LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS. — IMPRIMERIE DE E. ARRAULT ET Cie

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales et à l'École des hautes études.
A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.
E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

MM. CH.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

TOME SIXIÈME

ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE EN COULEURS, HORS TEXTE

BELGIQUE — BOBINEUSE



PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
61, RUE DE RENNES, 61

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

DE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

N. B. — *Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.*

COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
HARTWIG DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales et à l'École des hautes études.
A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.
E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

MM. CH.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
AGUILLON, inspecteur général des mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines.
ALBER, prestidigitateur.
ALGLAVE (Emile), professeur à la Faculté de droit de Paris.
ALTAMIRA (R.), professeur à l'Université d'Oviedo.
ANDRÉ (Louis), substitut du procureur de la République, à Paris.
ASSE (E.), de la bibliothèque de l'Arsenal.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
AURIAC (V. d'), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
BABELON (E.), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BAILLY, docteur ès lettres, agrégé d'allemand.
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des antiquaires de France.
BARRAL (L.), ingénieur des poudres et salpêtres.
BARRÈS (Maurice), homme de lettres.
BARROUX (Marius), archiviste adjoint aux archives de la Seine.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'Ecole française de Rome, agrégé de l'Université.
BAYET, directeur de l'enseignement primaire, correspondant de l'Institut.
BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAULAVON (G.), agrégé de philosophie.
BEAULIEU (P.-E.), professeur agrégé d'histoire au Prytanée militaire de la Flèche.
BEAUREGARD, député, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BECHMANN (G.), ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, directeur des travaux de salubrité de la ville de Paris.
BÉMONT (Charles), directeur adjoint à l'École des hautes études.
BÉNÉDITE (G.), professeur suppléant au Collège de France.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
BERTAUX (Emile), agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole française de Rome.
BERTHELOT (Daniel), agrégé à l'Ecole de pharmacie, professeur d'histoire des sciences physiques à l'Hôtel de Ville de Paris.
BERTHELOT (Philippe), secrétaire d'ambassade.
BERTHELOT (René), professeur à l'Université de Bruxelles.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BERTRAND (Léon), chargé de cours à la Faculté des sciences de Toulouse.
BEZARD-FALGAS (J.), docteur en droit.
BING (M.).
BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure.
BLOCHET (E.), maître de conférences à l'École des hautes études.
BLONDEL (Ch.).
BLONDEL (Dr R.), docteur ès sciences.
BLUM (Eug.), professeur agrégé de philosophie.
BOIRAC (E.), recteur de l'Académie de Grenoble.
BORDELONGUE (Jean), directeur de l'Exploitation électrique au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, ancien chef du service central des Postes et Télégraphes.
BOSIO, directeur de la Statistique du royaume d'Italie.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOUCHON (L.), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.
BOURGIN (H.), agrégé des lettres.
BOURION (F.), préparateur à la Sorbonne.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUTROUX (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

BOYÉ (Pierre), docteur ès lettres et en droit, licencié ès sciences, avocat à la Cour d'appel de Nancy.
BOYER (G.), professeur à l'École d'agriculture de Montpellier.
BRICON (Etienne), homme de lettres.
BREUILLÉ (Alfred), membre du Conseil municipal de Paris.
BROCHARD (Victor), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BRUNETIÈRE (Ferdinand), membre de l'Académie française.
BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde.
BÜCHNER, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen.
BUISSON (F.), professeur à l'Université de Paris, directeur honoraire au Ministère de l'instruction publique.
CABANÈS (Dr Aug.), publiciste.
CAGNAT, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
CAGNIARD (Gaston), publiciste, ancien élève de l'Ecole des langues orientales.
CART (Théophile), professeur au lycée Henri IV et à l'École libre des sciences politiques.
CART (William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Voltaire.
CASANOVA (E.), de l'« Archivio di Stato », à Sienne.
CAT (E.), professeur à l'École des lettres d'Alger.
CHABRY (L.), docteur en médecine et ès sciences.
CHAMPEAUX (Ernest), avocat, docteur en droit.
CHAMPEAUX (V. de), bibliothécaire de l'Union centrale des arts décoratifs.
CHANTRIOT (Emile), agrégé d'histoire, professeur au lycée et à l'Ecole supérieure de commerce de Nancy.
CHARAVAY (Etienne), archiviste-paléographe.
CHARLOT (Marcel), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique.
CHARNAY (Maurice), publiciste.
CHASSINAT, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.
CHAVANNES (Ed.), professeur au Collège de France.
CHERVIN (Dr), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des bègues de Paris.
CHEUVREUX (Casimir), avocat à la Cour d'appel de Paris.
CHRÉTIEN (Pierre), membre de la Société d'entomologie.
CLAPARÈDE (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire du Département politique (affaires étrangères) de la Confédération suisse.
COLIN (Maurice), professeur agrégé des Facultés de droit.
COLLIGNON (M.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
COLMET D'AAGE (Henri), conseiller maître à la Cour des comptes.
COLONNA DE CESARI ROCCA, publiciste.
COMPAYRÉ, recteur de l'académie de Lyon.
CORDIER (H.), professeur à l'Ecole des langues orientales.
CORLAY (Pierre de), publiciste.
COSNEAU (E.), professeur au lycée Henri IV.
COUDERC (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
COUGNY (Gaston), professeur d'histoire de l'art dans les Ecoles municipales de Paris.
COURANT (Maurice), interprète du Ministère des affaires étrangères pour les langues chinoise et japonaise, professeur à l'Université de Lyon.
COURCELLE (L.), avocat à la Cour d'appel.
COURTEAULT (Henri), archiviste aux Archives nationales.
COUSTAN (A.), docteur en médecine.
COVILLE (A.-H.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
CROZALS (J. de), prof. à la Faculté des lettres de Grenoble.
DA COSTA (M.), agrégé de philosophie.
DASTRE (A.), professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris.
DAURELLE (Jacques), publiciste.
DAURIAC (Lionel), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
DEBIDOUR (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
DEBIERRE (Dr Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
DE BRÉ (S.), rabbin.
DÉGLIN (H.), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Nancy.
DELAVAUD (Ch.), inspecteur du service de santé de la marine, en retraite.
DELAVAUD (L.), secrétaire d'ambassade.
DELBOS (Victor), professeur de philosophie au Lycée Henri IV.
DENIKER (J.), docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum.
DENIS (E.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
DERENBOURG (Joseph), membre de l'Institut.
DESDOUITS, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat.
DESROUSSEAUX (A.-M.), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études.
DIDON (Le P.), directeur de l'Ecole Albert-le-Grand.
DIEHL (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
DIMIER (L.), agrégé de l'Université.
DONCIEUX (Georges).
DRAMARD (E.), conseiller à la cour de Limoges.
DRAPEYRON (Ludovic), docteur ès lettres, directeur de la *Revue de Géographie.*
DROOGMANS (H.), ancien chancelier du Consulat général belge aux Etats-Unis.
DUFOUR, chargé du cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Lille.
DUFOURMANTELLE (Charles), ancien archiviste de la Corse.
DUFOURMANTELLE (Maurice), chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris.
DUHAMEL (Louis), archiviste du département de Vaucluse.
DUMOULIN (Maurice), professeur de l'Université.
DURAND (G.), archiviste du département de la Somme.
DURAND-GRÉVILLE, publiciste.
DUREAU (Dr A.), biblioth. en chef de l'Académie de médecine.
DURIER (Ch.), vice-président du Club alpin français, ancien chef de division au Ministère de la justice.
DUSSAUD (René), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes et de l'Ecole des hautes études.
ENLART (C.), sous-bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts.
ERNST (Alfred), de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
FABENS.
FARGES (Louis), chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
FAUCHER (L.), ingén. en chef des poudres et salpêtres, à Lille.
FEER (Léon), conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
FLAMANT (A.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
FLAMMARION (J.), docteur en médecine.
FLOURAC, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
FONCIN (Pierre), inspect. général de l'Enseignem. secondaire.
FONSEGRIVE, professeur de philosophie au lycée Buffon.
FOUCART (Georges), ingénieur, chargé de mission à Madagascar.
FOUCHER (A.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
FOURNIER (Henri), docteur en médecine.
FOURNIER (Marcel), ancien professeur à la Faculté de droit de Caen, directeur de la *Revue politique et parlementaire.*
FRANÇOIS (G.), chef comptable de banque.
FREDERICQ (Paul), professeur à l'Université de Gand.
FUNCK-BRENTANO (Frantz), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
GALBRUN, secrétaire de l'Ecole du Louvre.
GARNIER (E.), membre du Comité des Sociétés des beaux-arts.
GARNIER (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire.*
GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
GAUBERT (Paul), docteur ès sciences, préparateur de minéralogie au Muséum.
GAUTHIEZ (Pierre), agrégé de l'Université.
GAUTHIOT (Robert), agrégé de l'Université.
GAUTIER (Jules), inspecteur de l'académie de Paris.
GAVRILOVITCH (M.), professeur d'histoire au lycée de Belgrade.
GAZIER (A.), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
GERSPACH, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins.
GIARD (A.), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
GIQUEAUX (P.), professeur au lycée de Nice.
GIRARD (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
GIRARD (Paul), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
GIRARD (P.-F.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
GIRODON (F.), docteur en droit, greffier à la Cour de cassation.
GLACHANT (Victor), agrégé des lettres, professeur au lycée Buffon.
GLANGEAUD (Ph.), agrégé de l'Université, docteur ès sciences, maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand.
GLEY (E.), prof. agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
GOBAT (Dr), conseiller d'Etat, directeur de l'Education du canton de Berne.
GOGUEL (P.), prof. de filature à l'Institut industriel du Nord.
GONSE, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, ancien directeur de la *Gazette des Beaux-Arts.*
GRAND (E.-D.), archiviste-paléographe.
GRANDJEAN (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat.
GRENARD (F.), explorateur.
GRIMALDI-CASTA (Luigi), secrétaire à la Direction générale de la Statistique du royaume d'Italie.
GUIGUE (Georges), archiviste du département du Rhône.
GUIRAUD (Paul), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
HAHN (J.), médecin-major de 1re classe.
HAHN (Lucien), sous-bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
HARLAY, interne en pharmacie.
HALPÉRINE-KAMINSKI (E.), professeur au lycée Condorcet.
HAUG (Emile), maître de conférences à la Faculté des sciences de l'Université de Paris.
HAUSER (H.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
HAVET (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
HECKEL, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
HEIM (Dr Fr.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
HENNEGUY (Félix), publiciste.
HÉRISSON (A.), professeur à l'Institut agronomique.

Herrmann (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Hild (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
Homolle, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'Athènes.
Horric de Beaucaire (Comte), ministre plénipotentiaire.
Houdas, professeur à l'Ecole des langues orientales.
Houssay, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Houssaye (Arsène), homme de lettres.
Huart (M.-Cl.), consul de France, secrétaire-interprète du gouvernement, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Hubert (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
Hubert (Henri), agrégé d'histoire, attaché aux musées nationaux.
Humbert (G.), ingénieur des ponts et chaussées.
Huret (J.), homme de lettres.
Jeanroy, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Joannis, docteur ès sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris.
Joubin (L.), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
Jullian (Camille), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Kéraval (P.), médecin des asiles de la Seine.
Kergomard (Joseph), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée Descartes, à Tours.
Kohler (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Kont (J.), professeur agrégé au collège Rollin, docteur de l'Université de Budapest.
Korzeniowski (J.), délégué de l'Académie des sciences de Cracovie.
Krüger (F.-H.), professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.
Kuhn (M.), professeur d'École normale.
Kuhne (E.), publiciste.
Kunstler, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
Lacour (P.), attaché à la direction des Beaux-Arts.
Lacroix, docteur ès sciences, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle.
Lahillonne (Jacques), agrégé des lettres.
Laloy (L.), docteur en médecine, bibliothécaire universitaire.
Lambert (Mayer), professeur au séminaire israélite de Paris.
Lambling (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.
Landry (Adolphe), agrégé de philosophie.
Langlois (Dr P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Lanson (G.), professeur de rhétorique au lycée Louis le-Grand.
Laroussie (Ch.), vice-consul de France à Montevideo.
Launay (L. de), professeur à l'Ecole supérieure des mines de Paris.
Lavalley (Gaston), bibliothécaire de la ville de Caen.
Lavoix (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Laye (E.), ingénieur des arts et manufactures.
Lecornu (L.), ingénieur en chef des mines, docteur ès sciences.
Lécrivain (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
Leduc (Lucien), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Lefas (A.), chargé de cours à la Faculté de droit d'Aix.
Lefèvre (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lefort (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
Lefranc (Abel), secrétaire du Collège de France.
Leger (L.), professeur au Collège de France.
Legrand (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales.
Legras (J.), professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
Lehr (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
Leite de Vasconcellos (J.).
Lemoine (Dr Georges), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Lemonnier, professeur à la Faculté des lettres de Paris et à l'Ecole des beaux-arts.
Lemosof (Paul), attaché à la Société de géographie.
Léonardon (H.), archiviste-paléographe, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Versailles.
Lépine (L.), préfet de police.
Leprieur (Paul), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
Leriche, drogman-chancelier à Mogador.
Le Rond (L.), ingénieur des ponts et chaussées.
Leroux (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
Le Sueur (L.), docteur en droit, juge d'instruction à Châlons-sur-Marne.
Levasseur (L.), rédacteur au Ministère de la justice.
Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lévi (Israël), professeur d'histoire juive à l'École des hautes études et au séminaire israélite de Paris.
Lévi (Sylvain), professeur au Collège de France.
Levillain, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Brest.
Lévy-Ulmann (Gaston), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
Lex (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
Leymarie (C.), bibliothécaire de la ville de Limoges.
Lhuillier (L.), avocat, membre de la Société archéologique de Touraine.
Liard, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique.
Libois, archiviste du département du Jura.
Lichtenberger (Henri), professeur à l'Université de Nancy.
Lichtenberger (André).
Liétard, docteur en médecine.
Lods (Armand), docteur en droit, directeur de la *Revue de droit et de jurisprudence des Eglises protestantes.*
Londe, directeur du service photographique et radiographique à la Salpêtrière.
Loret (Victor), ancien directeur des fouilles et des musées d'Egypte, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
Lot (Ferdinand), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
Lourbet (J.), publiciste.
Lucas (Charles), architecte.
Lucipia (Louis), membre du Conseil municipal de Paris.
Luquet (G.-H.).
Mabille (J.), attaché au laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle.
Maglin (E.), ingénieur des arts et manufactures, répétiteur à l'Ecole centrale.
Maindron (Maurice), critique d'art.
Mantz (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
Marçais (W.), directeur de la Médersa de Tlemcen.
Marcel (Gabriel), bibliothécaire de la section de géographie à la Bibliothèque nationale.
Marchand (J.), inspecteur d'Académie à Avignon.
Marchand (Ludovic), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de géographie.
Mariéton (Paul), directeur de la *Revue félibréenne.*
Marlet (Léon), attaché à la bibliothèque du Sénat.
Marre (Aristide), ancien chargé de cours à l'École des langues orientales.
Martel (E.), agrégé.
Martha (Jules), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Martha (Dr), secrétaire de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
Martin (Henry), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Martinet (A.), commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.
Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des fouilles et des musées d'Egypte.
Massebieau (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
Massigli (Ch.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Matignon (C.), maître de conférences à la Faculté des sciences de l'Université de Paris.
May (G.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Mazerolle (Fernand), bibliothécaire-archiviste de la Monnaie.
Mazon (A.), homme de lettres.
Mazzoni, professeur de littérature italienne à l'Institut des Etudes supérieures de Florence.
Meillet (A.), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études.
Mélinand (Camille), agrégé de philosophie.
Mély (F. de), correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
Ménant (J.), membre de l'Institut.
Mengin (Urbain), licencié ès lettres.
Menghini (Dr M.), bibliothécaire à la « Biblioteca nazionale », à Rome.
Métin (Albert), agrégé d'histoire.
Michaelis de Vasconcellos (Carolina).
Michaud (Dr E.), professeur à l'Université de Berne.
Michel (André), conservateur au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture.
Michel (Emile), membre de l'Institut.
Mispoulet (J.-B.).
Moireau (Aug.), agrégé des lettres.
Molinier (A.), professeur à l'École des chartes.
Molinier (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Molinier (E.), conservateur au Musée du Louvre.
Monceaux (P.), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.
Moniez (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Monin (H.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, professeur d'histoire à l'Hôtel de Ville de Paris.
Monod (Gabriel), membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, directeur de la *Revue historique.*
Moras (Dr V.).
Morer (Dr S.), médecin-major de 1re classe.
Mortet (Ch.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Mortet (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne.
Mortillet (G. de), ancien conservateur adjoint du Musée de Saint-Germain.
Moutard, inspecteur général des mines, examinateur à l'École polytechnique.
Moutou (S.), ingénieur des manufactures de l'Etat.
Nachbaur (Paul), avocat à Mirecourt.
Nénot, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne.
Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles.
Normand (Charles), directeur de la revue *l'Ami des monuments et des arts.*
Oltramare, astronome à l'Observatoire de Paris.

Omont (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Oppert (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Ourém (Alméida Aréas, vicomte d'), membre de l'Institut hist. et géogr. du Brésil, ancien ministre plénipotentiaire du Brésil à Londres.
Oustalet (E.), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Palustre (B.), archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
Paris, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Parodi (D.), agrégé de philosophie.
Passy (Paul), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
Paulian, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
Pawlowski (Gustave), bibliographe.
Péan (Dr), membre de l'Académie de médecine.
Pélissier (L.-G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Pelletan (Camille), archiviste-paléographe, député des Bouches-du-Rhône.
Pératé, conservateur adjoint du musée de Versailles.
Petit (E.), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Petit (Joseph), archiviste aux archives nationales, Paris.
Petit (Dr L.-H.), ancien bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Petit (P.), membre de la Société botanique de France.
Petit-Dutaillis (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.
Peyre, sous-préfet à Coutances.
Pfender (Charles).
Picavet (F.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
Picot (Emile), membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des langues orientales.
Pierret (Paul), conservateur du musée égyptien du Louvre.
Pillet (Jules), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, à l'Ecole des beaux-arts et à l'Ecole des ponts et chaussées.
Pinard (Ad.), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Pinel Maisonneuve, docteur en médecine.
Pingaud (A.), agrégé d'histoire et de géographie.
Planchon (G.), membre de l'Académie de médecine, directeur de l'Ecole de pharmacie de Paris.
Planiol, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris.
Platon (G.), bibliothécaire de la Faculté de droit de Bordeaux.
Poincaré (Raymond), député.
Potel (Maurice), docteur en médecine, licencié ès sciences.
Pougin (Arthur), publiciste.
Pouzet (Ph.), agrégé d'histoire.
Prou (M.), professeur de diplomatique à l'Ecole des Chartes.
Prudhomme, archiviste du département de l'Isère.
Psichari (Jean), directeur à l'École des hautes études.
Puaux (Franck), publiciste.
Quesnel, professeur à l'École des hautes études commerciales.
Quesnerie (Gustave de La), professeur au lycée Saint-Louis.
Quittard (Henri), publiciste.
Ravaisse (P.), chargé de cours à l'Ecole des langues orientales.
Ravaisson-Mollien (Ch.), conserv. adjt au Musée du Louvre.
Reclus (Onésime), géographe.
Regnaud (P.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Reichel, rédacteur au *Vélo*.
Reinach (Théodore), docteur ès lettres et en droit.
Renard (Georges), professeur à la Faculté des lettres de Lausanne.
Renault (Marcel), professeur agrégé de philosophie.
Renoult (René), avocat à la Cour d'appel, ancien chef de cabinet du président de la Chambre des députés.
Révillout (E.), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
Ribot (Th.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*.
Richet (Charles), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Riegel (Alfred), ingénieur des manufactures de l'Etat.
Rio-Branco (J.-M. da Silva-Paranhos, baron de), membre de l'Institut historique et géographique du Brésil, ancien député.
Ritti (Dr Ant.), médecin de la maison nationale de Charenton.
Robet (H.).
Robiquet (Paul), docteur ès lettres, avocat au Conseil d'Etat.
Rochebrune (Dr de), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Rodier (G.), chargé de cours à l'Université de Bordeaux.
Rouire (Dr), membre de la mission scientifique de Tunisie.
Roussel (Félix), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Rubens-Duval, professeur au Collège de France.
Ruelle (C.-E.), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Russell (W.), docteur ès sciences naturelles, préparateur en chef à la Faculté des sciences.
Ruyssen (Th.), professeur agrégé de philosophie.
Sagnet (Léon), sous-chef de bureau au Ministère des travaux publics.
Saint-Arroman (de), membre du comité de la Société des gens de lettres.
Salmon (Georges), membre de la mission française du Caire.
Salone, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.
Samuel (René), bibliothécaire du Sénat.
Sarrau, membre de l'Institut, ingénieur en chef des poudres et salpêtres.
Saury (Dr), médecin de l'asile de Suresnes.
Sauvage (Dr), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.
Saverot (Victor), docteur en droit.
Sayous, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, membre correspondant de l'Académie hongroise.
Schefer (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Schœll (Th.), professeur agrégé au lycée de Chartres.
Schrameck (A.), secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ancien chef du cabinet du préfet de police.
Schwab (M.), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Segond, professeur agrégé de philosophie.
Simiand (François), agrégé de philosophie.
Simon (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.
Simond (Charles), secrétaire de la *Revue des Revues*.
Souquet (Paul), professeur de philosophie au lycée Henri IV.
Stein (H.), archiviste aux Archives nationales.
Straus, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Strauss (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Strœhlin, professeur à l'Université de Genève.
Tannery (P.), ingénieur des manufactures de l'État.
Tarde (G.), directeur de la statistique au Minist. de la justice, professeur au Collège de France.
Tausserat-Radel (Alexandre), sous-chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
Teodoru (D. A.), chargé de mission par le gouvernement roumain.
Tertrin (Paul), préparateur au Muséum d'histoire naturelle.
Théry (Edmond), directeur de l'*Economiste européen*.
Tholin (G.), archiviste du département de Lot-et-Garonne.
Thomas (Antoine), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École des hautes études.
Tiersot (Julien), sous-bibliothécaire au Conservatoire de musique.
Tourneux (Maurice), publiciste.
Tournerie (E.), rédacteur à la Préfecture de la Seine.
Toutain (Jules), maître de conférences à l'École des hautes études.
Trawinski (F.), secrétaire des Musées nationaux.
Troude (J.), ingénieur agronome, professeur à l'École des industries agricoles de Douai.
Trouessart (E.), docteur en médecine.
Vachon (Marius), critique d'art.
Valabrègue (Antony), critique d'art.
Varigny (H. de), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.
Vast (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, examinateur d'admission à l'école Saint-Cyr
Vayssière (A.), archiviste du département de l'Allier.
Vélain (Charles), professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris.
Vergniol (C.), professeur agrégé d'histoire au lycée de Douai.
Vernes (Maurice), directeur adjoint à l'École des hautes études (section des sciences religieuses).
Viala (Pierre), professeur de viticulture à l'Institut national agronomique de Paris.
Vigouroux (Louis), professeur d'économie politique à l'Ecole spéciale d'architecture et au Collège libre des sciences sociales.
Vinson (Julien), professeur à l'Ecole des langues orientales
Volkov (Th.), membre de la Société impériale russe de géographie.
Vollet (E.-H.), docteur en droit.
Wahl (Albert).
Weill (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Carnot.
Weiss (Nathanaël), bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français.
Welschinger (Henri), vice-président de la Société des études historiques.
Will (Louis).
Yriarte (Charles), inspecteur général des Beaux-Arts.
Zaborowski, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

B

BELGIQUE. I. **Généralités.** — La Belgique est bornée au N., par le royaume des Pays-Bas ; à l'E., par les Pays-Bas, la Prusse et le grand-duché de Luxembourg ; au S., par la France ; à l'O., par la France et la mer du Nord. La Belgique est comprise, en latitude, entre 49° $^1/_2$ et 51° $^1/_2$ N., et, en longitude, elle s'étend de 0° 12′ à 3° 48′ à l'E. du méridien de Paris.

Côtes. — La mer du Nord baigne la Belgique sur une étendue de côtes de 68 kil. environ. Une chaîne de dunes borde le rivage et sert de barrière contre les envahissements des flots ; entre Wenduyne et Heyst, où cette défense naturelle manquait, il a fallu la remplacer par des jetées. Au S. de Nieuport au contraire, la mer tend à abandonner la côte ; chaque année l'estran avance de plus d'un mètre. Les dunes, sous l'influence du vent du N.-O., envahissent l'intérieur du pays et ne s'arrêtent que lorsqu'on leur oppose des plantations. Des bancs nombreux, d'un sable fin, forment le prolongement sous-marin de la côte. Ils peuvent se diviser en deux zones : la première se rattache aux atterrissements du rivage et aux sables qui s'accumulent à l'entrée des ports ; la seconde s'étend au large et se compose de plateaux plus ou moins isolés. Il y en a plusieurs qui, au moment des basses eaux, sont à peine à trois mètres de profondeur.

Aspect pittoresque du pays. — « Pour qui, partant de la Panne, au bord de la mer du Nord, irait à travers la Belgique jusqu'à la Baraque Michel dans les Hautes-Fagnes, à la frontière de Prusse, la variété serait grande et charmante pour les yeux comme pour le cœur. Quand, le dos tourné à la ligne monotone des côtes de la Flandre, on regarde les flots jaunâtres de la mer du Nord, presque toujours mouvants, presque toujours brumeux, ne changeant de ton qu'avec les caprices du ciel tourmenté qui les surplombe, si ce n'est pas la sérénité et la joie qu'on sent descendre en soi, c'est une rêverie austère et profonde qui semble mieux en rapport avec le drame de la vie. Quand, laissant ce spectacle, on se tourne vers l'intérieur et qu'on pénètre dans la ligne des dunes qui ourlent le rivage, le cœur s'apaise, mais reste ému devant l'horizon plus restreint des ondulations sablonneuses qui se succèdent, tantôt couvertes d'herbes dures et frissonnantes, tantôt nues, d'un jaune pâle et argenté, donnant à qui s'enfonce entre leurs plis l'impression du désert. Et lorsque, remontant sur leurs dernières croupes, on aperçoit tout à coup la campagne flamande, plate et indéfinie, se perdant au loin, bien loin, dans un brouillard violacé, avec ses premiers plans de pâturages, ses rangées d'arbres parfois si nombreuses qu'elles donnent l'illusion d'une forêt, étalant la gamme des verts dans des tons si intenses qu'il semble qu'une ondée vient de les aviver en les lavant ; lorsque les toits rouges sur les blanches maisons rustiques piquent ce plantureux tapis et le relèvent, comme des nœuds sur une robe ; que les clochers des villages se montrent pareils à des phares dans cet espace sans bornes, on se demande quel est le plus puissant pour toucher notre âme, de cet océan de verdure tranquille et reposé, ou de cet océan toujours mobile dont on entend derrière soi la clameur. L'Escaut aussi, là où la marée se fait encore sentir et où les bâtiments de mer labourent ses flots, séduit, non par la variété des aspects, mais par la grandeur de ses rives basses et gazonnées, ne laissant voir des arbres que la cime, des maisons que les toits. Ici encore, tout s'unit pour former une harmonie mélancolique. La bande limoneuse des eaux s'allonge comme un serpent sur la surface uniforme et verte des polders. Les bestiaux blancs, tachés de noir, marbrant les prés comme les voiliers marbrent le fleuve, semblent eux-mêmes rendus pensifs par la calme monotonie du spectacle.

Si alors, on pénètre dans le pays, on arrive bientôt à la région des gros villages où la propreté des Flandres éclaire le paysage par la blancheur laiteuse des habitations. De chacune de ces agglomérations, comme du moyeu d'une roue, rayonnent les chemins plats des campagnes. Ils se déroulent en rubans à travers les cultures fertiles, bordées d'aulnes laissant voir, çà et là, une terre grasse et foncée. Partout apparaissent, entre le feuillage, des maisons basses que le groupe principal semble avoir égrenées. L'esprit se repose dans une sensation profonde d'abondance tranquille et sûre d'elle-même. Pour qui cherche dans la nature une impression plus pénétrante encore de paix poétique, c'est dans la Campine qu'il faut aller, là où la zone des plaines vient se perdre en désert de sable sur lesquels les plantis de sapins plaquent leurs grandes taches sombres. La bruyère s'étale en nappes roses et odorantes au milieu desquelles s'endort, çà et là, un marais. Les routes tracées au hasard dans le terrain stérile développent au loin leurs sinuosités paresseuses. Les maisons sont pauvres et rares. L'isolement pèse sur le paysage silencieux. La plaine flamande prend fin. Nous voici en Brabant. Le sol se relève comme si une force souterraine le gonflait. Les premières collines restreignent l'horizon. Dans leurs flancs sont découpés les premiers

chemins creux, aux berges abruptes et ombragées, aux ornières profondes. Les crêtes se chargent de bois où poussent en hautes futaies les hêtres.

Mais quand on avance sur les ondulations qui s'allongent, la grande culture de la Hesbaye se montre avec ses vastes surfaces sans arbres. Le paysage se ternit, et sa nudité amortit toute sensation. L'ennui va venir. Tout à coup le plateau se déprime, les plis s'y forment, se creusent en vallons ; la roche perce les versants ; des filets d'eau s'en détachent ; des prés les bordent ; les ombrages reparaissent et accompagnent au loin les ruisseaux qui, sans cesse augmentant, se gonflent en rivières rapides et murmurantes. C'est la descente vers la Meuse, vers les pays de Namur et de Liège. Qu'elle est belle la vallée profonde, où le fleuve roule, entre les superbes murailles de ses roches blanchâtres, des ondes qui ne perdent leur limpidité qu'après les orages ! L'âme n'est plus à la rêverie devant ce tableau pittoresque et vivant ; vaillante, elle s'élève vers les émotions héroïques. Si, quittant ces bords, on remonte sur l'autre versant par une de ces routes qui traversent des champs où la terre devient à chaque étage plus sèche et plus pierreuse, on est bientôt frappé de l'étendue que prend l'horizon. Il s'étage en lignes indéfinies de collines rangées en amphithéâtre et que l'éloignement rend de plus en plus brumeuses. L'ensemble du paysage a l'apparence sévère et désolée d'une région déserte et pauvre ; mais il est grand dans sa tristesse muette et tragique. C'est l'Ardenne, et jamais cœur viril ne l'a contemplée pour la première fois sans se sentir ému.

Flots, plaines, bruyères, collines, rochers, de tout ce qu'offre aux yeux la terre natale, c'est elle qui éveille le plus profondément ces sensations rêveuses et passionnées qui sont la haute vie de notre humanité. Et c'est à l'automne, quand le feuillage se rouille durant les nuits devenues plus froides, que cette impression poignante et douce pénètre le voyageur dans toute son âcre intensité. Il est la saison de l'Ardenne, comme l'été est celle du bord de la mer, comme le printemps est celle de la Campine, du Brabant et des Flandres.

Quand on prend pour base et pour point de départ la ligne presque droite que forme la Meuse entre Namur et Liège, avec Huy juste au centre, cette lente ascension mène peu à peu jusqu'aux parties les plus élevées du pays. Avec une logique apparente, elles sont marquées par trois lignes de parcours, légèrement ondulantes, parallèles à elles-mêmes et au tronçon de la Meuse que nous venons d'indiquer, coupant diagonalement le Luxembourg. Toutes trois présentent les mêmes caractères, ceux d'une chaîne de collines, vue de loin, se découpant à l'horizon en sommets arrondis s'élevant de distance en distance, séparés entre eux par des cols descendant en longues dépressions, se terminant brusquement par la crevasse d'une vallée escarpée et profonde. Le premier de ces cordons que l'on rencontre en arrivant de la Meuse est le plus élevé des trois. Partant de la Chapelle, en France, il passe au sud de Fumay, sur la Meuse, et atteint la frontière belge au plateau de la Croix-Scaille, descend sur la Lesse à Daverdisse, remonte à Saint-Hubert, s'incline sur Laroche où il touche l'Ourthe, se relève pour atteindre la Baraque de Fraiture, coupe l'Amblève à Stavelot, puis, quittant le sol de la Belgique, va former les hautes fagnes à Botranche, tout près de la Baraque Michel, non loin de Malmédy. La moyenne de ses sommets est de 568 m. ; le plus haut sur le territoire belge, la Baraque Michel, en a 674. La moyenne des dépressions entre les points culminants est de 274 m. ; à Laroche, il n'y en a que 211. Sur les cimes et le long des versants qui s'inclinent vers la moyenne Belgique, se déroule une longue ceinture de forêts, que rompent par intervalles des plateaux arides. A cinq lieues environ derrière cette première série de hauteurs, il en surgit une deuxième, d'élévation à peu près égale, entrant en Belgique au S. de Bouillon, mouillée par la Semois à Chiny, passant près de Neufchâteau, allant de là sur Bastogne et nous quittant non loin d'Houffalize, à Hachiville, en formant le col où devait passer le canal abandonné, destiné à relier la Moselle à la Meuse. Son point culminant, aux environs de Bastogne, a 548 m. Ici également, des bois presque continus accompagnent la ligne de faîte, mais en arrière, formant à l'Ardenne une nouvelle guirlande de verdure et de solitude ombragée.

La troisième et dernière arête est la plus basse. A son tour, elle se profile à cinq lieues plus loin en moyenne. Elle coupe l'extrémité du Luxembourg, y pénètre entre Longwy et Virton, passant un peu à gauche d'Arlon où elle dresse son point culminant au Hirzberg, à 464 m., et allant de là à Redange, puis à Vianden. Une troisième ligne de forêts en décore les versants au N. Ceux du S. mènent à une région de plaines qui terminent l'Ardenne et lui font une marge analogue à celle qui, sous le nom de Famenne, la limite vers les pays de Namur et de Liège. Des deux côtés, les grands bois cessent, les campagnes perdent leur aspect sévère, la culture apparaît plus fertile et la vie plus douce » (Edmond Picard, *la Belgique illustrée*, II, 560).

II. Géographie physique. — 1° Orographie. — On peut résumer comme suit les corrélations entre l'hypsométrie et la nature des terrains de ces diverses régions.

Basse-Belgique. Sable de Campine, dunes et polders compris entre la mer et l'alt. de 20 m. dans la partie occidentale, l'alt. de 75 m. dans la partie orientale.

Moyenne-Belgique. Limon de la Hesbaye, compris entre la Basse-Belgique et l'alt. approximative de 175 m.

Haute-Belgique. Comprenant : le *Condroz*, constitué par des terrains quartzo-schisteux et calcareux alternant, et qui est compris entre la Moyenne-Belgique et l'alt. approximative de 275 m.; l'*Ardenne*, constituée par des terrains exclusivement schisteux et quartzeux, et qui est limitée au N. par le Condroz, au S. par la Lorraine ; les points culminants atteignent jusqu'à l'altitude de 689 m.

Région Lorraine. Formant, sur la contre-pente de l'Ardenne, la région correspondante à la Moyenne-Belgique, constituée par des terrains argileux, sablonneux et calcareux, lesquels reposent sur les roches de l'Ardenne, à une altitude de moins de 400 m.

2° Hydrographie. — La Belgique est arrosée par :

La *Meuse*, qui vient de France, passe à Dinant, Namur, Andenne, Huy, Liège, Visé, Maeseyck et poursuit son cours en Hollande. La Meuse reçoit à droite : la *Semois*, la *Lesse*, le *Bocq*, le *Hoyoux*, l'*Ourthe* et la *Berwinne* ; à gauche : l'*Hermeton*, la *Sambre*, la *Méhaigne* et le *Jaar*. La Meuse est navigable sur tout son parcours belge. Sa largeur va croissant de 80 à 140 m. L'Ourthe est navigable de Barvaux à Comblain-au-Pont et canalisée de Comblain à Liège. L'Ourthe reçoit à Comblain l'Amblève qui est canalisée depuis Remouchamps. La Sambre est navigable depuis Landrecies (France).

Plusieurs canaux importants ont été creusés dans le bassin de la Meuse.

La Sambre, qui n'a pas d'affluents navigables, communique avec le *canal de Charleroi à Bruxelles*, qui la rattache à l'Escaut inférieur par l'intermédiaire du *canal de Bruxelles à Willebroeck*. Le *canal de Liège à Maestricht*, part de la Meuse, en amont de Liège, et la rejoint à Maestricht, au bassin du *canal de Bois-le-Duc*.

L'*Escaut* vient de France, passe à Antoing, Tournai, Audenarde, Gand, Wetteren, Termonde, Anvers et entre en Hollande. L'Escaut est navigable sur tout son parcours en Belgique, la marée se fait sentir jusqu'à Gand. L'Escaut est en communication avec les voies suivantes : à la droite : 1° la *Haine*, le *canal de Mons à Condé*, le *canal de Caraman*, le *canal de Pommerœul à Antoing* et le *canal de Blaton à Ath* ; 2° la *Dendre* ; 3° le *Rupel* avec les rivières de son bassin *(Dyle, Nèthe, Demer)* et les *canaux de Louvain*, *Willebroeck* et de *Charleroi*



Gravé et Imp. par Erhard Fres

Société anonyme de la Grande Encyclopédie.

qui s'y rattachent, 4° le *canal de jonction à la Meuse*, avec ses embranchements vers Beverloo, Hasselt et Turnhout ; à gauche : 1° le *canal d'Espierre ;* 2° le *canal de Bossuyt;* 3° la *Lys* et les nombreux canaux qui s'y rattachent ; 4° le *canal de Terneuzen ;* 5° le *canal de Moerwaart* et la *Durme*.

L'*Yser* vient de France, passe à Dixmude et se jette dans la mer à Nieuport, il est navigable sur tout son parcours en Belgique. L'*Yser* est en communication : à droite avec, 1° l'*Yperlée* et le *canal de Boesinghe;* 2° le *canal de Handsaeme;* 3° le *canal de Plasschendaele;* à gauche, avec le *canal de Nieuport à Dunkerque* et ceux de *Loo* et de la *Basse-Colme*. Les fleuves et rivières présentent en Belgique une longueur navigable de 1,000 kil.; trente-huit canaux ayant un développement total d'environ 1,000 kil. forment avec les cours d'eau un réseau complet de navigation intérieure reliant les bassins de la Meuse, de l'Escaut, de l'Yser et la mer du Nord.

3° Climat. — La Belgique, située à l'extrémité de la plaine baltique, reçoit sans obstacle les vents doux du S.-O. et de l'O.; en été, toute la Basse-Belgique, depuis Tournai et Furnes jusqu'à Herve et à Maeseyck, n'a qu'un même climat, mais en hiver, lorsque le courant polaire descend du N.-E. et entame la Belgique par la basse Meuse, il existe une différence sensible entre la frontière hollandaise et celle de la France. La première est souvent cachée sous la neige, pendant que les flocons se fondent en touchant le sol plus chaud de la dernière. Voilà l'effet de la latitude, mais il faut tenir compte aussi de l'altitude ; il existe sur les hauts plateaux de l'Ardenne une différence de trois degrés par rapport aux plaines du Brabant et des Flandres.

Voici le tableau de la température moyenne relevée à l'Observatoire de Bruxelles.

Janvier	2°,0	Août	17°,8
Février	3°,8	Septembre	14°,8
Mars	5°,5	Octobre	10°,7
Avril	9°,0	Novembre	6°,6
Mai	13°,5	Décembre	3°,6
Juin	17°,2		
Juillet	18°,2	Année	10°,2

Bien que la Belgique ait, à proprement parler, quatre saisons météorologiques, elle se rapproche de la zone où il n'en existe plus que deux ; un été chaud, mais court, et un hiver long et rigoureux. En effet, les saisons intermédiaires du printemps et de l'automne y sont courtes et assez peu caractérisées. La moyenne des pluies observées à Bruxelles est de 726 millim. par an. E. H.

III. Flore. — Malgré le peu d'étendue de la Belgique, la flore de cette contrée offre une assez grande variété due à la constitution minéralogique et au relief du sol qui va en s'élevant insensiblement de l'O. à l'E., du littoral aux Ardennes. Cette flore est bien connue aujourd'hui, grâce aux nombreux et remarquables travaux de M. F. Crépin que nous ne pouvons que résumer ici ; elle se divise naturellement en quatre régions bien distinctes :

1° *Région septentrionale*. Cette région comprend toute la plaine basse occidentale de la Belgique et peut se subdiviser en trois zones aussi différentes l'une de l'autre par la constitution du sol que par la végétation. — *a*. La *zone maritime*, entièrement sablonneuse, peut atteindre un développement assez grand, par exemple 3 kil. de large près de Nieuport et de Knocke. Dans ces sables plus ou moins imprégnés de sel ne croissent que des plantes halophiles, soit terrestres, soit aquatiques, au nombre d'environ 51 espèces caractéristiques. Mais, à côté de ces plantes, on y trouve aussi quelques autres espèces non halophiles, venues de l'intérieur. Ce nombre de 51 espèces caractéristiques est relativement considérable eu égard à la latitude du littoral belge, mais en revanche aucune de ces espèces ne lui est spéciale. On peut citer comme remarquables, par leur présence en ce point de la Belgique : *Trifolium scrabrum* et *subterraneum*, *Bupleurum tenuissimum*, *Petroselinum segetum*, *Torilis nodosa*, *Carduus tenuiflorus*, *Helminthia echioides*, *Thesium humifusum*, et *Scirpus Holoschœnus*, qui ne pénètrent pas dans l'intérieur du pays. *Ammophila arenaria*, *Festuca arenaria*, *Agropyrum junceum*, *acutum* et *littorale*, *Elymus arenarius*, *Carex arenaria*, association de Graminées et de Cypéracées, à laquelle vient se joindre une autre association d'espèces des endroits salés : *Salicornia herbacea*, *Suæda maritima*, *Blitum rubrum*, *Halimus portulacoides*, *Armeria maritima*, *Statice limonium*, *Glaux maritima*, *Aster Tripolium*, *Plantago maritima*, *Triglochin palustre*. — *b*. La *zone poldérienne*, longeant le littoral sur environ 10 kil. de large, est formée d'alluvions argileuses déposées depuis un temps relativement court. Aussi ne trouve-t-on dans cette zone qu'une végétation immigrée, dont les principaux types proviennent soit de la zone maritime, à laquelle elle est étroitement unie, soit de la troisième zone campinienne. Elle n'offre donc qu'un caractère mixte ou de transition, qui tend à s'accentuer chaque jour davantage, par suite de la diminution de la salure du sol et des cultures dont est recouverte cette riche contrée agricole. — *c*. La *zone campinienne* s'étend depuis la précédente jusqu'à l'O. de l'Escaut et au S. de la Dyle, suivant une ligne qui coupe la Belgique de l'O. à l'E., de Dixmude à Maestricht. Elle est tout entière formée de plaines basses siliceuses et présente, dans les Campines anversoises, des landes entrecoupées de marécages et de tourbières. Sa végétation, par suite de cette constitution, est éminemment silicicole et hygrophile. Elle a pour caractère important d'être composée de types spécifiques peu variés, mais très riches en individus, groupés parfois en associations étendues. Les espèces caractéristiques de cette zone, au nombre d'environ 29, se décomposent en 27 vivaces, 3 annuelles et 25 hygrophiles. Les *Drosera anglica*, *Subularia aquatica*, *Lathyrus palustris*, *Lysimachia thyrsiflora*, *Utricularia intermedia*, sont propres à cette zone. Les végétaux arborescents y sont peu abondants et réunis en forêts peu considérables.

2° *Région moyenne*. Elle a pour limite S.-E. une ligne qui va, de Marienbourg à Verviers, en s'infléchissant vers le S.-E., et se subdivise en deux zones. — *a*. La *zone argilo-sablonneuse* est formée tout entière par le limon hesbayen et sa surface offre des ondulations ne dépassant pas 100 m. de hauteur. Le fond de sa végétation est un nombre assez grand d'espèces ubiquistes, auxquelles se joignent certaines espèces des zones voisines. Les types les plus caractéristiques sont : *Geranium phæum*, *Herniaria hirsuta*, *Lathræa clandestina*, *Pulmonaria officinalis*, *Gagea spathacea*, *Endymion nutans*, *Carex strigosa*. Les forêts y occupent d'assez vastes emplacements et témoignent d'une végétation ancienne plus riche. — *b*. La *zone calcareuse* est plus accidentée et constitue des sortes de terrasses s'appuyant à l'E. contre les Ardennes. Grâce à la présence, dans cette zone, de terrains divers, d'affleurements de calcaires et de bandes quartzo-schisteuses, la végétation est formée d'un nombre d'espèces caractéristiques, bien supérieur à celui des zones précédentes. Toutes ces espèces habitent des stations sèches, elles sont xérophiles, particularité qui donne à la végétation de cette partie de la Belgique un aspect spécial. Parmi ces espèces, il est intéressant d'en signaler quatre absolument localisées : *Alsine verna*, *Thlaspi alpestre*, var. *calaminare*, *Viola lutea* et *Armeria elongata*, ne végétant que sur les gîtes ou *haldes* et calaminaires et, pour cette raison, désignées sous le nom de *plantes calaminaires*. Enfin une autre particularité à signaler, c'est que les espèces les plus caractéristiques de cette zone sont groupées sur la bande calcaire la plus rapprochée du massif des Ardennes. Ici les forêts sont nombreuses et formées d'essences variées. On compte environ 64 espèces caractéristiques et exclusives à cette zone.

3° *Région ardennaise*. Les Ardennes, coupant du S.-O. au N.-E. la Belgique, dans le S.-E., forment cette

région dont la flore, considérée dans son ensemble, présente un caractère silicicole et hygrophile très net. Parmi les espèces caractéristiques, au nombre d'environ 40, il convient de signaler comme propres à cette région : *Ranunculus platanifolius, Empetrum nigrum, Circœa intermedia, Meum athamanticum, Saxifraga cœspitosa, Trientalis europœa, Digitalis ambigua, Campanula cervicaria, Hypochœris maculata, Polygonatum verticillatum, Gymnadenia albida, Coralliorrhiza innata, Carex pauciflora, Calamagrostis arundinacea, Allosorus crispus, Asplenium viride, Aspidium Lonchitis, Hymenophyllum tunbridgense, Lycopodium annotinum* et *alpinum.* Quelle que soit l'altitude de cette région, le tapis végétal conserve son caractère et ne présente pas ces différences si importantes que l'on constate dans les régions montagneuses suivant l'altitude. Enfin, sur les plateaux, dans les gorges, le long des cours d'eau, les forêts abondent encore, malgré de nombreux défrichements.

4° *Région jurassique.* C'est la plus petite des quatre ; elle comprend la pointe S.–E. de la Belgique et elle est uniquement formée de sables, grès, calcaires ou marnes jurassiques. La végétation de cette région, malgré un certain nombre des espèces caractéristiques de la Campine et de la zone calcareuse, offre cependant un cachet spécial, grâce à la présence de *Aconitum Napellus, Polygala calcarea, Orobanche epithymum, Asperula glauca, Helichrysum arenarium, Carex paradoxa, limosa* et *ornithopoda, Eriophorum gracile.* Il est probable que la végétation actuelle de la Belgique est bien différente, par sa variété et sa richesse, de celle qui recouvrait ce pays avant le dépôt du limon poldérien, le défrichement et la culture par laquelle un certain nombre de plantes étrangères ont été introduites. Telle qu'elle est aujourd'hui cette flore se compose de 1,254 espèces indigènes, Phanérogames et Cryptogames vasculaires. Peut-être y existe-t-il un nombre égal de Cryptogames cellulaires. Ces espèces se répartissent ainsi d'après M. F. Crépin :

CATÉGORIES	ZONE MARITIME	ZONE CAMPINIENNE	ZONE ARGILO-SABLONNEUSE	ZONE CALCAREUSE	RÉGION ARDENNAISE	RÉGION JURASSIQUE	BELGIQUE ENTIÈRE
Nombre total des espèces	513	847	878	1045	777	831	1254
Espèces annuelles ou bisannuelles	188	269	267	314	206	238	366
Espèces vivaces herbacées	296	505	537	631	482	504	775
Espèces ligneuses	29	73	74	100	89	89	113
Espèces xérophiles	333	541	619	800	560	601	887
Espèces hygrophiles	180	306	259	245	217	230	367
Dicotylédones	379	587	613	764	551	603	878
Monocotylédones	124	216	225	242	185	195	315
Cryptogames vasc.	10	44	40	39	41	33	61

Si l'on compare la flore de la Belgique avec celle des pays voisins, on n'a pas de peine à reconnaître qu'elle en diffère peu et cela s'explique aisément par sa situation géographique. Les relations de cette flore doivent donc être avec le nord de la France, la Hollande et les provinces Rhénanes, qui sont formées par la grande plaine cimbro-germanique, les Ardennes et les monts Hyrciniens et, par conséquent, présentent une végétation presque uniforme. Il convient cependant de faire remarquer que le Palatinat et la province Rhénane, dont l'étendue est inférieure à celle de la Belgique, possèdent un nombre total d'espèces supérieur au sien. La Hollande, au contraire, bien que plus grande, offre moins d'espèces. En résumé, la flore belge, bien que peu différenciée des flores voisines, est loin d'être homogène. Elle comprend des plantes d'origines différentes que des migrations ont amenées dans cette contrée. Ce sont des espèces boréales, qui s'avancent au S. bien au delà de la Belgique ; des espèces méridionales dont l'une, le *Carex divisa*, y atteint sa limite septentrionale ; des espèces occidentales, qui se tiennent sur le littoral ou s'avancent parfois dans l'intérieur ; des espèces orientales, dont la distribution en Belgique n'est pas encore suffisamment fixée ; enfin des espèces des régions montagneuses du centre de l'Europe, qui y arrivent par les Ardennes.

Paul Maury.

IV. Faune. — La faune de la Belgique diffère peu de celle du nord de la France et de l'Allemagne. Pays de plaines et de riche culture, à population nombreuse (180 hab. en moyenne par kilom. q.), la Belgique ne possède plus guère de grands animaux sauvages que dans la région des Ardennes, au S.-E., pays de forêts, de landes et de marécages incultes, beaucoup moins peuplé que le reste du territoire. C'est là que se sont réfugiés les Loups, les Renards et les Sangliers, devenus rares partout ailleurs. L'Ours a complètement disparu, bien que les cavernes à ossements de la province de Liège renferment de nombreux ossements, indices de sa présence à l'époque quaternaire. Le Chevreuil est le seul ruminant qui habite les forêts, car le Cerf est devenu très rare, même dans les Ardennes. Par contre, les Rongeurs sont assez abondants ; le Lièvre et le Lapin *(Lepus timidus, L. cuniculus)*, sont les principaux gibiers à poils. Les Campagnols *(Arvicola)* sont nombreux en espèces, qui ont été étudiées avec le plus grand soin par Sélys-Longchamps et font beaucoup de tort à l'agriculture. Les petits Carnassiers (Blaireau, Martre, Fouine, Putois, Belette), qui leur font la chasse, sont insuffisants à réduire leur nombre, et le cultivateur est souvent forcé de prendre lui-même ce soin, pour protéger ses récoltes. Un petit Rongeur voisin des Rats et des Campagnols, le Hamster *(Cricetus frumentarius)*, répandu dans toute l'Europe moyenne, a sa limite occidentale et septentrionale en Belgique, dans la province de Liège, et ne se trouve ni dans les Ardennes, ni sur le versant français des Vosges. Les Insectivores (Hérisson, Taupe, Musaraignes) et les Chauves-Souris, ne diffèrent pas de ceux du nord de la France une espèce de ces dernières *(Vespertilio dasycneme)* a sa limite occidentale dans les Flandres, bien qu'elle se retrouve en Angleterre et en Italie. En résumé, 60 mammifères terrestres ont été observés en Belgique, en y comprenant 8 ou 9 espèces domestiques. Parmi ces dernières, le Bœuf, le Cheval et le Mouton sont l'objet d'un élevage considérable, auquel se prêtent les plaines de la Belgique, riche en pâturages toujours verts, grâce à son climat à la fois humide et tempéré.

Les oiseaux ont été étudiés avec soin, notamment par Schlegel et par Dubois. Ce dernier a publié un magnifique ouvrage en cinq volumes, renfermant près de 700 planches coloriées qui représentent les oiseaux de la Belgique avec leurs nids et leurs œufs. La plupart des espèces sont communes à ce pays, à l'Allemagne, à la France, et même à l'Angleterre, car les Pays-Bas sont sur la route directe que suivent les espèces migratrices pour passer du continent dans les Iles Britanniques ; 318 espèces ont été observées à l'état sauvage, en comptant celles qui sont simplement de passage aussi bien que celles qui nichent dans le pays ou sont sédentaires : 11 espèces sont élevées en domesticité. Les Reptiles sont peu nombreux, comme dans toute la zone Nord tempérée : 7 espèces seulement habitent la Belgique et 13 espèces de Batraciens se trouvent dans ce pays. Le chiffre des poissons, porté à 117 espèces, en y comprenant à la fois les espèces d'eau douce et les espèces marines, est probablement au-dessous de la vérité : 7 espèces sont rares ou accidentelles. Les mollusques comptent environ 300 espèces, qui se subdivisent ainsi : 200 Gastéropodes (terrestres, d'eau douce et marins), 100 Lamellibranches ou Bivalves (d'eau douce

ou marins), 8 Céphalopodes, 1 Brachiopode et 5 Tuniciers tous marins. Les huîtres d'Ostende sont renommées; on y pêche également la morue et le hareng.

Parmi les types exclusivement marins, les Mammifères pisciforme, comptent, dans la mer du Nord, 10 à 12 espèces de Cétacés qui fréquentent les côtes de la Belgique et s'y échouent de temps en temps. Les Dauphins sont représentés par des types variés *(Delphinus delphis, D. rostratus, D. tursio, D. orca, D. phocœna, D. melas, D. micropterus, Hyperoodon butzkopf)* et le Cachalot *(Physeter macrocephalus)* s'y égare quelquefois. Par contre, les Baleines ne sont représentées que par une seule espèce, du groupe des Baleinoptères *(Balænoptera musculus* ou *physalus)*: les Baleines franches (genre *Balæna)*, dont deux espèces habitent l'Atlantique septentr., ne paraissent pas s'aventurer dans la mer du Nord. Les Phoques sont représentés par une seule espèce *(Phoca vitulina)*. Vers la fin de l'époque tertiaire, la faune de la mer du Nord, qui avait la forme d'un vaste golfe, largement ouvert vers le Nord et sans communication avec la Manche, était beaucoup plus riche en Mammifères marins que de nos jours. De nombreux Cétacés, et particulièrement des Baleines de genres variés, des Phoques (20 espèces appartenant à une dizaine de genres), ont laissé leurs débris dans les sables miocènes et pliocènes du Crag d'Anvers. Ces débris, mis au jour depuis une trentaine d'années, sont conservés dans le musée d'histoire naturelle de Bruxelles et ont été décrits et figurés avec le plus grand soin par Van Beneden dans les *Annales* publiées par cet établissement. Les animaux marins, de l'embranchement des Articulés, sont représentés sur les côtes de la Belgique par une centaine de Crustacés. Les autres types marins inférieurs sont représentés par des Annélides (Chétopodes), 30 Bryozoaires, 3 Holothuries, 7 Oursins, 5 Etoiles de mer, 4 Cténophores, 7 Méduses, 50 Hydroïdes (Campanulaires) environ, 8 Actinies, 3 Alcyonnaires et 3 Eponges fibreuses. On sait que tous ces types inférieurs appartenant à l'embranchement des Cœlentérés sont assez rares dans les mers tempérées qui baignent le centre et le nord de l'Europe.

Les Articulés terrestres sont beaucoup plus riches en espèces. Les Insectes ont 3,700 Hyménoptères, 3,000 Coléoptères, 1,400 Lépidoptères, 1,500 Diptères, 500 Hémiptères, 239 Névroptères, 46 Orthoptères, etc. On rencontre, en outre, en Belgique, 24 Myriapodes, 300 Arachnides, et quelques Crustacés d'eau douce ou terrestres. La faune belge a été l'objet de nombreux travaux qui permettent de donner, avec une certaine précision, les chiffres que nous venons d'indiquer, et rendent facile la détermination des espèces que l'on peut rencontrer dans les limites de ce pays. On trouvera le titre des plus importants de ces ouvrages à l'index bibliographique. E. Trouessart.

V. Anthropologie. — Le sol belge, où se sont faites les premières, parmi les plus importantes, des découvertes relatives à l'homme des cavernes, est resté le théâtre de recherches préhistoriques non moins fructueuses aujourd'hui qu'au premier jour. C'est en 1833 que Schmerling opérait, dans une série de quarante cavernes, ces belles fouilles si laborieuses qui prouvaient, avec une abondance de faits qui avait manqué jusque-là, l'association de restes humains et d'industrie humaine dans les dépôts des cavernes avec ceux de mammifères quaternaires, sans d'ailleurs éveiller même pour ainsi dire l'attention de ses compatriotes de Liège, sans obtenir l'adhésion de Ch. Lyell, qui devait plus tard prendre en main sa cause avec tant de succès. C'est d'autre part en 1886, l'année dernière, qu'a été faite une des découvertes préhistoriques les plus intéressantes de ces dernières années. Et elle revient encore à la Belgique. C'est grâce d'ailleurs à cette dernière découverte qu'on peut dire que toutes les époques quaternaires sont représentées en Belgique. Elle est due à MM. de Puydt et Lohest, et a été faite dans la grotte de Spy sur l'Orneau (province de Namur). Dans cette grotte, à tous les niveaux ossifères, au nombre de trois, on a trouvé des restes du mammouth. Le deuxième et le dernier de ces niveaux renfermaient la faune caractéristique du quaternaire inférieur : rhinocéros *tich.*, mammouth, ours et lion des cavernes, hyène. Dans le dernier, à la surface, ont été trouvés des restes de deux hommes. Et ces hommes étaient de la race de Néanderthal, de la vallée du Rhin. Depuis la découverte de l'homme de Néanderthal lui-même, c'est la première fois qu'on trouve des restes de cette race dans des cavernes. Ces restes d'ailleurs sont peut-être les témoins d'un cas isolé de survivance, car ils n'étaient pas accompagnés de silex du type de Saint-Acheul, mais de silex se rattachant plutôt à l'industrie du Moustier. C'est en effet, à l'époque de cette industrie, la seconde époque quaternaire, que les cavernes ont commencé généralement à être habitées. C'est à cette époque aussi qu'appartiennent les principales grottes fouillées par Schmerling. Ces grottes, se correspondant de chaque côté de la Meuse, devaient appartenir à des séries de tunnels et de galeries, avant le creusement des vallées existantes. Deux d'entre elles, celles d'Engis et d'Engihoul, qui se font vis-à-vis, sont particulièrement célèbres à cause des ossements humains assez nombreux qu'on y a trouvés. De ces restes, un crâne, bien connu aujourd'hui sous le nom de *crâne d'Engis*, a été conservé en assez bon état. On est à peu près fixé de longue date sur son âge et ses caractères, et on le rapporte à l'époque du Moustier et à la race de Cro-Magnon. Il gisait en effet sous une brèche osseuse de 1m50, à côté d'os de rhinocéros, d'hyène, de cheval, d'ours, dans le même état que lui. Cependant, on a récemment élevé des doutes sur son ancienneté. Ces doutes seraient basés sur l'amibiguïté même de certains de ses caractères, et sur le nombre assez extraordinaire des autres os humains de petites dimensions qui annonceraient l'existence d'une sépulture néolithique, bouleversée par des animaux fouisseurs.

De nouvelles fouilles effectuées dans la caverne d'Engis plus de trente-cinq ans après, en 1870, par M. Ed. Dupont, ont confirmé les résultats obtenus par Schmerling. Son industrie est parfaitement moustérienne, et les os humains y ont été enfouis avec elle contemporainement avec les restes de mammouth. M. Ed. Dupont a consacré dix années, à partir de 1864, à des fouilles méthodiques dans les vallées de la Meuse et de la Lesse. Il a recueilli un matériel industriel considérable, où les types du Moustier, de Solutré, de la Madeleine, de la pierre polie, sont également représentés. Quelques-unes des cavernes explorées, quelques-uns des résultats obtenus sont devenus célèbres. C'est dans le cours de ces fouilles, en effet, que M. Dupont a découvert (1866) la fameuse mâchoire de la *Naulette* (V. ce mot). La caverne du Trou de la Naulette, située sur la rive gauche de Lesse, com. de Furfooz, près Dinant, est à 28 m. au-dessus du cours de la Lesse. Son sol se composait de limon alternant avec sept couches de stalagmite. C'est sous la cinquième de ces couches, à une profondeur de près de 10 m., que gisait la mâchoire humaine, avec un métacarpien, un cubitus, une canine. Quoi qu'on ait pu dire, il est certain que, sur aucun autre débris humain du même genre, on n'a pu observer des caractères aussi inférieurs, aussi pithécoïdes. Sous ce rapport, comme d'ailleurs sous celui de son ancienneté, elle a pu être rangée à côté des restes de Néanderthal, de Brux, etc. Non loin du Trou de la Naulette, au Trou du Frontal, à Furfooz même, M. E. Dupont a eu la bonne fortune de faire une autre découverte, pour le moins aussi discutée. C'est celle d'une sépulture contenant les restes d'environ seize individus. Parmi ces restes, deux crânes étaient en assez bon état. On a établi sur leurs caractères deux types de races très voisines, bien connues sous le nom de races de *Furfooz* (V. ce mot). Des archéologues d'une grande autorité les rapportent à l'époque de la pierre polie. Des sépultures célèbres, telles que celle d'Aurillac et de Cro-Magnon, dans des cavernes, ont en effet été rangées

après coup dans l'âge de la pierre récent. Et l'homme quaternaire en général n'enterrait certainement pas ses morts. De plus, avec les os humains du Trou du Frontal, se trouvait un vase en terre. Ce vase aurait certains caractères de la poterie néolithique, et il est reconnu que c'est bien avec la pierre polie que l'usage de la poterie s'est répandu. Mais, d'autre part, il est non moins bien reconnu que les restes des animaux recueillis avec les os humains appartiennent à la faune quaternaire : ce sont en effet ceux du saïga, du renne, du bouquetin, du chamois, du lemming, du lagopède. Enfin, aucun objet de pierre polie, d'industrie néolithique, ne les accompagnait, sauf le vase que nous venons de mentionner.

Or, les archéologues belges prétendent avoir démontré que la poterie date chez eux des temps quaternaires. M. E. Dupont personnellement a trouvé des tessons dans la plupart de ses cavernes. Il en a trouvé notamment dans celle de Goyet, profondément enfouis. Il en a trouvé aussi dans le Trou de Châleux, au-dessous de 1 m. d'éboulis provenant de la voûte qui s'était écroulée sur les débris de repas et les autres restes d'industrie quaternaires au milieu desquels ils se trouvaient. Tout récemment, en 1885, M. Fraipont, fouillant dans le couloir de la principale chambre de la grotte d'Engis, rencontra lui-même, au-dessous d'une couche stalagmitique de 10 centim., un fragment de pot à 65 centim. de profondeur, sur le fond, non loin de trois dents de rhinocéros *tichorhinus* et d'une molaire de mammouth. Dans la grotte de Spy également, au-dessus d'ailleurs des restes humains néanderthaloïdes qui s'y trouvaient, on a rencontré quatre fragments de poterie, avec des fragments de défense de mammouth, du charbon de bois, des silex taillés moustériens. Pas un silex néolithique n'a été trouvé dans la grotte, et un tesson contenait un éclat de silex « d'une nature minéralogique identique à celle des silex paléolithiques de la grotte ». Enfin, dans la caverne de Petit-Modane, dans le sixième niveau ossifère, tous les niveaux renferment d'ailleurs des restes de la faune du mammouth, depuis le rhinocéros tichorhine jusqu'au lion des cavernes, à 7 m. de profondeur, « en un point absolument vierge de tout remaniement » (Fraipont), M. Ivan Braconnier a trouvé encore en place le fond d'une grossière tasse d'argile. « Si ce vase était néolithique, dit M. Fraipont, il faudrait qu'il eût traversé 8 m. de dépôt, puisque toutes les couches qui recouvrent son gisement datent du quaternaire inférieur, de l'âge du mammouth. Faire appel à un remaniement de couche ne change pas davantage l'âge absolu de l'objet, puisque tous les dépôts de la grotte appartiennent à la même époque géologique. » En présence de ces faits, des archéologues, M. G. de Morlet en particulier, persistent dans leurs explications basées sur l'intervention d'animaux fouisseurs. Mais les archéologues belges ripostent qu'un tel argument pourrait porter atteinte à presque toutes nos certitudes, relativement à la contemporanéité d'objets travaillés ou de pièces osseuses trouvés ensemble dans les cavernes.

Quoi qu'il en soit, on peut tenir pour certain, ces discussions une fois indiquées, que la présence d'un pot à côté des restes humains de Furfooz ne peut à aucun point de vue suffire à prouver que ceux-ci sont néolithiques. Ajoutons d'ailleurs qu'ils ont pu être contemporains de stations néolithiques de régions de l'Europe plus méridionales. Des crânes trouvés dans les amas coquilliers, les Kjœkkenmœddings de Mugem, aux bouches du Tage, ont été rapportés aux types de Furfooz. De toutes façons, nous avons en ces types ceux mêmes de la population de la Belgique, des troglodytes de l'âge du renne de ce pays. A cet âge, la race plus ancienne de Cro-Magnon, à laquelle appartiendrait le crâne d'Engis, était encore représentée. Un crâne brisé, recueilli au Trou du Frontal lui-même, suffirait à le prouver. Mais elle l'était par des petits groupes, des familles isolées au milieu du reste de la population, dont M. Dupont a recueilli de nombreuses mâchoires. Celle-ci se composait d'individus également robustes, mais beaucoup plus petits. La taille des hommes de Furfooz, en effet, était de 1m53, juste celle des Lapons. Leur squelette toutefois ressemble à celui des hommes d'aujourd'hui. Leurs mœurs nous sont connues par les accumulations de débris de toutes sortes qu'ils ont laissés dans leurs stations, au *Trou des Nutons*, qui semble avoir été l'habitation de ceux mêmes enterrés au *Trou du Frontal*, et surtout au *Trou de Châleux*, où tout a été saisi en place par un écroulement de la voûte. Ils se servaient surtout de silex et de bois de renne. Ce sont les grandes lames ou couteaux de silex qu'ils adaptaient à tous les usages. Suivant M. Dupont, ils ne connaissaient pas l'arc et la flèche. Leurs relations commerciales étaient probablement assez étendues, car ils tiraient de la Champagne leurs silex et les coquilles dont ils s'ornaient. Ils se peignaient la figure avec les oxydes de fer ou de manganèse, dont on a trouvé des provisions dans leurs abris, comme dans ceux du Périgord. Ils se faisaient des vêtements avec des peaux qu'ils cousaient. Ils étaient éminemment pacifiques, comme le sont par exemple les Esquimaux. En cela ils différaient de leurs contemporains, les gens de la race de Cro-Magnon qui habitaient les grottes de la Madeleine dans la vallée de la Vezère. Ils différaient de ces derniers encore et surtout par la pauvreté relative de leur industrie, et l'absence de tout art dans les objets de cette industrie.

Au dire de certains anthropologistes, il serait aisé de retrouver des descendants de ces gens de Furfooz au milieu de la population actuelle de la Belgique. Cependant, dès l'époque de la pierre polie, une population nouvelle et différente se serait répandue dans ce pays. Et de cette population on a retrouvé des représentants dans les stations, dans les grottes néolithiques de la même province, des mêmes environs de Namur. Que l'on compare, par exemple, dit M. de Quatrefages, les deux têtes du Trou du Frontal à celles que M. Arnould a retirées de la grotte de Sclaigneaux, et on sera frappé des différences. Sans entrer dans d'autres détails, il suffit de dire que les premières sont prognathes et que l'une d'elles exagère même ce caractère, tandis que les secondes sont remarquablement orthognathes. Pendant que des peuples nouveaux envahissaient la Belgique, ses anciens peuples colonisaient le nord, se répandaient en Danemark, en Suède, où les dolmens contenaient beaucoup de crânes du type de Furfooz. L'âge de la pierre polie a eu certainement en Belgique son développement habituel et une longue durée. Des stations de cet âge ont été découvertes en certain nombre dans les cavernes, par Schmerling, Spring (grotte de Chauvaux), E. Dupont, etc. Des objets d'industrie néolithique ont de plus été recueillis un peu partout. C'est en Belgique qu'on a découvert un des plus vastes ateliers de silex taillés et polis qui soient connus. Cet atelier est situé à Spiennes près Mons. On y préparait les haches pour le polissage. C'est par milliers qu'on y recueille les débris et les pièces de rebut. La matière première, les rognons de silex, provenaient du coteau de Mesvin. En creusant une tranchée de chemin de fer à travers ce coteau composé de craie blanche on a mis au jour, à la surface, des silex quaternaires du type du Moustier, et, dans la craie même, des puits et des galeries de mines creusés à l'époque néolithique pour l'extraction du silex. Les peuples néolithiques ont élevé des dolmens en Belgique comme ailleurs. Mais ces monuments ont été presque complètement détruits. Les trouvailles de bronze ont été peu nombreuses. Le premier âge de fer ou époque hallstatienne a eu en Belgique un plus grand développement. Il est représenté par un grand nombre de tumulus. Mais l'usage de ceux-ci était encore général à l'époque romaine. La Belgique a partagé au point de vue ethnologique toutes les vicissitudes de la Gaule. Elle a été habitée par les Celtes. Mais ceux-ci y ont été refoulés de bonne heure, et, semble-t-il, complètement par des peuples blonds d'ori-

gine septentrionale, par des Kymris ou des Galates. Les peuplades belges, qui ont donné leur nom au pays, auraient traversé le Rhin successivement depuis le commencement du IIIe jusqu'au milieu du IIe siècle avant notre ère, pour occuper tout le nord-est de la Gaule. ZABOROWSKI.

VI. Ethnographie et Langues.— Nous avons signalé la différence sensible qui existe entre l'aspect général de la Belgique du sud-est, région ondulée, et les plaines du nord et de l'ouest. Ces deux régions sont habitées par des populations bien distinctes. La première est le pays wallon, la deuxième le pays flamand. Une ligne tracée de Saint-Omer à Maestricht, à travers la Belgique moyenne, indique presque exactement la limite N.–O. du wallon, tandis qu'une autre ligne dirigée de Maestricht vers Metz, marque, avec beaucoup moins de régularité la limite orientale du même idiome. Le sommet de l'angle par 50°50′ de latitude est le point le plus septentrional de l'Europe où soit parlée une langue latine. A l'est on parle l'allemand ; au nord et à l'ouest le néerlandais.

Les habitants de la Wallonnie présentent des caractères physiques sensiblement différents de ceux des Flamands. Le Wallon a la figure plus osseuse que le Flamand, la taille plus élevée, les membres plus forts, le corps plus anguleux, la chair moins développée, le teint moins vermeil. Il est généralement admis que les Wallons descendent des Gaulois et les Flamands des Germains ; il faut, toutefois, tenir compte des nombreux mélanges dus aux invasions des armées étrangères et aux visites continuelles des marchands venus de toutes les parties de l'Europe. De plus, les anthropologistes signalent des groupes belges dont le type ne se rattache ni aux Gaulois, ni aux Germains. Pendant le moyen âge, les Flamands, que favorisait d'ailleurs la position de leur pays, si heureuse pour le commerce et l'industrie, étaient en moyenne supérieurs aux Wallons, non seulement par la richesse, mais aussi par la civilisation réelle et la pratique de la liberté. Les grandes révolutions dont la Belgique a été le théâtre et les lentes transformations qui se sont accomplies dans la masse du peuple ont fini par déplacer le siège de la puissance. De nos jours ce sont les Wallons qui l'emportent par l'activité industrielle, mais les Flamands ont gardé leur supériorité dans les arts proprement dits : ce sont eux surtout qui donnent au pays ses peintres et ses musiciens.

Quant aux dialectes populaires compris sous l'appellation générique de « wallon », ils sont, dit M. A. Scheler (*Patria Belgica*, III, 383), des rameaux de la grande famille romane ; leurs origines et leurs premiers développements sont obscurs comme ceux de tous les idiomes issus de l'absorption d'un élément indigène par une langue exotique ou imposée ; mais leur classement dans la famille néo-latine ne peut plus faire question aujourd'hui. Cependant le wallon contient un contingent plus fort d'éléments germaniques que les autres rameaux de la branche romane–française. On a attribué ce fait au parler primordial ou anté–romain des contrées dont il s'agit, ou simplement au long séjour des Francs-Austrasiens dans les régions de la Meuse.

Le dialecte flamand est un rameau d'une des deux grandes branches de la souche germanique. Aussi bien que les divers dialectes parlés dans les provinces dont se compose le royaume actuel des Pays-Bas, le flamand fait partie du groupe d'idiomes teutoniques compris sous l'appellation de *bas-allemand*, ce qui veut dire l'allemand parlé dans les basses terres du littoral, par opposition au *haut-allemand*, qui est l'allemand des régions centrales et méridionales. Cette division fondamentale de l'allemand peut se comparer à celle qui a existé pendant longtemps dans l'ensemble des idiomes français sous les noms de langue d'*oil* et de langue d'*oc*. Dans les limites actuelles de l'empire d'Allemagne, la distinction radicale entre le haut et le bas allemand n'affecte plus que la langue parlée.

Supplanté par le *Hochdeutsch*, comme organe de la vie publique, sociale et scientifique, le bas-allemand ou *Niederdeustch* n'a plus cours, dans les pays de la Basse-Allemagne, qu'au foyer domestique et dans les rapports familiers du peuple. Mais au delà de l'Allemagne, il a conservé son rang de langue nationale en Hollande, et soutient vaillamment ses droits séculaires dans la grande moitié de la Belgique et même dans un coin du N.–O. de la France. La distinction entre le flamand et le hollandais est purement géographique ; aussi les désigne-t-on aujourd'hui d'un nom commun : le *néerlandais*.

L'absence de documents écrits avant le milieu du XIIe siècle présente au philologue d'insurmontables difficultés pour traiter la question des éléments constitutifs du flamand et des influences qui ont concouru à son développement. On peut affirmer cependant qu'il s'y trouve des traces du langage des Saxons établis dans les Pays-Bas, des anciens Frisons, du langage des Francs, d'éléments d'origine romane. La langue néerlandaise tend de plus en plus à se modeler sur les œuvres classiques des écrivains du Nord. Mais, autour de la langue écrite et disciplinée, se groupent dans les diverses contrées de nombreuses variétés parlées qui se distinguent entre elles par des systèmes phonologiques, des habitudes grammaticales, des expressions et des termes particuliers.

Au dernier recensement décennal, le 31 déc. 1880, sur 5,520,009 hab., 2,230,316 ne parlaient que le français, 2,485,384 le flamand seulement, 39,550 l'allemand seulement, 423,752 le français et le flamand, 35,250 le français et l'allemand, 2,956 le flamand et l'allemand, 13,331 les trois langues. Il y avait, en outre, 6,412 hab. parlant exclusivement des langues étrangères ou sourds-muets et 283,058 enfants âgés de moins de deux ans et considérés comme ne parlant pas. L'usage du français est général dans les grands corps délibérants, dans toutes les administrations, dans l'armée, dans les groupes scientifiques, littéraires, industriels, commerciaux. Les deux tiers des journaux sont rédigés en français et ce sont ceux qui ont la plus grande publicité.

Depuis quelques années des lois ont rendu justice aux flamands et leurs griefs les plus sérieux ont été redressés. La langue néerlandaise est librement employée devant les tribunaux, et, dans les correspondances officielles, le texte français est généralement accompagné d'une traduction néerlandaise. Le gouvernement a fait réimprimer les vieux auteurs flamands, il subventionne les théâtres flamands, il a même fondé en 1886 une académie royale flamande.

VII. Démographie. — La superficie et la population étaient, au 31 déc. 1885, représentées par les chiffres suivants :

PROVINCES	Kilom. carrés	Popul. absolue	DENSITÉ (pop. pr k. q.)
Anvers	2.832	639.339	226
Brabant	3.283	1.060.053	323
Flandre occidentale	3.235	721.437	223
Flandre orientale	3.000	461.671	308
Hainaut	3.732	1.029.885	277
Liege	2.895	710.819	245
Limbourg	2.412	218.951	90
Luxembourg	4.418	214.760	48
Namur	3.660	333.761	91
Total	29.467	5.853.278	198

DIVISIONS ADMINISTRATIVES. La Belgique est divisée en neuf provinces. 1° Le BRABANT, ch.-l. *Bruxelles*. Il se divise en trois arrondissements administratifs dont les chefs-lieux sont *Bruxelles*, *Louvain* et *Nivelles*. — 2° La FLANDRE ORIENTALE, ch.-l. *Bruges ;* huit arrondissements administratifs : ch.-l. *Bruges*, *Ostende*, *Courtrai*, *Dixmude*, *Furnes*, *Roulers*, *Thielt*, *Ypres*. — 3° La FLANDRE ORIENTALE, ch.-l. *Gand ;* six arrondissements

administratifs : ch.-l., *Gand*, *Alost*, *Audenarde*, *Eccloo*, *Saint-Nicolas*, *Termonde*. — 4° La province d'Anvers, ch.-l. *Anvers;* trois arrondissements administratifs : ch.-l. *Anvers*, *Malines* et *Turnhout*. — 5° Le Limbourg ch.-l. *Hasselt;* trois arrondissements administratifs : ch.-l. *Hasselt*, *Tongres*, *Maeseyck*. — 6° La province de Liège, ch.-l. *Liège;* quatre arrondissements administratifs : ch.-l. *Liège*, *Huy*, *Verviers*, *Waremme*. — 7° Le Luxembourg, ch.-l. *Arlon;* cinq arrondissements administratifs : ch.-l. *Arlon*, *Bastogne*, *Neufchâteau*, *Marche*, *Virton*. — 8° La province de Namur, ch.-l. *Namur;* trois arrondissements administratifs : ch.-l. *Namur*, *Dinant* et *Philippeville*. — 9° Le Hainaut, ch.-l. *Mons;* six arrondissements administratifs : ch.-l. *Mons*, *Tournai*, *Charleroi*, *Thuin*, *Soignies* et *Ath*.

La Belgique compte 19 villes dont la population dépasse 20,000 hab. Ce sont : Bruxelles, 430,000 (avec les faubourgs) ; Anvers, 191,000 ; Gand, 141,000 ; Liège, 133,000 ; Malines, 47,000 ; Bruges, 46,000 ; Verviers, 45,000 ; Louvain, 38,000 ; Tournai, 34,000 ; Seraing, 31,000 ; Courtrai, 29,000 ; Namur, 28,000 ; Saint-Nicolas, 27,000 ; Mons, 25,000 ; Borgerhout, 25,000 ; Jumet, 23,000 ; Alost, 22,000 ; Laecken, 22,000 ; Ostende, 22,000.

Armée. — L'armée belge n'est destinée qu'à la défense du territoire et de la neutralité de l'Etat. D'après la loi du 18 sept. 1873, le recrutement se fait par des engagements volontaires et des appels annuels ; le remplacement est permis. D'après la loi organique l'armée se compose de :

(*a*) *Infanterie :* 19 régiments comptant 26,000 hommes sur le pied de paix et 52,000 sur le pied de guerre.

(*b*) *Cavalerie :* 8 régiments, 5,900 hommes sur le pied de paix, 6,400 sur le pied de guerre.

(*c*) *Artillerie :* 7 régiments, soit 34 batteries de campagne, 6 de réserve, 48 de siège, 3 de réserve, et 3 de dépôt. Chaque batterie de campagne compte, en temps de paix, 93 hommes et 53 chevaux, et, en temps de guerre, 155 hommes et 112 chevaux. Les batteries de siège comptent, en temps de paix, 73 hommes et en temps de guerre, 176 hommes.

(*d*) *Génie :* 1 régiment et 5 compagnies spéciales : force totale en temps de paix, 1,650 hommes et, en temps de guerre, 3,600 hommes.

L'effectif total de l'armée est, en temps de paix, de 46,000 hommes, 10,000 chevaux, 204 canons de campagne ; et en temps de guerre, de 104,000 hommes, 14,000 chevaux et 240 canons. Une loi de 1886 a créé une armée de réserve de 30,000 hommes. La garde civique active, qui peut être mobilisée en temps de guerre, compte 31,000 hommes ; la garde civique non active compte 90,000 hommes.

La principale forteresse belge est Anvers qui, depuis 1859, est le centre de la défense du pays. Les autres points fortifiés sont Diest, Termonde, Liège et Namur. Une loi votée en 1887 décrète la construction d'un grand nombre de forts nouveaux pour défendre le passage de la Meuse ; Liège et Namur deviendront ainsi les bases d'un nouveau système défensif.

VIII. Instruction. — La Constitution belge de 1831 a proclamé la liberté absolue de l'enseignement, toutefois elle a prescrit l'organisation de l'instruction publique.

L'Enseignement supérieur a été réorganisé par les lois de 1849 et de 1876. Il y a deux universités de l'Etat, une à Gand et une à Liège ; elles comprennent chacune les quatre facultés de philosophie et lettres, de droit, des sciences et de médecine. Une école du génie civil, une école normale des sciences et une section normale d'histoire et de langues germaniques sont annexées à l'université de Gand ; une école des arts et manufactures, une écoles des mines, une école normale des humanités sont annexées à l'université de Liège. L'Etat possède un institut agricole à Gembloux et une école vétérinaire à Cureghem. Il y a une université libre à Bruxelles, une université catholique à Louvain, et une école provinciale de mines à Mons.

L'Enseignement moyen est réglementé par les lois de 1881 et 1886. Il y a en Belgique 20 athénées royaux, 15 collèges communaux et patronnés, 82 écoles moyennes de l'Etat pour garçons, 36 écoles moyennes de l'Etat pour filles. Il y a de plus un grand nombre d'établissements dirigés par les communes ou par le clergé.

L'Enseignement primaire est réglementé par une loi de 1884. Il y a dans chaque commune au moins une école primaire officielle ou adoptée. La direction est abandonnée aux conseils communaux ; l'Etat intervient par ses subsides et se réserve l'inspection des écoles. Il y a 16 écoles normales officielles pour la formation des instituteurs et des institutrices. — Il y a en Belgique 30 écoles industrielles, 57 écoles de musique et 84 écoles de dessin.

IX. Cultes. — Presque toute la population belge appartient à la religion catholique. On évalue le nombre de protestants à 15,000, celui des juifs à 3,000. Le culte catholique est dirigé par l'archevêque de Malines, primat de la Belgique, et cinq évêques, ceux de Bruges, de Gand, de Tournai, de Namur et de Liège. E. H.

X. Gouvernement, Administration (V. Administration [Belgique]).

XI. Législation. — L'histoire moderne de la législation belge peut se diviser en trois périodes : la première qui commence avec la domination française, la deuxième avec la domination hollandaise et la troisième avec la proclamation de l'indépendance de la Belgique.

De 1795 à 1814, les départements français formés par les provinces belges ont eu les mêmes lois que le reste de la France. Après les événements de 1814, il devait y avoir, aux termes de la loi fondamentale du nouveau royaume des Pays-Bas, publiée le 24 août 1825, pour tout le royaume, « un même code civil, pénal, de commerce, d'organisation judiciaire et de procédure civile et criminelle ». (Art. 163.) Mais ce travail de refonte de la législation était loin d'être achevé quand survint la révolution qui se termina par la séparation de la Belgique et de la Hollande et, le 14 janv. 1831, le gouvernement provisoire belge abrogea les arrêtés relatifs à la mise en vigueur des codes projetés.

Le 7 févr. suivant (1831), le décret du *Congrès* national, qui contenait la constitution nouvelle du pays, décida (art. 139) qu'il était nécessaire de pourvoir, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, à la revision de la législation et, spécialement, à la refonte des codes. Ce grand travail, longtemps différé, est actuellement très avancé et, depuis vingt ans surtout, une tendance de plus en plus accentuée vers une législation nationale s'est manifestée dans toutes les parties du droit.

Droit public et administratif. — La *Constitution* belge porte la date du 7 févr. 1831 et est devenue obligatoire le 25 févr. 1831.

Les lois *électorales* de 1831 et 1834, après plusieurs modifications successives, ont été réunies, le 18 mai 1872, en un *Code électoral*, modifié lui-même par les lois du 9 juil. 1877, des 16 mai et 26 août 1878, 30 juil. 1881, 14 févr. et 9 mai 1882, 21 févr. et 24 août 1883, 26 avr., 30 avr. et 21 mai 1884 et 22 août 1885.

La loi d'*organisation provinciale* a été édictée le 30 avr. 1836 ; mais elle a été modifiée dans plusieurs parties, notamment par les lois des 26 mai 1848, 29 févr. 1860, 28 mars 1872 et par les lois électorales.

La loi *communale* remonte au 30 mars 1836 ; elle a été complétée ou modifiée par les lois du 30 juin 1842, 1er mars, 31 mars, 13 avr., 1er et 20 mai 1848, 21 janv. 1852, 16 mars 1854, 3 juin 1859, 30 juin 1865 et 7 mai 1877.

L'*organisation judiciaire* est régie par la Constitution et les lois du 4 août 1832, 7 juil. 1865, 25 juil. 1867, 18 juin 1869 et 1er avr. 1879. Elle est calquée sur le sys-

tème français, admet deux degrés de juridiction et un pourvoi en cassation.

Dans chaque canton siège aussi un juge de paix ; au chef-lieu de chaque province, une cour d'assises juge les crimes, avec le jury, aboli en 1814, mais rétabli en 1831.

La loi *militaire*, du 30 juin 1870, a été modifiée par la loi du 18 sept. 1873, que complète l'arrêté royal du 7 août 1877, puis par les lois des 19 mai 1880, 30 juil. 1881, 29 août 1883 et 27 déc. 1884.

L'enseignement *primaire* a été organisé par la loi du 23 sept. 1852, revisée par la loi du 1er juil. 1879, qui elle-même a été modifiée par la loi, toujours en vigueur, du 20 sept. 1884.

L'enseignement *moyen* (ou secondaire) est régi par les lois des 1er juin 1858 et 15 juin 1881.

L'enseignement *supérieur*, par les lois des 15 juil. 1849, 1er mai 1857, 27 mars 1861 et 20 mai 1876.

Une loi sur les *aliénés* a été édictée le 20 déc. 1873 et complétée par un arrêté royal du 25 janv. 1874.

Une loi sur la *comptabilité* de l'État remonte au 15 mai 1846.

La loi portant revision et codification de la législation *postale* est du 30 mai 1879.

La législation *minière* repose sur les lois des 21 août 1810, 2 mai 1837 et divers arrêtés royaux des 1er mars 1850 et 17 juin 1876.

La *presse* est toujours régie par le décret du 20 juil. 1831,

La *chasse* par la loi du 25 févr. 1882 et la *pêche* par celle du 19 janv. 1883.

Le *Code forestier* est du 10 déc. 1854, il a été complété par l'arrêté royal du 20 déc. même année.

Droit civil. — Le Code civil français est toujours en vigueur en Belgique, où il n'a cessé d'être appliqué dans son intégralité, c.-à-d. avec certaines dispositions qui n'étaient même plus suivies en France, le titre du divorce, par exemple. Mais d'assez nombreuses lois particulières ont modifié, à diverses reprises certaines matières que nous allons indiquer. Telles sont, dans l'ordre chronologique:

La loi du 10 juil. 1824, concernant les droits de superficie et d'emphytéose.

La loi du 20 mai 1837, sur le droit des étrangers de succéder en Belgique.

La loi du 28 févr. 1845 sur la promulgation des lois.

La loi du 16 déc. 1851, snr les privilèges et hypothèques.

La loi du 5 mai 1865 sur le prêt à intérêt.

La loi du 27 juil. 1871, sur la contrainte par corps.

La loi du 1er avr. 1879, relative à la qualité de Belge, en faveur des personnes qui ont omis de remplir ou rempli imparfaitement les formalités requises pour l'acquérir.

La loi du 6 août 1881 pour la naturalisation.

La loi du 15 août 1881 accordant la qualité de Belge aux enfants nés en Belgique de parents légalement inconnus.

La loi du 28 févr. 1882 sur la chasse.

La loi du 20 mai 1882 sur la célébration du mariage des Belges à l'étranger.

La loi du 10 juil. 1883 abrogeant l'art. 1,781 du C. civ.

La loi du 25 août 1885 sur les vices rédhibitoires.

Le *Code rural* repose sur les décrets des 28 sept., 6 oct. 1791 et 8 juil. 1795, et la loi du 16 mars 1796.

En 1878, M. Laurent, le savant professeur de l'université de Gand, a été chargé par le ministère de la justice de reviser l'ensemble du Code civil. Ce travail considérable a été terminé par l'auteur en 1885 et publié en 6 vol. in-4 (Bruxelles, 1882-1885). Depuis l'avènement au pouvoir du ministère catholique, ce projet de réforme paraît avoir été abandonné.

Procédure civile. — Le Code de procéd. civ. français est resté en vigueur, dans toutes ses parties, jusqu'en 1876, époque à laquelle le Parlement belge a voté la loi du 25 mars (même année) reformant le titre Ier du titre préliminaire relatif à la compétence en matière contentieuse. Le surplus du code a été également l'objet d'un projet de réforme déposé à la Chambre en 1869 et sur lequel on peut consulter les remarquables rapports de MM. Allard et Thonissen.

Des lois particulières ont modifié quelques parties du code de 1807 :

La loi du 12 juin 1816 sur les ventes et partages judiciaires.

La loi du 15 août 1854, sur l'expropriation forcée des immeubles et la saisie des rentes.

Le *notariat* est toujours régi par la loi de ventôse an XI et l'arrêté du 2 nivôse an XII.

Droit criminel. — Le *Code pénal* de 1810 a régi la Belgique durant cinquante-six ans, depuis le 1er févr. 1811 jusqu'au 15 oct. 1867, date de l'entrée en vigueur du code actuel. Deux projets de revision, en 1827 et en 1834, avaient été soumis au Parlement, mais n'avaient pas abouti ; c'est le travail préparé par la commission nommée en 1849 et dont faisaient partie MM. Delebecque, Haus et Nypels qui, après de nombreuses modifications, est devenu le code de 1867.

A ce code il y a lieu d'ajouter :

La loi du 12 mai 1858 sur les crimes et délits qui portent atteinte aux relations internationales.

La loi du 19 mai 1866 sur les fraudes électorales.

La loi du 4 oct. 1867 sur les circonstances atténuantes.

La loi du 7 juil. 1875 concernant des pénalités contre les propositions de commettre certains crimes.

La loi du 26 déc. 1881 modifiant celle du 4 oct. 1867.

Procédure pénale. — Le Code d'instr. crim. français de 1808 a été appliqué en Belgique de 1811 à 1814. Après les événements qui marquèrent la fin du premier Empire, ce code fut modifié sur plusieurs points; en 1831, les États généraux votèrent un nouveau projet qui allait être mis en vigueur quand survint la séparation de la Belgique et de la Hollande. Le pays revint au code de 1808, mais le code fut amendé dans un assez grand nombre de ses dispositions, spécialement celles relatives à la détention préventive, à la mise au secret et à la mise en liberté provisoire (lois du 13 févr. 1852 et du 20 août 1874) ; — au droit d'appel (loi du 1er mai 1849); — aux attributions de la chambre du conseil et de la chambre des mises en accusation (loi du 4 oct. 1867). C'est pour coordonner ces lois diverses qu'une commission fut chargée de reviser le Code d'instr. crim. Après avoir plusieurs fois interrompu ses travaux, cette commission a presque achevé son projet de refonte (V. les Rapports déposés au Parlement par M. Thonissen depuis le 11 mai 1877 jusqu'au 8 mai 1884) ; mais ce grand travail n'est pas arrivé tout entier au Parlement. Le gouvernement en a détaché le *titre préliminaire*, c.-à-d. la procédure proprement dite, qui est devenu la loi du 17 avr. 1878.

Les autres titres n'ont pas encore été discutés.

Un *C. pén. milit.* a été promulgué le 27 mai 1870 et complété par un arrêté royal du 14 déc. 1875.

Droit commercial. — Le Code de comm. français est resté en vigueur, en Belgique, après la séparation de la Hollande et, durant de longues années, ce code n'avait subi de modifications importantes que dans la loi du 18 avr. 1851, qu avait remplacé le liv. III du Code francais, sur la *faillite*. Il est actuellement remplacé par un code nouveau. En 1855, le gouvernement nomma une commission chargée de préparer un projet de revision des deux premiers livres du Code de comm. français. Un premier projet, émané de cette commission, fut présenté et discuté et devint la loi du 30 déc. 1867 (complétée par celle du 11 juin 1883), sur les *Bourses de commerce*, les *agents de change* et *courtiers*, qui supprime le monopole de ces intermédiaires. Le travail de refonte, interrompu quelque temps, en 1870, par la dissolution des Chambres, fut bientôt repris et, à partir de 1872, furent promulguées d'importantes lois destinées à former autant de titres du nouveau C. de comm. ; nous citerons :

La loi du 28 mai 1872 portant revision de la partie du

code (liv. I, tit. 6) relative au *gage* et à la *commission.*

La loi du 20 mai 1872 relative à la *lettre de change* et au *billet à ordre* (liv. I, tit. 8).

La loi du 15 déc. 1872 (liv. I, tit. 1 à 4) sur les *commerçants*, leurs conventions matrimoniales, les livres de commerce, et la preuve des engagements commerciaux.

La loi du 18 mai 1873 sur les *sociétés* (liv. I, tit. 3), complétée par une loi du 26 déc. 1881.

La loi du 11 juin 1874 sur les *assurances*, qui traite des assurances en général, des assurances des récoltes, des assurances sur la vie (liv. II, tit. 10).

La loi du 21 août 1879, contenant le nouveau livre II du Code de comm. et relatif aux *navires* et autres *bâtiments de mer*, aux *équipages*, au *connaissement*, à la *charte-partie*, aux *avaries*, au *transport par mer*, à l'*hypothèque maritime*, au *contrat à la grosse*, aux *assurances maritimes* et à l'*abordage*.

La loi du 26 déc. 1882 sur la procédure gratuite en matière de faillite.

Les lois du 20 juin 1883 et 23 déc. 1885 sur le concordat préventif de la faillite.

La loi du 2 juin 1884, modifiant la loi du 19 juin 1869 en ce qui concerne le mode d'élection des membres des tribunaux de commerce.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE. — Les droits de propriété littéraire et artistique n'ont encore fait l'objet, en Belgique, d'aucune loi générale ; ils sont régis par des arrêtés royaux dont quelques-uns remontent encore à la domination hollandaise; tels sont ceux du 23 sept. 1814, 25 janv. 1817 et 21 oct. 1830. Citons aussi ceux relatifs aux droits des auteurs et compositeurs dramatiques du 31 mars 1860, 20 janv. 1874, 8 déc. 1876 et 27 oct. 1879.

Les *brevets d'invention* sont réglementés par une loi du 24 mai 1854 et deux arrêtés royaux des 24 mai 1854 et 12 sept. 1861.

Enfin les *marques de fabrique* et de *commerce* sont soumises à une loi du 1er avr. 1879, qui a coordonné et complété tous les anciens textes relatifs à cette matière.

AMIAUD.

XII. Géographie économique. — PRODUCTIONS MINÉRALES. — Si l'on tient compte de son étendue, la Belgique est une des contrées les plus favorisées du globe en ce qui concerne les productions minérales. Si l'on excepte un petit nombre de métaux, les pierrès précieuses et d'autres substances de peu d'utilité positive, la Belgique contient tous les matériaux dont l'homme a besoin pour les usages de la vie. Elle est particulièrement riche en combustibles: on recueille la tourbe dans la Campine et le long du littoral de la Flandre occidentale. D'autre part, une large et profonde vallée, formée par une dépression du calcaire carbonifère, traverse la Belgique du S.-O. au N.-O., en passant par Quiévrain, Mons, Charleroi, Namur et Liège. Elle est remplie par le terrain houiller, et sur presque toute sa longueur, de la frontière française à la frontière allemande, des exploitations de houille sont en activité; le terrain houiller a une épaisseur moyenne de plus de 2,000 m. La Belgique possède des mines de fer, de plomb, de zinc; on y exploite d'importants gisements de phosphate de chaux, d'argile et de sable réfractaire, de pierre calcaire, de grès, de silex, de porphyre, de pierre de taille, de marbre, d'ardoise, de terre à brique, de pierres à aiguiser.

AGRICULTURE. — Sauf dans l'Ardenne et la Campine, la Belgique est un pays fertile. On la divise en six régions caractérisées par le mode de culture qu'on y rencontre plus généralement. La région des *polders* borde la mer et l'Escaut inférieur; ce sont des herbages et l'orge, les féveroles qui y dominent; dans les Flandres et en Campine, c'est le seigle; dans la Hesbaye, le froment ; dans le Condroz, l'épeautre; en Ardenne, l'avoine; dans le bas Luxembourg, il y a grande abondance de fruits. Parmi les cultures industrielles, la plus importante est celle du lin; viennent ensuite la betterave, le houblon et le tabac.

Animaux domestiques. On pratique en Belgique avec beaucoup de succès l'élève des races chevaline, bovine, ovine et porcine. On y trouve aussi en grande quantité l'âne, le mulet, la chèvre, le lapin domestique, les poules, le dindon, le canard, l'oie, le pigeon, les abeilles, les chiens et les chats.

INDUSTRIE. — L'industrie *lainière* a son siège principal dans l'arr. de Verviers. Elle met en œuvre plus de 500,000 broches et 50,000,000 de kilogr. de laine. L'industrie *cotonnière* s'exerce surtout à Gand, et met en œuvre 800,000 broches; l'industrie *linière* a ses principaux établissements en Flandre et occupe 240,000 broches. Les *dentelles* se fabriquent surtout à Malines, dans le Brabant et dans la Flandre ; 150,000 ouvrières en produisent pour plus de 100,000,000 par an. Il y a des *tapisseries de basse lisse* à Ingelmunster et à Malines. L'industrie *houillère* extrait plus de 15,000,000 de tonnes annuellement. L'industrie *sidérurgique* comptait, en 1885, 45 hauts fourneaux, 164 fonderies, 42 fabriques de fer, 48 usines à ouvrer le fer; on évalue sa production annuelle à 120,000,000 de francs.

L'industrie *verrière*, plus spécialement centralisée dans le Hainaut et dans la province de Liège, est extrêmement florissante ; elle a un chiffre d'affaires supérieur à 50,000,000 de francs par an. L'industrie *céramique* est représentée par de nombreuses briqueteries, tuileries, fabriques de tuyaux, de produits réfractaires, de faïence, de porcelaine.

L'*armurerie* compte un grand nombre de manufactures, surtout dans la province de Liège ; on y fabrique plus de 750,000 pièces par an.

La *brasserie*, la *distillerie*, l'industrie *typographique* et la *taille du diamant* sont également une grande source de richesses pour la Belgique.

COMMERCE. — En 1884, la Belgique a importé pour 2,763,000,000 de francs de marchandises, elle en a exporté pour 2,677,000,000. Le commerce de transit s'est élevé à 1,340,000,000 de francs.

Il est entré, en 1884, dans les ports belges 6,465 navires d'un tonnage total de 4,072,987 tonnes ; il en est sorti 6,458 navires d'un tonnage total de 4,046,208 tonnes.

En 1885, la marine marchande comptait 64 navires d'un tonnage total de 80,592 tonnes et 324 barques de pêche jaugeant 11,474 tonneaux.

VOIES DE COMMUNICATION. — Nous avons indiqué plus haut les voies navigables de la Belgique. Les lignes de chemin de fer ont une étendue de 4,410 kil.

Les lignes télégraphiques ont une longueur totale de 6,075 kil., et sont desservies par 31,405,000 m. de fils.

FINANCES. — Le total des dépenses de l'Etat en 1886 s'élève à 316,000,000 de francs ; le total des recettes à 320,000,000. La dette publique est de 2,115,000,000 de francs et son service exige une annuité de 103,000,000.

Les divers budgets étaient réglés, en 1886, de la manière suivante :

Dette publique	103	millions.
Dotations	4 1/2	—
Ministère de la justice	15	—
— des affaires étrangères	2 1/2	—
— de l'intérieur	22	—
— des travaux publics	16 1/2	—
— des chemins de fer	85 1/2	—
— de la guerre	45 1/2	—
— de la gendarmerie	3 1/2	—
— des finances	15 1/2	—
— des rembts et non-valeurs	1 1/2	—

E. II.

XIII. Histoire. — César est le plus ancien auteur qui ait nommé les *Belges ;* c'était pour lui l'un des trois grands peuples entre lesquels la Gaule était partagée. Ils occupaient, entre la Seine, la Marne, le Rhin et l'Océan, une région qu'il nomme le *Belgium* (*Bell. gall.*, V, 12, 25 ;

VIII, 46, 54). On a beaucoup discuté pour savoir s'il fallait attribuer à cette dénomination une valeur ethnographique ou simplement politique. La plupart des savants pensent aujourd'hui que les Belges, mêlés de Germains et de Celtes, ne constituaient pas une race, mais formaient une nation, une association politique ou une confédération de peuples, les uns Celtes, les autres d'origine germanique, entre lesquels s'était formée une certaine communauté de mœurs, d'usage et de langue. Strabon raconte qu'ils étaient les plus belliqueux de la Gaule, et que seuls ils s'étaient opposés à l'invasion des Cimbres et des Teutons. Il ajoute qu'ils étaient divisés en quinze peuplades (IV, IV, 3). Il est difficile de distinguer les peuples belges des nations voisines, aussi bien des Celtes sur les bords de la Seine et de la Marne, que des Germains sur les bords du Rhin; aussi a-t-on beaucoup discuté sur les peuples que l'on doit comprendre parmi les Belges. Comme dans tous les cas leur nombre est supérieur à celui qu'indique Strabon, on a résolu le problème en supposant qu'un certain nombre étaient réunis sous la clientèle de quelques-uns. En voici l'énumération d'après les recherches de M. E. Desjardins (*Géogr. de la Gaule Romaine*, II, 427), dont les résultats ont été un peu modifiés par M. Longnon (*Atlas historique de la France)*; 1. *Remi* (Remois, Châlonnais, Argonne, Rethelois, Tardenois); 2. *Bellovaci* (Beauvais); 3. *Suessiones* (Soissonnais) comprenant les *Silvanecti* Senlis) et les *Meldi* (Meaux); 4. *Nervii* (Pays de Bavay, Hainaut, Brabant), peuple d'origine germanique ayant pour clients les *Leutrones, Grudi, Levaci, Pleumoxi, Gedumni;* 5. *Atrebates* (Arras); 6. *Ambiani* (Amiens); 7. *Morini* (Térouane, Boulonnais, Flandre occidentale); 8. *Menapii* (depuis Cassel, jusqu'aux bouches du Rhin, de l'Escaut et de la Meuse); 9. *Caletes* (pays de Caux); 10. *Veliocasses* (Vexin, pays de Rouen); 11. *Veromandui* (Vermandois); 12. *Eburones* (pays de Tongres, de Namur, de Liège et de Maestricht), peuple d'origine germanique ayant pour clients les *Aduatuci*, reste des Cimbres et des Teutons fixés dans le pays; 13. *Treviri* (pays de Trèves sur les deux rives de la Moselle jusqu'au Rhin), peuple germanique ayant pour clients les *Condrusi*, les *Segni*, les *Cœresi*; 14. *Mediomatrices* (pays Messin); 15. *Leuci* (pays de Toul).

Après la défaite d'Arioviste, les Belges, qui jusque-là étaient restés à l'écart de la lutte, comprirent que le conquérant de la Gaule les menaçait et formèrent une coalition (57 av. J.-C.). César marcha d'abord contre les *Remi*, qui s'empressèrent de se soumettre. Puis, ayant envoyé les Eduens auxiliaires contre les Bellovaques, il joignit sur les bords de l'Aisne l'armée des Belges confédérés auprès de l'oppidum rémois de *Bibrax*, et la mit en déroute. Il soumit ensuite successivement les *Suessiones*, les *Bellovaci* et les *Ambiani*, battit sur la Sambre les *Nervii* auxquels s'étaient joints les *Atrebates* et les *Veromandui*, et termina son expédition dans le *Belgium* en forçant les *Aduatuci* dans l'oppidum où ils s'étaient réfugiés. Les *Morini* et les *Menapii*, seuls, n'avaient pas fait leur soumission; deux années de suite (56 et 55 av. J.-C.) César pénétra dans leur territoire sans les soumettre complètement. Les années 54 et 53 virent encore de nouvelles expéditions en Belgique, contre Ambiorix, qui avait soulevé les Eburons, et contre le Trévère Indutiomare. Lors du soulèvement de l'an 52, la plupart des peuples de la Belgique envoyèrent des contingents à Vercingétorix, et après la chute d'Alésia il fallut encore une campagne pour achever de soumettre les Bellovaques et les Atrebates (51 av. J.-C.). La conquête achevée, César réunit le *Belgium* à la Celtique et à l'Aquitaine pour en former une seule province, la Gaule Chevelue. Mais comme elle était trop considérable, Auguste la divisa en trois provinces, dont l'une fut la Belgique. Pour la former on joignit à l'ancien *Belgium* le pays des *Sequani* (Franche-Comté), des *Helvetii* (Suisse) et des *Lingones* (pays de Langres), et on retrancha ceux des *Caletes* et des *Veliocasses* (27 av. notre ère). Elle eut pour métropole *Durocortorum* (Reims). Plus tard, après la défaite de Varus, les besoins de la défense des frontières en firent distraire le long du Rhin une longue bande de territoire pour former les deux Germanies.

La *province impériale prétorienne de Belgique* comprit dès lors les treize cités suivantes : 1° *Civitas Atrebatum*, ch.-l. *Nemetacum* (Arras); 2° *Civ. Bellovacorum* ch.-l. *Cæsaromagus* (Beauvais); 3° *Civ. Ambianorum*, ch.-l. *Samarobriæ* (Amiens); 4° *Civ.* ou *Colonia Morinorum*, ch.-l. *Tarvana* (Térouane); 5° *Civ. Tungrorum*, ch.-l. *Atuatuca* (Tongres); 6° *Civ. Nerviorum*, ch.-l. *Bagacum* (Bavay); 7° *Civ. Silvanectum*, ch.-l. *Ratomagus* (Champlieu?); 8° *Civ. Veromanduorum*, ch.-l. *Augusta Veromanduorum* (Saint-Quentin); 9° *Civ. Suessionum*, ch.-l. *Augusta Suessionum* (Soissons); 10° *Civ. Remorum*, ch.-l. *Durocortorum* (Reims); 11° *Civ. Treverorum*, ch.-l. *Augusta Treverorum* (Trèves); 12° *Civ. Mediomatricorum*, ch.-l. *Divodurum* (Metz); 13° *Civ. Leucorum*, ch.-l. *Tullium* (Toul).

Sous Dioclétien, à la fin du IIIe siècle de notre ère, cette province de Belgique fut à son tour démembrée et forma trois provinces : *Belgica prima*, *Belgica secunda* et *Provincia maxima Sequanorum*. Plusieurs cités furent en outre réunies aux provinces de Germanie et de Lyonnaise.

La Première Belgique eut pour métropole Trèves, et comprit trois autres cités : Metz, Toul et Verdun ; celle de Langres, qui aurait dû y être comprise, fut attribuée à la première Lyonnaise.

La Deuxième Belgique eut pour métropole Reims, et comprit en outre les neuf cités de Soissons, Châlons, Saint-Quentin, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Térouane et Boulogne. Quant à la vaste cité de Tongres, elle avait été réunie à la deuxième Germanie.

Les événements historiques qui se passèrent dans cette province pendant la période romaine trouveront place à l'art. Gaule ; il nous suffira de noter ici ceux qui ont eu de l'influence sur les transformations territoriales.

La seconde Belgique fut une des premières provinces envahies par les Barbares ; les Francs saliens l'envahirent à la fin du IVe, siècle, et ne tardèrent pas à s'en rendre maîtres ; à cette époque, suivant la *Notice des dignités de l'Empire*, elle formait le *duché de la seconde Belgique*, divisé en trois préfectures : *Littus saxonicum*, *Quartensis* et *Portus Æpatiacus*. Après la bataille de Tolbiac, les Francs étendirent leur domination sur la première Belgique, que les Barbares avaient dévastée jusqu'alors sans y laisser d'établissements durables. Avec la chute de l'empire d'Occident le nom de Belgique disparaît de l'histoire, pour n'être plus exhumé qu'à la fin du XVIe siècle lorsque Philippe II attribua une partie des Pays-Bas à sa fille Isabelle et à son gendre Albert d'Autriche.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des pays qui, après avoir constitué les provinces romaines de Belgique et de Germanie, sont devenus le royaume de Belgique actuel. Il suffira d'indiquer en quelques lignes les articles où l'on devra chercher les renseignements.

La deuxième Belgique première, soumise par les Francs au Ve siècle, forma pendant la période mérovingienne une grande partie du royaume de Neustrie, tandis que la première Belgique fut comprise dans celui d'Austrasie ; l'une et l'autre furent comprises dans l'empire Carolingien. Quand celui-ci fut démembré à Verdun en 843, on attribua à Lothaire une longue bande de territoire, dont une partie devint la Lotharingie ou Lorraine, et embrassa les pays qui avaient été et redevinrent plus tard la Belgique. Lors de la constitution de la féodalité, ces pays devinrent la Flandre, le Hainaut, le Brabant, la Hollande, le Luxembourg. L'Artois fut démembré de la Flandre au cours du XIIIe siècle. Après les longues guerres que soutint la Flandre contre le royaume de France, elle

échut aux ducs de Bourgogne, qui par mariage, héritages, achats ou traités, acquirent les territoires voisins et reconstituèrent à peu près au xve siècle l'ancien royaume de Lothaire. Cette partie de leurs Etats fut généralement connue sous le nom de Pays-Bas. A la mort de Charles le Téméraire ils échurent à la maison de Habsbourg (1482), sous la domination de laquelle ils devinrent très florissants (V. Pays-Bas). Mais à Charles-Quint succéda Philippe II (1555), dont le despotisme et le fanatisme finirent par amener la scission des provinces belges et des provinces néerlandaises. Les sept provinces du Nord se constituèrent par l'union d'Utrecht (janv. 1579) en république protestante, tandis que celles du Sud, restées fidèles au catholicisme, étaient définitivement rattachées à la domination espagnole par la prise d'Anvers (1585).

Vers la fin de sa vie, Philippe II, reprenant une idée de Charles-Quint, constitua la Belgique en souveraineté indépendante pour sa fille Isabelle et son gendre Albert d'Autriche (1598). Après une courte lutte contre les Pays-Bas, les deux pays, également épuisés, conclurent la trêve de douze ans durant laquelle le commerce et l'industrie reprirent quelque essor (V. Albert d'Autriche).

Le mariage d'Albert étant demeuré stérile, la Belgique fit retour à l'Espagne (1621). Les guerres incessantes entre l'Espagne et la république des Pays-Bas ne modifièrent pas la situation respective des deux pays. La Hollande ne put s'approprier que quelques lambeaux de la Flandre, du Brabant et du Limbourg, et dut, par la paix de Munster (1648), renoncer à toute prétention sur les Pays-Bas espagnols, c.-à-d. sur la Belgique. Durant les guerres du xviie siècle, ce malheureux pays servit de champ de bataille à l'Europe. L'Espagne dut céder successivement à la France : l'Artois, Thionville et quelques autres places par la paix des Pyrénées (1659) ; puis Lille, Charleroi, Oudenarde, Courtrai et Tournai par la paix d'Aix-la-Chapelle (1668). La paix de Nimègue (1679) lui rendit une partie de ces places fortes, mais elle abandonna en échange Valenciennes, Nieuport, Cambrai, Saint-Omer, Ypres et Charlemont, dont elle ne récupéra qu'une partie à la paix de Ryswyck (1697). Enfin, en 1713 et en 1714, les traités d'Utrecht et de Rastadt donnèrent à l'Autriche la Belgique, qui prit dès lors le nom de Pays-Bas autrichiens. La Hollande obtint pourtant le droit de tenir garnison dans les forteresses de la frontière, dites de la *Barrière* (V. Barrière [traité de la]). La domination autrichienne souleva de vives oppositions, notamment sur les questions de finance. Les ordonnances rendues par le marquis de Prié, qui gouvernait la Belgique au nom du statthalter, le prince Eugène de Savoie, provoquèrent même une insurrection en 1719 qui fut réprimée dans le sang et amena la condamnation à mort du syndic *Anneessens* (V. ce nom). Durant la guerre de la succession d'Autriche, les Français, sous les ordres du maréchal de Saxe, conquirent presque toute la Belgique à la suite de la victoire de Fontenoy ; mais le pays fut rendu à l'Autriche par la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). La longue période de tranquillité qui lui succéda fut favorable à la Belgique. Le gouvernement du prince Charles de Lorraine (jusqu'en 1780) releva la prospérité matérielle et morale du pays. C'est alors que fut fondée l'Académie belge des sciences. A Marie-Thérèse succéda en 1780 son fils Joseph II. Ce prince obtint en 1781 le retrait de la convention des Barrières, qui confiait aux Hollandais la garde des places fortes de la frontière. Mais, animé d'un esprit systématique et frappé de l'incohérence des lois du pays, il édicta une série de réformes inspirées par les idées des philosophes français de l'époque. Ces réformes, qui s'adressaient à toutes les classes de la société, à la représentation provinciale, à l'organisation judiciaire, à l'université, aux corporations, à l'Église, furent mal accueillies par tous ceux dont elles menaçaient les privilèges. Joseph II voulut alors les imposer, et il cassa les droits qu'il avait reconnus par la joyeuse entrée aux provinces de Brabant, au Limbourg et à Anvers. L'université de Louvain donna le signal de l'insurrection, l'avocat van der Noot fit prononcer la déchéance de Joseph II (1788). Les insurgés, vainqueurs à Meersch, forcèrent la garnison autrichienne de Bruxelles à capituler (1789), et proclamèrent l'indépendance du pays sous le nom d'Etats-Unis de Belgique (1790). Le Luxembourg, où s'était retiré le général Bender, restait seul sous la domination autrichienne. Sur ces entrefaites éclate la Révolution française. Les idées nouvelles ne tardèrent pas à retentir en Belgique et à amener la scission du parti démocratique et du parti aristocratique, dont les querelles permirent au général Bender de reconquérir la province du Limbourg. A la mort de Joseph II, son successeur Léopold II ayant reconnu en 1790 les droits et privilèges anciennement accordés au pays, Bender put occuper sans grande résistance toute la Belgique.

La restauration autrichienne ne fut pas de longue durée. La bataille de Jemmapes (7 nov. 1792) eut pour conséquence l'annexion de la Belgique à la France. La défaite de Dumouriez à Neerwinden (18 mars 1793) amena une restauration momentanée de la domination autrichienne ; mais la victoire de Fleurus (26 juin 1794) rendit la Belgique à la France. L'annexion fut reconnue par les traités de Campo-Formio (1797) et de Lunéville (1801). La Belgique fut divisée en neuf départements français (*Lys*, ch.-l. Bruges ; *Escaut*, ch.-l. Gand ; *Deux-Nèthes*, ch.-l. Anvers ; *Dyle*, ch.-l. Bruxelles ; *Meuse-Inférieure*, ch.-l. Maestricht ; *Ourthe*, ch.-l. Liège ; *Jemmapes*, ch.-l. Mons ; *Sambre-et-Meuse*, ch.-l. Namur ; *Forêts*, ch.-l. Luxembourg) et complètement assimilée au reste de la France au point de vue législatif et administratif. Les Français avaient été accueillis comme des libérateurs ; satisfaite des institutions nouvelles, la Belgique s'identifiait de jour en jour à la France, et sans les fautes de Napoléon l'union eût été sans doute définitive.

A la chute de Napoléon, la Belgique se trouve gouvernée plusieurs mois par un gouverneur autrichien, le général Vincent ; puis le congrès de Vienne décida de la réunir à la Hollande sous la souveraineté du prince Guillaume d'Orange, qui prit le 23 mars 1815 le titre de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Les conventions de Londres (19 mai 1815) et de Vienne (9 juin 1815) fixèrent avec précision l'étendue du nouveau royaume. Le second traité de Paris, en 1815, adjoignit à la frontière sud les forteresses de Philippeville, Marienbourg et Bouillon. La nouvelle constitution du royaume fut édictée le 24 août 1815, et le roi y jura fidélité à Bruxelles le 27 sept. La réunion de la Belgique et de la Hollande n'était pas heureuse. La langue, la religion, les mœurs, tout contribuait à séparer les deux pays. Le nouveau roi ne fit qu'accroître le mécontentement des provinces belges par une série de mesures impolitiques. La constitution, bien que rejetée par la majorité des notables belges, fut imposée aux provinces du Sud par une fiction sophistique. L'emploi de la langue hollandaise dans tous les actes officiels, la proclamation de l'égalité de tous les cultes, la participation très lourde des provinces belges à la dette hollandaise, la disproportion entre la population de la Belgique et le nombre de députés qu'elle avait à élire, aigrirent bientôt les esprits. Le clergé catholique de Bruxelles, à la tête duquel était l'évêque de Gand, le prince Maurice de Broglie, prit la direction du mouvement. Les classes inférieures furent lésées par l'établissement de taxes nouvelles (1821) et par l'organisation d'un syndicat d'amortissement dépourvu de contrôle. La presse protesta avec violence contre toute cette organisation. Le gouvernement, qui avait d'abord résisté et sévi en 1817 contre l'évêque de Gand, céda devant l'orage. Il conclut le 18 juin 1817 un concordat avec le pape sur les mêmes bases que celui qu'avaient signé Napoléon et Pie VII ; il retira quelques-unes des taxes, etc. Mais ces concessions furent interprétées comme une marque de faiblesse. Les ultramontains et les libéraux se montrèrent également

mécontents. L'audace de la presse augmenta encore. Le gouvernement eut alors recours aux moyens énergiques. Le 11 déc. 1829 paraissait un message royal où la constitution était présentée comme résultant du bon plaisir du roi et où les opposants étaient traités d'égarés et de factieux. Ce message devait être signé de tous les fonctionnaires dans l'espace de vingt-quatre heures, sous peine de destitution. En même temps des mesures sévères étaient prises contre la presse, et plusieurs des chefs de l'opposition les plus en vue comme Potter, Tielemans, Bartels, étaient exilés.

Dans ces conditions, on conçoit aisément que la révolution de 1830 ait eu un contre-coup décisif en Belgique. Un mois après la révolution de Juillet, le 25 août 1830, au sortir d'une représentation de la *Muette de Portici*, les habitants de Bruxelles se soulevèrent au nom de l'indépendance nationale et déployèrent le drapeau tricolore brabançon. Le 1er sept., le prince d'Orange, fils aîné du roi Guillaume, se présenta aux portes de Bruxelles; des insurgés consentirent à le recevoir s'il entrait seul. Mais le roi, craignant de le voir pactiser avec les insurgés, le rappela et envoya son frère le prince Frédéric, qui entra, le 25 sept., dans la ville avec 9,000 hommes; mais quatre jours après il dut battre en retraite. Le 3 oct., le gouvernement provisoire proclamait l'indépendance de la Belgique. En même temps, il tournait les yeux vers la France. Les puissances signataires des traités de Vienne intervinrent alors. La conférence, réunie à Londres le 4 nov. 1830, déclara, le 20 déc., le royaume des Pays-Bas dissous, et annonça qu'elle chercherait les moyens « les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique avec l'équilibre européen ». C'était dire que l'on ne voulait à aucun prix l'union de la Belgique avec la France. Aussi Louis-Philippe, après avoir fait écarter la candidature du prince de Lichtenberg au trône de Belgique, refusa, pour éviter la guerre, la couronne, que le congrès de Bruxelles offrait à son second fils, le duc de Nemours (fév. 1831). La conférence de Londres ayant mis en avant le prince Léopold de Saxe-Cobourg, que soutenait l'Angleterre, le congrès belge l'élut pour roi en juil. 1831. Le Limbourg et le Luxembourg furent partagés entre la Belgique et la Hollande, et le tiers de la dette des Pays-Bas mis à la charge des Belges par le traité des 18 articles (12 nov. 1831). Le roi de Hollande ayant refusé de se soumettre aux décisions des puissances, la France envoya une armée de 50,000 hommes sous les ordres du maréchal Gérard faire le siège de la citadelle d'Anvers. La place capitula le 23 déc. 1832. Ce ne fut pourtant que sept ans plus tard (fév. 1839) que le roi Guillaume reconnut l'indépendance de la Belgique.

L'histoire intérieure de la Belgique, à partir de ce moment, n'est que le récit de la lutte du parti libéral et du parti clérical. Unis momentanément contre la domination hollandaise, ils ne tardèrent pas à se diviser. Le ministère catholique de Theux-Muelenaere, formé en 1834, dut se retirer, en 1840, à la suite de troubles dans la rue, et fut remplacé par le ministère libéral Lebeau-Rogier, qui commença par proclamer une amnistie générale. Mais une adresse du Sénat en date du 17 mars 1841, suivie d'un vote de défiance, força le ministère à se démettre (avr. 1841). Un cabinet de conciliation fut formé par Nothomb, qui conclut des traités de commerce avec la France (1842) et le Zollverein allemand (1844). Au cabinet Nothomb succédèrent un ministère libéral de Weyer (juil. 1845–mars 1846), puis un ministère catholique de Theux, qui fut remplacé, en 1847, par un ministère libéral Rogier.

Celui-ci donna satisfaction aux vœux de la majorité du pays. Il repoussa les empiètements du cléricalisme, et s'efforça de développer l'instruction du peuple et l'autonomie communale. Le ministère se trouva encore consolidé par la révolution de 1848; et le roi obtint assez de popularité pour remettre sans hésitation le maintien de sa couronne au libre suffrage de ses sujets. L'opposition tomba à un tiers des voix lors des élections de 1848, en sorte que le ministère se maintint, malgré plusieurs changements de personnes et malgré la crise amenée par les charges du budget de la guerre : une banque nationale fut fondée et la taxe des lettres réduite à moitié. Le coup d'Etat du 2 déc. 1851 inquiéta la Belgique : un crédit de 4,700,000 fr. fut voté pour la défense du pays; un camp retranché fut établi à Anvers. A la suite d'un échec à propos de la nomination du président de la Chambre, le ministère se retira en sept. 1852. Il fut remplacé par un ministère libéral modéré, à la tête duquel était le ministre des affaires étrangères de Brouckere, qui régla les rapports commerciaux de la France et de la Belgique.

Le ministère, ayant démissionné à cause de quelques divergences insignifiantes avec la Chambre (mars 1855), fut remplacé par un ministère catholique modéré, où de Decker prenait l'intérieur et le comte Vilain les affaires étrangères. Malgré les sympathies qui se manifestèrent vis-à-vis du roi à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avènement (21 juil. 1856), le mécontentement public ne tarda pas à éclater contre le ministère. Celui-ci favorisait, en effet, manifestement le parti clérical par ses lois sur l'enseignement, et surtout par la loi sur les établissements de charité publics qui avait pour conséquence le rétablissement de la mainmorte et la prépondérance des moines et du clergé. La loi ayant été votée, le 20 mai 1857, par 60 voix contre 44, des troubles éclatèrent dans plusieurs villes : on les réprima par la force. Mais les élections municipales d'octobre 1857 furent anticléricales, et le ministère se retira.

Le ministère libéral Rogier, ayant dissous la Chambre, obtint une majorité de 70 voix contre 38. Il signala son avènement en apportant des restrictions à la liberté de la presse. Peu après, sous la pression du gouvernement français, qu'avait effrayé l'attentat d'Orsini, il dut édicter la poursuite des offenses faites aux souverains étrangers. Il s'occupa ensuite de la question de la défense nationale. Il entreprit donc de fortifier Anvers, le grand entrepôt du commerce belge. Mais les habitants de la ville, pour qui cette mesure présentait une série d'inconvénients, furent si mécontents qu'ils élurent, en 1863, tous les candidats de l'opposition à la place des députés sortants, parmi lesquels était Rogier lui-même. Aussi le ministère offrit-il sa démission en 1863, mais après une longue crise il resta en fonctions. Un ordre du jour de défiance fut rejeté à une voix de majorité. Le parti libéral proposa alors d'augmenter le nombre des électeurs. La droite se retira tout entière pour empêcher le vote de la loi. De nouvelles élections eurent lieu, et donnèrent 64 voix aux libéraux contre 52 aux cléricaux.

Le roi Léopold, étant mort le 10 déc. 1865, eut pour successeur Léopold II, qui prêta serment à la Constitution le 27 déc. Il ne se borna pas seulement à affirmer son intention de persévérer dans l'attitude constitutionnelle de son père, mais il insista particulièrement sur la question de l'indépendance du pays. Quand éclata en 1867 la question du Luxembourg, la Belgique prit part à la conférence de Londres, mais sans contresigner la garantie de la neutralité du Luxembourg. En même temps on s'inquiétait vivement des projets d'annexion de la Belgique que l'on prêtait à Napoléon III. Le gouvernement présenta en mai 1867 une demande de crédit de 60 millions, et porta en avr. 1868 le contingent annuel de 10,000 à 12,000 hommes. Ces préparatifs demeurèrent inutiles : M. de Bismarck qui, après Sadowa, avait fait miroiter aux yeux de Napoléon III la conquête de la Belgique à titre de compensation, joua complètement l'empereur et réussit à l'empêcher de rien prendre, tout en le rendant suspect à ses voisins.

Le ministère libéral dirigé par M. Frère-Orban s'étant retiré le 2 juil. 1870 à la suite des élections, fut remplacé par le ministère clérical d'Anethan. La guerre franco-allemande de 1870 éclata sur ces entrefaites; la France et la Prusse reconnurent de nouveau la neutralité de la Belgique le 9 août 1870. Le gouvernement observa cette

attitude de stricte neutralité, bien que les sympathies de la population fussent essentiellement françaises. Cependant le ministère réussit, malgré l'opposition des libéraux, à faire passer une loi qui augmentait encore l'influence du clergé dans les élections. Mais la nomination de Pierre de Decker comme gouverneur du Limbourg souleva de vives protestations. Celui-ci se trouvait compromis dans des affaires financières, et, malgré le rejet de la proposition de blâme déposée par Baras, le ministère dut se retirer le 1er déc. 1871, à la suite de troubles dans la rue à Bruxelles. Il fut remplacé par un cabinet clérical un peu plus modéré, dirigé par de Theux, qui fut remplacé à sa mort en 1874 par d'Aspremont-Lynden : le membre le plus en vue du ministère était M. Malou. Le cabinet recula devant les charges qu'eût entraînées une réforme militaire complète calquée sur celle de la Prusse. La loi que proposa en 1873 le général Thiébault, ministre de la guerre, bien qu'augmentant les charges militaires de 4 millions, fut votée par la Chambre.

Le parti clérical, si longtemps arrêté dans ses efforts, mit à profit sa prépondérance pour façonner la Belgique selon l'idéal ultramontain. Il s'attacha d'abord à l'instruction publique. Il porta toute sa sollicitude sur les collèges de jésuites, sur les universités catholiques qu'il favorisait au détriment des établissements de l'État. Le nombre des cloîtres s'accroissait tous les jours. En vingt ans il passa de 779 à 1,700; le nombre des religieux et des religieuses était monté de 11,968 à 22,600. Toutes les jeunes filles étaient mises dans les couvents.

Les lois n'étaient pas même respectées : c'est ainsi qu'en 1873 on enleva des cimetières les cadavres des hommes connus pour leur opposition à l'Église, ou bien l'on exigea pour les y laisser des formalités blessantes. Tout fut mis en œuvre pour rendre l'Église indépendante et en faire un Etat dans l'Etat. Aussi la campagne de M. de Bismarck contre le clergé allemand souleva-t-elle les protestations de la presse officieuse et des évêques, qui envoyèrent l'expression de leurs sympathies aux prêtres frappés par le chancelier, si bien que celui-ci adressa à ce sujet des représentations diplomatiques au ministère belge en 1874 et 1875.

La désapprobation du pays contre la politique cléricale allait en croissant; les libéraux gagnèrent quelques sièges aux élections du 26 oct. 1875. Mais leur espoir d'obtenir la majorité, lors de la réélection d'une moitié des Chambres en juin 1876, fut déçu par suite d'une pression officielle portée au plus haut degré. Baras réclama, au nom des libéraux, l'annulation des élections d'Anvers, de Bruges et d'Ypres. Les élections furent pourtant validées le 23 nov., mais M. Malou dut promettre, pour l'année suivante, une loi sur la corruption électorale. Cette loi, qui augmentait également le nombre des députés des villes, fut votée le 7 juil. 1877. Les ultramontains s'en montrèrent fort irrités. Eux qui avaient autrefois arboré pour programme la liberté de l'Eglise, la liberté de la presse et la liberté de réunion, ils n'hésitèrent pas, maintenant que l'Eglise était omnipotente et le pape plus puissant à Bruxelles qu'à Rome, à déclarer que ces réformes, autrefois tant prônées, étaient impies et contraires aux lois de l'Eglise : et ils émirent la prétention de faire régler les lois politiques et sociales d'après le *Syllabus*. Ces prétentions eurent pour effet de discréditer le parti catholique et d'amener l'union de tous les libéraux. Ceux-ci triomphèrent aux élections du 11 juin 1878, qui leur assurèrent une majorité de 6 voix au Sénat, de 11 voix dans la seconde Chambre. Le ministère d'Aspremont-Malou se retira le 12 juin, le roi appela M. Frère-Orban à constituer un cabinet libéral.

Les Chambres, réunies en session extraordinaire, décidèrent la création d'un ministère de l'instruction publique et la préparation d'une nouvelle loi sur l'enseignement. On revint sur les points principaux de la loi de 1842, et on restreignit l'autorité du clergé aux questions religieuses. Après de longs débats cette loi fut votée et promulguée le 10 juil. 1879. Le clergé ne se borna pas à protester; il excommunia les écoles de l'Etat afin de forcer les parents à envoyer leurs enfants aux écoles libres. Le gouvernement tint bon. Il chercha d'abord à faire arrêter les protestations du clergé par le pape Léon XIII. Celui-ci feignit d'entrer dans ces vues; mais le ministère ayant reconnu en 1880 qu'il encourageait sous main la résistance des évêques, décida de rompre les négociations diplomatiques avec Rome. On doubla, en 1881, le nombre des lycées de l'Etat, et on travailla en même temps à empêcher l'immixtion du clergé dans les élections. L'opinion publique parut appuyer les libéraux dans cette politique, et les fêtes du cinquantenaire de l'indépendance belge, en 1880, furent célébrées avec éclat.

Le point vulnérable du ministère Frère-Orban résidait dans les finances. Le déficit croissait chaque année; on fut amené à de nouveaux impôts et à l'augmentation des impôts déjà existants. L'agitation des ultramontains contre les dépenses causées par les lois scolaires ne restait pas sans écho. Sur ces entrefaites, une scission se produisait dans le parti libéral : une fraction radicale, sous la direction du député Janson, réclamait le suffrage universel. Les élections du 10 juin 1884 se présentèrent donc dans de mauvaises conditions pour les libéraux. Ils perdirent la députation de Bruxelles, où la liste des candidats dits modérés, qui n'étaient que des cléricaux déguisés, passa tout entière. Le parti clérical obtint 32 voix de majorité à la Chambre, puis 17 au Sénat lors des élections du mois de juillet. La réaction triomphait. Le ministère libéral se retira et fut remplacé par un ministère clérical présidé par M. Malou. Celui-ci renoua immédiatement les négociations avec la curie romaine et déposa un projet de loi par lequel les communes abolissaient les écoles d'Etat et les remplaçaient par les écoles cléricales libres. Les élections municipales ayant montré que le pays n'approuvait pas une réaction aussi violente, le roi appela en octobre 1884 un cabinet clérical plus modéré, à la tête duquel étaient Bernaert et Thonissen, et qui fit voter aux Chambres une nouvelle loi scolaire.

XIV. Lettres, Sciences et Arts. — I. Période ancienne. — 1° *Sciences mathématiques, physiques et naturelles.* La Belgique fut, parmi les contrées de l'Europe, l'une des premières où se réveilla le goût des travaux intellectuels. Dès le xe et le xie siècle se manifestait déjà dans les écoles du pays de Liège une certaine activité scientifique très remarquable pour l'époque. On peut citer les noms d'Heriger, abbé de Lobbes, qui commenta l'*Abaque* de Gerbert, d'Adelbold, auteur d'un traité sur le volume de la sphère, de Francon, qui composa un ouvrage sur la quadrature du cercle, du chronologiste Sigebert de Gembloux. Au xiie siècle, Radulphe de Bruges traduisit de l'arabe en latin le *Planisphère* de Ptolémée; Jean de Saint-Amand, médecin et botaniste, écrivit le *De viribus plantarum*.

Au siècle suivant, Guillaume de Ruysbroeck, envoyé par saint Louis comme ambassadeur en Tartarie, adressa au roi une relation de son voyage qui présente quelque intérêt au point de vue de l'histoire naturelle ; Gilles de Lessines (1205-1280) écrivit des ouvrages sur la géométrie et sur les comètes. Le xive siècle offre peu d'intérêt au point de vue de l'histoire des sciences, nous ne trouvons guère à signaler que l'astronome Jean de Lignières, ainsi que le cardinal Nicolas de Cusa (1401-1464).

Au xvie siècle, la renaissance scientifique se manifesta en Belgique comme dans le reste de l'Europe, et elle s'accentua d'une manière sensible par le développement de l'université de Louvain. A cette époque l'enseignement des sciences acquit dans ce grand établissement d'instruction une importance considérable. L'université compta alors soit comme professeurs, soit comme élèves, beaucoup de savants dont les travaux étendirent de plus en plus sa

réputation. Nous mentionnerons le géomètre Stainier de Gosselies (1494–1536), l'astronome Joachim Sterk van Ringelbergh (1499–1536), le médecin Nicolas de Boussu, le mathématicien Anatole de Barre, Gemma Frisius (1508-1555), astronome et géographe, qui fut le maître de Mercator; Gérard Mercator (1512–1594), le père de la géographie moderne; Ortelius (1527–1598), l'auteur de *Theatrum mundi;* leurs élèves Hondius (1546–1611), Pierre Montanus, Michel Coignet (1549-1623).

Pendant que l'enseignement des mathématiques s'élevait à l'université de Louvain à une hauteur qu'il n'avait pas encore atteinte jusqu'alors, que Vésale fondait l'anatomie, que la géographie, entre les mains de Mercator et de ses successeurs, rejetait les erreurs de Ptolomée, s'appuyait sur les faits et devenait une science, une révolution radicale s'opérait aussi dans l'étude de l'histoire naturelle. Les ouvrages belges de botanique datant de cette époque sont dus à Remacle Fusch (†1587); viennent ensuite les œuvres originales de Rembert Dodoens (1517-1585), Charles de l'Escluse (1526–1609) et Mathias de Lobel (1538–1616).

La prodigieuse activité scientifique qui régnait en Belgique pendant la première moitié du XVIe siècle devait malheureusement être arrêtée par les tristes événements dont les provinces belges furent le théâtre. Au moment même où l'on pouvait espérer que la Belgique allait atteindre au premier rang dans le domaine des sciences comme dans celui des arts, la domination espagnole et la persécution religieuse qui en fut la conséquence déterminèrent l'émigration d'une foule de savants et d'hommes de lettres vers l'Allemagne, l'Angleterre, la France et surtout la Hollande. Il en fut ainsi des botanistes que nous venons de citer; ajoutons le mathématicien Arnould de Lens, Pierre Plancius, géographe (1550-1622), Simon Stévin, l'inventeur du système décimal (1548-1620), Philippe van Lansberge, astronome, Adrien van der Spiegel (1578-1625), botaniste, Jean de Lact (1573–1649), géographe et naturaliste. La décadence était donc inévitable et ce furent les pays voisins qui recueillirent le fruit des travaux des savants belges.

Cependant, en dépit des circonstances, il y eut encore en Belgique des savants distingués : Adrianus Romanus (1561–1615), astronome et géomètre, auteur du *Speculum astronomicum;* Anselme Boëce de Boodt (1550-1632), minéralogiste, qui entrevit les lois de la cristallisation et en déduisit les règles de l'art de tailler les pierres précieuses; J.-B. van Helmont (1577-1644), chimiste et physicien, célèbre par ses recherches sur le gaz, et qui fut mis en prison comme sorcier; Godefroid Wendelin (1580-1660) et Michel van Langren, astronomes. L'ordre des jésuites fournit aux sciences un certain nombre d'hommes remarquables dont les travaux jettent encore un assez vif éclat sur cette désastreuse époque : d'Aiguillon (1556–1617), auteur d'un remarquable traité d'optique; Grégoire de Saint-Vincent (1584–1667), mathématicien que Leibnitz comparait à Descartes; André Tacquet (1612-1660), également mathématicien; Ferdinand Verbiest (1625- 688) qui, envoyé comme missionnaire en Chine, en 1659, y transforma l'astronomie, y réforma le calendrier, réorganisa l'observatoire qu'il garnit d'instruments européens, et fut nommé président du tribunal mathématique de l'Empire. Enfin, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, nous ne trouvons plus guère à signaler que deux noms, ceux de deux prêtres, van Sterbeke (1631-.693), d'Anvers, botaniste, auteur du *Theatrum Fungorum* et un des ondateurs de la science des champignons, et René de Sluse (1622–1685), géomètre de grande valeur. Après eux nous trouvons les sciences dans un état d'abaissement déplorable, toute activité scientifique est pour ainsi dire éteinte en Belgique.

A la fin du XVIIIe siècle, la fondation de l'Académie de Bruxelles par Marie-Thérèse, en 1772, fut un immense bienfait et produisit dans les sciences comme dans les lettres une révolution heureuse et rapide.

De Nieuport (1746-1827) s'occupa avec succès du calcul infinitésimal; van Bochaute suivit les doctrines de Lavoisier; Minkelers (1748-1824) eut la première idée de l'application du gaz de houille à l'éclairage des villes; mais, dès 1794, l'Académie fut supprimée et l'incorporation de la Belgique à la France arrêta brusquement le mouvement scientifique qui avait commencé à se produire.

2° *Médecine.* Le plus ancien médecin belge dont les ouvrages soient parvenus jusqu'à nous est Jean de Saint-Amand, qui vécut vers l'an 1200 et fut professeur à la faculté de Paris. Au siècle suivant, on cite Jean d'Ypres, dit Jehan Yperman; puis au XVIe siècle, de Dryvere, professeur à Louvain, et maître de Vésale; puis André Vésale (1513-1564), le père de l'anatomie et le réformateur de la chirurgie; Rembert Dodonœus, un des créateurs de l'anatomie pathologique: Corneille van Baesdorf, médecin de Charles-Quint; Van Biesem, Pierre Coudenberg, etc. Au XVIIe siècle, Plempius, médecin de l'archiduchesse Isabelle, après avoir combattu la théorie de la circulation du sang de Harvey, finit par reconnaître son erreur. Van Helmont (1577–1644) fut le précurseur de la médecine vitaliste; après lui viennent Verhegen (1648-1710), professeur de chirurgie à Louvain, et Jean Palfyn (1650-1730), ostéologiste, et inventeur du forceps.

Au XVIIIe siècle, Réga, recteur de Louvain, et auteur du *Tractatus medicus de sympathia*, fut le précurseur de la doctrine physiologique de Broussais, et Van Bochaute fit d'importantes recherches sur la composition chimique de la bile.

3° *Littérature.* Dès la fin du XIIe siècle, les princes du Hainaut, de la Flandre, de Brabant et de Liège se firent un honneur de protéger la littérature; sous leur influence naquirent des traditions littéraires. Les poètes vivant en Belgique à cette époque reculée sont Aymond de Valenciennes et Gui de Cambrai, qui chantent les héros du Cycle de la Grèce et de Rome; Graindor de Douai, l'auteur de la chanson d'Antioche et de la conquête de Jérusalem; Adenès-le-roi dont le chef-d'œuvre est *Berthe au grand pied* (V. ce mot). Leurs chansons historiques peignent les mœurs de l'époque avec un grand esprit d'indépendance à l'égard de tous les pouvoirs.

Les fabliaux et les moralités ne se comptent pas, mais la plupart de ces œuvres sont perdues.

L'histoire écrite en langue française fait son apparition avec la longue chronique en vers de Mouskés, évêque de Tournai. Viennent ensuite Colin de Hainaut et Jean Despreis, dit d'Outre-Meuse; Jean le Bel de Liège, le maître de Froissart, dont la *Grande Chronique* s'arrête en 1361; Froissart lui-même, le plus gracieux des chroniqueurs.

Avec la période bourguignonne l'activité littéraire redouble. Martin Franc dédie à Philippe le Bon deux poèmes : *l'Estrif de fortune et de vertu*, et *le Champion des Dames*; Pierre Michault, le secrétaire de Charles le Téméraire, est l'auteur du *Miroir des Dames*; Chastellain écrit le *Prince*, satire contre Louis XI; Olivier de la Marche rédige le *Chevalier délibéré*, suite de récits allégoriques sur la vie et la mort du Téméraire.

Les productions des chambres de rhétorique forment la transition entre la poésie du moyen âge et celle de la Renaissance. Tantôt ces sociétés littéraires donnent des représentations populaires, tantôt elles organisent de grands spectacles pour la Cour. Elles mettent en scène l'histoire et la satire politique.

Parmi les chroniqueurs de l'époque bourguignonne, nous citerons Monstrelet, à la narration quelque peu diffuse; A. Thymo, le verbeux Chastellain, Jacques du Clerc qui nous expose les misères du pays, tandis qu'Olivier de la Marche est l'historien élégant des fêtes brillantes de la Cour. Commines est le premier historien politique, et ses mémoires sont un chef-d'œuvre. Guilbert de Lannoy, qui rédigea pour Charles le Téméraire les *Instructions*

du jeune prince, est un moraliste et un patriote.

Jean Lemaire des Belges (1473-1546) réunit les divers caractères littéraires de l'époque ; il est à la fois poète, historiographe érudit et polémiste ardent ; on a dit avec raison qu'il prépare à la fois Ronsard et Luther.

Le xvie siècle produisit d'innombrables pamphlets ; au premier rang des pamphlétaires brille Marnix, le « Protée littéraire de la révolution religieuse ». Un poète de la cour de Marguerite d'Autriche, Louis Desmasures (1515-1574), traduit en vers français l'*Enéide* de Virgile. Les œuvres historiques de l'époque ont trait spécialement aux dissensions civiles et religieuses qui déchirent le pays. Les travaux d'Ensinas, de Jean le Petit, de Pasquier de la Barre, de Van Meteren sont en quelque sorte des mémoires personnels. Citons aussi les mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas de 1565 à 1580, publiés de nos jours par Blaes et Henne.

La persécution religieuse fit émigrer une quantité de littérateurs, et le mouvement littéraire belge fut transporté en Hollande comme l'avait été déjà le mouvement scientifique. De la fin du xvie siècle à la fin du xviiie c'est à peine si l'on peut citer en Belgique quelques écrivains flamands de valeur : Poirters (1605-1674) qu'on a surnommé le Cats catholique, Hardwijn, Wellekens et quelques autres.

Le xviie et le xviiie siècle n'ont guère produit que des écrivains sans valeur réelle ; il y a cependant quelques honorables exceptions : Paquot, Christyn, auteur d'une histoire des Pays-Bas jusqu'en 1720, Rapedius de Berg, annaliste précis, enfin le prince de Ligne, au dire de Mme de Staël « le seul étranger qui, dans le genre français, soit devenu modèle au lieu d'être imitateur ».

Il se produisit pourtant aux xviie et xviiie siècles un mouvement fort important, qui fut déterminé par une société de jésuites connus sous le nom de Bollandistes. Cette société subsista de 1643 à 1794, et publia une collection connue sous le nom de *Acta sanctorum*. Elle contient la vie de tous les saints du calendrier de l'Eglise catholique romaine. Jean Bolland, né en 1596 à Tirlemont, et mort en 1665, entreprit cette œuvre immense, et publia en 1643 les deux premiers volumes contenant les saints du mois de janvier : il donna son nom à la société qui, sous ses auspices, continua son œuvre (V. Bollandistes).

4° *Droit*. — Dès le xive siècle, il existe en Belgique un jurisconsulte célèbre : Jean Boutillier, auteur de la *Somme rurale ;* au siècle suivant, indépendamment d'un certain nombre de professeurs romanistes ou canonistes distingués de l'université de Louvain, nous pouvons citer P. Wielant, le père du droit national flamand (1439-1519) ; Everardi, président du Grand Conseil de Malines, écrivit en 1556 la *Topique*, dans le but d'indiquer aux jeunes gens la source des arguments juridiques. En 1557, un premier pas fut fait dans l'étude des sources antérieures à Justinien par Pierre Gillès ou Ægidius d'Anvers, qui édita l'*Epitome summæ legum*, abrégé du code romain des Visigoths. En 1534, Viglius d'Aytta publia le cours d'Institutes du professeur Théophile, que des Grecs fugitifs avaient rapporté d'Orient et dont bientôt Jacques de Corte ou Curtius, de Bruges, fit une traduction. Mudée (1501-1561) fut le chef de l'école élégante ; pendant son professorat, Louvain rivalisa avec Bourges ; plusieurs de ses élèves illustrèrent des chaires de droit à l'étranger, par exemple, M. van Wesenbeeck à Iéna, Vivien à Cologne, Gilkens à Wurzbourg, De Backer et Haneton à Bourges, etc.

Josse Damhouder (1507-1581) publia avec une égale autorité des ouvrages considérables sur le droit criminel, le droit civil et la procédure. Les criminalistes belges ne furent pas nombreux ; on ne peut citer au xvie siècle que Baert et Del Rio, et au xviiie Wynants, qui composa sous le titre *De publicis judiciis* un bon traité sur le droit en vigueur.

La plupart des juristes belges se sont voués à l'étude des coutumes et des arrêts : on assigne à ce fait des causes diverses : l'administration espagnole, qui localisait la vie politique, isolait les Belges et interdisait la fréquentation des écoles étrangères ; d'autre part, le caractère des Belges, plus porté vers ce qui est d'une utilité visible que vers les recherches abstraites. Au premier rang de ces coutumiers se placent : Paul van Christynen (1631) et son fils Sébastien (1617), Zypœus (1580-1644), auteur d'une synthèse intitulée *Notitia juris belgici*, G. A. Wynants (1661-1732), P. Stockmans (1608-1671). Au xviiie siècle, il y eut à Louvain quelques canonistes distingués, Delvaux, Govaerts et surtout Van Espen (1646-1728), auteur de *Jus ecclesiasticum universum*.

4° *Philosophie*. Pour terminer cet aperçu de l'histoire intellectuelle de la Belgique, il nous reste à dire quelques mots des travaux philosophiques dus à des savants belges. Au xiiie siècle, l'université de Paris attira plusieurs Belges dont quelques-uns devinrent des maîtres : Hugues de Saint-Victor, Guillaume de Saint-Thierry, l'adversaire d'Abélard, Gauthier de Mortagne. Thomas de Cantimpré (1275), originaire du Brabant, traduisit Aristote. Henri Gœthals (1217-1293), dit Henri de Gand et surnommé le Docteur solennel, enseigna pendant plus de trente ans à la Sorbonne. Ses œuvres les plus intéressantes pour l'histoire de la philosophie sont sa *Somme* de théologie et ses *Quod libeta vulgo aurea*. Au xive siècle apparaît Jean de Ruysbroec (1293-1381), prieur de l'abbaye de Groenendæl et mystique célèbre. Parmi les professeurs de Louvain au xvie siècle, nous citerons Boyens, Erasme, Dorpius, Vivès, tous philosophes à tendances larges et tolérantes, combattus par Jacques de Hoogstraeten ; Baius, qui renonce à la scolastique pour ressusciter la doctrine de la grâce et de la prédestination de saint Augustin, puis le célèbre Jansenius. Juste Lipse, philologue et érudit, plutôt que philosophe, étudia la philosophie des stoïciens et spécialement celle de Sénèque. Signalons encore le cartésien Geulincks (1625-1668). Au xviiie siècle, la philosophie ne compte en Belgique que deux hommes de quelque distinction : Mann et l'abbé de Nelis.

II. Période moderne (xixe siècle). — La culture intellectuelle du peuple belge est restée peu en rapport avec le développement de son commerce et de son industrie, et nous en verrons les principales raisons en étudiant la littérature belge de notre siècle. C'est là qu'elles se marquent avec le plus d'évidence. Mais il faut reconnaître que les Belges ont fait de louables efforts pour relever le niveau intellectuel de leurs publications : de nombreux concours, ouverts par l'Etat, par le roi, par des sociétés savantes, par de riches particuliers même, dans les ordres de sciences et de travaux les plus divers, ont eu la plus heureuse influence ; des progrès notables ont été accomplis au xixe siècle et s'accomplissent encore tous les jours. Les savants belges voient en grand nombre leur nom franchir les frontières de Belgique et conquérir en Europe une notoriété croissante.

1° *Sciences physiques et naturelles*. L'astronomie et les mathématiques ont été cultivées par Adolphe Quetelet (1796-1874), directeur de l'Observatoire de Bruxelles, qui a publié la plus grande partie de ses travaux dans les mémoires de l'Académie des sciences belges : il est remarquable par la clarté de son exposition et la largeur de ses vues. La *chimie* a été dignement représentée en Belgique par de Koninck qui, après avoir publié quelques études sur les fossiles de Belgique, s'adonna à la chimie et publia, en 1871, un *Manuel pratique d'analyse chimique* fort estimé, et surtout par Stas, qui, membre de l'Académie de Bruxelles, a été nommé correspondant de l'Institut pour ses recherches sur la nicotine, ses travaux en collaboration avec Dumas et ses recherches sur les poids atomiques des corps simples. Les physiciens les plus célèbres sont Melsens, chimiste distingué, inventeur d'un paratonnerre, Glœsener et Plateau : ce dernier pour ses études d'optique et ses travaux sur la lumière

et la capillarité. — L'anatomie et la physiologie ont été étudiées par Spring, mort en 1873, Poelman, mort en 1874, et Gloge. On cite encore Selys Longchamps : ce dernier, élu président du Sénat en 1880, a publié une série d'ouvrages intéressants sur la faune belge. Le zoölogiste van Beneden (né en 1809) jouit d'une renommée européenne. La botanique a été poussée fort loin en Belgique par Morren, auquel son fils a succédé, puis par Dumortier, mort en 1879, et enfin par Kickx, qui, malgré sa modestie, s'est vu nommer membre d'un grand nombre de sociétés savantes pour ses remarquables travaux sur la flore de Bruxelles et son excellent *Résumé de minéralogie*. La géologie et la minéralogie ont trouvé des érudits tels que d'Omalius d'Halloy pour les étudier : ce géologue, né en 1783, mort en 1875, a été en même temps un excellent administrateur et a publié simultanément des études sur le code administratif de la province de Namur et de très nombreux travaux de géologie, dont le plus estimé est une description géologique des pays situés entre le Pas-de-Calais et le Rhin. Il a étudié particulièrement la constitution des divers terrains de la Belgique. On cite aussi les minéralogistes Dumont, mort en 1875, et les géologues Dupont et Malaise. La jurisprudence et l'économie politique possèdent quelques noms d'une notoriété européenne, tels que celui du jurisconsulte Hans (1796-1881), dont on cite avec éloge le *Cours de droit criminel*, ainsi que les publications sur la peine de mort, son présent, son passé et son avenir. Faider a publié des études sur les différentes constitutions belges ; il est connu encore par un pastiche assez curieux de Lamennais, intitulé *Paroles d'un voyant*. Emile de Laveleye est aussi fort apprécié en France ; c'est l'un des plus anciens collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes*, à laquelle il a donné la primeur de presque tous ses travaux. Les Belges comptent de nombreux jurisconsultes, publicistes et économistes : Nypels, Arntz, Thonissen, Laurent, auteur très fécond, mort en 1887, Rolin Jacquemyns, Ducpétiaux, mort en 1868, et P. Devaux, mort en 1871. — Les historiens sont bien représentés aussi en Belgique. Les principaux sont : de Gerlach, mort en 1871, J.-B. Nothomb ; Gachard, qui s'est attaché surtout à l'histoire d'Espagne et à ses archives ; Th. Juste, qui a popularisé l'histoire de France et celle de sa patrie par une série de manuels habilement rédigés ; F. Laurent, qui s'est fait une certaine réputation par ses études sur l'histoire de l'humanité ; le général Guillaume, mort en 1877 ; Polain, van Praet, Borgnet ; Altmeyer enfin (1804-1877) qui s'est distingué par des travaux d'histoire ancienne et d'histoire moderne ; Willems, très connu par ses études sur l'histoire romaine. Les érudits belges, tels que le baron de Reiffenberg, le baron Kerwyn de Lettenhove, Aug. Scheler, Ch. Potvin, ont contribué notablement à la connaissance de la littérature française du moyen âge. La philologie belge cite comme ses maîtres classiques Gantrelle et P. Willems, et pour l'étude des anciens et des nouveaux dialectes, Ch. Grangagnache, mort en 1878. L'archéologue le plus célèbre de la Belgique se nomme De Witte : ses catalogues sont fort estimés, ainsi que ses travaux dans les différentes revues de numismatique : il est correspondant de notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Roulez, mort en 1879, marque parmi les archéologues, ainsi que les orientalistes Nève, de Harlez, Beelen et Lamy. Nommons encore quelques critiques d'art, tels que Fétis (1812-1871), le célèbre musicographe qui composa une *Histoire générale de la musique dans tous les temps* fort appréciée, et Gevaert. Le général de Brialmont, qui prit part aux grandes guerres de l'Empire et qui fut, en 1850, ministre de la guerre, est souvent cité comme un ingénieur militaire fort distingué.

2° *Littérature*. La littérature belge n'a jamais été, sinon fort développée, au moins bien originale, pour diverses raisons. La différence des deux langues qui luttent en Belgique, le français et le flamand, a été longtemps et reste encore un obstacle au plein développement d'une littérature nationale. L'usage du français, bien que prépondérant au XIXe siècle dans les corps délibérants et dans les groupes scientifiques, est loin d'être général. Le flamand a de temps à autre des retours offensifs qu'il faut signaler : on professe en flamand à l'université de Gand ; on a fait prononcer au roi des discours en flamand ; en 1830 la Révolution avait été suivie d'une réaction contre le flamand ; mais depuis, l'assimilation du flamand au néerlandais, dont on a fait la langue littéraire des dialectes flamands, a été le signal d'un mouvement opposé. De nos jours le français est la langue littéraire, et la littérature belge ne se distingue pas de la nôtre par des caractères originaux : elle ne parvient pas à se dégager de notre influence. La vente des ouvrages français, la représentation de nos œuvres musicales et littéraires, empêchent les efforts des auteurs belges ; ils présentent cependant un certain nombre de caractères particuliers qui leur assignent une place dans la littérature française ; on peut les considérer comme un groupe dépendant, correspondant à peu près comme importance au groupe gascon, à la littérature provinciale dont le centre est Bordeaux.

Cela dit, il faut rendre justice au mérite des écrivains belges dans les différents ordres de littérature. On cite pour le roman les noms de quelques auteurs distingués, tels que Moke et le baron de Saint-Genois. Moke a publié des livres d'histoire, de littérature française, et nombre de romans. Mawrage, Ch. de Coster, mort en 1879, H. Pergamene ont, outre des œuvres romanesques, collaboré à de nombreux journaux et revues. Emile Greyson est lu en France pour ses deux romans : *Fiamma Colonna*, *Juffer Daadje et Juffer Doortje*, étude de mœurs hollandaises assez attachante. On cite encore Emile Leclercq, Camille Lemonnier, Edmond Picard, les deux frères Hymans, dont l'un a publié de nombreuses comédies et traduit des romans allemands, suédois et anglais. Son frère, conservateur de la section des estampes, s'est plutôt adonné à la critique d'art. Ils ont tous deux collaboré aux principales revues belges. Les femmes auteurs sont aussi dignement représentées : Mme Joly, Mme Braquaval, Mme Langlet et surtout Mme Estelle-Marie-Louise Rueglens : cette dernière (1821-1878), sous le pseudonyme de Caroline Gravière, a écrit des romans et des nouvelles très appréciés. Son mari était un érudit assez distingué, et a publié aussi quelques romans et beaucoup de comédies, de drames, etc. — Les principaux dramaturges belges sont : Pr. Noyer, B. Joly, C. Materne, E. Waken, Delmotte, Ch. Potvin, mort en 1862. Ils ne sont pas très connus en France, et il semble qu'une littérature dramatique originale ait de la peine à se développer en Belgique.

De la poésie nous ne connaissons jusqu'ici que quelques fabulistes tels que le baron Stassart, mort en 1854, et Parthon de Von et des lyristes intéressants, Th. Meustenraad, E. Walken, D. Sotiau, B. Quinet, E. Dubois, A. de Hasselt, mort en 1874, Ad. Mathieu, mort en 1876, Ch. Potvin, F. Frenay, de Linge (ce dernier a publié une jolie traduction d'*Horace* et une traduction de *Hermann et Dorothée* très estimée) ; citons aussi le chansonnier Clesse, fort apprécié de ses concitoyens. Mais depuis quelques années il s'est produit dans la poésie belge un mouvement considérable ; des jeunes gens enthousiastes du Parnasse français ont publié en 1888 un Parnasse belge qui se rapproche beaucoup de notre Parnasse français de 1866-1872 par la franchise du rythme et la sûreté de la forme : le poète le plus expérimenté parmi ces jeunes auteurs se nomme Giraud. Quoi qu'il en soit et malgré tous les efforts des écrivains de la Belgique, la littérature de ce pays n'est encore ni très riche ni très originale. La belle littérature flamande s'est épanouie bien plus librement (V. FLANDRE). Ph. B.

XV. Beaux-Arts. — (Pour la période antérieure au XIXe siècle V. FLANDRE où il sera traité de l'art flamand.)

Avant d'avoir un art national, la Belgique a passé par une période de transition pendant laquelle les efforts réunis de tous les artistes de talent ont abouti à la formation de l'école actuelle. Cette période de transition correspond à l'époque où ce pays, qui cherchait sa voie, se donna enfin une constitution et un gouvernement de son choix, et la rénovation artistique fut la conséquence de la révolution politique. L'école belge moderne se rattache bien par ses origines à l'école flamande, mais si le point de départ est commun, les résultats diffèrent complètement et l'art belge ne ressemble pas plus à l'art flamand que le baron Leys n'a de rapport avec Rubens.

Peinture. — Sans vouloir faire ici l'historique de l'art flamand, qui sera traité à sa place dans ce recueil, il faut reconnaître qu'après avoir, au xve siècle, ouvert l'ère de la peinture avec les van Eyck, les Memling et toute l'école de Bruges; après l'avoir fermé au xviie siècle avec Rubens et l'école d'Anvers, van Dyck, Téniers, l'art flamand n'avait plus fait que décliner. Vers 1815, la tradition se mourait aux mains de Herreyns (1743-1827) et de Lens (1739-1822), faibles successeurs des grands peintres d'autrefois; déjà les artistes belges abandonnaient Bruxelles pour venir à Paris, et, suivant les leçons de David (1748-1825), cherchaient à s'assimiler les éléments du beau, tel qu'on le comprenait alors en France. Lorsque David, exilé, se réfugia à Bruxelles (1815), la plupart de ses élèves l'accompagnèrent et formèrent autour de lui un groupe où l'art nouveau était préconisé exclusivement; l'art national ne devait donc pas refleurir encore, mais l'impulsion était donnée. David mort, ses meilleurs élèves, Odevaere (1783-1859), Paelinck (1781-1839), et surtout Navez (1787-1869), continuèrent à suivre les mêmes errements, mais, tout en gardant le respect de la ligne, inculqué par le maître, ils comprirent la nécessité de donner la couleur comme auxiliaire au dessin, et si le succès ne répondit pas complètement à leurs efforts, ils eurent du moins le mérite d'indiquer une voie nouvelle à leurs compatriotes. Parmi les artistes de cette époque on peut encore citer François (1759-1861); van Huffel (1769-1844) et van Brée (1773-1839). Le mouvement artistique fut inauguré à Anvers par Wappers (1803-1874) et de Keizer; il se propagea bientôt dans d'autres villes telles que Gand, Bruxelles et s'étendit ensuite à toute la Belgique. Navez, tout classique qu'il était, fit preuve d'une conception intelligente de la figure humaine et du sens de la vie. Wiertz (1806-1865) eût été un grand peintre, si l'exécution de ses tableaux eût répondu à la hauteur de ses conceptions. Ce furent surtout Wappers et de Keizer qui accentuèrent le mouvement qu'ils avaient commencé, mais ils donnèrent malheureusement dans l'idéal d'élégance mis à la mode par les Keapsake, qui substituait l'invention à la nature. Picqué, van Ysendyck, tout en cherchant à marcher sur les traces de Rubens et à retrouver les traditions oubliées de l'école flamande, firent des tableaux mi-classiques et mi-romantiques. Louis Gallait seul (né en 1810) s'en tint à l'étude des tons naturels.

A la même époque, de Jonghe, Perlon, Werwée père, Marneffe faisaient des paysages romantiques et tourmentés, dont l'allure tragique se ressentait de l'influence des romans byroniens. Dans les sujets de genre on remarquait la même prétention au sentiment, que l'école de Wappers, toute à l'imitation de Rubens, avait laissé de côté. Gallait lui-même, nourri à l'école du romantisme de Delaroche, n'en est pas exempt dans certains de ses tableaux: *le Tasse; les Têtes coupées*; *les Derniers moments du comte d'Egmont*, etc. Il en était de même pour la peinture religieuse. Cette sentimentalité, souvent banale et exagérée, appelait une réaction, ce fut Henri Leys (1815-1869) qui la provoqua; au début de sa carrière, il fit, en haine de la peinture jolie et sentimentale, une peinture laide et raboteuse, préparant ainsi le réveil des instincts de rudesse qu'allait montrer l'école belge avec de Groux (1825-1870), H. de Brakeleer (né en 1818), Dubois et quantité d'autres artistes. Leys peut donc être considéré plutôt comme un rénovateur que comme un

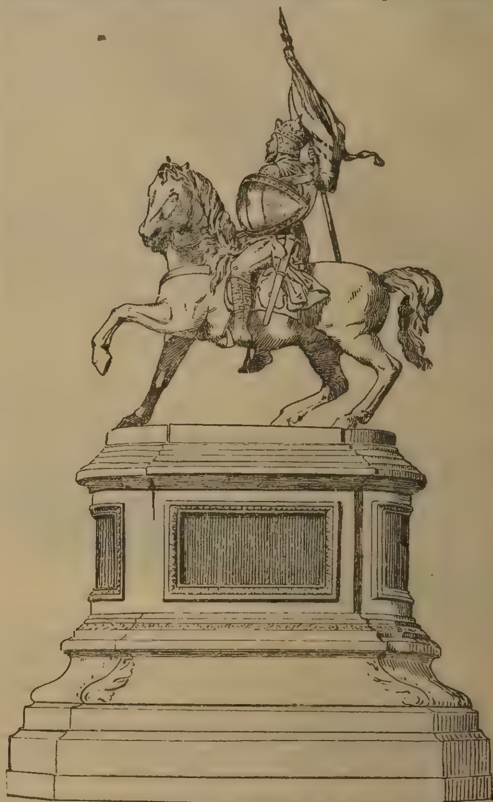


Fig. 1. — Statue équestre de Godefroid de Bouillon, à Bruxelles, par E. Simonis.

simple chef d'école, car son influence s'étendit bien au delà du groupe des élèves qu'il avait formés et qui imitaient sa manière, souvent, il est vrai, en l'exagérant. Ces préparations de l'art aboutirent cependant à une dualité éminemment virile: Alfred et Joseph Stewens, qui rappelèrent par leurs toiles les plus belles époques de l'art national.

Presque en même temps que H. de Braekeler et que Louis Dubois, le peintre des grasses chairs flamandes, on vit apparaître le rustique Hippolyte Boulanger (1837-1874), l'animalier Alfred Verwée, puis successivement G. de Jonghe, Smits, Baron, Artan, van Hove, Bouvier, les deux Vernas, Charles Hermans, Agneessens, Verdyen, Hennebicq, C. Meunier, Wauters, Lambrecht, Coosemans, Verheyden, van Camp, Mellery, etc., surtout peintres de genre et de paysage.

Ainsi, de 1830 à l'époque actuelle, l'histoire de l'école belge peut se résumer en trois périodes: la première, de romantisme, où les personnages sont, pour ainsi dire, impersonnels et doués d'une vie, en quelque sorte, artificielle; la deuxième, de vulgarité bourgeoise, où les types sont plus étudiés, mais plutôt dans leur laideur que dans leur beauté; et enfin, la troisième, de franc naturalisme, exact et modéré, caractérisé surtout dans le paysage. C'est, en effet, parmi les paysagistes que se remarquent les œuvres les plus brillantes. Le même phénomène se produit d'ailleurs en Angleterre, en Suède, en Norwège et généralement dans tous les pays du Nord; c'est une sorte de spécialité de ces contrées froides et tristes de porter les artistes à l'observation de la nature, qu'ils représentent presque toujours avec un sentiment plein de finesse et une grande sincérité d'expression. Au premier rang des paysagistes belges on peut placer Mme Marie Collart, dont les vergers et les sites agrestes ont un charme intime et péné-

trant. Après elle on peut citer MM. de Knyff, Hippolyte Boulanger, Fourmois, Heymanns, Lamorimière, Coosemans, Dubois, de Cock, Baron, Is. Verheyden et de Schampheleer. Dans un genre qui se rattache au paysage proprement dit, la peinture de marines, les artistes belges sont également nombreux et remarquables. Parmi les meilleurs on peut

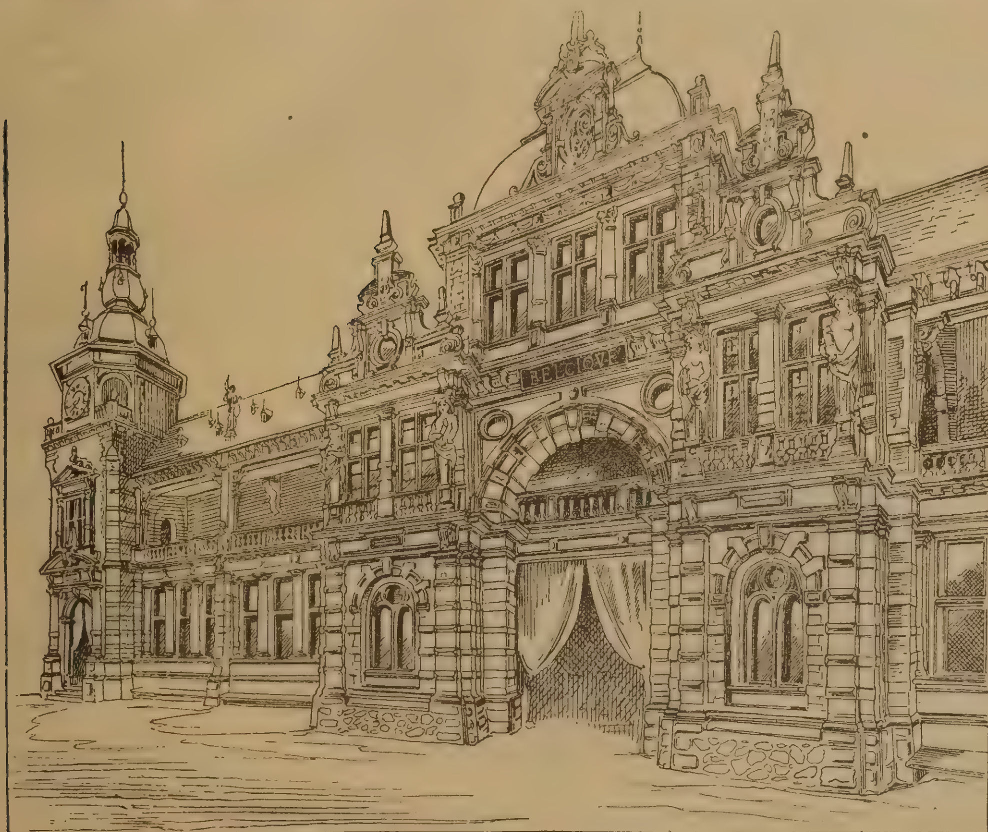


Fig. 2. — Façade de la section belge à l'Exposition universelle de Paris, en 1878.

nommer MM. Clays, Bouvier, Artan, Leemans, Robert Mols, et surtout Théodore Weber. Les animaliers sont également en grand nombre ; parmi les plus connus se placent MM. Joseph Stevens, Alfred Verwée, Louis Robbe et principalement Eugène Verboeckhoven (1798-1881), dont le talent impeccable était exceptionnellement fécond. La peinture de portraits est aussi traitée avec succès par plusieurs artistes ; parmi les plus éminents nous citerons



Fig. 3. — Palais de justice d'Anvers, d'après une photographie.

d'abord feu Liévin de Winne (1821-1880), puis MM. Abry, Agneessens, Lebrun, Nisen, Portaels, Thomas et Emile Wauters. C'est toutefois le tableau de genre qui est le sujet préféré des peintres belges modernes. Ils tiennent, sous ce rapport, des Flamands, leurs prédécesseurs, mais ils n'en ont malheureusement pas l'ampleur magistrale et

se rapprochent davantage du fini des peintres hollandais. Cependant Leys, dans sa deuxième manière, qui est la plus importante, tient des maîtres flamands primitifs, les van Eyck et les Memling, pour la grâce et la naïveté, sans avoir toutefois leur raideur et leur sécheresse. Actuellement c'est Jan van Beers, un habitué des Salons parisiens, qui est la personnalité la plus marquante de la peinture anversoise ; mais pour la représentation de la vie actuelle, le peintre consacré est toujours M. Alfred Stevens, « le premier homme du monde, dit M. Victor Cherbuliez, pour broder une dentelle, faire chatoyer le satin, peindre la soie, le velours et les châles de cachemire ». Puis viennent MM. Florent, Willems, Henri de Braeckelaer, Ter Linden et Lagye. Dans les sujets de genre, on peut encore citer MM. Ch. Hermans, de Groux, Madou, Smits, Mellery et Jean Verhas. Dans la peinture historique, nous nommerons, outre Leys et Gallait, MM. Cluysenaar, Lies, Hennebicq et Meunier. La peinture de fleurs est représentée par M. van Robie. L'aquarelle, si estimée en France et en Angleterre, est également fort en honneur en Belgique ; depuis une dizaine d'années il existe à Bruxelles une société d'aquarellistes, composée de quarante membres, qui organise chaque année, à l'époque du printemps, une exposition fort courue. Dans aucun autre pays, il n'y a



Fig. 4. — Palais de justice de Bruxelles, d'après une photographie.

un plus grand nombre d'artistes et d'académies, par rapport à l'étendue du territoire. Il existe des académies, notamment à Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Liège, Louvain, Malines, Mons et Tournai. L'Académie d'Anvers à elle seule comptait 1,576 élèves en 1872 et 1,792 en 1881. Il faut dire aussi que nulle part le gouvernement et les municipalités ne se donnent plus de peine et ne font plus de dépenses pour l'enseignement du dessin. Les académies sont bien des institutions communales, et il y en a très peu qui portent le titre d'académies royales, mais l'Etat, qui leur fournit généreusement des subsides, y exerce à peu près tous les droits ; il nomme aux emplois, arrête les règlements et programmes, et il a droit d'inspection.

Gravure. — L'école de gravure fondée et longtemps dirigée à Bruxelles par Calamatta, a produit toute une phalange d'artistes, qui sont devenus des maîtres à leur tour et parmi lesquels MM. Gustave Biot et Auguste Danse sont au premier rang. Comme graveurs en médailles on peut citer MM. Dargent et Wiener, et comme graveur sur bois, l'éminent et fécond Pannemaker.

Sculpture. — Le mouvement de renaissance qui s'est opéré dans la peinture belge s'est fait également sentir dans la sculpture, qui rechercha au début la forme romantique avec Guillaume, Jean Geefs, dont le genre maniéré trahit l'imitation de Canova, Simonis, Du Cape, puis les deux Bourré, Fassin, Cattier, etc., et tendit ensuite au naturalisme avec van der Stappen, Vinçotte, Hermant, etc. Cette évolution était naturelle, car les sculpteurs belges, après avoir abandonné les traditions académiques, comprirent bientôt que si, malgré la sincérité de leurs efforts, ils ne pouvaient acclimater dans leur pays les principes de l'école Davidienne, il ne leur serait pas davantage possible de s'habituer aux méthodes de Cartellier et de Bosio. Il valait mieux dès lors, suivant l'expression de M. Mantz, retourner vers le passé, et étudier les Duquesnoy, les Faidherbe, les Helredenberg et tous ces maîtres au travail gras, à la manière hardie et colorée, qui sont vraiment des compatriotes de Rubens et qui savent, presque aussi bien que lui, exprimer les morbidesses de la chair et les frémissements de la vie. Un effort des sculpteurs belges fut suffisant pour les affranchir des entraves académiques et les mettre à l'unisson des peintres. Les plus connus d'entre eux sont MM. de Vigne, Brunin, Melot, Geefs fils, Samain, de Groat, van Rasbourg, Cuypers, Cattier, Mignon. On peut citer, comme particulièrement remarquables, les œuvres de M. Fraikin, et surtout les statues des comtes de Horn et d'Egmont, élevées à Bruxelles, ainsi que le groupe en marbre blanc du cénotaphe qui représente la « mort de la reine », à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, d'Ostende, d'un caractère un peu théâtral, mais d'une belle exécution. Citons également la statue de Godefroid de Bouillon élevée à Bruxelles (fig. 1), par Eugène Simonis, de Liège.

Architecture. — La façade monumentale de la section belge (fig. 2), à l'Exposition de 1878, élevée par M. Jauret, de Bruxelles, témoigne de la renaissance de l'architecture belge. Il faut citer encore M. Balat, architecte du palais des Beaux-Arts (style classique, bien que mouvementé par l'emploi de matériaux polychromes) et du Panthéon à ériger sur les hauteurs qui dominent Bruxelles et dont la première pierre a été posée en 1880. C'est principalement le style de la Renaissance qui semble inspirer les architectes belges et presque tous s'efforcent de l'appliquer aux édifices qu'ils construisent. On peut citer dans ce

genre le palais de justice d'Anvers (fig. 3), de M. Brackelmans, la station de Tournai, par M. Beyaert, l'hôtel de ville d'Anderlecht élevé par M. van Ysendick. Cependant quelques édifices, tels que le marché du Temple, par M. Janssens, et la banque d'Anvers, édifiée par M. Beyaert, déjà cité, présentent des réminiscences du style Louis XVI un peu modernisé et n'en sont pas moins très remarquables. L'édifice le plus remarquable parmi ceux qui ont été élevés en Belgique est le palais de justice de Bruxelles (fig. 4), dont il forme le principal ornement. Ce bizarre et colossal édifice s'élève sur une colline d'où il domine complètement la capitale belge; on y accède par des rampes en pente douce auxquelles aboutissent toutes les rues avoisinantes. Les quatre façades, construites dans le style gréco-romain, sont d'un aspect sévère parfaitement approprié à la destination de cet édifice. Commencé en 1866, il a été inauguré seulement en 1883; son exécution a coûté 45 millions. Il a été bâti sur les plans de M. Poelaert.

G. Ollendorff.

Bibl.: 1° Géographie physique. — Tarlier, *Description géographique de la Belgique*, 1849. — Houzeau, *Essai d'une géographie physique de la Belgique*, 1854.

2° Flore. — F. Crépin, dans *Bull. Soc. Bot. de Belgique*, 1864, p. 57. — *Patria Belgica*, t. Ier. — *Guide du Botaniste en Belgique*, 1878, p. 320.

3° Faune. — F. Plateau, *Zoologie élémentaire* (1 vol. de la *Bibliothèque belge*); Mons, 1880. — Deby, *Histoire naturelle des mammifères de Belgique*, 1848, 2 vol. — De Sélys-Longchamps, *Faune belge, Vertébrés*, 1842. — Du même, *Etudes de micromammalogie*, 1839. — Du même, *Essai monographique sur les Campagnols des environs de Liège*, 1836, avec *Post-scriptum*, 1862. — La Fontaine, *Faune du pays de Luxembourg*, Mammifères, Oiseaux, Reptiles et Poissons, 1869-1872. — Dubois, *Revue des Oiseaux observés en Belgique*, 1885. — Du même, *les Oiseaux de la Belgique et de l'Europe et leurs œufs*, 1854-1868, 5 vol. in-4, avec 682 pl. col. — Schlegel, Snellen van Vollenhoven et Herbelots, *Natuurlijke historie van Nederland* (Faune complète des Pays-Bas); Amsterdam, 1870, 8 vol. in-8. — Van Beneden, *Description des ossements fossiles des environs d'Anvers* (Amphithériens et Cétacés), deux parties in-fol. avec pl.; Bruxelles, 1877-1880. — *Bulletin du musée royal d'Histoire naturelle de Belgique*, 1882-1887.

4° Anthropologie. — Schmerling, *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liège*; Liège, 1846, 2 vol. in-4, et atlas. — Ch. Lyell, *De l'ancienneté de l'homme*, 2e édit., augmentée d'un précis de paléontologie, par E.-T. Hamy; Paris, 1870, in-8. — E. Dupont, *l'Homme pendant les âges de la pierre*, 1871; *Bullet. Acad. roy. de Belgique*, 1886, 1867, 1872; *Bullet. de la Soc. d'anthrop.*, 1874. — Fraipont, *Bullet. Soc. géol. de Belgique*, 1885; *Revue d'Anthropologie*, 1887. — De Puydt et Lohest, *Comptes rendus du congrès archéologique de Namur*, 1886. — De Quatrefages, *Histoire générale des races humaines*; Paris, 1887, 1 vol. gr. in-8.

5° Géographie politique. — Van Bemmel, *la Belgique illustrée*, 1878. — Du même, *Patria belgica*, 1873-1875. — *Annuaire statistique de la Belgique*, 1886.

6° Histoire. — Juste, Moke, Naméche, *Histoire de Belgique*. — P. Frédéricq, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne*. — A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — Juste, *le Soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*. — Du même, *Hist. de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle*. — Discailles, *les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse*. — Piot, *le Règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens*. — *Exposé de la situation du royaume* publié par le ministre de l'intérieur: période décennale de 1841 à 1850; Bruxelles, 1852; période décennale de 1851 à 1860; Bruxelles, 1864; période de 1861 à 1875; Bruxelles, 1878. — Scheler, *Annuaire statistique et historique belge*; Bruxelles, 1854-1868. — Juste, *Histoire de la Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier*; Bruxelles, 1878, 4e éd., 3 vol. — Du même, *Histoire du Congrès national et de la fondation de la monarchie belge*; Bruxelles, 1880, 2e éd., 2 vol. — Du même, *la Révolution belge de 1830*, 1872, 2 vol. — Nothomb, *Essais historiques et politiques sur la révolution belge*; Bruxelles, 1876, 4e éd., 2 vol. — Thonissen, *la Belgique sous le règne de Léopold Ier*; Louvain, 1862. — Jourdain, *Dictionnaire de géographie historique du royaume de Belgique*; Bruxelles, 1868-69. — *Patria Belgica*, Encyclopédie nationale, 1875, 3 vol. — Hymans, *la Belgique contemporaine*; Mons, 1880. — Du même, *Histoire parlementaire de la Belgique*, 1831-1880; Bruxelles, 1878-1880. — Vercamer, *Histoire du peuple belge*; Bruxelles, 1880. — Naméche, *Histoire nationale*; Louvain, 1880-1882, 3 vol. — Moke, *Histoire de Belgique*; Bruxelles, 1881, 7e éd.

7° Lettres, Sciences, etc. — F.-V. Goethals, *Histoire des lettres, des Sciences et des Arts en Belgique*; 1840-1844, 4 vol. in-8.

8° Législation. — Ouvrages généraux: *Pasinomie* ou *collection complète des lois, décrets et arrêtés de 1593 à 1888*, 87 vol. in-8 avec des tables décennales alphabétiques et chronologiques. — *Pasicrisie* ou *recueil général de la jurisprudence, 1814 à 1888*; 121 vol. in-8, avec tables. — Delebecque, les *Codes en vigueur en Belgique, 1814 à 1882*; 4e édit., par Eeckman et Spronck, in-32. — Wyvekens, *Code alphabétique des lois politiques et spéciales de la Belgique*, avec supplément, 1881, in-18. — *Pandectes belges*, Répertoire général de législation, de doctrine et de jurisprudence, publié sous la direction de M. E. Picard, 1879, 1888, 24 vol. in-4 parus. — Beltjens, *Codes belges annotés*; Code civil et pénal seul, 2 vol. in-4, parus; *Annuaire de législation étrangère*, publié par la Société de législation comparée, 1873-1887. — Droit public: Thonissen, *la Constitution belge annotée*, 1876, in-8. — Giron, *le droit administratif de la Belgique*, 1881, 2 vol. in-8. — Droit civil: Laurent, *Principes du droit civil*, 1869-1878, 33 vol. in-8. — Arntz, *Cours de droit civil français*, 1879-1880, 4 vol. in-8. — Laurent, *Avant-projet de revision du Code civil*, 1879-1886, 6 vol. in-4. — Cloes, *Commentaire du Code de procédure civile belge*, 1880, in-8. — Droit criminel: G. Nypels, *Législation criminelle de la Belgique* ou *Commentaire du Code pénal belge*; Paris, 1872-1883, 3 vol. in-4. — J. Haus, *Principes généraux du droit pénal belge*, 1879, 3e éd., 2 vol. in-8. — G. Nypels, *Commentaire du Code de procédure pénale*; Paris, 1878, 1re liv. 1 fol. — Thonissen, *Travaux préparatoires du Code de procédure pénale*, 1885, 2 vol. in-4. — Droit commercial: P. Namur, *le Code de commerce belge revisé et interprété*, 1877, 3 vol. in-8. — J. Guillery, *les Sociétés commerciales en Belgique*, 1883, 2e éd., 3 vol. in-8. — Schaar, *Code des Sociétés civiles et commerciales*, 1883, in-18. — Wælbroeck, *Cours de droit industriel*, 1863, 2 vol. in-8. — Assoul, *Commentaire de la loi de 1854 sur les brevets d'invention*, 1854, in-8. — A. Braun, *Traité des marques de fabrique et de commerce*, 1880, in-8.

9° Beaux-Arts. — A. G. B. Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*; Bruxelles, 1850, 2 vol. in-8; 2e éd., 1852. — F. Bogaerts, *Esquisse d'une histoire des Arts en Belgique depuis 1640 jusqu'en 1840*; Bruxelles, 1840, in-8. — V.-V. Joly, *Les Beaux-Arts en Belgique de 1848 à 1857*; Bruxelles, 1857, in-8. — Mantz; *Les Beaux-Arts en Belgique, Gazette des Beaux-Arts*, 1867. — Tardieu, *la Peinture à l'Exposition universelle de 1878, section belge*; journal *l'Art*, 1878, t. IV. — Camille Lemonnier, *Cinquante ans de liberté; Histoire des Beaux-Arts en Belgique*; Bruxelles, 1881. — Lucien Solvay, *l'Art et la Liberté; les Beaux-Arts en Belgique depuis 1830*; Bruxelles, 1881. — Camille Lemonnier, *les Beaux-Arts en Belgique: Gazette des Beaux-Arts* 1885. — Du même, *la Belgique*, gr. in-4, illustré; Paris, 1887

BELGIRATE. Village d'Italie (Piémont) sur le lac Majeur et sur la route du Simplon. Centre d'excursions assez fréquenté soit vers les îles Borromées, soit vers les villas du voisinage (villa Fontana, Pallavicini, Principessa Matilda). Pop. en 1881: 709 hab.

BELGODERE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, domine la belle vallée du Regino, au milieu d'une des parties les plus riantes de l'île; 966 hab. Territoire généralement bien cultivé, produisant des vins, des amandes, des citrons, des cédrats, des oranges. Il abonde surtout en huile; de magnifiques oliviers le couvrent en partie.

BELGRADE (en serbe *Biograd* ou *Beograd*, la *ville blanche*). Capitale du royaume de Serbie. Ce nom de Belgrad ou Bielgorod se retrouve dans un grand nombre de pays slaves. La ville s'élève sur une colline assez escarpée qui domine le confluent de la Save et du Danube dans une situation excellente au point de vue commercial et jadis fort importante au point de vue militaire; elle domine les plaines de la Syrmie et du Banat et est elle-même dominée par le mont Avala. Sa physionomie est celle d'une ville orientale qui tend à devenir européenne. Elle a perdu ses mosquées, détruit son quartier turc; mais il lui reste encore beaucoup à faire; son port n'a pas de quai, ses rues sont grossièrement pavées. Elle possède peu de monuments intéressants; les principaux sont l'église métropolitaine construite dans le style autrichien, le palais du roi, celui qui renferme l'Ecole supérieure et la Bibliothèque publique, la citadelle qui occupe le point le plus élevé de la ville et où est le palais des anciens pachas turcs, enfin le pont sur la Save et la statue du prince Michel. Belgrade comme capitale est la résidence du roi, des ministres du métropolitain, des légations ou consulats. Mais l'Assemblée

nationale y tient rarement ses sessions. Elles ont lieu le plus souvent à Kragouievats et à Nich. Belgrade possède un certain nombre d'établissements scientifiques : l'Ecole supérieure qui compte 20 professeurs et 200 élèves, un gymnase (350 élèves), deux progymnase, un gymnase de filles, la bibliothèque et le musée national, la Société royale des sciences, l'Académie récemment fondée, l'école d'artillerie, l'imprimerie royale, le théâtre national, etc. Le mouvement des étrangers y est considérable ; les Allemands et les Juifs y constituent de véritables colonies ; le commerce a surtout pour objet les articles d'importation ; les établissements les plus importants sont une brasserie, une fabrique de papier à cigarette.

Tête de ligne du chemin de fer qui réunit la Péninsule balkanique au réseau autrichien et qui ira prochainement jusqu'à Salonique, Belgrade est assurée d'un grand avenir.

La population est d'environ 30,000 hab. Le cercle de Belgrade en compte 80,000 ; il est essentiellement agricole (vignes, prunes, etc.). La localité la plus importante est le hameau de Topchidere, résidence d'été des princes de Serbie.

HISTOIRE. — On suppose que Belgrade s'élève sur l'emplacement de la forteresse romaine de *Singidunum* ou de *Taurunum*. Elle était sous les Romains le siège d'une légion. Elle fut restaurée par Justinien et probablement détruite par les Avares. Au XIe et au XIIe siècle elle appartint tour à tour aux Hongrois et aux empereurs Byzantins. Sous la dynastie des Nemanides elle passa aux mains des Serbes ; au XIVe siècle le tsar Douchan l'agrandit, plus tard le despote Etienne Visoki en fit sa capitale. Le despote Georges Brankovitch la céda au roi de Hongrie Sigismond et transporta sa résidence à Smederevo. En 1440, les Turcs commandés par Mourat l'assiégèrent pour la première fois ; mais ils échouèrent et perdirent 17,000 hommes ; un second siège en 1456 ne fut pas plus heureux. En 1521, elle tomba enfin aux mains des Osmanlis ; les habitants émigrèrent sur les bords du Bosphore dans un village qui porte encore aujourd'hui le nom de Belgrade. A dater de la fin du XVIIIe siècle, les Autrichiens s'efforcèrent de s'assurer à diverses reprises cette importante forteresse que les Turcs appelaient eux-mêmes Darol Djihad (la Porte de la guerre). Ils la prirent une première fois en 1688, mais la reperdirent en 1690. Le prince Eugène, dont le souvenir est encore très vivant aujourd'hui à Belgrade, la prit en 1718, avec 20,000 hommes et 600 canons ; il la restaura et fortifia la citadelle ; mais après la guerre malheureuse de 1739, la ville, par le traité qui porte son nom, revint au pouvoir des Turcs. Prise de nouveau par Loudon en 1789 elle fut restituée aux Turcs en 1792. En 1801, elle tomba aux mains des *Dahijas*, chefs militaires qui se considéraient comme indépendants du sultan ; leurs exactions provoquèrent la révolte des Serbes qui s'emparèrent de la ville en 1800 ; ils durent l'abandonner en 1813. Miloch réussit à assurer aux chrétiens de Belgrade une certaine indépendance ; en 1839, il en fit sa capitale ; mais la citadelle restait occupée par les Turcs qui, à la suite de certains incidents, bombardèrent même la ville en 1862. Le prince Michel réussit, en 1867, à obtenir l'évacuation de la citadelle. Cette terrible citadelle, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du monde chrétien, est aujourd'hui en fort mauvais état ; elle sert surtout de bagne. L. LEGER.

BIBL. : KANITZ, *Serbien* ; Leipzig, 1868. — MILITCHEVITH, *la Principauté de Serbie* (en serbe) ; Belgrade, 1876. — L. LEGER, *la Save, le Danube et le Balkan* ; Paris, 1884.

BELGRADE (traité de). Ce traité fut conclu le 18 sept. 1739, sous la médiation de la France, et rétablit la paix entre l'Autriche et la Russie d'une part, et la Turquie de l'autre. Des préliminaires avaient été signés le 1er sept., entre le comte de Neipperg, représentant l'Autriche, et le grand vizir Elviaz-Mehemmed pacha, grâce à l'entremise du marquis de Villeneuve, ambassadeur de France, qui dirigea la négociation ; l'empereur, vaincu et à bout de forces, rendait à la Turquie Belgrade, dans l'état où cette forteresse se trouvait quand il l'avait acquise au traité de Passarowitz, en 1718, et toutes les provinces que lui avait attribué ce même traité, en Serbie, en Bosnie et en Valachie ; l'Autriche rentrait dans les limites de la Save, du Danube et des montagnes du Banat. Le traité définitif ne fit que confirmer ces préliminaires. La Russie, victorieuse mais menacée d'une coalition de la Suède et des Turcs, évacua toutes les conquêtes qu'elle avait faites pendant la guerre, Moldavie, Crimée et tout le littoral de la mer Noire, qui demeura fermée à ses flottes ; les contrées situées au versant septentrional du Caucase et sur lesquelles elle avait des prétentions, étaient déclarées indépendantes et Azov était neutralisée. Les ratifications furent échangées à Constantinople le 5 nov. et le 1er déc. 1739. C'était, sous l'apparence d'une simple médiation, une grande victoire diplomatique pour la France : sans s'aliéner ni la Russie, ni l'Autriche, elle avait su rompre leur alliance, interrompre pour quelque temps la marche en avant de l'une, arrêter l'autre pour plus d'un siècle, rendre quelque prestige à la Turquie, son utile et traditionnelle amie, consolider son influence commerciale et religieuse en Orient, et reprendre sans combat la direction politique de l'Europe. « La paix de Belgrade, a dit son dernier historien, M. Vandal, marque l'instant où, dans le XVIIIe siècle, l'ascendant de la France sur l'Europe acquit son apogée. » R. K.

BIBL. Voir le texte du traité dans l'abbé LAUGIER, *Histoire des négociations pour la paix de Belgrade* ; Paris, 1768, 2 vol. in-8. — En outre VANDAL, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV ; la Mission du marquis de Villeneuve, 1728-1741* ; Paris, 1887, in-8. — TUPETZ, *Etude sur la paix de Belgrade* (*Historische Zeitschrift*, 1878). Cf. les dépêches de Villeneuve, aux archives du ministère des affaires étrangères, et la relation qu'il fit de la négociation de Belgrade, à la Bibliothèque nationale (mss. n° 7194).

BELGRADO (Jacques), savant italien, né à Udine le 16 nov. 1704, mort dans cette ville le 7 avr. 1789. Entré à dix-neuf ans dans la compagnie de Jésus, il fut professeur de belles-lettres à Venise, puis de mathématiques et de physique à Parme, où il aménagea à ses frais un observatoire dans l'une des tours du collège. Il était membre de l'Institut de Bologne et avait été nommé, en 1762, après un voyage en France, correspondant de l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont : *Ad disciplinam mechanicam, nauticam et geographicam acroasis critica et historica* (Parme, 1741, in-4) ; *De liquorum æquilibrio acroasis* (Parme, 1742, in-4) ; *De altitudine atmosphæræ æstimanda critica disquisitio* (Parme, 1743, in-4) ; *De gravitatis legibus acroasis* (Parme, 1744, in-4) ; *De corporibus elasticis disquisitio* (Parme, 1747, in-4) ; *De utriusque analyseos usu in re physica* (Parme, 1761, 2 vol. in-4) ; *Del trono di Nettuno illustrato* (Césène, 1766, broch.) ; une *Dissertation sur l'architecture égyptienne* (Parme, 1786, in-fol.). L. S.

BELGRAND (Marie-François-Eugène), ingénieur français, né à Ervy (Aube) le 23 avr. 1810, mort à Paris le 8 avr. 1878. Sa mère, restée veuve de bonne heure avec six fils dont il était l'aîné, dirigea elle-même ses premières études et ne l'envoya qu'à douze ans au collège de Chaumont. Il fit ses mathématiques spéciales au collège Louis-le-Grand, fut reçu, en 1829, à l'Ecole polytechnique, prit part avec ses camarades de promotion au mouvement insurrectionnel de 1830, et entra, en 1831, à l'Ecole des ponts et chaussées. La géologie n'y était alors que peu ou point enseignée, et les ingénieurs ne se doutaient pas que la constatation de la nature du sol pût avoir un autre objet que la vérification de sa résistance en vue de l'établissement des premières assises d'une fondation : en un mot, l'hydrologie était ignorée. La nature devait révéler elle-même à Belgrand, dès sa première mission d'élève, l'existence et l'importance de cette science. Il était chargé de surveiller la construction d'un ponceau sur la Brenne, petite rivière de la Côte-d'Or, lorsqu'une crue subite vint

démentir les prévisions relatives au débouché de l'ouvrage, en détruisant les travaux en cours d'exécution. Belgrand devina tout de suite l'influence presque exclusive, mais jusque-là ignorée, que la constitution géologique du sol exerce sur le régime des eaux, et le phénomène, dont son esprit judicieux avait si rapidement déterminé la cause, fut pour lui le point de départ d'une série d'études approfondies auxquelles il ne cessa de se livrer pendant les quinze années qu'il passa, comme ingénieur ordinaire, à Montbard et à Avallon. Dès 1846, il faisait présenter par Arago à l'Académie des sciences un mémoire intitulé *Etudes hydrologiques dans la partie supérieure du bassin de la Seine*. Cette communication, très remarquée, établit sa réputation comme savant : l'occasion lui fut bientôt offerte de montrer ses talents de constructeur. La petite ville d'Avallon, séparée d'une source par un ravin de 80 m. de profondeur, manquait d'eau; elle n'était pas riche, et un aqueduc coûte cher. Belgrand risqua un siphon en fonte de 88 m. de flèche et de $0^m,16$ de diamètre, et amena ainsi, à peu de frais, les eaux du rû d'Aillon dans un réservoir dont la voûte, de 16 m. de rayon, n'avait que $0^m,11$ d'épaisseur. Tant de hardiesse, jointe à une rare justesse d'idées, frappa M. Haussmann, alors préfet de l'Yonne, qui, devenu préfet de la Seine, se rappela l'ingénieur d'Avallon nommé, en 1852, ingénieur en chef de la navigation de la Seine, le fit passer, en 1854, au service de la Ville, et le chargea d'étudier les mesures propres à développer l'approvisionnement en eau de la capitale. Préparé par ses études préliminaires, Belgrand fournit, au bout de trois mois, une belle carte hydrologique du bassin de la Seine et un avant-projet que la Commission municipale accepta, presque sans modifications, et dont elle lui confia l'exécution.

Paris ne recevait journellement que 90,000 m. c. d'eau provenant en partie de la Seine, en partie de l'Ourcq, c.-à-d. ou contaminées par des déjections organiques, ou contenant du sulfate de chaux en quantité excessive; la faible altitude des réservoirs en rendait d'ailleurs la distribution difficile dans les quartiers élevés. Belgrand remédia à tous ces inconvénients par les dérivations de la Dhuis, sous-affluent de la Marne, et de la Vanne, affluent de l'Yonne. Un aqueduc de 131 kil. conduisit les eaux de la première de ces sources dans les bassins supérieurs d'un réservoir de 100.000 m. c. établi à 103 m. d'alt., sur les hauteurs de Ménilmontant; un second aqueduc amena celles de la Vanne, après 173 kil. de parcours, dans un autre réservoir construit à Montsouris (80 m. d'alt.) et cubant 275.000 m. La capitale se trouva ainsi dotée de 120.000 m. c. d'eau de sources « pures, limpides, fraîches, arrivant à une altitude telle que leur distribution, à toute hauteur d'étage, se fît par la pente naturelle, sans machines ». Une double canalisation les réserva pour l'alimentation privée, laissant aux services publics les anciennes eaux de la Seine et de l'Ourcq dont le débit fut en outre accru par les pompes élévatoires établies au pont d'Austerlitz, à Saint-Maur et sur la place de l'Ourcq. L'ensemble de ce travail colossal avait coûté 100 millions; mais Paris disposait de 370.000 m. c. d'eau (V. Eau).

La plupart des rues étaient à la même époque privées d'égouts, et ceux qui existaient, mal construits et d'un nettoyage difficile, avaient encore leurs débouchés sur les quais et transformaient la Seine, dans la traversée de Paris, en un insupportable cloaque. Belgrand, à qui il était réservé de faire pour l'assainissement de la capitale ce que M. Alphand devait entreprendre un peu plus tard pour son embellissement, proposa, dès 1856, la construction d'un réseau qui, embrassant l'ensemble des différentes voies, attribuait à chacune, suivant son importance, un ou deux égouts variant, d'après 14 types, entre 5 et 2 m. de hauteur et construits avec une incroyable légèreté. Les artères de cette vaste canalisation devaient être au nombre de trois : le collecteur d'Asnières, sur la rive droite ; sur la rive gauche, celui de la Bièvre se jetant dans le précédent après avoir traversé le fleuve au pont de l'Alma ; enfin le collecteur du Nord, ayant son point de départ au Père-Lachaise et aboutissant à Saint-Denis. Toutes les immondices se trouvaient ainsi rejetées à plusieurs kil., tandis que d'ingénieuses dispositions et l'emploi de wagons-vannes permettaient l'entretien régulier et facile de ces innombrables conduits. Ce projet fut accepté, et la longueur des égouts qui, en 1856, atteignait à peine 200 kil., s'élevait, après la guerre de 1870, à plus de 600 kil. Malheureusement l'argent manquait, et 390 kil. de lacunes, exigeant une dépense de 40 millions, existaient encore sous des voies secondaires. C'est alors que Belgrand, dans le but de procurer à la ville les ressources nécessaires, proposa de remplacer par la vidange à l'égout la vidange par fosses fixes ou mobiles, et d'imposer aux propriétaires, en échange de l'économie ainsi procurée, un abonnement aux eaux ; Paris y aurait d'ailleurs gagné en salubrité, et l'emploi de ces eaux grasses pour la fécondation des terroirs suburbains aurait pu devenir la source d'importants bénéfices. La question du « tout à l'égout » était posée ; elle a donné lieu à bien des polémiques, et dix-sept ans après, elle n'est pas encore résolue (V. Egout).

Ces gigantesques entreprises ne suffisaient pas pour absorber complètement ce travailleur infatigable : l'inventeur de l'hydrologie trouva encore le temps de poursuivre les recherches qui avaient signalé le début de sa carrière. Tout le monde sait aujourd'hui combien il importe aux riverains en général, aux bateliers en particulier, de connaître, au moins quelques heures d'avance, les mouvements ascendants d'un cours d'eau. Chargé du service hydrométrique du bassin de la Seine, Belgrand, mettant en œuvre les données qu'il avait recueillies sur le plus ou moins de perméabilité des terrains compris dans cette zone, trouva, avec l'aide de M. l'ingénieur Lemoine, des règles qui lui permirent de prédire trente-six heures, parfois trois jours d'avance, le niveau qu'atteindrait le fleuve en un point donné. Ce service d'annonce des crues a été jugé tellement utile qu'il a été organisé plus tard, sur des bases analogues, dans les bassins de tous les grands fleuves de France. Tout ce qu'a fait cet éminent ingénieur a d'ailleurs eu la même fortune : les grandes villes de l'étranger l'ont plusieurs fois consulté pour leurs travaux d'édilité, et il n'y a guère eu de distributions d'eau faites en France sans qu'il y eût contribué par sa direction ou par ses conseils.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les principaux travaux que Belgrand put, grâce à sa constitution et à sa santé exceptionnelles, ainsi qu'au genre de vie qu'il s'était imposé, mener de front pendant un quart de siècle : toujours levé de très grand matin, il réservait, aussi régulièrement que possible, la première partie de la journée au travail personnel dans son cabinet ; le travail avec ses ingénieurs, la réception des visiteurs et les tournées de surveillance sur les travaux se faisaient l'après-midi. Jusqu'à sa dernière heure, il ne prit guère de repos, et c'est en plein travail qu'une mort presque foudroyante est venue le surprendre. Il avait été nommé, en 1867, inspecteur général des ponts et chaussées et directeur des eaux et égouts de Paris. L'activité à la fois patriotique et modeste avec laquelle il s'était occupé d'assurer pendant les cinq mois du siège et malgré la suppression des ouvrages extérieurs, le mouvement des eaux, des égouts et des vidanges, lui avait valu le 22 janv. 1871 la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Le 28 août suivant, tous les concurrents s'étant retirés devant lui, l'Académie des sciences le nommait à l'unanimité membre libre en remplacement de Duméril.

L'œuvre de Belgrand a été diversement appréciée. On lui a reproché, comme constructeur, d'abord d'avoir trop négligé la forme, en n'accordant à ses monuments ni une saillie, ni une moulure, ensuite et surtout de s'être tenu

trop près de la limite de stabilité et de solidité des constructions. Les parois de l'aqueduc de la Dhuis n'ont en effet que 0m,20, et l'épaisseur des toitures qui recouvrent les réservoirs de Ménilmontant et de Montsouris ne dépasse pas, enduit compris, 0m,08. On peut répondre à ces critiques que le directeur des eaux et égouts avait compris tout de suite l'impossibilité de mener à bonne fin une entreprise déjà trop onéreuse pour les finances de la Ville, sans se tenir dans les limites des dépenses strictement nécessaires. « N'introduire dans une construction rien de superflu fait partie de la probité de l'ingénieur. » La sûreté de ses calculs mûrement réfléchis lui permettait de pousser à l'extrême l'application de sa maxime, et s'il est allé loin dans la voie de l'économie, c'est parce qu'il savait jusqu'où il pouvait s'avancer sans péril.

Il serait impossible de donner ici, malgré l'intérêt qu'ils présentent, les titres des 80 mémoires ou notes qu'il a publiés dans les *Annales des ponts et chaussées* (ann. 1846 à 1877), le *Bulletin de la société géologique de France* (ann. 1846 à 1874), l'*Annuaire de l'Yonne* (ann. 1851), l'*Annuaire de la société météorologique de France* (ann. 1853 à 1869), les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (ann. 1870 à 1878), les *Annales de physique et de chimie* (ann. 1872), et l'*Atlas de l'Observatoire pour 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876*. Nous indiquerons seulement, parmi les nombreux ouvrages et brochures qu'il a fait paraître en librairie : *De la simultanéité des pluies qui produisent les crues des grands cours d'eau du plateau central de la France* (Versailles, 1854, in-8) ; *Recherches statistiques sur les sources du bassin de la Seine qu'il est possible de conduire à Paris* (Paris, 1854, in-4) ; *Carte géologique et hydrologique du bassin de la Seine* (Paris, 1854, 1 feuil. jésus) ; *Documents relatifs aux eaux de Paris*, avec atlas (Paris, 1858, 2 vol. in-4) ; *Histoire générale de Paris : le bassin parisien aux âges anté-historiques*, avec un *Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Paris à l'époque quaternaire*, par M. Bourguignat (Paris, 1869, 3 vol. in-4, avec pl.) ; *la Seine, études hydrologiques, régime de la pluie, des sources, des eaux courantes* (Paris, 1873, in-8, avec atl.) ; *les Eaux et les Aqueducs romains* (Paris, 1875, in-8, avec atl.) ; *les anciennes Eaux de Paris* (Paris, 1877, in-8, avec atl.). Ces trois derniers ouvrages forment le commencement des *Travaux souterrains de Paris*, histoire des travaux dirigés par Belgrand dans l'intérêt de l'alimentation et de l'assainissement de la capitale. Une quatrième partie, *les Eaux nouvelles*, a été publiée en 1882 par les soins de son collaborateur, M. Buffet. Une cinquième partie doit être consacrée aux égouts. — Belgrand a en outre dirigé diverses publications parmi lesquelles nous citerons la *Publication des observations du service hydrométrique du bassin de la Seine* et la partie du *Bulletin de statistique municipale* (ann. 1866 à 1877) relative à la météorologie parisienne.

Léon Sagnet.

Bibl. : *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1881, mém., t. II (notice par M. Lalanne). — Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées* ; Paris, 1884, in-8. — De Pontich, *Administration de la ville de Paris* ; Paris, 1884, in-8.

BELGRANDIA (Zool.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches-Ténioglosses, établi par Bourguignat en 1869, pour de très petites coquilles classées jusqu'à cette époque tantôt parmi les Cyclostomes, tantôt parmi les Paludines, les Bythinies ou les Hydrobies. Il est caractérisé par une coquille oblongue, turriculée, mince, presque transparente, à sommet obtus et papilleux, à spire élancée composée de quatre à cinq tours convexes, le dernier portant une ou plusieurs gibbosités ou varices, creuses à l'intérieur, disposés dans le sens des stries d'accroissement. Ces varices ont à l'extérieur la forme de saillies oblongues ou un peu arrondies ; elles occupent toute la hauteur du tour ; l'ouverture est assez exactement arrondie, à péristome ordinairement simple, mais parfois entouré par un bourrelet ; un opercule très mince, spiriscent, profondément enfoncé ferme l'ouverture. — Les *Belgrandia* ont été divisés par Bourguignat en espèces conico-ovoïdes à spire peu allongée (*Belgrandia gibba* Draparnaud) et en espèces cylindroïdes à spire assez allongée (*Belgrandia vitrea* Draparnaud). Le type du genre est la *B. gibba* (Draparnaud), petite coquille de 1 millim. et demi à 2 millim. de hauteur, conique, turriculée, ventrue à la base, subperforée, très finement striée, marquée, sur le dernier tour, d'une à trois gibbosités transversales, bien marquées ; ouverture exactement arrondie ; trois à quatre tours de spire très convexes, séparés par une suture profonde, les premiers fort petits, le pénultième sensiblement plus grand et le dernier formant à lui seul près des trois quarts de la hauteur totale de la coquille. Ce genre est essentiellement européen ; les espèces qui le composent, au nombre d'environ quarante (trente vivantes et onze fossiles), habitent les sources et les ruisseaux aux eaux fraîches limpides. Leur présence a été constatée en France, surtout dans la partie méridionale, en Italie, en Portugal, en Dalmatie et une, enfin, en Algérie.

J. Mabille.

BELGRANO. I. Ville de la République Argentine, prov. de Buenos-Aires, située à 8 kil. de la capitale entre le rio de la Plata et la vallée du Maldonado. De nombreuses villas ont été construites sur son territoire depuis 1854. Hippodrome très fréquenté. — II. Ville de la République Argentine, prov. de Santa-Fé, bâtie sur le territoire d'anciennes missions, sur le bord du rio Salado. — III. Port Belgrano, partie septentrionale de la Bahia Blanca. Un grand nombre de nouveaux forts ou stations agricoles portent ce nom dans la république de la Plata.

BELGRANO (Luigi-Tommaso), historien italien, né le 2 févr. 1838 à Gênes, a consacré sa vie à des recherches sur l'histoire de sa patrie et à des publications de documents sur le même sujet. Archiviste de première classe aux archives de l'Etat à Gênes et, depuis 1873, chargé avec succès de l'enseignement de la paléographie, M. Belgrano a été, en outre, pendant seize ans, secrétaire général de la Société ligurienne de l'histoire de la patrie, et il a fondé avec M. A. Neri le *Giornale ligustico di Archeologia, Storia e Belle Arti*. Parmi ses œuvres les plus importantes on peut citer : *Della vita e delle Opere del marchese Girolamo Serra* (1859) ; *Documenti inediti, risguardanti le due Crociate di Luigi IX*, re di Francia ; *il Registro della Curia arcivescovile di Genova* ; *della Vita privata dei Genovesi ; Opuscoli di Benedetto Scotto*, circa in progetto di navigazione alle Indie orientali e alla China con prefazione e note ; *Studii e Documenti sulla colonia Genovese di Pera ; Sulla recente scoperta delle ossa di Cristoforo Colombo* in San Domingo ; *la Famiglia de Ferrari* di Genova ; *Documenti ispano-genovesi ; Documenti riguardanti il commercio di Genova colle Fiandre ; il Palazzo del Principe Doria a Sassolo*. Plusieurs de ces opuscules et ouvrages ont été composés en collaboration avec divers savants ; ils ont été pour la plupart insérés dans la collection des *Atti della Società Ligure di Storia patria*, avant de faire l'objet de tirages à part ou d'éditions spéciales.

H. V.

BELHADE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Pissos ; 484 hab.

BELHOMERT-GUEHOUVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Loupe ; 609 hab.

BELHOMME (Dom Hubert), savant français, né à Bar-le-Duc le 27 déc. 1653, mort le 12 déc. 1727. Bénédictin, abbé de Moyen-Moutier (1703). Orateur sacré, il prêcha le premier à Strasbourg dans la cathédrale, après la réunion de Strasbourg à la France. Il fit reconstruire l'abbaye de Moyen-Moutier qui tombait en ruines. La bibliothèque qu'il y réunit est une des plus belles de Lorraine. Ses principaux ouvrages historiques sont : *Historia*

Mediani monasterii in Vosago (Strasbourg, 1724, in-4) qui contient de curieux détails sur les maires du palais de France et sur les anciens ducs d'Alsace et de Lorraine; les Chroniques diverses, qui font connaître les successeurs de saint Hidulphe jusqu'au commencement du XIe siècle. Un fragment de la chronique de Jean de Bayon qui contient des documents essentiels de l'histoire de Lorraine au XIe et XIIe siècle. La quatrième partie, qui contient l'histoire de l'abbaye du XIIIe siècle à 1720 est due à Belhomme.

BELHOMME (Jacques-Etienne), médecin aliéniste français, né à Paris en 1800, mort à Neuilly (Seine), le 13 mars 1880. Il fut élève d'Esquirol à la Salpêtrière et se fit recevoir docteur en 1824. Il dirigea pendant de longues années une maison de santé fondée par son père, en 1768, sous les auspices de Pinel. Belhomme a été décoré de la Légion d'honneur en 1847. Parmi ses nombreuses publications, mentionnons : *Essai sur l'idiotie* (Th. de Paris, 1824, in-4); une série de cinq mémoires *sur les fonctions cérébrales* (1834-1848, in-8); *Notice sur l'origine, le développement, les améliorations et les nouvelles constructions de l'établissement du docteur Belhomme*, etc. (Paris, 1840, in-4) ; *Nouvelles recherches d'anatomie pathologique sur le cerveau des aliénés affectés de paralysie générale* (Paris, 1845, in-8). Dr L. Hn.

BELIA (Mlle Zoé Delau, dite), chanteuse scénique française, née vers 1835. Elle a fourni au théâtre de l'Opéra-Comique une carrière de vingt années environ dans l'emploi des premières dugazons, où, en dépit d'une voix un peu courte et d'allures parfois un peu trop familières, elle plaisait au spectateur par sa grâce piquante, ses manières enjouées, sa gaieté naturelle et son adresse scénique. Elève, dit-on, de Mme Henri Potier, Mlle Bélia débutait à l'Opéra-Comique, aux premiers jours de janv. 1853, dans un petit ouvrage de François Bazin, *Madelon*, et elle faisait montre déjà des qualités qui devaient assurer son avenir. Elle se montrait successivement dans *Haydée*, dans *Joconde*, *Richard Cœur-de-Lion*, la *Fête du village voisin*, et toujours se voyait bien accueillie. Parmi les nombreux ouvrages du répertoire courant dont elle devint tour à tour l'interprète, il faut citer encore *le Pré aux Clercs, la Dame blanche, la Part du Diable, les Porcherons, l'Eclair, les Diamants de la Couronne, les Mousquetaires de la Reine, Marco Spada, Fra Diavolo, le Domino noir, les Sabots de la Marquise, l'Etoile du Nord, le Songe d'une Nuit d'été, le Postillon de Lonjumeau*, etc. Elle fit aussi un certain nombre de créations, parmi lesquelles l'une des plus heureuses fut le joli rôle de Myrza, qu'elle joua d'une façon charmante dans *Lalla-Roukh*, de Félicien David ; à cet ouvrage il faut joindre *Manon Lescaut, Valentine d'Aubigny*, le *Capitaine Henriot*, le *Diable au Moulin*, *Barkouf*, l'*Habit de mylord* et quelques autres que nous ne saurions citer. Peu après 1870, Mlle Bélia quitta l'Opéra-Comique. Jeune encore, elle se tourna alors du côté de l'opérette, et s'engagea dans diverses troupes françaises qui s'en allaient propager ce genre dans de grandes villes de l'étranger et jusqu'en Amérique. A. P.

BÉLIAL. Nom donné à Satan ou au diable dans le Nouveau Testament (II *Corinth.*, VI, 15), qui devint d'un usage populaire parmi les chrétiens. C'est un terme emprunté au dialecte araméen, où il a la signification d'*abîme*. On trouve également la forme *Béliar*.

BELICENSES, BELLICENSES. Peuple gaulois établi, à l'arrivée des Romains, dans le pays des Allobroges dont ils étaient probablement les clients. Leur territoire, situé sur la rive droite du Rhône, rattaché dans la suite à la Séquanie, prit plus tard le nom de *civitas Belicensium* et forma, dès le commencement du Ve siècle, le diocèse de Belley (dép. de l'Ain). Ce peuple ne doit avoir joué dans l'histoire qu'un rôle bien effacé ; son nom n'est cité par aucun auteur ancien. Les copistes de la *Notitia civitatum Galliæ*, qui appartenaient au pays du moyen Rhône, semblent avoir été intrigués de ne pas rencontrer le nom de la ville épiscopale de Belley dans le document qu'ils transcrivaient, et plusieurs d'entre eux tentèrent de l'identifier avec quelqu'une des villes de la *Notice*, dont l'emplacement ne leur était pas connu. Par contre, ce nom s'est conservé dans l'inscription : TEST. LEG. VIC. BELL. *(testamento legavit vicanis Bellicensibus)*, qui doit avoir été trouvée à Belley. D'après cette inscription, reproduite par Orelli (*Inscr. latin. coll.*, t. I, n° 1898), la ville de Belley aurait existé dans l'antiquité sous le nom de *Bellicum* ou *Bellica*. C'est sous cette dernière forme qu'elle figure dans les souscriptions au concile de Mâcon en 585. Sur sa carte de l'empire de Charlemagne, M. Longnon fait figurer le *pagus Bellicensium* entre le *p. Genavensis* à l'E. et les *pagi Viennensis* et *Lugdunensis* à l'O. L. W.

Bibl. : Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle ;* Paris, 1878, pp. 132, 230-231. — Du même, *Atlas historique de la France;* Paris, 1885, pl. 5.

BÉLIDÉE (V. Pétauriste).

BELIDOR (Bernard Forest de), ingénieur et général français, né en Catalogne en 1697 ou 1698, mort à Paris le 8 sept. 1761. Orphelin à cinq mois, il fut recueilli par un officier d'artillerie qui lui donna une brillante instruction. A quinze ans, il assista aux sièges de Bouchain et du Quesnoy, puis reprit ses études scientifiques, et travailla à la prolongation de la méridienne de Paris vers le Nord, avec Cassini et Lahire. Sur leur recommandation, le duc d'Orléans le nomma professeur à l'école d'artillerie de La Fère. Le jeune savant ne tarda pas à s'acquérir une réputation européenne : les ambassadeurs réunis au congrès de Cambrai venaient assister, sur le polygone qu'il avait fait établir, à ses intéressantes démonstrations, et ses leçons étaient suivies par un nombre considérable d'officiers étrangers, souvent du plus haut rang. Ses travaux firent aussi grand bruit : après avoir donné la théorie du globe de compression, il démontra que, contrairement au préjugé commun, la portée du boulet n'était pas proportionnelle à la charge de poudre, et que dans la plupart des cas on pouvait réaliser une économie d'un tiers. Cette découverte, dont il fit hommage au cardinal Fleury, excita la susceptibilité du prince de Dombes, grand maître de l'artillerie, qui le destitua. Il servit alors en Bavière et en Bohême, comme aide-de-camp du lieutenant-général de Ségur, fut fait prisonnier à Linz, passa sous les ordres du duc d'Harcourt, avec le grade de lieutenant-colonel, puis du prince de Conti qu'il accompagna dans les campagnes de 1744 et de 1746. Nommé maréchal de camp et inspecteur de l'artillerie, il mourut à l'Arsenal qu'il habitait en cette dernière qualité. De Belidor était associé libre de l'Académie des sciences depuis 1756, et membre de l'Académie de Berlin. Il a publié : *Sommaire d'un cours d'architecture militaire, civile et hydraulique* (Paris, 1720, in-12); *Cours de mathématiques à l'usage de l'artillerie et du génie* (Paris, 1725, in-4 ; rev. par Mauduit, Paris, 1759, in-8); *la Science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile* (Paris, 1729, in-4 ; rev. par Navier, Paris, 1813, in-4, avec fig.); *le Bombardier français* (Paris, 1731, in-4); *Traité des fortifications* (Paris, 1735, 2 vol. in-8); *Architecture hydraulique* (Paris, 1737-1754, 4 vol. in-4, avec 221 pl.; édit. rev. par Navier, Paris, 1819, prem. vol.), ouvrage remarquable, traduit en allemand, et encore très estimé; *Nouveau cours de mathématiques* (Paris, 1757, in-4); *Dictionnaire portatif de l'ingénieur et de l'artilleur* (Paris, 1755, in-8 ; augm. par Joubert, Paris, 1768, in-8); *Œuvres diverses sur l'artillerie et le génie* (Paris, 1764, in-8); *Ecole de la fortification permanente* (Dresde 1769, in-4). Léon Sagnet.

Bibl. : *Mémoires de l'Académie royale des sciences;* hist., 1761, p. 167.

BÉLIER. I. Zootechnie. — C'est le mâle de la brebis, l'étalon qui doit reproduire l'espèce. Du choix d'un bélier dépendant en grande partie la valeur du troupeau, tant sous

le rapport de la bonne conformation des bêtes qui le composent que sous celui des produits qu'il doit donner, on comprend l'importance, pour l'éleveur, de s'assurer si le bélier remplit les conditions d'un bon étalon. On n'emploiera à la reproduction que des béliers parfaitement sains et vigoureux, à l'œil vif, hardi et à fleur de tête. Si le bélier a le rein ferme et résistant, la peau du corps rose, le nez et les yeux exempts de tout écoulement, la respiration égale, les dents solidement fixées dans leurs alvéoles, l'haleine pure et sans odeur, on peut être sûr qu'il jouit d'une bonne santé. Au point de vue de la bonne conformation, l'éleveur recherchera chez le bélier une tête petite et fine, des narines bien ouvertes, un chanfrein large, des oreilles minces et courtes, un cou fort à sa base, c.-à-d. à son point de jonction avec les épaules, un corps cylindrique, un rein et un dos droits et soutenus, un ventre bien conformé, ni rétracté ni pendant, des membres fins, mais bien musclés à partir des jarrets ou des genoux.

Le bon bélier ne doit pas être trop gras ; c'est de dix-huit mois à six ou sept ans qu'il possède le maximum de ses aptitudes prolifiques. Un étalon trop gras perd une grande partie de sa puissance génératrice, et on évalue à un tiers, parfois à la moitié, la perte des saillies qu'occasionne un embonpoint exagéré. Un bélier vigoureux et en bon état peut féconder annuellement de quatre-vingts à cent brebis, et même davantage, si la monte se fait à la main, le bélier étant conduit à chaque brebis individuellement, préalablement préparée à le recevoir par un boute-en-train, ainsi que cela se pratique dans les bergeries tenues avec soin. Le système de la monte en liberté, effectuée par un bélier vivant au milieu des brebis, doit être évité; il fatigue inutilement le bélier et les brebis.

En Angleterre, les béliers se louent souvent pour la monte; cette pratique tend à s'acclimater en France; on ne saurait trop l'encourager. C'est à Bakewell, le créateur de la race Dishley, que l'on doit l'usage de louer les béliers pour la monte; il a été imité, pour la race Southdown, par Jonas Webb, et c'est ainsi que ces deux éleveurs éminents sont parvenus non seulement à créer des races remarquables, mais à leur donner ce degré de perfection, d'uniformité et de fixité qui les a depuis longtemps fait apprécier du monde entier. L. Garnier.

II. Archéologie égyptienne. — Animal sacré chez les Egyptiens. Le dieu Khnoum, appelé Chnouphis par les Grecs, était représenté avec une tête de bélier, symbole d'ardeur. Le bélier, comme hiérolyphe, exprimait l'âme.

III. Astronomie. — Nom d'une constellation boréale (en latin *Aries*), qui a servi à désigner le premier des douze signes du zodiaque. Au temps d'Hésiode et d'Homère, le soleil était dans cette constellation à l'équinoxe de printemps ; à cause de la précession des équinoxes, le soleil se trouve maintenant dans la constellation des



Fig. 1. — Constellation zodiacale du *Bélier*, d'après l'atlas de Flamsteed (édition française de Fortin).

Poissons à cette époque, et l'on dit qu'il est *dans le signe* du Bélier. D'après les auteurs anciens, ce Bélier portait la toison d'or enlevée par Jason, ou l'ornement de la poupe du vaisseau sur lequel Phryxus et sa sœur Hellé fuyaient vers l'Asie pour éviter d'être sacrifiés par leur père Athamas. Cette toison d'or était défendue par un dragon monstrueux (*draco*), la *Baleine* (V. ce mot), constellation placée au-dessous du Bélier et qui figure probablement aussi le Dragon du jardin des Hespérides.

La constellation du Bélier (fig. 1), située entre la Baleine et Andromède, n'est remarquable ni par l'éclat ni par le nombre de ses étoiles. Elle en compte une quarantaine, la plus brillante est α, *Hamal*, de seconde grandeur (elle était autrefois *tertiaire*) ; viennent ensuite : β, *Sheratan*, de troisième grandeur ; γ, *Mesarthim* de quatrième, 41 Bélier, quartaire ; δ, ε Bélier 4,5, etc. Entre le Bélier et Andromède et sur le prolongement de la ligne β α des deux cornes du Bélier, se trouve une très petite constellation en forme de triangle nommée la *Mouche*. Deux autres petites constellations nommées les *Triangles* à cause de leur forme, sont au-dessus de la tête du Bélier. L. Barré.

IV. Blason. — Animal héraldique qu'on représente d'ordinaire les cornes tournées en spirales, de profil et passant; lorsqu'il est levé sur ses pattes de derrière on le dit saillant, accorné lorsque ses cornes sont d'un émail différent de celui du corps et onglé si ses ongles ont un émail particulier. Il symbolise la hardiesse dans les combats et on le voit aussi indiquer des possessions domaniales et de nombreux pâturages. — Figure employée en armoirie et représentant la machine de guerre de ce nom ; on l'appelle alors *bélier militaire* ; c'est l'emblème du commandement exercé par les membres d'une famille qui ont commandé ou dirigé le siège d'une ville de guerre. C'est souvent une pièce de concession accordée par un souverain pour perpétuer un fait militaire. G. de G.

V. Industrie. — Bélier hydraulique. — Cette machine ingénieuse inventée par Montgolfier en 1796 a pour but d'utiliser la force d'une chute d'eau pour élever une portion de l'eau fournie par la chute à un niveau supérieur à celui du bief d'amont. Supposons que l'eau de la chute dont on dispose ne puisse s'écouler que par un tuyau d'une certaine longueur qui débouche au bas de la hauteur de chute ; si ce tuyau est ouvert à son extrémité inférieure, l'eau s'écoule en prenant une vitesse qui dépend à la fois de la hauteur de chute et des frottements occasionnés par son mouvement dans le tuyau. L'écoulement établi, si l'on vient brusquement fermer l'orifice de sortie, l'eau sera obligée de s'arrêter, exerçant une pression considérable sur les parois. Imaginons maintenant qu'un tuyau ascentionnel s'embranche sur le tuyau d'écoulement et que son extrémité inférieure soit fermée par une soupape s'ouvrant de bas en haut ; au moment où la colonne d'eau en mouvement sera arrêtée, elle ouvrira la soupape et montera dans le tuyau d'ascension. Si l'on recommence à produire le mouvement de l'eau dans le tuyau d'écoulement et à l'arrêter tout à coup en fermant l'orifice, le liquide ouvrira de nouveau la soupape du tuyau d'ascension pour passer en partie dans ce tuyau où le niveau s'élèvera en conséquence. En répétant successivement la même opération, on pourra élever l'eau dans un réservoir supérieur. Tel est le principe du bélier hydraulique. Montgolfier lui a donné une disposition par laquelle il fonctionne seul sans qu'on ait à s'en occuper. L'eau d'une pièce d'eau située à un niveau supérieur est amenée par un tuyau A (fig. 2), présentant une ouverture tournée vers le haut par laquelle l'eau s'écoule ; une soupape B suspendue par sa tige à une sorte d'étrier qui surmonte cette ouverture, se trouve sur le chemin du liquide qui passe tout autour d'elle pour sortir. A partir du moment où l'écoulement commence, la vitesse de l'eau va en augmentant, il en résulte que la soupape B, éprouve de bas en haut de la part du liquide, une pression de plus en plus grande qui suffit bientôt pour la soulever et elle vient s'appliquer contre les bords de l'orifice qu'elle ferme complètement. La masse d'eau contenue dans le tuyau A, exerce alors sur les parois une pression considérable qui

ouvre les soupapes MM, une certaine quantité d'eau traverse ces soupapes et se rend dans un réservoir qui les enveloppe d'où elle passe dans un tuyau d'ascension S, au bout d'un temps très court, toute la vitesse de l'eau

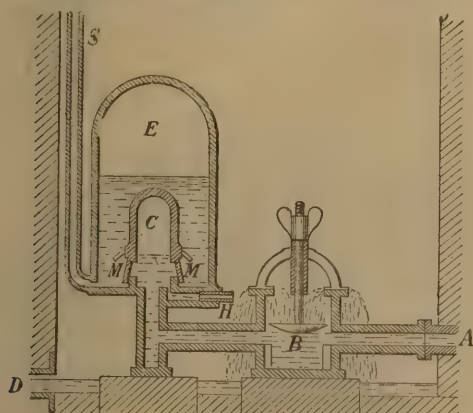


Fig. 2.

contenue dans le tuyau A est anéantie, les soupapes MM se ferment, la soupape B, qui n'éprouve plus une assez grande pression sur sa face inférieure, retombe dans sa position primitive et le jeu de la machine recommence comme précédemment. L'eau qui sort du tuyau A pendant tout le temps que la soupape B est ouverte, tombe sur le sol environnant et s'écoule par une conduite D. Le tuyau A en se relevant aboutit à une capacité C, contenant de l'air à sa partie supérieure, qui par sa pression, joue un grand rôle dans le fonctionnement de l'appareil. Lorsque l'écoulement de l'eau est brusquement arrêté par la fermeture de la soupape B, si le liquide ne se trouvait en contact qu'avec des parois solides, il se produirait un choc violent; l'air contenu dans le réservoir C, fait disparaître ce choc presque complètement, évitant ainsi l'usure trop rapide et donnant lieu à un travail utile plus considérable; au moment où l'eau ne peut plus s'écouler en dehors, elle comprime l'air et perd ainsi peu à peu de sa vitesse, en même temps la pression exercée par l'eau de tous côtés va en augmentant. Lorsque la vitesse de l'eau est complètement anéantie, l'eau réagit pour reprendre son volume primitif, il repousse l'eau qui rétrograde dans le tuyau A et la pression diminue, pendant ce temps les soupapes MM restent ouvertes tant que la pression qu'elles éprouvent de dedans en dehors surpasse celle qui est constamment exercée sur leurs faces extérieures et elles livrent ainsi passage à une partie du liquide. Le mouvement rétrograde que prend l'eau dans le tuyau A et qui est produit par la réaction de l'air contenu en C, ne cesse pas au moment où la pression qui s'est réduite à celle qui est due à la hauteur de chute, l'eau continue à se mouvoir, en vertu de sa vitesse acquise la pression continue à décroître et devient même inférieure à la pression atmosphérique. Cette espèce d'aspiration intérieure fait tomber la soupape B et l'eau recommence comme précédemment à sortir par l'ouverture qui la surmonte. Le réservoir E qui enveloppe les soupapes MM et duquel part le tuyau d'ascension S, contient également de l'air à sa partie supérieure qui a pour objet d'entretenir un mouvement continu dans le tuyau d'ascension; au moment où les soupapes MM s'ouvrent, l'eau pénètre dans le réservoir en comprimant l'air qui y est contenu et ne s'élance pas immédiatement dans le tuyau d'ascension, cette disposition augmente le volume de l'eau élevée. L'eau dissout toujours une certaine quantité d'air, d'autant plus grande qu'il est soumis à une plus forte pression; il résulte de là que l'air contenu dans le réservoir E doit se dissoudre peu à peu dans l'eau; la masse d'eau disparaîtrait complètement si on ne prenait pas la précaution de la renouveler. On pratique une ouverture horizontale H, au-dessous d'une des soupapes M, elle est fermée par une soupape qui s'ouvre de dehors en dedans. Au moment où par le mouvement rétrograde de l'eau dans le tuyau A, il se produit une sorte d'aspiration dans ce tuyau, une petite quantité d'air atmosphérique entre par le conduit H en ouvrant la soupape qui le fermait et vient se mêler à l'air déjà contenu dans le réservoir C; l'arrivée de l'air à chaque coup de bélier fait qu'une portion correspondante de l'air du réservoir C, traverse les soupapes M, lorsqu'elles s'ouvrent et monte dans la partie supérieure du réservoir E, pour y remplacer celui que l'eau emmène constamment à l'état de dissolution. Supposons que Q soit la quantité d'eau dépensée fournie par le bassin ou par le barrage, calculée en litres par minutes, *q* la quantité d'eau élevée par minute, H la hauteur de la chute dont on dispose, H' la hauteur à laquelle l'eau est élevée, on aura les données pratiques suivantes :

	Q	H	Q×H	q	H'	q×H'	RENDEMENT
	litres	mètres	chevaux	litres	mètres	chevaux	
Petit modèle............	12,42	7,00	0,019	0,97	60,00	0,013	67 %
Grand modèle	1987,00	0,979	0,432	269,00	4,55	0,280	63 %

On compte en moyenne sur un rendement de 65 % pour de petites forces utilisant de petits cours d'eau; ce rendement est satisfaisant, il avait été atteint par Montgolfier et on n'a pas la prétention de le dépasser; on a cherché à perfectionner les détails de l'appareil, à assurer l'alimentation des matelas d'air, quel que soit l'état du cours d'eau; il faut en effet que l'alimentation d'air se fasse même dans le cas d'une crue, quand la machine est sous l'eau. Le bélier établi par M. Bolée remplit ces conditions; voici quelques mots sur le fonctionnement de cet appareil; on n'a plus qu'un seul réservoir d'air au lieu de deux, il y a un certain rapport de un à deux entre le tuyau d'arrivée d'eau et le tuyau ascensionnel; AA est le corps du bélier (fig. 3); B est la soupape d'arrêt en partie équilibrée par un contrepoids faisant partie d'un balancier L, qui oscille sur deux couteaux, cette soupape est à lanterne, sa tige inférieure descend dans un petit cylindre O, percé latéralement de deux ouvertures pour l'écoulement de l'eau, le fond de ce cylindre est garni de rondelles élastiques. La partie supérieure de la soupape B. est un cylindre mince qui pénètre dans une rainure annulaire K, dont la largeur est un peu plus grande que l'épaisseur de ce cylindre et où l'eau forme matelas, ce qui atténue le choc de la soupape B, contre son siège. La tige T agit sur le balancier L, au moyen d'un étrier et de deux lames de ressort; de cette façon, les oscillations du balancier L, s'effectuent aussi sans choc sensible. E, est la soupape de refoulement qui peut être munie d'un ressort; F, le réservoir d'air portant une soupape de sûreté; H, une colonne creuse en fonte, dont le sommet dépasse le niveau des plus hautes eaux d'aval et porte une boîte rapportée, I, qui est une chambre à air; elle est munie d'un reniflard d'air S et d'un clapet de refoulement; au moment du coup de bélier, l'eau monte dans la colonne, quand la pression devient plus faible que la pression extérieure, l'eau descend, il y a une série d'oscillations qu'on utilise pour

comprimer ou pour aspirer l'air extérieur ; l'air est refoulé dans le tuyau T, qui l'amène sous le clapet de refoulement E, pour alimenter d'air le réservoir F. Un bélier de ce système installé à Alais (Gard), donne un rendement de

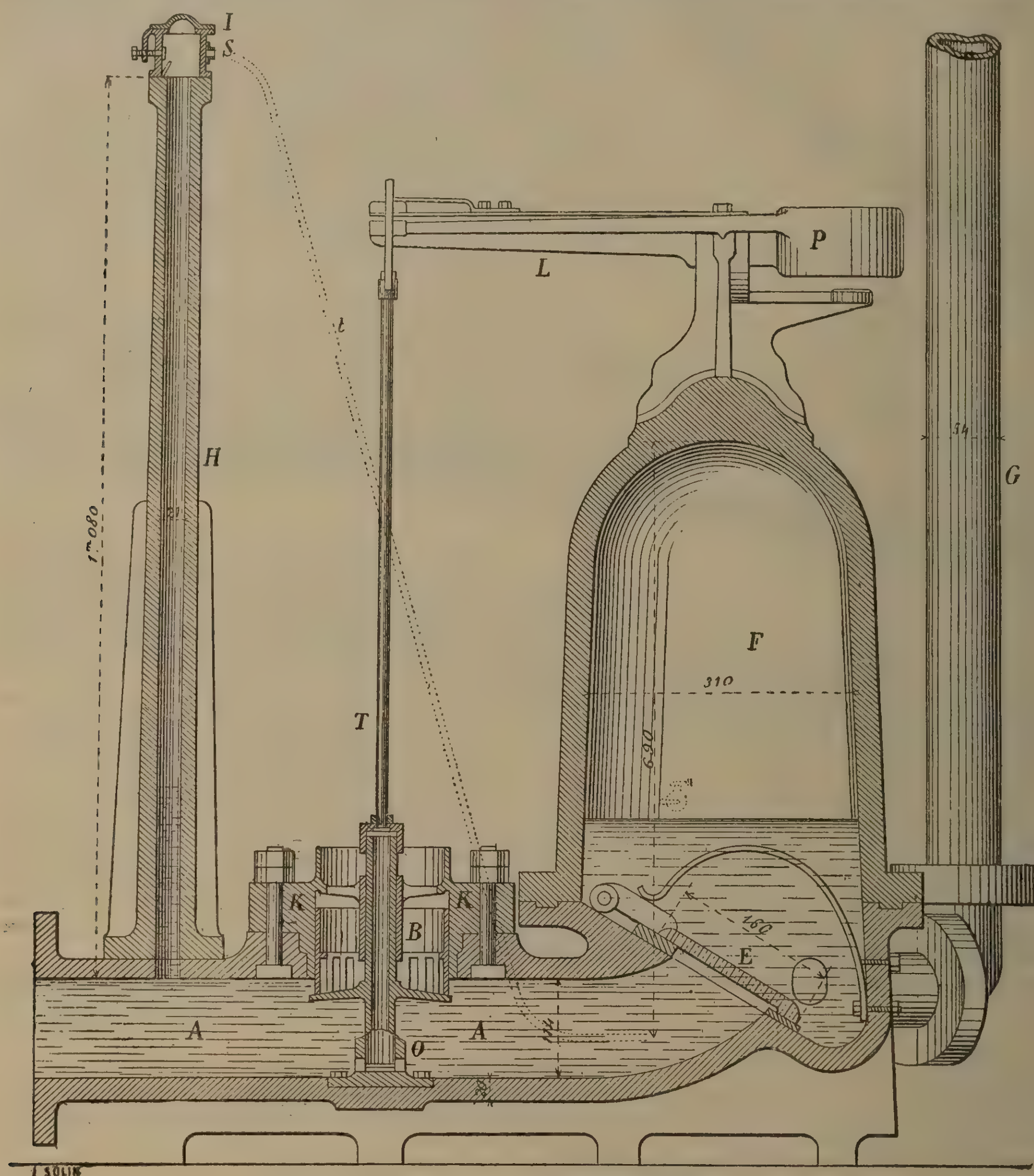


Fig. 3. — Bélier hydraulique, par M. Bolée.

70 %, utilisant une chute de 2 m., et élevant 1 litre 20 par seconde à une hauteur de 10 m., sur les 7 litres qu'elle consomme; l'appareil ne demande aucun entretien.

Bélier d'épuisement. On a eu l'idée d'appliquer le bélier à l'épuisement des eaux et à la compression de l'air. Supposons que l'on ait à faire un épuisement pour des fondations sous l'eau, si l'ouvrage à exécuter est près d'un barrage, on peut en utiliser la force en appliquant le bélier hydraulique qui élèvera l'eau juste de la hauteur nécessaire pour la prendre au fond et la rejeter dans le bief inférieur. Nous donnons le dessin du bélier appliqué par M. Leblanc à cet usage (fig. 4). L'eau arrive par une auge fermée à son extrémité ; on dispose la machine double, les deux soupapes étant mises en relation par un balancier rendant le mouvement de l'appareil et l'épuisement par suite continu, le mouvement qui provoque l'ouverture d'une soupape, détermine la fermeture de l'autre. La hauteur H est la chute motrice, H' est la hauteur à laquelle l'eau doit être élevée pour être rejetée dans le bief d'aval.

A Bardonnèche, lors du percement du mont Cenis, on a employé un bélier hydraulique comprimeur d'air; le rendement était de 63 %, par conséquent assez bon, la chute utilisée étant de 25 mètres. L. KNAB.

VI. Art militaire. — Machine de guerre employée pour renverser un mur ou y ouvrir une brèche. C'était une poutre de bois dur (sapin ou frêne) garnie à une extrémité d'une masse de fer à laquelle on donnait souvent la forme d'une tête de bélier. Ce nom vient soit de la dureté de la tête du bélier, soit du mouvement de recul que fait le bélier avant de se jeter sur celui qu'il attaque. D'après Vitruve, le bélier aurait été employé pour la première fois

au siège de Gadès par les Carthaginois. On voit le bélier à bras et même le bélier à tortue figurés sur des monuments assyriens. — On distingue trois sortes de béliers : le bélier à bras, le bélier suspendu, le bélier roulant, sans

Niveau d'amont
Elévation.
H
Aval
H'
Niveau à épuiser
Plan.

Fig. 4. — Bélier d'épuisement, par M. Leblanc.

compter un quatrième qui paraît avoir fonctionné en tournant comme une tarière.



Fig. 5. — Bélier à bras.

Le *bélier à bras* (fig. 5) était le plus simple et le moins puissant; il devait surtout servir à enfoncer les portes. — Le *bélier suspendu* était une poutre suspendue à un mât vertical ou au milieu d'un bâti de bois (fig. 6); on le faisait agir au moyen de cordes attachées au bout opposé à la tête ; ses coups étaient très puissants mais mal réglés. — Le *bélier roulant* était logé dans une sorte de voiture recouverte et garnie de peaux fraîchement écorchées que l'on poussait jusqu'au pied du mur; les hommes qui le

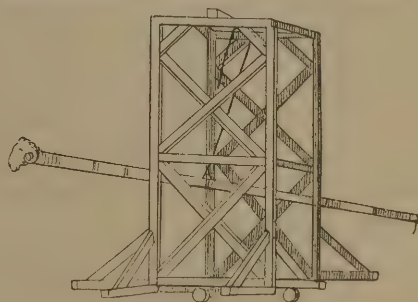


Fig. 6. — Bélier suspendu ou à tour.

manœuvraient étaient ainsi mis à l'abri des projectiles et du feu; on pouvait bâtir une maison roulante à plusieurs étages, et y loger un bélier suspendu (bas-relief de Khor-

sabad) ou employer l'appareil plus simple décrit par Végèce sous le nom de *tortue* (fig. 7). On lui donna ce

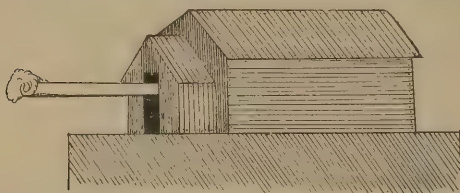


Fig. 7. — Bélier à tortue.

nom, soit à cause de la lenteur de la marche de cette machine immense, soit parce que le mouvement de va et vient de la tête du bélier ressemblait à celui d'une tortue qui sort ou rentre sa tête dans sa carapace. — Les assiégés se défendaient de plusieurs manières : en opposant au bélier un coussin, en le déviant au moyen d'une poutre suspendue qu'on faisait tomber sur lui dès qu'il s'approchait du mur; en saisissant le bélier à l'aide d'un nœud coulant ou du *lupus* (sorte de grands ciseaux); en écrasant la tortue sous de grosses pierres. Les béliers perfectionnés par les ingénieurs macédoniens, adoptés ensuite par les Romains, étaient des engins fort redoutables. Leurs dimensions furent parfois considérables, puisqu'Antoine marchant contre les Parthes emportait un bélier de vingt-cinq mètres de long ; au siège de Carthage les Romains en avaient apporté deux dont chacun était mis en mouvement par trois mille hommes.

BÉLIERE. I. Art Militaire. — Bracelet, chape de fourreau de sabre; anneau mobile de suspension de cette arme. Ce nom vient de l'analogie du mode de suspension du sabre, avec celui du bélier. Par extension, on a appelé bélières les courroies en cuir qui servent à rattacher le fourreau du sabre au ceinturon. On distinguait autrefois la bélière antérieure et la bélière postérieure appelées aussi petite et grande bélière. Aujourd'hui la grande bélière a été supprimée comme n'étant point utile, et pouvant devenir dangereuse; dans le cas, par exemple, où, la petite bélière venant à se rompre, le fourreau ferait bascule et viendrait battre le ventre du cheval et cliqueter entre ses jambes. La bélière s'enchape à la bande du ceinturon en passant dans un D fixe, où elle est assujettie par un double bouton.

II. Bijouterie. — Anneau mobile de suspension en général ; anneau qui porte un pendant d'oreille, une pendeloque ; on nomme *bélière de talon*, celle qui reçoit la pendeloque ou le pendant et *bélière de cliquet*, celle qui retient toujours la boucle du même côté.

BÉLIET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Belin; 1,365 hab.

BELIEU. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. du Russey ; 339 hab.

BELIGATTI (Cassius), missionnaire capucin, né en 1708 à Macerata (Etats du Saint-Siège), mort à Rome en 1791. Il avait séjourné pendant dix-huit ans au Thibet et dans l'empire du grand Mogol. Il a publié un *Alphabet thibétain* (Rome, 1773) et deux *Grammaires*, l'une pour l'*indoustani* et l'autre pour le *sanscrit*. Il fut le collaborateur du P. Georgi, dans l'ouvrage où celui-ci interpréta les manuscrits trouvés, en 1721, dans la Tartarie.

E.-H. V.

BELIGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, canton d'Oyonnax ; 287 hab.

BÉLIGNEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel; 835 hab.

BELIME (William), jurisconsulte français, né à Dijon en 1811, mort dans la même ville en 1844. Il fit ses études de droit à la Faculté de Dijon, s'y fit recevoir docteur et y devint professeur. On a de Belime un *Traité du droit de possession et des actions possessoires* et un ouvrage intitulé : *Philosophie du Droit ou Cours d'introduction à la science du Droit.*

BEL-IMOUR. Petit centre européen sur un plateau à une alt. de 850 m. au S.-O. de Bordj-bou-Areridj; bonnes terres propres à la culture des céréales, de la vigne, etc. Avec *Chania*, hameau voisin, 130 hab. Com. mixte de Bordj-bou-Areridj (Algérie, dép. de Constantine).

BELIN (V. Belinois).

BÉLIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux ; 1,765 hab. Stat. de chemin de fer de Facture à Luxey. Sable à verre; résine. — Sur une haute motte féodale entourée de fossés se dressent les ruines de plusieurs tours entourant un haut donjon. C'est dans cet ancien château des ducs d'Aquitaine que la tradition fait naître Eléonore de Guyenne. En forant des puits on a rencontré à quatre mètres de profondeur, un lit de troncs d'arbres juxtaposés; ce sont les vestiges d'une ancienne route en bois telle qu'on en établit encore sur certains points des Landes. Une voie romaine traversait la Leyre sur un pont dont on voit encore des vestiges. Quelques archéologues ont cru, mais à tort, pouvoir rapprocher le nom de cette localité de celui des *Belendi* (V. ce nom).

BELIN (Guillaume), chanteur français du xvie siècle, ténor de la chapelle royale de François Ier. On a lieu de croire que ce Belin est le même que le Guillaume *Bellin* dont parle Laborde, lequel aurait été chanoine de la Sainte Chapelle. S'il en est ainsi, il faut lui attribuer la musique à quatre parties écrite sur *les Cantiques de la Bible, mis en vers françois par Lancelot de Carle, évêque de Riez* (Paris, Adrien Le Roy, 1560, in-8 obl.). Il se trouve des pièces de Guillaume Belin dans les quatorzième et quinzième livres de *Chansons nouvelles à quatre parties*, publiés par Pierre Atteignant et Hubert Jullet, à Paris, en 1543 et 1544. — Un autre *Belin* (Julien), né vers 1530 au Mans, joueur de luth très renommé, a publié : *le Premier livre de motets, chansons et fantaisies réduites en tablature de leut* (Paris, Nicolas Du Chemin, 1556, in-4 obl.). — Au xive siècle, on cite un Belin (Jehan), « chantre à déchant », c.-à-d. chargé d'exécuter les parties de contrepoint, dans la chapelle du roi Philippe le Bel. Un compte des dépenses de la maison royale, daté de 1313, est le seul document sérieux qui constate son existence et sa fonction.

BELIN (Jacques-Jean Le), jurisconsulte français, conseiller au parlement de Dijon. On a de lui un supplément à Taisand, *Coutume de Bourgogne ;* et une *Lettre au médecin de Salins sur les vins de Bourgogne* (1701, in-4).

BELIN (Pierre-Louis), homme politique français, né à Valence (Drôme) le 13 déc. 1810. Ayant été reçu docteur en droit, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale, puis à celui de Lyon en 1845. Après la révolution du 24 fév. 1848, le dép. de la Drôme l'envoya à la Constituante. Il soutint d'abord la politique du général Cavaignac, mais après le vote du 10 déc. il se rapprocha de la gauche. Réélu à la Législative par le même département. Au coup d'Etat du 2 déc. 1851, il fut compris sur la liste de proscription et se retira en Belgique. Les avocats français proscrits n'ayant pas été admis à plaider à Bruxelles, il s'adonna exclusivement à la littérature. Rentré en France à l'amnistie de 1859, il fut employé dans une maison de librairie, puis devint chef du contentieux dans une maison de banque. Il fut l'un des directeurs de l'*Encyclopédie générale*, dont M. Mottu entreprit la publication en 1868. Après la révolution du 4 sept. il fut nommé inspecteur des établissements de bienfaisance, puis conseiller de préfecture du dép. de la Seine. Le ministère du 24 mai le révoqua à cause de ses opinions républicaines. Il ne fut réinstallé dans ses fonctions que le 9 avr. 1878, par M. Dufaure. On a de lui une traduction de la *Théorie du droit public* de Diego Soria (9 vol. in-18) ; et une traduction du *Rationalisme* d'Ausonio Franchi (in-18). Louis Lucipia.

BELIN (François-Alphonse), orientaliste français né le 31 juil. 1817 à Paris, d'une ancienne et célèbre famille originaire de Normandie, qui fut appauvrie pendant la Révolution. Il étudia les langues orientales au Collège de France et à l'Ecole des langues orientales, sous la direction de Silvestre de Sacy et d'Etienne Quatremère. En 1836, il fut chargé par Firmin-Didot et Dondey-Dupré, qui alors imprimaient des ouvrages orientaux, d'en corriger les épreuves. En 1849, il fut nommé drogman au consulat français d'Erzeroum en Arménie. Trois ans plus tard, il remplit les mêmes fonctions au Caire ; puis, en 1852, il fut nommé secrétaire intérimaire d'ambassade à Constantinople. Lorsque la guerre de Crimée eut éclaté, il fut chargé d'une mission spéciale près du maréchal Saint-Arnaud, commandant en chef de l'expédition franco-anglaise. En 1855, il retourna à Constantinople où il fut nommé secrétaire impérial interprète en 1862, et en 1866 consul général. Il apprit à connaître à fond les trois langues musulmanes, l'arabe, le turc et le persan; il acquit par son long séjour en Orient une science remarquable des littératures et de l'histoire des pays qu'il habita. Il a publié de nombreux mémoires, dont la plupart ont paru dans le *Journal Asiatique* à partir de 1839. Les plus importants sont les suivants : en 1850-1852, *Fetoua relatif à la condition des Zimmis;* en 1854, *Extrait d'un mémoire sur l'origine et la constitution des biens de main morte en pays musulmans;* en 1861, *Notice historique et littéraire sur Mir Ali Schir Nevaui;* en 1862, *Etude sur la propriété foncière en pays musulmans;* en 1865, *Essais sur l'histoire économique de la Turquie;* en 1866, *Moralistes orientaux.* Il a aussi publié divers textes orientaux, ainsi que la *Vie de Gengis-Khan* et l'*Histoire des Sassanides* (Paris, 1841). E. A.

BELINFANTE, l'un des précurseurs, dans la période de 1830-1848, du socialisme et du positivisme en Hollande. Il fit partie, avec G.-W. Van der Voo et A.-J. Nieuwenhuis, du petit groupe d'écrivains qui propagèrent, en les traduisant, les œuvres principales de Saint-Simon et de ses disciples. Belinfante publia, en 1846, la première édition néerlandaise du *Cours de Philosophie positive*, d'Auguste Comte. V. D.

BELINOI (Aimeric de), troubadour (V. Belenoi).

BELINOIS ou **BELIN** *(Pagus Bellinus)*. Ancien pays de la France, compris dans le Maine; les localités principales étaient : Ruaudin, Ecommoy, Laigné, Moncé, Saint-Bié, Saint-Gervais, Saint-Ouen, qui se trouvent toutes dans l'arrondissement actuel du Mans (Sarthe).

BELINZONE (Bernardo), poète italien (V. Bellincioni).

BÉLIS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit; 536 hab.

BÉLISAIRE, célèbre général byzantin, du VIe siècle. Né en Dardanie, il servit dans les gardes de l'empereur Justin, et sous ce règne, parvenu déjà à un grade élevé, se fit battre dans l'Arménie persane. Il fut chargé ensuite du gouvernement de la place importante de Dara et prit alors pour secrétaire Procope, qui fut dans la suite son historiographe. En 530, nommé général en chef des troupes d'Orient, il fortifia à nouveau toutes les places byzantines le long de l'Euphrate. Il avait repoussé cette année une invasion persane ; mais l'année suivante, attaqué par une nouvelle armée, il dut, contre son avis, céder à ses troupes qui réclamaient une bataille, et il fut vaincu à Callinique (avr. 531). Justinien rappela Bélisaire; Procope dit, il est vrai, que ce fut afin de l'envoyer contre les Vandales. Pour le salut de Justinien, il se trouvait à Constantinople lorsqu'éclata la fameuse sédition Nika qui mit en danger le pouvoir et même la vie de l'empereur. Bélisaire, à la tête des troupes qu'il put réunir, engagea la lutte dans les rues ; il parvint à cerner les rebelles dans l'hippodrome et les y massacra; 30,000 hommes périrent (janv. 532). Un pareil service assura son crédit. En juin 534, il partait pour l'Afrique avec une armée d'élite et le patriarche bénissait solennellement la flotte. Après avoir relâché en différents endroits, et notamment en Sicile où les Ostrogoths permirent aux Romains de se ravitailler, Bélisaire aborda à Caputvada, à cinq journées de Carthage. Il sut habilement se présenter aux anciennes populations comme un libérateur chargé de les affranchir du joug des Vandales ariens, aux Vandales eux-mêmes comme l'ennemi non point de leur nation, mais de leur roi Gélimer en qui Byzance ne voulait voir qu'un usurpateur. Grâce à la discipline qu'il avait établie, l'armée marcha sur Carthage sans piller ni mécontenter les habitants. Les Vandales ne parvinrent pas à l'arrêter à la bataille de Décime, et les Romains entrèrent à Carthage sans résistance (15 sept. 534). Une dernière bataille s'engagea à Tricaméron ; avec 6,000 hommes de cavalerie, Bélisaire battit l'armée fort nombreuse des Vandales. Réfugié à Médène sur le mont Pappuas, Gélimer y fut bloqué et au bout de trois mois dut se rendre. Pendant ce temps les Romains reprenaient la Sardaigne, les îles Baléares. Bélisaire avait montré dans cette expédition un égal talent à conquérir et à administrer la conquête. Ses ennemis l'accusèrent secrètement auprès de Justinien de songer à créer à son profit un Etat indépendant. Il retourna à Constantinople où Justinien lui décerna les honneurs du triomphe (mars 535) ; il fut nommé consul, comblé de marques de distinction et Justinien fit même frapper une médaille avec la légende « Bélisaire, la gloire des Romains ». La même année, Justinien rompait avec les Ostrogoths d'Italie. Bélisaire fut chargé de leur enlever la Sicile. Panorme seule lui résista, mais sans succès. Après une courte excursion en Afrique, où des troubles s'étaient produits et où il ramena l'ordre, Bélisaire passa en Italie; ici encore les populations catholiques l'accueillirent comme un libérateur. Cependant Naples, défendue par des troupes nombreuses, résista. Bélisaire, afin de ne point perdre de temps, allait se retirer, lorsqu'un soldat découvrit le moyen de pénétrer dans la ville par un aqueduc. Naples fut prise et pillée (536). Après avoir laissé quelques garnisons dans l'Italie du S., Bélisaire marcha sur Rome. Il n'y eut même pas de résistance, les Romains ouvrirent leurs portes, tandis que la garnison gothique obtenait de se retirer à Ravenne (10 déc.). Bélisaire s'empressa de fortifier la ville et d'y amasser des vivres. L'année suivante, en effet, le roi Vitigès avec une nombreuse armée vint assiéger Rome Malgré le petit nombre de ses soldats, Bélisaire organisa la défense, repoussa tous les assauts et fit lui-même d'heureuses sorties. Après avoir réclamé des secours à Justinien, il fit sortir les bouches inutiles, enrôla les artisans. Enfin, après un siège d'un an et neuf jours, les Goths furent obligés de se retirer (mars 538). Vers cette époque l'eunuque Narsès amena à Bélisaire un corps d'armée de 7,000 hommes. Bélisaire put délivrer un de ses lieutenants, Jean, bloqué dans Rimini, mais il se heurta bientôt à la rivalité de Narsès qui combattait tous ses projets et ne voulait point reconnaître son autorité. Narsès se sépara même de Bélisaire qui travaillait à soumettre les principales places occupées par les Goths. Ces mésintelligences amenèrent un désastre, la perte de Milan, qui s'était soumise aux Romains, et qui fut reprise par les Goths (juin 539). Justinien se décida à rappeler Narsès. Bélisaire allait enfin assiéger Ravenne, où Vitigès s'était réfugié, quand celui-ci se décida à traiter. Justinien lui accordait le titre de roi et les régions au delà du Pô. Bélisaire était mécontent de ce traité qui lui paraissait trop favorable. Les Goths lui proposèrent secrètement de le reconnaître comme empereur, il feignit d'accepter, entra par cette ruse dans Ravenne et s'empara de Vitigès. Mais les ennemis de Bélisaire s'empressèrent d'exploiter contre lui cette circonstance ; Justinien le rappela, sous couleur de le charger de la guerre d'Orient (540). La situation de ce côté était critique. En 540 Chosroès ravagea la Syrie et contraignit Justinien à une paix humiliante ; l'année suivante (541), il envahit la Lazique

Bélisaire, envoyé alors en Orient, pénétra en Perse, remporta un premier succès près de Nisibe, s'empara de Sisaurane, mais fut ensuite obligé, par la trahison d'un de ses officiers, de repasser l'Euphrate. En 542, Chosroès se dirigeant de nouveau contre la Syrie, Bélisaire, qui était presque sans troupes, parvint à lui faire croire qu'il disposait d'une nombreuse armée et le décida ainsi à la retraite ; mais il fut rappelé à Constantinople et dut se défendre contre de nouvelles accusations. Cependant il fallut bientôt l'envoyer en Italie où les fautes de ses successeurs avait permis à Totila, le nouveau roi goth, de reprendre l'avantage (545). Malheureusement Bélisaire, manquant de troupes, ne pouvait agir sérieusement; les renforts qu'on se décida à lui envoyer furent insuffisants. Totila assiégeait Rome ; Bélisaire essaya vainement de la ravitailler ; dans la nuit du 16 au 17 déc. 546, Totila entrait à Rome, mais il ne put s'y maintenir et fut bientôt obligé de se retirer dans l'Italie méridionale. Rentré dans Rome, Bélisaire la fortifia de nouveau, la défendit contre un retour offensif des Goths. Ses lieutenants subirent cependant des échecs et le manque de troupes le réduisait souvent à l'inaction. Enfin, en 548, il obtint de retourner à Constantinople. Narsès lui succéda et obtint les ressources qu'on avait refusées à Bélisaire. Dès lors, pendant de longues années, Bélisaire ne fut plus employé. En 559, une formidable invasion des Huns Coutrigours menaça Constantinople même. Dans ce pressant danger Justinien fit appel à Bélisaire qui, sans autre armée régulière que 300 vétérans, sauva l'empire. Mais ses ennemis excitèrent encore contre lui l'empereur, prétendirent qu'il songeait au trône, que sa popularité était dangereuse. En 563, ils l'impliquèrent, à l'aide de dénonciations calomnieuses, dans un complot contre Justinien ; on le disgracia, on le dépouilla de ses biens, il fut gardé à vue dans sa maison. Ce ne fut qu'au bout de sept mois que l'injustice de ces accusations fut reconnue et qu'il rentra en grâce. Il mourut huit mois après, peu de temps avant Justinien (mars 565). Cet événement a donné naissance à la légende qui représente Bélisaire aveugle et mendiant son pain, et qui a été popularisée à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci par les tableaux de David et de Gérard. Le moine Tzetzès (XIIe s.), dans ses *Chiliades*, semble en avoir été le premier auteur ; il paraît avoir confondu Bélisaire avec Jean de Cappadoce, préfet du prétoire sous Justinien, qui, à la suite de sa disgrâce, fut en effet obligé de demander l'aumône.

Procope, dans ses livres sur les guerres persiques, vandaliques, gothiques, a raconté les guerres de Bélisaire dont il avait été le secrétaire et le compagnon, mais en exagérant peut-être parfois la force numérique des armées qu'il eut à combattre. Au contraire, dans ses fameux *Anecdota* il l'a accusé de rapacité, de faiblesse de caractère et il s'est complu à détailler la chronique de ses mésaventures conjugales. Marié par Théodora à Antonine, issue d'une famille de cochers du cirque, Bélisaire aurait trouvé en elle une femme active, intelligente, prête à l'accompagner et même à l'aider utilement dans ses expéditions, mais qui l'aurait ridiculisé par la publicité de ses débauches. Procope montre Bélisaire crédule et faible jusqu'à la sottise, sacrifiant au besoin à la haine d'Antonine ses amis les plus dévoués. Il signale aussi l'intervention d'Antonine dans de graves affaires, comme la disgrâce du pape Silvère qui, après avoir ouvert Rome à Bélisaire, fut odieusement persécuté. En cette dernière circonstance, ce que dit Procope est confirmé par le *Liber Pontificalis* de Rome; mais en général les accusations contenues dans les *Anecdota* n'étant point connues par d'autres écrivains, on n'ose ni rejeter ni accepter entièrement le témoignage de *Procope* (V. ce nom). D'ailleurs, la complète authenticité des *Anecdota* n'est pas à l'abri des critiques. Il reste acquis que la plupart des victoires du règne de Justinien furent dues à Bélisaire. Comme général il semble n'avoir pas aimé à manœuvrer avec de grandes armées et avoir évité les batailles; il excellait, au contraire, dans la guerre de sièges, dans les surprises.

C. BAYET.

BIBL. : Outre PROCOPE, v. AGATHIAS, JORDANES, *Chron. du comte Marcellin*. – SCHELLGING *Dissert. hist. de Belisario* 1665. — ZELLER, *Belisarius*, 1809. — MAHON, *Life of Belisarius*, 1829.— ROTH, *Ueber Belisars Ungnade*, 1846. — DAHN, *Die Könige der Germanen*, 1861-1885. — Pour l'examen critique des récits de Procope sur Bélisaire, DAHN, *Procopius von Cäsarea*; RANKE, *Weltgeschichte*, t. IV, *Analekten*; IZAMBERT, *Hist. de Justinien*, 1856.

BÉLISANE (Astron.). Nom du 178e astéroïde, découvert le 6 nov. 1877, par l'astronome J. Palisa.

BÉLISART (Claude BILLARD de), architecte français de la fin du XVIIIe siècle. Bélisart fut un des architectes du prince de Condé et fit de grandes augmentations et des changements considérables au petit Palais-Bourbon (ancien hôtel de Lassay). On lui doit entre autres travaux, très appréciés à cette époque, tous les petits appartements, avec jardins et bosquets ainsi qu'une colonnade cintrée d'ordre ionique exécutée en treillage, qui décoraient le vaste ensemble de verdure que formait la réunion des jardins du Palais-Bourbon et de l'hôtel de Lassay et qui s'étendait jusqu'à l'esplanade des Invalides. Bélisart avait construit aussi pour le prince de Condé l'ancienne salle de spectacle du château de Chantilly. Admis le 24 juin 1776 à l'Académie d'architecture, nommé architecte du roi en 1781, il obtint plusieurs congés que, de 1781 à 1790, il occupa à différents voyages en Italie et en Espagne.

Charles LUCAS.

BIBL. : THIÉRY, *Almanach du voyageur à Paris*; Paris, 1784, in-12.

BELIT ou **MYLITTA**, déesse de Babylone (V. MYLITTA).

BELIUS (V. BEL).

BELIZAL (Louis-Adolphe-Marie, vicomte GOUZILLON de), homme politique français, né à Saint-Brieuc le 6 mars 1834. A été élu député, comme royaliste catholique, aux élections générales du 20 fév. 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés, par 10,520 voix, dans la deuxième circonscription de Saint-Brieuc. Il soutint le ministère au coup d'État du 16 mai 1877, et pour cela fut un des candidats officiels après la dissolution de la Chambre. Il fut réélu à cette époque par 12,499 voix. Le 21 août 1881, il n'avait pas de concurrent, il obtint 10,820 voix. Au renouvellement général du mois d'oct. 1885 il passa avec la liste monarchique.

BELIZARIUS *(Belizarius, E. Sim.)* (Zool.). Genre de Scorpions récemment découverts dans les grottes des Pyrénées-Orientales et différents de tous les Scorpions connus par l'absence complète des yeux ; le céphalothorax présente une strie médiane, qui est interrompue à la place ordinairement occupée par les yeux médians, mais aucune saillie, même légère, ne rappelle le mamelon oculaire. L'absence des yeux n'est pas le seul caractère qui distingue le *Belizarius* des *Euscorpius*, il en diffère encore par les peignes beaucoup plus courts ne présentant qu'un très petit nombre de pièces et n'ayant que quatre lamelles dépourvues de pièces basilaires ; cette absence de pièces basilaires est un caractère tout aussi exceptionnel dans l'ordre des Scorpions que l'absence même des yeux. Enfin il s'éloigne encore des *Euscorpius* par le front un peu émarginé et par les tarses ne présentant en dessous que des crins, mais point de lignes de spicules. L'unique espèce, *B. Xambeui* E. Sim., offre le facies de l'*Euscorpius carpathicus* L., mais sa coloration est entièrement d'un jaune testacé.

E. SIMON.

BELJAMBE ou **BELLEJAMBE** (Pierre-Guillaume-Alexandre), dessinateur et graveur au burin, né à Rouen le 10 mai 1759, mort vers 1820. Il a gravé cinq planches d'après des tableaux des maîtres italiens pour la *Galerie du Palais-Royal* ; plusieurs estampes de genre, d'après Greuze, Renaud, Danloux, Monnet, etc. ; mais il est plus connu pour avoir exécuté un bon nombre de portraits dans la *Collection complète des portraits de MM. les Députés de l'Assemblée nationale de 1789*, publiée

chez Déjabin, et notamment ceux : de *Bailly*, maire de Paris, d'après Monnet, et de *Robespierre*, d'après Gros, gravés au pointillé et imprimés en couleurs. — Ses deux fils ont obtenu, en 1824, l'autorisation de changer leur nom en celui de Beljame. G. P–I.

BELJAME (Alexandre), professeur et écrivain français, né à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise), le 26 nov. 1842. Après avoir passé en Angleterre sa première jeunesse, il fut un des brillants élèves de l'institution Verdot et du lycée Charlemagne. Humaniste distingué, reçu premier à l'agrégation d'anglais en 1864, M. Beljame professa plusieurs années au lycée Louis-le-Grand. En 1881 il obtint, à l'unanimité, le grade de docteur ès lettres avec ces deux thèses : *Quæ e Gallicis verbis in anglicam linguam Johannes Dryden introduxerit*, et *le Public et les Hommes de lettres en Angleterre au* XVIIIe *siècle, 1660-1744 : Dryden, Addison, Pope*. Ce dernier ouvrage restera comme un tableau très exact et parfaitement composé de la littérature et de l'esprit public en Angleterre à cette époque. Couronné par l'Académie française, il a reçu les éloges des juges les plus compétents en Grande-Bretagne et en Amérique, et il est, chez nous, indispensable à celui qui étudie l'histoire ou la langue anglaise. Outre cette œuvre capitale qui, pour un homme de son âge et de son activité intellectuelle, n'est pourtant qu'une promesse, on doit à M. Beljame beaucoup de livres à l'usage des classes, et de nombreux écrits pédagogiques. Citons : *Exercices oraux de langue anglaise* (1865) ; une édition annotée du *Vicaire de Wakefield* (1866) ; *Première* (1872), *Deuxième* (1873) *et Troisième* (1888) *année d'anglais ; Cours pratique de prononciation anglaise* (1873) ; *les Mots anglais groupés d'après le sens* (en collaboration avec M. Bossert, 1887) ; *First* et *Second English Reader ; Alastor*, poème de Shelley, traduit et annoté (1886) ; *De l'Enseignement des littératures et des langues modernes dans une Faculté des Lettres ; l'Agrégation des Langues vivantes* (ces deux derniers écrits ont paru dans la *Revue internationale de l'Enseignement*). En 1881, il fut appelé, avec le titre de maître de conférences, à se joindre à M. A. Mézières, professeur de littérature étrangère à la Sorbonne, qui, jusque-là, avait dû suffire à tous les besoins d'un enseignement si multiple. Chargé de cours depuis 1887, il a imprimé aux études anglaises une vigoureuse impulsion. L'année qui suivit la fondation de son cours, quarante élèves s'y étaient déjà fait inscrire ; en 1888, ce cours est régulièrement suivi par près de cent vingt étudiants sur deux cents inscrits. Dans cet intervalle, quatre-vingt-dix de ses élèves ont été reçus aux examens du brevet de capacité et de l'agrégation, dont sept seconds et dix premiers. De tels résultats montrent qu'une bonne part de l'honneur doit revenir à ce maître dans le mouvement qui, sans porter atteinte à la culture grecque et latine, pousse vers l'étude à la fois élevée et pratique des langues vivantes, et a pour premier effet, l'arrivée d'un personnel de professeurs jeunes, intelligents, érudits, sachant se faire une place honorable, utile et respectée dans nos grands établissements d'enseignement public. — M. Beljame, depuis 1885, représente le ministre de l'instruction publique au Congrès annuel des professeurs de français en Angleterre, mission dont l'importance s'accroît chaque année avec l'importance même de l'association de nos professeurs nationaux de l'autre côté du détroit. En 1887, le congrès s'est tenu à Oxford, en 1888, à Cambridge, c.-à-d. dans les deux grandes universités anglaises, et les hommes les plus éminents du Royaume-Uni ont tenu à honneur d'y apporter leur concours. B.-H. G.

BELKNAP (Jeremy), historien américain, né à Boston en 1744, mort en 1798. Il contribua à fonder plusieurs sociétés savantes et a laissé, entre autres ouvrages : *the History of New Hampshire* (Boston, 1785-1792, 3 vol. in-8) ; *American Biography* (1794-1798, 2 vol.) ; *The Foresters*, remarquable, non seulement par ses descriptions des mœurs américaines, mais aussi par l'esprit humoristique de l'auteur. On lui reproche une ignorance à peu près complète de l'histoire naturelle.

BELL (Iohann-Adam Schall de), astronome et orientaliste allemand, né à Cologne en 1591, mort à Pékin le 15 août 1666. Entré à vingt ans dans l'ordre des jésuites, il étudia d'une manière approfondie les mathématiques et l'astronomie, et partit en 1620 pour la Chine où il prêcha d'abord l'évangile dans la ville de Singa-Fou. Appelé à Pékin par l'empereur pour rectifier le calendrier chinois, il écrivit sur la matière 150 dissertations en langue chinoise, et acquit rapidement auprès du prince un grand crédit, qui s'accrut encore sous les règnes suivants. Nommé successivement mandarin et président d'un institut mathématique, il put, grâce à sa situation à la cour, poursuivre avec succès sa mission apostolique, et baptisa, en quatorze ans, plus de 20,000 Chinois. Mais l'arrivée au pouvoir de régents hostiles aux chrétiens fut pour lui le signal de persécutions qui durèrent jusqu'à sa mort. Il avait reçu sous le règne de Xim-Chi, dont il fut le conseiller intime, le titre de *Maître des secrets célestes*. L. S.

BELL (John), connu sous le nom de Bell d'Antermony, voyageur anglais, né à Antermony (Ecosse) en 1691, mort à Antermony le 1er juil. 1780. Après avoir étudié la médecine il se sentit peu de goût pour l'exercice de cette profession, et, entraîné par la passion des voyages, partit pour Saint-Pétersbourg en juil. 1714. Le Dr Areskine, médecin et conseiller privé de Pierre le Grand, pour lequel il avait des lettres de recommandation, le présenta au tzar et le fit attacher en qualité de chirurgien à la mission de Petrovich Valensky en Perse. Cette ambassade quitta Saint-Pétersbourg le 15 juil. 1715, resta à Kazan jusqu'au 4 juin 1716 et arriva à Ispahan le 13 mars 1717. De retour à Saint-Pétersbourg le 30 déc. 1718, Bell repartit le 14 juil. 1719 pour la Chine avec l'ambassade de L. Vasilovitch Ismaïlov. Le 5 janv. 1722 il était revenu à Moscou et dès le mois de mai de la même année il accompagnait Pierre Ier dans son expédition à Derbent (Daghestan). En 1737 il fut chargé par le comte Osterman, grand chancelier de Russie, d'une mission confidentielle à Constantinople (6 déc. 1737 — 17 mai 1738). Il s'établit ensuite à Constantinople pendant quelques années et y fit le négoce. Puis il retourna en Ecosse en 1747. Bell a écrit les relations les plus intéressantes de ses voyages, notamment de son séjour en Chine, et donné sur la vie publique et privée de Pierre le Grand des détails curieux. On les a publiées par souscription : *Travels from Saint-Petersbourg to diverse parts of Asia* (Glascow, 1763, 2 vol. in-4), ouvrage souvent réimprimé et dont Eidous a donné une traduction française (Amsterdam et Paris, 1766, 3 vol. in-12). R. S.

Bibl. : *British Cyclopœdia*, t. V. *Biography ;* Londres, s. d., in-4. — Quérard, *la France littéraire ;* Paris, 1827, t. Ier, in-8.

BELL (Beaupré), archéologue anglais, né en 1704 à Beaupré-Hall (Upwell and Outwell, Norfolk), mort à Bath en août 1745. Quoique son père, Beaupré Bell, époux de Margaret, fille de sir John Oldfield de Spalding, eût dissipé une grande partie de son patrimoine, le jeune Bell put faire ses études à Westminster-School et ensuite à Trinity-College (Cambridge), où il prit les grades de bachelier ès arts en 1725 et de maître ès arts en 1729. Possédant, malgré les désordres paternels, un revenu annuel de 1,500 livres (37,500 fr.), Bell s'adonna à l'étude de la numismatique romaine de la période impériale dont il collectionna les principaux types et prépara même, sur ce sujet, un traité qui ne fut jamais publié. Mais, membre actif de la Spalding-Society, il lui donna plusieurs mémoires ou essais dont quelques-uns, sous forme de lettres, ont été édités dans *les Reliquiæ Galeanæ, l'Archæologia, les Stukeley Memoirs*, etc. Bell collabora aussi à l'Histoire du comté de Norfolk de Blomefield et à divers travaux de Thomas Hearne et de C. N. Cole. Tout

en laissant ses biens patrimoniaux à une sœur cadette Beaupré Bell légua ses livres, ses manuscrits et sa collection de médailles à la bibliothèque de Trinity-College où ils forment un fonds spécial et il fut enterré, pense-t-on, dans la sépulture de sa famille, chapelle Sainte-Marie, dans l'église d'Outwell. Charles Lucas.

Bibl. : Leslie Stephen, *Dict. of national biography;* Londres, 1885, t. IV, in-8.

BELL (William), peintre anglais, né en 1740 à New-Castle-on-Tyne, mort en 1804. Elève très distingué de la *Royal Academy*, nouvellement fondée, il fut occupé longtemps par lord Delawal, qui lui fit peindre des portraits et deux vues de son château. Ses œuvres sont médiocres ; la meilleure peut-être, représentant *Vénus engageant Vulcain à forger des armes pour Enée*, lui valut la médaille d'or à la Royal Academy. F. T.

BELL (Benjamin), chirurgien anglais, né à Dumfries en avr. 1749, mort à Edimbourg le 5 avr. 1806. Il étudia à Edimbourg et fut élève du célèbre Monro, puis pour compléter ses études parcourut les principales villes de l'Europe et séjourna surtout à Paris, où il vit opérer les plus illustres praticiens d'alors. Il était membre du Collège de chirurgie d'Ecosse et d'Irlande, chirurgien de l'infirmerie royale d'Edimbourg, membre de la Société royale de la même ville. Les ouvrages de Bell ont joui d'une grande réputation et sont encore aujourd'hui consultés. Tels sont : *A treatise on management of ulcers, with a Dissertation on white swellings of the joints*, etc. (Edimbourg, 1778, in-8 ; plusieurs éditions, plusieurs traductions en français, entre autres par Adet et Lanigan, 1782 ; par Bosquillon, 1788 et 1803 ; traductions en allemand) ; *A System of surgery* (Edimbourg, 1783-87, 6 vol. in-8, fig. ; 7e édit., ibid., 1807, 7 vol. in-8, fig.; trad. fr. par Bosquillon, Paris, 1796, 6 vol. in-8, fig.; traductions allemandes ; cet ouvrage n'est pas une simple compilation, il est l'exposé méthodique et judicieux d'une vaste expérience ; il a été longtemps classique) ; *Treatise on gonorrhœa virulenta* (Edimbourg, 1793, 1797, 2 vol. in-8 ; trad. fr. par Bosquillon, Paris, 1802, 2 vol. in-8 ; trad. allem.; ces recherches sur la gonorrhée attestent à la fois l'érudit et le praticien éminent ; elles démontrent que la gonorrhée était connue des anciens et qu'elle diffère nettement du chancre) ; *Treatise on hydrocele, on sarcocele, on cancer and other diseases of the testes* (Edimbourg, 1794, in-8). Dr L. Hn.

BELL (Edward), graveur anglais, au burin et à la manière noire, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort après 1819. Il n'a presque gravé que des portraits de ses contemporains. G. P-i.

BELL (Andreas), pédagogue écossais et ministre de l'Eglise anglicane, né à Saint-Andrews en 1753, mort à Cheltenham, le 27 janv. 1832. Bell est un des initiateurs de l'enseignement mutuel, de ce qu'il appelait lui-même *the monitorial system*, le système des moniteurs. C'est dans l'Inde, où Bell était chapelain du Fort Saint-Georges, à Madras, qu'il conçut vers 1789 l'idée de partager avec les élèves la charge de l'enseignement. Il avait, dit-on, rencontré dans la campagne des enfants indous qui, sous la surveillance d'un camarade plus âgé, s'exerçaient à écrire sur le sable. Ce fut pour lui un trait de lumière, et de 1791 à 1796 il appliqua dans l'orphelinat militaire qu'il dirigeait les procédés de l'instruction mutuelle. Un petit garçon de huit ans, John Finken, dont le nom mérite d'être retenu, comme celui du premier des moniteurs, fut chargé d'apprendre l'A B C à ses camarades. De retour en Angleterre, en 1797, avec une fortune assez considérable, Bell voulut faire connaître au public les résultats de son système. Il publia coup sur coup, en 1798, deux ouvrages : *Expériences sur l'éducation faites à l'asile de garçons de Madras*, et *Instruction pour la direction des écoles selon le système de Madras*. Mais ces livres n'eurent pas de vogue, et l'auteur lui-même semblait avoir renoncé à continuer son entreprise, lorsqu'il apprit les succès qu'un de ses compatriotes, l'instituteur Lancaster, obtenait dans son école de Southwark par l'emploi de méthodes analogues. A partir de ce moment, vers 1803, Bell se remit à l'œuvre, et c'est alors que commença entre son émule et lui une rivalité que les passions religieuses envenimèrent. Lancaster était quaker, Bell anglican : de sorte que l'opinion publique en Angleterre se partagea entre les deux rivaux. La vérité est qu'ils avaient appliqué presque en même temps, qu'ils avaient vulgarisé un système dont on avait eu l'idée avant eux, et dont la première inspiration semble appartenir à la France. Au XVIIIe siècle Herbault avait pratiqué l'enseignement mutuel à l'hospice de la Pitié (1747), le chevalier Paulet l'avait appliqué à Vincennes (1774) ; enfin l'abbé Gaultier, un Français encore, en avait introduit l'usage à Londres, en 1792, quelques années avant que Bell ne le rapportât de l'Inde. Et il était naturel que l'idée de l'enseignement mutuel, qui est un expédient, plus qu'un système rationnel, se présentât simultanément à l'idée de plusieurs instituteurs qui, ayant un grand nombre d'enfants à instruire, ne pouvaient, dans l'insuffisance de leurs ressources et en l'absence d'un personnel enseignant assez nombreux, se tirer d'affaire qu'en recourant à la collaboration de leurs élèves.

Dans la lutte engagée entre Bell et Lancaster, c'est Bell qui finit par avoir l'avantage. En 1811 les anglicans fondèrent une *Société nationale* pour propager sa méthode. Bell, d'ailleurs, usa généreusement de sa fortune personnelle et consacra plus de 3 millions à la création d'écoles gratuites. Un voyage qu'il fit en Europe et qui lui ménagea des relations avec Pestalozzi, mit le sceau à sa réputation. Tandis que Lancaster, pauvre et malheureux, se résignait à partir pour l'Amérique, dans l'espoir d'y trouver meilleur succès, Bell acheva sa vie au milieu des honneurs, en possession d'une autorité incontestée, et lorsqu'il mourut, il fut enterré dans l'église de Westminster, réservée, comme on sait, à la sépulture des plus grands personnages de l'Angleterre (V. Enseignement mutuel, Lancaster). Gabriel Compayré.

BELL (John), anatomiste et chirurgien anglais, né à Edimbourg le 12 mai 1763, mort à Rome le 15 avr. 1820. Après avoir étudié à l'Université de sa ville natale et pris en 1779 le grade de docteur *(De febre maligna quæ, anno 1779, legionem de Buccleugh afflixit)*, il voyagea dans le nord de l'Europe et en Russie, puis revint se fixer à Edimbourg pour y professer la chirurgie et les accouchements qu'il pratiqua et enseigna avec un égal succès. Son habileté était devenue proverbiale; il s'occupa en même temps d'anatomie, dessinant et gravant lui-même les planches de ses ouvrages ; de plus, il lisait énormément, comme l'ont bien prouvé les livres de sa riche bibliothèque, ornés de nombreuses notes marginales. J. Bell avait fait, en 1816, une chute de cheval dont il ne se remit jamais ; il mourut dans un voyage qu'il avait entrepris en Italie pour rétablir sa santé. Ouvrages principaux : *Anatomy of the human body* (Londres, 1793, 3 vol. in-8 ; le troisième vol. est de son frère Charles Bell ; 5e édit. intit.: *the Anat. and Physiol. of the human body*, ibid., 1823, 3 vol. in-8) ; *Discourse of the nature and cure of wounds* (Edimb., 1793-95, in-8 ; plusieurs éditions et trad. fr. par Estor, Paris, 1825, in-8, fig.) ; *Engravings explaining the anatomy of the bones, muscles and joints* (Londres, 1794, in-4 ; réimpr. en 1808) ; *Principles of surgery* (Edimb., 1801-1808, 3 vol. in-8 ; 2e édit. par Charles Bell, Londres, 1826, 4 vol. in-8) ; *Engravings of the brain* (Londres, 1802, in-8) ; *Engravings of the nerves* (Londres, 1803, in-8); *Engravings of the viscera* (Edimb., 1804, in-8) ; *Letters on professional character and manners*, etc. (Edimb., 1810, in-8) ; *Observations on Italy* (Edimb., 1825, publié par sa veuve). Dr L. Hn.

BELL (Henri), mécanicien anglais, né à Torpichen (Ecosse) le 7 avr. 1767, mort à Helensburgh le 14 nov.

1830. D'abord apprenti-maçon, puis apprenti meunier, il se rendit en 1787 à Borrowstownness où il étudia la mécanique et l'art de la construction des navires. Après avoir été quelque temps employé à Londres chez l'ingénieur Rennie, il retourna en Ecosse, en 1790, et s'établit charpentier à Glasgow. Un essai d'entreprise de travaux publics ne lui réussit point, et, en 1808, il se retira à Helensburgh sur le Firth of Clyde. Tandis que sa femme tenait un établissement de bains et une auberge, il occupait son esprit ingénieux, mais peu méthodique, à la recherche d'inventions originales et dispendieuses, poursuivant avec un acharnement opiniâtre l'exécution de projets impraticables. C'est ainsi qu'au mois de janv. 1812 il arriva à construire un bâtiment de 40 pieds de long, mû par une machine à vapeur de trois chevaux d'abord et plus tard de six. Mais cette fois, le succès couronna ses efforts : la *Comète*, chargée de voyageurs et de marchandises, remontait journellement la Clyde, à marée haute, de Greenock à Glascow, avec une vitesse de sept milles à l'heure. La navigation à vapeur, dont Denis Papin avait eu l'idée première en 1690, avait certainement été pendant le XVIIIe siècle l'objet de tentatives nombreuses, tant en France qu'en Angleterre (V. Bateau a Vapeur) ; mais le mérite d'avoir construit le premier bateau à vapeur qui, en Europe, ait réussi à faire un service régulier de voyageurs et de marchandises, appartient à Henri Bell : Fulton seul l'avait devancé, en Amérique, de cinq années. Malgré son invention, Bell, qui n'avait pas pris de brevet, mourut pauvre, n'ayant pour vivre que la pension de 100 liv. sterl. que lui servaient les assureurs de la Clyde. La *Comète* est conservée dans le musée de l'université de Glasgow.

Léon Sagnet.

BELL (Charles), célèbre physiologiste et chirurgien anglais, frère du précédent, né à Doun in Monteath (Ecosse) en nov. 1774, mort à Edimbourg le 29 avr. 1842. Fils d'un pauvre ecclésiastique, il eut la bonne fortune de trouver dans son frère aîné un appui et un maître plein de science et d'affection, auquel il paya sa dette de reconnaissance en l'aidant dans ses travaux anatomiques. Il fut agrégé au collège de chirurgie d'Ecosse en 1799 et obtint une des places de chirurgien dans l'hôpital d'Edimbourg. En 1806, Ch. Bell se rendit à Londres et ouvrit dans l'école de Great-Windmill-Street un cours que son talent immense de professeur ne tarda pas à rendre célèbre. C'est là qu'il exposa ses belles recherches sur le système nerveux, qui ont porté si haut sa réputation comme physiologiste. Six ans après son arrivée à Londres, il fut nommé chirurgien de l'hôpital de Middlesex ; ses leçons cliniques publiées dans *London medical Gazette* eurent un grand retentissement. — Charles Bell avait été agrégé en 1812 au collège des chirurgiens de Londres, après avoir soutenu cette thèse étrange, vu la circonstance, mais qui peint bien l'époque et le pays, à savoir : que la carrière de Bonaparte touchait à son terme. C'est lui qui fut chargé du cours d'anatomie dans ce collège ; à l'avènement de Guillaume IV, il fut créé chevalier. Enfin, lors de l'établissement de l'Université de Londres, il y entra comme professeur de physiologie. Chose singulière, ce brillant professeur réussissait peu dans la clientèle privée. C'était cependant un praticien fort habile, et il le montra bien en 1815, après Waterloo, en prodiguant ses soins aux blessés français et anglais. En 1836, il se rendit aux vœux de ses compatriotes et alla occuper à Edimbourg la chaire de chirurgie. Lorsqu'il mourut, la position de sa fortune était telle que Rob. Peel dut inscrire sa veuve sur la liste des pensions pour une rente de 100 livres. — Nous ne pouvons passer en revue toutes les belles recherches anatomiques et physiologiques de Charles Bell ; rappelons seulement que c'est à lui que l'on doit la première démonstration de ce fait important, entrevu par Erasistrate et surtout par Galien, formulé sans preuve par Boerhaave : la distinction des nerfs rachidiens en sensitifs et moteurs, vérité physiologique de premier ordre, qui devait être établie indiscutablement par les recherches de Magendie, de Müller, de Longet, etc. Ce fut une des belles découvertes physiologiques du siècle. — Outre un grand nombre d'articles insérés dans les recueils périodiques, Charles Bell a laissé un grand nombre d'ouvrages importants parmi lesquels : *System of dissections explaining the anatomy of the human body with the manner of the displaying* (Edimbourg, 1798-1800, 2 vol. in-fol., pl. ; 4e édit., Londres 1816 ; trad. allem., Leipzig, 1805-1817, in-8, pl.) ; *Engravings of the arteries illustrating the second volume of anatomy... by J. Bell.*, etc. (Londres, 1801, in-8, pl. ; 4e édit., ibid., 1824) ; *Anatomy of the brain explained in a series of engravings* (avec J. Bell) [Londres, 1802, in-4, pl. ; ibid., 1810, in-4)] ; *A series of engravings explaining the course of nerves* (Londres, 1804, in-4, pl. ; 2e édit., ibid., 1816, in-4, pl.) ; *Essay on the anatomy of expression in painting* (Londres, 1805, in-4, pl. ; 4e édit. ; *ibid.*, 1847, in-4, pl.) ; *A system of operative surgery founded on the basis of anatomy* (Londres, 1807-1809, 2 vol. in-8 ; ibid., 1814, 2 vol. in-8 ; trad. en plusieurs langues) ; *Letters concerning the diseases of the urethr*, (Londres, 1809, in-8, pl. ; ibid., 1810, in-8, pl.) ; *A treatise on diseases of the urethra, vesica urinaria, prostate and rectum* (Londres, 1811, in-8 ; 3e édit., par J.-S. Law, Londres, 1822, in-8) ; *Dissert. on gunshot wounds* (Londres, 1814, in-8, pl.) ; *Surgical observations being a quart. report of cases in surgery in Middlesex hospital* (Londres, 1816-1818, 2 vol. en 5 part. in-8) ; *Illustrations of the great operations of surgery* (Londres, 1820, in-fol., pl.) ; *An exposition of the natural system of the nerves of the human body* (Londres, 1824, in-8, pl. ; trad. fr. par Genest, Paris, 1825, in-8) ; *The nervous system of the human body* (Londres, 1830, in-4 ; ibid., 1836, in-8) ; *On the organs of the human voice* (Londres, 1832, in-4) ; *The hand, its mechanism and vital endowments*, etc. (2e édit., Londres, 1834, in-8 ; 5e édit., ibid, 1852, in-8) ; *Three papers on the nerves of the encephalon*, etc. (Edimbourg, 1838, in-4) ; *Institutes of surgery arranged in the order of the lectures delivered in the University of Edinburgh* (Edimbourg, 1838, 2 vol.) ; *Practical essays* (Londres, 1841-1842, 2 vol. in-8).

Dr L. Hn.

Bibl. : Am. Pichot, *Vie et travaux de sir Charles Bell* ; Paris, 1859.

BELL (Thomas), médecin et zoologiste anglais, né à Poole (Dorsetshire) le 11 oct. 1792, mort à Selborne le 13 mars 1880. Il fit ses études à Londres et devint médecin-dentiste du Guy's hospital, où il fit de 1816 à 1860 des leçons sur l'anatomie comparée, l'art dentaire, la chirurgie, etc. En 1837, il fut nommé professeur de zoologie au King's College, puis remplit de 1848 à 1853 les fonctions de secrétaire de la Société royale de Londres, et jusqu'en 1861 présida la Société linnéenne. Il fut en outre membre du Collège royal des chirurgiens de Londres et d'un grand nombre de sociétés savantes. — Il a publié entre autres : *The anatomy and diseases of the teeth* (Londres, 1830, in-8 ; 2e édit., ibid., 1835, in-8) ; *A history of the British quadrupeds* (Londres, 1836-1839, in-8, fig. ; 2e édit., ibid., 1874, in-8) ; *Natural history of British reptiles* (Londres, 1849) ; *A monograph of the testudinata* (Londres, 1833, in-fol., inachevé) ; *Natural history of the British crustacea* (Londres, 1853). En 1872, il publia une nouvelle édition de l'ouvrage de White intitulé : *Natural history and antiquities of Selborne.* Dr L. Hn.

BELL (Sir George), général anglais, né vers 1795, mort le 10 juil. 1877. Il prit part à la guerre d'Espagne de 1812 à 1814 et à la première guerre de Birmanie. Il fut nommé major en 1838 et servit à Gibraltar, aux Antilles et en Turquie. Lors de la guerre de Crimée (1854-1855), il assista aux batailles de l'Alma et d'In-

kermann et fut blessé pendant le siège de Sébastopol. Il passa alors lieutenant général et reçut les ordres du Bain, de la Légion d'honneur et du Medjidié. Il a écrit : *Rough notes by an old Soldier during fifty years of service* (Londres, 1867).

BELL (John), homme d'Etat américain, né près de Nashville (Tennessee) en 1797, mort en 1869. L'étude du droit et la pratique du barreau le conduisirent à la vie politique, à l'exemple de tant d'autres de ses concitoyens. Il fut élu représentant du Tennessee au Congrès et constamment réélu jusqu'en 1841. D'abord démocrate et libre-échangiste, il se rallia bientôt au protectionnisme, s'éloignant de la doctrine des droits des Etats (State rights) et soutenant que la constitution donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'exécuter de grands travaux publics d'intérêt national, question qui divisait, à cette époque, les deux principaux partis aux Etats-Unis. Jackson trouva John Bell à ses côtés dans la résistance contre l'application des théories séparatistes de Calhoun. Mais Bell se sépara du président sur la question de la Banque des Etats-Unis. Il blâma le retrait des dépôts publics ordonné par Jackson, et ce différend l'amena à abandonner définitivement les démocrates. En 1834, une majorité whig dans la Chambre des représentants l'élut *speaker* contre James Polk, candidat des démocrates. Il combattit, en 1836, la candidature présidentielle de Van Buren et réussit à lui enlever les voix du Tennessee. Sur la question des pétitions pour l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia, il prit parti pour la solution libérale et vota contre les résolutions de M. Alherton (1838) qui tendaient à la suppression pure et simple du droit de pétition.

Les whigs ayant triomphé dans l'élection présidentielle de 1840, Bell fut secrétaire de la guerre sous le général Harrison. Mais après la mort de celui-ci, il ne put s'entendre avec M. Tyler qui se livrait aux démocrates. Il donna donc sa démission avec tout le cabinet, Webster excepté. Au Sénat fédéral où le Tennessee l'envoya siéger en 1847, il combattit la politique d'annexion du Texas, favorisa le compromis Clay de 1850 et vota contre le bill Kansas-Nebraska qui abrogeait l'ancien compromis du Missouri de 1820. L'époque de la grande lutte pour l'esclavage approchait. Bell ne se rattacha point au parti républicain né de la dissolution des partis *whig* et *free-soiler* (parti du sol libre). Il devint un des chefs principaux de la fraction modérée qui voulait le maintien de l'union au moyen de la conciliation avec les esclavagistes et sur le terrain de la Constitution. Aussi fut-il choisi, en 1860, comme candidat à la présidence (avec Edward Everett pour la vice-présidence) par la convention de l'Union constitutionnelle. Il reçut les votes du Tennessee, de la Virginie et du Kentucky (Etats frontières) et un grand nombre de votes dans les Etats du Sud. La guerre éclata en 1861, mais Bell n'y prit point une part importante. Aug. M.

BELL (H. Glasford), écrivain anglais contemporain. Il a fondé l'*Edinburgh Literary Journal* (1830-32), et publié *Poems* (1829) et *A Life of Mary, Queen of Scot* (1840, in-8). Il a été shériff suppléant dans le comté de Lanark (Ecosse).

BELL (Robert), écrivain anglais, né le 10 janv. 1800, à Cork (Irlande), mort à Londres le 19 avr. 1867. Il a écrit pour la *Cabinet Cyclopædia* de Lardner : *History of Russia* (1836-38, 3 vol. in-12); *Lives of English Dramatists* (1837, 2 vol.), avec le Dr Dunham et d'autres collaborateurs, et *Lives of English Poets* (1839, 2 vol.). En dehors de cette *Cyclopædia*, on peut citer : *Hearts and Altars* (3 vol. in-8) ; *Ladder of Gold* (1857, 3 vol. in-8) ; *Wayside Pictures through France* (in-8).

BELL (Robert-Charles), graveur anglais au burin, né en 1806, mort en 1872. Il a travaillé principalement pour l'*Art Journal*, où l'on trouve, de 1852 à 1868, nombre de ses planches, sujets de genre, d'après Wilkie, Fraser, Allan, Leslie, etc. On lui doit en outre : *Jésus ressuscitant la fille de Jaïre*, d'après Rembrandt ; *Sir Walter Raleigh et sa femme*, d'après des portraits du temps, etc.

BELL (John), sculpteur anglais, né en 1811 à Norfolk. Dès 1832 il a préludé par des compositions modestes à des œuvres plus importantes. Il s'est fait beaucoup remarquer à l'exposition de Londres, en 1851, par deux envois dont l'un, *Andromède*, un très beau bronze, a été acquis par la reine d'Angleterre. Londres lui doit plusieurs de ses monuments, savoir : le groupe des *Etats-Unis* du Hyde-Park, le *Wellington* du Guild Hall, la statue du *comte Clarendon* au Foreign Office, celles de *sir Robert Walpole* et de *lord Falkland* au palais du Parlement et le monument des gardes de la place Waterloo. La figure de la *Science armée*, à Woolwich, et la statue de *James Montgomery*, à Sheffield, sont également de lui. John Bell a beaucoup produit. Ses premières œuvres se distinguent par une certaine grâce sentimentale qui tombe parfois dans l'affectation. Il y a plus de vigueur dans ses œuvres plus récentes. F. T.

BELL (Joachim HOUNAU, dit Georges), littérateur français, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 20 janv. 1824. Condamné à la déportation par la haute Cour de Bourges après l'attentat du 15 mai 1848 et transféré en Afrique, il fut gracié quelque temps après et s'occupa dès lors exclusivement de littérature. On cite de lui des études biographiques : *Pradier* (1852, in-18) ; *Mlle Béatrix Person* (1854, in-8) ; *Gérard de Nerval* (1855, in-8) ; un *Voyage en Chine du capitaine Montfort* (1854, in-18, nouv. éd., 1860) ; *le Miroir de Cagliostro* (1860, in-18); puis des romans et des nouvelles : *Scènes de la vie de château* (1860, in-18) ; *les Revanches de l'Amour* (1861, in-18) ; *Lucy la blonde* (1863, in-18) ; *Ethel, souvenirs d'Afrique* (1866, in-18) ; *la Croix d'honneur* (1867, in-18), etc. Citons à part : *Paris incendié* (1872-73, in-4) ; *Comment les monarchies finissent* (1878, in-8). M. G. Bell a fait représenter en 1876 un drame, *le Drapeau tricolore*, au théâtre du Château-d'Eau. M. Tx.

BELL (William-Abraham), voyageur et naturaliste américain, est connu pour la part qu'il a prise à une expédition envoyée par la compagnie des chem. de fer du Kansas, sous la direction du général Palmer, dans les districts méridionaux, pour étudier le tracé d'une ligne qui aurait traversé le Kansas, le Colorado, le Nouveau-Mexique, l'Arizona et la Californie méridionale avec terminus probable à San-Diego. Tout en photographiant les sites les plus intéressants, il amassait des matériaux pour la description géographique, géologique, botanique et ethnographique de ces régions encore inexplorées, et publiait à son retour : *New tracks in North America* (Londres, 186. ; 2e édit., ibid., 1870), puis comme complément : *On basin of the Colorado and the great basin of North America* (Journ. de la Soc. géogr. de Londres, 1869), et *On the native races of New Mexico* (Société ethnogr. de Londres, 1869). Dr L. HN.

BELL (Joseph), médecin anglais contemporain, né à Edimbourg le 2 déc. 1837, fut un élève de Symes ; reçu docteur en 1859, il devint en 1861 démonstrateur d'anatomie à l'Université d'Edimbourg, en 1863, chargé du cours de chirurgie, en 1878, professeur de clinique chirurgicale. Son ouvrage capital a pour titre : *Operations of surgery* (5e édit., Edimbourg, 1883, in-8). Il a en outre donné beaucoup d'articles aux recueils périodiques et depuis quatorze ans dirige l'*Edinburgh med. Journal.* Dr L. HN.

BELL (Alexander-Graham), physicien contemporain, né à Edimbourg et naturalisé maintenant citoyen américain. On doit à Bell deux des plus belles découvertes de la physique appliquée, le *téléphone* et le *radiophone* (V. ces mots). La découverte de la reproduction de la parole, que sir W. Thomson ne craint pas d'appeler la merveille des merveilles, date du commencement de l'année 1876 : le 14 févr. il déposa une demande de brevet le jour même où M. Elisha Gray demandait un brevet provisoire pour un appareil ana-

logue. Une omission de formes fit prononcer la déchéance de son brevet et il intenta un procès à Bell. Depuis la mise en possession de son brevet, Bell a modifié son premier téléphone et l'a rendu apte à reproduire la voix humaine tandis qu'au début il ne donnait, d'après Bell lui-même, *aucuns résultats satisfaisants* et devait servir surtout, d'après son auteur, à des transmissions télégraphiques simultanées. Dans le brevet provisoire de Gray, celui-ci ne parlait, au contraire, que de la transmission de la parole. C'est à Bell que l'Institut de France décerna le prix Volta pour sa découverte du téléphone. On doit cependant partager entre les deux physiciens américains la gloire de la découverte de la téléphonie. Quant au radiophone, c'est bien uniquement à Bell qu'on doit l'attribuer. Il le découvrit en 1878 lors de son voyage en Angleterre; il annonça à la Société royale de Londres, le 17 mai 1878, qu'il était possible d'entendre l'*effet produit par une ombre interrompant l'action de la lumière sur une plaque de sélénium*. Puis, en 1880, Bell lut son premier mémoire sur la radiophonie à l'Association américaine pour l'avancement des sciences. La transmission de la parole non plus par un fil électrique, mais par un rayon lumineux, était dès lors un fait accompli. Bell a depuis publié de nouvelles recherches sur l'action de la lumière sur différents corps (V. RADIOPHONIE). A. JOANNIS.

BELL (Lina BRUNEL, dite *Lina*), chanteuse française, a abordé pour la première fois la scène au théâtre des Variétés, vers 1873. En 1874, elle débutait à l'Opéra-Comique en chantant l'un des deux rôles de pâtres dans une reprise du *Pardon de Ploërmel*. Fort jolie, douée d'une voix fort agréable, chantant non sans goût, elle était encore très inexpérimentée au point de vue scénique. Elle parut successivement dans les rôles de Fatma du *Caïd* et de Zétulbé du *Calife de Bagdad*, puis créa un des personnages secondaires du *Piccolino* de M. Ernest Guiraud. Après deux années passées assez obscurément à l'Opéra-Comique, Mlle Lina Bell fut engagée à l'Opéra, où elle ne rendit que des services peu signalés. En 1879, on la retrouve sur un petit théâtre dont l'existence fut éphémère, le Nouveau-Lyrique, où elle se montre dans une sorte de cantate scénique de M. Cressonnois, *Hymnis*, puis elle disparaît de la circulation artistique. Après quelques années passées, croyons-nous, à l'étranger, Mlle Lina Bell reparut à l'Opéra-Comique et dans *le Pardon de Ploërmel*, mais cette fois dans le rôle écrasant d'Hoël, créé jadis par M. Faure et qui avait été joué déjà par une femme, Mlle Wertheimber. La tâche était trop lourde pour la jeune artiste, et le succès ne répondit pas à ses efforts. Depuis lors elle n'a pas eu l'occasion de reparaître devant le public parisien. A. P.

BELLA. Ville d'Italie, prov. de Potenza; 5,132 hab.; ravagée par le tremblement de terre de 1857. Oliviers; vignes.

BELLA (Giano della), homme d'Etat florentin, vécut au XIIIe siècle. Il descendait d'une race authentiquement ancienne, jadis anoblie au temps d'Othon III. Villani l'appelle « ancien et capable homme, noble *popolano*, riche et puissant du peuple de San-Martino ». C'était un homme d'action, imprudent, généreux, naïf autant qu'honnête, très propre à devenir l'idole du peuple. Quoique issu d'une vieille famille noble, il fit cause commune avec le peuple contre la noblesse. Celle-ci cherchait à vivre en dehors et au-dessus des lois. Lorsqu'un gentilhomme commettait un crime, ses parents et ses amis s'unissaient pour mettre en fuite les archers, forcer les prisons et assurer l'impunité au coupable. Giano della Bella inspira la réforme du 18 janv. 1293, réforme toute populaire qui ajouta aux *arts majeurs* cinq *arts mineurs* et adjoignit aux six prieurs un *gonfalonier de justice* assisté de mille serviteurs armés; le gonfalonier, à cause de la force qu'il commandait, prit le pas sur les prieurs et devint peu à peu le vrai chef de la République de Florence. A cette constitution nouvelle furent joints, le 12 août 1294, les *ordinamenta justitiæ*, nouveaux statuts qui règlent en quatre-vingts paragraphes : l'élection des prieurs et du gonfalonier; la hiérarchie des *arts* ou corporations de métiers suivant leurs richesses et l'étendue de leurs affaires; l'élection de leurs syndics. La *seigneurie de Florence*, composée du podestat, du capitaine du peuple, des prieurs des arts et du gonfalonier de justice, forma, grâce aux statuts inspirés par Giano della Bella, une sorte de conseil de guerre permanent destiné à poursuivre et à punir les désordres des nobles avec la plus extrême rigueur. Il arriva dès lors à Florence qu'on anoblit un homme pour le soustraire aux lois communes, l'exclure des fonctions publiques et l'astreindre à toutes les charges qui pesaient spécialement sur les nobles de Florence. L'anoblissement devenait une peine au lieu d'être une distinction enviée. Giano della Bella rendit par sa fermeté et son amour de la justice un grand service à ses concitoyens. Mais ses ennemis lui inspirèrent des réformes excessives qui lui firent perdre toute popularité. Il mourut exilé (1294). Mais sa réforme lui survécut. Elle fut pendant plusieurs siècles la véritable constitution de Florence. H. VAST.

BIBL.: SISMONDI, *Hist. des Républiques italiennes*, t. III. — PERRENS, *Hist. de Florence*, t. II, p. 360 et suiv. — VILLANI (Giovanni, Matteo et Filippo), *Le storei Fiorentine*, t. VIII, 1, 1729, 2 vol. in-fol.

BELLA (Stefano della) ou **BELLE** (Etienne de la), peintre, dessinateur et graveur à l'eau-forte et au burin, né à Florence le 17 mai 1610, mort dans la même ville le 22 juil. 1664. Fils du sculpteur Francesco della Bella, qui était élève de notre célèbre Jean Boulogne. Orphelin à deux ans et placé en apprentissage chez un orfèvre, il montra de bonne heure son aptitude pour le dessin, en copiant avec habileté les gravures de Callot, qui avait laissé à Florence une grande réputation. Il se perfectionna dans les principes de l'art sous la direction de G.-B. Vanni, puis de C. Dandini, grâce aussi aux conseils de Remigio Cantagallina, et il finit par s'adonner presque exclusivement à la gravure à l'eau forte. A dix-sept ans, il exécuta une grande planche : *Banquet de la société de chasse de' Piacevoli*, qui permit de deviner chez le jeune homme un maître futur. Le prince Lorenzo, frère du grand-duc de Toscane, le prit sous sa protection et lui facilita les moyens d'aller étudier à Rome pendant plusieurs années. En 1633, il y trouva l'occasion de montrer la dextérité et les ressources de sa pointe dans l'estampe représentant l'*Entrée solennelle de l'ambassadeur de Pologne, Georges Ossolinski*, avec son cortège fastueux. Bien qu'il se soit exercé, dans cette période, à graver de nombreuses Madones, principalement d'après des eaux-fortes de Guido Reni, il parut évident que sa voie n'était pas du côté de l'art religieux et que son talent d'observateur le destinait à reproduire des scènes de la vie réelle. Il retourna à Florence en 1637, où il obtint de nouveaux succès par la représentation de plusieurs solennités, telles que les *Obsèques de l'empereur Ferdinand II* et les *Noces du grand-duc Ferdinand II*. En 1640, il vint à Paris à la suite de l'ambassadeur de Florence. Accueilli avec faveur par le cardinal de Richelieu, il fut chargé de graver les *Plans et profils d'Arras et de la Rochelle assiégés;* prit ensuite part à l'exécution des planches du grand ouvrage de *Beaulieu* (V. ce nom); fit, d'une façon charmante, plusieurs *Jeux de cartes* instructives pour servir à l'éducation de Louis XIV; 36 planches, dont quatre de batailles, pour l'ouvrage de Valdor : *les Triomphes de Louis le Juste* (1649, in-fol.), et une foule de pièces en tout genre, figures, études des têtes, caprices, topographies, marines, frontispices, ornements d'un goût exquis et d'une grande originalité. La pièce capitale de son œuvre est une *Vue et perspective du Pont-Neuf à Paris* (1646), séduisante par une quantité de personnages d'une vie intense et en même temps un document des plus précieux. Après onze ans de séjour en France, où il conquit son immortalité, il crut devoir, à l'époque des troubles de la Fronde, regagner

sa patrie (1650). Le grand-duc le combla de prévenances et le donna pour protesseur à son fils Cosme (III). Il retourna encore faire un séjour à Rome (1651-54), dont le souvenir nous est transmis dans plusieurs beaux paysages (1656), et la mort vint le surprendre en pleine activité. — S. de la Bella, par son éducation artistique, appartient plutôt à l'Ecole française qu'à l'Ecole italienne. Imitateur de Callot, mais plus flexible que lui, il sut se créer une individualité indépendante. Nul ne l'a surpassé dans la représentation de petites figures, qui frappent par la correction du dessin, par leur caractère, par leur esprit, par l'aisance et la finesse du rendu. Son œuvre gravé, dont le catalogue (incomplet) a été dressé par Jombert (1772), atteint environ 1,400 pièces. Une bonne partie de ses planches existent encore. Ce fut aussi un dessinateur fécond, et il eut pour interprètes Nic. Cochin, Fr. Collignon, C. Galle, Cl. Goyran, V. Spada, Vivarès, etc. Plusieurs fac-similés de ses dessins ont été donnés par R. Weigel (*Werke der Maler*, 1865); le musée du Louvre en possède un grand nombre. Aucune de ses peintures authentiques ne nous est parvenue. G. Pawlowski.

Bibl. : Mariette, *Abecedario*. — Basan, *Dict. des graveurs*. — Ch. Le Blanc, *Manuel*. — Renouvier, *des Types et manières des maîtres graveurs*. — G. Duplessis, *Hist. de la gravure en France*. — Reiset, *Notice des dessins du Louvre*. — Meyer, *Allgemeines Künstler-Lexikon*.

BELLA (Ardelio della), philologue slave, né vers 1654, mort en 1737 à Spljet (Spalato). Il fut professeur de théologie à Florence et à Raguse et prêtre à Spalato. Il s'occupa particulièrement de sa langue maternelle, le serbo-croate, ou comme on l'appelait alors l'illyrien. On lui doit les ouvrages suivants: *Dizionario latino illirico* (Venise, 1728; Raguse, 1785, 2e éd.); *Grammatica illirica* (1728); des *Dialogues et Sermons* en illyrien. Son dictionnaire est l'une des sources les plus intéressantes pour l'histoire de la langue serbo-croate. L. L.

BELLA (Auguste), agronome français, né à Strasbourg en 1777, mort en 1856. Il s'enrôla comme engagé volontaire et fit les campagnes de la République et de l'Empire. Sa belle conduite à Waterloo lui valut la croix d'officier de la Légion d'honneur : il était alors lieutenant-colonel. Après 1815, il prit sa retraite et s'établit agriculteur à Roville (Meurthe) où il eut pour voisin Mathieu de Dombasle. Appelé en 1827 par la Société agronomique de Grignon à diriger l'Institut agricole dont il avait réclamé la création, il triompha, grâce à son énergie, et avec l'aide de l'ingénieur Polonceau, de toutes les difficultés du début, et réussit à faire rapidement de cet établissement une ferme-école de premier ordre. Il a publié les *Annales de la Société agronomique de Grignon*. L. S.

BELLA (Louis-François), agronome français, né à Chambéry le 24 avril 1812, mort à Paris en 1882. Fils d'Auguste Bella, il fut d'abord professeur de constructions rurales, puis d'économie agricole; à la mort de son père, en 1856, il lui succéda comme directeur de l'Ecole impériale d'agriculture de Grignon (ancien Institut agricole), et se fit remarquer par son administration à la fois active et intelligente. Il quitta ces fonctions en 1869, après la liquidation de la Société agronomique de Grignon, et devint administrateur délégué de la Compagnie générale des omnibus qui le chargea de la direction de ses fermes. Il était membre de la Société nationale d'agriculture depuis 1856 et officier de la Légion d'honneur depuis 1863. L. S.

BELLAC *(Belacum)*. Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Haute-Vienne, sur la rive droite du Vincou; 4,803 hab. Station du chemin de fer de Limoges au Dorat et à Poitiers. Tanneries, corroieries, foires mensuelles, bibliothèque communale peu fournie, archives communales anciennes dont l'inventaire est rédigé (140 art.). Armoiries : *d'azur à une tour crénelée d'argent, avec trois fleurs de lis d'or au chef*. Bâti sur l'extrémité d'un plateau, dans une situation très pittoresque, Bellac offre peu de curiosités archéologiques. L'ancienne église paroissiale Saint-Sauveur, qui datait du XIIe siècle, est tombée en ruines au XVIIIe. L'église de Notre-Dame, auj. paroissiale, a une nef romane du XIIe siècle et une nef parallèle du XVe. Le palais de justice est récent.

Il ne paraît pas que Bellac ait précédé le château que Boson-le-Vieux, comte de la Marche, fit bâtir en ce lieu au Xe siècle, d'après Adémar de Chabannes. Le comte Hugues concéda aux habitants une charte de commune en 1174 et ses successeurs maintinrent leur atelier monétaire à Bellac jusqu'en 1243. Une maladrerie y fut fondée au cours du XIIe siècle. Jusqu'à la Révolution Bellac a disputé au Dorat le titre de capitale de la basse Marche; la première était de droit écrit; la seconde, à quelques kil. plus au N., suivait la coutume de Poitou. Avec Rancon et Champagnac, Bellac a formé au moyen âge un groupe de trois châtellenies dont les vicissitudes communes ne sont pas encore pleinement éclaircies. On sait pourtant qu'elles appartinrent à la maison de Bourbon, puis à Louis le Barbu, duc de Bavière-Ingolstadt (frère de la reine Isabeau), du chef de sa femme Anne de Bourbon, puis à la maison d'Armagnac. Elles furent incorporées en 1514 au duché de Châtellerault. En 1591, Bellac soutint contre les ligueurs un siège célèbre dans les annales locales. L'importance de Bellac date du XVIe siècle. En 1530, la famille Gallicher y fonda un hôpital pour remplacer l'ancienne maladrerie ruinée. En 1558 on y institua une élection (rattachée à la généralité de Limoges), plusieurs fois supprimée et rétablie, définitivement éteinte en 1661. Charles IX y installa en 1572 un siège royal dont les appels furent portés successivement aux présidiaux de Poitiers, de Limoges et de Guéret (1635), par conséquent en dernier ressort tantôt au parlement de Bordeaux, tantôt à celui de Paris. Un édit de 1571 établit à Bellac des foires mensuelles et régla la nomination des consuls, modifiée de nouveau en 1692. L'institution d'un maire perpétuel date de 1765. En 1577 on avait établi une visénéchaussée de Bellac qui fut supprimée en 1720. La maîtrise des eaux et forêts, installée probablement par Sully, fut bientôt supprimée et rétablie seulement en 1723 pour la basse Marche. En 1648 les consuls fondèrent un collège qui fut confié aux Doctrinaires et a subsisté jusqu'à la Révolution. Bellac comptait environ 3,000 âmes en 1698. Les institutions religieuses y étaient nombreuses sous l'ancien régime. La confrérie des prêtres de Saint-Nicolas en l'église Notre-Dame remontait peut-être au XIIe siècle; elle prit au XIVe le titre de communauté des prêtres de Notre-Dame. Les récollets s'établirent à Bellac en 1633, les doctrinaires en 1648, les sœurs de Rouen en 1683, les sœurs de l'Union Chrétienne vers 1716, les sœurs de la Croix en 1746. Il y avait une confrérie dite des Meuniers (1604), une autre du Saint-Sacrement (av. 1620), une autre de N.-D. des Agonisants (1658), enfin une de Pénitents-Blancs (1726). L'ermite municipal de Laurette nichait au voisinage de la ville. Claude Robert *(Gallia christ.)* prétend qu'il y a eu une juiverie à Bellac au moyen âge. A. Leroux.

Bibl.: Mallelay de la Mothe, *Plan pour servir à l'hist. du comté de la Marche* (et spécialement de Bellac); Londres et Paris, 1767, in-16. — Roy-Pierrefitte, *Hist. de la ville de Bellac*; Limoges, 1851, in-8.

BELLADONE. I. Botanique. — Le genre *Atropa* L., de la famille des Solanacées, qui a donné son nom au groupe des Atropées, ne renferme qu'une espèce, l'*Atropa Belladona* L., qu'on appelle vulgairement *Belladone*. C'est une herbe vivace, à odeur vireuse, commune dans les lieux ombragés et les bois montueux d'une grande partie de l'Europe, dans l'Asie moyenne et occidentale. Elle a été transportée dans plusieurs pays tempérés, notamment aux Etats-Unis. Dans quelques localités, on la cultive en grand, dans les champs, pour l'usage médical. Elle fleurit en juin et juillet et fructifie jusqu'en octobre. Sa racine épaisse, charnue, grisâtre à la surface, donne naissance à des tiges dressées, robustes, arrondies, gla-

bres, de 50 centim. à 1m 50 de hauteur, simples à la base, puis ramifiées, dichotomes ou trichotomes. Les feuilles, glabres ou très finement pubescentes, sont alternes, les supérieures souvent géminées; leur limbe, assez ample, est ovale-aigu ou acuminé, atténué inférieurement en pétiole. Les fleurs, d'un pourpre obscur veiné de brun, sont pédicellées et solitaires au niveau de l'aisselle d'une feuille ou de deux feuilles inégales géminées. Ces fleurs sont hermaphrodites et régulières; elles ont un calice gamosépale persistant, partagé en cinq lobes ovales acuminés, et une corolle gamopétale subcampanulée, à cinq lobes très courts, et portant vers la gorge cinq étamines à filets assez longs, poilus inférieurement et terminés chacun par une anthère biloculaire, introrse, déhiscente



Atropa Belladona (rameau florifère et fructifère).

par une fente longitudinale. L'ovaire, libre et supère, est garni inférieurement d'un disque hypogyne annulaire, de couleur jaunâtre, et surmonté d'un style grêle, cylindrique, à extrémité stigmatifère légèrement bilobée. Il est biloculaire et sur la cloison qui sépare les deux loges se voit un épais placenta axile sur lequel sont insérés de très nombreux ovules anatropes. Le fruit est une baie globuleuse, légèrement déprimée au sommet, et accompagnée du calice persistant, dont les lobes un peu accrus sont étalés en étoile. D'abord verte, puis rouge, enfin d'un noir luisant à la maturité, cette baie a la grosseur d'un grain de raisin ou d'une petite cerise; d'où le nom de *guigne des côtes* qu'on lui donne dans l'Ouest de la France. Elle renferme un grand nombre de petites graines réniformes, rugueuses à la surface et pourvues intérieurement d'un albumen charnu assez abondant. Ed. Lef.

II. Physiologie et Thérapeutique. — Si la belladone paraît avoir été connue depuis longtemps, il n'y a guère que cinquante ans que son alcaloïde, l'atropine, a été isolé, et a pu être étudié d'une façon méthodique. La belladone était connue de l'antiquité, mais les Grecs et les Romains ne l'utilisaient guère que comme analgésique, comme le firent encore au moyen âge les magiciens et charlatans. Au xviiie siècle, la belladone jouit d'une grande faveur comme anticancéreuse, probablement encore par suite de son action anesthésique. Son action mydriatique fut notée, semble-t-il, pour la première fois, par van Swieten, en 1770, et divers praticiens utilisèrent dès lors cette propriété nouvellement découverte. C'est en 1825 que Brandes isola l'atropine, le principe actif de la belladone; peu après, en 1833, on reconnut la différence d'action de ce produit sur différents animaux. Depuis lors, les travaux concernant la belladone ont été extrêmement nombreux, et beaucoup de faits intéressants ont été acquis à la science.

L'action physiologique générale de la belladone ou de l'atropine — car c'est tout un, ou peu s'en faut — est plus prononcée quand on emploie la plante recueillie en plein été, qu'au printemps ou à l'automne, et quand celle-ci est sauvage au lieu d'être cultivée. Toutes les parties en sont toxiques, mais c'est la racine qui l'est le plus.

L'atropine est mortelle à la dose de 5 centigr. environ pour l'homme : elle provoque des troubles moteurs, intellectuels et sensitifs, et le malade meurt dans la paralysie après avoir passé par une phase d'excitation violente. Chose singulière, elle agit avec une intensité très différente sur les herbivores et les carnivores. C'est ainsi que le lapin, les herbivores, les ruminants, les solipèdes, les pigeons peuvent en ingérer impunément des doses toxiques: il faut pour les tuer des doses dix fois plus considérables que pour l'homme. Si l'on tient compte de la différence de poids, l'on voit que pour certains d'entre eux la dose doit être non le décuple, mais le centuple, et plus encore de ce qu'elle est pour l'homme. E. Heckel explique cette immunité de certains animaux par une destruction du produit toxique, qui s'opérerait dans le système circulatoire. Lauder Brunton l'interprète autrement. Pour lui, l'atropine paralyse l'action du nerf vague, et tue par là, mais tandis que chez l'homme et le chien, cette action serait considérable et constante, elle serait faible chez le lapin, d'où la différence de la toxicité de l'atropine pour ces trois êtres. L'atropine s'élimine par l'urine, en nature, et en dix ou vingt heures l'élimination est achevée : elle est plus rapide chez les herbivores. Cet alcaloïde ne s'accumule pas dans les tissus, comme tant d'autres poisons, et il suffit d'espacer suffisamment les doses pour être assuré de ne point voir survenir d'accidents dus à la superposition de celles-ci. On peut donner l'atropine par voie sous-cutanée, ou par voie d'ingestion stomacale. Son action est rapide; elle se manifeste au bout de deux, trois ou quatre minutes dans le premier cas, au bout de cinq ou dix dans le dernier.

Examinons maintenant quelle est l'action de l'atropine sur les différents systèmes organiques.

Centres nerveux. Du côté du cerveau, délire et excitation motrice, c.-à-d. excitation psychique et physique, voilà en deux mots les symptômes provoqués par la belladone. C'est là l'effet initial : l'effet final est tout opposé et consiste en abattement et coma. La première phase rappelle un peu l'ivresse de l'alcool, de l'opium, etc. On a expliqué cette hyperexcitabilité de diverses façons. Von Bezold suppose que l'atropine paralyse certains centres modérateurs cérébraux, centres de conscience et de volonté. Mais l'existence de ces centres est éminemment hypothétique. Gubler explique les troubles intellectuels par le fait que la rétine ne transmettrait au cerveau que des images troubles par suite de la superposition de celles-ci, et cette superposition serait due à une lenteur particulière de leur transmission. Mais la lenteur doit être la même pour toutes, et l'on ne voit pas pourquoi certaines impressions rattraperaient les précédentes et viendraient agir simultanément sur le cerveau, ce qu'exige la théorie de Gubler, mais qui n'est aucunement démontré, sans compter que le seul fait de la lenteur des transmissions n'expliquerait pas la superposition des impressions. Cette explication n'est pas acceptable. Pourtant il y a des troubles visuels, nous n'y contredisons point; récemment encore Rampoldi a décrit un phosphène particulier qui se produit après injection de l'atropine. Il est plus vraisemblable que l'atropine excite le cerveau directement, et non indirectement comme le veulent von Bezold et Gubler. Du côté de la moelle, l'on ne s'accorde pas sur les symptômes provoqués par l'atropine. Meuriot, Flechner et Schneller croient à une augmentation du pouvoir excito-moteur, tandis que pour Brown-Séquard il y aurait diminution. Il semble qu'en réalité il y a d'abord augmentation, puis paralysie chez les animaux à sang chaud, comme pour le cerveau chez la grenouille ; cependant Fraser a vu la paralysie se produire d'emblée, et à tel point que l'on croit l'animal mort: seul le cœur survit, et encore à peine.

Mais si l'on examine l'animal au bout de quelques jours, l'on constate que la moelle est non plus paralysée, mais en état d'hyperesthésie, comme sous l'influence de la strychnine. L'ordre des symptômes serait donc chez la grenouille inverse de ce qu'il est chez les animaux à sang chaud. Du reste l'action excito-motrice médullaire de la belladone paraît bien établie pour Lauder Brunton, bien qu'elle soit inférieure, même à celle de la buxine ou de la calabarine.

Nerfs et terminaisons nerveuses. L'atropine exerce sur les terminaisons nerveuses une action stupéfiante qui se traduit par l'analgésie, l'anesthésie plus ou moins prononcée. C'est ainsi qu'un soldat empoisonné par des baies de belladone tâchait d'allumer son doigt, qu'il prenait pour sa pipe, à un brandon enflammé, et n'en éprouvait aucune souffrance, et un malade de Gubler, soumis à l'influence de l'atropine, ne pouvait plus boutonner ses vêtements, ayant perdu la sensibilité tactile des mains, en même temps que la force. Cette action stupéfiante sur les corpuscules tactiles ou sur les nerfs afférents s'observe très bien lors d'applications locales (cataplasme belladoné, ou injection sous-cutanée d'une solution d'atropine). L'atropine paralyse aussi les terminaisons motrices des nerfs, comme le curare, mais à dose très élevée seulement. Le curare au contraire les affecte à dose faible, et n'atteint la contractilité cardiaque qu'à doses très fortes, alors que l'atropine agit sur celle-ci à dose faible. Il y a parité d'action de l'atropine et du curare, mais dans un ordre inverse. (Lauder-Brunton, etc.). Notons que Botkin avait cru voir l'action paralysante précéder l'action anesthésiante. Lemaître démontra que c'est l'ordre inverse qui se présente. Pour la grenouille l'on n'obtient l'anesthésie qu'avec des doses considérables (Bezold et autres), et il les faut plus grandes encore pour atteindre l'excitabilité motrice (Meuriot, Rabuteau, etc.). Celle-ci est d'autant plus atteinte que les nerfs considérés sont plus voisins du siège de l'injection (Meuriot).

Muscles. Il est connu depuis assez longtemps que la belladone augmente le péristaltisme intestinal, parfois au point de produire la diarrhée, qu'elle stimule également les mouvements de la vessie, de l'utérus, si bien que des accoucheurs ont pu considérer la belladone comme un succédané de l'ergot de seigle (Meuriot). Cette stimulation des fibres lisses est bien un phénomène positif, mais cet effet n'est pas durable : il ne tarde pas à être suivi de paralysie, comme on le peut voir, par l'émission involontaire d'urine, d'excréments. Aussi comprend-on que la belladone ait été employée tantôt pour stimuler les fibres lisses, tantôt pour les engourdir (hernie étranglée, asthme bronchique, etc.). Dans ce dernier cas, l'action anesthésiante de l'atropine vient aider à son action sédative. Cette action excito-motrice, puis paralysante sur les muscles lisses, est tout à fait particulière, car l'atropine n'atteint pas les muscles striés, à moins que l'injection n'ait été faite dans la substance musculaire même (von Bezold et Rossbach). D'après Szpilman et Luchsinger qui ont étudié l'atropine sur des organes composés en partie de muscles lisses, et en partie de muscles striés, les fibres lisses sont seules atteintes, ce qui explique comment Kieser et Gysi ont nié l'action mydriatique de l'atropine chez les oiseaux et tortues : chez ces animaux en effet, l'iris est composé de muscles striés ; ce qui concourt encore à infirmer l'opinion de von Bezold, qui voulait que l'action de l'atropine s'exerçât non sur les muscles, mais sur l'appareil ganglionnaire. Chez les animaux étudiés par Szpilman et Luchsinger, les parties à fibres lisses sont paralysées et les parties à fibres striées restent indemnes malgré des doses formidables. Ajoutons que, d'après ces auteurs, la paralysie des fibres lisses se produit avec plus ou moins de facilité selon les organes, ce qui tient sans doute à ce que les fibres lisses ne sont pas partout également développées au point de vue physiologique ; il doit en être pour les fibres lisses des animaux supérieurs comme pour celles des animaux inférieurs, d'après mes recherches : telles sont beaucoup plus développées que d'autres (V. MUSCLE) : telles sont peu agiles, et telles se rapprochent beaucoup des muscles striés, au point de les égaler, et même de les dépasser en agilité. L'atropine nous semble donc être en quelque sorte un curare des fibres lisses, bien que de nouvelles recherches soient nécessaires pour voir si le mécanisme de l'action de l'atropine est comparable ou non à celle du curare (paralysie des terminaisons motrices des nerfs).

Respiration. L'atropine accélère d'abord la respiration, à condition que la dose soit toxique (car à petite dose il ne se produit aucune modification), puis la ralentit. Meuriot a vu que le rythme peut devenir le double de ce qu'il était avant l'expérience, et cette altération peut persister pendant un temps fort long (quatre, six ou huit heures). Après cette accélération, il y a au contraire ralentissement, et la respiration est pénible, profonde, parfois bruyante, dans les cas d'empoisonnement grave. L'explication de ces deux actions successives a été présentée de façons différentes. D'après von Bezold — et sa théorie est acceptée par Lauder Brunton — l'atropine agit de façons opposées sur le centre bulbaire respiratoire et sur les terminaisons du nerf vague ou pneumogastrique. Elle paralyserait ces dernières et stimulerait le premier. En effet, si l'on injecte dans la jugulaire de l'atropine, c'est le ralentissement qui se produit en premier lieu, et il est dû à ce que le sang chargé d'atropine se rend d'abord aux poumons : plus tard, il y a accélération due à ce que l'atropine a gagné les centres supérieurs. Mais quand cette double action s'exerce simultanément, c'est évidemment l'action excitante, bulbaire, qui l'emporte. Cette explication est singulière, mais en tout cas, le fait reste exact, savoir que l'atropine accélère (sauf dans le dispositif spécial sus-indiqué) d'abord, puis ralentit la respiration. C'est un phénomène qui n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel, mais l'interprétation n'en est pas aisée.

Circulation. Si l'on s'en tenait à l'étude de ce qui se passe chez la grenouille, l'on conclurait que l'atropine ralentit le cœur (et encore faut-il une dose élevée), mais l'observation des animaux plus élevés en organisation montre qu'il n'en est pas ainsi : il y a, au contraire, accélération cardiaque, parfois très forte, et c'est souvent le premier symptôme que l'on constate, même avec les doses les plus minimes, malgré l'affirmation contraire de Lussana, Schroff, Lichtenfels et Fröhlich, qui ont cru à un ralentissement initial. Si la dose est toxique, l'accélération est suivie d'un ralentissement notable. Cette accélération manque chez le lapin et la grenouille. La température joue un certain rôle dans l'action de l'atropine, d'après Schapiro, ainsi que cela a du reste lieu pour d'autres poisons. Au-dessus de 15° cent., il y a affaiblissement, et au-dessous de 7 à 8° cent., il y a renforcement des contractions. Gaskell a noté la stimulation cardiaque provoquée par l'atropine ; il l'explique par une action cardiaque directe et non par une paralysie du dépresseur du cœur. Lauder Brunton croit à une action sur les ganglions inhibiteurs de cet organe, à une paralysie de ceux-ci en même temps qu'il y aurait excitation des centres médullaires du pneumogastrique. En même temps que le pouls s'accélère, il y a augmentation de la tension artérielle due à l'excitation des fibres lisses des vaisseaux, à la vaso-constriction, et aussi à l'accélération cardiaque. Cette vaso-constriction a été vue depuis longtemps, entre autres par Brown-Séquard qui a, à ce propos, montré comment la vaso-constriction suivie de la vaso-dilatation, dans la moelle épinière, provoque successivement des phénomènes d'affaiblissement, puis d'exagération, des réflexes et de la sensibilité. N'oublions pas que l'accélération cardiaque et l'accroissement de la tension vasculaire sont, quand la dose est forte, suivies de phénomènes de ralentissement, de paralysie et de dépression de tension ; quand elle est très forte, ces derniers phénomènes apparaissent plus vite, et sont plus pronon-

cés. Cette vaso-constriction et cette vaso-dilatation expliquent les phénomènes de pâleur et de rougeur observés successivement du côté de la peau, et cette dernière est parfois assez prononcée pour faire croire à un érythème, à une scarlatine. L'augmentation de pression artérielle est due à la stimulation du centre médullaire vasomoteur; la chute, à la paralysie de ce centre, à la paralysie des ganglions et des fibres musculaires des artères, et enfin, au fait que le cœur est moins sensible aux changements de pression (Schiff).



Empreinte sudorale pointillée montrant l'influence suspensive locale de l'atropine sur la sécrétion sudorale. — La partie *Atr.*[1], au niveau de laquelle a été appliquée une éponge imbibée d'une solution d'atropine, apparaît dépourvue d'empreinte sudorale, de même que la partie *Atr.*[2], qui a été recouverte d'un petit emplâtre belladoné. Au niveau de la portion centrale (*Eau*), une éponge imbibée d'eau pure n'a pas modifié la sécrétion.

Température. Celle ci augmente pendant que dure l'accélération cardiaque: Duméril, Schiff, Meuriot, etc., ont vu des élévations thermiques de 3 ou 4° cent.; mais quand le cœur se ralentit, et quand la vaso-dilatation s'établit, il y a au contraire abaissement thermique, qui, peut-être, selon Brown-Séquard, contribue à amener la mort.

Tube digestif. Les vomissements sont rares, sauf à doses élevées. Il y a de la diarrhée, dans ce dernier cas : elle est due à la stimulation des fibres lisses de l'intestin. Quand la dose est faible, il y a augmentation du péristaltisme intestinal, que Lauder Brunton attribue à la paralysie des fibres inhibitoires du splanchnique.

Sécrétions. L'atropine modère ou arrête les sécrétions sudorale, salivaire, urinaire, intestinale; la déglutition devient difficile ou impossible, durant la phase de vaso-constriction; au contraire, il y a hypersécrétion durant la phase de vaso-dilatation. A faible dose l'atropine peut neutraliser l'action sudorale de la pilocarpine. Keuchel et Heidenhain sont portés à croire qu'il n'y a pas là seulement une influence vaso-motrice, mais aussi une action sur les nerfs sécrétoires. Hammerbacher a montré que l'atropine diminue la quantité, mais non la qualité du lait.

Pupille. Van Swieten fut le premier à reconnaître la curieuse influence exercée par l'atropine sur l'iris, la dilatation pupillaire depuis si souvent utilisée par les oculistes. La dilatation pupillaire, trop souvent aussi recherchée par les femmes qui veulent faire paraître plus beaux leurs yeux, s'obtient avec des doses très faibles, mais l'intensité et la durée de la dilatation varient avec la dose naturellement. Une goutte de la solution au centième suffit à provoquer une dilatation de 48 heures environ; avec des doses plus fortes, celle-ci dure 8, 15, 30 jours même. Cet effet local s'obtient le mieux avec les applications locales, bien qu'on puisse le constater dans les cas où l'atropine pénètre par les voies digestives. Mais il faut alors une dose de 3 milligrammes (Rabuteau), et l'effet est plus tardif que lors de l'application directe. En faisant une application locale, l'on obtient aisément la mydriase (dilatation pupillaire) unilatérale, et comme cet effet s'obtient sur l'œil séparé de l'organisme (Meuriot), la cause du phénomène ne doit pas être cherchée en dehors de l'œil même. Comment expliquer cette mydriase? Il y a eu tant de discussions sur ce point, et l'accord est si loin d'être fait, que nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces explications. L'on admet assez volontiers qu'il y a excitation du dilatateur de l'iris, avec une paralysie du sphincter ou constricteur, stupéfaction du moteur oculaire commun, et excitation du sympathique.

L'atropine produit encore une paralysie de l'accommodation par paralysie du moteur oculaire, qui innerve le muscle ciliaire : le cristallin ne peut plus varier de courbure pour la vision à distances variables. Il y a encore diplopie, sans doute par modification des courbures de l'œil, et enfin la rétine perd de sa sensibilité, parfois au point qu'il y a cécité absolue.

L'action de l'atropine sur les végétaux a été étudiée par Bouchardat et par Réveil. Bouchardat a vu que cet alcaloïde ne nuit pas à la végétation, et Réveil déclare que d'après ses expériences, c'est un *véritable engrais* pour plusieurs plantes. (Réveil, *Recherches de physiologie végétale. De l'action des poisons sur les plantes*, 1865, pp. 102-106.) Mes propres expériences me permettent d'appuyer les conclusions de Réveil.

Ceci dit sur l'action physiologique de l'atropine, examinons-en les usages thérapeutiques.

On l'emploie (classification de Dujardin-Beaumetz) :

1° *Comme mydriatique*, à la dose de 1 ou 2 gouttes, instillées dans l'œil :

Sulfate neutre d'atropine.......	0,02 centig.
Eau	10 gram.

pour mieux explorer l'œil, ou pour faciliter les opérations.

2° *Comme modérateur des sécrétions.* L'action très nette qu'exercent l'atropine et la belladone sur les sécrétions salivaire, sudorale, lactée, urinaire, etc., justifie amplement l'emploi qui en est souvent fait pour combattre l'exagération de diverses secrétions. L'on n'ignore pas que cette action, sur la sécrétion salivaire par exemple, va jusqu'à une suppression totale qui constitue un des signes caractéristiques de l'intoxication belladonée. La salivation exagérée (mercurielle ou autre), la bronchorrhée, la diarrhée catarrhale sont améliorées par la belladone, à condition d'en donner des doses assez fortes. Il en est de même pour le catarrhe chronique de l'estomac. Mais c'est surtout contre les sueurs nocturnes des tuberculeux que l'atropine est employée avec succès. Wilson indiqua en 1872 tout le bien que l'on peut attendre de cette médication; Fræntzel, en 1873, Hassall en 1874, Ringer, Allan, Oettinger, et enfin Vulpian ont ensuite insisté sur ce fait. Vulpian a, de 1873 à 1877, traité une centaine de cas de cette façon et en a retiré de bons résultats. Il donne des pilules à un demi-milligramme de sulfate d'atropine, commençant par une pilule administrée quelques heures avant le moment ordinaire où

débute la sudation. Si une pilule ne suffit pas, on en donne deux le jour suivant, ce qui suffit en général, et l'on continue le traitement pendant une dizaine de jours. On peut, quand c'est nécessaire, aller jusqu'à 3, 4 ou 5 pilules, mais c'est rare ; avoir soin de mettre deux heures d'intervalle entre chaque dose. Vulpian a beaucoup préconisé cette médication, d'après son expérience étendue (V. fig. ci-contre).

3° *Comme modificateur du système nerveux.* L'atropine a été utilisée contre la constipation, à la dose de 2 ou 4 pilules de un centigramme (chacune), d'extrait de belladone (Bretonneau, Trousseau, Pidoux). Elle a été employée contre les hémorrhagies. Debreyne recommande l'emploi d'une mèche de charpie graissée avec :

Extrait de belladone..........	4	gram.
— d'opium...............	0,60	centig.
Onguent populeum.............	30	gram.

contre les hémorrhoïdes.

La belladone sert encore à vaincre les constrictions du col utérin, du sphincter anal, du col de la vessie, du vagin, de l'urèthre, etc. On peut employer une pommade composée de :

Extrait de belladone...........	5	gram.
Axonge.........................	40	—

Pour combattre le volvulus ou invagination intestinale, ou les hernies étranglées, on emploie la belladone en lavement :

Racine de belladone............	4	gram.
Fleur de camomille	20	—
Eau	250	—

ou en applications locales. Pour lutter avec l'incontinence d'urine, on peut donner :

Poudre de racine de belladone....	0,10	centig.
Extrait de noix de cyprès.......	0,50	—
Encens pulvérisé...............	5	gram.

(20 paquets : dose de 1 à 5 paquets selon l'âge seulement.

4° *Comme modificateur de la sensibilité :* contre les névralgies :

Sulfate neutre d'atropine........	0,25	centig.
Eau distillée..................	100	gram.

en applications locales (par compresses) au siège de la douleur :

Sulfate d'atropine.............	0,10	centig.
Eau alcoolisée.................	10	gram.

en frictions locales (quelques gouttes d'heure en heure).

Chlorhydrate de morphine......	0,10	centig.
Sulfate neutre d'atropine.......	0,01	—
Eau de laurier-cerise..........	20	gram.

en injections sous-cutanées (une ou deux seringues), contre les névralgies profondes (Dujardin-Beaumetz).

On donne encore des poudres, des pilules belladonées contre les mêmes phénomènes, mais l'énumération en serait peut-être superflue. Trousseau employait contre la sciatique des pois formés de :

0,10 d'extrait de belladone
0,10 d'extrait d'opium

durcis avec de la poudre de Gaïac et de la gomme adragante, au nombre de 2 ou 3 par jour, introduits dans une incision entre l'ischion et le trochanter.

La belladone a été employée contre presque toutes les névralgies, le rhumatisme et la goutte, en raison de son action sur la sensibilité.

Elle sert beaucoup dans diverses névroses, par exemple contre la coqueluche, la chorée et l'asthme.

Contre la coqueluche, Mascarel préconise :

Eau de fontaine..............	125	gram.
Tartre stibié......	0,05	centig.

le matin (une cuillerée). Le soir, une pilule de un centigramme d'extrait de belladone, dans une cuillerée de bouillon ; augmenter la dose d'une pilule tous les 5 jours pour arriver à 5, 6, ou 7 pilules. Les résultats seraient excellents.

5° *Comme tonique vaso-moteur.* En raison de son action sur les vaisseaux, la belladone peut rendre des services, s'il s'agit de stimuler la circulation, comme dans le choléra, la fièvre typhoïde, etc.

Mais, en somme, il faut l'avouer, c'est comme anti-sécrétoire et surtout comme mydriatique que la belladone est employée actuellement. Comme mydriatique c'est un médicament unique, et qui rend les plus grands services.

Empoisonnement par la belladone. Cet empoisonnement n'est pas rare, mais il n'est généralement pas mortel. C'est par l'ingestion de baies ou de racines de belladone qu'il se produit le plus souvent, et l'on a conservé le souvenir de plusieurs cas d'empoisonnement multiple par cette cause. Est-il possible que la chair de lapins nourris (impunément comme nous l'avons vu) de feuilles de belladone, puisse être toxique au point de provoquer un empoisonnement? Cela est possible, mais la preuve en fait défaut. L'empoisonnement peut se produire par les composés belladonés médicamenteux : il y a des sujets très sensibles à l'action de cette drogue, et il est bon de toujours procéder avec précaution. Les signes de l'empoisonnement sont principalement : la mydriase pupillaire, la sécheresse de la gorge, la rougeur de la face ; les deux premiers signes suffisent. La sécheresse de la gorge due à la suspension de la sécrétion salivaire, peut aller jusqu'à rendre la parole et la déglutition impossibles. Le traitement consiste à administrer l'iodure de potassium ioduré, qui précipite l'atropine, puis à faire vomir ; on administrera ensuite du café, du tannin, des purgatifs. L'atropine présente une certaine résistance à la décomposition putride ; on la recherchera dans l'urine, les vomissements, etc.

L'emploi des prétendus antagonistes de l'atropine est tout à fait inutile dans les cas d'empoisonnement. En effet, il n'existe pas d'antagoniste complet de l'atropine, pas plus qu'il n'en existe pour un corps quelconque, c.-à-d. qu'il n'existe pas deux corps agissant en sens inverse sur les mêmes éléments anatomiques. L'atropine a ses antagonistes partiels, l'ésérine par exemple, en ce qui concerne l'action sur l'iris, la pilocarpine, en ce qui concerne l'action sur les glandes sudoripares, l'acide cyanhydrique, pour l'action sur les pneumogastriques (Preyer) mais c'est tout ; encore n'y a-t-il pas là antagonisme vrai selon la définition même de la chose.

Dr H. de Varigny.

Bibl. : Physiologie et Thérapeutique. — (Ouvrages récents seulement : pour la bibliographie jusqu'en 1870, voir l'article de Gubler dans le Dictionnaire de Dechambre et la thèse de Meuriot : *De la méthode physiologique en thérapeutique et de ses applications à l'étude de la belladone* ; Paris, 1868). — Dordelu, *Recherches sur quelques points de l'action physiologique et thérapeutique de la belladone*, Thèse de doctorat de Paris, 1879. — Gaskell, *On the innervation of the heart*, etc. ; *Jl of Physiol.*, IV, p 43. — Giquel, *Etude sur l'action physiologique de l'atropine*, thèse de doctorat, Paris, 1873. — Grasset et Amblard, *Emétine et atropine*, etc. ; *Montpellier médical*, 1881. — Hammerbacher, *U. d. Einfluss des Pilocarpins und Atropins auf die Milchbldiung ; Archiv für d. gesammte Phys.*, XXXIII, 228. — Lauder Brunton, *Pharmacology, Therapeutics and Materia Medica.* — Lefort, *De la répartition de l'atropine dans la feuille et la racine de belladone.* Acad. de médecine, 1872. — Rampoldi, *Sopra un fenomeno visivo suscitato dalla atropina ; Ann. univ. de med.* 1886. — Ringer et Morshead, *On the relative paralysing action of atropia*, etc. ; *Jl of Physiol*, II, p. 235. — Sydney Ringer, *Some additional observations on the action of atropia on sweating. The Practitioner*, 1882. — Rossbach, *D. Antag. in der Wirk. des Atrop. und Physostigmin*, etc. ; *Verh. der phys. med. Ges. in Würzburg*, VII, 1874. — Schapiro, *Wrikung des Atropins auf d. Leistung des Herzens.* Centr. f. d. med. Wiss., 1884. — Skinner, *Etude pharmacologique sur l'atropine, la cocaïne et la caféine ; Bull. de Thérap.*, 1886. — Szpilman et Luchsinger, *Atropin und glatte Muskelfasern. Archiv. f. d. ges. Physiologie*, t. XXVI, 1882. — Trümpy et Luchsinger, *D. Wirk. von Muscarin und Atropin, a. d. Schweissdrüsen der Katze ;*

Arch. f. d. gesammte Physiologie, XVIII, 1879. — WILLIAMSON, *Obs. on the use of atropia in phthsical sweating*, etc.; *Lancet.* 1874. — ZELLER, *Versuche ü. locale Wirkung des schwefelsauren Atropins; Arch. f. path. Anat. und Phys.*, t. LXVI, 1876. — Article *Belladone* du dictionnaire de Dujardin-Beaumetz. — Pour les travaux de Hassall, voir le compte rendu qu'en donne le *Bulletin de Thérapeutique*, nov. 1874.

BELLADONINE. La belladonine est un alcaloïde qui a été signalé par Luebekind dans les feuilles et les tiges de l'*atropa belladona*. Elle a été étudiée par Kraut, Merlin, Ladenburg et Roht. Suivant Kraut, lorsqu'on traite par les alcalis bouillants la masse pâteuse brune qui résulte des eaux-mères de la préparation de l'atropine, il y a dissolution; le liquide alcalin est agité avec du chloroforme, on sépare celui-ci et on distille. A la distillation fractionnée, le résidu donne d'abord un produit qui bout à 229°, sans doute de la tropine; puis une autre base qui bout à 242°, et dont l'analyse du chloroplatinate conduit à la formule de l'oxytropine, $C^{16}H^{15}AzO^{4}$. En outre, dans la décomposition de la belladonine par les acides, on obtient les acides tropique, atropique et isatropique. D'après cela, le produit désigné sous le nom de belladonine ne serait pas un composé défini, mais un mélange d'atropine et d'oxyatropine. Edme BOURGOIN.

BIBL.: LUEBEKIND, *Arch. für Pharm.*, t. XVIII, 75. — KRAUT, *Bericht*, t. XIII, 165; et *An. der Chem. und Pharm.*, t CXLVIII, 236. — LADENBURG et ROHT, *Deuts. chem. Gesellschaft*, t. XVII, 152. — MERLIN, *Berichte*, t. XVII, 381, et *Chem. Zeit.*, t. VIII, 456.

BELLADONNA. Genre d'Amaryllidacées établi par Sweet (*Hort. brit.*, éd. 2, p. 506), mais qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Amaryllis* (V. ce mot). Ed. LEF.

BELLAFFAIRE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Turriers; 290 hab.

BELLAFINI (Francesco), antiquaire italien, originaire de Padoue, mort le 13 fév. 1543. Il vécut à Bergame où il remplit divers emplois politiques. On lui doit: *De origine et temporibus urbis Bergami* (Venise, 1532, in-4); ouvrage réimprimé en italien (Bergame, 1569, in-4), puis réédité sous sa première forme dans le t. IX du *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ*. R. G.

BIBL.: Donato CALVI, *Scena letteraria degli scrittori bergamaschi*; Bergame, 1660, in-4.

BELLAGGIO. Ville d'Italie, prov. de Côme, à l'extrémité de la pointe qui forme la séparation entre les deux lacs de Côme et de Lecco. C'est l'un des plus beaux points de vue des lacs italiens. On y visite beaucoup de villas dans les sites les plus pittoresques, d'où se découvrent les horizons les plus variés: la villa *Melzi* créée de 1810 à 1815 pour le comte Melzi, ancien président de la république italienne, les villas *Gerbelloni*, *Belmonte*, *Giulia*. On peut aussi gravir le mont San Remo ou visiter le gouffre qui engloutit la chute d'eau appelée *Orrido di Molina*. Fabriques de savon et d'objets sculptés en bois d'olivier, à 32 kil. de Come. Pop. en 1881: 3,254 hab.

BELLAGUET (Louis-François), publiciste français, né à Sens (Yonne) le 9 mars 1809. Professeur au collège Rollin, puis chef de bureau des bibliothèques au ministère de l'Instruction publique, il a traduit du grec, avec M. Benloew, diverses tragédies de Sophocle; a publié la *Chronique du religieux de Saint-Denis* (1839-1852, 6 vol. in-4), pour la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, de l'italien, les *Mémoires* du cardinal Pacca (1833, 2 vol. in-8), et une *Histoire du royaume de Naples*, du général Colletta (1833, 4 vol. in-8). Il a fourni des articles critiques à la première *Revue de Paris* et à la *Nouvelle Revue encyclopédique* (1847). M. Tx.

BELLAING. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. N. de Valenciennes; 422 hab.

BELLAIRE. Ville des Etats-Unis, Etat d'Ohio, comté de Belmont, sur la rive droite de l'Ohio, à 8 kil. au-dessous de Wheeling (capitale de la Virginie occidentale). L'ancien nom était Bel-Air. Pop.: 4,000 hab. en 1870; 8,800 en 1880.

BELLAIRE (J.-P.), capitaine d'état-major et écrivain militaire français. Il servit dans les armées de la République et de l'Empire, prit sa retraite en 1827 et se retira à Ajaccio. Il était correspondant du Muséum d'histoire naturelle. Il a laissé les ouvrages suivants: *Précis des opérations générales de la division française du Levant, chargée pendant les années V, VII, de la défense de la mer Ionienne, contenant des observations politiques, topographiques et militaires sur les îles Ioniennes* (Paris, 1805, in-8); *Recueil d'observations diverses sur la situation et la défense des côtes de la rive droite de l'Adriatique* (Rennes, 1815-16); *Précis de l'invasion des Etats romains par l'armée napolitaine, de 1813 et 1814, et de la défense de la citadelle d'Ancône* (Paris, 1838, in-8).

BELLAMINO, architecte et sculpteur de Sienne, de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle. Quelques auteurs, notamment Ticozzi, lui attribuent la construction de la fontaine Branda de cette ville; mais il est certain qu'il n'a fait que restaurer et agrandir, en 1198, ce monument illustré par le Dante (l'*Enfer*, XXX, 76).

BELLAMONT (Richard Coote, comte de), gouverneur royal des colonies anglaises de New-York et de Massachusetts, né en 1636, mort à New-York en 1701. Baron Coote et pair irlandais, membre du Parlement, il reçut, en 1689, de Guillaume III, en récompense du zèle qu'il avait mis à embrasser sa cause, le titre de comte de Bellamont et le poste de trésorier de la reine Marie. En 1695, il fut nommé gouverneur de la province de New-York où il n'arriva qu'en 1698, ayant été pourvu également, dans l'intervalle, du gouvernement du Massachusetts et du New-Hampshire. Le fait le plus important de son administration, qui ne dura que quatorze mois, fut une poursuite énergique des pirates qui infestaient la côte et la prise d'un de leurs chefs, le célèbre Kidd, qui fut envoyé en Angleterre en 1700. Hutchinson, l'historien du Massachusetts, dépeint Bellamont comme un personnage fort médiocre. Aug. M.

BELLAMY (Joseph), pasteur congrégationaliste américain, né en 1719, mort en 1790. Après avoir terminé ses études théologiques à Yale College, il accepta les fonctions de pasteur à Bethleem (Connecticut), en 1740, et demeura attaché à l'Eglise congrégationaliste de cette ville jusqu'à sa mort. On lui doit *True religion delineated* (1750); *Letters and dialogues* (1761). Ses œuvres complètes ont paru en 3 vol. (1811) à New-York, et à Boston, 1853. G. Q.

BELLAMY (Anne-George), actrice anglaise, née à Fingal (Irlande) le 30 avril 1731, morte en 1788. Elle fut l'une des premières comédiennes de son pays, en un temps où l'Angleterre possédait un ensemble superbe de grands artistes tels que Garrick, Macklin, Quin, Barry, Cibber, Mmes Cibber, Woffington, Macklin, etc., et elle excita pendant plusieurs années l'enthousiasme du public, que charmaient sa grâce exquise, sa beauté expressive et tendre, sa voix touchante et mélodieuse, la chaleur et les élans passionnés de son âme ardente. Elle n'avait guère que quatorze ans lorsqu'elle se présenta pour la première fois sur la scène, où, de peur, elle s'évanouit à plusieurs reprises le jour de son début. Elle était très liée avec les filles de Rich, directeur du théâtre Covent-Garden, à Londres. Comme elles s'amusaient entre elles, un jour, à déclamer quelques scènes d'*Othello*, Rich les entendit. Frappé des qualités qu'il crut reconnaître dans la diction de la jeune Bellamy, il lui donna des leçons et la fit débuter dans le rôle de Monime. Elle fit montre de telles qualités dans le reste du rôle que le public, transporté, l'applaudit avec fureur. Ses succès ne firent que grandir, et chaque nouveau rôle était pour elle l'occasion d'un nouveau triomphe. Dans *Tamerlan*, dans *Jane Shore*, dans *Roméo et Juliette*, dans *Othello*, elle faisait tourner toutes les

têtes. Après avoir passé quelque temps à Covent-Garden, elle fut engagée par Garrick à Drury-Lane, où elle trouva Barry et mistriss Cibber. Là, elle enchanta surtout le public en jouant *Roméo et Juliette* avec Garrick. Sa réputation grandissait chaque jour, et elle était véritablement l'idole des spectateurs. Au bout de quelques années elle se rendit à Dublin; son talent avait acquis alors toute sa plénitude, et l'on peut se faire une idée de l'accueil que lui firent ses compatriotes. Elle revint cependant à Londres, mais bientôt le désordre et le dérèglement de sa vie commencèrent sa ruine. Elle avait des amants qui lui sacrifiaient des sommes considérables; mais elle dépensait sans compter, faisait des folies pour sa toilette, avait voitures, chevaux, nombreux domestiques, ruinait sa bourse par ses fantaisies et sa santé par ses orgies, n'ayant aucun respect humain et ne prenant même pas la peine de cacher l'indignité de sa conduite. Poursuivie par ses créanciers, traquée de tous côtés, ne sachant plus où donner de la tête, elle jugea à propos de quitter Londres une seconde fois, et de retourner à Dublin, où Barry était devenu directeur du théâtre de Smock-Alley. Elle s'engagea avec lui, et parut sur ce théâtre. C'était vers 1762; elle n'était plus que l'ombre d'elle-même et n'eut aucun succès. Sa liaison publique avec M. Digger, tandis qu'elle donnait à entendre qu'elle était la femme de M. Calcraft, acheva de la couvrir du mépris général. Elle ne se releva jamais de cette chute, et la pauvre Bellamy, après avoir eu un équipage, après avoir joui de toutes les vanités du monde, finit ses jours dans une prison. Son existence, en effet, devint de plus en plus indigne et misérable, et cette femme, jadis belle, séduisante, pleine d'élégance, cette femme, qui avait été une grande artiste, tomba dans un état honteux d'abjection, au point de se livrer à l'ivrognerie; touchant à la vieillesse, elle mourut dans le dénuement le plus complet. Elle voulut pourtant essayer de se réhabiliter aux yeux du public, et dans ce but elle publia, quelques années avant sa mort, un ouvrage ainsi intitulé: *Apology for the life of G. Anne Bellamy, written by herself* (Londres, 1785, 5 vol. in-12). On a attribué cette autobiographie, écrite avec un certain naturel, à Alexandre Bickneel. Benoist et Delamarre en ont donné (Paris, an VII, 2 vol. in-8), une traduction qui a été reproduite en 1822, avec une notice de M. Thiers, dans la *Collection des Mémoires sur l'art dramatique*, publiée par Ponthieu. Arthur Pougin.

BELLAMY (Jacques), poète hollandais, né à Flessingue le 12 nov. 1757, mort le 11 mars 1786. Il étudia la théologie à Utrecht, et pendant qu'il était encore sur les bancs de l'Université, il publia des *Chants patriotiques* (*Vaderlandsche Gezangen*) d'une grande hardiesse. Quelque temps après, il composa des poésies légères: *Chants de ma jeunesse* (*Gezangen mijner Jeugd*) dont la grâce et la délicatesse obtinrent un vif succès. Ses œuvres parurent d'abord sous le pseudonyme de *Zelandus*. E. H.

BELLANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. N. d'Abbeville; 296 hab.

BELLANGÉ (Thierry), peintre français, né en 1592 à Nancy, où il est mort en 1660. Ami de J. Callot et de tous les jeunes artistes qui ont jeté tant d'éclat sur le règne du duc de Lorraine, Charles III, il fut comme eux élève de Claude-Israël Henriot, peintre champenois d'un beau talent, que le duc avait attiré à sa cour et dont il avait fait son familier. D'un esprit actif, rempli d'idées originales et puissantes, Bellangé se trouva trop à l'étroit dans l'atelier de son maître, et vint à Paris, où Simon Vouet l'employa à exécuter une partie des ornements et des paysages dont il était chargé. L'artiste lorrain se tira avec grand honneur de ces travaux et fut ensuite adjoint à Lebrun, Lesueur et Mignard pour les grandes décorations du Luxembourg et du château de Saint-Germain; il décora aussi quelques hôtels particuliers et fit des *patrons* de tapisseries pour la Manufacture royale. Ces succès ne suffirent pas à fixer son caractère mobile et fantasque, il retourna à Nancy au bout de quelque temps, et y reçut un grand accueil du duc Charles III, qui le chargea immédiatement d'importants travaux. Ce furent d'abord les *fresques de la grande salle de la Cour* (démolie en 1718), puis les *Figures colossales des douze Césars*, au château de Morainville; une *Conception de la Vierge*, à l'église Notre-Dame; un *Christ*; une *Vierge au lit de mort*, entourée d'apôtres et de chérubins, et enfin une *Assomption*, son chef-d'œuvre, dans l'église des Minimes. Dans cette dernière composition, qui occupait le fond du chœur et presque toute la coupole de l'église, on voyait la Vierge donnant un chapelet à saint François de Paule, et tenant l'enfant Jésus, qui offre aussi un chapelet à une religieuse dominicaine; aux pieds de la Vierge se déroulait le plan d'une église, symbole du vœu des fondateurs et, au-dessous, dans des groupes symétriquement ordonnés, étaient agenouillés le duc Charles et ses trois fils, la duchesse Claude et ses quatre filles, tous noblement drapés à l'antique. Cet ensemble formait un ovale autour duquel étaient peints, dans une riche bordure, les principales scènes de la vie du Christ et de celle de la Vierge. Il ne reste malheureusement rien des travaux de cet artiste, que ses compatriotes vantaient et admiraient beaucoup. Sa vie est fort peu connue dans ses détails, et son identité même est loin d'être parfaitement établie; plusieurs auteurs le confondent avec Jacques Bellangé. Ad. T.

Bibl.: Le P. Husson, *Notes à la suite de l'éloge de Callot*. — Bégin, *Biographie de la Moselle*. — Lepage, *le Palais ducal de Nancy*; Nancy, 1852. — Mariette, *Abecedario*. — Berger, *l'École française de peinture*; Paris, 1879, etc.

BELLANGÉ (Jacques), peintre et graveur français, né à Nancy le 15 oct. 1594, mort dans la même ville en 1638. Cet artiste, que les auteurs confondent fréquemment avec Thierry Bellangé, dont il fut probablement le frère, acquit les premières notions du dessin et de la peinture dans l'atelier de Claude Henriet à Nancy et se perfectionna sous la direction de Simon Vouet à Paris. Il fit ensuite un voyage à Rome, où il exécuta diverses œuvres, et revint se fixer à Nancy. Peu connu comme peintre, il paraît avoir été plus estimé comme graveur à l'eau-forte; cependant le goût plus éclairé de notre époque a dû réformer le jugement des contemporains de Jacques Bellangé, et le reléguer parmi les médiocrités. On connaît de lui cinq pièces, les sujets sont tirés du *Nouveau Testament*, de la *Vie des saints*, de la *Mythologie* et de l'*Histoire*; toutes, sauf un petit nombre, sont des reproductions d'après les tableaux de divers artistes. Ad. T.

Bibl.: Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Robert-Dumesnil, *le Peintre-Graveur français*, t. V et XI. — Renouvier, *Des types et des manières des graveurs*. — Duplessis, *Hist. de la gravure en France*, etc.

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) peintre français, né à Paris le 16 janv. 1800, mort à Paris le 10 avr. 1866. Fils d'un fabricant de meubles et destiné d'abord au commerce, une vocation irrésistible le fit entrer à seize ans dans l'atelier de Gros; il s'y rencontra avec Charlet, dont le talent présenta tant de similitudes avec le sien. Dès 1817 il commença à produire des lithographies, genre dans lequel il devait exceller; les sujets qu'il traita, empruntés aux souvenirs militaires de la République et de l'Empire, obtinrent de suite une grande popularité auprès d'un public qui opposait au régime d'alors les glorieux souvenirs des époques précédentes. La première exposition d'Hipp. Bellangé (1822) fut la *Bataille de la Moskowa*, et trois petites scènes militaires; il continua d'exposer régulièrement, et dans le cours de sa vie, les Salons de 1844 et 1848 furent les seuls où son nom ne parut pas. *Napoléon au retour de l'île d'Elbe* (S. 1824) mit le sceau à sa réputation et attacha définitivement le succès à sa manière vive, spirituelle, à ses compositions parfaitement disposées au point de vue militaire, à ses grognards et à ses conscrits d'une physionomie si bien française. Parmi la quantité énorme de tableaux qu'il a exécutés, grandes batailles historiques ou scènes de bivouac et de cabaret,

on peut citer comme les plus connus : *La Bataille de Fleurus* (S. 1836) ; *Bataille de Wagram* (S. 1837) ; *Bataille de Loano* (S. 1838) : *Bataille d'Altenkirchen* (S. 1839) ; *Bataille d'Hondschoote* (S. 1840) ; *Attaque du Ténia de Mouzaïa* (S. 1841) ; *Combat devant la Corogne* (S. 1843) ; *Bataille d'Ocaña* (S. 1845) ; ces huit tableaux figurent, avec huit autres, aux galeries historiques de Versailles. *Charge de Kellermann à Marengo* (S. 1847, musée de Rouen) ; *Passage du Guadarrama* (S. 1852) ; *Une revue au Carrousel en 1810* (S. 1863. Ce tableau, dont l'architecture est de Dauzats, appartient, ainsi que le précédent, au musée du Luxembourg) ; *Bataille de Waterloo* (musée d'Amiens) ; *Episode de l'assaut de Malakoff* (S. 1859, musée de Marseille) ; *Charge de cuirassiers à la Moskowa* (S. 1853. Appartient à la société autrichienne des Beaux-Arts, à Vienne) ; *la Dernière Charge des cuirassiers à Waterloo* (S. 1865, musée de Bordeaux) ; *la Garde meurt...* (S. 1866 ; musée d'Amiens). Parmi ses sujets de genre, les meilleurs sont : *la Maîtresse femme* (S. 1838) ; *le Marchand de plâtres ambulant* (S. 1833) ; *le Départ du conscrit ; le Retour du conscrit* (S. 1842) ; *la Harangue de Monsieur le Maire* (S. 1850) ; *les Adieux du trompette* (S. 1849) ; *le Salut d'adieu* (S. 1859) ; *les Deux Amis* (S. 1861). L'œuvre lithographique d'Hipp. Bellangé se compose de plus de 500 pièces ; on doit y ajouter encore une grande quantité d'aquarelles, sépias, pastels, etc., et des illustrations d'ouvrages, qu'il a exécutées en entier, ou auxquelles il a collaboré. Les principales de ces dernières sont : *Uniformes de l'armée française de 1815 à 1824* (Paris, in-8) ; *Collection des types de tous les corps et uniformes militaires de la République et de l'Empire* (Paris, in-8) ; gravures de *Napoléon en Egypte*, par Barthélemy et Méry (Paris, 1842, in-8) ; de l'*Histoire de Louis Philippe*, par Baudin et Mouttet (Paris, 1845-46, in-8) ; des *Chansons de Béranger* (Paris, 1836, in-8, etc). Cet artiste éminent, qui occupa le poste de conservateur au musée de Rouen de 1837 à 1854, a obtenu les récompenses suivantes : médailles de 2e classe 1824 et 1855 (Expos. univers.). Chevalier de la Légion d'honneur en 1834, il fut nommé officier du même ordre en 1861. Nombre de ses tableaux ont été gravés par Jazet, Garnier, Joubert et Hymely. Ad. T.

Bibl. : F. Wey, *Etude biographique en tête du Catalogue de l'Exposition posthume des Œuvres d'Hipp. Bellangé à l'Ecole des Beaux-Arts* (1867). — Bellier de la Chavignerie, *Dict. des art. franç.* — Gabet, *Diction. des art. franç. du* XIXe *siècle*. — J. Adeline, *Hipp. Bellangé et son œuvre* ; Paris, 1880, in-8. — H. Béraldi, *Les Graveurs du* XIXe *siècle* (1885).

BELLANGÉ (Eugène), peintre français contemporain, né à Rouen en 1837. Fils du peintre de batailles, Hippolyte Bellangé, cet artiste adopta le genre de son père, mais sans atteindre ses qualités ; la peinture de ses tableaux, quoique facile et agréable, manque de vigueur et d'éclat. Après avoir reçu les principales notions artistiques de son père, il entra dans l'atelier Picot et se fit inscrire à l'Ecole des Beaux-Arts en 1857. Les plus remarquables de ses nombreuses toiles sont : *La Garde à Magenta* (S. 1861, début) ; *le Drapeau du 91e de ligne à Solférino* (S. 1863) ; *Combat de Palestro* (S. 1868) ; *Episode de la bataille de l'Alma ; le 36e de ligne, arrivant au secours des zouaves, s'empare des hauteurs voisines du télégraphe* (S. 1868 ; la composition de ce tableau est d'Hippolyte Bellangé) ; *le Déluge au camp ; suites de l'orage du 21 juin 1868 à Saint-Maur* (S. 1870) ; *Sainte-Adresse, Seine-Inférieure* (S. 1875) ; *Du haut des falaises ; le Tréport, Seine-Inférieure* (S. 1878) ; *l'Assaut* (S. 1879) ; *Un Tirailleur ; Italie, 1859 ;* Aquarelle (S. 1880) ; *la Maison du sabotier* (S. 1883) ; *Souvenir du camp de Châlons* (S. 1886). Ad. T.

BELLANGER (Jean-Achille), dessinateur et graveur français du XVIIIe siècle. Il était conseiller du roi sous le règne de Louis XV, et s'adonnait à l'art en amateur Son œuvre, dont il a offert un exemplaire au Cabinet des estampes de Paris, se compose de vingt et une pièces, toutes de sa composition, qui témoignent de son habileté dans le dessin ainsi que de la facilité avec laquelle il maniait la pointe et le burin. Les plus anciennes en date sont : *la Vierge avec l'enfant Jésus et sainte Geneviève* et le *Denier de César* (1745) ; la plus importante a pour sujet : *Saint Paul prêchant dans Athènes* (1749). Il faut encore mentionner ses *Sept Sacrements*, suite de 8 pl. avec un titre (1746-1768). G. P—i.

BELLANGER (François-Joseph), architecte français (V. Bélanger).

BELLANGER (Marguerite), actrice des Folies-Dramatiques. Marguerite Bellanger eut son heure de célébrité sous le second Empire, mais sa vogue est due beaucoup plus à l'éclat de ses aventures galantes avec l'empereur qu'à la création des rôles qu'elle a joués. Dans les papiers intimes qui, après la chute de l'Empire, ont été découverts aux Tuileries et publiés, il a été trouvé, dans une liasse sur laquelle l'empereur avait mis de sa main : *à conserver*, deux lettres de Marguerite Bellanger. L'une des deux lettres, très curieuse, était adressée à Napoléon III et portait cette appellation : *Cher seigneur*. Marguerite Bellanger y assurait l'empereur de tout son amour, ainsi que de tout son respect, et l'informait que pour sa tranquillité elle était prête à tous les sacrifices, et en particulier, s'il le fallait, à quitter la France. Ch. de L.

BELLANI (Angelo), physicien italien, né à Monza le 31 oct. 1776, mort à Milan le 28 août 1852. Il était membre de l'Institut lombard-vénitien, de la Société italienne, et chanoine de Milan. Il est surtout connu en France par son thermométrographe. Il a publié divers mémoires de physique, principalement sur la chaleur. Voici les plus importants : sur l'*Ebullition des liquides* (*Giornale di Fisica di Pavia*, 1809 et 1810, t. II et III) ; sur l'*Ascension des liquides dans les tubes capillaires* (même recueil, t. III) ; sur un *Nouveau Termographe* (id., t. IV, 1811) ; sur l'*Emploi du phosphore dans les mesures eudiométriques* (id., t. VI et VII) ; sur l'*Incertitude du point de fusion de la glace*, 1822 (V. *Brugnatelli Giorn.)* ; sur un *Nouveau Thermobaromètre*, 1827 (*Brugnatelli Giorn. X*) ; sur *le Thermomètre* (*Poligrafo*, IX, 1832) ; sur un *Collecteur de chaleur* (*Ann. des Sc. Lombardo-Venit.*, VI, 1830) ; *Nouvelle forme de baromètre* (*Bibl. Ital.*, XCIX, 1840). A. Joannis.

BELLANO (Bartolommeo), sculpteur et fondeur padouan du XVe siècle (V. Vellano).

BELLA-PERTICA, jurisconsulte français (V. Belleperche).

BELLARDI (Carlo-Antonio-Lodovico), médecin et botaniste italien, né à Cigliano (Vercellais) en 1741, mort à Turin en 1828. Il fit ses études à Turin, y fut reçu docteur en 1763 et nommé en 1764 membre du Collège de médecine. Il aida Allioni dans la publication de sa flore piémontaise et fut directeur du jardin botanique du Valentin qu'il réorganisa complètement. — Outre des manuscrits d'une grande valeur, il a laissé : *Diss. de mimosa sentiente* (Turin, 1764, in-8) ; *Osservazioni botaniche con un saggio d'appendice alla Flora Pedemontana del medico Lod. Bellardi*, etc. (Turin, 1788, in-8) ; *Appendix ad Floram Pedemontanam* (Turin, 1792, in-4, pl. col.) ; *Stirpes novæ vel minus notæ Pedemontii* (Turin, 1802, in-8) ; *Saggio botanico georgico intorno l'ibridismo delle piante*, etc. (Milan, 1809, in-8) ; plus, des travaux sur *les Moyens de nourrir les vers à soie sans feuilles de mûrier* (1807, in-8) ; sur *le Ver solitaire* (1792), sur *une Espèce de cassia qu'on peut substituer au séné* (1805, in-8), sur *les Différentes espèces de rhubarbe cultivées en Piémont* (Turin, 1806, in-8), etc. Dr L. Hn.

BELLARDIELLA (Zool.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, établi en 1883 par le

Dr Fischer (*Man. conch.*) pour un groupe d'espèces détaché du genre *Pleurotome* (V. ce mot) et se différenciant par une forme élancée, par une ouverture régulière à sinus sutural bien distinct, à bord externe mince. Chez ces espèces, les tours de spires sont ornés de côtes obliques arrondies et de sillons décurrents. Le *Bellardiella fragilis* est une coquille de petite taille, allongée, fusiforme, à spire élancée ; les tours sont aplatis en leur partie supérieure, convexes ensuite, garnis de côtes longitudinales, bien arrondies, coupées par des cordons décurrents d'une grande finesse ; ouverture un peu allongée, terminée en un canal court, droit, bien ouvert ; bord externe tranchant et très arqué. Le genre *Bellardiella* a pour synonyme : *Bellardia* Bucquoy, Dautzenberg et Dolfus, qu'il ne faut pas confondre avec le *Bellardia* de Mayer, 1870, ce dernier désignant un groupe de *Cerithidæ* fossiles. Il existe encore un genre *Bellardiella* établi par Tapparone-Canefri, postérieurement à celui dont nous nous occupons, pour des espèces de la famille des Pupinidæ. Le *Bellardia fragilis* vit sur toutes les côtes de la Méditerranée. J. Mabille.

BELLARMIN (Robert-François-Romulus), jésuite, cardinal et archevêque, savant et habile controversiste, le docteur éminent du catholicisme ultramontain, né 4 oct. 1542 à Montepulciano (Toscane), mort le 17 sept. 1621. Il était le troisième fils de Cynthia Cervin, sœur du cardinal qui fut pendant vingt-deux jours le pape Marcel II (1555). Son père, Vincent Bellarmino, appartenait à une famille noble, mais ruinée. Après avoir passé une année à l'université de Padoue, où il avait été placé pour étudier le droit, le jeune Bellarmin résolut d'entrer dans la Société de Jésus, il commença son noviciat à Rome (1560). Lorsqu'il eut reçu l'enseignement des humanités, ses supérieurs l'envoyèrent à Padoue pour suivre les cours de théologie. En 1569, ils le dirigèrent sur Louvain. L'année suivante, Bellarmin y professa la théologie, commentant avec un grand succès la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, que Ignace de Loyola avait recommandée dans les *Constitutions*. Après un séjour de sept années en cette ville, il dut la quitter, à l'approche des troupes du prince d'Orange ; il se réfugia à Douai, d'où Grégoire XIII le rappela pour enseigner la controverse dans le Collège Romain nouvellement fondé. En 1590, Sixte-V l'adjoignit à H. Gaëtan, son légat en France : Bellarmin devait, dans les occasions propices, discuter contre les huguenots. Ce qui paraît certain, c'est qu'il les combattit en prenant part aux factions de la Ligue et à la résistance des Parisiens assiégés par le roi. Il demeura dix mois en France, puis rentra en Italie et fut promu successivement à diverses charges et dignités, soit dans la Société de Jésus, soit auprès du pape. Grégoire XIV l'employa à la revision de la Vulgate ; Clément VIII le nomma son confesseur, et le fit cardinal (1598). Bellarmin n'accepta ce titre que par contrainte, menacé, dit-on, d'anathème, s'il s'obstinait en son refus. En 1602, on lui donna l'archevêché de Capoue ; il y travailla avec un zèle pieux au rétablissement de la discipline et au retranchement des abus. A la mort de Clément VIII, dans le conclave qui élut Léon XI, beaucoup de voix se réunirent sur son nom ; cependant on ne le présentait point encore comme papable. Dans le conclave suivant, qui eut lieu la même année, il est probable que ses partisans auraient formé la majorité, s'ils n'avaient point été vivement combattus par la faction du cardinal Aldobrandini, qui réussit à faire prévaloir chez plusieurs cardinaux les alarmes qu'inspirait l'accroissement de la puissance des jésuites, et la crainte de se donner un pape trop vertueux ou trop scrupuleux. Bellarmin resta étranger à ces compétitions : il redoutait la tiare autant que d'autres la convoitaient ; plus tard (1614), il fit très solennellement le vœu, si elle lui était imposée, de ne jamais élever aucun de ses parents ou alliés au cardinalat ni à aucun titre temporel dépendant de l'Eglise. Paul V fut élu (1605) ; voulant retenir auprès de lui celui qu'on lui avait opposé comme concurrent, il le nomma, dès son avènement, bibliothécaire du Vatican. Bellarmin, fidèle à ses principes de désintéressement et à ses maximes sur le devoir de résidence, se démit alors de l'archevêché de Capoue. Vers la fin de sa vie, il administra pendant quatre ans, en l'absence du titulaire, l'évêché de Montepulciano sa ville natale : puis il se retira à Rome, dans une maison de son ordre, le collège de Saint-André, où il mourut, chargeant le jésuite Eudœmon Johannes, de témoigner publiquement qu'il mourait dans la foi qu'il avait toujours professée et défendue. — Il jouissait d'un tel renom de sainteté qu'il fallut poster les suisses de la garde du pape autour de son cercueil, afin d'écarter la foule qui s'efforçait de s'approcher du corps pour le toucher et le baiser. Tous les objets dont il s'était servi furent enlevés et pris comme reliques. En 1674, la Congrégation des Rites reçut l'ordre de procéder, en vue de la béatification, aux informations nécessaires sur sa vie et sur ses miracles. De nombreuses biographies ont été composées en ce sens par ses admirateurs. Néanmoins, cette béatification a été indéfiniment ajournée, non parce que les vertus et les miracles manquaient à Bellarmin, mais parce que ses écrits sur l'autorité des papes et des princes et le droit des peuples alarmaient ou blessaient des puissances que l'Eglise était autrefois forcée de ménager. L'opposition fut principalement dirigée par la cour de France et par le cardinal Passionei, qui tira argument contre la sainteté de Bellarmin, d'un mémoire trop louangeur ou trop satisfait, que celui-ci avait composé sur sa propre vie. Ce mémoire, qui a été imprimé, est presque introuvable aujourd'hui.

Il serait difficile de trouver chez Bellarmin aucun des traits sous lesquels, d'après le type convenu, on représente d'ordinaire les jésuites. La sincérité de sa dévotion, sa charité et le désintéressement de son zèle, n'ont jamais été contestés que dans des libelles émanés de basses officines protestantes, tels que la *Fidèle et Véritable Histoire de la mort désespérée de Robert Bellarmin, jésuite*. En sa grande œuvre de controverse, il résume les arguments de ses adversaires avec une probité à laquelle d'éminents auteurs protestants ont rendu justice, mais qui peut-être a nui à la propagation de ses écrits : les habiles parmi les catholiques estimant qu'il est imprudent et dangereux d'exposer les opinions des hérétiques, en leur laissant quelque apparence de raison. Pour le maniement des affaires ecclésiastiques, il prétendait que « une once de paix vaut plus qu'une livre de victoire ». Dans les questions relatives à la grâce, en un temps où le molinisme florissait déjà, il s'abstint des doctrines qui prévalaient dans son ordre, et il resta un thomiste intransigeant, à ce point que les jansénistes ont cru parfois pouvoir invoquer son autorité et le citer comme augustinien. Il réprouvait dans les litanies de la Vierge les invocations trop métaphoriques, et celles qui semblent la déifier.

Dans la lutte engagée alors entre le catholicisme et le protestantisme, et à laquelle les jésuites prirent une part si active et si décisive, Bellarmin partage avec Baronius l'honneur d'avoir fourni aux défenseurs de l'Eglise romaine leurs armes les plus puissantes. Ce que Baronius fit pour l'histoire, par ses *Annales ecclesiastici* (1588), Bellarmin l'avait fait, dès 1581, avec une valeur plus grande, pour la controverse théologique, par la publication de ses *Disputationes de controversis fidei adversus hujus temporis hæreticos* (Rome, 1581, 1582 et 1592, 3 vol. in-fol. ; la dernière édition revue par l'auteur est de 1596, 4 vol. in-fol. La liste en a été reproduite dans les éditions qui ont paru à Ingolstadt, 1601, à Lyon, 1604, à Paris, 1608, 1615, etc, et 1688, édition des Triadelphes ; à Prague ou à Milan, 1721, 4 vol. in-fol. La meilleure est celle de Rome, 1832-1840, 5 vol in-4), qui contiennent la substance des leçons qu'il avait données au Collège Romain. La vigueur des coups que cet ouvrage portait à leur cause fut ressentie si vivement chez les protestants, que leurs écrivains les plus distingués, tels

que Martin Chemnitz, Jean Gerhard et Chamier, s'attachèrent à le réfuter : longtemps même après la mort du redoutable jésuite, on composait encore des *Antibellarmin*. Les catholiques, de leur côté, étaient partagés à son égard entre la reconnaissance des éminents services qu'il avait rendus à leur religion et l'aversion que ses doctrines sur le pouvoir suprême des papes et les droits des peuples inspiraient aux clergés nationaux qui avaient retenu un reste d'indépendance, et aux défenseurs de la souveraineté des princes et de l'autorité des magistrats temporels. Ces doctrines sont exposées dans diverses parties des *Disputationes*, mais plus spécialement dans celle qui a pour titre *De summo pontifice capite totius militantis Ecclesiæ*; dans trois écrits publiés en 1606 contre le gouvernement de la république de Venise, et contre Fra Paolo Sarpi, son défenseur; dans le livre *De potestate summi pontificis in rebus temporalibus* (Rome, 1610), dirigé contre un évêque catholique d'Angleterre, qui, malgré la défense du pape, avait prêté le serment d'allégeance exigé par Jacques Ier à la suite de la Conspiration des poudres. Ce dernier livre provoqua de la part de Jacques Ier l'*Admonitio regis Magnæ Britanniæ ad principes Christianos*; il fut prohibé en France par arrêt du parlement de Paris; mais le crédit des jésuites le sauva d'une condamnation plus infamante.

La tendance générale des théologiens jésuites, fort naturelle d'ailleurs chez eux, est d'attribuer au pape dans l'Eglise et, par suite, dans les Etats chrétiens une fonction et des pouvoirs analogues à ceux que le général exerce dans leur ordre, et de faire ressortir de lui l'intelligence, la conscience et la volonté de tous. Dans l'ordre spirituel, Bellarmin acceptait cette conception, sans la moindre hésitation et avec toutes ses conséquences : il professe que le pape est l'âme de l'Eglise; sans lui, elle serait un corps mort; il est un monarque absolu, auquel une obéissance inconditionnelle est due. Si le pape ordonnait de commettre un péché ou défendait de pratiquer la vertu, l'Eglise serait tenue de croire que les vices sont des vertus et les vertus des vices; mais comme cette hypothèse absurde ne peut se réaliser, le pape est nécessairement infaillible. Il est supérieur aux conciles généraux, et il n'est justiciable d'aucune juridiction; car il est la source d'où découle toute juridiction ecclésiastique : la juridiction des évêques n'est qu'une émanation de la sienne. — En l'ordre temporel, Bellarmin s'abstient des formules aggressives et menaçantes pour l'autorité des princes et des Etats, employées par les jésuites Azorius, Cornelius a Lapide, Santarelli et plusieurs autres qui proclamaient l'omnipotence du pape, prétendant qu'il doit exercer en toutes matières un pouvoir absolu et direct; qu'il a le droit de commander aux princes, de les destituer pour leurs péchés ou leur incapacité, de délier leurs sujets du serment de fidélité, d'attribuer leurs Etats à d'autres princes, de les condamner à l'emprisonnement et même à la peine de mort. Mais, sous des formes mystiques et par voie détournée, sa doctrine aboutit aux mêmes conséquences : « Le pouvoir spirituel, écrit-il, est au pouvoir temporel ce que l'esprit est au corps. La chair est placée sous la direction de l'esprit. Il est vrai que l'esprit n'empêche point la chair d'exercer ses fonctions naturelles; néanmoins l'esprit commande à la chair, il la châtie quand il est besoin, et lui impose des jeûnes et des mortifications salutaires. De même, le pouvoir spirituel : il ne s'ingère point dans le maniement des affaires temporelles, tant que l'ordre supérieur dont il a la garde ne l'exige point; mais quand cet ordre est mis en péril par les puissances temporelles, le pouvoir spirituel doit les châtier par tous les moyens qui peuvent présenter quelque efficacité. Si le salut des âmes l'exige, le pape a le droit de changer le gouvernement, de l'enlever aux uns et de l'attribuer à d'autres, d'édicter des lois civiles et de les abroger, et de juger en dernière instance les rois et les princes. » Bellarmin affirme aussi qu'il n'est pas permis aux chrétiens de laisser sur le trône un prince hérétique ou incrédule, s'il veut amener ses sujets à l'hérésie ou à l'incrédulité. C'est le pape qui décide sur ces cas et qui déclare si tel ou tel prince doit être déposé. Sixte V ayant trouvé insuffisante l'affirmation indirecte de l'autorité suprême des papes contenue dans la *disputatio de Summo Pontifice capite totius militantis Ecclesiæ*, elle fut mise à l'index, et ce fut seulement, paraît-il, après la mort de Sixte que cette censure fut retirée *ex Indice probosorum librorum*.

Outre ceux qui ont été déjà mentionnés, Bellarmin a laissé un grand nombre d'écrits. Voici les titres des principaux : *Dichiarazione piu copiosa della dottrina christiana* (Rome, 1603, in-4), ce catéchisme romain est un des livres qui ont eu le plus d'éditions et de traductions; il fut prohibé à Vienne en 1775, comme contraire aux droits de la puissance temporelle; *Explanatio in Psalmos* (Rome, 1611, in-4); *De Scriptoribus ecclesiasticis cum brevi chronologia ab orbe condito ad annum 1613* (Rome, 1613, in-4; Lyon, 1675, in-8) : catalogue sans critique des écrivains ecclésiastiques jusqu'en 1500; *Institutiones linguæ hebraïcæ* (Turin, 1616, in-8); *Admonitio ad episcopum Theanensem, nepotem suum* (Paris, 1618, in-12; Wurtzbourg, 1749) : sur les devoirs des évêques; *De editione latina Vulgata, quo sensu a conc. Trid. definitum sit ut pro Authentica habeatur* (Wurtzbourg, 1749, in-4); *De translatione imperii* : dans ce livre écrit contre Flacius Illyricus, un des auteurs des *Centuries de Magdebourg*, Bellarmin prétend que c'est par l'autorité des papes que l'empire a été transféré des Grecs aux Francs, et ensuite de la famille de Charlemagne à celle des Othons; *De Ascensione mentis in Deum per scalas rerum creatarum*, traduit par le P. Bignon, sous le titre *Degrés pour élever son âme à Dieu* (Paris, 1701, in-12); *De Gemitu Columbæ*, où Bellarmin écrit qu'une des choses qui doivent faire gémir les bonnes âmes, c'est le grand relâchement de quelques ordres religieux. Une édition de ses *Œuvres complètes* a été faite à Cologne (1617-1620, 7 vol. in-fol.), une autre à Venise par les soins de Maffeo (1721-1728, 5 vol. in-fol.), et une dernière à Paris par J. Favre (1873-1874, 12 vol. in-4).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : FULIGATTI, *Vita del cardinale R. Bellarmino*; Rome, 1624, in-4; traduit en français; Paris, 1625. — Marcellin CERVINUS, *De Vita et moribus Bellarmini*; Sienne, 1622, in-8. — Edouard COFFIN (E. C.), *De Morte cardinalis Bellarmini*; Saint-Omer, 1623. — Daniel BARTOLI, *De Vita Bellarmini*; Rome, 1677. — Le P. FRIZON, jésuite, *Vie de Bellarmin*; Nancy, 1708, in-4. — L'abbé DARAS, *Essai historique sur le cardinal Bellarmin*, en tête de l'*Explication des Psaumes*; Paris, 1856, 3 vol. in-8.

BELLARI ou **BALHARI**. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, dans une position stratégique importante sur le chem. de fer de Bombay à Madras; 53,460 hab. (en 1881), dont 15,000 musulmans et 3,600 chrétiens. Climat malsain. Au N.-E. sont les ruines de *Bisnagour*. Le *district de Bellari* a 28,144 kil. q. et 1,336,696 hab. C'est une plaine déboisée et sans eau.

BELLART (Nicolas-François), avocat et magistrat français, né à Paris le 20 sept. 1761, mort le 7 juil. 1826. Inscrit au tableau des avocats en 1785, il ne fit son véritable début que sept ans après, devant le tribunal du 17 août 1792. Son éloquence et son habileté arrachèrent successivement aux bourreaux Mme de Rohan, Dufresne de Saint-Léon et Lacoste, dernier ministre de la marine sous Louis XVI. Dans la défense de Lacoste, Bellart fut si éloquent, que son client dit *qu'il l'avait lui même écouté, comme s'il s'était agi du salut d'un autre*. D'aussi beaux succès plaçaient naturellement Bellart au rang des avocats entre lesquels Louis XVI dut choisir un défenseur; il fut proposé par Tronchet, et sa jeunesse seule fut cause qu'on lui préféra Desèze. Après la condamnation du roi, toute liberté ayant cessé pour la défense, Bellart quitta Paris et passa les deux années de la Terreur successive-

ment à Honfleur, à Melun et à Franconville. Lorsqu'on eut rétabli une magistrature régulière, il vint reprendre sa place au barreau de Paris, sous le titre de *défenseur officieux*. C'est alors qu'il défendit et sauva de la mort le général Menou, puis, sous le Directoire, l'abbé Salamon, enfin, sous l'Empire, Moreau et Mlle de Circé. La défense de Mlle de Circé fut son dernier plaidoyer : la parole avait usé son tempérament, et il dut, à l'âge de quarante ans, quitter le barreau pour se borner aux travaux de cabinet. Il fut alors, grâce au crédit de Frochot, nommé membre du conseil général du département de la Seine et devint l'orateur ordinaire de cette assemblée dans les cérémonies d'apparat. Il trouva dans ces solennités des occasions fréquentes de payer à Napoléon le tribut de son admiration ; il n'en laissa échapper aucune et fut un des premiers à le proclamer *grand homme*. Cela ne l'empêcha pas, en 1814, de faire subitement acte d'indépendance, presque de rébellion, en prenant l'initiative de la fameuse adresse signée le 1er avr. par le conseil général de la Seine. Cette adresse, dont il était le rédacteur, s'exprimait ainsi : « Vos magistrats seraient traîtres envers vous si, par de viles considérations personnelles, ils comprimaient plus longtemps la voix de leur conscience ; elle leur crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme... le plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine... » Cette attitude ne tarda pas à être récompensée : Louis XVIII donna à Bellart des lettres de noblesse, un brevet de conseiller d'Etat et de grand officier de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, Bellart se retira en Hollande, puis en Angleterre. Rentré en France, aussitôt après le retour de Louis XVIII, il fut nommé, le 14 août 1815, procureur général près la cour royale de Paris.

Alors commença pour Bellart une vie nouvelle, toute militante : il ne cessa de combattre, en effet, avec un véritable acharnement tous les adversaires de la légitimité. Sa première procédure fut l'acte d'accusation du maréchal Ney, poursuivi devant la chambre des pairs comme fauteur de l'affaire du 20 mars. Quelque violent que se montra Bellart à cette occasion, il est certain qu'il crut remplir un devoir : le jour même du procès, ses amis le virent profondément affligé, ému jusqu'aux larmes d'avoir à accomplir une tâche si douloureuse. Son réquisitoire le plus célèbre est celui qu'il prononça, le 21 août 1825, contre les rédacteurs du *Courrier français* et du *Constitutionnel*, accusés de tendances antireligieuses. Ce réquisitoire, qui est un chef-d'œuvre de dialectique, ne put cependant empêcher l'acquittement des rédacteurs poursuivis. Découragé par cet échec, Bellart offrit sa démission ; mais le roi la refusa. Il continua en conséquence ses fonctions et les exerça jusqu'à sa mort. Bellart avait été nommé député de Paris en 1815, 1816, 1818 et 1821 ; mais il ne se fit remarquer à la Chambre que par de petites allocutions et quelques discours sans autorité.

On a de Bellart, outre ses divers plaidoyers ou mémoires, discours à la Chambre des députés, ou discours de rentrée, recueillis dans leur temps : un *Eloge de M. Ferey, avocat* ; un *Essai sur la légitimité des rois, considérée dans ses rapports avec l'intérêt des peuples et en particulier avec l'intérêt des Français* ; enfin des *Œuvres complètes* (1827-1828, 6 vol. in-8) et où se trouvent recueillis ses principaux plaidoyers et ses articles de circonstance. Georges LAGRÉSILLE.

BELLAS. Ville de Portugal, prov. de l'Estremadure, avec des eaux ferrugineuses et un beau château de plaisance, est la principale station intermédiaire du petit chem. de fer de Lisbonne à Cintra. Pop. : 3,000 hab.

BELLASIO ou BELLATO (Jean-Baptiste), savant italien, né et mort à Brescia dans le cours du XVIe siècle. Il aimait, dit son biographe Cozzando, l'étude des choses rares, singulières et merveilleuses. On lui doit un traité de sténographie ou plutôt de cryptographie : *Il vero modo di scrivere in cifra con facilità, prestezza e sicurezza* (Venise, 1553, et Brescia, 1564, in-4). R. G.

BIBL. : L. COZZANDO, *Libraira Bresciana*; Brescia, 1682, in-4.

BELLATRIX (Astron.) (la Guerrière). C'est l'étoile γ de la constellation d'ORION, étoile rougeâtre de seconde grandeur, située à l'épaule occidentale, c.-à-d. à la partie supérieure et occidentale de la belle constellation d'Orion. Sa position moyenne pour 1888 a pour coordonnées : $Æ = 5^h 19^m 7^s,48$; $D = + 6° 14' 50'',9$. L. B.

BELLAUDIÈRE (L. de la), poète provençal du XVe siècle (V. LA BELLAUDIÈRE).

BELLAVÈNE (Jacques-Nicolas, baron), général français, né à Verdun le 20 oct. 1770, mort à Milly (Seine-et-Oise) le 8 fév. 1826. Engagé comme simple cavalier, il devint général de brigade en passant par tous les grades de la hiérarchie militaire. Il eut la jambe emportée par un boulet à la bataille de Rastadt. Il fut inspecteur des écoles militaires et eut ensuite la direction de celle de Saint-Germain. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile. On a de lui : *Cours de mathématiques à l'usage des écoles militaires* (1813).

BELLAVIA (Marc-Antonio), peintre-graveur italien, originaire de Sicile, vivait à Rome au XVIIe siècle. Titi cite quelques peintures de lui dans des églises de Rome (S. Maria in Aracœli, S. Andrea alle Fratte), mais il est plus connu comme graveur. Ses estampes sont habituellement signées de son monogramme ; une seule, *Sainte Madeleine*, porte son nom en toutes lettres : Marcus Antonius belavia in. et pr. Rome.

BIBL. : P.-A. ORLANDI, *Abecedario pittorico*; Naples, 1733, in-4. — TITI, *Ammaestramento utile e curioso di Pittura, Scultura e Architettura nelle chiese di Roma* ; Rome, 1686. — BARTSCH, *Le Peintre Graveur*, t. XX.

BELLAVILLIERS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères ; 579 hab.

BELLAVITIS (comte Giusto), mathématicien italien, né à Bassano (Vénétie) le 22 nov. 1803, mort à Tezze, près de Bassano, le 6 nov. 1880. Trop pauvre pour faire des études régulières, il apprit seul, et presque sans livres, les mathématiques, la physique, la chimie, le latin, le grec, le français et six autres langues ; à quinze ans, il connaissait déjà le calcul différentiel et intégral. Il dut néanmoins se contenter pendant plus de vingt années du modeste emploi de secrétaire de sa commune, consacrant ses loisirs à ses études favorites, et entretenant avec quelques savants, dont il avait fait la connaissance dans ses voyages à Padoue, une correspondance très suivie. En 1843, il fut enfin nommé professeur de mathématiques au lycée de Vicence ; deux ans plus tard, il obtenait la chaire de géométrie descriptive à l'Université de Padoue et recevait, sans examen, le titre de docteur en philosophie et en mathématiques. Toutes les sociétés savantes lui furent dès lors ouvertes : déjà membre de l'Institut vénitien, il fut admis à la Société italienne des Quarante et à l'Académie de Padoue. Professant des idées libérales, il encouragea, en 1862, la jeunesse de Padoue à se ranger sous le drapeau de Victor-Emmanuel, et, en 1866, il fut nommé sénateur du nouveau royaume. — Bellavitis est surtout connu par son ingénieuse *Méthode des équipollences*, dont il a donné la théorie dès 1832, et qui, adoptée depuis longtemps en Italie et en Allemagne, n'a pénétré chez nous que depuis une quinzaine d'années et seulement grâce aux efforts de MM. Hoüel et Laisant (V. ÉQUIPOLLENCE). Il a en outre laissé un nombre presque incroyable de mémoires et de notes, où les questions les plus diverses se trouvent traitées, et dont les plus remarquables sont relatifs aux quantités imaginaires, à la résolution des équations et au calcul des quaternions. Tous ces écrits, où une rare concision s'allie à une grande largeur de vues, sont pleins d'idées nouvelles et ont fait faire à la science de grands progrès. Plus de deux cent cinquante ont déjà été publiés. Nous citerons : *Lezioni di geometria descrittiva con note contenenti i prin-*

cipi della geometria superiore ossia di derivazione (Padoue, 1851, in-4; 1858, in-4); *Sposizione del metodo delle equipollenze* (Modène, *Memor. società ital.*, XXV, 1854; trad. franç. par M. Laisant : Paris, 1874, in-8); *Calcolo dei quaternioni dell'Hamilton e sue relazioni col metodo delle equipollenze* (Modène, *Memor. società ital.*, 1858); *Teoria delle sostituzioni lineari del Salmon* (*Atti Ist. Veneto*, VI, 3, 1862); *Determinazione numerica delle radici immaginarie delle equazioni algebriche* (*Memor. Ist. Veneto*, XI, 1864); *Lezioni di gnomonica* (Padoue, 1869 in-8); *Riassunto delle lezioni di geometria analitica* (Padoue, 1869, in-4); *Riassunto delle lezioni di algebra* (Padoue, 1875, in-4); *Sull'origine del metodo delle equipollenze* (*Memor. Ist. Veneto*, XIX, 1876); *Dei libri di ragione a scrittura doppia e della Logismografia* (*Memor. Ist. Veneto*, XXI, 1880). Il a enfin écrit régulièrement, de 1859 à 1880, dans les *Atti dell'Istituto Veneto*, une revue des journaux scientifiques du monde entier : huit cent cinquante-sept questions de mathématiques se trouvent analysées et résolues dans cette vaste publication. — Son fils, *Ernesto*, né en 1843, est professeur de géométrie descriptive appliquée à l'université de Padoue, et a publié différents ouvrages de mathématiques. Léon SAGNET.

BIBL. : LEGNAZZI, *Commemorazione del conte Giusto Bellavitis* ; Padoue, 1881, in-4.

BELLAY (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 150 hab.

BELLAY (Famille du). Si l'on en croit Moréri (*Dict. historique* au mot BELLAY), la famille de ce nom remonterait à un certain *Emenon* qui fut comte de Poitiers et d'Angoulême à la fin du VIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, la tige de la famille paraît être très authentiquement *Bellay* ou *Berlay* qui fut seigneur de Montreuil (V. MONTREUIL-BELLAY), épousa Adélaïde de Saumur et mourut en 966. Son petit-fils, *Hugues-Renaud*, après avoir été trésorier de Saint-Martin de Paris, devint archevêque de Reims en 1085 et mourut en 1096. *Giraut II* du Bellay, sénéchal du Poitou, fut le favori du roi Louis le Jeune et fonda les abbayes de Brignon et d'Asnières-Bellay. La protection royale ne l'empêcha du reste pas d'être fait prisonnier à deux reprises par le comte d'Anjou dans son château de Montreuil. Il mourut à la fin du XIIe siècle. Son fils *Berlay IV* accompagna en Terre-Sainte le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Au XIVe siècle, *Hugues VI* assista aux batailles de Cérisoles et du Mont-Cassel. De ses petits fils, l'un, *Jean*, mourut évêque de Poitiers en 1434 ; un autre, *Hugues VII*, qui avait épousé Isabelle de Montigny, fut tué à Azincourt avec son fils Bertrand. Deux autres des fils de ce même *Hugues VII* furent également tués à l'ennemi, l'un, *Jean II*, chambellan de Charles VII, à Cravant (1423) ; l'autre, *Pierre*, à Verneuil (1424). Un autre, *Jean*, mourut en 1479 après avoir été successivement évêque de Fréjus (1457) et de Poitiers (1461). Enfin leur frère *Jean III*, mort en 1481, fut chambellan de Charles VII et de René d'Anjou, chevalier de l'ordre du Croissant, commandant de l'arrière-ban et garde des barrières des Etats-Généraux. Il eut de sa femme Jeanne Logé, dame de Bois-Thibaut, onze enfants, dont six fils et cinq filles. Les six fils furent : 1° *Eustache* du Bellay, écuyer tranchant et conseiller chambellan de René d'Anjou, qui se fit prêtre après la mort de sa femme, Catherine de Beaumont, et mourut en odeur de sainteté ; 2° *Louis* du Bellay, abbé de Saint-Florent ; 3° *René*, abbé de Notre-Dame la Grande à Poitiers ; 4° *Jean* du Bellay, tige des seigneurs de Flotte ; 5° *Martin* du Bellay, prieur de Saint-Martin de Thouars ; 6° *Louis* du Bellay, tige des seigneurs de Langey,

Guillaume du Bellay, sieur de Langey, fils de Louis de Bellay et de Marguerite de la Tour-Landry, né au château de Glatigny, près Montmirail, en 1491, mort à Saint-Symphorien le 9 janv. 1543, général, diplomate et écrivain français. Il arriva à la cour vers 1515. On sait peu de choses sur ses premières années. Toujours est-il qu'il se trouvait au siège et à la bataille de Pavie où il fut fait prisonnier. S'étant racheté presque aussitôt, il revint en France et fut envoyé par la régente auprès de François Ier captif. En 1526 il partit pour l'Italie, chargé d'une mission extraordinaire, pour soutenir à Rome les intérêts du chancelier Duprat qui voulait être cardinal et ceux du cousin de Montmorency Dinteville qui demandait l'évêché d'Auxerre. Il y revint à la fin de l'année, contribua à détourner de Florence les soldats de Bourbon et à préserver ainsi cette ville du pillage, ce qui ne l'empêcha pas de combattre dans les rues de Rome lors du sac de la cité. De retour en France, il assista au jugement des défauts contre Bourbon, et repartit rejoindre Lautrec en Italie. Ce dernier, prévoyant la défection de Doria, chargea en 1528 Guillaume du Bellay d'une double mission. Il devait se rendre d'abord à Gênes auprès de Doria pour essayer de le retenir dans les intérêts de la France, puis à la Cour pour tâcher de déterminer le roi à rendre à Gênes, la ville de Savone et la gabelle du sel, dont la saisie fut une des causes de la défection de Doria. Du Bellay échoua et fut envoyé en Angleterre (1529). Ces travaux et le dévouement dont il fit preuve en avançant dix mille écus pour le paiement de la rançon du roi, lui permettaient de se montrer à la cour un des partisans de la tolérance religieuse et de la lutte contre Charles-Quint. Chargé en 1532 d'une mission en Allemagne, il régla ensuite avec Montmorency et la Pommeraye l'entrevue de Calais. Le 1er oct. 1533, il négocia avec les ambassadeurs français une trêve d'un an entre les rois d'Angleterre et d'Ecosse. Il repartit pour l'Allemagne l'année suivante et conclut le traité d'Augsbourg avec les princes protestants de la ligue de Smalkalde. Il y revint encore en déc. 1535, et, aidé par le duc de Württemberg, il parvint à dissoudre un corps de douze mille lansquenets formé pour attaquer la Champagne et à en faire passer la plus grande partie au service de la France avec des Suisses, en même temps qu'il avertissait le roi des mouvements de l'armée impériale. Du Piémont où il fut l'année suivante, d'Humières l'envoya deux fois à la cour pour demander du secours. En nov. 1537 il assista à la prise de Moncalieri et à la fin de cette même année il fut nommé lieutenant du roi à Turin. Il devait rester dans le pays jusqu'à sa mort. En mars 1538 il fixa à Pavie avec le capitaine général de l'empereur les confins militaires des deux pays. Il ne s'entendit pas toujours avec le gouverneur général Montejehan dont il fit l'intérim en 1540 et correspondait directement avec Montmorency auquel il était dévoué et qui le tenait en haute estime. En 1541 il avertit Frégose et Rincon du danger qu'ils couraient en voulant traverser l'Italie du Nord pour se rendre en Levant. Après leur assassinat il parvint par ses espions à démasquer du Guast et à démontrer que le crime avait été commis par ses soldats, ce qui fit décider la guerre. Il demanda alors au roi d'envahir le Milanais où il avait des intelligences dans toutes les villes (1542), et « ne se pouvant plus aider que du cerveau et de la langue » il parvint encore à guerroyer avec succès contre du Guast et à se défendre victorieusement contre les impériaux. Quand il mourut en se rendant à la cour, il était endetté de plus de trois cent mille livres dépensées pour le bien de l'Etat. Il était gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de Saint-Michel.

Nous avons parlé plus haut des idées de tolérance de Guillaume du Bellay. Il tâcha à diverses reprises de les faire prévaloir. En 1534, il demanda à Mélanchthon un exposé de foi conciliatoire que l'on pût communiquer aux théologiens français et jusqu'à sa mort il protégea, conjointement avec l'évêque de Carpentras, Sadolet, les Vaudois de Mérindol et de Cabrières. Comme ses frères et d'autres membres de sa famille il s'intéressa aux lettres et protégea les savants. C'est ainsi que dans une de ses ambassades en Allemagne il amena avec lui Guillaume Bigot. Lui-même

d'ailleurs raconta sa vie et les événements dont il avait été témoin en sept *Ogdoades*. La première a été publiée à part sous le titre d'*Epitome de l'antiquité des Gaules* (1556, 1587, in-8); une partie des autres forme les livres V, VI, VII et VIII des *Mémoires de Martin du Bellay* et va de 1536 à 1540; le reste est malheureusement perdu. Montaigne les juge très sévèrement dans ses *Essais*. « Je ne veux pas croire, dit-il, qu'il ait rien changé au gros du faict, mais à contourner le jugement des événements, surtout contre raison, à nostre advantage et d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de son maistre, il en fait mestier. » Ce jugement n'empêche pas que ce qui nous reste des *Ogdoades* ne soit encore une des meilleures sources à consulter pour le règne de François Ier. On lui a attribué également un ouvrage intitulé *Instruction sur le faict de la guerre* (1548, in-fol.), réimprimé en 1554 sous le titre de *Traité de la Discipline militaire* (in-8). Bayle a démontré dans son *Dictionnaire historique* qu'il était impossible qu'il en fût l'auteur (t. I, pp. 501 et 502. Note.)

Jean du Bellay, frère du précédent, cardinal et diplomate français, né en 1492, mort à Rome le 16 févr. 1560. Nommé évêque de Bayonne en 1526, Jean du Bellay, qui était dévoué à Montmorency, l'accompagna aux conférences de Calais (1527) avec M. d'Humières et le chancelier d'Alençon, Jean Brinon. Laissé comme ambassadeur en Angleterre après la clôture des conférences, il gagna à un tel point la confiance de Wolsey qu'il devint son confident même pour les questions de politique purement anglaise. Le 13 juin 1528 il souscrivit à un traité de commerce entre la Flandre d'une part, l'Angleterre et la France de l'autre. L'affaire du divorce d'Henri VIII allait lui fournir l'occasion de déployer ses brillantes qualités politiques. Son frère Guillaume et lui soutinrent énergiquement les prétentions du roi d'Angleterre dans l'espoir que l'alliance d'Henri VIII contre Charles-Quint pourrait être le prix des bons offices de la France à la cour de Rome. Déjà en 1529 Henri VIII lui avait demandé une consultation sur la nullité de son mariage. En 1530, il fut rappelé à Paris pour faire prononcer la Sorbonne dans le sens du divorce, et ce fut à cette occasion qu'il se montra avec son frère Guillaume l'adversaire du fameux docteur en théologie, Noël Beda. L'évêché de Paris fut la récompense de cette conduite (1532). L'année suivante, Montmorency, que pendant son séjour à la cour il avait averti des intrigues de Brion, le chargea de faire accepter au duc de Norfolk, alors ambassadeur en France, les mesures prises contre Henri VIII par le Saint-Siège. Puis en 1534 il l'envoya à Rome défendre la cause du roi d'Angleterre au Consistoire qui refusa le divorce. Ce fut au retour de cette mission qu'il fut fait cardinal le 21 mai 1535. D'après Amelot de la Houssaye, il aurait obtenu le chapeau pour avoir harangué presque impromptu le pape Clément VII à son arrivée à Marseille, à la place du président Poyet qui n'avait pas voulu s'en charger. Quoi qu'il en soit, en 1535 il revint à Rome comme adjoint à l'évêque de Mâcon nommé ambassadeur auprès du pape Paul III pour s'assurer sa neutralité. Grâce à Jean du Bellay une remise de décimes fut obtenue pour le roi, le pape fut soustrait à l'influence impériale et nombre d'Italiens influents se rallièrent à la France. Rappelé à la cour pour prendre la direction de la correspondance politique à la place de Montmorency occupé en Provence, du Bellay fut nommé par François Ier lieutenant-général en Champagne et Picardie et, au moment du siège de Péronne par les Impériaux, il entreprit la défense de la capitale qu'il fit fortifier par vingt mille pionniers. En 1538 il assista à la réception de Montmorency comme connétable et lorsque Charles-Quint vint en France il le reçut à Notre-Dame avec le légat Alexandre Farnèse, le 1er janv. 1540. Nommé évêque de Limoges l'année suivante, il fut, en 1544, envoyé de nouveau auprès d'Henri VIII pour le décider à faire une paix séparée avec la France et obtint la même année l'archevêché de Bordeaux. Evêque du Mans en 1546, après la mort de son frère René, il était également abbé de Saint-Gildas, de Saint-Maur-des-Fossés, etc. Après la mort de François Ier, il fit un moment partie du Conseil d'Etat de Henri II, puis se retira à Rome où devint évêque d'Ostie, et où il paraît avoir joui d'une grande considération dans le Sacré Collège, puisqu'on parla de le faire pape après la mort de Marcel II.

Comme ses frères, le cardinal du Bellay fut un esprit tolérant et un protecteur éclairé des lettres et des arts. On sait les relations qui l'unirent à Rabelais. Il l'amena à Rome dans ses premières ambassades ainsi que le jeune poète Joachim du Bellay, fils de son cousin germain, Jean du Bellay, seigneur de Gonnor. Le savant helléniste Guillaume Budé fut son ami et il se joignit à lui pour engager François Ier à fonder le Collège de France. Lui-même fut un orateur et un poète latin distingué, et ses dépêches se recommandent par la forme tout autant que par le fond. On a de lui, outre sa correspondance politique en grande partie inédite : 1° Poésies latines (trois livres) imprimées à la suite des Odes de Salmon Macrin (Paris, Robert Estienne, 1546, in-8); 2° *Francisci Francorum regis Epistola apologetica* (1542, in-8); 3° *Joannis cardinalis Bellaii, Francisci Olivarii et Africani Mallæi, Francisci I legatorum orationes duæ, necnon pro eodem regi defensio adversus Jacobi Omphalii maledicta* (Paris, Robert Estienne, 1544, in-4).

Plusieurs auteurs lui ont attribué un mariage de conscience dont il aurait eu des enfants. Selon Bayle, d'après Brantôme, il aurait épousé Madame de Châtillon, veuve de Jacques de Coligny, oncle de l'amiral, qui fut blessé devant Ravenne et mourut de ses blessures à Ferrare. Amelot de la Houssaye, qui raconte le même fait dans ses Mémoires historiques et politiques, nous donne le nom de Madame de Châtillon : elle se serait appelée Blanche de Tournon.

Martin du Bellay, frère des précédents, militaire et écrivain français, né dans les dernières années du XVe siècle, mort à Glatigny le 9 mars 1559. Venu à la cour en 1513, Martin du Bellay assista aux batailles de Marignan et de Pavie. En 1530, il était lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes et accompagna l'ambassadeur d'Angleterre, sir Francis Bryant, lorsqu'il vint remettre à Montmorency les lettres de créance d'Henry VIII sur l'empereur Charles-Quint. En 1536 il se trouvait à la tête d'une compagnie d'ordonnance dans la campagne de Provence. L'année suivante nous le retrouvons en Flandre où il commande deux cents chevau-légers à Lillers. Il remporta avec eux un succès sur la garnison de Béthune et défendit Saint-Pol avec le prévôt de Paris Villebon. Forcé de se rendre le 15 juin, il partit la même année pour le Piémont où il conduisit un renfort à l'armée de Montmorency. Revenu en 1543 en Flandre, où il ravitailla Landrecies, il repassa de nouveau en Piémont et il y fut nommé gouverneur de Turin. Après avoir glorieusement défendu Fossano avec Montpezat et La Roche du Maine, il prit part à la bataille de Cérisoles (1544), puis repassa les monts et vint en France s'enfermer successivement dans Mézières et dans le fort d'Outreau désolé par une épidémie. Quand il mourut il était chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant-général en Normandie. Il avait épousé Elisabeth Chenu, princesse d'Yvetot.

Les Mémoires historiques qu'il nous a laissés et qui vont de 1515 à 1547 furent publiés après sa mort par René du Bellay, baron de la Lande, qui avait épousé sa fille Marie, puis réédités au XVIIIe siècle par l'abbé Lambert (7 vol. in-12). Une traduction latine par Jean Tarcagnota parut à Francfort en 1575 chez Jean Maréchal (in-8). Ils ont été depuis souvent réimprimés. « Ce sont, dit l'auteur dans sa Préface, des Mémoires tant de la paix que de la guerre, dont je puis parler en partie comme tesmoing oculaire; car en plusieurs endroits de deça et de delà les monts, me suis trouvé en personne et des autres ai pu avoir certain advis par ceux qui ont esté présents. »

René du Bellay, frère des précédents, né vers la fin du xve siècle, mort à Paris en août 1546. D'abord conseiller clerc au Parlement, René du Bellay fut nommé en 1528 à l'évêché de Grasse. S'en étant démis en faveur de Benoît Taillecorne, précepteur des enfants de France, il administra le diocèse de Paris pendant l'ambassade à Londres de son frère Jean (1533–1534). Le 27 sept. 1535 il fut appelé au siège épiscopal du Mans. Il put s'y livrer à son goût pour les sciences physiques et pour l'horticulture. Ses jardins de Tourvoye étaient célèbres et on lui doit peut-être l'introduction en France de la culture du tabac. Il ne montra pas moins de zèle pour le soulagement des pauvres ; il avait fait le voyage à Paris durant lequel il mourut, pour représenter à François Ier les misères de son diocèse. On a de lui : *Missale ad usum ecclesiæ Cenomanensis* (Paris, 1541, in-8. Il y a eu deux autres éditions in-folio publiées en 1546 et 1548).

Eustache du Bellay, né au commencement du xvie siècle, mort à Bellay en Anjou en 1565, neveu à la mode de Bretagne des précédents. Après la mort de son père René, fils d'Eustache et de Catherine de Beaumont, il fut élevé par son oncle Louis du Bellay, archidiacre de Paris, et étudia à l'université de cette ville. D'abord archidiacre, puis curé et archiprêtre de Saint-Séverin, il succéda à Jean du Bellay comme évêque de Paris le 15 nov. 1551, mais ne prêta serment au roi qu'en 1557. Envoyé au Concile de Trente il y soutint les droits de l'épiscopat français. En même temps qu'il s'opposa à l'introduction des jésuites en France, il fut l'adversaire des protestants. C'est ainsi qu'en 1559 il déclara Anne du Bourg, qui était diacre, déchu des ordres sacrés. En déc. 1563, il se démit de son évêché en faveur de Guillaume Viole et se retira à Bellay où il mourut. Il avait publié en 1559 des Statuts pour son diocèse. Louis Farges.

Bibl. : Outre les articles qui leur sont consacrés dans les Dictionnaires biographiques, l'histoire des du Bellay est éparse dans tous les auteurs qui ont écrit sur leur époque. On peut cependant consulter spécialement : Brantôme, *Mémoires des Capitaines français*. — De Thou (l. XVI, XXVI et passim) — Amelot de la Houssaye, *Mémoires*, t. I. — Le p. Niceron, t. XVI et XXII. — Les Eloges de Sainte-Marthe. — La *Bibliothèque Chartraine* de dom Liron. — La *Bibliographie* de Lacroix du Maine et Duverdier. — Aubery, *Histoire des Cardinaux*. — Le Courvaisier, *Hist. des évêques du Mans*. — David Clément, *Bib. curieuse*, t. III. — Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, t. III, etc.

BELLAY (Joachim du), poète et littérateur français, né au château de la Turmelière, en Liré, près d'Ancenis (Loire-Inférieure), vers 1525, mort à Paris le 1er janv. 1560. Il était fils de Jean du Bellay, sieur de Gonnor, capitaine de quarante hommes d'armes et gouverneur de Brest, et de Renée Chabot, dame de Liré et de la Turmelière. Son père était cousin germain de Guillaume, Martin, Jean et René du Bellay dont nous avons parlé plus haut. Il n'était donc que le neveu à la mode de Bretagne du cardinal Jean du Bellay qui l'amena à Rome. Il perdit ses parents d'assez bonne heure et se trouva ensuite sous la tutelle de son frère aîné René qui avait hérité de la terre de Gonnor tandis que lui-même avait eu celle de Liré. René du Bellay étant mort jeune, Joachim se trouva à son tour chargé des difficultés de la tutelle de son neveu qu'aggravaient encore les soucis d'une succession embarrassée. Il en tomba malade et ce fut cette maladie qui décida de sa vocation. Renonçant à la politique et aux armes dans lesquelles plusieurs membres de sa famille s'étaient illustrés, il résolut de chercher la gloire uniquement dans les lettres. L'université de Poitiers, alors une des plus célèbres de France, l'attira et il y rencontra Ronsard et Baïf. Dès lors il fut un des membres de la Pléiade et engagé dans le grand mouvement littéraire du milieu du xvie siècle. Il avait publié plusieurs ouvrages quand le cardinal Jean du Bellay l'appela à Rome pour en faire l'intendant de sa maison, vers 1550 ou 1551. Il y resta quatre ans. Diverses causes restées obscures, mais plus probablement une intrigue amoureuse avec une noble romaine, le firent revenir en France en 1555. A son retour, son cousin Eustache du Bellay le nomma chanoine de Notre-Dame de Paris. Mais il était parti de Rome brouillé avec son parent le cardinal ; deux autres de ses protecteurs, Henry II et la reine de Navarre, moururent ; enfin la princesse Marguerite de France quitta la cour pour aller régner en Savoie. Lui-même était devenu sourd et avait vieilli avant l'âge. Toutes ces causes hâtèrent sa fin et il mourut, âgé d'environ trente-cinq ans, au moment où il allait être nommé à l'archevêché de Bordeaux.

D'après Sainte-Beuve, son premier ouvrage aurait été un recueil de poésies, dédiées à la princesse Marguerite, sœur de Henri II, et parues en 1549. Ce serait pour ce livre qu'il aurait fait en secret des emprunts à Ronsard, acte que leur amitié persistante semble démentir absolument. La *Défense et Illustration de la langue françoise*, qui parut le 5 ou le 15 févr. 1550 sous les simples initiales I. D. A. B., fut le manifeste de la nouvelle école. Elle est divisée en deux livres. Le premier, qui comprend douze chapitres, est consacré à la défense de la langue française ; le second est une sorte de portrait idéal du poète tel que le comprenaient les novateurs.

Ecrit avec chaleur et très juste dans beaucoup de ses parties, ce livre eut une grande influence bien que l'école de Marot ait répondu à ses théories par le *Quintil Horatian* de Charles Fontaines. L'*Olive* le suivit de près et parut probablement en octobre de la même année. C'est un recueil de sonnets amoureux, forme poétique, née en Provence, puis développée en Italie d'où du Bellay la rapporta. Les uns ont prétendu que l'héroïne du livre était une maîtresse imaginaire, les autres qu'*Olive* était l'anagramme de son véritable nom *Viole*. Nous pencherions plutôt pour cette dernière hypothèse que semble justifier le fait que les du Bellay connaissaient une famille Viole. En 1653, en effet, ce fut en faveur d'un Guillaume Viole qu'Eustache du Bellay se démit de son évêché de Paris. Trois ans après le retour de Rome de Joachim du Bellay parurent ses *Jeux rustiques* (1558, 1re édition) et ses *Regrets*. Ces derniers coururent d'abord manuscrits, puis furent imprimés à Paris, chez Frédéric Morel, en un volume in-4 (1558). Une nouvelle édition de ces deux recueils, qui sont certainement l'ouvrage le plus parfait de Du Bellay, a été donnée récemment (Paris, 1876). Elle comprend huit sonnets nouveaux découverts par M. Paulin Paris dans un exemplaire qui avait appartenu à la bibliothèque du Roi et publiés par M. A. de Montaiglon. Joachim du Bellay a encore laissé des *lettres* et des œuvres latines. Les dernières forment deux recueils : 1° *Joachimi Bellaii Andini poematum libri quatuor*. Parisiis, apud Federicum Morellum, (1558, in-4) ; 2° *Joachimi Bellaii Andini Poetæ clarissimi Xenia seu illustrium quorumdam nominum allusiones* (Paris, 1569, in-4). L'ensemble des poésies latines de Du Bellay a été recueilli dans les *Deliciæ Poetarum Gallorum* publiés en 1609 par Ranutius Grebus (Gruter). Les œuvres de Joachim du Bellay ont été souvent réimprimées. De notre temps, M. Ch. Marty-Laveaux a donné une édition excellente de ses œuvres françaises (Paris, 1866, in-8) et M. Becq de Fouquières a publié un recueil de ses œuvres choisies (Paris, in-12).

Poète délicat et quelquefois puissant, du Bellay est presque toujours facile, et il a su éviter le pédantisme où sont tombés quelques-uns de ses amis de la Pléiade, Baïf en particulier. Nous ne pouvons d'ailleurs mieux faire que de nous rallier au jugement si sûr et si fin qu'a porté sur lui Sainte-Beuve « Des images, dit-il, de l'énergie, de la dignité, du sentiment, telles sont les qualités jusque-là inconnues qu'on distingue en lui quelquefois et dont les vestiges révèlent un poète... sa facilité le sauve de l'enflure pédantesque... Du Bellay a composé des poésies lyriques où se rencontrent beaucoup de strophes d'un ton élevé et soutenu... Mais c'est surtout par la grâce et la douceur qu'il paraît exceller, ainsi que l'avaient bien senti

ses contemporains en le surnommant l'Ovide français... Novateur en poésie, il le fut avec autant de talent et plus de mesure qu'aucun de ses contemporains ». (*Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, pp. 55-62 de l'éd. Charpentier, *passim*). Louis FARGES.

BIBL. : Outre les dict. biographiques, les Histoires générales de la littérature de D. Nisard, Gidel, etc., et les notices placées en tête des éditions de du Bellay, on peut consulter : SAINTE-BEUVE, *op. cit.* — Phil. CHASLES, *Etudes sur le seizième siècle en France*. — SAINT-MARC GIRARDIN, *Tableau de la littérature française au* XVIe *siècle*. — Ch. LIOTARD, *Etude sur Joachim du Bellay* ; Nîmes, 1863, in-8. — E. LAFARGUE, *Joachim du Bellay, poète angevin du* XVIe *siècle* (1525-1560) ; Angers, 1864, in-8. — Léon SÉCHÉ, *Joachim du Bellay* ; Paris, 1880, in-8.

BELLAY (François-Philippe), médecin français, né à Lent, près Bourg-en-Bresse, le 26 août 1762, mort à Mâcon le 20 déc. 1824. Reçu docteur à Lyon en 1790, il exerça la médecine et publia en 1791 une plaquette sur la guérison des hernies. Mais il fut obligé de quitter Lyon après l'entrée dans cette ville de l'armée de la Convention, et il alla prendre du service dans l'armée des Alpes et de l'Italie ; par la suite il revint à Lyon, où il fut nommé, en 1810, premier médecin des hospices de cette ville ; il s'acquitta avec distinction de ces fonctions jusqu'en 1822, époque à laquelle il vint se fixer à Paris. Le séjour de la capitale ne lui fut pas favorable, aussi la quitta-t-il, mais il ne dépassa pas Mâcon, où il fut forcé de s'arrêter et succomba. — Bellay a publié avec Brion un fort bon journal : *Le Conservateur de la santé, journal d'hygiène et de prophylactique* (Lyon, 1799-1804, 5 vol. in-8) ; depuis la fondation de son journal jusqu'en 1813 il donnait chaque année une brochure intitulée : *Météorologie médicale*. Ardent propagateur de la vaccine, il a écrit entre autres : *Tableaux historiques de la vaccine pratiquée à Lyon* (Lyon, 1811). Il a encore mis au jour la traduction d'un ouvrage de Pasta, *La Galathée des médecins* (1799) et d'un autre de Sarcone : *Hist. raisonnée des maladies observées à Naples en 1764* (Lyon, 1803-1805, in-8). Dr L. HN.

BELLAY (Charles-Paul-Alphonse), peintre et graveur français, né à Paris le 22 mars 1826. Fils de *François* Bellay, peintre-graveur estimé (né à Lyon en 1787, mort à Rome en 1854). Elève de MM. Picot et Henriquel-Dupont, il eut le prix de Rome de gravure en 1852, fut médaillé à plusieurs Salons pour ses gouaches, aquarelles et gravures, et a été décoré en 1873. Parmi ses beaux travaux de gravure, il faut signaler dix pl. de *Types italiens*, quelques estampes d'après Raphaël, et les portraits remarquables de *P. Baudry, A. Cochin, Henriquel, Patin, Picot, Schnetz* et *Thiers*. G. P-I.

BELLE (Jeu). Ce jeu qui, avec la *bataille*, est le plus simple des jeux de cartes, se joue indifféremment avec un jeu de 32 ou de 52 cartes. Le nombre des joueurs est indéterminé. Celui qui a la main donne une carte à découvert à chacun des joueurs. Celui qui a la plus forte, l'as venant après le valet, ramasse les enjeux. Si plusieurs joueurs ont cette même carte, ils se partagent les enjeux, à moins qu'ils ne les jouent entr'eux par une nouvelle partie. — Il existe une autre manière de jouer la *belle* plus compliquée. Ce jeu, désigné également sous les noms de *jeu du flux* (V. ce mot) et du *trente-et-un* (V. ce mot), nom de ses chances principales, se joue avec un jeu de 52 cartes et entre un nombre indéterminé de joueurs. On commence par fixer le nombre de coups de la partie, généralement trois, puis chaque joueur prend un enjeu de 24 jetons auquel on attribue une valeur de convention.

Les joueurs mettent à chaque coup un enjeu de six jetons qui se partagent en trois corbillons différents de la manière suivante : un jeton pour la *belle*, deux pour le *flux* et trois pour le *trente-et-un*. Ces préliminaires terminés, le premier donneur qui est désigné par le sort, distribue deux cartes d'abord, en les donnant une par une, à chacun des joueurs et à lui-même, puis une troisième à découvert. Celui des joueurs qui a la plus forte de ces cartes retournées gagne la belle et prend les jetons déposés dans le corbillon affecté à cette chance. Si deux joueurs ont cette même carte ils se partagent le corbillon ; s'ils sont davantage, personne ne gagne et le corbillon reste intact pour le coup suivant où il se trouvera doublé par la nouvelle mise. L'as qui vaut *onze* pour le restant de la partie ne vient, pour la *belle*, qu'après le valet. Ceci terminé, chaque joueur regarde ses cartes afin de voir s'il a le *flux* c.-à-d. trois cartes de la même couleur. Celui qui les possède gagne le corbillon correspondant. S'il y a deux ou plusieurs concurrents, c'est celui qui a le point le plus élevé qui l'emporte. Si les deux joueurs qui ont le flux possèdent le même point, ou si personne n'a le flux on remet au coup suivant et le corbillon se trouve doublé. On passe ensuite au *trente-et-un*. Celui qui le possède gagne le troisième corbillon. S'il y a deux ou plusieurs concurrents, l'enjeu est réservé pour le coup suivant, où il se trouve augmenté comme pour le flux et la belle. Si personne n'a *trente-et-un*, le donneur demande aux joueurs s'ils veulent une quatrième carte. Ceux qui sont assez près de ce nombre et qui craignent de le dépasser en demandant une nouvelle carte déclarent *s'y tenir* ; ceux au contraire qui en sont trop loin en prennent une. Ils peuvent aussi en demander une cinquième mais seulement après que tous les autres joueurs se sont prononcés. Le donneur ne peut jamais en prendre qu'une et encore après avoir servi tout le monde. Les cartes données ainsi en plus se donnent à découvert. Si personne n'a trente-et-un, le gagnant est celui qui approche le plus près de ce point. S'il y a deux *trente-et-un* ou deux concurrents ayant le point le plus élevé, l'enjeu est réservé pour le coup suivant.

On donne encore le nom de *belle*, à un jeu de hasard, d'origine italienne, importé en France dans le courant du XVIIe siècle, et qui eut, pendant la Révolution, une certaine vogue à Paris. La *belle* offre une grande ressemblance avec le *biribi*. Ce jeu se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes qui placent l'argent qu'ils veulent risquer sur un tableau composé de 104 numéros les uns rouges, les autres noirs formant 13 colonnes de 8 numéros chacune. Le banquier tient en main un sac, dans lequel on trouve 104 petits étuis contenant chacun un des numéros du tableau. L'orifice de ce sac est fermé par une boule creuse nommée *casque* qui communique avec l'intérieur par une ouverture disposée de manière à ne livrer passage qu'à un seul étui. C'est un des pontes qui, après avoir secoué le sac, fait passer un des étuis dans la boule que le banquier ouvre au moyen d'une petite clef et dont il retire l'étui. Il extrait ensuite le numéro de l'étui et le proclame à haute voix. Les pontes que ce numéro fait gagner reçoivent du banquier une somme proportionnée à la mise qu'ils ont faite et aux chances qu'ils ont courues et celui-ci ramasse les enjeux de tous ceux qui ont perdu. L'avantage du banquier est de 1 sur 13 ; ce gain énorme et sans risque explique suffisamment que ce jeu ait été de tout temps prohibé sauf à quelques époques exceptionnelles. A son apparition même il n'était joué que dans des tripots clandestins. L.-F. P.

BELLE-DAME. I. BOTANIQUE. — Un des noms vulgaires de l'*Atriplex hortensis* L. (V. ARROCHE).

II. ENTOMOLOGIE. — Nom vulgaire du *Pyrameis cardui* L., Lépidoptère-Rhopalocère du groupe des Nymphalides (V. PYRAMEIS).

BELLE-DE-JOUR. Nom vulgaire du *Convolvulus tricolor* L. (V. LISERON).

BELLE-DE-NUIT. Nom vulgaire donné indistinctement aux *Mirabilis Jalapa*, L. et *M. longiflora* L., Nyctaginacées cultivées fréquemment dans les jardins. (V. MIRABILIS).

BELLE-TOUTE-NUE. Un des noms vulgaires du *Colchique* (V. ce mot).

BELLE-ALLIANCE. Nom d'une ferme située dans la

com. de Plancenoit (arr. de Nivelles, prov. de Brabant, Belgique). La façade porte l'inscription suivante : « *Rencontre des généraux Wellington et Blücher lors de la mémorable bataille du 18 juin 1815, se saluant mutuellement vainqueurs.* » Pendant la bataille de Waterloo, cette ferme était occupée par les Français et Napoléon se tenait près de là dans une pièce de terre appelée *Champ du Tri-Motiau* (V. WATERLOO).

BELLE-ÉGLISE. Com. du dép. de l'Oise, cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 451 hab.; sur la rivière de Lesche. La seigneurie appartenait au XIIIe siècle à une famille alliée à la maison de Beaumont-sur-Oise. Elle passa ensuite pour partie à l'ordre de Malte et à l'abbaye de Royaumont. Le curé dépendait de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. L'église a un chœur gothique; on y remarquait récemment encore quelques restes de vitraux du XIIIe siècle. Il existe tout près du village des bâtiments ayant fait partie d'un prieuré sous le nom de Saint-Jacques et un château appelé Saint-Just qui appartenait à l'ordre de Malte. — Le hameau de *Montagny-le-Prouvaire* dépendait de l'abbaye de Persan. Un autre hameau, nommé *Gandicourt* (Gandolfiurtis), fut donné en 690 à l'abbaye de Saint-Denis. C. St-A.

BELLE-ET-HOULLEFORT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 354 hab.

BELLE (Alexis-Simon), peintre-graveur français, né à Paris le 12 janv. 1674, mort le 21 nov. 1736. Fils du peintre Jean Belle, et élève de Francis de Troy. A l'exemple de ce dernier, il se voua à la peinture de portraits, genre dans lequel il acquit une grande renommée par la délicatesse de son pinceau et une parfaite ressemblance. Membre de l'Académie en 1703 et peintre du roi, il fit le portrait de *Louis XIV*, de la reine, de leur famille, de nombreux personnages de la cour, etc. Il jouit des mêmes faveurs auprès de Louis XV, du roi de Pologne Stanislas et du prétendant Jacques III. Le musée de Versailles possède plusieurs de ses œuvres : *Marie Leczinska*, *Louis de France, dauphin*, etc. Il laissa inachevée une série de portraits des princes et des dignitaires qui ont figuré au sacre de Louis XV; ils furent terminés en partie par sa femme, Marie-Nicole Hortemels, qui s'était déjà fait connaître comme graveur de talent. Parmi ses élèves, le plus remarquable fut *Aved* (V. ce nom). G. P-I.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedario*. — *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Acad. roy. de peint.*, 1854, t. II, pp. 233-235. — *Archives de l'art français, documents*, t. IV, pp. 49-68.

BELLE (Clément-Louis-Marie-Anne), peintre français, né le 16 nov. 1722 à Paris, où il est mort le 29 sept. 1806. Fils du précédent, il commença dès l'enfance son éducation artistique. Placé après la mort de son père sous la direction de F. Lemoine, il partit à vingt-trois ans pour l'Italie et s'y perfectionna dans la peinture. Deux ans après, il revint en France et y obtint de rapides succès; agréé à l'Académie en 1759, il devint académicien en 1761, professeur et recteur en 1785. Il avait été appelé en 1755 aux fonctions de surinspecteur de la manufacture des Gobelins, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Parmi les tableaux qu'il a produits, on peut citer comme les plus remarquables, les suivants : *Ulysse reconnu par sa nourrice*, tableau de réception de l'artiste à l'Académie; *la Réparation de la profanation des hosties, commise à l'église Saint-Merry en 1722*, exécuté our la même église (S. 1759); un *Christ*, pour salle du parlement de Dijon; l'*Archange Michel ueur des anges rebelles* (S. 1767, à la cathédrale sons); *le Retour de l'enfant prodigue* (au musée · *le Combat de saint Michel contre Satan*; *l'Amour endormis* (S. 1771). Ad. T.

EGNAULT DE LA LANDE, *Catalogue des tableaux, etc., composant le cabinet de feu M. Belle*; in-12, avec notice biographique. — GABET, *arts de l'Ec. franç.* — JAL, *Diction. crit. de*

(Augustin-Louis), né en 1757 à Paris, mort à Paris le 12 janv. 1841, fils du précédent, dont il fut l'élève et le collaborateur. En 1783 il obtint le deuxième prix de peinture, avec la *Parabole de l'enfant prodigue*, et partit pour Rome, d'où il envoya un seul tableau : *Tobie rendant la vue à son père* (1788). De retour en France, il exposa le *Mariage de Ruth et Booz* (1791). Nommé en 1793 directeur de la manufacture des Gobelins, il eut le tort, pour faire parade de *civisme*, de faire brûler, au pied de l'arbre de la Liberté, un certain nombre de tapisseries timbrées d'armoiries et de chiffres royaux. On doit reconnaître, en compensation, qu'il eut l'adresse de retenir à la manufacture les artistes-tapissiers; ceux-ci n'étant plus payés qu'en assignats, avaient résolu de suspendre leurs travaux. Ses fonctions ayant été supprimées peu après, il reprit ses pinceaux et exposa les tableaux suivants : *Jeune mère allaitant son enfant* (S. 1799); *Mars recevant les caresses de Vénus, et couronné par elle de myrtes et de lauriers. Périclès et Anaxagoras* (S. 1801); cette dernière toile fut commandée par le gouvernement pour le Corps législatif). En 1806, L.-A. Belle fut nommé sur-inspecteur à la manufacture des Gobelins, fonctions dans lesquelles il succédait à son père, et qu'il conserva jusqu'en 1816. Parmi les derniers tableaux qu'il exécuta, les plus connus sont : *Allégorie de la Paix* (S. 1817, musée de Rouen); *Agar dans le désert* (S. 1819, musée de Tours); une copie de l'*Enlèvement de Déjanire*, d'après le Guide (1824, au musée de Lille); *Diogène donnant des leçons de philosophie sur une place d'Athènes* (S. 1835). Cet artiste, auquel on doit encore de nombreux portraits, avait obtenu une médaille d'or en 1778. Ad. T.

BIBL. : GABET, *Diction. des art.* — BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Diction. des art.* — JAL, *Diction. de biog. et d'hist.*

BELLE (Etienne de la) (V. BELLA [Stefano della]).

BELLE (Jean-François-Joseph de), général français, né à Voreppe (Isère) le 27 mai 1767, mort à Saint-Domingue en juin 1802. Beau-frère de Hoche, il prit part aux campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse et à celle d'Italie. Envoyé à Saint-Domingue avec Leclerc, il mourut de la fièvre jaune.

BELLE (Antoine-Dieudonné), homme politique français, né le 8 déc. 1824 à Montlouis (Indre-et-Loire). D'abord avocat, puis juge suppléant au tribunal civil de Tours pendant l'empire. Il donna sa démission en 1866 pour être adjoint au maire de Tours. Il fit la guerre de 1870-1871, contre l'Allemagne en qualité de volontaire. Battu aux élections générales du 8 févr. 1871, il se représenta comme républicain, lors de l'organisation de la Chambre des députés, le 20 févr. 1876 et fut élu par 10,078 voix contre 5,571 données au candidat monarchiste. Il fut un des 363 qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Etant à ce moment-là maire de Tours, il fut révoqué pour avoir fondé dans la ville la première école laïque de filles. Le 14 oct. de cette année il fut réélu député par 12,006 voix contre 7,456 données au candidat officiel. Il a été réélu le 21 août 1881 par 10,758 voix. Enfin il passa avec la liste républicaine aux élections du mois d'oct. 1885. L. Lu.

BELLEAU. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry; 216 hab.

BELLEAU. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Noményˇ; 297 hab.

BELLEAU (Remy), poète français de la *Pléiade*, né à Nogent-le-Rotrou vers 1527, mort dans les premiers jours de mars 1577. Les détails manquent sur la vie de ce poète. L'abbé de Mureaux, Chretophle de Choiseul, lui procura les ressources nécessaires pour qu'il pût rester à Paris. Ronsard le mit en rapports avec le cardinal de Lorraine. Belleau fut protégé particulièrement par le frère du cardinal René, marquis d'Elbeuf, général des galères, qu'il suivit en Italie lors de l'expédition de 1557 et qui le nomma professeur et gouverneur de son fils Charles de

Lorraine, depuis duc d'Elbeuf et grand écuyer de France. Il vécut tantôt au château de Joinville, tantôt à l'hôtel de Guise à Paris et fut longtemps malade. On l'enterra dans le chœur de l'église des Vieux-Augustins. Ronsard, Baïf, Desportes et Amadis Jamin portèrent son cercueil sur leurs épaules.

Belleau a eu, de son vivant, une grande réputation. Les témoignages contemporains abondent. Ronsard l'appelle un « excellent poète françois » et « le peintre de la nature ». L'Estoile le nomme « un des doctes et gentils poëtes de nostre temps ». Ses poésies ont beaucoup de grâce et de vivacité; il n'est point obscur et alambiqué comme la plupart des membres de la pléiade; son style est très brillant. Un certain nombre de pièces, les chansons notamment, sont assez licencieuses dans le goût du siècle. L'Estoile cite même un poème intitulé : *Jean qui ne peult*, qu'il qualifie de « vilain et lassif et mal sonnant aux aureilles chrestiennes ». Dans la belle édition qu'il a donnée des œuvres du poète, M. Ch. Marty-Laveaux semble ignorer complètement cette pièce qu'on trouve en entier dans le manuscrit des mémoires-journaux de l'Estoile. Belleau a écrit : *la Bergerie, divisée en une première et une seconde journée* (Paris, 1572, in-8); diverses pièces de circonstance publiées de 1559 à 1561; *les Amours et nouveaux échanges de pierres précieuses, vertus et proprietez d'icelles* (Paris, 1576, in-4); *la Reconnue*, comédie (Paris, 1577, in-8); une pièce en style macaronique *Dictamen metrificum de bello huguenotico et reistrorum piglamine ad sodales* (Paris, s. d., in-4); une traduction en vers des *Odes d'Anacréon* (Paris, 1556, in-8); une traduction en vers de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique des cantiques* (publiée en 1576 avec les pierres précieuses); une traduction en vers des *Phénomènes* d'Aratus. Voici les principales éditions collectives qu'on a données des œuvres de Belleau : les *Œuvres poétiques* (Paris, 1578, 2 vol. in-12; Lyon, 1592, 2 vol. in-12; Rouen, 1604, 2 vol. in-12); *Œuvres complètes*, publ. par A. Gouverneur (Paris, 1867, 3 vol. in-12); *Œuvres poétiques*, publ. par Ch. Marty-Laveaux (Paris, 1879, 2 vol. in-8) dans la collection de la *Pléiade françoise*. R. S.

Bibl. : P. De l'Estoile, *Mémoires-journaux*, éd. Brunet; Paris, 1875, t. I, p. 218. — G. Colletet, *Vie de Remy Belleau* (dans l'éd. Gouverneur). — F. Godefroy, *Histoire de la littérature française, XVIe siècle*; Paris, 1878, in-8, pp. 549-554.

BELLEBAT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon; 113 hab.

BELLEBRUNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 197 hab.

BELLEBUONI (Giovanni), traducteur italien, né à Pistoia. On a de lui une traduction de l'*Historia Trojana* de Guido Colonna, datée de 1333.

Bibl. : Ad. Mussafia, *Sulle versioni italiane della storia trojana*; Vienne, 1871.

BELLECHASSAGNE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Sornac; 332 hab.

BELLECHAUME. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon; 567 hab.

BELLECOMBE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 317 hab.

BELLECOMBE. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux; 361 hab.

BELLECOMBE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Châtelard; 965 hab.

BELLECOMBE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moutiers; 232 hab.

BELLECOMBE (Jean-Antoine-Cyriaque Casse de), homme politique français, né à Montpezat (Lot-et-Garonne) en 1773, mort en 1837. D'abord élève à l'école navale, il servit ensuite dans la cavalerie, puis devint maire de sa ville natale et conseiller général du département. Après les Cent-Jours il ne s'occupa plus que de littérature. On a de lui une traduction des *Animaux parlants* de Casti, et une collection de matériaux pour l'histoire de Montpezat et de l'Agenais. — Son fils, *André*, littérateur, né en 1822, se fit connaître surtout par une *Histoire universelle* (1851-1881, 18 vol.).

BELLECOUR (Jean-Claude-Gilles Colson, dit), acteur français, né à Paris le 16 janv. 1725, mort en cette ville le 19 nov. 1778. Il était fils d'un peintre de portraits qui, après l'avoir placé chez les oratoriens, où il reçut une excellente éducation, le fit entrer dans l'atelier de Carle Vanloo. Mais, quoi qu'il ne manquât pas de dispositions pour la peinture, le jeune homme était dévoré de la passion du théâtre, et bientôt il quitta tout pour se livrer sans réserve à ses goûts. Prenant le nom de Bellecour, il s'engagea dans diverses troupes de province et tout d'abord à Besançon, où il se rencontra avec Préville, qu'il devait retrouver plus tard à la Comédie-Française. Ses commencements furent modestes, mais dès ses premiers pas il montra les rares qualités sociales qui le firent toujours chérir de ses camarades. Bellecour était à Bordeaux lorsqu'il fut appelé à débuter à la Comédie-Française, où Lekain venait de débuter lui-même, non sans rencontrer une violente opposition. Précisément, ceux qui se prononçaient avec violence contre Lekain prétendaient lui créer un rival dans la personne de Bellecour, lequel était doué d'une beauté physique remarquable, avantage que le grand tragédien, on le sait, était loin de posséder. Mais le début de Bellecour, qui eut lieu le 21 déc. 1750 dans les rôles d'Achille d'*Iphigénie*, et de Léandre du *Babillard*, ne fut pas très heureux et découragea les ennemis de Lekain. Cependant, le jeune artiste se releva bientôt, et, se confinant pour le moment dans le genre comique, il se montra avec succès dans le *Glorieux*, l'*Homme à bonnes fortunes*, le *Français à Londres*, *Mélanide*, *Zénéide* et les *Dehors trompeurs*.

Pendant près de trente ans, Bellecour parcourut à la Comédie-Française une carrière sinon absolument brillante, du moins toujours extrêmement honorable. Son beau physique, la rare distinction de ses manières, la noblesse et le naturel de son jeu, le soin qu'il apportait à toutes choses, sa décence et son bon goût à la scène à une époque où ces qualités paraissaient un peu trop négligées, en faisaient un acteur sinon original, du moins fort utile et fort distingué. De plus, loin de chercher à étouffer et à écraser ses partenaires, il employait tous ses efforts à les faire valoir et à mettre en relief leur talent, qualité malheureusement trop rare. On lui reprochait seulement une voix un peu criarde et certains gestes peu harmonieux. Bellecour se distingua non seulement dans le répertoire, mais dans un grand nombre d'ouvrages où il créa des rôles importants : *les Méprises*, *le Triumvirat*, *Iphigénie en Tauride*, *le Père de famille*, *le Financier*, *Tancrède*, *les Mœurs du jour*, *le Tambour nocturne*, *l'Anglais à Bordeaux*, *Olympie*, *le Négociant*, *Cromwell*, *Guillaume Tell*, *Eugénie*, *la Gageure imprévue*, *les Fausses Infidélités*, *le Bourru bienfaisant*, *la Partie de chasse*, *le Barbier de Séville* et *le Malheureux imaginaire*. Bellecour fit jouer avec succès, le 17 août 1761, une petite comédie en un acte, les *Fausses Apparences*, dont il était l'auteur. Il en avait écrit une autre, sous le titre de *l'Ecole des pères*, qui ne fut jamais jouée. Mais il se rendit utile à la Comédie en opérant dans divers ouvrages qui ne pouvaient plus être joués des corrections plus ou moins importantes qui les mirent en état de reparaître à la scène; son goût naturel et l'instruction qu'il avait reçue lui permettaient de mener à bien ce travail délicat. C'est ainsi qu'il put faire remettre au répertoire le *Double veuvage* de Dufresny, l'*Homme singulier*, la *Fausse Agnès* et le *Tambour nocturne* de Destouches, la *Coquette* de Baron, le *Muet* de Brueys, le *Cocher supposé* de Hauteroche, etc. Arthur Pougin.

BELLECOUR (Rose-Perrine Le Roy de la Corbinais, dite Mlle *Beaumenard*, épouse Colson dit), actrice française, née à Lamballe le 20 déc. 1730, morte à Paris le

5 août 1799, était fille d'un ancien capitaine d'artillerie d'une famille noble. On ne sait comment elle se trouva séparée de sa famille et, à l'âge de treize ans, aux mains d'un comédien de province qui lui fit prendre son nom de Beaumenard et sa profession. Toujours est-il qu'en 1743, elle vint, amenée par lui, débuter à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, alors dirigé par le fameux Monnet, et qu'elle y obtint tant de succès dans le rôle de Gogo d'une pièce de Favart, *le Coq de village*, que le sobriquet de *Gogo* lui en resta toute sa vie.

Jolie, spirituelle, espiègle, douée par la nature de facultés scéniques toutes particulières, la jeune Beaumenard ne pouvait manquer de fournir une brillante carrière. Pourtant, après une année passée à l'Opéra-Comique, elle retourna en province et s'engagea dans diverses troupes, entre autres dans celle du maréchal de Saxe, qui, dit-on, ne fut pas insensible à ses charmes. Après avoir joué une première fois devant la cour, à Versailles, le 11 mars 1749, elle vint débuter à la Comédie-Française, le 17 avr. suivant, par les rôles de Dorine dans *Tartuffe* et de Marton dans le *Galant Jardinier*. Bien que la Comédie possédât alors déjà une soubrette de premier ordre en la personne de Mlle Daugeville, le succès de Mlle Beaumenard fut complet dès l'abord et ne fit que s'affermir par la suite. Elle se retira au bout de sept ans, le 3 avr. 1756. Il est supposable que ce fut à la suite d'un coup de tête causé par une de ses nombreuses intrigues amoureuses, car Mlle Beaumenard défraya considérablement la chronique galante de son temps, et l'on connaît, entre autres, sa liaison avec le compositeur Dezèdes et ses relations avec le fermier général Danguy, qui se ruina pour elle et lui fit construire à grands frais le superbe hôtel dans lequel est installée aujourd'hui la mairie du neuvième arrondissement.

Après une absence de cinq années, durant laquelle elle avait épousé l'excellent comédien Bellecour, elle rentra à la Comédie-Française, le 7 avr. 1761, sous le nom de Mme Bellecour, par les deux rôles de Lisette du *Légataire universel* et de la fausse comtesse de l'*Epreuve réciproque*. Elle y retrouva ses succès passés, justifiés par un talent de premier ordre. Elle riait en scène d'une façon à la fois si immodérée et si naturelle, qu'elle communiquait instantanément la gaieté aux spectateurs et les faisait se tordre dans des accès d'hilarité. Sous ce rapport, elle était inimitable dans les rôles de Nicole du *Bourgeois gentilhomme*, de Zerbinette des *Fourberies de Scapin* et de Mme de Martigues de l'*Amant bourru*. Enfin, Mme Bellecour joignait à toutes ses autres qualités celle, bien rare de son temps, d'observer constamment et avec le plus grand soin le costume de son emploi.

Bien que sa carrière à la Comédie-Française embrasse un ensemble de trente-six ans, Mme Bellecour fit peu de créations dans les ouvrages nouveaux, qui, pour la plupart, étaient d'un genre qui convenait peu à la nature de son talent. C'est dans le grand répertoire surtout qu'elle brillait, particulièrement dans les soubrettes franches et délurées de Molière et de Regnard. Elle établit pourtant un certain nombre de rôles, entre autres dans la *Gageure imprévue*, le *Cercle* ou la *Soirée à la mode*, le *Tuteur dupé*, les *Valets maîtres*, le *Bourru bienfaisant*, les *Muses rivales*, les *Courtisanes*, le *Mariage de Figaro*, les *Aveux difficiles*, la *Fausse Coquette*, le *Couvent*, les *deux Pages*, l'*Amant bourru*, le *Vieux garçon*, etc., etc. Mme Bellecour prit définitivement sa retraite au mois d'avr. 1791. Elle était alors âgée de soixante ans, et sa vieillesse devait être bientôt cruellement éprouvée. La disparition de la royauté, qui lui enleva la pension de 2,000 francs qu'elle tenait de Louis XVI, les événements qui frappèrent la Comédie-Française et qui lui firent perdre aussi celle de 3,700 livres que lui avaient valu ses trente-six années de service, firent tomber cette malheureuse femme dans un dénuement lamentable. Dans cette détresse elle accepta, en 1798, la proposition de Sageret, directeur du théâtre Feydeau, où il avait réuni une partie des artistes de l'ancienne Comédie-Française, qui lui offrait de reparaître sur ce théâtre. Mais elle avait soixante-huit ans, elle était presque aveugle, et le public ne reconnut plus l'artiste à qui il avait dû tant et de si vives jouissances. Après trois représentations l'essai fut jugé suffisant, et Mme Bellecour dut renoncer à le poursuivre. Retombée dans sa misère, n'ayant pour vivre, dans la chétive mansarde qu'elle occupait rue Barbette, que les modestes secours d'un frère qui ne l'abandonna jamais, elle tomba malade et mourut au bout de quelques mois. — La Comédie-Française possède un joli portrait de Mme Bellecour, qui lui a été offert en 1818 par Mlle Adèle Pourrier, petite-nièce de M. de Cormeille, ancien caissier du théâtre. Arthur Pougin.

Bibl.: Lemazurier, *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*; Paris, 1810, 2 vol. in-8. — De Manne, *Galerie historique des comédiens français de la troupe de Voltaire*; Lyon, 1877, in-8. — *Almanach des spectacles de Paris* pour l'an VIII; Paris, in-18.

BELLECROIX (Ernest), dessinateur et écrivain cynégétique français, né à Alençon en 1837. De bonne heure il a fourni des dessins de sujets de chasse à divers journaux illustrés, et en a fait figurer à plusieurs Salons. Comme écrivain cynégétique, il débuta dans la *Chasse illustrée* en 1869. Promoteur ardent et convaincu de l'introduction des chiens anglais, il a fait en faveur de cette cause une campagne vigoureuse, et a fini par remporter la victoire. En dehors de ces articles dans la *Chasse illustrée*, dont il est le rédacteur en chef depuis 1873, et où l'on trouve un grand nombre de gravures sur bois d'après ses dessins, remarquables par leur vérité ou leur inspiration poétique, il a publié: la *Chasse pratique* (1874); le *Dressage des chiens d'arrêt* (1879); les *Chasses françaises, plaine, bois et marais* (1880); les *Chiens d'arrêt français et anglais* (en collaboration, 1881); *Guide pratique du garde-chasse* (1886). Ces travaux révèlent un praticien consommé et un observateur perspicace, et leur auteur est considéré comme un des écrivains les plus compétents en matière de chasse, même par les adversaires de certaines de ses doctrines. Aussi a-t-il été choisi plusieurs fois pour juge français dans des expositions cynégétiques internationales à l'étranger. G. P-i.

BELLEDONNE, c.-à-d. Belle-Dame, montagne des Alpes françaises: cette belle cime granitique (alt. 2,981 m.) située à l'E. de Grenoble, domine le Graisivaudan et la vallée de la Romanche et forme le point culminant d'un massif qui porte son nom et qui fait partie des Grandes-Alpes du Dauphiné (V. Alpes).

BELLE-FLEUR. La belle-fleur, dite aussi *chevalet*, *chevalement* ou *châssis à molettes*, est l'espèce de chèvre au haut de laquelle sont placées les molettes servant de guides aux câbles d'extraction dans les mines. La belle-fleur doit être établie sur un cadre en charpente offrant une base assez grande pour que les forces aient toujours leurs résultantes dirigées dans l'intérieur du cadre et tombent même à une distance assez considérable de son périmètre, sinon il sera nécessaire de l'étançonner par quelques jambes de force prenant leur point d'appui par exemple contre le bâtiment de la machine d'extraction. La belle-fleur a encore deux autres conditions à remplir; elle doit avoir une solidité suffisante pour résister aux efforts exceptionnels ainsi qu'à toutes les secousses et vibrations ; sa hauteur doit être assez grande pour éviter que, par suite de la moindre inattention de l'ouvrier qui manœuvre la machine, les cages ne soient portées aux molettes. Cette hauteur est d'ordinaire d'au moins 10 m. Souvent la charpente est en bois, mais si le climat est humide, la construction, qui fatigue beaucoup, se détruit rapidement et on a construit des charpentes en fer composées de pièces en fer à double T ou à sections circulaires, propres à assurer la résistance tout en présentant une économie de matière. On fait des chevalements en maçonnerie, formant une tour ronde ou carrée qui prolonge

la colonne du puits, et ayant les ouvertures nécessaires pour les besoins du service ; ces constructions laissent moins libres les abords du puits, mais elles conviennent aux pays chauds. L. Knab.

BELLEFOND. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. N. de Dijon ; 249 hab.

BELLEFOND. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon ; 211 hab.

BELLEFONDS (Bernardin Gigault, marquis de), homme de guerre et diplomate français, né en 1630, mort à Vincennes le 4 déc. 1694. Il se trouvait en Normandie en 1649, pendant les troubles de la Fronde, et empêcha que cette province n'envoyât les levées qu'elle avait faites, au secours de la ville de Paris. Retranché dans le petit château de Valognes, dont il avait le gouvernement, il se défendit énergiquement jusqu'à la publication de la paix (11 mars). Maître de camp du régiment de Champagne, il servit en Catalogne en 1650 et 1651 et en Guyenne sous le comte d'Harcourt. Nommé maréchal de camp, il défendit la ville de Cognac et prit plusieurs places sur les rebelles. En 1653, on le retrouve avec le marquis du Plessis-Bellière en Catalogne, où il participa à l'entreprise de Castelamare (1654). L'année suivante le roi le créa lieutenant-général de ses armées et lui confia en 1659 le commandement de quelques troupes avec lesquelles il battit les ennemis en Flandre, près de Tournay; puis il passa en Italie où il servit quelque temps le duc de Parme, et dès son retour en France fut envoyé en ambassade extraordinaire à Madrid (1665) pour complimenter le nouveau roi Charles II à l'occasion de son avènement. Après une mission en Hollande (1666), où il concerta avec les Etats la jonction des flottes française et néerlandaise pendant la guerre d'Angleterre, il se rendit à l'armée navale du roi, commandée par le duc de Beaufort, où, par ses bons avis, il contribua beaucoup à sauver la flotte. Sur ces entrefaites, la guerre ayant été déclarée à l'Espagne (9 mai 1667) il eut le commandement d'une petite armée avec laquelle il battit à plusieurs reprises les ennemis, prit le commandement du pays entre Sambre et Meuse, fut huit fois blessé et obtint enfin le bâton de maréchal de France (8 juill. 1668). Envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre (mort de Madame) en juill. 1670, puis une seconde fois en nov. 1673, il reçut la même année le commandement de l'armée de Hollande, puis en 1684, celui de l'armée de Catalogne où, après quelques succès, il fut défait devant Girone (23 mai 1684). Premier maître d'hôtel du roi (1663), premier écuyer de la dauphine, chevalier des Ordres (31 déc. 1688), le marquis de Bellefonds fut fait commandeur de Saint-Louis l'année avant sa mort (avr. 1693). Rott.

BELLEFONT ou Bellefonds. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Vouneuil ; 281 hab.

BELLEFONTAINE. Ancienne abbaye de Bénédictins, du diocèse de La Rochelle (aujourd'hui com. de Bégrolles, Maine-et-Loire). C'est à Charlemagne que la légende attribue la fondation de cette abbaye, mais en réalité elle est due au seigneur de Beaupréau et ne remonte qu'au xiie siècle. Après avoir été successivement soumise aux abbayes de Saint-Michel en l'Herm, puis de Marmoutiers, elle fut réunie en 1225 au prieuré de la Roche-sur-Yon. L'église enrichie par les seigneurs de Beaupréau leur servit de lieu de sépulture. Dévastée par les guerres religieuses du xvie siècle, l'abbaye ne retrouva plus par la suite son ancienne prospérité ; au moment de la Révolution, les bâtiments en ruines n'étaient plus habités que par trois moines et le prieur. Ce qui en restait fut acquis en 1815 par des trappistes qui y ont établi un couvent et formé un domaine de 117 hect. L'église date en partie du xiie siècle.

Bibl. : Cél. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire.*

BELLEFONTAINE. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Morez ; 542 hab.

BELLEFONTAINE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Juvigny ; 358 hab.

BELLEFONTAINE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches ; 206 hab.

BELLEFONTAINE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Plombières, près de la Semouse ; 1,806 hab. Localité industrielle qui possède des forges, une aciérie, une tréfilerie et de nombreux moulins. Exploitation de carrières de moellons. Tourbières. — L'*église* remonte au xie siècle.

BELLEFONTAINE. Hameau d'Algérie, annexe du village des *Beïni-Acha* ou *Ménerville* (V. ce mot). La fontaine qui lui avait valu son nom a été bouleversée par un tremblement de terre en 1867. De là on a une vue magnifique sur toute la plaine de la Mitidja. Créé en 1872 sur des terres séquestrées après l'insurrection des Kabyles en 1871 ; 160 hab. E. Cat.

BELLEFOREST (François de), historien français, né à Sarsan (Hautes-Pyrénées) en nov. 1530, mort à Paris le 1er janv. 1583. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : la *Chasse d'amour* (1561, in-8) ; *Histoire des neuf rois de France qui ont porté le nom de Charles* (1568, in-fol.) ; cet ouvrage lui valut le titre d'historiographe du roi ; les *Annales* de Nicolas Gilles « à présent revues et corrigées jusqu'au roi Charles neufiesme, par François de Belleforest, commingeois » (Paris, 1573, in-fol.) ; les *Histoires tragiques* de Bandello (Paris, 1580, 7 vol. in-16) ; et enfin le livre qui a fondé sa réputation et dont il faut citer le titre en entier : *Les Grandes Annales et Histoire générale de France dès la venue des Francs en Gaule jusques au règne du roy très chrestien Henry III, avec les portraits de nos rois, contenans la conqueste d'iceux François du pays Gaulois, les courses de plusieurs nations estranges en iceluy ; la suitte des familles du sang royal et l'ordre de l'Estat François ; les maisons de ce royaume ; l'establissement des Officiers de la Couronne et tout ce qui concerne le gouvernement de la monarchie, soit pour la paix, soit pour la guerre, suivant les Pancartes anciennes, les lois du païs et la Foy des vieux exemplaires* (Paris, 2 vol. in-fol.) La première édition parut en 1579, la dernière, avec une continuation de Chappuis, en 1621. Belleforest s'attache à démontrer contre Hotman que la monarchie française a dès l'origine été héréditaire, il rejette la légende des origines troyennes, mais il attribue aux Francs une origine gauloise et prétend que leur invasion n'a été qu'un retour dans leur pays ; pour raconter l'histoire de Charlemagne il combine les récits des historiens avec la légende poétique ; enfin, il explique la révolution qui a amené la chute de la dynastie carolingienne et l'avènement des Capétiens par un soulèvement des Gaulois contre leurs conquérants Germains et le retour à une dynastie nationale.

Bibl. : Aug. Thierry, *Notes sur quatorze historiens antérieurs à Mézeray*, préface de la 2e éd. des *Lettres sur l'histoire de France*, t. I, 1827, réimprimé dans les *Œuvres complètes*, dans le vol. intitulé *Dix ans d'études historiques.*

BELLEFROID-VANHOVE, agronome belge de la première moitié du xixe siècle. Il a publié dans le *Journal d'Agriculture du royaume des Pays-Bas* (1re série, t. VII, VIII et XV ; 2e série, t. IV et XI) plusieurs mémoires sur la culture du phormium tenax, du pêcher et du coignassier, et diverses notes et lettres sur l'incision annulaire, la suppression de la tête des arbres et les plantations. L. S.

BELLEGAMBE (Jean), peintre flamand, né vers 1475, mort vers 1540 à Douai. « Giovanni Bellagamba di Douai » est cité en passant par Vasari et Guichardin, parmi les artistes des Pays-Bas. Il demeura longtemps célèbre sous le nom de *maître des couleurs* dans sa ville natale, où sa postérité continuait d'exercer la peinture. Au xviie siècle il est encore hautement loué sous ce nom par deux poètes douaisiens, Jean Franeau de Lestoquoy et Jacques Loys, et par le dominicain Philippe Petit (*Fondations du cou-*

vent de la Saincte-Croix, etc.; Douai, 1653, in-4, p. 142). Dans la suite, Bellegambe est complètement oublié, ses œuvres méconnues à Douai même, et il faut un hasard, la découverte d'une pièce d'archive par M. Alphonse Wauters en 1862 dans la bibliothèque de Bruxelles, pour ressusciter l'auteur du retable d'Anchin. Bien des points sont encore ignorés dans l'histoire de sa vie. On sait qu'il était l'unique fils du premier mariage de Georges Bellegambe, cayelier ou fabricant de chaises à Douai, dont la famille occupait depuis longtemps une assez belle situation parmi la bourgeoisie marchande de la ville. Quand est-il né? où s'est passée la première partie de sa vie? On en est réduit aux conjectures. Il est probable qu'il a voyagé en Italie : les fonds d'architecture de ses tableaux sembleraient le prouver. En 1504, nous le trouvons tout à fait installé dans sa ville natale, et marié à une des filles de Jean Lemaire, craissier ou épicier en gros à Douai. A partir de ce moment jusque vers 1533, il ne paraît plus avoir quitté la ville. Il y tient un certain rang de bourgeois aisé, possesseur de quatre ou cinq maisons, et comme peintre est chargé par le magistrat ou les corporations religieuses, en particulier par le chapitre de la collégiale Saint-Amé, de presque tous les travaux importants qui s'y font pendant près de trente ans. On trouvera le détail de ces travaux dans les monographies spéciales relatives à Bellegambe. Il est bon de remarquer que beaucoup d'entre eux rentrent dans ce que nous appelons aujourd'hui l'art industriel. Parmi les œuvres de peinture proprement dites, citons d'abord des peintures murales pour le chœur de la collégiale Saint-Amé, sa première œuvre connue (1509-1510); un retable pour l'autel de Saint-Maurand, patron de la ville, dans la même collégiale (1525-1530); le retable de l'*Immaculée Conception* dont les volets sont aujourd'hui au musée de Douai, commandé par la famille Pottier pour le couvent des Cordeliers et terminé en 1526; enfin un retable représentant *la Mort et les miracles de saint Dominique*, fait à la requête de Marguerite Oudart pour la tombe de son mari, Nicolas de la Papoire (mort en 1533), dans l'église des Dominicains. C'est la date extrême où l'on trouve mention du nom de Bellegambe. Que fit-il ensuite? quand mourut-il? on l'ignore.

Les œuvres authentiques qui nous ont été conservées sont peu nombreuses. Le retable d'Anchin est regardé justement comme son chef-d'œuvre. C'est un grand tableau polyptique à neuf panneaux, dont deux volets mobiles au centre laissent voir, selon qu'on les ouvre ou qu'on les ferme, à l'extérieur l'Adoration de la croix ou l'Église de la terre, à l'intérieur l'Adoration de la Sainte Trinité ou l'Eglise du ciel : vaste ensemble aussi imposant par la profondeur de la conception théologique que par la richesse de l'ornementation et la beauté du coloris. Exécuté pour Charles Coguin, abbé d'Anchin de 1511 à 1546, et placé autrefois au maître-autel de l'église de l'abbaye, ce magnifique tableau fut dispersé pendant la Révolution, puis reconstitué pièce à pièce par le docteur Escallier qui l'a légué à l'église Notre-Dame de Douai. Deux triptyques représentant le même sujet que le panneau central du retable d'Anchin, la *Sainte-Trinité*, et faits tous deux pour Jacques Coëne, abbé de Marchiennes de 1501 à 1542, dont l'image figure à chaque retable sur un des volets, appartiennent l'un au musée de Lille (autrefois au docteur Tesse), l'autre au curé d'Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais). Le musée de Lille a de plus une des meilleures œuvres de Bellegambe, le *Bain dans le sang du Christ*, triptyque symbolisant la Rédemption. Au musée de Douai, il n'y a qu'une œuvre authentique, les volets du retable de l'*Immaculée Conception:* deux volets provenant du tombeau de Nicaise Ladam en l'église Saint-Jean de Ronville à Arras, qui lui ont été attribués sans preuves suffisantes, ne paraissent pas de sa main. Dans la cathédrale d'Arras sont deux beaux triptyques, l'*Adoration des mages* et le *Crucifiement*, que M. Woermann regarde comme ses chefs-d'œuvre. Au musée de Berlin, triptyque du *Jugement dernier*, n° 641, autrefois attribué à Lancelot Blondeel et qu'on a restitué depuis à Bellegambe.

Venu après l'admirable éclosion des primitifs flamands du XVe siècle, Bellegambe est comme Gossaert, comme Lancelot Blondeel et quelques autres, un de ces artistes intermédiaires, nés aux confins de deux époques, qui tout en conservant certaines des qualités de l'ancienne école, annoncent déjà l'esprit nouveau, forment le lien entre Memling et Van Orley. Toutefois parmi les précurseurs de la Renaissance il a une physionomie à part : s'il ressemble à Gossaert et à Lancelot Blondeel par son goût pour l'architecture compliquée, pour les somptuosités de l'ornementation à l'italienne, en revanche il est resté plus qu'eux profondément chrétien. C'est l'artiste catholique par excellence. Il semble avoir aimé à traiter des points de dogme, à les illustrer sous forme symbolique avec toute la subtilité d'esprit d'un homme de la Renaissance: de là, grande abondance de cartels, d'inscriptions qui peuvent aider parfois à le reconnaître. Il fait de la peinture presque en théologien. Son dessin est d'ordinaire un peu mou; mais la vivacité et la douceur harmonieuse de son coloris justifient pleinement son surnom de *Maître des couleurs*. Le portrait de Bellegambe figure dans un précieux recueil de dessins au crayon et à la sanguine conservé à la bibliothèque d'Arras (n° 266 du catalogue), avec cette inscription en caractères du XVIe siècle : « *Maistre Jehan Bellegambe, paintre excellent.* » La physionomie un peu triviale, mais vive et animée, révèle une intelligence ouverte, un esprit ingénieux et fin. Un certain nombre de ses descendants ont été peintres comme lui. On montre au musée de Douai des œuvres de Jean et Vaast Bellegambe, ses petit-fils et arrière-petit-fils. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : GUICHARDIN, *Description de tout le Païs-bas;* Anvers, 1567, p. 132, in-fol. — VASARI, éd. Milanesi, t. VII, p. 583. — A. WAUTERS, *Jean Bellegambe de Douai;* Bruxelles, 1862, in-8. — A. PREUX, *Résurrection d'un grand artiste;* Douai, 1862, in-8, avec portrait (Extr. des *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 1862, t. II, pp. 81 sq.). — F. BRASSART, *Jean Bellegambe, auteur du tableau de l'Immaculée Conception* (Ibid., 1863, t. III, pp. 162 sq.). — ESCALLIER, *L'Abbaye d'Anchin;* Lille, 1852, in-4 (gravure du retable avec volets mobiles). — DEHAISNES, *Etude sur le retable d'Anchin;* Arras, 1860, in-4, même gravure (Extr. de *L'art chrétien en Flandre.* A paru à part dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. IV, 1860). — ASSELIN et DEHAISNES, *Recherches sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe (Revue de l'art chrétien*, t. VI, 1862). — Des mêmes, *Recherches sur l'art à Douai*, 1864, in-8. — A. CAHIER, *Fragments de peintures du XVIe siècle placés en juillet 1863 au musée de Douai* (Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 1863, 2e série, t. VII). — H. HYMANS, *Notes sur quelques œuvres d'art conservées en Flandre et dans le nord de la France* (Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1883). — MICHIELS, *Histoire de la peinture flamande*, t. IV, pp. 150 sq., 2e éd. — *Biographie nationale belge*, t. II (article de A. Wauters); Bruxelles, in-8. — SIRET, *Dictionnaire des peintres.*

BELLEGARDE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille, au confluent du Rhône et de la Valserine; 1,725 hab Station du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Culoz à Genève, embranchement sur Bourg et sur le Bouveret. Bureau de douanes. Bellegarde, qui n'était au commencement du siècle qu'un petit hameau de la commune de Musinens, a pris, surtout dans ces dernières années, une importance industrielle considérable. Autrefois la *Perte du Rhône* et celle de la Valserine attiraient seules à Bellegarde des touristes et des géologues. Après avoir contourné la montagne de Crêt d'Eau, le Rhône se rétrécit dans un lit profondément creusé, au point de n'avoir plus sous le pont de Grésin que quinze pas environ de largeur; à deux kil. plus bas, il pénétrait dans les rochers et y disparaissait complètement. La Valserine, également profondément encaissée entre des roches calcaires, disparaît à plusieurs reprises dans des crevasses, se précipite dans d'étroites et profondes fissures et reparaît un peu plus loin. Aujourd'hui la perte du Rhône n'existe plus à proprement parler; le lit du fleuve est partout à découvert. En 1871, la *Compagnie hydrau-*

lique du Rhône, communément nommée compagnie américaine, a entrepris d'utiliser la force motrice du Rhône évaluée à 13,000 chevaux-vapeur. A cet effet, elle a établi des turbines auprès de la jonction de la Valserine et du Rhône et creusé un canal de dérivation de 750 m. de longueur dont 200 m. à ciel ouvert et 550 m. en tunnel. Plusieurs usines utilisent cette force motrice et notamment une fabrique de pâte de bois à papier, une fabrique de parquets et des moulins à broyer les phosphates de chaux. — Le *Viaduc de la Valserine*, long de 250 m., qui supporte la ligne de Culoz à Genève, est un des plus beaux ouvrages construits pour les chemins de fer français; il se compose de onze arches dont la plus grande a 52 m. de hauteur et 32 m. d'ouverture. Après avoir franchi le viaduc de la Valserine le chemin de fer s'enfonce sous le mont Crédo par un tunnel long de 3,900 m. — Près de Bellegarde est la *Grotte de Bramabœuf*, formée de deux galeries superposées et tapissées de stalactites; un ruisseau y tombe en cascade dans un lac.

BELLEGARDE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 421 hab.

BELLEGARDE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon; 407 hab.

BELLEGARDE *(Castrum Bellæ Gardæ).* Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Beaucaire; 2,517 hab. Stat. du chemin de fer P.-L.M., ligne de Tarascon à Nîmes. Bellegarde est située à 5 kil. de la station sur une colline abrupte qui s'élève au milieu de vastes marais traversés par le canal d'Aigues-Mortes. Des vestiges d'un aqueduc romain témoignent de l'antiquité de la ville. Le château de Bellegarde a soutenu au moyen âge et pendant les guerres de religion de nombreux sièges; il n'en subsiste qu'une tour en ruines. Bellegarde, qui était sous l'ancien régime situé dans la viguerie de Beaucaire était une dépendance du duché d'Uzès.

BELLEGARDE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier; 1,638 hab.

BELLEGARDE. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret. arr. de Montargis; 1,240 hab. Autrefois, *Soisy, Soisy-aux-Loges (Sosiacus,* XIII[e] siècle), puis *Choisy, Choisy-aux-Loges* et enfin *Choisy-Bellegarde*, se déploie sur le beau coteau de la vallée du Quiers, près des sources de la Bézonde. Les annalistes orléanais prétendent qu'aux VI[e] et VII[e] siècles des moines de Ferrières vinrent s'établir dans cette plaine fertile et y construisirent un oratoire qui serait l'origine de Bellegarde. Au XII[e] siècle, le château appartenait aux sires de Beaumont, mais le domaine était fief royal. Ce fut Philippe de Valois, fils du roi Philippe VI, qui détacha cette terre de la couronne et en fit don à Nicolas de Braque. Un mariage la porta dans la famille de L'Hôpital. Soisy fut érigé en marquisat par Henri IV, en faveur de Jacques de L'Hôpital. Le nom de Bellegarde date de 1646. A cette époque, le marquisat fut érigé en duché-pairie pour Roger de Termes, qui prit le nom de duc de Bellegarde. Ce duché comprenait outre Soisy, Chailly, Auvilliers, Bélardin, Mézières, Fréville, Sury-aux-Bois, Beauchamp, les Rüs. On sait que le duc de Bellegarde étant mort sans postérité, le duché passa à son neveu, Armand de Pardaillan, marquis de Montespan, qui épousa M[lle] de Rochechouart (la fameuse marquise de Montespan). Leur fils, Louis-Antoine, qui fut premier duc d'Antin, fit bâtir le magnifique château dont une partie existe encore. Ce château fut illustré par le séjour de Voltaire et du roi Stanislas. Après la mort du duc, Bellegarde fut vendu à M. de Bézigny, président au Parlement, puis à Gilbert Des Voisins, président comme lui, qui acheta le titre de marquis. La Révolution confisqua le château sur M. Des Voisins qui fut condamné à mort en 1794. La bande noire a démoli et vendu en détail une portion majeure de ce beau monument. Les matériaux qui avaient servi à sa construction auraient suffi à bâtir une ville de 3,000 âmes. — Bellegarde était un prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, du diocèse de Sens, de l'archidiaconé du Gâtinais. Son église, bâtie au XII[e] siècle, possède un portail remarquable et une gracieuse abside.

Jules DOINEL.

BIBL. : Dom MORIN, *Histoire du Gâtinais.* — Abbé PATRON, *Recherches sur l'Orléanais*, t. II.

BELLEGARDE. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Villefranche; 513 hab.

BELLEGARDE (Fort de). Forteresse située à l'extrême frontière de France, sur le territoire de la com. du Perthus (Pyrénées-Orientales), au sommet d'un cône isolé dominant de 130 m. à l'E. le col du *Perthus* (V. ce nom) par lequel passe la route de Perpignan à Figueras, et de 106 m. à l'O. le col de Panissas, plus fréquenté autrefois que le précédent, mais que les travaux du génie militaire ont rendu impraticable. Place de guerre de 2[e] classe défendue par cinq bastions en partie taillés dans le roc. — Prise sur les Espagnols par Schomberg, en 1675, cette place fut fortifiée aussitôt. En 1793 les Espagnols la bombardèrent pendant quarante jours et s'en emparèrent le 14 juin; Dugommier réussit à la reprendre le 17 sept. 1794.

BELLEGARDE-ADOULINS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 349 hab.

BELLEGARDE-EN-MARCHE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, à 3 kil. de la Tarde, affluent du Cher; 692 hab. Foires importantes; commerce de cuirs et de chevaux. — Bellegarde était autrefois fortifiée; une partie des murailles existait encore au commencement de ce siècle, époque où l'on a démoli les deux principales portes. Une tour faisant partie de l'enceinte a été conservée, et on y a placé l'horloge de la ville. Près de là, sur une colline, s'élevait un château dont il ne reste que le nom. — Bellegarde est une fondation du moyen âge, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, elle était le ch.-l. d'une prévôté qui s'étendait sur toute la Combraille et qui fut plus tard restreinte au petit pays de *Franc-Alleu* (V. ce mot) dont Bellegarde a été considérée comme la capitale jusqu'à la Révolution. Au XVII[e] siècle, sous l'influence du voisinage d'Aubusson (12 kil.), l'industrie de la tapisserie était assez florissante à Bellegarde, où elle a aujourd'hui et depuis longtemps complètement disparu. Ant. THOMAS.

BELLEGARDE-ET-POUSSIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire; 838 hab.

BELLEGARDE-SAINTE-MARIE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours; 394 hab.

BELLEGARDE (Famille de). A la fin du XV[e] siècle Miramond de Lagoursan, unique héritière de Roger de Lagoursan, seigneur de Bellegarde (Haute-Garonne), apporta en dot cette seigneurie à son mari Raimond de Saint-Lary (1498). C'est depuis lors que la maison de Saint-Lary porta le nom de Bellegarde.

Peroton de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, fils des précédents, fut capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Toulouse; il épousa en 1522 une nièce du maréchal de Termes.

Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, fils du précédent, maréchal de France, mort en 1579. Il se distingua en Piémont sous son grand oncle le maréchal de Termes, s'attacha ensuite au duc de Retz, puis à Henri III qu'il suivit en Pologne. Comblé de faveurs par le roi, créé maréchal de France (1574), il fut ensuite disgracié, se retira en Piémont et avec l'aide du duc de Savoie s'empara du marquisat de Saluces d'où il expulsa le gouverneur, Charles de Birague. Des négociations s'engagèrent alors avec le roi de France et à la suite d'une entrevue avec Catherine de Médicis à Montluel près de Lyon, le maréchal de Bellegarde fut confirmé dans le gouvernement du marquisat de Saluces, mais il mourait quelques mois plus tard, empoisonné si l'on en croit Brantôme. Il avait épousé Marguerite de Saluces, veuve de son grand-oncle, Paul de Termes.

César de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, fils du précédent, né en 1562, fut tué à Coutras en 1587.

Octave de Bellegarde, fils naturel posthume du précédent, légitimé par le parlement de Bordeaux, fut évêque du Conserans (1614), puis archevêque de Sens (1623), exilé en 1640 à la suite de discussions dans l'assemblée du clergé, il mourut en 1649.

Jean de Saint-Lary, second fils de Peroton de Saint-Lary, prit le nom de Termes après avoir hérité de son grand-oncle, le maréchal de Termes.

Roger de Saint-Lary et de Termes, premier duc de Bellegarde, fils du précédent, né en 1562, mort le 13 juil. 1646; maître de la garde-robe, premier gentilhomme de la chambre et grand écuyer sous Henri III, gouverneur de Bourgogne sous Henri IV. Ce fut lui qui fit connaître au roi Gabrielle d'Estrées dont il avait été l'amant. Par lettres patentes, de sept. 1619, le marquisat de Seurre (Côte-d'Or) fut érigé en duché-pairie sous le nom de Bellegarde en sa faveur. Il fut exilé en 1631 comme complice de Gaston, céda en 1639 la charge de grand écuyer à Cinq-Mars. Il fut rappelé à la cour après la mort de Louis XIII et mourut sans postérité âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avait été le protecteur de Malherbe. Tallemant a raconté dans ses *Historiettes* plusieurs de ses aventures. Il avait acquis en 1645 le marquisat de Choisy-aux-Loges, auquel il fit transférer le titre de duché-pairie de Bellegarde. Seurre garda néanmoins le même titre et les princes de Condé qui en firent l'acquisition s'intitulèrent ducs de Bellegarde.

César-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes, frère du précédent, était mort au siège de Clérac en 1621, ne laissant qu'une fille *Marie-Anne* qui épousa Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, neveu du duc Roger qui fut substitué à tous les biens de la maison de Bellegarde.

Bibl. : Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV. — Brantôme, *Vie des hommes illustres et des grands capitaines français*. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*. — Saint-Simon, *Mémoires*.

BELLEGARDE (L'abbé Jean-Baptiste Morvan de), né le 30 août 1648 à Piriac (diocèse de Nantes), mort à Paris le 26 avr. 1734. Il était entré chez les jésuites, et il fut l'élève du P. Bouhours; au bout de dix-huit ans, il quitta cet ordre, par suite de démêlés au sujet du cartésianisme, dont les jésuites s'accommodèrent plus tard, mais qu'ils réprouvaient alors; il mourut chez les prêtres de Saint-François-de-Salles. Ecrivain infatigable, l'abbé de Bellegarde est l'auteur d'un grand nombre d'œuvres personnelles fort médiocres et de traductions assez inexactes. Ce qui a gardé une certaine notoriété à son nom, c'est qu'il est associé à celui de célèbres personnages ecclésiastiques par la traduction de leurs écrits : *Lettres de saint Basile le grand* (Paris, 1693 et 1701, in-8); *Sermons de saint Basile le Grand et de saint Astère* (Paris, 1691, in-8); *Sermons de saint Grégoire de Naziance* (Paris, 1698, in-8); *Discours et homélies de saint Jean-Chrysostome; Sermons de saint Léon le Grand* (Paris, 1701); *Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1698, in-12). E.-H. V.

BELLEGARDE (Gabriel du Bac de), écrivain janséniste, né le 17 oct. 1717 au château de Bellegarde (diocèse de Carcassonne), mort à Utrecht le 13 déc. 1789. Son zèle pour le jansénisme et peut-être aussi certaine raideur de caractère lui ayant attiré la défaveur de ses supérieurs, il se démit, en 1751, de l'office de chanoine qu'il tenait à Lyon, se retira au séminaire de Rhinswik, près d'Utrecht, et passa le reste de sa vie en Hollande, activement mêlé aux affaires du jansénisme et en défendant la cause par des écrits qui ont une réelle valeur pour l'histoire des dissensions catholiques au xviiie siècle : *Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle Unigenitus dans les Pays-Bas depuis 1713 jusqu'en 1730* (Utrecht, 1755, 4 vol. in-12); une deuxième édition du *Journal* de l'abbé d'Orsanne, avec une préface et des notes intéressantes et un dixième volume contenant les instructions du cardinal de Noailles envoyé auprès de Benoît XIII (Utrecht, 1757); *Vie d'Espen* (Louvain, 1760, in-8); *Histoire abrégée de l'église métropolitaine d'Utrecht* (Utrecht, 1765, in-12); *Recueil des témoignages rendus à l'église d'Utrecht*, avec une préface et des notes exposant l'origine et les développements du schisme janséniste aux Pays-Bas. En 1763, Bellegarde avait pris une part importante au concile d'Utrecht et rédigé le préambule mis en tête des actes de ce concile. Il a préparé la *Collection générale des œuvres d'Antoine Arnauld*, avec une vie de l'auteur, des préfaces historiques et des notes qui attestent un travail immense (Louvain, 1772-1782, 19 vol. in-4).
E.-H. Vollet.

BELLEGARDE (Antoine-Dubois de), homme politique français, né dans l'Angoumois vers 1740, mort à Bruxelles en 1825. Garde du corps avant la Révolution, il fut chassé de l'armée, passa au service de la Prusse et déserta. Il reparaît en France en 1789 comme commandant de la garde nationale d'Angoulême. Le dép. de la Charente le députa à l'Assemblée législative (1790), puis à la Convention (1792). Il siégea à la *Montagne*, vota la mort de Louis XVI, fut envoyé en mission à l'armée du Nord, fit poursuivre Dumouriez, et transmit à l'Assemblée la proclamation de Cobourg. En août 1793 il fut délégué auprès de l'armée des côtes de La Rochelle, et, à son retour, fit l'éloge de Westermann (7 janv. 1794). Secrétaire de la Convention (18 févr. 1794), il fut encore envoyé à l'armée du Nord (27 juil.), la suivit en Hollande et adressa une proclamation aux Bataves. Il fut membre du Conseil des Cinq-Cents et eut à cette époque de graves démêlés avec la presse, qui racontait sur sa vie privée de véritables atrocités. Il encourut même la peine disciplinaire de trois jours d'arrêts pour avoir frappé le journaliste Isidore Langlois (9 nov. 1796). Il passa au Conseil des Anciens dont il fut secrétaire (déc. 1798). Après le 18 brumaire il obtint un emploi dans les eaux et forêts. Il fit partie de l'Assemblée du Champ de mai (1815), et fut exilé par la Restauration pour avoir voté la mort du Roi et accepté des fonctions pendant les Cent-Jours. Il erra quelque temps en Allemagne, puis se fixa en Belgique.

BELLEGARDE (Henri, comte de), général et homme d'état autrichien, né le 28 août 1756 à Dresde, mort à Vienne le 22 juil. 1845. Après avoir débuté dans l'armée saxonne, il passa au service de l'Autriche et prit part à la campagne de 1788 contre les Turcs. En 1792 il était général major; il servit contre la France, sous les ordres de Wurmser (1797). Après les préliminaires de Leoben il fut envoyé en mission au Congrès de Rastadt. En 1799 il commandait le corps chargé de maintenir les communications entre l'archiduc Charles et Souvorov. Chef d'état-major général en Italie (1800), il devint membre du Conseil aulique de guerre et en fut président après la retraite de l'archiduc Charles (1805). En 1805, il commandait à Caldiero, l'aile droite des Autrichiens. Il fut ensuite successivement gouverneur général de la Vénétie et de la Galicie. En 1809, il commanda le premier et le deuxième corps autrichien, prit part aux batailles d'Essling et de Wagram. A la fin de cette campagne il fut nommé feld-maréchal et reprit le commandement de la Galicie. En 1812, il fut rappelé à la présidence du Conseil aulique de guerre, puis commanda les troupes autrichiennes en Italie. Après le premier traité de Paris il fut gouverneur général des provinces autrichiennes en Italie et détruisit en 1815 l'armée de Murat. Après le second traité de Paris il résida plusieurs années à Paris; il reprit en 1820 le titre de président du Conseil aulique et y joignit celui de ministre d'Etat. Il prit sa retraite en 1825. Sa famille était originaire de Savoie; son père, le comte Jean-François Bellegarde, fut ministre de la guerre en Saxe. Une branche de cette famille s'est fixée en France, une autre au Brésil. L. L.

Bibl. : Von Smola, *Das Leben des Feldmarchalls H. von Bellegarde*; Vienne, 1847.

BELLEGARDE (Laforge de), homme politique français, né à Embrun le 15 avril 1806, mort dans cette ville le 19 nov. 1876. Ses opinions républicaines le firent nommer

membre de l'Assemblée nationale Constituante en 1848. Il soutint d'abord la politique du général Cavaignac, puis celle du Prince Président, mais il ne fut pas réélu à la Législative. Il occupa encore les fonctions de maire d'Embrun, mais sa vie politique était terminée.

BELLEGUISE (Alexandre), héraldiste, né au commencement du XVII[e] siècle, fut chargé, lors de la recherche des nobles, de la vérification des titres de noblesse en Provence. Il est l'auteur du *Traité de la noblesse suivant les préjugés rendus par les Commissaires deputez pour la vérification des titres de noblesse en Provence, avec la Déclaration de Sa Majesté, Arrests et Règlemens du Conseil sur le fait de ladite vérification* (s. l.) (1664, in-8; Paris, 1700, in-12). GOURDON DE GENOUILLAC.

BELLEHERBE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maiche; 633 hab.

BELLE-ISLE (Détroit de). Détroit qui sépare la pointe N. de l'île de Terre-Neuve de la côte S.-E. du Labrador. Sa longueur est de 130 kil., sa largeur minima de 15 kil. Il doit son nom à l'île de Belle-Isle située à son extrémité septentrionale.

BELLE-ISLE-EN-MER (*Vindilis insula*, *Guedel*, *Calonesus*, en breton *Guerveur*). Ile de l'Océan, la plus importante de la côte du Morbihan, a 18 kil. de longueur, de 4 à 10 kil. de largeur et environ 48 kil. de circonférence; sa superficie est de 8,000 hect. Elle forme un plateau d'une altitude moyenne de 40 m. au-dessus du niveau de l'Océan, coupé de nombreux vallons qui, aboutissant à la mer, forment une quarantaine de petits havres. Le sol est composé d'argile, de sable quartzeux et calcaire et de roches schisteuses; il est très bien cultivé; grâce à la douceur du climat on y rencontre des végétaux des régions méridionales (figuiers, mûriers, etc.); il s'y trouve surtout des pâturages où l'on élève des chevaux de race bretonne. La culture de la pomme de terre y a été introduite dès 1766 par plusieurs familles acadiennes, lors de l'échange de Belle-Isle contre l'Acadie. La plus grande partie de la population est adonnée à la pêche, aussi les bras manquent-ils pour l'agriculture. La pêche de la sardine est très productive et de nombreux ateliers pour la préparation des conserves ont été établis dans l'île. Le homard est également très abondant dans les parages de Belle-Isle et des îlots voisins. On y trouve également le thon, l'anchois, le turbot, la sole, le maquereau, etc.

L'île forme un canton dont le ch.-l. est *Le Palais* (V. ce nom), situé sur la côte septentrionale en face de la baie de Quiberon. En remontant le vallon du Port-Fouquet on rencontre l'établissement agricole de *Bruté*, entouré de bois de pins, les seuls de l'île; à 5 kil. au N. se trouve le village de *Sauzon* ou *Port-Philippe*, 2 kil. plus loin à l'O. est la *pointe du Vieux-Château*, ainsi nommée de vestiges de retranchements gallo-romains, où s'élève une église dont le porche est surmonté d'une tour carrée. Plus loin, à l'extrémité septentrionale, est la *Pointe des Poulains*, sur laquelle on a construit un phare à éclipses de cinq en cinq secondes d'une portée de 14 milles (3[e] ordre D. alt. 34 m.). En redescendant au S. le long de la côte occidentale, l'une des plus pittoresques de la Bretagne, on longe la *mer sauvage*, dont la grande lame venant de la haute mer déferle avec fureur sur les rochers hauts de 40 à 50 m. qui la surplombent et qu'elle dénude jusqu'à leur sommet. Il s'y trouve de nombreuses grottes et des fiords qui rappellent ceux de la Norvège. Au S. de cette abrupte falaise qui a reçu le nom de *Côte de fer*, sur une pointe qui s'avance en face de l'Océan, s'élève le *phare de Belle-Isle;* la tour construite en granit supporte une lanterne qui atteint 85 m. au-dessus du sol, et 135 m. au-dessus du niveau de la mer (feu tournant de minute en minute, 1[er] ordre, portée 27 milles). Le phare dépend de la commune de *Bangor* située dans l'intérieur de l'île. La côte méridionale dépend de la commune de *Locmaria* et se termine à l'E. par la *pointe d'Arzic*. Les côtes sont défendues par cinquante forts ou batteries. Deux câbles sous-marins relient Belle-Isle au continent, et quatre postes sémaphoriques permettent de correspondre avec les navires qui peuvent ainsi de la haute mer signaler leur arrivée dans les ports de la côte de Bretagne. Des services de bateaux à vapeur sont établis entre le Palais et Port-Haliguen (Quiberon), Auray et le Croisic.

HISTOIRE. — Les nombreux monuments mégalithiques que l'on rencontre dans l'île (*tumuli* à galeries de Bangor, pierre branlante de Gouc'h, etc.), témoignent de l'ancienneté de l'occupation. Elle est mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin (IV[e] siècle) sous le nom de *Vindilis*, d'où vient le nom de *Guedel* par lequel elle est désignée dans les documents du XI[e] siècle. A cette époque les abbayes de Sainte-Croix de Quimperlé et de Saint-Sauveur de Redon s'en disputèrent la propriété: l'une alléguait une donation d'un comte de Cornouailles, l'autre une donation d'un duc de Bretagne. L'abbaye de Quimperlé finit par avoir le dessus et conserva Belle-Isle jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. D'un fort qu'elle éleva pour protéger l'île contre les surprises et les excursions des pirates, il subsiste une voûte et une partie de la façade à Roserières (com. du Palais) où habitait le prévôt de l'abbaye. Plus d'une fois cependant des pirates anglais, normands ou saintongeais pillèrent Belle-Isle. Pour la protéger plus efficacement le roi d'Angleterre, Henri II, en développa les fortifications et chargea André de Sourdeval du soin de la défendre. Pendant le reste du moyen âge, Belle-Isle suivit les vicissitudes de la Bretagne.

En 1548, une flotte anglaise de trente-six navires arriva jusque dans le port du Palais, mais le canon de la citadelle l'obligea à s'éloigner. En 1572, le maréchal de Retz acquit la propriété de l'île des moines de Quimperlé auxquels il donna en échange des terres sur le continent Charles IX consentit à la cession et érigea Belle-Isle en marquisat, mais sous la réserve pour le roi de France de pouvoir toujours prononcer la réunion de l'île à la couronne et à la condition que le maréchal en compléterait les défenses et y construirait une nouvelle forteresse où il entretiendrait une garnison. L'année suivante, le comte de Montgommery, commandant une flotte anglaise, s'empara de l'île et la livra au pillage, puis l'abandonna au bout de trois semaines, à la nouvelle de l'arrivée d'un flotte française commandée par le duc de Montpensier. Henri IV érigea Belle-Isle en pairie. En 1658, le surintendant Fouquet l'acheta aux Gondi, en augmenta les fortifications et y fit élever le *Château-Fouquet;* on sait qu'il fut accusé d'avoir voulu s'y ménager une retraite en cas de malheur. Lors de sa disgrâce (1661), Louis XIV, tout en laissant la propriété et la seigneurie de l'île à sa famille, s'empara de la place et y établit une garnison. En 1670, les Hollandais, commandés par l'amiral Tromp et le comte de Horn, opérèrent une descente dans l'anse des Grands-Sables, mais malgré l'appui de la flotte ils ne purent aborder le château et durent se rembarquer précipitamment après avoir éprouvé des pertes sensibles. En 1687, Vauban compléta la citadelle et creusa l'*Aiguade-Vauban* ou *Belle-Fontaine*, énorme bassin de granit où les navires viennent chercher leur provision d'eau.

L'île resta entre les mains des descendants de Fouquet jusqu'en 1718; à cette époque le Régent la fit céder à la couronne par le maréchal de Belle-Isle, mais dès 1720, il l'inféoda à la compagnie des Indes orientales au prix d'une redevance annuelle de 50,000 livres. En 1722 elle lui fut retirée mais pour être cédée aux fermiers généraux. En 1746, l'amiral anglais Lestock, après avoir levé le siège de Lorient, se présenta devant Belle-Isle et somma la citadelle de se rendre, mais le gouverneur Saint-Hilaire ayant répondu par un refus, il s'éloigna de la côte. En 1759 l'île fut cédée à la province de Bretagne à titre de domaine engagé. Cette année même, le maréchal de Conflans, sorti de Brest avec les escadres de Lorient et de Rochefort, rencontra dans les eaux de Belle-Isle la flotte anglaise commandée par Hawk; quoique supérieur en

forces, il prit le parti de fuir devant elle, fut atteint, combattit en désordre et eut trois vaisseaux coulés, deux brûlés, un pris et un à la côte. Le nom de « bataille de M. de Conflans » resta attaché à ce désastre. Le 7 avr. 1761, cent soixante-douze bâtiments de transport chargés de 21,000 hommes de troupes anglaises, escortés par une escadre de huit vaisseaux, parurent devant Belle-Isle ; les Français furent bientôt obligés d'évacuer les différents postes de la côte et de se réfugier dans la citadelle dont le siège commença le 29 avr. et dura trente-huit jours. Dans la nuit du 14 au 15 mai le général Hogdson, ayant réussi à s'emparer de tous les abords de la place, put commencer le bombardement qui dura trois semaines. Au bout de ce temps, la brèche étant ouverte et la citadelle intenable, le chevalier de Sainte-Croix dut se résigner à capituler ; il obtint les honneurs de la guerre et sortit avec armes et bagages en emmenant ses canons. Les Anglais occupèrent Belle-Isle jusqu'au traité de Paris (10 fév. 1763) qui leur céda en échange la Nouvelle-Ecosse. De nombreuses familles acadiennes vinrent alors s'y établir, mais les deux tiers de ces nouveaux colons émigrèrent bientôt sur le continent et furent en partie dirigés sur la Corse.

Lors de l'expédition de Quiberon en 1795, l'amiral Villaret-Joyeuse fut défait dans les eaux de Belle-Isle par lord Bredport ; le commodore Elisson se présenta alors devant la citadelle et la somma de se rendre, mais la fière attitude du général Boucret qui la commandait le détourna de toute tentative et il se retira sans attaquer. — De nos jours Belle-Isle a servi assez fréquemment de prison d'Etat ; après les journées de juin 1848 et le coup d'Etat de 1852, un grand nombre de prisonniers politiques y ont été internés pendant de longues années.

Bibl. : *Journal du siège de Belle-Isle*, 1761, in-12. — Ch. de la Touche, *Histoire de Belle-Isle-en-Mer* ; Paris, 1852, in-8. — Stanislas, *Histoire de Belle-Isle-en-Mer* ; Paris, 1870, in-18.

BELLE-ISLE-en-Terre. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, entre le Guic et le Léguer ; 1,945 hab. Le territoire de cette commune, montueux et accidenté, est en partie couvert par les forêts de Coat-an-nos et de Coat-an-nay (bois du jour et bois de la nuit) ; il s'y trouve du minerai de fer en exploitation. Forges, tannerie, minoterie, papeterie de Locmaria. — La *chapelle de Locmaria* conserve un remarquable jubé du XVIe siècle.

BELLE-ISLE (Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte puis duc de), homme de guerre et diplomate français, né à Villefranche-de-Rouergue le 22 sept. 1684, mort à Versailles le 26 janv. 1761.

Bien qu'il fût le petit-fils du surintendant Fouquet, Belle-Isle n'en entra pas moins au service du vivant même de Louis XIV, qui lui donna un régiment de dragons. Il fut blessé au siège de Lille (1708) et conquit pendant la guerre de la succession d'Espagne le grade de brigadier des armées du roi. Il accompagna ensuite Villars aux négociations de Rastadt, et après la paix fut fait gouverneur de Huningue. Dès les premiers temps de la Régence il parut à la cour, et il venait d'être nommé maréchal de camp le 8 mars 1718, quand éclata la guerre entre la France et l'Espagne. Il contribua à la prise de Fontarabie et de Saint-Sébastien, mais à l'avènement du ministère du duc de Bourbon il fut mis à la Bastille, puis exilé dans ses terres. Il n'en conserva pas moins des relations à la cour et une certaine influence. C'est ainsi qu'il parvint à faire délivrer le chevalier de Folard, devenu janséniste et compromis dans les querelles de la bulle *Unigenitus*. Cette influence grandit sous le ministère de Fleury, sans pourtant lui ouvrir encore l'accès des grands emplois auxquels il aspirait. Nommé lieutenant général le 22 déc. 1731, Belle-Isle commanda en 1732 un des quatre camps de plaisance formés cette année-là, et la guerre de la succession de Pologne lui permit de montrer ses talents militaires. Après avoir d'abord servi sous Berwick, il fut chargé, avec un corps d'armée séparé, d'opérer sur la Basse-Moselle où il prit Trèves et Traerbach (1734). Il assista ensuite au siège de Philippsbourg, et contribua à la cession de la Lorraine à la France au traité de Vienne (1735). Son crédit grandit après le départ de Chauvelin. Il alla en 1737 reconnaître les places de la Meuse avec le maréchal d'Asfeld, et participa aux réformes militaires qui furent opérées à cette époque.

La mort de l'empereur Charles VI, qui ne laissait qu'une fille, Marie-Thérèse, allait, en ouvrant la question de la succession d'Autriche, permettre à Belle-Isle de satisfaire ses ambitions et de diriger un moment toute la politique de la France. L'ancienne hostilité de la France contre la maison d'Autriche n'avait pas été calmée par l'établissement d'un Bourbon à Madrid. On crut donc voir dans la mort de Charles VI une occasion de la ruiner définitivement en mettant sur le trône impérial un prince dévoué à la France et en partageant ses dépouilles avec l'Espagne, la Prusse, la Sardaigne, la Bavière et la Saxe, qui avaient protesté contre la pragmatique-sanction. Belle-Isle, appuyé par madame de Vintimille, se fit à la cour le représentant de cette politique et parvint à convaincre Fleury. Il proposait de réduire Marie-Thérèse à la Hongrie, à la Basse-Autriche et aux Pays-Bas. L'électeur de Bavière, devenu empereur, devait avoir le reste des pays héréditaires et l'infant d'Espagne, gendre de Louis XV, le Milanais. Belle-Isle fut nommé maréchal de France le 11 févr. 1741, et plénipotentiaire à la diète de Francfort pour faire nommer empereur l'électeur de Bavière. Il se réservait donc à la fois la double direction diplomatique et militaire de l'entreprise, et parut d'abord réussir. Il négocia avec Frédéric II le traité secret du 5 juin 1741, fit proclamer Charles-Albert empereur le 31 janv. 1742 et s'avança avec lui jusqu'à Linz. Marie-Thérèse s'était réfugiée en Hongrie, mais, au lieu de pousser jusqu'à Vienne, l'armée franco-impériale envahit la Bohême et s'empara de Prague. Le mauvais état de sa santé força alors Belle-Isle à céder le commandement au maréchal de Broglie. Pendant son absence, la défection de Frédéric II, le soulèvement de la Hongrie en faveur de Marie-Thérèse, les subsides de l'Angleterre avaient changé la face des affaires. Linz avait été repris par les Autrichiens et notre armée était cernée dans Prague. Belle-Isle négocia d'abord vainement avec Königsegg pour obtenir l'évacuation de la Bohême, puis après le départ de Broglie, qui alla remplacer Maillebois en Bavière, il reprit le commandement de l'armée. Il opéra alors cette fameuse retraite de Prague, aussi glorieuse que lamentable, laissant dans la ville Chevert, qui en sortit avec les honneurs de la guerre. La mort de Fleury fut pour Belle-Isle, dont nos échecs avaient déjà compromis le crédit, l'occasion d'une demi-disgrâce. Au moment où Louis XV se trouvait à l'armée de Flandre, il fut chargé d'une mission diplomatique en Allemagne (1744), arrêté dans le Hanovre et transféré en Angleterre, où il resta un an. Après la défaite de Plaisance (1746), qui avait livré aux Impériaux tout le nord de l'Italie, Belle-Isle fut chargé de défendre la frontière du sud-est. Il se replia d'abord jusqu'au Puget, près de Toulon et, après avoir remis de l'ordre dans nos troupes, reprit successivement la ligne du Var, puis le comté de Nice. Malgré l'échec et la mort du chevalier de Belle-Isle à l'affaire du col de l'Assiette, qu'il avait attaqué de front, tandis que son frère le maréchal menaçait les cols de la Stura, et grâce à la révolte de Gênes, les Impériaux furent rejetés ensuite au delà des Alpes. Belle-Isle revint à Paris à la fin de 1747 et fut nommé duc et pair après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Il avait été élu membre de l'Académie française le 30 juin 1740. Appelé au ministère de la guerre le 29 févr. 1758, pendant la guerre de Sept ans, il y fit quelques bons règlements, mais dont la plupart ne furent pas exécutés. Il ne fallait pas songer à supprimer complètement la vénalité des compagnies, mais il fut établi que deux ans de grade dans les cadres inférieurs seraient nécessaires pour

passer capitaine, et cinq ans du grade de capitaine pour passer colonel (règlement du 29 avr. 1758). Un autre règlement du 3 juin de la même année essaya de modérer le luxe que déployaient à l'armée les officiers, particulièrement pour la table. Belle-Isle créa également l'Ordre du Mérite (1759). Mais à côté de ces utiles tentatives de réforme, on a à lui reprocher d'avoir refusé à Montcalm les troupes de renfort pour défendre le Canada. Après avoir fondé, en 1760, l'Académie de Metz, Belle-Isle mourut l'année suivante. En lui finit son duché-pairie.

Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte puis duc de Belle-Isle, était en outre duc de Gisors, vicomte d'Aurillac, baron de Lésignan, seigneur de Puylaurens et autres lieux, prince du Saint-Empire, chevalier des ordres du roi (1735) et de la Toison d'Or (1741), commandant en chef dans les Trois-Evêchés, frontières de Champagne et du pays de Luxembourg. Il avait épousé, en secondes noces, le 15 oct. 1729, Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, morte le 3 mars 1755, dont il eut un fils, *Louis-Marie* Fouquet, comte de Gisors, mestre de camp, tué à la tête de son régiment à la bataille de Crevelt (juin 1758). Louis Farges.

Bibl. : Jean de Maugre, *Oraison funèbre de Belle-Isle*; Montmédy, 1761, in-4. — Le R. P. de Neuville, *Oraison funèbre du maréchal de Belle-Isle*; Paris, 1761, in-4. — Du même, *Mémoires du maréchal duc de Belle-Isle*; Paris, 1761, in-4. — D. C. (Chevrier), *La Vie politique et militaire de M. le maréchal duc de Belle-Isle*; Londres, 1760. — Du même, *Testament politique du maréchal de Belle-Isle*; La Haye, 1762, in-8. — *Le Codicille et l'esprit ou commentaire des maximes politiques de M. le maréchal duc de Belle-Isle*; Amsterdam, 1761, in-12. — F. M. Chabert, *Notice sur le maréchal de Belle-Isle*; Metz, 1856, in-8. — Emmanuel Michel, *Eloge du maréchal de Belle-Isle*; Metz, 1862, in-8. — L. Leclerc, *Eloge du maréchal de Belle-Isle*, Metz, 1862, in-8. — H. Moris, *Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la Succession d'Autriche*; Paris et Turin, 1886, in-8. — Le général Pajol, *Les guerres sous Louis XV*; Paris, in-8.

BELLE-ISLE (Louis-Charles-Armand Fouquet, chevalier, puis comte de), frère du précédent, général français, né à Agde le 19 sept. 1693, tué au col de l'Assiette, près d'Exilles, le 19 juil. 1747.

Dès 1707, Belle-Isle servit durant la campagne de Flandre en qualité de mousquetaire et obtint l'année suivante une compagnie dans le régiment de dragons de son frère (16 juin 1708). Après un court passage à l'armée du Rhin, il revint à l'armée de Flandre où il servit jusqu'en 1712, en se distinguant particulièrement pendant le siège de Lille. Nommé mestre de camp du régiment de dragons de son nom le 30 avr. 1712, Belle-Isle passa à l'armée du Rhin qu'il ne quitta que lorsque son régiment fut réformé le 10 nov. 1713, et après avoir assisté aux sièges de Landau et de Philipsbourg. Nous le retrouvons volontaire au siège de Kehl en 1733. En 1734, il fut nommé successivement mestre de camp réformé à la suite du régiment de mestre de camp général des dragons (1er janv.), puis brigadier (20 févr.), et employé à l'armée du Rhin sous Berwick. Le 8 avr. il enleva d'assaut Trabaerch, assista ensuite au siège de Philipsbourg et à l'affaire de Clausen (1735). Cette brillante conduite lui valut en 1738, le grade de maréchal de camp (1er mars). Il fut de plus nommé, le 6 mars 1739, lieutenant-général au gouvernement du pays messin.

Quand vint la guerre de la succession d'Autriche, il partagea la gloire et les dangers de son frère, qu'il accompagna à Francfort (1741) et qui le chargea de différentes missions politiques auprès de l'électeur de Bavière et du cercle de Souabe. Promu lieutenant-général le 27 fév. 1742, il assista à toute la campagne de Bohême, contribua à défendre Prague et porta lui-même à Louis XV la capitulation de cette ville qu'avait signée Chevert. Nommé gouverneur de Givet et de Charlemont le 11 janv. 1743, il fut, au printemps de 1744, envoyé à l'armée de la Moselle sous le duc d'Harcourt. Là il se fit remarquer à Saverne et à Suffoltzheim, puis après le passage du Rhin, il se lança à la poursuite des ennemis, s'empara du comté de Nullembourg et de toute la rive droite du Haut-Danube, et prit Waldshut, Seckingen, Lauffenbourg et Rhinfeld. Arrêté avec son frère à Elbingerode et conduit comme lui en Angleterre, il fut délivré en même temps (août 1745) et partit l'année suivante pour l'armée de Flandre où il assista à la bataille de Raucoux. Il rejoignit le maréchal de Belle-Isle à l'armée de Piémont en nov. 1746 et venait de prendre le titre de comte, lorsqu'après les manœuvres que nous avons résumées à l'article précédent, il fut tué à la tête de ses troupes. Louis Farges.

Bibl. : Outre les ouvrages cités à l'art. précédent, consultez : Pinard, *Chronologie historique et militaire*, t. V. — *Lettre justificative de M. le chevalier de Belle-Isle à M. L. C. D. F. M. D. C.*; *in-4, s. l. n. d.*

BELLEJAMBE (Guil.-Alex.) (V. Beljambe).

BELLEL (Jean-Joseph), peintre français, né à Paris le 28 juin 1816. Elève de Justin Ouvrié, Bellel a débuté par des tableaux historiques et des paysages. Il a peint des vues d'Auvergne et des sites d'Italie, qui lui valurent une médaille de première classe en 1848. Il s'est consacré à la représentation de scènes orientales, à la suite d'un voyage entrepris en 1855, en Algérie; parmi ses ouvrages on peut citer : *Une rue de Constantine; la Route d'El Kantara; la Nezla d'Ouargla; A la recherche d'un campement dans le Sahara.* Bellel s'est souvent préoccupé du paysage historique; dans des compositions où il a fait dominer le style, il a voulu se rattacher à une des plus anciennes traditions de l'école classique française. C'est ainsi qu'il a peint la *Fuite en Egypte* (S. 1867), *Joseph emmené en captivité*, le *Christ et la Samaritaine*. Le musée du Luxembourg possède un tableau de cet artiste, *Solitude; paysage composé*, et un dessin au fusain, *la Vallée de Saint-Amé (Vosges)*. Bellel a produit un grand nombre de dessins au fusain, et des lithographies. Au Salon de 1887, il a exposé une vue d'Auvergne, *la Roche, près de Châteldon*. Ant. V.

BELLELLI (Gennaro), légiste et homme politique italien, né à Naples le 19 sept. 1812. A peine venait-il de terminer ses études de droit qu'il fut arrêté à l'occasion d'une des conspirations qui suivirent l'avènement de Ferdinand II. Il ne fut relâché qu'après deux ans de prison préventive. Député sous le régime éphémère de la constitution de 1848, il fut condamné à mort par contumace après la contre-révolution du 15 mai. Il se réfugia d'abord en France, puis se retira en Piémont. Sénateur du nouveau royaume d'Italie, il s'est occupé activement des réformes administratives, particulièrement dans le service des postes, dont il eut la direction générale.

BELLEMARE (Jean-François), publiciste français, mort en 1842. Il fut d'abord lieutenant de hussards, mais ayant peu de goût pour l'état militaire, il donna sa démission en 1796 et rédigea une feuille royaliste, le *Grondeur*. Après le 18 fructidor, il fut obligé de chercher un refuge aux Etats-Unis où il resta jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire. Il reprit la plume en revenant en France. Jusqu'en 1809, il collabora à la *Gazette de France*. A cette époque, il fut nommé commissaire général de police à Anvers. Il a laissé la réputation d'un fonctionnaire zélé et intelligent. Il sut se rendre utile au prince de Ponte-Corvo, pour la défense des départements belges. Les Anglais venaient de débarquer dans l'île de Walcheren : Bellemare sut faire pénétrer ses émissaires jusque dans le vaisseau amiral, et réussit ainsi à apprendre tout ce qui se passait au conseil de lord Chatham. En 1814, il eut quelques démêlés avec Carnot. La même année, il revint en France et reprit sa place à la *Gazette de France*. Les articles qu'il consacra à justifier sa conduite parurent en mars 1815. Ses explications manquent un peu de clarté. — Bellemare a aussi collaboré au *Messager des Chambres*, qui prit en 1815 le titre de *Messager du soir*. Il a publié quelques brochures politiques qui n'ont pas fait grand bruit. En 1815, il fit paraître un opuscule de circonstance : *le Neuf et le Vieux* ou *le*

Prophète de malheur; *l'Histoire du chevalier Tardif de Courtac*, roman en cinq volumes, parut l'année suivante. Le manque d'originalité est le défaut principal de cette œuvre. B.

BELLEMARE (Adrien-Alexandre-Adolphe, CARREY de), général français, né à Paris le 14 déc. 1824. Entré à Saint-Cyr en 1841, sous-lieutenant en 1843, lieutenant en 1848, capitaine en 1854, chef de bataillon en 1859, lieutenant-colonel en 1863, colonel en 1868, général de brigade le 25 août 1870. Fait prisonnier à Sedan, il s'échappa et parvint jusqu'à Paris où le gouvernement de la Défense nationale, le 10 déc., le nomma général de division. La commission de revision des grades le replaça général de brigade, le 13 mai 1871, malgré les protestations de plusieurs généraux et malgré une pétition qu'il adressa à l'Assemblée nationale. Après la chute de M. Thiers, le général Carrey de Bellemare ayant, dans une lettre publique, protesté contre les projets de restauration monarchique, fut mis en non-activité par retrait d'emploi, mais l'année suivante, juin 1874, il fut rappelé à l'activité et placé à la tête de la 69e brigade d'infanterie. Il fut fait divisionnaire le 3 juin 1879 et chargé de la 29e division d'infanterie. En 1883, il prit le commandement du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand, en 1885 celui du 5e corps et en 1886 celui du 9e corps à Tours, en remplacement du général Schmitz. Le général Carrey de Bellemare est membre du Conseil supérieur de la guerre ; il est grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 26 juin 1886.

Louis LUCIPIA.

BELLÊME. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne; 2,656 hab. Station du chemin de fer de Mamers à Mortagne et Laigle. Commerce de bois, sabots, céréales, graines de trèfle, etc. Centre d'une importante fabrication d'ouvrages en filet (résilles, mitaines, écharpes brodées). — Au point de vue archéologique, il faut citer une porte du XVe siècle, reste des fortifications de la ville,



Eglise Saint-Sauveur de Bellême (Orne), d'après une photographie.

l'église Saint-Sauveur, restaurée au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'hôtel de ville, établi dans l'ancien bailliage, et quelques hôtels particuliers.

HISTOIRE. — Malgré la légende qui fait remonter à Hélidor, petit-fils d'Enée, l'origine de Bellême, cette ville n'apparaît dans l'histoire qu'en 940 : elle était alors possédée par Yves de Creil. Le plus célèbre représentant de cette maison fut *Robert II* qui hérita de Bellême en 1082. Au commencement du XIIe siècle, Bellême passe aux comtes de Mortagne qui prennent le titre de comtes du Perche avec Rotrou II le Grand. Guillaume, évêque de Châlons, dernier comte du Perche, meurt en 1226. Louis VIII donne alors la garde de Bellême à Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, qui prétendit se l'approprier. Louis IX dut la lui reprendre, et en 1268 il en fit l'apanage de Pierre, son cinquième fils, chef de la maison royale d'Alençon. En 1417, Bellême fut prise par les Anglais qui la gardèrent jusqu'en 1449. Le protestantisme y fut apporté en 1537. En 1789, c'est à Bellême qu'eut lieu la réunion des électeurs du Perche. Le 19 janv. 1800, Bellême fut occupée par les Chouans. Pendant la guerre de 1870-71, la ville fut prise le 22 nov. par les Prussiens et pillée pendant douze heures. Bellême a autrefois disputé à Mortagne le titre de capitale du Perche. C'est là que siégèrent, de 1320 à 1549, les Grands jours du Perche, appel du bailli du Perche, tenus par un président et des conseillers du parlement de Paris.

FORÊT DE BELLÊME. — La plus belle du dép. de l'Orne, quoiqu'elle ne soit pas la plus considérable, elle s'étend sur une superficie de 2,446 hectares. On y remarque une pierre, dite druidique, appelée *Table des marchands*, d'anciens retranchements et surtout la *fontaine de la Herse*, à quelques kilomètres de Bellême. Cette fontaine, formée de deux réservoirs séparés, donne une eau ferrugineuse et bitumineuse, légèrement alcaline, employée avec succès dans le traitement de la gastralgie. L'antique renommée de cette source est attestée par les inscriptions qui se lisent sur les pierres du plus grand réservoir : APHRODISIVM et DIIS INFERIS | VENERI | MARTI ET | MERCVRIO | SACRVM, sur le sens desquelles les archéologues ne sont pas d'accord. Jules GAUTIER.

BIBL. : LA SICOTIÈRE, *Le Dép. de l'Orne pittoresque et archéologique*. — Dr JOUSSET, *Histoire de la forêt de Bellême*; Mamers, 1884. — G. COURTOIS, *Us et coutumes du cant. de Bellême recueillis jusqu'en 1882*; Bellême, 1883. — Louis DUVAL, *Essai sur la topographie ancienne du dép. de l'Orne*; Alençon, 1882.

BELLEMONT (Jean-Baptiste COLBERT DE BEAULIEU, dit), acteur français, né à Breteuil, en Picardie, en 1728, mort à Paris le 12 fév. 1803, prit le parti du théâtre, par goût, après avoir fait d'excellentes études. Il parcourut la province pendant plusieurs années, avec diverses troupes, et vint débuter à la Comédie-Française, le 14 mai 1765, par le rôle de Cléante dans *Tartuffe*. Durant un assez long temps il se vit chargé seulement de l'emploi des confidents dans la tragédie et de quelques utilités dans la comédie, et dans ce double emploi désagréable et ingrat il n'était pas trop bien reçu du public. Mais Paulin étant mort, Bellemont hérita des rôles de paysan dans lesquels celui-ci s'était fait une réputation, et il y révéla un tel talent que les dispositions du public à son égard changèrent subitement et complètement. « Paulin, a dit un biographe, fort mauvais acteur dans la tragédie, était excellent pour les rôles de paysan : Bellemont ne se contenta point de l'égaler, il le surpassa. Un changement si rapide fit changer également les dispositions du public envers lui. On s'accoutuma à l'applaudir, comme on s'était accoutumé à le siffler, et jusqu'à l'époque de sa retraite, il ne cessa plus de jouir de la faveur de ce public, qui aimait en lui un bon acteur et un excellent homme. » Les commencements difficiles de Bellemont firent qu'il resta treize ans pensionnaire, et ne fut reçu sociétaire qu'en 1778. Lorsqu'arrivèrent les événements révolutionnaires il fut, ainsi que tous ses camarades, arrêté et incarcéré en 1793, et, comme la plupart d'entre eux, ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il reprit sa place à la Comédie-Française lorsque celle-ci eut été reconstituée en l'an VII, et se retira en 1802. Il ne jouit pas longtemps du repos qu'il avait bien gagné, et mourut l'année suivante, à l'âge d'environ soixante-quinze ans. A. P.

BELLENAVES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat,

cant. d'Ebreuil; 2,442 hab. Cette commune est arrosée par la Bouble et par un certain nombre de ruisseaux qui forment le Boublon.

HISTOIRE. — Au commencement du XIIIe siècle, la seigneurie de Bellenaves dépendait des sires de Bourbon. L'acte qui règle leurs droits respectifs est de mai 1227. Les limites de la seigneurie furent réglées par un acte de fév. 1234. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, Bellenave appartenait à Alphonse de Poitiers; en 1260, il l'échangea avec Archambaud de Bourbon, et dès cette époque, ce fief resta entre les mains des ducs. Ils abandonnèrent, moyennant finances, une partie de leurs droits; en 1344, le seigneur, Jean de Bellenaves, se faisait donner tous les droits que le duc avait su conserver sur Bellenaves, en échange de ceux qu'il possédait sur Saint-Pourçain. Mais le contrat ne fut pas exécuté. Des contestations se produisirent de nouveau, et en 1384 les deux seigneurs chargèrent des arbitres de faire équitablement le partage de la justice.

A la fin du XIVe siècle, un autre seigneur apparaît, l'archevêque de Bourges, à cause de son château de Naves. En 1394, il réclama comme taillables les habitants de Bellenaves, une transaction se produisit, et l'archevêque renonça à ses droits moyennant une donation du duc à l'église de Bourges. Mais les serfs ne firent que changer de maître, un document du 17 fév. 1469 prouve qu'ils étaient fort maltraités, cet acte nous apprend qu'il y avait à Bellenaves un prévôt, dont les appels allaient au bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, dont on pouvait appeler au parlement de Paris, et cela du temps de la puissance des ducs. Lorsque le Bourbonnais fut réuni à la couronne, Bellenaves fit partie de la châtellenie de Gannat.

MONUMENTS. — Il reste encore quelques souvenirs du moyen âge : une église du XIIe siècle restaurée au XIVe. Elle a les bas côtés étroits et voûtés en demi-berceau, comme les églises d'Auvergne; autour du chœur s'ouvrent trois absidioles. Sur le portail, on remarque un bas-relief malheureusement fort endommagé. Le château a été en grande partie détruit. Il ne reste que quelques débris du XVe siècle au milieu des constructions modernes.

Bellenaves est aujourd'hui une commune importante; la vigne et les céréales y donnent d'excellentes récoltes.

BIBL. : Ach. ALLIER et Louis BATISSIER, *L'ancien Bourbonnais*.

BELLENCINUS (Bartholomé), jurisconsulte italien, né Modène en 1428, et mort le 7 juin 1478. Après avoir reçu les leçons de François Arétin, il enseigna successivement le droit à Ferrare et à Bologne, puis ensuite il fut appelé à Rome en qualité d'auditeur de rote. Il a écrit un traité sur l'aumône, que son frère Auretius a fait imprimer après sa mort.

BIBL. : PANZIROL, *De Clarissimis legum interpretibus*, lib. III, cap. 40. — TAISANT, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes*, p. 65.

BELLENCOMBRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, sur la rive gauche de la Varenne, près de la forêt d'Eawy; 731 hab. Commerce de toiles et de chevaux. L'église a été reconstruite, de 1866 à 1869, en style roman : elle a pour patrons saint Pierre et saint Paul. Une motte féodale imposante se voit encore avec des vestiges de fortifications, mais le château a été démoli vers 1835. Les découvertes, faites sur ce territoire, ont permis de croire à l'existence de forges à l'époque gallo-romaine; au XVIIe siècle, un établissement du même genre y fut exploité quelque temps par des Allemands. Le fief de la Heuze et la léproserie de Saint-Martin existent encore à l'état de fermes sur la commune. H. STEIN.

BELLENDEN (Sir John), appelé aussi BALLENDEN, BALANTYN et BALLANTYNE, historien écossais, né vers le commencement du XVIe siècle, mort à Rome en 1550. Docteur de l'Université de Paris, il jouit de la faveur de Jacques V, qui le revêtit de différentes fonctions ecclésiastiques et administratives. Il s'opposa énergiquement à la Réformation et se retira à Rome lorsqu'il vit son impuissance à en arrêter les progrès. Il a traduit l'*Histoire d'Ecosse* de Boëthius ou Boëce (Edimbourg, 1586, in-fol.), en s'écartant souvent du texte latin dans l'intérêt de la vérité historique. On a aussi de lui des poésies lyriques, où la bizarrerie s'allie à un véritable feu poétique, et une traduction des cinq premiers livres de Tite-Live, qui, au point de vue de l'histoire de la langue, a conservé une haute valeur. B.-H. G.

BELLENDEN (William), GULIELMUS BELLENDENUS, érudit écossais du XVIe siècle. Il enseigna les humanités à Paris, où il passa un grande partie de sa vie, tout en ayant le titre de *Magister supplicum libellorum*, Maître des placets, que lui avait accordé Jacques Ier. Admirateur passionné de Cicéron, il composa, sous les titres de *Ciceronis Princeps* (Paris, 1608) et de *Ciceronis Consul, Senator, Senatusque Romanus* (Paris, 1612), deux recueils de règles et de sentences politiques tirées des ouvrages de l'orateur latin. Ils furent réimprimés en 1615 avec un autre opuscule, sous le titre général *De Statu Libri tres ;* mais cette édition périt tout entière avec le navire qui la transportait de France en Angleterre; quelques exemplaires, gardés par Bellenden, survécurent seuls et sont devenus une curiosité bibliographique. On a encore de lui : *Caroli primi et Henriettæ Mariæ, Regis et Reginæ Magnæ Britanniæ, Epithalamium* (Paris, 1625) et un grand ouvrage, laissé inachevé et publié après sa mort (1634) : *De tribus Luminibus, libri XVI, seu Historia romana, ex ipsissimis Ciceronis, et aliorum veterum verbis, expressa.* La seule partie de l'ouvrage que Bellenden ait terminée ne se rapporte qu'à Cicéron ; les deux autres « lumières » devaient être, à ce qu'il semble, Sénèque et Pline le Jeune. Une édition de luxe en fut publiée à Londres en 1787, avec une préface du Dr Parr, restée célèbre pour la polémique à laquelle elle donna lieu. B.-H. G.

BELLENEUVE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze ; 294 hab.

BELLENGÉ (Michel-Bruno), peintre français, né à Rouen vers 1726, mort dans la même ville le 12 déc. 1793. Il n'a peint que des fleurs et des fruits, mais avait assez de talent pour être agréé à l'Académie en 1762 et reçu académicien en 1764. Ses peintures, sur toile ou sur glace, ont figuré aux Salons de 1763 à 1779. G. P-I.

BELLENGER (François), humaniste et philologue français, né à Saint-Germain de Lézeau selon les uns, à Saint-Gervais d'Asnières (Eure) selon les autres, en 1688, mort à Paris le 12 avr. 1749. Traducteur des œuvres de Denys d'Halicarnasse (1723), de Plutarque, des *Psaumes* de la Vulgate (1728), il publia en outre, sous le pseudonyme de Vander Meulen, un *Essai de critique sur les ouvrages de Rollin, les Traducteurs d'Hérodote* et *le Dictionnaire de la Martinière* (Amst., 1741, in-12), que Rollin et Crevier ont réfuté, mais qui n'est pas sans valeur. Il a laissé lui-même une traduction inédite d'Hérodote dont le manuscrit fut déposé en 1786 par Crevier à la bibliothèque du Roi. M. Tx.

BELLENGER (Marie-Victor-Albert), graveur sur bois, né à Pont-Audemer le 18 juin 1846. Elève de Pannemaker père. On lui doit nombre de planches disséminées dans des journaux illustrés de France et d'Angleterre; des illustrations d'après G. Doré, et d'autres d'après E. Morin, Vierge, Bayard, etc., pour des romans de V. Hugo, Droz, A. Daudet, Theuriet, Ohnet, etc. Il a obtenu une médaille au Salon de 1884.

BELLENGER (Georges), peintre et lithographe, frère du précédent, né à Rouen le 28 déc. 1847. Elève de J. Laurens et de Lecoq de Boisbaudran. A exposé des paysages depuis 1864, et lithographié en fac-similé beaucoup de dessins des maîtres anciens et modernes. Médaillé en 1873 et en 1883.

BELLENGER (Clément-Edouard), graveur sur bois, frère des précédents, né à Paris le 7 nov. 1851. Il a gravé des bois pour diverses publications illustrées et une

série de grandes planches d'après L. Lhermitte. Médaillé en 1882. G. P-i.

BELLENGLISE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet; 708 hab.

BELLENGREVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus; 411 hab.

BELLENGREVILLE. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu; 414 hab.

BELLENOT-SOUS-ORIGNY ou **BELLENOT-SUR-SEINE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc; 231 hab.

BELLENOT-SOUS-POUILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois; 396 hab.

BELLENTRE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moutiers, cant. d'Aime; 757 hab.

BELLENZ (V. BELLINZONA).

BELLEPERCHE (Gautier de), poète français du XIIIe siècle, originaire du hameau de Belleperche, près de Vervins. On ne sait rien de sa biographie si ce n'est qu'il exerçait la profession d'arbalétrier. On a de lui un long poème d'environ 23,000 vers sur Judas Macchabée : cette œuvre est animée d'un véritable souffle poétique, et les descriptions de batailles et de combats singuliers qui la remplissent ont souvent un caractère grandiose. L'auteur dit au début de son œuvre :

> Chascuns doit faire, anchois qu'il muire,
> Por quoi il soit ramenteüs.

Ce désir de passer à la postérité, tant légitime qu'il soit, n'a été qu'imparfaitement exaucé. Gautier de Belleperche avait volontairement interrompu son poème, ne pouvant se résigner à raconter la mort de son héros; un auteur d'un moins grand talent, Pierrot du Riés, a été son continuateur et a terminé le poème en 1280. Depuis lors Gautier de Belleperche a été fort oublié ; ce n'est que de nos jours qu'on a attiré l'attention sur son œuvre, contenue dans trois manuscrits (deux à Paris, un à Berlin), mais encore inédite.

BIBL. : Jean BONNARD, *Les Traductions de la Bible, en vers français au moyen âge;* Paris, 1884, pp. 168 et suiv.

BELLEPERCHE (Pierre de), né à Lucenay, dans le Nivernais, mort à Paris le 17 janv. 1307 (vieux style). Il fut disciple de Jacobus de Ravanis, qu'il remplaça plus tard comme professeur à Toulouse. Il enseigna aussi à Orléans. Au commencement du XIVe siècle, il devint évêque d'Auxerre. Philippe le Bel le prit pour conseiller et trouva en lui un vigoureux champion contre les prétentions de la papauté. Aussi en fit-il un chancelier de France en 1306. Mais Pierre de Belleperche ne jouit pas longtemps de cette haute dignité, car il mourut en 1308. On l'enterra à Notre-Dame de Paris. Il a écrit beaucoup d'ouvrages et quelques-uns d'entre eux ont été plusieurs fois réédités. Nous citerons parmi les plus importants : des répétitions sur le *Digestum vetus*, sur le *Digestum novum*, sur le *Codex*, éditées en 1515 et 1571 ; une *Lectura in codicem* (1519); des *Repetitiones* sur les Institutes (1513-1536); des *Quæstiones aureæ* éditées en 1517 et souvent encore dans la suite ; des *Distinctiones seu Brocarda*, *concilia seu singularia;* une monographie *De missione in possessionem* (1587) et un traité *De feudis* qui a paru en 1565 et a été souvent réédité.

BIBL. : SAVIGNY, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, t. VI, pp. 28 et suiv.

BELLEPIERRE DE NEUVE-ÉGLISE (Louis-Joseph), agronome français, né à Saint-Omer le 24 août 1727; on ignore la date de sa mort. Lieutenant dans les gardes du corps, il quitta de bonne heure la carrière militaire pour se consacrer aux études agricoles. Ses principales publications ont été : *le Patriote artésien* ou *Projet de l'établissement d'une Académie d'agriculture, de commerce et d'arts en la province d'Artois* (Paris, 1761, in-8) ; *les Vues d'un patriote* ou *la Pratique de l'impôt* (Avignon, 1761, in-13); *l'Agronomie* ou *les Principes de l'agriculture réduits en pratique* et *l'Industrie* ou *les Principes du commerce réduits en pratique*, en collaboration avec Surgy et autres (Paris, 1761 et ann. suiv., 8 vol. in-8) ; *Boussole agronomique* ou *le Guide des Laboureurs* (Yvetot et Paris, 1762-1765, 4 part. in-8) ; *Lettre d'un académicien du Danemark à un médecin de Paris sur l'inoculation* (Paris, 1764, in-8); *Discours entre un seigneur et son fermier sur différentes cultures des plantes utiles aux manufactures*, trad. du danois (Paris, 1765, in-12); *Fièvre de chaume, maladie périodique chez les Danois lors de la récolte* (Paris, 1766, in-12) ; *Maladie des blés en herbe*, trad. de l'italien (Paris, 1766, in-12) ; *Art de battre, écraser, piler, nettoyer et moudre les grains avec de nouvelles machines*, trad. du danois et de l'italien (Paris, 1769, in-fol. avec 3 pl.). L. S.

BELLERAY. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Verdun-sur-Meuse; 252 hab.

BELLERICS (Bot.). Sous le nom de *Myrobalans Bellerics*, on désigne les fruits du *Terminalia bellerica* Roxb., arbre de la famille des Combrétacées (V. MYROBALANS).

BELLERIVE (le chevalier de), capitaine de dragons, vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il prit part aux campagnes du duc de Vendôme en Espagne. Témoin oculaire des divers événements qui se sont passés dans ce pays depuis le commencement de l'expédition jusqu'à la mort du duc, en 1712, il écrivit l'*Histoire des dernières campagnes du duc de Vendôme en Espagne* (Paris, 1714). D'Espagne il se rendit dans le camp du roi Charles XII à Bender; il fit la relation de cette aventure dans un ouvrage intitulé : *Voyage d'Espagne à Bender par le chevalier de Bellerive* (Paris, 1714). Ce livre est sans grand intérêt; aussi il n'en a été tenu compte ni par Voltaire, ni par d'autres biographes du roi de Suède.

BIBL. : *Mémoires de Trévoux ;* Déc. 1714. — LELONG, *Bibl. hist. de France* (Ed. Fontette); II, nos 24,470 et 25,644. — NORBERG, *Histoire de Charles XII ;* la Haye, 1742, t. I, préf., p. X.

BELLERMANN (Constantin), poète et musicien allemand, né à Erfurth en 1696. C'est là qu'il fit ses études de jurisprudence et ses humanités et apprit, en même temps que la composition musicale, la pratique de divers instruments, le luth, la viole de gambe, la flûte, le violon. Bellermann se fixa à Minden, où son titre de poète-lauréat lui valut le grade de recteur. Il publia à Erfurth, en 1743, un ouvrage intitulé : *Programma in quo Parnassus Musarum voce, fidibus tibiisque resonans; sive musices, divinæ artis, laudes, diversæ species, singulares effectus, atque primarii auctores succincte, præstantissimique melopœiæ cum laude enarrantur*, etc. Comme musicien, Bellermann a écrit : de nombreuses cantates; des ouvertures; des concertos pour la flûte, pour le hautbois d'amour, pour clavecin et violon; des suites pour le luth; des sonates pour viole de gambe, flûte et clavecin; un opéra italien, intitulé *Issifile*; huit oratorios sur des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. On en trouvera le détail dans Fétis (*Biogr. univers. des musiciens*, t. I).

BELLERMANN (Johann-Joachim), né à Erfurth le 23 sept. 1754, mort le 23 oct. 1842, s'occupa de musique et se fit remarquer comme pianiste. Il professa la théologie et la philosophie à Erfurth, puis à Berlin. Dans un de ses ouvrages : *Bemerkungen über Russland in Rücksicht auf Wissenschaften, Kunst, Religion und andere merkwürdige Verhältnisse* (Erfurth, 1788, 2 vol.), il y a des observations intéressantes sur les danses, les chants populaires et les instruments de musique en Russie. On lui doit encore des éditions d'auteurs latins, des travaux sur la langue punique, des dissertations sur les médailles phéniciennes, les gemmes et atrases des anciens, etc. — Son fils aîné, *Christian-Friedrich*, né le 8 juil. 1793, mort à Bonn le 24 mars 1863, fut pasteur, et publia entre autres un important ouvrage sur les anciens livres de chansons

des Portugais (*Die alten Lieder Bücher der Portugiesen* Berlin, 1840).

BELLERMANN (Johann-Friedrich), helléniste et musicologue, fils du précédent, né à Erfurth le 8 mars 1795, mort à Berlin le 5 févr. 1874. Lors de la levée en masse il dut faire la campagne de 1814-1815, puis suivit successivement les cours des universités de Berlin et d'Iéna, où il fut reçu docteur en philosophie. Il fit toute sa carrière dans un gymnase berlinois *(das graue Kloster)* depuis 1819, il en devint le directeur en 1847. Les ouvrages qui ont fait sa réputation et donné à son nom une autorité incontestée sont les suivants : *Die Hymnen des Dionysius und Mesomedes. Text und Melodieen nach Handschriften und den alten Ausgaben bearbeitet* (Berlin, 1840, in-4, de 83 pp. avec 4 pl. de facsimilés) ; *Anonymi scriptio de musica. Bacchii senioris introductio artis musicæ. E codicibus parisientibus, neapolitanis, romano primum edidit et annotationibus illustravit* (Berolini, 1841, in-4, de 108 pages); *Die Tonleitern und Musiknoten der Griechen erlœutert* (avec tableaux des notes musicales et reproductions de manuscrits en 6 pl., Berlin, 1847, in-4, de 84 pages).

Fétis, qui d'ailleurs veut bien lui reconnaître une solide érudition, critique l'interprétation systématique qu'il a faite des trois textes musicaux de l'antiquité grecque dont il a donné une édition revue sur les principaux manuscrits. Mais dans une matière aussi abstruse, on ne peut guère s'avancer sans encourir ce reproche. Son édition princeps de l'Anonyme ou plutôt des deux Anonymes a donné lieu à de nombreuses observations de détails de la part d'A. J. H. *Vincent* (V. ce nom) qui a traduit complètement ce texte capital en le dédoublant, et en a fait la base de ses Notices et extraits sur la musique des anciens Grecs. Les limites nouvelles que Bellermann a proposées pour la concordance de l'échelle grecque

avec la nôtre, c.-à-d. *fa* — *sol* 3

au lieu de *la* — *si* 3 ont

été adoptées par Westphal et Gevaert. Elles reposent sur l'étendue naturelle de la voix humaine, tandis que les limites traditionnelles avaient pour raison d'être la concordance de l'échelle antique avec les notes *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, introduites par Gui d'Arezzo (V. Grèce, musique). En résumé les trois ouvrages mentionnés ci-dessus doivent être étudiés de très près par tous ceux qui voudront prendre une connaissance approfondie de la musique chez les anciens Grecs. — Son fils *Heinrich*, né à Berlin le 10 mars 1832, professeur à l'université de Berlin, a publié plusieurs ouvrages sur la musique, entre autres : *Die Mensuralnoten und Taktzeichen des 15. und 16. Jahr.* (1858); *Der Kontrapunkt* (1862; 2e éd., 1877), et il fit la musique pour plusieurs tragédies de Sophocle.

C.-E. Ruelle.

BELLEROCHE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Belmont; 826 hab.

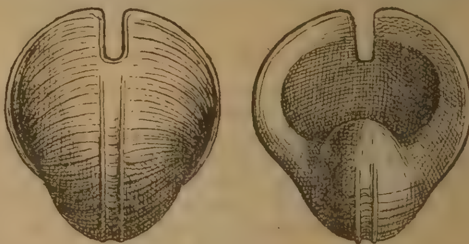
BELLÉROPHON. I. Mythologie. — Héros corinthien, fils de Poseidon ou de Glaucus et d'Eurymède. Le meurtre involontaire de son frère l'avait obligé à se retirer à Corinthe auprès de Prætus; il résiste aux désirs amoureux de la femme de son hôte, Anteia ou Steneboia, qui prévient son mari contre lui. Prætus envoie Bellérophon à son beau-père Jobates, roi de Lycie, en lui remettant des tablettes couvertes de signes mystérieux qui lui disaient de le faire périr. Bellérophon triomphe des diverses épreuves : il tue la *Chimère* (V. ce nom), monstre à tête de lion, à corps de chèvre, à queue de serpent; sort vainqueur de la lutte contre les Amazones, les Solymes, les plus vaillants des Lyciens. Le roi lui donne sa fille et la moitié de son royaume. De ses trois enfants deux tombent victimes de la jalousie des dieux : Isander tué par Arès, Laœtamie, mère



Bellérophon vainqueur de la Chimère, d'après une mosaïque d'Autun, aujourd'hui au musée de Saint-Germain.

de *Sarpédon*, tuée par Artémis. — Cette légende homérique fut complétée par Hésiode qui donne à Bellérophon *Pégase*, le cheval ailé à l'aide duquel il tue la Chimère. Les mythographes considèrent Bellérophon comme un héros solaire. On a beaucoup discuté pour savoir si les signes mystérieux tracés sur les tablettes de Prætus peuvent être regardés comme une écriture (V. Écriture). Les divers épisodes de la légende de Bellérophon ont souvent été représentés sur des monnaies (de Corinthe), des bas-reliefs, des mosaïques et des vases peints.

II. Zoologie. — Genre de Mollusques-Gastéropodes fossiles, créé par Montfort (1808), et devenu le type d'une famille distincte *(Bellerophontidæ)*, dont tous les représentants sont éteints, de sorte qu'on ignore absolument l'organisation de l'animal qui habitait ces coquilles enroulées, généralement à large ouverture, en forme de casque. Montfort les plaçait parmi les Céphalopodes, Deshayes parmi les Hétéropodes (près des *Atlanta*), Blainville avec les Opisthobranches, et de Koninck avec les Prosobranches. La plupart des auteurs modernes les rangent parmi les *Aspidobranches* (Scutibranches de Cuvier), et près des *Pleurotomariidæ*. Les caractères de la famille sont les suivants : coquille symétrique, enroulée dans un même plan ; orifice ovale, large ou allongé et rétréci; labre portant une fente médiane ou des entailles qui correspondent généralement à une crête qui suit la saillie médiane des tours. Bord interne de l'orifice plus ou moins épais, calleux. Coquille épaisse, dure, à couche



Bellerophon bicarenus Lév. (coquille vue par-dessus et par-dessous).

interne nacrée peu épaisse. On connaît plus de 300 espèces de cette famille, presque toutes paléozoïques ; le type

s'éteint dans le trias. Le genre *Bellerophon* présente les caractères de la famille : la coquille est sphérique ou discoïde, souvent en forme de casque, sa surface externe lisse ou sculptée présentant quelquefois des traces de sa coloration primitive. La fente du labre est large et se continue par une bande plus ou moins saillante et sculptée en forme de cimier ; le bord interne de l'ouverture est épais, calleux. Le genre compte des représentants du cambrien au permien, surtout dans le Carbonifère d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Australie. Nous figurons *B. bicarenus* (Leveillé), du calcaire carbonifère de Belgique. Les S.-G. *Bucania*, *Euphemus*, *Stachella*, etc., ce dernier à coquille dissymétrique, diffèrent peu du type. *Bellerophina* (d'Orb.), également dissymétrique, mais qui n'appartient peut-être pas à cette famille, aurait une espèce encore vivante dans les mers du Japon. *Tremanotus* (Hall) a l'orifice étalé en trompette et la fente remplacée par une série de trous ovales. *Cyrtolites* (Conrad) manque de fente, la coquille est mince à tours peu serrés. *Porcellia* (Leveillé), par son orifice plus étroit, sa forme discoïdale, ressemble à une petite Ammonite. Ce genre s'étend du silurien au trias. E. TROUESSART.

III. ASTRONOMIE. — Un des noms de la constellation de *Pégase* (V. ce mot), le *Cheval ailé*.

BELLEROSE (Pierre Le MESSIER, dit), acteur français, et l'un des premiers qui furent vraiment dignes de ce nom. Il fut le contemporain et le camarade des farceurs de l'hôtel de Bourgogne, dans la société desquels il entra en 1629, mais sa supériorité était telle qu'il devint rapidement l'orateur et le chef de la troupe. Il fut, en réalité, le premier comédien de son temps. On croit que c'est lui qui créa le rôle de *Cinna* et quelques autres des premières pièces de Corneille; pour ce qui est de celui du *Menteur* on en est sûr, et l'on sait que le cardinal de Richelieu lui fit présent, pour jouer ce rôle, d'un habit magnifique. Les succès de Bellerose comme orateur n'étaient pas moins grands que ceux qu'il remportait comme comédien. Il avait la parole facile, ne manquait pas d'esprit, et les petits discours qu'il prononçait chaque soir pour annoncer le spectacle du lendemain faisaient toujours aux spectateurs un nouveau plaisir par les traits piquants dont il savait les orner. On ne sait au juste à quelle époque Bellerose quitta le théâtre ; quelques-uns supposent que ce fut après les débuts brillants de Floridor, qui parut à l'hôtel de Bourgogne dès 1643. Ce qu'on sait, c'est que cet artiste, fort distingué pour son temps, et qui avait épousé la sœur de Ducroisy, l'un des meilleurs comédiens de la troupe de Molière, mourut au mois de janv. 1670.

Sa femme faisait, comme lui, partie de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, mais on ignore pour quel emploi. Elle était fort belle, dit-on, et l'on raconte que Benserade en devint à ce point amoureux qu'il quitta pour elle la Sorbonne, où il étudiait, et renonça à l'état ecclésiastique, auquel il était destiné. Pour un peu, et dans le but de lui plaire, il se fût fait comédien. Il se borna pourtant à lui faire hommage de sa tragédie de *Cléopâtre*. Mme Bellerose prit sa retraite en même temps que son mari, et mourut entre 1675 et 1680. A. P.

BELLESERRE. Com du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours ; 80 hab.

BELLESERRE. Com. du dép. du Tarn, arr de Castres, cant. de Dourgnes ; 271 hab.

BELLESME (JOUSSET de), physiologiste (V. JOUSSET DE BELLESME).

BELLE-SŒUR (Droit) (V. BEAU-FRÈRE).

BELLET (l'abbé), chanoine de Cadillac, naturaliste et antiquaire distingué du siècle dernier. Les sujets de numismatique, d'histoire naturelle et d'archéologie lui étaient familiers. A publié dans les *Mémoires de l'Académie de Bordeaux* un assez grand nombre de dissertations intéressantes. Les principales ont pour titres : *Lettre sur la légende d'une monnaie de saint Louis* (1730) ; *Description de Bordeaux ancien et moderne* ; *Observations d'histoire naturelle, de physique et de météorologie faites à Cadillac*, de 1717 à 1729 ; *Catalogue alphabétique des plantes qui viennent aux environs de Cadillac; Catalogue des arbres de Cadillac et de ses environs; Catalogue des différentes espèces de raisins qu'on cultive à Sainte-Foi, en Périgord, en Languedoc, à Cadillac et aux environs de Bordeaux*, etc.

BELLET (l'abbé Charles), né dans le Quercy en 1702, mort à Paris le 20 nov. 1771, bénéficier de la cathédrale de Montauban, qui a remporté plusieurs prix d'éloquence aux académies de Soissons, de Marseille, de Corse, de Bordeaux, de Rouen, de Pau, et les pièces qui les lui firent obtenir sont insérées dans les recueils de ces académies. On lui doit encore : *Eloge funèbre de Louis le Dauphin* (Montauban, 1766) ; *Eloge historique de la princesse Marie, reine de France* (Montauban, 1768, etc.).

BELLET (Benjamin-Louis), publiciste français, né à Paris le 7 nov. 1805, mort dans la même ville le 10 mars 1882. Membre de la société d'enseignement élémentaire (1825), il publia dès l'âge de vingt ans des *Notions générales sur le droit français*, puis habita la Belgique où sa collaboration à *l'Emancipation* lui attira les rigueurs du pouvoir. En 1829, il fut, à Paris, l'un des fondateurs d'un journal aujourd'hui fort recherché, la *Silhouette*. Plus tard, et pendant de longues années, il a rédigé le bulletin quotidien de la *Patrie*. Outre diverses tentatives dramatiques : *la Coquette sans le savoir*, comédie (Lille, 1828) ; *la Morte*, mélodrame (Bruxelles, 1832), etc., M. L. Bellet a publié un très grand nombre de brochures sur l'économie pratique, les emprunts, le timbre, le remplacement militaire, les assurances, etc. M. Tx.

BELLET-VERRIER (Hubert), publiciste français de la fin du XVIIe siècle. Il a laissé un *Mémorial alphabétique des choses concernant la justice, la police et les finances de la France*. La première partie de cet ouvrage traite des tailles, et a paru en 1697. Plusieurs éditions, augmentées par Pierre Laurens et Michel Duchemin, ont été publiées quelques années plus tard. La troisième partie (1714) a trait aux gabelles. Il n'existe aucune trace de la seconde partie ; elle n'a sans doute jamais paru.

BELLETESTE (B.), orientaliste français, né à Orléans en 1778, mort près de Paris en 1808. Après avoir étudié les langues orientales à Paris, il suivit l'expédition d'Egypte, où il exposa sa vie dans plusieurs combats et fut même dangereusement blessé. A son retour il fut nommé secrétaire-interprète du gouvernement. Il contribua aux travaux de la commission d'Egypte, principalement à la partie géographique. Il a en outre publié le texte turc et la traduction des contes des *Quarante vizirs* et laissé une traduction du *Traité des pierres précieuses* de Teifachi, traduction restée manuscrite.

BELLEU. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons ; 770 hab.

BELLEUSE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty ; 667 hab.

BELLEVAL (V. BELVAL).

BELLEVAL (Pierre RICHER de), médecin et botaniste français, né à Châlons-sur-Marne vers 1564, mort à Montpellier en 1623. Il commença ses études à Montpellier, mais prit ses degrés de médecine à Avignon. Par un édit royal daté de Vernon en 1593 et enregistré par le parlement du Languedoc en 1596, Henri IV fonda un jardin botanique sur le modèle de ceux qui rendaient les écoles de Padoue, de Pise et de Bologne si célèbres et qui y attiraient une foule d'élèves ; le même édit portait création d'une cinquième chaire consacrée à l'enseignement de l'anatomie et de la botanique ; Belleval employa le crédit de Du Laurens, premier médecin du roi, et celui du duc de Montmorency pour obtenir l'intendance du nouvel établissement et la nouvelle chaire créée ; les services qu'il avait rendus dans une épidémie qui s'était déclarée à Pézenas lui

rendaient ces personnages favorables ; mais il dut préalablement se faire recevoir docteur à l'université de Montpellier, jalouse de ses prérogatives; peu après avoir pris ce grade en 1596, il fut installé dans ses fonctions. Il refusa toujours d'enseigner l'anatomie, malgré les sommations répétées de la faculté, les suspensions de traitement, les remontrances du premier médecin du roi, etc.; tout fut inutile, et finalement la faculté de Montpellier, ne pouvant avoir raison de lui, confia l'enseignement de l'anatomie à un autre professeur. Quatre ans avant sa mort, Belleval fut élu doyen. — Richer de Belleval passe à bon droit pour le fondateur de l'enseignement de la botanique en France ; Tournefort a rendu un éclatant hommage à sa mémoire, Linné parle de lui en fort bons termes. Il déploya une grande activité pour l'établissement du jardin de Montpellier, où il était parvenu à cultver 1,300 espèces de plantes. Ce jardin fut ruiné lors du siège de Montpellier en 1622. Il consacra une somme équivalant à 100,000 fr. pour réparer en partie le désastre. Ses héritiers ont laissé se perdre la plus grande partie de ses manuscrits qui renfermaient une flore complète du Languedoc et ont vendu et dispersé plus de 500 planches in-4, gravées sur cuivre au trait par A. Gouarin ; un grand nombre de ces planches ont été retrouvées depuis. Belleval avait la singulière idée de donner à chaque plante un nom grec qui en exprimât le caractère; ainsi, il appelait le *Chondrilla* μικρομηλινοπολύκαυλος, le *Thlaspi* ὀρεοκαυλοφυλλοστρεφης, le *Tamarix* χειμαῤῥοψαμμοτροφος, etc. Il n'est rien resté de cette nomenclature. Villars, dans sa *Flore du Dauphiné*, a dédié à Belleval le genre *Richeria*, de la famille des Composées. — Les ouvrages de Belleval ont pour titres : *Onomatologia seu nomenclatura stirpium, quæ in horto regio Monspeliensi recens constructo coluntur*, etc. (Montpellier, 1598, in-12) ; la nouvelle édition a été publiée par P.-M.-A. Broussonet sous le titre de : *Opuscules de Richer de Belleval, auxquels on a joint un traité d'Olivier de Serres*, nouv. édit. (Paris, 1785, in-8) ; *Recherche des plantes du Languedoc* (Montpellier, 1603, in-4) ; *Dessein touchant la recherche des plantes du pays de Languedoc*, etc. (Montpellier, 1605, in-8) ; *Remontrance et supplication au Roy Henri IV touchant la continuation de la recherche des plantes du Languedoc et peuplement de son jardin de Montpellier* (Montpellier, s. d., in-4, 3 pl.). Dr L. Hn.

BELLEVAL (Charles-François Dumaisniel de), botaniste français, né en 1733, mort à Abbeville en 1790. Il commença tard l'étude de la nature et s'inspira tout d'abord de Tournefort ; mais il ne tarda pas à s'entourer des livres des plus célèbres botanistes. Il a publié dans l'*Encyclopédie* des articles extraits de sa correspondance avec Lamarck et de plus des *Notes sur les plantes de Picardie* (1774-1789), etc. Dr L. Hn.

BELLEVAL (Marie-René, marquis de), littérateur, héraldiste, né à Abbeville le 27 juin 1837. Cet écrivain se fit connaître par des travaux historiques publiés dans les revues. Il est l'auteur du *Trésor généalogique de la Picardie*, recueil de documents inédits sur la noblesse de cette province (Amiens, 1860, in-8) ; *la Grande Guerre*, fragments d'une histoire de France aux xive et xve siècles (Paris, 1862, in-8) ; *la Journée de Mons en Vimeu* (Paris, 1861, in-8) ; *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu* (Amiens, 1861-1863, 2 vol. in-8 avec atlas de blasons ; 2e édit., 1875, in-4) ; *Rôle des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens* (Amiens, 1862, in-18) ; *Notices historiques et généalogiques sur quelques familles nobles de Picardie* (1860-1863, 2 vol. in-8) ; *la Première Campagne d'Edouard III en France* (Paris, 1864, in-8) ; *Azincourt* (Amiens, 1865, in-8) ; *Souvenirs d'un chevau-léger de la garde du roi* (Paris, 1866, in-8) ; *du Costume militaire des Français en 1446* (Paris, 1866, in-4, avec 7 pl.) ; *Jean de Bailleul, roi d'Ecosse et sire de Bailleul-en-Vimeu* (1866, in-8) ; *le Ponthieu aux croisades* (1868) ; *Lettres sur le Ponthieu* (1868, in-12 ; 2e édit., 1875, in-8) ; *Nos pères, mœurs et coutumes du temps passé* (1879) ; *De Venise à Frohsdorf, souvenirs et récits* (1880) ; *le Fils de Chicot* (1882) ; *la Dame au loup* (1885), etc. H. G. de G.

BELLEVAUX *(Bella vallis)*. Il y a eu en France deux abbayes de ce nom, l'une de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Besançon, fondée en 1119 ; il en subsiste des ruines sur le territoire de la com. de Cirey (Haute-Saône) ; l'autre, de l'ordre des prémontrés, au diocèse de Nevers, fondée en 1188 ; il y en a des ruines sur le territoire de la com. de Limanton (Nièvre).

BELLEVESVRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre ; 699 hab.

BELLEVILLE. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Léré ; 630 hab.

BELLEVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 450 hab.

BELLEVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny ; 910 hab.

BELLEVILLE (*Bellavilla*). Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, près de la Saône et de l'Ardière ; 3,167 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Lyon. Tête de ligne de l'embranchement Belleville-Beaujeu. Grand commerce des vins du Beaujolais. — Belleville était une importante station à l'époque romaine, de nombreux débris de cette période y ont été découverts. Il est démontré aujourd'hui que cette ville doit être identifiée avec la station de *Luna* de l'Itinéraire d'Antonin. Septime Sévère y établit, dit-on, un grenier pour l'approvisionnement de ses troupes ; Attila serait venu la ravager et au viiie siècle les Sarrasins. Sous la domination des sires de Beaujeu, Belleville, par sa position même, eut certainement à souffrir des guerres privées. Au xive siècle, à la suite d'une révolte, le bailli de Mâcon vint l'assiéger et s'en empara ; au xvie siècle, les protestants la pillèrent et l'incendièrent. — Humbert III, sire de Beaujeu, établit à Belleville une communauté de chanoines qui, en 1164, fut transformée en abbaye ; de cette abbaye il nous reste la belle *église*, classée parmi les monuments historiques, c'est là que se firent enterrer la plupart des sires de Beaujeu. Belleville a encore un hôpital assez remarquable, reconstruit au xviiie siècle, quelques restes de la vieille enceinte, et quelques vieilles maisons. A l'époque révolutionnaire la municipalité demanda que la ville prît le nom de *Bellune*. Les armes de Belleville sont : *D'azur à une salamandre d'argent dans des flammes de gueules.* David Comby, qui, en 1701, testa en faveur des hôpitaux de Lyon, et la demoiselle Guyet, dite Chassagne, danseuse de l'Opéra au xviiie siècle, sont nés à Belleville. G. G.

Bibl. : d'Aigueperse, *Recherches sur l'emplacement de Lunna....*, ; Lyon, 1844. — *Lettre à M. Aug. Bernard sur l'emplacement de Lunna*, Lyon, 1847. — Chambeyron, *Premier essai sur Belleville* ; Paris et Lyon, 1845. — La Roche la Carelle, *Histoire du Beaujolais* ; Lyon, 1853.

BELLEVILLE. Ancienne com. du dép. de la Seine, annexée à Paris en 1860. La haute colline qui domine Paris au N.-E. et que nous appelons aujourd'hui Belleville figure pour la première fois dans l'histoire au viie siècle sous le nom de Savies *(Savegium, Savegiæ)* et l'on suppose que ce nom signifiait : terre en friche ou inculte. A partir du xie siècle, les mentions en deviennent fréquentes ; les premiers rois Capétiens donnent aux monastères parisiens qu'ils protègent plusieurs clos ou pièces de terre sises à Savies ; ainsi firent Hugues Capet pour l'abbaye de Saint-Magloire et Henri Ier pour le prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Le territoire se morcela de plus en plus et, au xviiie siècle encore, dix-sept seigneuries se le partageaient ; l'église Saint-Merry, sise rue Saint-Martin, étendait jusque-là, malgré la distance, sa juridiction paroissiale et y possédait en outre des biens considérables. De bonne heure, on songea à utiliser pour l'alimentation parisienne, les sources assez peu importantes qui descendaient de la montagne. Ce

furent les moines de Saint-Martin qui s'en chargèrent sans que l'on puisse dire à quelle époque. On sait du moins que l'aqueduc de Belleville est mentionné en 1364 et fut réparé en 1457, ainsi que l'attestent de curieuses inscriptions publiées par Félibien (*Hist. de Paris*, II, 1298). Pendant le moyen âge, la montagne de Savies fut appelée Poitronville, puis Belleville-sur-Sablon et simplement Belleville, dénomination où nous croyons reconnaître une corruption de Bellevue, de Beauvoir, plutôt qu'un qualificatif élogieux appliqué à la localité même. Elle ne pouvait guère, en effet, le justifier, à une époque où les habitations y étaient encore fort clairsemées. Au XVIe siècle, on commença d'y habiter et la population était assez nombreuse en 1543 pour qu'une paroisse y ait été créée. Jean Bordier, argentier de la petite écurie du roi et Marie Bricart, sa femme, fondèrent à Belleville, en 1638, un couvent de Penitents du tiers-ordre de Saint-François, qui eut une certaine célébrité. Au XVIIIe siècle, Belleville acquiert une réputation d'un tout autre genre : qui n'a entendu parler de la descente de la Courtille et du célèbre cabaret de Ramponneau ? Ce cabaret, pour être le plus illustre, était bien loin d'être le seul ; toute la grande rue qui, de Belleville descend jusqu'à Paris en se continuant par le faubourg du Temple, en était peuplée et offrait, surtout aux derniers jours du carnaval, le plus pittoresque spectacle de toutes les folies et de toutes les orgies. C'était aussi la mode, à cette époque, pour les grands seigneurs, d'avoir aux portes de la ville ce qu'on appelait des *petites maisons*, et Belleville en comptait beaucoup.

La Révolution fit de Belleville une commune et même mieux le ch.-l. d'un cant. de l'arr. de Saint-Denis. Les idées républicaines y furent très vite en faveur : une société populaire s'y constitua en 1791 ; elle prit d'abord le nom de société des amis de la Constitution, puis de société des amis de la liberté et de l'égalité, et enfin s'appela simplement société populaire et républicaine. La Bibliothèque de la ville de Paris possède trois curieux registres de ses procès-verbaux pour les années 1791-1795 (n° 11,471, in-fol.). Depuis un siècle, l'importance de Belleville n'a fait que s'accroître; les Parisiens, en grand nombre, ont été, sur ses hauteurs, y chercher une habitation moins coûteuse et plus salubre que la plupart de celles que la ville peut offrir à leurs ressources ; aussi la population y a-t-elle constamment augmenté et s'y compose-t-elle surtout de personnes de la classe laborieuse. Une église grandiose et d'un bon style y a été élevée sur les plans de l'architecte Lassus : la première pierre en fut posée le 24 juin 1854.

Nous ne saurions passer sous silence le rôle si important que Belleville a joué dans notre histoire politique contemporaine et qui lui a valu le surnom de *mont Aventin* de la démocratie. Ce rôle ne commence qu'au second Empire, car jusque-là les revendications populaires avaient eu un autre foyer, notamment le faubourg Saint-Antoine, puis le quartier des Halles. La loi de 1859 qui annexait Belleville à Paris, à dater du 1er janv. 1860, y détermina aussitôt une très vive hostilité à l'égard du gouvernement impérial. Le territoire de l'ancienne commune avait été fractionné et réparti inégalement entre deux des nouveaux arrondissements : la rue de Paris servant de ligne de démarcation, l'église neuve dont on était fier à Belleville, se trouva appartenir au XIXe arrondissement tandis que presque toute l'agglomération dépendait du XXe. Les Bellevillois accueillirent et organisèrent dès lors toutes les manifestations ou réunions publiques ayant pour but d'attaquer la politique impériale. Au mois de mai 1869, Belleville envoya siéger au Corps législatif le jeune avocat qui venait de se révéler l'ennemi mortel de l'Empire dans sa plaidoirie de l'affaire Baudin, Léon Gambetta. Député de Belleville, ce titre seul signifiait, pour tout le monde, représentant des idées les plus avancées de la démocratie. Depuis cette époque, Gambetta demeura jusqu'à sa mort le député de Belleville et il y prononça, en plusieurs occasions, des discours restés célèbres. Rappelons, entre autres, celui de mai 1870, après le plébiscite, et celui de mars 1871 où, en défendant la candidature de M. Barodet contre celle de M. de Rémusat que patronnait Ad. Thiers, il traça en termes admirables le programme républicain.

Dans l'histoire de la guerre civile de 1871, Belleville a une page tristement sanglante : on se souvient des massacres de la rue Haxo et de la résistance forcenée des fédérés contre l'armée de Versailles, au Père-Lachaise et sur la colline de Belleville, pendant les derniers jours de mai 1871. Fernand BOURNON.

HOSPICE DE BELLEVILLE. — Cet établissement, situé rue Pelleport, a été institué par décret impérial de 1851, pour recevoir trente vieillards, hommes et femmes les plus âgés et les plus indigents de Belleville, qui, à cette époque était une commune indépendante de Paris. Il se compose d'un bâtiment central avec un pavillon en retour à chaque extrémité. Le bâtiment principal n'a qu'un étage. L'inauguration de cet hospice eut lieu le 15 août 1853. Sa fondation est due à l'activité persévérante de l'autorité locale et du Bureau de bienfaisance, qui, dit l'*Annuaire de Belleville et de Ménilmontant* de 1854, déploraient que les pauvres de Belleville ne fussent pas reçus dans les hospices de Paris. On y admettait les vieillards à partir de 60 ans. Ces derniers s'administraient eux-mêmes. Une somme déterminée était remise chaque semaine à un chef de chambrée pour l'achat des vivres. Cette situation ne fut guère améliorée lors de l'annexion de Belleville à la Ville de Paris. L'hospice tomba bientôt complètement en ruines. A la suite de diverses discussions, le Conseil municipal de Paris adopta enfin dans sa séance du 22 mars 1879 le projet présenté par M. Bourneville, destiné à hâter la restauration complète des anciens bâtiments de l'hospice. L'administration de l'Assistance publique fut dès lors chargée de réorganiser tous les services intérieurs sur le modèle de ceux des autres hospices. Aujourd'hui, l'hospice de Belleville fonctionne régulièrement. Il est administré par le Bureau de bienfaisance du XXe arrondissement. La surveillance est confiée au secrétaire-trésorier de ce bureau. Le personnel de la maison se compose d'un concierge, d'une cuisinière et d'une lingère (surveillante) ; il y a 11 lits d'hommes et 10 de femmes. La dépense annuelle est d'environ 18,000 fr. Albin ROUSSELET.

EAU MINÉRALE. — Source sulfureuse, émergeant dans le XIXe arrondissement de Paris, découverte en 1851. Son analyse l'a fait classer comme sulfatée calcique moyenne, sulfureuse faible ; la sulfuration de ses eaux est due à la décomposition des détritus végétaux et surtout animaux déposés et accumulés depuis des siècles dans le terrain qu'elles traversent ; c'est donc une eau sulfureuse *accidentelle*. Ses vertus ne le cèdent cependant en rien à celles des sources similaires les plus recommandées ; les études spéciales qu'en fit faire, de 1853 à 1856, l'administration de l'assistance publique en font foi. Il fut un moment question de conduire ces eaux à l'hôpital Saint-Louis, où elles auraient remplacé avantageusement les eaux sulfureuses artificielles qui y servent dans le traitement des affections cutanées ; mais le préfet de la Seine ne ratifia pas le marché que l'Assistance publique était prête à conclure avec leur propriétaire. Une société financière acquit en 1868 la propriété de la source, et créa les Thermes de Belleville qui ont disparu il y a quelques années. Il y aurait avantage à reprendre cette exploitation, destinée à rendre de grands services à la classe ouvrière parisienne, qui ne peut profiter de stations telles qu'Enghien et autres. L'eau de Belleville se vend sous le nom d'*eau de l'Atlas*.

Dr L. HN.

BIBL.: L'abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et du dioc. de Paris*, t. I, pp. 465-9 de l'édit. de 1883. — *Solennité de la bénédiction et de la pose de la première pierre de l'église neuve de Saint-Jean-Baptiste*, le 24 juin 1854 ; Belleville,

1854, in-12. Cf. les ouvrages sur la Commune, les biographies de Gambetta et le recueil de ses discours.

BELLEVILLE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Beauvoir ; 173 hab.

BELLEVILLE-en-Caux. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 295 hab.

BELLEVILLE-sur-Bar. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne ; 172 hab.

BELLEVILLE-sur-Mer. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. et cant. de Dieppe ; 203 hab.

BELLEVILLE-sur-Vie. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche sur-Yon, cant. de Poiré-sur-Vie ; 1,104 hab.

BELLEVILLE. Ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, comté de Saint-Clair, à 20 kil. au S.-E. de Saint-Louis, dans une plaine ondulée, arrosée par des affluents du Kaskaskia ; 10,600 hab. Centre industriel et agricole, où se croisent plusieurs lignes de chemins de fer. Dans les environs se trouvent des gisements houillers. Académie catholique. Journaux allemands.

BELLEVILLE (Henri Legrand dit) dans la comédie, et Turlupin dans la farce, acteur et farceur célèbre à la fin du xvi[e] siècle et au commencememt du xvii[e] (V. Turlupin).

BELLEVILLE (Redon de), diplomate et homme politique français, né à Thouars (Deux-Sèvres) en 1748, mort à Bailly, près Versailles, le 10 août 1820. Après avoir étudié successivement la médecine et le droit, Belleville fut le secrétaire de Turgot, puis entra par la protection de Necker dans l'administration des domaines. Il y resta jusqu'en 1783 où il fut forcé de quitter la France pour éviter une lettre de cachet. Réfugié à la cour du grand-duc de Toscane, il revint à Paris en 1790, entra comme simple grenadier dans la garde nationale et prit part au Dix-Août. Chargé d'une mission secrète à Gênes, où il accompagna Tilly, il fut ensuite à Naples avec la flotte de Latouche-Tréville, força la cour à reconnaître le gouvernement républicain et fut de retour à Paris en janv. 1793, après avoir échoué dans ses tentatives auprès des gouvernements de Rome et de Venise pour obtenir la reconnaissance officielle de la République française. Le comité de salut public le chargea alors de transférer les ateliers d'armes de Marseille à Avignon (4 floréal, an III). fut dans cette situation que le représentant Goupilleau destitua le 6 brumaire et le fit emprisonner le 27 du même mois. Le Directoire l'envoya comme consul général à Livourne le 19 germinal an IV, puis à Gênes (14 ventôse, an V). Elu député au Corps législatif par le dép. des Deux-Sèvres (14 messidor, an VIII), il fut peu de temps après nommé commissaire général des relations commerciales de la République française en Toscane et dans tous les ports de l'Italie situés entre la Spezzia et le royaume de Naples (5 brumaire an IX). Dans ce poste il était spécialement chargé de tous les intérêts de la République française en Toscane. Il passa ensuite avec les mêmes fonctions en Espagne, à la résidence de Madrid (6 germinal an X). Revenu en France en 1804, il fut nommé préfet de la Loire-Inférieure, puis envoyé en Hanovre comme intendant-général chargé d'administrer ce pays. Il occupait ce poste quand le dép. de la Loire-Inférieure le désigna comme candidat au Sénat conservateur. Nommé intendant général des provinces d'Illyrie, le 10 juin 1810, il revint en France en 1811. Il fut alors successivement inspecteur des dépôts de mendicité et administrateur des postes du 5 avr. 1813 au 10 août 1816. La Restauration le destitua à cette époque et il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. Il avait été fait baron de l'Empire et commandeur de la Légion d'honneur. Louis Farges.

Bibl.: Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains* : Paris, 1821, in-8, t. II.

BELLEVOIS, peintre hollandais du xvii[e] siècle, mort à Hambourg vers 1684. On ignore le lieu et la date de sa naissance, mais le caractère de son talent, comparable à celui de Backuysen et de Van de Velde, le fait classer dans l'Ecole hollandaise. Il tint certainement un rang distingué parmi les peintres de marine de son époque ; les lourdes galiotes de la mer du Nord, ou les élégantes galères turques, qui font ordinairement le sujet de ses tableaux sont d'un dessin parfait, bien observées et peintes d'une touche moelleuse et transparente. Sa perspective aérienne est parfaite, ses lointains sont d'une nuance argentée et fuyante de la plus grande finesse. Le catalogue du musée de Madrid, qui possède quelques tableaux de lui, le nomme *Billevors ;* les auteurs allemands, fondés à le mieux connaître, puisqu'il se fixa à Hambourg, le nomment *Bellvæ*, et ce devait être là la véritable orthographe de son nom. Ad. T.

Bibl. : Meyer, *Allgemeines Künstler-Lexikon*. — Houbraken, *De groote Schonburg*. — Kramm, *De Levens en Werken*, etc.

BELLEVUE. Château moderne du dép. des Ardennes, sur la route de Mézières à Sedan, à 3 kil. de cette dernière ville. Ce lieu a acquis une triste célébrité dans notre histoire par ce fait que la capitulation de l'armée impériale y fut signée, le 2 sept. 1870, lendemain de la bataille de Sedan, à 9 heures du matin. C'est dans ce même château qu'eut lieu, le même jour, à 1 heure de l'après-midi, l'entrevue du roi Guillaume et de l'empereur Napoléon, qui partit de là pour Wilhelmshœhe, tandis que ses troupes, enfermées dans la presqu'île voisine d'Iges, sur la Meuse, allaient attendre leur sort pendant six jours, au milieu de souffrances et de privations de toutes sortes. A. T.

BELLEVUE. Hameau de la com. de Meudon, dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Sèvres. Station du chemin de fer de Paris à Versailles (r. g.). Cette jolie localité n'a guère plus d'un siècle d'existence ; elle doit son origine à la résidence que M[me] de Pompadour s'y était créée et son charme au voisinage immédiat des bois de Meudon. Le château de la célèbre marquise a fait place à une construction nouvelle. Le domaine porte aujourd'hui le nom de *Brimborion*. Le parc de M[me] de Pompadour a été divisé entre quelques maisons de campagne qui sont parmi les plus agréables des environs de Paris. D'autres sur les pentes supérieures de la colline occupent l'ancien domaine d'un couvent de Capucins. A quelques pas de la station de Bellevue se voit la chapelle de *Notre-Dame des Flammes*, élevée là où se produisit le terrible accident de chemin de fer dont la plus illustre victime fut le navigateur Dumont d'Urville (1842). F. B.

Il existe à Bellevue un établissement hydrothérapique, bâti dans une partie du parc de l'ancien château. Les eaux, amenées des sources du Montalais, sont limpides, sans odeur, d'une saveur agréable et d'une assimilation facile, et ont pour température moyenne 11° 25 C. ; elles renferment : carbonate de chaux, 0,237 ; sulfate de chaux et chlorure de sodium, 0,322 ; sels de magnésie, 0,162 ; plus une petite quantité d'acide carbonique ($0^{lit}005$).

D[r] L. Hn.

BELLEY (*Belica, Belisma, Belisama, Bellicensis villa, Bellicium, Bellayum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ain, dans la vallée du Furan ; 6,160 hab., relié par un embranchement à la ligne de Lyon à Genève et à celle de Saint-André-le-Gaz à Virieu-le-Grand. Il y a à Belley des fabriques de mousselines et d'indiennes, des brasseries, on y fait des saucissons assez réputés, et non loin de là on exploite d'excellentes pierres lithographiques. Des foires s'y tiennent tous les premiers lundis de chaque mois.

Histoire. — Belley est une ville fort ancienne, et, comme pour beaucoup de vieilles villes, son origine n'étant pas connue, les étymologistes se sont donné carrière. On a voulu qu'un chef gaulois, Bellienus, qu'un temple de Bellone, un de Belenus, que Bellovèse, qu'Annius Belenus lui aient laissé leur nom ; d'autres affirment que les Sarrazins l'appelaient Belé, ce qui dans leur langue aurait voulu dire ancienne ; d'autres attribuent aux fauves qui vivaient dans les environs, *belluæ*, l'honneur de lui avoir

laissé ce nom. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a trouvé à Belley des monnaies gauloises et de la période gallo-romaine, des inscriptions et des ruines qui ne laissent aucun doute sur son antiquité. Certains auteurs affirment que César aimait à résider à Belley, qu'en 390 Alaric y passa et l'incendia tout entière ; il est plus vrai de dire que l'histoire de Belley est à peine connue, et qu'on sait à peine à quelle époque remonte son évêché, bien que là encore quelques-uns affirment qu'en 412 il y fut transféré à Nyon. Le premier évêque dont l'existence soit certaine est Vincent, qui en 555 assista au concile de Paris. Belley était chef-lieu d'un comté, mais on a autant d'incertitude sur les premiers seigneurs que sur les premiers évêques. Les comtes de Belley eurent probablement pour successeurs les comtes de Savoie, vers le milieu du XIe siècle. Dès cette époque la seigneurie de la ville appartenait aux évêques qui virent leurs prérogatives étendues et confirmées par Frédéric Barberousse, François Ier, Henri II, Henri IV et Louis XIII. Les comtes de Savoie leur concédèrent aussi divers droits de juridiction. L'incertitude est la même pour les premières possessions de l'église ; une notice de 1050 mentionne dans le diocèse de Lyon : Grôlée, Briord et Izernore, d'après une bulle d'Innocent II elle avait les obédiences de Belley, de Valromey et de la Motte, et des revenus dans quelques églises des diocèses voisins. L'église cathédrale de Belley, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, est moderne, sauf une partie qui a été conservée, elle est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne église consacrée en 722 et reconstruite à la fin du XIIe siècle ; on y voit une statue de la Vierge due au ciseau de Chinard. L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Laurent, date du XVIIe siècle. Il y avait autrefois à Belley des monastères de Franciscains, de Capucins, de Visitandines et d'Ursulines. Le palais de l'évêché date du XVIIIe siècle. Enfin le séminaire conserve un certain nombre d'inscriptions trouvées à Belley ou dans les environs. En 1385 Belley avait été détruit par un incendie, et lors de sa reconstruction, Amédée VII, duc de Savoie, le fit entourer de murailles dont il ne reste que fort peu de chose.



Cathédrale de Belley.

Évêché. — Le diocèse de Belley, dont on fait remonter la formation au Ve siècle, s'étendait sur une partie du Bugey, de la Savoie et du Dauphiné. Les limites furent modifiées en 1790 ; réuni au diocèse de Lyon en 1802, il fut rétabli en 1822 avec tout le dép. de l'Ain pour circonscription. Voici la liste chronologique des évêques, remplie encore d'incertitude, jusqu'à la fin du XIVe siècle : Audax, Tarniscus, Migetius, Vincent, 555-567 ; Evrould, Claude I, Félix, 585-589 ; Aquilin, Florentin, vers 650 ; Hypodimius ; Ramnatius ou Pracmatius ; Bertere ; Ansemonde, 722 ; saint Hippolyte, vers 765 ; Gondoal ; Agisle ; Euloge : Adorepert ; Ermonbert ; Rodoger ; Rhitfroy ; Etienne I vers 790 ; Ringuin ; Sigold ; Adabald, 886-899 ; Etienne II vers 900 ; Elisachar, 915-927 ; Isaac ; Jérôme, vers 932 ; Ilérice ; Didier ; Herdulphe, 985 ; Eudes I, 995-1003 ; Aimon, vers 1034-1044 ; Gauceran, vers 1070 ; Ponce I, 1091-1116 ; Amicon, vers 1118-1121 ; Ponce II de Balmey, vers 1124-1129 ; Berlion, vers 1134 ; Bernard de Portes, 1134-1140 ; Guillaume I, 1141-1160 ; Ponce III de Thoire, vers 1162 ; saint Anthelme, 1163-1178 ; Renaud, 1178-1184 ; saint Arthaud, 1188-1190 ; Eudes II, 1190 ; Bernard II, 1198-1207 ; Benoit de Langres, vers 1208 ; Bernard III de Thoire-Villars, 1211-1212 ; Boniface I de Thoire-Villars, 1213 ; Jean I de Rotoire ; Pierre I de Saint-Cassin ; Boniface de Savoie, 1232-1240 ; Bernard IV, 1244 ; Pierre II, 1244-1248 ; Thomas de Thorimbert, 1250 ; Jean II de Plaisance, 1255-1269 ; Bernard V, vers 1272 ; Berlion II d'Amisin, vers 1280-1282 ; Guillaume ; Pierre III de la Baume, 1287-1298 ; Jean II de la Baume ; Thomas II, 1309 ; Jacques de Saint-André, 1325 ; Amédée, 1345 ; Guillaume de Martel, 1356-1368 ; Édouard de Savoie, 1370-1373 ; Nicolas de Bignes, 1374-1394 ; Rodolphe de Bonet, 1413 ; Guillaume Didier, 1430-1437 ; Perceval de la Baume ; Aimeric Segaud ; Pierre de Bolomier, vers 1458 ; Guillaume de Varax, vers 1461-1467 ; Jean III de Varax, vers 1467-1505 ; Claude II d'Estavayer, 1507-1530 ; Philippe de la Chambre, 1530-1536 ; Antoine de la Chambre, 1536-1575 ; Jean-Godefroi Ginod, 1576-1604 ; Jean-Pierre Camus, 1608-1629 ; Jean de Passelaigne, 1629-1663 ; Jean-Albert Belin, 1664-1677 ; Pierre V du Laurent, 1678-1705 ; François Madot, 1705-1712 ; Jean du Doucet, 1712-1745 ; Jean-Antoine Tinseau, 1745-1751 ; Gabriel Cortois de Quincey, 1751-1790 ; Jean-Baptiste Royer, évêque constitutionnel, 1791-1793 ; Alexandre-Raimond Devie, 1823-1852 ; Georges-Claude-Louis-Pie Chalandon, 1852-1857 ; Pierre-Henri Gérault de Langalerie, 1857-1871 ; François-Marie-Benjamin Richard, 1871-1875 ; Pierre-Jean-Joseph Soubirane, 1875-1887 ; Louis-Henri-Joseph Luçon, 1887. G. G.

Bibl. : Guichenon, *Histoire de Bugey. Gallia Christiana*, t. XV. — M.-C. Guigue, *Topographie hist. du dép. de l'Ain*, Bourg, 1873, in-4. — Du même, *Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-en Bugey*; Lyon, 1884.

BELLEY (Jean-Baptiste [il ajoutait à ses prénoms celui de Mars]), homme politique français, né au Sénégal, mort à Saint-Domingue (les noirs ne possédaient pas d'état civil). Envoyé comme député à la Convention nationale par un district de l'île de Saint-Domingue, où il s'était établi comme planteur, il ne put prendre part aux votes, dans le procès de Louis XVI, n'étant pas encore arrivé en France. Il fut relevé de son mandat par le sort, le 1er prairial, an III. C'est alors qu'il sollicita une mission militaire et le 14 floréal, an III, il fut nommé chef de bataillon au 16e régiment d'infanterie, par arrêté du comité de salut public. Le 3 messidor an V, il fut nommé chef de brigade et le 25 du même mois, commandant en chef de la gendarmerie de Saint-Domingue, pour accompagner le général Leclerc, commandant de l'expédition et avec lequel il s'embarqua. Promu chef de division de gendarmerie, il commit l'imprudence de tenir des propos compromettants, qu'il nia d'ailleurs avoir tenus, et fut embarqué pour la France par ordre des généraux Boyer et Hardi (3 brumaire an VII). A son arrivée en France, le premier consul l'envoya à

Belle-Isle (comme prisonnier d'Etat) où il fut mis aux fers. Sa condition fut tellement misérable que le préfet de Brest lui-même en fut ému et à la date du 11 messidor an X, il demanda quels appointements il fallait donner à Belley. La réponse fut celle-ci : « Il n'y a pas d'appointements pour un *nègre* qui a été envoyé aux fers ». Remis en liberté, cependant, grâce à la protection de Cambacérès, Belley, mis à la réforme, retourna comme simple particulier à Saint-Domingue, où, d'après certains biographes, il aurait été fusillé; mais le fait est inexact.

BELLEYDOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Oyonnax ; 660 hab.

BELLEYME (Louis-Marie de), magistrat français, né à Paris en 1787, mort en 1862. Il était procureur du roi au tribunal de la Seine, en 1826. Quelque temps après, il fut nommé préfet de police. A l'avènement du ministère Polignac, il donna sa démission. C'est alors que Charles X lui donna la présidence du tribunal de la Seine, qu'il occupa avec tant d'autorité et qu'il ne quitta qu'en 1857 pour entrer à la cour de cassation. C'est le président de Belleyme qui, le premier, a imaginé la procédure des ordonnances sur requête à charge d'en référer au président. Les ordonnances sur requête, telles que le législateur a conféré au président du tribunal le droit de les rendre, peuvent donner lieu à de nombreux abus, parce que la partie les obtient à l'insu de celle contre laquelle elles sont rédigées. C'est pour éviter ces abus que M. de Belleyme imagina une pratique d'après laquelle le président a le droit d'accorder son ordonnance provisoirement, sous condition, avec la clause qu'en cas de difficulté il en sera référé devant lui, ou en d'autres termes, que, si la partie contre laquelle l'ordonnance est érigée élève une réclamation, le président se réserve le droit de retirer son ordonnance et d'en rendre une seconde. Cette seconde ordonnance est demandée par la partie contre laquelle a été dirigée la première : à cet effet, elle assigne son adversaire devant le président du tribunal, et, en fait, celui-ci statue, la seconde fois, à son audience des référés. (V. sur la question de savoir si cette seconde ordonnance est susceptible d'appel une note très complète de notre collaborateur, M. Glasson, insérée dans le *Recueil périodique de Dalloz*, année 1883, 2[e] partie, p. 97). Le mécanisme des ordonnances sur requête à charge de référé s'est perpétué, depuis M. de Belleyme, de président en président, et il est aujourd'hui d'une pratique extrêmement fréquente.

Dès 1829, M. de Belleyme faisait partie de la Chambre des députés et il avait vu son mandat plusieurs fois renouvelé par les électeurs de divers collèges ; en 1846 il fut même nommé vice-président de la Chambre. On a, de M. de Belleyme, deux recueils de jurisprudence sur la procédure imaginée par lui. Ils sont intitulés : *Ordonnances du président du tribunal civil de la Seine, suivies d'observations pratiques* (1837, in-8), et *Ordonnances sur requêtes et sur référés selon la jurisprudence de première instance du département de la Seine* (2 vol. in-8). On a publié une *Histoire de l'administration de M. de Belleyme, ex-préfet de police* (1830). G. L.

BELLEZMA. Nom donné par les Arabes à une plaine qui s'étend au N.-O. des monts de Batna. Cette région était très florissante à l'époque romaine ainsi qu'en témoignent de nombreuses ruines, notamment celles de Ksar-Cheddi et de Merouana (l'ancienne Lamasba). Au temps d'El-Bekri, géographe arabe du XI[e] siècle, elle était couverte de villages, de champs cultivés et on y voyait une grande ville, la Belezma des Mzata. Le tout fut détruit par les Arabes de la seconde invasion vers 1160. Le nom de Bellezma est encore attribué à la plaine, à une montagne au N. et à un ksar (sur l'emplacement de l'ancienne ville des Mzatas) ruiné qui paraît être un ancien fort byzantin. E. CAT.

BELL'HAVER (Vincent), compositeur et organiste italien, né à Venise vers l'an 1530, mort dans la même ville sans doute en 1588, si l'on en juge par la date de nomination de Joseph Guammi, son successeur au second orgue de Saint-Marc. André Gabrieli fut son maître. Il a composé des recueils de madrigaux sous les titres suivants : *Madrigali a cinque et sei voci*, lib. I (Venise, 1567, in-8) ; *Madrigali a cinque voci, libro primo* (Venise, 1575, in-4) ; *Madrigali a cinque voci, libro secondo; in Venetia, appresso l'Herede di Girolamo Scotto* (1575, in-4). D'autres livres de madrigaux à cinq et à sept voix sont mentionnés dans le catalogue de la bibliothèque du roi de Portugal. On trouve une composition de Bell'haver dans la collection intitulée : *Couronne de douze sonnets de J.-B. Zuccarini offerts à la grande duchesse de Toscane...* (Venise, Ange Gardane, 1586), et un de ses madrigaux à six voix est renfermé dans la collection de Philipps : *Melodia olympica de diversi excellentissimi musici...* (Anvers, 1591, in-4).

BELLI (Valerio-Vicentino), graveur en médailles et sur pierres fines, né vers 1468, mort en 1546 à Vicence. Il jouit chez ses contemporains d'une grande célébrité, travailla beaucoup pour les papes Clément VII, Paul III, pour le cardinal Bembo. Vasari a dit de Belli qu'il égala les anciens, mais qu'il les aurait surpassés si, à la perfection de l'outil, il eût joint la science du dessin. Le don de l'invention lui fit également défaut et il ne grava jamais que d'après l'antique ou des dessins de maîtres modernes : c'est surtout à Raphaël et à l'Ecole romaine qu'il emprunta ses modèles. Dans une lettre du 21 avril 1521, il annonce à Michel Ange qu'il s'est procuré une très belle pierre pour y graver un dessin que le maître vient de lui envoyer. Le plus célèbre ouvrage de Belli est une cassette en cristal de roche, exécutée pour le pape Clément VII et offerte par celui-ci à François I[er], en 1533, à l'occasion du mariage de son fils avec Catherine de Médicis. Elle se trouve aujourd'hui dans le cabinet des pierres gravées des *Offices*. Cette cassette comprend vingt-quatre compositions tirées de la vie du Christ (neuf ont été reproduites dans la *Storia della Scultura* de Cicognara, t. II, pl. 87) ; Belli, qui en était sans doute et à bon droit très fier, n'y a pas gravé moins de huit fois son nom : *Valerius Vicentinus fec.*, ou *Valerius de Bellis. Vicentinus fec., MCXXXII*, etc.: il y travailla de 1630 à 1632 et toucha, *per sua fattura*, 2,000 écus d'or. On voyait dans l'ancienne collection Pourtalès une cassette de cristal de roche gravée par Valerio et qui, d'après une tradition, aurait été donnée également par Clément VII à la reine de France, sa nièce. Vasari cite encore une croix de cristal de roche « divina » exécutée également pour Clément VII et qui fut payée, en 1525, 1111 ducats d'or (conservée à Rome) ; de très belles paix, des coins pour frapper des médailles à l'effigie de Clément VII. Vasari ajoute qu'il contribua beaucoup à propager ce procédé (jusque-là on avait coulé les médailles). Il fit aussi des médailles à l'effigie des empereurs romains avec de très beaux revers, imités de l'antique et un grand nombre de médailles grecques (Enea Vico a appelé Belli un « bravo contraffatore di medaglie antiche »). Sa facilité était inouïe (*terribile*) ; aucun de ses émules ne put produire autant que lui et l'on trouvait dans toutes les boutiques d'orfèvres des empreintes en soufre ou en plâtre de figures et de têtes gravées par lui. Il exécuta également pour Clément VII un grand nombre de vases de cristal de roche, sardoine, agate, améthyste, jaspe, cornaline, lappis-lazuli qui furent donnés à différents princes ou déposés à l'église Saint-Laurent pour recevoir des reliques. La plupart de ces vases sont aujourd'hui au cabinet des gemmes des Offices, où le grand-duc Pierre Léopold les fit réunir. Sous Paul III, il fit une croix et deux chandeliers de cristal, où il grava une série de scènes de la Passion du Christ, sans parler d'un grand nombre d'autres gravures sur pierres fines et des médailles pour les cardinaux Farnèse, Pierre Bembo et pour le marquis de Mantoue. Le musée Saint-Marc à Venise, le musée des arts industriels de Berlin, la Vaticane conservent d'importants travaux de Belli. A soixante-dix-huit ans il travaillait encore sans relâche.

Il fut un ardent collectionneur et ne regardait pas à la dépense pour se procurer des marbres antiques, des moulages d'œuvres anciennes et modernes, des tableaux ou des dessins de maîtres. Sa maison, s'il faut en croire Vasari, était un admirable musée. Il mourut plein de jours, d'honneurs et de richesses. André MICHEL.

BIBL.: VASARI (éd. Milanesi), V. 379-383. — MARIETTE, *Abecedario*, I, 112. — MOLINIER, *Les Bronzes de la Renaissance* ; Paris, 1886. — PLON, *Benvenuto Cellini*.

BELLI (Silvio), mathématicien italien, né à Vicence, mort en 1575. Il s'acquit une certaine célébrité à Rome et à Ferrare par ses travaux sur l'architecture, la géométrie et l'arithmétique, et publia : *Libro del misurare colla vista coll'ajuto del quadrante geometrico, senza bisogno di calcoli arimmetici* (Venise, 1565, in-4 ; 1595, in-4) ; *Trattato della proporzione e proporzionalita communi passioni del quanto* (Venise, 1573, in-4). L. S.

BELLI (Julio), musicien italien, chanoine mineur à Longiano, maître de chapelle à Osimo, près Ancône, à Imola et à Venise, au commencement du XVIe siècle. Il a écrit des canzonette, publiées à Milan (1586) ; des messes à 4 voix (Venise, 1599) ; des messes à 5 voix (Venise, 1597) ; des messes à 4, 5, 6 et 8 voix (Venise, 1608) ; des psaumes pour les vêpres (Venise, 1600, 1604 et 1615) ; des motets, faux bourdons, litanies, concerts ecclésiastiques, avec basse et orgue, etc. (Venise, 1600, 1605, 1607, 1613). Le nombre de ces publications, dont deux au moins ont été réimprimées en Italie et en Allemagne, témoigne de l'estime que les musiciens d'alors professaient pour le talent de composition de l'organiste Belli. Ce nom de Belli a été porté par d'autres compositeurs. *Jérôme* Belli, musicien italien qui vivait au XVIe siècle, né dans la ville d'Argenta et attaché à la chapelle du duc de Mantoue, a publié à Venise deux recueils de motets et de madrigaux, en 1586 et 1587. On connaît d'autres madrigaux de lui, compris dans la collection : *De floridi virtuosi d'Italia...* (Venise, 1586, in-4). *Domenico* Belli, musicien attaché au prince de Parme, a composé un recueil d'airs à une et deux voix, publié à Venise en 1616. *Jean* Belli, sopraniste, fut célèbre en Italie et en Allemagne au XVIIIe siècle. Il chantait à Dresde en 1750. Il mourut à Naples une dizaine d'années après. *Lazare-Venanzio* Belli, théoricien musical, chanoine de l'évêché de Tusculano et maître de chant au séminaire, a écrit une dissertation sur le chant grégorien (Frascati, 1788, in-4).

BELLI ou **BELLUS** (Honorius), médecin et botaniste italien né à Vicence, florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il exerça la médecine en Orient, surtout en Crète, et explora avec soin ces régions au point de vue botanique. Il fut en correspondance suivie avec les deux frères Bauhin, avec de L'Ecluse, avec Pona ; parmi ses écrits mentionnons : : *Epistolæ de rarioribus quibusdam plantis creticis, ægyptiis novis ab anno 1594-1598 datæ, exstant in Clusii historia plantarum* (Anvers, 1601, pp. 297-314, in-fol.) ; *Nonnullæ ejusdem stirpes insignes in Creta observatæ, additæ sunt secundæ editioni Joannis Ponæ Plant. montis Baldi* (Bâle, 1608, in-4), *necnon in Raji Stirpium europæarum Sylloge* (Pritzel). L'un des premiers, Belli essaya de faire concorder la synonymie des plantes citées par les anciens avec les noms modernes ; sa connaissance profonde de la langue grecque lui servit beaucoup dans ses recherches. Dr L. HN.

BELLI (Marco), peintre italien (V. BELLO [Marco]).

BELLI (Paolo), connu au théâtre sous le nom de BLANES, tragédien italien, né à Florence vers 1780, mort le 13 oct. 1853. Il fut un des acteurs les plus célèbres de l'Italie au commencement de ce siècle. Issu d'une bonne famille, sa passion pour l'art lui fit quitter clandestinement la maison paternelle et, en se montrant sur la scène, il prit, par égard pour les siens, le nom de *Pellegrino Blanes*. En 1799, au plus fort de la révolution napolitaine, il était à Naples, où il jouait avec chaleur le rôle de Brutus dans le *Brutus* d'Alfieri. Ce seul fait le rendit suspect lors de l'horrible réaction qui suivit, si bien qu'il fut arrêté, et dut s'estimer heureux d'en être quitte pour un exil en France. Il retourna pourtant en Italie, et son talent était déjà si puissant que, partout où il se montrait, le public l'applaudissait et l'acclamait avec une sorte de fureur. Ses meilleurs rôles étaient dans *Aristodème*, *Virginie*, *Arminius* (de Pindemonte), *Oreste*, *Agamemnon*, *Saül*. Le poète Astigiano disait de lui : *Je veux que mes tragédies soient faites par Blanes*. Lorsque le prince Eugène Beauharnais voulut, sous le titre de *Compagnia Reale*, former une troupe composée des premiers acteurs de l'Italie, il n'eut garde d'oublier Blanes. La vie artistique de Blanes fut un triomphe continuel, dit un de ses biographes italiens, et sa mort un véritable deuil pour l'art. Le poète Niccolini rendit pleine justice à son talent, et prononça sur sa tombe un discours « qu'on doit regarder comme un monument au grand acteur ».

BIBL.: Francesco REGLI, *Dizionario biografico* ; Turin, 1860, in-8.

BELLI (Giuseppe-Gioacchino), célèbre poète italien, né à Rome le 10 sept. 1791, mort dans cette ville le 21 déc. 1863, et auquel ses sonnets écrits en dialecte *romanesco*, ont fait une réputation qui a dépassé les portes de Rome et survécu aux circonstances qui excitaient sa verve satirique. Bon catholique, Belli détestait les prêtres, par une contradiction moins rare il y a quarante ans qu'aujourd'hui en Italie et en voulait spécialement au pape Grégoire XVI. Ses vers sont sanglants : rien ne l'arrête, et ce croyant flagelle les abus de l'Eglise, avec une ironie d'autant plus pénétrante qu'il n'est que l'écho des idées intimes de la plèbe romaine dont il a gravé d'une pointe énergique les mœurs et le caractère. L'avènement de Pie IX lui inspira quelques palinodies qui détonnent dans son œuvre satirique et, d'ailleurs, n'eurent aucun succès ; il en est de même de ses œuvres de jeunesse écrites en italien : la belle époque du grand poète populaire va de 1830 à 1837. D'une façon générale et à un autre point de vue, les sonnets de Belli peuvent se diviser en deux groupes : ceux qui dépeignent la vie et les mœurs de la plèbe romaine et ceux où il flagelle la corruption du clergé et de l'aristocratie. Il a laissé plus de deux mille, d'autres disent près de quatre mille sonnets en dialecte. Quelques-uns furent imprimés à Rome, avant 1870, mais ce n'est qu'à cette époque que la famille du poète communiqua les manuscrits à M. Luigi Morandi qui en donna une partie : *Duecento sonetti in dialetto romanesco* (Florence, 1870 ; et 2e édit., 1884). En ces dernières années, le même éditeur s'est décidé à publier l'œuvre complet du poète populaire, *I Sonetti romaneschi* (Città di Castello, 1886-88, 6 vol. in-12). Son talent n'est pas seulement polémique ni purement satirique ; il se montre aussi bien grand poète en notant un trait de mœurs, un mot pittoresque, une saillie violente qu'en damnant un cardinal. La précision de son verbe, la sonorité martelée de son vers sont peut-être uniques dans la littérature italienne ; il est bien supérieur aux Giusti, aux Porta, aux Brofferio qui représentent la poésie dialectale de Florence, de Milan, de Turin ; plutôt on lui assignerait une place et un rôle analogues à ceux de Robert Burns dans la littérature anglaise. Belli, qui est encore très populaire à Rome, a eu quelques imitateurs dont le plus connu est M. Ferretti. On a encore de lui deux volumes de vers en italien : *Versi* (Rome, 1839), et *Poesie inedite* (Rome, 1865). R. de GOURMONT.

BIBL. : *Préface* aux *Duecento Sonetti* (V. plus haut). — Ferdinando SANTINI, *Il popolo romano e G.-G. Belli* (dans la *Rivista Europea*, août 1870). — SCHUCHARDT, *G.-G. Belli und die romische Satire* (dans *Allgemeine Zeitung* ; Augsbourg, 1871, nos 164 à 167). — Luigi MORANDI, *Préface* aux *Centoventi Sonetti in dialetto romanesco di L. Ferretti* ; Florence, 1879. — *Nuova Antologia*, 1878 (article de D. Gnoli). — Du même, *Studi sulla Satira in Roma e intorno al Belli e alla sua scuola* (t. I de l'édition de Città

di Castello, 1888). — A. D'Ancona, *Poesia e musica popolari italiana* (dans les *Varietà storiche e letterarie* (Milan, 1885). (Notes communiquées par M. J. de Stefani, de Florence.)

BELLIARD (Augustin-Daniel, comte), général français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1769, mort à Bruxelles (Belgique) en 1832. A Jemmapes, il était chef d'état-major de Dumouriez. Arrêté après la défection de son général, il fut destitué, mais quelque temps après il s'engagea comme volontaire et parvint à reconquérir ses grades sur les champs de bataille. Il fut fait général de brigade à la bataille d'Arcole en 1796. Il fit toute la campagne d'Italie, celle d'Egypte pendant laquelle il fut nommé général de division et chargé par Menou du gouvernement du Caire. Assiégé par les Anglais et les Mamelucks, il fut forcé de capituler, mais il obtint de sortir avec armes et bagages. En 1805, il fut chef d'état-major de Murat. Il assista aux batailles de Wittingen, Landenau, Austerlitz, Iéna, Erfurth, Lubeck, Eylau, Friedland, Tilsitt. Fit la campagne d'Espagne et celle de Russie, au cours de laquelle il fut nommé colonel général des cuirassiers. Il était à Dresde, à Leipzig, à la Haute-Epine, à Château-Thierry, à Laon, à Reims. Louis XVIII, en 1814, à la première Restauration, le nomma major général de l'armée et pair de France. Pendant les Cent-Jours, il soutint de nouveau la cause de Napoléon. A la seconde Restauration, il fut d'abord arrêté et révoqué, mais trois ans après il fut réintégré à la Chambre des pairs. Louis-Philippe le nomma son ambassadeur en Belgique, et ce fut lui qui, au nom de la France, signa le traité qui séparait la Belgique de la Hollande.

BELLIARD (Zéphirin-Félix-Jean-Marius), peintre et lithographe français, né à Marseille le 16 fév. 1798, mort après 1856. Elève d'Aubert, le peintre marseillais, d'Aubry et de Paulin Guérin, il entra à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1817. Aux Salons de 1822 et 1824, on le voit figurer avec des portraits-miniatures; ils lui valurent une médaille de deuxième classe, au premier de ces Salons. A partir de 1820, il n'expose plus que des lithographies, portraits originaux ou reproductions; ce sont : *l'Abbé de Lamennais* et *Caïn*, d'après Paulin Guérin; *Baldassare Castiglione* et la *Madone de Saint-Sixte*, d'après Raphaël (Salon 1827); *la Sainte Famille attristée par le pressentiment de la Passion du Sauveur*, d'après Paulin Guérin (Salon 1831); *Chlopicki*, général en chef de l'armée polonaise; *Charrette* et *d'Elbée*, d'après Paulin Guérin; *Bonchamps* et *Cathelineau*, d'après Girodet; le prince de *Talmont*, *Louis et Henri de la Rochejacquelein*, d'après Pierre Guérin (Salon 1833); Portraits pour l'*Iconographie française*, publiée par Mme Delpech (Salons 1834 et 1834); *le baron Desnoyers* (Salon 1843). Cette lithographie fut la dernière exposition de l'artiste. On lui doit encore une nombreuse séries de portraits publiés vers 1848 par Rousselin; ceux des plénipotentiaires au Congrès de Paris, etc. Ad. T.

BELLICARD (Jérôme-Charles), architecte et graveur français, né à Paris le 21 fév. 1726, mort dans cette ville le 27 fév. 1786. Ayant obtenu le grand prix d'architecture en 1747, Bellicard voyagea en Italie et, joignant la pratique de la gravure à l'étude de l'architecture, publia, en 1750, à Rome, plusieurs vues de monuments antiques de cette ville. C'est à lui que l'on doit le premier ouvrage sur les antiquités d'Herculanum, édité en collaboration avec Cochin fils, sous ce titre : *Observations sur les antiquités de la ville d'Herculanum, avec quelques réflexions sur la peinture et la sculpture des anciens, et une courte description des environs de Naples* (Paris, 1754, gr. in-8; 2e éd. en 1757). A son retour en France, Bellicard fut nommé en 1762, membre et professeur de l'Académie royale d'architecture, puis contrôleur des bâtiments du roi et grava plusieurs cartes des forêts de Compiègne et de Fontainebleau, ainsi que *la Loge des Changes de Lyon* et *l'Eglise Sainte-Geneviève de Paris* (le Panthéon), d'après Soufflot; mais sa passion pour le jeu le réduisit à la misère et l'empêcha de jamais terminer et de publier son *Architectographie* ou *Cours complet d'architecture*, œuvre de dix années de sa vie et dont la majeure partie des planches étaient gravées par lui.

Charles Lucas.

Bibl. : Chaudon et Delandine, *Dict. hist.*; Paris, 1811, t. III, in-8.

BELLICOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet; 1,282 hab.

BELLIDIASTRUM (Bot.). Genre de Composées, établi par Micheli (*Nov. gen.*, tab. 29) et considéré aujourd'hui comme une simple section du genre *Aster* Tourn. (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, VIII, p. 34). L'espèce type, *B. Michelii* Cass. (*Doronicum Bellidiastrum* L., *Margarita Bellidiastrum* Gaud., *Aster Bellidiastrum* Scop.), est une herbe vivace, commune dans les régions alpines du Jura, du Mont-Dore et des Alpes du Dauphiné. Sa souche oblique, noueuse, munie de fibres radicales longues et dures, donne naissance à une rosette de feuilles longuement pétiolées, à limbe spatulé, lâchement denté sur les bords, du centre de laquelle part une tige simple, dressée, haute de un à trois décim., terminée par un capitule campanulé, à fleurs du disque hermaphrodites et tubuleuses, à fleurs de la circonférence ligulées, de couleur blanche ou purpurine. Ed. Lef.

BELLIDO DOLFOS ou **VELLIDO**, meurtrier de Sancho, roi de Castille et de Léon. Ce souverain, en 1072, assiégeait la ville de Zamora, héroïquement défendue par sa sœur Urraca et le gouverneur Arias Gonçalez; les assiégés souffraient beaucoup, quand un d'eux nommé Bellido Dolfos, sortit de la ville, se présenta comme un transfuge, fut amené près du roi pour lui parler en secret, le tua d'un coup de lance et s'enfuit vers Zamora. Suivant certains chroniqueurs, il parvint à s'y réfugier; suivant Rodrigue de Tolède, il fut tué par le Cid au moment où la porte s'ouvrait devant lui. L'armée castillane, privée de son roi, leva le siège. E. Cat.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Jean-Baptiste-Emile), écrivain d'art, né à Chartres le 6 déc. 1821, mort à Saint-Malo en 1871. Fonctionnaire à l'administration de l'enregistrement et des domaines de 1842 à 1853, il a été attaché de 1854 à 1862, au catalogue des imprimés de la Bibliothèque impériale et ensuite nommé sous-inspecteur aux expositions officielles des Beaux-Arts. En dehors de plusieurs opuscules historiques relatifs au pays chartrain, on lui doit : *Recherches sur le peintre Lantara* (Paris, 1852); *Biographie et catalogue de l'œuvre du graveur Miger* (1855); *Recherches sur L. Licherie, peintre normand* (1860); *les Artistes français du* XVIIIe *siècle oubliés ou dédaignés* (1865); *Olivier Merson; Ingres, sa vie et ses œuvres* (1867), etc. Il a été collaborateur de toutes les revues des Beaux-Arts et de la nouvelle édition de la *Biographie universelle* Michaud. En 1868, il a commencé la publication d'un *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française depuis l'origine des arts du dessin*, ouvrage de simple renseignement, mais très précieux; il a été continué (depuis la 9e liv.) par M. L. Auvray (Paris, 1882-1887, 2 vol. et table topographique). G. P-i.

BELLIERE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée; 386 hab.

BELLIEVRE (Claude de), antiquaire, historien et magistrat français, né à Lyon en fév. 1487, mort le 2 oct. 1577. Fils de Barthélemy de Bellièvre, intendant du cardinal de Bourbon, il devint échevin de Lyon et, en cette qualité, il fit acheter par les consuls en 1529 les fameuses tables de bronze contenant un discours de l'empereur Claude, qui sont aujourd'hui encore le plus important monument de l'épigraphie romaine en Gaule. En 1536, lors du passage de François Ier à Lyon, Claude de Bellièvre présenta au roi une requête pour l'établissement d'un parlement à Lyon; sa demande fut rejetée, mais François Ier le nomma procureur général au parlement de Grenoble. En 1544, devenu président de cette cour sou-

veraine, il fut accusé de malversations, mais son innocence fut reconnue par un jugement de la cour de Toulouse qui lui octroya 10,000 livres de dommages et intérêts. En 1549, il se démit de ses fonctions, vint à Paris, fit un voyage en Italie, puis il alla se fixer définitivement à Lyon; ses concitoyens lui décernèrent le titre d'échevin honoraire et perpétuel. Bellièvre se mit à étudier les antiquités lyonnaises et il réunit des monuments de toutes sortes, marbres, inscriptions, bas-reliefs qu'il voulait publier sous le titre de *Lugdunum priscum*. Le manuscrit original de cet ouvrage inédit se trouve à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier ; la bibliothèque de l'Académie de Lyon en possède une copie. La Bibliothèque nationale possède aussi des manuscrits de Bellièvre dont M. Müntz a publié des extraits dans *le musée du Capitole* (*Revue archéolog.*, 1882) et qu'il a analysés dans son *Raphaël* (2e éd., p. 605). On trouvera à la suite de l'*Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*, par le P. Ménétrier, un recueil de documents d'archives que Claude de Bellièvre avait recueillis sur Lyon au moyen âge. E. B.

BELLIÈVRE (Pompone de), seigneur de Grignon, homme d'Etat et diplomate français, né à Lyon en 1529, mort à Paris le 7 sept. 1607. Issu d'une famille de robe longue et élevé aux universités de Toulouse et de Padoue, il obtint, au bout de quelques années, une charge de conseiller au parlement de Chambéry après l'annexion de la Savoie à la France. Reçu lieutenant-général du bailliage de Vermandois au siège de Laon (13 mars 1562), il ne tarda pas à être envoyé aux Grisons en qualité d'ambassadeur ordinaire, charge qu'il remplit avec distinction du mois d'avr. 1564 à déc. 1565. Deux ans auparavant, en août 1562, il avait déjà rempli une mission auprès des cantons suisses, en qualité de « juge délégué par Sa Majesté en la journée de marche tenue à Payerne » (Cf. *Mémoire des frais faicts à la journée de Payerne par M. de Bellièvre*, Bibl. Nat., f. fr. 16024, p. 95). En 1564, il contribua puissamment à renouveler l'alliance des trois ligues Grises avec la France, tandis que ses collègues, François de Scepeaux, maréchal de Vieilleville, et Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeurs extraordinaires, y travaillaient en Suisse. Pendant son séjour à Coire, il entra en contestations avec l'ambassadeur d'Espagne, comte Jean d'Anguisciola, et sut maintenir, *à la force du poignet*, les prérogatives que la France avait obtenues des Grisons depuis un demi-siècle (cf. Wicquefort, *l'Ambassadeur et ses fonctions*; Cologne, 1640). En récompense de ses services, il passa en Suisse, en mars 1566, en qualité d'ambassadeur ordinaire, fonctions dans lesquelles il succédait à Nicolas de la Croix, abbé d'Orbais, et qu'il remplit sans interruption jusqu'en janv. 1571. Ce fut au cours de cette ambassade qu'il reçut l'avis de sa nomination à la charge de lieutenant général en la sénéchaussée de Laon, puis de président au siège présidial de cette ville, fonctions qu'il n'eut d'ailleurs jamais le loisir de remplir et pour lesquelles il fut dispensé de prêter serment. La Saint-Barthélemy, en effet, avait eu son contre-coup aux Ligues de Suisse, et protestants et catholiques étaient sur le point d'en venir aux mains. Bellièvre y fut dépêché en toute hâte (*Instruction à M. de Bellièvre allant en Suisse*, Bibl. Nat. 500 Colb. 427, p. 155 et f. fr. 15902, p. 194) en qualité d'ambassadeur extraordinaire cette fois (nov. 1572 à mars 1573) et vit sa négociation couronnée de succès (*Proposition de M. de Bellièvre aux Suisses sur la mort de l'Admiral de Colligny et journée de la Saint-Barthélemy*). Conseiller d'Etat depuis le 1er juil. 1570, il accompagna Henri d'Anjou en Pologne, en qualité d'ambassadeur de Charles IX et procura son retour en France par sa négociation avec l'empereur, puis il accomplit en Suisse (août 1574) une dernière mission (*Lettres de créance;* Mantoue, 3 août) peu connue, car en cette occasion il a été confondu avec son frère Jean de Bellièvre, seigneur de Hautefort, qui était effectivement ambassadeur *ordinaire* à Soleure depuis quelques mois. Surintendant des finances en récompense de ses longs services (1575), président au parlement de Paris (8 avr. 1576) en remplacement de René Baillet, il dût, pour faire face à ses nombreuses occupations, résigner ces dernières fonctions aux mains de Barnabé Briçon (août 1580) qui les lui paya 60,000 livres. Entre temps, il avait été député par le roi, en compagnie de La Fin-la-Nocle, de d'Espaux et de la Neuville, représentants du duc d'Alençon, auprès du prince de Condé qui entrait en France avec son armée et qu'ils rencontrèrent à Charmes dans les Vosges (3 janv. 1577 [v. 500, Colb. 8, p. 7]), mais ils ne parvinrent pas à l'arrêter, car Bellièvre, soupçonné de travailler les reîtres et les Suisses en faveur de Henri III, au lieu de traiter de la paix, fut gardé à vue pendant tout le temps qu'il séjourna au camp huguenot (*Mémoires de la Huguerye*, I, pp. 364-399). Envoyé peu après en Angleterre pour tenter d'obtenir la grâce de Marie-Stuart, il dut rentrer en France sans avoir rien obtenu, se retira à Grignon après la journée des Barricades (1588) et abandonna sa charge de surintendant des finances à François d'O. Mais, Henri III mort, il ne tarda pas à rendre d'éclatants services à son successeur. Grâce à la grande influence qu'il avait conservée auprès des cantons suisses, il parvint, le 2 août 1589, à retenir auprès du nouveau roi les contingents des Ligues qui étaient sur le point de l'abandonner. Il prit aussi une part active aux conférences de Suresnes (avr. 1599) et fut, avec Sillery, l'un des négociateurs de la paix de Vervins (1598). Cheverny mort, Bellièvre fut nommé chancelier (2 août 1599); à la vérité, les sceaux lui furent retirés en 1605, mais il n'en resta pas moins chef du conseil jusqu'à sa mort. Cette disgrâce déguisée fut particulièrement sensible au vieux ministre aux yeux duquel un « chancelier sans sceaux n'estoit qu'un apotiquaire sans sucre » (B. N., *Pièces originales-Bellièvre* pièce 119; *et Journal de Bassompierre*, *Réponse de M. de Bellièvre à M. de Bassompierre à Artenay*). « Le dimanche 9 sept. 1607, dit Pierre de l'Estoile, mourust à Paris en sa maison messire Pompone de Bellièvre..., chancelier sans sceaux, desquels le roy l'avoit deschargé quelques temps auparavant à cause de son âge, ne lui ayant rien osté que l'exercice et la peine et laissé le proufit, dont toutefois le bonhomme ne se pouvoit contenter, l'ambition estant ordinairement le dernier qui meurt en un vieil courtisan comme lui, honoré des rois de grandes et belles charges dont il s'est toujours dignement et vertueusement acquitté. » Nicolas Pasquier dit de lui qu'il « étoit le plus homme de bien... dans le conseil du roi, car il ne vouloit que choses bonnes, justes et honnêtes. » Rott.

Bibl. : *Ambassades en Suisse et aux Grisons;* Bibl. Nat., man., f. fr. 1661 à 16024, 6619; 15870, 15890; 15901, 17832, 23193, 23195, 22490, 20467, 15895, 23609, 15549, 15550; 3225, 16942, 16945, 3227, 15891, 15902 à 15912; Brienne, 110, 119; Affaires étrangères, *Suisse* 3, 4, *Grisons* 1; Arsenal 4118; Institut; F. Godefroy, 258, 262, 264, 94. — *Biographie*, B. N., ff. 22728, 20977, 15570, 15577, 2812. — V. aussi : *Anecdotes sur le chancelier de Bellièvre;* Inventaire de la Bibliothèque de Carpentras, III, p. 89 (manuscrits Peiresc) et *Oraison funèbre du chancelier*, par M. Fenouillet; Ibidem, II, p. 54. — *Mémoires de la Huguerye*, édition de la Société de l'histoire de France, t. I, année 1577. Négociations de Bellièvre avec les reîtres. — *Instructions pour la paix de Vervins;* Bibl. Nat., nouv. acq., fr. 2040. — *Etudes et lettres*, ff. 16519. — *Harangue à la reine d'Angleterre en faveur de la reine d'Ecosse*, ff. 10954. — *Harangue au roi de Navarre* (pour lui persuader de reprendre la reine sa femme, avec la réponse), ff. 23334. — *Lettres de Bellièvre au président Jeannin sur les troubles de la Ligue* (1592), ff. 654.— *Lettre au parlement de Paris, 18 avr. 1599*, ff. 20150. — E. Rott, *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie;* Paris, 1882. — On conserve un beau portrait de Bellièvre à la Bibliothèque nationale, *ms* fr. 6619, p. 211.

BELLIÈVRE (Nicolas), seigneur de Grignon, troisième fils du chancelier Pompone, né le 21 août 1583, mort à Paris le 8 juil. 1650. Reçu conseiller au parlement de Paris le 21 août 1602 avec dispense d'âge, il fut nommé procureur général au dit parlement, en remplacement de Jacques de la Guesle le 11 janv. 1612, et président à

mortier le 13 mars 1614. S'étant démis de ses fonctions en faveur de son fils aîné, Pompone II, il fut nommé conseiller d'Etat ordinaire et devint doyen des conseils du roi. Il était le gendre du chancelier de Sillery que l'on accusait sous main d'avoir enlevé les sceaux au vieux Pompone de Bellièvre. ROTT.

BIBL. : AMELOT DE LA HOUSSAIE, *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*; Amsterdam, 1731, t. I. — *Remarques de M. de Bellièvre sur ce qui s'est passé au parlement de 1607 à 1627*; Bibl. Nat., ff. 18319-18320.

BELLIÈVRE (Pompone II de), seigneur de GRIGNON, homme d'Etat et diplomate français, né en 1606, mort le 13 mars 1657. Fils de Nicolas et petit-fils du chancelier de Bellièvre, il fut successivement conseiller au parlement de Paris (22 fév. 1629), maître des requêtes (26 août 1631), président à mortier sur la démission de son père (nov. 1642), conseiller d'Etat, puis premier président au parlement de Paris (1651). Il se prépara de bonne heure à la carrière diplomatique, et le roi avait le dessein de l'envoyer en Suisse comme ambassadeur ordinaire (déc. 1633), mais au dernier moment il fut remplacé par le président Vialard (Archives des Frari à Venise. *Svizzeri*, 29). En 1635, Richelieu, qui avait repris le plan d'Henri IV de confédérer entre eux les petits Etats d'Italie et de les lancer contre la maison d'Autriche, leur envoya Bellièvre en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Parti de Paris le 12 mars 1635, il visita les cours de Turin (avr.), de Parme, de Florence (oct.) de Rome (nov.) et la république de Venise, mais sa négociation ne réussit qu'imparfaitement, et s'il parvint à conclure à Rivoli, le 11 juil., une ligue offensive et défensive avec Victor Amédée de Savoie et Edouard Farnèse, de Parme, la diversion italienne et la campagne franco-savoyarde sur le Navilio-Grande ne procurèrent pas à la France les avantages qu'en attendait Richelieu, les alliés n'étant pas parvenus à opérer leur jonction avec le duc de Rohan qui occupait le Valteline. Deux ans plus tard, en 1637, Bellièvre était chargé d'une mission extraordinaire auprès du roi d'Angleterre (oct.), « chez qui il brouilla si bien les cartes, dit Amelot de la Houssaye, que ce bon prince ne put jamais les démêler ». Il retourna à Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en août 1646, pour offrir la médiation de Louis XIV entre Charles I[er] et son parlement, mais ses efforts furent inutiles, et après avoir obtenu son audience de congé à Hamptoncourt le 7 nov. 1647, il rentra à Paris au commencement de décembre de la même année. Envoyé à la Haye, en mission extraordinaire (mars 1651), il n'y resta que deux mois (10 mai), n'ayant pas voulu se soumettre à une question d'étiquette. Bellièvre avait épousé la fille de Claude de Bullion, surintendant des finances, qui lui avait apporté une grande fortune. Son esprit hautain lui valut beaucoup d'ennemis, mais sa charité était proverbiale, et ses fondations hospitalières lui ont survécu. ROTT.

BIBL. : Ambassades en Italie. Affaires étrangères : *Turin, Parme, Venise, Rome, Florence*; Bibl. nat., *ms* ff. 15913-15916, 16077, 20977. Ambassades en Angleterre. Affaires étrangères : *Angleterre*; Bibl. nat., f. fr. 20976. Ambassade en Hollande. Affaires étrangères : *Pays-Bas*; Bibl. nat., ff. 20977. — *Instructions pour les Pays-Bas*, ff. 15962, p. 14. — Avenel (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*) attribue à tort à Nicolas de Bellièvre les ambassades de Pompone.

BELLIÈVRE (Pierre de), seigneur de GRIGNON, abbé de Jouy et de Saint-Vincent de Metz, prieur de Longueville, conseiller au parlement, président aux enquêtes du palais de Paris (1642), diplomate français, né en 1611, mort à Paris le 16 janv. 1683. Frère cadet de Pompone II de Bellièvre, comme lui président au parlement, il fut ambassadeur ordinaire en Angleterre au temps même où son aîné y remplissait une mission spéciale. Une gazette de Paris du 11 fév. 1640 annonce l'arrivée en cette ville du seigneur de Bellièvre, ambassadeur ordinaire de S. M. en Angleterre. Il était encore à Londres en 1648. On le nommait communément « président de Grignon », et l'on attribuait à Pompone la qualification de « président de Bellièvre ». ROTT.

BIBL. : *Ambassade en Angleterre*; Aff. étr. : *Angleterre*, Bibl. Nat. ff. 20976, 20977.

BELLIÈVRE-HAUTEFORT (Jean de), sieur d'ABBEAUX, jurisconsulte et diplomate français. Frère de Pompone de Bellièvre, mais d'un autre lit, il a été d'autant plus souvent confondu avec son aîné qu'il signait comme celui-ci *Bellièvre*. L'erreur s'est glissée dans des documents authentiques, et l'on trouve à la Bibliothèque nationale, dans les pièces originales (*Bellièvre*, pièce 25), une quittance ainsi libellée. « Nous Jehan de Bellièvre, sieur de Hautefort, conseiller du Roy en son conseil privé et *superintendant* de ses finances (déc. 1581). » Or, ce titre de superintendant appartient au seul Pompone. Jean de Bellièvre était premier président au parlement de Grenoble lorsque le départ de son frère pour la Pologne laissa vacante la charge d'ambassadeur de France aux Ligues de Suisse. Envoyé à Soleure par Charles IX (mars 1573), Hautefort rejoignit, vers la fin du mois, ce poste pour lequel il avait été désigné dès nov. 1572 (*Eidgenoessische Abschiede*, 1556-1586, I, p. 506). Il quitta la Suisse en juin 1579 après avoir présenté aux cantons ses lettres de rappel. Il y fut envoyé par Henri III en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en compagnie de François de Mandelot, vicomte de Châlons, chef de la mission, de Henri Clausse de Fleury et de Jean Grangier de Lyverdis, ambassadeurs ordinaires, ce dernier spécialement affecté aux Ligues Grises (*Lettres de créance*, Paris, 22 avr. 1582). Les efforts réunis de ces diplomates procurèrent, le 22 juil. 1582, le renouvellement de l'alliance de France avec les Cantons suisses et leurs alliés. Hautefort put reprendre ses fonctions à Grenoble (sept. 1582) et abandonner l'ambassade ordinaire de Soleure au sieur de Sancy. ROTT.

BIBL. : Ambassades en Suisse, Staatsarchiv Bern., Frankreich, Buch D, années 1573 et 1574; Staatsarchiv Freiburg, Franckreich, 1573-1582. Bibl. nat., ms fr. 3304; 15902, 15557, 15558, 16011; 16942, 16945, 15559, 15903; 16025, 15560, 15904; 16953, 15561, 17990, 15565, 16026, 15905, 15906, 6628; 500 Colb. ms 427, 399; Brienne 109, 110, 119, 120; Fontanieu 337; Dupuy 760; Institut F. Godefroy 256 à 260. — *Mémoires de la Huguerye* (édition de la Société de l'histoire de France I, pp. 151, 156, 399); il y est toujours désigné sans le nom de *Beaufort*. — BOYVE, *Annales historiques des comtés de Neuchâtel et de Valangin*, III, pp. 205, 399. — HALLER, *Schweizer Bibliothek*, V, pp. 576-578, — 1573, 30 nov. — CHALONS, *Aucuns affaires concernans le service du Roy*, que le seigneur Jean de Bellièvre, seigneur de Haultefort, conseiller au conseil privé dudit seigneur et son ambassadeur en Suisse, a naguères declarez *et faict entendre en passant à Nancy à la Royne, mère du Roy*... ff. 3304, p. 68. — *Eidgenoessische Abschiede*, 1556-1586. — E. ROTT, *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie* (les alliances franco-suisses); Paris, 1882.

BELLIGÉRANTS. Les *belligérants*, d'après l'étymologie même du mot, sont ceux qui se font la guerre, qui sont directement engagés dans la lutte, par opposition aux *neutres* (V. ce mot), dont les intérêts peuvent être plus ou moins gravement atteints par les hostilités, mais qui y demeurent étrangers et ne s'y associent volontairement d'aucune façon. En droit international, on entend par le mot « guerre » une lutte armée entre deux ou plusieurs nations ou communautés d'hommes prétendant à la souveraineté ; toute nation ou communauté qui se trouve dans ce cas est qualifiée de belligérante. Dans les guerres ordinaires, les parties belligérantes sont des nations indépendantes ou des Etats souverains. Mais, pour qu'il y ait guerre, il n'est pas nécessaire que les deux parties soient reconnues comme indépendantes et souveraines, du moment que l'une affirme et revendique des droits de souveraineté vis-à-vis de l'autre. La guerre étant un rapport de nation à nation, elle n'atteint point, en général, les relations particulières des ressortissants de chacune d'elles. Ce principe, universellement admis aujourd'hui, a été lent à s'affirmer ; autrefois, au contraire, c'était une maxime usuelle que la guerre rend tous les membres de l'une des nations belligérantes ennemis non seulement de

chacun des membres de l'autre, mais encore des étrangers fixés sur le territoire de celle-ci ou s'y rendant en pleine connaissance de cause ; cette présomption d'hostilité, successivement mitigée par les traités et par les usages de la guerre, n'existe plus : on ne tient plus maintenant pour ennemis que les Etats belligérants, hormis le cas où les simples particuliers prendraient une part directe aux hostilités.

En général, dans une guerre civile, les insurgés ne peuvent revendiquer ni le titre ni les droits de belligérants. Toutefois, on admet qu'une nation au sein de laquelle a éclaté une insurrection pourrait, sans renoncer à ses droits de juridiction sur les insurgés, et sans reconnaître leur gouvernement, les traiter comme belligérants et exiger, par exemple, des nations étrangères qu'elles observent, dans la lutte engagée pour dompter les rebelles, les devoirs de la neutralité. D'autre part, lorsque des insurgés ont un gouvernement de fait, les nations étrangères peuvent les reconnaître comme belligérants au point de vue purement militaire, sans pour cela reconnaître leur indépendance politique, ce qui constituerait un acte d'agression contre la nation-mère. — Si l'on compare la façon dont se fait la guerre aujourd'hui dans les pays civilisés aux procédés en usage dans l'antiquité ou seulement dans les siècles passés, on ne saurait méconnaître que de sérieux efforts ont été faits pour en atténuer les inévitables maux ; la diplomatie et la science ont cherché de concert à réglementer, dans l'intérêt du droit et de l'humanité, l'exercice de ce « suprême recours ». Néanmoins, il n'existe pas encore, dans le monde, de *droit de la guerre* officiellement libellé et universellement accepté ; et nous devons en puiser les règles que nous indiquerons, soit dans les écrits des jurisconsultes les plus autorisés, soit dans deux ou trois projets d'arrangements internationaux auxquels jusqu'à présent les Etats intéressés n'ont pas cru devoir adhérer. Ces projets ont, sur les opinions individuelles des auteurs, le mérite d'être des œuvres collectives, mûrement délibérées dans des assemblées nombreuses d'hommes compétents, représentant les principales puissances du monde. L'un émane d'une conférence d'officiers généraux tenue à Bruxelles en juil. et août 1874 et à laquelle une quinzaine d'Etats s'étaient fait représenter. L'autre a été rédigé et publié en 1880 par l'Institut de Droit international. Ils sont identiques dans un grand nombre de leurs dispositions et donnent la mesure, non pas certes de tous les progrès désirables et réalisables, mais de ceux qu'une réunion de militaires, d'une part, de jurisconsultes, de l'autre, a considérés comme susceptibles d'être dès aujourd'hui sanctionnés par les gouvernements. C'est un minimum, et même ce minimum n'a pu se faire accepter comme loi conventionnelle du monde civilisé. Il n'est que deux points spéciaux sur lesquels une entente officielle se soit opérée : la convention internationale de Genève, du 22 août 1864, a posé des règles sur le traitement et la protection des blessés militaires (œuvre de la Croix-Rouge) ; et la Convention internationale de Saint-Pétersbourg, du 4/16 nov. 1868, a prohibé l'emploi de certains projectiles, particulièrement meurtriers. Nous devons encore mentionner, en fait de documents sinon internationaux, du moins officiels, les remarquables *Instructions pour les armées américaines en campagne*, rédigées par le Dr Lieber et adoptées par le président Lincoln (24 avr. 1863).

Les règles que nous posons dans les lignes qui suivront sont empruntées, autant que possible, à ces divers documents collectifs ou officiels et, pour les parties qu'ils ne traitent pas, aux écrivains autorisés dont on trouvera la liste à la fin de l'article.

I. Commencement de la guerre. — Dans l'antiquité, une déclaration formelle de guerre était généralement considérée comme indispensable pour légitimer les hostilités de peuple à peuple. On sait que les Romains entretenaient même à cet effet un collège spécial de féciaux ou hérauts d'armes : une guerre n'était juste, disait Cicéron, qu'autant qu'elle était d'abord nécessaire et ensuite régulièrement déclarée. L'usage d'une déclaration préalable s'est transmis chez les peuples modernes sous des formes différentes. Au XIIe siècle, la déclaration avait lieu par *lettres de défi*, revêtues du sceau du souverain qui voulait faire la guerre et remises par un messager spécial entre les mains de son adversaire. D'après le *Landfriede* de l'empereur Frédéric Barberousse de l'année 1187 et la *Bulle d'or* de l'empereur Charles IV de 1356, nul prince d'Allemagne ne devait envahir son voisin avant de lui en avoir donné avis personnel trois jours d'avance ou de lui avoir solennellement et publiquement notifié, au lieu de sa résidence habituelle, son intention de lui faire la guerre. Au XVe siècle, on en revient à la tradition romaine de l'envoi de hérauts d'armes ; les derniers exemples que l'histoire nous en fournit sont ceux de la déclaration de guerre faite, en 1635, par Louis XIII à l'Espagne et, en 1657, par la Suède au Danemark. Plus tard, on paraît avoir eu recours à une déclaration imprimée. Mais, depuis la paix de Paris de 1763, les Etats de l'Europe n'ont plus reconnu comme indispensable une déclaration formelle ; et, de notre temps, cette formalité est tombée complètement en désuétude. On se borne à rompre les relations diplomatiques avec le gouvernement qu'on veut combattre et à notifier aux puissances neutres, par un manifeste, l'intention de faire la guerre. Il est rare, d'ailleurs, que cette intention n'ait pas été révélée explicitement ou implicitement par des actes antérieurs aux hostilités, notamment par la signification d'un *ultimatum*, c.-à-d. des conditions auxquelles on entend subordonner le maintien des relations pacifiques, ou par la déclaration que l'on considérera tel acte déterminé de la puissance adverse comme un *casus belli* : la signification et la déclaration impliquent, en réalité, une déclaration de guerre éventuelle. Il n'est pas absolument indispensable de laisser un délai entre l'ultimatum et l'ouverture des hostilités ; mais la bonne foi et le principe que la guerre est un remède extrême, en l'absence de tous autres, exigent qu'il soit laissé à l'adversaire un temps suffisant pour éviter une rupture définitive en cédant sans retard. L'Etat auquel l'adversaire offre d'entrer en négociations et même de fournir la satisfaction demandée peut néanmoins commencer les hostilités, s'il ne lui est pas donné des garanties suffisantes que ces propositions recevront une exécution complète, sincère et immédiate. Quelle que soit la façon de constater le passage de l'état de paix à l'état de guerre, il importe que le fait lui-même soit nettement établi et que les hostilités ne commencent pas avant qu'il le soit ; car, la guerre n'intéressant pas les belligérants seuls et autorisant toute une série d'actes interdits en temps de paix, il faut, d'une part, que les tiers soient avertis pour n'être pas impliqués malgré eux dans le conflit et pour pouvoir mettre à l'abri leur territoire, leurs ressortissants et leurs biens ; d'autre part, que le point de départ des hostilités légitimes soit hors de tout conteste : il va de soi que, lorsqu'une des parties a déclaré la guerre ou l'a commencée de fait, l'autre a le droit, à partir de cet instant et sans nulle manifestation spéciale, d'appliquer et d'invoquer elle-même les lois de la guerre.

II. Conduite de la guerre. — 1° *Autorité militaire*. L'état de guerre a pour première conséquence de donner à l'autorité militaire la prépondérance sur l'autorité civile soit dans le pays même, en tant que l'exige le succès des opérations, soit *a fortiori* sur les territoires ennemis momentanément occupés. Les tribunaux militaires d'une nation sont compétents, sauf les restrictions établies par les lois de cette nation elle-même, pour juger les militaires étrangers coupables d'infraction aux lois militaires et les étrangers, civils ou militaires, qui, appartenant à la nation ennemie, violent les règles de la guerre et tombent au pouvoir desdits tribunaux ; mais ces personnes ne sont passibles que des peines encourues par les nationaux

pour des infractions analogues. En général, les autorités militaires de chacune des nations belligérantes sont tenues d'user de leur pouvoir pour faire respecter par leurs subordonnés les lois de la guerre telles qu'elles sont admises parmi les nations civilisées et pour protéger tant les neutres que les ennemis demeurés étrangers à la lutte; chaque nation répond des délits ou des excès commis par ses troupes par suite d'indiscipline ou en violation des lois de la guerre. La loi martiale, en tant qu'elle a été proclamée, suspend toutes autres lois qui seraient en conflits avec elle; elle se résume en la volonté du commandant militaire, seul juge des mesures exceptionnelles que comporte la sécurité de ses troupes, et elle s'impose indistinctement à tous les habitants du pays envahi. D'après le *Manuel des droits de la guerre*, rédigé par les soins de l'Institut de Droit international et qui s'accorde dans tous les points essentiels avec le *projet de Déclaration* de Bruxelles (1874), un territoire est considéré comme occupé par l'ennemi, lorsque, à la suite d'une invasion, l'Etat dont il relève a cessé, en fait, d'y exercer une autorité régulière et que l'Etat envahisseur se trouve être seul à même d'y maintenir l'ordre; les limites dans lesquelles ce fait se produit déterminent l'étendue et la durée de l'occupation. En considération des nouveaux rapports qui naissent du changement provisoire du gouvernement, l'autorité militaire occupante doit informer le plus tôt possible les habitants des pouvoirs qu'elle entend exercer et prendre toutes les mesures qui dépendent d'elle pour rétablir et assurer l'ordre et la vie publique. En général, elle maintient les lois qui étaient en vigueur dans le pays en temps de paix et ne les modifie qu'en cas de nécessité absolue. Les fonctionnaires et employés civils de tout ordre qui consentent à continuer leur service ont droit à sa protection; ils sont toujours révocables et toujours libres de se retirer; ils ne doivent être punis disciplinairement que s'ils manquent aux obligations acceptées par eux, et livrés à la justice que s'ils les trahissent. En cas d'urgence, l'occupant peut exiger le concours des habitants, afin de pourvoir aux nécessités de l'administration locale; mais, comme l'occupation n'entraîne point de changement de nationalité, il ne peut les contraindre à prêter serment à la puissance ennemie, ni à l'aider dans ses travaux d'attaque ou de défense, ni à prendre part aux opérations militaires contre leur propre pays; il a seulement le droit de les punir s'ils ne se soumettent pas à ses règlements dans l'intérêt de l'armée d'occupation et s'ils commettent contre elle des actes d'hostilité. L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus, ainsi que leurs convictions religieuses et l'exercice de leur culte, doivent être scrupuleusement respectés. Si l'occupant est substitué à l'Etat ennemi pour le gouvernement des territoires envahis, il n'y exerce pas cependant un pouvoir absolu : tant que le sort de ces territoires est en suspens, c.-à-d. jusqu'à la paix, l'occupant n'est pas libre de disposer de ce qui appartient encore à l'ennemi et ne peut servir aux opérations de la guerre. De là les règles suivantes : l'occupant n'a le droit de saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles ou négociables appartenant en propre à l'Etat, les dépôts d'armes, les approvisionnements et, en général, les propriétés mobilières de l'Etat de nature à lui servir pour ses opérations. Il peut séquestrer le matériel de transport (chemins de fer, bateaux, etc.), ainsi que les télégraphes de terre et les câbles d'atterrissage, et les affecter à son usage; mais il ne lui est pas loisible de les détruire, à moins d'une impérieuse nécessité de guerre, et il doit les restituer à la paix, dans l'état où ils se trouvent. Il ne peut faire, quant aux immeubles appartenant à l'Etat ennemi, que des actes d'administration provisoire; il doit en sauvegarder le fonds et veiller à leur entretien. Les biens des communes et des établissements consacrés aux cultes, à la charité, à l'instruction, aux arts et aux sciences, son insaisissables; toute destruction ou dégradation intentionnelle de semblables établissements, de monuments historiques, d'archives, d'œuvres d'art, etc., est formellement interdite à moins d'impérieuses nécessités militaires. Si les pouvoirs de l'occupant sont limités à l'égard des propriétés de l'Etat ennemi, à plus forte raison le sont-ils quant aux biens des particuliers : en principe, la propriété privée doit être respectée et ne peut être confisquée; les moyens de transport, les télégraphes, les dépôts d'armes et de munitions appartenant à des sociétés ou à des particuliers peuvent être saisis, mais à charge de restitution, si possible, et moyennant indemnité à régler à la paix. Les prestations en nature (réquisitions) réclamées des communes ou des habitants, doivent être en rapport avec les nécessités de guerre généralement reconnues et en proportion avec les ressources du pays; les réquisitions ne peuvent être faites qu'avec l'autorisation du commandant dans la localité occupée. En fait de redevances et d'impôts, l'occupant ne peut prélever que ceux déjà établis au profit de l'Etat; il les emploie à pourvoir aux frais de l'administration du pays, dans la mesure où le gouvernement légal y était obligé; il ne peut prélever des contributions extraordinaires en argent que comme équivalent d'amendes ou d'impôts non payés ou de prestations non livrées en nature; ces contributions ne peuvent être imposées que sur l'ordre et sous la responsabilité du général en chef ou de l'autorité civile supérieure établie dans le territoire occupé, autant que possible d'après les règles de la répartition et de l'assiette des impôts en vigueur. Dans la répartition des charges relatives au logement des troupes et aux contributions de guerre, il est tenu compte aux habitants du zèle charitable déployé par eux envers les blessés. Les prestations en nature, quand elles ne sont pas payées comptant, et les contributions de guerre doivent être constatées par des quittances régulières. Les effets de l'occupation ne durent, d'ailleurs, pas plus longtemps que l'occupation elle-même : aussitôt que l'ennemi s'est retiré, les actes d'administration politique accomplis par lui et les changements éventuels qu'il avait faits aux lois locales sont à considérer comme non avenus. Lorsque l'un des belligérants occupe une partie du territoire de l'autre avec l'intention de le conserver, il n'en est pas moins tenu de se borner jusqu'à la paix à des mesures et ordonnances toutes provisoires. Nous n'admettons pas, avec Bluntschli, que, même avant le traité qui consacre ses prétentions, il ait le droit de prendre des mesures pour faciliter l'annexion qu'il médite et s'affranchir des entraves qu'elle rencontre dans le pays.

2° *Hostilités*. Nous avons à indiquer, sous cette rubrique, qui a le droit de commettre des hostilités, contre qui elles peuvent être dirigées, quels sont les modes et moyens d'hostilités licites ou interdits, quels services accessoires elles présupposent, enfin quels sont les effets de l'état de guerre quant aux Etats, aux individus ou aux biens. De nos jours, la guerre a lieu entre les Etats belligérants, par le moyen des personnes qu'ils autorisent à cet effet, mais non entre les simples particuliers; en d'autres termes, ainsi que s'exprime le *Manuel* de l'Institut de droit international, l'état de guerre ne comporte des actes de violence qu'entre les forces armées des Etats belligérants; les personnes qui ne font pas partie d'une force armée belligérante sont tenues de s'abstenir de semblables actes. La force armée d'un Etat comprend : 1° l'armée proprement dite, y compris les milices; 2° les gardes nationales, landstourm, corps francs et autres corps qui réunissent les trois conditions suivantes : *a* d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés; *b* d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance; *c* de porter les armes ouvertement; 3° les équipages des navires de guerre; 4° la population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de tl'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion, sans avoir eu le temps de s'orga-

niser régulièrement, pourvu qu'elle respecte les lois et coutumes de la guerre. On sait que, pendant la guerre de 1870, le droit des francs-tireurs et des populations non enrégimentées de prendre part aux hostilités avait été fréquemment dénié; il est donc important de constater qu'il a été reconnu depuis, non seulement par des publicistes isolés, mais, sous les conditions indiquées, par la conférence internationale de Bruxelles, composée essentiellement de militaires, et par l'Institut de droit international. Toute force armée belligérante est tenue de se conformer aux lois de la guerre. Il est interdit d'appeler à son aide contre un ennemi civilisé des alliés sauvages qui n'obéiraient pas auxdites lois ni aux règlements militaires de la puissance qui les emploie; mais ce principe ne s'applique pas à des soldats qui, professant une religion barbare ou païenne, sont placés sous le commandement responsable d'officiers appartenant à une nation civilisée, et soumis aux lois de la guerre. Dans la guerre maritime, depuis la conférence de Paris de 1856, qui a aboli la course, les hostilités ne peuvent plus être soutenues que par la marine de guerre des belligérants : tout navire appartenant à des particuliers qui, avec ou sans lettre de marque, commettrait aujourd'hui des hostilités offensives serait réputé pirate, et les marins qui le montent seraient à traiter, non comme des ennemis réguliers, mais comme des criminels (V. Course).

La nation ou la communauté d'hommes contre qui la guerre est engagée comprend deux classes d'individus qu'on a appelés d'une façon brève et claire les ennemis *actifs* et les ennemis *passifs*. Les ennemis actifs sont : 1° Les individus revêtus par la nation belligérante d'un caractère militaire; 2° ceux qui, sans avoir ce caractère, commettent illégalement des actes d'hostilité; 3° ceux qui prêtent illégitimement aide et assistance a l'autre belligérant; 4° les espions; 5° les pirates. L'aide et l'assistance dont il est ici question comprennent uniquement les actes accomplis volontairement et ouvertement dans un but militaire, à l'exclusion des actes accomplis par contrainte, des services rendus en vertu de fonctions purement civiles, de la simple expression d'une opinion, ou d'actes d'humanité n'ayant pour but que le soulagement de souffrances immédiates; il faut, d'autre part, que l'assistance ait été non seulement projetée ou tentée, mais effective. Les ennemis passifs sont tous les membres de l'autre nation belligérante, ou les étrangers domiciliés sur son territoire, qui ne rentrent dans aucune des cinq catégories d'ennemis actifs. Les personnes revêtues d'un caractère militaire, mais que leurs fonctions n'appellent pas à prendre part aux hostilités (les *non-combattants*), par exemple, les militaires attachés à la prévôté de l'armée, le corps de santé, l'intendance, forment une classe à part : exposée aux dangers généraux qu'entraînent les hostilités, ils ne peuvent être attaqués séparément des troupes proprement dites, s'ils ne font pas personnellement des actes d'hostilité effectifs ; en particulier, le personnel des ambulances a été neutralisé par la *Convention de Genève* de 1864 (V. ce mot). En principe, les ennemis actifs peuvent être attaqués, tués ou pris par l'autre belligérant, du moment qu'ils résistent les armes à la main. Au contraire, les ennemis passifs sont inviolables, sauf pour l'autre belligérant le droit, dans certains cas spéciaux, de s'assurer de leurs personnes, ou de les soumettre à des visites, ou de se faire livrer leurs armes ; si, se trouvant dans les lignes de l'armée adverse, ils entretiennent avec leur armée nationale des communications de nature à nuire à la première, ils s'exposent à être traités par elle en ennemis actifs. — Il est assez malaisé d'établir une distinction théorique entre les manifestations de la force qui sont illicites et celles qui ne le sont pas. Un moyen n'est pas illicite par cela seul qu'il n'agit pas au grand jour ou qu'il a une puissance de destruction considérable. Ce que le droit international réprouve, ce sont les moyens criminels ou déloyaux, et ceux qui infligent à l'ennemi des tortures ou souffrances inutiles, auxquelles la médecine ou la chirurgie est impuissante à remédier et qu'on ne peut détourner de soi en se retirant ou en se rendant. La conférence de Bruxelles de 1874 et l'Institut de droit international ont expressément spécifié comme moyens à interdire : 1° l'emploi du poison sous quelque forme que ce soit; 2° le meurtre par trahison d'individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie ; 3° le meurtre ou la mutilation d'un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus le moyen de se défendre, s'est rendu à discrétion ; 4° la déclaration qu'il ne sera pas fait de quartier, même si l'on n'en réclame pas pour soi-même ; 5° l'emploi d'armes, de projectiles ou de matières propres à causer des maux superflus, ainsi que l'usage des projectiles prohibés par la déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 (projectiles explosibles pesant moins de 400 gr.) ; 6° le fait d'attaquer l'ennemi en dissimulant les signes distinctifs de la force armée; 7° l'abus du pavillon national, des insignes militaires ou de l'uniforme de l'ennemi, du pavillon parlementaire, ainsi que des signes tutélaires prescrits par la Convention de Genève ; 8° toute destruction ou saisie de propriétés ennemies qui ne serait pas impérieusement commandée par la nécessité de guerre ; 9° le bombardement de places non défendues. Les publicistes les plus autorisés réprouvent, en outre, avec raison, toutes opérations ayant pour but un gain personnel aux dépens de l'ennemi, les actes de vengeance privée, les actes de violence accomplis dans un intérêt privé, la corruption de militaires ou fonctionnaires ennemis.

Le *bombardement* (V. ce mot) d'une place défendue est licite, mais à la condition qu'il soit impossible d'atteindre par d'autres moyens le but que l'on poursuit savoir : la reddition de la place, ou l'expulsion ou la capture des soldats préposés à sa défense. Dans tous les cas, il doit, sauf le cas d'attaque de vive force, être précédé d'un avertissement permettant aux habitants inoffensifs de se mettre à l'abri ; et les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences, à la bienfaisance, aux malades ou aux blessés doivent être, autant que possible, ménagés, à condition d'être clairement marqués par des signes extérieurs visibles et de n'être affectés par l'assiégé à aucun service ou emploi militaire. Les belligérants ont le droit d'intercepter toutes les relations commerciales entre les ports, les places fortes ou certaines parties déterminées des côtes ennemies et les Etats étrangers, même neutres; mais le *blocus* (V. ce mot) ne vaut et ne dure qu'autant qu'il est effectif, c.-à-d., maintenu par une force suffisante pour interdire réellement l'entrée du littoral ennemi. Lorsque l'ennemi a violé les lois de la guerre, et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'empêcher ses excès, on peut exercer contre lui des représailles; mais, comme les représailles sont une dérogation au principe d'équité d'après lequel un innocent ne doit pas souffrir pour un coupable, et au principe qui oblige chaque belligérant à se conformer aux lois de la guerre, même sans réciprocité de la part de l'ennemi, elles ne peuvent être exercées que sous les restrictions suivantes : 1° que le dommage subi n'ait pas encore été réparé ; 2° que leur mode d'exercice et leur étendue ne dépassent jamais le degré de l'infraction commise; 3° que les lois de l'humanité et de la morale soient respectées ; 4° que les représailles soient expressément autorisées par le commandant en chef. Si, comme on l'a vu plus haut, l'emploi de moyens frauduleux et déloyaux est prohibé, les lois de la guerre admettent les stratagèmes destinés à induire l'ennemi en erreur ou à lui tendre un piège; ainsi, l'on considère comme des stratagèmes licites : 1° les fausses informations adressées à tout autre qu'à l'ennemi, bien qu'elles soient données en vue d'arriver à sa connaissance ; 2° l'acceptation simulée d'une proposition infâme et les fausses communications en réponse à une proposition de ce genre ; 3° les surprises opérées sans déguisements ni trahison. Il est également légitime d'employer des espions pour se ren-

seigner sur la situation et les forces de l'ennemi, à condition qu'ils n'aient point à user de corruption à l'égard des fonctionnaires ou militaires ennemis; les individus capturés comme espions ne peuvent, d'après le *Manuel de l'Institut de Droit international*, exiger d'être traités comme des prisonniers de guerre; mais, pour prévenir les abus auxquels donnent lieu trop souvent, en temps de guerre, les accusations d'espionnage, il importe de proclamer bien haut, dit le même *Manuel*, qu'aucun individu accusé d'espionnage ne doit être puni avant que l'autorité judiciaire ait prononcé sur son sort. D'ailleurs, il est admis que l'espion qui réussit à sortir du territoire occupé par l'ennemi, n'encourt, s'il tombe plus tard en son pouvoir, aucune responsabilité pour ses actes antérieurs. Une reconnaissance ouverte ou le fait par un militaire non déguisé de pénétrer dans la zone d'opérations de l'ennemi pour y recueillir des informations, ne constitue pas un espionnage. Ne sont pas non plus à considérer comme espions les militaires ou les non-militaires accomplissant ouvertement leur mission, qui sont chargés de transmettre des dépêches à l'une des armées ou les aéronautes civils envoyés en ballon pour entretenir des communications entre les diverses parties d'une armée ou d'un territoire, ou pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Les parlementaires doivent être protégés et respectés, dans la mesure du possible, mais sans qu'en principe il y ait lieu de suspendre pour eux les hostiliéts. Est considéré comme parlementaire l'individu autorisé par l'un des belligérants à entrer en pourparlers avec l'autre et se présentant avec le drapeau blanc, accompagné d'un trompette, d'un porte-drapeau et, s'il y a lieu, d'un interprète; il a droit à l'inviolabilité, ainsi que ses compagnons. Le chef à qui il est adressé n'est pas tenu de le recevoir et peut prendre les mesures voulues pour l'empêcher de profiter de son séjour au détriment de l'armée dans les lignes de laquelle il pénètre; en cas d'abus de confiance, il a le droit de le retenir temporairement. Le parlementaire perd son droit à l'inviolabilité s'il est prouvé qu'il a profité de sa position privilégiée pour provoquer ou commettre un acte de trahison, ou s'il se présente dans les lignes ennemies malgré l'avis officiel qu'on refusait de recevoir des parlementaires pendant un temps déterminé. Un belligérant peut contraindre un habitant quelconque à lui servir de guide ou de pilote; celui qui prête ses services à sa propre nation ou qui ne les prête à l'ennemi que contraint et forcé n'est point punissable de ce chef. Au contraire, l'individu qui servirait volontairement de guide à l'ennemi contre son propre pays est un traître passible de la peine portée par les lois en matière de haute trahison. A l'inverse, les guides ou pilotes qui, par patriotisme, égarent l'ennemi de propos délibéré peuvent être par lui punis de mort. Il est interdit de provoquer les soldats de l'ennemi à la désertion ou à la violation de leurs devoirs militaires; mais, sauf les périodes d'armistice, il est permis d'accueillir les déserteurs et de les incorporer dans l'armée, sans, d'ailleurs, que cette incorporation les mette à l'abri du châtiment s'ils tombent plus tard au pouvoir de la nation qu'ils avaient abandonnée. Les hostilités peuvent être suspendues temporairement en vertu d'un *armistice* (V. ce mot), général ou local, débattu entre les autorités compétentes des deux nations belligérantes; en principe, l'armistice interdit à chaque partie tout acte quelconque qui pourrait être préjudiciable à l'autre; ainsi, tout changement de position, toute augmentation des forces présentes sur les lieux ou des moyens de défense de la place assiégée. L'armistice prend fin soit par l'expiration du temps convenu, soit, à défaut de délai, par une dénonciation, soit par une violation intentionnelle, et dûment autorisée des clauses stipulées; aussitôt qu'il est expiré, les hostilités peuvent être reprises sans nouvel avertissement.

Tout ce qui concerne le service médical des armées et les soins à donner aux blessés a fait l'objet d'une convention internationale signée à Genève, le 22 août 1864, et à laquelle presque tous les Etats civilisés des deux mondes ont peu à peu adhéré. Les principes posés par la Convention ont été développés, le 20 oct. 1868, dans un *Projet d'articles additionnels*. On trouvera à l'art. CONVENTION DE GENÈVE tous les détails nécessaires sur ce sujet; nous nous bornerons à dire ici que le but de la Convention a été de protéger, en le neutralisant, le service des malades et blessés militaires, d'améliorer leur condition et d'encourager non seulement le personnel médical, mais encore les simples habitants des contrées où se poursuit la lutte, à leur prodiguer leurs soins. La Convention a créé, tant pour le personnel que pour le matériel, un signe de neutralité international : une croix rouge sur fond blanc, tout en spécifiant sous quelles conditions expresses il est permis d'en user. Le *Manuel de l'Institut de Droit international* recommande, d'autre part, de ne jamais inhumer les soldats morts dans les ambulances ou sur le champ de bataille, avant d'avoir recueilli sur leur personne tous les indices, tels que livrets, numéros, etc., propres à établir leur identité; les indications ainsi recueillies sur des morts ennemis sont communiqués à leur armée ou à leur gouvernement.

Tout belligérant a le droit de faire prisonniers : 1° les ennemis actifs; 2° ceux qui, avec ou sans l'autorisation de leur gouvernement, prennent une part quelconque aux opérations militaires; 3° le chef du gouvernement de la nation ennemie; 4° les fonctionnaires civils dont les fonctions ont directement trait aux opérations militaires; 5° les personnes dont la profession ou la mission est de manifester des opinions ou de répandre des bruits préjudiciables à l'un des belligérants dans son pays ou dans les lignes de ses forces militaires; 6° les messagers porteurs de dépêches officielles accomplissant ouvertement leur mission; 7° les aéronautes civils chargés d'observer l'ennemi ou d'entretenir des communications entre les diverses parties de l'armée ou du territoire. Ne peuvent prétendre à être traités comme prisonniers de guerre : 1° les individus qui, n'étant pas revêtus du caractère militaire, commettent des actes d'hostilité illicites; 2° ceux qui prêtent à l'ennemi une aide ou une assistance illicite; 3° les espions; 4° les pirates; 5° ceux qui ont violé les lois de la guerre ou les lois militaires imposées par le capteur. Le traitement auquel peuvent prétendre les prisonniers de guerre a été précisé avec beaucoup de soin par la conférence internationale de Bruxelles et, presque dans les mêmes termes, par l'Institut de droit international. Il est nettement indiqué que la captivité n'est ni une peine, ni un acte de vengeance, mais tout simplement un séquestre temporaire, qui doit être exempt de tout caractère pénal; par suite, les prisonniers peuvent être assujettis à l'internement dans une ville, forteresse, camp ou localité quelconque; mais on doit les traiter avec humanité et ne les enfermer que par mesure de sûreté indispensable. Ils peuvent être employés à certains travaux publics, mais à condition que ces travaux n'aient aucun rapport direct avec les opérations de la guerre et ne soient ni exténuants, ni humiliants pour leur grade ou leur position officielle ou sociale. Ils peuvent aussi, en se conformant aux dispositions réglementaires prises par l'autorité militaire, prendre part aux travaux de l'industrie privée; leur salaire sert à améliorer leur position ou leur est compté au jour de leur libération; il est loisible d'en défalquer les frais de leur entretien. Cet entretien, hormis ce cas, est à la charge du gouvernement qui les retient; les conditions peuvent en être établies par une entente entre les belligérants; à défaut d'entente, les prisonniers de guerre doivent être traités pour la nourriture et l'habillement sur le même pied que les troupes du gouvernement qui les a capturés. Ils sont soumis aux lois et règlements en vigueur parmi lesdites troupes; en cas d'insubordination, ils sont passibles de mesures de répression; en cas de fuite, il est permis, après sommation, de faire contre eux usage des armes. S'ils sont repris, ils peuvent

être condamnés à des peines disciplinaires ou soumis à une surveillance plus sévère; si, après avoir réussi à s'échapper, ils sont de nouveau faits prisonniers, ils ne sont passibles d'aucune peine pour leur faute antérieure. Chaque prisonnier de guerre est tenu de déclarer, s'il est interrogé à cet égard, ses véritables nom et grade sous peine de restriction des avantages accordés aux prisonniers de sa catégorie. L'échange des prisonniers est réglé par une entente entre les belligérants. Les prisonniers de guerre peuvent être mis en liberté sur parole si les lois de leur pays les y autorisent; ils sont alors obligés, sous la garantie de leur honneur personnel, de remplir scrupuleusement, vis-à-vis de leur gouvernement et de celui dont ils sont prisonniers, les engagements par eux contractés; d'autre part, leur gouvernement ne doit ni exiger, ni accepter d'eux aucun service contraire à la parole donnée. Au surplus, ils ne peuvent pas plus être contraints d'accepter la liberté sur parole que le gouvernement ennemi n'est tenu de la leur octroyer. Tout prisonnier de guerre, libéré sur parole et repris portant les armes contre le gouvernement envers lequel il s'était engagé d'honneur, peut être privé des droits de prisonnier de guerre et traduit devant les tribunaux. Les motifs qui légitiment la détention de l'ennemi capturé n'existant que pendant la durée de la guerre, la captivité des prisonniers cesse de droit par la conclusion de la paix; mais leur libération est alors réglée d'un commun accord entre les belligérants. Avant la cessation des hostilités, et en vertu de la Convention de Genève, elle prend également fin pour les prisonniers blessés ou malades qui, après guérison, sont reconnus incapables de reprendre du service; le capteur doit les renvoyer dans leur pays.

En ce qui concerne les biens, la règle généralement admise aujourd'hui étant que la guerre existe entre les Etats, mais non entre leurs ressortissants respectifs, il s'ensuit logiquement que la propriété privée devrait être respectée soit sur terre soit sur mer, lorsqu'elle n'est pas *contrebande de guerre* (V. ce mot), ne fait pas l'objet d'un commerce illicite et ne sert pas à des usages militaires; en dehors de ces cas, un belligérant ne devrait pouvoir s'en emparer que dans la mesure des nécessités militaires et moyennant indemnité. Le principe est pleinement reconnu, sinon très fidèlement observé, quant à la propriété privée sur terre. Mais il rencontre encore de nombreux adversaires quant à la propriété privée sur mer, et voici les principaux arguments par lesquels ils défendent le droit de prise dans ces conditions : 1° personne ne conteste, dans la guerre terrestre, à l'autorité militaire ennemie, le droit sinon de saisir directement la propriété privée, du moins d'imposer aux habitants des réquisitions et des contributions de guerre, ce qui, au fond, revient au même; dans la guerre maritime, il est impossible de substituer ces moyens indirects d'affaiblissement de la nation ennemie à la saisie même de la propriété individuelle; 2° si la guerre maritime devait être restreinte à la lutte entre les forces navales des belligérants, il serait impossible d'atteindre son ennemi, s'il lui plaisait de garder sa flotte de guerre dans ses ports, et il continuerait impunément ses relations commerciales au moyen de ses navires privés; 3° un navire, même de commerce, est avec son équipage un élément auxiliaire des forces navales de la nation et un moyen pour elle d'étendre sa puissance au loin; il est donc autre chose et plus qu'un simple objet de valeur vénale, comme un magasin de marchandises sur terre; 4° la théorie de la liberté des mers est favorable au droit de capture; car, du moment qu'un belligérant n'a pas le droit d'en prendre possession comme d'un territoire, il ne peut que saisir les navires ennemis qu'il rencontre; et, de même qu'en occupant un territoire, il met obstacle aux mouvements et à l'action de l'ennemi sur ce territoire, il doit pouvoir, en capturant ses navires, entraver son droit de passage sur les mers; 5° sans le droit de capturer la propriété privée, la guerre maritime serait incomplète et, par suite, relativement interminable. Jusqu'à présent, ces considérations l'ont emporté, en pratique, sur la règle absolue du respect de la propriété privée, sauf les cas où, par des conventions expresses, les belligérants se sont interdit le droit de capture (guerre austro-italienne de 1866) ou du moins en ont atténué la rigueur (guerre d'Italie de 1859; guerre entre la France et le Mexique). D'autre part, le traité de Paris de 1856 a posé en principe que le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre. — En tout état de cause, un belligérant a le droit de s'emparer : 1° du territoire de l'ennemi; 2° de ses navires de guerre; 3° des navires privés qui résistent à une visite ou sont employés à des opérations de guerre; 4° de toute autre propriété publique de la nation ennemie; 5° de la contrebande de guerre et les navires qui la transportent; 6° de toute propriété privée servant à commettre des actes d'hostilité. Il peut aussi approprier à son usage ou détruire, s'il y trouve avantage, toute propriété publique de l'ennemi sujette à saisie, y compris les voies de communication. Il est, au contraire, des choses que les belligérants sont tenus de respecter et de protéger, hormis le cas où elles seraient détournées de leur destination et affectées à un but militaire, savoir : les phares, sémaphores et câbles sous-marins, à moins que la sécurité même du belligérant ne soit directement en jeu; les locaux affectés à la justice et aux administrations publiques, les lieux de culte, les hôpitaux et hospices, les musées, les bibliothèques, les observatoires astronomiques, les archives, etc.; les objets de cette nature ne peuvent pas non plus, à moins d'une convention expresse, être vendus ou emportés par les belligérants. En tant que, dans une guerre maritime, les navires de guerre de l'une des puissances ont le droit de saisir la propriété privée ou tout au moins la *contrebande de guerre* (V. ce mot), ils ont le droit de visite, c.-à-d. le droit d'arrêter tout navire neutre privé qu'ils rencontrent, et de s'assurer, par une inspection faite, à bord, des livres et de la cargaison, que le navire ou ce qu'il renferme n'est pas sujet à capture. Toute résistance à l'exercice de ce droit entraîne la saisie immédiate du navire. Plusieurs conventions récentes (entre la France et le Pérou en 1869, entre divers Etats américains en 1858, 1860, 1867) ont admis, au contraire, sans que le principe soit encore universellement adopté, que si un navire transportant de la contrebande de guerre en fait la remise volontaire au bâtiment visiteur, le navire et le reste de la cargaison demeurent libres (V. Neutres). Toute prise faite en mer par un belligérant doit être amenée par lui dans un de ses ports et soumise à une cour des prises régulièrement constituée (V. Prises).

Il nous reste à examiner quels sont les effets de l'état de guerre au point de vue : 1° des obligations des Etats belligérants ou de leurs membres; 2° des relations internationales; 3° de l'administration de la justice. En principe, l'état de guerre ne modifie en rien les obligations soit des Etats belligérants, soit de leurs ressortissants; ainsi, les Etats demeurent tenus du payement de leurs dettes ou des arrérages de la rente publique; les traités qui les lient à des puissances neutres restent en vigueur; mais la guerre annule ou suspend tout naturellement les conventions qui existaient entre les belligérants, à l'exception de celles qui ont trait précisément à la lutte engagée et à ses conséquences pour les particuliers des deux nations. Les relations diplomatiques ou consulaires directes sont rompues et ne se continuent que par l'entremise des représentants de quelque puissance amie, chargés par leur gouvernement de protéger les nationaux de l'autre belligérant. L'état de guerre n'a pas pour conséquence nécessaire d'obliger les ennemis passifs à quitter le territoire s'ils n'y séjournent que pour l'exercice d'une profession toute civile et s'abstiennent de toute participation aux hostilités; mais, du moment où ils font acte d'hosti-

lité, ils s'exposent à être internés ou expulsés. Les belligérants peuvent interdire l'accès de leur territoire aux ennemis passifs qui n'y sont pas encore domiciliés et suspendre, s'il y a lieu, les communications par chemin de fer ou par télégraphe à travers leur pays. Le service postal n'est modifié ou restreint que dans la mesure où il devient impossible, ou bien où les belligérants s'en notifient spécialement la suppression totale ou partielle ; mais tous rapports privés entre les contrées occupées par les armées ennemies sont interdits à moins d'une autorisation expresse, et toute opération commerciale entre les membres des nations belligérantes est réputée illégitime. Les belligérants peuvent interdire l'exportation, le transit ou le commerce de toutes les choses qui peuvent leur être nécessaires à eux-mêmes ou favoriser les opérations militaires de l'ennemi. Enfin, un belligérant peut suspendre le droit, pour les ennemis actifs ou passifs, de demander justice à ses tribunaux civils, hormis le cas de prise ; c'est un usage général en Angleterre et en Amérique ; mais, une fois la paix rétablie, les ressortissants de la nation ennemie peuvent introduire une action même en exécution d'un contrat conclu pendant la guerre. Les actes de l'autorité militaire dans le cours des opérations n'engendrent une action civile personnelle qu'en cas d'excès ou d'illégalités ; en principe, les gouvernements seuls sont appelés éventuellement à s'entendre sur les indemnités dues à des particuliers. Sous ces réserves, chaque belligérant est tenu de reconnaître et de protéger les droits privés, — personnels ou réels, — des ennemis passifs ou des neutres, et, quand la juridiction des tribunaux ordinaires est suspendue, de faire punir par l'autorité militaire toute violation de ces droits. La déclaration de guerre ou l'ouverture des hostilités arrête le cours des délais de prescription ou de déchéance contre les membres de la nation ennemie jusqu'au rétablissement de la paix, lorsque, pendant cette période, la juridiction des tribunaux a été suspendue quant à eux.

III. Fin de la guerre. — Une guerre peut se terminer par une conquête ou par la cessation des hostilités et le rétablissement des relations pacifiques avec ou sans traité de paix formel. Une fois qu'elle a pris fin, et sauf convention contraire, chacun des belligérants devient propriétaire des biens meubles de l'autre dont il s'est légitimement emparé. Les actes d'hostilité doivent cesser. Les prisonniers de guerre sont libérés et les territoires occupés sont évacués dans le plus bref délai possible. Les traités entre les belligérants qui avaient été simplement suspendus revivent dans la mesure où ils sont compatibles avec le nouvel état des choses. Si certains territoires sont définitivement cédés par l'un des belligérants à l'autre, les habitants prennent la nationalité de ce dernier, à moins qu'ils ne préfèrent quitter le pays dans un délai convenu, auquel cas ils sont réputés n'avoir jamais perdu leur nationalité d'origine ; le nouveau souverain règle comme il l'entend leurs droits politiques, mais doit respecter leurs droits privés et leur propriété ; la législation civile antérieure reste en vigueur jusqu'à déclaration contraire en tant qu'elle n'est pas incompatible avec la constitution du nouvel Etat. Celui-ci succède au gouvernement précédent dans la propriété du domaine national et dans tous ses autres droits sur le territoire annexé. Un traité de paix n'éteint les réclamations à raison des divers griefs antérieurs à la guerre que dans la mesure où elles font partie intégrante des motifs pour lesquels la guerre avait été entreprise. Lorsque certains corps de troupe ont commis des hostilités après la conclusion de la paix, on doit, dans les limites du possible, chercher à réparer le mal, même quand ils ont agi de bonne foi et dans l'ignorance du rétablissement de la paix. La conclusion de la paix implique, en général, une amnistie, c.-à-d. qu'aucune poursuite n'est plus admise à l'occasion des dommages causés ou des actes de violence commis pendant la guerre par les soldats de l'un des Etats belligérants au préjudice de ressortissants de l'autre. Mais l'amnistie ne s'étend pas : 1° aux particuliers ou soldats qui ont commis pendant la guerre des actes réprouvés par les lois ou usages de la guerre ; 2° aux dommages ou délits antérieurs à la guerre et étrangers à la cause de la guerre ; 3° aux délits commis pendant la guerre, sur territoire neutre, par les ressortissants de l'un des Etats belligérants au préjudice de ceux de l'autre. Si le traité de paix est violé avant d'avoir été exécuté, soit parce que les hostilités ont recommencé, soit parce que l'exécution du traité est refusée ou empêchée, soit parce qu'il est commis des actes en contradiction manifeste avec le traité, l'autre partie a le droit de continuer la guerre sans nouvelle déclaration et d'agir comme s'il n'était pas intervenu de traité. L'impossibilité d'exécuter les conditions de la paix ne saurait être assimilée à une rupture du traité.

Ernest Lehr.

Bibl. : Conventions internationales de Genève (22 août 1864) et de St-Pétersbourg (4-16 nov 1868). — Projet d'articles additionnels à la Convention de Genève (20 oct. 1868). — Projet de Déclaration de Bruxelles (27 août 1874), imprimé à la suite de Bluntschli, *Das moderne Völkerrecht*, 3e éd. — *Manuel des lois de la guerre sur terre*, publié par l'Institut de droit international en 1880, *Annuaire de l'Institut*, t. V, pp. 159 et suiv. — *Instructions pour les armées américaines en campagne*, rédigées par le Dr Lieber, et adoptées par le président Lincoln (24 avr. 1863), imprimées à la suite du même ouvrage de Bluntschli et de sa traduction française par Lardy. — Bluntschli, *Das Völkerrecht der civilisirten Staaten* ; Nordlingen, 1878, 3e éd. ; le même ouvrage traduit en français par Ch. Lardy sous le titre de *le Droit international codifié* ; Paris, 1874, art. 510 à 741 ; il en existe plusieurs éditions. — D. Dudley-Field, *Projet d'un Code international*, traduit en français par Albéric Rolin ; Paris, 1881, art. 703 et suiv. — P. Fiore, *Nouveau droit international* ; Paris, 1869, t. II, pp. 117 et suiv. 2 vol. — T. Twiss, *The law of nations considered as independant political communities (On the rights and duties of nations in time of war)*, Oxford et Londres, 1875, in-8, 2e éd. — Halleck, *International law* ; S. Francisco, 1861 ; Londres, 1878, pp. 411 et suiv. — Calvo, *le Droit international théorique et pratique* ; Paris, 1880, t. III, §§ 1649 et suiv. 3e éd. — Woolsey, *Introduction to the study of international law* ; Londres, 1879, §§ 125 et suiv. 5e éd. — Lieber, *A manual of political ethics* ; Boston, 1838, 2 vol. in-8. — Wheaton, *Eléments du droit international* ; Leipsick, 1864, 2 vol. in-8, 4e éd. — Dana, *Elements of international law by H. Wheaton* ; Boston, 1866, gr. in-8. 3e éd. annotée. — B. Lawrence, *Elements of international law by H. Wheaton*, Boston, 1863, 2 vol. in-8. 2e éd. annotée. — Heffter, *le Droit international public de l'Europe* ; Paris, 1873, in-8. — Phillimore, *Commentaries upon international law* ; Londres, 1871 à 1874, 4 vol. in-8, t. III, pt. 9, ch. IV et V. — Klüber, *Droit des gens moderne de l'Europe* ; Paris, 1801, 2e partie, tit. 2. — Bello, *Principos de derecho de gentes* ; Paris, 1847, 2e partie. — G.-F. de Martens, *Précis du droit des gens modernes de l'Europe* ; Paris, 1858, t. II, §§ 251 et 5, 2 vol. — Vattel, *le Droit des gens* ; Paris, 1863, livre III, 3 vol. — Pistoye et Duverdy, *Traité des prises maritimes* ; Paris, 1859, t. II, 2 vol. — Wildman, *Institutes of international law*, Londres, 1849, t. II. — Ortolan, *Règles internationales et diplomatiques de la mer*, 4e éd. Paris, 1864, 4 vol., liv. III. — Kent, *Commentaries on american law* ; Londres, 1878, t. I. 4 vol. — Hautefeuille, *Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime*, Paris, 1858, t. I, 3 vol., 2e éd. — Massé, *le droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil* ; Paris, 1874, t. Ier, 4 vol., 3e éd. — Funck-Brentano et Sorel, *Précis du droit des gens* ; Paris, 1877. — F. de Martens, *Traité de droit international*, 3 vol. traduits en français par Alfred Léo ; Paris, 1883-1887. — E. Acollas, *le droit de la guerre* ; Paris, 1888.

BELLIGNÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Varades ; 2,255 hab. L'église est ancienne, mais sans grand caractère. Manoir de la Plesse.

BELLIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavai ; 920 hab.

BELLIN (Jacques-Nicolas), ingénieur hydrographe français, né à Paris en 1703, mort à Versailles le 21 mars 1772. Il fut attaché au dépôt des cartes et plans de la marine et reçut le titre de premier ingénieur hydrographe. Chargé de dresser les cartes de toutes les côtes connues, il fit paraître trois recueils : *le Neptune français* (Paris, 1753, in-fol.) qui est spécial à la France ; *l'Hydrographie française* (Paris, 1752-1804, 2 vol.

in-fol.) qui comprend toutes les mers du globe; *le Petit atlas maritime* (Paris, 1764, 5 vol. in-4) qui reproduit, à une échelle réduite, les cartes des deux précédentes. Bellin était membre de l'Académie royale de marine et de la Société royale de Londres. Il a encore publié: *Mémoires sur les côtes de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1755, in-4); *Essais géographiques sur la Guyane* (Paris, 1757, in-4); *Essais géographiques sur les Antilles* (Paris, 1758, in-4); *Essais géographiques sur les Iles Britanniques* (Paris, 1763, in-4); *Essais géographiques sur l'île de Saint-Domingue* (Paris, 1766, in-4); *Essais géographiques sur la Corse* (Paris, 1769, in-4); *Essais géographiques sur le golfe de Venise et la Morée* (Paris, 1771, in-4); *l'Enfant géographe ou Nouvelle Méthode pour apprendre la géographie* (Paris, 1769, in-4). C'est également à Bellin qu'on doit les cartes qui accompagnent l'*Histoire générale des Voyages*, de l'abbé Prévost. L. S.

BELLINCIONI (Bernardo), poète italien du XVe siècle, né à Florence, mort à Florence en 1491. Il eut d'abord pour protecteur l'évêque Lodovico Gonzaga, puis le marquis Niccolò da Corregio et enfin le duc de Milan, Ludovic le More, qui le combla de dons et d'honneurs. On raconte même que Ludovic le More le fit solennellement couronner, comme l'avait été au siècle précédent le grand Pétrarque; mais ce détail n'est pas sûrement établi. Deux ans après la mort de Bellincioni on publia une édition de ses œuvres, très recherchée des bibliophiles. C'est un recueil de poésies moitié sérieuses, moitié facétieuses, où l'on remarque trois drames sacrés à côté de sonnets burlesques imités de Burchiello. Ant. Thomas.

BELLINGEN (Fleury de), professeur de français en Hollande, vers le milieu du XVIIe siècle. Il composa un ouvrage intitulé: *Etymologie ou explication des Proverbes français* (La Haye, 1656).

BELLINGERI (Carlo-Francesco), médecin italien, né à Sant' Agata (prov. de Turin) le 31 juil. 1789, mort à Turin en mai 1848. Il commença sa carrière par une thèse sur les succédanés du quinquina, puis devint professeur à la faculté de médecine de Turin et médecin honoraire de la cour royale. Bellingeri s'est surtout distingué par ses travaux sur le système nerveux; il publia, entre autres, des recherches expérimentales remarquables sur les fonctions des nerfs, notamment de ceux de la cinquième et de la sixième paires (Turin, 1818, in-8), puis ses *Annotazioni anatomico-fisiologiche sulla midolla spinale e sui nervi che se ne dipartono* (Turin, 1823, in-8); *Esperienze ed osservazioni patologiche comprovanti l'antagonismo nervoso* (Turin, 1833, in-8), ouvrage qui fit sensation et dans lequel les faits relatifs à l'antagonisme nerveux sont exposés pour la première fois: *Storia delle encefalitidi che regnarono epidemiche in Torino nel 1825*. Dr L. Hn.

BELLINGHAM (O'Bryen), médecin irlandais, né le 12 déc. 1805, mort à Dublin le 11 oct. 1857. Reçu docteur à Edimbourg en 1830, il devint examinateur du *Pharmacy Court* de Dublin, puis professeur de botanique, en 1850 examinateur de chirurgie, en 1856 président du *Court*. En 1835, il obtint le service de chirurgie à l'hôpital Saint-Vincent. Enfin, il fut, en 1838, l'un des membres fondateurs de la Société d'histoire naturelle de Dublin. — Bellingham a publié des travaux importants sur l'origine, la classification et le siège des entozoaires dans divers recueils de Dublin, de 1838 à 1844; des leçons intéressantes sur les maladies des yeux (*Medical Press*, 1847); il pratiqua le premier l'opération de Syme (amputation du pied) en s'aidant de l'anesthésie par l'éther (1847). Mais il est surtout connu par un mémoire sur l'anévrysme: *Observations on aneurism and its treatment by compression* (Londres, 1847, in-8); enfin, en 1853, il publia un dernier ouvrage: *Treatise on diseases of the heart* (Dublin, in-8). Dr L. Hn.

BELLINGHAUSEN (comte Münch), homme d'État autrichien (V. Münch-Bellinghausen).

BELLINGSHAUSEN (Fabian-Fadeï Fadeevitch ou Thaddée), vice-amiral russe, né le 9 (20) sept. 1778 à Hohenheide (île d'Œsel), mort à Kronstadt le 13 (25) janv. 1852. Il prit part aux voyages de l'amiral Krusenstern, le premier marin russe qui ait fait le tour du monde, et fut chargé de dresser les cartes de cette expédition. Plus tard il commanda en qualité de capitaine une expédition au pôle Sud. Il publia le résumé de ses observations dans un ouvrage russe intitulé: *Deux expéditions dans l'Océan glacial du Sud et Voyage autour du monde* (Saint-Pétersbourg, 1831, deux parties avec atlas). Dans ces campagnes, les marins russes avaient pénétré jusqu'au 70° de lat. S., découvert quelques territoires qui reçurent des noms russes (Littoral Alexandre Ier, Iles Arakcheev, Volkonsky, Ermolaiev, etc.). Pendant la campagne contre la Turquie, en 1828, Bellingshausen prit part à un certain nombre de combats sur la mer Noire ou sur le littoral. Il fut pendant ses dernières années gouverneur de Kronstadt, où on lui éleva une statue. L. L.

Bibl. : Russwurm, *Nachrichten über die adelige und freiherrliche Faundlie von Bellinghausen*; Deval, 1870.

BELLINI (Les). Famille de peintres vénitiens des XVe et XVIe siècles. Ce nom a été illustré par trois maîtres considérables qui ont joué un rôle capital dans la création de l'école de Venise:

Jacopo Bellini, le chef de la famille, est, au XVe siècle, un des plus vaillants initiateurs de l'art moderne. La date de sa naissance est inconnue, comme celle de sa mort. Toutefois, il a dû naître à Venise un peu avant 1400. Nous voyons, en effet, que vers 1422 il est élève de Gentile da Fabriano qui travaillait alors au palais des Doges. Gentile qui, lui aussi, appartient à la race des précurseurs, était un artiste nomade, curieux d'apprendre et d'enseigner. Lorsqu'il quitta Venise pour Florence, Jacopo Bellini l'y accompagna. Sa présence dans la cité florentine est constatée par un document du mois de juin 1423 relatif à une querelle qu'il avait eue avec un camarade et à la suite de laquelle le jeune Vénitien, un instant emprisonné, dut faire amende honorable (1425). Jacopo a donc vu peindre l'*Adoration des rois*, qui est le chef-d'œuvre de Gentile da Fabriano. Cette peinture achevée, Gentile partit pour Rome, où nous le retrouvons en 1426. Jacopo Bellini suivit-il son maître? On l'ignore. Ce voyage serait cependant vraisemblable. On sait, par des témoignages autographes, que Jacopo a longtemps parcouru l'Italie et qu'il s'est arrêté avec passion devant les ruines et les monuments de l'art antique. Infatigable dessinateur, Jacopo nous a laissé deux recueils de ses croquis. Le premier de ces albums porte, d'une main qui n'est pas la sienne, le nom de l'artiste avec le mot *Venetus* et la date 1430, indication vraisemblable de l'époque où ces dessins ont été commencés ou réunis. Ce recueil célèbre est un des trésors du British Museum. Le second album n'est pas moins précieux: il a été acquis, en 1884, par le Louvre, qui ne possédait alors que deux dessins de Jacopo, une *Flagellation* et un *Monument funéraire*, provenant de la donation de M. His de la Salle (1878). Les deux recueils du British Museum et du Louvre ont la valeur d'une révélation historique. Ils expliquent l'influence qu'a pu exercer Jacopo Bellini lorsqu'il est revenu dans l'Italie du Nord, si bien disposée d'ailleurs à s'associer au mouvement de la Renaissance. L'auteur est un curieux qui s'intéresse à toutes les possibilités, à toutes les formes de l'art graphique. La nature vivante l'émeut autant que l'antiquité. Il dessine des animaux comme son contemporain Vittore Pisano, il étudie des projets de compositions à nombreux personnages, il cherche des attitudes mouvementées et difficiles, il s'exerce aux problèmes de la perspective, il crayonne des portraits pleins de caractère, il multiplie avec une patience d'archéologue les reproductions d'après les monuments épigraphiques, les statues, les bas-reliefs,

le décor sculpté du monde romain. A ce point de vue, Jacopo Bellini est le précurseur immédiat et le vrai maître d'Andrea Mantegna qui devait plus tard devenir son gendre.

Aux approches de 1430, Jacopo était de retour à Venise. Les œuvres qu'il y fit alors sont perdues ou, si elles existent, elles n'ont point de date certaine. En 1436, il est provisoirement fixé à Vérone. Il peignit sur un des murs de la cathédrale une *Crucifixion*, qui n'a été effacée ou recouverte qu'au XVIIIe siècle par un évêque ennemi de la peinture archaïque. Une autre *Crucifixion* de la même époque serait conservée au palais épiscopal de Vérone, et l'on en trouvera la gravure au trait dans l'ouvrage de Crowe et Cavalcaselle. De retour à Venise, Jacopo exécuta des fresques dans une chapelle de l'église San Zaccaria (1442). Il en reste encore quelques vestiges fort délabrés et noircis : c'est à peine si l'on y reconnaît la main d'un artiste qui n'a pas tout à fait rompu avec les rudesses primitives.

Un peu plus tard et sans doute à partir de 1444, Jacopo Bellini fit un assez long séjour à Padoue, où il put connaître Donatello qui travaillait alors au modèle de la statue équestre de Gattamelata; il y rencontra aussi un maître fort autorisé, Squarcione, et il semble avoir été un instant son rival. Jacopo paraît s'être installé à Padoue, et y était encore en 1459. Il avait amené avec lui ses deux fils, Gentile auquel il s'était plu à donner le prénom de son cher maître Gentile da Fabriano, Giovanni qui, comme son frère, s'exerçait déjà à la peinture, et la jeune Nicolosia dont Mantegna allait devenir le mari. C'est à ce moment que Jacopo peignit au Santo le tableau d'autel de la chapelle de Gattamelata. Ses fils l'aidèrent dans cette œuvre qui a péri, mais qui portait l'inscription suivante : *Iacobi Bellini Veneti patris ac Gentilis et Joannis natorum opus*, avec la date 1460. L'écrivain anonyme dont J. Morelli a publié les notes a vu à Padoue d'autres ouvrages de Jacopo. Il y avait de lui une figure à fresque sur un des pilastres du Santo; et chez des amateurs, de précieux portraits, celui du père de Leonico Tomeo et celui à jamais regrettable de Gentile da Fabriano. Il est possible qu'après avoir terminé les travaux qui le retenaient à Padoue, Jacopo soit retourné à Venise et qu'il y soit mort; mais nous ne savons rien d'exact sur les dernières années de sa vie.

Bien que le temps et la sottise humaine aient cruellement réduit le nombre des œuvres de Jacopo Bellini, il en reste encore quelques-unes. Crowe et Cavalcaselle ont vu de lui une *Vierge* chez le comte Tadini à Lovere. Une autre madone, bien connue celle-là, est à l'Académie de Venise : sur le cadre, on lit les mots : *Opus Jacobi Bellini Veneti*, et l'inscription passe pour authentique. Au musée de Vérone, on voit figurer un grand *Christ* dont le pâle cadavre s'enlève sur un ciel d'un bleu très vénitien. Mais si intéressantes que soient ces peintures, elles n'ont pas l'importance des deux recueils conservés au British Museum et au Louvre. C'est dans ces dessins, où se lisent un si profond amour pour la nature, un culte si vif pour l'antiquité que Jacopo Bellini nous révèle son rôle historique. Avec Vittore Pisano, il est le plus ardent précurseur de l'art qui va émerveiller Venise.

Gentile Bellini, né à Venise, vers 1426 — la date exacte n'est pas encore établie — est mort dans la même ville le 23 févr. 1507. Gentile était le fils aîné de Jacopo et il fut son élève et son collaborateur. Il travaillait avec lui aux approches de 1459 lorsque le père achevait à l'église du Santo, à Padoue, le retable, aujourd'hui perdu, de la chapelle fondée par Gattamelata. Revenu à Venise vers 1460, Gentile y fut chargé de nombreux travaux. Il peignit en 1464 les volets de l'orgue de Saint-Marc où sont représentées dans des proportions presque colossales, les figures de saint Marc et de saint Théodore et celles de saint François et de saint Jérome, placées à l'ancienne manière des Padouans sous des guirlandes de fleurs et de fruits. Un caractère plus nouveau apparut dans le tableau de l'Académie de Venise, le *Saint Lorenzo Giustiniano* qui date de 1465. Le visage austère du saint personnage, l'ascétisme des figures religieuses qui l'entourent, la gravité d'une couleur soutenue et forte marquèrent la voie où l'école de Venise allait marcher. En 1474, Gentile Bellini fut chargé, avec son frère Giovanni, de compléter et de rétablir celles des peintures de la salle du Grand Conseil que l'humidité avait compromises : c'était bien plus qu'une restauration, car, pour une des peintures au moins, le *Combat de la flotte vénitienne contre les vaisseaux de Barberousse*, la couleur se détachait de la muraille. Vasari a parlé longuement des travaux des deux Bellini au palais des doges. On sait qu'il n'en reste plus rien : le fatal incendie de 1577 a tout emporté.

En même temps, Gentile faisait beaucoup de portraits, et — chose nouvelle pour Venise — il les peignait à l'huile, car, comme son frère, il s'était lié vers 1473 avec Antonello de Messine qui, au retour de son voyage en Flandre, avait mis à la mode ce procédé, déjà connu sans doute en Italie, mais encore inusité.

Bien que Gentile Bellini n'eût pas donné dès cette époque l'exacte mesure de ses forces, il était déjà l'espoir de l'école et il jouissait de la considération universelle. On en eut la preuve lorsque Mahomet II pria la République de lui envoyer son meilleur peintre. Gentile fut désigné, et, le 3 sept. 1479, il partit pour Constantinople. Il fut très noblement accueilli : il peignit le portrait du sultan, celui sans doute qui se retrouve en Angleterre dans la collection de sir Henry Layard. De plus, comme il savait modeler, il fit aussi une belle médaille de Mahomet II, œuvre précieuse dont on peut voir une reproduction dans le *Trésor de numismatique*. Enfin son esprit étant de plus en plus ouvert et curieux des choses nouvelles, Gentile profita beaucoup de ce court voyage en Orient. Dès son retour, on le voit aborder un ordre de compositions où l'école vénitienne, si courageuse pourtant, ne s'était pas encore essayée. Affranchi des formules étroites et des arrangements symétriques de la peinture religieuse telle que les derniers Vivarini persistaient à la pratiquer, l'aîné des Bellini peint dans de vastes cadres des scènes à nombreux personnages, des cérémonies publiques, de pompeux cortèges dont l'intérêt se rehausse par l'éclat des costumes, l'introduction de portraits aisément reconnaissables et le pittoresque des édifices qui constituent le décor des anecdotes représentées. C'est à cette manière nouvelle que se rattachent les derniers tableaux de Gentile. Plusieurs ont péri; mais il nous reste encore à l'Académie des Beaux-Arts de Venise la *Procession sur la place Saint-Marc* (1496) et le *Miracle de la Sainte-Croix* (1500). Ces deux peintures, qui proviennent de la *Scuola* de Saint-Jean-l'Evangéliste, ne sont pas seulement précieuses pour l'art ; elles ont une valeur archéologique indiscutable, car elles conservent, avec l'autorité d'un témoin fidèle, l'aspect de Venise au moment où finissait le XVe siècle. La galerie Brera à Milan possède, dans le même genre, un vaste tableau, *la Prédication de saint Marc à Alexandrie*, qui doit être une des dernières productions du maître, puisqu'elle date de 1507, année de sa mort. La scène, curieuse pour les portraits et pour les costumes, se passe dans une Alexandrie imaginaire construite avec des souvenirs rapportés d'Orient. Toutes ces peintures de Gentile Bellini sont essentiellement vénitiennes, c.-à-d. que, malgré la somptuosité des détails, elles restent très harmonieuses et ne se permettent aucune vivacité criante. L'artiste a renoncé aux anciennes méthodes; il est habile à rompre les tons, à les mêler les uns aux autres, à utiliser certains gris blonds, en un mot à inaugurer les principes que Véronèse appliquera plus tard.

Gentile Bellini n'a pas été seulement un peintre de scènes historiques; il a peint des madones, comme celle du musée de Berlin; il a été aussi un éminent portraitiste, assidu à conserver la physionomie particulière de ses modèles et à dire quelque chose de leur caractère moral.

Indépendamment de l'effigie de Mahomet II, on cite de lui le portrait d'un doge (musée Correr à Venise), celui de la reine Cornaro à la galerie de Budapest, et au Louvre, le tableau, d'une exécution à la fois si généreuse et si souple, qui réunit en un même cadre les visages de deux jeunes gens. Ces portraits ne sont pas, comme on le croyait jadis,



Gentilshommes vénitiens, d'après Gentile Bellini (Musée du Louvre).

ceux de Gentile et de son frère. Mais, pour être inconnus, les deux personnages représentés n'en sont pas moins d'une distinction suprême et d'une saveur toute vénitienne. Ici, il ne reste plus rien des procédés méticuleux du passé et des sécheresses d'Antonello de Messine. Avant 1507, l'école de Venise est complètement affranchie dans le portrait. Titien va venir.

Giovanni Bellini, né à Venise en 1427, mort dans la même ville le 29 nov. 1516, est le second fils de Jacopo, et, bien que son père eût été un très hardi précurseur, bien que son frère Gentile ait joué un grand rôle dans l'affranchissement de l'école vénitienne, c'est lui qui fut en réalité l'honneur de la maison et le triomphateur définitif. Pour les premières années, sa biographie se confond avec l'histoire de sa famille. Comme Gentile, il suit à Padoue son père, qui était son maître, et il travaille avec lui au tableau de la chapelle Gattamelata. A l'origine, Giovanni est un Padouan un peu sec, un peintre aux colorations intenses et tranchantes. A cette époque, il a certainement subi l'influence de son jeune beau-frère Mantegna ; il a aimé ce style austère et presque rude qui paraissait si propre à exprimer le cri des douleurs humaines. Cette influence a été si réelle qu'il existe dans les musées un certain nombre d'œuvres ambiguës qui troublent les connaisseurs. Ils se demandent s'ils doivent les attribuer à Mantegna ou à Giovanni Bellini. La question a été mise à l'ordre du jour par le sénateur Morelli et déjà quelques solutions sont acquises. Ainsi, il paraît prouvé aujourd'hui que la *Pieta* conservée au municipe de Rimini et où l'on croyait reconnaître la main de Mantegna, doit être restituée à Giovanni : cette peinture serait même celle dont Vasari a parlé et que l'artiste aurait exécutée pour Sigismond Malatesta. Cet exemple — et l'on en pourrait citer d'autres — suffit à établir que le second des Bellini a obéi longtemps à l'inspiration mantegnesque. Elle est lisible encore dans l'admirable tableau de la galerie Brera, où l'on voit le Christ mort soutenu par la Vierge pleurante et par saint Jean. De toutes les peintures de l'école de Venise, c'est peut-être la plus expressive. Giovanni lui-même n'est jamais allé plus loin dans la note pathétique. Mais peu à peu il remplaça cette passion pour le drame par des qualités nouvelles. En 1474, il travaillait avec son frère à la décoration de la salle du Grand Conseil au palais des doges et il y montra dans de vastes compositions historiques une curieuse entente du mouvement et de la vie. C'est alors que, s'étant lié avec Antonello de Messine, il apprit de l'artiste voyageur les procédés de la peinture à l'huile et renonça presque complètement à la détrempe qui jusque-là lui avait suffi. Il trouva dans ce nouveau mode de travail des souplesses qui lui permirent d'exprimer de la manière la plus délicate le modelé des carnations féminines ou juvéniles et de marier les tons dans un ensemble plus harmonieux.

Bientôt Giovanni Bellini commença cette suite presque innombrable de *Madones* pour lesquelles il a créé un type particulier fait de gravité mélancolique, de mystère et de douceur maternelle. Celle de l'Académie des Beaux-Arts de Venise, où l'enfant est représenté debout retenu par les deux mains de sa mère, date de 1487. Mais déjà l'âge du chef-d'œuvre était venu pour Giovanni. C'est une incomparable merveille que le tableau à trois compartiments qu'on peut admirer à Santa Maria de'Frari (1488). L'œuvre affecte encore les dispositions traditionnelles : le cadre est découpé et sculpté à l'ancienne mode. La Vierge, tenant l'Enfant sur ses genoux, est assise comme une statue sur un socle accosté de deux petits anges musiciens : dans les compartiments latéraux, de saints personnages se tiennent debout et recueillis. Les ornements d'une architecture simulée se suivent dans les trois panneaux du triptyque et donnent de l'unité à l'œuvre, si grave d'ailleurs, si puissante et si douce dans son harmonie chaleureuse. On peut étudier ici ces carnations ambrées qui expliquent historiquement Giorgione, Carpaccio et Titien. La même année (1488) le maître acheva une autre peinture célèbre, conservée à S. Pietro de Murano, la *Vierge adorée par le doge A. Barbarigo*. Les figures principales, les saints qui les assistent, les anges ravis de leur propre musique, tous les acteurs de la scène vivent dans une atmosphère chaude, lumineuse et respirable.

Sans cesse occupé de son labeur, Giovanni Bellini quitta peu son atelier vénitien, ou, du moins, il ne fit que de courtes excursions en terre ferme. En 1490 cependant nous le retrouvons à Trévise où il peint une fresque dans l'église San-Nicolo. A vrai dire, cette promenade fut son seul voyage. On doit croire qu'il y avait toujours quelque chose à faire dans la vaste salle du Grand Conseil, car un document publié dans le *Carteggio* de Gaye nous apprend que Bellini y travaillait encore en 1492 et qu'il recevait pour cette besogne un salaire mensuel de cinq ducats.

A la fin du XVe siècle, Giovanni vieillissait, mais il était encore plein d'ardeur et, plus que jamais, il se sentait entraîné vers l'art nouveau. Quelques-unes de ses dernières peintures sont des chefs-d'œuvre. De ce nombre est la grande composition qui décore une des chapelles de l'église San-Zaccaria. La Vierge glorieuse y trône, superbe et douce, ayant auprès d'elle saint Jérôme et saint Pierre, sainte Catherine et sainte Lucie. Cette composition, où la grandeur s'allie à la grâce, est de 1505. Le sentiment est toujours le même, l'exécution ne trahit aucune lassitude et cependant l'auteur était presque octogénaire. Albert Durer, qui se trouvait à Venise en 1506 écrit que Giovanni Bellini est bien vieux, mais qu'il est encore le meilleur des peintres de la ville. Qu'eût-il dit, s'il fut revenu en 1513 ? Il aurait vu Giovanni peindre pour l'église San-Gian-Crisostomo le beau tableau, où se groupent, dans un profond paysage, les ascétiques figures de saint Jérôme, saint Christophe et saint Augustin. Les années passaient légères et clémentes sur le front du maître infatigable.

Les motifs religieux et les portraits — il en a fait de superbes — suffisaient d'ordinaire aux ambitions de Giovanni. Si avancé qu'il fût dans les voies de la Renaissance, il n'avait point de curiosités mythologiques. On voit cependant de lui à l'Académie de Venise cinq allégories de petite dimension et il est curieux de constater que dans l'une d'elles, la *Vérité*, il a très savamment résolu le problème de la nudité savoureuse. En 1514, il commença pour le duc de Ferrare une *Bacchanale* qu'il n'acheva pas, car c'est Titien qui a peint le paysage. Cette

composition, animée et vivante, est en Angleterre, chez le duc de Northumberland. En 1515, le vieux Bellini travaillait encore et il était plus que jamais amoureux de la grâce robuste et de la vie en mouvement. La *Jeune fille à sa toilette*, du Musée de Vienne, est en effet signée *Ioannes Bellinus faciebat MDXV*. Ce fut peut-être la dernière œuvre de ce maître à qui aucune séduction ne fut inconnue. Nous n'avons parlé que des peintures qui portent une date certaine, mais Bellini en a fait bien d'autres qui sont l'honneur des galeries publiques. On trouve à Londres *le Christ au Jardin des Oliviers*, une *Madone* et l'admirable portrait du doge Leonardo Loredano ; à Berlin, une *Pieta*, qui se rattache encore à la manière primitive, au Louvre la *Sainte famille* de l'ancienne collection de lord Northwick ; à Florence un portrait qui passe pour être celui de l'artiste et une très belle grisaille, la *Mise au tombeau;* au musée du Capitole le portrait du maître, au Vatican une *Pieta* d'un sentiment très douloureux qu'on a longtemps attribuée à Mantegna; à Naples la *Transfiguration*. Certaines villes secondaires d'Italie possèdent aussi des tableaux du grand Vénitien. On voit à Pesaro un *Couronnement de la Vierge ;* à Vicence, le *Baptême du Christ*. Malheureusement les églises n'ont pas toujours été bonnes gardiennes de leurs trésors. En 1867 on a sottement laissé brûler à San-Giovanni et Paolo une *Madone* d'une beauté incomparable. Il est sorti de l'atelier de Giovanni une légion d'élèves qui, pour la plupart, sont devenus des maîtres : Giorgione et Titien sont les plus fameux ; mais l'histoire ne doit oublier ni Lorenzo Lotto, ni Cima da Conegliano, ni Girolamo da Santa Croce. Lorsqu'il mourut en 1516, Bellini avait transformé l'art vénitien, et son action fut aussi durable que bienfaisante. Paul MANTZ.

BIBL. : 1° Jacopo BELLINI. — CROWE et CAVALCASELLE, *A history of painting in North Italy;* Londres, 1871. — Eugène MÜNTZ, *Jacopo Bellini et la Renaissance dans l'Italie septentrionale: Gazette des Beaux-Arts*, oct. et nov. 1884.

2° Gentile BELLINI. — VASARI, *Vite de pittori*. — LAFENESTRE, *La peinture italienne*, 1885.

3° Giovanni BELLINI. — CROWE et CAVALCASELLE, *A History of painting in North Italy;* Londres, 1871. — Augustus HARE, *Venice;* Londres, 1884.

BELLINI (Andrea) ou **BELLINO**, peintre italien, vivait à Venise vers 1500. L'anonyme de Morelli lui attribue à la « Scuola della Carità » une tête de Christ glorieux à la gouache avec une inscription ; l'œuvre est aujourd'hui perdue. Sansovino (*Venetia città nobilissima e singolare descritta in XV libri*, 1581, in-4) reproduit cette indication. C'est tout ce que nous savons de ce maître, dont la personnalité reste indécise. A. M.

BIBL. : VASARI, éd. Milanesi, III, p. 175 (note).

BELLINI ou BELLINIANO (Vittore), peintre italien, né à la fin du XVe siècle, mort après 1526. La personnalité de ce maître, et même son nom, soulèvent des problèmes que les historiens n'ont pas encore résolus. Dans sa notice sur Carpaccio, Vasari parle deux fois d'un Vittore Bellini qu'il rattache au groupe vénitien des premières années du XVIe siècle; il cite de lui un *Martyre de saint Marc*, et il fait l'éloge de ce tableau dont les fonds représentaient des maisons en perspective. Or, cette peinture n'est pas perdue. Après avoir décoré longtemps à Venise la *Scuola di San Marco*, annexée aujourd'hui à un hôpital, elle a été transportée en Autriche et elle se retrouve, très mutilée d'ailleurs, à l'Académie de Vienne. Elle porte, avec la date 1526, la signature *Victor Bellinianus*. Belliniano serait donc le nom de l'artiste ou, plus exactement, un surnom dont l'origine devrait être recherchée dans les relations authentiquement prouvées qui unirent le peintre à Giovanni Bellini. Il semble en outre probable que Belliniano ne fait qu'un avec un certain Vittore di Matteo, qui n'a aucune œuvre à son actif, mais dont le nom nous est connu par des textes. Ce Vittore di Matteo, qui était peintre, apparaît en 1508 comme expert chargé d'évaluer avec Carpaccio, le prix des fresques exécutées par Giorgione au *Fondaco de' Tedeschi*. Il est à remarquer que cette mission lui avait été confiée sur la proposition de Giovanni Bellini. Ils étaient en effet fort liés. En 1514, le même Vittore di Matteo aidait Bellini à achever ou à réparer les peintures de la salle du Grand Conseil au palais ducal. C'est peu après cette époque que Vittore se constitua un nom avec celui de son maître. Il existe au musée de Bergame (galerie Lochis) un tableau des plus intéressants qui représente un crucifix au bas duquel on voit, sur un fond de paysage, le buste d'un donateur vêtu de noir et priant. Ce tableau, dont l'origine bellinesque n'est pas douteuse, ajoute à la date 1518 la signature *Victor Belinia. p.* La peinture se caractérise par l'exécution soignée et patiente d'un maître qui n'a pas un talent très personnel, mais qui a vécu au milieu de la grande éclosion vénitienne. En 1520, Belliniano est à Trévise et il y touche quelque argent pour le compte d'un de ses confrères, Fra Marco Pensaben. Quant à ses œuvres, qui ont toujours été rares, Ridolfi a signalé le *Couronnement de la Vierge* de l'église de Spinea, près de Mestre. Cette composition, datée de 1524, porte la signature *Victor Belli*. Enfin, nous avons dit que le *Miracle de saint Marc* de l'Académie de Vienne a été exécuté en 1526. C'est la dernière date que nous possédions, quant à présent, sur le mystérieux Belliniano. Des recherches nouvelles permettront peut-être de retrouver d'autres œuvres dans la région vénitienne. Mais il faut se résigner à enlever à Belliniano la *Vierge couronnée par le Christ en présence de saint Julien et de saint Florian* qui décore le maître-autel de l'église San Giuliano à Venise. Cette peinture lui est attribuée en termes formels par Marco Boschini dans les deux éditions de son livre, *Le Miniere della pittura* (1664 et 1674). Mais les modernes ont eu la curiosité d'examiner le tableau et ils y ont trouvé la marque de Girolamo da Santa Croce. Boschini prétend aussi que Vittore Belliniano est l'élève de Cima de Conegliano. C'est encore là une erreur qui devra être corrigée. Belliniano est un disciple obéissant de Giovanni Bellini. P. M.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *History of painting in North Italy ;* Londres, 1871.

BELLINI (Bellino), peintre italien, vivait à Venise dans la première moitié du XVIe siècle. Ridolfi le cite en 1640 comme l'auteur de plusieurs madones dans la manière de Giovanni Bellini et Zanotto (*Guida di Venezia pel congresso scientifico del 1847*, I, 311) signale une peinture portant sa signature, falsifiée en celle de Giovanni. Milanesi, dans son commentaire de la vie des Bellini, propose d'identifier ce maître douteux et dont nous ne connaissons aujourd'hui aucun morceau authentique, avec *Marco Bello* (V. ce nom), Crowe et Cavalcaselle y reconnaîtraient plutôt Vittore Belliniano. A. M.

BIBL. : RIDOLFI, *le Maraviglie dell'Arte overro le vitei degli illustri Pittori Veniti e dello Stato...* ; Venise, 1648, in-4. — VASARI, éd. Milanesi, III, p 175 (note).

BELLINI (Filippo), peintre italien, né à Urbino vers le milieu du XVIe siècle, mort après 1594. La biographie de ce maître secondaire n'a jamais été faite. Lanzi, qui le considère comme un artiste d'un mérite singulier, s'étonne et déplore que les historiens ne fournissent aucun détail sur son compte, et Ticozzi tient le même langage dans son *Dizionario* de 1818. Ce sont là des regrets superflus. Filippo Bellini semble perdu sans remède. Il fut l'élève ou du moins l'imitateur fidèle de son illustre compatriote Federico Barocci, celui que nous appelons le Baroche. Filippo, qui était à la fois fresquiste et peintre à l'huile, a peu travaillé à Urbino, mais il a fait beaucoup de peintures dans la Marche d'Ancône et dans les régions voisines. On voyait des œuvres de sa main à Fabriano et à Osimo ; il peignit une *Circoncision* pour Lorette et un *Mariage de la Vierge* pour le dôme d'Ancône. Dans sa description de Pérouse, Serafino Siepi signale à l'église San-Francesco une *Vierge entourée d'anges*. Les guides modernes passent devant toutes ces peintures sans les voir. Les peintres dépourvus de caractère personnel sont en effet médio-

crement intéressants pour la critique. Filippo Bellini ignora toujours l'originalité. Ticozzi, qui le traite avec un certain respect, prétend que, tout en s'inspirant des principes que Barocci avait mis à la mode, il a donné à ses figures une allure plus grandiose et moins de grâce. Quoiqu'il en soit, la parenté entre les deux maîtres demeure certaine : ils ont été tous les deux des ouvriers de la décadence. Les musées possèdent peut-être quelques œuvres de Filippo Bellini, mais ils les cataloguent vraisemblablement sous le nom du créateur du genre, Federico Barocci. P. M.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica*; Bassano, 1818.

BELLINI (Lorenzo), célèbre anatomiste italien, né à Florence le 3 sept. 1643, mort à Florence le 8 janv. 1704. Dès l'enfance il montra des dispositions remarquables pour l'étude et une profondeur d'esprit bien au-dessus de son âge. Il se rendit de bonne heure à l'université de Pise où, grâce aux recommandations du grand-duc Ferdinand II, il devint l'élève favori d'Oliva, de Borelli et de Redi. Ses progrès furent très rapides; dès l'âge de dix-neuf ans il publia ses intéressantes recherches sur la structure des reins. L'année suivante, en 1663, il fut nommé lecteur public de médecine théorique à Pise, et peu après obtint la chaire d'anatomie qu'il occupa avec distinction pendant trente ans. Sa réputation comme médecin ne fut pas moindre ; il eut le titre de premier médecin du grand-duc Côme III, et sur la demande de Lancisi, médecin du pape Clément XI, il obtint celui de premier consultant de Sa Sainteté. Bellini fut l'un des chefs de l'école iatromathématique en Italie et fit de grands efforts pour concilier cette doctrine avec celle des chimiâtres. En anatomie, sa plus grande découverte est certainement celle des *tubes urinifères*, appelés depuis *tubes de Bellini*, et qu'il fit connaître au monde en 1662 (*Exercitatio anatomica de structura et usu renum*, Florence, 1662, in-4 ; Strasb., 1664, in-12 ; Amsterd., 1665, in-12, et grand nombre d'autres éditions). Avant lui les reins passaient pour des organes charnus, solides ; c'est Bellini qui a fait voir que les lobules du rein étaient formés de tubes d'abord flexueux, puis droits, constituant par leur réunion la substance médullaire des reins (V. Reins). — Dans un ouvrage publié en 1665 *Gustus organum novissimum deprehensum ; præmissis ad faciliorem intelligentiam quibusdam de saporibus* (Bologne, in-4; Leyde, 1726, in-4), il place le siège de l'organe du goût exclusivement dans les papilles qui recouvrent la langue ; mais il oublie de mentionner Malpighi qui, antérieurement, avait exprimé des idées analogues. Citons encore de Bellini : *Gratiarum actio ad Seren. Etruriæ Principem quædam anatomica in epistola ad Ser. Ferdinandum II, et propositio mechanica* (Pise, 1670, in-12) ; *De urinis et pulsibus, de missione sanguinis, de febribus, de morbis capitis et pectoris* (Bologne, 1683, in-4, et nombreuses éditions) ; *Opuscula aliquot ad Archib. Pitcarnium de urinis, de motu cordis, de motu bilis, de missione sanguinis*, etc. (Pistoie, 1695, in-4, et autres éditions), ouvrage dans lequel Bellini cherche à expliquer les fonctions des organes en se servant de la théorie de la fermentation ; *Consideratio nova, de natura et modo respirationis* (*Miscell. nat. cur.*, an. 1671, obs. 77, et t. I de *Bibl. script. med.* de Manget) ; les ouvrages précédents ont été réunis dans *Opera omnia* (Venise, 1708, in-4 ; Florence, 1720, 1747, in-4). Bellini fut aussi poète ; on recherche encore sa *Bacchéréide* (Florence, 1729, in-8), poème bizarre, original, dithyrambique, précédé d'un discours en prose non moins original, au ton moitié badin, moitié sérieux, où viennent se confondre la philosophie, la morale, la science pure, avec le burlesque et le comique. Dr L. Hn.

BELLINI (Vincenzo), musicien italien, né à Catane, en Sicile, le 3 nov. 1802, mort à Puteaux, près Paris, le 23 sept. 1835. Ses parents lui donnèrent les premières notions de musique ; en 1819, il entra comme élève au Conservatoire de Naples. Ses maîtres y furent Tritto et Zingarelli. Après des études théoriques fort insuffisantes, il publia quelques petites compositions instrumentales, puis écrivit trois vêpres, trois messes, différents morceaux de musique sacrée, quinze symphonies et ouvertures, et une cantate, *Ismène*. Ses premiers opéras, *Adelson e Salvini*, joué en 1824 à Naples, et *Bianca et Fernando*, représenté en 1826, eurent un certain succès. A partir du *Pirate* (Milan, 1827), Bellini fut célèbre dans toute l'Italie. Vinrent alors *la Straniera* (1828), jouée de même à Milan, *Zaïra* (Parme, 1829), qui ne réussit point, *I Capuleti ed i Montecchi* (Venise, 1830) et *la Sonnanbula* (Milan, 1831) ; ces deux derniers ouvrages obtinrent un grand succès. En cette même année 1831, *Norma* fut donnée à Milan. Après quelques représentations de résultat douteux, cette nouvelle œuvre souleva un véritable enthousiasme. C'est alors que Bellini fit un voyage en Sicile, pour y revoir ses parents et y prendre une année de repos. L'échec relatif de *Beatrice di Tenda* (1832) hâta sans doute son départ pour la France. Peu de mois après son arrivée à Paris (1833), il dut se rendre à Londres, où l'on mettait ses ouvrages à la scène ; mais il revint l'année suivante, et écrivit un de ses opéras les plus connus, *I Puritani di Scozia*, qui réussit brillamment au Théâtre-Italien. Il s'occupait de la composition d'un ouvrage de grande étendue, lorsqu'il fut pris de la maladie intestinale qui devait l'emporter rapidement.

Bellini a été exalté outre mesure par ses admirateurs, mais trop cruellement dénigré par les partisans de l'école opposée. Ce que personne ne peut cependant lui contester, c'est une certaine facilité d'inspiration, tendre et mélancolique, une mélodie très simple, courte, il est vrai, sans développements, mais d'un sentimentalisme expressif qui ne manque point de charme et produit parfois une impression profonde. Cette mélodie n'a point de variété, et son aisance est un peu banale ; cependant elle n'en parle pas moins au cœur : attendrie, toute spontanée, elle fait naître l'émotion réelle. C'est là une qualité que bien d'autres musiciens n'ont point eue : aussi les cantilènes de Bellini survivront, alors que quantité d'ouvrages plus savants ou mieux faits auront sombré dans l'oubli. En revanche, ce qui a manqué au « maître de Catane », c'est la connaissance véritable des richesses de son art. Il ne sait ni développer un thème, ni le varier, ni le combiner avec d'autres ; la pauvreté de son écriture est si grande qu'elle désarme presque la critique et la prédispose plutôt à l'indulgence. Quant à l'orchestration, elle est rudimentaire dans ses œuvres. Le meilleur éloge que l'on puisse faire de Bellini consiste à reconnaître que son inspiration, par sa franchise et ses mérites d'expression, a pu contrebalancer d'aussi irrémédiables défauts. « Jamais, a écrit Richard Wagner, jamais je n'oublierai l'impression que me fit un opéra de Bellini, à une époque où j'étais parfaitement lassé de la complication éternellement abstraite en usage dans nos orchestres, lorsque un chant simple et noble se manifesta de nouveau à moi. » Les opéras de Bellini ont été énumérés ci-dessus. Son parolier fut un poète fort estimé en Italie, au delà peut-être de sa valeur, mais cependant fort supérieur à la moyenne des librettistes, Felice Romani. Le poème du *Pirate* est d'un byronisme assez puéril, qui força Bellini à quelques violences d'effet étrangères à son tempérament. Celui de la *Straniera*, plus doux et mélancolique, servit mieux le compositeur. Mais le texte de *Zaïra* est très maladroitement tiré de la tragédie de Voltaire ; la musique en subit la fâcheuse influence. Là où Bellini succombe tout à fait, c'est lorsqu'il s'en prend à l'immortel sujet de *Roméo et Juliette*. Musicien ni librettiste n'étaient de taille à se mesurer avec Shakespeare, et le succès de leur œuvre, *I Capuleti ed i Montecchi*, ne doit pas faire illusion sur son insuffisance. Quelques morceaux seuls du rôle de *Roméo* peuvent prétendre à demeurer ; il faut noter en passant que, suivant la coutume caractéristique des Italiens,

le rôle de *Roméo* est écrit pour une femme. *Norma* et la *Sonnambula* donnent la vraie mesure du talent de l'auteur, avec ses rares qualités et ses défauts. Ce furent d'ailleurs les œuvres préférées du musicien, *Norma* surtout, dont la célèbre mélodie, *Casta diva*, est encore aujourd'hui dans toutes les mémoires. *Norma* marque un progrès relatif dans la manière d'écrire de Bellini; *les Puritains* accentuent peut-être encore cette tendance, mais avec une certaine prétention, que le résultat obtenu ne justifie pas tout à fait, bien que l'écriture ait été retouchée par Rossini. Il convient d'ajouter que de tels ouvrages furent composés en vue de chanteurs exceptionnels, doués de voix extraordinaires, qui n'étaient point gênés dans leurs allures par les développements de l'orchestre. Tels étaient Rubini, la Pasta, la Malibran, Mme Méric Lalande, dont les noms sont inséparables des œuvres de Bellini et du grand succès qu'elles obtinrent en Italie et en France. A. Ernst.

Bibl. : Comte Giacomo Barbo, *Cenni illustrativi alla nuova opera seria « la Straniera »*, s. l. ni d. — *Discorso e componimenti poetici in occasione del ritorno in patria dell' esimio maestro di musica Vincenzo Bellini*... Catane, 1832, in-8. — Musumeci, *Parallelo fra i due maestri Rossini e Bellini*; Palerme, 1832. — *Osservazioni sul merito musicale dei maestri Bellini et Rossini*...; Bologne, 1834, in-8. — Filippo Gerardi, *Biografia di Vincenzo Bellini*; Rome, 1835, in-8. — Rossini et Bellini, Réponse de M. le marquis de San-Jacinto à un écrit publié à Palerme..., trad. en français par M. le chevalier de Ferrer; Paris, 1835, in-8 (une nouvelle « Réponse à un écrit... », du même et sous ce même titre, a paru en italien, en 1843). — Filippo Cicconetti, *Vita di Vincenzo Bellini*; Prato, 1859, in-12. — G. Bénédit, *V. Bellini*, étude musicale et dramatique, dans la *Revue mérdionale* de Marseille, 1853. — Fétis, *Biographie univers. des musiciens*; Paris, 1860, 2e éd., t. I, p. 327. — G. Labat, *Bellini*; Bordeaux, 1865, petit in-8. — A. Pougin, *Bellini, sa vie, ses œuvres*; Paris, 1868, in-12. — Chilesati, *I Maestri del Passato*, in-12. — Ventimilia, *Biografia di Vincenzo Bellini*; Messine, 1835, in-32.

BELLINO (Viticult.). Cépage italien, très fructifère, mais encore peu répandu.

BELLINOI, troubadour (V. Belenoi).

BELLINUS (V. Belenus).

BELLINZONA. L'un des trois ch.-l. du cant. du Tessin (Suisse); 2,500 hab. Située sur le Tessin, dans un défilé de la vallée du même nom, cette petite ville est entourée de murs et conserve encore des restes de fortifications romaines. Elle est dominée à l'E. par une montagne sur laquelle se trouvent deux châteaux qui servaient de garnison aux Confédérés à l'époque où les bailliages du *Tessin* (V. ce mot) étaient sujets de la Confédération. Site pittoresque; station de la ligne du Saint-Gothard.

BELLIO (Barbe de), en roumain *Barbu Beliu*, magistrat et homme politique roumain contemporain, né à Bucarest en 1825. Il était fils d'Alexandre de Bellio, boïar de première classe et grand logothète, qui lui fit donner une sérieuse intruction et qu'il envoya à Athènes compléter ses études. De retour dans sa ville natale il entra dans la magistrature, et devint successivement juge au tribunal de première instance en 1850, président du même tribunal l'année suivante, puis procureur général à la cour d'appel, et enfin membre de la haute cour de justice. Envoyé en 1858 à la Chambre des députés, comme représentant de la Valachie, il se prononça avec ardeur en faveur de la réunion de cette principauté à la Moldavie, et contribua activement à l'élévation au trône de Valachie, du prince Alexandre-Jean Couza, qui venait d'être élu prince de Moldavie (1859). Ce dernier ayant obtenu vers la fin de l'année 1860 un firman de la Porte qui l'autorisait à réunir les deux ministères et les deux Chambres des deux principautés unies, M. de Bellio, qui venait d'être élu député par deux districts à la fois, en 1861, reçut en fév. 1862, le portefeuille de ministre de l'instruction publique, dans le cabinet présidé par son parent Catardji, qui, quelques mois plus tard, était assassiné. Il donna alors sa démission et rentra dans les rangs du parti conservateur. Il revint de nouveau au pouvoir en 1863, comme ministre de la justice, mais ne conserva que peu de temps ses fonctions. Il rentra dans la vie privée, avec la réputation de l'un des hommes les plus distingués du parti conservateur en Roumanie. J. Monnier.

BELLIOL (Jean-Alexis), médecin français, né à Marseille le 20 janv. 1799, étudia la médecine à Paris et y fut reçu docteur en 1825 (*Essai sur les avantages de l'iode dans le traitement de la dartre furfuracée*; Paris, in-4). Il se fit une spécialité des maladies de la peau et publia, entre autres : *Méthode sur un nouveau mode pour la guérison des dartres* (Paris, 1826, in-8; 4e édit., ibid., 1828); *Traité sur la nature et la guérison des maladies de la peau* (Paris, 1843, in-8, 10e édit.), etc. Belliol a, en outre, publié quelques opuscules en vers. Il a épousé une sœur de Garnier Pagès. Cet auteur est quelque peu entaché de charlatanisme. Dr L. Hn.

BELLIOLE (La). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy; 285 hab.

BELLIOUNECH (Djebel). Appelé par les Espagnols *sierra de Bullones*, nom de la petite chaîne de montagnes qui, au seuil de l'Afrique, s'élève en face de Gibraltar; elle était dénommée par les anciens *Septem Fratres*; elle se termine par la presqu'île de Ceuta vers l'E., par le promontoire du *Djebel-Mouça*, l'Abyla des anciens, un peu plus au N. E. Cat.

BELLIS (*Bellis* Tourn.). Genre de Composées, du groupe des Astérées, dont l'espèce type, *B. perennis* L., est bien connue sous le nom vulgaire de *Pâquerette* (V. ce mot).

BELLMAN (Carl-Michael), célèbre poète suédois, né à Stockholm le 4 févr. 1740, mort dans la même ville le 11 fév. 1795. Petit-fils de *Johan-Arndt* Bellman (1664-1709), professeur à l'Université d'Upsala, virtuose et poète distingué en latin et en suédois, il était l'aîné des vingt et un enfants d'un secrétaire de la chancellerie du château royal à Stockholm et fut destiné à suivre, comme son père, la carrière administrative. Après avoir poussé ses études jusqu'à l'Université et appris l'allemand, le français, l'anglais, l'italien, il passa successivement par la banque et par les douanes, pour aller échouer dans un emploi de secrétaire de la loterie royale (1775). Il fit faire la besogne par un remplaçant à qui il abandonna la moitié de ses appointements et vécut sans ambition, quoiqu'il eût trois enfants. Pendant ses vingt dernières années, il se livra tout entier à ses goûts de bohême et à ses inspirations poétiques. Vêtu en ménestrel et recherché pour ses talents d'improvisateur, de chanteur, de mime et de boute-en-train, il allait avec sa mandoline dans les meilleures sociétés et ne dédaignait pas les mauvaises, où il observait les scènes bachiques, les effusions érotiques et les amusements de la petite bourgeoisie. Malgré sa prédilection pour les classiques français, le roi Gustave III appréciait le poète populaire, qui d'ailleurs le chantait avec conviction; il le qualifiait d'*Anacréon suédois*, lui donna le titre de secrétaire de la cour (1776) et lui fit des gratifications. Mais, après la mort de son protecteur, Bellman qui n'avait jamais su compter et qui, dans sa jeunesse, avait dû s'enfuir de la capitale pour échapper à ses créanciers, tomba dans un grand dénuement, fut emprisonné pour dettes et ne recouvra la liberté que grâce à l'intervention de quelques amis. Le duc régent, Charles (XIII), qu'il avait célébré dans de belles pièces de vers, lui accorda un logement dans le parc de Drottningholm (1794).

Sa santé était ruinée depuis quelques années, sa verve presque tarie et il était retourné aux traductions et à la poésie religieuse et morale par lesquelles il avait débuté. Mais dans l'intervalle il avait composé des chansons qui ne le mettent pas en odeur de sainteté et qui pourtant sont des chefs-d'œuvre dans leur genre. Les contemporains ne s'y étaient pas trompés, et la postérité a ratifié leur jugement. Beaucoup de ces pièces de vers qu'il négligeait souvent de transcrire, mais que des amis, plus soucieux de sa gloire (notamment M. Vœlschow), ont eu la précaution de copier, continuent à être déclamées et chantées avec

autant d'entrain qu'au XVIII[e] siècle. Elles ont pourtant besoin d'un commentaire perpétuel, à cause des allusions fugitives et du changement dans les mœurs; mais il y a peint le petit peuple avec tant de vérité et d'humour que les tableaux de ce Téniers de la poésie ne sont pas moins admirés que ceux du maître flamand. Les figures de Fredman, horloger sans montres ni boutique ; du caporal Mollberg, successivement recors et maître de danse; du père Mowitz, canonnier et virtuose; d'Ulla Winblad, nymphe et prêtresse du temple de Bacchus; et celles de vingt autres, qu'il a empruntées à la vie réelle, mais idéalisées de manière à en faire des types, vivront aussi longtemps que la littérature suédoise. L'auteur, que des gens superficiels prenaient volontiers pour un insouciant et joyeux viveur, pour un improvisateur toujours en veine, était plutôt un mélancolique et taciturne observateur jusqu'à ce que l'inspiration lui déliât la langue. Dans ses promenades solitaires, dans les bals publics et les cabarets où il s'attablait dans un coin, il était sans cesse à l'affût des traits caractéristiques de la vie et de la langue populaires, qu'il s'exerçait à rendre d'une manière poétique. Aussi avait-il la tête meublée de bribes de vers qui lui permettaient d'improviser sur toute sorte de sujets. Doué de talents mimiques, ayant un organe sonore et sûr, sachant jouer de plusieurs instruments, il composait tout à la fois l'air et les paroles, ou plus souvent adaptait celles-ci à celui-là, prenant son bien où il le trouvait, dans la musique religieuse comme dans les chants profanes; aussi le tout forme-t-il un ensemble inséparable qui, pour être bien apprécié, a besoin d'être débité, gesticulé, chanté, comme le poète lui-même et plus tard Kernell, Raab, Hjortsberg savaient le faire ; de là, grande difficulté de bien apprécier à la simple lecture la plupart de ces pièces, ou de les traduire, comme on a essayé de le faire en hollandais et en allemand (*Der schwedische Anacreon*, choix trad. par Winterfeld, 1856).

Quoique beaucoup des poésies de Bellman soient perdues, ses œuvres remplissent néanmoins plusieurs volumes. Dès l'âge de dix-sept ans, il traduisait de l'allemand les *Méditations évangéliques* de D. v. Schweidnitz sur la Passion (Stockholm, 1757, in-4) et du français les *Enseignements d'un père à son fils qui part pour un long voyage*, de Ph.-S. Du Four (ibid., 1810, 2[e] éd.); un peu plus tard le *Vrai christianisme* de Scriver (1761, 1856, 2[e] édit.); il débuta dans la carrière poétique en moralisant (*l'Art de dévoiler un masque*, 1757); il composa des *Considérations en vers sur plusieurs textes de l'Evangile* (1780, refondu et augmenté sous le titre de *Solennités de Sion*, 1787, l. I), et il termina par une traduction de quelques *Fables* de Gellert (1793, l. I). Outre le périodique en prose et en vers *Hvad behagas?* (Plait-il? Stockholm, 1781, 8 n[os]; réédité en 1833, et avec des vignettes du temps en 1881), il n'a publié lui-même qu'une partie de ses œuvres humoristiques, bachiques et érotiques : *le Temple de Bacchus* (1783); *les Epitres de Fredman*, revues par lui avec le concours de Kellgren (1790); *les Chants de Fredman* (1791). C'est seulement après sa mort que parurent : *l'Appendice aux Epitres de Fredman* (Nykœping, 1809); *Deux Epitres* (Gœteborg, 1812); *Manuscrits de Fredman* (Upsala, 1813); *Poésies d'après les manuscrits de M. Vœlschow* (Stockholm, 1814). G.-E. Klemming a édité, d'après le manuscrit préparé pour l'impression par Bellman lui-même, ses *Œuvres poétiques jusqu'en 1772* (Stockholm, 1872); et sous le titre de *Skrifter, ny samling* (ibid., 1876-77), Kr. Eichhorn a réuni des écrits de Bellman pour la plupart inédits. Les recueils généraux plus ou moins complets sont ceux de Sondén qui donna pour la première fois nombre de *Divertissements* dialogués, mais peu dramatiques, et de belles poésies détachées, odes, idylles, élégies (*Valda skrifter*; Stockholm, 1835-36, 6 vol. in-8, plus musique à part); de Backman (*Samlade skrifter*; Gœteborg, 1837, 6 vol.); de J.-G. Carlén (*Samlade skrifter*, avec biogr., notés, illustrations, musique; Stockholm, 1856-1861, 5 vol. in-8; édit. popul. 1869-70 et 1879).

L'Académie suédoise qui couronna Bellman en lui décernant le prix Lundblad (1790), mais qui alors ne comptait pas parmi ses 18 membres un seul homme de sa valeur, n'eut pourtant pas le bon goût de se l'adjoindre ; c'est seulement un demi-siècle après sa mort qu'elle lui a élevé un monument au lieu où l'on supposait qu'il est inhumé. Son buste par Bystrœm, d'après le médaillon contemporain de Sergel, et sa statue par Alfred Nystrœm ont été inaugurés l'un dans le Parc de Stockholm en 1829, l'autre sur le Hasselbacken en 1872; des médailles ont été frappées en son honneur; parmi ses nombreux portraits, on cite ceux qui ont été peints par Krafft (au musée de Gripsholm) et par Hillestrœm (au musée national). Des artistes comme ce dernier, les frères Elias et Fredrik Martin, Elis Chiewitz, K.-A. Dahlstrœm et J.-V. Wallander, ont illustré ses œuvres, auxquelles il a lui-même souvent joint des dessins qui attestent son habileté à manier le crayon. Une société littéraire, fondée par Dahlgren en 1824, a porté son nom (*Bellmanska sœllskapet* par Arvid Ahnfelt, 1877); il est le héros de scènes dramatiques par H.-K-F. v. Nummers (1856), et H. Sætherberg (1863), et d'une opérette de Suppé, texte allemand par M. West et H. Held (Vienne, 1887). Son nom, presque aussi populaire en Danemark qu'en Suède, a depuis longtemps franchi les limites de la Scandinavie. E. BEAUVOIS.

BIBL. : Outre les notices placées en tête des éditions de Sondén et Carlén, Voyez ATTERBOM, dans *Phosphoros*, 1812, nº 1. — Du même, *Sveriges komiska Vitterhet i Bellmans tid.*; Upsala, 1851. — Du même, *Eloge*; Stockholm, 1852. — Du même, *Svenska siare og skalder*, 1852, t. I. — VALERIUS, *Eloge*, 1852. — J.-L. HEIBERG, *Bellman som comisk Dithyrambiker*; Copenhague, 1843. — H. FRYXELL, *Om aristokratfœrdœmandet i svenska historien*; Upsala, 1856, l. III. — Kr. EICHHORN, *Bellman och hans senaste biograf* (Fryxell), 1879; *Bellman på Djurgärden*, 1879. — G. LJUNGGREN, *Bellman och Fredmans epistlar*, 1867; *Om det humoristiska elementet i Fredmans epistlar*, dans *Nordisk Universitets tidskrift*, 1857. — Anonyme, *Bellmansgalleri, Grupper och Personer ur Fredmans epistlar och sånger*, 1874, 30 pl. — Anonyme, *Bellmans album*; Stockholm, 1875, 25 pl. in-8. — G.-E. KLEMMING, *Sveriges Dramatiska litteratur*; Stockholm, 1863-79. — FLODMARK, *Bellmansmelodiernas, ursprung*, 1822.

BELLMANN (Charles-Gottfried), bassoniste et facteur de pianos, né à Schellenberg (Saxe) le 11 août 1760, mort à Dresde, vers l'année 1816. Son père, élève lui-même de Silbermann, lui enseigna les principes essentiels de la construction des pianos. Il entra bientôt dans les ateliers du facteur de pianos de la cour de Saxe, et suivit les leçons de plusieurs maîtres pour la pratique de l'exécution musicale. Il apprit ainsi à jouer fort bien du clavecin, mais se distingua surtout par sa virtuosité sur le basson. C'est en 1783 que Bellmann fonda à Dresde une manufacture de pianos qui devint promptement célèbre. Ses pianos à queue étaient particulièrement renommés. Il leur ajouta quelquefois un clavier de pédale embrassant deux octaves, allant par suite jusqu'à l'*ut* grave des pianos actuels à six octaves et demie.

BELLO (Francesco), plus connu sous le nom de l'*Aveugle de Ferrare, il Cieco di Ferrara*, poète italien, né à Ferrare, mort probablement dans la même ville à la fin du XV[e] siècle. On sait fort peu de chose de sa biographie, et le peu qu'on sait résulte des allusions qui se trouvent dans son poème de *Mambriano* : il y parle à plusieurs reprises de l'infirmité qui lui a valu le nom sous lequel il est généralement connu; il célèbre la gloire de la maison de Gonzague en homme qui a à se louer de la générosité de quelque membre de cette illustre famille; il revient à plusieurs reprises sur l'expédition de Charles VIII en Italie (1494-1495) et en parle sur les tons les plus différents : tantôt il invoque Persée et le prie de faire jaillir une nouvelle source afin d'y trouver l'inspiration nécessaire pour célébrer un nouveau Charlemagne qui a fait en si peu de temps de si grandes choses que, si la fin répond au commencement, il effacera la gloire de César, de Pompée, de

Fabius et de Scipion; tantôt il se plaint du brouillard gallican qui est descendu des montagnes et qui a couvert de sa maligne influence toutes plaines où le Tésin, le Tanaro, l'Adda et la Trébia montrent leurs eaux teintes de sang. Enfin, la première édition du *Mambriano*, publiée en 1509, après la mort du poète, par son ami Eliseo Conosciuti, nous apprend que Francesco Bello avait été le protégé, à la fin de sa vie, du célèbre cardinal Hippolyte d'Este. Le *Mambriano* est un roman chevaleresque postérieur au *Morgante* de Pulci et à l'*Orlando innamorato* de Bojardo, et il partage avec ces deux œuvres l'honneur d'avoir inspiré directement l'immortel *Orlando furioso* de l'Arioste. Il a eu de nombreuses éditions pendant tout le XVIe siècle et a été traduit en français : nous renvoyons au *Manuel du Libraire* de Brunet pour le détail des éditions et des traductions. Voici comment un critique italien contemporain, M. Pio Rajna, juge l'œuvre de l'aveugle de Ferrare : « Il est difficile au premier abord de juger le *Mambriano* : il y a dans ce poème un tel mélange d'éléments et de manières qu'on ne sait quelle place lui assigner... En ce qui concerne le fond, le *Cieco* ressemble à Bojardo et puise indistinctement dans le cycle carolingien, le cycle breton et l'antiquité classique, mais il ne possède pas, comme Bojardo, la faculté de fondre tous ces éléments en un tout harmonique... » Il n'en est pas moins vrai que c'est un poète d'esprit non commun et de fantaisie facile, et qu'on rencontre chez lui dans un état d'imparfaite élaboration, de belles scènes, des descriptions très vivantes, de très heureuses comparaisons. Ant. Thomas.

Bibl. : Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*; Paris, 1824, 2e éd., t. IV, pp. 256-283. — Pio Rajna, *le Fonti dell' Orlando furioso*; Florence, 1876, in-8.

BELLO ou **BELLI** (Marco), peintre italien, né à Argenta, vivait au commencement du XVIe siècle, élève de Giovanni Bellini. Il a surtout peint des *Mariage de sainte Catherine* et des *Circoncision*, notamment celle du musée de Rovigo, d'après le tableau original de Giovanni appartenant à la collection Howard en Angleterre. On y lit cette inscription : Opus Marci Belli discipuli Joannis Bellini. On lui attribue également le *Mariage de sainte Catherine* du même musée de Rovigo (que le catalogue donne à Giov. Bellini), dont on trouve des répétitions à Padoue, dans la collection de Dudley House et au musée Fitz William à Cambridge ; une *Vierge avec l'Enfant et le Petit saint Jean* de l'Académie des Beaux-Arts à Venise ; enfin Lanzi parle d'un tableau signé M. B. et daté de 1548 qu'il aurait vu à Argenta. Mais on ne saurait affirmer que Bello vécût encore à cette date. On n'a trouvé sur lui qu'une seule indication précise : c'est sa présence à Udine en 1511, où il s'était marié avec Franceschina, fille de Domenico da Tolmezzo, sculpteur. A. M.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, III, 172, note. — Rosini, *Storia della Pittura italiana esposta co monumenti*; Pise, 1839-47, t. IV., 7 vol. in-8 et atlas in-fol. — Crowe et Cavalcaselle, éd. ital., I, 285.

BELLO (Andrès), poète hispano-américain, philologue, publiciste, homme d'Etat chilien, né à Caracas (Venezuela) le 29 nov. 1781 (et non en 1780), mort à Santiago-de-Chile le 15 oct. 1865. Il était fils d'un avocat distingué, Bartolomé Bello. Elevé dans une ville qui tenait alors, dans l'Amérique du Sud, la première place au point de vue de la culture intellectuelle, il reçut une forte instruction classique, et, jeune homme, il passait déjà pour le meilleur latiniste de son pays. Son talent de poète se révéla par des imitations heureuses de Virgile, d'Horace, de Voltaire même, et par quelques pièces originales où sa muse juvénile se complaisait encore dans l'intervention des allégories mythologiques. D'autre part, nourri dès l'enfance de la lecture de Calderon, il en garda toujours une vive empreinte dans son style et dans sa versification ; il y puisa aussi ce culte de la vieille langue castillane qui fit de lui le gardien jaloux de sa pureté. S'inspirant de la théorie du verbe de Condillac, il rédigea, avant 1810, une *Análisis ideológica de los tiempos de la conjugacion castellana*, qui ne fut imprimée qu'en 1841, à Valparaiso (dern. édit., Madrid, 1883).

Attaché, en qualité de deuxième secrétaire, à la secrétairerie de gouvernement du capitaine général des provinces de Venezuela, puis nommé commissaire des guerres, il occupait ce dernier poste (qui équivalait au rang de lieutenant-colonel) au moment où Caracas se révolta contre la métropole (avr. 1810). Deux mois après, il quitta à jamais sa ville natale, en compagnie des plénipotentiaires Bolivar et López Mendez, et en qualité de secrétaire de la commission diplomatique, chargée par le gouvernement insurrectionnel de Caracas d'aller solliciter l'appui du Cabinet britannique. Après l'échec de cette mission et l'écrasement des indépendants du Venezuela, Bello resta à Londres, se fit professeur pour vivre et se livra à l'étude. Il collabora activement à des périodiques fondés dans cette ville par des littérateurs hispano-américains émigrés, au *Censor americano*, à la *Biblioteca americana* et au *Repertorio americano*, notamment par des articles de critique littéraire et de philologie. Il traduisit alors quatorze chants d'*Orlando*, de Boiardo, un morceau des *Jardins*, de Delisle, et publia (1823-1826) des fragments d'un poème sur l'Amérique, qui ne fut jamais achevé. Ces fragments, intitulés *Alocucion á la poesía* et *Silva á la Agricultura de la zona torrida*, le dernier surtout, comptent au nombre des plus belles inspirations de la muse espagnole. Il exerçait à Londres les fonctions de secrétaire de la légation de la Colombie, lorsqu'il fut invité par le président du Chili à accepter un poste officiel dans ce pays (1829). Il trouva la jeune république dans un état de crise latente, menacée par des factions hostiles, et mal défendue par un gouvernement faible ; de plus, une indifférence complète pour les lettres y régnait dans toutes les classes de la société. Nommé, cette année même, directeur du journal officiel *El Araucano* et secrétaire d'Etat des affaires étrangères, il rendit des services inappréciables à sa nouvelle patrie dans ce poste difficile qu'il n'abandonna qu'en 1852, et où il fut ministre effectif, sans avoir jamais voulu l'être en titre. Bello se fit le promoteur de toutes les améliorations, dans l'ordre civil, politique et intellectuel. Il s'occupa avant tout de l'éducation littéraire de ce peuple que, sous ce rapport, de longues luttes sanguinaires avaient rendu semi-barbare. A cet effet il fonda le collège de Santiago et il s'y prodigua pour enseigner les humanités, le droit romain, les sciences politiques. Ce modeste établissement devint en 1843 université de Chili, et Bello en resta recteur jusqu'à sa mort. En 1836, il publia ses leçons sur *Ortología y Metrica* (dern. éd., Bogota, 1882, in-4) où il consigna des faits que certains jeunes philologues de nos jours croient avoir trouvés les premiers. S'étant presque interdit, pendant dix ans, en faveur de sa tâche d'éducateur national, des travaux personnels, il y revint avec ardeur. Ses graves préoccupations ne tarirent point en lui la source de l'inspiration poétique. De tous les génies du siècle, c'est Victor Hugo qui eut le plus d'influence sur les poètes de l'Amérique méridionale ; et Bello, de 1842 à 1844, traduisit librement et d'une façon magistrale cinq de ses pièces : *les Fantômes*, *Olimpio*, *les Djinns*, *Moïse sur le Nil* et la *Prière pour tous*. Après ce dernier hommage aux muses (car il n'écrivit plus que quelques fables et des vers de circonstance), il retourna de nouveau à ses graves études. Il publia d'abord dans le journal *el Crepúsculo* sa *Teoría del entendimiento*, où il se fit le champion de la philosophie écossaise ; il inséra ensuite dans la feuille officielle qu'il dirigeait un *Proyesto de Código civil*, et plus tard il fut un des principaux collaborateurs dans la refonte générale des lois du Chili.

En 1840, il avait publié le premier jet d'un traité sur le droit des gens (*Principios de derecho internacional*), auquel il travaillait depuis son séjour à Londres, ouvrage qui eut un succès prolongé (2e éd., corr. et augm., Caracas, 1847 ; souvent réimprimé ; dernière éd., avec

notes de C. Martinez Silva; Madrid, 1883, 2 vol. in-8). *El Crepúsculo* renferme de sa plume deux études remarquables, inconnues en Europe : *sur les Origines des romans de chevalerie* et *de l'Influence de la poésie germanique sur la poésie romane.* Il entreprit ensuite un laborieux travail de restauration sur le *poème du Cid*, étude où il montra des vues géniales, mais qui ne parut qu'après sa mort. Sa *Gramatica de la lengua castillana* (Santiago, 1847) est devenue classique (13e éd., Madrid, 1883).

On a surnommé Bello, et à juste titre, le prince des poètes lyriques de l'Amérique espagnole; non pas qu'il se signalât par sa fécondité ni par la profondeur de ses conceptions, mais parce qu'il règne dans ses compositions une majesté sereine, une mélancolie solennelle, une élégance sans recherche, une pureté de langage irréprochable, en un mot les plus hautes qualités de style, qui font de lui un artiste incomparable en poésie. Tous les critiques des Espagnes l'ont proclamé l'un des plus grands maîtres qui aient manié la langue castillane. Mais il fut plus qu'un écrivain illustre : ce fut un civilisateur, un apôtre de la culture européenne. Son action s'étendit à l'Amérique espagnole tout entière et c'est à l'influence bienfaisante, tenace et prolongée de ce grand homme que le Chili est redevable de sa longue période de tranquillité, de son état prospère et de sa supériorité intellectuelle. Aussi son pays d'adoption lui rendit-il tous les honneurs : il fut élu sénateur, sa mort fut ressentie comme un deuil public, le Parlement vota (1872) l'impression d'une édition monumentale de ses ouvrages aux frais de l'Etat (*Obras completas*; Santiago, 1881-1885, 8 vol. in-4), et le centenaire de sa naissance y a été célébré avec solennité.

G. Pawlowski.

Bibl. : *America poética*; Valparaiso, 1846. — Amunátegui frères, *Biografias de Americanos*; Santiago, 1854, et *Juicio critico de algunos poetas hispano-americanos*, 1861. — M. Torres-Caicedo, *Ensayos biográficos*; Paris, 1863, t. I. — M. Cañete, *Apuntes*, en tête des écrits choisis de Bello dans la *Biblioteca de escritores Venezolanos*, par J.-M. Rojas; Caracas et Paris, 1875, et *Discurso leido ante la Real Academia española*; Madrid, 1881. — M.-Ant. Caro, *Estudio biográfico y critico*, en tête de *Poesias* de A. Bello; Madrid, 1882. — M.-L. Amunátegui, *Vida de D. A. Bello*; Santiago, 1884.

BELLOC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 196 hab.

BELLOC-Saint-Clamens. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 361 hab.

BELLOC (Jean-Louis), chirurgien français, né à Saint-Maurin, près Agen, en 1730, d'une ancienne famille de médecins, mort à Agen le 21 déc. 1807. Il prit le grade de maître ès arts à Montpellier et y commença l'étude de la médecine, puis se rendit à Paris où il suivit les leçons d'Astruc et de Poissonnier au collège Royal. Il retourna dans son pays exercer la chirurgie, mais bientôt alla se fixer à Agen où il ne tarda pas à jouir d'une grande réputation. Deux fois (1762 et 1771) il obtint la médaille d'or décernée par l'Académie de chirurgie. Ayant obtenu le brevet de lieutenant du premier chirurgien du roi avec licence d'enseigner, il entreprit, aidé de quelques confrères, des cours d'anatomie et de pathologie qui eurent un grand succès. Ces cours, interrompus par la Révolution, furent repris aussitôt que le calme eut reparu. C'est alors que Belloc enseigna la médecine légale, science assez négligée à cette époque. Il a publié à cet égard : *Cours de médecine légale, judiciaire, théorique et pratique* (Paris, an X, in-12; ibid., 1811, 1818, in-8). On lui doit encore : *Topographie physique, philosophique et médicale du dép. de Lot-et-Garonne* (Agen, 1806, in-8). — Belloc a été confondu avec des chirurgiens du nom de Bellocq ou de Belloq, auteurs de mémoires insérés dans ceux de l'Académie de chirurgie. La question est à peine élucidée; ce qu'il y a de certain, c'est qu'un Belloq exerça la chirurgie à Paris, qu'il fut membre résident de l'Académie dès sa fondation, en 1743, et de plus adjoint au comité de cette compagnie, qu'un Bellocq probablement identique avec lui est désigné en 1753 comme conseiller titulaire du comité perpétuel, etc. Ce Bellocq a publié : *Description d'une machine pour arrêter le sang de l'artère intercostale* (*Mém. acad. chir.*, t. II, p. 125); *Descript. d'une machine pour les fractures obliques du corps du fémur et celles de son col* (ibid., t. III, p. 233); *Mém. sur quelques hémorrhagies particulières et sur les moyens d'y remédier* (ibid., p. 600). C'est dans ce dernier mémoire qu'est décrite la sonde dite de Belloq, destinée à arrêter les hémorrhagies nasales.

Dr L. Hn.

Bibl. : Beaugrand, art. Belloc, dans *Dict. encycl. sc. méd.*

BELLOC (Teresa Trombetta, épouse), cantatrice dramatique italienne, connue sous le nom de Mme Giorgi-Belloc, née à San-Benigno le 13 août 1784, morte à San-Giorgio Canavese le 13 mai 1855. Elevée à Turin, puis à Paris, où son père était au service de la République française, elle reçut une bonne éducation musicale. Douée d'une voix de *mezzo-soprano* d'une étendue assez médiocre, mais d'un timbre charmant et d'une exquise pureté, elle se destina à la scène, et dès 1801 débuta avec succès, comme *prima donna*, au théâtre Carignan de Turin, dans *l'Equivoco*, de Mayr et *la Virtù al cimento* de Paër. Elle se faisait appeler alors Teresa Giorgi et conserva ce nom jusqu'au jour où elle épousa Ange Belloc, chirurgien de l'armée de Napoléon. Mme Giorgi-Belloc était une chanteuse de race, douée d'un grand sentiment dramatique et dont le chant expressif et ému portait droit au cœur de ses auditeurs. L'un de ses triomphes était *Nina o la Pazza per amore*, de Paisiello, et aussi la *Griselda*, de Paër, ce qui ne l'empêchait pas de briller aussi dans le genre comique ou de demi-caractère. Après avoir chanté à Turin, elle alla se faire applaudir à la Scala de Milan, revint à Turin, puis se rendit à Rome, où elle créa *le Barbier de Séville*, de Rossini, que le maître avait écrit expressément pour elle, comme il écrivit encore à son intention *la Gazza Ladra*, *Cenerentola* et *l'Inganno felice*, qu'elle joua à Venise. Entre temps, Mme Giorgi-Belloc, dont les triomphes en Italie étaient éclatants, vint passer plusieurs saisons au Théâtre-Italien de Paris, où son succès ne fut pas moins complet. Elle se produisit aussi à Londres, toujours avec le même bonheur. De retour en Italie, elle fut engagée au théâtre San-Carlo de Naples, par le fameux *impresario* Barbaja, puis on la revit à la Scala de Milan, dont le public la chérissait. Ce fut le dernier théâtre sur lequel elle parut. En 1828 elle quitta définitivement la scène, jouissant d'une fortune légitimement acquise et dont elle usait noblement, en la prodiguant au secours des pauvres et des humbles. A. P.

Bibl. : Francesco Regli, *Dizionario biografico*; Turin, 1860, in-8. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

BELLOC (Louise Swanton, dame), femme de lettres française, née à La Rochelle en 1796, morte à Paris le 6 nov. 1881. Fille d'un officier supérieur irlandais, elle épousa en 1823 le peintre Hilaire *Belloc* (V. ci-dessus). Avant son mariage elle avait déjà publié diverses traductions de l'anglais. Depuis lors elle en a donné, soit seule, soit avec Mlle A. de Montgolfier, un très grand nombre qui ont contribué à faire connaître en France les œuvres de lord Byron, Thomas Moore, miss Edgeworth, Ch. Dickens, etc. Mme Belloc avait fondé avec la même collaboratrice *la Ruche*, journal d'études (1836). Parmi ses publications personnelles, nous citerons un *Petit manuel de morale élémentaire* (1819, in-18); *Bibliothèque de famille, ou Choix d'instructions familières* (1832, 2 vol. in-12) ; *Pierre et Pierrette, ou les Dangers du vagabondage* (1838, in-12), souvent réimprimé; *la Tirelire aux histoires* (1869, in-8) ; *le Fond du sac de la grand'mère* (1873, in-8 ill.) ; *Histoires et contes de la grand'mère* (1874, in-8) ; *Lectures enfantines* (1877, in-12) ; *Contes pour le premier âge* (1882, in-12, ill.);

Derniers récits (1885, in-12, ill.). Mme Belloc avait connu la plupart des hommes distingués de son temps, et son modeste salon de la rue de l'Ecole-de-Médecine a été l'un de ceux où se sont maintenues le plus longtemps les traditions de la causerie française. M. Tx.

BELLOCQ (*Pulcher locus*, XIIIe siècle ; *Begloc* ou *Betloc*). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Salies, sur la rive gauche du gave de Pau, en face de Puyoo, embranchement des lignes de chemin de fer de Bayonne, de Dax, de Pau et de Mauléon ; 1,099 hab. Bellocq possède une des églises protestantes les plus importantes du Béarn. Le vin de Bellocq est renommé dans le pays. — Bellocq est une bastide construite, au XIIIe siècle, sur la paroisse de Salles-Montgiscard. En 1281, Gaston VIII vicomte de Béarn, affranchit les habitants et leur concéda les privilèges du For de Morlàas ; il leur céda tous les droits féodaux et rentes qu'il percevait sur leur territoire, moyennant une redevance annuelle ou *fiu* déterminé. Bellocq, qui était située sur les confins du Béarn, devint au moyen âge une place importante, défendant avec le château de Montgiscard ou de Saint-Pic le passage du gave de Pau. Une forteresse ou château construit dès



Ruines du château de Bellocq, d'après une photographie.

le XIIIe siècle devint, au XVIe siècle, l'une des résidences royales. Le pont de Bellocq était un des principaux passages commerciaux au moyen âge ; il fut détruit au milieu du XVe siècle, et remplacé pendant assez longtemps par un bac ou *passage*. En 1385, Bellocq ressortissait au bailliage de Rivière-Gave et comptait quatre-vingt-cinq feux. C'était un des *locs* ou localités qui, parce qu'il était régi par le For de Morlàas, était représenté aux Etats de Béarn par un de ses jurats. Au moyen âge, Bellocq était le siège d'une notairie et une dépendance du diocèse de Dax.

MONUMENTS. — Bellocq possède une *église* romane avec un curieux portail et les ruines de son vieux *château*, qui dominent la gave de Pau, particulièrement beau à cet endroit. En face du château on aperçoit encore les restes du vieux pont de Bellocq. Les ruines se composent d'un donjon carré et d'une enceinte de murailles flanquée de six tours rondes, le tout assez mal entretenu. Léon CADIER.

BIBL. : P. RAYMOND, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées* ; Paris, 1863, in-4. — LE CŒUR, *Le Béarn, Histoire et Promenades archéologiques* ; Pau, 1877, in-8.

BELLOGUET (Dominique-François-Louis, baron ROGET de), antiquaire français, né à Bergheim, en Alsace, en 1796, mort à Nice le 3 août 1872. Fils du général Roget, il fut soldat lui-même, se signala par sa belle conduite pendant la campagne de France en 1814 et servit dans l'armée française jusqu'en 1834. Depuis cette époque où il prit sa retraite, il se livra aux études archéologiques et publia principalement : *Questions bourguignonnes* (Dijon, 1846, in-8) ; *Carte du premier royaume de Bourgogne* (Dijon, 1848) ; *Les Origines dijonnaises dégagées des fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour* (Dijon, 1851) ; *Ethnogénie gauloise, mémoires critiques sur les Cimmériens, les Ligures et les anciens Celtes* (1858-1873, 4 vol. in-8). E. B.

BELLON. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbézieux, cant. d'Aubeterre ; 419 hab.

BELLONE. I. MYTHOLOGIE. — Déesse de la guerre chez les Romains. Importée probablement de la Sabine par la *gens Claudia*, elle se confondit de bonne heure avec la déesse grecque *Enyo*, sœur d'Arès qu'on identifia avec Mars. Outre un temple plus ancien dont parle Pline, nous en connaissons un situé sur le Champ de Mars, donc hors de l'enceinte du *promœrium* fondé par Appius Claudius Cæcus en 296. C'est là que le Sénat venait recevoir les généraux qui demandaient le *triomphe* (V. ce mot). Devant ce temple était la colonne de guerre *(Columna bellica)* où le fécial venait planter sa lame sanglante au moment des déclarations de guerre (V. FÉCIAUX). Plus tard les Romains identifièrent le culte de leur antique Bellone avec celui de la grande déesse lunaire, fort répandu dans l'Asie Mineure et surtout en Cappadoce (V. COMANA et MA). Un temple lui fut élevé, desservi par des prêtres et prêtresses portant le nom de *Bellonarii*, ou *fanatici de œde Bellonæ pulvinensis*.

Ces prêtres présentent les plus grandes analogies avec ceux de Cybèle. Ils portaient de grandes robes noires et des bonnets de laine noire ou de poil de chèvre. Aux jours de fête, et surtout le neuvième jour des Kalendes d'avril (qui, pour ce motif, était appelé : *Dies sanguinis*), ils couraient autour de la déesse et dans les rues, en proie à une agitation furieuse, poussant des cris, se livrant à des danses désordonnées et se plongeant dans les bras et dans les épaules des couteaux ou des petites haches à deux tranchants (V. Martial, XII, 57 ; Lactance, I, 25 ; Tertullien, *Apologétique*, par. 9 et 25). Ils recueillaient dans la main le sang qui jaillissait de leurs blessures et le buvaient, croyant ainsi se purifier des fautes commises. Les fidèles frappés d'admiration faisaient de même, car ils attribuaient à ce sang une vertu expiatoire. — Ils prédisaient aussi l'avenir.



Effigie d'un bellonaire, d'après une pierre funéraire.

Déjà sous Auguste, Horace (*Satires*, II, 3, 223) et Tibulle (I, 6, 45), nous parlent de ces cérémonies sanglantes. Leur vogue s'accrut sous l'empire alors que les dieux africains et orientaux avaient supplanté les vieilles divinités nationales. Juvénal (*Satires*, IV, 125 et VI, 523) nous montre les plus nobles patriciennes recevant chez elles « la confrérie de la violente Bellone et de la mère des dieux » et, à leur exemple « parcourant le Champ de Mars sur leurs genoux ensanglantés. » Ces blessures n'étaient toujours pas aussi graves que le croyait le vulgaire, car Lampride (*Vie de Commode*, 19) dit que Commode, dans son penchant à la cruauté, ordonna que les bellonaires se fissent des incisions sérieuses, *Vere exsecarent*. — En dehors de ces cérémonies publiques, les bellonaires célébraient aussi des rites secrets auxquels on n'était admis qu'après une série d'épreuves (V. Firmicus Maternus, *De errore profanorum*, XVIII, 2). — Une pierre funéraire (Muratori, 179, 1) nous donne l'effigie et l'inscription d'un bellonaire, cistophore du temple de Bellone.

BIBL. : TIESLER, *De Bellonæ cultu* ; Berlin, 1842.

II. ASTRONOMIE. — Nom de la 28e petite planète, découverte par Luther, le 1er mars 1854.

BELLONE (Etienne), poète français, né en Touraine vers 1580. Il a écrit : *Les Amours de Dalcmeon et de Flore* (Rouen, 1610 et 1621, in-12), tragédie en cinq actes, et un recueil intitulé *Chansons folastres et*

Prologues tant superlifiques que drôlatiques des comédiens françois (Rouen, 1612, in-12), où l'on trouve la fameuse chanson de Cadet Rousselle.

BELLONI (Paolo), jurisconsulte italien, né à Valence-du-Pô, à une date restée inconnue, mort en 1625. Après avoir professé le droit civil à Pavie, où il devint commissaire de l'Inquisition, il fut successivement nommé sénateur de Milan, puis président du Sénat, et enfin podestat de Crémone. On a de lui plusieurs ouvrages de droit, écrits en latin, dont les principaux sont intitulés *In titulum* de *Testamentis ordinandis* et de *potestate earum quæ incontinenti vel ex intervallo fiunt*.

BELLONI (Francesco), mosaïste italien du XIXe siècle, né à Rome en 1772. Ce fut dans sa ville natale que se forma cet artiste, mais la plus grande partie de ses travaux fut exécutée à Paris, où Belloni vint s'établir vers la fin du XVIIIe siècle, lorsque la fabrique vaticane fut fermée. Après s'être fait connaître par quelques bons ouvrages, il fut mis à la tête de l'*Ecole impériale de mosaïque*, fondée par Napoléon en 1804. Logés à l'Ecole même, les élèves apprenaient la copie des tableaux en mosaïque, l'exécution des pavages et revêtements artistiques, enfin toutes les applications au décor et à l'ameublement des mosaïques dans le goût romain ou dans le goût florentin. Sous la Restauration, l'Ecole fut placée dans les services de la Maison du roi et prit le nom de *Manufacture royale de mosaïque ;* elle conserva ce titre jusqu'en 1831, époque où, sans cesser d'exister comme établissement industriel, elle perdit son caractère officiel. Le rapport sur les objets exposés par Belloni en 1832, à l'Exposition des produits de l'industrie, montre que le goût artistique de l'Ecole n'avait pas progressé et fait peu regretter sa disparition. Le travail le plus remarquable que produisirent les ateliers de Belloni fut la grande mosaïque de la *salle Melpomène*, au Louvre ; la partie centrale de cette composition, due au baron Gérard, a figuré au Salon de 1810, sous ce titre : *Le Génie de l'empereur maîtrisant la Victoire et ramenant la Paix et l'Abondance*; c'est Minerve Nicéphore, debout sur un quadrige, et accompagnée de personnages symboliques. L'encadrement contient les figures couchées de quatre fleuves, rappelant les campagnes victorieuses de Napoléon; ce sont *le Pô*, *le Danube*, *le Dniéper* et *le Nil*. Formé de petits cubes de marbres et de verre coloré, cet ouvrage, d'une correction parfaite au point de vue de la main d'œuvre, est d'un dessin sec et d'un aspect terne et froid. Les mosaïques et les stucs de la *Rotonde* précédant la galerie d'Apollon au Louvre ont aussi été faits sous la direction de Belloni, ainsi que la cheminée de style Renaissance placée dans la *Salle des Cariatides*, et la plupart des cheminées du *Palais de Saint-Cloud*, détruites aujourd'hui. Cet artiste a encore exécuté un grand *Portrait de Louis XVIII* et la restauration de la belle *Mosaïque antique* découverte à Lyon et représentant une course de chars.

Ad. Thiers.

Bibl. : Gerspach, *la Mosaïque ;* Paris, 1880, in-8. — Clarac, *le Mus. de sculpt. ant. au Louvre*, etc.; Paris, 841, in-8. — W. Frohner, *Notice de la sculpt. antique du Louvre;* Paris, 1870, in-12. — Artaud, *Hist. de la Mosaïque;* Lyon, 2 vol. in-4 et in-fol.

BELLONION. Instrument de musique mécanique dû aux constructeurs Kauffmann et fils, de Dresde. Cet appareil, à rapprocher de beaucoup d'autres, se compose essentiellement de vingt-quatre trompettes et de deux timbales. Les morceaux de musique exécutés par cet instrument d'une façon automatique peuvent être rendus avec beaucoup de précision dans les nuances de la sonorité. Les Kauffmann ont donné à leur invention différents types; c'est en partant du *Bellonion* qu'ils ont construit l'automate célèbre appelé « le Trompette ».

BELLONNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry ; 188 hab.

BELLORI (Giovanni-Pietro), savant antiquaire italien, né à Rome en 1615, mort en 1696. Son oncle maternel, François Angeloni l'initia de bonne heure à l'étude de l'antiquité figurée ; la reine Christine de Suède le nomma garde de sa bibliothèque et de son cabinet d'antiquités et le pape Clément X lui conféra le titre d'*antiquario di Roma*. Il s'était formé une riche collection d'antiquités qui, à sa mort, passa dans le cabinet de l'électeur de Brandebourg et se trouve aujourd'hui fondue dans les collections du musée de Berlin. Ses principales publications sont les suivantes : *Notæ ad arcum Titi* (dans le recueil intitulé *Icones et Segmenta illustrium e marmore tabularum quæ Romæ extant*, 1645 ; in-fol.); *Notæ in numismata tum Ephesiæ, tum aliarum urbium apibus insignita* (Rome, 1656, in-4) ; *le Gemme antiche figurate di Leonardo Agostini, con l'annotazioni del Bellori* (Rome, 1657 et 1670, in-4); *Vite de' pittori, scultori ed architetti moderni* (Rome, 1672, in-4, 3e édit.; Pise, 1821, 3 vol. in-8) ; *Fragmenta vestigii veteris Romæ in lapidibus Farnesianis, nunc primum in lucem edita, cum notis Bellorii* (Rome, 1673, in-fol.); *Scelto di medaglioni più rari nella, Biblioteca del cardinale Gius. Carpegna* (Rome, 1679, in-4); *Veterum illustrium philosophorum, poetarum, rhetorum et oratorum imagines, ex vetustis nummis, gemmis, hermis, marmoribus desumptæ a Bellorio expositionibus illustratæ* (Rome, 1685 et 1739, in-fol.); *l'Istoria Augusta da Giulio Cesare a Constantino il magno, illustrata da Francesco Angeloni*, etc. (Rome, 1685, in-fol., 2e édit. augmentée d'un ouvrage d'Angeloni); *Expositio symbolici deæ Syriæ simulacri* (Rome, 1688, in-fol.) ; *Veteres arcus Augustorum triumphis insignes*, etc., *notis Bellorii illustrati, et nunc primum æneis typis vulgati* (Rome, 1690, in-fol.); *Admiranda Romanorum antiquitatum ac veteris sculpturæ vestigia a Petro Santi Bartoli delineata, cum notis Bellorii* (Rome, 1693, in-fol.); *Descrizione delle imagini dipinte da Raffaello d'Urbino nelle camere del palazzo apostolico Vaticano, di Bellori* (Rome, 1695, in-fol., 2e édit. augmentée, 1751 ; 3e édit., avec d'importantes additions, 1821, in-8) ; *gli Antichi Sepolcri, ovvero Mausolei Romani ed etruschi trovati in Roma, raccolti e disegnati da P. S. Bartoli, colle spiegazioni di Bellori* (Rome, 1704, in-fol.); *le Pitture antiche delle grotte di Roma e del sepolcro de' Nasoni, disegnate ed intagliate da P. S. Bartoli, illustrate da Bellori* (Rome, 1697, 1699, 1704, 1727, 1768, in-fol.), ouvrage posthume tiré seulement à trente-cinq exemplaires ; *Selecti nummi duo Antoniniani, quorum primus anni novi auspicia, alter Commodum et Antoninum Cæsares exhibet* (Rome, 1672 et 1676, in-8); *Columna Antoniniana notis illustrata* (Rome, 1672 et 1704, in-fol.); *le Antiche Lucerne sepolcrali figurate, raccolte dalle cave sotterranee e grotte di Roma, intagliate da P. S. Bartoli, con le osservazioni di Bellori* (Rome, 1691 et 1729, in-fol.). La plupart des ouvrages de Bellori ont été insérés dans le *Thesaurus antiquitatum* de Grævius et Gronovius.

E. B.

BELLOSIO (Carlo), peintre italien, né à Milan en 1805, mort à Bellaggio, sur le lac de Côme, en sept. 1859. Elève de l'Académie de Brera et du peintre bolonais P. Palagi. Artiste fort bien doué et fécond, très apprécié surtout pour ses fresques dont les principales sont à Milan et à Turin, notamment l'*Institution de l'ordre de l'Annonciade*, au palais du roi, où se trouve aussi son importante toile représentant une scène du *Déluge* (1839-1841). La mort l'a surpris au moment où il mettait en œuvre, par ordre de Charles-Albert, roi de Sardaigne, une peinture colossale ayant pour sujet le *Passage de la Bérésina*.

G. P-i.

BELLOSTE (Augustin), chirurgien français, né à Paris en 1654, mort à Turin le 15 juil. 1730. D'abord attaché aux hôpitaux militaires et aux armées, puis premier chirurgien de Victor-Amédée de Savoie, il a écrit plusieurs ouvrages qui dénotent un praticien plein de

jugement ; il a remis en honneur et modifié un grand nombre de procédés anciens, banni le tamponnement des plaies, leurs pansements trop fréquents, etc. Citons de lui : *Chirurgien d'hôpital, ou manière de guérir promptement les plaies* (Paris, 1696, in-8, et un grand nombre d'éditions et de traductions) ; *Suite du chirurgien d'hôpital ; du mercure, des maladies des yeux, des tumeurs enkystées, des plaies de poitrine*, etc. (Paris, 1725, in-8). D. Sancassani a traduit tout l'ouvrage en italien sous le titre de *Chirone in campo* (Venise, 1729, 2 vol. in-8). Des pilules composées de mercure et de plusieurs drastiques portent le nom de Belloste, quoiqu'elles se trouvent déjà formulées dans la pharmacopée de Renou, dit Renaudot. — Son fils, *Michel-Antoine* Belloste, a voulu faire un mystère de ces pilules.
Dr L. Hn.

BELLOT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais ; 779 hab.

BELLOT (Détroit de). Passage des mers polaires qui sépare Boothia de North-Somerset, par 72° de lat., entre 96° 40′ et 97° 40′ de long. O., large de 4 à 5 kil. Découvert par Kennedy et nommé par lui en l'honneur de son compagnon René Bellot, dont le nom a été donné aussi à un cap de l'île du Prince de Galles. L. Del.

BELLOT (Pierre-François), jurisconsulte suisse, né à Genève le 4 janv. 1776, mort le 17 mars 1836. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, où il acquit une grande réputation et une grande influence. Il devint ainsi membre du conseil représentatif et s'occupa activement des affaires du canton de Genève. En 1823, il fut nommé professeur de droit civil et de procédure civile et devint doyen de la Faculté de droit. Bellot a écrit quelques publications sur la jurisprudence et la procédure de la Suisse ; il a également collaboré aux *Annales de législation et d'économie politique*. G. L.

BELLOT (Joseph-René), marin français, né à Paris le 18 mars 1826, élevé à Rochefort qui devint sa véritable patrie. Il prit part comme aspirant à l'expédition de Madagascar. Après plusieurs voyages, nommé enseigne de vaisseau, puis lieutenant de vaisseau, il obtint de s'associer à l'expédition anglaise de Kennedy qui allait à la recherche de Franklin (1851). Il suivit ensuite Inglefield dans son exploration. Le 18 août 1853, en faisant une reconnaissance dans les environs du navire, il disparut, ayant sans doute été poussé par le vent dans une crevasse. Sir John Barrow a élevé une stèle commémorative en l'honneur de Bellot à l'île Beechey. Il a aussi un monument à Greenwich, et son nom a été donné au détroit qui sépare l'île de Somerset de celle de Booth. Son *Journal d'un voyage aux mers polaires* a été publié après sa mort (1854 ; édit. illustrée, 1879).

BELLOT des Minières (Pierre-Henri), jurisconsulte et poète français, né aux Minières (Vienne) le 9 avr. 1787, mort vers 1860. Il fit les campagnes de 1806 à 1811, fut reçu avocat en 1815, publia à cette date plusieurs poésies patriotiques, et composa deux tragédies ; professa le droit appliqué au notariat, de 1818 à 1829, à Fontenoy, à Poitiers et à Bordeaux. On lui doit les ouvrages de jurisprudence suivants : *Traité du contrat de mariage* (Poitiers, 1824-1825, 4 vol.) ; *Commentaire sur l'arbitrage volontaire et forcé* (La Réole, 1838, 3 vol.) ; *Régime dotal et communauté d'acquêts* (Paris, 1851-1854, 4 vol.) ; *le Contrat de mariage considéré en lui-même, ou commentaire du titre du contrat de mariage* (Paris, 1855). G. P-i.

BELLOTTI (Pietro), peintre italien, né en 1627 à Vilzano, mort en 1700 à Gangnano (lac de Garde). Il se fit remarquer de bonne heure par le soin minutieux qu'il apportait dans l'exécution des détails et un goût marqué de réalisme. Il corrigeait ce que sa manière avait de dur et de sec par l'atténuation systématique et l'harmonie de sa couleur. Mariette écrivait après avoir vu un de ses tableaux : « Il était peint avec le plus grand soin, chaque chose y était traitée avec vérité, le goût de couleur en était fort bon ; mais le dessin en était ignoble et de mauvais choix. Pour représenter la vestale Tucia, ce peintre avait pris pour son modèle la plus infâme et la plus dégoûtante créature... Je juge par la conduite de ce tableau que Bellotti a dû parfaitement réussir dans les portraits. » Ces lignes du célèbre amateur permettent de supposer que Bellotti avait subi l'influence des maîtres hollandais. Quoi qu'il en soit, il jouit d'une grande réputation parmi ses contemporains ; fut successivement appelé par l'évêque de Brescia (plus tard Alexandre VIII), le grand électeur de Bavière Maximilien II, le gouverneur de Milan, le duc Ferdinand de Mantoue. Il se faisait payer ses tableaux plus cher qu'aucun peintre de son temps, et reçut 600 ducats pour la *Destruction de la forteresse Dalmate par les Vénitiens* (1571) qu'il peignit dans la salle du scrutin au Palais des Doges. On voit de lui, au Musée Correr de Venise, un buste de *Vieille Femme*, à Stuttgart une *Vieille Espagnole*, à Madrid une autre *Vieille* ; dans la collection Casilini à Rovigo un *Saint-Roch*, et à Venise (collect. Farsetti), une *Vieille Femme avec une tête de mort*. Son portrait, peint par lui-même et signé *Petrus Bellotus faciebat* 1658, est aux *Uffizi* à Florence. André Michel.

Bibl. : P.-A. Orlandi, *Abecedario pittorico* Bologne, 1789, in-4. — Lanzi, *Storia pittorica della Italia dal risorgimento delle Belle arti presso al fine del* XVIII*e secolo* ; Florence, 1825, 6 vol. (Trad. franç. 1825, 5 vol.). — P.-J. Mariette, *Abecedario*, I, 114 ; Paris, 1851, in-8.

BELLOTTI (Jérôme), numismatiste italien, né à Venise vers 1680, mort vers 1730. Il a publié : *Medaglia enigmatica spiegata in lettere* (Venise, 1722, in-8) ; neuf dissertations sur des médailles antiques, ont, en outre, été insérées par lui dans les *Atti eruditi della Società Albriziana* de l'année 1725. E. B.

BELLOTTI-Bon (Luigi), acteur et *impresario* italien, né vers 1820. Sa mère, actrice elle-même de premier ordre, avait épousé en secondes noces l'illustre comédien François-Auguste Bon, dont la renommée fut si grande en Italie comme acteur, comme auteur dramatique et comme écrivain didactique sur son art. François-Auguste Bon adopta comme le sien propre ce fils du premier époux de sa femme, et, doué de qualités naturelles pour le théâtre, élevé dans un milieu tout artistique, Luigi Bellotti-Bon ne tarda pas beaucoup à embrasser la carrière dramatique et à donner les preuves d'un remarquable talent. Il se distingua dans l'emploi des *brillanti*, c.-à-d. des premiers comiques, dans lequel, dit-on, il n'a pas connu d'égal en Italie, marchant continuellement de succès en succès, et parcourant toutes les villes de sa patrie au bruit des applaudissements et des acclamations du public. En 1859, à la mort de son beau-père, M. Bellotti-Bon prit la direction d'une compagnie dramatique, et ne fut pas moins heureux en joignant à sa qualité d'acteur celle de directeur ; encouragé par la réussite, il forma bientôt une seconde troupe, puis une troisième, dont, naturellement, il devait confier la conduite à des mains étrangères. Ces troupes, nomades, comme toutes celles d'Italie, parcouraient le pays sous la dénomination assez singulière de *Compagnia Bellotti-Bon, n° 1, n° 2, n° 3*. Par la suite, il se résolut à n'avoir plus que deux compagnies, mais il les a toujours conservées depuis, et jamais le succès ne lui a fait défaut. Comédien de premier ordre, directeur habile et d'une activité rare, M. Bellotti-Bon s'est encore fait remarquer comme auteur dramatique, et on lui doit un certain nombre de pièces qui ont reçu du public un accueil très favorable. Parmi ces pièces, on en cite deux qui n'ont cessé de faire partie du répertoire des compagnies, ce qui est fort rare en Italie, où les productions dramatiques paraissent et disparaissent avec une étonnante rapidité ; ce sont deux comédies, dont l'une a pour titre *Spensieratezza e buon cuore*, et l'autre *l'Arte di far fortuna*. A. P.

BELLOTTO ou BELLOTTI et aussi BELOTTO (Ber-

nardo), peintre italien, né à Venise le 30 janv. 1720, mort à Varsovie le 17 oct. 1780. Il prit le surnom de *Canaletto*, qu'avait illustré son oncle Antonio da Canale, dont il fut le digne élève et l'habile imitateur. Vers 1740, il alla perfectionner à Rome son instruction artistique et dessiner d'après les ruines classiques, puis il commença son tour d'Italie. On peut retrouver à Turin, Brescia, Milan, Verone des traces de son passage : gravures d'après des vues du pays lombard et vénitien, *Vue de Turin, prise du jardin royal*, et *Vue de l'ancien pont sur le Pô* (n°s 283 et 288 de la Pinacothèque de Turin, signé : *Bernardo Bellotto d° il Canaletto f°); paysages des environs de Varèze* (n°s 352, 353, du musée Brera à Milan), que l'on fait dater d'avant son départ pour l'Allemagne, c.-à-d. d'avant 1745. J. Meyer lui attribue également les vues de Venise (n°s 1267 à 1270) de la Pinacothèque de Munich, que le catalogue récent de Reber et Bayersdorfer maintient à Antonio da Canale. Quoiqu'il en soit, il s'arrêta d'abord à Munich, où il travaille pour l'électeur Charles Albert. A la fin de 1746 ou au commencement de 1747, il arrivait à Dresde, où le comte de Brühl d'abord, puis le roi Auguste III, occupèrent souvent ses pinceaux. Dès 1748, il prend le titre de « peintre royal ». Ce fut le comte qui l'employa le premier : il lui commanda pour décorer son palais, une série de grandes vues (1,30 sur 2,40 environ) de la ville de Dresde et de celle de Pirna, et de leurs environs. La plus ancienne *Vue de Dresde, prise de la maison du comte Hoffmansegg à Neustadt*, est signée : *Bernardo Belotto detto il Canaletto F. anno 1747, in Dresda*. Le catalogue de la Pinacothèque ne compte pas moins de trente-huit de ses tableaux, dont vingt-un furent exécutés de 7147 à 1755. Après la mort du comte, le peintre réclama le payement arriéré et, comme les héritiers se montraient peu disposés à l'effectuer, ces ouvrages furent achetés par la cour de Saxe, qui les paya l'un dans l'autre 200 écus seulement. Ce sont des œuvres pour la plupart d'une grande valeur, d'une exécution précise et ferme, d'une perspective aérienne impeccable, pleines de lumière et d'harmonie. Bellotto resta à Dresde jusqu'en 1758 ; on lit cette date sur un de ses tableaux, représentant le Zwinger (n° 474). Il fut alors appelé à Vienne, pour y travailler à la décoration du palais royal. De 1758 à 1760, il y exécuta treize tableaux, qui font aujourd'hui partie de la galerie du Belvédère (n°s 108 à 120). En 1764, on le retrouve de nouveau à Dresde, où le 1er mai de cette même année, il était nommé membre de l'académie royale des beaux-arts, qui venait d'être ouverte. On y constate sa présence jusqu'en 1766 ; mais son congé n'est daté que du 29 août 1768. Il partit alors pour Varsovie, où l'appelait le roi Stanislas-Auguste, pour y peindre des vues de cette résidence ; il y demeura jusqu'à sa mort. La première en date est de 1770. Elle fut gravée par l'artiste lui-même, comme la plupart de ses œuvres, et on lit sur l'estampe cette inscription en français : *peint en 1770 par Bernardo Belotto de Canaletto et gravé par lui-même, A°, 1772*. Sur un autre : *le tableau appartient au roi. Peint et gravé par Bernardo Belotto de Canaletto, peintre du roi, 1771* , etc. La plupart de ces tableaux ont été transportés à Gatschina, après être longtemps restés au château de Varsovie. Plusieurs musées européens possèdent des œuvres de ce fécond artiste ; nous citerons : l'Ermitage de Saint-Petersbourg (n° 320), la galerie de Darmstadt (n°s 628, 629) ; l'institut Städel à Francfort (n° 51), attribué par le catalogue à Antonio da Canale ; le musée royal de Bruxelles (n° 174) ; la galerie grand'ducale de Schwerin (n°s 53 et 54) ; le musée royal de La Haye (n°s 265 et 266) ; le premier, *ruines d'un palais romain*, signé : *Bellotti* dit *Canaleti Venitien, peintre royal* ; le musée de Berlin (n° 503 A) ; les galeries Lichtenstein et Harrach, à Vienne... Bellotto a gravé lui-même avec beaucoup de talent un grand nombre de tableaux : Mariette les admirait fort : « on les croirait, écrivait-il, gravées par Ant. Canal lui-même, tant elles sont ressemblantes par la touche, à ce qui a été gravé à Venise, par ce dernier. C'est la même fermeté de pointe ; on y trouve de même à redire trop d'égalité dans la touche. » André MICHEL.

BIBL. : P. GUARIENTI, *Abecedario pittorico di P. Orlandi accresciuto da...* ; 1763, in-4. — MARIETTE, *Abecedario*. — J. HÜBNER, *Catalogue de la galerie royale de Dresde...* (trad. franç.) ; Dresde, 1884, in-8. — R. MEYER, *Die beiden Canaletto* ; Dresde, 1878, in-8. — Article de Julius MEYER, dans l'*Allgemeines Künstler-Lexikon*.

BELLOU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot ; 262 hab.

BELLOU-EN-HOULME. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Messei ; 2,121 hab. Tourbières dans les marais du Grand-Hazé. Sur le territoire de cette commune est la ferme-école de Dieulefit.

BELLOU-LE-TRICHARD. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. du Theil ; 596 hab.

BELLOU-SUR-HUINE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Rémalard ; 774 hab. Papeteries.

BELLOUA (Djebel). Massif montagneux boisé, qui se rattache à la chaîne du Tamgout (Kabylie du Djurjura, Algérie) et s'élève au N. de Tizi-Ouzou ; alt., 710 m.

BELLOVAQUES, BELLOVACI, BELOVACI (Βελλοάκοι). Nation de la Gaule Belgique, jouissant d'une grande réputation de puissance et de bravoure. Leurs voisins étaient au N. les *Ambiani* et les *Veromandui*, au N.-O. les *Caletes*, au S.-O. les *Veliocasses*, au S. les *Parisii*, à l'E. les *Suessiones*. Leur pays s'étendait entre la Somme, l'Oise et la Seine et il est probable qu'entre l'embouchure de la Somme et la Bresle, il atteignait même le littoral de la Manche. Ce territoire correspond à peu près au diocèse de Beauvais. César affirme que les Bellovaques étaient en état de mettre sur pied jusqu'à 100,000 combattants, dont 60,000 hommes d'élite. De son temps ils avaient pour centre principal *Bratuspantium* : c'était moins une capitale qu'un lieu de refuge, ou plutôt un vaste camp retranché que César appelle *oppidum* et dans lequel, en cas de danger, les habitants du pays se retiraient avec leurs familles, leurs troupeaux et tout ce qu'ils pouvaient emporter (César, *De bel. gal.*, II, 13.) A cette époque, ils étaient les alliés, peut-être même les clients des Eduens ; ils entrèrent néanmoins, en 57, lors de la deuxième campagne de César, dans la ligue des peuples du Belgium ; mais ils ne purent prendre part à la bataille de l'Aisne, parce que l'Eduen Divitiacus, l'ami des Romains, chargé d'opérer une diversion, avait fait irruption dans leur pays. Après la déroute des Belges aux bords de l'Aisne, les Bellovaques, rétirés à Bratuspantium, demandèrent la paix. Grâce à l'intercession de Divitiacus, ils l'obtinrent à des conditions favorables : ils durent livrer six cents otages et remettre toutes leurs armes. Lors de l'insurrection générale de 52, les Bellovaques prétendant faire la guerre par eux-mêmes, ne voulurent point fournir leur contingent à Vercingétorix qui les avait imposés pour 10,000 hommes. Cependant pressés par les sollicitations de l'Atrébate Commius, ils finirent par en envoyer 2,000, tandis que les autres marchèrent sur Lutetia pour combattre Labiénus. Après la chute d'Alésia, les Bellovaques avec leur chef Corréus se mirent à la tête d'une puissante coalition de peuples belges, contre laquelle César dut en personne entreprendre sa huitième campagne. Corréus fut tué en combattant et les Bellovaques, après s'être défendus avec autant d'adresse que de bravoure, durent faire leur soumission. Ils en furent quittes pour donner des otages à César et lui promettre fidélité. On a pensé que Corréus est peut-être le même que Ciricus, dont le nom se trouve sur des monnaies en or, en argent et en cuivre, qu'on a trouvées en foule dans le Beauvaisis et les régions limitrophes. On attribue également aux Bellovaques de magnifiques statères et quarts de statères, avec une tête chargée d'une coiffure immense au droit et avec cheval surmonté d'un génie ailé au revers. L'empereur Auguste avait pour principe

politique de déplacer les centres de population et de s'attacher les peuples en les prenant comme clients, en donnant ou laissant prendre son nom à leurs capitales. En 28 avant notre ère, lorsqu'il réorganisa la Gaule, il réunit le territoire des Bellovaques à la province impériale de Belgique, et Bratuspantium fut remplacé par *Cæsaromagus* comme capitale. On a voulu identifier les deux villes, mais Cæsaromagus, plus tard *civitas Bellovacorum*, aujourd'hui Beauvais, est d'origine romaine, tandis que la première était une cité gauloise, dont on ne connaît plus l'emplacement. L'abbé Barraud croyait l'avoir découvert près de Breteuil; mais plus tard il a renoncé lui-même à cette attribution. C'est également près de Breteuil qu'on lit le nom de *Bratuspantium* avec un point d'interrogation sur la carte celtique publiée par la Commission topographique de la Gaule. Au IVe siècle, les *Bellovaci* formaient une des douze cités de la *Provincia Belgica secunda*, cité qui, lors du partage de 511, fut comprise dans le royaume de Paris. L. WILL.

BIBL. : J. CÉSAR, *De bello gallico*, liv. II, V, VII, VIII, — PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.*; IV, 31.— LOUVET, *Histoire du Beauvaisis*. — BONAMY, *Conjectures sur la position de deux anciennes villes des Gaules nommées Bratuspantium et Mediolanum*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.* (hist.), 1761, t. XXVIII, pp. 463-474. — BARRAUD, *Recherches relatives à la situation géographique de Bratuspantium*, dans *Bulletin monumental*, 1846, t. XI, pp. 31-41.— E. COPPIN, *Les révoltes des Bellovaques, Histoire du Beauvaisis pendant la domination romaine*; Clermont, 1859.— DE BALLIENCOURT, *Etude topograph. sur la dernière campagne de J. César contre les Bellovaques* dans *Bull. de la Comm. archéol. de Noyon*, 1682, t. I, pp. 130-135. — L. MAZIÈRE, *Campagne de César contre les Bellovaques*; Compiègne, 1862. — PEIGNÉ-DELACOURT, *Campagnes de César contre les Bellovaques* dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, 1862, t. V. — MAILLET, *Note sur Bratuspantium* dans *Bull. du Com. archéol. de Noyon*, 1866, t. I, pp. 197-202. — DE SAULCY, *Les campagnes de Jules César dans les Gaules*, 1862, pp. 375-422.— NAPOLÉON III, *Vie de César*; II, pp. 282 et suiv. — ROSE, *Le Théâtre de la dernière guerre des Bellovaques contre César*; Beauvais, 1866. — A. DE GRATTIER, *Campagne de J. César contre les Bellovaques* dans *Bull. de la Com. archéol. de Noyon*, 1867, t. II, p. 12 et pp. 76-87. — A. SARRETTE, *Exposition d'un système sur la campagne de César contre les Bellovaques*; même bulletin, t. III, pp. 262-263. — PLESSIER et PEIGNÉ-DELACOUR, *Etude nouvelle sur la campagne de J. César contre les Bellovaques* dans *Bull. du Comité archéol. de Senlis*, 1869, t. VII, pp. 3-46. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, pp. 435, 451, 452.

BELLOVÈSE, chef gaulois. Tite-Live raconte qu'*Ambigat* (V. ce nom), roi des Gaules, avait deux neveux, Bellovèse et Sigovèse, qui s'illustrèrent par de grandes et lointaines expéditions, devenues nécessaires lorsque la population se fut accrue outre mesure dans le royaume de leur oncle. Tandis que Sigovèse prenait le chemin de la Germanie, Bellovèse, à la tête d'une armée, composée de Bituriges, d'Arvernes, de Senons, d'Eduens, d'Aulerques, d'Ambarres et de Carnutes, se dirigeait vers l'Italie. Avant de traverser les Alpes, il combattit les *Salluvii*, alors en guerre avec les Phocéens qui venaient de débarquer sur la plage, où ils allaient fonder la ville de Marseille. Après cette diversion, Bellovèse prit sa route par le pays des *Taurini*, pour passer le mont Genèvre, indiqué par l'historien romain sous le nom de *Alpes Juliæ*, désignation éphémère qui peu de temps après fut remplacée par celle de *Cottiæ Alpes*. De là les Gaulois descendirent dans cette partie de l'Italie septentrionale, qui prit plus tard le nom de Gaule cisalpine. Après avoir battu les Etrusques près du Tessin, ils s'établirent dans le canton appelé le *Champ des Insubres*, où ils fondèrent la ville de *Mediolanum* (*Medland* = centre de pays, Milan). Bellovèse favorisa une seconde expédition de Gaulois, qui vinrent fonder peu de temps après les villes de *Brixia* (Brescia) et de Vérone dans le pays qu'on a appelé depuis le territoire des Cénomans.

Ce texte de Tite-Live, reproduisant et arrangeant des traditions ou des légendes héroïques, originaires, selon toute apparence, de la Gaule elle-même, a été de nos jours le sujet de controverses intéressantes. Les uns, comme Amédée Thierry, se conformant jusqu'à un certain point aux données de l'historien de Padoue, en acceptent la chronologie, et placent l'expédition de Bellovèse à l'époque de la fondation de Marseille par les Phocéens, c.-à-d. vers l'an 600 avant notre ère. D'autres savants, par contre, attribuent un caractère légendaire au récit de Tite-Live, et essaient d'en dégager le noyau historique. Th. Mommsen, le premier est entré dans cette voie; il prétend que la tradition gauloise qui sert de base au récit, ne pouvait pas avoir fourni de données chronologiques; mais que la chronologie avait été arrangée après coup par Tite-Live lui-même et que celui-ci, sans raison plausible, a mis l'invasion des Gaulois en Italie en rapport avec la fondation de Marseille. L'historien allemand estime que l'établissement des Gaulois dans le N. de l'Italie est de date plus récente, qu'il doit coïncider avec la chute de la domination des Etrusques dans la plaine du Pô, fait qui ne se serait accompli que dans la seconde moitié du IIIe siècle de la fondation de Rome, soit vers l'an 400 avant notre ère. L'opinion de Mommsen, adoptée par M. d'Arbois de Jubainville, a été combattue par M. Maximin Deloche qui à l'Académie des inscriptions, dans la séance du 28 juil. 1876, s'est prononcé pour l'année 534 av. J.-C. Les Anglais Cramer et Wickham ont essayé de démontrer que Bellovèse n'avait pas passé le mont Genèvre. D'après eux, il aurait traversé le pays des Salasses, pour se rendre par le Petit Saint-Bernard dans la vallée du Pô. Ils admettent que Tite-Live a indiqué le nom de la montagne, non d'après l'ancienne tradition qui était sa source, mais d'après ses suppositions personnelles. L. WILL.

BIBL. : TITE-LIVE, V, 34. — JUSTIN, XX, 5. — Amédée THIERRY, *Histoire des Gaulois*; liv. I, chap. I. — CRAMER et WICKHAM, *Dissertation on the passage of Hannibal over the Alps*; Oxford, 1820. — Th. MOMMSEN, *Römische Geschichte*; Leipzig, 1854, t. I, pp. 209-210. — Alexandre BERTRAND, *Les Gaulois* dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXIX, p. 285. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*; II, pp. 68, 201-210.

BELLOWS (Henry-Whitney), prédicateur unitariste américain, né à Boston le 11 juin 1814, mort en 1882. Il fut pasteur à New-York en 1838. Dans ses prédications il a surtout embrassé les problèmes sociaux et les questions d'éducation. Ses écrits se rapportent au même sujet: *Lectures on the treatment of social diseases* (1857); *The old world in its new face* (1869, 2 vol.). Il eut l'honneur de présider la première commission sanitaire aux Etats-Unis (1862). G. Q.

BELLOY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz; 95 hab. Ce lieu relevait de la seigneurie de Méry et appartint à une branche de la maison de Belloy qui possédait de nombreux fiefs dans le voisinage.

BELLOY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches; 842 hab.

BELLOY-EN-SANTERRE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes; 365 hab.

BELLOY-SAINT-LÉONARD. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy; 171 hab.

BELLOY-SUR-SOMME. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny; 880 hab.

BELLOY (Pierre de), jurisconsulte et écrivain français, né à Montauban en 1540. Professeur de droit à Toulouse, puis conseiller à la sénéchaussée de cette ville et avocat général au Parlement; se distingua par son attachement à la maison de Bourbon, en combattant vivement celle de Guise, et soutenant les droits d'Henri IV. On lui a attribué l'*Apologie catholique contre les libelles diffamatoires* (1585), dont les initiales du titre : *par E. D. L. I. C.*, désignent Edmond de L'Aiouette, jurisconsulte. Cette brochure qui déniait au pape la compétence de se prononcer dans la question de succession à la couronne de France, attira néanmoins l'attention sur P. de Belloy, à qui on doit sur cette question : *Moyens d'abus, entreprises et nullitez du rescrit, et Bulle du pape Pie V contre le roi de Navarre* (Ambrun, puis Cologne 1586); en 1587 il

publia sans le signer un livre qui acheva de lui attirer la haine des ligueurs, c'était : *Mémoires et Recueil de l'origine, des alliances et succession de la royale famille de Bourbon; Branche de la maison de France; Ensemble de l'histoire, gestes et services plus mémorables faictz par les Princes d'icelle aux Rois et courone de France* (La Rochelle, 1587, in-8). A peine cet ouvrage était-il paru que sous l'inculpation d'hérésie et d'athéisme, Belloy fut jeté à la Bastille où il demeura pendant deux années, après lesquelles il parvint à s'échapper. Henri IV le nomma avocat général au parlement de Toulouse. On a de ce magistrat nombre d'ouvrages qui dénotent une vaste érudition : On peut citer : *De l'authorité du roi, et Crimes de leze majesté qui se commettent par ligues* (1588 et 1594, in-8); *Examen du discours publié contre la maison royale de France* (1567, in-8) ; *De l'origine et institution de divers ordres de chevalerie, tant ecclésiastiques que profanes* (Montauban, 1604, in-8, 1604, in-12, 1613, in-12, 1622, in-12). *Recueil de pièces pour les Universités contre les jésuites* depuis 1552 jusqu'à 1624. Ce fut son dernier livre. H. Gourdon de Genouillac.

BELLOY (Cl.-F. Marie, marquis de), seigneur de Campneufville, auteur d'un livre concernant sa famille, mais qui a un intérêt général en raison des documents sur lesquels il s'appuie : *Généalogie de la maison de Belloy dressée sur titres originaux, sur d'anciennes montres, acquits ou quittances de services militaires, sur des manuscrits de la Bibliothèque du Roy et autres, sur des arrêts du Conseil d'Etat de Sa Majesté et des jugemens d'intendans rendus lors de la recherche de la noblesse du royaume en 1666 et depuis, et sur divers auteurs de l'histoire de France*, etc. (Paris, 1747, in-4, avec blasons).

BELLOY (Jean-Baptiste de), cardinal, archevêque de Paris, né à Morangles (Oise) le 9 oct. 1709, d'une ancienne famille militaire, mort à Paris le 10 juin 1808. Il entra fort jeune dans l'état ecclésiastique et fut fait par le cardinal de Gêvres vicaire général, official et archidiacre de Beauvais. Devenu évêque de Glandèves en 1751, il fut envoyé à la fameuse assemblée du clergé convoquée en 1755 pour rétablir la paix dans l'Eglise de France. Son tempérament modéré et ennemi des extrêmes le fit ranger naturellement du côté de ceux des prélats que l'on appela les *Feuillants*, parce qu'ils suivaient les idées tolérantes du cardinal de la Rochefoucauld, titulaire de la *feuille* des bénéfices, tandis que l'on nomma *Théatins* les membres de l'assemblée d'un zèle plus exalté, qui obéissaient au mot d'ordre de l'ancien évêque de Mirepoix qui avait appartenu à cet ordre, dont il suivait les principes. M. de Belsunce, évêque de Marseille, appartenait à ce dernier parti, et son zèle outré pour la bulle *Unigenitus* avait soulevé de véritables tempêtes dans son diocèse, bien qu'il y fût personnellement révéré pour son admirable conduite pendant la fameuse peste de 1720-21. Ce prélat étant mort pendant l'assemblée, le Gouvernement lui donna pour successeur M. de Belloy, espérant que par sa prudence et sa modération, il ramènerait la paix dans ce diocèse troublé. Il y réussit en effet; tenant la balance égale entre les deux partis, ne provoquant personne et maintenant tout son clergé dans le devoir par son exemple, par sa douceur ferme et la pureté de ses mœurs, il réussit à faire succéder le calme aux orages qui avaient agité l'épiscopat de son prédécesseur. La Révolution surprit M. de Belloy dans son œuvre d'apaisement et il vint se réfugier près de son pays natal, à Chambly (Oise) ; il y vécut à peu près en sûreté jusqu'à l'époque du Concordat où il fut le premier évêque français qui fit le sacrifice de son titre pour faciliter la reconstitution de l'Eglise de France. Il était alors par son âge et par la date de son ordination le doyen des évêques français, et son exemple eut une grande influence sur la décision que prirent ses confrères de l'imiter. Cette initiative attira en même temps sur lui l'attention des pouvoirs publics et, autant que ses nombreuses qualités reconnues de tous, le fit choisir pour le premier siège épiscopal du pays : il fut nommé en 1802 — malgré les prétentions à ce poste de Bernier, le grand négociateur du Concordat, — archevêque de Paris, et l'année suivante, il fut élevé au cardinalat. Il fut fait en même temps par Napoléon comte, sénateur et grand-aigle de la Légion d'honneur. Ces distinctions étaient méritées, car les mœurs patriarcales du nouvel archevêque, sa discrétion, la sagesse de son administration et sa dignité dans l'exercice de ses hautes fonctions firent refleurir la religion dans son diocèse. Doué d'une santé de fer et d'une grande activité, il semblait qu'il dût longtemps encore diriger l'église de Paris et on prétend qu'en 1805, il répondit gaiement à Napoléon qui lui disait : « Vous vivrez jusqu'à cent ans, Monsieur le cardinal. — Et pourquoi Votre Majesté veut-elle que je n'aie plus que quatre ans à vivre ? » Il n'atteignit pas cependant son centenaire ; un rhume catarrhal, sa première et sa dernière maladie, l'enleva dans toute sa connaissance le 10 juin 1808. Il mourut de la manière la plus noble et la plus édifiante. Sa famille désolée entourant son lit pour recevoir sa bénédiction : Apprenez à mourir, leur dit-il ; et comme un de ses domestiques lui présentait une potion fortifiante, il la repoussa en murmurant : N'entravons pas la mort. Napoléon, qui appréciait d'une manière toute particulière cet homme de bien et ce prélat éminent, voulut qu'il fût enterré dans le caveau de ses prédécesseurs, lui fit faire de splendides funérailles et lui consacra un monument, sculpté par Desenne et qui est un des plus beaux de l'église métropolitaine. — Le cardinal de Belloy avait laissé en manuscrit un petit ouvrage intitulé *Principaux devoirs d'un prêtre en forme d'examen*, qui a été publié, in-16, à Paris, en 1823.

Vte de Caix de Saint-Aymour.

BELLOY (Pierre-Laurent Buyrette, dit Dormont de), auteur dramatique français, né à Saint-Flour le 17 nov. 1727, mort à Paris le 5 mars 1775. Fils d'un receveur des gabelles et de Mme Antoinette Beaufils, fille d'un avocat de Saint-Flour. Son père mourut quand Pierre n'avait encore que six ans et l'enfant resta sous la tutelle d'un de ses oncles, avocat au parlement de Paris. Il fit ses études au collège Mazarin ; son oncle le destinait à la carrière du barreau. Mais, emporté par sa passion pour le théâtre, le jeune homme préféra rompre avec toutes ses relations de famille, quitta son nom de *Buyrette* et prit celui de *Dormont de Belloy*. Il s'en alla en Russie où il obtint une faveur « très marquée » auprès de l'impératrice Elisabeth. C'est à Saint-Pétersbourg qu'en 1757 il fit jouer *Titus*, sa première tragédie.

L'oncle Buyrette ne désarmait pas cependant ; il obtint du roi l'ordre de faire arrêter son neveu s'il revenait en France et « y faisait jouer des comédies ». Mais un autre ordre royal suspendit l'effet du premier et le 28 fév. 1758, *Titus* fut joué à la *Comédie-Française*. Grâce à une cabale, la pièce tomba. De Belloy prit sa revanche en 1762 avec *Zelmire*, et surtout, en 1770, avec le *Siège de Calais* qui restera l'œuvre la plus remarquable de cet auteur dramatique. *Gaston et Bayard* (1771) n'obtint pas le même succès. De Belloy fut élu en 1771 membre de l'Académie française en remplacement du comte de Clermont. Son discours de réception, publié en 1772, avec la réponse de l'abbé Batteux, est loin d'être un modèle d'éloquence. Grimm, dans sa *Correspondance*, critique sans pitié « ce patriotisme d'antichambre, ce style faible, entortillé, toujours à côté et au-dessous de la pensée à exprimer ». Il faut remarquer que Grimm n'était qu'un écho de Voltaire, lequel, plus à tort qu'à raison, se montrait jaloux de de Belloy. Le 20 mai 1772, de Belloy fit jouer *Pierre le Cruel*, qui ne réussit pas. Il mourut deux ans avant que sa dernière tragédie, *Gabrielle de Vergy*, fût mise à la scène de la Comédie-Française (12 juil. 1877).

On a, en outre, de de Belloy des mémoires historiques sur la maison de Coucy, Eustache de Saint-Pierre, etc... Il avait obtenu du roi Louis XVI une pension de 50 louis,

Ce n'était, en somme, qu'une sorte de classique dévoyé, ou, pour mieux dire « un romantique avant la lettre ». « Je suis tolérant même avec les intolérants, je ne hais que les persécuteurs », telle était, disait-il, sa devise. Son ami Gaillard publia (1779) ses œuvres complètes (6 vol. in-8). Outre les ouvrages cités ci-dessus, on y trouve des notes sur la Ligue et Henri IV, et les fragments d'une tragédie, *Pyrame et Thisbé*. B.

BELLOY (Auguste, marquis de), littérateur français, né à Paris en 1815, mort à Dromesnil (Somme), le 15 avr. 1871. Présenté à Balzac par M. F. de Gramont, il passe pour avoir rédigé le roman intitulé l'*Excommunié* publié sous le pseudonyme d'*Horace de Saint-Aubin* qui avait été, au début de sa carrière, celui du grand romancier (V. BALZAC). Le marquis de Belloy se fit bientôt connaître par des poésies et par deux comédies en vers: *Karel Dujardin* (Odéon, 1844, un acte) ; *Pythias et Damon ou l'Oreille de Denys* (*ibid.*, mai 1847, un acte), et plus tard par deux drames également bien accueillis des lettrés : *la Mal'aria* (Théâtre Français, 1853, un acte) ; *le Tasse à Sorente* (*ibid.* 1857, trois actes). Outre une sorte d'autobiographie romanesque sous le titre de *le Chevalier d'Aï, ses aventures et ses poésies* (1854, in-12), on lui doit *Légendes fleuries* (1855, in-18) et diverses notices et fantaisies en prose : *Portraits et Souvenirs* (1859, in-24) ; *les Toqués* (1860, in-18) ; citons à part *Christophe Colomb et la découverte du nouveau monde* (1864, in-4, ill. par Léopold Flameng), ainsi que d'élégantes traductions en vers de Térence (1862) et de Plaute (1870). De Belloy avait rédigé en 1857 le feuilleton théâtral du *Courrier de Paris*. M. Tx.

BELLUÆ. Ce nom latin (qui signifie au singulier *grosse bête sauvage* et que les anciens appliquaient plus particulièrement à l'éléphant) a été adopté par Linné, dans son *Systema naturæ* (1735), pour désigner un des ordres de la classe des quadrupèdes (ou mammifères), qu'il caractérise ainsi: Dents antérieures obtuses, pieds ongulés, nourriture végétale : genres *Cheval*, *Hippopotame*, *Cochon*, *Rhinocéros*. Cet ordre correspond, en grande partie, à l'ordre des Pachydermes de Cuvier. Quant à l'Eléphant, Linné le plaçait dans son ordre des *Bruta* avec le *Morse* et les Edentés (V. MAMMIFÈRES).

BELLUAIRE (V. BESTIAIRE).

BELLUCCI (Antonio), peintre italien, né en 1654 à Pieve di Soligo, dans le Trévisan, mort en 1726, jouit au dernier siècle d'une grande renommée en Italie et en Allemagne. Il fut un peintre abondant, aimable, lâché et maniéré, comme il y en eût tant alors, — un des meilleurs peut-être de la décadence, avant Tiepolo. On voit de lui, dans le Trévisan, à San-Pietro di Castello, *le Doge et le Sénat en prière pour obtenir la délivrance de la peste*; à l'église de l'Ascension, la *Naissance de Marie* ; à Vérone, à Castagnaro, à Vicenza, à Cariano, plusieurs églises ont des tableaux d'autel de sa main. En 1609, l'empereur Joseph Ier l'appela à Vienne, avec le titre de peintre de la cour. Il y exécuta des portraits, et d'abord ceux de l'empereur et de son successeur Charles IV, et surtout pour le palais du prince de Lichtenstein, dix grands plafonds, qui sont encore en place, et différents tableaux mythologiques. Il se rendit ensuite à l'appel du grand électeur palatin et s'établit à Düsseldorf. Il peignit alors un grand nombre de tableaux de dimensions énormes, comme le *Mariage de l'électeur avec Anna-Maria*, fille du duc de Florence, qui fait aujourd'hui partie, avec une *Danaé*, de la galerie d'Augsbourg (n° 219). La Pinacothèque de Munich conserve *Psyché et l'amour*, et *Vénus* (nos 1262 et 1263) ; la galerie de Schleissheim, les musées de Nuremberg, de Pommersfelden, de Dresde et de Cassel ont aussi plusieurs tableaux d'histoire sacrée ou païenne. Bellucci quitta l'Allemagne pour l'Angleterre, où il exécuta, en 1722, le plafond de Buckingham Palace, qui ne lui fut pas payé moins de 500 livres sterling. Il travailla aussi beaucoup pour le duc de Chandos et d'autres grands seigneurs : un de ses meilleurs morceaux est dans les collections de Dulwich College (n° 365, *Saint-Sébastien*). Il revint en Italie, où on le voit travailler 1723 et 1724 à Soligo, Asolo, Crespano ; à la fin de cette même année, il fit un séjour à Venise, et revint en 1726 mourir dans sa patrie. Bellucci a aussi gravé ; on a de lui en estampe un portrait du Corrège. Son portrait par lui-même est aux *Offizi*. André MICHEL.

BIBL. : Dom FEDERICI, *Memorie Trevigiane sulle opere di disegno dal mille e cento all mille ottocento* ; Venise, 1803, 2 vol. in-8. — LANZI, *Storia pittorica dell Italia dal' risorgimento*... etc. ; Florence, 1825, t. IV, in-8. — J.-P. RICHTER, *Catalog. of the pictures in the Dulwich college Gallery* ; Londres, 1880, in-8.

BELLUCI (Giuseppe), peintre italien, né à Florence en 1827, mort le 8 févr. 1882. Il combattit comme volontaire, en 1860, pour la cause de l'indépendance de l'Italie. Comme peintre, il se fit surtout connaître par son tableau la *Mort d'Alexandre de Médicis* (Musée de Gênes), qui a figuré à l'Expos. univ. de 1867. Il peignit ensuite (1870), pour le roi d'Italie, le *Traité de Bruzzolo*, conclu en 1610 entre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et les ambassadeurs d'Henri IV, et, pour le comte Larderel, de Livourne, la *Découverte du corps de Manfred, roi de Sicile*, sa dernière toile et la meilleure. G. P-I.

BELLUIRE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 176 hab.

BELLUNE (Belluno en italien). Ville d'Italie (Vénétie). A l'époque romaine, elle faisait partie de la Rhétie sous le nom de *Belunum* ; elle appartient à Venise de 1402 à 1797, date de l'annexion de la Vénétie à l'Autriche. Ch.-l. de la prov. du même nom, à 385 m. d'altit., sur une hauteur située entre l'Ardo et la Piave dont le confluent est proche, belle ville avec cathédrale curieuse, l'église San-Stefano, de style gothique, un hôtel de ville de l'an 1400, la Préfecture (ancien palais des *Rettori*), arc de triomphe élevé depuis 1815 ; vanneries, soieries, ouvrages en paille, commerce de bois, de vins et de fruits. Elle fut capitale du dép. de la Piave de 1806 à 1814. En 1873 elle subit plusieurs tremblements de terre ; pop. en 1881, 15 660 hab. — La prov. de Bellune touche au Tyrol autrichien au N. et aux prov. de Vicence, de Trévise et d'Udine. Superf. de 3,292 kil. q. Pop. en 1885 (1er janv.), 180,895 hab. Elle occupe une région montueuse traversée par les Alpes Cadoriques dont quelques sommets dépassent 3,000 m., la Marmolata, le Malcora, l'Antelao (V. ALPES). Des pâturages et des forêts d'où les Vénitiens tiraient jadis les mâtures de leurs navires ; beaucoup de gisements de fer, de plomb et quelques sources sulfureuses sont les principales richesses de cette province. Elle comprend sept distretti qui ont pour ch.-l. : Bellune, Agordo, Auronzo, Feltre, Fonsago, Longarone et Pieve di Cadore.

BELLUNE (Claude-Victor PERRIN, dit *Victor*, duc de), maréchal de France, né à La Marche (Vosges) en 1764, mort à Paris en 1841. Victor s'engagea à 17 ans au 4e régiment d'artillerie, où il servit comme tambour. Il prit son congé en 1789 et se retira à Valence. Simple volontaire au bataillon de la Drôme en 1792, il se distingua par sa valeur à l'armée des Alpes et devint rapidement chef de bataillon. Nommé général de brigade au siège de Toulon, il fit successivement partie de l'armée des Pyrénées-Orientales (1793-95) et de l'armée d'Italie (1796-97). Promu général de division après le combat de la Favorite, près Mantoue, il fut envoyé contre les troupes pontificales et surprit Ancône (1797). Il joua un rôle important à la bataille de Marengo (1800). Ambassadeur à la cour de Danemark en 1805, il revint commander le 10e, puis le 1er corps pendant la campagne de 1806-1807 et à la suite de la bataille de Friedland, à la laquelle il prit une part décisive, il fut nommé maréchal de France et gouverneur de Berlin, puis duc de Bellune (1808). Il se distingua en Espagne et fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814. Devenu après la Restauration commandant de la 2e division militaire et

pair de France, il suivit Louis XVIII à Gand. A son retour il présida la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les Cent-Jours; il se signala dans ces fonctions par son zèle contre ses anciens compagnons d'armes. Ministre de la guerre en 1821, il organisa l'expédition d'Espagne et dut donner sa démission à la suite du scandale des marchés Ouvrard (1823). Major général de la garde royale en 1830, il rentra dans la vie privée à l'avènement du Gouvernement de Juillet. — On a publié la partie de ses mémoires relative à la période qui s'étend du siège de Toulon à la campagne de l'an VIII (Paris, 1846, in-8).

BELLUNELLO (Andrea), peintre italien, né à San-Vito (Frioul), vivait à Udine entre 1460 et 1490. Ses peintures sur bois, sèches de contour, dures d'aspect, sont en retard sur son époque : il fut surtout un artiste provincial et dans son milieu un initiateur. Il était fils de Bertolotto de Cividale; en 1468 il peignait et dorait pour l'église de Fiumignano un retable en bois sculpté; en 1470 il était chargé de peindre l'orgue de la cathédrale d'Udine. On a conservé de lui, à l'hôtel de ville d'Udine, un *Crucifiement* avec saint Jean l'Evangéliste, saint Jacques, saint Jérôme, saint Pierre et la Vierge, portant les armes du donateur Morosini et, entre autres inscriptions : *Opera de Andrea Belunelo de San Vido MCCCCLXXVI;* dans la sacristie de l'église de l'Annonciation à San-Vito, la Vierge entre Pierre et Paul, signé et daté 1588; à Saint-Florian de Forni, *Saint Florian* entouré de vingt saints, avec un *Ecce homo* et une *Annonciation* sur les volets, signé et daté 1475; dans l'Eglise de Savorgnano, une fresque, la Vierge et l'enfant avec la donatrice, fille de Thomas de Bertin, signé et daté 1480. On lisait sur un tableau d'autel de l'église de Pordenone : *Andreas Zeuxis nostræque ætatis Apelles Hoc Bellunellus nobile pinxit opus.* André MICHEL.

BIBL. : FABIO DI MANIAGO, *Storia de le belle arti Friulane*; Udine, 1823, in-8, et *Guida d'Udine in ciò che risguarda le tre Belle Arti*; San-Vito, 1839, in-8. — LANZI, *Storia pittorica, etc...*; Paris, 1825, trad. franç. 5 vol. in-8.

BELLUNESE (Giorgio), peintre italien, ornemaniste et miniaturiste, vivait à San-Vito (Frioul), vers le milieu du XVIe siècle, probablement élève de Jean d'Udine. Lanzi en parle comme d'un maître excellent pour les arabesques et les petits travaux d'ornementation. Fabio di Maniago, l'historien de l'art dans le Frioul, n'en parle que pour remarquer qu'on n'a rien conservé de lui.

BELLUS. (Honorius) (V. BELLI [Honor.]).

BELLVER (D. Francisco), sculpteur espagnol contemporain, membre de l'Académie de San-Fernando, né à Valence en 1812. Son père, Francisco Bellver y LLop, était lui-même un sculpteur. Venu à Madrid dans son enfance, il apprit d'abord la sculpture sur bois sous la direction de Valentin Urbano, artiste alors très réputé; plus tard, il suivit les cours de modelage ouverts à l'Académie de San Fernando et entra dans l'atelier du sculpteur D. José Tomas, qu'il aida dans ses travaux. D. Francisco Bellver est l'auteur d'un très grand nombre de statues et de bas-reliefs; diverses églises de Madrid et de la province possèdent de ses ouvrages, notamment les églises de San Ildefonso, de San Luis et de Santiago, à Madrid, et celle de Lugo en Galice. Il est aussi l'auteur du buste en marbre d'Orfila qui décore à Mahon (île Minorque), la maison où naquit le célèbre chimiste. P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica*.

BELLVER (D. Mariano), sculpteur espagnol contemporain, né à Madrid en 1817, frère du précédent artiste. Ses principaux ouvrages sont : une statue de *Junon*, à l'Académie de San-Fernando; une *Flagellation*, groupe en bois, de grandeur naturelle, à Aranjuez, ainsi que deux statues de *Sainte Lucie* et de la *Vierge miséricordieuse*; un groupe de la *Sainte Trinité* pour la cathédrale de Sigüenza et enfin nombre d'autres statues ou statuettes, la plupart exécutées en bois pour diverses églises de Madrid ou des provinces espagnoles. D. Mariano Bellver fut nommé sous le règne d'Isabelle II sculpteur honoraire de la Chambre. P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica*.

BELLVER (D. José), sculpteur espagnol contemporain, frère des précédents, né à Avila de los Caballeros en 1824, mort le 10 mai 1869. Elève de D. José Tomas. Désigné par l'Académie de San-Fernando à la suite d'un concours, en 1853, comme pensionnaire à Rome, José Bellver envoya successivement d'Italie trois ouvrages que possède aujourd'hui l'Académie et qui représentent le *Christ mort*, *Viriate vainqueur* et une *Descente de croix*, en haut relief, qui figura à l'Exposition universelle de 1867, à Paris. L'artiste avait obtenu en 1862, à l'exposition de Madrid, une première médaille pour son groupe de *Mathatias*, *immolant de sa main un juif adorateur d'idoles*, œuvre d'un énergique caractère et qui rappelle un peu comme tournure et comme aspect le célèbre *Moïse* de Michel-Ange. D. Jose Bellver est également l'auteur d'un groupe allégorique, élevé dans le cimetière de Bilbao à la mémoire des défenseurs de cette ville, morts pour la cause libérale dans la dernière guerre carliste. P. L.

BELLVER Y RAMON (D. Ricardo), sculpteur espagnol contemporain, né à Madrid en 1845 et élève des cours de l'Académie de San-Fernando et de son père, D. Francisco Bellver. En 1860, il exposait à Madrid la statue de *Tucapel*, cacique indien, en 1861, un *Satyre*, *jouant de la double flûte*, en 1862, un *Jeune faune* en bas-relief, et en 1866, un groupe de la *Vierge*, tenant son fils sur les genoux, pour lequel il obtint une mention honorable. Admis comme pensionnaire de l'Espagne à Rome, D. Ricardo Bellver avait envoyé à l'exposition universelle, à Paris, en 1878, une figure en plâtre intitulée *l'Ange déchu*, et à celle de Madrid, 1881, une statue du célèbre navigateur *Jean-Sébastien de Elcano*, commandée par le ministère de la marine. P. L.

BELLY (Jacques), peintre et graveur français, né à Chartres le 22 janv. 1609, mort dans la même ville le 7 oct. 1674. Elève de Simon Vouet, il alla jeune en Italie et y grava à l'eau-forte, en 1641, les fresques des Carrache au palais Farnèse (en 32 pl.), mais sans rendre nullement les beautés des originaux, bien qu'il ait manié la pointe avec assez de facilité. Il rentra en France l'année suivante. On a de lui de nombreux dessins d'après des maîtres italiens, notamment d'après le Primatice. G. P-I.

BIBL. : ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-Graveur franç.*, IV et IX.

BELLY (Léon-Auguste-Adolphe), peintre français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 10 mars 1827, mort à Paris en 1877. Cet artiste éminent eut pour père un officier d'artillerie; il le perdit fort jeune et fut élevé par sa mère, femme d'une rare intelligence et d'un esprit très cultivé; c'est à elle qu'il dut de devenir un homme supérieur par le caractère, l'éducation et le talent. Aidée d'une belle fortune, sa vocation artistique, qui se révéla de très bonne heure, ne rencontra aucune opposition dans le milieu éclairé et libéral où sa destinée l'avait fait naître. Après avoir passé quelques années dans l'atelier de Troyon, il se sentit attiré vers l'Orient, que Decamps et Marilhat venaient de mettre à la mode, et partit avec MM. de Saulcy et Edouard Delessert. Ce dernier a écrit le récit du pittoresque voyage de la petite caravane, qui, après avoir visité l'Egypte, le Liban et la Palestine, séjourna à Jérusalem et fit lentement le tour de la mer Morte. Ce voyage fixa la spécialité de Léon Belly ; à son retour (1853), il envoya au Salon trois tableaux, les *Environs de Naplouse en Syrie*, une *Vue de Beyrouth* et une *Vue du Caire*, qui faisaient présager un maître orientaliste ; peinture large et vigoureuse, dessin accentué, grands effets de lumière, toutes les qualités principales de l'artiste s'y trouvent déjà. Il se reposa ensuite des incandescences et des poudroiements de la Syrie au milieu des fraîches verdures de la forêt de Fontainebleau, où il alla

retrouver Théod. Rousseau et la jeune pléiade des paysagistes romantiques. Au Salon de 1855, un tableau fait dans cette nouvelle manière, *Haute futaie à Fontainebleau*, fut très remarqué. Mais ce fut surtout au même Salon, le *Portrait de Manin* qui donna à Belly la célébrité; l'Europe admirait alors la fière pauvreté du grand exilé, donnant des leçons d'italien pour vivre. Malgré les nombreuses commandes de portraits que lui attira celui de Manin et l'attrait des paisibles études sous bois, l'artiste se sentait fasciné par ses souvenirs du Nil et de l'Egypte. Il refit un voyage en Orient, et, au Salon de 1861, il exposait la toile qui est restée son chef-d'œuvre : *Caravane de pèlerins allant à la Mecque* (réexp. en 1867 ; actuellement au musée de Luxembourg). Après 1869, il fut pris de la douloureuse maladie contre laquelle il lutta pendant six ans; il s'était fait transporter dans une propriété qu'il possédait à Montboulan, en Sologne, et c'est de là qu'il envoya ses derniers tableaux.

Après les œuvres principales que nous avons citées, les meilleurs ouvrages de cet artiste sont : *Vue du village de Ghizeh* (réexposé en 1867); le *Désert de Massoub*, *l'Inondation du Nil* (S. 1857); *Effet de soir dans le désert de Tyh* (S. 1861) ; *Sackiées de la Basse-Egypte* (S. 1863) ; *Fellahs halant une dahabieh* (S. 1864); la *Mer Morte* (S. 1866, réexposé en 1867); *Fête religieuse; Pêche des dorades, Calvados* (réexposé en 1878, S. 1869); les *Ruines de Baalbeck*, la *Mare aux fées, Fontainebleau* (S. 1874); une *Lande en Sologne* (S. 1875, réexposé en 1878); *Dahabieh engravée* (S. 1877). Le musée de Strasbourg possède de lui la *Vue d'un port*, datée 1861, et la famille de Léon Belly a offert au musée du Luxembourg l'un des derniers tableaux qu'il ait peints, *le Gué de Montboulan (Sologne)*, exposé au Salon de 1877. En fév. 1878, l'association des artistes a organisé à l'Ecole des Beaux-Arts une exposition générale de ses œuvres. Léon Belly avait obtenu une médaille de troisième classe en 1857, une de deuxième classe en 1859, une de première classe en 1861, et la croix de la Légion d'honneur en 1862. Ad. THIERS.

BIBL. : E. BERGERAT, *Revue artistique* (*Journal officiel*, 15 avril 1877). — *Catalogue de l'Exposition des œuvres de Léon Belly* ; Paris, fév. 1878, in-12.

BELMAS (Louis de), évêque de Cambrai, né à Montréal (Aude) le 11 août 1757, mort à Cambrai le 21 juil. 1841. Il était prêtre desservant en Languedoc au moment de la Révolution, prêta serment à la constitution civile du clergé, fut nommé évêque de Carcassonne en 1801, puis de Cambrai l'année suivante. La Restauration le laissa sur ce siège, mais pour ne pas faire un archevêque d'un ancien prêtre assermenté, ne rétablit pas la métropole de Cambrai qui ne devint archevêché qu'après sa mort en 1842.

BELMAS (Jacques-Vital), officier et écrivain militaire français, neveu du précédent, né à Paris en 1792. Lieutenant du génie en 1813, il servit dans l'armée du prince Eugène qui disputait péniblement aux Autrichiens les positions de l'Adige et se distingua aux combats de Caldiero et du Mincio. Il fut nommé chef de bataillon au siège d'Anvers (1832) et prit sa retraite comme colonel en 1853. On a de lui plusieurs mémoires techniques et un recueil des *Journaux des sièges faits ou soutenus par les Français dans la Péninsule de 1807 à 1814* (Paris, 1836-1837, 4 vol. in-8 avec atlas in-fol.).

BELMAS (Denis-Génie), chirurgien français, né à Paris le 25 déc. 1793, mort à Poissy (Seine-et-Oise) le 22 oct. 1864. Après avoir servi comme sous-aide-major, il revint à Paris en 1815 et acheva ses études ; interne des hôpitaux, lauréat de l'Ecole pratique, il mérita de la Faculté, en 1820, l'honneur de la réception gratuite. Un concours pour une place de chirurgien du bureau central des hôpitaux, à la suite duquel il avait été nommé, ayant été annulé, il se rendit à Strasbourg où il obtint les fonctions de chef des travaux anatomiques. Il vint concourir à Paris en 1824 et en 1827 pour une place d'agrégé de chirurgie, mais sans succès. Il se fixa alors dans la capitale et y pratiqua la chirurgie avec succès. Son attention se porta surtout sur les hernies ; on lui doit un procédé pour leur cure radicale, à l'aide de l'introduction d'une vessie de baudruche dans l'anneau inguinal ; le corps organisé étranger excite une inflammation des parois du canal et, après sa résorption, le canal se trouve oblitéré. Belmas soutint l'utilité de la taille par le haut appareil. Il se retira à Poissy en 1848. On lui doit entre autres : *Traité de la cystotomie sus-pubienne*, etc. (Paris, 1827, in-8) ; *Mémoire sur un nouveau moyen de pratiquer la ponction de la vessie* (*Répert. d'anat.* de Breschet, 1828, t. V, p. 57) ; *Essai historique sur les progrès de la chirurgie* (*Journal du Progrès*, 1828, t. IX, p. 206) ; *Nouveau moyen destiné à déterminer l'inflammation du sac herniaire et par suite à guérir radicalement les hernies* (*Lancette française*, 1830, t. III, p. 153); *Mém. sur la contention des hernies* (Paris, 1840, in-8). Dr L. HN.

BELMESNIL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville ; 415 hab.

BELMONT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand ; 626 hab.

BELMONT (*Bellus Mons : Beaumont* dans beaucoup de textes français). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, sur une petite colline auprès de laquelle coule la Rance; 1,642 hab. Belmont existe au moins depuis le xe siècle. Vers 957, Diaphronisse, épouse d'Aton, vicomte d'Albi, y fonda une église et la dota de biens considérables. Ses donations furent confirmées par ses descendants en 1147 et 1185. Dom Vaissète a publié ces confirmations dans les preuves de son *Histoire de Languedoc*. En 1146, le pape Eugène III autorisa l'établissement à Belmont d'un chapitre de chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Ruf. Ce chapitre était sécularisé depuis longtemps, lorsqu'il fut supprimé en 1789. En 1583, la maison prévôtale et la ville furent saccagées par les calvinistes. Le vol. 137 de la coll. Doat à la Bibliothèque nationale contient la copie d'un certain nombre de pièces relatives aux chanoines et au monastère. L'*église* de Belmont (mon. hist.) est une des plus belles du département. Elle fut construite de 1515 à 1524, sous la direction de Michel de Pontault, prévôt de la collégiale, par « maître Pierre Palangier (ou Galanger selon M. Boissonnade) massonier d'Alby ». Le clocher placé à la façade, au dessus d'un porche de belles proportions, se termine par une flèche des plus hardies. Cette flèche est en pierre. Elle porte, à son sommet, une statue de saint Michel, bien que l'église soit placée sous le patronage de la Vierge. La nef a quatre chapelles sur chacun de ses côtés et l'abside trois. Un curieux manuscrit dont l'abbé Ravaille a donné de longs extraits fait connaître en détail les difficultés qui s'élevèrent, entre le prévôt et le chapitre, au moment de la reconstruction de l'église. C'est à Belmont que se trouve l'un des deux petits séminaires que possède le diocèse de Rodez. C. COUDERC.

BIBL.: X. MOULS, *Notice historique sur Belmont*; Bordeaux, 1862, in-8. — L'abbé RAVAILLE, *Le Prévôt et le chapitre de Beaumont*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron* ; t. I, 1re partie, p. 31. — BOISSONNADE, *L'Eglise de Belmont* dans les *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. I, 2e partie, p. 197. — H. DE BARRAU, *Monuments religieux du Rouergue* dans les *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. IV, p. 577.

BELMONT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel ; 127 hab.

BELMONT. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac ; 473 hab.

BELMONT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps ; 385 hab.

BELMONT. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Montbarrey ; 264 hab.

BELMONT ou **BEMONT-LES-NONNAINS** (*Bellus mons*). com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant.

de Fays-Billot ; 242 hab. — Ce village, situé sur la rive gauche du Saulon, où vient se jeter le ruisseau du Fays, dépendait autrefois de Bussières, et ne prit d'importance qu'au XVIIe siècle, lors de la translation dans la vallée du monastère qui lui a donné son nom. — Fondée vers 1127, sous Guillenc, évêque de Langres, par les religieuses cisterciennes venues du Tart, l'abbaye s'établit d'abord sur la colline de Belmont, dont le terrain lui avait été concédé par les seigneurs du voisinage, Philippe et Guy d'Achey, Gérard et Richard de Coublanc. Pendant les guerres du XVe siècle, l'abbaye de Belmont fut à peu près abandonnée. En 1636, les bâtiments claustraux, situés sur le sommet de la montagne, furent ruinés par l'armée de Gallas, et reconstruits dès lors dans la vallée, au bord du Fays. Quand vint la Révolution, le couvent avait perdu toute son importance et n'existait déjà plus que de nom ; une partie des bâtiments, cependant, s'est conservée jusqu'à ce jour.

BELMONT. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, canton d'Anse ; 164 hab.

BELMONT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil ; 300 hab.

BELMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux-sur-Saône ; 240 hab.

BELMONT-DE-LA-LOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, près des sources de l'Aron ; 3,670 hab. Tissage de coton et soie.

BELMONT-PRÈS-BRETENOUX. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux ; 419 hab.

BELMONT-PRÈS-LALBENQUE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lalbenque ; 442 hab.

BELMONT-SUR-BUTTANT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Brouvelieures ; 396 hab.

BELMONT-SUR-VAIR. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 247 hab.

BELMONT-TRAMONET. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin ; 484 hab.

BELMONT ou **BELMOND** (Giovanni-Antonio), peintre graveur, né à Fossano (Piémont) ; travaillait à Turin vers 1737, et vivait encore en 1769. Il passa trois ans à Paris dans l'atelier de L. Cars, puis revint à Turin avec le titre de peintre de la cour ; on lit dans Crespi, qu'en 1769 ses yeux commençaient à s'affaiblir. Il a gravé entre autres pièces, un *Christ au mont des Oliviers*, d'après le chevalier Cl. Beaumont, un *Saint Jérôme*, d'après Natoire, une *Illumination de l'hôtel de Nesle à Paris* (1739)..., etc. Il a signé : Jean-Ant. Belmont ; et Joan A. Belmondus. A. M.

BELMONT (Mme Sophie), actrice française née en 1781, morte à Paris le 27 déc. 1844. Elle avait commencé par jouer des rôles d'enfant au théâtre du Vaudeville ; plus tard, elle rentra à ce théâtre pour y tenir l'emploi des amoureuses, et sa beauté, sa grâce, le charme répandu sur toute sa personne, aussi bien que la finesse et la vivacité de son jeu plein de décence lui valurent les plus vifs succès. Mais elle devint surtout l'enfant gâtée du public lorsqu'en 1803 elle personnifia à ses yeux, dans un grand vaudeville de Bouilly et Joseph Pain intitulé *Fanchon la vielleuse*, l'une des célébrités des rues de Paris. Mme Belmont était douée d'une voix charmante, et chantait le couplet avec une grâce adorable. On lui fit croire que cette voix l'appelait à de plus hautes destinées, et, suivant les conseils qui lui étaient donnés, elle quitta le Vaudeville pour débuter à l'Opéra-Comique, le 14 sept. 1807, dans un des plus beaux ouvrages de Berton, *Aline, reine de Golconde*. Elle retrouva à l'Opéra-Comique les succès qui l'avaient précédemment accueillie au Vaudeville ; elle fut reçue sociétaire dès l'année suivante, après s'être montrée successivement dans une *Heure de mariage*, la *Jeune Prude*, *Euphrosine et Coradin*, une *Folie*, *Gulnare* et *Gulistan*. Pendant les vingt années qu'elle passa à ce théâtre elle fit un certain nombre de créations, notamment dans *Françoise de Foix*, *Ninon chez Mme de Sévigné*, *Cagliostro*, le *Poète et le Musicien*, *Marguerite de Waldemar*, etc. Plus comédienne que cantatrice, elle n'en continuait pas moins d'être l'idole des spectateurs. Cette actrice charmante prit sa retraite en 1827, et épousa peu de temps après le vaudevilliste Emmanuel Dupaty, fils de l'auteur des *Lettres sur l'Italie*, dont elle avait joué nombre de pièces, tant au Vaudeville qu'à l'Opéra Comique. A. P.

BIBL. : *Grande biographie dramatique*, par l'Ermite du Luxembourg ; Paris, 1824, in-18. — *Opinion du Parterre* ; Paris, 1803-1813. — *Annuaire dramatique* (belge) ; Bruxelles, 1845, in-12.

BELMONTE BERMUDEZ (Luis de), auteur dramatique espagnol, né à Séville vers 1587, vivait encore en 1639. Il se trouvait à Lima, en 1605, comme il le dit lui-même dans sa comédie : *Quelques prouesses, entre beaucoup d'autres, de don Garcia Hurtado Mendoza, marquis de Canete* (*Algunas Hazañas de los muchas de D. Garcia Hurtado de Mendoza, marqués de Cañete* ; Madrid, 1622). Il est l'auteur d'un poème, *la Hispalica*, dans lequel il chante les Sévillois, ses compatriotes, « conquérants du Nouveau-Monde ». Un autre poème, *l'Aurore du Christ* (Lisbonne, 1616), acheva de lui créer une certaine réputation et Lope de Vega le cite honorablement dans les *Joutes poétiques de saint Isidore* (Madrid, 1620 et 1622). Collaborateur de Calderon, Moreto, Martinez de Moneses, Ròjas, Zorrilla, il obtint surtout du succès dans les pièces comiques, grâce à son remarquable esprit de saillies. *El diablo predicador* — le Diable prédicateur, — successivement interdit, puis toléré, est sa pièce la plus amusante. On y voit le diable, forcé par saint Michel et Jésus-Christ de porter secours aux moines de saint François qui ne reçoivent plus d'aumônes. La Vierge joue un rôle dans cette fantaisie abracadabrante et ressuscite une femme assassinée par un mari avare et jaloux. Belmonte est aussi l'auteur du *Renega do Valladolid*, qui produisit un certain scandale dans le monde clérical. Onze de ses pièces sont insérées dans le grand recueil *Comedias escogidas* (1652-1704, 48 vol. in-4). B.

BELMONTE (V. SEQUINTINHOME).

BELMONTET. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq ; 331 hab.

BELMONTET. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Monclar ; 760 hab.

BELMONTET (Louis), homme politique et littérateur français, né à Montauban le 25 mars 1798, mort à Paris le 14 oct. 1879. Sa famille, d'origine italienne, s'était fixée à Toulouse et c'est là qu'il fit ses études. Diverses pièces de vers présentées par lui aux Jeux floraux et dans lesquelles il exprimait son admiration pour Napoléon (1819), lui valurent l'ordre de quitter immédiatement Toulouse. Il vint à Paris, fut quelque temps maître d'études, puis précepteur particulier et publia un recueil de vers : *les Tristes* (1824, in-8). Une tragédie qu'il écrivit en collaboration avec Alex. Soumet, *une Fête de Néron* (Odéon, déc. 1829) obtint plus de cent représentations consécutives. Après la révolution de 1830, il travailla d'abord à la *Tribune*, journal républicain, puis au *Tribun du peuple* et au *Capitole*, feuilles bonapartistes. En même temps, il surveillait la publication des *Mémoires* de la reine Hortense et donnait une biographie de Joseph, l'ex-roi d'Espagne (1833). Nommé par le gouvernement commissaire près des associations tontinières et chevalier de la Légion d'honneur après la publication d'un nouveau recueil de poésies, *les Nombres d'or* (1846), il échoua comme candidat aux élections pour l'Assemblée nationale (1848). L'un des plus fervents apôtres de la propagande bonapartiste, il fut en 1852 élu par l'arr. de Castel-Sarrazin, qui renouvela périodiquement son mandat jusqu'à la chute de l'Empire. Outre les publications citées plus haut, Belmontet a mis au jour une foule de poésies de circonstances, dont quelques vers malheureux sont restés célèbres, celui-ci entre autres :

Le vrai feu d'artifice, c'est d'être magnanime.

Parmi les autres publications, on cite : *Poésies guerrières* (1858, in-8) ; *les Lumières de la vie* (1861,

in-18) ; *Choix de pensées et maximes tirées de* l'Imitation *et traduites en vers* (1872, in-18), ainsi qu'une tragédie non représentée : *les Enfants du Soleil* (1870, in-8). M. Tx.

BELOCCA (Mlle Anna de Bielokha, dite de), cantatrice russe, née à Saint-Pétersbourg le 4 janv. 1854, fille d'un savant distingué, conseiller d'Etat de l'empereur de Russie, qui ne crut pas devoir contrarier le penchant de sa fille pour la musique et pour le théâtre. Tout en recevant une instruction particulièrement soignée, car à vingt ans elle parlait cinq langues, la jeune personne reçut aussi une excellente éducation musicale. Elle devint pour le chant, à Saint-Pétersbourg, l'élève d'une grande artiste, Mme Nissen-Saloman, qui sut, à l'aide d'un travail habile, lui faire développer toutes les qualités de la superbe voix de contralto dont la nature l'avait douée. Cette voix superbe, jointe à une beauté remarquable, à un extérieur séduisant et plein de grâce, semblait destiner Mlle de Belocca aux succès du théâtre, et dès ses débuts, en effet, ces succès ne lui firent pas défaut. Elle était venue à Paris et s'était fait applaudir déjà vivement dans les salons, où elle se produisait volontiers. Maurice Strakosch, le célèbre *impresario* mort récemment, allait prendre la direction de notre Théâtre-Italien ; il désira la connaître, l'entendit et lui proposa un engagement, qui fut accepté. C'est alors que le nom de Bielokha prit la forme italienne de Belocca, pour se conformer à l'usage. Mlle de Belocca débuta à la fin de 1873 dans *le Barbier de Séville*, après quoi elle se montra dans *Cenerentola* et dans le rôle d'Arsace de *Semiramide*. Sa réussite fut complète, et le public aussitôt lui témoigna toute son affection. Malheureusement, tous les efforts de Strakosch n'avaient pu parvenir à ranimer le Théâtre-Italien, alors agonisant, et ce théâtre fermait ses portes prématurément. Mlle de Belocca accepta alors les propositions qui lui étaient faites pour le théâtre de Drury-Lane à Londres, où son succès ne fut pas moins grand qu'à Paris. De là elle se rendit en Amérique et depuis lors tant en Europe que dans le nouveau monde, elle a parcouru une carrière brillante et recueilli partout de vifs applaudissements. A. P.

BELOCERCUS (Ornith.). Le genre *Belocercus*, dont le nom a été changé plus tard par Ch.-L. Bonaparte contre celui de *Belurus*, a été créé en 1839 par Müller et Schlegel (*Verhandl. Land. Volkk.* p. 107) pour des Perruches asiatiques qui ne méritent pas en réalité d'être séparées du genre *Palæornis* (V. ce mot et Perruche).

BELODON (Paléont.). H. de Meyer a désigné sous ce nom un Crocodilien *(Belodon Plieningeri)* trouvé dans la partie supérieure des terrains triasiques du Württemberg, chez lequel le museau est allongé, comme chez les Gavials ; les dents sont coniques, légèrement recourbées à l'extrémité, qui est peu pointue. Ce Crocodilien avait été antérieurement décrit par Jaëger sous le nom de Phytosaure *(Phytosaurus cylindricodon)*, Jaëger ayant considéré ce Reptile comme herbivore, par suite d'une erreur due à la fossilisation. Par la position de l'ouverture externe des fosses nasales, situées près des orbites, le genre *Belodon* est absolument distinct des autres Crocodiliens et forme le type de la famille des Belodontidées. E. Sauvage.

BELOEIL. Village belge de 2,700 hab., dans la prov. de Hainaut, près d'Ath. Il est remarquable par le château des princes de Ligne, une des plus belles résidences seigneuriales qui existent en Europe. Il a été construit en 1146 et appartient à la famille de Ligne depuis 1311. Il se compose d'un vaste bâtiment formant un parallélogramme flanqué à ses angles de quatre tours rondes à coupole surmontée de la couronne princière. Les jardins français qui l'entourent ont été dessinés par Le Nôtre en 1711. Les serres de Beloeil sont célèbres. Le château contient une riche bibliothèque, une collection d'armes à feu et une galerie de tableaux de grand prix ; on y voit des œuvres d'Albert Durer, de Holbein, de Van Dyck, de Pourbus, de Velazquez, de Salvator Rosa, etc. Les princes y ont rassemblé aussi beaucoup de porcelaines précieuses, des émaux, des ivoires et une foule de souvenirs historiques. E. H.

BELOMITRA (Zool.). Sous cette dénomination, le Dr Fischer (*Manuel conch.*, p. 592) comprend un groupe d'espèces de *Typhlomangilia* caractérisées par une coquille allongée, à sommet mamelonné, pourvu d'une ouverture oblongue, à péristome sineux, terminé par un canal très court ; la columelle est ornée de plis profonds. Les *Belomitra* habitent les grandes profondeurs de l'océan Atlantique.

BELON. Ancienne ville de la prov. de Bétique (Espagne), probablement une colonie phénicienne, était située sur la via Herculis, entre Gades (Cadix) et Carteia (El Roccadillo, au N. de Gibraltar). Strabon la mentionne comme une ville à l'embouchure d'un fleuve du même nom, βελὼν πόλις καὶ ποταμός ; Mela indique la ville de *Bello*, Pline l'oppidum *Baelo*, Ptolomée la ville et le fleuve βαῖλων, chez les Turdules, Marcien d'Héraclée la ville et le fleuve βελών, l'Itinéraire d'Antonin *Belonem Claudiam*, l'Anonyme de Ravenne la ville de Belone. Mais l'ordre dans lequel ces divers auteurs placent les stations de la route de Cadix à El-Roccadillo n'est pas le même, de sorte que l'emplacement de Belon est assez peu déterminé. Quelques archéologues espagnols ont cru en trouver les vestiges à l'endroit nommé Barbate ; les auteurs du *Corpus inscriptienum latinarum* de Berlin pensent qu'il faut identifier l'ancien port de Belon avec la localité nommée Bolonia et où l'on voyait au xviie siècle des ruines considérables. Cette opinion paraît préférable. E. Cat.

BELON (Pierre), naturaliste et voyageur français, né vers 1517 à la Soultière, près du Mans (Sarthe), mort en 1564. Grâce à la protection de René du Bellay, évêque du Mans, il put de bonne heure se livrer à l'étude de l'histoire naturelle pour laquelle il avait, dès sa jeunesse, montré un irrésistible penchant. C'est à René du Bellay qu'il dut de pouvoir aller étudier la médecine à Paris et s'y faire recevoir docteur. Pourvu de ce grade, il alla, en 1540, étudier à Wittemberg et il y devint le disciple favori de Valérius Cordus, botaniste éminent, qui l'emmena avec lui dans un voyage d'étude à travers l'Allemagne. Belon puisa dans l'enseignement pratique de Valérius Cordus l'esprit de rigueur, de méthode et de comparaison dont il a su tirer un si grand profit pour ses recherches personnelles. On raconte qu'en rentrant en France, il fut arrêté à Thionville par les Espagnols et emprisonné comme suspect d'hérésie. Il dut sa liberté à un gentilhomme nommé Dehamme, grand admirateur de Ronsard, qui paya sa rançon eu égard aux relations amicales du poète vendômois et de P. Belon. De retour à Paris, Belon sut acquérir les faveurs de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, du cardinal de Lorraine et du cardinal de Tournon. Ce dernier lui fit donner un logement à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et lui fournit les moyens d'entreprendre le voyage qu'il projetait depuis longtemps. Belon quitta la France au commencement de 1546 et visita successivement la Grèce, la Crète, Constantinople, Lemnos, la Thrace, la Macédoine, l'Asie Mineure, Chio, Samos, Rhodes, l'Egypte, la Palestine et la Syrie. Pendant ce voyage qui dura trois ans, il recueillit de nombreuses et intéressantes observations qu'ils s'empressa, à son retour en France (1549), de mettre en ordre, de rédiger et de publier. Son premier ouvrage est l'*Histoire naturelle des étranges poissons marins, avec leurs pourtraicts gravés en bois* ; *plus, la vraie peinture et description du Dauphin et de plusieurs autres rares de son espèce* (Paris, 1551, in-4). Il y donne pour la première fois la représentation d'un certain nombre de poissons, parmi lesquels : l'Esturgeon, le Thon, le Malarmet, le Dauphin et aussi l'Hippopotame d'après une sculpture égyptienne. On peut certainement considérer cet ouvrage comme le plus ancien livre d'anatomie comparée. Belon, en effet, y compare les parties intérieures du Mar-

souin et celles du Dauphin. Il y montre que l'anatomie du cerveau du Dauphin correspond parfaitement avec celle du cerveau de l'homme, et qu'il n'y « a point de différence dans la description de la matrice du dauphin et celle de l'Oudre ou Orca ». De même, en donnant la figure de l'embryon du Marsouin, Belon émet la première idée de l'embryologie. En 1553 Belon publia plusieurs ouvrages d'une importance considérable par les faits qu'ils renferment et les idées qui en ont inspiré le plan. C'est d'abord : *les Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Judée, Egypte, Arabie et autres pays étranges, rédigées en trois livres* (Paris, 1553, 1554, 1555, 1558 ; Anvers, Plantin, 1555, in-8; traduit en latin par Ch. de l'Ecluse, Anvers, 1559, in-8), dans lequel il donne de curieux détails ethnographiques sur les habitants de l'Egypte, des renseignements géographiques très exacts et des descriptions d'animaux et de plantes accompagnées de gravures sur bois. Il y figure pour la première fois, parmi les animaux : la Civette, l'Ichneumon, le Caméléon, le Crocodile, le Sacre d'Egypte, l'Ibis noir, etc. ; et parmi les plantes : le Platane, l'Apios, le Cotylédon, le Séné d'Alexandrie, l'Acacia, etc. Vient ensuite un second ouvrage : *Petri Bellonii Cenomani, de aquatilibus libri duo, cum eiconibus ad vivam ipsorum effigiem quoad ejus fieri potuit; ad amplissimum cardinalem Castilicneum* (Paris, Ch. Etienne, 1553, in-8 oblong ; réimprimé à Zurich par Froschover en 1558 dans l'*Historia animalium* de Gesner). Belon donna en 1555 trois éditions ou rééditions successives, en français de cet ouvrage, avec changements, sous les titres suivants : 1° *la Nature et diversités des poissons, avec leurs pourtraicts représentés au plus près du naturel* (Paris, 1555, in-8) ; 2° *De la Nature et diversité des poissons traitant de leur nature et propriétés, avec leurs descriptions et naïfs pourtraicts, en sept livres* (Paris, 1555, in-fol.) ; 3° *l'Histoire des poissons traitant de leur nature et propriétés, avec les pourtraicts d'iceux* (Paris, 1555, in-4), en latin et en français. Dans ce traité sur les poissons, se trouvent réellement les bases de l'ichthyologie moderne. En appuyant sa classification sur l'anatomie des organes thoraciques et abdominaux de ces animaux, Belon ouvrait une nouvelle voie à la science. Beaucoup de ses observations ont été reconnues exactes par les recherches ultérieures. C'est, en outre, dans ce même travail que, longtemps avant Linné, Belon établissait le principe de la nomenclature binaire. L'ouvrage est enrichi de 110 figures d'espèces rares et les noms y sont indiqués en latin, grec, français, illyrien, grec moderne, arabe et turc. En cette même année 1553 il publia encore : 1° *De Arboribus coniferis, resiniferis, aliisque sempiterna fronde virentibus, cum earumdem iconibus ad vivum expressis ; item de melle cedrino, cedria, agarico, resinis et iis quæ ex coniferis proficiscuntur* (Paris, 1553, in-4, avec figures sur bois) ; 2° *De admirabili operum antiquorum et rerum suspiciendarum Præstantia liber, quo de Ægyptiis pyramidibus, de obeliscis, de labyrinthis sepulchralibus, et de antiquorum sepulturis agitur*, etc. (Paris, 1555, in-4, inséré dans le huitième vol. des *Antiquités grecques* de Gronovius), dans lequel il indique les substances employées par les Egyptiens pour conserver les cadavres. Enfin en 1555, Belon publia son *Histoire de la nature des Oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs pourtraicts, retirez du naturel, escrite en sept livres* (Paris, 1555, in-fol.), ouvrage dans lequel il s'est surtout révélé comme un observateur sagace et un penseur profond. Dans le premier livre de ce traité, il pose les bases de la méthode comparative et ne craint pas de mettre en parallèle le squelette de l'homme et celui de l'oiseau. « L'on trouve, dit-il, quasi mêmes os en les ailes des oyseaux qu'ès bras des hommes ou ès jambes de devant des animaux à quatre pieds... Tout ainsi qu'on dit la main estre le bout du bras, ainsi il y a six osselets qui font le bout de l'aile. » Le sens élevé de cette comparaison, l'immense portée qu'elle a acquise entre les mains des naturalistes modernes, l'audace de l'avoir exprimée dès le milieu du XVIe siècle, sont certainement pour Belon le titre le plus glorieux à l'admiration et à la reconnaissance de tous les savants. Deux cents ans avant Geoffroy-Saint-Hilaire, il pressentait l'unité de composition et montrait en quelque sorte combien était féconde cette idée dans l'étude comparée des êtres. — Dans un dernier ouvrage intitulé : *Remontrances sur le défaut du labour et culture des plantes, et de la reconnaissance d'icelles, contenant la manière d'affranchir les arbres sauvages* (Paris, 1558, in-8, traduit en latin par Ch. de l'Ecluse, sous le titre *Neglecta stirpium cultura*, etc., Anvers, Plantin, 1559, in-8, puis réuni aux *Observations*, avec le portrait de Belon, édition latine, Anvers, 1605, in-fol.) ; Belon invitait les médecins de Paris à fonder un jardin pour l'éducation des plantes. — En 1556, sur la recommandation de ses protecteurs, Henri II lui fit délivrer une pension. Charles IX lui accorda un logement au château de Madrid au bois de Boulogne. Là Belon entreprit une traduction avec commentaire des œuvres de Dioscoride et de Théophraste. Il n'eut pas le temps de terminer ce travail, il fut assassiné un soir, sur la route de Paris, à l'âge de quarante-sept ans environ. La ville du Mans vient d'ériger une statue à P. Belon. On trouvera dans les discours prononcés à cette occasion, notamment par MM. G. Pouchet, Crié et R. Blanchard, tous les renseignements biographiques et scientifiques désirables sur P. Belon. P. M.

BELONCHAMP. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Melisey ; 379 hab.

BELONDE (Mlle), actrice française, née, croit-on, vers 1650 ou 1655, morte le 23 août 1716, s'appelait de son vrai nom Françoise CORDON et épousa en 1681 Jean Guyot Lecomte, son camarade à la Comédie-Française ; Mlle Belonde avait commencé sa carrière en province, et elle y avait obtenu de tels succès que lorsque la Champmeslé quitta l'Hôtel de Bourgogne en 1679, les artistes de ce théâtre ne crurent pouvoir mieux faire que de l'appeler et de lui offrir la succession de cette actrice, qu'elle accepta. Elle débuta donc, au mois d'août 1679, par le rôle de Pauline du *Polyeucte* de Corneille, et fut accueillie de la façon la plus favorable. Cependant, au moment de la réunion des deux troupes de l'Hôtel de Bourgogne et du théâtre Guénégaud en 1680, la Champmeslé reprenant sa place, Mlle Belonde se vit réduite aux seconds et troisièmes rôles dans la tragédie et aux secondes amoureuses dans la comédie. Elle avait pris, d'ailleurs, de mauvaises habitudes en province, entre autres un accent fâcheux dont elle ne put jamais se débarrasser. Elle n'en resta pas moins à la Comédie-Française jusqu'au 1er avr. 1695, époque de sa retraite. Pendant le séjour de seize années qu'elle fit à ce théâtre, on ne lui vit faire que fort peu de créations, et les annalistes n'ont relevé que deux rôles établis par elle : celui d'Iphigénie dans l'*Oreste* de Boyer et Le Clerc, représenté en 1681, et celui de la comtesse dans le *Muet*, joué en 1691. A. P.

BELONE (Ichthyol.) (V. ORPHIS).

BELONIA (Bot.). Genre de Lichens (Korber), tirant son nom de la forme d'aiguille ou de dard que prennent les spores, et ressemblant au genre *Pertusaria* à part la conformation allongée et multicellulaire de celles-ci : *B. russula* a un thalle interrompu, parsemé de papilles, rougeâtre, mamelonné, se déchirant à son extrémité. On le rencontre souvent sur les roches basaltiques et dans les anfractuosités des hautes montagnes. *B. torulosa* (Carm. d'Harvey) a été décrit avec les Nostocées (*Cylindrospermum Carmichaelli*), parmi les Algues filamenteuses habitant les mers anglaises (*Man. of brit. alg.*, p. 167). H. F.

BELONIDIUM (Bot.). Champignon de la famille des Discomycètes (Montagne et Duroi), répondant à la dénomination d'*Arachnopeziza* de Fuckel, porté sur un court pédoncule, vivement coloré, à spores cylindriques au nombre de trois

et plus encore. Il est petit de taille et se développe sur un substratum d'origine végétale. D'ailleurs peu commun et ressemblant aux Pezizes. H. F.

BÉLONIE (*Belonia* Plum.). Genre de plantes Dicotylédones, rapporté tantôt aux Rubiacées, tantôt aux Gesnériacées, tantôt enfin aux Gentianacées. Ce sont des arbustes épineux, à feuilles opposées, à fleurs axillaires, solitaires ou groupées en cymes. Ces fleurs sont hermaphrodites et régulières. Chacune d'elles a un calice à cinq divisions, une corolle gamopétale à cinq lobes et cinq étamines insérées sur la corolle. L'ovaire, uniloculaire, devient à la maturité une capsule polysperme. L'espèce type, *B. aspera* Plum., est un arbuste des Antilles, dont l'écorce est fréquemment employée par les naturels comme tonique, astringente et fébrifuge. Ed. Lef.

BELONIUM (Bot.). Champignon de la famille des Discomycètes (Saccardo). Appareil sporifère sessile, cyathiforme, brun. Les spores sont allongées. *B. graminis*, peu commun, se rencontre sur les pousses d'herbes desséchées.

BELONOGASTER (Entom.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, du groupe des Vespides, établi par H. de Saussure (*Monogr. des Guêpes sociales*, p. 235) et que cet auteur avait d'abord nommé *Rhaphigaster*. Ce sont des *Guêpes sociales*, remarquables par leur abdomen très longuement pédicellé ; ce qui les fait ressembler à des *Eumènes* (V. ce mot). Elles en diffèrent surtout par le pétiole cylindrique, non déprimé, par le deuxième segment de l'abdomen pédicellé et en forme d'entonnoir, enfin par le chaperon terminé par une dent pointue. Des sept espèces qui composent ce genre, une (*B. indicus* H. Sauss.) se trouve aux Indes orientales ; les six autres sont propres aux régions tropicales de l'Afrique et à Madagascar. Parmi ces dernières, les plus connues sont : *B. junceus* H. Sauss. (*Vespa juncea* Oliv.), qui habite le Congo, le Sénégal et l'Abyssinie, puis *B. rufipennis* H. Sauss. ou *Sphex rufipennis* de De Geer (*Mém. Ins.*, VII, 611, pl. 45, fig. 10), qu'on rencontre sur plusieurs points de la côte occidentale de l'Afrique, mais surtout à Port-Natal, où il est, dit-on, très répandu. Cette dernière espèce est longue de 25 millim., d'un roux ferrugineux, avec la tête, le milieu du corps et les troisième et quatrième anneaux de l'abdomen noirs. Sa piqûre, extrêmement douloureuse, la fait redouter des indigènes. Elle construit, sous les tuiles des toits, sous les auvents des fenêtres, dans les chambres inhabitées, un nid formé de cellules blanches, papyracées, très fragiles et attaché par une longue tige d'aspect corné (V. Brehm, *les Insectes*, édition française par J. Kunckel d'Herculais, I, p. 656, fig. 877). Ed. Lef.

BELONOPTERUS (Ornith.). Genre établi par Ch.-L. Bonaparte (*C. R. Acad. Sc.*, 1856, t. XVIII, p. 418) pour une espèce de *Vanneau* (V. ce mot), le *Vanellus cayennensis* Gr., qui ne se distingue des autres que par des particularités de faible valeur, et notamment par le développement, en forme d'éperon, du tubercule corné qui existe à la partie antérieure de l'aile chez les Vanneaux ordinaires. E. Oust.

BELONOSTOME (Ichthyol.). Agassiz a désigné sous ce nom des poissons fossiles, que l'on trouve depuis la formation du lias jusqu'à celle de la craie. Le corps est élancé, recouvert de grandes écailles s'engrenant entre elles ; la dorsale, très reculée, est opposée à l'anale ; les deux mâchoires, très allongées, ont à peu près même longueur ; les dents sont acérées et inégales.

E. Sauvage.

Bibl. : L. Agassiz, *Rech. sur les poissons fossiles*, t. II, 1833-43.

BELOPERONE. Genre de plantes de la famille des Acanthacées, établi par Nees (*Wall. Pl. as. rar.*, III, 76, p. 102) et dont on connaît une trentaine d'espèces, originaires du nouveau monde. Ce sont des arbustes très élégants, à fleurs allongées, de couleur purpurine ou bleue, disposées en épis axillaires ou terminaux, et accompagnées de bractées ordinairement colorées. Le calice est à cinq divisions profondes, larges et colorées ; la corolle est bilabiée et l'androcée formé de deux étamines, pourvues d'anthères à loges obliques, séparées par un connectif semi-sagitté et éperonnées. Le fruit est une capsule renfermant quatre graines colorées. Le *B. pulchella*. Lindl., originaire de l'Amérique du Sud, est assez fréquemment cultivé en Europe dans les serres chaudes.

Ed. Lef.

BELOPTERA (V. Bélemnite).

BELOSAURE (V. Belodon).

BELOSELSKY (le prince), littérateur russe (V. Belioselsky-Bielozersky).

BELOSTENEC (ou Bellosztenecz Ivan), lexicographe croate, né en 1595, mort en 1675. Il entra en 1608 dans l'ordre des Pauliniens et devint prieur du monastère de Lepoglava (Croatie). Il fut ensuite provincial en Istrie et revint mourir à Lepoglava. Son ouvrage le plus important est un dictionnaire croate-latin : *Gazophylacium seu Latino-Illyricorum onomatum œrarium*, publié à Agram en 1740. Il comprend deux parties, l'une latine-croate, l'autre croate-latine. L'auteur fut aidé pour cet immense travail par quelques-uns de ses confrères dans l'ordre des Pauliniens. L'ouvrage est particulièrement important parce que Belostenec a recueilli les documents non seulement dans les livres, mais dans la bouche du peuple. On lui doit encore : *Decem sermones illyrico idiomate de sanctissimo corpore Christi* (imprimé vers 1675). L. L.

BELOSTOME (*Belostoma* Latr.). Genre d'Insectes-Hémiptères, du groupe des Hydrocorises et de la famille des Naucorides. Les Bélostomes sont remarquables par leur grande taille, qui varie entre 50 et 110 mill. Leur corps est ovale-oblong, déprimé en dessus, avec le prothorax trapéziforme, l'écusson grand, en triangle équilatéral, les élytres aussi longues que l'abdomen et terminées par une membrane sèche, diaphane, étalée, parcourue par des nervures tantôt simples, tantôt anastomosées. Les tibias postérieurs, pourvus à leur extrémité inférieure d'une forte épine, sont dilatés, réniformes, mais ceux des deux pattes antérieures, très robustes et terminées par des tarses unionguiculés, peuvent se replier sur les cuisses et constituent ainsi un organe préhensible très puissant. Les femelles pondent, et fixent sur leur propre dos, une plaque serrée d'œufs qui envahit parfois toute la surface des élytres, où elle est solidement agglutinée. Ce fait très curieux a été signalé dès 1781, par Fabricius (*Sp. Ins.*, II, p. 333), chez le *Nepa rustica*, espèce commune aux Indes orientales, et pour laquelle Léon Dufour a créé le genre *Nervinops* (V. *Ann. Soc. Ent. de France*, 1863, p. 398). Le *B. grande* Fabr., que nous figurons, est long de 80 à 110 mill., d'un noir de poix clair avec le prothorax varié de testacé et les pattes noirâtres. Il habite les eaux stagnantes dans l'Amérique du Sud et les Indes orientales. L'extrémité du corps est pourvu de deux appendices lancéolés, longs de quelques lignes, dont les attributions physiologiques ne sont pas connues. — Près des *Belostoma* vient se placer le genre *Hydrocyrius* Spin., comprenant, outre l'*H. Colum-*



Belostoma grande L. (environ moitié de sa grandeur naturelle).

biæ Spin. (*Ilyotrephes Herculeus* Stål.), *l'H. algeriensis* Duf., qui se trouve en Algérie et dont la larve a été décrite par Léon Dufour dans les *Ann. de la Soc. entom. de France*, 1863, p. 386. Ed. Lef.

BELOT (Jean), avocat au conseil privé de Louis XIII, naquit à Blois vers la fin du XVIe siècle. Il publia une *Apologie de la langue latine*, dans laquelle il soutenait que les secrets des sciences ne doivent pas être écrits en langue vulgaire, ni à la portée du peuple. Ménage le persifla dans la *Requête des Dictionnaires*. Belot était lié avec un grand nombre de membres de l'Académie française et en particulier avec M. de La Chambre.

BELOT (Octavie Guichard, dame) puis dame de Meinières, née à Paris le 3 mars 1719, morte à Chaillot le 22 déc. 1804. Veuve en 1757 d'un avocat au Parlement qu'elle avait épousé en 1738, elle vécut successivement, s'il fallait en croire les *Mémoires secrets*, dans l'intimité de La Popelinière, de Palissot et du chevalier d'Arcq, ce qui ne l'empêcha point de se remarier en 1765 au président *Durey de Meinières* (V. ce nom). Antérieurement à cette union, Mme Belot s'était fait connaître par des *Réflexions d'une provinciale sur le discours de J.-J. Rousseau touchant l'inégalité des conditions* (1757, in-12) et des *Observations sur la noblesse et le tiers état* (1758, in-12), des *Mélanges de littérature anglaise* (1759, 6 vol. in-12) et surtout par des traductions, — longtemps estimées, et pour lesquelles, selon Beuchot, l'abbé Prévost lui prêta son concours, — de l'*Histoire de la maison de Plantagenet, de Tudor et de Stuart* par David Hume (1760-65, 7 vol. in-4 ou 18 vol. in-12). M. Tx.

Bibl. : Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire*. 1877-1882, 16 vol. in-8. — *Mémoires secrets* dits de Bachaumont.

BELOT (Emile-Joseph), historien français, né à Montoire (Loir-et-Cher), le 24 sept. 1829, mort à Lyon le 30 sept. 1886. Elève de l'Ecole normale (1849) il fut : régent du collège de Blois (1852) ; professeur de quatrième à Orléans (1853) ; professeur d'histoire à Vendôme (1854), à Strasbourg (1857), à Versailles (1863), à Paris (lycée Corneille) et enfin professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon (1872). Il a publié un important ouvrage d'histoire romaine : *Histoire des chevaliers romains considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome* (Paris, 1867-1873, 2 vol. in-8), couronné par l'Académie, et *De la révolution économique et monétaire qui eut lieu à Rome au milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne et de la classification générale de la société romaine avant et après la première guerre punique* (Paris, 1885, gr. in-8). Il a en outre donné une édition avec traduction française de La *République d'Athènes*, de Xénophon (Paris, 1881, in-4) et traduit de l'allemand la *Philosophie des Grecs*, de E. Zeller.

BELOT (Adolphe), littérateur français, né à la Pointe-à-Pitre le 6 nov. 1829. Venu en France pour étudier le droit et inscrit en qualité d'avocat au barreau de Nancy, il parcourut le Brésil et les Etats-Unis avant d'aborder la littérature. Ni un roman peu remarqué : *Châtiment* (1855, in-12), ni une comédie en un acte : *A la campagne* (1857) ne faisaient présager l'éclatant succès qu'obtint son second début au théâtre : *Le Testament de César Girodot* (3 actes, Odéon, 30 sept. 1859). Ecrite en collaboration avec M. Edmond Villetard, cette comédie, aujourd'hui classique, obtint alors plus de deux cents représentations et fait partie du répertoire du Théâtre-Français. Depuis lors, il est vrai, les autres tentatives dramatiques de l'auteur ont été moins heureuses, et il suffira de rappeler pour mémoire les *Parents terribles* (Odéon, 1861, 3 actes), avec M. Léon Journault, le *Passé de M. Jouanne* (Gymnase, 1865, 4 actes), avec M. H. Crisafulli, *Miss Multon* (Vaudeville, 1869, 3 actes), avec M. Eug. Nus, ainsi qu'un certain nombre de drames tirés de ses propres romans ou de ceux d'autres écrivains : *le Drame de la rue de la Paix* (1868) ; *l'Article 47* (1871), *un Beau-frère* (1874) avec M. Hector Malot ; *le Parricide* (1873), *la Vénus de Gordes* (1875) ; *Fromont jeune et Rissler aîné* (1876), avec M. Alph. Daudet ; *la Vénus noire* (1878), etc. Parmi les principaux romans de M. Ad. Belot, nous citerons en outre : *Mademoiselle Giraud, ma Femme* (1870, in-18), dont la donnée scabreuse ne contribua pas moins à son succès que sa brusque interruption dans le *Figaro*, par suite des scrupules tardifs de son rédacteur en chef ; *la Femme de feu* (1872) ; *les Mystères mondains*, suivis de trois autres épisodes : *les Baigneuses de Trouville, Mme Vitel et Mlle Lelièvre, une Maison centrale de femmes* (1874-1875) ; *Hélène et Mathilde* (1874) ; *Folie de jeunesse* (1876) ; *la Femme de glace* (1878) ; *les Etrangleurs* (1879), suivis de *la Grande Florine* (1879) ; *une Joueuse* (1879) ; *le Roi des Grecs* (1881, 2 vol. in-12) ; *la Bouche de Mme X*** (1882) ; *les Fugitives de Vienne* (1882) ; *la Reine de beauté*, suivie de *la Princesse Sophia* (1883) ; *la Couleuvre*, suivie d'*une Affolée d'amour* (1885), etc. Tous ces romans ont eu de nombreuses éditions dont plusieurs illustrées. M. Tx.

BELOTTO (V. Bellotto).

BELOUGA (Pêche) (V. Dauphin).

BÉLOUTCHISTAN. Le nom de *Béloutchistan* est tiré du nom des habitants du pays, les *Béloutches*. Il serait plus correct d'ailleurs d'écrire *Balouchistan*, la véritable prononciation du nom des indigènes étant *Balouches* au témoignage de Pottinger. Quelques géographes ont aussi proposé d'appeler le pays *Brahouistan*, à cause des *Brahouis*, la race la plus nombreuse après celle des Béloutches ; mais cette dénomination n'a pas prévalu.

I. Géographie physique. — 1° Situation, limites, superficie. — Le Béloutchistan forme le S.-O. du grand plateau de l'Iran ; il est borné à l'O. par la Perse, au S. par l'Océan Indien, à l'E. par l'Hindoustan et au N. par l'Afghanistan. Les frontières n'en sont pas rigoureusement déterminées : par exemple l'espace de 70,000 kil. q. qui se trouve au S. du fleuve Hilmend est attribué par les géographes tantôt à l'Afghanistan, tantôt au Béloutchistan. A l'Occident, la Perse empiète tous les jours ; à l'Orient, les Anglais ont exactement fixé la frontière, mais ils la modifient à leur gré et récemment encore ils ont annexé de vastes territoires à l'Inde britannique.

Actuellement la frontière occidentale forme un vaste demi-cercle dont la convexité est tournée vers le Béloutchistan ; elle coupe en deux le bassin du Mechkid et suit à peu près la lisière du bassin du Dacht. La frontière méridionale est formée par la côte elle-même, depuis Gouatar (à la Perse) jusqu'à Karatchi (aux Anglais). La frontière orientale court directement du S. au N., en suivant d'abord la rivière Hab, puis les monts Khirtar et leurs prolongements. Enfin la frontière septentrionale va du Koh-Malik-i-Siah jusqu'aux environs de Kouatah en effleurant la grande courbe du Hilmend.

En résumé, le Béloutchistan forme, à peu de chose près, un quadrilatère de 600 kil. de côté, compris entre 59° et 65° de long. E., et entre 25° et 30° de lat. N. Avant les récentes annexions des Anglais au N.-E., il mesurait 275,000 kil. q. de superficie environ ; mais cette étendue se trouve aujourd'hui assez considérablement diminuée.

2° Côtes et îles. — La côte du Béloutchistan et du Mekran (on désigne plus particulièrement sous ce nom les régions maritimes du pays des Béloutches) se développe régulièrement de l'E. à l'O. Les falaises d'argile ou de grès du littoral dominent l'Océan d'une centaine de mètres environ ; à leur base des plages de sable s'arrondissent en baies bien abritées contre les vents de la mer. Malheureusement le peu de profondeur des eaux empêche les navires de profiter de ces avantages : jusqu'à 30 ou 40 mètres en effet au-dessous du niveau de l'Océan le sol descend en pente douce, pour tomber ensuite brusquement de 600 mètres.

Les principaux caps sont : le cap Monze ou ras Mouari, et le ras Malan, entre lesquels se creuse la baie de Sonmiani, avec le port du même nom ; le ras Ormara ou Araba abritant la baie et le port d'Ormara ; le ras Sarain abritant la baie et le port de Passani ; le ras Nouh et le ras Pichkan couvrant l'admirable rade de Gouadar; enfin le ras Djouni, qui borne à l'E. la baie de Gouadar.

On ne peut citer en fait d'îles qu'Achtola, l' « Ile Enchantée » de Néarque, où s'élève aujourd'hui un temple vénéré. Mais les presqu'îles d'Ormara et de Gouadar ne sont autre chose que des îlots argileux rattachés au continent par une mince langue de sable, et c'est même cette situation exceptionnelle qui permet aux villes d'Ormara et de Gouadar de posséder chacune deux havres différents.

3° Relief du sol. — Le Béloutchistan forme, au point de vue orographique, l'un des angles du plateau de l'Iran. Aussi doit-on y distinguer trois régions: 1° la plaine basse, le long du littoral et du fleuve Indus; 2° les montagnes qui bordent le plateau iranien, au S. et à l'E.; 3° les hauts plateaux accidentés du centre. La partie la plus élevée du pays est le N.-E., le « Kohistan » ou pays des Monts; là se dressent les pyramides, les cônes et les aiguilles des monts Brahoui qui courent du N.-N.-E. au S.-S.-O., avec le Takatou, le Koh-i-mouran ou mont des Serpents et le Kalipat (chacun de ces sommets a environ 3,650 m. d'alt.). Ce sont des montagnes calcaires, avec peu de végétation, séparées par des vallées arides et sablonneuses, comme la « Plaine Désolée ». Elles sont déchirées par de profondes fissures, où passent des torrents tributaires du Sindh; leur lit sert, pendant la saison sèche, de route entre les plateaux d'en haut et la vallée d'en bas. On ne compte pas moins de onze cols de cette espèce : les deux plus connus sont : celui de Moula montant en pente très douce, mais aboutissant assez loin de Kélat; et celui de Bolan, qu'a illustré le passage des Anglais lors de leurs expéditions en pays afghan. Les monts Brahouis se terminent au plateau de Kélat (2,000 m. environ), le nœud montagneux d'où divergent les diverses chaînes du Béloutchistan: de là partent vers le S.-O. une légère ondulation, bordant au N. le bassin du Mechkid, et vers le S. les monts Khirtar ou Hala, limite orientale du plateau iranien. On n'y a mesuré qu'un seul sommet de 2,100 m., et ils dominent à peine les steppes de l'intérieur. Enfin la limite méridionale du plateau iranien est constituée par les monts du Mekran (1,500 m. d'alt.) qui descend vers le littoral en gradins successifs, coupés de passages nombreux; on y remarque le long de la côte une série de volcans de boue, qui rejettent tantôt des vases argileuses, tantôt de l'eau salée.

4° Régime des eaux. — Le Béloutchistan paraît avoir été autrefois bien arrosé; mais aujourd'hui la sécheresse est telle qu'on ne saurait y nommer un seul fleuve permanent ; les rivières ne sont marquées pendant plusieurs mois que par une ligne de flaques d'eau. Dans la saison des pluies, au contraire, elles se gonflent brusquement en deux ou trois jours et courent avec fureur entre les falaises d'argile et de grès qui les surplombent. La distribution des eaux se ressent de la configuration orographique du pays, et toutes les rivières, sauf le Mechkid, découlent du plateau de Kélat. On peut distinguer trois bassins : 1° les affluents du Sindh; 2° les fleuves côtiers; 3° les bassins intérieurs sans communication avec la mer. Dans les deux premiers bassins, les rivières sont très courtes et passent dans de profondes rainures perpendiculaires aux monts qui bordent le plateau. Les seules qui méritent d'être citées sont celles qui suivent une dépression entre deux gradins parallèles des chaînes bordières. Telles sont les rivières du Kélat et du Katchi-Gandava dans le bassin de l'Indus; tel est le Dacht dans le bassin côtier; encore ces cours d'eau s'arrêtent-ils à mi-chemin pendant la moitié de l'année. Les bassins fermés occupent la plus grande partie du pays. En général, les fleuves de l'intérieur se terminent dans des *hamouns* ou lacs saumâtres souvent à sec ; le principal est le Mechkid, qui vient de la Perse, et dont le cours, arrondi en demi-cercle, finit dans les sables du désert de Kharan, au hamoun Mechkid.

5° Climat. — Le Béloutchistan se divise, au point de vue du climat, en deux régions complètement différentes : dans les plaines basses du bassin de l'Indus, on subit une chaleur humide et accablante; les plateaux, au contraire, balayés par des vents froids, présentent un climat tempéré pendant une partie de l'année (de mars à octobre), glacial pendant l'autre (de novembre à février) : dans les environs de Kélat on trouve de la neige pendant plusieurs mois. Il y a deux saisons de pluie : la première, en février et mars, est amenée par les vents du N.-O. ; la seconde en juin, juillet et août, par la mousson du S.-O. Du reste, cette mousson, bien que violente, apporte peu d'humidité, car elle est desséchée en partie par les déserts de l'Arabie.

Ph. B.

II. Anthropologie et Ethnographie. — La population du Béloutchistan, qui s'élève à peine à un demi-million, se compose de deux éléments principaux : les *Baloutches* ou *Béloutches* et les *Brahouis*, et de deux éléments secondaires : les *Loumris* et les *Tadjikh-Dehvars*. Outre ces quatre races, on n'y rencontre que quelques tribus d'*Afghans* sur la frontière, près de Kouatah ; des communautés d'*Arabes* sur le littoral du Mekran ; des groupes de guerriers *kourdes* dans l'O. ; des esclaves *nègres* ou mulâtres importés de Mascate ; des Hindous (Moultani, Marvari, etc.) et enfin des bandes de *Louri* ou *Tsiganes* orientaux. Les Anglais, vrais dominateurs du pays, ne sont représentés que par quelques centaines de fonctionnaires et de soldats.

Les *Baloutches*, *Béloutches* ou mieux *Balouches* occupent en partie les plaines du Katch-Gandava (entre le Sahravan et le haut Sindh) et tout le Béloutchistan central et occidental jusqu'au Kerman et au détroit d'Ormouz. On les rattache, au point de vue anthropologique, au groupe iranien du type Aryen. Le fond de la population est réellement iranien comme chez les Persans, mais il est probable qu'au moins une partie des Baloutches ne sont pas indigènes de la contrée : ceux de la frontière afghane sont évidemment turquisés et ressemblent à s'y méprendre à des Kirghiz, d'après Khanikov. L'influence du sang nègre doit être sensible aussi; du moins nous avons pu constater sur plusieurs photographies des Baloutches orientaux des traits négroïdes : lèvres lippues, nez large, aplati ; cheveux plutôt frisés que bouclés, teint très foncé. Les mélanges avec les Arabes de la côte ont dû être également fréquents, et certains auteurs, Rawlinson en tête, prétendent que les Baloutches seraient d'origine arabe. La tradition locale est d'ailleurs unanime pour les faire venir d'Arabie; c'est à l'époque du Prophète, d'après les uns, beaucoup plus tard, d'après les autres, qu'ils auraient passé le détroit pour se répandre dans le Mekran. Diverses tribus arabes des environs de Damas et d'Alep porteraient les mêmes noms que des clans baloutches du Mekran et du Katchi-Gandava (Hart).

Les Baloutches purs offrent le type régulier des races blanches, avec la physionomie mâle et fière du Radjpout. Le teint est foncé dans les provinces de l'E. et dans la zone littorale; à l'O. et au N., il s'éclaircit beaucoup; parmi les Baloutches de ces dernières régions, on a noté des cheveux châtains presque blonds et des yeux gris clair et parfois bleus. Les Baloutches ont, en général, un regard perçant, le front haut, la figure allongée, la chevelure et la barbe abondantes; ils sont ordinairement maigres, élancés, vifs dans leurs mouvements, très habiles à tous les exercices du corps. Les mélanges avec les races turques et nègres se manifestent surtout par l'abaissement du front et l'aplatissement du nez.

La langue des Baloutches est très rapprochée du perse moderne et de certains dialectes de la langue kurde ; les expressions relatives à la religion sont empruntées à l'arabe ; celles du commerce et des métiers viennent des

idiomes hindous. La religion des Baloutches est le mahométisme sunnite; quelques clans sur la frontière persane appartiennent à la secte chiite.

Les Baloutches se divisent en un grand nombre de tribus ou *kheil*, qui parfois changent de nom aussi bien que de résidence : on les désigne soit d'après leurs ancêtres, soit d'après la province qu'ils habitent, soit d'après leurs mœurs ou quelque trait saillant de leur histoire. On peut réunir toutes ces tribus en trois groupes principaux qui correspondent aux trois grandes régions naturelles du pays. Ces groupes sont les *Nharouis*, les *Rinds*, et les *Moghsis*. Les Nharouis occupent les hautes terres du centre et de l'O. du Béloutchistan. Ils ont, à ce qu'il semble, le type national le plus pur; mais aussi de toutes les tribus baloutches, ce sont les plus sauvages et les plus adonnées au pillage. Ils comprennent de huit à treize tribus, d'après les divers voyageurs.

Les Rinds ou « Braves » demeurent dans la basse plaine du Katchi-Gandava, sur la frontière nord-occidentale du Sindh, de même que dans la partie orientale du Mekran. Ils comprennent vingt-cinq tribus d'après Pottinger.

Les Moghsis ou Maghsis habitent la même province de Katchi-Gandava; ils sont divisés en seize tribus. Ils ont, de même que les Rinds, abandonné leur langue natale pour adopter le *djatki*, forme du *sindi*, employée par les Djats (V. Asie, *Linguistique*). Les Rinds et les Moghsis sont venus tout récemment (vers la fin du siècle passé) du Mekran dans la région qu'ils occupent actuellement.

De nombreux clans baloutches se sont répandus en dehors du Béloutchistan proprement dit, dans l'Afghanistan, dans la province indienne du Sindh et jusque dans les parties occidendales du Pendjab. Une partie considérable du Séïstan est occupée par des tribus baloutches portant les noms collectifs de *Sangourani* et de *Tawki;* ces dernières sont fortement mélangées de sang brahoui.

Certaines tribus baloutches habitent des tentes de feutre noir *(ghedan)*, tandis que d'autres se bâtissent des cabanes ou même habitent des espèces de forts en pisé. En maints endroits, un groupe de familles possède ces trois espèces de demeures. Le vêtement se compose d'une chemise de coton bleu tombant jusqu'aux genoux et d'une sorte de pantalon de même étoffe. La tête est coiffée d'un bonnet de soie ou de coton et d'un turban les jours de fête. Les guerriers sont armés d'un fusil, d'une épée, d'une lance, d'un bouclier, d'un poignard, etc. La réunion de plusieurs tentes constitue un clan ; les clans sont gouvernés par des chefs qui ne reconnaissent que nominalement le pouvoir du « khan » de Kélat; ce dernier, soit dit en passant, est d'origine brahoui. Les Baloutches sont hospitaliers, mais ils ont en même temps la renommée de pillards les plus endurcis et les plus cruels.

Les *Brahouis*, qui habitent le haut pays du Béloutchistan central et oriental, c.-à-d. les provinces de Djâhlavan et de Sahravân, diffèrent des Baloutches par leur type comme par leur langue. Les Brahouis sont plus petits, plus trapus et surtout plus noirs que les Baloutches; on ne voit point de blonds parmi eux. Par tous ces caractères, comme par leur front bas, leurs traits aplatis, leur nez à demi-écrasé, par leur chevelure abondante, par leur barbe courte et peu fournie, ils se rapprochent plutôt des populations dravidiennes de l'Inde. D'autre part, malgré un grand nombre de mots persans, hindous et pachtou qu'elle a reçus dans son vocabulaire, la langue brahoui ou *birruhis* présente un fonds commun avec les langues dravidiennes, surtout avec le Tamil et le dialecte des Gonds de l'Inde centrale (Lassen, Stevenson). La langue brahoui ne possède aucun monument écrit. Dans les chroniques radjpoutes, le nom de Brahoui prend la forme *Baraha*. Il y a des raisons de croire qu'originairement les Brahouis s'étendaient plus loin qu'aujourd'hui dans le centre et l'O. du Béloutchistan et qu'ils ont été refoulés sur leurs territoires actuels par les Baloutches. En effet, aujourd'hui le « Brahouistan » est circonscrit à l'O., au N. et au N.-E. par les populations baloutches. D'après Masson, les Brahouis auraient pénétré dans le pays par la direction de l'O., et leur nom même, Ba-roh-i, « gens venus du Désert », indiquerait leur origine occidentale; les plus purs sont les *Mirvari*, sur les confins du désert de Karan. A en juger par la situation centrale qu'ils occupent sur le plateau, il est à croire qu'ils sont indigènes ou du moins les habitants les plus anciennement établis dans cette région du plateau iranien : ce sont probablement les descendants des « Ethiopiens à cheveux droits » d'Hérodote qui habitaient la Gédrosie et la Karamanie et furent incorporés dans les armées de Xerxès (480 av. l'ère chrét.).

Les Brahouïs sont des nomades pour la plupart; ils passent l'automne dans les basses plaines avec leurs troupeaux qu'ils ramènent au printemps sur les plateaux, le véritable habitat des Brahouis ; une certaine partie de ce peuple reste sédentaire sur les plateaux et s'y adonne à l'agriculture. Les Brahouis sont plus francs, plus paisibles, moins vindicatifs et moins cupides que les Baloutches. Très laborieux, ils se livrent rarement à des guerres de clan, et quand les disputes éclatent, ils se laissent aisément persuader par leurs femmes de conclure la paix. Celles-ci sont très respectées, et si l'une d'elles venait à être tuée dans un combat, les Brahouis, dans les deux camps ennemis, y verraient une calamité publique. Les Brahouis laissent également une certaine liberté à leurs fils et à leurs filles dans la recherche de l'épouse et de l'époux. Le fiancé qui meurt avant la célébration des épousailles est immédiatement remplacé par son frère cadet. Sur les hauts plateaux du pays brahoui, des buttes, ou *tcheda*, sont érigées sur les tombeaux des morts aux bords des routes, et des cercles de pierre, ou *tchapa*, rappellent leurs mariages célébrés dans les tribus nomades; un bloc, dressé au milieu du rond, indique l'emplacement où se tenait le musicien de la noce. Ces monuments sont d'autant plus nombreux et d'autant mieux construits qu'on remonte dans les hautes vallées et sur les plateaux. Les Brahouis sont mahométans-sunnites et se divisent en clans nombreux dont les chefs sont plus ou moins dépendants du khan de Kélat.

Les *Loumris* ou *Noumris*, beaucoup moins nombreux que les deux peuplades précédentes, occupent exclusivement la province littorale de Lâs, la plus orientale du Béloutchistan, sur les confins du bas Sindh. Les Noumris sont proches parents des Djates de l'Inde et en parlent le dialecte. C'est un groupe intermédiaire entre les Iraniens et les Hindous. Ils se partagent en quatre tribus principales : les *Noumris* proprement dits, les *Djokhyas*, les *Djadgâl* et les *Djêts*, lesquels se subdivisent en un grand nombre de kheïls ou clans particuliers. Les Djokhyas figurent dans le N.-O. de l'Inde, parmi les noms historiques des tribus radjpoutes. Le chef des Noumris porte le titre de *djam*. Leurs croyances sont un mélange du mahométisme et du brahmanisme. Les trois populations du Béloutchistan que nous venons d'énumérer sont pour la plupart des nomades; le gros de la population sédentaire du pays est formé par les *Tadjks*, connus sous le nom de *Dehvar* ou *Dekhan*, ce qui veut dire simplement « paysans ». Ils ne diffèrent ni par leur langue ni par leur type de leurs frères de race Tadjiks du Séïstan, de l'Afghanistan et du Turkestan (V. Perse et Tadjiks). C'est une population laborieuse et paisible; elle a su maintenir la pureté de sa race, grâce à la coutume qui interdit les mariages entre Dehvar et les femmes de tribus baloutches ou brahouis. Il est fort probable que les Tadjiks étaient parmi les premiers occupants du sol du Beloutchistan; ce n'est que par suite d'incursions des tribus turques, kourdes, baloutches, etc., qu'ils ont été morcelés en plusieurs groupes occupant souvent des territoires fort éloignés l'un de l'autre.

J. Deniker.

III. Flore. — La végétation du Béloutchistan est encore mal connue. Ce que l'on en sait nous la montre comme très analogue à celle du S. de la Perse et de l'Afghanistan, tandis qu'à la limite méridionale du Béloutchistan elle se trouve influencée par la flore indienne et présente des caractères communs avec celle des déserts du Sind et du Pundjab. Par son caractère général, dû aux conditions climatériques (extrême sécheresse, rareté des pluies) à la constitution du sol et à l'altitude, elle se rattache nettement à la végétation des steppes du centre de l'Asie, bien que ses types littoraux se montrent comme formant une transition insensible entre la flore désertique persane et la flore plus luxuriante de l'Inde. On peut, dans la végétation du Béloutchistan, distinguer deux zones bien nettes. Dans la région élevée, montagneuse du Nord, faisant immédiatement suite aux hauts plateaux de l'Afghanistan, le sol est couvert d'Armoises auquelles, au printemps, se mêlent des Tulipes, Fritillaires, Anémones, Dauphinelles, Iris, ainsi que quelques Borraginées, Crucifères, Composées et Légumineuses. Dans les parties plus basses de ces montagnes croissent des Ombellifères gommeuses, des Rhubarbes, des *Acantholimon*, *Acanthophyllum*, *Salvia*, *Perowskia*, *Amygdalus*, *Ephedra*, *Pistachia*, *Daphne*, *Fraxinus*, *Ebenus*, *Spirœa*, etc. Mais le caractère le plus net consiste dans les plaines couvertes d'Armoises. La monotonie de cette végétation est interrompue en divers points par suite des conditions locales et alors on constate soit, près de Pesheen, des plaines salées, coupées de ruisseaux, où croissent des *Tamarix*, *Salsola*, *Nitraria*, *Halocharis*, *Crypsis*, *Arenaria rubra*, etc.; ailleurs, sur les pentes des hautes montagnes passant graduellement à la steppe, des groupes de Pistachiers donnent un aspect boisé au paysage et avec eux se trouvent des Fresnes, des Daphnés, des Oliviers sauvages. Dans la vallée de Johan, le Myrte est très abondant et paraît localisé en ce seul point. Enfin, dans les champs cultivés, se rencontrent les plantes qui d'ordinaire accompagnent les céréales. Au-dessous de cette région s'élevant parfois jusqu'à 3,000 m., vient une région moyenne ou région des cols, des vallées découvertes, des basses montagnes dans le Bolan, le Gandava, le Rodbahar, le bas Béloutchistan et entre Kouratchi et Khozdar, n'atteignant guère que 12 à 1,500 m. et nettement distincte de la première. Les plantes caractéristiques de cette seconde zone sont : *Boucerosia Aucheri*, *Capparis aphylla*, *Tecoma undulata*, *Periploca aphylla*, *Convolvulus spinosus*, *Lycium europœum*, *Calotropis procera*, *Achyranthes lanata*, enfin *l'Euphorbia neriifolia* et le *Chamœrops Ritchiana*, localisés dans cette région. La végétation de ces deux zones, bien que très distincte au-dessus de 1,500 m., se confond vers cette altitude. Les types de la région basse qui s'élèvent le plus haut sont : *Otostegia Aucheri* et *Pycnotheca spinosa;* ceux de la région supérieure qui descendent les plus bas sont : *Ebenus stellata*, un *Dipsacus*, un *Sophora*, etc.

Les caractères de ces deux régions végétales sont encore différenciés par ce fait que, dans les plaines de la zone supérieure, les plantes émettent presque toutes un parfum pénétrant, sont pourvues de poils glanduleux dont l'huile essentielle communique à la chair des moutons et des chèvres qui les paissent une assez forte saveur aromatique. Ces plantes sont des *Artemisia*, *Perowskia*, *Salvia*, *Teucrium* et autres Labiées. Nulle part sur les hauteurs le sol n'est dépourvu de végétation ; il est uniformément revêtu de buissons bas, au printemps d'une couleur générale vert olive avec laquelle contraste le vert frais des vallées cultivées. Bien différent est l'aspect de la végétation dans la région basse. Là, le sol est souvent dénudé, stérile, pierreux. Çà et là des buissons bas, épineux, d'une couleur glauque, donnent au paysage un facies d'une désespérante monotonie. Tous ces buissons sont composés de plantes hérissées de pointes, d'épines, provenant des organes les plus divers, ainsi transformés sous l'influence de l'aridité, du manque d'eau. Ce sont : *Euphorbia neriifolia*, *Caragna polyacantha*, *Convolvulus spinosus*, *agonia farabica*, *Acantholimon spicatum*, *Pycnotheca spinosa*, *Lycium europœum*, *Prosopis spicigera*, *Acacia farnesiana*, etc. et de nombreuses espèces d'Astragales épineuses ainsi que des types aphylles : *Capparis aphylla*, *Periploca aphylla* et des Salsolacées buissonnantes. Les *Tamarix* à rameaux rigides, aphylles, et le *Chamœrops* à feuilles droites rentrent également dans ce type. Quelques petites vallées, dont les cours d'eau favorisent une végétation plus luxuriante, se présentent comme une exception dans cette région désolée. Telles sont les vallées de Chab Bilawoul où croît le *Populus euphratica* et de Wudd où se trouvent des sortes de forêts de *Tecoma undulata*. Le caractère saillant et général de la flore du Béloutchistan est donc la petitesse des plantes, toutes halophiles, qui en forment le fond, l'absence de forêts et l'aspect hérissé, épineux, que revêtent la plupart des espèces.

En dehors de cette végétation spontanée il existe dans le Béloutchistan un grand nombre de plantes cultivées, soit indigènes, soit introduites. Ce sont notamment des arbres fruitiers : Mûriers, Pommiers, Figuiers, Abricotiers de qualité inférieure, Vigne, Grenadiers, Dattiers, pour la région inférieure. Ces derniers, caractéristiques de cette région, ne s'élèvent pas au-dessus de 1,500 m. Les Grenadiers sont moins localisés, ils s'élèvent jusqu'à 16 et 1,700 m. Les Grenades de Jellalabad sont d'une qualité proverbiale. Les fruits de la région élevée sont d'excellents Abricots, les Pêches, Prunes, Poires, Amandes, Noix, Coings, Pommes, Mûres et aussi des Raisins. Enfin le Blé, l'Orge, la Luzerne, le Trèfle, la Garance, les Lentilles sont cultivés jusque dans la région supérieure tandis que le Riz et le Coton ne croissent que dans les contrées les plus basses.

P. Maury.

IV. Faune. — Dans la division zoo-géographique du globe, établie par Sclater et Wallace, le Béloutchistan forme la limite orientale de la *sous-région méditerranéenne*, et la limite S.-E. de la *Région paléarctique*. Par l'aspect général de sa faune, assez pauvre du reste et encore mal connue, le Béloutchistan est essentiellement un pays de transition entre la faune méditerranéenne à l'O., la faune éthiopienne au S. et la faune orientale (indienne) à l'E. Des côtes basses du golfe Persique et de la mer d'Oman (ou d'Arabie), cette région s'élève peu à peu, jusqu'à 3,000 pieds au-dessus du niveau de l'Océan, tout en conservant l'aspect du *désert* arabique et du désert libyque, ce qui permet de supposer, avec beaucoup de vraisemblance, une communication continentale directe entre le Béloutchistan et l'Afrique orientale (pays de Somali). Cette communication existait encore, selon toute apparence, à la fin de l'époque tertiaire, ainsi que nous l'avons indiqué ailleurs (V. Asie [Faune de l']). Elle explique les ressemblances et le mélange de formes que présente la faune de cette région. — Les Mammifères sont représentés par une Roussette *(Cynonycteris amplexicaudata)* et d'autres Chauve-souris de plus petite taille (*Vesperugo Kuhlii*, par ex.) ; le Léopard *(Felis pardus)*, un Renard *(Vulpes leucopus?)*, le Chacal *(Canis aureus)*, la Hyène *(Hyœna striata)*, un Ours mal connu *(Ursus thibetanus?)*, représentent les Carnivores ; il est à remarquer que le Lion et le Tigre, qui se trouvent tous deux plus au N. et à l'O. mais non dans les mêmes districts, font ici complètement défaut. Les Rongeurs sont représentés par un Ecureuil *(Sciurus palmarum)*, des Rats *(Mus bactrianus*, *Nesokia Huttoni)*, plusieurs Gerbilles *(Gerbillus indicus*, *G. Hurrianœ*, *G. nanus)*, un Porc-épic *(Hystrix cristata)* et un Lièvre d'espèce nouvelle (*Lepus craspedotis*, Blanford). Les Herbivores sont peu nombreux : une variété de l'Hémione ou Onagre de Pallas (*Ghour* ou *Equus indicus* Sclater), espèce qui habite tout le plateau central de l'Asie, se trouve ici sur la limite du désert et

des montagnes du Bélouchistan ; on signale, en outre, un Mouflon *(Ovis cycloceros)*, un Bouquetin ou Chèvre sauvage *(Capra œgagrus)*, tous deux confinés dans les montagnes, enfin, deux Gazelles *(Gazella Bennettii, G. fuscifrons)*, qui se retrouvent toutes deux dans le Sindh (Inde N.-O.). La présence du Sanglier, qui se trouve en Afghanistan, demande à être confirmée. L'ensemble de cette faune présente un faciès indo-africain, avec quelques types du désert, les formes paléarctiques ayant presque complètement disparu, car le Porc-épic et le Chacal eux-mêmes ne s'étendent que sur une faible étendue de la sous-région méditerranéenne. — Les Oiseaux accusent encore mieux ce caractère de la faune du Béloutchistan ; c'est une faune du désert avec un faible mélange d'espèces indiennes ; les formes africaines sont des formes déserticoles qui ne s'étendent pas, à l'E., au delà du Sindh ou désert indien. Les Reptiles et les types inférieurs présentent des particularités analogues, sur lesquelles nous reviendrons en traitant de la Faune de la *Perse* (V. ce mot, AFGHANISTAN et ASIE). E. TROUESSART.

V. Géographie économique. — 1° AGRICULTURE. — Elle est très peu développée : la culture ne s'étend que sur les plaines du Katchi-Gandava et les oasis du Mekran. Les Hindous sont d'ailleurs les seuls à s'en occuper, les Béloutches, nomades et pasteurs, étant incapables d'entretenir même les travaux commencés.

2° PRODUCTIONS MINÉRALES. — Les mines sont nombreuses, mais inexploitées et peu connues. On a quelques notions sur celles de l'Est : on sait par exemple qu'il y a du soufre à Bagh, dans le Katchi-Gandava, du plomb et de l'antimoine près de Khozdar, dans le S. du Djhalavan; au N. de cette même province, Pottinger signale de l'or et de l'argent; enfin on trouve divers gisements de fer, de cuivre et d'alun. — A l'O., le sel gemme se rencontre en larges plaques de plusieurs décimètres d'épaisseur, dans les hamouns desséchés.

3° COMMERCE. — Le commerce par voie de terre est presque nul : l'unique article d'exportation est le sel gemme dont nous venons de parler. Par voie maritime, il est plus considérable, ou pour mieux dire moins insignifiant : le seul port qui mérite une mention est celui de Gouadar. Il exporte des matières premières, laine et coton brut, du beurre, des dattes, des poissons salés ; et il importe des étoffes manufacturées, du bois de construction, du sucre et du riz.

4° VOIES DE COMMUNICATION. — Il n'existe guère d'autres routes que le lit desséché des rivières. Certains chemins, comme celui de Kélat à Sonmiani (550 kil.) ont été à peu près établis par le passage régulier des caravanes, mais aucun n'est régulièrement tracé. Il n'existe qu'un chemin de fer, celui que les Anglais sont en train de construire depuis l'Indus jusqu'à Kandahar ; il s'avance aujourd'hui au delà de Kouatah : la portion qui traverse le Béloutchistan est donc bâtie tout entière. Cette voie ferrée est purement stratégique et destinée à amener rapidement les Anglais au cœur de l'Afghanistan, en cas de conflit avec la Russie.

VI. Géographie politique. — DIVISIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES. — Le Béloutchistan ne possède qu'une indépendance nominale; c'est en réalité une province de l'empire des Indes, et l'Angleterre, puissance souveraine, reconnaît au Khan de Kélat la possession du Béloutchistan tout entier. Elle traite directement avec lui, lui sert une pension annuelle, qui en fait un simple fonctionnaire du vice-roi des Indes, et l'aide au besoin à soumettre ses vassaux rebelles. Les tribus du Mekran n'en sont pas moins absolument indépendantes.

Le pays se divise officiellement en sept provinces, subdivisées elles-mêmes en nombreux cantons : le Chal, cap. Kouatah ; le Kélat, cap. Kélat ; le Katchi-Gandava, cap. Gandava ; le Saravan, cap. Saravan ; le Djhalavan, cap. Khozdar ; le Las, cap. Bela ; et le Mekran, cap. Gouadar. (Nota : Les Anglais viennent d'annexer la plus grande partie du Chal et du Katchi-Gandava, et il se peut que l'on supprime complètement le nom de ces provinces de la liste des provinces béloutches.)

POPULATION. — Elle se monte suivant, Behm et Wagner, à 350.000 hab., ce qui fait 1,3 hab. par kil. q.

VILLES PRINCIPALES. — Aucune ville n'a plus de 15.000 hab. La capitale même, Kélat, n'en a que 14.000 ; elle se trouve dans une excellente position stratégique, mais rachète cet avantage par un climat assez rude. La deuxième ville du pays serait, d'après Cook, Zerhi (10.000 hab.) qui domine la passe de Moula. Gandava (aux Anglais) vient ensuite avec 5.000 hab., puis Bela avec 4.500 hab ; Kouatah, (Kettah, Kot, Chal ou Chal-Kot, c.-à-d. « la Forteresse » par excellence) (aux Anglais) commande les défilés qui mènent de l'Inde au pays des Afghans ; on y a fait passer le chemin de fer du Sindh à Kandahar. Citons encore Khozdar (2.500 hab.) qui jouit d'un climat tiède et possède de vastes jardins ; Pasni, la principale station du télégraphe côtier enfin Sonmiani, que le manque d'eau a seul empêché de devenir un port important.

Toutes ces villes se trouvent dans la partie orientale du Béloutchistan. A l'O., dans le Mekran, on ne peut nommer que le port de Gouadar (2,500 hab.) loué au sultan de Mascate ; en dehors de Gouadar il n'y a que des groupes de huttes : Kedj, qu'on cite souvent comme une cité importante, n'est en réalité qu'un ensemble d'oasis ; de même pour Pandjgour, qui produit des dattes excellentes.

VII. Histoire. — « Chez un peuple qui n'a pas d'histoire écrite, les souvenirs ne sauraient remonter bien haut ni se conserver longtemps sans s'altérer et se mélanger de fables. » Les traditions des Béloutches n'ont quelque précision que pour les deux derniers siècles ; au-delà de ce temps, il faut recourir aux conjectures et c'est à peine si l'on peut indiquer les grands traits de l'histoire du pays.

Il fut un temps, de nombreux signes l'attestent, où le Béloutchistan était plus riche et plus puissant, où les rivières coulaient toute l'année à pleins bords, où les mines étaient exploitées, où de grandes villes se dressaient sur le plateau et se creusaient au flanc des montagnes. Mais cette ère de prospérité paraît remonter à des temps très anciens, puisque, lors du passage d'Alexandre, le Béloutchistan présentait déjà la même aridité qu'aujourd'hui.

Sa situation géographique l'a d'ailleurs condamné à n'être qu'une annexe, soit de la Perse, soit de l'Hindoustan. C'est ainsi que nous le voyons apparaître pour la première fois dans l'histoire sous le nom de Gédrosie, comme une province de l'empire des Achéménides. Alexandre s'en empare ainsi que du reste de cet empire, et durant les guerres et les bouleversements qui suivirent la mort du conquérant macédonien, le Béloutchistan tomba aux mains des princes de la vallée de Sindh.

Les dynasties hindoues se transmirent jusqu'au XVe siècle la royauté du Béloutchistan. On a conservé le nom de celle des Sehraïs et de celle des Sévah. Ces derniers, menacés d'être dépossédés, appelèrent les Brahouis, tribu montagnarde. Ceux-ci, après les avoir délivrés de leurs ennemis, les expulsèrent à leur tour. Mais cette période d'indépendance ne dura pas longtemps, et une cinquantaine d'années plus tard, vers le milieu du XVIe siècle, l'empereur de Delhi, Akbar, occupait le pays des Baloutches. Deux siècles après, en 1738, Nadir-Chah établit son pouvoir sur le Béloutchistan, mais en lui laissant une liberté relative ; il établit à Kélat un khan, choisi dans la famille des Kambari, qui se prétend d'origine arabe et règne encore sur le pays. Le khan, vers la fin du siècle, se rendit indépendant, et grâce à un habile administrateur, Nadir-Khan, le Béloutchistan s'éleva à une puissance qu'il ne devait pas retrouver : c'était, en effet, l'œuvre d'un homme, et après sa mort (1795) l'anarchie s'empara de nouveau du

pays, les tribus du S. et de l'O. tentèrent de se soustraire à l'autorité centrale; les Perses en profitèrent pour empiéter à l'O.; les Anglais, maîtres des Indes, s'étendirent de leur côté à l'O., et en 1841, ils ont forcé le khan à signer un traité qui en fait un simple vassal du vice-roi de Calcutta; ils entretiennent des garnisons dans plusieurs places fortes et changent les frontières à leur gré; l'année dernière, ils ont annexé les régions où passe leur chemin de fer, c.-à-d. tout le N.-O. du pays. Ph. B.

BIBL. : GRANT, *Journal of a route the Western parts of Makran*, dans le *Journal of the asiatic society of London*, 1839. — H. POTTINGER, *Travels in Beloochistan and Sinde*, 1816. — Ch. MASSON, *Narrative of a Journey to Kelat*, 1844, dans le *Various Journeys in Baloochistan, Afghanistan*, etc. — J.-P. FERRIER, *Voyages en Perse, dans l'Afghanistan, le Béloutchistan*, 1860. — *Journal of the Royal geographical society depuis 1863*, où se trouvent notamment les relations de voyages et les travaux de J. Goldsmid, de W. Barnes, du major E.-C. Ross, etc. — W. BELLEW, *From the Indus to the Tigris*, 1874. — HUGHES, *The country of Baloochistan*, 1877. — MAC-GREGOR, *Wanderings in Baloochistan*, 1882. — ELPHINSTONE, *The history of India*, 1867. — Elisée RECLUS, *Géographie universelle, l'Asie antérieure.*

POUR LA FLORE ET LA FAUNE, v. J.-E. STOCKS, *Journey in to Beloochistan*, dans *Hooker's journ. of Bot.*, 1850, II, p. 303 et IV, p. 142. — GRIFFITH, dans *Ann. Nat. Hist.*, 1842, X. — A. GRISEBACH, *la Végét. du globe*, 1877. — BLADFORD, *Eastern Persia*, 1876, t. II.

BÉLOVAR. Ville de l'empire d'Autriche. Elle fait partie du royaume de Croatie et de Slavonie et est le chef-lieu d'une joupanie qui compte 135,962 hab. (presque tous Croates). Sa population est de 3,231 hab. Elle a été construite et fortifiée sous le règne de Marie-Thérèse. C'est une ville toute militaire. L. L.

BELOW (Gustav-Friedrich-Eugen von), général prussien, né à Trakchnen en 1791, mort à Kœnigsberg le 30 nov. 1852. Sorti de l'Ecole des cadets en 1807, il prit part aux campagnes de 1812 et 1813, 1814 et 1815, et fut grièvement blessé à la bataille de Katzbach. Chef d'état-major en 1820, il fut nommé en nov. 1848 commandant de la 1re division à Kœnigsberg, lieutenant-général en 1849. Il siégea à la Chambre prussienne du mois d'oct. 1849 au mois de févr. 1850.

BELPAIRE (Antoine), écrivain belge, né à Ostende en 1789, mort à Anvers en 1839. Elève de l'Ecole polytechnique, et en dernier lieu greffier du tribunal correctionnel d'Anvers. Il publia, en 1825, un mémoire, couronné par l'Académie de Bruxelles, *Sur les changements subis par la côte belge de la mer du Nord, d'Anvers à Boulogne, depuis J. César jusqu'à nos jours.* Cet ouvrage fait encore autorité aujourd'hui.

BELPASSO. Ville de Sicile, prov. de Catane (Italie du S.), sur les pentes méridionales de l'Etna, détruite lors de l'éruption de 1669, rebâtie d'abord à *Mezzo Campo*, où l'air était peu salubre, puis sur l'emplacement actuel. Ville très régulière, à 15 kil. de Catane. Territoire d'une rare fertilité; pop. en 1881, 7,704 hab.

BELPECH. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary; 2,097 hab. Fabrique de draps et de toiles, minoterie. A 1,500 m. de cette localité, au confluent du Grand-Lhers et de la Vixiège, on a découvert des sépultures gallo-romaines et franques.

BELPER. Ville d'Angleterre, comté de Derby, st. du ch. de fer Midland; 9,875 hab. Filatures et fabriques de clous.

BELPHEGOR. Divinité moabite à laquelle les Israélites auraient offert leurs hommages avant de franchir le Jourdain. Une transcription plus exacte est Ba'al-Pe'or, soit le nom générique du Baal chananéen ou Phénicien avec la désignation plus spéciale d'un sanctuaire ou d'une qualité reconnue à la divinité; quant au sens de Pe'or, on a risqué à cet égard différentes conjectures. On a voulu, sans motifs suffisants, faire de Belphégor une divinité d'un caractère sensuel (*Nombres*, XXV). — A Sichem, à l'époque qui précède Saül, on mentionne un sanctuaire dédié à Ba'al-Berith ou Baal de l'alliance.

BELPRATO (Jean-Vincent), comte d'Aversa, poète et traducteur napolitain, qui vivait au XVIe siècle. Sa famille, originaire de Valenco, avait passé à Naples à la suite d'Alphonse Ier d'Aragon. On a de lui : *Libro di Messala Corvino oratore e cavaliere romano ad Ottaviano Augusto della progenie sua* (Florence, 1549, in-8); *l'Istoria de' Romani di Sesso Ruffo, tradotta*, etc., (Florence, 1550, in-8); *l'Assioco, ovvero Dialogo del dispreggio della morte di Platone, tradotto*, etc.; *Solino, Delle cose mарariglose del mondo, tradotto*, etc. (Venise, 1657, in-8); *la Veronica o del Sonetto, Dialogo* (Gênes, 1589, in-4); enfin, un assez grand nombre de vers épars dans les recueils du temps et dont Mazzuchelli donne le détail. R. G.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia*; Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

BELRAIN. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 157 hab.

BELRUPT. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Verdun-sur-Meuse; 363 hab.

BELRUPT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney; 397 hab.

BELSHAM (Thomas), théologien unitariste anglais, né en 1750, mort en 1829, appartenait à une famille presbytérienne. — En 1784, il adopta les doctrines unitaristes sous l'influence de Priestley, dont il prit la succession comme ministre à Hackney. Il fut peu de temps après (1805), appelé à Londres, où il présida pendant de longues années à l'assemblée congréganiste d'Essex-Street. Belsham déploya une grande activité pour la propagation de sa doctrine. Ses ouvrages sont très estimés. On cite, entre autres, *Discourses on the evidence of the Christian religion* et *A New Translation and exposition of the doctrine of saint Paul.* G. Q.

BELSHAM (William), écrivain politique et historien anglais, né à Bedford en 1752, mort en 1827 à Hammersmith, alors village voisin de Londres. *Whig* ardent, il consacra toutes ses œuvres, qui sont considérables, à la défense de ses principes. Il débuta par des *Essais philosophiques et littéraires* (1789-91, 2 vol.). Plusieurs ouvrages historiques suivirent sous le nom de Mémoires et furent réimprimés en 1806 avec deux suppléments, sous le titre : *Histoire de la Grande Bretagne jusqu'à la conclusion de la paix d'Amiens* (1802, 12 vol.). Le style de Belsham est simple et clair. Il se fit l'avocat des libertés publiques, aussi approuva-t-il les Américains dans leur refus de céder aux exigences de l'Angleterre.

BELSIGNAC *(Belsinacum in Sequanam).* Ancienne abbaye bénédictine du diocèse de Rouen fondée, à la fin du VIIe siècle, dans une île de la Seine.

BELSUNCE. Ancienne baronnie du pays d'Arberoue (Basse-Navarre) qui a donné son nom à une famille d'où sont sortis les seigneurs de Macaye, de Méharin, de Castelmoron. Parmi les membres de cette famille, il faut citer *Henri-François-Xavier* de Belsunce, évêque de Marseille (V. l'art. suivant); *Armand*, vicomte de Belsunce, né le 6 fév. 1722, lieutenant-général, gouverneur de Saint-Domingue où il mourut le 4 août 1764; et enfin le comte de Belsunce, major du régiment de Bourbon-infanterie, dénoncé par ses soldats, comme ennemi de la liberté et massacré à l'hôtel de ville de Caen en 1790. Prudhomme a raconté que sa mort avait inspiré à Charlotte Corday, dont il aurait été l'amant, l'idée de le venger en assassinant Marat.

BELSUNCE ou **BELZUNCE** DE CASTELMORON (Henri-François-Xavier de), évêque de Marseille, né le 4 déc. 1671 au château de la Force (Périgord), mort le 4 juin 1755. A l'âge de vingt ans, il entra dans la Société de Jésus, qu'il quitta quand il devint grand-vicaire d'Agen, mais à laquelle il resta toute sa vie attaché de cœur et d'esprit. En 1709, il avait été nommé évêque de Marseille; pendant

la terrible peste qui sévit en cette ville (1720-1721), il fit preuve d'une activité, d'une constance et d'une charité qui lui ont valu l'admiration des contemporains et une place dans l'histoire. Les poètes Millevoye *(Belzunce ou la peste de Marseille)* et Pope *(Essai sur l'homme)* ont célébré son dévouement. Pour le récompenser, on le nomma, en 1724, à l'évêché de Laon (duché-prairie), et en 1729, on lui offrit l'archevêché de Bordeaux. Il refusa ces deux sièges pour rester à Marseille; mais il accepta la riche abbaye de Saint-Arnould à Metz et une autre abbaye également opulente, en outre, le privilège de porter en première instance à la Grand'Chambre du parlement de Paris toutes les causes qui concernaient les bénéfices de son diocèse. Le pape Clément XII lui envoya le *pallium* en 1731. — L'attachement de Belsunce aux jésuites ne l'induisit point seulement à fonder pour eux un collège à Marseille et à protéger leurs doctrines; partageant aussi et outrant leurs animosités, cet évêque se fit délateur et persécuteur, il accusa faussement les oratoriens d'avoir déserté Marseille pendant la peste; il ne cessa d'incriminer les actes et les écrits de Colbert, évêque de Pamiers, qui était un des appelants de la bulle *Unigenitus*; il fut le premier qui imposa aux confesseurs l'obligation d'interroger leurs pénitents sur leur soumission à la Bulle et de refuser, en conséquence, l'absolution même aux mourants; il eut avec le parlement d'Aix de fréquents démêlés provoqués par son intolérance. — Il a été imprimé sous son nom un *Abrégé de la vie de Suzanne-Henriette de Foix*, sa tante (Agen, 1707, in-12) et un ouvrage intitulé *l'Antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses évêques* (Marseille, 1747-1751, 3 vol. in-4); mais il paraît que ce dernier ouvrage a été composé par le P. Lemoine, jésuite. L'abbé Jauffret a publié, en 1822 (Metz, 2 vol. in-8), les *Œuvres choisies* de Belsunce. La plupart de ses *Instructions pastorales* sont dirigées contre les jansénistes.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Paul Barbet, *Eloge de Belsunce*; Paris, 1821.

BELSUNCE (Armand, vicomte de), général français, né en 1722, mort en 1794. Il prit part aux campagnes de Bohême, de Flandre et d'Allemagne. Major général de l'armée en 1759; maréchal de camp en 1761. Lieutenant général en 1762. Il occupa en France et à Saint-Domingue les fonctions de gouverneur au nom du roi.

BELT (Grand et Petit). Noms de deux détroits danois conduisant du Cattégat à la mer Baltique. Le premier, large de 16 à 30 kil., avec une profondeur d'environ 16 m., sépare la grande île de Sélande de celle de Fionie, le second, de 15 kil. dans sa plus grande largeur, avec 14 m. de profondeur, l'île de Fionie du Jutland, dont elle se rapproche à moins d'un kil., près de Frédéricia. Des courants et des récifs y rendent la navigation peu sûre pour de gros bâtiments. Néanmoins, des services à vapeur réguliers y sont établis, dans le premier surtout, entre Korsoer et Nyborg, où se trouve la douane.

Ch. Vogel.

BELTIS, assyrien *Belit*, *Beelti*, l'épouse de *Bel* (q. v.). C'est d'abord le nom commun à toutes les déesses : dans les temps plus récents, sous Sargon, paraît la *Bêlit ilê*, la souveraine des dieux, distincte de l'épouse de Bel, et qui préside aux naissances. Elle est nommée *Alidat*, *Alidtu*, « celle qui enfante », et il n'est pas impossible que ce nom se soit perpétué dans la déesse *Ilithyia*, identifiée à la *Lucina* des Romains.

BELTRAFFIO ou **BOLTRAFFIO** (Giovanni-Antonio), peintre milanais, né en 1467, mort le 15 juin 1516. Il appartenait à une riche famille milanaise; il occupa diverses charges publiques et paraît ne s'être adonné qu'assez tard à la peinture. Il s'y livra d'abord en simple dilettante, s'inspira des vieux maîtres milanais comme Civerchio et Foppa, mais ne tarda pas, sinon à suivre les leçons, en tout cas à subir l'influence de Vinci, dont il resta un des élèves les plus justement renommés, malgré l'extrême rareté de ses œuvres authentiques. Il ne perdit jamais toutefois cet accent un peu archaïque, contracté à l'école des primitifs; il fut élève de Léonard surtout dans sa période lombarde, et avant la subtilité et les inimitables délicatesses de la *Joconde*. Son modelé est d'ailleurs plein de charme et d'une sobriété de moyens qui ajoute encore à l'effet; sa facture est toujours très appliquée; sa couleur d'un beau ton vigoureux et transparent, sa conception élevée, ses figures nobles et gracieuses. Le Louvre possède une de ses meilleures œuvres : *la Vierge de la famille Casia* (n° 72), assise au milieu d'un paysage, avec l'enfant sur les genoux, entre saint Jean-Baptiste, saint Sébastien et les deux donateurs agenouillés (Sébatien et Jacques Casio). Au-dessus de la vierge, un ange dans le ciel joue de la mandoline. La tête de la vierge et celle de saint Sébastien sont d'une grande beauté; avec toute la grâce du sourire lombard et du mystère « léonardesque ». Ce tableau, cité par Vasari, fut peint vers 1500 pour la chapelle des Casio, dans l'Eglise de la Miséricorde, aux environs de Bologne; il passa de là au musée Brera à Milan, puis au Louvre avec quelques autres tableaux de l'école vénitienne et lombarde, compris dans un échange. Vasari rapporte que Beltraffio y avait inscrit son nom et la qualité d'élève de Léonard; on ne découvre plus aujourd'hui trace de cette inscription. On attribue encore à Beltraffio, une *Sainte Barbe*, une *Vierge avec l'enfant* et un *portrait d'homme* (n°s 307, 214 et 225 du musée de Berlin); une *Vierge* de la galerie de Pesth (n° 175), une *Madone avec l'enfant*, assise dans une grotte, entourée des saint Jean et Sébastien, avec le donateur Bassano da Ponte agenouillé, peints en 1508 pour la chapelle de la famille du donateur à la cathédrale de Lodi, et passés depuis dans une collection privée de Milan, puis chez un marchand qui la vendit au comte Palffry de Presbourg; — la *Madone de la Casa Poldi* Pezzoli à Milan et celle du musée municipal de Bergame, deux de ses meilleurs ouvrages; — deux autres dans la collection du comte Borromée à Isola Bella (douteux); — un portrait de femme (gravé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période t. VI, p. 455), de la collection du marquis Piétro Isimbardi à Milan; un excellent portrait d'homme à la *Bibliothèque Ambrosienne*, et une *Vierge avec l'enfant* de la *National Gallery*, à Londres. Thausing et Frizzoni lui ont attribué récemment la *Madone* (fresque) du cloître San-Onofrio à Rome. L'épitaphe de Beltraffio est conservée au musée Brera à Milan, en voici le texte : *Io. Antonio Beltrafio et concilii et morum gravitate suis civibus gratiss. propinquores amici desiderio ægre temperantis p. vixit a. 49. Picturæ ad quem puerum sors detulerat studia inter seria non abstinuit nec si quid effinxit animasse opus minusquam simulasse visus est.*

André Michel.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, IV, 51-52. — I. Fumagalli, *Scuola di L. da Vinci in Lombardia ossia Raccolta di varie opere eseguite dagli allevi*; Milan, 1811, in-fol. — Burckhardt, *Cicerone*, 5e éd., p. 745. — C. Brun, dans le *Züricher Neujahrsblatt*, 1880, p. 23. — Thausing et Frizzoni, dans *Lutzow's Zeitschrift für bild. K.*, t. XVII. — *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période. t. VI, pp. 454-57 et t. XV, p. 132.

BELTRAME est le nom d'un des types et caractères de l'ancienne comédie italienne, si célèbre en France à l'époque de Mazarin, qui fit venir successivement d'outre-monts diverses troupes de comédiens destinées par lui à réjouir leur royale compatriote Marie de Médicis. Ce personnage fut sinon inventé, du moins perfectionné et fixé d'une façon définitive par un acteur nommé Nicolo Barbieri, qui, bien que natif de Vercelli, se fit connaître chez nous sous le nom de *Beltrame di Milano*. Cet artiste fort distingué faisait partie de la seconde troupe de *Gelosi* qui vint en France vers 1600 pour retourner en Italie vers 1604, mais il se rendit fameux surtout dans celle des *Fedeli*, que l'on vit arriver à Paris en 1613 ou 1614 pour en repartir en 1618. C'était le beau temps de la *commedia dell'arte* ou comédie improvisée, que l'on appelait ainsi

pour la distinguer de la *commedia sostenuta* ou comédie écrite, et Nicolo Barbieri, comme d'ailleurs tous ses compagnons, à la fois comédiens et improvisateurs merveilleux, excellait en ce genre. Le caractère de Beltrame, qu'il représentait, n'était pas sans quelque analogie avec celui de Pantalon, mais, comme on l'a justement fait remarquer, il en différait par certains côtés. Moins naïf et moins facile à duper que celui-ci, moins ridicule, il avait aussi plus de bonté réelle. C'était un père de dehors un peu brusques sans doute, mais en somme indulgent et raisonnable, pourvu qu'on s'adressât le moins possible à sa bourse, difficile à ouvrir pour autrui. Mari débonnaire, feignant volontiers de croire aux histoires les plus fantasques qu'on avait intérêt à lui raconter, il voyait clair sans qu'on s'en doutât et prenait sa revanche au moment qu'il jugeait opportun. Comme costume, une grande simplicité : casaque de drap gris, avec trousse et culotte de même étoffe; collerette molle de toile et manchettes pareilles; ceinture de cuir avec, par devant, une escarcelle en forme de giberne ; enfin un demi-masque au nez crochu et la barbe taillée en pointe. Ajoutez à cela un manteau tombant jusqu'à mi-jambe et le costume est complet.

Nicoló Barbieri, qui s'était fait une spécialité de ce personnage, était, comme l'étaient généralement les comédiens italiens les plus distingués, auteur en même temps qu'acteur. Il fit jouer ici une pièce improvisée dont il avait tracé le canevas et que plus tard il fit imprimer en Italie après l'avoir dialoguée. Cette pièce avait pour titre : *l'Inavertito, overo Scappino disturbato e Mezzettino travagliato* (le Malavisé, ou Scapin contrarié et Mezzetin tourmenté). Cette pièce, qui pourrait bien avoir donné à Molière l'idée de son *Etourdi*, obtint en France un grand succès. Elle n'est pas le seul ouvrage de Nicoló Barbieri, à qui l'on doit encore deux tragi-comédies : *Clotilda* et *l'Oristilla*, une pièce mystique intitulée *la Luce imporporata, tragedia di Santa Lucia*, et une autre qu'il qualifie d'*opera tragica* et qui avait pour titre *il Principe Eleuriendo di Persia*. Barbieri est encore l'auteur d'un écrit en quelque sorte théorique et apologétique de sa profession, qu'il publia ainsi : « La Supplique *(la Supplica)*, discours familier de Nicoló Barbieri dit Beltrame, adressée à ceux qui, en écrivant ou en parlant, s'occupent des acteurs pour obscurcir les mérites de leurs actions vertueuses; lecture destinée à ces galants hommes qui ne sont pas critiqueurs de parti pris ni tout à fait sots (Venise, 1634). Cet ouvrage était dédié par son auteur « à la Très chrétienne Majesté de l'invincible Louis le Juste, roi de France et de Navarre ». On n'a pas d'autres renseignements sur la vie et la mort de Nicoló Barbieri. Quant au type de Beltrame, qu'il personnifiait si bien, il lui a longtemps survécu, et Goldoni lui-même, le grand comique italien, l'a employé dans ses *Opere drammatiche giocose*. Il est resté l'un des plus célèbres de l'ancienne comédie italienne.

Arthur Pougin.

BELTRAMI (Antonio), peintre italien, né à Crémone en 1725, mort en 1784. Un de ses tableaux d'autel est consacré à l'église Saint-Hilaire de Crémone. Beltrami fut appelé à Vienne où il peignit pour la cour impériale des cartes géographiques avec la représentation des costumes des différents pays. Il y séjourna trois ans et revint ensuite dans sa ville natale.

Bibl. : Grasselli, *Abecedario biografico dei Pittori, Scultori ed Architteti Cremonesi*; Milan, 1827, in-8.

BELTRAMI (Giovanni), lapidaire italien, né à Crémone en 1777, mort en 1854. Ses travaux furent fort appréciés même à l'étranger et plusieurs souverains lui firent d'importantes commandes. Il grava, en camée, pour l'impératrice d'Autriche les portraits de son père et de son mari, François Ier ; pour Eugène Beauharnais, une série de seize sujets (camée) empruntés au mythe de Psyché. Il eut même l'audace de graver sur pierre dure la *Défaite de Darius*, de Charles Lebrun, et la *Cène* de Vinci, ce qui était une gageure à tous les points de vue et dans tous les sens du mot bien vaine.

BELTRAMI (Luca), architecte italien, né à Milan en 1855. Elève de l'école des ingénieurs de Milan (1876), il fut admis à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1877 et attaché aux travaux de reconstruction de l'hôtel de ville de Paris (1877 à 1880). Il fut ensuite nommé professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Milan (1880); professeur de construction à l'Ecole des ingénieurs de Milan (1887), membre de la commission archéologique de Milan et inspecteur des monuments historiques de la Lombardie.

M. Beltrami a remporté de nombreux prix dans les concours publics, notamment pour le projet de palais du Parlement à Rome ; il a construit le palais de l'exposition des Beaux-Arts de Milan, les chapelles funéraires Trova, Depretis, etc. ; restauré le château des Sforza (Milan), le palais ducal (Mantoue), le Lazaret, la Tour de Saint-Gothard, le palais Marino (Milan), etc.

M. Beltrami est aussi un aquafortiste distingué : il a exposé, à ce titre, aux Salons de 1877 et 1878. Il a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Il Lazzaretto di Milano* (Milan, 1882) ; *Bramante poeta, colla raccolta dei Sonetti in parte inediti* (Milan, 1884) ; *La Rocca Sforzesca di Soncino* avec *Appendice* (Milan, 1884-1885) ; *Il Castello di Milano sotto il dominio degli Sforza, 1450-1535* (Milan, 1885) ; *Dispareri in materia d'Architettura e prospettiva nella questione del prolungamento del lato settentrionale della piazza del Duomo* (Milan, 1886) ; *Della vita e delle opere di Archimede Sacchi* (Milan, 1887) ; *Raccolta di motivi decorativi per l'insegnamento del Chiaroscuro,* en collaboration avec G. Mentessi (Milan, 1886).

BELTRAN (fray Domingo), jésuite espagnol, sculpteur et architecte, né à Vitoria dans les premières années du XVIe siècle, mort à Alcalà en 1590, étudia l'art statuaire en Espagne, puis alla se perfectionner en Italie où il paraît, à en juger par le caractère tout italien de ses ouvrages, avoir résidé d'assez longues années. De retour en Espagne, en 1561, l'artiste entra dans la compagnie de Jésus et fit sa profession au couvent d'Alcalá. Il est l'auteur des grands retables ornés de sculptures qui décoraient autrefois les chapelles des collèges de son ordre à Murcie, à Alcalá de Henarés et à Madrid. Cean Bermudez lui attribue également deux *Christs en croix* qui furent fort admirés par les contemporains pour la beauté de leur exécution. Fray Domingo Beltran mourut sans avoir pu prendre part aux travaux de décoration de l'Escorial où Philippe II, qui appréciait son talent, l'avait appelé malgré son grand âge.

P. L.

Bibl.: Cean Bermudez, *Diccionario*. — Ponz, *Viage de España*.

BELTRAN de la Cueva, favori du roi de Castille, Henri IV. Celui-ci en 1456, passant à Ubeda, reçut l'hospitalité chez D. Diego Fernandez de la Cueva et en reconnaissance voulut attacher à sa cour le fils aîné de ce seigneur; mais ce dernier préféra garder près de lui l'enfant qui devait être après lui le chef de la famille et demanda au roi de reporter ses faveurs sur son second fils Beltran. Le jeune homme devint page d'Henri IV. Remarquablement bien doué de corps, et d'esprit libéral et chevaleresque, il devint un des familiers du faible monarque et reçut le titre de majordome en 1457 ainsi que la seigneurie de Jimena. En 1461, il entra au conseil et obtint toutes sortes de faveurs pour lui et les siens; en 1462, il fut fait comte de Ledesma. La même année, la reine Dona Juana, princesse de manières légères, mit au monde une fille, Juana, que la rumeur publique dit n'être pas la fille du roi, surnommé l'Impuissant, mais bien du brillant courtisan, et qui fut désignée sous le sobriquet de la Beltraneja. Peu après, le roi et la reine assistèrent aux fêtes splendides données à l'occasion du mariage de don

Beltran avec dona Mencia, fille du marquis de Santillane. L'influence du favori alla encore grandissant ; il assista à l'entrevue de Henri IV avec Louis XI à Fontarabie en 1463, puis à celle de ce monarque avec don Alonzo de Portugal à Gibraltar, fut investi de diverses charges lucratives et gratifié de fortes sommes d'or. Enfin en 1464, il obtint encore la dignité de maître de l'ordre de Saint-Jacques, qui était très enviée. — A cette nouvelle, un parti considérable de grands se souleva, et machina plusieurs complots contre Henri IV. Découverts à deux reprises, avant l'exécution de leurs desseins, ils se mirent en guerre ouverte, publièrent leurs griefs dans un manifeste, disant que Juana était la fille de Beltran et ne pouvait être héritière du roi, que le trône devait appartenir après Henri IV, à son frère Alonzo, et réclamant l'éloignement du favori, et la révocation de la dignité qui venait de lui être conférée. Le roi céda, mais pour dédommager Beltran il lui donna plusieurs villes et le titre de duc d'Alburquerque. La guerre reprit peu après et les grands proclamèrent la déchéance d'Henri IV, puis Alonzo qu'ils avaient proclamé à sa place étant mort, ils voulurent assurer le trône à dona Isabelle, sœur du roi. La bataille d'Olmedo, en 1467, donna l'avantage à Henri ; don Beltran lui avait amené un grand nombre de partisans et combattit avec une bravoure héroïque, ne voulant pas se déguiser, malgré l'avis qui lui avait été donné la veille, que cinquante chevaliers avaient juré de ne chercher que lui sur le champ de bataille et de le tuer. Il se retira ensuite quelque temps dans sa villa de Cuellar et reçut de nouvelles faveurs du roi, tandis que les grands soulevaient les villes de sa dépendance et s'emparaient même un moment d'Alburquerque. Beltran soutenait alors le roi et la Beltraneja contre le parti d'Isabelle ; mais à la mort de Henri IV, qui lui avait encore donné le comté de Huelma, il se rallia au parti d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon, son époux. Il fit avec les souverains une sorte de traité qui montre la haute influence du duc et se vit confirmé dans les avantages et privilèges qu'il avait obtenus. En 1476, voyant qu'Isabelle ne tenait pas ses promesses, il fut sur le point de s'unir à ceux qui soutenaient la cause du roi de Portugal et de la Beltraneja, sa fiancée ; mais ayant obtenu satisfaction, il demeura fidèle et reçut encore diverses récompenses pour les services qu'il rendit, notamment contre les Mores. Il mourut en 1492, laissant une famille nombreuse. Il avait été marié trois fois et avait fait chaque fois des alliances qui avaient puissamment augmenté son crédit. Don Beltran de la Cueva a été très diversement jugé par les historiens ; quant aux contemporains, les uns l'ont chargé de bien des fautes commises par Henri IV, lui ont vivement reproché ses mœurs et son avidité ; d'autres au contraire lui ont été très favorables et ont surtout vanté ses manières, son esprit, sa bravoure et sa générosité. E. CAT.

BIBL. : Ant.-Rodriguez VILLA, *Bosquejo biográfico de don Beltran de la Cueva, primer duque de Alburquerque, ilustrado con documentos inéditos* (puisés dans les archives de la famille) ; Madrid, 1881, gr. in-8.

BELTRAN DE LIS (Félix), fils de don Vicente Beltran de Lis, fut un des conjurés de la conspiration de J. Vidal en 1819, à Valence. Il s'était fié à la générosité de ses fermiers, mais ceux-ci le livrèrent garrotté aux agents du gouvernement. Pendant l'instruction du procès, qui fut sommaire, ce jeune homme montra une admirable fermeté et quand on lui annonça sa condamnation il dit simplement : « Je meurs content, car il ne manquera pas d'hommes pour venger ma mort. » Il fut exécuté le 22 janv. 1819.

BELTRANEJA (la), surnom donné à la princesse Juana, fille de dona Juana, épouse de Henri IV roi de Castille, et qui lui est resté attaché dans l'histoire. Elle naquit en l'année 1462 et très peu après, le bruit se propagea et s'accrédita, qu'elle était le fruit des amours adultères de la reine avec Beltran de la Cueva ; dès lors l'enfant fut généralement désignée sous le sobriquet de la Beltraneja. et les grands révoltés contre Henri IV n'hésitèrent pas dans un manifeste à publier le déshonneur du roi. Celui-ci, d'un caractère très faible, cédant aux exigences des rebelles, accepta pour héritiers de sa couronne son frère Alonzo, plus tard sa sœur Isabelle, au détriment des droits de sa fille Juana ; ce qui était accréditer les propos malveillants. Pourtant lorsqu'Isabelle eut été mariée à Ferdinand d'Aragon, un parti considérable soutint les droits de la Beltraneja au trône de Castille. Cependant son père lui cherchait une alliance honorable ; il y eut des négociations pour lui faire épouser le duc de Guienne frère de Louis XI, 1470, et leur union fut même convenue ; mais le duc de Guienne mourut peu après, ayant d'ailleurs renoncé à ce projet. Elle dut également se marier avec don Fadrique, fils du roi de Naples, puis don Enrique Fortuno, deuxième fils du roi d'Aragon, enfin avec le roi don Alfonse de Portugal. Celui-ci vint même avec une armée en Castille pour soutenir les droits de la princesse après la mort de son père en 1475 ; mais il fut battu à plusieurs reprises par les troupes de Ferdinand et d'Isabelle et obligé de battre en retraite. La princesse Juana se trouva sans ressources et, le projet de mariage ayant été rompu, se retira en Portugal : elle mourut seulement en 1530, mais son rôle dans l'histoire est terminé dès 1475. E. CAT.

BELTRANO (Agostino) surnommé Agostiniello, peintre italien, né à Naples, où il mourut en 1665. Il fut l'un des meilleurs élèves de Massimo Stanzioni et continua comme lui, dans des œuvres d'ailleurs médiocres, l'imitation de Carrache et de Guido Reni combinée avec celle de Ribera. Dans l'atelier de Massimo il fit la connaissance d'Anna di Rosa, plus connue sous le nom d'Anella di Massimo, élève préférée et même collaboratrice du maître ; il l'épousa, mais il ne tarda pas à prendre ombrage de la préférence dont sa femme était l'objet ; la jalousie de l'artiste vint peut-être s'ajouter dans son cœur à celle du mari et un jour, dans un accès de colère, il frappa Annella d'un coup d'épée (1649). Pour échapper aux conséquences de ce meurtre et à la vengeance des parents de sa femme, il s'enfuit de Naples et vint s'établir en France. Dix ans après, la plus grande partie de la famille de la morte ayant été décimée par la peste et les survivants ayant consenti à se réconcilier avec le meurtrier repentant, il revint dans son pays, reprit ses pinceaux et acheva, sans être inquiété, les œuvres interrompues. Les principales sont à Santa-Maria delle Sanita, Santa-Maria Nuova, Donna Regina, etc., de Naples. — Son frère *Giuseppe* Beltrano, également élève de Massimo, travailla avec lui à Santa-Maria Nuova. A. M.

BIBL. : Bernardo de' DOMINICI, *Vite de Pittori, Scultori ed Architetti Napolitani* ; Naples, 1742, t. III.

BÉLUGA (V. DAUPHIN).

BELUR-TAGH (V. BOLOR).

BÉLUS. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade ; 570 hab.

BELUS. Le nom babylonien de *Bel* a donné naissance à une nomenclature assez étendue dans la mythologie grecque ; en dehors de Belus, fils de Neptune, frère d'Agénor et père de Danaüs et Egyptus le nom de Belus se rattache à l'antiquité babylonienne dans différentes fictions :

1° Le nom de *Belus* paraît comme premier fondateur des villes perses achéméniennes dans Ovide (*Met.*, IV, 212) ; le père, Orchamus, est le septième descendant du *vieux* Belus.

2° *Belus* est également un roi cité dans la liste royale inventée par l'historien grec Ctesias.

3° *Belus* figure aussi chez Hérodote (I, 7) comme fils d'Hercule et fondateur de la dynastie méonienne en Lydie qui finit avec Candaule. J. O.

BELUS, roi de Tyr, père de Didon (V. DIDON).

BELUS (V. BEAL [Robert]).

BELUZE, socialiste-coopérateur français, gendre de Cabet, dirigea la banque du *Crédit au Travail*, applica-

tion socialiste tentée à Paris par les partisans du mouvement coopératif qui avaient pour organe la *Coopération*, rédigée dans les dernières années du second Empire par Abel Davaud, Elie Reclus, André Léo, P. Blanc, Isoard, etc. L'entreprise, quoique soutenue par certaines notabilités, sombra en même temps que le journal. V. D.

BELVAL. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières; 182 hab.

BELVAL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cérisy-la-Salle; 402 hab.

BELVAL. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne; 283 hab.

BELVAL. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre; 228 hab.

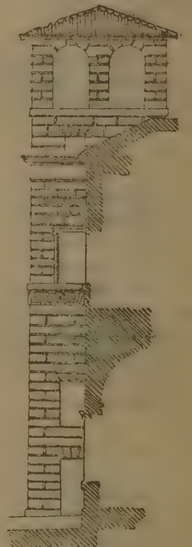
BELVAL. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones; 422 hab.

BELVAL-Bois-des-Dames *(Bella vallis)*. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 180 hab. Forges et hauts fourneaux; exploitation du minerai de fer. Cette localité doit son origine à une abbaye d'hommes qui fut fondée, en 1133, dans la vallée de Dieulet ou Val-d'Or, par Adalbéron de Chiny, évêque de Verdun. Il donna ce terrain à Raoul, abbé de Saint-Pierremont de Metz, pour y établir des chanoines Augustins. Raoul, quatre ans après, leur substitua des Prémontrés. Le successeur de Raoul, Philippe, fit prospérer l'abbaye, grâce aux libéralités des seigneurs voisins, et Notre-Dame de Belval devint bientôt la mère d'autres monastères, tels que l'Etanche, au diocèse de Verdun, Sept-Fonts, au diocèse de Langres, Flamont, au diocèse de Toul, Sainte-Croix et Justemont au diocèse de Metz. Cependant elle était menacée de ruine au XIVe siècle, quand Baudouin de Beaumont en rebâtit l'église, agrandit les bâtiments et augmenta les revenus. Il y avait alors à Belval vingt religieuses. Vers la fin du XVIIIe siècle, l'abbaye subit une restauration plus complète encore; tout fut entièrement réédifié, et les cloîtres, les constructions qui subsistent encore aujourd'hui ne remontent pas au delà de cette époque. — Il y eut aussi, sur le territoire de Belval, au hameau du Bois-des-Dames, une abbaye de femmes que l'abbé Philippe réunit à celle de Cressy. A. Tausserat.

BELVAL (Jules Gaffiot, dit), chanteur scénique français, né en 1827, d'une famille qui a donné à l'armée plusieurs officiers supérieurs, mort en 1879. Il a fait ses études musicales au Conservatoire de musique de Paris. Doué d'un physique plein d'ampleur et d'une belle voix de basse profonde, égale et sonore, Belval semblait désigné pour prendre à l'Opéra la succession de Levasseur, dont la retraite avait excité dans le public des regrets si justifiés. Pourtant ce n'est pas à Paris qu'il commença sa carrière, mais dans diverses grandes villes de province et de l'étranger. En 1846 il débute d'une façon heureuse à Anvers, dans cet emploi des basses profondes de grand opéra pour lequel il semblait destiné, puis va tenir successivement cet emploi à Toulouse, à Lyon, au théâtre royal de La Haye, à Gand et enfin au théâtre de la Monnaie de Bruxelles et à Marseille. C'est de cette dernière ville qu'il fut appelé à l'Opéra, où il vint débuter, le 1er juil. 1855, dans le rôle de Bertram de *Robert le Diable*. Sa belle prestance, sa belle voix, ses qualités très réelles de comédien le firent aussitôt bien venir du public, et Belval prit rapidement une place importante dans le répertoire, où il reprit successivement tous les grands rôles de son emploi dans les *Huguenots*, la *Juive*, la *Favorite*, *Guillaume Tell*, etc. Il fit aussi plusieurs créations importantes dans *Pantagruel*, la *Reine de Saba* (le roi), la *Magicienne* (le comte), *Roland à Roncevaux* (Turpin), l'*Africaine* (don Pedro), *Hamlet* (le roi). Il fournit ainsi à l'Opéra une carrière solide et brillante de plus de vingt années. Sans être un artiste de premier ordre, Belval était en possession d'un talent très ferme, très sûr. Il avait les traditions du grand répertoire, et il est juste de dire que dans l'emploi difficile qu'il tenait avec distinction on ne lui a pas encore trouvé de véritable successeur. — La fille de cet artiste, Mlle Marie Gaffiot, dite *Belval*, née à Gand en 1853, a fait de bonnes études au Conservatoire de Paris, où elle fut l'élève de Le Couppey pour le piano et de Savard pour l'harmonie. Lorsque la voix se forma chez elle, elle s'appliqua à l'étude du chant et tourna ses vues du côté du théâtre, encouragée qu'elle était par l'exemple et les conseils de son père. Engagée au Théâtre-Italien de Paris, elle y débuta le 7 oct. 1873 dans *Don Pasquale*, et chanta ensuite Elvire de *Don Giovanni*, *Rigoletto* et *Semiramide*. Après une saison passée aux Italiens, Mlle Belval accepta un engagement qui lui était proposé à l'Opéra, où elle se montra dans les rôles de Marguerite des *Huguenots* et d'Isabelle de *Robert le Diable*. Mais elle ne resta pas longtemps à ce théâtre, et bientôt elle reprit la carrière italienne, qu'elle poursuivit à l'étranger. Mlle Belval est mariée à M. Vianesi, premier chef d'orchestre de l'Opéra. A. P.

BELVALET de Famechon (Ignace de), général français, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1698. Il prit part à la défense de Candie, sous les ordres du duc de Beaufort. Fit la campagne d'Allemagne de 1671 à 1677. Il fit partie de l'expédition d'Irlande. De là il passa en Italie où il fut nommé maréchal de camp, en 1690.

BELVÉDÈRE (A. Rome, le belvédère construit par le pape Innocent VIII près du Vatican était célèbre dès la fin du XVe siècle). Les Italiens ont ainsi nommé à l'époque de la Renaissance, les constructions plus ou moins étendues, isolées ou reliées à de grands ensembles, et d'où l'on pouvait jouir d'une belle vue *(bel vedere)*. On applique cette dénomination aux tourelles ou pavillons construits sur le haut d'une maison ou d'une villa. Nous donnons ici le belvédère de la villa Pia construite par *Pirro Ligorrio* (V. ce nom), dans les jardins du Vatican pour les papes Paul IV et Pie IV. On élève des belvédères au point culminant d'un parc, sur le penchant d'une colline, sur les berges escarpées d'un fleuve. Ces petits édifices sont alors composés d'un soubassement solidement construit, surmonté d'une loge ouverte formée d'un portique à jour. La toiture, de forme pittoresque, est à lignes droites ou courbes. Quelquefois l'étage inférieur contient une salle ou resserre dans laquelle on range pendant la mauvaise saison les sièges et les tables du belvédère. On a donné par extension (et surtout en Allemagne) ce nom de *belvédère* à des constructions de plaisance et même à de petits châteaux situés dans une position pittoresque et d'où l'on peut avoir une vue étendue. H. Saladin.


Belvédère de la villa Pia.

BELVÉDÈRE de Rome (Musée du). Ce musée célèbre se compose de plusieurs parties qui sont: 1° la *galleria lapidaria*; 2° le *museo Chiaramonti*; 3° le *giardino della pigna*; 4° la *Tor de' Venti* avec les monuments égyptiens; 5° le *museo Pio Clementino*.

Le long corridor de Bramante a été divisé sous le pontificat de Pie VII par une grille en deux parties, dont l'une (postérieure) renferme les sculptures du musée Chiaramonti; l'autre (antérieure) la galerie des inscriptions *(galleria lapidaria)*. Successivement accrue des collections de Zelada, Goletti, Gaetano Marini, Pasquale di Pietro et du marquis Capponi, cette galerie compte aujour-

d'hui plus de 3,000 pièces; elle est classée dans un ordre méthodique sur les indications de Gaetano Marini. On y remarque de nombreuses sculptures de l'époque romaine : statues et fragments de statues, bas-reliefs, sarcophages, vases, cippes funéraires, etc. Plusieurs de ces monuments ont été trouvés dans les fouilles prescrites par les papes, principalement à Ostie.

Le museo Chiaramonti se compose en grande partie d'antiques réunis par Pie VII dont il porte le nom. Il ne renferme pas d'œuvres remarquables au point de vue artistique. A l'entrée de la grille de fer sont deux colonnes trouvées à Ostie par Bingen, avec un entablement de la Porta-Santa ; à la partie supérieure des murs on voit des fragments de bas-reliefs, plus bas sont placées des statues séparées par deux rangs de consoles de marbre qui supportent des bustes, des colonnettes et d'autres sculptures de petite dimension ; sur le rang inférieur on voit des morceaux d'architecture, les cippes, etc., provenant pour la plupart de la villa Giustiniani. D'autres bas-reliefs sont fixés dans la partie inférieure du mur. Des peintures à fresque exécutées par des artistes modernes rappellent le culte des fondateurs du musée pour l'art antique et certains faits qui se rattachent à l'embellissement de la ville de Rome.

La nouvelle aile *(braccio nuovo)* du museo Chiaramonti, ouverte en 1821, contient à côté de beaucoup de statues médiocres, quelques œuvres de grande valeur. Il faut citer notamment la statue de *Minerve* qui provient de la villa Giustiniani. La tête en est fort belle ; le bras droit et les doigts de la main gauche ont été restaurés ; la *Vénus Anadyomène*, en marbre grec ; un *Satyre enfant jouant de la flûte*, trouvé dans les ruines de la villa Lucullus au lago Circeo ; le groupe du *Nil*, une des œuvres les plus parfaites du Vatican et de la sculpture antique en général, trouvé près de l'église San-Stefano-del-Caceo et placé au Belvédère par Léon X ; une statue de *Ganymède* signée *Phaidimos*, trouvée dans la niche d'un ancien calidarium d'Ostie ; enfin une *Canéphore* vêtue d'une longue tunique. Cette figure, qui provient de la collection Camuccini, est probablement une de celles qui manquent au Pandroseion d'Athènes. La tête et les deux avant-bras ont été restaurés par Thorwaldsen.

Le *giardino della pigna*, contigu au museo Chiaramonti et ainsi nommé à cause d'un pin de bronze colossal placé sur une terrasse, est rempli de monuments antiques très variés qui n'offrent rien de particulier. Le corps de bâtiment appelé *Tour des Vents (Tor de' Venti)* avait été garni par Pie IV de nombreuses statues que Pie V fit transporter au Capitole ; les bustes qu'on y trouve sont pour la plupart très médiocres. Cette partie du Belvédère est surtout remarquable par les monuments de l'ancienne Egypte que Pie VII acheta à un égyptologue romain, Andrea Guidi. Mentionnons dans cette collection des statues de femmes, grandeur naturelle, en granit noir, découvertes à Karnak et un sarcophage en bois de sycomore, couvert à l'intérieur et à l'extérieur de peintures très fines et d'une fraîcheur de coloris extraordinaire. Les trois dernières salles de cette section sont affectées aux moulages des sculptures du Parthénon, donnés à Pie VII par le roi Georges IV.

La section du Belvédère dite museo *Pio Clementino* est la plus riche collection d'antiques qui existe au monde. Fondée par Jules II, elle s'est agrandie successivement sous les pontificats de Léon X, de Clément VII et de Paul III. Mais elle s'est enrichie surtout grâce à la sollicitude de Clément XIV et de Pie VI qui firent construire un bâtiment spécial pour l'abriter; de là son nom. Après le traité de Tolentino conclu en 1797 avec la République française, les plus belles œuvres de cette galerie furent transportées à Paris, d'où elles revinrent presque toutes en 1816. En sortant par le corridor du museo Chariamonti on entre d'abord dans une sorte de vestibule partagé en trois nefs et décoré de peintures de Jean d'Udine qui ont été retouchées par Unterberger. C'est ici qu'on aperçoit, au milieu, le fameux *Torse du Belvédère*, signé Appollonius, fils de Nestor, et trouvé sous le pontificat de Jules II au Campo di Fiore. A gauche sont placés les tombeaux des Scipions, découverts en 1780 dans la vigne Sassi, près de la voie Appienne ; il faut noter dans le nombre le sarcophage de Lucius-Cornelius-Scipio Barbatus. Ce sont des spécimens fort curieux et très rares de l'art du temps de la République. Ne pouvant, dans le cadre restreint qui nous est réservé, mentionner tous les chefs-d'œuvre du museo Pio Clementino, nous nous bornerons à signaler au passage ceux qui ont une réputation universelle, tels que : *Méléagre*, statue provenant du palais Picchini, trouvée dans une vigne du Janicule et admirablement conservée ; un *grand vase ovale*, avec deux têtes de lion et des bas-reliefs représentant une danse bachique : ce vase a été mis au jour lors du creusement des fondations de la sacristie actuelle de l'église Saint-Pierre ; une statue connue jadis sous le nom d'*Antinoüs du Belvédère*, mais qui est très probablement un *Mercure*, si l'on en juge par les traces encore visibles du caducée et des ailes aux talons : elle a été trouvée près de l'église San-Martino-dei-Monti, au lieu dit Adrianello; plus loin le célèbre groupe du *Laocoon*, trouvé en 1506 près des Thermes de Titus, par Félix de Fredis qui le céda au pape Jules II : Michel-Ange, chargé de l'examiner de concert avec l'architecte Giuliano da Sangallo, l'appela la merveille de l'art *(il portento dell'arte)*; l'*Apollon du Belvédère*, trouvé à la fin du XVe siècle dans les ruines de l'antique Antium et acheté par Jules II, alors cardinal ; ce chef-d'œuvre a dû servir d'ornement au palais d'un César ; l'exécution en est parfaite jusque dans les moindres détails ; il est probable que c'est un ouvrage essentiellement romain de la fin de la République ou du commencement de l'Empire; le marbre a été reconnu pour être de Carrare ; l'avant-bras droit a été restauré par Montorsoli.

La salle des animaux *(Sala degli animali)*, ainsi appelée à cause de la nature des œuvres qui y sont exposés, a été l'objet de soins particuliers de Pie VI et du sculpteur Franzoni qui a restauré la plupart des morceaux exposés. Son sol est couvert de mosaïques antiques, dont une en pierres blanches et noires a été découverte dans les fouilles du forum de Préneste. Notons ici : un *Sanglier sacrifié sur l'autel*, un *Cerf* d'albâtre, un *Berger endormi avec quelques chèvres*, un *Tigre en granit*, un *Taureau couché*, un *Candélabre entre deux Chimères*, *Hercule avec Cerbère* et plusieurs *Triomphes de Bacchus*.

La galerie des statues *(Galleria delle statue)*, située à droite de la précédente, comprend entre autres : toute la partie supérieure d'une statue connue sous le nom d'*Amour du Vatican*, trouvée à Centocello, près la voie Labicana, devant la Porta maggiore ; la tête est d'une beauté exceptionnelle ; — une *Amazone*, probablement une copie de celle de Polyclète ; — les superbes statues de Posidippe et de Ménandre, découvertes sous Sixte V près de l'église San-Lorenzo-de-Panisperua, où étaient jadis les bains d'Olympiade, femme de l'empereur Constantin ; — une statue colossale, achetée par Jules II, et qui, considérée longtemps comme représentant Cléopâtre, est plutôt une *Ariane ;* c'est une figure pleine d'expression et qui date certainement de la période la plus florissante de l'art antique ; — deux superbes candélabres du palais Barberini, sans doute de l'époque d'Adrien, trouvés dans sa villa de Tivoli au XVIIe siècle ; — l'*Apollon Sauroctone*, etc.

La galerie des bustes *(dei Busti)* comprend un grand nombre de portraits, parmi lesquels il faut mentionner ceux de Néron et de Caracalla, ainsi qu'un monument funéraire nommé *Caton et Porzia*. Dans le *Gabinetto delle maschere* nous citerons la *Vénus accroupie* et un *Sacrifice*, bas-relief grec. Passant à la *loggia scoperto*, nous y remarquons surtout un magnifique *Cortège*

bachique. Dans la *salle des Muses :* l'*Apollon citharède*, le *Combat des Centaures* l'*Hermès des sept sages de la Grèce* et la mosaïque du parquet. Dans la *sala rotonda*, la mosaïque antique du sol, un *Antinoüs*, le *Jupiter* d'Otricoli. Dans la *sala a croce greca :* une *Vénus* d'après Praxitèle et un sarcophage de porphyre de sainte Constance. Dans la *sala della Biga :* un *Conducteur de char* et un *Discobole*. Dans la *Galleria de'Candelabri :* des autels, des fontaines, des vases et quantité de charmantes statuettes. Enfin la *Galeria geografica* renferme des bustes de Grecs et de Romains célèbres, et le *Museo Gregoriano etruseo* des miroirs étrusques, des vases peints, des copies de peintures étrusques, etc. F. TRAWINSKI.

BIBL. : Ernst PLATNER, *Beschreibung der Stadt Rom*. — Eug. MUNTZ, *les Antiquités de la ville de Rome aux* XIVe, XV*e et* XVI*e siècles ;* Paris, 1886.

BELVÉDÈRE DE VIENNE (Musée du). Cette collection célèbre a été formée peu à peu, et l'origine en remonte au XIVe siècle. Les toiles les plus anciennes datent du règne de Charles IV et ont dû appartenir personnellement à ce souverain. Rodolphe II est le premier empereur de la dynastie des Habsbourg qui ait collectionné des œuvres d'art ; le catalogue de cette collection, réunie à Prague à la fin du XVIe siècle, comprend déjà 463 tableaux, parmi lesquels on compte plusieurs chefs-d'œuvre des Ecoles italienne, hollandaise et allemande. Elle s'accrut à la mort de Rubens, en 1640 ; on sait que les cours d'Europe se disputèrent alors l'honneur d'acquérir des toiles de ce maître : Ferdinand III en fit acheter trois, la *Chasse au sanglier de Calydon*, *Philémon et Baucis* et le *portrait de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*. En 1648, les Suédois entrèrent dans Prague, sous les ordres du comte de Kœnigsmark, pillèrent cette galerie et n'emportèrent pas moins de 363 tableaux à Stockholm, où ils furent massacrés par des vandales. L'archiduc Léopold Guillaume, troisième fils de l'empereur Ferdinand II, a beaucoup contribué à enrichir le Belvédère. Pendant les dix ans qu'il gouverna les Pays-Bas espagnols, il commença à Bruxelles une magnifique collection qu'il continua ensuite à Vienne jusqu'à sa mort (1662). Ce prince, grand ami des arts, avait une certaine prédilection pour les maîtres vénitiens : Mantegna, Giorgione, le Titien, Palma Vecchio, le Tintoret, le Véronèse étaient largement représentés dans sa galerie, mais il n'en exclut pour cela ni les autres peintres de la péninsule, ni les Hollandais, ni les Flamands, ni les Allemands primitifs. A la vente de la collection du duc de Buckingham qui eut lieu à Anvers en 1848, l'archiduc se rendit acquéreur de plusieurs toiles de premier ordre (entre autres la *Mise au tombeau* du Titien, le *Christ et la Femme adultère* du Véronèse, etc.). Il fut moins heureux à la vente de la collection du roi Charles Ier, ordonnée par le parlement, sur l'instigation de Cromwell (1649). Il ajouta à toutes ces peintures un grand nombre de dessins de maîtres, de miniatures, de gravures sur cuivre et sur bois, de sculptures et de monnaies, et légua par testament à l'empereur Léopold Ier toutes ces richesses artistiques qui étaient alors installées, sous le nom de *Kunstkammer*, dans les différents salons, cabinets et corridors de la Stallburg impériale (1661) Mais à cette époque, la *galerie impériale* de tableaux n'existait pas encore. L'honneur de l'avoir fondée revient à l'empereur Charles VI, qui fit revenir de Prague plusieurs toiles du fonds Léopold-Guillaume. L'impératrice Marie-Thérèse enrichit ce musée d'une trentaine de tableaux provenant du château d'Ambras et de diverses acquisitions : de cette époque date l'achat du portrait de *Charles Ier* et de sa femme par van Dyck, ainsi que du *Mariage de sainte Catherine* par Andrea del Sarte. Sous le règne de Joseph II, les châteaux de Pressburg, de Schönbrunn et d'Ambras furent mis à contribution pour enrichir encore les salons de la Stallburg. Enfin, en 1776, tous ces trésors furent définitivement transportés au palais du Belvédère construit par le prince Eugène, où ils se trouvent encore aujourd'hui. Christian van Mechel, graveur et marchand d'objets d'art de Bâle, fut chargé du soin de choisir ce qu'il y avait de mieux en tout genre parmi ces œuvres d'art et d'en faire un catalogue qui parut en 1783 : van Mechel s'acquitta fort bien de sa tâche. Sans insister davantage sur l'histoire du Belvédère, ajoutons seulement ici que, sous François II, cette galerie s'est accrue par l'acquisition de 21 tableaux hollandais provenant de la vente Reitsch et que l'administration du paysagiste Rebell, nommé directeur de ce magnifique musée en 1825, a été funeste : Rebell a fait, en effet, subir à plusieurs tableaux de l'Ecole italienne des nettoyages absolument barbares. Heureusement que les conservateurs qui se sont succédé depuis cette époque ont su mieux conserver les richesses artistiques confiées à leur garde.

Aujourd'hui, le Belvédère de Vienne comprend environ 1,500 tableaux, répartis dans les salles du rez-de-chaussée et des deux étages supérieurs du château. Les différentes écoles de peinture y sont très inégalement représentées. Les Vénitiens, Albert Durer et Rubens font le principal attrait de cette galerie qui, sous ce rapport, peut soutenir la comparaison avec tous les autres musées d'Europe. Parmi les maîtres italiens des XIVe et XVe siècles on y remarque : Andrea Mantegna (un *Saint Sébastien*), Giovanni Bellini *(Jeune femme au miroir)* et le Pérugin *(la Vierge et des Saints)*. De la période florissante du XVIe siècle, citons au moins les principaux chefs-d'œuvre : un *saint Jean* du Giorgione, la *Femme adultère* et la *Vierge aux cerises* du Titien, la *Visitation* et des *Vénitiennes* de Palma Vecchio, le *Doge Nicolas da Ponte* et autres portraits superbes du Tintoret, l'*Annonciation*, la *Vierge, sainte Catherine et sainte Barbe*, le *Patricien Barbaro*, *Jésus et la Samaritaine* de Paolo Cagliari (Véronèse). Les Florentins sont, en outre, représentés par Andrea del Sarte (*Pieta*, *Mater Dolorosa*, etc.). Fra Bratolommeo *(la Présentation)*, Luini *(Hérodiade)*, le Sodoma *(Sainte Famille)*. Dans la salle réservée aux Romains se trouvent la *Madonna del Verde* de Raphaël, une *Vierge* de Sassoferrato, plusieurs *Batailles* de Salvator Rosa, une *sainte Marguerite* de Jules Romain, etc. Plusieurs tableaux des deux Carrache, du Guide, du Guerchin, du Parmesan donnent une idée suffisante des Ecoles bolonaise et lombarde. L'Ecole hollandaise brille avec quelques toiles de Jan van Eyck, de son élève Rogier van der Weyden, de Hans Memling et de Gerard van Haalem, Quentin Massys, Mabuse, Martin de Vos, Antonio Moor (les tableaux de ce dernier sont très nombreux ici) ; les trois Breughel, Franks et la plupart des petits maîtres du XVIe siècle n'y manquent pas non plus. De l'époque suivante, Rembrandt occupe avec des portraits de choix toute une paroi d'une salle du premier étage, qui porte son nom. N'oublions pas de mentionner des pages de premier ordre de Gerard Dow, de Franz van Mieris, de Terburg, Gabriel Metsu, de Karel du Jardin, Adriaen van der Velde, Wouwerman, Ruysdael, Hobbema, Backhuysen, Jan van der Heyden, Jan David, Jan van Huysum, etc. Malheureusement, Frans Hals et van der Helst sont absents.

Mais le Belvédère est riche surtout en toiles de l'Ecole flamande de la première moitié du XVIIe siècle ; aucune autre galerie d'Europe, excepté celle de Munich, ne possède autant de chefs-d'œuvre de Rubens et de van Dyck ; on admire surtout du premier : les *Quatre parties du monde* ou le *Danube*, le *Nil*, le *Fleuve des Amazones*, et le *Gange*, la *Chasse au sanglier de Calydon*, la *Fête de Vénus* et plusieurs portraits ; du second : *Dame vêtue de noir*, *Jésus en croix*, *Samson et Dalila*, les portraits du *comte d'Ossuna*, de la *comtesse de Solms* et quelques autres. Il faut noter aussi une série de merveilles de Teniers, de Caspar de Craeyer, de Jacob Jordaens, Cornelis de Vos, accompagnés de Franz Snyders, Jan Fyt, David Ryckaert, Jacob van Es, Jacob Artois, Cornelis Huysmans, etc.

Il y a au Belvédère fort peu de spécimens de l'Ecole allemande des XIVe et XVe siècles. Par contre, le XVIe siècle est brillamment représenté par Albert Durer (la *Trinité*, le *Martyre de 10,000 chrétiens sous Sapor II, roi de Perse* et des portraits hors de pair), par Hans Holbein qui se montre ici le premier portraitiste de son temps, par les deux Cranach et quantité d'artistes de second ordre qui procèdent de ces trois maîtres ou bien imitent servilement les peintres italiens de leur époque. L'Ecole française ne compte ici qu'un très petit nombre de représentants; cependant nous n'aurons garde d'oublier un portrait magistral de *Charles IX* par Jean Clouet, quelques Nicolas Poussin, Charles Lebrun, Pierre Mignard, Watteau, Parrocel et Joseph Vernet. A part Alonzo Sanchez (XVIe siècle), l'Ecole espagnole ne compte qu'un seul représentant, mais il se nomme Velasquez : le catalogue enregistre huit portraits authentiques de ce maître, parmi lesquels celui de sa propre famille si justement célèbre, ainsi que ceux de la famille royale d'Espagne.

Quatre salles sont affectées aux tableaux modernes qu'on déplace très souvent. F. TRAWINSKI.

BIBL. : G.-F. WAAGEN, *Die vornehmsten Kunstdenkmäler in Wien*. — ENGERTH, *Catalogue*.

BELVÉDÈRE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Saint-Martin-Lantosque; 1,246 hab. Mines de plomb. Eaux minérales fréquentées.

BELVEDERE-CAMPO-MORO. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. de Sartène; 435 hab.

BELVEDERE (Andrea), surnommé l'*abate Andrea*, peintre italien, né à Naples vers 1646, mort le 26 juin 1732. Il a surtout peint la nature morte (fleurs, fruits, vases et coupes de cristal et d'argent...). Sa renommée fut assez grande pour décider le roi d'Espagne à l'appeler à Madrid (1692). Il n'y resta pas longtemps, revint dans sa patrie, où il forma plusieurs élèves et s'occupa aussi de littérature dramatique.

BIBL. : B. de DOMINICI, *Vite dei Pittori, Scultori ed Architetti Neapolitani* ; Naples, 1742, t. IV.

BELVERNE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt; 265 hab.

BELVÈS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, sur une colline de 177 m. dominant la Noze ; 2,242 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Limoges à Agen. Cette petite ville a conservé un caractère marqué d'ancienneté ; plusieurs maisons, très remaniées il est vrai, remontent au XVIe, au XVe, au XIVe et même au XIIIe siècle. L'ancien *château*, converti aujourd'hui en institution ecclésiastique, date du XVe siècle, et a conservé une tour du XIIIe siècle, reste de l'ancienne forteresse féodale. Un *beffroi* du XVe siècle témoigne des anciennes franchises municipales ; l'*église* date des XIVe et XVIe siècles ; d'une autre église ruinée, subsiste un clocher gothique. A 1 kil. de la ville, la chapelle de *N.-D. du Capelou* attire un grand nombre de pèlerins.

BELVES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon ; 308 hab.

BELVÈZE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 630 hab.

BELVEZE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Lauzerte; 505 hab.

BELVEZET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan ; 470 hab.

BELVEZET. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Bleymard: 302 hab.

BELVIANES-ET-CAVIRAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan ; 435 hab.

BELVIS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire ; 864 hab.

BELVISIO (Jacques de), né à Bologne en 1270, mort en 1335. Il eut pour maîtres François Accurse et Dinus. Il enseigna le droit à Naples, à Pérouse et à Bologne, et se mêla plus d'une fois aux affaires publiques de son temps. Il a écrit une *Lectura authenticorum*, un Commentaire sur les *Libri feudorum* (1511), une *Pratica criminalis*, éditée plus tard à Lyon en 1515 et qui a obtenu le titre de *aurea* à cause de son importance ; on lui doit quelques opuscules, notamment un traité *De excommunicatione* (publié dans le *Tractatus universi juris*, t. XIV).

BIBL. : SAVIGNY, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, t. VI, pp. 60 et suiv.

BELVOIR. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames ; cant. de Clerval ; 264 hab.

BÉLY ou **BELLY.** Métier à filer primitif ou, si l'on veut, le rouet perfectionné. Il se composait de quarante broches seulement, actionnées par une manivelle que faisait tourner l'ouvrier — d'une table inclinée sur laquelle étaient placées quarante *loquettes* de laine cardée sans cesse renouvelées par les rattacheurs — et d'une *chasse*, composée de deux cylindres cannelés, destinés à arrêter la torsion à la partie du fil développée par le recul du chariot. Le fileur, en tirant le chariot, dévidait les quarante loquettes de la longueur voulue ; il rapprochait les deux parties de la chasse qui saisissaient ainsi le fil dans leur engrenage; il produisait la rotation des broches par un nombre déterminé de tours de manivelle, et, le fil tors et renvidé, il procédait à un nouveau filage. Camille TOURTE.

BELZ. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, dominant la rive gauche de l'Etel, à 4 kil. de son embouchure ; 2,678 hab. Les monuments mégalithiques, les grottes dites druidiques, les tumuli abondent dans les environs, nous citerons le dolmen de Kerlutu, composé d'une pierre de 4 m. de long reposant sur quatre supports, le dolmen de Kerlourde, celui de Kerhuen et beaucoup d'autres plus ou moins ruinés. A l'extrémité d'une presqu'île de l'estuaire de l'Etel est le village de Saint-Cado qu'une chaussée formée de pierres énormes réunit à une petite île où l'on voit la *chapelle* romane de *Saint-Cado* et les ruines d'un établissement de Templiers. Dans l'île voisine de *Riec* se trouvent des ruines où l'on a découvert une curieuse figurine en terre cuite qui est aujourd'hui au musée de Vannes. L'*église* de Belz est en partie romane, La *chapelle* N.-D. date du XVIe siècle. — Etangs; carrières.

BELZ. Petite ville de la Galicie (empire d'Autriche), sur la rivière Zolkiew, cercle de Zolkiew. Environ 3,000 hab., dont un tiers de Juifs. C'est une ancienne ville russe ; elle est déjà mentionnée dans la chronique russe dite de Nestor. L. L.

BELZAÏS-COURMENIL (Nicolas-Bernard-Joachim-Jean), homme politique français, né à Ecouché (Orne) en 1747, mort à Laon en 1804. A l'Assemblée nationale, il représentait le baillage d'Alençon. Fut quelque temps magistrat, puis membre du Conseil des Cinq-Cents, ensuite du Corps législatif, et enfin Napoléon Ier le nomma préfet de l'Aisne.

BELZEBUTH, espèce de singe (V. SINGE HURLEUR).

BELZEBUTH est une corruption de *Beelzebul*, qui lui même vient de *Baalzebub*, divinité que les Philistins adoraient à Ebron. Beelzebul paraît dans les Evangiles comme l'un des noms que les Juifs donnaient à Satan. Cependant on ne le retrouve pas dans le Talmud, peut-être parce qu'on n'aimait pas à prononcer ou à écrire le nom des divinités païennes. Il est probable que Beelzebub a été changé en Beelzebul pour des raisons d'euphonie. Quelques-uns pourtant ont vu dans cette transformation un jeu de mots avec *zébél* ou *zibbul*, fumier; d'autres expliquent *zebul* par demeure; Baalzebub serait le maître, le mauvais esprit de la demeure. Baalzebub, lui-même, signifie le Baal des mouches et peut se comparer au Zeus apomyas (Jupiter qui défend les mouches), adoré à Elis, et à d'autres divinités semblables. Comme le mot *zebub* se prononçait en chaldéen et en syriaque *debub*, Baalzebub ou Beeldebub est devenu un nom commun qui signifie ennemi, le nom propre restant synonyme de Satan. Mayer LAMBERT.

BELZONI (Giovanni-Battista), voyageur et antiquaire italien, né à Padoue le 15 nov. 1778, mort le 3 déc. 1823.

Il était novice dans un couvent de Rome, lorsque la Révolution, provoquée par l'arrivée de l'armée française, lui fit quitter le cloître. Belzoni mena dès lors une vie errante et aventureuse, ne trouvant rien de mieux à faire pour gagner sa vie que d'exercer le métier de jongleur et d'hercule de foire. C'est en se livrant à cette profession de bas étage qu'il parcourt successivement, à partir de l'année 1800, la Hollande, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, montrant de ville en ville sa force musculaire et faisant des tours d'hydraulique. En Portugal et en Espagne, il joue une pantomime représentant le héros hébreu Samson, et l'argent qu'il gagne lui sert à passer à Malte, puis de là en Egypte. Belzoni séjourna dans ce dernier pays de 1815 à 1819, et les projets de machines hydrauliques qu'il proposa au vice-roi n'ayant pas réussi, il crut trouver un nouveau moyen d'arriver à la fortune en exploitant les antiquités égyptiennes au profit de l'Angleterre. Encouragé par le consul anglais Salt, il réussit à faire transporter de Thèbes à Alexandrie le buste de Memnon qu'on admire aujourd'hui au Musée britannique; il ouvrit la pyramide de Chephrem et divers tombeaux royaux à Biban-em-Molouk; il déblaya le fameux temple d'Ipsamboul et visita les ruines de la ville de Bérénice et l'oasis d'Ammon. Ses découvertes ne tardèrent pas à rendre son nom célèbre parmi les archéologues. Belzoni revint en Europe en 1819, et Padoue, sa ville natale, fêta son arrivée en faisant frapper une médaille commémorative en son honneur; il écrivit alors la relation de ses expéditions aventureuses, qu'il publia sous ce titre : *Narrative of the operations and recent discoveries with the pyramids, temples, tombs and excavations in Egypt and Nubia, and of a Journey to the coast of the Read Sea* (Londres, 1821, avec atlas). Belzoni repartit bientôt pour l'Afrique dans le dessein d'explorer le Soudan et les sources du Nil. En 1822, il était à Gibraltar; il visita ensuite Tanger et Fez, s'embarqua pour le golfe de Guinée et alla organiser son expédition dans l'établissement anglais de Coast-Castle. En oct. 1823, il partit de là pour l'embouchure de la rivière de Benin et atteignit Bobée où il fut bien accueilli par le roi de Benin. Malheureusement, au moment de poursuivre sa route pour Houssa et Tombouktou, Belzoni se sentit atteint de la fièvre; il pria qu'on voulût bien le ramener à Gato : c'est là qu'il expira. L'Italie inscrit le nom de Belzoni parmi ceux de ses plus illustres voyageurs; la relation de ses voyages a été traduite en français par M. Depping, sous ce titre : *Voyages en Egypte et en Nubie*, etc., avec notes et cartes (Paris, 1821). E. B.

BELZUNCE DE CASTELMORON, évêque de Marseille (V. BELSUNCE).

BEM (Magnus von), voyageur et administrateur russe du XVIIIe siècle. Il fut, de 1772 à 1779, gouverneur du Kamtchatka et rendit de grands services à ce pays. C'est lui qui fortifia le premier les forts de Saint-Pierre et Saint-Paul; il créa des salines, des fonderies, développa l'élève du bétail. En 1779 le mauvais état de sa santé l'obligea à abandonner ses fonctions. L. L.

BEM (Joseph), général polonais, né en 1795 à Tarnow, mort le 10 déc. 1850 à Alep. Il entra en 1809 au corps des cadets. Il servit dans le corps de Macdonald pendant la campagne de 1812-1813. Après la reconstitution du royaume de Pologne, il devint capitaine d'artillerie et professeur à l'école d'artillerie de Varsovie. Suspect à cause de son patriotisme, il fut jeté en prison, quitta le royaume et se retira en Galicie. Il revint à Varsovie pendant la révolution de 1830-31, devint major d'artillerie, colonel et reçut la croix *Virtuti Militari*. Il prit une part brillante à la bataille d'Ostrolenka (26 mai 1831). Pendant le siège de Varsovie, il reçut le grade de général. Après la chute de la Pologne il se retira en Prusse, puis à Paris où il joua un rôle considérable dans l'émigration. Il voyagea en Espagne, en Portugal, en Belgique et en Hollande et écrivit diverses publications. En mars 1848, il quitta la France pour se rendre en Autriche ; il offrit d'abord ses services au chef de la Révolution viennoise Messenhauser, puis il passa en Hongrie : le gouvernement hongrois le mit à la tête d'un corps de 8,000 hommes chargé de soumettre la Transylvanie ; avec cette troupe il fit des merveilles ; au bout de trois mois il occupait tout le pays, moins la forteresse de Karlsbourg. Les généraux autrichiens Urban et Puchner avaient dû se retirer, l'un en Boukovine, l'autre en Valachie. Peu à peu les habitants avaient grossi l'armée de Bem qui finit par compter plus de 40,000 hommes. Le général polonais se porta alors au secours de Perczel gravement menacé par Jellacich. L'entrée des Russes en Transylvanie l'obligea à revenir dans cette province ; il fut battu à Sigisov (Schæsburg) réussit encore à s'emparer de Kolozsvár et dut se replier sur la Hongrie. Après la catastrophe de Vilagos, il s'enfuit en Turquie, embrassa l'islamisme et devint général turc sous le nom d'Amurat pacha. Sur la réclamation de l'Autriche et de la Russie il fut envoyé à Alep où il réprima vigoureusement une émeute populaire contre la population chrétienne de cette ville. Ses talents militaires étaient des plus remarquables. Il a publié en polonais et en français un certain nombre d'ouvrages : *Atlas chronologique d'histoire de France*, *Exposé général de la méthode mnémonique polonaise* (Paris, 1839 et 1843); *Des Machines à vapeur* (Lwów, 1829). Il fut un des premiers fondateurs de la Société polytechnique. L. L.

BIBL. : Les *Histoires des révolutions de Pologne et de Hongrie*. — CSECZ, *Bems Feldzug in Siebenbürgen*; Hambourg, 1850. — PATAKY, *Bem in Siebenbürgen*; Leipzig, 1850.

BEMBÉ ou **PAMBÉ**. Localité de l'Afrique portugaise, gouvernement d'Ambris (Angola). — On donne aussi ce nom au *Limpopo* (V. ce nom).

BEMBEX (*Bembex* Fabr.), Genre d'Insectes-Hyménoptères, du groupe des Porte-Aiguillon et de la famille des Sphègides. Les *Bembex* ont le corps allongé, terminé en pointe et varié de noir et de jaune, ce qui les fait ressembler à des Guêpes. Les antennes sont courtes et coudées, les mandibules étroites, bidentées et falciformes; la lèvre supérieure et la lèvre inférieure sont prolongées en forme de trompe; enfin les palpes maxillaires sont formés de quatre articles, les palpes labiaux seulement de deux articles. L'espèce type, *B. rostrata* L., se rencontre communément dans presque toute l'Europe dans les lieux sablonneux exposés au soleil. Elle est longue de 15 à 17 mill. et large de 6 à 6 $^1/_2$ mill. La femelle creuse, dans le sable, des galeries obliques assez profondes, terminées chacune par une vaste cellule dans laquelle elle introduit une seule mouche de taille moyenne, comme par exemple un *Stomoxys*, un *Bombylius* ou une Lucilie (*Lucilia Cæsar* L.). Sur cette mouche, elle dépose un œuf cylindrique, blanc, de 2 mill. environ de longueur, duquel sort, au bout de deux ou trois jours, une larve que la mère nourrit ensuite en lui apportant chaque jour une nouvelle provision de Diptères de dimensions plus fortes et consistant notamment en *Eristalis*, *Volucelles*, *Stratiomys* et Taons de diverses espèces (V. Lucas, *Ann. Soc. Ent. de France*, 1877, *Bull*, p. CL et J. H. Fabre, *Souvenirs entomologiques*, 1879, p. 225). Ed. LEF.


Bembex rostrata L.

BEMBIDIUM. Genre d'Insectes-Coléoptères, établi en 1802 par Latreille (*Hist. nat. Crust. et Ins.*, III, p. 82) et qui a donné son nom au groupe des Bembidiites, dans la grande famille des Carabiques. Les *Bembidium* se reconnaissent facilement à leur palpes maxillaires externes, dont le dernier article est très petit, subulé, aciculaire, tandis que l'avant-dernier est très grand, renflé vers l'extrémité, presque en forme de massue. Le corps est oblong ou ovalaire, avec la tête triangulaire, offrant entre les

yeux deux sillons parallèles ou bien obliques, les antennes filiformes, le prothorax tantôt large et à peine rétréci en arrière, tantôt presque cordiforme, et les élytres ponctuées-striées, à stries souvent plus ou moins effacées surtout en arrière. Les pattes, assez longues, sont terminées par des tarses de cinq articles ; les tibias des pattes antérieures sont fortement échancrés en dessous avant l'extrémité. Les mâles ont les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés et garnis de papilles en dessous.

Les *Bembidium* sont répandus surtout dans les régions froides ou montagneuses des zones boréales ou tempérées. Ce sont des insectes très agiles, en général de petite taille et de couleur métallique, soit uniforme, soit avec des taches ou des dessins jaunâtres ou rougeâtres. La plupart vivent dans les lieux humides, sous les mousses ou les détritus végétaux, aux bords des rivières et des ruisseaux, des étangs, des mares, des torrents, cachés sous les pierres ou les graviers, ou bien courant, au soleil, sur la vase. D'autres sont propres aux sables des bords de la mer (*B. nigropiceum* Marsh., *B. pallidipenne* Illig., *B. obliquum* Sturm) ou aux terrains salés (*B. ephippium* Marsh., *B. aspericolle* Germ., *B. æneum* Germ.). Quelques-uns enfin, comme *B. quinquestriatum* Gyll. et *B. harpaloides* Serv., sous les écorces. Le genre renferme plus de 300 espèces, réparties dans un certain nombre de sections (*Limnæum* Steph., *Ocys* Steph., *Periphus* Steph., *Lopha* Steph., *Campa* Mostch., *Notaphus* Steph., etc.), considérées par quelques auteurs, notamment par Stephens (*Man. of Brit. Beetl.*, 1828, p. 51), comme autant de coupes génériques distinctes. Ces espèces sont d'une étude difficile, car elles présentent une grande variété de formes suivant les groupes, et de variations suivant les races ou les individus. Les espèces européennes ont été étudiées monographiquement par Jacquelin du Val, dans les *Annales de la Société entomologique de France*, 1851, p. 441 et 1852, p. 102. Nous figurons, comme types, le *B. eques* Sturm et le *B. quadriguttatum* Fabr. Cette dernière espèce, longue d'environ 4 millim., est d'un vert bronzé avec les tibias d'un fauve clair et les élytres pourvues chacune de deux taches jaunes, l'une humérale et triangulaire, l'autre plus petite, arrondie et subapicale. On le trouve communément dans toute l'Europe, au bord des mares et des étangs. Le *B. eques* Sturm, au contraire, paraît spécial aux régions montagneuses ; on le trouve dans la Lozère, les Basses-Alpes, les Pyrénées, etc. Il est long de 7 à 8 millim., d'un vert bleuâtre en dessus, avec les tibias rougeâtres et les élytres ornées, sur leur moitié antérieure, d'une grande tache d'un rouge testacé interrompue par la suture.


Bembidium eques Sturm (très grossi).


Bembidium quadriguttatum Fabr. (très grossi).

Ed. LEFÈVRE.

BEMBIX. Genre établi par Watson, en 1879, pour des Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, caractérisés par une coquille ombiliquée, de forme conoïde-élancée, pourvue d'une carène et renflée à la base, recouverte, en outre, par un épiderme très mince et fibreux; ouverture un peu tétragone; columelle anguleuse, présentant une forte torsion dans sa partie inférieure. Le genre *Bembix* ne renferme que de très petites espèces, vivant dans l'Océan à de très grandes profondeurs. Leur présence n'a encore été constatée que sur les côtes du Japon.

J. MABILLE.

BEMBO (Bernardo), sénateur vénitien, né en 1433, mort en 1519. Chargé de plusieurs missions diplomatiques et podestat de Ravenne où il éleva un tombeau à Dante, cultiva les lettres et écrivit plusieurs ouvrages restés inédits. Il fut grand collectionneur de manuscrits. C'est à lui qu'on doit la formation de la célèbre bibliothèque dont on a fait honneur à son fils. Le fameux Térence en faisait partie.

BEMBO (Benedetto), peintre italien, originaire de Brescia, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle et appartenait à l'école de Squarcione. On connaît de lui dans l'oratoire du château de Torchiara, près de Parme, un tableau d'autel en cinq parties représentant la Vierge et l'Enfant entourés d'anges musiciens et de saints, signé : Benedictus Bembus edidit MCCCCLXII MENSIS MAII.

BEMBO (Bonifazio), surnommé par abréviation Fazio, peintre italien du XVe siècle, né en 1461. Il a peint à fresques, dans la cathédrale de Crémone, l'*Adoration des Mages*. Son coloris est riche, mais c'est un peintre peu original.

BEMBO (Girolamo di Giovanni) et BEMBO (Romano), père et fils, peintres italiens. Ils figurent sur un compte du 3 fév. 1478, comme ayant reçu un acompte de 262 livres impériales sur la somme de 1,050 livres qui leur est due pour la peinture et dorure d'un tableau d'autel, représentant la Vierge et l'Enfant, pour une chapelle du chœur de Saint-François à Crémone. Milanesi identifie Girolamo Bembo avec le Girolamo miniaturiste qui, de 1467 à 1475, exécuta la miniature des antiphonaires de la cathédrale de Sienne et de Monte Oliveto Maggiore. A. M.

BIBL. : VASARI, éd. MILANESI, t. IV, pp. 584, 585 (note).

BEMBO (Pietro), cardinal et littérateur italien, né à Venise le 20 mai 1470, mort à Rome le 18 janv. 1547. Il fut un des promoteurs les plus distingués de la renaissance italienne et il est plus connu encore de nos jours comme humaniste que comme prélat. Fils du sénateur *Bernardo* Bembo, qui était orateur de la république à Florence, il commença ses études dans cette capitale des lettres, sous l'illustre Jean Lascaris, qui lui apprit le grec ; il les continua à Padoue, à Ferrare, auprès d'Alphonse d'Este et de la belle Lucrèce Borgia qui lui témoigna une bienveillance exceptionnelle. A Venise, il se lia avec Alde Manuce, érudit et imprimeur, entra dans l'académie Aldine, dont il fut un des membres les plus actifs. Il tenta avec Alde de régulariser l'orthographe italienne. On lui attribue l'invention du point et virgule et de l'apostrophe. Il s'arrêta quelque temps à Urbin, où il devint l'ami de Raphaël et vint se fixer à Rome. Le cardinal Jean de Médicis, devenu pape sous le nom de Léon X, fit de lui son secrétaire intime. Ils étaient tous les deux bien faits pour se plaire. Bembo, le *Cicéronien*, n'estimait que la plus pure langue latine et n'employait lui même que les termes consacrés par son maître Cicéron. Il appelait la sainte Vierge, la déesse de Lorette ; le saint esprit, le zéphir céleste ; le collège des cardinaux, le collège des augures, etc. Il employait auprès des lettrés, ses contemporains, toute son influence pour leur faire écrire en latin plutôt qu'en italien les ouvrages qu'ils méditaient. Léon X le combla de bénéfices et de canonicats qui lui permirent de satisfaire ses goûts de vie large et somptueuse. A la mort de son protecteur, il se retira dans la ville savante de la Vénétie, Padoue, avec la belle Morosina et les trois enfants qu'elle lui avait donnés. Bembo y forma une belle collection de médailles ; il ajouta de précieux manuscrits à la bibliothèque de son père. Cette collection ne fut pas dispersée après sa mort comme on l'a cru jusqu'à présent. Elle resta entre les mains de son fils Torquato Bembo dans sa maison de Padoue. Mais Torquato, malgré la volonté de son père, en vendit les plus beaux volumes au romain Fulvio Orsini, de 1575 à 1584. On les retrouve aujourd'hui à la Vaticane. (V. à ce sujet P. de Nolhac, *la Bibliothèque de F. Orsini*, Paris, 1887.) A Padoue, Bembo

reçut de Venise le titre d'historiographe de la république, qu'il accepta, mais sans consentir à recevoir aucun traitement. Il écrivit l'histoire de sa patrie de 1486 à 1513. Cette histoire connue de son vivant ne fut publiée qu'après sa mort. Bembo fut encore bibliothécaire de Saint-Marc, c.-à-d. du riche dépôt formé par Pétrarque et enrichi par le legs du cardinal Bessarion. Il quitta cependant Venise pour Rome, où Paul III l'appela à la dignité de cardinal (1539). Dès lors tout fut changé dans sa vie. Ce prélat, qui avait demandé au pape de lire en grec son bréviaire pour ne pas gâter sa belle latinité, hésita s'il accepterait la pourpre romaine. Entrant dans une église pour obtenir à ce sujet quelque lumière d'en haut, il entendit ces mots de l'office : « Pierre, suis-moi » ce qui le décida. Il travailla avec le cardinal anglais de la Poole, avec Sadolet et Carafia à la réforme de l'Eglise catholique et il mourut en chrétien. Le nom de Bembo rappelle celui d'un des Mécènes les plus délicats et les plus généreux de la Renaissance. Comme écrivain, il n'a laissé en dehors de son histoire de Venise et de sa correspondance, si curieuse pour l'histoire morale de son temps, que des opuscules de littérature ou de polémique et de gracieuses poésies. Ces poésies, imitées de Pétrarque, sont empreintes des idées philosophiques et des sentiments amoureux mis à la mode par cet illustre précurseur. Elles consistent souvent en une mosaïque de mots habilement placés et de traits artistement aiguisés. Bembo était en effet un *Pétrarquiste* enthousiaste. Dans une de ses lettres, il témoigna à un ami sa joie d'avoir enfin trouvé le sens de deux sonnets du maître qu'il cherchait depuis quarante ans. Parmi ses opuscules, il faut citer les dialogues intitulés *gli Asolani*, sur l'amour platonique. A l'occasion des fêtes données par Catherine Cornaro, ancienne reine de Chypre et parente de Bembo, dans son château d'Asola près Trévise, l'écrivain suppose que les personnages les plus distingués de la réunion s'entretiennent sur l'amour. Trois journées sont consacrées à ces raisonnements. Dans la première on célèbre les louanges de l'amour; dans la seconde on décrit longuement les maux dont il est cause; dans la troisième, le plus sage des beaux esprits présents fait la part de l'éloge et du blâme et corrige les transports de la passion terrestre par le mélange de sentiments plus élevés. Les œuvres complètes de Bembo ont été imprimées à Venise en 1729 et forment 4 vol. in-fol. *(Opere di P. Bembo)*. Les principales sont : 1° *Historiæ Venetæ lib. XII* (Venise, 1551), pet. in-fol.; 2° *Gli Asolani* (Venise, 1505, 1515, etc., in-4, trad. en franç.; Paris, 1545, etc.); 3° *Rime* (Venise, 1530, 1535, 1548, etc., in-4); 4° *Lettere* (Venise, 1548-1550, 2 vol., dern. édit.; Vérone, 1743, 5 vol. in-8). H. Vast.

Bibl. : Jean de la Casa, *Vita Bembi*; Florence, 1567. — Augustinus Beatinus, *Lacrymæ in funere Petri cardinalis Bembi*. — Aubéry, *Hist. des cardinaux*. — Tiraboschi, *Storia della letter. ital.*; t. VII. — Battagia, *Elogio del card. P. Bembo*; Venise, 1827. — Ambr. Firmin-Didot, *Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise*.

BEMBO (Gian-Francesco), surnommé *Bembino*, peintre italien, vivait à Crémone au commencement du XVIe siècle. Il appartenait, avec Altobello Melone et Cristoforo Moreto, à cette génération de jeunes peintres qui subirent l'influence de Romanino et de Pordenone et s'assimilèrent leurs procédés et leur esprit. Il a peint à fresque dans la cathédrale de Crémone, la *Présentation au Temple* et l'*Adoration des Bergers*. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'attribution de ses tableaux. Crowe et Cavalcaselle refusent de lui laisser une *Madone avec l'Enfant* qui lui est attribuée, à l'hôpital Fate bene fratelli, de Crémone; un débris d'inscription sur un tableau en ruine de l'église San-Bartolommeo de Bussetto semble rappeler son nom et sa manière. Vasari le confond avec Bonifazio Bembo, de beaucoup plus âgé que lui. Enfin, on a lu sur son tableau d'autel de l'église Sant-Angelo de Crémone, représentant la *Vierge avec l'Enfant* adorée par les saints Cosme, Damien et Jérôme, et le donateur (de la famille des Prozziani), le nom de Johaës *Franciscus Bembinus* et la date 1524. Et comme on trouve dans ce tableau, qui pour la couleur rappelle bien les fresques de la cathédrale des réminiscences de Raphaël, on a été amené à supposer que Gian-Francesco Bembo ou Bembino avait voyagé, était allé à Rome et pouvait être identifié avec le Gian-Francesco il Vetrajo qui peignit dans la maison du cardinal de Volterra, les armes de Léon X, supportées par des figures nues (?) A. M.

Bibl. : Grasselli, *Abecedario biografico dei Pittori, Scultori ed Architetti cremonesi*; Milan, 1817, in-8. — Crowe et Cavalcaselle, *Geschichte der ital. Malerei*, t. VI, p. 523.

BEMBO (Giovanni), doge de Venise de 1615 à 1618. Sous son gouvernement, les Vénitiens donnèrent des secours à Charles Emmanuel, duc de Savoie, contre l'archiduc Ferdinand de Styrie et combattirent eux-mêmes le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, pour défendre contre lui leur souveraineté dans l'Adriatique. La conspiration de Bedmar, l'ambassadeur espagnol de Philippe III, pour renverser Bembo n'éclata qu'après sa mort. Il était âgé alors de quatre-vingt-trois ans.

BEMBO SALOMON (Pier Luigi, comte), administrateur vénitien, né à Venise en 1825. De la famille de l'illustre cardinal Pietro Bembo, il crut, comme une partie de la noblesse vénitienne, pouvoir servir son pays même sous la domination de l'Autriche, et fut assesseur à la municipalité de Venise de 1850 à 1857. Quand l'archiduc Maximilien devint gouverneur de la Lombardo-Vénétie, il seconda ses efforts pour établir un régime plus humain. Conseiller de la lieutenance après la guerre de 1859, il n'usa de la faveur dont il jouit d'abord auprès du gouvernement étranger que pour défendre les intérêts de ses concitoyens. En 1863, il se rendit à Vienne pour hâter la concession du statut promis à la Vénétie. Mais n'obtenant rien, devenu suspect aux autorités autrichiennes, il renonça à une tâche ingrate et donna sa démission de podestat au commencement de 1866. Après l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie, il fut nommé député par le troisième collège de la ville qu'il avait administrée avec tant de zèle dans des jours si difficiles. Il se retira de la Chambre en 1873. Nommé sénateur en 1874, il prit place à droite. Il a publié, entre autres ouvrages économiques et administratifs, *Delle Istituzioni di beneficenza nella città e provincia di Venezia* (Venise, 1859) et *Il Comune di Venezia nel triennio* 1860-1862 (Venise, 1863). F. H.

BÊME (V. Besme).

BEMÉCOURT. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Breteuil; 554 hab.

BEMETZRIEDER, musicien français, né en Alsace en 1743, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, qu'il quitta pour reprendre la vie mondaine et se rendre à Paris. Recommandé à Diderot, il dut à sa protection et à celle de ses amis une vogue que son savoir borné ne lui aurait jamais méritée dans la carrière du professorat musical. Diderot voulut bien rédiger ou corriger ses *Leçons de clavecin et principes d'harmonie* (Paris, 1771, in-4), ouvrage plus que médiocre, qui fut cependant traduit en espagnol et en anglais et qui fut suivi d'un grand nombre d'autres ouvrages d'enseignement musical, aussi dépourvus de science que de clarté. Pendant quelques années Bemetzrieder fut un professeur à la mode dans la société française. Il quitta Paris en 1782 pour se rendre à Londres, où l'on perd sa trace en 1816.

BEMFICA (V. Lisbonne).

BEMINI. Iles et détroit (V. Bahama).

BEMME (Joannes-Adriaanszoon), graveur hollandais, né à Rotterdam en 1775, mort en 1840. Fils d'un graveur en médailles et orfèvre, il apprit le dessin chez A.-C. Hauck et eut ensuite pour maître le célèbre Dirk Langendyck. Il s'appliqua ensuite à la gravure dans tous ses procédés, même à la xylographie; a exécuté nombre de planches d'après des peintres célèbres de son pays, dont plusieurs

portraits, des paysages, etc. Il a gravé, d'après ses propres dessins, des caricatures contre Napoléon Ier, une quantité de vignettes, d'études, etc. Son œuvre, composé de plusieurs centaines de pièces, est détaillé dans le *Kunstcatalog* de R. Weigel, XVe p. (1850), n° 13,614. Ce fut aussi un habile graveur en médailles. G. P-I.

BEMMEL (Von). Famille d'artistes. Le chef est *Wilhelm* Von Bemmel, originaire d'une noble famille, réfugié à Utrecht après les guerres de religion. Il y était en 1630. Il mourut en 1708 à Wöhrd, près de Nuremberg, où il s'était établi après de longues pérégrinations en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Il peignit surtout des paysages avec ruisseaux et chutes d'eau, dans le goût des « italianisants » et fut loué par Sandrart. On en voit un au musée de Brunswick (n° 708). Wilhelm eut douze enfants, cinq filles et sept fils, parmi lesquels on compte plusieurs peintres :

Johann-Georg von Bemmel, l'aîné, naquit à Nuremberg en 1669 ; il mourut le 18 juin 1723. Il peignit des paysages avec figures, des batailles. Il eut deux fils, *Joel-Paul* (né en 1713, date de la mort inconnue) qui après avoir exercé la peinture se fit soldat, et *Johann-Noah* né en 1716, mort en 1758, qui peignit le paysage, des scènes de chasse, de bataille et le portrait.

Peter von Bemmel, autre fils de Wilhelm, né à Nuremberg en 1685, mort en 1754. Il travailla surtout pour les cours épiscopales de Bamberg et Wurzbourg et peignit des paysages étoffés par son frère Jean-George et son neveu Noah. Il eut plusieurs fils, parmi lesquels *Christoph* (1707-1783) et *Johann-Christoph*, mort en 1778, furent aussi paysagistes. Le dernier fit aussi souche de peintres : *Karl-Sebastian* von Bemmel (1743-1796) ; *Simon-Joseph* (1757-1791) et *Johann-Kaspar*, mort en 1799, qui firent également du paysage et exercèrent leur art à Bamberg, Nuremberg, Strasbourg, Augsbourg et Leipzig.

On connaît encore de la même famille *Georg-Christoph* (1738-1794), fils de Jean Hoé, peintre de portraits, de batailles et d'architectures qui a laissé des vues de Nuremberg ; et *Burkhard-Albert* von Bemmel, son frère (1742-1755), dont la précocité extraordinaire avait déjà attiré l'attention. Il mourut à treize ans ; il eût peut-être été l'homme de génie de cette famille, où le talent fut toujours honnête et médiocre. A. M.

Bibl. : Joh.-Geor. Meusel, *Neuen Miscellaneen für Künstler und Kunstliebhaber* ; Leipzig, 1795-1803, in-8.

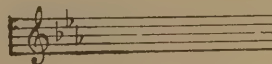
BEMMEL (Charles-Philippe, baron van), écrivain belge, né à Bruxelles en 1778, mort à Bruxelles en 1827. Il séjourna à Paris au commencement du siècle et collabora au *Chansonnier des grâces*. Rentré en Belgique vers 1815, il fut successivement professeur de littérature au collège royal de Gand et juge de paix à Bruxelles. Il fit insérer de nombreuses poésies légères dans l'*Almanach poétique de Bruxelles* ; il écrivit aussi quelques bluettes dramatiques qui obtinrent un vif succès : *Un petit mot pour rire ; le Joli petit ménage ; la Bonne Fille*. Elles se distinguent par une verve facile et une élégance sans prétention. E. H.

BEMMEL (Eugène, baron van), littérateur, né à Bruxelles en 1824, mort à Saint-Josse-ten-Noode en 1880. Il débuta en publiant, tandis qu'il était encore sur les bancs de l'Université, un *Mémoire sur la langue et la poésie provençales*. Il n'admet pas le latin comme type maternel des langues romanes par filiation directe, pas plus qu'il n'accepte le fait d'une langue aryenne primitive dont les langues indo-européennes ne seraient que des variétés à l'état de décadence. Pour lui, les langues romanes sont la renaissance des patois de Rome et des Gaules. Van Bemmel s'était inspiré des idées de son maître, le célèbre abbé philologue H. Chavée. Dès l'année 1849, le jeune écrivain fut appelé à professer la littérature française à l'Université libre de Bruxelles ; il conserva cette chaire jusqu'à sa mort. Il collabora successivement à l'*Etoile belge*, à la *Nation*, à la *Revue britannique*, à la *Revue universelle des Arts* et fonda, en 1854, la *Revue trimestrielle* ; elle vécut quinze ans et édita de nombreuses œuvres originales d'une grande variété, et son directeur put se féliciter d'avoir constitué « de véritables archives pour la littérature, les sciences et les arts ». En 1869, van Bemmel conçut l'idée de réunir en un ensemble méthodique toutes les connaissances relatives à la Belgique, et, ayant rallié à son programme un groupe considérable d'écrivains spéciaux, il fit paraître la *Patria Belgica*, œuvre considérable divisée en trois grandes parties : *la Belgique physique, la Belgique politique et sociale, la Belgique morale et intellectuelle*. Cette encyclopédie obtint un très vif succès, bien que la valeur des diverses monographies qui la composent soit fort inégale. Van Bemmel écrivit trois études pour la *Patria Belgica : l'Aspect pittoresque du pays ; l'Histoire politique moderne ; la Littérature française contemporaine en Belgique*. Les autres ouvrages principaux de Van Bemmel sont : un excellent *Guide de l'excursionniste en Ardenne ; Histoire de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode* (1869) ; *Dom Placide, mémoires du dernier moine de l'abbaye de Villers* (1876). C'est « l'analyse d'un amour discret entre un homme lettré, délicate nature d'artiste sous la robe d'un moine, et une jeune fille naïve et gracieuse qui se meurt de consomption ». Le style est pur, mais il manque de relief. — *Histoire de Belgique, empruntée textuellement aux récits des écrivains contemporains*. Elle est composée de fragments empruntés aux écrivains célèbres des diverses époques depuis César, Suétone et Tacite jusqu'à Brantôme, Marguerite de Valois et Guichardin. On a reproché à l'auteur de n'avoir pas suffisamment recouru aux sources néerlandaises, et ce reproche est fondé. Toutefois, l'ouvrage est intéressant. Van Bemmel y a intercalé d'importantes notices et modernisé le français des chroniques sans lui rien faire perdre de son cachet original. E. H.

Bibl. : Potvin, *Notice sur van Bemmel*, dans *l'Annuaire de l'Acad. royale de Belgique de 1882*.

BEMMELEN (Abraham Van), mathématicien et physicien hollandais, né en 1755, mort à La Haye le 16 aoû 1822. Directeur de la Société économique des Pays-Bas et membre de plusieurs sociétés savantes, il a écrit en hollandais divers ouvrages dont les principaux sont : *Leçons d'algèbre à l'usage des écoles latines* (2 vol.) ; *Eléments de physique expérimentale* (4 vol. in-4) ; *Introduction à l'architecture hydraulique ; Exposé des travaux de la Société économique des Pays-Bas pendant les vingt-cinq premières années de son existence*.

BÉMOL. I. Musique. — Signe musical, ♭, indiquant que la note qui en est affectée doit être baissée d'un demi-ton. Placés à l'armure de la portée, le bémol ou le dièse conservent leur effet sur toutes les notes auxquelles ils correspondent, tant que cette armure n'est pas changée elle-même. Ainsi le ton de *mi bémol* majeur s'indiquera par trois bémols placés à la clef, sur les lignes correspondantes aux notes *si*, *mi* et *la*. Par conséquent, dans le cours du morceau, toutes les notes *si*, *mi*, *la* devront être considérées comme bémolisées, c.-à-d. baissées d'un demi-ton :

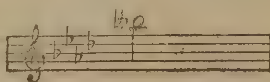


Une note bémolisée est rendue naturelle, c.-à-d. reprend sa hauteur normale, par l'adjonction d'un *bécarre* (V. ce mot). Lorsque le bémol n'est pas à la clef, mais apparaît comme altération ou accident, il n'a d'effet que pour la mesure où il est intervenu.

Sur les instruments à sons fixes, et même en musique théorique, lorsqu'on fait usage de l'*enharmonie*, on confond souvent une note bémolisée avec la note diatoniquement inférieure diésée, ou avec la note chromatiquement

inférieure en laissant celle-ci naturelle. Ainsi l'enharmonie permet d'assimiler le *fa dièse* au *sol bémol*, ou l'*ut bémol* au *si naturel*, quoique cependant les hauteurs de ces sons ne soient pas identiques. On trouvera les raisons de cette tolérance et ses limites aux mots COMMA, ENHARMONIE et TEMPÉRAMENT. Même dans ces cas, au point de vue de l'écriture harmonique, il n'est pas indifférent d'écrire sur la partition *sol bémol* ou *fa dièse*.

Pour baisser une note déjà bémolisée, on emploie le *double bémol* ♭♭ :



Ce *si double bémol* ne peut pas être rigoureusement confondu avec le *la naturel*. Cette assimilation ne se peut tolérer que par enharmonie ou sur instrument à sons fixes.

Quant à l'origine du signe *bémol*, ♭, elle est probablement postérieure aux réformes de Gui d'Arezzo, et doit coïncider avec l'usage des hexacordes. On sait que les hexacordes partaient du *sol*, de l'*ut* ou du *fa* de notre gamme actuelle. Dans les deux premiers, *sol–la–si–ut–ré–mi* et *ut–ré–mi–fa–sol–la*, le demi-ton est placé entre le troisième et le quatrième degré, *si–ut*, *mi–fa*; dans le troisième hexacorde, il se trouve du quatrième au cinquième degré, c.-à-d. du *si* à l'*ut*. Pour lui restituer sa place régulière, il a donc fallu baisser le *si* (désigné par la lettre *B*) d'un demi-ton, créer en quelque sorte une note nouvelle, un *si* ou *B* nouveau, que l'on a désigné par *B molle* ou *B rotundum*; le troisième hexacorde, ainsi modifié, a porté le nom de *hexachordum molle*, et l'appellation de *cantus mollis* a été donnée au plain-chant dans lequel il était employé, tandis que le premier hexacorde, celui de *sol* où figurait le *B* ordinaire, a été qualifié *hexachordum durum* et usité dans le *cantus durus*. Pour distinguer les deux espèces de *si* dans l'écriture, les musiciens convinrent de figurer le *si naturel* par un *B* de forme carrée, anguleuse, analogue au *B* gothique, 𝔟, *Bé quarré*, *Bécarre* (V. ce mot), et le *si* altéré par un *B* romain, b, de forme plus arrondie — *Bé rond*, *Bé mol* (V. B. et SI).

A. E.

II. ACOUSTIQUE. — *Bémol et dièse*. Les bémols et les dièses s'introduisent en musique quand on change la tonique; on dit que l'on dièse une note quand on l'élève de $\frac{25}{24}$, c.-à-d. d'un demi-ton mineur; il y a donc entre le nombre de vibrations d'une note et celui de son dièse le rapport $\frac{24}{25}$. On bémolise au contraire une note quand on l'abaisse d'un demi-ton mineur. Quand on veut transposer un air, c.-à-d. prendre pour tonique une note différente de celle que le compositeur a choisie, il est nécessaire, pour que l'air ne change pas, que les intervalles entre les notes soient exactement les mêmes. Considérons en particulier la gamme majeure; elle se compose comme on sait (V. GAMME) des notes représentées par les nombres suivants :

ut	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*ut*
1	$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{5}{3}$	$\frac{15}{8}$	2

Ces notes correspondent aux intervalles :

$$\frac{9}{8} \quad \frac{10}{9} \quad \frac{16}{15} \quad \frac{9}{8} \quad \frac{10}{9} \quad \frac{9}{8} \quad \frac{16}{15}$$

Il y a donc trois espèces d'intervalle dans cette gamme représentés par l'intervalle $\frac{9}{8}$ ou ton majeur, l'intervalle $\frac{10}{9}$ ou ton mineur et l'intervalle $\frac{16}{15}$ ou demi-ton majeur. La succession des notes de la gamme produit donc la suite des intervalles : ton majeur, ton mineur, demi-ton, ton majeur, ton mineur, ton majeur, demi-ton. Pour reproduire cette gamme en commençant par une autre note, par le *sol* par exemple, il faut que la note suivante ait un intervalle d'un ton majeur, or entre le *sol* et le *la* il y a un intervalle d'un ton mineur, il faudrait donc diéser le *la*. Chaque note devrait donc être accompagnée de son dièse; bien plus, si l'on prend pour tonique une note dièse, il sera nécessaire, en toute exactitude, d'avoir des doubles dièses. Le rapport des nombres de vibrations d'une note et de son double dièse est de $\frac{24^2}{25^2}$ soit de $\frac{576}{652}$. Un autre genre de transposition entraîne la nécessité d'abaisser les notes d'un demi-ton mineur : de là la nécessité des bémols et des doubles bémols, de telle sorte qu'en toute rigueur, pour faire toutes les transpositions il serait nécessaire d'avoir, à côté des sept notes fondamentales de la gamme, sept dièses, sept doubles dièses, sept bémols et sept doubles bémols. Dans les instruments où la note est faite par la position du doigt sur une corde, on peut obtenir ces intervalles, et on a vérifié par des méthodes où les vibrations du son étaient enregistrées mécaniquement, que des musiciens habiles savaient produire des notes très peu différentes, telles que le *sol* dièse et le *la* bémol par exemple. Mais pour les instruments à notes fixes, tels que le piano, il eût été très compliqué de placer sur le clavier, à côté des sept notes fondamentales, les vingt-huit qui l'accompagnent. Cette nécessité pratique a fait apparaître, vers la fin du XVII[e] siècle, la *gamme tempérée* si bien développée par l'œuvre de Sébastien Bach. Dans cette gamme on ne fait pas de différence entre le ton majeur et le ton mineur, entre le demi-ton majeur et le demi-ton mineur; enfin on confond le dièse d'une note avec le bémol de la suivante. Dans ce système douze notes suffisent pour représenter tous les intervalles. Voici la comparaison des nombres de vibrations des notes de la gamme majeure naturelle et de la gamme tempérée. Nous partirons d'une note *ut* faisant 480 vibrations par seconde.

	ut	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*ut*
Gamme naturelle,	480,	540,	600,	640,	720,	800,	900,	960.
Gamme tempérée,	480,	538 $\frac{4}{5}$,	604 $\frac{4}{5}$,	640 $\frac{4}{5}$,	719 $\frac{1}{2}$,	806 $\frac{4}{5}$,	906,	960.

On voit que les différences sont faibles et n'atteignent pas $\frac{1}{100}$. Elles sont, par suite, inférieures à un *comma* qui représente la limite de la sensibilité moyenne de l'oreille. Voici le tableau des nombres de vibrations des notes de la gamme, de leurs dièses, doubles dièses, bémols et doubles bémols :

NOTES	DOUBLES BÉMOLS	NOTES bémolisées	NOTES SIMPLES	NOTES diésées	DOUBLES DIÈSES
Ut...	442 1/2	460 $\frac{4}{5}$	480	500	520 $\frac{5}{6}$
Ré...	493 $\frac{2}{8}$	518 $\frac{2}{5}$	540	562 $\frac{1}{2}$	586
Mi...	553	576	600	625	651 $\frac{2}{5}$
Fa...	589 $\frac{4}{5}$	614 $\frac{2}{5}$	640	666 $\frac{2}{8}$	694 $\frac{2}{5}$
Sol..	663 1/2	691 $\frac{1}{5}$	720	750	781 1/4
La...	737 1/3	768	800	833 1/3	868
Si....	829 1/2	864	900	937 1/2	976 1/2
Ut...	884 $\frac{3}{4}$	921 $\frac{3}{5}$	960	1000	1041 1/2

On remarque dans ce tableau certains écarts assez considérables, plus considérables qu'un *comma*, et par suite appréciables à l'oreille; ainsi on confond en pratique le double dièse de *ut* avec le *ré*, on voit cependant qu'en théorie la première note correspond à 521 vibrations à peu près, et la seconde à 540; or l'intervalle $\frac{540}{521}$ est plus grand que $\frac{81}{80}$ c.-à-d. plus grand qu'un *comma*.

A. JOANNIS.

BEN. I. BOTANIQUE. — On appelle indistinctement *Ben* ou *Noix de Ben* les fruits des *Moringa* Burm., de la

famille des Capparidacées, tribu des Moringées. Ces fruits sont des capsules allongées, siliquiformes, dont les graines, ailées ou aptères, fournissent l'*huile de Ben.* — On distingue deux sortes de *Ben* : 1° le *B. ailé*, qui provient du *Moringa pterygosperma* Gaertn. (*M. oleifera* Lamk, *Guilandina Moringa* L.), répandu à Java, au Malabar et cultivé à Bourbon, aux Antilles et dans la plupart des pays tropicaux ; 2° le *B. aptère*, fourni par le *Moringa aptera* Gaertn. (*M. nux-ben* Desf.), espèce africaine, originaire du Sennaar et cultivée en Arabie et en Egypte, notamment au Caire et dans les environs. Cette dernière sorte se vend fréquemment en Egypte sur les marchés, d'où elle est expédiée en Syrie et en Palestine. L'huile qu'on en retire est employée aux usages médicaux, mais surtout pour préparer des parfums. — Ben de Judée. Un des noms du Benjoin. — Ben magnum. Nom sous lequel on désignait, dans les anciennes pharmacopées, les fruits du *Médicinier* (*Curcas multifidus* Endl.), de la famille des Euphorbiacées. — Ben-mœnja. Rheede (*Hort. malab.*, IV, tab. 57) a décrit sous ce nom un arbre, d'espèce encore indéterminée, dont les racines servent, dans l'Inde, à faire des décoctions très vantées contre les fièvres malignes. Son écorce, bouillie dans une décoction de riz, avec du sel et le rhizome de l'*Acorus calamus* L., est considérée comme un antidote puissant de la morsure des Reptiles. Ed. Lef.

II. Chimie. — *Huile de Ben.* La semence de Ben était connue des Grecs sous le nom de βάλανος μυρεψικὴ, et des Latins sous celui de *Glans unguentaria* ; on la recevait d'Egypte et d'Arabie, comme on le fait encore aujourd'hui. Elle est amère et purgative, mais elle n'est plus employée en médecine. Par expression, elle fournit une huile douce, inodore, non siccative, qui se sépare, avec le temps, en deux parties : l'une épaisse et facilement congelable par le froid ; l'autre fluide, longtemps employée par les horlogers pour adoucir le frottement des mouvements de montres. Suivant Voeckler, l'huile extraite du *Moringa aptera* a pour densité 0,912 et se solidifie pendant les froids de l'hiver. Saponifiée par la potasse, elle donne un savon dont l'acide chlorhydrique est séparé de l'acide oléique et des acides gras solides. Ces derniers, par des cristallisations successives dans l'alcool bouillant, donnent successivement : un acide fusible à 83°, $C^{90}H^{90}O^{4}$; un acide fusible à 59-60°, l'acide margarique de Chevreul ; un acide gras spécial, l'acide bénique, $C^{44}H^{44}O^{4}$ (Strecker), qui cristallise en aiguilles incolores, fusibles vers 73°.

Le *bénate sodique* se prépare en traitant l'acide bénique par le carbonate de sodium. En dissolvant le savon sec dans l'alcool absolu, le soluté fournit au bout de quelque temps une bouillie gélatineuse qui se perd en grains cristallins par l'affusion d'une plus grande quantité d'alcool.

Le *sel de baryum* se précipite lorsqu'on ajoute à une solution du sel précédent du chlorure de baryum.

Le *sel plombique* est un précipité blanc, contenant 26 °/₀ d'oxyde de plomb.

L'*éther bénique*, qu'on prépare en faisant passer le gaz chlorhydrique dans une dissolution alcoolique de l'acide, est un produit cristallin, fusible à 48-49°. Suivant Walter, l'huile de ben extraite du *Moringa aptera* fournit à la saponification quatre acides gras : les acides stéarique, margarique, bénique et moringique.

L'*acide moringique*, qui est liquide, a pour formule $C^{30}H^{28}O^{4}$.

On a décrit un *acide dibromobénique*, $C^{44}H^{42}Br^{2}O^{4}$, et un *dérivé tribromé*, $C^{44}H^{41}Br^{3}O^{4}$, le premier fusible à 42-43°, le second à 31-32 ; enfin un *acide tétrabromé*, $C^{44}H^{40}Br^{4}O^{4}$ (Hausknecht). Edme Bourgoin.

Bibl. : Chimie. — Hausknecht, *Acides bromobéniques, Liebig's An. der Ch. und Ph.* CXLIII, 40. — Otto, *Acide érucique, Bull. soc. ch.*, 1864, t. I, 148. — Strecker, *sur l'huile de ben*, dans *Ann. der Ch. und Ph.*, t. LXIV, 346. — Wölcker, *Composition de l'huile de ben et de l'acide bénique*, dans *An. der Ch. und Ph.*, LXIV, 342, et *Journ. für prakt. Chemie*, t. XXXIX, 351. — Walter, *Huile de ben*, dans *Comptes rendus Ac. des sciences*, t. XXII, 1143

BEN. Mot appartenant à la langue hébraïque, qui signifie *fils* ; en arabe, on dit dans le même sens *ibn*. Ce mot sert dans les noms propres et les généalogies à distinguer la paternité. Comme les juifs et les Arabes n'ont que le nom propre à chacun, sans nom de famille, et comme les noms usités sont en petite quantité, il en résulte la possibilité de multiples confusions. Pour y parer, on joint d'ordinaire le nom du père au nom du fils en les séparant par le mot *ben*. — Ce même mot, sous sa forme plurielle *benê* chez les Hébreux, *banoû* et *bant* chez les Arabes, est employé pour désigner les tribus, c.-à-d. tous les descendants d'un même personnage qui a été la souche de cette tribu. Cette espèce de dénomination est toujours en usage, comme il est facile de le savoir pour peu qu'on s'occupe des peuplades orientales. En Algérie, les tribus sont désignées par le même procédé (V. Beni).

BÉNAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 294 hab.

BÉNAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun, sur l'Echez ; 705 hab. Ruines d'un château féodal où la légende place l'aventure d'un chevalier croisé, assez semblable à celle d'Ulysse et de Pénélope.

BENACUS. Nom ancien du lac de Garde, en italien : Lago di Garda ou Benaco. Au témoignage de Vopiscus, dans la vie de l'empereur Probus, sur les bords du Benacus exista jadis une ville appelée Benacum qui est devenue peut-être le village actuel de Tusculano.

BENADAD. Nom porté par divers princes syriens qui furent en relations d'alliance ou de guerre avec les rois d'Israël et de Juda.

BENAGLIA (Giuseppe), jurisconsulte italien, né en 1648 à Milan, mort en 1737. Il étudia le droit dans sa ville natale dont il devint plus tard l'un des magistrats. On a de Benaglia, outre un grand nombre de manuscrits, plusieurs ouvrages publiés en italien ou en latin, dont les principaux sont *Relazione istorica del magistrato delle ducali entrate straordinarie nello stato di Milano* (1711) ; *Elenchus familiarum in Mediolani Dominio Feudis, jurisdictionibus titulisque insignium* (1714).

BENAGLIA (Paolo), sculpteur napolitain du milieu du xviiie siècle. On lui attribue les statues du Christ et de saint Ambroise à la façade de Saint-Jean-de-Latran, ainsi que le bas-relief en stuc du baptistère de Santa-Maria-Sopra-Minerva, représentant *le Baptême du Christ*. Cet artiste semble avoir été très occupé à Rome sous le pontificat de Clément XII. F. T.

BENAGLIA (Giuseppe), peintre-graveur italien, né à Monza vers 1796, mort à Milan vers 1830. On connaît de lui quelques estampes d'après Léonard de Vinci, Cima da Conegliano, Paris-Bordone, et une suite de *portraits* (Baldinuci, Beccaria, P. Bembo, Gustave-Adolphe, Longhi, Léonard de Vinci, E. Vigée Le Brun, etc...

BENAGLIA, sculpteur, un des bons élèves de Thorwaldsen, dont il a exécuté plusieurs modèles en marbre. On cite de lui une belle statue en marbre de Ganymède, qui témoigne d'études très sérieuses de l'antique.

BENAGLIO (Girolamo), peintre italien, vivait à Vérone au milieu du xve siècle. La Pinacothèque de Vérone possède plusieurs de ses œuvres. On lit sur un tableau d'autel la signature : *Hieronymus Benalius quondam Francisci pinxit anno 1450.*

Bibl. : Bernasconi, *Studj sopra la storia della pittura italiana... et della scuola pitt. veronese* ; Vérone, 1864, in-8. — Crowe et Cavalcasele, *Geschichte der ital. Malerei* (trad. all.) V.

BENAGLIO (Francesco), peintre italien, vivait à Vérone, dans la seconde moitié du xve siècle, peut-être fils de Girolamo. S. Bernardino, de Vérone, possède un tableau d'autel signé de son nom, mais sans date ; c'est une copie à peine modifiée de la Vierge de Mantegna à San Zeno. Benaglio fut en effet un fervent adepte et un docile imitateur du grand Padouan. On lui attribue encore quelques fresques de la chapelle Lavagnoli à Santa-Anastasia. On lisait

aussi son nom et la date *1476* sur une fresque, aujourd'hui détruite, de Santa-Maria della Scala de Vérone. A. M.

BIBL. : Fra BARTOLOMEO DAL POZZO, *Vite de'pittori, scultori... Veronesi*, 1718, in-4. — BERNASCONI, *Studj sopra la storia della pittura italiana del secoli XIV e XV e della scuola pitt. veronese* ; Vérone, 1864, in-8.

BENAGUACIL. Ville d'Espagne, prov. de Valence, distr. de Liria. Jolie position au milieu d'agréables collines. Un canal d'irrigation fait communiquer la ville avec le Guadalaviar. On y remarque les restes d'anciennes fortifications ; 4,300 hab.

BENAGUES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 233 hab.

BEN-AHIN. Com. belge de la province de Liège; 2,500 hab ; exploitations de carrières ; on y voit les ruines du château des comtes de Beaufort, lequel eut à soutenir de nombreux sièges pendant les guerres du moyen âge. On a mis au jour récemment à Ben-Ahin une grotte dite du *Trou-Manteau* et on y a découvert beaucoup d'ossements fossiles. E. H.

BENAIS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Bourgueil ; 1,170 hab.

BEN AÏSSA. Célèbre marabout de Flissa, province de Constantine, mort en 1835. Il fut l'un des ennemis les plus acharnés de l'établissement des Français en Algérie. Hadji-Ahmed, bey de Constantine, lui avait conféré une dignité politique importante, et Ben Aïssa s'en servit sur une très grande échelle. Ce fut lui qui provoqua avec Sidi Saïd le soulèvement qui fut comprimé par le général Berthezène. Après la répression de ce soulèvement, le général de Rovigo voulut se servir de l'influence de Ben Aïssa pour arriver à obtenir que le bey Ahmed cédât librement son beylikat à la France, mais les négociations n'aboutirent pas. Après la mort du marabout, un de ses neveux, qui portait le même nom, le remplaça dans la faveur du bey de Constantine, et commanda la garnison de cette ville contre l'attaque française en 1836 et en 1837. Après avoir fait sa soumission, ce second Ben Aïssa travailla de tout son pouvoir à pacifier le pays, et se vit choisir par les autorités françaises pour le khalifat de Sahel.

BENAIX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet ; 387 hab.

BEN AKNOUN. Village d'Algérie, prov. et à 8 kil. S.-O. d'Alger. Premier orphelinat de garçons fondé sur ce terrain par le P. jésuite Brumauld, en 1842. Aujourd'hui propriété particulière faisant partie de la com. de Boufarik.

BENALCAZAR (Sébastien de), conquistador de la fin du XVI[e] siècle, mort en 1550. Fils d'un pauvre bûcheron, il s'enfuit de chez son père et arriva à Séville où il s'embarqua à la suite de Pedrarias pour la Castille d'Or. Sa valeur le fit bientôt apprécier des Pizarre, qui l'envoyèrent contre Ruminahui, le célèbre chef indien, dans le royaume de Quito. Benalcazar, poussé par son esprit aventureux, se dirigea ensuite vers des régions inconnues et s'empara du royaume de Popayan où il fonda Guayaquil ; après de nombreuses expéditions, il fut nommé gouverneur du Popayan (1538), et l'administra habilement jusqu'au jour où le licencié La Gasca brisa la puissance de Diego Pizarre et le força à se démettre. Ph. B.

BENAMÉNIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. S. de Lunéville ; 635 hab.

BENAN (Astron.). Nom de la dernière étoile de la queue de la Grande Ourse, connue habituellement sous le nom de η. — Cette étoile, de grandeur 2,3, appartient au premier type de la classification du P. Secchi. Son spectre est presque continu ; on y distingue nettement les quatre raies noires de l'hydrogène, renversées suivant le principe de l'absorption. Les coordonnées de la position moyenne de cet astre pour l'année 1888 sont : Æ $= 13^h 43^m 7^s 66$; D $= 49°52'21''0$. L. BARRÉ.

BENAN. Village du Sahel tunisien, non loin du cap Dimas ; 1,100 hab.

BENAN-ASCHA. Expression arabe qui signifie les *associés de Dieu*. Cette expression se rapporte aux temps de l'histoire arabe qui ont précédé l'islamisme. Les tribus arabes étaient alors livrées aux superstitions les plus grossières comme le sont encore les peuplades du centre de l'Afrique. Parmi les diverses sortes de divinités auxquelles ils accordaient la puissance sur les hommes et qu'ils redoutaient en proportion de leur pouvoir se trouvaient les *Benan-Ascha* qui, comme l'indique leur nom, devaient être des divinités inférieures au service d'un Dieu plus puissant.

BENAON. Châtellenie du Poitou (V. BENON).

BÉNARD, architecte français du commencement de ce siècle, mort à Paris en 1820. Architecte du ministère des finances et de l'administration générale des forêts sous le premier empire, Bénard donna les plans et commença même, en 1811, les travaux d'un grand hôtel des Postes qui devait occuper tout l'emplacement compris entre la rue de Castiglione, la rue de Rivoli, la rue Neuve-de-Luxembourg (aujourd'hui rue Cambon) et la rue du Mont-Thabor; mais ce projet fut abandonné et le terrain fut consacré à la construction de l'ancien ministère des finances. Ch. L.

BÉNARD (Henri-Jean-Emile), architecte français, né à Goderville (Seine-Inférieure) le 29 avr. 1844. Elève de feu Paccard et de l'Ecole des Beaux-Arts où il entra en 1863, M. Emile Bénard obtint, en 1866, un accessit au concours du prix de Rome sur un projet d'hôtel pour un riche banquier et, l'année suivante, le premier grand prix sur un projet de palais pour l'exposition des Beaux-Arts. Ses principales études, comme pensionnaire de la villa Médicis, furent, à l'exception d'une bonne monographie de l'arc de Titus et d'un projet d'église paroissiale, consacrées à la Renaissance italienne ; c'est ainsi qu'il reproduisit, un des premiers, les belles voûtes de l'appartement des Borgia au Vatican, voûtes dont la décoration d'une si grande richesse est due au Pinturicchio, et que, rompant comme sujet de restauration avec les traditions de l'Académie, M. Bénard donna, en quatorze feuilles de dessins avec mémoire à l'appui, l'état actuel et un essai de restauration de la villa Madame. A son retour à Paris, il fut, en 1872, attaché comme auditeur au conseil général des Bâtiments civils et se fixa presque aussitôt au Havre dont il fut architecte d'arrondissement jusqu'en 1883. On doit à M. Bénard, outre de nombreuses habitations privées, le tribunal de commerce de Fécamp, deux églises dans les environs du Havre, le monument élevé dans le cimetière du Havre aux soldats morts pendant la guerre de 1870-71 et, au Havre même, l'hôtel de la Caisse d'épargne, édifice dans lequel de jolis détails disent la part faite à l'art ; une partie des nouveaux Docks-Entrepôts comprenant de grands magasins surtout intéressants au point de vue de la construction, et enfin une salle des fêtes, à la fois théâtre et cirque, pouvant contenir 2,900 spectateurs et dans laquelle M. Bénard, reprenant un programme cher à l'antiquité et quelquefois tenté de nos jours, a réussi à abriter, grâce à une facile transformation du parterre et de l'orchestre en arène, tantôt la comédie ou l'opéra, tantôt les féeries ou les exercices équestres. Charles LUCAS.

BÉNARDE (Serrurerie). Espèce de serrure sans broche et qui a l'ouverture des deux côtés pour la clef, en sorte qu'on peut ouvrir et fermer par dedans comme par dehors ; la clef est à bouton ; ordinairement cette serrure a une planche et le panneton de la clef a une bague dont le but est d'empêcher la clef de traverser du côté opposé à l'entrée ; on y réussit mieux par un panneton tourmenté et, dans le fait, beaucoup de bénardes n'ont pas de bague. La serrure bénarde présente la grande commodité de s'ouvrir des deux côtés, mais elle est peu sûre parce que la faculté d'ouvrir des deux côtés oblige à placer toutes les parties dans une telle symétrie qu'elles soient tout à fait semblables dessus comme dessous



Clef d'une serrure bénarde.

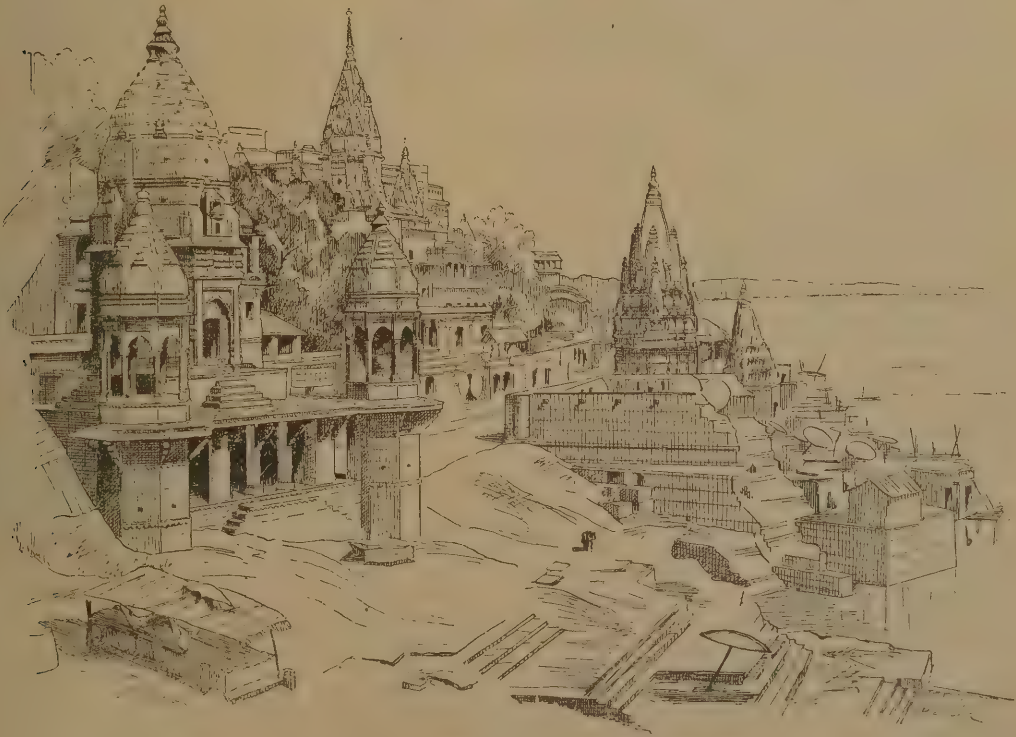
la planche. La figure représente le panneton de la clef d'une serrure bénarde avec une planche et un pertuis, deux rouets semblables et correspondant l'un à l'autre et des pleines noix toutes pareilles ; cette symétrie facilite l'introduction des crochets.

BÉNARÈS. Ville de l'Inde anglaise, présidence du Bengale, capitale de la prov. et du district de son nom, sur



Mosquée d'Aurengzeb à Bénarès, d'après une photographie.

le Gange ; 175,000 hab., dont 40,000 mahométans. C'est la métropole religieuse de l'Inde, la cité la plus sainte, le siège principal de la littérature brahmanique. Elle renferme un nombre prodigieux de temples et plusieurs mosquées, dont la plus remarquable est celle d'Aurengzeb. Une université sanscrite, un collège anglais et un observatoire très ancien. Les rues sont étroites, pavées de larges dalles bien lavées, bordées de maisons d'une construction élégante. La population est commerçante, industrieuse et opulente. C'est ici que les châles du N. de l'Inde, les diamants du S., les mousselines du Dekkan et des provinces de l'E. viennent aboutir. Il y a là des manufactures considérables de soieries, de toiles de coton et de draps fins. La situation de Bénarès sur le Gange favorise son commerce qui embrasse aussi les articles de luxe et de fantaisie importés d'Europe. Cette Rome des Brahmanes, cette Athènes de l'Inde est fréquentée par les pèlerins de tous les points de l'Hindoustan, du Thibet et de l'empire des Birmans. Il suffit de voir Bénarès pour être allégé d'un lourd fardeau de péchés et de crimes. Quelquefois, les saints redescendent du ciel sur la terre pour achever leur purification et d'ordinaire Bénarès est le lieu qu'ils choisissent. Dès les premiers temps de l'histoire aryenne dans la contrée, Bénarès (appelée aussi Kasi) apparaît comme une cité de sanctuaires. Sakyamouni vint y prêcher sa doctrine et pendant huit cents ans, elle fut par excellence le lieu sacré des bouddhistes. Puis les brahmanes y rebâtirent leurs pagodes qu'abattirent ensuite les mahométans pour édifier leurs mosquées. Aujourd'hui, plus de dix-sept cents temples, mosquées et moindres sanctuaires, sans compter les autels et les reposoirs, les palais et les images saintes des places et des rues, s'élèvent dans toutes les parties de la ville. En outre, des églises et des chapelles chrétiennes de diverses dénominations ont été bâties par les missionnaires et grâce à l'indifférence religieuse des maîtres actuels de l'Inde, un temple bouddhique, où viennent prier les Népalais de Bénarès, a pu se dresser dans la cité des brahmanes. Les toits superposés, de style presque



Bénarès vu du Gange, d'après une photographie.

chinois, contrastent avec les pyramides ouvragées des Indous, les minarets et les coupoles des musulmans. Les rues étroites et tortueuses de Bénarès, qui forment un véritable dédale, sont encombrées d'hommes, de chameaux,

d'ânes, de chevaux, de taureaux sacrés et même de singes qui se mêlent à la foule. Vue du fleuve, qui se déploie en un superbe croissant long de 5 kil., cette ville unique déroule le magnifique panorama de ses palais, de ses temples. Les ghat ou degrés, qui descendent de la berge, haute de 30 m., sont couverts de pèlerins et de fakirs qui se livrent à leurs macérations ou s'inondent de l'eau sacrée du Gange ; au pied de l'un des escaliers, les morts, enveloppés de suaires blancs, oscillent dans le courant et près de là se prépare le bûcher où ils seront consumés. Des barques, des bateaux à vapeur voguent sur le large fleuve; lors des grandes fêtes, la surface des eaux n'est pas moins animée que la berge et le soir, quand le vaste croissant de palais brille de mille lumières, l'ensemble offre un aspect merveilleux. Si l'Angleterre, en conquérant l'Inde, s'était préoccupée des intérêts politiques plus que du commerce, c'est vraisemblablement à Bénarès qu'elle eût placé le siège de son empire. Ainsi faisaient jadis les musulmans, qui s'asseyaient sur le trône même d'où ils avaient précipité ils princes indiens, leurs prédécesseurs, et, en agissant ainsi, ils ne succédaient pas seulement à leur puissance matérielle, mais ils héritaient en même temps d'une partie de leur influence morale; le peuple, à la longue, en les voyant dans le palais de ses anciens maîtres, finissait par les croire les maîtres légitimes. Les nouveaux dominateurs, autrement si pratiques, n'ont pas su deviner toute la portée morale d'un pareil fait. En n'occupant point Bénarès, en ne posant point à l'ombre de ses vieux murs le siège de leur empire, ils ont laissé subsister contre eux tout le prestige de l'ancienne civilisation indoue; ils ont favorisé l'antagonisme, qui, depuis, a causé une crise si formidable. Ils ont laissé un autre empire debout en face de leur empire. Les vrais Indous ont un suprême dédain pour Calcutta. Ils y vont à regret, y font leurs affaires et n'y restent pas. Leur capitale à eux, la ville de leur cœur, c'est Bénarès.

M. d'E.

BÉNARVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 381 hab.

BEN ASCHER, massorète juif (V. Massora) qui a vécu à Tibériade dans la 1re moitié du xe siècle. Saadia (m. 942) le connaissait déjà. Son nom entier est Aron ben Moïse ben Ascher. Il est célèbre pour le soin avec lequel il a étudié le texte hébreu de la Bible au point de vue de la correction matérielle et grammaticale, de la vocalisation et de la ponctuation du texte et par les règles (recueillies dans *Dikduke ha-teamim*, édité Leipzig, 1879; *Conteros hammasorét*, édité Tubingue, 1846) qu'il paraît avoir écrites sur la matière. Il a passé, de son temps déjà, pour un des meilleurs massorètes; les Bibles écrites par lui ou d'après ses règles acquirent une grande autorité et servirent de modèles aux copistes. Son père Moïse l'avait initié à la science massorétique. Ses travaux n'ont pas peu contribué à fixer le texte hébreu actuel de la Bible. Un autre massorète, *Ben-Neftali* (V. ce nom), qui a été son contemporain, avait, sur la fixation du texte biblique, sur l'orthographe à suivre et la vocalisation à adopter, des idées un peu différentes de celles de Ben Ascher. Ces différences entre l'école de Ben Ascher et celle de Ben Neftali ont été recueillies et sont imprimées, à la fin des Hagiographes, dans ce qu'on appelle la *Biblia magna rabbinica*. M. Graetz pense que Ben Ascher était caraïte, mais c'est une hypothèse qui n'a guère trouvé d'accueil chez les hommes compétents. Le manuscrit de la synagogue d'Alep, attribué à Ben Ascher, n'est décidément pas de lui.

Isidore Loeb.

Bibl. : Introduction au *Dikduke ha-teamim*, édité par Baer et Strack; Leipzig, 1879. — Graetz, *Hist. des Juifs*, t. V. — Du même, *Monatsschrift*, année 1871. — W. Wickes, *A Treatise on the Accentuation of the twenty-one so called Prose Books*; Oxford, 1887, p. viii.

BENASCHI (Giov.-Battista), peintre italien, né en 1636, mort vers 1690. Il commença par pasticher Lanfranc si exactement, que l'on a souvent peine à distinguer ses tableaux : il peignit les fresques de plusieurs coupoles de Naples et se retira jeune encore dans le couvent de Saint-Jérôme, où il mourut.

Ph. B.

BENASSAY (*Benaciacum*). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé, sur la Boivre naissante ; 1,369 hab. Cette localité mentionnée dès le ixe siècle, avait pour seigneur, sous l'ancien régime, le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers. *Eglise* de transition. — Vannerie; fabrique de chaux.

BENAT (Cap de). Cap de France, dép. du Var. Promontoire se projetant dans la Méditerranée entre Toulon et Saint-Tropez.

BENÂTE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély; 5C2 hab.

BENAT-EL-NAACH (Astron.), Benec-Nasz, Bene-Naim, Benet-Nasch, Benethnash. Nom donné par les astronomes arabes aux trois secondaires ϵ, ζ, η Grande Ourse, qui forment la queue de l'Ourse, ou mieux à la dernière, η, nommée aussi *Benan* (V. ce mot).

BENAUGES (*Benalgiæ*, *Benaugensis pagus*). Ancien pays de la France, compris aujourd'hui dans la Gironde et ayant Cadillac pour localité principale. Il devint à l'époque féodale un comté et appartint longtemps à une branche de la maison de Foix.

BÉNAVENT. Baronnie du Rouergue dont le nom est resté à une dépendance de la com. de Sainte-Geneviève, arr. d'Espalion, dép. de l'Aveyron. Cette baronnie fut donnée à la fin du xiie siècle à Henri, petit-fils de Hugues III, comte de Rodez. Son dernier descendant, Bernard, institua par testament du 4 mars 1351 (Bible nat., Doat, 142, fol. 65.) Jean Ier comte d'Armagnac son héritier, avec cette clause que la baronnie de Bénavent ne pourrait jamais être séparée du comté de Rodez.

BENAVENTE. Ville d'Espagne, prov. de Zamora, ch.-l. de district, à 700 m. d'alt., au milieu de collines d'un gracieux aspect. Situation avantageuse entre les rivières l'Orbigo et l'Esla. On remarque, au milieu de la ville, un monticule sur lequel s'élèvent les ruines de l'ancien palais des ducs de Benavente; 4,500 hab.

BENAVENTE (Luis-Quinones de), poète scénique espagnol, naquit à Tolède sur le déclin du xvie siècle. Il s'était adonné d'abord à l'étude du droit, mais bientôt son penchant pour le théâtre et pour la poésie l'emporta sur toute autre préoccupation, et il abandonna tout pour se livrer sans réserve à ses goûts. Ce n'est point qu'il fit de grandes pièces, et là même fut son originalité ; il se contentait de composer de gracieux ballets, des intermèdes piquants, de petits tableaux scéniques, qu'on intercalait entre les actes d'ouvrages importants, et qui par leur esprit, par leur gaieté, par la verve et la grâce que l'auteur y déployait, intéressaient et divertissaient plus les spectateurs que ces ouvrages mêmes. On cite telles de ces bluettes qui obtinrent des succès fous, et il est certain qu'elles suffirent à assurer la popularité de l'auteur. Un chroniqueur disait de lui : « Le licencié Luis de Benavente n'a pas écrit de comédies, mais il a fait tant de ballets et d'intermèdes pour celles des autres qu'il est permis de dire que plusieurs de celles-ci lui doivent leur succès. A toutes, il a ajouté des ornements et des grâces. Le ciel l'avait doué d'un esprit naturel et fin, joyeux et plein d'élégance. » Et un critique moderne, Fernandez Guerra y Orbe, constate que dans toutes les piécettes de Benavente on découvre une donnée philosophique et morale, que l'agencement en est merveilleux, et que les types et les caractères sont tracés de main de maître, avec la plus grande vérité. Il ajoute que ses plaisanteries sont comparables aux meilleures de Cervantes, de Gongora, de Quevedo et de Lope de Vega. Lope lui-même, dans son *Laurier d'Apollon*, a consacré un éloge en vers à Benavente. L'un de ses premiers intermèdes est celui qui porte pour titre *les Civilidades* (les Civilités), qui fut représenté, dit-on, en 1609. Malgré son talent et ses succès, Bena-

vente semblait n'avoir que peu de souci de l'expansion et de la conservation de ses œuvres, et il ne s'occupait point de les faire imprimer. Il fallut qu'un de ses amis, Manuel-Antonio de Vargas, prît ce soin pour lui, et en entreprît la publication. On a donc un recueil des intermèdes et des prologues de Benavente, publié à Madrid, en 1645, sous ce titre : *Burlas veras, o reprehension moral y festiva de los desordenes publicos: en doze entremeses representados in veinte y quatro cantados.* A. P.

BENAVIDES. Bourg d'Espagne, prov. de Leon, distr. et à 14 kil. d'Astorga, à proximité de l'Orbigo. Production de blé, de seigle, de lin ; 2,100 hab., dont 1,000 pour Benavides et 1,100 pour les hameaux environnants.

BENAVIDES (Marco), jurisconsulte italien, connu aussi sous le nom de *Marco Mantuano* ou de *Mantova*, né à Palerme en 1489, et mort en 1582. Il devint professeur d'Institutes à l'Académie de Padoue. Charles-Quint le créa comte palatin et Pie IV lui conféra le titre de chevalier. Negri, un de ses amis, le voyant dangereusement malade, s'avisa d'écrire d'avance son oraison funèbre. Mais il eut d'autant moins l'occasion de la prononcer que Benavides se rétablit et lui survécut de vingt-cinq ans. L'oraison ne fut pas perdue. Benavides, qui édita les œuvres de son ami, trouva piquant de l'y insérer. Les ouvrages de Benavides sont nombreux, quelques-uns ont été publiés en italien ; mais la plupart sont écrits en latin. Les principaux sont intitulés : *Dialogus de concilio* (Venise, 1541) : *Epitome virorum illustrium, qui vel scripserunt, vel jurisprudentiam docuerunt in scholis* (Padoue, 1553, in-8, 1565, in-4, et Rome 1566, in-fol., avec portraits) ; *Epistolæ familiares* (Padoue, 1578), etc. G. L.

BENAVIDÈS (Diego), écrivain espagnol, mort à Lima en 1669. Il fut gouverneur de Navarre et vice-roi du Mexique. On a de lui un recueil d'opuscules en prose et en vers intitulé : *Horæ succisivæ* (Pampelune, 1669, in-8 ; Lyon, 1664, in-12 et Palerme, 1679, in-8).

BENAVIDES (Vicente de), peintre espagnol, né à Oran en 1637, mort à Madrid en 1703 et élève de Francisco Rizi qu'il aida dans ses peintures de décoration au théâtre du Retiro. Benavides, quoiqu'il se soit presque toujours montré un assez médiocre interprète de la figure humaine, ne laissa pas d'être chargé de l'exécution de plusieurs travaux importants ; il peignit à fresque la chapelle du Christ de Bon-Secours dans l'église des Pères de la Victoire à Madrid. En collaboration avec l'Italien Dionisio Mantuano, il décora également de fresques le palais du marquis de los Balbases, ainsi que l'ermitage de N.-D.-des-Anges situé sur une colline non loin de Getafe. Il fut nommé, en 1691, peintre du roi Charles II, mais sans émoluments. P. L.

BENAY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy ; 304 hab.

BENAYES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac ; 905 hab.

BENAZECH (Pierre-Paul), dessinateur et graveur, né en Angleterre vers 1744, mort vers 1803. Élève de Fr. Vivarès, graveur d'origine française qui avait acquis en Angleterre une grande réputation, il s'adonna de préférence au paysage, à l'exemple de son maître, et fit preuve dans cette spécialité de beaucoup de goût et d'intelligence. Il a travaillé pendant quelque temps à Paris. Son œuvre n'est composé que d'une cinquantaine de pièces. Ses meilleures estampes sont quatre paysages d'après E. Dietrich et cinq marines d'après J. Vernet. Il n'est pas sans intérêt de citer encore ses sept *Scènes de la guerre de Sept-Ans*. C'est à lui qu'on doit aussi un joli titre à l'aquatinte pour les *Consolations des misères de ma vie, ou Recueil d'airs, romances et duos*, par J.-J. Rousseau (1781), attribué à tort à son fils.

BENAZECH (Charles), peintre et graveur, fils du précédent, né à Londres en 1767, mort dans cette ville en 1794. A l'âge de quinze ans, il alla étudier à Rome, et il vint séjourner à Paris au début de la Révolution. Il se fit connaître par quatre tableaux représentant des *Scènes de la vie de Louis XVI*, depuis sa détronisation, qui ont été gravées par L. Schiavonetti. Il a gravé deux pièces en couleurs : le *Couronnement de la Rosière* et le *Prix de l'Agriculture* ; plusieurs portraits, parmi lesquels *Henri IV* et *Sully*, d'après Porbus, signés du faux nom : Frieselheim, etc. En 1790 et 1791, il a exposé plusieurs tableaux de genre et de beaux portraits, et il mourut à peine âgé de vingt-sept ans. G. P-i.

BENBECULA. Ile du groupe des Hébrides, entre les deux îles d'Uist, 140 kil. q., 1,661 hab. gaéliques ; contient plusieurs petits lacs poissonneux. La partie occidentale est fertile.

BEN-BEITAR (V. Ibn-Beitar).

BENBELA. Village de 1,200 hab. dans la région de Monastir (Tunisie).

BENBOW (John), amiral anglais, né en 1650, mort le 4 nov. 1702. Entré fort jeune dans la marine, il passa la plus grande partie de sa vie sur mer. Il fut très estimé de Jacques II, le grand réformateur de la marine anglaise, et de Guillaume III). Le 11 juil. 1702 il quittait la Jamaïque pour surveiller l'escadre française commandée par Ducasse. Le 19 août il attaquait cette flotte quoiqu'elle eût sur lui l'avantage du nombre. L'engagement dura cinq jours. Benbow fut trahi par quelques-uns de ses officiers, eut la jambe droite emportée par un boulet et fut obligé de revenir à la Jamaïque. Il fit juger et fusiller les traîtres, et mourut peu après des suites de sa blessure.

BENCE (V. Jones).

BEN-CHICAO. Village du dép. d'Alger, arr. de Médéa, à 22 kil. de cette dernière ville, dans le pays montagneux et boisé des Hassen-ben-Ali ; bordj sur le flanc d'une montagne de 1,500 m. Le village a été créé en 1878 ; il a eu quelque temps une ferme et une bergerie modèle, qui sont maintenant installées à Berrouaghia. La com. mixte dont ce village de Ben-Chicao est le ch.-l., a une superficie de 68,055 hect. et une pop. de 18,406 hab.

BENCI (François), jésuite et poète latiniste, né en 1542 à Aquapendente, mort en 1594. Ses principaux ouvrages sont : *Annuarum litterarum de rebus Societatis tomi quatuor*, années 1586-1591 (Rome, 1589 et suiv., in-8) ; *Quinque Martyres e Societate Jesu in India, poema heroicum* (Venise, 1591 ; Paris, 1592, in-8 ; Cologne, 1594, in-12 ; Anvers, 1602, in-12).

BENCOULEN ou **BENKOULEN.** Ville sur la côte O. de l'île de Sumatra ; 10,000 hab. dont environ 1,500 Chinois. Défendue par un fort et fondée par les Anglais en 1685, elle fut la capitale des possessions anglaises de Sumatra jusqu'en 1824, époque à laquelle elle fut cédée aux Hollandais en échange de Malacca et de quelques autres établissements des Indes orientales. Commerce de café, sucre, poivre et bois.

BENCOVICH (Frédéric), peintre et graveur dalmate, né à Raguse au commencement du XVIIIe siècle. Il a étudié à Venise et à Bologne. Cette dernière ville possède de lui, à Santa-Maria-del-Piombo, deux toiles qui se distinguent par un très beau sentiment de la couleur. Il a gravé lui-même quelques-unes de ses œuvres.

BENDA. Ce nom a été porté par un grand nombre de musiciens originaires de la Bohême. Le premier en date est *Félix* Benda, remarquable organiste, né en 1700, à Skalsko (Bohême), mort en 1768 à Prague. Il a laissé un grand nombre de morceaux de musique religieuse (messes, litanies, psaumes), un *Ave Maria*, un *Crucifiement* et deux oratorios : *l'Innocence accusée* (1766) et *Mater dolorosa*. Il n'appartient pas à la famille des suivants.

Johann-George Benda, tisserand à Staré Benatky que les Allemands appellent Alt-Benatek (Fétis écrit à tort Alt-Henatka) a donné naissance à une véritable dynastie : *François* Benda, fondateur d'une remarquable école de violon — et que l'on considère à tort comme allemand, naquit le 25 nov. 1709 à Staré Benatky et mourut à Potsdam le

7 mars 1786. Après avoir mené une jeunesse aventureuse, il fit partie de la chapelle d'un magnat polonais, puis de celle du prince royal de Prusse qui fut depuis Frédéric II. Il se fixa en Prusse et se fit remarquer comme exécutant et comme compositeur. Il a laissé onze solos pour violon, un solo pour la flûte et des exercices progressifs.

Johann Benda, son frère, né à Staré Benatky en 1714, mort à Berlin en 1752, vécut également à Berlin; il a laissé des compositions pour le violon.

George Benda, frère du précédent, le plus célèbre représentant de cette dynastie musicale, né à Staré Benatky en 1721, mort à Kœstritz en 1795, fit toute sa carrière musicale en Allemagne. Il fut musicien de la chambre de Frédéric II, fit des voyages en Italie et devint maître de chapelle à Gotha. C'était un exécutant remarquable : il maniait avec la même facilité le violon, le hautbois et le piano. Il a écrit de nombreux opéras dans le style italien (*Ciro riconosciuto*, *Il buon marito*, etc.); celui de *Médée* obtint un succès considérable. Il fit jouer sur les scènes allemandes les premiers mélodrames (*Ariane auf Naros*, *Pygmalion*, *Almanzor und Nadire*, etc.) *Ariane* fut traduite en français et en italien et jouée à Paris sous la direction de l'auteur qui fit également représenter à Paris et à Berlin un opéra, *Roméo et Juliette* (1778). Les œuvres de G. Benda sont surtout remarquables au point de vue mélodique, mais elles manquent d'originalité. Les meilleures sont : l'ouverture d'*Ariane*, un chœur de *Médée*, les *Plaintes d'Amynte* et le morceau connu sous le nom de *Plaintes de Benda*. Ce musicien était d'une distraction légendaire. Elle a donné lieu à de nombreuses anecdotes. La bibliothèque royale de Berlin possède en manuscrit un grand nombre de ses œuvres. On en trouve la liste dans l'ouvrage de Ledebur, *Tonkünstler-Lexicon*.

Joseph Benda, né en 1724 à Staré Benatky, mort à Berlin en 1804, fut aussi violoniste et membre de la chambre royale de Berlin où il remplaça son frère François.

Anne-Françoise Benda, née en 1726 à Staré Benatky, morte en 1780, fut une cantatrice fort distinguée, attachée à la cour de Cobourg; elle épousa son compatriote Hatas, musicien de la chapelle ducale.

Friedrich-Wilhelm-Heinrich Benda, fils aîné de François, né à Potsdam en 1745, mort dans cette ville en 1814, élève de son père, attaché comme lui à la chapelle royale, se distingua comme violoniste, pianiste et compositeur. Ses œuvres les plus estimées sont des cantates : *Pygmalion*, *Die Grazien*, *Die Jünge am Grabe des Auferstandenen*, *Das Lob des Höchsten*; des opéras, *Orpheus* (1785), *Alceste* (1781).

Friedrich-Ludwig Benda, fils aîné de Georges, né en 1746 à Gotha, mort en 1792 à Kœnigsberg fut chef d'orchestre à Gotha, à Mecklenbourg et à Kœnigsberg; il a écrit, outre des concerts pour le violon, des opéras : *Der Barbier von Sevilla*, *die Verlobung*, etc., des cantates et quelques opérettes.

Karl-Herrmann-Heinrich, fils de François, né en 1748 à Potsdam, mort en 1836, fut également attaché comme violoniste à la chapelle royale. — A cette famille appartient encore *Van Wilhelm-Amadeus Otto* Benda, né à Berlin en 1757, mort en 1832 à Oppeln en Silésie, qui a publié une traduction allemande de Shakespeare (Leignitz, 1825, 1826, 19 vol., etc.). L. Leger.

Bibl. : *Naucny Slovink;* Prague, 1866 et années suiv.— *Musikalisches Conversation-Lexicon.*

BENDALA. Sorte de danse en usage chez les habitants de la province soudanaise appelée Darfour. Toutes les peuplades nègres sont fort amies de la musique et de la danse. L'une et l'autre sont encore à l'état embryonnaire. La musique n'est guère harmonieuse et la danse consiste en certains pas peu gracieux, avec accompagnement de claquements de mains : selon la variété des pas et la manière de claquer des mains, en cadence plus ou moins forte et précipitée, les danses ont un nom particulier. La *Bendala* est l'une de ces danses.

BENDAVID (Lazarus), philosophe allemand, né à Berlin le 18 oct. 1762, mort le 28 mars 1832, un des premiers et des plus fidèles disciples de Kant. D'une famille israélite très pauvre, dès qu'il eut gagné quelque épargne comme ouvrier, il alla étudier à Gœttingen (on sait que Berlin n'aura d'université qu'en 1810). Sa prédilection était pour les mathématiques, lorsque initié à la *Critique* kantienne, il se passionna pour elle et voua, en quelque sorte, sa vie à la répandre. Il l'exposa d'abord à Berlin dans un cours public, puis à Vienne, où il se vit bientôt interdire la parole, puis à Berlin de nouveau où sa carrière s'acheva. Ses écrits sont ses cours mêmes, et n'ont d'importance que comme exposés de la doctrine de Kant par un kantien, exposés publiés du vivant même du maître et dont celui-ci faisait grand cas. Ce sont : un vol. in-8 sur chacune des trois *Critiques* (Vienne, 1795-96), des essais sur le *goût*, sur la *théorie du Droit*, sur le *plaisir et la douleur*, sur l'*origine de nos connaissances* (un peu plus personnels), enfin et surtout des *Leçons sur les principes métaphysiques des sciences naturelles*, « Vorlesungen über die metaph. Anfangsgr. der Naturwiss. » Vienne, 1798, in-8, ouvrage qui passe pour interpréter la pensée de Kant touchant la philosophie de la nature. Bendavid prit aussi quelque part au mouvement national personnifié par Fichte. H. M.

BENDAZZI (Luigia), cantatrice dramatique italienne fort distinguée, née à Ravenne en 1833, fut élève de M. Piacenti à Milan, de M. Dallara à Bologne, et débuta en 1850 au théâtre San-Benedetto, de Venise, avec un grand succès. Ce succès, qui ne cessa de se renouveler dans les villes où elle se produisit ensuite : Rovigo, Trieste, Naples, Florence, Parme, Vienne, Rome, Bergame, Gênes, Bologne, était justifié non seulement par la beauté de sa voix, dans laquelle un velouté rare s'unissait à une puissance étonnante, mais encore par ses grandes qualités de style et par son sentiment pathétique. Pendant de longues années, cette artiste fut l'idole du public italien, qui l'accueillait toujours avec un véritable enthousiasme. Mlle Luigia Bendazzi a épousé un musicien piémontais, M. Benedetto Secchi.

BENDE. Poids employé par les musulmans d'Afrique, valant 64 gr. — Pièce de monnaie valant 100 fr. en Guinée.

BENDEL ou BENDL (Bernhardt), sculpteur bavarois, né en 1668, mort en 1736 à Augsbourg où il s'était établi après de longs séjours à Rome et à Paris. Il travailla le bois, l'ivoire et la pierre. Le Musée national bavarois et l'église Notre-Dame à Munich possèdent de lui une *Adoration des Mages* et un crucifix (ivoire). L'église des Jésuites d'Augsbourg renferme aussi quelques statues.

BENDEL (Charles), musicien tchèque contemporain. Il est né à Prague en 1838. Elève du Conservatoire de Prague, il voyagea à l'étranger, fut chef d'orchestre et chef de chœurs à Amsterdam et à Bruxelles. Il a fait jouer à Prague quelques opéras dont l'un, *Lejla*, a particulièrement réussi; il a écrit des ouvertures, des fantaisies, des chœurs et a mis en musique les *Chants du soir* de son compatriote le poète Halek. — Il ne doit pas être confondu avec le pianiste Bendel né en 1833, mort en 1874, virtuose distingué qui a laissé un grand nombre de morceaux pour le piano. L. L.

BENDELER (Johann-Philip), chantre au collège de Quedlimbourg, né à Riethnordhausen, près Erfurth, vers l'année 1660, mort d'apoplexie vers 1712 en l'église de Quedlimbourg. Il a écrit une série d'ouvrages dont voici les principaux, ceux du moins dont l'existence et le titre sont certains : *Melopœia practica, an sich halten alle musikalische Erfindungen*, etc... (Nuremberg, 1686, in-fol.); *Organopœia, oder Unterweisung*, etc... (Francfort et Leipzig, s. d.), réimprimé à Mersebourg, 1690, in-4, et à Francfort, 1739, in-4, sous ce titre : *Orgelbaukunst*. — *Directorium musicum oder gründliche Erörterung*

derjenigen Streitfragen, etc... (Quedlimbourg, 1706, in-4); *Collegium musicum de compositione*, en manuscrit. — Son fils, *Salomon* Bendeler, né en 1683, mort en 1724, se fit remarquer par la puissance incroyable de sa voix de basse-contre. On raconte qu'un certain jour, à Dantzig, l'effet de cette voix formidable dans l'église principale produisit une émotion si grande et si inattendue, que la femme d'un sénateur, présente à l'office, en accoucha sur l'heure. Il paraîtrait même que le mari, qui souffrait de la goutte, ressentit une telle joie à cette nouvelle, qu'il guérit comme par enchantement. Quoi qu'il en soit de l'authencité de cette anecdote, elle peut donner une idée de la force de voix qu'on admirait chez Bendeler.

BENDELER ou BENDLER (Joahnn-Chrétien), peintre allemand, né à Quedlimbourg en 1688, mort en 1728 à Breslau, où le Musée provincial conserve, dans son dépôt, deux de ses paysages. Il peignit des vues de plaines et de montagnes, des tempêtes, des clairs de lune, des marines; s'occupa de littérature et mena une vie assez décousue, au rapport de son biographe Stieff.

Bibl. : Mensel, *Archiv für Künstler und Kunstfreunde*; Dresde, 1803-1808, 2 vol. in-8.

BENDEMANN (Eduard-Julius-Friedrich), peintre allemand, né le 3 déc. 1811 à Berlin. Après un assez court passage à l'Académie des Beaux-Arts, il partit pour Dusseldorf où il reçut les leçons de W. von Schadow. En 1828, il exposait un portrait de sa grand'mère qui attirait l'attention et une idylle biblique, *Ruth et Boos*. En 1830, Schadow l'emmena en Italie avec quelques disciples : il y passa un an dans l'étude de Raphaël et de Michel-Ange, et, à la fin de 1831, il commençait les *Juifs captifs aux rivages de Babylone* (aujourd'hui au Musée de Cologne, n° 966), qui fit sensation à l'exposition de 1832 et que l'on a considéré comme un des manifestes de la première école de Dusseldorf qui voulait tempérer par un peu de romantisme la sévérité de la peinture d'histoire. « Le Mendelssohn de la peinture était trouvé! » a écrit Antoine Springer à propos de ce tableau. En 1833, parurent les *Jeunes filles à la fontaine* (gravé par Felsing); en 1834, les *Rois Mages en route pour Bethléem;* puis les *Filles des princes serbes*. En 1835, le prince héritier de Prusse lui avait commandé un *Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem* (aujourd'hui au château de Hanovre), qui parut à l'exposition de 1836, et n'obtint pas moins de succès que les *Israélites exilés*. C'est alors que Bendemann épousa la fille de Gottfried Schadow, vint s'établir à Berlin et peignit, dans la maison de ses beaux parents, la fresque *les Arts à la fontaine de poésie*. En 1838, il était appelé à Dresde comme professeur à l'Académie et peu de temps après, il était chargé de la décoration de trois salles du Palais-Royal, travail considérable auquel il consacra plusieurs années, qu'une ophtalmie et un voyage en Italie interrompirent à deux reprises et que le grand public n'a guère connu que par les gravures de Bürkner. Il y représenta la série des législateurs de l'ancienne et de la nouvelle loi, de la légende et de l'histoire, des épisodes de l'histoire de Saxe à l'époque des empereurs saxons; sur la frise, il résuma l'histoire de la civilisation; dans la salle de bal, l'histoire et la mythologie grecques. Il n'acheva complètement son œuvre qu'en 1855. Entre temps, il avait collaboré à une édition du poème des *Niebelungen* (1839), peint quelques portraits, entre autres celui de sa femme et de H. Brockhaus, etc.; donné quelques beaux dessins à l'*A B C pour les enfants grands et petits*, etc. Enfin, en 1858, il exposa une *Nausicaa* (aujourd'hui au Palais-Royal de Berlin). L'Académie de Dusseldorf l'appela, en 1859, à succéder à Schadow dans la charge de directeur. Son activité artistique ne se ralentit pas. Il donna successivement *Ulysse et Pénélope* (1859) (au *Kunstverein* de Cassel), le portrait de son maître Schadow pour l'Académie d'Anvers, et l'année suivante une répétition du même pour celle de Dusseldorf; en 1862, les *Quatre Saisons*, frise décorative pour un hôtel de Berlin; en 1864, *Caïn et Abel*, grand panneau pour le tribunal de Naumbourg, le portrait du prince de Hohenzollern pour le château de Sigmaringen, et une série de dessins de vases pour la manufacture de porcelaines de Berlin; en 1865, les cartons des peintures décoratives de la salle d'honneur de la Realschule de Dusseldorf *(Religion, Science, Arts, Industrie, Commerce)* et des cartons pour vitraux, etc., etc. En 1872, il a exécuté un grand tableau, aujourd'hui à la Galerie nationale de Berlin, et qui passe pour un de ses chefs-d'œuvre, le *Départ pour la captivité de Babylone* ou *Jérémie sur les ruines de Jérusalem*; en 1874, les cartons pour les peintures murales de la salle de Cornélius à la Galerie nationale. En 1877, il exposait une *Pénélope* (Académie d'Anvers); en 1882, un *Sacrifice d'Iphigénie*.

Depuis 1867, il s'est démis de la direction de l'Académie de Dusseldorf. Parmi les principaux portraits qu'il a peints, il faut citer encore ceux de Droysen, Ch. Sohn, Richter, J. Hübner, von Sybel, Cornélius, Overbeck, Knaus, Du Bois Raymond, etc... Il est, depuis 1848, membre correspondant de l'Institut de France, membre des Académies de Berlin, Vienne, Munich, Cassel, Anvers, Amsterdam, Philadelphie, Stockholm, etc. — Son fils *Rudolph-Christian-Eugène*, né à Dresde le 11 nov. 1851, est un peintre distingué. André Michel.

Bibl. : F. Kugler, *Kleinere Schriften*; Stuttgart, in-8. — Droysen, *Wandgemälde im Ball und Konzertstaal des königlichen Schlosses zu Dresden*. — Max. Jordan, *Beschreibendes Verzeichniss der Kunstwerke in der kön. national. Galerie zu Berlin*, 1878, in-8. — Ant. Springer, *Die Kunst des XIX Jahrhunderts*; Leipzig, 1884, in-8.

BENDER (en russe *Bendery*). Ville russe, ch.-l. de district de la Bessarabie. Elle est située sur la rive droite du Dniester et sur la ligne de chemin de fer Razdielnaia-Tiraspol-Pouth, à 70 kil. de Kichenev. Sa population est de 35,000 hab. (dont 17,000 orthodoxes et 6,000 israélites). Elle a deux foires annuelles peu fréquentées. Commerce de grains, bois, pierre à bâtir, culture des fruits. Peu d'industrie. — On ignore la date de sa fondation; mais on sait que les Génois au XIIe siècle avaient déjà sur son emplacement une forteresse. Cette forteresse passa plus tard aux mains des princes de Moldavie qui durent la céder aux Turcs. Elle s'appelait alors *Tigin* et reçut des Turcs le nom de *Bender*. Elle servit en 1709 de lieu de retraite à Charles XII après la bataille de Poltava (V. le récit de Voltaire). Sous Catherine elle fut prise deux fois par les Russes en 1770 et 1789. En 1806 elle fut prise une troisième et dernière fois; le traité de Bucharest la laissa définitivement à la Russie. Elle possède une citadelle. — Le district de Bender (5,404 verstes carrées), constitué par la *terre noire*, est très fertile. La population qui dépasse 100,000 hab. comprend 60 % de Roumains et 25 % de Bulgares. Elle est essentiellement rurale; un seul bourg (Komrat) dépasse 5,000 hab. L'élève du bétail, la culture des céréales et des fruits sont les principales industries. Les Bulgares exploitent un certain nombre d'établissements industriels (fonderies, savonneries, teintureries, etc.). L. L.

BENDER-Abbassi ou GAMRON. Port du Moghistan, sur les côtes de Perse, au N. du détroit d'Hormouz ou d'Ormuz, non loin de la célèbre île de ce nom, à l'entrée du golfe Persique. Après la chute d'*Hormouz* (V. ce mot), dont Chah-Abbas parvint en 1623 à déposséder les Portugais avec l'aide des Anglais, ceux-ci, les Hollandais et les Danois établirent pour quelque temps leurs comptoirs sur la côte voisine, qui offrait des avantages naturels. Bender-Abbassi devint alors une ville riche et florissante; mais sa prospérité ne fut pas de longue durée. On y fait encore la pêche des perles, mais la population paraît réduite à 5,000 âmes. Cette place relève aujourd'hui du sultan de Mascate, sous la suzeraineté nominale de la Perse. C. V.

BENDER-Bouchir (V. Abouchir).

BENDER-Eregli. Ville de l'Asie-Mineure, l'ancienne

Héraclée du Pont, est la seule échelle notable de la partie de l'Asie turque à laquelle correspondait l'ancienne Bithynie, sur la mer Noire, dans le vilayet de Kastamouni; 5,000 hab.; des chantiers et des mines de houille dans le voisinage. C. V.

BENDER-KHANDEROUN. Village du Laristan (Perse), sur la mer et près d'une lagune saline; 6,000 hab.?

BENDER (Johann-Blasius von), général autrichien, né en 1713 à Gengenbach en Souabe, mort le 20 nov. 1798 à Prague. Fils d'un artisan, il entra en 1733 au service, combattit les Turcs sous les ordres du prince Eugène, et fut blessé à Banjaluka. Il prit part ensuite aux guerres contre Frédéric II, se distingua à Mollwitz (1746), fit partie de l'expédition de Haddik à Berlin (oct. 1756), prit part à l'affaire de Torgau. Il devint feld-maréchal et commandant de la place d'Olmütz (Olomouc). Joseph II lui conféra le titre de baron. Il servit ensuite dans les Pays-Bas (1790) et défendit avec une rare vigueur la place de Luxembourg contre les Belges révoltés. Il ne capitula qu'au bout de huit mois de siège, alors que la famine commençait à sévir cruellement (janv. 1795). Quand il mourut, il était commandant supérieur en Bohême. Il avait servi sous quatre souverains (Joseph Ier, Charles VI, Marie-Thérèse, Joseph II). Il avait pris part à dix campagnes, douze batailles et neuf sièges.

BENDER (Johann-Valentin), musicien, né à Bechtheim en sept. 1801, mort à Bruxelles le 14 avr. 1873. Après avoir étudié différents instruments, et s'être fait remarquer comme flûtiste, il devint, plus encore que son frère, un virtuose distingué sur la clarinette. Entré en 1810, avec le titre de *clarinette solo*, au régiment où son frère était chef de musique, il quitta peu après le service des Pays-Bas pour celui de la France. Nommé chef de musique au 51e régiment de ligne, il fit la campagne de 1823 en Espagne; ayant séjourné très peu de temps à Paris, il fut choisi pour directeur par la société d'harmonie d'Anvers (1826). En 1830, il devint chef de musique dans la nouvelle armée belge, et on le chargea, en 1832, d'organiser la musique célèbre du régiment des Guides. Il a écrit des airs variés pour clarinette, et plusieurs morceaux destinés aux musiques militaires. En dernier lieu, il a occupé le poste d'inspecteur des musiques de l'armée belge. — Deux de ses neveux, *Adam* et *Constantin* Bender, se sont fait connaître également, l'un comme clarinettiste, l'autre comme chef de musique.

BENDINELLI (Antonio), savant italien, natif de Lucques, vivait au XVIe siècle. On lui doit un assez grand nombre de travaux d'érudition et de traduction, parmi lesquels : *Vita P. Cornelii Scipionis Æmiliani Africani Minoris ac Numantini ex multis probatissimorum auctorum monumentis* (Florence, 1549, in-8); à la suite de l'ouvrage : *De Scipione Africano loci controversi*, et *Comparatio Minoris Africani et Majoris*; — *Descrizione del Torneo fatto in Piacenza nella venuta di Don Giovanni d'Austria* (Plaisance, 1574, in-4); *Locorum historicorum enumerationes*, inséré au t. II du *Thesaurus Criticus* de Gruter (Francfort, 1604, in-8).

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Gli Scrittori d'Italia*.

BENDIS (Βένδις), déesse de la lune chez les Thraces, identifiée en Attique avec Hécate ou *Artemis* (V. ce mot). Il y avait dans le Pirée un temple de cette divinité nommé Bendidium. Xénophon, *Helléniques*, II, 4,11.

BENDIXEN (Siegfried), peintre-graveur allemand, né vers 1784 à Kiel, établi à Hambourg, puis à Londres, où il est mort à une date inconnue. Il a peint pour l'église Saint-Pierre, de Hambourg, un épisode de l'occupatio française, les *Habitants enfermés par Davoust dans l'église*; il a laissé plusieurs estampes, papiers et portraits, notamment ceux de Schiller, Jean Paul, Gœthe, Klopstock.

BENDL (Ignaz-Johann), peintre-graveur et sculpteur tyrolien, vivait à la fin du XVIe et dans le premier tiers du XVIIe siècle. On le rencontre d'abord à Brünn où, de 1693 à 1699, il travaille à une fontaine monumentale, aujourd'hui transportée dans la cour du Musée : on y voit Vulcain, Cérès, Neptune, et au-dessus d'eux Mercure avec l'aigle et Jupiter volant sur un nuage. Avant le complet achèvement de cette première fontaine, il en entreprit une seconde, connue sous le nom du Parnasse et gravée en 1697. Il a aussi travaillé l'ivoire avec succès. Un *Sacrifice d'Iphigénie* est signé Ignaz Bendl, 1684. Il avait peint un *Christ couronné d'épines*, aujourd'hui perdu, mais gravé par Thourneyser, et l'on a de lui des dessins gravés pour meubles, vases, plafonds, candélabres, etc.; une de ses estampes porte la date 1699. En 1711, il touchait 500 florins pour travaux fournis à la cour. Certains biographes le font vivre jusqu'en 1730; mais on ne trouve, après 1711, d'autre mention de son nom et de ses œuvres qu'une phrase d'une *Descriptio originis Brunnæ* de 1730, où il est appelé « le célèbre sculpteur viennois ». A. M.

BIBL. : TRAPP, *Notizen über die Künstler Bendl* (*Oesterr. Kunstchronik*; 1879). — MEYER, *Allg. Künstler-Lexikon* (article de A. Ilg).

BENDTSEN (Bendt), érudit danois, né le 3 fév. 1763 à Frederikborg, mort le 16 déc. 1830, succéda à son père, comme recteur du collège de sa ville natale (1789). Il publia en danois une *Syntaxe française* (Copenhague, 1810, in-8), et en latin deux dissertations théologiques et neuf mémoires sur des sujets d'antiquités grecques et latines, notamment sur la mythologie. — Son fils *Paul* Bendtsen (1793-1849), d'abord adjoint au collège de Frederiksborg, puis pasteur (1824), publia à Copenhague trois programmes scolaires (in-4) en danois : *Sur Mœen au moyen âge* (1820); *Histoire d'Erik Eiegod* (1821); *Notice historique sur le collège de Frederiksborg* (1822). — Son autre fils, *Carl-Henrik-Auguste* Bendtsen (1804-1882), enseigna dans plusieurs collèges et devint recteur de celui de Ribe (1845). Il traita dans divers programmes plusieurs questions de pédagogie. B-s.

BENDZ (Johan-Christopher), topographe danois, né le 16 mars 1753 à Rœnninge en Fionie, mort le 14 juil. 1830, succéda à son père comme pasteur de Rœnninge et Rolfsted (1778-1824), paroisses sur lesquelles il publia une intéressante monographie (Odense, 1820, in-4). — Son petit-fils, le pasteur *Claus-Frederik-Vilhelm* Bendz, né à Copenhague le 21 fév. 1813, enseigna dix ans à Horsens et publia comme programmes scolaires, outre l'*Histoire* (1848) et le *Catalogue de la bibliothèque* (1849) du collège de cette ville, des *Lettres adressées à Oluf Worm* (Horsens, 1844) et des *Documents sur la conversion de Winslœv* (1846). — Quatre cousins de ce dernier se sont distingués :

1° *Carl-Ludvig* Bendz, né à Odense le 3 janv. 1797, mort à Copenhague le 7 oct. 1843. Etant officier, il fut envoyé en mission à Paris pour étudier l'organisation de l'École polytechnique, et il prit part à la fondation de la haute école militaire de Copenhague (1830), où il enseigna les mathématiques et la mécanique. On a de lui deux *Manuels d'Analyse mathématique* (1830-1832, in-4) et de *Mécanique rationnelle* (1838, in-8).

2° *Jacob-Christian* Bendz, né à Odense le 30 mars 1802, mort le 12 sept. 1858, fut chirurgien, puis médecin militaire. Habile opérateur, il a écrit beaucoup de mémoires sur les sciences de sa spécialité.

3° *Vilhelm* Bendz, né à Odense en 1804, mort à Vicence en Italie le 14 nov. 1832, fut élève d'Eckersberg et peignit des portraits, ainsi que de remarquables tableaux de genre.

4° *Henrik-Carl-Bang* Bendz, né à Odense le 15 fév. 1806, mort le 8 sept. 1882, fut chirurgien militaire, puis médecin, ensuite il enseigna l'anatomie et la physiologie à l'école vétérinaire de Copenhague (1837), qu'il contribua à faire transformer en haute école d'économie rurale (1856). Outre des mémoires et des articles estimés, il publia à part : *Manuel d'anatomie générale* (Copenhague, 1847, avec de belles *Planches*, in-8, 1850, in-fol.); et *Manuel*

d'anatomie physiologique des mammifères domestiques du Danemark (1853-1876, 4 vol. in-8), abrégé en 1 vol. (1858, 4e édit. 1881 ; trad. en allemand). B-s.

BENE (Del), famille florentine, dont le nom s'est aussi écrit *Delbene* et même, par abus, *d'Elbene*, et qui a produit plusieurs personnages remarquables : *Sennucio*, poète italien, contemporain et ami de Pétrarque, mort dans un âge avancé en 1349. Ses poésies, dispersées dans les recueils de morceaux choisis, ont de la facilité et de la grâce : elles appartiennent au genre amoureux, mais on y sent çà et là l'influence mystique de Dante. — *Riccardo*, jurisconsulte, vivait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. — Au XVIe siècle les Del Bene vinrent en France avec Catherine de Médicis et arrivèrent rapidement aux honneurs: *Bernard* fut archidiacre d'Auch, évêque de Lodève (1558), puis de Nîmes (1560) et mourut à Arles le 28 mars 1569. — *Alphonse*, né à Lyon vers 1550, après avoir étudié sous Cujas, fut nommé abbé d'Hautecombe en 1550 et historiographe de Savoie, puis en 1588 évêque d'Albi, poste qu'il garda jusqu'à sa mort, le 8 fév. 1608. Il a publié : *De principatu Sabaudiæ...* (Hautecombe, 1581, in-4, rare) ; *De gente ac familiæ Hugonis Capeti origine...* (Lyon, 1595 et 1605, in-8) ; *De regno Burgundiæ transjuranæ et Arelatis libri tres* (Lyon, 1602 et Paris, 1609, in-4) ; *Tractatus de gente et familia marchionum Gothiæ qui postea comites s. Ægidii et Tholosates dicti sunt* (Lyon, 1592 et 1607 in-8). Il a laissé en outre plusieurs ouvrages manuscrits, notamment une *Amédeide* en vers français. Tout cela n'est que médiocre. Ce qui est plus à l'honneur d'Alphonse Del Bene, c'est la protection éclairée qu'il accorda aux savants et aux poètes de son temps. Ronsard lui a dédié son *Art poétique* et Juste Lipse son *Auctuarium veterum inscriptionum*. — *Alphonse II*, neveu du précédent, lui succéda sur le siège d'Albi. Soupçonné d'avoir trempé dans la révolte qui coûta la vie au duc de Montmorency, il fut obligé de s'enfuir en Italie et fut privé de son évêché. Il le recouvra toutefois à la mort de Richelieu et mourut à Paris, conseiller d'Etat, le 9 janv. 1651. Ses deux neveux, *Alphonse III* et *Barthélemy*, furent également évêques, le premier d'Orléans (1638-1661), le second d'Agen (1636-1663). Citons encore *Alexandre*, né à Lyon en 1654, mort en 1613, qui accompagna Henri III en Pologne et servit successivement Guise, Mayenne et Henri IV dans les guerres et les négociations. Ant. Thomas.

BENE (Franz), médecin hongrois, né à Mindszent (comitat de Csongrad) le 11 oct. 1775, mort à Pest le 2 juil. 1858. Il fit ses études à Pest et à Vienne et fut reçu docteur à la première de ces deux universités en 1798. En 1802, il fut nommé professeur de médecine légale à l'université, puis en 1816 professeur ordinaire de pathologie spéciale et dirigea une clinique de 1813 à 1841. Il était depuis 1806 directeur de l'hôpital de la ville de Pest ; peu après il obtint en outre les fonctions de directeur des études médico-chirurgicales. — Bene a écrit en hongrois, en allemand et en latin ; nous citerons entre autres : en hongrois plusieurs opuscules sur la rougeole et un manuel de médecine en 2 vol.; en allemand : *Kurzer Inbegriff der nöthigsten Grundsätze zur Kenntniss und Heilung der gewöhnlichsten inneren Krankheiten*, etc. (Pest, 1801) ; *Kurzer Abriss des medicinischen Unterrichtes* (Ofen, 1812-1813, 2 vol.) ; en latin : *Elementa politiæ medicæ* (Bude, 1809) ; *Elementa medicinæ forensis* (Bude, 1811) ; *Institutiones medicinæ theoricæ et practicæ politiæ medicæ et medicinæ forensis* (Bude, 1811) ; *Elementa medicinæ practicæ*, etc. (Pest, 1833-1834, 5 vol.), ouvrage qui fut classique pendant de longues années en Hongrie et dans plusieurs universités russes. — C'est Bene qui a nitroduit la vaccination en Hongrie en 1801 ; c'est grâce à ses efforts que le premier congrès des naturalistes et des médecins se réunit à Pest en 1841. Dr L. Hn.

BENECKE (Ernst-Wilhelm), géologue allemand contemporain, né à Berlin le 16 mars 1838, fit ses études à Halle, Berlin et Heidelberg, fut reçu *privat-docent* à Heidelberg en 1866, professeur extraordinaire de géologie en 1869, puis en 1872 alla occuper la chaire de géologie à Strasbourg. Il fut nommé en outre membre de la commission géologique d'Alsace-Lorraine. — Il a publié entre autres : *Ueber Trias und Jura in den Südalpen* (Munich, 1866) ; *Lagerung und Zusammensetzung des geschichteten Gebirges am südlichen Abhang des Odenwaldes* (Heidelberg, 1869) ; *Abriss der Geologie von Elsass-Lothringen* (Strasbourg, 1879) ; *Abhandlungen zur geologischen Spezialkarte von Elsass-Lothringen*, Bd. I : *Ueber die Trias in Elsass-Lothringen und Luxenburg* (Strasbourg, 1877). Benecke a dressé avec Cohen une carte géologique à $\frac{1}{50000}$ (Heidelberg, 1874-77, 2 feuilles) et a de plus publié avec lui *Geognostische Beschreibung der Umgegend von Heidelberg* (Heidelberg, 1880, 2 Hefte). Dr L. Hn.

BENECKE (Berthold-Adolph), médecin et naturaliste allemand, né à Elbing le 27 fév. 1843, mort à Königsberg le 27 fév. 1886. Il fit ses études à Königsberg où il eut pour maître Aug. Müller. Reçu docteur en 1866, il fut nommé en 1870 *privat-docent* et prosecteur à l'Institut anatomique de Königsberg, en 1877 professeur extraordinaire. Benecke s'est surtout occupé d'agriculture et de pisciculture ; il a notamment perfectionné dans sa province natale l'élevage des carpes. En 1883, il fut délégué à l'exposition internationale de pisciculture à Londres. Il fit encore plusieurs voyages en Angleterre et en Italie, et dans ce dernier pays étudia particulièrement la biologie de l'anguille à Comacchio. — Parmi ses publications nous citerons : avec Kupffer, *Photogramme zur Ontogenie der Vögel* (*Nova acta Acad. Carol.-Leop.*; Halle, 1879) ; *Ueber den Vorgang der Befruchtung am Ei der Neunaugen* (Königsberg, 1878) ; *Fische, Fischerei und Fischzucht in Ost-und Westpreussen* (1881) ; *Naturgeschichte und Leben der Fische* (dans *Handb. der Fischzucht*, par M. v. d. Borne). Dr L. Hn.

BENECKENDORF (Karl-Friedrich), économiste allemand (V. Benkendorf).

BENEDEK (Ludwig, chevalier de), général autrichien né le 14 juil. 1804 à Œdenbourg (Szoprony) en Hongrie, mort à Gratz le 27 avr. 1881. Il fit ses études à l'académie militaire de Wiener-Neustadt, entra en 1822 dans l'armée comme porte-enseigne. En 1846 il était déjà colonel et contribua à réprimer les mouvements révolutionnaires qui s'étaient produits en Galicie. On l'avait surnommé le *Faucon de la Vistule*. En 1847 il passa en Lombardie et eut le commandement d'une brigade. Il se distingua dans la campagne contre le Piémont (notamment à Goito, à Casafranchini, à Mortara et à Novare). A la suite de cette dernière affaire il fut mis à l'ordre du jour par Radetzky, reçut l'ordre de Marie-Thérèse, fut promu commandeur dans celui de Léopold et devint général major (avr. 1849). Il fut ensuite envoyé en Hongrie où il prit part à quelques combats (Raab, Szent Szon, Szoreg, Szent Ivan). Il resta de longues années en Italie ; lors de la campagne de 1859 il joua un rôle brillant à l'affaire de Melegnano et à la bataille de Solférino ; il fut promu feldzeugmeister (maréchal de camp). On voyait alors en lui un des plus glorieux élèves de Radetzky. Chef de l'état-major général, tour à tour commandant supérieur en Hongrie et en Italie, il inspirait une confiance absolue à l'empereur François-Joseph. Lorsque la Prusse en 1866 déclara la guerre à l'Autriche, le souverain mit aussitôt le maréchal Benedek à la tête de l'armée réunie en Bohême et en Moravie (5 mai 1866). On s'attendait à quelque action d'éclat, mais Benedek, au lieu de prendre l'offensive, laissa les Prussiens entrer en Bohême et fit écraser ses troupes à la désastreuse bataille de Sadova (juil. 1866) qui ouvrait à l'ennemi les routes de Vienne et de Prague. Les uns attribuèrent le succès des Prussiens au nouveau fusil à aiguille, les autres à l'inac-

pacité et à l'inertie du maréchal (3 juil. 1866). Il passa en conseil de guerre, mais les poursuites furent suspendues sur l'intervention personnelle de l'empereur. Benedek avait d'ailleurs plus d'une excuse; on lui avait confié des troupes mal préparées et il ne connaissait pas le terrain sur lequel il manœuvrait. Il fut mis à la retraite et se retira à Gratz. L. LEGER.

BENEDEN (Pierre-Joseph van), zoologiste belge contemporain, né à Malines le 19 déc. 1809. Il étudia la médecine et reçut le diplôme de docteur, mais s'appliqua particulièrement à la zoologie et fut dès 1831 nommé conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Louvain. Il fut nommé en 1845 professeur à l'Université de Gand, mais accepta l'année suivante la chaire de zoologie et de paléontologie de l'Université catholique de Louvain. L'Académie des sciences de Belgique le reçut dans son sein en 1842 et lui confia en 1860 la direction de la classe des sciences. — Van Beneden a étudié avec succès les animaux inférieurs et a fait de nombreuses découvertes; il s'est occupé avec prédilection de la faune marine des côtes de la Belgique, a établi l'embryologie des Linguatules et écrit des monographies importantes sur les Bryozoaires, les Mollusques Ptéropodes et Gastéropodes, le développement des Cœlentérés, etc. Il a fait accomplir de notables progrès à la connaissance des Vers intestinaux; il a étudié avec soin les entozoaires des poissons de mer, des raies, des squales, etc., et établi que les vers intestinaux pénètrent dans les animaux, à un état de développement imparfait, avec les aliments; il a fait des recherches longues et patientes sur le développement des vers cystiques (cysticerques, cœnures, etc.), phase agame des vers cestoïdes (tænia, etc.); enfin, il a établi une distinction nette entre le parasitisme vrai, le commensalisme et le mutualisme. — La paléontologie lui doit également des découvertes importantes : dès 1835, il s'occupa des Cétacés fossiles dont il fit connaître plusieurs espèces nouvelles; les fouilles nécessitées par les grands travaux militaires d'Anvers lui ont fourni récemment une nouvelle occasion pour d'importantes recherches. — Les *Mémoires* et les *Bulletins de l'Acad. des sciences* de Belgique et d'autres journaux scientifiques renferment un grand nombre d'articles de lui. Il a publié en outre, avec L. Gervais : *Zoologie médicale. Exposé méthodique du règne animal, basé sur l'anatomie, l'embryogénie et la paléontologie*, etc. (Paris, 1859, 2 vol. in-8); *Iconographie des Helminthes et des vers parasites de l'homme* (Louvain, 1860, in-4); avec Gervais, *Ostéographie des Cétacés vivants et fossiles, comprenant la description et l'iconographie du squelette et du système dentaire de ces animaux*, etc. (Paris, 1868-1877, in-fol., avec atlas); *la Vie animale et ses mystères* (Bruxelles, 1863, in-8); *les Fouilles au trou des Nutons de Furforz* (Bruxelles, 1865); *Rapport sur les collections paléontologiques de l'Université de Louvain* (Louvain, 1867); *les Chauves-souris de l'époque du mammouth et de l'époque actuelle* (Louvain, 1871); *les Parasites et les Commensaux* (Paris, 1876, in-8, ouvrage arrivé aujourd'hui à sa 3e éd.); *Die Schmarotzer des Thierreiches* (Liepzig, 1876, in-8). Dr L. HN.

BIBL.: *Manifestation en l'honneur de M. le prof. van Beneden*; Gand, 1877.

BENEDEN (Edouard van), médecin et naturaliste contemporain, fils du précédent, né à Louvain le 5 mars 1846. Encore étudiant, puis comme professeur à l'université de Leyde, il a mis au jour une série de travaux de zootomie microscopique et d'histologie; l'Académie des sciences de Belgique lui décerna le grand prix quinquennal pour ses travaux publiés de 1872 à 1876. Depuis 1880, il publie avec Ch. van Bambeke les *Archives de biologie*, recueil d'une importance capitale, universellement apprécié. Citons encore de lui : *Rech. sur la composition et la signification de l'œuf, basées sur l'étude de son mode de formation et des premiers phénomènes embryonnaires* (Bruxelles, 1870, avec planches); *Rech. sur l'évolution des Grégarines* (*Bullet. de l'Acad. royale de Belgique* 1871); *la Maturation de l'œuf, la fécondation et les premières phases du développement embryonnal des mammifères d'après des recherches faites chez le lapin* (Bruxelles, 1875); *Contribution à l'histoire de la vésicule germinative et du premier noyau embryonnaire* (*Bullet. acad. de Belgique*, 1876); *Contrib. à l'histoire du développement embryonnaire des Téléostéens* (*Ibid.*, 1877, et en angl. dans *Quart. Journal of microsc. science*, 1877). Dr L. HN.

BENEDENEA (Zool.). Genre de Trématodes Tristomides ectoparasites des Poissons osseux marins, créé par Diesing en 1858; synonyme de *Epibdella* de Blainville.

BENEDENIA. Genre de Baleines dédié à P.-J. van Beneden et créé par Gray en 1864. Ce même nom a été appliqué en 1875 par Aimé Schneider à un Protozoaire.

BENEDETTI (Alessandro), de son nom latinisé *Benedictus*, médecin italien, né à Legnano vers le milieu du XVe siècle, mort à Venise en 1525. Après un séjour de quelques années en Grèce (vers 1490), surtout à la Canée et à Modon, alors au pouvoir des Vénitiens, il revint dans sa patrie et fonda en 1490, un théâtre anatomique a Padoue, où il fit des leçons renommées; puis suivit les armées dans la guerre contre Charles VIII roi de France, et assista à la bataille de Fornone (1495), dont il publia un récit très circonstancié et fort intéressant : *Diaria de bello Carolino* (Venise, Alde, 1496. En 1497 il passa à Venise et y enseigna avec succès la médecine pratique. Benedetti a droit à notre reconnaissance pour avoir, un des premiers, cherché dans l'observation directe de la nature les lumières que ses devanciers demandaient aux auteurs arabes. Il participa à l'esprit d'initiative qui caractérise si bien l'époque de la Renaissance. Le traité d'anatomie qu'il nous a laissé prouve qu'il a disséqué par lui-même; mais, il n'ose pas encore rompre complètement avec les anciens, surtout avec Galien; il n'est vraiment original que dans ses travaux relatifs à l'anatomie pathologique. C'était un habile chirurgien; mais il n'a pas encore la hardiesse des Grecs et a trop de confiance dans les médicaments. Il pratiquait cependant la cure radicale des hernies par un procédé ingénieux qui lui avait été, paraît-il, enseigné par un Espagnol. Benedetti avait des notions précise sur la formation des calculs biliaires et végétaux et connaissait bien les symptômes de la syphilis. — Ouvrages principaux : *De pestilenti febre sive pestilentiæ causis* (Venise, 1493, in-4, et grand nombre d'éditions); *Anatomiæ sive historiæ corporis humani* (Venise, 1493, 1498, 1502, in-8, et autres éditions); *De re medica opus insigne... omnium a vertice ad calcem morborum signa, causæ, indicationes*, etc., *libris XXX conscripta* (Venise, 1535, in-fol.; Bâle, 1539, in-4; Bâle, 1549, 1572, in-fol.); *Medicinalium observationum rara exempla ex libris A. Benedicti* (dans *Remb. Dodonei observ.*, Leyde, 1585, pet. in-8); *De prodigiosis inediis exempla duo* (Berne, 1604, in-8). Dr L. HN.

BENEDETTI (Rocco de'), écrivain vénitien qui vivait au XVIe siècle. On a de lui : *Le feste e trionfi fatti dalla serenis. Signoria di Venezia nella felice venuta di Enrico III, re di Francia et di Polonia* (Florence, 1574, Venise, 1574 et 1700, in-4); *Nuovi avvisi di Venezia ne' quali si contengono tutti i casi miserabili che in quella nel tempo della peste sono occorsi, non solamente gli ordini e provisioni, ma eziando i medicamenti, profumi ed oltre cose a tale infermità ottime e buone*, etc., (Urbin et Bologne, 1577, in-4); des *Canzoni* et des vers sacrés insérés dans différents recueils.

BIBL. : ALBERICI, *Catalogo breve de gli illustri uomini e famosi scrittori veneziani*; Bologne, 1605, in-4. — SUPERBI, *Trionfo glorioso d'heroi illustri di Venezia*; Venise, 1628, in-4.

BENEDETTI ou DE BENEDICTIS (Giovanni-Battista), mathématicien italien, né à Venise en 1530, mort en 1590. Elève de Tartaglia, qui lui enseigna les éléments de la

géométrie, il se fit remarquer par son aptitude précoce pour les sciences exactes, et devint mathématicien du prince Emmanuel, duc de Savoie. Bien que son nom soit peu connu, ses nombreuses et importantes découvertes en font l'un des plus illustres savants du XVIe siècle; malheureusement ses écrits, où règne beaucoup de diffusion et de désordre, sont difficiles à lire, et c'est probablement ce qui explique le peu de réputation dont il jouit parmi ses contemporains. Dès l'âge de vingt-trois ans, il avait publié un intéressant ouvrage intitulé *De resolutione omnium Euclidis problematuum... una tantummodo circuli data apertura* (Venise, 1553, in-4). Son traité de gnomonie, *De gnomonum umbrarumque solarium usu* (Turin, 1574, in-fol.), mérite également une mention spéciale. Mais c'est dans son livre ayant pour titre : *Speculationum mathematicarum ac physicarum, liber* (Turin, 1585, in-fol.) que se trouvent consignés les résultats de ses admirables travaux sur les mathématiques et la physique. Il a divisé cet important ouvrage en six parties : 1° *Théorèmes arithmétiques*. Il fonde la géométrie analytique, en résolvant géométriquement les principaux théorèmes de l'arithmétique et de l'algèbre; 2° *Perspective;* 3° *Mécanique*. Il détermine la mesure de la force dans le levier recourbé, en démontrant qu'elle est proportionnelle à la longueur de la perpendiculaire abaissée du point d'appui sur la direction des forces, et réfute les raisonnements de Jordanus et de Tartalea sur certains cas de la théorie de la balance. Il attribue la force centrifuge à la tendance des corps à se mouvoir en ligne droite, et enseigne que, livrés à eux-mêmes, ils s'échapperaient par la tangente. Il réduit le mouvement d'un corps à celui de son centre de gravité, et explique la rotation facile d'une sphère ou d'un cylindre sur un plan horizontal par le déplacement constamment horizontal de leur centre de gravité; 4° *Proportions;* 5° *Disputes*. Il s'élève vivement contre Aristote et les erreurs des péripatéticiens, donne la *Théorie de la chute des graves*, et prouve que tous les corps tombent dans le vide avec la même vitesse. Il est juste de faire remarquer que les premières recherches de Galilée sur la pesanteur datent de 1583, deux années avant la publication de l'ouvrage de Benedetti ; mais les travaux de ce dernier pourraient bien néanmoins avoir été antérieurs à ceux du célèbre Florentin. Contrairement aux assertions des péripatéticiens, il attribue les saisons à la différence d'inclinaison des rayons solaires et à l'inégale épaisseur des couches atmosphériques qu'ils doivent dès lors traverser. Il parle enfin de la pluralité des mondes, de la condensation des vapeurs et de l'inflammation spontanée des matières en fermentation ; 6° *Lettres sur les mathématiques et la physique*. Cette correspondance, où les questions les plus diverses d'astronomie, d'art nautique, d'hydrostatique, de musique, etc., se trouvent traitées, est surtout remarquable par une grande indépendance scientifique : Benedetti n'hésite pas à combattre les doctrines de son ancien maître Tartaglia lui-même, quand elles lui paraissent erronées. Léon SAGNET.

BIBL. : MONTUCLA, *Histoire des mathématiques;* Paris, an VII, 4 vol. in-4, t. I, pp. 572, 693 et 729. — MARIE, *Histoire des sciences mathématiques et physiques;* Paris, 1883, in-8, t. II, p. 307.

BENEDETTI (l'abbé ELPIDIO), diplomate français ; d'abord agent de Mazarin à Rome, il fut, en 1664, nommé agent de France. Il était chargé de tout ce qui était relatif aux affaires ecclésiastiques. Sa fortune était très considérable, et il fit construire à ses frais la chapelle Saint-André dans l'église de Saint-Louis-des-Français. Il légua en mourant ses biens à Louis XIV, qui en fit don aux Mancini.

BIBL. : CHÉRUEL, *Histoire de la minorité de Louis XIV* Paris, 1879-80, in-8.— VALFREY, *Hugues de Lyonne;* Paris 1877, t. I, in-8.

BENEDETTI (Domenico), médecin italien, florissait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il professa d'abord l'anatomie, puis la médecine à Venise. Il fut nommé en 1748 prieur du Collège des médecins de cette ville. Il a écrit en vers latins et italiens plusieurs ouvrages de médecine et même des pièces de théâtre qui ont été jouées à Venise. Citons de lui : *De mortibus repentinis* (en vers héroïques latins) ; *Della Natura delle febbe* (en vers italiens); *Themistocle in Persia, dramma recitato da comici nel teatro di S.-Salvatore di Venezia l'anno 1732* (Venise, 1732, in-12) ; *De communibus corporis humani integumentis elucubratio anatomica prima carminibus concinnata, habita in publica anatomes exedra* (en vers hexamètres, dans *Miscellanea di varie operette*, p. 401 ; Venise, 1740) ; *De ventriculo et omento* (*Ibid.*, p. 412) ; *Illustrium virorum synopsis qui de sacro D. D. medicorum physicorum Venetio collegio extiterunt et in præsens existunt, cum præfatione* (Venise, 1753, in-4) ; *la Moda, dramma giocoso per musica rappresentato in Venezia nel teatro de San-Mose, l'anno 1754* (Venise, 1754). Dr L. HN.

BENEDETTI (don Mathia), peintre italien, vivait à Reggio au commencement du XVIIIe siècle. Il était prêtre et est connu pour son habileté à représenter en trompe-l'œil des *perspectives* sur les murailles ou la voûte des édifices. (Grande nef de Saint-Antoine, à Brescia.)

BENEDETTI (Antonio), antiquaire italien, né à Fermo le 9 mars 1715, mort en 1788. Après avoir prononcé ses vœux comme jésuite en 1749, il professa avec éclat la rhétorique au collège romain et réunit une belle collection de médailles grecques et romaines. Il a publié : *Marci Plauti Aulularia emendatius edita et commentariis illustrata* (Rome, 1754, in-8) ; *Numismata græca non ante vulgata, quæ Antonius Benedictus e suo maxime et ex amicorum museis selegit* (Rome, 1777). Après la suppression de l'ordre des jésuites, Benedetti se retira à Fermo où il mourut. E. B.

BENEDETTI (Michaele), peintre-graveur italien, né à Viterbie en 1745, mort en 1810 à Vienne, où il vint s'établir en 1787 et où il épousa la fille du directeur du Belvédère. Il passa dix ans à Londres, puis revint habiter Vienne. Il a gravé, entre autres planches, la *Sainte Famille* de Raphaël et l'*Io* du Corrège, de la Galerie de Vienne, les portraits de Canova, Bure, l'archiduc Rodolphe, etc.

BENEDETTI (Thomas), graveur autrichien, né à Londres le 1er mai 1797, mort à Vienne le 16 fév. 1863. Fils du peintre-graveur Michel Benedetti, qu'il perdit étant âgé de treize ans, il trouva un protecteur en la personne du docteur J. Barth, qui lui légua sa belle collection d'antiques et d'objets d'art. Graveur actif et consciencieux, il devint membre de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne. On lui doit une trentaine de planches, parmi lesquelles la *Mise au tombeau*, *Jésus et la femme adultère*, une *Sainte Famille*, d'après les tableaux du Titien à la galerie du Belvédère ; la *Femme de Van Dyck*, d'après ce peintre; plusieurs portraits : *François Ier* empereur d'Autriche, d'après F. Amerling ; l'*Archiduc Charles*, le *Duc de Reichstadt*, etc. G. P-I.

BENEDETTI (Vincent), diplomate français, né à Bastia (Corse) le 29 avr. 1817, fils d'un juge au tribunal de cette ville, plus tard conseiller à la cour de Bastia. Après savoir fait ses études de droit à Paris, M. Vincent Benedetti fut nommé en 1840 élève consul à Alexandrie, et s'y lia avec M. de La Valette, alors titulaire de ce consulat général. Il fut nommé lui-même en 1845 consul au Caire, puis en 1848 consul général à Palerme. M. de La Valette étant devenu ambassadeur à Constantinople, en 1852, M. Benedetti lui fut adjoint comme premier secrétaire, et fut nommé en 1855 ministre en Perse. Il refusa ce poste et devint la même année, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. En cette qualité, il fut secrétaire du congrès de Paris en 1856. En 1861 il fut nommé ministre de France auprès du roi d'Italie. Mais ses relations personnelles avec le prince Napoléon

l'engagèrent plus que le gouvernement n'aurait voulu dans la politique italienne, et il se retira en même temps que le ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel, au moment de la préparation du traité du 15 sept. 1864, qui transportait la capitale du royaume d'Italie à Florence. — Après être resté deux ans en non-activité, il fut appelé, en 1864, au poste d'ambassadeur à Berlin, et fut dès lors mêlé directement aux événements importants qui découlèrent du rôle joué bientôt par la Prusse. En 1866, au moment de la campagne victorieuse de cette puissance contre l'Autriche, il dut intervenir en faveur de celle-ci, au nom de son gouvernement, mais ne put empêcher la Prusse de réaliser à son profit les agrandissements qu'elle poursuivait. L'année suivante il dirigea les négociations qui semblèrent un instant donner le Luxembourg à la France. Il se trouvait à son poste, lorsque surgirent soudainement les complications amenées par la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Il se rendit alors à Ems, auprès du roi de Prusse. On sait que l'un des motifs donnés à l'affaire de la déclaration de guerre fut le refus que le roi aurait opposé, avec des formes peu courtoises, à une demande d'audience qui lui était adressée par l'ambassadeur de France. D'après la correspondance et les déclarations de ce dernier, il résulte que rien de pareil ne se serait passé et qu'il n'aurait eu à formuler aucune plainte. Le ministère Olivier et particulièrement le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, ont dit après coup que si l'ambassadeur n'avait eu à subir aucune humiliation, du moins le refus d'audience, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, aurait été public et affirmé par la chancellerie prussienne, et que par suite l'intention offensante était la même. En même temps que la guerre était déclarée, M. Benedetti revenait à Paris. Quelques jours après le *Times* publiait une pièce curieuse, et qui eut une influence marquée sur les dispositions des puissances. C'était le projet d'un traité par lequel la France se serait annexée la Belgique, avec le consentement de la Prusse, dont la nouvelle position en Allemagne aurait été garantie. M. de Bismarck avait communiqué au journal anglais cette pièce, écrite de la main de M. Benedetti, et affirmait qu'elle contenait les propositions qui avaient été faites par la France à la Prusse. M. Benedetti au contraire répondit que si elle avait été écrite de sa main, c'était sous la dictée de M. de Bismarck, et qu'elle exprimait la pensée de ce dernier. M. Benedetti demanda et obtint, en 1871, sa mise à la retraite comme ambassadeur. La même année il publia sous ce titre : *Ma Mission en Prusse*, un livre dans lequel il racontait et expliquait les événements auxquels il avait pris part. Depuis lors, il a vécu à Paris, éloigné de la politique. Il a été élu membre du Conseil général de la Corse, pour le canton de Nonza en 1877, et réélu en 1883. Napoléon III lui avait conféré le titre de comte, et il est grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1866. — Son fils, le vicomte Benedetti, entré également dans la diplomatie, a été secrétaire d'ambassade jusqu'à 1881. CORAZZI.

BIBL. : BENEDETTI, *Ma Mission en Prusse* ; Paris, 1871, in-8; — G. ROTHAN, *La Politique française en 1866* ; *L'Affaire du Luxembourg*; *La Politique extérieure de la France en 1867*; *l'Allemagne et l'Italie en 1870-71*; Paris, 1880-1887, 6 vol. in-8. — Albert SOREL, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*; Paris, 1875, 2 vol. in-8. — J. KLACZKO, *Deux chanceliers* ; Paris, 1876, in-8.

BENEDETTO DA MAJANO, architecte-sculpteur italien, né à Florence en 1442, mort le 14 mai 1497. Il appartenait à une de ces familles de « tailleurs de pierre » qui produisirent tant d'artistes à l'époque la plus charmante de la renaissance italienne. Ses premiers maîtres furent son père Léonardo et son frère Giuliano, plus âgé que lui de dix ans et qui l'associa à quelques-uns de ses travaux. Vasari lui attribue une part de collaboration, qui, d'ailleurs, reste douteuse, dans la décoration en marqueterie de l'armoire de la sacristie des messes à Santa-Maria del Fiore (1465) et de la salle des audiences au Palazzo Vecchio (1475-1481). C'est bien, en tout cas, comme « intarsiatore » que Benedetto se fit d'abord connaître, et d'après un récit fort circonstancié de Vasari, dont on ne trouve malheureusement la confirmation dans aucun document contemporain, il aurait été mandé en cette qualité auprès du roi Mathias de Hongrie. De son talent comme intarsiatore, nous n'avons guère recueilli que la renommée ; mais il nous reste un grand nombre d'œuvres qui permettent de l'apprécier comme sculpteur. Il fut un des membres les plus distingués de la brillante phalange d'artistes qui, après Desiderio da Settignano et Antonio Rossellino, assouplirent le marbre et y inscrivirent en caractères singulièrement persuasifs, l'amour de la nature, de la beauté et de la vie qui remplissait alors les cœurs. La plus ancienne de ses œuvres connues est le buste de Pietro Mellini (Musée national de Florence), signé PETRI MELLINI FILII IMAGO HEC. — AN 1474. BENEDICTUS MAIANUS FECIT. De la même époque date la chaire de Santa-Croce, l'une des plus célèbres et des plus charmantes de l'Italie, dont ce même Pietro Mellini avait fait la commande et les frais. Les cinq pans coupés en supportent autant de bas-reliefs, représentant des *Episodes de la vie de saint François* ; entre les cinq consoles du soubassement sont placées des *Vertus* assises. Pour la conception harmonieuse de l'ensemble, le goût et le pittoresques de l'arrangement, le mouvement dramatique et l'équilibre de la composition, l'élégante simplicité de l'exécution où la main légère s'est jouée sans efforts, l'œuvre est de tout point accomplie. Il ne reste presque plus rien en place de l'encadrement de la porte de la salle d'audience du Palazzo Vecchio, dont l'ornementation en marbre lui avait été confiée. Une statue de saint Jean, qu'il y avait sculptée, se trouve aujourd'hui au Bargello. En 1480, il achevait, en collaboration avec ses frères Giuliano et Giovanni, l'autel de la petite église Santa-Maria in Ulivo à Prato, où l'on peut lire cette inscription : JULIANO et GIOVANNI et BENEDICTUS MAIANI LEONARDI F. HANC ARAM POSUERUNT SCULPSERUNTQUE MCCCCLXXX.

C'est surtout pour les dernières années de sa vie que l'on dispose de renseignements précis. En 1489, il commença pour le célèbre banquier Filippo di Matteo Strozzi, dans la via Tornabuoni, le célèbre palais qui conserve encore des airs de forteresse et un caractère de sévérité grandiose, que ne faisait guère prévoir l'allure habituelle du génie de Benedetto, plutôt porté vers la grâce et le sourire. L'architecte pas plus que le propriétaire n'en devait voir l'achèvement ; ce fut Cronaca qui, après la mort de Benedetto, dirigea les travaux, non sans modifier les plans primitifs dans la partie supérieure de la façade. Vers 1491, Benedetto sculptait le beau buste de Strozzi, entré en 1878 au musée du Louvre, signé : PHILIPPUS-STROZZA, MATHEI FILIUS. — BENEDICTUS DE MAIANO FECIT, et dont le musée de Berlin possède un exemplaire en terre cuite peinte ; enfin, on peut conclure du testament de Strozzi qu'en 1491 il avait commencé dans la chapelle de la famille à Santa-Maria Novella, le tombeau que le célèbre banquier, suivant une coutume générale, avait commandé de son vivant. Le monument se compose d'un sarcophage en marbre noir, supporté par des lions abrités dans une niche profonde, sur la paroi de laquelle se détache un bas-relief de la Vierge entourée d'une couronne de chérubins, avec deux anges en adoration de chaque côté. C'est à cette même époque que Laurent de Médicis lui commanda les bustes de Giotto et du musicien Squarci Alupo, et un crucifix en bois pour le dôme, dont Lorenzo di Credi fit les peintures. Sa renommée, l'appui de ses puissants protecteurs et aussi l'influence de son frère occupé depuis quelques années à la cour de Naples, lui valurent d'importantes commandes. Ce fut d'abord une *Annonciation* pour l'église de Montoliveto qui fut expédiée de Florence à Naples ; il fut aussi chargé d'exécuter pour l'arc de triomphe de Castel-Nuovo, dont son frère, mort en 1490, avait entre-

pris la construction, des statues de la famille royale et des fragments décoratifs; mais il laissa ces travaux interrompus ; on les trouve mentionnés dans son inventaire après décès. A San-Gemignano, où son frère avait pu aussi lui préparer les voies, il fut chargé pour le compte de Pietro Onofrio, dont le buste (1443) est encore dans l'église collégiale, de dessiner le modèle d'un ciboire en marbre qui fut exécuté dans son atelier, et de sculpter l'autel de Santa-Fina dans la chapelle de la sainte. En 1494, on lui en commandait, pour l'autel de san Bartoldo à Sant-Agostino, un à peu près semblable, avec trois bas-reliefs représentant des scènes de la vie du bienheureux et les figures de la *Foi*, de l'*Espérance* et de la *Charité*. Faut-il placer à la même époque, déjà si remplie, un autre important ouvrage, l'autel de saint Savin à Faenza? Bode fait observer avec raison qu'en dépit de sa facilité, Benedetto aurait difficilement pu exécuter dans un espace de temps aussi court des œuvres aussi poussées, et, s'appuyant sur l'analogie que l'autel de Faenza présente avec la chaire de Santa-Croce, il propose de le faire remonter aux environs de 1473, contrairement à l'opinion commune qui le date de 1494. Enfin, c'est à Benedetto qu'il faut rendre le grand ciboire en marbre de San-Domenico à Sienne, qui rappelle de tout point celui de San-Gemignano. Il laissa inachevé à sa mort, en outre des fragments pour l'arc de triomphe de Castel-Nuovo mentionnés ci-dessus, une Vierge assise avec l'enfant, grandeur nature, et un saint Sébastien, aujourd'hui conservés dans les magasins de la Miséricorde, près du Dôme. André MICHEL.


Statue de marbre de Benedetto da Majano, au musée de Florence.

BIBL. : VASARI, éd. MILANESI, III, 333-355. — GAYE, *Carteggio*, I, 170. — PERKINS, *Toscan Sculptors*, I, 227 et suiv. — BODE, dans l'*Allgemeines Künstler-Lexikon* de Meyer. — BURCKHARDT, *Cicerone*, 4e éd., pp. 368 et suiv. — E. MÜNTZ. *la Renaissance en Italie et en France*; Paris, 1885, in-4 (passim).

BENEDETTO DA ROVEZZANO, architecte-sculpteur italien, né à Pistoja en 1474, mort en 1554 (?). Il appartenait à la famille des Grazzini et était fils du maestro Bartolommeo. Le nom de Rovezzano, sous lequel il est plus généralement connu, lui vint d'une petite propriété qu'il avait acquise près de Florence. Bien que, à en juger par le caractère de ses œuvres, il ait dû faire en Toscane son apprentissage artistique, c'est à Gênes qu'on trouve la trace de ses premiers travaux. En 1477, il y exécutait en collaboration avec Donato Benti, sculpteur florentin, la tribune de l'orgue à l'église San-Stefano, sur la commande et aux frais de « Messer Lorenzo del Fiesco », abbé commendataire de l'église, « *Laurentii Flisci jussu et ere Donatus Benti et Benedictus Florentini divo Stephano prothomartiri Christi sculpsere anno a Nativitate Domini* MCCCCLXXXXIX. » En 1502, Jean Hervod, secrétaire d'Etat du roi de France, lui fait la commande d'un tombeau monumental pour Louis d'Orléans et la duchesse Valentine. Trois autres sculpteurs, Donato Benti, Florentin, Michele de Aria di Pello et Girolamo da Viscardo, Génois, figurent avec Benedetto dans le traité passé à cet effet. Les maîtres s'engageaient à exécuter le monument, conformément au modèle fourni sur un dessin ; il devait avoir dix pieds de longueur sur une largeur de huit et demi, y compris les deux figures de gisants qui seraient posées au-dessus. Sur les faces latérales, comme à la tête et aux pieds, devaient être sculptées plusieurs figures de saints. Deux des sculpteurs s'engageaient en outre à faire transporter le monument en France et à l'y accompagner pour lui donner sur place la dernière main « la ultima perfezione ». On leur promettait douze écus par mois, à chacun, pendant tout le temps de leur séjour en France. Milanesi croit que ce furent Benedetto da Rovezzano et son compatriote Benti, qui reçurent la mission d'aller mettre le monument en place. Il orne maintenant encore la basilique de Saint-Denis.

En 1505 ou 1506, Benedetto venait s'établir à Florence, et en 1507, il y commença celle de ses œuvres qui devait lui coûter le plus de travail et lui valoir le plus de renommée : le tombeau de la chapelle de San-Giovanni Gualberto pour l'église Santa-Trinita. Vers la fin de 1514 son travail était très avancé, mais point encore terminé et différentes parties de l'autel restèrent dans les chantiers jusqu'en 1530 ; des soldats le mutilèrent pendant le sac de Florence et le Musée national n'en a recueilli que les débris. C'est surtout au point de vue décoratif et pour l'entente de l'ornementation que ce monument était remarquable, à en juger par ce qu'il en reste à Santa-Trinita. Pendant qu'il était occupé à cette œuvre considérable, Benedetto fut chargé par Oddo Altoviti de sculpter les armoiries de la façade de son palais et la porte de l'église des Saints-Apôtres, qui se trouvait à côté et dont il était le patron. En 1507, après la mort d'Altoviti, Benedetto éleva son tombeau dans la même église ; en 1513, il fut chargé de celui de Piero Soderino à Santa-Maria del Carmine. Ce sont des œuvres d'ornemaniste charmant bien plus que de véritable statuaire ; toutes les fois qu'il s'attaque à la figure humaine, surtout dans des dimensions colossales, comme dans la statue de saint Jean qui lui fut commandée en 1512 pour le dôme de Florence, Benedetto reste inférieur à sa tâche. Cette inégalité de son talent est surtout sensible dans la cheminée monumentale qu'il eut à exécuter pour Pierfrancesco Borgherini, et qui comprend une partie purement ornementale avec des figures et des bas-reliefs. Elle vient d'être acquise par le Musée national de Florence. Le socle qu'il fit pour le *David* de Michel-Ange, et que la République offrit au secrétaire d'Etat français Robertet, a été malheureusement détruit.

En 1524, on trouve Benedetto occupé à Londres à la confection d'un tombeau de bronze pour le cardinal Wolsey. Il avait été appelé en Angleterre par Henri VIII et il y séjourna quelques années ; en 1543, il était de retour à Florence où il écrivait son testament ; mais on ne saurait dire la date exacte de son retour. Le tombeau commandé par Wolsey ne devait pas être occupé par lui. Quand il fut tombé en disgrâce, Henri VIII se l'attribua, mais sans l'occuper davantage. L'infortuné Charles Ier, à son tour, le désigna pour sa sépulture ; mais après son exécution, le parlement fit vendre pour la fonte les statues de bronze ; il ne resta du monument que le sarcophage de marbre où reposent aujourd'hui dans la crypte de l'église Saint-Paul les restes de lord Nelson. On attribue encore à Benedetto huit médaillons représentant des têtes d'empereurs romains dans la cour d'Hampton Court, ancienne résidence du cardinal Wolsey, et quelques autres médaillons du même style du South Kensington Museum. Les dernières années de sa vie furent attristées par une cécité sur laquelle Vasari s'apitoie éloquemment dans la notice qu'il lui a consacrée. A. MICHEL.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, IV, 529-537. — J.-C. Robinson, *Italian sculptures of the Middle age and period of the revival of art, of the South Kensington Museum*; Londres, 1862. — Gonnelli, *Monumenti sepolcrali della Toscana disegnati da Vincenzo Gozzini...*; Florence, 1819, in-fol. — Burckhardt, *Cicerone*, pp. 135 et 412. 4e éd.— Article de W. Bode, dans le *Dictionnaire* de Meyer, t. III, p. 523. — Tschudi, dans la *Gazette archéologique*, 1885, p. 93 et suiv. — E. Müntz, la *Renaissance au temps de Charles VIII*, p. 537 et seq.

BENEDETTO di Giovanni da Montepulciano, sculpteur sur bois italien du XVIe siècle. Il est l'auteur du plafond à caisson de Saint-Pierre-hors-les-Murs à Pérouse (1554), d'une partie des boiseries du chœur de la même église (1556) à la cathédrale de Sienne (1570) et de la chapelle de l'hôpital où il sculptait encore, en 1584, une armoire pour la sacristie du Dôme. A. M.

Bibl. : Milanesi, *Documenti per la storia dell' arte senese*; Sienne, 1854, in-8.

BENEDETTO (Nicolo de), publiciste italien, l'un des rares propagateurs du mutuellisme en Italie. Dans son ouvrage principal : *Sul credito popolare*, publié à Palerme en 1871, il défend le socialisme mutuelliste-garantiste.

BENEDICITE. Prière prononcée au commencement des repas. Dite par une seule personne, comme elle l'est communément, elle réunit les mots dans une syntaxe bizarre, qui déconcerte les latinistes : *Benedicite, Dominus; Nos et ea quæ sumpturi sumus benedicat dextera Christi. Amen.* Pour la comprendre, il est bon de savoir qu'elle forme une petite liturgie de réfectoire à laquelle plusieurs personnes doivent prendre une part différente. Elle doit être écrite ainsi : *Benedicite. — Dominus. — Nos et ea quæ sumpturi sumus benedicat dextera Christi. Amen.* Par le premier mot, *Benedicite*, celui qui récite cette prière invite ses commensaux à bénir, avant de prendre leur nourriture. Ceux-ci répondent : *Dominus*, c.-à-d. c'est le Seigneur qui bénit. Vient ensuite la formule de bénédiction. E.-H. V.

BENEDICT, moine anglais du XIIe siècle (V. Benoist de Peterborough).

BENEDICT (Traugott-Wilhelm-Gustav), chirurgien allemand, né à Torgau le 9 juil. 1785, mort à Breslau le 11 mai 1862. Reçu docteur à Leipzig, il exerça tout d'abord dans la Saxe, puis lors de la restauration de l'université de Breslau en 1812 fut appelé à y professer la chirurgie; il dirigea la clinique chirurgicale et ophtalmologique de cette ville jusqu'à sa mort. Benedict jouissait d'une réputation méritée comme oculiste. — Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés, nous citerons : *Ideen zur Begründung einer rationellen Heilmethode der Hundswuth* (Leipzig, 1808, in-8); *Geschichte des Scharlachfiebers, seine Epidemieen und Heilmethoden* (Leipzig, 1810, in-8); *Diss. de morbis humoris vitrei in oculo humano* (Leipzig, 1809, in-4); *De pupillæ artificialis conformatione libellus* (Leipzig, 1810, in-4); *De morbis oculi humani inflammatoriis libri XXIII* (Leipzig, 1811, in-4; nouv. édition en allemand, ibid., 1812, in-8); *Beiträge für prakt. Heilkunde und Ophthalmiatrik*, 1er Bd. (Leipzig, 1812, in-8, fig.); *Monographie des grauen Staars* (Breslau, 1814, in-4); *Annalen des klin.-chirurg. Instituts auf der Univ. zu Breslau* (Breslau, 1815, in-8); *Handbuch der prakt. Augenheilkunde* (Leipzig, 1822-1825, 5 vol. in-8); *Bemerk. über die Krankh. der Brust-und Achseldrüsen* (Breslau, 1825, in-4); *Beiträge zu den Erfahrungen über die Rhinoplastik* (Breslau, 1828, in-8); *Abhandlungen aus dem Gebiete der Augenheilkunde* (Breslau, 1842-1845, 2 vol. in-8); *Lehrbuch der allgemeinen Chirurgie und Operationslehre* (Breslau, 1842, gr. in-8). Dr L. Hn.

BENEDICT (Julius), pianiste et compositeur, né à Stuttgart le 27 nov. 1804, d'une famille israélite. Ses premières études musicales furent dirigées par le maître des concerts du roi de Württemberg, Louis Abeille, puis par Hummel, à Weimar (1819). En 1820, Weber enseigna au jeune Bénédict, à Dresde, les lois de la composition. Maître et élève voyagèrent ensemble en Allemagne. En 1823, Bénédict fut nommé directeur de musique à l'Opéra allemand de Vienne. Puis il voyagea en Italie, en France (1830), et s'établit définitivement à Londres (1838). Il dirigea l'orchestre du théâtre de Drury-Lane pendant un temps assez court, et fit ensuite une tournée en Amérique, avec Jenny-Lind. Ce voyage lui rapporta une fortune, mais coïncida avec la mort de sa femme et de son fils aîné. En 1852, il était réinstallé à Londres, et y reprenait ses emplois. Depuis ce moment, on l'a vu tour à tour, et parfois simultanément, professeur de piano, compositeur d'opéra, chef d'orchestre à Covent Garden, directeur des *Monday popular Concerts*, organisateur des célèbres festivals de Norwich. M. Bénédict, dont le talent de pianiste a été très apprécié, a beaucoup produit; mais ses œuvres ne paraissent pas destinées à durer longtemps. Nous n'énumérerons pas les nombreux arrangements, caprices, rondos, fantaisies, sur des thèmes d'*Anna Bolena*, de la *Sonnanbula*, de la *Straniera*, sur des airs écossais ou napolitains, etc., etc.; mentionnons plutôt quelques sonates, une symphonie en *sol*; un *concertino* en *la bémol* et deux *concertos* pour piano; deux cantates, *Sainte-Cécile* et *Richard Cœur-de-Lion*; une autre cantate pour le retour du prince de Galles; *Undine*, légende lyrique; des récitatifs pour l'*Oberon* de Weber; un oratorio, *Saint-Peter*; des opéras sérieux, des opéras bouffes, des opéras romantiques : *les Portugais à Goa*, *the Crusaders*, *the Gipsy's warning*, *Ernesto e Giacinta*, *la Fiancée de Venise*, *the Lilly of Killearny*, *the Bride of Song*, etc. A. E.

BENEDICTIA. Genre de Mollusques-Gastéropodes de l'ordre des Prosobranches édité par Dybowski en 1875, constitué par une coquille conique, ventrue, à test mince et à tours convexes; ouverture presque arrondie, mais dilatée à la base; columelle un peu tordue; peristome continu aigu. Opercule corné légèrement spirescent. Les Benedictia sont de petites paludinidées des eaux douces de l'Asie septentrionale : elles ont été observées dans le lac Baïkal et dans certaines parties du fleuve Amour.

BÉNÉDICTIAL (ordre) (V. Benoît, de Nursie [Règle et ordre de Saint]).

BÉNÉDICTINE (Liqueur). L'amour des moines pour la bonne chère n'est pas seulement attesté par des chansons restées populaires, mais encore par des liqueurs portant des noms de couvents, et qui ont conservé la faveur du public. Sans parler de la *Chartreuse*, on peut citer la liqueur bénédictine qui est laïque et contemporaine. La liqueur bénédictine de l'abbaye de Fécamp se fabrique dans cette dernière ville où les bénédictins ont eu jadis un couvent, car Fécamp, comme la plupart des villes de la Basse-Normandie, rappelle des souvenirs conventuels; la liqueur bénédictine est fabriquée au moyen de l'infusion au moment de la sève de plantes herbacées récoltées sur les bords de la mer. Sa base est le cognac employé dans une vaste distillerie de style gothique, construite près de la mer, possédant un très curieux musée d'antiquités locales et une tour élevée qui tient autant du donjon que du clocher de cathédrale. Nulle bouteille n'en sort sans porter le scel du prieur, qui n'existe pas. Cette spéculation, originale dans sa forme, paraît avoir la faveur du public.

BÉNÉDICTINES. Saint Benoît n'ayant fait aucune réglementation pour les religieuses, et n'y ayant même jamais songé, les Bénédictines réclament comme fondatrice sainte Scholastique, sa sœur jumelle. Cette prétention, que la légende a ornée de récits touchants, n'est appuyée sur aucun document contemporain. Berthaire, qui vivait au VIIe siècle, est le premier qui parle de Scholastique, comme abbesse au Mont-Cassin. Il est vraisemblable que cette sainte résidait à quelque distance de son frère, qui ne pouvait, d'après sa propre règle, la voir qu'à de très rares intervalles, et qu'elle vivait (peut-être à Plombariole comme on l'a dit) solitaire ou faisant partie d'une communauté de femmes semblable à celle créée pour les hommes, sous la direction de Benoît. L'ordre féminin se forma et se développa, moins par son organisation propre, que par une

sorte de gémination, en vertu d'une loi d'imitation, d'adaptation et de propagation que constate l'histoire du régime monastique et qui fait que partout où prospère une institution religieuse pour les hommes, une institution analogue se produit pour les femmes. A mesure que des monastères d'hommes se formaient sous la règle bénédictine ou que des monastères anciens adoptaient cette règle, des monastères de femmes se formèrent sous la même règle ou l'adoptèrent ; avec plus de difficulté cependant, parce que les femmes possédaient déjà, en la règle de Césaire, une constitution minutieusement adaptée à leur tempérament. Dès le IXe siècle, la plupart des couvents de femmes devinrent des couvents de Bénédictines; car il n'était plus canonique de porter un autre nom. Mais ce nom, lorsque le monastère avait été fondé à une époque antérieure, ne prouve nullement une formation bénédictine ; on trouve même plus d'une fois, dans des temps rapprochés de notre siècle, des bénédictines en conflit avec leur supérieure, à laquelle la règle de Benoît attribuait une autorité absolue, invoquant, comme étant la constitution antique de leur maison, la règle de Césaire.

On verra ci-après (*Benoît* de Nursie) qu'à partir du Xe siècle, le nom et la règle de saint Benoît servirent de couvert à des institutions de nature fort différente : d'une part, des maisons gardant le régime primitif, qui laissait à chaque monastère son individualité et son indépendance, n'ayant guère de commun entre elles que le nom et l'observance plus ou moins théorique d'une même règle ; d'autre part, des ordres ou des congrégations dont la conception et l'organisation correspondaient à des tendances ou à des besoins nouveaux. Ces dernières formations, tout en se prétendant issues de la souche bénédictine, reçurent généralement des noms spéciaux. Il convient de réserver dès lors la dénomination ancienne et générique aux Bénédictines qui gardèrent le régime primitif. Dans leurs couvents, la discipline dépendait entièrement du caractère de l'abbesse et surtout de la coutume établie, tantôt sévère, tantôt indulgente ; mais généralement plutôt indulgente que sévère; souvent même très indulgente. Ce relâchement était favorisé par la richesse des dotations accumulées en ces maisons et aussi par leur composition. Elles prétendaient à une sorte de noblesse et ne recevaient guère que des filles ou des femmes de condition ; beaucoup de leurs religieuses y étaient entrées pour y trouver ce que l'on considérait alors comme un établissement ou une retraite convenable, plutôt que pour y chercher les austérités de la pénitence. De là, la part notable faite aux Bénédictines dans l'histoire anecdotique de l'ancien temps. — A l'époque de la Révolution, il y avait sur le territoire de Paris cinq couvents de Bénédictines, dont l'*abbaye de Montmartre*, fondée en 1133, était de beaucoup le plus important ; les *Bénédictines de la Ville l'Evêque*, au coin des rues de Suresnes et de la Madeleine; les *Bénédictines anglaises*, au faubourg Saint-Marcel ; les *Bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse*, dont la maison est aujourd'hui l'hopital Necker ; les *Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation*, rue du Cherche-Midi. — Les parties essentielles du costume des Bénédictines ont été de tout temps ce qui correspond au *scapulare* et au *cucullus* prescrits par saint Benoît ; au XVIIIe siècle, ces religieuses portaient une robe noire, un scapulaire de même couleur et sur la robe une tunique d'étoffe écrue ; au chœur et dans les cérémonies, un large manteau de serge noire. — Dès 1795, les bénédictines entreprirent de se reconstituer : elles fondèrent alors un couvent à Calais et plus tard des écoles. En 1821, elles reprirent possession d'un de leurs monastères en Lorraine. A la même époque, on forma à Lyon une maison-mère, qui a établi des succursales dans diverses villes. Les membres de cette communauté se divisent en quatre classes : religieuses du chœur, oblates, converses, sœurs. Leurs statuts approuvés en cour de Rome ont été imprimés en 1853. E.-H. VOLLET.

BIBL.: V. BENOÎT (Saint), de Nursie.

BÉNÉDICTINS. Ordre religieux fondé par saint *Benoît* de Nursie (V. ce nom). Au début, ces compagnons étaient de simples laïques groupés en communauté, qui se firent remarquer, au milieu des secousses qui agitaient l'Italie, par l'observance d'une vie simple et régulière et par l'exercice de la plus large hospitalité. Mais le but que se proposait Benoît était plus étendu ; connaissant par expérience les règles monastiques établies en Orient par saint Basile, qu'il avait suivies dans sa jeunesse, il voulait corriger ce qu'elles avaient de trop ascétique et de contraire aux mœurs occidentales, et, voyant l'état de relâchement où étaient tombés la plupart des monastères, il cherchait à ranimer les vertus nécessaires à la bonne organisation de ces sortes d'institutions. Il prit pour base l'abnégation de soi-même, l'obéissance et le travail : et la règle qu'il fonda et qui ne tarda pas à se répandre dans toute la chrétienté reposait sur l'application de ces principes. Joindre à la prière le travail manuel, ne laisser aucune place à l'orgueil, et maintenir un silence rigoureux : tels furent les principes fondamentaux des prescriptions universellement connues sous le nom de règle de *saint Benoît* (V. le § *Règle de saint Benoît* dans l'art. BENOIT [saint]).

Les idées du fondateur de l'ordre des Bénédictins furent adoptées avec enthousiasme par ses disciples, qui s'empressèrent de répandre la Règle de par le monde, au milieu de circonstances peu favorables à sa propagation. Si saint Placide, après avoir fondé dès 534 un monastère bénédictin en Sicile, vit sa communauté décroître par suite de l'invasion des barbares, et souffrit courageusement le martyre, sept années après un autre religieux, saint Maur, qui avait pris le chemin de la Gaule, fut plus favorisé par le sort, et, grâce à la protection de l'évêque du Mans, alla fonder un monastère près d'Angers, à Glanfeuil, sur les bords de la Loire ; aux approches des Normands, on transféra aux environs de Paris ce monastère qui prit dès lors, en souvenir du fondateur, le nom de Saint-Maur-des-Fossés. La renommée de ce couvent ne fit que grandir pendant tout le moyen âge. Un peu plus tard, on voit la règle de saint Benoît se propager en Angleterre (596), en Espagne (690), et en Allemagne (744) où s'éleva le monastère célèbre de Fulda, sur l'une des branches supérieures du Weser. Au IXe siècle, la France possédait de soixante à soixante-quinze maisons bénédictines. L'ordre que les rois protégeaient, et dont les papes facilitaient de tout leur pouvoir la rapide propagation en Occident, fournit à son tour des chefs à l'Église, et saint Grégoire le Grand inaugura glorieusement l'ordre de saint Benoît sur le siège apostolique. En France surtout, les Bénédictins acquirent de grands biens par la charité et s'enrichirent, mais cette richesse même fut une cause du relâchement de la discipline. Les conciles provinciaux de Châlons-sur-Marne, de Soissons, de Tours, de Mayence, firent de vains efforts pour porter remède au désordre ; les puissances temporelles, et Charlemagne notamment, consignèrent à ce sujet dans des capitulaires, des ordonnances spéciales et positives. Rien n'y fit. Occupés à accroître leurs domaines, les religieux n'obéissaient plus aux prescriptions de la fameuse règle qui leur interdisait de recevoir, de sortir, de rester inactifs. Dans le concile d'Aix-la-Chapelle (821), Louis le Débonnaire fit réformer la règle et notifia ses décisions aux Bénédictins qui s'amendèrent peu, et dont les mœurs restèrent en désaccord avec l'institution primitive. Ce fut seulement un siècle plus tard, en 927, que l'abbé de Cluny, saint Odon, prit l'initiative d'une nouvelle réforme qui amena une scission et provoqua la naissance de l'ordre de Cluny, si influent pendant des siècles, et possédant en 1257 plus de deux mille maisons sous sa juridiction. A la même époque l'ordre bénédictin fut réformé en Italie par saint Romuald, fondateur des Camaldules. D'autres promoteurs zélés de réforme parurent encore au XIe siècle, qui unirent plusieurs couvents sous la même observance et for-

mèrent de nouvelles congrégations, sans cesser pour cela d'appartenir à la grande famille des Bénédictins. Ainsi l'ordre de Grandmont fondé par saint Etienne en Limousin (1082), l'ordre de Cîteaux, fondé en 1098 à cinq lieues de Dijon, et d'où sortirent dix-huit cents abbayes dont les quatre premières, La Ferté, Clairvaux, Morimond et Pontigny, ont été appelées les filles de Cîteaux.

Les services rendus par l'ordre de saint Benoît à la cause de l'Eglise et à l'humanité sont considérables. « Les Bénédictins transcrivaient les livres, cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers, et leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité de ces temps de barbarie. » (Voltaire.) Ce n'est pas le lieu d'énumérer les saints, les papes au nombre de quarante, les cardinaux, les 1,400 archevêques et les 4,600 évêques, les savants et les écrivains que cet ordre a produits. Qu'il suffise de citer Grégoire VII et Urbain II, saint Pierre Damien, Loup de Ferrières et Guibert de Nogent, Lanfranc et Fulbert de Chartres; saint Isidore de Séville en Espagne, Bède en Angleterre, sont encore de ces princes de la science et de l'histoire dont les œuvres ont donné d'une façon diverse une large impulsion au progrès civilisateur. Dire ce qu'ont fait pour la science les Bénédictins, depuis Grégoire le Grand jusqu'à Mabillon, serait énumérer une longue suite d'œuvres qui restent comme la base de toute étude sur le moyen âge. Grâce à eux, des écoles se sont fondées et ont acquis une juste célébrité, comme celle du Bec en Normandie ; les monastères de Fleury-sur-Loire, de Corbie, de Luxeuil, de Saint-Gall, de Weremouth en Northumberland furent autant d'asiles de la science austère où se conservèrent les manuscrits des écrivains de l'antiquité, où l'on transcrivait les encyclopédies plus modernes, où l'on recueillit les faits et gestes des princes contemporains. Lorsqu'on parcourt dans l'histoire littéraire de l'ordre la prodigieuse liste des bibliothèques monastiques au moyen âge, on reste étonné de toutes les difficultés vaincues pour amasser ces trésors. En même temps d'admirables basiliques s'élèvent de toutes parts, et des moines artistes en grand nombre, architectes, sculpteurs, peintres, miniaturistes, vont d'église en église donner des plans, exécuter des fresques, embellir des édifices, ou diriger des ateliers de tapisseries, comme à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. C'est l'époque où le moine Théophile écrivit son célèbre traité *Diversarum artium schedula*.

Plusieurs réformes nouvelles de l'ordre de saint Benoît devaient prendre naissance en Italie, sans franchir les Alpes. Saint Guillaume de Verceil fonde l'ordre du Mont de la Vierge, en Apulie (1120) ; saint Jean Meda l'ordre des Humiliés, en Lombardie (1200) ; saint Pierre Mucone l'ordre des Célestins (1297) ; saint Bernard Ptolémée l'ordre des Olivétains, en Toscane (1320) ; saint Sylvestre Gozolius l'ordre des Silvestrins (1322). Huit grands ordres militaires sont également issus de la famille bénédictine ; les six plus anciens eurent leur origine en Espagne, où se faisait une perpétuelle croisade contre les Maures. Ce furent d'abord ceux de Calatrava en Castille (1158), d'Alcantara en Léon (1167), de Montesia au royaume de Valence (1316), et du Sauveur en Portugal (1317). Peu de temps après (1336), le pape Benoît XI promulgua la *bulle bénédictine*, dont les règlements étaient destinés à ramener tous les moines noirs à la même observance, et qui divisa l'ordre entier en 37 provinces ; mais le but ne put être atteint. De nouvelles scissions s'opérèrent en Autriche où prit naissance, en 1418, la congrégation de Melk ; en Allemagne où fut instituée, en 1419, la congrégation de Bursfeld. La congrégation helvétique, plus moderne, fut constituée avec neuf abbayes dont étaient Einsiedeln et Saint-Gall. En Espagne fleurit longtemps le monastère bénédictin de Valladolid dont la réforme fut faite en 1493, par Ferdinand et Isabelle la Catholique. Mais ces institutions si diverses amoindrirent la gloire de l'ordre de saint Benoît qui dut céder la place qu'il occupait dans l'Eglise aux Franciscains, aux Dominicains et aux Jésuites. La principale cause du mal chez les Bénédictins fut la *commende* (V. ce mot). Le nom d'abbé commendataire fut donné par les évêques, par les rois, par tous les pouvoirs, à ceux que l'on voulait récompenser du moindre service. Ces irrégularités, visées déjà dans le Concordat de Léon X, furent formellement condamnées par le concile de Trente (1621) où, à l'instigation du prieur de l'abbaye de Cluny, des modifications vinrent s'introduire encore dans la règle bénédictine. Il fut décrété que chaque monastère devrait s'unir à une congrégation sous peine d'être assujetti à l'ordinaire. Alors se forment la congrégation portugaise, comprenant vingt abbayes ; celle de saint Vaast en Artois, avec sept abbayes ; celle des Exempts dont fit partie par la suite l'abbaye de Saint-Denis en France ; celle des Pays-Bas qui se forme au monastère de Saint-Hubert en Ardennes ; celle de Saint-Vannes, centre de quarante abbayes et qui eut l'honneur de donner naissance à la plus célèbre de toutes, à la congrégation de Saint-Maur. En Angleterre, l'ordre bénédictin était resté florissant jusqu'à la Réforme ; mais, dépouillé et chassé sous le règne d'Elisabeth, il réussit à réunir au bout de peu de temps ses membres dispersés, et à se reformer sur le continent.

Le cardinal Charles de Lorraine avait été chargé de reconstituer sur de nouvelles bases l'ordre de saint Benoît en Lorraine, et, rebuté, venait de proposer au pape la suppression totale de ces religieux dans la province, lorsqu'à l'antique abbaye de Saint-Vannes de Verdun se trouva un jeune novice, Didier de la Cour, qui devait par ses efforts et ses conseils réussir dans la voie de reconstitution devenue nécessaire. La congrégation de Saint-Vannes conserva plus longtemps que les autres le véritable esprit religieux, et les travaux qui en sont sortis dénotent un grand caractère de sagesse : Dom Cellier déroula l'immense tableau de la science ecclésiastique ; Dom Calmet commenta utilement les livres saints, et éleva à la gloire de la Lorraine un imposant monument historique ; Dom Mangeart composa une introduction savante à la science des médailles ; Dom Mathieu Petit-Didier réfuta Ellies Dupin par trois volumes sur l'histoire littéraire des premiers siècles chrétiens, qui lui font grand honneur. La bonne observance de cette abbaye engagea beaucoup de maisons françaises à s'y affilier ; mais comme elle était située hors de France, un chapitre général tenu à Saint-Mansuy de Toul décréta la fondation d'une nouvelle congrégation française. Un religieux d'un caractère ferme et noble, qui avait déjà activement travaillé pour son ordre, Dom Bénard, fut chargé d'exécuter ce grand projet, et obtint de Louis XIII, en août 1618, les lettres patentes qui autorisaient et régularisaient cette création, constituée sous les auspices du bénédictin saint Maur ; mais Dom Bénard ne vécut pas assez pour voir le pape Grégoire XV confirmer ces lettres par une bulle (17 mai 1621), et un autre pontife, Urbain VIII, doter la congrégation d'importants privilèges. Le centre fut à Paris, et le supérieur général eut pour résidence l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le véritable instaurateur de la congrégation de Saint-Maur, et le premier supérieur général de Saint-Germain-des-Prés, fut un contemporain de Bénard, un Languedocien, Dom Grégoire Tarisse. Né à Cessenon en 1575, successivement clerc de procureur, soldat, intendant de grande maison, notaire royal et greffier du lieutenant de sa ville natale, Tarisse prit l'habit religieux en 1615 et fut nommé curé de Cessenon, qui dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Pons ; après un voyage à Paris, plein d'ardeur et de zèle, il visita les monastères du Languedoc et de la Gascogne, et, voyant l'heureux résultat de ses efforts, il prononça ses vœux en 1624. C'est lui qui devait donner à la nouvelle congrégation tout son lustre et asseoir sa gloire. Dom Bénard était déjà un esprit cultivé,

mais ses divers ouvrages sont un mélange assez informe d'érudition païenne et chrétienne où s'ingère le mauvais goût : ce n'est pas encore cette critique sévère et cette discussion claire dont l'impulsion fut donnée par Dom Tarisse et qui eurent leur apogée avec Dom d'Achery et Dom Mabillon. Grégoire Tarisse, pendant le temps de son généralat, reconstruisit plus de vingt monastères bénédictins, et en fit réparer plus de cinquante autres ; mais c'est surtout à l'édifice spirituel de la congrégation qu'il donna tous ses soins, appliquant chaque religieux, suivant ses goûts et ses aptitudes, aux travaux qui lui convenaient le mieux, établissant des cours de philosophie et de théologie dans les provinces, députant des moines pour visiter les bibliothèques de l'ordre et formant lui-même à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, la plus riche et la plus féconde collection de manuscrits qui fût en France. En même temps, et comme complément de cet ensemble de travaux, Dom Tarisse ordonna l'entreprise des premières éditions des Pères, revisées et comparées d'après les manuscrits, et fit commencer le recueil des Actes des saints de l'ordre de saint Benoît. On peut citer dès cette époque les travaux ascétiques de Dom Chatelou et de Dom Hugues Ménard, ce pieux écrivain à la vaste mémoire que le P. Sirmond n'avait jamais trouvé en défaut, et qui mourut jeune encore en 1644. Les premières publications du religieux de Saint-Denis, Dom Millet, sur l'évêque de Paris martyr, resteront des modèles de controverse historique. Dom Georges Viole explora vers le même temps les antiquités et les archives de la Bourgogne en vue d'écrire une monumentale histoire de cette province.

Dom Luc d'*Achery* (V. ce nom), appelé à Paris par Grégoire Tarisse, fut mis par lui à la tête de la bibliothèque de Saint-Germain. Malgré une santé chancelante, il ne cessa d'employer utilement son temps au milieu de cette précieuse collection, et publia les œuvres de Lanfranc et surtout son fameux Spicilège (13 vol. in-4) qui inaugure l'œuvre de l'école bénédictine historique dont Mabillon fut le premier et le plus illustre élève. Dom Jean *Mabillon* (V. ce nom), est célèbre par sa piété, sa discrétion, sa science, sa simplicité et son assiduité au travail ; sa modestie égalait sa réputation et son mérite. Il avait commencé avec d'Achery une grande publication qu'il continua ensuite avec Dom Michel Germain et Dom Ruinart sous le titre de : *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti in seculorum classes distributa* (9 vol. in-fol.) ; cette publication considérable se distingue par une scrupuleuse recherche de la vérité. Seul, Mabillon composa son admirable travail sur la Diplomatique, qui demeure aujourd'hui encore le meilleur traité à consulter sur la matière ; ce fut avec le concours de Dom Martène et de Dom Massenet qu'il put achever le monument pieusement élevé à la gloire de l'ordre : *Annales ordinis Sancti Benedicti* (6 vol. in-fol.). Poursuivant ses recherches au delà des frontières de la France, il s'adjoignit Dom Claude Estiennot, et parcourut avec lui la Flandre, la Lorraine, l'Alsace, la Bavière ; puis visita l'Italie avec Dom Germain, et de ces voyages sortirent les *Vetera analecta* (4 vol. in-8) et le *Museum italicum* (2 vol. in-4), sans compter un nombre considérable de notes et de copies manuscrites. Mabillon est encore l'inventeur du régime cellulaire dans les prisons.

Dom *Montfaucon* (V. ce nom) partit à son tour pour l'Italie, séjourna à Rome de 1698 à 1701, et en rapporta les matériaux de son fameux ouvrage l'*Antiquité expliquée* (10 vol. in-fol.), que l'on consultera toujours avec fruit, malgré les découvertes plus récentes. Précédemment il avait édité déjà un traité critique de paléographie grecque. Dans le même temps, les Bénédictins préparaient leurs éditions des Pères, où, suivant les principes d'une critique sûre et prudente, Dom Bernard Montfaucon insérait les *Œuvres de saint Athanase* (3 vol. in-fol.), les *Œuvres d'Eusèbe de Césarée et de Cosme d'Egypte* (2 vol. in-fol.), les *Hexaples d'Origène* (2 vol. in-fol.), et les *Œuvres de saint Jean Chrysostome* (13 vol. in-fol.). Enfin c'est un travail énorme que cet admirable inventaire de matériaux qu'il donna sous le titre de *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* (2 vol. in-fol.).

Mabillon était mort en 1707, son successeur à Saint-Germain-des-Prés fut son compatriote et ami Dom Ruinart, auquel on doit une vie de Mabillon, une édition de Grégoire de Tours, et son plus important ouvrage, les *Acta primorum martyrum sincera et selecta ;* il mourut lui-même en 1709. L'ordre des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur était alors à son apogée. Les religieux, jadis protégés par Colbert, puis par l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, avaient su se faire bien venir du roi : Mabillon et Montfaucon entraient à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Bossuet et Fénelon, que divisait la question du quiétisme, se rapprochaient sous la douce influence de l'esprit de concorde qu'on respirait à Saint-Germain-des-Prés, et, avec Fléchier, confondaient leurs sentiments dans un égal hommage rendu à la science et à la modération des moines ; les cardinaux de Fleury et de Bourbon, les maréchaux d'Estrées et de Noailles, les ambassadeurs Lavardin et d'Estrées étaient en constantes relations avec eux ; Ducange, Baluze, le P. Quesnel, de l'Oratoire, le fameux bibliothécaire florentin, Magliabechi, le bollandiste Papebrock, le savant archiviste du Mont-Cassin Gattola, Gronovius, Baronius et Colleredo se donnaient rendez-vous dans le calme de leurs abbayes. Pour entreprendre ces grands travaux dont les uns consistaient à éditer les principaux ouvrages de littérature sacrée, les autres à composer des œuvres originales, les Bénédictins devaient s'adresser à tous les érudits de l'Europe, religieux ou laïques, afin d'obtenir communication des manuscrits et des documents les plus propres à les guider. De là, une vaste correspondance engagée sur les questions les plus importantes de théologie, d'histoire, d'exégèse, de philologie, et sur les détails les plus compliqués de deux sciences dont les Bénédictins français ont fixé les bases, la diplomatique et la chronologie. Non seulement ces doctes religieux écrivaient pour demander les documents dont ils avaient constaté l'existence, mais de toutes parts on leur adressait des lettres, des mémoires pour les consulter, leur soumettre des questions difficiles, de sorte que leur érudition, après s'être appliquée aux grands ouvrages édités en France, dirigeait aussi de loin les publications importantes qui voyaient le jour en pays étranger. Il en résulta nécessairement un redoublement d'activité dans la correspondance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, correspondance à laquelle les controverses soutenues tour à tour sur le jansénisme, les études monastiques et le culte des saints donnaient, surtout à cette époque, un puissant intérêt. L'incendie qui éclata pendant la nuit du 19 au 20 mai 1794 dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés détruisit une partie de cette correspondance recueillie avec soin ; ce qui a pu être sauvé se trouve à la Bibliothèque nationale, et il faut y joindre toutes les lettres conservées dans les bibliothèques de la province et de l'étranger et dans les collections particulières. M. Valery en 1846, M. de La Borderie en 1880, d'autres encore en ont publié d'importants fragments, mais le recueil le plus considérable qui en ait été dressé par les soins de M. Alph. Dantier doit prochainement servir à une nouvelle publication qui sera faite dans la collection des *Documents inédits*, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

D'ailleurs, les travaux les plus importants des Bénédictins français furent l'objet de sérieuses controverses. A propos de la diplomatique, du jansénisme, de l'édition bénédictine des œuvres de saint Augustin et de beaucoup d'autres sujets, les auteurs durent engager, principalement contre les jésuites, des luttes d'où, malgré la vivacité des coups portés à l'odieuse accusation de falsifications de texte, ils surent sortir vainqueurs. Ces querelles littéraires nous ont valu des lettres où s'exprime l'indignation de Dom

Estiennot et où la conscience du religieux se révèle chez Montfaucon, jointe au point d'honneur du gentilhomme blessé. Ces critiques, connues tout aussitôt du pape, faillirent, à diverses reprises, faire perdre à la congrégation les bonnes grâces du chef de l'Eglise ; les Bénédictins qui représentaient l'ordre à Rome s'employèrent fréquemment à modérer les violentes animadversions que suscitaient les attaques des adversaires et les acerbes réponses des Bénédictins français. C'était aussi le rôle du savant bénédictin Erasme Gattola, dont l'érudition immense et l'obligeance infatigable fut du plus grand secours à ses correspondants, pendant sa longue carrière de soixante-douze ans, toute de dévouement et d'abnégation.

Il n'est pas possible de donner ici, même sommairement, l'indication des ouvrages dus à l'érudition bénédictine : on les trouvera mentionnés au nom de chaque auteur. Cependant, parmi les grands travaux entrepris par la savante congrégation, il en est de trop glorieux pour être omis dans cette rapide esquisse. Ce serait mal faire connaître les services qu'elle a rendus à la science historique que de négliger ces vastes publications qui constituent encore aujourd'hui, pour nos bibliothèques d'érudition historique, le meilleur fonds, et qui, interrompues pour des causes diverses, sont encore en partie inachevées à l'heure actuelle. C'est d'abord l'histoire de tous les diocèses et monastères de la France (d'après les divisions de la Gaule romaine), appuyée sur les documents les plus authentiques, et d'après l'ordre alphabétique des métropoles, connue sous le nom de *Gallia christiana*. Du premier essai ébauché par J. Chenu, avocat au parlement de Paris, et remanié, en 1626, par Claude Robert, archidiacre de Chalon-sur-Sâone, les frères Scévole et Denis de Sainte-Marthe firent une ample encyclopédie religieuse dont le tome Ier fut imprimé en 1675 ; les trois suivants parurent peu de temps après, mais, ces laborieux moines étant morts, la publication fut continuée avec moins de zèle, et le quatorzième volume, œuvre de M. B. Hauréau, fut livré au public en 1856, après plus de soixante ans d'interruption ; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ayant pris à sa charge les derniers volumes, a donné les deux volumes suivants en 1860 et 1865. Le dernier volume, consacré à la province ecclésiastique d'Utrecht, n'a pas encore paru : il a été confié à Dom Piolin. C'est ensuite l'*Histoire littéraire de la France*, vaste recueil que commença Dom Rivet, avec la collaboration de Dom Poncet et de Dom Colomb ; les neuf premiers volumes de cette remarquable entreprise, où l'ordre des siècles a été suivi, parurent par leurs soins de 1733 à 1750 ; le tome X est l'œuvre de Dom Clémencet ; les tomes XI et XII appartiennent à Dom Clément. Dans ce siècle, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a mérité également de cette publication qui se poursuit lentement et qui a seulement atteint le XIVe siècle, bien que 26 volumes soient déjà publiés. C'est encore à ces Bénédictins qu'on doit l'idée d'avoir groupé en un recueil général tous les plus anciens historiens et chroniqueurs des Gaules et de la France, sous le titre de *Rerum gallicarum et franciscarum scriptores*. L'initiateur, Dom Fr. Bouquet, qui publia à lui seul les huit premiers volumes, de 1738 à 1752, a laissé son nom à la collection, qui fut continuée par d'autres confrères également érudits et principalement par Dom Brial. Interrompu par la Révolution, Brial reprit et continua l'œuvre sur les mêmes bases, et on doit à sa persévérance les tomes XIV et XVIII. De nos jours, c'est encore l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui s'est chargée de poursuivre cet admirable recueil, arrêté au tome XXIII qui ne dépasse pas le règne de Charles IV.

A côté de ces œuvres pour l'achèvement desquelles le travail incessant de plusieurs générations ne doit pas suffire, il en est d'autres qui ont demandé, pour être mises en état d'être publiées, la vie d'un homme entier. Telles sont le *Thesaurus novus anecdotorum* (5 vol. in-fol.) et le *Veterum scriptorum amplissima collectio* (9 vol. in-fol.), qu'on doit à Dom E. Martène ; le si important et si utile *Art de vérifier les dates* (3 vol. in-fol.), commencé par Dom Maur Dantine, terminé par Dom Durand et Dom Clément ; les *Singularités historiques et littéraires*, de Dom Liron ; l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, de Dom Tassin ; le *Nouveau traité de diplomatique*, publié par le même avec Dom Toustain ; les ouvrages de Dom Martianay, de Dom Pommeraye, de Dom de Vaines, de Dom Carpentier et de tant d'autres. Grâce aux Bénédictins, le XVIIIe siècle a encore vu éclore plusieurs histoires provinciales traitées avec toute l'érudition ordinaire et suivie des documents nécessaires à l'intelligence du texte. A côté de l'*Histoire de Lorraine*, due aux recherches approfondies de Dom Calmet, de la congrégation de Saint-Vannes, on doit à Dom Vaissète la célèbre *Histoire de Languedoc*, le modèle du genre ; à l'*Histoire de Bretagne* travaillèrent simultanément Dom Lobineau et Dom Morice ; l'*Histoire de Bourgogne* fut l'œuvre de Dom Plancher ; l'*Histoire de la ville de Paris*, de Dom Félibien ; l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, de Dom Bouillart ; l'*Histoire du diocèse de Meaux*, de Dom Toussaint Duplessis, etc. Le plan général, adopté par la congrégation, devait comprendre toutes les anciennes provinces de France, mais, au moment de la Révolution, un petit nombre seulement des travaux entrepris dans ce sens avaient abouti. De quelques-uns de ces érudits, nous possédons les notes et les transcriptions, de Dom Grenier par exemple pour la Picardie et de Dom Fonteneau pour le Poitou ; de certains autres, au contraire, nous n'avons rien conservé que les prospectus qu'ils avaient fait imprimer pour annoncer leur publication future : c'est le cas de Dom Devienne pour l'histoire de la Guyenne et de Dom Taillandier pour l'histoire de la Champagne.

En même temps que ces moines, au milieu du silence des cloîtres, défrichaient dans le seul intérêt de la science et de la vérité le champ si vaste des annales historiques et littéraires de leur patrie, d'autres Bénédictins, leurs frères, s'appliquaient plus ostensiblement à l'instruction de la jeunesse et dirigeaient les six écoles militaires de Sorèze, Rebais, Pontlevoy, Tiron, Beaumont et Auxerre dont la direction leur fut confiée par décret du 28 mars 1775. A Sorèze surtout, Dom Fougeras inaugura un enseignement qui jeta le plus grand éclat et valut à ce collège une réputation universelle. Le plan ambitieux d'éducation qui était l'œuvre des Bénédictins se ressentait des progrès marqués faits récemment dans les sciences exactes et de l'esprit des encyclopédistes. Le latin y était un peu négligé pour faire place à l'étude des langues vivantes. Ce système d'études, qui répondait aux idées de l'époque, ne fut pas du goût de l'Université, et Dom Ferlus dut soutenir les programmes des Bénédictins novateurs contre les accusations malveillantes de l'abbé Leroy et de beaucoup d'autres ; il en sortit vainqueur à voir les succès des élèves du collège de Sorèze et de Pontlevoy, que les inspecteurs généraux de 1800 appelèrent « un modèle colossal à imiter ».

La Révolution arriva. Dom Chevreux, le dernier supérieur de Saint-Germain-des-Prés, périt dans la tourmente, et l'ordre fondé par saint Benoît subit le sort des autres institutions monastiques. Mais il ne devait pas périr tout entier : d'abord les différents Etats de l'Europe conservèrent leurs établissements, puis les Bénédictins français eux-mêmes surent, en conservant leur sang-froid, traverser indemnes la période révolutionnaire et reprirent, au début du XIXe siècle, comme Dom Brial, Dom Grappin et Dom Béthencourt, leurs travaux longtemps abandonnés.

La congrégation de France se reforma, en 1833, sur les mêmes bases que précédemment et sous le même nom de Saint-Maur. Erigée par lettres apostoliques en 1837, elle a pris pour siège l'abbaye de Solesmes, au diocèse du Mans, d'où les dissidents sont partis pour s'installer à l'abbaye d'Acey, qui n'eut qu'une existence éphémère. A Solesmes, les Bénédictins se sont occupés à la fois de travaux littéraires et agricoles, en suivant les anciennes tradi-

tions, et Dom Guéranger, Dom Pitra, Dom Piolin ont poursuivi l'œuvre de leurs devanciers dans des directions diverses. A l'étranger, l'établissement du Mont-Cassin a été rétabli lors de la rentrée des Bourbons à Naples et a produit entre autres savants Dom Tosti, l'historien du concile de Trente; en Espagne, l'abbaye de Montferrat a donné asile, depuis 1879, à la plupart des Bénédictins chassés de France; en Belgique, les religieux ont pris pour demeure l'abbaye de Maredsous. Mais c'est surtout dans les pays allemands que l'érudition bénédictine est actuellement en faveur, et c'est à Einsiedeln, à Saint-Gall en Suisse, à Melk, à Martinsberg, à Saint-Florian en Autriche que s'élaborent les travaux destinés à la revue bénédictine qui paraît, depuis 1880, sous le titre de : *Studien und Mittheilungen aus dem Cistercienser und Benedictiner-Orden.* Mais que nous sommes loin de ces prodiges de patience et de critique qu'ont accompli les illustres membres de la congrégation de Saint-Maur au XVIIe et au XVIIIe siècle ! Que nous sommes loin de ces vastes trésors accumulés par une association immense et réunissant ses efforts dans une même pensée, pour l'amour du travail et de la vérité ! H. STEIN.

BIBL.: AUBERT LE MIRE, *Origines benedictinæ*, Cologne, 1614, in-12. — B. PEZ, *Biblioteca Benedictino-Mauriana, seu de ortu, vitis et scriptis patrum Benedictinorum e celeberrima congregatione S. Mauri in Francia libri II*; Augsbourg, 1716, in-8. — LE CERF DE LA VIÉVILLE, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, etc ; La Haye, 1726, in-8. — DOM ARMELLINI, *Biblioteca Benedictino-Casinensis sive scriptorum casinensis congregationis alias S. Justinæ Patavinæ qui in ea ad hæc usque tempora floruerunt operum, ac gestorum notitiæ*; Assise, 1731-32, 2 vol. in-fol. — M. KROPFF, *Biblioteca Mellicensis seu vitæ et scripta inde a sexcentis et eo amplius annis Benedictorum Mellicensium*; Vienne, 1747, in-4. — M. ZIEGELBAUER, *Historia rei literariæ ordinis S. Benedicti in quatuor partes distributa*; Augsbourg, 1754, 4 vol. in-fol. — DOM TASSIN, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, où l'on trouve la vie et les travaux des auteurs qu'elle a produits depuis son origine en 1618 jusqu'à présent*, etc. ; Paris, 1770, in-4 (trad. allemande en 1773-74), 2 vol. in-8. — DOM FRANÇOIS, *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoit*, etc.; Bouillon, 1774, 4 vol. in-4. — Ul. ROBERT, *Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* ; Paris, 1881, in-4 (extr. du *Cabinet Historique*). — *Scriptores ordinis S. Benedicti qui 1750-1880 fuerunt in imperio austriaco-hungarico* ; Vienne, 1881, in-4. — Ch. DE LAMA, *Bibliothèque des écrivains de la congrégation de Saint-Maur*, etc. ; Munich, 1882, in-12. — A. DANTIER, *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur* ; Paris, 1857, in-8 (extr. des *Archives des Missions scientifiques*). — A. DANTIER, *Les Monastères bénédictins d'Italie*, in-12; Paris, 1867, 2 vol. 2e éd. — A. DE LA BORDERIE, *Correspondance des Bénédictins bretons*; Nantes, 1880, in-8. — P. TAMIZEY DE LARROQUE, *Reliquæ benedictinæ*; Auch, 1885, in-8 (extr. de la *Revue de Gascogne*). — CH. LOUANDRE, *Les Bénédictins et la cour de Rome*, dans *Rev. des Deux-Mondes* 1er janv. 1847, pp. 325-344. — CH. GÉRIN, *Les Bénédictins, français avant 1789*, dans *Rev. des Questions Historiques*, 1er avr. 1876, pp. 449-512. — L'abbé SICARD, *Les Etudes classiques avant la Révolution*; Paris, 1887, in-12. — A. BAYLE, *Les Nouveaux Bénédictins de Solesmes*, dans *la France littéraire*, XXIX (1837), pp. 164-175. — R. P. DES PILLIERS, *Les Bénédictins de la congrégation de France*; Bruxelles, 1868-69, 2 vol. in-8.

BÉNÉDICTION (Liturgie et ministère). Ce mot est employé dans des acceptions diverses, appartenant toutes à l'ordre religieux; nous ne traiterons ici que de celle qui se rapporte à des actes liturgiques. A ce point de vue, la bénédiction peut être ainsi définie : un rite destiné à communiquer à des personnes ou à des choses une faveur ou une vertu particulière. On trouve dans le livre des *Nombres* (VI, 22-27), un exemple souvent cité de l'institution de ces rites : « L'Eternel parla ainsi à Moïse, disant : Parle à Aaron et à ses fils, et dis-leur : Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël, en leur disant : *L'Eternel te bénisse et te garde. L'Eternel fasse luire sa face sur toi et te fasse grâce. L'Eternel tourne sa face vers toi et te donne la paix.* Ils invoqueront donc mon nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai. » — Le christianisme reprit et développa l'usage des bénédictions. On en trouve, non seulement des formules dans les plus vieux rituels, mais des indications fort précises dans les livres du Nouveau Testament. Ces indications et ces formules s'appliquent aux *choses* aussi bien qu'aux *personnes.* Les théologiens protestants qui prétendent réduire aux personnes la bénédiction, n'y parviennent qu'en torturant les textes et en méconnaissant l'état de la pensée et du sentiment religieux dans les temps anciens. Il serait difficile de trouver un objet que l'Église catholique ne considère point comme susceptible de bénédiction. Elle bénit les animaux, les champs, les jardins, les fontaines, les puits, les rivières, les chemins de fer, les locomotives, les ponts, les navires, les maisons, les aliments, les armes, les drapeaux, etc. La bénédiction est obligatoire pour les objets destinés au culte ecclésiastique. — Pour les plus importants de ces objets nous indiquerons le cérémonial de leur bénédiction, à propos des mots qui désignent ces choses. Au reste, la plupart des bénédictions de choses se ressemblent : elles se font généralement par des aspersions d'eau bénite, des signes de croix et des prières conformes au sujet de la cérémonie. Quand une onction d'huile sainte y est jointe, l'acte prend communément le nom de *consécration* (V. ce mot) : on consacre le calice et on bénit le ciboire. Néanmoins plusieurs liturgistes contestent que cette onction soit le caractère qui distingue la consécration de la bénédiction : dans la bénédiction d'une cloche, il y a des onctions d'huile sainte ; cependant on n'a jamais donné le nom de consécration au baptême des cloches. Les rites prescrits sont indiqués dans les rituels ordinaires, quand il s'agit de bénédictions accomplies dans les offices communs ; mais quand il s'agit de cas spéciaux, il faut recourir à des recueils liturgiques appelés BÉNÉDICTIONNAIRES. Ces livres relatent toutes les formules et tous les procédés de bénédiction et ils traitent de la compétence nécessaire dans les divers cas.

Pour bénir, il faut, au moins, être prêtre. Certaines bénédictions, comme celle des huiles saintes, la consécration proprement dite des églises et des autels, le sacre des rois, sont réservées aux évêques et ne peuvent être faites que par eux ; mais pour d'autres ils peuvent déléguer leurs pouvoirs à de simples prêtres : bénédiction des linges et des ornements sacerdotaux, des chapelles et des cimetières, des croix, des images, des drapeaux, etc. La *Benedictio apostolica* vaut indulgence plénière pour tous les fidèles qui la reçoivent. En principe, le pape seul peut la donner ; mais les évêques qui le demandent peuvent être autorisés à la prononcer, avec le bénéfice de la même indulgence, deux fois par an, à la fin d'une messe pontificale. Le pape seul bénit les *Agnus Dei* et la *Rose d'or.* Lui seul aussi donne la bénédiction *Urbi et Orbi* (à la ville et à l'univers). Cette cérémonie, qui s'accomplit avec une solennité pompeuse, a lieu d'ordinaire trois fois par an, le jour de Pâques à Saint-Pierre, de l'Ascension à Saint-Jean-de-Latran, de l'Assomption à Sainte-Marie-Majeure; extraordinairement à Saint-Pierre, le jour du couronnement du pape, et à Saint-Jean-de-Latran, le jour de sa prise de possession. Pendant le Jubilé, le pape donne la bénédiction solennelle aux principales fêtes et dans les églises qu'il lui plaît de choisir. — Au fond, dans l'Eglise catholique, qui professe le dogme de la présence réelle, la *bénédiction du Saint-Sacrement* devrait être considérée comme la plus imposante de toutes. Un simple prêtre peut y procéder ; mais celui qui l'accomplit ne prononce pas une seule parole : ce n'est pas lui qui bénit; c'est le Christ présent dans l'ostensoir, sous la forme de l'hostie. Quand cette bénédiction est donnée par le ministère d'un évêque, celui-ci fait trois fois le signe de la croix avec l'ostensoir ; un simple prêtre ne doit le faire qu'une fois. Suivant le rite romain, on fait usage pour la bénédiction du Saint-Sacrement d'une longue pièce d'étoffe de soie brodée, dont l'officiant s'enveloppe les épaules, les bras, les mains et même, dans certaines églises, la tête. On assure que ce poêle communique à la cérémonie un caractère différent, d'une importance considérable. E.-H. VOLLET.

Bénédiction nuptiale. (V. MARIAGE).

Bibl.: Grégoire le grand, *Sacramentarium*, dans l'édition de ses œuvres; Paris, 1705, 4 vol. in-fol. — Martene, *De Antiquis Ecclesiæ ritibus*; Rouen, 3 vol. in-4. — Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*; Paris, 1841-1847, 7 vol. in-4. — Glaire, *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*.

BÉNÉDICTIONNAIRE. Livre liturgique (V. Bénédiction).

BENEDICTIS (J.-B.), mathématicien italien (V. Benedetti).

BENEDICTO (Roque), peintre espagnol, né à Valence vers la fin du XVIIe siècle, mort dans cette ville en 1735, élève de Gaspar de la Huerta. Il imita si complètement la manière de son maître, dit Cean Bermudez, qu'à Valence on confond le plus souvent leurs ouvrages. On pouvait cependant regarder comme étant de Benedicto quelques-unes des peintures, aujourd'hui disparues, qui décoraient le cloître des Minimes, à Valence, où l'artiste avait représenté divers passages miraculeux de la vie de saint François de Paule. Ces peintures, toujours au dire de Cean Bermudez, étaient comme exécution d'un assez bon coloris, mais d'une grande faiblesse de dessin. P. L.

BENEDICTUS ou BENOÎT, surnommé *Benoît d'Appenzell*, musicien, né dans la première moitié du XVIe siècle à Appenzell, en Suisse. Les renseignements que donnent sur lui Gesner et Kiesewetter, d'une part; de l'autre, dans leurs dictionnaires spéciaux, Gerber, G. Walther et Schilling, semblent dépourvus de toute authenticité. Il est impossible de distinguer avec quelque certitude les morceaux de musique qui lui reviennent en propre, dans les recueils où ils se trouvent mêlés, sous le même nom de *Benedictus*, avec ceux de *Benoît Ducis* (V. Ducis), musicien belge de renommée plus étendue, et qui lui est un peu antérieur. La liste de ces recueils sera donnée au mot *Ducis*, mais il faut citer cependant l'unique collection dont les pièces, accompagnées de la mention : *Benedictus Appenzelders*, lui doivent être réellement attribuées. Cet ouvrage a pour titre : *Liber primus ecclesiasticarum cantionum quatuor vocum, vulgo moteta vocant, tam ex Veteri, quam Novo Testamento, ab optimis quibusque hujus ætatis musicis compositarum* (Anvers, Tilman Susato, 1553, in-4). Tout ce qu'on sait de la vie de Benoît d'Appenzell, c'est qu'il vint dans les Pays-Bas et qu'il fut maître des enfants de chœur dans la chapelle de Marie, sœur de Charles-Quint, de 1539 à 1555. Les archives du royaume de Belgique en font foi, car on y trouve les comptes de la chapelle jusqu'en 1555. — Il faut distinguer de Benoît d'Appenzell et de Benoît Ducis le musicien *Benedictus a S. Josepho*, surnommé en France *le Grand Carme*, né à Nimègue en 1642, mort à Bois-le-Duc en 1716; il a composé des messes, des motets, des sonates pour deux violons, viole, basse de viole et basse continue (sous le titre de *Orpheus Ælianus*, Amsterdam, s. d.). Il a publié un *Processionale novum* (Anvers, 1711) et divers recueils, dont l'un est intitulé *Encomia sacra musica*, etc. (Utrecht, 1684). A. E.

BENEDIKT (Moriz), médecin autrichien contemporain, né à Eisenstadt (Hongrie) le 6 juil. 1835, reçu docteur à Vienne en 1859, nommé en 1861 *privat-docent* d'électrothérapie et de maladies nerveuses, en 1868 professeur extraordinaire à l'université de Vienne. Il a publié un nombre considérable d'articles sur la physiologie et la pathologie du système nerveux, sur la psychologie criminelle, sur l'électrothérapie, etc., dans les recueils périodiques, et de plus quelques ouvrages tels que : *Elektrotherapie* (Vienne, 1868, in-8); *Nervenpathologie und Elektrotherapie* (nouv. édit. du précédent; Vienne, 1874-1876, 2 vol. in-8); *Anatomische Studien an Verbrecher-Gehirnen*, etc. (Vienne, 1879, in-8). Dr L. Hn.

BENEDIKTBEUERN. Village d'Allemagne, roy. de Bavière, prov. de Haute-Bavière, auprès du *Kochelsee* (V. ce mot), au pied du *Benediktenwand* (1804 m. d'alt.), montagne très visitée des touristes.

BENEDIKTOV (Vladimir-Grigorievitch), poète russe, né à Pétersbourg en 1807, mort en 1870. Il fit ses études au gymnase d'Olonets et se livra de bonne heure à la poésie. Il entra ensuite au corps des cadets, devint officier et fit la campagne de Pologne en 1831. En 1832, il entra au service civil et imprima ses premières poésies en 1835. Elles eurent l'année suivante une deuxième édition, un second volume parut en 1836 et eut le même succès. Benediktov collabora ensuite aux *Annales de la Patrie*. Une édition complète de toutes les poésies qu'il avait disséminées dans différents recueils parut en 1857. Les vers de Benediktov sont nobles, harmonieux, mais un peu affectés; on l'a parfois comparé à Victor Hugo, pour lequel il avait une grande admiration et dont il a traduit les drames. Ce n'est en somme qu'un poète de second ordre. L. L.

BENEDIX (Julius-Roderich), écrivain allemand, né à Leipzig le 21 janv. 1811, mort dans la même ville le 26 sept. 1873. Il avait à peine terminé ses premières études, que, cédant à une vocation irrésistible pour le théâtre, il s'engagea dans la troupe de Bethmann, avec laquelle il fit plusieurs tournées dans les principales villes de la Saxe. Il parcourut ensuite, tantôt comme acteur de comédie et de drame, tantôt comme chanteur d'opéra, la Westphalie et les contrées du Rhin. Il remplissait honnêtement les rôles qui lui étaient confiés, sans manifester un talent particulier dans aucun genre. En 1840, il fut appelé comme régisseur de la scène au Théâtre d'hiver de Wesel. C'est alors qu'il publia sa première comédie, *le Vieil étudiant* (*das bemooste Haupt*, 1841), dont le succès le décida à se vouer plus spécialement à la composition dramatique. Il prit en même temps la direction d'une feuille populaire, intitulée *le Parleur (der Sprecher)*. En 1842, il se rendit à Cologne, où, tout en continuant d'écrire pour le théâtre, il fit des conférences publiques sur des sujets littéraires, particulièrement sur le *Faust* de Gœthe. Pendant l'hiver de 1844 à 1845, il dirigea le nouveau théâtre d'Elberfeld, vint ensuite à Cologne, fut nommé, en 1847, régisseur du Grand Théâtre et, en 1849, professeur de littérature et de déclamation à l'École de musique qui venait d'être fondée par Hiller. Il publia son cours en trois volumes qui se lisent encore avec intérêt (*der mündliche Vortrag*, 3e éd.; Leipzig, 1872-1876). En 1855, Bénédix fut nommé intendant du Grand Théâtre de Francfort, mais il résigna ses fonctions trois ans après et revint encore à Cologne. Enfin, en 1861, il s'établit dans sa ville natale, où il resta jusqu'à sa mort, uniquement occupé de travaux littéraires. Ses comédies, au nombre de quatre-vingt-cinq, sont presque toutes des scènes de la vie bourgeoise, non dépourvues de gaieté, mais d'un comique parfois trivial. Les incidents ne sont pas très variés; les complications naissent d'un malentendu, d'une lettre égarée, d'une confusion de personnages, parfois aussi du développement naturel des caractères. Le dialogue, sans être précisément spirituel, a de la facilité et de l'entrain. Bénédix n'apportait donc, au fond, rien de nouveau dans la littérature, mais les spectateurs lui surent gré de peindre du moins les mœurs allemandes et de pouvoir se passer de modèles étrangers : ainsi s'explique la longue faveur dont il jouit. Ses meilleures comédies sont *le Docteur Wespe*, satire assez piquante des journalistes, *le Cousin (der Vetter)*, *l'Entêtement (Eigensinn)*, *le Procès (der Prozess)*, *les Domestiques (die Dienstboten)*. Les rares tentatives que Bénédix fit dans le genre sérieux ne furent pas heureuses : celui de ses drames qui a eu le plus de succès, *Mathilde* ne s'est pas maintenu au théâtre. Une collection à peu près complète de ses pièces a été publiée en 27 volumes (Leipzig, 1846-1874); l'auteur en avait fait lui-même un choix dans son *Théâtre de famille* (*Haustheater*; Leipzig, 1862), qui a été souvent réimprimé depuis. Bénédix avait composé, en outre, un grand nombre de nouvelles, dispersées dans les revues, un recueil de légendes populaires (*Deutsche Volkssagen*; Wesel, 1839, 6 vol.) et une histoire des guerres contre Napoléon (sous le titre de « 1813. 1814. 1815 »). Ses *Tableaux de la vie des*

comédiens (*Bilder aus dem Schauspielerleben*, Leipzig, 1847, 2 vol.) sont pleins de vivacité et de bonne humeur. Par contre, ses poésies lyriques méritent à peine une mention. Sur la fin de sa vie, Bénédix écrivit encore quelques ouvrages didactiques que ne sont pas sans valeur : *l'Essence du rythme allemand* (*das Wesen des deutschen Rhythmus;* Leipzig, 1862), *le Catéchisme de l'art oratoire* (Leipzig, 1881, 3e éd.), et *le Catéchisme de la poétique allemande* (Leipzig, 1872). Son ouvrage posthume, *la Shakespearomanie* (Stuttgart, 1874), où il prétendait guérir le public allemand de son engouement pour Shakespeare, fit peu de sensation. Plusieurs de ces productions, dramatiques et autres, ont été traduites en français.

A. Bossert.

BENEFIALE (Marco), peintre italien, né à Rome en 1684, mort le 2 avr. 1764. Il débuta fort jeune en 1703, alors qu'il était encore dans l'atelier de son maître Bonaventure Lambert, par un *Saint Philippe Neri*, qui lui valut une double commande pour la cathédrale de Macereta et de Jesi. Il se maria en 1707 et ne tarda pas à connaître la gêne, jusqu'à ce qu'en 1718, Clément V lui confia l'exécution d'un *Prophète* pour l'église du Latran et le nomma chevalier de ses ordres. Il peignit successivement une *Mater dolorosa* pour la chapelle des « Nonnes des sept douleurs » et plusieurs tableaux d'autel pour les cathédrales de Montreil, Pesaro, Viterbe, etc. En 1724, il décorait le palais du marquis Angelo Chigi, à Sienne ; mais la mauvaise fortune l'accabla de nouveau et il dut travailler encore à vil prix, pour des peintres plus fortunés qui signaient ses ouvrages. Le comte Soderini s'intéressa à lui ; en 1731, il eut à peindre pour l'église des S S. Giovani et Paolo, un *Saint Saturnin brisant les statues d'Apollon* ; puis pour une chapelle de l'église des Stigmates, une *Flagellation du Christ*. En 1747, il travaillait à Citta di Castello, en 1750, dans le palais du baron Arroli, puis à Pise et enfin de nouveau à Rome, où il exécutait dans un grand nombre de palais privés des peintures décoratives tirées de la mythologie ou de l'histoire romaine. Il fut pendant quelque temps professeur à l'académie de Saint-Luc et s'efforça en cette qualité de réagir contre le maniérisme à la mode, en recommandant à ses élèves l'étude de la nature et des « bons modèles », c.-à-d. des maîtres bolonais, qu'il imitait de son mieux. Il fut frappé de cécité dans sa vieillesse et resta à la charge de son protecteur, le comte Soderini. A. M.

Bibl.: Lanzi, *Histoire de la peinture en Italie*. — Heineken, *Dictionnaire des artistes;* Leipzig, 1778-90.

BÉNÉFICE. I. Droit. — 1° Droit romain. — A. *Bénéfice de cession d'actions*. On désigne sous le nom de *Beneficium cedendarum actionum*, un droit accordé par la pratique romaine au fidéjusseur, droit en vertu duquel il pouvait exiger du créancier la cession des actions de celui-ci, à charge de payer intégralement la dette. Le fidéjusseur trouvait dans cette cession d'actions le triple avantage de substituer l'action du créancier à celle qu'il avait contre le débiteur, de profiter des sûretés conférées au créancier, de pouvoir recourir contre ses cofidéjusseurs. L'octroi de ce bénéfice se justifie par une considération très simple d'équité : le créancier, n'ayant aucun intérêt à conserver des actions qui lui sont inutiles dès l'instant où on offre de le désintéresser, commet un dol en refusant d'opérer la cession. Mais le créancier n'était pas tenu envers le fidéjusseur à conserver ses actions et par suite n'était point responsable si par sa faute, il les avait perdues et avait par là rendu la cession impossible.

B. *Bénéfice de compétence*. Les interprètes désignent sous ce nom la faveur qu'accordait le droit romain à certaines personnes de n'être condamnées que jusqu'à concurrence de leur fortune actuelle *in id quod facere possunt*. Grâce à ce bénéfice, le défendeur échappait à l'emprisonnement, conséquence nécessaire d'une condamnation dépassant ses ressources pécuniaires et qu'il était par suite dans l'impossibilité d'exécuter. Ce bénéfice avait été donné au patron poursuivi par son affranchi, à l'ascendant poursuivi par son descendant, au mari actionné par sa femme, aux associés les uns vis-à-vis des autres dans l'action *pro socio*, au débiteur qui, ayant fait *cessio bonorum* à ses créanciers, réalise ensuite des acquisitions nouvelles, aux militaires. Bien qu'ayant pour effet d'empêcher la condamnation ou tout au moins de la réduire, le bénéfice de compétence laissait subsister à la charge du défendeur une obligation naturelle et même sous Justinien une obligation civile.

C. *Bénéfice d'abstention*. Sous ce nom, on désigne en droit romain une faveur accordée par le prêteur aux héritiers *sui et necessarii* pour leur permettre d'éviter les conséquences qu'entraînait l'acquisition forcée de l'hérédité que leur imposait le droit civil. Il suffisait pour jouir de ce *jus abstinendi* d'une simple déclaration de l'héritier, mais à condition de ne point s'immiscer dans la succession et de n'en avoir diverti aucun objet. L'héritier qui avait déclaré s'abstenir échappait à l'obligation de payer les dettes, et si les créanciers faisaient vendre les biens en masse, l'infamie, attachée à cette *bonorum venditio*, lui était épargnée. D'ailleurs, en vertu du principe : *Semel heres, semper heres*, celui qui usait du *jus abstinendi* conservait le titre d'héritier, ce qui lui permettait de revenir sur son abstention tant que les biens n'avaient pas été vendus et de prendre ce qui restait de la succession, les créanciers héréditaires une fois désintéressés.

2° Droit français. — A. *Bénéfice de discussion*. C'est la faculté donnée à une *caution* ou à un *tiers détenteur* (V. ces mots) d'arrêter la poursuite du créancier en l'obligeant à diriger son action soit contre le débiteur principal, s'il s'agit d'une caution, soit contre d'autres biens hypothéqués à la même dette, s'il s'agit d'un tiers détenteur. En matière de cautionnement, le bénéfice de discussion tire son origine du droit romain ; c'est, dans l'ordre chronologique, le dernier des bénéfices successivement accordés aux *fidéjusseurs* (V. ce mot et aussi Bénéfice de division). A Rome, en effet, le créancier avait, à l'origine, le droit de poursuivre pour le tout le fidéjusseur ou l'un quelconque d'entre eux lorsqu'il y en avait plusieurs, et cela nonobstant la solvabilité certaine du débiteur, parce que la promesse du ou des fidéjusseurs était pure et simple et nullement subordonnée à l'inexécution de l'obligation principale. Néanmoins, si l'on en croit le témoignage de Cicéron et de Quintilien, on n'avait pas tardé à reconnaître le caractère choquant d'une poursuite dirigée contre une personne qui, en somme, en sa qualité de simple caution, ne devait définitivement supporter aucune partie de la dette. En fait, les créanciers soucieux de leur réputation préféraient ne s'attaquer aux fidéjusseurs qu'en cas d'insolvabilité du débiteur principal et l'on s'explique parfaitement que la pratique romaine, sans rien sacrifier des droits du créancier, ait cherché divers moyens pour le forcer ou l'inviter à s'attaquer de préférence au débiteur principal. Sans entrer dans le détail de ces moyens, il convient de signaler le mandat que le fidéjusseur, sur le point d'être poursuivi, pouvait donner au créancier d'agir contre le débiteur principal ; la poursuite exercée en vertu de ce mandat, outre qu'elle était épargnée au fidéjusseur, le libérait en cette qualité par l'effet de la *litis contestatio* intervenue entre le créancier et le débiteur principal (V. ce mot) ; le fidéjusseur ne restait tenu que par l'action *mandati contraria* de ce que le créancier n'avait pu obtenir du débiteur principal (V. *Institutes de Justinien*, liv. III, tit. 26, § 2). Les mêmes considérations avaient contribué à répandre singulièrement une forme de cautionnement, de fidéjussion, qui aboutissait aussi à forcer le créancier à diriger son action, d'abord contre le débiteur principal ; nous voulons parler de la *fidejussio indemnitatis*. Le fidéjusseur s'engageait envers le créancier, mais seulement pour ce que celui-ci ne pourrait pas obtenir du débiteur ; son obligation devenait dès lors conditionnelle et la condition s'analysait

ainsi : *S'il est impossible au créancier de se faire payer sur les biens du débiteur principal.* Or, pour savoir si cette condition, de laquelle dépendait l'obligation accessoire du fidéjusseur, était accomplie, il fallait, de toute nécessité, poursuivre avant tout le débiteur principal et faire discuter, c.-à-d. saisir et vendre tous ses biens. Il va de soi qu'en pareil cas le créancier, dont la négligence avait laissé survenir l'insolvabilité du débiteur, ne pouvait rien réclamer du fidéjusseur, celui-ci n'ayant promis que ce que le créancier ne *pourrait* pas recouvrer du premier (Loi 41, pr. au Digeste, l. 46. t. I).

Justinien franchit le dernier pas et accorde comme un droit à tout fidéjusseur ce qui n'avait été jusque-là que le résultat d'une convention probablement très usitée. La novelle IV, ch. I (année 535) permet au fidéjusseur poursuivi d'exiger du créancier qu'il discute d'abord le débiteur principal, sauf à revenir ensuite contre le fidéjusseur si cette discussion a démontré l'insolvabilité totale ou partielle du débiteur. Il est à remarquer d'ailleurs que la novelle n'enlève pas au créancier le droit de diriger ses poursuites d'abord contre le fidéjusseur ; la discussion doit être demandée par celui-ci avant toutes défenses ou exceptions portant sur le droit lui-même ; bien plus, le fidéjusseur peut y renoncer d'avance. Justinien rattache le bénéfice de discussion à une loi très ancienne que la pratique aurait, dit-il, abandonnée, mais dont on ne retrouve nulle part la trace. Certains auteurs ont prétendu que depuis la novelle IV toute fidéjussion s'analyse en une *fidejussio indemnitatis*. Cette proposition est trop absolue. Sans doute nous croyons avec la majorité des interprètes (car l'opinion contraire a été soutenue) que le fidéjusseur ordinaire peut, comme le *fidejussor indemnitatis*, faire retomber sur le créancier les conséquences de l'insolvabilité du débiteur survenue, même avant la poursuite, par la faute ou la négligence du créancier. Mais il reste encore entre la fidéjussion ordinaire et la *fidejussio indemnitatis* cette différence que la dernière seule est conditionnelle et ne permet au créancier d'agir régulièrement centre le fidéjusseur qu'après avoir poursuivi d'abord le débiteur principal, tandis que la fidéjussion ordinaire laisse au créancier le droit de choisir d'abord le fidéjusseur, sau à se voir renvoyé contre le débiteur principal par l'exception de discussion, différence qui, d'ailleurs, est plus dans la forme que dans les effets. La discussion devait porter sur *tous* les biens du débiteur. Il convient cependant d'excepter ceux qui, étant hypothéqués à la dette, auraient été aliénés. La novelle IV, ch. II, autorise, en effet, les tiers détenteurs de ces biens à exiger eux-mêmes la discussion de tous les débiteurs *principaux* ou *accessoires*.

Le droit de la novelle IV fut suivi dans notre ancienne jurisprudence avec quelques modifications de détail. D'une part, on refusa le bénéfice de discussion aux cautions judiciaires et aux cautions pour les fermes du roi ; d'autre part, on l'accorda malgré l'absence du débiteur, tandis que, d'après la novelle IV, le fidéjusseur n'avait d'autre ressource que d'offrir de faire comparaître le débiteur dans un bref délai imparti par le juge. Préoccupé, en outre, de rendre la discussion aussi facile que possible au créancier, notre ancien droit français ne permettait pas à la caution de renvoyer à la discussion des biens litigieux ou situés hors du royaume, ni de ceux hypothéqués par le débiteur principal et qui se trouveraient alors aux mains de tiers détenteurs.

Ce sont les articles 2021 à 2024 du c. civ. qui, dans le droit actuel, réglementent le bénéfice de discussion. Pris à la lettre, l'art. 2021 tendrait à faire croire que la discussion du débiteur principal s'impose au créancier comme une nécessité préalable, faute de quoi l'action dirigée contre le fidéjusseur ne serait même pas recevable. Mais il suffit de se reporter à l'art. 2022 pour se convaincre que le bénéfice de discussion est resté ce qu'il était d'après la novelle IV et dans notre ancien droit, à savoir : un tempérament, un *bénéfice* ouvert à la caution, mais qu'elle doit invoquer. En un mot, la caution est un débiteur et peut être poursuivie, seulement elle a le droit de détourner les poursuites sur le débiteur principal si elle le croit de son intérêt. Elle peut donc renoncer à ce bénéfice soit d'avance et expressément (l'art. 2021 voit dans l'engagement solidaire de la caution l'équivalent d'une renonciation expresse), soit tacitement en ne l'invoquant pas *dès les premières poursuites dirigées contre elle* (art. 2022). Ici encore, il ne faut pas prendre à la lettre les termes de l'article. Ce que le législateur a voulu, c'est qu'il ne fût pas permis à la caution de laisser le créancier s'engager dans la voie des poursuites pour l'obliger plus tard à reculer. Mais il est des actes qui, bien que postérieurs aux *premières poursuites*, n'emporteront nullement de la part de la caution renonciation tacite au bénéfice de discussion ; par exemple, elle a nié l'existence du cautionnement ou contesté sa validité, ou bien elle aura prétendu que l'assignation était nulle. La vérité est donc que sans appliquer strictement au bénéfice de discussion ce que l'art. 186 du C. de proc. dit des exceptions dilatoires en général, il faut laisser au juge le soin d'examiner, selon les circonstances, si la caution, qui n'a pas dès le premier moment invoqué le bénéfice de discussion, doit être considérée comme y ayant renoncé. La possibilité pour la caution d'opposer l'exception de discussion ne l'autorise pas, dans l'opinion générale, à exiger que le créancier justifie, lors des poursuites, d'une mise en demeure préalable du débiteur ; il peut agir de *plano* contre le fidéjusseur ; néanmoins, on ne saurait se dissimuler que cette manière de voir est peu en harmonie avec le caractère nettement subsidiaire que l'art. 2011 attribue en termes formels à l'obligation de la caution en la subordonnant au non accomplissement de l'obligation du débiteur.

Tout en accordant à la caution le bénéfice de discussion, le législateur n'a pas voulu que cette faveur, inspirée par l'équité, fût pour le créancier une source de préjudice en lui imposant des lenteurs, des embarras et des frais. De là les conditions que l'art. 2023 exige de la caution. Elle doit : 1° Indiquer au créancier les biens du débiteur principal à la discussion desquels elle entend le renvoyer. Encore faut-il que ces biens soient non litigieux, situés dans le ressort de la cour d'appel où le paiement doit être fait, et qu'ils ne se trouvent pas en la possession de tiers acquéreurs ou détenteurs. Au reste, l'indication peut porter sur les meubles aussi bien que sur des immeubles, et il n'est nullement nécessaire que les biens indiqués soient suffisants pour l'acquittement de l'obligation ; 2° Faire l'avance des frais nécessaires pour la discussion à laquelle le créancier est renvoyé. L'accomplissement de ces conditions a pour effet, non seulement d'arrêter les poursuites contre la caution et de contraindre le créancier à agir contre le débiteur principal, mais encore de mettre à la charge du créancier, jusqu'à concurrence des biens indiqués, l'insolvabilité du débiteur survenue par sa négligence; art. 2024. Le créancier perd donc de ce chef et dans ces limites tout recours contre la caution et de plus, il est comptable envers elle des avances qu'elle a dû faire et que sa négligence a rendues inutiles. Le bénéfice de discussion appartient à toutes les cautions, sauf aux cautions judiciaires (art. 2042 et 2043 C. civ.).

Nous avons dit que le bénéfice ou exception de discussion peut être invoqué aussi par les tiers détenteurs, c.-à-d. par ceux qui possèdent un immeuble hypothéqué à la dette d'autrui. C'est également dans la novelle IV, ch. II, qu'on en trouve l'origine ; de là il passa dans notre ancien droit français. L'art. 101 de la coutume de Paris ne l'admettait qu'à l'égard des créanciers de sommes exigibles et non de rentes ; la coutume d'Orléans, art. 436, permettait de l'opposer aux créanciers de rentes munis d'une hypothèque *générale* ; enfin, dans les coutumes qui ne s'en expliquaient pas, le bénéfice de discussion pouvait être invoqué, quelle que fût la nature de la créance et le caractère de l'hypothèque. La loi de brumaire an VII le supprime, mais l'art. 2170 du C. civ. le rétablit. La sup-

pression en fut de nouveau demandée sans succès lors de l'apparition des projets de réforme hypothécaire en 1849 et 1850.

Le bénéfice de discussion du tiers détenteur est subordonné à quatre conditions : 1° Il faut d'abord que le tiers détenteur ne soit pas personnellement obligé à la dette. Ainsi, un codébiteur solidaire qui aurait acquis l'immeuble du chef de son codébiteur ; une caution qui serait devenue propriétaire de l'immeuble hypothéqué par le débiteur principal ; elle peut user du bénéfice de discussion consacré par les art. 2021 à 2024 ; elle ne peut invoquer celui de l'art. 2170. 2° Il faut, en second lieu, que des biens hypothéqués à la même dette se trouvent entre les mains du principal ou des principaux obligés. Le principal obligé, c'est le débiteur, les autres sont les codébiteurs solidaires ou même simplement conjoints, mais non les cautions auxquelles on ne saurait appliquer la qualification de *principaux obligés*. Si le tiers détenteur pouvait forcer une caution à faire ainsi l'avance de la dette, la caution, en vertu de la subrogation légale qui lui appartient d'après l'art. 1251,30 recourrait à son tour contre le tiers détenteur ; mieux vaut éviter ce circuit d'actions. 3° La discussion doit être requise dans les formes et sous les conditions prescrites par les art. 2022 et 2023 du c. civ. 4° Il faut enfin que l'hypothèque, en vertu de laquelle le tiers détenteur est poursuivi, soit une hypothèque *générale*. L'exception de discussion ne peut être opposée à un créancier privilégié ou muni d'une hypothèque spéciale. Cette exigence tranche d'avance la question de savoir si le bénéfice de discussion peut être opposé par la *caution réelle*. C'est ainsi que l'on désigne souvent celui qui a hypothéqué un ou plusieurs de ses immeubles pour la garantie de la dette d'autrui. En ce cas, l'hypothèque étant conventionnelle et par conséquent spéciale, il ne saurait être question d'admettre ce bénéfice.

B. *Bénéfice de division* (art. 2025 à 2027, c. civ.). Ce bénéfice se rencontre en matière de cautionnement et consiste à permettre à chacune des cautions d'une même dette d'exiger que le créancier divise son action et la réduise à la part et portion de chacun des coobligés. Ce bénéfice figure le second, par ordre de dates, parmi ceux que le droit romain a successivement accordés aux cofidéjusseurs ; il a été introduit après le bénéfice de cession d'actions et avant le bénéfice de discussion. On désignait à Rome, sous le nom générique d'*adpromissio*, les diverses manières de garantir le paiement de la dette d'autrui, et, à l'époque classique, c.-à-d. au IIe siècle de l'ère chrétienne, nous trouvons trois classes d'*adpromissores* : les *sponsores*, les *fidepromissores* et les *fidejussores*. Les deux premières catégories jouissaient en raison d'une loi *Furia*, d'un bénéfice de division qui n'avait même pas besoin d'être invoqué et en vertu duquel l'action du créancier contre chacun des coobligés ne pouvait être intentée que pour sa part ; peu importait que, dans le nombre, il s'en trouvât d'insolvables. Ce fut seulement un rescrit de l'empereur Adrien qui étendit ce même bénéfice aux fidéjusseurs, mais avec des effets différents. Au reste la fidéjussion fit disparaître peu à peu les deux autres modes d'*adpromissio ;* elle subsiste seule dans le droit de Justinien. Son effet est d'obliger, en principe, chacun des fidéjusseurs *à toute la dette*, à moins d'une convention contraire. L'innovation d'Adrien consiste simplement à permettre au fidéjusseur poursuivi pour le tout d'opposer au créancier une exception qui oblige celui-ci à diviser son action entre tous les cofidéjusseurs ou du moins entre ceux qui sont, à ce moment, solvables. A ce double point de vue, le bénéfice de division accordé aux cofidéjusseurs diffère de celui que consacrait la loi *Furia*, et l'on comprend que la fidéjussion, plus avantageuse au créancier, sous ces divers rapports, que les autres modes d'*adpromissio*, les ait peu à peu supplantés.

Sous les noms de cautionnement et de caution, qui remplacent ceux de fidéjussion et de fidéjusseur, notre ancien droit français maintint, au point de vue qui nous occupe, les principes du rescrit d'Adrien. Le bénéfice de division n'y figure que sous la forme d'une exception ; le créancier peut agir pour le tout contre telle caution qu'il lui plaît de choisir ; c'est à celle-ci à réclamer la division, laquelle ne s'opère qu'entre les cautions alors solvables.

Tel est encore dans le droit actuel, l'aspect du bénéfice de division; chacune des cautions, d'après l'art. 2025 C. civ. est obligée à toute la dette sauf à demander, sur la poursuite du créancier, que celui-ci divise son action. En cela, la situation de plusieurs cautions d'une même dette diffère singulièrement de celle des débiteurs conjoints entre lesquels la division s'opère de plein droit et qui, sauf le cas de solidarité, ne peuvent être poursuivis que pour leur part et portion. Il est peut-être difficile, en dépit des explications données par Pothier, obligations n° 415, et par Domat, lois civiles, liv. III, tit. IV, sect. 2, n° 6, de trouver une raison juridique de cette différence; elle ne peut guère se justifier que par une considération de fait, à savoir que le créancier ayant cherché dans l'adjonction de plusieurs cautions un surcroît de garanties aurait pu être déçu, si son droit de poursuite contre chacune d'elles eût été borné à la part virile de celle-ci. L'insolvabilité d'une ou plusieurs des cautions eût ainsi entraîné la perte de partie de la créance. En maintenant la règle traditionnelle en vertu de laquelle chaque caution est tenue pour le tout, le législateur pouvait limiter les tempéraments qu'il y apporte, et c'est ce qu'il a fait en restreignant la division aux cautions solvables lors du jugement et non lors de la poursuite même, et en répartissant dès lors entre elles les conséquences de l'insolvabilité des autres (C. civ., art. 2026). Le bénéfice de division ainsi entendu n'est plus qu'un expédient destiné à éviter qu'une caution fasse l'avance de toute la somme due pour recourir ensuite contre les cofidéjusseurs. Mais il ne faut pas perdre de vue que le créancier a, en principe, action pour le tout contre chaque caution et que le bénéfice de division ne s'applique qu'autant qu'il est invoqué sur l'action du créancier. Il en résulte notamment que la caution ne pourrait avant toute poursuite, offrir au créancier le paiement de sa part virile dans la dette ; elle ne peut que demander, lors de la poursuite ou tout au moins *avant sa condamnation*, la division entre les cofidéjusseurs *alors* solvables. Si elle se laisse condamner, elle renonce tacitement à ce bénéfice auquel, d'ailleurs, elle peut également renoncer d'avance expressément ou en s'obligeant à titre de caution solidaire. Il va de soi que le créancier peut, réciproquement, renoncer au droit de poursuivre chaque caution pour le tout et diviser son action, auquel cas il ne peut plus revenir contre cette division, lors même qu'il y aurait eu, lors de la poursuite, des cautions insolvables (C. civ., art. 2027).

La division ne peut s'opérer qu'entre cautions du même débiteur, et de la même dette. Ainsi l'un des cofidéjusseurs ne pourrait demander la division entre lui et son certificateur, car celui-ci a cautionné non pas l'obligation du débiteur principal, mais celle de la caution. De même, si deux débiteurs solidaires ont fourni chacun une caution différente, aucune d'elles ne pourra invoquer le bénéfice de division, car si elles ont garanti la même dette, elles n'ont pas cautionné le même débiteur. Le bénéfice de division peut d'ailleurs être invoué alors même que les différentes cautions d'une même dette et d'un même débiteur se seraient obligées à des époques différentes. L'art. 2026 ne fait aucune distinction. Ajoutons enfin que le benéfice de division demandé par une des cautions est purement relatif et que le créancier conserve le droit d'agir contre les autres pour le tout, sous déduction de ce qu'il aurait obtenu de la première, et sauf réserve, bien entendu, de la faculté ouverte aux cautions ultérieurement poursuivies, d'invoquer à leur tour le bénéfice de division.

C. *Bénéfice d'inventaire*. C'est un expédient imaginé

pour épargner à l'héritier les conséquences préjudiciables que la confusion de son patrimoine avec celui du défunt pouvait occasionner à la suite de l'*adition* ou acceptation de l'hérédité. Si, en effet, la succession a plus de passif que d'actif, l'héritier tenu en cette qualité des dettes du défunt se trouve atteint dans son propre patrimoine, et la succession devient pour lui une cause de perte. La faculté de délibérer et de n'accepter l'hérédité qu'en connaissance de cause, c.-à-d. après avoir pesé les forces et les charges de la succession, ne suffisait pas, en droit romain, pour préserver l'héritier des conséquences de l'insolvabilité de la succession résultant de dettes inconnues lors de l'*adition*. Dans un cas de ce genre, l'empereur Adrien restitua un majeur contre ces conséquences, et Gordien étendit cette faveur à tous les militaires en décidant que leurs biens personnels échapperaient à la poursuite des créanciers de la succession acceptée ainsi par erreur. Justinien (Const. 22, cod., liv. VII, tit. XXX) généralisa cette décision au profit de tous les héritiers, mais sous une double condition : 1° Faire adition d'hérédité sans recourir au *jus deliberandi*, c.-à-d. sans user des délais accordés pour délibérer ; 2° Procéder à un inventaire qui devait être commencé dans les trente jours de l'ouverture du testament ou de la délation de l'hérédité *ab intestat* et terminé dans les soixante jours après, en tout trois mois. Cet inventaire dressé en présence d'officiers publics ou *tabularii* empêchait la confusion du patrimoine de l'héritier avec celui du défunt et il en résultait : 1° que l'héritier n'était tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence de l'actif ; 2° que, dans cette mesure même, il ne pouvait être poursuivi sur ses biens personnels ; 3° que l'héritier conservait ses créances contre la succession, ainsi que les servitudes prédiales ou personnelles qui pourraient lui appartenir sur les biens de cette succession — et réciproquement.

La plupart des pays de droit écrit suivirent sans restriction le système de Justinien ; le bénéfice d'inventaire y fut attaché de plein droit au seul fait qu'un inventaire avait été dressé dans les délais. Mais, dans les pays de coutume, ce bénéfice semble n'avoir été admis qu'avec une certaine défaveur. Ainsi, dans les successions collatérales du moins, l'héritier du degré subséquent qui déclarait vouloir accepter purement et simplement était préféré à l'héritier du degré supérieur à moins que celui-ci ne se décidât pour une acceptation pure et simple. En outre, dans la plupart des coutumes, le bénéfice d'inventaire ne pouvait être obtenu que par des *Lettres royaux*, délivrées dans les chancelleries des Parlements et entérinées par le juge du lieu de l'ouverture de la succession.

Le Code civil (art. 793 à 810) a adopté un système qui diffère quelque peu de celui du droit romain et de celui du droit coutumier. D'une part, il admet à la fois le bénéfice d'inventaire et le droit de délibérer que Justinien considérait comme incompatibles, et, d'autre part il supprime la nécessité des *Lettres royaux*, ainsi que l'exclusion de l'héritier bénéficiaire par celui qui se serait porté héritier pur et simple, solution d'ailleurs critiquée dans l'ancienne jurisprudence. Aujourd'hui, c'est la loi elle-même, qui, sous certaines conditions, autorise le successible à se porter simplement héritier bénéficiaire. Ces conditions sont : 1° Une déclaration formelle faite au greffe du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel la succession s'est ouverte ; cette déclaration doit être inscrite sur le registre destiné à recevoir les actes de renonciation à succession (art. 793) ; 2° un inventaire dressé avant ou après la déclaration, mais fidèle, exact, régulier en la forme et établi dans les trois mois à compter de l'ouverture de la succession ; l'héritier a, en outre, quarante jours pour délibérer ; ces délais peuvent, suivant les circonstances, être prorogés par le tribunal (art. 794 et 798), et enfin, leur expiration n'a pour résultat immédiat que de permettre aux intéressés de forcer l'héritier à prendre parti. Elle met fin à l'exception dilatoire qu'il pourrait leur opposer ; elle ne lui interdit pas d'accepter encore bénéficiairement (art. 797 et 800). L'inventaire est l'état énonciatif et estimatif des meubles. Quant aux immeubles, il en est simplement dressé un état sans estimation. Dans l'opinion qui considère les successeurs irréguliers comme tenus des dettes de la succession *ultra vires*, l'acceptation bénéficiaire s'impose à eux comme aux héritiers légitimes, s'ils veulent éviter cette conséquence de l'acceptation pure et simple. Même observation pour les légataires universels ou à titre universel dans le système qui les considère comme soumis à l'obligation *ultrà vires*.

Des effets du bénéfice d'inventaire. Le bénéfice d'inventaire empêche la confusion entre le patrimoine du défunt et celui de l'héritier ; les dettes du *de cujus* restent à la charge de la succession sans que l'héritier puisse en être tenu sur ses biens personnels ; c'est ce qu'on exprime en disant qu'il est tenu seulement *intra vires successionis*. Ce qui est vrai des dettes l'est, à plus forte raison des legs, si l'on admet le système très contestable d'ailleurs qui impose à l'héritier pur et simple l'obligation de payer les legs *ultrà vires*. L'héritier bénéficiaire n'est donc tenu que comme détenant les biens de la succession, *propter rem*, et dans la limite de l'émolument que représentent ces biens, d'où il résulte d'une part qu'il ne peut, même dans cette limite, être poursuivi sur ses biens personnels (au moins dans l'opinion la plus répandue), et d'autre part, qu'il peut même se soustraire à l'action des créanciers en leur abandonnant les biens de la succession (art. 802) ; cet abandon n'est pas une *renonciation* ; s'il reste quelque chose après le paiement des dettes et des legs, le reliquat revient à l'héritier. — Le bénéfice d'inventaire, même suivi d'abandon, n'enlève pas au successible sa qualité d'héritier ; il reste tenu au *rapport* (V. ce mot) envers ses cohéritiers ; seulement les biens rapportés par lui ne comptent pas pour la détermination de son émolument et ne figurent pas, le cas échéant, dans l'abandon, car les créanciers et les légataires ne peuvent ni exiger le rapport, ni s'en prévaloir. L'obstacle à la confusion de deux patrimoines n'a pas seulement pour effet d'exonérer l'héritier de l'obligation de payer les dettes *ultrà vires* ; il en résulte aussi que la succession conserve les créances que le défunt avait contre l'héritier et les servitudes qui existaient sur ses biens ; de même et réciproquement l'héritier conserve contre la succession les mêmes droits, s'ils existaient à son profit contre le défunt, tandis qu'en cas d'acceptation pure et simple, la confusion en amène l'extinction. L'héritier doit donc faire figurer à l'actif de la succession ce dont il est redevable, et au passif, ce dont il est lui-même créancier. Ce n'est pas seulement en ce qui concerne les rapports de l'héritier avec les créanciers de la succession que le bénéfice d'inventaire produit des effets. Dans les rapports des créanciers et légataires entre eux, l'acceptation bénéficiaire arrête et fixe leurs droits au jour de l'ouverture de la succession et dès lors aucun d'eux ne peut acquérir, à partir de cette date, aucune cause de préférence au détriment des autres, ni même prendre inscription pour celles qu'il aurait antérieurement acquises (C. civ., art. 2146). Enfin dans les rapports des deux masses de créanciers, ceux de la succession d'une part, et ceux de l'héritier de l'autre, le bénéfice d'inventaire dont l'effet direct est de soustraire les biens de l'héritier aux poursuites des créanciers de la succession a, par réciprocité, pour effet indirect d'écarter des biens de la succession les créanciers personnels de l'héritier ; c'est la conséquence de la distinction persistante des deux patrimoines. Quant aux rapports de l'héritier avec ses cohéritiers, ils ne sont pas, en principe, modifiés par l'acceptation bénéficiaire.

Le rôle de l'héritier bénéficiaire qui n'a pas fait l'abandon autorisé par l'article 802 consiste principalement à administrer et à liquider la succession. Quant aux actes de disposition, la loi ne les permet que sous certaines garanties. Ainsi la vente des meubles ne peut avoir lieu qu'aux enchères et par le ministère d'un officier public

(art. 805); celle des immeubles doit être faite dans les formes prescrites par les art. 987 et 988 du Code de procédure. Quant aux rentes sur l'Etat, d'après la loi du 27 févr. 1880 qui abroge à la fois la loi du 24 mars 1806 et, par voie de conséquence, l'avis du conseil d'Etat du 11 janv. 1808, l'héritier ne peut, *quel qu'en soit le montant*, les aliéner sans autorisation de justice, et, bien que la loi ne s'en explique nulle part, il agira prudemment en procédant de même à l'égard de toutes les valeurs mobilières incorporelles. Au reste les aliénations irrégulièrement consommées par l'héritier ne sont pas nulles; elles entraînent seulement contre lui la déchéance du bénéfice d'inventaire. Comme administrateur, l'héritier touche les revenus de la succession, et les capitaux provenant soit des biens ou valeurs aliénés, soit de remboursements; aussi l'art. 807 permet-il aux intéressés d'exiger de lui une caution. Quand les valeurs de la succession sont réalisées, l'héritier doit répartir ces dernières entre les ayants-droit. On l'a comparé sous ce rapport à un syndic de faillite. La situation est cependant bien différente, car les créanciers d'une part conservent leur droit individuel de poursuite qu'ils perdent au cas de faillite, et d'autre part, l'héritier n'est pas obligé d'opérer une répartition au marc le franc. Il paie et doit payer intégralement les créanciers ou légataires au fur et à mesure qu'ils se présentent (art. 808, 2°). Toutefois, s'il y a des oppositions, c.-à-d. si des créanciers ou légataires ont par un acte régulier signifié à l'héritier qu'ils sont ou se prétendent créanciers de la succession, celui-ci ne peut plus payer que suivant les formes indiquées aux art. 808 1° du C. civ. et 990 du C. de procéd.; il y a alors entre les opposants distribution *par contribution*, au marc le franc, et l'héritier qui aurait procédé autrement, au mépris d'une ou plusieurs oppositions, serait responsable envers les opposants du dividende qu'une distribution régulière leur aurait procuré. Au besoin, et en cas d'insolvabilité de l'héritier, le créancier opposant non payé aurait son recours d'abord et sans difficulté, contre les légataires payés avant lui, mais même contre les créanciers à l'effet de faire rapporter par ceux-ci à la masse ce qu'ils auraient touché.

L'absence d'opposition qui permet à l'héritier, ou plutôt même qui lui impose l'obligation de payer quiconque se présente, amène ce résultat fâcheux que le paiement est, en définitive, le prix de la course; elle permet à l'héritier, s'il est lui-même créancier de la succession, de se payer avant tous autres. Les derniers venus n'ont-ils donc aucune ressource, aucun recours? Si le compte de l'héritier n'a pas encore été apuré, ils peuvent le faire débattre et vérifier; si, tout compte fait, il reste un reliquat, il leur sera attribué. Mais s'ils ne se présentent qu'après l'apurement du compte et le paiement du reliquat, ils n'auront aucun recours, ni contre l'héritier qui n'a fait qu'obéir aux prescriptions de l'art. 808, 2°, ni contre les créanciers payés avant eux. Ceux-ci en effet ont été régulièrement payés et n'ont reçu que leur dû. La même solution doit être appliquée par identité de motifs même aux créanciers (non opposants bien entendu) qui se présenteraient *avant* l'apurement du compte et le paiement du reliquat — mais ce point est encore contesté. Dans tous les cas les créanciers retardataires ont recours contre les légataires, pendant trois ans à dater de l'apurement du compte et du paiement du reliquat. Quant aux légataires (non opposants) s'ils viennent trop tard, ils n'ont de recours contre personne.

Les effets du bénéfice d'inventaire peuvent cesser soit par la déchéance encourue par l'héritier, soit par sa volonté de se porter héritier pur et simple. La jurisprudence admet qu'alors, malgré la confusion des patrimoines, les créanciers de la succession ne peuvent perdre le bénéfice de l'espèce de séparation des patrimoines, que l'acceptation bénéficiaire avait fait naître à leur profit et en vertu de laquelle ils peuvent écarter des biens de la succession, la masse des créanciers personnels de l'héritier. Cette opinion est d'ailleurs très contestable.

L'acceptation bénéficiaire est, en général, l'effet de la libre détermination de l'héritier. Néanmoins pour les successions échues aux mineurs et aux interdits, la loi (art. 461 et 507, C. civ.) exige qu'elles soient acceptées bénéficiairement.

Dans la pratique, on qualifie aussi de *Bénéfice d'inventaire* l'avantage que confère l'art. 1483 du C. civ., à la femme mariée sous le régime de la communauté, de n'être tenue lors de la dissolution que jusqu'à concurrence de son émolument. Le nom de *Bénéfice d'émolument* est plus exact, mais moins usité. La femme qui accepte la communauté est, en général, soumise à une double obligation. D'une part elle est tenue pour moitié, envers les créanciers, des dettes de cette communauté, sauf les cas exceptionnels où son obligation est plus étendue ; d'autre part elle doit, toujours en règle générale, *contribuer définitivement* pour moitié au paiement des dettes en question. L'art. 1483 vient réduire l'obligation de la femme envers les créanciers et sa contribution définitive aux limites de l'émolument qu'elle retire de cette communauté pourvu qu'il y ait eu bon et fidèle inventaire. En cela le C. civ. s'inspire de la disposition de l'art. 228 de la nouvelle coutume de Paris qui pour la première fois a consacré textuellement ce bénéfice. A la différence de l'héritier, la femme n'a pas besoin, pour se l'assurer, de faire une déclaration spéciale, il suffit d'un inventaire, fût-il même dressé à la requête d'une autre personne par exemple du syndic de la faillite du mari. Les conditions de forme et les délais de cet inventaire sont d'ailleurs les mêmes qu'en matière de succession ; l'inexactitude ou l'infidélité intentionnelles entraîneraient également la déchéance de la femme. Une fois la consistance de la communauté établie par l'inventaire, l'émolument qu'en retire la femme se détermine d'après ce qui lui advient en vertu du partage, mais abstraction faite de ses reprises et prélèvements, car elle les exerce non comme femme commune en biens, mais comme créancière de la communauté. L'estimation des biens mis au lot de la femme a lieu d'après leur état et leur valeur au moment du partage. C'est sur cette base que se règle à la fois la limite de l'action des créanciers et celle de la contribution définitive de la femme. En ce qui touche le premier point de vue, c.-à-d., le droit pour la femme d'invoquer le bénéfice de l'art. 1483 ou bénéfice d'émolument, à l'encontre des créanciers de la communauté, elle ne peut s'en prévaloir que pour les dettes qui lui incombent uniquement comme ayant été commune en biens, et nullement pour celles auxquelles elle se trouverait *personnellement* obligée. Sous ce rapport et en ce qui concerne les relations de la femme avec les créanciers de la communauté, le bénéfice d'émolument n'a qu'une portée assez restreinte. Mais en ce qui touche la contribution, c.-à-d. les rapports de la femme ou de ses héritiers (car ceux-ci peuvent, comme elle, se prévaloir de l'art. 1483), avec le mari ou les héritiers de celui-ci, le bénéfice d'émolument peut être invoqué pour toutes les dettes de la communauté, quelles qu'en soient la nature ou l'origine et sans aucune distinction, quand même, par exemple, il s'agirait de dettes susceptibles de donner lieu, contre la femme, à une poursuite des créanciers pour le tout; quand même encore il serait question de dettes tombées dans la communauté du chef de la femme, mais sans récompense, car l'obligation de récompense implique, pour la femme, la charge définitive et intégrale de la dette.

Il n'est pas sans intérêt de résumer les principales différences qui existent entre le bénéfice d'inventaire en matière de succession et le bénéfice d'émolument. Le premier ne peut résulter que d'une déclaration expresse formulée au greffe du tribunal; le second existe par cela seul qu'il existe un inventaire. En revanche, le bénéfice d'inventaire empêche la confusion des patrimoines du défunt avec celui de l'héritier, d'où il résulte d'une part que l'héritier, d'après l'opinion générale, ne peut être poursuivi sur ses biens personnels et que, d'autre part, il se libère en

abandonnant aux créanciers les biens de la succession. Au contraire le bénéfice d'émolument n'empêche pas les biens personnels de la femme de se confondre en une seule masse avec l'émolument qu'elle retire de la communauté. Elle peut donc, dans la limite que nous connaissons, être poursuivie sur l'ensemble de son patrimoine sans avoir la faculté de se libérer en faisant aux créanciers de la communauté l'abandon de ce qui lui est échu à ce titre. D'autre part l'expiration des délais entraîne déchéance pour la femme, tandis que l'héritier peut encore, après ces délais, accepter sous bénéfice d'inventaire. Enfin nous savons que l'héritier bénéficiaire ne peut aliéner que sous certaines conditions les biens de la succession, sous peine de déchéance du bénéfice d'inventaire; au contraire la femme peut, sans avoir à craindre d'être privée du bénéfice d'émolument, aliéner à sa guise les meubles et immeubles faisant partie de son lot. Elle n'est pas, en effet, comme l'héritier bénéficiaire, un *administrateur* soumis à certaines règles restrictives ; elle est dans la situation d'un débiteur tenu sur tous ses biens, mais dans une certaine mesure seulement, et pouvant d'ailleurs en disposer librement. R. BLONDEL.

D. *Bénéfice de séparation des patrimoines* (V. SÉPARATION DES PATRIMOINES).

E. *Bénéfice de la loi.* D'une façon générale on appelle *bénéfice* tout avantage, tout privilège ou tout profit, qu'on retire d'une chose ou d'une opération quelconque.

Dans le langage du droit, le mot bénéfice a la même acception, mais il n'y a bénéfice qu'autant qu'une sanction juridique y est attachée. C'est ainsi que les profits provenant d'une opération illicite ou immorale, d'un jeu de hasard par exemple, peuvent bien constituer un bénéfice à proprement parler, mais ils ne constituent pas un bénéfice *de droit*, parce que n'étant point reconnus par nos lois, ils ne donnent lieu à aucune action.

Les bénéfices de droit peuvent être considérés et distingués au point de vue de la source d'où ils émanent. Ou bien, en effet, ils émanent de la convention, ils sont créés par la volonté de l'homme ou tout au moins par son fait; tels sont les bénéfices qui résultent d'un contrat, d'un quasi-contrat, voire même d'un délit ou d'un quasi-délit. Ces bénéfices variant à l'infini, il n'est pas possible d'en donner une définition détaillée. Ou bien ils émanent de la loi, sans qu'il soit besoin d'aucun pacte, d'aucun accord, ou d'aucun fait de l'homme. Dans ce dernier cas, on les appelle plus particulièrement *bénéfices de la loi*.

Les bénéfices de la loi sont au nombre de huit ; ce sont : 1° le bénéfice d'âge (V. MINEUR) ; 2° le bénéfice d'abstention d'hérédité (V. SUCCESSION) ; 3° le bénéfice de cession (V. CESSION DE BIENS) ; 4° le bénéfice de compétence (V. MARIAGE, OBLIGATION) ; 5° le bénéfice de discussion (V. CAUTIONNEMENT) ; 6° le bénéfice de subrogation (V. CAUTIONNEMENT et aussi V. PAIEMENT) ; 7° le bénéfice de division (V. CAUTIONNEMENT et V. SUCCESSION) ; 8° enfin le bénéfice d'inventaire (V. SUCCESSION).

Les bénéfices de la loi sont acquis aux parties, même à leur insu, malgré elles en quelque sorte et par cela seul qu'elles se trouvent dans la situation prévue par le législateur. Mais est-ce à dire que les parties n'y peuvent point renoncer ? En ce qui concerne les bénéfices qui n'ont pas leur origine dans la loi, il n'y a aucun doute : les intéressés peuvent librement y renoncer et leur renonciation les lie irrévocablement. Il en est de même des bénéfices de la loi dits de *division* et de *discussion* ; pour ceux-là en effet le code civil a expressément autorisé la renonciation (V. art. 2020 et 2021 du C. civ.). Mais que décider relativement aux autres bénéfices de la loi ? La doctrine et la jurisprudence s'accordent à déclarer qu'on n'y peut point renoncer. Or, il faut s'entendre : cela ne veut pas dire que ceux, au profit desquels ces bénéfices sont ouverts, sont obligés de les réclamer. Nul en effet ne peut être contraint de profiter malgré lui d'une prérogative établie en sa faveur et c'est en ce sens que s'explique cette loi romaine : *Invito beneficium non datur ; quod cuique pro eo prestatur, invito non tribuitur.* (*Dig.*, lois 69 et 156 *De regulis juris*). Tout ce que veut dire la règle posée par la doctrine et la jurisprudence, c'est que les parties ne peuvent, *par avance*, renoncer aux bénéfices de la loi et que, le cas échéant, leur renonciation serait considérée comme nulle et non avenue. Notons qu'il en est ici comme de la plupart des protections légales. Libre aux intéressés d'y recourir ou non quand ils sont dans le cas d'en faire usage ; mais on ne saurait admettre leur renonciation par avance et avant que leur droit ne fût ouvert, parce qu'alors la loi manquerait son effet qui est précisément de protéger les parties, *quand elles se trouveront* dans le cas qu'elle prévoit. N. J.

II. Histoire des institutions. — On donne le nom de *bénéfice* à un mode de possession territoriale qui fut en usage, à la fin de l'Empire romain et au moyen âge, dans plusieurs pays de l'Europe, et notamment dans la région qui correspond à la France actuelle. Ce qu'on en peut dire de plus général, c'est que la terre ainsi possédée n'était ni un bien patrimonial, ni un bien acheté, mais *un bien concédé;* c'est que le premier titulaire d'un bénéfice ne l'avait pas reçu de sa famille par hérédité, ni acquis à prix d'argent, mais le tenait de l'Etat ou d'un particulier par concession gracieuse ou intéressée. A côté de ce caractère essentiel qui se retrouve partout, cette tenure a présenté, suivant les époques et les pays, bien des traits particuliers : la nature et la durée de la concession, les conditions auxquelles elle était faite, les personnes entre qui elle intervenait, les choses qui pouvaient en être l'objet, les droits du bénéficier. Les conditions ou les charges auxquelles il se trouvait soumis, ont varié sous l'influence de causes diverses, dont les principales sont l'état social, le régime politique et la condition économique des peuples chez qui existait cette institution. — On étudiera les bénéfices : 1° dans l'*Empire romain ;* 2° en *France*, aux époques mérovingienne, carolingienne et seigneuriale, ce sera de beaucoup la partie la plus importante de cet exposé ; — 3° en *Espagne*, en *Italie*, en *Allemagne* et en *Angleterre*, — on se bornera ici à quelques indications générales.

1. EMPIRE ROMAIN. — Sous la République et pendant les premiers siècles de l'Empire, le mot *beneficium* désignait, d'une manière générale, toute faveur qui était accordée, à titre de récompense, soit aux simples soldats, soit aux tribuns et centurions, par leurs chefs (consuls, préteurs ou gouverneurs de provinces), et qui consistait dans la promotion à un grade supérieur, l'exemption d'une charge, ou la concession de terres prises dans l'*ager publicus.* On a trouvé des inscriptions funéraires qui mentionnent le nom de soldats gratifiés de ces faveurs *(beneficiarii)*, avec le nom et le titre des personnages qui les avaient accordées. Ces récompenses étaient officiellement constatées par une inscription, qui se faisait sur les registres du Trésor public *(ærarium)*, à la requête du donateur : plus tard, sous Nerva, il y eut un registre spécial *(liber beneficiorum)*, où furent consignées les faveurs accordées au nom de l'empereur.

Au IIIe siècle de l'ère chrétienne, le mot *beneficium* prit un sens plus restreint, qui dérivait du précédent : il désigna spécialement des concessions de terres, faites, non plus à titre de récompense, mais sous certaines obligations dont la principale était celle du service militaire. Pour protéger l'Empire contre les invasions des barbares, Alexandre Sévère et Probus créèrent dans les provinces les plus reculées, en Germanie, en Galatie, en Asie Mineure, des établissements militaires où les vétérans reçurent des terres, pour eux et leur famille, à la condition d'y résider et de défendre la frontière; ces colonies étaient souvent protégées par des ouvrages fortifiés *(castella, burgi)*. Au IVe siècle, sous Constantin, quand le

recrutement des armées devint plus difficile, des barbares des diverses nations (Germains et Sarmates) entrèrent à la solde de l'Empire, sous le nom de *leti* ou *gentiles*, et reçurent aussi des terres dans les provinces occidentales de l'Empire, notamment en Gaule, où ils furent chargés de la garde des frontières. On appela *beneficia* ces *concessions de terres* faites par les empereurs à des vétérans ou à des barbares, *sous la charge du service militaire*.

Les terres accordées à des vétérans étaient dites *terræ limitaneæ, fundi limitanei, fundi castellorum*. Ils n'en avaient pas la pleine propriété, mais la jouissance viagère ; après eux, elles étaient transmissibles de plein droit à leurs fils, sous la condition du service militaire, et à défaut d'héritier mâle, elles revenaient à la légion dont le défunt faisait partie, car elles ne pouvaient être possédées par d'autres que des soldats ; elles étaient placées sous la juridiction spéciale du chef militaire de la région. A part l'obligation de la résidence et celle du service militaire, les vétérans étaient exempts de toute charge et de tout impôt ; ils n'étaient pas soumis à l'obligation formelle de cultiver leurs terres, mais le gouvernement impérial y encourageait par des avances d'argent et de semences. D'autres concessions de terres avaient aussi été faites à des vétérans, sous l'obligation de les défricher et sans charge de service militaire ; mais elles ne portaient pas le nom de *beneficia*. — Les terres concédées à des barbares s'appelaient *terræ leticæ :* elles étaient soumises aux mêmes conditions et jouissaient vraisemblablement des mêmes immunités.

Ces bénéfices militaires avaient été créés pour la défense de l'Empire romain : ils disparurent naturellement quand l'Empire succomba devant les barbares. En Occident, ils ne survécurent pas aux invasions du ve siècle. En Orient, ils tombèrent en désuétude à l'époque de Justinien, mais furent reconstitués au xe siècle par les empereurs bysantins, Constantin Porphyrogénète et Nicéphore Phocas, sous le nom de στρατιώτικα χτήματα, et semblent avoir subsisté jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

2. France. — Dans la région qui correspond à la France actuelle, la tenure bénéficiaire fut usitée du vi^e^ au xie siècle ; c.-à-d. sous les Mérovingiens, les Carolingiens et le régime seigneurial. Pendant cette longue période, les documents législatifs et les textes privés font souvent mention de biens possédés *ex beneficio* et ordinairement appelés *beneficia ;* les concédants sont tantôt le roi, tantôt l'Eglise, tantôt de simples particuliers ; les possesseurs appartiennent à toutes les classes de la société : clercs, laïques, leudes puissants, fonctionnaires royaux, hommes libres, censitaires ou serfs ; leur possession est tantôt temporaire, tantôt viagère, tantôt héréditaire ; ici la concession est pure et simple, là elle est soumise à des conditions et à des charges diverses. La tenure bénéficiaire se montre, dans le cours de ces six siècles, sous des aspects si variés que son caractère propre est très difficile à définir. Aussi de nombreux systèmes ont-ils été présentés par les historiens français et allemands, pour en déterminer l'origine, la nature et le développement historique. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen et la discussion de toutes les opinions qui se sont produites à ce sujet. Il suffira de remarquer d'une manière générale qu'on peut faire deux parts dans ces systèmes. Les premiers affirment que l'institution bénéficiaire est toujours restée la même, du moins dans ses traits essentiels, et qu'on en peut donner la même définition à l'époque franque et à l'époque seigneuriale. C'est ainsi que Montesquieu, Guizot et l'historien allemand Roth considèrent le bénéfice comme ayant toujours été une concession de terres, de durée variable, soumettant le possesseur au devoir de fidélité et à des services domestiques ou militaires : mais, pour justifier leur manière de voir, Montesquieu et Guizot ont dû écarter ou faussement interpréter une partie des textes de l'époque franque, qui ne s'accordaient pas avec cette définition ; Roth, plus exact et plus logique, a été conduit à nier l'existence des bénéfices avant l'époque carolingienne. — Les systèmes de la seconde série, qui sont ceux de l'historien allemand Waitz et de l'école française moderne (Guérard, Faugeron, Boutaric, Fustel de Coulanges), reposent au contraire sur cette idée que l'institution bénéficiaire a subi du vi^e^ au xie siècle diverses modifications, sous l'influence de causes sociales et politiques ; que si le nom est resté le même, le sens dans lequel on l'employait a varié ; qu'on ne peut par conséquent définir le bénéfice par une formule unique, mais qu'il faut distinguer soigneusement les concessions de l'époque mérovingienne, celles de l'époque carolingienne et celles de l'époque seigneuriale, et ne pas confondre, dans les deux premières périodes, les concessions émanées du roi avec celles qui émanaient des particuliers. Cette manière de voir, qui a le double avantage de s'appuyer sur une critique rigoureuse des textes et d'être conforme aux lois générales de l'histoire, est celle qui prévaut aujourd'hui. L'exposé qui va suivre sera surtout un résumé de la doctrine de Waitz et des historiens français qui ne se séparent de lui que sur des points secondaires ; mais on indiquera, à l'occasion des principales questions controversées, les opinions émises dans les systèmes contraires.

A. Epoque mérovingienne (vi^e^-viie siècle). — Au vi^e^ siècle, après la conquête de la Gaule par les Francs, les terres soumises à l'autorité des rois mérovingiens appartenaient à trois catégories de propriétaires : 1° les Gallo-Romains et l'Eglise, qui avaient gardé une grande partie des biens qu'ils possédaient avant l'invasion ; 2° les Francs et autres Germains, qui s'étaient emparés par la force d'une partie des biens des vaincus ; 3° le roi, qui s'était approprié notamment les terres de l'ancien domaine public *(fiscus)*. — En règle générale, la terre était occupée par le propriétaire lui-même, sa famille ou ses gens ; elle portait alors, quelle que fût la nationalité ou la condition sociale du propriétaire, qu'il fût Franc ou Gallo-Romain, clerc ou laïque, le nom d'*alleu (alode, alodium, hereditas, sors, terra aviatica, terra salica)*, terme indiquant que celui qui la possédait avait sur elle des droits absolus et illimités et qu'il pouvait la transmettre héréditairement. Le domaine du roi gardait le nom spécial de *fiscus*. — Souvent aussi le propriétaire faisait exploiter une partie de ses terres par des colons et des serfs, qui habitaient le sol sous l'obligation de le cultiver et de payer des cens ou redevances : ces terres, qui formaient les dépendances du domaine principal et se transmettaient avec lui, s'appelaient *terræ censiles* ou *censales*, *mansi serviles*, *ingenuiles*. — Enfin il arrivait que, pour des motifs divers, le propriétaire concédait gratuitement à des hommes libres une partie de ses terres, en ne leur donnant sur elles que des droits limités et en se réservant la faculté de les reprendre dans un certain délai ou sous certaines conditions. Ce sont les terres ainsi concédées que la tradition historique a désignées sous le nom de *bénéfices*.

Ces concessions n'étaient pas toutes de même nature : habituellement elles n'attribuaient à la personne gratifiée que l'usufruit, c.-à-d. la possession et la jouissance temporaire de la terre concédée ; quelquefois elles lui attribuaient un droit de propriété, soumis à des restrictions qui en limitaient l'exercice et la durée. Les formes de la concession, les clauses qui l'accompagnaient, les personnes de qui elles émanaient ou en faveur de qui elles étaient faites, pouvaient aussi varier de bien des manières, et provoquer, selon les cas, l'emploi de dénominations particulières. Roth et ses disciples ont contesté que l'on pût ramener ces concessions diverses à un même type, et voir dans les terres concédées une catégorie de biens spéciale : ils ont soutenu qu'il n'existait pas encore de bénéfices à l'époque mérovingienne, et que les actes que l'on considère comme des concessions bénéficiaires, étaient simplement des constitutions d'usufruit ou des donations en propriété, soumises à des conditions variables, et régies dans leur

diversité par les règles générales du droit privé. Au contraire, Waitz et les historiens de son école, dont l'opinion semble mieux fondée, ont montré que ces concessions revêtaient toutes un caractère commun : qu'elles émanaient d'une intention libérale *(ex beneficio)*, et que cette circonstance influait sur leur caractère juridique, expliquait pourquoi elles étaient toutes temporaires et révocables, et pourquoi elles soumettaient la personne gratifiée, sinon à des services matériels, du moins à une certaine dépendance envers le concédant ; ils ont conclu de là que le mot *bénéfice*, employé sous sa forme latine, dans un certain nombre de textes du VIe et du VIIe siècle, peut, dès l'époque mérovingienne, servir de terme générique pour désigner, d'abord *toute concession gratuite de terres, qui n'attribuait au possesseur qu'un usufruit ou une propriété limitée, et qui réservait au concédant l'exercice ultérieur de son droit de pleine propriété ;* puis, par extension, *la terre même qui faisait l'objet de cette concession.*

Cette forme de possession territoriale n'était pas entièrement nouvelle, et avait des précédents historiques. — En étudiant à grands traits l'histoire des institutions primitives, le juriste anglais H. Sumner-Maine a montré comment le bénéfice se rattachait à l'ancienne coutume de donner et de recevoir du bétail, dont on constate l'existence chez les divers peuples Aryens, et notamment chez les Celtes. Lorsque ces peuples, passant de la vie pastorale et nomade à la vie sédentaire et agricole, se fixèrent peu à peu sur le sol de l'Europe, ce ne fut pas la terre, mais le bétail *(capitale)*, qui forma longtemps la richesse principale, à cause de sa rareté et de son importance comme instrument de culture. Les chefs de tribu en possédaient de grands troupeaux, et dans les guerres s'emparaient de préférence de ce butin ; ils en distribuaient une partie aux membres de leur tribu, qui se trouvaient ainsi placés, à leur égard, dans une dépendance d'autant plus étroite qu'ils en recevaient davantage : car l'acceptation du bétail les soumettait au paiement d'une rente en nature et à divers services personnels. Plus tard, quand l'accroissement de la population et les progrès de l'exploitation agricole modifièrent les conditions économiques de la vie sociale, le sol prit peu à peu une valeur supérieure à celle des instruments de culture, et au lieu du bétail, ce fut la terre même qui fut concédée par les chefs de tribu ou par les grands propriétaires fonciers. — Cette explication générale, si juste qu'elle soit, n'est pas suffisante. Le bénéfice apparaît en pleine histoire, au VIe siècle, à une époque où la terre avait, dans l'Europe occidentale, acquis depuis longtemps une grande valeur économique, et où les concessions territoriales entre chefs et sujets, riches et pauvres, avaient été déjà pratiquées sous différentes formes. Il importe de déterminer, parmi les formes de concessions qui l'ont précédé, quelle est celle d'où le bénéfice est immédiatement sorti. Or cet antécédent historique, on ne peut pas, comme l'ont fait Montesquieu, Naudet, Guizot, Guérard et Pardessus, le chercher dans les anciennes institutions de la Germanie, et admettre que les Francs et les autres barbares ont introduit le bénéfice en Gaule au temps de l'invasion : car les chefs germains donnaient aux fidèles, qui formaient leur truste, des armes, des chevaux, une place à leur table, mais ne leur faisaient pas de donations de terres. On ne saurait non plus, à l'exemple de Dubos, Perreciot, Lehuerou, le chercher dans les bénéfices militaires de l'Empire romain ; car on a vu que les concessions de terres faites par les empereurs, dans le but d'arrêter les invasions barbares, avaient des caractères tout spéciaux : elles émanaient seulement de l'État, n'étaient faites qu'à des soldats, à charge de service militaire, se transmettaient héréditairement, et n'avaient pour objet que des terres situées sur les frontières ; autant de traits essentiels qui ne se retrouvent pas dans les bénéfices de l'époque franque. — Mais il existait dans la législation romaine telle qu'elle était pratiquée pendant les derniers siècles de l'Empire, une forme de possession territoriale, qui présente la plus grande analogie avec celles qui étaient usitées en Gaule au VIe siècle ; c'est le *precarium.* C'est de là que procèdent la plupart des bénéfices de l'époque mérovingienne : ceux qui ne conféraient sur la terre concédée qu'un droit de possession et de jouissance. Quant aux bénéfices, beaucoup moins nombreux, qui conféraient un droit de propriété limité par certaines restrictions, et qui étaient tous de concession royale, ils n'ont pas la même origine : ils sont sortis des nécessités que l'état social et le régime politique nouvellement fondés en Gaule imposaient à la royauté mérovingienne.

Il y a lieu d'étudier séparément ces deux catégories de bénéfices, soumises à des règles différentes. Ce n'est guère que dans les recueils de formules, les actes privés et les diplômes royaux de l'époque mérovingienne que l'on trouve des renseignements sur la condition de ces terres. La loi Salique et la loi Ripuaire ne renferment aucune disposition qui les concerne ; la loi des Visigoths et celle des Burgondes en contiennent fort peu : ces codes ne règlent que la condition des alleux, laissant les autres terres sous la loi de l'usage et des conventions privées :

1° *Concessions en usufruit.* On appelait *precarium*, dans la législation romaine, l'acte par lequel un propriétaire concédait à une autre personne, sur sa demande et à titre gratuit, la jouissance d'une terre, en se réservant le droit de la reprendre à volonté *(quod precibus petenti utendum conceditur, tamdiu quamdiu is qui concessit patitur)*. Ce n'était pas un contrat, mais un acte de libéralité, que quelques textes qualifient de bienfait *(beneficium)*. Le détenteur de la terre n'avait sur elle aucun droit, au point de vue du *jus civile ;* seulement l'état de fait, qui résultait de la concession, était garanti par le préteur au moyen d'un *interdit*, qui protégeait le précariste contre les tiers, quand ils le troublaient dans sa possession, mais le laissait sans défense contre le propriétaire, quand celui-ci exigeait la restitution de son bien. La gratuité de l'acte était souvent plus apparente que réelle : car si le précariste ne payait pas un loyer ou un fermage déterminé, ordinairement la concession était le prix de services qu'il avait précédemment rendus, ou bien lui imposait à l'avenir des devoirs personnels, qui le plaçaient sous la dépendance du propriétaire. — Dans les derniers temps de l'empire romain, le *precarium* avait pris une grande importance et remplaçait généralement le fermage libre : on voit fréquemment, surtout depuis le IIIe siècle, de grands propriétaires, des corporations, des villes, des temples païens et des églises chrétiennes concéder leurs biens sous cette forme. Quand le fisc ou les cités concédaient à des particuliers la jouissance de leurs domaines, c'était pour la période comprise entre deux recensements, c.-à-d. pour cinq ans, et à charge de payer un cens annuel ; la concession n'était pas révocable *ad nutum*, mais seulement dans le cas où le cens n'était pas régulièrement payé. Les biens ecclésiastiques, dont l'aliénation était interdite depuis le Ve siècle, pouvaient être cédés en *precarium*, à la condition que le précariste, en échange du bienfait reçu, fît donation à l'Eglise d'une autre terre de même valeur, dont il gardait l'usufruit pendant sa vie, mais qui, à sa mort, revenait à l'Eglise, comme la terre concédée. Enfin il arrivait souvent que, pour se soustraire à l'impôt foncier et pour obtenir en justice la protection d'un puissant personnage, les petits propriétaires et même les curiales lui abandonnaient la propriété de leurs terres, en retenant la jouissance, qui leur était concédée par *precarium*, et pour la vie seulement : cet usage, vainement prohibé par les constitutions impériales du IVe et du Ve siècle, s'appelait le patronage des fonds de terre *(vicorum patrocinium)*. — On retrouve, dans ces conventions diverses, l'origine des clauses qui seront usitées plus tard dans les concessions territoriales de l'époque franque.

Introduit en Gaule par les Romains, le *precarium* y

était d'un usage général au VIe siècle, à l'époque de l'établissement des Francs; il était surtout employé pour l'exploitation des domaines ecclésiastiques. On le reconnaît aisément, sous une forme et un nom légèrement modifiés, dans la *precaria-prestaria*, dont les actes et les formules de l'époque mérovingienne donnent de nombreux exemples. Par un premier acte *(precaria)*, une personne priait un propriétaire de lui concéder la jouissance d'une terre pour un temps limité ou pour la vie; par un deuxième acte *(prestaria)*, qui intervenait ordinairement aussitôt après le premier, le propriétaire concédait la terre demandée. A l'exemple des pratiques administratives suivies par le fisc et les cités romaines, les concessions étaient ordinairement faites moyennant un cens annuel et pour cinq années, avec faculté de renouvellement; quelquefois pour dix ou quinze ans, ou même pour la vie du précariste. Dans la forme, l'acte avait le caractère d'une libéralité, et l'on disait que le précariste tenait sa possession *ex beneficio*, par *bénéfice* ou bienfait. Le cens annuel, en argent ou en nature, qu'il payait ordinairement au propriétaire, ne modifiait pas le caractère de l'acte; car cette redevance était toujours si modique, qu'on ne la considérait pas comme un loyer ou un fermage, mais simplement comme le signe matériel, par lequel le précariste reconnaissait que la propriété de la terre appartenait au concédant, et qu'il n'en était lui-même que le possesseur précaire. Mais au fond, la concession était rarement gratuite: le plus souvent elle avait un but intéressé et rémunérait soit un abandon de terres en pleine propriété, soit des services personnels; et dans ce cas, non seulement elle n'était pas révocable *ad nutum*, mais le non-paiement du cens aux époques fixées n'entraînait d'ordinaire qu'une amende.

La *precaria* était surtout employée par les gens d'Eglise, à qui les canons interdisaient, comme on l'a vu plus haut, d'aliéner leurs biens en pleine propriété. Mais les laïques en faisaient également usage, et les documents du VIIe siècle nous montrent de grands propriétaires, des fonctionnaires royaux et le roi lui-même, concédant sous cette forme la jouissance d'une terre ou d'autres biens fonciers. En outre, à côté de la précaire proprement dite, l'usage introduisit dans la pratique des conventions analogues, dont les formes et les effets variaient au gré du concédant et se prêtaient aux combinaisons d'intérêt les plus diverses, mais qui présentaient toujours les trois caractères essentiels de la précaire: concession d'une terre en usufruit, sur la demande du concessionnaire, et, en apparence au moins, à titre gratuit. Aussi ces diverses conventions ne portaient-elles pas de nom technique, mais étaient-elles appelées indifféremment: *precaria*, *beneficium*, *usus*; souvent on réunissait deux de ces mots ou même tous les trois (*sub usu beneficio tenere*, *per beneficium et cartulam precariam usualiter possidere*, etc...) Le mot *beneficium* est fréquemment employé seul pour désigner l'acte de concession *(per beneficium prestare, possidere)*. Quelquefois même au VIIe siècle, il désigne aussi la terre concédée *(beneficium prestare, possidere)*; mais ce n'est encore à cette époque qu'une exception, et l'on se sert plutôt des mots: *bona*, *res*, *terra*, *villa*. On est donc autorisé par la terminologie des textes mérovingiens à donner, dès cette époque, le nom général de *bénéfices* aux précaires et aux concessions qui s'en rapprochaient par les trois caractères précédemment indiqués.

Les bénéfices n'avaient pour objet que des biens fonciers: le plus souvent c'étaient des fermes isolées *(villæ)*, ou de vastes domaines avec leurs dépendances et les colons qui les cultivaient. Ils étaient concédés aux personnes les plus diverses: généralement des hommes libres, qui n'avaient pas de terres, ou qui abandonnaient la propriété de leurs biens, pour échapper aux charges et aux dangers de leur condition; — souvent de grands propriétaires, des églises, des fonctionnaires royaux, qui augmentaient les revenus de leurs alleux, en y ajoutant ceux des terres qui leur étaient concédées; — parfois aussi des hommes non-libres, colons ou lides, à qui cette tenure imposait des charges moins lourdes que l'exploitation des terres serviles.

Le bénéficier avait sur la terre concédée un simple droit d'usufruit, qui était personnel et viager. Pendant la durée de la concession, il occupait la terre et jouissait de ses fruits et revenus, sous la protection de la justice qui lui assurait une possession paisible; mais à sa mort, ou à l'expiration du terme convenu, le bien concédé faisait retour au propriétaire, à moins que la concession ne fut renouvelée par un acte formel à son profit ou en faveur de ses héritiers. Contrairement à l'opinion de Guizot et de Naudet, on ne trouve pas à cette époque de bénéfices qui fussent de plein droit héréditaires.

Les obligations du bénéficier étaient, d'une manière générale, celles de l'usufruitier, tenu d'entretenir la chose en bon état et de la restituer à la fin de la jouissance. S'il manquait à ces obligations, soit en détériorant le bien, soit en cherchant à se l'approprier, il encourait la déchéance de ses droits. A la différence des tenanciers d'une terre servile, il n'était soumis à aucun service corporel, et ne payait qu'un cens très modique, qui était simplement la constatation matérielle du droit du propriétaire. Il n'était pas non plus, comme l'ont enseigné Montesquieu et Guizot, soumis à un devoir précis de fidélité et d'assistance, ni à plus forte raison au service militaire envers le concédant. Seulement la concession d'une terre tendait, en bien des cas, à placer la personne gratifiée dans la dépendance du concédant. Sans parler du lien que la reconnaissance pouvait faire naître entre eux, le paiement d'un cens, si faible qu'il fût, pour la possession d'une terre, constituait un service *(servitium)*, selon l'expression employée par quelques documents de l'époque mérovingienne; il rapprochait la condition des bénéficiaires de celle des *accolæ*, cultivateurs à qui était confiée, moyennant une redevance, l'exploitation des grands domaines, et qui étaient tantôt des hommes libres, tantôt des serfs; il créait une présomption de subordination ou même de servilité. Sans doute quand le bénéficiaire possédait en même temps des alleux ou exerçait des fonctions publiques, il gardait son rang social: mais lorsqu'il ne possédait que la terre concédée et tenait ainsi tout son avoir de la libéralité d'un autre, il était difficile que sa condition personnelle n'en fût pas amoindrie et qu'il ne tombât pas, à l'égard du propriétaire, dans une dépendance qui était plus ou moins étroite selon les personnes et les circonstances.

2° *Concessions en propriété.* Les rois mérovingiens avaient de vastes domaines, composés des terres qui formaient au moment des invasions l'*ager publicus* et de celles que les conquêtes ultérieures et les confiscations y avaient ajoutées. L'exploitation des biens ruraux par des hommes libres, des colons et des serfs, était la principale source de leurs revenus; et c'était aussi par des concessions de terres prises dans ces domaines, qu'ils récompensaient les services de leurs leudes ou qu'ils s'assuraient le dévouement de ceux qu'ils voulaient attacher à leur cause. Ces concessions étaient quelquefois faites en *usufruit*, sous la forme de précaires ou de conventions analogues: c'est ce qui arrivait notamment, quand pour mettre leurs biens à l'abri des entreprises de voisins plus puissants, des hommes libres en abandonnaient la propriété au roi, à la condition d'en garder la jouissance leur vie durant; le roi leur rendait par un contrat de précaire l'usufruit des terres qu'il recevait d'eux. Mais, dans la majorité des cas, les concessions royales revêtaient un caractère tout différent, surtout quand elles étaient faites à des églises, à des fonctionnaires de l'Etat ou à des personnages considérables: c'étaient des donations par lesquelles le roi transférait au donataire une ou plusieurs terres de son domaine *en pleine propriété*. Les formules de quelques-uns de ces actes attribuent au donataire les

droits les plus étendus sur la terre concédée *(facere quæ voluisset, jure proprietario habere)*, d'autres sont moins explicites ou contiennent quelques restrictions : mais quels que fussent les termes de l'acte de donation, il paraît certain qu'en réalité le donataire n'avait jamais qu'une propriété *temporaire* et *révocable*. Tant qu'il restait en possession de la terre, il en usait de la manière la plus complète ; sa jouissance n'était pas, comme celle du précariste, limitée à la perception des fruits et revenus, et n'entraînait pas l'obligation d'entretenir le fonds en bon état ; il disposait de tous les produits de la terre et pouvait en modifier l'aménagement à son gré ; étant propriétaire, il n'avait aucun cens à payer. Mais l'exercice de ses droits ne lui était pas assuré d'une manière définitive. Il les perdait par la mort du roi, si la donation n'était pas confirmée par son successeur ; et par révocation, s'il se rendait coupable de félonie. Il ne pouvait les céder à d'autres sans l'autorisation du roi et ne les transmettait pas à ses héritiers : car à sa mort le bien donné faisait de plein droit retour au fisc. Ainsi, en donnant ces terres, le roi était loin de s'en dessaisir entièrement ; ce qui achève de le prouver, c'est que dans le patrimoine privé où elle entrait, la terre donnée gardait son caractère et son nom de terre royale *(fiscus)*, par opposition aux autres biens *(bona)*. — On voit, en tenant compte de ces restrictions, qu'il n'y avait, en fait, guère de différence entre les droits du précariste et ceux de l'homme qui avait reçu du roi la donation d'une terre : la jouissance du premier était un peu plus large que celle du second et il n'avait pas de cens à payer : mais les deux concessions étaient également viagères et révocables. De plus l'idée qui dominait dans ces concessions en propriété, comme dans les constitutions de précaire, était celle de libéralité, de bienfait : aussi le mot *beneficium* était-il habituellement employé dans le premier cas comme dans le second ; il désigne, dans les diplômes royaux et dans les textes privés de l'époque mérovingienne, tantôt l'acte de concession, la donation royale, tantôt la terre concédée : mais il n'a pas encore un sens technique, et l'on se sert également, pour la terre, du mot *fiscus*, pour la concession, de termes qui expriment, comme le mot *beneficium*, l'idée de libéralité royale *(regis munere, largitate tenere, de fisco mereri)*. Sous cette réserve, il est donc légitime d'employer dès cette époque, pour les concessions royales comme pour les concessions privées, le nom de *bénéfice* consacré par la tradition historique.

Celui qui avait reçu du roi la donation d'une terre, n'était soumis, par le fait de cette concession, à aucune obligation spéciale, à aucun service domanial ni militaire. L'opinion contraire, soutenue par Montesquieu et Guizot, n'est pas mieux établie pour les bénéfices royaux que pour les bénéfices privés. Seulement la faveur dont le bénéficier avait été l'objet, l'astreignait plus étroitement que les autres à observer le serment de fidélité que tout leude prêtait au roi ; et la violation de ce devoir avait pour lui des conséquences plus graves que pour les autres, puisqu'elle entraînait la perte de la terre concédée.

Pendant toute la période mérovingienne, les bénéfices royaux restèrent, en droit, viagers et révocables pour des causes déterminées. On doit donc considérer comme arbitraire le système de Montesquieu, de Mably et de Fauriel, d'après lequel ils auraient été d'abord révocables *ad nutum*, selon le caprice du roi, puis temporaires, puis viagers et enfin héréditaires. Il faut également rejeter l'opinion de Guizot, Naudet et Warnkœnig, qui n'admettent pas la révocabilité *ad nutum*, mais qui pensent que l'hérédité des concessions fut reconnue par la royauté dans les actes célèbres de 587 et de 615. L'étude critique des documents conduit à une manière de voir toute différente. Pendant les guerres qui divisèrent les royaumes mérovingiens, à la fin du VI[e] et dans le cours du VII[e] siècle, les rois firent aux églises et aux grands propriétaires laïques, dont ils recherchaient l'appui, de fréquentes concessions de terres et amoindrirent considérablement leurs domaines : aussi cherchèrent-ils souvent à reprendre les terres qu'ils avaient concédées en propriété ou en usufruit, pour les faire rentrer dans leurs domaines ou pour en gratifier d'autres personnes. Souvent la confiscation qui atteignait un leude, était le châtiment de l'infidélité qu'il avait commise, en quittant par exemple le roi de Neustrie pour servir celui d'Austrasie ou réciproquement ; mais souvent aussi elle avait lieu sans justes motifs, à la suite d'intrigues ou de violences, dont les églises furent particulièrement les victimes. A plusieurs reprises l'aristocratie laïque et ecclésiastique protesta contre cet arbitraire, qui était dans les faits et non dans la loi : en deux circonstances solennelles, elle obtint de la royauté la promesse formelle que les bénéfices concédés seraient désormais à l'abri de toute révocation illégale. Au traité d'Andelot (587) les rois Childebert II et Gontran s'engagèrent à restituer aux églises et aux leudes les bénéfices injustement confisqués, et limitèrent le droit de les révoquer au cas où le détenteur se rendrait coupable de félonie ou de trahison, par exemple en portant, sans autorisation, d'un roi à l'autre leurs serments et leur foi. En 615, la Constitution perpétuelle, que l'Assemblée de Paris arracha à Clotaire II, confirma aux bénéficiaires laïques et ecclésiastiques la paisible possession des terres qu'ils avaient reçues des rois ses prédécesseurs. Interpréter autrement ces deux actes, et croire qu'en les sanctionnant la royauté mérovingienne avait reconnu pour la première fois l'hérédité des bénéfices, c'est commettre une erreur manifeste. Ni les expressions employées dans ces règlements royaux, ni les faits que révèlent les documents du VII[e] siècle n'autorisent une aussi large interprétation. En limitant dans ces deux circonstances les pouvoirs du roi, l'aristocratie ne contestait pas le caractère révocable et viager des bénéfices, mais voulait être garantie à l'avenir contre toute révocation arbitraire *(cum securitate possideant)* ; et en cédant à ces réclamations, la royauté ne renonçait pas à tous droits sur les biens concédés, mais promettait seulement de maintenir les concessions telles qu'elles avaient été faites *(stabiliter conserventur, omni firmitate perdurent)*, sans modifier les limites de temps et les causes légales de révocation, auxquelles elles se trouvaient originairement soumises. Qu'il y ait eu, en fait, de la part de certains bénéficiers une tendance à transformer en biens héréditaires les domaines que le roi leur avait concédés à titre viager, on ne saurait le contester ; mais en droit, hérédité et bénéfice étaient, à cette époque, deux choses incompatibles.

B. ÉPOQUE CAROLINGIENNE (VIII-IX[e] siècles). — Pendant cette période, l'institution des bénéfices se développe en prenant des formes à la fois plus simples et plus précises. Le mot *beneficium* a désormais un sens technique : il désigne proprement la *concession d'une terre en usufruit*, et par extension, *la terre ainsi concédée*.

Cette définition ne convient pas seulement aux concessions privées qui étaient faites par l'Eglise ou par des laïques, et qui revêtaient, comme à l'époque mérovingienne, les formes de la précaire ou des conventions analogues. Elle s'applique aussi aux concessions qui émanaient du roi : car des deux formes sous lesquelles étaient constitués les bénéfices royaux pendant la période précédente, la donation en propriété et la cession en usufruit, la seconde seule reste usitée à partir du milieu du VIII[e] siècle. Cette transformation fut d'autant plus facile que ces deux modes de concession avaient en pratique, comme on l'a vu, des effets presque semblables. Mais la circonstance qui paraît y avoir le plus contribué, ce fut la sécularisation partielle des biens de l'Eglise franque, qui eut lieu dans la première moitié du VIII[e] siècle. Au siècle précédent les nombreuses cessions de terres, arrachées par les leudes à la faiblesse des Mérovingiens, avaient presque entièrement épuisé le domaine royal. Lorsque Charles Martel exerça le pouvoir, de 715 à 741, au nom des rois d'Aus-

trasie et de Neustrie, il ne trouva pas dans leurs domaines assez de terres pour récompenser les leudes qui l'avaient suivi dans ses expéditions contre les Germains et les Arabes; ses possessions patrimoniales groupées en Austrasie, autour d'Héristal et de Landen, ne pouvaient que d'une manière exceptionnelle servir à cette destination. Il n'hésita pas à mettre la main sur les biens de l'Eglise, dont la richesse territoriale était déjà considérable. Toutefois il n'enleva pas aux évêques et aux abbés la propriété de leurs terres: il disposa seulement des précaires qui avaient été concédées par eux à d'autres personnes, et en attribua la plus grande partie à ses leudes. Les bénéfices qu'il leur conférait ainsi, revêtirent donc la même forme que s'ils étaient émanés de l'Eglise même; ce furent des concessions en *usufruit*, et les nouveaux bénéficiaires continuèrent à payer à l'Eglise, comme les anciens, le cens symbolique par lequel ils reconnaissaient son droit de propriété. Roth, qui n'admet l'existence des bénéfices que sous les Carolingiens, donne à cette sécularisation des précaires ecclésiastiques une grande importance, et la considère comme l'origine des bénéfices royaux. Waitz, qui établit l'existence de ces bénéfices sous les Mérovingiens, ne voit dans cet événement que la circonstance qui les ramena tous à une forme unique, en faisant disparaître peu à peu les concessions de biens en propriété. Car l'exemple donné par Charles Martel fut suivi par Pépin et par les autres princes carolingiens; et l'habitude de ne faire que des concessions en usufruit, quand ils conféraient des bénéfices sur les terres d'Eglise, les amena, par une transition naturelle, à donner la même forme aux concessions de terres prises dans leurs propres domaines. A la vérité, les rois de la deuxième race firent aussi, comme ceux de la première, des donations de terres en propriété; elles furent nombreuses surtout au IXe siècle, sous Louis le Pieux et Charles le Chauve; et de même qu'à l'époque antérieure, par application de l'idée qu'une terre concédée par le roi garde le caractère de bien fiscal entre les mains du particulier qui la reçoit, le roi ne transférait aux donataires qu'une propriété viagère et conditionnelle, se réservant la faculté de reprendre les biens donnés soit à leur mort, soit au cas où ils manqueraient à leurs devoirs de fidélité; mais en dépit de ces restrictions, ces donations en propriété n'étaient plus considérées comme des bénéfices et n'en portaient plus le nom: les textes les opposent formellement aux concessions bénéficiaires et souvent il arrivait qu'une terre donnée d'abord en bénéfice *(beneficiario jure)* était ensuite cédée par le roi en propriété *(in proprium, in proprietatem, in jus et dominationem)*.

D'autre part, il est à remarquer que pendant cette période le bénéfice tendit de plus en plus à perdre le caractère d'acte gratuit qu'il avait précédemment. On trouve encore des exemples de bénéfices concédés par pure libéralité; mais dans la plupart des cas le bénéficiaire s'engage, en retour du bien qui lui est concédé, soit à payer une redevance en argent ou en nature, soit à s'acquitter de divers services personnels; ce qui donne à l'acte le caractère d'un véritable contrat à titre onéreux.

Quoique à l'époque carolingienne les bénéfices soient tous, comme on vient de le voir, des concessions en usufruit, il y a lieu cependant d'étudier séparément, à cause des règles différentes qui les gouvernaient, les bénéfices concédés par l'Eglise ou par les propriétaires laïques, et ceux qui émanaient du roi. Les renseignements fournis par les textes sont beaucoup plus abondants pendant cette époque: outre les faits révélés par les cartulaires, les polyptiques, les chartes privées et les diplômes royaux, on trouve dans les capitulaires de la fin du VIIIe et du IXe siècle, un certain nombre de règlements généraux qui s'appliquent à cette catégorie de biens. (Capitul. de 779, 802, 806, 818, 877).

1° *Bénéfices concédés par l'Eglise ou par des laïques.* La condition juridique de ces biens était celle des précaires mérovingiens, mais développée et élargie par les progrès de l'évolution sociale; d'ailleurs le mot *precaria* est encore employé au VIIIe et au IXe siècle pour désigner un grand nombre de bénéfices: ceux dans lesquels l'acte de concession revêt la forme romano-canonique de la *precaria-prestaria* et qui émanent ordinairement de l'Eglise. — Les bénéfices avaient généralement pour objet des terres ou des fermes avec les hommes qui les cultivaient, mais aussi des droits d'usage (pêche, chasse, coupes de bois), des droits de péages, enfin des églises ou des monastères, qui étaient concédés tantôt à des clercs, pour être l'accessoire de la dignité ecclésiastique dont ils étaient revêtus, tantôt à des laïques, pour leur attribuer la jouissance des revenus de l'église ou du monastère, au détriment des prêtres et des moines qui les desservaient. — Les bénéfices pouvaient être conférés à des personnes de tout rang et de toute condition, depuis le serf jusqu'au roi. Toutefois à cette époque, ceux qui appartenaient à des personnes de condition inférieure (serfs, colons, hommes libres des campagnes) formaient l'exception: comme alors la concession étant ordinairement peu importante et faite à charge de services ou de redevances, on tendait de plus en plus à l'assimiler aux contrats de fermage (emphytéose, mainferme, bail à complant), et à traiter le bien comme une terre censitaire *(terra censalis)*. Au IXe siècle le nom de *bénéfice* est habituellement réservé au cas où la concession est faite à des personnes occupant dans la société un rang considérable par leur fortune ou leurs fonctions; ce peuvent être des laïques ou des ecclésiastiques, de simples propriétaires ou des officiers royaux: on en voit qui sont donnés à des femmes, notamment à des princesses de la famille impériale.

La cause pour laquelle le bénéfice était concédé pouvait varier. Quelquefois la concession, inspirée par un sentiment de reconnaissance ou d'amitié, était gratuite; plus souvent elle était faite sous la condition que le bénéficiaire paierait annuellement une redevance en argent ou fournirait une partie des fruits de la terre, ou s'acquitterait de certains services, comme de fournir des chevaux, réparer et d'entretenir une église, etc. Souvent aussi, elle avait pour raison d'être une donation en propriété, faite par celui-là même qui recevait le bénéfice: car la tendance qu'avaient, dès l'époque mérovingienne, les petits propriétaires à abandonner leurs terres à de plus puissants qu'eux — pour recevoir en échange la jouissance de cette même terre et souvent d'une ou plusieurs autres, cette tendance s'était accentuée, à mesure que devenait plus pressant le besoin de chercher auprès des grands propriétaires la protection que le pouvoir central ne pouvait plus donner; d'abord vainement combattue par les rois et les empereurs carolingiens, puis encouragée par eux-mêmes (capit. de 805, 813, édit de Mersen, 847), elle était devenue au IXe siècle un fait général et par conséquent l'origine d'un grand nombre de bénéfices.

La concession bénéficiaire ne créait, en principe, entre les deux parties contractantes, qu'un rapport personnel, temporaire ou tout au plus viager. Les précaires étaient ordinairement constituées pour cinq ans, quelquefois, comme les autres bénéfices, pour un temps plus long ou pour la vie du bénéficiaire. A la mort du concédant, le concessionnaire devait, pour rester en possession, obtenir du nouveau propriétaire (quelquefois à prix d'argent) la confirmation de son bénéfice. A l'expiration du terme convenu ou à la mort du concessionnaire, le bénéfice prenait fin, s'il n'était renouvelé à son profit ou au profit de ses héritiers. Toutefois cette rigueur primitive était souvent adoucie par les conventions des parties ou par l'usage: il était souvent convenu que le bénéfice subsisterait, malgré la mort du concédant, pendant toute la vie du concessionnaire ou qu'après la mort de ce dernier le bénéfice serait transmissible à sa femme, à ses enfants et à ses petits-enfants; cette clause était habituelle dans le cas où la concession bénéficiaire n'était que la contre-partie d'une

donation en propriété. Les bénéfices tendaient donc à devenir héréditaires, et en fait, telle était la condition d'un grand nombre à la fin du IXe siècle : mais en droit, ils restaient temporaires ou viagers, comme le rappellent les dispositions de plusieurs capitulaires (art. 779, 846).

Ils restaient également révocables dans certains cas déterminés : mais il y a ici des distinctions à faire. Lorsque le bénéfice était constitué en retour d'une donation en propriété, le concédant, ayant reçu une fois pour toutes l'équivalent de la jouissance qu'il concédait, ne pouvait révoquer le bénéfice en aucun cas, même quand le cens destiné à reconnaître son droit de propriété n'aurait pas été régulièrement acquitté : le contrat devait subsister pendant toute la vie du bénéficier et de ses héritiers. Dans les autres cas, au contraire, le bénéficier était soumis à certaines obligations en tant que possesseur de son bénéfice, et s'il ne les remplissait pas, le bénéfice pouvait être révoqué. Quelles étaient ces obligations ? c'est là une question vivement discutée entre les historiens. Ce qui la complique, c'est que les liens de la *vassalité* (V. ce mot), qui apparaissent nettement au VIIIe siècle et qui se multiplient pendant la dissolution de l'empire carolingien, viennent souvent se mêler, dans les documents de cette époque, aux rapports purement bénéficiaires et en altérer la véritable notion. Tantôt le vassal recevait du seigneur *(senior)*, à qui il avait engagé sa personne et ses services, la concession d'un bénéfice ; tantôt l'homme libre, qui abandonnait à un grand propriétaire son domaine patrimonial, pour n'en garder que la jouissance à titre de bénéfice, promettait en même temps de le servir à titre de vassal, afin d'être plus sûrement couvert par sa protection. Aussi est-il parfois difficile de démêler quelle devait être dans les obligations réciproques des contractants la part de la vassalité et celle du lien bénéficiaire. Cela est nécessaire pourtant ; car l'un n'était pas forcément lié à l'autre ; souvent le vassal n'avait pas de bénéfice, et souvent la possession d'un bénéfice n'impliquait aucun lien de vassalité. En théorie comme en fait, chacun de ces rapports sociaux avait une signification distincte et des effets différents. — Roth et Faugeron prétendent que les obligations des bénéficiers se réduisaient à celles dont étaient tenus les simples usufruitiers, c.-à-d. à l'obligation d'entretenir la chose en bon état, de l'améliorer par un usage intelligent, de n'en rien aliéner, de n'en pas changer la destination sans l'autorisation du concédant, de payer les redevances quand il y en avait de stipulées, d'acquitter les impôts, notamment la dîme, enfin de reconnaître la précarité de la possession par le payement d'un cens annuel. Quand ils rencontrent dans un texte d'autres obligations (devoir de fidélité et d'assistance, prestations corporelles, service de guerre), au lieu d'y voir, comme Montesquieu et Guizot, des charges inhérentes au bénéfice, ils les expliquent par un lien de vassalité coexistant avec la concession bénéficiaire. — Une partie de ce système est acceptée par Waitz et Boutaric, qui ont montré qu'au VIIIe et au IXe siècle les bénéficiers n'étaient jamais astreints, par la seule possession de leur terre, à l'obligation de service de guerre envers le concédant. Leur qualité de bénéficiers les obligeait seulement à servir dans l'armée royale, sous certaines conditions : le capitulaire de 803 établit que tout homme libre qui possédait une terre de quatre manses, soit en propriété, soit en bénéfice, prendrait part aux expéditions guerrières du roi ; ceux qui possédaient moins de quatre manses devaient s'associer à d'autres pour fournir et défrayer un combattant. Mais il pouvait arriver qu'à la qualité de bénéficier se trouvât jointe dans la même personne la qualité de vassal. Or l'obligation essentielle du vassal envers son seigneur était de le suivre à la guerre : il en fut surtout ainsi depuis les capitulaires de 803 et de 811 qui prescrivirent aux *seniores* de conduire avec eux à l'armée royale les vassaux placés sous leur recommandation. De là vient qu'au IXe siècle de nombreux documents montrent des possesseurs de bénéfices astreints au service militaire, non plus directement envers le roi, mais envers le *senior* de qui ils tiennent leur terre. Dans tout les *bénéfices militaires*, comme on les a appelés, c'est donc à la qualité de vassal, et non à celle de bénéficier, qu'il faut rattacher l'obligation du service de guerre. — Par contre, il y a un point important sur lequel Waitz se sépare de Roth et de Faugeron ; il tire d'un certain nombre de textes la conclusion qu'outre les obligations générales dont tout usufruitier est tenu, les bénéficiers étaient soumis à quelques autres obligations plus spéciales et plus personnelles, qui ressemblaient à celles dont la vassalité était la source, mais qui cependant résultaient de la possession même du bénéfice, abstraction faite de tout engagement formel ; que ces obligations spéciales se résumaient en un devoir de fidélité et d'assistance personnelle envers le concédant *(obsequium, fidelitas et amicitia)*, devoir qui n'avait pas encore la forme précise du lien féodal, mais qui était déjà plus étroit que la vague dépendance dans laquelle étaient placés la plupart des bénéficiaires de l'époque mérovingienne, car il pouvait se traduire matériellement par divers services ; enfin que si le bénéficiaire manquait à cette fidélité, soit par des offenses personnelles, soit en ne s'acquittant pas des services convenus, il pouvait être déchu de son bénéfice comme s'il avait manqué à ses obligations d'usufruitier.

2° *Bénéfices concédés par le roi.* On a vu plus haut que les bénéfices concédés par les rois ou les empereurs carolingiens étaient pris tantôt dans les terres de l'Eglise, tantôt dans les domaines de la couronne.

Dans le premier cas, le bénéficier était tenu d'obligations à la fois envers l'église et envers le roi. D'une part à l'évêque ou à l'abbé (qui demeurait propriétaire du domaine, de l'Eglise ou du monastère concédé, puisque le roi n'avait disposé que de l'usufruit), il devait, sans parler des obligations générales imposées à tout usufruitier, une redevance annuelle en argent ou en nature : sous Pépin, elle était fixée à un sou d'argent (12 deniers), sous Charlemagne elle consista en dîmes et en nones *(decimæ et nonæ)*, fixées par les capitulaires. En cas de non-paiement, le bénéficier encourait, la première année, une amende, la seconde année, la perte de son bénéfice (capit. de 818-19). D'autre part, envers le roi, de qui il avait reçu le bienfait de la concession, le bénéficier était tenu d'une fidélité plus étroite que celle qui était due par tous les sujets, de ce dévouement spécial *(obsequium)*, qui incombait à tout possesseur de bénéfice envers la personne qui le lui avait concédé. Ce devoir avait notamment pour effet de l'astreindre envers le roi à un service militaire plus rigoureux et plus personnel : tandis que le possesseur de quatre manses de terre ne devait se rendre à l'armée qu'aux époques et pour un temps déterminé, le bénéficier du roi devait être toujours prêt à marcher, sans pouvoir alléguer même l'exiguïté de sa possession.

Dans le second cas, lorsque le bénéfice était pris dans les domaines de la couronne, celui qui en était investi avait en général les mêmes droits et les mêmes devoirs que les détenteurs d'un bénéfice privé : c.-à-d. la pleine jouissance de la terre, avec la charge de l'entretenir en bon état et l'obligation spéciale de fidélité envers le concédant. Toutefois, il n'avait pas de cens à payer au roi ; la raison en était probablement, que les domaines de la couronne gardant leur caractère de biens fiscaux entre les mains des particuliers à qui ils étaient concédés, les droits du roi sur ces biens paraissaient ne pouvoir être contestés et rendaient inutile le paiement d'un cens récognitif.

Les terres ou les droits et revenus fonciers qui faisaient l'objet des bénéfices royaux, étaient souvent concédés à des fonctionnaires du roi, comme accessoire de la fonction dont ils étaient revêtus, et pour leur tenir lieu de traitement. C'est ainsi que les comtes recevaient ordinairement, avec leur titre, des terres, des revenus ou des délégations d'impôts dans la circonscription de leur comté. Ces béné-

fices prirent au IXe siècle le nom spécial d'*honores*. Ce mot désignait d'abord la dignité qui était conférée au fonctionnaire (*honorem et beneficium*, dit le capitulaire de 779, distinguant le titre et la terre concédée); puis il s'appliqua par extension au bénéfice même, donné comme accessoire de cette dignité ; cette acception était surtout en usage dans les régions occidentales de l'empire franc.

Les bénéfices royaux étaient en principe, comme les bénéfices privés, des concessions personnelles, par conséquent viagères et dans certains cas révocables. Les rois carolingiens reprirent souvent, à la mort des bénéficiers, les biens qu'ils leur avaient concédés et dont ils ne voulaient pas laisser la jouissance à leurs héritiers. Souvent aussi ils les révoquèrent, du vivant des bénéficiers, pour les punir d'avoir manqué à leurs devoirs, soit en disposant des biens par des actes qui dépassaient les droits d'un usufruitier, soit en trahissant la fidélité qu'ils devaient à leur personne. Mais à mesure qu'on avance dans le IXe siècle, ces exemples sont plus rares, et si le droit reste le même, les faits montrent que les bénéfices royaux tendent de plus en plus à devenir irrévocables et héréditaires. Sous la deuxième race plus encore que sous la première, l'aristocratie foncière et les officiers royaux profitèrent de la faiblesse du pouvoir central pour transformer en biens patrimoniaux les domaines dont ils avaient la jouissance temporaire. Ils arrachèrent à Louis le Débonnaire, à Charles le Chauve et à ses successeurs de nombreux actes, qui tantôt transformaient les bénéfices en alleux, tantôt contenaient la promesse solennelle que leurs bénéfices ne leur seraient pas enlevés de leur vivant et passeraient après eux à leurs enfants. Ceux qui n'obtinrent pas ces concessions agirent souvent comme s'ils les avaient obtenues ; de sorte qu'en fait, à la fin du IXe siècle, la plupart des bénéfices royaux se transmettaient héréditairement, au moins au premier degré de génération. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que tous les actes par lesquels les princes carolingiens reconnurent l'hérédité ou l'irrévocabilité des bénéfices, furent des actes particuliers et exceptionnels, réglant en vue de circonstances spéciales les rapports de certaines personnes avec le pouvoir central. Il n'y eut aucun règlement général modifiant en droit la condition des bénéfices royaux, et les déclarant pour l'avenir héréditaires et irrévocables. — La plupart des historiens ont attribué à tort ce caractère général au capitulaire de Kiersy-sur-Oise, rendu par Charles le Chauve en 877. Les travaux récents et définitifs dont cet acte a été l'objet, montrent jusqu'à l'évidence qu'il n'eut pas cette portée. A la veille de partir pour son expédition en Italie, Charles voulut prendre toutes les précautions possibles pour empêcher les grands *(seniores)*, dont il connaissait l'avidité, de s'enrichir en son absence aux dépens du domaine royal. Il les convoqua en assemblée à Kiersy pour leur proposer un certain nombre de mesures préventives destinées à garantir ses intérêts et ses droits, et indirectement ceux de son royaume, de sa famille et de ses amis. Une partie de ces propositions furent acceptées et eurent force de loi, les autres ne reçurent pas l'approbation de l'assemblée, et restèrent à l'état de règlement émané de l'initiative royale, mais n'ayant pas force obligatoire pour les grands qui ne l'avaient pas accepté. Parmi ces dernières, les art. 9 et 10 étaient relatifs aux bénéfices royaux. Charles choisissait entre deux maux le moindre : pour éviter qu'en son absence et après lui, les bénéficiers ne se fissent octroyer des concessions désastreuses pour la couronne, il limitait entre les mains de son fils le droit, dont lui-même avait souvent usé, de reprendre les bénéfices concédés pour les donner à d'autres, et acceptait en fait, dans une certaine mesure, l'hérédité des bénéfices, à la condition de la régler lui-même. Il déclarait que les bénéfices actuellement possédés par ses fidèles seraient confirmés à sa mort par son fils, et qu'ils passeraient à leurs enfants sous forme d'héritage ; mais il rappelait qu'il n'en était ainsi que par la condescendance royale *(permissu regis)*, et en exigeant la confirmation du prince pour cette transmission, il maintenait en principe son droit de contrôle et celui de ses successeurs. On voit donc que l'édit de Kiersy n'était pas un règlement général, mais un acte de circonstance, par lequel Charles tolérait dans une certaine mesure l'hérédité et l'irrévocabilité des bénéfices royaux, mais ne lui donnait pas la consécration légale et définitive.

C. PÉRIODE FÉODALE (Xe–XIe siècles). — L'institution bénéficiaire atteint pendant cette période le dernier terme de son évolution : car elle disparaît à la fin du XIe siècle, pour être remplacée par une nouvelle forme de possession territoriale, qui d'ailleurs en procède directement, comme on le verra, par le fief. Dans son dernier état, le bénéfice peut être défini une *concession de terres ou de droits, tantôt immobiliers, tantôt mobiliers, faite sous certaines obligations et charges au profit d'une personne et généralement de sa femme et de ses enfants.*

Dans ce sens large, le mot bénéfice était un terme générique, qui s'appliquait aux concessions les plus diverses par leur objet, leur étendue ou les personnes à qui elles étaient faites et n'ayant pour caractère commun que de soumettre le concessionnaire à certaines charges envers le concédant. On le trouve en effet employé pour désigner indifféremment les contrats de grande et de petite culture (précaire, mainferme, bail à complant ou à mi-plant), les concessions de vastes domaines ou de parcelles de terres, de hautes fonctions laïques ou ecclésiastiques et d'emplois vulgaires, de droits fonciers, de péages et de revenus de toute sorte. Mais en fait, on réservait habituellement le nom de bénéfice aux concessions qui avaient une certaine importance et qui imposaient au concessionnaire, comme devoir principal, l'obligation de fidélité et d'assistance envers le concédant. Pour les concessions plus humbles ou dans lesquelles la redevance était la charge essentielle, on se servait de préférence des mots techniques de *precaria, manus firma*, ou d'expressions qui spécifiaient les charges du concessionnaire (*dare ad medium plantum, ad ædificandum*, etc.); la terre concédée était alors rarement appelée *beneficium*, mais plutôt *census* ou *terra censalis.*

On voit par la définition nouvelle qui vient d'être donnée, qu'un grave changement s'était produit depuis le IXe siècle dans la nature des bénéfices. Comme précédemment, cette forme de possession territoriale faisait antithèse à l'alleu : mais le caractère essentiel qui l'en distinguait avait changé. Jusque-là, alleu signifiait propriété héréditaire et bénéfice usufruit viager; maintenant l'alleu est le bien libre de toutes charges, le bénéfice est le bien concédé à charge de services. Les droits du bénéficier sur la terre qui lui est concédée sont devenus à peu près les mêmes que ceux de l'alleudier sur sa propre terre : mais le premier est soumis envers le concédant à des obligations dont le second n'est pas tenu. Il importe d'examiner comment s'est produite cette double transformation.

1° Pendant la période précédente, le possesseur d'un bénéfice n'était, en droit, qu'un usufruitier et par conséquent était tenu de conserver en bon état le bien concédé et de le rendre à sa mort ou au terme convenu ; à la différence du possesseur d'un alleu, il ne pouvait ni en disposer par aliénation totale ou partielle, ni la transmettre à ses héritiers. Mais on a vu que peu à peu les conventions particulières ou l'usage avaient modifié, en fait, cet état de choses. A la fin du IXe siècle et au Xe siècle, les bénéfices privés, comme les bénéfices royaux, sont souvent recueillis héréditairement par la femme du titulaire et par ses enfants ; au XIe siècle, c'est devenu l'usage général, quoiqu'on trouve encore des bénéfices viagers. De même la règle que les biens concédés ne pouvaient être cédés à des tiers par le bénéficier, reçoit de nombreuses exceptions : au XIe siècle ils sont l'objet de cessions partielles, de ventes, de donations, qui toutefois doivent être agréées par le con-

cédant pour lui être opposables. C'est ainsi que la possession du bénéficier avait peu à peu perdu les caractères de l'usufruit, pour revêtir ceux de la propriété, et se rapprocher sensiblement de la possession allodiale, au point de vue des droits du possesseur sur la terre qu'il occupait.

Il y eut cependant toute une catégorie de bénéfices qui garda son ancien caractère : ce furent les biens d'église que les évêques affectaient à la nourriture et à l'entretien des clercs de leur diocèse et dont ils leur accordaient la jouissance, leur vie durant. Ces *bénéfices ecclésiastiques* (V. Biens ecclésiastiques), habituellement concédés sous forme de précaires et désignés par ce nom, restèrent toujours des usufruits viagers : car les lois canoniques en interdisaient l'appropriation individuelle. Les bénéficiers, n'ayant pas de famille, ne cherchèrent pas à en faire des biens patrimoniaux; n'en ayant la jouissance qu'à raison de leurs fonctions spirituelles, ils ne pouvaient les céder à d'autres. Il n'en fut ainsi d'ailleurs que pour les bénéfices qui restèrent entre les mains des clercs : ceux qui furent distribués à des laïques par les rois carolingiens, ou qui furent usurpés par les vidames ou avoués des églises, subirent la loi commune.

2° Le caractère gratuit qu'avait à l'origine le bénéfice, et qui s'effaçait déjà pendant la période carolingienne, a tout à fait disparu à l'époque féodale. Un bien ou un droit concédé par pure libéralité, sans conditions onéreuses, ne peut être désormais qu'un alleu. Toute constitution de bénéfice implique pour le concessionnaire des obligations et des charges. L'obligation essentielle dont tous les bénéficiers paraissent avoir été tenus était la fidélité envers le concédant *(fides)*. On sait que, selon la doctrine de Waitz, ce devoir existait en germe dès l'origine dans les concessions bénéficiaires et qu'à l'époque carolingienne la plupart des bénéficiers y étaient astreints sous peine de déchéance. A l'époque féodale, dans un certain nombre de bénéfices, surtout ceux qui étaient concédés en vue de la culture des terres, le devoir de fidélité gardait encore la forme vague et générale qu'il avait à l'époque antérieure : la charge principale du possesseur était le cens, la redevance en argent ou en nature, qui avait été stipulée au moment de la concession. Mais dans la grande majorité de bénéfices ce devoir était devenu plus précis et se traduisait en services déterminés : tantôt dans les concessions rurales de peu d'importance ou dans les concessions d'emplois, c'étaient des prestations corporelles, des services domestiques ; tantôt, quand il s'agissait de concessions d'un ordre plus élevé, c'était l'assistance personnelle dans les actes de la vie publique ou de la vie privée, auxquels le concédant se trouvait mêlé ; ou bien le service militaire *(servitium in campo)*, à la suite du seigneur de qui on tenait le bénéfice.

Comment ces obligations précises sont-elles devenues la contre-partie nécessaire de la concession ? L'état social de la France aux x[e] et xi[e] siècles l'explique aisément. D'un côté la faiblesse du pouvoir central, l'usurpation des fonctionnaires royaux, les tyrannies locales des grands propriétaires, les ravages des Sarrasins et des Normands, de l'autre le besoin de sécurité qui, au milieu de cette désorganisation générale, poussait les faibles à se mettre au service des plus forts pour obtenir leur protection, tout concourait à multiplier à l'infini les liens de patronage sous des formes diverses, depuis l'engagement sans réserve *(obnoxiatio)* jusqu'à la recommandation et la vassalité. Mais tandis qu'au ix[e] siècle les liens étaient essentiellement personnels, même quand il s'y mêlait des concessions de terres, aux x[e] et xi[e] siècles, ils prennent un caractère réel qui modifie la nature du contrat. A cette époque d'anarchie et de violence, la parole donnée n'était plus une garantie suffisante : l'homme qui offrait à un seigneur sa fidélité et ses services demandait en retour plus qu'une simple promesse de protection ; il ne se considérait comme lié que s'il recevait une valeur appréciable en argent, comme une terre, une fonction, des droits fiscaux. D'autre part comme la puissance et la sécurité de chaque seigneur se mesurait alors non seulement à l'étendue de ses terres, mais au nombre d'hommes qu'il pouvait grouper autour de lui pour l'attaque ou la défense, on n'obtenait guère la concession d'une terre ou d'un droit lucratif, si l'on n'engageait en même temps sa personne et ses services envers le concédant. Peu à peu la concession bénéficiaire et le lien de recommandation ou de vassalité se trouvèrent si fréquemment et si étroitement unis l'un à l'autre, qu'ils ne formèrent plus qu'un même tout, et par une confusion naturelle les devoirs et les services, qui précédemment résultaient de l'engagement de la personne, apparurent comme nécessairement liés à la concession territoriale ; l'assistance personnelle, sous ses formes variées et surtout sous celle du service militaire, devint inséparable de la possession d'un bénéfice.

Les concessions bénéficiaires constituaient donc toujours à cette époque des contrats *à titre onéreux*, qui impliquaient des prestations et des obligations réciproques, et dans lesquels les avantages et les charges stipulés par chaque partie, variaient suivant leur situation respective, leurs besoins ou leurs intérêts. En outre ces contrats étaient *réels* au sens juridique, c.-à-d. que l'élément essentiel à leur formation n'était pas l'engagement réciproque, mais la tradition de la terre ou l'investiture du droit concédé. C'était cet acte réel qui engendrait les obligations de chaque partie ; que la chose donnée fût reprise par le seigneur, ou abandonnée par le vassal, et tout le contrat se trouvait anéanti. Là aussi résidait la sanction du contrat : si le bénéficier ne s'acquittait pas des devoirs et des services dont il avait reçu le prix par avance, il perdait son bénéfice par le jugement de ses pairs.

Les concessions bénéficiaires ne semblent pas avoir subsisté au delà des dernières années du xi[e] siècle. Des chartes privées de cette époque en attestent encore l'existence ; mais à partir du xii[e] siècle ce n'est plus que par exception que l'on trouve encore dans quelques textes des concessions de biens à charge de services, désignés sous le nom de bénéfices. Le mot *beneficium* est dès lors réservé, dans un sens tout spécial, pour désigner l'usufruit des biens ecclésiastiques que les évêques affectaient à l'entretien de leurs clercs. On a vu plus haut que ces concessions, faites en forme de précaire, avaient gardé leur caractère primitif et ne conféraient que des droits de jouissance viagère : il en fut ainsi pendant tout l'ancien régime ; mais depuis le xii[e] siècle, on cessa de les désigner sous leur ancien nom de *précaires*, pour ne plus les appeler que *bénéfices ecclésiastiques* (V. Biens ecclésiastiques).

Si le mot *bénéfice*, dans le sens laïque de concessions faites ou de biens concédés à charge de services, disparaît de la langue juridique au xii[e] siècle, l'institution qu'il désignait, loin de disparaître en même temps, se retrouve sous un autre nom. Le *fief*, qui naît vers la même époque, n'est autre chose, dans le principe, que le bénéfice tel qu'il était au terme de son évolution. La synonymie des mots peut d'abord être constatée dans les textes. Le mot fief, dérivé du gothique *faihu* (d'où les formes latines *feus*, *fevus fevodus*, *feudus*) signifiait primitivement bétail (cf. allemand *Vieh*); puis, au ix[e] siècle, tout objet mobilier appréciable en argent et même, dans quelques régions, un fonds de terre ; c'était le mot d'origine germanique qui correspondait au mot latin *bona*. Mais au xi[e] et au xii[e] siècle plusieurs documents le rapprochent du mot *beneficium* et expliquent l'un par l'autre : « *beneficium quod vulgo dicitur feudum* ». La similitude des deux institutions n'est pas moins évidente. Au xi[e] et au xii[e] siècle, *fevus* ou *feudus* désigne, comme le mot *beneficium*, un bien meuble ou immeuble concédé à charge de services, et comme lui s'oppose à l'alleu, c.-à-d. à la terre libre de toute charge. Dans les fiefs de cette époque, comme dans les bénéfices, la concession pouvait être grevée des services les plus divers : redevances en argent ou en nature, prestations corporelles, fidélité et assistance

service militaire; c'est seulement au XIIIe siècle que le nom de fief fut réservé aux concessions à charge d'hommage et de service noble, et que les concessions à charge de services roturiers ou de redevances furent appelées censives. Enfin le contrat de fief, comme la concession bénéficiaire, était un contrat à titre onéreux et essentiellement réel: l'élément principal était la terre ou le droit inféodé, dont l'investiture donnait naissance aux obligations réciproques et dont la commise ou confiscation servait de sanction au contrat.

En conséquence, s'il est vrai de dire, comme on l'a établi plus haut, que les bénéfices, à l'époque mérovingienne et carolingienne, ne ressemblaient par aucun trait essentiel aux fiefs avec lesquels on les a quelquefois confondus, il n'est pas moins vrai que considérés dans leur dernier état, à l'époque seigneuriale, ils présentaient au contraire une frappante analogie avec les fiefs, et qu'en définitive l'institution bénéficiaire a contribué pour une large part à la formation du régime féodal. Elle n'en fut certainement pas l'unique origine : il faut y joindre la recommandation et la vassalité, dont on a vu l'influence sur la dernière transformation des bénéfices; on ne saurait nier que les immunités, les usurpations d'offices royaux, les concessions du pouvoir central et les contrats entre particuliers ont aussi joué un rôle important dans la formation de ce régime complexe. Mais il n'en reste pas moins certain, qu'au XIIe siècle un grand nombre de fiefs n'étaient que d'anciens bénéfices désignés sous un autre nom.

3. Espagne, Italie, Allemagne, Angleterre. — Les causes diverses, qui firent naître l'institution bénéficiaire en Gaule, sous les Mérovingiens, lui donnèrent aussi naissance en Espagne vers la même époque, sous la domination des Visigoths. Au contraire en Italie, en Allemagne et en Angleterre, le bénéfice n'apparaît qu'à une époque ultérieure et vint de l'étranger, à la suite de la conquête: il fut introduit dans les deux premiers pays, par les rois carolingiens, au VIIIe siècle; dans le troisième par les Normands, au XIe siècle. Il constitua en Allemagne une tenure nouvelle, qui modifia notablement le régime foncier de cette région; en Italie et en Angleterre, il ne fut que la transformation de tenures analogues, qui y étaient déjà en usage et qui se fondirent alors en un type et sous un nom nouveau.

1° *Espagne*. Après l'invasion germanique du Ve siècle, un tiers du sol fut laissé aux anciens propriétaires, les deux autres tiers attribués individuellement aux Visigoths ou réservés au roi pour son domaine. La *lex Visigothorum*, dont la plus ancienne rédaction est du VIIe siècle, mais qui constate un état de choses bien antérieur, montre que le régime de la propriété foncière, en Espagne, comme dans les provinces du sud de la Gaule qu'avaient gardées les Visigoths, était fort analogue à celui du royaume mérovingien. Les concessions bénéficiaires notamment y étaient pratiquées dans les mêmes formes et sous les mêmes noms *(beneficia, precariæ)*; comme en Gaule, elles se rattachaient aux traditions romaines, conservées par l'Eglise, ou s'expliquaient par les nécessités d'un état social dans lequel la possession de la terre avait une influence prépondérante sur la condition des personnes et l'exercice de la puissance publique. Les rois visigoths distribuaient de nombreuses terres de leur domaine aux officiers de leur cour, aux dignitaires laïques et ecclésiastiques, aux fidèles *(bucellarii)* qui composaient leur suite, aux hommes libres qui se recommandaient à eux : ces biens étaient conférés en propriétés, à titre temporaire ou viager, et devaient faire retour au roi; mais au quatrième concile de Tolède (633), les bénéficiers obtinrent le droit d'en disposer librement par acte entre vifs ou par testament. Les fonctionnaires royaux et les grands propriétaires concédaient aussi une partie de leurs terres, mais généralement en usufruit, sous forme de précaires, soit à des colons, qui les cultivaient et payaient redevances, soit à les hommes libres, que cette libéralité plaçait dans leur dépendance et soumettait à certains devoirs *(obsequia)*. C'était aussi par des précaires que l'Eglise cédait la jouissance de ses vastes domaines, soit à des clercs pour leur entretien, soit à des laïques, comme prix de leurs services ou à charge de culture et de cens.

La conquête de l'Espagne par les Arabes, au VIIIe siècle, ne modifia pas sensiblement le régime de la propriété territoriale. Les conquérants imposèrent aux vaincus de lourdes taxes, mais leur laissèrent leurs domaines et respectèrent les institutions et les usages fonciers qu'avait consacrés la loi visigothique. Ils s'emparèrent seulement d'une petite partie du sol, abandonnée par les seigneurs qui s'étaient réfugiés en Asturie, ou confisquée sur l'Église, et la partagèrent entre eux par familles, selon les principes de la loi musulmane. Ils ne paraissent pas avoir constitué, avec ces terres, de véritables bénéfices, mais, pour les exploiter, firent souvent usage de concessions en usufruit *(tenencias)* qui s'en rapprochaient.

Dans la plus grande partie de l'Espagne, en Aragon, Castille, Léon et Navarre, les bénéfices disparurent peu à peu vers les derniers temps de la domination arabe. A leur place, les nécessités de la lutte entreprise pour l'indépendance nationale avaient introduit de bonne heure d'autres tenures, dont la principale charge était le service militaire *(tierras de señoria, caballerias de honor)*. Ces tenures nouvelles, qui correspondaient aux fiefs, reçurent une sanction officielle aux XIe et XIIe siècles, quand les princes chrétiens procédèrent au partage des terres reconquises sur les Musulmans.

La région située entre l'Ebre et les Pyrénées, qui fut enlevée aux Arabes par Charlemagne, fit seule exception. Là, l'institution bénéficiaire fut renouvelée et longtemps maintenue par l'influence des institutions carolingiennes. Charlemagne et ses successeurs confirmèrent ou créèrent, dans la marche d'Espagne, de nombreux bénéfices au profit des comtes, des évêques et des personnages les plus considérables : ces concessions n'étaient pas faites en propriété, comme chez les Visigoths, mais en usufruit, suivant la règle générale de l'époque carolingienne. Après la dissolution de l'Empire, dans la partie de cette région qui releva du roi de France, c.-à-d. dans le comté de Barcelone, les bénéfices subsistèrent jusqu'au XIIe siècle, gardant leur nom traditionnel, mais se transformant peu à peu en fiefs *(feudos)* de la même manière et pour les mêmes causes que dans la France proprement dite.

2° *Italie*. C'est par les Francs que les bénéfices furent introduits en Italie à la fin du VIIIe siècle. Mais antérieurement on trouve chez les Lombards, qui furent pendant deux siècles maîtres de l'Italie septentrionale, diverses tenures, dérivées des lois romaines ou des usages germaniques, qui présentaient avec le bénéfice une grande analogie et auxquelles cette forme devait s'adapter sans difficulté. C'était d'abord l'ancienne emphytéose, contrat de location à longue durée ou perpétuelle, par lequel le fisc impérial ou les villes cédaient à des colons la jouissance de leurs terres, sous l'obligation de les cultiver et de payer une redevance annuelle : elle s'était conservée en Italie sous le nom de *libellaria* (le mot *libellus* désignant l'écrit par lequel cette concession était demandée), et dans la pratique ressemblait singulièrement à la *precaria*, dont on lui donnait quelquefois le nom; car le caractère de bail perpétuel ou à long terme, par lequel elle s'en distinguait théoriquement, lui était en fait rarement conservé. C'était ensuite la donation de terres en propriété *(donum)*, que les rois lombards avaient l'habitude de faire à leurs officiers *(gastaldi)* ou aux personnes de leur entourage. Quant à l'Italie méridionale, qui était soumise à l'empire romain d'Orient, on n'y trouve pratiquées que les formes de concession territoriale admises par le droit de Justinien (emphytéoses, précaires, etc.).

Lorsque Charlemagne eut détruit le royaume lombard et réuni la plus grande partie de l'Italie à l'empire carolingien, les institutions franques y furent légalement éta-

blies, surtout par les soins de son fils Pépin, nommé roi d'Italie. Mais les traditions romaines et les coutumes lombardes qui réglaient alors la condition des biens furent, au fond, confirmées par les dispositions des capitulaires carolingiens. Il n'y eut guère que des changements extérieurs : les *libellariæ* furent traitées comme les précaires; les anciens domaines des rois lombards furent distribués, sous forme de concessions en usufruit, entre les comtes francs, l'Eglise et les indigènes qui avaient accepté la nouvelle domination : à toutes ces tenures fut appliqué le nom commun de *bénéfices*, et leur condition juridique, les droits et les obligations de ceux qui les possédaient, furent les mêmes qu'au delà des Alpes.

A la fin du IXe siècle les principaux bénéficiers se rendirent indépendants du pouvoir central, et les guerres intestines, qui déchirèrent l'Italie au Xe et au XIe siècle, y amenèrent peu à peu, comme en France et de la même manière, la transformation des bénéfices en fiefs. Le régime féodal y était entièrement organisé, quand les empereurs allemands, par la constitution de Pavie (1037), lui donnèrent une consécration officielle. A la même époque, l'Italie méridionale, conquise par les Normands, fut du premier coup soumise par eux aux usages féodaux, sans être passée par le régime bénéficiaire.

3° *Allemagne*. Chez les peuples qui ont formé l'Allemagne moderne, on ne trouve pas, avant le VIIIe siècle, de forme de possession territoriale qui corresponde au bénéfice. Dans chaque territoire ou *mark*, une partie des terres commune à tous les habitants, qui en avaient la jouissance indivise; une autre partie composée de domaines qui appartenaient en propre à chaque famille, mais qui étaient soumis à des servitudes réciproques, restes de l'ancienne propriété collective ; enfin les terres du duc ou du roi, qui s'agrandissaient aux dépens des biens communaux sur lesquels s'étendait de plus en plus sa puissante tutelle : telle était jusqu'à cette époque le régime général de la propriété foncière en Germanie. Ni les institutions romaines, ni celles de l'Eglise n'y avaient encore pénétré d'une manière appréciable.

Mais au VIIIe siècle, la partie occidentale de la Germanie fut placée d'une manière effective sous l'autorité des Francs d'Austrasie, et subit l'influence des institutions et des idées qui régnaient dans l'État mérovingien. Dans la loi des Alamans et celle des Bavarois, qui furent alors rédigées par ordre des rois francs et sous l'inspiration de l'Eglise, on voit apparaître les premiers bénéfices (*beneficia*) concédés par les ducs à leurs fidèles ou *vassi*. Ils ne revêtaient pas la forme de concessions en usufruit, telles que la précaire; c'étaient des donations en propriété, viagères et révocables dans des cas déterminés, comme les bénéfices des rois mérovingiens. L'idée germanique, que toute concession de terres soumet celui qui la reçoit à une certaine dépendance et au devoir de fidélité envers le concédant, était formulée et appliquée dans ces codes, car l'infidélité ou le refus de services entraînait la révocation du bénéfice.

Sous Charlemagne et les autres empereurs carolingiens, l'institution bénéficiaire, telle qu'elle existait chez les Francs, fut étendue aux pays germaniques qui faisaient partie de l'empire, c.-à-d. à la Bavière, à la Souabe, à la Franconie et à la Saxe. On sait par les chroniques et les capitulaires que le fisc impérial attribua de nombreuses terres, des villes, des provinces entières, soit aux ducs et aux comtes qui administraient le pays, soit aux églises nouvellement fondées, soit à des colons envoyés pour cultiver le sol ; ces concessions étaient parfois des donations en propriété, mais plus souvent des concessions bénéficiaires en usufruit, à titre viager et sous la charge de fidélité ou de redevances (*fidelitas*, *servitium*, *census*). Les officiers impériaux, possesseurs de vastes domaines, les évêques richement dotés, les grands propriétaires distribuèrent aussi autour d'eux en bénéfices des fermes, des églises, des droits de toute sorte (*beneficia censualia*, *rusticalia*, *ecclesiæ beneficiatæ*, *precariæ*, *telonea*, etc.). Enfin des terres ou des droits fiscaux furent souvent attribués soit par les empereurs, soit par les seigneurs laïques ou ecclésiastiques à des fonctionnaires subalternes, sous condition et en paiement des charges publiques ou des emplois domestiques qu'ils remplissaient auprès d'eux : ces concessions (*beneficia ministerialium*), temporaires ou viagères comme l'office dont elles étaient le salaire, furent plus fréquentes en Allemagne que partout ailleurs.

A partir du Xe siècle, sous les empereurs de la maison de Saxe et de la maison salique, les bénéfices se transforment peu à peu en fiefs. Comme en France, et sous l'influence de causes analogues, toute concession bénéficiaire fut précédée d'un engagement personnel de vassalité (*vassaticum*, *hominium*) et par suite le service de guerre, qui était jusque-là propre au vassal, devint la charge habituelle du bénéfice. L'organisation militaire donnée par Henri l'Oiseleur à l'Empire, pour résister aux invasions des Slaves et des Hongrois, contribua puissamment à cette transformation. Tous les seigneurs laïques ou ecclésiastiques durent fournir le service militaire par eux-mêmes et par leurs vassaux ; des bénéfices militaires (*beneficia militum*, *stipendiaria bona*) furent créés par les empereurs pour servir de solde aux principaux barons de leur armée. D'autre part, les officiers impériaux réussirent souvent en fait à rendre leurs bénéfices héréditaires, comme leurs offices, et à exercer en leur propre nom tous les droits régaliens sur les terres qui leur avaient été concédées : les évêques et les abbés firent souvent de même. Mais le caractère révocable et viager des concessions fut longtemps maintenu par les empereurs, et c'est seulement au milieu du XIe siècle que Conrad II paraît avoir admis en Allemagne l'hérédité et l'irrévocabilité des bénéfices, comme il l'avait fait en Italie par la constitution de Pavie (1037). Au XIIe siècle, quoique le mot *beneficium* soit encore employé concurremment avec le mot *feudum*, la concession féodale a réellement remplacé la concession bénéficiaire, en Allemagne comme en France.

4° *Angleterre*. On n'y trouve pas avant la conquête normande de tenure foncière qui corresponde exactement au bénéfice. Le mot *beneficium* ne figure ni dans les lois anglo-saxonnes ni dans les documents contemporains ; on n'y trouve pas non plus de trace de précaires ni d'emphytéoses ; ces formes de possession territoriale étaient d'origine romaine, et l'Angleterre n'avait pas subi, comme les autres provinces de l'Empire, l'influence des institutions et des mœurs de l'ancienne Rome.

Toutefois certaines tenures, d'origine germanique, y présentaient de l'analogie avec le bénéfice. Le sol était divisé en *folklands*, terres du domaine public, appartenant soit au roi, soit aux communes, et en *boklands*, terres privées, dont la propriété individuelle avait été conférée à des particuliers, dans un acte écrit (*bok*), par le roi, représentant de la communauté. Le roi ou les communes pouvaient concéder privativement, pour récompenser des services civils ou militaires, la jouissance des *folklands*, qui conservaient entre les mains des possesseurs leur nature de terres communes, et faisaient retour au domaine à l'expiration du temps fixé par la concession ou à la mort du concessionnaire; cette jouissance était en outre grevée de charges assez lourdes (entretien des villas royales, contribution aux travaux publics, hospitalité au roi et à ses gens, etc.). D'autre part, si les *boklands* étaient souvent conférés à titre héréditaire et gratuit, souvent aussi ils n'étaient concédés qu'à titre viager ou pour un nombre limité de générations et sous certaines charges. Dans ce second cas, ils prenaient le nom de *thainlands*, et les possesseurs le nom de *thanes* ou *thegns* (*thegnian*, servir). Les services dont ils étaient tenus ne différaient pas de ceux qui étaient imposés aux propriétaires de terres libres, sous le nom de *trinoda necessitas* : service militaire dans les expéditions du roi, entretien des forteresses royales, réparation des ponts ; mais la violation de ces

devoirs avait pour eux l'effet spécial d'entraîner la perte du *thainland*. En outre, à leur mort, le roi prélevait dans leur succession leurs chevaux et leurs armes, à titre de relief ou *hériot*. Le *thane* pouvait à son tour, dans le domaine qui lui était concédé, faire deux parts : l'*inland*, qu'il habitait avec ses gens, et l'*outland*, dont il concédait la jouissance à des hommes libres de condition inférieure *(ceorls)*, moyennant des redevances déterminées.

La domination danoise, aux IXe et Xe siècles, ne modifia pas, du moins en droit, le régime foncier de l'Angleterre, et les tenures anglo-saxonnes y étaient toujours pratiquées, quand eut lieu au XIe siècle la conquête normande. On sait comment les vaincus furent dépouillés et la plus grande partie de leurs terres distribuée aux Normands, à titre de bénéfices : ceux des barons et des évêques relevèrent directement du roi, ceux des chevaliers et des clercs n'en relevèrent qu'indirectement par l'intermédiaire des premiers. Mais à cette époque l'institution bénéficiaire était arrivée, en Normandie, comme dans toute la France seigneuriale, au terme de son évolution : les concessions de terres ne se faisaient plus qu'à charge de redevances ou de services personnels, dont le principal était le service militaire ; la transformation en fiefs était à peu près accomplie. Les terres que les vassaux de Guillaume reçurent de lui à titre de bénéfices, constituaient au fond de véritables fiefs et en portaient parfois le nom. Or l'Angleterre était toute préparée par ses institutions antérieures à la pratique de cette tenure ; le *thainland* et l'*outland*, terres concédées à charge de redevances ou de services, parmi lesquels figurait le service militaire, présentaient d'étroites analogies avec le bénéfice, tel qu'il fut importé par les Normands ; ce nouveau type de possession territoriale s'adapta aisément aux anciennes tenures dont il reproduisait les traits essentiels et ne modifiait que le nom et quelques détails secondaires. La conquête du XIe siècle, qui bouleversa profondément la condition des personnes en dépouillant les Anglo-Saxons pour enrichir les Normands, n'opéra donc dans la condition des biens qu'une transformation graduelle et régulière, analogue à celle qui se produisait dans le reste de l'Europe.

Ch. MORTET.

III. Histoire ecclésiastique. — BÉNÉFICE DE CLERGIE (V. CLERGÉ et JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE).

BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES (V. BIENS ECCLÉSIASTIQUES).

IV. Théâtre. — REPRÉSENTATION À BÉNÉFICE. — Dans le cours ordinaire des choses du théâtre, la représentation dite « à bénéfice » est celle qui est donnée au profit d'un des acteurs du théâtre sur lequel elle a lieu. Dans les théâtres de Paris, il n'est guère d'artiste un peu important qui ne spécifie dans son engagement qu'il jouira, au cours de cet engagement, d'une représentation à bénéfice dont le produit, déduction faite des frais, lui sera attribué soit en entier, soit seulement pour une moitié de la recette. Il arrive même parfois que, pour cette représentation, le directeur assure à son pensionnaire une somme fixe, si bien qu'au cas même où la recette n'atteindrait pas cette somme, l'artiste est certain de la toucher. Mais il va sans dire que l'on fait en sorte, pour ces soirées extraordinaires, de composer un spectacle offrant un attrait particulier, de nature à affriander le public et à l'attirer en foule ; et il n'est pas rare de voir des comédiens de cinq ou six théâtres se réunir en cette occasion sur une scène, et apporter à un de leurs camarades le concours et l'appui de leur talent pour donner plus d'éclat à son bénéfice et le rendre plus productif. En province aussi, les artistes qui remplissent un emploi un peu important se font généralement attribuer un bénéfice au cours de la saison ; mais tandis que la recette entière est dévolue à de certains, d'autres n'en ont que la moitié, ou le tiers, ou le quart. Il arrive même parfois qu'un directeur, voulant spéculer sur l'affection que le public porte à un artiste, affiche une représentation au bénéfice de cet artiste, qui pourtant n'y a aucun droit : c'est ce qu'on appelle un « bénéfice simulé », et le directeur, qui par ce moyen fait une recette exceptionnelle, en est quitte pour offrir une gratification à l'artiste qui a consenti à prêter son nom pour cette petite supercherie. Comme toutes les coutumes, celle-ci est partie d'un fait exceptionnel, et l'on assure que la première représentation à bénéfice qui ait eu lieu en France est celle qui fut donnée en 1735, à la Comédie-Française, au profit de Mlle Gaussin, pour la dédommager autant que possible d'un incendie dans lequel elle avait perdu tout ce qu'elle possédait. Peu à peu l'usage s'établit et se généralisa. D'ailleurs, en dehors des acteurs en exercice, il n'est pas rare de voir organiser des représentations à bénéfice en faveur soit d'un vieux comédien, soit d'un auteur dans la détresse, soit d'un artiste victime d'un accident, soit même des victimes d'un malheur public. Nos comédiens, il faut le dire, toujours bons, toujours généreux, toujours prêts à s'entr'aider, ne marchandent jamais leur concours lorsqu'il s'agit d'une bonne action. Que le personnel d'un théâtre soit victime d'une faillite ou d'un incendie, vite on organise une représentation à son bénéfice ; qu'un artiste vienne à mourir, laissant une famille sans ressources, on fait de même. Et ce n'est pas tout, et ces actes de bienfaisance se produisent même en faveur de gens qui n'appartiennent à l'art ou au théâtre en aucune façon. On se rappelle les représentations à bénéfice restées célèbres, qui étaient données, il y a cinquante ou soixante ans, soit au profit des incendiés de Salins, soit en faveur des malheureux réfugiés polonais. Il y a une quinzaine d'années, lors de l'horrible désastre de Toulouse, des représentations furent données de tous côtés au profit des infortunées victimes. Cette générosité de nos artistes ne se borne même pas à la France, et il ne faut pas remonter loin dans ces dernières années pour se rappeler les représentations vraiment extraordinaires que les théâtres de Paris organisèrent au bénéfice des inondés de Murcie et de ceux de Szegedin. Il est telle de ces solennités artistiques dont le produit se chiffrait par des sommes de vingt, trente, quarante et jusqu'à cinquante mille francs. Ceci toutefois est exceptionnel ; la représentation à bénéfice traditionnelle est celle qu'un théâtre donne au profit d'un de ses artistes, et à laquelle le public accourt, d'une part pour rendre hommage et témoigner sa sympathie à cet artiste, de l'autre pour jouir d'un spectacle généralement rare et par sa composition et par la présence d'acteurs qu'on n'est pas accoutumé de voir ensemble et qui ne sont qu'exceptionnellement réunis.

A. POUGIN.

V. Construction. — On entend sous le nom de bénéfice la rémunération réservée à l'entrepreneur pour son temps, son travail et les risques qu'il court. Ce bénéfice complète le « prix de règlement » ; il est en général de 10 % à prendre sur la somme produite en additionnant : 1° les déboursés de l'entrepreneur (fournitures et main-d'œuvre) ; 2° une indemnité de faux frais (calculée sur la main-d'œuvre et contenant l'intérêt des sommes avancées par l'entrepreneur).

BIBL. : I. DROIT ROMAIN. — A. ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8, 3e édit., t. II, n° 565.
B. ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8, 3e édit., t. II, nos 917, 918, 919. — KELLER, *Procédure civile et actions*, trad. Capmas ; Paris, 1870, in-8, pp. 156, 175, 224.
C. *Gaius*, II, 158. — *Ulp. Reg.*, XXII § 24. — *Just. Inst.*, § 2 II, 19. — ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1886, 2 vol. in-8, 4e édit., t. I, n° 345. — MAYNZ, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1877, t. III, § 396, 3 vol. in-8, 4e édit.
II. DROIT FRANÇAIS. — A. *Droit romain*. MAYNZ, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1877, 4e édit., 3 vol. in-8, t. II, p. 435. — ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1882, 3e édit., 2 vol. in-8, t. II, §§ 563, 568 et 572 a. — *Ancien droit français*. POTHIER, édit. Dupin ; Paris, 1824, t. I, nos 408 à 415, et t. VIII, pp. 546 à 550. — MERLIN, *Répertoire*, Vos. Caution, § 4, n° 1, Discussion et Tiers détenteur. — *Droit civil français*. AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français* ; Paris, 1869-1878, 8 vol. in-8, t. IV, pp. 440, à 442. — DEMANTE et COLMET DE SANTERRE, *Cours analytique de code civil* ; Paris, 1849-1880, 9 vol. in-8, t. VIII, §§ 252 à 255 et t. IX, § 151. — LAURENT, *Prin-*

cipes de droit civil français; Bruxelles, 1869-1878, 33 vol. in-8, t. XXVII, n° 203.

B. *Droit romain.* ACCARIAS, *Précis de droit romain,* t. II, n°s 560 et s., et notamment, n°s 566 et 567. — *Ancien droit français.* POTHIER, éd. Dupin, t. I, n°s 246 et s. — *Droit Français moderne.* AUBRY et RAU, 4e éd.: t. IV, p. 686 et 687. — LAURENT, t. XXVIII, n°s 218 à 230. — COLMET DE SANTERRE, t. VIII, p. 263 à 274.

C. *Droit Romain.* ACCARIAS, *Précis de Droit romain;* Paris, 1886, 4e éd., t. I, n° 351. — MAYNZ, *Cours de Droit romain;* Bruxelles, 1877, 3 vol. in-8, 4e éd., t. III, pp. 445 et suiv. — *Ancien droit français.* POTHIER, édition Dupin; Paris, 1824-1825, 11 vol. in-8, t. VII, pp. 157 et suiv., t. X, pp. 643 et suiv. et sur le bénéfice d'émolument, t. VI, pp. 436 et suiv. et t. X, p. 337 et *passim.* — *Droit français moderne.* DEMOLOMBE, *Cours de code Napoléon;* Paris, 1869-1882, 4e éd., 31 vol. in-8, t. XV, pp. 96 et suiv.— AUBRY et RAU, *Cours de Droit civil français;* Paris. 1869-1878, 4e éd., 8 vol. in-8. t. VI, pp. 399 et suiv. et t. V, pp. 436 et suiv. — LAURENT, *Principes de Droit civil Français:* Bruxelles, 1869-1878, 33 vol. in-8, t. IX, n°s 369 et suiv. et t. XXIII, n°s 64 et suiv.

D. POTHIER, *Oblig.* — BILHARD, *Bénéfice d'inventaire;* Paris, 1858. — TAMBOUR, *Bénéfice d'inventaire;* Paris, 1855.

III. HISTOIRE DES INSTITUTIONS.— SUR L'ENSEMBLE DE LA MATIÈRE: LEFORT, *Histoire des contrats de location perpétuelle ou à longue durée,* 1875, pp. 91, 118-158. — E. GARSONNET, *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée,* 1879, pp. 163-172, 225-280, 297-334.

a. EMPIRE ROMAIN: Ch. GIRAUD, *Essai sur l'histoire du Droit français au moyen âge,* 1846, t. Ier, pp. 184-197. — DE RING, *Les établissements des Romains sur le Rhin,* 1852, t. II, pp. 265 ss. — F. BOECKING, *Notitia dignitatum,* 1853, t. II, pp. 1044-1093. — D. SERRIGNY, *Droit public et administratif romain du IVe au VIe siècle,* 1862, § 435-456. — E. LÉOTARD, *Essai sur la condition des barbares établis dans l'empire romain;* 1873. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* 1873-85, t. 1er, v° *Beneficium.*

b. FRANCE: Et. PASQUIER, *Des recherches de la France,* 1560, ch. XVI. — HAUTESERRE, *De origine feudorum,* c. 1 et 2 (à la suite du traité: *De ducibus et comitibus provincialibus Galliæ;* Toulouse, 1643, pp. 283-93). — CHANTEREAU-LEFÈVRE, *Traité des fiefs et de leur origine,* 1662, liv. I, ch. VII et ss. — BRUSSEL, *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France pendant les XIe-XIVe siècles,* 1725, t. I, ch. II-VI, pp. 58-88. — DUBOS, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française,* 1734, t. Ier, pp. 88 et suiv., III, pp. 470 et suiv. — MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois,* 1748, liv. XXX, ch. III, XVI, XXXI, ch. I à XXXII. — DU BUAT, *les origines de l'ancien gouvernement de la France, l'Allemagne et l'Italie,* 1757, t. Ier, pp. 9, 199-240. — MABLY, *Observations sur l'histoire de France,* 1765 (éd. Guizot, 1823, I, § 3 et 4). — DE GOURCY, *Dissertation sur l'état des personnes sous la 1re et la 2e race;* 1769, passim. — ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint, introduction,* 1769, (trad. Suard, 1843, t. Ier, pp. 11 et suiv., 169 et suiv. — PERRECIOT, *Etat civil des personnes et condition des terres dans les Gaules,* 1786 (2e édit., 1845-51, t. II, pp. 248 et suiv. — NAUDET, *De l'état des personnes en France sous Les rois de la 1re race (Mém. de l'Acad. des inscriptions et b.-lettres,* t. VIII, 1819, pp. 421, 442 et suiv. — MIGNET, *De la féodalité et des institutions de saint Louis,* 1822, pp. 5, 38 et suiv. — GUIZOT, *Essais sur l'histoire de France,* 1824 (10 édit. 1860), 4e essai, ch. II; *Histoire de la civilisation en France,* 1830 (7e édit., 1859), t. III, pp. 34 et suiv. — FAURIEL, *Histoire de la Gaule méridionale,* 1836, t. III, p. 106. — LABOULAYE, *Histoire du droit de propriété foncière en Occident,* 1839, pp. 287, 319 et suiv. — GUÉRARD, *Polyptique de l'abbé Irminon; prolégomènes,* 1836-44, t. I. 2e part., pp. 503-558. — LEHUÉROU, *Histoire des institutions mérovingiennes,* 1842, ch. III, pp 362; *Histoire des institutions carlovingiennes,* ch. VII, pp. 503-575. — PARDESSUS, *La Loi salique,* 1843, pp. 495 et suiv.— KLIMRATH, *Histoire du droit public et privé de la France* (œuvres, 1843, t. Ier, pp. 307, 416 et suiv.) — EICHHORN, *Deutsche Rechts-und-Staatsgeschichte;* 5e édit. 1843-44, t. Ier, § 70, 166 à 169, 194 à 199, 201, 205; II, § 222, 223. — Mlle DE LÉZARDIÈRE, *Théorie des lois politiques de la monarchie française,* 1844, t. Ier, pp. 62 et suiv., t. II, pp. 36, 70, 320 et suiv. — LAFERRIÈRE, *Histoire du Droit français,* 1846-58, t. III, pp. 198 et suiv. — A. DE COURSON, *Mémoire sur l'origine des institutions féodales chez les Bretons et chez les Germains (Revue de législation et de jurisprudence,* t. II, 1847, pp. 257, 385). — G. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte,* t. II, 1847 (3e éd., 1882, pp. 290-329), t. IV, 1861 (2e éd., 1884, pp. 176 et suiv.); *Ueber die Anfänge der Vassalität,* 1856. — P. ROTH, *Geschichte der Beneficialwesens von den ältesten Zeiten bis ins 10 Iahrhundert;* Erlangen, 1850; *Feudalität und Unterthanverband;* Weimar, 1863. — VUILLEMIN, *Des origines du système bénéficiaire chez les Francs (Bibliothèque universelle; de Genève,* mai 1852). — SECRÉTAN, *Essai sur la féodalité;* Lausanne, 1858, pp. 54 et suiv., 82, 142, 171 et suiv. — SCHŒFFNER, *Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs,* 2e éd., 1859, t. Ier, pp. 173 et suiv. — F. BOUTARIC, *Institutions militaires de la France,* 1863, pp. 99 et suiv.; *Des origines et de l'établissement du régime féodal (Revue des questions historiques,* 1875, t. 18, pp. 325 et ss.). — FAUGERON, *Les Bénéfices et la vassalité au IXe siècle,* 1868. — ZŒPFL, *Deutsche Rechtsgeschichte,* 1871-72, 4e éd., t. II, pp. 36, 70 à 77; III, pp. 141-143. — FUSTEL DE COULANGES, *Les Origines du régime féodal (Revue des Deux-Mondes,* t. CV, 15 mai 1873, pp. 436, 451 et suiv.); *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France,* 2e éd., 1877, t. I, pp. 517 et ss. — WARNKŒNIG et STEIN, *Französische Staats-und Rechtsgeschichte,* 2e éd., 1875, I, p. 140, § 71. — LŒNING, *Geschichte des Deutschen Kirchenrechts,* 1878, t. II, pp. 710 et suiv. — H. SUMNER-MAINE, *Etudes sur l'histoire des institutions primitives, trad. par Durieu de Leyritz,* 1880, pp. 184 et ss., et préface, pp. 27-32. — GINOULHIAC, *Histoire générale du droit français,* 1884, pp. 325 et suiv. — J. FLACH, *Origines de l'ancienne France: le régime seigneurial,* t. I, 1886, pp. 117, 129 et suiv. — BOURGEOIS, *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise,* 1885, pp. 127 et suiv. — VIOLLET, *Précis de l'histoire du droit français,* t. Ier, 1886, pp. 510 et suiv. — BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte,* t. Ier, 1887, § 10, 25, 26.

c. 1° ESPAGNE: ROBERTSON, *op. cit.,* pp. 119 et suiv., 176 et suiv. — SECRÉTAN, *De la féodalité en Espagne (Revue historique de droit français et étranger,* t. IX, 1863, pp. 298 et suiv.). — DE CARDENAS, *Ensayo sobre la historia de la propiedad territorial en España;* Madrid, 1875, t. I, pp. 60, 155 et suiv., t. II, pp. 12 et suiv.

2° ITALIE: BAUDI DI VESME E FOSSATI, *Vicende della proprietà in Italia della caduta dell'imperio romano fino allo stabilimento dei feudi;* Turin, 1836, pp. 147, 172, 272 et suiv. — SCHUPFER, *Degli ordini Sociali e del possesso fondiario appo i Longobardi (Sitzungsberichte der. K. Akademie zu Wien; historische philol. Classe,* t. XXXV, 1861, pp. 493 et suiv.). — PERTILE, *Storia del diritto italiano;* Padoue, 1873, t. I, § 24, IV, § 142.

3° ALLEMAGNE: EICHHORN, *op. cit.,* t. I et II, ibid. — ZŒPFL, *op. cit.,* t. II, ibid. et pp. 159-174. — WAITZ, *Deutsche Verfassungsgesch.,* t. V, 1873, pp. 280 et suiv., 332-341, 936; VI, 1875, pp. 1-34, 83 et suiv. — LAMPRECHT, *Deutsches Wirthschaftleben im Mittelalter,* 1885-86, t. I, sect. 1 et 5.

4° ANGLETERRE: STEPHEN, *New commentaries on the laws of England;* Londres, 1874, t. I, pp. 181, 215 et suiv. — FREEMAN, *The Norman conquest,* 3e éd., 1877, t. I, pp. 90 et suiv. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre,* 1882, t. I, pp. 140 et suiv. — STUBBS, *The constitutional history of England,* 4e éd., 1886, pp. 80, 206, 276 et suiv.

BÉNÉFICIAIRE (en matière d'effet de commerce). On appelle *bénéficiaire* d'un effet, ordinairement d'un effet de commerce, celui qui reçoit cet effet pour le négocier ensuite à son profit ou, s'il le garde, en toucher le montant à l'échéance. La lettre de change est encore aujourd'hui le type de l'effet de commerce. Elle suppose le concours de trois personnes au moins : le tireur, le tiré et le preneur ou porteur ou *bénéficiaire,* suivant les distinctions que nous allons établir. Le tireur est celui qui s'oblige à procurer la somme à l'échéance. D'après une disposition tout à fait surannée de notre Code de commerce (art. 110 et 632), le tireur doit prendre cet engagement dans un lieu autre que celui où la somme sera payée. On exprime souvent cette condition en disant que la lettre de change suppose *remise de place en place;* un projet de loi tout récent a pour objet de la supprimer et avec raison. Le tiré est la personne chargée par le tireur de payer la lettre; il reçoit ainsi de ce tireur un véritable mandat. Enfin on appelle preneur le premier propriétaire de la lettre de change, celui au profit de qui elle est souscrite par le tireur et à l'ordre duquel elle est créée. Ce preneur peut attendre l'échéance pour se faire payer. Mais ce cas est assez rare en pratique et le plus souvent il cède son droit à une autre personne au moyen de l'endossement. Ces cessions peuvent même être très nombreuses et ainsi différentes personnes seront successivement propriétaires de la lettre de change jusqu'à l'échéance. Eh bien, on réserve l'expression de *preneur* pour le premier propriétaire de la lettre de change, pour celui au profit de qui elle est tirée. On désigne au contraire sous le nom de *porteur* ou de *bénéficiaire* de la lettre de change tout propriétaire à un moment quelconque, de cet effet de commerce; le porteur ou bénéficiaire s'appelle encore, mais plus rarement, *remettant* ou *donneur de valeur.* Le porteur ou bénéficiaire peut demander

au tiré son acceptation de la lettre de change, à moins que le contraire n'ait été stipulé, et par l'effet de l'acceptation le tiré devient débiteur personnel du montant de la lettre vis-à-vis de ce porteur ou bénéficiaire ; si le tiré refusait d'accepter, il y aurait lieu de faire dresser un protêt faute d'acceptation. De même si, à l'échéance, le bénéficiaire n'était pas payé, il devrait faire protêt faute de payement dans un très court délai, au plus tard le lendemain de l'échéance, et grâce à cet acte son recours resterait assuré contre tous les endosseurs qui ont précédemment endossé la lettre de change, ainsi que contre le tireur (V. Endossement, Lettre de change, Protêt). — Dans le billet à ordre, on ne voit figurer à l'origine que deux personnes au lieu de trois : le souscripteur et le bénéficiaire. Le premier réunit à proprement parler sur sa tête les rôles qui appartiennent au tireur et au tiré dans la lettre de change : il émet le billet et prend l'engagement de le payer à échéance. D'autres différences existent encore entre le billet à ordre et la lettre de change (c'est ainsi que le billet à ordre n'est pas nécessairement commercial), mais qu'il n'y a pas lieu de relever ici (V. Billet a ordre). Dans les autres effets, il existe aussi toujours un bénéficiaire, c'est celui qui peut exiger le paiement. Toutefois le chèque, à la différence de la lettre de change et du billet à ordre, peut être à personne dénommée ou au porteur (Loi du 14 juin 1865, art. 1er). Lorsque le chèque est au profit d'une personne dénommée, celle-ci seule peut le toucher ; si elle voulait transmettre son droit, elle serait obligée d'observer les formes ordinaires de la cession de créance (art. 1690 C. civ.). Au contraire la lettre de change porte nécessairement la mention du tiers à l'ordre de qui elle est créée, et cette clause à ordre, qui est de l'essence de la lettre de change, permet de la transmettre par voie d'endossement. La loi de 1865 sur les chèques dit aussi que ces effets peuvent être au porteur et transmis même par voie d'endossement en blanc. Le code de commerce n'admet pas au contraire qu'une lettre de change soit au porteur et ne parle pas de l'endossement en blanc à son profit. Mais dans la pratique on sort facilement d'embarras et on arrive à créer des lettres de change au porteur ou transmissibles au moyen d'un endossement en blanc par un procédé bien simple : le tireur laisse le nom du preneur en blanc ou bien le porteur qui transmet la lettre laisse dans son endossement en blanc le nom de celui à qui il la cède et alors la lettre circule comme un véritable titre au porteur, de main en main, sans qu'il reste aucune trace des diverses négociations successives. Les choses peuvent se passer ainsi jusqu'au jour de l'échéance. A ce moment le dernier acquéreur remplit le blanc et se fait payer (V. Billet à ordre, Chèque, Endossement, Lettre de change). E. G.

BENEFICIARIUS. C'est dans l'armée romaine le soldat privilégié ou mieux le sous-officier qui doit sa place à la faveur *(beneficium)* d'un supérieur. Plus particulièrement on donnait ce nom à certains soldats groupés autour des officiers supérieurs et employés spécialement par eux à différents usages, notamment à la garde des prisons, à la police, etc. Les *beneficiarii* ajoutent toujours à leur titre celui de l'officier dont ils relèvent : on dit *beneficiarius legati*, *præfecti*, etc. C. Jullian.

Bibl. : Godefroy, *Code théodosien*, 8, 4, 5. — Marquardt, *Rœmische Staatsverwaltung* ; Leipzig, 1884, t. II, p. 549 (2e édit.).

BÉNÉFICIATURE. Ce mot désignait dans le droit canon un bénéfice accordé à des fonctionnaires ecclésiastiques subalternes, notamment aux vicaires choristes, aux chantres, aux chapelains.

BENEGASI Y LUXAN (Jose-Joachim), poète espagnol né vers 1656. On lui doit un recueil de poésies lyriques, *Poesias liricas* (Madrid, 1743, in-4).

BENÉJAC. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. E. de Nay ; 1,730 hab.

BENEKE (Friedrich-Eduard), un des principaux philosophes allemands de ce siècle, né à Berlin le 17 fév. 1798, mort à Berlin le 1er mars 1854. Au sortir du gymnase, il prit part à la campagne de 1815, après quoi il étudia la théologie et la philosophie à Halle d'abord, puis à Berlin. Il connut Fries et Schleiermacher, étudia Garve, Platner, Kant, Jacobi, se familiarisa avec la philosophie anglaise et écossaise : autant d'influences dont sa propre doctrine porte la trace. Il lut aussi Herbart avec passion, mais seulement en 1821, alors qu'il avait déjà donné sa note personnelle dans trois écrits, notamment dans *Erfahrungsseelenlehre als Grundlage alles Wissens* (Berlin, 1820). Herbart, d'ailleurs, semble avoir surtout servi à lui faire prendre conscience de sa propre pensée; car, loin d'admettre la mathématique et la métaphysique comme bases de la psychologie conjointement avec l'expérience, Beneke réagit vivement contre cette doctrine, s'attachant exclusivement à l'expérience intérieure, dont il veut faire une méthode scientifique de même valeur pour la psychologie que l'expérience sensible pour les sciences naturelles. Avec Herbart il professe que les « facultés de l'âme » ne sont que des abstractions réalisées, des noms sous lesquels on classe les phénomènes psychologiques ; mais il n'en prête pas moins une valeur réelle à l'idée de faculté en général, et il admet une diversité naturelle de pouvoirs psychiques. Sa tentative personnelle est de ramener les faits de conscience compliqués à un petit nombre de phénomènes essentiels, de *processus* fondamentaux *(Grundvorgänge, Grundprocesse)*. En 1822, étant privat-docent à Berlin, à la suite de la publication de sa *Physique des mœurs* « Grundlegung zur Physik (Naturlehre) der Sitten », il se vit retirer la Venia legendi, mesure qu'il attribua à Hegel, lequel, en effet, était l'ami du ministre, et n'aurait, dit-on, pu souffrir de voir s'implanter à l'université de Berlin, à côté de sa propre doctrine, une philosophie rivale inspirée de Schleiermacher et de Fries. On alla jusqu'à empêcher le gouvernement de la Saxe d'appeler Beneke comme professeur ordinaire. C'est à Gœttingue qu'il trouva asile. Il y enseigna de 1824 à 1827. Ayant enfin obtenu de revenir à Berlin comme docent, il y fut après la mort de Hegel (1832), nommé professeur extraordinaire, et dans cette même chaire, jusqu'à sa mort, déploya une activité infatigable, jouissant d'une égale autorité par son enseignement et par ses écrits.

Ces écrits sont, outre ceux qu'on vient de nommer : *Erkenntnisslehre* (Iéna, 1820), où il affirme déjà contre Kant que les prétendues formes *a priori* de la connaissance proviennent de l'expérience aussi bien que sa matière même ; *De veris philosophiæ initiis* (Berlin, 1820), dissertation inaugurale, autre apologie de l'expérience contre les tendances dialectiques et déductives, apologie dans laquelle l'auteur soutient, contre Kant, que le sens intime (qu'il ramène d'ailleurs à de simples associations) saisit nos fonctions psychiques avec une pleine vérité, et non pas seulement de la manière dont les sens saisissent le monde extérieur ; *Neue Grundlegung zur Metaphysik* (Berlin, 1822), petit écrit très estimé, où il affirme que toute perception de nos activités psychiques est la connaissance directe d'un être en soi, et que de là seulement nous vient cette notion de l'être en soi que nous étendons ensuite à nos semblables, aux animaux, aux choses : position originale et nette prise entre l'idéalisme subjectif et le réalisme peu philosophique du sens commun, qui se figure que les sens atteignent directement en dehors de nous des choses en soi ; *Schutzschrift für meine Grundlegung zur Physik der Sitten* (Leipzig, 1823) ; dans cet écrit et dans celui dont il est la défense, Beneke, s'élevant avec Jacobi contre le despotisme de l'impératif catégorique de Kant, fonde la morale sur le sentiment, et à la « liberté transcendantale » substitue un déterminisme moral dans le goût de Herbart; *Beiträge zur... Bearbeitung der Seelenkrankheitskunde* (Leipzig, 1824), avec une lettre à Herbart sur la question de savoir « si la psychologie doit être fondée métaphysiquement ou physiquement » ; *Psy-*

chologische Skizzen (Gœttingue, 1825-1827, 2 vol.); *Das Verhältniss von Seele und Leib* (*ibid.*, 1826) : ouvrages où toute sa psychologie est condensée; Traduction et exposé critique du grand ouvrage de Bentham, *Grundsätz der Civil und Criminal Gesetzgebung* (Berlin, 1830, 2 vol.); *Kant und die philosophische Aufgabe unserer Zeit* (Berlin, 1832), écrit pour le cinquantenaire de la Critique de la raison pure; *Lehrbuch der Logik als Kunstlehre des Denkens* (Berlin, 1832, complété par un 2e vol. en 1842); *Lehrbuch der Psychologie als Naturwissenschaft* (Berlin, 1833; 2e édit. 1845, 3e 1861); c'est le livre où sa doctrine psychologique revêt la forme la plus systématique et la plus précise; *Die Philosophie in ihren Verhältniss zur Erfahrung, zur Speculation und zum Leben* (Berlin, 1833); *Erziehungs und Unterrichtslehre* (Berlin, 1833-36, 2 vol.; 2e édit. 1842; 3e, 1864); ouvrage qui étendit grandement et dans un cercle nouveau la réputation de l'auteur; c'est une application minutieuse de sa psychologie à l'éducation, une des meilleures tentatives qu'on ait faites pour fonder scientifiquement la pédagogie; *Grundlinien des natürlichen Systems der praktischen Philosophie* (Berlin, 1837-40, 3 vol.); *System der Metaphysik und Religions philosophie* (Berlin, 1840), où la religion est considérée non dans son objet, mais comme fait psychique; *Pragmatische Psychologie, oder Seelenlehre in der Anwendung auf das Leben* (Berlin, 1850, 2 vol.); *Archiv für die pragmatische Psychologie* (Berlin, 1851-53, 3 vol.). Sans compter des publications de moindre importance, comme *Nos Universités et leurs besoins* (Berlin, 1836); *la Réforme et la Situation de nos écoles* (Berlin, 1848) etc. H. Marion.

Bibl. : Beneke lui-même, *Ueber das Verhältniss meiner Psychologie zu der Herbart'schen*, dans *Die neue Psychol.*; Berlin, 1845. — Schmidt, *Biographie de Beneke*, dans le *Pädag. Jahrbuch* de Diesterweg, 1856. — Dressler, *ibid.* et appendice à la 3e édition du *Lehrbuch der Psychologie*; Berlin, 1861. — Ueberweg, *Gesch. der Philos. der Neuzeit*, pp. 317-329. — Th. Ribot, *la Psychol. allemande contemp.*

BENEKE (Friedrich-Wilhelm), médecin allemand, né à Celle (Hanovre) le 27 mars 1824, mort à Marbourg le 16 déc. 1882. Il étudia la médecine à Gœttinguen depuis 1842, et fut reçu docteur en 1846 avec une thèse couronnée (*De ortu et causis monstrorum disquisitio*, in-8). Après un court séjour à Prague, il se fixa à Celle, puis en 1848 prit part à la campagne du Sleswig-Holstein; de 1849 à 1851, il remplit les fonctions de médecin à l'hôpital allemand de Londres, et publia vers cette époque plusieurs monographies qui commencèrent sa réputation : *Der phosphorsaure Kalk in physiol. und therap. Beziehung* (Gœttingue, 1850, in-8); *Zur Physiologie und Pathologie des phorphorsauren und oxalsauren Kalkes... Nebst Bemerkungen über den Gesundheitszustand der englischen Küstenstadt Margate*, etc. (Gœttingue, 1850, in-8, avec 3 pl. lith.). Il exerça alors à Hanovre, et pendant la saison balnéaire à Rehburg, puis en 1853 passa à Oldenbourg comme médecin du grand-duc. Il mit au jour à cette époque : *Zur Entwickelungsgeschichte der Oxalurie* (Gœttingue, 1852, in-8); *Unsere Aufgabe. Ein Versuch zur Anbahnung gemeinschaftlicher Arbeiten für die rationelle Heilkunde* (Gœttingue, 1882, in-8, av. pl.); ce dernier ouvrage était un plaidoyer en faveur de la création d'une société médicale, qu'il réussit effectivement à fonder et dont il rédigea le bulletin sous le titre de : *Correspondenzblatt des Vereins für gemeinschaftliche Arbeiten zur Förderung der wissenschaftlichen Heilkunde* (65 numéros parus, de 1853 à 1863), en même temps qu'un périodique publié sous les auspices de la même société sous le titre de : *Archiv. des Vereins für gem. Arb. zur Förder. der wiss. Heilk.* (Gœttingue, 1853-1861, in-8), continué par *Arch. des Vereins f. wiss. Heilkunde* (ibid.) 1864-1866, in-8). En 1866, il publia : *Physiologische Vorträge* (Oldenbourg, 1856, 2 vol. in-8), et consécutivement divers ouvrages relatifs à la statistique médicale, aux eaux minérales, etc. En 1857, il devint premier médecin des eaux de Nauheim, et fut autorisé à faire des conférences à Marbourg, et l'année suivante fut nommé directeur, à titre provisoire, de l'institut anatomo-pathologique de cette ville; sur ces entrefaites il publia : *Ueber die Nicht-Identität von Knorpel-Knochen-und Bindegewebe. Ein Beitrag zur Kritik der Cellular-Pathologie von R. Virchow* (Gœttingue, 1859, in-8), et en 1863 fut nommé professeur extraordinaire à Marbourg, enfin en 1867 professeur ordinaire d'anatomie pathologique et de pathologie générale, et directeur titulaire de l'institut anatomo-pathologique. Outre les ouvrages déjà cités, Beneke a encore mis au jour une foule d'ouvrages remarquables, parmi lesquels : *Studien über das Vorkommen, die Verbreitung und die Function von Gallenbestandtheilen in den thierischen und pflanzlichen Organismen* (Giessen, 1862, in-4, avec 3 pl.); *Zur Würdigung des phosphorsauren Kalkes in physiol. u therap. Beziehung* (Marbourg, 1870, in-8); *Zur Geschichte der Associationsbestrebungen auf dem Gebiete der wissensch. u. prakt. Heilk.* (Marbourg, 1870, in-8); *Zur Frage der Organisation der öffentlichen Gesundheitspflege in Deutschland* (Marbourg, 1872, in-8); *Grundlinien der Pathologie des Stoffwechsels* (Berlin, 1874, in-8); *Zur Therapie des Gelenkrheumatismus und der ihm verbundenen Herzkrankheiten* (Berlin, 1872, in-8); *Vorlagen zur Organisation der Mortalitätsstatistik in Deutschland* (Marbourg, 1878, in-8); *Œffentliche Gesundheitspflege* (Marbourg, 1876, in-8); *Balneologische Briefe zur Pathologie und Therapie der constitutionnellen Krankheiten* (Marbourg, 1876, in-8); *Die anatomischen Grundlagen der Constitutionsanomalien des Menschen* (Marbourg, 1878, in-8); *Die Altersdisposition. Ein Beitrag zur Physiologie und Pathologie der einzelnen Altersstufen des Menschen* (pour le jubilé doctoral de Heusinger, Marbourg, 1879, in-8); *Constitution und constitutionnelles Kranksein des Menschen* (Marbourg, 1881, in-8). — Dans les dernières années de sa vie, il fit les plus grands efforts pour la création d'hôpitaux d'enfants sur les bords de la mer du Nord; il a publié à ce sujet : *Ueber die sanitäre Bedeutung des verlängerten Aufenthaltes auf den deutschen Nordsee-Inseln, insonderheit auf Norderney* (Norden et Norderney, 1882, in-8); *Die erste Ueberwinterung Kranker auf Norderney. Aerztlicher Bericht* (Norden et Norderney, 1882, in-8). — Beneke habita Marbourg jusqu'à sa mort. Dr L. Hn.

Bibl. : *Marburger Universitäts-Programm.*, 1883, p. 38. — Hirsch's *biogr. Lexik. der hervorrag. Ærzte*, I, 391.

BENELLI (Antonio-Peregrino), musicien italien, né le 5 sept. 1771 à Forli en Romagne, mort à Boernichen, en Saxe, le 6 août 1830. On prétend, quoique cela soit douteux, qu'il reçut, dans son enfance, les leçons du P. Martini. En 1790, il débuta comme ténor à Naples, puis, en 1798, à Londres. En 1801, il se rendit à Dresde, où il chanta jusqu'en 1822. Sa voix n'avait rien d'extraordinaire, mais l'adresse de ses vocalises et ses grandes connaissances musicales le firent estimer du public allemand. La protection de Spontini fit admettre Benelli à l'Opéra de Berlin comme professeur de chant. Par malheur pour lui, il eut l'ingratitude, peu d'années après, d'attaquer très violemment Spontini au sujet de son opéra célèbre *Olympie*. Spontini s'en vengea en faisant imprimer, en regard de l'amère critique que son protégé venait d'écrire, le texte d'une analyse très élogieuse que le même Benelli avait signée quelques années auparavant. Benelli, à la suite de cette affaire, quitta Berlin pour Dresde, et, sans autres ressources que sa pension de chanteur retraité, se retira bientôt à Boernichen, dans les montagnes du Harz. Le chagrin abrégea, dit-on, ses jours. Comme compositeur, il a laissé une sonate à quatre mains et un rondo pour piano, une cavatine avec piano et violon ou flûte; un *Pater Nos-*

ter à 5 voix (Leipzig, Breitkopf et Härtel); un *Salve Regina* à 4 voix et orchestre (Ibid.); 4 nocturnes à 4 voix (Ibid.); un *Stabat Mater* à 4 voix, avec orchestre (Leipzig, Probst); des airs, duos, scènes, rondos, cavatines, etc. De plus, il a écrit une bonne méthode de chant : *Gesanglehre, oder gründlicher Unterricht zur Erlernung des Gesanges* (Dresde, 1819, 2e éd.). La première édition avait paru en italien. Benelli a également donné un certain nombre d'articles à la *Gazette musicale de Leipzig*.

BENER. Mesure de capacité suisse valant 2lit66.

BÉNERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque; 180 hab.

BENESSE-lès-Dax. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax; 464 hab.

BÉNESSE-Maremne. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse; 1,189 hab.

BENEST. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton; 1,327 hab.

BÉNESVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville; 430 hab.

BENET. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de Maillezais, dans la *Plaine*; 2,581 hab., station du chemin de fer de l'Etat, ligne de Niort à Bressuire, embranchement sur Velluire. Belle *église* reconstruite au XVe siècle qui a conservé une façade romane ornée de sculptures. — Fabrique de toiles communes.

BENET (frère), poète anglo-normand, composait au commencement du XIIIe siècle. On ne sait rien de sa biographie. On possède sous son nom une vie de saint Thomas de Cantorbery, sorte de longue complainte en strophes de six vers qui est sans portée historique et dont la valeur littéraire ne s'élève pas au-dessus de la moyenne. Le poème de frère Benet nous a été conservé par plusieurs manuscrits; il a été publié, d'après l'un des plus défectueux, par Francisque Michel, en appendice à la *Chronique des Ducs de Normandie* (Paris, 1836).

Bibl. : Paul Meyer, *Fragments d'une vie de Saint-Thomas de Cantorbery*; Paris, 1885, p. II.

BENETON de Morange de Peyrins (Claude-Etienne), littérateur et héraldiste français, né en Provence à la fin du XVIIe siècle, mort à Paris en 1752, auteur d'un certain nombre d'ouvrages, entre autres : *Traité des marques nationales, tant de celles qui servent à la distinction d'une nation en général que celles qui distinguent les différents rangs des personnes, dont cette nation est composée et qui les unes et les autres ont donné origine aux armoiries, aux habits d'ordonnance des militaires et aux livrées des domestiques* (Paris, 1739, in-12); *Commentaires sur les enseignes de guerre des principales nations du monde et particulièrement sur les enseignes de guerre des François* (Paris, 1742, in-12); *Dissertation sur les tentes ou pavillons de guerre* (Paris, 1735, in-12); *Dissertation sur la Maison militaire des rois de France; Dissertation sur les réjouissances; Dissertation sur l'origine des jeux de hasard; De l'origine des hôtelleries; Dissertation sur les couronnes, leur origine et leur forme*, etc. (Collect. des Dissert. et Mémoires relatifs à l'hist. de France).

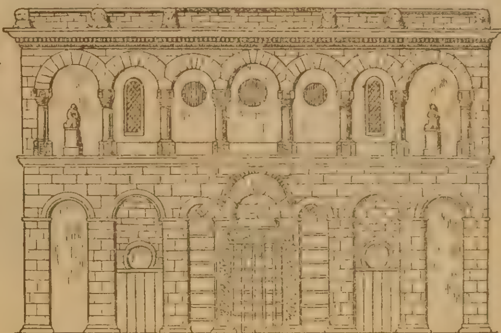
Gourdon de Genouillac.

BENETTI (Antonio), médecin italien du XVIIe siècle. Fit partie de l'ambassade de Donado Bailo à Constantinople, en 1680. Le récit de ce voyage a été consigné dans un ouvrage posthume, intitulé : *Viaggi a Costantinopoli de G. B. Donado Bailo... colla raccolta delle più curiose notizie dal fu Dottor A. Benetti...* (Venise, 1688, 2 vol. in-4).

BENEUVRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Recey-sur-Ource; 203 hab.

BENE-VAGIENNA. Ville d'Italie, prov. de Cuneo (Piémont), près de Mondoir; 6,545 hab. (en 1886). N'a de l'importance que par son jardinage et ses vergers.

BÉNEVENT. Ville de l'Italie mérid., ch.-l. de la prov. du même nom, située au confl. du Sabato et du Calore, affl. du Vulturne, à 55 kil. E.-N.-E. de Naples. Siège d'un archevêché. La tradition attribue la fondation de cette ville soit à Diomède, soit au fils d'Ulysse et de l'enchanteresse Circé. Elle était située dans le pays des Hirpins qui firent partie de la confédération des Samnites et portait primitivement le nom de *Maleventum*. Les Romains y furent vainqueurs de Pyrrhus (275 av. J.-C.), s'emparèrent de la place (269) et y fondèrent une colonie. Le nom de *Maleventum* fut alors changé en celui de *Beneventum* sans doute afin de rendre à la nouvelle ville le sort plus favorable. Le roi des Lombards Autharis s'empara de Bénévent (590 ap. J.-C.) et le duché de Bénévent fut le plus méridional des trente-six duchés lombards. Soumis par Charlemagne (787), ce duché fut ensuite diminué de la principauté de Salerne (840), menacé tour à tour par les Grecs et par les Sarrasins, donné par l'empereur Henri III à son parent le pape Léon IX (1053) et conquis par Robert Guiscard (1077). Dans la bataille de Bénévent (26 fév. 1266) Charles d'Anjou battit et tua son rival Manfred grâce à la trahison des comtes de Caserte et d'Aversa et des barons de la Pouille (V. Dante, *Purgatoire*, III, 134). Par le traité signé avec le pape Urbain IV, Charles d'Anjou avait promis Bénévent au Saint-Siège. Le traité de 1458 entre le pape Pie II et le roi de Naples Ferdinand, fils d'Alphonse Ier, confirma cette session. Mais Bénévent était une possession



Façade de la cathédrale de Bénévent.



Arc de triomphe de Trajan.

précaire des papes. Dans tous leurs conflits avec les rois de Naples, Bénévent était saisi par ces princes, comme Avignon l'était par les rois de France. A l'occasion de l'expulsion des jésuites hors des Etats Napolitains, Tanucci, ministre de Ferdinand IV de Naples, fit saisir Bénévent pour répondre à une sentence d'excommunication. Bénévent ne fut rendu au Saint-Siège que quand le pape Clément XIV se fût résigné à supprimer la compagnie de Jésus (1773) (V. Fréd. Masson, *le Cardinal de Bernis*). En 1806, Talleyrand devint prince de Bénévent. Le pape rentra en 1814 en possession de Bénévent. Pie IX, en 1850, en fit une des quatre légations entre lesquelles étaient partagés les Etats pontificaux. Bénévent passa en 1860 au royaume d'Italie. On remarque à Bénévent une belle cathédrale du XIIe siècle ; surtout un arc de triomphe de Trajan, qu'on appelle aussi *porta aurea*, la porte d'or. C'est l'un des plus beaux et des mieux conservés parmi les monuments de l'Italie méridionale. Il est décoré de bas reliefs consacrés à l'histoire de Trajan et l'on y trouve mentionnées surtout des scènes symboliques rappelant les prêts hypothécaires qu'il avait faits à la petite propriété (V. Ern. Desjardins, *Tables alimentaires*). Une mauvaise citadelle et de vieilles murailles constituent pour Bénévent une défense insuffisante. Bénévent, jadis sur l'ancienne voie Appienne, est maintenant sur le chemin de fer de Naples à Foggia. C'est un grand marché de céréales, de bétail et de fruits. Mais l'industrie y est encore peu développée. Pop. en 1881, 21,631 hab.

La prov. de Bénévent touche aux prov. de Molise et de Capitanate à l'E. de Principauté ultérieure et de Terre de Labour à l'O. Située principalement sur le versant occidental de l'Apennin, elle est très montueuse. Les monts Matèse et le mont Acuto y dessinent leurs hautes silhouettes décharnées. Elle est arrosée par le Volturne et son affl. principal le Calore. L'angle N.-E. de la prov. contient les sources du Fortore, tribut. de l'Adriatique. Riches cultures de céréales, vignes et tabac. Bétail abondant. La prov. de Bénévent comprend trois circondarii qui ont pour ch.-l. Bénévent, Cerreto-Sannita et San Bartolomeo in Galdo. Superf., 1,782 kil. q. Pop. très condensée, en 1885 (1er janv.), 249,143 hab ; soit environ 140 par kil. q.

H. Vast.

Conciles de Bénévent. — Deux de ces conciles tiennent une place importante en l'histoire de la *Querelle des investitures*. En 1087, le successeur de Grégoire VII, Didier, abbé de Mont-Cassin, qui appartenait à une famille princière de Bénévent, acceptant sous le nom de Victor III la papauté, une année après son élection, assembla en cette ville les évêques de la Pouille et de la Calabre. Dans ce concile, furent renouvelés tous les anathèmes que Grégoire VII avait fulminés contre l'empereur Henri IV et contre l'antipape Clément III (Guibert de Ravenne). Non seulement on y confirma les condamnations précédemment édictées contre tous les laïques, quels qu'ils fussent, qui disposeraient d'un évêché ou d'une abbaye et contre tous les ecclésiastiques qui en recevraient d'eux ; mais on déclara nulle la consécration de ceux qui auraient accepté des bénéfices dans ces conditions et nuls les sacrements administrés par eux. — En avr. 1091, Urbain II, continuant et complétant l'œuvre de son prédécesseur, reproduisit dans un concile tenu aussi à Bénévent, les mêmes mesures, et il y fit ajouter les quatre canons suivants : I. Défense d'élire évêque quiconque n'est point prêtre ou diacre. Les sous-diacres ne pourront être promus à l'épiscopat, qu'exceptionnellement et avec dispense spéciale du Saint-Siège. II. Tous les chapelains nommés et rétribués par des laïques, sans le consentement de leur évêque, seront suspendus. III. Les clercs d'un autre diocèse ne pourront être reçus, s'ils n'ont des lettres de recommandation de leur évêque. IV. Les laïques feront maigre le jour des Cendres et recevront des cendres sur leur tête. Il ne pourra être célébré de mariage depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, ni depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie. E.-H. Vollet.

Bibl. : S. Borgia, *Memorie storiche della città di Benevento, dal secolo VIII al secolo XVIII* ; Rome, 1763, 3 vol. in-4.

BÉNÉVENT-et-Charbillac. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet-en-Champsaur ; 509 hab.

BÉNEVENT-l'Abbaye. Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, situé sur une colline, près du Péroux, affluent de la Gartempe ; 1,819 hab. Filature de lin, fabriques de chandelles et de sabots, tanneries et corroieries. Il y a des foires le 10 et le 25 de chaque mois et il s'y fait un important commerce de bestiaux.

Monuments. — L'église de Bénévent-l'Abbaye est classée comme monument historique. Construite à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, elle appartient au style roman de transition. Sa longueur est de 56 m. Elle forme une croix latine. La nef a deux collatéraux fort étroits qui paraissent servir de contreforts. Toutes les baies sont en plein cintre. La voûte de même forme est cerclée d'arcs doubleaux en ogive assez aiguë. Les colonnes cylindriques engagées ou isolées de la nef et du



Église de Bénévent, d'après une photographie.

chœur, les colonnettes plus élancées qui soutiennent dans quatre retraits les archivoltes en boudin et celles qui sont distribuées dans les fenêtres sont couronnées de chapiteaux de la plus grande variété ; ceux de la porte principale sont assez délicatement travaillés et représentent alternativement deux colombes et deux lions que réunit une tête unique. Deux coupoles, la première aveugle et la seconde percée de six fenêtres, surmontent l'entrée de la nef et l'intersection du transept ; sur cette dernière s'élève un lourd clocher octogonal flanqué d'une tourelle contenant l'escalier. Le cloître adjacent à l'église a été en partie démoli ; il en reste cependant assez pour qu'on ait trouvé à y installer côte à côte le presbytère, la justice de paix, la caserne de gendarmerie et l'école communale.

Histoire. — Bénévent doit son origine à un chanoine de Limoges du nom d'Aubert qui, vers 1028, se retira dans ce lieu, alors appelé Segonzoletas et dépendant de la paroisse de Salagnac, pour y vivre avec quelques compagnons selon la règle de saint Augustin. Segonzoletas changea son nom pour prendre celui de Bénévent lorsqu'on eut bâti et consacré l'église, enrichie de reliques de saint Barthélemy apportées de Bénévent d'Italie par des pèlerins du diocèse de Limoges. L'église eut le titre de prieuré et reçut de nombreuses donations jusque dans les diocèses de Bourges et de Poitiers. Dès la fin du XIe siècle, une foire fut fondée à Bénévent par l'évêque de Limoges, Gui de Laron, et les seigneurs de Salagnac, qui promirent aide et protection à tous ceux qui la fréquenteraient :

de cette époque date l'importance relative de cette localité. Au xve siècle, Louis Foucaud, qui administra longtemps le prieuré (1413-1461), fit fortifier la ville et obtint de Charles VII, par lettres patentes du mois de nov. 1447, la création d'un marché tous les jeudis; le prieuré fut en outre érigé en abbaye, à sa demande, par le pape Pie II (1458) qui l'exempta de la juridiction de l'évêque de Limoges. Parmi les autres abbés de Bénévent il faut citer le célèbre Pellisson, qui fut pourvu de ce bénéfice en 1676 et qui le garda jusqu'en 1688 : il laissa un utile souvenir de son administration en fondant un hôpital (1678) que les sœurs de charité vinrent desservir et où elles restèrent jusqu'à la fin du xviiie siècle. Après sa mort, l'abbaye fut réunie à la manse épiscopale de Québec, et cette singulière union, faite malgré la protestation des chanoines de Bénévent, donna lieu à de longues procédures. — Bénévent donnait son nom avant la Révolution, à un archiprêtré du diocèse de Limoges dont le titre avait été annexé en 1288 à la cure de Saint-Sulpice-le-Dunois.

Ant. Thomas.

BENEVOLI (Orazio), contrapuntiste du xviie siècle, fils naturel du duc Albert de Lorraine, né à Rome en 1602, mort dans la même ville, le 17 juin 1672. Elève de Vincenzo Ugolini, il fut successivement maître de chapelle à Saint-Louis-des-Français, musicien attaché à l'archiduc d'Autriche, maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure et, en dernier lieu, au Vatican. Benevoli a publié plusieurs recueils de motets, offertoires, antiennes, etc., mais il s'est acquis une considérable célébrité par ses curieuses *messes*, écrites souvent avec un très grand nombre de parties. Dans ce genre de musique, il a montré une adresse et une élégance qui n'ont pas été dépassées. Dans les archives du Vatican, on compte beaucoup de messes de Benevoli, écrites à 12, 16, 24 voix, et des motets depuis 4 jusqu'à 30 voix. Les plus renommés des ouvrages manuscrits du maître sont les messes à 8 voix *Paradisi porta*, *Sine titulo*, *Decantabat Populus*; les messes à 12 voix *Solam expecto*, *Angelus Domini*; les messes à 16 voix *La Bevola*, *In angustia pestilentiæ*, *Si Deus pro nobis*, *In Diluvio multarum aquarum*, etc.; et enfin une à *48 voix réelles*, divisées en 12 chœurs, exécutée en 1650 à *Sancta-Maria-sopra-Minerva*; ce phénomène musical n'a été reproduit que par deux contrapuntistes italiens, Giansetti et Ballabene. Le *Christe* de la messe *in Diluvio* est imprimé dans le Traité de contrepoint fugué du P. Martini (au 2e vol.); le *Kyrie* de la messe *Si Deus pro nobis* se trouve de même dans le *Traité du contrepoint et de la fugue*, de Fétis (1re partie). D'autres morceaux de musique dus à Benevoli sont contenus dans l'*Arte pratica di contrapunto* du P. Paolucci (3e vol.).

BENEVOLI (Antonio), chirurgien italien, né au château delle Preci, à Norcia, dans le duché de Spolète, en 1685, mort à Florence le 7 mai 1756. Orphelin de bonne heure, il étudia la chirurgie à Florence sous la direction de son oncle, Girolamo Accoramboni, qui fut pour lui un second père. A l'âge de vingt ans il fut nommé oculiste à l'hôpital Santa-Maria Nuova, et peu après obtint en outre le service de chirurgie. Il reçut encore le titre de lithotomiste, de chargé de cours, et en 1755 celui de premier maître en chirurgie. Le grand-duc Côme III le gratifia d'une pension en 1719. Contemporain des Valsalva, des Morgagni, des Nannoni, il contribua à porter dans la chirurgie et l'anatomie les vues nouvelles et fécondes qui signalèrent son époque. Dans une lettre à Valsalva : *Lettera sopra due osservazioni fatte intorno alla cataratta* (Florence, 1722, in-8), il prouve que la cataracte n'est pas due, comme on le croyait jusqu'alors, à la formation d'une membrane dans la chambre antérieure de l'œil, mais à une opacité du cristallin; cette lettre fut réimprimée en 1724 avec : *Nuova proprosizione intorno alla caruncula dell' uretra detta volgarmente carnosita* (Florence, in-12); dans ce mémoire il décrit bien le verumontanum et prétend prouver que cette partie est le siège des caroncules. En 1730 et 1734, il publia deux écrits dirigés contre Pietro Paoli de Lucques, et destinés à le justifier de l'accusation de plagiat, aux dépens de Heister, dirigée contre lui par cet auteur, au sujet de ses opinions sur la cataracte. Enfin, mentionnons : *Tre dissert. dell'origine dell'ernia intestinale finora non stata avertita ; intorno alla piu frequente cagione dell'iscuria...; del leucoma detto volgarmente maglia del occhio*, etc. (Florence, 1747, in-4). Cet ouvrage renferme un grand nombre d'observations intéressantes; les hernies intestinales en particulier y sont bien traitées.

BENEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel; 295 hab.

BENEZECH (Pierre), homme politique français, né à Montpellier en 1775, mort à Saint-Domingue en 1802. Lorsqu'éclata la Révolution, il était agent d'affaires et propriétaire du journal les *Petites affiches*. Il fut employé du Comité de salut public, et le Directoire lui donna le portefeuille de l'Intérieur, mais il fut destitué à cause de ses relations avec le parti royaliste, ce qui n'empêcha pas Bonaparte, après le 18 brumaire, de l'appeler au Conseil d'Etat et de l'envoyer comme préfet avec le général Leclerc à Saint-Domingue.

L. Lu.

BÉNÉZET (Saint), constructeur du pont d'Avignon. D'après la légende, Bénézet était un pauvre gardeur de moutons qui, en l'année 1177, avait reçu de Dieu l'ordre de construire un pont sur le Rhône. Conduit par un ange jusqu'aux rives du fleuve, qu'il voit alors pour la première fois, Bénézet se fait passer sur l'autre rive, et entrant dans Avignon, trouve l'évêque en train de prêcher. Il l'interrompt, déclare la mission dont Dieu l'a chargé. L'évêque considère le personnage, croit à une moquerie, ordonne qu'on le mène au bourreau, puis se ravisant : « Tu peux, dis-tu, faire un pont sur le Rhône ? Eh bien ! je veux te donner une pierre, qui est dans mon palais; si tu peux la mouvoir et la porter, je crois que tu pourras vraiment faire le pont. » Et il le conduit à son palais où il lui montre une pierre que trente hommes n'auraient pu remuer. Bénézet l'emporte aussi facilement qu'un caillou. A cette vue, la foule admire la puissance des œuvres du Seigneur; les dons affluent, on commence le pont et on l'achève en sept années. — On montre encore à Avignon les restes de ce pont (V. la fig. représentant ce pont au mot Avignon). Le manuscrit qui contient cette légende se trouve aux archives d'Avignon (AA. 27) : il en existe une copie à la Bibliothèque nationale (Ms lat. 8971).

Jules Gautier.

Bibl. : *Acta SS. Boll.* Apr. II, 259 sq. et 958 sq. — F. Lefort, *le Premier Pont construit sur le Rhône à Avignon*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, LXXI, 373. — L'abbé H. Albanès, *Vie de saint Bénézet*; Marseille, 1876.

BÉNÉZET (Antoine), philanthrope chrétien, un des premiers promoteurs de l'abolition de la traite des nègres et de l'esclavage, né en 1713, à Londres, d'une famille française originaire de Saint-Quentin, réfugiée pour cause de religion; mort en 1784, à Philadelphie. A l'âge de quatorze ans, il entra dans la Société des Amis (Quakers). En 1731, il suivit en Amérique sa famille, qui s'établit à Philadelphie. Après s'y être occupé d'industrie, il fut chargé d'enseigner l'anglais dans une école fondée par William Penn. En 1755, il fonda lui-même une école pour les filles, où il s'appliqua à réaliser des vues pédagogiques très avancées pour l'époque. Mais la part la plus noble et la plus féconde de son activité est celle qu'il voua à la défense des nègres. Dès 1750, il avait établi pour eux et il dirigea de ses conseils, jusqu'à sa mort, une école qui devint, avec le concours des Quakers, un établissement important. Pour servir leur cause d'une manière plus étendue, il composa, fit imprimer à ses frais et distribuer de nombreux écrits, qui exercèrent une action décisive sur plusieurs de ses contemporains et dont les plus caractéristiques sont : *A caution and warning in Great Britain and her colonies in a short representation of the calamitous state of the enslawed Negroes in the British dominions*

(1767, in-8) ; *An historical account of Guinea, its situation, produits, and the general disposition of its habitants, with an enquiry into the rise and progress of the slave trade, its nature and lamentable effects.* (Londres, 1772, in-8, et 1778, in-8). Vers la fin de sa vie, Bénézet adressa des appels en faveur des nègres à l'abbé Raynal (1781), à la reine Charlotte d'Angleterre et aux reines de France et de Portugal (1783).

E.-H. V.

BENFATTO (Luigi), peintre italien, né en 1559 à Vérone, mort à Venise en 1611. Beau-frère de Paul Veronèse et longtemps occupé dans son atelier. Il a peint, à San Nicolò de' Mendicanti, le *Rêve de Constantin avant la bataille avec Maxence*, qui passe pour son meilleur ouvrage, et une série de scènes de la vie du Christ; à San Giovanni Crisostomo, le *Christ au jardin des Oliviers* et une *Trahison de Judas* ; à Saint-Nicolas des Florentins, un *Saint Louis*. Beaucoup d'autres peintures de Benfatto ont péri avec les églises qui les contenaient; d'autres sont cataloguées sous le nom d'*Ecole de Paul Véronèse*.

Bibl. : Ridolfi, *le Meraviglie dell' arte, overo le vite degli illustri pittori Veneti* ; Venise, 1648, in-4. — Fra Bartolommeo, Dal Pozzo, *Vite de' Pittori*...., 1718, in-4.

BENFELD. Ville de la Basse-Alsace, ch.-l. de cant. de l'arr. (*Kreis*) d'Erstein, située à 26 kil. au S. de Strasbourg sur l'Ill et le chem. de fer de Strasbourg à Bâle ; 2,541 hab. Dans la banlieue on cultive avec succès le houblon et le tabac ; la ville possède un hôpital, construit en 1625, et un établissement hydrothérapique. — Les origines de Benfeld remontent à une haute antiquité. *Beneueldim* paraît pour la première fois dans le testament de l'évêque Eddon, daté de 763 ; il faisait alors partie des domaines des évêques de Strasbourg qui le possédèrent jusqu'à la Révolution. Mentionnée comme ville à partir de 1319, Benfeld fut engagée, en 1394, par l'évêque Guillaume de Diest à la ville de Strasbourg. Le magistrat strasbourgeois l'entoura d'une enceinte fortifiée, dont on voit encore quelques vestiges, y construisit un château et en 1529 y introduisit la Réforme. Peu de temps après, l'évêché racheta la ville et y abolit le protestantisme. La ville fut assiégée en 1331 par le duc de Württemberg et l'empereur Louis de Bavière, en 1444 par les Armagnacs, auxquels elle résista victorieusement et enfin par les Suédois en 1632. Ceux-ci s'en emparèrent après un siège de quarante-sept jours et malgré une défense héroïque, dirigée par Zorn de Bulach. Pendant dix-huit ans, Benfeld servit aux Suédois de quartier général ; quand ils eurent évacué la place en 1650, les fortifications furent rasées et les habitants reçurent le sobriquet de *Schweden* (Suédois). A la fin du xvie siècle, le siège de l'ancien bailliage de *Bernstein* (V. ce nom), le plus considérable de l'évêché de Strasbourg, fut transféré à Benfeld. Les évêques y avaient un château de plaisance, sur l'emplacement duquel s'élève actuellement un immense magasin de tabacs en feuilles. L'église catholique est moderne, sauf le chœur, qui remonte à la dernière période de l'art gothique ; le temple des protestants, dont la communauté s'est formée en 1840, date de 1866. — A un kil. au N.-E. se trouve une annexe de la com. de Benfeld, le hameau d'Ehl, avec une fabrique de chicorée. Cette petite localité occupe l'emplacement d'une ancienne station gallo-romaine, appelée *Hellelum* sur les *Tables de Théodose* et *Helvetus* dans *l'Itinéraire d'Antonin*, et qui était traversée par la grande voie romaine, connue dans les anciens Itinéraires sous le nom de « route de Milan à Mayence ». On remarque sur le territoire de cette ancienne cité un grand nombre de *tumuli* et on y a découvert beaucoup d'antiquités tant gauloises que romaines. La présence de monnaies celtiques, d'une époque reculée, dans les environs immédiats d'Ehl, annonce pour *Hellelum* une origine bien antérieure à l'occupation romaine qui n'eut lieu qu'environ quarante-neuf ans avant notre ère. On présume que la florissante ville gallo-romaine a été détruite vers le ve siècle, lors de l'invasion de l'Alsace par les barbares venus d'Outre-Rhin. Au moyen âge, Ehl devint un célèbre lieu de pèlerinage, parce que, d'après la légende, saint Materne « le fils de la veuve de Naïn », devenu le premier apôtre d'Alsace, y fut enterré (Kœnigshoven, *Chronique*, pp. 269-270). — A deux kil. au S.-O. de Benfeld, se trouve Hüttenheim, village industriel avec des filatures et des tissages de coton, occupant 1,600 ouvriers.

L. W.

Bibl. : John Cœrber, *Laurus Benfeldiana*; Strasbourg, 1632. — *Annuaire du Bas-Rhin de 1822* ; pp. 320 et suiv. — Tim. Roehrich, *Mittheilungen* ; II, p. 169. — Nap. Nicklès, *Das Spital von Benfeld und der alte Kirchthurm daselbst*; Strasbourg, 1865. — Du même, *Helvetus et ses environs* dans *Bull. de la soc. pour la cons. des mon. hist. d'Alsace*, 1864, 2e série, II, pp. 113-158 ; VII, pp. 69 et suiv. — *Elsässisches Samstagsblatt*, 1866, pp. 119 et suiv. — Alfr. Erichson, *Die evangelische Gemeinde zu Benfeld in alter und neuer Zeit*; Strasbourg, 1877. — Blumstein, *Recueil d'anciens documents extraits des archives de la Basse-Alsace et relatifs aux moulins de Benfeld et de Sand* ; Strasb., 1884.

BENFEY (Theodor), orientaliste et philologue allemand, né à Nœrten (Hanovre) le 28 janv. 1809, mort le 26 juin 1881. Fils d'un marchand juif fort versé dans l'étude du Talmud, Benfey commença ses études classiques au gymnase de Gœttingue, et les poursuivit d'abord à l'Université de cette ville, puis à Münich où il resta un an. Une thèse sur *les Ligures* (restée inédite) lui valut en 1828 le titre de *doctor philosophiæ*; par sa dissertation sur Anacréon *(Observationes ad Anacreontis fragmenta genuina)* il obtint la *venia legendi* pour la philologie occidentale. Il se retira ensuite un an à Francfort-sur-le-Main (1830) où il prépara sa traduction de Térence (publiée en 1837). Les conseils pressants de Poley le décidèrent alors à l'étude du sanscrit. Il partit à Gœttingue en qualité de privat-docent et commença bientôt cette longue série de publications qui devait lui assurer la gloire. Esprit encyclopédique, en pleine possession de la philologie orientale et de la philologie classique, capable d'embrasser d'un regard les plus vastes questions et curieux pourtant des moindres détails, il se plaisait à la fois aux œuvres d'ensemble et aux études restreintes. En 1839 parut le premier de ses grands travaux, le *Griechisches Wurzel-lexicon* qui obtint de l'Institut le prix Volney. Bezzenberger, élève de Benfey et bon juge en la matière, déclare que si l'ouvrage a bien vieilli, c'est pourtant au point de vue historique un *Sturm-und-Drang Buch*. En 1840 il donna à l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber un long article sur l'Inde, qui resta près de vingt ans, jusqu'à la publication de Hunter, le meilleur résumé des connaissances relatives à l'Inde. Il élargit le cercle de ses études grammaticales et linguistiques jusqu'à l'Egypte et à la Perse. Sa dissertation *Ueber das Verhältniss der ægyptischen Sprache zum semitischen Sprachstamm*, 1844, proposa la théorie, admise depuis dans la science, d'une parenté originelle entre l'égyptien et les langues sémitiques. Trois ans plus tard, il publiait les *Inscriptions perses*, avec traduction et glossaire (1847). La Perse le ramena à l'Inde, où il se confina dès lors. L'édition d'un des grands recueils védiques, le *Sâmavéda* (1848), fut un vrai tour de force à la date où il parut. Ni la rareté des manuscrits, ni l'obscurité des formules, ni la difficulté de la langue n'arrêtèrent Benfey ; il se sentait plutôt attiré par ces obstacles, et il caressait déjà sans doute le projet de sa Grammaire védique si longtemps annoncée, si impatiemment attendue et restée inachevée. La *Grammaire complète de la langue sanscrite* (1852), fruit d'un labeur énorme, est trop inspirée des modèles hindous pour convenir aux intelligences occidentales ; en outre les documents védiques et épiques manquaient alors trop pour permettre d'écrire une grammaire historique. L'*abrégé* paru en 1855 *(Kurze Sanskrit Grammatik)* et destiné aux débutants de la linguistique, était aussi trop touffu et trop confus. Mais la *Chrestomathie* (1855) par la variété, l'abondance et l'heureux choix des textes rendit et rend encore de précieux services à l'étude du sanscrit. Le *Sanskrit-English*

dictionary (1866) mérite les mêmes éloges; il était impossible dans le cadre restreint que Benfey s'imposait de faire entrer plus de mots, de faits et de documents. Il couronnait enfin son œuvre linguistique par une *Histoire de la linguistique et de l'orientalisme en Allemagne* (1869), chef-d'œuvre de science, de netteté, de finesse et d'impartialité. Dans l'intervalle, et en guise de distraction, il donnait au *Folklore* une base scientifique par sa traduction du *Panchatantra* (2 vol. 1859); le premier volume, qui atteste une lecture prodigieuse, retrace l'histoire de chacun de ces contes à travers les littératures.

Pour fonder l'union des deux philologies qu'il avait si heureusement cultivées, Benfey créa une Revue dont le titre était un programme : *Orient und Occident*. Mais l'existence en fut éphémère (1862-1866). — Les derniers travaux de Benfey sont des monographies insérées surtout dans les Mémoires de l'Académie de Gœttingue : *Etude sur le Cratyle* (1866); *Formation du pluriel du verbe indo-germanique* (1867); *Jubeo et sa parenté* (1871); *les Terminaisons verbales en* r; *le Suffixe* ia *ou* ya *indo-germanique; l'Optatif indo-germanique; le Vocatif indo-germanique* (1872); *le Génitif singulier indo-germanique; le thème de* deux : du *en indo-germanique; Hermès, Minos, Tartaros; Mazdàh et Medàhs; Introduction à la grammaire védique; le Texte samhitâ* (1874); *les Différences de quantité entre le texte pada et le Texte samhitâ* (1874-1876); *Vedica* (1877).

Le cinquantenaire du doctorat de Benfey en 1878 fut célébré par un brillant jubilé : Weber, Max Müller, des savants étrangers même dédièrent à cette occasion des ouvrages à Benfey. C'est que chez lui les mérites de l'homme égalaient ceux du professeur et du savant. Il était bon, simple, affable, égal. Des difficultés politiques et religieuses, soulevées par la jalousie, entravèrent longtemps sa carrière. C'est en 1862 seulement, lorsqu'il était déjà membre des Académies de Munich (1856), de Berlin (1860), de Paris (1861), qu'il fut nommé professeur ordinaire à Gœttingue, et il n'entra à l'Académie de Gœttingue qu'en 1864. Réduit à un traitement qui varia de 300 à 600 thalers, il connut longtemps la gêne et le besoin; il dut en janv. 1848 passer avec sa famille à l'église évangélique « non point par conviction, disait-il, mais pour faire tomber les barrières qui le séparaient de la civilisation chrétienne ». Il chercha d'abord à entrer au service de la France et se mit en relation avec Burnouf qui lui témoigna une sympathie et une amitié constantes; mais Burnouf ne put lui procurer aucun emploi à Paris. S. Lévi.

BENFEY (Rudolf), né à Breslau en 1823, de parents israélites, mort en 1873, docteur en philosophie de l'université de Berlin, fut d'abord attaché, après sa conversion, en qualité de conférencier en titre, à l'une des nombreuses communautés religieuses libres *(freireligiöse Gemeinden)* fondées en Allemagne par opposition au protestantisme orthodoxe. Lorsqu'on créa, en 1866, en Allemagne, la Société pour la propagation de l'instruction dans les masses *(Verein für Verbreitung von Volksbildung in Deutschland)*, à la tête de laquelle se trouvaient MM. Gneist, Victor Böhmert, Schulze-Delitsch, Max Hirsch, Duncker, Waldeck, etc., il fut nommé professeur *ambulant (Wanderlehrer)* de cette association et parcourut en cette qualité un grand nombre de villes, répandant partout les doctrines des progressistes allemands. Ses principaux ouvrages sont : *Die Stellung des fortgeschrittenen Juden zur freien evangelischen Gemeinde* (adressé à Wislicenus, de Halle), (Leipzig, 1847, in-8); *Die protestantischen Freunde und die Juden* (Leipzig, 1857, in-8); *Schleiermacher und seine Bedeutung für das deutsche Volk* (Berlin, 1868, in-8); *Lessing, die Grundsaüle deutscher Literatur* (Berlin, 1869, in-8); *Wegweiser in die Geschichte der Philosophie* (Leipzig, 1869, in-12); *Socialismus und Genossenschaft* (Berlin, 1869, in-8); *Alex. von Humboldt und seine Bedeutung für Volksbildung* (Berlin, 1869, in-8); *Die Stellung Bayerns zur deutschen Frage* (München, 1870, in-8). Victor Dave.

BENGALE. Contrée de l'Hindoustan, jadis prov. de l'empire Mogol faisant actuellement partie des possessions anglaises et comprise dans la présidence de Bengale; bornée au N. par le Népal et le Boutan, à l'E. par l'Assam, au S. par le golfe de son nom, et à l'O. par les provinces d'Orissa et de Bahar. Superficie : 215,000 kil. q.; 30,000,000 d'hab.; chef-lieu, Calcutta, villes principales Dacca et Mourchid-Abad; arrosé par le Gange, le Brahmapoutra et leurs nombreux affluents. Le Bengale présente de vastes plaines basses, humides, boisées, insalubres, mais très fertiles en riz, blé, orge, maïs, lin, canne à sucre, tabac, opium, indigo, bétel, etc. La sériciculture y donne de très beaux produits. Dans les forêts, on rencontre des tigres, des éléphants sauvages, d'énormes reptiles, des sangliers et d'innombrables singes. Les habitants du Bengale parlent le *bengali*, langue dérivée du sanscrit et professent les uns l'islamisme, les autres le brahmanisme; la religion chrétienne y fait des progrès.

Longtemps indépendant, le Bengale fut subjugué par les Afghans en 1203, puis devint tributaire des Mogols jusqu'en 1340. A cette époque, il forma un royaume indépendant, fut soumis, en 1558, au sultan de Delhi, placé ensuite sous la surveillance de la présidence de Madras, et enfin complètement occupé par les Anglais en 1765. Depuis cette époque, l'héritier des souverains indiens conserve son titre et reçoit de l'Angleterre une pension de 5,600,000 francs.

La présidence de Bengale ou de Calcutta, dont le Bengale proprement dit fait partie, est la plus importante et la plus riche des quatre grandes divisions de l'Indoustan anglais; elle s'étend du pied de l'Himalaya au N., au détroit de Singapour au S., et de l'empire des Birmans à l'E., à la présidence du Pendjab à l'O. La superficie est de 932,800 kil. q.; sa population de 54,000,000 d'âmes. La présidence du Bengale comprenait, avant les dernières guerres, deux grands gouvernements; le Bengale propre à l'E. du confluent de la Gogra et de la Sona dans le Gange et la vice-présidence d'Agra depuis ces confluents jusqu'à l'Himalaya. Mais depuis l'acte du parlement qui a mis fin, en 1858, à l'existence de la célèbre *Compagnie des Indes* comme puissance politique et qui a donné à la couronne le gouvernement direct de l'Inde, la présidence du Bengale se compose : 1° des anciennes provinces de Bengale, de Bahar et de l'ex-royaume d'Oude (Aouh) au N.; 2° des anciennes provinces d'Orissa, Gondouanah et Bérar à l'O.; 3° de l'Indo-Chine anglaise, c.-à-d. des provinces d'Assam, Aracan, Pégou, Ténassérim, un grand nombre d'îles, Malacca et Singapour.

Le gouverneur général réside à Calcutta, qui est aussi le siège d'un conseil suprême et d'un lieutenant gouverneur. Une contrée aussi vaste présente une grande variété de sol, de climats et de produits. Ce sont en général des plaines immenses : celles des bords du Gange, du Brahmapoutra sont surtout très étendues. On y rencontre, principalement dans les districts de Dacca et de Radjechaye, de grandes lagunes qu'on désigne sous le nom de *jeels*. Au N. et surtout dans le Koumaon, traversé par des contreforts de l'Himalaya s'étendent d'immenses forêts et on y trouve, à diverses hauteurs, tous les végétaux de l'Asie et de l'Europe. La partie orientale du district de Delhi touche au grand désert indien et en fait même partie; le sol y est complètement stérile, mais le reste de ce district est un pays de plaines très fertile et fort bien cultivé. Le Doab est aussi un pays de plaines couvertes de hautes graminées. Allah-Abad est l'une des parties les plus fertiles du Bengale et même de l'Hindoustan. Le sol s'élève vers le S.-O. et forme des montagnes dans les districts de Bandah et de Kalpou.

Les habitants du Bengale lorsqu'ils sont jeunes sont généralement beaux, de taille moyenne et, suivant le rang,

olivâtres, presque blancs, ou bruns presque noirs; leur visage est ovale, leur nez aquilin, leurs yeux et leur cheveux noirs. Ils sont d'une constitution assez faible et ne peuvent supporter un changement de climat. Ils ont peu de maladies et pourtant ne parviennent pas à un âge fort avancé ; ils se marient jeunes et il n'est pas rare de voir des femmes de quatorze et même de douze ans déjà mères. Ils sont vifs, enjoués, curieux et polis, mais ils manquent d'énergie ; ils sont fréquemment de mauvaise foi ; ils aiment les procès. Les environs de Calcutta sont, du reste, plus mal habités sous ce rapport que le reste de la province. M. d'E.

Bibl. : Ch. Stewart, *History of Bengal from the first mahometan invasion*; Londres. — *History, Antiquities, Topography and Statistics of Eastern India*; Londres, 1838. — W. Hunter, *Annals of rural Bengal*; Londres, 1868. — I. Beames, *Outlines of indian philology*; Londres, 1868, p. 15. — Col. Dalton, *Descriptive Ethnology of Bengal*, 1874. — J.-A.-G. Barton, *Bengal*; Londres, 1874. — L. Rousselet, *l'Inde des Rajahs*; Paris, 1875.

BENGALE (Golfe du). Le *Gangeticus sinus* des anciens. Vaste baie de l'océan Indien, comprise entre les deux presqu'îles des Indes, au N. de l'île de Sumatra. Elle reçoit plusieurs des plus grands fleuves de l'Asie (V. Asie).
M. d'E.

BENGALE (Feux de). On a donné le nom de *feux de Bengale* ou *feux de théâtre*, à des mélanges capables de s'enflammer en produisant une lumière colorée. Le mélange doit donc renfermer à la fois des comburants et les combustibles : nitrates, chlorates, soufre, sulfures, charbon, résine, etc. La coloration est donnée par les métaux : on sait que les sels de strontium colorent la flamme en rouge ; ceux de sodium en jaune ; ceux de potassium en violet ; ceux de cuivre et l'acide borique en bleu ; ceux de thallium en vert ; ceux de baryum en vert, etc.

Tous les matériaux, comburants et combustibles, doivent être mélangés intimement, à l'état sec ; on les comprime ensuite dans des capsules ou dans des boîtes en tôle. On se sert, autant que possible, de sels non hygrométriques.

Voici, d'après Upmann et Meyer, les mélanges qui sont les plus employés :

I. *Flamme blanche.*

	I	II	III
Salpêtre	12	24	32
Soufre	4	7	8
Sulfure d'antimoine	1	»	»
Réalgar	»	2	»
Antimoine métallique	»	1	12
Minium	»	»	10

La composition I, qui est la plus employée, donne par combustion une flamme blanche, légèrement bleuâtre.

La composition II ne se distingue des *feux indiens* que par le présence d'un peu d'antimoine métallique.

II. *Flamme rouge.*

	I	II	III	IV	V
Azotate de strontium	40	56			
Carbonate de strontium	»	»	23		
— de chaux	»	»	»	23	
Chlorure de calcium	»	»	»	»	23
Chlorate de potassium	5	20	61	61	61

Les trois premiers mélanges brûlent avec une flamme rouge ; le 4e avec une teinte pourpre ; le 5e avec une flamme rosée.

III. *Flamme jaune.*

	I	II	III	IV
Azotate de sodium	48	»	»	20
Carbonate de sodium	»	20	23	»
Soufre	15	17.5	16	5
Sulfure d'antimoine	4	»	»	1
Charbon pulvérisé	1	1.5	»	1
Salpêtre	»	61	»	»
Chlorate de potassium	»	»	61	»

IV. *Flamme verte.*

	I	II	III	IV
Azotate de baryum	45	60	8	12
Chlorate de potassium	10	18	3	5
Soufre	12	22	3	4
Sulfure d'antimoine	1	»	»	»

V. *Flamme bleue.*

	I	II	III
Sulfate de cuivre ammoniacal	15	12	»
Alun calciné	»	12	23
Chlorate de potassium	28	60	61
Soufre	15	16	16
Sulfate de potassium	15	»	»
Azotate de potassium	27	»	»

Le premier mélange donne un bleu pur, le second un bleu foncé, le troisième un bleu clair.

VI. *Flamme violette.*

	I	II
Alun	12	16
Carbonate de potassium	12	16
Chlorate de potassium	60	54
Soufre	16	14

Le no 1 donne un violet foncé, le no 2 un violet clair.

Il existe des mélanges qui produisent des effets lumineux d'un effet magnifique, mais ils sont plus coûteux.

Par exemple, le mélange d'Uhden brûle avec une belle flamme blanche, bordée de bleu :

Azotate de potassium	20
Soufre	5
Sulfure de cadmium	4
Charbon pulvérisé	1

La composition de Crookes, ainsi nommée du nom du chimiste qui a découvert le thallium, donne une magnifique flamme verte :

Chlorate de thallium	8
Calomel	2
Matière résineuse	1

On obtient également une belle coloration verte avec la composition suivante :

Picrate d'ammonium	25
Azotate de baryum	67
Soufre	8

Le même sel phénolique donne des colorations vertes ou rouges suivant qu'on l'associe avec des sels de baryum ou de strontium :

	Vert.	Rouge.
Picrate d'ammonium	48	54
Nitrate de baryum	52	»
— de strontium	»	46

Les colorations mélangées ne sont obtenues que très difficilement, parce que la superposition des couleurs tend à engendrer du blanc, celui-ci n'étant qu'un mélange de toutes les couleurs. C'est ainsi que, d'après Winkelbech, l'addition de 2 °/o seulement d'une composition jaune à une autre composition rouge, donne une flamme qui n'a pas de couleur appréciable. La belle flamme violette des sels de potassium est entièrement masquée par la présence d'une petite quantité d'un sel de soude. Néanmoins on peut produire des effets remarquables en faisant brûler simultanément divers mélanges choisis de telle sorte que les couleurs soient, autant que possible, complémentaires. Par exemple, en faisant brûler un mélange qui fournit un vert pâle à côté d'une flamme rouge intense, on obtient par contraste une coloration vert d'herbe ; une flamme d'un vert foncé, placée dans le voisinage d'un rouge faible, communique à cette dernière une belle teinte cramoisie, etc. L'œil, fatigué par l'éclat de rayons fortement colorés, devient moins sensible à leur perception ; inversement, sa sensibilité se trouve exaltée pour les couleurs complémentaires.

Thénius a fait connaître un procédé de préparation de *torches de Bengale*, qui peuvent remplacer les torches résineuses. On obtient des flammes colorées dont on ralentit la combustion par l'addition de laque ou d'acide stéarique, la coloration étant fournie, comme pour les feux de Bengale, par des sels métalliques (V. Artifice).
Edme Bourgoin.

BENGALI. Nom d'une *langue* moderne et d'une *écriture* de l'Inde, spécialement usitées au N.-E. de la péninsule, et, comme le nom l'indique suffisamment, dans le Bengale. Nous parlerons d'abord de la langue et de la

littérature ; nous dirons ensuite quelques mots de l'écriture.

Langue. Le champ du bengali s'étend depuis les montagnes du Boutan au N. jusqu'à la baie du Bengale et même jusqu'à la rive du Mahannady au S. sur une longueur d'environ 563 kil. et de Râmgour à l'O. jusqu'à Aracan, à l'E. sur une longueur d'environ 643 kil., soit sur une superficie de près de 362,000 kil. q. (ou 18,000 lieues carrées). On estime qu'il est parlé par 37 millions de personnes, dont plus de la moitié hindous, le reste musulmans ; ce qui donne au bengali le second rang parmi les langues de l'Hindoustan, le premier appartenant à l'hindoustani parlé par 50 millions de personnes. De toutes les langues modernes de l'Inde, le bengali est celle qui se rapproche le plus du sanscrit : il s'y trouve bien une assez forte proportion de mots persans et arabes ; mais les quatre cinquièmes du vocabulaire sont de pur sanscrit. Voici en peu de mots le système grammatical de cet idiome : le bengali ne connaît point de genre dans les noms, bien qu'il fasse la distinction des sexes ; mais on reproche aux « pédants » de chercher à y introduire cette complication grammaticale. Le pluriel s'indique par un suffixe ajouté au nom, ou par un autre nom exprimant une idée collective. Les rapports des noms sont exprimés par des suffixes tels que : *ke*, *te*, etc., répondant à l'accusatif, au datif, au génitif, à l'ablatif, à l'instrumental, au vocatif. — L'adjectif est invariable, il prend seulement une terminaison féminine, lorsqu'il accompagne un nom féminin. Le verbe a neuf formes, à mode personnel, savoir : deux présents et deux passés (définis et indéfinis), un imparfait, un plus-que-parfait, un futur et un conditionnel, enfin l'impératif, mode dont aucune langue paraît n'être privée. Les formes de l'infinitif, du participe, du gérondif sont au nombre de sept, sans compter les modifications dont quelques-unes d'entre elles sont susceptibles. Toutes les formes verbales s'expriment par des suffixes ajoutés à la racine. La syntaxe du bengali, en général assez simple, se distingue par ce trait dominant, qui du reste ne lui appartient pas en propre, que le mot déterminé précède le déterminant ; ainsi l'adjectif précède son substantif, le nom précède l'autre nom ou le verbe dont il est le complément. Les équivalents de nos « prépositions » viennent à la suite du mot dont ils déterminent un rapport et sont de véritables «postpositions».

Dans le bengali comme dans toutes les autres langues, celles de l'Orient surtout, on distingue la langue écrite (ou élégante) et la langue parlée (« colloquial » ou « familial » disent les Anglais). La première, celle des bons écrivains, respecte le génie de la langue en la préservant de tout écart et fait un emploi judicieux et heureux de toutes les ressources qu'elle présente ; l'autre, qui est d'un usage quotidien, est riche en termes d'agriculture et d'économie domestique, mais ne répond pas à toutes les exigences de la culture intellectuelle ; elle tend d'ailleurs à s'altérer par certains défauts de prononciation et par l'abus des termes explétifs. Mais à côté de ces deux formes du langage qu'on peut appeler normales, il en est deux autres, deux formes dépravées, qui dénaturent la langue d'une manière systématique et qu'on appelle le « style pédant » et le « style pratique ». Le premier se distingue par l'imitation forcée et exagérée du sanscrit, l'introduction de mots et de composés empruntés à l'ancienne langue et qui n'ont pas reçu droit de cité dans la nouvelle. Cette tendance paraît n'être pas sans analogie avec les tentatives faites en Grèce pour ramener le grec moderne au grec ancien. Les défauts du « style pédant » se font particulièrement sentir, comme on pouvait s'y attendre, dans les ouvrages traduits du sanscrit. — Par un système semblable, bien qu'opposé, le « style pratique » admet et introduit de force dans la langue des termes persans, arabes, anglais, en plus grande quantité que le génie de la langue ne le comporte et que la nécessité ne l'exige. Ce langage bigarré de mots étrangers est surtout celui des Musulmans et des Hindous au service des Européens. Le style « pédant » et le style « pratique » nous montrent l'action divergente et rivale des deux éléments partout en présence sur le sol indien, les indigènes et les conquérants venus d'Asie ou d'Europe, s'exerçant sur la langue pour en changer le caractère. Les quatre langages ou styles qui viennent d'être décrits ne sont pas à proprement parler des dialectes. On a nié que le bengali eût des dialectes; et c'est l'avis de quelques missionnaires. Mais il est constant que le langage n'est pas uniforme sur toute l'étendue du pays et que les habitants des deux extrémités opposées ne sont pas en état de se comprendre mutuellement. Beames distingue quatre principaux dialectes selon les régions, ceux du N., de l'E., du S. et du centre ; ce dernier représentant la langue classique. Mais d'autres autorités distinguent les dialectes d'après les localités, ceux de Pourniah, Rangpour, Kotch, Sailhet, Rabha, Meeyang et Tchittagong; il existe aussi un bengali mahométan qui ne doit pas différer de ce que nous avons appelé langue ou style « pratique ».

Littérature. La langue bengalie est une langue cultivée. Il est vrai que sa littérature consiste surtout en ouvrages traduits ou imités du sanscrit ; les grands monuments de l'ancienne littérature de l'Inde ont passé en bengali traduits littéralement ou abrégés. Mais il y a des ouvrages originaux, principalement des poèmes, et surtout des chants populaires et religieux. Parmi ceux-ci les plus renommés et les plus connus sont ceux qui entrent dans le recueil intitulé : *Tchaitanya-tcharitram* « vie du (philosophe) Tchaitanya » par Trilotchana-dâs. Les hymnes et autres pièces diverses qui le composent sont chantés partout dans le Bengale, sur les bateaux du Gange, dans les pagodes, dans toutes les fêtes et assemblées religieuses. Un autre recueil, portant le même titre et de même nature, a pour auteur le médecin Krichna-dâs. Outre la littérature qu'on peut appeler proprement indigène, il existe un grand nombre d'ouvrages d'éducation et autres composés par des natifs dans l'esprit et sous l'influence des Européens.

Ecriture. Le bengali s'écrit avec des caractères spéciaux qui portent également le nom de bengali. Comme toutes les autres écritures de l'Inde, ils ne sont qu'une variété d'une seule et même écriture dont le type le plus accompli, le plus beau et le plus sévère en même temps, est le dévanagari. Le caractère bengali est plus enjolivé, plus fleuri, et paraît plus élégant ; mais il est moins net, et la lecture des manuscrits bengalis est plus laborieuse que celle des manuscrits dévanâgaris. L'écriture bengalie ne sert pas exclusivement pour la langue du même nom. Sans parler de quelques idiomes particuliers, tout à fait distincts du bengali, qui emploient ce caractère, on en fait grand usage pour le sanscrit. Une bonne partie des manuscrits sanscrits est en caractères bengalis. Le plus ancien spécimen connu de cette écriture date des dernières années du XIIe siècle, il est fourni par un manuscrit sanscrit qui porte la cote Add. 1699, dans la collection des Mss. Orientaux du British Museum, à Londres. L. Feer.

Bibl. : Duncan Forbes, *A grammar of the bengali language* ; Londres, 1861. — Robert Cust, *A sketch of the modern languages of the East Indies* ; Londres, 1878. — John Beames, *A comparative grammar of the modern Aryan languages of India* ; Londres, 1872-79, 3 vol. — C. Bendall, *Catalogue of the buddhist sanskritmanuscripts in the university library, Cambridge* (*Palaeographical introduction*); Cambridge, 1883.

BENGALI (Ornith.). Nom donné à une foule de petits Passereaux de volière et notamment aux espèces du genre *Astrild* (V. ce mot) que l'on croyait toutes originaires du Bengale, mais dont plusieurs viennent en réalité de l'Afrique tropicale, de l'Australie et des îles de l'Océanie.

BENGEL (Johann-Albrecht), célèbre théologien luthérien, né à Winnenden, petite ville de Württemberg, le 24 juin 1687, mort le 2 nov. 1752, fit ses classes au gymnase de Stuttgart (1699-1703) et ses études théologiques à l'université de Tubingue. Sa piété ne l'empêcha point de se livrer à une étude consciencieuse de la philosophie, notamment de celle de Spinoza, qui n'entama pas sa foi ; il sut, du reste, tou-

jours allier une érudition rare à une soumission enfantine aux doctrines de son Eglise et gagner, autant par sa science que par la pureté de sa vie et la sincérité de sa piété, la vénération de toute l'Allemagne protestante. En 1713, il accepta les modestes fonctions de professeur de langues anciennes dans un collège rural, le séminaire de Denkendorf, où il publia les *Lettres de Cicéron*, avec commentaire, et plusieurs écrits patriotiques grecs. Mais il consacra surtout sa science et son talent au livre qu'il chérissait par-dessus tous les autres, au Nouveau Testament. Il conçut l'idée d'en reviser le texte, en tenant compte des variantes des manuscrits les plus dignes de confiance et en s'affranchissant complètement du texte reçu. C'était faire acte de courage, à une époque où une orthodoxie étroite regardait d'un œil jaloux toute atteinte portée au texte officiel. Bengel se procura toutes les éditions imprimées qu'il put réunir, vint-quatre manuscrits grecs et beaucoup de manuscrits latins, et fit paraître en 1724 son *Apparatus criticus*, en même temps qu'une édition revisée du Nouveau Testament. C'est lui aussi qui, le premier, eut l'idée de classer par familles les anciens manuscrits du Nouveau Testament. En 1742 il compléta son œuvre en publiant son *Gnomon Novi Testamenti in quo ex nativa verborum vi simplicitas, profunditas, concinnitas, salubritas sensuum cœlestium indicatur*. Ce commentaire, souvent réédité (en dernier lieu en 1853), jouit encore aujourd'hui d'une considération bien méritée; il a exercé une influence profonde sur le développement de la science exégétique allemande. Son principe, dans l'étude des textes, c'était qu'il faut toujours donner la préférence à la leçon la plus obscure plutôt qu'à la plus claire, celle-ci devant nécessairement avoir été substituée à la première. En 1741, il fut appelé au poste élevé de prélat et de conseiller de cour *(fürstlicher Rath)*; en 1749, il devint conseiller de consistoire et prélat d'Alpirspach, avec résidence à Stuttgart. Bengel a eu la rare bonne fortune d'être également apprécié par ses contemporains et par les générations suivantes. De son vivant, il a été l'un des hommes les plus aimés de son pays; mais, chose étrange, il le devait moins à ses travaux scientifiques, qu'au don de prophétie que lui attribuaient ses contemporains. En effet, celui de ses ouvrages, qui a le plus contribué à établir sa réputation théologique, est son *Ordo temporum*, paru en 1741, dans lequel il retrace l'histoire et prédit l'avenir jusqu'à la fin du monde, d'après les prophéties de la Bible; il annonce le commencement du « règne de mille ans » pour l'année 1836; il serait trop long d'entrer dans le détail de ses calculs. Il publia ensuite une apocalypse expliquée, qui fut traduite dans presque toutes les langues de l'Europe. — La vie de Bengel a été racontée par son fils d'après des notices laissées par lui-même. Sa biographie la plus complète est celle de son petit-fils: Burk, *Bengels Leben u. Wirken*, 1831, suivi de *Bengels litterärischer Briefwechsel*, 1837. En Angleterre a paru: *Walker*, *Memoir of the life of J.-A. Bengel* (Lond., 1837). Biographie la plus récente: O. Wächter, *J.-A. Bengel Lebensabriss* (1865). Ch. Pfender.

BENGER (Elisabeth Ogilvy), femme de lettres anglaise, née à Wells (Somerset) en 1778, morte à Londres le 9 janv. 1827. Fille d'un pauvre boutiquier, Elisabeth montra dès son enfance un grand désir de savoir et, ne pouvant se procurer de livres, elle raconte qu'elle s'arrêtait devant l'étalage de l'unique librairie de Chatham, où son père avait obtenu un emploi dans les bureaux de la marine, et lisait les pages des volumes ouverts. Le père, fier des dispositions de sa fille, la mit à douze ans dans une école de garçons pour qu'elle apprît le latin. A treize ans elle avait écrit un poème, *the Female Geniad*, imprimé sous le patronage de lady de Crespigny, à qui son oncle sir David Ogilvy l'avait présentée. Son père qui, par la protection de ce même oncle, sans doute, avait été nommé à l'office de commis aux vivres, sur le navire de l'amiral lord Keith, mourut aux Indes, laissant sa veuve sans ressources. Elle quitta Chatham avec sa fille pour se retirer chez des parents à Devizes; mais l'enfant était devenue grande, elle avait vingt-deux ans et brûlait d'aller à Londres. La mère et la fille s'installèrent dans un pauvre quartier (1800) et bientôt Elisabeth qui était entrée en relations avec Charles Lamb, fit partie d'un petit cercle littéraire qui comptait nombre d'illustrations du temps, le poète Campbell, le peintre Smirke, mistress Barbauld, Elisabeth Hamilton, les docteurs Aikin et Gregory, etc. Elle essaya d'abord le théâtre par une pièce, *Honey moon* (la lune de miel) mais y renonça pour se livrer à la poésie, aux œuvres historiques et aux romans. En 1809 parut le *Commerce d'Esclaves*, fatras de 850 vers auquel son ami Smirke donna une grande valeur par de magnifiques illustrations et qu'on publia in-4°, avec grand luxe, au prix de cinq guinées. Un roman, *Marianne*, suivit, puis vinrent des remarques sur l'*Allemagne* de Mme de Stael, qui décrivit à son tour miss Benger comme la plus intéressante femme qu'elle ait rencontrée pendant sa visite en Angleterre. En 1813 second et dernier roman, *the Heart and the Fancy* (2 vol.), traduit en français en 1816. Très versée en allemand elle donna un vol. des lettres de Klopstock. Plusieurs poèmes légers parurent anonymement dans le *Monthly Magazine*. Ses derniers ouvrages sont moitié historiques et moitié biographiques, sous le titre de *Mémoires d'Elisabeth Hamilton* (1818, 2 vol.); *de John Tobin* (1820); *d'Anne Boleyn* (1821, 2 vol.); *de Marie, reine d'Ecosse* (1823); *d'Elisabeth de Bohême* (1825, 2 vol.). Malgré ses travaux, miss Benger, que ses biographes nous montrent aimable et intéressante, pleine de vivacité et d'enthousiasme, douée d'une voix mélodieuse et charmeuse par sa conversation, lutta toute sa vie contre la pauvreté. Hector France.

BENGESCO (Georges), littérateur roumain, né à Tîrgu-Jiului, en 1837. Il fut destiné, dès son enfance, à la carrière des armes et reçut de bonne heure une éducation militaire. Afin de compléter ses connaissances techniques, il fut envoyé en France, où il passa deux ans, et de là à Vienne, où il se perfectionna dans la connaissance de la langue allemande. Rentré dans sa patrie, il entra définitivement dans l'armée, où, grâce à ses capacités et à sa bonne conduite, il devint officier et, dès l'année 1867, il fut élevé au grade de capitaine du corps des pompiers de Iasi, où il se maria; il fut placé ensuite, toujours avec le rang de capitaine, à la tête de l'intendance militaire de Iasi.

Sur le terrain littéraire, G. Bengesco s'est acquis la réputation d'un dramaturge distingué; il débuta par une comédie: *l'Amour d'un oncle*, composée d'après Eugène Sue. Peu après, en 1870, il obtint un beau succès avec une comédie originale, *Une Palme au bal masqué*, et bientôt avec une troisième comédie intitulée *Nu'i pentru cine se pregatesce ci pentru cine se nimeresce*. Toutes ces pièces ont été jouées plusieurs fois avec un grand succès sur la scène de Iasi, et la *Palme au bal masqué* a été de plus publiée dans les *Convorbiri literare*. Mais son chef-d'œuvre est sans contredit *Radu III*, drame historique en cinq actes, écrit en vers rimés et dédié à S. A. la princesse Elisabeth. On ne peut trouver une langue plus sonore et une versification plus correcte. L'action de la pièce est des plus intéressantes; il est seulement fâcheux que les idées élevées et profondes y soient aussi rares. Outre ces ouvrages, G. Bengesco a traduit du français plusieurs drames et plusieurs comédies, et en dernier lieu, l'opérette bien connue, *la Fille de Madame Angot*. J. Monnier.

Bibl.: Vasile Grigorie Pop, *Conspect asupra Literaturei române si scriitorilor ei*; Bucarest, 1876, t. II, p. 15.

BENGESCO (Georges), cousin du précédent, diplomate et littérateur roumain contemporain, né à Craïova (Valachie), en 1848. M. G. Bengesco, qui a fait ses études à Paris et qui est attaché depuis plusieurs années comme premier secrétaire à la légation de Rou-

manie en cette ville, a acquis une connaissance remarquable de la langue et de la littérature françaises, qui l'a placé au rang des meilleurs écrivains contemporains de notre pays. Il s'est fait avantageusement connaître par de nombreuses publications historiques et littéraires, et s'est acquis le renom de l'un de nos meilleurs bibliographes par la publication de son principal ouvrage intitulé *Bibliographie des œuvres de Voltaire* (Paris, 1882-1885, 2 vol. in-8), ouvrage du plus grand mérite et source inépuisable de renseignements pour les lettrés et les bibliophiles. Ce travail a d'ailleurs été couronné par l'Institut et l'auteur a reçu en retour de l'Etat plusieurs distinctions honorifiques. Outre de nombreux articles fournis à des revues littéraires et scientifiques françaises et roumaines, M. G. Bengesco a publié, en collaboration avec M. E. Picot, un petit volume fort précieux, sous le titre de : *Alexandre Ier le Bon, prince de Moldavie* (Vienne, 1882, in-16). Il a aussi fait paraître une *Notice bibliographique sur les principaux écrits de Voltaire* (Paris, 1882, in-8), ainsi que plusieurs travaux concernant l'histoire littéraire des deux pays. J. MONNIER.

BENGHAZI. Ville et port de la Tripolitaine, capitale de la Barka, par 32° 6′ 54″ lat. N. et 17° 42′ 51″ long. E. Fondée par les Grecs de la Cyrénaïque sous le nom d'Hesperis, elle reçut de Ptolémée Evergète le nom de Bérénice. Les débris de la ville antique se trouvent ensevelis sous le sable près de l'emplacement actuel de Benghazi. Le nom moderne vient d'un saint musulman dont le tombeau s'élève près du rivage. Le port, dont un phare éclaire l'entrée, est à moitié ensablé. A l'E. de la ville se trouve un lac salé qui en été n'est rempli que de vase; la brise empêche les marécages d'engendrer des fièvres aussi graves que dans les autres villes de la côte. Mais la peste a ravagé Benghazi en 1858 et en 1874. Benghazi a 15,000 hab. dont un millier d'Italiens, de Maltais et de Grecs; le reste se compose de Juifs, d'Arabes et de noirs. Benghazi est entourée d'une campagne fertile. Elle exporte du bétail, des céréales, des laines, du beurre, du sel, des éponges, et reçoit des cotonnades, du sucre, du vin, des bois de construction. Des marins grecs et italiens pêchent annuellement sur la côte pour 2,000,000 de fr. d'éponges. Le commerce est considérable; en 1871, il atteignait 2,500,000 fr. et en 1879, 11,685,000 fr. Il se fait avec Malte, l'Angleterre, la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie. La France a un agent consulaire à Benghazi et une école dirigée par les sœurs de Saint-Joseph. La population musulmane est très fanatique, et les autorités sont sous la domination de la secte des Senousiyâ. L. DEL.

BIBL. : FÉRAUD, *Revue africaine*, 1876. — Pce Ludwig SALVATOR, *Yachtreise in den Sirten*, 1874. — DUVEYRIER, *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1884, p. 167. — SCHLÖZER, *Summarische Geschichte von Nord-Afrika*; Gœttingue, 1775. — BEECHEY, *Voyage to explore the northern coasts of Africa*, 1822. — PASQUA, *Benghazi* (*Revue de Géographie*, t. VIII). — V. GUERIN, *la France catholique en Tunisie et en Tripolitaine*, 1886.

BENGIRI (Bot.). Rheede (*Hort. malab.*, IV, 105, tab. 51) a décrit et représenté sous ce nom un arbre des côtes du Malabar, le *Sapium aucuparium* Jacq., Euphorbiacée du genre *Excœcaria*, dont toutes les parties sont gorgées d'un suc laiteux, extrêmement âcre, aussi vénéneux, dit-on, que celui du Mancenillier. On l'appelle vulgairement *Bois de glu*. Ses fruits constituent les *Nelica d'inferno* ou *Noix d'Enfer* des colons. Ed. LEF.

BEN GORIEN (V. GORIONIDES).

BENGTSSON ou BENEDICTI (Johan) (V. OXENSTJERNA).

BENGTSSON (Jon), de Strœby (læn de Kronoberg), homme politique suédois, assassiné en 1797, à l'âge d'environ quatre-vingts ans. Quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, il représenta aux diètes, de 1755 à 1792, les trois cantons du Værend et fut le chef d'un parti qui obtint pour les paysans de la couronne, moyennant une redevance, la pleine propriété des terres cultivées par eux. Vendant ses votes, comme ses collègues, il devint riche de trois tonnes d'or (120,000 fr.) qui lui coûtèrent la vie. B-S.

BENGUÉLA. La plus méridionale des deux provinces qui forment le gouvernement général d'*Angola* (V. ce nom), dans la partie portugaise de la région maritime communément appelée Basse-Guinée, au S. de l'Equateur, où elle s'étend, par delà le *Counène* (V. ce nom), son fleuve principal, jusque vers le cap Frio. Au N. du Counène, elle présente la grande baie des Poissons et le cap Negro, puis les embouchures du Covoca, du Caroundjambo, du Coporara et du Caloumbela, tous tributaires de l'Atlantique. On évalue la superficie totale du pays à environ 275,000 kil. q. Sa population, qui n'atteint pas un demi-million d'âmes, est presque entièrement formée de tribus d'un noir olivâtre, comme celles du Congo, et que le manque d'eau empêche les Portugais d'atteindre dans les montagnes et les forêts de l'intérieur. Ils n'y occupent que les districts de Caconda, de Huilla, de Humbé sur le Counène, etc. Sur le littoral, où domine le calcaire, l'insalubrité est grande, surtout aux abords des cours d'eaux, qui s'y étendent en marécages ou lagunes. C'est la région la plus pauvre, d'une culture difficile même dans les parties les plus fertiles. On n'y trouve que des nègres malingres, eux-mêmes sujets aux fièvres endémiques, ne faisant guère que le métier de porteurs de chaises des rares Européens, qui n'amènent guère de femmes blanches. Aussi les mulâtres sont-ils beaucoup plus nombreux. Sur les bords des fleuves, on ne voit que des palétuviers, sur de vastes espaces que le *capim*, graminée trop sèche pour l'alimentation du bétail. A cette bande ingrate succède à l'E., il est vrai, la région plus salubre des montagnes, dont la plus grande hauteur, dans la chaîne de Mossamba jusqu'au pays limitrophe de *Bihé* (V. ce mot), ne paraît pas dépasser 1,900 m., avec des forêts vierges et des prairies superbes, la flore la plus belle, la faune la plus riche et la plus grande abondance de minéraux. Mais, à mesure que l'on monte vers l'intérieur, les indigènes, plus robustes, mieux découplés et plus intelligents, sont aussi plus guerriers et plus difficiles à soumettre.

Les mois de février, de mars et d'avril sont ceux des grandes pluies de cette région, qui nourrit des bœufs et des moutons d'une grosseur extraordinaire, mais dont les bois regorgent aussi d'hyènes et de lions, d'éléphants, de zèbres et d'antilopes. Le sol produit du manioc et du riz, la canne à sucre, la vigne même, et renferme des mines d'argent, de cuivre, de fer, etc. Le chef-lieu de la prov., Saint-Philippe de Benguela, dans la partie septentrionale, a un bon port, mais l'insalubrité de cette ville, dont la fondation remonte à 1617, la rend presque inhabitable pour les blancs. On y faisait autrefois la traite des noirs. Vers le cap Negro, la colonie de Mossamedes, fondée en 1840, dans un district plus salubre, avec un port sur la baie du même nom, a plus d'avenir. On en exporte du coton et de la canne à sucre, de l'ivoire et des plumes d'autruche. Elle a un sous-gouverneur particulier. Ch. VOGEL.

BENGUT (Cap). Promontoire de la côte d'Algérie, à environ 90 kil. d'Alger. C'est une pointe longue et étroite, couverte de jardins et de cultures, que les Arabes appellent *Ras et Tarf*, le cap taillé, ou encore *Ras el Hout*, le cap des poissons; elle est dominée par un phare de 4e classe. C'est à l'abri de cette pointe, à l'E., que s'ouvre le mouillage de Dellys.

BENGY-SUR-CRAON. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy; 1,473 hab.

BENGY (Antoine), jurisconsulte français, mort en 1616. Successeur de Cujas à l'université de Bourges (1595), il y enseigna jusqu'à sa mort. Le *Traité des bénéfices*, publié par son petit-fils F. Pinson, est en partie son œuvre.

BENHADAD. Nom porté par différents princes et rois syriens de Damas qui furent en rapport avec les Hébreux et dont il est question dans la Bible. L'un d'eux s'entendit avec Asa, roi de Juda, contre Baasa, roi d'Israël, dont il envahit le territoire. Son fils, du même nom, fut en

guerre avec Achab et Joram, rois d'Israël. Les circonstances de ces luttes sont rapportées avec une exagération qui ne permet pas d'en démêler la portée réelle. Un troisième Benhadad appartient à une autre famille régnante; celui-là fut battu par Joas, roi d'Israël, qui reprit sur lui la région transjordanique (1 *Rois*, XV, XX; 2 *Rois*, VI, VII, XIII). — Le royaume d'Israël ou des dix tribus, se trouvait, par sa région transjordanique, limitrophe de la Syrie. De là des occasions de conflit sans cesse renouvelées.

BENHALL. Ville d'Angleterre, comté de Suffolk, cant. de Plomesgate. Avait appartenu aux familles des Ufford et De la Poles, et devint ensuite la propriété du duc de Suffolk. La paroisse a 644 hab.; la commune environ 7,500.

BEN-HAROUN. Eaux minérales. — Sources ferrugineuses bicarbonatées situées dans la prov. d'Alger, à 12 kil. de Dra-el-Mizan.

BENI. Forme vulgaire du pluriel du mot arabe *Ibn* ou *Ben*, fils de, très employé dans la nomenclature géographique de l'Afrique Mineure. La forme régulière est Banoû. Il sert à désigner les tribus ou fractions de tribus, et, par extension, quelquefois des localités. Il a à peu près la même valeur que le mot arabe *Oulad* ou *Ouled;* mais il semble que le premier serve plus ordinairement à dénommer des tribus d'Arabes mêlées de Berbères, tandis que le second est réservé plutôt aux Arabes purs. L'équivalent berbère de Beni et de Ouled, c'est *Aït* pour la Kabylie, *Ida* pour les tribus du Maroc.

BENI. I. Fleuve de Bolivie (Amérique du Sud). Il est formé à Magdalena, petit village de 800 hab., par la réunion des rios de La Paz, Ayopaya et Altamachi; il traverse d'abord la région des terres chaudes ou Montaña et recueille les eaux du versant oriental des monts Ilimani, Sorata, Capacurco, etc. Ses principaux tributaires sont le rio Mapiri ou Caca, grossi du Tipuani qui charrie de l'or, venant des rochers de quartz du Sorata, le rio Tuiche et le plus puissant de tous, le rio Madre de Dios, qui parcourt une région encore sauvage. Ces rivières viennent toutes sur la rive gauche; sur la rive droite, à quelques journées de la station de Reyes se trouve un chapelet de lacs, dont le plus grand est le lac Roguaguado, qui est entouré d'immenses lagunes. Ces basses terres permettraient aisément de réunir les bassins moyens du Beni et du Mamoré. Le Beni se réunit à ce dernier cours d'eau pour former le puissant Madeira. Au confluent, le Beni est large d'un kil. et profond de 15 m. On peut le considérer comme la rivière maîtresse. La longueur totale dépasse de 1,500 kil. — II. Département de la république de Bolivie, le plus vaste de tous; la superficie est de 765,000 kil. q. selon le colonel Ondarza, de 340,000 selon Gotha. Le recensement de 1881 y compte 16,744 hab., presque tous agriculteurs, et 70,000 Indiens sauvages de la tribu des Moxos. D'immenses marécages occupent le centre du département, la zone orientale est formée de pampas; l'O. est couvert de montagnes qui recèlent des mines très importantes. La capitale est Trinidad de Moxos, sur le rio Mamoré; 4,535 hab.

L. Bougier.

Bibl.: André Bresson, *Bolivia*; Paris, 1886, in-4.

BENI-ABBÈS. La plus puissante des tribus kabyles est établie sur la rive droite de l'Oued-Sahel ou rivière de Bougie (Algérie, dép. de Constantine) sur une surface d'environ 37,000 hect, limitée à l'E. par la plaine de la Medjana. Le pays est fort accidenté et les habitants ont placé leurs cinquante villages soit sur des pitons isolés, soit sur des collines d'un accès difficile; c'étaient eux qui surveillaient jadis le fameux passage des Bibans, sur la route d'Alger à Sétif. On sait qu'il fut franchi par les Français en 1839; en mai 1847, une expédition ayant été faite par nos troupes dans la vallée de l'Oued-Sahel, les Beni-Abbès cherchèrent à s'y opposer, mais ils virent ruiner sept de leurs villages et furent obligés de se soumettre. Ils ont pris une part considérable à l'insurrection de 1871. Les Beni-Abbès sont réputés les plus industrieux des Kabyles; ils cultivent un peu de céréales, le figuier, dont ils font sécher les fruits, et beaucoup d'oliviers; mais leur principale ressource consiste dans la fabrication du savon, le tissage de burnous gris rayés très recherchés, la fabrication des armes à feu, de menus ouvrages en bois sculpté, etc. La propreté des Beni-Abbès contraste avec le manque de soins qui distingue ordinairement les Kabyles. Outre une cinquantaine de villages, les Beni-Abbès ont une véritable ville, leur capitale, la fameuse *Kalaa*, qui passait pour imprenable et qui montrait avec orgueil des canons pris aux Français, lors de l'expédition de Beaufort en 1664. Khaïr-ed-dine, en 1560, pour les tenir en respect, avait fondé la ville de Zamoura sur la frontière E. de leur territoire. La population des Beni-Abbès était évaluée par Carette, en 1848, à 24,000 individus; les documents officiels publiés en 1879, ne lui donnent que 12,840 hab. sans compter le douar de Tazmalt. La tribu est comprise dans la com. mixte d'Akbou.

BENI (Paolo), littérateur italien, né dans l'île de Candie en 1552, mort à Padoue le 12 fév. 1625. Elevé à Gubbio, il fut quelque temps jésuite, puis secrétaire du duc d'Urbin, professeur à Pérouse, à la Sapience (Rome), à Padoue. C'est le critique le plus avancé de son époque; commentateur de Platon et d'Aristote, de Salluste et de Virgile, critique acerbe de Tite-Live, défenseur du Tasse, il soutint des polémiques très vives contre les académiciens de la *Crusca* affirmant la supériorité des modernes sur les anciens. Ses œuvres complètes ont été éditées à Venise (1622, 5 vol. in-fol.).

BENI-ABED et BENI-KHALED. Petite tribu berbère établie près du cap Noé. Superf., 3,825 hect. Com. mixte de Nedroma (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-ADDI. Tribu de Chaouias, originaires de l'Aurès, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 18 nov. 1860, fait partie de la com. de plein exercice de Guelma (Algérie, dép. de Constantine). Superf., 4,728 hect.

BENI-AFER ET DJIMLA. Tribu kabyle, fraction importante des Ketama, habite la région montagneuse au S.-E. de Djidjelli et les rives de l'O. Djindjen (Algérie, dép. de Constantine). (Ne pas confondre avec Djemila, l'ancienne Cuiculum, qui est au S.-O.); pop. 5,501 hab. Com. mixte de Tababort.

BENI-AICHA. Tribu kabyle, habite le massif montagneux de Djidjelli, entre l'Oued el Kébir et son affluent l'O. Guerdjane. Elle a été délimitée par décret du 12 oct. 1868 et divisée en deux douars-communes: *El-Mcid* et *Tamendjar*. Com. mixte d'El-Milia (Algérie, dép. de Constantine). Superf., 4,648 hect.; pop., 1,564 hab.

BENI-AICHA (Col des). Passage le plus facile et le plus fréquenté entre la Kabylie et la Mitidja (Algérie), à 54 kil. E. d'Alger. Il se voit de cette ville comme une dépression assez forte entre les collines du Sahel et les contreforts de l'Atlas; son altitude est de quelques 50 m. au-dessus du niveau de la mer. La route qui passe sur ce point est constamment sillonnée de voitures publiques et de Kabyles qui viennent apporter leurs produits aux marchés de Boufarik, de la Maison-Carrée ou à Alger. En 1871, les Kabyles envahirent la Mitidja par ce passage et incendièrent le village qui occupait le col. Relevé rapidement et devenu plus prospère, il est plus connu sous le nom de *Ménerville* (V. ce mot), aujourd'hui ch.-l. de cant.

BENI-AIDEL. Tribu kabyle qui occupe un territoire étendu entre la rive droite de l'O. Sahel et l'O. Chertioua (Algérie, dép. de Constantine) d'environ 35,000 hect. Très pacifiques, ce qui jadis nuisait à leur considération et à leur influence, les Beni-Aïdel cultivent avec beaucoup de soin leurs terres et vendent en quantité des figues, de l'huile, du raisin, des grenades et d'autres fruits. Aussi leurs vingt villages semblent beaucoup plus riches et plus prospères que ceux des tribus voisines; mais les Kabyles, sans doute en souvenir du manque d'aptitude des Beni-

Aïdel pour la guerre, leur font la réputation d'être très simples d'esprit. Pop. de 10,037 hab. (doc. officiels de 1879). Com. mixte d'Akbou.

BENI-AISSI. Forte tribu kabyle, qui habite un pays peu accidenté, à l'O. de Fort-National (Algérie, dép. d'Alger). Leur territoire est fertile et produit des vignes, des figuiers, des oliviers, des poiriers, des pruniers et des céréales. Les habitants exportent ces fruits et ces grains en grande quantité, faisant leur principale nourriture de glands doux. Ils sont divisés en deux fractions : les *Beni-Mahmoud* et les *Beni-Douala* ont une dizaine de villages et sont au nombre de 12,000 individus environ. Com. mixte de Fort-National. La fraction de cette commune, spécialement appelée Beni-Aïssi, a une superficie de 4,600 hect. et une population de 3.971 hab. ; il y a aussi une fraction appelée Beni-Mahmoud et une appelée Beni-Douala, à peu près aussi fortes.

BENI-AMAR. Tribu arabe au S. de Bouira, délimitée par décret du 17 oct. 1869 et divisée en deux douars-communes. *Aïn-Hazem* et *Oued-el Berdi*. Superf., 30,906 hect. ; pop., 4,095 hab. Com. mixte d'Aïn-Bessem (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-AMAR. Tribu arabe, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 29 sept. 1867. Superf., 13,579 hect.; pop., d'après les documents officiels de 1879, 1,005 hab., d'après Carette (1851) 1,700. Com. mixte de Zérizer (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-AMER. Tribu du N. de l'Abyssinie qui occupe les rives du Barca et le versant oriental des monts de l'Abyssinie septentrionale. C'est un peuple nomade, de race chamitique, qui parle le tigré et le bedja. On y distingue une aristocratie de teint clair, divisée en deux races, *Nebtab* qui fournissent le chef, et *Belou ;* la majorité appartient à une race de teint plus foncée, *Hassas* ou *Bedaouis*. On évalue le nombre des Beni-Amer de 100 à 200,000. A.-M. B.

BENI-AMER. Fraction de la grande tribu arabe de Zorba, qui est venue s'établir en Algérie en 1049, comprenait d'abord les Yakoub, les Chafai et les Hamid. Elle joua un rôle important dans l'histoire du royaume de Tlemcen et quand les Français vinrent en Algérie, elle formait une confédération de tribus qui occupaient presque toute la région comprise entre le Sig et la Mina. Elle était partagée en deux groupes : les *Beni-Amer Cheraga*, environ 18,000 individus, et les *Beni-Amer Gheraba*, environ 9,300 hab. Parmi les tribus faisant partie de la confédération, il faut mentionner surtout les Oulad-Sliman et les Oulad-Brahim. Tous se montrèrent très hostiles à notre domination et plutôt que de la souffrir, 25,000 d'entre eux émigrèrent au Maroc, laissant libre le territoire où dès 1843 s'éleva Sidi-Bel-Abbès. De la puissante confédération d'autrefois, il ne reste plus guère que le souvenir.

BENI-AMRAN. Centre européen au pied du Bou-Zegza, sur la route de Ménerville à Palestro, à 66 kil. S.-E. d'Alger; 173 hab. Com. mixte de Palestro (dép. d'Alger).

BENI-AMRAN. Grande tribu kabyle qui occupait une superficie de 17,432 hect. dans la partie occidentale de la Kabylie, sur les rives de l'Isser ; délimitée par décret du 31 oct. 1868, elle a été divisée en quatre douars-communes, *Beni-Mekla* et *Rouafa*, dans la com. de plein exercice d'Isserville (Algérie, dép. d'Alger), *Oued-Chender* et *Chennacha*, dans la com. de plein exercice de Bordj-Menaïel (même dép.); pop., 14,691 hab.

BENI-AMRAN. Grande tribu kabyle, qui habite la rive gauche de l'O. Djindjen, au S.-E. de Djidjelli, et est divisée en deux fractions : Beni-Amran-Guebala et Beni-Amran-Selfia. La première, délimitée par décret du 14 oct. 1867, a été répartie en trois douars-communes : *Cheddia, Meltetin, Rekkada*, 12,221 hect. de superficie ; pop., 4,981 hab. ; une partie dans la com. de plein exercice de Duquesne, le reste dans la com. mixte de Tababort (Algérie, dép. de Constantine). La section des Beni-Amran-Selfia est dans le périmètre de colonisation de Strasbourg et Taher, près Djidjelli.

BENI-AMRAN. Tribu kabyle qui habite le littoral au N.-O. de Bougie (Algérie, dép. de Constantine), est originaire de la tribu du même nom des environs de Djidjelli. Pays pauvre, comprenant environ quinze petits hameaux, parmi lesquels le petit port de Bou-Daoud. Pop., 1,030 hab. Com. mixte de Fenaïa.

BENI-AMROUS. Tribu kabyle qui habite le littoral au S.-E. de Bougie (Algérie, dép. de Constantine), délimitée et érigée en douar-commune par décret du 27 nov. 1868. Pop., 2,268 hab. Com. mixte de l'Oued-Marsa.

BENI-ATTAFS ou BENI-BOU-ATTAF. Tribu kabyle qui habite un pays ondulé, sur les pentes septentrionales du Djurdjura, territoire pauvre en forêts et en oliviers. Les habitants se livrent surtout au métier de colporteurs. Ils ont deux gros villages : Beni-Saada et Beni-Daoud. Superf., 1,200 hect. environ; pop., 2,124 hab. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BARBAR. Petite tribu d'un millier d'hommes, qui habite dans le voisinage du Djebel-Chechar, dans l'Aurès (Algérie, S. du dép. de Constantine). Elle a pour hameaux principaux : El-Amra, Zaouïa, Sidi-Messaoud et Tizougarin ; elle est surtout connue par son nom qui semble rappeler celui de la race à laquelle appartiennent ses membres : Berbères.

BENI-BARBAR. Tribu berbère, sur les plateaux des Hanenchas, au S. de Souk-Ahras ; pop., 1,787 hab. Com. mixte de Souk-Ahras (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-BARDE (Joseph-Marie-Alfred), médecin français contemporain, né à Castanet, près Toulouse, en 1834, fit ses études à Toulouse, où il remplit les fonctions de prosecteur, puis les termina à Paris et fut reçu docteur en 1859 (*De l'avortement*, etc. — *De la suture serpentine contre la déchirure du périnée*, in-4) ; il dirige avec autorité l'établissement hydrothérapique d'Auteuil et celui de la rue Miroménil. Parmi ses écrits, mentionnons : *De la névromyopathie périarticulaire* (Paris, 1873, in-8) ; *Du goitre exophtalmique* (Paris, 1874, in-8) ; *De l'hydrothérapie dans quelques troubles de la menstruation* (Paris, 1874) ; *Traité théorique et pratique d'hydrothérapie, comprenant les applications de la méthode hydrothérapeutique au traitement des maladies nerveuses et des maladies chroniques* (Paris, 1874, in-8 avec fig.), ouvrage couronné par l'Institut et par la Faculté de médecine ; *Manuel médical d'hydrothérapie* (Paris, 1878, in-18 ; 2e éd., ibid., 1883, in-8). Enfin, il a traduit de l'anglais : Brown-Sequard, *Leçons sur les nerfs vaso-moteurs* (Paris, 1872, in-8). Dr L. Hn.

BENI-BATROUN (V. Beni-Ienni).

BENI-BECHIR. Tribu kabyle habitant à l'E. du massif montagneux de Collo, délimitée par décret du 18 août 1868 et érigée en douar-commune d'*El-Atba ;* superf., 6,992 hect. ; pop., 1,983 hab. Com. mixte de Collo (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-BEL-AID. Tribu kabyle, occupant une superficie de 4,151 hect. sur la rive gauche de l'Oued-el-Kébir et près de l'embouchure de ce fleuve entre Djidjelli et Collo (Algérie, dép. de Constantine) ; délimitée et érigée en douar-commune par décret du 27 oct. 1866. Com. mixte d'El-Milia ; pop., 2,627 hab.

BENI-BEL-HASSEN. Tribu berbère de l'Ouarsenis, appelée aussi quelquefois *Beni-Lassen*. Superf., 3,766 hect. ; pop., 1,648 hab. Com. mixte de l'Ouarsenis (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BERGOUL (V. Beni-Dergoun).

BENI-BOU-ADDOU ou BENI-BOU-OUADDOU. Tribu kabyle dont le territoire borné au S. par les cimes inhabitées du Djurdjura, produit des oliviers, des figuiers et surtout des chênes à glands doux ; elle faisait autrefois partie de la confédération des Guechtoula. Superf., 2,000

hect. environ ; pop., 2,065 hab., répartis surtout en cinq villages, dont un de marabouts. Com. mixte de Dra-el-Mizan (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-AKKACH. Tribu kabyle qui habite les parties hautes du versant occidental du Djurdjura. Elle possède quatre gros villages aux maisons couvertes de tuiles, Tiroual, Zaknoun, Tiguemmounin, Aït-Sidi-Othman. Pop., 2,762 hab. d'après les documents officiels publiés en 1879 ; 3,120 hab. d'après le recensement de 1866. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-AISSI (V. BENI-MELLOULT).

BENI-BOU-CHAÏB. Tribu kabyle du Djurdjura, vallée du haut Sebaou, cultive des céréales et des figuiers, travaille le fer et fabrique des tissus de laine. Elle a cinq villages assez importants. Superf., 3,000 hect. environ ; pop., 4,299 hab.. Com. mixte du Haut-Sebaou (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-DOUAN. Tribu berbère à 30 kil. S. de Duperré, habite dans le massif de Dra-Messaoud (Ouarsenis) ; pop., 2,359 hab. Com. mixte de l'Ouarsenis (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-DRAR. Forte tribu kabyle dont le nom signifie les gens de la montagne et qui habite la région élevée de la chaîne du Djurdjura. Elle comprend les fractions suivantes : Iril-bou-Ammas, Tala-N'-Tazert, Bou-Adnan, Darna, Aït-ou-Abbane, Aït-Ali-ou-Harzoun, dont chacune possède un gros village. Superf., 1,200 hect. env. ; pop., 4,887 hab. Com. mixte du Djurjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-GHERDAN. Petite tribu kabyle dont le territoire confine au S. aux crêtes inhabitées du Djurdjura, habite un pays pauvre qu'on cultive à la pioche et faisait autrefois partie de la confédération des Guechtoula. Superf., 2,000 hect. environ ; population, 1,749 hab. répartis principalement en cinq villages. Com. mixte de Dra-el-Mizan (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-HATTAB. Tribu de l'Ouarsenis ; superf., 7,500 hect. ; pop., 923 hab. Com. mixte de l'Ouarsenis (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-KHANNOUS. Tribu berbère de l'Ouarsenis ; superf., 19,657 hect. ; pop., 3,903 hab. Com. mixte de l'Ouarsenis (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-KNI. Petite tribu de la rive droite du Chéliff, en amont d'Orléansville ; superf., 4,994 hect. ; pop., 1,248 hab. Com. mixte des Braz (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-MILEUK. Tribu kabyle qui habite les hauteurs de la rive droite de l'Oued-Dahmous, à l'O. de Cherchel, se compose des fractions : Iril-Lemsarat, Choulla, Beni-bou-Ichem, Bazlia et Bou-Hallou. Superf., 6,820 hect. ; pop., 1,788 hab. Com. mixte de Gouraya (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-MSAOUD. Tribu kabyle importante, sur la rive droite de la Soummam, a pour ressources le labourage, la culture de l'olivier, du figuier et des potagers : elle fabrique des tuiles remarquables pour leur blancheur. Ils occupent une vingtaine de villages et hameaux et sont répartis en trois groupes : Aït-el-Djema, Aït-Hammouda et Aït-M'bareck. Ils forment une population d'environ 2,500 âmes ; aujourd'hui douar-com. d'Oued-Soummam, dans la com. mixte de Fenaia (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-BOU-NAÏM. Tribu kabyle qui habite le littoral à l'E. de Collo, délimitée par décret du 27 fév. 1867 ; une partie de son territoire a formé le douar-commune d'Arb-Guerra. Superf., 5,925 hect. ; pop., 2,018 hab. Com. mixte de Collo (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-BOU-OUADDOU (V. BENI-BOU-ADDOU).

BENI-BOU-SAID. Tribu qui habite le massif montagneux au N. de Gar-Rouban, sur la frontière de l'Algérie et du Maroc. Superf., 31,500 hect. ; pop., 1,774 hab. Com. mixte de Lalla-Maghrnia (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-BOU-SLIMAN. Tribu berbère de l'Aurès méridional, qui possède de nombreux villages dans la vallée de l'Ighzer-Abala et de l'Oued-Abiod. Elle se compose des fractions suivantes : Ouled-Abderrhaman, Ouled-Sliman, Ben-Hamza, Arch-Djerallah, Ouled-Abd-er-Rezeg, Ouled-Kessem et Tkout. Depuis, on a pris sur leur territoire de quoi composer les douars-communes de Rassira et de Mchouneche ; pop., 6,061 hab. com. indigène de Biskra, territoire militaire (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-BOU-YACOUB. Tribu arabe qui se compose de neuf fractions dont une de Marabouts ; érigée en douar-commune par décret du 12 mai 1869. Superf., 10,578 hect. ; pop., 3,758 hab. Com. mixte de Ben-Chicao (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-BOU-YOUCEF. Tribu kabyle qui habite un pays mamelonné, au pied du Djurdjura, pays pauvre en céréales, en fruits et en bois ; les habitants, comme leurs voisins les Beni-Attafs, se livrent surtout au colportage. Ils sont divisés en cinq fractions dont chacune possède un village assez bien bâti : Taourirt-Amran, Tiferdoud, Tazrout, Aïn-Soltan et Aït Khelifa. Superf., 3,508 hect. ; pop., 3,064 hab. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENICARLO. Ville d'Espagne, prov. de Valence. Station de chemin de fer sur la côte, non loin de la petite forteresse de Peniscola. Elle compte près de 8,000 hab. et ses vignobles sont renommés. Son vin rouge sert à des mélanges avec le bordeaux. Distilleries.

BENI-CHAÏB. Tribu berbère de l'Ouarsenis. Superf., 4,031 hect. ; pop., 1,641 hab. Com. mixte de l'Ouarsenis (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-CHEBANA. Tribu kabyle qui habite la rive gauche du Bou-Sellam et a une dizaine de villages assez bien construits. On a réuni à cette tribu les Beni-Afif, les Beni-Djemati et les Beni-Oudjehane pour en former une section de la com. mixte du Guergour (Algérie, dép. de Constantine). Superf., 10,600 hect. ; pop., 5,202 hab.

BENI-CHOUGRAN. Tribu arabe qui habite les hauteurs appelées monts des Beni-Chougran, au S.-E. de Perrégaux, sur la rive droite de l'Habra. Elle était jadis plus puissante qu'elle n'est actuellement, et son nom paraît fréquemment dans les fastes de la conquête de l'Algérie ; mais il n'est plus guère employé de nos jours, et la nouvelle division administrative ne le contient pas. Carette, dans ses *Recherches sur l'origine et les migrations des tribus de l'Algérie* (1853), évaluait leur nombre à 18,000 individus.

BENI-CHOUGRAN (Monts des). On donne ce nom ou encore celui de massif de Mascara à un ensemble de montagnes qui couvrent tout le pays entre le Sig et la Mina. En partant du bord de la mer, d'Arzeu ou de Mostaganem, on voit d'abord se dresser une première chaîne orientée du S.-O. au N.-E. et dont les points saillants sont à 2 à 300 m. au-dessus du niveau de la mer ; un pâté, assez compact à l'O., atteint 697 m., c'est le *Bou-Ziri*. Arrivé aux sommets de cette arête, on a devant soi au S. un pays mamelonné, calcaire, presque inculte, appelé par nos soldats du nom significatif de *Crèvecœur* et duquel on s'élève à la seconde arête des Beni-Chougran, dont le point culminant est le Dj.-Nador au N.-E. de Mascara (808 m.) ; enfin, une troisième arête, parallèle aux précédentes, mais moins nettement dessinée, ferme vers le S. l'ensemble du massif que limitent la Tenira et l'O. Fekan (affluents de gauche et de droite de l'O. El-Hammam), et la plaine d'Eghris. Des chaînons transversaux et des groupes de collines isolées donnent à toute cette région un aspect chaotique.

BENICIA. Ville des Etats-Unis, le ci-devant chef-lieu politique de la Californie, au N. du détroit de Carquines, avec les ateliers de construction de machines de la Compagnie des paquebots à vapeur du Pacifique ; 1,794 hab. (en 1880).

BENICZKY (Pierre), poète hongrois qui florissait vers 1620. On connaît peu sa vie. on sait seulement que son

père et lui ont été de vaillants officiers. Ses petits poèmes religieux et profanes ont été souvent réimprimés au XVIIe et au XVIIIe siècle, et il peut compter parmi les fondateurs de la poésie magyare.

BENI-DAOUD. Grande tribu arabe qui habite les monts au N. du Hodna et qui comprend les fractions suivantes : Ouled-sidi-Brahim-bou-Beker, Ouled-Ali, Ouled-Trif, Ouled-Taïr et Ouled-Daoud ; les quatre premières sont dans la com. mixte des Bibams (Algérie, dép. de Constantine) et la dernière dans la com. mixte de Msila (même département). Superficie de la tribu, environ 37,290 hect. ; pop., 2,072 hab. nomades.

BENI-DERDJIN. Tribu qui habite près des sources de l'O. Dahmous, délimitée par décret du 10 août 1868. Superf., 4,722 hect. ; 1,478 hab. ; douar-commune du même nom dans la com. mixte de Ténès (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-DERGOUN ou BENI-BERGOUL. Tribu au S.-O. de Relizane, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 20 nov. 1867. Superf., 5,544 hect. ; pop., 1,864 hab. Com. mixte de Zemmora (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-DJENNAD. Grande tribu kabyle qui habitait les versants méridionaux du Tamgout et les plaines d'alentour ; on n'y comptait pas moins d'une cinquantaine de villages et hameaux. Aujourd'hui, la tribu est divisée par l'administration française en trois sections dont on trouvera plus loin le détail. Elle était célèbre autrefois par son ardeur belliqueuse aussi bien que par l'excellence de ses produits agricoles et industriels : céréales, figues, huile d'olive, bœufs, moutons, armes, canons et platines de fusils. Le cheïk résidait à Abizar, célèbre par la découverte d'une stèle libyque.

BENI-DJENNAD-EL-BAHAR (du bord de la mer). Fraction de la grande tribu des Beni-Djennad, forme une section de la com. mixte d'Azeffoun (Algérie, dép. d'Alger, arr. de Dellys). Superf., 2,740 hect. ; pop., 2,322 hab.

BENI-DJENNAD-EL-CHEURG (de l'Est). Fraction de la grande tribu des Beni-Djennad, section de la com. mixte d'Azeffoun (Algérie, dép. d'Alger). Superf., 8,365 hect. ; pop., 5,176 hab.

BENI-DJENNAD-EL-GHARB (de l'Ouest). Fraction de la grande tribu kabyle de Beni-Djennad, section de la com. mixte d'Azeffoun (Algérie, dép. d'Alger). Superf., 8,362 hect. ; pop.. 5,343 hab.

BENIDORM. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, sur la Méditerranée ; 3,000 hab. ; fait la pêche de la sardine.

BENI-DOUADA (V. BENI-AISSI).

BENIFASA. Bourg d'Espagne, prov. de Castellon de la Plana. Position défavorable dans une région aride, entourée de montagnes souvent couvertes de neige. On découvre cependant, en divers endroits des forêts qui se trouvent dans la région, des gisements de fer et de charbon. Ancienne lieutenance, cette localité ne contient, à présent, qu'une vingtaine d'habitants. L'intérêt de la région consiste dans les ruines d'un ancien monastère de Bernardins fondé en 1233, et qui servit pendant quelque temps de geôle aux prisonniers faits par don Cárlos pendant la guerre civile, dite guerre des Carlistas contre les Christinos.

BENI-FATHEM. Tribu berbère de l'Ouarsenis, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 4 nov. 1868 ; superf., 9,295 hect. ; pop., 1,869 hab. Com. mixte du Djendel (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-FELKAÏ. Tribu kabyle qui habite le versant du Dj.-Grous, et sur le territoire de laquelle a été établi le centre européen de Kerrata. Superf., 6,600 hect. ; pop., 474 hab. Com. mixte d'Amoucha (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-FERAH. Tribu berbère de l'Aurès, au N. de Biskra, a un gros village de ce nom ; pop., 2,111 hab. Au point de vue administratif, les Beni-Ferah sont dans la tribu arabe des Ouled-Zéian, com. mixte d'Aïn-Touta (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-FERGUEN. Tribu kabyle, qui habite le massif montagneux au S.-O de Collo (Algérie, dép. de Constantine) et le bord de la mer, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 20 juil. 1867. Com. mixte d'El-Milia. Superf., 4,913 hect. ; popul., 2,713 individus.

BENI-FLIK. Tribu kabyle de la confédération des Derkfaoua, habite sur le chemin de Tizi-Ouzou à Bougie et forme une section de la com. mixte d'Azeffoun (Algérie, dép. d'Alger). Superf., 7,640 hect. ; pop., 2,373 hab.

BÉNIFONTAINE. Com. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens ; 217 hab.

BENI-FOUGHAL ou BENI-FOURAL. Grande tribu kabyle, habite la région montagneuse que parcourt l'O. Missa, affluent de l'O. Djindjen (Algérie, dép. de Constantine). Elle formait autrefois un kaïdat. Elle comprend les fractions : *Ouled-abd-Alleh, Ouled-el-M'rabot ; Ouled-Ouarets, Ouled-Tahar, El-Messilia, Beni-Ourzedin, Beni-Medjaled* et *Beni-Yadjis*. Pop., 6.342 hab. Com. mixte de Tababort.

BENI-FOUGHAL-DU-TAYA. Fraction de la tribu précédente depuis longtemps établie dans la région du Taya, au N.-O. de Guelma, compte à peu près 1,300 hab. répartis aujourd'hui dans la com. de plein exercice de Kellermann (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-FOUZECH. Nom donné par l'administration au territoire des *Oulhaça Cheraga*, tribu berbère qui habite les hauteurs sur la rive droite de la Tafna jusqu'au littoral de Beni-Saf et de Rachgoun. Pop., 1,350 hab. Com. de plein exercice de Beni-Saf (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-FRAOUCEN. Grande tribu kabyle qui habite entre les pentes du Djurdjura et le cours de l'Amraoua ou Sebaou supérieur. Leur territoire est couvert d'arbres fruitiers de toutes espèces : oliviers, figuiers, vignes, grenadiers, etc. Les habitants exportent des figues, de l'huile, des raisins secs, un peu de céréales ; ils travaillent aussi le fer, le cuivre et même l'argent, tandis que leurs femmes, après avoir soigné leurs jardins, font de la toile, des burnous, des gandouras, etc. Ils sont au nombre d'environ 6,000 et habitent une douzaine de villages, dont le plus considérable est une véritable ville, *Djemaat es Saharidj*, un des grands marchés de la Kabylie. Il y a là, croit-on, les ruines de l'ancienne *Bida colonia* (V. ce mot). Les Beni-Fraoucen, d'après une tradition indigène, seraient des descendants des Francs ; quelques auteurs ont voulu voir en eux une fraction d'une tribu persane, les Fourouz (des Arabes) ; tout cela ne mérite que peu de créance. Superficie, 4,000 hect. environ. Com. de plein exercice de Mekla (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-FTAH. Tribu kabyle, au N. de l'O. Endja, affluent de l'Oued-el-Kébir (Algérie, dép. de Constantine), délimitée et érigée en douar-commune par décret du 10 avr. 1869. Com. mixte d'El-Milia ; superficie, 3,811 hect. ; population, 1,701 hab.

BENIGANIM Petite ville industrielle d'Espagne, prov. de Valence, circonscrip. d'Albaida, à proximité de San Felipe. Nom d'origine arabe. Fabriques de toile et de savon. Riches vignobles, distilleries. Confitures renommées. Couvents des deux sexes. Environ 3,300 hab.

BENI-GHEDDOU ou BENI-REDDOU. Tribu arabe au S. de Mostaganem, délimitée par décret du 24 avr. 1867, érigée en deux douars-communes : *El-Ghomeri* et *Sidi-Saada*. Superficie du territoire de la tribu, 12,157 hect, dont une part a été prélevée pour la création du centre européen d'El-ghomeri. Com. mixte de l'Hillil (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-GHOMERIAN. Tribu de la rive droite du Chéliff, près Duperré, délimitée par décret du 29 sept. 1867, et érigée en douar-commune. Superf., 4,558 hect. ; pop., 1,087 hab. Com. mixte des Braz (Algérie, dép. d'Alger)

BENIGNE (SAINT), apôtre de Bourgogne, martyr, mort vers l'an 179. Les documents écrits et la tradition n'accor-

dent à faire de saint Bénigne et de ses compagnons, saint Andoche et saint Thyrse, des Grecs envoyés en Gaule avant l'an 167 par saint Polycarpe, évêque de Smyrne, pour prêcher l'Evangile. C'est saint Bénigne qui baptisa saint Symphorien à Autun. D'Autun il se rendit à Langres où il convertit trois jeunes gens jumeaux, Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, petits-fils de Léonille, tante de saint Symphorien. On a prétendu que les trois jumeaux étaient Cappadociens ; mais les actes sur lesquels on s'appuie sont des écrits du IXe siècle, dénués de tout caractère d'authenticité. Saint Bénigne souffrit le martyre à Dijon, sous le regne d'un empereur que les documents nomment *Aurelianus* et dans lequel il faut voir probablement Marc-Aurèle. Grégoire de Tours rapporte qu'on lui scella les pieds dans une pierre avec du plomb fondu. Les actes de la passion de saint Bénigne racontent qu'il fut enfermé dans une prison avec des chiens furieux qui ne le touchèrent même pas ; alors l'empereur le fit frapper avec une barre de fer, puis tuer d'un coup de lance. Mais il n'est pas probable qu'on doive accorder une entière confiance au récit de la passion de saint Bénigne. Il n'est pas douteux qu'il y ait eu des actes authentiques de saint Bénigne ; car Grégoire de Tours rapporte que son oncle, Grégoire, évêque de Langres, ayant voulu élever une



Église Saint-Bénigne, à Dijon, d'après une photographie.

église sur la tombe de saint Bénigne à Dijon, pria des pèlerins de lui rapporter de Rome les actes de la passion de saint Bénigne. D'après M. l'abbé Bougaud, dont nous ne saurions partager l'opinion, ces actes sont ceux-là mêmes qui ont été insérés par Vincent de Beauvais dans son *Speculum historiale*. Quant à la version publiée par Surius, et dont il existe des manuscrits dans les bibliothèques de Montpellier, Bruxelles, Berne, Namur, à la bibliothèque des Bénédictins d'Admunt en Styrie, à la Bibliothèque nationale de Paris, ce serait une paraphrase du premier texte, rédigée au VIIe siècle. Enfin, une troisième rédaction a été insérée au IXe siècle par Wolfard, prêtre de Haseren, dans l'*Année Sainte*. — L'église que saint Grégoire de Langres fit élever à Dijon sur le tombeau du saint martyr, au commencement du VIe siècle, fut plus tard richement dotée par le roi Gontran, puis réédifiée au XIe siècle par l'abbé Guillaume. — La fête de saint Bénigne est célébrée le 1er novembre. Son culte a été très répandu en France, particulièrement dans la région orientale, et son nom a été donné à beaucoup de localités. Il n'est pas toujours facile de reconnaître *Sanctus Benignus* dans les formes populaires qui en sont dérivées : à côté de *Saint-Bénigne* (Ain) et de *Saint-Benin* (Allier, Calvados, Nièvre, Nord), on trouve : *Saint-Berain* (Haute-Loire, Saône-et-Loire), *Saint-Beron* (Savoie), *Saint-Blin* (Haute-Marne), *Saint-Broin* (Côte-d'Or), *Saint-Broingt* (Haute-Saône, Haute-Marne). Le village de *Saint-Branchs*, dans l'Indre-et-Loire, emprunte aussi son nom à *Sanctus Benignus*, mais il s'agit d'un saint local, différent du célèbre saint Bénigne.

M. PROU.

BIBL. : GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, c. LI. — VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum historiale*, t. XII, p. 111. — BULLIALDUS, *Diatriba de S. Benigno* ; Paris, 1657, in-8. — TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.* (1695), t III, p. 38 et 603. — *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 179. — BREUILLARD, *Notice sur saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne* ; Dijon, 1857, in-8. — BOUGAUD (l'abbé), *Etude histor. et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne* ; Autun, 1859, in-8. — MARION, *les Actes de saint Bénigne* dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes* ; année 1860, p. 228. — BEAUNE (Henri), *De la mission de saint Bénigne et du martyre des saints jumeaux à Langres* ; Langres, 1861, in-8.

BENIGNUS (Julius), jurisconsulte et théologien romain, né à une date restée inconnue, mort en 1628. Il fut avocat des pauvres, archevêque de Thessalonique et secrétaire de la congrégation des Rites. On a de Benignus un ouvrage intitulé *Annotationes in statuta agriculturæ Urbis a Greg. Serlupio condita* (Rome, 1595 et 1627, in-4).

BENI-GOUMI. Riche tribu du S. Marocain, soumise aux Doui-Menia, et qui possède environ 100,000 palmiers dans les oasis éparses sur les bords de l'O. Zousfana.

BENI-GUECHA. Tribu arabe originaire des environs de Constantine, fait partie aujourd'hui de la com. mixte de Séfia (Algérie, dép. de Constantine) ; pop., 1,625 hab.

BÉNIGUET. Nom de deux îles de la côte de Bretagne, l'une, dépendant du dép. du Finistère, est séparée du continent par le chenal du Four et fait partie du groupe d'îles dont la principale est celle d'*Ouessant* (V. OUESSANT) ; la seconde dépend du dép. des *Côtes-du-Nord* et est située à l'embouchure du Trieux (V. CÔTES-DU-NORD, [dép. des]).

BENI-GUIL. Grande tribu marocaine, d'origine berbère, qui occupe les hauts pâturages vers les sources qui forment l'O. Guir, l'O. Khenatsa, l'O. Zousfana. Ils ont pour limite à l'E., vers l'Algérie, le Chott Tigri, au S. l'Oasis de Figuig. Ils occupent les Ksours d'*Aïn Chaïr* (où ils déposent leurs grains) d'*El-Mekkam*, de *Debdou*, d'*El Amar Sfissifa* et de *Mongheul*. Ils ont 1,000 tentes environ et peuvent mettre sur pied 600 cavaliers et 200 fantassins. Ils sont soumis à l'influence religieuse des Ouled-Sidi Cheïkh. Au commencement de l'année 1870, ils soutinrent ceux-ci contre nous et vinrent de concert faire des incursions sur notre territoire. Le général de Wimpfen alla alors attaquer l'oasis d'Aïn-Chaïr et l'enleva ; mais il ne put enlever le ksar et après quelques pourparlers, l'armée française se retira.

BENI-HABIBI. Tribu kabyle, au S.-E. de Djidjelli, non loin de l'embouchure de l'O. el-Kebir et sur la rive droite, délimitée par décret du 21 déc. 1867, et divisée en deux douars-communes : *Hayen* et *Oum Agroiun*. Superf., 7,491 hect. ; pop., 1,578 hab. Com. mixte de Taher (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-HAÇAÏN ou BENI-HASSAÏN. Petite tribu kabyle, sur la limite E. du dép. d'Alger (Algérie), section de la com. mixte d'Azeffoun. Superf., 4,690 hect. ; pop., 534 hab.

BENI-HAOUA. Tribu kabyle qui habite sur le littoral à l'O. de l'embouchure de l'O. Dahmous (Algérie, dép. d'Alger), délimitée et érigée en douar-commune par décret du 15 juin 1869. Superf., 12,629 hect. ; pop., 3,278 hab. Com. mixte de Ténès.

BENI-HAROUN. Tribu kabyle qui habite des azels domaniaux sur les deux rives de l'Oued el-Kebir, près de son confluent avec l'O. Endja, où sont des gorges pittoresques appelées gorges des Beni-Haroun ; territoire bien cultivé. Superf., 6,513 hect. ; pop., 2,538 hab. Com. mixte d'El-Milia (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-HASSAN. Petit village de la haute Egypte, situé

sur la rive droite du Nil, un peu au S. de Miniéh. Tout l'intérêt de ce village, composé de quelques pauvres huttes et habité par des Arabes pillards, réside dans la nécropole antique qui l'avoisine, nécropole dont la richesse et l'originalité en font une rivale de l'inépuisable cimetière de Thèbes. Cette nécropole date des premières années de la XII[e] dynastie, environ 2500 ans avant notre ère. Les tombes ouvertes jusqu'ici sont au nombre d'une quarantaine ; elles se font remarquer par leur élégance, et surtout par le nombre considérable de tableaux dont elles sont décorées et qui nous représentent, dans toute leur naïveté et leur variété, les occupations et les amusements des Egyptiens à ces époques reculées. La plupart des tombes de Beni-Hassan sont précédées de portiques formés de colonnes doriques. L'aspect de ces colonnes avait même porté les voyageurs du commencement du siècle à voir dans ces hypogées des monuments de l'époque grecque.

Les deux principales tombes de Beni-Hassan sont celles d'Améni-Aménemhâ et de Khoum-hotep. Le premier,



Tombeau d'Améni-Aménemhâ.

gouverneur de plusieurs nomes et général d'infanterie, joua un rôle important sous Ousourtsen II. Il accompagna plusieurs expéditions envoyées aux mines d'Ethiopie pour en rapporter de l'or. Scènes de chasses, de pêches, danses d'almées, détails de la vie militaire, on trouve de tout dans sa tombe. Plus de deux cents tableaux retracent les poses et les attitudes de deux lutteurs attaquant et se défendant, reculant, avançant, debout, renversés. — Khoum-hotep fut également, sous Amen-em-hâ II, gouverneur de plusieurs nomes. La biographie de ce personnage, qui fait le tour du soubassement de la première salle de sa tombe, nous montre ce qu'était une grande famille féodale sous la XII[e] dynastie. Le grand-père de Khoum-hotep n'était que nomarque de *Menât-Khoufou* (Miniéh), puis, par mariages, par héritages, par dons royaux, la famille de Khoum-hotep arriva à posséder à elle seule une partie de la haute Égypte presque égale à celle qu'en possédait le pharaon lui-même. Cette tombe nous représente, avec mille détails des plus curieux, tous les métiers des anciens Egyptiens. Ailleurs se trouvent peints des oiseaux, des mammifères, des plantes, le tout avec une telle précision de dessin, et des couleurs si vives et si bien appropriées, que beaucoup de nos ouvrages modernes d'histoire naturelle auraient bon droit d'être jaloux de si riches illustrations. Mais la scène la plus intéressante de la tombe de Khoum-hotep est celle, souvent reproduite, dans laquelle est figurée toute une famille étrangère venant demander l'hospitalité au riche prince féodal. Khoum-hotep les reçoit debout, ayant à ses côtés ses deux chiens favoris. Ces gens sont blancs, ont le visage ovale, la barbe noire en pointe, le nez aquilin et les yeux bleus. Ils portent la pique et la lyre des anciens Grecs, sont habillés de vêtements brodés dont les dessins se retrouvent sur des vases grecs ; tout, en un mot, semble montrer que ce sont des Grecs d'Asie-Mineure que des événements politiques sont venus faire échouer en Egypte, il y a cinquante siècles. — Bien d'autres tombes de Beni-Hassan sont intéressantes, mais des volumes ne suffiraient pas pour les décrire et des milliers de planches n'en épuiseraient pas la riche collection de peintures. V. L.

BENI-HASSAN (Djébel). Chaîne de montagnes, qui est en face des rochers de Gibraltar, sur la côte marocaine, et leur ressemble un peu pour la forme. Les sommets principaux de cette chaîne s'élèvent au S. et à l'O. de Tétouan ; le point culminant dépasse 2,000 m.

BENI-HASSEIN. Tribu kabyle, de la rive gauche de l'O. Agrioun (Algérie, dép. de Constantine, arr. de Bougie), délimitée et érigée en douar-commune par décret du 24 juin 1780. Superf., 4,278 hect. ; pop., 808 hab. Com. mixte de l'Oued-Marsa.

BENI-HASSEIN ou **BENI-HACEN.** Tribu arabe, habite le pays montagneux à 24 kil. S.-E. de Medea, et comprend sept fractions éparses. Superf., 16,219 hect. ; pop., 2,239 hab. Com. mixte de Berrouaghia (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-HASSEN. Grande tribu marocaine qui habite la plaine entre le littoral de l'Océan et le voisinage de Fez, sur les deux rives du Sébou ; d'origine berbère et assez misérable, quoiqu'elle soit très nombreuse, elle vivait naguère encore dans une véritable indépendance, à demi-nomade et surtout adonnée au vol. En 1873, elle soutint une guerre assez longue contre le sultan, à la suite de laquelle son territoire fut divisé en seize fractions sous des chefs responsables ; dans ce territoire sont les villes de Méquinez, de R'bat et de Salé. Pop. de plus de 100,000 individus.

BENI-HASSEN. Tribu qui habite les montagnes dites des Beni-Hassan, au S. de Tétouan ; est d'origine berbère, mais parle arabe ; c'est une des plus pieuses de l'empire marocain, et elle compte un grand nombre de *hadji* (pèlerins qui ont visité La Mecque).

BENI-HAYANE. Tribu à 5 kil. O. de Téniet-el-Had ; pop., 3,185 hab., douar-com. d'*El-Medad*. Com. mixte de Téniet-el-Had (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-HINDEL. Tribu berbère, sur le versant S.-O. du djebel Ouarsenis. Superf., 7,300 hect. ; pop., 1,957 hab. Com. mixte de l'Ouarsenis (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-IÇAD (V. BENI-YSSAD).

BENI-ICHAQ. Petite tribu kabyle habitant la chaîne de hauteurs entre l'O.-Guebli et Robertville, délimitée par décret du 27 fév. 1867, et devenue le douar-com. d'*Arb-Estahia*. Superf., 12,463 hect. ; pop., comprise dans celle de la com. de plein exercice de Robertville (Algérie, dép. de Constantine). Ces Beni-Ishaq, ainsi que ceux qui font l'objet de l'art. suivant, se disent originaires du Saguiet-el-Hamra (Sahara marocain).

BENI-ICHAQ ou **ICHAR-DU-GOUFI.** Tribu kabyle habitant entre Collo et les pentes du Goufi ; délimitée par décret du 31 déc. 1866, elle est devenue le douar-com. d'*Arb-el-Goufi*. Superf., 7,089 hect. ; pop., 1,900 hab. Com. mixte d'Attia (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-IDDEUR (Nom qu'on écrit aussi Beni-Ider, Beni-Ideur et Beni Idjer). Forte tribu kabyle qui habite le massif de collines au S.-E. de Djidjelli (Algérie, dép. de Constantine) ; elle se compose des fractions Ouled Khelas, Ouled Taleb, Taharia, Ouled Allel et Beni-Ghezelli, et a une pop. de 5,171 hab. Com. mixte de Taher.

BENI-IDJEUR. Tribu kabyle qui occupe le versant septentrional du djébel Akfadou et est divisée en deux groupes : Beni-Idjeur Djebel, et Beni-Idjeur Sahel ; elle occupe une vingtaine de villages. Superf., 13,900 hect ; pop., 4,810 hab. Com. mixte du Haut-Sebaou (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-IENNI. Appelés aussi *Beni-Batroun*, une des plus riches tribus kabyles, habite les escarpements du Djurjura au S. de Fort-National. Leur territoire est peu propre à la culture, et ne produit guère que des chênes

et des hêtres, mais ils ont acquis une grande richesse par le travail des métaux (canons et platines de fusils, bijoux, etc.). Avant 1857, ils s'adonnaient surtout à la fabrication de la fausse monnaie, qu'ils faisaient sur commande, mais qu'ils n'écoulaient jamais eux-mêmes. Ils habitent six gros bourgs ou villes, et sont au nombre d'environ 7,000 individus. Com. mixte de Fort-National (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-ILLILTEN. Tribu kabyle qui habite à la limite des parties habitables du Djurdjura, près du col de Tirourda, occupe une douzaine de villages, et a pour principale ressource la vente de plats et ustensiles en bois de hêtre. Superf., 1,500 hect. environ; pop., 3,069 hab. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-IMLOUL. Tribu berbère de l'Aurès (Djebel-Chechar); com. indigène de Khenchela (territoire militaire du dép. de Constantine, Algérie).

BENI-INTHACEN. Tribu nomade à 24 kil. S.-E. d'Aumale. Superf., 30,000 hect.; pop., 1,661 hab. Com. mixte d'Aumale (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-IRATEN ou BENI-RATEN. La plus puissante des tribus kabyles, sorte de confédération, comprenant les *Irdjen*, les *Aït Ousammeur*, les *Aït Oumalou*, les *Aouagacha* et les *Aït Akerma*, habite le pays mamelonné autour de Fort-National. Leur territoire produit en abondance des céréales, des vignes, des oliviers et des figuiers; les habitants, très industrieux, travaillent les métaux, fabriquent des gandouras; un grand nombre émigrent vers les villes du littoral et à Alger, pour être portefaix, colporteurs, boulangers, etc. Les villages des Beni-Raten, au nombre d'une quarantaine, sont perchés comme des nids d'aigles sur les pitons, ont des maisons à plusieurs étages et ont belle apparence; une dizaine ont plus de mille hommes chacun. Les Beni-Raten avant la conquête étaient réputés pour les plus braves parmi les Kabyles, et leur territoire était comme un lieu d'asile pour ceux qui s'y réfugiaient. En 1857 ils s'insurgèrent, tinrent pendant deux jours entiers contre les colonnes françaises, et ne se soumirent qu'après l'incendie de plusieurs de leurs villages et la mort de beaucoup d'entre eux. Pour les contenir on établit au cœur de leur pays, sur l'emplacement de leur marché principal, Souk-el-Arba, la citadelle de Fort-National. La population des Beni-Raten était au recensement de 1866 de 19,498 hab.: les documents officiels de 1879 indiquent pour les deux fractions administratives ou tribus des Beni-Raten-bou-Adda et des Beni-Raten-ou-Fella une population de 14,602 hab. Une partie est comprise dans la com. de plein exercice de Fort-National, le reste dans la com. mixte du même nom (Algérie, dép. d'Alger). Population la plus dense de la Kabylie, une centaine d'hab. par kil. q.

BENI-ISGUEN, ou mieux BENI-SGEN. Ville du Mzab (Sahara algérien), est bâtie en amphithéâtre sur une croupe abrupte, au confluent des vallées de l'O. Mzab et de l'O. Ntissa, à 2 kil. S. de Ghardaïa. Beni-Sgen, dit le proverbe mzabite, est comme Alger; elle a une muraille avec des tours carrées, qui a été refaite récemment et qui suffit à la défense contre les Arabes; au sommet de la colline est une citadelle ruinée. La ville, qui par sa population est la seconde de la confédération, est de beaucoup la mieux construite et la mieux entretenue. Les maisons sont blanchies à la chaux et les rues bien balayées. Les habitants sont très commerçants et très industrieux, aussi possèdent-ils de grandes richesses; leur oasis, située dans un ravin latéral à l'E. et au S. de la cité, est une merveille. Les gens de Beni-Sgen sont aussi renommés pour la sévérité de leurs mœurs : naguère aucun étranger ne pouvait séjourner parmi eux ou acheter un immeuble, ni même passer la nuit dans l'intérieur de l'enceinte. Beni-Isguen a 26,000 palmiers et 5,500 hab. (recensement de 1882).

BENI-ITTOURAR ou BENI-ITSOURAR. Tribu kabyle à 20 kil. S. E. de Fort-National, se divise en deux fractions : *Imesdourar* (les montagnards) et *Imessoual* (les gens du bas pays). Ils occupent une vingtaine de villages. Superf., 3,000 hect.; pop., 5,225 hab. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-IZNATEN (V. BENI-SNASSEN.)

BENI-KAÏD. Tribu kabyle autrefois très importante, sur le territoire de laquelle était la ville de Djidjelli et dont une fraction se détacha pour aller s'établir dans la région de Guelma (V. l'art. ci-dessous). Elle a été délimitée par décret du 28 juil. 1866, occupe une superf. de 3,139 hect., et forme un douar-commune rattaché à la com. de plein exercice de Djidjelli (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-KAÏD. Petite tribu berbère, originaire des environs de Djidjelli, établie sur les collines à l'O. de Nechmeya, délimitée par décret des 10 et 30 avr. 1870 en deux douars-communes : *El-Aouara* et *Birouella* dépendant de Penthièvre. Ils sont aujourd'hui dans la com. de plein exercice de Nechmeya (Algérie, dép. de Constantine). Superf., 3,341 hect.; pop., un millier d'hab.

BENI-KANI. Tribu kabyle qui habite le versant méridional du Djurjura, se compose des fractions suivantes : Takerbouszt, Selloum, Tiksiriden, Bahalil, Iril-ou-Chekride, Beni-Hamdoun. Superf., 5,400 hect.; pop., 2,161 hab. Section de la com. mixte de Beni-Mansour (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-KHALED (V. BENI-AREL).

BENI-KHALFOUN. Tribu kabyle habitant le versant oriental du massif de Lella-Msad, Tigrimount et Dj.-Aiss et la rive droite de l'Isser. Cette région, couverte de quelques cimes assez élevées, est un beau pays, bien arrosé et fertile; il produit des céréales, mais surtout des arbres fruitiers, notamment des pêchers et des vignes. Celles-ci forment en plusieurs endroits des sortes de forêts; les oliviers et les figuiers sont aussi très abondants. Autrefois, les Beni-Khalfoun faisaient une exportation considérable de raisins secs; ils trouvent plus d'avantage aujourd'hui à les apporter frais aux divers marchés de la Mitidja et d'Alger, ainsi que des figues. Il y a aussi des chênes-lièges dans les parties montagneuses. Les Beni-Khalfoun ont une trentaine de villages aux maisons construites en pierres et couvertes de chaume, avec une population de 2,500 âmes. — Ce sont les Beni-Khalfoun qui, en 1871, ont pris la part principale au massacre des colons de Palestro, leurs voisins.

BENI-KHALIFA. Petite tribu kabyle composée de familles originaires de diverses peuplades du voisinage, à 8 kil. S.-O. de Tizi-Ouzou, sur la route qui mène à Fort-National, habite 16 petits villages. Superf. environ, 1,100 hect.; pop., 2,250 hab. Com. de plein exercice de Tizi-Ouzou (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-KHELIL. Tribu de Berbères et d'Arabes mélangés qui habite la plaine de la Mitidja, entre Boufarik et Blida (dép. d'Alger, Algérie), est aujourd'hui disséminée au milieu des villages européens. Carette, dans ses *Recherches sur l'origine et les migrations des tribus de l'Algérie* (1853), évaluait le nombre des individus qui la composaient à 5,300 Arabes et 5,400 Berbères.

BENI-KHELILI ou BENI-KHELIL. Tribu kabyle du Djurdjura, habite un pays riche et bien cultivé au N. de Fort-National et compte huit villages. Superf., 2,000 hect.; pop., 3,169 hab. Com. mixte de Fort-National (Algérie dép. d'Alger).

BENI-KHETTAB. Tribu kabyle, habite les deux rives de l'Oued-el-Kébir, en aval des gorges des Beni-Haroun; pays montagneux. Tribu délimitée par décret du 24 mars 1868 et divisée en trois douars-communes : *Ouled-Djahia*, *Ouled-Rebbah*, *Zamiden*. Superf., 20,508 hect.; pop., 5,728 hab. Com. mixte d'El-Milia (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-KHETTAB-GHERABA. Tribu kabyle de la rive gauche de l'O. Djindjen, délimitée par décret du 20 nov. 1867 et érigée en deux douars-communes : *Tazia* (com.

mixte de Taher, dép. de Constantine, Algérie) et *Tabellout* (com. mixte de Tababort, dép. de Constantine). Superf., 6,062 hect.; pop., 2,140 hab.

BENI-KHIAR. Village de la presqu'île du Dakhelat-el-Maouin, au N.-E. de Nabel (Tunisie), est un des plus riches et des mieux bâtis de la région. Il est entouré de belles plantations d'oliviers et de magnifiques vergers. Pop., 1,500 hab.

BENI-KOUFI. Petite tribu kabyle, à 8 kil. S.-E. de Dra-el-Mizan, habite la partie supérieure des versants du Djurdjura. Au temps des Turcs, ils avaient le monopole de fournir Alger de glace (ou plutôt de neige). L'Ouad-er-Rahi, qui traverse leur territoire, fait mouvoir une quarantaine de moulins à huile. Superf., 2,800 hect. environ; pop., 1,640 hab. Com. mixte de Dra-el-Mizan (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-KSILA ou AÏT-KSILA. Tribu kabyle, habite les hauteurs du littoral, à l'O. de Bougie (Algérie, dép. de Constantine), pays assez fertile en fruits et céréales; elle comprend deux fractions, celle des Beni-Ksila et celle des Mzala. Superf., 6,000 hect. environ; pop., 2,841 hab. Com. mixte de Fenaia.

BENI-LASSEN (V. BENI-BEL-HASSEN).

BENI-LENT. Tribu arabe qui habite le revers S. du massif de l'Ouarsenis. Superf., 7,004 hect.; pop., 2,221 hab. Com. mixte de Teniet-el-Haad (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-LOUMA. Tribu arabe, à 44 kil. S.-E. de Relizane. Superf., 5,420 hect.; pop., 2,135 hab. Com. mixte de Zemmora (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-MAAFA. Fraction de la grande tribu berbère des Achèches, au S.-O. de Batna; pop., 761 hab. Section de la com. mixte d'Aïn-Touta (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-MAAMMEUR ou BENI-MAMMAR. Tribu kabyle qui habite non loin du littoral, à l'E. de Djidjelli (Algérie, dép. de Constantine), sur le territoire de laquelle a été prélevé le territoire de colonisation de Taher. Com. mixte de Taher. Superf., 4,422 hect.; pop., 1,118 hab.

BENI-MAHAMMED ou BENI-M'HAMED. Tribu arabe qui habite près du promontoire du cap de Fer; une partie occupe les pentes de l'Edough, une autre la plaine au S.; ils se disent chérifs, originaires du Saguiet-el-Hamra (Sahara marocain). Superf., 10,400 hect.; pop., 1,559 hab (en y comprenant les Beni-Merouan, originaires des Drids, de la régence de Tunis). Com. mixte d'Aïn-Mokra (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-MAHMED. Petite tribu kabyle qui habite le littoral du golfe de Bougie, près du cap Aokas et de Sidi-Rehan; délimitée par décret du 2 oct. 1869 et érigée en douar-commune d'Aokas. Superf., 2,908 hect.; pop., 1,020 hab. Com. mixte de l'Oued-Marsa (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-MAHMOUD (V. BENI-AISSI).

BENI-MAHOUSSEN. Petite tribu berbère qui habite un peu au N. du Chétif, à 20 kil. N.-O. de Duperré; pop., 469 hab. Com. mixte des Braz (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MAÏDA. Tribu arabe qui habite sur le versant méridional de l'Ouarsenis. Superf., 10,009 hect.; pop., 3,118 hab. Com. mixte de Teniet-el-Haad (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MANSOUR (Bordj des). Bordj construit au temps de la domination des Turcs, sur le territoire de la tribu des Beni-Mansour, au confluent de l'Oued-Sahel et de l'Oued-Mahrir, est devenu un poste militaire depuis son occupation par les Français en 1839. Quelques maisons de colons s'élevèrent autour, mais elles furent détruites par les Kabyles insurgés en 1871; aujourd'hui c'est un centre européen assez important sur la voie ferrée d'Alger à Constantine et chef-lieu d'une commune mixte qui a une superficie de 92,635 hect. et une population de 16,142 hab.; elle comprend toutes les tribus kabyles du versant méridional du Djurdjura et de la rive droite de l'Oued-Sahel.

BENI-MANSOUR. Tribu kabyle qui habite les hauteurs sur la rive droite de l'O. Sahel, non loin des Bibans ou Portes de fer. Elle occupe une superficie de 11,004 hect. et se compose des fractions suivantes: Taourirt, Tirilt, Ighil-ouled-Ziane et Ouled-bou-Ali; pop., 1,262 hab. Com. mixte de Beni-Mansour (Algérie, dép. d'Alger).

BENIMARFULL. Bourg situé à 65 kil. d'Alicante (Espagne). Dans le voisinage émerge une source sulfurée-calcique, d'une température de 17°,5 C. L'établissement thermal, bien installé, possède des piscines, des appareils à douches, des bains d'eau sulfureuse chauffée artificiellement. Les eaux sont très utiles dans les affections cutanées chroniques et dans le rhumatisme.

BENI-MARMI. Tribu berbère, venue du Babor, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 31 déc. 1866, fait partie de la com. de plein exercice de Petit (Algérie, dép. de Constantine). Pop., un millier d'individus; superf., 4,360 hect.

BENI-MATAR ou BENI-MATHAR. Tribu arabe nomade des Hauts-Plateaux, au N.-O. du Chott-ech-Chergui. Elle comprend les deux fractions: Ouled-Amran: 1,165 hab., Ouled-Attia: 776 hab. Com. indigène de Yacoubia (terr. militaire du dép. d'Oran, Algérie).

BENI-MAZEN. Petite tribu tunisienne qui habite les montagnes au S. du pays des Khomir, compte un millier d'individus; l'élément berbère y domine.

BENI-MEDJALED ou BENI-FOUGHAL (V. BENI-FOUGHAL).

BENI-MEHAREZ. Tribu berbère, sur le territoire de laquelle est la ville de Teniet-el-Haad, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 16 juin 1866, section de la com. de plein exercice de Teniet-el-Haad (Algérie, dép. d'Alger). Superf., 11,245 hect.; pop., 1,738 hab.

BENI-MEHENNA ou BENI-MENNA. Tribu kabyle du Dahra, habitant les hauteurs du littoral entre le cap Noir et l'île Colombi, divisée en deux fractions: *Baache* et *Talassa*, délimitées par décret du 6 juil. 1870 et devenues deux douars-communes. Superf., 24,094 hect.; pop., 2,711 hab. Com. mixte de Ténès (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MEHENNA. Tribu de Kabyles, mêlés d'Arabes, habite sur la rive droite de l'O. Saf-Saf, délimitée par décret du 7 avr. 1866, avec la tribu des Beni-Béchir, en deux douars-communes: *Oued-Ksob* et *Aïn-Ghorab*. Ensemble superf., 13,041 hect. Le premier est compris dans la com. de plein exercice de Gastonville, le second dans la com. de plein exercice de Saint-Charles (toutes deux: Algérie, dép. de Constantine).

BENI-MELEK. Section de la com. de plein exercice de Philippeville (Algérie, dép. de Constantine). Les coteaux de Beni-Melek sont renommés pour leur vin; pop., 330 hab.

BENI-MELLAL. Puissante tribu berbère du Maroc qui habite les flancs du grand Atlas, près des sources de l'Oum-er-Rebia. Ils ont un grand nombre de villages et une ville importante que domine une forte kasba; c'est la *Kasba-Beni-Mellal* ou *Belkouch*.

BENI-MELLIKEUCH ou BENI-MLIKEUCH. Tribu kabyle qui habite les pentes méridionales du Djurdjura oriental, au-dessus de l'Oued-Sahel, s'adonnent à la culture, tandis que les femmes tissent des burnous. Ils ont huit villages assez bien bâtis. Tribu délimitée par décret du 24 juin 1870 et érigée en douar-commune, dont une partie a servi à l'installation du centre européen de Tazmalt. Superf., 6,505 hect.; pop., 2,906 hab. Com. mixte d'Akbou (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-MELLOULT. Tribu kabyle qui habite les bords de l'O. Zitoun, à 20 kil. S.-E. de Bougie (Algérie, dép. de Constantine) et a pour voisine la tribu des Beni-bou-Aissi. Elles ont été recensées ensemble et ont une superficie de 3,600 hect. environ, une population de 2,183 hab. Elles font partie de la com. mixte de l'Oued-Marsa.

BENI-MENADE ou BENI-MNAD. Tribu berbère, autrefois comprise parmi les Hadjoutes, occupe les hauteurs entre Hammam-Righa et Marengo; délimitée par décret

du 22 sept. 1868, elle a été divisée en trois douars-communes : *Sahel*, *El-Merit* et *El-Hammam*. Superficie de l'ensemble, 24,792 hect.; pop., 3,806 hab. Com. mixte d'Hammam-Righa (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MENASSER ou **BENI-MENACEUR**. Forte tribu berbère qui habite le massif montagneux entre Miliana et Cherchel et est divisée en deux fractions : 1° les *Beni-Menasser du Nord*, délimités par décret du 29 juin 1870 et divisés en douars-communes : *Sidi-Simian* et *El-Gourin*. Superf., 24,805 hect.; pop., 3,883 hab. Com. mixte de Gouraya (Algérie, dép. d'Alger); 2° les *Beni-Menasser du Sud*, délimités le 17 oct. 1869 et divisés en deux douars-communes : *Zaccar* et *Bou-Mad*. Superf., 28,992 hect.; pop., 6,661 hab. Com. mixte d'Hammam-Righa (Algérie, dép. d'Alger). — Les Beni-Menasser ont pris une part considérable à l'insurrection de 1871 et ont pillé plusieurs centres européens, parmi lesquels Vesoul-Benian.

BENI-MENDES. Petite tribu kabyle qui habite sur le versant N. du Djurjura un pays âpre et qu'on ne peut cultiver qu'avec la pioche; ils faisaient partie autrefois de la confédération des Guechtoula. Superf., 3,000 hect. environ; pop., 1,651 hab. répartis principalement en 4 villages. Com. mixte de Dra-el-Mizan (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MENGOUCH. Petite tribu berbère habitant près du cap Milonia et à l'embouchure de l'O. Kiss, frontière de l'Algérie et du Maroc. Superf., 3,300 hect.; pop., 530 hab. Com. mixte de Lalla-Maghrnia (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-MENGUELLET. Tribu kabyle qui habite un pays peu accidenté, au S.-E. de Fort-National (Algérie, dép. d'Alger). Leur territoire, assez pauvre en céréales et en arbres fruitiers, produit abondamment le chêne et le frêne. Aussi, les Beni-Menguellet vivent principalement de la fabrication de plats à couscoussou (gueçaa), cuillers et autres ustensiles en bois; ils sont aussi de très actifs colporteurs. Ils ont une douzaine de villages et sont au nombre d'environ 5,000. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MENIARINE ou **BENI-MNIARIN**. Tribu arabe au N. de Saïda, divisée en deux fractions : 1° les *Beni-Meniarin-Fouagha*, délimités le 5 déc. 1866 et partagés en deux douars-communes : *Tafrent* et *Souk-el-Barlaba*. Superf., 28,475 hect.; pop., 1,500 hab.; com. mixte de Saïda (Algérie, dép. d'Oran); 2° les *Beni-Meniarin-Tahta*, délimités par décret du 16 juin 1866 et répartis en deux douars-communes : *Ouizert* et *Oued-Hounet*. Superf., 31,997 hect.; pop., 1,408 hab.; même commune que ci-dessus.

BENI-MENIR. Petite tribu au S. de Nemours, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 6 juil. 1870. Superf., 12,650 hect.; pop., 2,824 hab. Com. mixte de Nedroma (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-MERAHEBA. Petite tribu berbère qui habite un peu au N. du Chéliff et forme une section de la com. mixte des Braz (Algérie, dép. d'Alger); pop., 569 hab.

BENI-MÉRAI. Tribu kabyle qui habite un massif montagneux sur la rive droite de l'O. Agrioun, près du Chabet-el-Akra. Superf., 4,860 hect.; pop., 425 hab. Com. mixte d'Amoucha (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-MÉRED. Village du dép. et arr. d'Alger, à 44 kil. de cette ville par la voie ferrée, à mi-chemin de Boufarik et de Blida. D'abord petit poste de cavalerie, ce point fut choisi, en 1841, pour la construction d'un village de colons militaires qui devaient mettre en culture les environs et garder l'*obstacle continu* de la Mitidja. En 1845, on l'agrandit et on y admit les colons civils. Aujourd'hui, c'est une des localités les plus belles et les plus prospères de la plaine. Sur la place s'élève une statue qui vient d'être érigée au sergent Blandan.

BENI-MEROUAN. Tribu arabe des environs de Bône (V. Beni-Mahamed).

BENI-MERZOUG. Tribu kabyle de la région montagneuse du Dahra. Superf., 11,168 hect.; pop., 3,008 hab. Com. mixte de Ténès (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MESKIN. Puissante tribu de Berbères mélangés d'Arabes, habite les collines et la plaine au N. du cours moyen de l'Oum-er-Rebia (Maroc); elle est une des plus soumises au sultan qu'il y ait dans cette région et a pour chef-lieu la *Kasba des Beni-Meskin*.

BENI-MESSAOUD. Tribu berbère habitant les hauteurs du petit Atlas, délimitée par décret du 24 juil. 1869 et érigée en douar-commune de Zaatit. Superf., 7,836 hect.; pop., 1,845 hab. Com. mixte de Ben-Chicao (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-MESSLEM. Tribu kabyle de la rive gauche de l'Oued-el-Kébir, un peu en amont de l'embouchure entre Djidjelli et Collo (Algérie, dép. de Constantine); délimitée et érigée en douar-commune par décret du 27 oct 1866. Com. mixte d'El-Milia; superf., 1,686 hect.; pop., 2,398 hab.

BENI-MEZRANA ou **BENI-MEZARHANNA**. Tribu de la Mitidja qui, suivant les historiens arabes, fonda la ville d'El-Djezaïr-Beni-Mezarhanna (les îlots des Beni-Mezarhanna) ou Alger.

BENI-MEZZELINE. Tribu occupant un territoire de 11,643 hect. à l'E. de Guelma (Algérie, dép. de Constantine) et composée d'environ 500 Chaonias venus de l'Aurès; elle a été délimitée et érigée en douar-commune par décret du 18 nov. 1868. Com. mixte de Séfia.

BENI-M'GHILL. Puissante tribu berbère du Maroc, qui habite de belles vallées dans la région montagneuse au S.-E. de Fez; le pays est fertile, bien arrosé, et il y a de belles forêts de cèdres et de pins; les chevaux qu'on y élève sont remarquables par leur haute taille et la perfection de leurs formes. Les Beni-M'ghill, quoique comptant à peine 1,500 guerriers, vivent dans une indépendance complète et rançonnent les caravanes qui passent par leur territoire pour se rendre de Fez au Tafilelt. Leurs exactions et leurs brigandages ont quelquefois pour résultat d'interrompre complètement ce commerce, comme Rholfs le remarqua en 1864, ou d'obliger les marchands à un très grand détour, par Maroc. Les Beni-M'ghill sont d'origine berbère presque pure, parlent le tamazight et ont été fort peu modifiés par le contact des Arabes. Leur ksar principal est *Boulayoul*.

BENI-MICHEL. Tribu des environs de Nedroma, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 15 juin 1870. Superf., 20,713 hect.; pop., 2,665 hab.; com. mixte de Nedroma (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-MIMOUN. Tribu kabyle du voisinage de Bougie (Algérie, dép. de Constantine); une moitié habite la plaine, l'autre moitié un pays montagneux dont le point culminant est le mont Djoua. On voit sur le flanc de ce pic, qui était autrefois un refuge inexpugnable pour les habitants, une très belle fontaine et tout près une koubba en l'honneur du marabout Djoua qui passe pour grand faiseur de miracles et est très vénéré. Les Beni-Mimoun de la montagne fournissaient autrefois du bois de construction pour la marine turque; aujourd'hui, ils ont seulement quelques forges et des ruches et vendent du bois et du charbon. Ceux de la plaine cultivent une assez grande surface et fabriquent des tuiles. La population de toute la tribu peut atteindre 4.500 âmes. Douar de Djoua. Com. mixte de l'Oued-Marsa (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-MISCERA. Forte tribu berbère, qui habite les pentes et les cimes du petit Atlas, au S.-E. de Blida, délimitée par décret du 12 oct. 1862 et divisée en deux douars-communes : *Hammam-Melouan* et *Beni-Miscera*. Superf., 19,412 hect.; pop., 2,617 hab. Le premier douar relève de la com. de plein exercice de Bouinan (Algérie, dép. d'Alger), le second de la com. mixte de Tablat (même dép.).

BENI-MLIKEUCH (V. Beni-Mellikeuch).

BENI-MNAD (V. Beni-Menade).

BENI-MOHAMMED ou **BENI-MAHMED**, ou **BENI-MAHMID**. Tribu d'origine arabe, dont de petites fractions vivent disséminées dans tout le bassin de l'Oued-Draa, en

de nombreuses localités où ils sont mêlés à des communautés juives, berbères ou cheurfa.

BENI-MOUSSA. Tribu berbère qui habite les hauteurs du petit Atlas, au S. de l'Arba et de Rovigo, délimitée par décret du 28 juil. 1866 et divisée en deux douars-communes : *Sidi-Naceur* (dans la com. de plein exercice de l'Arba, Algérie, dép. d'Alger) et *Sidi-Hamouda* (dans la com. de plein exercice de Rovigo, même département). Superf., 22,322 hect. ; pop., 5,329 hab.

BENI-MZAB. Cette curieuse petite confédération berbère, aujourd'hui placée sous l'autorité directe de la France, occupe à 110 kil. au S. de Laghouat, dans le dép. d'Alger, un territoire de 8,000 kil.q. que les Arabes désignent sous le nom caractéristique de Chebka (filet). La Chebka est un plateau légèrement incliné du N.-O. au S.-E.; elle est formée de terrains crétacés où dominent les calcaires en couches presque horizontales, les sables occupent seulement le fond des vallées. Le relief du sol a une structure tout à fait particulière : les roches peu élevées courent dans tous les sens et déterminent une foule de petites vallées sinueuses qui s'entrecroisent à la façon des mailles d'un filet. Cependant quatre vallées principales servent à l'écoulement des eaux de ce plateau dont l'altitude s'élève jusqu'à 800 m. environ dans la partie N.-O. pour redescendre à 300 m. dans la partie S.-E.; ces quatre vallées portent les noms d'Oued-Metlili, d'Oued-Mzab, d'Oued-Neça et d'Oued-Zegrir. La terre de la Chebka est en général dénudée et aride ; la végétation herbacée ne s'y développe à la suite des pluies que dans le fond des vallées et quelques rares *athal* (*tamarix articulata*) sont les seuls représentants de la flore naturelle arborescente. C'est encore au fond des vallées qu'on peut obtenir à l'aide de fréquentes irrigations les produits habituels de la culture dans les régions sahariennes. A l'abri des palmiers-dattiers au nombre d'environ cent quatre-vingt mille, les indigènes font venir, à force de soins, des figuiers, des abricotiers, des coignassiers, des grenadiers et quelques ceps de vigne ; il cultivent encore la fève, la carotte, le navet, la pastèque, le courge, l'oignon, l'ail, le piment et sèment de petites quantités d'orge et fort peu de blé. Les puits dont les eaux servent aux irrigations atteignant une profondeur qui varie de 25 et 35 m., ce n'est donc que par un labeur incessant qu'on arrive à fournir aux plantes l'eau qui leur est indispensable presque chaque jour. Le pays est extrêmement sain ; les ophthalmies sont les seules maladies fréquentes. En été, la température est très élevée : le thermomètre oscille entre 35° et 40° pendant le jour et ne descend que de quelques degrés pendant la nuit ; en hiver les nuits sont relativement fraîches (+ 4°) et la température du jour varie de 15° à 20°. Les pluies peu abondantes commencent en octobre et cessent au mois de février ; le vent souffle le plus souvent du S. La population totale de Beni-Mzab ne dépasse guère 30,000 âmes ; elle est composée pour la plus grande part de Berbères dits *Mozabites* ; quelques petites fractions de tribus arabes et quelques israélites (750) vivent à côté des Mozabites, mais sans se mêler à eux. De taille généralement petite, le cou très court, les jambes un peu grêles, le Mozabite se reconnaît assez facilement à sa face plate et pâle, à son nez fort, à ses lèvres épaisses et surtout à son œil profondément enfoncé dans l'orbite. Il est également reconnaissable à son costume particulier formé d'une épaisse blouse de laine aux dessins variés et multicolores. Les Mozabites sont agriculteurs et commerçants ; chaque année un grand nombre d'entre eux quittent leur pays et vont dans les régions telliennes du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie se livrer au commerce des étoffes ou à quelques industries spéciales pour lesquels ils ont une sorte de monopole ; les bouchers, les fruitiers, les étuvistes, les entrepreneurs de balayage ou de transport de matériaux sont presque tous des Mozabites dans les villes du littoral méditerranéen de l'Afrique, de Tanger à Tripoli. Cette émigration est temporaire, car dès qu'il a amassé un petit pécule, le Mozabite se hâte de rentrer dans son pays ; c'est là qu'il se marie toujours et le plus souvent avec une femme de sa ville natale. Sobres et actifs, doués d'une grande finesse d'intelligence, se prêtant partout à l'étranger une assistance mutuelle, les Mozabites réussissent en général dans leurs entreprises et quelques-uns d'entre eux amassent des fortunes relativement considérables. Leur probité commerciale est pour ainsi dire proverbiale et bien rarement ils se rendent coupables d'un crime ou même d'un simple délit. Presque tous savent lire et écrire en arabe, bien qu'en parlant entre eux ils ne se servent que de leur dialecte berbère appelé *zenatia*. Jamais ils n'emploient, soit pour leur comptabilité, soit pour leur correspondance, la langue zenatia pour laquelle ils n'ont, pas plus du reste que les autres Berbères des Etats barbaresques, une écriture particulière. Ils sont tous musulmans, mais d'une secte spéciale et sont considérés comme hérétiques par tous les sunnites ; ils ont, en effet, adopté les doctrines d'Abdallah ben Eïbad ou Ibad qui était un *Kharedjite* (V. ce mot). Ils suivent avec la plus grande rigueur les préceptes de leur religion et punissent avec une extrême sévérité tout manquement aux prescriptions de la loi religieuse ; dans certains cas même ils prononcent une véritable excommunication dite *tebria* contre les coupables qui, ne pouvant plus prendre part à la vie commune, sont obligés de s'expatrier jusqu'au jour où l'expiation leur sera permise et les fera rentrer de nouveau dans le sein de la communauté. La redoutable tebria peut même atteindre le Mozabite qui, hors de son pays, se livre ostensiblement à certains actes que sa loi lui interdit. La vie des femmes est très dure au Mzab ; elles sont rigoureusement surveillées et pour la moindre faute, on leur inflige des châtiments corporels. Elles passent la plus grande partie de leur temps chez elles à faire les travaux du ménage et à tisser de la laine, n'ayant guère d'autres distractions que la vue de ces fantasias à pied dans lesquelles les Mozabites, après une course effrénée, déchargent avec grand fracas leurs énormes tromblons. — Le Mzab renferme sept villes : Elatef (2,500 hab.), Bou Noura (1,500 hab.), Melika (1,200 hab.), Beni-Isguen (5,500 hab.), Ghardaïa (11,000 hab.), Berrian (4,500 hab.) et Guerara (4,000 hab.). Les cinq premières de ces villes sont situées au centre même de la Chebka, dans une sorte de cirque de 18 kil. de long sur 2 kil. de large que coupe l'Oued Mzab ; les deux dernières forment deux postes avancés qui défendent les abords de la Chebka : la première au N.; la seconde à l'E. Avant l'annexion (nov. 1882) les Mozabites avaient une organisation sociale et politique toute particulière. Chaque ville formait une sorte de petite république indépendante, administrée par une assemblée élue où *djemaâ* qui détenait tous les pouvoirs. Des délégations choisies dans chacune des djemaâs formaient en outre un conseil fédéral qui décidait des intérêts généraux de la confédération et réglait les différends qui surgissaient avec assez de fréquence entre les diverses municipalités. Mais à côté de ces institutions démocratiques, il existait une corporation religieuse qui, bien qu'elle semblât, en apparence, n'avoir d'autre but que de maintenir intactes les pratiques religieuses et de veiller au maintien des lois, exerçait une influence prépondérante sur tous les actes civils ou politiques de la confédération. En effet, c'était parmi les membres de cette caste que se recrutaient exclusivement les présidents des djemaâs qui, par leur droit de veto, pouvaient empêcher l'exécution des décisions prises par les assemblées municipales ou fédérales. — Selon la tradition, les Mozabites sont les représentants de la ribu des Nefouça qui, persécutés à cause de leurs opinions religieuses par les musulmans orthodoxes, se réfugièrent en l'année 971 au S.-O. de Ouargla où ils fondèrent un petit Etat indépendant. Bientôt (1012) chassés par les Beni-Ouargla des établissements qu'ils avaient fondés dans la vallée ouverte de l'Oued Mia, les Mozabites trouvèrent dans la Chebka un abri presque inexpugnable contre les persécutions de leurs

ennemis et y fondèrent les villes qu'ils occupent encore aujourd'hui. Après la prise de Laghouat, ils conclurent avec le gouvernement français, en 1853, une convention par laquelle ils s'engagèrent à payer une contribution annuelle de 45,000 fr., à condition de conserver leur entière autonomie. En nov. 1882, le territoire des Beni-Mzab a été définitivement annexé au dép. d'Alger et un bureau arabe est établi à Ghardaïa. O. Houdas.

Bibl. : A. Coyne, *le Mzab* ; Alger, 1879. — Rinn, *l'Occupation du Mzab* ; Alger, 1885.

BÉNIN. Grand pays indépendant qui s'étend sur la côte orientale du golfe du même nom, et est borné à l'O. par la colonie anglaise de Lagos et le Yebou, par le Yorouba au N.-O. et au N., par le Niger à l'E., et au S. par le pays de Ouari, qui était autrefois dépendant du Bénin. Le littoral ou côte de Bénin est depuis longtemps connu ; il y a quelques points où se fait le commerce : *Odi*, escale, *Artigeri*, clairière au milieu de la forêt qui borde la mer et où des milliers de nègres tiennent un grand marché tous les neuf jours, *Mahin* que les Allemands avaient un instant revendiqué, mais dont ils ont restitué le protectorat à l'Angleterre, *Fish-Town*, *Obobi* et *Salt-Town* à l'embouchure de la rivière Bénin. Ce littoral empesté est aujourd'hui beaucoup moins fréquenté qu'autrefois et le commerce ne s'y fait que sous pavillon anglais. L'intérieur du pays a été peu visité par les Européens et reste une des parties de l'Afrique les moins explorées. Jadis, les Portugais s'y étaient avancés assez loin et leurs missionnaires, appelés par un roi de Bénin qui demandait le baptême, espéraient au XVIIe siècle, catéchiser tous les habitants ; les Hollandais y vinrent ensuite faire du commerce, et le géographe Dapper fait une description très détaillée du pays, des mœurs des habitants, des fêtes, etc. Le trafic qui était alors le plus florissant était celui des esclaves. Aujourd'hui, les Européens trouveraient trop peu de profit dans les relations avec les indigènes, pour braver volontiers l'extrême insalubrité du pays ; ils ont abandonné presque entièrement cette région qui semble beaucoup moins prospère qu'autrefois. Les habitants sont adonnés au fétichisme et les sacrifices humains qui étaient journaliers, n'ont pas encore complètement disparu. Le chef-lieu est Benin ou *Bini* ou *Ibni* par 6°35′ de lat. N. et 3° 10′ environ de long. E. ; ce n'est guère qu'un hameau misérable, tandis que les voyageurs du XVIIe siècle la représentent comme un centre populeux, entouré de murailles avec un palais très grand et une trentaine de rues ; les maisons étaient bien tenues, et les habitants passaient pour les plus civilisés de la côte d'Afrique. E. Cat.

BENIN (golfe ou baie de). On désigne sous ce nom une subdivision du golfe de Guinée, comprenant la partie de l'Océan Atlantique, qui va du cap *Saint-Paul* (le géographe allemand Daniel est, je crois, le seul qui fasse commencer le golfe de Bénin en un point plus occidental, au Cap des Trois-Pointes), par 5° 47′ de lat. N. et 1° 25′ environ de long. O., jusqu'au cap *Formoso*, à l'embouchure du bras principal du Niger, par 4° 19′ de lat. N. et 3° 47′ environ de long. E. C'est un enfoncement dont la courbe est très peu prononcée et a un développement d'à peu près 900 kil.. La navigation y est difficile et périlleuse ; la lame qui vient du fond de l'Atlantique déferle avec force sur la rive ; des brisants bordent celle-ci en beaucoup d'endroits et des calmes prolongés retiennent souvent les voiliers ; enfin, les tempêtes ne sont point rares. Le littoral, dont la partie occidentale porte le nom de *Côte des Esclaves* et la partie orientale celui de *Côte de Bénin* (à l'E. de Lagos), est généralement plat, sablonneux ou marécageux, de sorte qu'on ne l'aperçoit que de très près ; çà et là seulement quelques bouquets d'arbres ou des forêts de palétuviers peuvent servir d'amers. Presque partout, de la mer on peut communiquer au moyen des pirogues ou de petits bateaux avec l'intérieur du pays par des embouchures de rivières ou des lagunes qu'une faible flèche de sable sépare de l'Océan ; ce sont de l'O. à l'E. la lagune d'*Anlo* ou de *Quittah*, desséchée tous les cinq ou six ans, mais qui à l'époque des pluies reçoit des eaux du Volta, du Todji et de l'Evoé ; la lagune de *Bagida*, qui se rattache à la grande lagune d'*Avon* ou lac de *Togo* et à la lagune de *Wo*, l'embouchure de l'*Agonieh*, celle du *Grand Popo*, la grande lagune de *Lagos* qui se relie à tout un réseau de rivières et de marécages, l'embouchure du fleuve *Benin*, celles de l'*Escardos*, du *Forçados*, du *Ramos*, du *Dodo*, du *Pennington*, du *Digay*, du *Sengana* et du *Noun*. Tout ce littoral, qui a fourni à l'Amérique des milliers d'esclaves (d'où le nom de côte des Esclaves, donné à sa partie occidentale) a été le dernier refuge des négriers ; ils y engageaient leurs vaisseaux au milieu des lagunes et des rivières, échappant facilement à la surveillance et à la poursuite des navires de guerre anglais ou français, qui craignaient les brisants et le défaut de profondeur des eaux. Après l'abolition de la traite, et jusqu'en 1885, les Portugais se livraient encore en ces parages à ce trafic odieux et lucratif. Le littoral occidental du golfe de Bénin, riche en huile de palme, en café, arachides, etc., n'a point perdu de son animation, malgré la suppression du commerce des esclaves ; il y a des factoreries européennes sur un très grand nombre de points. Nous citerons seulement les principaux ports ou mouillages : *Abrahamcoffee*, *Gellah-Coffe* (port assez bon et lieu de ravitaillement), *Quitta*, *Petit Elmina*, *Nouveau Sierra-Leone*, *Lomé*, *Bagida*, *Porto-Seguro*, *Petit-Popo*, *Agoué*, *Grand-Popo*, *Ouida* (Ajuda), *Jacquin*, *Kotounou*, *Porto-Novo*, *Badagry*, *Lagos* (le plus actif de tous), *Yebou* ou *Léké*. A partir de ce point, sur la côte orientale du golfe, le littoral long de 350 kil. environ n'en présente plus un seul qu'on doive mentionner. La côte des Esclaves est aujourd'hui presque tout entière occupée par des colonies européennes ; du cap Saint-Paul, à Nouveau Sierra-Leone, le pays d'*Anlo* et des *Agbosome* est sous le protectorat de l'Angleterre ; le pays de *Togo* avec Porto-Seguro est sous le protectorat de l'Allemagne ; *Petit-Popo*, *Grand-Popo*, *Agoué*, *Porto-Novo*, sur la côte du royaume de *Dahomey*, appartiennent à la France ; les Portugais, qui en 1885 avaient élevé des prétentions sur *Kotounou* où nous avons une factorerie, s'en sont désistés, mais ils sont prépondérants à *Ouida* (Ajuda), ville de 25,000 âmes qui dépend du Dahomey, et font une rude concurrence à nos établissements commerciaux, épars à l'O. et à l'E. de cette ville. A l'E. du Dahomeh est la colonie anglaise de *Lagos*, puis, avec la côte presque déserte dont nous avons parlé plus haut, les royaumes nègres de *Bénin*, d'*Ouari* et d'*Eso*. E. Cat.

BÉNIN ou BINI. Rivière qui se forme par la réunion d'un grand nombre de cours d'eau du pays de Bénin, tels que l'*Ethiope*, le *Jamieson*, le *Gato*, etc., a une large embouchure que les indigènes nomment Arbo, mais elle n'a que 3 à 4 m. de profondeur, ce qui fait que cette sorte de port n'est accessible qu'aux navires d'un faible tirant d'eau ; il y a un banc de sable en avant de l'embouchure.

BENINCAMPI (Teresa), femme sculpteur, élève très distinguée de Canova, née en 1778, morte en 1830. Elle fut professeur de sculpture à l'Académie de Florence.

BENINCASA (Bot.). Savi (*Mém.*, 1818, p. 6) a donné le nom de *Benincasa* à un genre de Cucurbitacées, que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VIII, pp. 401, 423, 439) réunit aux *Citrullus*, dont il diffère seulement par « les folioles calycinales subfoliacées et découpées sur les bords en dents de scie ». L'unique espèce, *B. cerifera* Sav., est très anciennement connue. C'est le *Camolanga* ou *Camolenga* de Rumphius (*Herb. amboin.*, V, p. 395, tab. 143), le *Cumbulam* de Rheede (*Hort. malab.*, VIII, p. 5, tab. 3), le *Cucurbita Pepo* de Loureiro (*Fl. cochinch.*, éd. Willdenow, p. 728) et de Roxburgh (*Flor. ind.*, III, 718). — Le *B. cerifera* est une herbe annuelle, rampante, dont les tiges, longues de deux mètres environ, portent des feuilles

cordiformes, à cinq lobes aigus, crénelés, accompagnées de vrilles ordinairement bifides. Les fleurs, monoïques, de couleur jaune, sont solitaires à l'aisselle des feuilles. La corolle est rotacée, avec le limbe divisé en cinq lobes obovales, entiers. Les fleurs mâles, longuement pédonculées, ont un androcée formé de trois étamines libres, à filets courts, aplatis, épais, à anthères charnues, dont une à une seule loge, les deux autres à deux loges très sinueuses. Les fleurs femelles, brièvement pédonculées, ont un ovaire ovoïde, à trois placentas portant chacun de nombreux ovules. Le fruit est une baie ovoïde ou cylindrique, de la taille d'une petite citrouille, d'abord d'un vert foncé et hérissée, puis presque glabre et couverte, à la maturité, d'une exsudation cireuse et pulvérulente très abondante, qui se continue longtemps encore après qu'elle a été cueillie. — Le *B. cerifera* croît dans l'Asie orientale et tropicale, où ses fruits servent à l'alimentation. C'est même, d'après Ch. Naudin (*Ann. sc. natur.*, IV[e] série, t. XII, 1859, p. 88), un des légumes classiques et les plus estimés de l'Asie austro-orientale, surtout de la Chine. Introduit en Europe vers 1827, il est encore à peine connu hors de quelques jardins botaniques; et cependant la facilité de sa culture aurait dû le faire admettre depuis longtemps dans les potagers. Ses fruits ont beaucoup d'analogie avec les concombres, mais ils leur sont, paraît-il, bien préférables, à cause de leur chair plus légère et de leur saveur moins prononcée (V. A. Paillieux et D. Bois, *le Potager d'un curieux*, 1885, p. 31). Ed. Lef.

BENINCASA Anconitatus (Andreas), cosmographe italien du xv[e] siècle. On possède de lui divers portulans, dont l'un, daté de 1476, est conservé à la Bibliothèque de Berne. Un autre portulan du même est conservé dans les archives de la Propagande à Rome. Ce dernier porte la date de 1508.

BENINCASA (Giovanni), architecte napolitain du xvi[e] siècle. C'est à Benincasa et à Ferrante Baglione que l'on doit les premiers plans des plus anciennes parties du Palais royal de Naples entreprises, vers 1532, pour le vice-roi Pierre de Tolède et, de plus, cet architecte acheva, de concert avec Ferdinando da Maglione, les travaux de fortification et d'aménagement commencés par Bono à la porte de Capoue et au Palais Capuano lorsque, vers 1540, ce même vice-roi y transporta les Tribunaux. Ch. L.

Bibl. : Ricci, *Storia dell' Architettura in Italia*; Modène, 1857-1860, t. I et III, in-8.

BENINCASA (Alessandro), jurisconsulte et poète italien, né en 1649 à Pérouse, mort en 1694. Après avoir d'abord professé le droit à l'université de sa ville natale, il devint assesseur de rote sous Innocent XI, et directeur des brefs sous Innocent XIII. Il a laissé des *poèmes* et des *décisions* au nombre de 394, publiés à Rome, en 1714, par son frère Michel-Ange Benincasa.

BENINCASA (Joachim), chanteur scénique italien, né à Pérouse en 1783, mort à Dresde au mois de janv. 1835. Il reçut dans sa patrie une bonne éducation musicale, qui développa comme elle le méritait la belle voix de basse-taille qu'il avait reçue de la nature. Tout jeune encore il embrassa la carrière lyrique et se produisit avec succès sur divers théâtres d'Italie, après quoi il alla se faire entendre en Allemagne, où son talent et sa voix excitèrent une véritable sensation. Il fut engagé alors à l'Opéra italien de Dresde, fameux à cette époque, et y resta attaché jusqu'à la dissolution de ce théâtre.

BENINCORI (Angelo-Maria), compositeur italien, né à Brescia le 28 mars 1779, mort à Belleville le 30 déc. 1821, fut élevé par les soins du duc de Parme, dont son père était secrétaire. Il reçut les leçons de Rolla et de Cimarosa et débuta dans la composition par une messe et un opéra, *Niteti*, joué en Italie, puis à Vienne. Dans cette dernière ville, Benincori fut présenté à Haydn et lui dédia des quatuors pour instruments à cordes. En 1803, il se rendit à Paris, où il dut attendre jusqu'à 1815, en vivant du fruit de quelques leçons, avant de pouvoir faire jouer à l'Opéra-Comique *les Parents d'un jour*; cet ouvrage fut suivi de *la Promesse de mariage* (1818) et des *Epoux indiscrets* (1819). Chargé de terminer *Aladin ou la lampe merveilleuse*, opéra laissé inachevé par Nicolo, Benincori ne put jouir du succès de cet ouvrage, donné à l'opéra le 6 févr. 1822. Il fut emporté six semaines auparavant par une maladie de poitrine, qu'avaient aggravée les fatigues, les privations et les déceptions. Benincori avait du talent et eût mérité un sort meilleur. Ses quatuors, assez nombreux, quelques trios, d'agréables romances et des fragments de ses opéras, ont été publiés. *Aladin* parvint en quatre ans à sa centième représentation (11 févr. 1825). Ce fut le premier ouvrage pour lequel la lumière du gaz remplaça celle des quinquets sur la scène de l'Opéra. Nourrit père, Ad. Nourrit à ses débuts, et Dérivis, y tenaient les rôles principaux. Michel Brenet.

BENI-NECIR ou **BENI-NECIGH**. Tribu arabe au S.-E. de Perregaux, délimitée par décret du 27 oct. 1866 et divisée en deux douars-communes : *Beni-Necigh* et *Feraguig* d'une superf. de 11,256 hect. et d'une pop. de 2,148 hab. Com. mixte de Mascara (Algérie, dép. d'Oran).

BENING (François), prédicateur jésuite, né à Avignon au xvii[e] siècle. Il est connu surtout par une oraison funèbre intitulée *le Bouclier d'honneur où sont représentés les beaux faicts de très généreux et puissant seigneur feu messire Louis de Bertons, seigneur de Crillon, appendu à son tombeau pour l'immortelle mémoire de sa magnanimité*, imprimé en 1616, réimprimé en 1759. Ce livre est assez curieux par la bizarrerie du style et l'outrance des images; on cite souvent une de ses phrases où, appelant les blessures les « oriflammes du courage », il dit des vingt-deux que Crillon a reçues : « Ce sont autant de bouches pourprines qui prêcheront sa valeur; ce sont vingt-deux présidents en robbes rouges, prononçant arrest en faveur de sa générosité. » Ph. B.

BENINGHA (Sicco), chroniqueur hollandais, mort vers 1535. Il écrivit une relation fidèle des événements dont la Frise et Groningue furent le théâtre de 1467 à 1527. Cette chronique a été publiée en 1725 dans les *Analecta Medii Ævi* de Brouerius van Nidek.

Bibl. : De Wind, *Bibl. der Nederl. gesch.*

BENINGSEN, général russe (V. Bennigsen).

BENINI. On connaît trois peintres crémonais de ce nom : *Sigismond*, mort en 1720 dans un âge avancé; il peignait surtout le paysage; on cite à Saint-Luc de Crémone deux tableaux de sainteté de sa main. — Son fils et élève, *Joseph* Benini, et son petit-fils, *Louis* Benini (1767-1801), qui exécuta quelques tableaux d'autel pour des églises de Crémone et des environs.

Bibl. : Grasselli, *Abecedario biografico dei pittori, scultori ed architetti cremonesi*; Milan, 1847, in-8.

BENI-OUAGUENNOUN. Grande tribu kabyle des environs de Dellys (Algérie, dép. d'Alger), qui habite la partie occidentale de la chaîne du Tamgout et les contreforts septentrionaux de cette montagne jusqu'à la mer. Ils cultivent des céréales en grande quantité, des oliviers, des figuiers et élèvent beaucoup de chèvres et de bœufs. Ils ont environ soixante-quinze villages ou hameaux, dont le plus important est celui de Tikobaïn comptant environ 1,500 hab., mais le chef-lieu, résidence du cheïkh, est le petit centre d'Afir. Ils sont répartis en sept fractions : Beni-Haceb-Allah, Beni-Slyem, Beni-Khelifa, Aït-Aïçamimoun, Beni-Msellem, Taskeren, Afir et sont au nombre d'environ 11,000 âmes. Des ruines romaines assez importantes sont éparses sur divers points du territoire. Il a été divisé par l'administration française en cinq sections : Beni-Ouaguennoun, Makouda, Iskaren, Tikobaïn, Ouled-Aïssa-Mimoun, toutes dans la com. mixte de Dellys (Algérie, dép. d'Alger). La section de Beni-Ouaguennoun proprement dite occupe le littoral à l'O. du cap Tedlès et a une pop. de 2,722 hab.

BENI-OUAKOUR. Tribu kabyle qui habite les pentes

méridionales du Djurdjura, couvertes de hêtres et de chênes; ils occupent trois petits villages. Superf., 2,000 hect. ; pop., 1,165 hab. Com. mixte de Beni-Mansour (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-OUARSOUS. Tribu kabyle du Sahel de Nedroma, à 12 kil. E. de Nemours; pop., 1,284 hab. Com. mixte de Nedroma (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-OUASSIF. Forte tribu kabyle qui habite un territoire assez pauvre au S. de Fort-National, mais est très industrieuse et a de nombreux forgerons, armuriers et orfèvres. Elle occupe quatre gros bourgs assez bien bâtis et compte environ 5,000 individus. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-OUAZAN. Tribu arabe au N.-E. de Tlemcen, délimitée et constituée en douar-commune par décret du 15 janv. 1868. Superf. 13,000 hect. ; pop., 1,530 hab. Com. mixte de Remchi (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-OUAZENE ou **BENI-OUAZAN.** Tribu berbère de l'Ouarsenis. Superf., 7,900 hect. ; pop., 2,210 hab. Com. mixte de l'Ouarsenis (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-OUAZZIN. Tribu kabyle qui habite au S.-O. de Lalla-Maghrnia, sur la frontière de l'Algérie et du Maroc. Superf., 6,099 hect. ; pop., 3,105 hab. Com. mixte de Lalla-Maghrnia (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-OUDJANA. Grande tribu berbère qui habite le versant oriental des massifs septentrionaux de l'Aurès (Algérie, dép. de Constantine) sur une superficie d'environ 92,000 hect. Elle comprend les fractions suivantes : Ouled-Arif, El-Menacir, Ouled-Ali-ben-Flous, Ouled-Encer, Taouzient et Ouled-Ameur. Son territoire, traversé par l'O. Chemora, fait partie de la com. mixte de Khenchela ; pop., d'après les documents officiels de 1879, 4,501 hab. Carette en comptait environ 9,000 en 1851, mais son évaluation était évidemment beaucoup trop forte.

BENI-OUELBAN. Tribu d'Arabes et de Kabyles mêlés, habite la région montagneuse, où l'O. Guebli et ses affluents prennent leurs sources. Superf., 15,000 hect. Tribu délimitée par décret du 9 juin 1869 et érigée en douar-commune du même nom ; pop., 4,354 hab. ; com. mixte de Collo (Algérie, dép. de Constantine). Sur le territoire des Beni-Ouelban sont des ruines romaines, notamment celles de la ville de *Celtiane*.

BENI-OUINDJEL. Petite tribu arabe, fraction des Sdama, à 50 kil. S. de Tiharet Superf., 7,030 hect. ; pop., 588 hab. Com. mixte de Frenda (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-OURAGH. Tribu berbère de l'Ouarsenis, au S. et à l'E. d'Ammi-Moussa qui s'est élevée sur leur territoire à l'endroit nommé jadis Khamis. Les Beni-Ouragh firent une résistance énergique aux Français et prirent une part active à la révolte de 1864. Carette, dans ses *Recherches sur l'origine et les migrations des tribus de l'Algérie*, évaluait leur nombre à 19,200 individus Ils sont tous répartis aujourd'hui sous différents noms dans la com. mixte d'Ammi-Moussa (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-OURLIS. Tribu kabyle qui habite le versant S.-E. du Djurdjura, entre les crêtes inhabitées de la chaîne et l'Oued-Sahel (Algérie, dép. de Constantine), près du col et de la forêt d'Akfadou. Ils cultivent surtout l'olivier et le figuier, fabriquent du savon, des tapis en feuilles de palmiers nains, des burnous, de la toile ; ils ont des forgerons et des armuriers et font de fréquents voyages pour leur commerce. Ils ont une quarantaine de villages et sont répartis en deux fractions : *Açammeur* et *Tiouririn ;* pop., 9,104 hab. Com. mixte de Sidi-Aïch.

BENI-OURTILAN. Tribu kabyle qui habite le massif élevé d'Azrou et les environs, cultive les oliviers et les figuiers, fabrique des burnous blancs renommés et compte une dizaine de villages ; une partie de la tribu est composée de marabouts. Aujourd'hui composant les fractions Arassa, Kerri ou Akli, Friha, Ouled-el-Hadj et Ouled-Ahmed, elle a une superf. de 7,200 hect., une pop. de 6,722 hab. et fait partie de la com. mixte du Guergour (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-OURZEDDIN. Tribu de Kabyles venus du Babor, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 21 mars 1868. Com. de plein exercice de Guelma (Algérie, dép. de Constantine). Superf., 3,066 hect. ; pop., un millier d'individus.

BENIOWSKI, célèbre aventurier slave, né à Verbovo (Verbo) en 1741, mort le 23 mai 1786. On le considère volontiers comme Polonais ; en réalité, c'était un Slovaque de Hongrie, il appartenait à une famille noble du comitat de Nytra. Il commença par servir dans l'armée autrichienne, puis se rendit en Lithuanie où un de ses oncles était établi ; la mort de son père le rappela en Hongrie ; des questions d'intérêt provoquèrent entre lui et ses beaux-frères des querelles qui donnèrent lieu, de la part de Beniowski, à des actes de violence. Il dut quitter la Hongrie et s'enfuit jusqu'en Angleterre. Plus tard, les confédérés de Bar lui ayant offert le grade de colonel dans leur armée, il fut fait prisonnier par les Russes et envoyé au Kamtchatka ; il gagna la confiance du gouverneur russe Nilov, devint précepteur de ses enfants et épousa sa fille, bien qu'il eût déjà une femme en Hongrie. Il résolut de s'enfuir, réunit une centaine de déportés, s'empara d'un petit bâtiment, atteignit la Chine et gagna Makao où il perdit sa jeune femme. Il se rendit en France (1772) où le récit de ses aventures excita la curiosité universelle.

Il offrit au gouvernement français de fonder une colonie à Formose ou à Madagascar ; il se rendit dans cette île (juin 1774) et réussit à se faire proclamer roi par quelques tribus. Mais il ne put obtenir le concours du gouverneur de l'île de France; il revint à Paris pour réclamer. On ne l'écouta point ; il rentra pour quelques années dans l'armée autrichienne et prit part au combat de Habelschwerdt contre les Prussiens. En 1783 on le retrouve à Londres où il offre de mettre Madagascar aux mains des Anglais ; éconduit à Londres comme à Paris, il va faire le commerce à Baltimore, puis au Brésil ; en 1785 il revient à Madagascar où il essaye de fonder une nouvelle colonie, cette fois avec le concours d'une maison de Baltimore. Mais ses façons d'agir excitèrent la méfiance du gouverneur de l'Ile de France qui envoya des troupes contre lui. Il fut tué par une balle française.

En 1790 parurent à Londres deux volumes intitulés *Memoirs and Travels of M. A. Count of Beniowsky*, rédigés par Nicholson et Magelhan. Les éditeurs anglais présentaient ce travail comme traduit d'après les notes que Beniowski aurait rédigées en français, d'autres soupçonnent Magelhan de les avoir entièrement rédigées lui-même. Quoi qu'il en soit, le succès de ces récits romanesques a été des plus considérables. Ils n'ont pas eu moins de sept éditions en allemand, de trois éditions polonaises. En français une traduction a paru en 1791 sous ce titre : *Voyages et mémoires du comte Beniowski contenant ses opérations militaires en Pologne, son exil au Kamtchatka, son évasion.* — Une autre édition française a été donnée par Kubalski (Paris, 1863). — L'édition allemande de Hambourg 1791 contient des extraits des notes de voyage du Russe Stefanov qui accompagna Beniowski du Kamtchatka à Macao. Un autre Russe, Rioumine, a également laissé sur ce voyage des notes peu favorables au caractère de Beniowski, qui ont été publiées en 1821 dans la revue russe *le Fils de la patrie* (numéros 27 et 28).

L'aventureuse destinée de Beniowski a inspiré plusieurs écrivains. Jules Slowacki, le poète polonais, en a fait le héros d'un de ses poèmes les plus remarquables. Kotzebue l'a mis en scène dans son drame : *Die Verschwörung in Kamtchatka* (Leipzig 1895), qui a été plusieurs fois réimprimé et traduit en diverses langues. Louise Muhlbach l'a mis en scène dans un de ses romans. En France, Alexandre Duval a fait jouer en 1800 un opéra comique intitulé *Beniowski* ou les *Exilés du Kamtchatka*, musique de Boieldieu. Le grand romancier hongrois Jokai vient d'entreprendre une édition magyare des mémoires.

— La famille Beniowski existe encore en Hongrie et écrit son nom Benyovszky. L. LEGER.

BÉNIQUÉ (Pierre-Jules), chirurgien français, né à Paris en 1806, mort à Paris en 1851. Il entra d'abord à l'Ecole polytechnique, mais il ne tarda pas à quitter les études mathématiques pour se consacrer à la médecine. Reçu docteur à Paris en 1835, il se fit une spécialité du traitement des rétrécissements de l'urèthre. On lui doit un procédé de dilatation très simple, applicable dans divers cas, mais dont il s'était beaucoup exagéré l'importance. Voici la liste de ses ouvrages : *Recherches expérimentales sur l'action de quelques médicaments* (Thèse de Paris, 1835, in-4) ; *De la rétention d'urine et d'une nouvelle méthode pour introduire les bougies et les sondes dans la vessie* (Paris, 1838, in-8, avec 8 pl.) ; *Réflexions et observations sur le traitement des rétrécissements de l'urèthre* (Paris, 1845, in-8) ; *Du traitement des rétrécissements indurés de l'urèthre* (*Union médicale*, 1848, p. 400 et tiré à part, Paris, 1848, in-8) ; *A quelle limite convient-il de porter la dilatation des rétrécissements de l'urèthre pour en obtenir la guérison radicale* (*Bull. gén. de thérap.*, t. XXXVI, p. 302, 1849) ; enfin, divers articles dans les recueils périodiques. Dr L. HN.

BENI-RACHED. Tribu d'origine berbère (Zeneta) qui habite la rive droite du Chéliff, en amont d'Orléansville, a été délimitée et érigée en douar-commune par décret du 17 juil. 1867. Superf., 10,383 hect. ; pop., 2,994 hab. Com. mixte du Chéliff (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-RATEN (V. BENI-IRATEN).

BENI-REDDOU (V. BENI-GHEDDOU).

BENI-RIMAN. Nom d'une section de la com. de plein exercice de Beni-Saf (Algérie, dép. d'Oran) habitée par des Oulhaça Berbères.

BENI-ROUBRI. Forte tribu kabyle, établie entre l'O. Amraoua (cours supérieur du Sebaou) et le Dj. Afroun. Une partie de ce pays est très élevée et couverte de chênes-zéens ; dans la partie basse, on cultive du blé, de l'orge, des feves, mais surtout le lin qui est le principal objet de commerce pour les habitants. Les chèvres sont très nombreuses. Les Beni-Roubri sont très actifs et vont souvent travailler hors de chez eux. Ils occupent une vingtaine de villages dont quelques-uns fort importants : *Cherfa* (1,200 hab.), *Ifira* (1,500 hab.), *Iakkouren* (7 ou 800 hab.) et sont au nombre de 7,000 individus. Il y a des ruines romaines très importantes sur leur territoire, notamment à *Cbebel* et à *Azrou*. Superf., 13,880 hect. ; com. mixte du Haut-Sebaou (Algérie, dép. d'Alger).

BENISA. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, circonscr. et à 13 kil. de Callosa de Ensarria. Le nom est d'origine arabe. Belle position sur un terrain élevé dominant la Méditerranée et arrosé par de nombreux ruisseaux. Région fertile ; 4,200 hab.

BENI-SAFF. Petit port de la prov. d'Oran (Algérie), entre Camarata et l'embouchure de la Tafna. Il a été créé par la société de la Tafna pour l'exploitation des mines de fer très abondantes qui se trouvent aux environs, et il est déjà devenu, à cause de son importance et de sa sûreté, un des points de relâche des bateaux de la Compagnie transatlantique. Deux chemins de fer de 3 kil. de développement vont chercher le minerai aux gîtes et l'amènent au port où il est embarqué pour la France. Un village qui, en moins de dix ans, a beaucoup prospéré, s'est formé sur le bord de la mer. Il a été érigé en commune de plein exercice le 20 mars 1883. En 1881, il y avait déjà là 4,862 hab. dont 2,092 Européens. La valeur des marchandises exportées par le port de Beni-Saff donne les chiffres suivants : rien avant 1878 ; en 1878, 255,000 fr. ; en 1880, 3,135,194 fr. ; en 1882, 5,241,610 fr. ; en 1884, 4,042,523 fr., le tout consistant presque en minerais.

BENI-SALAH (Djebel). Vaste massif de montagnes boisées qui s'étend entre la rive gauche de la Mafrag et la rive droite de la Seybouse (Algérie, N.-E. du dép. de Constantine) et qui a pour points culminants : la *Meïda* (947 m.), le *Bou-Abad* (733 m.), le *Nahrah* (536 m.) et le *Nador* ; forêts où abondent surtout les chênes-lièges qu'on exploite activement ; mines de cuivre et de fer ; il y a encore des lions et des panthères dans cette région ; sources nombreuses qui vont grossir la Seybouse et la Mafrag.

BENI-SALAH. Tribu arabe occupant le massif montagneux du même nom, au S.-E. de Bône, délimitée par décret du 29 sept. 1869 et divisée en deux douars-communes : *Ouled-Serim*, dont le territoire a été livré presque en entier à la colonisation, et *Reguegma*. Superf., 65,354 hect. ; pop., 3,500 hab. environ. Com. mixte de Zerizer (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-SALAH. Grande tribu berbère, comprise parmi les Hadjoutes, habite le massif montagneux du même nom au S. de Blida ; elle a été délimitée par décret du 7 sept. 1866 et divisée en deux douars-communes : *Sid-el-Fodhill* et *Sid-el-Kébir*. Superf., 10,255 hect. ; pop., 4,762 hab. Com. de plein exercice de Blida (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-SALEM (Viticult.). Cépage d'origine américaine qui ne présente aucun intérêt pour la viticulture française.

BENI-SBIHI. Ancienne tribu de Berbères et d'Arabes mélangés, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 14 av. 1869. Superf., 3,273 hab. ; pop., 923 hab. Com. mixte d'El-Milia (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-SEDKA. Forte tribu kabyle qui habite les parties hautes du Djurdjura entre Fort-National et Dra-el-Mizan (Algérie, dép. d'Alger). Ils cultivent un peu de céréales dans les parties basses et des vignes, des figuiers et des oliviers sur les pentes. Ils sont répartis en deux fractions : les *Beni-Sedka-bou-Chennâcha* et les *Beni-Sedka-Ouadia*, et comptent un peu plus de 7,000 individus groupés dans une dizaine de villages. Com. mixte de Fort-National. Les *Beni-Sedka-Ogdal*, rattachés aux Beni-Ouassif, sont dans la com. mixte du Djurdjura.

BENI-SGEN (V. BENI-ISGUEN).

BENI-SIAR. Tribu kabyle à 16 kil. S.-E. de Djidjelli (Algérie, dép. de Constantine), se compose des fractions Ouled-Aouat-Selfia et Ouled-Aouat-Djeballa et a une pop. de 2,279 hab. Com. mixte de Taher. Une partie de son territoire a été affectée à la création du village européen de Taher.

BENI-SIDEL ou BENI-ZIDEL. Tribu importante du Riff marocain, près Tétouan, peut armer environ 1,800 hommes ; elle a un bourg assez considérable, *Equilda*, qui est d'origine berbère et conserve, dit-on, les mœurs chevaleresques des anciens Maures d'Espagne.

BENI-SLIMAN. Tribu kabyle qui habite les pentes du Dj. Kendirou, du Dj. Beni-Sliman, du Dj. Bou-Andas et d'une partie du Dj. Takintoucht. Sup., 14,000 hect. environ. Le pays est froid et d'un accès difficile, parcouru par de nombreux torrents ou *irzer* ; il y a peu de place pour le labourage, mais il y a de belles forêts de chênes et des bois de noyers. La vigne et l'olivier abondent dans les parties basses. Les Beni-Sliman, autrefois renommés comme voleurs de grand chemin, vont vendre au dehors des burnous tissés par leurs femmes, des noix et des figues sèches ; mais leur principale ressource, qui était l'extraction du fer des mines du Djebel Kendirou, leur fait aujourd'hui défaut. La tribu, qui se compose des fractions suivantes : Ouled-Bahri, Beni-Abbès, Beni-Mellika, M'zada et Kendirou, compte 4,723 individus (documents officiels de 1879). Com. mixte de l'Oued-Marsa (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-SLIMAN. Petite tribu qui habite le dos de pays séparant le Chéliff de la mer. Superf., 7,500 hect. ; pop., 569 hab. Com. mixte des Braz (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-SLIMAN. Grande tribu d'Arabes et de Berbères mélangés, habite la plaine dite des B.-Sliman et les vallées supérieures des affluents de l'Isser, au S.-E. d'Alger.

Elle a été fractionnée et est répartie dans les divisions administratives suivantes : fractions de *Bahata* et *Tourtatsine*, pop., 3,370 hab. ; fraction de *Tablat* et *Mezrenna*, pop., 4,891 hab. ; fraction de *Tiora*, 2,841 hab.; fraction d'*El-Ouzana*, pop., 1,955 hab.; fraction d'*Ahl-el-Euch*, pop., 3,403 hab. Ces diverses tribus partielles sont toutes comprises dans la com. mixte de Tablat (Algérie, dép. d'Alger) et constituent ensemble une population de 16,500 hab. Carette, dans son ouvrage sur les *Origines et les migrations des principales tribus de l'Algérie* (1853), évaluait la pop. des Beni-Sliman à 31,000 individus, dont 20,000 Arabes et 11,000 Berbères, évaluation évidemment trop forte.

BENI-SLYEM. Fraction de la grande tribu kabyle des Beni-Ouaguennoun, à 6 kil. E. de Dellys, sur le littoral (Algérie, dép. d'Alger). Village principal *Afir*, autrefois résidence du chef de toute la tribu. Superf., 6,079 hect. ; pop., 2,023 hab. Com. de plein exercice de Dellys. Une partie des terres des Beni-Slyem a été remise à la colonisation pour l'installation du centre européen de Beni-Slyem.

BENI-SMAIL ou ISMAÏL. Tribu kabyle la plus forte de l'ancienne confédération des Guechtoula. Superf., 3,000 hect. environ ; pop., 3,688 hab. répartis surtout en onze villages dont un de marabouts ; une partie de la tribu est dans la com. de plein exercice de Bouira, l'autre partie dans la com. mixte de Dra-el-Mizan (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-SMAÏL. Tribu kabyle qui habite sur le flanc N. du Dj. Takoucht (Algérie, dép. de Constantine, arr. de Bougie). Superf., 3,200 hect. environ ; pop., 1,460 hab. Com. mixte de l'Oued-Marsa.

BENI-SMIEL. Tribu arabe qui habite la région montagneuse au S.-E. de Tlemcen. Superf., 34,000 hect. ; pop., 1,065 hab. Com. mixte d'Aïn-Fezza (Algérie, dép. d'Oran). Nomades.

BENI-SNASSEN ou BENI-IZNATEN. Forte tribu berbère qui habite sur la rive gauche de l'O. Adjeroud ou O. Kiss, frontière de l'Algérie et du Maroc. Elle avait autrefois des terres dans la région de Nemours, mais elle les a quittées devant les progrès de notre conquête et couvre maintenant de ses douars un pays montagneux, boisé et bien arrosé qui fournit une nourriture abondante à ses nombreux troupeaux. Presque indépendants du sultan du Maroc, les Beni-Snassen ont été souvent pour nous des voisins fort incommodes. En 1859, comme ils avaient fait des incursions sur notre territoire, on dirigea une expédition contre eux ; un camp fut formé sur l'O. Kiss et les généraux Walsin-Esterhazy et Youssouf enlevèrent le plateau d'Aïn-Taforalt, le village de Tagma et châtièrent la tribu.

BENI-SNOUSS. Tribu qui habite au N. de Sebdou, comprenait autrefois les fractions d'Azail, de Kef, de Khemis. La première fait maintenant partie de la com. mixte de Sebdou (Algérie, dép. d'Oran), les deux autres de la com. mixte de Lalla-Maghrnia (même dép.). La tribu compte 4,828 hab.

BENI-SOUMEUR. Tribu à l'E. de Téniet-el-Had, délimitée par décret du 11 juin 1870 et érigée en douar-commune d'*El-Khemaïs*. Superf., 15,578 hect. ; pop., 1,408 hab. Com. mixte de Téniet-el-Had (Algérie, dép. d'Alger).

BÉNISSONS-Dieu (La) (*Benedictio Dei*). Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne, sur la Teissonne ; 648 hab. Une abbaye de cisterciens fut fondée en ce lieu par saint Bernard ; les moines y furent remplacés en 1639 par des religieuses cisterciennes qui leur cédèrent leur résidence de Mégemont près d'Issoire. De cette ancienne abbaye subsiste l'*église* (mon. hist.) construite en 1160. C'est un monument fort curieux mais en partie ruiné. Les voûtes d'ogive de la grande nef sont du XIIe siècle ; celles des bas côtés sont postérieures. Au XVIIe siècle, les religieuses ont ajouté une chapelle à l'ancien édifice. A l'intérieur on remarque des pierres tombales, des crédences et des stalles anciennes, un retable du



Eglise de la Bénissons-Dieu, d'après une photographie.

XVe siècle, un autel du XIIe siècle et un bénitier en fonte de la même époque posé sur un chapiteau roman. — Une autre abbaye cistercienne du même nom, fondée au XIIe ou au XIIIe siècle existait dans le Nebouzan (Haute-Garonne).

BENISTAN (J. Godefroy de), littérateur calviniste, qui naquit en 1711 et mourut en 1777. Né en France, de parents protestants, il fut placé dans un couvent, d'où il s'enfuit en Allemagne. Son principal ouvrage est : *La seule vraie religion.*

BENI-TAMOUN. Tribu kabyle du Dahra, à l'O. de Ténès (Algérie, dép. d'Alger), délimitée et érigée en douar-commune par décret du 13 mars 1867. Superf., 11,790 hect. ; pop., 1,741 hab. Com. de plein exercice de Cavaignac.

BENI-TELILEN ou BENI-TLILEN. Tribu d'Arabes et Kabyles mêlés, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 28 déc. 1867. Com. mixte d'El-Milia (Algérie, dép. de Constantine). Superf., 7,181 hect. ; pop., 2,955 hab.

BÉNITIER. I. Archéologie. — Petite cuve circulaire ou polygonale destinée à contenir l'eau bénite, faite le plus souvent de pierre, de marbre ou de métal, isolée sur un socle ou en partie engagée dans la construction et placée à l'entrée des églises chrétiennes. Les bénitiers consistent aussi en vases portatifs, presque toujours de métal, tenus à la portée de l'officiant dans les processions et autres cérémonies religieuses. Il faut chercher l'origine des bénitiers dans les ablutions et les purifications par lesquelles les Anciens procédaient à tout acte religieux ou privé, aussi bien les Egyptiens, desquels l'ablution des mains était exigée avant leur entrée dans un édifice sacré, que les Israélites qui ne pouvaient, sans s'être purifiés par l'eau la tête et les mains, franchir le seuil du Temple ou commencer des prières particulières et enfin, plus près de nous, les Grecs et les Romains chez lesquels la *lustration* (V. ce mot), à l'aide d'eau aspergée avec un rameau de laurier ou d'olivier ou par le moyen d'un goupillon, accompagnait certaines cérémonies religieuses et toutes les purifications auxquelles pouvaient être soumis les individus, les navires, les armées, les colonies (lors de leur fondation), les cités et parfois, en cas de grands désastres, les Etats eux-mêmes. L'usage de cette eau consacrée venant de l'Orient et remontant à l'antiquité, nul doute que les bénitiers fixes ou portatifs, rappelant les coupes et autres vases dans lesquels les prêtres païens versaient l'eau lustrale, ne furent en usage dès les premiers temps du christianisme, à l'époque des apôtres et des premiers papes grecs ; mais, soit que pendant plusieurs siècles ces

bénitiers, même fixes, aient été faits de métal et aient été détruits dans les incendies ou fondus dans une pensée de lucre, ce n'est guère qu'au XIIe siècle que l'on peut faire remonter, avec quelque certitude, les plus anciens bénitiers, fixes ou portatifs, encore existant de nos jours. Viollet-le-Duc, — après avoir rappelé les tables de

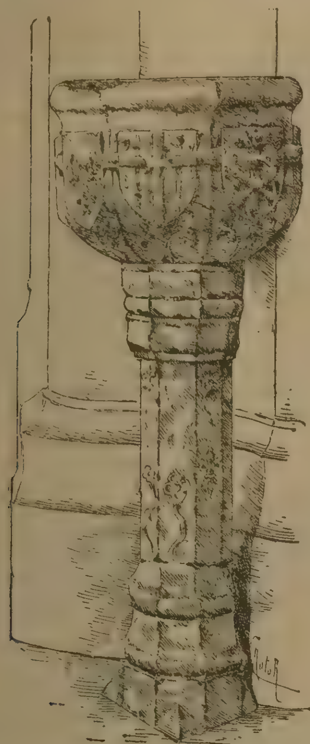


Fig. 1. — Bénitier de l'église Saint-Merri, à Paris.

pierres posées sous le porche des églises primitives de l'ordre de Cluny et devant peut-être servir d'autels en même temps que recevoir un bénitier portatif — cite et reproduit, d'après dom Plancher (*Hist. de Bourgogne*, t. Ier, p. 517), un bénitier placé devant une statue de la Vierge faisant partie du trumeau de la porte centrale de l'église abbatiale de Moûtier-Saint-Jean, bénitier datant probablement du milieu du XIIe siècle et dont la coupe, recevant l'eau bénite, est posée sur une colonne corinthienne dont l'excessive maigreur fait supposer que, ainsi que la coupe, elle était de métal. Un peu plus tard, vers le commencement du XIIIe siècle, des bénitiers creusés dans la pierre, d'une forme hémisphéroïdale à l'intérieur et offrant à l'extérieur les faces d'un prisme polygonal, ont été taillés en saillie à même de blocs incrustés dans les piliers placés à l'entrée des églises des bords de l'Oise et de l'Aisne et nous ont été conservés en grand nombre et sans grande altération. Mais, à partir de cette époque et pendant une partie de l'ère ogivale, les architectes, tout en continuant à disposer les réservoirs des bénitiers contre les piliers ou les faisceaux de colonnettes, leur donnèrent plus d'importance et, les combinant dans la construction avec laquelle ils faisaient corps, les surmontèrent généralement d'un dais sculpté, témoin le bénitier faisant partie du faisceau de colonnettes placé près la porte d'entrée méridionale de l'église de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) ; de même, encore de nos jours, les petits bénitiers disposés dans les chapelles funéraires ou creusés à même les pierres tombales, surtout dans les cimetières de l'Ouest de la France. En Angleterre, pendant le moyen âge, les bénitiers appelés *Stoups* ou souvent aussi *Holy-water Stones* (Pierres de l'eau sainte), consistaient en une petite niche ressemblant assez à une piscine et comprenant un bassin de pierre creusé en partie dans le mur, niche disposée soit sous le porche, soit à l'intérieur, mais toujours près de l'entrée de l'église. Avec le XVe et le XVIe siècles, les bénitiers redevinrent des meubles et furent formés généralement d'une cuve portée sur un socle assez élevé (le tout atteignant environ un mètre de hauteur) ; mais, fixes ou mobiles, de pierre ou de bronze et placés à la porte des églises ou destinés à être tenus à la main, ces bénitiers revêtirent une décoration symbolique rappelant les Evangélistes, les luttes de la religion contre Satan, les vertus et les vices ou tout au moins furent décorés de feuillages, d'animaux, d'inscriptions et d'écussons (V. fig. 1).

L'Espagne et l'Italie ont conservé d'admirables bénitiers sculptés, datant de la Renaissance, le plus souvent de marbre et presqu'aussi importants que les fonts baptismaux dont ils ne diffèrent guère que par l'absence de couvercle : tels sont, en Italie, dans la cathédrale de Florence, un bénitier ou *pila d'aqua santa* attribué au Giotto (fig. 2) et, dans la cathédrale de Sienne, une belle cuve ornée de têtes d'anges que relient de riches guirlandes et portée sur un socle circulaire décoré de personnages nus

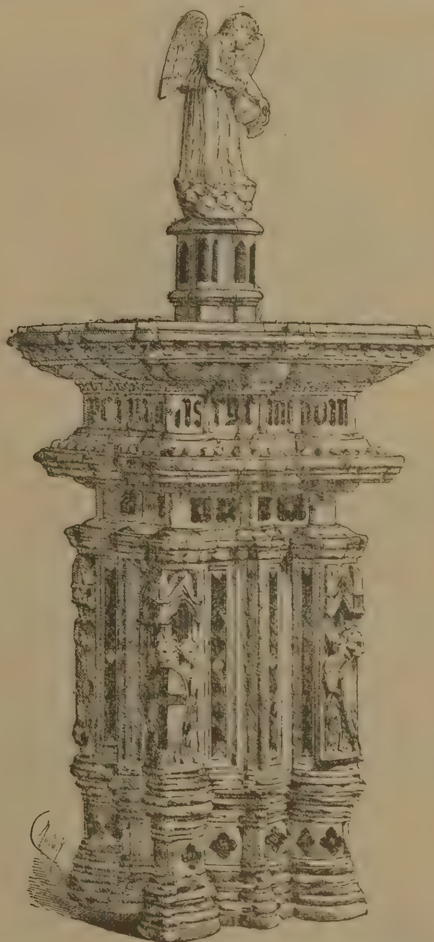


Fig. 2. — Bénitier de la cathédrale de Florence.

et enchaînés au-dessus d'un premier socle, lui aussi décoré de têtes d'anges (fig. 3). Parmi les inscriptions les plus souvent gravées sur les bénitiers, il faut citer celle qu'on lisait sur un bénitier de l'église Sainte-Sophie de Constantinople, inscription qui se retrouve sur un bénitier ancien conservé au musée d'Orléans et qui a été reproduite de nos

jours sur les bénitiers de l'église de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris et sur divers autres monuments similaires. Cette inscription, disposée sur une bordure circulaire



Fig. 3. — Bénitier de la cathédrale de Sienne.

et composée de façon à pouvoir être lue de droite à gauche et de gauche à droite à partir d'une petite croix à la fois initiale ou finale, est ainsi conçue et définit bien le précepte dont l'ablution à l'entrée de l'église est le symbole : ΝΙΨΟΝ ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ ΜΗ ΜΟΝΑΝ ΟΨΙΝ (lave tes péchés et non pas seulement ta figure).

Charles Lucas.

II. Malacologie. — Nom vulgaire sous lequel on désigne les valves du *Tridacna gigas* L., Mollusque-Lamellibranche, originaire de l'Océanie (V. Tridacne).

Bibl. : Archéologie. — Viollet-le-Duc, *Dict. de l'Archit. franç.*; Paris, 1867, t. II, in-8. — *Dict. de l'Académie des Beaux-Arts*; Paris, 1868, t. II, in-4, pl. — De Caumont, *Abécédaire, Archit. religieuse*; Caen, 1869, 5e édit., gr. in-8. — J.-H. Parker, *Glossary of Architecture*; Londres, 1869, nouv. édit., gr. in-12. — Auber, *Hist. et Théorie du symbolisme religieux*; Paris, 1871, t. II et III, in-8. — J. Corblet, *Manuel d'Archéologie nationale*; Paris, 1873, in-8, fig.

BENI-TIGHRIN. Tribu berbère qui habite les hauteurs au S.-E. d'Ammi-Moussa, est divisée en deux fractions : *Ouled-Berkan* et *Ouled-Bakta*. Superf., 2,746 hect. ; pop., 3,176 hab. Com. mixte d'Ammi-Moussa (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-TIZI. Tribu kabyle, habite près du col de Tizi ou Saka, sur la route stratégique de Bougie à Sétif (Algérie, dép. de Constantine). Superf., 5,000 hect. ; pop., 682 hab. Com. mixte de l'Oued-Marsa.

BENI-TOUFOUT. Importante tribu kabyle qui habite le massif montagneux au S. de Collo (Algérie, dép. de Constantine). Elle est divisée en trois fractions : Beni-Zia, Elli-Zeggar, El-Ouldja, occupe une superficie de 45,000 hect et compte 8,059 individus. Com. mixte d'Attia.

BENI-TOUR. Tribu sur le territoire de laquelle s'élève la ville de Dellys (Algérie, dép. d'Alger), habite une région d'un accès facile et légèrement ondulée ; elle est riche en céréales et en arbres fruitiers, mais le bois manque ; les bœufs, les moutons et les abeilles sont en grand nombre. Les Beni-Tour sont d'origine arabe, mais presque tous comprennent et parlent le kabyle, à cause de leurs relations de voisinage et de commerce avec les tribus berbères. Ils habitent une trentaine de villages dont les maisons sont les unes couvertes en chaume, les autres en briques. Quelques ruines romaines çà et là ; pop., 4,910 hab. Com. de plein exercice de Dellys.

BENI-URDJINE. Tribu arabe de la région de Bône (Algérie, dép. de Constantine) délimitée et érigée en deux douars-communes par décret du 28 avr. 1866 ; celui de Bouk-Mira, rattaché à la comm. de plein exercice de Randon, et celui des *Beni-Urdjine* à la com. de plein exercice de Morris.

BÉNIVAY. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 88 hab.

BENIVIENI (Antonio), médecin italien, né à Florence, mort à Florence le 11 nov. 1502. Il fut, avec son compatriote et contemporain, Alessandro Benedetti, l'un des premiers qui, secouant le joug des Arabes, s'essayèrent à penser par eux-mêmes et à recueillir les observations des cas intéressants de leur pratique, et c'est à bon droit que Haller l'a placé en tête des restaurateurs de la médecine. Il fut en rapport avec plusieurs hommes éminents de son temps, Ange Politien, Marsile Ficin, etc. Son célèbre petit ouvrage : *De abditis nonnullis ac mirandis morborum et sanationum causis* (Florence, 1507, in-4 ; Paris, 1528, in-fol. ; Bâle, 1519, petit in-8, etc.), renferme, on peut l'affirmer hardiment, plus de faits, et de faits intéressants, à lui seul, qu'on n'en trouverait dans trente des commentateurs et compilateurs du moyen âge. Benivieni était à la fois habile médecin et chirurgien hardi. C'est en se servant de l'instrument tranchant qu'il guérit une obturation du vagin chez une jeune fille, une obturation de l'anus chez un nouveau-né, une angine suffocante, etc.; mais c'est à tort que des historiens, Sprengel entre autres, donnent ce dernier cas comme un exemple de trachéotomie. Dans le remarquable chapitre qui ouvre son petit traité il parle de la syphilis, dont il raconte l'invasion subite, tout en cherchant dans les anciens la preuve que les divers symptômes qu'elle présente étaient depuis longtemps connus. — Benivieni introduit une méthode nouvelle dans l'observation des maladies et donne les premières bases de l'anatomie pathologique ; pour la première fois il est nettement question dans son livre des calculs de la vésicule biliaire, des signes anatomiques et pathologiques des maladies du cœur, du passage de la syphilis de la mère au fœtus, des signes cliniques provoqués par les helminthes, etc.

Dr L. Hn.

BENI-YACOUB. Tribu tunisienne de 2,000 à 2,500 âmes, habite au N.-E. des chotts, vers le dj. Sekrat et le dj. Hadifa.

BENI-YADEL. Grande tribu kabyle qui habite les rives de l'O. Mahadjar, affluent du Bov-Sellam et comprend les fractions suivantes : Taffreg, Colla, Bounda, Djafira, El-Maïn et Djanith. Superf., 39,430 hect. ; pop., 12,859 hab. Com. mixte des Bibans (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-YAHI ou **BENI-YAHIA.** Petite tribu de Chaouias, originaires de l'Aurès, établie aujourd'hui au Dj. Nador. Elle a pour voisins les Ouled-Si-Afif, marabouts, arabes, originaires du Maroc. Les deux tribus forment administrativement une seule tribu : *Ouled-Si-Afif* et *Beni-Yahi;* pop., 1,554 hab. Com. mixte de Séfia (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-YAHIA. Forte tribu kabyle, qui habite un pays rocheux et tourmenté à l'E.-S. de Fort-National ; ils ont

peu de céréales et d'arbres fruitiers. Leur principale ressource consiste à colporter des marchandises d'un marché kabyle à un autre en profitant des hausses et des baisses. Ils vendent aussi des ustensiles de ménage en bois de hêtre, qu'ils fabriquent eux-mêmes. Ils habitent une douzaine de bourgs et villages dont un était célèbre au XVIe siècle, *Kouko*, dont le chef prenait le titre de roi. Ils sont au nombre d'environ 5,500 hab. Com. mixte du Djurdjura (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-YALA. Grande tribu kabyle, sur la rive gauche du Bou-Sellam, à 28 kil. S.-E. d'Akbou, se compose des fractions : *Beni-Brahim, Reboula, Beni-Hafod, Beni-Achache, Harbil, Meguerbas, Cheria, Ouled-Younès, El-Koudia, Timengache, Redan, Taourit-Yacoub, El-Araf, El-Hadada, Ouled-Si-Amor, Aourir ou Eulmi, Ikhelidjen*. Superf., 26,400 hect. ; pop., 12,401 hab. Com. mixte du Guergour (Algérie, dép. de Constantine).

BENI-YALA-CHERAGA. Tribu kabyle au S. du Djurdjura, à 40 kil. N.-E. d'Aumale, formée des quatre fractions : *Ouled-Adjeba, Ouled-Mendil, Beni-Aïnsi* et *Ouled-Djadja*. Superf., 17,891 hect. ; pop., 2,042 hab. Com. mixte de Beni-Mansour (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-YALA-GHERABA. Tribu kabyle au S.-O. de la chaîne du Djurdjura, composée des quatre fractions : *Ouled-Ambou, Ouled-Maamor, Ouled-Yahia* et *Agouni*. Superf., 17,640 hect. ; pop., 1,943 hab. Com. mixte de Beni-Mansour (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-YSSAD ou **BENI-IÇAD.** Petite tribu arabe à l'E. de Zemmora, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 27 oct. 1869. Superf., 8,184 hect. ; pop., 1,701 hab. Com. mixte de Zemmora (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-ZEMENZER ou **BENI-ZEMENZEN.** Tribu kabyle qui habite huit villages au S.-O. de Tizi-Ouzou. Superf., 2,500 hect. ; pop., 5,274 hab. Com. de plein exercice de Tizi-Ouzou (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-ZENTHIS. Tribu kabyle qui habite le massif du Dahra, délimitée et érigée en douar-commune par décret du 26 oct. 1869. Pop., 2,029 hab. Com. mixte de Cassaigne (Algérie, dép. d'Oran).

BENI-ZEYYAN. Il a été parlé au mot *Abd-el-Wadites* (t. I, p. 67), de la branche aînée de cette dynastie, qui régna à Tlemcen de 1248 à 1337 et que les historiens ont désignée sous le nom des Abd-el-Wadites. Quant à la branche cadette, qui reprit aux Mérinides de Fez le royaume de Tlemcen en 1359, elle s'y maintint jusqu'en 1554. La liste des vingt princes Zeyyânites, avec les dates de leur avènement et de leur mort, a été donnée par Brosselard dans le *Journal asiatique* de 1876, septième série, t. VII, pp. 151-153.

BENI-ZIA. Fraction de la tribu berbère des Beni-Toufout. Com. mixte d'Attia (Algérie, dép. de Constantine) ; pop., 2,751 hab.

BENI-ZIDEL (V. Beni-Sidel).

BENI-ZIKKI. Petite tribu kabyle, voisine du Dj. Akfadou. Superf., 5,000 hect ; pop., 707 hab. Com. mixte du Haut-Sebaou (Algérie. dép. d'Alger).

BENI-ZIOUI. Tribu kabyle, qui habite les hauteurs sur la rive droite de l'O. Dahmous, un peu en amont de son embouchure, à l'O. de Cherchel. Superf., 6,745 hect. ; pop., 1,792 hab. Com. mixte de Gouraya (Algérie, dép. d'Alger).

BENI-ZOUGZOUG. Tribu berbère qui habitait l'Ouarsenis oriental et la région de Teniet, d'Affreville et de Miliana. Répartie aujourd'hui dans diverses communes de plein exercice, et dans la com. mixte des Braz (Algérie, dép. d'Alger), elle n'a plus de place dans la division administrative actuelle du pays. Les Beni-Zougzoug se sont insurgés en 1864.

BENJA (en ital. *Begna*). Ce nom a été porté par deux savants dalmates : *Benja*, originaire de Zara, qui fut professeur à la Sorbonne au XVIe siècle et à qui sa vaste érudition valut le titre de *Scientiarum monarcha*. — *Simon Benja* Kozicich, son contemporain, devint, vers 1500, évêque de Modrusa en Croatie ; il figura au cinquième concile de Latran (1512) et s'y fit remarquer par le discours éloquent qu'il prononça en faveur des chrétiens opprimés par les Turcs. Il mourut à Zara en 1536. Il publia de son vivant un de ses discours du concile et le dédia au comte Bernard de Frankopan. Il a laissé un grand nombre de travaux manuscrits : *Monumenta vetera Illyrici, Dalmatiæ, Urbis et Ecclesiæ Salonitanæ ac Spalatensis, Vita di S. Clemente papa*. Il publia, en 1531, à Rieka (Fiume) un missel glagolitique et édita en croate des vies des empereurs et des pontifes romains. Cet ouvrage, très rare, se trouve aux bibliothèques de Vienne et du Vatican.

L. L.

Bibl. : Farlati, *Illyricum sacrum*, t. IV. — Schafarik, *Geschichte der Süd-slavischen Literatur*; Prague, 1864, t. I.

BENJAMIN, plus exactement *Binyamin*, le plus jeune des fils de Jacob, le second enfant de sa femme préférée, Rachel, à laquelle sa naissance coûta la vie, voit le jour entre Béthel et Bethléem, précisément à l'endroit où la tribu de ce nom devait un jour s'établir. Après la disparition mystérieuse de Joseph, qu'il croit mort, Jacob reporte toute son affection sur Benjamin ; celui-ci, lors de la reconnaissance de Joseph en Egypte, est l'objet des démonstrations les plus affectueuses de son frère. (*Genèse*, XXXV, XLII, XLIII, XLV). — La tribu de Benjamin joue dans l'histoire hébraïque un rôle considérable. Occupant un territoire d'une étendue médiocre et d'une fertilité moyenne, au N. de Jérusalem, entre la tribu de Juda et la tribu d'Ephraïm, elle témoigne de qualités d'énergie et d'initiative vraiment extraordinaires. C'est un chef benjaminite, du nom de Saül, qui ose le premier se mesurer avec les Philistins et, par ses efforts, crée le royaume israélite ; des groupes, auparavant isolés les uns des autres et dispersés sur un territoire étendu, prennent alors conscience de leurs intérêts communs et unissent pour la première fois leurs forces pour imposer leur suprématie aux populations indigènes et refouler les tentatives de voisins dangereux. Contrairement à une assertion assez répandue, la tribu de Benjamin marche toujours avec les tribus du centre et du nord contre la tribu méridionale de Juda et doit être attribuée au royaume dit des dix tribus, à l'exception de la banlieue de Jérusalem. Le nom de Benjamin doit être retenu par l'histoire comme désignation géographico-ethnique d'un groupe politique. C'est ce groupe que les auteurs de la belle légende patriarcale ont personnifié dans un personnage idéal du même nom, auquel nous ne saurions reconnaître aucune existence réelle.

M. Vernes.

BENJAMIN (Israël-Joseph), voyageur moldave, d'origine juive, né au commencement de ce siècle, et célèbre par ses longues pérégrinations dans tout l'Orient. Parti en 1845 pour visiter l'Asie et l'Afrique, il parcourut successivement la Palestine, la Perse, l'Afghanistan, la Chine, l'Egypte, les régences de Tripoli et de Tunis, l'Algérie et le Maroc. Il se fit partout remarquer par son intrépidité et par son ardeur pour les explorations. Il était versé d'une façon remarquable dans la connaissance des langues étrangères et possédait en particulier le français, l'allemand, l'arabe et l'hébreu. Il a publié dans différents idiomes le récit de ses nombreux voyages et le résultat de ses judicieuses observations. Son ouvrage le plus connu et le plus important a pour titre : *Huit ans de voyages en Asie et en Afrique* (Hanovre, 1858).

J. Monnier.

BENJAMIN (Judah-Philip), homme d'Etat américain, puis jurisconsulte en Angleterre. Né à Sainte-Croix (île danoise des Antilles) en 1811, d'une famille juive anglaise qui émigra, en 1816, à Wilmington (Caroline du Nord), il fut admis au barreau, en 1832, à la Nouvelle-Orléans. Il s'engagea dans la politique comme whig ; lorsque les whigs eurent disparu, absorbés soit par le *know-nothingism* (parti national américain), soit par le *free-soilism*, il s'attacha aux démocrates. Il entra au

Sénat fédéral en 1852 pour en sortir avec éclat en 1860, après un discours où il déclarait adhérer à la sécession de la Louisiane et souhaiter la rupture de l'union. Il fut successivement attorney général, secrétaire de la guerre et secrétaire d'Etat de la confédération sudiste. Il était, avec Jefferson, l'âme de la rébellion. Après la défaite finale, il réussit à atteindre l'Angleterre en 1665, rentra en possession de sa bibliothèque qui, ayant été mise en vente lors de la confiscation de ses biens, fut rachetée avec le produit d'une souscription publique. L'appui de lord Cairn le fit admettre au barreau anglais, et il fonda à Liverpool un cabinet qui devint rapidement prospère. Benjamin s'est fait depuis lors une grande réputation de légiste international. Il s'est retiré, en 1883, de la pratique légale. Benjamin a écrit, en 1868, un traité sur la législation concernant les ventes de biens personnels *(Treatise on the law of sale of personal Property)*. Aug. M.

BENJAMIN CONSTANT, littérateur français (V. CONSTANT).

BENJAMIN DE TUDÈLE, célèbre voyageur juif qui, au milieu du XIIe siècle, fit un grand tour en Europe, en Asie et en Egypte, à la recherche des communautés juives. Un voyage du même genre fut fait, presque à la même époque, par un juif allemand nommé *Petahia de Ratisbonne* (V. ce nom). La relation de voyage de Benjamin, écrite en hébreu, porte pour titre : *Massaot rabbi Benjamin (Voyages de rabbi Benjamin)*. Elle est excessivement curieuse et instructive, par les détails que donne Benjamin sur les communautés juives, sur les villes qu'il visite, les monuments qu'il voit, les relations commerciales des nations, les événements dont il est le témoin ou qu'on lui raconte, les personnages dont on lui parle. Parti de Saragosse vers 1165, il se rend par Tarragone et Barcelone à Narbonne, pour aller s'embarquer à Marseille. Il traverse ensuite l'Italie du N. au S., passe d'Otrante à Corfou, de là en Grèce, visite l'île de Négrepont et remonte ensuite, pour aller à Salonique et à Constantinople. Puis il visite les îles de l'Asie Mineure (Chio, Samos, Rhodes, Chypre), aborde l'Asie par Tarsus, descend de là, par Antioche, jusqu'à Jérusalem et Hébron ; puis, remontant jusqu'aux sources du Jourdain, il se rend à Damas et à Alep et, de là, à travers le Kourdistan, à Nisibe et à Mossoul. Il descend ensuite le Tigre, arrive à Bagdad, puis, revenant vers l'O., visite les communautés juives placées sur le cours inférieur de l'Euphrate. De Bassora, il passe en Perse, à ce qu'il semble, remonte d'abord à l'O., depuis Suze jusqu'au pays de Gilan, au N., puis redescend, par Ispahan et Chiraz, dans le Khousistan. De là, il se rend à l'embouchure du Chat-el-Arab, s'embarque sur le golfe Persique, visite El-Katif, sur la côte arabique du golfe, puis il parle de Quilon (sur la côte du Malabar) et de l'île de Ceylan, mais il ne semble pas qu'il ait été dans ces régions, car il fait une erreur grossière sur la distance de Quilon à Ceylan (22 jours de voyage !). A cette occasion, Benjamin parle aussi de la Chine, et on prétend qu'il est le premier écrivain occidental qui ait mentionné ce pays. D'El-Katif, Benjamin se sera rendu par mer à Aden et, de là, par la mer Rouge, à Fostat (l'ancien Caire), non sans avoir recueilli des renseignements sur les royaumes de la côte africaine de cette mer. Après avoir visité un certain nombre de villes égyptiennes (Damira, Alexandrie, Damiette, etc.), il s'embarque et revient en Europe, en passant par la Sicile. Nous doutons qu'il ait remonté l'Italie pour aller sur les bords du Rhin, quoiqu'il parle, assez brièvement, il est vrai, des communautés juives de ces régions. Il est probable que de la Sicile ou de quelque port de l'Italie il se sera rendu en Espagne. D'après la préface mise à son ouvrage par un écrivain anonyme, son retour aurait eu lieu en l'an 4933 de la création (1172-3 de l'ère chrétienne), et son voyage aurait, par conséquent, duré environ dix ans. Il a encore été en Perse (ou dans les environs) en 1170, c'est en 1171 qu'il a été en Egypte. Ses renseignements sur l'Asie centrale, Khiva, Samarcande, sur le Tibet, la côte du Malabar, Ceylan, la Chine, l'Arabie, sont sûrement empruntés à des récits de Juifs asiatiques, qui avaient voyagé dans ces régions ou en avaient entendu parler; Benjamin n'a pas visité ces pays. Nous sommes moins certains qu'il n'ait pas été en Perse et qu'après avoir visité Bagdad, il soit immédiatement descendu jusqu'au golfe Persique pour se rendre en Egypte. Malgré le décousu de son itinéraire en Perse, il a, sur ce pays, des renseignements si abondants et quelquefois si précis, qu'il est difficile d'affirmer qu'il n'ait pas été au moins dans quelques-unes des villes persanes qu'il nomme et principalement dans le N.-O., dans cette région du fleuve Kizil-Ouzen qu'il paraît bien connaître. Il n'est pas impossible non plus qu'il ait été sur les bords du Rhin, mais ce qu'il dit de l'Europe centrale est peu de chose, de la France du Nord il ne connaît que Paris et seulement par ouï-dire. D'après le *Iohasin*, édit. Filipowski, p. 219, col. 1, ligne 7, il serait mort en 1178. La meilleure édition des voyages de Benjamin de Tudèle est celle d'A. Asher ; Londres, 1841, en 2 vol., intitulée *The itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela ;* le premier vol. contient le texte et une traduction anglaise ; le second renferme d'excellentes notes géographiques et historiques sur ce texte. L'ouvrage a été traduit en latin par Arias Montanus (*Itinerarium Benjaminis*, et plus tard annoté par Constantin l'Empereur ; édit Helmstadt, 1635 ; Leipzig, 1764). Il en existe aussi des traductions françaises, anglaises, allemandes. Une des traductions françaises est de J.-P. Baratier (*Voyage de Rabby Benjamin...* ; Amsterdam, 1734) ; une autre, faite sur le latin d'Arias Montanus, se trouve dans la *Collection de voyages* de Bergeron (La Haye, 1734). Isidore LOEB.

BIBL. : On trouvera tous les détails bibliographiques dans l'édition d'Asher. — Sur les questions historiques, V., outre cette édition, GRAETZ, *Geschichte der Juden*, t. VI, principalement la note 10 de la fin du volume.

BENJAMINE (Mar.). Nom par lequel on désignait quelquefois la grande voile goëlette.

BENJOIN. Le *Benjoin* est un suc résineux concrété, que sa composition chimique, en dépit de sa consistance solide, permet de rattacher au groupe des *Baumes*. Il paraît avoir été inconnu aux anciens, à moins qu'avec Crawford on ne l'identifie avec leur *Malabathrum*, ce qui est douteux. Les Arabes, qui paraissent en avoir eu les premiers connaissance, le tiraient comme aujourd'hui de Sumatra, — qu'ils confondaient avec Java, — et lui donnaient le nom d'*Encens de Java*, *Luban Jawi*, d'où sont dérivés successivement *Banjawi*, *Benjui*, *Benjoin*, et pour les Anglais *Benjamin*. Aujourd'hui, le *Benjoin* vient toujours de Sumatra *(Benjoin de Sumatra)*, mais aussi de Siam *(Benjoin de Siam)*, et l'on en trouve encore une troisième catégorie dans le commerce, sous le nom de *Benjoin de Pénang*, dont la provenance est pour le moment inconnue.

Le *Benjoin de Siam* est le plus recherché, en raison de son odeur exquise, que l'on a très justement comparée à celle de la vanille : son prix élevé en restreint beaucoup les usages, et il n'est guère employé en France que dans la parfumerie et pour les cérémonies du culte catholique. Il est obtenu au moyen d'incisions pratiquées sur le tronc de l'arbre. Les larmes qui s'écoulent sont de deux sortes, sans qu'il nous soit possible de connaître la cause de cette différence : les unes sont blanches et opaques, les autres vitreuses, jaunâtres ou brunes. La sorte la plus recherchée se compose uniquement de larmes blanches et aplaties, d'assez grandes dimensions, dont on a cru pouvoir expliquer la formation en admettant qu'elles correspondent au suc extravasé sous l'écorce, ainsi que cela s'observe en effet quelquefois ; les autres sortes se composent d'un mélange, en proportions très variables, de larmes blanches et d'une pâte vitreuse et brune, dans laquelle se glissent quelques débris d'écorce, et qui peut, dans certains cas, constituer la masse à elle seule. Ce

Benjoin arrive dans le commerce en blocs cubiques, forme empruntée aux caisses de bois qui ont servi à l'emballer lorsqu'il était encore mou.

Le *Benjoin de Sumatra*, le plus employé et celui qu'adopte le Codex français, est produit par le *Styrax Benzoin* Dryander (*Laurus Benzoin* Houtt., *Benzoin officinale* Hayne), arbuste de la famille des *Styracacées*, atteignant la grosseur d'un homme, et que l'on trouve a Sumatra, à Java, à Bornéo, et sur les côtes de la presqu'île malaise. On le cultive surtout à Sumatra, dans de véritables plantations, sur des collines assez élevées. Le baume s'écoule, par des incisions transversales pratiquées sur l'écorce, sous forme d'un suc blanchâtre, très compact, qui durcit rapidement à l'air. Chaque arbre peut fournir, pendant dix à douze ans, une moyenne de trois livres de Benjoin par année. Jusqu'à trois ans, le suc, plus riche en larmes blanches, est considéré comme de qualité supérieure (*Head Benzoïn*); celui de l'âge adulte est appelé *Belly Benzoïn*, et renferme déjà une proportion croissante de matière résineuse, vitreuse et brune: la sorte inférieure (*Foot Benzoïn*) est obtenue lorsque l'arbre, épuisé, a été abattu, fendu et le bois râclé: elle renferme beaucoup de débris ligneux. Le commerce offre donc ce Benjoin sous diverses formes, analogues à celles du *Benjoin de Sumatra*, et variant, comme pour lui, depuis l'état de larmes blanches et opaques, engluées par une gangue jaune et vitreuse, de plus en plus abondante, qui donne à l'ensemble l'aspect caractéristique d'un *nougat* (*Benjoïn amygdalin*: le plus estimé), — jusqu'à l'état de masses compactes, presque entièrement résineuses et brunes, ne renfermant que des parcelles de matière laiteuse, et offrant l'aspect d'un granit très fin (*Benjoin en sortes*): cette dernière catégorie commerciale, bien moins estimée, est souvent mélangée de terre, de poudre de bois et d'autres éléments étrangers. Elle est aussi exportée en caisses cubiques.

Quant au *Benjoin de Pénang* (*Storax smelling Benjamin* des Anglais), il est très estimé et renferme, comme les autres Benjoins, un mélange, en proportions variables, de larmes blanches et d'une gangue résineuse et cristalline de couleur grise; comme nous l'avons dit, sa provenance est inconnue.

Le *Benjoin*, en dehors des caractères propres aux diverses sortes, forme une masse résineuse, assez friable dans le *Benjoin de Sumatra*, plus dure dans le *Benjoin de Siam*, s'écrasant facilement sous la dent et s'y réduisant, par la mastication, en une pâte blanche et opaque. L'odeur du *Benjoin de Siam* est assez exactement celle de la vanille: l'odeur du *Benjoin de Sumatra* se rapproche surtout de celle du Baume de Tolu: sa saveur est très légèrement âcre. Toutes ces sortes brûlent facilement en dégageant une flamme courte, jaune, fuligineuse, peu odorante. Chauffé sans être enflammé, le Benjoin répand une odeur très suave, et une vapeur blanche très âcre, qui prend à la gorge. Le *Benjoin*, presque insoluble dans l'eau, est très soluble dans l'alcool et l'éther, à peine soluble dans le bisulfure de carbone. Il se compose principalement de plusieurs résines très voisines les unes des autres, α *Résine*, β *Résine*, γ *Résine*, la première seule soluble dans le carbonate de potasse, la seconde soluble, la troisième insoluble dans l'éther. Toutes donnent, avec la potasse, de la *Pyrocatéchine*, de l'*Acide pyrocatéchique* et de l'*Acide paroxybenzoïque*. Le *Benjoin* renferme 14 à 18 % d'*acide benzoïque* tout formé, abondant surtout dans les portions vitreuses; il est accompagné souvent d'une proportion très variable d'*acide cinnamique*; dans quelques cas, ce corps peut atteindre la proportion de 11 % et se montrer seul, à l'exclusion de l'acide benzoïque (Aschoft). Les raisons de la prédominance ou de l'absence de l'un ou l'autre de ces deux acides ne sont pas encore bien connues. Enfin, le *Benjoin* contient une très faible quantité d'une huile essentielle odorante, mal déterminée encore, et donne à la distillation sèche divers produits empyreumatiques, parmi lesquels M. Berthelot a constaté l'existence du *Styrol*.

Les usages du *Benjoin* sont assez restreints. L'odeur agréable qu'il doit à son huile essentielle le fait rechercher comme parfum. Il entre dans la composition des *clous fumants aromatiques*, des diverses préparations connues sous le nom de *pastilles du sérail*, du parfum complexe, employé dans les cérémonies de l'Eglise catholique et de l'Eglise grecque, sous le nom d'*encens*, et dans lequel il entre pour un quart, etc. Il sert à aromatiser les bâtons de cire à cacheter. Le *lait virginal* des parfumeurs se compose de 10 grammes de Benjoin pour 500 grammes d'eau de roses. Très employé autrefois en médecine, et introduit dans une foule de médicaments étranges, tels que le *baume apoplectique* et l'*huile de scorpions composée*, le Benjoin est de peu d'usage dans la thérapeutique moderne. Les propriétés qui justifient encore son emploi sont empruntées à sa résine et à l'acide benzoïque qu'il renferme. Comme corps résineux, il fait partie de teintures ou de vernis cicatrisants, tels que le *Baume du Commandeur*, l'*Eau hémostatique de Pagliari*: à ce point de vue, Bouchardat le considère comme un précieux remède dans le cas de gerçures du mamelon: après une première application un peu douloureuse de teinture de Benjoin, l'enfant prend le sein sans dégoût et les douleurs atroces de la nourrice ont presque complètement disparu, résultat que quelques applications nouvelles achèvent au bout de quelques jours. Les dentistes imbibent souvent de teinture de Benjoin le tampon de coton qu'ils placent provisoirement dans la cavité des dents cariées. A l'intérieur, les vertus ordinaires des résines ont fait employer le Benjoin comme anticatarrhal et béchique, dans les affections respiratoires et surtout celles des voies urinaires. Enfin il doit, à son acide benzoïque, diverses propriétés qu'on préfère aujourd'hui demander directement à ce corps: action sur les urines et les voies respiratoires, pouvoir antiseptique, etc. (V. Benzoïque [Acide]). On n'emploie plus guère le Benjoin, à ces divers points de vue, qu'à la confection de l'*axonge benzoïnée* et des *cigarettes balsamiques*: on prépare ces cigarettes en recouvrant d'une teinture épaisse de Benjoin, un papier buvard, préalablement trempé dans une solution de nitrate de potasse, que l'on enroule ensuite. L'*axonge benzoïnée* du Codex consiste dans un mélange de 1 partie de teinture de Benjoin pour 25 d'axonge fraîche: celle-ci, grâce au pouvoir antiseptique de l'acide benzoïque, perd la faculté de subir les fermentations hircique et caprique, c.-à-d. de rancir. Depuis quelques années, cette préparation, d'un usage journalier autrefois, est remplacée le plus souvent par la Vaseline boriquée. Les *Pilules balsamiques de Morton*, dans lesquelles figurait le produit brut de la distillation du Benjoin, à côté de la poudre de Cloportes, étaient fort employées, il y a encore peu de temps.

Dr R. Blondel.

Bibl.: Guibourt, *Hist. nat. des Drogues simples*, 7e éd., t. II, p. 602. — Crawfurd, *Dict. of. Indian Islands*, 50. — Flückiger et Hanbury, *Pharmacographia*, t. II. — R. Blondel, *Manuel de matière médicale*, 648. — Bouchardat, *Man. de matière médicale*, 3e éd., 1856, t. I, p. 400.

BENJOIN (Fleurs de). On désigne sous ce nom, dans les anciennes pharmacopées, les efflorescences blanches obtenues, par sublimation, dans la distillation sèche du Benjoin; ces efflorescences ne sont autres que des cristaux d'*Acide Benzoïque*. On recommande leur emploi de préférence à celui de l'acide obtenu par la voie humide, ces cristaux sublimés ayant entraîné une certaine quantité de produits empyreumatiques très odorants qui ne sont peut-être point dépourvus d'activité.

BENJOIN (Faux-). Substance résineuse très odorante, extraite par incisions de l'écorce du *Terminalia angustifolia* Jacq. (V. Badamier).

BENJOIN Français. Un des noms vulgaires de l'*Imperatoria ostruthium* L., Ombellifère du groupe des Peucédanées (V. Impératoire).

BEN JONSON (V. Jonson).

BENJUMEA (Rafaël), peintre espagnol contemporain, né à Séville et élève des cours de l'Académie de Séville. En 1849, il peignit pour le duc de Montpensier deux compositions représentant les cérémonies de la *Présentation officielle* et du *Baptême* de l'infante sa fille aînée. En 1850 et 1851, il envoya aux expositions faites à Madrid, à l'Académie de San-Fernando, divers tableaux de genre, d'un coloris assez dur. A dater de 1856 jusqu'en 1864, l'artiste prit part aux diverses expositions nationales avec des portraits et diverses petites compositions empruntées aux mœurs populaires. Après la naissance de l'infante Isabelle, la reine Isabelle II lui commanda un grand tableau représentant l'acte de la *Présentation de la jeune princesse* aux personnages officiels de la cour. Une copie de ce tableau décore le salon royal du palais de Madrid. En 1865, l'artiste fut encore chargé de représenter dans deux vastes compositions les cérémonies de la *Présentation* et du *Baptême* du prince des Asturies, plus tard Alphonse XII. Il fit aussi pour le salon du Congrès, à Madrid, une autre grande peinture représentant le *Conseil des Ministres, le jour où fut résolue et déclarée la guerre avec le Maroc*. Les ouvrages de D. Rafaël Benjumea, peintre de la Chambre et grand dignitaire des ordres espagnols, se recommandent moins par la beauté du coloris et le charme de l'exécution que par la ressemblance généralement très fidèle des personnages qui y figurent et par l'extrême rendu des détails des costumes et des accessoires. P. L.

BENKENDORF. Famille russe d'origine suédoise. Le plus remarquable de ses membres a été *Constantin-Ivanovitch* Benkendorf, général russe, né en 1785, mort à Provadia le 6 août 1828. Il était chambellan de l'empereur Alexandre Ier, quand Napoléon envahit la Russie ; il se distingua dans la campagne de 1812 et pendant les années suivantes il fit partie de l'armée qui pénétra en France et prit part aux combats de Soissons, Brienne, Craonne et Reims. Après la conclusion de la paix il fut chargé de diverses missions diplomatiques. En 1826, il fut envoyé au Caucase, prit Etchmiadzin, bloqua Erivan, et tint tête aux Persans à l'affaire de Djevan-Boulak. Pendant la campagne de Turquie il vainquit les Turcs à Provadia (Bulgarie) (juill. 1828). Il était frère de la célèbre comtesse Dorothée *Lieven* (V ce nom). — Son fils *Constantin Constantinovitch*, né en 1817, mort à Paris le 29 janv. 1858, fit la guerre du Caucase en 1845 et parvint au grade de général major. Il a laissé un livre intéressant : *Souvenir intime d'une campagne au Caucase* (Paris, 1858) et a traduit de l'allemand en français l'ouvrage intitulé *Des Cosaques et de leur utilité à la guerre* (Paris, 1831). L. L.

BENKENDORF ou **BENECKENDORF** (Karl-Friedrich), économiste allemand, mort à Blumenfeld (Neumark), en 1788. Tout en surveillant la culture de ses terres, il se livra à des recherches étendues sur l'économie rurale, agricole et domestique, et publia différents ouvrages dont la plupart sont écrits en allemand : *Beiträge zur Landwirthschaftwissenschaft* (Berlin, 1771-1785, 7 vol. in-8) ; *Œconomia forensis* (Berlin, 1775-1784, in-4) ; *Zuverlässige Nachrichten von wichtigen Landes und Wirthshaftsneuigkeiten* (Breslau, 1781-1784, 3 vol. in-8) ; *Kleine öconomische Schriften* (Zullichau, 1785-1786, 2 vol. in-8) ; *Œconomia controversa* (Berlin, 1787-1788, 2 vol. in-4). On lui attribue également : *Traits de caractère du roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier* (Berlin, 1787-1789, 6 parties, in-8). L. S.

BENKERT (Johann-Peter), sculpteur allemand, né à Neustadt-sur-Saale en 1709, mort à Potsdam en 1769. Il était à Münich, en train de finir ses études artistiques, quand le prince évêque Charles de Schönborn l'appela à Bamberg, où il exécuta dans l'église de l'hôpital civil les statues (en bois) de l'empereur Henri II et de sa femme, le maître-autel et les deux figures colossales d'anges du portail. Appelé quelque temps après à Postdam, il prit une part très active aux travaux de décoration du palais et du parc (statues de Neptune, de Nymphes, etc., etc.). A Berlin, il exécuta pour le palais du prince Henri (qui est aujourd'hui celui de l'Université) sept grandes figures décoratives. — Il fut un des artistes allemands appelés par Frédéric le Grand à travailler à côté des artistes français qui avaient toutes ses faveurs. A. M.

Bibl.: Oesterreich, *Description des curiosités de Sans-Souci, Postdam et Charlottenbourg* (traduction française); Postdam, 1773, in-4. — Heineken, *Dictionnaire des artistes*: Leipzig, 1778-90.

BENKŒ (Josef), savant hongrois de Transylvanie, né en 1740, mort en 1814. Pasteur d'une modeste paroisse, souvent près de la misère, il a travaillé courageusement à l'histoire de son pays. Sa réputation était grande en Allemagne et en Hollande. Ses principaux ouvrages sont : *Transilvania, sive magnus Transilvaniæ principatus* (Vienne, 1771 et 1778), et *Milkovia, sive antiqui episcopatus milkoviensis explanatio* (Vienne, 1781, 2 vol.), ouvrages très importants, surtout pour l'histoire du protestantisme dans ces contrées. Edouard Sayous.

BENKOULEN. Ville de Sumatra (V. Bencoulen).

BENLOEW (Louis), philologue né à Erfurt (Prusse) le 15 nov. 1818 ; il fit ses études aux universités de Berlin, de Leipzig et de Gœttingue. En 1839, il quitta la Prusse où sa qualité d'israélite l'excluait des fonctions publiques et se rendit en France où il se fit naturaliser. Il enseigna d'abord les langues vivantes aux lycées de Nantes et de Bourges. En 1847, ayant obtenu le grade de docteur ès-lettres avec une thèse remarquée où il mit en lumière la grande importance de l'accent dans les langues indo-européennes (thèse qui servit de point de départ à un grand nombre de travaux et renouvela l'aspect de bien des questions, notamment celles relatives à la métrique), il fut nommé conservateur adjoint à la bibliothèque de la Sorbonne, puis chargé de la chaire de littérature étrangère à la faculté des lettres de Dijon. Il fut l'un des premiers à introduire en France, dans l'enseignement, l'étude de la grammaire comparée. En 1860 il échangea sa chaire contre celle de littérature grecque et latine, fut nommé doyen de la faculté en 1871 et se retira en 1877. Depuis, il s'est occupé de la langue et de l'histoire des Albanais. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *De l'accentuation dans les langues indo-européennes, tant anciennes que modernes* (Paris, 1847) ; *Théorie générale de l'accentuation latine* (avec H. Weil) (Paris, 1855) ; *Aperçu de la science comparative des langues* (Paris, 1858, 2e éd., 1870) ; *De l'origine des noms de nombre* (Giessen, 1861) ; *Précis d'une théorie des rythmes* (Paris, 1862 et 1863) ; *Essai sur l'esprit des littératures : la Grèce et son cortège* (Dijon, 1870) ; *la Grèce avant les Grecs* (Paris, 1877) ; *Analyse de la langue albanaise* (Paris, 1879) ; *Des lois de l'histoire* (Paris, 1881).

BENNATI (Francesco), médecin italien, né à Mantoue en 1798, mort à Paris d'une chute de cheval le 9 mars 1834. Il étudia à Vienne, à Padoue et à Pavie et fut reçu docteur à Padoue en 1826 *(Diss. inaug. sistens diagnosin diarrhϾ)*. Après un court séjour à Londres et à Edimbourg, il vint à Paris et fut attaché comme médecin au théâtre des Italiens. Il accorda toute son attention à la physiologie et à la pathologie de la voix humaine et publia sur ce sujet des travaux remarquables : *Recherches sur le mécanisme de la voix humaine* (Paris, 1832, in-8 ; couronné par la Société des sciences physiques et chimiques de Paris) ; *Recherches sur les maladies qui affectent les organes de la voix humaine* (Paris, 1832, in-8 ; trad. en allemand, Ilmenau, 1833) ; *Etudes physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine* (Paris, 1833 ; résulte de la réunion des deux ouvrages précédents et a été honoré d'une part dans le prix Montyon) ; *Mémoire sur un cas particulier d'anomalie de la voix humaine pendant le chant* (Paris, 1834, in-8) ; *Du mécanisme de la voix humaine pendant le chant*

(1830); *Mém. sur quelques maladies du gosier qui affectent l'organe de la voix* (1830); *Maladies de l'organe de la voix* (1831); *Timbre de la voix* (1838). Bennati prit part aux travaux de Savart et de Cagniard-Latour sur la voix. Il était du reste très versé dans la connaissance de la musique et chantait lui-même avec beaucoup d'art. Dr L. Hn.

BEN-N'CHOUD. Annexe de Dellys, arr. de Tizi-Ouzou, dép. d'Alger, est un centre de colonisation qui paraît appelé à devenir prospère; 200 hab.

BENNDORF (Otto), archéologue allemand, né à Greiz en 1838. M. Benndorf a fait ses études à l'université d'Erlangen, puis à celle de Bonn, où il a eu pour maîtres des savants illustres, Jahn et Welcker. Au sortir de l'université, de 1863 à 1864, il fut d'abord professeur de gymnase à Schulptorta ; il voyagea ensuite en Italie et en Grèce, de 1864 à 1868. A son retour en Allemagne, il enseigna à l'université de Gœttingue, en qualité de privat-docent d'archéologie et de philologie, et à celle de Zurich (1869-71) comme professeur ordinaire. Après un court séjour à Munich (1871-72) il fut nommé professeur ordinaire à Prague ; c'est de là qu'il fut appelé à Vienne, pour y occuper la chaire d'archéologie à l'université.

M. Benndorf est un des savants les plus distingués de l'Allemagne, et il apporte dans ses travaux des qualités de goût et de clarté qui n'excluent pas une solide érudition. Outre de nombreux mémoires insérés dans des recueils spéciaux, il a publié, en collaboration avec M. Schœne, le catalogue des antiques du musée du Latran (*Die antiken Bildwerke des lateranensischen Museums*, Leipzig, 1867), auquel il faut joindre une description des antiques de Zurich, publiée dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft* de Zurich (1872). Parmi ses travaux sur la sculpture antique, il faut citer surtout sa monographie des métopes de Sélinonte (*Die Metopen von Selinunt*, 1873). En 1869, il a commencé une importante publication, terminée seulement en 1883, et consacrée aux vases de la Grèce propre et de la Sicile (*Griechische und sicilische Vasenbilder*, 1869-1883, Vienne). C'est un recueil de peintures de vases inédites, qui fournit de précieux documents pour l'histoire de la céramique antique.

En 1878, il publiait encore une étude sur les masques funéraires *(Antike Gesichtshelme und Sepulkralmasken)* qui lui était suggérée par les découvertes faites à Mycènes. M. Benndorf était encore professeur à Prague, lorsque, en 1878, il a fait partie de la mission qui a exploré l'île de Samothrace sous la direction de M. Conze; il a inséré, dans le recueil publié à cette occasion, une savante étude sur la *Victoire*, du Louvre, découverte à Samothrace par M. Champoiseau (*Neue Untersuchungen auf Samothrake ;* Vienne, 1880). Au cours des années 1881 et 1882, M. Benndorf a dirigé une expédition entreprise sous les auspices du gouvernement autrichien, pour explorer méthodiquement la Lycie et la Carie. Ces recherches ont été très fécondes pour l'archéologie et l'épigraphie. A Lagina, la mission a fouillé l'emplacement du temple d'Hécate; en Lycie, elle a étudié de nombreux monuments funéraires ; à Gjöl-Baschi, elle a retrouvé les ruines d'un hérôon, dont les frises sculptées ont été transportées à Vienne Les résultats de ces explorations seront exposés dans un ouvrage d'ensemble dont le premier volume a paru sous le titre de *Reisen in Lykien und Karien* (Vienne, 1884); il est l'œuvre de M. Benndorf et de son collaborateur, M. Georges Niemann.

BENNE. Sorte de cuveau ou de panier de dimension plus ou moins considérable que l'on emploie dans les mines pour transporter les produits de l'abatage.

La benne peut être portée à dos d'homme, c'est le moyen le plus ancien de transport que l'on ne rencontre plus guère que dans les mines de peu d'importance à voies étroites, dont l'inclinaison et les sinuosités rendent le parcours difficile. Ce moyen primitif est employé avec avantage dans certains travaux de recherches pour lesquels on ne veut pas développer la dépense avant d'être fixé sur leur importance. Suivant les pentes des galeries et leur section, la charge d'une benne varie de 40 à 60 kilogr. ; la pente maximum peut être de 45°, encore est-il nécessaire, pour qu'on puisse y circuler, que le sol soit taillé en escalier ; cette précaution est même avantageuse à partir de 15°. Dans les meilleures conditions un ouvrier produira dans sa journée un effet utile de 300 kilogr. transportés à un kilomètre de distance, ce qui fait ressortir, à raison d'un salaire de 2 fr. 50 par journée, la tonne kilométrique à 8 fr. 33.

Benne à patins. On appelle ainsi des cuveaux ou des paniers munis de deux patins de fer ou de bois servant dans les mines au traînage sur le sol par glissement. Le traîneur est attelé à la benne par une corde attachée à une ceinture de cuir ou à une bricole (fig. 1). En plaçant un

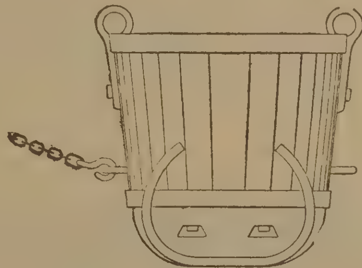


Fig. 1. — Benne à patins.

peu plus haut sur le corps le point d'attache, l'ouvrier détermine dans la force de traction une composante verticale qui tend à soulever l'avant des patins et les aide à franchir les petits obstacles de la voie. Le traînage se trouve en relation étroite avec l'état de la sole ; trop dure elle use les patins, trop molle elle les embourbe. Ce mode de transport comporte une inclinaison de 16°, mais pour remonter les pentes, on commence à 12° à faire aider le traîneur par un pousseur, ou on dispose à la partie inférieure une poulie de renvoi ; l'ouvrier attache sa benne à une corde passée sur cette poulie. Il monte seul au sommet et il redescend en tirant sur cette corde ; il remonte ensuite, détache la benne et continue son parcours. Le poids ordinaire de la benne est de 33 kilog. : l'on y charge de 60 à 80 kilogr. dans les galeries basses qui n'ont guère plus de 1 m. de hauteur, et de 120 à 160 kilogr. dans les galeries élevées. L'effet utile journalier oscille entre 250 et 1,000 kilog. transportés à un kil.

Le traînage se fait aussi au moyen de chevaux attelés soit à une grande benne, soit à deux bennes. On traîne ainsi de 200 à 700 kilog. sur un parcours de 5 kil., avec un rendement de 2,000 à 2,500 kilog. transportés à un kilomètre.

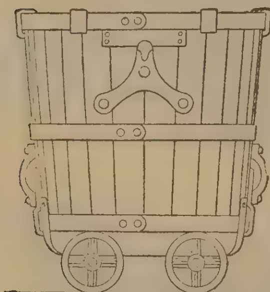
Si dans une mine étendue, un quartier se présente dans des conditions défavorables, il peut être convenable de n'y établir qu'une ou deux galeries avec des voies ferrées et de desservir par traînage les chantiers qui aboutissent à ces galeries. On installera alors dans ces galeries quelques points de stationnements pour des chars plates-formes, qui recevront les bennes que le traînage y amène et qui ensuite seront conduites par un roulage jusqu'à la place d'accrochage où elles seront enlevées au jour. On a par ce système, autrefois très employé dans la Loire, à rouler avec un poids donné de charbon, un poids mort considérable :

	Poids mort kilogr.	Poids utile kilogr.
Plates-formes portant quatre bennes	342	600
Plates-formes portant deux bennes	340	400

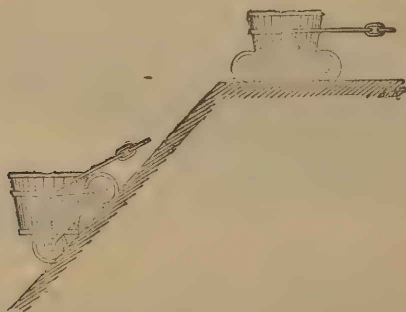
Le poids mort est donc de 0,37 et de 0,45 du poids total. Ce procédé, dans les mines où on se sert encore de

bennes d'extraction, a l'avantage d'éviter les transbordements qui, outre les frais qu'ils occasionnent, donnent souvent lieu, pour la houille, par exemple, à un notable déchet.

Benne roulante. Quelquefois on dispose les bennes de telle sorte qu'elles puissent circuler sur le sol ordinaire des galeries comme sur la voie ferrée. A cet effet la benne est montée sur roues désignées sous le nom de roulettes, qui portent un rebord ayant une largeur égale à celle de la jante elle-même. Nous donnons le dessin d'une benne à roulettes employée dans les exploitations de la Loire; la caisse est en bois ou en tôle (fig. 2). Cette benne roulante a l'inconvénient, comme tous les véhicules qui ont une section elliptique, de présenter sur des dimensions données en longueur, largeur et hauteur, moins de capacité que les véhicules à section rectangulaire, mais elle a pour elle la simplicité et l'économie de construction et constitue un matériel faisant un excellent service. La charge de 340 kilogr. est trop faible pour que les rouleurs puissent obtenir un grand effet utile. Le poids de la benne vide est de 150 kilogr.

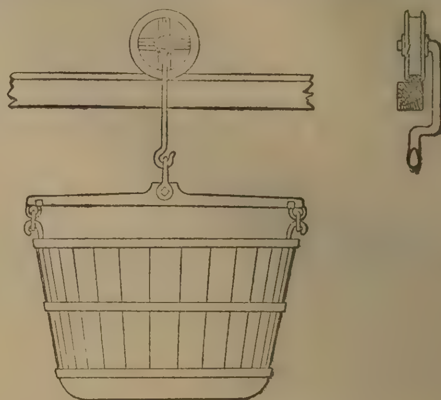

Fig. 2. — Benne roulante.

Benne à bascule. Dans les mines d'anthracite de l'O. de la France, on emploie pour franchir des pentes de plus de 30° des bennes roulantes articulées, de manière que la caisse puisse conserver sa verticalité lorsque le chassis s'engage sur la pente (fig. 3). Le centre de gravité du cuveau est situé au-dessous de l'axe de suspension et le système prend de lui-même une position d'équilibre stable.

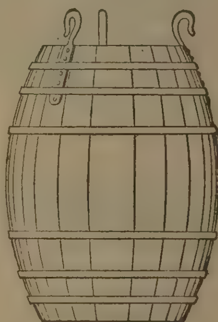

Fig. 3. — Benne à bascule.

Benne suspendue. On a essayé autrefois sans grand succès dans une mine du bassin de Rive-de-Gier où la sole tourmentée obligeait à des remaniements fréquents de la voie, un chemin de fer à un seul rail attaché à chaque cadre de boisage au moyen de deux pièces de bois. Une poulie supporte la benne par un fléau en fer et une tige coudée qui reporte le centre de gravité du système dans l'axe du chemin de fer (fig. 4). On réduit ainsi considérablement le poids mort. Ce système s'est très amélioré et aujourd'hui les chemins de fer aériens pour bennes à marche continue ont pris un grand développement (V. CHEMIN DE FER AÉRIEN).

Benne d'extraction. Les transports souterrains se terminent au puits d'extraction à son intersection avec les galeries. — L'ancien procédé, encore en vigueur dans nombre d'exploitations, consiste à vider le contenu des véhicules dans une benne d'extraction en bois cerclé de fer. On prépare une chambre au bas du puits, destinée au chargement de la benne et à son accrochage aux cordes


Fig. 4. — Benne suspendue.

ou câbles qui servent à l'enlever. Les bennes ont ordinairement la forme de tonneaux (fig. 5), elles sont renflées vers le milieu afin d'empêcher qu'elles ne soient accrochées pendant leur course ascensionnelle, par les anfractuosités que présentent les parois d'un puits. La partie supérieure porte trois crochets ou trois anneaux qui s'attachent aux trois bouts de chaîne par lesquelles se termine le câble. La capacité des bennes est très variable parce qu'elle doit être proportionnée à la force du moteur. Lorsqu'on se sert d'hommes ou de chevaux pour moteurs, les bennes chargent de 300 à 400 kilogr.; lorsque l'on a une machine à vapeur, les bennes portent de 500 à 800 kilogr. Si l'on veut enlever directement au jour les petites bennes de traînage, pour éviter un transbordement coûteux et qui brise le combustible, on en attache deux ensemble au moyen d'un fléau horizontal et même une troisième accrochée au-dessous des deux autres. Si les bennes doivent servir à la descente et à la montée des hommes, on les recouvre d'un disque de forte tôle suspendu à une certaine hauteur et appelé parapluie : il préserve, en effet, quoique imparfaitement, les hommes contre l'eau et la chute d'objets détachés des parois du puits. Les bennes ne peuvent pas avoir une grande vitesse dans le puits d'extraction : cette vitesse, en effet, se trouve notablement réduite par la nécessité de ralentir le mouvement au moment de la rencontre de la benne descendante avec la benne ascendante. On élargit souvent la section du puits au point où doit se faire la rencontre. Les bennes flottantes ne peuvent circuler dans le puits à des vitesses supérieures à 1 mètre par seconde, souvent même cette vitesse n'est que de $0^{m}60$.


Fig. 5. — Benne d'extraction.

Dans les puits à faible profondeur et à faible débit, on fait guider les bennes par un simple coulantage en planches disposé de manière à ce que les bennes ne puissent pas prendre en route, dans le sens horizontal, des vitesses sensibles. Les difficultés et les lenteurs que l'on a, avec les bennes flottantes, ont conduit presque partout à extraire les véhicules d'extraction eux-mêmes en les disposant dans des cages guidées.

Benne d'épuisement. C'est une benne d'extraction ordinaire disposée de manière à pouvoir servir à l'enlè-

vement des eaux ; elle est pourvue sur le fond d'une large soupape qui, lorsqu'on la fait descendre dans le puisard ménagé au bas du puits, en permet le remplissage rapide. Pour vider les eaux au jour, on se sert d'un tiroir latéral gouverné par une tige et un petit balancier qui, rencontrant à la surface un heurtoir mobile, soulève le tiroir et permet aux eaux de s'écouler rapidement dans un canal d'écoulement ménagé à cet effet. L'épuisement par bennes présente l'avantage d'éviter la mise de fonds considérable qui serait nécessitée par l'établissement de pompes de mine. La puissance d'exhaure est limitée par le moyen des bennes flottantes ; pour augmenter cette puissance, on se sert de bennes guidées. En supposant un puits de 300 à 400 m. de profondeur, on pourra faire au plus quatre manœuvres d'épuisement par heure ; avec des bennes de 15 m. c. ce sera 60 m. c. par heure, soit 480 m. c. pour 8 heures de travail, temps maximum qu'une machine d'extraction peut consacrer à l'exhaure. L. Knab.

BENNE (La). Ancien pays de la France compris dans la Gascogne ; il avait pour localités principales Castets et Magesq, aujourd'hui dans le dép. des Landes.

BENNECOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières ; 749 hab.

BEN NEFTALI, massorète juif du commencement du xe siècle. Son nom entier est Moïse ben David ben Neftali. Il a, comme Ben Ascher, écrit des manuscrits corrects de la Bible hébraïque. Pour le reste, voir l'article Ben Ascher, et *Dikduké ha-teamim*, p. 12.

BENNER (Henri), peintre en miniature français, né à Mulhouse vers la fin du xviiie siècle, mort après 1825. Elève d'Isabey. Il a beaucoup voyagé, et pendant son séjour à Saint-Pétersbourg il a peint en miniature vingt-quatre superbes portraits des souverains de la Russie, depuis le fondateur de la dynastie des Romanov, jusqu'à Alexandre Ier, avec ses frères et ses sœurs. Ses portraits, conservés au musée de l'Ermitage, ont été gravés et publiés à Paris. — Il y a eu plusieurs autres artistes alsaciens issus de la même famille. G. P–i.

BENNET (Thomas), théologien anglais, né à Salisbury en 1673, mort en 1728, controversiste habile, défendit les dogmes de l'Eglise anglicane contre les catholiques et les dissidents. — Après avoir étudié à l'université de Cambridge, il remplit les fonctions pastorales à Colchester et à Londres. Quoiqu'il obtint du succès comme prédicateur, il n'est guère connu que par ses ouvrages de controverse. On y remarque, outre le talent du polémiste, une connaissance approfondie des littératures hébraïque, grecque, latine. Il débuta par une réfutation de l'Eglise catholique, *A Confutation of Popery* (Cambridge, 1701, in-8) ; il continua par les traités suivants : *A Discourse of schism* (Cambridge, 1702, in-8) ; *A Confutation of Quakerism* (Cambridge, 1705, in-8) ; *A Paraphrase with annotations upon the book of common prayer* (Londres, 1708, in-8) ; *The Rights of the clergy* (Londres, 1711, in-8) ; *Essay on the thirty nine articles* (Londres, 1713) ; *A Discourse of the ever blessed trinity in unity*, et quelques autres. Il publia aussi, en 1726, une *Grammaire hébraïque* estimée. G. Q.

BENNET (Roelof-Gabriel), marin et écrivain hollandais, né à Groot-Zundert en 1774, mort à Ede en 1829. Il fit de nombreuses croisières de 1785 à 1813 et se distingua dans maint combat naval. Ayant dû renoncer à la carrière maritime pour motif de santé, il consacra ses loisirs à la composition de plusieurs ouvrages dont voici les principaux : *Les découvertes des Néerlandais en Amérique, en Australie, aux Indes et dans les régions polaires* (1825) *(Verhandeling over de Nederlandsche ontdekkingen in Amerika, Australie, de Indien en de Poollanden)* ; *Voyages maritimes des Néerlandais aux* xvie, xviie et xviiie *siècles; Nederlandsche zeereizen in het laatst der zestiende zeventiende en achttiende leuw* (1828). E. H.

BENNET (James-Gordon), journaliste américain, né à Newmills, dans le comté de Banff, en Ecosse, le 1er sept. 1795, mort à New-York le 1er juin 1872. Elevé au séminaire d'Aberdeen, il se préparait à entrer dans les ordres, lorsque la lecture de l'autobiographie de Franklin lui suggéra l'idée d'aller en Amérique. Il débarqua à Halifax en 1819, et gagna d'abord péniblement sa vie en donnant des leçons de français, d'espagnol et de comptabilité. On le voit ensuite à Boston, puis à New-York (1822), tantôt employé dans des imprimeries, tantôt sans ouvrage, mais toujours misérable. Il fut quelques mois attaché à un journal de Charlestown, dans la Caroline du Sud, en qualité de traducteur pour l'espagnol. De retour à New-York, il fit des conférences sur l'économie politique et d'obscurs articles dans les journaux. A partir de 1825, il poursuivit avec obstination l'idée de fonder un journal à lui. Il n'y réussit qu'au bout de dix ans. Cependant, il se faisait remarquer par ses lettres dans l'*Inquirer*. Enfin, le 6 mai 1835, parut le premier numéro d'un petit journal à un sou, appelé le *New-York Herald*. Bennet en était à la fois le propriétaire, le rédacteur en chef et le vendeur. On sait ce qu'est devenue cette humble feuille. Sans ligne politique, sans doctrine et sans principe, elle a poursuivi uniquement le succès, et l'a atteint. Plusieurs fois millionnaire, le fondateur du *New-York Herald*, faisait, il y a quelques années, les frais de l'expédition dans laquelle Stanley retrouva Livingstone, et donnait ainsi à son journal une universelle et glorieuse popularité. B.-H. G.

BENNET ou BENNETT (John-Joseph), médecin et botaniste anglais, né à Tottenham le 8 janv. 1801, mort à Maresfield le 28 févr. 1876. Il étudia la médecine et exerça cet art à Londres ; mais il s'est surtout fait connaître comme botaniste. En 1817, il fut nommé aide-naturaliste au British Museum et eut à soigner les herbiers de cette institution et celui de Banks. En 1828, il fut élu membre de la Société linnéenne, dont il fut le secrétaire depuis 1842 et le vice-président par la suite. Il rendit de grands services à cette société pour la publication de ses *Proceedings* et *Transactions* et celle du *Journal of the Linnean Society*. Le plus important ouvrage de Bennett a pour titre : *Plantæ javanicæ rariores descriptæ iconibus illustratæ, quas in insula annis 1802-1818 legit et investigavit Thomas Horsfield*, etc. (Londres, 1838-1852, in-fol.). Il publia en outre une série d'articles dans le *Pharmaceutical Journal*. Dr L. Hn.

BENNET (James-Henry), médecin anglais contemporain, né à Manchester en 1816, reçut sa première éducation à Paris, entra en apprentissage auprès de l'un de ses oncles dans le Derbyshire, puis revint à Paris et y fut reçu interne des hôpitaux. Reçu docteur à Paris en 1843, il se rendit à Londres et fut reçu en 1844 membre du Collège des médecins. Il fut longtemps médecin consultant à Londres et attaché à des établissements d'accouchements et de maladies des femmes. Atteint en 1869 d'une affection pulmonaire, il dut aller passer ses hivers dans le midi de la France ; il pratiqua dès lors à Menton en hiver et à Londres en été ; mais depuis 1878, il passe ses étés régulièrement à sa campagne « The Ferns ». Ses ouvrages sont très estimés, citons : *Practical treatise on inflammation of the uterus and its appendages and on the connexion with other uterine diseases* (Londres, 4e édit., 1861, in-8 ; trad. en franç. par M. Péter, Paris, 1864, in-8) ; *A review of the present state of uterine pathology* (Londres, 1856, in-8) ; *Recherches sur le traitement de la phtisie pulmonaire* (Paris, 1874, in-8) ; *Nutrition in health and disease* (3e édit., 1877, in-8 ; trad. sur la 3e éd. par P. Barrué, Paris, in-8) ; *Winter and spring on the shores of Mediterranea, on the rivieras, Italy, Spain, Sardinia, Malta, Corfu, Corsica, Sicily, Algery, Tunis and winter climates* (Londres, 5e édit., 1875, in-8 ; en français, Paris, 1880, in-12) ; *Recherches sur le traitement de la phtisie pulmonaire* (Paris, 1874, in-8 ; en angl., augmenté, 3e édit., 1878,

in-8); *la Corse et la Sardaigne* (Paris, 1876, in-12); de plus un grand nombre d'articles dans *The Lancet* et dans d'autres recueils périodiques. Dr L. Hn.

BENNETT (Henry), comte d'ARLINGTON, homme d'Etat anglais, né à Arlington en 1618, mort le 28 août 1685. Durant la guerre civile, il prit parti pour Charles Ier; il passa ensuite en France où il fut secrétaire du duc d'York (1649); en 1658 Charles II l'envoya à Madrid en qualité de ministre; puis il le nomma trésorier et premier secrétaire d'Etat (1662). En 1670 il fit partie de la *Cabal* (V. ce mot) et fut créé comte d'Arlington en 1672. L'année suivante il fut envoyé à Utrecht avec deux autres plénipotentiaires; ils avaient la mission expresse de négocier la paix entre le roi de France et l'empereur d'Autriche. La négociation échoua. La Chambre des communes décréta d'accusation les trois plénipotentiaires, sous prétexte que leurs agissements avaient causé la guerre. Le comte d'Arlington, principal accusé, présenta sa défense avec assez d'habileté pour se faire absoudre. Mais il fut obligé de quitter sa charge de secrétaire d'Etat et perdit la faveur du roi qui lui donna pourtant le titre honorifique de lord chambellan (1674). On a publié en 1701 ses *Letters to sir W. Temple* (2 vol. in-8).

BENNETT (Agnès-Maria), romancière anglaise, morte à Brighton en 1808. Bien qu'elle ait été mariée et qu'elle ait eu plusieurs enfants qui lui ont survécu, on ne connaît ni la date ni le lieu de sa naissance, ni la position de sa famille. Toutefois on la suppose née vers 1760. Son premier roman, *Anna* ou *Mémoires d'une héritière galloise* (4 vol.), parut en 1785 sans nom d'auteur, l'édition entière s'épuisa le jour même de la publication. Il fut deux fois traduit en français, la première traduction par Dubois Fontenelle porte sans doute par erreur la date de 1784; la deuxième (1800) est de Henry. Son second roman également anonyme *Indiscrétions juvéniles* (5 vol. 1788) fut traduit la même année par Mme de Wasse. Puis vinrent *la Jeune mendiante*, *Agnès de Courcy* (4 vol.), *Ellen, comtesse de Castle Howel* (4 vol.) trad. par Defaucompret, *Aventures à l'étranger* (5 vol.) *Henry Bennett et Julie Johnson*. Sa popularité était telle alors qu'on vendit 6,000 exemplaires le jour de la mise en vente de ce dernier ouvrage quoique le prix en fût de 36 sh. Defaucompret traduisit encore deux romans, tirés d'un de ses recueils : *Faith and Fiction : l'Orpheline du Presbytère* (1816) et *Beauté et Laideur* (1820).

BENNETT (John-Hughes), médecin anglais, né à Londres le 31 août 1812, mort à Norwich le 25 sept. 1875. Il commença ses études sous le chirurgien Sedgwick, de Maidstone, les continua depuis 1833 à Edimbourg et fut reçu docteur en 1837 (*On the physiology and pathology of the brain*, etc., Edimbourg, in-8; thèse récompensée par une médaille d'or). Il se rendit ensuite à Paris et y contribua à la fondation de la Société médicale parisienne, dont il fut le premier président. Après un séjour de deux ans à Paris, il se rendit à Heidelberg et à Berlin. Dans cet intervalle de temps, il fournit divers articles sur les affections du cerveau, de la moelle et des nerfs au *Tweedie's Library of medicine*, et publia une *Note sur le développement des nerfs particuliers à la surface du cervelet* (*Bulletin de la Société anat. de Paris*, 1841-1842). De retour à Edimbourg en 1841, il publia un ouvrage intitulé : *Treatise on the oleum jecoris aselli or cod-liver oil*, etc. (Edimbourg, in-8), dans lequel, le premier en Angleterre, il recommande l'huile de foie de morue dans la scrofule, la phtisie, etc. Nommé en 1842 *fellow* de la Société Royale et du Collège des médecins d'Edimbourg, médecin du dispensaire, il inaugura dans celui-ci des leçons cliniques sur le modèle de celles données dans les policliniques d'Allemagne, et à l'infirmerie royale des cours d'anatomie pathologique et d'histologie, et fonda un musée d'anatomie pathologique, enfin, en 1848, obtint la chaire d'institutes de la médecine à l'université d'Edimbourg. — Bennett s'est livré à de nombreuses recherches sur l'histologie, l'anatomie pathologique et la médecine clinique qu'il réforma totalement. En 1845, il découvrit une affection particulière du sang, la leucocythémie, et par là fit faire de grands progrès aux théories de l'hématopoièse. Un empoisonnement par la ciguë fut pour lui l'occasion (1845) de travaux historiques importants; il parvint à démontrer que le poison donné à Socrate provenait bien de la plante désignée aujourd'hui sous le nom de *Conium maculatum*. — Les articles et monographies publiés par Bennett sont extrêmement nombreux; nous ne citerons que ses ouvrages les plus importants: *Pathological and histolog. researches on inflammation of the nervous centres* (Edimbourg, 1843, in-8, 2 pl.); *Treatise on inflammation as a process of abnormal nutrition* (Edimbourg, 1844, in-8); *Use of cod-liver oil* (Edimbourg, 1847, in-8); *On leucocythemia* (Edimbourg, 1854, in-8); *On cancerous and cancroid growths* (Edimbourg, 1849, in-8); *The pathology and treatment of pulmonary tuberculosis*, etc. (Edimbourg, 1853, in-8, et autres éditions): *Treatise on phthisis pulmonalis* (Londres, 1856, in-8); *An introduction to clinical medicine, six lectures*, etc. (2e éd., Edimbourg, 1853, in-8); *Clinical lectures on principles and practice of medicine* (Edimbourg, 2e éd., 1858, in-8; trad. en français par P. Lebrun, sur la 5e éd. angl., Paris, 1873, 2 vol. in-8) et nombreuses éditions; traduit en français, en russe et en hindoustani); *Restorative treatement of pneumonia* (3e édit., Edimbourg, 1866, in-8); *Text-book of physiology: general, special and practical* (Edimbourg, 1872, in-8); *Researches into the antagonism of medicines* (Londres, 1875, in-8); *On inflammation of the uterus* (4e édit., Londres, 1877, in-8). Dr L. Hn.

BENNETT (William-Sterndale), musicien anglais, né à Sheffield le 13 avr. 1816, mort à Londres le 1er févr. 1875. Son père, organiste à Sheffield, avait composé un certain nombre de mélodies; après un court passage à Cambridge, l'adolescent entra à l'Académie royale de musique de Londres. En 1833, Mendelssohn, qui se trouvait alors à Londres, encouragea chaleureusement le jeune compositeur. Bennett se rendit à Leipzig, s'y perfectionna sous l'influence de Mendelssohn et y écrivit divers ouvrages qui furent beaucoup loués par Robert Schumann. C'est après son retour d'Allemagne, en 1840, qu'il composa le Concerto en *fa* mineur qui a été publié, et que l'on considère généralement comme sa production la meilleure. Un nouveau voyage à Leipzig suivit immédiatement cette composition; c'est pendant ce voyage qu'il écrivit l'ouverture de la *Nymphe de la forêt*. Revenu en 1843, Bennett donna des concerts de musique de chambre à Londres; en 1849, il fonda la « Bach Society »; en 1854, il fit exécuter à Londres, pour la première fois, la *Passion selon saint Mathieu*. De 1856 à 1866, il fut chef d'orchestre de la Société philharmonique, en même temps que professeur de musique à l'université de Cambridge. En 1866, il fut nommé principal de l'Académie royale de musique, tout en gardant sa chaire à Cambridge. Bennett a fait preuve d'un beau talent de pianiste, et son enseignement théorique lui a valu des éloges mérités. Comme compositeur, il a laissé des ouvrages remarquables par la correction et l'élégance du style; plusieurs ont beaucoup de charme et d'expression; on pourrait reprocher cependant à l'auteur, bien qu'il ait une personnalité plus distincte que celle des autres musiciens anglais, d'imiter trop fréquemment Mendelssohn et Mozart. Voici les principaux de ses ouvrages: les ouvertures intitulées *la Nymphe de la forêt*, *Parisina*, *le Paradis et la Péri*, *les Naïades*; une cantate, *la Reine de mai (May-Queen)*; une sorte d'oratorio, *la Samaritaine (Woman of Samaria)*; des concertos, en *ré* mineur, en *mi bémol*, en *ut* mineur, en *fa* mineur; une fantaisie pour piano et orchestre, en *mi* majeur; un sextuor pour piano et cordes; des duos, trios, sonates, rondos, morceaux divers; des mélodies, odes, romances, une symphonie en *sol* mineur; des préludes, menuets, etc.;

une série de fragments pour l'*Ajax* de Sophocle; des antiennes et morceaux de musique religieuse. — Plusieurs autres musiciens anglais ont porté le nom de *Bennett* ou *Bennet*. Il suffit de mentionner : *John* Bennet, compositeur de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, auteur de madrigaux à 4 voix, d'antiennes et de pièces d'orgue ; *Saunders* Bennet, organiste à Woodstock, mort en 1809: *Thomas* Bennett, né en 1779, mort en 1848, organiste à Chichester, auteur des recueils intitulés *Cathedral selections* et *Sacred melodies*; *Alfred* Bennett, fils aîné du précédent, organiste à Oxford, mort en 1830, auteur de chants et d'antiennes; *William* Bennett, né en 1767, élève, pendant quelque temps, de Jean-Chrétien Bach, auteur de morceaux de musique religieuse, de cantiques, et de pièces pour le piano. A. E.

BIBL. : GROVE, *Dictionary of music and musicians;* Londres, 1879, in-8, t. I, pp. 224-229.

BENNETT (D. M.), publiciste américain, né à Springfield (New-York), près du lac Otsego, le 23 déc. 1818, de parents pauvres, adonnés à l'agriculture, mort en janv. 1886. Pendant les cinquante-quatre premières années de sa vie, il mena une existence extrêmement aventureuse et ne commença que vers la fin de 1872 sa carrière de publiciste, qu'il poursuivit depuis lors avec une rare énergie. Après avoir fréquenté l'école publique de Cooperstown, il entra, à l'âge de douze ans, en qualité d'apprenti, dans l'imprimerie de MM. Phinney frères, en ce moment l'une des plus grandes maisons de publicité des Etats-Unis. Le 12 sept. 1833, il se fit recevoir dans une communauté de *shakers*, secte religieuse et communiste fondée au siècle dernier par Anne Lee, connue dans l'histoire du socialisme américain sous le nom de *Mother Ann*. Il y fut d'abord mis à l'école, devint ensuite jardinier pendant trois ans, et cordonnier pendant quatre, pour passer enfin au *Medical department*, où il étudia la médecine. Au mois de sept. 1846, voulant se marier, ce qui était contraire aux lois de la communauté, il quitta la société en compagnie d'une *shakeresse* qu'il enleva, et devint aide-pharmacien à Louisville. Bientôt il fut à même d'établir dans cette ville un commerce de drogueries, qu'il vendit en 1855 pour retourner faire du jardinage à New-York. En 1859, nous le retrouvons à Cincinnati, médecin ambulant, débitant les célèbres *golden liniments*, *worm lozenges*, *root and plant pills* et autres drogues de même valeur, qui lui donnèrent, en peu d'années, une fortune considérable. En 1865, il quitta le commerce des spécialités pharmaceutiques pour engager ses capitaux dans diverses entreprises industrielles qui sombrèrent l'une après l'autre. Ayant soutenu, vers la fin de 1872, une discussion publique avec un *clergyman* sur l'utilité de la prière, et les journaux ayant refusé de reproduire sa profession de foi athée, il résolut de fonder un organe spécial qui parut le 1er sept. 1873 sous le titre de : *The Truth-Seeker*. Les quatre premiers numéros furent publiés mensuellement à Paris, Illinois, et tirés à 12,000 exemplaires. A partir du n° 5, le journal parut bi-mensuellement à New-York avec un tirage de 50,000 et depuis janv. 1877, hebdomadairement, avec 16 pages in-folio de texte et un tirage de plusieurs centaines de mille exemplaires. Bennett devint depuis cette époque l'un des plus ardents propagateurs de la libre-pensée et de l'athéisme aux Etats-Unis. C'était un écrivain convaincu, sans grand talent littéraire, mais d'une clarté et d'une précision remarquables. Comme vulgarisateur, il fut sans rival dans la presse américaine. Il établit en outre une imprimerie et une librairie spéciales pour la publication et la propagation de livres antireligieux et c'est par milliers que les ouvrages de ce genre sortirent annuellement de ses presses. Le 18 mars 1879, il fut traduit devant la haute cour criminelle des Etats-Unis, à la requête de M. Antony Cornstock, agent de la société pour la suppression du vice, pour son livre intitulé : *An open letter to Jesus-Christ* et condamné le 7 juin suivant, à treize mois de travaux forcés et 3,000 dollars d'amende. Une pétition, demandant la remise de la peine d'emprisonnement, recouverte de plus d'un demi million de signatures, fut présentée au président Hayes, mais elle demeura sans résultat et le condamné subit sa peine au pénitencier d'Albany. A sa mort, le *Truth-Seeker* passa aux mains de M.-E. Macdonald, qui continue aussi toutes les autres publications de Bennett.

Victor DAVE.

BIBL. : *The Humphrey Bennett discussion* (avec notice sur Bennett); New-York, 1875, in-8. — S.-B. HINSDALE, *Trial of M-D. Bennett* ; New-York, 1879, in-8.

BENNETT (William Cox), écrivain anglais, né à Greenwich en 1820. Fils d'un petit horloger, il s'intéressa toujours aux classes populaires, fonda un institut littéraire à la portée des ouvriers, mit à leur disposition une bibliothèque considérable, contribua à la création de nombreuses écoles, de bains, de lavoirs, etc. Il rédigea longtemps les articles de fonds et la chronique du *Weekly Dispatch* et fut secrétaire de la Société de Bienfaisance pour les réfugiés durant la guerre franco-allemande de 1870-1871. M. Bennett jouit d'une grande réputation comme poète et surtout comme chansonnier. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, nous citerons les suivants : *Poems* (Londres, 1850) ; *Verdicts* (1852); *War Songs* (1855) ; *Queen Eleanor's vengeance and other poems* (1857); *Baby May and other poems on infants* (1861); *Our glory Roll* (1866); *Songs for Sailors* (1872). M. Bennett a annoncé la publication d'un ouvrage important auquel il travaille depuis de longues années. C'est une histoire de la Chanson et de la Ballade en Angleterre. En 1867 il a exposé son plan dans ses *Proposals for contributions to a ballad history of England*.

BENNETTITES (Paléont. végét.). M. Carruthers a donné ce nom à des troncs fossiles de Cycadées de la fin de l'époque jurassique et dont on a pu étudier la structure. Ces troncs, courts et plus ou moins ovoïdes, tronqués, présentent une large moelle enveloppée par un anneau ligneux peu épais. L'écorce qui entoure ce cylindre est large et parcourue par les faisceaux vasculaires qui se rendent aux feuilles. Les pétioles des feuilles laissent en tombant des cicatrices rhomboïdales, séparées les unes des autres par un intervalle plus ou moins grand. L'axe fertile des *Benettites* était couvert de feuilles ou plutôt d'écailles lancéolées. Les organes de fructification étaient inclus, selon M. Carruthers, dans la région corticale externe, tenant la place des bourgeons adventifs si fréquemment développés entre les appendices accrescents chez les Cycadées. On peut se faire une idée d'une telle disposition en la comparant à certains cônes de Conifères composés d'écailles charnues et soudées entre elles. Les graines, petites, oviformes, se trouvent enfouies dans une fossette profonde. M. Carruthers a décrit cinq espèces de *Benettites*, dont une seule, le *B. Gibsonianus*, du grès vert inférieur de Luccomb Chine (île de Wight), présente des organes de fructification. M. de Saporta fait rentrer dans son genre *Clathropodium* et les considère comme des types divers de son *Cl. foratum*, trois des espèces de *Bennettites* de M. Carruthers : *B. Saxibaynus*, *B. Maximus* et *B. Gibsonianus* (V. CLATHROPODIUM). P. M.

BIBL. : CARRUTHERS, *On the foss. Cycad. stems from the second. Rocks of Britain* (*Trans. Linn. Soc.*, XXVI, 1870, p. 693). — SCHIMPER, *Traité de Paléont. végét.*, III, p. 557. — DE SAPORTA, *Paléont. jurass.*, II, p. 283.

BEN-NEVIS. L'une des plus hautes montagnes de la chaîne des Grampians (Ecosse), à proximité de Fort-William. 1,350 m. d'alt. Les contours de la montagne, nettement dessinés au milieu d'une vaste plaine, mesurent plus de 40 kil. Un lac, situé à 530 m. environ, forme la limite de la végétation. Les principaux éléments constitutifs de la montagne sont le gneiss, le granit et le porphyre. Le Ben-Nevis est d'un accès difficile. Les ascensions se font généralement du côté N.

BENNEWITZ VON SŒFEN (Karl), paysagiste allemand,

né à Thorn le 15 nov. 1826, élève de Zimmermann. Il a voyagé dans toute l'Europe occidentale. Ses tableaux révèlent un talent très fin ; il excelle à représenter les aspects les plus simples de la nature. Le nombre de ses œuvres, tableaux à l'huile et aquarelles, est très considérable.

BENNIGSEN (famille). Cette famille, de vieille noblesse, originaire de la *Basse-Saxe*, habitait le Burg de Bennigsen dans la principauté de Calenberg. La postérité n'a gardé que le souvenir des derniers représentants de cette maison : depuis la fin du XVIIIe siècle, elle produisit plusieurs hommes remarquables.

1° *Levin Auguste-Théophile* ou *Leontii Leontievtchi*, comte de Bennigsen, général russe, né à Brunswick le 10 févr. 1745, mort à Banteln près de Hanovre le 3 oct. 1826. Sa famille était de vieille noblesse allemande ; il fut d'abord page et officier au service du Hanovre. En 1773, après s'être ruiné dans son pays il entra dans l'armée russe ; il servit contre les Turcs sous les ordres de Roumiantsov, devint lieutenant-colonel en 1778 et colonel en 1787. En 1788, il se distingua au siège d'Otchakov. Il prit part ensuite aux campagnes contre la Pologne (combats de Mir, Nesvieje, Sol, affaires du Niemen, de Vilna (1793) et reçut en récompense de ses services de grands domaines confisqués aux Polonais dans le gouvernement de Minsk. Il était alors brigadier. Il fut envoyé ensuite contre la Perse, contribua puissamment à la prise de Derbent. Il passa quelques années dans les régions du Caucase et devint général de cavalerie. Il prit une part importante à la conjuration qui aboutit au meurtre de l'empereur Paul Ier. Sous le règne d'Alexandre Ier, en 1805 il fit partie d'un corps d'armée envoyé au secours de l'Autriche, mais il arriva trop tard : le traité de Pressbourg était déjà conclu ; il dut s'arrêter à Breslau et rétrograder. C'est surtout pendant les années 1806 et 1807 qu'il eut l'occasion de se distinguer.

Il attaqua les Français à Pultusk, malgré la défense de son supérieur le maréchal Kamensky, et remporta un avantage signalé. Il fut nommé commandant en chef à la place de Kamensky (1807). Il combattit les Français à l'affaire de Preussisch-Eylau (févr. 1807) qui lui valut l'ordre de Saint-André et une pension de 12,000 roubles. Le résultat était nul, mais c'était la première fois qu'un général russe osait tenir tête à Napoléon. Il ne fut pas moins heureux à Gutstadt contre Ney, à Heilsberg contre Napoléon. Mais il succomba à Friedland (juin 1807). Après la paix de Tilsitt il se retira dans ses terres aux environs de Vilna. Quand la Russie fut envahie par les Français, il fut d'abord attaché à la personne d'Alexandre Ier, puis il prit part aux combats de Borodino et de Tarontino. Le succès qu'il remporta dans cette dernière affaire lui valut l'ordre de Saint-Vladimir de première classe et une gratification de 100,000 roubles. En 1813 il fut nommé commandant en chef de l'armée de Pologne. rejoignit les troupes alliées en Saxe, défit Gouvion Saint-Cyr à Dresde et prit une part importante à la bataille de Leipzig. L'empereur Alexandre lui conféra le titre de comte et l'empereur François Ier la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse. Il poursuivit l'armée française et prit part aux affaires de Torgau, Wittemberg, et aux sièges de Magdebourg et de Hambourg.

De retour en Russie, Bennigsen devint commandant en chef de la seconde armée réunie en Bessarabie : il prit sa retraite en 1818 et retourna dans son pays natal. Il était devenu aveugle dans ses dernières années. Il a laissé : *Pensées sur quelques connaissances nécessaires à un officier de cavalerie* (Riga, 1794 et 1803).

L. LEGER.

2° *Alexander Levin*, comte de Bennigsen, fils du précédent, homme d'Etat hanovrien, né à Lakret, près de Vilna, le 21 juil. 1809. Il fit ses études à l'université de Gœttingue et entra dans l'administration à cause de sa santé débile ; en 1841 il fit partie de la diète hanovrienne ; en 1848 il constitua un ministère qui dura jusqu'en 1850; le comte de Bennigsen devint alors président de la première Chambre de la Diète ; en 1859 il proposa l'établissement d'un Parlement allemand et en 1862 présida le *Nationalverein* qui travaillait à l'unité de l'Allemagne.

3° *Rudolf von* Bennigsen, homme d'Etat allemand, né à Lunebourg le 10 juil. 1824, fit ses études de droit à Gœttingue et à Heidelberg de 1842 à 1845. Il entra ensuite dans la magistrature et fut nommé juge inamovible en 1854, à la cour de Gœttingue où il s'adonnait à l'étude du droit avec quelques jurisconsultes, tels que Miquel et Zachario. L'année suivante il fut envoyé par la ville d'Aurich à la Chambre des députés (seconde chambre). En 1857 il fut réélu par la ville de Gœttingue et, dirigeant les libéraux du Hanovre, devint chef de l'opposition qui demandait l'unité allemande (formation d'un Parlement fédéral et centralisation administrative de l'Allemagne) sans craindre la perte du royaume. Lorsque la guerre de 1866 éclata, Rudolf von Bennigsen soutint vainement la neutralité du Hanovre : l'opposition de Georges V à cette politique lui coûta son trône et le Hanovre fut annexé à la Prusse. Bennigsen demeura le chef du parti libéral-national, et continua à soutenir Bismarck, tout en cherchant à maintenir l'autonomie administrative des provinces malgré la centralisation politique. En 1871 il fut consulté au sujet de la nouvelle organisation de l'Empire (négociations entre l'Allemagne du Sud et la Confédération du Nord) ; la même année il fut élu membre du Reichstag, vice-président en 1872, enfin président de 1873 à 1879, malgré les efforts du parti socialiste. Bismarck l'avait leurré à diverses reprises de la promesse d'un ministère ; en 1883 Bennigsen, dégoûté de cette politique dilatoire, donna sa démission de membre du Reichstag et de la Chambre des députés et resta seulement à la tête des libéraux hanovriens. Cependant, après le rejet du septennat par le Parlement, Bennigsen répondit de nouveau à l'appel du chancelier et reprit avec les libéraux la direction des élections de 1887 qui aboutirent à la reconstitution du parti libéral-national, noyau d'une nouvelle majorité.

Ph. B.

BENNINGTON. Ville des Etats-Unis, Etat de Vermont, comté de Bennington, sur un petit affluent du Hoosac, tributaire du fleuve Hudson, à 60 kil. d'Albany, capitale du New-York, et à 160 de Montpellier, capitale du Vermont ; 6,300 hab. Carrières de marbre, forges, fabriques de lainages, manufacture de porcelaine. Le 16 août 1777, les *Green mountain boys*, patriotes américains de la montagne Verte ou du *Vert-Mont*, sous la conduite d'Ethan Alleu et du général Stark, mirent en déroute à Bennington un détachement de l'armée du général Burgoyne. Les Anglais perdirent 200 tués et 600 prisonniers, les Américains 14 tués et 42 blessés.

Aug. M.

BENNON, évêque de Meissen, appartenait à la famille des comtes de Woldenberg. Né en 1010, mort le 16 juin 1106, il devint moine à Hildesheim, chanoine à la chapelle impériale de Goslar en 1051, et enfin évêque de Meissen en 1067. La faveur que les empereurs Henri III et Henri IV lui avaient témoignée ne l'empêcha pas de prendre une attitude hostile contre ce dernier prince, lorsque les Saxons, ligués avec Grégoire VII, se soulevèrent contre lui en 1073. Bennon, partisan décidé de la politique ecclésiastique et des réformes de Grégoire VII, notamment du célibat ecclésiastique qu'il s'efforça d'imposer au clergé de son diocèse, fut à plusieurs reprises destitué et même emprisonné par Henri IV. Il se réconcilia avec lui en 1088, revint dans son diocèse et consacra les dernières années de sa vie à l'évangélisation des Slaves païens du voisinage. On cite de lui deux ouvrages intitulés : *Expositiones super Evangelia dominica* et *De dictamine* ou *Instruction dans l'art épistolaire ;* ce dernier existe encore, en manuscrit, à la bibliothèque de Wolfenbüttel. En 1505, le théologien catholique Jérôme Emser publia un poème sur la vie de Bennon, dont il tira le nom de l'oubli ; il y ajouta en 1512 une

biographie complète en prose (*Acta SS.*, *Bolland.*, juin, III, pp. 174-6, et 150-74, Anvers, 1701, in-fol.). En 1523, Adrien VI canonisa Bennon, ce qui souleva l'indignation de Luther contre la « nouvelle idole » de Meissen (*Wider den neuen Abgott und alten Teufel der zu Meissen soll erhoben werden*) (Wittenberg, 1523, in-4) ; Emser y répondit dans son *Antwurt uff das lesterlich Buch wider Bischoff Beno zu Meissen* (Dresde, 1524, in-4). Les reliques du saint se trouvent en partie à Dresde, en partie à Munich dont il est le patron.

A. Jundt.

Bibl. : C.-Fr. Seyffarth, *Ossilegium s. Bennonis, seu vita et acta ipsius veterum monumentis ac diplomatum reliquiis illustrata* ; Munich, 1765, in-4. — A. Crammer, *Apologia Bennoniana* ; Munich, 1773, in-8. — Mencken, *Scriptores rerum germanicarum*; Leipzig, 1728, II, pp. 182, et suiv., in-fol. — Leibnitz, *Scriptores rerum Brunswicensium*; Hanovre, 1711, II, introd., pp. 34 et suiv., in-fol.

BENNOU. Nom égyptien d'un oiseau consacré à Osiris; symbolisant le retour d'Osiris à la lumière et la résurrection, il a été identifié avec le Phénix. *Bennou* était aussi le nom de la planète Vénus.

BENODET. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Fouesnant ; 741 hab.

BENOISEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard ; 197 hab.

BENOIST (René), théologien, curé de Saint-Eustache, confesseur du roi Henri IV, né en 1521 à Savenières près d'Angers, mort le 7 mars 1608. Une traduction française de la Bible, empruntée à la version de Genève, qu'il publia en 1566 (Paris, in-fol.), fut censurée par la Sorbonne et plus tard par Grégoire XIII ; elle le fit exclure de la Faculté de théologie. En 1568, il en donna une nouvelle édition (Paris, 2 vol. in-4) avec une apologie, dans laquelle il feignait d'attribuer sa condamnation uniquement à l'emploi de la langue française. Néanmoins, pour rentrer à la Sorbonne, il se soumit à ces censures. En 1567 il avait été nommé professeur de théologie au collège de Navarre et en 1569 curé de Saint-Eustache, où sa popularité lui valut le surnom de *Pape des Halles*. S'étant associé aux *politiques*, qui soutenaient que les droits du roi de Navarre à la couronne de France n'étaient point annulés par son hérésie, il fut chassé de Paris en 1591, par la faction des Seize ; il se retira dans le camp d'Henri IV, et entreprit de le convertir. Après la conversion de ce prince, il devint son confesseur et il obtint de l'assemblée de Saint-Denis, qu'il fût réconcilié avec l'Eglise, sans attendre l'absolution de Rome. Henri IV le nomma à l'évêché de Troyes; mais le pape refusa de confirmer cette nomination. Benoist est l'auteur de l'*Ordre et les Cérémonies du sacre et couronnement du très chrétien roy de France* (Paris, 1575, in-8), et d'environ cent cinquante ouvrages et opuscules dont beaucoup se rapportent à l'histoire de son temps. E.-H. Vollet.

BENOIST (Antoine), dit *Du Cercle*, peintre et sculpteur en cire, baptisé à Joigny (Bourgogne) le 24 janv. 1632, mort à Paris le 3 avr. 1717. Cet artiste, un des maîtres de la céroplastique, cet art si ancien, qui a produit des chefs-d'œuvre en France et en Italie au XVIe siècle, commença par cultiver la peinture. Ses portraits durent avoir un grand succès, car on le voit, en 1657, porté sur la liste des officiers de la Maison du roi, parmi les dix « peintres ordinaires » ; il ajouta bientôt à ce titre la charge de valet de chambre du roi. Ce fut en 1669 qu'il établit à Paris, rue des Saints-Pères, *le Cercle de la Cour*, *en la manière qu'il se tient au Louvre*, *toutes les personnes principales qui le composent étant représentées en cire et vêtues avec tout l'éclat qu'elles y font paraître*. Des lettres patentes, en date de l'année précédente, qui le qualifient « d'unique sculpteur du roi en cire colorée » lui donnaient le privilège d'exposer son œuvre dans la capitale et dans les provinces. Cette innovation eut une grande vogue, le public s'y porta en foule, et Benoist gagna rapidement une fortune, comme La Bruyère le constate dans son chapitre *des Jugements*, en traitant dédaigneusement ses figures de *marionnettes ;* épithète injuste, car le sévère Abraham Bosse les déclare « belles et surprenantes, empreintes d'une gaieté souriante qui leur donne l'air de la vie ». Mme de Sévigné en fait encore un grand éloge dans ses lettres. L'artiste que l'on avait surnommé *Du Cercle*, fut ensuite appelé en Angleterre par Jacques II qui voulut, lui aussi, avoir la représentation en cire du *cercle* des princes de sa famille et des illustres seigneurs de sa cour. Un peu avant cette époque, Benoist avait été nommé à l'Académie royale (1681) sur les *portraits*, cette fois peints à l'huile, de *Gab. Blanchard* et de *Jacques Buyrette;* ce dernier est aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts. En 1699, il exposa au Louvre les *portraits de l'Ambassadeur, du chancelier et du fils du chancelier de Moscovie;* ceux des *deux ambassadeurs de Siam et de leur chancelier*, enfin celui d'un *Chartreux*. Le cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale possède aussi de lui *vingt miniatures* sur vélin, fort peu connues et représentant Louis XIV, à différents âges, et les princes de sa famille. De 1660 à 1704, il exécuta encore, d'après nature, *sept médaillons de Louis XIV, en cire* ; ils ont été gravés par J. B. Scotin, sur une seule planche, qui se trouve encore à la chalcographie du Louvre ; *un médaillon de la marquise de Montespan* a été gravé par Edelinck. Malheureusement, la matière fragile de ces œuvres les a empêchées, malgré leur mérite, d'arriver jusqu'à nous. Un autre *médaillon de Louis XIV* a seul été sauvé de la destruction ; après avoir appartenu au comte de Maurepas, ministre de Louis XVI, il a été placé, en 1856, au palais de Versailles, dans la chambre même du roi, et il donne la plus haute idée du talent de Benoist. Ce bas-relief, d'un grand caractère et d'un modelé parfait, représente le monarque à soixante ans environ, après qu'il eut fait couper les petites moustaches qu'on voit sur toutes ses effigies antérieures à 1700 ; l'artiste a poussé le scrupule de l'imitation jusqu'à reproduire les traces de petite vérole qui altéraient le visage de son auguste modèle. Quoique le pastel qui colore la cire ait un peu pâli, l'œil d'émail, la haute perruque (qui aurait, paraît-il, été réellement portée par Louis XIV), le velours nacarat du vêtement, avec le cordon bleu et le bout de dentelle, donnent l'illusion de la personne vivante ; c'est une véritable évocation du roi-soleil, dans toute son impérieuse majesté.

Benoist avait peint un *Christ* dans le chœur de l'église de la Charité, sa paroisse, et exécuté pour le même monument une *statue en terre cuite du bienheureux Claude Bernard*, dit le *pauvre prêtre*, ecclésiastique bourguignon inhumé dans l'église de la rue des Saints-Pères. Ces ouvrages ont disparu avec l'église elle-même. Dans sa vieillesse, ayant amassé une grande fortune, il ne sut pas se défendre du mouvement de vanité qui porta tant de bourgeois à acheter, pour la somme de vingt livres, le droit de porter des armoiries sur leurs cachets, les portières de leurs carrosses et les boutons d'habits de leurs laquais (1697) ; mais il avait choisi des armes parlantes : *trois abeilles d'or*. Il prit aussi le titre d'écuyer, que le roi accordait volontiers à ses valets de chambre roturiers, et qui conférait certaines immunités. Lorsqu'il mourut, il usa plus dignement de ses richesses, en léguant à l'hôpital de Joigny une somme destinée à la fondation et à l'entretien d'un lit, et une autre pour la pension et l'apprentissage d'une pauvre fille orpheline, comme en témoigne une inscription sur plaque de marbre, scellée dans la chapelle de cet établissement. Ad. Thiers.

Bibl. : A. Jal, *Diction. critique*. — *Le Mercure galant;* av. 1684. — *Histoire journalière de Paris*, t. II. — Eud. Soulié, *Louis XIV, médaillon en cire par Ant. Benoist* : Versailles, 1856, in-8. — Bellier de la Chavignerie, *Docum. sur Ant. Benoist* (*Moniteur des Arts* du 11 oct. 1862.) S. — Jossier, *Louis XIV, par Ant. Benoist*; Auxerre, 1862, in-8. — *Gazette des Beaux-Arts*, t. II, etc. — *Nouvelles archives de l'art français*, 1872 ; *Note sur les miniatures d'Antoine Benoist*, communiquée par M. Chabouillet; Paris.

BENOIST (Elie), pasteur et historien protestant, né à

Paris le 20 janv. 1640, mort à Delft le 15 nov. 1728. Elève des collèges de Montaigu, de la Marche et d'Harcourt, Benoist se distingua par la variété de ses connaissance et la netteté de son esprit. Pendant le long ministère qu'il exerça à Alençon (1665-1685), il défendit le protestantisme avec énergie contre ses nombreux adversaires et gagna si complètement l'affection de ses paroissiens qu'ils le suivirent presque tous en Hollande, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le contraignit de quitter la France. Dès lors, Benoist se trouva mêlé à toutes les négociations tentées par les réfugiés pour obtenir leur retour dans leur patrie. Chargé de vérifier avec le plus grand soin les preuves de leurs droits méconnus, Benoist montra, dans son *Histoire et apologie de la retraite des pasteurs à cause de la persécution de France* (Francfort, 1687), que le clergé était le véritable auteur des mesures qui avaient amené la révocation. Il devait justifier les réformés des accusations de leurs ennemis par la publication de l'*Histoire de l'édit de Nantes* (Delft, 1693-1695, 5 vol. in-4). Cette œuvre considérable, où abondent les preuves historiques, reste une des sources les plus autorisées pour l'histoire du protestantisme français et assure à son auteur une juste célébrité. F. P.

BENOIST (PICARD, en relig. le P.), capucin, commissaire général des Couvents de France en Lorraine, historien généalogiste vivant aux XVIIe et XVIIIe siècles. On a de lui l'*Origine de la très illustre maison de Lorraine avec un abrégé de l'histoire de ses princes*, par le P. Benoist (Toul, 1704, in-8); *Supplément de l'histoire de la maison de Lorraine avec des remarques sur le traité historique des critiques de l'origine de cette illustre maison, imprimé à Berlin en 1711* (Toul, 1712, 1 t. en 2 vol. in-8); *Réplique aux deux lettres qui servent d'apologie au traité historique sur l'origine de la maison de Lorraine avec la suite des remarques critiques sur le même traité* (Toul, 1713, in-12). Ces ouvrages ont aujourd'hui une importance toute d'actualité.

BENOIST. On compte un certain nombre de graveurs français de ce nom, sur plusieurs desquels on ne possède pas de renseignements satisfaisants.

C.-L. Benoist, graveur du siècle dernier, mort après 1771, était membre de l'Académie des beaux-arts.

Antoine Benoist, né à Soissons en 1721, mort à Londres en 1770, après quarante ans de séjour dans cette ville, a gravé à l'eau-forte de petites vues des batailles sous Louis XV (Fontenoy, Raucoux, Lawfeldt, etc.).

Guillaume-Philippe Benoist, né en 1725 près de Coutances, mort à Paris vers 1800 (que les biographies confondent avec le précédent), était surtout graveur de portraits, dont les meilleurs sont ceux de *Mlle Clairon*, du peintre *Aved*, de *Louis XVI, dauphin*, et de *Marie-Antoinette*, enfin du célèbre médecin *Antoine Petit*.

Al.-A. Benoist, graveur, a travaillé à Paris de 1780 à 1810 à la reproduction des paysages.

J.-L. Benoist, qui signait aussi L. Benoist ou Benoist *jeune*, et a travaillé à Paris de 1800 à 1840, a gravé quatre planches du *Mariage de Marie de Médicis*, d'après Rubens, pour la *Galerie du Luxembourg;* plusieurs estampes de genre, des planches historiques et de nombreux portraits. G. P-I.

BENOIST ou BENOÎT (Pierre-Victor), publiciste et homme politique français, né à Angers, le 5 janv. 1758, mort le 1er déc. 1834. Fils du lieutenant-général de la sénéchaussée d'Angers, il se fit connaître, au commencement de la Révolution, par quelques mémoires sur l'économie politique, insérés dans des journaux et différents recueils. Il fut employé, en 1794, dans diverses négociations secrètes du comité de Salut public. Après le 18 brumaire, il obtint un emploi dans les bureaux de la secrétairerie d'Etat. En 1815, il fut nommé conseiller d'Etat au comité du Contentieux et désigné pour être directeur général à l'administration des communes de France. Le dép. de Maine-et-Loire l'envoya à la Chambre en sept. 1815. Il fut ultra-royaliste, vota avec la majorité dans presque toutes les questions, soutint cependant, le 4 janv. 1816, l'amnistie proposée par le gouvernement. Quand la Chambre fut dissoute, le ministère le raya de la liste des conseillers d'Etat. Benoît fut rappelé en 1819, quand Decazes revint vers les royalistes. Tout en votant avec la droite, il soutint quelques propositions ministérielles, entre autres la loi sur les élections, en 1820. Réélu pour la troisième fois, en 1824, par le collège de Saumur, il soutint jusqu'en 1828 les propositions du ministère de Villèle. Quand il ne soutenait pas le pouvoir, il lui faisait une opposition savante; il réussit ainsi à se faire nommer directeur général des contributions directes, commandeur de la Légion d'honneur, puis ministre d'Etat et membre du conseil privé. Il avait aussi obtenu des lettres de noblesse et le titre de comte. En 1828, son ambition étant probablement satisfaite, il disparut de la scène politique.

Il a laissé plusieurs écrits. Citons : *Cléopâtre, abrégé de la Calprenède* (1789, 3 vol.); le *Cultivateur anglais*, en collaboration avec Lamare et Billecoq (1800-1801, 18 vol.) et plusieurs ouvrages traduits de l'anglais, notamment les *Mémoires de miss Bellamy*, célèbre actrice de Londres (1799) et le *Moine*, de Lewis (1797, 3 vol.), en collaboration avec Lamare. B.

BENOIST (Marie-Guilhelmine, née DELAVILLE-LEROULX), peintre français, née à Paris le 18 déc. 1768, morte à Paris le 7 oct. 1826. Elève de Mme Vigée-Lebrun et de David, elle débuta par la peinture de genre, qu'elle abandonna à l'époque la plus tourmentée de la Révolution, pour la spécialité plus lucrative du portrait; c'est surtout à ce dernier titre qu'elle est connue. Son nom figure pour la première fois au Salon de 1791, avec les *Adieux de Psyché à sa famille*, une scène tirée de *Clarisse Harlowe* et l'*Innocence entre le Vice et la Vertu*. En 1795, il reparait avec *Sapho* et deux *portraits*. A partir de 1796, ses tableaux, signés d'abord *Laville-Leroulx*, portent le nom de *Benoist;* elle venait d'épouser le représentant et littérateur de ce nom. Grâce à la position de son mari, elle obtint de nombreuses commandes de portraits officiels; on les voit cités aux expositions, à côté des scènes de genre qu'elle peignait encore de temps à autre. Voici les principales de ces œuvres : *la Sorcière* (S. 1802); *Jeune fille chantant pour distraire son père aveugle* (S. 1804); ce tableau obtint une médaille de deuxième classe); *le Sommeil de l'enfance et celui de la vieillesse* (S. 1806); Portrait en pied de la *duchesse Elisa Napoléon, princesse de Piombino, fille de la Grande-Duchesse de Toscane* (S. 1810); portrait en pied de l'*Impératrice Marie-Louise* (S. 1812). Après 1812, Mme Benoist cessa d'exposer; son *Portrait d'une négresse*, qui est au Louvre, porte la date de 1800. Le palais de Fontainebleau possède aussi un tableau signé d'elle : *la Lecture de la Bible*, dont le paysage et l'architecture sont de Mongin. Elle avait fait, pour les départements, un grand nombre de reproductions du *portrait de Napoléon*, et il faut croire que l'influence de son mari, alors personnage politique bien posé, ne fut pas étrangère à l'affluence des commandes que lui adressèrent à l'envi les communes jalouses de posséder une image du grand homme. Mme Benoist n'était pas plus que son mari étrangère à la littérature, et ce fut à elle que Demoustiers adressa, sous le pseudonyme d'*Emilie*, ses *Lettres sur la Mythologie*. Ad. T.

BENOIST (François). Le nom de ce compositeur organiste, né à Nantes en 1794, mort en avr. 1878, est peu connu du public, mais en revanche très estimé des musiciens et des artistes. Entré au Conservatoire comme élève de Catel pour l'harmonie et d'Adam pour le piano, il remporta le grand prix de Rome en 1815. De retour à Paris après les trois années de séjour réglementaires il fut nommé organiste de la chapelle du roi, puis professeur d'orgue au Conservatoire, place qui fut créée pour lui et qu'il conserva jusqu'en 1872 ; il a formé dans cette classe un grand nombre

d'excellents élèves parmi lesquels il faut citer : Lefebure Wely, Ed. Baptiste, Alkan aîné, Duvernois, César Franck, Dubois, etc. Fr. Benoist s'occupa aussi de théâtre, en 1821 il fit jouer un opéra comique intitulé *Félix et Léonore*, et en 1848 un opéra en deux actes, intitulé l'*Apparition*, puis un ballet intitulé *Nisida* en deux actes, et en 1851 un autre ballet de Th. Gauthier qui avait pour titre *Pâquerette* ; enfin il a collaboré au ballet du *Diable Amoureux* avec Reber. Mais c'est surtout comme organiste que la réputation de Benoist s'est établie et à ce titre il brille au premier rang de notre école française. Il a laissé un recueil intitulé *Bibliothèque de l'organiste* en douze cahiers et une messe de *Requiem*.

BENOIST (Louis-Victor, baron de), homme politique français, né à Dugny (Meuse) le 29 oct. 1813, était maire de Waly, lorsqu'en 1858 le gouvernement impérial le fit entrer au Corps législatif comme candidat officiel représentant de la deuxième circonscription de la Meuse. Il fut de nouveau élu, en cette qualité, aux élections de 1863, avec 20,797 voix sur 20,861 votants, et à celles de 1869 par 19.605 suffrages sur 20,505 votants. Il fut au Corps législatif un des défenseurs du parti clérical. Depuis la révolution du 4 Sept., il est rentré dans la vie privée.

BENOIST (Louis-Eugène) philologue et humaniste français, né à Nangis (Seine-et-Marne) le 28 nov. 1831, mort à Paris le 23 mai 1887. Fils d'un huissier, il fit ses études à Fontainebleau, puis à Paris et fut admis à l'Ecole normale en 1852. Professeur au lycée de Marseille de 1855 à 1867, docteur ès-lettres en 1862, il succéda en 1867 à M. Emile Burnouf, comme professeur de littérature ancienne à la faculté de Nancy, passa en 1871 à celle d'Aix et fut désigné en 1874 par M. Patin pour le suppléer à la Sorbonne dans la chaire de poésie latine dont il devint titulaire en 1875. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions, en remplacement d'Ad. Régnier, le 12 déc. 1884. Il avait épousé une nièce du poète et romancier Méry. Outre ses deux thèses de doctorat sur *Guichardin* et *De Personis muliebribus apud Plautum*, M. Benoist a publié un recueil de *Lettres de Commynes, tirées des archives de Florence* (1863, in-8), mais il s'est surtout acquis une notoriété sérieuse comme latiniste ; il a édité avec un certain luxe typographique et un commentaire important la *Cistellaria* (1863) et le *Rudens* de Plaute (1865), ainsi que des *Morceaux choisis* du même comique (1871), et il avait adressé à M. Egger une lettre sur divers passages de l'*Aulularia* (1865, in-8). Son œuvre capitale est une édition critique de Virgile (1867-1872, 3 vol. in-8), faisant partie de la collection des éditions savantes entreprises par la librairie Hachette. Il a donné un *Commentaire des poésies de Catulle* à la suite de la traduction de M. Rostan (1885). Il a laissé inachevés un travail de même nature sur les *Commentaires* de César et un Dictionnaire de la langue latine. M. Benoist a exercé à la Sorbonne une influence considérable ; il a lutté énergiquement pour y faire enseigner les méthodes de l'érudition moderne et a beaucoup contribué à la transformation qui s'est opérée dans ce sens. Il a formé un certain nombre d'élèves distingués qui se proposent de mettre au jour les travaux auxquels il les avait associés. M. Tx

Bibl. : A. Cartault, *la Vie et les Travaux de M. E. Benoist* (1888, in-8, 28 p.), tirage à part de la *Revue internationale de l'enseignement*.

BENOIST (Albert), homme politique français, né à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire) le 11 juin 1842. Fut nommé sous-préfet de Baugé le 28 sept. 1870 et resta en fonctions jusqu'au mois de juin 1871. En 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés, il fut élu par l'arr. de Baugé avec 10,837 voix contre 6,004 données à M. le vicomte de Rochebouët, candidat monarchiste. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877, et après la dissolution de la Chambre, au renouvellement général, le 14 oct. de la même année, il fut réélu par 9,648 voix contre 9,320 données à M. Merlet, bonapartiste, candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Aux élections du 21 août 1881, il fut encore élu par 11,558 voix contre 5,668 obtenues par son concurrent monarchiste. Mais aux élections générales du 4 oct. 1885, la liste républicaine fut tout entière battue dans le dép. de Maine-et-Loire. L. Lu.

BENOIST (Antoine), professeur français, né à Lyon en 1846. Elève de l'Ecole normale (1864), il a pris les grades d'agrégé de grammaire et des lettres et de docteur ès-lettres. D'abord professeur de seconde à Grenoble, il est actuellement (1888) professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. Il a écrit : *Quid de puerorum institutione senserit Erasmus* (Paris, 1877, in-8), thèse ; *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas* (Paris, 1877, in-8), thèse ; *Notes sur le texte de Régnier*, dans *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* (1879) ; *Notes sur la langue de Rotrou*, dans le même recueil (1882).

BENOIST d'Azy (Denis, vicomte), homme politique français, né à Paris le 3 févr. 1796, mort à Saint-Benin d'Azy le 25 févr. 1880. Entra dans l'administration des finances sous la Restauration et devint inspecteur en 1829. En 1842, le collège électoral de Château-Chinon (Nièvre) l'envoya à la Chambre des députés comme candidat légitimiste. Associé constamment aux votes de l'opposition de droite, il fut réélu en 1846, et continua à attaquer le ministère. Il n'entra pas à la Constituante en 1848, mais les électeurs du Gard l'envoyèrent le premier sur huit à l'Assemblée législative dont il fut un des vice-présidents. Il s'associa à toutes les mesures qui tendaient à renverser la République ; cependant il ne prit pas part au coup d'Etat du 2 déc. 1851, et ce fut lui qui, à la mairie du Xe arrondissement, où étaient réunis les représentants du peuple, donna lecture de l'acte de déchéance du prince Louis-Napoléon. Malgré cela il n'eut à subir aucune mesure de rigueur. Il resta dans la vie privée pendant tout le règne de Napoléon III. Il fut élu le 8 févr. 1871 représentant à l'Assemblée nationale par le Gard et par la Nièvre ; il opta pour ce dernier département. Ce fut lui qui, en qualité de doyen d'âge, présida les premières séances de l'Assemblée de Bordeaux, dont il fut cinq fois élu vice-président. Il vota toutes les lois qui avaient pour but d'empêcher la constitution définitive de la République. Enfin, en 1876, il refusa d'être candidat sénatorial et ne reparut plus sur la scène politique. L. Lu.

BENOIST de Maillet (V. Maillet).

BENOIST de Peterborough, moine anglais du xiie siècle, mort en 1193. Il joua un rôle politique et fut garde des sceaux de 1191 jusqu'à sa mort. Il était abbé de Peterborough. Il a écrit la vie de Thomas Becket. On lui attribue aussi *De vita et gestis Henrici II et Richard*, dont Thomas Hearne a donné une édition à Oxford en 1735 (2 vol. in-8).

BENOISTON de Châteauneuf (Louis-François), statisticien français, né à Paris le 23 mars 1776, mort à Paris le 2 mai 1856. Il suivit les cours de l'Ecole de médecine et du Val-de-Grâce et fit quelques campagnes comme chirurgien militaire. De retour à Paris, en 1810, il se livra à ses goûts littéraires ; une petite place à l'administration du Trésor, qu'il conserva jusqu'en 1833, lui en fournit les moyens. Il s'occupa d'abord de travaux historiques, mais quelques années après, vers 1816, le savant géomètre Poisson le dirigea dans une autre voie ; c'est alors qu'il entreprit ces belles recherches statistiques et d'économie politique qui lui ont valu une si brillante réputation. Admis, en 1833, à l'Académie des sciences morales et politiques, Benoiston de Châteauneuf se lia avec un autre savant philanthrope, Villermé, qui l'accompagna dans ses voyages pour étudier les établissements publics de province. — Principaux ouvrages : *Recherches sur les consommations de tout genre de la ville de Paris en*

1817 comparées à ce qu'elles étaient en 1789 (Paris, 1821, in-8) ; *Mémoire sur la mortalité des femmes de l'âge de 40 à 50 ans* (Paris, 1822, in-8) ; *Considérations sur les enfants-trouvés dans les principaux Etats de l'Europe* (Paris, 1824, in-8) ; *Note sur les changements qu'ont subis les lois de la mortalité en Europe depuis un demi-siècle (1775-1825)* (Paris, 1826, in-8) ; *De la colonisation des condamnés et l'avantage qu'il y aurait pour la France à adopter cette mesure* (Paris, 1827, in-8) ; nombreux articles sur la statistique, l'hygiène publique, etc., dans les *Annales d'hygiène*. Dr L. Hn.

Bibl. : Beaugrand, dans *Dict. encycl. sc. méd.*, 1re sér., t. IX, p. 83.

BENOISTVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux ; 511 hab.

BENOÎT (Val), *(Vallis Bodonensis)*. Ancien pays du Dauphiné, compris aujourd'hui dans le dép. de la Drôme ; il avait pour localités principales Sainte-Jalle, Montréal et Curnier.

BENOÎT. *Nous avons groupé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1° Les papes ; 2° les saints; 3° les savants, philosophes, littérateurs, etc.*

1° Papes.

BENOÎT Ier, nommé aussi Bonose, 64e pape (3 juin 574-31 juil. 578).

BENOÎT II (Saint), 83e pape (683-8 mai 685).

BENOÎT III, 107e pape (855-7 avr. 858). Entre Léon IV et Benoît III une légende, mise en circulation au XIIIe siècle par les dominicains et longtemps accréditée, place la papesse *Jeanne* (V. ce nom). C'est pourquoi il convient de constater ici que Léon IV mourut le 17 juil. 855 et que le *liber pontificalis* dit positivement que Benoît III fut élu en juil. 855. On a un autre témoignage constatant qu'il était pape en août, et beaucoup d'autres qu'il l'était dans le courant de septembre. Il semble impossible que



Monnaie de Benoît III.

les faits narrés dans cette légende se soient produits dans cet intervalle si court. Benoît eut un compétiteur redoutable en la personne de l'antipape Anastase, que favorisaient l'empereur Lothaire et Louis le Germanique. Les faits relatifs à ce conflit ont été indiqués au mot *Anastase*. E.-H. V.

Bibl. : Watterich, *Vitæ pontificum romanorum*; Braunsberg 1864, 2 vol. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*; Stuttgart, 1870.

BENOÎT IV, 120e pape (mai 900-août 903). Il couronna Louis III en 901. Béranger, le rival de Louis, a été accusé de sa mort.

Bibl. : La même que pour le précédent.

BENOÎT V, 13?e pape (mai 964-4 juil. 966). En 963, le pape Jean XII s'étant enfui de Rome à l'approche de l'empereur Othon Ier, celui-ci le fit déposer par un concile romain comme impudique, homicide et sacrilège. Le protonotaire de l'Eglise romaine fut élu pour le remplacer et prit le nom de Léon VIII. Othon reçut alors des Romains le serment de ne jamais consacrer un pape sans l'approbation de l'empereur et de son fils. Dès que l'empereur eut quitté l'Italie, Jean XII rentra dans Rome, en chassa Léon et y commit des cruautés qui ne prirent fin que lorsqu'il fut assassiné. Aussitôt après sa mort, les Romains élurent Benoît le Grammairien; mais l'empereur refusa d'agréer cette élection, prétendant rétablir Léon. Benoît fut contraint de se soumettre (sept. 965), et il rendit les insignes pontificaux à son rival. Emmené par l'empereur en Allemagne, il mourut à Hambourg (966). Ses ossements furent rapportés à Rome. E.-H. V.

Bibl. : La même que pour les précédents.

BENOÎT VI, 137e pape (entre sept. et déc. 972, mort en juil. 974). Il était fils d'un moine. Protégé par Othon Ier, il fut élu, à la mort de Jean XIII. Mais, quand l'empereur mourut, Benoît fut emprisonné dans le château Saint-Ange (juin 974) par le fils de Théodora, Crescentius, appelé



Monnaie de Benoît VI.

aussi Centius, qui le fit étrangler, après avoir pourvu d'avance à son remplacement en faisant élire le diacre Françon, qui fut l'antipape Boniface VII. E.-H. V.

Bibl. : La même que pour les précédents.

BENOÎT VII, 139e pape (oct. 974-oct. 983). Il était évêque de Sutri quand il fut élu. On le dit neveu d'Albéric, marquis de Toscane. Ayant à lutter contre le parti de l'antipape Boniface VII, qui s'était réfugié à Constan-



Monnaie de Benoît VII.

tinople avec le trésor de l'église, il appela en Italie Othon II, qui le protégea. Ce pontificat, long pour l'époque et relativement pur, marque un temps d'arrêt dans la période de décadence et d'avilissement de la papauté. E.-H. V.

Bibl. : La même que pour les précédents.

BENOÎT VIII, 150e pape, consacré le 22 juin 1012, mort le 11 juin 1024, Théophilacte, fils de Grégoire de Tusculum. Il fut élu par le parti qui parvint à rendre pendant quelque temps la papauté héréditaire dans la maison de Toscane. Le parti de Crescentius lui opposa l'antipape Grégoire VI. Cet antipape, chassé de Rome, s'enfuit auprès de Henri II. Suivant d'autres récits, ce serait, au contraire, Benoît qui aurait été chassé par Grégoire et rétabli par Henri. Quoi qu'il en soit, Benoît parvint à se concilier ce prince, sans compromettre aucun des droits de la papauté ni de la ville de Rome : en 1014, il couronna Henri empereur, mais en ne le reconnaissant que comme défenseur de l'Eglise. Il mit à la tête de la république romaine son frère Romanus, qui lui succéda comme pape, sous le nom de Jean (XIX ou XX?). A une date qui est discutée (placée par les uns en 1018, par les autres en 1022), Benoît réunit à Pavie un concile pour réprimer l'incontinence du clergé et le mariage des clercs qui s'étaient généralisés en ce temps. Le premier canon de ce concile défend aux clercs, sous peine de déposition : I, d'entretenir des concubines; II, même peine contre les évêques qui auraient des femmes chez eux ; III, les enfants des clercs seront esclaves de l'Eglise à perpétuité; tous les biens qu'ils auront reçus appartiendront à l'Eglise ; IV, défense aux juges, sous peine d'excommunication, de les affranchir; V, les esclaves de l'Eglise ne pourront rien acquérir ni posséder en propre, quand même ils seraient nés d'une mère libre; VI et VII, dispositions destinées à assurer l'exécution de ces décrets contre les fraudes et les simulations. En 1016, ce pape battit les Sarrazins qui avaient fait une descente sur le territoire de

l'Eglise. Avec l'aide des Allemands et d'aventuriers normands, il contint les Grecs qui envahissaient la Pouille. E.-H. V.

BIBL. : La même que pour les précédents; de plus : ZÖPFEL, *Die Papstwahlen von elften bis vierzehnten Jahrhundert*; Göttingue, 1872.

BENOÎT IX, 152e pape (consacré en janv. 1033-1044? 1045? 1048?). A Benoît VIII avait succédé son frère Romanus, sous le nom de Jean XIX ou XX (1024-1033). A la mort de ce dernier, Albéric de Tusculum, consul de Rome, acheta la papauté pour son fils Théophilacte, neveu des deux papes précédents. C'était un enfant de dix ou douze ans; il prit le nom de Benoît IX. Le jeune pape fit bientôt preuve d'une dépravation précoce; en 1037, les Romains se révoltèrent contre lui; mais il les réprima, avec l'aide de Conrad II. En 1044, ils parvinrent à le chasser et à le remplacer par Jean, évêque de Sabine (Sylvestre III). Trois mois après Benoît reprit Rome et le Saint-Siège. En 1045, il voulut épouser sa cousine, fille de Gerart de Sasso; mais comme il répugnait au père de la jeune fille de la marier avec un pape, le pape vendit la tiare à Jean, dit Gratien, archidiacre de Saint-Jean-devant-la-Porte-latine, lequel fut Grégoire VI. Ce Grégoire fut excommunié par un concile tenu à Sutri et remplacé par Clément II (1046). Mais le concile n'avait point condamné Benoît; celui-ci, ne parvenant point à décider le père de sa cousine à la lui donner en mariage, rentra dans Rome et reprit la tiare, à la mort de Clément (nov. 1047). Peu de temps après, Henri III intervint, fit élire Damase II (Poppo, évêque de Brixen, qui ne régna que vingt-trois jours) et expulser Benoît (16 juil. 1048). Sur la fin de ce pape, les récits diffèrent : suivant les uns, il se serait fait bandit dans les montagnes du Latium; suivant les autres, il serait mort moine à Grottoferrato. Les deux versions ne sont point absolument inconciliables. E.-H. V.

BIBL. : La même que pour les précédents; de plus : PLACENTINI, *De Sepulcro Benedicti IX*; Rome, 1747. — Th. MILLER, *De Schismate sub Benedicto IX*; Zurich, 1835. — *De Miraculis a Sancto Benedicto aliisque monachis cassinensibus*, dans la *Bibliotheca Patrum maxima*; Lyon, 1677 et suiv., t. VIII, p. 853, 27 vol. in-fol.

BENOÎT X, 159e pape, élu le 5 avr. 1058, déposé en avr. 1060, mort en 1073. A la mort d'Etienne X, Hildebrand se trouvait en Allemagne; en l'y envoyant, Etienne avait décidé que, si lui-même décédait pendant l'absence de son légat, le Saint-Siège resterait vacant jusqu'à ce qu'il fût revenu pour donner son avis. Néanmoins, le parti hostile aux réformes se hâta d'élire un des siens, Jean, évêque de Velletri, que ses contemporains surnommaient *Mincio*, l'imbécile (Benoît X). En revenant d'Allemagne, Hildebrand réunit à Sienne quelques évêques et quelques nobles; ils nommèrent pape Gérard, archevêque de Florence, agréé par la cour impériale et qui prit le nom de Nicolas II; Hildebrand rentra avec lui dans Rome et le fit reconnaître par le clergé et par le peuple. Benoît fut déposé et se soumit (1059); il mourut en 1073, au commencement du pontificat de Hildebrand (Grégoire VII), qui le fit ensevelir comme un pape, reconnaissant implicitement la légalité originelle de son élection. Ce fait et la conclusion qu'on en a tirée sont contestés. Quoi qu'il en soit, Benoît, qui avait été pendant quelque temps l'antipape de Nicolas II, a gardé son rang dans la série officielle des papes. E.-H. V.

BIBL. : V. NICOLAS II et GRÉGOIRE VII.

BENOÎT XI (Nicolo BICASSINI, Saint), 199e pape, né en 1240, à Trévise, élu pape le 22 oct. 1303, mort le 7 juil. 1304. Fils d'un berger, il avait été maître d'école; étant entré dans l'ordre des dominicains, il y devint prieur général. Il était cardinal-évêque d'Ostie lorsqu'il fut élu pape, dix jours après la mort de Boniface VIII. Le 3 avr. 1304, il leva l'excommunication lancée par son prédécesseur contre Philippe le Bel; le 13 mai, il retira toutes les mesures prises contre les Français, et il annula la sentence prononcée contre les auteurs de l'attentat d'Agnani, à l'exception de Nogaret; il rendit même aux Colonna une partie de leurs possessions; mais sans leur rendre leurs dignités. En juin, il revint sur ces dispositions et il entreprit de reprendre les poursuites contre tous les coupables. Quelques semaines après, il mourut, empoisonné, dit-on, avec des figues, par un cordelier français. Il a été canonisé par Benoît XIV. E.-H. V.

BIBL. : P. DUPUY, *Traités concernant l'histoire de France, savoir : la condamnation des Templiers, l'histoire du Schisme d'Avignon*, etc...; Paris, 1654, in-4. — CAMPANA, *Vie de Benoît XI*; Milan, 1736, in-4. — A. DE REUMONT, *Geschichte der Stadt Rom*; Berlin, 1868. — GREGOROVIUS, *Rom in Mittelalter*; Stuttgart, 1870. — L. GAUTIER, *Benoît XI*; Tours, 1876. — GRANDJEAN, *Registre de Benoît XI*; Paris, 1888.

BENOÎT XII (Jacques de NOVELLÈS), 202e pape, troisième pape d'Avignon, né à Saverdun, élu pape le 30 déc. 1334, mort le 25 avr. 1342. Son père était boulanger, ce qui lui fit donner le surnom de *Fournier*. Il fut d'abord religieux à l'abbaye de Boulbonne (ordre de Cîteaux), puis étudiant et bachelier de l'université de Paris. Devenu abbé de Fontfroide, il compléta ses études et obtint le grade de docteur. Il fut nommé à l'évêché de Pamiers en 1317, ensuite à celui de Mirepoix; cardinal en 1326. Peu de temps après son élection, il avait promis à une députation romaine de rétablir à Rome le siège de la papauté; mais cédant à la pression des cardinaux français, il resta à Avignon et y commença la construction du palais des papes. De même, malgré des velléités contraires, il resta inféodé à la politique du roi de France et se refusa à la réconciliation sollicitée par Louis de Bavière. Il provoqua ainsi la décision prise à Rense (1338) par les princes électeurs déclarant que le roi ne tient sa dignité que de leur libre choix, et deux proclamations publiées à la diète de Francfort par Louis de Bavière signifiant que, à l'avenir, le prince élu sera réputé roi, sans qu'il ait besoin de la confirmation du Saint-Siège; que les sentences prononcées par les papes contre les empereurs sont nulles; que l'interdit infligé à l'Allemagne ne lie point les consciences. Philippe de Valois prétextant une nouvelle croisade, Benoît lui permit de lever sur le clergé des deniers qui furent employés à la guerre contre les Anglais; il se soumit aussi, après un commencement de résistance, à l'extension du droit du régale résultant de l'ordonnance *Philippine*. En revanche, il fit preuve de rigueur à l'égard des hérétiques et il institua contre eux des tribunaux inquisitoriaux. Il entretenait pour le redressement des abus et le rétablissement de la discipline des projets qu'il ne réalisa pas. Benoît XII, auquel on a reproché une parcimonie excessive, a pourtant dépensé des sommes énormes à de grandes fondations artistiques. Il a créé sur le rocher de Notre-Dame-des-Doms un palais grandiose; il a fait appel aux plus grands peintres de l'Italie, notamment à Simone Martini qui peignit, au Palais des Papes, l'*Histoire des martyrs*. Il encouragea les littérateurs. Il ne méprisait pas non plus les plaisirs de la table, et c'est, dit-on, pour lui que fut créée l'expression *Bibere papaliter*. A la fois austère et raffiné, avare et magnifique, Benoît XII est une des plus intéressantes figures parmi les papes avignonnais.

E.-H. V. et R. S.

BIBL. : BALUZE, *Vitæ paparum avenionensium*; Paris, 1693, 2 vol. in-4. — CHRISTOPHE, *la Papauté au XIVe siècle*; Paris, 1853. — L'abbé ANDRÉ, *Histoire politique de la monarchie pontificale au XIVe siècle, ou la Papauté à Avignon*; Paris, 1845, in-8. — MULLER, *Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der römischen Curie*; Tubingue, 1879, 2 vol. Eug. MÜNTZ, *les Tombeaux des papes en France*, dans *Gazette des Beaux-Arts* de nov. 1887. — Du même, *les Peintures de Simone Martini à Avignon*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* de 1885.

BENOÎT XIII (Vincenzo-Maria ORSINI), 252e pape, né à Gravina en 1649, élu pape le 29 mai 1724, mort le 21 févr. 1730. Il appartenait à l'ordre des dominicains, il avait été nommé cardinal en 1672 et archevêque de Bénévent en 1685. Il était âgé de soixante-quinze ans, quand il fut élu pape; atteint déjà de débilité sénile, adonné d'ailleurs à la théologie et à la menue dévotion, il abandonna la direction des affaires à des favoris indignes, dont le

plus décrié fut Nicolo Coscia, un de ses domestiques, qu'il fit cardinal et secrétaire des Mémoriales. De là, des dilapidations qui augmentèrent les dettes de l'Etat, le trafic éhonté de tout ce dont la papauté pouvait disposer, et dans les mœurs une licence qui scandalisait les étrangers et même les Romains. — Dans un concile tenu à Saint-Jean de-Latran pour la réforme de l'administration ecclésiastique, Benoît proclama la bulle *Unigenitus* règle de la foi. Cependant il publia un bref favorable à la doctrine de la prédestination et de la grâce efficace que les dominicains soutenaient contrairement aux jésuites. A la fin de son pontificat (1729), il autorisa la légende de Grégoire VII et condamna les édits imprimés en France contre cette entreprise de canonisation. Il reste de lui des *Homélies sur l'Exode* (Rome, 1724, 3 vol. in-4). E.-H. V.

Bibl. : A. Borgia, *Vita Benedicti XIII;* Rome, 1741. — Walch, *Commentatio de Concilio Lateranensi;* Leipzig, 1727

BENOÎT XIII (Pierre de Luna), né en Aragon vers 1334; antipape élu le 28 sept. 1394, mort le 1er juin ou le 29 nov. 1424. De famille noble, il commença par étudier le droit, puis s'essaya dans la carrière des armes, enfin revint à la jurisprudence et l'enseigna à l'université de Montpellier. En 1375, il fut créé cardinal diacre Santa-Maria-in-Cosmedin, par Grégoire XI, le dernier des papes d'Avignon dont la légitimité ne soit pas contestée. Il fut un des douze cardinaux qui déclarèrent irrégulière l'élection de Urbain VI et provoquèrent ainsi le schisme. — Clément VII, le premier antipape d'Avignon, étant mort le 16 sept. 1394, le roi de France, sur les instances de l'université de Paris, fit écrire aux cardinaux d'Avignon de surseoir à toute élection jusqu'à ce qu'ils se fussent entendus avec ceux de Rome. Ils s'empressèrent, avant de décacheter ces lettres, d'élire Pierre de Luna, qui prit le nom de Benoît XIII; ils avaient tous, il est vrai, juré que celui qui serait élu ferait tout pour la





Médaille de Benoît XIII, frappée l'année du Jubilé 1725. — A Charlemagne, vengeur de l'Eglise romaine.

paix de l'Eglise, et céderait même la tiare, s'il le fallait. L'université et le gouvernement reconnurent Benoît, à la condition qu'il travaillerait à l'extinction du schisme : ce qu'il s'empressa de promettre en termes généraux, sans indiquer le moyen qu'il adopterait pour réaliser cette promesse. Il ne la renia jamais, mais il en éluda l'accomplissement jusqu'à la veille de sa mort, et il resta antipape pendant trente ans, en conflit avec les papes romains Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Jean XXIII, Martin V. L'histoire de cette longue résistance fait partie intégrante de l'histoire du grand *Schisme d'Occident* (V. ce mot); elle n'en peut pas être utilement séparée. E.-H. V.

Bibl. : Eug. Müntz, *Notes sur quelques artistes avignonnais du pontificat de Benoît XIII*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France* de 1886.

BENOÎT XIV (*Prospero Lambertini*), 254e pape, né à Bologne en 1675, élu pape le 17 août 1740, mort le 3 mai 1758. Nommé cardinal en 1728; il avait été évêque d'Ancone, et il était évêque de Bologne depuis 1731 lorsqu'il fut élu pape. En 1745, Voltaire lui dédia la tragédie de *Mahomet ou le Fanatisme;* cette dédicace fut acceptée. Grimm appelait ce pape le plus infaillible de tous les successeurs du prince des apôtres; Joseph II le proposait aux cardinaux comme le modèle de tous les papes désirables; les souverains hérétiques ou schismatiques qui eurent à traiter avec lui se félicitaient de son esprit de conciliation. Benoît XIV fut donc un pape selon le vœu du XVIIIe siècle, loué par les philosophes et les hommes d'Etat, suspect au clergé et ridiculisé par les Romains, qui lui reprochaient ses manières laïques et se moquaient de sa canne de jonc. En 1756, il confirma la bulle *Unigenitus;* mais dès 1744,





Médaille de Benoît XIV, frappée lors de la reconstruction du portail de Sainte-Marie-Majeure (1741).

dans la bulle *Ex quo singulari*, il avait condamné les pratiques superstitieuses que les missionnaires toléraient ou favorisaient en Chine et dans les Indes. Dans un concordat conclu, en 1753, avec l'Espagne, il renonça, moyennant compensation pécuniaire, à la collation des petits bénéfices; en Autriche, il consentit à la suppression de quelques fêtes; en Portugal, il donna au cardinal Saldanha le droit d'inspecter les maisons des jésuites, et il approuva toutes les mesures prises contre eux par ce cardinal et par le ministre Pombal. Il fit tout ce qui était possible pour rétablir l'ordre dans les finances et dans l'administration; malgré la médiocrité de ses ressources, il embellit Rome et protégea efficacement l'agriculture, le commerce, les lettres et les arts. — Benoît XIV a beaucoup écrit : une édition complète de ses œuvres a été publiée à Bassano (1788. 15 vol. in-fol.); une autre à Prato (1839-1846). E.-H. Vollet.

Bibl. : Fabroni, *Vita di Benedetto XIV.* — *Vie de Benoît XIV;* Paris, 1775 et 1785.

2° Saints.

BENOÎT (saint), *de Nursie*, instituteur d'ordre, fondateur et premier abbé de Mont-Cassin, surnommé le *patriarche des moines d'Occident*, né vers 480 à Nursie *(Norcia)*, ville épiscopale de l'Ombrie. L'année de sa mort est diversement indiquée entre 539 et 543; quelques auteurs la reportent même à une date plus tardive. L'Eglise célèbre sa fête le 21 mars. Les principaux renseignements sur la vie de ce saint se trouvent dans des *Dialogues* attribués à Grégoire le Grand (540-604), mais qui sont rédigés en un latin beaucoup plus incorrect que celui des autres écrits de ce pape. C'est d'après les paroles de quatre disciples de Benoît, dont l'un aurait été son successeur à Mont-Cassin, que l'auteur prétend avoir transcrit ces récits, où les miracles abondent. — Les parents de Benoît étaient de haute condition; mais les *Dialogues* n'indiquent point leurs noms : d'après une légende postérieure, son père se serait appelé *Emporius* et sa mère *Abundantia*, vocables qui semblent être des symboles d'opulence. On montre encore aujourd'hui à Norcia les ruines de leur palais et dans ces ruines un endroit dont on a fait un sanctuaire, parce que le saint y serait né. Il fut envoyé à Rome, pour recevoir une éducation libérale; mais les désordres de ses compagnons d'étude le scandalisèrent et l'effrayèrent; il s'enfuit à quarante milles de Rome et se confina en une solitude sauvage, dans le voisinage de Subiaco *(Sublaqueum)*, vivant dans une caverne et visité seulement de temps en temps par un pieux ermite, Romanus, qui l'assistait en ses besoins les plus pressants. La caverne sanctifiée par Benoît fut appelée plus tard *il sagro speco*. La vertu du jeune anachorète y subit de rudes assauts. Comme tant

d'autres, il avait retrouvé dans l'isolement, avec une intensité hallucinante, les tentations auxquelles il avait espéré échapper en fuyant le monde : non seulement les attaques grossières de Satan en personne, mais l'image plus dangereuse d'une séduisante Romaine, dont la vision le poursuivait et sans cesse le rappelait à Rome. Plus d'une fois il fut près de défaillir ; mais quand il se sentait succomber, il se déchirait le corps sur les ronces et les cailloux. Enfin, il sortit complètement victorieux de cette épreuve, et il fut dès lors affranchi pour toujours des tentations de la chair.

La renommée de la sainteté de Benoît s'étant répandue dans les alentours, les moines d'un couvent voisin, Vicovaro, le pressèrent, malgré sa jeunesse, de se charger de leur direction. Il résista d'abord, puis finit par céder à leurs instances. Ces moines se repentirent vite de s'être donné un conducteur trop austère, qui leur refusait, comme l'écrit un pieux auteur, les petits relâchements qui leur étaient familiers ; pour s'en défaire discrètement, ils résolurent de l'empoisonner ; mais quand le vase qui contenait le poison lui fut présenté, le saint fit le signe de la croix et le vase se brisa. — Benoît regagna sa caverne de Sabiaco ; il y fut bientôt recherché par des jeunes gens épris de perfection monastique. Parmi eux se trouvaient deux jeunes patriciens qui tiennent une grande place en l'histoire des bénédictins : Maurus et Placidus, saint *Maur*, saint *Placide* (V. ces noms). Un jour que Placidus se noyait dans un lac, Benoît ordonna à Maurus d'aller à son secours ; et Maurus, marchant sur les eaux, sauva son compagnon. Benoît d'ailleurs exerçait sur les eaux un empire toujours obéi : un autre jour, il leur commanda de porter à leur surface la hache d'un Goth, et la hache flotta. Ses disciples se multipliant fort, on assure qu'il fonda en ces lieux douze monastères, chacun composé de douze religieux et dirigé par un père ou abbé. Quelle que soit l'époque de leur fondation, il est certain que douze monastères ont été construits en la solitude voisine de Subiaco : leurs ruines subsistent. Deux seulement sont restés complets : *Il sagro speco*, qui fut autrefois célèbre par sa bibliothèque et qui posséda la première presse à imprimer employée en Italie ; *Santa Scolastica* (du nom de la sœur de saint Benoît, jumelle, dit-on). L'antiquité de ce dernier monastère ne saurait être contestée, puisque de tout temps on lui a reconnu préséance sur les autres fondations bénédictines, même sur l'abbaye du Mont-Cassin.

C'est à Subiaco que la légende place la plupart des miracles attribués à saint Benoît. Cependant la puissance de sa sainteté y fut ébranlée par les artifices d'un prêtre jaloux, nommé Florentius, dont le rôle en ces récits personnifie l'antique antagonisme des séculiers et des réguliers. Florentius commença par attenter à la vie du saint par un pain empoisonné, duquel Dieu préserva son serviteur ; il imagina ensuite de faire danser des filles avec des gestes et des postures impudiques, en un lieu où elles pouvaient être vues des religieux. Pour ne point laisser ces hommes, qui étaient faibles, exposés aux tentations suscitées par un pareil spectacle, Benoît les emmena bien loin dans les solitudes presque inaccessibles du mont Cassin ; mais à la mort de Florentius, il infligea une sévère punition à saint Maur, qui se réjouissait ; il voulut même que ses religieux pleurassent leur persécuteur. — On suppose généralement que ce fut vers 530 que Benoît se retira sur le mont Cassin et qu'il y vécut douze ou treize ans. Sur le sommet de ce mont se trouvait un temple d'Apollon fréquenté encore par les paysans. Benoît le fit démolir par ses religieux et avec les matériaux ils construisirent, de leurs propres mains, le couvent qui devait acquérir une célébrité si grande. Ils défrichèrent et fertilisèrent autour d'eux des terres depuis longtemps incultes et pendant une famine ils nourrirent les populations voisines. Ce fut là, vers 542, que Totila, roi des Ostrogoths, se fit conduire au commencement de son règne et qu'il eut avec Benoît une entrevue qui ressemble en plusieurs points à la rencontre d'Attila avec sainte Geneviève. Benoît lui prédit ses victoires, puis ses défaites. Peu de temps après le saint mourut, entouré de ses disciples, debout en prière, devant sa fosse qu'il faisait creuser. Au VIIe siècle (653 ?) ou plus tard, on transporta son corps (ou au moins quelques-uns de ses restes) en l'abbaye de Fleury sur la Loire *(Floriacum)*. — Outre la célèbre *Regula monachorum*, dont il va être parlé, on a attribué à Benoît les écrits suivants : *Sermo de decessu S. Mauri et sociorum ; Epistola ad S. Remigium ; Sermo de passione S. Placidi et sociorum*, et un autre ouvrage, d'une authenticité plus douteuse encore : *De ordine monachorum*. Quelques-unes de ses pensées sont rapportées dans les *Sententiæ patrum*.

Règle de saint Benoît. — Il est difficile de dégager de la légende la biographie de Benoît de Nursie ; mais son œuvre appartient à l'histoire ; et la règle dont il est l'auteur suffit pour donner une juste et très haute idée de son caractère et de son intelligence, ainsi que de la puissance d'organisation et de la faculté de gouvernement dont il était doué. Cependant nous avons cru remarquer en beaucoup de livres certaines méprises et certaines confusions sur la part et la place qui doivent lui être assignées en l'histoire du monachisme. Ces erreurs, que les bénédictins n'avaient point intérêt à réfuter, ont été exprimées autrefois et elles ont été propagées jusqu'en notre siècle par le titre de *patriarche des moines d'Occident*, qui est communément donné à saint Benoît. Avant lui le monachisme, sous sa double forme : ascétisme et étude, florissait en Occident depuis plusieurs générations. S'il avait quelque peu souffert de l'invasion des barbares, il avait, en revanche, grandement opéré en la conversion de ces barbares. Pour notre seul pays, il suffit de citer l'œuvre de Martin de Tours dans les lieux qui furent appelés Marmoutiers, celle de Cassien près de Marseille, celle d'Honorat à Lérins et l'œuvre plus importante encore de Césaire d'Arles, contemporain de Benoît, mais historiquement son aîné. Césaire est l'auteur d'une règle sommaire pour les hommes, laquelle n'a rien de commun avec la constitution de Benoît, et l'auteur d'une règle fort détaillée pour les femmes, auxquelles Benoît ne paraît pas avoir jamais songé. L'Angleterre possédait aussi d'importants monastères, parmi lesquels Bangor, déjà célèbre par le nombre, la science, le zèle missionnaire et la sainteté de ses religieux. En ces temps-là, c'était la règle de Cassien ou plutôt de Macaire qui était généralement suivie en Espagne et dans le sud de la Gaule. La plupart des religieux italiens avaient adopté celle de Basile, que Ruffin avait traduite en latin. Columban était sorti de Bangor ; quoiqu'il soit postérieur à Benoît, les nombreux monastères qu'il fonda et ceux dont ils déterminèrent la fondadation, Annegray, Luxeuil, Remiremont, Lure, Jouarre, Rebais, Lagny, Montier-en-Der, Laon, Hautvillers, Saint-Omer, Fontenelle, Jumièges, Saint-Gall, Bobbio étaient régis par une règle reçue de lui et beaucoup plus rigide que celle de Benoît. Ce ne fut point sans rencontrer de résistance que celle-ci s'établit plus tard dans les contrées du N.-O. de l'Europe, où dominait la discipline de Columban. Les plus rapides progrès de la règle bénédictine eurent lieu en Italie ; elle y avait été propagée dès le commencement par la faveur des papes ; soixante ans après la mort de Benoît, elle s'y trouva généralement acceptée. En 788, un concile d'Aix-la-Chapelle l'imposa à l'empire, à l'exclusion de toute autre. La date de son introduction en Angleterre est discutée : les uns attribuent cette introduction à Wilfrid, d'autres à Benoît Biscop, Mabillon à Augustin. Au Xe siècle, elle fut adoptée en Espagne. On peut affirmer qu'à cette époque elle régissait réellement l'Occident. Non seulement les monastères nouvellement fondés furent construits sur les exigences de cette règle, mais la plupart des anciens furent démolis et rebâtis pour s'y conformer.

D'après Mabillon, Benoît aurait rédigé sa règle en 528 au Mont-Cassin. On dit que le texte original a été brûlé à Teano, près du Mont-Cassin, vers la fin du IXe siècle. Suivant un écrivain du XIIe siècle, elle aurait été publiée pour la première fois par Simplicius, troisième abbé de Mont-Cassin. On a prétendu, sans fournir de preuves, qu'elle a été composée ou au moins rédigée, non par Benoît, mais par le pape Grégoire le Grand. Quel qu'en soit l'auteur, le style, l'esprit, la concordance des dispositions attestent, non seulement que cette règle est bien l'œuvre d'un seul homme, mais que, si elle a reçu d'incontestables additions, elle n'a point subi d'altérations essentielles dans le cours des siècles qu'elle a traversés. Ce qui la caractérise, c'est qu'elle a remplacé par une constitution d'ensemble ce qui n'était auparavant qu'une réglementation de détail, et qu'elle a fait un corps systématiquement organisé, de ce qui n'était guère qu'une agrégation de personnes gardant une certaine part de leur individualité et de leur liberté. — Dans ce but, elle commence par attacher le religieux à son monastère par un lien indissoluble ; elle transforme ce qui n'était que l'expression d'une résolution en un vœu perpétuel, contracté avec une grande solennité et dont on ne peut se démettre sans apostasie : le religieux qui abandonne la vie monastique devient un apostat devant subir toutes les conséquences de l'apostasie : pénalité qui fut sanctionnée, non seulement par la loi ecclésiastique, mais plus tard par la loi laïque. Comme la porte par laquelle on peut rentrer dans le monde est inexorablement fermée derrière quiconque a prononcé le vœu, la règle soumet la prononciation de ce vœu à des conditions qui permettent au postulant de s'éprouver lui-même : pétition écrite pour l'admission ; âge : dix-huit ans au moins ; consentement des parents ou des tuteurs ; une année et dès le siècle qui suivit Benoît deux années de noviciat ; pendant ce temps, obligation de copier la règle trois fois, à certains intervalles. — Il vint un temps où tout bénédictin prit le titre de dom, *domnus ;* mais l'abbé seul peut s'appeler *dominus ;* en effet, il est le seul maître du monastère. Tous les religieux ont le droit de concourir à son élection ; ils peuvent le choisir sans tenir compte de l'ancienneté ; mais dès que l'abbé est élu, il devient un maître absolu et irresponsable. Quoique dans toutes les occasions sérieuses il doive prendre conseil des frères ; de tous, pour les affaires les plus importantes ; des anciens, pour les moindres, c'est à lui qu'appartient la décision définitive, irrévocable et sans appel. Il choisit le prieur et les doyens et il peut les déposer, le prieur après quatre avertissements, les doyens après trois. Cependant le prieur est nommé à vie, comme l'abbé ; c'est pourquoi Benoît, qui redoutait les conflits d'autorité et les divergences de direction, préfère au prieur les doyens, *decani*, chargés de la direction de dix religieux, parce qu'ils ne sont, comme les autres officiers du monastère, tels que le cellerier, le pitancier et le secrétaire, nommés qu'à temps : le doyen pour dix ans, les autres pour quatre ans ou même un an. L'autorité de l'abbé est armée d'un droit de correction qui s'exerce par les admonitions : deux en particulier, une en public ; par les excommunications : la petite emportant exclusion de la table commune et des offices à la chapelle, la grande privant de la participation aux rites de l'Eglise ; par le fouet ou la bastonnade, par l'emprisonnement au d'autres châtiments corporels ; enfin, par l'expulsion. La légende montre Benoît usant paternellement sur les membres de certains religieux d'une verte baguette qui avait la vertu de chasser du corps de ceux qu'il tentait le démon, qui n'aime pas les coups.

Sous la direction souveraine de l'abbé, le couvent présente l'image d'une démocratie ne tolérant d'autres supériorités que celles qui résultent de la hiérarchie monastique. Toutes les distinctions établies dans le monde en sont exclues : en dehors de la chapelle, le prêtre lui-même ne jouit d'aucune préséance sur les simples frères et le serf est l'égal des plus nobles. Tous doivent participer aux mêmes labeurs et aux mêmes exercices. Cependant il est juste de constater qu'en fait peu de serfs ou d'hommes du bas peuple furent admis parmi les bénédictins, qui se recrutaient ordinairement dans les hautes classes. D'autre part, la règle établit une hiérarchie fort graduée entre les divers membres du monastère et elle détermine, avec la minutie d'un cérémonial diplomatique, les relations et le maintien de ces membres entre eux. — La journée d'un bénédictin suivant exactement la règle doit se composer alternativement de travail, manuel ou intellectuel, et de prières : *opus Dei vel divinum officium*, *labor et lectio*, avec de courts intervalles pour les repas et le repos. En hiver le milieu du jour, en été le matin et le soir sont réservés au travail manuel ; les heures de chaleur en été, l'obscurité des matinées et des soirées d'hiver sont affectées à l'étude. A ce propos, nous croyons devoir constater ici que les principaux historiographes de l'ordre de Saint-Benoît, lesquels étaient des bénédictins écrivant à une époque où leur ordre avait accompli sa dernière évolution, et les auteurs qui ont reproduit leurs assertions ont grandement exagéré la part que la règle primitive faisait à l'étude. Cette part nous paraît avoir été plus large et plus effective en bon nombre de monastères qui florissaient avant que la règle bénédictine dominât en Occident. En réalité, Benoît, attribuant presque toutes les heures au travail manuel et aux offices de la chapelle, en laisse fort peu à l'étude et à la lecture ; et comme objet il ne mentionne que l'Ecriture sainte et les ouvrages des pères. Au XVIIe siècle, Mabillon dut soutenir contre l'abbé de Rancé, fondateur de l'ordre des trappistes, une vive controverse au sujet des études séculières, les trappistes prétendant qu'en omettant ces études, la règle les prohibe. — Sept heures canoniques, séparées par des intervalles, sont réservées pour les offices du culte : matines ou laudes, au lever du soleil en été, prime, tierce, sexte, nones, vêpres, complies. Il faut y ajouter le service de minuit, *nocturnæ vigiliæ*, qui doit avoir lieu un peu avant les matines. — Pour la culture et les travaux extérieurs, Benoît prescrit le *scapulare*, collet couvrant les épaules ; pour la prière et l'étude, le *cucullus*, sorte de capuchon ; le reste est laissé au pouvoir discrétionnaire de l'abbé. Cette latitude a permis d'adapter le vêtement des bénédictins au climat des divers pays où ils se sont établis : jusqu'au VIIIe siècle il était généralement de couleur blanche. — Les dispositions relatives aux aliments prescrivent la tempérance dans le sens le plus strict, mais délaissent la mortification proprement dite et les macérations systématiques : elles font la part du nécessaire. En outre, l'abbé peut relâcher la rigueur des règles ordinaires sur la quantité et la qualité. Il lui est recommandé de proportionner la nourriture au travail. — Les meilleurs textes de cette règle se trouvent dans le *Codex regularum monasticarum et canonicarum* de Holstenius (Rome, 1661, 3 vol. in-4 ; Augsbourg, éd. Brockie, 6 vol. in-fol.) ; dans l'édition de Martène (Paris, 1690, in-4) et dans celle de Calmet (Paris, 1734). Ces deux derniers auteurs y ont joint un commentaire. Deux autres commentaires ont été écrits avec des tendances fort inverses, l'un par J. Mège, de la congrégation de Saint-Maur, que les bénédictins stricts jugent trop large : *Commentaire sur la règle de saint Benoît* (Paris, 1687) ; l'autre par M. de Rancé, abbé de la Trappe : *la Règle de saint Benoît expliquée* (Paris, 1690).

Ordre de saint Benoît. — La prédominance, acquise par la règle de saint Benoît, imposa l'uniformité aux monastères de l'Occident. Dès le IXe siècle, on peut dire que, sauf des exceptions infiniment rares, ils sont tous bénédictins, car ils sont tous soumis à la règle et à l'architecture bénédictines. Or, cette soumission et une similitude de ce genre ne suffisent pas, comme nous l'avons déjà dit en parlant de l'œuvre de Basile le Grand, pour

constituer un ordre religieux, dans la réelle acception du mot. Benoît avait composé une règle très propre à établir l'ordre, ordre excellent, dans le régime intérieur des monastères; mais il n'avait pas fondé un ordre monastique : il n'avait songé ni à associer les couvents entre eux, ni à leur fournir les moyens de se concerter sur leurs intérêts communs, ni à centraliser leur action, ni à établir sur leur ensemble une autorité supérieure, gardienne de la discipline et de la tradition. Le Mont-Cassin jouissait, il est vrai, d'une considération particulière, et on décorait son abbé du titre d'*abbé des abbés*. C'était tout, et c'était trop peu. Cette abbaye, accablée de richesses, avait donné l'une des premières et donna souvent plus tard l'exemple du relâchement. D'ailleurs, pillée et ruinée tour à tour par les Lombards et par les Sarrasins, abandonnée et reprise par ses moines, elle n'eut pendant plusieurs siècles qu'une existence menacée et précaire, incompatible avec une action permanente sur les autres monastères. A part le lien fort lâche qui unissait quelques maisons secondaires à une maison-mère, toutes les abbayes étaient indépendantes les unes des autres; l'observance de la règle n'y avait d'autre sauvegarde que les dispositions des abbés. Ceux-ci s'étaient affranchis de l'ingérence du clergé inférieur, et leur monastère formait une paroisse monastique. Cette paroisse restait, comme les paroisses séculières, soumise à la juridiction de l'évêque, en théorie; car en fait l'abbé était ordinairement assez puissant pour n'avoir point à s'inquiéter de l'évêque. D'un autre côté, les richesses des abbayes plaçaient devant les moines une incessante tentation de s'accorder les jouissances qu'elles peuvent procurer et devant les puissants du dehors une invitation non moins séduisante à venir s'y faire leur part (V. Abbaye, t. I, p. 35). De là, des relâchements et des abus de tout genre, des intrusions et des usurpations irrémédiables, des tentatives de réforme et de réorganisation.

Les tentatives de réforme, comme celle de *Benoît d'Aniane* et de *Gérard de Brogne* (V. ces noms), tendant à renforcer la règle, sans ajouter à l'organisation les éléments qui lui manquaient, ne pouvaient produire aucun résultat durable. Tout autre fut l'effet de la fondation de l'abbaye de Cluny (910). Cette fondation correspond à ce que nous appelons la *quatrième évolution* du régime monastique. La *Congregatio cluniacensis*, en vertu des dispositions de Guillaume d'Aquitaine, qui en avait établi la première maison dans ses domaines, et soutenue en cette revendication par la protection des papes, réussit à s'affranchir de la juridiction des évêques. En même temps qu'elle acquérait ainsi l'*exemption*, qui est la première condition de la formation d'un ordre monastique autonome, c.-à-d. d'un ordre monastique véritable, elle organisait la *centralisation*, qui en est la seconde condition. Elle était dirigée souverainement par l'abbé de Cluny, *archi-abbé de l'archi-monastère*. Tous les ans, les supérieurs des maisons affiliées (on prétend qu'il y en eut deux mille) devaient se réunir dans la maison-mère pour délibérer sur les applications de la règle; mais l'autorité de l'archi-abbé sur toute la congrégation était presque aussi absolue que celle qui avait été attribuée par Benoît à l'abbé sur chaque monastère. Les *coutumes de Cluny* furent rédigées, au XI[e] siècle, sous forme de règlement : elles servirent de base à la constitution de la *congregatio Hirsaugiensis* (1071), fondée en Württemberg par Guillaume, abbé de Hirschau. — Vers la fin du XI[e] siècle, le relâchement de la congrégation de Cluny suscita parmi les hommes épris de perfection monastique, diverses tentatives de réforme ou d'organisation nouvelle. L'une d'elles aboutit en 1119 à la création d'une association rivale, la *Congrégation de Cîteaux*, de dénomination bénédictine, mais dont la discipline était régie par la *Charta charitatis*, qui différait sensiblement de la règle de Benoît et des coutumes de Cluny. L'abbé de Cîteaux était le supérieur de toute la congrégation; mais son pouvoir était limité par un *Collège de définiteurs*. Ceux-ci visitaient ou plutôt devaient visiter annuellement tous les couvents, sans en excepter la maison principale; chaque année aussi un chapitre général, composé de tous les abbés, devait se réunir pour délibérer sur les questions importantes. Dès 1151, cette congrégation comptait cinq cents abbayes. Les cisterciens s'étaient interdit toute immixtion dans le ministère du clergé séculier; ce ne fut qu'en 1311, au concile de Vienne, qu'ils réclamèrent l'exemption de la juridiction épiscopale. Ils remplacèrent le costume noir des bénédictins de leur temps par un costume blanc, qu'on prétend avoir été primitivement celui des moines du Mont-Cassin. De là, les désignations de *bénédictins blancs* et de *bénédictins noirs* usitées parmi le peuple.

Au XIII[e] siècle, tous les bénédictins, blancs ou noirs, sont mis à l'arrière-plan par la création des ordres mendiants, milice monastique plus populaire, plus apte par conséquent à servir l'église, et qui servit surtout la papauté. Cependant le prestige du vieux nom et les dispositions du concile de Latran (1215) interdisant les formations nouvelles firent qu'en l'espace de quatre siècles, plus de vingt *ordres réformés* se produisirent, affirmant tous conserver la règle de Benoît dans sa pureté et son intégrité primitives; mais tous y ajoutant des interprétations et des applications absolument étrangères et parfois même tout à fait contraires aux conceptions de Benoît. Quand l'ordre alphabétique en amènera le nom, nous esquisserons l'histoire et nous indiquerons les caractères de ces communautés, qui se prétendaient issues de la souche bénédictine. Suivant nous, les vrais bénédictins doivent être cherchés ailleurs. Au mot *Monastère*, nous donnerons la liste de leurs principales maisons. Il suffit de constater ici qu'en général ces monastères étaient des maisons opulentes, profitant de leur opulence et formant dans le monde monastique les cadres d'une véritable aristocratie. Le titre de *dom* devint une espèce de titre de noblesse. A part certains accès de fièvre réformatrice, fort passagers, ceux qui portaient ce titre pratiquaient un ascétisme plus que modéré, n'empruntant guère à la règle bénédictine, que certaines apparences fort extérieures; professant pour le latin une prédilection, qui n'avait qu'un rapport fort lointain avec la conservation de la littérature classique, mais qui les isolait du peuple, dont les ordres mendiants savaient bien parler la langue; quelques-uns se livraient sérieusement à l'étude; mais ces derniers infiniment plus rares qu'il n'est convenu de le dire : au XIV[e] siècle, Boccace, visitant la bibliothèque de Mont-Cassin, trouvait les livres couverts de poussière ou déchirés par les moines, qui les vendaient aux paysans pour servir aux sortilèges. — Le concile de Trente (session XXV; *De reform.*, c. 8) décréta que tous les monastères qui n'étaient pas soumis à des chapitres généraux ou aux évêques et qui n'avaient point leurs visiteurs réguliers ordinaires, seraient tenus de se réduire en congrégation, et de tenir assemblée de trois ans en trois ans. — En 1604, fut établie en Lorraine la *Congrégation de Saint-Vannes de Verdun;* en 1606, l'abbaye de Saint-Denis fut érigée en congrégation bénédictine; en 1627, la *Congrégation de Saint-Maur*, fondée à l'instar de Saint-Vannes, suivant la réforme de dom Didier, et pourvue de lettres patentes de Louis XIII, fut approuvée par le pape : elle avait pour centre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; le cardinal de Richelieu ordonna à tous les couvents bénédictins du royaume de s'y rattacher. C'est elle qui a fourni la meilleure part des travaux qui ont illustré le nom des bénédictins (V. Bénédictines).

Dans la querelle des jésuites et des jansénistes, les bénédictins français prirent parti pour les derniers : ce qui leur attira des vexations et des persécutions de tout genre. Ils cédèrent sous cette pression; mais quand les jésuites furent bannis (1663), leurs établissements d'instruction furent remis aux bénédictins. Sur douze écoles reconnues par le gouvernement, ils en dirigeaient six : Sorrèze, Rebain, Beaumont, Pont-le-Roy, Dôle et Auxerre. — En 1833, dom Prosper Guéranger entreprit de reconstituer

à Solesme (Sarthe) la congrégation de Saint-Maur. En 1837 cette maison fut érigée en abbaye régulière et la dignité abbatiale conférée à P. Guéranger. L'abbaye de Solesme et une succursale établie à Angers ont été, après une résistance tapageuse, fermées en exécution des décrets concernant les communautés non autorisées. — Trithemius, abbé de Spanheim, comptait au commencement du XVI[e] siècle, 18 papes ayant appartenu à l'ordre de saint Benoît, 200 cardinaux, 1,600 archevêques, 4,000 évêques, 15,700 abbés fameux et autant de saints canonisés (*IV. Libri de viris illustribus ordinis S. B*). Dom Guéranger, dans son *Enchiridion Benedictinum* (Angers, 1862), porte le nombre des papes à trente. — Les articles *Abbaye*, *Anachorètes*, *Augustins*, *Basile le Grand*, *Benoît de Nursie*, *Biens ecclésiastiques*, *Chefs d'ordre*, *Congrégations*, *Couvent*, *Monastère*, *Ordres religieux*, *Règle* forment un ensemble exposant l'*histoire et l'organisation du régime monastique*. E.-H. Vollet.

Bibl. : Outre les ouvrages cités dans cette notice, J. Mege, *Vie de saint Benoît avec une histoire de son ordre*; Paris, 1690. — Bulteau, *Histoire de l'ordre de saint Benoît*; Paris, 1691. — Martène, *De antiquis monachorum ritibus*; Lyon, 1690.— Mabillon, *Annales ordinis S. B.*; Paris, 1703-1739: — Mabillon et d'Achery, *Acta sanctorum ordinis S. B*; Paris, 1668-1701.— Ziegellauer et Legipont, *Martyrologium des Benedikt. Ordens*; Augsbourg, 1855. — Anonyme, *Saint Benoît et ses ordres religieux*; Lille, 1855. — Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II. — Grég. Smith, *Benedicline rule and order*, dans le *Dictionnary of Christian antiquities* de Smith et Cheetham; Londres, 1875.

BENOÎT (Saint) *d'Aniane*, réformateur de la discipline monastique, fils d'Aigulfe, comte de Maguelone, né vers 750, mort en 821. Elevé auprès du roi Pepin, il suivit en Italie son fils Charlemagne; mais ayant été exposé à un grand danger, en sauvant son frère, il abandonna le monde et se retira, en 774, à l'abbaye de Saint-Seine en Bourgogne. Il y édifia les moines par ses austérités; puis comme le régime de ce monastère lui semblait trop relâché, il s'en alla dans le Languedoc, son pays natal, et s'établit comme hermite près du ruisseau d'Aniane, affluent de l'Hérault. Il y acquit une réputation de sainteté qui attira près de lui de nombreux disciples. Vers 782, il leur fit construire une église et un monastère contenant plus de trois cents religieux. Comme la règle bénédictine était devenue, à cette époque, le type commun de toutes les constitutions monastiques, Benoît en conserva le nom, mais en y introduisant des dispositions qui en modifiaient et en austérisaient sensiblement le caractère. Cette discipline fut adoptée par la plupart des autres couvents du Languedoc et de la Gascogne. — Vers 815, Louis le Débonnaire confia à Benoît l'inspection de toutes les communautés monastiques de l'empire; désirant l'avoir près de lui, il fonda dans les environs d'Aix-la-Chapelle l'abbaye d'Inda, dont il lui donna la direction. Ce fut de là que Benoît entreprit pour le nord et l'est de l'empire la réforme qu'il avait fait prévaloir dans le midi. En 817 (suivant nous, 816), il fit adopter, dans une assemblée d'abbés tenue à Aix-la-Chapelle, une règle qu'il avait rédigée en 80 articles. L'empereur la sanctionna sous le titre de : *Capitulare de vita et conversatione monachorum* (V. l'édition des capitulaires, de Boretuis). C'était la règle de saint Benoît complétée par quelques pratiques minutieuses. Nous attribuons à l'influence de Benoît d'Aniane toutes les réglementations monastiques ou semi-monastiques décrétées à Aix-la-Chapelle de 809 à 817 (V. Aix-la-Chapelle [Conciles de]). — Après la mort de Benoît d'Aniane, les mesures de centralisation et de surveillance qui avaient été concentrées sur sa personne firent défaut, et le monachisme retomba dans l'individualisme des couvents (V. Benoît de Nursie [Ordre de saint]). — Écrits de Benoît : un recueil d'anciennes règles monastiques de l'Orient et de l'Occident reproduit par Lucas Holstenius dans son *Codex regularum monasticarum et canonicarum* (Rome, 1661, 3 vol. in-4; édit. Brockie, Augsbourg, 1759, 6 vol in-fol.); une *Concordia regularum*, destinée à démontrer que toutes les règles s'accordent avec celle de saint Benoît ou, plus exactement, que cette dernière règle est conforme aux principes développés par les pères de la vie monastique en Orient. Cet ouvrage a été publié sous les soins de D. Ménard (Paris, 1638). *Quatre opuscules contre Félix d'Urgel et son hérésie*, insérés par Baluze dans ses *Miscellanea* (édit. Mansi; Lucques, 1761, 4 vol. in-fol.). Pour ce qui concerne l'hérésie de Félix, V. le mot Adoptianisme (t. I, p. 614), — l'Eglise célèbre la fête de saint Benoît d'Aniane le 12 févr. E.-H. Vollet.

Bibl. : Ardon, *S. Benedicti Anianensis vita*. Dans Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*; Venise, 1733, t. IV. — Mabillon, même ouvrage, præf. sæc., IV. — Bollandistes, 12 fév. — *Histoire littéraire de la France*; Paris, 1738, t. IV. — Nicolai, *Der heilige Benedict, Gründer von Aniane und Cornelimünster*; Cologne, 1865.

3° Savants, Philosophes, Littérateurs.

BENOÎT (Biscop), abbé anglais du VII[e] siècle, né en 629, mort en 690. Il se fit moine à la suite d'un voyage à Rome qu'il entreprit dans sa vingt-cinquième année. Il retourna plusieurs fois dans la Ville éternelle d'où il rapporta un grand nombre de livres pour les monastères encore peu nombreux de l'Angleterre. On lui doit la construction de l'abbaye de Wearmouth (667), sur les bords de la rivière Wear, dans le royaume de Northumberland; en 682, celle du monastère de Jarrow près de Newcastle. Il continua à développer dans son pays le goût naissant de l'architecture. G. Q.

BENOÎT (Guillaume) aussi appelé *Benedictus*, *Benedicte*, jurisconsulte du XV[e] siècle, conseiller au parlement de Toulouse. Il a été très diversement apprécié par ses contemporains et par les jurisconsultes du siècle suivant. On lui reconnaissait un grand savoir, mais la tournure de son esprit était souvent étrange. Ainsi il a écrit tout un traité des testaments sur le chapitre *Raynatius extra di testamentis*. Sur ce pied là, disait un ancien jurisconsulte, on pourrait traiter tout le droit sur les mots de *Pater noster*.

Bibl. : Faisand, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes*; Paris, 1737, p. 67, in-4.

BENOÎT (Michel), jésuite français, né à Autun le 8 oct. 1715, mort à Pékin le 23 oct. 1774. Il fit d'excellentes études à Dijon et au séminaire de Saint-Sulpice de Paris et se livra principalement aux sciences : mathématiques, astronomie, physique. Il fut envoyé en mission en Chine sur sa demande (1743). Il fut très favorablement accueilli de l'empereur Kien-Long qui lui confia la direction de nombreux travaux hydrauliques. Le P. Benoît introduisit en Chine la gravure au burin et en taille douce, suivant les procédés européens, grava une grande carte de Chine en 104 feuilles, fit connaître l'usage du télescope à réflexion et de la machine pneumatique.

BENOÎT (Françoise-Albine Pusin de la Martinière, dame), femme de lettres française, née à Lyon en 1724, morte au commencement de ce siècle. Elle a écrit un certain nombre de romans oubliés : *Elisabeth* (1766, 4 parties, in-12); *Célianne ou les Amants séduits par leurs vertus* (1766, in-12); *Lettres du colonel Talbert* (1766, 4 vol. in-12); *Sophronie ou Leçons d'une mère à sa fille* (1769, in-12) que recommande aux iconophiles un frontispice gravé par Moreau le jeune d'après Greuze; *Folie de la prudence humaine* (1771, in-12); *les erreurs d'une jolie femme ou l'Aspasie française* (1781, 5 vol. in-12). On lui attribue *l'Officieux*, comédie en trois actes (Théâtre-Italien, août 1780), donnée par d'autres à son amant le marquis de La Salle et empruntée d'ailleurs, pour le fonds et pour le titre, à une pièce du chevalier de Chastellux, jouée sur un théâtre de société. M[me] Benoît avait aussi tenté en 1757 la publication d'un *Journal en forme de lettres, mêlé de critiques et d'anecdotes*, dont le sort fut éphémère. M. Tx.

Bibl. : Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire*, 1877-1882, 16 vol. in-8.

BENOÎT (Antoine-Vernier), publiciste français, né à Dôle en 1769, mort du choléra, à Paris, le 12 avr. 1832.

Il fit ses études à Paris, au séminaire de Saint-Lazare. Malgré la surveillance dont cet établissement était l'objet, il put s'adonner à la lecture de nombreux ouvrages philosophiques, qui lui firent juger sévèrement le despotisme sacerdotal. Après avoir été employé dans plusieurs administrations, il fut admis, en 1805, dans les bureaux de la secrétairerie d'Etat. Très intelligent et très zélé, il obtint la confiance de Maret qu'il accompagna dans toutes les campagnes où ce ministre suivit Napoléon. Après la bataille de Waterloo, il fut chargé de la direction des bureaux du gouvernement provisoire. Il ne quitta les Tuileries qu'après avoir fait disparaître un grand nombre de pièces compromettantes. Inquiété par la police royale, il se réfugia à Genève, mais la police le suivit dans cette ville et il fut remis dans les mains de la gendarmerie française. La Restauration lui fit subir une longue détention à Bourg. Après avoir été mis en surveillance à Orléans, il revint à Paris, en 1817, et fut un des collaborateurs les plus assidus de la *Bibliothèque historique*. Il a fait paraître un grand nombre d'articles contre le clergé qu'il a connu de près. D'un caractère désintéressé, il avait beaucoup d'amis qui se plaisaient à rendre hommage à la sincérité de ses convictions. Il a laissé deux ouvrages de polémique : *De la liberté des cultes et des concordats* (1818). *De la liberté religieuse* (1819). B.

BENOÎT (Philippe-Martin-Narcisse), ingénieur français, né à Saint-Pons (Hérault) le 13 août 1791, mort à Choisy-le-Roi (Seine) en 1867. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et officier d'état-major, il devint professeur adjoint de topographie et de géodésie à l'Ecole d'application du corps d'état-major et fut l'un des cinq fondateurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures. Il était membre du comité des arts mécaniques à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale et avait été nommé, en 1837, chevalier de la Légion d'honneur. Il a publié : *Théorie générale des pèse-liqueurs appliquée à la construction et à l'emploi de toutes sortes d'aréomètres entièrement comparables* (Paris, 1821, in-8) ; *Cours complet de topographie et de géodésie, à l'usage du Corps royal d'état-major* (Paris, 1822-1825, in-8, avec pl. ; dern. édit., Paris, 1860, in-8) ; *Théorie, description et usage du pachomètre, proposé pour mesurer l'épaisseur des glaces montées* (Paris, 1824, br. in-8) ; *Notice sur la construction des roues à augets cylindriques* (Paris, 1826, br. in-8) ; *Manuel complet du boulanger, du négociant en grains, du meunier et du constructeur de moulins* (Paris, 1829, in-18 ; dern. édit., 1836, 2 vol. in-18). Cet ouvrage, écrit d'abord par A. Dessables (1825), avait été confié, pour une refonte complète, à Benoît et Julia de Fontanelle ; *la Règle à calcul expliquée* (Paris, 1853, in-12, avec pl.) ; *Guide du meunier et du constructeur de moulins*, traduit de l'américain Olivier Evans (Paris, 1863, 2 vol. in-8, avec pl.). L. S.

BENOÎT (Claude-Anthelme), architecte français, né à Lyon le 19 janv. 1794, mort à Ecully (Rhône) le 14 mars 1876. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon où il remporta à l'âge de dix-huit ans les premiers prix d'ornement et d'architecture, puis attaché au cabinet de l'architecte de la ville pendant douze ans et enfin à celui de M. A.-M. *Chenavard* (V. ce nom) pendant quatre années, ce n'est qu'en 1828 que Claude-Anthelme Benoît devint réellement architecte ; mais, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne cessa, pendant près de cinquante années, d'attacher son nom à une foule d'édifices publics ou privés qui contribuèrent à la transformation monumentale effectuée à Lyon vers la moitié de ce siècle. C'est ainsi qu'on lui doit, à Lyon, la restauration des églises Saint-Paul, Saint-François, Saint-Martin-d'Ainay, Saint-Bonaventure et Saint-Nizier, l'achèvement de l'église Saint-Irénée et l'œuvre capitale de sa carrière, l'église de la Rédemption, aux Brotteaux ; aux environs de Lyon, la construction des églises d'Ecully, du Bois-d'Oingt, de Pontcharra, de Coligny, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, de Saint-Romain-de-Popey et de Lentilly. En outre, d'importantes constructions privées, recommandables par les grandes dispositions du plan et l'entente parfaite des distributions intérieures non moins que par une certaine ampleur accompagnée de sobriété dans le dessin des façades, s'élevèrent à Lyon, sous la direction de Claude Benoît, rue Centrale, Place des Terreaux, quai Tilsit, quai d'Albret, rue de l'Hôtel-de-Ville, etc. Membre fondateur en 1830 de la Société académique d'architecture de Lyon qu'il fut appelé trois fois à présider, membre de la Société centrale des Architectes français dès 1841 et l'un des premiers lauréats de cette société pour travaux d'architecture privée en 1874, Claude Benoît entra, en 1851, dans la Commission municipale des Bâtiments de Lyon et dans le Conseil des Bâtiments civils du dép. du Rhône et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1860. Il laissa un fils, *M. Frédéric* Benoît, architecte à Lyon, membre de la Société académique de Lyon et de la Société centrale des Architectes, qu'il avait, dès 1857, associé à ses beaux travaux et notamment à ceux de l'église de la Rédemption, aux Brotteaux. Charles Lucas.

Bibl. : *Soc. acad. d'Architecture de Lyon, Annales* ; Lyon, 1877, t. V, in-8. — *Soc. centr. des Architectes, Annales*, Paris, 1881, t. II, in-8.

BENOÎT (X.), jurisconsulte contemporain, auteur de plusieurs ouvrages estimés de jurisprudence : *Traité de la dot* (1846, 2 vol. in-8) ; *Traité des biens paraphernaux* (1846, in-8) ; *Traité du retrait successoral* (1846, in-8).

BENOÎT (Joseph), homme politique français, né à Saint-Martin-de-Bovel (Ain) le 15 sept. 1812. Fut d'abord employé aux travaux des champs chez ses parents, de modestes paysans, puis entra dans l'industrie comme ouvrier en soieries. Il fut pendant le règne de Louis-Philippe un des rédacteurs du journal socialiste *la Fraternité*. Il fit partie de la Société *les Droits de l'homme*. Après la révolution du 24 févr. 1848, le dép. du Rhône l'envoya à la Constituante, le huitième sur quatorze avec 63,981 voix. Membre de la Montagne, il fut l'un des signataires de la demande de mise en accusation du Prince-Président. Réélu à la Législative le cinquième sur onze, il continua la même campagne et s'associa à toutes les mesures socialistes qui furent proposées. Après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il parvint à se réfugier en Suisse. L. Lu.

BENOÎT (Nicolaï-Leontievitch), architecte russe, né à Saint-Pétersbourg en 1813, élève puis professeur de l'Académie des Beaux-Arts, architecte officiel très apprécié. Il a construit une partie du palais impérial de Peterhof, le Jardin d'hiver de Saint-Pétersbourg (avec Cavo), divers hôtels, etc.

BENOÎT (Charles), professeur et littérateur français, né à Nancy le 25 août 1815. Il fut admis à l'Ecole normale à vingt ans, et en 1838 il se fit recevoir agrégé et passa son doctorat ès lettres. Ce fut un des premiers élèves de l'Ecole d'Athènes. Nommé professeur de littérature française à la faculté des lettres de Nancy, il devint en 1854 doyen de cette faculté. La même année, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Ouvrages de M. Benoît : *Essai historique sur les premiers manuels d'invention oratoire jusqu'à Aristote* (1846) ; *Historica M. T. Ciceronis De officiis commentatio* (1846) ; *Essai historique et littéraire sur la comédie de Ménandre*, avec le texte de la plupart des fragments du poète (1854) ; *Des chants populaires dans la Grèce antique* (1857), extrait des *Mémoires de l'Academie de Stanislas ; Châteaubriand, sa vie et ses œuvres* (1865), étude littéraire et morale ; *Notice bibliographique et littéraire sur les sermons de l'abbé Villemet*, aumônier du lycée de Nancy (1883).

BENOÎT (Louis), antiquaire français, né à Berthelming (Meurthe) en 1826 ; il devint, en 1867, conservateur de

la Bibliothèque de Nancy. Il a publié notamment : *Notes sur la Lorraine allemande : les Rhingraves et les Rettres pendant les guerres de religion du* XVIe *siècle* (1860, in-8); *Notes sur la Lorraine allemande : les Corporations de Fénétrange* (1864, in-8); *Répertoire archéologique de la Meurthe, arr. de Sarrebourg* (1862, in-8); l'*Abbaye de Craufthal* (1865, in-8); les *Voies romaines de l'arr. de Sarrebourg* (1865, in-8); *Pierres bornaires armoriées* (1870, in-8). E. B.

BENOIT (Pierre-Léonard-Léopold), compositeur, né à Harlebeke (Flandre occidentale) le 17 août 1834, montra dès son enfance les plus heureuses dispositions pour la musique. Après de nombreux succès d'école au Conservatoire de Bruxelles sous la direction de Fétis, il obtient le 1er prix au grand concours de composition (1857). Pensionné par le gouvernement, il séjourne quelque temps en Allemagne, puis vient à Paris (1861) avec un opéra en 3 actes, le *Roi des Aulnes*, qu'il présente au théâtre Lyrique ; il occupe un instant la place de chef d'orchestre aux Bouffes-Parisiens, mais bientôt, las d'attendre, il retourne se fixer en Belgique pour se livrer tout entier à la composition. Voulant affirmer hautement ses tendances flamandes, il change son nom de Pierre en celui de Peter. Ici commence une des carrières les plus remplies qui ait jamais été; voici la liste de ses principales œuvres : *Quadrilogie*, comprenant une petite cantate de Noël, une messe solennelle, un *Te Deum* et un *Requiem* (Anvers, 1864) ; *Concerto* pour piano et orchestre; *Concerto* pour flûte et orchestre; *Lucifer*, oratorio (Bruxelles, 1866) ; *Isa*, opéra (Bruxelles, 1867); l'*Escaut*, oratorio; *Cantate* (1869) ; l'*Eglise militante, souffrante et triomphante*, grand drame religieux (Anvers, 1871); *Oorlog* (la guerre), oratorio (Anvers, 1873); la *Colonne du Congrès* (Liège) ; *Cantate; Promothée*, oratorio (Gand) ; *Hymme à l'harmonie* (Anvers) ; *Chant de la Lys*, cantate (Courtrai, 1875) ; les *Faucheurs*, symphonie chorale ; musique pour *Charlotte Corday*, drame (1876) ; *Cantate de Rubens* (Anvers, 1877) ; *Cantate* pour l'ouverture de l'Exposition (Bruxelles, 1880); *Cantate des neuf provinces réunies* (Anvers, 1880) ; le *Kinder-Oratorio* (Anvers, 1882); *Hymme à la beauté* (Bruxelles, 1884). Il faudrait encore citer un grand nombre de petites cantates de circonstance, des ballades, des lieder, des chœurs, puis quelques études critiques parues dans diverses revues. Benoit, on le voit, s'est presque exclusivement adonné à de vastes compositions, véritables fresques musicales dont l'exécution exige un déploiement énorme de masses chorales et instrumentales. Peu de souci, d'ailleurs, de la grande tradition des maîtres du XVIIIe siècle dans ces oratorios, où la sévérité du style et la pureté de la ligne sont sacrifiées à une recherche constante de l'effet décoratif, par des moyens souvent plus théâtraux que vraiment symphoniques. Peter Benoit occupe une place prépondérante en Belgique, due en grande partie à son rôle de chef du parti national flamengant, et à son persistant antagonisme contre l'école franco-belge, illustrée par Grétry au siècle dernier et représentée actuellement par Gevaert. Il est officier de l'ordre de Léopold, et directeur de l'Ecole de musique flamande d'Anvers depuis 1867. Raymond BONHEUR.

BENOÎT-CHAMPY (Adrien-Théodore), homme politique français, né à Provins le 24 mai 1805, mort à Paris le 28 juin 1872. Il était inscrit comme avocat au barreau de Paris lorsqu'arriva la Révolution du 24 févr. 1848, le gouvernement l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Florence. Rentré en France, il soutint la politique du prince Louis-Napoléon, et fut élu représentant du peuple à l'Assemblée législative par le dép. de la Côte-d'Or le quatrième sur huit avec 49,782 voix. Il soutint la politique de l'Elysée; pourtant, après le coup d'Etat du 2 déc., il reprit sa place au barreau de Paris et y devint bâtonnier. Les électeurs de l'Ain l'envoyèrent au Corps législatif, mais il n'y resta pas et fut nommé président du tribunal civil de la Seine, en remplacement de M. de Belleyme. L. Lu.

BENOÎT DE SAINTE-MORE ou de SAINTE-MAURE, trouvère français du XIIe siècle. Il était originaire de la petite ville de Sainte-Maure en Touraine. Il existe en Champagne une autre localité du même nom, Sainte-More (Aube), où l'on a aussi voulu, mais à tort, voir la patrie de Benoît. On a peu de renseignements sur sa vie, et ils sont presque tous fournis par les passages de ses œuvres où il a parlé incidemment de lui-même. On l'appelait *Maître*, ce qui indique qu'il avait étudié et qu'il était gradué. C'était peut-être un trouvère, comme tous les rois et seigneurs de cette époque en avaient à leur cour, mais il n'est pas non plus impossible qu'il appartînt au clergé, comme beaucoup d'autres auteurs du moyen âge qui ont traité des sujets profanes. Il s'attacha au roi d'Angleterre Henri II (1154-1189), dont il resta le protégé, s'il ne passa pas à la cour de ce prince la plus grande partie de sa vie. Benoît de Sainte-More était un fidèle sujet des Plantagenets : il appelle toujours les Normands les nôtres *(les noz)*; en parlant des Français, il s'écrie :

Plus ne se puent-il tenir
De nos amèrement haïr.

(*Chronique des ducs de Normandie*, v. 12657.)

Contemporain de Wace, qui fut son rival, Benoît de Sainte More composa ses ouvrages à peu près pendant la même période que ce dernier, c.-à-d. de 1160 à 1180 environ. La date de sa mort est inconnue; elle est probablement postérieure à celle du roi Henri II. L'un des principaux ouvrages de Benoît de Sainte-More, la *Chronique des ducs de Normandie*, lui a été longtemps contesté par la critique moderne, mais il semble bien qu'il doive lui être attribué. C'est à la prière du roi d'Angleterre Henri II et probablement vers 1180 que Benoît de Sainte-More a composé ce grand poème, de près de 45,000 vers octosyllabiques. Le poète Wace, qui était plus âgé que Benoît de Sainte-More, paraît avoir aussi brigué l'honneur d'écrire cette chronique. Le roman de Rou, où il raconte l'histoire des ducs de Normandie, depuis Rollon jusqu'à Henri Ier, mais d'une façon beaucoup plus sommaire, puisque le poème n'a que 11,500 vers, est un ouvrage commencé avant celui de Benoît de Sainte-More, mais auquel ce dernier fut ensuite préféré, sans doute parce que le roi d'Angleterre jugea que l'histoire de ses ancêtres serait mieux traitée, et avec les développements qu'elle méritait, par l'auteur du *Roman de Troie*. A la fin du roman de Rou, Wace a fait allusion à cette rivalité :

Die (*dise*) en avant (*désormais*) ki dire en deit (*doit*),
J'ai dit por maistre Beneeit,
Ki ceste ovre à dire a emprise,
Cum li Reis l'a desor lui mise.
Quant li Reis li a rové *(ordonné)* faire,
Leissier la dei *(je dois)*, si *(ainsi)* m'en dei taire.

Dans cette allusion si claire à la grande *Chronique des ducs de Normandie*, qui était le seul poème contemporain relatif au même sujet, Wace ne peut guère avoir eu en vue d'autre poète que Benoît de Sainte-More. L'identité de Beneeit ou Benoît, auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*, avec Benoît de Sainte-More, résulte d'une façon assurée de la comparaison du poème avec les œuvres qui sont certainement de ce poète et notamment avec le *Roman de Troie*. Littré et d'autres philologues ont conclu de la présence dans les deux ouvrages de plusieurs faits particuliers de phonétique, de certaines formes grammaticales, de mots devenus rares en ancien français au XIIe siècle, comme *die* (jour, resté dans *dimanche*), de ressemblances dans les descriptions, etc., que l'auteur de la *Chronique* était le même que celui du *Roman de Troie*. C'était l'opinion qu'avait émise d'abord l'abbé de La Rue, qui avait été ensuite combattue par Francisque Michel et qui n'avait été reprise depuis que par l'éditeur du *Roman de Troie*, M. Joly. L'idée d'écrire une histoire poétique des ducs de Normandie n'appartient pas en propre à Benoît de Sainte-More. Dudon de Saint Quentin, qui

écrivait au commencement au XIe siècle, avait, à la prière du duc Richard II, composé l'ouvrage intitulé : *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, où domine le côté épisodique et romanesque et où l'auteur entremêle sa narration de longs passages en vers. Benoît de Sainte-More prit pour modèle Dudon de Saint-Quentin et le traduisit presque en entier et à peu près littéralement dans une grande partie de sa *Chronique des ducs de Normandie*. Après Dudon de Saint-Quentin, qu'il a suivi jusqu'en 1002, Benoît de Sainte-More s'est servi, comme source principale, de Guillaume de Jumièges, et il a eu souvent recours à plusieurs autres chroniques générales ou locales, comme celles d'Orderic Vital, de Robert de Thorigni, les *Gesta Guillelmi ducis Normanniæ*, etc. La *Chronique des ducs de Normandie* n'a donc pas la valeur d'une source originale, mais elle donne souvent une peinture des mœurs et de l'esprit du XIIe siècle bien plus fidèle et bien plus vive que beaucoup de chroniques latines. Cet ouvrage est divisé, dans les manuscrits, en deux livres de proportions très inégales, que l'éditeur de la *Chronique* a conservés. Le livre I, qui comprend 2,168 vers octosyllabiques, est relatif à l'origine des incursions des Danois et à l'histoire des expéditions de Hastings et de son compagnon *Bier* (Biörn) Côte-de-Fer. Le livre II, qui comprend le reste du poème, c.-à-d. 42,310 vers, contient l'histoire de tous les ducs de Normandie : Rollon (l. II, v. 1-8371), Guillaume Longue-Epée (v. 8372-12434), Richard Ier (v. 12435-26533), Richard II (v. 26534-29872), Richard III (v. 29873-30021), Robert Ier (v. 30022-31778), Guillaume le Bâtard (v. 31779-39564) et des deux rois d'Angleterre, prédécesseurs de Henri II, Guillaume le Roux (v. 39565-40892) et Henri Ier, mort en 1135 (v. 40893-42310). Ce poème a été publié par Francisque Michel, dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, sous le titre : *Chronique des ducs de Normandie, par Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, publiée pour la première fois d'après un manuscrit du Musée Britannique* (Paris, 1836-1844, 3 vol. in-4).

Le *Roman de Troie* est le seul ouvrage de Benoît de Sainte-More où il se soit nommé. Il dit, en effet, au début du poème, en faisant remarquer la nouveauté du sujet ou de « l'estoire » qu'il traite :

Ja retraite (*racontée*) ne fut oncores,
Mais Benois de Sainte-More
L'a commenciée et fait et dit,
Et à sa main les mos escrit.

Ce poème, qui a plus de 30,000 vers, a pour sujet l'histoire du siège de Troie. Benoît de Sainte-More en fait remonter les origines à l'expédition des Argonautes et ne s'arrête qu'à la mort d'Ulysse. Quoiqu'il mentionne Homère, *Omers li clers merveillos*, ce n'est pas à l'auteur de l'*Iliade*, qu'on ne connaissait que par ouï-dire, qu'il a pris la matière de ses récits, mais aux deux ouvrages apocryphes d'où dérivaient toutes les connaissances du moyen âge sur cette partie de l'histoire ancienne, l'*Historia de excidio Trojæ*, de Darès le Phrygien, et les *Ephemerides belli Trojani*, de Dictys de Crète. Voici l'idée que Benoît de Sainte-More se faisait de Dictys :

Riches chevaliers fu Dictis
Et clers savies (*sage*) et bien appris ;
Escientos (*avisé*) et de grant mémoire,
Come Daires (*Darès*) escrit l'istoire.
Cist (*celui-là*) fu defors (*dehors*), en l'ost greçois ;
Chevaliers savies et cortois
Les ovres, si com il les sot (*sut*),
Mist en escrit si com meus (*mieux*) pot.

(V. 24301 et suiv.).

Le *Roman de Troie* offre les récits de l'antiquité avec l'anachronisme habituel des auteurs du moyen âge : ce sont les mœurs féodales du XIIe siècle dont il nous présente la peinture. Tous les héros du poème sont, bien entendu, des chevaliers. Ils prennent dans leurs discours le ton railleur et goguenard que les trouvères donnent aux personnages des chansons de geste. Ilion est une ville forte du XIIe siècle, et tous les seigneurs ont leurs châteaux et leurs donjons. Calchas a sous ses ordres une foule de moines et de nombreuses abbayes. Néanmoins, la narration a le charme de la naïveté, et l'on y trouve des épisodes bien racontés, comme l'histoire de Troïlus et de Cressida (v. 13235 et suiv.). Ce poème paraît avoir été un des premiers ouvrages de Benoît de Sainte-More. Il eut une grande célébrité au moyen âge. Connu en Allemagne au XIIe siècle même, il fut traduit en allemand, sous le titre de *Lied von Troie*, par Herbort de Fritzlar, à la demande du landgrave de Thuringe, Hermann Ier. Ce fut également l'ouvrage de Benoît de Sainte-More que traduisit en latin, au XIIIe siècle, le Sicilien Guido Colonna. A la fin du XIIIe siècle, Binduccio da Scelto le traduisit en italien sous le titre de *Storia trojana*. Le poème était connu en Espagne à la même époque. Il fut aussi traduit en vers grecs au XIVe siècle. En France, il jouit d'une grande vogue, comme l'atteste le nombre de manuscrits qu'on en a conservés. Il fut mis en prose au XVe siècle, comme tous les poèmes célèbres de la bonne époque littéraire du moyen âge, et il servit de base à plusieurs compositions dramatiques, telles que le *Mystère de la destruction de Troie la Grant*, de Jacques Millet. Le *Roman de Troie* a été publié, avec une étude très détaillée, par M. A. Joly, sous ce titre : *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie, ou les métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen âge* (Paris, 1870-1871, 2 vol. in-4).

Enéas est un poème de 10,000 vers environ, où l'auteur ne se nomme pas, mais qui doit être attribué à Benoît de Sainte-More. La langue, le style et les procédés de composition sont les mêmes que dans le *Roman de Troie*. L'histoire d'Enée forme le sujet du poème, et l'auteur a suivi les données de Virgile, mais en s'attachant à la partie de l'*Enéide* qui pouvait le mieux s'adapter aux mœurs du XIIe siècle, c.-à-d. à l'établissement d'Enée dans le Latium et aux guerres soutenues par le héros troyen. Les cinq premiers livres de l'*Enéide* sont brièvement résumés, tandis que les six derniers sont suivis de très près par le poème français. Les personnages de Virgile ont subi la même transformation que ceux du siège de Troie. Enée est toujours entouré de ses barons ; quand il implore l'aide d'Evandre, il s'offre à se reconnaître son vassal. Pallas est armé chevalier. Turnus, investi des fiefs de Latinus, se fait rendre l'hommage féodal en parcourant ses terres. L'intervention directe et active des Dieux est supprimée, de même que le merveilleux physique entaché de paganisme, par exemple, la métamorphose des vaisseaux d'Enée en nymphes. La composition de l'*Enéas* a été considérée comme antérieure à celle du *Roman de Troie*. Ce poème eut une assez grande célébrité et fut traduit en allemand, vers 1180, par Henri de Veldecke. L'*Enéas* de Benoît de Sainte-More est encore inédit. — Le *Roman de Thèbes*, attribué par plusieurs philologues à Benoît de Sainte-More, a été aussi considéré comme l'ouvrage d'un autre poète, qui aurait cherché à imiter la manière de l'auteur du *Roman de Troie*. Ce poème, qui comprend environ 15,000 vers, est une imitation de la *Thébaïde* de Stace, l'un des auteurs anciens les plus appréciés au moyen âge. Comme les deux poèmes précédents, le *Roman de Thèbes* est une véritable chanson de geste, qui a pour sujet la lutte des deux frères ennemis Etéocle et Polynice. Les Grecs y sont transformés en Sarrasins et invoquent Mahomet et Tervagant. Le *Roman de Thèbes* est actuellement publié par M. Constans, pour la *Société des anciens textes français*. — Enfin, on a attribué à Benoît de Sainte-More, mais à tort, une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, en vers, qui a été publiée par Francisque Michel, comme appendice à la *Chronique des ducs de Normandie*, t. III, pp. 459-509. E.-D. GRAND.

BIBL. : Outre les préfaces de Fr. Michel à l'édition de la *Chronique des ducs de Normandie* et de M. Joly à celle

du *Roman de Troie*, les principaux ouvrages à consulter sont les suivants : *Histoire littéraire de la France*, t. XIII, p. 423; t. XVII, p. 635; t. XIX, p. 667; t. XXIII, p. 383. — G. de La Rue, dans l'*Archæologia Britannica*, t. XII (1834), pp. 314-23. — Fr. Settegast, *Benoît de Sainte-More, eine sprachliche Untersuchung über die Identität der Verfasser des « Roman de Troie » und der « Chronique des ducs de Normandie »*; Breslau, 1876, in-8. — H. Stock, *Die Phonetik des « Roman de Troie » und der « Chronique des ducs de Normandie »*, dans *Romanische Studien*, rev. publ. sous la direct. de Ed. Boehmer, t. III (1879), pp. 443-92. — Littré, dans le *Journal des Savants*, 1876, pp. 33-46. — Gaston Paris, dans la *Romania*, t. V (1876), p. 381 et t. VIII (1879), 300. — K. Frommann, *Herbort von Fritzlar und Benoît de Sainte-More*, dans la *Germania*, t. II (1857). — A. Mussafia, *Sulle versioni italiane della Storia Trojana*, dans *Sitzungsberichte der k.k. Akademie der Wiss. zu Wien*, 1871. — Parodi, dans les *Studi di filologia romanza*, 1887. — Gorra, *Testi inediti di Storia Trojana*, 1888. — Mussafia, *Ueber die spanischen Versionen der Historia Trojana*, dans *Sitzungsberichte der Ak. zu Wien*, 1871.

BENOÎT-Dumas (V. Dumas).

BENOÎT-Lévite *(Benedictus Levita)*, pseudonyme d'un célèbre faussaire du IXe siècle. Sous le prétexte de continuer les *Capitulaires* d'*Anségise* (V. ce mot) en y ajoutant les livres V, VI et VII, ce personnage a réuni sous le titre de *Collectio capitularium*, une série de textes qui sont des documents falsifiés déjà par le fait qu'ils portent le titre de Capitulaires. Dans le nombre il y a bien quelques rares fragments de Capitulaires, les uns dans leur forme originale et exacte, les autres avec des remaniements incontestables ; mais la majeure partie de l'ouvrage se compose d'extraits tirés de la Bible, des œuvres de Rufin et de Cassiodore, du Code Theodosien, du Bréviaire d'Alaric, de l'Epitome Juliani, des lois des Visigoths et des Bavarois, etc. Dans ces extraits, le faussaire, en altérant le sens de l'original, soit par des omissions ou la suppression de nombreuses suscriptions, soit par des interpolations, ne poursuit qu'un seul et même but, celui d'augmenter et d'affermir le pouvoir du clergé vis-à-vis de l'État. D'après les renseignements biographiques que l'auteur donne dans la préface sur sa propre personne, on a cru pendant longtemps que Benoît était un diacre *(levita)* de Mayence et que l'archevêque de cette ville, Otger (826-847), l'avait chargé de la publication des documents en question et avait mis, à cet effet, à sa disposition, les chartes déposées par l'archevêque Riculf dans les archives archiépiscopales de Mayence ; mais il a été démontré que ces renseignements étaient également œuvre de faussaire et ne devaient servir qu'à dérouter le lecteur.

Dès le XVIIe siècle on a attaqué l'authenticité de la plupart des textes de Benoît-Lévite. A cette occasion on a découvert qu'il existait des rapports de parenté entre sa collection et celle des fameuses décrétales du Pseudo-Isidore. Certains savants ont même supposé que le diacre de Mayence était également l'auteur de ces dernières, vu qu'il est le premier qui, dans sa collection, les ait mises à profit. D'autres par contre ont émis l'hypothèse que les soi-disant *Capitulaires* de Benoît étaient la source commune et des décrétales pseudo-isidoriennes, et des prétendus *Capitula Angilramni*, et que ces deux dernières compilations étaient l'œuvre d'un seul et même faussaire. En 1886, M. Simson, professeur à Fribourg en Brisgau, dans son livre, intitulé : *Die Entstehung der pseudo-isidorischen Fälschungen in Le Mans*, a comparé tous ces textes avec les *Acta pontificum Cenomanensium* et avec les *Gesta Aldrici*, et a prétendu démontrer que ces documents sont ce qu'il appelle « des falsifications pseudo-isidoriennes », que des sources communes ont servi à leur compilation, qu'ils datent tous de la même époque, proviennent d'un même pays, poursuivent les mêmes tendances et le même but et sortent de la même fabrique et enfin que cette fabrique ne se trouvait pas à Mayence, ni dans le diocèse de Reims, mais au Mans, fabrique connue pour avoir fourni un fort contingent de faux diplômes mérovingiens et carolingiens (Cf. Wattenbach dans *Zeitschrift für Kirchenrecht*, XXI, p. 155, et Sickel, *Reg. Karol*, II, pp. 397-400). La collection de Benoît-Lévite a été publiée par Pierre Pithou (Paris, 1588) et par Pertz, *Monum. German.*, III, IV (II, II, 19-39). L. W.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, 1745, V, pp. 35-60. — Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 1769, II, nos 27600 et 27610. — David Blondel, *Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes*; Genève, 1628. — Knust, *De Benedicti Levitæ collectione capitul.*; Gœttingue, 1836. — Wasserschleben, *Beitræge zur Geschichte der falschen Dekretalien*; Breslau, 1844. — Baehr, *Geschichte der römischen Litteratur*; suppl. III, p. 586. — P. Hinschius, *Decretales pseudo isidorianæ*; Leipzig, 1863, préface. — Herzog-Plitt, *Real Encyclopædie für Theologie und Kirche*; 2e édit., vol. XII, art. *Pseudo-Isidor*. — Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*; II, § 45. — Wattenbach, *Deutsche Geschichtsquellen*; Berlin, 1873, I, 182. — Weizsäcker, dans *Historische Zeitschrift III* et dans *Zeitschrift für Historische Theologie III*, 1858. — A. Tardif, *Histoire des sources du droit canonique*; Paris, 1887, in-8, pp. 133-137, 155-158, 271. — Voyez encore la riche bibliographie sur Benoît-Lévite dans Schulte, *Quellen des Kirchenrechts*, p. 304 et dans Ricter-Dove, *Lehrbuch des Kirchenrechts*; 6e édit., § 36 et suiv.

BENOÎT-Zacharie, marin génois du XIIIe siècle, mort en 1320. Il fut au service de plusieurs pays et principalement de la France. Il appartenait à une ancienne famille de Gênes, mais il est connu sous un nom français à cause du rôle qu'il joua en France. Il commanda la flotte de la république de Gênes dans ses guerres contre la république de Pise et remporta des victoires navales sur les Pisans, en 1284 et 1286. Il rendit de grands services aux Génois en armant ses vaisseaux en course contre les Arabes d'Egypte et en les combattant sur les côtes barbaresques. Il s'empara même de Tripoli et en resta maître quelque temps. Vers 1290, peut-être mécontent de ses compatriotes, il passa au service du roi de Castille, Sanche, et participa à la conquête de Tarifa. Le roi de Castille lui donna en récompense la ville de Porto-Santa-Maria, en Andalousie. Néanmoins, Benoît Zacharie quitta l'Espagne et vint à la cour du roi de France, Philippe le Bel, qui comprit quels services il pourrait lui rendre dans ses guerres contre les Flamands, le nomma amiral de sa flotte. En 1297, Philippe le Bel lui constitua une rente de 200 livres sur le trésor et lui fit ensuite allouer des sommes importantes pour l'armée de mer, 8,000 livres en 1297, etc. On conserve au musée des archives un document très curieux et très important, écrit en français, qui est un mémoire que *Beneet Zacharie, amiraus generaus du tres excellentime roy de France*, rédigea vers cette époque sur l'état de la flotte et les moyens de l'améliorer. On y voit que la marine permanente des rois de France était très peu nombreuse et qu'en cas de guerre navale la flotte était complétée avec des bâtiments marchands armés en guerre. Benoît Zacharie indique le nombre de galères qu'il faudra joindre aux treize vaisseaux du roi qui se trouvaient dans les ports de Rouen, la Rochelle, la Réole et Calais. Il entre dans les détails les plus circonstanciés sur l'équipement de la flotte, sur les approvisionnements, sur la solde des matelots et des troupes embarquées, sur la tactique navale, etc. L'amiral génois avait le projet de faire une descente en Angleterre, dont le roi était allié des Flamands. Après les guerres de Flandre, Benoît Zacharie paraît être rentré au service de sa patrie. Vers 1302, les Génois le mirent à la tête d'une expédition contre les Arabes. En 1304, il enleva l'île de Chio aux Grecs. Il avait un fils, qui l'accompagna dans ses expéditions contre la Flandre, et un neveu, Martin Zacharia, qui fut amiral des Génois.

E.-D. Grand.

Bibl. : Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. VII (maréchaux, amiraux et généraux des galères), p. 738. — L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous la domination des princes de la maison de Lusignan*; Paris, 1852-61, t. I, 3 vol. in-8. — *Musée des Archives Nationales, publié par la direction générale des Archives Nationales*; Paris, 1872, in-4, p. 161.

BENOÎTE. I. Botanique. — Nom vulgaire du *Geum urbanum* L. (*Caryophyllata urbana* Scop.), plante de

la famille des Rosacées et du groupe des Fragariées, que l'on appelle également *Caryophyllée, Galiotte, Recise, Herbe de saint Benoît, Herbe bénite*. C'est une herbe vivace, dont le rhizome, court, tronqué, chargé de nombreuses racines adventives fibrilleuses, donne naissance à des branches aériennes, hautes de 4 à 8 décim., simples ou rameuses, portant des feuilles pinnatiséquées, à trois, cinq ou sept segments lobés ou incisés-dentés, les latéraux plus petits, le terminal plus ample. Les fleurs, d'un jaune clair,



Benoîte (Geum urbanum L.).

sont terminales, dressées, solitaires ou réunies en cymes pauciflores. Elles ont un calice de cinq sépales, accompagnés d'un même nombre de folioles alternes stipulaires, formant un calicule, une corolle de cinq pétales et des étamines en nombre indéfini. Les fruits sont des achaînes oblongs, velus, groupés en une tête globuleuse sessile au fond du calice. Chacun de ces achaînes est surmonté d'un style assez long, articulé-genouillé vers son quart supérieur et terminé par un petit crochet ou hameçon. — La Benoîte se rencontre communément en France dans les bois, les haies, au pied des murs dans les villages. Son rhizome, quand il est frais, exhale une odeur assez prononcée de giroflée; d'où son nom vulgaire de *Racine de giroflée*.

Outre la Benoîte commune, le genre *Geum* L. renferme une dizaine d'espèces, répandues dans les régions froides et tempérées du globe et dont les rhizomes sont employés, dans leurs pays d'origine, au même titre que celui du *G. urbanum*. Tels sont les rhizomes du *G. virginianum* L., qui constitue le *Chocolate-root* ou *Blood root* des Américains, du *G. canadense* Murr. du *G. chilense* Bert. et du *G. rivale* L. (*Caryophyllata aquatica* Lamk) ou *Benoîte des ruisseaux*. Cette dernière espèce, commune dans les prairies humides des montagnes des Vosges, du Jura, des Alpes et des Pyrénées, se rencontre dans quelques localités des environs de Paris, notamment dans les marais de Stors, près de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise). Elle se reconnaît à ses fleurs penchées, à pétales jaunâtres veinés de rouge. On la cultive assez fréquemment dans les jardins pour orner les rocailles humides. On cultive également, comme ornemental, mais en terre meuble et aux expositions chaudes, le *G. coccineum* Sibth., espèce de l'Orient, remarquable par ses fleurs dressées, d'un rouge écarlate. Ed. Lef.

II. Matière médicale. — Le rhizome de la Benoîte commune, improprement appelé *Racine*, a été employé comme tonique, stimulant, antispasmodique même, et, dans quelques cas, fébrifuge : il faut le récolter au printemps. Il renferme surtout du tannin (10 %), une résine amère spéciale et mal définie, la *géine*, une huile essentielle odorante, une matière colorante et de la gomme. Il est assez bien caractérisé par sa forme longuement conique, les radicelles éparses et résistantes qui naissent normalement à sa surface, la couleur jaune de sa zone ligneuse, et la teinte violette de sa moelle; dans le commerce, il se présente ordinairement muni encore d'une touffe épaisse de rameaux aériens et herbacés, de couleur violacée, qui lui forment une couronne volumineuse. Il est souvent mélangé, par fraude, de quelques racines de *Bugrane*, qui s'en distinguent par une coupe transversale toute différente. Lui-même, d'ailleurs, est également incorporé par supercherie dans les lots de racine d'*Arnica;* celle-ci est de taille plus faible, et munie de radicelles sur une de ses faces seulement. Le rhizome de Benoîte est inusité aujourd'hui : on a prescrit la poudre (1 à 4 gr.) ou l'infusion (30 à 60 gr. pour un litre d'eau). C'est le *Radix Gei. seu Caryophyllata* du Codex.



Rhizome de Benoîte

Dr R. Blondel.

Bibl. : Guibourt, *Hist. nat. des Drogues simples*, 7e éd., III, 307. — Trommsdorf, dans Berzelius, *Chimie*, VI, 190. — Blondel, *Man. de mat. médicale*, p. 89. — Cazin, *Traité des pl. médicinales indigènes*, 3e éd., p. 194.

BENOÎTEVAUX *(Benedicta vallis)*. Ancienne abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, située au diocèse de Toul, sur le territoire de la com. de Busson (Haute-Marne), dans un vallon au milieu des bois. Elle fut fondée en 1198 par Guyard, comte de Reynel, et sa femme, Ermengarde, qui y fut enterrée en 1244. La première abbesse fut Elisabeth, de la maison de Beaufort. Dès 1199, les comtes de Champagne furent les bienfaiteurs de la communauté. Cependant le monastère, pauvre et mal administré, dut être placé, en 1397, par le chapitre général de l'ordre, sous la dépendance de Clairvaux. Dévasté à plusieurs reprises dans les guerres des xve et xvie siècles, il fut complètement saccagé et presque détruit par les troupes suédoises, en 1636. Les religieuses demeurèrent néanmoins à Benoîtevaux jusqu'à l'année 1695, où elles abandonnèrent leurs bâtiments ruinés, pour aller habiter ailleurs. Repoussées de Chaumont-le-Bois, elles vinrent enfin s'établir à Reynel, où elles restèrent jusqu'à la Révolution. Dès le commencement du xviiie siècle, Benoîtevaux n'était plus qu'une simple ferme. A. Tausserat.

Bibl. : Bouillevaux, *Notice historique sur Benoîtevaux;* Chaumont, 1851, in-8.

BENON *(Benao)*. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon, sur une des branches du Curé; 842 hab. Charbon de bois, sucrerie établie dans les bâtiments de l'ancien monastère de la Grâce-de-Dieu. — Benon était au xive siècle le ch.-l. d'une importante châtellenie qui fut donnée, le 23 déc. 1350, par le roi Jean au connétable Charles d'Espagne, en même temps que le comté d'Angoulême. (*Archiv. histor. du Poitou*, t. XVII, 1886, p. 40.) Ces domaines ayant fait retour à la couronne après l'assassinat du connétable, la châtellenie de Benon et la châtellenie voisine de Frontenay-l'Abattu, furent érigées

en comté et concédées par lettres patentes de sept. 1378 à Tristan Rouault et à Perrenelle vicomtesse de Thouars, sa femme, en échange de leurs droits sur le comté de Dreux. Isabeau de Thouars succéda à sa sœur Perrenelle comme comtesse de Benon et vicomtesse de Thouars, elle épousa en secondes noces Ingelger d'Amboise. Leur fils Ingelger II, fut père de Louis d'Amboise, comte de Benon et vicomte de Thouars, dont la fille unique, Marguerite d'Amboise, porta le comté de Benon et la vicomté de Thouars à son mari, Louis Ier de la Trémoille (V. Thouars, Trémoille [la]). De l'ancien château féodal de Benon, il ne reste qu'une tour en ruines.

BENONCES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis; 577 hab.

BENONI (Giuseppe), architecte vénitien de la fin du XVIIe siècle. Lorsque après la mort de *Balthazar Longhena* (V. ce nom), le grand conseil de Venise voulut faire construire *la Dogana di mare* ou Douane de mer, dite aussi *della Salute* à cause du voisinage de l'église de ce nom (œuvre de Longhena), il appela à concourir les trois architectes Andrea Commelli, Giuseppe Sardi et Giuseppe Benoni; ce fut celui-ci qui l'emporta sur ses rivaux. Elevée sur un terrain resserré et de forme irrégulière, cette douane, située à l'extrémité du promontoire qui s'avance entre le grand canal et le canal de la Guidecca, fut commencée en 1680 et offre un aspect des plus pittoresques aux voyageurs arrivant à Venise par mer. Il faut remarquer, dans cet édifice, les proportions des colonnes doriques et des arcades qui sont beaucoup plus élancées que dans les ordres classiques des maîtres de l'architecture italienne, et une tour carrée, portant un globe soutenu par deux atlas et surmonté d'une statue tournante de la Fortune en cuivre doré. Charles Lucas.

Bibl.: Ricci, *Storia dell'Architettura in Italia;* Modène, 1857-1860, in-8.

BENOUÉ (V. Binoué).

BÉNOUVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres, sur l'Orne; 298 hab. *Eglise* dont la nef est du XVIe siècle et le chœur du XIIIe. — Grand château construit au XVIIIe siècle en style italien, entouré d'un beau parc.

BÉNOUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-Lesneval, 246 hab.

BÉNOUVILLE (Jean-Achille), peintre français contemporain, né à Paris en 1815. Elève de Picot, cet artiste entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1837; la même année, il obtenait le second prix au grand concours (paysage historique). En 1845, il emporta le premier grand prix; le sujet était *Ulysse rencontrant Nausicaa.* A cette date précise, son frère Léon remportait le grand prix de peinture d'histoire. Achille Bénouville avait commencé à exposer dès 1834; ce fut par des sites des environs de Paris, pris dans les bois des Fausses-Reposes, de Marnes et de Marly, qu'il débuta. Il continua, jusqu'à son départ pour l'Italie, à peindre des vues de France, servant quelquefois de cadres à des scènes historiques ou bibliques, selon la formule du paysage d'alors; c'est ainsi qu'il exposa successivement: *la vallée de Naus en Franche-Comté* (S. 1836); *Abeilard professant la philosophie dans les environs de Melun* (S. 1838); *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre* (S. 1842; au musée de Besançon); *Homère abandonné dans l'île de Slios et recueilli par des bergers* (S. 1844). A la suite de son séjour en Italie, il consacra presque exclusivement son talent, pendant vingt-cinq ans, à reproduire des sites de cette contrée: ce furent: *la fontaine Egérie, près de Rome* (S. 1845); *Parc Chigi, à l'Ariccia* (S. 1848); *Vues des environs de Rome* (S. 1851-1853-1855); *Saint-Pierre de Rome, vu de la villa Borghèse* (S. 1863, réexposé en 1867 au Champ-de-Mars); *Tivoli* (S. 1864, réexposé en 1867. Actuellem. au musée de Lyon); *le Colysée, vu des jardins du Palatin* (S. 1865); *le lac Némi*, aquar. (S. 1867); *Vue de Torre de Schiavi* (Expos. univ. 1867). Les voyages de l'artiste dans le midi de la France et dans les Pays-Bas, en lui inspirant de nouvelles œuvres, modifièrent sa palette et adoucirent un peu sa sécheresse académique; on peut classer dans cette nouvelle manière: *le Pic du Midi de Bigorre, vu du pont de Jurançon* (S. 1872); *le Château de Lugagnan dans la vallée d'Argelès* (S. 1873, au mus. du Luxembourg); *Sentier dans les dunes de Kraanljelek, à Zandwoort; Pays-Bas* (S. 1875); *le lac d'Albano*; *Monte-Cavo* (S. 1877, réexposé au Champ-de-Mars en 1878); *le vallon de Maurevielle, dans l'Esterel, Var* (S. 1876, réexposé en 1878); *Saint-Marc de Venise*, aquarelle (S. 1880); *Gorges d'Apremont, Fontainebleau* (S. 1881); *Lagarde et le Coudon, vus du domaine de Carqueiranne, Var* (S. 1883); *l'Aumance, sous Chateloy; Allier* (S. 1886). M. A. Benouville a exécuté pour l'Opéra un panneau décoratif, *le Ravin* (1876). Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1854 et une de 1re classe en 1863, avec la croix de la Légion d'honneur. Ad. T.

BÉNOUVILLE (François-Léon), peintre français, né à Paris le 30 mars 1821, mort à Paris le 16 févr. 1859. Frère du précédent, cet artiste fut élève de Picot et remporta le 2e grand prix de Rome en 1843; le sujet était *Œdipe s'exilant de Thèbes*; en 1845, il obtint le 1er grand prix avec *Jésus dans le prétoire.* Il avait exposé auparavant plusieurs tableaux assez faibles, parmi lesquels on doit remarquer cependant l'*Ermite de Copmanhurst et le noir fainéant*, scène empruntée à l'*Ivanhoe* de W. Scott, inspiration romantique que l'artiste ne soutint pas. Son envoi de Rome, *Martyrs chrétiens dans le cirque*, dessin teinté d'aquarelle (au musée du Luxembourg), marqua ses véritables tendances. Dans cette esquisse, Bénouville avait restitué l'amphithéâtre romain tout entier, avec ses gradins couverts de spectateurs, son appareil pompeux et ses mille détails; les martyrs, insultés et maltraités, menés comme un troupeau à l'abattoir, ont une expression religieuse comparable à celle des figures d'Hipp. Flandrin. L'esquisse en petites proportions fit beaucoup d'effet, mais le tableau une fois exécuté en grandes dimensions, parut vide et faible (S. 1852, réexposé en 1855). L'artiste avait une revanche à prendre, il la prit au Salon de 1853, avec *Saint François d'Assise, transporté mourant à Sainte-Marie des Anges, bénit sa ville natale.* Le saint mourant, transporté sur une civière par des moines de son ordre, a fait faire halte, et se soulève péniblement en étendant la main droite; les religieux, agenouillés ou inclinés, prient et écoutent, et dans le fond du tableau, la petite ville d'Assise se révèle par quelques lignes d'architecture calmes et sévères. Cette peinture est d'une sobriété d'effet, d'une simplicité de composition et d'une austérité de ton parfaitement appropriés au sujet. « Le tableau tout entier fait silence », selon la belle expression de Ch. Blanc. Ce qu'il y a de faible dans la manière de Bénouville, ses contours un peu secs, ses ciels trop lourds, ses accessoires ternes et sans originalité, devient ici une qualité. Ce tableau, chef-d'œuvre de l'artiste, fut réexposé en 1855, il est aujourd'hui au Louvre. *Sainte Claire recevant le corps de saint François d'Assise* (S. 1859), tableau exécuté dans la manière du précédent, et pouvant, par ses dimensions, être considéré comme son pendant, fut loin d'en retrouver le succès. Deux ans auparavant, l'artiste avait donné une œuvre gracieuse et d'un beau style, que la gravure a justement popularisée: *Poussin, sur les bords du Tibre, trouve la composition de son « Moïse sauvé des eaux »* (S. 1857). Le dernier Salon où figurèrent ses œuvres fut celui de 1859; on y voyait, avec la *Sainte Claire*, le portrait de *Mme Léon Bénouville et de ses deux enfants*, tableau interrompu par la mort de l'une des petites filles et qui rappelle par sa disposition *la Charité*, d'André del Sarto, enfin une *Jeanne d'Arc écoutant ses voix,* dont la tête est sublime d'inspiration. Léon

Bénouville, d'un caractère naturellement triste et mélancolique, eut sa vie abrégée par le profond chagrin qu'il ressentit de la perte de sa fille. Il avait, outre ses tableaux de chevalet, exécuté de grandes peintures décoratives dans l'église de Saint-Germain-en-Laye (en collab. avec Amaury Duval) et dans la salle du Trône de l'ancien Hôtel de Ville de Paris ; le musée d'Angers possède les cartons de ces panneaux détruits, qui représentaient l'*Agriculture*, l'*Astronomie* et la *Déesse des moissons*. Cet artiste avait obtenu une médaille de 3ᵉ classe en 1852, une de 1ʳᵉ classe en 1853 et une de 2ᵉ classe, avec la croix de la Légion d'honneur en 1855 (Exposition universelle). Ad. Thiers.

Bibl.: Ch. Blanc, *Hist. des peintres, école franç.*, t. III. — *Gazette des Beaux-Arts*, t. I, II, X et XII.

BENOZZI (Zannetta-Rosa) (V. Balletti).

BENOZZO-Gozzoli, peintre italien (V. Gozzoli [Benozzo]).

BENQUÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan ; 184 hab.

BENQUE-d'Aurignac. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac ; 392 hab.

BENQUÉ-Dessous-et-Dessus. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon ; 148 hab.

BENQUET. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade-sur-l'Adour ; 1,155 hab.

BENSERADE ou BENSSERADDE (Isaac de), poète français, né à Paris vers la fin de 1613, mort dans la même ville le 19 oct. 1691. Il y a eu longtemps une certaine obscurité touchant son origine. Les contemporains eux-mêmes ne s'accordent point à ce sujet. Pour Tallemant des Réaux, pour Pavillon, son successeur à l'Académie française, il était d'excellente noblesse. Pour Ménage, au contraire, il aurait été fils d'un simple procureur de Gisors. Mais on sait aujourd'hui, d'une façon sûre, qu'il vit le jour à Paris, quartier des Marais du Temple, paroisse Saint-Médéric. C'est en effet dans cette paroisse qu'il fut baptisé le 5 nov. 1613. M. A. Jal a retrouvé son acte de baptême. Il est qualifié « fils de noble homme Henry de Benserade, gentilhomme, sieur de la Garenne, et de damoiselle Charlotte de La Porte, sa femme ». La publication de ce document prouve du même coup que, contrairement à une légende accréditée, le père de Benserade n'était pas protestant, ou du moins ne l'était plus en 1613. Sa mère portait, comme on l'a vu, le nom de de La Porte, qui était celui de la nièce de Richelieu. Il paraît bien qu'il y avait parenté réelle, car le cardinal donna au poète, dès ses débuts, une pension de 600 livres. Il montra d'ailleurs un talent précoce. Ses études à peine terminées, il s'éprit de la *Bellerose* (V. ce nom) et lui fit hommage de sa *Cléopâtre* (1635) que prirent les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Les années suivantes, il donna d'autres pièces de théâtre, médiocres toutes : *la Mort d'Achille et la dispute de ses armes* (1636), *Iphis et Iante*, comédie (1637), *Gustaphe ou l'heureuse ambition*, tragi-comédie (1637), *Méléagre*, tragédie (1641). A la mort de Richelieu, il s'aliéna les bonnes grâces de la famille par un quatrain dont la forme ne lui fait pas plus d'honneur que le fond ; et il se fit ainsi retirer sa pension qu'autrement on lui eût sans doute conservée. C'est vers cette époque que l'amiral de Brézé, qui paraît avoir été aussi de ses alliés maternels, l'emmena sur sa flotte. Il revint après avoir vu tuer l'amiral au siège d'Orbitello, en Espagne, et se trouva plus en faveur que jamais auprès du public et de la cour. Il obtint de Mazarin plusieurs pensions sur des bénéfices ecclésiastiques (nous voyons qu'en 1668 il touchait deux mille livres sur l'évêché de Mende). Même, il fut question de l'envoyer en Suède, comme résident et ambassadeur, tellement on le savait *persona grata* aux yeux de la reine Christine, grande admiratrice de ses œuvres, et l'année où s'agita cette nomination en demeura pour Scarron

L'an que le sieur de Benserade
N'alla point en son ambassade.

La reine-mère faisait elle-même grand cas du poète : en 1657, elle le gratifiait de son portrait peint par les Beaubrun. Les bienfaits d'Anne d'Autriche, et aussi les dons de « quelques dames riches et libérales », contribuèrent à faire vivre Benserade dans une véritable opulence. Ses revenus atteignaient le chiffre de 12,000 livres, et il put posséder, non seulement une maison à Arcueil, dont Adam Perelle dessina et grava « le Berceau de Treillage », mais encore un carrosse, sorte de luxe inaccoutumé chez les poètes de ces temps-là, et même, peut-on dire, de tous les temps. Sa réputation littéraire et sa faveur d'homme de cour furent augmentées encore par les vers qu'il composa pendant trente années (1651-1681), sans interruption presque, pour les ballets du roi (*Ballet royal de la Nuit*, *Ballet de l'Amour malade*, *Ballet des plaisirs de l'Ile enchantée*, etc.). On a souvent cité les strophes où il parlait avec une transparente discrétion des amours non encore déclarées de Louis XIV et de la Vallière. Louis XIV fut particulièrement charmé du tact et de l'esprit du poète et le tint toujours en haute estime. La preuve en reste dans cette mention tout exceptionnelle que contient le privilège des œuvres de Benserade (1797) : « La manière dont il confondait, dans les vers qu'il faisait pour les ballets au commencement de notre règne, le caractère des personnages qui dansaient avec le caractère des personnages qu'ils représentaient, était une espèce de secret personnel qu'il n'avait imité de personne et que personne n'imitera jamais de lui. » Benserade fut reçu à l'Académie française le 17 mai 1674. Il s'y fit remarquer, non pas seulement par ses bons mots (il n'avait pas attendu jusque-là pour se faire une réputation de bel esprit plaisant et railleur), mais par le rôle très actif qu'il joua dans l'élection de La Fontaine. Au président Rose, partisan de la candidature de Boileau contre celle du fabuliste, et qui, faisant allusion au caractère licencieux des *Contes*, disait brusquement à Benserade : « Il vous faut un Marot ! » Benserade répliqua : « Et à vous une marotte ! » et, grâce à lui, ce fut La Fontaine qui l'emporta, contre le désir formel du roi. En 1676, Benserade publia ses *Métamorphoses d'Ovide* en rondeaux. L'insuccès en est célèbre. Louis XIV avait donné dix mille livres pour le volume. On a même dit que l'idée lui en appartenait, ce qui lui ferait peu d'honneur. Cette tentative malheureuse avait été d'avance condamnée par les amis du poète, et lui-même paraîtrait, bien qu'il ait passé outre, avoir partagé leur impression, si l'on en jugeait par les termes où il apprécie son œuvre dans le rondeau final de ses *Métamorphoses*. Quoi qu'il en soit, l'échec ne fut pas douteux. D'Olivet essaie bien de protester, de montrer que le mérite n'en était pas inférieur à celui des précédentes productions de Benserade ; la très grande majorité des lecteurs fut de l'avis de Mᵐᵉ de Sévigné écrivant à sa fille : « Vous trouverez les rondeaux de Benserade ; ils sont fort mêlés ; avec un crible il en demeurerait peu. » Après cette publication, le poète reprit le courant de ses occupations littéraires et mondaines sans plus s'en écarter, jusqu'à ce que l'âge et aussi l'espèce d'austérité qu'introduisit à la cour l'influence de Mᵐᵉ de Maintenon, l'invitèrent à la retraite. Dans ses dernières années il se signala encore à l'Académie par son hostilité contre La Bruyère, dont il fit ajourner l'élection, et contre Racine. Il mourut victime de la maladresse d'un chirurgien qui, dans une saignée, lui coupa une artère en voulant lui ouvrir une veine ; et de mauvais plaisants ne manquèrent pas de remarquer, en manière d'oraison funèbre, que l'agonie de l'illustre auteur du sonnet de *Job* dut dépasser les souffrances du malheureux Job. Ce fameux sonnet fait aujourd'hui presque toute la gloire de

Benserade. On ne peut se dispenser de le reproduire bien que cité partout :

Job de mille tourments atteint
Vous rendra sa douleur connue,
Et raisonnablement il craint
Que vous n'en soyez point émue.

Vous verrez sa misère nue,
Il s'est lui-même ici dépeint.
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui souffre et se plaint.

Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
On vit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.

Il souffrit des maux incroyables.
Il s'en plaignit, il en parla :
J'en connais de plus misérables.

Voilà le sonnet qui fut le point de départ d'une véritable guerre civile dans la littérature et dans la société du temps. Adressé à une dame par Benserade, avec une paraphrase en vers du livre de *Job*, il passa de main en main, et le succès en était unanime, incontesté, lorsque parut le sonnet d'*Uranie*, par Voiture. Une scission alors se fit parmi les admirateurs de Benserade, les uns, et le prince de Conti à leur tête avec Mlle de Scudéry, restant *jobelins* fervents, les autres suivant l'exemple de Mmes de Montausier et de Sablé et de Balzac (lequel ensuite se rétracta) et se déclarant *uranistes* déterminés. Une guerre s'ensuivit, non purement littéraire toujours, et les attaques malignes et injurieuses contre la personne de chacun des deux poètes s'ajoutèrent bientôt aux bons mots et aux parodies. Enfin après un long échange d'hostilités de toute sorte, une réconciliation intervint entre les deux partis. Déjà, Mlle La Roche du Maine, l'une des filles d'honneur de la reine, s'était tirée d'embarras en se prononçant « pour Tobie », qui n'était pas en cause, c.-à-d. en ne se prononçant pas. On s'en tint à cette solution. Le prince de Conti la fit sienne dans une pièce de vers où il convenait des défauts du sonnet de Job et où il le comparait à un visage dont la beauté irrégulière a quelque chose de plus piquant que la perfection absolue; et le grand Corneille lui-même ne dédaigna pas d'écrire à son tour, dans le même sens, un sonnet qui se termine par ce tercet :

L'un est sans doute mieux rêvé,
Mieux conduit et mieux achevé :
Mais je voudrais avoir fait l'autre.

Il y a d'autant moins à s'étonner de cette intervention de Corneille dans un débat pour nous si infime, que Benserade figurait au premier rang, parmi les auteurs, dans l'estime de ses contemporains. L'abbé Tallemant, son biographe, écrit avec une conviction tranquille qu' « on regardait alors comme *originaux* trois poètes du temps, savoir : Corneille, Voiture et *Benserade* ». On a vu d'ailleurs quelle était son influence à l'Académie. Mme de Sévigné, dont nous avons cité le jugement sur les *Métamorphoses en rondeaux*, les confondait cependant dans un même éloge avec les fables de La Fontaine. Il est vrai que celui-ci fut vengé avec esprit par le malicieux Chapelle :

De ces *Rondeaux* un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire.
Mais quant à moi j'en trouve fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Entre Molière et Benserade, il n'y eut que de légères escarmouches. Le premier ayant écrit dans un ballet :

Et tracez sur les herbettes
L'image de vos chansons,

Benserade proposa railleusement cette correction pour le second vers :

L'image de vos *chaussons*.

A quoi Molière répondit par un ballet-parodie dans le style de Benserade et peut-être aussi par le sonnet d'Oronte du *Misanthrope*, où des contemporains crurent reconnaître une moquerie à l'adresse du sonnet de Job. Quant à Boileau, s'il parla favorablement de Benserade dans son *Art poétique*, il se rétracta plus tard dans l'*Equivoque*. D'ailleurs, il l'avait eu comme adversaire à l'Académie. En somme, la vérité sur ce que fut Benserade se trouve à peu près toute dans cette épitaphe que lui composa le poète Sénecé :

Ce bel esprit eut trois talents divers
Qui trouveront l'avenir incrédule :
De plaisanter les grands il ne fit point scrupule,
Sans qu'ils le prissent de travers;
Il fut vieux et galant sans être ridicule,
Et s'enrichit à composer des vers.

J. Tellier.

Bibl. : Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, éd. Ch. Livet; Paris, 1858, 2 vol. in-8, t. II, p. 238 et suiv. — Charles Perrault, *Parallèle des Anciens et des Modernes*. — Sénecé, *Histoire du Théâtre-Français*. — Goujet, *Bibliothèque française*. — Niceron, *Mémoires*. — Péricaud, *Diatribe sur Benserade*; Lyon, 1866. — Godefroy, *Histoire de la littérature française*, XVIIe *siècle*; Paris, 1879, in-8.

BENSHEIM. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse, prov. de Starkenburg ; 5,966 hab. (en 1880).

BENSO (Giulio), peintre et architecte italien, né à la Pieve del Tecco en 1601, mort en 1668. Il vécut à Gênes, où l'appela de bonne heure la protection de Jean-Charles Doria. Son œuvre la plus connue est la décoration du chœur de la *Nunziata* de Gênes. Il peignit aussi la coupole donnée d'abord à Ansaldi qui mourut avant d'avoir pu se mettre à l'œuvre. On voit d'autres peintures de lui dans la chapelle de la Vierge à San-Sipirito, dans la sacristie, et dans plusieurs chapelles de Saint-Augustin, etc. En outre de ces peintures murales, on trouve quelques tableaux d'autel à Saint-Dominique, Saint-Barthélemy, Saint-Augustin et à Savone, Voltri et Spontorno. A. M.

Bibl.: R. Soprani, *Le Vite de' Pittori, Scultori ed Architetti genovesi...*; Gênes, 1674, in-4.

BENSON (George), théologien anglais et pasteur presbytérien, né à Great Salked (Cumberland) en 1699, mort à Londres en 1762. D'une famille d'église, à onze ans il lisait le Testament grec dans l'original. Après des études à l'université de Glascow, il commença vers 1721 à Londres la prédication évangélique, puis dirigea une congrégation de calvinistes à Abington (Berkshire) où il se maria. A la suite de dissentiments avec ses ouailles, il revint à Londres et resta pendant onze ans pasteur. Il publia un grand nombre d'ouvrages théologiques : *Paraphrases et notes sur les épitres de saint Paul; Histoire de l'implantation de la religion chrétienne d'après les actes et les épîtres des apôtres avec les faits remarquables des Histoires juive et romaine concernant les chrétiens pendant cette période* (1756, 3 vol. in-4), ouvrage très savant ; un vol. de *Sermons* (1747) et un grand nombre de *Traités religieux* qui furent ainsi que ses autres livres très appréciés en Allemagne et en Hollande. On publia en 1764 une œuvre posthume : *Histoire de la vie du Christ*. Les doctrines sociniennes de Benson l'ont fait tomber dans l'oubli. Hector France.

BENT (Jean van der), paysagiste et peintre d'animaux de l'école hollandaise, né vers le milieu du XVIIe siècle, mourut en 1690. Il fut élève de Wouwerman et d'Adrien van der Velde; mais ses tableaux rappellent surtout la manière de Berchem. Les musées de Rotterdam et de l'Ermitage possèdent ses meilleurs ouvrages.

BENTABOLE (Pierre), homme politique français, membre de la Convention nationale, mort le 22 avr. 1798. Aucun document imprimé ne donne la date de sa naissance. Son père, d'après la Biographie de Leipzig, était entrepreneur de vivres pendant la guerre de Sept ans. Avocat, il serait devenu, d'après toutes les notices publiées sur lui, procureur général-syndic du dép. du Bas-Rhin : et pourtant, dans l'*Almanach royal* de 1791, le titulaire de cette place s'appelle de Harenburg. Député du Bas-Rhin à la Convention nationale, il siégea à la Montagne avec les amis de Danton et fit partie du club des Cordeliers. Dans le procès

de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. Son vote de mort fut ainsi conçu : « Comme juge, je demande s'il peut y avoir deux poids et deux mesures sous le règne de la justice. Eh bien ! je prends le livre de la loi ; je trouve la mort, je prononce la mort. Comme législateur, je suis envoyé pour veiller à la sûreté générale de l'Etat. Je vois Louis souillé du sang de ses victimes ; pour la tranquillité de ma patrie, pour son bonheur, je vote la mort. » Il avait une voix tonitruante et se fit d'abord une réputation de férocité par son acharnement contre les Girondins, par ses motions ultra-révolutionnaires. Ainsi, le 8 fév. 1793, il demanda le rapport du décret contre les auteurs du 2 septembre ; et, le 11 mai suivant, il proposa de charger les sections de Paris d'établir une taxe de guerre sur les riches. Envoyé en mission à l'armée du Nord, il se lia, disent les auteurs de la Biographie Rabbe, avec une femme très distinguée qui le modéra. Dans la séance du 8 thermidor an II, il porta un des premiers coups à la puissance de Robespierre en s'opposant à l'envoi de son discours aux communes : « L'envoi du discours de Robespierre, dit-il, me paraît très dangereux ; la Convention aurait l'air, en décrétant cet envoi, d'en approuver les principes et se rendrait responsable des mouvements que pourrait occasionner l'égarement dans lequel il jetterait le peuple. » Après le 9 thermidor, il entre au comité de sûreté générale, est élu président de la Convention (1er nivôse an III). Il affecta pendant cette période une sorte de neutralité entre les partis extrêmes. Tantôt il s'indignait contre les royalistes, tantôt (15 brumaire an III) il dénonçait à la Convention Billaud-Varenne et son discours sur *le Réveil du lion :* « J'abandonne, disait-il, à des hommes plus en état que moi, le soin de vous développer la perfidie de ce discours ; je me contenterai de vous faire remarquer que, s'il faut que le peuple se réveille, c'est une preuve que la Convention ne marche pas bien et qu'elle ne remplit pas ses devoirs... » Membre du conseil des Cinq-Cents, il s'éleva avec véhémence, mais sans grande autorité, contre les excès et l'impunité de la Terreur blanche. Il mourut brusquement, laissant la réputation d'un homme très probe.

F.-A. Aulard.

BENT-AICHAH, poétesse arabe, née à Cordoue vers 960, morte en 1009. Elle était fille d'un poète célèbre lui-même dans le Khalifat de Cordoue, et qui se nommait Ahmed. La poésie lui fut une vocation et les préceptes, comme l'exemple de son père, la rendirent maîtresse de tous les secrets de la poétique arabe. Elle ne se contenta pas de la poésie et pratiqua avec un égal succès l'éloquence entendue à la manière arabe. Elle écrivait des poésies et des discours qu'on lisait dans les assemblées littéraires de Cordoue et qui excitaient souvent l'enthousiasme des auditeurs. Les femmes poètes n'ont pas été rares dans la civilisation arabe, plusieurs ont laissé après elles et eurent de leur vivant une immense réputation ; la plupart étaient des chanteuses et menaient en conséquence la vie que ces sortes de femmes mènent en Orient. Bent-Aichah n'appartient pas à cette catégorie, elle mena une conduite qui, dit-on, défia tous les mauvais propos et se fit remarquer par ses vertus autant que par ses talents.

BENTAYON-Serée. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montaner ; 359 hab.

BENTHAM (Thomas), évêque anglican, né vers 1513, mort en 1578. Après avoir terminé ses études, il resta attaché à l'université d'Oxford en qualité de professeur agrégé *(fellow)*. Sous le règne de Marie la Sanglante, il fut destitué, pour avoir refusé d'obéir aux commissaires royaux chargés de réformer l'université, au point de vue religieux. Il vécut en exil pendant quelque temps, à Zurich et à Bâle, mais revint bientôt en Angleterre. Il demeura caché à Londres, où il présidait des réunions secrètes de fidèles. Peu après l'avènement d'Elisabeth, il devint évêque de Lichfield et Coventry (1560). — Bentham était versé dans la théologie et dans les connaissances linguistiques accessoires de cette science. On lui doit *Exposition of the acts of the apostles.* Il prit part aussi à la traduction de la Bible en langue vulgaire, faite en 1568, sous la direction de Matthew Parker et connue sous le nom de *Bishop's Bible.* Les psaumes et les livres d'Ezéchiel et de Daniel furent traduits par lui.

G. Q.

BENTHAM (Jeremy), économiste et jurisconsulte anglais, né à Londres le 15 févr. 1748, mort dans cette ville le 6 juin 1832. Petit-fils et fils d'attorneys distingués, il eut la réputation d'un enfant prodige : à trois ans, il lisait, paraît-il, l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin, et, à sept ans, il comprenait *Télémaque* en français ; après de brillantes études au collège de Westminster, il entra, en 1763 à Oxford et fut reçu *bachelor of arts* à quinze ans, et *master of arts* à dix-huit : c'était, au dire du docteur Smith, le plus jeune gradué qu'eussent jamais vu les universités anglaises. Destiné par sa famille à la carrière qui avait valu à son aïeul et à son père considération et fortune, il y fit ses débuts, comme avocat, en 1772, promettant, grâce à son nom, à ses talents naturels et à ses connaissances étendues et solides, de rapides et éclatants succès. L'illusion ne fut pas longue. Déjà, à Oxford, il n'avait montré qu'un très médiocre enthousiasme pour les subtilités de son professeur de droit naturel, le célèbre jurisconsulte Blackstone : cette défiance se changea en dégoût lorsqu'il fut témoin des expédients employés dans le monde des gens de robe pour l'exploitation des plaignants, après qu'il y eut vu la chicane et l'astuce élevées à la hauteur de qualités indispensables et la mauvaise foi érigée en vertu prédominante. Il fit entendre à ses clients un langage auquel ils ne devaient pas être habitués, et après sa deuxième ou troisième cause il quitta le barreau, frappé à la fois par l'incertitude des lois, l'inconstance de la jurisprudence et les abus de la procédure. C'est alors qu'il résolut de se consacrer à la recherche et à la réforme des vices dont il n'avait pas voulu faire son profit. La lecture de l'*Esprit* d'Helvétius lui avait révélé de bonne heure les principes de l'utilitarisme, doctrine qui devait servir plus tard de base à tout son *Système de morale.* Il voulut en faire l'application à la réforme complète des lois. La législation devant être déduite de la morale ne doit, comme celle-ci, envisager nos actions que par leurs conséquences relatives à l'intérêt général : à cette condition seule, elle sera scientifique. Partant de cette idée, et sans s'arrêter à considérer les difficultés de la tâche à laquelle il venait de se vouer, malgré les reproches de son père et un état de gêne voisin de la misère, il commença immédiatement l'étude approfondie des principales législations et administrations judiciaires, s'attachant à établir leurs rapports avec l'état social et les besoins des divers justiciables, et accumulant les matériaux destinés à la confection d'un nouveau code. Entre temps il apprit, pour faciliter ses recherches, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le russe et le chinois.

Son premier ouvrage, paru en 1776 sans nom d'auteur : *A fragment on government*, fit grand bruit. C'était une sorte de pamphlet dirigé contre Blackstone dont il critiquait les tendances absolutistes et théocratiques : rejetant la fiction du contrat originel, il trouvait le gouvernement suffisamment justifié par son utilité. Cet écrit fut tour à tour attribué par l'opinion intriguée à lord Mansfield, à lord Camden, à Dunning, à Burke. Mais quand on apprit que c'était l'œuvre d'un jeune homme qui avait échoué au barreau, on ne s'en occupa plus ; on se contenta d'attribuer pendant un certain temps à son auteur tout ce qui se publiait de pamphlets anonymes et un peu violents. Ce premier début eut néanmoins un heureux résultat : le premier ministre, lord Shelburne, amené chez Bentham par le désir de faire sa connaissance, le prit en amitié et devint par la suite son grand protecteur. Vers la même époque, il fit quelques voyages à Paris, et en 1785, il se rendit par l'Italie et Constantinople en Russie, pour y voir son jeune frère, colonel au service du prince Potemkin ; il ne revint

en Angleterre qu'en 1788, après avoir visité la Pologne, l'Allemagne et la Hollande. Pendant son séjour d'un an à Krikov, il avait achevé sa *Defense of usury*, livre qui obtint un grand succès, et où il démontre l'inutilité des restrictions apportées par le législateur à la liberté du prêt. Sir Baring déclare les arguments de l'auteur irréfutables, et Blanqui s'étonne que les lois sur l'usure aient survécu à ce coup.

1789 arriva : Bentham, qui s'était lié dans ses voyages en France avec d'Alembert, Morellet et Brissot, suivit avec un sympathique intérêt les phases de la Révolution française et mit à son service ses lumières et sa laborieuse activité. Quatre lettres parues dans le *Courrier de Provence*, journal fondé par Mirabeau, furent suivies d'un *Essay on political tactics* et d'un *Draught of a code for the organisation of the judicial establishment in France*. Pour les assemblées politiques, Bentham voulait deux Chambres dans les temps paisibles et une seule dans les moments de grande crise, un président permanent et élu, la publicité, le vote à découvert, l'assiduité obligatoire, l'initiative pour tous les membres, la division des projets de loi en autant de propositions que d'articles, et l'abandon de tout ordre fixe de priorité pour la parole ; pour les tribunaux il demandait la compétence universelle sauf quelques cas d'exception, un seul juge avec pouvoir de délégation, l'accusation et la défense publiques, l'abolition du monopole des avoués et des avocats, l'amovibilité de la magistrature, la justice rendue au seul nom de la justice et sans l'intervention du roi ou d'une autorité quelconque, enfin une codification générale et méthodique. Le premier de ces écrits, destiné aux états généraux, ne fut terminé qu'après leur réunion ; quant au second qu'il avait fait présenter à l'Assemblée constituante par Mirabeau, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt en demanda la traduction : mais Sieyès s'y opposa. Son projet de réforme du régime pénitentiaire basé sur cette idée, empruntée à son *Système*, que les malfaiteurs sont de mauvais calculateurs auxquels il faut enseigner les vraies règles de l'arithmétique morale, fut mieux accueilli : adopté par la Commune de Paris, il aurait été mis à exécution sans l'insurrection de 1792 ; il fut appliqué plus tard à diverses maisons de correction en Europe et aux Etats-Unis et donna de bons résultats. En reconnaissance de ses services l'Assemblée législative, sur la motion de Brissot, décerna à Bentham, le 23 août 1792, le titre de citoyen français. L'année suivante il écrivit pour la Convention un nouveau pamphlet : *Emancipate your colonies*, qui ne parut qu'après la chute de cette assemblée. Ses conseils ne furent d'ailleurs pas plus écoutés chez nous qu'en Angleterre. En même temps qu'il travaillait pour la France, il ne négligeait pas son pays : c'était pour lui, tout d'abord, qu'il s'était occupé de la réforme pénitentiaire et avait fait paraître en 1789 : *View of the hard labour bill*.

En 1794, soutenu par Pitt, Dundas, Rose et les principaux hommes d'Etat anglais, il eut la satisfaction de voir adopter par le Parlement un contrat aux termes duquel le gouvernement mettant à exécution le plan conçu en Russie et tracé dans son *Panopticon*, supprimait du même coup la transportation. Son père venait de mourir en lui laissant une fortune assez considérable dont il se servit pour faire face aux achats de terrain et aux dépenses préparatoires. Mais Georges III refusa sa sanction, froissé, dit-on, par une polémique que Bentham avait soutenue dans le *Public advertiser* sous le pseudonyme d'*Anti-Machiavel*, et dans laquelle il s'efforçait de démontrer l'absurdité d'une rupture avec la Russie. Après dix-sept années de pourparlers, le Parlement annula le contrat, et, en 1814, dédommagea l'auteur du projet par une indemnité de 23,000 livres sterling.

Il n'a été question jusqu'ici que des ouvrages écrits en anglais ; or les plus importants, ceux qui ont exercé le plus d'influence sur la législation contemporaine, ont paru en français. Quelques tentatives de rédaction dans notre langue avaient peu réussi à Bentham ; il se lia heureusement vers 1791 avec un ministre génevois, Etienne Dumont, l'un des éditeurs du *Courrier de Provence*, qui, devenu plus tard bibliothécaire du marquis de Lansdowne (lord Shelburne), lui demanda de lui confier ses nombreuses notes manuscrites et le soin de leur publication. Il en tira la substance de six ouvrages considérables qu'il mit en ordre et fit imprimer. Le travail de Dumont ne fut donc pas, comme on pourrait le supposer, une traduction, mais tantôt un abrégé, tantôt un commentaire, et les ouvrages dont il a dirigé la publication ont eu leur première édition en français : deux n'ont même jamais été traduits en anglais, de sorte que Bentham a été pendant longtemps plus populaire sur le continent et en Amérique que dans sa propre patrie. Les plus remarquables sont le *Traité de législation civile et pénale* et la *Théorie des peines et des récompenses*. Le *Traité de législation* comprend trois volumes. Le premier commence par l'exposition des principes généraux de législation, et en particulier du principe de l'utilité. « Le bonheur public doit être l'objet du législateur : l'utilité générale doit être le principe du raisonnement en législation... Toute loi est un mal, car toute loi est une infraction à la liberté... Le gouvernement a donc deux choses à observer : le mal du délit et le mal de la loi... » ; il se termine par les principes du droit civil. Le second donne les principes du code pénal, toujours d'après la même doctrine. Le dernier renferme le *Panoptique* ou maison d'inspection centrale, un écrit sur la promulgation des raisons des lois, un mémoire sur l'influence des temps et des lieux en matière de législation, et une vue générale d'un cours complet de législation. La *Théorie des peines et des récompenses*, ainsi qu'un autre ouvrage remarquable traduit en français, *la Déontologie*, sont consacrés à l'exposition et au développement de son *Système de morale* (V. ci-dessous). Pour terminer l'examen des publications de Bentham, nous signalerons encore la *Chrestomathia*, parue en 1817. La première partie est relative à l'exposition d'un plan d'enseignement et d'études où il donne la première place à la vulgarisation des sciences, reléguant au second rang le latin et le grec ; la deuxième à un essai de nomenclature ou classification générale des connaissances humaines, et à l'examen critique de la classification de Bacon.

L'œuvre de Bentham a donné lieu à de sévères critiques. On lui a reproché d'avoir poussé dans ses derniers retranchements le principe de l'utilité, déjà connu avant lui, et de s'être laissé conduire à des sophismes dangereux. Ainsi, d'après ses adversaires, sa logique serait la cause même de ses erreurs : il a voulu soumettre à la rigueur du calcul les caprices de la nature humaine sans rien accorder à ses inconséquences, et il est arrivé à une morale dont le caractère saillant est l'égoïsme. Les benthamistes soutiennent au contraire que son principe, tel qu'il l'a exposé, en tenant compte à la fois de l'intérêt général et de l'intérêt personnel, est inattaquable et permet les plus heureuses applications ; ses doctrines économiques et politiques, dégagées des nébulosités chères aux philosophes, ont le mérite d'être lucides et pratiques, et il a montré la seule route du progrès pour les sciences morales. Quelque opinion que l'on admette, il est hors de doute qu'il a jeté la lumière sur de nombreuses questions économiques et exercé une influence heureuse sur la législation du XIX[e] siècle. A ce point de vue, non seulement ses compatriotes, mais l'univers presque entier lui sont redevables. Bien qu'il fût le chef du parti radical, le roi de Bavière et le comte de Torreno n'hésitèrent pas à lui demander des projets de code, et le nôtre se rapproche de ses classifications et en reproduit les divisions. Reconnu par ses adversaires eux-mêmes comme le théoricien le plus perspicace et le jurisconsulte le plus érudit, il était entouré de l'estime et de l'admiration générales. Adam Smith, J.-B. Say, Auguste Comte étaient ses amis.

En 1802, l'Académie des sciences morales et politiques l'admit à siéger parmi ses membres, et lors de son dernier voyage à Paris, en 1825, tous les avocats de la Cour de cassation se levèrent à son approche et le tribunal lui offrit une place d'honneur. Comme écrivain, il laisse beaucoup à désirer ; si l'on en excepte la *Defense of usury*, et l'*Introduction to the principles of morals and legislation*, qui ont été écrits à une époque où la profondeur de ses pensées n'en avait pas encore obscurci la forme, et qui sont des modèles de vivacité littéraire et de fine ironie, ses ouvrages sont en général d'une lecture pénible. Son style aride et minutieux contraste avec l'originalité et la fécondité de son esprit. Sa phrase, où il veut tout expliquer, tout préciser, abonde en exceptions, en restrictions, en nuances, et est hérissée de néologismes. Aussi Dumont, malgré ses efforts, n'a-t-il pu toujours débarrasser ses méthodes de cette sécheresse d'exposition qui en rend parfois l'étude difficile. Il trouvait d'ailleurs fastidieux de s'astreindre à rédiger ses idées et laissait ce soin à ses secrétaires et à ses disciples, parmi lesquels il faut mentionner Stuart Mill et O'Connell.

Au moral, tous ses contemporains sont d'accord pour en faire le plus parfait éloge. Le citoyen de l'univers, comme on se plaisait à l'appeler, était simple, de commerce agréable, de mœurs sévères et d'un désintéressement parfait : c'est ainsi que s'étant offert à l'empereur Alexandre pour réformer la législation russe, il refusa les présents que lui envoya ce souverain. Voulant être utile, même après sa mort, il exigea que son corps fût disséqué, et le Dr Southwood-Smith, après un éloge du philosophe, accomplit ce vœu, si contraire aux mœurs du temps. David d'Angers a reproduit par le marbre les traits simples et nobles de Bentham, qui présentaient, avec ceux de Benjamin Franklin, une grande ressemblance.

Voici la liste de ses principaux ouvrages : *A fragment on government* (Londres, 1776, in-8) ; *A view of the Hard Labour bill* (Londres, 1778, in-8) ; *Defense of usury* (Londres, 1787, in-8), trad. en français (Paris, 1827) ; *Introduction to the principles of morals and legislation* (Londres, 1789, in-4 ; 2e édit., Londres, 1823, 2 vol. in-8) ; *Essay on political tactics* (Londres, 1791, in-4) ; *Panopticon, or the inspection-house* (Londres, 1791, 2 vol. in-12) ; *Draught of a code for the organisation of the judicial establissement in France* (Londres, 1791, in-8) ; *Emancipate your colonies* (Londres, 1793, in-8) ; *Supply without burthen* (Londres, 1795) ; *Tracts on poor laws* (Londres, 1797, in-8), trad. en français par Duquesnoy (Paris, 1802, in-8) ; *Traité de législation civile et pénale* (Paris et Genève, 1802, 3 vol. in-8 ; 2e éd., Paris, 1820, 3 vol. in-8) ; *Letters to lord Pelham on the systemes of penal colonisation of Botany-Bay* (Londres, 1802, in-8) ; *Plea for the constitution* (Londres, 1803, in-8) ; *Scotch reform, compared with english non-reform* (Londres, 1806, in-8) ; *Elements of the art of packing, as applied to special juries* (Londres, 1810, in-8) ; *Théorie des peines et des récompenses*, suivie des *Encouragements à l'industrie et au commerce (Manual of political economy)* (Paris et Genève, 1812, 2 vol. in-8 ; 2e édit., Paris, 1826, 2 vol. in-8), trad. en anglais et en espagnol ; *Tactique des assemblées législatives*, suivie d'un *Traité des sophismes politiques* (Genève, 1816, 2 vol. in-8 ; 2e édit., Paris, 1822, 2 vol. in-8), trad en espagnol, en allemand et en russe ; *Plan of parlamenitary reform* (Londres, 1817, in-8) ; *Chrestomathia* (Londres, 1817, 2 vol. in-8, avec tables) ; *Defense of economy, published in the pamphlet XVI* (Londres, 1817) ; *Table of springs of action* (Londres, 1817) ; *Papers relative to codification and public instruction* (Londres, 1817, in-8) ; *Traité des preuves judiciaires* (Paris, 1823, 2 vol. in-8 ; 3e édit., Paris, 1826, 2 vol. in-8), trad. en espagnol ; *The book of fallacies* (Londres, 1824, in-8) ; *Rationale of judiciale evidence* (Londres, 1827, 5 vol.) ; *De l'organisation judiciaire et de la codification* (Paris, 1828, in-8) ; *Déontologie ou Science de la morale*, publiée par Bowring et trad. en français par B. Laroche (Paris, 1833, 2 vol. in-8). — On a publié plusieurs éditions générales de ses œuvres. La meilleure est celle de Bowring à qui il avait légué ses manuscrits et notes ; on y trouve les mémoires et la correspondance (Edimbourg, 1838-1843, 11 vol. in-8). Celle de l'éditeur Hauman : *Œuvres de Jéremie Bentham* (Bruxelles, 1840, 3 vol. in-8) est très incomplète et ne comprend que les ouvrages extraits par Dumont. Ses manuscrits, dont beaucoup sont inédits, se trouvent à la bibliothèque d'*University college* où ils remplissent quatre-vingts caisses.

Léon Sagnet.

Système de morale de Bentham. — C'est dans un livre de Priestley que Bentham trouva la maxime sur laquelle il devait faire reposer tout son système : *Le plus grand bonheur du plus grand nombre*. « A cette vue, dit-il, je m'écriai transporté de joie, comme Archimède lorsqu'il découvrit le principe fondamental de l'hydrostatique : Je l'ai trouvé, Ευρηκα ! » Pour arriver à procurer le plus grand bonheur du plus grand nombre ou, comme dit Bentham, à *maximiser* le bonheur, il faut d'abord remarquer que tout bonheur est constitué par deux conditions, l'une négative, l'absence de peine, l'autre positive, la présence du plaisir. Le plus de plaisir possible et le moins de douleur possible, voilà donc ce qu'il s'agit de procurer à l'humanité. Pour établir avec plus de force la vérité de sa maxime, Bentham critique les maximes opposées. Toutes les morales contraires sont des morales d'autorité, qui ne sont fondées sur aucun principe solide. Aussi Bentham les ramène-t-il à l'*Ipsédixitisme* (*Ipse dixit* : le maître, l'autorité l'a dit). Les deux principales doctrines contenues dans l'Ipsédixitisme sont : l'*ascétisme* et la *sympathie*. D'après Bentham, l'ascétisme consiste à considérer comme bonne toute action qui produit de la douleur, et comme mauvaise toute action qui amène du plaisir. On conçoit qu'il doive s'acharner à renverser une morale pareille, diamétralement opposée à celle qu'il prétend fonder. A la doctrine de la *sympathie*, il rattache toutes les doctrines qui admettent soit la *conscience*, soit le *sens moral*, soit un *droit naturel*, soit une *obligation morale*. Bentham soutient que toute morale qui, en dernière analyse, ne se ramène pas à sa formule, est purement arbitraire, opposée à la nature, antiscientifique et par conséquent antijuridique. Il ne veut pas qu'on lui parle de la vertu. « La vertu, dit-il, est le chef d'une famille nombreuse dont les vertus sont les membres. Elle représente à l'imagination une mère que suit une nombreuse postérité... C'est un être de raison, une entité fictive, née de l'imperfection du langage. »

Au contraire, la vertu vraie, selon Bentham, « c'est ce qui maximise les plaisirs et minimise les peines, c'est ce qui contribue le plus au bonheur... La vertu est comme un économe prudent, qui rentre dans ses avances et accumule les intérêts. » Ainsi le principe de Bentham est le principe de l'utilité, sa morale est une morale *utilitaire*. Aussi proscrit-il tout service qui ne doit rien rapporter à celui qui le fait, sa morale est *égoïste*. Mais, par des observations bien conduites, il montre qu'il ne peut y avoir de bonheur individuel sans bonheur social, aussi donnera-t-il des règles qui canaliseront et limiteront l'égoïsme étroit et aveugle qui tournerait contre lui-même. Bentham conseille donc la bienfaisance intelligente et éclairée, l'amitié qui nous concilie la faveur des autres hommes et contribue à notre bonheur, en un mot tout ce qui peut augmenter nos plaisirs et diminuer nos peines. Et le principe de la morale nous permet précisément de savoir exactement quelles sont les actions qu'il faut faire et celles qu'il faut éviter. Nous n'avons pour cela qu'à procéder à l'évaluation arithmétique des plaisirs. L'arithmétique des plaisirs, telle est la science nouvelle que Bentham veut substituer aux anciennes morales issues de l'arbitraire et de l'autorité. « Avant Bentham, dit Dumont de Genève, il y avait

comme une variété de poids et de mesures en morale. Les actions humaines n'avaient point de tarif authentique et certain. »

On évalue une action d'après les plaisirs qu'elle doit procurer et qui en sont la conséquence. Le plaisir immédiat qui résulte de l'action a quatre qualités : 1° son intensité ; 2° sa durée ; 3° sa certitude ; 4° sa proximité. S'il produit d'autres plaisirs, il sera *fécond*, et s'il produit des peines, il sera *impur ;* il peut enfin avoir des conséquences bonnes ou mauvaises pour les autres hommes, il est *étendu*. « En somme, dit M. Guyau, tous les plaisirs ont sept propriétés. Voulez-vous apprécier la bonté d'une action par comparaison avec une autre, rien n'est plus facile. Vous êtes enclin, par exemple, à l'ivrognerie : Bentham ne s'attachera pas à vous montrer dans l'ivrognerie une action honteuse, dégradante, mauvaise en elle-même, nullement ; mais il s'engage à vous montrer mathématiquement qu'elle vous sera nuisible. Sans doute, sous le rapport de l'intensité, de la proximité, de la certitude, elle ne laisse rien à désirer, quoique sur ce point une foule d'autres plaisirs puissent rivaliser avec elle. La durée est courte ; il y a là un premier inconvénient. Pourtant, à ces quatre premiers points de vue, l'ivrognerie est avantageuse : c'est ce que Bentham appelle, dans le budget moral, la colonne des profits ; mais voyons la colonne des pertes. En premier lieu, fécondité nulle. Quant à l'impureté, elle est extrême. En effet, faisons entrer en ligne de compte : 1° les indispositions et autres effets préjudiciables à la santé ; 2° les peines contingentes à venir, résultat probable des maladies et de l'affaiblissement de la constitution ; 3° la perte de temps et d'argent proportionnée à la valeur de ces deux choses ; 4° la peine produite dans l'esprit de ceux qui nous sont chers, tels que, par exemple, une mère, une épouse, un enfant ; 5° la défaveur attachée au vice de l'ivrognerie, le discrédit notoire qui en résulte aux yeux d'autrui ; 6° le risque d'un châtiment légal et la honte qui l'accompagne, comme par exemple, les lois punissant la manifestation publique de la folie temporaire produite par l'ivresse ; 7° le risque des châtiments attachés aux crimes qu'un homme ivre peut commettre ; 8° le tourment produit par la crainte des peines d'une vie future (*Déontologie*, t. I, p. 190, trad-franç.). Il est évident, conclut Bentham, que mathématiquement l'ivrognerie est une action mauvaise ; la colonne des pertes probables l'emporte de beaucoup sur celle des profits assurés. L'ivrognerie, au point de vue commercial, serait une spéculation mauvaise ; on « achèterait trop cher » le plaisir qu'elle procure. » Ainsi en toutes choses, le bien, c'est la recette, le mal, la dépense. *La morale devient une affaire d'arithmétique*. Tels sont les principes sur lesquels Bentham voulait fonder une morale scientifique. A-t-il réussi autant qu'il l'a cru? Nous renvoyons le lecteur à l'article UTILITARISME, au *Cours de droit naturel* de *Jouffroy*, et surtout au livre très bien fait de M. Guyau : *la Morale anglaise contemporaine* (Paris, 1879, in-8, pp. 1-64, 203-229). Bentham a principalement exposé ses idées morales dans la *Déontologie* et dans la *Théorie des peines et des récompenses*. G. FONSEGRIVE.

BIBL. : HAZZLITT, *Jérémie Bentham*, dans la *Revue Britannique*, nov. 1826, t. IX, p. 39. — JOUFFROY, *Cours de droit naturel;* Paris, 1865, in-18, t. II, leç. XIV. — MARION, *Etude sur James Mill*, dans la *Revue Philosophique*, déc. 1883. — RAFFALOVICH, *Bentham*, dans la *Petite bibliothèque économique* ; Paris, 1887, in-32.

BENTHAM (George), botaniste anglais, né à Stoke, près Portsmouth, le 22 sept. 1800, mort à Londres le 10 sep. 1884, reçut sa première éducation à Pétersbourg ; de 1814 à 1826, il habita les environs de Montpellier, où il s'occupa avec prédilection de l'étude de la botanique et en particulier de la flore des Pyrénées. Il termina ensuite à Londres l'étude du droit et en 1832 accepta un office de juge, qu'il quitta en 1833 pour se consacrer exclusivement à la botanique. Il fit plusieurs grands voyages sur le continent, mais revint toujours de préférence aux Pyrénées, qui l'avaient captivé dès sa jeunesse. Depuis 1830, il est secrétaire de la Société d'horticulture de Londres. Peu d'années après il fut appelé à présider la Société linnéenne à la prospérité de laquelle il a beaucoup contribué. — Son premier ouvrage a pour titre : *Catalogue des plantes indigènes des Pyrénées et du Bas-Languedoc avec des notes et observations sur les espèces nouvelles ou peu connues*, etc. (Paris, 1826, in-8) ; ses publications les plus importantes sont : *Labiatarum genera et species or a description of the genera and species of plants of the order Labiatæ* (Londres, 1832-1836, in-8 ; c'est son ouvrage capital) ; *Report (I a. II) on some of the more remarkable hardy ornamental plants raised in the Horticultural Society's Garden*, etc. (Londres, 1834, in-4) ; *Scrofularineæ indicæ* (Londres, 1835) ; *Plantæ Hartwegianæ* (Londres, 1839-1857) ; *Commentationes de Leguminosarum generibus* (Vienne, 1837, gr. in-4) ; *The Botany of the voyage of H. Ch. S. Sulphur, under the comm. of Capt. Sir Edw. Belcher, during the years 1836-1842*, etc. (Londres, 1844, in-4) ; *Handbok of the British Flora* (Londres, 1858, in-8 ; 2e édit., 1865, in-8) ; *Flora Hongkongensis ; a description of the flowering plants and ferns of the island of Hongkong* (Londres, 1861) ; avec F. von Müller : *Flora australiensis* (Londres, 1863, 7 vol.) ; *Outlines of elementary botany, as introductory to local Floras* (Londres, 1861, in-8) ; pour la *Flora brasiliensis* de Martius les *Papilionaceæ* et *Mimosaceæ*, pour le *Prodromc* de Decandolle les familles des *Polemoniaceæ*, *Scrophulariaceæ* des *Labiatæ* et des *Stockhousiaceæ ;* enfin, avec Hooker : *Genera plantarum ad exemplaria imprimis in herbariis Keuensibus servata definita* (Londres, 1862 et années suivantes ; cet ouvrage, qui est loin d'être terminé, doit donner la détermination critique de tous les genres du règne végétal ; c'est une tentative certainement remarquable de classification des plantes). Dr L. HN.

BENTHAMIA (Bot.). Lindley (*Bot. Reg.*, tab. 1579) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Cornacées, dont l'unique espèce (*B. fragifera* Lindl.) est un arbuste de 3 à 4 m., à feuilles ovales-oblongues, blanchâtres en dessous, assez semblables à celles du *Cornus mas* L. (V. CORNOUILLER). Ses fleurs, petites, d'un blanc-aunâtre ou verdâtre, sont réunies en tête et entourées de quatre grandes bractées blanches ou violacées, formant un involucre pétaloïde. Ses fruits sont des drupes confluentes en une masse charnue, ressemblant à une grosse fraise, à surface aréolée-tuberculeuse. Le *Benthamia fragifera* Lindl. (*Cornus capitata* Wallich) est originaire du Népaul. On le cultive fréquemment en pleine terre en Angleterre et dans l'O. de la France. Sous le climat de Paris, il ne végète bien que dans les orangeries. Ed. LEF.

BENTHAMIDIA (Bot.). Genre de plantes de la famille des Cornacées, proposé par Spach (*Suites à Buffon*, VIII, p. 106) pour le *Cornus florida* de Linné (V. CORNOUILLER.)

BENTHAMISME. Le système de Jérémie Bentham, et plus particulièrement sa doctrine morale, d'où par extension, toute doctrine qui donne pour fondement au bien moral l'intérêt général.

BENTHEIM. Bourg d'Allemagne (Prusse). Prov. d'Osnabrück, au pied des collines du même nom ; 2,285 hab. (en 1880). Eaux sulfureuses ; vastes tourbières. C'était le ch.-l. du comté de Bentheim (925 kil. q.). Les *comtes de Bentheim* remontaient à Thierry VI de Hollande (mort en 1157). La première maison s'éteignit en 1421. Le comté passa à des collatéraux qui y joignirent Steinfurt et Tecklenburg. Ces domaines se partagèrent entre trois branches distinctes ; aujourd'hui encore subsistent les branches de Bentheim proprement dite et de Bentheim-Tecklenburg.

BIBL. : MÖLLER, *Geschichte der vormaligen Grafschaft Bentheim ;* Lingen, 1879.

BENTHEIM (Wilhelm, prince de), général autrichien,

né à Steinfurt en 1782, mort à Villafranca en 1839. Il appartenait à la famille allemande des Bentheim (V. l'art. précédent). Il entra, en 1799, au service de l'Autriche et fut nommé colonel sur le champ de bataille d'Aspern en 1809. Il se distingua à Wagram, à Dresde et à Kulm (1813). Devenu général, il organisa une légion destinée à opérer dans le sud de la France. Après le traité de Paris, il fut chargé de s'occuper des intérêts des princes allemands médiatisés. Devenu feld-maréchal-lieutenant, il fut envoyé en Italie, où il réprima l'insurrection de 1831 dans les Etats pontificaux. Il commandait le 2e corps autrichien lorsqu'il mourut. L. L.

BEN-THIOUS. Oasis du Zab-Guebli, à l'O. de Biskra (dép. de Constantine, Algérie) formait avec Ourlal et M'lili les trois villes de Ben-Thious, décrites par El-Bekri au XIe siècle ; ruines romaines qui semblent être celles d'un castrum.

BENTHODOLIUM. Genre de Mollusques-Prosobranches, établi par Verril en 1884 et comprenant des animaux marins à tête large, pourvus de tentacules aigus et d'un siphon peu étendu ; pied obtus en arrière, sillonné vers le bord antérieur ; branchies très inégales. Coquille non perforée, de forme ovale ou ovale-globuleuse, sillonnée transversalement, à dernier tour largement développé ; à ouverture ovale un peu canaliculée en avant, bord externe simple, non sillonné intérieurement ; columelle arquée, excavée, tordue et légèrement tronquée à la base. Une callosité columellaire mince réunit les bords. L'opercule de forme ovale, paucispiré, possède un nucleus excentrique. Les espèces de ce petit genre vivent à de très grandes profondeurs (environ 4,000 m.). Elles ont été observées sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et dans les mers de l'Afrique centrale et des Açores. J. Mabille.

BENTINCK. Grande famille anglaise dont les chefs ont porté le nom de Cavendish, et le titre de ducs de Portland. Les personnages connus sous ce nom sont d'ailleurs nombreux dans l'histoire d'Angleterre. Nous ne citerons que les principaux :

Sir *Henry-John-William* Bentinck, né en 1796, mort en 1878, général anglais, était le plus jeune fils de John-Charles. Il se distingua à la tête du régiment des gardes Coldstream aux batailles de Balaclava et Inkermann, où il fut blessé.

John-Albert Bentinck, né en 1737, mort en 1775, marin anglais, comte de l'empire germanique, prit une part active comme chef de croisière à la guerre de Sept ans. C'était, pour l'époque, un bon ingénieur naval et un excellent manœuvrier.

William Bentinck, premier comte de Portland, né vers 1649, mort en 1709, était d'origine hollandaise et chambellan de Guillaume III, qu'il soigna avec une sollicitude touchante pendant une attaque violente de petite vérole. Confident de ce prince il fut chargé de plusieurs missions secrètes en Angleterre et à Berlin près du jeune électeur Frédéric III, plus tard premier roi de Prusse. Ses services furent récompensés par les titres de noblesse anglaise que lui octroya Guillaume après son avènement. Devenu baron de Cirenster et comte de Portland, il aida surtout Guillaume III comme diplomate beaucoup plus que comme soldat. Sa situation était d'ailleurs assez délicate ; car les Hollandais le renièrent à cause de ses nouveaux titres anglais ; les Anglais s'obstinèrent jusqu'à la fin à le traiter en étranger. Il lutta contre les whigs aussi bien que contre les jacobites. L'histoire de ses démêlés avec ses ennemis politiques en Angleterre est celle même du Parlement anglais. Il découvrit en janv. 1696 un complot pour assassiner Guillaume. Son rôle dans la campagne de Flandres a été notoirement moins brillant. Il se distingua ensuite dans la discussion des articles de la paix de Ryswick, avec Boufflers. Il fut envoyé comme ambassadeur en France en janv. 1698. Saint-Simon prétend qu'il fut reçu « comme une espèce de divinité ». Mais le diplomate anglais ne tarda pas à se plaindre des procédés de la cour de France qu'il semble avoir indisposée par ses relations étroites avec la seconde duchesse d'Orléans. Il négocia pourtant les traités de partage de la monarchie espagnole (La Haye, 4 sept. 1698). Il affligea les dernières années de Guillaume par sa jalousie contre le comte d'Albemarle, Keppel ; une forte opposition se déclara contre lui et il fut mis formellement en accusation par la Chambre des communes après les élections de 1707. Ce procès politique ne fut pas poussé jusqu'au bout. La mort de Guillaume III interrompit sa carrière politique. Son caractère a été fort discuté par les historiens. Très impopulaire de son vivant, il a rencontré d'ardents panégyristes. Macaulay paraît avoir été le plus impartial de ses juges.

Lord *William* Cavendish Bentinck, second fils de William Henry, troisième duc, né le 14 sept. 1774, mort en 1839, fut gouverneur général de l'Inde de 1827 à 1835. Il fut rappelé à la suite de la mutinerie de Vellore où tous les cipayes massacrèrent treize officiers européens. Macaulay avait été un de ses principaux collaborateurs.

Lord *William-George-Frederic* Cavendish Bentinck, né en 1802, le 27 févr. à Welbeck Abbey, mort le 21 sept. 1848. Débuta dans la vie politique comme secrétaire de Canning, son oncle, mais il était surtout estimé comme sportsman accompli. En 1826 il entra au parlement comme député de King's Lynn et se fit la réputation du plus ardent turfiste qui ait été à la Chambre des communes. Il avait le coup d'œil sûr et de la hardiesse. L'histoire de ses succès comme homme de cheval a moins d'intérêt pour nous que pour les Anglais. Comme homme politique il s'est fait un nom dans les débats parlementaires parmi les protectionnistes. Il défendait leurs principes avec une grande verdeur d'expressions. Si bien qu'il fut obligé de prendre la direction du parti. Ses discours cependant paraissaient meilleurs à la lecture qu'à l'audition. Il lutta sans trop d'infériorité contre des hommes comme Robert Peel et lord John Russell, et Disraeli rendit plus d'une fois hommage à sa vigueur comme dialecticien. Il mourut subitement d'une maladie de cœur.

William-Henry Cavendish Bentinck, troisième duc de Portland, né en 1738, mort le 30 nov. 1807. Succéda à son père William en 1762 et soutint le parti whig avec une grande énergie. En 1782 il fut envoyé en Irlande comme lord lieutenant et prit la direction du parti des whigs avancés ; mais il laissait la direction effective nominale à ses lieutenants Fox et Burke. De 1794 à 1801 il fut ministre de l'intérieur (home secretary) et se montra très actif, mais tolérant et expérimenté et libéral. Il traita les affaires d'Irlande particulièrement avec un esprit très large Aussi devint-il premier ministre avec Addington comme principal inspirateur. Il céda la place à William Pitt, en 1803 et reprit le pouvoir de 1807 à sa mort. Mais il était usé et laissa la principale tâche à Castlereagh et à Canning. Ceux-ci se disputèrent au point qu'un duel devint inévitable, et qu'après s'être battus à Winbledon les deux rivaux donnèrent leur démission. Le scandale fut tel que le duc se retira à son tour en octobre. Il ne survécut que quelques semaines à ces déboires.

Homme privé d'une correction parfaite, il était très médiocre orateur et pendant plusieurs années de sa vie montra une faculté de travail extraordinaire.

William-John Cavendish Bentinck-Scott, cinquième duc de Portland, né en 1800, mort en 1879. C'était un personnage singulier, membre du parti tory, mais dont le plus grand mérite fut d'avoir organisé les plus belles serres d'Angleterre. Il laissa son titre à son cousin, lord *William John-Arthur-Charles-James* Cavendish Bentinck, le chef actuel de la famille. L. Bougier.

Bibl. : A.-W. Ward, *Bentinck, Dictionary of National biography*, t. IV. — Macaulay, *History of England*. — Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, t. IV. — Benjamin Disraeli, *Lord George Bentinck*, dans *Political Biography*. — *Times* (article nécrologique), 23 et 25 sept. 1888. — Lord Albemarle, *Memorials of the marquis of Rockingham*. — Stanhope. *Life of Pitt*; Londres, 1861, in-8. — Comte de Malmesbury, *Diary and Journal*; Londres, 1843.

BENTIVEGNA (baron), patriote sicilien, mort le 20 déc. 1856. Grand propriétaire et ancien officier, il prit les armes dans les environs de Cefalù le 22 nov. 1856 et souleva les populations de quelques bourgades du nord de la Sicile ; mais, après plusieurs engagements avec les troupes napolitaines, il tomba en leur pouvoir près de Palerme et fut fusillé.

BENTIVOGLIO. Illustre famille italienne qui tirait son nom du château de Bentivoglio près Bologne. Elle prétendait descendre d'Enzio, fils de Frédéric II, mort à Bologne après vingt-deux ans de captivité. Il est plus probable comme l'indiquent les vieilles chroniques bolonaises, que ses ancêtres avaient été attachés à la corporation des bouchers de cette ville. — *Giovanni* Bentivoglio, devenu chef du parti populaire ou *parti de l'échiquier*, usurpa la seigneurie de Bologne sur Manne Gozzadini. Mais il fut renversé l'année suivante (juin 1402), par les troupes de Galéas Visconti à la suite de sa défaite à Casalecchio, et tué par le peuple révolté. — *Antonio* Bentivoglio, son fils, ne put rentrer à Bologne qu'en 1435 et le pape Eugène IV, qui le trouvait trop populaire, le fit tuer la même année. — *Annibale I* Bentivoglio, fils d'Antonio, s'empara de Bologne avec l'appui de Niccolo Piccinino, se brouilla bientôt avec son protecteur, qui l'emprisonna, puis il revint au pouvoir jusqu'en 1445. A ce moment, il fut massacré dans une émeute suscitée par le duc de Milan. — *Giovanni II*, fils d'Annibale Ier, mort en 1508, déjoua tous les pièges de César Borgia pour s'emparer de Bologne, mais se retira devant Jules II et les Français qui s'étaient emparés de la ville (1506). Il protégea efficacement les arts et les lettres. — *Annibale II* Bentivoglio, rétabli en 1511 par les Français, ne jouit qu'un an de la souveraineté de Bologne. — *Ercole* Bentivoglio, né en 1512, grandit hors de Bologne à la cour d'Alphonse Ier, duc de Ferrare. Il excellait dans la musique et dans la poésie; il a laissé plusieurs livres de sonnets, de stances, de satires et deux comédies qui ne sont pas sans mérite. — *Hippolyte* Bentivoglio, marquis de MAGLIANO, né à Ferrare d'une branche collatérale de la grande famille, mort à Ferrare le 1er fév. 1685, fut à la fois capitaine et lettré ; il fit représenter des tragédies et comédies sur le théâtre de Ferrare. — En somme, cette famille des Bentivoglio a éprouvé les mêmes alternatives de fortune et de revers que la plupart des familles princières de l'Italie au XIVe et au XVe siècle. H. VAST.

BIBL. : SISMONDI, *Hist. des répub. italiennes*. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*.

BENTIVOGLIO (Guido), né à Ferrare en 1579, mort à Rome le 7 sept. 1644. Il étudiait à Padoue en 1597 lorsqu'éclata la guerre de la succession de Ferrare, guerre dans laquelle sa famille prit le parti de César d'Este. Envoyé au cardinal Aldobrandini, généralissime des troupes du Saint-Siège, Bentivoglio réussit à apaiser son ressentiment à l'égard des siens et contribua même à la conclusion de la paix (janv. 1598). D'un esprit très délié, il sut s'insinuer dans les bonnes grâces du pape lorsque celui-ci vint visiter sa nouvelle conquête. Clément VIII le nomma camérier secret et l'envoya achever ses études à Padoue. Créé archevêque de Rhodes par Paul V en 1607, au moment de la querelle de « l'Interdit » entre Venise et le Saint-Siège, il fut envoyé nonce en Flandres ; ce fut à Bruxelles qu'il composa sa relation de l'évasion du prince de Condé *(Della fuga del principe di Condé)*. Amelot de la Houssaye (*Mémoires historiques et politiques, critiques et littéraires*, La Haye, 1737) prétend qu'il devint passionnément amoureux de la princesse. Quoi qu'il en soit, cette inclination ne paraît pas avoir eu de suites. En 1616, Bentivoglio passa de la nonciature de Flandres à celle de France et fut créé cardinal quelque temps avant la mort de Paul V (janv. 1621). Rentré à Rome, il y fut chargé par Louis XIII de la protection des affaires de France. Ecrivain habile, politique rusé, Bentivoglio aspirait au pontificat et il aurait eu les plus grandes chances de succéder à Urbain VIII, son ami, si la mort ne l'avait enlevé pendant le conclave. Il a laissé un très grand nombre de lettres, remarquables par la pureté du style. On en a même fait une édition spéciale à l'usage des écoles en Italie. Il existe en outre quelques lettres de lui non imprimées, à la Bibl. Nationale, ms ff. 3,211 et 3,823. On conserve de plus au British Museum à Londres le registre de la correspondance échangée entre Bentivoglio et le cardinal Borghèse de 1616 à 1621, f. italien n° 24,291, (*Lettere del cardinal Bentivoglio con note gramaticali e analitiche di G. Biagioli;* Paris, 1878, dédié à Sua Eccellenza il signor vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, deputato al ministerio delle belle arti). Il a laissé de plus des mémoires qui ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire de son temps. *Œuvres* : *Histoire des guerres civiles de Flandres;* lettres du nonce du pape sur les affaires de Béarn (Paris, 1620, in-8) ; *Relatione de gli Ugonotti di Francia* (Gênes, Henry Dupuy, 1630, in-4; Paris, 1641, Bruxelles, 1631, Paris, 1645, in-fol.). Une traduction française en a été faite par le père Giraffy, franciscain (Paris, Rouillard, 1642, in-4) ; *Lettere scritte nel tempo delle sue nunciature di Francia* (Bruxelles, 1631, Venise, 1636, Paris, 1645, in-fol.) ; *Relatione della nunciatura di Francia, data in luce da Enrico Putaneo* (Cologne, 1630, in-4, Bruxelles, 1632, in-8). La traduction française par l'abbé de Vayrac a paru en 1713 (Paris, Caillau). Bentivoglio paraît avoir dès 1616 prévu la prodigieuse fortune de Richelieu. Le 15 déc. 1616, jour de son arrivée à Paris, il écrivait à Paul V : « Il vescovo di Lussoni, prelato, che, seben giovane è de più eminenti di Francia... e per segretario di stato non si potera desiderare meglio di Lusson. » La meilleure édition des *Lettres* est incontestablement celle publiée à Turin en 1852 par M. Lucien Scarabelli : *Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio, arcivescovo di Lodi e nuncio in Francia*, 2 vol. in-12. ROTT.

BIBL. : *Jugement de l'histoire du cardinal Bentivoglio*; Bibl. nat., f. fr. 20,135. — *Relation de la fuite hors de France de Henri de Bourbon, prince de Condé et de ce qui arriva jusqu'à son retour à Paris*, tirée des mémoires du cardinal Bentivoglio (*Ibid.* ms fr. 5,818).

BENTIVOGLIO (l'abbé Giovanni), neveu du cardinal Guido, né en 1605, mort le 2 mai 1694 à l'Arsenal. Abbé de Saint-Valéry au diocèse d'Amiens depuis 1629, il fut employé en plusieurs négociations chez les princes d'Italie par le cardinal Mazarin. Son nom revient assez fréquemment dans la correspondance diplomatique de ce dernier.

BIBL. : CHÉRUEL, *Lettres du cardinal Mazarin*. — *Journal de Dangeau*, t. V, p. 2.

BENTIVOGLIO (Cornelio cardinal), homme d'Eglise et diplomate italien, fils d'Hippolyte Bentivoglio (V. ci-dessus) né à Ferrare le 27 mars 1668, mort dans le palais de l'ambassade d'Espagne à Rome le 30 déc. 1732. Successivement gouverneur de Montalto (2 déc. 1698), clerc de la chambre apostolique (oct. 1706) commissaire des armées de l'Etat ecclésiastique (1er août 1707), il fut envoyé nonce ordinaire en France le 24 oct. 1711, mais il ne rejoignit son poste qu'après avoir été sacré archevêque de Carthage le 3 avr. 1712. Il eut sa première audience particulière de Louis XIV à Fontainebleau le 19 juil. de la même année et fit son entrée publique à Paris le 23 oct. suivant. Au bout de sept ans de nonciature, il quitta Paris en oct. 1719 pour rentrer au Vatican, où il apprit, à son arrivée, sa promotion au cardinalat (29 nov.). L'année suivante, en mars, Clément XI l'envoya légat en Romagne, mais, dans l'intervalle, Philippe V l'ayant chargé de la protection des affaires d'Espagne en cour pontificale, il revint à Rome en sept. 1726 où il exerça ses nouvelles fonctions jusqu'à sa mort. On conserve au British Museum à Londres (département des manuscrits), la correspondance originale entre Cornelio, cardinal Bentivoglio d'Arragon, et le cardinal Gualterio pendant les années 1704 à 1731 (fonds italien, n°s 20,440, 20,441, 20,602, 20,603 ; sa correspondance avec le cardinal Paulucci en 1714 (f. italien 20,243) et

avec le baron de Ricardi en 1708 (f. italien n° 24.440).

BENTKOWSKI (Félix), historien et littérateur polonais, né en 1781 à Lubartowo, mort en 1852. Il fit ses études à Zullichau en Prusse et les acheva à l'université de Halle où il devint professeur de langue et de littérature polonaises. Il devint ensuite professeur au lycée et à l'université de Varsovie, directeur du cabinet de numismatique et des archives du royaume. Ses principaux ouvrages en polonais sont : *Notice sur les plus anciens livres imprimés en Pologne* (1812) ; *Histoire de la littérature polonaise* (1814 2 vol. in-8) ; *Catalogue des médailles polonaises* (1830) ; *Catalogue des actes conservés aux archives du royaume* (1841). Il a rédigé le *Mémorial de Varsovie*, collaboré à l'*Allgemeine Literatur-Zeitung* de Halle et traduit l'*Histoire de la civilisation*, de Guizot. Son *Histoire de la littérature polonaise* est le premier ouvrage sérieux de ce genre ; il est surtout précieux au point de vue bibliographique. — Son fils, *Wladyslaw* Bentkowski, né en 1817 à Varsovie, mort en 1887, alla s'établir dans le grand duché de Poznan (Posen), servit dans l'armée prussienne, et prit part à la révolution hongroise de 1848-49. Après avoir résidé quelque temps en Turquie, il revint à Poznan, rédigea le *Courrier polonais* de 1851 à 1856 et fut nommé député en 1854. Il défendit énergiquement les droits de la Pologne à la Chambre prussienne, prit part à l'insurrection de 1863 et passa avec Langiewicz en Galicie. Il a publié quelques travaux historiques et traduit Macaulay. L. L.

BENTLEY (Richard), philologue anglais, né à Oulton (Yorkshire) le 27 janv. 1662, mort le 14 juil. 1742. A vingt ans, il dirigeait une école secondaire à Spalding, dans le comté de Lincoln. Après avoir été précepteur du fils du Dr Edward Stillingfleet, plus tard évêque de Worcester, il fut successivement nommé prébendier de la cathédrale de Worcester (1692), conservateur de la bibliothèque royale de Saint-James (1693), chapelain ordinaire du roi (1695), maître de Trinity College Cambridge (1700) et professeur royal de théologie au même collège (1717). C'est en cette qualité qu'il s'engagea, sur une question d'honoraires qui, paraît-il, ne lui étaient vraiment pas dûs, dans une longue querelle avec l'Université. La lutte dura vingt-huit ans. Il finit par l'emporter, sans avoir pu convaincre de la justice de sa cause ni ses contemporains, ni la postérité. Bentley était un érudit de premier ordre, et ses travaux sont encore consultés avec fruit. Il débuta par un coup d'éclat. Son *Epistola ad clarum virum Joannum Millium*, écrite pour l'édition d'Oxford de la chronique de Jean Malelas d'Antioche, souleva des tempêtes dans le monde savant de son temps. Outre son adversaire principal, Charles Boyle, un grand nombre d'écrivains le prirent à partie, et Swift lui-même le vise dans son pamplet *The Battle of Books*. On lui doit de nombreuses éditions critiques d'auteurs classiques, dont celle d'Horace est peut-être la meilleure, malgré les libertés qu'il prend avec le texte et la hardiesse de ses hypothèses (Cambridge, 1711, in-4). Il a laissé des écrits polémiques, des sermons, des remarques critiques sur les *Voyages de Gulliver*, un projet de revision et de correction du *Paradis perdu*, qui ne lui fait pas grand honneur, et des notes manuscrites sur Homère, dont Heyne s'est servi. On a commencé en 1836, une nouvelle édition de ses œuvres, sous la direction d'Alex. Dyce. B.-H. G.

BIBL. : Dr MONK, *Life of Bentley*, 1830. in-4 ; *The Correspondence of Dr Bentley* ; Londres, 1842, 2 vol. in-8 ; Rich. CUMBERLAND, *Memoirs*, 1806-1807, in-4.

BENTLEY (Robert), médecin et botaniste anglais contemporain, né à Hitchin (Herts) en 1823, fut, après de brillantes études, nommé en 1847 membre du College des chirurgiens de Londres, puis, successivement professeur de botanique au Kings-College, professeur de matière médicale et de botanique à la *Pharmaceutical Society of Great-Britain* et professeur de botanique au *London Institution*. — Ses travaux sont surtout relatifs à la botanique médicale : *Manual of botany, including the structure, functions, classifications, properties and uses of plants* (Londres, 1861, in-8 ; 2e édit., ibid., 1870, in-8) ; *On the advantages of the study of botany to the student of medicine* (Londres, 1860) ; il a publié avec Farre et Warrington : *Pereira's Manuel of materia medica and therapeutics* (Londres, 1854-1855, in-8) et rédigé pendant dix ans le *Pharmaceutical Journal* ; enfin il a commencé avec Trimmen, en 1875, la publication d'un grand ouvrage : *Principal plants employed in medicine*. On trouve encore de Bentley dans les recueils périodiques un grand nombre d'articles intéressants qui ont contribué à fonder sa réputation. Dr L. Hn.

BENTON (Thomas-Hart), homme d'Etat et historien américain, né le 14 mars 1782 à Hillsborough dans la Caroline du Nord, mort à Washington le 10 avr. 1858. Ayant passé quelques mois dans l'armée des Etats-Unis, il fut appelé pendant le reste de sa vie le colonel Benton. A l'époque où commençait à se dessiner le grand courant d'émigration vers les terres du Far-West, il alla s'établir dans le territoire de Missouri à Saint-Louis, y fonda un journal et fut élu, en 1820, sénateur fédéral du Territoire. Il prit son siège au congrès de Washington en août 1821, après le mémorable débat qui eut pour conclusion l'admission du Missouri comme état de l'Union, sans clause restrictive de l'esclavage. Il s'adonna avec un tel zèle aux devoirs de sa fonction que ses concitoyens l'élurent cinq fois de suite (un sénateur fédéral aux Etats-Unis est élu pour six années), et qu'il représenta ainsi son Etat d'adoption dans la haute Assemblée pendant trente années, de 1821 à 1851. Nommé successivement président des comités les plus importants, il prit une part active à la discussion de toutes les grandes questions de cette période, esclavage, Banque nationale, annexion du Texas, Orégon, guerre du Mexique, etc. Partisan et ami intime des présidents Jackson et Van Buren, il resta toujours un démocrate modéré, combattant les adversaires de l'esclavage sans partager les passions violentes et l'intransigeance des *fire-eaters* du Sud et de l'aristocratie du coton. Son attitude indépendante au milieu des partis lui créa de nombreux ennemis sous les efforts desquels ils finit par succomber. Il ne fut pas réélu sénateur en 1850, mais les électeurs du district l'envoyèrent siéger, en 1852, dans la Chambre des représentants du 33e congrès. Il y fit une opposition très vive au bill Kansas-Nebraska dont l'objet était l'abrogation du célèbre compromis du Missouri voté en 1820. Il s'agissait, pour les esclavagistes extrêmes, d'arriver par l'abrogation de ce compromis, à la suppression de toute ligne de démarcation empêchant l'institution de l'esclavage de déborder dans les Etats et territoires du Nord. Le bill Kansas-Nebraska fut voté. Benton, aux élections de 1854, fut battu par une coalition de démocrates et de whigs qui repoussaient en lui le politicien indépendant. Il ne réussit pas mieux, en 1856, comme candidat au poste de gouverneur de l'Etat. Beau-père du général Frémont, qui, après avoir conquis la Californie, venait d'être choisi par les adversaires coalisés de l'esclavage en 1856 comme le premier candidat présidentiel du parti républicain récemment constitué, Benton combattit la candidature de son gendre et soutint avec énergie dans le Missouri la candidature démocratique modérée de Buchanan. Celui-ci triompha et fut le dernier président de l'Union avant la guerre civile.

Benton publia en 1853 le premier volume de son œuvre autobiographique : *Thirty years' View of the Senate*, qui est plus qu'une autobiographie sans être, à proprement parler, une histoire. Ce sont des mémoires politiques sur le fonctionnement du gouvernement américain et sur les débats du Congrès pendant les trente années où Benton siégea au Sénat de Washington, depuis la présidence de Monroe jusqu'à celle de Fillmore. Les faits y sont racontés avec un grand détail sur un plan simple et clair, répartis en un grand nombre de courts chapitres, formant autant de tableaux historiques distincts. La langue est facile sans être

diffuse. Le récit, alerte et vivant, rend toutes les questions aisément intelligibles pour la moyenne des lecteurs. Les discussions du Congrès occupent naturellement dans cet ouvrage une place prépondérante, mais non exclusive; les épisodes abondent ainsi que les portraits, les révélations sur ce qui se passe derrière le rideau, la recherche et l'analyse des mobiles divers qui font agir les personnages politiques. Benton, au point de vue de la méthode et des procédés historiques, se réclame volontiers de Macaulay, de Gibbon, de Fox, de Mackintosh. Ce n'est pas seulement parce qu'il cherche à imiter leur manière; mais comme eux, il est intervenu, de sa personne, dans les événements qu'il raconte. Il peut dire même, à plus juste titre qu'eux tous, que son récit n'embrasse que des faits *quorum pars magna fuit*. « Pendant la période que raconte mon ouvrage, je n'ai pas cessé d'être, dans le Sénat, un membre actif, dévoué aux affaires publiques, assidu et attentif, confident de la plupart des administrations qui se sont succédé, observateur vigilant et compétent des autres. Mes regards ont pénétré au fond des transactions dont le public n'a vu que le dehors, et parfois la différence est grande entre les deux aspects. J'ai vu les fils secrets, le mécanisme mystérieux, qui font mouvoir les hommes et les partis, et assurent le succès ou la ruine des propositions de loi. J'ai assisté aux luttes intimes, aux efforts parallèles du patriotisme et de l'ambition; j'ai pu marquer les différences qui les séparent. » En 1855, tandis que Benton écrivait son second volume, sa maison de Washington fut incendiée et toute sa bibliothèque et ses manuscrits furent consumés. L'apparition du volume ne fut pourtant retardée que de quelques mois. Lorsque son *Histoire de Trente ans* fut achevée, il entreprit de condenser en une collection abrégée les débats du Congrès de 1789 à 1856 *(Abridgment of the Debates of Congress)* d'après les *Annales du Congrès* de Gales et Seaton, les procès-verbaux des deux Chambres et les comptes rendus officiels des discussions par John C. Rives. Le premier volume parut en 1857, le seizième et dernier en 1861. Mais Benton n'avait pu que mettre en train ce travail. Il était mort à Washington en 1858. Au milieu de ses occupations de législateur et d'écrivain, il n'avait jamais cessé de suivre avec sollicitude et d'encourager le mouvement de colonisation des terres de l'Ouest. Il fut au Congrès l'un des plus ardents promoteurs du chemin de fer transcontinental reliant au Pacifique les Etats situés à l'est du Mississipi. Aug. M.

BENTRECH, princesse syrienne dont l'histoire étrange nous est donnée par une stèle égyptienne de la Bibliothèque nationale. Ramsès XI, l'un des derniers souverains de la XXe dynastie, passant un jour à Bakhtan, ville de Palestine, s'éprit d'une des filles du chef de cette localité et l'épousa. Quelques années après, il apprit que la sœur de la reine, restée à Bakhtan, souffrait d'une maladie que l'on attribuait à la présence d'un esprit malfaisant. Bentrech était le nom de cette jeune fille. Le prince de Bakhtan pria Ramsès XI de lui indiquer un remède. Celui-ci réunit les prêtres et les magiciens de Thèbes; le conseil discuta longuement, et il fut convenu qu'on enverrait à Bakhtan, après lui avoir fait donner par les autres dieux tous leurs pouvoirs sacrés, la statue de Khonsou, principale divinité de Thèbes. Les dieux donnèrent leurs pouvoirs et, après un voyage de dix-sept mois, Khonsou arriva à Bakhtan. Le prince du pays vint à sa rencontre avec toute son armée et se prosterna à terre devant le dieu, le suppliant de chasser le mal dont souffrait Bentrech. Khonsou fut porté dans la chambre de la jeune princesse, on les laissa seuls quelques instants et, quand le prince de Bakhtan reparut, sa fille était guérie. L'esprit dont elle était possédée s'était enfui sur les ordres de Khonsou, mais non sans avoir obtenu qu'on lui ferait une grande fête d'adieu. La fête eut lieu avec le concours du peuple entier.

Khonsou n'avait plus qu'à regagner sa patrie, mais le prince de Bakhtan songea que posséder un tel dieu était une chose fort enviable et il oublia de renvoyer la statue à Thèbes. Quatre années se passèrent et Khonsou, relégué dans un temple syrien, commença à se sentir dépaysé et à regretter l'Egypte. Un matin, le père de Bentrech se réveilla souffrant; le mal persista. Un esprit nouveau était-il venu habiter en lui? La nuit même, Khonsou apparut à ses yeux sous la forme d'un épervier d'or et insista pour retourner sur les rives du Nil. Le prince comprit, une grande fête eut lieu, Khonsou fut chargé de présents, et à peine le chariot qui l'emportait eut-il disparu sur la route d'Egypte que le père de Bentrech recouvra soudain la santé. V. L.

BENT-SAÏDAN. Petit village tunisien de trente-cinq maisons, sur la montagne du même nom, un des sommets du Djougar. Source abondante, sortant d'un réservoir antique; beaux vergers d'oliviers et de figuiers séculaires; zaouïa consacrée à Lalla Fatma Bent-Saïdan. Ruines nombreuses d'une ville antique, qu'une inscription appelle *Zucchara civitas*, nom qui se retrouve dans celui du Djougar. Le grand aqueduc qui menait les eaux de l'Aïn Djougar à Carthage passe par Bent-Saïdan.

BENTZEL-STERNAU (Christian-Ernst, comte de), écrivain allemand, né à Mayence le 9 avr. 1767, mort à Mariahalden (Suisse) le 13 août 1849. Il fit sa carrière dans l'administration de divers Etats allemands et était en 1812 ministre du grand-duc de Francfort. Il resta libéral, et en 1829, en 1831, il chercha à faire prévaloir ses idées en Bavière. Mais il est surtout connu comme romancier. Humoriste profond, observateur subtil, il sait donner à sa pensée une tournure vive. Son chef-d'œuvre est *Das goldene Kalb* (Gotha, 1802-1804, 4 vol.), suivi de trois autres romans qui le complètent : *Der Steinerne Gast* (1808, 4 vol.); *Der alte Adam* (1819-1820, 4 vol.); *Meister vom Stuhl* (inédit).

BENTZON (Mme), romancier contemporain (V. BLANC [Marie-Thérèse]).

BENVENUTI (Giovanni), architecte italien de la fin du XIIIe siècle. Cet artiste fut chargé, en 1270, de la reconstruction, dans le style italien de l'époque, de l'église Saint-Sauveur, à Pistoie (province de Florence), église qui passe pour recouvrir l'emplacement même où succomba le fameux conspirateur romain Catilina.

BIBL. : TOLOMEI, *Guida di Pistoja*, in-12.

BENVENUTI (Giovanni-Battista), surnommé l'*Ortolano*, peintre de Ferrare, vivait dans le premier tiers du XVIe siècle. Il n'est connu que par quelques notes d'archives assez clairsemées et qui n'ont pas trait d'ailleurs à des œuvres d'art. — Son surnom lui vient de la profession de son père qui était jardinier. On ne possède aucune œuvre signée de lui; on sait seulement par les documents qu'une *Madone* de l'Ortolano fut, en 1588, retrouvée à Modène par Seb. Filippi. Quelques historiens de l'art pensent que plusieurs de ses tableaux sont aujourd'hui attribués au Garofalo. A. M.

BIBL. : C. LADERCHI, *la Pittura Ferrarese*; Ferrare, 1856, in-8, pp. 93, 102. — WOLTMAN-WŒRMAN, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1882, t. II, p. 699, in-4.

BENVENUTI (Carlo), mathématicien et physicien italien, né à Livourne le 8 fév. 1716, mort à Varsovie en sept. 1789. Entré en 1732 dans l'ordre des jésuites, il professa d'abord la philosophie à Fermo, puis les mathématiques et la physique au Collège romain. Après la destruction de son ordre, il publia, en réponse à un écrit ayant pour titre : *Riflessioni sul gesuitismo*, un pamphlet intitulé à son tour : *Irriflessioni sul gesuitismo* (Rome, 1772), qui fit beaucoup de bruit. Obligé de quitter Rome, il se retira à la cour de Stanislas Poniatowski, qui le nomma son théologien. On a de lui : *Elementi di geometria*, trad. de Clairaut (Rome, 1751, in-8); *Synopsis physicæ generalis* (Rome, 1754, in-4); *De lumine dissertatio physica* (Rome, 1754, in-4). Dans ces deux derniers ouvrages, thèses soutenues par un de ses disciples, le marquis de Castaganga, Benvenuti subs-

titue les principes de Newton aux systèmes jusque-là enseignés dans le Collège romain. L. S.

BENVENUTI (Pietro), peintre italien, né à Arezzo le 18 janv. 1769, mort à Florence le 3 févr. 1844. Il fut professeur à l'Académie de Florence, où l'on peut voir de ses tableaux (histoire, mythologie et sainteté). C'est lui qui a peint sur la coupole de la chapelle des Médicis à San-Lorenzo des *Scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament;* et au palais Pitti les *Travaux d'Hercule.*

BENVENUTI (Gian-Antonio), cardinal, était évêque d'Osimo lors du soulèvement des Romagnes en 1831. Il reçut de Grégoire XVI les pouvoirs de légat *a latere* pour armer la réaction et restaurer le gouvernement pontifical. Fait prisonnier par les insurgés, il fut conduit à Bologne et entouré d'égards. A l'approche des Autrichiens, le gouvernement révolutionnaire l'emmena à Ancône, puis, renonçant à la résistance, le mit en liberté et traita avec lui (26 mars). La capitulation d'Ancône assurait aux insurgés une amnistie pleine et entière et faisait espérer de meilleures institutions pour les Etats de l'Eglise. Mais le pape déclara nulle la convention signée par le cardinal Benvenuti, malgré ses pleins pouvoirs, en alléguant que sa captivité les lui avait fait perdre (5 avr.).

BENVENUTO (di Giovanni di Meo del Guasta), peintre de l'école de Sienne, né en 1436, mort vers 1518. Un document de 1488 nous apprend que marié et chargé d'enfants, sans ressources et sans travail, il dut à cette date aller gagner son pain hors de Sienne ; en 1509, sa position ne paraît pas avoir été plus brillante. A en juger par les pièces d'archives, il a pourtant beaucoup produit. En 1453, il est occupé à la décoration du baptistère de Sienne *(Portement de croix* et *Flagellation)*; il reste quelque chose de ces peintures où Crowe et Cavalcaselle ont reconnu la main d'un élève de Lorenzo di Pietro. — Un autre de ses tableaux *(l'Annonciation)* se trouve à San-Girolamo de Volterra : on y lit la signature : OPVS BENVENVTI IOANNIS DE SENIS, MCCCCLXVI. En 1470, il travaille à l'hôpital de Sienne, et la même année, il exécute une *Nativité* pour la chapelle de Saint-Charles à la cathédrale de Volterra; puis une *Annonciation* signée et datée, pour l'église de l'Observance à Asinalunga. En 1479, il signe une *Vierge avec l'enfant* (collection Barker à Londres). — En 1482, d'après les documents publiés par Milanesi, il travaille aux miniatures des antiphonaires de la cathédrale de Sienne. De 1483 à 1485, il collabore à la décoration du Dôme, qui occupa pendant plus de deux siècles les artistes siennois, et fait les dessins d'une *Sybille* et de la *Proscription d'Hérode;* il peint en outre plusieurs figures de saints et des tableaux d'autel pour Saint-Dominique, une *Ascension* pour le couvent des Monaci Neri, en dehors de la porte Saint-Marc, signé et daté 1491, aujourd'hui au Musée de l'Institut des Beaux-Arts; en 1493 et 1494, pour la confrérie de Saint-Giovani Battista della Morte, une civière; en 1494, une bannière pour la compagnie de la Sainte-Trinité ; en 1497, une autre *Annonciation,* signée et datée, aujourd'hui dans l'église des Saintes-Flora et Lucile à Torrito ; enfin, en 1509, d'après Mündler, un grand tableau d'autel pour l'église Sainte-Lucie, à Asinalunga. André MICHEL.

BIBL. : MILANESI, *Documenti per la Storia dell' arte Senese ;* Sienne, 1854, in-8. — CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der Ital. Malerei,* t. IV. — MEYER, *Allgem. Künstler-Lexikon.*

BENVENUTO-CELLINI, orfèvre-sculpteur (V. CELLINI).

BENVENUTO-D'IMOLA, commentateur de Dante (V. RAMBALDI).

BENVIGNAT (Charles-César), architecte et peintre, né à Boulogne-sur-Mer le 24 déc. 1806. Elève des écoles académiques de Lille, de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, où il entra en 1824, et d'André Chatillon Benvignat, de retour à Lille, fut nommé, en 1833, à la suite d'un concours, professeur d'architecture aux écoles académiques, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1864, puis architecte de la ville et conservateur du musée Wicar. Comme architecte, Benvignat fit construire le château d'Avelin, les églises de Baisieux, d'Esquermes, de Loos, de la Madeleine-lès-Lille et de Moulins-Lille, ainsi que de nombreux édifices publics, mairies ou écoles, dans le dép. du Nord. A Lille même, il agrandit le grand théâtre dont il disposa la salle dans d'excellentes conditions d'optique; il restaura la Bourse, un des édifices les plus caractéristiques de l'époque de la domination espagnole dans les Flandres; il fit élever, à la suite d'un concours et en collaboration avec le sculpteur Th. *Bra,* de Douai (V. ce nom), le monument commémoratif de la Défense de Lille en 1792, monument dont la hauteur totale, comprenant piédestal, colonne et statue, atteint 15^{m}50, et enfin c'est à lui que la ville de Lille doit encore outre son hôtel de ville, vaste édifice renfermant les musées municipaux, des halles et ses anciens établissements universitaires. Comme peintre, il fit une partie de la décoration du grand théâtre et Benvignat est de plus l'auteur d'un *Saint Vincent-de-Paul guérissant les malades* dans la chapelle de l'hôpital de Lille et d'un *Saint-Bernard* dans l'église de Loos. Conservateur du musée Wicar, il publia un *Catalogue* de ce musée et un intéressant ouvrage intitulé *Recherches sur l'authenticité d'un livre de croquis appartenant au musée Wicar et attribué à Michel-Ange Buonarotti* (Lille, 1866, in-8). Ch. L.

BENVOGLIENTI (Uberto) né à Vienne en 1668, mort en 1733, est considéré comme un des restaurateurs des études classiques. Il ouvrit sa maison aux plus illustres Vénitiens de son temps et surtout à Muratori, qui le cite souvent. On peut voir dans Mazzuchelli *(Scrittori d'Italia)* la liste de ses ouvrages.

BÉNY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Coligny ; 996 hab.

BÉNY-BOCAGE (le). Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Vire ; 857 hab. Cette localité est située au milieu des collines couvertes de bruyères qui forment le *Bocage* (V. ce nom). *Eglise* construite en style gothique au commencement du XVIIe siècle. Ruines de l'ancien château. — Carrières.

BÉNY-SUR-MER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creuilly; 454 hab.

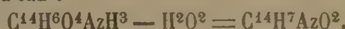
BENYOVSKI (V. BENIOWSKI).

BENZ (Severin), peintre suisse, né le 14 mars 1834 à Marbach (cant. de Saint-Gall). Elève de l'école de Munich, principalement de Karl von Piloty. Il s'est voué surtout à la peinture religieuse, et y occupe une place des plus distinguées. C'est aussi un paysagiste passionné et peintre de genre ou d'histoire à ses heures. Dans cette dernière catégorie il faut citer sa belle fresque au musée de Munich : *Siège de Carmagnola en Piémont, en 1691, par Max.-Emmanuel, électeur de Bavière.* Nombre de ses peintures ont été reproduites par la gravure. G. P-I.

BENZAMIDE. Syn. : *Amide benzoïque.*

Formules { Equiv. $C^{14}H^{7}AzO^{2} = C^{14}H^{4}O^{2}(AzH^{3})$.
Atom. $C^{7}H^{7}AzO = C^{6}H^{5}.CO.AzH^{2}$.

Le benzamide est du benzoate d'ammonium moins une molécule d'eau :



$$C^{14}H^{6}O^{4}AzH^{3} - H^{2}O^{2} = C^{14}H^{7}AzO^{2}.$$

Il a été préparé pour la première fois par Liebig et Wœhler en dirigeant un courant de gaz ammoniac dans du chlorure benzoïque :

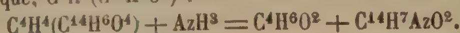


$$C^{14}H^{5}ClO^{2} + AzH^{3} = HCl + C^{14}H^{7}AzO^{2}$$

Il se forme une masse blanche qu'on lave à l'eau froide pour enlever le sel ammoniaque qui prend naissance ; en reprenant le résidu par l'eau bouillante, le benzamide se dépose par le refroidissement à l'état cristallin.

On peut aussi triturer dans un mortier le chlorure benzoïque avec du carbonate d'ammonium en excès; après un lavage à l'eau froide pour enlever le sel ammoniac, ainsi que l'excès de carbonate, on fait cristalliser dans l'eau bouillante le produit de la réaction.

On peut remplacer le chlorure benzoïque par l'éther benzoïque, $C^4H^4(C^{14}H^6O^4)$:



$$C^4H^4(C^{14}H^6O^4) + AzH^3 = C^4H^6O^2 + C^{14}H^7AzO^2.$$

Le benzamide cristallise en prismes orthorhombiques, nacrés et transparents, fusible à 128° ; on peut le sublimer sans décompoistion ; sa vapeur, qui possède l'odeur de l'essence d'amandes amères, brûle facilement avec une flamme fuligineuse. Il est à peine soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, et surtout dans l'éther bouillant et dans l'alcool concentré. A l'ébullition, la potasse le transforme en ammoniaque et en benzoate alcalin. Les acides concentrés le dédoublent d'une manière analogue. Il peut perdre une molécule d'eau et se transformer en benzonitrile, $C^{14}H^5Az$, dans plusieurs circonstances : en le fondant avec du potassium (L. et W.), ou en le chauffant avec un mélange équimoléculaire d'anhydride benzoïque (Gerhardt) ; en le distillant avec un mélange d'anhydride phosphorique ou de baryte caustique (L. et W.) ; en le chauffant avec du chlorure benzoïque (Sokoloff), ou en le distillant avec du perchlorure de phosphore (Cahours). Il se combine avec le brome pour former un bromure, $C^{14}H^7AzO^2Br^2$ (Laurent), sans dégagement d'acide bromhydrique. Il se combine à l'acide chlorhydrique, $C^{14}H^7AzO^2HCl$, ainsi qu'à l'oxyde mercurique (Dessaignes). Il donne naissance à de nombreux produits de substitution avec le chlore, les vapeurs nitreuses, le soufre, etc. Le benzamide sulfuré, par exemple, *thiobenzamide* de Cahours, $C^{14}H^7AzS^2$ est du benzamide dans lequel l'oxygène est remplacé par du soufre. Edme BOURGOIN.

BENZANILIDE.

Formules { Equiv. $C^{26}H^{11}Az = C^{14}H^4O^2(C^{12}H^7Az)$.
Atom. $C^{13}H^{11}Az$.

Il a été préparé par Gerhardt en 1845 par l'action directe du chlorure benzoïque ou de l'anhydride benzoïque sur l'aniline ;



$$C^{14}H^5ClO^2 + C^{12}H^7Az = HCl + C^{26}H^{11}Az.$$

La réaction est très vive et le mélange se concrète par le refroidissement ; on lave le produit à l'eau bouillante pour enlever le chlorhydrate d'aniline et on fait cristalliser le résidu dans l'alcool bouillant.

Il cristallise en paillettes brillantes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, surtout à chaud. Chauffé avec de la potasse caustique, il dégage de l'aniline et donne du benzoate de potassium. Le chlorure benzoïque l'attaque à chaud, avec formation de dibenzanilide. Il n'est pas attaqué à froid par le perchlorure de phosphore, mais à chaud, il y a dégagement d'acide chlorhydrique, avec formation de *chlorure de benzanilidyle* (Gerhardt) Edme BOURGOIN.

BENZELIUS (Ericus-Erici), érudit suédois, le plus distingué de sa docte famille, né à Upsala le 27 janv. 1675, mort à Linkœping le 23 sept. 1743. Fils d'un professeur, plus tard archevêque, il fut, après trois ans de sérieuses études bibliographiques en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en France, nommé bibliothécaire de l'université d'Upsala (1702), y devint professeur de théologie (1723), puis évêque de Gœteborg (1726), ensuite de Linkœping (1731), enfin archevêque d'Upsala (1742). Ce n'était pas seulement un savant et un prélat éminent ; il était encore l'un des hommes les plus éclairés de son temps ; il fut l'un des premiers à comprendre l'intérêt des spécimens d'idiomes et de littératures populaires, à recueillir des documents statistiques et à remettre au jour le projet d'un grand canal de la Baltique au Kattegat. L'un des fondateurs de la Société des sciences d'Upsala (1720), il a inséré plusieurs mémoires dans les *Acta* de cette Société. On lui doit en outre des discours et des oraisons funèbres en latin et en suédois, et de bonnes éditions, d'après les manuscrits de divers ouvrages importants : *Supplementa homiliarum Joannis Chrysostomi* (Upsala, 1708, in-4) ; *Joannis Vastovii vitis aquilonia seu vitæ sanctorum regni sveo-gothici* (1708) ; *Monumenta historica vetera ecclesiæ sveo-gothicæ* (1709, in-4) ; *Margaretæ Nicolai filiæ de S. Brigitta chronicon* (1710, in-4) ; *Diarium Vaztenense* (1721). Le quatrième livre de Philon qu'il avait découvert dans la Bodleyenne fut publié par Mangey (Londres, 1732) ; le texte d'Ulphilas revisé par lui, avec traduction latine, le fut par Lye (Oxford, 1750, in-4) ; enfin le catalogue qu'il avait dressé de ses manuscrits, lettres et papiers, conservés à la bibliothèque de Linkœping, le fut par Lidén (Stockholm, 1711, in-8), qui édita également la correspondance d'E. Benzelius avec son frère Gust. Benzelstjerna (*Brefvexling*, Linkœping, 1791). On trouve d'autres lettres de lui dans beaucoup de recueils. B-s.

BIBL. : WARMHOLTZ, *Bibl. hist. sveo-goth.*, t. IV, nos 1937-1940, où sont cités les nécrol. et éloges d'E. B., par Rhyzelius, Sparschuch, Beronius, Dalin. — H. FORSELL, *Erik Benzelius den yngre;* Stockh., 1883, in-8 (t. LVIII, des *Handlingar* de l'Acad. suéd.).

BENZELSTJERNA (Gustaf BENZELIUS, annobli en 1719 sous le nom de), bibliographe suédois, né à Strengnæs le 3 août 1687, mort à Stockholm le 28 avr. 1746. Fils et frère des deux archevêques Eric Benzelius, l'ancien et le jeune (qui, étant ecclésiastiques, ne purent être annoblis comme lui fonctionnaire civil, et conservèrent le nom de famille avec la désinence *us*, sans l'addition de *stjerna* ou étoile), il fut d'abord attaché à la chancellerie, aux archives du royaume, puis nommé bibliothécaire du roi (1732) et censeur des livres (1737). Son *Journal de Censeur* (1737-1746) a été édité par L. Bygdén et E. Lewenhaupt (Upsala, 1884-85, in-8) ; sa *Correspondance* avec son frère E.-E. Benzelius, l'avait été par J.-H. Lidén (Linkœping, 1791, in-8). Sa *Genealogia Annæ reginæ gallicæ, conjugis Henrici I*, figure dans les *Acta Societatis scientiarum Upsaliensis* (1740, pp. 68-98). B-s.

BENZENBERG (Johann-Friedrich), physicien et économiste allemand, né à Schœller, près d'Elberfeld (Prusse rhénane), le 5 mai 1777, mort à Bilk, près de Düsseldorf, le 8 juin 1846. Fils d'un pasteur protestant, il étudia d'abord la théologie à Marbourg, puis la physique et les mathématiques à Gœttingue, et se livra, dès 1798, à des travaux et à des expériences sur la détermination de la distance et de l'orbite des étoiles filantes, sur la chute des corps, sur la résistance de l'air et sur la rotation de la terre. Après un voyage en France, il fut, en 1805, nommé par l'électeur de Bavière professeur de physique et d'astronomie au lycée de Düsseldorf, et, en 1807, chargé de la direction des opérations cadastrales. C'est à la même époque qu'il fonda une école spéciale d'arpenteurs pour laquelle il publia son *Lehrbuch der Geometrie*. Ennemi déclaré de Napoléon, il ne put supporter la domination française et se réfugia, en 1810, en Suisse, où, tout en faisant d'intéressantes expériences sur la détermination des hauteurs par le baromètre, il prépara un plan de levée en masse contre les Français : les événements de 1815 rendirent ce projet inutile. Il abandonna quelques années après la carrière scientifique pour se vouer à l'étude des questions politiques, et publia divers ouvrages d'économie, ainsi que des articles dans le *Mercure de Westphalie*. Nommé membre des Etats de la province rhénane, il se fit remarquer par ses idées libérales et ne cessa de réclamer, en outre d'un gouvernement représentatif pour la Prusse, l'égalité devant la loi et la liberté des cultes. Il avait fait construire, en 1844, à Düsseldorf un observatoire qu'il légua à cette ville, avec une rente pour son entretien. Ses principaux écrits sont : *Lehrbuch der Geometrie* (Düsseldorf, 1810) ; *Wünsche und Hoffnungen eines Rheinländers* (Dortmund, 1815) ; *Ueber das Kataster* (Bonn, 1818) ; *Ueber Handel und Gewerbe, Steuern und Zölle* (Elberfeld, 1819) ; *Über Provinzialverfassung mit besonderer Rucksicht auf Jülich, Kleve, Berg und Mark* (Hanovre, 1819-1822) ; *Über Preussens Geldhaushalt und neues Steuersystem* (Leipzig, 1820) ; *Friedrich-Wilhelm III* (Leipzig, 1821) ; *Über die Sterns-*

chnuppen (Hambourg, 1839) ; *Die Staatsverfassungen Deutschlands* (Dusseldorf, 1845) ; *Versuche über die Umdrehung der Erde* (Düsseldorf, 1845).

Léon SAGNET.

BENZÉNIQUE (V. BENZINE).

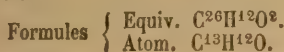
BENZHYDRAMIDE. $C^{44}H^{18}Az^{2}O^{2}$. Corps obtenu par Laurent (*An. Phys. et Ch.*, t. LXVI, 181) en attaquant par l'ammoniaque l'essence d'amandes amères non privée d'acide cyanhydrique.

Il se présente au microscope sous forme de petites aiguilles très fusibles, qui se prennent par le refroidissement en une masse résineuse. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid, très soluble dans l'éther. Il contient les éléments de l'essence d'amandes amères, de l'acide cyanhydrique et de l'ammoniaque, moins deux molécules d'eau :



$$3C^{44}H^{6}O^{2} + AzH^{3} + CzAzH - 2H^{2}O^{2} = C^{44}H^{18}Az^{2}O^{2}.$$

BENZHYDROL.



Formules { Equiv. $C^{26}H^{12}O^{2}$. Atom. $C^{13}H^{12}O$.

Alcool secondaire qui a été obtenu en 1863 par Linnemann en fixant une molécule d'hydrogène sur le benzophénone (Benzone).

Pour le préparer, on traite par l'amalgame de sodium une solution de benzophénone dans l'alcool étendu ; on le purifie par cristallisation dans la benzine bouillante. Il cristallise en aiguilles blanches, soyeuses, fusibles à 67°5 ; il passe à la distillation à 296-297°, mais en se décomposant partiellement ; il possède une odeur faible, suffocante. Il est à peine soluble dans l'eau chaude, très soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine. Les oxydants, employés avec ménagement, reproduisent son générateur ; avec l'acide nitrique concentré, il donne du benzophénone binitré ; chauffé avec du brome, à 200°, il fournit du *benzhydrol bibromé*, $C^{26}H^{10}Br^{2}O^{2}$, corps qui cristallise dans l'alcool bouillant en aiguilles microscopiques, et qui fond à 163°. Dissous dans l'alcool absolu, en présence d'un peu d'acide sulfurique, le benzhydrol se transforme en *éther éthylbenzhydrolique*, $C^{6}H^{4}(C^{26}H^{12}O^{2})$, liquide incolore, inodore, très réfringent, bouillant à 183°. On a aussi obtenu un *acétate benzhydrolique*, $C^{4}H^{2}O^{2}(C^{26}H^{12}O^{2})$, un *benzoate*, un *succinate*, etc.

Le nom de *benzhydrol* a aussi été donné par Hlasiwetz et Rochleder à la substance cristalline qui se dépose parfois dans l'essence de *cassia*. Elle est en feuillets brillants, incolores, très fusibles, transformables par l'acide azotique bouillant en acide nitrobenzoïque. Edme BOURGOIN.

BIBL. : LINNEMANN, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. CXXV, 229. — *Bull. de la Soc. ch.*, p. 418 (1863), et t. IV, p. 268 (1865). — HLASIWETZ et ROCHLEDER, *Jour. für prakt. Ch.*, t. LI, 433.

BENZI (Angelo), architecte italien de la fin du XIVe siècle. Architecte et sculpteur à la fois, Benzi termina, en 1387, la décoration de l'encadrement de l'autel de l'église San-Giovanni-Rotondo (le baptistère) de Pistoie, édifice attribué au fameux Andrea de Pise. Ch. L.

BIBL. : TOLOMEI, *Guida di Pistoja*, in-12.

BENZI (Ugone), connu encore sous les noms de *Bencius* ou *Bentius Hugo de Siena*, *Hugues de Sienne*, médecin italien, mort à Ferrare en 1439. Il florissait aux XIVe et XVe siècles. Benzi fut professeur à Pavie (1399), à Bologne (1412), à Padoue (1420), puis à Florence, enfin de nouveau à Padoue depuis 1430. — Ouvrages principaux : *In Aphorismos Hippocratis et commentaria Galeni resolutissima expositio* (Venise, 1498, in-fol.) ; *Super quartam fen primi canonis Avicennæ præclara expositio* (Venise, 1517, 1523, in-fol.) ; *Consilia saluberrima ad omnes ægritudines* (Venise, 1518, in-fol.) ; *In tres libros microtechni Galeni luculentissima expositio* (Venise, 1523, in-fol.). Une édition complète des œuvres de Benzi déjà parues fut publiée à Venise en 1518, in-fol. Dr L. HN.

BENZIDANE (V. ANILINE).

BENZIGER. Famille de grands éditeurs suisses, dont la maison, fondée à Einsiedeln en 1801, par *Joseph-Karl B.* (mort en 1840), a été prodigieusement développée par ses deux fils, *Karl* (né en 1799, mort en 1873) et *Nikolaus* (né en 1808, mort en 1864), auxquels ont succédé leurs descendants. Cette librairie plus spécialement consacrée à la publication des livres de piété et célèbre dans le monde entier par ses estampes de sainteté, édite aussi de grands ouvrages illustrés. Son outillage est considérable : elle possède une typographie, une stéréotypie, une lithographie, des ateliers de xylographie, de gravure en taille-douce, de reliure, etc., et emploie plus de 700 ouvriers, qui participent aux bénéfices et jouissent d'une pension de retraite. Elle a fondé trois importantes succursales en Amérique : à New-York, à Cincinnati et à Saint-Louis.

G. P-I.

BENZILE. Le *benzile*, $C^{28}H^{10}O^{4}$, est le produit de la deshydrogénation de la benzoïne sous l'influence du chlore ou de l'acide nitrique :



$$C^{28}H^{12}O^{4} + Cl^{2} = 2HCl + C^{28}H^{10}O^{4}.$$
$$C^{28}H^{12}O^{4} + O^{2} = H^{2}O^{2} + C^{28}H^{10}O^{4}.$$

Laurent le prépare en faisant passer du chlore dans la benzoïne en fusion, tant qu'il se dégage de l'acide chlorhydrique. Zinin chauffe doucement la benzoïne avec deux fois son poids d'acide azotique. On purifie le produit de la réaction par cristallisation dans l'alcool.

Le benzile cristallise en beaux prismes hexagonaux, réguliers, inodores, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther. Il fond vers 92° et se volatilise ensuite sans décomposition à une température plus élevée. Traité par une dissolution alcoolique et bouillante de potasse caustique, il se tranforme en benzilate de potassium :



$$C^{28}H^{10}O^{4} + KHO^{2} = C^{28}H^{11}KO^{6}.$$

Au contact de l'acide cyanhydrique, et en présence de l'alcool, il y a formation de cristaux rhombiques, volumineux, constituant du cyanhydrate de benzile, $C^{28}H^{10}O^{4}C^{2}AzH$; une solution alcoolique de cette combinaison donne par le nitrate d'argent du cyanure d'argent et le benzile est régénéré. Traité par la perchlorure de phosphore, le benzile échange la moitié de son oxygène contre du chlore, ce qui fournit le *chlorobenzile* $C^{28}H^{10}O^{2}Cl^{2}$, corps qui cristallise dans l'éther en beaux cristaux prismatiques, incolores, transparents, fusibles à 65°.

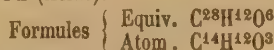
Distillé avec de la chaux sodée, le benzile fournit de la benzine et du benzophénone. Traité à 120° par une solution alcoolique de sulfhydrate de potassium, il engendre de la benzoïne et de la désoxybenzoïne (Jena).

Le *nitrobenzile*, $C^{28}H^{9}(AzO^{4})O^{4}$, s'obtient en dissolvant la benzoïne dans trois fois son poids d'acide nitrique concentré refroidi à zéro ; la dissolution a lieu, et on verse le tout dans l'eau froide, avant qu'il y ait production de vapeurs nitreuses ; il se précipite en corps qu'on fait cristalliser dans l'alcool et l'éther, fusible à 110°. Traité par l'acide azotique fumant, il se transforme en deux dérivés dinitrés, $C^{28}H^{8}(AzO^{4})^{2}O^{4}$.

Les dérivés ammoniacaux du benzile, *imabenzile benzilimide* et *benzilam isomériques* ont été étudiés par Laurent. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : LAURENT, *An. Phys. et Ch.*, t. LIX, 462 ; et *Revue scient.*, t. XXX, 448. — GRÉGORY, *Compt. rend. des trav. de ch.*, 308 (1845). — ZININ, *An. der. Ch. und Ph.*, t. XXXIV, 190. — IENA, *Deutsch. Gesellsch.*, 415 (1870). — ZAGOURNENY, *Soc. ch.*, t. XIX, 316.

BENZILIQUE (Acide).



Formules { Equiv. $C^{28}H^{12}O^{6}$ Atom. $C^{14}H^{12}O^{3}$

Syn : *Acide diphénylglycolique*.

Symons et Zincke ont obtenu ce corps en chauffant à 150° l'acide diphénylacétique dans la vapeur de brome ; il se fait un dérivé monobromé qu'on attaque par l'eau de baryte ; on sépare l'acide benzilique du générateur non attaqué par plusieurs cristallisations.

Il prend encore naissance par l'action de la potasse alcoolique sur le benzile, $C^{28}H^{10}O^{4}$; on chauffe le mélange jusqu'à ce qu'il prenne une coloration jaune clair, on ajoute de l'eau et on précipite par l'acide chlorhydrique. Comme il se forme en même temps de l'acide benzoïque, on reprend le précipité par une quantité de carbonate de sodium insuffisante pour le dissoudre, l'acide benzilique entrant le premier en dissolution ; la solution alcaline filtrée est précipitée par l'acide chlorhydrique ; on fait cristalliser le précipité dans l'eau bouillante.

L'acide benzilique cristallise en petites aiguilles incolores, clinorhombiques, à saveur amère ; il fond à 150°. Lorsqu'on le chauffe graduellement, il se colore en rouge vers 180° et se transforme en acide dibenzilique, $C^{56}H^{22}O^{10}$. Oxydé par le dichromate de potassium et l'acide sulfurique, il fournit du benzophénone. Réduit par l'acide iodhydrique, vers 180°, il se transforme en acide diphénylacétique.

Le *benzylate de baryum*, $C^{28}H^{11}BaO^{6} + 3H^{2}O^{2}$, se présente sous forme de croûtes cristallines, incolores, solubles dans l'eau, dédoublables par distillation en carbonate et benzhydrol.

Le *sel d'argent*, $C^{28}H^{11}AgO^{6}$, donne à la distillation du benzophénone. Edme Bourgoin.

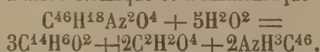
Bibl. : Iena, *Sur l'acide benzilique*, Soc. ch., t. XIII, 63 ; et t. XIV, 301. — Symons et Zincke, *Sur les acides diphénylacétique et benzilique*, etc., t. XXI, 132.

BENZIMIDE.

Formules { Equiv. $C^{46}H^{18}Az^{2}O^{4}$
Atom. $C^{27}H^{18}Az^{2}O^{2}$

Ce corps complexe se rencontre parfois dans le résidu provenant de la rectification de l'essence d'amandes amères brute ; en reprennant ce résidu par de l'alcool bouillant, le benzimide se dépose en premier lieu sous forme de flocons incolores. On le prépare en mélangeant l'essence d'amandes amères avec le quart environ de son poids d'acide cyanhydrique très concentré, après l'avoir agité avec son volume de potasse caustique dissoute dans 6 p. d'alcool. Il se dépose des flocons blancs, qu'on reprend par l'alcool bouillant.

Il est sous forme d'une masse blanche, légère, cohérente, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther. Lorsqu'on le chauffe, il fond, se décompose en laissant un résidu charbonneux. L'acide sulfurique concentré le dissout avec une couleur verte, qui vire au rouge ; l'acide fumant donne une belle coloration bleue, qui se détruit au contact de l'air humide. L'acide chlorhydrique bouillant le décompose avec dégagement d'essence d'amandes amères, production d'acide formique et d'ammoniaque :



$$C^{46}H^{18}Az^{2}O^{4} + 5H^{2}O^{2} = 3C^{14}H^{6}O^{2} + 2C^{2}H^{2}O^{4} + 2AzH^{3}C^{46}.$$

L'acide nitrique le dissout en le décomposant. Il est insoluble à froid dans l'acide chlorhydrique et dans la potasse. Edme Bourgoin.

Bibl. : Grégory, *Compt. rend. des Trav. de ch.*, p. 307 (1845). — Laurent, *Ann. phys. et ch.*, t. LIX, 397 (1835). — Laurent et Gerhardt, *Compte rendu des Trav. de ch.*, p. 136 (1850). — Zinin, *Revue scient.*, t. III, p. 44.

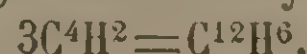
BENZIMIQUE (Acide). Nom donné par Laurent à un acide mal défini, qui prend parfois naissance, en même temps que l'amarine, dans l'action de l'ammoniaque alcoolique sur l'hydrure de benzoyle.

BENZINE. I. Chimie.

Formules { Equiv. $C^{12}H^{6} = (C^{4}H^{2})^{3} = C^{12}H^{4}(H)^{2}$
Atom. $C^{6}H^{6}$

Syn. Bicarbure d'hydrogène — Benzol — Phène — Hydrure de phényle — Triacétylène.

Historique. En examinant, vers 1825, un liquide déposé dans un gaz portatif conservé sous pression, Faraday découvrit un carbure d'hydrogène qu'il désigna sous le nom de *bicarbure d'hydrogène* ; le même corps fut obtenu huit ans après par Mitscherlich dans les produits de la distillation de l'acide benzoïque avec la chaux, d'où le nom de *benzine*, mais il se rencontre surtout dans le goudron de houille où il a été signalé par Leigh dès l'année 1842. Sa synthèse a été réalisée par M. Berthelot en chauffant au rouge sombre l'acétylène :



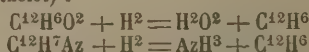
$$3C^{4}H^{2} = C^{12}H^{6}.$$

La benzine est donc du triacétylène.

La benzine est un carbure d'hydrogène très important, car on peut la considérer comme le pivot de la série aromatique ; aussi a-t-elle été étudiée, ainsi que ses dérivés, par un grand nombre de chimistes : Baeyer, Beilstein, Berthelot, Carius, Coupier, Fittig et Tollens, Jungfleisch, Ladenburg, Lesimple, Merz, Müller, Wurster, Zincke, Zinin, etc.

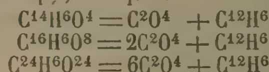
Formation. Elle prend naissance dans un grand nombre de réactions, les unes régulières, les autres plus ou moins compliquées :

1° Lorsqu'on réduit le phénol $C^{12}H^{6}O^{2}$, l'aniline $C^{12}H^{7}Az$, et plusieurs corps analogues par l'acide iodhydrique (Berthelot) :



$$C^{12}H^{6}O^{2} + H^{2} = H^{2}O^{2} + C^{12}H^{6}$$
$$C^{12}H^{7}Az + H^{2} = AzH^{3} + C^{12}H^{6}$$

2° Lorsqu'on chauffe avec un excès de chaux les acides benzoïque, phtalique, mellique :



$$C^{14}H^{6}O^{4} = C^{2}O^{4} + C^{12}H^{6}$$
$$C^{16}H^{6}O^{8} = 2C^{2}O^{4} + C^{12}H^{6}$$
$$C^{24}H^{6}O^{24} = 6C^{2}O^{4} + C^{12}H^{6}$$

3° Lorsqu'on chauffe au rouge plusieurs carbures d'hydrogène polyacétyléniques, soit seuls, soit sous l'influence de l'hydrogène, comme le styrolène, la naphtaline, l'anthracène, etc.

4° Dans la décomposition pyrogénée d'une foule de matières organiques, spécialement les dérivés aromatiques, comme l'acide quinique, les matières résineuses, etc. C'est en raison de cette circonstance qu'on retrouve la benzine dans les produits de la distillation de la houille.

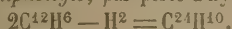
Préparation. On soumet à la distillation le goudron de houille, de manière à recueillir les produits les plus volatils, passant au-dessous de 140°. Ces *huiles légères* sont agitées d'abord avec de l'acide sulfurique, pour enlever les bases artificielles, comme l'aniline, la toluidine ; puis avec la soude pour dissoudre les phénols ; enfin, avec de l'acide sulfurique concentré pour détruire plusieurs produits organiques, comme le thiophène, le styrolène, etc. On soumet alors le résidu à des distillations fractionnées, de manière à le séparer en plusieurs portions dans lesquelles dominent :

1° La benzine, qui bout à 80°
2° Le toluène, — 110°
3° Le xylène, — 139°

Quant aux autres portions moins volatiles, elles renferment surtout du cumolène, $C^{18}H^{12}$, qui bout à 163°, et du cymène, qui passe vers 180°. Chacune de ces portions est ensuite rectifiée au moyen d'appareils spéciaux dont le principe a été imaginé par Coupier. Le produit qui passe à 80° est de la benzine sensiblement pure ; pour achever sa purification, on la fait cristalliser dans un mélange réfrigérant, et on la soumet à la presse pour en séparer les petites quantités de matières liquides qui l'accompagnent avec tenacité.

Propriétés. La benzine est un liquide incolore, mobile, très réfringent, doué d'une odeur forte et désagréable. Elle cristallise vers zéro en prismes rhomboïdaux, fusibles à 4°5, ayant pour densité à zéro 0,8995, bouillant à 80° 4. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'esprit de bois, l'éther, l'acétone ; elle dissout aisément le brome, l'iode, le soufre, le phosphore, surtout à chaud ; les corps gras, les essences, la cire, le caoutchouc, la gutta-percha, le camphre, le mastic, plusieurs résines ; cependant la gomme laque, la gomme gutte, le copal et la résine animée y sont peu solubles. Elle dissout également-

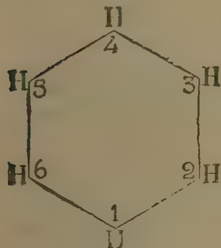
ment, mais en petite quantité, divers alcaloïdes, notamment la morphine, la quinine, la strychnine. Elle brûle avec une flamme brillante, légèrement fuligineuse ; au rouge vif, dans un tube en porcelaine, ses vapeurs se détruisent partiellement en engendrant plusieurs dérivés, notamment du *diphényle*, par perte d'hydrogène :



$$2C^{12}H^6 - H^2 = C^{24}H^{10}.$$

Dans les mêmes conditions, en présence de l'éthylène, on observe la formation du styrolène, de la naphtaline, du diphényle, de l'acénaphtène, de l'anthracène, etc. ; avec le styrolène, on observe surtout la formation de l'anthracène (Berthelot).

La benzine est un carbure très stable. Elle n'est pas altérée par l'acide sulfurique froid, du moins dans les premiers moments ; à chaud, il y a formation d'acide phénylsulfureux, tandis que l'acide fumant engendre du sulfobenzide ; elle n'est attaquée ni par l'iode, ni par les métaux alcalins, ni par le perchlorure de phosphore. L'acide nitrique fumant la dissout immédiatement, sans dégagement de vapeurs rutilantes, pourvu qu'on évite toute élévation notable de température. Ces caractères sont spécifiques. La benzine est formée depuis ses éléments, (diamant et hydrogène) avec une absorption de — 5 calories ; depuis l'acétylène, avec un dégagement de + 178° dans les condensations moléculaires, qui engendre la benzine liquide (78 grammes). Sa chaleur de combustion est égale à 776 calories, soit 9,949 calories par kilog.



Dans la théorie atomique, on donne à la benzine la formule C^6H^6 et on admet quelle peut être représentée par un schéma ayant la forme ci-contre.

On est convenu de nommer *orthodérivés* les corps disubstitués dans lesquels les deux atomes d'hydrogène qui sont remplacés par d'autres éléments, Cl, Br, I, AzO^4, etc., sont réputés pour appartenir à deux groupes voisins (1 et 2) ; *métadérivés* ceux dans lesquels la substitution atteint deux groupes séparés, par un atome d'hydrogène (1 et 3) : *paradérivés*, ceux dans lesquels elle porte sur deux groupes (1 et 4) séparés par deux autres restés intacts (Kékulé, Kœrner). Les composés trisubstitués sont *symétriques* ou *asymétriques* (s et a) ; on les dit à *substitution voisines* (v) lorsque la substitution porte sur trois groupes contigus (1, 2 et 3). Lorsque les substitutions se compliquent, ces nomenclatures précédentes, imaginées par les atomistes, deviennent d'une application fort confuse et ne laissant pas que de tomber dans l'arbitraire. D'ailleurs toutes ces isoméries, dites de position, peuvent être rattachées à la théorie plus générale et plus claire de la *métamérie*, comme l'a très bien démontré M. Berthelot (V. Métamérie).

On va passer maintenant en revue les principales réactions de la benzine en indiquant, chemin faisant, ses dérivés les plus importants.

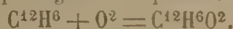
Hydrogène. — Exposée à l'action de l'hydrogène naissant, c.-à-d. à celle de l'acide iodhydrique à 280°, suivant la méthode universelle d'hydrogénation de M. Berthelot, la benzine fixe successivement de l'hydrogène pour engendrer $C^{12}H^8$, $C^{12}H^{10}$, $C^{12}H^{12}$, $C^{12}H^{14}$, dernier carbure saturé qui est *l'hydrure d'hexyiène* :



$$C^{12}H^6 + 4H^2 = C^{12}H^{14}.$$

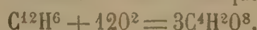
Ainsi, bien que la benzine se comporte dans la plupart de ses réactions comme un carbure saturé, fait qui imprime à son histoire un caractère spécial, c'est en réalité un carbure non saturé, mais qui ne subit la réaction d'addition que dans des conditions particulières. Lorsqu'il s'agit de l'hydrogène, le carbure éthylénique $C^{12}H^{12}$ ou *hexahydrure de benzine* se forme aisément et à une température moins élevée que le terme saturé $C^{12}H^{14}$; mais ce dernier finit par se former sous l'action réitérée de l'acide iodhydrique.

Oxygène. — Friedel et Crafts sont parvenus à fixer directement l'oxygène sur la benzine en additionnant celle-ci de chlorure d'aluminium et en chauffant à l'ébullition, réaction qui engendre du phénol :



$$C^{12}H^6 + O^2 = C^{12}H^6O^2.$$

Avec le permanganate de potassium, en solution acide, l'oxydation est lente, mais la combustion est complète, car il y a formation d'eau et d'acide carbonique ; en solution alcaline, on obtient de l'acide oxalique :



$$C^{12}H^6 + 12O^2 = 3C^4H^2O^8.$$

Chose curieuse, d'après Carius, une partie de l'acide carbonique naissant, provenant de ces oxydations, peut s'unir à la benzine pour engendrer de l'acide benzoïque :



$$C^{12}H^6 + C^2O^4 = C^{14}H^6O^4.$$

et même de l'acide phtalique :



$$C^{12}H^6 + 2C^2O^4 = C^{16}H^6O^8.$$

C'est ce qu'on observe lorsqu'on détermine l'oxydation au moyen d'un mélange de peroxyde de manganèse et d'acide sulfurique.

Notons enfin que, par voie indirecte, on peut transformer la benzine en divers corps oxygénés contenant également 12 équivalents de carbone :

Le phénol..................	$C^{12}H^6O^2$
L'oxyphénol et ses isomères.....	$C^{12}H^6O^4$
Le pyrogallol et ses isomères....	$C^{12}H^6O^6$
Le quinon..................	$C^{12}H^4O^4$

En transformant, par exemple, la benzine en acide benzinosulfurique et en fondant ce dernier avec la potasse caustique, on obtient du phénol.

Dérivés chlorés. — Avec le chlore, suivant les conditions dans lesquelles on opère, la benzine fournit des produits d'addition ou des produits de substitution.

L'*hexachlorure de benzine*, $C^{12}H^{12}Cl^6$, qui a été découvert par Mitscherlich, s'obtient en exposant la benzine au soleil dans un grand flacon rempli de chlore ; ce dernier est vivement absorbé, les parois du flacon se tapissent de cristaux fins, transparents, qui sont des prismes droits, très aplatis, fondant à 132° et bouillant vers 288° en se décomposant partiellement. Soumis à de nombreuses distillations, ce composé d'addition perd la moitié de son chlore à l'état d'acide chlorhydrique et se transforme en benzine trichlorée asymétrique :



$$C^{12}H^6Cl^6 = 3HCl + C^{12}H^3Cl^3$$

La réaction est plus nette et plus facile avec une solution alcoolique de potasse caustique :



$$C^{12}H^6Cl^6 + 3KHO^2 = 3KCl + 3H^2O^2 + C^{12}H^3Cl^3.$$

Suivant Meunier, lorsqu'on fait réagir le chlore sur la benzine à la température de l'ébullition, l'hexachlorure est accompagné d'un isomère cristallin, qui ne fond qu'à 310°, mais que la potasse alcoolique décompose également en benzine trichlorée asymétrique,

Suivant Otto et Ostrop, il y a formation d'un hexachlorure de benzine monochlorée ou hexachlorure de chlorobenzine,



$$C^{12}H^5Cl.Cl^6,$$

lorsqu'on soumet le sulfobenzide à l'action du chlore, sous l'influence de la radiation solaire. Ce dérivé d'addition et de substitution est en aiguilles brillantes, incolores, fusibles à 255-257° sublimables, insolubles dans l'eau, peu solubles à froid dans l'alcool et dans l'éther.

Suivant Müller, lorsqu'on fait réagir le chlore sur la benzine bouillante, en présence d'un peu d'iode, on obtient une série de dérivés chlorés, qui vont jusqu'à la benzine perchlorée, $C^{12}Cl^6$; on peut encore préparer ces dérivés substitués par l'action de la chaleur ou des alcalis sur divers chlorures des benzines chlorées (Jungfleisch), ou

par des méthodes moins directes, ce qui fournit les composés suivants :

1° *Benzine monochlorée*, $C^{12}H^5Cl$. On ne connaît que ce corps monosubstitué, qui bout à 133° et qui se solidifie à —40°. Premier produit de susbtitution du chlore sur la benzine, en présence de l'iode.

Elle est insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine, le sulfure de carbone, le chloroforme, les huiles de pétrole. Elle brûle avec une flamme fuligineuse, bordée de vert, à la manière de la plupart des composés chlorés. Elle est très stable, car la potasse alcoolique est sans action, même à la température de 200°. A chaud, les métaux alcalins la transforment en diphényle :



$$2C^{12}H^5Cl + Na^2 = 2NaCl + C^{24}H^{10}.$$

Avec l'acide nitrique fumant, il y a simultanément formation de deux dérivés mononitrés, l'un solide α, l'autre liquide β.

Le premier, qui a été obtenu par Riche et qui appartient à la *parasérie*, d'après Beilstein et Kurbatow, est un corps solide, qui cristallise en magnifiques lamelles, fusibles à 83°, bouillant sans altération à 242°. Le second, qui appartient à l'orthosérie, et qui est liquide à la température ordinaire, mais cristallisable à froid, possède une odeur agréable qui rappelle celle du mélilot. Ces deux corps ont pour formule

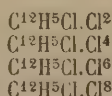


$$C^{12}H^4(AzO^4)Cl.$$

En attaquant directement la nitrobenzine par le chlore, en présence de l'iode, Laubeinheimer a obtenu un troisième isomère nitré, fusible à 45°, la *métachloronitrobenzine*.

On connaît aussi deux benzines monochlorées binitrées α et β, toutes deux cristallisables, la première fusible à 50°, la seconde à 43°.

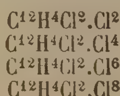
Le chlore n'attaque pas sensiblement la benzine monochlorée dans l'obscurité, mais des produits d'addition prenant naissance dans l'influence de la radiation solaire, savoir :



$$C^{12}H^5Cl.Cl^2$$
$$C^{12}H^5Cl.Cl^4$$
$$C^{12}H^5Cl.Cl^6$$
$$C^{12}H^5Cl.Cl^8$$

L'avant-dernier corps n'est autre chose que l'hexachlorure de chlorobenzine.

En présence d'un excès de chlore, on obtient, en outre, la série suivante :



$$C^{12}H^4Cl^2.Cl^2$$
$$C^{12}H^4Cl^2.Cl^4$$
$$C^{12}H^4Cl^2.Cl^6$$
$$C^{12}H^4Cl^2.Cl^8$$

et sans doute encore des produits de substitution plus avancés.

2° *Benzines dichlorées*, $C^{12}H^4Cl^2$. Trois isomères :

Le *dérivé ortho* (1 : 2), qui s'obtient par l'action du perchlorure de phosphore sur le phénol orthochloré, est un liquide bouillant à 179°, ayant à zéro pour densité 1,3278, que l'acide nitrique convertit en deux dérivés mononitrés, l'un liquide, l'autre cristallisable en aiguilles fusibles à 43°.

Le *dérivé méta* (1 : 3) s'obtient en faisant réagir le chlore sur la dinitraniline. Il est liquide et bout à 172°.

Le *dérivé para* (1 : 4) ou *paradichlorobenzol* se prépare directement au moyen du chlore et de la benzine, en présence de l'iode. Il est en cristaux limpides, qui appartiennent au prisme rhomboïdal oblique (Des Cloiseaux) ; son odeur, qui est forte et assez agréable, provoque la toux et le larmoiement. Il fond à 52-53° et distille sans altération à 171-172°.

3° *Benzines trichlorées*, $C^{12}H^3Cl^3$.

Dérivé asymétrique (1 : 2 : 4), cristaux fusibles à 17°, bouillant à 206°. On l'obtient directement par l'action du chlore sur la benzine, en présence de l'iode.

Dérivé symétrique (1 : 3 : 5). Aiguilles fusibles à 63°, bouillant à 208°, prenant naissance dans la décomposition du tétrachlorure de benzine chlorée.

Dérivé (*v*) (1 : 2 : 3). grandes tables fusibles à 63°, bouillant à 218°, provenant de l'action de l'acide azoteux sur l'aniline trichlorée correspondante.

4° *Benzines quadrichlorées*, $C^{12}H^2Cl^4$.

Dérivé asymétrique (1 : 3 : 4 : 5). Aiguilles fusibles à 35°, bouillant à 253°, obtenues dans la décomposition de l'hexachlorure de benzine monochlorée.

Dérivé symétrique (1 : 2 : 4 : 5). Beaux cristaux fusibles a 139°, bouillant à 240°, provenant de l'action du chlore et de l'iode sur la benzine.

Dérivé (*v*) (1 : 2 : 3 : 4). Résulte de l'action du chlore sur l'une des trichloranilines. Aiguilles fusibles à 45°, bouillant à 254°.

5° *Benzines quintichlorées*, $C^{12}HCl^5$.

Isomère α. — Fines aiguilles fusibles à 74°, bouillant à 272°, se forment par l'action combinée du chlore et de l'iode sur la benzine.

Isomère β. — Fines aiguilles, fusibles à 175°, résultant de la décomposition d'un chlorure de benzine monochlorée.

Il est à noter que la théorie atomique, telle qu'on l'expose ordinairement, ne peut rendre compte de ces deux isomères ; car avec la forme hexagonale de la benzine, il ne peut y avoir qu'une benzine monochlorée et une seule benzine quintichlorée.

6° *Benzine perchlorée*, $C^{12}Cl^6$.

Elle a été découverte fortuitement au commencement du siècle par Julin d'Abo, d'où son nom primitif de *chlorure de Julin*.

V. Regnault l'a obtenue, en petite qualité, en faisant passer plusieurs fois de suite de l'éthylène perchloré à travers un tube chauffé au rouge; elle se forme encore dans la décomposition pyrogénée du chloroforme et du perchlorure de carbone. On la prépare facilement en attaquant par le perchlorure d'antimoine les résidus qui proviennent de la chloruration de la benzine, sous l'influence du chlorure d'iode, toutes les benzines chlorées étant perchlorurées dans ces conditions; on lessive la masse à l'acide chlorhydrique pour enlever les composés métalliques, on lave à l'eau et on sèche. Pour la priver des composés chlorés inférieurs qu'elle peut encore contenir, on la traite par l'alcool bouillant : elle se précipite par le refroidissement, tandis que les autres benzines chlorées restent en dissolution ; on la fait cristalliser dans un mélange d'alcool et de benzine, ou mieux dans le sulfure de carbone, dernier véhicule qui l'abandonne en cristaux appartenant au prisme droit rhomboïdal.

La benzine perchlorée se sublime facilement en minces aiguilles, groupées en feuille de fougère. Elle a une odeur faible à froid, qui devient forte et désagréable à chaud ; elle fond à 126° (Jungfleisch); on peut la distiller à 330-332°, sans altération (Berthelot). Elle est absolument insoluble dans l'eau, fort peu soluble dans l'alcool, même à chaud, notablement soluble, surtout à chaud dans l'éther, la benzine, le sulfure de carbone, le chloroforme, les essences de pétrole. 200 centigr. de sulfure de carbone en dissolvent environ 4 gr. à la température ordinaire.

Sa stabilité est si grande qu'elle résiste à presque tous les réactifs. Lorsqu'elle passe en vapeur dans un tube chauffé au rouge, elle est à peine décomposée, même en présence de l'hydrogène ; toutefois, dans ce dernier cas, il se forme une petite quantité d'un carbure spécial, qui fond au voisinage de 80°. Chauffée à 280°, avec de l'acide iodhydrique, elle donne soit de la benzine,



$$C^{12}Cl^6 + 6H^2 = 6HCl + C^{12}H^6,$$

soit de l'hydrure d'hexylène,



$$C^{12}Cl^6 + 10H^2 = 6HCl + C^{12}H^{14}.$$

Enfin, on l'a obtenue synthétiquement en chauffant pen-

dant trente heures, à 360°, le perchlorure d'acétylène :

$$3C^4Cl^2 = C^{12}Cl^6.$$

On voit, d'après ce qui précède, que tous les dérivés chlorosubstitués de la benzine sont doués d'une grande stabilité et qu'ils ne cèdent leur chlore que sous des influences très énergiques.

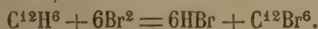
DÉRIVÉS BROMÉS ET IODÉS. — Le brome attaque la benzine, mais moins énergiquement que le chlore.

A la lumière solaire, il y a formation d'un *hexabromure de benzine*, $C^{12}H^6Br^6$, qui cristallise en fines aiguilles. Il est préférable d'agir en présence de l'iode, ce qui donne lieu à des dérivés bromés, analogues aux dérivés chlorés, avec des isoméries semblables. Voici la liste de ces dérivés :

BENZINE MONOBROMÉE	FUSION	Ebullition	DENSITÉ
	liquide.	155°	1.518 à zéro.
Benzine bibromée (ortho).	— 1°	223°	2.003 à —
— — (méta).	liquide.	219°	1,955 à 18°
— — (para).	89°	219°	2,22 à 18°
— tribromée (s).	119°6	278°	» »
— — (a).	44°	275°	
— — (v).	87°4	»	» »
— tétrabromée (s).	137°	»	» »
— — (a).	98°5	320°	» »
— — (v).	160°	»	» »
— pentabromée.	260°	»	» »
— perbromée.	315°	»	» »

La benzine perbromée, $C^{12}Br^6$, *perbromobenzol*, prend naissance aux dépens des corps les plus divers : benzine, toluène, phénol, etc., lorsque l'on chauffe ces composés, vers 300-400°, avec du brome additionné d'un peu d'iode; on l'obtient également, en petite quantité, dans la distillation du tétrabromure de carbone ; en plus grande quantité, lorsqu'on chauffe ce corps, en tubes scellés, à une haute température.

Gustavson la prépare plus simplement en attaquant la benzine par du brome pur, tenant en dissolution du bromure d'aluminium. Il faut opérer à basse température, au voisinage de zéro, car la réaction est extrêmement violente:



$$C^{12}H^6 + 6Br^2 = 6HBr + C^{12}Br^6.$$

C'est un corps très stable, qui cristallise en aiguilles, sublimables sans décomposition.

La benzine dissout l'iode en donnant un soluté d'un rouge vif, qui se décolore peu à peu à l'air. Par suite de la volatilisation du métalloïde, il ne se fait aucune combinaison, mais des produits de substitution prennent naissance dans les conditions suivantes :

1° En chauffant au-dessus de 200° un mélange de benzine, d'iode et d'acide iodique ;

2° Par l'action de l'iode et du phosphore sur le phénol;

3° En attaquant le benzoate d'argent par le chlorure d'iode ;

4° Au moyen de l'aniline ou des iodoamidobenzols.

La *benzine monoiodée*, $C^{12}H^5I$, *iodure de phényle* ou *iodobenzol*, a été préparée pour la première fois par Scrugham, au moyen du phénol et de l'iodure de phosphore. Schützenberger l'a retrouvée parmi les produits de décomposition du benzoate d'iode, et aussi dans l'action du chlorure d'iode sur le benzoate de sodium. On peut aussi chauffer pendant longtemps la benzine avec l'acide iodique hydraté, ou avec un mélange d'iodate de potassium et d'acide sulfurique; ou enfin, en traitant par l'acide iodique le sulfate de diazobenzol (Griess).

Pour la préparer, suivant Kékulé, on chauffe en vase clos, à 208-240°, de la benzine, de l'iode et de l'acide iodique. On lave le produit de la réaction à l'eau, puis à la potasse ; on recueille à la distillation ce qui passe de 180 à 190°. Green verse goutte à goutte du chlorure d'iode dans la benzine contenant un peu de chlorure d'aluminium, en évitant la précipitation d'une notable quantité d'iode ; on lave le produit de la réaction à la potasse et on isole l'iodobenzol par distillation fractionnée.

La benzine monoiodée est un liquide incolore, bouillant à 188° (Kékulé) non solidifiable à — 18°, ayant pour densité 1,833 à 15° (K). Sous l'influence de l'amalgame de sodium, en présence de l'eau ou de l'alcool, elle régénère la benzine; il en est de même avec l'acide iodhydrique à 250°. Elle n'est attaquée ni par la potasse alcoolique, ni par la potasse caustique à 250° ; la potasse en fusion ne la transforme pas en phénol. Une solution alcoolique d'ammoniaque, même à 250°, ne fournit pas trace d'aniline.

Elle fournit avec l'acide nitrique trois dirivés mononitrés, $C^{12}H^4(AzO^4)I$, savoir :

L'*O–nitroiodobenzol*, qui cristallise en aiguilles aplaties, fusibles à 49°4 ;

Le *M–nitroiodobenzol*, petites paillettes à éclat argentin, fusibles à 35-36°, distillable à 280° ;

Le *P–nitroiodobenzol*, qui cristallise en aiguilles incolores, fusibles à 171°5.

On a également décrit deux dérivés dinitrés :

Le *dérivé* α (1 : 2 : 4), qui se prépare en attaquant par le mélange nitro-sulfurique le para ou l'O-iodobenzol, Gros cristaux prismatiques, fusibles à 88°5.

Le *dérivé* β (1 : 2 : 6), qui se forme en même temps que le précédent au moyen de l'o-iodonitrobenzol — Tables rhombiques, orangées, transparentes, fusibles à 113°7.

La *benzine diiodée*, $C^{12}H^4I^2$, variété *para*, se forme dans la décomposition par la chaleur du benzoate d'iode (Schützenberger). On l'obtient plus facilement en chauffant la monoiodobenzine brute avec de nouvelle quantité d'iode et d'acide iodique (K.). — Elle est en paillettes blanches, nacrées, fusible à 127° (K.), bouillant au-dessus de 250°.

On lui connaît un isomère de position, le *m-diiodobenzol*, qui présente l'aspect de la naphtaline. Grands feuillets, fondant à 40°4, distillant à 284°7.

La *benzine triiodée*, $C^{12}H^3I^3$, s'obtient, comme les précédentes, par la méthode de Kékulé. Elle est en petites aiguilles fusibles à 96°, susceptibles de se sublimer sans altération.

Indépendamment des dérivés chlorés, bromés et iodés qui précèdent, on a préparé des corps qui renferment à la fois du chlore, du brome ou de l'iode, exemples :

La *benzine bromochlorée*, $C^{12}H^4ClBr$, qu'on obtient en chauffant du chloroplatinate de diazobromobenzol avec du carbonate de sodium (Griess). Aiguilles blanches, à odeur benzinique, peu solubles dans l'alcool froid, très solubles dans l'éther.

La *benzine bromoiodée*, $C^{12}H^4BrI$, que Griess a préparée en faisant bouillir le perbromure d'azoiodobenzol avec de l'alcool. Elle se dépose dans l'alcool ou dans l'éther en cristaux tabulaires, incolores, volatils, sans décomposition.

Citons enfin, comme produits de substitution d'un halogène, la *fluobenzine*, $C^{12}H^5Fl$, *fluobenzol* ou *fluorure de phényle*, découverte par Schmitt et Von Gehren en attaquant l'acide diazoamidobenzoïque par l'acide fluorhydrique. Il se dégage de l'azote et on obtient un mélange d'acide fluobenzoïque et d'acide hydrofluoamidobenzoïque :



$$C^{28}H^{11}Az^3O^8 + 2FlH = C^{14}H^5FlO^4 + C^{14}H^8FlO^4 + Az^2.$$

On reprend le produit de la réaction par l'éther, qui s'empare seulement de l'acide fluobenzoïque; on distille ce dernier avec de la chaux :

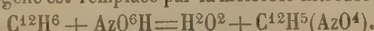


$$C^{14}H^5FlO^4 = C^2O^4 + C^{12}H^5Fl.$$

La fluobenzine est en masses lamellaires, fusible à 40°, distillable à 180-185°; elle est insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther, elle brûle avec une flamme fuligineuse.

DÉRIVÉS NITRÉS : NITROBENZINES. — Lorsqu'on fait réagir à froid l'acide nitrique fumant sur la benzine, la réaction a lieu avec un dégagement notable de chaleur ; en em-

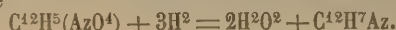
ployant une partie de carbure pour quatre à cinq parties de dissolvant, on obtient un liquide homogène, sans dégagement gazeux. Par une affusion d'eau, il se sépare une matière huileuse, d'une odeur d'amandes amères, c'est la nitrobenzine, découverte par Mitscherlich en 1834. C'est de la benzine mononitrée $C^{12}H^5(AzO^4)$, qu'on peut considérer comme la benzine dans laquelle, un équivalent d'hydrogène est remplacé par la molécule nitreuse (AzO^4) :



$$C^{12}H^6 + AzO^6H = H^2O^2 + C^{12}H^5(AzO^4).$$

En grand, la nitrobenzine se prépare en versant peu à peu un mélange de deux parties d'acide nitrique et une partie d'acide sulfurique dans deux parties de benzine, le tout soigneusement refroidi et agité.

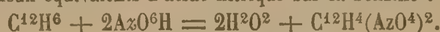
La *nitrobenzine*, qui est liquide à la température ordinaire, cristallise par le froid en aiguilles jaunes, fusibles à + 3° ; sa densité à + 15° est égale à 1,186 ; elle est à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les acides acétique et sulfurique. Son odeur, qui est forte et peu agréable, rappelle cependant celle de l'essence d'amandes amères, propriété qui permet de l'employer en parfumerie sous le nom d'*essence de mirbane*. Elle bout à 209°4, et sa vapeur détone au rouge seulement. Soumise à l'influence de l'hydrogène naissant, comme un mélange de fer et d'acide acétique, elle se transforme en aniline



$$C^{12}H^5(AzO^4) + 3H^2 = 2H^2O^2 + C^{12}H^7Az.$$

Cette réaction, qui est fondamentale en chimie organique, a été découverte par Zinin. Elle permet de réaliser la transformation d'un carbure d'hydrogène, la benzine, en une base artificielle, l'aniline.

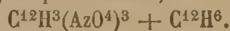
La *dinitrobenzine* $C^{12}H^4(AzO^4)^2$, se prépare en réitérant l'action du mélange nitro-sulfurique sur la nitrobenzine : on obtient alors facilement, si le mélange est fumant, de belles aiguilles, fusibles à 85° 5, qui, après cristallisation dans l'alcool, constituent la *dinitrobenzine ordinaire*, variété *méta*, laquelle résulte de la fixation de deux équivalents d'acide nitrique sur la benzine :



$$C^{12}H^6 + 2AzO^6H = 2H^2O^2 + C^{12}H^4(AzO^4)^2.$$

Une benzine *ortho* et une benzine *para* prennent également naissance, mais en petite quantité dans la réaction précédente ; elles se forment en quantité d'autant plus grande que la température est plus élevée.

La *trinitrobenzine* $C^{12}H^3(AzO^4)^3$, se prépare en faisant réagir à chaud pendant longtemps le mélange nitrosulfurique sur la dinitrobenzine ordinaire (Hepp). Elle cristallise dans l'alcool en petites paillettes ou en aiguilles incolores, disposées en feuilles de fougère, fusibles à 121-122°. Elle est soluble dans l'alcool froid, plus soluble à chaud, ainsi que dans l'éther et la benzine ; on peut la distiller dans un courant de vapeur d'eau. Elle se combine avec plusieurs carbures d'hydrogène, à la manière de la dinitrochlorobenzine et du picramide. En abandonnant, par exemple, son soluté benzinique à l'évaporation spontanée, elle laisse déposer de gros cristaux prismatiques, ayant pour formule,



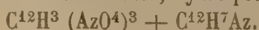
$$C^{12}H^3(AzO^4)^3 + C^{12}H^6.$$

Avec la naphtaline :



$$C^{12}H^3(AzO^4)^3 + C^{20}H^8.$$

Avec l'aniline, en présence de l'alcool bouillant, on obtient de belles aiguilles rouges, fusibles à 123-124°, à peine solubles dans l'alcool froid, ayant pour formule



$$C^{12}H^3\ (AzO^4)^3 + C^{12}H^7Az.$$

Les oxydants, comme le ferricyanure de potassium, en solution alcaline, la transfoment en acide picrique :



$$C^{12}H^3(AzO^4)^3 + O^2 = C^{12}H^3(AzO^4)^3O^2.$$

Dérivés sulfuriques. — L'acide sulfurique fumant réagit sur la benzine en donnant des dérivés très importants, car ils servent de types à toutes les combinaisons du même genre, c.-à-d. à tous les dérivés *sulfonés* ou *sulfoconjugués* des carbures aromatiques.

Avec l'acide monohydraté, l'attaque est très lente, même à chaud. Il n'en est pas de même avec l'acide fumant, qui donne lieu, suivant les conditions dans lesquelles on opère, aux dérivés suivants :

Le *sulfobenzide* :



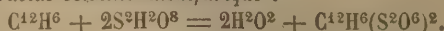
$$2C^{12}H^6 + S^2H^2O^8 = 2H^2O^2 + C^{12}H^4(C^{12}H^6)S^2O^4.$$

L'*acide benzino-sulfurique* :



$$C^{12}H^6 + S^2H^2O^8 = H^2O^2 + C^{12}H^6S^2O^6.$$

L'*acide benzino-disulfurique* :



$$C^{12}H^6 + 2S^2H^2O^8 = 2H^2O^2 + C^{12}H^6(S^2O^6)^2.$$

Le *sulfobenzide*, *phénysulfone* ou *benzinosulfuride*, est un corps cristallisé, fusible à 128°, incapable de s'unir aux bases et aux acides (Mitscherlich).

L'*acide benzinosulfurique*, *acide phénylsulfureux* ou *benzolsulfonique* se prépare en dissolvant la benzine à froid dans l'acide sulfurique fumant ; on ajoute de l'eau, on sature par le carbonate de chaux, on filtre et on évapore ; il se dépose un sel de calcium, qu'on décompose par une quantité calculée d'acide oxalique.

Liquide sirupeux, susceptible de cristalliser en petites aiguilles déliquescentes, donnant à la distillation de la benzine, du sulfobenzide, de l'acide sulfurique, de l'acide sulfureux et un résidu charbonneux. C'est un acide monobasique, qui donne des sels cristallisables. Celui de potassium, fondu avec son poids de potasse caustique, engendre du phénol, du sulfate et du sulfure de potassium. Son *dérivé bromé* a été préparé par Couper en attaquant la benzine bromée par l'acide sulfurique fumant.

L'*acide benzino-disulfurique*, *acide phénylène-disulfureux* ou *benzoldisulfonique* se prépare en réitérant l'action de l'acide sulfurique sur le corps précédent. Les trois isomères de position prennent naissance, mais c'est le dérivé *méta* qui est le plus abondant.

C'est un acide tribasique qui donne des sels solubles, à la manière de son générateur, avec la baryte, la chaux, l'oxyde de plomb, etc.

On remarquera que, dans les composés sulfonés, l'acide sulfurique perd une partie de sa capacité de saturation, proportionnelle au nombre d'équivalents du carbure combiné et aussi au nombre de molécules d'eau qui ont été éliminées. En même temps, les propriétés de l'acide sulfurique deviennent en quelque sorte latentes, car les sels de baryum, de calcium, de plomb sont solubles. C'est la même relation que celle qu'on observe entre ces derniers et les éthylsulfates. Mais ici se présente une différence capitale : tandis que l'acide éthylsulfurique est peu stable, facilement décomposable par l'eau, les dérivés benziniques sont très stables et ne sont décomposés par la potasse caustique qu'à une température de 250-300°. Tandis que l'acide benzinosulfurique engendre du phénol dans ces conditions, l'acide disulfoné donne naissance à de l'oxyphénol et à ses isomères, $C^{12}H^6O^4$.

L'acide éthylsulfurique et les acides sulfoconjugués de la benzine représentent des types généraux auxquels on peut rapporter la plupart des corps qui résultent de l'action de l'acide sulfurique avec les principes organiques.

Acide carbonique. — La benzine peut s'unir indirectement avec l'acide carbonique pour engendrer des dérivés très importants, dont voici l'énumération :

1° L'*acide benzoïque* ou *benzino-carbonique*, $C^{14}H^6O^4$, acide monobasique, qu'on obtient synthétiquement en faisant réagir le sodium sur la benzine monobromée, en présence de l'acide carbonique (Kékulé) :

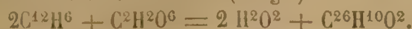


$$C^{12}H^6 + C^2H^2O^6 = H^2O^2 + C^{14}H^6O^4.$$

Ou bien encore, en faisant passer un courant d'acide carbonique dans de la benzine bouillante, additionnée de chlorure d'aluminium (Friedel et Krafts) ; ou enfin, en oxydant la benzine par le bioxyde de manganèse, une partie de carbure fournissant l'acide carbonique nécessaire à la réaction.

2° La *benzophénone* ou *benzinocarbonide*, $C^{26}H^{10}O^2$,

substance neutre, cristalline qu'on obtient dans la distillation du benzoate de chaux (Péligot) :



$$2C^{12}H^6 + C^2H^2O^6 = 2\ H^2O^2 + C^{26}H^{10}O^2.$$

3° L'*acide phtalique* ou *acide benzinodicarbonique*, $C^{16}H^6O^8$, ainsi que ses isomères, les acides *iso* et *téréphtalique*.

Le premier, qui est le plus important, s'obtient en même temps que l'acide benzoïque, et oxydant la benzine par le bioxyde de manganèse :



$$C^{12}H^6 + 2C^2H^2O^6 = 2\ H^2O^2 + C^{16}H^6O^8.$$

4° L'*acide trimellique* ou *benzinotricarbonique*, $C^{18}H^{10}O^{12}$, ainsi que ses isomères, les *acides trimésique* et *hemimellique*, tous tribasiques :



$$C^{12}H^6 + 3C^2H^2O^6 = 3H^2O^2 + C^{18}H^6O^{12}.$$

5° L'*acide pyromellique* ou *acide benzinotétracarbonique*, ainsi que ses isomères, les *acides préhnitique* et *mellophanique*, tous trois tétrabasiques:



$$C^{12}H^6 + 4C^2H^2O^6 + 4H^2O^2 + C^{20}H^6O^{16}.$$

6° L'*acide benzinopentacarbonique*, $C^{22}H^6O^{20}$, de Friedel et Krafts :



$$C^{12}H^6 + 5C^2H^2O^6 = 5H^2O^2 + C^{22}H^6O^{20}.$$

7° L'*acide benzinohexacarbonique* ou *mellique*, $C^{24}H^6O^{24}$, obtenue par Bartoli et Papazogli en oxydant par électrolyse certaines variétés de charbon :



$$C^{12}H^6 + 6C^2H^2O^6 = 6H^2O^2 + C^{24}H^6O^{24}.$$

Edme Bourgoin.

II. Industrie. — On retire industriellement la benzine du goudron de houille depuis 1847, époque à laquelle Mansfield indiqua un procédé d'extraction basé sur l'emploi de cette substance. Ce procédé, après avoir subi quelques modifications, est encore aujourd'hui employé dans l'industrie. Le goudron de houille, qui autrefois était un résidu encombrant de la fabrication du gaz, est devenu le point de départ de plusieurs industries importantes. Non seulement, on utilise aujourd'hui tout celui qu'on produit dans les usines à gaz, mais encore on distille de la houille dans le simple but d'en extraire. Ces divers goudrons, obtenus dans des conditions différentes, ne présentent pas la même composition. Ceux qui proviennent des usines à gaz ont été produits à haute température; ils sont plus riches en benzine, toluène et naphtaline. Ceux qui sont préparés spécialement sont, au contraire, obtenus à température relativement basse et ils renferment une plus grande quantité d'aniline et de toluidine. La houille fournit par la distillation de 3 à 7 °/₀ de goudron.

Le principe de la méthode d'extraction de la benzine consiste dans la distillation fractionnée du goudron et dans l'épuration chimique du produit distillé. Voici comment se pratiquent ces différentes opérations : on commence par enlever l'eau interposée, qui donnerait lieu à des soubresauts pendant l'ébullition. Pour cela, on amène, au moyen de pompes, le goudron dans de grandes chaudières munies d'un chapiteau et d'un réfrigérant, et on chauffe pendant quelques heures au moyen d'un serpentin à circulation de vapeur. Les essences les plus volatiles viennent se condenser dans le réfrigérant et sont recueillies. Quant à l'eau, elle se sépare sous l'influence de la chaleur et forme une couche inférieure. Un robinet, placé au bas de la chaudière, permet de la faire écouler. On peut procéder alors à la distillation. Les appareils qu'on emploie à cet usage sont des chaudières très résistantes de tôle ou de fonte, auxquelles on donne la forme de cylindres aplatis. La cornue est munie d'un robinet de vidange à la partie inférieure, et un thermomètre, placé à la partie supérieure, permet d'apprécier la température de distillation. La charge de goudron étant introduite dans l'appareil, on chauffe à feu nu. Il distille bientôt une huile fluide et légère qu'on doit condenser très soigneusement, car elle est volatile et facilement inflammable; il est donc nécessaire que le réfrigérant soit bien alimenté d'eau froide. On continue à distiller, et on recueille tous les produits passant de 60 à 200°, que l'on nomme essence légère de houille. Cette essence, que l'on obtient dans la proportion moyenne de 6 °/₀, a pour densité 0,84. En continuant la distillation du goudron, on obtient de 200 à 220° les huiles lourdes, qui renferment de la naphtaline, l'aniline et les alcaloïdes homologues, les phénols, etc.

Au point de vue de l'obtention de la benzine, on fait subir à ces huiles lourdes des traitements qui ont pour but d'en extraire une nouvelle quantité d'essence. Un premier moyen consiste à les rectifier et à recueillir tout ce qui passe au-dessous de 120°. Afin de les utiliser d'une manière plus complète, Breitenlober a indiqué le procédé suivant, qui permet d'obtenir du gaz et des huiles légères. On fait passer les vapeurs des huiles lourdes à travers un tube chauffé au rouge, où on les décompose en faisant tomber lentement l'huile dans une cornue portée à une température élevée.

Une rectification générale de ces divers produits obtenus soit directement, soit au moyen des huiles lourdes, fournit finalement deux portions : 1° les essences passant au-dessous de 120°, qui forment, dans le commerce, les produits désignés sous le nom de benzols; 2° les essences passant de 120 à 150° environ qui donneront diverses benzines commerciales.

On doit maintenant procéder à l'épuration. Pour cela, on verse l'essence dans des vases de bois doublés de plomb et munis d'un couvercle, et on y ajoute 5 °/₀ de leur poids d'acide sulfurique. Un agitateur à palettes de bois recouvertes de plomb mélange intimement l'acide, qui s'empare des alcaloïdes et des hydrocarbures de la série grasse. Après un repos de 24 heures, on ouvre un robinet de vidange et on enlève la couche inférieure formée de l'acide fortement coloré et devenu visqueux, on l'utilise pour l'extraction des bases, on lave ensuite successivement deux fois avec une assez grande quantité d'eau et on fait subir aux essences un traitement alcalin qui a pour but d'enlever quelques acides et surtout les phénols. Dans ce but, on ajoute 1 à 2 °/₀ de soude caustique à 40° Baumé, et on opère de la même façon qu'avec l'acide sulfurique. Après la purification par l'action successive de l'acide sulfurique et de la soude, on soumet les essences à une nouvelle rectification et on recueille les produits passant entre 80 et 120°.

Les benzines du commerce, ou *benzols*, ainsi obtenus, sont formés principalement d'un mélange de *benzine* $C^{12}H^6$, bouillant à 80°4 et de *toluène* $C^{14}H^8$, bouillant à 108°, On y trouve, en outre, du xylène, du cumène et du cymène. Les benzols servent de base à la fabrication de couleurs d'aniline, et, dans le commerce, on les désigne en indiquant leur richesse en benzine. Les benzols à 90 °/₀ (c.-à-d. renfermant 90 °/₀ de benzine et 10 °/₀ de toluène et xylène) sont propres à la fabrication des bleus et des noirs d'aniline; les benzols à 30 °/₀ conviennent à la fabrication des rouges. L'essai du benzol se fait par distillation fractionnée. On compte comme benzine les produits distillant de 80 à 100° et comme toluène et xylène ceux distillant de 100 à 120°.

La société Ragosine à Bacon fabrique des quantités importantes de benzine, en faisant passer les vapeurs de pétrole sur du charbon chauffé au rouge. Nous avons déjà parlé de cette industrie à propos de l'*anthracène* (V. ce mot).

Il est nécessaire d'employer de la benzine pure pour la fabrication de certaines couleurs et pour diverses industries. On doit donc soumettre les benzols à une nouvelle purification dont Mansfield a le premier indiqué le principe. L'huile légère est placée dans une chaudière (A) surmontée d'un récipient (B) entouré d'eau (fig. 1) et dont la partie supérieure communique avec le serpentin. Lorsqu'on chauffe et que l'essence entre en ébullition, sa vapeur est obligée de traverser le récipient B : elle s'y refroidit et l'essence condensée retombe dans la chaudière. Au bout d'un certain temps, l'eau qui entoure le récipient s'échauffe et arrive à

la température d'ébullition de la benzine. Mais la température de cette eau ne pouvant excéder 100°, tous les produits qui distillent au-dessous de cette température (toluène, etc.) se condenseront donc et ne pourront distiller.

Ce mode de fractionnement est imparfait, et Coupier a

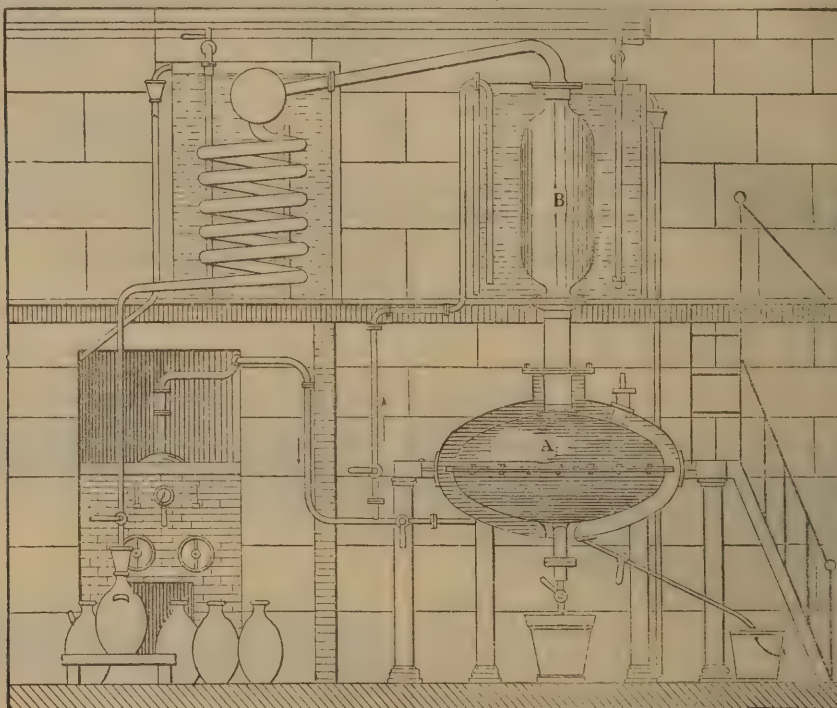


Fig. 1.

imaginé un appareil qui permet d'obtenir de bien meilleurs résultats. La chaudière de son appareil est surmontée d'une colonne à plateau qui fonctionne comme les colonnes à distillation d'alcool (fig. 2). La vapeur, arrivant au sommet de la colonne et formée de benzine et de toluène, traverse un appareil composé d'une série de boules plongées dans un bain chauffé à une température peu supérieure à 80°. La benzine s'y dépouille de son toluène et se condense ensuite dans le réfrigérant.

La purification de la benzine, rectifiée déjà au moyen

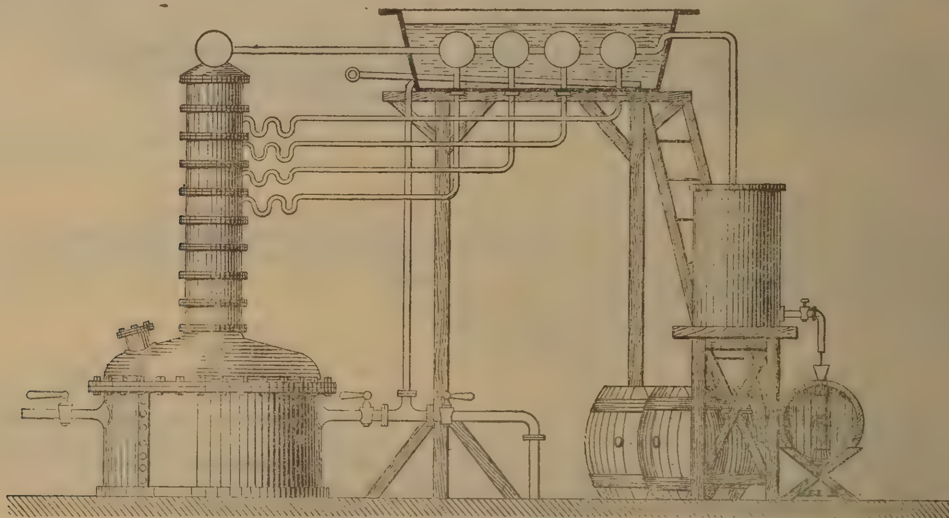


Fig. 2. — Appareil Coupier.

de l'appareil à reflux, peut s'obtenir par cristallisation. Quand on refroidit une mélange de benzine et de toluène, la benzine seule cristallise. En soumettant les cristaux à une forte compression pour les débarrasser des hydrocarbures non cristallisés, on obtient de la benzine pure.

H. Caro, A. et K. Clemm et T. Engelhorn ont proposé un moyen d'extraire la benzine du gaz. On fait passer celui-ci sur des huiles lourdes de goudron, qui l'absorbent et d'où on l'extrait ensuite par distillation. Une petite quantité de vapeur d'éther de pétrole, ajoutée au gaz épuré, lui rend tout son pouvoir éclairant.

La benzine a de nombreux usages. Elle sert à la fabri-

cation de l'aniline, de la nitrobenzine, qu'on emploie en parfumerie. On l'utilise pour dissoudre le caoutchouc et pour le dégraissage. On l'a employée pour l'éclairage : on brûle sa solution alcoolique dans des lampes spéciales. On fait avec la benzine des vernis qui servent à préserver le bois et les métaux. Ch. GIRARD.

III. Thérapeutique. — La benzine a été employée par Simpson comme anesthésique, en 1848 ; mais son action est peu satisfaisante. Comme parasiticide (Reynal, 1854), son action est puissante : elle a été employée contre la gale par Lambert, de Poissy, qui a obtenu de bons succès dans des cas de gale réfractaire aux médications alors connues, fait qui a été confirmé par Barth (1855 et 1857). L'application qui en a été faite pour traiter diverses autres maladies parasitaires n'a pas été moins fructueuse (favus, mentagre, infection par les larves de Lucilie : Riou-Kérangalé). Mosler, Weismann, Leuckart ont cru pouvoir employer la benzine contre la trichinose (à l'intérieur), mais il est douteux qu'elle tue les trichines en dehors du canal intestinal, les trichines enkystées dans les muscles (Rodet, Delpech, Magnan). Enfin, Aran, Lochner, Nothnagel et Rossbach ont employé la benzine comme antispasmodique dans la coqueluche, avec assez de succès. — La benzine provoque une intoxication particulière (chez ceux qui la manient habituellement) ; il se produit des hallucinations, des troubles de la parole, parfois de l'aphasie, du délire, des convulsions, du coma, comme pour l'intoxication alcoolique chronique. Kazam-Beck a observé un cas d'intoxication aiguë par ingestion involontaire de benzine. Les symptômes furent : coma, anesthésie, refroidissement, paralysie. Il y avait une congestion intense du cerveau et des muqueuses, mais sans lésion caractéristique. H. DE V.

BIBL. : 1° CHIMIE. — ABELJANZ, *Action du potassium sur la benzine. Journ. Ph. et Ch.*, t. XVII, 414 [4e s.], Soc. ch., t. XIX, 268. — ADRIEENZ, *Rech. sur la benzine*, Soc. ch., t. XX, 280. — ALBERT, *Métachloronitrobenzine*, Soc. ch., t. XXXVII, 21. — ALEXEEFF, *Action de l'amalgame de sodium sur la nitrobenzine*, Soc. ch., t. I, 324. — ALBRIGHT, *Action du chlorure d'éthyle sur la benzine, en présence du chlorure d'aluminium*, Compt. R., t. LXXXVI, 887. — ALEN, *Caractère de la benzine, Journ. Ph. et Ch.*, t. III, 158. — AUSTEN, *Nouveaux dérivés bromés de la benzine*, Soc. ch., t. XXV, 310 ; t. XXVI, 555 ; t. XXXII, 12. — BALSOHN, *Ethylène et Benzine en présence du chlorure d'aluminium*, Soc. ch., t XXXI, 539 ; t. XXXII, 617. — BARTH, *Constitution de la benzine*, Soc. ch., t. XXXVI, 362. — BÆYER, *Combinaison de benzine et d'aldéhyde*, Soc. ch., t. XXIII, 364. *Nitrosobenzine, id.*, t. XXIV, 44. — BÉCHAMP, *Sur la réduction de la nitrobenzine, Compt. R.*, t. XLVII, 924 et *An. ph. et ch.*, 1854, t. XLII, 186. — BEILSTEIN, *Dérivés chlorés de la benzine*, Soc. ch., t XXVIII, 592 ; *Binitrobenzines, id.*, t. XXIII, 178 ; *Relations entre la benzine et les phénols, id.*, t. XXIV, 77 et 452 ; *Action des réactifs sur les benzines nitrées, id.*, t. XXIV, 212, 373, 545 et 536 ; t. XXX, 537. — BEKETOFF, *Dichlorobenzines*, Soc. ch., t. XXIV, 298. — BERTHELOT, *Polymères de l'acétylène, synthèse de la benzine, Ann. ch. et ph.*, t. XII, 5 [4] ; *Oxydation des carbures benzéniques, id.*, t. XV, 354 ; *Carbures pyrogénés, id.*, t. XVI, 169-172 ; *Méthode universelle pour saturer d'hydrogène les composés organiques, id.*, t. XX, 392. — BERTHELOT ET JUNGFLEISCH, *Benzine perchlorée, Ann. ch. et ph.*, t. XV. 330 [4], t. XXVI, 472. — BŒTTINGER, *Dérivés bi et trisubstitués de la benzine*, Soc. ch., t. XXIV, 30 ; *Action du chlorure de thoinyle sur la benzine*, t. XXXII, 31. — BOURGOIN, *Essence d'amandes amères et nitrobenzine*, Soc. ch., t. XVII, 243, t. XVIII, 113. — CARIUS, *Transformation de la benzine en xylène, Ann. ph. et ch.*, t. VI, 473 [4] ; *en acide paratartrique, id.*, t. XVII, 425 ; *Action de l'acide chloreux, Journ. ph. et ch.*, t. VII, 441 [4]. — CARNELLY, *Action de la chaleur*, Soc. ch., t. XXXVII, 153. — CARSTANGEN, *Action de l'oxychlorure de chrome, Journ. ph. et ch.*, t. XII, 157 [4]. — CHURCH, *Transformation de la benzine en phénol et en acide benzoïque. Ann. ph. et ch.*, t. XLVIII, 502 [3]. — CHYDÉNIUS, *Oxydation de la benzine*, Soc. ch., t. III, 142. — COUPER, *Rech. sur la benzine, Compt. R.*, t. XLV, 230. — DELACHANEL ET VINCENT, *Compositions des benzines brutes, Journ. ph. et ch.*, 1880, t. I, 436. — FITTIG, *Benzine monobromée, Ann. ph. et ch.*, t. LXV, 240 [3] ; *Paranitrobromobenzine*, Soc. ch., t. XXIV, 304. — FRIEDEL ET CRAFTS, *Benzine et toluine, Compt. R.*, t. LXXXVI, 1368, Soc. ch., t. XXIX, 434-540. — GOLDSMIEDT, *Comb. avec le chloral et le bromal*, Soc. ch., t. XX, 547. — GREEN, *Dér. bromés et iodés, Compt. R.*, t. XC, 40. — GREISS, *Dér. de substitution*, Soc ch., t. IX, 61. — HEPP, *Com. de la benzine chlorée*, Soc. ch., t XXI, 504 ; *Di et trinitrobenzines*, t. XXVI, 377 ; t. XXX, 4 ; t. XXXVI, 376. — HEYL, *Hexacloruro de benzine*, Soc. ch., t. XVI, 309. — HINRICHS, *Structure de la benzine, Compt. R.*, t. LXXX, 47 — HOFMANN, *Sur la benzine, Journ. ph. et ch.*, t. IX, 68 [3]. — HÜBNER, *Constitution de la benzine*, Soc. ch., t. XIV, 447. — JUNGFLEISCH. *Dér. chlorés de la benzine, Ann. ph. et ch.*, t. XV, 186 [4]. — KÉKULÉ, *Rech. sur la benzine, Compt. R.*, t. LXIV, 752 ; Soc. ch., t. VI, 40, t. VIII, 204. — LADENBURG, *Const. de la benzine*, Soc. ch., t. XXIV, 204 ; t. XXVI, 194. — LAUBENHEIMER, *Benzines chloronitrées*, Soc. ch., t. XXIV, 200 ; t. XXVI, 291 ; t. XXXII, 23. — LESIMPLE, *Benzines chlorées*, Soc. ch. ; t. VI, 161 ; t. X, 270. — MEYER, *Benzines bromées*, Soc. ch., t. XIV, 405, t. XXIV, 138 ; t. XXXVII, 505. — MULLER, *Benzine perchlorée, Journ. ph. et ch.*, t. XLV, 285 [3]. — RICHTER, *Groupes substitués*, Soc. ch., t. XIII, 240 ; t. XVI, 121 ; t. XVIII, 179. — VOHL, *Benzine et nitrobenzine, Journ. ph. et ch.*, t. XXXV, 317 ; t. XLIV, 90, 3. — WILLGERODT, *Dér. chloronitrés*, Soc. ch., t. XXVII, 272-513 ; t. XXXI, 580.

2° THÉRAPEUTIQUE. — GABALDA, *Etude sur les accidents causés par la benzine et la nitrobenzine* ; Thèse de Paris, 1879. — KAZAM-BECK, *Therapeutic Gazette*, 15 mars 1886, p. 215.

BENZOATES (V. BENZOÏQUE [Acide]).

BENZOÈNE (V. TOLUÈNE).

BENZOIN. I. BOTANIQUE. — Genre des Lauracées, établi par Nees d'Esenbeck (dans *Wall. Pl. Asiat. rar.*, II, 61, 63), mais qui n'a pas été conservé. L'espèce type, *B. odorsiferum* Nees (*Laurus Benzoin* L., *Laurus pseudo-Benzoin* Michx, *Evosmus Benzoin* Nutt.), petit arbre de l'Amérique du Nord, auquel on a attribué pendant longtemps la production du *Benjoin* (V. ce mot), est maintenant le *Lindera Benzoin* Meissn. (V. LINDERA). Ed. L.

II. PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE. — Les *Benzoin* paraissent exister depuis le commencement de l'époque tertiaire. M. de Saporta a en effet pu rapporter à ce genre une feuille trouvée dans les travertins de Sézanne, le *B. neglectum*, dont la nervation se rapproche beaucoup de celle du *B. odoriferum* Nees, actuellement vivant dans l'Amérique du Nord. On connaît jusqu'à présent sept ou huit espèces de *Benzoin* fossiles, toutes de l'époque tertiaire. P. M.

BIBL. : PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE. — HEER, *Flor. tert. Hel.*, II, p. 81 ; III, p. 185. — SCHIMPER, *Traité de Paléont. végét.*, II p. 836. — DE SAPORTA, *Flor. foss. des travert. anc. de Sézanne*, p. 77, et *Etud. sur la végét. du S.-E. de la France à l'époq. tert.*, I., p. 211.

BENZOÏNE.

Formules { Equiv. $C^{28}H^{12}O^4$.
Atom. $C^{14}H^{12}O^2$.

Ce corps, qui est un polymère de l'essence d'amandes amères, se dépose souvent dans cette dernière ou reste comme résidu lorsqu'on purifie cet aldéhyde par rectification.

Pour la préparer, Zinin a vu le premier qu'il suffit d'ajouter à l'essence brute une solution alcoolique de potasse caustique ; le produit se prend en masse au bout de quelques instants, on l'exprime et on le fait cristalliser dans l'alcool. On peut encore traiter l'essence par le cyanure de potassium :



$$2C^{14}H^6O^2 = C^{28}H^{12}O^4.$$

La benzoïne est en cristaux transparents, prismatiques, brillants, fusibles à 137° en un liquide incolore, qui se prend par le refroidissement en cristaux radiés. A une température plus élevée, elle bout, puis passe à la distillation ; elle s'enflamme aisément et brûle avec une flamme fuligineuse. Elle n'est pas sensiblement soluble dans l'eau froide ; à l'ébullition, il s'en dissout un peu qui se sépare à l'état cristallin par le refroidissement.

Dirigée en vapeurs dans un tube chauffé au rouge, elle reproduit en partie son générateur ; distillée avec la poudre de zinc, elle donne de la désoxybenzoïne $C^{28}H^{12}O^2$, du stilbène $C^{28}H^{12}$, et un autre carbure liquide bouillant vers 240° (Iena). En la traitant par la potasse, Zinin a obtenu de l'hydrobenzoïne $C^{28}H^{14}O^4$, et du benzilate de potassium ; suivant Limpricht et Schwanert, il se fait

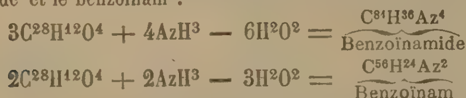
d'abord du benzyle, lequel se convertit ensuite en benzilate ; la présence de l'air est nécessaire. Chauffée pendant 3 heures avec de la potasse alcoolique, la benzoïne se convertit en cristaux fusibles à 157°, ayant pour formule $C^{56}H^{26}O^{6}$:



$$2C^{28}H^{14}O^{4} = H^{2}O^{2} + C^{56}H^{26}O^{6}.$$

En la chauffant pendant 2 ou 3 h. à 150° avec du sodium et de l'alcool, on obtient, par une affusion d'eau, de l'hydrobenzoïne, de l'éthylbenzoïne $C^{4}H^{4}(C^{28}H^{12}O^{4})$, et le composé ci-dessus.

Distillée avec de l'acide sulfurique, elle engendre trois produits : l'un fusible à 180°, $C^{56}H^{22}O^{2}$, l'autre fusible à 190° ; en ajoutant de l'acide chlorhydrique, on précipite un troisième corps, l'acide éthylbenzilique, $C^{4}H^{4}(C^{28}H^{12}O^{6})$. Enfin, Laurent a décrit deux dérivés azotés, le benzoïnamide et le benzoïnam :



$$3C^{28}H^{12}O^{4} + 4AzH^{3} - 6H^{2}O^{2} = \underbrace{C^{84}H^{36}Az^{4}}_{\text{Benzoïnamide}}$$

$$2C^{28}H^{12}O^{4} + 2AzH^{3} - 3H^{2}O^{2} = \underbrace{C^{56}H^{24}Az^{2}}_{\text{Benzoïnam}}$$

Edme Bourgoin.

Bibl. : Stange, *Rep. der Pharm.* XIV, 329 (1823).—Robiquet et Boutron, *Ann. ch. et phys.*, t. XLIV, 352. — Liebig et Wœhler, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. III, 276. — Zinin, id., XXXIII, 186. — Laurent, *An. phys. et ch.*, t. LXVI, 189.— Iena et Limpricht, *Bull. Soc. ch.*, t. XV, 117, 260. — Schiff, *Jahr. für Ch.*, 41 (1865).

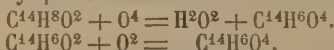
BENZOÏQUE (Acide). I. Chimie.

Formules { Equiv. $C^{14}H^{6}O^{4}$. Atom. $C^{7}H^{6}O^{2}$.

Historique. — L'acide benzoïque ou acide benzinocarbonique a été retiré du benjoin au commencement du XVIIIe siècle par Blaise de Vigenère, qui le désigna sous le nom de *fleurs de benjoin*. Lemery l'obtient du même produit par sublimation et Scheele le retira par voie humide au moyen d'un lait de chaux. Lichteinstein, Hermstaedt, Trommsdorff, Liebig et Wöhler, Mitscherlich ont étudié ses propriétés générales ; mais les relations de l'acide benzoïque avec la benzine n'ont été démontrées par Péligot qu'en 1833. Depuis cette époque, il a été étudié par plusieurs chimistes, notamment par Kékulé, Friedel et Crafts, Dessaignes, Depouilly, Berthelot, etc. L'acide benzoïque existe tout formé non seulement dans le benjoin, mais encore dans le sang-dragon, la résine du *Xanthorrea hastilis*, le gaïac, le castoréum, l'urine putréfiée de l'homme et des animaux, etc.

Formation. — Il prend naissance dans plusieurs circonstances :

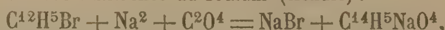
1° Dans l'oxydation des dérivés benzyliques, comme l'alcool benzylique et l'essence d'amandes amères :



$$C^{14}H^{8}O^{2} + O^{4} = H^{2}O^{2} + C^{14}H^{6}O^{4}.$$
$$C^{14}H^{6}O^{2} + O^{2} = C^{14}H^{6}O^{4}.$$

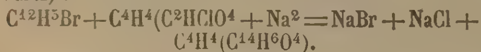
2° Par l'oxydation du toluène $C^{14}H^{8}$, ainsi que par celle d'un grand nombre de composés aromatiques, comme le styrolène, l'acide cinnamique, la cinnaméine, le cumène, etc.

3° En fixant l'acide carbonique sur la benzine monobromée sous l'influence du sodium (Kékulé) :



$$C^{12}H^{5}Br + Na^{2} + C^{2}O^{4} = NaBr + C^{14}H^{5}NaO^{4},$$

ou en traitant le même dérivé bromé par l'éther chloroxycarbonique, ce qui engendre de l'éther benzoïque (Wurtz) :



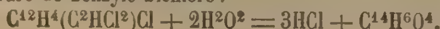
$$C^{12}H^{5}Br + C^{4}H^{4}(C^{2}HClO^{4}) + Na^{2} = NaBr + NaCl + C^{4}H^{4}(C^{14}H^{6}O^{4}).$$

4° Friedel et Krafts dirigent un courant d'acide carbonique dans de la benzine chauffée et additionnée de chlorure d'aluminium :



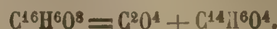
$$C^{12}H^{6} + C^{2}O^{4} = C^{14}H^{6}O^{4}.$$

5° Lorsqu'on chauffe en vase clos avec de l'eau le chlorure de benzyle bichloré :



$$C^{12}H^{4}(C^{2}HCl^{2})Cl + 2H^{2}O^{2} = 3HCl + C^{14}H^{6}O^{4}.$$

6° Depouilly décompose partiellement par la chaleur, en présence des bases terreuses, l'acide phtalique qui est un acide benzinodicarbonique :



$$C^{16}H^{6}O^{8} = C^{2}O^{4} + C^{14}H^{6}O^{4}.$$

7° Dessaignes dédouble par les acides l'acide hippurique $C^{18}H^{9}AzO^{6}$, qui n'est autre chose que l'acide glycollamibenzoïque, c.-à-d. l'acide benzoïque du glycocolle :



$$C^{18}H^{9}AzO^{6} + H^{2}O^{2} = C^{4}H^{5}AzO^{4} + C^{14}H^{6}O^{4}.$$

8° Enfin, l'acide benzoïque forme des combinaisons plus ou moins complexes avec plusieurs principes organiques, d'où résultent des principes organiques immédiats divers, comme la populine, l'acide quinique, les matières albuminoïdes, etc.

Préparation. — Autrefois, l'acide benzoïque se retirait exclusivement du benjoin qu'on soumettait à la sublimation par la méthode de Lemery ou qu'on traitait par un lait de chaux, d'après la méthode de Scheele (fig. 1). Dans le premier cas, on pulvérise le baume, on le place dans un camion de terre vernissée, qu'on recouvre d'une feuille de papier non collé et qu'on surmonte d'un cône en carton percé d'un petit trou à la partie supérieure. En chauffant graduellement, l'acide benzoïque libre se vaporise, passe à travers la feuille de papier et vient se condenser contre les parois du cône sous forme de cristaux fins, lanugineux, doués d'une odeur forte et aromatique.

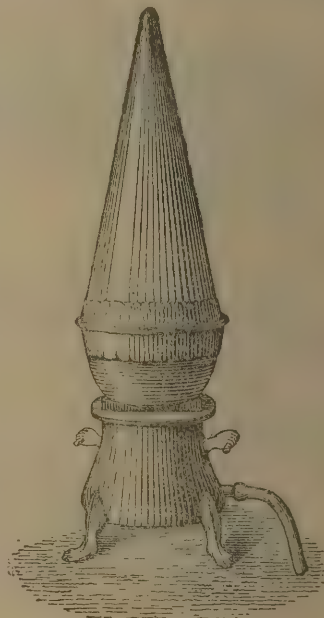


Fig. 1.

On obtient un meilleur rendement en faisant bouillir le benjoin pulvérisé avec une dissolution de carbonate de soude ; on traite par l'acide chlorhydrique le liquide filtré, on reprend le précipité par l'eau bouillante et on filtre bouillant : la résine reste sur le filtre, tandis que l'acide benzoïque dissous se dépose par le refroidissement.

L'acide benzoïque, retiré du benjoin, a été pendant longtemps exclusivement employé en médecine ; mais ce corps, ainsi préparé, ne doit son odeur qu'à des traces de matières étrangères. Il est plus facile de l'obtenir en grand au moyen de l'urine des herbivores, laquelle contient de l'acide hippurique. Dans l'industrie, on le prépare encore par l'oxydation du toluène ; ou plus exactement, comme produit secondaire de la préparation du nitrotoluène et des nitrobenzines commerciales. Enfin, les frères Depouilly ont fabriqué l'acide benzoïque en chauffant pendant quelques heures, à une température de 330-350°, un mélange à équivalents égaux de phtalate de chaux et de chaux hydratée :



$$C^{16}H^{4}Ca^{2}O^{8} + CaHO^{2} = C^{2}Ca^{2}O^{6} + C^{14}H^{5}CaO^{4}.$$

Propriétés. — L'acide benzoïque cristallise en aiguilles ou en lames flexibles, incolores, inodores, diaphanes et nacrées ; sa saveur est âcre et acide. Il fond à 120° et bout à 149° ; on peut le sublimer avant d'être fondu.

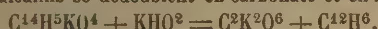
Sa solubilité dans un litre d'eau est la suivante :

Zéro........	1.70
10°........	2.10
15°........	2.45
25°........	3.45
50°........	7.75
75°........	22

Jusqu'au voisinage de 35°, sa courbe de solubilité est représentée par une parabole ayant pour expression :

$$x = (y^2 + 10y + 850)0,002$$

x, poids dissous en grammes ; y, température (Bourgoin). Il est très soluble dans l'alcool et dans l'éther, ainsi que dans l'acide sulfurique. Ses vapeurs sont âcres et prennent à la gorge. Introduit dans l'économie, il se transforme en acide hippurique, qui est éliminé par les urines. C'est un acide monobasique qui forme avec les bases des sels cristallisables, dédoublables par le courant à la manière des sels minéraux (Bourgoin). Chauffés avec un alcali, les benzoates alcalins se dédoublent en carbonate et en benzine :



$$C^{14}H^5KO^4 + KHO^2 = C^2K^2O^6 + C^{12}H^6.$$

L'hydrogène naissant, obtenu au moyen de l'amalgame de sodium par exemple, réduit partiellement l'acide benzoïque, avec formation d'essence d'amandes amères :



$$C^{14}H^6O^4 + H^2 = H^2O^2 + C^{14}H^6O^2.$$

Avec l'acide iodhydrique, vers 280°, la réduction est plus profonde : on obtient du toluène $C^{14}H^8$, et même de l'hydrure d'heptylène $C^{14}H^{16}$ lorsqu'on opère en présence d'un grand excès de réactif (Berthelot).

Traité directement par les oxydants, comme un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique, il y a formation d'acides phtalique, formique et carbonique.

Par oxydation indirecte, au moyen des dérivés chlorés, il engendre les trois acides oxybenzoïques, $C^{14}H^6O^6$.

L'acide sulfurique fumant le convertit en acide sulfobenzoïque ; avec l'acide nitrique fumant, on obtient l'acide nitrobenzoïque, tandis que le mélange nitrosulfurique donne de l'acide dinitrobenzoïque. Avec le chlore et le perchlorure d'antimoine, il y a production d'acides chlorobenzoïques ; le brome agit d'une manière analogue. Le perchlorure de phosphore, sans action à froid, engendre à une douce chaleur du chlorure de benzoyle ; il en est de même avec le sous-chlorure de soufre et le protochlorure de soufre (Cahours), ou encore avec un mélange de sulfate et de chlorure de sodium.

En chauffant au bain de sable un mélange équimoléculaire de benzoate de sodium et de chlorure de benzoyle, on obtient l'anhydride benzoïque :



$$C^{14}H^5NaO^4 + C^{14}H^5ClO^2 = NaCl + C^{14}H^4O^2(C^{14}H^6O^4).$$

Sels. — La plupart des benzoates sont des sels bien définis, cristallisables, solubles dans l'eau. D'après M. Berthelot, leur chaleur de formation, au moyen de l'acide dissous, est à peu près la même que celle des acétates.

Le *benzoate de potassium neutre*, $C^{14}H^5KO^4 + 3H^2O^2$, se dépose dans l'alcool en aiguilles brillantes. Il est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Chauffé avec de l'acide arsénieux, il donne de la benzine (Darcet).

Le *sel acide*, $C^{14}H^5KO^4 + C^{14}H^6O^4$, qui se forme en présence d'un excès d'acide, est en belles lames nacrées, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool, à réaction acide (Gerhardt).

Le *benzoate de sodium*, $C^{14}H^5NaO^4 + H^2O^2$, cristallise en aiguilles efflorescentes, peu solubles dans l'alcool ; distillé avec du chlorure d'iode, il donne divers produits, notamment de l'iodure de phényle et de la diiodobenzine (Schützenberger).

Le *benzoate de baryum*, $C^{14}H^5BaO^4 + H^2O^2$, est un sel très peu soluble dans l'eau froide, en aiguilles fines qui deviennent opaques à 100° en perdant leur eau de cristallisation.

Le *benzoate de calcium*, $C^{14}H^5CaO^4 + H^2O^2$, se présente sous forme d'aiguilles légères, efflorescentes, solubles dans 20 parties d'eau froide, davantage dans l'eau bouillante.

Le *benzoate de magnésium* est très soluble. Aiguilles déliées, efflorescentes.

Le *benzoate de cuivre*, $C^{14}H^5CuO^4 + Aq$, est un précipité bleu, qui verdit en devenant anhydre. Il cristallise dans l'acide acétique étendu en petites aiguilles vertes. Chauffé à 220°, il se dédouble en acide carbonique, benzoate de phényle, acide benzoïque, matière huileuse et cuivre métallique (Ettling).

Le *benzoate ferreux* cristallise en aiguilles très solubles, hydratées, qui s'effleurissent et se colorent à l'air.

Le *benzoate ferrique* se prépare en dissolvant de l'hydrate ferrique dans une solution aqueuse d'acide benzoïque. Il est en aiguilles jaunes, à peine solubles dans l'eau, dernier caractère qui est parfois utilisé pour caractériser les sels ferriques.

Le *benzoate de plomb*, $C^{14}H^5PbO^4 + Aq$, est une poudre cristalline qu'on obtient en précipitant par l'acétate neutre de plomb une dissolution bouillante de benzoate alcalin. Il cristallise dans l'acide acétique en paillettes, mais par un contact prolongé avec ce dissolvant, il y a formation d'un benzoate basique. On obtient d'ailleurs un sel basique insoluble en précipitant par le sous-acétate de plomb un benzoate alcalin, ou en faisant digérer le sel neutre avec de l'ammoniaque.

Le *benzoate d'argent*, $C^{14}H^5AgO^4$, qui se prépare par double décomposition, est un précipité blanc, caillebotté, que l'eau bouillante dissout et laisse déposer par le refroidissement en lamelles brillantes.

Le *benzoate mercureux* est un précipité amorphe ou en petites aiguilles insolubles dans l'eau froide, décomposables par l'eau bouillante, avec séparation de mercure métallique.

Le *benzoate mercurique*, $C^{14}H^5HgO^4 + H^2O^2$, est un précipité blanc, à peine soluble dans l'eau, que l'alcool et l'ammoniaque décomposent avec production de sel basique. L'ammoniaque le convertit en benzoate de mercurammonium, poudre blanche, à peine soluble, que la potasse jaunit avec dégagement d'ammoniaque.

Dérivés. Les dérivés de l'acide benzoïque sont analogues à ceux de l'acide acétique. On connaît en effet :

1° Un *anhydride benzoïque, acide benzoïque anhydre*, corps cristallin, fusible à 42°, bouillant à 360° ; on a indiqué plus haut son mode de formation ;

2° Un *chlorure benzoïque* ou *chlorure de benzoyle*, $C^{14}H^5ClO^4$, liquide bouillant à 198°, dédouble en acide benzoïque et acide chlorhydrique par fixation des éléments de l'eau :



$$C^{14}H^5ClO^2 + H^2O^2 = HCl + C^{14}H^6O^4.$$

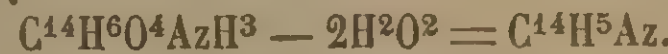
3° Des *éthers benzoïques*, analogues aux éthers acétiques.

4° Un *benzamide*, qui est du benzoate d'ammonium moins de l'eau :



$$C^{14}H^6O^4AzH^3 - H^2O^2 = C^{14}H^7AzO^2.$$

5° Un *nitrile benzoïque*, $C^{14}H^5Az$, corps analogue au précédent :



$$C^{14}H^6O^4AzH^3 - 2H^2O^2 = C^{14}H^5Az.$$

6° Des *acides oxybenzoïques*, $C^{14}H^6O^6$, etc.

On a donné le nom d'*acide benzoïque amorphe* ou d'*acide benzoérésique* au corps qu'on obtient en faisant bouillir le benjoin ou le baume de Tolu avec de l'acide nitrique. On obtient ainsi un acide benzoïque impur, qui paraît intimement uni à une matière colorante jaune, sans doute un dérivé nitré, empêchant la cristallisation des sels (Kopp). Edme Bourgoin.

II. Industrie. — Dérivés benzoïques. — Parmi les dérivés benzoïques proprement dits qui présentent un certain intérêt, au point de vue industriel, nous citerons l'acide benzoïque, l'aldéhyde benzoïque ou essence d'amandes amères, le chlorure de benzyle, qui a servi de base

à la fabrication du vert malachite, la benzylaniline et la benzyldiphénylamine, qui donnent des matières colorantes vertes ; enfin le benzophénone, qui sert à préparer l'auramine.

L'*acide benzoïque* a d'abord été obtenu par sublimation du benjoin (Vigenère, XVI[e] siècle) et on lui avait donné à cause de cette origine le nom de fleur ou de sel de benjoin. Cet acide existe tout formé dans un certain nombre de résines et de baumes (benjoin, tolu, gaïac, castoréum, etc.). Liebig a montré que l'acide hippurique donne par dédoublement de l'acide benzoïque. Ainsi peut-on extraire ce dernier acide de l'urine des herbivores, lorsque celle-ci a subi la putréfaction. On peut préparer l'acide benzoïque au moyen de l'urine putréfiée des herbivores, du benjoin ou du chlorure de benzyle. L'acide extrait par le premier de ces procédés est celui qu'on emploie le plus dans l'industrie. Pour l'obtenir on abandonne d'abord les urines à la putréfaction puis on y ajoute du lait de chaux. On filtre, on évapore le liquide et on y ajoute de l'acide chlorhydrique, qui précipite l'acide benzoïque. Pour le purifier, on le transforme de nouveau en sel de chaux, puis on le fait cristalliser dans l'eau bouillante. Dans un autre mode de fabrication préconisé par Morel, on évite l'évaporation des urines, qui est une cause d'insalubrité et d'infection. Au lieu de concentrer l'urine on l'additionne de 10 °/₀ de sel marin dans lequel l'acide est presque insoluble. L'acide benzoïque provenant des urines conserve souvent une odeur désagréable que l'on peut masquer en employant le procédé de Fourcroy et Vauquelin, qui consiste à sublimer avec une petite quantité de benjoin. Parmi les applications intéressantes de l'acide benzoïque ainsi préparé, citons la préparation des faux cigares de la Havane. Enfin on peut obtenir industriellement l'acide benzoïque en oxydant le chlorure de benzyle. On le fait bouillir avec de l'acide azotique étendu dans un appareil à reflux. L'acide benzoïque obtenu dans ces conditions a une forte odeur d'amandes amères, qu'il perd si on l'expose quelque temps à l'air. Parmi les sels que forme l'acide benzoïque, l'un d'eux, le benzoate de manganèse, a été préconisé par MM. Barruel et Jean pour augmenter la siccativité des huiles.

La première application de l'acide benzoïque à la fabrication de matières colorantes date de 1862 et a été faite par MM. Girard et De Laire. Le *bleu de Lyon* s'obtient par l'action de l'aniline sur le benzoate ou l'acétate d'aniline (phénylation de la rosaniline et dégagement d'ammoniaque).

L'*aldéhyde benzoïque* ou essence d'amandes amères, s'emploie en parfumerie et sert à aromatiser un grand nombre de savons. On l'obtient en mettant les amandes amères en digestion avec de l'eau, puis soumettant le tout à la distillation. L'aldéhyde benzoïque s'emploie en distillerie pour faire du kirsch artificiel.

L'aldéhyde benzoïque se fabrique synthétiquement dans l'industrie par l'oxydation du chlorure de benzyle. On fait bouillir, dans un appareil muni d'un réfrigérant ascendant du chlorure de benzyle avec du nitrate de cuivre, l'aldéhyde obtenu est purifié par le bisulfite de soude. On combine l'aldéhyde brut avec du bisulfite, puis par addition d'acide, on remet l'aldéhyde en liberté. Le chlorure de benzyle s'obtient par l'action du chlore sur la vapeur du toluène. Parmi les dérivés benzoïques un certain nombre sont de belles matières colorantes, fort répandues et dont nous devons nous occuper. Les principales de ces matières colorantes ont pour base la benzophénone (auramine, bleu victoria, violet cristallisé) et l'aldéhyde benzoïque et le trichlorure de benzyle (vert malachite, vert brillant, vert à l'acide). Le *benzophénone* s'obtient en faisant chauffer dans un appareil à reflux de la benzine et de l'oxychlorure de carbone en présence de chlorure d'aluminium. Le trichlorure de benzyle se produit lorsqu'on prolonge l'action du chlore sur la toluène ou qu'on fait agir le chlore sur le chlorure de benzyle.

L'*auramine*, magnifique matière colorante jaune découverte il y a trois ans, est employée aujourd'hui sur une large échelle pour la teinture sur coton. Elle a été préparée par la fabrique badoise d'aniline et de soude. On fait d'abord réagir à l'appareil à reflux l'oxychlorure de carbone sur la diméthylaniline en présence du chlorure d'aluminium. Le produit, dérivé du benzophénone (tétraméthyldiamido-benzophénone), ainsi obtenu, est chauffé à l'autoclave avec du sel ammoniaque et du chlorure de zinc. On obtient ainsi l'auramine.

Le *bleu victoria* s'obtient en faisant réagir sur la tétraméthyldiamidobenzophénone la dyméthyl et naphtylamine ou la phényl et naphtylamine. C'est une belle matière colorante bleue qui s'emploie couramment sur laine en place des bleus alcalins.

Le *violet cristallisé* se prépare d'une façon analogue aux deux matières colorantes précédentes. On fait réagir l'aniline sur la tétraméthyldiamido-benzophénone.

La seconde classe de matières colorantes dérive de l'aldéhyde benzoïque et du trichlorure de benzyle. Elle comprend notamment le vert malachite, découvert et préparé industriellement en 1878, par Martius.

Le *vert malachite* se prépare en faisant agir le trichlorure de benzyle sur la diméthylaniline. On peut aussi obtenir indirectement cette matière colorante en partant de l'aldéhyde benzoïque. En faisant réagir cet aldéhyde sur la diméthylaniline, en présence du chlorure de zinc on obtient une combinaison de deux équivalents de diméthylaniline avec un équivalent d'aldéhyde et élimination de H^2O^2. En oxydant ce produit on obtient la base du vert malachite. Le *vert à l'acide* est simplement le dérivé sulfoconjugué du vert malachite.

La *viridine* ou *vert alcalin* se prépare comme le vert malachite, mais en employant la diphénylamine en place de diméthylaniline.

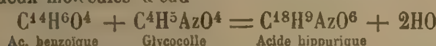
Le *vert brillant* s'obtient dans des conditions entièrement analogues à celles qui servent à produire le vert malachite. On remplace simplement la diméthylaniline par la diéthylaniline. Ces trois dernières matières colorantes sont fort employées ; le vert malachite et le vert brillant, sur laine, coton et soie ; le vert à l'acide, sur laine.

Les dérivés benzoïques sont encore la base d'une classe de matières colorantes que nous mentionnerons seulement pour mémoire parce que leur emploi ne s'est pas généralisé. Ce sont les verts de dibenzylaniline et de benzyldiphénylaniline. Quand on fait agir le chlorure de benzyle sur l'aniline ou la diphénylaniline on obtient des produits qui fournissent par oxydation, au moyen de chloranile, des matières colorantes vertes. Ces colorants sont insolubles et en les sulfoconjuguant on obtient des matières colorantes vertes solubles. Ch. GIRARD.

III. Physiologie et Thérapeutique. — L'acide benzoïque, mis en contact avec les muqueuses ou la peau dénudée, provoque une irritation assez vive ; introduit en vapeur dans les voies respiratoires, il détermine une toux violente, suivie d'une réaction plus ou moins marquée de l'appareil bronchique : déposé à la surface des plaies, il stimule le processus de cicatrisation : de là l'emploi de la teinture de Benjoin dans le traitement des gerçures, et l'introduction du Benjoin pulvérisé dans certains topiques cicatrisants (poudre antiseptique de Lucas Championnière).

Pris à l'intérieur, l'acide benzoïque détermine dans l'estomac une sensation de chaleur assez vive. Parvenu dans le courant circulatoire, il produit une très légère stimulation générale et s'élimine assez rapidement par les poumons et les reins : on ne le retrouve point, ni en nature, ni sous forme d'un de ses dérivés chimiques, dans la sueur ni la salive (Shepard et Meissner), bien que le fait ait été avancé par quelques auteurs. Il paraît s'éliminer en nature par les poumons (Gubler), et détermine au passage une légère irritation, qui l'a fait recommander en thérapeutique comme béchique et expectorant. — Le point le plus intéressant de son histoire est dans son mode

d'élimination par les reins. Il y a déjà cinquante ans que le Dr Alexandre Ure avait remarqué que deux heures après l'absorption de l'acide benzoïque ou d'un benzoate alcalin, les urines ne renfermaient plus d'acide urique, mais un principe nouveau, l'*acide hippurique*, que l'on trouve normalement dans l'urine des herbivores, mais à l'état de traces seulement dans celle de l'homme et des carnivores ; les hippurates alcalins et l'acide hippurique lui-même étant solubles dans l'eau, on basa sur ce fait un traitement nouveau de la goutte : l'acide urique, disait-on, se transformait en acide hippurique ; or celui-ci était complètement inoffensif puisqu'il ne saurait former de *tophus* ni de calculs. Ce traitement fut préconisé en particulier par Ure lui-même, par Bence Jones, Briau, Simonet et Chalvet, Rüken, etc. Cependant, dès cette époque, Bouchardat pressentait que l'acide urique n'était que peu intéressé dans cette réaction, et constatait que, malgré l'emploi de l'acide benzoïque, les urines des goutteux n'en continuaient pas moins à contenir leur acide urique. Depuis lors, les recherches de chimie physiologique sont venues lui donner raison. On sait aujourd'hui que l'acide hippurique prend naissance dans la combinaison de l'acide benzoïque avec le glycocolle, avec perte de deux molécules d'eau

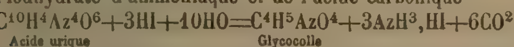


$$C^{14}H^6O^4 + C^4H^5AzO^4 = C^{18}H^9AzO^6 + 2HO$$

Ac. benzoïque — Glycocolle — Acide hippurique

Shepard et Jaffé ont démontré que, chez les oiseaux, il se formait dans les mêmes conditions, non de l'acide hippurique, mais un composé nouveau, l'*acide ornithurique* $C^{19}H^{10}Az^2O^4$ et un autre corps azoté. — On a beaucoup discuté sur le siège probable de cette réaction dans l'économie. Kühne et Hallwachs, ayant introduit de l'acide benzoïque dans la circulation d'un animal dont les vaisseaux hépatiques avaient été liés, et retrouvant l'acide intact dans les urines, en conclurent que la réaction se passait dans le foie. Bunge et Schmiedeberg démontrèrent à leur tour que l'acide hippurique prenait néanmoins naissance, lorsqu'on introduisait un mélange d'acide benzoïque et de glycocolle chez un animal privé de son foie. L'opinion qui paraît généralement admise aujourd'hui est celle de Shepard et Meissner, qui placent le siège de la réaction dans le rein ; on retrouve en effet en nature, dans le sang et les organes, tout l'acide benzoïque injecté, lorsque les reins ont été enlevés : de plus, en faisant passer dans les vaisseaux de reins frais extirpés, un mélange de sang, d'acide benzoïque et de glycocolle, Bunge et Schmiedeberg ont fait apparaître l'acide hippurique dans les veines afférentes et dans les uretères : les globules rouges ne paraissent pas étrangers à ce phénomène, car il ne se produit pas lorsqu'on remplace le sang par le sérum. Hoffmann a précisé davantage encore les conditions de la réaction, en montrant que le sang privé d'oxygène par l'oxyde de carbone devenait impropre à cette expérience, et que, chez le vivant, après intoxication par la quinine, qui diminue la réceptivité des globules pour l'oxydation, la quantité d'acide hippurique produite diminuait considérablement.

Pour que la théorie de A. Ure fût exacte, au point de vue du traitement de la goutte, il eût fallu démontrer que le glycocolle prenait naissance aux dépens de l'acide urique. Effectivement, en traitant l'acide urique par l'acide iodhydrique chaud, on obtient du glycocolle, de l'iodhydrate d'ammoniaque et de l'acide carbonique



$$C^{10}H^4Az^4O^6 + 3HI + 10HO = C^4H^5AzO^4 + 3AzH^3,HI + 6CO^2$$

Acide urique — Glycocolle

Mais il ne paraît pas probable, selon Emmerling, que cette transformation compliquée s'opère dans l'organisme, et d'ailleurs la véritable source de production du glycocolle est connue aujourd'hui, c'est le dédoublement des albuminoïdes et en particulier de la gélatine. Il est beaucoup plus vraisemblable que, dans ce cas, c'est au glycocolle existant normalement dans l'économie, — dans l'intestin entre autres, où il résulte du dédoublement de l'acide glycocolique, — qu'il est fait appel pour cette formation anormale d'acide hippurique. On constate en effet que plus il se forme d'acide hippurique, moins il se forme d'urée : or on sait qu'une des principales sources de production de l'urée est précisément le glycocolle. Si donc l'urée diminue, faute de glycocolle pour prendre naissance, c'est que l'acide hippurique a épuisé ce glycocolle pour sa formation : or, chez les goutteux, jamais le glycocolle ne devrait venir à manquer, si leur acide urique suffisait à en fournir. Ajoutons que la quantité d'acide urique, rendue par les goutteux au cours du traitement, varie peu, quand elle n'augmente pas, en raison de la stimulation générale que provoque l'acide benzoïque dans l'économie.

L'expérience et la théorie condamnent donc à la fois le traitement de la diathèse urique par l'acide benzoïque ou les benzoates alcalins. On a proposé dans ces derniers temps l'emploi du *benzoate de lithine ;* mais ici, la lithine seule est en cause et agit en se substituant aux bases unies à l'acide urique dans les calculs, de façon à transformer ces derniers en *urates de lithine* solubles : encore, dans ce cas, vaut-il mieux s'adresser au carbonate de lithine qu'au benzoate (V. Lithine).

L'acide benzoïque est également employé dans les affections des voies urinaires, pour rendre les urines acides, dans les cystites accompagnées de fermentation ammoniacale : il est préférable d'employer dans ce cas l'acide borique. On prescrit l'acide benzoïque en pilules, à la dose de 2 grammes par jour.

Enfin l'acide benzoïque jouit de propriétés antiseptiques très réelles. Une solution au 1/1000e arrête le développement des micro-organismes (Buchholtz). C'est ce qui explique comment le benjoin incorporé à l'axonge dans les pharmacies (axonge benzoïnée) l'empêche de rancir. C'est également par cette action antiseptique que l'on a voulu justifier récemment l'emploi du benzoate de soude dans le traitement de la diphtérie, où il n'a d'ailleurs donné que des résultats médiocres. Dr R. Blondel.

Bibl. : 1° Chimie — Gerhardt, *An. Phys et Ch.*, 1852, t. XXXVII, 321. — Blaise de Vigenère, *Traité du feu et du sel ;* Paris, 1608 — (H.) Deville, *An. Phys. et Ch.*, t. III, 115. (3). — Dessaignes, id., t. XVII, 50. — Stenhouse, *An. der ch et ph*, t. LVII, 84. — Jalm, *Arch. der Pharm.*, t. XXIII, 279 — Vöhler et Liebig, *An. der Ch. und Ph.*, t. L, 168 ; t. LXVII, 360 — Simon, id., t. XXXI, 271. — Blyth et Hofmann, id., t. LIII, 302 — Abel, id., t. LXIII, 315. — Gluckelberger, id , t. LXIV, 80. — Mohr, id., t. XXIX, 170 — Schlieper, id., t. LVII, 84. — Mitscherlich, id., t. IX, 39, — Bourgoin, *An. Phys. et Ch.*, t. XV, 161 (5). — Kekule, *Bull de l'Acad. de Belgique*, t. XIX, 566 — Herzog, *Arch. für Pharm.*, t. XXXIII, 27?. — Scheele, *Mém. de Chimie ;* Dijon, 1785, 1re part. 121 ; 2e part. 209.

2° Physiologie et Thérapeutique. — Kühne et Hallwachs. *Ueber die Enstehung der Hippürsàure, nach dem Genusse von Benzoesäure* (*Arch. f. path. Anat.*, t. XII). — Kerner, *Ueber das physiologische Verhalten der Benzoesaüre* (*Arch. f. wiss. Heilkunde*, t. III). — Lautemann, *Ueber die Reduction der Chinasäure zu Benzœsäure und die Verwandlung derselben in Hippürsäure im thierischen Organismus* (*Annal. der Chemie und Pharmacie*, t CXXV). — Bence Jones, *On the simultaneous variations of hippuric and uric acids in healthy urine* (*Journ. of the Chemical Society*, 1862. — G. Meissner und C.-U. Shepard, *Urtersuchungen über das Entetehen der Hippürsäure im thierischen Organismus*, 1866. — G. Bunge et O. Schmiedeberg, *Ueber die Bildung der Hippürsaüre* (*Archiv. für experim. Pathologie*, t VI). — U. Jaffe, *Ueber das Verhalten der Benzoesäure im Organismus der Vögel* (*Ber. der Chem. Gesellschaft*, t. X). — A. Hoffmann, *Ueber die Bildung der Hippürsäure in der Niere* (*Arch. f. experiment. Pathologie*, t. VII). — René Briau, *Traitement de la goutte par les benzoates alcalins* (*Gaz. des hôpitaux*, 1856). — Rüken, *Ueber einige neue in die Therapie eingeführte Arzneimittel* (*Schmidt's Jahresbericht*, Bd. CVII, n° 7, s. 21, 1860). — Bouchardat, *Manuel de matière médicale*, 3e éd., 1856, t. I, p. 397. — Lecorché, *Traité théorique et pratique de la goutte*, 1885, p. 556. — Beaunis, *Nouveaux élém. de Physiologie humaine*, t. I. — Emmerling, *Ueber eine neue Synthese des Glycocolls* (*Ber. d. d. chemischen Gesellschaft*, t. VI).

BENZOL (V. Benzine).

BENZONE (V. Benzophénone).

BENZONI (Venturino), souverain de la petite ville de

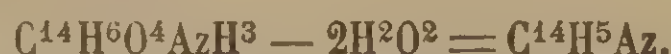
Crémone, renversé par l'empereur Henri VII (1310), recouvra bientôt le pouvoir que lui enlevèrent pour toujours les Visconti de Milan.

BENZONI (Girolamo), voyageur italien, né à Milan en 1519, mort probablement vers 1570. Issu d'une famille peu aisée, Benzoni parcourut d'abord, dans un but commercial, divers pays d'Europe, notamment la France, l'Allemagne et l'Espagne. Les bruits de la découverte du nouveau monde excitèrent ses goûts pour les voyages lointains. Il s'embarqua pour l'Amérique en 1541, c.-à-d. à l'âge de vingt-deux ans. Pendant les quatorze années qu'il resta sur le nouveau continent, il s'appliqua à l'étude du pays et de ses habitants. Revenu en Italie, il publia un ouvrage considérable sur ce qu'il avait vu pendant ses excursions en Amérique. L'auteur prédit notamment la décadence de la domination espagnole dans cette partie du monde. Cet ouvrage (*Historia del Mondo nuovo...;* Venise, 1565, souvent réimprimé) a été traduit en plusieurs langues (éditions en français; Genève, 1579, 1581 et 1600).

P. Lemosof.

BENZONI (Giammaria), sculpteur italien, né le 28 août 1809 à Songavazzo, près Clusone, mort le 27 avr. 1873. Charpentier de son état, il fit son éducation artistique grâce au comte Luigi Tadini qui lui avait reconnu de grandes aptitudes pour la sculpture. Il travailla plusieurs années à Rome dans l'atelier de Giuseppe Fabris et à l'Académie de Saint-Luc. Ses œuvres les plus importantes sont : le monument du cardinal Angelo Mai à l'église Sant-Anastasio-du-Monte-Celio, une statue du pape Pie V à Milan, le monument de la Bibliothèque de Bergame, érigé en l'honneur de l'empereur François Ier et le groupe des *Pompéiens* dans la chapelle mortuaire de ses parents à Songavazzo. F. T.

BENZONITRILE. Syn. : *Cyanure de phényle.* Le benzonitrile, $C^{14}H^5Az$, a été obtenu par Fehling en soumettant à la distillation du benzoate d'ammonium desséché. Ce sel perd deux molécules d'eau, conformément à l'équation suivante :



$$C^{14}H^6O^4AzH^3 - 2H^2O^2 = C^{14}H^5Az.$$

On lave le produit huileux à l'acide chlorhydrique, puis à l'eau, on le dessèche sur du chlorure de calcium et on le rectifie.

Suivant Laurent et Chancel, la décomposition est plus facile en faisant passer le sel en vapeurs sur de la baryte chauffée. Il est préférable de distiller le benzamide avec de l'anhydride phosphorique ou de la baryte caustique (Liebig et Wœhler), ou encore avec le perchlorure de phosphore (Cahours). D'après Gössmann, il est plus avantageux encore de chauffer l'acide hippurique avec du chlorure de zinc anhydre.

Le benzonitrile prend naissance dans beaucoup de circonstances : lorsqu'on distille un mélange d'acide oxalique et d'aniline (Hoffmann) ; en fondant le benzamide avec le potassium (H. et W) ; ou en le chauffant avec de l'anhydride benzoïque (Chiozza), ou encore avec du chlorure de benzoyle (Sokoloff) ; dans la distillation de l'acide hippurique (Uslar) ; dans l'action du bromure de cyanogène sur le benzoate de potassium (Cahours) ; en traitant le chlorure benzoïque soit par l'oxamide (Chiozza), soit par du sulfocyanate de potassium (Limpricht).

Le benzonitrile est un liquide limpide, incolore, réfringeant, ayant une densité voisine de celle de l'eau. Il distille sans altération à 190°5 (Kopp). Il brûle avec une flamme fuligineuse. Il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther.

Les alcalis et les acides dilués l'attaquent à l'ébullition, avec régénération d'ammoniaque et d'acide benzoïque. L'acide sulfhydrique, en solution alcoolique, le transforme en benzamide sulfuré. En sa qualité de corps incomplet, il s'unit aux hydracides (Gerhardt). Avec l'acide nitrique fumant, il engendre du *nitrobenzonitrile*, $C^{14}H^4(AzO^4)Az$. Avec le potassium, à chaud, on obtient du cyanure de potassium, et de fines aiguilles sublimées, probablement du diphényle. Enfin, traité par l'hydrogène naissant, il fixe de l'hydrogène et se convertit en benzylamine, $C^{14}H^9Az$.

Edme Bourgoin.

Bibl. : Cahours, *Compt. R.*, t. XXV, 724. — Chancel et Laurent, *C. R. des Trav. de Ch.*, 117, 1849. — Chiozza et Gerhardt, *Traité de Ch.*, III, 270. — Engelhardt, *Journ. für Ch.*, 363, t. LXXV. — Fehling, *An. der Ch. und Ph.*, XLIX, 91. — Gössmann, *An. Ch. et Phys.*, t. XLIX, 374. — Kopp, *An. der Ch. und Ph.*, t. XCXVIII, 367. — Liebig et Wœhler, *An. Phys. et Ch.*, t. LI, 298. — Limpricht, *id.*, XLVIII, 381. — Mendius, *id.*, LXV, 127. — V. Ustar, *id.*, t. XLI, 194 [3].

BENZOPHÉNONE. Syn. : *Benzone.* Le benzophénone a été découvert par Péligot en soumettant à la distillation sèche le benzoate de calcium. Il a été étudié par Chancel, puis par Linnemann, Graebe, Otto, Friedel, Zincke, Kollarits et Merz. C'est l'acétone de l'acide benzoïque :



$$2C^{14}H^5CaO^4 = C^2Ca^2O^6 + C^{26}H^{10}O^2.$$

Il se forme :

1° En distillant le benzoate de calcium.

2° En oxydant le diphenylméthane, $C^{26}H^{12}$ (Zincke) :



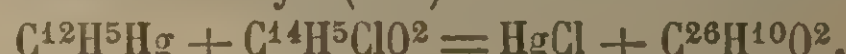
$$C^{26}H^{12} + 2O^2 = H^2O^2 + C^{26}H^{10}O^2.$$

3° En attaquant la benzine par l'oxychlorure de carbone, en présence du chlorure d'aluminium (Friedel) :



$$2C^{12}H^6 + C^2O^2Cl^2 = 2HCl + C^{26}H^{10}O^2.$$

4° En faisant réagir le mercure-phényle, $C^{12}H^5Hg$, sur le chlorure de benzoyle (Otto) :



$$C^{12}H^5Hg + C^{14}H^5ClO^2 = HgCl + C^{26}H^{10}O^2.$$

5° Lorsqu'on chauffe vers 180° un mélange d'acide benzoïque et de benzine, en présence de l'anhydride phosphorique (Kollarits et Merz) :



$$C^{14}H^6O^4 + C^{12}H^6 = H^2O^2 + C^{26}H^{10}O^2.$$

Pour le préparer, on distille le benzoate de calcium, mélangé d'un peu de chaux vive ; on rectifie le produit distillé, de manière à recueillir ce qui passe entre 315 et 325°. On le purifie en le faisant cristalliser à deux ou trois reprises dans un mélange d'alcool et d'éther.

Le benzophénone cristallise en prismes rhombiques, insolubles dans l'eau, assez solubles dans l'alcool, très solubles dans l'éther. Il fond à 48° et bout à 305° sans altération. Il possède une odeur éthérée, agréable. Il se dissout à froid dans les acides azotique et sulfurique, en donnant des solutés précipitables par l'eau. A chaud, l'acide nitrique fumant le transforme en un dérivé dinitré, $C^{26}H^8(AzO^4)^2O^2$, poudre cristalline que le sulfhydrate d'ammonium change en *flavine*, $C^{28}H^8(AzH^2)^2O^2$, ou diamidobenzophénone.

Chauffé à 200° avec de la chaux potassée, le benzophénone se dédouble en benzine et en benzoate alcalin :



$$C^{26}H^{10}O^2 + KHO^2 = C^{14}H^5KO^4 + C^{12}H^6.$$

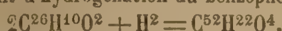
Chauffé en vase clos avec du brome, à 150°, il donne un liquide sirupeux que l'alcool bouillant abandonne par le refroidissement en cristaux blancs, déliés, ayant pour formule $C^{52}H^{15}Br^5O^4$ (Linnemann).

Dissous dans l'alcool et attaqué par l'amalgame de sodium, il fixe de l'hydrogène et se transforme en *benzhydrol* (L.).. Avec l'acide sulfurique et le zinc, il y a formation de *benzopinacone* (L). Une hydrogénation plus avancée le change en diphénylméthane, $C^{26}H^{12}$. Réciproquement, ce dernier carbure reproduit par oxydation son générateur, mais avec des propriétés physiques spéciales : il cristallise en prismes clinorhombiques, fusibles à 26°, qui se transforment peu à peu en prismes orthorhombiques, fusibles à 48° (Zincke). Chauffé avec de l'acide iodhydrique en présence du phosphore, le benzophénone se transforme intégralement en diphénylméthane (Graebe). Distillé avec la poudre de zinc, il engendre plusieurs hydrocarbures : le diphénylméthane, le tétraphényléthane, le tétraphényléthylène (Staedel). Ed. B.

Bibl. : Chancel, *Compt. Rend. des Trav. de Ch.* 87, 1849 ; 85, 1851. — Graebe, *Deuts. Ch. Gesellsch*, 1623,

1874. — Kollarits et Merz, *Deuts. ch. G.* 447, 1872. — Linnemann, *Soc. ch.*, t. IV, 268. — Péligot, *An. Ch. et Phys.*, t. LVI, 59. — Staedel, *Deutsche Ch. Gesellsch.*, 562, 1876. — Zagoumeny, *Liebig's An. Ch.*, t. CLXXXIV, 174. — Zincke, *Soc. ch.*, t. XV, 264 ; t. XVI, 319.

BENZOPINACONE. *Le benzopinacone*, $C^{52}H^{22}O^2$, est un produit d'hydrogénation du benzophénone :



$$2C^{26}H^{10}O^2 + H^2 = C^{52}H^{22}O^4.$$

On le prépare en ajoutant du zinc dans une dissolution alcoolique de benzophénone, additionnée d'un peu d'acide sulfurique. Au bout de quelques jours, une partie du benzopinacone recouvre le zinc, tandis que l'autre portion reste en dissolution ; on évapore l'alcool, on élimine le zinc et on fait cristalliser le résidu dans l'alcool bouillant.

Il cristallise en prismes microscopiques, transparents, peu solubles dans l'alcool, même bouillant, assez solubles dans l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone ; il fond vers 175°. L'acide chromique le transforme en benzophénone, l'amalgame de sodium en benzhydrol. Par pulvérisation, fusion ou distillation, il se transforme en un liquide isomère.

L'*isobenzopinacone* est un liquide incolore, sirupeux, très réfringent, ayant pour densité 1,10 à la température de 19°, bouillant à 297°5 sous la pression de 0,733. Au voisinage de zéro, il finit par se solidifier en un corps qui fond à 31°, mais qui repasse à la modification liquide par l'évaporation de ses dissolutions. Il est soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine. Traité par l'amalgame de sodium, il se transforme en benzhydrol (Linnemann). D'après Törner et Zincke, l'isobenzopinacone n'est qu'un mélange de benzhydrol et de benzophénone, produits de dédoublement du benzopinacone :



$$C^{56}H^{22}O^4 = C^{26}H^{12}O^2 + C^{26}H^{10}O^2.$$

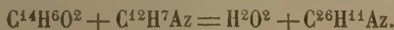
Une solution alcoolique provoque le même dédoublement. Le benzopinacone est transformé par les agents déshydratants, avec perte d'une molécule d'eau, en *benzopinacoline*, $C^{52}H^{20}O^2$, corps que les agents réducteurs énergiques changent en tétraphényléthane, $C^{52}H^{22}$. Ed. B.

Bibl. : Linnemann, *An. der. Ch. und Ph.*, nouv. série, t. XLIX, 227 et *Soc ch.* t. IV, 274. — Törner et Zincke, *Deutsche ch. Gesellsch.*, 1877, p. 1472; 1878, p. 65 et 1397. — Bull. Soc. ch., t. XXX, 285.

BENZOYLANILIDE.

Formules { Equiv. $C^{26}H^{11}Az = C^{14}H^4(C^{12}H^7Az)$.
Atom. $C^{13}H^{11}Az$.

Le *benzoylanilide* ou *benzylène-phénylamine* a été découvert par Laurent et Gerhardt en 1850. On le prépare aisément en mélangeant simplement des volumes égaux d'aniline et d'essence d'amandes amères :



$$C^{14}H^6O^2 + C^{12}H^7Az = H^2O^2 + C^{26}H^{11}Az.$$

En chauffant légèrement le mélange, il se sépare de l'eau, qui vient à la surface ; la masse solide est purifiée par expression et par cristallisation dans l'alcool chaud.

Il cristallise dans l'alcool en belles paillettes brillantes, facilement fusibles, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther ; il distille sans altération à une température élevée. Les acides chlorhydrique et sulfurique le dissolvent à chaud ; ce dernier le dédouble en essence d'amandes amères et en sulfate d'aniline ; l'acide oxalique agit de la même manière. Tandis que la potasse bouillante l'attaque à peine, le brome le transforme immédiatement en tribromaniline.

En le chauffant au bain-marie, pendant quelques heures, avec de l'éther éthyliodhydrique, il se forme une masse résineuse, insoluble dans l'eau, l'*iodure d'éthylbenzylène-phénylamine*, corps auquel l'oxyde d'argent enlève l'acide, en fournissant une base à réaction légèrement alcaline. Edme Bourgoin.

Bibl. : Borodine, *Journ. für prakt. Ch.*, t. LXXVII, 19, 1859, et *Répert. de Ch. pure*, p. 564, 1859. — Laurent et Gerhardt, *Comptes rendus des trav. de Chimie*, p. 117, 1850

BENZOYLE. A la suite de leurs belles recherches sur l'essence d'amandes amères, Liebig et Wöaler ont admis dans la série benzoïque l'existence d'un radical hypothétique, le benzoyle, $C^{14}H^5O^2$; combiné à l'hydrogène, au chlore, au brome, à l'iode, il fournit successivement les corps suivants :

L'hydrure de benzoyle (Ess. d'amandes amères)............................	$C^{14}H^5O^2H$.
Le chlorure de benzoyle (chlor. benzoïque)	$C^{14}H^5O^2Cl$.
Le bromure de benzoyle.............	$C^{14}H^5O^2Br$.
L'iodure de benzoyle................	$C^{14}H^5O^2I$.

Cette théorie ingénieuse, qui a eu une grande influence sur le développement de la chimie organique, n'a pas été vérifiée par les faits. En effet, lorsqu'on cherche à isoler ce prétendu radical, on n'obtient qu'un corps répondant à la formule $(C^{14}H^5O^2)^2 = C^{28}H^{10}O^4$.

C'est le *dibenzoyle*.

On l'obtient en ajoutant de l'amalgame de sodium à du chlorure de benzoyle mêlé à de l'éther anhydre ; la réaction, qui commence à froid, s'achève au bain-marie. Après 24 heures, on filtre l'éther, on le lave à l'eau pour enlever le chlorure de benzoyle non attaqué. A l'évaporation, il se dépose des cristaux qu'on lave à l'éther froid et qu'on fait cristalliser dans l'éther bouillant (Briegel).

Le dibenzoyle est en petits prismes incolores, brillants, fusibles à 116° ; on peut le sublimer sans altération ; il est peu soluble dans l'alcool et dans l'éther. La potasse alcoolique le dédouble en acide benzoïque. Il est isomère avec le benzile de Laurent, dérivé par déshydrogénation de la benzoïne.

Chlorure de Benzoyle. — $C^{14}H^5ClO^2$. Le *chlorure de benzoyle* ou *chlorure benzoïque* a été préparé par Liebig et Wöhler, en 1832, en faisant réagir le chlore sec sur l'essence d'amandes amères ; il est préférable d'attaquer l'acide benzoïque par le perchlorure de phosphore (Cahours), ou encore de chauffer légèrement un mélange de benzoate de sodium et d'oxychlorure en excès (Gerhardt).



$$3C^{14}H^5NaO^4 + PhCl^3O^2 + PhNa^3O^8 + 3C^{14}H^5ClO^2.$$

Le chlorure benzoïque est un liquide incolore, limpide, doué d'une odeur irritante ; il est plus lourd que l'eau, bout à 198° sous la pression normale (Kopp). Il brûle avec une flamme fuligineuse, bordée de vert. Au contact de l'eau, il se décompose lentement en acide chlorhydrique et acide benzoïque :



$$C^{14}H^5ClO^2 + H^2O^2 = HCl + C^{14}H^6O^4.$$

La transformation est rapide à l'ébullition ; elle est instantanée avec les alcalis. Avec l'alcool, il y a formation d'éther éthylbenzoïque, liquide doué d'une odeur agréable ; cette réaction a été mise à profit par M. Berthelot pour reconnaître de petites quantités d'alcool. On peut le distiller sur la baryte ou la chaux anhydre sans le décomposer. Traité par le bioxyde de baryum, en présence de l'eau, il engendre du *peroxyde de benzoyle*, $C^{28}H^{10}O^8$ (Brodie). On le transforme en alcool benzylique, $C^{14}H^8O^2$, lorsqu'on le traite par l'amalgame de sodium et un courant gazeux d'acide chlorhydrique.

Faisant la double décomposition avec un grand nombre de composés, le chlorure benzoïque est souvent employé en chimie organique ; on peut préparer ainsi, par son intermédiaire, une foule de dérivés.

Bromure de Benzoyle. — Il se prépare en ajoutant directement du brome dans de l'essence d'amandes amères, ou en attaquant le chlorure benzoïque par un bromure métallique.

C'est une masse molle, devenant fluide à une douce chaleur ; il tombe au fond de l'eau, qui le décompose lentement à froid. L'alcool et l'éther le dissolvent sans altération (Liebig et Wölher, loc. cit.).

Cyanure de Benzoyle. — $C^{14}H^5(C^2Az)O^2 = C^{16}H^5AzO^2$. Obtenu par Liebig et Wöhler en soumettant à la distillation un mélange de cyanure de mercure et de chlorure

benzoïque. Liquide jaune, qui finit à la longue par se prendre en une masse cristalline (Strecker). Il est alors incolore, cristallisé en longues tables fusibles à 31°, bouillant à 206-208° et brûlant avec une flamme blanche fuligineuse. Traité par le zinc et l'acide chlorhydrique, il fournit de l'hydrure de benzoyle et une petite quantité de benzoïne (Kolbe).

Peroxyde de Benzoyle. — $C^{28}H^{10}O^{6}$. Ce composé, qui est à l'anhydride benzoïque ce que l'eau oxygénée est à l'eau ordinaire, se prépare en délayant dans l'eau des quantités équimoléculaires de bioxyde de baryum et de chlorure benzoïque; la réaction a lieu à la température ordinaire.

Il se présente sous la forme de beaux cristaux brillants, solubles dans l'éther. Bouilli avec la potasse caustique, il se dédouble en acide benzoïque et en oxygène. Chauffé lentement et avec précaution, il perd de l'acide carbonique et se transforme en matière résineuse jaune, soluble dans l'éther; au-dessus de 100°, il se détruit avec détonation et en fournissant de l'acide carbonique.

Edme Bourgoin.

Bibl. : Beketoff, *An. der Ch. und Ph.*, t. CIX, 256. — Briegel, id. nouv. série, t. LIX, 171. — Cahours, *An. Phys. et Ch.*, t. XXIII, 334. — Gerhardt, *Traité de Ch. org.*, t. III, 261. — Liebig et Wöhler, *An. Phys. et Ch.*, t. LI, 286, [3]. — Limpricht, id., t. XLVIII, 381. — Lippmann, *Soc. ch.*, t. IV, 249, 1865.— Brodie, *An. der Ch. und Ph.*, nouv. série, t. XXXIII, 79; et *An. Phys. et Ch.*, t. LV, 225 [3].

BENZOYLIQUE (Acide) (V. Benzoïque [Acide]).

BENZOYLURÉIDE. $C^{50}H^{28}Az^{8}O^{8}$. Lorsqu'on délaye cinq parties d'urée en poudre dans deux parties d'essences d'amandes amères, puis qu'on chauffe le mélange au bain-marie, l'urée se dissout, et, au bout de quelques instants, le tout se prend en masse; on pulvérise celle-ci, on la traite par l'éther pour enlever l'excès d'essence, et on fait bouillir à grande eau le résidu pour dissoudre l'urée libre :



$$3C^{14}H^{6}O^{2} + 4C^{2}H^{4}Az^{2}O^{2} = 3H^{2}O^{2} + C^{50}H^{28}Az^{8}O^{8}.$$

Ainsi préparée, la benzoyluréide est sous forme d'une poudre blanche, amorphe, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool chaud qui la laisse déposer à l'évaporation en croûtes également amorphes. Les acides étendus ne l'attaquent pas à froid ; à chaud, il y a saponification : l'essence se rassemble à la surface du liquide, tandis que l'urée reste en dissolution.

Elle se décompose par la chaleur vers 170° en répandant une odeur d'essence d'amandes amères. A la distillation sèche, on recueille de l'essence et de l'eau ammoniacale; il reste un résidu jaune, à peine soluble dans l'alcool et dans l'éther, disparaissant complètement à une température plus élevée. Par une longue ébullition avec la potasse concentrée, elle se dissout, avec formation d'essence, d'ammoniaque et de benzoate de potassium (Laurent et Gerhardt, *Compt. rend. des Travaux de chimie*, p. 119, 1850).

Edme Bourgoin.

BENZULMIQUE (Acide). $C^{28}H^{10}O^{12}$ (?). Suivant Schützenberger et Sengenwald, lorsqu'on prépare l'acide oxybenzoïque en faisant réagir l'acide azoteux sur l'acide benzamique, il se forme en même temps une petite quantité d'un corps brun, qui s'attache aux parois du vase; on lave ce corps à l'eau et on le dissout dans l'ammoniaque; le soluté est alors précipité par l'acide chlorhydrique en flocons bruns qu'on lave avec soin : c'est l'acide benzulmique.

Il est brun, amorphe, friable, soluble dans les alcalis avec lesquels il donne des sels bruns, incristallisables, que les sels métalliques précipitent en massse amorphe. C'est un corps mal connu, dont la formule est incertaine (*Comptes rend.*, t. LIII, 974; et *Soc. Ch.*, 70, 1862). Ed. B.

BENZY (M.) (V. Soldani).

BENZYLAMINE. 1° Benzylamine primaire.

Formules { Equiv. $C^{14}H^{9}Az$.
Atom. $C^{7}H^{9}Az$.

La benzylamine, base isomérique avec les toluidines, a été obtenue en 1861 par Mendius en attaquant par l'hydrogène naissant une solution alcoolique de benzonitrile :



$$C^{14}H^{5}Az + 2H^{2} = C^{14}H^{9}Az.$$

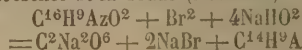
Elle prend encore naissance :

1° Lorsqu'on réduit le thiobenzamide par l'hydrogène naissant, au moyen du zinc et de l'acide chlorhydrique, par exemple (Hofmann).

2° Dans la réaction du chlorure de benzyle par la potasse alcoolique (Cannizzaro).

3° En attaquant le chlorure de benzyle par le cyanate d'argent, suivant la méthode de Wurtz.

4° Lorsqu'on fait réagir le brome sur le phénylacétamide, en présence de la soude (Hofmann) :



$$C^{16}H^{9}AzO^{2} + Br^{2} + 4NaHO^{2}$$
$$= C^{2}Na^{2}O^{6} + 2NaBr + C^{14}H^{9}Az.$$

Pour la préparer, on ajoute à du chlorure de benzyle le double de son volume d'alcool absolu, saturé de gaz ammoniaque; après quelques jours, il se dépose des cristaux de tribenzylamine, tandis que la liqueur contient des chlorhydrates de benzylamine et de dibenzylamine; on isole ces deux derniers par des cristallisations fractionnées dans l'eau, le sel de la base primaire étant le plus soluble. Ce sel est traité par la potasse concentrée, ce qui fournit un liquide qu'on rectifie à 183-185°.

La benzylamine est un liquide bouillant à 183-185°, dont la densité est sensiblement égale à celle de l'eau ; elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. C'est une base énergique, qui absorbe l'acide carbonique de l'air avec avidité pour former un carbonate cristallisé; elle fume au contact de l'acide chlorhydrique et se combine avec les acides en dégageant de la chaleur. Le cyanogène la transforme en *cyanobenzylamine*, le sulfure de carbone en dibenzylsulfo-urée; avec l'acide nitrique, elle donne un dérivé acétylé qui fond à 36°.

Le *chlorhydrate de benzylamine*, $C^{14}H^{9}Az.HCl$, cristallise en tablettes quadrangulaires, fusibles à 240° (Spica).

Le *bromhydrate* ressemble au sel précédent.

Le *chloroplatinate*, $C^{14}H^{9}Az.HCl.PtCl^{2}$, est en lamelles orangées, peu solubles dans l'eau, encore moins solubles dans l'alcool (Mendius).

2° Benzylamine secondaire.

Formules { Equiv. $C^{28}H^{13}Az$.
Atom. $C^{14}H^{13}Az$.

La *benzylamine secondaire* ou *dibenzylamine* se forme, en même temps que la précédente, lorsqu'on fait réagir l'ammoniaque alcoolique sur le chlorure de benzyle. Suivant Limpricht, on l'obtient encore dans l'oxydation de la tribenzylamine par le brome, en présence de l'eau.

Elle est liquide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Soumise à la distillation, elle engendre de l'ammoniaque, du stilbène $C^{28}H^{12}$, du dibenzyle, $C^{28}H^{14}$, de la lophine $C^{42}H^{22}Az^{2}$, ainsi que deux autres bases non volatiles (Brunner). Un courant de chlore donne lieu à la formation d'essence d'amandes amères; chauffée à 140° avec de l'iode et de l'eau, ce dernier composé prend également naissance, en même temps que la benzylamine. Elle absorbe directement le cyanogène, avec formation de *cyanodibenzylamine*, $C^{28}H^{13}Az.C^{2}Az$, corps insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, fondant à 53-54°.

La dibenzylamine est une base énergique qui attire l'acide carbonique de l'air. Elle donne avec les bases des sels cristallisables.

Le *chlorhydrate* cristallise en lamelles fusibles à 256°.

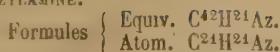
Le *chloroplatinate* est en aiguilles groupées, d'un rouge orangé.

Le *bromhydrate* cristallise en lamelles nacrées, fondant à 266°.

L'*iodhydrate* est en longs prismes, fusibles à 224°.

L'*azotate* cristallise en aiguilles peu solubles dans l'eau, fondant à 186°.

3° Tribenzylamine.


Formules { Équiv. $C^{42}H^{21}Az$.
Atom. $C^{21}H^{21}Az$.

On a vu plus haut son mode de formation. Leuckart conseille de chauffer au bain d'huile de l'aldéhyde benzoïque avec du formiate d'ammonium.

La tribenzylamine cristallise en magnifiques lamelles incolores, peu solubles à froid dans l'alcool, très solubles dans l'éther. Elle fond à 93° en un liquide incolore, oléagineux; vers 300° elle se décompose en fournissant plusieurs produits, notamment du toluène. L'eau bromée la dédouble en essence d'amandes amères et en bromhydrate de dibenzylamine; à 180°, un courant gazeux d'acide chlorhydrique la décompose en benzyle et en sel ammoniac (Lauth). Ses sels sont cristallisables.

Le *chlorhydrate*, $C^{42}H^{21}Az.HCl$, est en cristaux hexagonaux, peu solubles dans l'eau, dégageant à chaud du toluène (Rohde).

Le *chloroplatinate*, $C^{42}H^{21}Az.HCl,PtCl^2$, cristallise dans le système du prisme monoclinique.

Le *dibromure*, $C^{42}H^{21}Az.HBr^2$, qui prend naissance lorsqu'on fait réagir le brome sur une solution éthérée de tribenzylamine, est une poudre jaune, amorphe, insoluble dans l'éther, décomposable par l'eau bouillante en essence d'amandes amères, acide bromhydrique et dibenzylamine (Limpricht).

L'*iodhydrate*, $C^{42}H^{21}Az.HI$, est en cristaux fusibles à 128°.

L'*azotate*, $C^{42}H^{21}Az.AzHO^6$, cristallise en tables rhombiques fusibles vers 120°, se décomposant au-dessus de 200° en toluène, nitrotoluène, aldéhyde benzoïque et dibenzylamine. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool.

Le *sulfate*, qui cristallise dans le système monoclinique, fond à 106-107°; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

L'*alun de tribenzylamine*,


$$C^{42}H^{21}AzSO^3.Al^2O^33SO^3 + 12H^2O^2,$$

est en petits cubes fusibles à 110°, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool.

4° Tétrabenzylamine (?). — D'après Brumer, dans la distillation de la di et de la tribenzylamine, il se forme deux bases non volatiles, dont l'une paraît être une tétrabenzylamine $(C^{14}H^6)^4AzH^3$. Edme Bourgoin.

Bibl. : Cannizzaro, *Compt. rend.*, t. LX, 1287, et *Soc. Ch.*, t. III, 218. — Mendius, *An. der Ch. und. Ph.*, nouv. sér., t. XLV, 128, et *Rép. de Ch. pure*, 318, 1862. — Rohde, *Bull. Soc. Ch.*, t. XIII, 360. — Strakosch, *id.*, t. XVIII, 321; t. XX, 550.

BENZYLE. Nom donné au radical hypothétique $C^{14}H^7$ qu'on suppose exister dans les combinaisons benzyliques. Lorsqu'on cherche à l'isoler, on n'obtient que le dibenzyle ou benzylure de benzyle, $C^{28}H^{14} = C^{14}H^6(C^{14}H^8)$.

Pour préparer le dibenzyle, Cannizzaro et Rossi font réagir à 100° le sodium en excès sur le chlorure de benzyle, ce qui fournit un liquide jaunâtre, pâteux, qu'on reprend par l'éther; à l'évaporation, ce dernier abandonne une matière huileuse, jaunâtre, qui se prend en masse au bout de quelques jours. On l'exprime dans du papier buvard et on le purifie par une cristallisation dans l'alcool.

Le dibenzyle, qui est au stilbène $C^{28}H^{12}$, ce que l'hydrure d'éthylène est à l'éthylène, est un corps blanc, bien cristallisé, qui se dépose d'un soluté alcoolique en aiguilles prismatiques, fusibles à 52°, bouillant sans altération vers 284°.

Suivant Stelling et Fittig, l'acide nitrique concentré convertit en benzyle en dérivé dinitré $C^{28}H^{12}(AzO^4)^2$, corps qui cristallise en aiguilles fines, fusibles à 162-165°; il se forme en même temps un corps isomérique, plus soluble dans l'alcool, l'*isodinitrobenzyle*, qui cristallise en aiguilles fusibles à 75°. Réduit par l'étain et l'acide chlorhydrique, le dinitrobenzyle se transforme en *diamidodibenzyle*, $C^{28}H^{12}(AzH^2)^2$, dérivé susceptible de cristalliser dans l'eau bouillante, et possédant des propriétés analogues à la benzidine. Le dibenzyle donne avec le brome du *dibenzyle monobromé*, huile incolore, solidifiable au-dessous de zéro; du *benzyle dibromé*, qui cristallise en prismes durs, réfringents, fondant à 114-115°, du *benzyle tribromé*, cristallisable en paillettes; enfin, de l'*hexabromobenzyle*, $C^{28}H^8Br^6$, qui cristallise en prismes incolores.

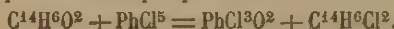
En faisant réagir le brome sur le bromure de benzylidène, Lippmann et Michaelson ont obtenu un carbure, $C^{28}H^{14}$, l'*isobenzyle*. Ce corps cristallise en prismes incolores, fusibles à 52°. Ayant obtenu avec le brome et cet isomère un dibromure identique avec celui qui dérive du dibenzyle, Fittig admet l'identité des deux hydrocarbures. Edme Bourgoin.

Bibl. : Cannizzaro et Rossi, *Compt. Rend.*, t. LIII, 541; et *Rép. de Ch. pure*, 1862, p. 11. — Fittig et Helling, *Soc. ch.*, t. V, 1866, 169. — Michælson et Lippmann, *Soc. ch.*, 1865, t. IV, 252.

BENZYLE (V. Benzile).

BENZYLÈNE, $C^{14}H^6$. On a donné le nom de *benzylène*, *benzène*, *benzylidène* à un groupement hypothétique $C^{14}H^6$, dont on admet l'existence dans l'essence d'amandes amères et dans quelques-uns de ses dérivés, comme *le chlorure de benzylène* ou *chlorobenzol*, *le bromobenzol*, *les éthylates* et *les éthers de benzylène*, comme le diacétate de benzylène, le benzylène phénylamine, le diéthylène benzylénique, le benzoylanilide de Laurent et Gerhardt, etc.

Chlorure de benzylène, $C^{14}H^6Cl^2$ (Syn. : chlorobenzol, toluène bichloré, hydrure de chlorobenzoyle). — Corps préparé par Cahours en attaquant l'aldéhyde benzoïque par le perchlorure de phosphore :


$$C^{14}H^6O^2 + PhCl^5 = PhCl^3O^2 + C^{14}H^6Cl^2.$$

La réaction est vive et le mélange s'échauffe au point qu'une partie du mélange passe à la distillation. On chauffe vers la fin pour terminer la réaction, on lave, on sèche et on rectifie, de manière à recueillir ce qui passe à 206°. Il se forme encore lorsqu'on fait réagir le chlore sur le toluène en vapeurs (Neuhoff).

C'est un liquide limpide, incolore, d'une odeur faible à froid, larmoyant, bouillant à 206-208°. Il est insoluble dans l'eau, aisément soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il reproduit son générateur sous l'influence de la potasse aqueuse ou alcoolique, ou encore avec les oxydes de mercure ou d'argent :


$$C^{14}H^6Cl^2 + 2AgO = 2AgCl + C^{14}H^6O^2.$$

En le chauffant dans de l'huile de naphte avec de l'oxalate d'argent, il dégage un mélange d'acide carbonique et d'oxyde de carbone et on perçoit l'odeur de l'essence d'amandes amères (Golowskenski); l'azotate d'argent se comporte de même. Une solution alcoolique de sulfhydrate de potassium l'attaque vivement et le change en sulfure de benzylène (Cahours); avec l'éthylate de sodium, il y a formation de diéthylate de benzylène; avec le chlore, de chlorure de benzylène chloré, $C^{14}H^5Cl^3$, liquide léger, d'une odeur faible et agréable, bouillant à 215-218°.

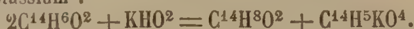
Bromure de benzylène, $C^{14}H^6Br^2$. — Obtenu par Michaelson et Lippmann en ajoutant peu à peu du perbromure de phosphore dans de l'essence d'amandes amères; on laisse digérer le mélange au bain-marie pendant quelques heures, en présence d'un excès de perbromure. On lave la masse avec une solution alcaline, puis avec une solution concentrée de bisulfite de sodium; on sèche le produit et on le distille dans le vide.

Le bromure de benzylène est un liquide très réfringent qu'il faut conserver dans l'obscurité, car il se colore rapidement en rouge à la lumière. Il est insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther; on ne peut le distiller sans décomposition. Le sodium le décompose vers 180°, avec formation de toluène et de matière résineuse noirâtre, qu'on peut purifier par distillation et

obtenir sous forme d'une masse cristalline constituée par du dibenzyle. Edme BOURGOIN.

BIBL. : CAHOURS, *An. Phys. et Ch.*, 1848, t. XXIII, 329. LIMPRICHT, *Soc. Ch.*, t. VI, 125. — ROSSING et SCHISCHKOF, *Compt. Rend.*, t. XLVI, 379. — WICKE, *An. Phys. et Ch.*, t. LIII, 46 [3].

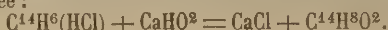
BENZYLIQUE (Alcool). $C^{14}H^8O^2$. — L'alcool benzylique ou *phénycarbinol* a été découvert en 1853 par Cannizzaro en traitant l'essence d'amandes amères par la potasse alcoolique, ce qui donne naissance à l'alcool et à du benzoate de potassium :



$$2C^{14}H^6O^2 + KHO^2 = C^{14}H^8O^2 + C^{14}H^5KO^4.$$

On dissout l'essence dans trois fois un volume d'alcool, on ajoute cinq à six volumes d'une solution saturée de potasse, dans l'alcool ; après vingt-quatre heures de contact, on étend d'eau, on vaporise l'alcool et on épuise le résidu par l'éther ; on évapore ce dernier et on rectifie, de manière à recueillir ce qui passe à 205–210°.

On peut aussi prendre pour point de départ le toluène monochloré bouillant à 183°, qu'on traite à chaud par une solution alcoolique d'acétate de potassium, ce qui fournit de l'éther benzylacétique, qu'on saponifie par la potasse, ou plus simplement encore en le faisant bouillir avec de l'eau et de l'oxyde de plomb ou de la chaux hydratée :



$$C^{14}H^6(HCl) + CaHO^2 = CaCl + C^{14}H^8O^2.$$

L'alcool benzylique paraît préexister en petites quantités dans certaines amandes amères ; il existe à l'état d'éther dans le baume du Pérou et dans le baume de Tolu.

L'alcool benzylique est un liquide oléagineux, incolore, très réfringent, doué d'une odeur agréable, rappelant celle des amandes amères ; la densité à zéro est égale à 1,063 ; il bout à 207°.

Les agents oxydants, comme l'acide chromique, l'acide azotique faible, le transforment en essences d'amandes amères, $C^{14}H^6O^2$, puis en acide benzoïque, $C^{14}H^6O^4$. Par réduction, l'acide iodhydrique le change en toluène, $C^{14}H^8$, puis en carbures plus hydrogénés. La potasse caustique donne du toluène et du benzoate de potassium ; l'acide sulfurique le résinifie. Il se combine avec les acides pour engendrer des éthers, dont les plus importants sont les éthers acétique, benzoïque, chlorhydrique, bromhydrique et iodhydrique.

Syn. : *Hydrate de benzyle, alcool benzoïque, alcool benzéthylique, hydrate de benzéthyle, hydrate de toluényle.* Edme BOURGOIN.

BIBL. : CANNIZZARO, *An. Ch. et Phys.*, t. XL, 234 ; t. XLIII, 249 [3]. — LAUTH et GRIMAUX, *Soc. ch.*, t. VII, 105. — SCHARLING, *An. Ch. et Phys.*, t. XLVII, 365.

BENZYLIQUE (Aldéhyde).

Formules { Equiv. $C^{14}H^6O^2$.
Atom. C^7H^6O.

Syn. : Benzylal. — Benzaldéhyde, — Benzoylol, — Hydrure de benzoyle, — Essence d'amandes amères. En 1803, Martrès, pharmacien à Montauban, a vu le premier que l'eau distillée d'amandes amères contenait non seulement de l'acide cyanhydrique, mais encore une essence aromatique, fait qui a été confirmé par Vogel en 1814. Cette essence a été étudiée en 1832 par Liebig et Wölher, puis par Boutron et Robiquet qui ont fait connaître le mécanisme de sa formation. Elle a été préparée synthétiquement par Piria.

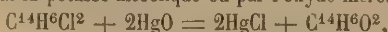
L'aldéhyde benzylique prend naissance dans plusieurs circonstances :

1° En oxydant avec précaution l'alcool benzylique :



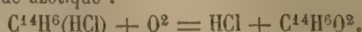
$$C^{14}H^8O^2 + O^2 = H^2O^2 + C^{14}H^6O^2.$$

2° En oxydant indirectement le toluène $C^{14}H^8$; soit en préparant à chaud du toluène bichloré, qu'on attaque ensuite par la potasse alcoolique ou par l'oxyde mercurique :



$$C^{14}H^6Cl^2 + 2HgO = 2HgCl + C^{14}H^6O^2,$$

soit en préparant à chaud le toluène monochloré $C^{14}H^6(HCl)$, véritable éther benzylchlorhydrique qu'on oxyde ensuite par l'acide azotique :



$$C^{14}H^6(HCl) + O^2 = HCl + C^{14}H^6O^2.$$

3° En attaquant le toluène par le chlorure de chromyle et en décomposant par l'eau le corps qui en résulte (Etard).

4° Par réduction de l'acide benzoïque ; soit dans la distillation sèche d'un mélange de benzoate et de formiate (Piria) ; soit par l'amalgame de sodium sur une solution de l'acide, additionnée d'acide chlorhydrique (Kolbe).

5° Par l'oxydation des composés cinnamiques, comme l'aldéhyde ou l'acide cinnamique, la styrone, la styracine.

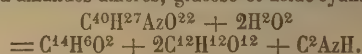
6° En oxydant le stilbène $C^{28}H^{12}$ (Laurent) et plusieurs matières albuminoïdes.

7° En chauffant le benzamide avec de la pierre ponce, à une température aussi basse que possible ; il se dégage de l'azote, de l'hydrogène et de l'essence d'amandes amères (Barreswill et Boudault).

8° En électrolysant une dissolution aqueuse de sulfate acide d'atropine (Bourgoin).

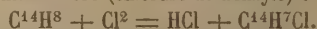
Pour préparer l'aldéhyde benzylique au moyen des amandes amères, on réduit en poudre fine un tourteau récent, on ajoute de l'eau froide ; après une heure de contact, on distille dans un courant de vapeurs d'eau et on fait passer le produit distillé dans un récipient florentin ; on agite l'essence brute avec une solution concentrée de bisulfite de sodium, ce qui fournit un composé cristallin qu'on recueille sur un filtre, qu'on lave à l'eau froide et qu'on décompose par le carbonate de sodium. L'aldéhyde, mis en liberté, est décanté, séché sur du chlorure de calcium et rectifié.

La théorie de cette préparation est aujourd'hui connue : les amandes amères renferment un glucoside, l'amygdaline, $C^{40}H^{27}AzO^{22}$, qui se dédouble au contact de l'eau et d'un ferment azoté soluble, l'*émulsine* ou *synaptase*, en essence d'amandes amères, glucose et acide cyanhydrique :



$$C^{40}H^{27}AzO^{22} + 2H^2O^2$$
$$= C^{14}H^6O^2 + 2C^{12}H^{12}O^{12} + C^2AzH.$$

Industriellement, l'aldéhyde benzoïque se prépare en partant du toluène qu'on transforme à chaud par le chlore en toluène monochloré (chlorure de benzyle) :



$$C^{14}H^8 + Cl^2 = HCl + C^{14}H^7Cl.$$

Saponifié par le lait de chaux, cet éther fournit de l'alcool benzylique, qu'on oxyde ensuite avec de l'acide nitrique dilué. On a aussi proposé de faire bouillir au réfrigérant ascendant 1 p. de chlorure de benzyle avec 1 p. 1/2 de nitrate de plomb et 10 p. d'eau. Il se fait du chlorure de plomb et de l'éther benzylnitrique, qui se détruit en donnant de l'aldéhyde benzoïque, qu'on sépare par distillation.

L'aldéhyde benzylique pur est un liquide incolore, réfringent, doué d'une odeur agréable et d'une saveur brûlante. Il bout à 179°5 ; sa densité à 15° est égale à 1.05. Il est peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Dirigé en vapeurs dans un tube chauffé au rouge sombre, il se dédouble en benzine et oxyde de carbone :



$$C^{14}H^6O^2 = C^2O^2 + C^{12}H^6.$$

Traité par de l'acide iodhydrique, à 280°, il fournit d'abord du toluène :



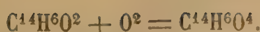
$$C^{14}H^6O^2 + 2H^2 = H^2O^2 + C^{14}H^8,$$

puis de l'hydrure d'heptylène, en présence d'un grand excès de réactif (Berthelot) :



$$C^{14}H^6O^2 + 9H^2 = C^{14}H^{16} + H^2O^2.$$

L'amalgame de sodium, en présence de l'eau, reproduit son générateur, l'alcool benzylique (Friedel). Chauffé avec une solution alcoolique de potasse caustique, il donne de l'alcool benzylique et du benzoate de potassium (Cannizzaro). Abandonné à l'air, il s'oxyde lentement, se solidifie ; il est alors transformé en acide benzoïque :



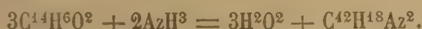
$$C^{14}H^6O^2 + O^2 = C^{14}H^6O^4.$$

Les oxydants les plus divers produisent le même résultat. A la manière des aldéhydes aromatiques, il ne réduit pas la liqueur cupropotassique, comme les aldéhydes de la série grasse.

Par substitution, le chlore le change en chlorure benzoïque ; le brome en bromure benzoïque.

Les métaux alcalins l'attaquent, mais l'hydrogène mis en liberté se fixe sur une autre portion de l'essence pour engendrer de l'alcool benzylique et d'autres composés mal connus.

Avec l'ammoniaque aqueuse, il y a formation d'*hydrobenzamide* $C^{42}H^{18}Az^2$, substance cristallisée découverte par Laurent :



$$3C^{14}H^6O^2 + 2AzH^3 = 3H^2O^2 + C^{42}H^{18}Az^2.$$

L'ammoniaque alcoolique donne un isomère, l'*amarine*.

Le mélange nitro-sulfurique fournit avec l'aldéhyde benzoïque trois dérivés nitrés isomériques, $C^{14}H^5(AzO^4)O^2$:

1° L'*aldéhyde ortho* (1 : 2), qui cristallise difficilement en petites aiguilles jaunes, fusibles à 46° ;

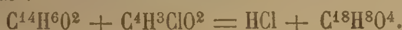
2° L'*aldéhyde méta* (1 : 3), qui fond à 58° ;

3° L'*aldéhyde para* (1 : 4), qui ne fond qu'à 106°.

Les acides organiques se combinent au benzylal pour engendrer trois séries de composés :

1° Les uns sont formés par l'union des deux composants à équivalents égaux, sans élimination d'eau. Tel est le cas de l'*acide benzylaloformique* $C^{14}H^6O^2(C^2H^2O^4)$.

2° D'autres se forment à équivalents égaux, mais avec séparation d'eau, comme l'*acide cinnamique*, $C^{18}H^8O^4$, qui a été obtenu par Bertagnini au moyen du chlorure acétique :



$$C^{14}H^6O^2 + C^4H^3ClO^2 = HCl + C^{18}H^8O^4.$$

3° Enfin, les dérivés de la troisième catégorie résultent de la combinaison d'un équivalent d'aldéhyde avec deux équivalents d'acide, moins une molécule d'eau, comme le *benzylal diacétique* de Guthrie, obtenu par la réaction de l'acétate d'argent sur le *benzylal dichlorhydrique*, $C^{14}H^6Cl^2$, de Cahours.

Les aldéhydes se combinent également avec le benzylal. Tel est le cas de l'aldéhyde ordinaire, qui donne de l'*aldéhyde cinnamique* :



$$C^{14}H^6O^2 + C^4H^4O^2 = H^2O^2 + C^{18}H^8O^2,$$

En se combinant à lui-même, il se polymérise, d'où résulte la benzoïne de Liebig et Wölher :



$$2C^{14}H^6O^2 = C^{28}H^{12}O^4.$$

Le benzylal se dissout dans le bisulfite d'ammonium ; avec une dissolution de bisulfite de sodium concentré, on obtient de petits prismes brillants, odorants, solubles dans l'eau et dans l'alcool bouillant, ayant pour formule :



$$C^{14}H^6O^2NaOS^2O^4.$$

On a vu que cette propriété a été utilisée comme moyen de purification de l'essence d'amandes amères, les alcalis et les carbonates alcalins détruisent cette combinaison.

Enfin, le benzylal fournit de nombreux dérivés par substitution, notamment le *chlorure de benzoyle*, $C^{14}H^5ClO^2$, ainsi que ses isomères, les aldéhydes benzyliques *ortho* et *para* ; un dérivé nitré, $C^{14}H^5(AzO^4)O^2$, le bromure, l'iodure, le cyanure de benzoyle, etc. Ed. B.

BIBL : BERTAGNINI, *An. Phy. et Ch.*, t. XXXVIII, 372 (3). — GERHARDT, *Traité de chim.*, t. III, 165. — LAURENT, *An. Phy. et Ch.*, LXV, 192 (3) — LIEBIG, *An. der Ch. und Ph.*, t. XVIII, 324. — LIEBIG et PELOUZE, *An. Phy. et Ph.*, t. LXIII, 145. — ROBIQUET et BOUTRON, *id.*, t. XLIV, 371.

BENZYL-TROPINE (Act. phys.). D'après Filehne, la Benzyl-tropine est un puissant anesthésique local, tout en agissant sur la pupille et l'accommodation à la façon de l'atropine (V. BELLADONE). Divers autres composés, la Benzyl-quinine, la Benzyl-morphine jouissent de la même propriété, mais sont inutilisables pour diverses raisons dont la principale est leur causticité.

BIBL. : FILEHNE, *Berl. klin. Woch.*, 1887, n° 7 (Analyse dans *London Med. Record*, 15 avr. 1887, p. 136).

BEODRA. Bourg d'Autriche, dans le comitat de Torontal : 5,000 hab.

BÉON (V. BANON).

BÉON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne ; 414 hab.

BÉON-LA-FONTAINE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny ; 575 hab.

BÉOST. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Laruns ; 348 hab. Sur la rive gauche du Cauceig, affluent de la rive droite du gave d'Ossau. Le 4 oct. se tient à Béost une foire assez importante pour la vallée d'Ossau. Un peu au dessus à l'E. à l'extrémité d'un plateau boisé se trouve le hameau de *Bagès-Béost*, dépendant de la commune, où naquit et où vit encore le berger Gaston Sacaze, devenu excellent botaniste. — Béost était au moyen âge une des communautés importantes de la vallée d'Ossau et jouissait des privilèges concédées à cette vallée par le For d'Ossau. L'histoire de cette commune se confond avec celle de la vallée. Au XIVe siècle, Béost ressortissait au bailliage d'Ossau ; plus tard à la sénéchaussée d'Oloron ; elle ne comprenait guère que vingt-cinq feux. Il y avait une abbaye laïque vassale de la vicomté de Béarn. — L'*église* de Saint-Jacques de Béost (mon. hist.) est de style roman et date du XIIe siècle ; mais elle a été en partie restaurée au XVe et au XVIe siècles. La porte principale ancienne a été conservée avec de gracieuses colonnes et des voussures à sculptures du XIIe siècle avec des personnages, anges et prophètes ; le tympan représente la Trinité. Dans l'intérieur de l'église on conserve une *Mater dolorosa* d'une raideur toute romane qui doit être du XIIIe siècle. A côté de l'église est un joli petit château de style renaissance avec une terrasse dominant la vallée. Sur la place une belle fontaine et des maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Léon CADIER.

BIBL. : LE CŒUR, *Promenades archéologiques aux environs de Pau et dans la vallée d'Ossau* ; Pau, 1873, in-8. — Du même, *Le Béarn. Histoire et promenades archéologiques* ; Pau, 1877, in-8.

BÉOTARQUE (βοιωτάρχης ou βοιωτάρχος). C'étaient des magistrats élus par chacune des cités appartenant à la ligue béotienne. On ne peut assigner à leur institution une date précise : en 479, Hérodote mentionne leur existence. Quant à leur nombre, il varia avec le nombre des villes confédérées. En 424, lors de la bataille de Délion, on en comptait onze ; nous en trouvons cinq à la bataille de Leuctres, quatre lors de l'invasion des Gaulois en Grèce. A cause de sa situation prépondérante, Thèbes en avait généralement deux : elle en eut même trois lors du retour de Pélopidas et des exilés. Elus pour un an par l'assemblée du peuple dans chaque ville, et rééligibles indéfiniment, les béotarques devaient soumettre leurs décisions aux quatre Sénats de la Confédération ; mais en fait ils avaient une grande liberté d'action, et n'étaient responsables que devant la cité qui les avait choisis. Ils étaient chargés d'une partie du pouvoir exécutif : ils contractaient les alliances avec les étrangers, recevaient les ambassadeurs, bref ils représentaient la ligue entière dans ses rapports avec les autres pays. Cependant leurs attributions étaient surtout militaires : ils convoquaient et réunissaient l'armée fédérale ; en campagne, ils formaient un conseil de guerre, décidant, à la majorité des voix, la conduite à tenir. Chacun commandait le contingent de sa cité, mais le commandement en chef était exercé, à tour de rôle, par les béotarques de Thèbes. Ils entraient en charge au solstice d'hiver et ne devaient, dans aucun cas, garder plus d'un an leurs fonctions, avant d'y avoir été réélus. Pélopidas et Epaminondas le firent lors de leur invasion en Laconie : ils ne furent sauvés d'une condamnation que par leurs éminents services. ROSSIGNOL.

BIBL. : TITE-LIVE, XXXIII, 27, — XLII, 44 ; — THUCYD. IV, 91 et passim.

BEOTHY. Nom d'une famille hongroise, divisée en plusieurs branches, qui de nos jours a donné à son pays un certain nombre d'hommes distingués. Les trois plus connus sont : 1° *Eugène* Beöthy, orateur et homme d'Etat né en 1796, mort en 1854. Fils d'un ancien colonel de hussards devenu vice-comte du comitat de Bihar, il débuta lui-même dans la cavalerie hongroise, et fit tout jeune les campagnes d'Allemagne et de France. Mais il ne continua pas dans cette carrière ; le comitat de Bihar l'envoya à la diète de 1825 et à toutes celles qui suivirent. Il s'y distingua par une éloquence redoutable et emportée, qui lui valut le surnom de Danton magyar, et qui éclata surtout dans les querelles relatives à l'instruction publique, à l'égalité confessionnelle, à l'égalité fiscale. Nommé comte suprême de Bihar par le ministère Batthyáni, il reçut ensuite de Kossuth une mission politique à Bucarest. Après le désastre de Vilagos, il se retira à Londres chez Richard Cobden, puis à Jersey dans le voisinage de Victor Hugo. Il mourut bientôt à Hambourg où il avait rejoint sa femme. — 2° *Sigismond* Beöthy, né en 1819 : il a été successivement avocat, secrétaire du baron Œtvœs en 1848, député en 1861, juge à la cour suprême de Budapest depuis 1870. Il a écrit plusieurs travaux de jurisprudence, et s'est particulièrement occupé des questions relatives à l'Eglise réformée hongroise, qui l'a compté parmi les membres de ses synodes. — 3° *Zoltan* Beöthy, fils du précédent, né en 1848. Il a fait, lui aussi, des études de droit, mais il s'est principalement adonné aux belles-lettres et à l'esthétique qu'il enseigne actuellement à l'Université de Budapest. Il a écrit plusieurs ouvrages en langue hongroise qui lui ont valu un siège à l'Académie : des contes, des romans, une théorie de l'art tragique, et une histoire de la littérature hongroise (Pest, 1877, 2 vol.). E. S.

BÉOTIE. I. **Antiquité.** — La Béotie, une des divisions politiques de la Grèce, est bornée au N. par la Locride opuntienne, à l'O par la Phocide, au S. par le golfe de Corinthe, et l'Attique dont le mont Cithéron la sépare quelque temps, à l'E. par la mer d'Eubée qui la sépare de l'île de ce nom. Un peu au delà de ses frontières au N.-O et au S.-E. se trouvent deux massifs fameux dans l'histoire grecque, le Parnasse et le Parnès. La Béotie comprend deux parties distinctes entre lesquelles se dressent l'Hélicon, le Phicion, le Médéon, le Phœnicion et le Ptoon.

I. Béotie septentrionale. — Entourée de tous côtés par des montagnes, elle renferme un lac que forment les eaux du Céphise et de ses affluents ; ces rivières se perdent dans des canaux souterrains appelés Katavothra ; c'est de leur trop plein qu'est formé en hiver le lac Copaïs ; dans la saison chaude, c'est une plaine humide et vaseuse plutôt qu'un lac. Le fleuve principal y creuse alors péniblement son lit, arrosant l'antique ville de Copaïs qui a peut-être donné son nom au lac, et se frayant un chemin vers la mer qu'il rencontre au-dessous de la ville opuntienne, appelée Larymna. Dans les moments de crue, une des branches du Céphise à laquelle s'est réunie la rivière Probatia, traverse le S. du lac Copaïs et à travers le mont Phœnicion atteint le lac Hylikê ; une autre branche dépasse le lac Tréphia et arrive dans la mer d'Eubée à Anthédon. Les Katavothra ne suffisent pas à contenir les eaux du fleuve ; aussi inonde-t-il les environs. Pour parer au danger, les habitants primitifs, probablement vers l'époque où florissait la riche et puissante Orchomène, creusèrent deux canaux artificiels : l'un dans la direction de Larymna, l'autre du Copaïs au lac Hylikê. Sur le parcours du premier, on avait creusé vingt puits de 40 à 50 m. de profondeur. Ces travaux passent pour les plus considérables de l'âge héroïque. On cessa de les entretenir quand les Minyens perdirent leur puissance, et ils furent peu à peu comblés. Alexandre entreprit de les faire creuser de nouveau, mais l'opération fut bientôt abandonnée. Enfin de nos jours une compagnie française s'occupe de dessécher la région.

Le lac Copaïs a, selon Strabon, 380 stades de tour ; mais son étendue varie suivant les époques de l'année vers l'E. et le N. les eaux sont contenues par une digue fort ancienne et par une série de hauteurs ; à l'O. et au S., il couvre parfois la plaine environnante, sans qu'on puisse lui assigner de limites précises

Montagnes. La partie N. est surtout montagneuse : la profonde dépression du lac Copaïs est entourée de collines assez peu élevées, qui dominent parfois ses rives, surtout à l'E. Au N.-O. se trouve le mont Hyphantéion ; au N. de Tégyre, le mont Délos rattaché aux montagnes de la Locride opuntienne. En continuant à faire le tour du Copaïs, on aperçoit le mont Ptoon, qui sépare le lac de la mer eubéenne. La principale chaîne est située au S.-O. du lac Copaïs : c'est l'Hélicon. Il couvre avec les contreforts qu'il projette vers le N., le Libéthrion, le Tilphossion et le Laphystion, près duquel s'élevait le célèbre sanctuaire de Trophonios, la partie occidentale de la Béotie. L'Hélicon est souvent cité dans la mythologie grecque. Le revers occidental est infertile et offre un aspect désolé ; au contraire le talus oriental contient des sources, des bosquets et des vallées nombreuses et verdoyantes. C'est là autour de l'antique ville d'Ascra, à laquelle se rattachent les souvenirs d'Hésiode et de la poésie hellénique à ses débuts, que l'imagination grecque s'est plu à honorer les Muses. Une foule de sites leur sont consacrés ; c'est le bois sacré des Muses que tant de peintres ont essayé de représenter ; ce sont les sources d'Aganippe et d'Hippocrène, dont les eaux inspiraient les poètes ; c'est le Permesse, dont les ondes avaient les mêmes propriétés poétiques. Vers le N., entre Lébadée et Coronée, le mont Thurion, appelé aussi Orthopagon, semblait comme une prolongation de l'Hélicon ; il aboutit à la Hippia ou Plaine aux chevaux, située au N. de la rivière appelée Probatia. C'est dans cette région montagneuse que se trouvaient les meilleures positions stratégiques de la Béotie. Chéronée avait une grande importance, à l'endroit où s'ouvre la vallée du Céphise, par où pouvait déboucher une armée d'invasion.

Hydrographie. Le Céphise est le seul cours d'eau un peu considérable. Il a une multitude de petits affluents, dont la plupart ont un cours intermittent : le Morios forme quelque temps la frontière entre la Béotie et la Phocide ; non loin d'Orchomène coulait la rivière Mélas, navigable dès sa naissance et formée de deux branches principales. Après avoir serpenté à travers le lac Copaïs, parallèlement au lac Céphisos, elle le rejoignait au S. de la ville insulaire d'Olmone. Ses eaux, de couleur sombre, auxquelles elle devait son nom, contrastaient avec les eaux claires du Céphisos. Dans le lac se perdaient plusieurs rivières, la Probatia qui traversait également le Copaïs et atteignait les derniers contreforts du mont Phœnicion, le Phalaros, le Triton, le Lophis, l'Olmeios qui recevait le Permesse et se jetait dans le lac non loin d'Haliarte.

II. Béotie méridionale. — Elle est à son tour divisée en deux parties que sépare le mont Teumessos ; la plus septentrionale des deux constitue la plaine Aonienne ou plaine de Thèbes que prolongent les plaines de Thespies et de Leuctres. L'Ismenos et le Dircé se jettent dans le lac Hylike après avoir arrosé Thèbes ; la rivière Cnopos se jette dans le détroit de l'Euripe. La partie sud, est formée par le bassin de l'Asopos, la seule rivière un peu longue dont tout le cours appartienne à la Béotie. Elle coule de l'O. à l'E. parallèlement au Cithéron et à la frontière attique. A gauche, elle reçoit le Thermodon. Près de l'embouchure de l'Asopos se trouve le territoire d'Oropos que se sont souvent disputé les Athéniens et les Béotiens. Il appartint tour à tour à ces deux peuples.

Climat et productions. — Le climat de la Béotie contraste avec celui de l'Attique. Le voyageur habitué au ciel transparent de cette dernière, s'étonne de rencontrer à si peu de distance une température glacée, des hivers longs et neigeux, un vent qui souffle fréquemment en

tempête. L'air est lourd et épais par suite des vapeurs qui s'élèvent des lacs et des vallées marécageuses. En revanche, tandis que l'Attique est à peu près stérile, la Béotie renferme des plaines fertiles. Comme l'Angleterre, elle devait à son humidité d'être un pays de gras pâturages et d'excellents chevaux. Peut-être même le nom du pays est-il dû à cette circonstance : βοιώτις, dans l'ancien grec, désignait des lieux arrosés, des pâturages. Les environs du lac Copaïs étaient et sont encore particulièrement remarquables par leur fertilité : le blé y vient à merveille, ainsi que les légumes et les fruits ; la vigne y réussit, et c'est là, suivant la légende, que Dionysos introduisit les premiers plants. On y exploita de bonne heure le fer, et les épées béotiennes étaient célèbres ; on y trouvait encore du marbre gris et noir. On s'en servait pour construire les maisons : de là l'air triste et sombre des villes béotiennes, si différentes des villes attiques où le marbre du Pentélique mettait son éclatante blancheur. Les oiseaux aquatiques étaient nombreux sur les bords du lac Copaïs : les anguilles de ce lac étaient très prisées sur le marché d'Athènes : il abondait d'ailleurs en toute espèce de poissons.

HABITANTS. — La population de la Béotie était formée d'éléments très divers : en premier lieu des tribus que les Grecs eux-mêmes regardaient comme barbares, Aones (le pays s'appelait d'abord *Aonia*), Hyantes, Temmices, Ektènes ; puis la race plus civilisée des Minyens; vinrent ensuite des immigrants phéniciens. La population formée par la fusion de populations maritimes avec les premiers occupants du sol, fut subjuguée par les Béotiens venus de Thessalie qui imposèrent leur nom à la contrée. La lourdeur béotienne est passée en proverbe : elle était due sans doute à la nourriture abondante et facile que leur fournissait leur territoire, plus encore qu'à son atmosphère pesante et chargée de vapeurs. S'il est vrai que la nécessité rende ingénieux, il n'y a plus à s'étonner que dans l'aride Attique, les habitants soient de bonne heure devenus industrieux et actifs, tandis que leurs voisins n'étant pas stimulés par le besoin, sont restés un peu grossiers et indolents. Mais il y a loin de cette apathie à la réputation que les Athéniens caustiques ont faite aux Béotiens : ceux qu'ils appelaient « les pourceaux de la Béotie » avaient pour la musique, surtout pour la flûte, les plus heureuses dispositions, et ils ont produit beaucoup d'hommes illustres, Hésiode, Pindare, Plutarque, Epaminondas, Pélopidas, la célèbre Corinne, etc.

La Béotie fut rarement réunie en un Etat; la plupart du temps ses principales cités, Thèbes, Orchomène, Platées, etc., conservèrent leur existence autonome et leur constitution particulière, démocratique chez les unes, aristocratique chez les autres : c'est donc aux noms de ces différentes villes qu'il faut chercher le détail, l'histoire des Béotiens dont nous indiquons les traits généraux à l'article BÉOTIENNE [Ligue]. ROSSIGNOL.

II. Géographie moderne. — La Béotie est dans le royaume de Grèce réunie à l'Attique pour former une nomarchie (V. ATTIQUE). Elle comprend les deux éparchies de *Livadia* et de *Thèbes*.

BIBL. : K.-O. MÜLLER, *Orchomenos;* Breslau, 1844. — L'art. *Bœotien* de l'*Encyclopédie* de ERSCH et GRUBER. — FORCHHAMMER, *Hellenica;* Berlin, 1837. — KRUSE, *Hellas;* 2 vol. — LEBEGUE, *Les Villes et les Ports du G. de Corinthe*, 1876.

BÉOTIE (Myth.), femme de *Hyas* (V. ce mot).

BÉOTIEN (Dialecte). Le dialecte parlé dans l'ancienne Béotie se rattache, suivant la division ordinaire des dialectes grecs, au groupe éolien, et il a, en effet, une certaine affinité avec le dialecte de Lesbos; suivant quelques-uns, lorsqu'on parle du dialecte éolien, on ne doit pas y comprendre le béotien. Quoi qu'il en soit, les habitants de la Béotie parlaient un idiome qui n'appartient ni au groupe ionien-attique ni au groupe dorien, qui a ses particularités de prononciation, d'orthographe et de flexion, et qui est à juste titre considéré comme un dialecte à part. Ses limites géographiques sont les limites de la Béotie ancienne ; chronologiquement, les Béotiens commencèrent à employer le dialecte attique vers la fin du IIIe siècle av. J.-C., et à partir de cette époque les inscriptions béotiennes sont généralement rédigées en dialecte commun; cependant l'ancien dialecte ne sortit pas complètement de l'usage, et on le retrouve jusque sur des monuments rapportés à l'époque des empereurs romains. Il ne nous est conservé, comme monument littéraire du dialecte béotien, que des fragments peu nombreux des œuvres de Corinne ; mais ces fragments ont été sans nul doute remaniés postérieurement, et le dialecte n'y est pas pur; il est mélangé de formes épiques appartenant au dialecte ionien. Aristophane, dans les *Acharniens*, met sur la scène un Béotien parlant son dialecte ; le poète comique Euboulos fit de même dans sa comédie d'*Antiope;* quelques mots propres au béotien se trouvent dans un fragment des *Phéniciennes* de Strattis, autre poète comique ; enfin les grammairiens alexandrins nous font connaître un certain nombre de particularités du dialecte béotien. Mais la source la plus importante pour la connaissance de ce dialecte sont les inscriptions, dont le nombre va toujours croissant ; elles sont réunies dans le premier volume de la *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*, publiée par Collitz (Gœttingue, 1884). Voici les points les plus saillants qui distinguent des autres le dialecte béotien; mais il faut noter que ces particularités ne sont point communes à l'ensemble du béotien, c.-à-d. que pour lui comme pour les autres dialectes, il y a lieu de remarquer des différences chronologiques et des variétés locales ; par exemple, on constatera quelques nuances spéciales au dialecte parlé à Tanagra, et certaines formes ont changé du IVe au IIIe siècle. Mais ce sont là des points qui ne se peuvent traiter que dans une étude approfondie, et ce qui est dit ici ne concerne que l'ensemble du dialecte et ce qu'il offre de plus apparent à ses diverses périodes. Je signalerai : ι pour ε devant les voyelles autres que ι (θιός = θεός) ; — ου et principalement à Orchomène ιου pour υ, surtout dans le béotien plus récent (τούχα, τιούχα = τύχη) ; — ει pour η (ἀνέθειχε = ἀνέθηχε) ; — υ pour οι (τῦς ἄλλυς = τοῖς ἄλλοις) ; — η pour αι, surtout dans la conjugaison (χή = καί, γέγραπτη = γέγραπται) ; — ι pour ει notamment aux 2e et 3e pers. sing. actives (λέγις, ἀπέχι = λέγεις, ἀπέχει) ; — τ pour σ intervocalique comme les Doriens (διακάτιοι = διακόσιοι) ; — ττ pour σσ comme les Attiques (θάλαττα = θάλασσα) — δδ pour ζ au milieu des mots (ἐπιψαφίδδω = ἐπιψηφίζω) ; — dans les verbes les désinences -ντι, -νται, -ντο sont -νθι, -νθη, -νθο, etc. Enfin le dialecte béotien conserve le digamma initial dans un grand nombre de mots (Fίκατι = εἴκοσι, Fοικία = οἰκία). Mondry BEAUDOUIN.

BIBL. : AHRENS, *De græcæ linguæ dialectis*, t. I, p. 164 suiv. — BEERMANN, *De dialecto bœotico*, dans les *Studien* de Curtius, t. IX, p. 1 suiv. — FÜHRER, *De dialecto bœotico;* Gœttingue, 1876. — MEISTER, *Die griechischen Dialekte;* Gœttingue, 1882, t. I, p. 303 et suiv.

BÉOTIENNE (Ligue), *Bœoticum fœdus*. Si haut que l'on remonte dans l'histoire de la Béotie, on trouve des traces de fédération. Il semble qu'au début Orchomène des Minyens en fut le centre : c'était, voyons-nous dans Homère, une grande cité commerciale, aux industries puissantes. Ses splendides ruines fouillées par Schliemann, attestent son antique importance. Thèbes lui était alors subordonnée et lui payait tribut. Mais dès avant l'époque historique proprement dite, la suprématie de Thèbes s'affirma : Les nombreuses légendes dont elle est le théâtre (Dionysos, Héraclès, Œdipe, guerre des Sept-Chefs, guerre des Epigones) en sont la preuve.

Quel était le nombre des villes confédérées soumises à l'hégémonie thébaine? Quatorze est le chiffre généralement accepté : c'était un nombre presque sacré pour les Béotiens. A vrai dire, on ne peut rien affirmer de précis, par suite d'incessantes modifications, un chiffre vrai pour une époque ne l'est plus pour l'époque qui suit. On admet

que Thèbes, Orchomène, Haliarte, Copæ, Anthédon, Coronée, Lébadée en firent partie. Tanagra, Platées, Chéronée, Thespies, Eleuthères, Larymna et Oncheste et plusieurs autres y furent à certains moments comprises. Ainsi Eleuthères, puis en 519 Platées se rattachent à l'Attique. Elles y furent forcées par les mauvais traitements que leur infligeaient les Thébains : c'est que dans ces deux villes, ainsi qu'à Thespies, l'ancienne population ionienne s'était maintenue : de là une rivalité de race qui explique les efforts de ces villes pour abandonner la ligue, et la haine dont les poursuit Thèbes. Platées et Thespies par leur courageuse attitude en face des Perses méritèrent la reconnaissance des autres Grecs ; Thèbes, qui s'était unie aux barbares, vit sa puissance ébranlée par les succès helléniques. Elle ne l'eût probablement jamais recouvrée si les Spartiates n'avaient tenu à la lui rendre, en reconstituant à son profit la ligue béotienne : c'était attacher au flanc d'Athènes un ennemi redoutable. Après la prise d'Athènes, Thèbes se tourne contre Sparte, devenue trop puissante. Elle est punie : En 387, le traité d'Antalcidas décide que toutes les villes de la Grèce continentale seront autonomes, et malgré les protestations de Thèbes, la ferme volonté d'Agésilas amène la dissolution de la ligue béotienne : Sparte garantit aux cités de la Béotie leur indépendance et donne son appui aux petites oligarchies locales. Mais Pélopidas et Epaminondas les replacent sous le joug fédéral. Ils profitent même des résistances de Platées et de Thespies pour ruiner ces deux villes (372). Vainement le congrès de Sparte (371) proteste ; Epaminondas répond par la victoire de Leuctres, qui est de la même année, et Thèbes abuse encore de sa force en détruisant Orchomène, restée la deuxième ville de la ligue (363). Après Philippe de Macédoine, qui relève Orchomene et Platées, Alexandre met fin à la puissance thébaine et répartit son territoire entre ces deux dernières villes.

Rebâtie en 314 par Cassandre, Thèbes ne peut reprendre le premier rang ; Orchomène l'y a remplacée. La ligue vers 290 se révolte contre Démétrius Poliorcète : elle est vaincue. En 245, à Chéronée, les Etoliens lui infligent un sanglant désastre. Dès lors, elle perd toute son importance. Dans la guerre entre Rome et Persée, elle offre son alliance à Rome. Celle-ci, voulant dissoudre, au moins en fait, la confédération, exige que chaque cité donne son avis à ce sujet (171). Haliarte, Coronée et Thespies se prononcent contre elle, elles sont ruinées. Après la conquête de la Grèce, Rome interdit toutes les ligues (171). Puis reconnaissant qu'elles sont peu dangereuses, et voulant flatter la vanité hellénique par une ombre de liberté, elle en permet le rétablissement.

Les inscriptions permettent de constater l'existence d'une ligue béotienne pendant les deux premiers siècles ap. J.-C., mais elle ne joue aucun rôle historique.

Organisation fédérale. — Le pouvoir fédéral semble avoir appartenu aux *Béotarques* (V. ce mot) qu'élisait chacune des cités confédérées. Au-dessus d'eux se trouvaient quatre sénats. Pourquoi quatre ? quelles étaient leurs attributions précises ? comment se recrutaient-ils ? autant de questions sur lesquelles nous sommes réduits à des conjectures. Il semble que leur lieu de réunion habituel était le temple d'Athéné Itonia, sanctuaire préféré de la ligue, situé dans le voisinage de Coronée. A l'époque romaine, où l'organisation de la ligue avait subi quelques changements, le premier magistrat de la confédération portait le titre d'ἄρχων ἐν κοινῷ Βοιωτῶν ou d'ἄρχων Βοιωτοῖς. Il était éponyme.

Régime intérieur des cités. — Chacune renonçait au sien pour adopter celui des cités béotiennes. Au début, dans quelques villes, notamment à Thèbes le gouvernement fut monarchique et héréditaire ; mais l'autorité du roi ne devait guère s'exercer que sur les matières religieuses ou militaires. Quoique le système de l'élection prévalût en général dans les cités béotiennes, le gouvernement était aristocratique. L'agriculture et l'industrie étaient considérées comme des occupations peu honorables, bonnes seulement pour les anciennes populations à qui on les laissait. Les lois données par Philolaüs aux Thébains ont surtout en vue la conservation d'un certain nombre d'héritages, par suite de la propriété immobilière entre les mains de la noblesse. Dans chaque ville, le pouvoir appartenait à quelques familles. Cette prédominance de l'élément aristocratique était un argument de plus en faveur de l'alliance spartiate contre la démocratie athénienne. Mais Platées et Thespies avaient des tendances plus démocratiques : aussi leur politique fut souvent d'accord avec la politique d'Athènes, notamment dans les guerres médiques. Pendant que Thèbes trahit la cause grecque, elles, au contraire, luttent à Marathon et aux Thermopyles contre les barbares. En 456, la victoire d'Œnophysta permit aux Athéniens de faire triompher dans les villes béotiennes leur régime préféré : ce triomphe de le démocratie donna lieu à des excès auxquels mit fin la bataille de Coronée. En 447, l'aristocratie reprit partout le dessus. Néanmoins toutes les villes béotiennes tendaient de plus en plus à la démocratie. Thèbes y arriva d'assez bonne heure, et l'élan que donna au peuple la possession de libertés contribua dans une certaine mesure à ses victoires sur Sparte, d'autant plus qu'il eut au même moment deux hommes d'Etat hors ligne, Pélopidas et Epaminondas.

Dans chaque cité, le premier magistrat était un ἄρχων, qui semble avoir eu surtout des attributions religieuses : il continuait à ce point de vue les anciens rois. A Thèbes, on le tirait au sort : c'était l'élu de la fève, ὁ κυάμιστος ἄρχων. Ce magistrat était éponyme. Au-dessous de lui venaient des polémarques, chargés de lever les troupes et qui avaient aussi des attributions financières. Leur nombre, qui variait suivant les villes, ne semble pas avoir dépassé trois. Cornelius Nepos les appelle *maximi magistratus*. Il y avait en outre des κατόπται, sorte d'inspecteurs chargés de surveiller les dépenses publiques et les transactions ayant un caractère religieux, des ταμίαι ou trésoriers, à la tête desquels était un président, ταμίας ὁ προάρχων. Le pouvoir délibérant appartenait au peuple, comme le témoignent les inscriptions ; cependant le conseil devait avoir un rôle analogue a celui qu'il jouait à Athènes : nous trouvons en effet souvent la même formule que dans les décrets athéniens ; ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος. Ce n'était pas l'archonte éponyme, mais un autre magistrat qui présidait l'assemblée du peuple. — On possède des monnaies de la ligue, qui semblent remonter à la période d'Epaminondas. On y voit gravé le nom de ΒΟΙΩΤΩΝ, quelquefois celui de ΘΗΒΑΙΩΝ ou ΘΗΒΗ. Rossignol.

Bibl. : Klutz, *De fœdere bœotico* ; Berlin, 1821. — Raoul Rochette, *Sur la forme de l'administration de l'état fédératif des Béotiens*. — Breujel, *De fœdere bœotico*, Groningue, 1834. — Kopp, *Historia reipublicæ Bœotorum*, Groningue, 1836. — Franke, *Der beotische Bund* ; Wismar, 1843.

BEOTUS ou mieux BŒOTOS, fils légendaire de Poséidon (Neptune). En effet, le culte de Poséidon était très ancien en Béotie ; il était honoré à Oncheste, au S. du lac de Copaïs avant les temps homériques (*Iliade*, II, 506).

BEOWULF. I. Histoire. — (Forme anglo-saxonne du vieux norrain Bœjolf ou par contraction Bjolf.) Roi des Geates (Jutlandais), au VIe siècle, était neveu du roi Hygelac, le Huiglaucus ou Chochilaicus, roi des Gètes ou des Danois, des sources franques. Dans une expédition que celui-ci fit, vers 515, chez les Attoares, tribu frisonne des rives du Rhin et de l'Yssel et où il périt vaincu par Théodobert, fils de Théodoric Ier, roi d'Austrasie, il se distingua en abattant Dæghrefn, le champion des Hugs ou Cauches. Mais il ne dut lui-même son salut qu'à son habileté de nageur, dont il avait déjà donné des preuves en traversant un bras de mer. Rentré dans sa patrie il fut régent pendant la minorité de son cousin Heardred, à qui il succéda. Ami du roi des Danois Hrodgar (Hroar), qu'il avait secouru dans sa jeunesse, il fut en butte aux hostilités

des Suédois, des Frisons et des Mérovingiens. On ne le connaît que par le *Bœowulf beorh*, poème anglo-saxon du VIIIe siècle, qui à la vérité lui attribue des exploits légendaires, mais qui est en plusieurs points confirmé par les écrivains francs, l'*Ynglinga saga* et Saxo Grammaticus ; on le regarde donc généralement comme un personnage historique, et son poème comme une précieuse source de notions sur les pays scandinaves au commencement du moyen âge. B–s.

II. Littérature. — Poème héroïque anglo-saxon, le plus ancien qui nous soit parvenu. La rédaction qu'on en possède a été composée sur le continent, probablement au VIIe siècle. Il contient 6,359 vers, dont le rythme dépend de l'accentuation et de l'allitération. Il chante les conquêtes de la race anglo-saxonne, le mépris de la mort, la fidélité au chef, l'amitié entre compagnons d'armes, la grandeur sauvage de la mer, et les exploits du héros Beowulf. D'accent lyrique et d'inspiration toute païenne, il faisait sans doute partie d'un cycle dont le reste s'est perdu. On n'en connaît point l'auteur. Kemble en a donné une édition en 1833. Après Kemble, Thorne et Wackerbarth ont publié des traductions de ce poème en anglais moderne.

Bibl. : Outre les édit. et les trad. de Kemble (Londres, 1833), Thorpe (Londres, 1855), Arnold (Londres, 1876), N. F. S. Grundtvig, Schaldemose, Leo, Ettmüller, Simrock, Grein (Gœttingue, 1867), Heyne (avec glossaire, Paderborn, 1879), Wolzogen (Leipzig, 1873). V. les commentaires de N. F. S. Grundtvig dans *Brage og Idun*; Copenhague, t. IV ; — de S. Bugge, dans *Tidskrift for Philologie og Pædagogik*. t. VIII ; Copenhague 1868-69, et dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. IV; — de Muellenhoff, dans *Zeitschrift für deutsches Alterthum* de Haupt, nouv. éd., t. II ; — de Sievers et Kluge dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Litteratur*, t. IX, pp. 135, 187 ; — de Schiern dans *Nyere historiske Studier*, t. I ; Copenhaue, 1875, pp. 65-70 ; — de F. Rœnning, *Beovulfs Kvadet*; Copenhague, 1883 ; — de L. Schrœder, *Om Bjovulfs Drapen*; Copenh., 1876 ; — de P. Fahlbeck, pp. 1-88 de *Antiqvarisk Tidskrift fœr Sverige*, édité par H. Hildebrand, t. VIII, liv. 2; Stockholm, 1884. — Leo, *Beowulf das älteste deutsche in angelsächsicher Mundart erhaltene Heldengedicht*; Halle, 1839. — Dederich, *Historische und geographische Studien zu Beowulflied*; Cologne, 1876.

BEQUANIA (Zool.). — Genre de Mollusques-Lamellibranches de l'ordre des Lucinacés établi par Leach, mais publié seulement par Brown en 1845. Les *Bequania* sont synonymes des *Cryptodon* de Turton (V. ce mot).

BEQUET. I. Cordonnerie. — On appelle ainsi une pièce de cuir introduite sous une semelle pour la renforcer. On écrit aussi *becquet*.

II. Art culinaire. — Chair tenant à la machoire inférieure d'une tête de porc. C'est un morceau estimé qu'on fume ordinairement (Pour cette préparation V. Jambon).

BÉQUET (Etienne), littérateur et publiciste français, né à Paris en 1800, mort à Bossancourt (Aube) le 30 sept. 1838. Lauréat des concours généraux et bon humaniste, il traduisit pour la Collection des romans grecs de Merlin l'*Histoire véritable*, de Lucien, et il fit partie, presque au sortir du collège, de la rédaction du *Journal des Débats*, où il signait de la lettre R des feuilletons de critique littéraire. Il traitait aussi parfois le *premier-Paris*, et ce fut lui qui écrivit le fameux article (juin 1830) dont la conclusion : « Malheureuse France ! Malheureux roi ! » empruntait aux événements imminents une sorte d'accent prophétique. Cet article, pour lequel il fut poursuivi et acquitté, et une nouvelle de quelques pages, *Marie ou le Mouchoir bleu* (*Revue de Paris*, oct. 1829), ont sauvé de l'oubli le nom d'Etienne Béquet, adonné à des excès d'intempérance qui hâtèrent une fin prématurée. Le *Mouchoir bleu* a été fréquemment réimprimé, soit dans des recueils de morceaux choisis, soit isolément, et tout récemment même en une édition de luxe. Une autre nouvelle du même auteur, *l'Abbaye de Maubuisson* (*Revue de Paris*, 1831), n'a pas eu depuis la même faveur. M. Tx.

BEQUIA. La plus septentrionale et la plus grande des Grenadilles (Antilles) ; cette île n'a pas d'eau douce. Située à 9 milles de Saint-Vincent, fait partie de ce gouvernement. 11 kil. de long. et de 3 à 4 de largeur; cultive la canne à sucre.

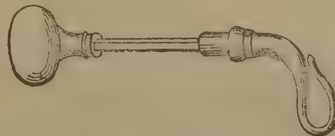
BÉQUILLAGE (Mar.). Opération qui a pour but d'étayer un navire échoué, pour l'empêcher de se coucher, au moyen de pièces de mâture, que l'on place verticalement ou à peu près, sur le côté du bâtiment ; elles reposent sur le fond par leurs extrémités inférieures, et sont reliées au bord, par des cordages et des palans raidis. Les pièces de mâture employées comme béquilles, sont les basses vergues, les mâts d'hune, le bout-dehors de grand foc, etc. Si le navire a déjà pris de l'inclinaison on les place du côté sur lequel il tombe ; s'il est encore droit, on les installe de chaque bord. Les règles à suivre pour cette opération varient avec la position à bord de la béquille et celle qu'on veut lui faire occuper. Ordinairement on commence par se servir des basses vergues que l'on place par le travers de leurs mâts respectifs. On commence par déverguer la basse voile, puis on apique et l'on amène la vergue au moyen de ses drisses et d'une caliorne frappée à l'extrémité de la vergue d'hune, du côté où l'on veut installer la béquille. Il faut avoir soin de faire travailler également toutes les béquilles en raidissant convenablement les palans qui les relient au bord ; on peut aussi diminuer l'effort qu'elles ont à supporter, lorsque le bâtiment se couche, en mouillant par le travers, et du bord opposé à l'inclinaison, une ancre à jet dont le grelin passant en tête du grand mât est raidi sur le pont. E. C.

BÉQUILLE. I. Médecine (V. Orthopédie).

II. Marine (V. Béquillage).

III. Mécanique. — On nomme *béquilles*, des tiges articulées munies de griffes ou de pattes, dont on se servait en Angleterre au commencement du siècle pour éviter le glissement sur place. Ces appareils ont été abandonnés lors de la découverte de l'adhérence des roues de wagon sur les rails.

IV. Serrurerie. — On donne ce nom à une poignée formée d'une tige coudée en fer ou en cuivre et que l'on met à la place d'un bouton pour faire mouvoir le pêne d'un bec-de-cane. La béquille peut être simple ou



Béquille.

double, et dans ce cas formant poignée à l'intérieur comme à l'extérieur. La partie coudée est à anneau, à volute, à boule, à col de cygne, etc., la poignée intérieure est souvent un bouton.

V. Horticulture. — En terme de jardinage, une *béquille* est un instrument en forme de ratissoire au moyen duquel on donne un léger labour aux plantes qui sont en végétation et même aux céréales. Ce binage convient mieux dans le jardinage que dans la culture en grand. Cependant on peut l'employer aussi dans cette dernière avec le plus grand avantage lorsque la main d'œuvre n'est pas chère, surtout pour les légumineuses à racines charnues et tuberculeuses. La béquille a pris ce nom, parce que jadis au, bout de son manche, il y avait un morceau de bois en travers, posé comme celui d'une béquille.

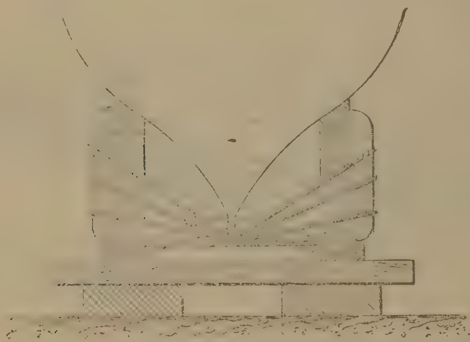
BEQUIN (Raymond), patriarche de Jérusalem, né à Toulouse vers le milieu du XIIIe siècle, mort à Limassol, dans l'île de Chypre, en 1328. Après avoir fait profession dans l'ordre de saint Dominique, il fut nommé en 1312 professeur de théologie *(Sacræ Scripturæ lector)* à Toulouse, d'où il fut appelé, en 1317, comme

professeur de droit canon *(Sententiarum lector)* à Paris, il s'acquit une si grande réputation par l'excellence de son enseignement, que le pape Jean XXII le choisit, en 1321, comme maître du palais apostolique; puis, en 1324, le nomma patriarche titulaire de Jérusalem et administrateur de Limassol. Béquin se rendit aussitôt dans cette dernière ville, où il mourut après y avoir rempli durant quatre ans ses fonctions avec le zèle le plus louable. — Nicolas Bertrand, dans son *Opus de Tholosanorum gestis* (Toulouse, 1515, in-fol.), fol. lij., dit qu'il écrivit *Quolibeta grata et utilia et quedam alia opuscula*, et il ajoute qu'aucun de ces ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous. — Rinaldi (*Annales ecclesiastici*, ad. an. 1326, § 28) cite une lettre que lui écrivit le pape Jean XXII au sujet des censures à exercer contre les Nestoriens Jacobites. C. Kohler.

Bibl.: D. Papebrochius, *Episcoporum Hierosolymitanorum historia chronologica* (*Acta sanctorum* des Bollandistes, mai, t. III, p. lxx). — Quétif et Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum;* Paris, 1719, in-fol., t. I, p. 561. — Fabricius, *Biblioth. lat. mediæ et infimæ ætatis;* éd. Mansi, Padoue, 1754, in-4, t. VI, p. 39.

BER (Mar.). Pour lancer un navire placé sur sa cale de construction, on doit le faire reposer sur un appareil destiné à le maintenir vertical pendant toute la durée de sa descente ; cet appareil prend le nom de *ber* ou de *berceau*. Il en existe plusieurs systèmes que nous allons décrire sommairement.

Le *ber sur roustures* est le plus ancien ; il est encore en usage dans certains chantiers de la Méditerranée. Il se compose de deux grosses pièces de bois de section rectangulaire, placées de part et d'autre de la quille, parallèlement au navire et sur la plus grande partie de sa longueur ; on les nomme couettes, coites ou anguilles. Elles reposent sur des coulisseaux en bordages chevillés sur la cale et l'avant-cale : c'est sur ces derniers que le ber doit glisser en maintenant le navire jusqu'à ce qu'il



Ber sur roustures.

flotte librement. Les couettes sont maintenues à une distance invariable l'une de l'autre, égale au tiers environ de la largeur du navire, par une série d'arcs-boutants placés entre elles et la quille, s'opposant par suite à leur rapprochement, et par des cordages transversaux, fortement raidis, prévenant leur écartement. Au-dessus des couettes, on établit contre la muraille du navire, deux longues pièces longitudinales en bois, nommées ventrières, puis on relie les couettes aux ventrières par de forts montants, nommés colombiers. Vers le milieu du ber, la ventrière, épousant les formes du navire, se rapproche beaucoup de la couette, les colombiers sont alors remplacés par des languettes chassées à force ou par des billots coincés avec des languettes. Pour s'opposer à l'écartement des ventrières sous le poids considérable du navire, on réunit les colombiers opposés par des roustures en filin, fortement raidies, passant sous la quille du navire, et que l'on doit mouiller pour augmenter encore leur tension, au moment du lancement. Le ber, ainsi disposé, on peut procéder à l'enlèvement des tains sur lesquels repose le navire pendant sa construction.

Le *ber sur couettes vives* est analogue au précédent pour la disposition des deux charpentes latérales, mais il existe un coulisseau central sur lequel doit glisser la quille qui y repose, par l'intermédiaire d'une troisième couette nommée savate ou patin. Cette dernière est réunie aux deux autres par des traverses en bois et de longs boulons qui les rendent solidaires. Sur les couettes



Ber sur couettes vives.

latérales, on établit un fort bordage longitudinal, nommé sablière, sur lequel viennent s'appuyer les colombiers ; un grand nombre de languettes chassées entre les couettes et les sablières, assurent l'égale répartition des poids sur toute la longueur du ber. Ce système de berceau est de construction beaucoup plus compliquée que le précédent, mais il présente l'avantage de répartir le poids total du navire sur trois coulisseaux au lieu de deux, et de réduire par conséquent la pression moyenne par unité de surface ; il doit donc être employé lorsque la cale n'est pas construite sur un terrain très résistant. Il est aussi important de remarquer qu'il diminue la tendance du navire à partir.

Le *ber sur couettes mortes ou sur quille* est au contraire employé lorsque le terrain est très solide ; le navire dans ce cas repose tout entier sur sa quille, qui, garnie d'une savate, glisse dans un coulisseau. Pour empêcher le navire de s'incliner latéralement, on fixe sur sa coque, et sur le quart de sa longueur environ, deux ventrières en bois, écartées l'une de l'autre du tiers de la largeur du bâtiment ; au-dessous de ces ventrières, on élève deux couettes que l'on fixe sur les traverses de la cale et de l'avant-cale, et auxquelles on donne une hauteur assez grande pour ne laisser que 10 à 20 millim. de jeu entre elles et les ventrières. Pendant le lancement, le navire glisse sur le coulisseau central, et s'il vient à s'incliner, il est retenu par une ventrière qui porte sur la couette correspondante. Le ber sur quille est généralement employé aujourd'hui, même pour les plus grands navires, dans les chantiers de l'Océan. Les bers des différents systèmes sont maintenus sur la cale, par des organes de retenue qui préviennent le départ prématuré du navire ; ils seront décrits à l'article *lancement* (V. ce mot). E. C.

BERA ou BEREA (V. Birêh).

BERA (le chevalier), magistrat et homme politique français, vivant au commencement de notre siècle. Après avoir embrassé avec ardeur les principes de la Révolution, il fut nommé, sous le gouvernement impérial, procureur général à Poitiers. Il perdit cette place, en 1814, après le retour du roi. Mais il fut élu, en 1815, membre de la Chambre des représentants par trois collèges électoraux (Vienne, Montmorillon et Civray). On a de Bera un ouvrage de droit intitulé : *Choix de plaidoyers prononcés sur des questions d'état et des difficultés intéressantes élevées en interprétation des codes civil et de procédure civile* (Paris, 1812, in-4). G. L.

BERABRAS (V. Afrique).

BERAIN (Jean), dessinateur, peintre et graveur d'ornements, né à Saint-Mihiel (Meuse) en 1638 ou 1639, mort à Paris le 24 janv. 1711. On le croit élève de Gissey, auquel il succéda, en 1674, dans les fonctions de dessinateur de la chambre et du cabinet du roi. En cette qualité, il eut le loisir de faire apprécier son talent d'ornema-

niste, au point que jusqu'à sa mort il fut le pontife et l'oracle en tout ce qui touche à la décoration. Il fournissait les dessins des décors et des costumes pour l'Opéra, pour les fêtes de la Cour, pour les solennités publiques; il ordonnait l'appareil des pompes funèbres; il était l'inspirateur des décorations d'appartement et du mobilier. Sans grande originalité, mais inventif et laborieux, il eut le don d'assimilation et il sut tirer un excellent parti des motifs d'ornementation de ses devanciers, notamment de Raphaël, en les accommodant au goût du temps. Après la mort de Le Brun, il eut la charge de composer et de contrôler toute la décoration extérieure des vaisseaux du roi. Dès 1677, il était logé au Louvre, où il mourut. Ses nombreux dessins ont, en majeure partie, été gravés sous ses yeux. Parmi ses gravures personnelles se trouvent douze planches dans le recueil des *Diverses pièces de serrurerie, inventées par Hugues Brisville* (Paris, 1663, in-4), et dix planches de dessin à l'usage des arquebusiers. — Son gendre a publié un recueil de ses pièces: *Œuvre de J. Berain*, et aussi: *Ornements inventés par J. Berain*, de même que: *Œuvres de J. Berain contenant des ornements d'architecture* (Paris, 1711, gr. in-fol.). Son frère, *Claude* Berain, qui vivait encore en 1726, était graveur du roi, et il a exécuté un bon nombre de planches d'arabesques et d'ornements en tout genre.

BERAIN (Jean), le Jeune, dessinateur et graveur, né à Paris vers 1678, mort le 3 juil. 1726. Fils et élève du précédent, il exerça les mêmes fonctions officielles. On lui doit la gravure de onze planches du recueil: *Ornemens de peinture et de sculpture qui sont dans la Galerie d'Apollon au chasteau du Louvre, et dans le grand appartement du Roy au palais des Tuileries* (Paris, 1710, in-fol.), attribués à tort à son père; le *Mausolée du duc de Bourgogne* et celui de *Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne* (1714), etc. G. P-I.

BIBL.: MARIETTE, *Abecedario*. — JAL, *Dict. critique*. — D. GUILMARD, *Les Maîtres ornemanistes*; Paris, 1880, 2 vol. in-8.

BÉRAIN (Pierre-Martin), érudit, chanoine de l'église de Haslach, vivant au commencement du XVIIIe siècle. On lui doit: *Mémoires historiques sur le règne des trois Dagobert* (Strasbourg, 1717, in-8).

BERAKHA. Mot hébreu qui signifie bénédiction, louange, salutation, action de grâces et qui, depuis l'époque rabbinique, sert spécialement à désigner les formules plus ou moins longues employées dans la liturgie et le culte pour rendre grâces à Dieu. De là sont venues, dans la liturgie romaine, les *benedictiones*, le *benedicite*.

BÉRAL (Bernard-Éloi), ingénieur et homme politique français, né à Cahors le 1er août 1838. Sorti le premier de l'École polytechnique, il entra en 1857 à l'École des mines, devint ingénieur ordinaire en 1861 et se mit au service du gouvernement ottoman. Revenu en France après la déclaration de guerre avec l'Allemagne, il fut préfet du Lot de nov. 1870 à mars 1871. Il entra ensuite comme ingénieur à la Banque franco-italienne et fut successivement chargé des études du chemin de fer de circonvallation de Seine-et-Oise, de l'exploitation et de la préparation mécanique des minerais de cuivre de Padern (Aude), et de la construction des premiers tramways établis au Havre, à Nancy et à Marseille. Il se présenta à la députation dans le Lot en 1869 et 1877, mais échoua chaque fois contre le candidat officiel. Le 10 juin 1883 il fut enfin élu sénateur du même département, en remplacement de M. Delord, décédé, par 241 voix contre 103 à M. Pagès-Duport, ancien député monarchiste. Il est inscrit à l'Union républicaine et vote constamment avec ce groupe. M. Béral, qui a été nommé conseiller d'État en 1879, est inspecteur des mines depuis le 1er déc. 1887. Il a publié, en collaboration avec M. de Basire: *Mission en France et à l'étranger pour l'étude des conditions économiques de la construction des lignes secondaires d'intérêt local* (Paris, 1879, in-4). L. S.

BERALDI (Pierre-Louis), homme politique français, né à la Martinique le 18 août 1821. Il était sous-directeur de la comptabilité au ministère de la marine lorsqu'il entra dans la vie politique en 1872. Il se présenta comme candidat constitutionnel aux élections sénatoriales du 30 janv. 1876 et fut élu au second tour de scrutin, sénateur dans l'Aude, par 266 voix sur 511 électeurs. Il resta indépendant, votant en général avec le centre gauche dissident. Après la réélection des 363, il combattit très vivement l'idée d'une prolongation de la résistance. Il se montra très opposé aux conventions des compagnies de chemin de fer, mais avec des tendances libérales. Il n'a pas été réélu au renouvellement partiel du mois de janv. 1885. Il est actuellement (1888) vice-président de l'administration des chemins de fer de l'État.

BERALDI (Henri), iconographe et bibliophile français, fils du précédent, né à Paris le 6 févr. 1849. Il est entré dans l'administration de la marine en 1866, et a été décoré en 1884. Bibliophile passionné et iconophile à l'exemple de son père, il possède un choix remarquable de livres à figures du XVIIIe siècle et d'estampes de l'École française. Il s'est fait connaître de bonne heure comme un iconographe de beaucoup de talent et de sens critique. On lui doit à cet égard: l'*Œuvre de Moreau le Jeune* (publié sous le pseudonyme de Draibel; Paris, 1874, in-8), le premier catalogue qui ait été donné de l'œuvre de ce maître; *Ch.-Ét. Gaucher, graveur, notice et catalogue* (1879); *les Graveurs du XVIIIe siècle* (1880-1882, 3 vol. in-8), ces deux derniers ouvrages en collaboration avec le baron R. Portalis; *Mes Estampes* (1884, in-12), catalogue humoristique des estampes, portraits et livres de la collection de MM. Beraldi père et fils. Il est l'auteur du volume: *Bibliothèque d'un bibliophile* (1885, in-12), catalogue anecdotique de la célèbre bibliothèque de M. E. Paillet, vendue depuis, et dont les livres les plus précieux ont passé dans la bibliothèque Beraldi. Depuis 1885 il publie *les Graveurs du XIXe siècle*, œuvre du plus grand mérite. G. P-I.

BÉRANGER (Pierre-Jean de), célèbre chansonnier français, né à Paris le 19 août 1780, mort dans la même ville le 16 juil. 1857. Son père, qui prenait le nom de Béranger *de Mersix*, successivement clerc de notaire en province, teneur de livres chez un épicier à Paris, notaire à Durtal, plus tard, banquier et gérant d'un cabinet de lecture, était entiché de sa prétendue noblesse et avait même dressé une pompeuse généalogie « à laquelle, disait plus tard son fils, il ne manquait que des pièces justificatives, l'exactitude historique et les vraisemblances morales ». Malgré ses prétentions, Béranger de Mersix n'en avait pas moins épousé par amour la fille d'un tailleur nommé Champy et s'était promptement séparé d'elle après la naissance d'une fille et d'un fils. Celui-ci, envoyé en nourrice auprès d'Auxerre, puis recueilli par son grand-père, reçut dans un modeste pensionnat du faubourg Saint-Antoine une instruction des plus rudimentaires, puis fut envoyé à l'une de ses tantes qui tenait un cabaret à Péronne et remplit tour à tour dans cette ville les fonctions d'enfant de chœur, de garçon de salle, de petit clerc et de compositeur d'imprimerie. En même temps, son intelligence se développait, grâce aux lectures qu'il faisait et aux conseils d'un homme de bien, M. Ballue de Bellenglise, dont il a tracé plus tard un curieux portrait et qu'il appelait un « Fénelon républicain ». Son père, compromis dans l'affaire dite des cent trente-deux Nantais et délivré par le 9 thermidor, le ramena à Paris et tous deux ouvrirent une sorte de caisse d'escompte dont les bénéfices dépassaient leurs espérances lorsque le père fut inculpé de nouveau dans l'affaire de Brothier et de la Villeheurnois, puis relâché faute de preuves. Bientôt ses affaires, en apparence si brillantes, ne tardèrent pas à péricliter et Béranger dut aider de nouveau son père, mais cette fois, pour distribuer des journaux et des livres à ses clients.

Cependant ses velléités littéraires commençaient à se faire jour. Il rimait des couplets pour quelques dîners d'intimes (Benjamin Antier, Wilhem Bocquillon, Pierre Lebrun, Paulin Guérin), ébauchait une comédie *(les Hermaphrodites)* et un poème épique *(Clovis)* qu'il n'a jamais terminés, tout en s'imposant la tâche de faire pour son éducation des extraits d'histoire grecque et romaine dont le manuscrit a été retrouvé depuis ; mais sa gêne était devenue telle qu'il rêvait de s'expatrier en Égypte quand il eut la pensée de s'adresser à Lucien Bonaparte. Versificateur de l'école de Delille et même romancier à ses heures, Lucien eut le mérite de deviner dans le solliciteur quelque indice d'une vocation déterminée et la générosité de lui abandonner son traitement de membre de l'Institut, soit mille francs par an. Cette modique pension et une rémunération fixe pour une collaboration anonyme au texte des *Annales du Musée français*, recueil de gravures au trait dirigé par le peintre-éditeur Landon, permirent enfin à Béranger non seulement de faire face à ses besoins les plus pressants, mais de venir en aide à son père, à sa tante et à sa sœur. Trois ans après, il obtint dans les bureaux de l'Université renaissante une place de commis-expéditionnaire aux appointements de 1,200 fr. ; ils avaient été portés à 2,000 lorsque, pour éviter une destitution dont il avait été averti, il donna sa démission en 1821. Sous l'Empire, il faisait d'assez fréquents voyages à Péronne, où l'attiraient deux ou trois parents survivants et de bons amis qui formaient entre eux une société joyeuse appelée le *Couvent des Sans-Souci*. Ce fut pour ces réunions tout intimes que Béranger rima ses premiers couplets, entre autres la célèbre chanson des *Gueux* et les *Infidélités de Lisette*. Quelques-unes de ces chansons furent imprimées par les soins de son père et à son insu dans la *Guirlande*, l'*Epicurien français*, les *Etrennes lyriques;* d'autres, telles que *le Sénateur, le Petit homme gris* et surtout *le Roi d'Yvetot*, couraient manuscrites. La police impériale s'inquiéta fort de cette dernière, mais elle n'avait pu dépister l'auteur, lorsque celui-ci se nomma, sans qu'il en résultât de désagréments pour lui. Vers le même temps, il fut admis au Caveau, où sa verve et son talent lui valurent l'inimitié de Piis et de Désaugiers, mais dont les dîners, alors très fréquentés, donnèrent à ses couplets une vogue nouvelle. Ce fut seulement en 1815 qu'il rassembla la plupart d'entre eux sous ce titre : *Chansons morales et autres* (in-18). Dans l'intervalle, il avait trouvé sa véritable voie, « la chanson libérale et patriotique qui fut et restera sa grande innovation, a dit excellemment Sainte-Beuve, cette espèce de petite ode, dans laquelle il eut l'art de combiner un filet de sa veine sensible avec les sentiments publics dont il se faisait l'organe ». Le second recueil, intitulé tout simplement *Chansons* (1821, 2 vol. in-18), renfermait en effet nombre de pièces d'une inspiration plus haute ou d'une verve satirique plus âpre : *la Sainte Alliance des peuples, le Vieux Drapeau, le Dieu des bonnes gens, l'Orage, les Enfants de la France,* évoquaient dans la mémoire de tous les victoires ou les humiliations récentes, tandis que les « ci-devants » les parvenus, les rénégats se voyaient fustigés dans *Paillasse*, l'*Habit de cour*, le *Marquis de Carabas*, la *Marquise de Pretintaille*, *Monsieur Judas*, le *Ventru*, etc., ou que le refrain des *Révérends pères* résonnait bon gré mal gré sur le passage des innombrables « missions » dont la France était alors infestée. Poursuivi devant la Cour d'assises de la Seine, et défendu par Dupin, Béranger fut condamné, le 8 déc. 1821, à trois mois de prison et 500 fr. d'amende.

La reproduction des chansons incriminées et la réunion en volume des débats auxquelles elles avaient donné lieu attirèrent à l'auteur un second procès, au cours même de sa détention, mais le jury donna gain de cause à son avocat et à Berville qui plaidait pour l'imprimeur Baudouin. Lors du second procès (1828), les journaux de toute nuance, y compris les feuilles officieuses en donnèrent également le compte rendu, accompagné de citations. « On a calculé, disait plus tard Béranger, qu'il y avait eu en moins de quinze jours plusieurs millions d'exemplaires des vers qu'on avait voulu frapper d'interdit. C'était là une bonne leçon donnée à ceux qui s'obstinent à entraver la liberté de la presse. »

Tout en subissant sa peine à Sainte-Pélagie, il préparait des *Chansons nouvelles* (1825, in-18) qui échappèrent aux poursuites, bien qu'elles fussent conçues dans le même esprit libéral, patriotique et voltairien : il suffira de rappeler ici *le Cinq mai, le Vieux Sergent, le Chant du cosaque, le Prisonnier, les Hirondelles, les Conseils de Lise, l'Eau bénite, le Censeur*, etc. Une quatrième série (*Chansons inédites*, 1828, in-32), ne rencontra pas la même indulgence : déféré de nouveau aux tribunaux et se refusant aux accommodements que certains de ses amis lui laissaient entrevoir, l'auteur, malgré une éloquente plaidoirie de Barthe, se vit infliger, le 10 déc. 1828, neuf mois de prison et 10,000 fr. d'amende. Le régime de la Force, où il fut interné, lui fut tout d'abord beaucoup plus pénible que celui de Sainte-Pélagie, et la souscription ouverte pour payer les frais du procès ne fut entièrement couverte que grâce à la libéralité de Bérard. Mais le retentissement de cette nouvelle condamnation ne fut pas moins profond que celui des chansons qui l'avaient provoqué. Charles X y fit allusion dans son discours du trône, et les évêques et archevêques imitèrent ce royal exemple dans leurs mandements. Le poète répondit à ses adversaires par de nouveaux couplets datés du cabanon même où il était enfermé : *Mes Jours gras, le Cardinal et le Chansonnier, les Dix mille francs, Denys maître d'école*, etc.

La révolution de 1830, qu'il avait pressentie depuis longtemps et à laquelle il avait contribué plus qu'aucun autre peut-être, ne surprit pas plus Béranger qu'elle ne l'arracha à sa glorieuse obscurité. Au lendemain des journées de juillet comme à la curée des portefeuilles il refusa tout ce qui lui fut offert, même la pension de 600 francs que lui procurait son titre de condamné politique de la Restauration. Il fut, avec Thiers et Jacques Laffitte, de ceux qui conseillèrent le ralliement à la monarchie du 9 août comme un acheminement vers la République dont il croyait l'avènement prématuré, mais il ne se servit de son crédit que pour être, ainsi qu'on l'a défini, « le solliciteur universel » en faveur de toutes les infortunes et de toutes les injustices dont il était le confident. Si sincère et infatigable que fût sa bienveillance à cet égard, il se lassa pourtant des curiosités et des indiscrétions qui entravaient jusqu'à ses promenades quotidiennes. Il quitta en 1833 la rue de La Tour d'Auvergne pour se réfugier à Passy, puis, moins de deux ans après, poussa jusqu'à Fontainebleau et de là à la campagne de la Grenadière, près de Tours et à Tours même (1839-1840), ensuite à Fontenay-sous-Bois (1840), puis de nouveau à Passy et à Paris où il habita tour à tour la rue d'Enfer, le quartier Beaujon et la rue de Vendôme, au Marais (aujourd'hui rue Béranger) ; c'est là qu'il est mort.

Ces déménagements réitérés sont, à peu de chose près, les seuls événements de la vie du poète pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe. Il ne s'était point cependant laissé oublier, et quelques-unes de ses *Chansons nouvelles et dernières* (1833), dédiées à Lucien Bonaparte, — hommage retardé par la censure de l'Empire comme par celle de la Restauration, — sont l'écho des préoccupations sociales qui s'imposaient dès lors aux esprits clairvoyants : *Jacques, le Vieux vagabond, Jeanne la Rousse, les Fous, la Prédiction de Nostradamus, le Suicide* ont un accent d'amertume inconnu jusqu'alors dans l'œuvre du chantre de *Lise*, de *Frétillon* et du *Grenier*. Vers la même époque, pendant son séjour en Touraine, il s'éprit si vivement d'une jeune Anglaise qu'il craignit un moment pour sa raison et qu'il dut, allé-

guant des raisons de santé, se réfugier à Fontenay où quelques mois de solitude et de lutte intime parvinrent à guérir cette blessure aussi profonde qu'imprévue.

Bien qu'il eût refusé toute candidature aux élections pour l'Assemblée constituante de 1848, il vit se grouper sur son nom 204,471 suffrages dans le seul département de la Seine. Après avoir siégé quelques jours, il donna sa démission qui, d'abord refusée par ses collègues, fut acceptée, lorsqu'il les eut « suppliés à mains jointes » de le rendre à la vie privée. Le 24 février avait été pour lui une surprise : « Nous avions un escalier à descendre, disait-il, et nous sautons par la fenêtre » ; le 2 décembre fut, on peut le dire, son châtiment et le signal du déclin de sa popularité. Il n'y avait, bien entendu, pris aucune part effective et n'avait eu avec le prince Louis-Napoléon que de rares et courtoises relations épistolaires à propos de ses brochures sur les *Idées napoléoniennes* ou sur la *Question des sucres* ; mais il avait plus fait pour la propagation de la légende du « petit caporal » que tous les pamphlets et les almanachs par lesquels les comités suppléaient à la presse populaire encore inconnue. Il n'était peut-être pas de commune, si lointaine et inaccessible qu'elle fût, où n'eussent retenti quelques-uns de ses couplets. Pour lui comme pour la majeure partie des libéraux de son temps, l'Empire, incarné dans un soldat de fortune, porté au plus haut degré de puissance et d'éclat que pût concevoir l'orgueil humain, l'Empire était la conséquence logique de la crise qui avait jeté à bas la monarchie de droit divin. La gloire dont Napoléon avait, durant quinze ans, rassasié ses soldats et ses sujets, cachait alors aux yeux de tous les vices et les dangers d'un pareil régime. Béranger ne se doutait certes pas qu'un rêveur, doublé d'un aventurier, accaparerait un jour au bénéfice unique de son ambition les sentiments généreux qu'il avait entretenus ou réveillés et le confisquerait si bien lui-même qu'il lui décernerait des funérailles officielles comme au poète « dont les chants, disait M. Pietri, préfet de police, ont aidé à perpétuer dans le cœur du peuple le souvenir des gloires impériales ». Tout un parti, alors peu nombreux, mais plein d'illusions et d'ardeur, le parti républicain, avait, de 1820 à 1850, salué Béranger comme l'un de ses chefs ou de ses ancêtres, bien qu'il eût déconseillé de tout temps les manifestations stériles et les échauffourées sanglantes auxquelles les jeunes gens s'étaient laissé trop de fois entraîner ; la déception de ce côté fut profonde quand Béranger fut, de fait, rallié et réclamé par le second Empire. D'autres motifs, tout littéraires, ceux-là, contribuaient à éloigner du vieux chansonnier les générations parvenues vers 1850 à l'âge viril : arrêtées dans leur essor par les réactions politiques, réfugiées dans l'art puisque la presse et la tribune leur étaient interdites, tourmentées par la mélancolie dont Châteaubriand et Lamartine avaient, au début du siècle, goûté et révélé l'amertume, affamées de réalité en haine des chimères dont leurs pères s'étaient bercés, elles affichaient le plus cruel dédain pour celui que Flaubert, dans une note virulente (rédigée en vue de la défense des *Fleurs du mal*), appelait le chantre « des amours faciles et des habits râpés ». Les périphrases surannées, l'incohérence de certaines images que Béranger n'avait pas toujours su éviter, donnaient beau jeu à la jeune école émancipée par la toute-puissante volonté de Victor Hugo et lui inspiraient parfois de piquantes parodies : le *Bonnet de coton* de Louis Bouilhet est resté le chef-d'œuvre du genre.

Béranger s'était toujours dérobé aux honneurs qui, en France, classent et consacrent le talent ou le génie ; il n'était ni chevalier de la Légion d'honneur, ni membre de l'Académie française. Celle-ci avait fait ou tout au moins encouragé diverses démarches restées infructueuses. On a publié deux lettres par lesquelles le chansonnier remerciait de leurs tentatives à ce sujet Pierre Lebrun et un ami de Pongerville. Il y alléguait, non des titres littéraires insuffisants, mais le désir de ne pas « enrégimenter académiquement ce petit genre qui cessera d'être une arme pour l'opposition le jour où il deviendrait un moyen de parvenir », son amour de l'indépendance et son incapacité de parler ou même de lire quelques phrases devant une nombreuse assemblée. L'Académie n'insista pas et n'écouta pas le vœu de Sainte-Beuve qui conseillait, en 1850, de l'élire malgré lui et de refuser sa démission, afin que le fauteuil « restât bel et bien marqué à son nom ».

Les dernières années de Béranger furent pénibles. La révolution de 1848 lui avait infligé des pertes d'argent assez sensibles, son caractère s'aigrissait, sa popularité diminuait, et les coquetteries du pouvoir à son égard n'étaient point faites pour la lui ramener : c'est ainsi que l'impératrice fit secrètement offrir à Perrotin de prendre sur sa cassette un supplément à la rente qu'il payait à Béranger ; en 1849, M. Sibour, archevêque de Paris était venu, accompagné de deux grands vicaires, rendre visite au vieux poète et lui donner le conseil assez singulier de procéder lui-même à un choix sévère de ses chansons. « Voulez-vous donc, répondit-il, faisant allusion aux autres, que je mette ces pauvres filles aux Enfants-Trouvés ? » Aussi fut-ce seulement après sa mort que l'on vit paraître, sous le titre singulier de *Béranger des familles* (1859, in-12) le recueil que réclamait le prélat.

Béranger était resté célibataire. Jeune, il avait eu un fils auquel il fait une discrète et rapide allusion dans sa *Biographie* et qui mourut à l'île Bourbon où il s'était marié après avoir causé plus d'un chagrin à son père. Peut-être était-il né de cette fameuse Lisette dont l'état civil n'a jamais été déterminé et qui n'était point, comme on l'a longtemps cru, Mlle Judith Frère, la fidèle compagne du chansonnier pendant les quarante dernières années de sa vie. Elle mourut trois mois avant lui et ce deuil acheva de miner Béranger, atteint d'une maladie de foie et d'une hypertrophie du cœur. Lorsqu'il se fut éteint entre les bras de ses amis, la police impériale, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, « ne voulant pas souffrir qu'une manifestation tumultueuse se substituât au deuil respectueux et patriotique qui devait présider à ces funérailles », s'empara de son cadavre, l'entoura d'un imposant déploiement de forces et ne laissa pénétrer dans le cimetière que de rares privilégiés.

Sa tombe était à peine refermée que ses familiers et même ceux qui l'avaient à peine entrevu publièrent à l'envi des souvenirs, des anecdotes, des lettres et jusqu'à des mémoires. Perrotin éditait la propre *Biographie* de Béranger, restée jusqu'alors inédite, tandis que Paul Boiteau rassemblait sa *Correspondance*. Ces hommages multiples et quelque peu bruyants nuisirent à sa gloire plus qu'elles ne la servirent. Une petite guerre, dont M. E. Renan, qui depuis l'a regretté, donna le signal, à propos du *Béranger des familles*, s'engagea bientôt sur toute la ligne : Eugène Pelletan, au nom de la démocratie militante, M. de Pontmartin et B. Jouvin au nom de l'ancien régime, trouvèrent dans George Sand, Jules Janin, M. Jules Levallois, Paul Boiteau, etc., des adversaires non moins ardents et non moins convaincus. Aujourd'hui ce bruit s'est éteint de lui-même ; un silence, trop profond pour n'être pas injuste, a succédé à des admirations sans doute exagérées, mais dont il faut demander le secret au patriotisme des générations contemporaines de Valmy, d'Austerlitz et de Waterloo ; et cependant telle est la rigueur des jugements de la postérité que l'invasion, ramenée pour la troisième fois, il est vrai, par un Napoléon, n'a pas fait vibrer un seul des refrains de Béranger, qu'il faut, si l'on veut les entendre, se rendre aux soirées « classiques » de certains cafés-concerts et que, pour parfaire la souscription de la statue tardivement érigée dans le square du Temple, on a dû organiser une représentation extraordinaire.

L'iconographie et la bibliographie de Béranger ont été très soigneusement dressées par M. Jules Brivois dans un travail spécial mentionné ci-dessous : les *Suites* de Devéria, de H. Monnier, de Grandville y sont soigneusement

indiquées; outre un recueil subreptice de grivoiseries, en partie apocryphes ou désavouées par l'auteur et réimp. de nos jours en Belgique sous le titre de *Gaîtés de Béranger*, il suffira de rappeler ici les éditions collectives de 1833-34 (4 vol. in-8, avec notice anonyme par Abel Hugo) ; de 1835 (3 vol. in-32, revus par l'auteur) ; de 1835-36 (3 vol. in-8), avec 120 sujets dessinés par Grandville et Raffet; de 1846-48 (2 vol. in-8), ainsi qu'une édition dite elzévirienne (1846, in-32, plusieurs fois réimprimée). Aux tirages plus récents sont joints les *Chansons posthumes* et *Ma Biographie*. Ce fragment de mémoires personnels, daté de janv. 1840 et qui ne tient pas toutes les promesses de son titre, faisait primitivement partie d'un ensemble annoncé dès 1833 et auquel Béranger semblait attacher plus d'importance qu'à ses chansons mêmes. Il voulait y peindre ses contemporains, raconter leur existence et résumer à son point de vue le rôle qu'ils avaient joué. Il y renonça plus tard et condamna au feu ce qu'il avait écrit, de même qu'il prescrivit à son exécuteur testamentaire (Perrotin) de détruire toutes les correspondances conservées jusqu'alors par lui. Ce vœu trop ponctuellement suivi (à quelques exceptions près) nous a privés de témoignages précieux, entre autres de lettres de Gœthe en français. Les correspondants de Béranger avaient pour la plupart gardé les preuves de leurs relations avec lui et leur concours a fourni les éléments d'une publication, incomplète sans doute, mais qui fait également honneur au prosateur et à l'homme privé.



Béranger, d'après le marbre de M. Geoffroy-Dechaume (Musée du Luxembourg).

Bien que les portraits originaux de Béranger soient peu nombreux, des reproductions innombrables ont cependant rendu ses traits familiers à tous : on ne peut guère citer qu'une toile par Ary Scheffer (1828); un dessin de Charlet (1834); un autre par Sandoz (1847) ; un bois par A. de Lemud et un buste par M. Geoffroy-Dechaume d'après le moulage pris sur son cadavre. Ce masque a été depuis offert par Mme veuve Perrotin au musée Carnavalet, ainsi que le fauteuil sur lequel Béranger avait rendu le dernier soupir. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : 1° BÉRANGER, *Ma Biographie*, 1858, in-8, in-12 et in-32. — *Correspondance* recueillie par Paul Boiteau, 1860, 4 vol. in-8. — *Lettres choisies de Béranger à Mme Hortense Allart de Méritens*, 1864, in-18. — 2° *Quarante-cinq lettres de Béranger et détails sur sa vie*, publiés par Mme L. Colet, 1857, in-16. — E. NOEL, *Souvenir de Béranger*, 1857, in-32. — S. LAPOINTE, *Mémoires sur Béranger*, 1857, in-8 et in-18. — *Mémoires authentiques de Béranger, recueillis et mis en ordre* par C. Leynadier, 1858, in-8. — Joseph BERNARD, *Béranger et ses chansons, d'après des documents fournis par lui-même et avec sa collaboration*, 1858, in-8. — H. CASTILLE, *Béranger*, 1859, in-32. — E. DE MIRECOURT, *Béranger*, 1859, in-32. — Paul BOITEAU, *Vie de Béranger*, 1861, in-32. — N. PEYRAT, *Béranger et Lamennais, correspondance, entretiens et souvenirs*, 1861, in-12. — Thalès BERNARD, *La Lisette de Béranger, souvenirs intimes*, 1864, in-32. — Jules JANIN, *Béranger et son temps*, 1866, 2 vol. in-16. — 3° Paul BOITEAU, *Erreurs des critiques de Béranger*, 1859, in-32; *Philosophie et politique de Beranger*, 1859, in-8 ; *Lettre à M. E. Renan sur son article du* Journal des Débats *relatif à Béranger*, 1859, in-8. — E. PELLETAN, *Une étoile filante*, 1860, in-8. — C. MIROY, *La Lune rousse, réponse à une Etoile filante*, 1860, in-8. — P. DE LASCAUX, *A la mémoire de Béranger, reponse à M. E. Pelletan*, 1860, in-8. — BARANDEGUY-DUPONT, *Béranger devant ses accusateurs*, 1860, in-16. — A. DUMAS, *Les Morts vont vite*, 1861, 2 vol. in-18. — SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. I; *Causeries du lundi*, t. II et XV; *Nouveaux lundis*, t. I. — Arthur ARNOULD, *Béranger, ses amis, ses ennemis et ses critiques*, 1864, 2 vol. in-12. — 4° Jules BRIVOIS, *Bibliographie de l'œuvre de P.-J. de Béranger*, 1876, in-8. — F. DRUJON, *Catalogue des ouvrages, écrits et dessins, poursuivis, supprimés ou condamnés* (1814-1877), 1879, in-8.

BÉRANGER (Antoine), peintre français, né à Paris le 19 mai 1785, mort à Sèvres (Seine-et-Oise) le 31 avr. 1867. Cet artiste commença par traiter les sujets d'histoire, de genre et de nature morte ; il s'appliqua ensuite à la peinture sur porcelaine, et en cette qualité, il fut attaché, jusqu'à sa mort, à la manufacture de Sèvres. Parmi les principaux ouvrages qu'il exposa, on cite les suivants : *une Femme accompagnée de ses enfants pleure sur le tombeau de son époux* (S. 1814, début) ; *l'Aumône* (S. 1819); *la Séduction, l'Abandon* (S. 1824) ; copie sur porcelaine du portrait de *Richardot, par Rubens*, grandeur de l'original (S. 1827); *Allocution de sainte Thérèse à son père*, peinture sur verre (S. 1830) ; *un vieillard explique à une jeune personne la morale d'un livre sacré* (S. 1836) ; *le Sommeil de Jésus* (S. 1839) ; *les Suites de la séduction* (S. 1840); *le Pêcheur repentant* (S. 1859). Parmi ses peintures sur porcelaine, qui ont fait partie des expositions de Sèvres en 1815, 1822, 1827 et 1828, les meilleures sont : une frise représentant l'*Entrée au Musée des tableaux, statues et objets d'art conquis par nos armées*; deux sujets composés et peints sur des vases : *Hérodote admis dans le Collège des prêtres de Thèbes* et *Aristote recevant au Pirée des animaux et végétaux de l'Inde, envoyés par Alexandre;* un *Portrait du dauphin*, d'après Lawrence. A. Béranger a obtenu deux médailles aux Salons annuels, l'une de 3e classe à celui de 1839 et l'autre de 2e classe en 1840 ; il a reçu en outre la croix de la Légion d'honneur en 1841. Ad. T.

BÉRANGER (Jean-Baptiste-Antoine-Emile), peintre français, né le 21 août 1814 à Sèvres (Seine-et-Oise), mort à Paris en 1883. Fils aîné d'Antoine Béranger, il fut élève de son père et de Paul Delaroche ; entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1834, il exposa pour la première fois au Salon de 1840 : *Simone Memmi faisant le portrait de Laure*. Ses principales œuvres furent ensuite : *une Couturière, Jeune fille faisant bouillir son lait* (S. 1846, médaille de 3e classe); *la Leçon de lecture; le Lendemain du bal; Grisette cachant une lettre dans son corset* (S. 1848, médaille de 2e classe) ; *le Graveur en taille-douce* (S. 1851) ; *les Préparatifs du portrait* (S. 1857) ; *Ordre, Désordre* (S. 1863) ; *un garçon qui promet* (S. 1868) ; *une Maille échappée* (S. 1870) ; *le Premier Quartier de la lune rousse* (S. 1879) ; *l'Amour et la Muse* (S. 1880) ; *Un Rêve* (S. 1882).
Ad. T.

BÉRANGER (Charles), peintre français, né à Sèvres (Seine-et-Oise) le 21 nov. 1816, mort à Paris le 15 mai 1853. Second fils d'Antoine Béranger, il fut, comme son frère aîné, élève de Paul Delaroche et entra comme lui à l'Ecole des Beaux-Arts en 1834. Parmi les tableaux qu'il exposa, on peut citer : *Intérieur de cuisine* (Salon 1837, début) ; *Trait de la vie d'Henriette de France, reine d'Angleterre* (S. 1839, l'artiste obtint une médaille de 3e classe): *Paysanne près d'un puits, Servante d'auberge faisant boire un cheval, une Blanchisseuse* (S. 1840, médaille de 2e classe) ; *la Cuisinière* (S. 1841) ; *Nature morte* (S. 1843) ; *Vue du marché des Jacobins; Merry, Fury et Duke, chiens du marquis d'Hertford* (S. 1846) ; *Portrait de M. Mène* (S. 1848) ; *les Deux Coqs* (S. 1853).

BÉRAR ou **VARAR** (connu officiellement sous la dénomination : Haiderabad Assigned Districts). Vaste province anglaise de l'Inde centrale, entre 19° 26′ et 21° 46′ lat. N. et 75° 58′ 45″ et 79° 11′ 13″ long. E. Superf., 45.000 kil. q.; pop. (recens. 1881), 2,672,673 hab. Le territoire

de Bérar est limité au N. et à l'E. par les Provinces-Centrales, au S. par les Etats du Nizam, à l'E. par la présidence de Bombay. Au point de vue physique, le territoire présente une vaste vallée, s'étendant de l'E. à l'O., bordée au N. par la chaîne des Satpoura, au S. par celle des Ajanta. Le sol est partout d'une remarquable fertilité, mais principalement dans le voisinage des montagnes Satpura. Le produit principal de la province, le coton, est considéré comme le meilleur de l'Inde. Les principaux cours d'eau du Bérar sont : le Tapti, le Pourna, le Vardha et le Paenganga ou Pranhita. La province possède aussi un lac salé appelé Lonar. Le climat est le même que celui du Dékhan, tempéré par l'élévation relative du plateau.

Au point de vue administratif, le Bérar est partagé en deux grandes divisions : East Bérar et West Berar (Bérar oriental et Bérar occidental), subdivisées chacune en trois districts, qui sont ceux d'Oumaravati, d'Ellitchpoor et de Voun, dans le Bérar oriental, et ceux d'Akola, de Bouldana et de Bassim, dans le Bérar occidental. La province entière compte 7,662 villes et villages. Les centres principaux sont : Ellitchpoor (27,782 hab.), Amraoti (ou Oumravati) (23,410 hab.); cette dernière est considérée comme la capitale de la province. Le mouvement commercial du Bérar est de 125 millions de francs par an, dont 60 mill. pour l'importation et 75 mill. pour l'exportation.

Histoire. — Dans l'antiquité, le Bérar formait un royaume indépendant, dont la capitale était Ellitchpoor. Convoité par les princes voisins, le Bérar a eu à subir de nombreuses guerres qui contribuèrent à appauvrir le pays. Ce fut en 1724 que le Bérar reconnut la suzeraineté nominale du Nizam d'Haïderabad. Engagé, à diverses reprises, par son suzerain, à la Compagnie des Indes, pour des dettes contractées envers cette puissante Compagnie, le Bérar était déjà lié par plusieurs traités aux possessions anglaises, lorsqu'il fut définitivement annexé à l'empire britannique en 1853. — La religion hindoue compte dans le Bérar 2,426,179 adhérents; les musulmans sont au nombre de 187,555; enfin, il y a environ 20,000 bouddhistes et 1,350 chrétiens, dont quelques centaines d'Européens, Juifs, etc. P. Lemosof.

BÉRARD (Pierre), apothicaire français, né à Grenoble, vivant dans la dernière moitié du XVIIe siècle. On ne le connaît que par un volumineux manuscrit en 7 vol. in-fol., intitulé *Theatrum botanicum* (1653), compilation faite sur le *Pinax* de Gaspard Bauhin, sur Hernandez, J. Bauhin, Cornuti, etc., et que la bibliothèque de Grenoble acheta en 1780. C'est là que le vit Villars qui tira son compatriote de l'oubli et lui dédia même un genre de Composées Cynaroïdées, le genre *Berardia*. Dr L. Hn.

BÉRARD (Joseph-Balthasar), mathématicien français, né à Briançon (Hautes-Alpes) le 23 sept. 1763, mort vers 1843. Venu à Paris pour y terminer ses études de mathématiques, il perdit un premier œil par accident et devint tout à fait aveugle en 1786, à la suite d'un excès de travail. Il retourna alors à Briançon où, malgré son infirmité, il professa les mathématiques pendant quelques années. Mais, partisan enthousiaste de la Révolution, il délaissa l'enseignement pour la politique, fut envoyé à Marseille par son département et incarcéré en 1794. Appelé ensuite à diverses fonctions publiques, il y fit preuve d'autant de talent que d'intégrité. On a de lui quelques écrits révolutionnaires : *Manuel du citoyen* ou *Code des devoirs de l'homme libre* (Paris, 1792) ; *Entretien d'un curé jacobin avec un maître d'école* (Paris, 1794), et divers traités sur les mathématiques : *Mélanges physico-mathématiques* ou *Recueil de mémoires contenant la description de plusieurs machines et instruments de physique et d'économie domestique* (Paris, an IX, in-8, avec pl.) ; *Traité des mesures générales et des localités* (Metz et Paris, 1803, 2 vol. in-8) ; *Opuscules mathématiques* (Paris, 1810, in-8); *Statique des voûtes, nouvelle théorie de la poussée et appendice sur les anses de panier* (Paris, 1810, in-4), ouvrage très estimé ; *Application du calcul différentiel à la discussion et à la construction des équations des lignes courbes et surfaces courbes du second degré, avec plusieurs problèmes et théorèmes nouveaux* (Turin, 1814-1819, in-4); *Nouvelle méthode pour déterminer les racines des équations numériques et les intégrales simples ou indéfinies* (Nîmes, 1818, in-4). Il a en outre fait paraître un grand nombre de mémoires dans les *Annales de mathématiques pures et appliquées* de Gergonne. L. S.

BÉRARD (Jacques-Etienne), chimiste français, né à Montpellier le 12 oct. 1779, mort à Montpellier en juil. 1869. Bérard étudia dans le laboratoire d'Arcueil sous la direction de Berthollet les sciences chimiques et il participa aux belles expériences qui ont illustré ce laboratoire, célèbre au siècle dernier. Il fut ensuite professeur de chimie à la Faculté des sciences et à l'Ecole de pharmacie de Montpellier, puis doyen de la Faculté des sciences et correspondant de l'Institut en 1819. Le travail le plus important qu'il ait publié a été fait en collaboration avec Delaroche : *Sur la détermination de la chaleur spécifique des différents gaz*. Ce mémoire fut couronné par l'Institut. Il a publié diverses notes dont voici les principales: *Mémoires sur les propriétés des différentes espèces de rayons qu'on peut séparer au moyen du prisme de la lumière solaire* (Institut 1812) ; *Sur l'eau contenue dans la soude fondue* (*Annales de Chimie*, LXXII); *Sur l'ammoniaque* (même recueil, LXXIX) ; *Sur l'analyse des substances animales* (*Annales de Chimie et de Physique*, 1817, t. V); *Sur les usines de gaz inflammables de la houille* (même recueil, XXVIII, 1825). Son mémoire sur la chaleur spécifique des gaz a été publié en 1813 dans les *Annales de Chimie*, t. LXXXV. (Voir son éloge. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXIX, p. 61.) A. Joannis.

BÉRARD (Frédéric), médecin et philosophe français, né à Montpellier le 8 nov. 1789, mort à Montpellier le 16 avr. 1828. Ce fut l'un des adeptes les plus convaincus et les plus distingués de l'école vitaliste de Montpellier. Il soutint, en 1811, une thèse très remarquée (*Plan d'une médecine naturelle, ou la Nature considérée comme médecin*; Montpellier, in-4), et immédiatement après commença des cours qui eurent un grand succès. Il vint ensuite à Paris et collabora au *Dictionnaire des sciences médicales* et, en 1816, revint à Montpellier avec l'idée de fonder un journal dans le but de vulgariser ses idées théoriques. Cette tentative n'ayant pas réussi, il commence la rédaction d'un ouvrage sur l'exposition de la doctrine de Montpellier comparée à celle des autres écoles (*Doctr. méd. de l'Ecole de Montpellier*, etc.; Montpellier, 1819, t. I, in-8 [seul paru]) et expose la méthode qui a dirigé cette école et les principes qui ont servi de base à ses théories. Il fit en même temps des cours privés de pathologie et de thérapeutique qui attirèrent un grand nombre d'élèves. Après un nouveau voyage à Paris en 1823, il fut nommé (1825) professeur d'hygiène à la Faculté de Montpellier, où il retourna en 1826. — Fr. Bérard est avant tout un théoricien; on lui a reproché de s'être perdu trop souvent dans les abstractions, mais c'est là le fait du sujet ardu qu'il traitait. Quoi qu'il en soit, pour se faire une idée des principes fondamentaux qui ont guidé les chefs de l'école vitaliste dans la production de leurs systèmes, la lecture de la *Doctr. méd.* de Bérard est indispensable. Nous devons encore signaler d'une façon particulière un traité doctrinal (*Doctrine des rapports du physique et du moral* etc. ; Paris, 1823, in-8), qui a pour but de fondre en un seul tout plus méthodique et exclusif les théories du sensualisme et du spiritualisme absolus et de déterminer d'une manière précise le rôle et la part de chacun de ces systèmes. — Citons encore de Bérard : *Essai sur les anomalies de la variole et de la varicelle*, etc. (en collab. avec Lavit; Montpellier, 1818, in-8) ; *Mém. sur les avantages poli-*

tiques et scientifiques du concours en général, etc. (Paris, 1820, in-8); *Discours sur les améliorations progressives de la santé publique par l'influence de la civilisation* (Montpellier et Paris, 1826, in-8); *Notes additionnelles* à l'édition de la *Doctrine générale des maladies chroniques*, de Dumas (Paris, 1824, 2 vol. in-8); *Lettre posthume et inédite de Cabanis à F. sur les causes premières*, avec notes (Paris, 1824, in-8); art. *Cranioscopie, Extase, Forces musculaires*, etc., dans le *Dict. des sc. médicales*, et questions de doctrine dans la *Revue médicale* (1821–1824); enfin, une publication posthume, *Esprit des doctrines médicales de Montpellier* (édité par H. Petiot qui a mis en tête un *Historique de la vie et des ouvrages de Bérard*; Paris, 1830, in-8).

L. Hn.

Comme philosophe, Bérard mérite une place dans l'histoire du spiritualisme de la première moitié de notre siècle. Une copie de la *Lettre sur les causes premières* de Cabanis étant tombée entre ses mains, il la publia, en 1824, avec des notes où il dépassa les limites que lui traçait sa tâche d'éditeur : il fit à Cabanis, en termes peu mesurés, le reproche de s'être contredit et regarda cet ouvrage, qui n'était peut-être pas destiné à la publicité, comme une véritable palinodie, alors qu'il n'est que la dernière étape d'une doctrine que Cabanis a toujours indiquée dans ses ouvrages, sorte d'animisme panthéistique. Dans sa doctrine des rapports du physique et du moral, Bérard mérite le reproche que lui fait Maine de Biran de transporter la psychologie dans la physiologie à peu près à la manière de Stahl, en dépit de sa réfutation agressive de Cabanis et de ses sympathies souvent affirmées pour le vitalisme orthodoxe de Montpellier. L'âme est, selon Bérard, une pure substance spirituelle absolument distincte de l'organisme, mais « elle ne peut être juxtaposée, interposée, intercalée aux organes », il déclare donc « qu'elle y est présente, qu'elle y sent, qu'elle leur prête et en reçoit de l'activité ». Il la définit une force en synergie avec d'autres forces. Sa doctrine n'est pas entièrement vitaliste ni entièrement animiste : sa position intermédiaire et indécise consiste à reprocher à Stahl et à Barthez de n'admettre qu'une seule et même cause pour expliquer des phénomènes différents et même opposés. Barthez, notamment, aurait le tort d'attribuer à un même principe vital ces faits qui tantôt relèvent de l'instinct, tantôt de la volonté. C'est ainsi, dit Danison commentant Bérard, qu'il arrive à l'âme de faire vivre la vie même et à la vie de faire penser le principe même de la pensée. Les preuves que donne Bérard de la spiritualité de l'âme n'ont ni nouveauté ni originalité, mais on doit signaler sa tendance à déposséder le cerveau au profit du reste de la masse nerveuse et particulièrement de la moelle : les sensations ne sont pas le privilege du cerveau, car le cerveau lésé et profondément altéré la moelle devient un second cerveau. En résumé, Bérard, mériterait davantage d'être cité comme philosophe, s'il entrait plus volontiers dans les doctrines d'autrui quand il les juge ou plutôt les condamne et les excommunie, essayant ainsi de se donner une originalité de mauvais aloi, quand, au fond, il n'est qu'un éclectique qui n'a de réelle autorité que comme historien des doctrines vitalistes.

Al. B.

BÉRARD (Pierre Clément), pamphlétaire français. Etait courrier de la malle-poste avant 1830. Le nouveau gouvernement le mit à la retraite sans lui donner aucune gratification ni compensation, ce qui l'exaspéra. Il fit paraître un grand nombre de brochures légitimistes, dans lesquelles il attaqua Louis-Philippe et sa famille. Ces brochures, intitulées *Cancans*, parurent du mois d'août 1831 à mars 1834. L'auteur, pour échapper aux rigueurs de la censure, avait pris la précaution de donner un nouveau titre à chaque numéro : c'est ainsi qu'il publia les *Cancans éternels*, les *Cancans incorrigibles*, etc. Ces brochures n'en furent pas moins saisies, et l'auteur déféré à la cour d'assises. Par arrêts rendus en 1832, 33 et 34, Bérard fut condamné à quatorze ans de prison et 13,000 francs d'amende. Il a publié quatre-vingts pamphlets environ.

BÉRARD (Pierre-Honoré), physiologiste français, né à Lichtenberg (Bas-Rhin) en 1797, mort à Paris le 12 déc. 1858. Il commença ses études à Angers et se fit remarquer par ses rares aptitudes. Il vint à Paris en 1820 et trouva un sérieux appui auprès de l'illustre Béclard. Reçu à l'internat, aidant à son faible traitement par des leçons particulières, il put appeler auprès de lui son frère Auguste dont il facilita les premières études; puis enleva brillamment au concours les places d'aide d'anatomie, de prosecteur, d'agrégé en chirugie (1827), de chirurgien des hôpitaux (1831), de professeur de physiologie (1832). A partir de ce moment, Bérard se consacra exclusivement à l'étude et à l'enseignement de la physiologie avec un succès toujours croissant; en 1855, l'état de sa santé le força à suspendre ses leçons. Il a le premier signalé l'accélération qu'imprime à la circulation veineuse, en facilitants l'action inspiratrice du thorax, l'adhérence des aponévroses aux grosses veines de la poitrine. « Longtemps avant les frères Weber, il avait démontré dans une leçon de concours l'intervention de la pression atmosphérique comme moyen d'union entre le fémur et l'os iliaque. L'un des premiers, il a insisté sur l'existence du tissu élastique dans les dernières ramifications des bronches, et il en a déduit l'explication de l'affaissement du poumon après l'ouverture de la plèvre » (Beaugrand). Bérard était la modestie même; c'est sans l'avoir demandé qu'il fut nommé doyen de la Faculté de médecine et comme tel membre de l'Académie de médecine (1849). — Ouvrages principaux : *Dissert. sur plusieurs points d'anatomie pathologique et de pathologie* (Thèse de Paris, 1826, in-4); *Reformandumne callum vitiosum fragmentis fracturæ male coaptatis, quousque et quomodo?* (Thèse de conc., Paris, 1826, in-4); *Sur les vaisseaux du cancer encéphaloïde ou cérébriforme* (Arch. gén. de méd., 1830, 1re série, t. XXII, p. 506); *Mém. sur un point d'anat. et de physiologie du système veineux* (ibid., 1830, t. XVIII, p. 169); *Mém. sur l'état des artères qui naissent des tumeurs anévrysmales*, etc. (ibid., p. 362); *Diss. sur les généralités de la physiologie et sur le plan*, etc. (Thèse de conc. physiol., Paris, 1831, in-4); *Obs. de ligature des artères axillaire, cubitale et radiale postérieure*, etc. (Arch. gén. de méd., 1835, 2e sér., t. VII, p. 441); *Cours de physiologie fait à la Faculté de médecine* (Paris, 1848–1855, 3 vol. et quelq. fascicules in-8); *Rapp. sur la digestion et l'absorption des matières grasses sans le concours du fluide pancréatique* (mém. de Colin) (Bullet. acad. de méd., 1856–57, t. XXXII, p. 659); *Mém. sur la formation physiol. du sucre dans l'économie animale* (ibid., pp. 774, 878); *Mém. sur l'extirpation du pancréas* (avec Colin) (ibid., p. 1049 et t. XXIII, p. 250, 1859-60); *Sur les voies pancréatiques* (ibid., 1856–57, p. 1100). On lui doit encore une *Notice sur la maladie et la mort de Cuvier* (1832), un éloge de Broussais (1836), et une part importante dans Richerand, *Physiologie*, 10e édition.

Dr L. Hn.

BÉRARD (Auguste), chirurgien français, frère du précédent, né à Varrains, près Saumur, le 2 août 1802, mort à Paris le 15 oct. 1846. L'exemple de son frère le décida à suivre la carrière médicale. Interne des hôpitaux de Paris, lauréat de l'école pratique pendant trois années consécutives, aide d'anatomie, puis prosecteur, il se fit recevoir docteur en 1829, agrégé en 1830, chirurgien des hôpitaux en 1831. Enfin, après dix ans de luttes et sept concours dans lesquels il se rencontra avec les hommes les plus distingués de l'époque, les Gerdy, les Sanson, les Velpeau, les Blandin, il fut nommé en 1842 à la chaire de clinique chirurgicale. Quoique absorbé par les travaux préparatoires des concours, Bérard ne négligea pas les recherches originales et publia une série de mémoires sur des sujets variés qu'il savait exposer avec cette clarté, cette méthode qui

rendaient si remarquable son enseignement oral. Voici la liste de ses principales publications : *De la luxation spontanée de l'atlas sur l'axis* (Thèse de Paris, 1829, in-4); *De corporibus extraneis in tractu aeris admissis* (Thèse de conc. agrég., Paris, 1829, in-4) ; *Plan et méthode qu'il conviendrait d'adopter dans un cours*, etc. (Thèse de conc. prof., Paris, 1833, in-4); *Des causes qui retardent ou empêchent la consolidation des fractures*, etc. (Th. de conc. prof., Paris, 1833, in-4); *Mém. sur l'appareil inamovible dans le traitement des fractures* (Arch. gén. de méd., 2e sér., t. II, p. 218; t. III, p. 375, 1833) ; *Ablation d'une tumeur fongueuse de la dure-mère à l'aide de seize couronnes de trépan* (*Gazette méd.*, 1833, p. 735); *Mém. sur la staphyloraphie* (Arch. gén. de méd., 2e sér., t. IV, p. 629, 1834); *Mém. sur le rapport qui existe entre la direction des conduits nourriciers des os longs et l'ordre suivant lequel les épiphyses se soudent* (*Ibid.*, t. VII, p. 176, 1835); *Texture et développement des poumons* (Thèse de conc. prof., Paris, 1836, in-8) ; *Du diagnostic dans les maladies chirurgicales* (Th. de conc. prof., Paris, 1836) ; *Mém. et observ. sur les rétrécissements organiques du rectum* (avec Maslieurat Lagemard), (*Gaz. méd.*, 1839, p. 145); *Sur le traitement des tumeurs érectiles* (*Ibid.*, 1841, p. 639); *Des opérations que réclament les tumeurs développées dans la région parotidienne* (Thèse de conc. prof., Paris, 1841, in-8) ; *Diagnostic différentiel des tumeurs du sein* (Thèse de conc. prof., Paris, 1842, in-4) ; *Note sur une forme nouvelle d'anévrysme variqueux* (Arch. gén. de méd., 4e sér., t. VII, p. 38, 1845) ; *De l'oblitération du vagin appliquée au traitement de la fistule vésico-vaginale* (*Bullet. acad. de méd.*, t. X, p. 407, 1844) ; *Compendium de chirurgie pratique* (avec Denonvilliers) (Paris, 1840, gr. in-8, les 8 premières livraisons). — Bérard était membre fondateur de la Société anatomique à laquelle il a fourni un grand nombre d'observations, membre de l'Académie de médecine à laquelle il a présenté plusieurs rapports, enfin collaborateur du *Répertoire général des sciences médicales*, en 30 volumes, auquel il a donné les articles *Bassin* (fract.), *Bec-de lièvre*, *Bras*, *Carie*, *Cataracte*, *Clavicule* (fract.), *Epaule*, *Fractures*, etc., etc. Dr L. Hn.

Bibl. : Beaugrand, dans *Dict. encycl. sc. méd.*, 1re sér., t. IX, p. 103.

BÉRARD (Jules), homme politique français, né le 22 oct. 1818. Fils d'artisans pauvres, il fut instruit gratuitement et parvint à l'Ecole polytechnique, en 1842. Il en fut renvoyé pour avoir prononcé un discours à l'enterrement de Jacques Lafitte. Après la révolution de Févr. 1848, il fut nommé lieutenant d'artillerie et commissaire de la République dans le Lot-et-Garonne. Ce département l'envoya à la Constituante, le dernier de la liste avec 39,258 voix. Il s'associa aux votes de la droite et après l'élection présidentielle du 10 déc., il soutint la politique du prince Louis-Napoléon. Réélu à la Législative, il fut un des membres les plus actifs du comité de la rue de Poitiers, mais il cessa d'en faire partie lorsque le comité rompit avec le Prince-Président. Il approuva le coup d'Etat du 2 déc. et fut nommé préfet de l'Isère, mais en 1856, ayant été appelé à une préfecture de moindre importance, il n'accepta pas et rentra dans la vie privée. L. Lu.

BERARD (Aristide), ingénieur français, né à Tours le 22 juin 1843. Il sortit de l'Ecole polytechnique en 1863 comme élève-commissaire des poudres et fut nommé ingénieur en 1872. Il s'est fait particulièrement remarquer par ses installations de transmission par câbles télédynamiques à la poudrerie du Ripault. Il est depuis 1880 ingénieur en chef de 2e classe et directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles. Il a écrit divers articles pour la *Grande Encyclopédie*. L. S.

BÉRARD (Balance de) (V. Balance).

BÉRARD (Procédé) (V. Acier).

BERARDI (Marco-Tullio), écrivain militaire, natif de Pérouse, mort dans le premier quart du xviie siècle. Il fut lieutenant de Matteo Orsini qui commanda à Bologne, à Ferrare, à Ravenne, et laissa un *Trattato della milizia* (Bologne, 1603, in-4). R. G.

Bibl. : Agostino Oldoini, *Athenæum augustum in quo Perusinorum scripta publice exponuntur*; Pérouse, 1678, in-4.

BERARDI (Fabio), dessinateur et graveur italien du xviiie siècle, né à Sienne vers 1728. Il quitta sa ville natale, où son père, originaire de Pérouse, s'était établi peu avant sa naissance, et vint à Venise, où il apprit l'art du burin sous la direction de Wagner ; il travailla dans cette dernière ville, et à Milan où il fut ensuite, de 1742 à 1767, selon les conjectures les mieux fondées. La seule planche qu'il ait gravée d'après ses propres dessins est *Saint Séraphin capucin, adorant la croix*, demi-figure servant de frontispice à la vie de ce saint, imprimée à Rome en 1767. Les planches qu'il a exécutées d'après les œuvres de divers artistes sont assez nombreuses, en revanche; les sujets religieux, mythologiques, historiques et pittoresques y sont représentés par les noms suivants : G. Ruggieri, *Vue du catafalque élevé dans la cathédrale de Florence, à l'occasion des funérailles de l'empereur François Ier, grand duc de Toscane en 1765;* Ant. Canaletti, six *Vues de Venise;* Zaïs, *Paysages avec ruines;* J. Vernet, *Marines*, et par ceux de Magiotto, Piazetta, J.-B. Tiepolo, Guarama, Gius, Varotti, Solimène, etc. Ad. T.

Bibl. : Heinecken, *Diction. des Art.* — Basan, *Dict. de grav.* — Le Blanc, *Man. de l'amat. d'est.* — Meyer, *Allgemeines Künstler-Lexikon.*

BERARDI (Angelo), célèbre contrapuntiste italien, né à Santa-Agatha dans le Bolonais, vers le milieu du xviie siècle. Nous citerons, dès le début, ses compositions afin de définir plus nettement le vrai talent de ce maître de chapelle, qui fut plus théoricien que compositeur. Il a laissé : 1° *Missa pro defunctis* (1663); *Libri tre de motetti* (1665); *Psalmi vespertini* (1675) ; *Due libri di offertorii* (1680) ; *Salmi concertate* (1668) ; *Psalmi vespertini cum missa quatuor vocum ; musiche diversi per camera* (1698). Toute cette musique est écrite dans le style religieux de la fin du xviie siècle qui n'avait plus la pureté sévère de l'art de Palestrina et n'avait pas encore conquis la liberté que conquirent les maîtres du xviiie siècle. Ses livres de théorie sur le contrepoint sont plus intéressants. Son premier, *Ragionamenti musicali* (Bologne, 1681, in-12) expose les règles du contrepoint telles qu'elles étaient appliquées de son temps, mais c'est dans le second surtout, *Documenti armonici* (Bologne, 1687, in-4), qu'il se montre théoricien ingénieux et savant; il traite dans tous leurs détails d'abord des divers contrepoints et de la fugue, ensuite des canons et des contrepoints exceptionnels, à la onzième et à la douzième, etc., enfin des dissonances et de leurs résolutions. Il développe encore la même matière dans son troisième ouvrage *Miscellanea musicale divisa in tre parte* (1689, in-4). Son quatrième livre : *Arcani musicali* (Bologne, 1690) est des plus curieux ; dans ce petit traité Berardi a donné des détails sur ces compositions compliquées, telles que ces canons *en écrevisse*, à *alla zoppa*, etc., qui faisaient le bonheur des érudits de musique depuis le xvie siècle, et dont on trouve tant d'exemples dans Zarlino, Cerone, etc. *Il Perche musicale ovvero staffetta armonica* (1693, in-4). Son cinquième traité est pour ainsi dire le développement du précédent ; Berardi y donne les règles pour la composition de ces pièces, véritables rébus musicaux, mais à travers toutes ces subtilités on y trouve pour la première fois une théorie complète du contrepoint double, employé, il est vrai, depuis longtemps mais non encore suffisamment expliqué, et un développement nouveau sur la fugue, qui a donné naissance à une véritable révolution dans ce genre de style. Les livres de Berardi n'ont aujourd'hui qu'une utilité historique, mais à ce titre ils méritent d'être signalés (V. Contrepoint, Fugue, Canons).

BÉRARDI (Jean-Baptiste-Auguste-Léon), publiciste français, né à Marseille le 22 nov. 1817. Il commença ses études à Lyon, les poursuivit dans sa ville natale et les acheva au collège Henri IV, à Paris. Il fut reçu licencié en droit à dix-neuf ans, mais il s'adonna d'abord à la littérature. Il fit jouer plusieurs pièces à Paris, entre autres *le Papillon jaune et bleu*, qui fut représenté au Vaudeville en 1844, et publia dans plusieurs journaux des nouvelles qu'il a réuni plus tard en volume sous le pseudonyme : Mané, Thécel, Pharès. En 1846, il entra à l'*Indépendance belge*. Pendant dix ans, il prit une part active et prépondérante à la rédaction de ce journal, dont il devint le propriétaire et le directeur en 1856. L'*Indépendance*, dont le succès est presque aussi considérable en France qu'en Belgique, doit en grande partie sa prospérité à l'activité et à l'intelligence de son directeur. — Son fils, *Gaston* Bérardi, né à Bruxelles le 28 oct. 1849, après avoir fait de brillantes études à Paris, alla pendant quelque temps à Londres, Berlin, etc. Il envoya plusieurs correspondances à l'*Indépendance belge*. Il représenta ensuite ce journal à Paris. On lui doit plusieurs compositions musicales, qu'il a signées de son nom ou de son pseudonyme de *Britta*. B.

BERARDIA (Bot.). Genre de Composées, du groupe des Carduacées, établi par Villars (*Fl. du Dauphiné*, III, 27, tab. 22), mais que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VIII, p. 81) réunit aujourd'hui au genre *Jurinæa* Cass., dont il diffère seulement par le réceptacle alvéolé, à alvéoles bordées de courtes fibrilles et par les achaînes allongés, surmontés d'une aigrette persistante, tordue en spirale à la base et formée de poils denticulés disposés sur plusieurs rangs. L'unique espèce, *B. subacaulis* Vill. (*Arctium lanuginosum* Lamk), croît dans les Alpes, à une hauteur d'environ 2,500 m., parmi les éboulis mouvants. C'est une herbe vivace, dont la souche profonde, brune, à divisions dressées ou ascendantes, donne naissance à des feuilles orbiculaires coriaces, tomenteuses sur les deux faces, et du centre desquelles s'élève une tige épaisse, simple, de 5 à 15 centim., terminée par un gros capitule de fleurs blanchâtres. Ed. L.

BÉRARDIER (l'abbé Denis), surnommé *Fénelon Bérardier*, né à Quimper en 1729, mort en 1794. Fils d'un négociant de Quimper, il fit à Paris de brillantes études de philosophie et de théologie, et devint docteur en Sorbonne. En 1762, après l'expulsion des jésuites, M. de la Chalotais le nomma principal du collège de Quimper. Le 19 mars 1778, il revint à Paris et fut nommé principal du collège Louis-le-Grand ; quelques années plus tard il devint principal administrateur et, en 1787, grand maître de ce collège. Il compta parmi ses élèves Luce de Lancival, Camille Desmoulins et Maximilien Robespierre. Il prononça un discours touchant au mariage de Camille Desmoulins. Le 19 juil. 1781, Robespierre, qui venait de terminer ses études, reçut du bureau d'administration du collège une gratification de 600 livres. On voit que Bérardier s'intéressait à son élève. En 1789, l'abbé siégea en qualité de député suppléant du clergé à l'Assemblée constituante. Il s'opposa avec vigueur à la constitution civile du clergé, et, d'accord avec ses principes, il refusa l'évêché de Quimper, auquel il fut appelé par voie d'élection. Lors des événements de Septembre, Camille Desmoulins, qui n'avait pas oublié son ancien maître, lui fit donner un sauf-conduit par Manuel. On le fit sortir des Carmes, où il avait été incarcéré le 29 août, et on le conduisit au collège Louis-le-Grand, où, sous un prétexte quelconque, il fut retenu pendant quelque temps. Il devint ensuite grand maître du collège de l'Egalité. De même que Camille Desmoulins, Robespierre ne l'inquiéta pas. — On doit à Bérardier l'*Eglise constitutionnelle confondue par elle-même* (1792); les *Principes de la foi sur le gouvernement de l'Eglise en opposition avec la constitution civile du clergé* ou *Réfutation d'un développement de l'opinion de M. Camus, par un docteur de Sorbonne* (1791). B.

BÉRARDIER de Bataut (François-Joseph), littérateur français, né à Paris en 1720, mort en 1794. Professeur à l'Université de Paris et prieur commendataire de l'abbaye de Sergneul, il a publié un *Précis d'histoire universelle* (1766, in-12), longtemps estimé, un *Essai sur le récit ou Entretien sur la manière de raconter* (1776, in-12) et une traduction en vers français de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac (1786, 2 vol. in-12). M. Tx.

BÉRAT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes ; 1,016 hab.

BÉRAT (Eustache), chansonnier français, né à Rouen en 1791, mort à Neuilly en 1884. Il publia un nombre considérable de chansonnettes et de romances, dont il écrivait les paroles et la musique et qu'il interprétait lui-même en s'accompagnant d'une guitare. Quelques-uns de ces petits morceaux, comme *François l'estourniau*, *la Lanterne magique*, etc., ont eu en leur temps un succès populaire. — Son frère, *Frédéric* Bérat, né à Rouen le 11 mars 1801, mort à Paris le 2 déc. 1855, fut aussi un fécond auteur de chansonnettes et de romances ; la franchise et la simplicité de ses mélodies, parmi lesquelles ton doit citer *Ma Normandie*, *le Départ*, *la Montagnarde*, etc., furent les causes principales de leur extrême popularité. On a publié un choix de ces petites compositions sous le titre : *Chansons, paroles et musique* (Paris, 1855, in-12) avec un portrait de F. Bérat et des gravures sur bois de T. Johannot, Raffet, Bida, etc.

BERATON (Joseph), peintre espagnol, né à Saragosse en 1747, mort à Madrid en 1796 et condisciple, dans l'atelier du peintre aragonais Josef Luzan, de Francisco Bayeu et de Goya. Venu à Madrid pour y poursuivre ses études, Beraton adopta le style et la manière de Bayeu, mais en les exagérant encore. Il n'a laissé qu'un assez petit nombre d'ouvrages. Cean Bermudez, dans son *Diccionario* cite seulement de lui deux tableaux qui décoraient la chapelle de la rue Caballero de Gracia à Madrid et une composition religieuse dans l'église paroissiale de Pedrola, en Aragon. P. L.

BÉRAUD Ier, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et seigneur de Mercœur, mort le 27 août 1356. Il était fils de Jean, dit Dauphinet, auquel il succéda en 1351. Il avait épousé en 1333, Marie de Villemur. Baluze a démontré que, contre l'opinion de Justel, il ne fut marié qu'une fois. L. F.

Bibl. : Baluze, *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*. — Christophe Justel, *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*.

BÉRAUD II, dit *Béraud le Grand*, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et seigneur de Mercœur, fils du précédent, mort en janv. 1401. La vie de Béraud II n'a été qu'une suite continuelle de combats et de luttes contre les Anglais. Déjà du vivant de son père il avait assisté à la bataille de Poitiers comme sire de Mercœur. En 1359 il contribua puissamment à délivrer l'Auvergne des bandes de Robert Knolles qui rançonnaient les populations. Retenu comme otage en Angleterre pendant la captivité du roi Jean, il continua, après sa mise en liberté, de guerroyer en Auvergne contre les Anglais. Il accompagna ensuite le roi en Flandre durant les deux expéditions de 1382 et de 1385, revint de nouveau en Auvergne reprendre la lutte contre les mêmes ennemis et suivit enfin le duc de Bourbon au siège de Tunis (1390). — Béraud II s'était marié trois fois : 1° avec Jeanne de Forez (1359) qui succéda à son frère Louis au comté de Forez; 2° avec Jeanne d'Auvergne (1371), que l'on a donnée quelquefois pour femme à son père et qui mourut sans enfants en 1373 ; 3° avec Marguerite de Sancerre (1374). Louis Farges.

Bibl. : V. Béraud Ier. — A. Mazure, *L'Auvergne au* XIVe *siècle*; Clermont-Ferrand, 1845, in-8.

BERAUD III, comte de Clermont, de Sancerre et dauphin d'Auvergne, fils du précédent, mort le 28 juil. 1426. — Après avoir été l'un des seigneurs qui jurèrent la paix

entre les partis d'Orléans et de Bourgogne dans la cathédrale de Chartres (1408), il contribua en 1409 à repousser de l'Auvergne et de la terre de Beaujeu les troupes licenciées par le duc de Bourgogne. Béraud III avait été marié deux fois : 1° avec Jeanne de la Tour (1409) ; 2° avec Marguerite de Chauvigny (14 juil. 1426). Il mourut quinze jours après ce second mariage. L. F.

BIBL. : (V. BERAUD Ier).

BÉRAUD (Laurent), mathématicien et physicien français, né à Lyon le 5 mars 1703, mort dans cette ville le 26 juin 1777. Il entra dans l'ordre des jésuites et fut successivement professeur d'humanités à Vienne et Avignon, de philosophie à Aix et de mathématiques à Lyon où il fut appelé en 1740 et nommé en même temps directeur de l'observatoire et garde du médailler. Montucla et Lalande furent ses élèves. D'intéressantes recherches sur l'évaporation des liquides, l'ascension des vapeurs, la lumière, la végétation, la rotation de la terre, l'inclinaison de son axe, lui valurent une certaine célébrité, et il fut élu membre de l'Académie de Lyon et correspondant de l'Académie des sciences. Le 6 mai 1753, il observa le passage de Mercure sur le soleil et se livra sur cette planète, son anneau lumineux, son inclinaison et son diamètre, à divers calculs qui se trouvèrent d'accord avec ceux de Lalande et de Cassini. L'éclipse annulaire du 1er avr. 1764 lui fournit encore l'occasion d'intéressantes observations : il établit la distinction entre l'éclipse annulaire optique et l'éclipse annulaire astronomique, et attribua l'anneau, dans la première, à une atmosphère lunaire et non à la lumière zodiacale, comme l'avait fait Cassini. Ce fut son dernier travail : la destruction de l'ordre des jésuites l'obligea à s'expatrier et il ne revint dans sa ville natale que quelques années avant sa mort. La plupart de ses écrits ont paru, sous forme de mémoires, dans le recueil de l'Académie de Lyon et dans celui de l'académie des sciences : plusieurs ont été couronnés par les Académies de Lyon, de Bordeaux et d'Angers. Les plus remarquables sont : *Dissertation sur la cause de l'augmentation de poids que certaines matières acquièrent dans leur calcination* (Bordeaux, 1747, in-4) ; *Dissertation sur le rapport entre la cause des effets de l'aimant et celle des phénomènes du tonnerre et de l'électricité* (Bordeaux, 1748, in-4) ; *les Animaux et les métaux ne deviennent-ils électriques que par communication ?* (Bordeaux, 1749, in-4) ; *Physique des corps animés* (Paris, 1755, in-12) ; *la Lune a-t-elle quelque influence sur la végétation et sur l'économie animale ?* (Bordeaux, 1760, in-4). Léon SAGNET.

BIBL. : Le P. LE FEBVRE, *Eloge historique de Béraud* ; Lyon, 1780, in-12.

BÉRAUD (Marcelin), homme politique français, né dans les environs de Lyon le 30 nov. 1741, mort à Lyon le 24 juil. 1809. Ancien juge de paix de Valbenoîte, il fut élu membre de la Convention pour le dép. du Rhône-et-Loire, le 6 sept. 1792, par 444 voix. Élu au Conseil des Cinq-Cents par le dép. de la Loire le 23 vendémiaire an IV, par 160 voix, il vota pour la culpabilité de Louis XVI, demanda pour lui la détention jusqu'à la paix et le bannissement après. Il vota pour qu'il fût sursis à l'exécution du jugement jusqu'à l'acceptation de la Constitution par le peuple. Député tout à fait effacé, il sortit de l'Assemblée en 1797 et n'a plus reparu sur la scène politique.

BÉRAUD (Paul-Emilien), magistrat et historien français, né à Lyon le 28 mai 1751, mort le 9 avr. 1836. Après avoir étudié le droit à Paris, il revint exercer la profession d'avocat dans sa ville natale. Lorsque la Révolution éclata, il resta fidèle à la cause royale. Pendant le siège de Lyon, il remplit les fonctions de procureur-général de la commune. Il se réfugia ensuite en Suisse, où il écrivit et publia une *Relation du siège de Lyon* (Neufchâtel, 1794). Après la chute de Robespierre, il revint à Lyon et fut nommé juge au district de la Campagne. En 1795, les électeurs du Rhône l'envoyèrent au conseil des Cinq-Cents, où il défendit à maintes reprises les Lyonnais contre les attaques des démagogues. Béraud, qui avait été nommé juge au tribunal d'appel de Lyon, fut maintenu à ce poste lors de l'organisation des cours impériales, puis royales. G. L.

BÉRAUD (Jean-Jacques), physicien et naturaliste français, né à Allons, près de Castellane, le 5 févr. 1753, mort à Carthagène (Espagne) le 1er févr. 1794. Il était oratorien et professait les mathématiques et la physique au collège de Marseille lorsqu'éclata la Révolution. Après la journée du 31 mai, il se réfugia en Espagne et obtint la place d'ingénieur hydraulique du port de Carthagène. Citons de lui : *Mém. sur les moyens de resserrer le lit des torrents et des rivières* (Aix, 1791, in-8) ; *Mém. sur la culture du câprier*, dans le *Recueil* de Pons Jos. Bernard ; *Sur l'éducation des abeilles (Ibid.)* ; *Sur une machine propre à pêcher le corail* (*Journal de physiq.*, t. II, p. 21, 1792) ; *Mém. pour servir à l'histoire naturelle de la Provence* (ibid., 1792) ; *Mém. sur cette question : Quelle est la manière la plus simple, la plus prompte et la plus exacte de reconnaître la présence de l'alun dans le vin* (*Ibid.*, t. II, p. 241, 1791). Dr L. HN.

BÉRAUD (Antoine-Nicolas, dit *Antony*), littérateur français, né à Aurillac (Cantal) le 11 janv. 1794, mort à Paris, à l'hospice Dubois, le 6 fév. 1860. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr en 1809, il prit part aux dernières campagnes de l'Empire et reçut, après la bataille de Ligny, le grade de chef de bataillon et celui de chevalier de la Légion d'honneur. Dépouillé de ces deux titres sous la Restauration et mis en demi-solde, il écrivit alors un grand nombre de poésies et de chansons patriotiques, dont quelques-unes telles que *le Champ d'asile*, *Serrez-vous bien*, etc., eurent une vogue prolongée, travailla aux feuilles libérales d'alors et aborda tour à tour l'histoire, le drame et le roman : ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon et des Cent-Jours* (1818, 2 vol. in-8), son *Dictionnaire historique de Paris* (1825, 2 vol. in-8) avec Dufey (de l'Yonne), son *Introduction à toutes les histoires de France* (1832, in-32) ne sont guère moins oubliés aujourd'hui que *le Pendu, histoire d'une grande dame de la Restauration napolitaine et du baron Pierre Férat, aujourd'hui galérien* (1836, 2 vol. in-8), mais on connaît encore, au moins par leurs titres, un certain nombre de drames qu'il a donnés sous le prénom d'Antony ou sous celui d'Alexandre : *Cardillac* (1824), *le Monstre et le Magicien* (1826), *Faust* (1828), *la Duchesse et le Page* (1828), *le Gars* (1837), *la Lescombat* (1841), etc., etc. Le gouvernement de Louis-Philippe rendit à Béraud la croix d'honneur et lui décerna pour son dévouement, lors de l'épidémie cholérique de 1832, l'une des grandes médailles d'honneur. Directeur de l'*Ambigu* de 1839 à 1849, il remplit les mêmes fonctions à la prison de Belle-Isle-en-Mer. Antony Béraud a également figuré à plusieurs Salons de peinture comme dessinateur, notamment à ceux de 1845 et 1847, avec des vues de la maison de campagne de Frédéric Soulié à Bièvre et d'autres paysages à la plume. M. Tx.

BÉRAUD ou BÉRAULT, pasteur et théologien protestant (V. BÉRAULD [Michel et Pierre]).

BÉRAUD (Bruno-Jacques), chirurgien français, né à Monteux (Vaucluse) le 1er oct. 1823, mort à Paris en avr. 1865. Il fit ses études à Paris ; successivement élève lauréat des hôpitaux, puis aide d'anatomie et prosecteur, et après sa réception au doctorat (1854) chirurgien des hôpitaux, il concourut sans succès pour l'agrégation, mais ne renonça pas pour cela à l'enseignement. — Ouvrages principaux : *Manuel de physiologie de l'homme et des vertébrés*, etc. (revu par Ch. Robin ; Paris, 1853, in-18 ; 2e édit., *ibid.*, 1856-57, 2 vol. in-18) ; *Essai sur le cathétérisme du canal nasal suivant la méthode de Laforest* (Thèse de Paris, 1854, in-4) ; *Maladie de la prostate* (Thèse de conc. agrég., Paris, 1857, in-4) ;

Rech. sur l'orchite et l'ovarite varioleuses (Arch. gén. de méd., 5e sér., t. XIII, pp. 275, 557, 1859); *Manuel d'anatomie chirurgicale* de Velpeau (2e édit. refondue, Paris, 1862, in-18); *Atlas complet d'anatomie chirurgicale* (Paris, 1862, gr. in-4, 109 pl.). — Béraud fut l'un des membres fondateurs de la Société de biologie dont les comptes rendus renferment de lui un grand nombre d'articles sur l'anatomie, l'anatomie comparée, la pathologie. Dr L. Hn.

BERAUD (Angel), peintre espagnol contemporain et élève des cours supérieurs de l'Académie de San-Fernando. Béraud, paysagiste de talent, a figuré aux expositions de Madrid de 1860, 1862 et 1864 avec divers tableaux, notamment des vues prises autour du site de la Granja qui lui valurent une mention honorable; à l'exposition de Bayonne, en 1864, il avait envoyé des études de paysage et des portraits qui furent remarqués. P. L.

BÉRAUD (Jean), peintre français contemporain, né à Saint-Pétersbourg en 1849. Fils d'un sculpteur, il vint jeune à Paris et étudia le droit; après la guerre de 1870, il entra dans l'atelier de Bonnat, où il resta deux ans. Ses premières expositions, aux salons de 1873, 1874 et 1875, furent des *Portraits;* en 1876 parut le *Retour de l'enterrement*, petit tableau parisien plein de fine observation. Depuis cette époque, M. J. Béraud a exposé tous les ans, sans interruption, des sujets analogues, peints avec habileté, et dans un esprit tout moderne. Sous le ciel gris de Paris ou dans la chaude lumière d'une salle de bal, les groupes se forment, causent, échangent des lazzis; d'élégantes silhouettes de femmes passent en retroussant leurs robes ou, assises, jouent de l'éventail; tout cela est rendu avec la plus grande justesse de physionomie. On peut citer comme les plus spirituels de ces petits tableaux: *une Soirée* (S. 1878); *les Halles* (S. 1879); *l'Intermède* (S. 1882); *la Brasserie* (S. 1883); *à la Salle Graffard* (S. 1884), plaisante satire d'une réunion publique, et l'un des meilleurs tableaux de l'artiste; *la Salle des filles au Dépôt* (S. 1886); *au Palais* (S. 1887). M. J. Béraud a obtenu une médaille de troisième classe en 1882, et une de deuxième classe en 1883. Ad. Thiers.

BÉRAUDIÈRE (Marc de la), gentilhomme français, vivant à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle; il est l'auteur d'un volume devenu rare et qui est bien l'expression de l'esprit de l'aristocratie militaire: *Le Combat de seul à seul en champ clos, avec plusieurs questions propres à ce sujet; ensemble le moyen au gentilhomme d'éviter les querelles et d'en sortir avec honneur* (Paris, 1608, in-4).

BÉRAUDIÈRE (François de la), évêque de Périgueux en 1614; il était né à Poitiers et mourut le 14 mai 1646. On a de lui une *Oraison funèbre de Henri IV* (1610) et, sous le titre de *Otium episcopale* (1605, in-4), un recueil de poésies, de discours et de pièces diverses.

BÉRAULD (Michel), pasteur et théologien protestant, né au Mans vers 1535, mort à Montauban en 1610. Il avait quitté le couvent dominicain du Mans, où il était novice, pour faire profession de la religion réformée. Reçu au ministère évangélique en 1560, il desservit successivement les églises de Lodève, Béziers, Puylaurens, Réalmont, Montauban. Lorsqu'une académie protestante fut fondée en cette dernière ville, Bérauld fut appelé à une des deux chaires de théologie, et il occupa cette chaire jusqu'à sa mort, sans autre interruption qu'un intérim de deux ans à l'académie de Saumur. Il prit part à de nombreuses conférences sur les matières controversées et il présida les trois synodes nationaux de Mautauban (1594), Montpellier (1598), La Rochelle (1607). Il fut le principal instigateur du parti de la résistance chez les protestants. Les ouvrages que l'on connaît de lui sont: *Athénagoras d'Athènes, philosophe chrestien, touchant la résurrection des morts* (Montauban, 1582, in-8); *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Evangile, contre la Réplique de messire Jacques Davy, évesque d'Evreux* (Montauban, 1598, in-8); *Epistola apologetica ad Plantavitium Pauseum semi-jesuitam* (Saumur, 1608, in-8); *Disputationum theologicarum prima de sacra theologia* (Saumur, 1608, in-4). E.-H. V.

Bibl.: Haag, *La France protestante*; Paris, 1846-1859, 10 vol. in-8. — M. Nicolas, art. *Bérauld* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8.

BÉRAULD (Pierre), fils du précédent, avec lequel on l'a souvent confondu; comme ce dernier, pasteur et professeur de théologie à Montauban. Né vers 1578 à Réalmont, où son père exerçait le ministère de 1557 à 1559, il fut d'abord pasteur à Bergerac, en 1603; puis, après avoir remplacé son père comme pasteur de Montauban en 1607, il desservit pendant plus de huit ans, à partir de 1609, l'église de Pamiers. Comme délégué des églises du Haut-Languedoc, il prit part, en 1615, à l'assemblée politique de Grenoble, dans laquelle il siégeait du côté des intransigeants. En 1618 il revint à Montauban en qualité de pasteur et obtint en même temps une chaire de professeur de théologie; mais le synode national d'Alais, après avoir censuré le synode provincial du Haut-Languedoc au sujet de cette nomination, ne confirma Bérauld dans ses fonctions de professeur qu'en 1620. Pendant le siège de Montauban, en 1621, il n'hésita pas à se mêler aux affaires, sut enflammer le courage de ses concitoyens et combattit avec passion le parti des modérés, représenté par la plupart de ses collègues. Pierre Bérauld eut à répondre de sa conduite, d'abord en 1625, devant le synode provincial du Haut-Languedoc qui le condamna, et l'année suivante, devant le synode national de Castres, auquel il en avait appelé. Une commission, envoyée à Montauban, le déclara innocent après une enquête approfondie, et engagea ses collègues à « mettre dans un éternel oubli tous les ressentiments d'injures et d'animosités » (Aymon, *Syn. nat.*, II, 360,369). A la reprise des hostilités, en 1627, Saint-Michel de la Roche-Chalais, chargé, au nom du duc de Rohan, de la défense de Montauban, fit entrer dans le conseil de guerre le pasteur Bérauld qu'il considérait avec raison comme le chef le plus influent du parti de la résistance; c'était lui en effet qui, malgré les représentations du parti modéré, avait réussi à entraîner la ville de Montauban à se prononcer, dès l'année précédente, en faveur du duc de Rohan. La participation de Bérauld à un conseil de guerre n'était point, aux yeux de ses adversaires, compatible avec les fonctions ecclésiastiques. Aussi le pasteur incriminé, pour justifier et pour excuser cette position insolite, crut devoir publier un traité, dans lequel il soutenait qu'il est permis aux ministres du saint Évangile de se mêler des affaires politiques et même, quand il s'agit de défendre la sainte cause de la religion, de porter les armes et de répandre le sang. Cet opuscule fut condamné au synode de Charenton en 1631, et tous les exemplaires en furent détruits avec tant de soin qu'aujourd'hui on n'en connaît même plus le titre exact. Après la reddition de la Rochelle, Montauban dut faire également sa soumission; la paix fut signée le 27 juin 1629. Désormais, le parti des intransigeants étant réduit à l'impuissance, le rôle politique du zélé ministre de Montauban était terminé. Cependant le gouvernement était loin d'avoir oublié la part que Bérauld avait prise aux affaires politiques à Montauban, pendant cette période de troubles. Aussi, quand en 1631, il fut envoyé par les églises du Haut-Languedoc au synode national de Charenton, de par le commissaire du roi, il lui fut interdit d'y siéger, et cette interdiction ne put être levée que lorsque l'assemblée eut décrété la suppression du livre séditieux qu'il avait publié. Sévèrement censuré par l'assemblée, Bérauld dut désavouer la doctrine professée dans cet écrit; ce ne fut qu'après cette humiliation qu'on lui permit de prendre place dans le synode, et avant qu'il pût prendre part aux délibérations le commissaire du roi lui enjoignit d'être à l'avenir plus modéré dans ses écrits ainsi que dans ses

prédications. A partir de cette époque, Pierre Bérauld ne paraît plus s'être mêlé des affaires politiques. Après avoir rempli pendant une douzaine d'années encore ses doubles fonctions de pasteur et de professeur de théologie, il mourut à Montauban en 1642. Parmi ses ouvrages on cite deux sermons : *l'Espluchement de soy-même* et *la Froissure de Joseph*, tous deux imprimés en 1622 à Montauban, et enfin un ouvrage historique intitulé *l'Estat de Montauban depuis la descente de l'Anglois dans l'isle de Ré, le 22 juillet 1622, jusqu'à la reddition de la Rochelle* (Montauban, 1628). L. W.

BIBL. : *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. II, pp. 518 et 519. — AYMON, *Synodes nationaux*, II, pp. 204, 322, 360, 369, 450, 456, 467, 468. — BAYLE, *Dictionnaire* (art. *Berault, Michel*, note B.). — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, II, p. 159 ; VI, pp. 20, 246-247 — Eug. et Em. HAAG, *La France protestante*, t. II, art. *Béraud Michel*, pp. 186-187 ; 2e éd. de Henri BORDIER, II, col. 311-316.

BÉRAULT (Josias), jurisconsulte français, né en 1563, mort vers 1640 à Saint-Fulvien, près l'Aigle. Il fut, comme son homonyme Bérault (Christophe), avec lequel on l'a quelquefois confondu, avocat au Parlement de Rouen. On a de lui un commentaire assez estimé sur la *Coutume de Normandie* (1626).

BÉRAULT (Christophe), jurisconsulte français de la première moitié du XVIIe siècle. Il était avocat au Parlement de Rouen. On a de lui un ouvrage intitulé *Sur les droits de lieu et de danger*.

BÉRAULT-BERCASTEL (Antoine-Henri), historien et littérateur français, né à Briey (Moselle) le 2 nov. 1722, mort en 1794. Successivement jésuite, curé d'Omerville (Seine-Inférieure) et chanoine de Noyon, il publia un poème badin sur le *Serin des Canaries* (1755, in-12), des *Idylles nouvelles* (1761, in-8), la *Conquête de la Terre promise* (2 vol. in-12), où il mêla sans scrupule la Fable et l'Histoire sainte, enfin une *Histoire de l'Eglise* (1778-1790, 24 vol. in-12), plusieurs fois réimprimée. Sous le titre de *Voyage récréatif du chevalier de Quevedo* (1756), il avait également donné une adaptation d'un roman célèbre d'Hurtado de Mendoza, et il fut quelque temps le principal rédacteur du *Journal étranger*. M. Tx.

BERAUN *(Beroun)*. Ville de Bohême; elle est située dans l'arr. de Horovice, sur la rivière Berountka, à 30 kil. au S.-E. de Prague. C'est une station du chemin de fer de Prague à Furth et de Rakonice à Protivin; pop., 6,000 hab. presque tous Tchèques. L'industrie y est fort active : filature, hauts-fourneaux, carrières, etc... Sa fondation remonte au XIIIe siècle; elle dut sa prospérité à l'empereur Charles IV; elle fut prise, en 1421, par les Hussites. Aux environs se trouve le château de Karlstein.

BÉRAUNITE (V. DUFRÉNITE).

BÉRAUT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom; 387 hab.

BERBER. Territoire et ville de la haute Nubie, sur la rive droite du Nil, à une journée de marche au N. du confluent de l'Atbara. Naguère capitale de province égyptienne, connue officiellement sous les noms de El-Mekheir, El-Moukheiref ou El-Mecherif, la ville de Berber (vers 17° 59′ lat. N. et 31° 50′ long. E. de Paris, à environ 360 m. d'alt.) est encore un centre important d'échanges commerciaux et peut être considérée comme le lieu d'entrepôt le plus considérable entre Khartoum et la frontière de l'Egypte propre. C'est de là que les caravanes partent pour la mer Rouge. La population de la ville est évaluée à environ 10,000 âmes. Les maisonnettes, bordant la rue unique et très longue de la ville, ont presque toutes un aspect misérable. Par contre, le regard du voyageur est égayé par les belles plantations de la localité, surtout celles des acacias et des palmiers. Le climat de la région est très chaud. Les crues du Nil n'atteignent pas la localité, relativement élevée, autour de Berber; aussi les pluies (qui durent environ trois mois de l'année) sont-elles considérées comme un bienfait par la population. P. LEMOSOF.

BERBÉRAH. Port d'Afrique, sur le golfe d'Aden, par 10° 26′ 5″ lat. N. et 42° 44′ 30″ long. E. On y trouve quelques ruines antiques. C'était, dès le XIIIe siècle, un marché renommé. Il s'y tient encore aujourd'hui une foire annuelle, d'octobre à mars. Berbérah se compose de quatre à cinq mille huttes en bois, abandonnées dans l'intervalle d'une foire à l'autre. C'est le point de départ d'une route vers le Harar et l'entrepôt des marchandises du pays Somali. Berbérah a été occupée par les Egyptiens en 1871 et par les Anglais en 1884. C'était un port franc sous la domination du khédive; le gouvernement britannique y a établi des douanes. Un phare indique l'entrée du port. L. DEL.

BERBER-BACHI. Mot turc qui désigne le barbier en chef du sultan. Comme tous ceux qui approchent de la personne sacro-sainte du sultan, le *Berber-bachi* est un grand personnage. Il fait partie des douze officiers qui se tiennent dans l'intérieur du palais, prêts aux plus hautes fonctions, et qui attendent le bon plaisir de leur maître dans le pavillon même où il habite. Le *Berber-bachi* arrange, taille et parfume la barbe de son maître, mais il ne la rase jamais. La vue d'un rasoir est considérée comme une souillure, et l'instrument ne doit jamais tomber sous les yeux du successeur du prophète, le vicaire d'Allah.

BERBÈRES. I. ETHNOGRAPHIE. — On réunit ordinairement sous ce nom un grand nombre de peuplades de l'Afrique septentrionale, qui, malgré des différences notables de langage et de manière de vivre, paraissent provenir d'une commune origine. Ce nom n'a guère été employé avec ce sens que de notre temps et l'étude de la race à laquelle on l'applique est à peine entamée. Aussi ne pourrons-nous prétendre à une précision absolue dans une matière encore si obscure. Nous étudierons : 1° le nom des Berbères ; 2° le domaine géographique de la race ; 3° son type physique ; 4° ses caractères moraux ; 5° les hypothèses sur son origine ; 6° son influence en Afrique et son avenir.

Nom des Berbères. Le nom *Berbères*, avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui, a été employé d'abord par les historiens et géographes arabes, tels que Ibn Haukal, El Bekri, etc. A la fin du XIVe siècle Ibn Khaldoun cite plusieurs auteurs qui ont traité avant lui de l'histoire des Berbères (un entre autres, Ibn Kothéïba, antérieur au Xe siècle), et lui-même intitule son grand ouvrage sur l'Afrique septentrionale : *Histoire des Berbères*. Enfin, tout le pays compris entre la Tripolitaine et l'Atlantique était quelquefois appelé par les écrivains musulmans *Belad-el-Berber*, dénomination que les voyageurs et marchands chrétiens du moyen âge traduisirent par *Berbérie*, plus tard *Etats Barbaresques*. Les savants arabes veulent que ce nom de Berbères vienne d'un radical arabe signifiant « bredouiller, parler une « langue inintelligible », et il aurait été donné dès l'abord par les conquérants qui n'entendaient point la langue des gens qu'ils venaient soumettre; c'est à peu près aussi le sens du mot Barbares chez les Grecs et les Latins. Cette étymologie est difficile à admettre ; ce mot ne paraît pas avoir été inconnu des Romains en tant qu'ethnique; les inscriptions nous font connaître une puissante tribu de *Barbares*, *Babares*, *Bavares* ou *Bavari*, qui occupait au IIIe siècle la petite Kabylie et les steppes voisines du Hodna *(Bavares Transtagnenses)*; il existe encore comme dénomination de tribu chez les Brabers du Maroc, les Beni Barbar de l'Aurès et de Khenchéla : enfin nous savons qu'il devait y avoir une population de ce nom aux confins de la Tunisie et de la Tripolitaine, quand vinrent les premiers conquérants arabes, au VIIe siècle. Ainsi il paraît très vraisemblable que bien plus anciennement ce nom était connu dans la région Atlantique; mais ici, deux hypothèses se présentent. Suivant quelques érudits, ces appellations de Brabers, Beni Barbar, Bavares, Berbères, seraient comme la trace dernière d'un ethnique aujour-

d'hui oublié et qui se serait appliqué autrefois à l'ensemble de la race. Suivant d'autres, ce nom n'a jamais appartenu qu'à quelques tribus ou fractions de tribus éparses; une d'elles aurait été la première en contact avec les Arabes envahisseurs et ceux-ci auraient étendu à toutes les populations de l'Afrique septentrionale, le nom de ceux qu'ils avaient eu à combattre les premiers, de même que nous avons appelé Allemands tous les Germains, tandis que ce nom n'était en réalité que celui de la tribu germanique la plus voisine de nous. J'avoue que je penche vers cette dernière opinion, car il me semble que si les Africains du nord ont jamais eu un mot pour désigner l'ensemble de leurs tribus dispersées, cet ethnique a dû être *Mazigh* ou quelque mot approchant. Tous les généalogistes musulmans sont d'accord pour donner à la race un ancêtre nommé Mazigh ou Tamazigh (forme féminine de Mazigh). Or ce nom est encore celui par lequel se désignent les Touaregs et les Berbères de l'Atlas marocain, les premiers se disent *Imochrah* ou *Imazirhen* (ce qui signifie, dit-on, les hommes libres; analogue au mot *Francs*), les autres *Amazigha*, au pluriel *Imazighen*; la langue des uns et des autres est le *temachek* ou *tamazigh*. Chose digne de remarque : ce nom de Mazigh se retrouve chez les écrivains grecs et romains à peine altéré, Μαξυες d'Hérodote, *Mazices* des historiens latins; Honorius parle des innombrables *gentes Mazicæ*, enfin les *Massyles* et les *Massaisyles*, qui selon Strabon, Pomponius Méla, Pline, etc., occupaient les royaumes de Mauritanie, ont un nom qui dérive évidemment du même radical. On voit que si ce nom de Mazigh n'a pas servi à désigner l'ensemble de la race, il a du moins été appliqué à des tribus éparses sur un territoire qui va de la Libye d'Hérodote ou orientale aux montagnes du Maroc et des royaumes Massyle et Massaisyle, sur le littoral méditerranéen, jusqu'aux hauts plateaux habités par les Touaregs. De quelque nom que la race berbère ait pu s'appeler autrefois, nous ferons observer qu'aujourd'hui elle n'a point conscience de son unité et n'a aucun nom générique pour se désigner; elle est divisée, plus que jamais, en groupes séparés dont nous mentionnerons, dans le paragraphe suivant, les plus importants.

Domaine géographique. Il y a un siècle on ne connaissait qu'un petit nombre de fractions de la race berbères : les Chleuhs et les Amazigs du Maroc, les Kabyles et les Chaouias de l'Algérie, populations que leur langage permettait de distinguer nettement des Arabes. Vaguement on entrevoyait que les dialectes parlés par ces tribus devaient provenir d'une même langue. Après la conquête de l'Algérie, on reconnut que l'élément principal de la population, dans les pays barbaresques, ce n'était pas l'élément arabe, mais bien l'élément berbère. On constata pour l'Algérie, puis pour la Tunisie et le Maroc, même pour la Tripolitaine, que les Arabes étaient aussi bien que nous des étrangers en Afrique et que la race la plus répandue dans ces régions c'étaient les Berbères. On les retrouva, ici en groupes presque intacts ayant gardé leur langue et leurs coutumes particulières, ailleurs ayant pris les mœurs arabes tout en conservant leur idiome primitif, enfin en beaucoup d'endroits ayant perdu et leur langue et leurs coutumes et jusqu'au souvenir même de leur origine. Dès lors on admit l'existence dans l'Afrique septentrionale d'une race très ancienne qui s'était laissé infiltrer par de nombreux éléments étrangers : Phéniciens, Romains, Vandales, Grecs, Arabes, Turcs même, et qui subsistait dans toute la région Atlantique; cette même race, on la retrouvait profondément modifiée par des alliances avec les races nègres dans les contrées du Sénégal et du Soudan. L'attention des savants, appelée sur cette famille d'hommes, la fit bientôt reconnaître pour une des plus importantes qu'il y ait, et on la considéra même parfois comme ayant peuplé à une époque reculée toute l'Afrique depuis la mer Rouge jusqu'à l'Océan Atlantique et depuis la Méditerranée jusque vers le 10e degré au N. de l'Equateur. On voulut retrouver des Berbères dans les Berabras de la Nubie; les noms des villes de Berber et de Berbera sur la côte du Somal parurent rappeler celui de cette race; les Shillouks des bords du Nil furent regardés comme les frères des Chleuh ou Chilouk du Maroc. On invoquait comme une preuve de cette grande extension de la race le témoignage des géographes arabes du Khalifat qui mentionnent des Berbères dans le pays des Somal et sur les côtes de la mer Rouge. Il y a là sans doute quelque exagération; mais l'illusion s'explique par la similitude si frappante des noms et aussi par une certaine ressemblance entre les peuples Gallas et les Berbères. Je crois que le vrai domaine de ceux-ci, au moins dans les temps historiques, doit être reculé beaucoup plus à l'O. Il me paraît commencer là même où commence le Sahara, c.-à-d. à l'O. du Nil.

En allant de l'E. à l'O., dans l'Afrique septentrionale, on rencontre les groupes berbères suivants : 1° les habitants de l'*oasis de Syouah*, qui, quoique d'une origine très mélangée, se servent encore d'un dialecte berbère; 2° la population de la *Tripolitaine*, considérablement mélangée d'éléments noirs et arabes. Parmi les tribus qui ont le mieux conservé la physionomie berbère, il faut mentionner celles du *Djebel Ghourian* et du *Djebel Yefren*, qui parlent arabe, ainsi que les *Ourfila*, et les tribus du *Djebel Nefouça* qui se servent d'un dialecte berbère assez voisin de celui des Touaregs. On aura une idée de la singulière confusion de races qui existe dans toute la Tripolitaine par ce fait : des trois oasis d'*Aoudjila*, l'une est habitée par des Aoudjili parlant berbère, une autre est occupée par des *Modjabra* parlant arabe quoiqu'ils se disent et soient probablement Berbères; la troisième est peuplée de *Souaya*, qui sont absolument arabes; très voisins les uns des autres, ces hommes, quoique de races diverses, sont très semblables au physique et pour les mœurs. Ailleurs, dans l'oasis de *Djofra*, les habitants sont les uns Arabes, les autres Berbères, mais tous parlent arabe; par une coutume étrange, les derniers ont seuls droit d'être propriétaires du sol, les Arabes les considérant comme les premiers et vrais maîtres du pays. Dans l'oasis de *Mzirda*, la population très fortement arabisée garde encore quelques vocables de son ancienne langue. Les oasis de *Ghadamès* et de *Ghât* sont habités en grande partie par des Berbères qui ont conservé leur langue, tandis qu'à *Derdj*, très près de Ghadamès, les Arabes sont en majorité. Quant au *Fezzan*, c'est un mélange confus de Haoussas, de Tibbous, d'Arabes et de Berbères; 3° la population de la Tunisie contient des éléments berbères en plus grande quantité encore que celle de la Tripolitaine. C'est d'abord l'île de *Djerba*, dont les habitants parlent un idiome berbère et peut-être même l'écrivaient encore il n'y a pas très longtemps. La puissante tribu des *Ourghamma*, les montagnards du *Djebel Douirat* et du *Djebel Matmata* ont aussi conservé cette langue. Dans le reste de la Tunisie, les Berbères sont fortement arabisés et ne parlent que l'arabe. Signalons aussi en Tunisie un exemple de la confusion des éléments ethniques : dans la confédération des *Khoumir*, composée de quatre tribus, une est presque entièrement berbère et les trois autres entièrement arabes; 4° la population de l'Algérie se compose pour la plus grande partie de Berbères, mais tellement arabisés qu'il est assez difficile de les distinguer des Arabes dont ils ont accepté la langue; beaucoup de tribus qui s'attribuent une généalogie arabe sont purement berbères d'origine. Parmi les groupes demeurés les plus intacts nous citerons les *Chaouias*, qui habitent les vallées sauvages et les flancs escarpés de l'Aurès; les *Kabyles*, dans les villages et bourgs perchés sur le sommet des contreforts du Djurdjura, les *Beni Menaçer* dans les montagnes voisines de Cherchell, les *Mzabites*, dans la contrée aride de la Chebka, entourée de déserts, enfin au cœur même du désert du Sahara et très loin vers le S. les quatre grandes confé-

dérations des *Touaregs*. Ces divers groupes se distinguent surtout parce qu'ils font usage de la langue berbère dont les divers dialectes, Chaouaia, Kabyle ou Zouaoua, Beni-Menaçer, Tamachek (langue des Touaregs) ont déjà été l'objet d'études sérieuses qui ne laissent aucun doute sur leur commune origine. A côté de ces Berbères d'une originalité bien marquée, il en est d'autres qui ont perdu l'usage de leur langue primitive, mais qui ont gardé des mœurs et une physionomie très différentes de celles des Arabes ; par exemple les tribus de *l'Edough*, du *massif de Collo*, de la *petite Kabylie*, de l'*Ouarsenis*, du *Dahra*, de la frontière *Marocaine* et des *Ksour* ; 5° la population du Maroc se compose de Berbères pour les 5/6e au moins. Citons parmi les groupes les plus importants, qui ont conservé l'usage de leur langue primitive : les *Kabyles du Riff*, les *Riata* des environs de Taza, les *Chleuh* du Grand Atlas, les *Chaouias*, les *Zenaga* et les *Guezzoula*, sur les flancs méridionaux de l'Atlas, les *Haratines* et les *Brabers* près du désert. La plupart d'entre eux se nomment *Imazirhen* (V. ci-dessus) ; 6° au N. du fleuve Sénégal, les *Traza*, *Brakna* et *Douaïch*, tribus *Zenagas*, qui parlent un dialecte berbère, mélangé de beaucoup de mots arabes. C'est de leur nom, suivant le général Faidherbe, que dérive celui du Sénégal.

D'après les indications ci-dessus, on remarquera facilement que la race berbère est maîtresse de presque tout le Sahara et domine dans toute l'Afrique méditerranéenne. Les solitudes du désert l'ont protégée contre les invasions, de même qu'ailleurs les montagnes d'accès difficile, tandis que dans les plaines fertiles et sur une partie des hauts plateaux propres aux pâturages elle a été absorbée et assimilée par l'élément arabe. On voit aussi que la population berbère est de plus en plus dense dans le sens de l'E. à l'O., ce qui s'explique par la direction même des invasions arabes ; elles ont en effet semé un grand nombre d'hommes en Tripolitaine et en Tunisie, moins en Algérie, beaucoup moins encore au Maroc. Quel est le nombre des Berbères dans l'Afrique du Nord ? Il est difficile de l'évaluer, même d'une manière assez vague, car pour l'Algérie, la partie la mieux connue pourtant de cette vaste région, les estimations varient beaucoup. M. Pomel n'y compte que un million à peu près de Berbères, tandis que Warnier, Faidherbe et d'autres admettent qu'il y en a plus de deux millions, dont 900,000 qui parlent encore berbère. Ce dernier chiffre paraît plus près de la vérité et nous l'admettons. Si on estime la population du Maroc à 6 millions d'hab., chiffre admis généralement, mais très incertain, on ne pourra pas y compter moins de 5 millions de Berbères ; enfin en portant à un million le nombre des Berbères du Sénégal, du Sahara, de la Tunisie et de la Tripolitaine, on dépassera de très peu la vérité. Cela ferait en bloc 8 millions d'individus dont 3 millions au moins sont complètement arabisés.

Type physique. Au sujet d'une race dont les groupes sont si dispersés et si mêlés d'éléments étrangers, il est difficile d'indiquer avec précision des caractères distinctifs qui s'appliquent à toutes les fractions. Nous demanderons seulement quelques renseignements à l'étude du type des Kabyles et des Touaregs, c.-à-d. des hommes d'origine berbère qui ont été le moins modifiés par une action étrangère. Pour les premiers il est absolument impossible de les confondre avec les Arabes, leurs voisins ; ils ont généralement la peau plus claire et plus colorée, le corps plus grand et plus plein avec des attaches moins fines, le visage moins ovale, le nez plus large et plus gros, le menton plus fortement marqué, le front moins fuyant et moins régulier, la démarche moins grave et moins solennelle. Tous les voyageurs qui les ont vus s'accordent à leur trouver une physionomie moins sémitique et comme une sorte de ressemblance avec les paysans de nos contrées d'Europe, quelques-uns ont même dit avec nos Auvergnats et nos Savoyards. Il est aussi assez fréquent de trouver des Kabyles avec des cheveux blonds ou roux et des yeux bleus. Ces divers caractères se retrouvent chez les Chaouias de l'Aurès, les montagnards de la petite Kabylie, de l'Ouarnsenis, du Dahra, du Riff, chez les Mzabites, chez les Chleuh et dans les oasis ; au contraire on ne les rencontre jamais chez les Arabes. Ce que nous savons des Touaregs s'accorde avec ce portrait du Berbère ; ils sont grands et forts, seulement un peu plus maigres, ce qui résulte de leur vie extraordinairement sobre ; leur peau est bronzée par le soleil, mais on voit qu'elle est naturellement blanche, et pour la forme des traits on peut, sur le témoignage de Barth et de Duveyrier, les comparer à des Européens. Enfin quelques Touaregs ont les yeux bleus, et, chez les femmes, cette couleur de l'iris est une beauté très vantée. (Disons toutefois que chez quelques groupes berbères, cette particularité ne paraît pas exister : ainsi Rohlfs, dans son grand voyage à travers le Maroc central et méridional, ne vit qu'un seul indigène avec des yeux et des cheveux clairs). Nous laisserons pour le moment de côté les conclusions qu'on a tirées de l'existence de quelques Berbères blonds et nous nous bornerons à constater que, dans l'ensemble, cette race se distingue nettement au point de vue physique de la famille sémitique avec laquelle elle est actuellement mélangée dans toute l'Afrique du Nord aussi bien que de la race nègre à laquelle elle confine vers le Soudan ; elle se rapproche peut-être davantage des races européennes, de même que la région Atlantique, qu'elle habite de temps immémorial, se rattache par tous ses caractères géographiques bien plus aux contrées méditerranéennes qu'à celles de l'Asie et de l'Afrique.

Caractères moraux. Quelques auteurs qui ont écrit sur les choses algériennes se sont plu à établir un parallèle entre les Berbères et les Arabes de notre grande colonie ; ils ont fait des premiers tout l'opposé des autres ; ils ont représenté ceux-là comme sédentaires, monogames, laborieux, tolérants, sincères ; ceux-ci comme nomades, polygames, paresseux et pillards, fanatiques, trompeurs. Le contraste a peut-être été un peu exagéré, mais il n'en reste pas moins vrai dans l'ensemble, et pour ne pas être tout à fait semblables aux Européens, comme on l'avait dit, les Berbères n'en sont pas moins très différents des Arabes. Ce qui les en distingue le plus, ce n'est pas sans doute, comme on l'a dit, qu'ils sont sédentaires, sincères et tolérants ; il y a des Berbères nomades, ne seraient-ce que les Touaregs, et la vie nomade existait en Afrique du temps de Strabon, de Salluste et de Tite-Live, c.-à.-d. à une époque où la population était plus exclusivement berbère. Parler de la sincérité des Berbères c'est aussi ne pas se souvenir de la foi africaine ou punique ; qu'on consulte d'ailleurs les archives de nos tribunaux d'Algérie, qu'on vive un peu parmi les Kabyles et les Chaouias, on retrouvera bien vite la race perfide et amie des nouveautés dont parlent si souvent les écrivains latins. Enfin quant à la tolérance des Berbères en matière religieuse, elle est fort contestable : s'ils ne sont pas rigides observateurs du Coran comme les Arabes, ils n'en sont pas moins les ennemis acharnés et cruels de ceux qui ne croient pas comme eux ; on n'ignore pas avec quelle sauvagerie ils ont soutenu certaines hérésies chrétiennes comme celles des Donatistes et des Circoncellions et des schismes musulmans, comme celui des Ouahabites. Que les sages observations des voyageurs Barth et Rohlfs, que le souvenir de la mission Flatters et de tant d'autres massacres nous mettent en garde contre les prétendues vertus de tolérance et de sincérité des Berbères. Mais celles qu'on ne peut vraiment pas leur contester et qui les distinguent nettement des Arabes, c'est un goût plus grand pour le travail, le souci de l'épargne et plus de considération pour la femme. Le voyageur qui parcourt la Kabylie est frappé du grand nombre de bourgs et de villages importants qu'il aperçoit sur tous les pitons ; il y en a à tous les points de l'horizon, et cette population si dense (près de 80 hab. par kil. q.) vit dans un pays qui serait

improductif s'il était habité par des Arabes. La terre a été bouleversée partout où elle offrait quelques chances de production en céréales et en jardins ; on garde les feuilles des arbres pour en nourrir les bestiaux ; on utilise les moindres recoins des rochers ; « souvent, dit M. Aucapitaine qui vécut longtemps en Kabylie, on rencontre dans les sentiers kabyles de longues files de femmes et d'enfants portant sur la tête des paniers remplis de terre que les hommes étendent ensuite sur les rochers abrités du vent ; ils recouvrent cette terre de pierrailles et, à force de soins, y font pousser quelques maigres légumes ». La petite Kabylie, l'Aurès, le Mzab, les oasis où le sang berbère prédomine, le Riff marocain, Djerba, etc., présentent des exemples semblables d'une agriculture intensive. Quant à ceux des Berbères que leur pays ne peut nourrir malgré ce travail acharné, ils vont au loin gagner leur vie par les plus durs travaux ; au mois de juillet on les voit remplir nos bateaux à vapeur ou cheminer en longues bandes sur les routes, pour aller faire les moissons dans la plaine ; tels les Kabyles, tels aussi d'innombrables Marocains qui viennent depuis quelques années chercher du travail en Algérie. D'autres, quelquefois des tribus entières, s'adonnent au métier de colporteurs. Un grand nombre enfin, Djerbis et Djebelis (montagnards) en Tunisie, Biskris et Mzabites en Algérie, viennent dans les villes du centre et du littoral exercer les professions de portefaix, porteurs d'eau, bouchers, petits commerçants, etc., et après avoir gagné quelque aisance, retournent en jouir dans leur pays. Bien rares sont les Arabes de race qui montrent cette activité et ce désir du gain ; bien rares sont les Arabes qui montrent quelque souci du lendemain et ont le soin de l'épargne, tandis que bien des Mozabites, des Kabyles et des Djerbis se contentent dans ce dessein d'une vie parcimonieuse, sans rien donner au désir de briller qui est un des grands défauts de leurs voisins. En ce qui concerne la condition de la femme, les Berbères et les Arabes ne sont pas moins différents. Ceux-ci en ont plusieurs, et, comme le dit fort bien Salluste, l'affection étant ainsi divisée est beaucoup moins forte pour chacune ; les Berbères généralement n'en ont qu'une ; ici encore il ne faudrait pas pousser trop loin ce paralèlle, car les Numides d'autrefois admettaient la polygamie, et même aujourd'hui elle existe chez quelques Mozabites. Toutefois on peut dire d'une manière générale que la femme kabyle a une condition supérieure à celle de la femme arabe ; elle ne cache point sa figure sous un voile ; fille ou répudiée, elle a droit à la subsistance ; elle est plus la compagne de son mari, son associée de joies et de fatigues ; elle a une autre conscience de sa dignité ; des *canouns* très rigoureux protègent son honneur. En Kabylie, sur les routes, vous rencontrerez souvent la femme sur le mulet avec ses enfants, tandis que l'homme marche à pied à côté d'elle ; en pays arabe c'est tout le contraire. A Rhadamès, et chez les Touaregs, les femmes sont presque toutes propriétaires en leur propre nom ; elles jouissent d'une liberté très grande ; elles ont même reçu une sorte d'éducation et ce sont elles, bien plus que les hommes, qui savent lire et écrire. Par suite de cette situation supérieure, la femme berbère a joué un autre rôle dans l'histoire que la femme arabe ; il suffira de citer la sœur de Firmus, Kahina, la reine de l'Aurès au VIIe siècle, les femmes kabyles qui combattirent nos soldats aussi vaillamment que leurs maris ; enfin les *Lella* ou saintes, dont on voit les tombeaux en maintes parties de l'Algérie et de la Tunisie, semblent avoir été presque toutes des Berbères, renommées pour leur continence ou leurs vertus.

Hypothèses sur l'origine des Berbères. Sur l'origine de la race berbère, comme sur toutes les questions d'origine, on a beaucoup discuté, et les solutions les plus contradictoires ont été proposées. Pour Hartmann, elle est autochtone, c.-à-d. qu'elle est seulement une des branches d'une grande race unique, habitant tout le continent africain ; pour d'autres, les Berbères sont les frères des Ibères, ce qui signifie peu de chose, les premiers Ibères étant très mal connus ; enfin, beaucoup d'auteurs, témoins du singulier mélange d'éléments ethniques qu'on remarque en Algérie, ne veulent pas considérer les Berbères comme formant une race à part, mais plutôt comme un résidu des races diverses qui auraient tour à tour peuplé l'Afrique du Nord. L'opinion la plus vraisemblable de toutes est celle qui, s'appuyant sur la parenté de la langue berbère avec celles des Éthiopiens, des Coptes et des Gallas, considère les Berbères comme frères de ceux-ci ; en même temps ou à des époques un peu différentes, les uns et les autres seraient venus des plateaux de l'Asie, formant, comme le premier essaim de Sémites, les *proto-sémites*. On rappelle à ce sujet que dans l'Inde il y a une population de *Warwaras*, qu'une province de la Perse ancienne s'appelait le *Barbaristan*. On dit que le nom de *Berber* sur la mer Rouge, celui des *Berabras* dans la vallée du Nil, marqueraient avec les premiers les étapes de cette longue migration. On cite aussi à l'appui : le texte de Salluste dans lequel il est parlé de *Mèdes*, de *Perses* et d'*Arméniens* amenés en Afrique par Hercule ; celui de saint Augustin d'après lequel les paysans d'Afrique à qui il demandait ce qu'ils étaient, répondaient : *Cananéens;* celui de Procope qui rapporte une inscription mentionnant une invasion très ancienne d'habitants de la Palestine conduits par un certain Jésus le voleur ; celui d'un généalogiste indigène, Abou-Yezid, mentionné par Ibn-Khaldoun, qui donne les Zenata comme fils de Canaan. Ces indications, fort peu précises en ce qui concerne les détails, attestent du moins que les Berbères ont toujours gardé comme un vague souvenir d'une origine orientale, ce qui est d'accord avec les preuves tirées de la langue et avec les données de la géographie. En effet, le seuil de la région atlantique a ses plaines ouvertes aux invasions de l'Orient et est comme tourné de ce côté. Par analogie, on peut croire que les flots des premiers Sémites se sont portés par là vers l'O., comme leurs successeurs les Arabes l'ont fait à deux reprises ; on peut dire que la force, qui a poussé ces Orientaux vers l'Afrique Mineure dans les temps historiques, exerçait déjà son action aux époques qui ont précédé l'histoire.

On ne peut guère douter, d'après ce qui vient d'être dit, que le fond premier de la race berbère soit d'origine orientale ; mais il est certain d'autre part que cet élément primordial a été modifié très anciennement par des apports étrangers. L'existence de Berbères blonds, à côté d'autres plus généralement bruns, est indéniable, et on ne peut guère en chercher la cause, comme l'ont fait quelques auteurs, dans l'influence exercée par les Romains ou les Vandales. On sait, d'ailleurs, que dès une antiquité très reculée, il y eut des Berbères blonds dans l'Afrique Mineure. Le périple de Scylax, un des documents géographiques les plus anciens qu'on connaisse, en mentionne une tribu dans le voisinage des Syrtes. Sur les monuments figurés des temples égyptiens des XVe, XIVe et XIIIe siècles avant notre ère, les populations africaines de l'O. sont représentées avec un visage coloré, des yeux bleus, des cheveux blonds ou roux ; ce sont les *Machouahs* (rapprocher d'Imoschrahs) et les *Loubim* (Lybiens). M. Faidherbe, qui connaît bien les Berbères pour les avoir combattus en Algérie et au Sénégal, pense qu'il a dû y avoir, vers le XXe siècle avant notre ère, une grande invasion d'hommes blonds, probablement par l'Espagne et le détroit du Gibraltar ; ce sont ces envahisseurs qui auraient élevé par milliers les dolmens et les menhirs de l'Algérie et de la Tunisie. Cette hypothèse, qui explique bien des particularités anthropologiques de la race berbère, serait bien d'accord avec les données des monuments égyptiens ; elle serait aussi conforme aux indications géographiques, car il est vraisemblable que les populations blondes, dont la venue en Espagne est certaine, auront aussi tenté la fortune par-delà l'étroit fossé de Gibraltar.

A ces deux éléments de la race berbère, qui était, au Xe siècle avant notre ère, à peu près telle qu'elle est

aujourd'hui, ajoutons encore l'élément noir, au moins pour la région voisine des oasis. Quand le grand désert n'était pas encore aussi asséché et impraticable qu'il l'est aujourd'hui, les Nigritiens ont dû apporter leur contingent de sang parmi les Berbères. M. Largeau le retrouvait chez les Rouarhas; certaines tribus touaregs, les Haratin et les Berbers du Maroc sont probablement dans le même cas. Et ainsi, comme le pays atlantique est une sorte de carrefour ouvert à la race noire par le S., à la race blanche par le N., mais surtout incliné vers l'E., la race berbère elle-même s'est formée d'éléments divers parmi lesquels dominait l'élément oriental ou proto-sémite; c'est lui au moins qui a donné à tout l'ensemble son alphabet, sa langue et quelques-uns de ses caractères distinctifs; c'est lui qui, vivace encore au moyen âge, a permis l'assimilation facile des Arabes et des Berbères, sur bien des points où ils sont maintenant difficiles à distinguer.

Influence et avenir de la race berbère. Ainsi qu'on vient de le voir, il est vraisemblable que les Berbères sont venus en grande partie d'Orient, qu'ils sont restés quelque temps sur les bords de la mer Rouge et dans la vallée du Nil, où leur nom est demeuré dans ceux de Berber et de Berabras. De là, ils ont couvert de leurs innombrables tribus toute l'Afrique du Nord et le grand Désert jusqu'à l'Atlantique. Même, ils ont débordé un peu en dehors de ces limites, et, à diverses reprises, ils ont exercé une action marquée sur le Haoussa, le Bornou et le Sénégal. Enfin, une de leurs tribus s'était aventurée sur les flots et avait peuplé les Canaries; les anciens habitants de ces îles ou les *Guanches*, aujourd'hui entièrement disparus, étaient des Berbères, comme l'a démontré l'étude de leurs caractères physiques et moraux, de quelques mots de leur langue et de leur alphabet. On voit donc que le domaine où s'est exercée l'influence des Berbères est un peu plus considérable que celui où la race est maintenant établie. Chose curieuse : cette famille humaine, qui a un si grand territoire et qui a dû compter, à certaines époques, plus de dix millions d'hommes, est restée presque inaperçue de l'histoire; elle n'a joué aucun rôle important, ni par la force des armes malgré une incontestable bravoure, ni par le commerce et l'industrie malgré des habitudes laborieuses et l'esprit positif, ni par les lettres ou les arts malgré une intelligence ouverte et une réelle habileté de main. Toutes ses qualités sont restées, pour ainsi dire, sans emploi; elles ne sont pas devenues des éléments de progrès et de civilisation, à cause de l'isolement farouche où ont toujours vécu les diverses tribus. Le vrai motif de cette infériorité et de cet isolement, c'est que le pays même, occupé par cette race, n'a ni grands fleuves ni grandes plaines, rien de ce qui peut grouper ensemble les populations, leur donner des intérêts communs, une même civilisation. Les tribus berbères, par la force même des choses, se sont trouvées établies dans de petits cantons, les unes dans des vallées fermées, d'autres dans des plaines de peu d'étendue, d'autres encore sur les pentes des montagnes ou dans les oasis qui parsèment de loin en loin le désert. Toutes n'avaient que des rapports peu fréquents avec leurs voisins, vivaient dans un horizon très étroit, au point de vue moral comme au point de vue matériel. Toutes, cantonnées dans leurs petits territoires, étaient en guerre avec les tribus limitrophes pour la possession d'une fontaine, d'un bois, d'un pâturage ou pour des querelles de familles. Le pays morcelé a amené le particularisme de la race, et elle n'a, par suite, jamais pu former un corps de nation. Ces considérations expliquent bien les faits généraux de l'histoire des Berbères. Quand des étrangers l'ont voulu, ils ont toujours pu s'établir assez solidement dans le pays, parce qu'ils n'avaient à combattre que quelques tribus isolées, tandis que les autres s'abstenaient de la lutte ou même appuyaient l'étranger: ainsi réussirent les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Grecs, les Arabes et les Turcs. Mais d'autre part l'absence d'unité de la région a empêché ces mêmes envahisseurs d'être jamais maîtres absolus et incontestés du pays; quand ils avaient vaincu une tribu, les autres n'étaient point soumises pour cela. Presque toujours celles de la montagne et du Sahara, protégées par l'accès difficile de leur pays et par leur isolement, demeuraient de fait indépendantes sous ces diverses dominations. Aussi, on peut dire que les Berbères sont restés, malgré toutes ces vicissitudes, les vrais maîtres du pays atlantique; ils se sont ralliés sans doute à une religion étrangère; ils parlent une langue que ne connaissaient pas leurs pères, mais ils sont toujours le fond dominant et vivace de la population. On remarque même aujourd hui, principalement au Maroc, un mouvement très prononcé, par suite duquel les Berbères reprennent sur les Arabes certaines vallées et plaines fertiles dont ils avaient été dépossédés. Peut-être l'avenir, en améliorant les conditions géographiques de l'Afrique Mineure, en reliant par des voies ferrées les parties naguère isolées, réserve-t-il une réelle prospérité à cette race tenace, patiente, sobre, laborieuse et moins étrangère aux idées de progrès que la race arabe. E. Cat.

II. Linguistique.— Les linguistes désignent sous le nom de langue berbère l'ensemble des dialectes d'origine commune qui sont parlés encore actuellement par la grande majorité des représentants de la race blanche établis dans le N. de l'Afrique. Ayant toujours vécu en groupes isolés et peu nombreux, du moins avant leur conversion à l'islamisme, les populations de langue berbère ne sont jamais arrivées à un degré de civilisation qui leur ait permis de fixer, par la culture littéraire, les principes communs à leurs divers dialectes, et de créer ainsi une langue nationale dont l'usage serait devenu général. Antérieurement à l'occupation romaine, les Numides, au dire de Salluste, rédigeaient dans leur langue leurs annales historiques, mais il ne nous est rien parvenu de ces documents, et les fragments que nous possédons de la langue libyque ou numidique ne consistant qu'en inscriptions votives ou funéraires imparfaitement déchiffrées et d'ailleurs de peu d'étendue, il nous est impossible, pour le moment, de décider si les Numides écrivaient dans un dialecte berbère. Toutefois cela paraît vraisemblable, car il existe entre les caractères de l'alphabet libyque et ceux dont les Touaregs se servent encore aujourd'hui une telle similitude que, s'ils ne sont point identiques, comme certains auteurs le pensent, ils sont certainement dérivés les uns des autres. Depuis l'invasion arabe, il s'est produit dans le Magreb diverses tentatives de culture littéraire de la langue berbère; en l'an 127 de l'hégire (745 de notre ère), un Berbère eut l'idée de traduire dans sa langue le texte du Coran, et plus tard, particulièrement sous la dynastie des Almohades, divers ouvrages de théologie et de jurisprudence furent l'objet de traductions en langue berbère, et transcrites en caractères arabes. L'orthodoxie musulmane s'émut de cette entreprise qui pouvait avoir pour conséquences de rendre plus profondes les scissions qui s'étaient produites dans l'empire arabe, et de créer un nouveau schisme: les exemplaires de ces traductions furent détruits pour la plupart, et c'est à peine s'il en reste quelques-uns dans les bibliothèques de l'Europe et dans les zaouïas de la province marocaine du Sous ou du pâté montagneux qui donne naissance à la rivière de la Moquya. L'obligation imposée aux musulmans de n'employer que la langue arabe dans les pratiques du culte ne permet guère aux Berberes, qui tous ont embrassé l'islamisme, de réaliser l'espoir qu'ils ont eu, un moment, de se créer une littérature. D'ailleurs les nombreux emprunts qu'ils ont fait au vocabulaire de la langue arabe ont, dans la plupart des contrées, altéré la langue berbère à tel point que c'est à peine si elle a conservé intacte sa structure grammaticale particulière. Son usage se restreint de plus en plus, et la diffusion de l'instruction parmi les Berbères soit en français, soit en arabe, amènera sans doute, dans un avenir qui n'est pas très éloigné, la disparition complète de cette langue.

D'après les travaux les plus récents, la langue berbère appartient à la famille de langues désignées sous le nom de kouchite ou chamitique, ou encore de proto-sémitique, cette dernière appellation marquant mieux que les autres les rapports de parenté qui existent entre le berbère et les langues sémitiques. Les principaux dialectes sont : le *zouaoua*, le *tamachak*, le *chelha*, le *zénaga*, le *zenatia* et le *chaouïa*; d'autres dialectes moins connus ou moins importants sont désignés par le nom de la tribu qui les parle ; ainsi, le dialecte du Riff, le dialecte des Beni-Menacer, etc... Cette classification est toute provisoire ; on croit déjà qu'il sera possible, pour caractériser ces diverses formes dialectales, de s'en tenir aux simples distinctions suivantes : 1° dialectes forts ; 2° dialectes faibles ; et 3° dialectes intermédiaires. Les changements phonétiques seraient la base de ce nouveau classement. On remarque, en effet, que les principales différences consistent en ce qu'en passant d'un groupe à l'autre les sons s'adoucissent ; par exemple, *k* devient *x* ou *ch*; *l* est remplacée par *d*, *di*, *dj* ou *r*; *s* par *ch*; *g* par *i*; *z* par *zi* ou *j*, etc... La grammaire berbère est très simple : l'article n'existe pas ; le pronom personnel prend une forme spéciale suivant qu'il est isolé ou affixe, et, dans ce dernier cas, il s'emploie pour marquer la possession. Le verbe n'a qu'une seule conjugaison d'une extrême simplicité : le thème verbal composé d'une, deux, trois ou quatre consonnes donne directement naissance à la 2e pers. du sing. masc. de l'impératif. En dehors de l'impératif, il n'existe qu'un seul temps qui sert à la fois à marquer le passé, le présent et le futur. Si l'on veut préciser cette forme vague on place devant elle les particules : *ai* pour le passé; *r'a* ou *ar'a* ou *ad* pour le futur. Quant aux signes de la conjugaison du temps unique, ils sont, à certaines personnes, suffixés ; à d'autres préfixés et à d'autres encore à la fois suffixés et préfixés. Les verbes qualificatifs perdent une partie des signes habituels de la conjugaison. Les idées factitive, réciproque, passive, habituelle, etc... s'expriment à l'aide de dix formes verbales particulières qui sont obtenues du thème primitif par l'addition d'éléments spéciaux internes et externes. La formation du féminin dans les noms s'obtient par un procédé très simple et très régulier qui sert également à marquer le diminutif. Le pluriel est tantôt externe, tantôt interne ou encore à la fois interne et externe. L'adjectif suit les mêmes règles que le nom, et se place après lui quand il le qualifie. Un certain nombre de particules et la plupart des numératifs sont actuellement empruntés à l'arabe. La construction des phrases est très régulière : le verbe se place au commencement de la proposition, puis viennent à sa suite le sujet et les divers compléments. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les Touaregs sont les seuls Berbères qui se servent aujourd'hui de caractères spéciaux pour écrire leur langue ; ces caractères dits *tifinar'* ont certainement une origine phénicienne ; ils ne sont du reste guère employés que pour des inscriptions rupestres, les Touaregs n'ayant point de littérature et usant rarement de leur écriture pour correspondre entre eux. Les quelques contes, légendes et chansons populaires qui circulent parmi les Berbères se transmettent toujours oralement ; la transcription en caractères arabes n'a été adoptée que pour les traductions d'ouvrages arabes. Les sons que l'alphabet arabe ne peut alors représenter sont marqués à l'aide de la consonne arabe dont la prononciation se rapproche le plus de la consonne berbère à exprimer en modifiant le nombre ou la position des points diacritiques du caractère arabe. HOUDAS.

BIBL. : 1° ETHNOGRAPHIE. — Nous avons dû nous contenter dans cet article de quelques indications d'ensemble sur les Berbères; pour les détails particuliers à chaque groupe, mœurs, commerce et industrie, coutumes (Kanoun), organisation sociale, V. CHAOUIAS, DJERBA, KABYLIE, MAROC, M'ZAB, SÉNÉGAL, TOUAREGS. — Parmi les ouvrages les plus importants à consulter sur les Berbères, nous citerons : RENAN, *la Société berbère*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1873. — Pascal DUPRAT *Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale*; Paris, 1846, in-8. — FAIDHERBE et TOPINARD, *Instructions sur l'anthropologie de l'Algérie*; Paris, 1874, in-8. — IBN-KHALDOUN, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. de l'arabe par de Slane; Alger, 1852, 4 vol. in-8. — H. FOURNEL, *les Berbères, Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes d'après les textes arabes imprimés*; Paris, 1875, 2 vol. in-8. — D'AVEZAC, *Notes sur les documents recueillis jusqu'à ce jour sur l'étude de la langue berbère et sur divers manuscrits anciens en cette langue qu'il importe de rechercher*, dans *Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 2e série, t. XIV, pp. 223-239. Il y a une bibliographie complète du sujet, à laquelle nous renvoyons pour les publications sur la langue berbère. av. 1840. — HANOTEAU, *Essai de grammaire de la langue tamachek* (avec une carte des groupes berbères berbérisant); Paris, 1860, in-8. — Nombreuses notes et études du Dr Judas dans le *Bulletin de la Soc. arch. de Constantine*. — REBOUD, *Recueil d'inscriptions libyco-berbères*; Paris, 1870, in-4. — FAIDHERBE, *Collection complète des inscriptions numidiques*; Lille. 1870, in-8. — MASQUERAY, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie* (Kabyles du Djurjura, Chaouias de l'Aurès, Beni-Mzab); Paris, 1886, in-8. — WAHL, *l'Algérie*; Paris. 1882, in-8 (pp. 182-196; deux chapitres très curieux, quoique frisant un peu le paradoxe). — BASSET, *Manuel de langue kabyle*; Paris, 1887, in-18 (contient une bonne bibliographie).

2° LINGUISTIQUE. — MAC GUGKIN DE SLANE *Appendice, à l'histoire des Berbères d'Ibn-Khaldoun*; Alger 1856, t. IV, in-8. — HANOTEAU, *Essai de grammaire kabyle (zouaoua)*; Alger, 1858, in-8. — Du même, *Essai de grammaire tamachek*; Paris. 1860, in-8. — NEWMANN, *Lybian Vocabulary*; Londres, 1882, petit in-8. — René BASSET, *Manuel de langue kabyle*; Paris, 1887, in-18.

BERBÉRIDACÉES (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, établie en 1789 par A.-L. de Jussieu (*Gen.*, 286, *Ord.* 18) sous le nom d'ordre des Vinettiers *(Berberides)*. Modifiée ensuite dans sa constitution par plusieurs auteurs, notamment par De Candolle, Endlicher, Lindley, Bentham et Hooker (*Gen.*, I, 33, 40), elle forme aujourd'hui pour M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, III, p. 62) une famille « par enchaînement », dont les caractères absolus se réduisent à la placentation complètement pariétale ou basilaire, à l'uniloculariété de l'ovaire et à la présence, dans les graines, d'un albumen charnu ou corné. Les genres, au nombre de seize, se répartissent dans les quatre groupes suivants, considérés souvent encore comme autant de familles distinctes : *Lardizabalées*, *Erythrospermées*, *Berbéridées* et *Podophyllées* (V. ces mots). Ed. LEF.

BERBÉRIDÉES (Bot.). Groupe de plantes Dicotylédones, de la famille des *Berbéridacées* (V. ce mot). Ce sont des arbustes, plus rarement des herbes vivaces, à feuilles alternes ou fasciculées, tantôt simples, tantôt composées, sans stipules, souvent transformées en épines à trois, cinq ou sept branches digitées Les fleurs, disposées en grappes simples, ramifiées ou composées de cymes, sont hermaphrodites, régulières, à préfloraison imbriquée. Elles ont un calice et une corolle formés chacun d'au moins deux verticilles de folioles libres, caduques, et des étamines libres, en nombre défini, également disposées sur deux verticilles, à anthères déhiscentes par deux panneaux, qui se détachent de la base au sommet, plus rarement (*Nandina domestica* Thunb.) par des fentes longitudinales. L'ovaire, libre, est formé d'un seul carpelle, dont la loge unique renferme, sur un placenta pariétal, plus rarement basilaire, un nombre variable d'ovules anatropes. Le fruit est charnu ou sec, et les graines, parfois pourvues d'un arille charnu, entier ou lacinié, renferment sous leurs téguments un gros albumen charnu, dans l'axe duquel est situé l'embryon. Les Berbéridées comptent environ 70 espèces, réparties dans les cinq genres : *Berberis* Tourn., *Mahonia* Nutt., *Leontice* L., *Epimedium* Tourn., et *Nandina* Thunb. (V. ces mots). Ed. LEF.

BERBERIDOPSIS (Bot.). J. D. Hooker a établi, sous ce nom en 1867 (*Bot. Mag.*, tab. 5343), un genre de plantes Dicotylédones, d'abord rattaché à la famille des Bixacées, mais que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, III, p. 49) réunit à celle des Berbéridacées, dans laquelle il forme, avec les *Erythrospermum*, le groupe des *Erythrospermées* (V. ce mot). L'unique espèce connue, *Berberidopsis corallina*

J. D. Hook., est un arbuste un peu sarmenteux, à feuilles simples, alternes, dépourvues de stipules, et à fleurs hermaphrodites, de couleur rouge, disposées en grappes terminales. Le périanthe est formé de 9 à 15 folioles pétaloïdes, disposées trois par trois et imbriquées. L'androcée se compose de 7 à 10 étamines libres, et les carpelles, au nombre de trois, sont unis bords à bords en un ovaire uniloculaire, avec trois placentas pariétaux pluriovulés et des ovules anatropes. Le *B. corallina* est originaire du Chili. On le cultive quelquefois en pleine terre dans l'est, le centre et le midi de la France. Aux environs de Paris, il ne supporte que difficilement les hivers rigoureux.

Ed. Lef.

BERBÉRINE. I. Chimie. — $C^{40}H^{17}AzO^{8} + 9Aq$. La berbérine est un alcaloïde qui a été trouvé par Buchner dans l'épine-vinette (*Berberis vulgaris* L.). On l'a rencontrée ensuite dans l'*Hydrastis canadensis* L., la racine de *Saint-Jean*, dans celle du *coptis teetra* (Renonculacées); le bois du *menispermum fenestratum* et dans la racine de colombo *(Cocculus palmatus)*.

Pour la retirer de l'*Hydrastis canadensis*, on fait avec cette racine un extrait aqueux, qu'on reprend par l'alcool fort; on évapore, on ajoute de l'acide sulfurique dilué, ce qui fournit un sulfate de berbérine, qu'on décompose par l'oxyde de plomb (Merril).

Lorsqu'on opère sur l'épine-vinette, on épuise la racine pulvérisée par l'eau bouillante, on concentre, on reprend l'extrait par l'alcool à 82°, on filtre, on chasse l'alcool et on abandonne la liqueur dans un endroit frais; les cristaux qui se déposent sont purifiés dans l'eau et dans l'alcool bouillant.

La berbérine est en petits cristaux aiguillés, fins, soyeux retenant 9 équiv. d'eau de cristallisation, qui sont enlevés à 100°. Anhydre, elle fond à 120°; elle dégage vers 200° des vapeurs jaunes, odorantes, et il reste un résidu charbonneux dans la cornue.

Elle est peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, la benzine et le sulfure de carbone, très soluble dans l'éther et le chloroforme. Distillée dans un lait de chaux, elle fournit de la quinoléine. Fondue avec la potasse, elle donne naissance à deux acides qui ont respectivement pour formules $C^{16}H^{8}O^{8}$ et $C^{18}H^{8}O^{10}$. L'hydrogène naissant la transforme en hydroberbérine; l'acide azotique en acide berbéronique.

Les sels de berbérine sont généralement d'un jaune d'or, solubles dans l'eau.

Le *chlorhydrate*, $C^{40}H^{17}AzO^{8}.HCl + 2H^{2}O^{2}$, cristallise en fines aiguilles jaunes, qui perdent leur eau de cristallisation au bain-marie.

Le *chloroplatinate*, $C^{40}H^{17}AzO^{8}.HCl.PtCl^{2}$, s'obtient en ajoutant au sel précédent du chlorure de platine. Il est en petites aiguilles très peu solubles dans l'eau.

L'*azotate* est un sel d'un beau jaune, soluble dans l'eau, mais dont la solubilité diminue en présence de l'acide azotique.

Le *sulfate neutre* $(C^{40}H^{17}AzO^{8})^{2}S^{2}H^{2}O^{8}$, cristallise en fines aiguilles jaunes, solubles dans 100 % d'eau à 21° (Lloyd).

Le *sulfate acide* est en petits cristaux jaunes, qui sont peu solubles et qui se déposent peu à peu quand on ajoute de l'acide sulfurique à une solution de chlorhydrate.

Edme Bourgoin.

II. Thérapeutique. — Les propriétés physiologiques de la berbérine sont peu marquées. D'après Curci, qui les a étudiées il y a quelques années, la berbérine appliquée localement produit de l'irritation, mais non de la suppuration, même quand elle est injectée dans les vaisseaux. Ingérée, elle stimule les mouvements de l'estomac. Injectée sous la peau, elle provoque de la faiblesse, avec affaiblissement du cœur et abaissement thermique, après avoir stimulé la circulation et la calorification. Les urines deviennent acides et albumineuses. La berbérine est éliminée lentement par le rein, la muqueuse digestive et le foie (?). L'ingestion stomacale produit les mêmes effets, mais avec plus de lenteur encore et moins d'intensité. En thérapeutique, l'on emploie la berbérine comme tonique: elle facilite la digestion; elle paraît, en applications locales, pouvoir exercer une influence favorable sur les plaies. C'est surtout dans les cas de dyspepsie, dysentérie, etc., que la berbérine est utile; elle arrête encore les vomissements, etc., et constitue en somme un bon remède pour réveiller un estomac débile ou convalescent (Ringer, Fox). Comme antifébrile, la berbérine semblerait encore utile. Piorry aurait vu la rate diminuer rapidement de volume, dans la fièvre intermittente traitée par le columbo. Denman le préfère au quinquina dans certains cas, mais ceci paraît exagéré. En somme, c'est un tonique digestif qui a de la valeur, mais on ne peut rien dire de plus.

Dr H. de V.

Bibl : 1° Chimie. — Dyson Perkins. Soc. ch. 423, 1863. — Hlasivetz, *id.*, 426. — Fleitmann, *An. der Ch. und Ph.*, t. LIX, 160. — Bödeker. *id.*, t. LXVI, 384 et t. LXIX, 40. — Perkins, *id.*, t. LXXXIII, 276. — Kempt, *Chem. Gaz.*, 209, 1847.

2° Thérapeutique. — Rabuteau. Philips, etc. *Traités de thérapeutique.* — Curci, *Ricerche sperimentali sull'azione biologica della berberina* (*Raccoglitore medico*, vol. XV, série IV, 1881). — Tortara, *Emploi des sels de berbérine dans le traitement des tumeurs chroniques de la rate.* (*Il Morgagni*, avr. 1878.)

BERBERIS. I. Botanique. — Genre de plantes, établi par Tournefort (*Inst.*, 614, *tab.* 385), et constituant, dans la famille des Berbéridacées, le type du groupe des Berbéridées. Ce sont des arbustes à feuilles alternes ou fasciculées, de deux sortes: celles des rameaux florifères membraneuses, simples, pétiolées, articulées à la base, celles des rameaux non florifères, transformées en épines rudes, ligneuses, à trois ou cinq branches palmées. Les fleurs, disposées en grappes pendantes qui naissent du centre des fascicules de feuilles, sont trimères, avec un calice pétaloïde, à 6-12 folioles libres, insérées sur trois ou quatre verticilles, six pétales libres sur deux verticilles et six étamines également disposées sur deux verticilles, à filets libres, aplatis, articulés à la base, s'infléchissant sur l'ovaire au moindre contact, à anthères basifixes, dont les deux loges s'ouvrent chacune par un panneau ovale qui se soulève de bas en haut. L'ovaire, uniloculaire, surmonté d'un style court, à stigmate pelté, devient à la maturité une baie indéhiscente, contenant un petit nombre de graines albuminées.

Les *Berberis* croissent surtout dans les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Leurs fleurs, de couleur jaune plus ou moins vif, répandent en général une odeur spermatique très prononcée. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins et les parcs comme ornementales. Citons notamment le *B. aristata* DC., du Népaul, le *B. ilicifolia* DC., de la Terre de Feu, le *B. Darwinii* Hook, du Chili et de la Patagonie, *B. canadensis* DC., de l'Amérique du Nord et le *B. vulgaris* L., bien connu sous les noms vulgaires de *Vinettier* ou *Epine-Vinette*. Cette dernière espèce est un arbuste de 2 à 3 m. de hauteur, formant des buissons touffus. L'écorce est cendrée, le bois de la tige et de la racine de couleur jaune. Les feuilles, simples, obovales ou oblongues, pourvues sur les bords de petites dents atténuées en cils épineux, sont fasciculées à l'extrémité de rameaux courts, avortés, nés à l'aisselle de feuilles transformées en épines ligneuses. Les fleurs, petites et odorantes, forment, par leur réunion, de longues grappes pendantes qui naissent du centre des fascicules de feuilles. Les pétales, d'un jaune soufre, sont munis à leur base de deux glandes oblongues, d'un jaune-orangé vif. Les filets staminaux sont très irritables et cette irritabilité constitue un fait des plus curieux au point de vue physiologique (V. H. Baillon, *Des mouvem. dans les org. sex.*, thèse, 1856, p. 30). Les fruits sont des baies ovoïdes, d'un rouge vif, quelquefois violettes, purpurines ou noires, à saveur aigrelette assez agréable. Le *B. vulgaris* L. se rencontre communément

en Europe, dans les haies, les buissons, sur les coteaux herbeux, dans les endroits arides et pierreux. Ses tiges et sa racine (surtout l'écorce) renferment une matière colo-



Berberis vulgaris L. ou Epine-vinette.

rante jaune, utilisée dans la teinture de la laine, du coton, du fil, etc., et en Pologne pour teindre les cuirs en beau jaune. Ses baies, qui contiennent de l'acide malique et de l'acide citrique, servent aux mêmes usages que les groseilles et le citron. Mûres, on en fait des confitures et des limonades ; vertes, on les confit comme les câpres. L'Epine-Vinette est souvent employée pour faire des haies; mais elle doit être écartée avec soin des champs de blé, car c'est à la face inférieure de ses feuilles que se développe, pendant l'hiver, l'*Æcidium berberidis* Gmel., forme æcidiale du *Puccinia graminis* Pers., champignon du groupe des Urédinées, dont la forme stylosporienne (*Uredo linearis* Pers.) produit, en été, sur les céréales, la maladie connue vulgairement sous le nom de *Rouille des blés*.

Parmi les *Berberis* exotiques, le plus important est le *B. Lycium* Roxb., espèce des montagnes de l'Himalaya, qui paraît être le *Lycium* de Dioscoride. Son bois, coupé par morceaux et mélangé avec celui des *B. asiatica* Roxb. et *B. aristata* DC., sert à préparer un extrait très employé dans l'Inde, sous le nom de *Ruzot*, contre les fièvres intermittentes et dans la teinture. Ed. Lef.

II. Paléontologie végétale.— Les *Berberis* sont représentés, à l'état fossile, par des feuilles ou folioles coriaces à marge épaisse ou solidement dentée, paraissant se rapprocher beaucoup plus du type *Mahonia* que des *Berberis* proprement dits. Heer a fait connaître sous le nom de *B. (Mahonia) helvetica*, une empreinte de feuille provenant du tertiaire de Steinerberg sur le Rhin, et se rapprochant par sa forme et sa nervation de celles du *Mahonia aquifolium* Nutt. de l'Amérique du Nord. M. de Saporta a trouvé dans le calcaire oligocène d'Armissan deux autres espèces de *Berberis*, voisines toutes les deux des *Berberis-Mahonia* asiatiques. P. M.

III. Matière médicale. — Plusieurs espèces du genre *Berberis* ont été utilisées en médecine, le *Berberis vulgaris* L., le *B. asiatica* Rox., le *B. aristata* D.C., le *B. Lycium* Roxb., qui correspond vraisemblablement au *Lycium* des anciens, vanté, dès le temps de Dioscoride, contre toutes les phlegmasies et surtout dans les maladies des yeux. Ce sont toutes des plantes amères, toniques et dépuratives. En Orient, les trois dernières espèces que nous venons de citer sont employées dès longtemps contre les fièvres et les ophtalmies sous le nom de *Ruzot*. Quant au *Berberis vulgaris*, *Epine-vinette* ou *Vinettier*, c'est une plante douée d'une activité réelle, et dont la thérapeutique indigène a souvent fait usage. « Toutes les parties de l'épine-vinette sont utiles », dit Cazin. L'écorce de la racine et la seconde écorce de la tige renferment deux alcaloïdes, la *berbérine* $C^{40}H^{17}AzO^{8}$ et *l'oxyacanthine* : la première, cristallisable, jaune, soluble dans l'eau et l'alcool, est commune à un grand nombre de végétaux de familles diverses, tels que le *Zanthoxylum Clava-Herculis* L., (Clavelier), le *Chasmanthera palmata* H. Bn (Rac. de Colombo), l'*Andira inermis* Kunth, le *Podophyllum peltatum* L., le *Xanthorhiza apiifolia* L'Her, l'*Hydrastis canadensis* L. etc. C'est à la berbérine que cette écorce, la partie la plus active de la plante, doit ses propriétés toniques et fébrifuges, qui l'ont fait vanter un moment comme un succédané du Quinquina sous le nom de *Quinoïde* : elle est en outre légèrement purgative et convient bien aux fièvres bilieuses, à certains embarras gastriques fébriles, et même, a-t-on dit, à l'ictère, bien qu'il soit fort possible que la couleur jaune du produit ait suffi pour établir, dans l'esprit de quelques praticiens, une relation entre le berberis et la rétention biliaire, comme cela est arrivé souvent en matière médicale. On prescrit alors 4 grammes d'écorce en décoction dans 500 grammes d'eau ou macérée dans du vin blanc. Gilbert dit s'en être bien trouvé dans les embarras du foie et de la rate, et Cazin dans les hydropisies. L'écorce de Berbéris a servi à falsifier l'écorce de racine de Grenadier, dont elle se distingue par sa saveur violemment amère, par la couleur jaune intense qu'elle communique à la salive, et par son indifférence en présence du sulfate de fer, qui colore le grenadier en noir foncé. — Les feuilles ont été prescrites dans le scorbut et la dysentérie chronique. — Les fruits aigrelets de l'épine-vinette, riches en acide malique et en acide citrique, servent à préparer une limonade rafraîchissante, employée dès le temps des Egyptiens, au dire de Prosper Alpin, contre les fièvres infectieuses, le typhus et la dysentérie : ce dernier résultat semble confirmé par une observation de Coste. Ces fruits figuraient dans la composition du diascordium : on les emploie également sous forme de sirop (2 parties de suc frais pour 5 de sucre), de rob, de conserve, de gelée, etc. : les baies encore vertes sont préparées comme les câpres pour l'usage de la table. Ajoutons que dans l'industrie, l'écorce de la racine, en raison de la belle coloration jaune qu'elle fournit, est employée pour la teinture des laines, des cotons et des cuirs. Pour cet usage, on la retire surtout d'Alsace. Dr R. Blondel.

Bibl. : 1° Paléontologie végétale.— Heer, *Flor. tert. Helv.*, III, p. 195. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, III, p. 82. — De Saporta, *Etud. sur la végét. du S.-E. de la France à l'époque tertiaire*, II, p. 303, t. IX, fig. 9 et 10.
2° Matière médicale. — Prosper Alpin, *De Medicina Egyptiorum, lib. IV*. — Coste et Wilmet, *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur les plantes indigènes substituées avec succès aux végétaux exotiques*. — Cazin, *Traité prat. et rais. des Plantes médicinales indigènes et acclimatées*, 4e éd., p. 419. — Guibourt, *Hist. nat. des Drogues simples*, 7e éd., t. III, p. 732. — Flückiger et Hanbury, *Pharmacographia*, trad. franç., t. I, p. 84.

BERBEROU (Djebel). Montagne de la Tunisie centrale, un des points les plus élevés de la Régence, a 1,480 m. d'alt.

BERBÉRUST-LIAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 194 hab.

BERBEZIT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu ; 281 hab.

BERBICE. Fleuve de la Guyane anglaise. Il prend sa source dans des montagnes situées par 30° 30 lat. N. à l'E. du Corentyne ; son cours a 337 kil. de longueur. Il est navigable jusqu'à 190 kil. de son embouchure ; il tombe dans l'Atlantique par deux bras entre lesquels se trouve l'île des Crabes. Ils sont barrés par un seuil dont le niveau n'est que de 2m50 au-dessous de l'eau. Les bords du Berbice sont célèbres par les découvertes du natura-

liste Schombourg. — Le comté de Berbice est le plus oriental des trois comtés de la Guyane Anglaise. Il a 3,855 kil. q., est très fertile mais très malsain; la population se compose de 32,000 hab., pour la plupart nègres, on compte 600 blancs, en majorité Hollandais. La capitale s'appelle New-Amsterdam. La langue officielle est le hollandais. C'était jusqu'en 1831 une colonie autonome, depuis cette époque il a été réuni aux colonies d'Essequibo et de Demerara pour former la Guyane Anglaise. Les principales productions sont le café, le cacao, le sucre, l'indigo, le tabac, le coton et la vanille.

BERBIER DU METZ (V. METZ).

BERBIGANT (V. BARBIREAU [Jacques]).

BERBIGUIER (Benoît-Tranquille), flûtiste et compositeur français, né à Caderousse (Vaucluse) en 1782, mort à Pontlevoy, près Blois, le 29 janv. 1838, fit ses études musicales au Conservatoire de Paris, dans les classes de Wunderlich et de Berton. Il a composé pour la flûte un nombre considérable de solos, duos, sonates avec ou sans accompagnement, qui ont joui pendant une longue suite d'années d'une vogue et d'une autorité considérables en France et en Allemagne.

BERBIGUIER DE TERRE-NEUVE DU THYM (Alexandre-Victor-Charles), né à Carpentras en 1765, mort le 3 déc. 1851, célèbre illuminé. Un procès qu'il perdit dans son enfance lui troubla complètement la raison. Peu satisfait des traitements de ses médecins, il vint à Paris et fut soigné par le docteur Pinel, qui ne put le guérir. Le pauvre malade se livra alors à des études de démonologie complètes. Il publia en 1822 les *Farfadets, ou Tous les démons ne sont pas dans l'autre monde*, œuvre curieuse, dans laquelle il raconte les persécutions qu'il endure. Les idées s'enchaînent assez bien, mais il arrive à des conclusions bizarres. Pour vaincre la folie, il dit qu'il suffit de « rôtir des cœurs de bœuf criblés de coups d'épingle, brûler des paquets de sel et de soufre et des herbes aromatiques ». Plusieurs journalistes ayant osé nier l'efficacité de ce remède, Berbiguier les cita en police correctionnelle; n'ayant pu les faire condamner, il conçut contre les juges une irritation extrême. Ruiné complètement par la publication de son ouvrage, il sollicita des secours dans divers ministères, et retourna dans sa ville natale, où il mourut bientôt à l'hôpital. B.

BERBIGUIERES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien; 314 hab.

BERBISEY (Jacques), jurisconsulte français, né à Dijon le 15 janv. 1598, mort le 16 sept. 1678. Il étudia le droit à l'université de Valence, sous le célèbre jurisconsulte Jules Pacius de Beriga, dont il publia ensuite les *Definitiones juris civilis et canonici* (Paris, 1639). Le même ouvrage a paru sous le titre de *Arnoldi Corvini Posthumus Pacianus, sive Julii. Pacii definitiones utriusque juris* (Amst., 1643).

BERC. Groupe de montagnes dans le sud de l'Ardèche. Le point le plus élevé a 892 m. d'altitude. Sol calcaire. Bois de chênes truffiers. La *Grange de Berc*, dont on a fait depuis *Berg*, fut l'objet du premier pariage effectué en Vivarais, entre l'abbé de Mazan à qui elle appartenait et le roi de France (1284). C'est ainsi que la Grange de Berc devint le noyau de Villeneuve-de-Berg, où fut établi un bailliage royal, qui a duré jusqu'à la Révolution (V. VILLENEUVE DE BERG).

BERC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvéjols, cant. de Saint-Chély-d'Apcher; 237 hab.

BERCE ou BARCE (Mar.). Pièce en bronze, épaisse et courte par rapport à son calibre, dont on armait les navires de guerre au XVIe siècle. Un édit de Henri III, rendu en mars 1584, statue que les navires de 30 à 40 tonneaux porteront deux doubles barces, que ceux de 50 à 60 tonneaux en auront quatre, ceux de 70 à 80 tonneaux, six, ceux de 90 à 100 tonneaux, huit, ceux de 110 à 120 tonneaux, douze.

BERCE (Bot.). Nom vulgaire de l'*Heracleum sphondylium* L., plante de la famille des Ombellifères et du groupe des Peucédanées, qu'on appelle également *Panais de loup, Panais de vache, Branc-ursine, Acanthe d'Allemagne*. C'est une herbe bisannuelle, à racine fusiforme, gorgée d'un suc jaune. Sa tige dressée, robuste, sillonnée, fistuleuse,



Berce (Heracleum sphondylium L.).

rameuse supérieurement, haute de 5 à 15 décim., porte de grandes feuilles amplexicaules, ailées, à folioles plus ou moins longuement pétiolulées, ovales ou oblongues, inégalement dentées ou crénelées sur les bords. Les fleurs, de couleur blanche, sont disposées, à l'extrémité de la tige et des rameaux, en larges ombelles de 15-20 rayons. Les fruits glabres, suborbiculaires et comprimés, ont les bords atténués en une aile mince, qui répond aux côtes primaires latérales; les trois côtes dorsales sont filiformes, peu saillantes et séparées les unes les autres par des vallécules qu'occupe une seule bandelette, de moitié plus courte que le fruit et renflée en massue. — La Berce se rencontre communément en Europe dans les bois, les prés, les pâturages humides, sur le bord des eaux. Elle était jadis officinale sous la dénomination de *Radix et Herba Brancæ ursinæ spuriæ* s. *germanicæ* v. *Sphondylii*. C'est une plante suspecte, âcre et irritante, qui peut être nuisible au bétail qui la broute. L'écorce de sa racine, appliquée sur la peau, est rubéfiante et même vésicante. La décoction des fruits a été employée en lotions contre la gale; celle des feuilles, en cataplasmes contre les abcès froids ou les engorgements œdémateux. Enfin, ses tiges fistuleuses renferment, dans leurs parties profondes, un suc fermentescible, avec leque on fait, en Russie, une boisson enivrante appelée *Parst* (V. HERACLEUM). Ed. LEF.

BERCE (Jean-Etienne), entomologiste français, né à Saint-Dié (Vosges) le 24 avr. 1803, mort à Paris le 29 déc. 1879. Il se livra plus particulièrement à l'étude des Lépidoptères et consacra pendant plusieurs années ses loisirs à l'éducation d'espèces séricigènes exotiques *(Attacus Yama-mai, A. Pernii, A. Cecropia)*, sur lesquelles il publia, dans le *Bulletin de la Société d'Acclimatation*, des mémoires du plus grand intérêt, qui lui valurent, en 1873, un prix de 300 fr., en 1875 une médaille de première classe et un nouveau prix en 1879. Nommé membre de la Société entomologique de France le 6 oct. 1835, il fut appelé à présider cette société pendant l'année 1867. Ses principaux ouvrages sont: le *Guide de l'Eleveur de Chenilles* et la *Faune des Lépidoptères de France* (Paris, 1867-1878, 6 vol. in-12, avec pl.), qui est encore au-

jourd'hui le vade-mecum indispensable pour la détermination de nos Papillons indigènes. Ed. Lef.

BERCEAU. I. Economie domestique. — C'est un petit lit mobile dans lequel on couche les nouveau-nés. C'est là qu'ils doivent dormir et séjourner.

De tout temps les nourrices ont bercé les nourrissons pour les endormir ou les empêcher de crier; de là est venue la forme que l'on donne habituellement aux berceaux : un demi-cylindre creux dans la concavité duquel on place l'enfant. La convexité sur laquelle il repose permet d'imprimer des mouvements d'oscillation. Une carapace de tortue, un demi-tronc d'arbre scié et évidé en forme de canot, un vase, un bouclier, etc., ont pu servir à cet usage. Les Siamois, les Japonais, les Indiens, les nègres, les sauvages du Canada et de la Virginie et de nombreuses peuplades d'Amérique couchaient leurs enfants nus sur des lits de coton suspendus ou bien les mettaient dans des espèces de berceaux couverts et garnis de pelleterie. Les paysans, dans quelques provinces de la Russie, se servent d'une toile tendue sur un châssis de bois carré, suspendu au plafond à l'aide de quatre cordes. Une corde attachée sur une partie latérale du châssis permet le bercement. Quel que soit le pays, d'ailleurs, la mère garnit ce nid le plus mollement possible, et selon la température du lieu. Pour ce qui est du bercement, Buffon dit (et cet avis a prévalu) qu'on en abuse fréquemment, qu'on peut en berçant l'enfant l'endormir, mais ne pas enlever pour cela la cause du mal qui l'agite ou le fait crier, et qu'il vaut mieux voir s'il ne manque rien à l'enfant et le bercer le plus rarement possible, sinon il s'habitue à ce mouvement et ne peut plus dormir autrement. Pour nous, le berceau doit être un lit, nous le considérons en tant qu'instrument de mouvement comme inutile; il doit être fait comme ceux dont on se sert dans les maternités des hôpitaux.

La forme des berceaux usités en France, d'osier, de bois de luxe, de fer ou de métal précieux est suffisamment connue pour qu'il soit inutile d'y insister. Le berceau doit être assez élevé, de façon à être hors la portée des animaux domestiques et facile à atteindre pour la mère ou la nourrice couchée. On a récemment créé un genre de berceau dit « Moïse »; c'est une sorte de coque d'osier, sans pieds, garnie de mousseline et de rubans, et recouverte par une sorte d'auvent. On le pose sur un lit ou sur un meuble quelconque. Il peut suffire les premiers mois, mais c'est plutôt un berceau supplémentaire, qui permet de porter aisément l'enfant d'une chambre à l'autre. Quel que soit le berceau, il doit être muni d'une flèche permettant de recevoir un rideau qui met la tête de l'enfant à l'abri des courants d'air ou de la lumière trop vive, ou de la piqûre des insectes. L'intérieur, tapissé d'étoffe, rend la couche plus moelleuse : en guise de matelas deux coussins remplis de crin, de varech ou de feuilles de fougère, ou de balle d'avoine. Dans quelques familles on préserve le matelas par un caoutchouc ou un feutre épais. Nous sommes absolument contraire à ce procédé qui déguise la malpropreté. Mieux vaut avoir deux ou trois taies de rechange. On retire et vide les matelas à chaque fois qu'ils sont humides, on change le contenu et on lave la toile. D'ailleurs l'enfant convenablement garni tachera peu ou point son lit. Enfin on achève la garniture du berceau avec un oreiller en crin, deux draps et deux couvertures. Dans les pays froids, en hiver, et pour les enfants chétifs, on ajoute un petit édredon. Dr L. Hn.

II. Stéréotomie. — Les appareilleurs désignent sous la dénomination générique de *voûtes en berceau*, ou plus simplement de *berceaux*, toutes les constructions en pierres dans lesquelles les matériaux, maintenus par leur arc-boutement mutuel, présentent à la vue des parements dirigés suivant une surface cylindrique continue (Pour l'historique, V. Voute).

Cette surface visible porte le nom d'*intrados*; les parements des pierres ou *voussoirs*, qui par leur juxtaposition forment l'intrados, doivent être taillés avec soin, principalement les faces visibles de ces pierres, qui portent le nom de *douelles*; les faces par lesquelles elles s'arc-boutent les unes sur les autres sont désignées sous le nom de *lits*, le *lit de pose* étant celui que l'on applique sur la pierre précédemment posée, le *lit de dessus*, celui qui recevra la pierre supérieure. On appelle *joints montants* les surfaces latérales des voussoirs qui doivent, comme la douelle et les lits, être soigneusement taillés. On se borne au contraire à dégrossir suivant un profil à peu près continu, les sixièmes faces des voussoirs qui, opposées aux douelles d'intrados, sont quelque fois appelées *douelles d'extrados*. Il n'y a d'exception que pour les voussoirs situés aux extrémités de la voûte, dans le sens de sa longueur, c.-à-d. aux *têtes*, et pour lesquels l'extrados doit être rigoureusement taillé au moins sur les quelques centimètres voisins du parement de tête, en vue du bon aspect de celle-ci.

La *clef*, les *reins*, les *naissances*, les *piédroits* d'un berceau, se définissent comme pour les voûtes en général (V. Voûtes). Le plus souvent, les berceaux servent à ménager un passage au travers de massifs pleins ou à élégir ces massifs au moyen des vides qu'ils y forment. Dans ce cas, les parties conservées du massif forment les piédroits de la voûte et sont parementées du côté du vide.

Si on se reporte à la définition géométrique la plus générale des surfaces cylindriques (V. Cylindre), on voit que pour définir une voûte en berceau, on devra faire connaître la direction rectiligne à laquelle seront parallèles toutes les génératrices du cylindre, ainsi qu'une courbe coupant toutes ces génératrices et pouvant servir de directrice à la surface. On donne généralement la courbe située dans un plan vertical perpendiculaire à la projection horizontale d'une génératrice rectiligne du cylindre.

Soit ABCDE, A'B'C'D'E', un berceau traversant un massif quelconque TT' limité, transversalement au berceau, par les deux plans de têtes T et T' (fig. 1); soit encore MOM' une

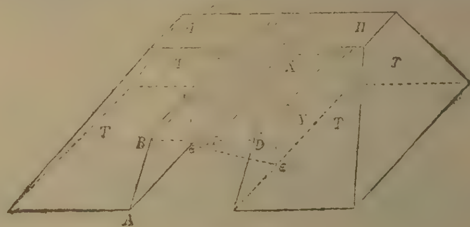


Fig. 1.

parallèle à la direction commune des génératrices rectilignes du berceau. Par un point quelconque O de cette droite, on mène successivement sa projection OX sur un plan horizontal, l'horizontale OY perpendiculaire à OX et la verticale OZ. Le plan vertical ZOY est le plan de la *section principale* du berceau, et la courbe $\delta\gamma\delta$, située dans ce plan sur l'intrados, sert à définir le berceau conjointement avec la direction MM'. Le plan de section principale coupe les piédroits de la voûte suivant deux droites $\beta\alpha$, $\delta\varepsilon$, qui avec la courbe d'intrados, complètent la section de l'évidement creusé dans le massif.

Il y a plusieurs variétés de berceaux, elles correspondent aux différentes combinaisons réalisées par les constructeurs pour la direction des génératrices de la voûte, la forme de la section principale et la position des têtes de l'ouvrage.

On dit que le berceau est *horizontal*, lorsque les génératrices de la voûte sont horizontales; dans ce cas, la section principale se confond avec la *section droite* du cylindre, qui s'obtient d'une manière générale en coupant cette surface par un plan perpendiculaire aux génératrices. Si les génératrices sont inclinées sur l'horizon, la section principale diffère de la section droite; dans ce cas le berceau est dit *incliné* ou en *descente*.

La forme de la section principale est presque toujours

telle, que les extrémités de la courbe de voûte, ou points situés sur les lignes des naissances du berceau (fig. 1, 6δ) soient sur une même horizontale. La distance entre ces deux points est alors ce qu'on appelle *ouverture* de la voûte. Dans le cas exceptionnel des *arcs-rampants* pour lesquels la ligne des extrémités de la courbe de voûte est inclinée sur l'horizon, l'ouverture du berceau est mesurée par la projection sur l'horizontale de la distance des naissances (fig. 2, 6τ). Les arcs-rampants ne sont employés que pour les voûtes supportant des escaliers ; ils ont cependant été utilisés pour les contreforts d'église (V. ARCHITECTURE).

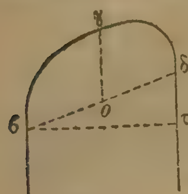


Fig. 2.

On appelle *montée* d'un berceau, la hauteur mesurée sur la verticale du milieu de la ligne des naissances entre ce point et celui où cette verticale rencontre l'intrados. Sauf dans le cas des arcs-rampants, la montée est, en d'autres termes, la distance aux naissances du point le plus élevé de la courbe d'intrados (fig. 1 et 2, oγ).

L'ouverture et la montée d'un berceau sont les deux coordonnées importantes de la voûte ; suivant que la montée est supérieure, égale ou inférieure à la demi-ouverture, on dit que le berceau est en *voûte surhaussée*, *plein-cintre*, ou *voûte surbaissée*.

Dans les berceaux pour lesquels l'ouverture est double de la montée, la forme constamment employée pour la courbe d'intrados est celle d'une demi-circonférence, toutes les fois que les naissances de la voûte sont sur une même horizontale. Cette forme est à la fois la plus simple comme tracé et la plus avantageuse pour la taille des voussoirs, en raison de la constance de la courbure de l'arc en tous ses points. Aussi, dans la pratique, est-ce toujours une voûte demi-circulaire qu'on entend désigner par l'expression de *plein cintre*. Par exception, cette solution n'est pas applicable au cas des arcs-rampants, car elle conduirait au surplomb, pour l'un des piédroits ; on s'en rapproche ordinairement, en donnant à l'arc la forme d'une demi-ellipse dans laquelle la montée et la ligne des naissances, forment deux diamètres conjugués (V. ELLIPSE).

Les pleins cintres dont l'appareil est simple et l'aspect généralement satisfaisant, ont l'inconvénient d'exiger, pour une ouverture donnée, une hauteur sous clef dont on ne peut pas toujours disposer. La distance verticale entre le dessus du massif, dans lequel est établi le berceau, et le sol sur lequel ce massif repose, étant le plus souvent imposée dans la construction projetée, il arrive fréquemment qu'il y ait avantage à donner aux murs des piédroits le plus de hauteur possible, et, comme l'épaisseur que doit avoir la voûte pour sa stabilité dépend de son ouverture, il en résulte souvent qu'on ne peut disposer pour la montée du berceau que d'une hauteur fort inférieure à la demi-ouverture. Cette situation a donné naissance aux berceaux surbaissés.

Les sections principales couramment employées pour les voûtes surbaissées, sont l'*arc de cercle* et l'*anse de panier* (V. ce mot). Cette dernière courbe, se composant de portions d'arcs de cercle, est d'un tracé assez facile, et conduit à un appareil peu compliqué pour les joints montants dirigés suivant les normales à l'intrados. Elle est employée dans les voûtes pour lesquelles le rapport entre la montée et la demi-ouverture est supérieur à $\frac{1}{4}$. On adopte souvent pour ce rapport, lorsque cela est possible, la valeur $\frac{2}{3}$ on dit alors que la voûte est surbaissée au tiers, rapport de la flèche de l'arc à son ouverture.

L'arc de cercle s'emploie lorsqu'on est obligé de surbaisser la voûte au-dessous du huitième. Le surbaissement ordinairement utilisé dans ce cas est du dixième ; il descend rarement au vingtième.

On a quelquefois adopté une *demi-ellipse* pour courbe d'intrados des voûtes surbaissées. Mais cette solution a été à peu près abandonnée ; l'anse de panier pouvant être avantageusement substituée à la demi-ellipse toutes les fois que celle-ci est possible. L'ellipse a en effet le double inconvénient de ne pas bien dégager les naissances, et d'exiger une construction spéciale pour le tracé des normales.

D'autres considérations ont amené les constructeurs à employer des voûtes surhaussées lorsque la hauteur, entre les naissances et le dessus du massif, rendait cet emploi possible. Toutes les constructions voûtées utilisant les pressions mutuelles, c.-à-d. l'arc-boutement des matériaux qui les composent, ne peuvent se maintenir en équilibre que lorsqu'elles sont complètes (V. VOÛTES). Pendant la période de construction, on doit faire reposer les pierres de la voûte sur des fermes en charpente, ou *cintres*, qui supportent les voussoirs successivement mis en place (V. CINTRES). Cette charpente provisoire doit être capable de supporter les pressions que lui transmet la voûte, sans subir de déformations appréciables ; ce résultat ne peut être obtenu que par l'emploi de pièces suffisamment résistantes, soigneusement triangulées et entretoisées entre elles et d'une ferme à l'autre. Il y a évidemment intérêt à réduire l'importance de cet ouvrage temporaire, indispensable à la construction définitive, mais destiné à disparaître dès que la voûte est achevée.

Or, il résulte des recherches auxquelles se sont livrés de savants constructeurs, et particulièrement Perronnet, que la voûte d'un berceau peut être divisée en trois parties au point de vue de la charge sur les cintres. La partie centrale comprise entre les points de l'intrados pour lesquels la normale fait un angle de 60° avec la verticale, agit seule réellement sur la charpente par suite de son poids ; les portions de voûtes situées de part et d'autre de l'arc central jusqu'aux naissances ne pèsent, à proprement parler, que sur les piédroits ; considérées isolément, elles n'exercent sur les cintres que des poussées horizontales, dont l'effet pourrait être, si la charpente n'avait pas assez de raideur, de faire jouer les bois en rapprochant les naissances et en soulevant la clef.

Les anciens constructeurs avaient pratiquement reconnu les mêmes faits et c'est afin de réduire la charpente provisoire et d'en diminuer la charge qu'ils furent conduits à l'emploi des voûtes en berceau surhaussé et spécialement du tracé en ogive pour la courbe d'intrados. L'*ogive* (V. ce mot), se compose en effet de deux arcs de cercle ayant leurs centres sur la ligne des naissances et tracés avec le même rayon. Dans l'*ogive équilatérale*, ou en *tiers point*, le plus souvent employée, le centre de chacun des arcs est à la naissance opposée. Les deux normales à la clef sont alors inclinées à 60° sur l'horizon et les cintres n'ont à supporter que la pression de la moitié centrale de la voûte.

Il suffit de mentionner pour mémoire les voûtes surhaussées en arc de cercle plus grand qu'une demi-conférence, et employées pour les berceaux établis dans le corps des massifs pesamment chargés ; cette solution est adoptée afin d'assurer plus de stabilité aux piédroits auxquels on donne un fruit prononcé, et dont les parements se raccordent tangentiellement à la voûte à chacune de ses extrémités. Ces voûtes sont d'un usage fréquent dans la construction des égouts.

Un dernier élément important dans les berceaux, au point de vue de l'appareil, est l'angle formé par les génératrices du berceau avec les horizontales d'un plan de tête. Si cet angle est droit, on dit que le berceau est *droit* vers la tête considérée. Si cet angle n'est pas droit, on dit que le berceau est *biais*. On appelle dans ce cas *angle du biais*, le complément de l'angle horizontal formé par la projection des génératrices du berceau et l'horizontale du plan de tête.

Dans tous les berceaux droits, l'appareil usité consiste dans la division de la courbe de section principale en un nombre impair d'arcs de même longueur, à l'exception de l'arc central auquel on donne fréquemment une longueur plus forte qu'à chacun des autres. Par chacun des points de division (fig. 3, A,B,C,D) on suppose menées les géné-

ratrices du cylindre (AA′,BB′,CC′,DD′) et les normales à l'intrados (AM,BN,CP,DQ). Chaque génératrice et la normale correspondante déterminent un plan normal au cylindre.

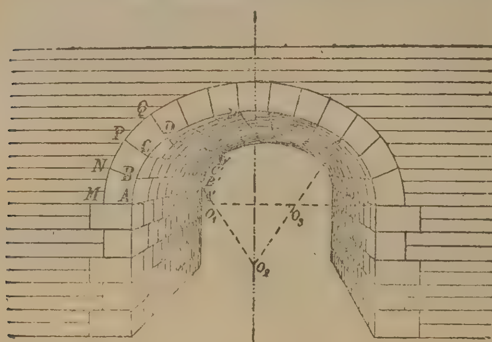


Fig. 3.

C'est suivant ces plans normaux que seront tracés les joints montants longitudinaux ou lits des voussoirs. Enfin les joints montants transversaux seront dirigés suivant des portions de plans parallèles à la section principale. D'une assise à l'autre, ces derniers joints devront se *découper*, pour donner à la construction plus de cohésion. Habituellement on découpe les joints montants transversaux, en traçant tous les joints correspondants de deux en deux assises dans le même plan, et tous ceux des assises alternant avec les précédentes dans un plan différent.

Dans ces conditions, chaque voussoir ne comporte qu'une face courbe, la douelle d'intrados et quatre faces planes, les lits et joints. Quant à la douelle d'extrados, si le voussoir est dans le corps de la voûte, on la dégrossit suivant la courbe adoptée, tout en y laissant des aspérités favorables à l'enchevêtrement avec les matériaux de remplissage des massifs. Si le voussoir fait partie d'une tête, on taille la douelle extérieure à la forme exacte de la courbe d'extrados. Il est souvent avantageux, pour le raccord de l'appareil de la voûte et de celui des murs de tête, de remplacer dans les voussoirs de tête, la douelle d'extrados, par deux plans, l'un vertical, l'autre horizontal, menés par les génératrices d'extrados et dont les traces sur le plan de tête se coupent entre elles à angle droit. On dit alors que les voussoirs sont taillés *en harpe* et que l'extrados est appareillé *en tas de charge*.

Il est facile de voir que l'appareil général qui vient d'être indiqué est satisfaisant au point de vue de la stabilité de la voûte, si les autres conditions nécessaires à cette stabilité sont remplies. Les pressions supportées par la voûte d'un berceau se réduisent habituellement à des forces verticales également réparties sur sa longueur. Si, par exception, les résultantes de ces pressions avaient des composantes horizontales, celles qui seraient dirigées dans le plan de la section principale devraient être équilibrées par les réactions des piédroits, celles qui seraient dirigées perpendiculairement à ce plan devraient être équilibrées par les réactions des têtes, auxquelles on donnerait à cet effet le fruit et l'empâtement nécessaires.

Sous l'action des forces verticales qui les sollicitent extérieurement et auxquelles s'ajoute leur propre poids, qui est aussi vertical, les deux moitiés d'une voûte en berceau s'arc-boutent l'une contre l'autre ; leur réaction mutuelle est ce qu'on appelle la *poussée à la clef*. Si on partage, par la pensée, chaque demi-voûte en tronçons, et si on détermine les forces extérieures agissant sur chacun de ces tronçons et leurs poids propres, les résultantes successives obtenues en composant la poussée à la clef, avec ces forces accumulées formeront un polygone dans lequel chaque côté représentera la réaction mutuelle des deux tronçons voisins. Lorsque le nombre des tronçons est indéfiniment augmenté, ce polygone a pour limite la *courbe des pressions* (V. STABILITÉ DES VOÛTES). L'étude des pressions supportées par les voûtes fait connaître que ces voûtes sont dans de bonnes conditions d'équilibre, lorsque la courbe des pressions coupe chacune des normales à l'intrados en un point situé dans le tiers central de la longueur de cette normale entre l'intrados et l'extrados. Pour que la pression sur chaque joint soit le plus avantageusement répartie et qu'il n'y ait pas de glissement suivant le plan de ce joint, il faut en outre que la réaction mutuelle fasse, avec la normale au plan de joint, un angle inférieur à l'angle le frottement de pierre sur pierre. On voit facilement que si la première des conditions de stabilité est réalisée et si les joints sont menés suivant les normales à l'intrados, la seconde condition sera elle-même remplie et la pression convenablement distribuée.

L'appareil des berceaux droits ne peut être appliqué sans inconvénients aux berceaux biais. Si on suppose un berceau biais divisé en voussoirs dont les joints continus ou lits soient tracés suivant des plans normaux à la section principale, la réaction mutuelle des deux voussoirs voisins sera, comme il a été dit plus haut, une pression pouvant être décomposée en deux forces, l'une parallèle au joint et qui doit être aussi faible que possible, l'autre normale au lit. Cette dernière sera dans un plan de section principale, et, pour comprendre son action sur la voûte, il faut la décomposer en deux, l'une parallèle aux plans de tête, l'autre parallèle aux génératrices du berceau. La première sera équilibrée par la réaction du piédroit, la seconde produira le glissement des voussoirs l'un sur l'autre et déterminera la déformation longitudinale de la voûte, dont certaines parties tendront à sortir hors des plans de têtes ; la résultante de ces forces longitudinales élémentaires est désignée habituellement sous le nom de *poussée au vide*. Dans l'appareil des arches biaises, on est donc amené à changer la direction adoptée pour les joints continus du berceau droit.

Les considérations développées ci-dessus pour le tracé des plans de joints ont pu être heureusement appliquées au tracé d'appareil des ponts biais. On s'est appuyé à cet effet sur cette remarque, qu'un berceau biais peut être considéré comme formé de la jonction d'une suite d'anneaux de berceaux droits ayant le plan de tête pour section principale. Dans ces anneaux, les joints discontinus seraient menés parallèlement au plan de tête, les joints continus normalement aux joints discontinus, de manière à suivre sur l'intrados les courbes orthogonales aux courbes de têtes ; enfin les lits seraient obtenus par le déplacement, le long des courbes de joints continus, d'une normale à ces courbes menée parallèlement aux têtes, ou, ce qui revient au même au point de vue de l'appareil, par le glissement sur les courbes de joints de normales à l'intrados. Tel est le principe de l'*appareil orthogonal*, fréquemment appliqué dans les arches biaises. Cet appareil a l'avantage d'offrir une solution très satisfaisante au point de vue de la stabilité de la voûte, mais il a l'inconvénient de conduire à la division du berceau en voussoirs tous différents et pour chacun desquels des panneaux distincts sont nécessaires ; il exige en outre d'assez longs tâtonnements pour la division de la voûte en voussoirs, une même ligne de joints devant contenir un des points de division de chaque tête.

L'appareil orthogonal, tel qu'il vient d'être décrit, est utilisé pour les berceaux biais dont les deux têtes sont parallèles. Si ces plans ne sont pas parallèles, ce qui a lieu par exemple lorsqu'une des têtes est biaise et l'autre droite, on modifie l'appareil de manière à ce que les joints continus coupent orthogonalement les deux plans des têtes. A cet effet, on suppose qu'entre ces deux extrémités on coupe le berceau par une série de plans voisins se rencontrant tous suivant la verticale commune aux deux plans de têtes, et passant insensiblement par rapport aux génératrices d'un biais de l'une des têtes au biais de l'autre. C'est suivant un certain nombre des courbes ainsi obtenues, que sont dirigés les joints montants, et c'est suivant les trajectoi-

res orthogonales des sections convergentes que sont tracés les lignes des lits ; de là vient le nom d'*appareil orthogonal convergent* donné au système. Il présente les mêmes avantages et les mêmes inconvénients que l'appareil orthogonal ordinaire.

L'obliquité des génératrices du berceau sur les têtes de l'ouvrage entraînant, suivant ce qu'il a été dit plus haut, une dépendance mutuelle dans les anneaux successifs de la voûte obtenus parallèlement aux têtes, il n'y a pas pour ces voûtes, comme pour les berceaux droits, un avantage à ce que les joints discontinus soient rigoureusement tracés suivant des courbes parallèles aux têtes. Les constructeurs anglais ont eu l'idée de substituer à ces courbes des arcs représentés par des lignes droites dans le développement sur un plan de la surface d'intrados. Si, comme on le fait toujours lorsqu'on veut employer cet appareil, on a donné au berceau biais une section droite circulaire, les courbes développées en plan suivant des lignes droites seront, dans l'espace, des hélices ; on choisit pour le tracé des joints les hélices dont le développement est parallèle à la ligne droite joignant les naissances d'une même courbe de tête.

On peut alors avantageusement adopter, comme dans les autres appareils, pour lignes des lits, les courbes orthogonales des lits de joints montants. Les développements de ces orthogonales seront en effet des lignes droites parallèles entre elles et perpendiculaires aux lignes de joints ; dans l'espace, les joints continus seront tracés suivant des hélices orthogonales aux hélices des joints discontinus.

L'emploi de ces deux systèmes d'hélices a fait donner à cet appareil le nom d'*appareil hélicoïdal*.

Pour appliquer exactement l'appareil, on devrait tracer les lits suivant des surfaces hélicoïdales obtenues par le déplacement, le long des hélices de joints, d'une normale à l'intrados ; dans la pratique on substitue à ces surfaces gauches leurs plans tangents moyens. L'appareil hélicoïdal conduit alors à une épure facile et à l'emploi de voussoirs tous semblables entre eux, sauf ceux des têtes qui exigent seuls des panneaux spéciaux.

La taille des matériaux de construction des ponts biais est une partie importante de l'art du tailleur de pierres ; les procédés en seront exposés à l'article PONT BIAIS.

Tous les berceaux, dont il a été ci-dessus question, sont des berceaux *simples*, c.-à-d. constitués par une seule voûte horizontale ou inclinée, droite ou biaise. Ces constructions sont généralement employées sous forme de voûtes complètes sur une certaine longueur transversale ; en d'autres termes, dans chaque section transversale principale, on retrouve la courbe d'intrados entière entre ses deux naissances. Il convient de mentionner toutefois, pour mémoire, l'emploi, assez rare d'ailleurs et aujourd'hui abandonné, qui a été fait de berceaux tronqués, utilisés sous le nom de *trompes cylindriques* (V. ce mot) pour supporter des angles ou des parties arrondies d'une construction en surplomb. L'appareil des trompes est entièrement différent de celui des berceaux ordinaires, et doit être établi en vue d'empêcher la chute dans le vide de la partie de l'édifice supportée par la trompe.

On appelle *berceaux composés* les voûtes obtenues par la combinaison de deux berceaux cylindriques. La première qui ait été employée, et qui offre la combinaison la plus simple, est le *berceau coudé;* elle consiste dans la construction, de part et d'autre d'une même section verticale quelconque, de deux berceaux de biais différents. On appareille généralement chacun des berceaux comme un berceau droit, et on raccorde les appareils, de chaque côté de la courbe d'intersection, au moyen de *voussoirs d'arête*, limités verticalement par deux plans respectivement parallèles aux sections principales des deux berceaux.

Dans le berceau coudé, chacun des deux berceaux n'est construit que d'un côté du plan vertical d'intersection ; dans les autres berceaux composés, les deux voûtes cylindriques se continuent de part et d'autre de leurs intersections.

Lorsque deux berceaux, qui ont même naissance et même montée, se rencontrent, ils donnent lieu à plusieurs variétés de voûtes, auxquelles on a donné les noms de *voûte d'arête* et de *voûte en arc de cloître* (V. ces mots).

Dans la voûte d'arête, chacun des berceaux est interrompu dans la partie comprise entre les deux courbes d'intersection ; la voûte d'arête se compose donc de quatre passages voûtés en berceau, se croisant en un même point. Dans la voûte en arc de cloître, au contraire, chaque berceau n'est construit que dans les deux segments joignant l'une à l'autre les deux courbes d'intersection ; cette construction forme donc une sorte de salle voûtée par quatre berceaux, chaque berceau s'appuyant en forme de trompe sur le mur qui lui sert de piédroit. Il peut être apporté aux voûtes d'arête ou en arc de cloître, telles qu'elles viennent d'être sommairement décrites, des modifications ornementales destinées à supprimer les lignes dures des arêtes d'intersection. Il suffit de citer les *voûtes d'arête avec pans coupés*, les *voûtes d'arêtes avec pendentifs et plafond* et les *voûtes en arc de cloître avec plafond*. L'appareil de ces divers berceaux, dont les derniers se combinent avec des *plates-bandes*, ne présente d'aillers d'autre difficulté que la complication du tracé, et l'obligation d'un certain nombre de panneaux spéciaux pour les pierres d'angles.

Lorsque les deux berceaux qui se rencontrent n'ont pas la même montée, les voûtes disposées comme le sont la voûte d'arête, et la voûte en arc de cloître dans le cas de deux berceaux de même montée, portent les noms de *lunette cylindrique* et de *voûte en bonnet de prêtre*. Elles présentent une légère complication par rapport aux voûtes précitées, parce que les intersections des deux cylindres sont des surfaces gauches ; mais, sous cette réserve, elles sont appareillées de la même manière.

Par analogie avec les berceaux cylindriques, on a donné le nom de *berceau tournant* à la voûte que l'on obtient en déplaçant la section principale d'un berceau ordinaire sans la déformer, de manière à ce qu'un point quelconque de la section suive une courbe horizontale et à ce qu'en chaque instant le plan de la section fasse un angle constant avec la tangente à cette directrice. Comme cas particulier, si la directrice est une ligne droite, on retrouve le berceau ordinaire qui peut être obtenu par le déplacement de sa section par un plan vertical quelconque, chaque point de la section décrivant dans son mouvement une parallèle aux génératrices.

Les seuls berceaux tournants dont l'emploi mérite d'être signalé, sont les *berceaux de révolution*. Ils résultent de la rotation du plan de section principale autour de l'une de ses verticales ; ils correspondent donc, comme berceaux tournants, au cas où chaque point de la section décrit une circonférence horizontale, à laquelle le plan de la section reste constamment normal.

Cette définition explique rationnellement l'appareil appliqué dans la pratique par les constructeurs de ces voûtes annulaires. Il consiste à diriger les lits des voussoirs suivant les surfaces coniques de révolution, déterminées par la rotation, autour de l'axe du berceau, de deux normales à la courbe d'intrados, et à choisir, comme surfaces de joints, des plans méridiens du berceau. Suivant la forme de la courbe d'intrados, la voûte du berceau affecte géométriquement la surface d'un tore circulaire, elliptique, ovale ou ogival. L'extrados est de même espèce si la voûte est extradossée parallèlement. Comme dans les berceaux ordinaires, on remplace souvent la courbe d'extrados de chaque voussoir par deux lignes droites, l'une horizontale, l'autre verticale ; les redans ainsi obtenus facilitent la construction et la stabilité du massif au-dessus de la voûte. Dans ce cas, chaque voussoir est limité vers l'extrados par une portion de cylindre vertical de révolution et par un plan horizontal.

On a quelquefois donné le nom de *berceau gauche* à la surface d'intrados d'une sorte d'escalier en pierre, plus

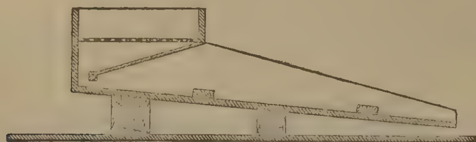
connue sous le nom de *vis Saint-Gilles* (V. ce mot). C'est par extension de la définition des berceaux tournants que le nom de berceau gauche a pu être appliqué aux voûtes de ces escaliers. Pour passer de la définition du berceau tournant à celle du berceau gauche, il suffit en effet de supposer qu'au lieu de décrire une courbe horizontale, chaque point du plan de la section principale décrive une *courbe gauche* (V. ce mot).

Si on suppose que cette courbe est une hélice et que le plan de la section principale soit à chaque instant un méridien du cylindre sur lequel l'hélice est tracée, la voûte décrite sera précisément celle de l'escalier en vis Saint-Gilles.

L'appareil pratique de cette voûte se déduit facilement de sa définition; les joints des voussoirs sont en effet tracés suivant des plans méridiens du berceau; les lits sont eux-mêmes obtenus par le déplacement d'une normale à la section principale, c.-à-d. d'un rayon. Il convient toutefois de remarquer que, dans ce mode de construction, les lits ne sont pas normaux à la douelle, puisque le rayon de l'intrados n'est pas perpendiculaire à la tangente de l'hélice. Les lits rationnels devraient être des hélicoïdes gauches, contenant pour chaque position la normale à la surface d'intrados. La solution ordinaire, un peu moins satisfaisante pour la stabilité et la répartition des pressions, donne lieu à un tracé beaucoup plus simple, dans lequel les lits sont des surfaces de *vis à filet triangulaire* (V. ce mot), dont les panneaux peuvent être facilement établis.

Gaston Chaumelin.

III. Mines. — Le berceau est le type élémentaire des *lavoirs à barrages* pour le lavage des houilles ou plutôt de certains minerais; à la tête est un crible sur lequel on jette les matières et qui retient les plus gros morceaux; quand, comme c'est le cas le plus général, le berceau est employé sur les placers pour le lavage de l'or, une toile



Berceau-laveir à barrages des houill...

inclinée dirige les sables fins vers le sommet de la table où commence l'écoulement; l'ensemble de l'appareil peut prendre un mouvement transversal qui aide au passage des matières pour dégager les parties lourdes de celles qu'elles ne doivent pas retenir. Le courant d'eau est forcé de se redresser et fait remonter avec lui les grains dont l'équivalence le permet; cet appareil a l'inconvénient d'entraîner la partie la plus fine du minerai. L. K.

IV. Marine (V. Ber).

Bibl. : 1° Economie domestique. — Buffon, *Hist. Nat.* — Fonssagrives, *Hyg. de l'Enfance.*

2° Stéréotomie. — Derand, *l'Architecture des voûtes*, 1643. — Desargues, *la Pratique du trait à preuves pour la coupe des pierres en architecture*, 1643. — Salimbeni, *Degli archi et delle volte*, 1787. — Dejardin, *Routine de l'établissement des voûtes*, 1845. — Plazanet, *Mémoire sur la stabilité des Voûtes en berceau et en dôme*, 1857. — Denfert-Rochereau, *Mémoires sur les voûtes en berceau portant une surcharge limitée à un plan horizontal*, 1859. — Bresse, *Résistance des matériaux et stabilité des constructions*, 1859. — Graeff, *Appareil et construction des ponts biais*, 1867. — Collignon, *Mécanique appliquée aux constructions*, 1869. — Lejeune, *Traité pratique de la coupe des pierres*, 1872. — Peaucellier, *Mémoire sur les conditions de stabilité des voûtes en berceau*, 1875. — Resal, *Traité de mécanique générale, voûtes droites et biaises, etc.*, 1881. — Leroy, *Traité de stéréotomie revu par Martelet*, 1885. — Pillet, *Traité de Stéréotomie*, 1887.

BERCELLE (Orfèvrerie). Sorte de pince dont se sert l'émailleur pour manier l'émail, pour le tirer à la lampe.

BERCEMENT. Mouvement du cheval qui se berce. On dit du cheval qu'il se berce lorsque, soit à l'allure du pas, soit à celle du trot, il se laisse aller nonchalamment d'un côté à l'autre. Ce défaut provient ou de la faiblesse ou de la mollesse de l'animal. S'il tient à la faiblesse, on y remédie en laissant reposer le cheval, en lui donnant une bonne nourriture, en attendant que sa croissance soit achevée; le temps seul peut, en ce cas, amener la disparition du défaut. S'il tient à la mollesse, on le corrigera en donnant au cheval la vigueur et l'énergie qui lui manquent, en l'exerçant au manège, en le plaçant bien droit d'épaules et de hanches, et en réveillant au besoin sa paresse au moyen de l'éperon, de la cravache et des jambes vigoureusement soutenues près des flancs. Le bercement de la croupe et des reins empêche de rassembler le cheval, et conséquemment de lui faire exécuter les difficultés. Si le défaut provient d'une maladie des reins, d'un effort, le mal est sans remède et le cheval qui en est affecté ne sera jamais susceptible de rendre un bon service. L. G.

BERCENAY-en-Othe (*Britiniacum*, *Brecenaium*). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Estissac; 520 hab. — Ce village, mentionné dès 1146, est situé dans la vallée de l'Ancre, au milieu de bois et de coteaux élevés. Des traces de l'époque gallo-romaine ont été trouvées sur son territoire.

BERCENAY-le-Hayer (*Breteniacum*, *Brecennai*). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer; 279 hab. — Ce village, situé sur l'Orvin, est mentionné dès l'année 1140. A gauche du chemin de Saint-Maurice à Pouy, se dressent sur une même ligne trois énormes mégalithes, nommés les *Pierres-aux-Cœurs*. Eglise des XIIe et XVe siècles. — Bercenay est la partie d'Anselme de Maulny, évêque de Laon, mort en 1238. A. T.

BERCEO (V. Gonzalez).

BERCEUSE. L'habitude d'endormir en chantant les enfants nouveau-nés a existé de tous temps et sous tous les climats. Les mélodies destinées à cet usage ont été tantôt des chansons populaires quelconques, tantôt de petites compositions spéciales, avec des paroles appropriées. Dans l'ancienne Grèce, il y avait des chansons de nourrices; on en retrouve d'analogues en Orient, et spécialement en Perse, où elles portent le titre général de *palma*. Au moyen âge, la berceuse s'introduisit dans la poésie religieuse populaire; on possède le texte, malheureusement dépourvu de sa mélodie, d'une chanson latine en neuf couplets, avec refrain, qu'un poète inconnu plaçait dans la bouche de la Vierge endormant l'enfant Jésus (Fétis, *Hist. gén. de la mus.*, IV, 471). Il se passa longtemps avant que les musiciens de profession prêtassent attention à ce genre de composition, abandonné aux jeunes mères et aux chanteurs d'instinct. Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'abbé de Lattaignant écrivit une jolie paraphrase poétique et musicale sur le refrain populaire *Do, do, l'enfant do*, qui est encore en usage aujourd'hui sous sa forme primitive dans toutes les provinces de France. En 1798, Reichardt fit paraître à Leipzig un petit recueil de berceuses dédié « aux bonnes mères allemandes » (*Wiegenlieder für gute deutsche Mütter*). Les musiciens modernes ont fréquemment publié, sous le même titre, de petites compositions musicales d'un caractère doux, tendre et caressant; on possède des berceuses pour le chant de Schubert, Schumann, Gounod, Brahms, Paladilhe, etc.; pour le piano, de Chopin, Henselt, Rubinstein, etc. Cherubini a placé dans l'opéra *Blanche de Provence*, une berceuse pour chœur de voix de femmes qui est restée célèbre. Mais le modèle le plus achevé en même temps que la composition la plus importante en ce genre est la *Siegfried-Idyll*, de R. Wagner, écrite pour petit orchestre et construite sur quelques-uns des motifs de *Siegfried*, troisième partie de l'*Anneau du Nibelung*.

Michel Brenet.

BERCH (Carl-Reinhold), numismate suédois, né le 9 fév. 1706 à Stockholm, où il mourut le 22 déc. 1777. Après avoir beaucoup voyagé en Europe et avoir rempli les fonctions de secrétaire de la légation suédoise à Paris (1739-1746), il devint secrétaire des archives d'archéo-

logie (1750) et présida en 1763 l'Académie des sciences de Stockholm, dont il était membre depuis 1749. Il publia, surtout dans des recueils, une cinquantaine de savantes monographies, mémoires de numismatique et d'histoire, ouvrages en suédois, parfois en français, parmi lesquels on doit citer : *Catalogue de portraits* de sa collection, gravés en taille-douce (rois, princes, dignitaires, savants, etc.) (Upsala, 1767, in-8) ; *Description des médailles et des jetons des rois de Suède* (Upsala, 1773, in-4) ; *Médailles de Suédois et de Suédoises illustres*, avec biographies (Stockholm, 1777-1781, 3 fasc. in-4) ; *Essai sur la vie de Gustave-Adolphe ; de la reine Christine ; de Charles X Gustave ; de Charles XI ; de Charles XII ; de la reine Ulrica-Eleonora et du roi Fredrik* (ib. 1788, en 6 fasc. in-8). B-s.

BIBL. : Er. af. SOTBERG, Notice dans les *Actes de l'Acad. des Belles-Lettres*, t. III. — O. CELSIUS, Eloge dans les *Actes de l'Acad. des sc. de Stockh.*, 1781.

BERCH (André), agronome suédois, né en 1711, mort en 1774. On ne sait que peu de chose de sa carrière. Berch a rendu de grands services à l'agriculture et à l'économie rurale par ses ouvrages. En voici les titres traduits en français : *Economie rurale de l'Angermanie* (Upsal, 1747, in-8) ; *Observ. sur la chasse en Jutland* (Upsal, 1749, in-4) ; *Observ. sur l'état économique de la Westmanie* (Upsal, 1750, in-4) ; *Traité sur la culture du lin* (Upsal, 1753, in-4). Dr L. HN.

BERCHE. Petite pièce d'artillerie ancienne qui affectait la forme d'une couleuvrine. On l'employait encore dans la marine au XVIIIe siècle.

BERCHE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 117 hab.

BERCHEM. Com. belge à 3 kil. d'Anvers ; 11,000 hab. ; fabriques de toile cirée, de tapis. Au mois d'oct. 1830, les Belges y défirent les Hollandais ; un de leurs chefs, le comte Frédéric de Mérode, y fut mortellement blessé. C'est à Berchem que le maréchal Gérard établit son quartier-général en 1832, pendant le siège de la citadelle d'Anvers. E. H.

BERCHEM (Jacques van), musicien flamand du XVIe siècle, vécut en Italie et fut attaché au service du duc de Mantoue vers le milieu du XVIe siècle. Ses œuvres, consistant en messes, motets, chansons françaises et madrigaux italiens à plusieurs voix, sont désignées sous les noms de Jachet Bergem ou Berchem, Jachet de Mantua, Jachet Gallicus ou simplement Jachet, Jacques, Jaquet ou Giaches. Plusieurs musiciens de cette époque (Buus, Vaet, Wert), ayant porté le même prénom, la répartition de ce qui revient à chacun présentait de grandes difficultés. M. Eitner (*Bibl. der Musik-Sammelwerke*, etc.) a dressé une liste de cent soixante-deux compositions figurant dans des recueils du XVIe siècle et pouvant être attribuées avec certitude à Berchem. Un certain nombre de ces morceaux est tiré de publications entièrement consacrées aux œuvres de ce fécond musicien : 1° *Jacheti musici celeberrimi... Motecta quinque vocum*, etc. (Venise, Scot, 1539, in-4 ; édition italienne, 1540) ; 2° *Jachet musici suavissimi celeberrimique... Motecta quatuor vocum* (Venise, Gardane, 1545 ; 2e édit. italienne 1545) ; 3° *Primo (secondo e terzo) libro del capriccio di Jachetto Berchem con la musica da lui composta sopra le stanze del furioso, a quattro voci* (Venise, Gardane, 1561) ; 4° *Missa ad imitatione moduli : Surge Petre, auctore Jacquet, cum sex vocibus* (Paris, Le Roy et Ballard, 1557). Quelques morceaux de Berchem ont été publiés en partition dans les collections de Luck, Schöberlein et Van Maldeghem.

BERCHEM ou **BERGHEM** (Nicolas), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem vers la fin du mois de sept. 1628, mort à Amsterdam le 18 févr. 1683. Fut élève de son père, Pierre Berchem, peintre de nature morte assez distingué, et ensuite de Jean van Goyen, de Nicolas Moeyaert, de Pierre de Grebber, de Jean Wils et de Jean-Baptiste Weenix. Il fut admis, en juin 1642, dans la Gilde de Saint-Luc à Haarlem. Il est assez probable qu'il visita l'Italie, car un grand nombre de motifs de ses paysages sont empruntés à cette contrée. Après avoir pendant longtemps habité Haarlem, il alla, vers la fin de sa vie, se fixer à Amsterdam. Il avait réuni une assez nombreuse collection de tableaux et de dessins de maîtres de l'Ecole italienne, ce qui semble encore confirmer l'hypothèse d'un séjour fait par lui en Italie. Il fut particulièrement lié avec Jacob Ruysdael et avec Rembrandt qui peignit, en 1644, son portrait et celui de sa femme. Aussi habile que fécond, Berchem a beaucoup produit ; la plupart de ses compositions représentent des scènes de la vie pastorale. Ses paysages italiens sont également remarquables par l'éclat et la limpidité de la lumière et par la sûreté de l'exécution. Mais comme observation intime des allures des animaux, Berchem est très inférieur à P. Potter et même à Adrien van de Velde. Faute de se renouveler par l'étude, il se répète et se fie un peu trop à sa facilité. Aussi sa pratique est-elle parfois sommaire et monotone. Ses grands tableaux sont surtout décoratifs ; il y accumule les accidents pittoresques et tombe dans le convenu. Mais il est excellent dans ses petites toiles, comme *le Gué* du Louvre, où la fermeté de la touche égale le charme et l'éclat du coloris. Le musée de Dresde, celui d'Amsterdam, l'Ermitage et le Louvre possèdent ses meilleurs ouvrages. Berchem a souvent peint des personnages ou des animaux dans les paysages de ses confrères, notamment de Ruysdael, et la grande *Forêt* de ce maître (musée du Louvre) où il a introduit assez malencontreusement des pâtres italiens, vêtus de costumes aux nuances un peu criardes, ne témoigne pas en faveur de l'à-propos et du goût de sa collaboration. Ses croquis rapidement enlevés au crayon noir et ses dessins esquissés à la plume et légèrement lavés à l'encre de Chine sont, au contraire, tout à fait remarquables par la vivacité et la sûreté magistrale de l'exécution. Il a aussi gravé des eaux-fortes très justement estimées pour la verve et la franchise de son burin. On en compte environ une soixantaine qui représentent généralement des animaux avec des bergers. — Berchem a formé de nombreux élèves, entre autres W. Romeyn, K. du Jardin, J. van Huysum et J. Glauber. E. MICHEL.

BERCHEMIA. I. BOTANIQUE. — (*Berchemia* Neck). Genre de plantes de la famille des Rhamnacées, dont on connaît une dizaine d'espèces, originaires des régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. L'espèce la plus importante, *B. lineata* DC., est un arbuste de la Chine, où ses racines servent dans le traitement de l'hydropisie. Ses feuilles sont alternes, penninerves, accompagnées de petites stipules. Le fruit est une drupe oblongue, à noyau biloculaire (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, VI, pp. 55, 71 et 78). Ed. L.

II. PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE. — Jusqu'ici on ne connaît que peu de *Berchemia* fossiles. Une espèce, le *B. multinervis* Heer, voisine par ses feuilles de quelques espèces du genre vivant *Karwinskia*, mais surtout du *Berchemia volubilis* de l'Amérique du Nord, est assez répandue dans le terrain miocène. Dans l'oligocène on en connaît deux autres espèces, qui ont été décrites par MM. d'Ettingshausen et De Saporta, et qui se rapprochent toutes les deux du *B. lineata* DC. de la Chine. P. M.

BIBL. : PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE. — HEER, *Flor. tert. Helv.*, III, p. 77. — D'ETTINGSHAUSEN, *Foss. Flor. von Bilin*, III, p. 41. — DE SAPORTA, *Etud. sur la Végét. du S.-E. de la France à l'époq. tert.*, II, p. 338 et III, p. 41. — SCHIMPER, *Traité de Paléont. végét.*, III, p. 225.

BERCHÉNY (V. BERCSENYI).

BERCHÉNY ou **BERKÉNY** (Ladislas-Ignace, comte de BERCSÉNY ; dit), maréchal de France, né à Eperiès en Hongrie le 3 août 1689, mort en 1778. Après avoir combattu l'Autriche sous Rakoczy, il quitta sa patrie lorsque les Hongrois eurent conclu la paix avec l'empereur (1711), passa en France et fit campagne en Espagne et sur le Rhin. Mis en réforme comme colonel, il retourna en Hongrie, y leva un régiment de hussards à la tête duquel il servit sur le

Rhin dans l'armée de Berwick (1734). Nommé maréchal de camp en 1738, il fit la campagne de Bohême sous les ordres du comte de Ségur. En 1743 il passa à l'armée du Rhin et l'année suivante fut nommé lieutenant-général et inspecteur général des hussards. Il fit les campagnes de la Flandre et du Rhin comme commandant des corps séparés, toujours à l'avant-garde lors des marches en avant et à l'arrière-garde dans les retraites. En 1748, il fit la campagne de Flandre, en 1757, celle d'Allemagne, et reçut l'année suivante le bâton de maréchal de France.

BERCHÈRE (Jean-Baptiste Le Gouz de La), magistrat français, né vers 1568, mort à Grenoble le 18 juin 1631. On ignore quelles charges il occupa; on sait seulement qu'il fut chargé, en 1612, de fixer les limites du duché et du comté de Bourgogne. Il a laissé une relation de cette mission, que l'on trouve dans la *Coutume de Bourgogne* (édit. de 1636). On a également de lui deux *Harangues* adressées à Louis XIII, en 1629, et qui sont insérées dans la quinzième partie du *Mercure français*.

BERCHÈRE (Pierre Le Gouz de La), magistrat français, fils du précédent, né à Dijon le 3 mars 1600, mort à Grenoble le 29 nov. 1653. Il fut premier président à Dijon, puis à Grenoble. Sa grande réputation de probité lui valut le surnom d'*Incorruptible*. On a de lui deux *Lettres* au savant Saumaise et deux autres au duc de Montausier qui ont été insérées dans les *Epistolæ Gallorum* du seigneur de La Mare, ainsi qu'une *Harangue au prince Henri de Condé, lorsqu'il fit son entrée à Dijon*, qui a été insérée dans la *Description de cette entrée par Malpoy* (Dijon, 1632). G. L.

BERCHÈRE (Denis Le Gouz de la), magistrat français, fils du précédent, né vers 1620, mort le 16 mars 1681. Il fut premier président du Parlement de Grenoble. On a de lui : *Lettre au roi sur les grandes actions de Sa Majesté* (Grenoble, 1663); *l'Allemagne au roi* (1664).

BERCHÈRE (Narcisse), paysagiste français, né à Etampes le 11 sept. 1819, fut élève de Rémond. Il exposa en 1843 une *Vue prise en Auvergne*, et les années suivantes des paysages dont les motifs étaient empruntés à la Provence et à l'Espagne. En 1852, il visita l'Asie Mineure et l'année suivante l'Egypte dont il s'est toujours inspiré depuis lors. Parmi ses paysages les plus remarquables, il convient de mentionner des campements et des marches de caravanes, le *Simoun* et la *Plaine de Thèbes* pendant l'inondation (1859) et le *Crépuscule* (1864) qui appartient au musée du Luxembourg. A la suite d'un séjour qu'il fit à Suez peu de temps avant le percement de l'isthme, Berchère a publié, en 1863, un volume intitulé *le Désert de Suez*. Décoré en 1870, il n'a pas cessé, jusqu'à ces dernières années, d'exposer aux Salons parisiens des aquarelles ou des tableaux dans lesquels il a fidèlement reproduit les aspects les plus caractéristiques de l'Egypte et des contrées voisines.

BERCHÈRES-la-Maingot. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. N. de Chartres; 466 hab.

BERCHÈRES-les-Pierres. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. S de Chartres; 816 hab. Le nom de ce village vient des carrières d'où ont été extraites les pierres qui ont servi à la construction de la cathédrale de Chartres.

BERCHERES-sur-Vesgre. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet; 507 hab.

BERCHET (Giovanni), poète italien, né à Milan le 23 déc. 1783, mort en 1851. Fils d'un commerçant et destiné lui-même aux affaires, il avait appris les langues étrangères, et cette connaissance même, en lui révélant des formes littéraires nouvelles, lui apprit que sa vie devait être consacrée non à la correspondance commerciale, mais à l'art et à la poésie. Dans ces littératures du Nord complètement inconnues aux Italiens, qui vivaient sur le fonds français, il vit la possibilité d'une renaissance et, dès lors, s'appliqua à faire connaître les œuvres qui l'avaient le plus vivement frappé. Il traduisit le *Barde*, de Gray, le *Vicaire de Wakefield*, de Goldsmith, le *Visionnaire*, de Schiller, quelques-unes des plus belles ballades de Burger. En même temps, sous le traducteur apparaissait le poète, déjà brillant, mais trop imprégné de ses maîtres, Parini, Monti, Foscolo; il fallut l'exil pour le mûrir. C'est en 1818, le 3 sept., que fut fondé le *Conciliateur*, à la rédaction duquel Berchet prit une grande part, défendant le romantisme, jouant près de Manzoni le rôle de Du Bellay près de Ronsard, écrivant le véritable manifeste de l'école nouvelle: *Lettera semiseria di Grisostomo sul Cacciatore feroce e la Eleonora di Burger*. Persécuté, soumis à une censure perpétuelle, imprimé, pour ainsi dire, sous les yeux de la police, le journal libéral et romantique finit par être supprimé après un peu plus d'un an d'existence, le 19 oct. 1819. Alors, ce furent des intrigues sourdes, masquées sous des apparences philanthropiques; on conspira en faisant du bien, en fondant des écoles et des institutions utiles. Après avoir montré une sorte de longanimité, le gouvernement ordonna des perquisitions et des arrestations: Berchet put se sauver en Suisse, grâce à un négociant français qui lui fournit les moyens de franchir la frontière.

Après son départ et avant l'arrivée de la police, sa sœur brûla ses papiers parmi lesquels fut, malheureusement, détruite une tragédie intitulée *Rosmunda*. Il se rendit à Paris, puis à Londres où il publia un chant patriotique qui passe pour son chef-d'œuvre : *I Profughi di Parga*. C'est le premier en date de ces petits poèmes qui pénétrèrent en Italie, malgré toutes les précautions de la police, coururent d'un bout à l'autre de la péninsule, enflammèrent le peuple, valurent au poète le nom de Tyrtée italien. Après huit ans de séjour à Londres, Berchet, accompagnant son ami le marquis Arconati, exilé comme lui, parcourut la Belgique, l'Allemagne, la France, où il publia, en 1829, *le Fantasie*, *romanza*, qu'il considérait comme son œuvre la plus soignée. La Révolution de 1830 ou plutôt les mouvements révolutionnaires de 1831, en Italie, lui inspirèrent ses derniers chants patriotiques, ceux que la jeunesse chantait encore en 1848, qui vibraient encore lors de la victoire de 1859. Quand Berchet rentra en Italie après vingt-sept ans d'exil, il était illustre et populaire, et il avait contribué pour sa part, par ses *Odes*, autant d'actes de rébellion, à la préparation du mouvement encore lointain d'où devait naître l'unité de l'Italie. La valeur littéraire de Berchet est plus contestable que son influence, encore qu'elle soit réelle; ses vers, dont la forme n'est pas toujours assez soignée, ont de la passion, de l'harmonie, et les mêmes qualités se retrouvent quand il écrit en prose : il n'était dénué ni de fantaisie ni d'imagination. Manzoni, on le voit dans plus d'une lettre, avait son talent en grande estime. Ce talent, en vers, n'est pas sans analogie avec le talent en prose de Silvio Pellico; *le Mie Prigioni* et *le Fantasie* sont du même ordre. Outre les œuvres citées, Berchet a écrit: *Lario*, poème publié dans le *Spettatore;* un *Essai sur Sacountala*, *Lettere a mio zio canonico* et nombre d'études, d'articles de littérature et de polémique dans le *Conciliatore*, sous le pseudonyme de *Grisostomo; Vecchie romanze spagnuole recate in italiano*, traduction partielle du *Romancero* espagnol; *Allocuzione dei funerali del pittor Andrea Appiani celebrati nella chiesa della Passione* (Milan, 1817, in 8). Après les *Fantasie*, les plus célèbres des *Romances*, odes ou petits poèmes de Berchet furent : *Il Rimorso* et *il Romito del Cenisio*, qui parurent dans le *Globe*, puis *Clarina*, *Matilde*, *il Trovatore*, *Giulia*; elles ont été réunies avec les *Fantasie* et les *Profughi di Parga* dans la *Biblioteca poetica* de Buttura où elles remplissent une partie du tome XXXIX (Paris, 1841, in-32). Ses œuvres complètes ont pour titre *Opere edite ed inedite* (Milan, 1862). Quelques-unes de ses lettres se trouvent dans le recueil intitulé *Lettere ad Anotonio Panizzi di uomini illustri*, etc. (Florence, 1880). R. de Gourmont.

Bibl.: Préface des *Fantasie*; Paris, 1829, in-12. — Vitto-

rio BERSEZIO, *Il regno di Vittorio Emanuele II. Trent'anni di vita italiana*; Turin, 1878-1881, 3 vol. in-8, t. III, pp. 179-184. — Giocomo BARZELLOTTI, *la Letteratura e la Rivoluzione in Italia avanti e dopo il 1848 e 49*, dans Luigi MORANDI, *Antologia della nostra Critica letteraria moderna*; Città di Castello, 1885, in-16. — Cesare CANTÙ, *Alessandro Manzoni, reminiscenze*; Milan, 1885, 2 vol. in-16, t. II, ch. I. — MANZONI, *Epistolario raccolto da Giovanni* SFORZA; Milan, 1882, t. I, in-16, passim et, en particulier, lettre du 19janv. 1821 à Fauriel. — F. TORRACA, *Manuale della letteratura italiana*; Florence, 1886, t. III. — G. MESTICA, *Manuale della letteratura italiana nel secolo XIX*; Florence, 1886, vol. II, part. 1.

BERCHET (Guglielmo), historien italien, neveu du précédent, né à Venise en 1833. Après plusieurs années de laborieuses recherches dans les archives de l'Etat, il entreprit, en 1856, avec Niccolò Barozzi la publication des *Relazioni lette al Senato dagli ambasciatori veneti nel secolo XVII*, qui est aujourd'hui à son dixième volume. Citons encore parmi ses études et les documents qu'il a mis en lumière : *Relazione della Moscovia d'Alberto Vimina* (1653) (Milan, 1860) ; *Del commercio dei Veneti nell' Asia* (Venise, 1864) ; *Cromwell e la Repubblica di Venezia* (Venise, 1864) ; *il Serraglio del Gran Signore descritto da Ottaviano Bon nel 1608* (Venise, 1865) ; *la Repubblica di Venezia e la Persia* (Venise, 1866) ; *Relazioni dei Consoli Veneti nella Siria* (Turin, 1866) ; *I Portolani e le antiche Carte geografiche esistenti in Venezia* (Turin, 1866) ; *la Cripta di San Marco in Venezia* (Turin, 1868) ; *Marco Polo e il suo libro*, traduit de l'anglais de H. Yule (Venise, 1871) ; *le Antiche ambasciate Giapponesi in Italia* (Venise, 1877) ; *I Diarii di Marino Sanuto* (dont le tome XI a paru en 1884, Venise). Quelques-uns de ces travaux ont été d'abord insérés dans l'*Archivio Veneto*. R. G.

BIBL. : A. de GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei*; Florence, 1880, in-8.

BERCHEURE (Pierre) (V. BERSUIRE).

BERCHON (Jean-Adam-Ernest), médecin français contemporain, né à Cognac en 1825, reçu docteur à Paris en 1858, est actuellement (1888) médecin principal de la marine et directeur du service de la santé de la Gironde, à Pauillac. Il est membre de la Société anthropologique et de la Société de chirurgie de Paris. Ouvrages principaux : *De l'emploi méthodique des anesthétiques et principalement du chloroforme* (Paris, 1862, in-8, pl.) ; *De la Cicatrisation des fractures du crâne*, etc. (Paris, 1863, in-8, 1 pl.) ; *En steamer. D'Europe aux Etats-Unis, histoire, souvenirs, impressions de voyage* (Le Havre, 1867, in-12) ; *les Fonds de la mer*, par MM. Berchon, de Foliu, Périer (Bordeaux, 1867-1869, 16 livraisons in-8) ; *Histoire médicale du tatouage*, etc. (Paris, 1869, in-8) ; *Théorie nouvelle sur le mécanisme de certaines fractures de la base du crâne* (Paris, 1862, in-8, 1 pl.). Dr L. HN.

BERCHOUX (Joseph de), littérateur français, né à Lay-lès-Saint-Symphorien (Loire) le 3 nov. 1762, mort à Marcigny (Saône-et-Loire) le 17 déc. 1838. Fils d'un juge-prévôt, il vint terminer ses études à Paris et se lia intimement avec L.-G. Michaud, son futur éditeur. Lors des engagements volontaires de 1792, il s'enrôla dans un bataillon formé par le dép. de la Loire, puis fut employé dans les bureaux du trésorier-payeur de l'armée. Il donna sa démission peu de temps après et débuta dans les lettres par une satire célèbre, *les Grecs et les Romains* (1797) dont le premier vers est demeuré classique, par de judicieuses observations grammaticales sur les dénominations nouvelles des poids et mesures (*Journal de Lyon*, 3 nivôse an IV, 24 déc. 1795) et par une collaboration intermittente à la *Quotidienne*, sous les pseudonymes de *Naccone* et de *Muzard*, ainsi qu'à la *Gazette de France*. En 1801 il publia son poème de la *Gastronomie* qui, d'abord signé des seules initiales de l'auteur, ne fut, malgré son succès immédiat, ouvertement avoué par lui qu'à la troisième édition (1803). Il a été réimprimé depuis nombre de fois et le plus souvent avec la *Physiologie du goût*, de Brillat-Savarin. Plusieurs des vers de la *Gastronomie*, passés en proverbes, ont valu à Berchoux une notoriété de gourmet qu'au dire de ses contemporains il était loin de mériter, car, dans sa pensée, ce badinage était moins un recueil d'apophtegmes didactiques sur l'art de bien vivre qu'une inoffensive satire. La *Gastronomie* a du moins sauvé son nom de l'oubli, tandis qu'on ne peut citer que pour mémoire ses autres œuvres : *Le Philosophe de Charenton*, roman (1803, in-8) ; la *Danse des dieux de l'Opéra*, poème héroï-comique en six chants (1808, in-18) dont la rivalité de Vestris et de Duport lui avait fourni le sujet ; *Voltaire ou le Triomphe de la philosophie moderne* (1817), poème en huit chants inspiré par l'esprit le plus rétrograde ; *l'Enfant prodige ou les Lumières vivantes* (1817, in-18), autre roman satirique ; *l'Art politique* (1819), poème en quatre chants, dont la pensée est résumée dans ce vers :

Vive le Roi ! Voilà mon art politique.

Louis XVIII récompensa un si fervent défenseur en lui octroyant la décoration de la Légion d'honneur et une pension de 2,000 francs. Sous Charles X, il fit partie du bureau de censure. Après la révolution de 1830, il se retira auprès de l'amie à qui il avait dédié la *Gastronomie* et passa ses dernières années à la campagne, tout à fait ignoré de la génération nouvelle, rimant encore, mais ne publiant plus rien. Il avait donné en 1829 une édition de ses *Œuvres* (4 vol. in-18). M. Tx.

BIBL. : F.-Z. COLLOMBET, *Notice biographique et littéraire sur J. de Berchoux*; Lyon, 1841, 42 pp. in-8, portrait. — A. JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.

BERCHTESGADEN. Bourg d'Allemagne, roy. de Bavière, prov. de Haute-Bavière, à l'angle S.-E. de la Bavière, presque enclavé dans les possessions autrichiennes ; 1,780 hab. Ses mines de sel fournissent environ 500,000 quintaux métriques par an. Dans la mine se trouvent un grand nombre de lacs artificiels fournissant l'eau salée (26 %) aux stations voisines de *Reichenhall*, *Traunstein*, *Rosenheim* (V. ces mots). Un grand nombre de touristes visitent chaque année ces mines.

Le canton de Berchtesgaden, peuplé de 8 à 9,000 hab. sur 400 kil. q., est une vallée alpestre enclavée entre la Salza et la Saalach, presque muré entre de hautes montagnes, l'Untersberg (1,449 m.) au N., le Steinernes Meer (2,651) au S., à l'O. le Watzmann (2,714), à l'E. le Hoher Göll (2,519 m.), contreforts du Steinernes Meer. Entre ces deux derniers massifs s'étend un des plus beaux lacs alpestres, le *Kœnigssee* (V. ce nom). — Le canton de Berchtesgaden fut disputé entre l'abbaye, fondée en 1100, et les archevêques de Salzbourg ; l'abbaye l'emporta. Elle fut sécularisée en 1803 et son territoire cédé à l'Autriche (1805), puis à la Bavière (1810) qui le conserva malgré les réclamations de l'Autriche qui, en se faisant rétrocéder Salzbourg, avait omis de mentionner Berchtesgaden. A.-M. B.

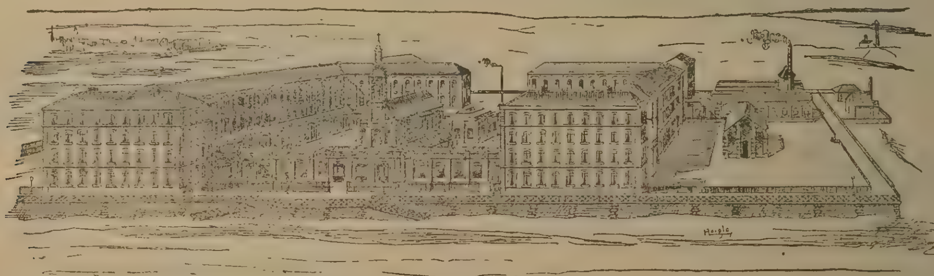
BERCICH (Berčić Jean), savant philologue slave, né en 1824, mort en 1870 à Zara (Dalmatie). Docteur en théologie et professeur de slave ecclésiastique au séminaire de Zara, il a été l'un des plus remarquables connaisseurs de la littérature glagolitique. Il a publié : 1° *Chrestomathia linguæ vetero-slovenicæ charactere glagolitico e codicibus, codicum fragmentis et libris impressis* (Prague, 1859) ; 2° des manuels de slavon en caractères glagolitiques et en caractères slavons (1866) ; 3° différents travaux dans les *Mémoires* de l'Académie d'Agram dont il était membre. L. LEGER.

BERCK-SUR-MER. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil, à 2 kil. de la mer ; 5,187 hab., à 5 kil. à l'O. de la station de Verton, sur la ligne du chem. de fer de Paris à Boulogne. Sur la pointe de Haut-Blanc, à 35 m. d'alt., a été établi un feu fixe C. de quatrième ordre d'une portée de 15 milles. Bureau du

douanes. Entrepôt général de sels. Bien qu'il n'y ait point de port, Berck est très fréquenté en hiver par les pêcheurs de hareng ; le poisson est déchargé sur la plage où les embarcations atterrissent en s'échouant. Un établissement balnéaire, Berck-Plage, attire en été de nombreux baigneurs ; la plage sablonneuse est triste et monotone, mais aucun point de cette partie du littoral n'est plus salubre, nulle part l'air ne présente une pureté aussi grande et n'a autant de vertu fortifiante surtout pour les enfants. On attribue cette salubrité au vent du S.-O. qui souffle continuellement et assainit la côte.

Hôpital de Berck-sur-Mer. — Cet établissement est exclusivement destiné aux enfants atteints de maladies chroniques (scrofule, lymphatisme, rachitisme, etc.) Il est situé à la pointe extrême de la dune dite du *Haut-Banc* qui forme cap auprès de l'embouchure et sur la rive droite de l'Authie. Cet hôpital a pour but de soumettre les enfants scrofuleux de Paris au *traitement maritime*. L'idée de l'application spéciale de ce traitement paraît revenir à l'un des médecins de Saint-Malo, M. Lhoste, qui demanda, en 1846, au conseil général des hospices de Paris, l'envoi à Saint-Malo de 10 garçons et de 10 filles pour y être traités. Bien que l'expérience eût réussi, puisque après trois mois de séjour les enfants rentrèrent guéris à Paris, l'idée fut néanmoins abandonnée jusqu'en 1857, où M. Perrochaud, médecin des Enfants assistés de Paris pour l'arrondissement de Montreuil, renouvela l'expérience du médecin de Saint-Malo. Au début, les petits malades furent confiés aux soins d'une femme, la veuve Duhamel, qui les transportait elle-même deux fois par jour, de Groffliers, commune assez éloignée de Berck, à la mer où elle les baignait et pansait leurs plaies. Une autre femme, Mme Brillard, lui succéda en 1859, et, devant le succès croissant obtenu par le dévouement de ces femmes, M. Husson, alors directeur de l'Assistance publique, fit diriger sur Berck trois religieuses auxquelles il confia la direction d'un service installé dans une maison particulière. La construction d'un hôpital à Berck fut dès lors résolue. En 1860, l'administration acheta à l'Etat 3 hectares de terrain pris sur les dunes des relais de mer, au prix de 6,000 fr., soit 20 cent. le mètre, et, en 85 jours, on y édifia des baraquements qu'on appelle aujourd'hui le *Petit Berck*. Ils furent inaugurés le 8 juil. 1861.

L'idée était excellente : les constructions adoptées étaient en bois, avec parois laissant entre elles un vide ou matelas d'air, et couvertes en ardoises. Le plan était des plus simples : deux bâtiments placés à 3 m. au-dessus des plus hautes marées, longs de 45 m. et orientés perpendiculairement au rivage à 45 m. l'un de l'aut



Vue de l'hôpital de Berck-sur-Mer

avec un étage unique, comprenant : d'un côté 50 lits pour les garçons ; de l'autre, 50 lits pour les filles, avec les rez-de-chaussée occupés par les réfectoires, classes, salles de réserve pour les maladies aiguës, cellules des religieuses, cabinet de la supérieure, parloir, bureau de l'administration et cabinet du médecin. Ces deux bâtiments étaient reliés du côté de la mer par une galerie assurant le service et abritant l'intérieur contre les vents et l'envahissement des sables ; le quatrième côté était fermé par une construction composée d'un rez-de-chaussée, renfermant les cuisines, l'office, la pharmacie, la lingerie et le réfectoire des religieuses. Au centre et reliée à la galerie de la mer, s'élevait la chapelle et à droite, détachées de l'ensemble, se trouvaient les remises et l'écurie avec un logement pour un homme de service, une buanderie et une salle de bains. Les divers travaux de cet hôpital provisoire coûtèrent 85,679 fr. non compris l'acquisition du terrain et celle du mobilier (16,439 fr.), au total 102,118 fr., soit 1,000 fr. le lit.

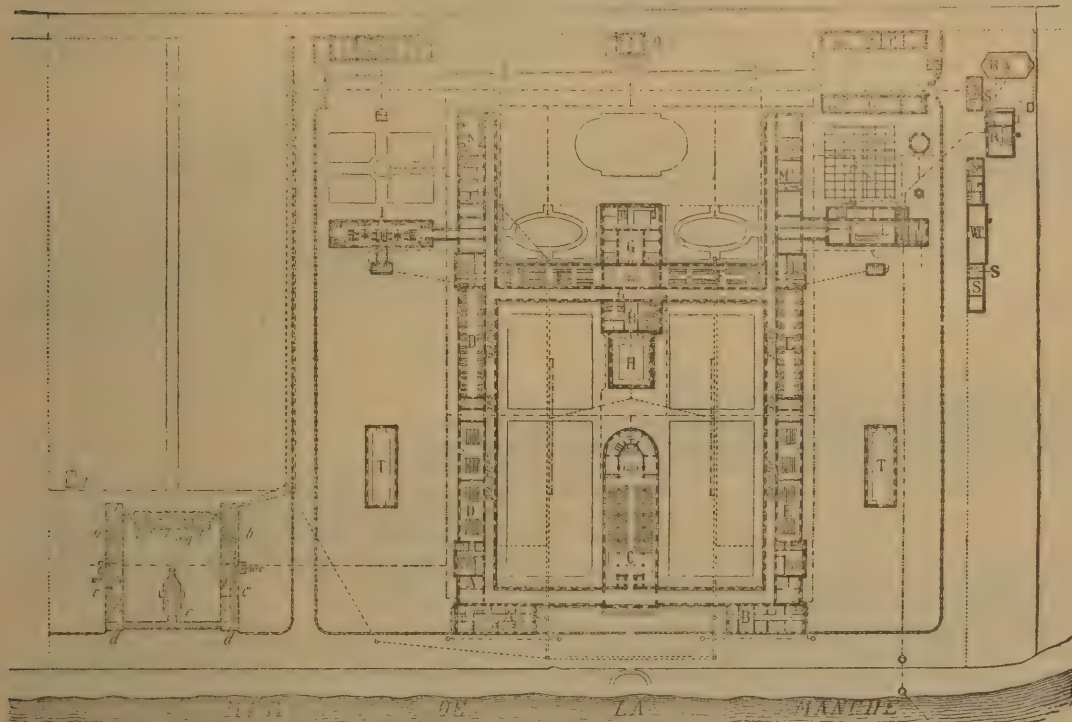
De 1861 à 1866, il revint du Petit Berck 380 enfants ; il en fut soigné 190 en 1867 et 181 en 1868. Ces résultats donnèrent à l'administration la malencontreuse idée de construire alors un hôpital en matériaux durables (briques). Le 12 mars 1864, l'administration ayant acheté à l'Etat un nouveau terrain de 9 hectares 42 ares 75 centiares au prix de 4,962 fr. 35, soit 0,052 le m., l'adjudication des travaux eut lieu le 11 janv. 1867, et en juin 1869, un hôpital de 584 lits (dortoirs 504, infirmerie 80) fut inauguré. La dépense s'élevait à 3,235,130 fr. 83.

L'établissement, dit alors *Hôpital Napoléon*, a la forme d'un fer à cheval, ouvert sur la mer avec murs doubles laissant 5 centim. de vide entre eux. Ses bâtiments consacrés, comme au Petit Berck, un côté aux garçons et l'autre aux filles, se composent de deux étages couverts en ardoises ; ils sont occupés par quatorze dortoirs de trente-six lits, accompagnés chacun d'une cellule pour la religieuse surveillante, d'un lavabo, d'une salle de débarras et de cabinets d'aisance ; les rez-de-chaussées comprenant les classes, les réfectoires, etc., auxquels est joint un dortoir pour les enfants atteints d'affections des membres inférieurs. A la suite de la division des garçons, sont placés : 1° un bâtiment comprenant l'infirmerie (cinq salles de seize lits chacune), la pharmacie, la salle des opérations et un pavillon isolé pour les maladies contagieuses ; 2° un autre bâtiment servant au logement des ouvriers indispensables à l'entretien de l'établissement, du matériel, et à l'emploi des appareils techniques. A la suite de la division des filles, on voit successivement la lingerie et les ateliers. Suivant la ligne médiane de la cour qui sépare ces deux divisions, on trouve la chapelle, la piscine hivernale d'eau de mer, puis la cuisine et ses dépendances, la boucherie, la boulangerie, les magasins nécessaires à un établissement éloigné de tout centre d'approvisionnement, puis l'habitation de l'aumônier. En dehors de l'hôpital, vers le sud, se trouve un gymnase couvert, la buanderie, les machines, l'usine à gaz, etc. Aux deux extrémités du fer à cheval, s'élèvent deux pavillons de trois étages, faisant face à la mer ; un pour les bureaux et les appartements du directeur, du médecin et des employés ; l'autre pour la communauté. Ces deux pavillons sont également reliés par une galerie au rez-de-chaussée, au milieu de laquelle est incrustée une pierre portant les inscriptions sui-

vantes, séparées par une rosace indiquant la direction des vents :

1869. Distance à la laisse des plus hautes mers. 85 mètres.
Elévation au-dessus de leur niveau..... 5 m. 50.
1969. Distance à la laisse des plus hautes mers.
Elévation au-dessus de leur niveau....

La mer en submergeant l'hôpital se chargera peut-être de remplir elle-même les vides laissés en blanc dans la seconde inscription, car en huit ans, c.-à-d. de 1869 à 1877, elle avait gagné plus de 60 m. ; le bras de mer, dit *Bras de la Course*, s'était rapproché de la dune, la plage s'était abaissée, et il n'y avait plus entre l'inscription de la galerie et la laisse des plus hautes marées que 25 m. En 1875, pour défendre le mur du quai, une estacade en



Plan de l'hôpital de Berck-sur-Mer. — A, administration, consultation ; étages, logements du personnel ; B, communauté ; C, chapelle et service des morts ; D, quartier des garçons, classes et dortoirs ; étages, dortoirs ; F, réfectoire ; étages, dortoirs ; G, cuisine et dépendances ; H, bains et piscine ; I, service d'isolement ; J, pharmacie et dépendances ; K, infirmerie ; L, buanderie et machines ; M, lingerie ; N, logements des ouvriers ; O, aumônier ; P, écuries et remises ; Q, agence et remise ; R, usine à gaz ; S, ateliers ; T, gymnases. — Petit hôpital (rez-de-chaussée) : a, entrée ; *b*, réfectoires ; *c*, dortoirs ; c' surveillantes ; *d*, chambres ; *e*, chapelle transformée en classes ; *f*, cuisine ; *g*, salle des médicaments ; *h*, salle de visite ; *i*, lingerie, *j*, infirmerie ; *k*, surveillante ; *l*, photographie.

charpente était construite, et devenue insuffisante dès 1876. Une deuxième, placée en avant, lui fut adjointe. En outre, en raison de son voisinage de la mer, amenant l'humidité qui attaque l'édifice, les tempêtes qui occasionnent des dégâts, l'hôpital de Berck, construit malgré l'avis des habitants du pays et des ingénieurs maritimes, sur une partie mouvante de la plage, est de tous les édifices de l'Assistance publique celui qui exige l'entretien le plus onéreux et revient le plus cher. Dès 1869, on a dû dépenser 9,000 francs, et de cette époque à 1887, les frais d'entretien et les travaux de défense atteignent le chiffre énorme de 588,000 francs. Le service de l'eau douce laissa même à désirer en raison de l'envahissement par le sable de la galerie filtrante qui alimente le puits d'aspiration des pompes, et un réservoir spécial en ciment dut être établi à 12 m. de l'hôpital, c.-à-d. que toutes les mauvaises conditions s'étaient réunies contre le choix de la localité ; le prix de revient de chaque lit augmente chaque année. En 1878, il atteignait le chiffre de 6,500 francs. Pourtant, d'après l'avis de M. l'ingénieur en chef Stœklin, et bien que la dépense à faire encore pour préserver l'hôpital (construction de deux jetées et d'un perré) doive monter à près de 250,000 francs, on ne renonce pas à lutter contre la mer. L'entretien restant inférieur à la valeur matérielle et économique de l'établissement qu'il faudrait abandonner, l'exécution et la direction des travaux qu'il nécessite restent comme par le passé, confiés aux soins du service maritime.

Grâce au traitement maritime, l'hôpital de Berck rend de grands services à la population enfantine de Paris. De 1869 à 1882, il y a été reçu 5,847 enfants, dont 4,662 scrofuleux, et on ne constate que 339 morts contre 3,321 cas de guérison, soit 70,7 % de guérisons avec une durée moyenne de séjour de 423 jours pour chaque malade pris en masse. Les enfants valides vont à l'école dirigée par deux sœurs diplômées ; les ateliers pour l'entretien sont au nombre de huit (mécaniciens, fumistes, menuisiers, serruriers, plombiers, couvreurs, peintres, vitriers), mais ne servent nullement à l'enseignement professionnel. Un ouvroir occupe à la confection et à l'entretien de la lingerie, 14 femmes d'ouvriers, de sous-employés et de serviteurs. Un achat de terrains supplémentaires a été motivé par la nécessité de créer un jardin potager dans cette localité éloignée de Paris; ces terrains, embrassant une superficie de 10 hect., sont, depuis le 1er janv. 1876, mis en exploitation, mais les bénéfices annuels sont nuls.

L'idée de la création de Berck est excellente, mais l'application a beaucoup laissé à désirer. L'administration impériale a commis une lourde faute en choisissant une partie de la plage menacée par la mer, par les déplacements de l'Authie et par les infiltrations produites par la rivière

de l'Arche aujourd'hui disparue, mais qui n'en existe pas moins dans les couches inférieures. Ces divers inconvénients nécessiteront encore des dépenses considérables. Parmi les réformes à réaliser dans cet établissement, nous signalerons la suppression de l'aumônier, le remplacement des religieuses par des laïques; l'enseignement primaire des enfants par des instituteurs et des institutrices laïques; l'organisation d'un enseignement professionnel dans la mesure du possible, et l'utilisation sérieuse des eaux d'égout et des vidanges, comme cela se pratique dans nombre d'établissements analogues à l'étranger, afin d'arriver à la création d'un jardin potager qui puisse sinon produire un bénéfice, du moins suffire aux besoins de l'hôpital. Reste la difficulté pour les parents de se rendre à Berck pour visiter leurs enfants. La création projetée et depuis trop longtemps attendue de la station de Montreuil-Verton à Berck rendra un grand service aux familles et abrégera les soucis et les dépenses du voyage.

Le nombre des lits inscrits au budget de 1888 est de 606 (303 de garçons et 303 de filles) pour le Grand-Berck, de 104 (52 de garçons et 52 de filles) pour le Petit-Berck. Le nombre des journées en 1886 a été de 228,483 et le prix de journée de 2 fr. 10 ; le budget pour 1888 est de 335,800 fr. La mortalité a été, en 1887, de 21 garçons et 11 filles. Ont été admis en cette même année 358 garçons et 308 filles ; sont sortis : guéris, 235 garçons et 230 filles ; améliorés ou réclamés, 51 garçons et 56 filles ; même état, 8 garçons, 6 filles ; teigneux, 68 garçons, 72 filles. Le personnel administratif de l'hôpital se compose de : 1 directeur, 1 économe, 1 employé, 1 aumônier, 75 sœurs, 3 surveillants, 2 suppléants ; le personnel professionnel est composé de 2 surveillants, 8 sous-surveillants et un suppléant. M. le Dr Cazin est chargé du service médico-chirurgical ; il est assisté par 2 internes en médecine, 1 pharmacien en chef et 1 interne en pharmacie. Le personnel médical n'est pas suffisant, même pour l'hôpital, et encore moins pour le reste, car outre les enfants de l'hôpital de Berck, il existe deux maisons des Enfants assistés de la Seine ne contenant pas moins de 150 lits chacune et il y a encore chez les particuliers 150 ou 200 enfants assistés disséminés de tous côtés ; de plus, on compte une vingtaine d'épileptiques. Tous ces enfants sont soignés par le service médical de l'hôpital. C'est trop peu d'un médecin et de deux internes pour cette agglomération considérable.

Hôpital Rothschild. — Il existe à Berck un autre établissement qui contient soixante lits affectés aux enfants israélites scrofuleux. Les fondateurs de l'hôpital, plus prévoyants que l'Assistance publique, ont choisi une partie de la plage qui n'a jamais été menacée par la mer. Le service médical est fait par le médecin et les internes de l'hôpital d'enfants. Bourneville et Albin Rousselet.

Bibl. : *Notice sur l'hôpital Napoléon*, broch. in-8. — Bourneville, *Rapports au Conseil municipal*, 1877, 1878, 1882. — *Rapport de la Commission de défense de l'hôpital de Berck-sur-Mer contre l'envahissement de la mer*, 1888, in-4. — Cazin, *De l'influence des bains de mer sur la scrofule des enfants* ; Paris, 1885, in-8. — Du même, *les Etablissements hospitaliers à Berck-sur-Mer* ; Paris, 1885, in-8.

BERCKEL (Theodor-Victor Van), graveur en médailles, né à Bois-le-Duc le 21 avr. 1739, mort le 19 sept. 1808. Elève du médailleur Marme. Il se fixa d'abord à Rotterdam et s'y fit rapidement un nom, ce qui engagea le duc Charles de Lorraine à l'appeler à Bruxelles en 1776. Après la conquête des Pays-Bas par les Français, il se rendit à Vienne, où il fut attaché à la Monnaie en qualité de deuxième graveur ; mais il retourna finir ses jours dans sa ville natale. On connaît de lui 67 médailles, exécutées de 1768 à 1794 ; les plus belles sont celles à l'effigie du duc Charles, données en prix par l'Académie de Bruxelles. G. P-i.

BERCKHEIM (Hans ou Jean Ier, surnommé Ammeister de), architecte strasbourgeois du commencement du xve siècle. Cet architecte, dit aussi Ammeister le Vieux, remplaça, après 1405, Jehan de Benhem ou Benheim comme expert juré et l'un des maîtres des œuvres de la ville de Strasbourg, dans les comptes de laquelle il figure, en cette double qualité, de 1415 à 1429. On sait aussi qu'il participa aux travaux de la cathédrale de Strasbourg, mais sous la direction de *Ulric Heintz d'Ensinghen* (V. ce nom).

Charles Lucas.

BERCKHEIM (Johann IIe, surnommé Ammeister de), Jehan II de Berckheim, dit Ammeister le Jeune. Il construisit ou reconstruisit, de 1433 à 1441, les greniers publics et les ponts de Strasbourg. Il fut aussi attaché aux travaux de la cathédrale, mais sous la direction de *Jehan Hultz le Jeune* (V. ce nom). — Les sceaux des Ammeister de Berckheim, qui portent trois monticules (*Berg*, mont) rappelant sans doute l'origine de la famille, avec au-dessus des marteaux ou maillets, insignes de leur profession, ont pour légende *S. (Sigillum) Hans Ameister der Murer* (sceau de Hans Ammeister le maçon). Charles Lucas.

Bibl. : *Annales archéologiques* ; Paris, in-8, pl., t. VIII : L. Schnéegans, *Notice sur les marques et écussons*, etc. — Gérard, *les Artistes de l'Alsace* ; Colmar, 1873, t. II, pp. 100-102.

BERCKHEIM (Frédéric-Sigismond, baron de), général français, né à Ribeauvillé (Alsace) le 9 mars 1775, mort à Paris le 28 déc. 1819. Il entra au service à 14 ans, et se signala par des actions d'éclat à Heilsberg, Friedland, Eckmühl, Essling, Wagram, Znaïm, Polotsk, Borysov. Il fut nommé général de brigade et général de division sur deux champs de bataille. Il défendit l'Alsace en 1814 avec une remarquable opiniâtreté. Il rentra dans ses foyers après l'avènement de Louis XVIII, et le parti libéral l'envoya deux fois siéger à la Chambre des députés.

BERCKHEYDE ou **BERCK-HEYDE** (Adrien-Job), peintre hollandais, né au mois de janv. 1630 à Harlem où il mourut le 23 nov. 1693, y fut élève de Jacob de Wet et de Frans Hals. On voit au musée de Harlem un tableau de lui qui représente l'atelier de ce dernier maître. Il fut admis, en 1634, dans la Gilde de cette ville. Les tableaux de genre ou les tableaux religieux qu'il a peints sont très inférieurs à ses paysages et surtout à ses vues de villes et à ses intérieurs d'églises qu'il a animés de petits personnages très spirituellement posés et indiqués. La collection van der Hoop, les musées de Dresde, d'Amsterdam et de Harlem en possèdent d'excellents spécimens, très lumineux, d'une exécution large et très franche. Son petit portrait, peint par lui-même au musée des Offices, est également d'une couleur et d'une facture remarquables.

BERCKHEYDE (Gérard), frère cadet du précédent, né à Harlem en 1638 et mort dans cette ville le 10 juin 1698, fut probablement aussi élève de F. Hals. Il a peint le plus souvent, comme son frère, des intérieurs d'églises ou des vues de villes, mais ses tableaux sont d'une exécution un peu plus lourde.

BERCKHOLTZ (Alexandra von), femme peintre allemande, d'origine russe, née à Riga le 26 août 1821. Elève successivement de Louis Wagner à Carlsruhe, de Robert-Fleury à Paris, de R. Lauchert, Winterhalter, Liezen-Mayer, etc., à Carlsruhe et à Munich, enfin de Theresa Hegg à Genève. On lui doit des centaines de portraits, et des natures mortes pleines d'effet, notamment des fleurs. G. P-i.

BERCKMÜLLER (Joseph), architecte badois, né le 11 déc. 1800 à Carlsruhe, où il est mort le 6 avril 1879. Il est devenu architecte de la cour et membre de la direction générale des bâtiments. Ses principales constructions se trouvent dans sa ville natale, entre autres les Musées réunis, monument digne d'attention tant par son effet extérieur, que par une heureuse distribution de ses différentes parties. G. P-i.

BERCLOUX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Saint-Hilaire ; 610 hab.

BERCORCATES (dans quelques manuscrits *Bercorates*). Peuplade secondaire de l'Aquitaine, placée par Pline l'An-

cien (*H. N.*, IV, 33) entre les *Camponi* et les *Pindennuni*, mais qu'il est impossible de localiser. Les prétendus rapports de noms modernes comme Biscarosse, Bercouats, Barcou (Landes) avec le mot *Bercorates* ou *Bercorcates* n'ont aucune valeur sérieuse. Aussi la commission de topographie de la Gaule n'a pas inscrit le nom sur la carte celtique.

BIBL. : VALOIS, *Notit. Gall.*, p. 524. — BAUREIN, *Variétés bordelaises*, t. IV, Discours préliminaires, pp. 19 et suiv. — DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 375.

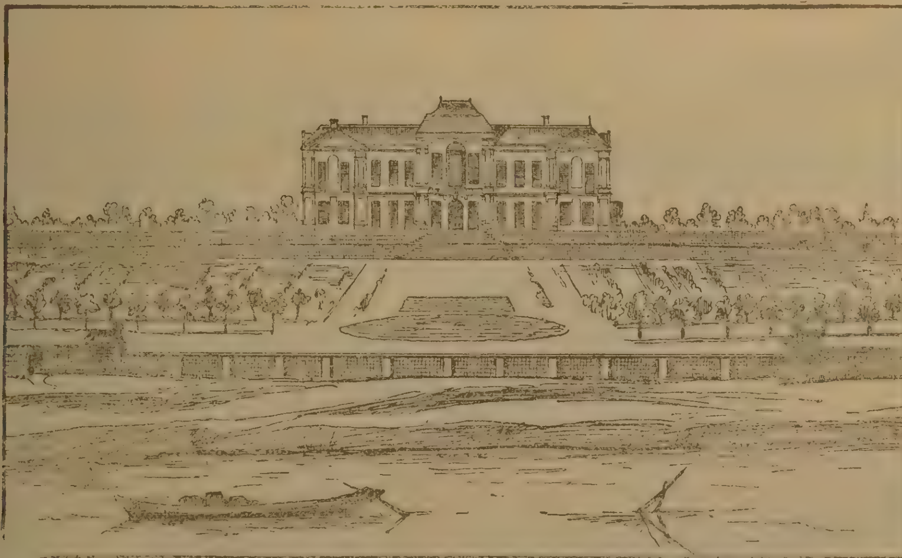
BERCSÉNYI ou **BERCHENY**. Nom d'une famille hongroise qui marqua dans les dernières luttes contre la maison d'Autriche. *Nicolas* Bercsényi, le personnage le plus important de cette famille, naquit en 1664, mourut le 6 nov. 1725 à Rodosto en Turquie. Son père, après avoir figuré parmi les mécontents, s'était réconcilié avec l'empereur Léopold. Lui-même s'était signalé dans la guerre contre les Turcs ; mais le prince François Rakoczy II trouva en lui son principal auxiliaire pour le grand soulèvement qu'il méditait. Bercsényi fut, malgré tout, son *alter ego* pendant dix ans (1700-1711), malgré sa brusquerie, sa vanité, son humeur changeante, qui furent très nuisibles au chef, et dont celui-ci se plaignit plus tard dans ses Mémoires. De la Pologne où il s'était réfugié en échappant à une arrestation, le comte Bercsényi arriva avec un noyau d'armée qui grossit merveilleusement, fit des incursions de tous côtés, presque jusqu'à Vienne, et dans la diète d'Onod (1707) qui proclama sans prudence et sans efficacité la déchéance des Habsbourg, devint le lieutenant-général du royaume sous le prince Rakoczy. Cependant les insurgés n'avaient plus que des revers, et les négociations de Bercsényi en Pologne et en Russie n'aboutirent pas. Devenu très impopulaire, il s'enfuit en Turquie, où il passa ses dernières années.

Edouard SAYOUS.

BERCSÉNYI (V. BERCHÉNY).

BERCY. Ancienne com. du dép. de la Seine, annexée à Paris en 1860. La plus ancienne mention que l'on ait, jusqu'ici, rencontrée de Bercy se trouve dans un acte de 1134 par lequel Louis VI créa l'abbaye de Montmartre. Parmi les terres concédées aux religieuses de cette abbaye figure l'île de Bercy (*insula de Berciliis*). Il n'y a pas cinquante ans, cette île existait encore, c.-à-d. qu'un bras de la Seine, appelé bras de Bercy, avait été dérivé à travers les terres pour former une sorte de port ; on a donc la preuve que cette dérivation remonte au moins au XIIe siècle. Le nom de Bercy est resté une énigme pour les étymologistes et l'abbé Lebeuf n'a pu indiquer qu'un rapprochement assez vague entre ce nom et celui d'une autre île de la Seine, en face Caudebec, appelée au moyen âge *insula Belsinaca* et aujourd'hui île de Belcinac. Ajoutons qu'en 1172 Bercy est nommé *Bercix*, forme française sans doute, et transition naturelle pour arriver au nom actuel. Au XIVe siècle une seigneurie de Bercy était constituée ; dès l'origine elle fut considérable car son territoire s'étendait sur deux paroisses, celle de Saint-Paul, à Paris et celle de Conflans, et couvrait la rive droite de la Seine, depuis le confluent de ce fleuve avec la Marne jusqu'à nos boulevards extérieurs. Plusieurs fiefs en dépendaient, dont quelques noms se sont conservés jusqu'à nous : la Grange-aux-Merciers, le val de Fécamp, la Raquette (devenue la Roquette), etc. La terre relevait de la seigneurie d'Yerres où ses seigneurs rendirent hommage tant que dura le régime féodal. Nous n'avons pas à en dresser ici une liste complète ; elle se trouve, au reste, contenue dans un mémoire important que l'un d'eux, Charles-Henri II de Malon, rédigea en 1735 (V. plus bas et à la bibliog.). Il faut cependant rappeler en quelques mots les différentes familles qui se transmirent la terre de Bercy. La plus ancienne est celle des Montmorency ; Pernelle de Villiers, femme du chambellan de Charles VI, Jacques de Montmorency, était dame de Bercy en 1383. Un siècle plus tard, Bercy appartenait à Antoine Robert, greffier criminel au Parlement, dont la sœur, Anne Robert, épousa vers 1490, Jacques de Malon, seigneur de Juppeaux en Vendômois. C'est ainsi que Bercy passa dans la famille des Malon qui la posséda jusqu'en 1801. A cette date, Mlle de Bercy épousa un fils d'Aimar-Charles-Marie Nicolay, le premier président de la Chambre des comptes qui était mort sur l'échafaud révolutionnaire. Par cette union, Bercy changeait une dernière fois de maître, car c'est aux Nicolay, comme nous le dirons plus loin, qu'il devait être réservé de signer le démembrement de ce riche domaine.

Le *château* de Bercy, qui eut son temps de célébrité



Ancien château de Bercy, d'après une estampe du musée Carnavalet

avait été construit en 1658 par l'un des Malon, Charles-Henri Ier, président du Grand-Conseil. Dans un savant travail, M. de Boislisle a, le premier, réfuté les rares historiens de Bercy, qui tous avaient indiqué Mansart comme architecte de ce château. La vérité est que c'est François Le Vau, ingénieur, qui en fournit les plans. Après sa mort, en 1676, Jacques de la Guépière, architecte du roi, continua les travaux qui ne furent terminés

qu'en 1715. Le Nôtre avait dessiné les jardins, dès la fin du siècle précédent. Des vues assez nombreuses permettent de se faire une idée du château de Bercy ; avec ses dépendances, il s'étendait entre la route de Paris à Charenton, sur laquelle s'ouvrait la façade, jusqu'aux berges de la Seine dont il était séparé par des terrasses ornées de lions. L'intérieur était très richement meublé et décoré ; parmi les peintures les plus curieuses, on cite les quatre tableaux où Carrey, peintre troyen, avait représenté divers épisodes de l'ambassade de M. de Nointel, allié aux Malon, auprès du grand vizir. Le château contenait encore une bibliothèque riche de 6,000 volumes, dont plusieurs de beaucoup de prix. On ne doit pas confondre ce château, situé au delà de nos fortifications, avec le château dit le *Petit Bercy* qui se trouvait près de la Râpée et à peu près à hauteur du pont récent de Tolbiac. Le petit Bercy eut aussi quelques possesseurs illustres : le duc de Gesvres, Orry, contrôleur des finances, Mme de Parabère, le duc de Penthièvre. Demeuré intact jusqu'à notre époque, il fut absorbé dans les bâtiments du nouvel entrepôt et démoli en 1878, lors de l'expropriation générale de Bercy.

Un décret du 19 oct. 1790 créa la commune de Bercy, en lui donnant pour limites, du côté de Paris, le mur d'enceinte des boulevards extérieurs. Ce fut le premier morcellement : Bercy devait en connaître bien d'autres. La famille de Nicolay, qui avait voulu conserver entière l'ancienne seigneurie, se vit forcée de l'aliéner bribe à bribe pour ainsi dire : tour à tour l'établissement du chem. de fer de Lyon, puis de celui de Vincennes, ensuite, la construction des fortifications, contribuèrent au démembrement de la terre que vinrent achever l'achat par une société industrielle de terrains destinés à un entrepôt, et enfin l'annexion de Bercy au XIIe arrondissement de Paris en vertu de la loi du 16 juin 1859. Il faut dire d'ailleurs que ces ventes successives furent loin d'être onéreuses au propriétaire, car elles produisirent et dépassèrent même la somme de vingt millions. Une dernière vente eut lieu en 1861, celle du mobilier du château, qui lui-même fut démoli peu de temps après.

Entrepôt de Bercy. — Depuis le commencement du siècle, la commune de Bercy était devenue le siège d'un des marchés vinicoles les plus considérables de l'Europe. Placée aux portes de Paris et affranchie des droits d'octroi, située sur les bords de la Seine, qui était, avant la construction des chemins de fer, le principal mode de transport surtout pour les relations avec la Bourgogne, elle devait tout naturellement être choisie, de préférence à toute autre, par les négociants en vins et en alcools. La loi de 1859, qui annexa Bercy à Paris, aurait eu pour conséquence fatale de supprimer absolument ce riche marché, si le législateur n'avait réservé, pour dix ans, la faculté d'entrepôts à domicile aux magasins en gros dont l'existence aurait été constatée le 1er janv. 1859 sur les territoires annexés. L'émigration fut ainsi en grande partie conjurée ; et les commerçants de Bercy eussent été, au reste, lésés réellement, car ils s'étaient syndiqués pour acquérir du comte de Nicolay, au prix de dix millions cinq cent mille francs, un lot de terrains dont la valeur eût singulièrement diminué sans la clause transactionnelle dont nous parlons.

C'était donc pour la ville de Paris une sorte d'engagement ferme de doter Bercy d'un entrepôt proprement dit. Les événements de 1870-1871 en différèrent l'exécution et il fallut l'inondation violente qui eut lieu en 1875 pour attirer de nouveau l'attention sur Bercy et déterminer la reprise des anciens projets. Au commencement de l'année 1876, le préfet de la Seine saisit le Conseil municipal d'un projet de création de l'entrepôt de Bercy ; une commission fut aussitôt nommée dont le président, M. Viollet le Duc, déposa au mois de novembre suivant un rapport très complet rédigé par lui. Le 23 déc. 1876, le Conseil en approuvait les conclusions et votait les crédits demandés par le rapporteur : vingt-quatre millions huit cent mille francs. C'est de ce jour que date la fondation de l'entrepôt municipal de Bercy. Les expropriations occupèrent toute l'année suivante et le 1er janv. 1878, les ouvriers purent se mettre au travail. Les bâtiments de l'entrepôt, aujourd'hui achevés, s'étendent sur la rive droite de la Seine, depuis le chemin de fer de ceinture en amont jusqu'au pont de Bercy en aval, sur une longueur de 2 kil. La berge du fleuve est transformée en port où sont débarqués et embarqués les fûts entreposés ; quant aux constructions, elles se composent de caves, de sous-sols et de bureaux pour les négociants locataires de la ville. L'ensemble de l'édifice est clos de grilles aux portes desquelles s'exerce la perception de l'octroi. On peut évaluer à un million cinq cent mille francs le produit annuel pour les recettes municipales de l'entrepôt de Bercy. Fernand Bournon.

Bibl. : Sur l'histoire de Bercy, V. surtout la *Topographie historique de la seigneurie de Bercy*, par Charles-Henri de Malon, seigneur de Bercy, publiée avec une remarquable introduction par M. de Boislisle dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist de Paris*, t. VIII (1881), pp. 1-94. — L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, II, 368-9 et 371 de l'édit. de 1883. — A. Sabatier, *Bercy, son histoire, son commerce*, 1875, in-12 ; *Mes adieux à Bercy*, 1878, in-12. — Pour la question de l'entrepôt, V. le rapport présenté à M. Viollet-le-Duc, le 9 nov. 1876, dans les *Rapports et documents du Conseil munic.* de Paris, année 1876.

BERCY ou **BERSY** (J.-P. de), dessinateur et graveur français de la seconde moitié du XVIIe siècle, mort après 1724. Imitateur d'Etienne della Bella, il n'exécuta que six planches à l'eau-forte, mais d'une grande perfection, consistant en encadrements de fleurs. Elles sont devenues fort rares. Cet artiste a été quelquefois confondu avec le graveur C.-A. *Berey* (V. ce nom). G. P-i.

BERCY ou **BERSIL** (H. de) (V. Berze).

BERDAH. Ancienne ville florissante de la Perse, ch.-l. de la province d'Azerbaïdjan, aujourd'hui simple village entouré de ruines. Les anciens auteurs persans présentent cette localité comme l'une des plus riantes et des plus fertiles de la Perse.

BERDELLÉ (Johann-Baptist), peintre allemand, né à Mayence le 15 mai 1813, mort à Munich le 18 juil. 1876. Elève de Schadow à Düsseldorf, il alla ensuite se fixer à Munich où plus tard il fonda une école privée de peinture, dont sont sortis plusieurs artistes distingués. Il a passé quelques années en Russie (1852-1855), et y a décoré l'église de Kazan. Ses tableaux religieux furent remarqués en Allemagne, et sa réputation a grandi à la suite d'un cycle de peintures allégoriques qu'il a faites pour l'escalier de l'Ecole polytechnique de Munich. Mais ses succès ne furent pas durables, et l'artiste bientôt oublié, découragé et maladif, se précipita une nuit dans les flots de l'Isar. G. P-i.

BERDESCU (Alexandre), musicien roumain contemporain, né à Bucarest vers 1820, mort en 1871. Dès son enfance il montra une grande application pour la musique. En 1853 il alla à Jasi, où il prit des leçons de violon d'Alexandre Flechtenmacher. Revenu peu après à Bucarest, il commença à s'occuper sérieusement de musique et spécialement de musique nationale. Beaucoup d'étrangers à cette époque avaient recueilli de nombreux airs nationaux et les avaient publiés sous le titre de : *Airs nationaux roumains*, mais ils n'avaient pas réussi, parce qu'ils n'en avaient pas compris le caractère. Cela décida Alex. Berdescu à s'occuper sérieusement de réunir toutes les mélodies nationales et à les transcrire pour le piano. Encouragé et conseillé dans ce travail par Alex. Flechtenmacher, il se mit à l'œuvre avec une ardeur inimitable. Il en a recueilli un grand nombre et les a publiées dans quatorze cahiers environ (chaque cahier renfermant cinq ou six mélodies). Un brillant succès le récompensa d'un aussi pénible travail. La vérité est que, selon l'opinion de Flechtenmacher, il a réussi à les bien noter. En effet, tandis que tous ses prédécesseurs avaient cherché à les modifier, à les embellir suivant leur idée, de sorte qu'ils en avaient fait des mélodies tout à fait de fantaisie, et

telles qu'un Roumain ne les eût pas comprises s'il les eût entendues, Alex. Berdescu, au contraire, selon le conseil de Flechtenmacher, les a notées telles qu'elles sont, sans les harmoniser, en leur donnant seulement un simple accompagnement de piano, de sorte qu'elles n'ont rien perdu de leur originalité. C'est là le principal mérite d'Alex. Berdescu. Afin de faire connaître ces mélodies, même aux étrangers, il les a accompagnées d'une préface écrite dans les langues roumaine, française et allemande. Ce vaste travail l'a occupé jusqu'à la fin de sa vie.

J. Monnier

Bibl. : Vasile Grégori Pop, *Conspect*, II, 295.

BERDESIR. Ville importante de la Perse, prov. de Kerman, sur la route qui mène de cette province au Khorassan. Position : 30° 19′ lat. N. ; 55° 00′ long. E. de Paris. Le nom indigène de la ville est Kévachir ou Ghévachir. La ville possède une citadelle et une forteresse extérieure.

BERD'HUIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé ; 738 hab.

BERDIANSK. Ville de l'empire russe. C'est un ch.-l. de district et un port du gouvernement de la Tauride. Elle est située sur la côte N.-O. de la mer d'Azov à l'embouchure de la Berd. Elle remonte à 1830, époque où son port fut ouvert. Ce port est abrité par la presqu'île ou flèche de Berdiansk et son mouvement est assez animé (500 bâtiments étrangers par an). Il exporte du blé, importe des fruits et des épices, des produits étrangers. La population est de 18,000 hab. (dont 10,000 orthodoxes). Elle possède un certain nombre de fabriques. Elle fut bombardée et en grande partie détruite en 1855 par les Français et les Anglais. — Le district de Berdiansk, situé au N.-E. du gouvernement de la Tauride, a 7,796 verstes carrées (8,676 kil. q.) et 180,000 hab. (dont 135,000 orthodoxes environ). Certains bourgs comptent de 8,000 à 5,000 hab. On y cultive les céréales, la vigne ; l'élève des vers à soie et du bétail est florissante ; la pêche et la production du sel occupent les habitants du littoral. L'agriculture a dû surtout ses progrès à des colonies de Memnonites. L. Leger.

BERDINDIN (Mar.). Syn. de *bredindin* (V. ce mot).

BERDITCHEV (en polonais *Berdyczow*). Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Volynie. Elle est située sur la rivière Gnilopiata au point de contact des trois gouvernements de Kiev, Volynie et Podolie. Ses origines remontent au XVIe siècle ; une image miraculeuse de la vierge y attire de nombreux pèlerins catholiques. Cependant la ville est loin d'être catholique. Sur une population de 55,000 âmes elle compte plus de 47,000 juifs. Aussi l'a-t-on appelée la Jérusalem russe. Cette Jérusalem est d'ailleurs une ville laide et mal bâtie. Elle compte 16 synagogues et une centaine d'écoles israélites. C'est l'une des villes du monde où s'imprime le plus de livres hébraïques. Elle est reliée par les voies ferrées à Varsovie, Kiev et Odessa. Aussi elle constitue un centre de commerce important ; c'est chez elle que se concentre la plus grande partie du trafic de la petite Russie (blés, chevaux, sucre, etc.). Ses négociants parcourent toutes les foires de l'empire russe et font également des affaires avec l'Autriche. Elle possède un certain nombre de fabriques. On évalue son trafic annuel à 40 millions de roubles. Elle a appartenu successivement aux familles polonaises des Tyszkiéwicz, des Radziwill et des Lubomirski. — Le district de Berditchev est situé à l'O. du gouvernement de Kiev et occupe, 2,996 verstes carrées (3,335 kil. q.). Il est traversé par quelques collines, derniers contreforts des Carpathes (500 m. d'alt. au minimum). Il appartient tout entier à la terre noire ; il ne compte pas de villes importantes. La population est composée de petits Russes, de Polonais et de Juifs (environ 150,000 hab.). L'agriculture et l'élève du bétail sont les industries principales. L. Leger.

BERDOUES (N.-D.-de), *(Bardum, Berdona)*. Ancienne abbaye cistercienne, fondée en 1134 au diocèse d'Auch ; c'est aujourd'hui une section de la com. de Lasserre-Berdoues, dép. du Gers, arr. de Mirande.

BERDURANI (V. Afghanistan).

BEREAU (Jacques), poète français du XVIe siècle. Il est né à Poitiers où il exerça la profession d'avocat. Il a laissé un recueil de poésies imprimé sous ce titre : *les Eglogues et aultres œuvres poétiques* (Poitiers, 1565, in 4). On a réimprimé ces vers, qui ne manquent pas d'agrément, dans la collection *le Cabinet du Bibliophile* (n° 33), sous le titre de : *Œuvres poétiques de Jacques Bereau, Poitevin* (Paris, 1885, in-16).

BERECYNTHUS. Montagne de Phrygie, où Cybèle avait un temple, d'où son nom de Bérécynthia (V. Cybèle).

BEREDNIKOV (Iacob-Ivanovitch), savant russe, né à Tikhvin en 1793, mort à Saint-Pétersbourg en 1854. Il fit ses études à Tikhvin, à Pétersbourg, à Kazan et à Moscou. Il fut ensuite attaché au service de l'Académie des sciences et à la *Commission archéographique* de Pétersbourg (V. ces mots). Il publia pour cette commission les six premiers volumes de la collection des *Chroniques russes*, le premier vol. des *Actes de l'expédition archéologique*, les *Mémoires sur la Russie* de Kotochikine, etc. Ce savant modeste et laborieux a rendu de grands services à l'histoire russe. L. L.

BÉRÉE. Ancienne ville de Macédoine, connue par la prédication du christianisme, qui lui fut apporté par saint Paul (*Actes* XVII).

BÉRÉE. Ville de Palestine (V. Alep).

BEREGH. Comitat hongrois situé entre ceux de Ungh et de Szabolecs à l'O., ceux de Szathmár et d'Ugocsa au S. celui de Marmaros à l'O., enfin la Galicie au N. Le sol, qui comprend une section de la grande chaîne des Carpathes, est très montagneux avec un climat rude, sauf dans le S.-O. qui présente l'aspect et les produits de la plaine hongroise. La faune des forêts est variée, à la fois utile et redoutable : beaucoup de gibier, de renards, d'ours, de loups. Les rivières sont très poissonneuses, entre autres la Latorcza, par la vallée de laquelle les Hongrois semblent avoir entrepris leur célèbre invasion du IXe siècle. L'or et l'alun sont les principaux produits minéraux. La population, composée pour la grande moitié de Ruthènes, pour la petite moitié de Magyars, va plutôt en décroissant : 159,000 hab. en 1869, 153,000 en 1880. Cette rude contrée n'a pas de grande ville. Bereghszász, le ch.-l., n'a que 6,000 hab. Le lieu le plus célèbre est Munkács, redouté comme château-fort lorsque l'héroïque fille de Tœkœli, Hélène Zrinyi le défendait pendant plusieurs années, non moins redouté depuis comme prison d'Etat de l'Autriche absolutiste. Edouard Sayous.

BEREKHIA le Nakdan, écrivain juif qui vécut en France au milieu du XIIIe siècle. Il appartient à cette classe d'écrivains qui ont répandu, parmi les juifs, par des traductions hébraïques plus ou moins fidèles, les œuvres littéraires écrites dans d'autres langues. Son principal ouvrage est un recueil de fables, imitées de celles qui sont attribuées à Esope, à Bidpai, et qui circulaient en Europe. Un juif espagnol, *Josef Sabarra* (V. ce nom), avait déjà antérieurement fait des traductions de ce genre (*Hebr. Bibliogr.*, XIII, 78). La traduction hébraïque du *Calila et Dimma* (V. Jacob b. Eléazar), le recueil hébreu des *Enigmes d'Ysopet*, la traduction hébraïque de l'*Image du monde*, par *Mattatia Deulecret* (V. ce nom à la lettre M), les *Paraboles de Sendabar*, en hébreu, font partie de ce cycle littéraire. L'ouvrage de Berekhia a pour titre, en hébreu, *Mischlé Schualim* (Paraboles ou Fables de Renards) ; on croit qu'il est imité en partie des fables de Marie de France. Outre cet ouvrage, Berekhia paraît avoir fait une traduction d'un lapidaire latin ou français, où il est traité de 73 espèces de pierres, et peut-être la traduction hébraïque des *Quæstiones naturales* d'Adélard de Bath, faite sous forme de dialogue et intitulée, à cause des deux personnages qui s'y donnent la réplique, *l'Oncle et le Neveu* (en hébreu : *Dodi venekhdi*). Il était, sans

doute, fort en grammaire hébraïque, et les exemplaires de livres hébreux qu'il copiait et vocalisait étaient probablement recherchés pour leur correction. C'est à cause de cette profession, exercée également par son fils, qu'il porte le nom de *Nakdan*, le ponctuateur (les voyelles et les accents hébraïques sont des signes ajoutés en haut et en bas des lettres, comme une ponctuation). Il ne faut pas le confondre avec un autre Berekhia, qui a traduit de l'arabe en hébreu le *Livre des croyances*, de *Saadia* (V. ce nom), le père de ce dernier Berekhia s'appelait Isaac, le nôtre était fils de Natronaï et ne savait pas l'arabe. Tous deux, il est vrai, s'appelaient Cresbiah (c'est ce qui explique qu'on les ait longtemps confondus), mais ce nom est très ancien dans la littérature rabbinique. Comme notre Berekhia paraît avoir demeuré à Rouen (c'est le *Radom*, ou, par erreur, *Darom* accolé à son nom), on peut admettre que son nom Cresbiah (prononcer Crespiah) vient, comme on l'a dit, de ce qu'il était originaire de Crespy-en-Valois, dép. de l'Oise. Dans tous les cas, il était du nord de la France et non de la Provence. Les gloses qu'on trouve dans le lapidaire qui lui est attribué sont françaises, non provençales, et le style de ses *Fables* est meilleur que celui des écrivains juifs de la Provence. Un manuscrit, écrit de sa main, est daté de l'année 1243. Deux manuscrits, écrits par son fils Elie, sont l'un de 1299, l'autre de 1333. Ce dernier manuscrit nous apprend que Berekhia était déjà âgé à la naissance d'Elie. Isidore LOEB.

BIBL. : Les *Fables* de Berekhia existent dans divers manuscrits hébreux, elles ont été imprimées plusieurs fois, mais mal et d'une façon incomplète ; il en existe une traduction latine (*Parabolæ Vulpium Rabbi Barachiæ Nikdani*; Prague, 1661). Pour la bibliographie des travaux modernes sur cet ouvrage, nous renvoyons à l'excellent article sur Berekhia qui se trouve dans les *Rabbins français*; Paris 1877, p. 490 (Extrait du tome XXVII de l'*Hist. littér. de la France*).

BERELLES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château ; 176 hab.

BEREND (Heimann-Wolf), médecin allemand, né à Landsberg en 1809, mort à Berlin le 25 juin 1873. Reçu docteur à Berlin en 1832, il fonda dans cette ville, en 1840, un institut de gymnastique et inaugura la publication d'un *Bulletin annuel des observations recueillies* et des *résultats thérapeutiques* obtenus dans son établissement. Le *Bulletin* de 1853 renferme un mémoire intitulé *la Gymnastique médicale étudiée au point de vue de la méthode du gymnaste Ling*. L'auteur, tout en reconnaissant à Ling le mérite d'avoir créé la gymnastique pédagogique, attribue à Spiess le mérite des idées qui ont inspiré cette création. L'écrit de Berend souleva d'ardentes polémiques. Il s'y montrait ainsi que dans d'autres qui suivirent le défenseur passionné plutôt qu'impartial de la méthode allemande. — Autres ouvrages publiés par Berend : *Sur une méthode d'extension brusque appliquée à la guérison des difformités par suite de la coxite rhumatismale* (Berlin, 1856, in-8) ; *Chirurgische Operationen ausgeführt in den Jahren 1851-52-53* (Berlin, 1857, in-8) ; *Ueber die an der Hüfte und dem Oberschenkel vorkommenden Abscesse*, etc. (Berlin, 1858, in-8) ; *Application de l'ostéotomie à l'orthopédie* (Berlin, 1862, in-8, pl.). Dr COLLINEAU.

BERENDS (Carl-August-Wilhelm), médecin allemand, né à Anclam le 19 avr. 1759, mort à Berlin le 1er déc. 1826. Reçu docteur à Francfort-sur-l'Oder en 1780 (*Diss. sist. vomitoriorum historiæ periculum*, in-4), il se fit nommer peu après privat-docent, fut en 1786 médecin du cercle de Lebus, puis en 1788 fut nommé professeur de médecine, passa en 1811 à Breslau où fut transférée l'université, puis en 1815 obtint la chaire de clinique médicale à Berlin. — Berends possédait à fond les anciens, particulièrement Hippocrate. On lui doit : *Ueber den Unterricht junger Aerzte vor dem Krankenbette* (Berlin, 1789, in-8) ; *De suffocationis signis* (Francf.-sur-l'Oder, 1793, in-8) ; *De lethalitate vulnerum absoluta atque relativa* (Francf., 1800, in-8) ; *De dubio plicæ polonicæ inter morbos loco* (Francf., 1801, in-4) ; *Vorlesungen über prakt. Arzneiwissenschaft*, publié par V. Sundelin (Berlin, 1827-29, 9 vol. in-8, posthume ; nouv. édit., *ibid.*, 1835-39) ; *Lectiones de morbis tabificis* et *Lectiones in Hippocratis aphorismos*, publié par Stosch. avec préface, sous le titre d'*Opera posthuma* (Berlin, 1829-1830, 2 vol. in-8). Il a en outre publié des articles dans le *Neues Magazin* de Baldinger, les *Annalen für Staatsarzneik.* de Metzger, les *Aufsätze* de Pyl, etc. Dr L. HN.

BERENDTIA (Crosse et Fischer, dans *Journ. conch.*, 1869). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés géophiles, caractérisé par une coquille dextre, clausiliforme, turriculée, à fente ombilicale très accentuée, à spire entière chez les espèces aujourd'hui connues, à sommet arrondi-obtus. Les tours de spire sont nombreux ; l'ouverture est demi-circulaire, à péristome détaché continu, évasé, anguleux à son point d'insertion et vers la base ; bord columellaire presque droit ; bords externe et basal arrondis et un peu réfléchis. Axe collumellaire dépourvu de plis et de lamelles. Le *Berendtia Taylori* Pfeiffer, type du genre, a 12 à 13 millim. de longueur ; il se reconnaît à sa coquille turriculée, assez solide, pourvue d'une fente ombilicale profonde ; à son test d'un corné blanchâtre orné de stries pliciformes serrées ; la spire compte onze tours bien convexes ; le dernier, à peine atténué inférieurement, est pourvu en son milieu d'une carène obtuse, détaché en avant, très ascendant, caréné sur le dos. Ouverture oblique, demi-circulaire. Le péristome continu est largement étalé. — Les *Berendtia* habitent les forêts de la Californie et de quelques parties du Mexique ; ils vivent au pied des arbres, dans le terreau produit par les détritus végétaux, et sous les plantes basses. J. MABILLE.

BERENGARIO (Jacopo), dit *Bérenger de Carpi*, anatomiste italien, né à Carpi vers 1470, mort à Ferrare le 24 nov. 1530. Son père, qui exerçait la chirurgie, lui donna les premières leçons. Reçu docteur en médecine et en philosophie à Bologne, il professa la chirurgie dans cette ville de 1502 à 1527. Il se livrait en même temps avec ardeur à l'anatomie. Dans ses *Isagogæ breves perlucidæ ac uberrimæ in anatomiam humani corporis a communi medicorum academia usitatæ* (Bologne, 1522 et 1523, in-4 ; Venise, 1535, in-4), qu'il dédie à son protecteur, le seigneur Albert Pio de Carpi, il se vante d'avoir disséqué plusieurs centaines de cadavres. Vers la même époque, il dut quitter Bologne, poursuivi, disent les uns, par l'inquisition en raison de certaines doctrines émises par lui sur la génération ; accusé, disent les autres, d'avoir disséqué des hommes vivants ; cette accusation est absurde et il faut s'étonner que Falloppio (*De Morbo Gallico*, c. 76) s'en soit fait l'écho. Berengario séjourna, paraît-il, à Rome où il gagna des sommes considérables à traiter la syphilis par les frictions mercurielles, dont il fut, sinon l'inventeur, du moins l'un des premiers propagateurs. Il passa ensuite à Ferrare et à sa mort légua par testament, au duc Hercule II, 40,000 écus, sans compter l'argent monnayé, comme nous l'apprend Falloppio qui ajoute assez irrévérencieusement : « Et c'est ainsi que l'eau va toujours à la mer. » — Dans son ouvrage sur les fractures du crâne : *Tractatus perutilis et completus de fractura cranei* (Bologne, 1518, in-4 ; Venise, 1535, in-4 ; Leyde, 1629, 1651, in-8), Berengario décrit avec beaucoup de soin les signes de ces fractures. Mais c'est surtout comme anatomiste qu'il a bien mérité de la science ; B. Eustachi le regardait comme l'un des premiers restaurateurs de l'anatomie, et Haller a confirmé cette opinion. Il ne se contente pas de commenter Aristote et Galien comme ses prédécesseurs et même ses contemporains ; il veut que l'on vérifie les assertions des auteurs, que l'on dissèque morts ou vivants des animaux d'espèce différente, de sexes différents ; qu'on ne se borne pas à l'étude de l'animal à l'état adulte, mais qu'on l'exa-

mino à l'état fœtal, parce qu'à cette période on voit certains organes simples dont on ne retrouve plus que des vestiges à l'époque du complet développement. C'est en somme une première tentative d'anatomie comparée et d'embryologie. Berengario, entre autres découvertes, a vu que la moelle épinière s'arrête à la deuxième vertèbre lombaire ; il a reconnu les deux cartilages aryténoïdes ; il a vainement cherché chez l'homme le *rete mirabile*, la cavité du nerf optique, les sept loges de l'utérus ; il a vu l'eau injectée dans les vaisseaux du rein ressortir par des caroncules ou corps mamelonnés ; il a décrit les sinus frontaux, etc. Toutes ces découvertes se trouvent indiquées dans : *Commentaria cum amplissimis additionibus super anatomiam Mundini una cum textu ejusdem*, etc. (Bologne, 1521, 1552, in-4). — Malgré son style un peu barbare et prolixe, Berengario doit être considéré comme l'un des auteurs les plus originaux de la Renaissance. Un autre de ses mérites, c'est d'avoir popularisé l'usage des figures anatomiques, figures sur bois très grossières, il est vrai, mais qui n'en constituent pas moins une innovation heureuse. Dr L. Hn.

Bibl. : *Dict. encycl. sc. méd.*, Ire sér., IX, 121.

BERENGARIUS Turonensis (V. Berenger de Tours).

BÉRENGER, comte bénéficiaire de Toulouse, de Vélay, puis duc de Septimanie, mort en 833 ou 835. Il était fils de Hugues comte de Tours, et parent par conséquent de Robert le Fort ; Louis le Pieux le nomma comte ou marquis de Toulouse lorsque cette marche fut séparée en 817 de la Septimanie ; le même prince lui concéda en bénéfice le comté de Vélay, et lorsque le duc de Septimanie, Bernard, eut été déposé en 832, il ajouta encore la Septimanie aux bénéfices de Bérenger. Bernard étant rentré en grâce en 833 voulut reprendre possession de son gouvernement, mais Bérenger refusa de s'en dessaisir ; une guerre allait s'engager lorsque Bérenger mourut subitement.

Bibl. : E. Mabille, *le Royaume d'Aquitaine, ses comtes, ses ducs et ses marquis* dans *l'Hist. de Languedoc*, de dom Vaissète, éd. Privat, 1876, t. II, p. 297.

BÉRENGER Ier, roi d'Italie de 888 à 924. Fils d'Eberhard, duc de Frioul, et de Gisèle, fille de Louis le Débonnaire, il succéda en 874 à son père comme margrave de Frioul. Après la déposition de Charles le Gros, il se prévalut de sa qualité de petit-fils de Charlemagne pour se faire couronner roi d'Italie à Pavie, le 13 janv. 888, par l'archevêque de Milan, Anselme. Comme les autres souverains de cette époque, il ne pouvait guère se faire obéir des grands. Toute sa vie il dut lutter pour conserver la couronne d'Italie contre une série de compétiteurs : les uns, représentants de la féodalité italienne, comme Guido de Spolète et son fils Lambert, les autres, venus d'au delà des Alpes et aspirant à la couronne impériale, comme Arnulf, roi de Germanie; Louis III, roi d'Arles; Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane. Vaincu par Guido de Spolète à la Trebbie, Bérenger appela Arnulf et se soumit à lui (894). Après sa retraite il partagea l'Italie avec Lambert, fils de Guido de Spolète. Ce dernier étant mort (898), il espéra rester maître de la péninsule. Mais il ne sut pas la défendre contre les Hongrois qui le battirent sur les rives de la Brenta (899). En 905 le fils de Boson, Louis III, roi d'Arles, le chassa d'Italie. Bérenger reprit pourtant le dessus, s'empara de la personne de son rival qu'il fit aveugler. Le 24 mars 916 il se fit couronner empereur à Rome par le pape Jean X. Après quelques années, de nouveaux soulèvements se produisirent, dirigés par les puissants marquis d'Ivrée et de Toscane et l'archevêque de Milan. Ils appelèrent Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane (919). Bérenger, d'abord vainqueur, à Firenzuola, fut complètement défait à Plaisance le 29 juil 923 et assassiné l'année suivante. A.-M. B

Bibl. : Dümmler, *Gesta Berengarii imperatoris* ; Berlin, 1871. — Rautenberg, *Berengar von Friaul, König von Italien* ; Berlin, 1871.

BÉRENGER II, roi d'Italie de 950 à 961, mort en 966, Fils du marquis Adalbert d'Ivrée et de Gisèle, fille de Bérenger Ier, marquis d'Ivrée en 925, il épousa Willa, nièce de Hugues, roi d'Italie, contre qui il s'insurgea. Vaincu, il s'enfuit en Allemagne (940), revint en 945 et détrôna Hugues qui dut abdiquer en faveur de son fils Lothaire (946). Bérenger régna sous son nom et lui succéda après sa mort. Il fut couronné à Pavie le 15 déc. 950, et reconnu comme roi d'Italie conjointement avec son fils Adalbert. Il voulut faire épouser à celui-ci Adélaïde, veuve de Lothaire, et, sur son refus, emprisonna la princesse. Adélaïde s'échappa et invoqua le secours du roi d'Allemagne Otton Ier. Ce dernier défit Bérenger qui dut lui prêter serment de vassalité à la diète d'Augsbourg (952) et lui céda le duché de Frioul et la Marche de Vérone. Il reprit les armes et ne put résister à Lindolf, fils du roi d'Allemagne. Lindolf étant mort, Bérenger II recommença la lutte (957) et fut de nouveau maître de l'Italie. Sa cruauté lui aliéna tout le monde, et Otton n'eut qu'à se présenter pour le renverser. Bérenger II fut déposé à Pavie le 25 déc. 961, fait prisonnier dans le château de San-Leone, près de Montefeltro (964) et envoyé en Allemagne, à Bamberg, où il mourut deux ans après. A.-M. B.

Bibl. : [illegible], *Geschichte Berengar's II von Ivrea, König von Italien* ; Leipzig, 1870.

BÉRENGER, duc de Gascogne, mort en 1036. Il était fils du comte d'Angoulême Alduin II et d'Alausie, fille de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne. Ce dernier étant mort le 4 oct. 1032, Bérenger recueillit la succession de son grand-père (V. Gascogne).

BÉRENGER (Pierre) dit *Bérenger de Poitiers*, disciple et défenseur d'Abailard, auteur d'une *Apologétique* de son maître où les docteurs du concile de Sens, saint Bernard notamment, sont pris à partie avec une verve très irrespectueuse. Il s'expliqua plus tard, mais sans se rétracter, au sujet de cette œuvre de jeunesse, en écrivant à l'évêque de Mende qu'il avait critiqué en saint Bernard, non le théologien, mais seulement l'écrivain et le philosophe. Cette *Lettre* et l'*Apologétique*, seuls écrits qu'on ait de Bérenger, sont publiés dans certaines éditions à la suite des œuvres d'Abailard.

BÉRENGER dit *Bérenger de Tours*, théologien du XIe siècle, né en 999, mort en 1088, élève de Fulbert et adversaire de Lanfranc, esprit très libre pour son temps, indépendant jusqu'à l'hérésie. Il fut écolâtre du monastère de Saint-Martin de sa ville natale et séjourna aussi à Angers. Curieux, savant, versé dans les lettres profanes, habile dialecticien, il soutint, dans un écrit de *Sancta Cœna* (édité par F. Vischer, Berlin, 1834, in-8 d'après un manuscrit trouvé par Lessing en 1770 dans la bibliothèque de Wölfenbüttel) que l'eucharistie n'est qu'un symbole. Cette opinion, empruntée d'ailleurs à Scot Erigène, fut réprouvée par plusieurs conciles, notamment par ceux de Rome (1050-1059), de Tours (1055), de Bordeaux (1080). Bérenger la rétracta chaque fois et y revint toujours. Si son hardi rationalisme avait été soutenu par une égale vigueur de caractère, ce croyant indocile eût été un hérésiarque.

Bibl. : *Hist. littér. de la France*, t. VIII. — J.-J. Ampère, *Hist. littér. de France av. le XIIe siècle*. — Oudin, *Dissert. de vita, scriptis et doctrina Berengarii*, dans *Comment. de Script. eccles.*, t. II.— O. Delarc, *Les Origines de l'hérésie de Bérenger* dans *Rev. des quest. hist.*, t. XX (1876), pp. 115-155. — Goth.-Ephr. Lessing, *Berengarius Turonensis, oder Ankündigung eines wichtigen Werkes desselben* ; Brunswick, 1770, in-4.

BÉRENGER (Raymond), grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né vers 1283, mort à Rhodes en 1373 ou en 1374. Il appartenait à une famille dauphinoise, que certaines généalogies rattachent, mais sans fondement, tantôt à la race royale des Bérenger d'Italie, tantôt à la race comtale des Bérenger de Catalogne, dans laquelle le prénom de Raymond était fréquent. On le trouve tout d'abord mentionné comme lieutenant du grand-maître Roger de Pins, auquel il succéda en 1365 dans le magistère. La valeur qu'il avait déployée contre les infi-

dèles lui avait acquis déjà une grande réputation tant en Orient qu'en Occident. Aussi, sa nomination fut-elle universellement approuvée. Le pape Urbain V lui écrivit aussitôt pour le féliciter. A peine investi de ses nouvelles fonctions, Bérenger forma avec le roi Pierre Ier de Chypre, contre le calife d'Egypte, Malek al Mansour Mohammed, une alliance secrète en vertu de laquelle les deux contractants s'entendirent pour attaquer Alexandrie. Ils équipèrent à frais communs une flotte de cent vaisseaux, portant quatorze cents chevaliers et dix mille fantassins, et, tandis que le roi de Chypre allait en personne mettre le siège devant la place, Raymond Bérenger resta à Rhodes pour défendre les possessions chrétiennes contre une surprise des infidèles. Alexandrie fut pris d'assaut (3 oct. 1366), mais évacué presque aussitôt, à la nouvelle que le calife approchait avec des forces considérables. Peu de temps après, probablement sur la fin de l'année, Raymond Bérenger conduisit lui-même une expédition contre les villes de Tripoli et de Tortose en Syrie qui furent occupées, dévastées, puis abandonnées. En 1637, il partit pour l'Europe et se rendit à Avignon auprès du pape Urbain V qu'il accompagna pendant une partie de son voyage à Rome. A la suite du meurtre du roi Pierre Ier (18 janv. 1369) le pape Grégoire XI l'envoya en qualité de nonce en Chypre (1371), avec mission de veiller aux affaires du royaume et en particulier à la défense du nouveau roi, Pierre II, fils du prince défunt, alors âgé de neuf ans. Les progrès des Turcs rendaient chaque jour plus précaire la situation des derniers établissements chrétiens en Orient. Rhodes était sans cesse menacé, aussi Bérenger envoya-t-il des représentants à une assemblée de princes et d'évêques qui devait se tenir à Thèbes, pour conférer des meilleurs moyens d'abaisser la puissance musulmane (1373). Il s'occupa de plus de réformer les nombreux abus qui s'étaient introduits dans son ordre et qui avaient contribué à le faire déchoir de son ancienne splendeur. Sur sa demande, le pape ordonna la réunion d'un chapitre général à Avignon. Bérenger eût désiré y assister lui-même. Mais le souverain pontife auquel il demanda l'autorisation de venir en Europe lui répondit par un refus, sous prétexte que son grand âge ne lui permettait pas d'affronter les fatigues d'un aussi long voyage, et que, d'ailleurs, sa présence à Rhodes était nécessaire, à cause des dangers auxquels étaient continuellement exposés les chrétiens d'Orient. En apprenant ce refus, Bérenger crut que le pape lui avait retiré sa confiance. Il fit aussitôt partir un ambassadeur pour Avignon, afin de tirer l'affaire au clair et d'offrir sa démission en cas où ses soupçons seraient fondés. Mais le pape se défendit très vivement d'avoir voulu lui donner une marque de mécontentement et le pressa de garder ses fonctions. Le chapitre eut lieu (sept.-nov. 1373) sous la présidence de Jean Fernandez Heredia, prieur de Castille. Cette assemblée s'attacha surtout à aplanir les querelles toujours renaissantes entre les prieurés des diverses langues. Raymond Bérenger mourut vers cette époque, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

Ch. KOHLER.

BIBL. : Philippe de MÉZIÈRES, *Vita S. Petri Thomasii* (dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, janv., t. III, pp. 1013-1015). — G. BOSIO, *Dell'istoria della religione e militia di S. Giovianni Gerosolimitano*; Rome, 1594-1602, 3 vol. in-fol. — P.-S. PAULI, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano*; Lucques, 1733-7, 2 vol. in-fol. — Ger. MARULLI, *Vite dei gran maestri della sacra religione di S. Giovanni Gerosolimatino*, Naples, 1636, in-fol. pp. 329-345. — CHORIER, *Histoire du Dauphiné*, Genève, 1732, in-fol., t. I, p. 230. — PACIAUDI, *Memorie de' gran maestri del'sacro militare ordine Gerosolimitano*; Parme, 1780, 3 vol. in-4. — Ad. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*; Paris, 1858, in-8, t. I, p. 105. — J. DELAVILLE LE ROULX, *Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*; Paris, 1883, in-8 (dans la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*), pp. 38, 52, 210.

BÉRENGER, diplomate français. Bérenger est un des nombreux agents diplomatiques obscurs que les ministres des affaires étrangères du XVIIe et du XVIIIe siècle employèrent à côté des ambassadeurs, qui rendirent les plus utiles services, et dont on ne sait à peu près rien, en dehors des missions qu'ils remplirent. Bérenger fut une première fois chargé d'affaires en Russie en 1762, puis remplit les mêmes fonctions en 1763 et en 1765, à la suite du rappel de M. de *Beausset* (V. ce nom); de Saint-Pétersbourg il passa à Vienne, où après le départ de M. du Châtelet, le 26 juil. 1766, il fit l'intérim jusqu'à l'arrivée du marquis de Durfort. Il fut envoyé ensuite à Naples, où il suppléa divers ambassadeurs en 1769, 71 et 74, au milieu de l'affaire de la suppression des Jésuites (V. l'art. BERNIS); on le retrouve aux Pays-Bas de 1781 à 1783, à côté de M. de la Vauguyon, qui s'efforçait avec succès de reconstituer un parti français. Bérenger était encore employé en 1791 au moment de l'épuration girondine, qui lui ôta ses fonctions.

BÉRENGER (Jean-Pierre), écrivain suisse, né à Genève en 1740, mort à Genève en 1807. Magistrat de la République, profondément attaché aux anciennes familles, imbu de leurs traditions, Bérenger a écrit l'histoire de sa patrie à un point de vue un peu exclusif peut-être, mais inspiré d'un profond amour pour son petit pays. Il est l'auteur d'une *Histoire de Genève, depuis son origine jusqu'à nos jours* (Lausanne, 1772-1773, 6 vol. in-8), ouvrage brûlé par ordre du gouvernement suisse, et d'une *Histoire des derniers temps de la République de Genève et de sa réunion à la France*; on lui doit encore des romans ou des opuscules politiques relatifs aux troubles civils de Genève; un traité de géographie et une collection de voyages autour du monde (2e édit., 1795, 10 vol. in-8).

BÉRENGER (Laurent-Pierre), littérateur français, né à Riez (Basses-Alpes) le 28 nov. 1749, mort à Lyon le 26 sept. 1822. Elève des Oratoriens de Toulouse, de Tournon et de Lyon, il fut professeur dans leurs collèges de Troyes et d'Orléans, précepteur du duc de Valentinois et du prince Honoré de Monaco, censeur royal, professeur à l'Ecole centrale et au lycée de Lyon et mourut inspecteur de l'académie de la même ville. En 1789, il offrit, à titre de contribution patriotique, une quittance de 200 livres de rente et abdiqua publiquement les fonctions de censeur royal, « ayant toujours eu, dit-il, de ce ministère de gêne l'opinion que les aruspices avaient entre eux de leur sacerdoce ». La Convention, sur la proposition de Daunou, lui accorda une gratification de 2,000 livres et le nomma associé non résident de la troisième classe de l'Institut (Académie des Inscriptions), titre qu'il échangea en 1816 contre celui de correspondant. Bérenger est l'auteur d'un livre longtemps populaire, la *Morale en action*, dont la première édition parut en 1783; des *Soirées provençales ou lettres à ses amis* (1786, 3 vol. in-18, ou 1819, 2 vol. in-18), réimpression augmentée d'un *Voyage en Provence* (1783); du *Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant* (1788, in-12); du *Fablier de la jeunesse et de l'âge mûr* (1801), d'épîtres, de poésies de circonstances, etc. Il avait particulièrement connu Mirabeau, Mmes de Staël, de Krudener, Récamier, et ses biographes ont publié quelques fragments de sa correspondance avec le grand tribun et ces femmes célèbres. M. Tx.

BIBL. : J.-B. DUMAS, *Notice historique sur L.-P. Bérenger*; Lyon, 1836, in-8. — R. REBOUL, *Un littérateur oublié*; Paris, 1881, in-8, 48 pp.

BÉRENGER (Jean, comte), homme politique français, né à Mens, près Grenoble le 8 avr. 1767, mort en 1850. Médecin militaire, il fut nommé en 1790 député aux Etats-Généraux; membre du Conseil des Cinq-Cents, il prit une part active au coup d'Etat du 18 brumaire, ce qui ne l'empêcha pas, lors de la Restauration, de se rallier à Louis XVIII qui le nomma directeur des contributions indirectes. Il soutint aussi chaudement le gouvernement de Louis-Philippe et gagna à cela un siège à la Chambre des pairs. Il rentra dans la vie privée après la Révolution du 24 févr. 1848. L. Lu.

BERENGER (Alphonse-Marie-Marcellin-Thomas), dit *de la Drôme*, homme politique français, né à Valence le 31 mai 1785, mort à Paris le 15 mai 1866, fils d'un membre de l'Assemblée constituante. D'abord conseiller à la cour de Grenoble, puis député à la Chambre de 1815, où il défendit la cause de Napoléon II. A la rentrée des Bourbons, il donna sa démission de procureur général à la cour de Grenoble. Il ouvrit à l'Athénée un cours public de droit naturel et des gens, et se livra à l'étude de la législation criminelle, qui depuis quelque temps déjà faisait l'objet de ses méditations.

C'est à cette époque (1818) que Béranger publia son livre *De la Justice criminelle en France, d'après les lois permanentes, les lois d'exception et les doctrines des tribunaux*. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur réclame l'abolition des tribunaux et des lois d'exception, l'établissement du jury tant en matière criminelle qu'en matière correctionnelle et l'adoption d'une législation protectrice de la liberté individuelle, fut non seulement une œuvre de profonde philosophie, mais encore un acte de courage. Il fit révolution dans les esprits: bientôt tombèrent devant l'opinion les tribunaux spéciaux, les cours prévôtales et les commissions militaires, pour faire place au droit commun moderne.

Il ne rentra dans la vie politique qu'en 1828. Les électeurs de la Drôme l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il prit place dans l'opposition constitutionnelle. Il ne soutint le gouvernement que dans la question de l'application aux congrégations religieuses des lois fondamentales du royaume : rapporteur du projet de loi qui allouait au ministère les fonds nécessaires pour l'exécution des fameuses ordonnances du 16 juin 1828, il assura le vote de la majorité par le langage à la fois ferme et mesuré, dans lequel il défendit la cause de la vieille Eglise de France contre les prétentions ultramontaines. La révolution de 1830 survint. A peine installée au Corps législatif, la nouvelle Chambre fut saisie d'une demande de mise en accusation des anciens ministres de Charles X. M. Bérenger, qui avait été réélu avec la majorité constitutionnelle, fit partie de la commission de trois membres nommée pour examiner cette proposition ; il en fut à la fois le président et le rapporteur. Son attitude dans ce mémorable procès, où il fit prévaloir son opinion, la condamnation des ministres à la prison perpétuelle, et son énergie vis-à-vis de la foule, qui réclamait leur mort, achevèrent de lui assurer à la Chambre une position considérable. On lui confia les rapports des projets de lois les plus importants: c'est ainsi qu'il prit part à la constitution de la nouvelle Chambre des députés, à la reconstitution de la pairie, pour laquelle il demanda en vain l'hérédité, et surtout à la préparation des lois de sept. 1835 portant revision, dans un sens libéral et humanitaire, du code d'instruction criminelle et du code pénal. Déjà, au cours du procès des ministres de Charles X, il avait été chargé de rapporter une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort, qui avait été présentée en vue de préserver les accusés d'un péril que faisaient craindre les passions irritées du moment. Sur les conclusions de M. Bérenger, la question avait été ajournée ; mais, dès 1832, elle avait été résolue, sur sa proposition, par l'introduction dans nos lois pénales de la faculté accordée au jury d'accorder des circonstances atténuantes.

La compétence et l'autorité de M. Bérenger pour traiter ces graves questions des réformes pénales s'étaient accrues par les nouvelles dignités qui lui avaient été conférées. En 1831 il avait été appelé à la Cour de cassation, au sein de laquelle il devait passer le reste de sa vie judiciaire. La même année il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Enfin, en 1839, il fut appelé à la pairie. Partagé entre les discussions de la Chambre haute et les travaux de l'audience et de l'Académie, M. Bérenger trouvait encore le loisir d'étudier et d'écrire. En 1843, il publia les œuvres de son compatriote Barnave, en les faisant précéder d'une notice biographique.

La révolution de Février, en supprimant la Chambre des pairs, mit fin à la carrière politique de M. Bérenger. Il se consacra alors exclusivement à ses fonctions judiciaires. Nommé, en 1849, président de la haute cour de Bourges et de la haute cour de Versailles, il eut la charge de juger les auteurs de l'attentat du 15 mai 1848 et du 13 juin 1849, et il sut, dans l'accomplissement de cette pénible mission, concilier ce qu'il devait au patriotisme, à la justice et à l'humanité. Devenu président de chambre à la cour de cassation, il se donna tout entier aux travaux de l'audience, jusqu'au jour où ayant atteint la limite d'âge du décret de 1852, il dut prendre sa retraite (31 mai 1860).

M. Bérenger revint alors dans son pays natal, et s'y livra sans partage à ses études de prédilection sur la réforme du système pénal et pénitentiaire. Déjà, en 1832, son entrée à l'Institut avait été le signal de nouvelles études sur la modération de nos pratiques en fait de répression criminelle. Il avait obtenu du législateur plus d'humanité dans l'instruction ainsi que dans les peines ; sa science et sa charité lui révélèrent un autre but de la justice humaine, l'amendement des condamnés. Dans le sein de l'Académie il avait fait de cette grande et délicate question l'objet de rapports remarquables. En 1833, il avait fondé avec M. Charles Lucas, une société de patronnage, ayant pour but de préserver des dangers de la récidive les jeunes condamnés du dép. de la Seine qui avaient accompli leur peine. Il resta longtemps le président actif et dévoué de cette association qui fut le point de départ de l'œuvre, reprise depuis, de la réhabilitation des condamnés libérés. En 1851 et 1852, il fut chargé par l'Académie des sciences morales et politiques de visiter les principaux établissements pénitentiaires de France et d'Angleterre, de comparer les résultats des systèmes de pénalité des deux pays et de rechercher quelles mesures pourraient être adoptées en vue de conserver les bons effets de l'expiation après la libération des condamnés. Il rassembla les observations qu'il avait recueillies pendant ce voyage et les publia, en 1855, dans un ouvrage remarquable intitulé *De la répression pénale, de ses formes et de ses effets : appréciation du système pénitentiaire en Angleterre et en France*. Georges Lagrésille.

BÉRENGER (Octave-Camille), homme politique français, né à Monts (Vienne) le 11 févr. 1815. Connu, pendant le règne de Louis-Philippe, pour ses idées libérales, il fut élu représentant du peuple à la Constituante, en 1848, avec 48,478 voix, par les électeurs de la Vienne. Il combattit la politique du prince Louis-Napoléon, et ne fut pas réélu à la Législative. Il reparut sur la scène politique aux élections sénatoriales de 1876, mais il échoua et rentra dans la vie privée. L. Lu.

BERENGER (René), homme politique français, fils de Bérenger de la Drôme, né à Bourg-lès-Valence (Drôme) le 22 avr. 1830. Il fut reçu docteur en droit à Paris en 1853, et entra dans la magistrature comme substitut du procureur impérial à Evreux. Il était avocat général à Lyon lorsqu'éclata la Révolution du 4 sept. 1870. Il se fit alors inscrire au barreau de Lyon et pendant la guerre franco-allemande, il fut blessé à la bataille de Nuits, le 28 déc. Aux élections du 8 fév. 1871, les électeurs du Rhône l'envoyèrent à l'Assemblée nationale par 72,000 voix, et ceux de la Drôme par 34,417 voix. Il opta pour ce dernier département, et fit partie du centre gauche à l'Assemblée de Versailles. A la fin de la présidence de M. Thiers, du 19 au 24 mai 1873, il fut un instant ministre des travaux publics. Il a été élu au septième tour de scrutin, sénateur inamovible, le soixante-deuxième sur soixante-quinze par 325 voix sur 591 votants. Il vota contre la dissolution de la Chambre des députés en 1877, lors du 16 mai. Au Sénat il a combattu l'article 7 de la loi sur l'enseignement, l'expulsion des princes.

Il fit voter en 1875 la loi sur la séparation individuelle qui organisait le régime cellulaire ; en 1885 il fut auteur et rapporteur d'une loi *sur les moyens de prévenir la récidive par la libération conditionnelle, le patronage et la réhabilitation*. Il dirige une société importante fondée en 1871 pour la réhabilitation des condamnés adultes. Il s'est surtout occupé, et cela avec beaucoup de succès et de bon sens, des questions pénitentiaires. L. Lu.

BERENGER-BLANC, marin français. Exerça la charge d'amiral de France, alors qu'elle était encore temporaire, en 1315, 1317, 1319 et 1326.

BÉRENGER DE PALASOL, troubadour (V. PALASOL).

BÉRENGER DE CARPI (V. BERENGARIO).

BÉRENGER-FÉRAUD (Laurent-Jean-Baptiste), médecin français contemporain, né à Saint-Paul-du-Var (Alpes-Maritimes) en 1832, servit comme chirurgien de la marine et fut interne des hospices de Toulon ; il termina ses études à Montpellier et s'y fit recevoir docteur en 1860 (*De quelques mesures prophylactiques à opposer sur les navires de l'Etat à l'encombrement comme cause essentielle du typhus*, in-4). Il fit rapidement sa carrière dans le service de santé de la marine et remplit aujourd'hui les fonctions de directeur du service de santé et de l'École de médecine navale de Toulon. Bérenger-Féraud a été le médecin particulier du prince Napoléon. Il est membre correspondant de l'Académie de médecine. — Il a publié un grand nombre d'articles et d'ouvrages sur la chirurgie, sur les maladies exotiques, l'hygiène navale, l'anthropologie, etc. Principaux ouvrages : *Des Fractures en V au point de vue de leur gravité et de leur traitement* (Paris, 1864, in-8) ; *Traité de l'immobilisation directe des fragments dans les fractures et les résections* (Paris, 1869, in-8, fig. ; cour. par l'Institut) ; *Traité des fractures non consolidées ou pseudarthroses* (Paris, 1871, in-8 ; cour. par l'Acad. de médecine) ; *De la Fièvre bilieuse mélanurique des pays chauds comparée avec la fièvre jaune. Etude clinique faite au Sénégal* (Paris, 1874, in-8; cour. par l'Institut); *De la Fièvre jaune au Sénégal. Etude faite dans les hôpitaux de Saint-Louis et de Gorée* (Paris, 1874, in-8 ; cour. par l'Acad. de médecine) ; *Traité clinique des maladies des Européens au Sénégal* (Paris, 1865–1878, 2 vol. in-8 ; cour. par l'Institut) ; *De la Fièvre dite bilieuse inflammatoire aux Antilles et dans l'Amérique tropicale* (Paris, 1878, in-8; cour. par l'Institut) ; *De la Fièvre jaune à la Martinique (Antilles françaises); étude faite dans les hôpitaux militaires de la colonie* (Paris, 1878, in-8; cour. par l'Institut) ; *les Peuplades de la Sénégambie* (Paris, 1880, in-8) ; *Saint-Mandrier près Toulon, contribution à l'histoire de la localité et de l'hôpital maritime* (Paris, 1881, in-8) ; *Traité clinique des maladies des Européens aux Antilles (Martinique)* (Paris, 1881, 2 vol. in-8) ; *Traité théorique et pratique de la dysenterie*, etc. (Paris, 1883, in-8) ; *la Race provençale au point de vue de ses origines* (Paris, 1884, in-8) ; *Leçons cliniques sur les tœnias de l'homme* (Paris, 1888, in-8 fig.). Dr L. Hn.

BÉRENGÈRE, fille de Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone, veuve de Bernard III, comte de Besalú, épousa, en 1128, Alonzo VII, roi de Castille, plus tard appelé empereur. Bérengère était remarquable par sa beauté, ainsi que par sa sagesse et son courage ; aussi, elle eut un grand ascendant sur son époux, et il ne laissait pas de la consulter, même quand son humeur inconstante l'éloignait d'elle pour un temps. La chronique d'Alonzo raconte qu'en 1139, l'impératrice Bérengère défendit Tolède assiégée par les troupes des Almoravides : « Elle envoya dire aux chefs : « Ne voyez-vous pas que vous venez combattre « contre moi qui suis une femme et que cela ne vous fait « pas grand honneur? Si vous voulez combattre, allez à « Aurelia où vous trouverez mon seigneur, qui vous attend « avec son armée. » Et en même temps, les Musulmans, levant les yeux, virent au sommet d'une tour de l'Alcazar l'impératrice assise sur son trône, dans le costume qui convenait à son rang, et autour d'elle un cortège de femmes chantant au son des instruments; ce que voyant, ils se sentirent pris de honte, et s'inclinant devant la face de l'impératrice, ils s'en retournèrent sur leurs pas, sans faire aucun dommage dans le pays et sans aller au secours de la ville d'Aurelia. » En 1143, après une grande victoire de son époux sur les Sarrazins, les têtes des principaux chefs furent données en spectacle à toute la cité; Bérengère, émue de pitié, les fit embaumer et les renvoya dans des boites précieuses aux veuves des malheureux walis. Suivant la chronique de San Juan de la Peña, l'impératrice Bérengère mourut en 1149; suivant d'autres, elle aurait vécu jusqu'en 1191 ; l'historien Mariana place sa mort au 3 fév. 1159. E. Cat.

BÉRENGÈRE (Berenguela), morte en 1244, fille aînée d'Alphonse VIII, roi de Castille, et sœur de Blanche de Castille, fut fiancée, en 1188, à Conrad de Souabe, mais se refusa obstinément à ce mariage. En 1198, sa main fut demandée par le jeune Alonzo IX, roi de Léon, qui obtint en dot les villes que les Castillans lui avaient enlevées dans une guerre récente. Le mariage fut célébré à Valladolid, quoique Berenguela fût cousine issue de germaine du roi de Léon. Le pape Innocent III excommunia les deux époux ; mais Alonzo résista, garda sa femme dont il eut cinq enfants; en 1204, Berenguela, témoin des maux que la rigueur du Saint-Siège attirait sur le royaume de Léon, se sépara à grand regret de son époux et de ses enfants et revint à la cour de Castille. Elle avait fait beaucoup de bien, et sa mémoire resta chère aux Léonais. En 1214, par la mort de son père Alonzo VIII et de sa mère Eléonore, Berenguela fut proclamée régente au nom de son jeune frère Henri Ier; son père, connaissant sa sagesse, l'avait désignée comme héritière de la couronne, dans le cas où le jeune roi viendrait à mourir. Mais les grands ne voulurent pas obéir à une femme, et la puissante famille des Lara força la régente à lui abandonner la tutelle du jeune roi. Bientôt Alvar de Lara, au mépris de la convention, mit la main sur les fiefs de Berenguela et exigea qu'elle sortît de la Castille; il l'accusa plus tard d'avoir voulu empoisonner son jeune frère. Le parti de la reine, indigné de ces calomnies, s'accrut de jour en jour ; des nobles en grand nombre se retirèrent près d'elle, au château d'Antillo, et en 1217, quand Henri Ier mourut des suites d'un accident, ils la proclamèrent reine. Elle fut reconnue par presque toute la Castille, mais ne voulut pas garder la couronne, et à Valladolid, le 31 août 1217, elle fit proclamer roi son fils aîné Fernando III, qu'elle avait eu de son mariage avec le roi de Léon. Elle guida le jeune prince, âgé de dix-huit ans, au milieu des difficultés et des embarras qui l'assaillirent dès le début de son règne, jouant le même rôle que sa sœur Blanche de Castille vis-à-vis de saint Louis. Elle ménagea à son fils la couronne de Léon qui fut ainsi réunie à celle de Castille. E. Cat.

BÉRENGÈRE, fille de Sanche VI, roi de Navarre, et de Beatrix de Castille, morte vers 1230. Elle épousa, le 12 mai 1191, à Limasol, Richard Cœur de Lion, qui s'était arrêté dans l'île de Chypre au début de la troisième Croisade. Peu s'en fallut que ce mariage ne jetât la discorde entre les rois de France et d'Angleterre, car Philippe-Auguste exigeait que Richard épousât sa sœur Alice de France avec laquelle il était fiancé. Bérengère assista à la prise de Saint-Jean-d'Acre (août 1191) et resta dans cette ville jusqu'à la fin de la croisade. Le 29 sept. 1192, elle s'embarqua pour l'Europe, sans avoir revu Richard. De Naples la princesse alla à Rome où elle séjourna six mois. De là elle passa à Pise, puis à Gênes, gagna Marseille, traversa la Provence et s'établit dans ses possessions du Poitou. Cependant Richard était en captivité en Allemagne. Libre, il ne voulut plus revoir sa femme. Lorsqu'il eut confessé publiquement ses fautes, il consentit pourtant à un rapprochement, et vint à Poitiers en 1196. Depuis, Béren-

gère acccompagna Richard dans toutes ses campagnes. Lorsqu'il fut mort (6 avr. 1199), elle s'établit au Mans. Jean sans Terre lui avait promis une pension annuelle de 2,000 marks en échange de son douaire en Angleterre. Mais Bérengère fut obligée de recourir au pape Innocent III pour obtenir l'accomplissement de cette promesse. Ses démêlés avec son beau-frère ne cessèrent qu'après la mort d'Alienor de Guyenne (31 mars 1204). Philippe-Auguste passa avec Bérengère une transaction. Il lui assigna pour son douaire en France les revenus de la ville du Mans et de sa banlieue, en échange de revenus à percevoir dans les villes et châteaux de Falaise, Domfront et Bonneville sur-Touques. Bérengère fut encore en butte aux persécutions des pouvoirs locaux et dut recourir à l'intervention d'Honorius III. En 1246 un délégué du pape dut faire une enquête sur la juridiction du chapitre du Mans et jeta l'interdit sur la ville pendant les démêlés de Bérengère avec ses chanoines. R. S.

Bibl. : A. Strickland, *Lives of the queens of England*; Londres, 1857, in-12, t. I. — H. Chardon, *Hist. de la reine Bérengère, femme de Richard Cœur de Lion*, dans *Bull. de la Soc. agric. de la Sarthe*; Le Mans, 1866, t. X. — Hucher, *Charte de Bérengère*, dans *Revue des Sociétés savantes*; Paris, 1869, t. X.

BÉRENGEVILLE-la-Campagne ou **BÉRANGEVILLE**. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg; 245 hab.

BERENGUER (fray Ramon), peintre espagnol et religieux de l'ordre de saint Bruno; mort au couvent de la Scala-Dei (Catalogne) en 1675. D'après Cean Bermudez, fray Ramon peignait au couvent de la Scala-Dei au commencement de la seconde moitié du xviie siècle. Envoyé au monastère du Paular, il y copia, mais en réduction, les peintures de Vicente Carducho relatives à la *Vie de saint Bruno*. Plus tard, le P. Ramon, qui avait fait de grands progrès en étudiant les ouvrages de Carducho, revint habiter la chartreuse de la Scala-Dei et il en décora le cloître et le réfectoire d'un très grand nombre de compositions religieuses. Cean Bermudez dit de ces peintures qu'elles ne sont pas sans valeur, mais qu'elles n'égalent pas en mérite artistique celles d'un autre religieux, fray Joaquin Juncosa, qui a également peint dans le même couvent. P. L.

BERENHORST (Georg-Heinrich von), général prussien, né à Sandersleben le 26 oct. 1733, mort à Dessau le 30 oct. 1814. Il servit dans la guerre de Sept ans et voyagea beaucoup. C'était un écrivain militaire distingué; son principal ouvrage est : *Betrachtungen über die Kriegskunst* (Leipzig, 1797-99; 3e éd., 1827). On cite encore *Nachlass* (Dessau, 1845-47, 2 vol.).

BÉRÉNICE. Plusieurs princesses d'Egypte et de Syrie portèrent ce nom. Nous les étudierons séparément.

A. Princesses égyptiennes. — *Bérénice Ire* fille de Lagus et d'Antigone, laquelle était nièce d'Antipater. Bérénice, mariée d'abord à un obscur Macédonien nommé Philippe, vint en Egypte à la mort de son mari et devint la quatrième épouse du roi Ptolémée Soter, fils de Ptolémée Lagus et d'Arsinoé. Celui-ci en était devenu amoureux pendant qu'elle était au service d'honneur de sa précédente épouse Eurydice, fille d'Antipater. Bérénice sut acquérir sur son mari une telle influence qu'elle fit monter sur le trône, à la mort de Soter, leur fils Philadelphe, au préjudice d'autres enfants que le roi avait eus d'Eurydice. Cette usurpation amena des conflits. L'un des fils de Bérénice, Ptolémée Céraunus, fut tué dans un combat. Un autre fut accusé de conspiration et mis à mort. Bérénice eut un grand renom de vertu et de beauté. Pyrrhus d'Epire s'en était épris et obtint en mariage sa fille Antigone, née de son premier mari Philippe; il construisit en Epire une ville à laquelle il donna, en souvenir de son amour, le nom de Bérénicis. A la mort de Bérénice, son fils Philadelphe, alors roi d'Egypte, lui fit décréter des honneurs divins.

Bérénice II, fille de Ptolémée Philadelphe et par conséquent petite-fille de la précédente. En 249 A. C. elle devint la femme d'Antiochus Théos, roi de Syrie, à la suite d'un traité par lequel Philadelphe forçait Antiochus à répudier sa première femme Laodice pour épouser la princesse égyptienne, dont les enfants devaient occuper un jour le trône de Syrie. Mais à la mort de Ptolémée Philadelphe, 247 A. C., Antiochus, ne se sentant plus lié par le traité, renvoya Bérénice et rappela Laodice. Celle-ci, n'ayant pas foi dans la constance du roi, le fit



Monnaie d'or de Bérénice II.

empoisonner. Bérénice, craignant un sort pareil, s'enfuit à Daphné avec son unique enfant. Là, elle fut assiégée par les partisans de Laodice. Son frère, Ptolémée Evergète, roi d'Egypte, réunit une armée pour la secourir, mais il arriva trop tard et ne put que la venger, la princesse ayant été mise à mort avec son fils et tous les Egyptiens qui formaient leur suite.

Bérénice III, fille de Magas, roi de la Cyrénaïque et de la Libye. Son père la fiança de bonne heure à Ptolémée Evergète, roi d'Egypte, d'après les clauses d'un traité de paix qu'il avait conclu avec son beau-frère Ptolémée Philadelphe, le père d'Evergète. Le roi de Cyrénaïque étant mort avant l'accomplissement du mariage, sa femme Arsinoé, pour empêcher l'union projetée, offrit Bérénice, avec la couronne de Cyrénaïque, à Démétrius, frère d'Antigonus Gonatas. Mais quand Démétrius fut arrivé à Cyrène, Arsinoé tomba amoureuse de lui. Le mariage fut ainsi retardé et Bérénice, jalouse et dédaignée, fit tuer Démétrius dans les bras mêmes de sa mère. Elle partit alors pour l'Egypte et épousa celui à qui son père l'avait primitivement destinée. Elle eut un fils qui régna plus ard, an 221 A. C., sous le nom de Ptolémée Philopator.



Monnaie d'argent de Bérénice III.

Celui-ci, à l'instigation du premier ministre Sosibius, mit Bérénice à mort, ainsi que son propre frère Magas. Ce fut pendant une campagne d'Evergète en Syrie que Bérénice fit couper sa chevelure et l'offrit à Aphrodite de Zephyrium afin d'obtenir par là la victoire pour son époux. La chevelure fut enlevée et la poésie proclama, sur la foi de l'astronome Conon de Samos, qu'elle avait été ravie au firmament pour y briller parmi les étoiles où elle forme encore, auprès de la constellation du Lion, celle qu'on nomme *Chevelure de Bérénice*, ou plus communément *la Gerbe*. Cette fiction fut chantée, par Callimaque, dans un poème dont il ne reste que quelques vers originaux, ainsi qu'une imitation latine de Catulle.

Bérénice IV, fille de Ptolémée Lathyre. Elle succéda à son père, sur le trône d'Egypte, en l'an 81 A. C., et, après avoir régné seule six mois, épousa son cousin Ptolémée Alexandre II que Sulla, alors dictateur, avait envoyé en Egypte pour prendre possession de la royauté. Dix-neuf jours seulement après qu'il l'eut épousée, Ptolémée Alexandre II la fit tuer et mourut lui-même, quelque-temps après, de la main de ses sujets.

Bérénice V, fille de Ptolémée Aulète et sœur aînée de la célèbre Cléopâtre. Pendant une absence à Rome de Ptolémée Aulète, les Alexandrins, qui le croyaient mort, donnèrent le gouvernement de l'Egypte à Bérénice, an 58 A. C. Celle-ci accepta la royauté et la fit partager à Séleucus, frère d'Antiochus XIII de Syrie, qui, par sa mère Sélène, fille de Ptolémée Evergète II, avait quelque droit sur l'Egypte. Mais bientôt après Bérénice, dégoûtée de la sordide avarice de son mari, le fit étrangler et épousa Archélaus de Cappadoce. Six mois après, Archélaus mourut dans le combat qu'il livra pour défendre sa couronne contre Marc-Antoine ramenant, sous les ordres de Gabinius, commandant en Syrie, Ptolémée Aulète en Egypte. Celui-ci, pour punir sa fille d'avoir régné pendant son absence, la fit mettre à mort, an 55, A. C. V. Loret.

B. Princesses syriennes. — *Bérénice Ire*, princesse juive de la famille d'Hérode, célèbre pour sa beauté et pour la passion qu'elle inspira à Titus. Dans une inscription d'Athènes, insérée dans le *Corpus inscript. Græc.*, n° 361, elle est appelée Julia Bérénice. Elle était fille d'Agrippa Ier, appelé aussi Hérode Agrippa, petit-fils d'Hérode et de Mariamne par son père Aristobule, et elle avait un frère, Agrippa II, qui avait une tétrarchie au N. de la Palestine. Après avoir été fiancée avec Marcus, fils de l'alabarche juif Alexandre, d'Alexandrie (Josèphe, *Antiq.*, XIX, v, 1), elle épousa son oncle Hérode de Chalcis, frère d'Agrippa I. A la mort de son époux (an 48), dont elle avait eu deux enfants, son frère Agrippa II hérita de l'état de Chalcis, et Bérénice demeura auprès de lui. Elle avait alors vingt et un ans et était dans tout l'éclat de sa beauté, mais sa réputation était détestable. Déjà, à la mort de son père (an 44), le peuple avait marqué son mépris pour les mœurs de Bérénice et de ses sœurs en traînant leurs statues dans de mauvais lieux (*Antiq.*, XX, ix, 1). Après la mort de son premier mari, les bruits les plus fâcheux coururent sur ses relations avec son frère Agrippa II (*Antiq.*, XX, vii, 3). Pour couper court au scandale, elle épousa le roi Polémon de Cilicie, qui se fit circoncire pour devenir son mari, mais elle l'abandonna bientôt et retourna auprès de son frère. Sa sœur *Drusilla* (V. ce nom) ne paraît guère avoir été plus constante. Mariée au prince Azizus, d'Emesse, elle se laissa entraîner par le mage Simon (Simon, Mage des *Actes des apôtres ?*) à quitter son époux pour se marier avec Félix, procurateur de Judée (an 53). Quand Félix fut remplacé par Festus (an 62), Agrippa et Bérénice vinrent complimenter le nouveau procurateur à Césarée, et c'est à cette occasion qu'ils firent à saint Paul, alors en prison, cette visite qui est racontée dans les *Actes des apôtres* (ch. xxvi). Déjà Drusilla était venue voir l'apôtre (*Actes*, ch. xxiv), Agrippa le visita sous prétexte de l'interroger officiellement pour le compte du procurateur et de guider celui-ci dans un procès où il n'entendait rien, Bérénice n'assista à l'entretien qu'en mondaine curieuse et frivole. Des événements graves se préparaient en Judée, on apercevait déjà les symptômes de la terrible lutte contre les Romains. La révolution éclata en 66. Bérénice, qui savait unir, comme il n'est pas rare, la dévotion et l'immoralité, était à cette époque à Jérusalem pour accomplir un vœu, elle s'efforça d'abord de calmer, par des démonstrations un peu théâtrales et qui furent inutiles, l'irritation du procurateur Florus (Josèphe, *Bell. Jud.*, II, xv, 1). Son frère Agrippa vint en toute hâte à Jérusalem, il parla au peuple assemblé, lui demanda de se soumettre, et pour donner plus de force à sa harangue, il se fit accompagner de Bérénice, qui versa, avec lui, des torrents de larmes ; le peuple aurait cédé, si toute conciliation n'avait pas été impossible (*Bell. J.*, II, xvii, 6). Bérénice et Agrippa durent quitter Jérusalem, dont la population était excitée contre eux, et à partir de ce moment ils furent les alliés fidèles des Romains contre leurs compatriotes. Lorsqu'en juil. 67, la Galilée fut soumise, Vespasien, pour fuir les chaleurs de l'été, se rendit avec Titus à Césarée-Philippe, qui était maintenant la capitale d'Agrippa. Bérénice et Agrippa s'efforcèrent à l'envi de les séduire, ils leur offrirent des fêtes et des présents magnifiques, ils espéraient sûrement qu'après la victoire des Romains, Agrippa serait nommé roi de Judée (*Bell. J.*, III, ix, 7 ; Tacite, *Hist.*, II, 81). C'est pendant ce séjour à Césarée que Titus conçut pour Bérénice cette passion qui a rendu célèbre la princesse juive. Dans le camp romain, où Titus était revenu, Bérénice passa bientôt pour sa fiancée, et lorsque, dans l'été de l'an 68, après la mort de Néron, Titus, que son père avait envoyé à Rome pour saluer le nouvel empereur Galba, revint en Palestine sans avoir accompli son voyage, parce que Galba avait été mis à mort (janv. 69), on ne manqua pas de dire que son amour pour Bérénice n'était pas étranger à ce retour subit (Tacite, *Hist.*, II, 2 ; Josèphe, *Bell. J.*, IV, ix, 2). Enfin, en juil. 69, lorsque les légions d'Egypte et de Syrie proclamèrent Vespasien empereur, Bérénice seconda la fortune des Flaviens en leur gagnant l'appui des princes syriens avec lesquels la famille d'Hérode était liée. Elle appela en toute hâte Agrippa, qui était alors à Rome, et ils accompagnèrent le nouvel empereur à Antioche et à Alexandrie (Tacite, *Hist.* II, 81). Lorsqu'enfin Jérusalem fut prise (an 70), Agrippa et Bérénice s'associèrent sans réserve et sans pudeur à la joie et aux fêtes de triomphe des Romains (*Bell. J.*, IV, ii, 1). En l'an 75, ils se rendirent à Rome. L'empire que Bérénice exerçait sur Titus était si grand, que, sans crainte des médisances, Titus la logea dans son palais et tout le monde pensait qu'il allait l'épouser. Mais l'opinion publique se souleva, des allusions sanglantes étaient faites, dans le théâtre et ailleurs, au passé de Bérénice (Juvénal, *Sat.* VI, 155-160 ; Dion Cassius, CC, 15). Vespasien coupa court à l'idylle, en ordonnant à Bérénice de quitter Rome ; Titus se soumit, il renvoya Bérénice *invitus invitam* (Suétone, *Titus*, 7). Elle revint à Rome à la mort de Vespasien (an 79), espérant ressaisir le cœur de Titus, mais elle avait alors cinquante ans, et Titus l'avait oubliée ; elle n'eut point accès auprès de lui (Dion Cassius, CC, 18). On ne sait rien sur le reste de sa vie. Le Sénat et le peuple d'Athènes lui avaient élevé une statue sur laquelle se trouve l'inscription dont nous avons parlé plus haut. Elle est représentée, si l'attribution est authentique, dans un beau buste en marbre du musée de Naples. Son amour pour Titus est particulièrement célèbre, en France, par les tragédies que lui ont consacrées Corneille et Racine. Bérénice a réuni, dans sa personne, tous les vices de la famille d'Hérode : l'amour du faste et du pouvoir, le goût de l'intrigue et des tripotages politiques, l'égoïsme sans scrupules, la passion sans frein. Avec elle finit l'histoire de cette famille dans le dévergondage et la pourriture.

Isidore Loeb.

Bérénice II, fille de Costobarus et de Salomé, sœur d'Hérode le Grand. Elle épousa Aristobule, son cousin. Ce prince, fier de descendre directement des Macchabées par sa mère Marianne, ne cessa de reprocher à Bérénice l'infériorité de sa naissance. Celle-ci s'en plaignit amèrement à sa mère Salomé, ce qui ne fit qu'augmenter les difficultés entre les deux époux, au point que, Aristobule ayant été assassiné peu de temps après, en l'an 6 A. C., on accusa généralement Bérénice de sa mort. Elle épousa ensuite Theudion, oncle maternel d'Antipater, le fils d'Hérode le Grand. Son second mari, ayant trempé dans un complot contre la vie d'Hérode, fut mis à mort. Bérénice se remaria pour la troisième fois et alla à Rome avec son nouveau mari Archélaus qui devait demander à Auguste l'exécution du testament de son père. Elle resta à Rome jusqu'à la fin de sa vie, ayant acquis les faveurs d'Auguste, ainsi que l'amitié d'Antonia, femme de Drusus ; celle-ci, après la mort de Bérénice, reporta son affection sur son fils Agrippa Ier, auquel elle fournit les moyens de payer les dettes qu'il avait contractées envers le trésor de l'empereur Tibère. V. Loret.

Bibl. : (Bérénice, fille d'Agrippa Ier). Les sources sont

indiquées dans le corps de l'article. Voir, en outre, l'article de HAUSRATH, dans le *Bibellexicon*, de Schenkel, que nous avons surtout suivi. — SCHÜRER, *Lehrbuch der neutestam Zeitgesch*, pp. 315 et suiv.— BRAUN, *Agrippa II*, dans *Monatsschrift* de Graetz, 1870 et 1871. — RENAN, *Histoire des origines du christianisme* (V. à l'*Index* général de cet ouvrage).

BÉRÉNICE (V. MITHRIDATE).

BÉRÉNICE (la *Chevelure* de) (Astron.). Groupe de petites étoiles très rapprochées situées entre la Vierge et les Lévriers (V. CHEVELURE).

BERENICEA (Zool.). Genre de Bryozoaires établi par Fleming pour des espèces réparties par Hincks dans les genres *Membraniporella, Mucronella, Smithia* (V. ces mots).

BERENICORNIS (Ornith.). Ce genre de *Calaos* (V. ce mot), qui avait été proposé par Ch.-L. Bonaparte (*Consp. av.*, t. I, p. 91), mais qui a été identifié dans ces derniers temps avec le genre *Anorrhinus* (V. ce nom), comprenait un très petit nombre d'espèces originaires de la côte occidentale d'Afrique et remarquables par le développement des plumes du sommet de leur tête, formant une touffe aussi abondante que la chevelure de Bérénice.

E. OUSTALET.

BÉRENX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Salies ; 734 hab.

BERÉNY. Nom de plusieurs localités hongroises qui semble renfermer une idée d'établissement agricole. La plus importante est Jasz-Berény, ancien ch.-l. du district des Cumans et des Jaziges, réuni en 1876 au comitat de Szolnok. Ses 20,000 hab. descendent des tribus nomades, parentes du reste des Magyars, qui sous les noms de Jaziges et de Cumans furent fixées en cette contrée par les rois du XIe et du XIIe siècle. Les archives sont importantes; elles conservent des reliques historiques, telles que le cor de Lehel, l'un des compagnons d'Arpad, qui est comme l'oliphant de la Hongrie légendaire. On a cru aussi que là reposaient les restes d'Attila. Mezœ-Berény est un gros village agricole du comitat de Békés, et qui a 10,000 hab. Il y a encore d'autres Berény moins considérables.

Edouard SAYOUS.

BÈRES (Emile), publiciste français, né à Castelnau-d'Auzan (Gers) en 1801, mort à Saint-Mandé le 8 déc. 1877. Il se fit recevoir avocat et s'occupa d'économie politique et de législation industrielle. Après un voyage en Ecosse, il fit dans le midi de la France des tentatives agricoles qui lui firent perdre beaucoup d'argent. Il a publié plusieurs ouvrages sur l'économie politique : *Essai sur les moyens de créer la richesse territoriale dans les départements* (1830) ; *Eléments d'une nouvelle législation des chemins vicinaux, grandes routes, chemins de fer* (1831) ; *Causes du malaise industriel* (1832) ; *Mémoires sur les causes de l'affaiblissement du commerce de Bordeaux* (1836) ; *les Classes ouvrières; moyens d'améliorer leur sort* (1836) ; *les Sociétés commerciales sous le rapport de l'économie politique* (1838) ; *Manuel de l'actionnaire* (1839) ; *l'Association des douanes allemandes*, en collaboration avec M. de la Nourais (1848) ; *Etudes économiques pratiques, ou Compte rendu de l'Exposition de 1849*, réunion d'articles publiés dans le *Moniteur ; Manuel de l'emprunteur et du prêteur aux caisses du Crédit foncier* (1853). En 1848, il avait été nommé rapporteur du bureau de l'industrie parisienne. B.

BERESFORD (James), écrivain anglais, né en 1764, mort en 1840. Il a traduit l'Enéide en vers blancs (1794), emprunté à Mme de Genlis un roman de chevalerie: *The Knights of the Swan, or the Court of Charlemagne* (1796, 2 vol. in-12), imité de l'Edda *the Song of the Sun* (1805), et publié différents autres ouvrages, dont les principaux sont : *The Battle of Trafalgar* (1805) ; *the Miseries of Human Life, or the Last Groans of Timothy Testy and Samuel Sensitive* (1806-1807, 2 vol. in-8), facétie encore piquante aujourd'hui ; *Bibliosophia, or Book-Wisdom* (1812), et une sorte de traité théologique où il soutient que la foi ne suffit pas à assurer les œuvres : *Does Faith insure good Work?* (1814).

BERESFORD (William CARR, vicomte BERESFORD, duc d'ELVAS, marquis de SANTO-CAMPO), général anglais, né le 2 oct. 1768, mort à Bedgebury Park (Kent) le 8 janv. 1854. Il entra en 1785 dans l'armée anglaise, servit à Toulon, Bastia, Calvi, aux Indes et en Egypte. En 1806 il prit part à l'expédition contre Buenos-Ayres et fut fait prisonnier. Il réussit à s'échapper et revint en Angleterre. On le mit alors à la tête des troupes qui s'emparèrent de Madère dont il fut nommé gouverneur (1807). En mars 1809, il fut créé généralissime de l'armée portugaise réunie aux troupes anglaises. Le 4 mai 1811 il investit Badajoz ; le 16 il battit Soult à *Albufera* (V. ce mot) et l'obligea à se retirer sur Séville. En 1812 il fut blessé à la bataille de Salamanca. Sous les ordres de Wellington il prit une part importante aux victoires de Vitoria, de Bayonne et de Toulouse. Le 13 mars 1814 il entra dans Bordeaux avec le duc d'Angoulême. Il fut alors créé baron Beresford et fut envoyé comme plénipotentiaire à Rio-de-Janeiro. Il en revint en 1815, passa quelque temps en Portugal et retourna au Brésil. Après avoir accompli cette seconde mission diplomatique, le général Beresford fut, sur la demande du gouvernement portugais, remis à la tête de l'armée portugaise, mais la Révolution de 1820 et celle de 1823 l'obligèrent à abandonner ses fonctions et à retourner à Londres. En déc. 1826 il revint à Lisbonne avec les troupes anglaises, destinées à appuyer Don Miguel et, à la suite de cette intervention, les Portugais lui retirèrent le grade de feld-maréchal qu'ils lui avaient donné. Il retourna définitivement en Angleterre, où il prit une part active à la politique du parti tory. Il fut grand maître de l'artillerie de 1828 à 1830, puis gouverneur de Woolwich et gouverneur de l'île de Jersey.

BERESFORD-HOPE (Alexander-John), archéologue, publiciste et membre du Parlement anglais, né en 1820, mort à Kilndown, le 20 oct. 1887. Fils de Thomas Hope, auteur d'une *Histoire de l'Architecture* et de *Motifs de décorations intérieures*, M. Beresford-Hope tenait de son père le goût de l'architecture et appliqua cette disposition d'esprit, cultivée et développée par une solide instruction, au réveil de l'architecture religieuse du moyen âge en Angleterre et à la restauration, en partie entreprise à ses frais et par les soins de plusieurs architectes, d'importants édifices, tels que la cathédrale d'Ely, l'église de Kilndown, l'église ronde du Saint-Sépulcre à Cambridge, et surtout le vaste ensemble de bâtiments qu'il sauva d'une ruine certaine et qui constitue aujourd'hui le collège des Missionnaires de Saint-Augustin, à Cantorbéry. Membre de la Chambre des Communes pour l'un des sièges ressortissant de l'université de Cambridge, M. Beresford-Hope, qui était propriétaire de la *Saturday-Review*, exerçait sur le monde politique et sur l'opinion publique une très grande influence dans toutes les discussions concernant les arts et principalement l'architecture. Aussi, quoique n'étant pas architecte, M. Beresford-Hope, nommé membre honoraire de l'Institut royal des Architectes britanniques en 1850, avait été, malgré une assez vive opposition, élu président de cet Institut en 1865 et 1866 et en était resté membre honoraire du Conseil. Appartenant au parti religieux modéré de la *High Church* et l'un des membres les plus influents de l'*Ecclesiological Society*, M. Beresford-Hope avait comme condensé ses doctrines et ses tendances dans un ouvrage intitulé *English Cathedral of the Nineteenth Century;* il donna, en outre, sur les sujets les plus variés, d'intéressantes lectures à l'Institut royal des architectes et à l'*Architectural Museum*, lectures qui témoignèrent de la souplesse de son esprit et de l'étendue de ses connaissances. Charles LUCAS.

BIBL. : *Royal Institute of British Architects*, journal, 1887-1888 ; Londres, in-4 ; *The Builder*, 1865 à 1888, passim.

BERESOWSKY (Maxime-Soznowitch), né à Glouchkoff

dans l'Ukraine, vers 1745, mort en 1778, avait été envoyé par l'impératrice Catherine auprès des maîtres de l'Ecole italienne pour étudier l'art d'écrire ; il fit en effet de bonnes études avec le célèbre père Martini à Bologne. Revenu dans sa patrie, il eut l'idée de vouloir plier le chant religieux et presque hiératique des Russes aux souplesses de l'harmonie italienne. Il échoua complètement dans cette tentative, et la musique qu'il a composée est sans caractère et sans originalité ; cependant le nom de Beresowsky est à citer, car il fut le premier à traiter une transformation du chant russe qui fut reprise plus d'une fois dans la suite et avec plus de succès surtout par le célèbre *Bortniansky* (V. ce mot).

BERETTA (comte Gasparo), ingénieur italien, né à Milan, mort dans cette ville en 1703. Il a été maître de camp et s'est fait remarquer par ses travaux d'architecture militaire. On a de lui *Relazione generale della visita e consegna della fabrica del castello di Milano* (1652, in-fol.) ; *Instruzione e parere per fortificare Pizzighittone, e renderlo una fortezza inespugnabile* (mss.) ; *Parere per formare un ponte sopra l'Adda presso Cassano, con due fortini alli due capi dello stesso* (mss.). L. S.

BERETTA (Giuseppe), graveur italien, né à Monza en 1804. Elève de G. Longhi, il a consacré à son maître un ouvrage estimé : *Della Vita, delle opere ed opinioni del cavaliere Gius. Longhi* (Milan, 1837, in-8). Il a gravé un certain nombre d'estampes d'après des maîtres italiens ; on y remarque : *Charles VIII, roi de France, rendant visite à Jean-Galéas-M. Sforza,* d'après P. Palagi. G. P-i.

BERETTI-LANDI (Lorenzo-Verzuso), marquis de Castelleto-Scazzoso, comte de Cereto, diplomate au service de l'Espagne, né à Plaisance en 1651, mort à Bruxelles le 27 oct. 1725. Elevé à la cour de Mantoue en qualité de page de Ferdinand-Charles de Gonzague, il se voua d'abord aux belles-lettres et devint bientôt le secrétaire intime de son maître qu'il accompagna dans ses deux campagnes de Hongrie. Au retour du siège de Belgrade, il fut élevé à la dignité de secrétaire d'Etat et devint peu après premier ministre. Envoyé d'abord en ambassade auprès de l'empereur, puis de la république de Venise, il fut chargé aussi d'une mission diplomatique auprès de la reine de Pologne, duchesse de Lorraine et vers quelques autres princes d'Allemagne. En 1699 on le retrouve à Modène à l'occasion du mariage de la princesse de Hanovre avec le roi des Romains, et en 1701 à Rome, où il fut dépêché à Clément XI pour défendre les intérêts de la maison de Gonzague dès le début de la guerre pour la succession d'Espagne. Ce fut sa dernière négociation pour le duc de Mantoue. Dès 1702, il passe, du consentement et avec l'approbation de son maître, au service du nouveau roi d'Espagne, Philippe V qui, au mois de juil. de la même année, le nomma conseiller au conseil d'état de Milan et chevalier de Saint-Jacques. En 1703 il fut nommé ambassadeur ordinaire auprès des cantons suisses et des ligues Grises. Tenu d'abord en suspicion par les cantons protestants, il mit toute son activité à rattacher les cantons catholiques aux intérêts de son maître et conclut avec eux à Lucerne le 15 déc. 1705 un traité renouvelant ceux de 1587 et de 1634, au profit de Philippe V, roi d'Espagne et duc de Milan, qui voyait entrer dans son alliance les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zoug, Fribourg et Appenzell-Rhodes-Extérieures. Ce traité fut ratifié l'année suivante par l'Escurial. Bien que le roi catholique eut perdu dès lors le Milanais, Beretti-Landi sut si bien ménager les esprits en Suisse, chez les protestants comme chez les catholiques, que jamais les efforts du comte de Trautmansdorff, ambassadeur impérial, ne purent décider les cantons à reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne. Nommé à l'ambassade de Hollande (avr. 1716), il arriva à la Haye le 8 oct. de la même année. Deux ans plus tard (1718), il s'opposa à l'acceptation de la quadruple alliance malgré les efforts des ministres de France, d'Angleterre et de l'Empire et ne céda que sur l'ordre de Philippe V qui, dans l'intervalle, avait obtenu des conditions plus avantageuses. Ce fut en qualité de plénipotentiaire d'Espagne qu'il signa le traité du 17 févr. 1720 à la Haye avec les ministres des trois grandes puissances et de la cour de Turin. Aux négociations de Cambrai (1724) on le retrouve avec le rang de second plénipotentiaire d'Espagne. Nommé dès 1722 à l'ambassade de Venise, il ne put jamais rejoindre son poste et mourut à Bruxelles où le roi catholique l'avait envoyé pour une négociation relative à l'exécution du traité de Vienne. Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale F. espagnol 310-316, la très intéressante correspondance échangée de 1701 à 1716 par M. Lorenzo Beretti-Landi, gentilhomme de la Clef d'or du roi d'Espagne, ambassadeur en Suisse avec Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, gouverneur de Milan. Les pièces suivantes de la correspondance de Beretti-Landi ont été imprimées et forment des plaquettes devenues assez rares. *Proposition des Marchesen Lorenz Verzuso Beretti-Landi welche er den 20ten november 1703 bey einer gehaltener Tagsatzung der Löbl: Cathol. Orten in Lucern abgelegt hat* (in-4, 11 pp.) ; *Rappresentazione di... Marchese Lorenzo Verzuso B.-L. alla dieta generale congregata in Bada, di 29 maggio 1704* (in-4, 11 pp.); *Rappresentazione del Marchese B.-L. nella dieta del Lodevole Corpo de Cantoni Catolici congregata in Lucerna, 19 giugno 1704* (in-4) ; *Rappresentazione... alli Cantoni cattolici congregati in Lucerna, 13 agosto 1704* (in-4) ; *Rappresentazione... detta in Lucerna a tutto il corpo de lodevoli Cantoni cattolici, il 26 febraio 1706* (in-4, 7 pp.) ; *Rappresentazione alli Cantoni cattolici congregati in Lucerna, 20 maggio 1706* (in-4) ; *Rappresentazione... detta in Lucerna, il 12 agosto 1706 all'assemblea de lodevoli Cantoni cattolici confederati colla Maestà sua in occasione della solennità e giuramento del capitulato di Milano* (in-4, 10 pp.) ; *Discours prononcé le 13 déc. 1705, par le Mis Beretti-Landi à la diète des L. C. C. alliés d'Espagne, assemblés à Lucerne* (in-4, V. aussi *Mémoires de Trévoux*); *Rappresentazione... alli cantoni cattolici congregati in Lucerna, 26 nov. 1707* (in-4) ; *Discorso pronunciato nel consiglio segreto de Sri del Lodevole Cantone di Lucerna e diretto à Sri Lodevoli cantoni cattolici, 21 gennaio 1711* (in-4, 7 pp.) ; *Discorso alli cantoni cattolici confederati con S. M. pronuntiato a Lucerna, il 29 agosto 1712; Discorso alla lodevole dieta de signori Cantoni cattolici... congregati in Lucerna,* 20 déc. 1713 (in-4, 4 pp.). On conserve au British Museum à Londres (département des manuscrits) l'original de la correspondance de Beretti-Landi avec le cardinal Gualterio pendant les années 1708 à 1722 (f. italien et français, ms 20,560 à 20,562). Rott.

BERETTINI, peintre italien (V. Berrettoni [Nicoló]).

BERETTYO. Rivière de Hongrie. Elle prend sa source dans les monts de Cuivre (*Rez-Ilegy* en magyar), section des monts de Bihar, et se jette dans le Kœrœs après un cours de 360 kil. — Berettyo-Ujfalu (nouveau village de Berettyo) est situé près de ses bords ; il compte 6,122 hab., magyars et calvinistes pour la plupart. E. S.

BÉREY (Nicolas), héraldiste du XVIIe siècle. Il n'a laissé qu'un volume : *le Jeu du blason* (Paris, 1670, in-fol.).

BEREY. Famille de graveurs et d'éditeurs d'estampes aux XVIIe et XVIIIe siècles, à laquelle appartenait *C.-A.* Berey, qui a travaillé à Paris de 1700 à 1730, et fut surtout graveur de lettres ; c'est à lui qu'on doit la gravure de texte qui accompagne la belle publication reproduisant les cérémonies du *Sacre de Louis XV.* Il a souvent été confondu avec son contemporain le graveur *J.-P. de Bercy* (V. ce nom). G. P-i.

BERÉZIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel ; 617 hab.

BEREZINA. Rivière de Russie. C'est un affluent de la rive gauche du Dnieper ; elle prend sa source dans un marais du district de Borisov, gouvernement de Minsk; sa

longueur est de 590 verstes (600 kil.). Elle arrose les villes de Borisov et de Bobrouisk, les gouvernements de Minsk et de Mogilev. Sa navigation est difficile. Un système de canaux la relie au bassin de la Baltique. Elle est surtout célèbre par le rôle qu'elle a joué en 1812. Du 26 au 29 nov., l'armée française marchant en retraite réussit à la traverser malgré les opiniâtres efforts de trois armées russes commandées par Koutouzov, Wittgenstein et Tchitchagov. Ce passage s'effectua auprès de Stoudianka par un froid de 26 degrés. Napoléon y perdit environ 50,000 soldats et vingt-quatre canons. Mais il réussit néanmoins à regagner l'Occident et à échapper aux généraux russes qui avaient pour objet de cerner ses troupes et de lui rendre tout retour impossible. L. L.

BEREZINE (Elie-Nicolaevitch), voyageur et orientaliste russe, né vers 1820. Il étudia la philologie orientale à l'université de Kazan et fut envoyé pour se perfectionner en Perse, en Arabie, en Egypte et en Turquie. En 1846, il devint professeur de turc à l'université de Kazan, et fut appelé à Pétersbourg lorsqu'on fonda dans cette ville une faculté des langues orientales. Ses travaux ont eu surtout pour objet l'histoire des Mongols ou Tatars. Les principaux sont : *Les Iarlyks des Khans* (Kazan, 1850-52); *Bibliothèque des historiens orientaux* (Kazan, 1850-52); *Histoire des Mongols*, de Rachid-Eddin (texte persan et traduction (Saint-Pétersbourg, 1858-1869) ; *Chrestomathie turque* (Kazan, 1857-1862). Il a donné en français: *Recherches sur les dialectes persans* (Kazan, 1849); *Catalogue des monnaies de l'université de Kazan* (Kazan, 1857) ; *Guide du voyageur en Orient* (1858). Il a collaboré à un grand nombre de revues et publié, de 1873 à 1878, un *Dictionnaire encyclopédique* (en russe). L. L.

BIBL.: DUGAT, *Histoire des Orientalistes ;* Paris, 1870, t. II.

BEREZOV. Ville de l'empire russe. Elle a fait partie du gouvernement de Tobolsk (Sibérie). Elle est située à 1,100 kil. au N. de Tobolsk, sur la rivière Sosva, non loin de l'endroit où elle se jette dans l'Obi. Sa fondation remonte à 1593. Dès le XVIIe siècle, c'était un lieu de déportation. Menstchikov y fut exilé en 1727 et y mourut ; Osterman y fut relégué en 1742 et y mourut en 1747 ; on montre encore son tombeau. Sa population est peu considérable (2,000 hab.). — L'arrondissement de Berezov, qui compte plus de 900,000 kil. carrés, est arrosé par l'Obi. Le climat en est très rigoureux ; la température moyenne est de + 3°,33 Réaumur (maximum + 15° R., minimum — 40°). L'hiver dure sept mois entiers. Certaines rivières roulent de l'or ; sur les côtes de la mer on trouve de l'ambre. La population totale est d'environ 30,000 hab. presque tous allogènes, 15,000 professent l'orthodoxie, les autres le chamanisme. Le sol est ingrat ; la culture peu développée. Les Ostiaks élèvent de grands troupeaux de rennes. La chasse et la pêche sont les principales occupations des habitants. La chasse des animaux à fourrures (renards, martres, zibelines) constitue l'une des grandes ressources des indigènes. L'industrie est nulle.

BEREZOWSKI (N...), réfugié polonais célèbre par l'attentat qu'il commit, le 6 juin 1867, contre l'empereur Alexandre II, en visite à l'Exposition universelle de Paris. Cet attentat, uniquement inspiré par des haines politiques, eut lieu au bois de Boulogne au retour d'une revue à laquelle l'empereur Alexandre II avait assisté avec Napoléon III. Aucun des deux souverains ne fut atteint. Berezowski vivait à Paris depuis deux ans comme ouvrier mécanicien ; nature ardente et mystique, il se crut appelé à venger les malheurs de son pays. Une éloquente plaidoirie de M. Emm. Arago lui valut des circonstances atténuantes : il ne fut condamné qu'à vingt ans de travaux forcés. Son procès eut dans toute l'Europe, et notamment en Russie, un grand retentissement. L. L.

BERFAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Vibraye ; 619 hab.

BERG. Bourg d'Allemagne, roy. de Württemberg, faub. de Stuttgart avec de grandes fonderies et fabriques de machines, et des eaux fréquentées ; 3,127 hab. (en 1880).

EAUX MINÉRALES. — Les eaux de Berg sont chlorurées sodiques moyennes, ferrugineuses faibles, carboniques fortes ; leur température varie de 19° à 21°5 C. ; l'établissement est parfaitement installé, à proximité d'un lac complètement alimenté par l'eau chlorurée ferrugineuse et d'une étendue d'environ 2,800 m. q. Ces eaux sont surtout utiles dans la chloro-anémie, le lymphatisme, la scrofule, les affections catarrhales des voies aériennes. Dr L. HN.

BERG (Duché de). Le duché de Berg, qui fait maintenant partie de la Prusse rhénane (prov. de Dusseldorf et de Cologne), fut une des plus importantes principautés de second ordre de l'Allemagne. Il était situé sur la rive droite du Rhin, et compris dans le cercle de Westphalie. Son origine est une simple avouerie des abbayes de Deutz et Werden ; en 1068, apparaît un Adolf von Berg ; en 1101, son fils porte le titre de comte ; ils résidaient à Altenberg. Sa descendance mâle s'éteignit en 1219, et l'héritage passa au duc de Limbourg, puis (1348), aux princes de Juliers ; Guillaume II obtint en 1380 le titre de duc de Berg. Depuis lors, Berg et Juliers restèrent unis. En 1511, ils passèrent à la maison de Clèves. Quand celle-ci s'éteignit, en 1609, le duché de Berg fut disputé par les différents compétiteurs à cette célèbre succession (V. CLÈVES et JULIERS). Juliers et Berg passèrent au prince palatin de Neubourg. Quand cette maison disparut à son tour (1742), l'électeur palatin en hérita, puis le duc de Deux-Ponts (1799). Le duché de Berg comprenait alors environ 2,975 kil. q., et 262,000 hab. Bien que l'industrie ne se fût pas encore développée dans la vallée de la Wupper (Elberfeld et Barmen), c'était déjà un pays fort riche. En 1806, il fut cédé à la France, et Napoléon constitua au profit de son beau-frère, Joachim Murat, le *grand-duché de Berg* (17,350 kil. q., et 878,157 hab.), divisé en quatre dép. (Rhin, Sieg, Ruhr et Ems) ; la capitale était Dusseldorf. En 1808, Murat, devenant roi de Naples, céda son grand-duché au fils aîné (mineur) du roi Louis de Hollande ; Napoléon s'en réserva l'administration. Ces territoires furent annexés à la Prusse par les traités de 1815.

BERG-OP-ZOOM ou **BERGEN-OP-ZOOM**. Ville forte de la Hollande, prov. du Brabant septentrional, à peu de



Eglise Sainte-Gertrude, de Berg-op-Zoom.

distance de la rive droite de l'Escaut oriental, au milieu de marécages ; 7,500 hab. Fabrication de poterie fine,

briques, tuiles, préparation des anchois qu'on pêche dans l'Escaut. On remarque à Berg-op-Zoom l'église de Sainte-Gertrude ; un vieux château dont la tour, qui s'élargit en s'élevant, oscille sous l'impulsion du vent; un bel hôtel de ville, l'arsenal et le souterrain par lequel les Français surprirent cette ville en 1747. Berg-op-Zoom est une ville très ancienne; elle fut prise par les Normands en 880. Quatre siècles plus tard, elle devint l'apanage de Gerhard de Wesemaele, qui la fit murer et y bâtit un château. Elle soutint avec succès plusieurs sièges mémorables, entre autres celui du duc de Parme en 1588, et celui de Spinola en 1622 ; mais elle fut prise par les Français en 1747 et en 1795. En 1814, une garnison française la défendit contre les Anglais. M. d'E.

BERG. Ce nom a été porté par deux imprimeurs de musique.

Jean de Berg, né à Gand, fut imprimeur à Nuremberg. Ses éditions portent le nom de *Montanus*, traduction latine de son nom de *Berg* (montagne).

Adam Berg, qui commença à travailler vers 1540 jusqu'en 1599, fut un des imprimeurs de musique les plus célèbres du XVIe siècle. Il publia un grand nombre d'ouvrages ; mais le plus connu est la magnifique collection intitulée *Patrocinium musices*, imprimée de 1573 à 1598, aux frais des ducs Albert et Guillaume II de Bavière ; cette collection se compose de dix volumes en grands caractères pour l'usage des chœurs, dont six sont consacrés à l'œuvre d'Orlando de Lassus. Fétis, au t. I de sa *Biographie* (p. 353, 2e éd.), a donné le détail de la collection de Berg; nous ne le reproduirons pas ici.

BERG (Jens-Christian), magistrat et érudit dano-norvégien, né à Copenhague le 23 sept. 1773, mort à Christiania le 4 juin 1852. Après avoir enseigné dans diverses écoles, il entra à la chambre des finances, fut juge de district (1803-1814), puis président de la Cour supérieure d'Akershuus jusqu'en 1844 et administrateur de la banque de Christiania. Elu représentant au storthing extraordinaire de 1814, il fut président du comité qui rédigea la Constitution, et plus tard membre d'autres commissions législatives. Il avait formé une grande bibliothèque dont son fils publia le *Catalogue* (Christiania, 1852, in-8). Sa précieuse collection de manuscrits fut en partie acquise pour les archives du royaume et la bibliothèque de l'Université. Quoiqu'il eût mérité d'être surnommé le Langebek de la Norvège et qu'il fût le savant le plus versé dans l'histoire moderne de son pays, il n'a écrit qu'un ouvrage de quelque étendue : *Notice historique sur la Landværn ou armée territoriale* (Christ., 1830, in-8), mais il publia une foule de savants mémoires dans des recueils, notamment dans *Budstikken* (*le Messager*) et dans les *Collections pour l'histoire de la nation et de la langue norvégiennes*, dont il était rédacteur ; il a enfin annoté, complété ou revisé nombre de bons ouvrages. B-s.

BIBL. : WESSEL-BERG, *J.-Chr. Berg* ; Christ., 1843, in-4 (Extr. de *Mærkelige Nordmænd*, t. I, fasc. V.). — HALVORSEN, *Norsk Forfatter-Lexikon*, t. I, pp. 209-216.

BERG (Fedor-Fedorovitch), général et administrateur russe, né le 27 mai 1794 au château de Sagnitz, en Livonie, mort à Saint-Pétersbourg le 18 janv. 1874. Il fit ses études à l'université de Dorpat et entra comme junker au régiment d'infanterie de Libau. Il prit part aux campagnes de 1812, 1813 et 1814 en Russie, en Allemagne et en France (affaires de Nogent, Bar-sur-Aube, Troyes, Paris). Après son retour en Russie, il entra dans le corps d'état-major, puis fut attaché aux missions de Munich, Rome et Naples. En 1822, il reprit du service actif, dirigea quelques expéditions contre les Kirghizes et explora les bords de la mer d'Aral. Lors de l'avènement de l'empereur Nicolas, il reçut le titre de chambellan et fut attaché à l'ambassade russe de Constantinople. Pendant la campagne de Turquie, il fut général quartier-maître de la seconde armée, dirigea les opérations devant Silistrie, traversa le Balkan. Il dressa la carte d'une partie de la Roumanie et des Balkans. En 1831, il servit en Pologne sous Rudigier, se signala à l'affaire d'Ostrolenka et à la prise de Varsovie. Il devint, à la suite de ces exploits, général-lieutenant ; il fut chargé tour à tour de travaux géodésiques et de missions diplomatiques et militaires. En 1849, il était à Vienne, où il prépara le plan de campagne contre la Hongrie. En 1853, il fut mis à la tête des troupes désignées pour la défense de l'Esthonie et mit le fort de Reval en état de repousser les attaques des Anglais ; en 1854 il devint gouverneur général de la Finlande et repoussa l'amiral Dundas devant Sveaborg. Alexandre II lui donna le titre de comte et le mit en 1863 à la tête du royaume de Pologne ; il acheva la soumission de ce pays et resta dans ce poste élevé jusqu'à sa mort. C'est lui qui a le premier mis en pratique le système de russification à tout prix : protestant d'origine, il fit tous ses efforts pour introduire l'orthodoxie dans les provinces polonaises. Il a eu pour successeur, à Varsovie, le général Kotzebue. L. L.

BERG (Karl-Heinrich-Edmund, baron de), sylviculteur allemand, né à Gœttingue le 30 nov. 1800, mort à Schandau le 20 juin 1874. Elève de l'Académie forestière de Dreissigacker et de l'université de Gœttingue, il fit son instruction pratique dans le Harz et entra, en 1820, dans l'administration des forêts comme *auditor* à Klansthal, dans le Hanovre. Nommé en 1821 professeur suppléant à l'Ecole forestière de cette dernière ville, il devint en 1830 forestier général, conquit rapidement les grades supérieurs et fut nommé, en 1845, conseiller général des forêts et directeur de l'Académie forestière et agricole de Tharand. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa retraite, en 1866. Il avait fondé, en 1843, l'Union forestière du Harz, et, en 1847, celle de Saxe. Il fit de nombreux voyages en Suède, en Norvège, en Hongrie, dans les Alpes, et fut appelé par le gouvernement russe à d'importantes missions en Finlande (1858) et en Pologne (1865). Il a publié : *Anleitung zum Verkohlen des Holzes* (Darmstadt, 1830 ; 2e éd., 1860) ; *Über das Verdrangen der Laubwälder im nördl. Deutschland* (Darmstadt, 1844) ; *Die Jagdfrage und die Jagdgesetzgebung* (Leipzig, 1849-1859); *Staatsforstwirtschaftslehre* (Leipzig, 1850) ; *Aus dem Osten der österr. Monarchie* (Dresde, 1860) ; *Pürrschgang im Dickicht der Forst und Jagd geschichte* (Dresde, 1869) ; *Geschichte der deutschen Wälder* (Dresde, 1871). Il a en outre collaboré à la *Waldbau* de Cottas (Leipzig, 1849-1856) et à l'ouvrage de Jesters : *Die Kleine Jagd* (Leipzig, 1848-1859), et fut, de 1846 à 1864, rédacteur en chef des *Forstwissenschaftlichen Jahrbuchs der Akademie Tharand.* L. S.

BERG (Fredrik-Theodor), médecin et statisticien suédois, né à Gœteborg le 5 sept. 1806, mort en mai 1887. Après avoir été docent en anatomie à l'université de Lund, il alla pratiquer son art dans la capitale, fut successivement attaché à l'hospice général de la garnison et à celui de l'enfance, dont il devint médecin en chef (1842); mais la réforme des règlements sanitaires proposée par lui n'ayant pas été adoptée, il donna sa démission (1849). Il enseigna la médecine légale, puis la pédiatrique à l'Institut Carolin, et fut nommé membre des commissions d'hygiène (1849) et de statistique (1850). Cette dernière, dont il était secrétaire depuis 1853, le chargea de faire sur sa réorganisation un rapport basé sur de longues études à l'étranger. Il fut président du nouveau Bureau central de statistique (1858-1879), et délégué de la Suède à six congrès de statistique. Les tableaux statistiques très complexes et le Recueil périodique, publiés par le Bureau dont il avait la direction, renferment de nombreux travaux de sa main et sont fort estimés pour leur exactitude. On lui doit aussi un mémoire sur l'*Aphthe chez les enfants* (Stockholm, 1846) ; des *Leçons cliniques sur les maladies de l'enfance* (t. I, 1853) et des *Matériaux pour la topographie médicale* de la Suède (1853). B-s.

BERG (Otto-Karl), botaniste allemand, né à Stettin le 18 août 1815, mort à Berlin le 20 nov. 1866. Il était professeur extraordinaire de botanique et de pharmacognosie à Berlin. Ouvrages principaux : *Handbuch der pharmaceutischen Botanik* (Berlin, 1845, in-8, et plusieurs éditions); *Charakteristik der für die Arzneikunde und Technik wichtigsten Pflanzengenera in Illustrationen*, etc. (Berlin, 1845, in-4); *Darstellung und Bereitung sämmtlicher in der Pharmacopœa borussica aufgeführten offizinellen Gewächse*, etc. (Leipzig, 1858-1863, in-4, en collab. avec C.-F. Schmidt); la description des Myrtacées de l'Amérique centrale (*Linnæa*, t. XXVII, 1854), du Chili (*Botanische Zeitung*, 1857-1858), du Brésil dans *Flora brasiliensis*, de Nicaragua, etc. (*Vidensk. Medd.*, 1855). Dr L. Hn.

BERG (Nicolas-Vasilievitch), poète russe, né en 1821, mort en 1878. Il s'est distingué surtout comme traducteur. On lui doit notamment de bonnes traductions de Mickiewicz. Il fut pendant plusieurs années professeur de littérature russe à l'université de Varsovie. Il a publié en prose : *Guide à Jérusalem* (1863); *Mémoires sur le Siège de Sébastopol*; *Album de Sébastopol* (1858), une histoire de l'insurrection polonaise de 1863, etc. — Il ne doit pas être confondu avec Fedor-Nicolaevitch Berg, qui a publié également de nombreuses traductions de poètes étrangers, notamment du *Romancero* de Heine. L. L.

BERG (Albert), peintre et graveur allemand, né à Berlin en 1825. Destiné à la carrière diplomatique, il suivit les cours de l'université de Genève, mais en même temps, pour satisfaire à son goût inné, il fréquenta l'atelier du paysagiste Guigou, et y apprit à peindre à l'aquarelle. Après un voyage en France, en Italie et en Turquie, il se voua à l'art exclusivement, et vint apprendre la gravure à Paris. En 1849 et 1850, il parcourut l'Amérique centrale et méridionale, d'où il a rapporté une riche moisson d'esquisses ; il en a lithographié treize pour sa publication : *Physiognomy of tropical vegetation in South America* (Londres, 1854), dont Alex. de Humboldt, qui avait été le promoteur de ce voyage, a écrit la préface. Revenu à Berlin, il a peint nombre de paysages, qui ont séduit le public par leur facture et par leurs sujets empruntés à la nature tropicale. Puis il a fait paraître un intéressant volume sur l'île de Rhodes, *Die Insel Rhodus*, (Brunswick, 1862, gr. in-4), orné de 70 eaux-fortes de sa main, et d'un grand nombre de gravures sur bois d'après ses dessins. En 1860, il a pris part à l'expédition dans l'extrême Orient, organisée par le gouvernement prussien, et, dans le grand ouvrage qui en consigne les résultats, figurent 60 planches de vues du Japon, de la Chine, de Siam, etc., d'après les aquarelles et les dessins à la plume de Berg, qui a publié ensuite une relation détaillée de ce voyage d'exploration : *Die preussische Expedition nach Ostasien* (Berlin, 1864-1875, 8 vol. gr. in-8), accompagnée de 48 photolithographies. Depuis, il a visité les contrées alpestres, l'Ecosse et la Grèce, et en 1878 il a été nommé directeur du musée de Breslau. Le nombre de ses dessins d'après nature est énorme; la Galerie nationale de Berlin en possède une bonne partie. Tous se recommandent par la fidélité du rendu et la finesse de l'exécution. G. Pawlowski.

BERG (Josef-Albert-Soult), peintre suédois, né le 19 sept. 1832 à Stockholm. Fils du célèbre professeur de chant Isak Berg. Né sourd-muet, il fit ses études à l'Institut de Paris, et son éducation artistique à l'Académie des Beaux-Arts de sa ville natale, puis il s'engagea dans le service de la marine. Depuis 1859, il a passé douze années à l'étranger, à Dusseldorf, dans l'atelier d'Achenbach, puis en Hollande, en Belgique, à Paris, où il a travaillé sous la direction d'Ary Schefer, enfin en Italie. Ses marines sont très appréciées, et son pinceau est d'une remarquable fermeté. G. P-i.

BERG (Giesshubel) (V. Giesshubel).

BERGA (Pêche) V. Bergat.

BERGA. Ville d'Espagne, province de Barcelone dans la vallée du haut Llobregat ; 4,800 hab. — Elle a joué un certain rôle pendant les guerres carlistes. Le 6 juin 1840, le général carliste Cabrera y entra au son des cloches et aux acclamations des habitants. Il essaya d'y organiser une administration et une armée ; mais ayant fait emprisonner plusieurs membres de la junte et fusiller ceux qui s'opposaient à ses desseins, il s'aliéna tous les esprits et aucune de ses tentatives n'aboutit. Le 1er juil. le général Espartero résolut d'enlever aux rebelles Berga, leur dernier refuge. Il arrivait le 4 devant la ville et l'occupa le même jour. Les carlistes, en dépit d'une résistance désespérée, furent forcés de battre en retraite et gagnèrent les frontières françaises.

BERGA-Khan ou **BERKA-Khan**, khan de la horde tartare dite *Horde* d'or, mort en 1266 selon certains historiens, et plus probablement en 1280. Il était le frère du célèbre Bathi et lui succéda après avoir fait massacrer son neveu. De son règne date la conversion des Tartares à l'islamisme. Comme il ne pouvait obliger ses sujets à imiter son exemple sans s'exposer à de graves troubles politiques à une époque où la domination tartare était toujours précaire en raison de son étendue, il fut tolérant et accorda ses faveurs sans distinction de religion. Une grande partie de la race russe fut soumise à sa domination sans avoir à craindre d'être obligée à changer de religion de force. Par deux fois, il fit faire le dénombrement de ses sujets russes, afin de mieux asseoir l'assiette de l'impôt : à chaque fois, il exempta le clergé russe des redevances fiscales, estimant qu'il ne pouvait trop faire pour se concilier la faveur d'un clergé tout-puissant sur la Russie. Il aimait à s'entourer d'artistes et de savants; il attira à sa cour des architectes et des peintres grecs pour lui bâtir un palais et le décorer ; il prit grand soin de n'apporter aucune restriction à l'exercice de leur religion et de les récompenser magnifiquement. Il mourut dans une expédition malheureuse qu'il entreprit contre la Perse. L'incertitude où l'on est de la date exacte de sa mort vient de la divergence qui existe entre l'historien arabe de son règne, Aboul-Ghazy, qui place cette expédition en 1280, et les chroniqueurs russes qui la reportent à l'année 1266. E. A.

BERGAIGNE (Abel), orientaliste et linguiste français, né à Vimy (Pas-de-Calais) le 31 août 1838. Après avoir achevé ses études au lycée d'Amiens, il entra dans l'administration des contributions où il passa plusieurs années; puis il quitta les bureaux pour la littérature. Il avait près de trente ans quand il entreprit l'étude du sanscrit sous la direction de M. Hauvette-Besnault. C'était encore un débutant quand il fut nommé répétiteur à l'Ecole des Hautes-Etudes que M. Duruy venait de fonder (1868). Il s'y distingua vite et fut appelé à inaugurer la *Bibliothèque* publiée par l'Ecole. Aussitôt après son doctorat (1877), il fut chargé d'un cours de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des Lettres ; il est titulaire de cet enseignement depuis 1885. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1885); chevalier de la Légion d'honneur (1887).

L'activité scientifique de M. Bergaigne s'est partagée entre la grammaire comparée et l'indianisme. *La Chronologie dans la formation des langues indo-germaniques*, traduite de G. Curtius (1er fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes); *Essai sur la construction grammaticale dans les langues indo-européennes* (prix de l'Institut, 1873), publié en partie dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, t. III. *De Conjunctivi et optativi in Indo-europeis linguis informatione et vi antiquissima* (thèse de doctorat, (Paris, 1877, in-8). Les travaux de l'indianiste décèlent à la fois le grammairien, l'érudit et le littérateur : *Bhâmint-vilâsa* (recueil de stances) texte et traduction (Paris, 1872) ; *Nâgânanda*, drame bouddhique traduit pour la première fois en français (Paris, 1879, in-18) ;

Sacountalâ, drame en sept actes mêlé de prose et de vers (traduit en collaboration avec M. P. Lehugeur ; Paris, 1884, in-16) ; *Manuel pour étudier la langue sanscrite* (Paris, 1884, in-8). Mais c'est surtout aux études védiques qu'il se plaît ; la nouveauté de ses vues et la sûreté de sa méthode lui ont valu dans ce domaine une place prépondérante. On verra, à propos des Védas, quelle révolution il a déterminée dans ces études, d'une si haute importance pour l'histoire des origines indo-européennes. Les préjugés répandus par les premiers orientalistes sur l'incalculable antiquité des Védas, les doctrines vulgarisées par l'école allemande qui exaltait la naïve simplicité des hymnes védiques se sont évanouis devant une critique minutieuse et pénétrante, qui s'appuie sur une connaissance étonnamment précise du sujet. *Les figures de rhétorique dans le Rig-Véda* (Paris, 1880, in-8); *la Religion védique d'après les hymnes du Rig-Véda* (ouvrage d'une importance capitale) (Paris, 1878–1883, 3 vol. in-8) ; *Etudes sur le lexique du Rig-Véda* (1884, in-8) ; *la Syntaxe des Comparaisons védiques* (1886, in-8) ; *Etudes sur la formation de la Sanhitâ du Rig-Véda* (1886–1887). — Enfin, après la découverte due à M. Aymonier de nombreuses inscriptions sanscrites au Cambodge, M. Bergaigne a été chargé d'examiner et de classer ces textes épigraphiques ; il a exposé les premiers résultats de ses dépouillements dans plusieurs articles du *Journal Asiatique* (1882-1884) et du *Journal des Savants* (1885). Sylvain Lévi.

BERGALAK, l'esprit malin dans la mythologie laponne, en finnois *Perkele*, que l'on a rapproché de *Birkarl*, maltôtier scandinave, mais qui se rattache plutôt au slave *Perun*, au lithuanien *Perkunas* et au letton *Pehrkhors*.

Bibl. : Castren. *Mith. finn.* — Friis, *Mith. lap.*

BERGAMASCHI (Luigi), acteur italien qui fut célèbre dans l'emploi des amoureux de comédie. Il était né à Crémone dans les dernières années du xviiie siècle, et à une culture intellectuelle assez rare il joignait un grand bon sens et l'amour de son art. Il savait rendre avec chaleur les élans de la passion, et fut le rival d'un autre comédien fameux, Francesco Lombardi, qui se montrait jaloux des applaudissements que le public lui décernait. Bergamaschi tint pendant de longues années le premier emploi dans la troupe du Vénitien Favre, dans laquelle deux de ses filles, Carmelina et Giulietta Bergamaschi, se distinguèrent aussi d'une façon toute particulière. Sympathique de figure et de voix, il réussissait surtout dans les rôles de tendresse et de sentiment.

Bibl. : Francesco Regli, *Dizionario biografico;* Turin, 1860, in-8.

BERGAMASCO (G.-B.) (V. Castello).

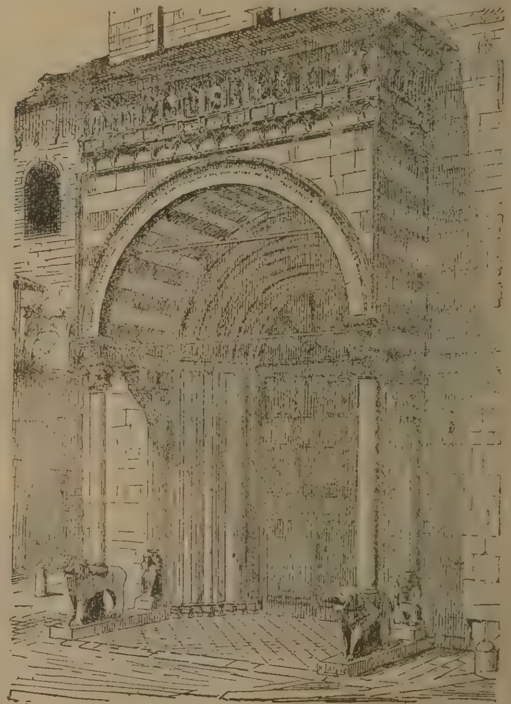
BERGAMASCO (Guglielmo), architecte vénitien de la première moitié du xvie siècle. Cet artiste est l'auteur du palais dit des Camerlingues ou des Trésoriers, construit à Venise, vers 1525, au pied du pont du Rialto. On doit aussi à Bergamasco la Chapelle Emilienne, petit sanctuaire hexagone, d'heureuses proportions, enrichi de marbres et de sculptures, décoré de trois portes et de trois autels, et élevé, en 1530, dans l'île Saint-Michel, près de l'église de ce nom. Bergamasco donna, en outre, les plans de quelques édifices à Trévise et à Padoue et ceux du palais Tasca, à Portogruaro, dans le Frioul. Ch. L.

Bibl. : Ticozzi, *Dizionario degli architetti, scultori*, etc.; Milan, 1830, in-8.

BERGAMASQUE. Ancienne danse populaire italienne, tirant son nom de la province où elle était autrefois en usage. Shakspeare la mentionne comme une danse de paysans dans le *Songe d'une nuit d'été*. Elle ne semble pas avoir été connue en France. Les historiens modernes ne s'accordent pas exactement sur la forme primitive de la bergamasque : selon les uns, la mesure en était à 6/8, avec le second temps appuyé ; selon d'autres, la bergamasque était à 2/4 et consistait en deux parties de 8 mesures chacune. Mendelssohn ne s'est astreint ni à l'une ni à l'autre de ces formes pour composer l'air de danse qui remplit dans la partition du *Songe d'une nuit d'été*, l'office de la bergamasque demandée par un des acteurs. Piatti, natif de Bergame, a publié une bergamasque pour violoncelle et piano adoptant pour thème caractéristique la forme suivante :



BERGAME (en italien *Bergamo*, en latin *Bergomum*), ville de la Lombardie, capit. de la province qui porte encore son nom est située entre le Brembo et le Serio, tous deux affluents. de l'Adda. Evêché. — Bergame ne joua pas un grand rôle dans l'antiquité. Au moyen âge elle fut capitale d'un duché lombard ; prise d'assaut par le roi de Germanie Arnulfe (892), elle arracha à ses évêques, dès le début du xiie siècle, des libertés municipales très étendues, avec douze consuls chargés de l'administration. Bergame se révolta, en 1166, contre Frédéric Barberousse et fit partie de la ligue lombarde. Après maintes révolutions, où guelfes et gibelins obtinrent alternativement le pouvoir et appelèrent tour à tour au gouvernement de la cité le podestat Philippe della Torre, le roi en exil Jean de Bohême, et le marquis Azzo d'Este, Bergame fut conquise par le célèbre Carmagnola pour Philippe Marie-Visconti de Milan (1421) et fut cédée par ce dernier aux Vénitiens (1428). Elle tomba aux mains de Louis XII après la bataille d'Agnadel (1509), pour retomber bientôt sous la domination des Vénitiens, qui en restèrent les maîtres jusqu'en 1797. A ce moment Bergame fut agrégée par Bonaparte à la répub. cisalpine et forma depuis 1806 le ch.-l. du dép. du Serio. Placée sous le joug tyrannique des Autrichiens qu'elle chercha en vain à secouer en 1848, Bergame avec toute la Lombardie a été rattachée à l'Italie unie, à la suite de la paix de Villafranca (1859). — Elle se compose de la *ville haute* ou *vieille ville* et de la *ville basse* ou *nouvelle ville* L'église de *Santa-Maria Maggiore* où l'on admire le tombeau du condottiere *Bart. Colleoni*, la cathé-



Porte de l'église Sainte-Marie-Majeure, a Bergame.

drale et l'*Accademia Carrara*, ou Académie des Beaux-Arts, avec un assez riche musée, en sont les principaux monuments. Bergame est la patrie de Bernardo Tasso, père du grand poète, du littérateur Tiraboschi et du compositeur Donizetti ; elle se vante « comme si Florence n'existait pas » d'être la ville d'Italie la plus féconde en grands hommes. C'est une ville de grande industrie (soieries, lainages, quincaillerie) ; et surtout de grand commerce (grains, vins, huile, soieries, fers et draps). La foire de Saint-Alexandre, qui se tient de la mi-août à la mi-sept. dans un grand quadrilatère garni de 500 à 600 boutiques au milieu d'une plaine *el Prato*, d'où l'on jouit d'une très belle vue, attire encore chaque année une nombreuse affluence, bien qu'elle ait perdu de son importance depuis la création du chemin de fer. Pop. en 1881 : 39,704 hab.

La prov. de Bergame confine aux prov. de Brescia, Crémone, Milan, Côme et Sondrio. Elle est composée de deux régions distinctes : au S. la plaine bien cultivée en céréales, mûriers, vignobles et fruits; la montagne couverte de pâturages qui nourrissent en quantité moutons et chèvres ; et de forêts avec d'assez abondants gisements de houille, de fer et des carrières de marbre. Les principales industries sont les forges, fonderies et soieries. *Le pizzo dei tre Signori*, pic des trois seigneurs, est le massif le plus important de ces montagnes. L'Adda la limite à l'O. et l'Oglio à l'E.; le Brembo et le Serto, affl. de l'Adda, l'arrosent. Cette province comprend trois circondarii qui ont pour chefs-lieux Bergame, Clusone et Treviglio. La superficie est de 2,817 kil. q. Pop. en 1885 (1er janv.), 402,954 hab., soit 143 hab. par kil. q. H. VAST

BIBL. : TASSI, *Vite de' Pittori, Scultori e Architetti bergamaschi*; Bergame, 1797, 2 vol. in-4. — RONCHETTI, *Memorie istoriche della città e chiesa di Bergamo*; Bergame, 1805 et suiv., 7 vol. — Ag. LOCATELLI, *Guida artistico-monumentale di Bergamo e sua provincia*; Bergame, 1854. — Posino LOCATELLI, *Illustri Bergamaschi, studi criticobiografici*; Bergame, 1869-1879, 3 vol.

BERGAMO (Maestro) (V. GUGLIELMO DA BERGAMO).

BERGAMO (F.-D. da), sculpteur italien (V. DARMIAMO [F. da Bergamo]).

BERGAMOTE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire des fruits du *Limettier-Bergamotier* (*Citrus limetta bergamia* Duham.), variété à rameaux non épineux du *Citronnier-Limettier (Citrus Limetta* Risso). Ces fruits, le plus généralement piriformes et toruleux, renferment une pulpe acide d'un goût agréable. Ed. L.

II. CHIMIE. — L'essence de bergamote est fournie par les fruits développés, mais encore verts, du bergamotier. L'essence réside dans le zeste et on la retire par expression, au moyen de machines spéciales qui permettent de traiter environ 7,000 fruits par jour, chaque kilog. de fruits donnant en moyenne une vingtaine de grammes d'essence.

L'essence de bergamote est liquide, mobile, douée d'une odeur fine, particulière ; sa réaction est acide au papier de tournesol ; elle possède une coloration d'un jaune verdâtre, due à la présence d'un peu de chlorophylle qu'on peut mettre en évidence au moyen du microscope. Sa densité est de 0,87 et son point d'ébullition est compris entre 183 et 195°. Elle est soluble dans l'alcool absolu, dans l'alcool concentré, dans l'acide acétique glacial ; elle dissout le quart de son volume de sulfure de carbone ; mais ce dernier véhicule ne paraît pas la dissoudre en quantité appréciable ; en mélangeant 10 gouttes d'essence, 50 gouttes de sulfure de carbone et une goutte d'acide sulfurique, on obtient une coloration jaune intense ; une solution alcoolique donne avec le perchlorure de fer une coloration, rouge brun. Le point d'ébullition, variable, prouve qu'elle n'est qu'un mélange, comme la plupart des huiles essentielles. Elle est surtout constituée par un térébenthène, $C^{20}H^{16}$, et par un hydrate de citrène, auquel Ohme attribue la formule $(C^{20}H^{16})^3 2H^2O^2$. Lorsqu'on abandonne en couches minces 8 p. d'essence avec 1 p. d'alcool, 2 p. d'acide azotique et 10 p. d'eau, il se dépose des cristaux ayant pour formule $C^{20}H^{16} + 3H^2O^2$. Bien rectifiée, l'essence de bergamote n'est pas attaquée par les lessives alcalines ; ses vapeurs, en passant dans un tube de porcelaine chauffé au rouge, fournissent de la benzine.

L'essence de bergamote du commerce nous vient surtout de la Sicile. Elle est employée en parfumerie ; on s'en sert parfois en pharmacie pour aromatiser les onguents ; elle entre dans la composition de l'eau de Cologne. Ed B.

BIBL. : OHME, *An. der Ch. und Ph.*, t. XXXI, 316. — SOUBEIRAN et CAPITAINE, *Journ. de Ph. et Ch.*, 1840, t. XXVI, pp. 68 et 509.

BERGANTY. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Saint-Géry ; 327 hab.

BERGAPTÈNE (Chimie). Abandonnée à elle-même, l'essence de bergamote laisse parfois déposer une petite quantité d'un corps solide qui a reçu le nom de *bergaptène* ou *camphre de bergamote*. Après plusieurs cristallisations dans l'alcool, ce corps se présente sous forme de beaux cristaux incolores, aciculaires, neutres, inodores. Les auteurs ne sont pas d'accord sur sa composition ; Mulder et Ohme lui attribuent la formule $C^{18}H^6O^6$. Le bergaptène est soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone ; sa solution alcoolique n'est pas altérée par les sels ferriques. Il fond à 206° et peut être distillé sans décomposition. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge et l'acide nitrique l'oxyde profondément, avec production d'acide oxalique. Ed. B.

BIBL. : MALDY, *An. der Ch. and Pharm.*, t. XXXI, 70. — OHME, loco cit. à l'article BERGAMOTE. — FLUCKIGER et HAMBURY, *Histoire des drogues d'origine végétale*, trad. française, p. 225.

BERGARA (Convention de) (V. VERGARA).

BERGASSE (Alexandre), né à Lyon en 1747, mort en 1821. Fut un des plus dévoués serviteurs de la monarchie pendant la Révolution et pendant la Restauration. On a de lui : *Réfutation des faux principes et des calomnies avancés par les Jacobins pour décrier l'administration de nos rois et justifier l'usurpation de l'autorité royale et du trône* (Lyon, 1816), brochure tirée à un très petit nombre d'exemplaires.

BERGASSE (Nicolas), avocat et homme politique français, membre de l'Assemblée constituante, né à Lyon en 1750, mort dans la même ville le 28 mai 1832. Il publia, en 1784, des *Observations sur le magnétisme animal* qui le firent connaître. Il quitta alors le barreau de Lyon et vint s'établir à Paris où sa plaidoirie dans l'affaire Kornmann le rendit célèbre. Le banquier Kornmann avait obtenu une lettre de cachet contre sa femme pour cause d'inconduite. Beaumarchais la fit mettre en liberté, par donquichottisme de philanthropie, comme dit Sainte-Beuve. En 1787, Kornmann fit à sa femme un procès en adultère et Bergasse plaida pour lui. Il accusait le lieutenant de police d'arbitraire, de vénalité et tonnait contre le despotisme ministériel. C'est ainsi que ce procès devint politique, et voilà pourquoi les mémoires d'avocat que publia Bergasse à ce sujet, de 1787 à 1789, passionnèrent l'opinion. L'affaire vint devant le parlement en 1789 et Bergasse perdit sa cause, mais il la gagna devant le public. « J'ai, disait-il avec orgueil, au milieu du bouleversement des destinées publiques, fièrement attaché la cause d'un infortuné aux destinées publiques. » Il avait pourtant été ridiculement injuste pour Beaumarchais, duquel il avait dit : *Cet homme sue le crime* ! Beaumarchais se vengea, sans fiel, en représentant l'avocat lyonnais sous les traits du fourbe Bégearss dans la *Mère coupable*. On prit Bergasse pour un foudre de libéralisme ; il n'eut qu'à publier une médiocre brochure sur le tiers état (V. l'introduction du *Moniteur*, p. 603) et il fut envoyé aux états généraux par le tiers état de la sénéchaussée de Lyon. Dans la séance des communes du 15 juin 1789 au soir, il soutint avec Sieyès que l'Assemblée devait se constituer et prendre le titre d'Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française. Ce fut le premier et le dernier

effort de son ardeur révolutionnaire. Il eut le sort de beaucoup d'avocats : la tribune politique fut fatale à sa réputation. Il parut prétentieux, vide, artificiel. Hier, il était l'homme le plus éloquent de France : aujourd'hui, il en est réduit à faire imprimer ses discours, faute d'obtenir la parole. Membre du comité de constitution, il lit, le 17 août 1789, un rapport, beaucoup trop loué depuis, sur l'organisation du pouvoir judiciaire. L'Assemblée écouta avec stupeur ces phrases à la Mascarille : « Je ne sais pourquoi, disait-il comme péroraison, je pense que les hommes qui se défient toujours sont nés pour la servitude, que la confiance est l'apanage des grands caractères et que ce n'est que pour les hommes à grand caractère que la Providence a fait la liberté. » A coup sûr, ce n'était pas pour Bergasse que la Providence avait fait la liberté, car il prit peur en octobre et quitta l'Assemblée, à laquelle d'ailleurs il ne pouvait pardonner de n'avoir pas adopté un plan de constitution qu'il avait fait imprimer, faute de pouvoir le produire à la tribune. Sa mauvaise humeur d'orateur sifflé s'exhalait depuis longtemps. Il avait dit à Montlosier, quand celui-ci vint siéger en septembre: « Monsieur, vous êtes peut-être venu ici chercher la liberté, vous trouverez des tyrans ; ils sont là. » Et il lui montra l'Assemblée. Retiré à Lyon, il y publia des factums sur les assignats, en 1790 et en 1791. Il avait le goût de faire des plans de constitution et on en trouva un, de sa main, dans les papiers de l'armoire de fer. Cela le compromit décidément ; arrêté comme suspect à Tarbes, en 1793, il ne comparut devant le tribunal révolutionnaire que le 18 brumaire an III et fut condamné à la détention jusqu'à la paix. Rendu à la liberté en vertu de l'amnistie décrétée par la Convention avant de se séparer, il vécut obscurément à Lyon jusqu'à la Restauration. En 1814, il rentra en scène avec une brochure intitulée *Réflexions sur l'acte constitutionnel du Sénat*. Il commença alors avec l'empereur Alexandre une correspondance qui dura jusqu'à la mort de ce prince. En 1821, dans un *Essai sur la propriété*, il soutint la nécessité de restituer aux émigrés tous leurs biens. Traduit pour ce fait devant les tribunaux, il fut acquitté. Il était presque oublié quand il mourut. F.-A. Aulard.

BERGASSE-Laziroule (Georges), homme politique français. Etait officier d'artillerie lorsqu'en 1789, il fut envoyé aux états généraux. Pendant toute la Révolution on ne l'aperçoit guère. Au commencement du Directoire il est magistrat, puis membre du conseil des Cinq-Cents. Ce fut sur son rapport que l'élection de Treilhard au directorat fut annulée. Il protesta contre le coup d'Etat du 18 brumaire et rentra dans la vie privée.

BERGAT (Pêche). Nasse en usage chez les pêcheurs de la Garonne et de la Dordogne. On dit également *Berga* et *Bergot*.

BERGE (Navig.). On donne le nom de berges aux surfaces plus ou moins irrégulières et plus ou moins inclinées sur l'horizon des terrains en talus qui bordent le lit mineur d'un cours d'eau naturel ; par extension la même dénomination est appliquée aux talus réguliers des cours d'eau artificiels.

Les eaux qui, après s'être répandues sur les plateaux montagneux sous forme de pluie, ne s'évaporent pas aussitôt ou ne s'infiltrent pas dans le terrain sur lequel elles sont tombées, tendent à prendre, sous l'action de la pesanteur, un mouvement qui les amène vers les points bas de la région. Dans ce mouvement, elles suivent les lignes de plus grande pente du sol et se dirigent par conséquent au fond des dépressions d'ordre inférieur jusqu'aux vallons plus importants, et passent successivement de ces vallons dans les vallées secondaires et principales, en glissant à chaque instant de leur parcours sur les points les plus bas des sections transversales qu'elles rencontrent. Ces lignes de fond de chaque dépression portent le nom de *thalweg* (V. ce mot). Les eaux de surface, qui s'écoulent ainsi sous forme d'ondes plus ou moins rapides dans les thalwegs, et que l'on appelle *eaux sauvages*, rencontrent dans leur parcours sur les versants des coteaux, des couches de terrains de compositions variables et de perméabilités diverses. D'autre part, une partie des eaux qui, au moment de la chute de la pluie, se sont infiltrées dans la sol, n'étant pas absorbée par les couches sous-jacentes, pénètre celles qui sont perméables, atteint les couches imperméables sur lesquelles elle s'étale, et prend sur ces couches dans le sens de leur inclinaison qui est généralement concordante avec celle d'un versant, une faible vitesse. Arrivées au point où le terrain perméable affleure le coteau, ces eaux apparaissent sous forme de *sources* et viennent se joindre aux eaux sauvages pour former un cours d'eau naturel, qui reçoit sur son chemin les ruisseaux des vallées moins importantes et poursuit sa source jusqu'à ce qu'il se jette dans la mer.

Dans ce mouvement général qui les entraîne vers des points de plus en plus bas, les eaux tendraient à prendre une vitesse toujours grandissante, si deux causes principales ne concouraient à réduire cette vitesse et à la maintenir au-dessous d'un maximum de 4 à 5 m. par seconde, réalisé seulement par les plus forts courants.

La première de ces causes est la variabilité très grande, d'un point à un autre du parcours, de la section naturelle de la vallée suivie par les eaux. Les transformations géologiques ont donné à la surface de la terre un relief très irrégulier, que fait apparaître à l'observateur la vue pittoresque des montagnes et des plaines, mais que dénote plus clairement l'aspect des *courbes de niveau* (V. ce mot) du sol, dans les parties voisines des thalwegs. Tantôt, en effet, ces parties forment des étranglements resserrés, tantôt elles affectent une courbure peu prononcée et s'étalent sur les flancs des coteaux. La forme des sections verticales transverses, menées en chaque point de la ligne du fond normalement à la projection horizontale de cette ligne, varie comme celle des courbes de niveau, et se présente parfois avec une faible largeur et des talus escarpés, parfois avec une grande largeur et des talus peu inclinés. Dans le premier cas, le cours d'eau franchit une gorge, dans le second, il s'épanouit sur une plaine; la vitesse des ondes s'accélère dans les profils resserrés, tant à cause de leur peu de largeur que de la plus grande pente du sol, mais elle se ralentit dans les profils à grande largeur qui correspondent, d'ailleurs, le plus souvent aux pentes douces du thalweg.

Cette première cause régulatrice de la vitesse des cours d'eau est due à la conformation naturelle des vallées ; mais les cours d'eau réagissent à leur tour sur le terrain qui les reçoit et cette action nouvelle sert encore à tempérer les variations de leur vitesse. En glissant à la surface de l'écorce terrestre, les ondes frottent sur les particules superficielles du sol, et, suivant la cohésion des couches, détachent une quantité fort variable de ces parcelles, et les entraînent dans leur mouvement, pour les déposer plus loin dans leur parcours au point où se ralentit naturellement leur vitesse. Par ce travail, les eaux transforment les sections naturelles des vallées qu'elles suivent et se creusent un lit, dont les bords prennent des formes entièrement différentes suivant la nature du sol et la vitesse du courant.

Les parties basses des vallées contenues dans l'étendue des lits majeurs des rivières étant généralement les plus fertiles, puisqu'elles ont le double avantage de recevoir les alluvions fertilisantes et d'être voisines du cours d'eau qui sert à les irriguer pendant la saison sèche et à transporter leurs produits, il importe d'assurer la conservation des berges qui limitent les terrains riverains. Cette conservation est aussi nécessaire dans les parties navigables des rivières, parce qu'à toute modification des rives correspond un changement de section qui amène un trouble dans le régime du cours d'eau et de nouvelles modifications dans le profil en long du fond, changements qui peuvent être contraires à la navigabilité du fleuve.

Le lit que s'est formé un cours d'eau subit, en effet, sans cesse l'action modificatrice des ondes. Cette action se fait directement sentir tant que les eaux s'élèvent. La vitesse augmente en même temps que le volume à débiter; les eaux agissent alors avec plus de violence sur les parties inférieures des berges, dont elles frottent, en outre, de nouvelles couches dans la section nouvellement mouillée; il en résulte une érosion des talus, dont les parties peu cohérentes sont entraînées par le courant, laissant en surplomb les couches plus résistantes. Celles-ci ne tardent pas à céder elles-mêmes, par suite de cet état de choses, à l'action des ondes et à se détacher des berges. Lorsque le débit diminue, les eaux venant à s'abaisser, un autre phénomène se produit; les surfaces des berges cessent d'être mouillées sur une certaine hauteur; sous l'action de l'air, du soleil et des intempéries, elles se désagrégent, s'effritent et s'éboulent, de manière à prendre le talus naturel des terres à l'air libre.

Cette corrosion des berges pendant les grandes eaux, ces éboulements pendant l'étiage sont d'autant plus importants qu'ils se produisent dans des couches plus friables et moins résistantes. Les cours d'eau ayant, en effet, pendant plusieurs siècles, transporté dans leur mouvement les matériaux qui constituaient la croûte superficielle des terrains sur lesquels ils ont coulé, ces matériaux se sont brisés et divisés en morceaux par le frottement et se sont finalement réduits en gravier ou en sable plus ou moins vaseux. Déposés sur les talus et sur le fond de la rivière, ils ont recouvert les terrains qui affleuraient primitivement d'une couche épaisse d'alluvions faciles à corroder et à entraîner, à la moindre accélération de la vitesse.

La hauteur des berges au-dessus de l'étiage varie elle-même suivant les rivières; d'une manière générale, elle est plus grande dans les parties montagneuses où les crues transforment les cours d'eau en torrents; elle diminue dans les plaines où les crues se répandent dans l'étendue du lit majeur; cependant, même dans ces dernières parties, qui constituent la portion navigable des cours d'eau, la hauteur des berges descend rarement au-dessous de 1 m. et atteint parfois jusqu'à 5 m.

Ce n'est pas, d'ailleurs, seulement à l'accélération de vitesse et à la variation du plan d'eau que doivent être attribuées les modifications continuelles des berges. Il se fait, en effet, aux diverses époques de l'année, un équilibre entre la vitesse de l'eau, la section du lit, et le débit qui leur correspond. Si le volume à débiter augmente, après une première période tumultueuse, la section doit augmenter elle-même jusqu'à ce que le profil transversal élargi suffise au débit actuel pour une vitesse moyenne peu inférieure à celle qui dégraderait les talus. Mais cet équilibre, réalisé entre les deux facteurs du débit, n'est que temporaire; il est rompu dès que vient à se produire un changement quelconque du débit. Si l'affluence des eaux augmente encore, le profil s'élargit de nouveau; si le débit diminue, la section n'étant pas modifiée dans les premiers instants, la vitesse se ralentit, et les matières transportées par le courant se déposent en partie sur le fond et sur les berges; une nouvelle relation s'établit entre le profil ainsi rétréci et la vitesse moyenne réalisée.

Il est à remarquer toutefois que, dans ce travail ininterrompu du cours d'eau, le lit ne varie pas en conservant une forme moyenne constante, tantôt élargie, tantôt réduite. Il tend, au contraire, à changer continuellement de forme; la rivière conserve, il est vrai, dans l'ensemble de son parcours, la direction générale qu'elle suivait tout d'abord, mais son tracé devient sans cesse plus sinueux, et, en même temps que les sinuosités se multiplient, elles s'accentuent chaque jour davantage de part et d'autre de la ligne moyenne qui figure le tracé primitif. Ce phénomène, connu sous le nom de *serpentement des rivières*, présente une réelle importance; il a pour effet de rendre moins sûre et plus longue la navigation des cours d'eau.

Le serpentement des cours d'eau s'explique par les considérations suivantes. Lorsqu'une masse d'eau en mouvement, composée de filets parallèles, vient à rencontrer, par suite d'une circonstance quelconque, la paroi du canal dans lequel a lieu l'écoulement, les filets de la masse choquante tendent à prendre un mouvement parallèle à la surface choquée. Lorsque la paroi heurtée tourne sa concavité vers le cours d'eau, les ondes affluentes frottent d'autant plus vivement sur la surface frottée que la courbure de cette dernière est plus prononcée, c.-à-d. que le rayon de courbure en est plus faible; il y a par conséquent corrosion du sol, et cette action est plus sensible aux points où la berge présente déjà sa plus grande courbure. Ramenés, dans ce cas, à être à chaque instant parallèles au plan tangent à la berge, les filets liquides tendent, au contraire, à abandonner celle-ci dès que, cessant d'être concave, elle vient à se redresser et à se courber en sens contraire. Arrivées ainsi au point d'inflexion du tracé, les ondes sont rejetées sur l'autre rive, le long de laquelle se produit un phénomène analogue à celui qui vient d'être exposé.

Les sinuosités des cours d'eau arriveraient ainsi à augmenter indéfiniment, si l'influence des faits précédents n'était contrebalancée par celle des crues. L'impétuosité qu'acquiert le cours d'eau lorsque son débit vient subitement à augmenter dans une énorme proportion, comme cela a lieu pour les grandes crues des fleuves torrentiels, est telle que les terrains qui bordent son lit habituel sont désagrégés et entraînés dans le mouvement rapide des eaux et que, bien souvent, pendant ces périodes, quoiqu'elles soient généralement de peu de durée, la rivière se refait un nouveau lit beaucoup plus direct, qu'elle continue à suivre lorsque les crues ont cessé. Les eaux une fois apaisées et le débit revenu à un état plus normal, le phénomène du serpentement se reproduit, jusqu'à ce qu'une nouvelle crue vienne en contrebalancer les effets.

Quoi qu'il en soit, la continuelle variation des rives peut avoir des conséquences fâcheuses pour la navigation et la culture, et les faits qui viennent d'être indiqués suffisent à faire comprendre de quelle importance est, à ce double point de vue, la consolidation des berges des cours d'eau. Cette question présente, dans certains cas, un tel intérêt pour la sécurité des propriétés particulières que les travaux de défense des rives ont été compris par la loi française du 21 juin 1865 parmi ceux qui peuvent motiver la formation de syndicats des intéressés avec concours de l'Etat.

Quel que soit le but envisagé, les travaux peuvent être de deux sortes. Ils consistent ou en *endiguements* du cours d'eau destinés à éloigner les ondes vives des berges, ou en *revêtements* des talus destinés à empêcher la corrosion que ces ondes détermineraient.

Les endiguements des rivières sont généralement employés lorsqu'à l'intérêt de sauvegarder les berges s'ajoute l'avantage d'améliorer la navigabilité du cours d'eau par le rétrécissement du lit principal, l'obstruction des bras secondaires ou la rectification des coudes. Sans entrer en détail dans l'examen des différents procédés de construction des *digues* (V. ce mot) et dans l'étude des circonstances suivant lesquelles il convient d'employer les divers genres de digues en usage, il suffira, au point de vue spécial des berges, de signaler les avantages que ces constructions présentent pour la consolidation des talus selon la forme qui leur est donnée.

Les *digues longitudinales*, construites suivant la direction générale de la rivière, sont placées à une certaine distance des berges, entre celle-ci et l'axe du cours d'eau; elles servent à diriger les filets d'eau qui tendent, ainsi qu'il a été dit plus haut, à leur devenir parallèles. Bien que, pour d'autres raisons et notamment pour éviter une surélévation brusque des eaux au moment des crues, on arase habituellement ces digues soit au niveau même de l'étiage, soit plutôt à un niveau légèrement plus élevé, elles peuvent, même en eaux moyennes, exercer une

influence directrice réelle sur la masse des eaux et empêcher, dans une très large mesure, la corrosion des berges. Les parcelles détachées des talus rencontrant, en effet, entre les digues et les rives une partie du cours d'eau où les vitesses de fond sont très faibles et dans laquelle se produisent des remous, tendent à se déposer sans encombrer le lit réservé au courant, et peu à peu, sous ces actions répétées, les berges peuvent prendre un talus d'une inclinaison à peu près fixe, dont le pied commence contre le massif des digues.

Les *épis*, ou *digues transversales*, sont spécialement utiles pour protéger les parties endommagées des rives concaves. On ne peut toutefois les employer avantageusement qu'à la condition de les combiner avec les digues longitudinales. Employés seuls, les épis ne préservent pas, à beaucoup près, une longueur de rive égale à leur propre longueur. L'obstacle qu'ils présentent transversalement au cours d'eau produit en amont une accélération nuisible à la berge et en aval un tourbillon au sortir duquel les ondes sont rejetées vers la rive de laquelle part l'épi. On arrive, au contraire, à d'excellents résultats, lorsqu'on relie à chaque digue transversale une portion de digue longitudinales, de manière à ce que l'ensemble constitue une sorte de T, dont le montant est formé par l'épi et la barre par la digue longitudinale. Le tronçon amont de cette dernière doit être, d'ailleurs, plus solidement construit et plus long que le tronçon aval; l'expérience a démontré, en effet, qu'en allongeant le bras amont de la digue en T, on arrive à atténuer très sensiblement la violence des crues et à amortir l'excès de vitesse des courants latéraux; dans ces conditions, lorsque l'épi a été franchi par les eaux, leur mouvement s'est assez ralenti pour que la corrosion des berges ne soit plus à craindre. Cette combinaison permet, en outre, d'obtenir en eaux moyennes le colmatage des espaces compris entre les berges et les digues, et grâce à ces atterrissements d'éloigner de plus en plus le courant des rives pour la conservation desquelles les travaux ont été exécutés. Toutefois, pour qu'un résultat aussi avantageux puisse être obtenu, il est indispensable que les épis établis dans le lit du cours d'eau ne soient pas alternants d'une rive à l'autre, car leur présence dans ce cas produirait un courant sinueux et déterminerait une ligne de fond serpentant entre les épis alternés, ce qui serait exactement l'opposé du but à atteindre. Si on place, au contraire, les digues en T, deux par deux, dont une sur chaque rive, au droit des mêmes profils transversaux, les actions déviatrices qu'elles produisent sur les ondes donnent normalement à l'axe du cours d'eau des composantes égales qui se détruisent, et le courant tend en définitive à suivre une ligne parallèle aux bras longitudinaux des digues.

L'emploi des endiguements est, en résumé, très utile à la conservation des berges, toutes les fois qu'on les applique avec prudence et discernement; encore est-il qu'on ne peut y recourir dans tous les cas. Il faut, pour que l'application en soit réalisable, qu'on puisse assurer l'écoulement des eaux dans un chenal plus étroit que le lit naturel, ou, du moins, changer dans une certaine mesure l'emplacement de ce lit, en écartant les eaux de l'une ou de l'autre rive. Il faut, au contraire, recourir à un autre système de défense des berges, lorsque par suite d'une circonstance quelconque, on est obligé de laisser au cours d'eau le lit qu'il occupe naturellement. Tel est le cas qui se produit dans les traversées des villes, ou simplement lorsque des établissements industriels bordent la rive. On est alors obligé de protéger les berges par des *revêtements*, dont les plus importants portent le nom de *quais*. Considérés uniquement au point de vue de la préservation des rives et en dehors de toute autre condition spéciale d'établissement, les revêtements, en rase campagne, ne sont à proprement parler que des endiguements longitudinaux, accolés contre les berges.

La partie la plus difficile et la plus importants des revêtements est celle qui est située au-dessous de l'étiage; toujours placée sous l'eau, elle est, en effet, généralement invisible et peu accessible; elle est donc d'un premier établissement et d'un entretien difficiles, et cependant la conservation en est d'autant plus importante que cette partie basse des travaux soutient les parties visibles des revêtements et en assure la solidité. Les revêtements au-dessous de l'étiage doivent être construits comme une véritable fondation.

On exécute le plus souvent ces travaux sous forme d'enrochements, en immergeant les matériaux à pierres perdues. A cet effet, on jette successivement les blocs dans le lit en commençant par les plus gros et en allant de l'amont vers l'aval. On recharge la première couche de couches successives jusqu'à ce qu'on dépasse le niveau de l'étiage, puis on laisse s'opérer naturellement la tassement de la masse. Ce tassement se produit principalement pendant la période hivernale, au moment où les eaux dégradent le fond et produisent l'enfoncement partiel des moellons inférieurs. On recharge ensuite le revêtement jusqu'au niveau de l'étiage, et on ne procède aux travaux de la partie située au-dessus des basses eaux que lorsque les sondages ont permis de reconnaître que tout mouvement d'affaissement a cessé dans la partie inférieure.

Dans le système de fondations qui vient d'être indiqué, on laisse le massif inférieur prendre vers l'axe du cours d'eau l'empâtement correspondant à l'inclinaison du talus naturel des matériaux employés. Si, au contraire, il y a inconvénient à laisser le massif s'évaser à sa base sous l'action de son propre poids et de la surcharge, on arrête l'empâtement, en battant, à la distance convenable, une ligne de pieux; on bat ces pieux jusqu'à refus, afin qu'ils puissent se maintenir malgré les affouillements, et on les relie par un cours de palplanches. La force de ces boisages doit être calculée de manière à ce qu'ils résistent d'une part aux actions des plus forts courants et de l'autre à la poussée du revêtement.

Si le sous-sol compact ne se trouve au fond du lit qu'à une grande profondeur, les couches superficielles étant molles et vaseuses, on établit sous la fondation en enrochements un grillage de pieux qui, par leurs liaisons réciproques, répartissent la pression sur une grande surface, de manière à donner au revêtement une base suffisamment solide.

Les parties des revêtements des berges situées au-dessus de l'étiage ont l'inconvénient d'être tantôt recouvertes par l'eau, tantôt à sec, et de subir toutes les intempéries, comme aussi les dégradations résultant de la navigation et de leur accessibilité. Mais la construction et l'entretien de ces travaux sont faciles. On les exécute le plus souvent en *perrés* et quelquefois en *clayonnages*.

Les *perrés* de revêtement peuvent être à bain de mortier ou à pierres sèches. On emploie les perrés maçonnés en mortier lorsqu'on est obligé de réduire le talus du parement extérieur, de manière à lui donner au plus trois de base pour deux de hauteur. Ces perrés constituent une couverture continue appliquée sur la surface à protéger; ils offrent donc l'avantage, lorsqu'ils sont en bon état, de bien garantir la berge et d'être eux-mêmes très résistants et faciles à entretenir. Mais ils ont l'inconvénient d'être coûteux; ils remplacent désavantageusement en temps de crue les surfaces naturelles des berges qui, cédant à l'action du courant, pouvaient en amortir la violence; enfin, ils cachent entièrement l'aspect du talus, qui, si des infiltrations viennent à se produire entre le perré et la berge, peut se dégrader sans qu'on s'en aperçoive jusqu'au jour où, n'étant plus supporté par les terres, le perré se brise sous l'action de son propre poids et de la poussée de l'eau.

On emploie donc de préférence les perrés à pierres sèches, lorsque cela est possible, c.-à-d. lorsqu'on n'a pas à se préoccuper du fruit que prendra naturellement sous l'eau le revêtement de la berge. Les perrés sans mortier n'offrent pas un aspect aussi satisfaisant que les perrés hourdés, mais leur demi-solidité leur permet de s'appliquer

constamment dans toutes leurs parties sur la berge qui les supporte, et leur demi-étanchéité facilite l'évacuation des eaux qui détrempent les rives, sans qu'il y ait à craindre de poussée au vide.

Les perrés de revêtement qui viennent d'être décrits ont, d'ordinaire, de $0^{m}30$ à $0^{m}60$ d'épaisseur. Il est quelquefois inutile de leur donner autant d'importance ; il peut être suffisant, dans certains cas, de placer sur la hauteur du talus un revêtement de $0^{m}15$ seulement, c.-à-d. d'une épaisseur de moellon. Comme un pareil revêtement ne pourrait avoir, par ses propres éléments, une solidité suffisante, on consolide ces perrés en plantant entre les moellons des boutures d'arbustes dont les branchages et les racines s'entremêlent et contribuent à la protection du talus, tout en fixant les moellons du perré.

Dans les régions où l'emploi des perrés serait trop coûteux et dans les vallées boisées, on utilise avantageusement les clayonnages. Ces revêtements consistent en piquets plantés solidement dans les talus et reliés par des clayons entrelacés, dans les intervalles desquels on répand des terres susceptibles de favoriser la végétation. On arrive ainsi à former sur les berges de véritables buissons qui en assurent la conservation et qui, s'ils sont régulièrement recoupés, n'entravent ni le courant ni la navigation. Dans le cas où, faute de terres convenables, il serait difficile de développer la végétation de la berge, on remplace ce revêtement par des fascinages entremêlés aux clayons et qui rendent les mêmes services ; les buissons ont toutefois l'avantage d'une durée indéfinie, tandis que ces fascines doivent être souvent renouvelées.

Les perrés et clayonnages peuvent être limités aux parties des berges fréquemment en contact avec les eaux, c.-à-d. situées jusqu'au niveau des crues moyennes ; dans les parties plus élevées, couvertes seulement par les grandes crues, des gazonnements de champ, ou même à plat, sont le plus souvent suffisants pour consolider les berges.

Les *quais*, qui se divisent en deux classes, les *quais inclinés* ou *cales* et les *quais verticaux*, sont les revêtements généralement appliqués pour la défense des berges dans la traversée des villes ou des agglomérations industrielles Mais ils sont principalement destinés à donner au commerce toute facilité pour les communications entre les fleuves et la terre ferme et à permettre notamment l'embarquement et le débarquement des marchandises. Ils méritent, à ces divers points de vue, une étude spéciale qui sera faite au mot QUAI.

Les développements donnés à l'exposé des procédés de défense des berges des cours d'eau naturels, permettent d'expliquer en peu de mots les mesures à prendre au point de vue de la conservation des talus dans l'établissement des canaux ou cours d'eau artificiels.

L'inclinaison des talus doit être déterminée d'après la nature des terrains dans lesquels sera creusé le canal ; il convient de la fixer de manière à ce que les terres se tiennent sans qu'il soit nécessaire de les revêtir ; une inclinaison de trois de base pour deux de hauteur est un maximum au-dessous duquel il y a souvent lieu de régler la pente des berges.

Le niveau de l'eau étant peu variable dans les canaux, le plan d'eau moyen détermine sur chaque berge une ligne séparative des parties du talus qui sont constamment sous l'eau et de celles qui sont à l'air libre. Le remous, provoqué par le mouvement de la navigation à la surface de l'eau et que l'on appelle *batillage*, détermine contre les berges, à ce niveau, un clapotis nuisible à la conservation des talus ; pour en amortir l'effet, on ménage habituellement, à quelques centimètres en contrebas du plan d'eau, une banquette de $0^{m}50$ environ. Au-dessus de cette brisure horizontale, le talus reprend l'inclinaison donnée à la partie située sous l'eau. Les eaux d'un canal n'ayant que peu ou point de vitesse, leur action érosive sur la section mouillée n'est pas à craindre. Mais l'agitation causée par le passage des bateaux peut, au contraire, causer aux berges des dégradations, qui, quoique de peu d'importance si on les considère isolément, arriveraient, en se succédant les unes aux autres sur les mêmes parties des talus, à les faire s'ébouler et à les détruire. Des travaux préservatifs des berges doivent donc toujours être prévus dans les projets, et il est rare qu'on puisse se dispenser de les exécuter. Ils consistent, comme pour les rivières, en revêtements perréyés ou clayonnés, en plants rabattus ou en gazonnements.

L'action destructive des berges, produite par le mouvement d'eau causé par le passage des bateaux, est d'autant plus à craindre que la section mouillée de ces bateaux est plus grande comparativement à la section mouillée du canal et que leur vitesse est plus élevée. La résistance de l'eau au mouvement d'un bateau et par suite l'influence de sa réaction sur les berges lorsque ce mouvement a lieu peuvent s'évaluer par la formule suivante donnée par d'Aubuisson : $E = K. V^2. \frac{S^2}{C + 2S}$

dans laquelle E est la résistance en kilogrammes, K un coefficient dépendant de la forme du bateau, V sa vitesse en mètres et par seconde, S sa section immergée au maître couple, et C la section mouillée du canal.

Dans les canaux intérieurs, le rapport de la section plongée des bateaux à la section occupée par l'eau entre les berges est très élevé. C'est ainsi que d'après les programmes arrêtés par l'administration des Travaux publics et consacrés par la loi du 5 août 1879 on donne 2 m. de mouillage, avec 10 m. de largeur au plafond et des talus à 3 pour 2, aux canaux sur lesquels doivent circuler les bateaux ayant 5 m. de largeur et $1^{m}80$ de tirant d'eau ; deux de ces bateaux doivent même pouvoir se croiser en voie courante. Dans le cas d'un croisement, la section mouillée du canal offrant une surface de 26 m. q., les deux bateaux y occupent une surface de 18 m. q., soit environ 70 % de la section totale. Dans cette hypothèse, le facteur, correspondant aux sections, prend la valeur 5, 2. Mais par contre la vitesse d'avancement des bateaux est très faible ; on peut admettre qu'au moment d'un croisement elle ne dépasse pas $0^{m}30$ par seconde, soit environ 1,000 m. à l'heure. Quant au coefficient K, il a pour les bateaux de la batellerie du Nord, dont le type a servi en vue de la fixation des dimensions des canaux, une valeur moyenne de 120 kilogr. On en déduit E = 56 kilogr.

Dans les canaux maritimes où circulent des steamers d'un fort tonnage, les conditions sont inverses. Le rapport de la section maîtresse immergée à la section mouillée du canal est moins élevé, mais la vitesse est beaucoup plus grande. On peut citer, pour exemple, les expériences faites à ce sujet le 26 fév. 1887, lors du passage dans le canal de Suez du paquebot *Ormuz* venant d'Angleterre à destination d'Australie. Ce steamer, qui jauge 6,299 tonnes (tonnage brut) immerge au maître couple, pour un tirant d'eau de $7^{m}44$, une section mouillée de 95 m. q. Il a transité avec une vitesse de $2^{m}75$ par seconde, soit 9,990 m. à l'heure. On peut admettre d'autre part que pour les bateaux à vapeur effilés et rapides le coefficient K soit égal à 20 kilogr. Enfin, dans les parties étroites du canal de Suez, c.-à-d. à la traversée des seuils, la section mouillée est de 310 m. q. Il est facile d'en déduire, pour la résistance à la traction, et par suite pour la réaction sur les berges, la valeur E = 2,729 kilogr.

L'importance de ces phénomènes, fort connue des navigateurs et des ingénieurs, est signalée très clairement dans le passage suivant extrait du cours de navigation intérieure, professé par M. Guillemain à l'Ecole des Ponts et Chaussées : « Un bateau à vapeur, bien lancé dans un canal, refoule les eaux devant lui, d'une part, tandis que, d'autre part, son propulseur lance en arrière celles sur lesquelles il prend point d'appui. La coque se trouve ainsi placée dans une véritable dépression entre deux remous ; et après son passage, l'équilibre se rétablit au moyen d'une sonde qui accompagne latéralement la marche du bateau,

en attaquant la rive avec d'autant plus d'énergie que son amplitude est plus grande; sa hauteur varie, d'ailleurs, avec la vitesse et avec le rétrécissement imposé à la voie navigable. Elle est surtout dangereuse quand elle se profile en volute sur la berge. »

A l'art CANAL seront indiqués les procédés employés pour empêcher la destruction des berges dans les parties en remblais, destruction qui pourrait être due à la perméabilité de ces remblais et à l'infiltration des eaux.

Gaston CHAUMELIN.

BERGE (François BEAUDIRE, baron), général français, né à Collioure le 11 mars 1779, mort à Paris le 18 avr. 1832. Officier d'artillerie distingué, il fit, à partir de la campagne d'Égypte, toutes les campagnes de Napoléon ; puis, à la guerre d'Espagne, en 1813, il fut nommé général de brigade et baron. En 1823, nous le retrouvons dirigeant l'artillerie dans l'expédition d'Espagne.

BERGE (Henri, baron), général français, né à Paris le 18 sept. 1828. Fils du précédent, il fut élève de l'École polytechnique. Sous-lieutenant d'artillerie en 1844 ; lieutenant en 1851 ; capitaine en 1855 ; chef d'escadron en 1864 ; lieutenant-colonel en 1870 ; colonel en 1872 ; général de brigade en 1875 ; général de division en 1880 ; commandant de corps d'armée depuis 1884. Commandeur de la Légion d'honneur le 20 août 1874. Il fit la campagne de Crimée, était à Traktir où il reçut une balle dans la tête, à la Tchernaïa, à Malakov. Fit la campagne du Mexique, assistait à la bataille de San-Lorenzo. Pendant la guerre franco-allemande, il était à Saint-Privat, où il fut blessé, et à Metz où il fut fait prisonnier. A son retour de captivité, il servit dans l'armée de Versailles. Fut pendant quatre ans directeur de l'artillerie au ministère de la guerre. Il passa dans l'arme de l'infanterie lorsqu'il fut nommé général de brigade. Etant général de division, il fut chargé de l'inspection générale des écoles de tir. Il est aujourd'hui (1888) commandant du 16e corps d'armée à Montpellier. Il a la réputation d'avoir beaucoup contribué à la réfection de notre matériel d'artillerie. Louis LUCIPIA.

BERGEDORF. Ville d'Allemagne, république de Hambourg; 4,303 hab. (en 1880); chef-lieu d'un territoire indivis entre Lübeck et Hambourg jusqu'en 1867.

BERGELL (Johann-Arnold), en latin *Bergellanus*, correcteur d'imprimerie à Mayence au XVIe siècle, est l'auteur d'un poème à la louange de l'imprimerie : *De Chalcographiæ Inventione, poema encomiasticum* (Mayence, dans l'abbaye de Saint-Victor, 1541, in-4), important pour l'histoire des origines de l'art typographique et souvent réimprimé. G. P-I.

BERGEN. Ville de Hollande, prov. de Hollande septentrionale, à 6 kil. au N.-O. d'Alkmar. C'est là que fut livré le combat qui décida la perte de l'armée anglo-russe, commandée par le duc d'York qui avait débarqué en Hollande. Le 19 sept. 1799, le général Brune vainquit à Bergen 10,000 Russes, commandés par le général Hermann qu'il fit prisonnier. Quelques jours après, le duc d'York signait la capitulation d'Alkmar (10 oct.).

BERGEN. Le premier port de commerce et, pour le chiffre de sa population de 42,000 âmes, la deuxième cité de la Norvège, dans la région méridionale de celle-ci, se déploie en croissant sur le Vaagfiord, entouré de montagnes de 650 m. de hauteur, auxquelles la ville doit son nom ; derrière, s'étend gracieusement un petit lac, dans ce cadre d'allées de vieux tilleuls, de jardins où sont les confortables maisons de campagne de ses riches négociants. A l'intérieur, elle se compose de rues étroites et escarpées pour la plupart. Les coins seuls y présentent des maisons construites en pierre, par mesure de précaution contre l'incendie, ce qui n'a pas préservé l'un de ces quartiers des ravages du feu, vers la fin de l'hiver de 1888. Les autres ne sont généralement formées que de poutres, blanchies à la chaux ou peintes de couleurs claires, mais percées de grandes fenêtres et aussi commodes que propres. A l'extrémité septentrionale du croissant de la baie brillent les murs, tout blancs aussi, de la forteresse de Bergenhus et de sa tour carrée massive, élevée sur les assises de l'ancien palais du roi Olaf Kyrre, auquel on rapporte la fondation de Bergen en 1069. Elle défend, avec plusieurs autres forts bien garnis de canons, le port et la ville. Les Hanséates avaient, dans la partie de celle-ci qu'on appelle encore le quartier allemand, et qui est restée le centre de l'activité commerciale, une grande factorerie de dix-sept comptoirs, dont une patente



Eglise Sainte-Marie de Bergen, d'après une photographie.

royale confirma les privilèges en 1445, et qui en fit le premier marché du Nord scandinave. Bergen renfermait trente-quatre églises et couvents au moyen âge. Il n'y en a plus aujourd'hui que six y compris la cathédrale. La plus ancienne est celle de Sainte-Marie, datant du XIIe siècle et dont les tours sont si élevées qu'elles servent, aux marins, de repère pour entrer au port. On y compte en outre trois hospices, un gymnase, cinq bibliothèques publiques, un musée national et une salle de spectacle.

Le port est profond, commode et sûr, malgré de nombreux écueils. Les produits de la pêche, de celle de la morue surtout, dominent parmi les exportations de cette place, dont les importations, très variées, sont encore plus considérables. Il y entre annuellement environ quatre mille navires, et ses armateurs en possèdent plus de quatre cents en propre, car Bergen a des chantiers renommés, dispose de plus de bateaux à vapeur que tout autre port de la Norvège et entretient aussi, depuis 1870, un service de paquebots direct avec l'Amérique du Nord. Celui de la côte s'étend, par Trondjem, jusqu'au cap Nord. Les pluies incessantes de Bergen sont proverbiales chez les marins. Le célèbre poète danois Holberg naquit dans cette ville en 1684. Ch. VOGEL.

BERGEN. Ville de Belgique (V. MONS).

BERGEN-OP-ZOOM (V. BERG-OP-ZOOM).

BERGEN (Adrien van OVERACKER, dit van), partisan néerlandais, né à Berg-op-Zoom à une date inconnue, mort à Breda en 1610. En 1590, il dirigeait une importante maison d'expédition commerciale sur les eaux intérieures de la Hollande. A cette époque, la place forte de Breda, considérée comme la clef des Pays-Bas du centre, était au pouvoir des Espagnols et Maurice de Nassau attachait le plus prix grand à l'enlever au duc de Parme. Il y réussit grâce à un stratagème d'Adrien van Bergen. Celui-ci était chargé d'approvisionner de tourbe la garnison espagnole de Breda ; il cacha au fond d'un de ses bateaux de transport soixante-dix hommes déterminés, commandés par un Français, Charles de Haraugier, aventurier audacieux, au service des Provinces-Unies. L'entreprise faillit échouer plusieurs fois, mais, en dépit des obstacles, les

partisans, conduits jusque dans les fossés de Breda, s'introduisirent dans la citadelle pendant la nuit du 3 au 4 mars 1590 et s'en emparèrent presque sans coup férir. Le lendemain Maurice de Nassau y fit son entrée et s'en servit bientôt comme point d'appui pour porter de rudes coups à la puissance du roi d'Espagne. A cette occasion les Etats-Généraux firent frapper une médaille portant sur la face : *Breda à servitute Hispanâ vindicata, ductu principis Mauritii à Nassov* et au revers le bateau de van Bergen et les deux légendes : *Parati vincere aut mori*. — *Invicti animi præmium*. Van Bergen fut gratifié d'une pension considérable. E. H.

BIBL. : Van METEREN, *Hist. der Nederl. oorlogen*. (trad. fr., La Haye, 1618, in-fol.; 1670, Amsterdam, in-fol). — Van LOON, *Hist. métall. des Pays-Bas*; La Haye, 1732-1737, 5 vol. in-fol.

BERGEN (David van, dit *Montanus*), écrivain protestant, né à Anvers, mort à l'Ecluse, en Zélande, en 1687. Il a publié un grand nombre d'ouvrages d'apologétique religieuse. Voici les plus importants : *Geestelyke overwinninge* (1648) ; *Thomas à Kempis navolging van Jesus-Christus op duytsche rym-maet uytgebrydt* (1665) ; *Gezangen der heiligeschrift* (1669). E. H.

BERGEN (Dirk van), peintre hollandais, né probablement à Harlem, passe pour avoir été l'élève d'Adrien van de Velde, et les sujets qu'il a traités aussi bien que le caractère même de son exécution semblent confirmer cette hypothèse. Il a peint des animaux dans la campagne, mais d'une touche un peu molle. Ses paysages n'ont pas non plus grand caractère et semblent une sorte de compromis entre la nature hollandaise et la nature italienne. Les dates de ses tableaux sont comprises entre 1661 et 1690.

BERGEN (Karl-August von), anatomiste et botaniste allemand, né à Francfort-sur-l'Oder le 11 août 1704, mort à Francfort-sur-l'Oder le 7 oct. 1759. Fils de l'anatomiste Johann-Georg von Bergen, il suivit à Leyde les leçons de Boerhaave, à Strasbourg celles de Saltzmann, fut nommé en 1732 professeur extraordinaire à l'Université de sa ville natale, puis en 1738 succéda à son père dans la chaire d'anatomie et de botanique ; il succéda en 1744 à Goelicke dans celle de thérapeutique et de pathologie. — Bergen a laissé une foule de dissertations académiques sur l'anatomie, la botanique, etc., que nous ne saurions énumérer. Mentionnons simplement : *Elementa physiologiæ, juxta selectiora experimenta* (Genève, 1749, in-8) ; *Elementa anatomiæ experimentalis* (Francfort-sur-l'Oder, 1758, in-8) ; *Classes conchyliorum* (Nuremberg, 1760, in-4) ; *Propempticon inaug... utri syst. Tournefortiano an Linneano potiores partes deferendæ sint* (Francfort, 1742, in-4 ; Leipzig, 1742, in-4) ; *Catalogus stirpium indig... quas hortus Academiæ Viadrinæ complectitur*, etc. (Francfort-s.-l'O., 1744, in-8) ; *Flora francofurtana, methodo facili elaborata*, etc. (Francf.-s.-l'O., 1750, in-8). Bergen a enrichi l'anatomie de découvertes importantes ; signalons spécialement ses recherches sur le nerf intercostal, le grand sympathique, le tissu cellulaire, l'arachnoïde, les ventricules cérébraux, la pie-mère, etc. En botanique, il a fait faire des progrès à la taxinomie ; dans son *Propempticon* il soutenait la supériorité du système de Linné sur celui de Tournefort ; cependant dans sa flore de Francfort il revient à ce dernier, mais en le perfectionnant.

Dr L. HN.

BERGENHJELM (Johan BERG, annobli en 1668 sous le nom de), diplomate et poète suédois, né en 1629 à Kuddby (Œstergœtland), mort le 2 nov. 1704. Il fut professeur d'histoire à l'université d'Upsala (1661) ; gouverneur du læn d'Upsala (1667) ; secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères (1684) ; chancelier de la Cour (1693) ; l'un des négociateurs des traités de 1698 avec les Pays-Bas, la France, le Danemark, le Brandebourg ; ambassadeur en Russie (1699) ; il prépara le traité du 28 avr. 1704, entre la Suède, le Hanovre et le Brunswick-Lünebourg. Parmi ses poésies latines on cite : *Cento satyricus in hodiernos motus Septentrionis* (1700, in-4 ; aussi en suédois et en allemand). — Une de ses sœurs étant déjà dans le cercueil se réveilla d'une léthargie à laquelle elle survécut quatre-vingts ans. B-s.

BERGENHUS DU NORD ET DU SUD. Bailliages norvégiens dont la juridiction s'étend respectivement sur 87,500 et 118,000 âmes. Pour le fort, dont ils empruntent le nom, v. BERGEN.

BERGENROTH (Gustav-Adolf), historien, né à Oletzko (Prusse orientale) le 26 févr. 1813, mort à Madrid le 13 févr. 1869. Démocrate résolu, il dut s'expatrier après les événements de 1848, voyagea aux Etats-Unis et en Angleterre, et finit par se fixer à Londres, et poursuivre dans les archives anglaises et espagnoles des études sur l'époque des Tudors. Il a publié : *Calendar of letters, despatches, and state papers relating to the negociations between England and Spain, preserved in the archives of Simancas and elsewhere* (Londres, 1862-68, 3 vol.). A.-M. B.

BERGEON (Léon), médecin français contemporain, né à Moulins en 1847, fit ses études à Lyon, où il remplit les fonctions d'interne des hôpitaux, puis à Paris, où il a été reçu docteur en 1868 (*Des causes et du mécanisme du bruit de souffle*, in-4 et in-8). Il publia peu après : *Recherches sur la physiologie médicale de la respiration à l'aide d'un nouvel appareil enregistreur, l'anapnographe spiromètre écrivant*, 1er fasc. (Paris, 1869, in-8) ; *Théorie des bruits physiologiques de la respiration* (Paris, 1869, in-8). Il se fixa ensuite à Lyon, et fut pendant quelques années professeur suppléant à l'Ecole de médecine de cette ville. Récemment, il a attiré sur lui l'attention du monde savant par ses travaux sur les effets physiologiques des lavements gazeux (acide carbonique, acide sulfhydrique, etc.) et de leur application au traitement de la phtisie, dans des cas donnés où ils rendent des services réels. Voici ses principaux travaux dans ce sens : *Sur les injections des médicaments gazeux dans le rectum* (Compt. rend. Acad. des sciences, 12 juil. 1886, p. 176) ; *Lavements gazeux et traitement des maladies respiratoires* (Bullet. Acad. de méd., 19 oct. 1886) ; *Contre-indications et dangers de la méthode des injections rectales gazeuses* (Etudes expérim. et cliniq. sur la tuberculose publ. sous la direct. du prof. Verneuil, 1er fasc., p. 217, 1887) ; *Sur l'action physiologique des lavements gazeux* (Compt. rend. Acad. des sc., 20 juin 1887). Dr L. HN.

BERGER (Agricult.). Homme chargé spécialement du soin et de la conduite des bêtes à laine. C'est un agent agricole qu'il faut choisir avec soin, car il échappe par la nature de son travail et plus qu'aucun autre à la surveillance du maître ; dans les pays de *transhumance* (V. ce mot), il est parfois plusieurs mois sans qu'on ait de nouvelles de lui comme de son troupeau. Le berger doit être doué d'une bonne santé et d'une certaine force corporelle pour changer son parc de place en été, pour rester debout pendant toute la journée au milieu du troupeau confié à sa garde. Il lui faut aussi des qualités morales : le courage, pour défendre ses bêtes contre les attaques des loups ; la patience, pour avoir une sorte d'ascendant, tant sur ses chiens que sur les moutons. Habituellement il marche en tête de son troupeau qui le suit passivement, il laisse ses chiens faire la police, à droite et à gauche. Le berger, souvent très longtemps sans rentrer à la ferme, est dans beaucoup de contrées une sorte de vétérinaire au petit pied. Il a l'expérience des maladies les plus communes et sait les soigner ; on le voit pratiquer la castration, l'amputation de la queue, la saignée et autres opérations de petite chirurgie. Il aide ses brebis, si cela est nécessaire, dans le travail de l'agnelage ; il est souvent muni d'une trousse, comme aussi d'un fusil, pour défendre son parc contre les loups. L'accoutrement du berger doit être de nature à le préserver de l'intempérie des saisons. Dans la Brie, il est armé d'un bâton pour la conduite du

troupeau ; en Alsace-Lorraine, il porte une houlette terminée par une petite pelle creuse en acier, pointue, et servant au besoin d'arme défensive. Un tel serviteur, dont dépend le sort du troupeau, ne saurait être trop bien rétribué quand il réunit les qualités qu'on désire. Beaucoup de cultivateurs accordent au berger une prime pour chaque agneau sevré et bien portant. C'est une participation dans les bénéfices. Dans certaines contrées, on rencontre encore le berger communal, qui le matin réunit au son de la trompe les moutons du village, et les mène aux champs. Le berger communal néglige les animaux confiés à ses soins, pratique l'exercice illégal de la médecine, est considéré comme sorcier et exploite la crédulité des cultivateurs. Il est nommé par le conseil municipal. De telles fonctions et les droits de vaine pâture qui les rendent nécessaires tendent à disparaître devant le progrès agricole (V. MOUTON).

Ach. MERCIER.

BERGER (Johann-Heinrich von), chef d'une célèbre famille de jurisconsultes allemands, célèbre lui-même comme jurisconsulte, né à Gera le 27 janv. 1657, mort à Vienne le 25 nov. 1732. Après avoir étudié le droit à Halle, à Leipzig, puis à Iéna, il devint professeur de jurisprudence à l'université de Wittemberg. Il fut ensuite nommé conseiller de l'électeur de Saxe, à Dresde. Enfin, en 1713, Charles VI l'appela à Vienne, en qualité de conseiller de cour. Ses trois fils illustrèrent comme lui la science du droit. — Johann Heinrich von Berger a publié un grand nombre d'ouvrages de droit, qui ont été souvent réimprimés en Allemagne. Les principaux sont : *Electa processus executivi, processorii, provocatorii et matrimonialis* (Leipzig, 1705, in-4); *Electa jurisprudentiæ criminalis* (Leipzig, 1706, in-4) ; *Electa disceptationum forensium* (1738, 3 vol. in-4). G. L.

BERGER (Johann-Gottfried von), médecin allemand, né à Halle le 11 nov. 1659, mort à Wittemberg le 3 oct. 1736. Il étudia à Halle, à Erfurt et à Iéna et fut reçu docteur à cette dernière université en 1685 (*Diss. de mania*, in-4). Il prit à Leipzig le titre de professeur extraordinaire, fit un voyage en Hollande, en France et en Italie, et à son retour obtint une chaire à Wittemberg et peu après devint médecin de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne. — Berger a été l'une des gloires de la médecine allemande ; il a eu le grand mérite de combattre le stahlianisme, de renverser le dogme de l'autocratie de la nature et une foule d'erreurs et de superstitions traditionnelles et de prendre ce qu'il y avait de bon dans la doctrine iatromécanicienne. Il a écrit dans cet esprit plus de cinquante dissertations ; citons seulement de lui : *Diss. de motu et generatione ex ovo* (Wittemberg, 1698, in-4) ; *Diss. de usu et venæsectionis et clysterum in curatione variolarum* (Wittemb., 1711, in-4) ; *Diss. de natura, morborum medico* (Wittemberg, 1702, in-4; son meilleur écrit polémique contre Stahl); *Prodromus commentationis de Carolinensis Bohemiæ fontibus* (Wittemberg, 1708, in-4) ; *De Thermis Carolinis commentatio qua omnium origo fontium calidarum itemque acidarum ex pyrite ostenditur* (Wittemberg, 1709, in-4, et deux éd. allemandes) ; dans ces deux derniers ouvrages il combat la théorie d'un feu central dans la terre et attribue la formation des eaux thermales à l'inflammation des pyrites ; enfin, *Physiologia medica, sive de natura humana liber bipartitus* (Wittemberg, 1702, in-4; Leipzig, 1708, in-4 ; Francfort-sur-le-Main, 1737, in-4) ; ouvrage capital dans lequel Berger a fait justice d'un grand nombre de théories ridicules et a posé les premières bases de la physiologie moderne expérimentale. Dr L. HN.

BERGER (Christoph-Heinrich von), fils aîné de Johann-Heinrich, né à Wittemberg vers 1688, mort à Vienne en 1757. Il suivit en quelque sorte pas à pas son père dans sa carrière : il lui succéda comme professeur de jurisprudence, et comme lui il devint conseiller à Dresde, puis à la cour de Vienne. On a de lui un recueil des arrêts de la chambre des comptes de Saxe, intitulé : *Decisiones summi provocationum senatus electoralis Saxonici* (Dresde, et Leipzig, 1720, in-4), et un ouvrage sur l'origine des masques, intitulé *Commentatio de personis vulgo larvis seu mascheris* (Francfort et Leipzig, 1723, in-4).

BERGER (Friedrich-Ludwig), frère du précédent, né à Wittemberg en 1701, mort à Wetzlar en 1735, s'adonna aussi à la jurisprudence et composa plusieurs ouvrages juridiques, dont les principaux sont intitulés : *Vindiciæ juris ac privilegii in Indias atque Africam navigandi, Belgis Austriacis concessi* (Leipzig, 1720) ; *Opuscula miscella quædam juris publici* (Leipzig, 1725), etc.

BERGER (Johann-Wilhelm), philologue allemand, mort en 1751. Professeur à l'université de Wittemberg, conseiller aulique de l'électeur de Saxe, Auguste II, il composa divers ouvrages en latin, entre autres : six dissertations sur Libanius (1698) ; des traités sur la *Sagesse antique des Poètes* (1699) ; sur Virgile orateur (1703) ; trois dissertations sur Linus (1708) ; des extraits de Lorgin (1712) ; un travail sur *les Mystères de Cérès et de Bacchus* (1723), etc.

BERGER (Johann-August von), troisième fils de Johann-Heinrich, né à Wittemberg en 1702, mort en 1770, est connu par divers ouvrages de jurisprudence, dont le principal est intitulé *Collatio codicis juris Alamannici, tam provincialis quam feudalis, ejusque antiquissimi de A., 1434, cum ms. Argentorat. MDV impresso* (Leipzig, 1726, in-4).

BERGER (Daniel), graveur allemand, né à Berlin le 25 oct. 1744, mort en 1824. Fils d'un graveur de portraits et de cartes, Friedrich-Gottlieb Berger (né en 1813, mort après 1797), il fut d'abord son élève, puis passa six mois dans l'atelier de G.-F. Schmidt. Il entra en relation avec le peintre Chodowieçki, qui lui fit graver nombre de ses compositions. Membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin en 1778, il en devint le directeur en 1787, et y professa la gravure. On lui doit plus d'une centaine de portraits de ses contemporains, nombre d'illustrations pour les œuvres de Cervantès, Arioste, Voltaire, Rousseau, etc. ; et plusieurs planches historiques, parmi lesquelles il faut citer : *Le général von Seydlitz à la bataille de Rossbach*, d'après Tassaert (1781) ; *la Mort du général Schwerin à la bataille de Prague*, d'après J.-C. Frisch (1790) ; *le Major von Kleist à la bataille de Kunersdorff*, d'après Chodowieçki ; *Alexandre Ier, Frédéric-Guillaume III et la reine Louise visitant le tombeau de Frédéric le Grand*, d'après Weitsch (1806), etc. Rost a publié un catalogue chronologique de son œuvre jusqu'en 1792 (*Anzeige sämmtlicher Werke ;* Leipzig, 1792, in-8). Berger a joui en Allemagne d'une grande popularité. Il ne se contenta pas d'employer le burin et la pointe, et il a gravé au pointillé des planches fort appréciées de son temps. G. P-I.

BERGER (Albrech-Ludwig von), jurisconsulte allemand, né à Oldenbourg en 1768, mort le 10 avr. 1813. Après avoir étudié le droit à Gœttingue, il fut nommé conseiller de chancellerie. C'est en cette qualité qu'après de nombreux voyages en Allemagne, en France, en Suisse et en Italie, il entra au service du grand-duc d'Oldenbourg, qui l'employa aux affaires diplomatiques. Lorsque Napoléon s'empara du nord-ouest de l'Allemagne et en fit des départements français, Berger perdit sa place ; mais il redevint quelque temps après conseiller de préfecture, et lorsque, en 1813, l'approche des Russes eut causé un soulèvement dans la région, le sous-préfet, avant de se retirer d'Oldenbourg, avec les autorités françaises, nomma une commission de cinq membres dont Berger fit partie. Bientôt le général Vandamme ayant repris possession de la ville, la commission fut dissoute, et Berger, arrêté comme rebelle avec Finck, un autre commissaire, fut traduit devant le conseil de guerre de Brême. Ils furent tous deux condamnés à mort et fusillés. On a de Berger : *Studien* (1816) et *Briefe* (1813), lettres écrites pendant son voyage en Italie.

BERGER (Jacques), peintre piémontais, né à Cham-

béry, mort à Turin en 1822. La vie de cet artiste est fort peu connue; on sait seulement qu'il fut un excellent coloriste, et que ses tableaux se distinguaient par une recherche sincère de la nature, malgré le choix des sujets *classiques*. Mieux partagé au point de vue du talent qu'au point de vue de la fortune, il fut, dit-on, tiré de l'extrême misère dans laquelle il végétait à Rome, en 1786, par lord Bristol, qui lui fit une pension et lui commanda cinq tableaux. Il devint ensuite le peintre du roi des Deux-Siciles et professeur à l'Académie de Turin. On cite comme ses meilleurs ouvrages : *La Folie conduisant l'Amour les yeux bandés; Un épisode du Déluge*, dont les figures étaient de grandeur naturelle; *la Naissance du Christ; Hector reprochant à Pâris sa lâcheté auprès d'Hélène.* Ad. T.

BIBL. : MEYER, *Allgemeines Künstler-Lexikon.*

BERGER (Johann-Erich von), astronome et philosophe allemand, né à Faaborg (île de Fionie) le 1er sept. 1772, mort le 22 févr. 1833. Il appartient au groupe des philosophes plus ou moins inspirés de Schelling. Il enseigna à Kiel et y mourut. On a de lui : *Philosophische Darstellung der Harmonie des Weltalls* (Altona, 1808, in-8), et un grand ouvrage en 4 vol., *Allgemeine Grundzüge der Wissenschaft* (Altona, 1817-1827), dont les 4 parties, qui font un ensemble assez imposant, ont pour titres : 1° *Analyse des Erkenntnissvermögens*; 2° *Zur philos. Naturerkenntniss; 3° Anthropologie*; 4° *Praktische Philosophie*.

BIBL. : H. RATHJEN, *Joh. Erich von Berger's Leben* Altona, 1835.

BERGER (Ludwig), né à Berlin le 18 avr. 1777, mort le 16 févr. 1839 dans la même ville, fut un des pianistes les plus célèbres de cette période qui compta Clémenti, Field, Steibelt, etc.; il donnait des leçons de piano à Berlin, lorsque Clementi qui l'avait entendu l'emmena avec lui à Saint-Pétersbourg comme élève, et là, non seulement lui donna des leçons, mais se fit entendre en public avec grand succès. Il resta six ans à Saint-Pétersbourg, puis alla à Stockholm, puis à Londres, et enfin revint à Berlin où il enseigna le piano jusqu'à sa mort. Il eut parmi ses élèves les plus célèbres Félix Mendelssohn Bartholdy et Wilhelm Taubert. Non seulement Berger était un pianiste de grand style, au jeu poétique et large, mais ce fut aussi un compositeur des plus distingués. Il a écrit des sonates, des études, des préludes, des airs variés, etc., et toutes ces pièces sont empreintes d'un grand caractère de profondeur et de poésie.

BIBL. : FÉTIS, *Biogr. des mus.*, 2e éd., t. I, p. 356.

BERGER (Jean-Jacques), homme politique français, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 21 juin 1790, mort à Paris le 8 sept. 1859. Etant arrivé à Paris, il fut un des combattants de Juillet 1830 contre la monarchie de droit divin. En 1837, il fut nommé député de l'opposition, et après la révolution du 24 févr. 1848, à laquelle il avait contribué, il fut élu représentant du peuple par le dép. de la Seine. Lors de son avènement à la présidence, le prince Louis Bonaparte le nomma préfet de la Seine, puis membre de la commission consultative créée après le coup d'Etat du 2 Décembre 1851. Enfin il fut fait sénateur de l'Empire en 1853. L. Lu.

BERGER (Julien-François-Adolphe), professeur français, né en 1810, mort en 1869. Sorti de l'Ecole normale en 1829, il occupa d'abord une chaire au collège de Cahors, se fit ensuite recevoir docteur et, en 1841, suppléa Saint-Marc-Girardin à la Sorbonne, puis professa la rhétorique au lycée Charlemagne et fut nommé maître de conférences à l'Ecole normale. Il suppléa Le Clerc à la Sorbonne en 1854. Il était célèbre pour son esprit autant que pour son enseignement. Il a publié : *Editions annotées de cinq pièces de Sophocle et des Tusculanes de Cicéron; Proclus, Exposition de sa doctrine* (1840); *De rhetorica secundum Platonem* (1840); *Histoire de l'éloquence latine, depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron* (1872, 2 vol.), ouvrage posthume, publié d'après les notes de M. Adolphe Berger, par M. Victor Cucheval.

BERGER (Johann-Nepomuk), jurisconsulte, publiciste et homme d'Etat autrichien, né le 16 sept. 1816 à Prossniz en Moravie, mort le 9 déc. 1870 à Vienne. Il fit ses études à Olomouc (Olmütz) et à Vienne : tour à tour professeur et avocat, il commença à jouer un rôle politique en 1848. Il publia une brochure sur la liberté de la presse qui le fit remarquer. Envoyé comme député de la ville de Schœnberg en Moravie au parlement allemand de Francfort, il y représenta les tendances du parti de la Grande Allemagne; toutefois, il se prononça contre ceux qui voulaient confier la couronne impériale à la Prusse. Après le rappel des députés autrichiens, il reprit son cabinet d'avocat. En 1861, il devint député de Vienne au Landtag de la Basse-Autriche et, en 1863, au Reichsrath. En 1867, il fit partie du *ministère des bourgeois*. En 1869, il prit part à la rédaction d'un memorandum qui demandait la revision de la constitution et les élections directes au parlement pour arriver à une entente avec les nationalités récalcitrantes. Ces propositions ayant échoué, le cabinet tomba et céda la place au cabinet Taaffe. Comme avocat, Berger fut un des membres les plus éloquents du barreau de Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Vergleichung des neuen Wechselrechts mit den frühern* (Vienne, 1850); *Kritische Beiträge zur Theorie des œsterreichischen Privatrechts* (*ib.*, 1856); *Zur Lösung der œsterreichischen Verfassungsfrage* (*ib.*, 1861); *Ueber die Todesstrafen* (*ib.*, 1864). L. L.

BERGER (Abel), administrateur français, né à Valence (Drôme) en 1828. Après avoir terminé ses études de droit à la faculté de Paris, il se fit inscrire, dans les premières années du second Empire, au barreau de sa ville natale. En 1869, il lutta contre le candidat officiel, M. Monnier de la Sizeranne, aux élections législatives générales, mais il fut battu. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma procureur général à Chambéry. Après le coup d'Etat du 16 mai 1877, il fut encore une fois révoqué par le ministère de Broglie. En déc. 1877, M. de Marcère, alors ministre de l'intérieur, le nomma préfet du Rhône. En 1879, il est entré au Conseil d'Etat où il est devenu président de section.

BERGER (François-Eugène), homme politique, né à Cholet (Maine-et-Loire) le 10 janv. 1829. Dès qu'il fut reçu licencié en droit, en 1851, il entra dans l'administration départementale au ministère de l'intérieur. Il fut successivement conseiller de préfecture, sous-chef du cabinet du ministre, et chef du personnel. Il occupait cette dernière fonction, lorsqu'en juil. 1866 il fut élu député comme candidat officiel par la deuxième circonscription de Maine-et-Loire. Il se signala, lors de la discussion de la loi sur la presse, en demandant la prison contre les journalistes. Il fut réélu en 1869, aux élections générales, par 21,283 voix sur 22,400 votants. La révolution du 4 sept. le rendit à la vie privée. Mais en 1874, il se présenta à une élection partielle comme bonapartiste intransigeant avec une profession de foi telle que le ministre de l'intérieur, M. Chabaud-Latour, lui-même, déclarait regretter de ne pouvoir poursuivre l'auteur devant les tribunaux. M. Berger ne fut pas élu. Mais il fut élu le 5 mars 1876, par l'arr. de Saumur, avec 12,299 voix. Il fut un des députés qui soutinrent le ministère lors du coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre il se représenta comme bonapartiste soutenu par le gouvernement du maréchal Mac-Mahon, et fut de nouveau élu. Il échoua aux élections du 21 août 1881, où il fut battu par le candidat républicain; mais il est revenu à la Chambre, porté sur la liste monarchique qui passa tout entière aux élections de 1885. Louis LUCIPIA.

BERGER (Ludwig-Konstanz), homme politique allemand, né à Witten le 28 août 1829, grand industriel, propriétaire d'une aciérie importante. Il appartient à la fraction libérale du Parlement allemand et se mit avec

Lœwe à la tête du groupe sécessionniste intermédiaire entre les nationaux-libéraux et les progressistes.

BERGER (Paul-Louis-Georges), administrateur français, né à Paris le 5 oct. 1834. Ancien élève libre de l'Ecole des mines, il montra peu d'enthousiasme pour la profession d'ingénieur : différents voyages entrepris en Europe et dans l'Orient, de 1868 à 1875, confirmèrent sa vocation artistique, et il fut, de 1877 à 1885, professeur suppléant du cours d'esthétique à l'Ecole des Beaux-Arts. Sous-directeur des sectons étrangères à l'Exposition universelle de 1867, il a eu, en 1878, la direction générale du même service, et a été nommé, en 1886, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889. C'est également sous sa direction ou avec son concours qu'ont été organisées l'exposition artistique des Alsaciens-Lorrains (Paris, 1874), l'exposition d'électricité (Paris, 1881) et les sections françaises des expositions d'Amsterdam (1869 et 1883), de Melbourne (1880) et d'Anvers (1885). Il a, d'autre part, été directeur d'une grande compagnie d'assurances sur la vie, et il a contribué, comme administrateur délégué de la maison Bréguet, à l'établissement de l'industrie électrique en France. Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis 1881 et membre de la plupart des commissions instituées auprès de la direction des Beaux-Arts. En outre de critiques d'art dans le *Journal des Débats*, il a publié : *L'Ecole française de peinture depuis ses origines jusqu'à la fin du règne de Louis XIV* (Paris, 1879, in-8); *Exposition universelle internationale de 1889. Considérations générales* (Paris, 1885, in-8); *Projet d'organisation administrative de l'exposition universelle de 1889* (Paris, 1885, in-8). L. S.

BERGER (Samuel), docteur en théologie, secrétaire et bibliothécaire de la faculté de théologie protestante de Paris, né à Beaucourt (Haut-Rhin) le 2 mai 1843. Il fit ses études littéraires à la Sorbonne et ses études théologiques à Strasbourg et à Tubingue. Principales œuvres : *F.-C. Baur, les origines de l'école de Tubingue et ses principes* (1867, in-8) ; *la Bible au* XVI*e siècle, étude sur les origines de la critique* (Paris, 1879, in-8); *De Glossariis et Compendiis biblicis quibusdam medii œvi* (Paris, 1879, in-8); *Du rôle de la dogmatique dans la prédication* (Paris, 1881, in-8); *la Bible française au moyen âge, étude sur les anciennes versions de la Bible écrites en prose de languê d'oil*, ouvrage couronné par l'Institut (Paris, 1884, in-8); *De l'histoire de la Vulgate en France*, leçon d'ouverture à la faculté de théologie (Paris, 1887, in-8) ; en outre, de nombreux articles, plusieurs d'un haut intérêt, contenant des aperçus et des renseignements inédits, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8). E.-H. V.

BERGER (Oscar), médecin allemand, né à Münsterberg (Silésie) le 20 nov. 1844, mort à Ober-Salzbrunn le 19 juil. 1885. Il se distingua particulièrement dans la pathologie du système nerveux et l'électrothérapie. Reçu docteur à Berlin en 1867, il se fixa à Breslau en 1869, fut nommé en 1873 privat-docent de pathologie nerveuse à l'université de Breslau (place créée pour lui) et en 1878 professeur extraordinaire. Il a publié un grand nombre d'articles sur les affections nerveuses, particulièrement les névralgies, le tic convulsif de la face, l'ataxie locomotrice, les localisations cérébrales, etc., dans les recueils périodiques, et de plus : *Die Lähmung des Nervus thoracicus* (Breslau, 1873, 1875, in-8).
Dr L. Hn.

BERGER (Paul), chirurgien français contemporain, né à Beaucourt (Haut-Rhin) le 6 janv. 1845. Il fit ses études à Paris, devint interne des hôpitaux en 1866, docteur en médecine en 1873. Elève de Gosselin, il se consacra particulièrement à la chirurgie et fut reçu agrégé à la Faculté de médecine en 1875, chirurgien des hôpitaux en 1877. Membre de la Société de chirurgie de Paris, il a fait d'importantes communications à cette société sur plusieurs points relatifs aux hernies, l'ostéomyélite, la résection et la suture de l'intestin, l'extraction des corps étrangers du corps vitré, la résection de l'omoplate, le traitement des pseudarthroses du fémur, l'autoplastie par la méthode italienne, etc. Depuis 1873, P. Berger est attaché à la rédaction de la *Revue des sciences médicales*. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *De l'arthrite du genou consécutive aux fractures du fémur* (Paris, 1873, in-8, thèse inaugur.) ; *De l'influence des maladies constitutionnelles sur la marche des lésions traumatiques* (Paris, 1875, in-8, thèse agr.) ; *Sur la structure et la conformation intér. de la veine et des artères ombilicales* (*Arch. de physiol.*, 1872) ; *l'Amputation du membre supérieur dans la contiguïté du tronc* (Paris, 1887, in-8) ; articles *Rotule*, *Cerveau* (*Anat. et physiol.*) et *Corps opto-striés* dans le *Dict. encyclop. sc. méd.* Dr L. Hn.

BERGER (Philippe), professeur d'hébreu à la faculté de théologie protestante de Paris, sous-bibliothécaire de l'Institut, né à Beaucourt (Haut-Rhin) le 15 sept. 1846. Il fit ses études théologiques à Strasbourg et y obtint, dans un des concours institués par la fondation Schmutz, un accessit de deux mille francs, pour une *Etude sur les renseignements fournis sur le gnosticisme par les Philosophoumena*. Une partie de ce mémoire a été publiée sous le titre *Etude des documents nouveaux fournis sur les Ophites par les Philosophoumena* (Nancy, 1873, in-8). Une part importante des travaux de M. Ph. Berger, en dehors de la faculté de théologie, a été consacrée au *Corpus inscriptionum semiticarum* entrepris par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au *Journal des Débats*, auquel il collabore depuis quinze ans, et (de 1877 à 1882) à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*. Certaines études détachées de l'ensemble de ses travaux quotidiens ont fait l'objet de publications spéciales. Voici les titres de quelques-unes : *L'Ecriture et les inscriptions sémitiques* (Paris, 1880, in-8) ; *la Phénicie* (1881, in-8); *Note sur les inscriptions puniques rapportées d'Utique par M. le comte de Hérisson* (1882, in-8); *les Inscriptions sémitiques et l'Histoire* (1883, in-8); *Nouvelles inscriptions Nabathéennes de Medaïn Salih* (1884, in-4, avec planches) ; *l'Arabie avant Mahomet, d'après les inscriptions* (1885, in-8) ; *Essai sur la signification historique des noms des patriarches hébreux* (1886, in-8); *Mémoires sur deux nouvelles inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre* (1887, in-4); *le Sarcophage de Tabnith, roi de Sidon*, par E. Renan, Ph. Berger et G. Maspero (1887, in-8 avec planches); *Inscription phénicienne et grecque découverte au Pirée*, par E. Renan et Ph. Berger (1888, in-8, avec planche). E.-H. V.

BERGER (Julius-Victor), peintre autrichien contemporain, né le 10 juill. 1850 à Neutitschein, en Moravie. Issu d'une famille d'artistes distingués, il a suivi pendant quatre ans les cours de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, et a obtenu le grand prix de Rome en 1874. Depuis 1881, il est professeur de peinture à l'Ecole des arts décoratifs à Vienne. Son œuvre est déjà considérable et embrasse tous les genres. Parmi les tableaux historiques, on remarque *le Baptême de Borivoï*, et *l'Empereur Rodolphe II et Keppler*. On lui doit de belles peintures décoratives et de nombreux portraits, parmi lesquels celui de l'empereur d'Autriche, au palais de justice de Vienne. G. P-i.

BERGER DE XIVREY, né à Versailles le 16 juin 1801, mort à Saint-Sauveur-lès-Bray le 29 juil. 1863. Fils d'un officier, il commença ses études au prytanée de Saint-Cyr et les continua ensuite au lycée de Nancy. Il entra en 1819 comme commis dans le service de l'administration des forêts du duc d'Orléans, mais il ne tarda pas à abandonner cet emploi pour se livrer à son goût pour la littérature ancienne. Cette passion devait le mener à l'Institut, où il entra en 1839 comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres : toute sa vie d'ailleurs fut consacrée au culte des lettres.

Il fut bibliothécaire à l'Arsenal, puis conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. Berger de Xivrey a écrit une quantité considérable de volumes et il a été en même temps l'un des collaborateurs les plus féconds de toutes les revues littéraires de son temps. Voici par ordre de date la liste de ses principaux ouvrages : 1823, Traduction de la *Batrachomyomachie* d'Homère ; 1828, *Traité de la prononciation grecque moderne ;* 1829, *Recherches sur les sources antiques de la Littérature française ;* 1830, édition des Fables de Phèdre d'après le manuscrit de Pithou ; 1836, *Traditions tératologiques ou Récits de l'antiquité et du moyen âge sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle ;* 1837, *Essais d'appréciations historiques ou Examen de quelques points de philologie, de géographie et d'histoire* (2 vol. in-8) ; 1838, *Notice de la plupart des manuscrits grecs et latins et en vieux français contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre Le Grand connu sous le nom de Pseudo Callisthène ;* 1843 à 1853, *Collection des lettres missives d'Henri IV de 1562 à 1610* (7 vol. in-4) ; 1857, *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Manuel Paléologue*, etc., etc.

BERGERAC. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Dordogne, sur la rive droite de la Dordogne ; 14,353 hab. Station du chem. de fer d'Orléans, ligne de Libourne au Buisson, embranchement sur Marmande. Cette ville est le centre du commerce des truffes du Périgord ; il s'y fait aussi un commerce important des eaux-de-vie et des vins rouges et blancs de la région et notamment de ceux du crû renommé de Montbazillac. Les autres objets du commerce et de l'industrie sont les grains, la tourbe, le minerai de fer, le fer en barre, la fonte, le papier et la tonnellerie. Bergerac possède un collège communal, un petit séminaire, une église réformée, deux paroisses, une bibliothèque (2,000 vol.) établie au collège, un magasin de tabacs, une prison départementale, etc. Elle est le siège d'une société d'horticulture, d'une chambre d'agriculture et d'un comice agricole. Un pont de cinq arches, construit en 1822, réunit la ville au faubourg de la Madeleine situé sur la rive gauche.

Histoire. — La ville de Bergerac n'est pas mentionnée dans l'histoire avant le commencement du XIIe siècle ; elle portait alors le nom de *Bragerac (Brazeracum)* qu'elle a gardé jusqu'au XVIe siècle. C'était alors le ch.-l. d'une châtellenie importante qui, après avoir appartenu aux seigneurs de Pons, fut apanagée à une branche de la famille des comtes de Périgord. Située sur la grande route d'Espagne, Bergerac dut à cette circonstance une grande prospérité pendant tout le moyen âge ; au point de vue commercial c'était l'entrepôt des marchandises du haut-pays, mais surtout ce fut le rendez-vous des nombreux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle ; leur affluence était telle que plusieurs hospices furent destinés à leur usage et qu'un quartier fut nommé *del Pelegry*. Un consulat fut concédé à Bergerac en 1322 ; le roi Philippe VI acquit la ville par échange en 1336. Elle était alors composée de cinq parties ou *clostures :* le bourg de la Madeleine, sur la rive gauche, et les quatre autres sur la rive droite : le bourg du Terrier, le bourg-chef du pont, le bourg Barrau et le Prebostal. Le château des sires de Bergerac s'élevait au centre dans le bourg du Terrier. Les Anglais s'emparèrent de la place en 1345, les habitants se donnèrent à Charles V en 1371 ; les Anglais ne tardèrent pas à reprendre possession de la ville et n'en furent définitivement expulsés qu'en 1450. Prise et reprise plusieurs fois pendant les guerres religieuses, Bergerac devint une des places de sûreté des Calvinistes. Louis XIII la leur enleva en 1621 et en fit raser les fortifications. La révocation de l'édit de Nantes porta à sa prospérité un coup fatal dont elle ne se releva jamais.

Monuments. — L'*église Notre-Dame* a été réédifiée en 1856 sur le point le plus élevé de la ville. C'est un édifice de style gothique primitif surmonté d'une flèche qui atteint 80 m. Le *palais de justice* a été construit il y a une vingtaine d'années. Plusieurs maisons anciennes, dont l'une, formant l'angle de deux rues, a l'aspect d'un château. — La navigation de la Dordogne a été assurée



Clocher de l'église N.-D. de Bergerac, d'après une photographie.

en toute saison par la construction d'un barrage à 1,500 m. en aval du pont.

Bibl. : *Statuts et coutumes de la ville de Bragerac*, publiés en latin et en français par E. Trellier, 1593, in-4. — J. du Lac, *Bergerac et son arrondissement ;* Périgueux, 1873, in-16.

BERGERAC (Traité de). C'est le nom qu'on a donné aux quarante-huit articles secrets, convenus le 17 sept. 1577 entre Henri III, représenté par le duc de Montpensier, les sieurs de Biron, Descars, Saint-Sulpice et de la Mothe-Fénélon d'une part et le roi de Navarre, le prince de Condé et les représentants du parti protestant d'autre part, « pour conclure et accorder de la pacification des troubles du royaume ». En réalité, ce traité secret, ainsi que l'édit de pacification donné quelques jours auparavant à Poitiers et dont il n'est que le complément, n'avait d'autre but que de contrebalancer la puissance de la Ligue et des Guises, dont le roi se défiait et dont l'influence menaçante augmentait de jour en jour. L'édit de Poitiers et les articles secrets de Bergerac, que le roi Henri III appelait ordinairement avec complaisance *mon édit*, sont comme un code de règlements qui assure aux Réformés l'exercice public du culte avec une liberté plus étendue, les rétablit dans tous les privilèges de citoyens et dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités, leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, leur assigne neuf places de sûreté et leur permet d'avoir des troupes, à condition qu'ils paieront les dîmes, rendront les biens d'église usurpés, chômeront les fêtes extérieurement

et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte. Les articles secrets contiennent, de plus, un règlement sur les mariages contractés par les prêtres et les personnes religieuses. Le roi « ne veut ni n'entend, pour quelques considérations, qu'ils en soient recherchez ou molestez »; mais il ordonne qu'ils ne pourraient réclamer aucune succession directe ni collatérale et que leurs enfants ne succéderaient qu'aux meubles et acquêts immeubles de leurs pères et mères. Enfin, l'art. 35 accorde au prince de Condé la ville de Saint-Jean-d'Angely pour six ans comme sa place de sûreté et sa demeure, « en attendant qu'il puisse effectuellement jouir de son gouvernement de Picardie ». En somme, c'était beaucoup plus que ce que les protestants auraient osé espérer dans la position critique de leurs affaires. Le texte des articles secrets de Bergerac, enregistrés, mais non lus au parlement, se trouve dans Du Mont (*Corps diplomatique*, t. V, pp. 308-311). Le 5 oct., le roi, la reine et le duc d'Anjou jurèrent l'observation du traité, et un acte de ce serment fut envoyé au roi de Navarre. « Après tant d'efforts et de sang, tant de crimes, dit Henri Martin (II, p. 390), on était revenu à la paix qui précéda la Saint-Barthélemy, avec un grand épuisement moral et matériel et un opprobre ineffaçable de plus. » L. Will.

BERGERAC (Peire de), troubadour, vivait vers l'an 1200. On ne sait rien de sa biographie et l'on ne possède qu'une seule poésie de lui.

BERGERAC (Cyrano de), écrivain français (V. Cyrano de Bergerac).

BERGERAT (Emile), littérateur français, né à Paris le 29 avr. 1845. Fils d'un chimiste, il commença ses études chez les jésuites et les termina au lycée Charlemagne. A peine âgé de vingt ans, il réussit à faire jouer au Théâtre-Français une comédie en un acte et en vers, *Une Amie* (1865), accueillie par la critique et le public avec une bienveillance que ne rencontrèrent pas depuis les autres tentatives dramatiques de l'auteur : *Père et Mari* (Théâtre Cluny, 3 actes, 1870); *Ange Bosari* (Vaudeville, 1873), drame en trois actes, avec M. Armand Silvestre; *Séparés de corps* (*ibid.*, 1874, comédie en un acte) ; *le Nom*, drame en cinq actes. Pendant le siège de Paris, plusieurs de ses poésies, telles que *le Maître d'école* et *les Cuirassiers de Reischoffen*, obtinrent un vif succès. En 1872, il épousa Mlle Estelle Gautier, seconde fille du grand poète. Critique d'art au *Journal officiel* et plus tard rédacteur en chef de la *Vie moderne*, il a écrit les introductions d'une foule de catalogues de tableaux; en même temps il rédigeait au *Voltaire* des chroniques sous le pseudonyme de l'*Homme masqué* et il a donné depuis au *Figaro*, sous celui de *Caliban*, des fantaisies humoristiques d'une verve et parfois d'une âpreté très personnelles. M. Bergerat a publié en volumes ses *Poèmes de la guerre* (1871, in-18), une étude sur les *Peintures décoratives du foyer de l'Opéra* (1875, in-18) ; *Théophile Gautier, entretiens, souvenirs et correspondances* (1879, in-18), dont un chapitre : *Théophile Gautier peintre*, avait été imprimé séparément (1877, in-8) ; des romans : *Le Faublas malgré lui* (1883) ; *Bébé et Cie* (1884, in-18) ; *Le Viol* (1885, in-18), etc. ; ainsi qu'un poème dramatique, *Enguerrande* (1885, in-4 et in-12). M. Tx.

BERGÈRE de Crest (Isabeau Vincent, dite la), jeune fanatique, née en 1670, dans le Dauphiné. Elle était d'une famille pauvre et appartenait à la religion réformée. Elle joua l'inspirée et fit des prophéties qui lui donnèrent un peu de célébrité dans les campagnes. Elle fut enfermée en 1686. B.

BERGERES (*Berbecariæ*). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube ; 320 hab. — Cité dès le XIIe siècle. On a découvert, au lieu dit la Voie-d'Urville, un cimetière antique.

BERGÈRES-les-Vertus. Com. du dép. de la Marne, cant. de Vertus, arr. de Châlons, sur la Berle, affluent de la Sommesoude qui prend sa source sous l'église; 510 hab. — Par sa situation au pied du Mont-Aimé, large plateau que couronnait jadis une puissante forteresse, Bergères eut beaucoup à souffrir dans les guerres du moyen âge. A quelques mètres au-dessous de ce plateau, jaillit une source qui ne tarit jamais. — L'église, qui remonte en partie au XIIe siècle, renferme de curieux fonts baptismaux ; le portail, qui est du XVe siècle, ainsi que les bas-côtés, offre de belles sculptures, malheureusement mutilées en 1793 : il est décoré des armes de l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus, décimateur du lieu. — Sur le territoire de Bergères existait autrefois un important village, du nom de Puits, sur l'emplacement duquel on a retrouvé d'anciennes sépultures de guerriers armés. A. T.

BERGÈRES-sous-Montmirail. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, dans une profonde vallée, arrosée par le Petit-Morin ; 332 hab. — Carrières de pierres. — L'église a été reconstruite en 1661 par Claude de Nargonne, baron de Mareuil, seigneur de Bergères, Corfelix et Bussy-le-Repos. Le château, remarquable, date de Louis XV. — Bergères fut le berceau de Françoise de Nargonne, mariée en 1650, à l'âge de vingt-trois ans, à Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, qui en avait soixante-dix-sept, et devint ainsi seigneur du lieu. Françoise de Nargonne mourut le 10 août 1713, dans sa quatre-vingt-treizième année, après un veuvage de soixante-huit ans, au château de Montmort (Marne), où son épitaphe est conservée dans l'église. A. T.

BERGERET (Jean-Pierre), médecin et naturaliste français, né à Lassembe (généralité d'Auch) le 25 nov. 1751, mort à Paris le 28 mars 1813. Il étudia l'anatomie et la chirurgie à Bordeaux, puis vers 1776 vint à Paris pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle, et fit des cours de botanique. Il devint, en 1785, chirurgien de Monsieur (Louis XVIII) et resta complètement étranger à la Révolution, continuant toujours avec succès l'exercice de la chirurgie. Il a publié : *Phytonomatotechnie universelle ou l'art de donner aux plantes des noms tirés de leurs caractères* (tiré à 200 exemplaires seulement et inachevé; Paris, 1783-1785, 3 vol. in-fol.) ; *Remarques sur l'ouvr. de Paulet*, intitulé *Mém. sur un ordre de champignons... coiffés ou bulbeux* (les Amanites) (*Journ. de méd.*, oct. 1783, t. LX, p. 338) ; *Obs. de grossesse extraordinaire* (*Journ. de méd.* de Sédillot, t. XIV, p. 288). Dr L. Hn.

BERGERET (Jacques), amiral français, né le 15 mai 1771 à Bayonne, mort à Paris le 29 août 1857. Il embarqua comme mousse dès l'âge de 12 ans sur un navire de commerce à destination de Pondichéry et entra l'année suivante comme volontaire dans la marine de l'État, il fit une campagne d'exploration dans la mer Rouge et navigua de nouveau au commerce de 1786 à 1792. A cette époque il rentra dans la marine militaire avec le grade d'enseigne et se trouva sous les ordres de Renaudin. Après deux actions de guerre, il fut nommé lieutenant de vaisseau. Commandant de la frégate *Virginie* dans la flotte de l'Océan, sous les ordres de Villaret-Joyeuse, il se signala dans la sortie effectuée pour débloquer Belle-Isle et dans le combat de prairial. Il fut promu capitaine de vaisseau en 1796 à l'âge de 25 ans, et obtint de conserver le commandement de la *Virginie*. Etant en croisière dans la Manche, il ne put se dérober à l'attaque du vaisseau *Infatigable* soutenu par plusieurs frégates et fut contraint de se rendre. Envoyé sur parole en France pour traiter de son échange contre le commodore Sydney Smith qui avait été pris à l'embouchure de la Seine, il ne put obtenir l'agrément du gouvernement et retourna se constituer prisonnier; mais Sydney Smith étant parvenu à s'échapper et à rentrer en Angleterre, il fut remis en liberté. En 1799, il fit, comme commandant du *Dix-Août*, la campagne de la Méditerranée sous les ordres de Brueix. Après la paix d'Amiens, il navigua au commerce et à la reprise des hostilités, commandant le trois-mâts *la*

Psyché armé en guerre, il captura plusieurs navires anglais dans le golfe du Bengale, mais il dut se rendre après un combat héroïque contre la frégate *San-Fiorenzo*. Rendu à la liberté, il dut aller remplacer à Rochefort le contre-amiral L'Hermitte avec ordre de se joindre, lorsqu'elle apparaîtrait, à l'escadre de l'amiral Willaumez qui devait surprendre l'escadre anglaise devant Rochefort ; et il devait aller opérer avec lui dans la mer des Antilles. Mais ayant trouvé ses navires en très mauvais état d'armement et avec des effectifs très réduits, Bergeret refusa de sortir. Ce fut la cause de sa disgrâce qui dura jusqu'à la fin de l'Empire. Sous la Restauration, Bergeret fut chargé de plusieurs missions : rapatriement des blessés russes ; mission hydrographique sur les côtes de France ; commandement de la division navale devant opérer la reprise de possession de la Guyane. Il fut promu contre-amiral en 1819, commanda la station des Antilles en 1822 et 1826. Promu vice-amiral en 1831 ; placé dans le cadre de réserve et nommé pair de France en 1841 ; sénateur en 1852.

Bibl. : Chassériau, *Notice sur le vice-amiral Bergeret;* Paris, 1858.

BERGERET (Pierre-Nolasque), peintre et graveur français, né à Bordeaux le 2 fév. 1782, mort à Paris le 21 fév. 1863. Elève de Lacour père, de Vincent et de David, cet artiste se distingua par sa fécondité et son érudition, mais manqua trop souvent de goût et de simplicité dans ses compositions, peintes d'une manière sèche et dure. Il figura pour la première fois au Salon en 1806 ; son tableau, *Honneurs rendus à Raphaël après sa mort*, fut gravé à l'eau-forte par Pauquet père et Sixdeniers. Parmi les nombreux sujets d'histoire, parmi les paysages historiques et portraits qu'il a produits, on peut citer les suivants comme les plus remarquables : *Charles-Quint ramassant le pinceau du Titien* (S. 1808) ; *Alexandre présentant à Napoléon les Kalmoucks, les Baskirs et les Cosaques de l'armée russe, 1807* ; (S. 1810, aux galeries de Versailles) ; *Portrait de l'artiste;* dessins pour l'illustration des *Œuvres de Molière* (S. 1814), *François Ier écrivant des vers en l'honneur d'Agnès Sorel* (Palais de Fontainebleau, S. 1817) ; *Figures des cartes à jouer*, adoptées par la Cour de France (La Révolution avait changé celles de l'ancien jeu, la Restauration voulut, elle aussi, les modifier au goût du jour). Portrait de *Martin*, artiste de l'Opéra-Comique, dans le rôle de *Joconde* (S. 1819) ; *Portrait en pied du roi* pour la salle du Conseil d'Etat (S. 1824) ; *le Connétable de Bourbon, après sa mort, est porté par ses soldats dans l'atelier de Balthazar Peruzzi, pour que l'artiste fasse son portrait* (S. 1835) ; *la République triomphante* (S. 1849, commandé par le ministre de l'intérieur) ; *la Vierge en méditation, après la Visitation* (S. 1850). L'église Saint-André de Bordeaux possède de cet artiste un *Couronnement d'épines*, et l'église Notre-Dame, de la même ville, un *Saint Louis en prière*. Dans le château de Fontainebleau on voit encore de lui un *Rembrandt dans son atelier*. Les musées de Bordeaux et d'Orléans ont aussi, parmi celles de ses œuvres qui n'ont pas figuré au Salon, le premier, un *Portrait en pied du roi Louis-Philippe*, le second la *Bienfaisance d'Antonin le Pieux* et la *Clémence de Marc-Aurèle*, tableaux primitivement destinés au Conseil d'Etat. P. N. Bergeret avait obtenu une médaille de première classe en 1808, pour son *François Ier et Henri VIII luttant au Camp du drap d'or*.

Napoléon lui commanda, entre autres ouvrages, les dessins qui servirent de modèles aux bas-reliefs de la Colonne de la Grande Armée ; ces dessins, au nombre de huit cent quarante-cinq, et représentant la guerre d'Allemagne, furent exécutés de 1808 à 1810 ; il fut chargé aussi de fournir ceux qui devaient servir à la décoration d'un obélisque à élever sur le terre-plein du Pont-Neuf, monument qui ne fut jamais édifié. Il fit aussi des gouaches pour le dépôt de la guerre et des lithographies à la plume, les premières qui furent exécutées en ce genre. Son œuvre en gravure se compose d'une quinzaine d'eaux-fortes, d'après Raphaël et le Poussin ; parmi lesquelles on retrouve le portrait de *Benvenuto Cellini*, d'après Bronzino. Enfin, il a écrit les *Lettres d'un artiste sur l'état des arts en France, considérés sous les rapports politiques, artistiques, commerciaux et industriels* (Paris, 1848, in-8). Ces lettres sont un véritable réquisitoire, plein de récriminations amères, contre les diverses administrations qui se sont succédé en France, depuis le commencement du siècle. Bergeret n'avait cependant pas eu trop à s'en plaindre, toutes l'ayant successivement chargé de commandes nombreuses. Ad. T.

BERGERET (Jules-Victor), membre de la Commune de Paris, né à Paris en 1839. Les premières années de sa vie furent particulièrement rudes. D'abord manœuvre, il devint correcteur d'imprimerie, ensuite commis libraire ; puis étant entré au service militaire, il fut congédié comme sous-officier. Pendant la guerre franco-prussienne, il était capitaine dans un bataillon de la garde nationale qui le nomma délégué au comité central. Après la proclamation de la Commune dont il fut élu membre par le XXe arrondissement, Bergeret fut créé général en même temps que Duval et Eudes, et reçut le commandement d'un des trois corps d'armée qui opérèrent une sortie le 5 avr. 1871. Ce fut de lui qu'un officier d'ordonnance télégraphia « Bergeret *lui-même* est avec nous ». Le 8 avr. il fut arrêté et incarcéré à Mazas, pour désobéissance aux ordres du délégué à la guerre, le général Cluseret. Mais quelques jours après, la Commune ordonna sa mise en liberté. Après la défaite de l'insurrection, Bergeret parvint à s'échapper. Il se réfugia à Jersey où il exerça le métier de photographe, et passa de là à New-York. Le septième conseil de guerre, en 1872, le condamna à mort par contumace. Bergeret a publié à Londres, en 1871, *le Dix-Huit mars*, journal hebdomadaire. Louis Lucipia.

BERGERET (Jean-Adrien-Gaston), littérateur français, né à Paris le 30 août 1840 ; secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés. Il a publié un certain nombre d'ouvrages financiers : *Mécanisme du Budget de l'Etat* (Paris, 1880, in-8) ; *les Réformes de la législation. L'Impôt des Patentes* (Paris, 1880, in-8) ; *les Ressources fiscales de la France* (Paris, 1883, in-12), mais il est surtout connu comme romancier. Il a donné : *Dans le Monde officiel* (Paris, 1884, in-12) ; *la Famille Blache* (Paris, 1885, in-12) ; *Provinciale* (Paris, 1887, in-12) ; *Contes modernes* (Paris, 1887, in-12). On lui doit encore quelques comédies : *Les Grâces d'Etat*, en collaboration avec Gery Legrand (Paris, 1865, in-12) ; *l'Album* (Paris, 1873) ; *le Quadrille des Lanciers* (Paris, 1884, in-12).

BERGERIA (Paléont. végét.). De Stenberg désignait, sous ce nom, des empreintes fossiles diverses qui n'ont pu être sûrement attribuées à des types végétaux caractérisés. Un certain nombre de ces empreintes sont des cicatrices rhomboïdales plus ou moins frustes, provenant vraisemblablement de troncs de Lepidodendrées. Quelques-unes, qu'on a pu rapporter à des espèces suffisamment définies de *Lepidodendron*, ont été trouvées dans les schistes houillers de Bohême, du duché de Bade, du Canada, etc. (V. Lepidodendron). P. M.

Bibl. : De Stenberg, *Flor. der Worw.*, II, p. 184. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, II, pp. 20 et 37. — B. Renault, *Cours de Bot. foss.*, 2me année, p. 11.

BERGERIE. I. Economie rurale. (V. Mouton et Bâtiment [Bâtiments ruraux, t. V, p. 783]).

II. Théâtre. — A la fin du xvie et au commencement du xviie siècle, on donnait la qualification de *bergerie* à une sorte de poème dramatique du genre pastoral. C'étaient des espèces d'idylles ou d'églogues en action, qui un instant firent fureur parmi les lettrés, et qui pourtant, sous l'apparence de la candeur, cachaient parfois de véritables monstruosités morales. « Autrefois, dit un

ancien chroniqueur, les gens de lettres ne travaillaient point pour le théâtre, et quand Racan fit ses *Bergeries*, ce fut plutôt pour se divertir que pour les faire jouer. Il est aussi à remarquer que les pastorales ont en quelque sorte précédé les comédies, et que pendant près de quarante ans on a tiré presque tous les sujets des pièces de théâtre de *l'Astrée*, les poètes se contentant ordinairement de mettre en vers la prose de d'Urfé. » La première pièce de ce genre que l'on connaisse était, comme il arrive toujours en matière théâtrale, d'un caractère mystique et avait trait à la religion. C'est une *Bergerie spirituelle* due à un écrivain obscur nommé Mazières, et qui comprenait quatre personnages allégoriques : la Vérité, l'Erreur, la Religion et la Providence divine. Elle fut, dit-on, représentée en 1566. En 1583, Caïe Jules de Guersens, avocat au parlement de Bretagne et sénéchal de Rennes, fait représenter et imprimer à Poitiers une églogue scénique sous le titre de *Bergerie*, et meurt de la peste dans le courant de la même année. En 1584, un nommé Jacques Courtin, sieur de Lisle, fait représenter une autre *Bergerie*, dont il ne reste pas de trace aujourd'hui, car elle n'a jamais été imprimée. En 1603, un auteur tragique dont la vie fut singulièrement accidentée, Antoine de Montchrétien, qui, de fils d'un apothicaire de Falaise devint seigneur de Vasteville, fit représenter *la Bergère*, bergerie en cinq actes et en vers, qui fut imprimée seulement en 1616 ou 17. C'est seulement en 1616 que Racan donna, à l'hôtel de Bourgogne, *Arténice*, bergerie de 3,000 vers divisée en cinq actes et un prologue, qui obtint un succès fou et dont le retentissement fut énorme. Peut-être est-ce à cette pièce, dans laquelle, au milieu de situations étonnantes, on rencontre quelques jolis vers, que Racan dut d'être l'un des premiers membres de l'Académie française. Les principaux personnages en sont, outre Arténice, la bergère Idalie, un magicien du nom de Polisthène, et un druide fanatique qui porte celui de Chindonnax. On aura une idée du style de l'*Arténice* de Racan par ces vers, placés dans la bouche de la bergère Idalie :

Je n'avais pas douze ans, quand la première flamme
Des beaux yeux d'Alidor s'alluma dans mon âme ;
Mais ignorant le feu qui depuis me brûla,
Je ne pouvais juger d'où me venait cela.
Soit que, dans la prairie, il vît ses brebis paître,
Soit que sa bonne grâce au bal le fît paraître,
Je le suivais partout de l'esprit et des yeux.
. . . .
Il m'appelait sa sœur, je l'appelais mon frère,
Nous mangions même pain au logis de mon père ;
Cependant qu'il y fut, nous vécûmes ainsi,
Tout ce que je voulais, il le voulait aussi.
Il m'ouvrait ses pensers jusqu'au fond de son âme,
De baisers innocents il nourrissait ma flamme ;
Mais dans ces privautés dont l'Amour nous masquait,
Je me doutais toujours de celle qui manquait.

Le dernier vers rend un peu moins innocents les baisers qui précèdent. Quoi qu'il en soit, nous l'avons dit, le succès d'*Arténice* fut considérable, et la pièce enchanta le public, fatigué sans doute des moralités qui avaient remplacé les mystères, et heureux de se trouver en présence de personnages plus vivants et moins austères que ceux de ces moralités. La vogue d'*Arténice* fut telle non seulement au théâtre, mais à la lecture, que les éditions s'en multiplièrent. A la suite de la première, qui parut en 1616, l'année même de la représentation, on en fit deux coup sur coup en 1625, puis d'autres en 1628, 1632, 1635, et une encore longtemps après, en 1697. Un écrivain dramatique, François Bernier, sieur de la Brousse, à qui l'on doit deux tragédies, *l'Embryon Romain* et *l'Heureux Infortuné*, est aussi l'auteur de deux bergeries, dont l'une en vers et en prose, et l'autre en quatrains. Les annalistes ne disent pas si ces deux bergeries ont été représentées, mais elles ont été imprimées l'une et l'autre en 1619. C'est là la dernière trace qu'on trouve de ce genre de poèmes scéniques. Arthur POUGIN.

BERGERON (Nicolas), polygraphe français, né à Béthisy (Oise) vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1587. Il était fils du capitaine du château de Béthisy. D'abord avocat au Parlement de Paris, il « ne brillait pas, nous dit Loisel *(Dialogue des avocats)*, dans la plaidoirie, quoiqu'il fût docte aux bonnes lettres en droit, » mais il était, suivant La Croix du Maine (*Bibl. franç.*, t. II, p. 246) « homme très docte et bien versé en la profession, sans faire mention des langues grecque et latine, et autres sciences qu'il a apprises ès plus célèbres universités de France ». Il avait réuni de nombreux matériaux pour une *Histoire Valésienne touchant la louange et illustration tant du pays que de la maison royale de Valois*, mais il n'eut le temps d'en faire paraître qu'un extrait intitulé *le Valois royal* (Paris, Gilles Beys, 1583, in-8), extrait qui eut un grand succès et qui fut remanié par Antoine *Muldrac* (V. ce nom) prieur de l'abbaye de Longpont, lequel publia en 1622, un ouvrage sous le même titre, mais avec de nombreuses augmentations. Bergeron peut être considéré comme le premier auteur des tables synchroniques qui présentent d'un seul coup d'œil la série des principaux événements de l'histoire. Il publia, en effet, chez Vascozan à Paris, en 1562, un *Sommaire des temps* qui fut souvent réimprimé, et dont la dernière édition, faite du vivant de l'auteur, parut sous le titre de *Table historiale, contenant un abrégé de ce qui est advenu de plus notable depuis le commencement du monde jusqu'à présent* (Paris, Jean Le Clerc, 1584). Nicolas Bergeron fut aussi le premier écrivain qui ait conçu l'idée de réunir en un seul tableau l'ensemble des connaissances humaines, et de faire ce que nous appelons aujourd'hui une *Encyclopédie ;* en effet, on trouve dans la liste de ses ouvrages donnée par La Croix du Maine un *Arbre universel de la suite et liaison de tous les arts et sciences ;* mais cet ouvrage ne fut pas imprimé, et le mérite de la première tentative de ce genre revient à Christophe de Savigny, son ami, qui publia en 1587, à Paris, *les Tableaux accomplis de tous les arts libéraux* auxquels, de l'aveu de l'auteur, Nicolas Bergeron mit la main. Bergeron ajouta encore un article concernant la théologie à la *Partition générale de tous les arts libéraux.* Les autres ouvrages imprimés de Bergeron sont : *Le Procès-verbal de l'exécution testamentaire de feu Pierre de la Ramée*, dit Ramus, *touchant la profession des mathématiques instituée par lui* (Paris, Jean Richer, 1576, in-8). Cet opuscule est relatif à une chaire de mathématiques au collège royal, créée par Ramus dont Nicolas Bergeron et Antoine Loisel étaient les élèves et les exécuteurs testamentaires ; — *In regis Henrici III adventum carmen* (Paris, 1574, in-4) ; — *Description de l'Estat, gouvernement et justice de France* (Paris, Richer, 1574). D'après La Croix du Maine, cette œuvre n'a pas été imprimée tout entière, mais seulement « la table du dessein et projet d'icelle » ; — *Admonitio Philomusi in gratiam Nicolaï Bergeronii, jurisconsulti, ad Mauritium Bressium* (Paris, 1580, in-12). L'abbé Goujet attribue à notre auteur cet écrit satirique qu'il aurait fait en réponse à des attaques dirigées contre lui par Maurice Bressieu, titulaire de la chaire de mathématiques fondée par Ramus. Ce Bressieu avait été précédemment cité en justice par Bergeron et condamné à lui faire réparation. — Bergeron fut, en outre, l'éditeur du recueil des opuscules de Ramus et d'Omer Talon, qui parut en 1577 (Paris, in-8), sous le titre de : *P. Ram. professoris regii et Audomari Talœi collectanea, præfationes, epistolæ, orationes.* Il fit des additions à la *Gramère françoèse* de Ramus, parue en 1587 ; il revisa et corrigea un ouvrage de Claude d'Espence, intitulé : *Deux notables traités, l'un desquels enseigne combien les lettres et les sciences sont utiles aux rois ; l'autre contient un discours à la louange des trois lys de France* (Paris, Auvray, 1575, in-8) ; il enrichit de plusieurs notables décisions la deuxième édition des

Arrêts, de Papon, publiée en 1584. Enfin on croit qu'il eut quelque part à la rédaction du commentaire des Dumoulin sur la *Coutume de Paris*. Nous ne parlons que pour mémoire de ses poésies grecques, latines et françaises, dont on trouve des morceaux dans plusieurs recueils du temps.

Quant aux ouvrages restés manuscrits de Nicolas Bergeron, ils sont nombreux et La Croix du Maine (*Biblioth. franç.*, II, p. 147) qui fut son « intime et parfait ami », a laissé le titre de beaucoup d'entre eux. Ce laborieux polygraphe touche à peu près à toutes les questions qui pouvaient se traiter de son temps. Sa vie est, du reste, tout entière dans ses travaux et ses querelles littéraires. On sait seulement qu'il fut l'un des nombreux protégés de la reine Marguerite de Valois et on croit qu'il revint mourir à Béthisy, son lieu de naissance. Mais la date même de sa mort n'est pas exactement connue. Vte de Caix de Saint-Aymour.

Bibl. : La Croix du Maine et Duverdier, *Biblioth. franç.* éd. Rigoley de Juvigny. — Loysel, *Dialogue des avocats*. — Moreri, *Dict. hist.* — Brunet, *Manuel du libr.* — Barbier, *Examen critique des Dictionnaires*. — *Les hommes illustres de Beauvaisis*, etc.

BERGERON, auteur du *Manuel du Tourneur*, pseudonyme de L.-G.-J. *Salivet* (V. ce nom).

BERGERON (Louis), publiciste français, né à Chauny (Aisne) le 1er oct. 1811. Répétiteur dans une institution privée, il avait pris part en juin 1832 à la défense de la barricade de la rue Saint-Merry, lorsque le 19 nov. suivant, jour de l'ouverture des Chambres, un coup de pistolet fut tiré sur Louis-Philippe au moment où il traversait le Pont-Royal. Désigné comme auteur de l'attentat par une jeune fille qui prétendit avoir détourné l'arme, M. Bergeron fut aussitôt arrêté, mais acquitté par le jury. Il collabora depuis sous le pseudonyme d'*Emile Pagès*, au *Journal du Peuple*, au *Charivari*, au *National* et au *Siècle*. Au cours d'une polémique, Emile de Girardin ayant imprimé que ce journal comptait un régicide parmi ses rédacteurs, M. Bergeron, ne pouvant obtenir du célèbre publiciste ni une rétractation, ni un duel, le souffleta publiquement à l'Opéra. Girardin le fit condamner à trois ans de prison. Commissaire de la République dans le dép. de l'Aisne en 1848, M. Bergeron abandonna la politique pour s'occuper de questions industrielles et surtout d'assurances. Outre deux brochures spéciales sur cette question, on ne cite de lui qu'un résumé des *Campagnes d'Espagne et de Portugal sous l'Empire* (1833, in-18) ; des *Fables démocratiques* (1839, in-18); des vaudevilles, *un Neveu, s'il vous plaît !* (1839), avec Albéric Second; *l'Andalouse de Paris* (1840), avec Michel Delaporte; *l'Officier de marine* (1847), avec Bricet. Il a également pris part, toujours sous le pseudonyme d'Emile Pagès, à une publication collective illustrée, *Paris au* XIXe *siècle* (1839, in-fol.). M. Tx.

BERGERON (Etienne-Jules), médecin français contemporain, né à Moret (Seine-et-Marne) le 27 août 1817, a fait ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux, au concours de 1840, il a été reçu docteur en 1845 ; sa thèse avait pour titre : *De l'éléphantiasis des parties génitales*. Dans ce travail, l'auteur a exposé les faits qui permettraient d'expliquer, par les différentes conditions climatologiques des localités où l'éléphantiasis des Arabes règne à l'état endémique, les différentes formes de cette maladie. Médecin du bureau central en 1852, médecin titulaire des hôpitaux en 1855, M. Bergeron fut chargé, pendant deux ans, d'un service de médecine à l'hôpital militaire du Roule. C'est là qu'il recueillit les éléments d'une monographie de la *Stomatite ulcéreuse chez les soldats* (*Recueil des mém. de méd. milit.*, 1859), monographie couronnée par l'Institut en 1861. Cette maladie était fréquente alors dans l'armée où elle prenait souvent la forme épidémique. L'auteur a démontré son identité avec la stomatite ulcéreuse des enfants et l'a nettement et définitivement séparée de la diphtérie avec laquelle Bretonneau et ses élèves l'avaient confondue. En démontrant l'efficacité du traitement de la stomatite ulcéreuse par le chlorate de potasse (travail publié en 1866 dans le *Rec. des mém. de méd. milit.*), l'auteur a obtenu l'inscription de ce sel dans la *pharmacopée militaire*, et c'est à la généralisation de son emploi dans les régiments qu'il faut sans doute attribuer la rareté actuelle de la stomatite ulcéreuse dans l'armée. Médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie (Enfants-Malades) de 1858 à 1882, il a publié un mémoire sur l'*Inoculabilité de la diphtérie ;* deux notes sur l'*Ictère typhoïde* (1862) ; un travail sur la *Distribution géographique des teignes* en France (1864). Ses *Recherches sur la santé des ouvriers* qui fabriquent les couleurs d'aniline ont été résumées par Beaugrand dans l'art. Aniline du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. Membre du comité consultatif d'hygiène depuis 1872, vice-président depuis 1884, M. Bergeron est l'auteur de nombreux rapports : sur l'*emploi des couleurs d'aniline pour la coloration des vins* (1874) ; sur l'*emploi du méthylène pour la dénaturation des alcools* et son influence sur la santé des ouvriers chapeliers (1875) ; sur l'*innocuité des tarlatanes imprimées* prohibées comme dangereuses en Allemagne (1879) ; sur les *logements insalubres*, les *crèches*, l'*influence pathogénique* des travaux de terrassement, le mode d'action des bâtiments neufs sur la santé, le vernis des poteries communes, etc., etc... Nommé membre de l'Académie de médecine en 1865, secrétaire annuel de 1879 à 1882, vice-président en 1884, président en 1885, et secrétaire perpétuel en 1887, M. Bergeron a lu à l'Académie divers mémoires et rapports sur les *épidémies* (1867), sur le *vinage* (1870), un *avis au peuple* sur les dangers de l'abus des boissons alcooliques (1872), sur les projets de loi ayant pour objet la *Répression de l'ivresse* (1872), etc. A. Dureau.

BERGERONNETTE. I. Ornithologie. — Les Bergeronnettes (*Motacilla* L.) constituent le principal groupe de la famille des Motacillidés, qui comprend en outre les Pipis ou Pipits *(Anthus)*, les Alouettes sentinelles *(Macronyx)* et quelques genres *(Neocorys, Xanthocorys, Oreocorys)* ou asiatiques *(Limonidromus)*. Chez les Bergeronnettes, qui sont toutes des Passereaux de petite taille et de formes élégantes, la queue est très allongée et formée de plumes étroites ; le pouce avec son ongle est plus court que la partie nue des tarses ; le bec est fin et pointu comme une alène et le plumage offre des teintes noires, grises, blanches, vertes ou jaunes largement distribuées. Ce système de coloration, joint aux dimensions relatives de la queue et des doigts, permet de facilement distinguer ces oiseaux des *Anthus* ou *Pipis* (V. ces mots) qui ont le plumage tacheté comme les *Alouettes* (V. ce mot) et l'ongle du pouce très développé. D'ailleurs, les Bergeronnettes ont des mœurs encore plus aquatiques que les Pipis et si on les rencontre assez souvent dans les champs ou dans les pâturages, au milieu des troupeaux de bœufs et de moutons, ce qui leur a valu le nom de *Bergeronnettes*, on les voit beaucoup plus fréquemment sur le bord ou même au milieu des ruisseaux. Elles s'avancent tantôt d'une allure rapide et saccadée, tantôt à pas comptés, en secouant la tête et en faisant osciller leur longue queue. C'est à cette habitude, qui leur est commune du reste avec divers oiseaux du groupe des *Traquets* (V. ce mot), que font allusion les noms de *Hochequeue* et de *Lavandière*. On a trouvé, en effet, une certaine analogie entre les mouvements de ces jolis oiseaux et ceux d'une laveuse agitant son battoir.

Le vol des Bergeronnettes est léger et rapide, mais généralement peu élevé et peu soutenu ; l'oiseau, au lieu de filer en ligne droite, décrit une ligne sinueuse. Néanmoins, la plupart des espèces de ce genre effectuent des migrations lointaines et s'en vont passer l'hiver dans les pays chauds. Dans nos pays, elles partent à la fin de l'automne et reviennent immédiatement après la fonte des neiges, en mars ou en avril. Aussitôt après leur retour, les bandes qui

s'étaient formées pour le voyage se dissocient, les anciens



Bergeronnette.

couples se reforment, après quelques batailles entre mâles, et établissent leurs nids chacun dans un domaine déterminé. Ces nids, placés sur le sol, au milieu des herbes, des blés ou des plantes de marais, parfois aussi entre des racines, dans une légère dépression du sol, sont faits de radicelles, de chaumes, de mousse et de feuilles sèches et tapissés à l'intérieur avec des brins d'herbe, des aigrettes de chardons, de poils et de plumes; ils renferment des œufs d'un blanc sale ou jaunâtre, ou d'un gris bleuâtre, marqués de taches et de raies d'un gris foncé. Les Bergeronnettes se nourrissent d'insectes de toutes espèces, de larves et de chrysalides qu'elles cherchent dans la vase, sous les pierres à demi-submergées, dans les sillons tracés par la charrue ou sur les toits des maisons. Elle ont un chant assez agréable, et un cri d'appel bref et strident.

La famille des Motacillidés est très nombreuse et compte des représentants sur une grande partie du globe. Le genre *Motacilla* renferme à lui seul plus de vingt espèces, dont une dizaine appartiennent à la faune européenne. Ces dernières sont désignées sous les noms de Bergeronnette lugubre ou Bergeronnette de Yarzell (*Motacilla lugubris* Tem., *M. Yarzelli* Gould), de Bergeronnette grise (*M. alba* L.), de Bergeronnette boarule (*M. melanops* Pall. ou *boarula* L.), de Bergeronnette citrine (*M. citreola* Pall.), de Bergeronnette champêtre ou de Ray (*M. campestris* Pall. ou *Rayi* Bp.), de Bergeronnette jaune ou de printemps (*M. flava* L.), de Bergeronnette boréale (*M. borealis* Sund), de Bergeronnette à tête noire (*M. melanocephala* Licht ou *Feldeggi* Michah.), etc. Les deux premières espèces portent un costume dont le gris, le noir et le blanc sont les couleurs dominantes, les proportions et la distribution de ces teintes variant du reste quelque peu suivant la saison, l'âge ou le sexe des individus; au contraire, les autres ont toujours une livrée plus ou moins nuancée de jaune et de verdâtre. Quelques auteurs ont voulu réserver plus spécialement à ces dernières le nom de Bergeronnette et appeler les espèces à livrée sombre Hochequeues ou Lavandières; mais cette distinction ne repose sur aucune base sérieuse. E. OUSTALET.

II. CHASSE. — On prend cet oiseau comme les alouettes, mais avec un filet dont les mailles sont un peu plus petites. On tend ces filets le long des eaux, dans les prairies et en plaine. On ne devrait pas chasser ce joli petit oiseau, qui est grand destructeur d'insectes.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — DAUBENTON, *Pl. enl. de Buffon*, 1770, pl. 652 et 674. — GOULD, *Birds of Europa*, 1838, pls. 142 et 174. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1864, t. 1, p. 375, 2e éd. — H. DRESSER, *A History of the Birds of Europe*, 1871-1881, in-4, avec pls. — R.-B. SHARPE, *Cat. of the Birds of the Brit. Mus.*, 1885, t. X, p. 456.

BERGERY (Claude-Lucien), mathématicien français, né à Orléans le 8 janv. 1787, mort à Tincry (Meurthe) le 18 avr. 1863. Bien qu'il ait dû interrompre fréquemment ses études pour subvenir, par son travail manuel, aux besoins de sa famille, il fut reçu, en 1807, à l'Ecole polytechnique, et passa, en 1809, à l'Ecole d'application de Metz. Il se signala par sa belle conduite pendant les campagnes de 1810 à 1815 et devint, en 1813, capitaine d'artillerie. Après la paix, il quitta la carrière militaire et fut nommé au concours, en 1817, professeur de mathématiques à l'Ecole royale d'artillerie de Metz. Ses cours de sciences appliquées aux arts, pour la confection du matériel de guerre, furent une innovation; mais il dut surtout sa réputation et sa popularité à ses efforts pour répandre l'instruction parmi les ouvriers et les populations des campagnes. Dès 1825, il ouvrit des cours gratuits de géométrie élémentaire, de géométrie des courbes, d'astronomie, d'économie industrielle et de mécanique, et, quelques années plus tard, ayant obtenu le transfert à Metz de l'Ecole normale primaire, il enseigna aux futurs instituteurs les éléments des mathématiques et de la physique. Tout entier à son œuvre de vulgarisation scientifique, il refusa les situations plus avantageuses qui lui furent offertes et demeura à Metz jusqu'à sa retraite, en 1847. Il était membre des Sociétés académiques de Douai, du Puy, de Troyes, de l'Académie royale de Metz, de la Société des sciences physiques de Paris et de la Société de statistique universelle, et, en 1834, il fut élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, à la suite de la publication d'une *Economie industrielle*, qui fut de plus couronnée par l'Académie française et lui valut un prix Monthyon de 4,000 fr. En outre de nombreux livres de sciences, d'économie et de morale, écrits pour les écoles primaires, et parus à Metz et à Paris de 1831 à 1840, il a publié : *Géométrie appliquée à l'industrie* (Metz, 1826, in-8; 3e éd., Metz, 1835, in-8); *Géométrie des courbes appliquée à l'industrie* (Metz, 1826, in-8; 3e éd., Metz, 1835, in-8); *Economie industrielle. I. Economie du maître. II. Economie de l'ouvrier* (Metz, 1829-1830, 2 vol. in-18); *Essai sur la théorie des affûts et des voitures*, en collaboration avec Migout (Paris, 1837, in-8). Léon SAGNET.

BERGEYCK (Arnold van, dit *Oridryus*), philologue belge, né à Bergeyck dans le Brabant septentrional, vers la fin du XVe siècle, mort à Enghien en 1533. Il montra de bonne heure des dispositions spéciales pour les études helléniques et fut le disciple de Jacques Marin à Utrecht et de Roger Rescius au collège des Trois-Langues à Louvain. Il fonda à Enghien un collège d'humanités qui attira de nombreux élèves. Son ouvrage le plus considérable est intitulé *Summa linguæ græcæ utilissima Grammaticam græcam auspicantibus per Arnoldum Oridryum* (Paris, 1538). E. H.

BERGGREN (Jacob), orientaliste et voyageur suédois, né le 11 mars 1790 à Krokstad (Bohuslæn), mort en 1868. Etant aumônier de la légation suédoise à Constantinople, il parcourut la Syrie et la Palestine de 1820 à 1822, puis une grande partie de l'Europe, et fut nommé en 1830 pasteur de Skællvik dans le diocèse de Linkœping. Parmi ses écrits on remarque sa relation : *Resor i Europa och Œsterlænderne* (Stockh., 1826-28, 3 vol. in-8); en allemand par Ungewitter; et un *Guide français-arabe vulgaire* (1844). B-s.

BERGGREEN (André-Pierre), compositeur de musique danois, né à Copenhague le 2 mars 1801, mort dans cette ville le 8 nov. 1880. Il avait d'abord fait ses études de droit tout en étudiant la musique, puis il revint définitivement à la musique. Organiste de la Trinité à Copenhague, il devint en 1843, maître de chapelle de l'église métropolitaine. On connaît de lui deux recueils de romances, un recueil de chants à l'usage des écoles et diverses cantates sur des paroles d'Œlenschlæger, et d'Ingemann, mais son œuvre la plus considérable et pour nous la plus intéressante est sa collection de chants suédois, norvégiens et danois (1842-1847, 4 vol. in-4), puis ses *Chants suédois* (1846), ses *Mélodies* sur les paroles de Bellmann, le Béranger de la Suède (1850), et ses *Chants suédois* de J.-L. Runeberg (1852). Berggreen a

publié un petit journal de musique intitulé *Heimdal* qui n'a duré qu'une année.

BERGH (Henri, comte de), homme de guerre, né à Brême en 1573, mort en Hollande en 1638. Il était le fils de Guillaume de Bergh et de Marie de Nassau, sœur du prince Guillaume d'Orange. Lorsqu'éclatèrent les troubles des Pays-Bas, Henri de Bergh marcha contre les troupes espagnoles et conquit le comté de Zutphen ainsi qu'une partie de la Gueldre. Mais, en 1582, il fut accusé de négociations secrètes avec Farnèse et mis en prison. Rendu à la liberté, grâce à l'intervention du Taciturne, il passa au service du roi d'Espagne et prit une part brillante aux guerres dont les Pays-Bas furent le théâtre. En 1614, il rétablit dans le pays de Juliers l'autorité de l'empereur d'Allemagne ; l'année suivante, il contribua à la prise de Breda et battit les Hollandais à Vinen. Après le départ de Spinola, en 1628, il fut investi du commandement supérieur de l'armée des Pays-Bas catholiques, mais il ne put sauver Bois-le-Duc assiégé par le prince d'Orange. Cet insuccès le fit soupçonner de trahison ; en même temps ses ennemis l'accusaient d'inceste et d'hérésie. Cependant il ne fut pas poursuivi, parce qu'on redoutait qu'il ne soulevât la Gueldre où il jouissait d'une grande influence. L'accusation de trahison, toutefois, était fondée. D'accord avec le comte René de Renesse-Warfusée, le comte de Bergh méditait de soustraire les Pays-Bas à la domination espagnole. Le peuple était fort mécontent de l'incapacité des ministres et des généraux et il avait cruellement souffert des derniers désastres. Les deux conspirateurs jugèrent le moment favorable à l'exécution de leurs projets. Warfusée conclut avec le prince d'Orange et le roi de France un traité secret, aux termes duquel il s'engageait, moyennant un subside considérable, à soulever les Pays-Bas méridionaux. Les Espagnols chassés, le Brabant, le Limbourg, la Gueldre, la Flandre et Malines auraient été annexés aux Provinces-Unies, le reste du pays fût devenu français. A la fin du mois de mai l'armée hollandaise se concentra à Nimègue ; le prince Frédéric Henri prit Venlo, Ruremonde et alla mettre le siège devant Maestricht. Alors Henri de Bergh jeta le masque et appela l'armée à la révolte ; mais pas un régiment ne répondit à son appel. Cet insuccès força le comte à s'enfuir en Hollande, tandis que le Grand Conseil de Malines le condamnait à la peine capitale. Les Provinces-Unies lui donnèrent un commandement militaire et le marquisat de Berg-op-Zoom, dont il jouit jusqu'à sa mort. E. H.

BIBL. : Van METEREN, *Hist. der Nederl. oorlogen.* — Th. JUSTE, *La Conspiration de la Noblesse belge contre l'Espagne en 1632.* — GACHARD, *Henri, comte de Bergh.*

BERGH ou BERGHE (Matthieu, van den), peintre hollandais, né à Ypres en 1615, de parents hollandais, mort à Alkmar en 1687. Son père, originaire d'Alkmar, avait étudié lui-même la peinture et reçu les leçons de H. Goltzius ; puis il avait renoncé à cette carrière pour devenir maître d'école et ensuite intendant des biens de P. Rubens dont son fils Matthieu fut d'abord l'élève. Mais ce dernier étant retourné à Alkmar, y fut inscrit en 1646, comme membre de la Gilde. Après un court séjour à Leyde, de 1648 à 1652, il se fixa définitivement à Alkmar. On ne connaît aucune peinture de lui ; mais ses dessins faits d'après les œuvres d'autres maîtres et qui se trouvent surtout dans les collections allemandes, à Dresde, à Berlin, à Brunswick, sont assez intéressants parce qu'ils nous renseignent sur des œuvres qui ont en partie disparu.

BERGH (Johan-Edvard), paysagiste suédois, né à Stockholm le 29 mars 1828, mort le 23 sept. 1880. Il étudia successivement les sciences naturelles, le droit, les beaux-arts (de 1852 à 1857), d'abord à l'Académie de Stockholm, puis à Düsseldorf sous Gude, à Paris, à Genève sous Calame, enfin à Rome. A son retour, élu membre de l'Académie des Beaux-Arts à Stockholm, il devint professeur de paysage et fut médaillé à plusieurs expositions dans sa patrie et à l'étranger. Aussi éloigné de la convention que du réalisme à outrance, il se distingue par la pureté des lignes, la puissance du coloris, le choix des sujets et le groupement des objets. Ses nombreux tableaux ne sont pas moins recherchés des amateurs étrangers que des collectionneurs scandinaves. B-s.

BERGHAUS (Heinrich), géographe allemand, né à Clèves le 3 mai 1797, mort à Stettin le 19 fév. 1884. Son œuvre principale est son *Physikalischer Atlas* (Gotha, 1837-1852, 2ᵉ éd. en 93 feuilles, 1852) qu'il accompagna et fit suivre d'un grand nombre de publications secondaires. Il a fait beaucoup de cartes pour divers atlas, par exemple ceux de Stieler et de Sohr. Il prit une part prépondérante à diverses publications périodiques relatives à la géographie, la *Hertha* (1825-29) ; *Annalen der Erd-Völker-und Staatenkunde* (Berlin, 1830-1843) ; *Almanach der Erdkunde* (1837-1841) ; *Geographisches Jahrbuch* (1850-1852), etc. Citons encore des ouvrages de vulgarisation : *Allgemeine Länder und Völkerkunde* (1837-1841, 6 vol.) ; *Was man von der Erde weiss* (1857-1861, 4 vol.), etc., ainsi que sa correspondance avec Alex. de Humboldt (*Briefwechsel*, Leipzig, 1863, 3 vol.). — Son fils *August* Berghaus, né en 1829, a voyagé en Amérique ; son neveu *Hermann* Berghaus, né en 1828, est un cartographe estimé, auteur de cartes physiques de l'Europe, des Alpes, d'Afrique, etc.

BERGHE (Paul, van den), jurisconsulte hollandais de la fin du XVIᵉ siècle, originaire d'Utrecht. Il est connu par un ouvrage, édité par son frère *Balthazar* van den Berghe et qui a pour titre : *Commentarium de jure tutelarum et curationum* (1656 et 1657).

BERGHEIM ou OBERBERGHEIM. Ville de la Haute-Alsace dans l'arr. de Ribeauvillé, située à 16 kil. au N.-O. de Colmar, au pied des Vosges, entourée de beaux vignobles, dont les crus, surtout ceux du *Tempelhof* et du *Kanzelberg*, sont très estimés. Dans les environs, on exploite des carrières de plâtre ; 2,586 hab. Une mosaïque antique, d'un superbe dessin, déterrée en 1848 et transférée à Colmar au musée des Unterlinden, et la découverte de monnaies et d'autres antiquités prouvent que l'emplacement de Bergheim était occupé par une station gallo-romaine, traversée par la voie qui, à cette époque, longeait les Vosges. Au commencement du moyen âge, *Perechheim* (728) ou la *villa Bercheim* (768) appartenait à l'abbaye de Moyenmoutiers, en Lorraine. Depuis cette époque, l'endroit a souvent changé de maîtres et était tour à tour possession épiscopale de Bâle et de Verdun, possession ducale de Lorraine, possession baroniale de Ribeaupierre, fief impérial de Mühlenheim et de Hattstatt, possession archiducale d'Autriche et margraviale de Bade et enfin possession palatine de Deux-Ponts-Ribeaupierre. La ville de Bergheim possédait le droit de monnaie, qui lui avait été accordé, en 1375, par l'archiduc Léopold, landvogt d'Alsace (Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, nº 1181). — L'église paroissiale avec trois nefs, en style gothique, est du XVᵉ siècle ; le chœur et la tour datent du XIVᵉ siècle. La porte ogivale de la façade occidentale renferme dans son tympan un bas-relief, autrefois peint, représentant l'*Adoration des mages*. Les fortifications de la ville, qui ont été élevées du XIIIᵉ au XVᵉ siècle, sont en partie conservées ; il existe encore plusieurs tours et, dans la direction de Ribeauvillé, la *Porte Haute*, où l'on voit des restes de barbacanes et d'ouvrages avancés, remontant probablement jusqu'au XIIIᵉ siècle. Dans l'intérieur de la ville, on remarque une trentaine de curieuses maisons qui toutes datent de la fin du moyen âge ou du XVIᵉ siècle, entre autres à côté de l'église, la maison d'école, autrefois l'hôpital, construit en 1550 avec des motifs de décoration de la Renaissance allemande. Bergheim est la patrie de Jean Schmidt *(Fabricius Montanus)*, mort en 1566, professeur à Zurich et à Coire et auteur de *Sylvarum liber unus*, ainsi que d'autres poésies latines ; de son frère Jacques Schmidt, architecte et sculpteur ; du peintre Martin

Drolling (1752-1817) et du baron Roget de Belloguet (1796-1872), auteur de l'*Ethnogénie gauloise* (Paris, 1874, 4 vol.). L. WILL.

BIBL. : SCHŒPFLIN, *Als. illustr.*, II, pp. 73, 113, 276. — ROTHMÜLLER, *Vues pittoresques*, p. 41, pl. 51. — *Histoire de la translation au musée de Colmar d'une mosaïque romaine*, dans *Revue d'Alsace*, I (1850), p. 143 et pp. 431-462; IV, pp. 34 et suiv. — *Bulletin de la Soc. pour la cons. des mon. hist.*, 3e série, III, p. 114. — SOUËF, *Mosaïque de Bergheim*, dans *Bulletin de la Soc. acad. de Laon*, II (1853), pp. 248-254. — STROBEL, *Geschichte des Elsasses*, III, 389. — BERNARD, *Inventaire-sommaire des archives de Bergheim* (avec une notice historique sur Bergheim); Colmar, 1866.

BERGHEN-LA. Chaîne de montagnes qui sépare les deux prov. tibétaines de Oueï et de Kham. Les premiers contreforts sont à douze lieues environ au N. du célèbre temple de Lhari.

BERGHES (Antoine de), historien belge, né en 1454, mort à Saint-Bertin en 1531. Très jeune encore, il fut appelé à diriger le monastère de Sainte-Marie en Bourgogne, de l'ordre de Cîteaux. En 1483, il devint abbé de Saint-Trond et prêta les mains à la trahison qui livra le Sanglier des Ardennes à Maximilien d'Autriche. En 1493, il fut élu abbé de Saint-Bertin ; il y résida jusqu'à sa mort. Il composa une *Histoire de la Toison d'or*, qui ne fut jamais imprimée, et dont le manuscrit est perdu. L'abbé Rodolphe, de Saint-Trond, avait commencé à écrire les *Gesta abbatum Trudonensium ordinis sancti Benedicti* depuis les origines et en avait poursuivi la rédaction jusqu'en 1138. Antoine de Berghes continua ces annales de 1180 à 1366. Ces *Gesta* constituent un des documents les plus précieux que nous possédions, au point de vue de la peinture des mœurs belges au moyen âge. Dom Luc d'Achery les a insérés dans son *Spicilegium* (1723). E. H.

BIBL. : GOETHALS, *Hist. des lettres en Belgique.* — COURTEJOIE, *Hist. de la ville de Saint-Trond.* — FOPPENS, *Bibliotheca belgica.*

BERGHES (Corneille de), évêque de Liège, mort à Huy en 1545. Il fut d'abord prévôt de Saint-Pierre à Lille. En 1529 Charles-Quint le fit nommer coadjuteur d'Erard de la Marck, avec droit de succession ; il espérait maintenir ainsi l'influence impériale dans la principauté. En 1538, à la mort d'Erard, Corneille de Berghes accepta à contre cœur la dignité épiscopale ; il ne la garda, du reste, que pendant six ans. Il poursuivit durement les protestants et favorisa l'établissement des jésuites dans ses Etats. D'autre part, il gouverna avec sagesse, assura la sécurité des routes et décréta une bonne réforme des tribunaux laïques. Il conclut avec Charles-Quint, en 1541, un concordat touchant l'exercice de la juridiction ecclésiastique dans les parties des Pays-Bas relevant de son autorité diocésaine. Ce document important figure dans le Recueil de Louvrex. Pendant les guerres qui dévastèrent les Pays-Bas, il fit preuve d'énergie et sut protéger efficacement ses Etats contre les incursions des ennemis de l'empire. Il abdiqua en 1543 et mourut à Huy deux ans plus tard. E. H.

BIBL.: FOULLON, *Hist. de Liège.*— CHAPEAUVILLE, *Gesta pont.-leod.* — HENNE, *Hist. des Pays-Bas sous Ch. V.* — LONCHAY, *L'avènement de C. de Berghes.*

BERGHES (Robert de), évêque de Liège, occupa le trône épiscopal depuis 1557 jusqu'à 1563. Il poursuivit rigoureusement les hérétiques, quelquefois même au mépris des privilèges de la cité, ce qui lui suscita de violentes réclamations de la part du magistrat. Il eut aussi des démêlés avec son clergé au sujet des impôts, et bien que le pape se fût prononcé en sa faveur, il ne put se faire obéir. Il abdiqua au bout de six ans. C'est sous son règne que fut établie à Liège la première imprimerie par Walter Morberius, d'Anvers, en 1558. E. H.

BIBL. : CHAPEAUVILLE, *Gesta pont. Leod.* — FOULLON, *Hist. du p. de Liège.* — BORMANS, *Résignation de l'Evêché de Liège par Robert de Berghes.*

BERGHES (Jean de GLYMES, marquis de), diplomate belge, mort en Espagne le 21 mai 1567. Il reçut de Charles-Quint le collier de la Toison d'or et Philippe II lui confia les fonctions importantes de grand bailli du Hainaut. De Berghes se trouva en Hainaut dans une situation des plus difficiles. Le pays était en proie à une vive agitation causée par la politique religieuse du roi d'Espagne. Des prêches calvinistes ayant été tenus à Valenciennes, Jean de Berghes reçut l'ordre de sévir rigoureusement contre les Réformés ; il répondit à la gouvernante générale, Marguerite de Parme : « Il n'est ni de mon honneur, ni de ma charge de me faire le bourreau des hérétiques. » Granvelle le dénonça à Philippe II comme un des chefs de l'opposition belge, absolument rebelle aux ordres de son souverain. Berghes, en effet, de concert avec de nombreux gentilshommes ennemis des persécutions religieuses, demandait la convocation des états généraux et le rappel du cardinal. Il fut aussi un des signataires du Compromis des nobles ; lorsque cette célèbre protestation eut été remise à Marguerite de Parme, elle promit de la soumettre au roi et chargea le comte de Montigny et le marquis de Berghes de la mission périlleuse de se rendre à cet effet auprès de Philippe II. A peine les deux seigneurs eurent-ils exposé l'objet de leur ambassade et réclamé l'adoption d'une politique plus clémente pour leur malheureuse patrie, qu'arriva à Madrid la nouvelle des excès commis dans les Pays-Bas par les iconoclastes. Il ne fallait plus dès lors espérer de concessions : Berghes et Montigny demandèrent au roi l'autorisation de se retirer. Mais Philippe ne consentit point à leur départ ; il voyait en eux de précieux otages et des complices de la rébellion. Au bout de quelque temps, Berghes, dont la santé était depuis longtemps languissante, mourut. Peu de jours après sa mort, son compagnon Montigny fut jeté dans les cachots du donjon de Simancas. Philippe II l'y fit secrètement étrangler en 1570. E. H.

BIBL. : GACHARD, *Correspondance de Philippe II.* — VAN METEREN, *Hist. der Nederl. oorlogen.*— JUSTE, *Les comtes d'Egmont et de Hornes.*

BERGHES (Adrien de, dit *Dolhain* ou *d'Ollehain*), partisan belge du XVIe siècle, mort le 17 juil. 1572. Il signa le compromis des nobles et fut banni par le duc d'Albe. Placé par le Taciturne à la tête de la flotte des Gueux, il fit preuve d'une complète incapacité et dut se retirer. Il fut tué près de Mons par les Espagnols. E. H.

BIBL. : VAN VLOTEN, *Nederl. opstand tegen Spanje.* — RAHLENBECK, *Adrien de Berghes.* — HENNE, *Mém. de Pontus Payen.*

BERGHES (Georges-Louis de), évêque de Liège, né en 1662, mort en 1743. Il suivit d'abord la carrière des armes, puis, à l'âge de trente-cinq ans, il entra dans les ordres et fut élu prince-évêque de Liège en 1724, à la mort de Joseph-Clément de Bavière. Il se distingua par son économie des deniers publics et se contenta des revenus de sa mense épiscopale sans prélever jamais d'impôts à son profit. De Berghes adhéra à la fameuse bulle *Unigenitus* et la fit accepter par son clergé. D'autre part, il se préoccupa de l'amélioration des lois et chargea le jurisconsulte Louvrex d'achever la réformation des statuts et coutumes. Il légua son immense fortune aux pauvres de la ville de Liège. E. H.

BIBL. : BOUILLE, *Hist. de la ville et princip. de Liège.* — POLAIN, *Recueil des édits et ordonnances de la princ. de Liège.* — BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise.* — LE ROY, *G.-L. de Berghes* (Biog. nat.).

BERGICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 186 hab.

BERGIDUM-FLAVIUM. Ville de l'Espagne Tarraconaise, indiquée par Ptolémée, Βέργιδον Φλαούιον, dans la partie la plus occidentale de la région des Astures. L'Itinéraire Antonin la place sur la route de Brigantium (Betanzos) à Asturia (Astorga). Elle est aussi mentionnée par l'anonyme de Ravenne sous le nom de *Bergidon*. L'opinion la plus vraisemblable est qu'elle était située dans la vallée de *Vierzo*, que traverse le Sil dans son cours supérieur. E. CAT.

BERGIER (Nicolas), érudit français, né à Reims le 1er mars 1567, mort à Grignon le 18 août 1623. Elu par

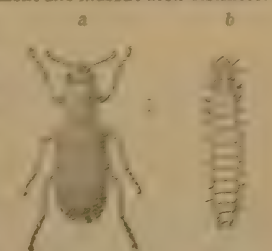
ses concitoyens syndic de la ville, il fut chargé d'en défendre les intérêts à Paris. Sa correspondance est conservée dans les archives de Reims. Bergier se lia, dans ses fréquents séjours à Paris, avec les savants Dupuy et Peiresc et gagna la faveur du président de Bellièvre, qui lui obtint le brevet d'historiographe de France, avec une pension de deux cents écus. Sur le conseil de ses amis, il entreprit bientôt l'étude des anciennes voies romaines, important travail qui est son principal titre à la reconnaissance de la postérité. *L'Histoire des grands chemins de l'empire romain* parut en 1622 (in-4), mais la meilleure édition en a été donnée, un siècle plus tard, par Jean Léonard, imprimeur-libraire de Bruxelles, sur un manuscrit revu et corrigé par l'auteur, avec l'adjonction de la carte itinéraire de Peutinger, réduite par Georges Hornius, et qui indique les distances des villes et places de l'empire romain (Bruxelles, 1728, 2 vol. in-4). Une troisième édition également recherchée est celle de Bruxelles (1736, 2 vol. in-4). Ce précieux ouvrage, indispensable pour l'étude de l'histoire et de la géographie romaines, est malheureusement peu méthodique et trop diffus, défauts communs aux écrivains de cette époque. Sa vogue fut considérable parmi les contemporains, et le savant Henninius, professeur à l'université de Duisbourg, en donna une traduction latine, accompagnée des commentaires de l'abbé Dubos, qui a été insérée au tome X du *Trésor des antiquités romaines* de Grævius. Bergier préparait une histoire de Reims, pour laquelle il avait déjà réuni de nombreux documents, lorsqu'il mourut. Son fils, Jean Bergier, procureur au présidial de Reims, publia les deux livres achevés et les sommaires des quatorze autres, sous ce titre : *Le Dessin de l'histoire de Reims* (Reims, 1635, in-4, avec pl.). A. T.

BERGIER (Nicolas-Sylvestre), théologien et littérateur, chanoine de l'Eglise de Paris, confesseur de Mesdames, tantes du roi Louis XVI, membre de l'Académie de Besançon, associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, né le 31 déc. 1718 à Darnay, en Lorraine, mort à Paris le 9 avr. 1790. Il défendit résolûment et avec talent les croyances chrétiennes et les traditions catholiques contre les philosophes : il peut être considéré comme l'apologiste français le plus accrédité de son époque. — La plupart de ses ouvrages théologiques, écrits d'un style clair et calme, ont eu un succès dont la rapidité et la durée sont attestées par la date et le nombre des éditions : *L'Origine des dieux du paganisme et le sens des fables découvert par une explication suivie des poésies d'Hésiode* (Paris, 1767, 2 vol. in-12) ; *Certitude des preuves du christianisme* (Paris, 1768, 1771 ; Avignon, 1821, 2 vol. in-12). Ce livre fut traduit en italien et en espagnol ; Voltaire y répondit par une brochure plus que vive et plus méchante que spirituelle : *Conseils raisonnables à un théologien*. En revanche, le clergé de France accorda à Bergier une pension de 2,000 livres et on lui offrit des bénéfices qu'il refusa. *Le Déisme réfuté par lui-même ou examen, en forme de lettres, des principes d'incrédulité répandus dans les divers écrits de J.-J. Rousseau* (Paris, 1765, 1766, 1768, 1821 ; Besançon, 1825, in-12) ; *Apologie de la religion chrétienne contre l'auteur du christianisme dévoilé*, le baron de Holbach, (Paris, 1869, 1770, 1776; Avignon, 1823, 2 vol. in-12) ; *Réfutation du matérialisme*, contre le même (Paris, 1771). *Traité historique et dogmatique de la vraie religion, avec la réfutation des erreurs qui lui ont été opposées dans les différents siècles* (Paris, 1780, 12 vol. in-12 ; Paris et Besançon, 1820, 8 vol. in-8). Cet ouvrage synthétise ce que l'auteur avait écrit précédemment contre les incrédules. *Discours sur le mariage des protestants* (Paris, 1787, in-8) ; *Observations sur le divorce* (Paris, 1790); *Dictionnaire théologique*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique* (Paris, 1789, 3 vol. in-4 ; Liège, même année ; Toulouse, 1817, 1818, 8 vol. in-12 : autre édition augmentée de notes, Besançon, 1826-1827-1828, 8 vol. in-8). De tous les écrits de Bergier, le *Dictionnaire théologique* est celui qui est le plus consulté aujourd'hui : les laïques y cherchent encore leur science et l'abbé Le Noir en a publié une édition appropriée au mouvement intellectuel de la seconde moitié du XIX[e] siècle (Paris, 1882, 12 vol. in-8). Il est peut-être bon de constater ici que, dans la théologie de Bergier, la doctrine catholique est sensiblement mitigée par des accommodations plus ou moins inconscientes à l'esprit du siècle et par les tempéraments propres à l'Eglise gallicane. E.-H. VOLLET.

BERGIER (Claude-François), littérateur français, né à Darnay (Lorraine) en 1721, mort en 1784. Frère puîné du théologien Nicolas-Sylvestre, avocat au parlement de Paris et secrétaire du fermier général Dujard, il s'est surtout fait connaître par des traductions de livres anglais : *Recherches sur les beautés de la peinture et sur le mérite des plus célèbres peintres* par Webb (1763) ; *Observations sur la religion, les lois, le gouvernement et les mœurs des Turcs*, par Porter (1769); *Dissertations sur les mœurs, les usages, la langue, etc., des Indous*, par Dow (1769) ; *Essai sur l'histoire de la société civile*, par Adam Ferguson (1783). On voit par un passage des lettres de Diderot à M[lle] Volland que Bergier était un des hôtes de d'Holbach au château du Grandval. M. Tx.

BERGIER (Antoine), homme politique français, fut membre du Conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif après le coup d'Etat du 18 brumaire. Il a publié : *Instruction facile sur l'exercice de la faculté de disposer à titre gratuit* (1800) ; *Manuel général des magistrats, officiers et agents de la police judiciaire et de sûreté* (1801, 2 vol.) ; *Mémoire sur l'urgente nécessité de reviser, d'amender et de perfectionner les nouveaux codes* (Clermont-Ferrand, 1814), etc. On lui doit aussi une savante édition des *Œuvres* du jurisconsulte Ricard (Clermont-Ferrand, 1783, 2 vol. in-fol.).

BERGINUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, du groupe des Clavicornes de Latreille et de la famille des Mycétophagides, établi par Erichson (*Naturg. der Insect. Deutschl.*, III, p. 405) et ne renfermant qu'une espèce, le *B. tamariscis* Redt. C'est un petit insecte, long de 1 $^{1}/_{2}$ à 2 millim., au corps oblong, peu convexe, d'un testacé-brunâtre, revêtu d'une pubescence grise; la tête, subtriangulaire, plane en dessus, comme carénée sur les côtés et marquée entre les yeux d'un sillon arqué, porte deux antennes assez longues dont les deux derniers articles, plus gros que les autres, forment une massue bien distincte. Le prothorax, presque carré, est chagriné, finement rebordé sur les côtés et plus étroit que les élytres, qui sont marquées de stries crénelées, avec les intervalles rugueux, légèrement convexes. — Le *B. tamariscis* a été rencontré en France (env. de Montpellier, env. de Mont-de-Marsan, etc.), en Lombardie, en Sardaigne, en Autriche. Ses métamorphoses ont été décrites par Ed. Perris (*Ann. Soc. entom. de France*, 1862, p. 193). D'après ce savant auteur, la femelle pond ses œufs dans les chatons mâles du Pin maritime et probablement aussi dans les épis des Tamarix. Sa larve, longue de 2 millim. $^{1}/_{2}$, de couleur blanchâtre, avec le dessus un peu roussâtre et annelé de brun, se nourrit du pollen et se transforme en nymphe sans former de coque. Ed. Lef.



Berginus tamariscis. — a. Insecte parfait (très grossi); b. Sa larve (très grossie).

BERGION et **ALBION**, géants fils de Neptune, qui osèrent, dit-on, attaquer Hercule, parce qu'il n'avait pas ses flèches et voulurent l'empêcher de passer le Rhin. Mais Jupiter les tua à coups de pierre (V. ALBION).

BERGISTANI. Tite-Live appelle ainsi un peuple de l'Espagne, voisin de l'Ebre, qui se révolta contre Caton et qui possédait sept villes ; c'est vraisemblablement le même qu'il nomme dans un autre passage, *Vergistani*, et à qui il donne pour cité importante *Vergium*. Les archéologues identifient cette dernière ville avec Berga, au N. de Tarragone. E. CAT.

BERGIUS ou **BERG** (Bengt), financier et botaniste suédois, né à Stockholm le 2 sept. 1723, mort à Stockholm le 20 oct. 1784. Il était régent de la banque de sa ville natale et de concert avec son frère, P.-J. Bergius, créa aux portes de Stockholm un grand jardin où ils élevaient des plantes rares; ils léguèrent ce jardin à l'académie de Stockholm avec un capital suffisant pour établir une chaire de botanique appliquée à la culture. On a de Bergius : *Discours sur la culture des prairies en Suède* (Stockholm, 1766, in-8) ; *Sur les friandises de tous les peuples* (Stockholm, 1785-1787, 2 vol. in-8), ouvrage curieux et plein d'érudition, traduit en allemand par Sprengel (Halle, 1792, in-8) ; un grand nombre de mémoires publiés dans les *Handlingar* de l'Académie des sciences de Stockholm. Dr L. HN.

BERGIUS ou **BERG** (Peter-Jonas), médecin et botaniste suédois, frère du précédent, né dans le Småland le 6 juil. 1730, mort à Stockholm le 10 juil. 1790. Il eut pour maître et pour ami l'illustre Linné et devint professeur d'histoire naturelle à Stockholm et membre de l'académie des sciences de cette ville. Il donna la description d'une collection de plantes du Cap dans un ouvrage intitulé : *Descriptio plantarum ex capite Bonæ Spei* (Stockholm, 1767, in-8, ouvrage quelquefois encore désigné sous le nom de *Flora Capensis*). On lui doit encore : *Rapport sur les maladies qui ont régné épidémiquement en Suède en 1754, 1755 et 1756* (Stockholm, in-8) ; *Materia medica e regno vegetabili, sistens simplicia officinalia, pariter atque culinaria* (Stockholm, 1778, 1781, in-8) ; un grand nombre d'articles de botanique, dans les *Mém. de l'Acad. des sc. de Stockholm*, de la *Société royale de Londres*, etc. Son herbier est à Stockholm. Linné lui a consacré le genre *Bergia*, de la famille des Elatinées. Dr L. HN.

BERGK (Theodor), philologue allemand, né à Leipzig le 22 mai 1812, mort à Ragatz (Suisse) le 20 juil. 1881. Fils du philosophe *Adam* Bergk (mort en 1838), élève de l'université de Leipzig, professeur dans divers gymnases et universités (Marbourg, 1843 ; Fribourg, 1852 ; Halle 1857), il prit sa retraite en 1869. Ses travaux ont surtout porté sur la poésie grecque. Nous citerons les éditions d'Anacréon, d'Aristophane, de l'Anthologie de Sophocle et surtout sa grande édition critique des *Poetæ lyrici græci* (Leipzig, 1843, 3 vol. 4e éd. 1878-1882). Rappelons encore sa polémique contre Ritschl, quelques mémoires sur la chronologie et l'astronomie des Grecs, enfin son histoire de la littérature grecque *(Gesch. der griechischen Litteratur)* dont il ne publia que le premier volume sur Homère et Hésiode (Berlin, 1872) ; les deux suivants furent édités après sa mort par Hinrichs. Peppenmüler réunit ses *Kleine philologischen Schriften* (Halle, 1883, 2 vol.).

BERGKLINT (Torbern-Olof), écrivain suédois, né le 9 mars 1733 à Vesterås, mort le 13 mars 1805. Il fut précepteur du poète J.-G. Oxenstjerna; maître d'éloquence et de poésie à Vesterås (1774) ; pasteur de Gladsax (1783). Il publia à part ou dans des recueils : des poésies généralement sèches et froides, parmi lesquelles on cite l'*Ode au destin* et l'élégie de l'*Aveugle* ; de remarquables critiques littéraires, des éloges, des discours, un entre autres sur l'*Art poétique* (Upsala, 1761, in-8), des dissertations parfois en latin, des mémoires sur des questions économiques, un manuel des connaissances humaines. Un recueil de ses *Œuvres littéraires* (*Vilra arbeten*, Stockholm, 1837, in-8), a été donné par Sondén. Sa prose est pure et ferme et son style a peu vieilli. B-s.

BERGLER (Etienne), philologue de Transylvanie, né à Hermanstadt, mort à Constantinople où il avait abjuré le christianisme (vers 1760). Il mena une vie errante et publia divers ouvrages, particulièrement des éditions d'auteurs grecs, quelquefois avec traductions en latin. Il collabora à la *Bibliotheca Græca* de Fabricius.

BERGLER (Josef), sculpteur tyrolien, né en 1718 à Beralgütchen près de Salzbourg, mort à Passau le 9 juin 1788. Il a travaillé successivement à Salzbourg sous la direction du sculpteur Pfäffinger, à un chemin de la croix du Capucinenberg, où il a signé de son nom la *Mise au tombeau;* puis à Passau où il fut chargé des monuments de l'évêque Rabata et du cardinal prince Joseph-Dominique de Lamberg; puis à Vienne où il se mit sous la direction du professeur Schletterer et où le prince Esterhazy lui confia plusieurs travaux pour son palais viennois et ses châteaux de Hongrie. En 1750, il obtenait un prix académique que l'impératrice Marie-Thérèse lui remit de ses propres mains. — Après son mariage, il revint s'établir à Salzbourg ; mais il fut en butte à l'envie et aux persécutions de ses rivaux et se mit au service et sous la protection du chanoine Joseph-Marie comte de Thurn, qui devint bientôt prince évêque de Gurk en Carinthie. Il exécuta pour lui deux groupes en marbre du Tyrol, le *Sacrifice d'Isaac* et l'*Apparition de l'ange à Agar* (à Salzbourg) ainsi que plusieurs statues, groupes ou bas-reliefs pour les églises de Gurk. Quand son protecteur fut nommé évêque de Passau, il vint avec sa famille fixer sa résidence dans cette ville (1762) et trouva, dans les églises et au palais épiscopal, l'occasion d'un grand nombre de travaux (statues, vases, bas-reliefs, groupes décoratifs, etc.). A. M.

BIBL. : Ben. PILWEIN, *Biographische Schilderungen, oder Lexicon Salburgischer..... Künstler...*; Salzbourg, 1821, in-8.

BERGLER (Josef) le jeune, fils du précédent, peintre-graveur tyrolien, né le 1er mai 1753 à Salzbourg, mort le 25 juin 1829 à Prague. Il fit un long séjour en Italie, exécuta plusieurs copies d'après l'antique et les grandes œuvres de Raphaël, et se lia avec Angelica Kauffmann, David et Canova. Un tableau de *Samson captif des Philistins* lui valut un prix de l'académie de Parme. Il exécuta plusieurs tableaux pour des églises d'Italie (1776-1786), puis il vint s'établir à Passau, où il fut chargé pour des oratoires princiers ou des églises, d'un grand nombre de tableaux de sainteté. En 1800, il recevait le diplôme de membre de l'académie de Saint-Luc à Rome. Sa réputation s'étendait au loin et on l'appelait à Prague pour participer à la fondation d'une école des beaux-arts. Il en obtint bientôt la direction, forma plusieurs élèves et composa de nombreux tableaux d'autel pour les églises de Bohême. A. M.

BERGMAN (Torbern-Olof), chimiste suédois, né à Katherinberg le 20 mars 1735, mort aux bains de Medevi le 8 juil. 1784. Son père, receveur des finances, lui fit faire ses études, d'abord à l'institut de Skara, puis à l'université d'Upsala. Nommé professeur d'histoire naturelle, Upsala, en 1758, il fut ensuite professeur de mathématiques, en 1761; puis en 1767, professeur de chimie et de minéralogie dans la même université. A partir de cette époque, il se voua entièrement à l'étude de la chimie et fit dans cette science d'importantes découvertes. Il eut la gloire de mettre en relief l'illustre Scheele, auquel il offrit, mais en vain, une place de professeur à Upsala. Par suite de ses études antérieures, Bergman apporta dans ses recherches chimiques une rigueur d'observation, qu'on n'avait guère l'habitude de rencontrer jusqu'alors. Nommé membre de l'académie des sciences de Stockholm en 1764, il fut successivement nommé correspondant de toutes les académies de l'Europe : Londres, Gœttingue, Turin, Montpellier, Berlin, etc. Il fit une étude approfondie de *l'air aérien*, appelé alors *air fixe*, *gaz crayeux*, *esprit de craie* (acide carbonique). Dans son *analyse des eaux*, il

créa en quelque sorte l'analyse quantitative, aussi habile à manier le chalumeau qu'à faire des expériences par *voie humide*. Il découvrit l'acide oxalique, premier exemple d'une production artificielle de nature organique; Scheele démontra ensuite l'identité de cet acide *du sucre* avec l'acide de l'oseille. Il approfondit aussi l'étude des affinités qu'il expliquait par les actions électives des diverses bases pour différents acides.

Les travaux de Bergman, tous originaux et très nombreux, s'appliquent non seulement à la chimie, mais encore à l'astronomie, la physique, la minéralogie, la géologie et la zoologie. Ses principaux ouvrages sont : *Opuscula physica et chemica* (Upsal, 1779-1784, 6 vol.; traduction en français par Guyton-Morveau, Dijon, 1780-1785, et en allemand par Tabor, Francfort, 1782-1790); *Description physique de la terre* (Upsal, 1766; traduction allemande par Rühl, Greifswald, 1791, 2 vol.); *De aquis Upsaliensibus* (Diss. inaug., 1770); *De attractionibus electivis* (Actes d'Upsal, vol. 3, 1775); *De acido sacchari* (Diss. inaug. 1776, dans *Opus. phy. et ch. sur le Chalumeau*); *Analyse des minerais par voie humide; précipités métalliques; préparation de l'alun; calculs urinaires; analyse du fer, de la magnésie, du zinc et de ses minerais* (Même recueil).

Bergman a laissé des travaux très remarquables sur la minéralogie et la géologie, ainsi que sur la physique, l'astronomie et l'histoire naturelle. Tels sont les suivants qu'on trouve également dans ses opuscules : *De Formis cristallorum; De Lapide hydrophano; De Terra turmalini; De Mineris ferri albis: Producta ignis subterranea; De Analysi lithomagæ; De Terra albertina; De Terris geoponicis; De Motibus Westrogothicis; Experimenta electrica; De Vi electrica turmalini; De crepusculis; Auroræ boreales; De Apibus; De hirudinibus; De Galla quadam singulari*, etc., etc.

Ed. Bourgoin.

Comme naturaliste, Bergman fit preuve du même génie créateur qu'en chimie. Il introduisit de nouvelles méthodes dans l'histoire naturelle; ses premières recherches portèrent sur l'insecte de la noix de galle, sur les larves des insectes, sur les abeilles, sur les sangsues; il découvrit que le prétendu *Coccus aquaticus* n'était autre chose que les œufs d'une espèce de sangsue; le travail qu'il publia à cet égard fit l'admiration de Linné; cet illustre naturaliste écrivit, paraît-il, au bas de l'opuscule : *Vidi et obstupui*. L'étude des larves des insectes lui suggéra l'idée d'une classification nouvelle de ces animaux; l'éducation des abeilles, les xylocopes, les cinips attirèrent également son attention. Il analysa les minéraux avec une exactitude inconnue jusqu'alors; sa nouvelle classification des minéraux est basée sur leur nature chimique pour les grandes divisions, sur leurs formes extérieure et cristalline pour les subdivisions. Enfin, c'est Bergman qui a eu l'idée de préparer artificiellement les eaux minérales.

Dr L. Hn.

BERGMANN (Frédéric-Guillaume), philologue, né à Strasbourg le 9 fév. 1812, fit ses études au gymnase protestant et à la Faculté de théologie de cette ville et visita ensuite les universités de Gœttingue, de Berlin et de Paris. En 1838, il présenta à la Faculté des lettres de Strasbourg les deux thèses suivantes pour le doctorat : *Théorie de la quantité prosodique*, et *De Linguarum origine atque natura*. Il fut nommé presque aussitôt professeur de littérature étrangère à la même faculté, où il enseigna sans interruption jusqu'en 1870. Après l'annexion de l'Alsace à l'empire allemand, il devint professeur ordinaire de la Faculté philologique. Les travaux de Bergmann ont porté tour à tour sur l'origine et la classification des langues, sur les littératures du Nord scandinave et de la France au moyen âge. Il faut citer surtout, parmi ses nombreuses publications : *Poèmes islandais* (Paris, 1838); *Les Chants de Sôl* (Strasbourg, 1858); *La Fascination de Gulfi* (Paris, 1871, 2e éd.); *De l'Origine et de la signification des romans du Saint-Graal* (Strasbourg, 1840); *les Scythes* (Colmar, 1858); *les Gètes* (Strasbourg, 1859); *l'Unité de l'espèce humaine et la pluralité des langues primitives* (Paris, 1864); *De l'Unité de composition grammaticale et syntactique dans les différentes familles de langues* (Paris, 1864); *Résumé d'études d'ontologie générale et de linguistique générale* (Paris, 1875, 2e éd.); *Dante, sa vie et ses œuvres* (Strasbourg, 1881, 2e éd.); *la Priamèle dans les différentes littératures* (Strasbourg, 1868). Depuis 1870, Bergmann a publié une édition critique de l'Edda, avec une traduction allemande et un commentaire (*Sämmtliche Eddagedichte, kritisch hergestellt, übersetzt und erklärt;* Leipzig, 1872-1879).

A. B.

BERGMANN (Gustav-Adolf), homme politique alsacien, né à Strasbourg le 6 mai 1816, prit dans cette ville la direction du parti autonomiste qui acceptait conditionnellement la domination allemande (V. Alsace). Elu député au Reichstag en 1877, il fut battu aux élections de 1878 par le candidat protestataire Kablé.

BERGMAN (Carl-Vilhelm), littérateur suédois, né à Lagerfors (Vestergœtland) le 18 août 1820, mort le 5 juil. 1857. Il écrivit d'abord sur des questions religieuses et sociales, mais à partir de 1850 il se consacra à la rédaction et à la publication d'importants *Mémoires sur l'histoire contemporaine de la Suède* (Minnen ur Sveriges nyare historia), recueillis par son oncle le colonel Bergman von Schinkel, adjudant de Charles XIV Jean (Upsala, 1852-56, 8 vol. in-8), continués : le t. IX par Rogberg (1864); les t. X et XI par Hellstenius (1868-1872); le t. XII par O. Alin (1881); avec supplément par Boëthius (t. I-III, 1880-1883).

B-s.

BERGMANN (Ernst-Benjamin von), médecin allemand contemporain, né à Riga (Livonie) le 16 déc. 1836. Il fut assistant à la clinique chirurgicale de Dorpat, servit en 1866 et en 1870 dans les armées prussienne et badoise, puis en 1871 devint professeur ordinaire à Dorpat; en 1877, il remplit les fonctions de chirurgien consultant à l'armée russe du Danube, puis en 1878 passa à Wurtzbourg comme professeur et chirurgien en chef de l'hôpital Julius, enfin en 1882 fut appelé à remplacer Langenbeck à Berlin comme professeur de chirurgie et directeur de la clinique chirurgicale de l'université. — Ouvrages principaux : *Zur Lehre von der Fettembolie* (Dorpat, 1863, in-8); *Die Lepra in Livland* (Pétersbourg, 1870, in-8); *Das putride Gift und die Intoxication*, Lief. I (Dorpat, 1868, in-8); *Die Lehre von den Kopfverlezungen*, dans *Handb.* de Pitha et Billroth (1877), et dans *Deutsche Chirurgie* (1880); *Die Resultate der Gelenkresection im Kriege* (Giessen, 1874, gr. in-4); *Die Behandlung der Schusswunden des Kniegelenks im Kriege* (Stuttgart, 1878, in-8); *Die Krankheiten der Lymphdrüsen*, dans Gerhardt's *Handb. der Kinderheilk.* (1882); *Die Schicksale der Transfusion im letzten Decennium* (Berlin, 1883, in-8).

Dr L. Hn.

BERGMANNITE. Variété de *mésotype* (V. ce mot).

BERGMONAKKA (V. Barlemo).

BERGMÜLLER (Johann-Georg), peintre allemand, né à Dirckheim (Bavière) le 15 avr. 1688, mort à Augsbourg le 30 mars 1762. L'électeur de Bavière fit les frais de son éducation artistique à Munich et en Italie. On voit des tableaux et des fresques de sa main dans les églises d'Augsbourg, Eichstadt, Straubing, Ratisbonne, Passau, Stuttgart, Thannhausen et Fürstenfeld. — Son fils *Johann-Baptist*, né en 1724, mort en 1785, a peint surtout à fresque. Il a aussi gravé et continué *l'Anthropometria* (traité de la stature humaine) commencé par son père et que la mort avait interrompu.

A. M.

BERGNICOURT *(Berniaca curtis)*. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld; 256 hab. — Ce village, situé sur la Retourne, au centre d'une épaisse

ceinture d'arbres et de peupliers, était autrefois entouré de murailles et de fossés qui le protégeaient du côté opposé à la rivière. En 990, Rogier, archidiacre de Reims, fit don à l'abbaye de Saint-Denis de cette ville d'un moulin, sis à Bergnicourt ; l'archevêque Manassés, en 1100, et Raoul, son successeur, en 1124, confirmèrent cette donation. L'antique moulin fut ruiné pendant les guerres de la Ligue et de la Fronde, transféré au XVIIe siècle dans la cour de l'ancien manoir, et transformé en 1833 en filature. — L'église, en partie moderne, a conservé un chœur gothique, du XVIe siècle, et quelques fragments de vitraux; les contreforts de l'abside sont munis de créneaux. — Filatures de laine ; moulins renommés. A. TAUSSERAT.

BIBL. : Th. PORTAGNIER, *Le Châtelet-sur-Retourne, Bergnicourt, Alincourt, Mondrégicourt, etc.*; Reims, 1874, in-8, pl.

BERGOING (François), homme politique français, conventionnel, né à Saint-Macaire, petite ville du Bordelais, vers 1755, mort en 1820. Chirurgien à Bordeaux, il fut élu par le dép. de la Gironde à la Convention nationale, où il siégea à droite avec les Girondins. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion, puis pour le sursis. Le 21 mai 1793, il fut nommé membre de la commission extraordinaire des Douze, chargée de l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris et de la recherche des complots contre l'ordre et la liberté publique. Décrété d'arrestation au 2 juin, il prit la fuite et se rendit à Caen avec ses amis, participa à leurs actes et fut déclaré traître à la patrie le 28 juil. Il put se soustraire à ce décret et reparut à la Convention en l'an III, avec les survivants du parti de la Gironde. Dans la journée du 1er prairial, il est, avec Legendre, Kervélégan, Auguis et M.-J. Chénier, à la tête de la colonne de citoyens armés qui marche à la délivrance de l'Assemblée. Le 8 prairial, il dénonce Panis et contribue à le faire décréter d'arrestation. Il entre au Comité de sûreté générale. Membre du conseil des Cinq-Cents, il finit par combattre la réaction royaliste. Ami de Barras, il donna sa démission le 19 brumaire. Sous l'empire, le roi de Naples, Murat, l'employa dans ses Etats. Il rentra en France en 1815 et y vécut obscurément jusqu'à sa mort. A la fin de 1794, on a publié sous son nom : *La longue conspiration des Jacobins pour dissoudre la Convention nationale* (Bibl. nat., Lb 41, 1430). Ce petit écrit n'est pas inutile pour l'histoire. F.-A. A.

BERGON (Joseph-Alexandre, comte), administrateur français, né à Mirabel, dans le Rouergue, en 1741, mort le 16 oct. 1824. Avocat, il abandonna le barreau lors de l'exil du Parlement, sous le ministère Maupeou. Il écrivit plusieurs ouvrages sur des sujets divers et entra dans l'administration. Il fut secrétaire des intendances d'Auch et de Pau, chef de division au contrôle général, directeur de la correspondance à l'enregistrement et aux domaines. Sous le Consulat, lors de la création de l'administration des forêts, il devint directeur de cette administration, puis conseiller d'Etat et comte sous l'Empire. Il accueillit néanmoins avec satisfaction l'arrivée des Bourbons; le 17 avr. 1814, au nom du Conseil d'Etat, il adressa une harangue enthousiaste au comte d'Artois. Pendant les Cent-Jours, il ne servit pas l'Empire ; il n'eut d'ailleurs pas à s'en plaindre, puisque la deuxième Restauration lui donna les fonctions confiées par Napoléon au comte de Guéhéneuc, père de la duchesse de Montebello, et le rétablit au Conseil d'Etat, où il resta jusqu'à sa mort.

BERGONDI (Andrea), sculpteur italien, vivait à Rome au XVIIIe siècle. On lui attribue un des bas-reliefs de la fontaine Trevi et quelques sculptures à San-Marco et Sant-Agostino. En 1767, il fut élu président de l'Académie de Saint-Luc et exerça cette charge jusqu'en 1771.

BERGONDI (Constantin), homme politique français, né en 1817, mort à Nice en 1874. Etait avocat à Nice, lorsqu'il fut élu le 8 fév. 1871, membre de l'Assemblée nationale, le deuxième sur quatre par le dép. des Alpes-Maritimes, avec 14,619 voix. Il se rangea parmi les républicains modérés, soutint la politique de M. Thiers, et vota contre le Septennat. Gravement malade, il se suicida en se tirant un coup de pistolet dans la tête.

BERGONNE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire ; 281 hab.

BERG-OP-ZOOM (V. BERG).

BERGOT (Pêche). V. BERGAT.

BERGOUEY. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Mugron ; 228 hab.

BERGOUNIOUX (Edouard), littérateur français, né à Séez (Orne) le 14 oct. 1806, mort à Paris le 15 mars 1872. Il achevait son droit à Paris lorsqu'il publia un premier roman historique : *Charette* (1832, in-8), suivi bientôt de : *Deux maîtresses*, esquisse dramatique (1834, in-8); *Jules* (1834, in-8) ; *Madame de Varennes* (1835, in-8); *le Conseil de guerre* (1836, 2 vol. in-8); *l'Homme de trente ans* (1839, 2 vol. in-8). Auditeur au Conseil d'Etat de 1839 à 1848, Ed. Bergounioux a collaboré à l'*Artiste*, où il a publié, en 1841, soixante lettres inédites de J.-J. Rousseau à Mme de Verdelin, et à la *Revue de Paris* où il a donné, entre autres articles, un compte rendu du *Salon de 1845*. Rentré dans la vie privée après la révolution du 24 févr., il a publié depuis une brochure sur un *Emprunt national de deux milliards en billets hypothécaires* (1848, in-8); *une Visite à la Trappe* (1849, in-16) ; *Essai sur la vie de Lazare Hoche* (Le Mans, 1852, in-8); *le Roman d'un chrétien au XIXe siècle* (1862, in-18). M. Tx.

BERGQUIST ou BERGUIST (Karl), graveur suédois, mort vers 1780, n'est cité ici que parce que c'est un des rares artistes de ce pays au XVIIIe siècle. On lui doit des portraits et des planches topographiques. G. P-I.

BERGREICHENSTEIN. Bourg de Bohême. Il est situé dans l'arr. de Schüttenhofen. Pop., 2.340 hab. Il était autrefois célèbre par ses mines d'or aujourd'hui abandonnées et par l'exploitation de l'or trouvé dans les cours d'eau. La route qui le traversait et conduisait au Bœhmerwald s'appelait, au moyen âge, Goldener Steg (le sentier d'or). On a cessé depuis longtemps d'exploiter l'or, et la principale industrie des habitants est l'exploitation des forêts environnantes. L. L.

BERGSLIEN (Knut), poète norvégien, né à Voss le 15 mai 1827, était soldat lorsque ses dispositions artistiques furent reconnues et lui valurent des subventions pour aller étudier à Anvers et à Düsseldorf. Outre de nombreux portraits il a composé des tableaux de genre, notamment *les Patineurs* et des tableaux historiques parmi lesquels on remarque *les Birkibeins*, *le Roi Sverré*, *le Couronnement d'Oscar II à Trondhjem*. B-s.

BERGSLIEN (Brynjulf), sculpteur norvégien, né à Voss (diocèse de Bergen) le 11 nov. 1830, frère du précédent. Après avoir été médailleur et étudié la statuaire à Copenhague dans les ateliers de Bissen et de Jerichau, il fut chargé d'exécuter la belle statue équestre de Charles XIV Jean, qui fut érigée sur la place du Château à Christiania (1875) ; puis de la statue en pied de H. Wergeland (1881). On lui doit aussi de nombreux bustes. B-s.

BERGSŒE (Jœrgen-Wilhelm), poète et nouvelliste danois, né le 8 févr. 1835 à Copenhague, où son père était administrateur de la fabrique royale de porcelaine, étudia d'abord les sciences naturelles, mais une ophtalmie le força d'aller se récréer en Italie. S'il n'y recouvra pas complètement la santé, il en rapporta la sujet de deux mémoires : *Philichthys Xiphiæ* (1864) et *La Tarentule et le tarentisme* (1865); un volume de poésies : *A bâtons rompus* (1864, 5e éd. 1887) ; et le sujet d'un cycle de nouvelles : *De la Piazza del popolo* (1866, 3 vol. 5e éd. 1882). Le succès de cet ouvrage provoqua d'autres publications du même genre : *De la Vieille fabrique de porcelaine* (1869, 3 vol. 3e éd. 1879); *Dans les montagnes de la Sabine* (1871, 2 vol, 2e éd. 1884) ; *la Fiancée de Rœrvig* (1872, 2e éd. 1884) ; *Contes de revenants* (1872) ; *Nouvelles italiennes* (1874) ; *A la*

brune (1876) ; *Qui était-il* (1878) ; *Récits et esquisses des anciens temps* (1885) ; *Des rivages ensoleillés* (1886). On lui doit en outre deux volumes de remarquables poésies lyriques : *Nostalgie* (1872, 2e éd. 1881) ; *Vignettes de fleurs* (1873, 2e éd. 1887) ; *la Belle au bois dormant*, pièce jouée au théâtre royal de Copenhague (1877) ; et deux ouvrages de vulgarisation : *Rome sous Pie IX* (1874-1877, in-4 avec illustr.) ; *Dans les champs et les bois*, scène de la vie des insectes (1878-1881, 2 vol). Il sait aussi bien observer la nature et la vie réelle, et créer des personnages fictifs, que peindre le tout d'un style original et facile. B-s.

BERGSTRASSE. Terrasse qui s'étend le long de la plaine du Rhin au pied de l'Odenwald, sur une longueur d'environ 50 kil. de Darmstadt à Heidelberg. On y récolte d'excellents fruits et surtout des vins très appréciés, connus sous le nom de *Bergsträsser*.

BERGSTRASSER (Johann-Andreas-Benignus), savant allemand, né à Idstein (Nassau) le 21 déc. 1732, mort le 24 déc. 1812. Il étudia la théologie et la philologie à Halle, et fut, de 1756 à 1758, professeur à l'orphelinat de cette ville. En 1759, il devint recteur et professeur de philosophie du gymnase de Hanovre et fut nommé plus tard professeur à Regensburg et conseiller consistorial. Travailleur infatigable, il acquit une instruction des plus variées, conciliant l'étude des sciences morales et pédagogiques avec d'importants travaux sur les mathématiques, l'entomologie et l'électricité. Dès 1784, c.-à-d. sept ans avant les expériences de Chappe, il voulut installer entre Leipzig et Hambourg un télégraphe optique ; mais le système qu'il préconisait et où intervenaient simultanément des signaux d'espèces les plus diverses, était peu pratique à raison de sa complication. Un autre moyen de télégraphie aérienne, également proposé par lui, consistait dans le jeu de quatre fusées présentant, par ses combinaisons, quelque analogie avec l'alphabet Morse. En outre de nombreux ouvrages pédagogiques sur l'éducation et l'instruction de la jeunesse, il a publié : *Abbildungen und Beschreibungen der Insecten in der Grafschaft Hanau-Münzenberg* (Hanovre, 1777-1779, in-4) ; *Abbildung und Beschreibung aller europaïschen Tagfalter* (Hanovre, 1779, in-4) ; *Icones papilionum diurnorum, quotquot ad huc in Europa occurrunt, descriptæ ad Linnæorum et Fabriciorum systemata, tum illustranda, tum amplificanda* (Hanovre, 1782, in-4) ; *Fünf Sendungen über sein Problem einer Correspondens in ab und unabsehbare Weiten oder über Synthematographie* (Hanau, 1785-1788) ; *Elementar geometrie* (Francfort-s.-M., 1789, in-8) ; *Elementar Algebra* (Francfort-s.-M., 1789, in-8) ; *Die Decimalbrüche und Logarithmen* (Hanovre, 1789, in-8) ; *Ueber Signal, Ordre und Zielschreiberei in die Ferne oder über die Synthematographie und Telegraphie* (Francfort-s.-M., 1795) ; *Erweiterungen der Signal Schreiberei* (Leipzig, 1795). Léon Sagnet.

BERGUEDAN (Guilhem de), troubadour, vivait à la fin du XIIe siècle. Il appartenait à une famille noble de la Catalogne et portait les titres de vicomte de Berguedan, seigneur de Madorna et de Riechs. Après de longs démêlés avec un seigneur voisin, Raimon Folc de Cardona, il le tua un jour par surprise et se vit banni pour ce meurtre. Plusieurs de ses parents lui donnèrent d'abord asile, mais durent bientôt le mettre à la porte, car, au témoignage de son biographe, il ne cherchait qu'à suborner leurs femmes, leurs filles, ou leurs sœurs. Après une existence d'aventures, sur laquelle on n'a pas de détails précis, il fut tué par un simple soldat à pied. Ses poésies, au nombre d'une vingtaine, reflètent exactement le caractère peu estimable du personnage : ce ne sont qu'attaques violentes contre ses voisins ou ses rivaux, émaillées de nombreuses obscénités : elles ont été publiées à peu près toutes par Keller, dans l'ouvrage cité plus loin. Berguedan paraît en outre avoir composé des nouvelles qui se sont perdues. Il est à croire aussi que le récit de ses nombreuses aventures avait donné lieu à quelque ouvrage provençal qui ne nous est pas parvenu, mais dont on retrouve l'écho dans différentes anecdotes recueillies par des auteurs italiens du moyen âge, notamment par l'auteur du *Novellino* et par Francesco da Barberino. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII. — Adelbert Keller, *Lieder Guillems von Berguedan*, Mitau, 1849. — Bartsch, *Guilhem von Berguedan*, art. dans le *Jahrbuch fur romanische und englische Literatur*, t. VI. — Milá y Fontanals, *Los trovadores en España*; Barcelone, 1861.

BERGUENEUSE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. de Heuchin ; 200 hab.

BERGUES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. du Nouvion ; 329 hab.

BERGUES (*Gruonoberg*, *Bergas*, *Winociberga*, *Winoci mons*, *Bergues-Saint-Winoc*, en flamand *Bergen*). ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, au milieu de la Moër et au point de jonction de plusieurs canaux ; 5,435 hab. Station du chem. de fer du Nord, ligne de Dunkerque à Hazebrouck. La ville de Bergues, fortifiée par Vauban, est demeurée une place forte de deuxième classe, dont les défenses (fort Français et fort Louis) se relient à celles de Dunkerque ; c'est en même temps un centre de commerce important pour les grains, le lin, les bestiaux, le beurre et les fromages. Les principales industries sont la tannerie, la corroierie, des fabriques d'huiles et une manufacture de chapeaux. Bergues possède plusieurs couvents, un collège dit de Saint-Winoc tenu par les prêtres de la congrégation de Saint-Bertin, une bibliothèque (6,000 vol.) contenant quelques manuscrits intéressants, et un petit musée ; ces deux établissements sont installés à l'hôtel de ville. Elle est le siège d'un bureau de douane, d'une administration des watringues, etc.

Histoire. — Il est peu de villes, même parmi les places frontières, qui aient subi autant de vicissitudes que celle-ci : cinq fois détruite de fond en comble, elle s'est toujours relevée de ses ruines. Le lieu où elle s'élève faisait partie au IXe siècle des domaines de l'abbaye de Saint-Bertin ; le comte de Flandre Baudouin II la fit entourer de murailles, y fonda une église où il fit déposer le corps de Saint-Winocq qui ne tarda pas à attirer une grande affluence de pèlerins. Détruite au XIe siècle par une inondation, elle ne tarda pas à se relever et fut pendant tout le cours des XIIe et XIIIe siècles un centre important de l'industrie lainière. C'était alors le ch.-l. d'une importante châtellenie qui obtint en 1240 une *keure* ou charte de privilège qui lui fut confirmée depuis à diverses reprises. Robert II d'Artois s'en empara en 1297 au nom du roi de France Philippe le Bel ; mais cinq ans après les Français en furent chassés et la ville se donna au comte de Flandre. Les Anglais l'occupèrent à la fin du XIVe siècle. Après la bataille de Rosebecq, Charles VI s'en empara, la livra au pillage et l'incendia (1383). Elle fut reconstruite par le duc Philippe le Hardi, mais à la fin du XVe siècle, un incendie la détruisit de nouveau (1494). En 1558, le maréchal de Termes l'enleva d'assaut, massacra la population et livra la ville à l'incendie. Le traité de Cateau-Cambrésis la rendit en ruines à Philippe II qui la releva. Reprise sur les Espagnols en 1658, elle leur fut rendue l'année suivante par la paix des Pyrénées. Assiégée par Louis XIV en personne pendant la guerre de Dévolution (1667), elle nous fut laissée par le traité d'Aix-la-Chapelle et aussitôt Vauban fut chargé de la fortifier. Bergues fut en 1691 le ch.-l. de l'une des neuf subdélégations de la Flandre flamingante. En 1790 on y plaça le ch.-l. de l'arr. qui fut plus tard transféré à Dunkerque. En 1792, le duc d'York l'assiégea en même temps que Dunkerque, mais la bataille d'Hondschoote ne tarda pas à faire lever le siège.

L'ancienne abbaye bénédictine de *Saint-Winoc* avait d'abord été établie à Wormhoudt au commencement du

VIIIe siècle ; elle fut transférée au XIe siècle sur une colline à l'E. de la ville de Bergues ; supprimée en 1792, elle a été complètement démolie à l'exception des deux tours sans caractères, la *tour blanche* et la *tour bleue*, entretenues aux frais de l'Etat, parce que, très visibles de la haute mer, elles servent d'amer aux navires.



Beffroi de Bergues, d'après une photographie.

MONUMENTS. — L'*église Saint-Martin*, construite en briques au XVIIe siècle, en style gothique et remaniée depuis, conserve la châsse de saint Winoc et quelques tableaux intéressants provenant de l'abbaye. L'*hôtel de ville*, réédifié en 1867, a conservé quelques parties du XVIIe siècle. Les tableaux du musée proviennent aussi de l'abbaye. Nous relevons parmi les attributions du catalogue : les noms de Ribera, de Van Dyck, de Breughel, de Metzu, etc. Le *beffroi* (mon. hist.), un des plus beaux de la région, est une haute et massive tour carrée, en briques, élevée au XVIe siècle ; il est couronné par une lanterne octogonale contenant le carillon et flanqué de quatre tourelles. La gendarmerie est établie dans un assez bel édifice du commencement du XVIIe siècle, ayant longtemps servi de Mont-de-Piété. Plusieurs maisons ont conservé le caractère de l'architecture dite espagnole.

BIBL. : Hector PIERS, *Histoire de Bergues*, 1833, in-8. — A. BONVARLET, *Documents pour servir à l'histoire militaire de la ville de Bergues et du pays environnant* ; Dunkerque, 1861, in-8. — E. DE COUSSEMAKER, *Keure de Bergues, Bourbourg et Furnes*, dans les *Annales du comité flamand de France*, t. V, 1860, in-8. — L'abbé DEHAISNES, *Inventaire sommaire des archives communales de Bergues* ; Lille, 1878, in-4.

BERGUES À DUNKERQUE (Canal de). Canal qui, de l'arrière-port de Dunkerque, rejoint à Bergues le canal de la *Colme* (V. ce nom) et un autre canal se dirigeant vers Furnes ; sa longueur est de 8 kil. 356 m. ; il porte des bateaux d'une charge moyenne de 35 tonnes et sert au transport d'engrais, pavés, grès, moellons, houille, grains, etc.

BERGUETTE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes ; 621 hab.

BERGULA. Ville de Thrace, selon Ptolémée, l. III, c. XI. Elle était sur le fleuve Bithyas, entre Burtudisum et Drusipara, sur la route d'Olympiade (aujourd'hui d'Andrinople à Constantinople). On l'appelait aussi *Arcadiopolis* ; c'est aujourd'hui Bergase. E. PETIT.

BERGZABERN. Ville d'Allemagne, roy. de Bavière, prov. du Palatinat rhénan, au pied du Hardt, à 16 kil. S.-O. de Landau (*Tabernæ montanæ* des Romains) ; 2,332 hab. (en 1880). En 1793, Würmser et les émigrés y remportèrent un succès qui ouvrit l'Alsace à l'invasion.

BERHAMPOUR. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Bengale, sur la rive gauche de l'Hougly, un des bras du Gange ; 27,000 hab. Cantonnement de troupes anglaises ; aux environs, beaux châteaux et riches villas habités par les Européens. M. D'E.

BERHET. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de La Roche-Derrien ; 440 hab.

BÉRIBÉRI. Maladie des pays tropicaux, frappant surtout les individus des races colorées. Des auteurs font venir ce mot de l'hindoustani *beri* (mouton) par allusion à la marche du malade ; d'autres du cingalais *biri* (faiblesse des mouvements). Les médecins français prétendent que l'expression vient plutôt de l'arabe *buhr* (asthme) et *bahri* (marin).

Observé pour la première fois au XVIIe siècle par Bont à Java, le béribéri fut bientôt étudié aux Indes par les chirurgiens de la marine anglaise Paxman, Lind, Christie. Il était peu connu chez nous avant une communication de M. Voisin, faite à la Société de biologie de Paris en 1853 ; en 1867, M. Leroy de Méricourt démontra dans un travail justement remarqué qu'on l'observe souvent aux Antilles et au Brésil ; la même année M. Richard décrivait une épidémie qui sévit sur le bateau d'émigrants le *Jacques-Cœur*.

Ouderhoven, un de ceux qui ont le mieux étudié le béribéri, admet trois formes cliniques : 1° la forme suraiguë ; 2° la forme mixte ; 3° la forme légère ou abortive.

La première, fréquente au début des épidémies chez la femme, est caractérisée par l'évolution rapide des symptômes ; l'individu est abattu, dès qu'il est touché. Les palpitations, la pâleur des téguments, un affaiblissement, rendant la marche impossible, apparaissent en même temps. Après quelques heures, il se fait des épanchements dans le péricarde et la plèvre, avec anxiété précordiale et cyanose : les malades, dont l'intelligence est intacte, ont le sentiment de la gravité de leur état. « L'ange de la mort m'a touché, disent les musulmans » (Weintraub). Le béribéri suraigu tue en quarante-huit heures. On rapporte au type abortif des troubles circulatoires et nerveux légers notés parfois chez des soldats dans les pays où règne la maladie.

La forme la plus commune est la forme mixte. Sa période d'état est caractérisée par l'affaiblissement, la perte de l'appétit, la pesanteur de la tête, etc. Les malades ont de la difficulté à lever les pieds et une tendance marquée à tomber à genoux. « On dirait qu'ils sortent de l'eau avec leurs vêtements trempés » (Van OVERBECK DE MEIER). Le pouls s'accélère sans élévation de la température ; à ce moment arrivent les palpitations et la dyspnée. A la percussion, on trouve la matité précordiale augmentée ; à l'auscultation, on entend un souffle rude, systolique tantôt fort, tantôt faible, de la pointe du cœur. La sécrétion urinaire diminue, elle n'augmentera de nouveau qu'au début de la convalescence. L'albuminurie, signalée par van Lent, a été niée ou considérée comme insignifiante par Wernich, Lodewijk, Simmons, Weintraub.

Les téguments pâles, teintés de jaune, deviennent cyanotiques quand la maladie prend le caractère foudroyant. On trouve de l'œdème des malléoles, de la région prévertébrale, de la face, etc. Les cavités viscérales ne sont pas épargnées ; on a retiré jusqu'à sept litres de liquide de l'abdomen ; l'hydropéricarde et surtout l'hydrothorax sont plus rares ; il n'y a rien d'anormal du côté du foie et de la rate. En même temps que les accidents indiqués, apparais-

sent des phénomènes nerveux multiples, la torpeur intellectuelle, la céphalée, les obnubilations sensorielles; les plus graves intéressent les fonctions médullaires; l'anesthésie a été constatée aux membres inférieurs quatre-vingt-dix fois sur cent (Wernich); plus tard elle s'étend à l'abdomen, au tronc; la parésie musculaire se change en paralysie; les malades ne peuvent plus remuer les jambes, qui deviennent flasques et s'émacient comme dans les affections cachectiques. Au début, l'œdème masque la dénutrition, mais lorsqu'il diminue on s'aperçoit de la maigreur squelettique des sujets.

Les fonctions digestives passent par les mêmes péripéties; l'appétit est perdu, il y a du catarrhe intestinal, parfois des vomissements, symptôme grave lorsqu'il est précoce. Il est rare que la convalescence arrive régulièrement; on passe par des améliorations et des aggravations alternantes pendant deux à trois mois, puis les phénomènes critiques se montrent, la bouffissure diminue, les malades qui ont plus de force et plus d'appétit, se rétablissent lentement; certains ont encore de la peine à marcher, de l'œdème péri-malléolaire au bout de deux ans; les récidives ne sont pas rares.

Le tableau clinique présente donc deux aspects simultanés : celui d'une anémie rebelle et celui d'une affection médullaire diffuse. Les symptômes peuvent se combiner, mais en général ceux de l'un ou l'autre ordre prédominent. Depuis Ouderhoven on admet trois types dans les formes mixtes : 1° le type paralytique ou marastique avec anesthésie, paralysie, et dégénérescences musculaires précoces; 2° le type hydropique avec épanchements splanchniques; 3° le type polysarcique dans lequel l'infiltration est interstitielle et intra-musculaire.

Le béribéri a été observé dans la plupart des pays tropicaux : dans l'Hindoustan, à Ceylan, à Malacca. Dès 1825 Marat vit des cas nombreux parmi les soldats qui faisaient la campagne de Rangoon. En 1885, une épidémie a éclaté parmi les détenus annamites de Poulo-Condor, près de Saïgon; c'est à Java ou à Sumatra qu'ont observé la maladie les médecins hollandais qui l'ont décrite. — Wernich l'a vue en beaucoup d'endroits au Japon, où elle est appelée kakké; elle n'est rare ni au Brésil, ni aux Antilles. En 1812, il y eut à Maurice quatre-vingt-sept cas de béribéri sur un effectif de 3,730 hommes de troupes anglaises. Des épidémies ont régné à la Réunion en 1805, 1821, 1838, 1847.

Comme on peut le supposer, d'après les symptômes, les lésions les plus importantes se rencontrent dans le système nerveux central et les gros vaisseaux. Du côté de l'encéphale, on trouve parfois un peu d'œdème sous-méningé, avec congestion veineuse; parfois rien. Les lésions de la moelle et de ses enveloppes sont constantes. Il y a hyperémie méningée, augmentation du liquide au-dessous de la dure-mère spinale, avec exsudation lymphoïde et dépôts plastiques en voie d'organisation sur les méninges. Dolge, Hamilton, Silvertochik ont trouvé en différents points de la moelle des foyers de ramollissement; les examens histologiques ont montré que la substance nerveuse avait été remplacée par des corpuscules amylacés. Scheube et Balz parlent de névrites et de myosites périphériques.

Le foie, la rate sont normaux; l'intestin dont la paroi présente des taches ecchymotiques, renferme quelquefois des entozoaires, entre autres le *Trichocephalus dispar* auquel Erni à voulu attacher à tort une signification pathogénique. Rien dans la poitrine, sauf de l'œdème pulmonaire et de l'hydrothorax. Les altérations à peu près constantes du cœur sont : la dilatation du ventricule droit, avec amincissement de sa paroi, dégénérescence graisseuse de la musculature et résidus inflammatoires sur l'endocarde. Weintraub accorde une importance particulière aux lésions des vaisseaux : il a trouvé presque constamment dans l'aorte, à l'origine des coronaires cardiaques, dans les sous-clavières, les carotides, *etc.*, des plaques d'athérome à différents degré développement (depuis la plaque laiteuse jusqu'à l'intration calcaire vraie).

Le sang n'est peut-être pas aussi modifié qu'on pourrait le supposer. Selon Wernich, le nombre des globules blancs n'est pas augmenté; celui des hématies n'est pas diminué, mais entre elles on trouve de petites masses finement granuleuses d'un jaune clair. Dans ces dernières années Marcari Ogata a rencontré dans le sang des personnes atteintes de béribéri, au Japon, un schizomycète particulier qu'il a réussi à cultiver sur la gélatine. Les cultures inoculées aux animaux ont produit des accidents rappelant ceux du béribéri. De Lacerda au Brésil serait arrivé à un résultat identique. Ces recherches sont trop récentes pour qu'on puisse regarder le problème comme résolu. Nous sommes encore loin de connaître la véritable nature du mal, ses causes et celles de ses diffusions épidémiques.

On parlait au XVIIIe siècle « d'une humeur pituiteuse, grossière et visqueuse... qui dans les temps pluvieux... tombe pendant la nuit sur les nerfs aux personnes qui fatiguées de la chaleur du jour se déshabillent entièrement et couchent sans couverture ». Aujourd'hui les théories se réduisent à trois principales :

1° *Le béribéri est une maladie rhumatismale.* S'il en est ainsi on s'explique mal son épidémicité et sa prédilection pour les gens de couleur. Gori l'avait fait cesser en modifiant la chaussure et le coucher dans des casernes et des maisons de détention, et en diminuant ainsi les chances de refroidissement. En d'autres circonstances les mêmes précautions n'ont eu aucun résultat; ceux qui ne veulent pas qu'on élimine complètement le rhumatisme en font une cause prédisposante, incapable d'engendrer de toutes pièces la maladie.

2° *Le béribéri est une dystrophie.* Ses ressemblances avec l'anémie progressive sont frappantes : dans les deux cas on est en présence d'une cachexie graduelle avec dégénérescence secondaire du cœur et des vaisseaux : Scheube et Wernich ont trouvé une autre lésion donnée comme caractéristique de l'anémie pernicieuse par ceux qui l'admettent : les hémorragies rétiniennes. A la fin du siège de Paris, Dechambre eut l'occasion d'observer des cas de scorbut dont les symptômes rappelaient le béribéri. Les conditions du développement sont en partie en faveur de cette hypothèse, car il atteint surtout les soldats indigènes et les prisonniers jaunes végétariens pour la plupart. Scheube répond que la nourriture des classes populaires au Japon n'est nullement insuffisante et qu'elle présente des qualités nutritives supérieures à celles de la nourriture ordinaire des mêmes classes dans la plupart des pays d'Europe; que les individus robustes sont pris aussi souvent et plus durement éprouvés que les autres; que la maladie, localisée d'habitude dans les régions maritimes, se dissémine à certains moments de l'année. A ces arguments Weintraub ajoute ses observations personnelles : les soldats et les prisonniers ont une alimentation plus azotée, mieux préparée que les ouvriers indigènes de même race et sont plus souvent atteints qu'eux. L'immunité des Européens n'est pas constante : à Atjeh, au nord de Sumatra, les officiers de la garnison ont payé leur tribut; le gouverneur lui-même est mort de béribéri. On a incriminé un parasite du riz, la maladie serait analogue à la pellagre; M. Leroy de Méricourt l'a comparée au lathyrisme. Gelhke prétend qu'elle est due à l'alimentation par le poisson qui renfermerait une trichine spéciale; les soldats indigènes au service de la Hollande n'en mangent pas; aucune de ces explications ne rend compte du plus grand nombre des cas.

3° *Le béribéri est une maladie infectieuse.* C'est la doctrine qui sera probablement adoptée. Reste à savoir s'il est miasmatique et apparenté à la cachexie malarique. Weintraub ne le croit pas, il l'a vu dans des forts où jamais un cas de fièvre intermittente n'avait été

observé : tandis qu'au contraire on n'en rencontre pas dans des localités notoirement palustres. On arrive, par exclusion, à admettre que le béribéri est une maladie microbienne analogue aux pyrexies infectieuses. Des recherches bactériologiques complétant celles de Lacerda et d'Ogata montreront quelle est la valeur précise de cette doctrine; en attendant, Scheube localise le parasite sur le système nerveux periphérique, et parle d'une névrite ascendante généralisée, tandis que Weintraub place les gros vaisseaux au premier plan et rattache tout le complexus à une endartérite infectieuse de l'aorte et de ses branches. Jusqu'aujourd'hui le traitement du béribéri est resté empirique et symptomatique. On a prescrit tour à tour la quinine, la digitaline, la strychnine, l'arsenic, les préparations martiales, les drastiques, l'alcool, les moyens hygiéniques (alimentation reconstituante, changement de séjour, etc.) : les résultats ont été incertains surtout en temps d'épidémie. Dr L. THOMAS.

BIBL. : BONT, *De medicina Indorum*, lib. III, C. I, Lug., Bat, 1758. — LEROY DE MÉRICOURT, *Archives de médecine navale*, août 1867. — MALCOLMSEN, *Pract. Essay on the history and treatment of Beriberi;* Madras, 1835. — PAXMANN, *Obs. de Indorum morbis et medicina;* Rintel, 1735. — DECHAMBRE, *Rapports du scorbut avec le béribéri* (*Arch. de méd. navale*), XV, p. 460. — LODEWIJKS, *Hypertrophie en degeneratie van het hart bij Beriberi. Geneesk. Tijdschr. v. Nederl. Indie*, 1870, XVIII, p. 17. — OUDENHOVEN, *Nederl. Tijdschr. f. Geneesk*, 1858, II, 577. — RICHARD, *Epidémie de Béribéri au bord du navire d'émigration le Jacques-Cœur* (Thèse Montpellier, 1867. — VINSON, *Des Barbiers et du Béribéri* (*Union médicale*, 1870, n° 4. — WEINTRAUB (Carl), *Ueber Beriberi* (*Wiener med. Wochenschr.*), 1887. — VOISIN, *Mémoires de la Société de biologie*, 1853, p. 287. — WERNICH, art. *Béribéri* dans *Real Encyclopädie f. d. gesammte Heilkunde*, 1880, t. II.

BÉRIGARD (Claude GUILLERMET de), appelé aussi DE BEAUREGARD, philosophe français qui enseigna surtout en Italie. Il naquit à Moulins, soit en 1578, soit en 1591; la date de sa mort n'est pas moins incertaine, car pendant que les uns le font mourir en 1664, d'autres croient être sûrs qu'en 1667 il était encore professeur à Padoue. Après avoir étudié à Aix la philosophie et la médecine, il s'était fait, surtout dans le midi de la France, une réputation qui le fit appeler d'abord à Pise par le grand-duc de Florence, 1628, puis de là à Padoue en 1640 par le gouvernement vénitien, pour enseigner la philosophie de la nature. Il se rattache au groupe des penseurs indépendants qui secouèrent le joug d'Aristote. Son principal ouvrage a pour titre *Circuli Pisani, seu de veterum et peripat. philosophia dialogi* (Udine, 1643-47; Padoue, 1661, in-4). A la physique d'Aristote l'auteur oppose, dans ces dialogues, les théories des philosophes Ioniens sur l'origine du monde : d'où les accusations qu'on ne lui a pas ménagées. Ce prétendu sceptique, cependant, avait publié auparavant une réfutation de Galilée : *Dubitationes in Dialogos Galilæi pro terræ immobilitate* (1632, in-4). H. M.

BERIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair; 561 hab.

BERIGNY (Charles), ingénieur et homme politique français, né à Fécamp le 17 mars 1772, mort à Paris le 7 oct. 1842. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra en 1796 à l'Ecole des ponts et chaussées, fut nommé en 1798 ingénieur ordinaire, en 1809 ingénieur en chef, en 1815 inspecteur de l'Ecole, où il créa les collections lithographiques, et en 1830 inspecteur général. Chargé en 1802 de la restauration de l'écluse de chasse du port de Brest, il eut recours, le premier, à des injections de mortier pour remplir les affouissements creusés par les eaux sous les fondations. En 1823, il eut la direction des études pour l'amélioration de la navigation de la Seine entre Paris et la mer, et présenta deux projets : l'un pour un tirant d'eau de deux mètres, l'autre de trois mètres. En 1828, les électeurs de Dieppe l'envoyèrent à la Chambre des députés, par 210 voix sur 378 votants; il siégea au centre gauche. Réélu en 1830, il vota l'adresse des 221, et soutint dans la suite la politique des différents ministères. Il avait été rapporteur en 1833 de la grande loi des travaux publics. Il a publié : *Navigation maritime du Havre à Paris, ou Mémoire sur les moyens de faire remonter jusqu'à Paris tous les bâtiments de mer qui peuvent entrer dans le port du Havre* (Paris, 1826, in-8, avec pl.); *Mémoire sur un procédé d'injection propre à prévenir ou à arrêter les filtrations sous les fondations des ouvrages hydrauliques* (Paris, 1832, in-8, avec pl.) Léon SAGNET.

BIBL. : *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1843, mém., t. I (notice par Fevre). — TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées;* Paris, 1884, in-8.

BERINDA (Paul), moine et imprimeur moldave de la fin du XVIe siècle, célèbre par sa connaissance des langues. Il fit le voyage de Jérusalem où il entra dans les ordres. Plus tard il fut appelé auprès de l'évêque de Léopol (Galicie), Gédéon Balaban, qui le protégea et lui confia la surveillance des imprimeries de Sniatyn et de Krilos. Après la mort de Gédéon, ses imprimeries furent vendues par ses parents à Kiev. Berinda passa dans cette dernière ville. Il y publia, en 1627, un dictionnaire slovène-russe sous le titre de : *Lexikon slaveno-rosskii*, et y mourut en 1632 (V. BALABAN). J. MONNIER.

BIBL. : *Căvent din batren.*, I, 262, *Traianu.*, I, 1869, n° 60, 237.

BERING (Détroit de). Bras de mer qui sépare l'Asie de l'Amérique du Nord et réunit l'Océan glacial du Nord au Grand Océan (directement à la mer de Bering). Sa largeur varie de 75 à 90 kil.; elle est minima entre le cap Oriental (Asie) et le cap du Prince de Galles (Amérique). Au milieu se trouve l'île de Diomède. Le détroit de Bering a reçu le nom du grand marin qui l'explora en 1728; mais il avait déjà été franchi en 1648 par le Cosaque Dechnev. Complètement barré par la banquise en hiver, encombré de glaces flottantes, même pendant la saison chaude, ce détroit est parcouru en sens inverse par trois courants, un courant chaud qui va du S. au N. et deux courants froids qui longent les deux rives.

BERING (Mer de). Vaste mer intérieure située entre l'Asie et l'Amérique du Nord, ouverte au N. par le détroit de Bering, fermée au S. par la chaîne des îles Aléoutiennes et l'île de Bering qui la séparent du Grand Océan. Elle s'étend entre 52° et 65° lat. N., 160° long. E. et 160° long. O. Elle reçoit de Sibérie l'Anadyr, de l'Alaska le Youkou. Au N. se trouve la grande île Saint-Laurent.

BERING (Ile de). Ile d'Asie située à l'extrémité de la chaîne des îles Aléoutiennes, du côté de ce continent. Bering y fit naufrage et y périt en 1741.

BERING (Vitus), historien et poète danois, né en 1617, mort en 1675. Conseiller des finances, historiographe du roi, il composa divers ouvrages en vers latins, odes, élégies, poèmes épiques, publiés en partie dans les *Deliciæ quorundam Danorum*, recueil fait par F. Roostgard à Leyde, en 1693. En prose, ses écrits les plus importants sont : *Florus Danicus* (histoire abrégée du Danemark), 1698; *De bello dano-anglico* publié à Paris sous le nom d'Orose Annilon, *Fatum luctuosum Caroli regis Britanniæ*, etc. A. W.

BERING (Vitus JONASSEN), célèbre navigateur danois au service de la Russie, né en 1681 à Horsens, dans le Jutland, mort le 8 déc. 1741 dans une île de la mer de Bering, était fils de Jonas Svendsen et d'Anna Bering dont il prit le nom, et petit-neveu de l'historien Vitus Bering. Après des voyages de long cours jusque dans les Indes, il entra dans la marine russe (1703) avec le grade de sous-lieutenant, fit les guerres contre la Suède, et fut promu cinq autres fois en dix ans avant d'être nommé capitaine de première classe en 1724 et chargé de la première expédition du N.-E. de la Sibérie, avec mission de rechercher si celle-ci était unie à l'Amérique. Il mit trois ans à gagner par terre et par mer le fort du bas Kamtchatka, d'où il partit, en 1728, sur le *Gabriel*,

pour explorer le littoral jusqu'à la pointe N.-E. où la côte commence à courir vers l'O. Il en conclut que l'Asie était séparée du nouveau monde, mais c'est seulement quatre ans plus tard que Gvosdiev constata le peu de largeur du détroit qui reçut pourtant de Robert de Vaugondy, en 1774, le nom de Bering.

Celui-ci, parvenu au grade de commodore, fut mis, en 1753, à la tête d'une nouvelle expédition scientifique, composée d'environ six cents hommes. Accompagné du naturaliste J. G. Gmelin, de l'historien G. Fr. Müller, de l'astronome Louis Delisle de la Croyère, il devait explorer l'extrémité orientale de la Sibérie et pousser jusqu'en Amérique et au Japon. Mais il n'avait de véritable autorité que sur les soldats et sur les marins : il n'était en réalité que le pourvoyeur des académiciens ; de là bien des tiraillements et des retards. Aussi lui fallut-il huit ans pour exécuter une partie seulement de ce qu'il avait ordre d'accomplir en six. Tout était à créer ; il eut à bâtir des bourgades, à construire des navires, à réunir et à transporter dans des pays déserts une masse d'approvisionnements et d'ustensiles. De Yakoutsk, il envoya à l'embouchure de la Léna deux embarcations qui devaient explorer les côtes de la Sibérie, à l'E. et à l'O. de ce fleuve (1735) ; d'Okhotsk, agrandi par ses soins, partirent trois expéditions (1738, 1739, 1742) sous les ordres de son lieutenant et compatriote, Spangberg, qui reconnut les Kouriles, Jesso et une partie de Nipon. Bering lui-même, après avoir fondé Pétropavlovsk en Kamtchatka, et fait construire deux navires, le *Saint-Pierre* qu'il monta avec 77 hommes, et le *Saint-Paul*, commandé par Tchirikov, fit voile en 1741 pour l'Amérique, en se dirigeant d'abord au S.-E. vers la prétendue terre de Gama. Mais au lieu de côtes, il découvrit une mer insondable (la Fosse du Tuscarora) qui l'empêcha de soupçonner le voisinage des îles Aléoutiennes. Il vit le volcan de Saint-Elie sur la côte méridionale de l'Alaska, débarqua dans l'île du Kayak, en juillet, mais la saison avancée et l'insuffisance de vivres le forcèrent de repartir presque aussitôt. Il découvrit en s'en retournant quelques-unes des îles Aléoutiennes. Tandis que le scorbut l'empêchait d'exercer le commandement, ses lieutenants désorientés par les tempêtes et les brumes ne purent retrouver Pétropavlovsk, mais allèrent échouer non loin du Kamtchatka, dans une île déserte, où l'équipage réduit de près de moitié vécut pendant six mois de chasse et de pêche. Elle a reçu le nom de Bering, qui y mourut et d'après lequel fut aussi appelée la mer environnante. L'œuvre commencée par lui fut interrompue en 1743 par suite du changement de régime, et les innombrables rapports de l'expédition sibéro-américaine restèrent longtemps enfouis, sans profit pour la science, dans les archives de la marine à Saint-Pétersbourg. C'est seulement de nos jours que l'on a commencé à les publier, et après les vérifications faites par Cook, sur les lieux mêmes, que l'on rendit pleine justice à Bering. Il y a une vingtaine d'années que le monument de ce dernier s'élève à Pétropavlovsk, à côté de celui de la Pérouse et de Gore, successeur de Cook. BEAUVOIS.

BIBL. : G. F. MÜLLER, *Nachrichten von Seereisen*, dans *Sammlung russischer Geschichte*, t. III de l'éd. de Saint-Pétersbourg, 1758, et IV de de celle d'Offenbach, 1779 ; — GMELIN, *Voy. en Sibérie* ; — G. W. STELLER, *Description du Kamtchatka* ;— BERKH, *Les Premiers Amiraux russes*, t. II, et *Les Premiers Voyages maritimes des Russes* ; — K. E. von BAER, dans *l'Invalide russe*, 1849, nos 121-123 ; dans *St-Petersburgische Zeitung*, 1849, nos 114-116, et dans *Beiträge zur Kenntniss des russichen Reiches*, t. XVI ; — P. LAURIDSEN, *V. J. Bering og de russiske Opdagelsesreiser fra 1725-43* ; Copenhague, 1855, in-12.

BERINGÈNE (Bot.). Un des noms vulgaires du *Solanum Melongena* L. (V. AUBERGINE).

BERINGER (Emile-Gustave), né à Strasbourg le 19 janv. 1840, mort au pays des Touareg Hoggar (Sahara) le 16 févr. 1881. Il débuta dans l'administration des ponts et chaussées, en 1857, comme agent secondaire, fut nommé conducteur en 1861 et entra en 1866 au service de la compagnie du canal de Suez qui l'attacha au travaux de Port-Saïd et du lac Menzaleh. Lieutenant du génie auxiliaire en 1870, il resta pendant les trois années qui suivirent la paix au service de la compagnie des chemins de fer du Midi, devint en 1874 ingénieur principal, chef du service topographique à Pernambuco (Brésil), revint en France en 1877, trouva un emploi à la compagnie des chemins de fer de l'Est, et fut enfin nommé, en 1879, ingénieur au cadre auxiliaire des travaux de l'Etat et attaché, sous les ordres du lieutenant-colonel Flatters, à la mission du chemin de fer transsaharien. Chef du service géodésique et météorologique, il recueillit au cours de la première exploration (janv.-mai 1880) de nombreux et intéressants documents ; mais la seconde (oct. 1880-févr. 1881) lui coûta la vie, ainsi qu'au colonel et à presque tous ses compagnons (V. FLATTERS). Il a publié : *Recherches sur le climat et la mortalité de la ville du Récife ou Pernambuco (Brésil)* (Versailles, 1878, in-8) ; *Topographie comparée de la ville et du port du Récife au* XVIIe *et au* XIXe *siècle* (dans le *Bulletin de la Société néerlandaise de géographie*, année 1878), et une carte inédite de la *Province de Pernambuco*. Léon SAGNET.

BERINGHEN (Henri de), homme de guerre et politique français, né à Paris le 23 oct. 1603, mort le 30 avr. 1692. Issu d'une famille originaire des Pays-Bas, son bisaïeul avait passé du service d'un simple gentilhomme à celui de Henri IV. Jeune encore, Henri de Beringhen fut remarqué par Louis XIII dont il devint le premier valet de chambre. Son nom revient souvent dans le *Journal fait durant le grand orage*. A tort ou à raison Richelieu le considérait comme l'un des agents les plus actifs de la cabale ourdie contre lui par la Du Fargis dont on disait qu'il était l'amant. Après le voyage de Lyon, où le roi se sentant au plus mal lui confia un secret dont il ne voulut jamais s'ouvrir au cardinal, celui-ci obtint son éloignement de la cour (vers le milieu de déc.). Beringhen passa alors en Allemagne, où sa qualité de huguenot le fit bien accueillir par Gustave-Adolphe. Il se trouvait à la bataille de Lützen. Le roi de Suède mort, il entra au service de Maurice de Nassau. Mais son exil devait avoir un terme et Louis XIII le rappela à la cour en 1642 pour le nommer chevalier de ses ordres, conseiller au conseil d'Etat et premier écuyer. Louis XIV l'envoya en 1656 à Mantoue pour veiller à l'exécution du traité passé entre la France et le duc. Vers la fin de sa vie il se convertit au catholicisme et mourut dans la retraite. On conserve à la Bibliothèque nationale un manuscrit contenant des lettres de Henri de Beringhen du 9 janv. 1636 au 26 sept. 1652. R.

BIBL. : PUYSÉGUR (*Mémoires de Jacques de Chastenet de*) ; Paris, 1690, in-8, 2 vol. — TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes* ; Paris, 1854-1860. — Le père GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII* ; Paris, 1755. — BASSOMPIERRE, *Mémoires* ; éd. du Mis de Chantérac ; Paris, 1870. — Nicolas GOULAS, *Mémoires*, éd. de la Société de l'histoire de France ; Paris, 1872.

BERINGHEN (Jacques-Louis de), comte de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand, seigneur de Gretz et d'Armainvilliers, gentilhomme et érudit français, né à Paris le 20 oct. 1651, mort le 1er mai 1723, fils de Henri de Beringhen. Il embrassa tout d'abord la carrière militaire, obtint du roi un régiment de cavalerie, puis le guidon des gendarmes de Bourgogne. Après la paix de Nimègue (1678), Louis XIV lui accorda la survivance de la charge de Grand Ecuyer que son père avait exercée sous Louis XIII. Nommé chevalier du Saint-Esprit, ce fut lui qui fut envoyé en 1688 au devant de la reine d'Angleterre qui se réfugiait en France. Il prit part aux campagnes de Flandre. Sous la Régence on lui donna la direction générale des Ponts et Chaussées. Son goût et sa connaissance des beaux arts égalaient son amour pour les belles-lettres. Aussi l'Académie des Inscriptions l'admit-elle au nombre de ses membres honoraires. Sa précieuse collection de gravures nous a été conservée et se trouve actuellement au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. R.

BERINGTON (Joseph), historien anglais, né vers 1743, mort en 1827. Il fut élevé au collège de Saint-Omer, et exerça la prêtrise en France pendant vingt ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de théologie ou de polémique en faveur de la religion catholique. On peut citer en outre : *Miscellaneous Dissertations, historical, critical, and moral, on the Origin and Antiquity of Masquerades, Plays, Poetry, etc.* (1751); *The State and Behaviour of English Catholics from the Reformation till 1780* (1780); *History of the Lives of Abelard and Heloisa* (1784); *History of the Reign of Henry II and of Richard and John, his sons* (1790), où il a surtout en vue l'apologie de Thomas à Becket; *Memoirs of Gregorio Panzani, giving an account of his agency in England in the years 1634-1636*, traduction de mémoires italiens inédits, dont on a contesté l'authenticité, et *Literary History of the Middle Ages* (1814); trad. en français par Bouland (Paris, 1814-1822, 5 part. en 1 vol. in-8). B.-H. G.

BÉRIOT (Charles-Auguste de), né à Louvain le 20 fév. 1802, mort à Bruxelles le 8 avr. 1870, fut un des violonistes les plus justement célèbres du XIXe siècle. Dès l'âge de neuf ans, il se faisait entendre en public et exécutait le concerto en *la* mineur de Viotti; il eut pour premier maître son tuteur, professeur de musique à Louvain, mais on peut dire qu'après avoir reçu les premiers principes d'une bonne éducation musicale, il forma et perfectionna lui-même son talent. Il vint à Paris en 1821 et se fit entendre de Viotti qui lui dit : « Vous avez un beau style, attachez-vous à le perfectionner, entendez des hommes de talent, profitez de tout, n'imitez rien. » Il resta quelques mois au Conservatoire, sous la direction de Baillot ; mais il ne fut en réalité élève d'aucun de ces deux maîtres ; très intelligent, doué d'un merveilleux instinct musical, jouant avec une justesse exceptionnelle, il suivit le conseil de Viotti, écouta beaucoup, travailla seul encore plus et s'en trouva bien. Ce fut à Paris qu'il se fit entendre d'abord officiellement pour ainsi dire ; ce fut un succès non seulement pour le virtuose mais aussi pour le compositeur dont la musique parut pleine d'ingéniosité et de grâce ; puis il commença la tournée obligatoire de tout artiste qui veut se faire connaître. Il alla d'abord en Angleterre et revint en Belgique en 1830. Après la révolution qui sépara la Belgique de la Hollande, il reprit ses voyages en Italie, en Angleterre, en France, et en 1835 épousa la célèbre chanteuse Malibran. Après la mort de sa femme il revint se fixer en Belgique et à partir de 1843 ne se fit plus entendre à l'étranger ; nommé professeur au Conservatoire de Bruxelles, il se consacra tout entier à l'éducation de ses élèves pour lesquels il a écrit des concertos remarquables, surtout au point de vue spécial de l'instrument. De Bériot, d'une faible santé, avait peu à peu cessé de se faire entendre en public, lorsqu'en 1852 il perdit la vue et fut obligé de donner sa démission de professeur au Conservatoire. Non seulement de Bériot était un admirable virtuose plein d'originalité, de sensibilité, doué d'un style large et sûr, mais encore il dessinait, sculptait, écrivait, fabriquait même en amateur des violons sur les modèles des anciens maîtres. Comme compositeur, il nous est difficile de l'apprécier à sa juste valeur : ses concertos, ses airs variés, ses études, sont des compositions estimables et bien écrites pour le violon, mais qui ont dû perdre beaucoup de leur mérite depuis le jour où l'auteur ne les a plus exécutées lui-même; cette musique nous paraît aujourd'hui un peu surannée et un peu trop spéciale. Il est un autre genre de composition qui a beaucoup ajouté à la réputation de Bériot et que nous n'admettons plus que difficilement, ce sont les fantaisies, souvenirs, airs variés, en un mot, travestissement plus ou moins heureux d'opéras connus. Avec la complicité des pianistes Labarre, Thalberg, et surtout Osborne, il a couché sur le lit de Procuste de l'arrangement les opéras les plus célèbres de son temps, le *Siège de Corinthe*, la *Muette*, *Guillaume Tell* dont la fantaisie (avec Osborne) est célèbre, ainsi que le grand duo des *Huguenots* avec Thalberg, le *Pré aux Clercs*, le *Domino Noir*, le *Prophète*, etc. Ce volumineux bagage serait pour le virtuose un titre assez mince à l'estime de la postérité, s'il ne nous restait ses compositions personnelles, onze concertos intéressants ainsi que nous l'avons dit plus haut, des sonates, un grand nombre d'études et surtout sa *Méthode de violon en trois parties* (Paris, 1858, in-4) qui fait encore autorité.— Charles de Bériot a eu deux fils, l'un, *Franz*, élève de son père, mort jeune en 1865, l'autre, *Charles-Wilfrid*, né en 1833, pianiste des plus remarquables et compositeur de talent. M. Wilfrid de Bériot a déjà beaucoup écrit pour le piano et aussi pour le chant et l'orchestre. De plus, il a publié avec son père des duos concertants pour piano et violon et deux ouvrages : 1° *Méthode d'accompagnement pour piano et violon* ; 2° *l'Art de l'accompagnement appliqué au piano*. H. L.

BIBL. : FÉTIS, *Biogr. des musiciens* (2e éd.) t. I, p. 359. — POUGIN, *Suppl. de la Biogr. de Fétis*, t. I, p. 74.

BERIS. Genre d'Insectes-Diptères, du groupe des Brachycères, établi par Latreille pour des Stratiomydés, caractérisés par le corps étroit, allongé, avec l'écusson armé de pointes, dont le nombre varie de six à huit. Les deux premiers articles des antennes sont égaux, tandis que le troisième est allongé, subuliforme, à huit divisions, dont la dernière conique. L'abdomen est formé de sept segments distincts et les ailes présentent quatre cellules postérieures.— Les *Beris* vivent dans les bois et se posent sur le tronc des arbres. Le *B. vallata* Forst. se rencontre assez communément en France. Il est noir, avec l'abdomen et les pattes fauves ; les ailes sont fuligineuses dans les deux sexes. Ed. LEF.

BERISLAV. Ville de la Russie d'Europe. Elle est située dans le gouvernement de Kherson, district de Kherson, sur la rive droite du Dniéper. Sa population est de 11,000 hab., dont environ 1,500 israélites. Son port est assez animé (commerce de lin et de céréales), la principale industrie est la fabrication de la vaisselle de bois, et des touloupes ou blouses en peau de mouton. Elle s'élève sur l'emplacement de la forteresse turque de Kisy Kermen, prise par les Russes en 1695. Sa fondation date de la fin du XVIIIe siècle. L. L.

BERISTAIN Y MARTIN DE SOUZA (José-Mariano), ecclésiastique et polygraphe hispano-mexicain, né à La Puebla le 22 mai 1756, mort à Mexico le 23 mars 1817, était bachelier de l'université de Mexico, lorsqu'il passa en Espagne, comme secrétaire de l'évêque de sa ville natale transféré au siège de Valence, où il devint docteur en théologie et régent de philosophie. Il fut ensuite professeur de cette science à l'université de Valladolid et consulteur du conseil suprême de Castille. Après avoir concouru pour divers canonicats, il obtint celui de théologal de Vitoria, mais retourna au Mexique, comme secrétaire de l'évêque de La Puebla, pour concourir à la même charge dans cette ville. Ne l'ayant pas obtenue, il repartit immédiatement pour l'Espagne, fit naufrage dans le canal de Bahama et ne put gagner la Corogne qu'au bout de onze mois d'adversité. Le roi le nomma chanoine de la métropolitaine de Mexico et chevalier de l'ordre de Charles III. Beristain fut secrétaire du chapitre, pendant la vacance du siège en 1800, et président pendant celle de 1809, archidiacre (1811) et doyen (1813), visiteur extraordinaire de l'archevêché, président du comité provincial de censure. Chargé d'importantes missions par le gouvernement espagnol, il lui resta fidèle pendant l'insurrection du Mexique, et il combattit les séparatistes dans quelques publications, dont l'une, *Diàlogos patriòticos sobre la insurreccion de Michoacan y otros pueblos de la Nueva-España* (Mexico, 1810, 1811) fut réimprimé à Cadiz, Lima et Valence. En 1815, jeté à bas de la chaire, pendant qu'il prêchait, et estropié du côté gauche, il fut indemnisé par la croix de commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Il était

membre de plusieurs sociétés savantes d'Espagne et d'Italie. — Ses nombreux ouvrages sont tous en espagnol, à l'exception de *Homerus illustratus*, relatif aux citations de l'*Iliade*, que l'on trouve dans les Pères de l'Eglise, manuscrit perdu en 1790 avec d'autres, pendant le trajet de la Corogne au Mexique. Beaucoup de ses sermons, discours, éloges, nécrologies, poèmes, ont paru à part ou dans des journaux et recueils, dont il édita quelques-uns. Son principal titre littéraire est sa *Biblioteca hispano-americana septentrional* (Mexico, 1816, 1819, 1821, 3 vol. pet. in-fol.), dont le t. Ier, était sous presse à sa mort; le reste fut édité par son neveu *José-Rafael-Enriquez-Trespalactos* Beristain. Ce dictionnaire bio-bibliographique, qui traite de 3687 écrivains hispano-mexicains, manque souvent de précision et l'on y peut relever beaucoup de lacunes et d'erreurs, mais il est terminé, tandis que la *Bibliotheca Mexicana* d'Eguiara ne comprend que les lettres A, B, C, et il ne peut même pas être remplacé par l'*Apendice al Diccionario universal de historia y de geografia, colleccion de articulos relativos á la Republica Mexicana*, par M. Orozco y Berra (Mexico, 1855, 3 vol. pet. in-fol.). Aussi la *Biblioteca* de Beristain, fort recherchée, avait-elle atteint le prix excessif de 2,500 fr. (1,100 fr. à la vente de la bibliothèque Pinart en 1883). Heureusement qu'elle a été réimprimée par Br. Fortino-Hipolito Vera, curé d'Amecameca, à la typographie du collège catholique de cette ville (1883, 3 vol. pet. in-4). C'est une simple reproduction. Il doit en paraître à Madrid, dans la collection de la *Biblioteca de los Americanistas*, une autre édition (4 vol. in-4), augmentée des anonymes, d'après un manuscrit de l'auteur; d'additions du Dr Osores; et d'observations du savant bibliographe J. G. Icazbalceta et d'autres. BEAUVOIS.

BIBL. : M. ARRÔNIZ, *Biogr. Mejicana*; Paris, 1857, in-8, p. 75-78. — BRASSEUR DE BOURBOURG, *Bibl. mex. guatem.*, p. 24-25. — *Collect. des livres* de A.-L. PINART, 1883, p. 17. — *Bibl. de los Americ.*, publiée par J. ZARAGOZA (1881), prospecto.

BERJA. Ville d'Espagne, prov. d'Almeria (Andalousie), au pied méridional de la sierra de Gádor; mines de plomb; vignobles; 2,000 hab. (15,586 avec son district).

BERJOU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis; 880 hab.

BERKA. Village d'Allemagne, grand-duché de Weimar, sur l'Ilm, à 12 kil S.-S.O. de Weimar; 1,747 hab. (en 1880). Station thermale assez fréquentée à cause de ses sources sulfureuses et ferrugineuses, de ses bains de sable, etc.

BERKA (le comte François de), diplomate allemand, originaire du comté de Tirol, mort à Venise le 6 nov. 1707. Il représenta auprès de la république de Venise l'empire d'Allemagne.

BIBL. : Bibl. nationale, ms. ff. 20,980.

BERKA (Jean), graveur tchèque, né à Prague en 1758, mort après 1815. Chantre à la cathédrale, il s'adonnait en même temps au dessin. Ayant perdu la voix, il étudia la gravure à l'école de Carl Saltzer. Son œuvre, comprenant des pièces en tout genre, est considérable; on y remarque de nombreux portraits. Sa meilleure estampe est l'*Entretien d'Achille et de Minerve* pour une traduction tchèque de l'Iliade (1802). G. P-i.

BIBL. : DLABACZ, *Böhmisches Künstler-Lexikon*.

BERKEL (A. van), philologue hollandais (V. BERKELIUS).

BERKELEY. Ville et paroisse d'Angleterre, comté de Gloucester, sur le petit Avon; 1,200 hab. Fromages renommés (fromages doubles dits de Gloucester). Edouard II y fut assassiné en 1327. Jenner y est né.

BERKELEY (Sir William), né près de Londres au commencement du XVIIe siècle, mort en 1677; il fut envoyé en Amérique, en 1641, pour gouverner la Virginie. Pendant la guerre civile d'Angleterre, il garda sa foi au roi; à son exemple, la colonie resta royaliste. Sous le Protectorat, un navire, détaché de l'escadre des îles Barbades, se présenta en Virginie, et Berkeley dut céder la place à un nouveau gouverneur, agent de Cromwell. Il resta toutefois en Virginie, sans être inquiété, dans son domaine seigneurial sur les bords de la rivière James. Quand vint la restauration des Stuarts, la réaction contre le parti puritain fut aussi vive dans la colonie que dans le métropole. Berkeley fut réélu gouverneur par l'Assemblée et confirmé par une commission royale de Charles II. Il se rendit, en quelques années, très impopulaire. Une insurrection éclata contre lui (1676) sous Nathaniel Bacon, qui accusait le gouverneur de laisser la colonie sans défense contre les Indiens. Après diverses péripéties, et Bacon étant mort, Berkeley traita les rebelles avec une extrême cruauté. Une commission d'enquête fut envoyée d'Angleterre et désapprouva sa conduite. Il fut aussitôt rappelé; reçu très froidement à la cour, il mourut de chagrin. « Ce vieux fou, dit Charles II, a pendu plus d'hommes dans ce pays désert que je n'en ai fait pendre pour le meurtre de mon père. » Berkeley était un gentilhomme fort lettré et qui se piquait d'écrire. Il avait publié, en 1639, un drame, *The lost Lady*, et, en 1663, un *Discourse and View of Virginia*. Aug. M.

BERKELEY (George) ou **BERKLEY**, ou encore **BERKLAY**, philosophe anglais, né à Kilkrin en Irlande, comté de Kilkenny, en 1684, mort le 14 janv. 1753. Il fit ses études au collège de la Trinité de Dublin et montra de bonne heure une grande aptitude pour les sciences mathématiques. Vers 1713, il vint à Londres, où il se lia d'amitié avec Addison, Swift, Steele et quelques autres littérateurs et savants renommés. Son caractère, ses manières polies, le charme de sa conversation, son esprit élevé et ses profondes connaissances le firent rechercher des personnages les plus remarquables. Il fut secrétaire et chapelain du comte de Petersborough, ambassadeur auprès du roi de Sicile. En 1714, la mort de la reine Anne renversa les espérances qu'il avait fondées sur cette position; mais la fortune ne l'abandonna pas. Passionné pour l'étude, Berkeley accepta avec empressement l'offre qui lui fut faite d'accompagner dans ses voyages un jeune seigneur anglais. Pendant quatre ans, il parcourut la France, l'Italie, la plus grande partie de l'Europe. A Paris, il conversa avec Malebranche. De retour à Londres, précédé d'une réputation honorable, lord Grafton, vice-roi d'Irlande, le nomma son chapelain. La même année, l'université de Dublin lui conféra les grades de bachelier et de docteur en théologie. En 1722, Berkeley recueillit une succession inattendue de près de 100,000 fr. C'était une femme célèbre, Mistress Vauhomrigh, plus connue sous le nom de *Vanipeny*, éprise d'amour pour Swift, morte de chagrin de n'avoir pu l'épouser, qui, à sa dernière heure, se souvint de Berkeley et lui légua la moitié de sa fortune. En 1724, le duc de Grafton lui fit obtenir le doyenné de Derry, avec un revenu de 1,100 livres sterling. Berkeley eût pu jouir paisiblement de sa fortune si un vaste projet n'était venu le préoccuper entièrement. Il publia, en 1725, un ouvrage intitulé *Propositions pour convertir au christianisme les sauvages américains par l'établissement d'un collège dans les Bermudes*. Le gouvernement approuva ce projet et promit une subvention de 100,000 livres; le roi George fit des vœux pour sa réalisation; plusieurs grands personnages s'y intéressèrent, et le célèbre ministre Walpole lui-même complimenta l'auteur. Berkeley engagea une partie de sa fortune, acheta des terres en Amérique, dans le Rhode-Island, attendit vainement la subvention promise par le gouvernement et vit ses beaux plans traités de chimères par Walpole et par ceux qui avaient le plus applaudi.

Rentré dans sa patrie en 1732, Berkeley se voua tout entier à ses fonctions religieuses. L'incrédulité trouva en lui un adversaire toujours prêt à combattre. La reine Caroline fut tellement satisfaite de ses écrits qu'elle le fit nommer au doyenné de Down, en Irlande. Mais le lord-lieutenant de ce royaume s'étant opposé à cette promotion, la reine éleva son protégé à l'évêché de Cloyne. Quatre

ans après, lord Chesterfield, devenu ministre, voulant récompenser le zèle de Berkeley, s'empressa de lui proposer de changer son évêché contre celui de Glogher, dont le revenu était double de celui qu'il occupait; mais Berkeley refusa pour des motifs très honorables. Arrivé à l'âge de soixante ans, affaibli par le travail et par des infirmités, il voulut résigner son évêché ; le roi s'y opposa, et son siège lui fut conservé. En 1752, il se fixa à Oxford pour y surveiller l'éducation d'un de ses fils. Il y avait à peine un an qu'il y résidait, lorsqu'il mourut subitement, à l'âge de soixante-neuf ans.

Le génie philosophique de Berkeley n'est pas moins digne d'estime que son caractère. Dans un article resté célèbre de la *Revue philosophique* (mars 1876), Stuart Mill loue Berkeley d'avoir fait trois découvertes. « Dans l'*Essai sur la vision* (1709), il a prouvé que la vue ne nous donne pas la notion des distances ; dans les *Principes de la connaissance* (1710), il a montré que nous n'avions pas d'idées abstraites, que toutes nos idées générales ne sont, en réalité, que des idées d'individus; dans les *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs* (1713), il a établi la nature et le véritable sens de l'extériorité que nous attribuons aux objets sensibles. » En résumant l'enseignement de ces trois ouvrages, nous aurons, par le fait même, exposé les principales idées philosophiques de Berkeley. Il faut dire d'abord que le but qu'il poursuit en philosophant est un but pratique et religieux. Dans tous ses ouvrages, même les plus exclusivement philosophiques en apparence, tels que l'*Essai sur la vision*, il veut, comme il le fait ostensiblement dans le dialogue intitulé *Alciphron* (1732), réfuter les nouveaux philosophes, les matérialistes, les sceptiques et les athées. Or, c'est la croyance à l'existence de la matière qui paraît à Berkeley la source du matérialisme, de l'athéisme et du scepticisme; le but de sa philosophie est donc de critiquer la notion de matière, de montrer les contradictions enfermées dans cette notion et de conclure par suite à l'immatérialisme. Ainsi, les *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs* représentent le point culminant de la philosophie de Berkeley. L'*Essai sur la vision* et les *Principes de la connaissance* en sont comme la préparation, et le dernier ouvrage de Berkeley, la *Siris*, n'est qu'un exposé synthétique de ses vues sur la constitution dernière des choses, à propos des propriétés curatives de l'eau de goudron.

Dans l'*Essai sur la vision*, Berkeley s'attache à montrer que toutes les données de la vue viennent du sujet et ne sont rapportées qu'abusivement à l'objet. On ne contestait déjà plus de son temps dans le monde des penseurs que la couleur fût une modification du sujet; Descartes et Locke avaient, par des raisons différentes, montré tous les deux que la couleur n'est qu'une *qualité seconde* (V. ce mot). Mais tous les deux admettaient que l'étendue, la forme, sont des qualités premières qui, par conséquent, doivent être rapportées à l'objet. C'est ce que Berkeley n'admet pas. Il veut prouver que la forme seule est donnée par la vue. La forme, dit-il, n'est que la limite de la couleur ; or, il est admis que la couleur est une qualité seconde; la forme, qui dérive de la couleur, n'est donc aussi qu'une qualité seconde. Or, dans la forme se trouvent deux des dimensions de l'étendue, la longueur et la largeur. Mais les partisans de l'objectivité de l'étendue soutiennent que la vue donne naturellement la distance qui sépare deux objets, c.-à-d. la troisième dimension ou profondeur. Berkeley s'attache donc à montrer que la distance est une perception acquise de la vue, que c'est en associant aux idées de la vision des idées qui nous viennent du tact et du mouvement que la vue acquiert l'idée de distance. Mais la distance est une perception naturelle du tact, et la troisième dimension n'est qu'une forme tactile, dès lors une qualité seconde. L'étendue se réduit ainsi à n'être qu'une qualité seconde de même nature que toutes les autres, qui, par conséquent, vient exclusivement du sujet et ne peut s'attribuer à l'objet.

Dans les *Principes de la connaissance*, Berkeley soutient que toutes nos idées, même les plus abstraites et les plus générales en apparence, ne sont que les résultats singuliers d'impressions autrefois éprouvées et que dès lors il n'y a rien dans l'idée qui n'ait auparavant été dans l'impression sensible. Par conséquent, nos idées générales et, en particulier, l'idée générale de la matière, ne sont rien de plus que des collections d'impressions sensibles et, comme toutes les impressions sensibles sont des qualités secondes, l'idée générale de matière n'est aussi formée que de qualités secondes. Ainsi, Berkeley se déclare résolûment *nominaliste* (V. ce mot). La brèche est maintenant ouverte, Berkeley peut se promettre que la substance matière ne résistera pas longtemps à la critique en règle qu'en fait *Philonoüs* dans les *Dialogues*. Berkeley commence par poser ce dilemme : ou la matière est immédiatement perçue par quelqu'un des sens, et alors il faut dire quelle est l'impression qui donne cette perception immédiate; ou la matière est conclue médiatement par un raisonnement, et alors il faut énoncer le raisonnement qui arrive à établir cette existence. Mais la matière n'est directement saisie par aucun sens, car les sens ne donnent que des qualités secondes; quant aux qualités premières, elles se ramènent à des qualités secondes, ainsi qu'il a été prouvé dans l'*Essai sur la vision* et dans les *Principes de la connaissance*. La matière n'est donc pas donnée directement par les sens. Est-elle connue par un raisonnement? Dans ce cas, de l'existence de certaines idées dans notre esprit, nous conclurions à l'existence, hors de notre esprit, d'une chose inconnue, la matière, qui serait la cause, l'instrument ou l'occasion de ces idées. Mais 1° la matière ne peut pas être une cause, car tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle est passive, et toute cause est active; 2° la matière ne peut pas être un instrument. En effet, ce serait sans doute Dieu qui se servirait de cet instrument pour nous émouvoir. Mais quel besoin Dieu a-t-il d'un instrument pour produire les effets qu'il veut? 3° la matière ne peut pas être une occasion. Quel besoin Dieu a-t-il d'une occasion pour produire les effets? Berkeley se croit donc en droit de conclure que la matière ne nous est connue en aucune façon ; c'est un mot abstrait, un son vide, auquel nous ne rapportons aucune idée ou, si nous essayons d'y en rapporter quelques-unes, elles sont contradictoires. Nous prétendons avoir l'idée d'une chose dont nous n'avons pas idée, d'un fonds de réalité qui n'est pas réel. C'est ainsi que ceux qui croient à la matière tombent dans le scepticisme, car se voyant forcés d'admettre une notion contradictoire, ils en viennent à douter de la valeur de la raison. Ils ne douteront plus, au contraire, de la valeur de leur intelligence s'ils reconnaissent leur erreur et bannissent de leur esprit le vain fantôme de la matière. L'immatérialisme enlève ainsi au scepticisme l'occasion de se former, de même qu'il enlève au matérialisme tout point d'appui. Il n'est pas moins destructeur de l'athéisme. Il y a déjà un préjugé en faveur de cette assertion dans ce simple fait que les athées sont ordinairement matérialistes. Renverser le matérialisme est donc probablement aussi renverser définitivement l'athéisme.

Cette vue se trouvera confirmée si l'on remarque que Berkeley est loin de nier l'existence du monde extérieur. Philonoüs fait, au contraire, de la nature extérieure de brillantes descriptions. Nous avons l'idée d'un monde extérieur. Les idées que nous avons sont en nous, mais ne viennent pas de nous, puisqu'elles s'imposent à nous et que plusieurs hommes peuvent en avoir à la fois de semblables; il y a un ordre dans la liaison de nos idées du monde extérieur qui nous fait aisément distinguer la veille du rêve; il faut qu'il y ait, hors des esprits individuels, une cause de ces idées, de leur ordre, de leur liaison; cette cause n'est pas une chose contradictoire inconnue et inconnaissable, cette cause est Dieu. Dieu seul peut expliquer les idées du monde en nous; le monde est une idée de Dieu qui se représente en nous par fragments. L'ordre et la liaison des diverses parties de la nature sur lesquelles

Berkeley insiste avec tant de force dans la *Siris* sont une dépendance de l'immutabilité, de la sagesse et de l'éternité de Dieu. Cet ordre est si parfait et si conséquent qu'il doit se trouver dans le monde un système d'idées qui soit comme le symbole et le résumé de la liaison qu'ont entre elles les idées qui constituent le monde des corps. Ce système d'idées de substance serait une panacée universelle, puisqu'en lui se trouverait la loi qui fait être tout ce qui est. Berkeley croit avoir trouvé cette panacée universelle dans l'*Eau de goudron*, et c'est à développer ces idées qu'il a consacré son dernier ouvrage, mélange étonnant des idées les plus hautes, des vues les plus ingénieuses avec les hypothèses les plus hasardées et les visions les plus chimériques.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il n'en reste pas moins acquis que Berkeley résout le monde matériel en pures idées, mais en idées liées, produites par un esprit éternel et incorruptible, Dieu, et reçues dans des esprits inférieurs. L'existence de l'esprit paraît prouvée à Berkeley par le sentiment intérieur. Nous nous sentons penser, nous avons l'expérience de notre vie spirituelle et consciente, nous sommes donc. Nous avons aussi des raisons suffisantes de croire à l'existence des autres esprits. Ainsi, le monde est un langage que Dieu parle aux esprits des hommes, il n'existe qu'à titre d'idée. Berkeley est le premier philosophe qui ait critiqué avec rigueur la notion de matière; il a fait faire un grand progrès à l'idéalisme, en montrant combien de confusions renfermait cette idée de matière; si universellement acceptée. Après lui, aucun penseur digne de ce nom n'a pu s'occuper de l'existence objective des choses sans tenir compte de ses travaux. Il est un des ancêtres directs de Kant, et son nom est un des plus grands de la philosophie moderne. G. Fonsegrive.

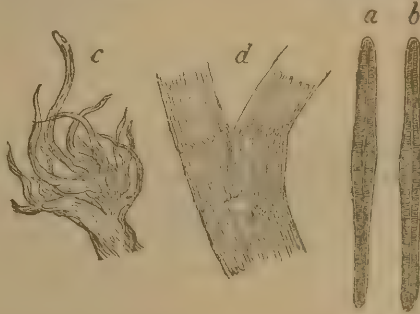
Bibl. : Les dialogues d'*Hylas et de Philonoüs* ont été traduits en français par l'abbé Du Cyna de Malves; Amsterdam, 1758, in-12 et l'*Alciphron* par de Joncourt; La Haye, 1734, 2 vol. in-12. — La meilleure édition de Berkeley est celle qu'a publiée à Londres le professeur Fraser, 1871, 4 vol.— Penjon, *Etude sur la vie et les œuvres philosophiques de G. Berkeley*; Paris, 1878, in-8. — G. Lyon, *Les Philosophes idéalistes anglais du* XVIIIe *siècle*; Paris, 1888.

BERKELEY (George-Charles Grantley Fitz Hardinge), littérateur anglais, né le 10 fév. 1800, mort à Londres le 7 mars 1881, fils du comte Berkeley. Après avoir servi quelque temps dans l'armée, il fut envoyé à la Chambre des communes par le Gloucestershire en 1832 et représenta ce comté jusqu'en 1847. Il appartenait au parti libéral. Il a écrit divers ouvrages parmi lesquels nous citerons : un roman, *Berkeley Castle* (Londres, 1836) ; des études de sport : *Reminiscences of a huntsman* (Londres,1853) ; *A month in the forests of France; The english Sportsman in America ;* une autobiographie qui a obtenu un grand succès : *My Life and recollections* (Londres, 1864-66, 4 vol.); des nouvelles: *Tales of life and death* (Londres, 1869, 2 vol.).

BERKELEY (Miles-Joseph), botaniste anglais contemporain, né à Biggin en 1803, étudia la théologie à Cambridge et en 1868 se fixa à Sibbertoft, Market-Harborough, où il prêche l'évangile depuis lors. Il s'est spécialement occupé de cryptogames et s'est fait connaître par de nombreuses publications sur ce sujet dans le monde savant. Outre de nombreux articles sur les mousses, les champignons, etc., insérés dans les recueils périodiques, il a mis au jour : *Gleanings of British Algæ*, etc. (Londres, 1833, in-8), dans *British Flora*, de Hooker; *Fungi* (Londres, 1836, in-8) ; *British Fungi, consisting of dried specimens*, etc. (Londres, 1836-1843, 4 part. in-4), pour servir de complément à l'*English Flora*, de Smith; *Decades of Fungi, Decas* 1-62 (Londres, 1844-1856, in-4) ; *Introduction to cryptogamic botany* (Londres, 1857, in-8); *Outlines of British fungology*, etc. (Londres, 1860); *Handbook of British Mosses comprising all that are known to be natives of the British Isles* (Londres, 1863) ; avec M. C. Cooke : *Fungi, their nature, influences, uses*, etc. (Londres, 1874, in-8; fait partie de la Bibl. scient. internat. et est arrivé à sa 3e éd. française sous le titre : *Les Champignons*). Dr L. Hn.

BERKELEY (sir John) (V. Berkley).

BERKELEYA (Greville) (Bot.). Genre de Diatomacées, de la famille des Naviculées, groupe des Schizonémées, à frustules lancéolés-linéaires, dont les valves, naviculées et arrondies au sommet, sont munies d'une ligne médiane



Berkeleya fragilis; *a. b.* valves; *c.* état naturel; *d.* filament grossi.

et de deux nodules peu éloignés du centre, avec des stries parallèles et perpendiculaires à la ligne médiane; les frustules sont réunis dans un tube gélatineux naissant d'un tubercule. On connaît deux espèces marines, vivant attachées aux plantes ou aux rochers. P. P.

BERKELIUS (Abraham van Berkel ou), philologue hollandais né à Leyde en 1630, mort en 1688. Il publia diverses éditions, l'*Enchiridion* d'Epictète (Leyde, 1670); les *Métamorphoses*, d'Antoninus Liberalis (1674) ; les *Fragmenta*, de Etienne de Byzance, sur les villes et les peuples, avec le périple d'Hannon (1674). Il commença aussi l'édition des Ἐθνικοί du même auteur, qui fut achevée par Gronovius.— Son fils *Janus*, né en 1675, composa en latin des *Dissertations critiques sur les poètes grecs et latins* (Leyde, 1704). A. W.

BERKH (Vasili Nicolaevitch), écrivain russe, né en 1791, mort en 1834. Il servit tour à tour dans la marine et dans l'administration. Il s'est surtout occupé de l'histoire de la flotte russe. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire chronologique de la découverte des îles Aléoutiennes* (1823) ; *Vie des premiers amiraux russes* (1831-36); *Histoire des découvertes géographiques des Russes*. Il s'est en outre occupé d'histoire russe ; le *Règne des trois premiers tsars de la maison de Romanov* (1881) est une compilation assez médiocre. Il était colonel au corps des pilotes et chef de division au dépôt hydrographique. L. L.

BERKHAMPSTEAD (Great). Ville d'Angleterre, comté de Hertford, à 42 kil. N.-O. de Londres, sur le Bulborn, sous-affluent du Colne ; 7,103 hab. (en 1881) ; Fonderies, rempaillage, etc. Un concile y fut tenu en 691 ; le poète Cowper y naquit en 1734. On y voit la belle église gothique de Saint-Peter et les ruines du château dont l'origine remonte aux rois de Mercie et qui, depuis le prince Noir, est un apanage des princes de Galles. Non loin sont les bourgs de *Little Berkampstead* et *Berkhampstead Saint-Mary*.

BERKHEIM (V. Bercheim).

BERKHEY (Jean Le Francq van), poète naturaliste et dessinateur hollandais, né à Leyde le 3 janv. 1729, mort à Leyde le 13 mars 1812. Son caractère lui rendit la vie difficile ; il renonça bientôt à l'exercice de la médecine pour s'adonner à la poésie et à l'histoire naturelle ; il fut, à partir de 1773, professeur à l'université de Leyde; ses principaux ouvrages sont : *Hetverheerlijkt Leyden*, éloge de Leyde, publiée en 1774 à l'occasion de l'anniversaire du siège de la ville; *Natuurlijke historie van Holland*, histoire naturelle de la Hollande (Amsterdam, 1769-1779, 11 livraisons avec planches).

BERKLEY (Sir John), officier anglais, né au commencement du XVIIe siècle. Il prit part à la guerre civile et servit Charles Ier. Il passa en France après la captivité du roi et, lors de la Restauration, fut élevé à la pairie par Charles II. Il a laissé des *Mémoires* intéressants sur les négociations de Charles Ier avec Cromwell et l'armée parlementaire que Guizot a insérés dans sa *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre* (Paris, 1823, t. IV, in-8).

BIBL. : GUIZOT, *Notice sur sir John Berkley*, dans *Collection des Mémoires sur la Révolution d'Angleterre*.

BERKOVETS. Mesure de poids employée en Russie et valant 10 pouds, c.-à-d. 400 livres russes, soit 163 kilog. 805.

BERKS ou **BERKSHIRE**. Comté d'Angleterre, sur la rive droite de la Tamise, entre le Wiltshire, le Hampshire et le Surrey ; 1,870 kil. q., 218,363 hab., soit 117 hab. au kil. q. C'est une plaine bien cultivée, surtout dans la vallée de l'Ock ; celle du Kennet (au S.-O.) est moins fertile. Le ch.-l. est Reading; Windsor, la ville la plus connue.

BERLAD et plus correctement **BÂRLADŬ**. Rivière de Roumanie qui sort de la forêt de Giurgeni dans le district de Român, à 14 kil. de Yassi et qui se jette dans le Siretŭ au village de Serbanesci, district de Tecuciu, à 35 kil. N.-O. de Galati, après avoir traversé les villes de Vaslniu, Bârladŭ et Tecuciu. Elle reçoit comme affluents le Stavnic, le Sucovet, le Stemnic, le Dumbraveni, la Racova, le Vaslui, la Crasna, la Tutova, le Peresivu, la Hobalna, la Horaitza, le Berladel, le Bereciu et le Corod. Son cours est d'environ 160 kil.

BERLAD ou **BÂRLADŬ**. Ville de Moldavie, dans le district de Tutova, arr. de Têrg, à 51 kil. O.-S.-O. de Faltsi, et à 96 kil. S. de Yassi, située sur la rive droite de la rivière du même nom. Préfecture, tribunal, lycée, télégraphe, station de chemin de fer. Foires importantes et fréquentées. La population, y compris le village de Cring, est d'environ 27,000 hab. Berlad fut brûlée par les Tatars, le 14 déc. 1440.

BERLAGE (Anton), théologien catholique allemand, né à Münster le 21 déc. 1805, mort à Münster le 6 déc. 1881. Professeur à l'Académie de Münster, il publia un important ouvrage : *Katholische Dogmatik* (Münster, 1839-1863, 7 vol.) ; partisan de l'indépendance de la science et de la philosophie, il ne veut pas qu'elles empiètent sur le domaine théologique.

BERLAIMONT. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, sur la Sambre ; 2,682 hab. Ateliers de construction de bateaux, sucreries, filatures de laines, poteries, clouteries, engrais. Bien que l'on attribue à l'époque romaine les vestiges qui subsistent d'une ancienne forteresse, ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'il est question dans l'histoire de cette localité et de ses seigneurs. Berlaimont fut incendié par l'armée de Condé après la bataille de Rocroi. L'*église*, dans le goût dit espagnol, a été construite en 1671.

BERLAIMONT (Charles, comte de), homme de guerre belge, né en 1510, mort à Namur en 1578. Il entra très jeune dans les armées de Charles-Quint, et se signala, en 1553, par la prise de Longwy ; en 1554, il fut nommé gouverneur de Namur et reçut, en 1556, le collier de la Toison d'or. Après le départ de Marie de Hongrie, il partagea l'administration provisoire des Pays-Bas avec le marquis de Croy. Quand Marguerite de Parme fut devenue gouvernante générale, Berlaimont fut créé chef du Conseil des finances, et dans cette nouvelle charge, fit preuve de talents remarquables. En 1566, il refusa de signer le Compromis des nobles. On raconte que, lorsque les seigneurs confédérés vinrent au nombre de plusieurs centaines, en habit de guerre, présenter leur requête à Marguerite de Parme, celle-ci fut effrayée ; Berlaimont, voulant la rassurer, lui aurait dit : « Ne craignez rien, Madame, ce ne sont que des *gueux*. » Ce propos, entendu par les seigneurs, les aurait déterminés à se parer du nom de gueux, qui, depuis lors, désigna en Belgique le parti protestant. Ce n'est là qu'une légende. Il est, en effet, difficile d'admettre que Berlaimont ait appliqué le mot offensant de gueux à des seigneurs dont la naissance égalait au moins la sienne. Du reste, Marguerite de Parme, dans sa correspondance, déclare à Philippe II qu'elle ignore l'origine du nom dont les confédérés se sont parés. Berlaimont fut nommé membre du fameux Conseil des troubles par le duc d'Albe, mais il n'y siégea qu'une fois et protesta avec énergie contre la mise en jugement des comtes d'Egmont et de Hornes. Fait prisonnier par les révoltés en 1576, il ne fut relâché que l'année suivante, et devint alors un des conseillers de don Juan d'Autriche. Lorsque ce prince se brouilla avec les Etats, Berlaimont lui facilita une retraite dans le château de Namur. Il mourut peu de temps après. Les historiens protestants ont vivement attaqué Berlaimont ; les catholiques comme Strada, par exemple, ont mis une égale énergie à le défendre. Si les qualités militaires et les aptitudes financières de Berlaimont sont incontestables, il n'est pas moins certain qu'il fut presque toujours le serviteur aveugle du despotisme espagnol. D'autre part, il fit preuve, à maintes reprises, d'une rapacité scandaleuse. Requesens, indigné, écrivit à Philippe II : « Berlaimont a obtenu vingt choses dont une seule suffirait pour rendre une famille tout à fait obligée à son souverain, et cependant il semble qu'on ne lui a rien donné. » E. H.

BIBL. : GACHARD, *Corr. de Philippe II*. — STRADA, *De Bello belgico*. — GUILLAUME, *Ch. de Berlaimont*, dans la *Biog. nat.*

BERLANCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains-Richaumont ; 207 hab.

BERLANCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard ; 258 hab.

BERLATS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lacaune ; 698 hab.

BERLE (*Sium* Tourn.). Genre de plantes, de la famille des Ombellifères et du groupe des Carées, dont on connaît seulement quatre ou cinq espèces répandues dans l'hémisphère boréal de l'ancien et du nouveau monde. La *Grande Berle* ou *Ache d'eau* (*Sium latifolium* L.) est une herbe vivace, haute de 8 à 15 décim., à grandes feuilles pennatiséquées, glabres, d'un vert gai en dessus, plus pâle en dessous, à 9-11 segments lancéolés, opposés et sessiles, finement dentés en scie sur les bords. Sa tige est dressée, épaisse, fistuleuse, profondément sillonnée, rameuse au sommet. Ses fleurs, de couleur blanche, sont disposées en larges ombrelles, portées sur des pédoncules plus longs que les rayons et pourvues d'un involucre et d'involucelles à plusieurs folioles linéaires, entières. Le fruit est oblong, glabre, à cinq côtes filiformes, avec la commissure pourvue de six bandelettes. — La *Grande Berle* croît dans les marais et les prairies tourbeuses. Elle constitue l'*Herba et Radix Sii palustris* seu *Pastinacæ sativæ* des pharmacopées allemandes. Elle était préconisée autrefois comme apéritive, diurétique et antiscorbutique.

La *Berle à feuilles étroites* (*Sium angustifolium* L.), pour laquelle Koch (*Deutschl. flor.*, II, p. 433) a établi le genre *Berula*, est une espèce commune dans toute la France dans les marais, les ruisseaux, les fossés humides, sur le bord des étangs. On l'appelle également *Cresson sauvage, Persil des marais*. Sa souche rampante, noueuse, pourvue de stolons, est réputée vénéneuse lorsqu'elle est fraîche ; elle renferme une huile essentielle odorante et une résine âcre. Ses feuilles pennatiséquées, luisantes, à 9-15 segments oblongs ou lancéolés, plus ou moins profondément incisés, étaient préconisées autrefois comme antiscorbutiques, emménagogues et diurétiques.

La *Berle-Chervis* (*Sium Sisarum* L.) ou *Berle des potagers, Chirouis, Girole*, que quelques auteurs placent dans le genre *Pimpinella*, est une herbe vivace, dont les souches tubéreuses, fusiformes, fasciculées, sont longues

d'environ 0^m20, charnues, roussâtres à l'extérieur, blanches intérieurement. Ses tiges cylindriques, hautes de 0^m30 à 1 mètre, portent des feuilles pennatiséquées; celles du sommet sont à trois segments oblongs-aigus, dentés. D'après Maximowicz (*Diagn. plantar. Japoniæ et Mandshuriæ*), la véritable patrie de cette espèce serait la Sibérie altaïque et la Perse septentrionale (V. A. De Candolle, *De l'origine des plantes cultivées*, 1883, p. 31). Elle est cultivée communément, comme plante alimentaire, au Japon, en Chine, en Mongolie et en Cochinchine. On lui rapporte, comme simple variété, le *Sium Ninsi* Burm, ou *Berle de la Chine*, dont les souches constituent un aliment agréable et de digestion facile. — Introduite en Europe vers 1548 (Jacques et Hérincq), la *Berle-Chervis* était jadis très estimée et généralement cultivée en Allemagne et en France. Ses souches figuraient sur les meilleures tables. Aujourd'hui elle n'est plus guère connue en France que de nom, ou moins dans le Nord et dans la région de Paris (V. A. Paillieux et D. Bois, *le Potager d'un curieux*, 1885, p. 47). Cependant, il serait désirable que sa culture fût reprise; car ses souches constituent un légume sain, analogue au salsifis et ses feuilles étiolées, une salade aromatique, d'une saveur très agréable. Ed. Lef.

BERLEBURG. Ancienne principauté de Westphalie (cerle d'Arnsberg), qui appartient à la famille de *Sayn* (V. ce nom). Dans la petite bourgade qui lui sert de ch.-l. fut imprimée, en 1726, la *Bible de Berleburg*, traduction et commentaire rédigés par une école de mystiques (rééd. à Stuttgart, 1856-1860).

BERLEMONT (Noel de), lexicographe du XVIe siècle qui fut maître d'école à Anvers. Il a écrit un *Vocabulaire pour apprendre à bien lire, escripre et parler françoys et flameng* (Anvers, 1511, in-4), qui est devenu excessivement rare parce qu'il est le plus ancien vocabulaire français-flamand qui existe imprimé.

BERLENCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesne-le-Comte ; 520 hab.

BERLENGAS (Iles). Petit groupe d'îles entouré d'écueils, à l'O. du cap Carvoeiro. Ces îles dépendent du district de Leiria (Estramadure portugaise).

BERLEPSCH (Emilie von), femme de lettres allemande, née à Gotha en 1757, morte le 27 juil. 1830 à Schwérin. Elle se sépara de son mari, conseiller aulique à Hanovre, et séjourna quelque temps à Weimar. En 1801, elle épousa un propriétaire mecklembourgeois nommé Harms, et ils demeurèrent alternativement dans leurs domaines ou aux environs de Berne. Emilie Harms, ou de Berlepsch, fut l'amie de Jean-Paul. Elle a publié deux volumes de mélanges : (*Sammlung kleiner Schriften und Poesien* (Gœttingue, 1787); *Sommerstunden* (Zurich, 1795) et une description des montagnes de l'Ecosse : *Caledonia* (Hambourg, 1802-1801, 4 vol.). A. B.

BERLEPSCH (Eduard), peintre, dessinateur d'illustration, et architecte suisse, né à Saint-Gall le 31 déc. 1849. Il étudia la peinture dans sa ville natale, à Zurich et à Munich, et l'architecture à l'école polytechnique de Zurich. En 1879, il suivit l'armée russe en Bulgarie et en Turquie, en compagnie du prince russe Kotzebue, et l'année suivante il visita la France et l'Espagne. Ses tableaux, aquarelles et esquisses sont nombreux, et il a fourni d'excellents dessins reproduisant des monuments de l'art de son pays pour diverses publications illustrées. G. P—I.

BERLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny ; 419 hab.

BERLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges ; 786 hab.

BERLET (Albert-Ernest-Edmond), homme politique français, né à Nancy le 18 oct. 1837. Se fit recevoir licencié en droit dans sa ville natale et acquit une bonne réputation d'avocat, en défendant les idées libérales. Il fut membre du comité de Nancy et entra dans la vie politique en 1871. Le dép. de la Meurthe l'envoya à la Chambre avec 44,495 voix. Il siégea à la gauche républicaine, et vota avec son groupe contre les préliminaires de paix, contre la pétition des évêques, pour le retour de la Chambre à Paris et pour Thiers, le 24 mai 1873. Il fit de l'opposition au gouvernement de combat, vota contre le septennat, contre le cabinet de Broglie, vota la Constitution et contre la loi sur l'enseignement supérieur. Aux élections de févr. 1876, il fut élu par 11,917 voix dans la 2e circonscription de Nancy. Dans sa profession de foi, il déclarait qu'il repousserait toute proposition de revision n'ayant pas pour objet exclusif d'améliorer la Constitution dans un sens républicain. En 1882, il fit partie du cabinet Freycinet, en qualité de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies. Le 10 juin 1883, le dép. de Meurthe-et-Moselle l'envoya au Sénat. B.

BERLICH ou **BRLIC**, grammairien croate, né en 1795, mort en 1855. Il fit ses études à Brod et à Pozega. Ses principaux ouvrages sont une grammaire illyrienen qui a eu trois éd. : *Grammatik der illyrischen Sprache...* (Bude, 1833; Agram, 1842-1850), une éd. de la *Christiade* de Palmotic. Il a écrit, en outre, dans de nombreux recueils et publié, de 1836 à 1855, le *Calendrier illyrien*. — Son fils *André Torquato*, né en 1826, mort en 1868, fut membre du Congrès slave de Prague et a aussi publié une *Grammaire illyrienne* (Vienne, 1854) de et nombreux écrits politiques dirigés surtout contre les Allemands et les Magyars. L. L.

BERLICHINGEN. Village d'Allemagne, roy. de Würtemberg, cercle de Jagst, sur le Jagst; 1,191 hab. (en 1880); ruines du château de ce nom, résidence des comtes de *Berlichingen* (V. ci-dessous).

BERLICHINGEN (Gottfried ou Gœtz de), célèbre chevalier allemand, né à Jagsthausen (Württemberg) en 1480, mort à Hornberg sur le Neckar le 23 juil. 1562. Il prit part, dès sa jeunesse, à un grand nombre de guerres générales ou locales. En 1504, il perdit la main droite au siège de Landshut et la remplaça par une main de fer articulée. Il continua de guerroyer soit pour son compte, soit pour celui d'autrui, fut mis deux fois au ban de l'empire (1512 et 1518). Les paysans insurgés, en 1525, forcèrent Gœtz de Berlichingen à se mettre à leur tête et, après leur ruine, ses ennemis l'emprisonnèrent (1528-1530), puis l'internèrent dans son château (1530-1540). Bien que vieilli, le turbulent chevalier fit encore les campagnes de Hongrie (1542) et de France (1544). Il a laissé une autobiographie éditée par Pistorius (Nuremberg, 1731) plusieurs fois rééditée, en dernier lieu par Schönhuth (Heilbronn, 1859, 2e édit.). Gœthe fit revivre cette personnalité curieuse dans un de ses drames les plus célèbres. Ses descendants formèrent la branche de *Berlichingen-Rossach* ; ceux de son frère, celle de *Berlichingen-Jagsthausen*.

BERLICHINGEN (Josef-Friedrich-Anton), général autrichien, né en 1759 à Trnava (Tyrnau, Hongrie), mort en 1832. Il entra d'abord au service du Mecklembourg, puis de l'Autriche et se distingua contre les Turcs. Vers la fin de sa vie il alla s'établir dans le Württemberg, où le roi Frédéric lui donna le titre de comte et lui confia d'importantes fonctions. On lui doit une traduction en vers latins du poème de Gœthe, *Hermann et Dorothée* (Heilbronn, 1825). L. L.

BERLIER (Théophile, comte), jurisconsulte et homme politique français, né à Dijon en 1761, mort à Dijon le 12 sept. 1844. Le dép. de la Côte-d'Or l'envoya siéger à la Convention ; il soutint que le roi n'était pas inviolable et vota la mort de Louis XVI, rejeta l'appel au peuple et le sursis. Après avoir rempli une mission dans l'armée du Nord, il rentra à la Convention, où il joua un rôle effacé. Après le 9 thermidor, il fit ordonner la mise en liberté des cultivateurs détenus pour cause politique. Il proposa la suppression du tribunal révolutionnaire de Paris, et fit décider que l'on soumettrait la Constitution de l'an III à la ratification du peuple. Il était substitut du commissaire

du Directoire exécutif près le tribunal de cassation, quand il fut réélu pour la troisième fois membre du conseil des Cinq-Cents, dont il devint secrétaire. Après le 18 brumaire, il devint conseiller d'État et prit une part importante à la rédaction du C. civ. Il fut ensuite nommé président du Conseil des prises et comte de l'Empire. Après avoir été secrétaire du gouvernement provisoire en 1815, il fut banni comme régicide et se retira à Bruxelles. Il revint en France en 1830. En exil, il s'était adonné aux études historiques. Il a publié : *Essai historique et chronologique sur les principaux événements qui se sont passés depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours* (1779) ; un *Précis historique sur l'ancienne Gaule avant César* (1822) ; la *Guerre des Gaules* (1825). Il a, en outre, rédigé pour l'*Encyclopédie moderne* les articles : *Code civil*, *Code criminel*, *Conflit d'attribution*, etc. Il était correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. B.

BERLIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né le 11 oct. 1843 à Rive-de-Gier (Loire). Sa famille occupait une place importante dans la verrerie; son père fonda une grande usine de produits chimiques à Saint-Fons, près de Lyon. M. Berlier fit ses études à l'école des mines de Saint-Etienne et à l'école centrale de Lyon; malheureusement son père mourut avant qu'il eût atteint sa majorité et, comme fils aîné de la famille, il dut se mettre à la tête de l'industrie que son père avait créée. C'est à Saint-Fons qu'il fit ses premières armes. Mais l'industrie et le commerce rentraient peu dans ses goûts d'innovateur et il s'occupa spécialement de chimie et de mécanique. Placé plus tard à la tête de la principale compagnie de vidanges de Lyon, il se fit remarquer par ses expériences sur la distillation des urines et par la transformation complète du service dans l'intérieur de la ville. Il monta des appareils qui ont donné de brillants résultats pour la transformation des urines en sulfate d'ammoniaque et c'est à Lyon qu'il étudia son système de vidange pneumatique et qu'il en fit les premières expériences malgré une opposition très vive de la part de tous les ingénieurs lyonnais. Les grandes améliorations apportées dans l'industrie des vidanges et l'invention remarquable du transport des matières fécales au moyen du vide, frappèrent MM. Brouardel et Aimé Girard qui engagèrent M. Berlier à venir à Paris pour appliquer son système; c'est ce qu'il fit. Nous parlerons plus loin en détail de la vidange pneumatique, mais pour compléter cette courte biographie de M. Berlier, nous dirons qu'il est l'inventeur du transport des lettres et colis postaux à longues distances par le système pneumatique. L'on arriverait ainsi à correspondre de Londres à Paris en une heure et demie. M. Berlier s'occupe beaucoup d'électricité; il est l'auteur d'un chemin de fer électrique qui a été l'objet d'une conférence de M. Max de Nansouty à la Société internationale d'électriciens. Enfin M. Berlier a soumis à la Ville de Paris un projet de tramways tubulaires souterrains pour faire circuler des voitures à voyageurs au moyen de l'électricité. Ce projet, nouveau dans son genre et original dans sa forme, a reçu l'adhésion des ingénieurs de la ville de Paris et doit être soumis au Conseil municipal. M. Berlier prépare en ce moment (1888) un projet très important qui consiste à établir le transport de la batellerie sur nos canaux au moyen de l'électricité; son système ne change rien à l'état de choses actuel et donnera une économie considérable de temps et d'argent. On peut dire de M. Berlier que c'est un cerveau fécond dont les inventions sont toutes d'une utilité incontestable.

La Vidange pneumatique. — M. Belgrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans un volume ayant pour titre : *Documents relatifs au eaux de Paris*, avait posé les idées générales d'une combinaison radicale des vidanges qui supprimerait toutes les fosses et ferait aboutir les tuyaux de descente à des conduites spéciales qui, au moyen de machines, transporteraient au loin toutes les matières de vidanges. Plus tard, en 1881, le ministre de l'agriculture et du commerce institua auprès de son département une commission chargée de rechercher les causes de l'infection signalée dans le dép. de la Seine et d'étudier les moyens d'y porter un prompt remède. Cette commission se mit immédiatement à l'œuvre, et, dans un rapport qu'elle adressa au ministre, elle adopta les conclusions suivantes. « Les fosses fixes ne pouvant être supprimées subitement, la commission propose l'adoption d'un système ayant pour effet de supprimer toute communication entre la fosse et le sol, et ne laissant de communication entre la fosse et l'air que par le tuyau d'évent; fosse étanche en métal, évacuation de cette fosse au moment de la vidange par l'air comprimé, le vide ou tout autre procédé, sans ouverture de la fosse à l'air libre. » Le grand problème de l'assainissement s'est trouvé ainsi posé; il s'agissait de purger l'habitation de toutes les matières fermentescibles qui s'y produisent journellement, et, par ce fait de détruire toutes les causes de maladies infectieuses. Pour arriver à ce résultat, trois questions étaient à résoudre: 1° enlever les matières excrémentielles au fur et à mesure de leur production ; 2° transporter ces matières en un endroit éloigné sans que, durant le trajet, elles puissent être nuisibles par leur contact avec l'air, l'eau et la terre; 3° enfin les conduire dans les campagnes pour les livrer directement à l'agriculture, ou bien les traiter dans des usines spéciales pour en retirer les produits ammoniacaux. M. Belgrand, dans ses remarquables observations, n'avait parlé que d'un tube spécial sans indiquer le genre de locomotion qu'il convient d'employer. Deux solutions se présentaient : la pression, c.-à-d. le refoulement, ou la dépression, c.-à-d. l'aspiration. Il a paru à M. Berlier que l'aspiration devait être adoptée comme entraînant constamment les gaz méphitiques loin de leur point de production et comme conséquence, assurant l'éloignement instantané de toutes les mauvaises odeurs. Ce point acquis, il fallait un départ immédiat et automatique des matières : immédiat afin d'éviter la fermentation automatique, pour que toute quantité projetée soit enlevée sans qu'on ait recours à un moyen mécanique. Pour donner satisfaction à ces nécessités de premier ordre, M. Berlier a imaginé deux appareils dont l'un est le *récepteur* et l'autre l'*évacuateur* (fig. 1). Ces deux appareils, solidaires l'un de l'autre et qui ont chacun un rôle bien distinct, sont placés



Fig. 1.— Installation dans un immeuble.

dans l'immeuble et reliés à une canalisation en fonte qui peut être placée dans les égouts ou en tranchées. Les matières et les liquides sont entraînés par cette canalisation au moyen d'une pompe pneumatique qui fonctionne à l'usine d'aspiration placée au point le plus bas de la ville. L'appareil *récepteur* se place sous la chute des cabinets d'aisances, au point où elle arrive, soit qu'elle tombe dans une fosse fixe, soit qu'elle aboutisse à une tinette filtrante. Aucune modification n'est donc à apporter à l'immeuble; cette installation n'exige aucun travail de maçonnerie. Le *récepteur* (fig. 2) est formé d'une chambre rectangulaire G recevant la chute au centre ; à la partie supérieure de

la chambre est le regard de visite H. A la partie inférieure est placée une grille destinée à retenir les corps étrangers K. Cette grille, de forme demi-cylindrique, n'a son utilité

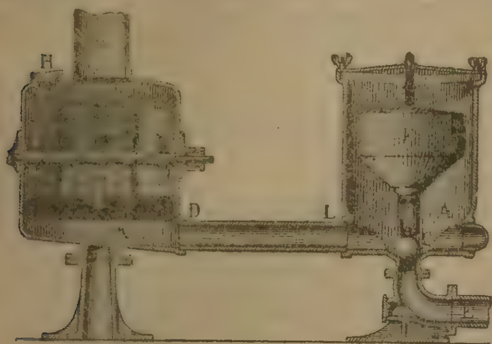


Fig. 2.

que lorsque des corps durs et volumineux sont projetés par la chute. Un arbre porteur de palettes M sert à produire un mouvement de rotation dans la masse contenue dans l'appareil; ce mouvement produit une trituration de toutes les matières pouvant se réduire en un petit volume, afin de ne laisser sur la grille que des corps trop durs tels que pierres, fers, etc., lesquels sont enlevés par les ouvriers visiteurs. Une porte à joints hermétiques I formant l'une des faces verticales de la chambre sert, si besoin est, à l'enlèvement des corps étrangers. Cet appareil est relié à l'appareil *évacuateur*, comme l'indique la fig. 2 par un tuyau de 80 millim. DL. L'évacuateur est un cylindre creux A terminé à sa partie inférieure par un cône et une tubulure qui aboutissent à un tuyau E venant de l'égout dans lequel le vide est entretenu d'une manière constante. A l'intérieur de l'évacuateur est un flotteur creux F de forme cylindrique et qui se termine à la partie inférieure par une boule de caoutchouc C qui vient se loger au sommet du cône; cette boule sert de clapet pour fermer hermétiquement la communication qui existe entre les deux appareils placés dans l'immeuble et la canalisation de la rue. Ce clapet sphérique est d'autant plus étanche qu'il est sollicité, d'une part par l'aspiration, de l'autre par le poids du flotteur. La matière qui tombe dans le récepteur se répand dans l'évacuateur au moyen d'un tuyau qui relie les deux appareils, elle y prend son niveau en raison du principe des vases communiquants. En montant dans l'évacuateur, la matière délivrée tend à soulever le flotteur; elle monte jusqu'au moment où le poids des liquides déplacés par le flotteur est tel qu'il peut vaincre la résistance du vide de la canalisation et le poids de ce flotteur; à ce moment, le clapet sphérique est arraché de son siège, le flotteur monte rapidement, laissant passage aux matières qui sont alors absorbées avec rapidité. Les matières une fois évacuées, le flotteur retombe pour interrompre la communication avec la canalisation et cela jusqu'à ce que les appareils s'emplissant de nouveau, l'opération qui vient d'être décrite se renouvelle automatiquement. Il est ainsi satisfait à la première partie du programme que M. Berlier s'était tracé, à savoir : l'enlèvement des matières aussitôt leur production. Quand la matière a été enlevée dans des tuyaux étanches, elle se trouve appelée avec rapidité vers l'usine d'aspiration par une pompe pneumatique. Ainsi se fait le transport, sans aucune communication avec l'eau, l'air ou la terre, ce qui répond à la deuxième partie du programme.

Dans une ville où il y a des égouts, l'entraînement est facile, puisque la canalisation suit la pente des conduits souterrains; dans les villes dépourvues d'égouts, on placera les tuyaux en tranchées. L'installation de l'usine est d'une grande simplicité; toutefois on doit la placer au point le plus bas de la ville. Elle ne peut entraîner aucune cause d'insalubrité, ni aucune odeur. De plus, comme elle ne donne lieu à aucune manipulation de matière à l'air libre, il n'existe pas de dégagement de gaz méphitique. Une pompe pneumatique aspirante et foulante, actionnée par une machine à vapeur, fait le vide dans des réservoirs où arrive le tuyau collecteur qui amène la vidange. Un tuyau placé à la partie inférieure des réservoirs conduit ces matières à une pompe rotative ou centrifuge mise aussi en mouvement par la machine à vapeur; elles sont refoulées par cette pompe là où il est utile de les conduire, soit dans les champs pour les livrer à l'agriculture, soit dans les usines de transformation. Ainsi qu'il résulte de la démonstration qui précède, l'usine où sont placées les machines n'emmagasine pas les matières qui y sont conduites, elle n'est qu'une station intermédiaire; en effet, les matières y sont aspirées au moyen de la pompe pneumatique et refoulées au loin par la pompe rotative. Tout ce travail qui s'exécute constamment en vase clos, ne laisse échapper aucun gaz et ne répand aucune odeur. Il est intéressant de se rendre compte de ce jeu de pompes dans l'usine de Levallois-Perret où elle fonctionne depuis six ans sans interruption. Ainsi se trouve résolue la troisième partie du problème qui consiste dans le transport au loin des matières et des liquides. L'application du système de vidange pneumatique dans toutes les parties d'une ville amènerait assurément la disparition complète des causes des maladies zymotiques, des maladies à ferments qui prennent leur origine dans les déjections des malades.

Toutefois, M. Berlier a eu à répondre à quelques objections. Si une obstruction venait à se produire sur un point quelconque, comment ferait-on pour la découvrir ? Le cas a été prévu : des appareils électriques placés sur différents points de la ville et reliés par des fils au bureau central, indiquent la dépression existant dans la canalisation. S'il y avait arrêt sur un point quelconque de la canalisation, le vide tomberait, et instantanément on apprendrait au poste central qu'à un point déterminé il y aurait arrêt dans le service. Ces appareils donnent les meilleurs résultats pour le réseau établi dans Paris. On s'est préoccupé des rues à forte pente dont les extrémités représentent une différence d'altitude assez considérable, et on a demandé comment on pourrait remédier à la pression et au refoulement dans les appareils placés à la partie basse des matières tombant en grande quantité du point le plus élevé dans le cas, où, dans cette partie de la rue, il n'y aurait pas une aspiration suffisante. La réponse était facile. Cette dépression et ce refoulement redoutés ne peuvent exister, car la canalisation étant étanche et ne pouvant communiquer en aucun point avec l'atmosphère, les matières, par le seul fait de leur chute, doivent nécessairement produire, à la partie supérieure de la canalisa-

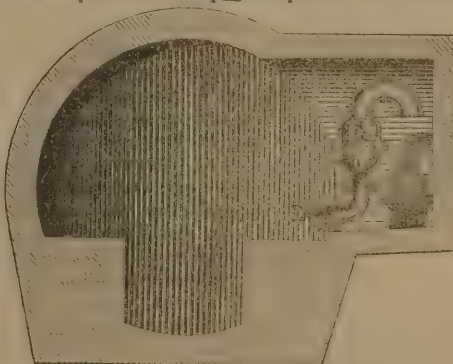


Fig. 3. — Clapet de sûreté.

tion, un vide qui retardera leur projection, et alors elles se trouveront entraînées dans des conditions normales. Cependant pour donner complète satisfaction à l'objection qui a été faite, M. Berlier place sur le tuyau de la partie basse un clapet de sûreté en communication avec l'égout. Ce

clapet (fig. 3) est formé d'un cône alésé sur lequel vient se poser une boule de caoutchouc O. Le vide constant à l'intérieur du tuyau collecteur E maintient cette boule de caoutchouc O, et si un refoulement se produisait, la boule serait déplacée et retenue par le croisillon K. Les matières refoulées s'écouleront alors dans l'égout par le tuyau formant la partie supérieure du clapet. L'accident disparu, la boule de caoutchouc vient reprendre sa place et le vide produit à l'usine, se répandant dans tout le réseau, en assure l'étanchéité.

On a soulevé contre le système pneumatique deux griefs contradictoires. Les uns ont prétendu que c'était la guerre à l'eau, d'autres au contraire qu'il fallait beaucoup d'eau pour son fonctionnement. Ces deux reproches ne sont fondés ni l'un ni l'autre. La nature humaine produit une partie de matière solide sur dix parties de liquide ; cette quantité suffit à la marche des appareils Berlier ; mais on peut y jeter une grande quantité d'eau sans que cela nuise à leur bon fonctionnement, à la condition, bien entendu, que cette quantité soit en rapport avec le débit possible du diamètre de la conduite. N'est-il pas à craindre que ce réseau de tuyaux qui compose la canalisation s'encrasse rapidement, ont fait observer quelques ingénieurs? L'expérience a démontré que les matières aspirées contiennent trois parties de gaz pour une partie de liquide. A la pression atmosphérique, ces gaz s'échappent lentement, mais dans le vide ils se dégagent rapidement, produisant alors au sein de la matière qui les contenait une véritable ébullition qui brosse et nettoie constamment les tuyaux. Ce mouvement des liquides est produit aussi par la circulation de l'air intérieur appelé par la pompe aspirante et provenant des appareils en marche. Cet effet d'ébullition est d'une influence considérable sur le succès de l'opération en ce qu'il empêche les dépôts des matières.

Pour l'exploitation d'une grande ville telle que Paris, la grande question dont il faut se préoccuper est la répartition uniforme du vide qui doit se produire à des points très éloignés de l'usine d'aspiration. Le réseau doit présenter dans tous ces points une dépression qui doit être à peu près constante. Dans l'hypothèse d'une seule usine, la solution de ce problème semble au premier abord assez délicate, surtout si l'on considère que la longueur de la canalisation peut atteindre, dans certains cas, un ou deux mille kilomètres. M. Berlier a porté remède aux inconvénients qui pourraient se produire, au moyen de réservoirs d'équilibre. Ce sont des capacités cylindriques communiquant d'une part avec la canalisation affectée au transport des matières, et d'autre part, par leur partie supérieure, avec une autre petite canalisation de $0^{m}100$, chargée d'enlever les gaz et de répartir uniformément la dépression. Le jeu de ces appareils se conçoit aisément : ce sont autant de petites usines d'aspiration, réparties sur tout le parcours de la canalisation. Alors, si en un point donné, et en un même instant, les matières arrivaient en trop grande abondance, elles seraient appelées par le réservoir de vide où elles trouveraient place et d'où elles seraient enlevées par la canalisation continuant son fonctionnement régulier. Mais cela ne se présentera presque jamais, car le diamètre de la canalisation est calculé pour l'écoulement libre des liquides, la pression atmosphérique viendra comme charge pour accélérer la vitesse dans l'écoulement. On pourrait dire également que les réservoirs d'équilibre règleront les variations de vitesse de l'écoulement des matières. On voit que, de cette façon, les clapets de sûreté dont il est parlé plus haut ne sont qu'un luxe de précaution. Dans le projet que M. Berlier a présenté à la ville de Paris, il estime que 200 réservoirs de 5 mètres chacun pourraient suffire, soit 10 par arrondissement. Comme l'indique la figure 4, chaque réservoir d'équilibre est muni de deux valves V, d'un tampon de visite T, d'un robinet de décharge R, et d'un autre robinet servant à laver ou à faire des chasses d'eau. A la partie supérieure se trouve le tuyau en communication avec la canalisation spéciale de vide S. Leur emplacement, dans tous les cas, est facile à trouver ; on les placera dans des chambres perpendiculaires à l'égout, de manière qu'étant reliées à la conduite, les matières y passent sans détour.

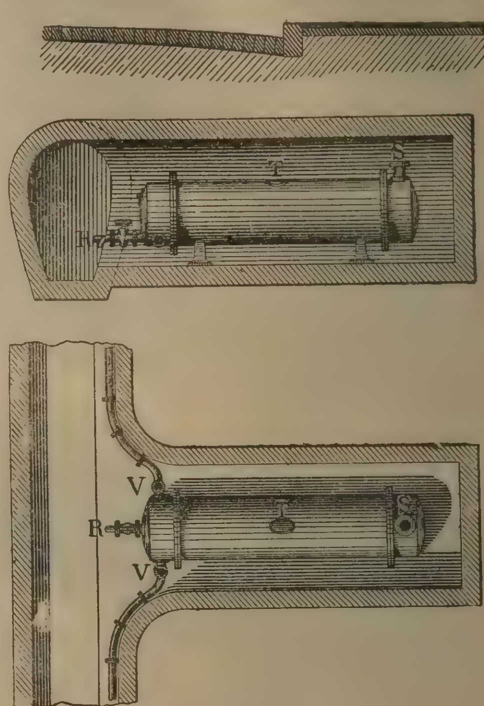


Fig. 4.

Le système de vidange pneumatique est installé dans deux arrondissements de Paris où il fonctionne depuis le 1er mars 1882 sans qu'il se soit jamais produit aucune interruption dans le service. Francisque Sarcey a raconté avec humour dans ses *Odeurs de Paris* la visite qu'il fit avec l'inventeur à la caserne de la Pépinière où le système est appliqué et où les appareils desservant l'infirmerie sont placés dans le magasin aux pommes de terre. On sait que la Pépinière contient d'habitude 1,000 à 1,200 hommes. Il a été constaté que les odeurs et les émanations ont disparu, et par M. Collier, médecin inspecteur de l'armée, qu'en six mois, il n'y avait eu qu'un seul décès dans la troupe. En résumé, l'installation du système de vidange pneumatique ne nécessite aucune disposition spéciale et n'entraîne en aucune façon la réfection des cabinets ; il se contente de la quantité d'eau qu'on lui donne, qu'elle soit minime ou considérable. Nous ajouterons qu'il ne pourvoit pas uniquement aux nécessités de la vidange, mais qu'il sert aussi à évacuer les eaux ménagères et toutes les eaux chargées de matières fermentescibles. Nous avons dit précédemment que les tuyaux conducteurs des matières sont de préférence placés dans les égouts. Ce mode d'installation est pratique dans les grandes villes telles que Paris, Lyon, Marseille, etc. Mais dans les villes qui ne sont pas pourvues d'égouts, le système de vidange pneumatique peut en éviter la construction et être par conséquent une cause d'économie pour les municipalités, car à côté des dépenses considérables pour la construction de ces conduits souterrains, il y a une dépense de curage et d'entretien qui grève de beaucoup le budget d'une ville. L'usine absorbant les matières fécales, les eaux alvines et les eaux ménagères, il ne reste plus à écouler que les eaux de pluie qu'il est facile de faire courir dans les gargouilles qu'on place sous les trottoirs en affleurant ces derniers et venant déboucher dans les caniveaux de la chaussée. L. Knab.

BERLIÈRE (La). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy ; 191 hab.

BERLIÈRE (La). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny; 209 hab.

BERLIN. Capitale du royaume de Prusse et de l'empire d'Allemagne, résidence de l'empereur, du Parlement impérial (Reichstag), du Conseil fédéral, du chancelier et des ministères de l'Empire, du Parlement et des ministères de Prusse. La ville est située dans la prov. de Brandebourg, au centre de la plaine sablonneuse de la Basse-Allemagne, sur la Sprée, affluent de la Havel, tributaire de l'Elbe, à 30 m. au-dessus du niveau de la mer, par 52° 30′ 17″ lat. N. et 11° 3′ 47″ long. E. La température moyenne est de 9°8 ; la chute d'eau de 762 millim. Berlin occupe sur les deux rives de la Sprée une superficie de 6,326 hect.; il a 47 kil. de tour ; son diamètre du N. au S. est de 9 kil. 3 ; de l'E. à l'O, il est de 10 kil. La population s'élevait au 1er déc. 1885 à 1,315,297 hab.

Histoire. — L'importance de Berlin s'explique en grande partie par sa situation géographique ; elle est située au centre de la plaine de l'Allemagne du Nord, à égale distance de la mer Baltique et des montagnes qui entourent la Bohême, entre Hambourg et Breslau, Stettin et Leipzig, sur la ligne fluviale qui réunit les bassins de l'Elbe et l'Oder. Cependant les avantages de cette position ne sont pas des avantages immédiats, et, s'ils rendent compte du rapide développement de la ville une fois fondée et déjà développée, ils n'ont pas commandé la fondation de Berlin, tandis que la situation de Constantinople, de Sydney, de Rio-de-Janeiro ou même de Paris devait presque forcément décider de la création de ces capitales. Cependant la place n'était pas mal choisie : entre les étangs marécageux et les prairies souvent inondées de Köpenick et de Spandau, l'endroit où il était le plus facile de passer la Sprée était celui où s'élevaient trois buttes de sable, dont l'une, contournée par les eaux, avait créé une île ; l'imperceptible surélévation du sol berlinois au-dessus des marécages environnants fut la première cause de la fortune de la ville future. De petits villages établis sur la route de Teltow (au S.) à Bernau (au N.) occupèrent ces trois buttes, dont les places actuelles de la Petrikirche (dans l'île), du Molkenmarkt (au N.) et du Spittelmarkt (au S.) représentent l'emplacement. Ces premiers habitants devaient vivre surtout de pêche et de négoce, car les premières églises de Berlin sont dédiées à saint Pierre, patron des pêcheurs, et à saint Nicolas, patron des marchands. Le village des pêcheurs, dans l'île, le quartier actuellement appelé *Alt-Kölln*, doit être le plus ancien ; on lui attribue une origine wende (*Kollen* en wende désignerait une colline entourée d'eau) ; celui des marchands, *Alt-Berlin*, serait d'origine germanique (étymologie *wehr*, c.-à-d. digue ; l'ours [*bär*] ne figure dans les armoiries de Berlin que par suite d'un calembour), Au XIIe siècle tous deux reçurent une charte municipale ; celle de Kölln fut octroyée en 1232 par le margrave de Brandebourg, Jean Ier, celle de Berlin en 1240 par le margrave Otton III. En 1307, les deux villes furent réunies en une par le margrave Hermann ; c'était dès ce moment une ville assez importante, qui se mit à la tête d'une ligue des villes de la Marche centrale (Mittelmark). Elle s'affilia à la Hanse. Elle profita de la faiblesse des margraves de Brandebourg au XIVe siècle et acquit, en 1319, le droit de battre monnaie ; en 1392, le droit de haute justice. Les Etats de la Marche de Brandebourg se réunissaient à Berlin. Cette autonomie fut détruite par le second des Hohenzollern, le margrave Frédéric II. Profitant d'un conflit entre la bourgeoisie et le conseil de ville dont les tendances étaient aristocratiques, il sépara Berlin de Kölln, supprima les ligues des villes et une partie des libertés municipales (1442) ; une révolte fut comprimée et le margrave vint élever son château au centre de la ville, à la place où est encore le palais royal. Ce fut décisif pour la fortune de Berlin ; les margraves de Brandebourg y fixèrent leur résidence, définitivement, à partir de Jean Cicéron (1491). Joachim II y développa l'imprimerie, les arts ; il y introduisit la Réforme (1539), rebâtit le château et le Dôme (V. ci-dessous). Jean-Georges appela des ouvriers et des artistes des Pays-Bas. La population de Berlin et de Kölln atteignait 12,000 âmes. La guerre de Trente ans réduisit ce chiffre à la moitié. Wallenstein y campa en 1627 ; Gustave-Adolphe en 1631 ; il dut même y revenir pour obliger le margrave à exécuter le traité qu'il lui avait imposé. Berlin vit encore l'ennemi en 1634, en 1636 ; en 1638 il fut fortifié ; il n'en sortit pas moins de la guerre complètement ruiné. Le relèvement fut rapide, grâce aux efforts du grand électeur, Frédéric-Guillaume, le véritable fondateur de la monarchie prussienne. Il fit paver et éclairer les rues, créa le *Lustgarten* (V. ci-dessous). Un fait essentiel fut l'immigration des protestants français chassés de leur patrie par la révocation de l'édit de Nantes, attiré à Berlin par l'édit de Postdam (29 oct. 1685). Ils accrurent la population d'un élément intelligent et laborieux qui apporta au Brandebourg des industries nouvelles. La ville s'agrandit des quartiers de Friedrichswerder, du faubourg de Spandau, de Neu-Kölln et de plusieurs nouveaux faubourgs construits en dehors de l'enceinte bâtie de 1658 à 1683. Aux deux municipalités de Berlin et de Kölln, qui restaient distinctes, s'ajouta celle de Friedrichswerder (1667). Frédéric III, le roi Frédéric Ier, bâtit un nouveau quartier (Friedrichsstadt), attira à Berlin un grand nombre de savants et d'artistes étrangers, fonda l'Académie de peinture et de sculpture (1699) et, sur le plan de Leibnitz, celle des sciences (V. Académie). Partout dominaient les modes et l'esprit français qui devaient garder la prépondérance pendant tout le XVIIIe siècle, d'autant plus que la population d'élite, formée par les réfugiés français, était numériquement très considérable. En 1709, le roi réunit en une seule ville les quartiers qui étaient restés séparés. Son fils, Frédéric-Guillaume, data désormais ses édits de Berlin et non plus de Kölln-sur-la-Sprée. Il dirigea personnellement, et avec les procédés autoritaires qu'il employait en tout, l'agrandissement de la Friedrichsstadt.

La population qui, en 1709, atteignait 50,000 âmes, avait presque doublé à l'avènement de Frédéric II (1740). Elle comptait 81,204 personnes, outre 20,000 militaires ; en 1755 il y avait à Berlin 126,661 hab. dont 100,000 civils. Les fortifications rasées (1745) avaient fait place à de nouvelles rues (Neue Friedrichstrasse, Alexanderstrasse, etc.) ; Berlin souffrit beaucoup pendant la guerre de Sept ans. Le 16 oct. 1757 le général autrichien Hadik s'empara des faubourgs et imposa à la ville une contribution de guerre ; le 9 oct. 1760 ce fut le tour des Russes qui pillèrent Berlin. A la paix, il ne restait que 98,000 hab. dont un grand nombre réduits à la misère. Frédéric II releva rapidement sa capitale ; il y créa des fabriques de soieries, de tissus, développa la manufacture de porcelaine (créée en 1751). Les nouveaux faubourgs de Rosenthal et de Stralau apparurent ; un grand nombre de constructions nouvelles donnèrent à la région centrale de Berlin l'aspect d'une capitale. Un grand nombre de philosophes et de savants français, attirés à Berlin par le roi, y donnaient le ton ; à côté de Voltaire, de Maupertuis, de La Mettrie, il ne faut pas oublier Lessing et Mendelssohn. En 1790 la population atteignait 150,803 hab. dont 121,873 civils. Le règne de Frédéric-Guillaume II fut une époque de grande prospérité ; la production des soieries (grâce à l'affaiblissement de la concurrence française, entravée par la guerre) prit un immense développement ; en 1804 la population civile atteignait 156,661 âmes. L'effondrement de la monarchie prussienne nuisit un peu à Berlin, mais, quand les hostilités reprirent, l'afflux des gens de la campagne qui venaient s'y réfugier et la concentration dans la capitale de travaux nécessités par la guerre lui profitèrent beaucoup; en 1816

nous y trouvons près de 180,000 hab. de population civile avec 15,716 militaires. Pendant la crise, Berlin avait reçu une organisation municipale (1808) et son université avait été fondée (1810). Ces deux actes contribuèrent fort au développement de la ville. On célébra la victoire par une série de constructions que dirigea surtout l'architecte Schinkel (théâtre, musée, pont du château, etc.). Le sculpteur Rauch contribua à décorer la ville. Elle était éclairée au gaz depuis 1826; le chem. de fer de Berlin à Postdam date de 1838. La formation du Zollverein fut favorable à l'industrie berlinoise; en 1840, la ville comptait 322,640 hab. (dont 18,739 militaires). Frédéric-Guillaume IV, grand bâtisseur d'églises, vit la population monter en dix-huit ans au chiffre de 458,610 hab. (dont 19,676 militaires); l'industrie du meuble, la fabrication des machines prenaient une grande importance dans les nouveaux quartiers du N. et du S.-E. Depuis ce moment la prospérité de Berlin s'est accrue avec une rapidité extraordinaire. La prépondérance prise en Allemagne par la Prusse, la fondation de l'Empire dont Berlin fut la capitale expliquent cette merveilleuse croissance. En 1861 on annexa à la ville les bourgs voisins de Moabit et Wedding, des parties de Tempelhof, Schöneberg, Charlottenburg, plus de 2,000 hect. et de 50,000 hab. Le mur haut de 5 m., long de 15 kil., dans lequel la ville étouffait (il n'avait que 19 portes), fut rasé en 1867. Rappelons enfin la construction du métropolitain. Les chiffres suivants donneront une idée des progrès de la population.

Le 3 déc.	1861	elle était de..	547.571 hab. (dont 22.626 milit.)
En	1864	— ..	632.379 hab.
En	1867	— ..	703.120 —
1er déc.	1871	— ..	824.580 —
1er déc.	1875	— ..	964.240 —
1er déc.	1880	— ..	1.122.504 — (dont 20.123 milit.)
31 déc.	1885	— ..	1.315.297 hab.

Ces chiffres seuls suffiraient à démontrer que Berlin figure désormais avec Londres et Paris au premier rang parmi les capitales européennes. C'est un fait très important que ce développement, dans le nouvel empire d'Allemagne, d'une capitale devenant un centre d'attraction aussi puissant. Les avantages de la situation de Berlin, favorisé par son rôle de capitale, en rendent compte. Ce n'est pas seulement le personnel politique et administratif qui tend à se concentrer autour de l'empereur. L'université de Berlin attire l'élite des professeurs allemands, et aucune autre n'approche du nombre de ses élèves. Berlin tend à prendre en Allemagne la place que Paris tient en France. Au point de vue économique, il en est de même: tous les chemins de fer rayonnent autour de Berlin; et c'est déjà de beaucoup le plus grand centre industriel de l'Allemagne (V. ci-dessous et ALLEMAGNE). Il suffit de se promener quelques heures à Berlin pour y éprouver la sensation que donnent seuls Paris et Londres, celle d'une des fourmilières humaines les plus actives de la vieille Europe. Les quartiers du centre offrent bien l'aspect luxueux d'une capitale. Il ne manque qu'une chose à cette ville sans histoire : des monuments. Bref, sans approcher encore de l'importance commerciale de Londres ou de la splendeur de Paris, Berlin est une grande capitale.

TOPOGRAPHIE. — Berlin est bâti dans la vallée de la Sprée, large de 5 kil. environ; ses extrémités atteignent déjà le plateau plus haut environ de 10 m. qui encadre cette vallée. La Sprée entre dans la ville en aval du village de Stralau, se rétrécit progressivement jusqu'au moment où elle se divise en deux bras pour former l'île qui est le centre de la ville; le bras le plus large est celui de l'E., qui continue la direction O.-N.-O. suivie par la rivière; mais les deux bras sont navigables; le petit porte plusieurs noms, selon chaque tronçon : Friedrichsgracht, Vorflutgraben, Kupfergraben; il est coupé par une écluse. Au delà de l'île elle tourne à l'O. et déroule ses sinuosités entre les beaux quartiers de la ville (Dorotheenstadt, Friedrichstadt et Tiergarten) au S. et les faubourgs travailleurs d'Oranienburg, de Wedding et Moabit au N. La première partie des rives de la Sprée, jusqu'à l'île, est bordée de chantiers ou de maisons, en partie sur pilotis dans la vieille ville; la seconde partie, depuis le château, est longée par des quais. A l'entrée de la Sprée dans la ville, s'en détache un canal long de 10 kil. 3 qui traverse les quartiers du S. et va rejoindre la rivière à sa sortie de Berlin, au faubourg de Lützow, Sur ce canal s'embranche le Luisenkanal (2 kil.) qui va gagner la Sprée à mi-chemin entre son entrée dans la ville et l'île. Au N., signalons la Panke, le ruisseau du Wedding qui tend à disparaître, et le grand canal du N. ou de Spandau, creusé en 1859. Les anciens fossés remplis d'eau ont été successivement comblés : les derniers en 1880.

En 1882, Berlin comptait 561 rues, 22 ruelles, 25 quais, etc.; 65 places publiques, 48 ponts; 19,463 maisons, dont 5,800 avec jardin. Il se divise en vingt quartiers; cette division n'est pas artificielle; elle correspond à peu près aux agrandissements successifs de Berlin et permet de reconnaître les additions faites au noyau primitif. Voici la liste de ces vingt quartiers : *Alt-Kölln*, dans l'île; — *Alt-Berlin*, sur la rive droite entre l'île et le métropolitain; — *Neu-Kölln-am-Wasser*, sur la rive gauche entre le petit bras et l'ancien fossé aujourd'hui comblé; — *Friedrichswerder*, dans la même position, mais au N. du quartier précédent (au S.-O. du petit bras, au lieu d'être au S. comme Neu-Kölln). Autour de ce premier noyau des quatre quartiers qui étaient compris dans l'ancien rempart, s'en groupent sept qui étaient enveloppés par le mur du XVIIIe siècle (1743-1802) : sur la rive gauche de la Sprée est la *Dorotheenstadt*, le long de la rivière; — plus au S., la *Friedrichstadt;* — au S.-E. de celle-ci, vers la Sprée et le canal, *Luisenstadt;* — sur la rive droite de la Sprée nous trouvons le quartier de *Stralau*, le long de la rivière; — la *Königstadt*, au N. de celui-ci; — à l'O., le quartier de *Spandau*; — entre celui-ci et le canal de Spandau, au N. de la Dorotheenstadt, est la *Friedrich-Wilhelmstadt*. — Les quartiers extérieurs de Berlin, faubourgs plus récemment absorbés, forment un nouveau cercle autour des précédents, cercle ouvert à l'O. par le parc du *Tiergarten*. au S., le *faubourg de la Friedrichstadt*, entre celle-ci, le canal et le Tiergarten; — le quartier de *Schöneberg*, au delà du canal du Jardin zoologique au chemin de fer de Postdam; — à l'E. de celui-ci, le quartier de *Tempelhof;* enfin, entre le grand canal, le canal Louise et la Sprée, le *faubourg de la Luisenstadt;* — au N. de la Sprée, nous trouvons le *faubourg de Stralau* et le prolongement de la *Königstadt;* — le faubourg de *Rosenthal*, qui va jusqu'au chemin de fer de ceinture; le faubourg d'*Oranienburg*, au S. du bois de Humboldt; — le *Wedding*, au N. de ce dernier, le plus excentrique des quartiers de Berlin avec le suivant; — *Moabit*, compris entre la Sprée et le canal de Spandau.

Chacun de ces quartiers a sa physionomie particulière que nous allons indiquer sommairement.

Alt-Kölln est, dans sa partie méridionale, un vieux quartier avec des rues étroites et très commerçantes, groupées autour de l'église de Pierre (Petrikirche). Dans les maisons sur pilotis vivent encore quelques pêcheurs continuant les habitudes des premiers occupants du sol. La moitié septentrionale du quartier est prise par des bâtiments publics. Le vieux château royal, avec les quatre ponts qui y mènent (Werderbrücke, Schlossbrücke avec les huit marbres de Schinkel, Kurfürstenbrücke avec la belle statue de bronze du grand électeur, œuvre de Schlüter, Kaiser-Wilhelmbrücke), puis un beau jardin (Lustgarten); l'église du Dôme; dans un marécage desséché, l'ancien et le nouveau Musée; la Galerie nationale (peinture). — *Alt-Berlin*, le vieux Berlin, est un des quartiers

les plus animés de la ville ; au S., est le vieux marché (Molkenmarkt) avec la direction de la police ; tout près l'église Nicolas (Nikolaikirche) ; au centre, la poste et l'hôtel de ville (Rathaus) ; au N., l'église de Marie (Marienkirche), et au bord de la Sprée, la Bourse. Les rues principales sont la Neue-Friedrichsstrasse, qui décrit une courbe opposée à celle de la rivière, sur la place de l'ancien rempart, et la Königsstrasse qui va du pont et du château royal à l'Alexanderplatz. — *Neu-Kölln-am-Wasser* est le plus petit quartier de Berlin (19 hectares) ; il

BERLIN



Echelle de 60.000e

s'étend des deux côtés de la Wallstrasse. — *Friedrichswerder* forme une bande étroite le long de la Sprée ; il relie l'île aux quartiers élégants de Dorotheenstadt et Friedrichsstadt ; il contient surtout des édifices officiels : la Banque d'empire, la Monnaie, le Palais du prince impérial, les Académies d'architecture et de chant, etc. — Les quatre quartiers du centre, que nous venons de décrire, ont, malgré la place qu'y tiennent les édifices publics, une population très dense, 373 hab. par hectare.

La *Dorotheenstadt* date du grand électeur (1676) et conserve le nom de sa femme Dorothée ; elle s'étend de la Sprée à la Behrenstrasse et est coupée à angle droit par deux belles rues, Dorotheenstrasse et Friedrichsstrasse, mais toutes les deux le cèdent à la fameuse avenue « Sous les Tilleuls », *Unter den Linden*. Longue de 1,004 m., elle va de la place de Paris à la place de l'Opéra ; en réalité, son alignement se prolonge, depuis le Dôme jusqu'à la porte de Brandebourg, sur 1,660 m. Sa largeur est de 45 m. Plantée de quatre rangées d'arbres, elle est bordée de hautes maisons ; à une extrémité, est la superbe statue équestre de Frédéric II, entourée de bas-reliefs, chef-d'œuvre de *Rauch* (V. ce nom) ; à l'autre, la porte de Brandebourg, imitée des Propylées, bâtie par Langhaus (1789-93), surmontée d'un quadrige de Schadow. Bien qu'elle n'ait ni l'ampleur ni le caractère monumental des grandes avenues parisiennes ou du Ring viennois, l'allée « Sous les Tilleuls » est une élégante promenade. Le long, se trouvent l'Opéra, l'Université, le Palais de l'empereur avec sa bibliothèque riche de 900,000 volumes et 18,000 manuscrits ; l'ambassade de Russie, l'Académie de Berlin, un célèbre aquarium, les ministères de l'intérieur et des cultes, sans compter de beaux hôtels, d'élégants cafés et des boutiques luxueuses. Sur la place de Paris est l'ambassade de France. Signalons encore le Passage, galerie couverte qui mène à la Behrenstrasse. La Dorotheenstadt se prolonge, au N. du Tiergarten, le long de la Sprée par d'agréables habitations, réservées à la fraction la plus riche des Berlinois. — Non moins élégant et vivant est le quartier de la *Friedrichstadt*, créé par Frédéric Ier et Frédéric-Guillaume Ier. Ces belles rues rectilignes se coupent à angle droit ; les plus belles sont : la Friedrichsstrasse, longue de 3 kil., de la place Belle-Alliance (au S.) à la porte d'Oranienburg ; la Leipzigerstrasse, perpendiculaire à celle-ci, qui réunit la vieille place du Spittelmarkt au square de la place de Leipzig ; la Wilhelmstrasse, oblique, le long de laquelle s'aligne une série d'hôtels avec de beaux jardins : ambassade d'Angleterre (ancienne maison du spéculateur Strousberg), ministère de la maison du roi, chancellerie impériale, ministère des affaires étrangères, palais du prince de Bismarck, ministères de la justice et du commerce ; puis, au delà de la Leipzigerstrasse, le vaste jardin (acheté aux Radziwill) autour duquel s'élèvent le ministère de la guerre, la Chambre des seigneurs, le palais du Reichstag, et, sur la rue de Königgrätz, les Musées d'ethnographie et des arts décoratifs. De l'autre côté, nous ne pouvons omettre la Charlottenstrasse et la Markgrafenstrasse parallèles à la Friedrichsstrasse, entre lesquelles s'ouvre la place Schiller, ancien marché des

Gendarmes, avec deux laides églises et le Théâtre officiel, de style grec assez prétentieux. La partie méridionale de la Friedrichsstadt, moins animée que l'autre, est beaucoup moins riche. — La *Luisenstadt*, qui ne s'est tout à fait bâtie que depuis un demi-siècle, a peu de grands édifices; sa rue principale est la Prinzenstrasse qui mène au pont de Jannowitz; parmi les églises citons celle de Michaeli (1850-1856); ce quartier assez industrieux, dont les



Façade du Théâtre royal de Berlin.

maisons sont confortables, sinon élégantes, renferme un grand nombre de lieux de plaisir (Orphéon, Vauxhall, Odéon, etc.).

Dans le quartier de *Stralau*, habité surtout par les tisserands, notons le théâtre Wallner, deux autres théâtres, et l'église de Marc (1848-1855). — Dans la *Kœnigstadt*, dont les rues rayonnent autour d'Alexanderplatz, vers les portes de Landsberg et de Prenzlau, l'église de Barthélemy (1854-1858). — Le quartier de *Spandau* est un des plus industrieux de Berlin, la densité de la population dépasse 550 hab. par hect.; sa grande rue est la rue d'Oranienburg; son centre le marché Haak; son principal, ornement le château de Monbijou, dans un nid de verdure; à quelque distance, le théâtre Victoria. — La *Friedrichwilhelmstadt* renferme le vaste et magnifique hôpital de la Charité, l'Ecole vétérinaire, l'Institut d'anatomie, un grand théâtre.

Parmi les faubourgs les différences sont grandes; celui de la *Friedrichstadt* est peut-être le quartier le plus agréable de Berlin, avec ses jolies maisons bien aérées, un diminutif de notre XVIe arrondissement de Paris. Ses seuls monuments qui vaillent une mention sont les belles gares de Potsdam et d'Anhalt. Le quartier de *Schöneberg* est encore peu peuplé et une grande partie de la Kurfürstenstrasse manque de maisons; la rue et la place Lützow sont plus fréquentées. Citons l'Institut géodésique, le bureau de statistique et le jardin botanique de Schöneberg avec une belle serre. — Le quartier de *Tempelhof* possède une série de casernes; c'est dans la plaine voisine, la Hasenheide, que depuis Fréderic II la garnison de Berlin fait ses exercices. Cette partie de Berlin est dominée par le Kreuzberg, butte de sable qui domine la Sprée de 34 m. C'est là qu'il faut monter, au pied du monument commémoratif des victoires prussiennes de 1813-1815 (élevé en 1818-1821 par Frédéric-Guillaume III sur les dessins de Schinkel) pour jouir du panorama de la capitale de l'Allemagne. — Le *faubourg de Luisenstadt*, au centre duquel est la gare de Görlitz dominant la place de Lusace (Lausitz), n'a de vieille rue que celle de Köpenick, près de la rivière; le reste est d'origine récente; ces rues rectilignes se sont élevées à la hâte autour de l'hôpital de Béthanie et de la gare.

Le *faubourg de Stralau* possède les gares de Silésie et de l'Est et les pompes puissantes qui alimentent d'eau les Berlinois. La rue de Francfort est la principale de ce côté. Un peu au N., limitant le prolongement de la Königstadt, est le bois de Frédéric où sont enterrés les morts de 1848; derrière, un vaste hôpital. — Le faubourg de *Rosenthal*, tout à fait ouvrier, offre à ses habitants trois théâtres. — Celui d'*Oranienburg*, centre de la fabrication des machines (établissements de Borsig, etc.), est un des quartiers les plus pauvres de Berlin; il est heureusement, remarque un Allemand, égayé par la verdure de plusieurs cimetières; cet avantage lui est commun avec les deux faubourgs précédents et celui de Tempelhof; seulement ici il s'agit de cimetières aristocratiques, ceux des quartiers riches. Une distraction plus sûre est fournie par le bois de Humboldt (Humboldts Hain), au N. du faubourg d'Oranienburg qu'il sépare du *Wedding*; vaste de 860 hectares, mais imparfaitement peuplé et très misérable. — Le quartier *Moabit* qui disperse ses maisons et ses usines sur 601 hectares, entre la Sprée et le canal de Spandau, était jadis aussi délaissé que le Wedding; le grand champ de manœuvres qui en occupe le centre n'y faisait pas venir grand monde. Peu à peu le bon marché de la vie y attira des habitants; des usines se groupèrent autour des fabriques de Borsig, et de la superbe gare de Lehrt; aux casernes, le gouvernement ajouta une prison modèle derrière le tribunal criminel.

Pour terminer cette description de Berlin, il nous reste à parler du grand parc qui entame l'O. de la ville; le *Tiergarten*; long. de 3 kil. de l'E. à l'O., de la porte de Brandebourg à Charlottenburg, large d'un kil., vaste de 250 hectares. Il remonte à Frédéric Ier, fut embelli et transformé sous Frédéric-Guillaume III par Lenné. Il est arrosé par un petit cours d'eau; au N.-O. est le château royal de Bellevue; au S.-O., le beau jardin zoologique; à l'entrée (N.-E.) on a dessiné une vaste place (Königplatz) dont on a orné le centre d'une colonne commémorative des victoires de 1864, 1866, 1870; elle est malheureusement d'un goût déplorable.

Monuments. — Berlin n'a guère d'œuvres d'art intéressantes en dehors de ses musées. Ses monuments militaires n'ont guère inspiré architectes et sculpteurs : ceux

du Kreuzberg et du Königplatz sont sans valeur artistique. Les belles statues équestres du grand électeur (de Schlüter) et de Frédéric II (de Rauch); celles de Frédéric-Guillaume III (de Drake) et de la reine Louise, de Gœthe (de Schaper), dans le Tiergarten, de Schiller (de Bega), sur la place de ce nom, ne peuvent être passées sous silence. Quant à l'architecture, elle ne vaut même pas la sculpture. Sur 71 églises, aucune n'est vraiment belle : le Dôme, bâti en 1747, remanié par Schinkel (1817-1821), est insignifiant; à l'intérieur le monument de bronze des margraves Jean Cicéron et Joachim Ier, œuvre de Vischer de Nuremberg; la Marienkirche date du XIIIe siècle, mais on l'a flanquée d'une tour en 1790; la Nikolaikirche a subi une restauration; le vaisseau et le chœur sont du XIVe siècle. La Klosterkirche, église gothique de la fin du XIIIe siècle, a un beau vaisseau; le chœur est de 1345, la chaire de 1383; le cloître voisin a conservé sa salle capitulaire. Parmi les nouvelles églises, on trouve des copies de S. Maria del Popolo, du Panthéon, un peu de tous les styles, etc.; rien d'original, pas même, quoi qu'on en dise, la nouvelle synagogue.

Le château, rectangle de 200 m. sur 117, fut commencé en 1451; de la Burg du margrave Frédéric II il ne reste qu'une tour à toit de cuivre, le reste date de 1699 à 1716 et fut bâti sous la direction de Schlüter. Sur les 600 chambres, quelques-unes ont grand air. Le château



Hôtel de ville de Berlin.

de Monbijou, œuvre d'Eosander, est du XVIIIe siècle. Les trois musées ont été bâtis sur le modèle de temples grecs avec un succès très inégal. Le vieux musée (œuvre de Schinkel, 1824-28) a grand air, la Galerie nationale (plans de Stüler exécutés par Strack), un temple corinthien, est un des édifices de Berlin qui valent d'être vus. Les différents théâtres et palais n'offrent rien de remarquable. L'hôtel de ville (fig. 2), dominé par son beffroi de 95 m., a une salle monumentale. Il serait injuste de ne pas consacrer une ligne aux magnifiques gares de chemin de fer; celle d'Anhalt, en particulier, a une réelle grandeur. Remarquons qu'une des causes de l'infériorité de l'architecture berlinoise est le manque de pierre de taille; il n'y a pas dix édifices en pierre dans toute la ville. Or l'emploi de la brique et du plâtre sous ce climat ne se prête guère aux imitations d'architecture grecque ou italienne auxquelles s'acharnent les architectes allemands.

Démographie. — La population de Berlin, dont nous avons indiqué le rapide accroissement, était au 31 déc. 1885 de 1,315,297 hab. Les naissances en 1883 ont atteint le chiffre de 45,938 (dont 6,166 illégitimes); les décès celui de 35,056, soit un excédent de 10,882 naissances, chiffre considérable dans une grande ville. Sur cette population 54 % vivent de l'industrie, 17 % du commerce, 11 % sont dans des conditions domestiques, 7 % appartiennent aux professions libérales, 2 1/2 % à la classe militaire. Au point de vue de la religion on compte 88 % de protestants, 7 % de catholiques (79,647 en 1880), 5 % de juifs (53,916 en 1880).

Au point de vue ethnographique, la population de Berlin, malgré une immigration considérable, ne renferme qu'un tiers de sang germanique; on évalue la proportion à 39 % d'éléments latins (en grande partie fournis par la colonie française), 37 % d'éléments germaniques, 24 % de Slaves. C'est donc une race mêlée, unissant les qualités de plusieurs autres : une grande vivacité d'esprit, un fonds d'opposition et de scepticisme, des aptitudes industrielles remarquables, un sentiment d'équité très prononcé, de la patience, mais aussi de l'insouciance et parfois de l'emportement.

Industrie et Commerce. — L'importance de Berlin comme centre de production et comme marché est très considérable. Parmi les industries, les principales sont : la brasserie, les industries métallurgiques, fabrication de machines (plus de cent usines, dont celles de Borsig et de Schwarzkopff), de locomotives, voitures, etc., ont pris un immense développement; de même la quincaillerie; les industries chimiques sont très prospères; de même les lainages, cotonnades, teinturerie (V. Allemagne [Géographie économique]); les soieries, la grande richesse de Berlin au siècle dernier, sont en décadence; la production des objets de luxe, en particulier des instruments de musique, est très importante. La plus grande partie de ces produits est exportée, et Berlin est de plus un grand centre de commerce des denrées agricoles. La Bourse de Berlin est le marché régulateur de l'Allemagne ; ses banques, au premier rang la Banque impériale (150 millions de fr. de capital), contribuent à lui assurer ce rôle.

Douze voies ferrées, reliées par un chem. de fer de ceinture et par un métropolitain (11 kil.) qui traverse la ville, relient la capitale à toutes les parties de l'empire. Le mouvement de la navigation sur la Sprée et les canaux a été de 70,000 bateaux. La circulation intérieure dispose de tramways, d'omnibus et de 4,000 fiacres environ. En 1883, le métropolitain a transporté 12 millions, les omnibus 15 millions, les tramways, 70 millions de voyageurs. La circulation postale atteint 45 millions de lettres, imprimés, etc.

L'assistance hospitalière publique et privée est bien organisée, et Berlin peut servir de modèle à ce point de vue ; les plus grands hôpitaux sont la Charité (1,450 lits) et l'hôpital municipal de Friedrichshain (600 lits) parfaitement installé.

La vie intellectuelle est très active : l'Université compte près de 300 professeurs et plus de 5,000 étudiants ; ils disposent d'une bibliothèque de 300,000 volumes et de la Bibliothèque royale (900,000 volumes et 18,000 manuscrits). Les laboratoires scientifiques sont merveilleusement installés; de même l'Observatoire, le Jardin botanique, les écoles techniques et des mines. Les gymnases comptaient, en 1883, 8,318 élèves ; les realschulen 5,472, les écoles supérieures de filles 15,610, les écoles primaires 136,798. Citons encore l'Académie de guerre, l'Ecole d'artillerie, les Académies des beaux-arts et des sciences, les plus importantes d'Allemagne. Surtout depuis la fondation du nouvel empire, le gouvernement des Hohenzollern n'a rien négligé pour attirer dans sa capitale

les hommes les plus illustres de l'Allemagne. De plus en plus ceux-ci y affluent, et la décentralisation intellectuelle qui caractérisait l'Allemagne diminue sensiblement au profit de Berlin. Une grande partie de la presse politique paraît dans la capitale ; là se publient le *Journal officiel (Reichsanzeiger);* la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (officieuse), la *Gazette de la Croix* (conservatrice), la *Post* (conservatrice-libérale), la *Gazette de Voss* (libérale), la *Gazette nationale* (libérale-nationale), la *Germania* (ultramontaine), le *Berliner Tageblatt* (progressiste), etc., sans compter les journaux de caricature, *Kladderadatsch*, etc — Les musées de Berlin, disposant de crédits considérables, s'enrichissent rapidement. Le vieux musée renferme les célèbres sculptures de Pergame, une belle collection de médailles, et une galerie de peinture de second ordre assez complète, avec quelques beaux tableaux. Le nouveau musée comprend les antiquités septentrionales, orientales, un riche cabinet d'estampes, gravures et dessins (plus de 500,000 pièces). La Galerie nationale est consacrée à la peinture allemande du XIXe siècle. Citons encore les moulages d'Olympie, le musée des Hohenzollern à Monbijou.

Berlin est sous le régime du petit état de siège (dirigé contre les socialistes) ; il forme une circonscription distincte du Brandebourg (loi du 26 juil. 1880) ; le ministère de l'intérieur y est donc souverain. Le conseil municipal comprend 34 membres dont 17 non salariés. Le budget de 1880-81 s'élevait à 39 millions de marcs (49 millions de francs), la dette à 149,700,000 de marcs (188 millions environ) au 1er janv. 1885.

A.-M. B.

BIBL. : R. BÖCKH, *Statistiches Jahrbuch der Stadt Berlin; Die Bewegung der Bevölkerung der Stadt Berlin; Städtischer Jahsbuch für Volkswirthschaft und Statistik.* — RING, *Die deutsche Kaiserstadt Berlin* ; 1883, 2 vol. — Publications du *Verein für die Geschichte Berlins.* — STRECKFUSS, *Berlin seit 500 Jahren* ; Berlin, 1863-1865, 4 vol.

BERLIN (Congrès et traité de). Ce congrès, tenu à Berlin du 13 juin au 13 juil. 1878, après la guerre russo-turque, réunit les signataires du traité de Paris (1856) et du traité de Londres (1871), c.-à-d. la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la France, l'Italie et la Turquie. Destiné à régler la question d'Orient et à poser les bases d'un ordre de choses nouveau, le congrès se termina par le traité de Berlin le 13 juil. 1878.

Dans le courant de l'année 1875, des troubles, causés en partie par la mauvaise administration turque et soutenus par les comités slaves de Russie, éclatèrent dans les provinces slaves de la Turquie d'Europe : l'éternelle question d'Orient se trouvait posée de nouveau. La triple alliance impériale signée sous les auspices du prince de Bismarck, prévoyant cette éventualité, avait confisqué à son profit la question d'Orient. L'Autriche et la Russie y semblaient particulièrement intéressées. L'Autriche, qui avait perdu sa prépondérance en Allemagne et en Italie, cherchait des compensations en Orient. La Russie, représentée par le prince de Gortschakov, voulait relever son prestige, éclipsé par les triomphes du prince de Bismarck en 1866 et 1870, et trouver un dérivatif aux embarras intérieurs du gouvernement dans une guerre extérieure. Le prince de Bismarck avait choisi la tâche de médiateur entre ces deux puissances et voulait les contenir l'une par l'autre, décidé alors à ne pas se mettre en travers des projets de la Russie. Après l'avortement des conférences de Constantinople (déc. 1876) et de Londres (mars 1877), la Russie déclara la guerre à la Turquie. La victoire, longtemps incertaine, se décida en faveur des Russes, qui s'avancèrent jusqu'aux portes de Constantinople. Devant l'attitude menaçante de l'Angleterre, la Russie, renonçant à s'emparer du Bosphore et des Dardanelles, conclut avec la Turquie le traité de San Stefano (3 mars 1878). En Europe, c'était la dépossession du sultan et la prépondérance de la Russie, grâce à la création d'une Bulgarie indépendante, sous la suzeraineté nominative de la Porte, et s'étendant entre le Danube et la mer Egée. Les troupes russes auraient le droit de séjourner en Bulgarie ; le Montenegro était triplé. La Serbie s'y soudait presque, et séparait la Bosnie et l'Herzégovine de la Turquie. Ces provinces devenaient clientes de la Russie, qui étendait son influence jusqu'à l'Archipel et l'Adriatique ; elle demandait en outre une indemnité de guerre de 1,400,000,000 de roubles représentée en partie par des territoires. Ce traité fut jugé sévèrement par l'Europe : deux puissances, l'Autriche et l'Angleterre, étaient atteintes dans leurs intérêts et dans leur prestige. Aussi le comte Andrassy ayant, par une circulaire en date du 3 févr. 1878, proposé aux signataires des traités de 1856 et de 1871 la réunion d'un congrès, cette démarche eut un succès complet et l'Angleterre en particulier défendit chaudement la proposition. La Russie ne repoussait pas l'idée d'un congrès. Avant la guerre elle avait cherché à tenter l'Autriche par l'appât de la Bosnie et de l'Herzégovine ; mais, selon le mot de M. de Bismarck, la Russie ne pouvait offrir que des « pourboires », s'étant réservé la part du lion. Du reste, elle comptait sur l'appui de l'Allemagne : ce fut là sa grande erreur. La Russie allait être dupe de l'Allemagne après avoir été sa complice. L'Allemagne a de grands intérêts en Orient ; comme empereur germain, Guillaume Ier devait être amené à soutenir l'Autriche. D'ailleurs, comme roi de Prusse, Guillaume Ier avait intérêt à ce que l'Autriche se fît une fortune en Orient. Or le traité de San Stefano fermait l'Orient à l'Autriche, et pouvait même mettre en péril son existence. Pour faire reculer la Russie, il suffisait de ne pas la soutenir. Il n'y avait qu'à laisser agir l'Angleterre et l'Autriche pour détruire l'œuvre de San Stefano. La crise se déclara à l'état aigu au sujet des attributions du futur congrès. La Russie voulait mettre certaines clauses en dehors du congrès ; l'Angleterre voulait pouvoir remanier entièrement le traité. Bientôt lord Beaconsfield fit signer la mobilisation des milices, appela les troupes de l'Inde dans la Méditerranée ; la Russie prit de son côté des mesures menaçantes, acheta des croiseurs aux Etats-Unis : la lutte semblait imminente ; mais le prince de Bismarck allait entrer en scène pour ménager une médiation à la Russie.

En mai 1878, le comte Schouvalov fut appelé à Pétersbourg et envoyé à Londres ; il passa par Berlin, et là furent concertées les bases de l'arrangement futur ; sur le fond du débat il y eut une entente entre l'Angleterre et la Russie consacrée par le memorandum de Londres du 30 mai. La tâche du congrès y était indiquée et préparée. Le congrès eut lieu à Berlin. Les plénipotentiaires étaient : le prince de Bismarck, le ministre d'Etat von Bulow, et le prince de Hohenlohe, ambassadeur à Paris, pour l'Allemagne ; le comte Andrassy, le comte Carolyi, ambassadeur à Berlin, et le baron Haymerlé, ambassadeur à Rome, pour l'Autriche-Hongrie ; le comte Gortschakov, le comte de Schouvalov, ambassadeur à Londres, et le baron Dubril, ambassadeur à Berlin, pour la Russie ; lord Beaconsfield, le marquis de Salisbury et lord Odo Russell, ambassadeur à Berlin, pour l'Angleterre ; M. Waddington, le comte de Saint-Vallier, ambassadeur à Berlin, pour la France ; le comte Corti et le comte de Launay, ambassadeur à Berlin, pour l'Italie ; Karatheodori-Pacha, Mehemet-Ali et Sadullah-Bey, ambassadeur à Berlin, pour la Porte. En dehors de ces sept puissances, les petits Etats se firent représenter : la Grèce, par le ministre Delijannis ; la Roumanie, par les ministres Bratiano et Cogalniceano ; la Serbie, par le ministre Ristitsch ; le Montenegro, par le président du Sénat, Bozzo Petrowitsch ; l'Arménie et la Perse, par des envoyés spéciaux. Ces représentants ne prirent part aux délibérations que lorsqu'elles traitaient directement du sort des Etats qui les envoyaient. Le traité de Berlin (13 juil. 1878) allait devenir la règle du droit pour l'Orient. Mais il faut ajouter un traité anglo-turc du

4 juin et des actes entre la France et l'Angleterre dont nous parlerons tout à l'heure. Tout cela compose l'œuvre du congrès de Berlin.

Le congrès devait primitivement se tenir à Vienne; au cours des pourparlers, M. Andrassy proposa de substituer Baden à Vienne; mais le 7 mars 1878 le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de l'empire allemand annonçait que, sur la demande des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, Berlin était choisi comme siège du congrès. — Le prince de Bismarck convoqua donc le 13 juil. 1878 les signataires des traités de 1856 et de 1871 à se rendre à Vienne pour examiner et modifier les décisions des préliminaires de paix de San Stefano. Le congrès remplit sa tâche avec une rapidité sans exemple dans les annales diplomatiques. Il siégea au palais de la chancellerie impériale un mois exactement (du 13 juin au 13 juil.), sous la présidence du prince de Bismarck. Celui-ci avait eu soin de définir préalablement, dans son discours du 19 févr. 1878, l'attitude qu'il entendait prendre. L'Allemagne, avait-il dit, ne voulait imposer aucune opinion : elle se bornerait à jouer le rôle « de l'honnête courtier » désireux de faire aboutir l'affaire. Quelques mois auparavant il avait déjà déclaré que la question d'Orient était de celles qui ne valaient pas que l'on y risquât « les os d'un grenadier poméranien ». « Nous n'assumerons pas, ajoutait-il, la responsabilité de sacrifier, à la tentation de jouer le rôle d'arbitre en Europe, l'amitié éprouvée de la Russie. » Au cours du congrès, le chancelier se borna, ainsi qu'il l'avait annoncé au Reichstag, à laisser discuter entre eux les plénipotentiaires russes, anglais et autrichiens. Il n'intervint guère que pour faire prévaloir en quelques circonstances les désirs de la Russie contre l'Angleterre et pour forcer les Turcs à se soumettre. Les questions qui furent le plus difficile à résoudre furent celle de la Bulgarie et celle de l'Arménie.

L'œuvre du congrès de Berlin est la mise en pratique de quatre principes importants :

1° Le congrès a voulu limiter les résultats excessifs du traité de San Stefano et rendre à la Turquie des conditions d'existence normales. La Grande Bulgarie fut diminuée, d'abord de la Macédoine et des districts proches de Constantinople; ces parties furent rendues à la Turquie. Cette Bulgarie fut amputée et divisée en deux parties : la partie Nord et la partie Sud (au S. des Balkans), qui reçut le nom de Roumélie orientale; la partie Nord ou Bulgarie garda l'organisation du traité de San Stefano : un prince élu, confirmé par la Porte avec l'autorisation des puissances; une constitution; en un mot, elle devint autonome et tributaire. La Roumélie orientale devenait province turque, mais autonome : un gouverneur délégué du sultan, chrétien, nommé avec l'assentiment des puissances; une constitution rédigée par une commission européenne; les troupes turques ne pourraient que la traverser sans y séjourner. Enfin les Turcs peuvent fortifier les Balkans. Le traité de Berlin tolère la reprise de la Bessarabie par la Russie; mais les forteresses du bas Danube doivent être rasées. En Asie, la Russie conserve Batoum comme port franc; elle conserve Ardahan et Kars et restitue Bayazil. Dans un protocole il fut décidé en outre que la Russie ne deviendrait créancière de la Porte qu'après les autres créanciers et ne pourrait exiger de compensations en territoire.

2° Le congrès de Berlin a voulu donner de meilleures conditions aux Etats chrétiens : la Roumanie, la Serbie, le Montenegro et la Grèce. Pour la Roumanie et la Serbie, l'indépendance est proclamée; pour le Montenegro, elle est reconnue. Mais la reconnaissance de cette indépendance est subordonnée à ceci : la distinction des croyances religieuses ne pourra être opposée à personne; cela visait la question juive de Roumanie. La Roumanie reçut la Dobrudja et une bande de territoire. La Serbie reçut des territoires au S.-E. Le Montenegro reçut Antivari, sans le droit d'y avoir des navires de guerre; et l'Autriche se fit accorder Spizza pour surveiller Antivari. La Grèce réclamait sa part : sur l'invitation de la France, le congrès de Berlin posa le principe d'une rectification de frontières à prendre en Thessalie et en Epire.

3° Le congrès de Berlin a voulu améliorer le sort des chrétiens qui se trouvaient sous la domination ottomane. On établit trois catégories : la première s'appliquait à certaines populations nominativement désignées, la Crète et l'Arménie. En Crète, le sultan s'engage à appliquer le statut de 1868. Pour les Arméniens, c'est la garantie européenne qui se substitue à la garantie exclusive que la Russie se réservait dans le traité de San Stefano. La deuxième catégorie s'applique aux provinces turques, à qui on promet un statut comme celui de la Crète. La troisième catégorie s'applique à l'ensemble des habitants de l'empire, à qui l'on promet l'égalité devant la loi, l'impôt et la justice. Il ne s'agit plus d'engagements pris spontanément par la Porte comme en 1856; l'Europe est maintenant armée d'un texte positif.

4° Le congrès de Berlin organise une série de compensations. Il a voulu attribuer des dédommagements aux puissances européennes en face des avantages accordés à la Russie. L'Autriche est autorisée à administrer la Bosnie et l'Herzégovine; c'est une annexion déguisée; elle est autorisée à occuper Novi-Bazar. L'importance de ces concessions est énorme; l'Autriche pourra surveiller toutes les manœuvres de la Russie. L'Angleterre prit aussi sa compensation : avant de se rendre à Berlin elle avait signé secrètement, le 4 juin, avec la Porte un traité conditionnel si la Russie gardait Kars, Batoum et Ardahan; les clauses étaient les suivantes : l'Angleterre s'engage à défendre les possessions asiatiques de la Porte et administrera Chypre (8 juil.); c'était une très précieuse conquête pour l'Angleterre; de Chypre elle surveillait l'Egypte, la Syrie et l'Asie Mineure. M. Waddington n'avait rien demandé pour la France; la France ne s'était rendue à Berlin que sous la condition qu'on ne parlerait ni de l'Egypte ni de la Syrie. Il fit cependant allusion à la nécessité pour la France d'occuper la régence de Tunis, le gouvernement britannique nous fit l'abandon de la Régence et une lettre fut écrite dans ce sens par lord Salisbury à M. Waddington. Il n'est donc pas exact de dire que la France n'ait rien rapporté de Berlin.

Le traité de Berlin maintenait les traités de 1856 pour celles de leurs clauses non abrogées; c'était la garantie de l'intégrité de la Porte. Il avait fait son devoir envers l'humanité et la civilisation; mais, à l'inverse du traité de Paris, c'était une œuvre de partage et de compensation; il établit l'équilibre de convoitise; mais il conduisit à de nouvelles difficultés, en poussant à l'état aigu la rivalité latente depuis un siècle entre l'Autriche et la Russie.

Beaucoup de points n'avaient pas été réglés par le traité de Berlin, et l'antagonisme de la Russie et de l'Autriche allait se marquer de plus en plus. En outre, il fallait faire accepter le traité aux races orientales; aussi son exécution fut-elle hérissée de difficultés. Divers incidents se produisirent relativement à la Bosnie et à l'Herzégovine, à la Bulgarie, à la Roumanie, aux frontières du Montenegro et de la Grèce. L'article relatif à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine reçut le premier son exécution, mais pour cela il fallut que l'Autriche conquît ces deux provinces; en sept. 1879 elle poussa jusqu'à Novi-Bazar. La Serbie, enserrée au N. et à l'O. par l'Autriche, se laissa entraîner par elle : le ministère Ristitsch, favorable à la Russie, tomba du pouvoir pour laisser la place à un ministère à tendances autrichiennes. Au contraire, ce fut la Russie qui présida à l'organisation de la Bulgarie; on lui donna une constitution libérale, puis Alexandre de Battenberg, neveu de la czarine, fut élu au printemps de 1879; ce choix fut ratifié par l'Europe, et les Russes furent contents de leur succès. En Roumélie orientale l'Europe avait nommé une commission internationale; on fit une charte constitutionnelle, un statut organique, et les Russes évacuèrent; mais la Porte n'occupa pas tout de suite les places des

Balkans afin de ne pas irriter les esprits. En Roumanie on avait stipulé l'égalité des droits pour les juifs, mais on ne naturalisa pas les juifs en bloc : ils purent simplement arriver à la naturalité ; on pouvait craindre que les juifs ne dépossédassent les Roumains de leurs biens ; les puissances reconnurent la Roumanie en fév. 1880 ; un an plus tard, le prince Charles se faisait reconnaître roi ; un an après, le prince de Serbie en faisait autant. La question des frontières du Montenegro se posa aussi : les Albanais, musulmans pour la plupart, occupèrent avant les Monténégrins les territoires autour de Dulcigno, que l'on cédait à ces derniers : les puissances envoyèrent des navires devant Dulcigno pour intimider la Porte, mais cette démonstration resta sans effet et dégoûta l'Europe de faire de concert des interventions coercitives. Dans la question hellénique, la Porte triompha de l'Europe. La Grèce réclamait toute une partie de la Thessalie (Larissa) et l'Epire (Janina). L'Europe, dans un accès de philhellénisme, voulut donner à la Grèce plus que le traité de Berlin ne lui accordait ; mais la Porte se refusa à accepter ces conclusions et les Grecs se préparèrent à entrer en campagne ; les puissances reculèrent alors et se décidèrent à rester spectatrices. Enfin, en 1881, une conférence d'ambassadeurs, réunie à Constantinople, établit un tracé peu différent de celui que voulait la Porte : la part était assez forte en Thessalie, mais en Epire la Grèce n'avait pas Janina. La Grèce accepta et le débat fut clos par deux actes : une convention du 24 mai 1881 entre la Porte et les puissances, et une convention du 4 juil. entre la Porte et la Grèce. La réunion des territoires eut lieu dans l'automne de 1881 ; mais ce fut une déception pour la Grèce.

On s'occupa encore au traité de Berlin de la question du *Danube* (V. ce mot), de la question des chemins de fer orientaux : la Turquie avait entrepris deux voies ferrées : le traité de Berlin établit que les conventions seraient décidées entre l'Autriche, la Porte, la Serbie, et la Bulgarie ; le 9 mai 1883, une convention signée à Vienne détermina le tracé des deux lignes de chemin de fer de Constantinople à Philipopoli et à Salonique : ce sera un fait des plus importants au point de vue économique que l'ouverture de ces deux lignes à la circulation. — Le congrès de Berlin modifia le système financier de la Turquie ; il avait constitué une commission pour aviser aux moyens de désintéresser les créanciers de la Porte ; mais la Turquie éluda cette surveillance et a aujourd'hui un comité de délégués des créanciers (1882).

Enfin, il y a une série d'articles du traité de Berlin qui n'ont pas été appliqués, qui sont restés lettre morte depuis dix ans : les uns contiennent les obligations imposées à la Porte, les autres conféraient à la Turquie certains avantages. L'Arménie est divisée entre la Russie, la Perse et la Turquie, et dans le traité de San Stefano les Russes avaient fait insérer une clause demandant des réformes en Arménie sous la garantie russe ; le traité de Berlin y substitua la garantie européenne, et la convention du 4 juin au sujet de Chypre, entre l'Angleterre et le Sultan, y ajouta la garantie de l'Angleterre ; cette puissance s'efforça en 1879, en 1880, en 1883 et en 1885, mais toujours vainement, de faire exécuter au Sultan les réformes demandées : la Porte compromit de la sorte sa domination en Asie, car les Arméniens cherchent à se rendre indépendants et préparent leur régénération politique. La question des réformes se posa encore en Macédoine d'une manière urgente, mais le pouvoir ottoman ne cherche qu'à s'en faire un instrument d'oppression. En revanche, un certain nombre de clauses favorables à la Porte sont restées inexécutées : c'est ainsi qu'elle n'a pu occuper les Balkans en 1879 ; que le tribut de la Bulgarie n'a pas été versé ; que les forteresses de cette province sont restées debout ; que la Bulgarie, la Serbie et le Montenegro n'ont pas, comme il était convenu, supporté leur part de la dette turque : l'Europe n'a pas osé pousser le traité de Berlin jusqu'au bout.

Si maintenant l'on veut se rendre compte de la politique générale inaugurée par le traité de Berlin, au sujet de la question d'Orient, on voit qu'après 1878 deux éléments modifient le groupement des puissances : l'alliance austro-allemande et le changement du ministère anglais en 1882. L'Allemagne se détachait de la Russie pour se rapprocher de l'Autriche ; la Russie fut irritée et déçue ; l'éventualité d'une guerre russo-allemande apparut à l'horizon ; aussi le 7 oct. 1879 M. de Bismarck signait-il avec l'Autriche un traité (publié le 3 fév. 1888) : l'Autriche et l'Allemagne s'engagent à s'assister en cas d'attaque de la Russie, et si une autre puissance (la France) attaque l'Allemagne, l'Autriche restera neutre, excepté si la Russie vient au secours de la France. L'Allemagne s'assurait une grande alliance continentale, celle de l'Autriche, par ce traité ; mais en revanche, elle devait favoriser l'évolution de cette puissance vers l'Orient ; ainsi après 1879, dans la lutte d'influence qui s'établit entre l'Autriche et la Prusse en Orient, les puissances germaniques soutiennent la Turquie. Au printemps de 1880, M. Gladstone arriva au pouvoir après lord Beaconsfield ; sa politique s'inspirant de considérations d'humanité, il devint le champion des nationalités chrétiennes : l'Angleterre et la Russie se trouvent d'accord. Ces deux puissances cherchent à interpréter le traité de Berlin dans un sens large, au profit des populations chrétiennes, tandis que l'Allemagne et l'Autriche suivent une politique contraire. Ph. B.

Bibl. : *Le Livre Vert. — Le Livre jaune. — Blue Book.* — Adolphe d'Avril, *Négociations au traité de Berlin* (1875-1886) ; Paris, 1886.

BERLIN (Conférence de). Conférence européenne tenue à Berlin du 16 juin au 1er juil. 1880, et destinée à régler la question des frontières gréco-turques. Le congrès de Berlin avait inséré dans son treizième protocole la résolution suivante : l'Europe invite la Porte à accorder une rectification de frontières à la Grèce ; elle lui conseille cette rectification, sans la lui imposer. La Porte pouvait donc accorder une rectification très minime des frontières. La médiation européenne ne pouvait s'exercer que quand les deux puissances auraient épuisé leurs moyens d'entente : deux conférences n'aboutirent pas, et en févr. 1880 il était évident que toute entente était impossible. Le cabinet Gladstone proposa alors une conférence européenne, et les puissances adhérèrent à cette proposition. Les diverses puissances étaient représentées : la France, par le comte de Saint-Vallier et le colonel Périer ; l'Angleterre, par lord Odo Russel et le général Lintorn Simons ; la Russie, par M. de Saburov et le colonel Bobrikov ; l'Allemagne, par le prince de Hohenlohe et le colonel Blume ; l'Autriche, par le comte Széchényi, le consul général de Zwiedinek et le colonel Ripp ; l'Italie, par le comte de Launay et le général Sironi. Le prince de Hohenlohe fut nommé président de la conférence, et le colonel Blume, président des délégués. Les plénipotentiaires de la Grèce et de la Turquie ne furent pas admis sous le prétexte que les décisions de la conférence ne pouvaient leur être imposées. L'envoyé de la Grèce, M. Braïlas, remit cependant un mémoire où, à la suite d'un long exposé de motifs, il indiquait un nouveau tracé de frontières.

La conférence tint ses séances à Berlin (juin-juil. 1880). Elle adopta, le 25 juin, un tracé qui partait de la mer Adriatique, suivait le cours du Kalama jusqu'à sa source, la ligne du partage des eaux du Pinde à l'Olympe, et s'arrêtait à la mer Egée. Les puissances agissaient de la sorte comme arbitres au lieu d'agir comme médiatrices, ainsi qu'il était convenu ; et le prince de Hohenlohe qualifia le nouveau tracé comme la volonté de l'Europe. Le 31 août, les ambassadeurs déclaraient à la Porte que leurs gouvernements n'admettraient plus rien ; néanmoins les ministres du Divan présentèrent à leur tour un tracé complètement différent de celui de la conférence. Le gouvernement d'Athènes se prépara alors à la guerre, mais les puissances, ne désirant pas recommencer l'expédition de Dulcigno, écartèrent l'idée d'une action coer-

citive; elles se décidèrent à rester spectatrices. A ce moment un changement de ministère en France vint tout arranger. M. Barthélemy Saint-Hilaire lança le 20 déc. la proposition d'arbitrage, montrant que l'on s'était trompé jusque-là : les puissances y adhérèrent, mais le 3 janv. 1881 la Porte déclina cette proposition et proposa la réunion d'une conférence d'ambassadeurs que l'Europe accepta. Cette conférence, réunie à Constantinople, régla la question au détriment de la Grèce (V. Berlin [Congrès et traité de]) Ph. B.

Bibl. : *Livres jaunes* (France), de 1879, 1880, 1881 et 1886. — *Livre vert* (Italie), *Conferenza di Berlino : Questione turco-ellenica*, 1880. — *Blue Book.*

BERLIN. Ville du Canada, prov. d'Ontario, sur la Grande Rivière ; 4,054 hab. ; 2° Ville des Etats-Unis, état de Wisconsin, sur la riv. Fox ; 3,353 hab.

BERLIN (Nils-Johan), chimiste suédois, né le 18 févr. 1812 à Hernœsand, fut élève de Berzelius et, après avoir enseigné dans divers établissements à Upsala, à Hernœsand et à Stockholm, devint professeur de diverses sciences à l'Université de Lund (1845, 1847, 1862), d'où il passa à Stockholm comme président du comité d'hygiène (1864-1883). Doué d'un grand talent d'exposition, il a publié des manuels d'histoire naturelle et de chimie, qui ont eu beaucoup d'éditions et ont été traduits en plusieurs langues ; *In pharmacopeam suecicam commentarius medico-practicus* (Lund, 1846, 4e éd., 1869 ; aussi en suédois, 1849-51), et beaucoup de savants mémoires dans les Actes des académies et sociétés suédoises, danoises, allemandes, dont il est membre. B-s.

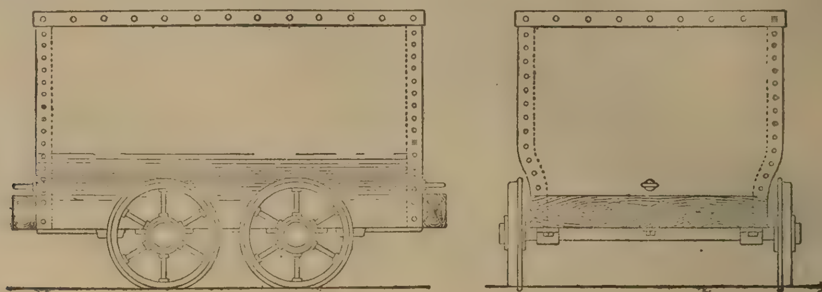
BERLINE. I. Carrosserie. — Voiture suspendue à deux fonds et à quatre roues, recouverte d'une espèce de capote qu'on peut fermer ou abaisser à volonté, à custodes et avances fixes et à trois ou cinq glaces. C'est à Berlin que fut fabriquée la première voiture de ce genre sur les dessins de Philippe Chièse, architecte de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. Le faste du règne de Louis XIV, le luxe et les plaisirs du règne de Louis XV développent au xviiie siècle le goût des berlines et déterminent leurs nombreuses variétés. Les voitures qui donnent l'idée la plus exacte de ce qu'étaient les berlines d'autrefois sont nos fiacres actuels ; elles étaient d'abord portées par des soupentes de cuir attachées aux deux extrémités du train ; ces soupentes ont été plus tard remplacées par des ressorts. Elles contenaient quatre personnes assises sur deux sièges ; au-dessous de la voiture était souvent un coffre appelé cave, où l'on plaçait les provisions de voyage. La berline ne contenait parfois que deux places et prenait alors le nom de *vis-à-vis*. Les diligences, carrosses-coupés ou berlingots ne sont autres que des berlines rendues plus légères par la suppression de la partie située en avant de la portière. Ces voitures ne contiennent plus alors que deux personnes placées sur le siège de derrière, ou trois lorsqu'il existe un strapontin. La *désobligeante* n'est autre que la berline réduite de moitié dans le sens de la largeur ou que le vis-à-vis coupé au milieu de sa longueur ; il ne donne place qu'à une personne. Les grandes voitures de gala et les voitures de l'Etat richement ornementées qui se trouvent exposées à Trianon sont des berlines du commencement du xviiie siècle. Une ancienne berline se distinguait d'un carrosse, en ce que la caisse en était beaucoup plus simple et les trains assemblés par deux brancards entre lesquels cette caisse descendait, alors que les trains du carrosse étaient assemblés par une flèche passant sous le milieu de la voiture.

Telle est la voiture de ville qui a donné naissance à nos élégantes voitures modernes et particulièrement à la berline actuelle. Les longues soupentes et leurs montants, les ressorts qui se remontaient avec des crics, ont été remplacés par les ressorts en col de cygne et par les ressorts à pincettes. La caisse est devenue plus légère ; les formes massives commandées par le mauvais état des voies publiques ont disparu ; les roues d'autrefois, dont nos paysans voudraient à peine aujourd'hui pour leurs voitures de foire, débarrassées d'un trop lourd fardeau, se font remarquer maintenant par cette exquise finesse dont *l'araignée* offre le plus remarquable spécimen. Les voitures de campagne, on l'a déjà pressenti, étaient encore plus lourdes que les voitures de ville. Une des variétés de la berline était la *gondole*, qui pouvait contenir douze personnes assises. C'était un grand coffre, avec banquettes sur les quatre faces, éclairé par huit petites fenêtres, trois de chaque côté, une à l'avant, une à l'arrière. Au-dessous du plancher se trouvait, comme dans la plupart des voitures de cette époque, la cave destinée à contenir les provisions et les hardes. D'ailleurs cette voiture était extrêmement lourde, d'un accès difficile et semblait refuser aux voyageurs, par la petitesse de ses ouvertures, l'air qu'ils allaient chercher à la campagne.

La berline à quatre portières, ou *berline allemande*, était aussi voiture de campagne. Le roi et les princes s'en servaient bien à la ville, mais elle s'employait spécialement pour les promenades. Elle ne contenait que six personnes, disposées tout autrement que dans les gondoles : au lieu d'un siège circulaire, il y avait trois banquettes parallèles, deux contre les fonds, une au milieu. Il y avait donc deux ruelles desservies chacune par deux portières, une sur chaque face latérale. La gondole mesurait 8 pieds sur 4 pieds 3 pouces en moyenne à la ceinture. La berline allemande était un peu plus petite : 6 pieds et demi de longueur sur 44 à 46 pouces de largeur. On le voit, la différence est grande de ces voitures dans lesquelles nos arrière-grands-pères allaient respirer l'air des champs, à celles que nous avons aujourd'hui. Quel sentiment de gène et de malaise n'éprouverions-nous pas s'il nous fallait changer notre berline actuelle qui nous permet de respirer librement, de s'allonger, de jouir à l'aise de la vue de la campagne, pour une de ces grandes et lourdes boîtes fermées, privées d'air et de lumière, et où l'on ne pouvait s'étendre pour dormir qu'à la condition d'en défoncer les parties antérieure et postérieure, pour y passer la tête et les jambes ! Dans les berlines dormeuses d'autrefois, le fond et le devant de la voiture, au lieu d'être fixes comme dans les voitures ordinaires, étaient rendus mobiles à l'aide de charnières. Le fond s'abaissait sous les reins du voyageur, une petite niche creuse se formait à l'avant, dans laquelle il pouvait loger ses pieds. Ces artifices de construction ne seraient plus admis aujourd'hui que dans les voitures de malades.

II. Mines. — Les chariots de mine portent, suivant les localités et leur mode de construction, les noms de *berlines, wagonnets ou bennes*. Les berlines sont en tôle ou en bois ; la pratique de la majorité des mines est en faveur du bois qui rend les réparations plus faciles et l'entretien moins coûteux, on a cependant des berlines entièrement en métal qui ont l'avantage, sous des dimensions extérieures données, de fournir une capacité maxima ; on peut aussi indiquer des berlines dont la charpente est en bois et la caisse en tôle. La charge est tout entière au-dessus du sommet des roues ou au moins au-dessus de leur centre ; les roues sont calées sur l'essieu toutes les fois que la légèreté du matériel lui permettra de circuler facilement partout, la stabilité et la verticalité des roues étant mieux assurées par des roues calées. Les roues seront folles si le matériel est lourd et s'il doit circuler sur une voie large à courbes raides. Trop longues et trop larges, les berlines éprouveraient de la difficulté à circuler dans les galeries étroites et sinueuses et à tourner des angles brusques ; trop hautes, elles demandent dans les galeries un travail d'exhaussement important et donnent une certaine difficulté à charger. Nous donnons comme exemple de berline celle étudiée à Blanzy pour une voie de 0m80 ; la caisse est rectangulaire avec une rentrée légère pour les roues ; elle charge 600 kilogr. et pèse 230 kilogr. Les roues tournent sur les essieux avec graissage à l'huile, et les essieux tournent eux-mêmes dans les boîtes fixées sur

la caisse, de telle sorte que, dans les courbes et dans le cas d'un graissage défectueux des fusées, la traction se fera toujours aussi facilement; des rondelles mobiles et graissées règlent l'écartement des roues et de leurs boudins,



Berline de Blanzy.

en laissant cependant une certaine élasticité à cet écartement. La charge de 600 kilogr. est favorable aux conditions de roulage souterrain. On avait à Blanzy, avant l'usage de ces berlines, des bennes de 1,000 kilogr. dont l'effet utile était moindre. Voici quelques données sur les berlines de différentes exploitations :

DÉSIGNATION DES MINES	CHARGE	POIDS de la BERLINE	DIMENSIONS EXTÉRIEURES			ROUES	
			HAUTEUR SUR RAIL	LONGUEUR TOTALE	LARGEUR	DISPOSITION	DIAMÈTRE
	Kilog.	Kilog.					
Anzin........................	387	220	0m755	1m400	0m778	Calées	0m280
Levant du Flénu	420	212	»	»	»	Folles	0 215
Nord de Charleroi.........	280	130	0 780	1 150	0 670	Folles	0 200
Gosson (près Liège).......	440	280	1 050	1 150	0 700	Calées	0 300
Maryhaie (près Liège).....	400	230	0 900	1 300	0 670	Calées	0 260
Anna (Ruhr)...............	400	250	0 870	1 600	0 690	Calées	0 275
Verein-President (Rhur)...	440	275	0 850	1 730	0 500	Folles	0 380

Le prix des berlines peut s'évaluer sur la base de 54 centim. le kilogr. pour les véhicules où le bois domine, et 60 centim. pour ceux où le métal est en majorité.

L. KNAB.

BERLINGHIERI (Francesco VACCA), médecin italien, né à Ponsaco, près de Pise, en 1732, mort à Pise en 1812. Il refusa les fonctions de médecin du roi de Pologne et la succession de l'illustre Frank à Pavie; il resta à Pise enseignant et pratiquant la médecine avec un immense succès. Berlinghieri s'occupa beaucoup de questions doctrinales, soutenant avec conviction l'expérimentation contre les spéculations hypothétiques; il combattit avec ardeur les systèmes de Cullen et de Brown, rejeta l'humorisme, démontra par des raisonnements et des expériences que le sang ne peut se putréfier dans les vaisseaux, que les saignées sont utiles dans les fièvres putrides, que les antiseptiques, tels que le camphre, sont au contraire nuisibles dans beaucoup de cas; il distingue les affections dues à des lésions organiques de celles qui sont dues à des altérations des liquides, mais rejette les idées d'âcreté des humeurs aussi bien que celles de putridité. — Ouvrages principaux : *Pensieri intorno a varj soggetti de medicina, fisica e chirurgia* (Londres, 1779, in-8); *Consid. intorno alle malattie dette volgarmente potride* (Lucques, 1781, in-8); *Saggio intorno alle principale e più frequenti malattie del corpo umano* (Pise, 1787, 2 vol. in-8); *Lettere fisico-mediche* (Pise, 1790, in-4); *Codice elementare di medicina pratica*, etc. (Pise, 1794, 2 vol. in-8); *Meditazione sull'uomo amalatto e sulla nuova dottrina medicale di Brown* (Pise, 1795, in-8); *Idei di fisiologia medica* (Pise, 1795, in-8); *Della Nutrizione, accrescimento e decrescimento del corpo umano* (Venise, 1801, in-8).

Dr L. HN.

BERLINGHIERI (Andrea VACCA), chirurgien italien, fils du précédent, né à Pise en 1772, mort dans sa villa d'Orzignano, près Pise, le 6 sept. 1826. Il étudia la chirurgie à Paris sous Desault, Sabatier, Pelletan, Dubois, puis suivit en Angleterre les cours de J. Hunter et de Benj. Bell. De retour à Pise, il fut reçu docteur en 1791, et deux ans après fit des cours qui commencèrent sa réputation. Après un nouveau voyage à Paris en 1799, il revint définitivement à Pise se placer à la tête de l'enseignement chirurgical de cette faculté. Berlinghieri s'est fait connaître par des travaux remarquables sur les fractures des côtes (*Mém. Soc. méd. d'émul.*, t. II, p. 151, 1800), sur le trichiasis qu'il traitait par la cautérisation des bulbes des poils déviés, etc. (*Annali univ. di medicina*, t. XXXVI, p. 39, 1825), sur la taille recto-vésicale imaginée par Sabatier, dont il modifia le procédé opératoire : (*Mem. sopra il metodo di estrarre la pietra della vesica urinaria per la via dell'intestino recto* (Pise, 1821, in-8, trad. en franç. par Blaquière, Paris, 1821, in-8); *Mem. seconda*, etc. (Pise, 1822, in-8), trad. en franç. avec le précédent par Morin, Genève, 1822, in-8); *Mem. terza*, etc. (Pise, 1823, in-8); *Quarta memoria* (Pise, 1825, in-8). Enfin Berlinghieri a imaginé divers instruments, un compresseur pour l'anévrysme de l'artère poplitée (*Storia dell'anevrismo*, etc., Pise, 1803, in-8); une sonde particulière destinée à faciliter l'opération de l'œsophagotomie, *Della Esofagotomia*, etc. (Pise, 1820, in-8), etc. Citons encore de lui : *Riflessioni sul trattato di chirurgia del sign. Benj. Bell* (Pise, 1793, 2 vol. in-8); *Traité des maladies vénériennes* (publié par Alyon, Paris, 1800, in-8); *Mém. sur la structure du péritoine et ses rapports avec les viscères abdominaux* (*Mém. Soc. méd. d'émulation*, t. III, p. 315, 1800); *Mem. sopra l'allacciatura dell'arterie* (Pise,

1819, in-8) ; *Istoria di una allacciatura dell'iliaca esterna*, etc. (Pise, 1823). Dr L. Hn.

BERLIOZ (Louis-Hector), musicien français, né à la Côte-Saint-André (Isère) le 11 déc. 1803, mort à Paris le 8 mars 1869. Son père était un médecin de mérite, et aurait souhaité qu'il suivît la même carrière. Mais, tout jeune encore, le futur compositeur manifestait un goût marqué pour la musique. Certaines impressions musicales de son adolescence le hantèrent toute sa vie, comme aussi les émotions qu'il ressentit lorsque son père lui fit expliquer les deuxième et quatrième livres de l'*Enéide*. En 1822, le jeune homme fut envoyé à Paris pour y étudier la médecine, mais il se montra bientôt plus assidu à l'Opéra qu'à la salle de dissection. Il se passionna surtout pour les œuvres de Gluck, et s'exerça en secret à la composition ; ce n'était pas la première fois d'ailleurs qu'il était pris de velléités de ce genre : déjà, à la Côte-Saint-André, après lecture du traité d'harmonie de Rameau, il avait arrangé des duos en trios et quatuors, à tort et à travers, naturellement, et composé deux quintettes, un sextuor sur des thèmes italiens, et quelques mélodies. L'une de ces mélodies fut reproduite par lui, dans la suite, au début du premier morceau de la *Symphonie fantastique*. A Paris, Berlioz choisit pour sujet d'une cantate un poème de Millevoye, intitulé *le Cheval arabe ;* il écrivit, en outre, quelques scènes pour un opéra intitulé *Estelle*, un oratorio, *le Passage de la mer Rouge* (tous ces fragments ont été brûlés par lui), et une *Messe*, dont le *Resurrexit* seul avait quelque intérêt. A ce moment, Berlioz était élève de Lesueur, le célèbre auteur des *Bardes*. Sa *Messe* fut exécutée deux fois, à Saint-Roch et à Saint-Eustache, grâce à un prêt généreux de 1,200 francs que lui fit un amateur, Augustin de Pons. Sur ces entrefaites, il entra comme élève au Conservatoire. Cependant sa famille s'opposait à ce qu'il suivît sa vocation, et voulait le contraindre à étudier la médecine. Il revint à la Côte-Saint-André, et y eut avec son père et sa mère des discussions nombreuses : le récit qu'il en a fait dans ses *Mémoires* paraît néanmoins plus dramatique que de raison, et l'exactitude en est un peu douteuse. Il repartit bientôt : le père consentait à ses projets artistiques ; cependant, peu après, la pension mensuelle qu'il avait reçue jusque-là fut définitivement supprimée.

A bout de ressources, Berlioz s'engagea comme choriste au théâtre des Nouveautés. Il continuait de suivre les cours du Conservatoire, dans la classe de Reicha, et composait, sur un poème de son ami Humbert Ferrand, intitulé *les Francs-Juges*. L'ouverture de *Waverley* succéda à celle des *Francs-Juges*. Puis il présenta au concours de l'Institut, sans succès d'ailleurs, une cantate intitulée *la Mort d'Orphée*. En 1828, il fut plus heureux, et obtint le second prix ; un an après, il composait *Huit scènes de Faust*, la *Symphonie fantastique*, et une fantaisie sur la *Tempête*, de Shakespeare. Il professa la guitare dans une pension de demoiselles. En 1830, il se présenta encore (pour la quatrième fois) au concours de l'Institut, et sa cantate, *Sardanapale*, fut jugée digne du premier prix. A la suite de cet événement, il partit pour faire en Italie le séjour réglementaire, mais n'y resta que dix-huit mois. Lorsqu'il en revint, il rapportait des mélodies séparées, que plus tard il utilisa, une ouverture de *Rob-Roy* (brûlée depuis), l'ouverture du *Roi Lear*, et *Lélio* ou le *Retour à la vie*, monodrame. Pendant toute cette période de début, diverses aventures prennent date, dont le détail ne saurait trouver place ici, mais qui se rapportent presque toutes à sa passion pour miss Smithson, de laquelle il sera parlé plus loin. En 1834, Berlioz fait exécuter *Harold en Italie ;* en 1835 il entra au *Journal des Débats* comme critique musical ; en 1837, aux Invalides, il donne une *Messe des Morts*, ou *Requiem*, qui lui avait été commandée par M. de Gasparin.

Le 3 sept. 1838, une œuvre dramatique de Berlioz, *Benvenuto Cellini*, écrite par lui sur un poème de Léon de Wailly et Auguste Barbier, affronta la scène de l'Opéra. Non seulement le public se montra fort hostile et siffla les meilleures choses, mais les exécutants eux-mêmes trahirent la confiance du musicien et parurent s'entendre pour massacrer la partition avec le zèle le plus répugnant. *Benvenuto* eut trois représentations. A la suite de cette catastrophe, la détresse la plus grande régnait au logis de Berlioz, marié avec Henriette Smithson (depuis 1833), et père d'un petit garçon. Ce fut alors que le célèbre Paganini lui envoya spontanément vingt mille francs. Le 24 nov. 1839, Berlioz fait exécuter au Conservatoire *Roméo et Juliette*, grande symphonie dramatique, l'une de ses œuvres les plus remplies de passion, sinon les plus achevées, et, sur la première page de la partition, il a écrit ces mots : *à Nicolo Paganini*.

En 1840, à l'occasion de l'inauguration de la colonne de Juillet, Berlioz composa une *Symphonie funèbre et triomphale*, que lui avait commandée M. de Rémusat. A partir de cette date, il se met à voyager. Une première excursion musicale a Bruxelles pour objectif ; en 1843, il va en Allemagne, donnant des concerts à Leipzig, Berlin, Stuttgart, Hambourg, Francfort, Weimar, etc.; en 1844, il organisa à l'Exposition un grand festival où fut donné son *Hymne à la France* (paroles d'A. Barbier) ; en 1845, il parcourt l'Autriche, la Bohême, la Hongrie ; puis, reprenant son idée de l'année précédente, il organise un concert monstre au cirque des Champs Elysées ; en 1847, il visite la Russie. En 1848, il dirige, à Londres, l'orchestre de Drury-Lane, puis retourne en Bohême ; en 1851, il fait un nouveau séjour en Angleterre. Pendant ses tournées artistiques, Berlioz trouve des enthousiastes fervents et de vigoureux contradicteurs, mais, somme toute, les succès l'emportent de beaucoup sur les échecs.

La *Damnation de Faust*, légende dramatique en quatre parties, que beaucoup de musiciens considèrent comme l'œuvre maîtresse de Berlioz, fut exécutée pour la première fois à Paris en 1846, devant une salle à peu près vide. Ce fut un désastre. Vint ensuite l'*Enfance du Christ, Mystère sacré* (1854), premier grand succès de Berlioz, qui obtint le suffrage de ses ennemis même. En 1855, il donna à l'Exposition universelle quelques concerts monstres. En 1856, le *Te Deum*, avec orgue, orchestre et deux chœurs, fut donné à l'église Saint-Eustache. Le 21 juin 1856, il fut élu à l'Académie des Beaux-Arts en remplacement d'Adam. En 1862, il inaugura le théâtre de Bade avec *Béatrice et Bénédict*. Le 12 avr. 1862, il fut battu à l'Académie des Beaux-Arts où il briguait le secrétariat perpétuel donné à Beulé qui n'était pas membre de l'Académie. La dernière œuvre du maître est intitulée les *Troyens*, tragédie lyrique de proportions considérables, qu'il se vit obligé, par le malheur des circonstances, de diviser en deux parties, la *Prise de Troie* et les *Troyens à Carthage*. La seconde de ces parties a seule été jouée, en 1863, au Théâtre-Lyrique. Malgré l'accueil chaleureux qu'il reçut le premier soir, l'ouvrage ne réussit point et disparut de l'affiche après une vingtaine de représentations. Le chagrin que Berlioz ressentit de cet échec s'ajouta à beaucoup d'autres, à d'irréparables deuils, comme la mort de son fils Louis. Une cruelle maladie nerveuse, dont il souffrait depuis longtemps, usa rapidement ses forces. Mais ses derniers jours, au milieu de tristesses sans nombre, furent consolés par le dévouement de quelques amis fidèles, Damcke, M. et Mme Massart, M. Ernest Reyer.

Cette existence si remplie au point de vue artistique n'est pas moins féconde en aventures et en incidents anecdotiques. Les lecteurs trouveront tous les détails nécessaires sur la vie privée de Berlioz, son caractère, etc., dans les *Mémoires* qu'il a publiés, dans la *Correspondance inédite*, les *Lettres intimes*, et surtout dans le *Berlioz intime* de M. Edmond Hippeau. Qu'il nous suffise de dire qu'on peut lui faire des reproches graves sur certains points, notamment vis-à-vis de sa première

femme, Henriette Smithson. Elle est poignante, d'ailleurs, cette histoire des amours de Berlioz, malgré ses oublis, ses torts, ses infidélités cruelles. Deux passions l'ont dominé et sont les seules dont il nous plaise de nous souvenir : sa tendresse enthousiaste, alors qu'il était encore enfant, pour « Estelle », la belle jeune fille de Meylan, retrouvée plus tard, au déclin de la vie ; et son amour pour l'interprète inspirée de Shakespeare, cette Henriette Smithson, par qui Juliette, Desdémone, Ophélia lui étaient apparues. Lui-même a écrit : « Estelle fut la rose *qui a fleuri dans l'isolement;* Henriette fut la harpe mêlée à tous mes concerts, à mes joies, à mes tristesses, et dont, hélas, j'ai brisé bien des cordes. »

En tout cas, il est une chose que l'on doit constater, c'est que Berlioz (dont Wagner a pu dire : « Il est le seul musicien français qui n'écrive pas sa musique pour de l'argent ») a toujours passionnément défendu la cause qu'il croyait bonne, et qui, de fait, était bien telle. Avec une persévérance infatigable, il s'est jeté dans la lutte ; jamais il n'a caché ou atténué ses opinions, et, si on peut lui reprocher d'extrêmes violences de polémique, des critiques si âcres qu'elles cessaient parfois d'être justes, l'excès en cette matière vaut mieux sans aucun doute que l'absence de principes et les capitulations de conscience.

Voici la liste des œuvres musicales de Berlioz :

Ouvertures de *Waverley*, des *Francs-Juges*, du *Roi Lear*, du *Corsaire ; Irlande*, neuf mélodies pour une et deux voix, chœur, accompagnement de piano ; *le Cinq mai*, chant pour basse et chœur, avec orchestre ; *les Nuits d'été*, six mélodies pour chant et piano ; *Sara la baigneuse*, ballade pour trois chœurs et orchestre ; *la Captive*, rêverie pour voix de femme, orchestre ou piano; *Fleurs des landes*, cinq mélodies pour une et deux voix, chœur et accompagnement de piano ; *Tristia*, trois chœurs, avec orchestre ; *Vox populi*, deux chœurs, avec orchestre ; *Feuillets d'album*, six mélodies pour une ou deux voix, avec chœur et accompagnement de piano (toutes ces mélodies ont été réunies en un recueil complet, intitulé *Trente-trois mélodies, par Hector Berlioz*) ; *Messe des morts (Requiem) ; Benvenuto Cellini*, opéra en deux actes ; *le Carnaval romain*, ouverture, destinée à servir d'entr'acte à *Benvenuto Cellini ; Symphonie fantastique*, en cinq parties, ou *Episode de la vie d'un artiste; Lélio*, ou *le Retour à la vie*, mélologue, pour chant, chœur et orchestre ; *Symphonie funèbre et triomphale*, en trois parties, pour grande harmonie militaire, avec chœur *ad libitum* et orchestre supplémentaire d'instruments à cordes ; *Harold en Italie*, symphonie en quatre parties ; *Te Deum*, pour deux chœurs, orgue et orchestre ; orchestration de la *Marseillaise* de Rouget de l'Isle ; orchestration de l'*Invitation à la valse*, de Weber ; récitatifs pour le *Freischütz ;* orchestration de la *Marche marocaine* de Léopold de Mayer, de *Plaisir d'amour* de Martini, etc. ; *Roméo et Juliette*, grande symphonie avec chœurs, soli et prologue vocal ; la *Damnation de Faust*, légende dramatique en quatre parties ; l'*Enfance du Christ*, mystère, en trois parties ; *Béatrice et Bénédict*, opéra-comique imité de Shakespeare (il est tiré de *Beaucoup de bruit pour rien*) ; les *Troyens*, tragédie lyrique en deux parties : la *Prise de Troie* et les *Troyens à Carthage*.

Comme écrivain, critique et journaliste, Berlioz a produit quelques ouvrages et de nombreux articles qui ne sauraient être passés sous silence. Les feuilletons musicaux du *Journal des Débats* lui valurent une grande réputation et des inimitiés implacables ; personne d'ailleurs n'avait le mot aussi dur, la raillerie aussi mordante ; tantôt c'est Hérold qu'il appelle « un Weber des Batignolles » ; tantôt il annonce que Panseron vient d'ouvrir un cabinet de consultations pour « mélodies secrètes » ; une autre fois il imagine de rendre compte d'un opéra médiocre en vers de même force que ceux du livret. Parmi ses fantaisies, il y en a de très réussies et de parfaitement détestables ; si *Euphonia* appartient à ce dernier genre, le *Piano enragé* est en revanche véritablement amusant. Les principales études critiques de Berlioz, telles que ses travaux sur les symphonies de Beethoven (publiés d'abord dans le *Correspondant*, puis dans le *Voyage en Allemagne*) ou sur les œuvres de Gluck, ont été réunies dans son volume *A travers chants* (Paris, 1862, in-18). A ce recueil, des plus intéressants du reste, il faut ajouter les *Grotesques de la musique* (Paris, 1859, in-18) et les *Soirées de l'orchestre* (Paris, 1852, in-18). Le *Voyage musical en Allemagne*, devenu fort rare (Paris, 1844, 2 vol., série de lettres), a été presqu'en entier intercalé dans les *Mémoires*, comme aussi le *Nouveau voyage musical*. Les *Mémoires d'Hector Berlioz* (Paris, 1870, in-8), ont été réimprimés en 1878 en format in-18 (2 vol.). Ces mémoires, du plus vif intérêt anecdotique, ne peuvent cependant être acceptés comme document indiscutable. Ainsi que M. Hippeau l'a constaté, il y a souvent désaccord entre les indications des *Mémoires* et celles fournies par la *Correspondance* (publ. par Daniel Bernard, Paris, 1878, in-18) ; Berlioz, d'ailleurs, au début de son autobiographie, avertit le lecteur qu'il se propose seulement de donner un récit pittoresque de sa vie, décidant à son gré des choses qu'il lui plaira de taire et du jour sous lequel il présentera les événements qu'il raconte. Outre ces ouvrages de littérature et de critique, Berlioz a écrit un *Traité d'instrumentation et d'orchestration modernes* (Paris, 1844), justement renommé, car, malgré ses lacunes et quelques points de vue trop particuliers, il a ouvert la voie à tous les travaux de ce genre, et peut être encore consulté avec fruit. Les *Lettres intimes* ont été publiées avec une préface de Ch. Gounod (Paris, 1882, in-18).

Les premières compositions musicales de Berlioz révèlent déjà le génie du maître français, mais les défauts, l'insuffisance extrême de l'écriture en compromettent souvent les manifestations. Tel est le cas de la *Symphonie fantastique*, où Berlioz fait en quelque sorte violence à la langue musicale, qu'il possède encore mal : des longueurs fatigantes, des bizarreries brutales et inutiles y voisinent avec les plus saisissantes inspirations, avec cette *Marche au supplice*, par exemple, d'une si admirable nouveauté et d'un effet si terrifiant. Dans le *Tuba mirum* du *Requiem*, Berlioz a réalisé, par la lenteur d'une grandiose progression d'accords, par l'explosion de quatre orchestres d'instruments de cuivre, une impression d'épouvante et de majesté qui demeure sans équivalent connu. *Benvenuto Cellini*, avec quelques italianismes et des inégalités certaines, est merveilleux d'originalité et de mouvement. Si l'ignorance et la cabale n'avaient accablé cet opéra, il eût pu inaugurer, sur la scène française, une ère heureuse de sincérité et de vie. Le défaut de *Roméo et Juliette* consiste dans l'insuffisance d'un programme pour expliquer clairement quelques-unes des parties de l'œuvre, et dans le manque d'équilibre qui existe entre ces fragments de symphonie dramatique et les fréquentes interventions de la voix seule ou du chœur. Mais quels trésors d'inspiration ! Jamais auteur n'a montré une plus grande richesse d'expression musicale. La *Scène d'amour* et le *Convoi funèbre de Juliette* étincellent surtout au milieu de tant de pages sublimes. La *Damnation de Faust* est d'une conception plus rationnelle, bien qu'elle abonde en contrastes violents — dont la plupart sont heureux — et que Berlioz s'y soit peu préoccupé de rendre vraisemblables les pérégrinations de Faust ou de rattacher très logiquement les différentes scènes entre elles. Les morceaux les plus frappants de la partition, ceux qui ont le plus d'originalité extérieure, sont le double *Chœur des étudiants et des soldats*, la *Coupe du roi de Thulé*, chanson gothique, le *Ballet des sylphes*, la *Sérénade de Méphistophélès*, l'*Invocation à la nature*, la *Course à l'abîme*. Plus haut peut-être, selon nous, doivent être placés les morceaux intitulés les *Bords de l'Elbe*, *Marguerite seule*

dans sa chambre (au début de la 4e partie) le *menuet des follets*, et surtout la première et la dernière page de l'œuvre, c.-à-d. le *Réveil de la Nature* et le *Chœur des Anges*. *L'Enfance du Christ* est un ravissant oratorio, presque entièrement traité dans une couleur religieuse et suave ; les pages admirables y sont nombreuses, mais il suffirait du *Repos de la Sainte-Famille* pour assurer l'immortalité au musicien qui l'a écrit. Dans les *Troyens*, les beautés de premier ordre ne sont pas moins évidentes, encore que l'imitation continue de Gluck leur fasse quelque peu tort. Mais quel est le musicien français pouvant produire des inventions mélodiques égales aux deux *Marches troyennes* et à la plainte prophétique de Cassandre dans la *Prise de Troie ?* ou au *septuor*, au *duo*, au *chœur des prêtres* dans les *Troyens à Carthage ?* Est-il vraiment, au théâtre, beaucoup de scènes plus émouvantes que la mort de Cassandre ou que les lamentations dernières de Didon ?

Un trait important doit être noté : Berlioz a souvent composé lui-même le texte littéraire de ses ouvrages musicaux, et *toujours* c'est lui qui en a choisi le sujet et arrêté le plan. Ainsi, le poème des *Troyens* lui est dû en entier ; il a lui-même tiré de Shakespeare le livret de *Béatrice et Bénédict*, écrit le texte de *Lélio*, rédigé en prose son *Roméo et Juliette*, qu'Emile Deschamps versifia. Il a également fait les vers de l'*Enfance du Christ ;* dans la *Damnation de Faust*, il s'aida, pour une partie de son poème, du concours de M. Gandonnière, et fit des emprunts à la traduction de *Faust* par Gérard de Nerval.

Berlioz avait souhaité élargir le domaine de l'expression musicale, et il a plus d'une fois atteint le but qu'il s'était assigné. On lui a prêté à ce sujet des idées aussi absurdes qu'inexactes ; il est inutile de l'en disculper. Certes, il a cherché à rendre, par sa musique, sans le secours de la parole articulée ou de la mimique, et sans la suggestion du décor, des choses que la littérature, la peinture ou l'art du dramaturge pouvaient seuls exprimer avec quelque précision. Mais tout au moins, en pareil cas, il se servait d'un programme très complet, destiné à lever l'indétermination des effets musicaux. Il faut donc être indulgent pour les erreurs, les exagérations de Berlioz, pour ce que l'on pourrait appeler ses utopies descriptives, songer aux admirables trouvailles que ces théories nous ont values, et se dire que, somme toute, suivant le mot d'Ehlert, les erreurs des géants — si erreurs il y a — sont souvent plus fécondes que les vérités des nains. Mieux vaudrait, du reste, pour un compositeur, s'illusionner sur la puissance d'expression du langage musical, que de ne voir dans son art qu'un prétexte à combinaisons stériles, dépourvues de signification et de portée : n'oublions pas également que ce reproche d'écrire de la musique *descriptive* a été fait à tous les musiciens soucieux d'exprimer quelque chose dans leurs œuvres.

Il ne sera pas inutile non plus de dire quelques mots des incorrections de Berlioz. On a pu affirmer que Berlioz écrivait mal, en constatant que des inhabiletés pratiques choquantes se rencontrent chez lui à côté des plus ingénieuses hardiesses. D'une part, dans ses premières œuvres, il met une certaine affectation puérile en son mépris des règles admises et des conventions reçues ; d'autre part, il a toujours préféré une violence, une brutalité, une maladresse même, à cette élégance moyenne, à cette extérieure facilité d'écriture qui constitue à proprement parler le talent des médiocres. Enfin et surtout, après des études théoriques insuffisantes, il aborda de front les problèmes symphoniques les plus ardus, sans avoir appris, par la connaissance approfondie des vieux maîtres (particulièrement de Sébastien Bach), les ressources logiques de leur savante polyphonie. C'est donc à coups de génie personnel qu'il a triomphé des obstacles ; sa science, toute d'intuition, est spontanée en quelque sorte ; aussi ne tient-elle pas toujours compte de l'ordre, des proportions, de la déduction correcte des formes et des rythmes. D'autres ont bénéficié de ces puissantes et inégales inspirations ; ils ont tiré parti des fautes même de Berlioz, régularisé ses paradoxes, comblé les lacunes de son harmonie désordonnée. Mais c'est lui qui leur a ouvert la voie, et il les dépasse de toute la hauteur de son génie. Le mérite d'un musicien n'est pas mesuré par l'élégante rectitude de son écriture : si Mendelssohn est grand, Gluck est plus grand que lui ; la simplicité musicale d'*Alceste* est plus sublime que la science de la *Symphonie romaine*.

Mais ce que personne ne contestera à Berlioz, c'est la variété de ses rythmes, la richesse de ses timbres, l'abondance de ses idées mélodiques. Ce que l'on devra surtout reconnaître, c'est qu'il a marché le premier, en France, vers les terres nouvelles. On a beaucoup écrit sur sa querelle avec Wagner (c'est dans cette querelle qu'il fut parlé pour la première fois de musique de l'avenir), et il est certain, comme l'a dit un jour M. de Fourcaud, que Berlioz n'est pas plus un Wagner français que Wagner n'est un Berlioz germanique ; mais il faut bien le reconnaître, il n'est pas de réformes et d'innovations réalisées par les musiciens d'aujourd'hui ou d'hier, dont on ne puisse trouver le germe, l'ébauche et bien souvent la révélation complète dans les ouvrages de Berlioz. Quelques parties de son œuvre ont vieilli : celles où le romantisme fougueux de l'époque a trop marqué son empreinte. Il en est de lui, sur ce point, comme de Delacroix ou de Victor Hugo, deux autres grands rénovateurs auxquels il a pu être fréquemment comparé. Oui, il s'est trompé dans son jugement sur Bach, qu'il ignorait profondément, mais il ne s'est pas trompé lorsqu'il combattait l'influence de la décadence italienne, lorsqu'il prêchait Beethoven, Gluck et Weber à ses contemporains. Ce qui chez lui demeure jeune et vivant, à jamais, c'est l'expression musicale qu'il a mise en ses œuvres, l'intensité des joies et des douleurs qui y éclatent ; c'est la riche splendeur de ses grands paysages symphoniques, c'est le cri désespéré de Faust, la tristesse de Marguerite abandonnée, la pieuse adoration des anges devant l'oasis où l'Enfant divin repose aux bras de la Vierge Marie ; c'est encore l'adieu de Didon mourante, ou l'inexprimable hymne nocturne qui chante à l'orchestre l'amour de Juliette et de Roméo. Malgré des inégalités et quelques erreurs, Berlioz est le plus grand des musiciens français. Son influence a été considérable, encore que discutée violemment. Tous nos musiciens bénéficient, au jour présent, de la rude bataille qu'il livra ; aussi tous relèvent de lui, ceux-là même qui se défendent de l'imiter ou de l'aimer. A. Ernst.

Bibl : E. Reyer, *Notes de musique ;* Paris, 1875, in-18.— A. Jullien, *Hector Berlioz, la vie, le combat, les œuvres ;* Paris, 1881, in-18. — O. Fouque, *Les Révolutionnaires de la musique ;* Paris, 1882, in-18. — H. Lavoix, *Histoire de l'instrumentation ;* Paris, 1878, in-8. — E. Hippeau, *Berlioz intime ;* Paris, 1883, in-8. — X. Eyma et A. de Lucy, *Ecrivains et artistes vivants...* Paris, 1840, in-16. — E. de Mirecourt, *Berlioz ;* Paris, 1856, in-32. — *L'opéra « les Troyens » au Père-Lachaise, lettre de feu Nantho* (E. Thoinan), *ex-timbalier soliste*, etc.; Paris, 1863, in-8. — G. de Massougnes, *Berlioz, son œuvre ;* Paris, 1870, in-8. — Ehlert, *Lettres sur la musique à une amie*, trad. par F. Grenier ; Paris, 1878, in-18. — A. Ernst, *L'Œuvre dramatique d'Hector Berlioz ;* Paris, 1884, in-18. — Grove, *Dictionary of music and musicians ;* Londres, 1879, in-8. — R. Wagner, *Gesammelte Schriften und Dichtungen ;* Leipzig, 1871-1873, 9 vol. in-8.

BERLISE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 304 hab.

BERLON. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues ; 316 hab.

BERLOQUE (Art milit.). On dit aussi *breloque*. Ce mot viendrait, selon certains étymologistes, du vieux mot *barlong* ou *berlong* qui signifie plus long que large. L'idée qui s'en dégage, en effet, est celle d'un défaut de symétrie, d'une rupture d'équilibre. Pour cette raison sans doute, la batterie de tambour (ou la sonnerie de clairon), qui porte ce nom, est employée pour faire rompre les rangs à une troupe, c.-à-d. pour la désunir et la disperser. Dans cette batte-

rie, l'une des baguettes du tambour exécute deux fois plus de mouvements que l'autre. La berloque entre encore pour partie dans les batteries ou sonneries qui annoncent les distributions de vivres.

BERLUE. C'est à tort que divers auteurs comprennent sous la dénomination générale de *berlue* plusieurs phénomènes, tels que les mouches volantes mobiles, et les scotomes, qui ont été parfaitement étudiés et dont la signification est précise. Ces phénomènes se rapportent, en effet, à des maladies dont ils sont le symptôme caractéristique, et ils ne doivent pas être confondus avec la *berlue* proprement dite qui n'est autre chose, selon nous, qu'une aberration du sens de la vue transmettant au cerveau une impression imaginaire. Il nous semble que la question doit être posée en ces termes. Toutefois, il importe de définir et d'expliquer ces symptômes, ne fut-ce que pour les élaguer de cette étude dont on ne les a point jusqu'à ce jour séparés.

On fait donc rentrer dans la berlue les mouches volantes, fixes ou mobiles, qui appartiennent à diverses maladies ou à divers états fonctionnels. Les mouches volantes mobiles, très communes et assez peu importantes au point de vue du diagnostic, paraissent, les unes, avoir leur point de départ et leur explication dans le défaut d'homogénéité du liquide qui baigne la surface de la cornée, d'après Morgagni; les autres dépendent de fragments d'épithélium cornéen en suspension dans les larmes, de particules de pigment iridien qui nagent dans les milieux de l'œil; d'autres enfin ne sont que des corpuscules flottants, restes d'anciennes congestions ou de petites hémorragies qui s'élèvent et s'abaissent dans le corps vitré au fur et à mesure des mouvements de l'œil. Tavignot les regardait pour la plupart comme résultant de l'absence de pigment sur un point très restreint de la face postérieure de l'iris. D'après sa théorie, la lumière, en traversant la trame de l'iris, dessinait sur le fond de l'œil une image de son propre tissu, dont les éléments reproduits formaient une ou plusieurs taches agrandies par l'appareil réfringent de l'œil. Bien plus importantes au point de vue pathologique, les mouches fixes (scotomes) trahissent toujours une cicatrice (leucome) ou une altération quelconque du centre de la cornée, une opacité centrale de la lentille cristallinienne, soit une hémorragie ou des exsudats du fond de l'œil, soit l'inertie pour une cause morbide de quelques-uns des éléments qui entrent dans la composition de la rétine. On le voit, à part celles qui se rapportent à des altérations de la cornée, et quelquefois du cristallin, les mouches fixes sont l'indice d'une lésion grave et parfois le prélude d'une cécité prochaine.

Considérée comme simple aberration visuelle, la *berlue* est *idiopathique* ou *symptomatique*. La première se produit dans les circonstances suivantes : il suffit que l'œil soit exposé à une lumière très vive ; il suffit quelquefois d'une compression de l'organe pour la déterminer. Il n'est pas rare également qu'elle se manifeste à la suite d'une commotion morale ou d'un ébranlement physique, tantôt sous la forme de cercles lumineux ou irisés, de points étincelants ou de bluettes voltigeant dans l'air, tantôt sous la forme d'une pluie d'escarboucles et d'émeraudes, tantôt sous la forme d'objets plus ou moins fantastiques. Les veilles, la lecture longtemps prolongée, la surexcitation de l'imagination, l'évocation intense de certaines images, l'application à des travaux de l'esprit, le réveil brusque à la suite d'un cauchemar ou d'un rêve, sont autant de conditions favorables pour déterminer la plupart des phénomènes de la berlue. — Celle-ci se montre encore et avec quelque persistance chez les ouvriers assidus à une besogne difficile, appliqués pendant des heures à un travail sur des objets fins, chez les horlogers, les bijoutiers, les imprimeurs. Généralement la berlue disparaît, dès que la cause est supprimée. Quant à la *berlue symptomatique*, elle se rencontre dans un grand nombre de maladies. Bluettes, éblouissements, vertiges sont les signes prodromiques de la migraine. Visions fantastiques, objets bizarres, monstres, fantômes éclosent dans l'imagination des hallucinés et des fous, de même que feux et étincelles sont les précurseurs de congestions cérébrales. Enfin, il n'est guère d'affections graves où le délire ne soit précédé ou accompagné de troubles visuels, d'obscurations passagères, d'éblouissements et d'apparitions. Dr Ad. Piéchaud.

Bibl. : Moreau, de Tours, *Psychologie morbide*. — Legrand du Saulle, *Médecine légale*.

BERMANN (de), jurisconsulte et héraldiste, né à Nancy en 1741. Avocat de la cour souveraine de Lorraine, très versé dans les études feudistes, il se livra à de minutieuses recherches sur l'ancienne chevalerie de Lorraine. Il a laissé un *Mémoire sur la terre et la seigneurie de Fenestrange* (Nancy, 1763), puis *Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et noblesse de Lorraine* (Nancy, 1763). Cet ouvrage, couronné par l'académie de Nancy, est plein de faits curieux. G. de G.

BERME. Bande ou espace horizontal que l'on ménage, dans les ouvrages de fortification, entre le fossé et le parapet, pour s'opposer à ce que les terres qui viennent à s'ébouler du talus extérieur ne tombent dans le fossé. La berme a une largeur qui varie de 50 centim. à 1m50, selon l'importance des masses couvrantes et la hauteur des talus. Elle a l'inconvénient d'offrir à l'ennemi qui a gravi l'escarpe, un palier où il peut se rassembler et reprendre haleine à l'abri des feux directs du défenseur, avant de se lancer à l'assaut du parapet. Aussi a-t-on recommandé de tout temps de planter la berme d'une haie où d'y mettre une palissade. Autrefois la berme était aussi désignée sous le nom de *relais*, *lisière*, ou *pas de souris*.

BERMENTZ. Les *Bermentz* étaient autrefois dans la cité de Rouen les chargeurs des tonneaux et des marchandises sur les bateaux qui naviguaient en Seine. Ils étaient organisés en corporation et cette compagnie des *bermentz* s'appelait la *barque*. Les bermentz renouvelaient chaque année leur serment devant les vicomtes de l'eau par lequel ils promettaient de ne pas admettre de nouveaux membres dans leur compagnie. Mais lorsque leur nombre était insuffisant dans certaines circonstances, ils avaient le droit de se faire aider par des ouvriers pris à la journée. E.-G.

Bibl.: *Le Coutumier des anciens droits royaux*, p. 83. — Laurière, *Glossaire*, v° *Office des bermentz*.

BERMÉO. Ville d'Espagne, prov. de Biscaye ; petit port de pêche qui exporte du poisson conservé ; 7.858 hab. Le poète Ercilla y est né.

BERMERAIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes ; 1,082 hab.

BERMÉRICOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 120 hab.

BERMERIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavay ; 377 hab.

BERMICOURT. Com. du cant. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise; 236 hab.

BERMONDSEY. Quartier de Londres, situé sur la rive droite de la Tamise, dans le comté de Surrey, entre le pont de Londres et le Tunnel ; il s'y trouve de grandes tanneries et d'importantes fabriques de bières. Le marché aux cuirs est au milieu de ce quartier.

BERMONT. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort ; 388 hab.

BERMONTOIS. Ancien pays de la France, d'après Benjamin Guérard (V. la liste des *pagi* de la Gaule donnée par ce savant dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* de 1837), compris autrefois dans la Haute-Marche, aujourd'hui dans le dép. de la Creuse, dont le nom est conservé dans celui du village de la Celle-Bermontoise, arr. d'Aubusson. — Cette indication de Guérard, reproduite par tous les dictionnaires, contient plu-

sieurs erreurs. Le *Barmontois* (et non *Bermontois*) n'était pas à proprement parler un pays : on se servait de ce nom pour désigner la seigneurie féodale dont le château de Barmont (com. de Mautes, arr. d'Aubusson) était le centre, seigneurie qui était en Auvergne, au ressort de Riom. Quant à la paroisse de la Celle-Barmontoise, qui était moitié en Marche, moitié en Franc-Alleu, elle doit son nom à la seigneurie de Barmont, dont elle dépendait en partie. Ant. THOMAS.

BERMONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fauville ; 535 hab.

BERMUDE Ier ou VEREMUNDO, surnommé le *Diacre*, était frère d'Aurelio, roi des Asturies; en 789, il fut tiré de son cloître par les grands et proclamé roi au préjudice d'Alonso, fils de Froila. On transgressait ainsi pour la première fois la loi gothique qui rendait les ecclésiastiques inhabiles à régner. Bermude, qui était marié et avait deux fils, car alors le célibat n'était point imposé partout aux prêtres, était un homme courageux et de grand caractère. Il commença par appeler près de lui le prétendant repoussé, Alonso, lui donna le commandement de l'armée et lui offrit ainsi l'occasion de dissiper les préventions qui existaient contre lui. Puis, après une victoire sur les Maures, il déposa le sceptre et reprit les fonctions de son ministère. Alonso, tant de fois évincé du trône, fut élu grâce à sa résignation et à son influence. Bermude vécut encore assez longtemps pour voir se réaliser les espérances qu'il avait conçues au sujet de son successeur et entretint avec lui les relations les plus affectueuses. E. CAT.

BERMUDE II, roi de Galice (Espagne). En 980, les grands de Galice et les villes, mécontents de l'administration de Ramire, roi de Léon, se révoltèrent contre lui et proclamèrent roi de Galice dans l'église de Santiago Bermude II, fils de Ordoño III. Les deux compétiteurs se livrèrent une bataille indécise à Portela de Arenas, et Bermude se retira à Compostela, tandis que Ramire retournait à Léon ; mais bientôt ce dernier mourut, et Bermude réunit sous son autorité Galice, Léon et Castille. Il dut ensuite quitter sa capitale devant l'invasion musulmane dirigée par Al-Manzour et se réfugier à Oviedo, tandis que la ville de Léon était mise à sac par l'émir, ainsi qu'Astorga. A deux reprises différentes, en 984 et en 985, les Etats de Bermude furent encore ravagés, puis en 995, et le roi de Léon dut implorer la paix ; Al-Manzour rejeta toutes les propositions et reprit ses algarades ou razzias, prit Santiago, s'avança jusqu'à Betanzos et à la Corogne et ne partit qu'avec un énorme butin. Bermude passa les dernières années de son triste règne à rebâtir les églises et les villes ruinées ; il mourut en 999. Les historiens espagnols l'ont désigné souvent sous l'appellation de *Bermude le Goutteux*. E. CAT.

BERMUDE III, roi de Léon (Espagne), fils d'Alonso V, succéda à son père en 1027. Il n'était âgé que de douze ans et se vit menacé dans la possession de ses Etats par l'ambitieux et puissant Don Sanche d'Aragon ; il s'allia pour lui résister au comte Garcia de Castille, lui donna la main de sa sœur et lui reconnut le titre de roi ; mais Garcia fut frappé à mort par des assassins quelques jours avant son mariage, et Don Sanche, se portant son héritier, s'empara de la Castille. Bermude, en qualité de roi de Léon, n'entendait pas se laisser dépouiller de l'autorité qu'avaien eu ses pères sur ce pays et courut aux armes. Mais trop faible pour lutter contre son puissant rival, il dut s'enfuir en Galice pour réparer ses forces, tandis que le roi d'Aragon s'emparait d'Astorga et d'une bonne partie du royaume de Léon et exerçait même l'autorité de roi dans presque tout le pays. Bermude se vit obligé de traiter ; il dut donner la main de sa sœur avec la Castille pour dot au second fils de Don Sanche, Fernando ; il renonçait aussi à tout droit de suzeraineté sur le comté érigé en royaume et recouvrait à ces conditions son Etat de Léon. En 1035, à la mort de Don Sanche, Bermude crut que l'occasion était bonne pour reprendre à Fernando la Castille ; mais il se heurta aux forces réunies de Fernando et de son frère Garcia de Navarre et fut vaincu et tué dans une sanglante bataille, sur les bords du rio Carron (1037). Il fut très regretté, et les anciennes chroniques sont pleines du récit des exploits et des vertus de ce roi mort à la fleur de l'âge. Avec lui s'éteignit la branche masculine de la lignée de Pélage, et le royaume de Léon fut provisoirement réuni à la Castille. E. CAT.

BERMUDES (Iles), *Bermudas*, *Somers* ou *Summer Islands*. Groupe d'îles appartenant à la Grande-Bretagne, situées dans l'océan Atlantique, à mi-chemin du golfe de Saint-Laurent aux Antilles et à 960 kil. à l'E. du cap Hatteras (Etats-Unis) par 32° lat. N. et 64°5 long. O. de Greenwich. L'archipel a une longueur de 25 à 28 kil.; il comprend 200 à 300 îles, îlots ou rochers isolés. L'île principale est Bermuda ou Long Island, 25 kil. de longueur sur 2 ou 3 de largeur, capitale Hamilton. Elle enferme à son extrémité orientale une large baie, Little Sound et à l'O. une baie plus vaste encore, Great Sound, parsemée d'îlots et protégée au N. par les îles Somerset, Boaz et Ireland ou Inland. D'autres îles, Saint-George, Paget, Saint-David, sont situées au N.-E. de Long Island, en demi-cercle autour de Castle Harbour (port du château). Douze ou quinze îles seulement sont habitées. La population totale est de 14,000 hab., blancs, mulâtres ou noirs. Les blancs (la plupart anglais), sont au nombre de 4,700, plus la garnison. Deux villes ont quelque importance, Hamilton, au centre de Long Island, sur le rivage septentrional, au fond d'une baie s'ouvrant sur Great Sound, et Saint-George dans l'île du même nom au N. de l'Archipel et sur Castle Harbour. Des travaux considérables ont fait de ce havre un port excellent, que défendent de fortes batteries et qui commande le seul passage praticable aux grands vaisseaux. L'établissement militaire et naval est à Saint-George, mais le gouvernement et les tribunaux sont à Hamilton. Dans l'île Ireland se trouve l'arsenal, et dans l'île Boaz un établissement pénitentiaire. L'archipel repose sur un plateau de roches madréporiques à bords très escarpés. Il est entouré de tous côtés de récifs de corail, qui en rendent les approches très difficiles. Le sol est formé d'une roche calcaire, à divers degrés de dureté, recouverte d'une terre rouge mélangée de sable de corail. Il est plat et complètement dénué de cours d'eau. Les habitants ne peuvent compter que sur l'eau de pluie recueillie dans des citernes. La plus haute élévation est un monticule situé dans Long Island, la pointe de Gibbs, surmonté d'un phare (55 à 60 m. au-dessus du niveau de la mer). Le climat est tempéré, humide ; tempêtes violentes en hiver. Les parties cultivées produisent, avec la plupart des fruits et grains de l'Europe, le café, l'indigo, le coton, le tabac et une excellente qualité d'arrowroot. Une variété de cèdres abonde et fournit un bois dur, précieux pour la construction de goélettes et autres bâtiments de faible tonnage, qui est la principale industrie du pays. Le commerce extérieur est sans importance. Le total des importations en 1879 a été de 247,000 liv. st., celui des exportations de 70,000. Le revenu en 1880 était de 29,737 liv., la dette publique de 10,480. Le groupe des Bermudes est administré par un gouverneur, un conseil de 9 membres et une assemblée de 36. La grande majorité de la population appartient à l'église d'Angleterre. Un service régulier de steamers est établi entre l'archipel et Halifax (Nouvelle-Ecosse). Le poète Waller a chanté les beautés de ces îles dans sa *Battle of the summer Island*. Les Bermudes ont été découvertes au XVIe siècle par un navigateur espagnol, Juan Bermudez, qui fut jeté par la tempête sur ces récifs de corail et y trouva des îles fertiles. En 1609 un convoi de colonisation parti des côtes d'Angleterre pour la Virginie, fut dispersé par un ouragan, le vaisseau amiral vint se briser sur les Bermudes. L'équipage construisit un navire en bois de cèdre, avec lequel sir George Somers, le comman-

dant, put gagner l'Amérique. Il revint en 1611 avec une petite troupe de colons, recrutée en Angleterre et se fixa dans l'île Saint-George. Le petit établissement prospéra modestement et servit de station aux navires

ILES BERMUDES



qui traversaient l'Atlantique entre l'Angleterre et les colonies américaines. Aug. M.

BERMUDÈS (João), voyageur portugais, patriarche d'Ethiopie, né à Porto au XVIe siècle, mort à Lisbonne en 1570. Il étudia d'abord les sciences naturelles, et fut chargé d'accompagner, en qualité de médecin, vers 1520, l'ambassadeur Roderigo de Lima, que le roi Emmanuel de Portugal envoyait à l'empereur d'Ethiopie David III. Lorsque *Roderigo de Lima* (V. ce nom) fut renvoyé à Lisbonne par le Négous pour solliciter le secours des Portugais contre les Musulmans qui, sous les ordres du fameux *Mohamed Gragné* (V. ce nom) ou le *Gaucher*, menaçaient l'existence même de l'Abyssinie chrétienne, J. Bermudès resta auprès de David à qui il rendit de grands services et dont il devint le favori. La mission de Roderigo ayant échoué et les chrétiens éthiopiens étant de plus en plus pressés par les infidèles, le Négous profita de la mort de l'Abouna ou patriarche d'Ethiopie pour essayer de sauver sa couronne, en intéressant la chrétienté à sa conservation. L'Abouna étant alors à sa nomination, il désigna J. Bermudès pour cette haute dignité. Celui-ci, bien qu'il ne fût pas dans les ordres, accepta le patriarchat, mais à la condition, posée sans doute d'accord avec l'empereur, que son choix serait confirmé par le pape et qu'il recevrait, à Rome même, l'investiture ecclésiastique. Il partit donc pour l'Europe, chargé, cela va sans dire, pour la cour de Portugal, d'une mission que les progrès menaçants de Mohamed Gragné rendaient de plus en plus urgente. Bermudès, arrivé à Rome en 1538, y fut naturellement bien accueilli par le pape Paul III qui, après lui avoir donné les ordres mineurs et majeurs, le sacra non seulement Abouna d'Ethiopie, mais encore patriarche — *in partibus infidelium* — d'Alexandrie. Le nouveau prélat se rendit ensuite à Lisbonne où il fut également bien reçu par le roi Jean III, qui reconnut ses nouvelles qualités et lui remit une lettre pour le vice-roi des Indes, enjoignant à celui-ci d'envoyer de suite un secours à l'empereur d'Ethiopie. Muni de cet ordre, Bermudès se hâta de s'embarquer pour Goa, où il arriva en 1539. Ce ne fut cependant que deux ans après, en 1541, que la flotte portugaise des Indes parut à l'entrée de la mer Rouge, sous le commandement du vice-roi *Etienne de Gama* (V. ce nom), qu'accompagnait le nouvel Abouna. Lorsque les Portugais prirent terre à Massouah, ils apprirent la mort de David III auquel avait succédé son jeune fils Claudius. Après des prodiges de valeur accomplis sous le commandement de Christophe de Gama, frère d'Etienne, lequel y laissa la vie, les Portugais vinrent à bout des Musulmans et sauvèrent l'Abyssinie chrétienne : mais beaucoup de

ces aventuriers étant restés dans le pays, s'y marièrent et constituèrent peu à peu une caste turbulente qui prit une part active à tous les désordres et à toutes les discordes intestines dont le pays fut le théâtre à cette époque. De son côté, le patriarche J. Bermudès s'étant rendu insupportable par son orgueil et son intolérance, fut bientôt après exilé au pays de Kaffa, au S. du Choa, d'où il parvint à s'échapper et à gagner Massouah, puis de là Goa, où il arriva en 1556, accompagné seulement par une dizaine de ses compatriotes ; les autres aimèrent mieux rester en Ethiopie où ils se fondirent peu à peu dans la population indigène.

De retour vers 1565 en Portugal, où il fut bien accueilli par le roi D. Sébastien, successeur de Jean III, Bermudès publia un livre devenu si rare, que La Croze, qui a écrit sa vie, n'avait jamais pu se le procurer et avait été obligé de tirer les documents dont il devait faire usage, d'une mauvaise traduction anglaise qui lui fit commettre de nombreuses erreurs. Ce livre, dédié au roi Sébastien et dont un exemplaire se trouve aux Archives de la Torre del Tombo, à Lisbonne, est intitulé *Esta he huma breve relação da Embeixada quo patriarcha do Ioão Bermudez trouxe do emperador da Ethiopia, chamado vulgarmente Preste Ioão*, etc. Il est divisé en cinquante-huit chapitres, et fut achevé d'imprimer à Lisbonne le 20 juin 1565, chez Francisco Correa (in-4). — J. Bermudès mourut suivant les uns en 1575, mais plus probablement en 1570. Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BIBL. : MATH. VEYSSIÈRE LA CROZE, *Histoire du Christianisme d'Ethiopie et d'Arménie* ; La Haye, 1739, in-12. — F. DA SILVA, *Diccionario bibliographico portuguez*; Lisbonne, 1859, t. III, in-8. — Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, *La France en Ethiopie ; Hist. des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*; Paris, 1886, pp. 10 et suiv., in-18.

BERMUDES (Francisco), jurisconsulte espagnol, né à Pedraza en 1585, mort en 1655. Après avoir étudié le droit, il entra dans les ordres et devint chanoine à Grenade. Ses ouvrages les plus connus sont intitulés *Antiguedad y excelencias de Granada* (Madrid, 1608, in-4) ; *Historia ecclesiastica de la ciudad y religion catolica de Granada* (Grenade, 1638, in-fol.) ; etc.

BERMUDEZ (Geronymo), écrivain espagnol, né vers 1530, mort en 1590. C'était un dominicain de Galice et il enseigna la théologie à Salamanca. Il a écrit entre autres, sous le pseudonyme d'*Antonio de Silva*, une dilogie intitulée *Nise lastimosa y Nise laureada* (*Primeras Tragedias españolas*, Madrid, 1577, in-8). Chacune des tragédies comprend cinq actes avec des chœurs. C'est la traduction de la tragédie portugaise d'Antonio Fereira, *Ines de Castro*, réimprimée plusieurs fois.

BIBL. : TICKNOR, *History of Spanish Literature* ; New-York, 1854, t. II, pp. 29-32. — PUIBUSQUE, *Histoire comparée des littératures espagnole et française*; Paris, 1843, t. I, p. 237. — *Parnaso español*, de Lopez de Sedaño, t. VI.

BERMUDEZ (BELMONTE) (V. BELMONTE).

BERMUDEZ DE CASTRO (Salvador), marquis de LERNA, diplomate espagnol, né en 1817. Il fut ministre plénipotentiaire au Mexique (1844) et y géra pendant deux ans les intérêts de nos nationaux, à la suite de la rupture diplomatique survenue entre la France et ce pays. Après avoir siégé à la Chambre des députés de 1848 à 1853, il fut envoyé à Naples, comme ministre plénipotentiaire (1853-1854.) Nommé sénateur, il se fit remarquer par un discours à sensation lors de la question de l'abandon de Saint-Domingue (1865) qui fit tant de bruit en Espagne et causa la chute du cabinet Narvaez. Il exerça ensuite de 1865 à 1866 les fonctions d'ambassadeur d'Espagne à Paris. Il garda son siège au Sénat jusqu'à l'expulsion d'Isabelle II (1868). Don Bermudez de Castro a publié *Ensayos poeticos* (Madrid, 1840, in-8) et *Antonio Perez, secretario de estado del rey Felipe II* (Madrid, 1841, in-8), ouvrage où l'auteur s'est permis d'introduire certaines fictions.

BERMUDEZ, historien d'art espagnol (V. CEAN BERMUDEZ).

BERMUDIENNE (Bot.). Nom vulgaire du *Sisyrinchium Bermudiana* L., plante de la famille des Iridacées (V. SISYRINCHIUM).

BERMUDO (Juan), moine franciscain à Eioja, en Andalousie, né vers 1510, fut célèbre au XVIe siècle par des ouvrages théoriques sur la musique. Il ne reste de lui qu'un grand traité dédié au roi Jean III de Portugal et intitulé *Libra de la declaracion de instrumentos* (Ossuna, 1549 ; Grenade, 1555) ; ouvrage très rare, et intéressant pour l'histoire de la musique dont l'auteur n'a publié que le premier volume. Les trois autres sont conservés à la Bibliothèque royale de Madrid.

BIBL. : FÉTIS, *Biogr. des mus.*, t. I, p. 367.

BERN (le). Ancien pays de la France, d'après Benjamin Guérard et plusieurs autres. Le vrai nom est le *Born* (V. ce mot).

BERNA ou **BARNA**, peintre italien de l'école de Sienne, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort encore jeune après 1381, suivant Vasari. Il est appelé Barna par Ghiberti dans ses *Commentaires*, et Berna par Vasari. Il avait peint dans l'église Saint-Augustin de Sienne « l'histoire d'un jeune homme conduit au supplice », dont Vasari parle avec admiration, mais qui a complètement disparu aujourd'hui. Les documents siennois contemporains sont d'ailleurs muets et c'est en dehors de Sienne qu'il faut aller chercher quelques traces de Barna. On le trouve d'abord à Sainte-Marguerite de Cortone. En 1369, il est à Arezzo où il peint dans la chapelle Saint-Jacques de San Agostino une série de fresques (*Vie de saint Jacques*) ; à Santa Maria della Pieve, à San-Bartolomeo, il exécute aussi quelques peintures et à la cathédrale un grand crucifix avec Marie, saint Jean, saint François, l'archange et le portrait du donateur, un membre de la famille des Tarlati, seigneurs de Pietramala. Il va ensuite à Florence où il exécute quelques travaux dans la chapelle Saint-Nicolas de San Spirito ; mais c'est à San Gimignano que se trouvent ses plus importantes fresques. Elles sont dans la nef de droite et représentent divers épisodes de la vie du Christ. Malgré des détériorations nombreuses, on peut encore les voir et quelques-unes étaient assez bien conservées, quand elles ont été gâtées par des restaurations malencontreuses. Les *Noces de Cana*, la *Trahison de Juda*, le *Jardin des Oliviers* sont plus particulièrement admirés ; on y trouve, avec un vivant sentiment de la beauté, quelque chose de l'accent dramatique et de l'élévation de Giotto. — Vasari raconte qu'en les exécutant il tomba de son échafaudage et mourut des suites de cette chute. Les habitants de San Gimignano lui firent de belles funérailles. Dans sa première édition Vasari citait même le texte d'une épitaphe, évidemment très postérieure au XIVe siècle, qui lui aurait été dédiée : « Bernardo Senensi pictori in primis illustri ; qui dum naturam diligentius imitatur, quam vitæ suæ consulit, de tabulato concidens, diem suum obit. Geminianses homines de se optisme meriti vicem dolentes pos. » Il ne l'a pas reproduite dans sa seconde édition ; mais il y maintient le récit de sa mort. André MICHEL.

BIBL. : VASARI, éd. MILANESI, I, 647-651. — GHIBERTI, *Commentaires II* (par. XI). — SCHNAASE, *Geschichte der bildenden Künste* ; Düsseldorf, 1876, 2e édit. (t. VII), pp. 437-38. — *Gazette des Beaux-Arts*, II, p. 172.

BERNABÉ (Félice-Antonio-Maria), graveur italien en pierres fines, né à Florence le 27 juil. 1720, mort à une date inconnue. Elève de F. Bombicci pour le dessin, de J. Fortini pour le modelage, de F. Ghingi dans l'art du lapidaire et de Hugford pour la peinture, il donna la préférence à la gravure en pierres fines et y acquit une haute renommée. Ses camées et intailles, fort nombreux, sont dispersés en majeure partie dans des collections privées. G. P-I.

BERNABEI (Pier-Antonio), surnommé *della Casa*, peintre italien, né à Parme en 1567, mort en 1630. Quelques-unes de ses peintures murales (dans le style du

Corrège) ont été conservées à Parme à San-Giovanni Evangelista, à la Madonna del Quatiere, à San-Sepolcro, etc.

BERNABEI (Giuseppe-Ercole), célèbre compositeur italien, né vers 1620 à Caprola (États de l'Eglise), mort à Munich en 1690. Elève d'Horace Benevoli, après avoir été successivement maître de chapelle à Saint-Jean de Latran, à Saint-Louis des Français et à Saint-Pierre du Vatican, il fut appelé vers 1673, par le prince électoral Ferdinand de Bavière, à Munich, où il donna plusieurs opéras : *La Conquista del vello d'oro in Colco, la Fabrica di corone*, etc. La bibliothèque du Vatican possède aussi de lui des messes, des psaumes, des offertoires à 4, 8, 12 et 16 voix. — Son fils et élève *Giuseppe-Antonio* Bernabei (1659-1732) écrivit aussi pour la cour de Munich plusieurs opéras : *Enea in Italia, Ermione, Niòbé*, etc. On lui doit aussi des messes et des sonates. — *Vincenzo* Bernabei, second fils de Joseph-Hercule, fut aussi musicien et fit jouer plusieurs opéras à Munich.

BERNABEI (Tommaso) (V. Papacello).

BERNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan ; 470 hab.

BERNAC. Com. du dép. du Tarn, cant. et arr. de Gaillac, sur le Luzert ; 238 hab. Bernac fut acquis au XIIe siècle, par l'abbaye de Bonnecombe en Rouergue et resta dans sa possession jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ce village n'arriva pas à former une communauté proprement dite ; il n'eut jamais ni consuls ni jurats. Les marguilliers publiaient les ordonnances et levaient eux-mêmes les sommes destinées à couvrir les dépenses communes. Les habitants étaient tenus à diverses charges, à celle en particulier de faire le guet au château de Bonafous. Bernac était une des dépendances de la baronnie de Castelnau. L'église a quatre travées, dont deux seulement sont anciennes (XVe et XVIe siècles), les autres sont de construction récente. Le clocher de forme octogone est placé en avant de l'abside. — La grange dite de Bernac appartenait aux religieux de Bonnecombe ; plusieurs d'entre eux venaient régulièrement s'y installer pendant une bonne partie de l'année. La façade principale a été reconstruite, mais il y a encore, dans ce qui reste, des parties du XVe et du XVIe siècle. C. Couderc.

Bibl. : H. Crozes, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn* ; Paris, 1865, col. 95. — Rossignol, *Monographies communales du dép. du Tarn* ; Toulouse, 1864-1866, t. II, pp. 89-86.

BERNAC-Debat. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. S. de Tarbes ; 575 hab.

BERNAC-Dessus. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. S. de Tarbes ; 404 hab.

BERNACCHI (Antonio), sopraniste italien, né à Bologne vers 1700. Aussi célèbre par l'art qu'il déployait dans son chant que par les nombreux élèves qu'il a formés, ce grand artiste fut lui-même élève du fameux Pistocchi, qui tenait une école de chant dans sa ville natale. Dès son apparition à la scène il fut salué du titre de *roi des chanteurs*. Il avait à cette époque vingt-deux ans environ. Après s'être produit ainsi dans sa patrie, Bernacchi entra au service de l'électeur de Bavière, puis bientôt à celui de l'empereur, et enfin, en 1730, fut engagé par Haendel pour le théâtre que ce grand homme dirigeait à Londres. C'est alors que, confiant en lui-même et dans sa renommée, il modifia sa manière de chanter, et, s'adonnant au chant orné, commença à pratiquer les roulades et les vocalises, qu'il exécutait avec une précision et une facilité inouïes. Il obtint de la sorte des succès prodigieux, en dépit des protestations des amateurs de la vieille école, qui l'accusaient de pervertir l'art du chant, et il entraîna à sa suite, dans cette route nouvelle, la plupart des chanteurs ses contemporains, de ceux du moins dont l'habileté était assez grande pour qu'ils pussent profiter de son exemple. Mais Bernacchi voulut agir d'une façon plus directe et plus certaine sur les jeunes artistes, et il rentra dans sa patrie, pour y fonder dans ce but une école de chant. De cette école sont sortis de grands virtuoses, tels que Raff, Mancini, Guarducci, Amadori et autres. Mais Bernacchi n'était pas seulement un grand chanteur ; il fut aussi un compositeur fort distingué. Il avait reçu des leçons de contrepoint de Joseph-Antoine Bernaie et de Jean-Antoine Riccieiri, et a laissé un certain nombre de compositions très recommandables : airs, duos, etc., avec basse continue, dont on trouve plusieurs échantillons à la bibliothèque du Conservatoire de Paris. Son talent était si reconnu sous ce rapport qu'il devint membre de l'Académie des Philharmoniques de Bologne, et qu'il fut élu prince de cette compagnie pour les années 1748 et 1749. On ignore la date de la mort de cet artiste fort distingué. A.-P.

BERNACHE (Ornith.). Les Bernaches constituent, dans la tribu des Ansériens, un genre (*Bernicla* Steph. ou *Brenta* Scop.) assez bien caractérisé. Elles se distinguent, en effet, des Oies proprement dites (V. Oie) par leurs formes plus sveltes et plus élégantes et par leur bec plus court, plus mince, moins conique et plus légèrement déprimé en avant des narines, qui sont situées à peu près à égale distance du sommet et des bords de la mandibule supérieure. Celle-ci se termine par un onglet fortement recourbé et ne laisse point apercevoir les lamelles dont ses bords sont garnis sur leur face inférieure comme chez tous les Lamellirostres. Les ailes sont longues et pointues, tandis que la queue est courte et arrondie ; les jambes sont emplumées dans leur partie inférieure et les tarses dépassent en longueur le doigt médian ; le plumage est tantôt de teintes plus sombres, tantôt de couleurs plus vives et plus gaies que chez les autres Ansériens. La livrée des jeunes n'est pas semblable à celle des adultes et, chez les espèces qui constituent le sous-genre *Chloephaga*, la livrée du mâle n'est pas la même que celle de la femelle. Enfin, les Bernaches se distinguent aussi quelque peu des Oies ordinaires par leur genre de vie et fréquentent plutôt les rivages de la mer que le bord des fleuves et des étangs. La Bernache nonnette (*Bernicla leucopsis* Bechst.) qui traverse assez souvent le nord de la France à l'approche de l'hiver, mais dont la véritable patrie se trouve dans les contrées boréales de l'Europe, la Bernache nonnette, disons-nous, doit son nom spécifique aux teintes de son plumage qui rappellent celle du costume d'une religieuse. Chez les oiseaux adultes de cette espèce le front, la gorge et les joues sont en effet d'un blanc pur, contrastant avec la couleur noire lustrée qui occupe le sommet de la tête, le devant des yeux, le cou et le haut de la poitrine et qui se retrouve sur les grandes pennes des ailes et de la queue ; les couvertures des ailes sont grises, les plumes du croupion noirâtres, celles du ventre d'un blanc grisâtre ondé de brun et le bec et les pieds offrent une teinte brune très foncée. Dans le jeune âge les teintes du plumage sont moins pures, le front est tacheté de noir, le dos maculé de roux. La Bernache cravant (*Bernicla brenta* Steph.) se reconnaît facilement aux taches blanches qui dessinent une sorte de cravate sur les côtés de son cou. Pendant l'été elle séjourne dans les régions arctiques des deux mondes, mais à l'approche de l'hiver elle émigre parfois, d'une part jusque sur les bords du Missouri et en Californie, d'autre part jusqu'en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en France et sur les rivages de la mer Caspienne. Elle nage avec beaucoup d'aisance, pendant des heures entières et se nourrit de plantes aquatiques, de mollusques marins et d'eau douce. On l'apprivoise facilement et on peut la faire reproduire en domesticité.

La Bernache à col roux (*Bernicla ruficollis* Pall.) se distingue par le plastron rougeâtre, suivi d'un ceinturon blanc, qui couvre le haut de sa poitrine. Elle est commune dans l'Asie orientale, principalement dans le bassin du fleuve Amour et sur les bords du lac Baïkal.

La Bernache du Canada (*Bernicla canadensis* L.) dont la Bernache aux joues blanches (*B. leucopareia* Brandt), et la Bernache de Hutchins (*B. Hutchinsii* Sw. et R.) ne constituent que de simples variétés et qui

habitent les régions boréales du nouveau monde, se rapproche, par les teintes modestes de son plumage, de nos



Bernache cravant (*Bernicla brenta* Steph.).

Bernaches européennes, mais se distingue par la présence, sur les côtés de la tête et en arrière de l'œil, d'une petite tache blanche de forme triangulaire.

Tout autre est le système de coloration des Bernaches qui vivent dans les régions australes du continent américain, sur les côtes du Pérou, au Chili, en Patagonie, dans l'archipel des Malouines et sur la Terre-de-Feu. Ainsi chez la Bernache de Magellan (*Bernicla magellanica* Gm.) ou *Oies des terres magellaniques* de Buffon, le mâle adulte est d'un blanc pur avec des bandes transversales noires sur les flancs et sur le dos, une teinte grise sur les grandes pennes claires, du noir sur les pennes caudales et du gris plombé sur les pattes ; tandis que la femelle a la tête, le cou et la poitrine d'un roux cannelle, les flancs rayés de noir sur fond blanc, le dos barré de noir et de blanc, les ailes variées de vert bronzé, de noir et de blanc, la queue d'un noir brunâtre et les pattes d'un jaune vif.

Pendant une partie de l'année les Bernaches de Magellan vivent en petites troupes dans l'intérieur des terres, mais au printemps elles viennent effectuer leur ponte sur quelques îlots dépendant de l'archipel des Malouines ou voisines de la Terre-de-Feu, îlots sur lesquels leurs petits sont à l'abri de la dent des Renards. Depuis quelque temps ces oiseaux se reproduisent aussi dans les jardins zoologiques de l'Europe, en compagnie d'autres Oies, originaires à peu près des mêmes contrées que l'on désigne sous le nom de Bernaches antarctiques (*Bernicla antarctica*, Gm.), de Bernaches à tête grise (*B. poliocephala*, Gr.) et de Bernaches à tête rousse (*B. rubidiceps* Sclat.) et qui constituent, avec les Bernaches magellaniques, le sous-genre *Chloephaga* Eyt. On élève encore plus fréquemment dans nos jardins zoologiques, une espèce de Bernache, qui est originaire des îles Sandwich (*Bernicla sandwicensis* Vig.) et qui, par les nuances sombres de son plumage, ressemble à nos espèces européennes tout en offrant aussi certaines affinités avec le genre *Anseranas* pour la longueur de ses doigts, dépassant les membranes palmaires. Enfin, on importe de temps en temps en Europe une espèce australienne, le *Bernicla jubata*, que Ch.-L. Bonaparte avait prise pour type du petit genre *Chlamidochen* et qui se distingue par ses pattes relativement grêles, ses membranes natatoires très développées, ses mandibules courtes et étroites, sa taille assez faible et son plumage gris, varié de noir et de blanc.

E. Oustalet.

Bibl. : J. Gould, *Birds of Europa*, 1837, pl. 351 et 352 et *B. of Australia*, 1838, t. VII, pl. 3. — J.-J. Audubon, *B. Amer.*, t. VI, pl. 337 et *Scènes de la Nature dans les États-Unis*, trad. E. Bazin, t. II, pl. 1. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 2e édit. 1867, t. II, p. 487. — Ph.-L. Sclater et O. Salvin, *On the neotropical Anatidæ*, dans *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1876.

BERNADAU (Pierre), polygraphe français, né à Bordeaux en 1759, ou, selon d'autres, le 11 août 1762, mort à Bordeaux le 24 avr. 1852. Avocat au Parlement, il a écrit sur toutes sortes de sujets et recueilli une foule de documents qui, mêlés à ses propres élucubrations, forment une collection de 106 volumes de tout format, achetés en 1860 à ses héritiers et déposés à la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Parmi ses travaux personnels on cite : *Vies, portraits et parallèles des jurisconsultes Domat, Furgole et Pothier* (*Eleutheropolis* [Bordeaux], 1798, in-12) ; *Annales de Bordeaux depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1802* (Bordeaux, 1803, in-4) ; *Antiquités bordelaises* (*Ibid.*, 1807, in-8) ; *Histoire de Bordeaux depuis 1675 jusqu'en 1836* (*Ibid.*, 1838 et 1839, in-8) ; *le Viographe bordelais ou Revue historique et pittoresque des monuments de Bordeaux* (*Ibid.*, 1845, in-8). Pendant la Révolution, Bernadau avait également rédigé un certain nombre de brochures locales et de feuilles éphémères. M. Tx.

Bibl. : Jules Delpit, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Bordeaux* (Bordeaux, 1880, t. Ier, in-4 ; seul paru).

BERNADETS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaas ; 192 hab.

BERNADETS-Debat. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 321 hab.

BERNADETS-Dessus. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 386 hab.

BERNADO (de), publiciste italien, auteur d'un livre remarquable, intitulé *Il divorzio*, dont les conclusions sont socialistes. Il a publié également, mais sans le signer, un ouvrage sur la gratuité du capital : *Circolazione quasi gratuita dei capitali.*

BERNADOTTE (Jean-Baptiste-Jules), maréchal de France, roi de Suède et de Norvège sous le nom de Charles XIV, né à Pau le 26 janv. 1764, mort à Stockholm le 8 mars 1844. Son père le destinait au barreau. Mais sa vocation militaire le poussa à s'engager dès l'âge de dix-sept ans, comme simple soldat. En 1789, il n'était encore que sergent-major. La Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur, fit sa fortune. Colonel en 1792 et distingué par Luckner à l'armée du Rhin, il servit ensuite sous Kléber, devint en peu de temps général de brigade et général de division (1793), passa ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse et prit une part importante à la victoire de Fleurus (26 juin 1794). Il fut, jusqu'à la fin de 1796, un des principaux lieutenants de Jourdan et acquit une telle réputation que le Directoire le chargea de conduire en Italie un renfort de vingt mille hommes attendu par Bonaparte. Il ne plut guère à ce dernier, qui ne lui inspira, de son côté, nulle sympathie. Bernadotte n'en contribua pas moins très brillamment à la campagne de 1797, qui amena la conclusion des préliminaires de Léoben. Envoyé à Paris pour porter des drapeaux, il lui fallut au retour s'arrêter à Marseille et y rétablir l'ordre troublé par la faction royaliste. Après Campo-Formio, le commandement en chef de l'armée d'Italie lui fut décerné. Mais il ne put l'exercer. Bonaparte le fit nommer ambassadeur à Vienne (1798). Dans cette ville, Bernadotte soutint dignement contre une émeute fomentée par le ministre Thugut l'honneur du drapeau tricolore. Peu après, ayant à se plaindre du Directoire, il refusa le commandement de la 5e division militaire et l'ambassade de La Haye. Mais, en présence de la seconde coalition, il se laissa mettre à la tête de l'armée du Bas-Rhin, où il rendit d'importants services (1799). Il reçut, après la journée du 30 prairial, le portefeuille de la guerre (juil. 1799), et fit preuve de remarquables aptitudes administratives. Grâce à lui, en deux mois, nos armées, battues et démoralisées, furent réorganisées et renforcées ; l'honneur des combinaisons

stratégiques qui amenèrent les victoires de Masséna en Russie et de Brune en Hollande lui revient en très grande partie. Mais Sieyès, qui le trouvait trop attaché à la Constitution de l'an III, le fit disgracier (sept.). Bernadotte, irrité, demanda sa mise à la réforme et refusa toute compensation.

Il est à croire que, s'il fût resté ministre, Bonaparte n'aurait pu exécuter le coup d'Etat du 18 brumaire. Ce général, qui ne réussit pas à l'entraîner dans sa conspiration, essaya de le gagner après l'établissement du Consulat. Joseph Bonaparte (dont Bernadotte avait épousé en 1798 la belle-sœur, Désirée Clary) s'employait de son mieux pour les rapprocher et les réconcilier. En 1800 et 1801, Bernadotte commanda l'armée de l'Ouest et éloigna les Anglais des côtes de Bretagne. Mais il ne put, à son grand dépit, obtenir en 1802 la direction de l'expédition de Saint-Domingue. Appelé au Conseil d'Etat, il s'opposa vivement à l'institution de la Légion d'honneur. Bref ses rapports avec Bonaparte étaient plus tendus que jamais. Joseph intervint encore et Napoléon, devenu empereur, admit son ennemi au nombre des maréchaux de France (1804) et l'envoya (1805) commander le corps d'occupation du Hanovre. Il l'appela peu après auprès de lui dans l'Allemagne du Sud, et Bernadotte contribua puissamment à la capitulation d'Ulm et à la victoire d'Austerlitz.

Doté de la principauté de Ponte-Corvo (5 juin 1806), le maréchal prit aussi une part brillante à la campagne de Prusse, qu'il ouvrit par le succès de Saalfeld, prélude d'Iéna. Si Davout put l'accuser de l'avoir abandonné à Auerstædt, il répara glorieusement cette faute en écrasant les restes de l'armée prussienne à Halle et surtout à Lubeck (25 oct.-6 nov. 1806). La grande armée lui dut également en Pologne quelques-uns de ses plus beaux succès (1807). Chargé en 1808 du commandement des villes hanséatiques, il occupa le Jutland, Fionie et acquit dans toute l'Europe du Nord une grande réputation de sagesse et d'humanité. Rappelé en Autriche en 1809, il commandait à Wagram le 9e corps (contingent saxon), qui eut fort à souffrir dans cette journée. Napoléon, qu'il accusa vivement de l'avoir à dessein laissé sans secours, finit par accepter sa démission, qu'il lui offrit. Le prince de Ponte-Corvo retourna en France. Il lui fallut bientôt aller en toute hâte reprendre aux Anglais Sud-Beveland et Walcheren. Mais dépouillé (en sept. 1809) de son commandement au profit de Bessières, chargé ensuite à Vienne d'une mission ingrate et compromettante, il était en 1810 plus aigri que jamais contre Napoléon.

C'est à ce moment que les Etats de Suède, appelés par la mort du prince de Holstein-Augustenbourg, à désigner l'héritier présomptif du roi Charles XIII, portèrent sur lui leurs suffrages (21 août 1810). L'empereur, qui lui permit d'accepter cet honneur, ne put obtenir de lui l'engagement par écrit de ne jamais combattre la France. Bernadotte, bien reçu à Stockholm, où il prit comme prince royal le nom de Charles-Jean, ne voulut plus être que Suédois. Son antipathie à l'égard de Napoléon, les vexations et les hauteurs de ce dernier, qui ne pouvait respecter ses alliés, poussèrent Bernadotte à s'entendre dès le mois de mars 1812 avec le czar Alexandre sur une coopération future contre la France (traité d'Abo). Charles-Jean aurait pu s'unir à l'empereur pour reconquérir la Finlande. Il aima mieux s'entendre avec les Russes pour acquérir la Norvège. Il fit, il est vrai, jusqu'en 1813 de louables efforts pour déterminer Napoléon à rendre la paix à l'Europe. Mais, après Lutzen, il concourut ouvertement aux efforts de la coalition. A la tête de cent mille Suédois, Prussiens et Russes, il battit à Gross-Beeren et à Dennewitz les maréchaux Oudinot et Ney et, à Leipzig (18 oct. 1813), décida la victoire en faveur des alliés. Cependant, soit qu'il rougît de rentrer en France comme ennemi, soit qu'il fût simplement dépité de n'avoir pu obtenir le commandement en chef des forces de la coalition, il s'arrêta sur les bords du Rhin (fin de 1813) et se prêta même, paraît-il, à une négociation secrète avec Napoléon, laquelle d'ailleurs n'aboutit pas. Après la chute de l'empire, Bernadotte vint se montrer à Paris, où il fut très froidement reçu, et retourna dans le Nord où la Norvège, après quelque résistance, finit par l'accepter comme son futur roi (1814-1815).

Pendant les Cent-Jours, le prince, mécontent des grandes puissances, qui n'avaient pas eu pour lui trop de bonne foi, resta dans la plus stricte neutralité. Dès lors il se consacra entièrement au gouvernement de la Suède et de la Norvège, dont il devint roi, sous le nom de Charles XIV, par la mort de Charles XIII (1818). Son administration, intelligente et active, fit prospérer ces deux pays. Le commerce et l'industrie reçurent de lui une puissante impulsion, des routes furent construites à travers les Alpes scandinaves; le canal de Gothie fit communiquer la mer du Nord et la mer Baltique. Charles XIV respecta les constitutions que s'étaient données ses deux royaumes, mais s'opposa, même après 1830, au développement de la démocratie. Pour la politique extérieure, il se préoccupa par-dessus tout de préserver ses Etats de la guerre, et il eut constamment le bonheur d'y réussir. Songeait-il, comme son successeur y devait penser, à préparer la réunion du Danemark avec la Suède et la Norvège? On ne sait. Il désavoua ce projet en 1837 et en 1842, mais assez mollement. Il mourut à quatre-vingts ans, après avoir fondé une dynastie qui, devenue tout à fait scandinave, règne encore aujourd'hui à Stockholm et à Christiania. A. DEBIDOUR.

BIBL. : *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX. — *Correspondance de Napoléon*, passim. — *Mémorial de Sainte-Hélène*. — LESUR, *Annuaire historique*. — TOUCHARD-LAFOSSE, *Histoire de Charles XIV*. — HÉRICOURT, *Etude biographique sur Charles XIV*. — COUPÉ DE SAINT-DONAT et ROQUEFORT, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles XIV*. — SARRANS, *Histoire de Bernadotte*. — SCHLEGEL, *Ueber Napoleon Bonaparte und den Kronprinzen von Schweeden*. — GEIJER, *Konungs Karls XIV Johan historia*.

BERNAERT ou **BEERNAERT** (Auguste), homme politique belge, né à Ostende en 1824. M. Bernaert devint en 1859 avocat à la cour de cassation. Il ne tarda pas à acquérir une grande réputation de jurisconsulte, et s'occupa spécialement de procès industriels. Il passait pour appartenir à l'opinion libérale modérée et était membre du conseil d'administration de l'*Etoile belge*, journal libéral très répandu en Belgique. On fut donc très étonné quand, en 1874, M. Malou, président du conseil des ministres et chef du parti clérical, confia à M. Bernaert le portefeuille des travaux publics. Le nouveau ministre, interpellé à la Chambre par M. Frère-Orban sur les conditions dans lesquelles il était entré aux affaires, fut assez embarrassé pour expliquer sa subite conversion au cléricalisme. Il fit d'ailleurs preuve d'un talent sérieux de *debater* dans les discussions, et d'une remarquable variété de connaissances dans l'administration de son département. Candidat à Soignies lors des élections législatives de 1874, il fut battu, et ne devint représentant que deux ans plus tard, grâce à la protection de l'évêque de Bruges, qui le fit élire à Thielt, petit bourg-pourri des Flandres. En 1878 le parti libéral revint au pouvoir. Pendant six ans, M. Bernaert dirigea l'opposition factieuse que les cléricaux belges firent à toutes les mesures proposées par le cabinet Frère-Orban : loi scolaire, lois fiscales, extension du droit de suffrage, question de la défense nationale, etc. On vit alors un spectacle jusque-là inconnu en Belgique : les conservateurs, en vue de faire pièce au gouvernement, appuyant toutes les motions présentées par le petit groupe de députés radico-socialistes. Le parti libéral succomba aux élections du 10 juin 1884. M. Bernaert devint ministre de l'agriculture. Le nouveau ministère se garda bien de supprimer les impôts contre l'établissement desquels il avait protesté avec tant de violence dans l'opposition. Mais pour satisfaire le clergé, il fit une nouvelle loi sur l'enseignement primaire, permettant aux communes de supprimer

leurs écoles laïques et de les céder aux congrégations. Puis il diminua des deux tiers le budget de l'enseignement, tandis qu'il augmentait considérablement le budget des cultes. Le mécontentement fut très vif dans les grandes villes, et des troubles graves éclatèrent. Le roi Léopold, voulant apaiser les esprits, révoqua M. Woeste, ministre de la justice, et son collègue de l'intérieur M. Jacobs, qui étaient plus particulièrement impopulaires. M. Malou les suivit dans leur retraite, laissant la présidence du conseil et le portefeuille des finances à M. Bernaert. La droite ne pardonna pas à celui-ci d'avoir contresigné la révocation de ses collègues. Elle a continué à le subir, craignant, si elle le renverse, de voir le roi rappeler les libéraux au pouvoir. Mais la direction du parti est restée aux deux ministres destitués, et ceux-ci ne perdent pas une occasion de faire sentir à M. Bernaert qu'il ne reste aux affaires que grâce à leur condescendance. Jusqu'aujourd'hui (1888) cette situation humiliante ne semble pas trop peser au chef du cabinet belge.

BERNAERTS (Jean), dit *Bernarius*, historien belge, né à Malines en 1568, mort dans cette ville le 16 déc. 1601. Il fut, à l'Université de Louvain, l'élève de prédilection de Juste Lipse. A l'âge de dix-neuf ans, il publia, en flamand, une apologie de Marie-Stuart (*Het leven ende marteldood van M. Stuart;* Anvers, 1588, in-12). Il devint peu de temps après avocat au Grand conseil de Malines. Ses principaux ouvrages sont : *Commentarius in P. Statii Papinii opera* (Anvers, Plantin, 1595). ; *De Utilitate legendæ historiæ libri duo* (1589); *De Lizani oppidi liberatione* (Louvain, 1596); *Commentarius de consolatione philosophiæ Boetii* (Anvers, 1607). E. H.

Bibl. : De Wind, *Bibl. der nederl. Geschiedschr.*

BERNAERTS (Nicaise), peintre flamand, né à Anvers en 1620, y fut élève de Frans Snyders et après avoir voyagé en Italie, il se fixa en 1643 à Paris où il fut connu surtout sous le nom de *Nicasius*. A part un assez court séjour dans son pays, il continua de résider dans sa ville d'adoption et fut reçu membre de l'Académie royale en 1663. Son habileté comme peintre d'animaux le fit attacher par Le Brun à la manufacture des Gobelins pour laquelle il exécuta un assez grand nombre de compositions qui furent reproduites en tapisserie. Le Louvre, les musées de Dijon et de Rouen possèdent de lui plusieurs tableaux; il eut François Desportes pour élève.

BERNAERTS ou BERNARD (Balthazar), graveur français, d'origine hollandaise, de la première moitié du XVIIIe siècle. Elève de Bernard Picart, il a collaboré aux travaux d'illustration entrepris par son maître, et a aussi gravé des vignettes pour les *Métamorphoses* d'Ovide, trad. par l'abbé Banier (1732), pour le *Télémaque* de 1734, pour le *Rabelais* de Le Duchat (1741), etc. On lui doit encore la gravure de plusieurs portraits. — Il a été quelquefois confondu avec *Louis* Bernard, artiste français de la seconde moitié du XVIIe siècle, natif de Paris, qui occupe une place distinguée dans l'histoire de la gravure en manière noire. G. P-i.

Bibl. : Robert-Dumesnil, *Le Peintre Graveur français*, t. VI et XI.

BERNAGE (V. Barnage).

BERNAL (Ferdinand), historien espagnol de la première moitié du XVIe siècle, né à Metellin. On a de lui un roman de chevalerie, en prose, intitulé *Floriseo, que per otro nombre es llamado el cavallero del desierto, el qual por su gran esfuerzo y mucho saber alcanzo a ser rey de Bohemia* (Valence, 1517, in-fol.). E. Cat.

BERNAL (Béatrix), femme de lettres espagnole du XVIe siècle. Elle a écrit un roman qui a obtenu, en son temps, un grand succès : *La Hystoria de los invitos y magnanimos cavalleros don Cristalian de Espana principe de Trapisonda y del infante Luzescanio su hermano, hijos del famosissimo emperador Lindedel de Trapisonda*, etc. (Valladolid, 1545, in-fol., et Alcala de Henares, 1586, in-fol.). Cet ouvrage a été traduit en italien (Venise, 1557, 2 vol., et Venise, 1609, 2 vol. in-18).

BERNAL (Augustin), théologien et jurisconsulte espagnol, né à Magallon (province d'Aragon) en 1587, mort à Saragosse en 1642. Il entra dans l'ordre des jésuites et publia plusieurs ouvrages en latin; les principaux sont intitulés *De Philosophia ; De Sacramentis ; Disputatio de divini Verbi incarnatione*, etc.

BERNALDA. Ville d'Italie, prov. de Potenza; 6,940 hab. (en 1881) ; dans une région agricole assez riche.

BERNALDEZ (Andrea), historien espagnol de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, né à Fuentès. Il fut chapelain de l'archevêque de Séville, Déza, protecteur de Christophe Colomb, puis curé de Los Palacios de 1488 à 1513. Il était en rapport avec plusieurs personnages considérables et Colomb lui confia des papiers importants. Il a laissé en manuscrit une *Historia de los Reyes catolicos, don Fernando y dona Isabel*, conservé à la Bibliothèque nationale de Madrid; l'auteur y est appelé *cura de los Palacios o el Bachiller de Medina*. Cet ouvrage renferme un portrait détaillé de Colomb, un récit de ses deux premiers voyages et divers renseignements qui ont servi à plusieurs historiens des découvertes géographiques, notamment à Washington Irving. Il a été publié d'abord par Miguel Lafuente y Alcántara (Grenade, 1856, 2 t. en 1 vol. pet. in-4), puis par Fern. de Gabriel y Ruiz de Apodaca (Séville, 1870-1875, 2 vol. in-4). E. Cat.

BERNAPRÉ. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 109 hab.

BERNARD (Le). Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont ; 1,010 hab.

BERNARD, roi d'Italie, fils naturel de Pépin et petit-fils de Charlemagne, mort le 17 avr. 818. Il obtint de Charlemagne le royaume d'Italie deux ans après la mort de Pépin, à condition qu'il reconnaîtrait à la mort de Charlemagne la suzeraineté de l'empereur Louis le Débonnaire (oct. 812). Les Italiens subissaient avec impatience le joug des Francs. Ils exploitèrent avec habileté le mécontentement de Bernard, que l'empereur Louis le Débonnaire, par le partage d'Aix-la-Chapelle (817), venait de surbordonner à son fils Lothaire, associé à l'empire. Cette double sujétion à l'égard de Lothaire et de Louis irrita Bernard, qui se révolta contre son oncle et s'empara des passages de Alpes. Mais ses partisans n'osèrent pas se battre contre l'armée de l'empereur. Bernard implora son pardon. Louis, dans l'assemblée générale de Chalon-sur-Saône, consentit à lui faire grâce de la vie, mais il ordonna qu'on lui arrachât les yeux. L'impératrice Ermengarde, qui détestait le compétiteur de son fils Lothaire, fit exécuter cet ordre immédiatement et avec une telle barbarie que le malheureux jeune prince mourut dans les trois jours qui suivirent. H. V.

BERNARD, duc de Septimanie, né vers 790, mort en juin 844. Fils de S. Guillaume duc de Toulouse et de Guitburge, frère de Gaucelme, comte de Barcelone, d'Herbert, de Rodelinde et de Gerberge; marié (826) à Huoda; père de Guillaume et de Bernard, marquis de Gothie. Vers 807, probablement comte ou gouverneur en Septimanie ou dans les Marches d'Espagne; en 820, comte de Barcelone, successeur de Béra, duc de Septimanie jusqu'en 832 et de 834 à 842. L'histoire de Bernard est intimement liée à celle de l'empire de Charlemagne et aux transformations politiques qui en commencèrent la décadence. Parmi les partis qui s'étaient formés autour de Louis le Débonnaire, Bernard représentait avec presque toute la noblesse laïque celui des nationalités et de l'autonomie provinciale. Il voulut faire triompher ses idées dans les trois situations qu'il traversa successivement; d'abord en Septimanie, pour organiser ce duché, puis à la cour de Louis au profit de la France; enfin en Septimanie, au profit de la Gaule méridionale et toujours il fut attaqué par des ennemis qui finirent par triompher de lui. En Septimanie, il veut maintenir à la fois l'unité franque et l'autonomie locale ; pour cela il s'entoure d'hommes riches mais non nobles; il veut donner

l'évêché de Maguelonne à Fulbod à qui la population préfère Fredolus et refuse d'accepter Argemire nommé par Louis Ier. Comme homme de guerre il réussit peu, fut battu par Abd-er-Rhaman II dans une entreprise contre Huesca et rejeté à Barcelone ; il ne put soumettre la révolte d'Aizon, qui lui échappa, grâce aux lenteurs de l'armée des comtes Hugues et Matfred ses ennemis, chargés d'aller à son secours. Mais leur complot, au lieu de lui nuire, servit à son élévation. En 817 Bernard devient chambellan et chef du palais impérial et essaye d'organiser le royaume du jeune Charles, mais il s'y prend maladroitement, mécontente tout le monde par son orgueil et par sa liaison, réelle ou prétendue, avec l'impératrice Judith. On l'accusa de fascination sur l'empereur par ses prestiges diaboliques, à cause de son goût pour les sciences physiques et l'astrologie, et de tentative d'assassinat sur Louis et ses fils du premier lit. Bernard fut alors renvoyé dans son duché, le parti unitaire reprit le pouvoir et se vengea cruellement de lui sur sa famille (un de ses frères eut les yeux crevés). Mais moins d'un an après, une contre-révolution ayant éclaté, Bernard se purgea par serment au plaid de Thionville de toutes les accusations portées contre lui. Néanmoins, il ne recouvra jamais toute son influence. Se voyant supplanté dans l'esprit de Louis par le moine Gontbald et privé de l'appui de Judith, il retourna dans son duché. Il veut alors appliquer sur un nouveau terrain ses idées politiques et constituer un Etat autonome dans le Midi en rattachant la Septimanie à l'Aquitaine de Pépin. Ayant échoué dans sa tentative de révolte, en 832, à la diète de Joac il fut privé de ses gouvernements de Septimanie et des Marches espagnoles : son frère Gaucelme, comte de Roussillon, fut disgracié en même temps. Retiré alors dans ses terres en Bourgogne, il s'associa avec le comte Warin pour restaurer Louis le Débonnaire après sa seconde déposition, et ce fut sa marche hardie sur la Marne jusqu'à Bonneil qui détermina la retraite de Lothaire et la délivrance de Louis. Pour se venger de Bernard, Lothaire fit décapiter son frère Gaucelme et noyer sa sœur Gerberge. Redevenu duc de Septimanie, Bernard la défendit contre les Sarrasins et s'y défendit contre le duc de Toulouse. Il ne reparut dans les conseils qu'après la mort de Louis le Pieux, à l'assemblée de Bourges, comme un ardent négociateur de la paix. Vassal à la fois de Charles le Chauve et de Pépin d'Aquitaine, il voulait se faire payer cher son adhésion à l'un ou à l'autre. En 840, il refuse l'hommage à Charles et est emprisonné. N'ayant ensuite pas réussi à conclure la paix entre les deux princes, il reste neutre dans la guerre qui éclate, pour sauvegarder sa situation à tout événement. Après le traité de Verdun, il essaye de devenir indépendant en Septimanie et date ses actes sans mention du roi régnant. Charles le Chauve en 842 lui donna un successeur, avec le titre de marquis de Gothie, et en 844, dans une diète convoquée en Aquitaine par Charles le Chauve, fut condamné et exécuté. Le récit de la chronique de Bardin qui assure que Bernard périt de la main même de Charles le Chauve ne mérite aucune créance. Léon-G. Pélissier.

Bibl. : Hincmar, Nithard. — D. et Vaissète, *Histoire de Languedoc*, éd. Privat. — Himly, *Wala et Louis le Débonnaire*.

BERNARD, fils du précédent, comte d'Autun, né à Uzès le 22 mars 841, tué en 872. C'est à tort que dom Vaissète et les historiens qui l'ont suivi lui ont attribué le titre de marquis de Gothie. Il était, en 864, comte d'Autun et fut privé de ses bénéfices cette même année à la diète de Pitres pour complot contre la vie du roi et de ses conseillers, Robert le Fort et Ranulfe, comte de Poitiers. Il se maintint à main armée dans son comté. Surpris en 872 par une bande d'hommes armés, envoyés contre lui par Bernard, marquis de Gothie, il périt dans la lutte.

BERNARD, comte de Poitou sous Louis le Pieux. Les annales d'Hincmar le mentionnent en 814 et 826.

BERNARD, troisième fils du précédent, fut chassé de Poitiers en même temps que son frère Emenon en 839 ; il se retira dans le pays d'Herbauges et périt en 844 en guerroyant contre le comte de Mantes. Il avait épousé Blichilde, fille de Roricon, comte du Maine.

BERNARD, fils aîné du précédent, marquis de Gothie et comte d'Autun, mort en 880. On l'a souvent confondu avec Bernard, fils de Bernard, duc de Septimanie et de Duodha. Il reçut de Charles le Chauve, en 864, une partie de la Septimanie que le roi avait reprise à Homfrid. Ce démembrement de la Septimanie est communément désigné sous le nom de Marche de Gothie. En 872, à la mort de Bernard, fils de Duodha, le marquis de Gothie fut investi du comté d'Autun. En 877, il se révolta contre Charles le Chauve au moment où le prince passait les Alpes pour aller combattre Carloman. En 878, Bernard s'empara de Bourges et du Berry sur Boson. Les excès qu'il commit lui valurent en septembre de la même année une excommunication du concile de Troyes et la privation de tous ses bénéfices. Proscrit, il trouva un asile auprès de son ancien ennemi Boson qui lui abandonna même le comté de Mâcon. Assiégé dans cette ville, en 879 ou 880, par les rois Louis et Carloman, il y fut pris et périt du dernier supplice.

BERNARD, comtes d'Auvergne.

Bernard, comte d'Auvergne, de Mâcon et de Châlons, surnommé *Plantepelüe*, mort en 886. Il était fils de Bernard, comte de Poitiers. Chargé par Louis le Bègue de la tutelle de son fils Louis III, il fut investi en 884 du comté de Mâcon par Carloman. Dans ce poste il lutta contre Boson et contribua à le chasser du comté de Bourgogne. Bernard avait été marié deux fois : 1° avec Luitgarde ; 2° avec Ermengarde, fille de Guérin, comte d'Auvergne.

Bernard Ier, fils d'Alfred Ier et d'Adalvis de Poitiers, et succéda à ses deux frères *Guillaume* et *Acfred* (928), malgré la donation faite par Louis d'Outremer à Guillaume Tête d'Etoupe, fils d'Ebles, comte de Poitiers. Il avait épousé Blitsende.

Bernard II, comte d'Auvergne, fils du précédent. La succession du comté d'Auvergne fut usurpée sur lui par Guillaume Tête d'Etoupe (950). Il avait épousé Bertholde. L. F.

Bibl. : Baluze, *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*; Paris, 1708, in-fol.

BERNARD, comtes d'Armagnac.

Bernard Ier *le Louche*, était second fils de Guillaume-Garcie, comte de Fezensac. Par suite des dispositions prises par son père, l'Armagnac fut à son profit démembré du comté de Fezensac, et il fut le premier comte d'Armagnac vers 960. — Bernard II, *Tumapaler*, succéda vers 1020 à son père Giraud Ier, Trancaléon ; il réunit un moment à ses domaines le duché de Gascogne, mais ne tarda pas à le perdre (V. Armagnac) ; il mourut vers 1061 au monastère du Saint-Mont-sur-l'Adour où il s'était retiré. — Bernard III, succéda vers 1080 à son père Géraud II, et mourut au commencement du XIIe siècle. — Bernard IV, fils et successeur de Géraud III, était comte en 1160 ; il est connu dans l'histoire par ses démêlés avec les archevêques d'Auch (V. Armagnac) ; il mourut avant 1190. — Bernard V, fils de Géraud IV, succéda après 1228 à son oncle Pierre Géraud. On a dit, à l'art. Armagnac, la part prise par lui à la révolte des seigneurs contre le roi Louis IX ; il mourut sans enfants en 1245. — Bernard VI, succéda en 1285 à son père Géraud V ; sous son règne, à l'occasion de la succession de Béarn, commença la longue rivalité des maisons de Foix et d'Armagnac ; il mourut le 15 juin 1319. — Bernard VII, second fils de Jean II, succéda en 1391 à son frère Jean III. Ce fut lui qui, s'étant attaché à la fortune du duc d'Orléans, recruta dans le Midi pour venger sa mort les bandes qui furent connues sous le nom d'*Armagnac* (V. ce mot). Conné-

table de France le 30 déc. 1415, il acquit sur l'esprit affaibli de Charles VI un empire absolu et gouverna le royaume pendant trois ans. Arrêté le 29 mai 1418, lorsque les Bourguignons surprirent Paris, il fut massacré par la populace le 12 juin suivant (V. BOURGUIGNONS, CHARLES VI).

BERNARD, sires D'ALBRET.

BERNARD Ier vivait au milieu du XIIe siècle. — BERNARD-EZI Ier, sire d'Albret, succéda à son père Amanieu VI vers 1270, et mourut en 1281. Il avait épousé Jeanne, fille de Hugues de Lusignan, comte de la Marche. — BERNARD-EZI II, sire d'Albret, succéda vers 1324 à son père Amanieu VII et mourut en 1358. Après avoir servi le roi d'Angleterre, il suivit vers 1330 le parti du roi de France, pour retourner plus tard au parti anglais. De sa femme Mathe, fille de Bernard VI, comte d'Armagnac, il eut treize enfants dont l'aîné, Arnaud-Amanieu, hérita de la seigneurie d'Albret (V. ALBRET).

BERNARD. Ce nom a été porté au moyen âge par un grand nombre de personnages et notamment par des seigneurs du Midi. On devra chercher au nom de leur seigneurie ceux auxquels on n'a pas consacré ici un article spécial et particulièrement les comtes d'*Astarac*, de *Besalu*, de *Bourges*, de *Carcassonne*, de *Cerdagne*, de *Comminges*, de *Conserans*, de *Fenouillèdes*, de *Melgueil*, de la *Marche*, de *Palhas*, de *Pardiac*, de *Périgord*, de *Rodez*, de *Rouen*, de *Substantion*, de *Tonnerre*, de *Valois*, les vicomtes de *Montbasier*, de *Montpellier*, de *Narbonne*, de *Turenne*, les seigneurs de l'*Isle-Jourdain*, etc.

Il a été également porté par plusieurs vicomtes d'Agde, d'Albi, de Béziers, de Carcassonne, de Nîmes et de Razès, appartenant à la famille des Trencavel (V. TRENCAVEL).

BERNARD, ermite et visionnaire, originaire de la Thuringe, se présenta devant la diète de Wurtzbourg en 960, annonçant que la fin du monde était imminente; des croix, signes avant-coureurs de la catastrophe finale, devaient apparaître, disait-il, sur les vêtements des hommes et ne plus disparaître avant le dernier jour.

BIBL. : TRITHEMII *Annales Hirsaugienses ;* Saint-Gall, 1690, I, pp. 103 et suiv., in-fol. — J. ROY, *L'An mil ;* Paris, 1885, p. 182, in-8.

BERNARD (Saint), premier abbé de Clairvaux, docteur de l'Eglise, né en 1091 à Fontaine en Bourgogne, mort en 1153. Il était fils d'un chevalier, du nom de Tescelin, vassal des seigneurs de Châtillon ; sa mère, fille du comte Bernard de Montbard, s'appelait Aleth. Ils eurent sept enfants, dont Bernard fut le troisième. Lorsque sa mère le portait en son sein, elle eut un songe dans lequel elle se voyait accoucher d'un petit chien, blanc sur tout le corps, à l'exception du dos qui tirait sur le roux ; il aboyait déjà très clairement. Un bon religieux, à qui elle avait demandé l'interprétation de ce songe, lui révéla que celui à qui elle donnerait naissance serait un excellent chien de garde, aboyant puissamment contre les ennemis de la maison de Dieu. D'autres interprètes découvrirent plus tard que la blancheur de tout son corps figurait la pureté et la fidélité de son zèle pour l'Eglise et pour ses défenseurs; mais le roux : les hérissements, les aboiements et les morsures pour les adversaires. Quelle que soit la valeur de cette légende, il est certain qu'Aleth éleva son fils sous les inspirations d'une piété dont l'idéal était l'amour de l'Eglise et de la vie monastique. — Bernard fut envoyé à Châtillon pour apprendre ce qui constituait la science de ce temps-là ; il se distingua par son ardeur au travail, par son intelligence, par les pratiques d'une fervente dévotion et par les prédispositions d'une nature que nous appellerons sérieuse, recueillie, méditative, pensive ou rêveuse ; ne sachant pas exactement ce que Bernard entend lorsqu'il dit de lui-même qu'il était en cette jeunesse *mire cogitativus*. Dès l'âge de dix-neuf ans, il résolut de se faire moine, pour réaliser le vœu maternel et pour contenir un tempérament tellement ardent qu'il dut un jour se mettre et se tenir à l'eau jusqu'au cou, pour éteindre les feux que la vue d'une femme avait allumés en lui, ainsi qu'un de ses biographes le rapporte avec édification. Il voulut aussi convertir à ce dessein le reste de sa famille; il y réussit après trois années d'exhortations. En 1113, il entra à l'abbaye de Cîteaux avec plusieurs amis et tous ses frères, à l'exception d'un seul, qui le suivit plus tard. Vers 1124, sa sœur ayant obtenu de son mari, après deux années de résistance, la permission de l'abandonner, se fit aussi religieuse.

Bernard n'était âgé que de vingt-deux ans, lorsqu'il entra à Cîteaux. Cette abbaye avait été fondée quinze ans auparavant, en réaction contre le relâchement des maisons de la congrégation de Cluny ; mais elle n'avait eu jusqu'alors qu'une existence précaire : en 1109, lorsque l'Anglais Etienne Harding en reçut la direction, elle n'avait pas encore de novices, et elle semblait menacée d'une ruine précoce. Harding comprit que la principale condition du succès pour une entreprise réformatrice, c'est de poursuivre la réforme à outrance : il la poussa, en la rigueur ascétique, plus loin encore que ses prédécesseurs. Cette austérité valut à Cîteaux la réputation qui attira Bernard et ses compagnons. Harding trouva en eux les hommes qu'il lui fallait. Dans les deux années qui suivirent leur arrivée (1113-1115), Cîteaux put établir quatre colonies ou maisons-filles, dont l'une était celle de *Clairvaux* (V. ce nom). Bernard en fut le fondateur et le premier abbé. En 1151, deux ans avant sa mort, il y avait 500 abbayes cisterciennes; l'abbaye de Clairvaux contenait 700 religieux ; 72 couvents s'étaient constitués dans les divers pays de l'Europe, adoptant les observances de Clairvaux, plus sévères encore que celles de Cîteaux : 35 en France, 11 en Espagne, 10 en Angleterre et en Irlande, 6 en Flandre, 4 en Italie, 2 en Allemagne, 2 en Suède, 1 en Danemark, 1 en Hongrie. Dès 1145, Clairvaux avait donné un pape à l'Eglise (Eugène III). — Pendant plus de douze ans, Bernard s'occupa presque uniquement de propager ses conceptions monastiques et d'en assurer le développement. Comme toute heure donnée au repos lui semblait dérobée au service de Dieu, il sut, malgré les observances quotidiennes que lui imposait la règle, malgré la surveillance et la correspondance réclamées de lui par ses devoirs de supérieur d'abbaye et par ses activités de réformateur et d'organisateur du monachisme contemporain, trouver le temps de poursuivre ses études sur l'Ecriture Sainte et sur les Pères de l'Eglise; il les reprit avec une prédilection presque exclusive pour le Cantique de Salomon et pour saint Augustin, l'homme et le livre qui répondaient le mieux, non seulement à ses dispositions personnelles, mais aux tendances de la plupart des âmes religieuses en cette génération. Le succès qu'il obtint lui valut, d'une part, l'immense clientèle des couvents, qui le reconnaissaient, les uns comme leur chef spirituel, les autres comme le modèle de tous les religieux, tous comme la lumière et la gloire du monachisme; d'autre part, l'adhésion de tous les théologiens et de tous les clercs enclins à la dévotion imaginative et à la science mysticisée : milices omnipotentes alors et qui se vouèrent à l'admiration de celui qu'on appelait déjà Bernard le Saint, et à la réalisation de ses desseins. Or, en ce siècle dont le caractère distinctif est l'exaltation religieuse, et où la vie monastique apparaissait comme le sommet de la religion, les laïques se trouvaient prédisposés à exagérer pour leur part, plutôt qu'à amoindrir la vénération et la dévotion que l'abbé de Clairvaux inspirait aux moines et aux clercs. Dans ces conditions, les miracles devaient foisonner sous ses pas. De là, des moyens d'action que Bernard s'empressa toujours d'employer, avec la sincérité, l'énergie et les audaces, mais parfois aussi avec les violences et la passion inconsciente d'un homme persuadé qu'il s'est dépouillé de tout intérêt personnel et que

sa cause est identifiée avec celle de Dieu. Il exerça ainsi un prestige et une autorité qui, par une série de coïncidences unique en l'histoire, firent d'un simple moine le conseiller et le censeur des prélats et des princes, l'arbitre des conciles, le gardien de la doctrine, l'agitateur et le conducteur des peuples, une sorte de faiseur de papes et l'oracle de toute l'Eglise.

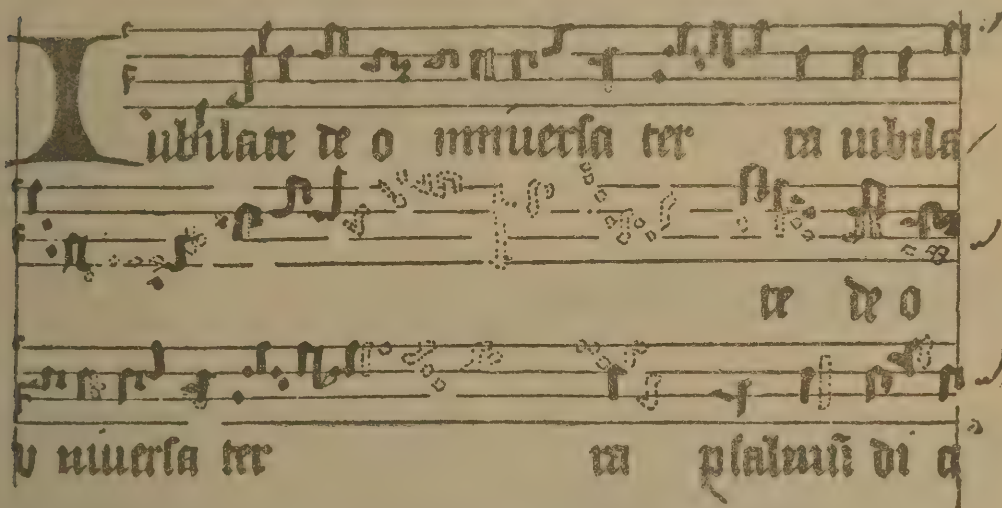
Bernard soutint l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris dans leur appel commun contre le roi; pour soumettre celui-ci, il usa de la menace de l'interdit; mais il osait aussi reprocher hautement aux évêques leur ambition, leur faste et leur incurie, et à la papauté elle-même les périls auxquels elle exposait les âmes par son attachement aux intérêts terrestres : en l'un de ses derniers écrits *(De Consideratione sui)*, il proposa au pape de réduire la papauté à un régime composé en substance de spiritualité monastique. — Hugues de Payens trouva en lui un très enthousiaste partisan de la confrérie du Temple qu'il venait de fonder (1119), et, quand il voulut la développer, un tout puissant protecteur : en 1128, au concile de Troyes présidé par un légat d'Honoré II, Bernard fit reconnaître cette confrérie comme ordre; chargé d'en rédiger la constitution, il adapta la règle de Cîteaux au caractère militaire de l'institution de ces moines-chevaliers qu'il rêvait *armés de foi au dedans et de fer au dehors.* En 1129, au concile de Châlons, il prit une part active à la déposition de l'évêque de Verdun et il réprima l'orgueil des légats. — Lorsque Honoré II mourut (1130), deux papes furent élus : le premier (Innocent II) par surprise et au mépris d'un pacte formel précédemment conclu entre les cardinaux; aussitôt après, une élection plus régulière fut faite en faveur de Pietro Pierleone, qui prit le nom d'Anaclet II. Innocent, chassé de Rome, se réfugia en France. Malgré le vice qui entachait son élection, Bernard se prononça pour lui au concile d'Etampes; l'année suivante, il l'accompagna au concile de Reims (1131) et fit condamner Anaclet, puis, menant contre celui-ci une très opiniâtre campagne, il réussit à détacher de son parti tous les pays catholiques, à l'exception de l'Italie. — En 1134 au concile de Pise, il fit prévaloir les prétentions de Rome contre les titres séculaires du siège de Milan, et tel fut son succès, que le peuple se prononça pour lui, contre ses pasteurs déposés, et qu'il dut s'enfuir pour éviter cette élévation. — Abailard, dont les doctrines avaient été réprouvées une première fois par le concile de Soissons (1121), mais qui s'était alors soumis, sur les instances de Bernard, reprit son enseignement en 1136. Bernard, que cet enseignement alarmait, l'attaqua directement et il obtint du concile de Sens (1140) la condamnation des propositions qu'il avait arguées d'hérésie; et ce, sans que son adversaire osât soutenir le débat devant le concile, que pourtant il avait lui-même réclamé comme juge. — La part si décisive et vraiment merveilleuse que Bernard prit en France et en Allemagne à la prédication de la deuxième croisade (1145-1147) appartient à l'histoire politique plutôt qu'à l'histoire ecclésiastique. L'insuccès de cette entreprise lui fut amèrement reproché : comme il avait annoncé des victoires certaines, on l'accusa d'avoir été un faux prophète, il se défendit en attribuant les échecs des croisés à leurs péchés; mais dès les premières déceptions, son prestige avait été sérieusement atteint. Ce résultat apparut dans le concile de Reims (1148), où Bernard avait porté une accusation d'hérésie contre Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. Auparavant, une pareille accusation de la part du saint abbé de Clairvaux entraînait infailliblement une condamnation. Cette fois, il n'obtint qu'un très mince avantage, de nature purement scolastique ; malgré ses attaques, son adversaire conserva son évêché et toute sa considération. — On trouvera aux mots ARNAUD DE BRESCIA, Pierre de BRUIS, CATHARES, HENRICIENS des indications sur les actes et les écrits de Bernard relativement à d'autres hérésies.

Bernard a pris une part décisive à toutes les controverses de son temps, mais il était un homme d'Eglise plutôt qu'un théologien, quoique le calendrier lui donne le titre de *docteur de l'Eglise.* Sa doctrine, comme ses actes, reflète les inspirations d'une nature mystique et contemplative, mais prompte à s'irriter contre tout ce qui peut alarmer ou distraire la piété; non seulement contre toutes les hérésies, mais contre toutes les témérités. On peut se faire une idée sommaire, mais très juste, de cette tendance, en la comparant à celle d'Abailard. Tandis qu'Abailard, qui se prétendait également orthodoxe, convie tous les hommes à l'examen et à l'intelligence des objets de la foi, Bernard déplore que les secrets de Dieu soient ainsi mis à jour et les plus hautes questions jetées au vent *(Lettre 88)*. Il veut que la raison reconnaisse ce qu'il y a d'infiniment profond et d'incompréhensible dans ces choses. C'est par la foi seule que l'homme peut s'approprier la doctrine divine, quoiqu'il puisse chercher à en concevoir les objets de trois manières : par la foi, par l'intelligence et par l'opinion. La foi présente la vérité certaine, mais encore close et voilée ; l'intelligence *(intellectus)* doit la produire nue et évidente; mais elle est réservée à une sphère et à une existence plus élevées que les nôtres ; quant à l'opinion *(opinio)* elle ne donne rien de certain et d'assuré. Or, quand l'homme prétend pénétrer dès ici-bas avec son intelligence les objets de la foi, il s'expose à prendre son opinion, ses suppositions, pour la pure lumière et à rendre sa foi incertaine. — L'histoire atteste les effets merveilleux que Bernard produisit sur ses contemporains ; mais il est difficile d'en retrouver le reflet dans les écrits qu'il a laissés. A l'exception de certaines parties empreintes d'un caractère mystique et quelque peu féminin, mais vraiment belles, et de certaines formules énergiquement expressives, ces écrits ne contiennent guère que des déclamations violentes transformant en invectives contre les opinions et la personne des adversaires les images et le vocabulaire de la Bible, ou bien des conceptions généralement médiocres, traduites en un style où la recherche habituelle de l'antithèse et du jeu de mots forme un assemblage bizarre avec les barbarismes de la latinité. En les lisant, on se demande comment un homme qui écrivait ainsi, même dans sa correspondance courante, a pu parler de manière à exercer une action si puissante sur le peuple. Il est vraisemblable que le principal effet des discours qu'il prononça devant des laïques résultait de l'emploi de certains moyens sommaires, plus ou moins matériels et inconsciemment artificiels, mais surtout du prestige, de l'auréole de sainteté dont sa personne était entourée, et des prédispositions de ses auditeurs ; des courants impétueux qui, à certaines époques, précipitent les masses vers certains hommes. Cela semble d'autant plus probable que, parmi les plus grands succès de sa prédication, il faut compter ceux qu'il obtint dans les pays dont il ignorait le langage : « Epuisé par les jeûnes et les privations du désert, pâle et respirant à peine, il persuadait par sa personne, autant que par ses discours » *(Epîtres de l'abbé Vibald,* collection de Mascovius, liv. IV). — Bernard a été enterré à Clairvaux. En 1165, douze ans après sa mort, il fut inscrit sur le calendrier de l'Eglise ; mais il ne fut canonisé officiellement qu'en 1174, sous Alexandre III. Sa fête est célébrée le 20 août. — Le recueil des écrits qui lui sont attribués comprend 340 *sermons :* 86 sur le cantique de Salomon, 86 sur les événements solennisés dans l'année ecclésiastique, 43 sur les saints et la Vierge, 125 sur des sujets divers; 480 *lettres;* des *traités* ascétiques ou polémiques dont les plus intéressants sont : *De Contemtu Dei, De diligendo Deo, Adversus Abœlardum, Apologia, de conversione ad monachos, De consideratione sui ;* des *poésies religieuses :* la prose *de la Nativité,* des *Salve,* parmi lesquels le célèbre *Salve caput cruentum ;* le *Jubilus rhythmicus de Nomine Dei ;* le *Jesu dulcis memoria.* Soumise à une critique sérieuse, cette liste subirait peut

être une réduction considérable. La première édition se prétendant complète de ses œuvres a été imprimée à Mayence (1475). La plus estimée est l'édition définitive de Mabillon (Paris, 1690, 2 vol. in-fol.), complétant par des notes précieuses celle qu'il avait donnée en 1667; elle a été encore complétée par les PP. Massuet et Tixier (Paris, 1719, 2 vol. in-fol.) et réimprimée à Paris plusieurs fois, notamment en 1835-1840 (4 vol. in-8). TRADUCTIONS : *Les Degrés de l'humilité* par P. Vivès (1510); les *Lettres* (Paris, 1702, 2 vol. in-8, et 1838, 3 vol. in-8); *Œuvres complètes*, trad. par les abbés Dion et Charpentier (Paris, 1866-1868, 8 vol. in-8), et par A. Ravelet (Paris, 1865-1870, 5 vol. gr. in-8).

E.-H. VOLLET.

On attribue à saint Bernard divers opuscules concernant le plain-chant; une lettre au sujet de la réforme de l'Antiphonaire; un petit traité de plain-chant intitulé *Preface de l'Antiphonaire cistercien*, insérés dans l'édition des œuvres de saint Bernard publiée par Mabillon (1719); enfin le *Tonale*, traité sur la constitution des huit tons dont on conteste l'authenticité. Ces opuscules ont été traduits en français par le P. Lambillote. Mais le nom de saint Bernard a sa place dans l'histoire de la musique plus encore par l'influence qu'il eut sur l'art de son temps que par ses ouvrages. En effet, la révolution cistercienne, ramenant à des principes sévères la règle monacale, s'étendit jusque sur la musique. Les chants religieux, depuis le pape Grégoire, s'étaient sinon altérés, du moins surchargés de



Chant liturgique rectifié, à l'usage des abbayes cisterciennes (Offertoire d'un manuscrit du XIVe siècle).

traits et d'agréments presque mondains qui, aux yeux du réformateur, paraissaient peu dignes de l'Eglise. Une revision stricte des mélodies liturgiques fut faite sous l'influence et même sous la direction de saint Bernard, et le chant réduit à sa plus simple expression mélodique. On trouve encore aujourd'hui des livres corrigés à l'usage des cisterciens, et qui portent des traces de nombreuses corrections; les traits et fioritures effacés pour la plus grande dignité du chant se voient encore sur les manuscrits.

R. BONHEUR.

BIBL. : ARNAULD, abbé de Bonneval (ARNALDUS BONŒVALLENSIS), *Vita S. Bernardi*, publiée par Mabillon; Paris, 1690. — Ant. LEMAISTRE, *Vie de saint Bernard*; Paris, 1647, in-4. — BOURGOING DE VILLEFLORE, *Vie de saint Bernard*; Paris, 1704, in-4. — Ch. CLÉMENCET, *Histoire littéraire de saint Bernard et de Pierre le Vénérable*; Paris, 1773, in-4. — A. NEANDER, *Der heilige Bernhard und seine Zeit*; Berlin, 1813 (traduit en français, Paris, 1842, in-8); Gotha, 1854-1858. — ELLENDORF, *Der heilige Bernhard und die Hierarchie seiner Zeit*; Essen, 1837. — GÉRUZEZ, *De la Puissance de saint Bernard et du caractère de son éloquence*, thèse; Paris, 1838. — RATISBONNE, *Histoire de saint Bernard*; Paris, 1841-1843, 2 vol. in-12. — Abel DESJARDINS, *Etudes sur saint Bernard*; Dijon, 1849, in-8. — MONTALEMBERT, *Les Moines d'occident*; Paris, 1860-1867. — ZELLER, *De Tractatu s. Bernardi qui inscribitur De Consideratione sui*; Rennes, 1839. — J. MORISON, *The Life and times of s. Bernard*; Londres, 1864. — *Histoire littéraire de la France*, t. IX, XI, XII, XIII.

BERNARD, apôtre des Poméraniens, vécut dans la première moitié du XIIe siècle. Le duc Boleslas III de Pologne ayant soumis les Poméraniens en 1121 et leur ayant imposé l'obligation de se convertir, un moine espagnol nommé Bernard s'offrit pour les évangéliser. Mais les païens, saisis de mépris à la vue de son extérieur misérable, le chassèrent en déclarant que le Dieu des chrétiens, s'il était vraiment le maître de la terre et du ciel, saurait leur envoyer un représentant digne de lui. L'évêque Othon de Bamberg reprit son œuvre, et d'après son conseil vint en Poméranie dans tout l'éclat de la dignité épiscopale, escorté d'une suite nombreuse. Ce spectacle impressionna les barbares, qui acceptèrent le baptême.

A. JUNDT.

BIBL. : P.-F. KANNEGIESSER, *Bekehrungsgeschichte der Pommern*; Greifswald, 1824, in-8, et les biographies d'OTHON DE BAMBERG (V. ce mot).

BERNARD, surnommé *Syglerius*, abbé du mont Cassin, mort en 1282, auteur d'un *Speculum Monachorum* imprimé à Venise et à Cologne (1520, in-16).

BERNARD (Salomon), dit *Le petit Bernard*, dessinateur français, né en 1520 à Lyon, où il est mort en 1570. Elève, dit-on, de Jean Cousin, cet artiste dut son surnom aux dimensions très exiguës de ses petites compositions gravées sur bois. Il illustra ainsi un grand nombre d'ouvrages édités à Lyon par Roville, et surtout par le célèbre Jean de Tournes. Il est douteux qu'il ait gravé sur bois, comme on le prétend, attendu que cet éditeur, dans ses préfaces, ne le qualifie jamais autrement que comme peintre et compositeur des dessins. Parmi ces ouvrages, aujourd'hui fort rares et très recherchés des amateurs, on peut citer comme les plus remarquables : *Andreæ Alciati emblemata libri duo* (Lyon, 1547, in-16, orné de 113 planches); *Epitome thesauri antiquitatum*, etc., *ex museo Jacobi de Strada Mantuani Antiquarii* (Lyon, 1553, in-4, recueil de quatre cent quatre-vingt-cinq médailles antiques, reproduites dans leur avers et leur revers; *les Figures de la Bible, ou quadrins historiques* (Lyon, 1553, 1554, 1555, etc., in-8). La première édi-

tion contient cent soixante-quinze compositions, et la seconde deux cent trente-et-une ; tous les dessins de ces petites scènes sont de lui, et l'excellente exécution de cette partie donne une haute idée du talent des xylographes lyonnais à cette époque. La planche représentant le *Déluge* est considérée comme le chef-d'œuvre de S. Bernard ; malgré une égalité de ton qui supprime l'effet et empêche les derniers plans de fuir suffisamment, il est merveilleux de voir toutes ces minuscules figures se presser, s'entasser sans confusion dans une espace de quelques centimètres carrés. Un autre livre des plus remarquables, illustré d'après ses dessins de vignettes et de délicieux entourages, est la *Métamorphose* d'Ovide figurée (1557, 1559, etc., in-8). On peut faire les mêmes observations pour *l'Eneyde de Virgile, translatée du latin en françoys par Loys des Masures, Tournisien* (Lyon, 1560, in-4). Chacun des chants est illustré d'une composition de l'artiste, d'une grandeur extraordinaire dans l'ensemble de son œuvre : 10 centim. sur 8. La dernière de ses suites dont la date soit déterminée d'une façon certaine, est celle qui fut insérée dans l'*Hymne du Temps et de ses parties* (Lyon, 1560, in-4). On cite encore de lui un volume intitulé : *Portraits divers*, dont le dessin et la gravure étaient entièrement de sa main, et qui passait pour des plus remarquables ; en outre, une foule de vignettes, portraits, fleurons, etc., disséminés dans diverses publications de J. de Tournes. Ad. T.

BIBL. : G. DUPLESSIS, *Hist. de la gravure en France*. — A. FIRMIN-DIDOT, *Essai sur l'hist. de la gravure sur bois*.

BERNARD (Jean) (XVIe siècle), cité par Lelong (Bibliothèque historique) comme auteur d'un *Discours des plus mémorables faits des rois et grands seigneurs d'Angleterre depuis cinq cents ans, avec les généalogies des reines d'Angleterre et d'Ecosse* (Paris, 1579, in-8), et de plusieurs autres écrits encore inédits.

BERNARD (Etienne), né à Dijon en 1553, mort en 1609. Il fut avocat, puis conseiller au Parlement de sa ville natale. Après avoir, comme maire de sa ville natale, servi avec ardeur le parti de la ligue, il se soumit à Henri IV victorieux et reçut en récompense la charge de lieutenant-général du bailliage de Chalon-sur-Saône. Bernard a publié plusieurs écrits, dont les principaux sont intitulés *Discours de ce qui advint à Blois jusqu'à la mort des Guises ; Avis à la noblesse sur ce qui s'est passé aux Etats de Blois en 1588-1590*, etc. G. L.

BERNARD (Charles), avocat, conseiller de Louis XIII et historiographe de France, né à Paris le 25 déc. 1571, mort le 25 juin 1640. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *La Conjonction des mers* ou *Discours pour la communication de l'Océan avec la Méditerranée par le moyen d'un canal en Bourgogne* (Paris, 1613) ; *Discours sur l'état des finances* (Paris, 1614) ; *Carte généalogique de la royale maison de Bourbon* (Paris, 1634) ; *Hist. des guerres de Louis XIII contre les religionnaires rebelles*. Ce dernier ouvrage qui a été publié en 1633, mais n'a été tiré qu'à vingt ou trente exemplaires, pour le faire voir au roi et à ses ministres, se trouve en entier dans l'*Histoire de Louis XIII* du même auteur, continuée de 1635 jusqu'en 1643 et publiée en 1646 avec un *Discours sur la vie de Charles Bernard* par son neveu Charles Sorel. « Bernard, dit l'abbé Le Gendre, a aussi peu de style que de goût. » Les louanges exagérées qu'il prodigue et les fréquentes digressions qu'il se permet, rendent son histoire ennuyeuse. Cependant comme l'auteur, en sa qualité de lecteur ordinaire de la chambre du roi, a passé une bonne partie de sa vie auprès de Louis XIII, il rapporte beaucoup de particularités intéressantes et donne des détails curieux sur différentes intrigues de la cour, dont il devait être bien instruit. L. W.

BIBL. : SOREL, *Bibliothèque française*. — NICÉRON, *Mémoires*, t. XXVIII, p. 326.

BERNARD (Samuel), peintre et graveur français, né à Paris le 8 nov. 1615, mort le 24 juin 1687. Fils du peintre Noël Bernard, il fut élève de son père, puis de S. Vouet et du miniaturiste Louis Du Guernier. « Il a, dit Mariette, merveilleusement bien peint en miniature, surtout lorsqu'il a copié d'après de bons maîtres, car il n'avait pas de lui-même un grand génie. » Il a peint en ce genre un bon nombre de portraits, et il en a figuré vingt-quatre à l'exposition d'Evreux, en 1864. On lui doit également quelques petits tableaux à l'huile. Il a gravé au burin et à l'eau-forte, avec beaucoup de soin, une vingtaine de planches, dans la manière de Jean Morin, principalement des portraits ; on en trouvera la description dans le *Peintre-Graveur*, de Robert-Dumesnil, t. VI et XI. — Il était peintre du roi, conseiller et professeur à l'Académie de peinture et de sculpture. G. P-I.

BERNARD (Edward), astronome et philologue anglais, né à Perry-Saint-Paul (Northampton) le 2 mai 1638, mort à Oxford le 22 janv. 1697. Il étudia à la fois les mathématiques et les langues anciennes et orientales, et se rendit, en 1668, à Leyde pour y consulter divers manuscrits orientaux, parmi lesquels la version arabe des *Sections coniques* d'Apollonius. En 1673, il fut nommé professeur d'astronomie à Oxford et forma le dessein de publier en quatorze volumes in-folio une édition des anciens mathématiciens ; il fit appel, dans ce but, au concours de tous les savants de son époque, fouilla les manuscrits des bibliothèques bodléienne et savilienne, et réunit en peu de temps un grand nombre de matériaux. Malheureusement, son départ pour la France, en 1676, comme gouverneur des fils naturels de Charles II, fit avorter ce grand projet. Revenu à Oxford en 1684, il délaissa bientôt l'astronomie « qui ne rend la vie ni meilleure, ni plus heureuse », se fit recevoir docteur en théologie et fut nommé recteur de Brightwell (comté de Berk). Il a publié dans les *Transactions philosophiques* d'intéressantes études sur les observations des anciens relatives à la plus grande déclinaison du soleil, ainsi qu'à la longitude et à la latitude des principales étoiles fixes. Son *Traité sur les poids et mesures des anciens*, imprimé d'abord à la fin du *Commentaire du Dr Pococke sur Osée*, et ensuite en latin (Oxford, 1688, in-8), contient des renseignements nouveaux sur les mesures des Talmudistes, des Arabes et des Chinois. On a encore de lui : *Orbis eruditi litteratura a charactere Samaritico deducta* (Londres, 1689. Très rare), tableau gravé où l'on embrasse d'un coup d'œil les alphabets des différents peuples aux différents âges du monde et les abréviations usitées dans les écrits scientifiques : *Chronologiæ Samariticæ synopsis*, dans les *Acta eruditorum lipsiensia* (1691) ; *Inscriptiones græcæ Palmyrenorum* (Leyde, 1699, in-8), avec notes de Smith. Léon SAGNET.

BIBL. : Th. SMITH, *De Ed. Bernardi vita* ; Oxford, 1704, in-8.

BERNARD (Pierre), annaliste français, né à Calais en 1640, mort en 1720. Avocat, mayeur ou maire de Calais en 1701 et 1702. Il a écrit les *Annales de Calais*, publiées à Saint-Omer (1715, in-12), ouvrage très exact, mais fort rare.

BIBL. : LENGLET DUFRESNOY, *Méthode pour étudier l'histoire*, XIII, p. 50. — Le P. LEFEBVRE, *Préface de l'histoire de Calais*.

BERNARD (Samuel), fameux financier français, fils du peintre et graveur *Samuel* Bernard, né à Sancerre le 29 oct. 1651, mort à Paris le 18 janv. 1739. Contrairement à l'assertion de plusieurs de ses biographes, Samuel Bernard n'était pas juif, mais protestant, ainsi qu'en témoigne son acte de baptême au temple de Charenton, daté du 3 déc. 1651, qui a été retrouvé. En 1676, il fut reçu maître dans la corporation des marchands de drap d'or et de joaillerie. En 1685, il fut au nombre des 63 notables commerçants qui abjurèrent le protestantisme, ce qui n'empêcha pas les dragons de d'Artagnan d'aller saccager sa belle propriété

de Chennevières-sur-Marne. Depuis cette époque il s'occupa exclusivement d'opérations de banque et dut en partie l'accroissement rapide de sa fortune aux spéculations qu'il fit avec ses anciens coreligionnaires réfugiés à l'étranger. En 1697, au rapport de Dangeau, il aida à l'élection de Pologne en envoyant à Dantzig 200,000 écus, suivant le désir qu'avait exprimé Louis XIV. En août 1699, le roi lui accorda des lettres de noblesse contenant la clause suivante : « Sans que pour ce il soit tenu de cesser son commerce, ce que nous lui avons défendu pour l'utilité que nous et nos sujets pouvons continuer d'en retirer. » Saint-Simon a raconté comment, en 1708, Desmarets aux abois réussit à le faire inviter à Marly où Louis XIV, ne dédaigna pas de le promener, de le flatter, pour en fin de compte « lui couper plaisamment la bourse ». A l'époque du *Système*, il se ligua contre Law avec Crozat et les frères Paris et contribua pour une bonne part au désastre où il trouva une nouvelle occasion d'accroître sa fortune. Banquier de la cour sous Louis XV, il fut fait comte de Coubert (1725) puis conseiller d'Etat (1730). Pendant le ministère de Fleury, ce furent les fonds qu'il avança qui subvinrent à peu près exclusivement à toutes les dépenses de la guerre. A sa mort, sa fortune était évaluée à 33 millions. Elle servit à redorer les blasons de plusieurs familles; sa fille unique avait épousé un Molé, de ses petites-filles, l'une épousa un Lamoignon, l'autre un Mirepoix ; les Cossé-Brissac, les Juigné, les Crussol, les Clermont-Tonnerre ne dédaignèrent pas de mêler leur race à celle de ce traitant.

BERNARD (Jacques), érudit français, né à Nyons (Dauphiné) le 1er sept. 1658, mort à La Haye le 27 avr. 1718. Etudiant à l'académie des Réformés de Die et à l'université de Genève ; ministre réformé (1679), pasteur à Venterol et Vensobre; ministre pensionnaire de la ville à Tergoude, Hollande (1684) ; pasteur de l'église wallonne de Leyde (oct. 1705) et lecteur en philosophie (suppléant de Volder), professeur de philosophie (12 fév. 1712) à la mort de Volder. Après ses premières études à Die, il va étudier la rhétorique et la philosophie à Genève, avec son frère aîné qui y meurt jeune. Il y étudie l'hébreu et soutient ses thèses devant Jean Leclerc, son parent et ami, et ses thèses de théologie devant Mastrezat, Tronchin et Turretin (l'ami et correspondant de Nicaise). Reçu ministre à l'âge de vingt-et-un ans, il exerce le pastorat en Dauphiné. Des prédications faites dans des lieux interdits par les ordonnances le forcent à quitter le royaume à peine d'emprisonnement. Il se retire à Genève, puis à Lausanne, et quand la révocation de l'édit de Nantes lui ôte tout espoir de retour, il passe en Hollande. Attaché à l'église de Tergoude sur la recommandation de J. Leclerc, il se marie bientôt et se fixe à La Haye, sans cesser de remplir à Tergoude les devoirs de son emploi. Il ouvre à La Haye une école supérieure de belles-lettres, philosophie et mathématiques. Dans ses dernières années, Bernard dirigea par intervalles deux des journaux littéraires les plus célèbres de l'époque : en 1691, il succéda à Jean Leclerc comme directeur de la *Bibliothèque universelle*, alors arrivée au 20e volume et que la mort du libraire-éditeur interrompit au 23e volume. De 1693 à 1710, il publia la *République des lettres*, fondée par Bayle. Un changement d'éditeur l'arrêta dans cette occupation en 1710, mais il la reprit en 1716 et la continua jusqu'à sa mort. Il y fut très inférieur à ses devanciers. Ses succès d'enseignement le désignèrent à l'attention publique. En 1705 il devint professeur suppléant et en 1712 titulaire à l'université de Leyde. Il y expliqua la philosophie de Descartes, la physique de Rohault, les six premiers livres d'Euclide, et fit un cours d'algèbre. Il fit un cours sur les philosophes anglais. Il ne publia aucun sermon isolément, mais en réunit la substance dans deux traités de morale. Il donnait des leçons d'éloquence sacrée aux jeunes pasteurs. Il ne put résister aux fatigues que lui causèrent tant d'occupations et mourut en quelques semaines d'une inflammation de poitrine. Il avait près de soixante ans, et laissait une veuve avec trois enfants. Il avait eu une querelle littéraire célèbre avec Bayle qui lui répondit dans sa *Réponse aux questions d'un provincial*, et avec les journalistes de Leipzig qui avaient contre son gré fait des extraits de son Traité de la repentance tardive. Sa réponse parut dans le *Journal littéraire de La Haye*, III, 413.

Il a écrit des ouvrages de théologie morale et des compilations historiques : *Dissertation où l'on fait voir qu'une société de vrais chrétiens est propre à se maintenir; Traité de la repentance tardive* (Amsterdam, 1712, in-12) ; *Traité de l'excellence de la religion* (1714, 2 v. in-8 ; 1732, in-12) ; *Recueil de traités de paix, de trêves, de neutralité, suspension d'armes et alliances, et autres actes publics faits en Europe* (La Haye, 1700, 4 vol. in-fol.) ; *Actes et mémoires de la négociation de la paix de Ryswick* (La Haye, 1699, 4 vol., et 3e édit., 1725, 5 vol. in-12) ; *Lettres historiques contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe* (1692-1728, 11 vol. in-12). Il a traduit deux ouvrages latins de Blaeu : *Théâtre des Etats de S. A. R. le duc de Savoie* (La Haye, 1700, 2 vol. in-fol.) ; *Théâtre du Piémont et de la Savoie* (La Haye, 1725, 2 vol. in-fol.). Il a donné à Amsterdam, en 1716, 2 vol. in-fol. de *Supplément au Dictionnaire* de Moreri et des remarques sur les différentes éditions de ses livres.

Léon-G. Pélissier.

Bibl. : Niceron, I, p. 130 et suiv. — Le Bas, Moreri, Lelong, Guérard.

BERNARD (Catherine), femme poète française, née à Rouen en 1662, morte à Paris le 6 sept. 1712. Elle était de la famille de Corneille et fut en relations suivies avec Fontenelle. Elle fut pensionnée par la chancelière de Pontchartrain qui la détourna de la poésie dramatique, où pourtant elle avait quelque succès, et qui lui fit supprimer nombre de poésies d'une allure trop passionnée. Plusieurs de ses œuvres ont été couronnées par l'Académie française et elle a fait partie de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue. Elle a écrit : *Léodamie*, tragédie (Paris, 1690); *Brutus*, tragédie (Paris, 1691), non dépourvue de talent, et trois romans : *Les Malheurs de l'Amour* (Paris, 1684, in-12) ; *Le Comte d'Amboise* (Paris, 1689, 2 vol. in-12) ; *Inès de Cordoue* (Paris, 1696, in-12). Le P. Lelong lui attribue une autre nouvelle *Eléonore d'Yvrée* (s. l. n. d.). On trouve un certain nombre de poésies de Catherine Bernard dans les recueils de l'Académie française de 1691, 1693 et 1697. R. S.

Bibl. : Lelong, *Bibliothèque historique*, t. III et IV. — *Notice historique* de Catherine Bernard, dans *Parnasse françois*, de 1732, p. 542. — Moreri, *Dictionnaire historique*, t. II.

BERNARD (Jean-Frédéric), historien et libraire, né en Hollande, mort en 1752. Voici les principaux des ouvrages édités par ses soins : *Recueil de voyages au Nord contenant divers mémoires très utiles au commerce et à la navigation* (Amsterdam, 1715-1738, 10 vol. in-12); *Mémoires du comte de Brienne, ministre d'Etat sous Louis XIV* (1719, 3 vol. in-12) ; *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées par* B. Picard (1723-1743) ; *Superstitions anciennes et modernes* (1733-1736), 2 vol. in-fol. ; la 2e éd. d'Amstersdam est de 1739-1743, 11 vol. in-fol. Bannier et Mascrier ont réédité cet ouvrage dans un ordre différent (Paris, 1741, 7 vol. in-fol). Poncelus l'a réédité par extraits (Paris, 1783, 4 vol.). Prud'homme en a donné une revision augmentée (13 vol. in-fol.). Bernard a donné de plus une édition de l'*Histoire critique des journaux*, de Camusat (Amsterdam, 1734, 2 vol. in-12), une édition de Rabelais (1741, 3 vol. in-4) et divers écrits de littérature pure sans importance.

BERNARD (Pierre-Joseph), dit *Gentil-Bernard*, littérateur français, né à Grenoble le 26 août 1708, mort à Choisy-le-Roi le 1er nov. 1775. Fils d'un sculpteur, il fit ses études au collège des jésuites de Lyon, fut un

moment clerc de procureur et accompagna, en qualité de secrétaire, le maréchal de Coigny dans les campagnes d'Italie de 1733 et de 1734, où il se comporta vaillamment. Il remplit auprès du marquis de Coigny les mêmes fonctions qu'il échangea, par la protection de Mme de Pompadour, contre la grasse sinécure de secrétaire général des dragons, à laquelle il joignit plus tard celle de bibliothécaire du château de Choisy. Son seul titre à cette dernière faveur était, outre le livret de *Castor et Pollux*, opéra célèbre de Rameau (1737), un poème intitulé l'*Art d'aimer* qu'il se contentait de lire dans les salons et dont la publication, adroitement retardée par l'auteur, était attendue comme un événement. Peu d'écrivains, en effet, furent, de leur vivant, plus adulés que Bernard, surnommé *Gentil* par Voltaire, bien qu'au témoignage du prince de Ligne et de Marmontel ni son extérieur, ni sa conversation ne justifiassent une si flatteuse épithète. « C'était, dit Grimm, un homme frivole, essentiellement indifférent sur tout ce qui n'était pas son plaisir; mais supérieurement doué de l'esprit de conduite, n'affichant jamais rien que d'être galant, aimable, plein d'égards pour tout le monde, sans attachement pour personne, joignant à un tempérament infatigable pour le service des dames la grâce et la gentillesse de l'esprit et, chose inouïe pour un Français, une discrétion à toute épreuve... Il ne bornait pas ses jouissances aux plaisirs de l'amour ; il dînait et soupait à fond tous les jours et c'est le seul homme que j'aie vu pouvoir soutenir cette épreuve à Paris longtemps de suite ». A la fin cependant (en 1771), ses forces le trahirent et il fut frappé d'une sorte de paralysie qui, en lui enlevant la parole et la mémoire, lui permettait néanmoins de se faire conduire au théâtre et aux promenades dont il était l'habitué depuis trente ans. Il se survécut ainsi plus de quatre ans et lorsqu'il mourut, il était tout à fait oublié de ses contemporains. Son poème de *Phrosine et Mélidor* et son *Art d'aimer* furent précisément publiés quand l'auteur n'était plus que l'ombre de lui-même (1775). Grimm prédisait que le second ferait la plus belle chute du monde le jour où il serait imprimé et il ne se trompait pas; chacun fut de l'avis de Voltaire qui n'y voyait qu' « un mélange de sable et de brins de paille avec quelques diamants très joliment taillés et l'un des plus ennuyeux poèmes qu'on ait faits. » Il n'en a pas moins été réimprimé nombre de fois, ainsi que *Phrosine et Mélidor*, notamment par Didot l'aîné en 1797, avec figures de Prudhon; la dernière, gravée par l'artiste lui-même, est un de ses chefs-d'œuvre. La plus récente et la meilleure édition des poésies de Gentil-Bernard est celle qu'a publiée M. F. Drujon (V. ci-dessous). M. Tx.

Bibl. : Voltaire, *Correspondance générale*. — Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — Marmontel, *Mémoires d'un père*. — Prince de Ligne, *Mélanges*, t. XXVII et XXIX. — A. Ducoin, *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. I. — Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné*. — F. Drujon, *Notice bio-bibliographique*, en tête des *Poésies choisies*, 1883, in-8, portrait.

BERNARD (Sir Francis), l'avant-dernier gouverneur royal du Massachusetts, colonie anglaise de l'Amérique du Nord, né en 1714 en Angleterre, mort à Londres en 1779. Nommé, en 1758, gouverneur du New-Jersey et en 1760 du Massachusetts, il soutint avec énergie, à Boston, les prérogatives de la couronne contre les efforts du parti colonial patriote pendant la période de trouble qui suivit le vote de l'acte du timbre par le parlement anglais (1765). Il fut constamment aux prises avec l'Assemblée générale de la province, que dominait l'influence du tribun populaire Samuel Adams. L'Assemblée ayant adressé au roi d'Angleterre une pétition violente contre Bernard, celui-ci fut rappelé en 1769 et remplacé par le Bostonien Hutchinson. Des feux de joie et des salves d'artillerie saluèrent dans la capitale de la Nouvelle-Angleterre le départ de Bernard qui reçut du gouvernement anglais, comme dédommagement, le titre de baronnet. Aug. M.

BERNARD (Jean-Baptiste), né à Marseille en 1747, mort à Saint-Maur-lès-Paris le 16 oct. 1808. Libraire. Editeur des œuvres posthumes de Montesquieu (Paris, 1798) et auteur d'un *Abrégé de l'histoire de la Grèce depuis son origine jusqu'à sa réduction en province romaine* (Paris, 1799, 2 vol. in-8), ouvrage qui comprend une biographie des hommes illustres et une biographie des auteurs.

BERNARD (Pons-Joseph), mathématicien français, né à Trans (Var) le 16 juil. 1748, mort dans ce village le 29 juil. 1816. Il fut d'abord professeur de mathématiques et de philosophie chez les Oratoriens, et devint, en 1778, directeur adjoint de l'observatoire de Marseille. L'année suivante, les Etats de Provence lui demandèrent de rechercher les moyens d'encaisser le lit de la Durance et de rendre le Rhône constamment navigable dans son cours inférieur. Les intéressantes études auxquelles il se livra sur cette question le firent nommer, en 1786, membre correspondant de l'Académie des sciences. Chargé à ce titre d'observations sur les satellites de Saturne, il dressa de nouvelles tables qui ont été insérées dans la *Connaissance des temps pour 1792*. En outre de nombreux mémoires couronnés par les Académies de Lyon et de Marseille et relatifs à l'utilité des étangs, à la navigation des canaux, aux avantages de la houille, à la culture de l'olivier, il a publié : *Des Engrais que la Provence peut fournir* (Paris, 1787, 3 vol. in-12) ; *Nouveaux Principes d'hydraulique applicables à tous les ouvrages d'utilité publique et principalement aux rivières* (Paris, 1787, in-4), trad. en allemand par Langsdorf (Francfort, 1790, in-8). L. S.

Bibl. : Montucla, *Histoire des mathématiques ;* Paris an X, in-4, vol. III, p. 712.

BERNARD (Sir Thomas), philanthrope et publiciste anglais, né à Lincoln le 27 avr. 1750, mort à Leamington-Spa (comté de Warwick) le 1er juil. 1818. Fils de sir Francis Bernard, gouverneur de Massachusetts Bay, fit ses études en Amérique et, revenu en Angleterre avec son père, obtint le poste de commissaire aux vivres. Reçu avocat en 1780, il entra dans le service des transports et acquit dans les affaires et par son mariage avec la fille de Patrick Adair une fortune considérable ; dès lors il consacra sa vie à l'amélioration des classes pauvres. Vice-président de l'hospice des Enfants-Trouvés de Londres, il y introduisit un système de nourriture et de chauffage d'après les plans du comte Runford qui fut adopté dans toutes les maisons de charité (*work houses*) du royaume, appela par ses brochures l'attention publique sur les aveugles indigents, les petits ramoneurs, les enfants des filatures et favorisa la propagation de la vaccine. Il fut un des partisans de la division des propriétés rurales et un des adversaires de l'impôt du sel qu'il combattit énergiquement; contribua à la fondation de l'Institut Royal, de la Galerie britannique, de plusieurs clubs littéraires, d'une école fournissant des maîtres pour l'enseignement. Outre de nombreuses critiques d'art parues dans le *Director*, journal hebdomadaire, on a de lui : *Observations relatives à la liberté de la presse* (1793) ; *Vue historique du christianisme* (1806) ; *Consolations pour la vieillesse*, imprimées en 1813 pour être distribuées dans les hôpitaux et republiées en 1816 et 1817. Le British Museum possède plusieurs de ses manuscrits inédits. Hector France.

BERNARD (John), acteur et auteur anglais, né à Portsmouth en 1756, mort à Londres en 1828. Il s'enfuit à dix-sept ans d'une étude d'avoué où l'avait placé son père, qui était lieutenant de vaisseau, pour suivre une troupe de comédiens ambulants, et il épousa l'année suivante une actrice de la troupe. Après diverses courses en province il obtint pour lui et sa femme un engagement à Bath, réputé alors la première étape scénique avant Londres. S'étant lancé dans les directions, il fit faillite et partit pour l'Amérique. En 1787, il parut à Londres, à Covent Garden. Bien qu'ac-

cueilli avec faveur, il retourna en province, se remaria et reparut de nouveau à Covent Garden, où il donna un opéra-comique, *le Pauvre Marin*, qui n'eut qu'une représentation. Il recommença ses tournées jouant de petites pièces de lui ; entreprit de nouvelles spéculations qui l'obligèrent à un second voyage en Amérique. Revenu en Angleterre pour y chercher des acteurs, il y prit une troisième femme et dit adieu à la scène. Outre plusieurs comédies il a laissé de volumineux *Souvenirs* parus en 1830, dont son fils reproduisit quelques chapitres dans le *Dramatic Magazine* (1850) et réédités en partie sans succès en 1884, par Laurence Hutton, sous le titre : *Souvenirs de la scène américaine*. Hector FRANCE.

BERNARD (Jean-Claude), révolutionnaire français, né à Paris en 1762, exécuté à Paris le 28 juil. 1794. Prêtre avant la Révolution, il fut nommé officier municipal de Paris et, en cette qualité, accompagna, avec son collègue Roux, Louis XVI à l'échafaud. Il fut, avec tous les membres du conseil de la Commune, condamné à mort le 9 thermidor an II, comme complice de Robespierre.

BERNARD (Simon), général et homme politique français, né à Dôle en 1779, mort en 1839. Entré à quinze ans à l'Ecole polytechnique, il en sortit officier de génie. En 1805, Napoléon le prit parmi ses aides de camp. A Waterloo, il était encore attaché en cette qualité à l'empereur, qu'il n'obtint pas d'accompagner à Sainte-Hélène. Pendant toute la Restauration il habita les Etats-Unis d'Amérique où il construisit un grand nombre de routes stratégiques. Rentré en France à la Révolution de 1830, Louis-Philippe le nomma lieutenant-général et en fit un de ses aides de camp. En 1836, il fut ministre de la guerre.

BERNARD (Louis-Rose-Désiré), dit *Bernard de Rennes*, magistrat français, né à Brest le 13 mai 1788, mort à Paris le 11 janv. 1858. Après avoir étudié le droit à la Faculté de Paris, il se fit inscrire au barreau de Rennes en 1810. L'Empire le nomma quelque temps après conseiller à la Cour d'appel de Rennes. Mais il perdit cette place sous la seconde Restauration, et rentra au barreau, où il s'acquit une grande réputation. Il plaida pour le général Travot, qu'il défendit avec tant d'énergie qu'il fut arrêté et mis au secret pendant huit jours ; pour les petits-fils de Caradeuc de la Chalotais, ancien procureur général du Parlement de Bretagne, dont il vengea la mémoire contre les attaques du journal l'*Etoile ;* enfin pour le *Journal du Commerce*, dans la cause de l'association bretonne pour le refus de l'impôt. Envoyé en 1830 à la Chambre des députés par le département des Côtes-du-Nord, Bernard prit une part active à la Révolution de Juillet. Le nouveau gouvernement le récompensa en le nommant procureur général près la Cour de Paris et peu de temps après conseiller à la Cour de cassation. Jusqu'en 1848 il avait continué de faire partie de la Chambre des députés. En 1851, il devint président de chambre à la Cour de cassation. Outre deux romans et une comédie intitulée *la Craniomanie* (1808), publiés sous des pseudonymes, on lui doit : un *Résumé de l'histoire de Bretagne* (1826), dont le principal auteur est Legorec, et divers *Plaidoyers*, dont le principal est celui *pour les petits-fils de Caradeuc de la Chalotais contre M. Aubry, éditeur responsable de l'*Etoile (1826). G. L.

BERNARD (Honoré-Gabriel), ingénieur français, né à Saint-Benoît-du-Sault (Indre) le 24 déc. 1789, mort dans ce village le 10 août 1866. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1810, il entra à l'Ecole des ponts et chaussées et fut nommé, en 1817, ingénieur ordinaire. De 1820 à 1832, il fit exécuter par les forçats dans le port de Toulon d'importants travaux : reconstruction de l'hôpital Saint-Mandrier, établissement d'un second bassin de radoub et de cales couvertes. Il professa ensuite à l'Ecole des ponts et chaussées le cours de routes et ponts et celui de travaux maritimes. En 1861, il fut élu membre correspondant de l'Académie des sciences ; il était, depuis 1842, inspecteur général des ponts et chaussées et depuis 1845 commandeur de la Légion d'honneur. On a de lui : *Notes prises par les élèves de l'Ecole des ponts et chaussées au cours de construction* (Paris, 1843, in-4) ; *Rapport fait à la société du département de l'Indre sur le projet de M. Aristide Dumont pour l'assainissement de la Brenne* (Paris, 1856, in-18). L. S.

BIBL. : *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1867, mém., t. II (Notice par Chevallier). — TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées;* Paris, 1884, in-8.

BERNARD (Joseph), homme politique français, né à Brest le 15 août 1790, mort à Cauterets le 10 août 1864. Au commencement du règne de Louis-Philippe, il fut successivement préfet des Basses-Alpes et du Var. Casimir Périer le révoqua. Il fut un instant membre de la Chambre des députés, mais il renonça à la vie politique et fut nommé, par M. de Salvandy, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. On a de lui *Charles* (4 vol.) ; *le bon sens d'un homme de rien* (1823) ; *Béranger et ses Chansons* (1858) ; *Cinq nouvelles* (1859).

BERNARD (Eric), acteur français, né dans les dernières années du XVIIIe siècle, fut élève du Conservatoire de Paris et, en sortant de cet établissement, débuta à la Comédie-Française, qui ne jugea pas à propos de se l'attacher. Eric Bernard partit alors pour la province, obtint du succès au Grand Théâtre de Bordeaux, et en 1819, lors de la reconstitution du théâtre de l'Odéon après son passage à la salle Favart, fut engagé à ce théâtre pour y tenir l'emploi des rois dans la tragédie. Bien que son jeu fût parfois un peu exagéré et confinât au mélodrame, Eric Bernard, doué d'un physique ample et superbe, d'un organe sonore et bien timbré, possédait un talent véritable, et les amateurs le trouvaient de beaucoup supérieur à Desmousseaux, qui tenait le même emploi à la Comédie-Française, et le comparaient volontiers à Lafon. Il essaya, sans succès, de fonder le théâtre du *Panthéon*, qu'il dut abandonner au bout d'un an. Il se rendit alors à Saint-Pétersbourg, où il débuta vers la fin de 1833 dans l'emploi des pères nobles de comédie et de vaudeville. Il eut quelque peine à se faire accepter du public moscovite. Pourtant il finit par établir solidement sa situation à Saint-Pétersbourg, et se retira après les années réglementaires de service, avec la pension ordinaire.

BERNARD (Pierre-Marie-Charles DE BERNARD DU GRAIL DE LA VILLETTE, connu sous le nom de Charles de), littérateur français, né à Besançon, d'une famille originaire du Velay, le 25 févr. 1804, mort à Neuilly-sur-Seine le 6 mars 1850. Elève du collège de sa ville natale, il termina ses études de droit à Paris, puis revint à Besançon où ses parents voulurent lui faire suivre la carrière d'avoué ; mais, plus préoccupé de littérature que de chicane, il obtint en 1829 une violette au concours des Jeux floraux de Toulouse et prit part à la fondation d'une feuille légitimiste, *la Gazette de Franche-Comté*, où un article sur la *Peau de chagrin* lui valut les remerciements et l'amitié de Balzac. Sur son conseil, il revint à Paris, y publia un recueil de vers peu remarqués : *Plus deuil que joie* (1832, in-8) et, après un nouveau séjour dans sa ville natale, se fixa définitivement au quartier latin dont il aimait la vie libre et les mœurs faciles. C'est cependant à dater de cette époque qu'il peignit dans une série de romans et de nouvelles la haute société provinciale ou la bourgeoisie parisienne qu'il ne connaissait, semblait-il, que par ouï dire : *le Nœud gordien* (1838, 2 vol. in-8), recueil de cinq nouvelles, entre autres *une Aventure de magistrat*, dont M. V. Sardou a tiré sa comédie des *Pommes du voisin; Gerfaut* (1838, 2 vol. in-8), considéré comme son chef-d'œuvre, délicate analyse des souffrances d'amour d'un romancier célèbre, éprouvant par lui-même ce qu'il a tant de fois décrit dans ses livres ; *le Paravent* (1839, 2 vol. in-8), autre recueil de nouvelles ; *les Ailes d'Icare* (1840, 2 vol. in-8) ; *la Peau du lion et la Chasse aux amants* (1841, 2 vol. in-8) ; *l'Ecueil* (1841, 2 vol. in-8) ; *un Beau-Père* (1845, 3 vol. in-8) ;

le Gentilhomme campagnard (1847, 6 vol. in-8), etc. Ch. de Bernard, qui s'était marié en 1845, mourut d'épuisement et d'inanition par suite d'un cancer à l'œsophage. Après sa mort, l'éditeur Michel Lévy a réimprimé en douze volumes sous le titre d'*Œuvres complètes* l'ensemble de ses romans et même ses *Poésies* et son *théâtre* composé de deux comédies écrites en collaboration avec *Léonce* (Laurençot) : *une Position délicate* et *Madame de Valdaunaie ou un Amour dédaigné*. Sur le refus de Francis Wey, M. de Pontmartin écrivit pour cette nouvelle édition une Notice placée en tête de *Un Beau-Père*. Trop vantés peut-être par le spirituel critique, les romans de Ch. de Bernard méritaient mieux que l'injuste oubli dans lequel ils sont tombés, car, après Balzac, nul n'a mieux observé et saisi les traits caractéristiques de la génération à laquelle tous deux appartenaient. M. Tx.

Bibl. : A. de Pontmartin, *Notice* citée plus haut. — Léonce de Piépape, *Notice sur Ch. de Bernard;* Paris, 1885, in-8 (extraite des *Mémoires* de l'Académie de Besançon).

BERNARD (William Bayle), auteur dramatique américain, né à Boston en 1808, s'occupa d'abord de la publication d'un ouvrage de son père, *Souvenirs de la scène*. Il fit jouer ensuite une série de pièces populaires dont les plus connues sont : *L'Homme nerveux et l'homme de nerfs; L'Attorney irlandais ; Mes dernières jambes ; Le Pensionnat ; Les Epreuves de la vie.*

BERNARD (Aristide-Martin, plus connu sous le nom de Martin-Bernard), homme politique français, né à Montbrison le 17 sept. 1808, mort à Paris le 22 oct. 1883. Jusqu'en 1830, il ne s'occupa que de sa profession de typographe, mais dès le commencement du règne de Louis-Philippe il s'affilia aux sociétés secrètes et fut un des plus militants dans le parti républicain qui se reconstituait. Il fut un des défenseurs choisis par les accusés du procès d'avr. 1835. En 1839, il était un des chefs de l'insurrection avec Barbès et Blanqui. Bien qu'il eût été condamné à la déportation, il resta prisonnier au Mont Saint-Michel et à Doullens jusqu'à la Révolution du 24 févr. 1838. Rendu à la liberté, il fut nommé commissaire général de la République pour les départements du Rhône, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, puis élu représentant du peuple à la Constituante et à la Législative. Compromis lors du mouvement du 13 juin 1849 avec Ledru-Rollin, il se réfugia à l'étranger et ne rentra en France qu'à l'amnistie générale de 1859. Aux élections du 8 févr. 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale pour le dép. de la Seine par 102,366 voix. Il vota constamment avec l'extrême gauche. En 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés, il posa sa candidature à Saint-Etienne, dans la Loire, mais fut battu par M. César Bertholon. Il rentra dans la vie privée et mourut pauvre à l'hôpital Dubois. On a de lui : *Dix ans de prison au Mont Saint-Michel et à Doullens* (Paris, 1852, in-8). Louis Lucipia.

BERNARD (Pierre), littérateur français, né en 1810, mort à Paris le 25 sept. 1876. Après avoir commencé des études médicales, il fut secrétaire d'Armand Carrel, chargé au *Siècle* des comptes rendus législatifs et rédacteur de l'*Evénement*. Il a réuni en volumes un certain nombre d'études politiques et humoristiques : *Aperçus parlementaires; les Elus, ce qu'ils sont, ce qu'ils coûtent* (1840-41, 2 séries in-32) ; *Physiologie du député* (1841, in-32) ; *Mes cocottes ou Mémoires d'un jeune député flottant* (1847, in-8) ; *L'Avenir au coin du feu, causeries libérales, socialistes et humanitaires* (1849, in-8) ; il a publié en outre, dans une collection de *nouveaux résumés*, une *Histoire de l'Autriche* et une *Histoire de la Prusse* (1846, 2 vol. in-32) ; *la Bourse et la Vie* (1855, in-18), satire des mœurs industrielles ; *L'A B C de l'esprit et du cœur* (1861, in-18), choix de pensées, devenu en 1876, par un simple changement de titre, le *Dictionnaire d'un humoriste*. Pierre Bernard a fourni aux *Français peints par eux-mêmes* les types de l'*Infirmier*, du *Garçon d'amphithéâtre* et de l'*Homme à tout faire*. M. Tx.

BERNARD (Auguste-Joseph), historien et bibliographe français, né à Montbrison le 1er janv. 1811, mort à Paris le 5 sept. 1868, appartenait à une famille d'imprimeurs, et exerça lui-même de très bonne heure le métier de typographe dans la maison Didot à Paris. Il entra à l'Imprimerie royale en sept. 1836, après avoir composé lui-même son premier ouvrage, l'*Histoire du Forez* (Montbrison, 1835-1836, 2 vol. in-8), complété par une *Biographie et Bibliographie foréziennes* (1835). Dès lors, il consacra tous ses loisirs aux études historiques sur l'histoire de son pays et sur celle de l'imprimerie. Sur le premier sujet, il publie successivement : *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez aux* XVIe *et* XVIIe *siècles* (Paris, 1839, in-8) ; *Procès-verbaux des Etats-Généraux de 1593* (Paris, 1842, in-4, coll. des *Doc. Inédits*) ; *Mémoire sur les origines du Lyonnais* (Paris, 1846, in-8) ; *Description du pays des Ségusiaves* (Paris, 1858, in-8) ; *Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire* (Lyon, 1865, in-8) ; *Cartulaire de Savigny, suivi du petit cartulaire d'Ainay* (Paris, 1853, 2 vol. in-8, coll. des *Doc. Inédits*) ; *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise* (Lyon, 1863, in-8) ; il avait préparé deux autres publications importantes que d'autres ont mises au jour, l'*Inventaire des titres de Bourbon aux Archives nationales*, et le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (Paris, 1876-1885, 3 vol. in-4). Mais c'est comme bibliographe qu'Auguste Bernard s'est particulièrement distingué ; son esprit critique joint à une connaissance approfondie du métier du typographe nous ont valu un livre fondamental sur l'histoire de l'imprimerie : *De l'Origine et des débuts de l'imprimerie en Europe* (Paris, 1853, 2 vol. in-8). Peu de temps après il publia encore : *Geoffroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier* (Paris, 1857 ; 2e éd., 1865) ; *Les Estienne et les types grecs de François Ier* (Paris, 1856, in-8) ; *Antoine Vitré et les caractères orientaux de la Bible polyglotte de Paris* (Paris, 1857, in-8) ; *Antoine Vérard et ses livres à miniatures au* XVe *siècle* (Paris, 1860, in-8) ; *Histoire de l'imprimerie royale du Louvre* (Paris, 1867, in-8), etc. Sa collaboration à la *Revue du Lyonnais* fut également des plus actives pendant vingt ans. Ces travaux assidus n'empêchèrent d'ailleurs pas Auguste Bernard de se mêler aux luttes politiques de la révolution de Février ; sincère républicain, il ne dut qu'à la protection particulière de M. de Persigny d'être nommé sous l'Empire chevalier de la Légion d'honneur, puis en 1862 inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie, poste que sa santé chancelante le força à abandonner bientôt. Par son testament du 5 mai 1868, Auguste Bernard a légué ses livres et ses nombreux papiers à la bibliothèque de la ville de Saint-Etienne. H. Stein.

Bibl. : J. B. Galley, *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Saint-Etienne*, t. I (legs Aug. Bernard, précédé d'une notice biographique) ; Saint-Etienne, 1885, in-8.

BERNARD (Claude), célèbre physiologiste français, né à Saint-Julien (Rhône) le 12 juil. 1813, mort à Paris le 10 févr. 1878.

Ses parents étaient de petits propriétaires campagnards. Le curé de Saint-Julien lui fit faire quelques études qu'il continua au collège de Villefranche et acheva à Lyon. On le destinait d'abord à être pharmacien et il commença son stage dans une officine du faubourg de Vaise. Mais sa pensée était ailleurs. La littérature l'attirait : il vint à Paris, muni d'une lettre de recommandation pour Saint-Marc Girardin, à qui il présenta un essai de tragédie; le spirituel professeur l'accueillit avec bienveillance et n'eut pas de peine à le convaincre qu'il devait chercher ailleurs sa voie.

Claude Bernard se tourna vers la médecine. Il s'appli-

qua surtout à l'anatomie, à la dissection, aux travaux d'amphithéâtre. En 1839, il devint interne : en cette qualité il fut attaché au service de Magendie à l'Hôtel-Dieu. Ce maître original et hardi, l'un des promoteurs de la méthode expérimentale, l'entraîna bientôt vers la physiologie et décida de sa vocation en le prenant pour préparateur de son cours de médecine au Collège de France (1841). C'est là d'abord, et plus tard dans un laboratoire particulier où il recevait quelques élèves, que Cl. Bernard s'initia à l'expérimentation. En mai 1843, il publiait un premier travail sur l'anatomie et la physiologie de la corde du tympan; en déc. 1843 il soutint sa thèse de doctorat en médecine sur le suc gastrique. Ses travaux se multiplièrent rapidement et, en quelques années, ses découvertes l'avaient placé au premier rang parmi les physiologistes de la France et de l'Europe. Cependant il échoua, en 1844 au concours d'agrégation à la Faculté de médecine. En 1847, il supplée Magendie au Collège de France et il lui succède définitivement dans la chaire de médecine en 1855. Peu de temps auparavant, en 1854, il entrait à l'Académie des sciences, et il occupait à la Sorbonne la chaire de physiologie expérimentale, créée pour lui. En 1868, il abandonna la Sorbonne, où il fut remplacé par Paul Bert, pour le Muséum d'histoire naturelle où il professa la physiologie générale. Il avait été nommé membre de l'Académie française à la place de Flourens, en 1868, et sénateur de l'Empire, en 1869.

Claude Bernard a exercé une grande influence sur le mouvement de la physiologie en France par ses travaux et ses découvertes, par ses doctrines, par son enseignement au Collège de France et au Muséum, enfin par son action de président perpétuel de la Société de biologie. Ses élèves directs, ceux qui ont travaillé sous sa direction comme aides ou préparateurs, sont Paul Bert, Ranvier, Dastre, d'Arsonval, Gréhant, Morat, Picard et Armand Moreau : mais, en réalité, son action s'est étendue indirectement sur tous les physiologistes de notre pays et il a véritablement représenté à un moment donné ce que l'on a appelé un peu improprement l'Ecole française. Dans les dernières années de sa vie il était en possession d'une renommée universelle. Le prestige qui résultait de ses découvertes était soutenu par l'aspect de sa personne, sa haute stature et un air de dignité imposante. L'ascendant qu'il a exercé autour de lui s'explique, en dehors de son œuvre propre, par cette rencontre rare d'un caractère simple, bienveillant et noble, avec un esprit profond et juste. Sa mort causa d'universels regrets : la Chambre des députés, sur la proposition de Gambetta, lui vota des funérailles nationales. Un monument, dû au ciseau de Guillaume, et dont les frais ont été couverts avec empressement par les savants français et étrangers, lui a été élevé sur le terre-plein du Collège de France à Paris.

Les œuvres de Cl. Bernard sont : 1° Cours du Collège de France : *Leçons de Physiologie expérimentale appliquée à la médecine* (1854-55, 2 vol.); *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses* (1857); *Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux* (1858); *Leçons sur les propriétés physiologiques et les altérations pathologiques des liquides de l'organisme* (1859); *Leçons de pathologie expérimentale* (1871); *Leçons sur les anesthésiques et sur l'asphyxie* (1874); *Leçons sur la chaleur animale* (1876); *Leçons sur la diabète et la glycogénèse animale* (1877). 2° Cours de la Faculté des sciences : *Leçons sur les propriétés des tissus vivants* (1866). 3° Cours du Muséum : *Leçons sur les Phénomènes de la vie, communs aux animaux et aux végétaux* (1878-79); *Physiologie générale* (1872); *Leçons de physiologie opératoire* (1879). Et deux autres ouvrages : *La Science expérimentale* (1878, articles divers réunis en volume); *Introduction à la médecine expérimentale* (1865).

Les cours de Claude Bernard au Muséum et au Collège de France, de 1872 à 1878, ont été publiés dans la *Revue scientifique* par M. Dastre.

Doctrine. — 1. *Déterminisme;* 2. *Rôle de l'Hypothèse;* 3. *Méthode statistique;* 4. *Critique expérimentale;* 5. *Médecine expérimentale;* 6. *Physiologie générale.* Outre l'importance des travaux proprement dits et des découvertes, l'œuvre de Claude Bernard se recommande par son côté philosophique. Il a non seulement appliqué, mais posé expressément les règles et les principes de la méthode expérimentale. C'est ce qu'il a fait d'une façon magistrale dans l'*Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale*, publiée en 1865, livre qui produisit une grande sensation et ouvrit à son auteur les portes de l'Académie française : c'est ce qu'il a fait plus souvent encore dans son enseignement, dans ses leçons d'ouverture, dans le courant de ses recherches et au milieu même de ses travaux de détail.

La méthode expérimentale, souveraine dans les sciences physico-chimiques, a rencontré des difficultés particulières à s'introduire dans les sciences biologiques. Au moment où Claude Bernard a commencé ses travaux, la lutte était vive dans le monde médical : on trouvait encore de nombreux partisans du vitalisme, de la spontanéité vitale, convaincus de l'inutilité et de l'impuissance de l'expérimentation. C'est contre ces opinions que Cl. Bernard, imbu des principes qu'il avait puisés dans la fréquentation des physiciens et des chimistes, ses amis Biot, Berthelot, etc., formula le *Principe du Déterminisme* comme fondement de la physiologie moderne.

1° Le *déterminisme*, dans la pensée de Cl. Bernard, consistait dans ce principe, que chaque phénomène est invariablement déterminé par des conditions matérielles définies qui en sont les causes prochaines. Si l'on reproduit une fois exactement les conditions matérielles de sa première apparition, le phénomène suivra.

Dans les sciences physiques, ce principe est la base, l'évidence même. Dans les sciences biologiques, il était presque nouveau, car selon les anciennes écoles, la force vitale en faussait les applications. Selon elle, les manifestations vitales dépendaient non seulement des conditions physiques ambiantes, mais aussi de l'action d'un principe immatériel; la spontanéité de l'être vivant intervenait et dès lors, pour reproduire un phénomène, il ne suffisait pas d'en ramener les conditions matérielles. — Cl. Bernard a beaucoup contribué à écarter ces cruelles erreurs médicales et par suite à faire entrer les sciences biologiques dans le domaine expérimental.

2° En second lieu, Cl. Bernard a fixé, avec une grande vérité, *le rôle de l'hypothèse* dans les sciences biologiques.

L'hypothèse n'est qu'un instrument de recherches. Le rôle des hypothèses et des opinions préconçues est d'exciter l'attention, de suggérer des vérifications et des expériences. Souveraine dans la science biologique ancienne, qui considérait la pensée méditative comme le véritable instrument d'investigation, et qui confondait inextricablement le fait et l'hypothèse, celle-ci, dans la science moderne, remplit la fonction plus modeste d'instrument provisoire. — Loin d'être inutile, comme le voulait Magendie, par une sorte de réaction exagérée contre les doctrines précédentes, elle devient l'auxiliaire du biologiste.

3° En troisième lieu, et comme conséquence, Cl. Bernard a beaucoup fait pour écarter de la biologie la *méthode statistique*. Les observations statistiques n'ont rien à voir dans le domaine de la science sévère. Les conclusions de la science doivent être précises, constantes. La statistique, qui n'est que l'empirisme généralisé, est déplacée en biologie aussi bien que dans la physique. Les moyennes entre des résultats contraires, entre des affirmations opposées ne peuvent avoir ni valeur ni signification. Si les expériences aboutissent à des conclusions différentes, c'est que de l'une à l'autre il y a eu intervention de circonstances nouvelles qui ont changé le sens du phéno-

mène. Ce sont ces circonstances qu'il faut déterminer. Il faut savoir se placer dans des situations identiques pour avoir des résultats comparables ; et lorsque la situation varie, il faut savoir que l'élément de perturbation est aussi introduit.

4° Ces doctrines permettent d'établir les règles de la *Critique expérimentale :*

Distinguer les faits des hypothèses le plus souvent impliquées dans leur énoncé. — Chercher le déterminisme rigoureux du phénomène, c.-à-d. les conditions de sa production certaine. — N'adopter une explication qu'après avoir tout fait pour la détruire et avoir constaté sa résistance aux tentatives de destruction. — Procéder rigoureusement par *expériences comparatives.*

Ce sont là des règles qui sont en quelque sorte l'expression du bon sens ou de la sagesse pratique. Elles ne rencontrent plus aujourd'hui aucune contradiction. Elles ont triomphé : après avoir été presque une nouveauté, elles sont devenues une banalité et l'on ne peut presque plus se représenter l'effort philosophique qui a été nécessaire pour les apercevoir d'abord clairement et les faire passer ensuite dans les esprits.

Ces idées générales en entraînent une foule d'autres relativement au rôle de la physiologie, à la conception des phénomènes vitaux, etc. Nous n'insisterons plus ici que sur les deux pensées les plus générales de l'enseignement de Claude Bernard.

5° On peut considérer que l'enseignement et la carrière scientifique de Claude Bernard comprennent deux parties : l'une qui a eu pour théâtre le Collège de France, l'autre le Muséum. A l'enseignement du Collège de France se rattachent les principales découvertes qui ont illustré le nom du célèbre physiologiste, découvertes consignées dans la série de leçons publiées entre 1854 et 1878 sous le titre de *Cours de médecine expérimentale.* L'idée qui se dégage de ce brillant enseignement, celle qui l'a inspiré et qui en forme le lien est une idée médicale. En suivant la voie physiologique, Cl. Bernard avait la ferme conviction de travailler au perfectionnement de la médecine : le développement progressif de la physiologie était à ses yeux la condition rationnelle et méthodique du développement de la médecine. Chercher, par l'expérimentation l'explication, des phénomènes de la santé (physiologie normale), de la maladie (physiologie pathologique), et en déduire les moyens d'action (thérapeutique), c'était poser le problème physiologique ; c'était poser également le problème médical. — Cette prétention fut combattue comme utopique par l'Ecole médicale contemporaine de Cl. Bernard, par l'Ecole clinique. Elle est le centre vers lequel viennent converger tous les enseignements donnés par Cl. Bernard au Collège de France. Il s'efforçait par là de fonder la *médecine expérimentale.* Ici encore on peut dire que les idées du célèbre physiologiste ont triomphé et qu'elles sont devenues une vérité presque banale pour la génération qui l'a suivi.

6° Dans la seconde partie de sa carrière physiologique, Claude Bernard s'est efforcé de fonder la *physiologie générale.* Ce fut son œuvre à la Sorbonne et au Muséum d'histoire naturelle. C'est à la physiologie générale que se rattachent ses belles recherches relativement à la formation de la matière glycogène, au rôle du sucre, à la nutrition, aux anesthésiques. Le livre intitulé *Leçons sur les phénomènes de la vie commune aux animaux et aux végétaux* pose pour la première fois et développe le programme de cette science encore nouvelle des propriétés générales de la vie. Il établit l'unité et la communauté des phénomènes vitaux dans les deux règnes, par la considération successive de la formation des principes immédiats, des phénomènes intimes de la digestion et de la respiration. Il y a chez tous les êtres vivants unité physiologique comme il y a unité anatomique de structure. Chez tous on distingue deux types de phénomènes, types primitifs : les phénomènes *fonctionnels* ou de *destruction* d'une part, les phénomènes *plastiques* ou de *synthèse organique* d'autre part.

La vie ne se soutient que par l'enchaînement de ces deux ordres de phénomènes indissolublement unis, constamment associés et réciproquement causés. Cette affirmation constitue l'axiome de la physiologie générale.

Cet axiome était méconnu par les doctrines régnantes. La théorie de la dualité vitale, qui attribuait les phénomènes de synthèse aux végétaux et la destruction fonctionnelle aux animaux, est fausse au point de vue physiologique. Les premiers efforts de Claude Bernard ont tendu à la renverser et à lui substituer la doctrine de l'unité tant anatomique que physiologique. C'est la première partie de la physiologie générale. La seconde partie devait être consacrée à l'examen des phénomènes de destruction vitale, fermentations, combustions, considérés en eux-mêmes et dans leur rapport avec les formes fonctionnelles. La troisième partie comporte l'étude plus difficile et moins connue des phénomènes de synthèse chimique et morphologique. Claude Bernard n'a pu que tracer ce plan et en réaliser la première partie : l'exécution complète en appartient à l'avenir.

Cette œuvre a exercé une grande influence, en France, tant au profit de la physiologie animale qu'au profit de la physiologie botanique.

Ajoutons que Cl. Bernard était très inégal comme professeur. Sa parole avait à l'occasion une grande autorité et une réelle élévation ; mais son enseignement n'était ni régulier, ni dogmatique. Ses leçons étaient en quelque sorte le prolongement de ses séances de laboratoire : il expérimentait devant ses auditeurs et les associait ainsi au travail éminemment intéressant de sa propre recherche et de ses découvertes.

Travaux originaux. Découvertes. — Il est difficile de retracer le détail de l'œuvre physiologique de Claude Bernard. Elle embrasse pour ainsi dire tout le champ de la physiologie, et est marquée par quelque découverte importante dans presque chaque branche. Les deux travaux tout à fait hors de pair sont relatifs à la *fonction glycogénique du foie* et aux *nerfs vasomoteurs.* Là il a tout créé, et son œuvre reste définitive. Les vérifications auxquelles elle a été soumise depuis dix ans, en Allemagne principalement, la laissent complètement intacte. Je signalerai encore parmi les résultats du premier ordre : les recherches sur la *sensibilité récurrente*, sur les *fonctions du pancréas*, sur la *chaleur animale*, sur le *curare.* Non loin de ces travaux on peut encore placer ses recherches sur le *nerf spinal*, sur la *corde du tympan*, sur le *ferment inversif du suc intestinal*, sur l'*oxyde de carbone ;* il faudrait ajouter à ceci une multitude d'observations originales, de faits nouveaux bien établis, ou de vues fécondes, telles, par exemple, que sa conception du sang comme milieu intérieur. Son génie apparaît là formé de sagacité, pénétration et méthode parfaite.

Il est presque sans exemple que dans aucune science la part d'un seul homme ait été aussi considérable que celle de Claude Bernard en physiologie. Il faut être pénétré de cette exacte vérité pour comprendre que ses admirateurs aient pu dire de lui : « Claude Bernard n'est pas un simple physiologiste : il est la physiologie même. » Si l'on réfléchit en outre que ce savant s'est élevé, en quelque sorte, du rang d'expérimentateur à celui de législateur de la méthode expérimentale — et qu'enfin, la bienveillante sérénité, l'élévation et la sincère passion de la vérité ont été les traits distinctifs de son caractère — on se fera alors une idée précise de la place qu'il a occupée dans l'affection et dans l'admiration des biologistes contemporains. A. Dastre.

Bibl. : *L'œuvre de Cl. Bernard.* Introduction par M. Duval : notices par E. Renan, P. Bert et Armand Moreau. — Roger de la Coudraie, *Table alphabétique et analytique des œuvres complètes de Cl. Bernard.* — G. Malloizel, *Bibliographie des travaux scientifiques*, 1881. Ce volume excellent contient le discours de Renan

sur Cl. Bernard ; l'éloge et l'appréciation de Cl. Bernard par P. Bert. La table alphabétique est des plus utiles : elle renvoie à tous les volumes de Cl. Bernard ; enfin la bibliographie par ordre chronologique fournit non seulement l'indication complète des travaux de Cl. Bernard, mais aussi celle des principales notices qui ont été publiées sur lui. Il faut y ajouter les discours de Berthelot à l'inauguration de la statue de Cl. Bernard (7 fév. 1886) et les notices de Chauveau, Dastre et Paul Bert que l'on trouvera dans les comptes rendus de la Société de Biologie pour 1886.

BERNARD (Simon-François), homme politique français, né à Carcassonne en 1817. Fut d'abord médecin de marine, puis journaliste à Perpignan. Après la révolution du 24 févr. 1848, il vint à Paris où il se fit remarquer par la violence de ses discours dans les clubs, d'où lui vint le nom de *Bernard le Clubiste*. Plusieurs fois condamné il se réfugia en Belgique, puis en Angleterre. Il fut impliqué par le gouvernement français dans l'affaire d'Orsini, mais le jury anglais l'acquitta.

BERNARD (Thalès), érudit et littérateur français, né à Paris le 16 mai 1821, mort dans la même ville le 10 janv. 1873. Elevé en Provence et employé au ministère de la guerre de 1846 à 1849, il a traduit de l'allemand de Jacobi, en le complétant, un *Dictionnaire mythologique universel* (1846, in-12) et du latin de Jodocus Sincerus (Juste Zinzerling), un curieux *Voyage dans la vieille France* (1859, in-12). Parmi ses publications personnelles, on cite une *Histoire du polythéisme grec* (1853, in-8), restée inachevée ; des romans : *la Couronne de saint Etienne ou les Colliers rouges, scènes de la vie hongroise au* XVe *siècle* (1853, in-18) ; *les Rêves du commandeur* (1855, in-18) ; plusieurs volumes de vers : *Adorations* (1855, in-18) ; *Poésies pastorales, nouvelles mystiques* (1856-1858, 3 vol. in-8), et deux études littéraires : *Histoire de la poésie* (1864, in-18) ; *la Lisette de Béranger* (1864, in-16), notice sur Mlle Judith Frère, ou plutôt sur le chansonnier qu'il avait intimement connu. M. Tx.

BERNARD (Auguste-Joseph-Emile), magistrat et homme politique français, né le 13 déc. 1824 à Château-Salins (Lorraine), mort à Létraye (Vosges) le 18 août 1883. Après avoir fait à Paris ses études de droit, M. Bernard s'inscrivit en 1845 au barreau de Nancy ; il y tint une place considérable pendant trente années et fut appelé par le suffrage de ses confrères au poste de bâtonnier. En 1870, quand survint l'invasion allemande, il était à la tête de la mairie de Nancy : il lutta sans relâche contre les exigences des envahisseurs et pendant de longs mois, parvint à force d'énergie et de calme à leur arracher quelques concessions. En 1876, lorsqu'eurent lieu les premières élections pour le Sénat, M. Bernard fut nommé en même temps que M. Varroy par le département de Meurthe-et-Moselle ; il siégea au Sénat jusqu'à sa mort. Ce fut lui qui en 1877, à la tête d'un groupe de représentants, fit entendre au maréchal Mac-Mahon, président de la République, les doléances et les avertissements des populations de l'Est ; quelques jours après le ministère Dufaure était formé. Son dernier acte comme maire de Nancy fut l'élévation de la première statue à Thiers en août 1879. En 1880, M. Bernard fut nommé conseiller à la cour de cassation ; il était officier de la Légion d'honneur.

BERNARD (Paul), magistrat français, né à Apt (Vaucluse) en 1828. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat, il entra dans la magistrature comme substitut. Il devint procureur général à Amiens, puis conseiller à la cour d'appel de Dijon. M. Bernard a publié un grand nombre d'écrits juridiques : *De la Séparation de corps* (1862) ; *De la Prescription en droit criminel* (1862) ; *De la Détention préventive pendant l'instance correctionnelle* (1862) ; *De l'Inscription des hypothèques légales par le procureur impérial* (1864) ; *Etude historique sur le droit de réduction des libéralités faites aux établissements publics* (1864) ; *Etude sur le nouveau Code pénal promulgué en Italie* (1864) ; *De la Réparation des erreurs judiciaires* (1871), etc. Il a écrit un ouvrage très estimé, le plus complet de ceux qui ont paru jusqu'à ce jour et couronné par l'Académie des sciences morales sous le titre : *Traité théorique et pratique de l'extradition* (Paris, 1883, 2 vol. in-8). On lui doit encore divers autres ouvrages, notamment une *Histoire de l'autorité paternelle en France* (Paris, 1864, 1 vol. in-8) ; un *Manuel* du pourvoi devant la Cour de cassation (2e éd., 1868, 2 vol. in-8). M. Paul Bernard est en outre collaborateur de la *Revue historique du droit français et étranger* et de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*. G. L.

BERNARD (Jean-François-Armand-Félix), peintre français contemporain, né à Cormatin (Saône-et-Loire) le 20 févr. 1829. Elève de Paul Flandrin, il entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1853 et, l'année suivante, remporta le grand prix de Rome (paysage historique). Talent estimable, mais froidement classique, ses œuvres sont peu goûtées de la génération actuelle des paysagistes. En voici les principales : *La Fuite de Néron*, paysage historique peint avec une certaine vigueur de style (S. 1859) ; *Environs de Norma, Etats-Romains* (S. 1861) ; *Vues prises à Terracine et aux bords de l'Anio* (S. 1863) ; *Prairie à Crémieux, Dauphiné* (S. 1864) ; *le Matin, Vue prise à Subiaco, Etats-Romains* (S. 1865) ; *le Mont Socrate, Vue des bords du Tibre* (S. 1868) ; *le Ravin de Ruthières en Trièves, Dauphiné* (S. 1869) ; *Campagne de Rome, effet de soir* (S. 1870) ; *les Murs de Norba, près la Quercia-Grande, Latium* (S. 1872) ; *les Bords de l'Anio, près Tivoli* (S. 1875) ; *les Bords de la rivière d'Ain, près de Ponein* (S. 1879) ; *le Coup de vent, l'Eté* (S. 1883). Ad. T.

BERNARD (A. de), pseud. (V. CALONNE [A. de]).

BERNARD (Louis) (V. BERNAERTS [Balthazar]).

BERNARD (Rosine), actrice française (V. BERNHARDT [Sarah]).

BERNARD DE BOLOGNE, théologien, natif de Bologne, XVIIIe siècle. Œuvres principales : *Manuale confessariorum ordinis Capuccinorum* (Venise, 1737-1740-1745) ; *Institutio theologica juxta omnia fidei dogmata et Joannis Duns Scotti scolastico nervo instructa* (Venise, 1746, in-4) ; *Bibliotheca scriptorum ordinis Capuccinorum retexta et extensa* (Venise, 1747, in-fol.).

BERNARD DE CHARTRES, surnommé *Sylvestris*, professait à Chartres dans le courant du XIIe siècle. Il avait la réputation d'être un des plus grands platoniciens de l'époque. Il semble donc avoir appartenu à l'école réaliste (V. RÉALISME). Un polygraphe de son temps, Jean de Salisbury, dans son *Metalogicus*, lib. IV, ch. XXXV, nous dit que Bernard Sylvestris avait composé deux ouvrages, l'un où il cherchait à concilier Platon et Aristote ; l'autre où il prouvait l'éternité des idées, l'instabilité des choses matérielles et la justice de Dieu. Ces ouvrages sont perdus. On n'a conservé de Bernard de Chartres que quelques fragments de deux ouvrages intitulés : *Megacosmus* et *Microcosmus*, ainsi qu'un commentaire du VIe livre de l'*Enéide*. V. Cousin a publié des extraits de ces manuscrits à la suite des *Œuvres inédites* d'Abailard (Paris, Imprimerie Royale, 1836, in-4). Bernard, dans ces ouvrages, semble s'être inspiré du *Timée* et dit que le monde est formé de la matière et des idées. Les idées sont les types éternels des choses et résident dans l'entendement divin. Il semble que l'auteur admette la préexistence des âmes et la théorie platonicienne de la réminiscence (V. PLATON). G. F.

BERNARD DE COMPOSTELLE, théologien et canoniste, XIIIe siècle. Œuvres principales : *Diplomata Summorum Pontificum et antiquorum Hispaniæ Regum* ; une troisième compilation des décrétales ; un commentaire sur les premiers livres du *Décret*.

BIBL. : POSSEVINUS, *Apparatus sacer*. — DUPIN, *Bibliothèque ecclésiastique*.

BERNARD DE GORDON, natif de Gordon (Rouergue), se nommait, suivant l'usage du temps *Bernardus de Gordonio* et non *Bernardus Gordonus*, comme on l'appelle

d'habitude. Il nous apprend lui-même qu'il était professeur à Montpellier dès 1285, puisqu'il termine la préface de son *Opus lilium medicinæ* en disant qu'il a commencé cet ouvrage en 1305, la vingtième année de son enseignement. Mercklin, dans son *Lindenius renovatus*, le fait mourir en 1305, c.-à-d. à l'époque où il a commencé son ouvrage ; suivant Ranchin, qui paraît plus exact, Bernard vivait encore en 1318. — On a reproché à Bernard de Gordon d'avoir cru à l'astrologie judiciaire, aux amulettes, à l'uromancie ; mais il faut faire la part du siècle où il vivait, et l'on reconnaîtra qu'il a été souvent instruit et judicieux. Il a bien décrit une maladie nerveuse qui paraît être la catalepsie, la lèpre tuberculeuse qu'il regardait comme contagieuse, etc. Voici l'indication des ouvrages de Bernard : *De conservatione vitæ humanæ a die nativitatis usque ad ultimam horam mortis tractatus*, etc. (Leipzig, 1570, in-8 ; Lyon, 1580, in-8) ; *Opus lilium medicinæ inscriptum de morborum prope omnium curatione, septem particulis distributum*, etc. (Venise, 1594, in-fol. ; Paris, 1542, in-8 ; et autres éditions ; plusieurs autres opuscules y sont joints) ; *Tractatus de urinis* (Ferrare, 1487, in-fol.) etc. Dr L. Hn.

BERNARD-Délicieux, franciscain, né à Montpellier, entré au couvent des frères mineurs de Carcassonne en 1284, mort dans un cachot de l'Inquisition après 1319. Successivement lecteur dans les couvents de Carcassonne et de Narbonne, doué, au dire de ses contemporains, d'une éloquence entraînante, Bernard entreprit de délivrer le Languedoc et spécialement l'Albigeois de l'odieuse oppression des inquisiteurs. Après s'être adressé aux commissaires royaux envoyés en Languedoc par Philippe le Bel, il conduisit lui-même à la cour du roi une députation des habitants d'Albi et de Castres, peignit vivement les scandales, les abus, les spoliations qui répandaient la terreur dans tout le Midi. De retour en Languedoc et n'ayant obtenu que des promesses vagues, il entreprit de soulever les populations, alla de ville en ville prêcher avec une violence passionnée contre l'Inquisition et forma une véritable ligue pour la délivrance des prisonniers, si bien qu'un jour, une émeute forçant la main des officiers royaux, il réussit à faire démolir les cellules où gémissaient, depuis des années, les « emmurés » de Carcassonne. Un voyage du roi en Languedoc avait donné à Bernard l'espoir de voir confirmer ce premier succès et de vaincre définitivement l'Inquisition ; mais Philippe le Bel n'avait garde à ce moment d'entamer une lutte sur ce point avec un pape qui appartenait lui-même à l'ordre des prêcheurs. La froideur du souverain causa à Bernard une profonde déception ; de dépit il trempa dans un complot qui avait pour but de livrer le pays au prince Fernand d'Aragon, fils du roi Jayme II. Ce fut la cause de sa perte ; le complot révélé, Bernard et ses complices furent arrêtés (1305). Un grand nombre de ceux-ci furent pendus ; quant au franciscain il fut livré à la justice ecclésiastique dont les lenteurs le sauvèrent. A peu près oublié, il avait même recouvré la liberté depuis quelques années lorsqu'une démarche inconsidérée le perdit. Il s'avisa en 1318 de se faire le champion de ceux des franciscains qui reprochaient à une partie des frères mineurs, leur morale relâchée et leurs mœurs dissolues ; il osa même aller en personne les accuser à la cour pontificale d'Avignon (1318). Cette fois les franciscains eux-mêmes se joignirent aux prêcheurs pour l'accabler ; on lui fit son procès et le 8 déc. 1319 il fut condamné à finir sa vie dans un cachot, au pain et à l'eau et retenu par des chaînes de fer ; on croit qu'il mourut l'année suivante.

Bibl. : B. Hauréau, *Bernard-Délicieux et l'Inquisition albigeoise* (1300-1320) ; Paris, 1877, in-16.

BERNARD de Menthon (Saint), archidiacre d'Aoste, fondateur de l'hospice du mont Saint-Bernard. On le dit né près d'Annecy en 923, mort à Novarre le 28 mai 1008. Fête le 15 juin. Les légendes relatives à ce saint abondent en contradictions, en anachronismes et en miracles. Suivant les uns, il serait né à Menthon, de famille noble, mais innommée ; suivant un autre, il serait fils du duc de Savoie. Ce qui est certain, c'est que deux passages des Alpes voisins, mais d'inégale grandeur, portent le nom de Saint-Bernard (vraisemblablement le nom de notre saint) et que vers 996 en l'un de ces passages, qui n'était guère pratiqué en ce temps-là que par des pèlerins, une maison hospitalière fut construite, moitié monastère, moitié forteresse. En 1215, le concile de Latran soumit les moines du couvent à la règle de saint Augustin. E.-H. V.

Bibl. : *Bollandistes*, 15 juin.

BERNARD de Montgaillard (V. Montgaillard).

BERNARD de Nordablingen (V. Basedow).

BERNARD de Palerme, *Bernardinus a Panormo*, biographe italien, natif de Palerme, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle : *Arbor beatorum, ex Minoribus observantiæ qui ex Sicilia regno originem duxerunt* (Palerme et Venise, 1600, in-4) ; *Ristretto storico-cronologico della vita del beato Matteo vescovo di Grigenti* (Agrigente, 1767, in-4). R. G.

Bibl. : A. Narbone, *Bibliografia Sicola sistematica* ; Palerme, 1850-1855, 4 vol. in-8, t. I.

BERNARD de Pavie, surnommé *Circa*, canoniste, né à Pavie, mort le 18 déc. 1213. Il fut successivement prévôt du chapitre de Pavie, professeur aux écoles de Bologne et de Rome, évêque de Faenza et de Pavie : il a composé entre autres une collection des décrétales postérieures au *Décret* de Gratien que Ant. Augustin fit imprimer à Lérida en 1567.

Bibl. : Riegger, *Bibliotheca juris canonici*.

BERNARD de Saintes (Adrien-Antoine), homme politique et magistrat français, né à Saintes en 1750, mort en 1819. Il fut membre de l'Assemblée législative et de la Convention. Il siégea à la Montagne, vota la mort de Louis XVI et fit partie du Comité de salut public. Après le 9 thermidor, il combattit la réaction ; il fut emprisonné à la suite du 1er prairial an III. Cela ne l'empêcha pas de se faire nommer juge sous l'Empire. Mais, en 1816, il fut exilé comme régicide : il se retira en Amérique, où il mourut. G. L.

BERNARD de Saxe-Weimar, célèbre général du XVIIe siècle, né à Weimar le 6 août 1604, mort à Neuburg sur le Rhin le 18 juil. 1639. C'était le plus jeune fils du duc Jean III de Saxe-Weimar. Elevé par sa mère et par l'historien Hortleder, il fut envoyé à l'université d'Iéna ; mais à peine âgé de dix-huit ans il courut rejoindre l'armée de Mansfeld (1622) ; il servit ensuite dans celles du margrave de Bade-Dourlach et de Christian de Brunswick, apprenant le métier des armes sous trois des plus fameux condottieri de cette époque. Quand leurs défaites eurent achevé la ruine de l'électeur palatin, Bernard de Saxe-Weimar s'enrôla dans l'armée du nouveau champion de la cause protestante, le roi de Danemark Christian IV ; il y avait le grade de colonel. Après sa défaite, il se soumit à l'empereur (1627) et alla guerroyer en Hollande. Dès que Gustave-Adolphe eut débarqué en Allemagne pour reprendre la lutte, Bernard se rallia au roi de Suède ; sa conduite au combat de Werben (28 juil. 1631) lui valut le grade de colonel de la garde à cheval ; il suivit Gustave-Adolphe dans sa campagne de Franconie et de Bavière. Il prit part aux combats de Nuremberg et à la bataille de Lutzen. Il y prit le commandement quand le roi de Suède fut tombé et acheva la victoire. Il chassa les Impériaux de Saxe et l'année suivante envahit la Bavière après avoir battu Jean de Werth (1633). Gustave-Adolphe lui avait promis de lui constituer un duché de Franconie. Le chancelier Oxenstierna, qui lui avait succédé dans la direction de la politique suédoise, lui confirma cette promesse (mai 1633) ; le duché devait être formé surtout des évêchés de Wurtzbourg et de Bamberg, Bernard employa son armée peu disciplinée d'ailleurs, car il ne pouvait la solder régulièrement, à conquérir les régions voisines : Ratisbonne, le Haut-Palatinat où il tint tête à Wallenstein. Il espéra

même un moment, après l'assassinat du grand général, hériter de son armée; il eût été presque le maître de l'Allemagne. Ce rêve dura peu : Gallas avait réorganisé l'armée impériale ; Bernard de Saxe-Weimar dut se réunir avec l'armée suédoise commandée par Horn ; il eut le tort d'attaquer les Impériaux supérieurs en nombre et essuya à Nordlingen un véritable désastre (6 sept. 1634). Les protestants avaient de nouveau le dessous en Allemagne; les Suédois furent rejetés au Nord, Bernard de Saxe-Weimar refoulé sur le Rhin; son duché avait vécu. Il ne s'était jamais bien entendu avec Oxenstierna; ils se trouvèrent à peu près brouillés après la défaite. Heureusement pour lui le duc de Saxe-Weimar trouva un nouveau protecteur, plus puissant que le précédent, le roi de France. Le 27 oct. 1635 il signa avec lui le traité de Saint-Germain-en-Laye; Richelieu prenait à sa solde le vaillant général et s'engageait à lui payer pendant la durée de la guerre une subvention de quatre millions de livres, à charge pour lui d'entretenir une armée de 12,000 fantassins et 6,000 cavaliers. Un article secret garantissait à Bernard la possession de l'Alsace (où il devait maintenir la religion catholique) ou un établissement territorial équivalent. L'entente fut complète après une visite que le duc fit à Paris en mars 1636. Il se mit aussitôt à l'œuvre pour conquérir ses Etats. D'abord gêné par la méfiance d'Oxenstierna (il était resté nominalement général suédois) et par la tutelle des Français il opéra en Alsace, en Lorraine (1636), puis dans la Franche-Comté où il vainquit le duc de Lorraine (24 juin 1637). Il rentra alors en Alsace, passa le Rhin et se fortifia dans une île du fleuve près de Wittenweier; arrêté par Jean de Werth, il hiverna près de Montbéliard et y prépara la glorieuse campagne de 1638 qui a illustré son nom. Le 20 janv. il passa le Rhin et s'attaqua aux *villes forestières*, prit Seckingen et Laufenburg et assiégea Rhinfeld; Jean de Werth et Savelli l'attaquèrent à la tête de forces supérieures pour débloquer la ville; Bernard de Saxe-Weimar remporta une victoire complète; les généraux autrichiens furent faits prisonniers (21 fév. 1638); il prit ensuite Rhinfeld et Fribourg et vint mettre le siège devant la forte place de Brisach. A trois reprises les armées impériales vinrent tenter de lui faire lever le siège; Göz fut battu à Wittenweier (30 juil.); le duc de Lorraine à Thann (4 oct.); après un nouvel échec de Göz, la ville dut ouvrir ses portes (7 déc. 1638). La mésintelligence se mit alors entre le duc de Saxe-Weimar et Richelieu; ce dernier voulait acquérir Brisach pour la France; le vainqueur entendait bien le garder pour lui et en faire le centre de sa principauté. En même temps qu'il rejetait l'offre de la main d'une nièce de Richelieu, il cherchait à épouser la veuve du landgrave de Hesse. Il est possible qu'il ait songé à opérer désormais pour son compte uniquement et à tenir la balance entre l'empereur et ses adversaires de France et de Suède. Il n'eut pas le temps de réaliser ses projets et mourut pendant les préparatifs d'une nouvelle campagne. Sa mort vint à point pour Richelieu qu'on accusa, sans motif d'ailleurs, de l'avoir fait empoisonner. Par son testament il laissait ses conquêtes à son frère Wilhelm. Richelieu s'entendit directement avec les chefs de l'armée et le gouverneur de Brisach. Il était légitime qu'il profitât des conquêtes de ses mercenaires. C'est ainsi que l'Alsace fut acquise à la France. Quant à Bernard de Saxe-Weimar, si la mort qui l'arrêta au milieu de sa carrière l'empêcha de réaliser ses grands desseins, elle lui évita peut-être de perdre sa seconde principauté comme la première. — Il conserve dans l'histoire la réputation d'un des plus habiles des condottieri allemands de la guerre de Trente ans. A.-M. B.

BERNARD DES SABLONS (Claude-Jean), homme politique français, né à Moret (Seine-et-Marne) le 2 sept. 1757, mort à Moret le 16 nov. 1831. Officier municipal au Sablons, il fut élu membre de la Convention le 7 sept. 1792, pour le dép. de Seine-et-Marne, par 316 voix. Elu membre du Conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV, par la Convention, il vota pour la mort de Louis XVI, pour que le jugement de l'Assemblée soit ratifié par le peuple et pour qu'il soit sursis à l'exécution du jugement jusqu'à l'acceptation de la Constitution par le peuple. Dans la séance du 25 juin 1793, Bernard des Sablons avait demandé un congé de quatre jours pour affaires de famille. La Convention le lui avait accordé quand le conventionnel Duboucher protesta, faisant ressortir qu'il était imprudent d'accorder des congés dans un moment où il était à craindre qu'ils soient demandés par des intrigants qui aillent dans les départements pour égarer les citoyens. Billaud-Varennes appuya cette protestation, disant que les députés de la droite se rendaient dans les départements pour susciter la guerre civile. La Convention rapporta le congé. Pris de peur après la révolution du 31 mai 1793 et la chute des Girondins, ses amis, Bernard des Sablons voulut donner sa démission. Il fut emprisonné; la mort de Robespierre le fit rentrer à la Convention qui l'envoya au conseil des Cinq-Cents. Il y resta inaperçu jusqu'en 1798.

BERNARD DE TRAMELAY. Grand maître du Temple, était fils de Humbert, sire de Tramelay, château de la baronnie d'Arinthoz, au comté de Bourgogne. On ne sait rien de lui avant l'année 1149, sur la fin de laquelle il fut appelé au magistère de l'ordre du Temple comme successeur de Evrard des Barres. A peine investi de sa charge, il s'occupa de rebâtir et de fortifier la ville de Gaza ; puis, en 1150, il marcha avec ses chevaliers et le roi de Jérusalem, Baudoin III, au siège du château de Harenc qui dut être abandonné après quelques tentatives infructueuses. En 1152, on le vit prendre part à la défense de Jérusalem menacé par les Arabes, dont l'armée s'était avancée jusqu'au mont des Oliviers. En 1153, il se rendit au siège d'Ascalon, réussit à pénétrer dans la place avec quarante de ses chevaliers; mais, n'ayant pas été soutenu par le reste de l'armée, il fut massacré avec tous les siens (14 août). L'historien des croisades, Guillaume de Tyr, impute l'insuccès de ce coup de main à Bernard lui-même, qui voulant, dit-il, que son Ordre seul recueillît les fruits de la victoire, se tint sur la brèche et empêcha les troupes chrétiennes d'entrer, pendant que ses chevaliers s'occupaient à piller. Ascalon, d'ailleurs, ne tarda pas à tomber aux mains des croisés : le 19 août suivant, la place fut emportée d'assaut. Ch. KOHLER.

BERNARD DE TRÉVISE (dit le *Trévisan*), alchimiste italien, né à Padoue en 1406, mort en 1490. Il chercha toute sa vie la pierre philosophale. Pendant une vingtaine d'années, il calcina des coquilles d'œufs, chauffa du vinaigre avec du sel, fit dissoudre des métaux dans l'eau forte etc., sans obtenir aucun résultat. A l'âge de cinquante-huit ans, il se mit à voyager en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, toujours dans l'espoir de trouver le fameux secret ; il crut y parvenir en commentant cet adage des maîtres de l'art sacré : « Nature s'esjouit de sa nature, et nature contient nature. » Ce qui signifie que pour faire de l'or, il faut de l'or. Bernard de Trévise appartient donc à cette cohorte d'alchimistes que rien ne rebutait pour arriver à la découverte du *grand œuvre*, qui devait procurer ces trois choses inestimables : bonheur, santé, richesse. Malgré toutes les extravagances qu'on y rencontre, les écrits de Bernard de Trévise ont été consultés pendant longtemps par les alchimistes. Ses principaux ouvrages sont : *De Chimia* (Anvers, 1567) ; *De Chemico miraculo quod lapidem philosophorum appellant* (Theat. chem. T. I.); *l'Œuf des philosophes* (Paris, 1659); *Philosophie naturelle des métaux* (Bibl. des phil. chim., Paris, 1672); *Tract. de secretissimo philosophorum opere chemico* (Bâle, 1600), dernier ouvrage dans lequel Bernard raconte ses expériences, ses déceptions et ses malheurs. Ed. B.

BERNARD DE VALENCE, premier patriarche latin d'Antioche, naquit à Valence en Dauphiné, vers le milieu du XIe siècle. Ayant pris part à la première croisade, en qua-

lité de chapelain d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, il fut créé en 1099 ou 1100 évêque d'Artasia (aujourd'hui Artah, en Syrie) et très peu de temps après, probablement en 1100, patriarche d'Antioche à la place du patriarche grec que les croisés avaient maintenu jusque-là dans sa charge. Son nom revient assez fréquemment dans les historiens de la première croisade, non point à propos de ses actes épiscopaux, mais dans le récit de divers événements politiques et militaires auxquels il se trouva mêlé. En 1102, il s'occupe de recueillir l'argent nécessaire à la rançon du prince Boémond d'Antioche, prisonnier des Sarrasins. En 1104, il assiste au siège de Harrân (Charan) en Mésopotamie et court le plus grand danger pendant la retraite de l'armée chrétienne. A la mort de Tancrède, régent d'Antioche (5 déc. 1112), il est soupçonné d'avoir empoisonné ce prince ; mais les accusations portées contre lui n'ayant pu être justifiées, il conserve ses fonctions épiscopales. De 1111 à 1113, il a des démêlés avec le patriarche de Jérusalem, Gibelin, au sujet des limites de leurs églises. Dépouillé par lui et par le roi Baudoin Ier, il en appelle au pape Pascal II, qui lui adresse à ce propos deux lettres lui donnant pleine satisfaction. En 1118 il reçoit dans sa ville archiépiscopale le roi de Jérusalem, venu avec l'armée chrétienne au secours de la principauté d'Antioche et qui portait avec lui le bois de la vraie croix. En 1127, il s'emploie à la réconciliation de Boémond, prince d'Antioche, et de Josselin, comte d'Edesse. En 1127, une lettre du pape Honorius II lui enjoint de restituer à l'archevêché de Tyr certaines villes rattachées illégalement au patriarcat d'Antioche. Il meurt en 1134 dans un âge très avancé. Le texte des lettres que lui adressèrent les papes Pascal II et Honorius II nous a été conservé par Guillaume de Tyr dans son *Histoire des Croisades*. Ch. Kohler.

Bibl. : V. Les historiens de la première croisade, et Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, col. 1153-1155. — Jean Columbi, *Opuscula varia*; Lyon, 1688, in-8, p. 253. — L'abbé Nadal, *Histoire hagiologique de Valence*; Valence, 1855, in-8, pp. 231-2.

BERNARD d'Héry (Pierre-Jean-Baptiste-Louis Bernard, dit), littérateur français, né à Héry (Yonne) le 20 avr. 1752, mort en même lieu le 23 avr. 1833. D'abord attaché à la maison du comte d'Artois, il fut, lors de la Révolution, l'un des administrateurs du dép. de l'Yonne et bien qu'il eut donné diverses preuves de ses sentiments républicains, il fut dénoncé et obligé de se cacher pendant la Terreur. Nommé conseiller de préfecture sous l'Empire, il exerça ces fonctions jusqu'en 1830. Comme écrivain, il a publié des *Préludes poétiques* (1786, in-8); un *Essai sur la vie et les ouvrages de l'abbé Prévost*, imprimé en tête des l'édition des *Œuvres choisies* de cet écrivain (1783-1785, 39 vol. in-8), et tiré à part ; une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée* (Auxerre, 1832, 2 vol.), et une édition de l'*Histoire naturelle* de Buffon, *réduite à ce qu'elle contient de plus instructif et de plus intéressant* (1791-1801, 11 vol. in-8), dont l'introduction est remarquable. Bernard d'Héry avait rassemblé une riche et nombreuse bibliothèque qui n'a été dispersée qu'en 1874. M. Tx.

BERNARD de Ventadour, troubadour (V. Ventadour).

BERNARD-Dutreil (Jules), homme politique français, né à Laval (Mayenne) en 1804, mort en juin 1876. Il entra à l'Ecole polytechnique à vingt ans, et passa à l'Ecole d'application de Metz. En 1828, il devint lieutenant du génie, mais il renonça à la carrière militaire, et devint conseiller de préfecture. Il échoua, en 1846, aux élections de la Mayenne, où il s'était porté comme candidat de l'opposition libérale, mais après 1848, ce département l'envoya à l'Assemblée constituante. Il défendit la politique du général Cavaignac et vota la Constitution. Après l'élection de Napoléon, il se tourna tout à fait vers la réaction. Non réélu à l'Assemblée législative, il rentra dans la vie privée. Le 8 fév. 1871, le dép. de la Mayenne l'envoya siéger à l'Assemblée nationale. Il joua dans cette assemblée un rôle très effacé. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de la Chambre à Paris, toutes les mesures proposées par le gouvernement de combat, le septennat, la loi contre l'élection des maires, contre les propositions Perier et Maleville, contre l'amendement Wallon et la Constitution. Le 30 janv. 1876, il se présenta aux élections sénatoriales dans le dép. de la Mayenne et fut nommé au second tour par 184 voix. Pendant les quelques mois qu'il fit partie du Sénat, il siégea à droite. — Son fils, *Paul* Bernard-Dutreil, également conservateur, le remplaça au Sénat : il fut nommé le 20 août 1876 par 189 voix. Il ne fut pas réélu aux élections du 5 janv. 1879. B.

BERNARD-Ezi, sires d'Albret (V. Bernard [sires d'Albret], et Albret).

BERNARD-Guillaume, duc ou marquis de Gascogne à la fin du xe siècle (V. Gascogne).

BERNARD-Guy *(Bernardus Guidonis)*, dominicain, inquisiteur de Toulouse et évêque de Lodève, l'un des auteurs les plus féconds au moyen âge, né vers 1261 au village de Royères en Limousin, mort à Lauroux (Hérault), le 30 déc. 1331. Entré enfant au couvent des dominicains de Limoges, Bernard y fit profession le 16 sept. 1280 et résida successivement dans la plupart des couvents de la province, à Brives, à Montpellier, à Castres ; dix ans plus tard il devenait prieur d'Albi, puis de Carcassonne, de Castres et enfin de son ancien couvent de Limoges. Il était en fonctions depuis une année à peine lorsqu'il reçut du provincial de France la commission d'inquisiteur de Toulouse (16 janv. 1323) ; il exerça cette charge pendant près de dix-huit années avec un zèle dont témoignent le nombre des hérétiques qu'il condamna au feu, plus de 630, l'un des registres de ses sentences, publié par Limborch (*Historia Inquisitionis*; Amsterdam, 1692, in-fol.) et enfin un manuel de l'inquisiteur rédigé par lui et dont nous parlerons plus loin. Son rôle d'inquisiteur fut interrompu par divers voyages, à Rome par exemple où il fut envoyé comme procureur général de son ordre, et par plusieurs missions importantes qui lui furent confiées par le pape. En récompense de ses services il fut nommé par Jean XXII, en 1323, à l'évêché de Tuy en Galice et transféré l'année suivante à l'évêché de Lodève. Devenu évêque il resta un dominicain profondément dévoué à son ordre et conséquemment à l'Inquisition. Malgré les occupations nombreuses que devaient lui donner les fonctions dont il était revêtu, Bernard-Guy ne cessa pendant toute sa vie de composer une foule d'ouvrages dont quelques-uns ont une importance considérable et qui pour la plupart nous sont parvenus. Nous énumérerons les principaux d'après l'étude qu'en a faite M. L. Delisle : *Fleurs des Chroniques*; c'est une chronique universelle, commençant à J.-C., et achevée en 1315, mais continuée par des additions successives jusqu'en 1331. Sans intérêt pour l'époque ancienne, elle a la plus grande valeur pour les événements contemporains de l'auteur. Il s'en est conservé de nombreux manuscrits dont quelques-uns sont autographes et ont reçu des remaniements et de nombreuses additions de la main même de Bernard-Guy. Cette œuvre importante n'a encore été publiée que partiellement ; il y en a des extraits dans l'*Histoire des comtes de Tolose*, de Catel, au t. VI du *Spicilegium romanum* du cardinal Maï, dans les *Vitæ paparum avenionensium* de Baluze, au t. III des *Rerum Italicarum scriptores*, de Muratori ; enfin les passages les plus intéressants pour l'histoire des xiiie et xive siècles ont été publiés aux t. XXI et XXIII du *Recueil des historiens de la France*. — *Chronique abrégée des papes*, jusqu'à la mort de Clément V (1314), continuée ensuite jusqu'à l'arrivée de Jean XXII à Avignon (1316). On en possède également plusieurs manuscrits et plusieurs rédactions différentes ; Baluze *(Vitæ paparum Aven.)* a publié des extraits de la dernière partie de cet ouvrage. — *Chronique abrégée des empereurs*,

conduite par l'auteur d'abord jusqu'en 1312, puis par additions successives jusqu'en 1329. Il s'en est conservé également plusieurs manuscrits. — *Chronique des rois de France*, achevée d'abord en 1312, puis six fois remaniée par l'auteur et conduite jusqu'en 1331. — *Catalogue des rois de France*, rédigé en 1314 et dont on possède une seconde rédaction de 1320. — *Arbre généalogique des rois de France*, suite de tableaux enluminés, où chaque roi est représenté en pied dans de grands médaillons à côté desquels sont figurés, dans des médaillons plus petits, les bustes des reines, des princes et des personnages illustres. Achevée en 1313, cette œuvre fut cinq fois remaniée et conduite jusqu'en 1331. — *Description des Gaules.* — *Catalogue des évêques de Limoges.* Il s'en est conservé plusieurs rédactions : la partie utile pour l'histoire a été publiée au t. XXI du *Recueil des historiens de la France.* — *Traité sur les saints du Limousin.* — *Traité sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges.* — *Chronique des prieurs de Grandmont*, continuée jusqu'à 1318. La dernière partie a été publiée au t. XXI du *Rec. des hist. de la France.* — *Chronique des prieurs d'Artige*, jusqu'en 1313. — *Chronique des comtes de Toulouse.* Bien que cet ouvrage ne soit guère qu'une compilation, il a été publié en 1623 par Catel dans son *Histoire des comtes de Tolose ;* il y en a des fragments au t. XII du *Recueil des hist. de la France.* — *Chronique des évêques de Toulouse.* La première rédaction allait jusqu'en 1313, elle a été remaniée postérieurement et mise au courant par des additions successives jusqu'en 1327 ; la dernière partie en a été publiée au t. XXI du *Rec. des hist. de la France.* — *Cartulaire et Chronique de l'église de Lodève*, ouvrage perdu qui n'est plus connu que par des citations faites au XVIIe siècle par Plantavit de la Pause *(Chronologia præsulum Lodovensium).* — *Sanctoral* ou *Miroir des saints*, grand recueil hagiographique en quatre parties terminé en 1329. — *Vies de Saints.* — *Traité sur les soixante-douze disciples et sur les apôtres.* — *Traité sur l'époque de la célébration des Conciles.* — *Compilation historique sur l'ordre des Dominicains*, recueil considérable de morceaux divers dont plusieurs notices sur les divers couvents, listes des dignitaires de l'ordre, etc., sont fort importants. Quétif et Échard (*Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I) et plus récemment les éditeurs du t. XXIII du *Recueil des hist. de la France* en ont publié des extraits et notamment les catalogues des monastères de dominicains et de dominicaines et l'état des maisons de l'ordre en 1277 et 1278. — *Pratique de l'Inquisition (Practica Inquisitionis hereticæ pravitatis).* Ce manuel de l'inquisiteur est peut-être le plus important et à coup sûr le plus curieux des ouvrages de Bernard-Guy. Cet exposé des prérogatives et des devoirs de l'inquisiteur, ces formules de citations, ces modèles de sentences, ces instructions pour les interrogatoires, les nombreux détails sur les pratiques et les croyances des malheureux accusés, constituent un document unique pour l'étude de l'Inquisition pendant la première période de son existence et au moment de son plus grand développement. Il faut rapprocher du manuel les sentences de Bernard-Guy recueillies par Limborch (V. plus haut) qui en sont le commentaire naturel. Longtemps oubliée, considérée comme perdue par la plupart des historiens, la *Pratique de l'Inquisition* a été signalée par M. L. Delisle, décrite et étudiée par M. Ch. Molinier dans son travail sur les sources de l'Inquisition et enfin publiée *in extenso* par M. l'abbé Douais (*Practica Inquisitionis hæreticæ pravitatis, auctore Bernardo Guidonis ;* Toulouse, 1886, in-4). Bernard-Guy est enfin l'auteur d'un certain nombre de petits traités théologiques : *Abrégé de la doctrine chrétienne, Traité de la Messe, Traité sur la conception de la Vierge*, et d'un certain nombre de *Sermons.*

BIBL. : L. DELISLE, *Notice sur les manuscrits de Bernard-Guy*, dans le t. XXVII, 2e part. des *Notices et extraits des manuscrits*, publ. par l'Acad. des inscr. et belles-lettres ; Paris, 1879, in-4. — Ch. MOLINIER, *l'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle ;* Paris, 1880, in-8, pp. 197-236 et passim.

BERNARD-ITHIER *(Bernardus Iterii)*, chroniqueur français, religieux et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, né en 1163, mort le 27 janv. 1225. Entré en 1177 comme novice à l'abbaye de Saint-Martial, Bernard-Ithier devint successivement trésorier ou sacristain du monastère (1189), sous-bibliothécaire (1199), puis bibliothécaire en 1204. Il rédigea un catalogue des 450 volumes qui composaient de son temps la bibliothèque du monastère. Depuis le jour où il y avait eu accès, il avait pris l'habitude d'écrire sur tous les feuillets blancs et même sur les marges des manuscrits des mentions de toutes sortes et particulièrement des notes sur les événements de son temps. Ces annotations réunies forment une véritable chronique d'un grand intérêt pour l'histoire du S.-O. de la France au XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Bernard-Ithier était bien informé et tous les renseignements qu'il a réunis sont d'une remarquable exactitude. Recueillie d'abord dans le *Recueil des historiens de la France* (t. XII, XVIII, XXI), cette chronique a été publiée en dernier lieu par M. Duplès-Agier (*Chroniques de saint Martial de Limoges ;* Paris, 1874, in-8, coll. de la Soc. de l'Hist. de France).

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVII (1832), p. 298. — DUPLÈS-AGIER, préface de l'édition citée plus haut.

BERNARD-LÉON, acteur français, né en 1784, mort à Paris en 1856. Il commença sa carrière dramatique en province, et brillait à Versailles dans l'emploi des premiers comiques lorsque Delestre-Poirson, qui fondait alors, sous le titre de Théâtre de Madame, le théâtre que nous connaissons aujourd'hui sous celui de Gymnase-Dramatique, l'engagea pour faire partie de la troupe de cette scène nouvelle. Il y débuta le jour même de l'inauguration, le 23 déc. 1820, dans un prologue d'ouverture, *le Boulevard Bonne-Nouvelle*, et fut bientôt chargé d'un certain nombre de créations qui firent ressortir son talent plein de gaîté, de franchise et de naturel : *Le Comédien d'Etampes, le Coiffeur et le Perruquier, l'Ecarté, le Courtier, la Veuve du Malabar, le Maître d'Ecole*, etc. Il resta au Gymnase jusqu'en 1827, époque où il s'associa avec de Guerchy pour prendre la direction du Vaudeville, vacante par la mort de Désaugiers. Il abandonne cette direction en 1829, mais au bout de peu de temps il rentre au Vaudeville comme simple comédien, à la grande joie du public. Il retrouve là ses succès du Gymnase, et se fait applaudir dans une foule de pièces à la réussite desquelles il contribuait largement : *les Petites Saturnales, le baron d'Hilburgausen, la Maison du Faubourg, la Vie de Molière, Vive le Divorce, Pourquoi ? la Carmago, le Père Leleu*, etc. Pourtant, Bernard-Léon rêvait encore d'être directeur, et en 1835 il achète 50,000 francs le privilège de la Gaîté. Mais il joue de malheur, et à peine est-il installé que le théâtre est détruit par un incendie. On le reconstruit aussitôt, et il le rouvre au bout de quelques mois ; mais ce désastre l'avait mis dans une situation très difficile. Il cède alors la direction à de Cès-Caupenne et, redevenant de nouveau simple comédien, il s'engage successivement au Palais-Royal, au Gymnase et au Vaudeville, où les applaudissements d'un public qui le chérissait l'accompagnent jusqu'au jour où, l'âge arrivé, il juge à propos de prendre sa retraite. Estimé comme homme, aimé comme artiste, Bernard-Léon a conservé, jusqu'à la dernière heure de sa carrière, la situation brillante qu'il avait conquise dès ses débuts. A. P.

BERNARD LE SAGE, moine français, probablement Breton ou Champenois, voyageur en Egypte et en Palestine, vivait dans la seconde moitié du IXe siècle. Le peu que l'on sait de lui nous est fourni par la précieuse relation qu'il a laissée de son voyage. Parti de France en 865 ou 866, il passa d'abord en Italie, où il s'associa à

deux personnages, Theudemund, moine de Saint-Vincent de Bénévent, et Etienne, moine espagnol, qui se disposaient comme lui à faire le voyage de Jérusalem. Il gagna Rome avec eux, obtint du pape Nicolas Ier (mort en 867) la licence nécessaire pour accomplir son pèlerinage, se remit aussitôt en route, visita l'Egypte, puis la Palestine, et revint en France en 870, ou 871 au plus tard. Sa relation, quoique peu étendue, est fort intéressante. L'auteur note avec soin les choses dignes de remarque. Il rapporte par exemple la translation du corps de saint Marc d'Alexandrie à Venise; il parle de la *nobilissima bibliotheca* fondée par Charlemagne dans l'hospice des pèlerins à Jérusalem, et c'est chez lui que l'on trouve la première mention du feu miraculeux qui, le samedi de Pâques, allumait les lampes de l'église du Saint-Sépulcre. Il n'oublie pas de signaler les communautés chrétiennes, les églises et les monastères qu'il rencontre en pays arabe, et il donne de curieux détails sur les relations des musulmans et des chrétiens. Ses descriptions des contrées et des villes qu'il parcourt sont généralement exactes. Le récit se termine par des renseignements sur la prise de Bénévent par le roi Louis, fils de Lothaire Ier, sur les brigands qui infestent la campagne romaine, sur les mœurs des Bretons.

Le voyage de Bernard a eu plusieurs éditions. La première a été donnée en 1672 par Mabillon (*Acta sanctorum Ord. s. Benedicti*, sæc. III, pars II, pp. 523-526), d'après un manuscrit de saint Remi de Reims, aujourd'hui perdu. Elle a été reproduite dans la Patrologie de l'abbé Migne, t. CXXI, col. 569-574. Une seconde édition, due à Francisque Michel, et de peu de valeur, se trouve dans le t. IV, pp. 784-794, des *Mémoires de la Société de géographie de Paris* (1839). Un tirage (à 45 exemplaires) de cette édition existe sous le titre : *Relation des voyages de Guillaume Rubruk, Bernard le Sage et Sæwulf, publiées en entier pour la première fois d'après les manuscrits de Cambridge, de Leyde et de Londres*, par Francisque Michel et Thomas Wright (Paris, impr. de Bourgogne, 1839, in-4). Titus Tobler a publié une troisième édition dans ses *Descriptiones Terræ Sanctæ*, sæc. VIII, IX, XII et XV (Leipzig, 1874, in-8, pp. 393-402). Enfin une quatrième édition faite d'après les manuscrits de Londres (Musée britannique, Cotton, Faustina B. I. [XIIIe siècle]), d'Oxford (Lincoln College, 96 [XIIIe siècle]), de Vienne en Autriche (Biblioth. impériale, 2432 [XIVe siècle]), collationnés avec l'édition de Mabillon, se trouve dans le volume intitulé *Itinera Hierosolymitana et descriptiones Terræ Sanctæ bellis sacris anteriora latina lingua exarata sumptibus Societatis illustrandis Orientis latini monumentis ediderunt* T. Tobler et A. Molinier (Genevæ, typis J.-G. Fick, 1880, in-8, t. I, pp. 307-320 et pp. XLIV-XLVII). M. Thomas Wright a donné une version anglaise du voyage d'après l'édition de la Société de géographie dans : *Early Travels*, pp. 22-31. Ch. KOHLER.

BIBL. : *Hist. litt. de la France*, t. V (an 1740), pp. 1375-6. — FABRICIUS, *Biblioth. med. et infimæ ætatis* ; éd. Mansi; Padoue, 1754, in-4, pp. 120, 234. — T. TOBLER, *Biblioth. geographica Palæstinæ*; Leipzig, 1867, in-8, p. 11. — V. aussi les préfaces des éditions du voyage de Bernard, citées ci-dessus.

BERNARD LE TRÉSORIER, historien des croisades, vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. On ne sait absolument rien de son existence, si ce n'est qu'il remplit les fonctions de trésorier du monastère de Saint-Pierre de Corbie. On doit supposer même qu'il n'exerça cette charge que fort peu de temps, car on ne le trouve mentionné dans aucun des actes relatifs à son abbaye. Il est possible qu'il ait ensuite vécu hors de la communauté, peut-être en Palestine, où tant de religieux se rendaient à cette époque. Cependant aucun passage de la chronique ne permet d'établir qu'il ait été témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Cette chronique, qui va de l'année 1100 à l'année 1231, est écrite en français. Longtemps elle a été ignorée : au XVIIIe siècle encore on ne la connaissait que par une version latine amplifiée qu'en fit, vers 1320, un dominicain du couvent de Bologne. Francesco Pipino, pour l'insérer dans une *Chronique universelle* à laquelle il travaillait (imprimée en partie dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. VII et IX). Le texte original a été retrouvé dans deux manuscrits du XIIIe siècle, l'un à la bibliothèque de Berne, l'autre à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Il se compose de trois parties : 1° d'un *Prologue historique* rappelant d'une façon très concise les événements les plus importants de l'histoire des croisades depuis la mort de Godefroi de Bouillon jusqu'à l'avènement d'Amaury II au trône de Jérusalem (1100 à 1197); 2° d'une *Histoire des Croisades*, de 1100 à 1227, simple résumé de diverses chroniques antérieures (particulièrement de Guillaume de Tyr, ou plutôt d'une version abrégée de Guillaume de Tyr, et d'Ernoul de Giblet, écuyer de Balian d'Ybelin) auxquelles Bernard ajoute, surtout dans le commencement, quelques faits nouveaux et quelques détails géographiques sur diverses localités de Palestine; 3° d'une *Histoire d'outre-mer*, œuvre propre de Bernard, où il s'occupe, en première ligne, de la croisade de Frédéric II, ce qui a donné lieu à l'hypothèse, tout à fait injustifiée d'ailleurs, qu'il aurait été le trésorier de cet empereur. La chronique de Bernard le Trésorier a été publiée avec celle d'Ernoul, par M. L. de Mas-Latrie, dans la collection de la Société de l'histoire de France, en 1871, avec une importante préface et un essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr. Ch. KOHLER.

BIBL. : FABRICIUS, *Bibl. hist. med. et infimæ ætatis* ; éd. Mansi ; Padoue, 1754, t. I, p. 234. — *Hist. litt. de la France*, t. XVIII (1835), pp. 414-30 (art. de PETIT-RADEL) ; t. XXI (1847), pp. 683-5 (art. de P. PARIS). — MICHAUD, *Biblioth. des croisades* ; Paris, 1829, t. II, pp. 555-82. — L. de MAS-LÂTRIE, *Essai de classification des continuateurs de l'Histoire des croisades de Guillaume de Tyr* (*Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, t. XXI (1860), pp. 63-72 ; cf., t. XXXIV (1873), pp. 655-6). — *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, an. 1863, I, I, 110-111 (art. de J. DESNOYERS).

BERNARD-PALISSY, céramiste français (V. PALISSY).

BERNARD-PTOLÉMÉE (saint), né à Sienne en 1272, mort en 1348, fondateur de l'ordre des *Olivetains* (V. ce mot).

BERNARD-ROGER, second fils de Roger Ier, comte de Carcassonne, fut lui-même comte de Conserans et de Foix, et devint comte de Bigorre, par son mariage avec Garsinde, héritière de ce comté; il mourut vers 1034 d'après dom Vaissète, vers 1038, d'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. — *Bernard Ier*, comte de Bigorre, fils du précédent, mourut vers 1065. — *Bernard II*, comte de Bigorre, fils de Béatrix, comtesse de Bigorre, et de Centule, vicomte de Béarn; porta le titre de comte de Bigorre du vivant de sa mère et mourut sans enfants vers 1113 (V. BIGORRE).

BERNARD-SAINT-AFFRIQUE (Louis), membre de la Convention nationale, né à Valleraugue (Gard) en 1745, mort près de Saint-Affrique vers 1825. Avant la Révolution, il exerçait les fonctions de ministre du culte réformé dans la petite ville de Saint-Affrique, dont il ajouta le nom au sien (Cf. les surnoms pris par les trois Rabaut, *Saint-Etienne, Pommier, Dupuis*). En 1790, il devint membre de l'administration de son district, puis il fut élu au conseil général du dép. de l'Aveyron. En 1792 il présida l'assemblée électorale pour l'élection des députés à la Convention et prononça un discours qui fut imprimé. Elu lui-même, il vota, dans le procès du roi, contre l'appel au peuple, mais se refusa à le condamner à mort : « Je demande, dit-il, que Louis soit enfermé dans un lieu sûr pendant la durée de la guerre pour être banni ensuite. » Il se prononça pour le sursis. Nommé au scrutin, le 28 mars 1793, commissaire à l'armée du nord avec Legot, Varlet et Duchâtel, il vit aussitôt son élection et celle de ses trois collègues rapportées par la Convention, sur la réclamation véhémente de Danton, de Collot-d'Herbois et des Montagnards à qui ce choix parut trop exclusivement girondin.

Quant à la mission qu'il remplit en l'an II avec Louis (du Bas-Rhin), nous n'en avons pu retrouver que le compte rendu financier : ils voyagèrent pendant deux mois et dix jours, avec un secrétaire et un « surveillant temporaire » et ne dépensèrent, à eux quatre, que 11,490 livres. A la Convention il ne parle guère et il n'est plus question de lui qu'après le 9 thermidor. Le 1er floréal an III, il est élu secrétaire. Le 3 fructidor suivant, il prononça le seul discours important qu'on ait de lui. La Convention avait décidé que les deux tiers de ses membres feraient partie du Corps législatif. Mais comment ces membres seraient-ils désignés pour cette survivance politique? Par le sort ou par les électeurs? Bernard-Saint-Affrique s'éleva contre la désignation par le sort ou par la Convention elle-même. « Les ennemis de la Convention, dit-il, proclament qu'elle est indigne de la confiance nationale, et les bons patriotes avouent en gémissant qu'elle n'en jouit plus. » Membre du conseil des Anciens, il n'y joua aucun rôle oratoire, mais présida cette assemblée en juil. 1797 et y rendit de grands services dans les commissions. En 1798, sorti des Anciens, il se retira à Belmont près de Saint-Affrique où il exerça son ministère jusqu'à sa mort. — Son frère le baron Bernard-Saint-Affrique, né en 1771, mort vers 1830, commissaire des guerres, attaché à la personne du roi Joseph à Naples, intendant de sa garde, devint intendant militaire sous la Restauration. F.-A. AULARD.

BERNARDES (Diogo), poète portugais et espagnol, né à Ponte do Lima vers 1530, mort en 1596 selon les uns, et en 1605 selon d'autres. Protégé par Pedro de Alcaçova Carneiro, il l'accompagna pendant son ambassade auprès de Philippe II. En 1578, il fit partie, en qualité de poète officiel, et de préférence à Camoëns, de l'expédition du roi Sébastien en Afrique; fait prisonnier à la désastreuse bataille d'Alcaçar-Kebir, il ne recouvra la liberté qu'en 1581. Après l'invasion de sa patrie, il fut l'objet des largesses du roi d'Espagne, dont il devint un des adulateurs. Comme poète, il occupe l'une des premières places dans la littérature portugaise du XVIe siècle. Plus enclin à subir l'ascendant du chef classique Sá de Miranda qu'à se mettre complètement à la remorque de l'école italienne, il garda une certaine originalité dans ses compositions poétiques dont la forme atteint à une haute perfection. L'intensité de son lyrisme fut puisée dans sa passion pour Maria Coutinho, qui devint sa femme. Mais ce fut avant tout un imitateur de Théocrite. Son premier recueil de poésies : *Varias Rimas ao bom Jesus... com autras mais de honesta e proveitosa lizam* (Lisbonne, 1594, in-4; réimpr. en 1608, 1616, 1622, 1770), de même qu'un second : *O Lyma* (1596, in-4; réimpr. en 1633 et 1761) et que ses *Rimas varias, flores do Lima* (1597, in-8; 1632 et 1770, in-12) contiennent de nombreux sonnets et églogues qui passent pour des plagiats démarqués, empruntés au *Parnaso* perdu par Camoëns aux Indes en 1570, et le grand poète n'était plus là pour défendre sa propriété. Bernardes a écrit aussi beaucoup de charmantes poésies en espagnol. — Son frère cadet, *Agostinho-Pimenta*, célèbre poète mystique, est plus connu sous son nom de religion : Agostinho *da Cruz* (V. ce nom). G. PAWLOWSKI.

BIBL. : F. DIAS GOMES, *Analyse sobre a elocução e estylo de Bernardes*, dans les *Memorias de Academia real das sciencias*; Lisbonne, 1793. — Th. BRAGA, *Os Quinhentistas*.

BERNARDES (le P. Manoel), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1644, mort en 1710. Il appartenait à la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Neri, et avait la réputation d'un prédicateur vigoureux. Son ouvrage *Nova Floresta ou Sylva de varios apophthegmas*, etc. (Lisbonne, 1706-1728, 5 vol. pet. in-4) le fait ranger au nombre des auteurs classiques de son pays. Il y recueillit beaucoup de contes, auxquels sa préoccupation de moralisateur ascétique ôte toute valeur littéraire. G. P-I.

BERNARDI (Giovanni) di CASTEL BOLOGNESE, graveur en pierres fines et médailleur italien, né en 1495 à Castel Bolognese, mort en 1555 à Faenza. Il a beaucoup travaillé pour les princes de la maison d'Este, pour le pape Clément VII, pour les cardinaux Hippolyte de Médicis et Salviati, pour Alexandre Farnèse et pour Charles-Quint. Dans ses pièces de cristal gravé, il s'est souvent inspiré des dessins de Michel-Ange et de Pierino del Vaga ; plusieurs de ses intailles ont été reproduites sur des plaquettes en bronze. Il a signé tantôt IOANNIS OPUS, tantôt Io C. B., tantôt IOANNES B. Les pièces en cristal gravé les plus célèbres que l'on possède de lui sont : Une *Chasse au lion* (collection Devonshire), un *Enlèvement de Ganymède* (d'après Michel-Ange), le *Combat des Centaures et des Lapithes; Prométhée* (pour le cardinal de Médicis d'après un dessin de Michel-Ange, collection Strozzi) ; *Bataille navale de Lépante* (Musée de Naples); *Crucifixion* (pour le cardinal Farnèse) ; *Scènes mythologiques*, d'après Pierino del Vaga, Musée de Naples). Comme médailleur, il a gravé les médailles d'Alphonse Ier de Ferrare, de Charles-Quint (à l'occasion de son couronnement comme roi de Lombardie à Bologne), du pape Clément VII, de Charles-Quint en 1535 après l'expédition contre les Barbaresques (expeditio africana), etc., etc. A. M.


Médaille de Clément VII, gravée par Bernardi.

BIBL. : VASARI, éd. MILANESI, V. 371-375. — MARIETTE, *Traité des pierres gravées*; Paris, 1750, 2 vol. in-fol. — Gio-Marcello VALMIGLI, *Riccordi dei Pittori e degli Artisti Faentini*; Faenza, 1871, in-8. — LIVERANI, *Ragionamento, intorno a Giov. Bernardi da Castel Bolognese* et Amadeo RONCHINI, dans les *Atti e Memorie della regia deputazione di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi* (vol. IV). — ARMAND, *Les Médailleurs de la Renaissance*, 1880. — E. MÜNTZ, *L'Atelier monétaire de Rome*; Paris, 1884.

BERNARDI (Guillaume), antiquaire flamand du milieu du XVIe siècle ; il était de l'ordre des Franciscains. On lui doit deux ouvrages sur les antiquités chrétiennes : *De sacrarum Litterarum communicatione et sensu ; De Ritibus catholicæ Ecclesiæ et de Sepulturis* (Paris, 1547, in-8).

BERNARDI (Francesco), peintre véronais du commencement du XVIIe siècle, élève de Domenico Feti, dont il imita le style. On trouve à Vérone (maître-autel de San-Carlo et surtout à Brescia (oratoire de Saint-Roch, San-Giovanni, Santa-Croce, Saint-Joseph, etc.) plusieurs de ses tableaux d'église.

BERNARDI (Bernardo), savant italien qui vivait à Reggio dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On a de lui : *Filosofia astronomica sopra la cometa apparsa nel mese di Novembre dell' anno 1680, ove s'introducono varj pensieri intorno gl'influssi di tal fenomeno, e brevemente si discorre delle cause concernenti alla di lui produzione* (Reggio, 1681, in-4). R. G.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Gli Scrittori d'Italia*.

BERNARDI (Joseph-Elzéar-Dominique), homme politique et jurisconsulte français, né à Monieux (Vaucluse) le 16 mars 1751, mort le 25 oct. 1824. Il était lieutenant-général au siège de Sault lorsque la Révolution éclata. Arrêté en 1793, pour ses opinions royalistes, il fut remis en liberté lors de l'insurrection fédéraliste, se hâta d'émigrer et ne revint en France qu'après le 9 thermidor. Il devint alors membre du conseil des Cinq-Cents. Sous l'Empire, il fut nommé chef de division au ministère de la justice. Enfin la Restauration lui confia les fonctions de censeur des journaux. Bernardi a publié plusieurs ouvrages estimés, qui lui valurent une place à l'Institut. Les principaux sont : *Essai sur les révolutions du droit français* (1783); *la République* (1798) (traduction du *De Republica* de Cicé-

ron); *Institution au droit français civil et criminel* (1800); *De l'Origine et des progrès de la législation française* (1817), etc.

BERNARDI (Amédée-Elzéar-Félicien de), homme politique français, né à Monieux (Vaucluse) le 12 nov. 1788, mort à Carpentras le 27 juil. 1873. Sous-lieutenant d'infanterie à sa sortie de l'Ecole de Fontainebleau (1806) il fit la plupart des campagnes de l'Empire. Capitaine de la jeune garde en 1813, il passa à la Restauration dans les gardes du corps. Il quitta le service en 1829. Il fut député de l'arr. de Carpentras de 1834 à 1837 et de 1842 à 1846. Il fut membre de l'Assemblée législative (1849) et quitta la vie politique après le coup d'Etat du 2 déc. 1851. Bernardi appartenait au parti légitimiste. Il a publié : *Observations sur l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique* (Paris, 1840).

BERNARDI (Jacopo), graveur italien, né à Vérone en 1808. Imitateur de Raphaël Mergen, il a travaillé à Venise, à Milan et surtout à Paris où il a gravé un grand nombre de portraits pour les *Galeries historiques de Versailles*, de Gavard. G. P–I.

BERNARDI (abbé Jacopo), littérateur vénitien, né à Follina del Trevigiano en déc. 1813. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, puis à la prédication, devint suspect à cause de ces opinions libérales et se retira au séminaire de Pignerol où il fut directeur des études, professeur d'histoire ecclésiastique et remplit dans le diocèse plusieurs fonctions importantes ; en 1877 il se fixa à Venise. L'abbé Bernardi a écrit beaucoup et sur mille sujets ; voici la liste de ses principaux travaux, classés par catégories : *La pubblica Beneficenza e i suoi soccorsi alla prosperità fisico-morale del popolo* (Venise, 1845) ; *Ospizio di carità in Torino* (Tunis, 1857) ; *Dalla patria Potestà e dell' educazione* (Venise, 1850, 2 vol.) ; *Vittorio da Feltre e suo metodo educativo* (Pignerol) ; *Sull'Istruzione primaria* (Pignerol, 1857) ; *Sugli Asili d'infanzia e la necessità di una riforma* (Pignerol, 1860) ; *Storia di Ceneda* (Ceneda, 1845) ; *Pinerolesi* (Pignerol) ; *Vita e documenti di Pier-Alessandro Paravia* (Turin, 1863, 2 vol.) ; *Vita di Giambattista Bodoni* (Saluces, 1872) ; *Vita di Guendalina Borghese* (Turin, 1855) ; *Affetti e dolori, cenni sulla vita mia madre* (Pignerol) ; *Vita di Jacobo Bridin* (Florence) ; *Vita di Lorenzo da Ponte e suoi scritti* (Florence) ; *Vita di Cassiano del Porro* (Pignerol) ; *Vita di Pellegrino Rossi* (Pignerol) ; *Vita di Niccolò Tommaseo* (Turin) ; *Viaggio in Italia, lettere* (Venise) ; *Viaggio e descrizione dell'Istria* (Trévise, 1877) ; *Viaggio in Palestina* (Trévise, 1878) ; *Panfilo Castaldi o revendicazione all'Italia della scoperta de' caratteri mobili per la stampa* (Milan) ; *Giovanni Gerson* (Ivrea, 1874) ; *Girolamo Vida*, etc. (Venise, 1848) ; *Prelezioni alle lezioni di Storia universale*, etc. (Milan, 1876) ; *Le Principesse reali di Savoia* (Plaisance) ; des poésies : *Favole* (Turin) ; *Virtù della vita* (Ancône) ; *Le Rondinelle* (Lugano) ; *Soperga* (Pignerol), etc. ; des traductions : *Esamerone di San Basilio* (Venise, 1845) ; *Omelie di san Giovanni Crisostomo* (Venise, 1848-49, 4 vol.) ; *Lettere di Seneca a Lucilio* (Milan, 1869), etc. ; des éditions des *Lettere* d'Alfieri, de Pier-Alessandro di Paravia, d'Egidio Forcellini, etc. ; une reconstitution du texte de la *Divine Comédie* : *La Integrazione della Divina Commedia giusta un antichissimo codice* (Feltre, 1880) ; enfin une quantité d'ouvrages divers, dont le détail est donné par M. de Gubernatis. R. G.

Bibl. : A. de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei* ; Florence, 1880, in-8.

BERNARDIÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu ; 1,014 hab.

BERNARDIN ou *Bénédictin blanc*. — Bernardine ou *clairette* (V. Citeaux [Congrégation de]).

BERNARDIN de Sienne (Saint), né à Massa-Carrara le 8 sept. 1380, de famille noble ; mort à Aquila le 20 mai 1444, canonisé six ans après. Fête le 20 mai. A l'âge de dix-sept ans, il s'associa à la confrérie de la Scala, qui desservait l'hôpital de Sienne, et il fit preuve d'un grand dévouement pendant la peste qui sévit en 1400. En 1404 il entra dans une communauté de franciscains et prêcha la pénitence et la dévotion au nom de Jésus, dans la plupart des villes de l'Italie. On assure qu'il réunit parfois autour de lui plus de 30,000 auditeurs et qu'il obtint de merveilleuses conversions. L'exaltation de ses discours, l'extrême mysticité de quelques-unes de ses conceptions, la singularité de certains moyens employés pour saisir ses auditeurs, peut-être aussi la jalousie inspirée par ses succès le firent accuser d'hérésie ; mais il réussit à se justifier de cette accusation devant Martin V. D'après la légende, cette justification fut due à des miracles produits spécialement pour confirmer la doctrine de ce saint. La peinture les a illustrés. Bernardin refusa l'évêché de Sienne que lui avait offert Martin V et les évêchés de Ferrare et d'Urbin offerts par Eugène IV. En 1438, il fut nommé vicaire général de la congrégation de la *Stricte observance*, plus sévère que celle des franciscains conventuels. On lui doit l'institution de la fête du Saint-Nom de Jésus. — Sa vie a été écrite par Campistron, qui fut aussi un grand prédicateur populaire, et qui était visiteur dans la congrégation dont Bernardin était le vicaire général. Ses œuvres ont été imprimées à Venise (1591, 4 vol. in-4 ; 1745, 4 vol. in-fol.), à Paris (1639, 5 vol. in-fol.). L'authenticité de plusieurs des productions insérées dans ces éditions a été fortement contestée. E.-H. Vollet.

Bibl. : Wadding, *Annales minorum*, année 1380. — Bollandistes, 20 mai. — Possevin, *Apparatus sacer* ; Cologne, 1607, 2 vol. in-fol. — Dupin, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* ; Paris, 1686-1704, 58 vol. in-8. — Berthaumier, *Histoire de saint Bernardin* ; Paris, 1862, in-12.

BERNARDIN de Saint-Pierre, littérateur français (V. Saint-Pierre).

BERNARDIN Ochino (V. Ochino).

BERNARDINI (V. Calcagni).

BERNARDINO (Col du) ou du San-Bernardino, col des *Alpes* (V. ce mot) situé entre le Tamboborn et l'Albula qui réunit la vallée du Rhin au val Misocco qui descend vers le lac Majeur. Son altitude est de 2,063 m. Il doit son nom à saint Bernardin de Sienne qui prêcha dans ces vallées au xve siècle et à qui on dédia une chapelle au pied du col, sur le versant méridional. Les Grisons, sur le territoire desquels se trouve le col, ont bâti une route carrossable (1819-1823), qui va de Hinterrhein à San-Bernardino ; au sommet du col est le petit lac Moesola d'où sort la Moesa, branche supérieure du Misocco. Au S. du col, dans la vallée de cette rivière, est la station thermale de San-Bernardino, à 1,626 m. d'alt. ; eaux carbonatées, ferrugineuses qui se rapprochent de celles de Saint-Moritz et de Pyrmont ; température 8°,7.

BERNARDINO, dit *de Spalati*, prêtre croate du xve siècle. Il traduisit les Evangiles en langue croate et les publia sous ce titre : *Evangelia et epistolæ cum præfationibus et benedictionibus...* (Venise, 1495). Ce livre a eu une seconde éd. en 1586. L. L.

BERNARDINO da Novi (V. Novi).

BERNARDINO de Sahagun (le P.), historien du Mexique et linguiste, né vers 1500 à Sahagun (prov. de Leon), mort au couvent de Santiago à Mexico le 23 oct. 1590. Il prit l'habit de Saint-François dans le couvent de Salamanca, alors qu'il était étudiant à l'université, et, en 1529, il alla au Mexique où il passa plus de soixante ans à enseigner aux enfants indigènes à lire, à écrire, la musique, etc., et à étudier la langue et l'histoire de ce pays. Il a rédigé une grammaire et un dictionnaire aztèques et d'autres ouvrages restés manuscrits, mais il est surtout célèbre par sa *Historia general de las cosas de Nueva España*, un des plus précieux écrits pour l'histoire de la conquête du Mexique, où l'auteur a réuni d'importants documents sur les usages, les coutumes et

la religion des Mexicains avant l'arrivée des Espagnols. Cet ouvrage, dont le manuscrit original est conservé dans la bibliothèque du couvent des franciscains à Tolosa, a été publié d'abord, avec notes et suppléments, par C.-M. de Bustamente (Mexico, 1829-1830, 3 vol. in-4), qui en avait donné séparément la partie relative à la conquête de la ville elle-même (*Historia de la conquista de Mexico*; 1829), puis par lord Kingsborough dans sa grande publication : *Antiquities of Mexico* (t. VII, 1830). Il a été traduit en français par D. Jourdanet et R. Siméon (*Histoire générale des choses de la Nouvelle-Espagne;* Paris, 1880, gr. in-8). Il faut encore citer la publication d'un manuscrit important du même auteur : *Evangeliarium, Epistolarium et Lectionarium aztecum sive mexicanum, ex antiquo codice mexicano nuper reperto depromptum... edidit Bern. Biondelli* (Milan, 1858, in-4). G. Pawlowski.

BERNARD-L'ERMITE. (Zool.). Nom donné vulgairement et depuis fort longtemps à beaucoup d'espèces de Crustacés de la famille des Pagurides, vivant dans des coquilles vides de Gastéropodes qui sont ainsi comparées à des cellules d'ermites. Le nom de *Cancer Bernardus*, donné par Linné à l'espèce la plus commune des mers d'Europe, rappelle l'appellation vulgaire. E. Simon.

BERNARDO (Francesco), agent secret de la république de Venise auprès du roi d'Angleterre en 1567. V. pour ses négociations à la cour de Londres : *State papers published under the authority of His Majesty's Commission-King Henry the eight, pars IV* (Londres, 1836).

BERNARDO (Lorenzo), diplomate vénitien, qui remplit de 1587 à 1591 les fonctions de *baile* à Constantinople. La relation très intéressante qu'il a laissée de son ambassade *Relazione dell'Impero Ottomano* (1592) et qui se trouve conservée aux archives royales de Turin, a été publiée en 1844 par M. Eugenio Alberi dans le sixième vol. de ses *Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato* (Florence). R.

BERNARDO da Cruz (V. Cruz [Bernardo da]).

BERNARDO da Venezia, architecte vénitien de la fin du xive siècle. Cet architecte jouissait d'une telle réputation dans le Nord de l'Italie qu'il fut appelé, vers 1390, par Galéas Visconti, duc de Milan, comme juge du concours ouvert pour la construction de la fameuse cathédrale de cette ville. C'est, au reste, à Bernardo da Venezia que, d'après un ancien manuscrit, sont dus le plan d'ensemble et la plus grande partie des bâtiments encore existants de la fameuse chartreuse de Pavie, fondée en 1396 par Jean Galéas Visconti. Ch. L.

Bibl.: Ticozzi, *Dizionario degli Architetti, Scultori*, etc.; Milan, 1830, in-8.

BERNARDON de la Salle, célèbre chef de compagnies, originaire de la Gascogne, dont le nom apparaît pour la première fois en 1359, et qui tout d'abord dévoué au parti anglais, opère en France pour son propre compte ou sous les ordres des généraux du roi d'Angleterre; plus tard il se met au service de Jean-Galéas Visconti, en Italie, joue un rôle important dans la lutte qui s'engage entre les deux papes Urbain VI et Clément VII, devient un des plus fermes appuis du parti français en Italie et acquiert une situation exceptionnelle à la cour d'Avignon; mais, considéré comme un traître par le comte d'Armagnac, cet aventurier périt d'une manière tragique, à la tête de ses troupes, au milieu des passages des Alpes, en 1391. H. Stein.

Bibl.: Paul Durrieu, *Les Gascons en Italie, études historiques*; Auch, 1885, in-8.

BERNARDON de Serres, chef de routiers, originaire de la Gascogne, né vers le milieu du xive siècle, fut d'abord au service de Bernardon de la Salle et du pape Clément VII, intervint dans les affaires politiques de l'Italie au moment où Louis d'Orléans songeait à y fonder le royaume d'*Adria* (1394) et réussit à se faire nommer bientôt après « capitaine de la guerre de la commune de Florence ». D'un courage étonnant, d'une habileté prodigieuse, il justifia dans cette charge sa réputation d'homme de guerre, jusqu'au désastre de Casalecchio (juin 1402) où il fut fait prisonnier par les troupes de Jean-Galéas Visconti. Se mettant alors au service du duc d'Orléans, il gouverna la ville d'Asti ; mais après l'assassinat du 23 nov. 1407, Bernardon de Serres résolut de venger le crime de la rue Barbette, et il mit son épée au service des Armagnacs. Comme tel, il alla guerroyer avec le comte de Vertus et le comte d'Alençon, accompagna le duc de Bourbon dans sa chevauchée en Normandie, et vint périr malheureusement dans une escarmouche, près de Villefranche en Beaujolais, le 15 avr. 1412, laissant un renom de vaillant capitaine. H. Stein.

Bibl.: Paul Durrieu, *Les Gascons en Italie, études historiques*; Auch, 1885, in-8.

BERNARDONI (Dominique), seigneur de Vesvre en Nivernais, diplomate français, accrédité par Louis XIV auprès des Ligues Grises, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en remplacement du seigneur de Sablonière. Il y remplit ces fonctions de 1735 à 1741, et obtint son rappel à cette dernière date après avoir échoué dans ses tentatives en vue de renouveler l'alliance française à laquelle les Grisons avaient renoncé en 1639. Sa correspondance avec la cour est conservée aux archives des affaires étrangères de France, fonds *Grisons*. Les pièces suivantes ont été imprimées « Lettre de Son Excellence Monsieur de Bernardony, envoyé extraordinaire du Roy, à Messieurs les chefs, conseils et communes des trois Ligues Grises à Coire, le 12 juil. 1735 » et « Mémoire H^rn^. Bernardoni, Kœnigl. Franz : Gesandten an gemeine drey Bünde, wegen Erneurung des Bündtnus, *Chur, den 2ten May, 1740* ». R.

Bibl.: G. E. de Haller, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, t. VI; Berne, 1787. — J.-J. Leu, *Allgemeines Helvetisches, Eydgenœssisches oder Schweitzerisches Lexikon*; Zurich, 1749. — J.-A. von Sprecher, *Geschichte der Republik der drei Bünde in achtzehnten Jahrhundert*; Chur, 1882.

BERNASCONI (André), compositeur, né à Marseille en 1712, mort à Munich le 24 janv. 1784. Son père, ancien officier français établi commerçant à Parme, ayant essuyé de subits revers de fortune, Bernasconi dut dès l'enfance vivre de leçons de musique; en même temps il étudiait avec ardeur la composition. Son premier opéra, *Alessandro Severo*, joué à Venise (1741), commença sa réputation, consacrée depuis par de nombreux succès sur les scènes italiennes et à Vienne. En 1754 il se fixa définitivement à Munich, où il obtint bientôt la place de maître de chapelle de la cour. Outre ses opéras : *Didone abbandonata*, *Antigone*, *Bajazet*, etc., il a écrit un oratorio *la Betulia liberata*, et beaucoup de musique religieuse.

BERNASCONI (Antonia), cantatrice dramatique, belle-fille du précédent. Douée d'une belle voix et de rares qualités dramatiques, elle débuta à Vienne, en 1764, dans le rôle d'*Alceste*, que Gluck avait, dit-on, écrit expressément à son intention. Son succès y fut considérable et décida de sa carrière. De Vienne, la Bernasconi se produisit avec bonheur sur quelques-uns des plus grands théâtres de l'Italie, puis fut engagée à l'Opéra italien de Londres. Elle fut accueillie partout avec les plus vifs applaudissements.

BERNATOWICZ (Félix), écrivain polonais, né en 1783 à Opuszata, dans le Gouvernement actuel de Suvalki, mort à Lonza le 5 sept. 1836. Il fit ses études à Krzemieniec et à Wilna, puis il fit partie de la maison d'Adam Czartoryski. Il commença par des traductions du français, puis écrivit des comédies et des romans : *le Célibataire dans l'embarras* (en 3 actes) ; *les Vœux déraisonnables* (1820); *Lettres de deux amants ; Pojata fille de Lezdejko ou les Lithuaniens au* xve *siècle* (1826), roman à la Walter Scott en 4 vol., qui eut 4 éd. et fut traduit en plusieurs langues ; *Nalecz* (1828), roman historique (traduit en allemand) : des *Nouvelles tirées des*

traditions et des coutumes populaires (Varsovie, 1834). C'est son meilleur ouvrage. L'auteur mourut fou dans un âge où son talent pouvait grandir encore. *Ici gît l'auteur de Pojata*, dit son épitaphe. L. L.

BERNATRE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville ; 159 hab.

BERNATZ (Johann-Martin), peintre allemand, né à Spire le 22 mars 1802, mort le 18 déc. 1878. Il commença par étudier l'architecture et suivit dans ce but les cours de l'académie de Vienne; plus tard il se tourna vers la peinture, vint s'établir à Munich, parcourut la haute Bavière, le Württemberg et le Palatinat et rapporta de ses tournées une série de vues intéressantes et de dessins de monuments, qui le firent honorablement connaître. En 1836, il partit pour Constantinople avec le docteur de Schubert, visita l'Asie Mineure, la Palestine, l'Egypte et publia à son retour des *Vues de la Terre-Sainte d'après nature* (1839). Deux ans après, il se mettait en route, avec une société anglaise, pour les Indes, se faisait confier ensuite une mission en Abyssinie et en Ethiopie dont il publiait le récit (1852) avec les croquis qu'il avait recueillis. A dater de cette époque, il fut sollicité de collaborer à un grand nombre de récits de voyages pour lesquels son crayon était fort recherché. Il a peint à l'huile un tableau de Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, une précieuse collection de vues et croquis ethnographiques. Il a exposé aux expositions allemandes, et surtout à Munich où il s'était fixé, un grand nombre de tableaux et d'aquarelles pour lesquels il a utilisé ses notes de voyages ; le *Couvent de Sinaï* (1871), la *Mosquée de Soliman* 1878) etc., etc. On s'accorde à reconnaître à ses études un grand caractère d'exactitude et de précision. — Son frère *Mathieu* (1800-1882) et ses neveux *Auguste*, *Charles* et *Frantz* Bernatz se sont adonnés à l'architecture. A. M.

BERNATZIK (Wenzel), médecin autrichien contemporain, né à Teschen le 24 janv. 1821, fut reçu docteur à Vienne en 1845. Il servit dans l'armée, fut médecin à l'hôpital de la garnison de Prague en 1851, puis devint professeur à l'académie militaire Joseph de Vienne, membre du conseil militaire de santé, etc., enfin se retira dans sa ville natale. On a de lui, entre autres : *Pharmakologisch-therapeutische Abhandl. über die gebräuchlisten Jodpräparate* (mém. couronné; Vienne, 1853, in-8) ; *Commentar zur österr. Militär-Pharmacopöe vom Jahre 1859* (vol. II, Vienne, 1868-1861, in-8) ; *Commentar zur österr. Militär-Pharmakopöe vom Jahre 1873* (Vienne, 1874, in-8) ; *Handbuch der allgemeinen und speziellen Arzneiverordnungslehre* (Vienne, 1876-1878, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

BERNAU. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Brandebourg, au N. de Berlin ; 6,744 hab. Belle forêt, soieries, lainages, etc.

BERNAVILLE *(Bernardi villa)*. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, chef-lieu de canton ; sur la route d'Arras à Abbeville; 905 hab. Charte communale donnée en 1247 par Jean, comte de Dreux, et publiée dans les *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 694.

BERNAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Loulay ; 787 hab.

BERNAY. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Eure, dans une vallée arrosée par la Charentonne et le Crosnier ; 8,310 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Cherbourg, embranchement sur Sainte-Gauburge. La ville et l'arrondissement de Bernay possèdent de nombreux établissements de l'industrie cotonnière : filatures, tissages, rubanneries. A Bernay même se trouvent des blanchisseries, des minoteries, des tanneries, des corroieries, des mégisseries, une fonderie de poids, des fabriques de molletons, des imprimeries, une huilerie, deux briquetteries, des fabriques de casquettes, d'élastiques pour chaussures, de lacets, de chaux, une scierie mécanique, etc. La foire de Bernay, dite *Foire fleurie*, qui se tient pendant la cinquième semaine de carême, a été longtemps la plus importante de France pour le commerce des chevaux ; elle demeure celle de toute la Normandie où se vendent les plus beaux chevaux. Une autre foire, qui se tient le 8 juil., est consacrée aux laines. Bernay possède un collège communal établi dans les bâtiments d'un ancien couvent, une *bibliothèque* (8,000 vol. ; catal. publié en 1877) où l'on conserve un fonds assez précieux d'ouvrages anciens, provenant de l'abbaye du Bec et du prieuré du Parc, et un *musée* contenant des antiquités locales, des faïences, quelques morceaux de sculpture, des tableaux, une collection géologique et diverses curiosités. La bibliothèque et le musée sont installés à l'hôtel de ville.

Histoire. — Le nom de Bernay *(Brenaicum)* se rencontre pour la première fois dans l'acte par lequel le duc de Normandie, Richard II (vers l'an 1000), constitue un douaire à sa femme, la duchesse Judith de Bretagne. Celle-ci y fonda (av. 1017) un monastère de Bénédictins, autour duquel vinrent se grouper des habitations. La ville ainsi fondée ne tarda pas à acquérir de l'importance. Au XIIe siècle, une forteresse y fut bâtie ; au siècle suivant elle devint le ch.-l. d'une vicomté mouvant du comté d'Alençon. Bernay était alors déjà célèbre pour l'importance de son commerce de blés et de drap. Au XIVe siècle Charles le Mauvais s'en empara (1357) et livra aux flammes l'église Sainte-Croix. La tradition veut que ce soit Duguesclin qui ait reconquis la ville. Prise et reprise plusieurs fois pendant les guerres anglaises (de 1417 à 1449), elle était presque complètement dépeuplée quand Charles VII la recouvra. La paix commençait à lui rendre un peu de son ancienne prospérité lorsque les guerres religieuses la ruinèrent de nouveau. En 1563 les protestants s'emparèrent de Bernay, pillèrent la ville et les églises et massacrèrent le clergé. Devenue plus tard le centre des opérations des Ligueurs de la région, elle fut assiégée et prise par une armée royale commandée par François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie. La peste compléta l'œuvre de la guerre et acheva de dépeupler la ville en 1596. Au XVIIe siècle, Bernay fut le ch.-lieu du bailliage d'Orbec-Bernay et de l'une des élections de la généralité d'Alençon.

L'*abbaye* qui avait donné naissance à la ville, après avoir été saccagée et en partie détruite au XVIe siècle par les protestants, fut relevée de ses ruines, en 1628, par l'abbé Hennequin de Villemur et agrégée à la congrégation de Saint-Maur. Elle subsista jusqu'à la Révolution. Les vastes bâtiments construits au XVIIe siècle renferment l'hôtel de ville, la bibliothèque, le musée, la sous-préfecture, le tribunal, la prison, etc. L'église abbatiale a été transformée en halle aux blés et aux toiles. Il s'y trouve quelques parties remontant à l'époque de la fondation de l'abbaye, mais les remaniements du XVIIe siècle en avaient profondément altéré le caractère.


Armoiries de Bernay.

Monuments. — *Eglise Sainte-Croix*, reconstruite en 1374, agrandie en 1497, restaurée en 1880. C'est un édifice à trois nefs, sans grand caractère à l'intérieur, où il n'y a de remarquable qu'une belle tour du XVe siècle que surmontait une flèche qui s'écroula en 1687. L'intérieur contient des statues d'apôtres du XVe siècle et un maître-autel en marbre rouge de la fin du XVIIe siècle, des pierres tombales et plusieurs objets mobiliers, provenant de l'abbaye du Bec. Un enfant Jésus en marbre blanc est attribué au Puget. — *Eglise N.-D.-de-la-Couture*. D'après la tradition, cette église a été construite dans un champ *(cultura)*, sur l'emplacement où un berger, guidé par un de ses moutons, aurait trouvé une statue en bois de la Vierge. C'est un édifice fort intéressant, construit du

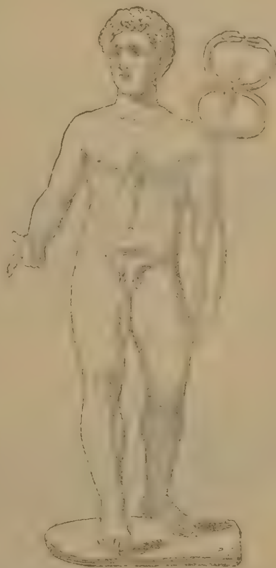
XIVe au XVIe siècle. Le portail est de style gothique flamboyant ; l'intérieur est divisé en trois nefs non voûtées.


Église Notre-Dame-de-la-Couture, de Bernay, d'après une photographie.

Les chapelles ont conservé quelques verrières des XVe et XVIe siècles. Un ancien cimetière, qui a l'aspect d'un jardin, entoure l'église. — Bernay possède un certain nombre de maisons anciennes. On y montre aux touristes le luxueux hôtel construit par M. Le Métayer-Masselin. Une plaque de marbre indique la maison où est né Auguste Leprevost, historien et archéologue. A l'E. de la ville, en exécution d'un vœu fait en 1870, a été élevée une colossale statue de la Vierge. Sur la lisière de l'ancienne route de Broglie une pyramide quadrangulaire indique le lieu du combat livré, le 21 janv. 1871, par la garde nationale aux troupes allemandes, qui entrèrent à Bernay le lendemain et occupèrent la ville jusqu'au 10 mars suivant.

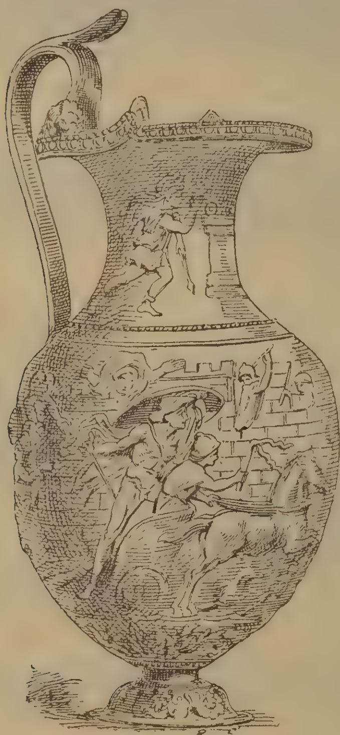
Bibl. : A. Leprevost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*; Paris,1862, in-8. — *Quelques documents pour servir à l'histoire de Bernay*; Bernay, 1840, in-8. — A. Blais, *Notice sur Notre-Dame-de-la-Couture de Bernay*; Bernay, 1852, in-8. — Victor Normand, *Curiosités artistiques et archéologiques de l'arr. de Bernay* (Album de gravures à l'eau forte) ; Bernay, 1868, in-4. — A. Goujon, *Histoire de Bernay et de son canton* ; Evreux, 1776, in-4.

BERNAY (Trésor de). Ce trésor, une des merveilles de l'orfèvrerie antique, se compose de soixante-neuf objets en argent, trouvés il y a plus d'un demi-siècle sur le territoire de Villaret, hameau de la com. de Berthouville, arr. de Bernay (Eure), et conservés aujourd'hui au Cabinet des Antiques, à la Bibliothèque nationale de Paris. — Le 21 mars 1830, un cultivateur, M. Prosper Taurin, labourait son champ, lorsque la charrue fut arrêtée par une tuile romaine, sous laquelle reposaient, à six pouces de profondeur, plus de 25 kilog. pesant de statuettes, de vases, de plats, d'ustensiles de tous genres en argent, représentant une valeur intrinsèque de plus de 6,000 fr. Cette découverte inattendue autant que merveilleuse confirma les conjectures des savants sur la richesse et l'état brillant de la civilisation du pays pendant les premiers siècles de notre ère. Il s'agissait en effet d'objets précieux dans lesquels les antiquaires reconnurent plus tard des instruments de sacrifice, la plupart d'une beauté admirable, dépendant d'un temple dédié à Mercure, le temple de Mercure Auguste de Canetum. C'était le trésor, ou du moins une partie du trésor de cet édifice. La vérité de ce fait est démontrée jusqu'à l'évidence par les nombreuses indications gravées sur les vases. En second lieu, il ne faut pas oublier cette circonstance, qu'on n'a trouvé avec le trésor ni monnaies ni quoi que ce soit qui ne fût en argent et consacré visiblement au culte de Mercure, le grand dieu des Gaulois chez qui on trouvait beaucoup de statues, comme s'exprime Jules César dans ses *Commentaires* (VI, 17). Le surnom d'*Auguste* donné à Mercure sur la plupart des vases n'a rien qui puisse surprendre un antiquaire ; on le connaît par plusieurs inscriptions ; quant au second, il nous apprend le nom de la localité où s'élevait ce temple. Canetum devait être une bourgade du pays des Eburovices, dont le chef-lieu était Mediolanum (Evreux). On possède donc là le trésor d'un temple que les dévots à Mercure Auguste de Canetum s'étaient plu à former et à enrichir. Enfoui à la hâte dans un moment d'alarme, et sans doute après avoir été déjà exposé aux violences et aux outrages, comme le fait supposer l'état dans lequel ont été trouvés plusieurs des objets qui le composent, le trésor de Canetum a dû passer plus de seize ou de dix-sept cents ans sous la tuile qui le protégeait. Grâce à M. Liston, huissier à Bernay, chez qui toute la trouvaille fut mise aussitôt en sûreté pour n'être vendue qu'en bloc, grâce aussi à l'utile entremise de M. A. Leprevost, depuis membre de l'Institut, l'Etat devint propriétaire, pour une somme relativement modique (17,000 fr.) de la totalité de la découverte. Ce fut le 3 mai 1830 que Raoul Rochette, alors conservateur du Cabinet des médailles et antiques, conclut cette importante acquisition.


Mercure trouvé à Bernay, d'après l'original au Cabinet des Antiques.

Les vases de Bernay sont de diverses époques et d'un mérite inégal ; les plus anciens, qui sont aussi les plus beaux, sont certainement antérieurs à l'empire romain, il en est même qu'on pourrait faire remonter à un ou deux siècles avant J.-C. ; ce sont ceux qui font penser à ces habiles ciseleurs vantés par Pline. Les autres sont d'époque bien postérieure. Nous ne devons pas négliger de faire remarquer qu'il ne faut pas confondre l'époque de la fabrication des vases avec celle de leur dédicace dans le temple de Mercure ; cette époque est indiquée approximativement par la forme des caractères des inscriptions ; parmi celles-ci, il n'en est pas qui remontent plus haut que le siècle d'Auguste, tandis que les plus récentes descendent jusqu'à la fin du IIIe siècle, et c'est là ce qui a fait fixer ce moment comme celui de l'enfouissement. On ne lira pas sans intérêt les noms des *donateurs*

de *Mercurius Canetus;* on y remarquera des noms de Romains et de Gaulois rapprochés dans une pensée religieuse commune. C'est ainsi que sur sept des plus beaux objets de la trouvaille, on voit le nom patricien de *Quintus Domitius Tutus*, sur une patère ou coupe plate celui de *Q. Sextius Clarus*, tandis que sur d'autres on lit les noms gaulois de *Camulognata*, de *Doctrix* et de *Combaromarus*. Parmi les monuments du trésor de Bernay, l'objet le plus important par sa dimension dans un métal aussi précieux et par sa parfaite conservation est sans contredit la *statue de Mercure*, haute de 56 cent. ; malheureusement cette statue n'offre rien de remarquable au point de vue de l'art. Une autre statue du même dieu fut trouvée en quinze ou vingt fragments. Ces précieux débris ont été depuis rapprochés avec beaucoup d'habileté. La figure ainsi reconstituée ne mesure que 35 cent. de hauteur, mais elle est d'un meilleur style que la précédente. Viennent ensuite deux *Œnochoés* formant ce que les anciens appelaient une paire de vases (haut. 30 cent. ; circonf. 44 cent.). Par leur style large et sévère, ces deux Œnochoés se rattachent aux meilleures traditions de l'art. La forme de ces deux vases est de la


Aiguière (œnochoé) trouvée à Bernay, d'après l'original au Cabinet des Antiques.

plus grande élégance ; ils n'ont qu'une seule anse qui dépasse leur col allongé et parfaitement disposé pour verser le liquide dans les coupes. Les bas-reliefs sont exécutés au repoussé ; l'anse, rattachée à la panse par un masque tragique aussi au repoussé, est gracieusement décorée, mais par des ornements ciselés dans la masse ; à l'orifice, les extrémités de l'anse se terminent par deux têtes de Méduse. Le pied de chacun de ces vases est décoré de fleurons et d'ornements de fantaisie absolument semblables. Quant aux sujets des bas-reliefs, ils sont empruntés à la *Guerre de Troie*. Signalons encore une autre paire de vases ou *canthares bachiques*, qui se font pendant, non seulement par la forme et les accessoires, mais aussi par les sujets qui les décorent (haut. 11 cent., diam. avec les oreilles, 26 cent.). Ces bas-reliefs ont rapport au culte de *Bacchus* et rappellent beaucoup ceux de la *Coupe des Ptolémées*, comme les vases eux-mêmes la rappellent par leur forme. La plupart des inscriptions


Canthare trouvé à Bernay, d'après l'original au Cabinet des Antiques.

des vases de Bernay sont tracées par des points, ou pointillé, procédé qui permettait d'écrire sur une pièce d'orfèvrerie sans en altérer la valeur, sans nuire aux bas-reliefs et sans en diminuer comme sans en augmenter le poids ; quelques-unes sont tracées en creux et au burin ; enfin une ou deux sont incrustées en or. Les procédés de fabrication des monuments de Bernay méritent également de fixer l'attention ; à l'exception de quelques anses, des ustensiles et d'accessoires, rien n'a été fondu ; tout a été fait au marteau et ciselé ensuite par le procédé du repoussé, que les Grecs nommaient *sphyrelaton*. Les statues sont formées de plaques d'argent battu très industrieusement soudées. Il faut faire exception toutefois pour un buste en argent massif et pour la petite statuette de Mercure, dont la tête et les bras, également en argent massif, ont été fondus et ciselés. Contrairement à ce procédé, les vases sont exécutés entièrement au marteau. Ajoutons que plusieurs de ces monuments ont conservé des traces de dorure.


Gobelet trouvé à Bernay, d'après l'original au Cabinet des Antiques.

En résumé, le retentissement des découvertes de monuments d'argent prouve leur excessive rareté. Cinquante-sept années se sont écoulées depuis l'acquisition du trésor de Bernay par la Bibliothèque nationale, et, pendant ce long espace de temps, aucun musée d'Europe n'a pu se féliciter d'un aussi extraordinaire présent du hasard. Les musées de Naples, de Berlin et de Saint-Pétersbourg ont acquis, il est vrai, des pièces rares et remarquables que l'on peut citer après celles de Bernay ; mais on peut dire hardiment que les quatorze vases d'argent découverts en 1835 à Pompéi, les soixante pièces d'orfèvrerie du trésor d'Hildesheim, et le magnifique vase trouvé en 1862 à Nicopol, dans le tombeau d'un roi scythe, ne peuvent rivaliser ni pour le nombre, ni pour l'importance des objets, avec les soixante-neuf joyaux de notre humble champ de la haute Normandie. Spire Blondel.

Bibl. : A. Leprevost, art. des 19 avril, 7, 17, 22 mai et 7 juin 1830 du *Journal de Rouen ; Mémoire sur la collection des vases antiques, trouvés en mars 1830 à Berthouville*, Mémoire accompagné de 15 pl. lithographiques ; Caen, 1832, in-4. — Ch. Lenormant, *Lettre à M. Panofka sur les fouilles de Bernay*, insérée dans le *Bulletino dell' Instituto di corrispondenza archeologica* ; Roma, 1830. — Raoul Rochette, *Notice sur quelques vases antiques d'argent*, etc., publiés dans le *Journal des Savants*, juill. et août 1830 ; *Notice sur deux vases d'argent provenant du dépôt de Bernay*, etc., insérée dans les *Nouvelles annales publiées par la section française de l'Institut archéologique* ; Paris, 1838, avec 4 pl. grav. au trait ; *Monuments*

d'antiquité figurée, Odysséïde, p. 272 et suiv. — CHABOUILLET, *Catalogue général et raisonné des Camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le Cabinet des antiques*; Paris, 1858. — *Histoire des vases de Bernay*, 1838. — Raoul ROCHETTE, *Exposé succinct de l'acquisition des vases de Bernay*, 1838. — L. P. (Paulin PARIS) *Histoire des vases de Bernay, à propos de ce qui se passe à la Bibliothèque royale*, 1847. — CARNOT, *Lettre à M. le Directeur de la rédaction de la* Liberté de Penser; avr. 1850, 2e éd., 1850. — Raoul ROCHETTE, *Lettre à M. Carnot, sur sa Lettre insérée dans la* Liberté de Penser, 1850. — CARNOT, *Réponse à M. Raoul Rochette suivie du rapport d'une commission d'enquête instituée en 1848 par le ministre de l'instruction publique, pour examiner la conduite de M. Raoul Rochette dans l'acquisition des vases de Bernay*, 1850. — Paulin PARIS, art. *Raoul Rochette*, dans la *Biographie universelle (Michaud)*, t. XXXVI. — *Di quattordici vasi d'argento di disotterati Pompei nel* MDCCCXXXV, etc., *Discorso del cavaliere B. Quaranta*, 2e édit., Napoli, 1837. — ARNETH, *Die Antiken Gold-und-Silber Monumente des K. K. Munz und Antiken Cabinettes in Wien*; Wien, 1850.

BERNAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie ; 656 hab.

BERNAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie ; 423 hab.

BERNAY-EN-PONTHIEU. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue ; 417 hab.

BERNAY (Louis-Camille), littérateur français, né à la Malmaison le 16 mars 1813, mort à Paris le 14 juin 1842. Tour à tour attaché à la maison de l'ex-impératrice Marie-Louise, et apprenti graveur à Parme, il revint en France après l'insurrection de 1831, à laquelle il avait pris part, et entra chez un avoué; mais, rebuté par l'aridité de la procédure, il quitta la maison paternelle, et parvint à faire représenter au théâtre de la Renaissance un drame en un acte, *le 24 février*, imité de Zacharias Werner. Un autre drame, *l'Héritage du mal*, ne fut joué à l'Odéon qu'après la mort de l'auteur. Ses amis ont rassemblé sous le titre d'*Œuvres* (1843, in-18) ces deux tentatives, d'autres pièces inédites ou non représentées, des poésies et divers essais, avec une notice biographique, par M. H. Trianon. M. Tx.

BERNAZZANO (Cesare), peintre milanais de l'école de Léonard, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Lomazzo l'appelle aussi Barnezzano. Vasari le signale comme « excellentissimo per far paesi, erbe, animali ed altre cose terrestri, volatili ed aquatici ». Le Sodoma, Gian Pietrino, Cesare da Cesto lui durent quelque chose pour leurs paysages, Cesare da Cesto surtout, qui lui fit peindre les fonds de plusieurs de ses tableaux, notamment du *Baptême du Christ* de la collection Scotti Gallanti de Milan. On a voulu lui attribuer aussi le fond de paysage du *Bacchus*, de Léonard (no 463 du Louvre). Bernazzano paraît avoir joué, comme paysagiste, un rôle intéressant et important dans l'école léonardesque, mais il est difficile d'en préciser aujourd'hui la nature et les effets. L'anecdote, souvent citée, d'après laquelle des paons, trompés par la vérité d'un paysage peint à fresque par Bernazzano, se seraient précipités pour y becqueter un plant de fraisiers, n'est qu'une variante d'une légende renouvelée de l'antiquité et périodiquement rééditée. A. M.

BIBL. : VASARI, éd. MILANESI, V. 101-102. — LOMAZZO *Trattato del arte della Pittura*; Milan, 1584, in-4. — A. WOLTMANN et WOERMANN, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1882, II, 564.

BERNBRUNN (Karl von), connu sous le pseudonyme de *Karl Carl*, dramaturge autrichien, né le 7 nov. 1787, mort à Ischl le 14 oct. 1854. Il fut d'abord acteur comique très apprécié à Vienne, puis à Munich ; il prit en 1822 la direction d'un théâtre de Munich et y fit jouer des comédies légères qui eurent un grand succès. En 1825 il vint à Vienne, y ouvrit un théâtre en 1826 ; il en posséda successivement plusieurs et finit par s'en bâtir un *(Carltheater)* ; il mourut millionnaire, son triple talent d'acteur, d'auteur et de directeur lui ayant toujours conservé la vogue.

BIBL. : KAISER, *Theaterdirector Carl* ; Vienne, 1854, 2e édit.

BERNBURG. Ville d'Allemagne, duché d'Anhalt, sur les bords de la Saale, jadis ch.-l. de la principauté d'Anhalt-Bernburg (V. ANHALT) ; 18,593 hab. Vieux château très pittoresque sur un haut rocher qui domine la Saale ; son origine remonte à Othon III (992). La ville est industrieuse : elle a des fonderies, des fabriques de machines, de papier, etc.

BERND (Christian-Samuel-Theodor), héraldiste allemand, né à Messeritz le 12 avr. 1775, mort à Bonn le 26 août 1854. Collaborateur de *Campe* pour son Dictionnaire de langue allemande, il fut bibliothécaire (1818), puis professeur de diplomatique sphragistique et héraldique à l'université de Bonn. Il a publié : *Allgemeine Schriftenkunde der gesammten Wappenwissenschaft* (Leipzig, 1830-1841, 4 vol.), ouvrage d'ensemble très estimé ; *Wappenbuch der preussischen Rheinprowinz* (Bonn, 1835, 2 vol., supplément en 1842) ; *Die Hauptstücke der Wappenwissenschaft* (Bonn, 1841-1845, 2 vol.), son ouvrage principal qui fait autorité en matière de blason ; il le résuma en un manuel : *Handbuch der Wappenwissenschaft* (Leipzig, 1856).

BERNDTSON (Fredrik), littérateur suédo-finlandais, né à Falun le 27 août 1820, mort en 1881. Après avoir terminé ses études à Upsala, il s'établit en Finlande, devint docent en esthétique à l'université de Helsingfors (1847), puis un des rédacteurs (1851) et directeur du journal officiel du grand-duché (1853-1865), enfin chef d'expédition à la chancellerie du gouverneur général (1855). Outre deux thèses philosophiques en latin (Helsingfors, 1847, in-4 et in-8), il a publié en suédois : *Mathilda*, poème (1840) ; *Création de la femme* (1842) ; *Souvenirs d'un vieillard* (1843) ; *Petites poésies* (1846) ; *Nouvelles et esquisses* (1851) ; *les Combats de la vie* (1855), remarquable drame en 5 actes ; et fait jouer sept autres petites pièces ; de fines *Etudes dramatiques et critiques* (1879) ; des *Calendriers poétiques* ; des Notices sur Helsingfors (1845, 1847, traduites en français) ; des traductions de drames et romans français, anglais, allemands, danois. B-s.

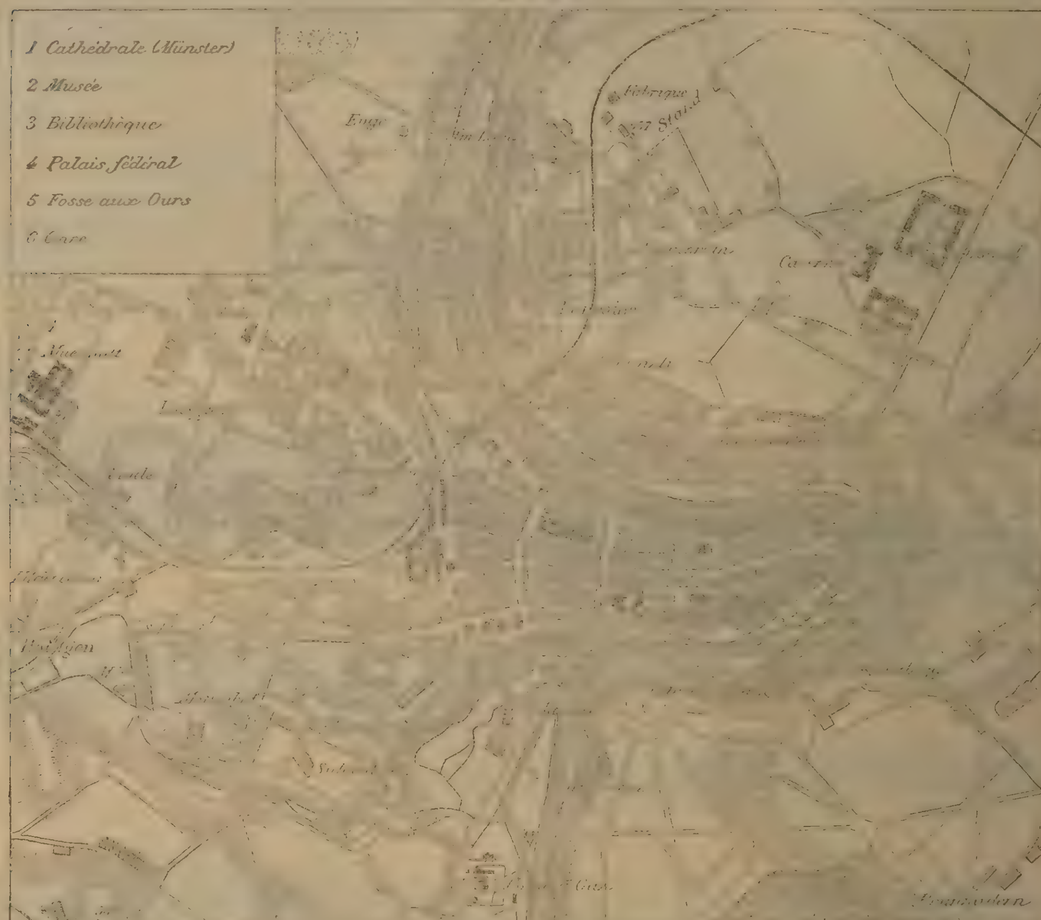
BERNE (EN) (Mar.). Un pavillon est mis en berne lorsqu'il n'est pas hissé à hauteur habituelle en tête de mât ou à l'extrémité de la corne. C'est un signe de deuil ou de détresse ou simplement un signal pour demander à entrer en communication avec un autre bâtiment. Lorsqu'on demande du secours, le pavillon en berne est souvent appuyé par un ou plusieurs coups de canon.

BERNÉ. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. du Faouët ; 1,886 hab.

BERNE (ville). Capitale du cant. du même nom, et, depuis 1848, de la Confédération suisse ; 44,087 hab. (en 1880), est située à 540 m. au-dessus de la mer, sur un plateau que l'Aar baigne de trois côtés, à 30 kil. de l'imposante chaîne des Alpes bernoises ; sa position est incomparable. Selon la légende, Berne tire son nom des ours (en allemand *Baeren*) tués le jour où les fondations de la ville furent jetées (V. BERNE [canton]) ; aussi entretient-elle, depuis un temps immémorial, une demi-douzaine de ces animaux ; l'ours figure dans les armoiries de la ville et du canton. L'ancienne ville, avec ses rues larges, ses arcades et ses maisons cossues, est incontestablement une des plus belles de l'Europe, et ne rappelle en rien ces vieilles cités au centre des grandes villes que l'on démolit aujourd'hui pour donner accès à l'air et à la lumière. Les hôtels des anciennes familles régnantes et des abbayes, les maisons solidement construites en pierre de taille, qui s'appuient sur la rue par de massifs contreforts, les fontaines publiques, produits de l'art du moyen âge, donnent à la ville un cachet de grandeur antique. La cathédrale gothique, commencée en 1420, s'élève sur une vaste terrasse, à 30 mètres au-dessus de l'Aar qui coule à ses pieds ; on y a érigé une statue du duc de Zaehringen, le fondateur de la ville ; vis-à-vis du grand portail de la cathédrale se trouve la statue équestre de Rodolphe

d'Erlach, qui vainquit, en 1339, à Laupen, la noblesse du pays liguée contre la ville. L'hôtel de ville, affecté aux auto-

BERNE



Echelle du 25.000e

rités cantonales, le grand grenier avec la grande cave,



Cathédrale de Berne.

la tour de l'Horloge, qui possède un mécanisme d'horlo-rie très ingénieux, sont, avec la cathédrale, les principaux édifices publics de l'ancien Berne. Sur une des éminences



Hôtel de ville de Berne.

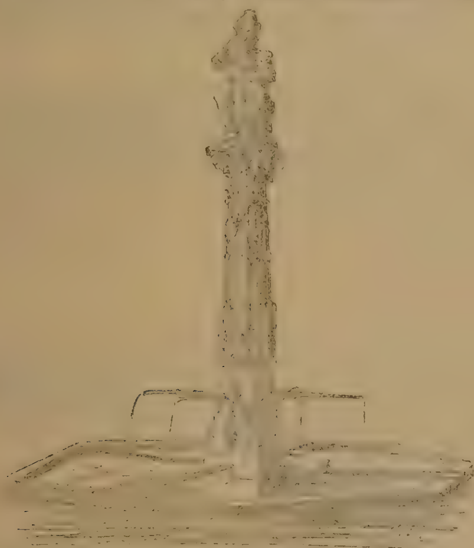
qui bordent l'Aar, s'élève le palais fédéral, construit de 1852 à 1857, aux frais de la ville de Berne, qui en a fait don à la Confédération ; là siègent les Chambres fédérales et le Conseil fédéral ; là se trouvent les bureaux de l'administration fédérale. Berne possède de riches collections historiques et d'histoire naturelle, un musée des beaux-arts, des bibliothèques importantes, plusieurs hôpitaux, dont le plus grand, l'hôpital de l'Ile, est une fondation cinq fois séculaire, et de nombreuses fontaines dont la plus

remarquable est la fontaine de l'Ogre. Dans les environs de la ville se trouvent les vastes établissements militaires



Tour de l'Horloge, à Berne.

du canton et un grand nombre d'institutions de bienfaisance. Ces dernières années, la ville s'est étendue au delà



Fontaine de l'Ogre, à Berne.

de l'Aar; les nouveaux quartiers sont reliés à l'ancienne ville par plusieurs ponts dont le plus récent, construction très hardie à arches métalliques, a une longueur de 229m2 et une hauteur de 34m5.

Etant le centre de l'administration cantonale et de l'administration fédérale, la résidence du corps diplomatique accrédité auprès de la Confédération suisse, le siège de quelques institutions internationales (postes, télégraphes, protection de la propriété littéraire) et d'une compagnie de chemins de fer, le Jura-Berne-Lucerne, Berne est avant tout une ville de fonctionnaires et de gens de bureau. On y trouve cependant des établissements de banque importants, une grande filature de coton, des ateliers de construction.

La ville de Berne forme trois paroisses et une seule commune municipale; celle-ci est administrée par le conseil communal, à la tête duquel se trouve le maire, et par le Grand Conseil de ville. Elle a en outre une administration bourgeoise qui comprend les biens de la bourgeoisie, c.-à-d. de la corporation formée par toutes les personnes natives de Berne et y demeurant. Les grandes et belles forêts qui s'étendent autour de la ville appartiennent pour la plupart à cette corporation. Enfin il y a treize abbayes; ce sont aussi des corporations bourgeoises, mais plus restreintes que la bourgeoisie; elles administrent des fonds spéciaux dont les revenus sont essentiellement destinés à l'assistance des pauvres originaires de la ville et d'autres œuvres de bienfaisance; elles administrent aussi la tutelle de leurs ressortissants; quiconque veut obtenir le droit de cité à Berne doit se faire recevoir membre d'une abbaye, ce qui coûte quelques milliers de francs. Berne est le berceau de plusieurs célébrités dans l'art militaire, les sciences et les lettres, et d'un grand nombre d'hommes d'Etat connus; le plus illustre de ses enfants est le grand Albert de Haller (1708-1777) (V. BERNE [canton]). Dr GOBAT.

BERNE (canton). Le plus important des vingt-deux cantons ou Etats qui forment la Confédération suisse, est limité au N. par l'Alsace, les cantons de Bâle et de Soleure, à l'E. par ceux d'Argovie, de Lucerne, d'Unterwalden et d'Uri, au S. par le Valais, à l'O. par les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et la France. Il appartient en même temps à la région des Alpes, de la plaine suisse et du Jura, offrant ainsi les aspects les plus divers et un sol très varié, depuis les pâturages aux confins des neiges éternelles jusqu'aux champs fertiles et au vignoble. Ses montagnes fournissent le granit, le grès, le calcaire, le marbre, l'ardoise; il y a des mines de fer dans le Jura, et à peu près dans toutes les parties du pays, des sources minérales dont plusieurs jouissent d'une réputation européenne; tels sont le Gournigel, Weissenbourg, Heustrich, Faulensee. Le canton de Berne comptait, en 1880, 532,164 habitants, dont 65,821 catholiques et 1,322 israélites. On parle allemand, sauf dans l'ancien évêché de *Bâle* (V. ce mot), où la langue française domine. Le pays est essentiellement agricole; on y élève les meilleures races de vaches et de chevaux de la Suisse; la fabrication du fromage est considérable et fait l'objet d'un important commerce d'exportation; il y a aussi un grand nombre de distilleries et de fabriques d'alcool; on cultive la vigne au bord du lac de *Bienne* (V. ce mot). Les industries principales sont la fabrication des toiles, de laines et de cotons filés, de pâte de bois, de poteries, de briques, et, dans le Jura spécialement, l'horlogerie, qui occupe environ 20,000 ouvriers, et la fabrication des soieries; on trouve aussi, dans le Jura, un établissement métallurgique important, haut-fourneau et fonderie, ainsi qu'une verrerie. Le pays possédant de très grandes forêts, le commerce de bois est considérable. L'Oberland bernois, soit la partie qui s'étend au pied des Alpes est, avec les bords du lac de Lucerne, le centre de « l'industrie des étrangers » en Suisse; de magnifiques hôtels ont été construits, ces dernières années, à peu près partout où le site et la salubrité de l'air peuvent attirer les touristes. Les stations de Thoune, Interlaken, Saint-Béatenberg, Grindelwald, Lauterbrunnen, Meiringen, Murren sont universellement connues.

Le canton de Berne forme une république démocratique. Le pouvoir législatif y est exercé par le Grand Conseil élu par le peuple, à raison d'un membre par 2,000 âmes de population; mais toutes les lois, toute dépense excédant 500,000 fr. et toute augmentation de l'impôt direct doivent être soumises au peuple. Le gouvernement est le Conseil exécutif ou Conseil d'Etat, composé de neuf membres nommés par le Grand Conseil. Une cour d'appel de quinze membres, nommés également par le Grand Conseil, forme l'autorité judiciaire supérieure.

Le pays est divisé en six parties, l'Oberland, l'Emmen-

thal, le Mittelland, la Haute-Argovie, le Seeland et le Jura, en cinq arrondissements de cours d'assises et en trente districts, dans chacun desquels il y a un préfet et un tribunal ; les préfets et les présidents de tribunaux sont élus par le Grand Conseil, les juges par le peuple.

Les communes sont autonomes ; elles nomment elles-mêmes leurs autorités et administrent librement, toutefois sous réserve du droit de haute surveillance du gouvernement, la police locale, dans laquelle se trouvent compris les inhumations, l'assistance des pauvres, les affaires scolaires, les biens communaux et les tutelles. L'instruction primaire est obligatoire, tout enfant est tenu de fréquenter l'école pendant neuf ans, depuis l'âge de sept ans jusqu'à quinze ans révolus. C'est aux communes qu'incombe l'obligation de fonder des écoles ; elles nomment elles-mêmes leurs instituteurs pour une période de six ans, ainsi que la commission chargée de surveiller l'école. La commune alloue, pour chaque classe, un traitement dont le minimum est fixé par la loi, et l'Etat supplée au traitement par des subventions qui augmentent graduellement avec les années de service. L'Etat surveille les écoles ; douze inspecteurs sont préposés à ce service. Le canton de Berne compte (en 1886) 1,970 écoles primaires publiques contenant 100,000 enfants. Les établissements d'instruction secondaire (il y en a 61, avec 207 classes) sont pareillement fondés par les communes et entretenus en partie par celles-ci, en partie par l'Etat. Trois gymnases, Berne, Berthoud et Porrentruy préparent à l'université et à l'école polytechnique.

Le canton de Berne possède une université de cinq facultés, théologie protestante, théologie catholique, droit, médecine et philosophie (philologie, lettres et sciences), fréquentée par 500 étudiants ; en outre une école vétérinaire, quatre écoles normales, une école d'agriculture, un institut de sourds-muets, un hospice d'aliénés, une maternité avec école de sage-femmes, et plusieurs asiles de pauvres et d'enfants abandonnés. Il y a quatre établissements pénitentiaires.

La fortune de l'Etat s'élève à 47 millions ; les dépenses annuelles de l'administration courante sont de 11 millions, et les recettes atteignent à peu près le même chiffre. Outre les impôts indirects (sel, timbre, boissons, patentes), il est perçu un impôt sur la propriété foncière et un impôt sur le revenu (profession, rentes et revenus des capitaux). Deux établissements financiers de l'Etat, la banque cantonale et la caisse hypothécaire, pourvoient aux besoins du commerce et de l'agriculture.

Histoire. — L'origine du canton de Berne est la ville de Berne fondée en 1191 par le duc Berthold V de Zaehringen. Celui-ci étant mort sans enfants, en 1218, la ville fit retour à l'empire romain germanique, et devint ville impériale. Grâce à ses institutions démocratiques, elle s'agrandit rapidement, et bientôt elle dut au caractère belliqueux de sa population et à l'habileté de ses autorités d'étendre considérablement, soit par la conquête, soit par des acquisitions, soit par le prestige dont elle jouissait, son territoire. Déjà très puissante, Berne parvint au faîte de sa prospérité en s'emparant en 1415, des domaines d'Argovie du duc d'Autriche, qui avait été mis au ban de l'empire et excommunié pour avoir favorisé la fuite du pape Jean XXIII du concile de Constance. Puis, en 1336, Berne guerroya contre le duc de Savoie et conquit le pays de Vaud.

Fermement et sincèrement attachée à la réforme religieuse, Berne contribua puissamment à la faire prévaloir en Suisse ; son zèle la poussa même à intervenir dans les guerres religieuses qui déchirèrent la France sous Henri II, Charles IX et Henri III ; elle soutint de ses troupes et de ses écus Henri de Navarre et les princes de Condé ; elle accueillit les fils de l'amiral de Coligny après la Saint-Barthélemy. Vers cette époque et déjà auparavant, Berne jouissait d'une grande autorité, son alliance était recherchée même des rois de France. Mulhouse, Strasbourg, Besançon, la Franche-Comté ont été plusieurs années sous son protectorat. Berne était entrée, en 1353, dans la Confédération suisse ; la paix de Westphalie brisa, en 1648, le dernier lien qui la rattachait à l'empire germanique. Mais, pendant sa période d'épanouissement, la ville et république de Berne — tel était son nom officiel — était devenue un Etat aristocratique ; les anciennes familles de la ville s'étaient emparées du pouvoir, constituaient à elles seules les familles régnantes et répartissaient tous les emplois entre leurs membres. Sauf quelques localités, la province était un pays sujet ; des baillis la gouvernaient, cumulant tous les pouvoirs, et cherchant à retirer de leur position le plus d'argent possible. En vain les paysans se soulevèrent (1641 et 1653) ; ils furent écrasés.

La Révolution française devait changer la destinée de Berne. Dans le pays de Vaud, César de Laharpe prépara ses concitoyens à la révolte par ses discours, ses proclamations, ses brochures ; en 1797 il s'adressa au Directoire, qui déclara prendre les Vaudois sous sa protection et envoya 15,000 hommes, sous le commandement du général Ménard, à la frontière suisse. Ce fut le signal d'un soulèvement général dans tout le pays de Vaud. Les Bernois se retirèrent. Sous un prétexte assez insignifiant, Ménard entra, au mois de février 1798, dans le canton de Vaud. Puis arriva le général Brune, qui s'annonça comme négociateur. Le gouvernement de Berne, profondément divisé, hésitant aussi bien à faire des concessions à ses sujets qu'à déclarer la guerre, laissa le temps à Brune de se procurer des renforts, et au général Schauenbourg, qui occupait l'évêché de *Bâle* (V. ce mot), d'avancer du côté de l'Aar. La ville de Berne, écrasée par des forces supérieures en nombre, dut capituler, le 5 mars 1798, et le gouvernement fut renversé.

Berne disparaît alors, comme Etat, dans la république helvétique. En 1803, l'acte de médiation, imposé à la Suisse par Napoléon, rétablit l'ancien Etat de Berne, diminué de l'Argovie et du pays de Vaud, mais avec une constitution assez démocratique. Après les désastres de Napoléon, en 1814, l'aristocratie parvint à s'emparer de nouveau du pouvoir ; Berne eut sa Restauration, et l'ancienne ville et république de Berne, avec son gouvernement aristocratique, fut rétablie. Toutefois l'ancien régime ne subsista pas longtemps. Une révolution sans effusion de sang l'emporta en 1830. La constitution démocratique qui fut votée, la même année, par le peuple bernois, a été remplacée, en 1846, par celle qui régit actuellement le canton. On a vu (V. Bâle [évêché]) qu'en 1815 le canton de Berne a obtenu le Jura en compensation de l'Argovie et du pays de Vaud, érigés en cantons indépendants. Cette incorporation a été constatée par l'acte de réunion du 23 nov. 1815. Dr Gobat.

BERNE (Traité de). Traité conclu le 8 déc. 1862 entre la France et la Suisse, représentées par le marquis Turgot, ambassadeur de France, et M. Staempfli, président de la Confédération helvétique. Il mettait fin à des discussions existant depuis 1815, entre les deux pays, au sujet de la possession de la vallée des Dappes ; la Suisse abandonnait cette vallée et certains territoires voisins à la France, qui lui cédait un territoire d'une contenance équivalente du côté de Saint-Cergues, sur le Noirmont. Ce traité est souvent cité en droit international à cause de l'art. 3, qui établit que « les habitants originaires de la partie de la vallée des Dappes qui revient à la France, demeureront Français, à moins qu'ils ne déclarent, dans le délai d'une année, opter pour la nationalité suisse ; auquel cas ils pourront conserver leur domicile et leur établissement sur le territoire de l'Empire. » Les ratifications furent échangées à Berne le 20 févr. 1863.

Bibl. : De Clercq, *Recueil des traités de la France* ; Paris, 1867 t. VII, in-8.

BERNE (Traité postal de). Le traité constitutif de l'*Union postale* a été conclu à Berne le 9 oct. 1874. Les Etats contractants étaient : l'Allemagne, l'Autriche, la

Belgique, le Danemark, l'Egypte, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Turquie. Ces vingt-deux Etats sont ainsi les fondateurs de l'Union qui comprend aujourd'hui, à peu d'exception près, tous les pays du monde.

Les dispositions essentielles du traité de Berne sont les suivantes :

Taxe unique pour tous les échanges internationaux ; poids de 15 grammes pour la lettre simple ; suppression de tous décomptes entre les administrations, chacune gardant les taxes perçues ; liberté du transit garantie dans le territoire entier de l'Union ; règlement des litiges, en cas de dissentiment entre administrations sur l'interprétation du traité, par des arbitres choisis parmi les membres de l'Union non intéressés dans la question ; création d'un bureau international ; fixation des conditions auxquelles les pays non adhérents pourront entrer dans l'Union.

Le traité de Berne est entré en vigueur à partir du 1er juil. 1875, sauf en ce qui concerne la France qui n'a pu l'appliquer qu'à partir du 1er janv. 1876.

BERNEAUD (Arsène Thiébaut de) (V. Thiébaut de Berneaud).

BERNE-BELLECOUR (Etienne-Prosper), peintre français contemporain, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 29 juil. 1838. Il vint de bonne heure à Paris, et entra à l'Ecole des Beaux-Arts, en même temps qu'il recevait les leçons de Picot et de F. Barrias. En 1859, il concourut pour le grand prix de peinture d'histoire ; rebuté par son insuccès, il essaya du paysage De 1861 à 1868, il exposa des *Vues*, prises en Normandie, et quelques portraits au fusain ; après cette époque il se décida, sur les conseils de son beau-frère le peintre G.-J. Vibert, à essayer de la peinture de genre. Au Salon de 1869, il envoya deux sujets humoristiques : *Désarçonné !* et *Un Sonnet*, qui obtinrent, le premier surtout, un vif et franc succès ; le jury lui accorda une médaille. Deux aquarelles, *l'Amoureux* et *la Sarbacane*, qu'il exposa la même année, témoignaient de son habileté hors ligne dans ce genre particulier. Le tableau, *Après la Procession*, qui figura au Salon de 1870, affirma les qualités du talent de son auteur : puissance et fermeté des tons, sentiment juste et fin du plein-air, touche facile, spirituelle et brillante. Lorsque le siège de Paris eut lieu, M. Berne-Bellecour s'engagea dans les tirailleurs de la Seine, corps franc qui comptait dans ses rangs nombre d'artistes. Ce fut un souvenir de cette époque néfaste qui lui inspira son chef-d'œuvre : *Un Coup de canon* (S. 1872, réexp. en 1878) ; la gravure et la photographie ont popularisé cette petite toile si remarquable d'observation, et qui est restée dans toutes les mémoires. Cette œuvre produisit la plus grande impression, et l'artiste, récompensé d'une médaille de première classe, fut désormais compté parmi nos premiers peintres militaires. *Le Jour des fermages*, qui parut au même Salon, est aussi une excellente petite toile, conçue dans un esprit finement satirique. Les principaux tableaux qu'il exposa ensuite furent : *Les Tirailleurs de la Seine au Combat de la Malmaison, 21 octobre 1870* (S. 1875). L'auteur s'y est représenté lui-même, avec les plus connus de ses camarades de légion. *Dans la Tranchée*, *Mort du sous-lieutenant Michel, des Tirailleurs de la Seine ; Cocher russe*, aquarelle (S. 1877), souvenir d'un voyage en Russie que l'auteur fit en 1875 ; *un Poste avancé, grandes manœuvres* (S. 1878) ; *Sur le Terrain* (S. 1879) ; *Manœuvres d'embarquement* (S. 1882) ; *Débarquement* (S. 1885). L'Exposition universelle de 1878 valut à M. Berne-Bellecour une médaille de deuxième classe et la croix de la Légion d'honneur. On doit rappeler aussi qu'il écrivit, en collaboration avec M. G.-J. Vibert, *la Tribune mécanique*, pochade humoristique en un acte, représentée au théâtre du Palais-Royal en mai 1872. Ad. Thiers.

BERNECK (Karl-Gustav von), écrivain millitaire allemand, né le 28 oct. 1803 à Kirchhagen dans la Lusace, mort à Berlin le 8 juil 1871. Officier dans l'armée prussienne en 1820, major en 1855, il prit sa retraite en 1862. Il enseigna, de 1839 à 1848, dans une école militaire de Francfort-sur-l'Oder et ensuite à l'École des cadets de Berlin. Son ouvrage sur la Tactique est très estimé et sert encore aujourd'hui de guide dans l'enseignement (*Elemente der Taktik* ; Berlin, 1870, 6e éd.). Il faut citer ensuite : l'*Histoire de l'art militaire* (*Geschichte der Kriegskunst* ; Berlin, 1867, 3e éd.), le *Livre des batailles* (*Buch der Schlachten ;* Leipzig, 1856), l'*Histoire abrégée de l'art militaire* (*Grundriss der Geschichte des Kriegswesens* ; Berlin, 1854), les *Batailles de Leipzig* (*die Schlachten bei Leipzig* ; Leipzig, 1855). Gustav von Berneck a publié aussi, sous le pseudonyme de Bernd von Gusek, un assez grand nombre de nouvelles dont il a fait plus tard un choix en trois volumes (*Novellen und Erzählungen ;* Leipzig, 1837). Ses romans, pour la plupart diffus et incohérents, durent particulièrement leur succès aux passions politiques qu'ils favorisaient. Le premier et le meilleur, *les Stedinger* (1837), est une peinture de la vie populaire au moyen âge. *La Main de l'étranger* (*die Hand des Fremden*, 1857) est un réquisitoire contre Louis XIV. *Le Premier Vol fait à l'Allemagne* (*Der erste Raub an Deutschland*, 1862) rappelle les événements à la suite desquels Metz, Toul, Verdun et Cambrai furent rattachés à la France. Ces romans, s'ils n'ont jamais eu aucune espèce d'intérêt littéraire, montrent du moins quelle était, dès le milieu de ce siècle, la pensée dominante du parti militaire en Prusse. D'autres, qui ne sont pas plus intéressants en eux-mêmes, traitent des rapports entre l'Autriche et la Prusse. Même le socialisme est attaqué avec passion dans *Salvatore* (1851). Gustav von Berneck a traduit enfin la *Divine comédie* de Dante et quelques poèmes de Lord Byron. A. B.

BERNÉCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye ; 312 hab.

BERNÈDE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 339 hab.

BERNELINUS, auteur du *Liber Abaci*, publié dans les *Œuvres de Gerbert* (éd. Olleris, pp. 357-400). C'est à Paris et à la prière de son ami Amélius, qu'il composa ce traité, qu'on considère comme un résumé des leçons de Gerbert, et qui est le plus ancien ouvrage, tant soit peu complet, sur l'abacus du moyen âge. Il se divise en quatre parties, dont la première, après la description de l'instrument, traite de la multiplication, la seconde de la division simple, avec ou sans différences, la troisième de la division composée, avec les mêmes subdivisions, la quatrième, des fractions du système romain. C'est là le cadre général des traités de l'abacus, pendant deux siècles. La division avec différences était un procédé spécialement approprié à l'abacus, sur lequel les chiffres se changeaient sur place sans difficulté ; l'on évitait, dans ce procédé, le calcul pour la détermination des chiffres du quotient ainsi que les soustractions successives. La division sans différences revient à la nôtre. T.

Bibl. : André Berthelot, *Notes sur quelques manuscrits mathématiques du moyen âge*, dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome* (1885).

BERNER (Elisa), chanteuse scénique allemande, née à Mondeau (Suisse) le 7 mars 1766, était fille d'un directeur de théâtre nommé Félix Berner, qui la destina à la scène dès ses plus jeunes années et la confia à un professeur de chant du nom de Gespaen. On raconte que lorsqu'elle joua à Würzbourg avec ses parents, sa voix, d'une beauté et d'un timbre extraordinaire, plut tant au prince que celui-ci résolut de l'envoyer en Italie pour lui faire perfectionner son talent pour le chant et la ramener ensuite auprès de lui comme première chanteuse ; mais la mort imprévue de son protecteur vint réduire à néant les projets qu'il avait formés pour la jeune fille. Elisa Berner se

rendit alors avec sa famille à Ratisbonne, où elle se trouva en relations avec le chanteur Jean Népomucène Peterl, qu'elle épousa et qu'elle accompagna à Munich. Là, les qualités de sa voix pure et pénétrante, sa vocalisation habile et l'expression touchante qu'elle savait donner à son chant lui valurent de tels succès qu'elle fut nommée, en 1796, première cantatrice de la cour de Bavière. Ayant perdu peu après son mari, elle épousa en secondes noces, en 1801, un professeur de musique nommé François Lang. Elle était encore attachée au théâtre de Munich en 1811.

BERNER (Friedrich-Wilhelm), célèbre organiste et compositeur de musique sacrée, né à Breslau le 16 mai 1780, mort le 9 mai 1827, reçut, dès l'enfance, de son père, les premiers éléments de son art. A l'âge de neuf ans, il était déjà un exécutant remarquable sur l'orgue et le piano et étudiait assidûment l'harmonie et le contrepoint. Mais ce fut seulement plus tard, après avoir entendu l'abbé Vogler et le célèbre Wœlf, et surtout au contact de Ch. M. de Weber qui venait d'être nommé directeur de musique du théâtre de Breslau (1804), que Berner se révéla avec cette puissance d'improvisation et ce style impeccable qui devaient porter son nom très haut de son vivant. Une de ses principales préoccupations fut la création de sociétés destinées à répandre en Silésie le goût de la musique. C'est dans ce but qu'il alla étudier, à Berlin, l'organisation de l'école de chant dirigée par le célèbre Zelter, afin d'en créer une semblable à Breslau avec la collaboration de Schnabel. De retour dans sa ville natale, il occupa la place d'organiste à Sainte-Elisabeth et fut nommé directeur de musique du séminaire des instituteurs. Berner fut surtout un professeur et un improvisateur; on lui doit aussi des œuvres de piano, des œuvres instrumentales, et surtout des hymnes, des motets, des psaumes et des cantates écrits dans le style le plus rigoureux. Il s'est aussi fait connaître par quelques ouvrages didactiques. R. Bonheur.

Bibl. : Friedrich-Wilhelm Berner, *Ober-organist zu Breslau, nach seinem Leben und Wirken in der Musik dargestellt*; Breslau, 1829, in-8.

BERNER (Albert-Friedrich), jurisconsulte allemand, né à Strassburg (Brandebourg) le 30 nov. 1818. Professeur à l'université de Berlin (1848); il est auteur d'un traité estimé intitulé *Wirkungskreis des Strafgesetzes nach Zeit, Raum und Personen* (Berlin), 1853 (Effet des lois eu égard au temps, au territoire et aux personnes). C'est l'ouvrage le plus connu de ce jurisconsulte à l'étranger. Mais Berner en a écrit encore plusieurs autres, notamment *Criminalistische Imputationslehre* (Berlin, 1843, in-8); *Theilnahme am Verbrechen* (Berlin, 1847, in-8); *Abschaffung der Todesstrafe* (Dresde, 1861); *Preussisches Strafrecht* (Leipzig, 1861, in-8); *Strafgesetzgebung in Deutschland* (Leipzig, 1867, in-8); *Lehrbuch des deutschen Pressrechts* (Leipzig), 1876, in-8); et un manuel très apprécié de droit criminel : *Lehrbuch des deutschen Strafrechts* (Leipzig, 1857, in-8; 13e éd., 1884). E. Glasson.

BERNERA. Nom de trois des îles *Hébrides* (V. ce nom).

BERNERIE (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. de Bourgneuf-en-Retz; 1,122 hab.

BERNERON (François, chevalier de), général français, né en 1750, mort à Londres en 1797. Tout le commencement de sa carrière militaire se passa aux Indes, où il remplit des missions diplomatiques très importantes auprès des divers souverains du pays. Rentré en France en 1790, il fut nommé commandant et attaché à l'état-major de Dumouriez avec lequel il fit les campagnes de 1792 et 1793 et dont il fut le complice lors de sa défection. Il était alors maréchal de camp. Arrêté quelque temps après à Bruxelles, il resta dix-huit mois en prison, fut mis en liberté sans passer en jugement. Moins heureux que Dumouriez, il mourut dans la misère. L. Lu.

BERNERS, BARNERS ou BARNES (Juliana), écrivain anglais, née à Roding (Essex) vers 1388, morte vers 1486. Elle fut prieure de Sopewel (près Saint-Albans). Hollingshed nous apprend qu'elle était extrêmement belle et passionnée pour tous les sports. Les traités qu'elle a écrits sur la pêche, la chasse, etc., sont fort recherchés en Angleterre. Voici les titres de cet ensemble d'ouvrages connus sous le nom de *Livre de Saint-Alban : The Treatyses perteynynge to Hawkynge, Huntynge, and Fisshynge with an Angle; and also a ryght noble Treatise of the Lygnage of cot Armours, endynge with a Treatise, which specyfyed of blazynge of Armys* (Saint-Albans, 1486, in-fol.). Il y a eu de nombreuses réimpressions; on peut citer celle qu'a donnée J. Hazlewood en 1810, avec des notices biographiques et bibliographiques.

Bibl. : R. Watt, *Bibliotheca Britannica*; Edimbourg, 1824, t. I, 104 y, in-4. — Lowndes, *Bibliographer's manual of english literature*; Londres, 1857, t. I, 117-118, in-12. — Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*; Dresde, 1859, t. I, 295. — Dibdin, Continuation des *Typographical antiquities* d'Ames; Londres, 1810, in-4. — Warton, *History of english Poetry*; Londres, 1824, in-8. — Jesse, *Juliana Berners and her « Boke of venerie »* dans *Once a week*, de 1867, XVII, 388.

BERNERS (Henry-William Wilson, lord), agronome anglais, né à Kirby-Cane-Hall (comté de Norfolk) le 23 fév. 1797, mort en 1871. Descendant d'une famille élevée à la pairie héréditaire en 1455, il entra à la Chambre des lords en 1851, à la mort de son père, y siégea parmi les libéraux, et fut nommé député-lieutenant du Leicestershire. Il s'acquit en Angleterre une grande réputation comme agronome et comme éleveur, et fut, en 1859, président de la Société royale d'agriculture. L. S.

BERNES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel ; 640 hab.

BERNES (Gabriel de), diplomate français, dont les services furent appréciés par Charles VII et Louis XI. Le 4 févr. 1431 il est qualifié maître d'hôtel du dauphin et reçoit cent livres pour ses frais de voyages (Bibl. nationale, pièces originales, *Bernes*, 6666, p. 16). Le 16 déc. 1438, Gabriel de Bernes, « écuyer d'écurie du Roy et maître d'hostel de monseigneur le dauphin » touche cent cinquante livres « pour, avec MM. de Gaucourt et Guillaume Le Tur recevoir l'aide de 25,000 florins, octroyées au Roy en la ville de Romans par les Estats dudit pays ». *(Ibid.)*. Le 25 janv. 1440 il est chargé d'une mission auprès du duc de Bretagne (*Ibid.*, p. 21), Enfin il fut envoyé ambassadeur extraordinaire aux Ligues de Suisse après la bataille de Saint-Jacques sur la Birse et à l'occasion de la paix d'Ensisheim. R.

Bibl. : Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII, Episodes de l'histoire militaire de la France au xve siècle*; Montbéliard, 1874. — B. de Mandrot, *Relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les Cantons suisses*, 1444-1483; Paris, 1881. — Et. Charavay, *Rapport adressé au ministère de l'instruction publique de France sur les lettres de Louis XI conservées dans les archives d'Italie.*

BERNESQ. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières; 484 hab.

BERNESQUE. Qualification que donnent les Italiens à un genre de littérature moins trivial que le genre burlesque, dont il est voisin *(maniera bernesca* ou *berniesca)*, et dont les poèmes de François Berni, poète italien du xvie siècle, furent le premier modèle. *Roland amoureux (Orlando inamorato)*, du comte Bojardo, refait par Berni, est le chef-d'œuvre de cette littérature, qui rehausse la bouffonnerie d'une sorte d'élégance enjouée, et quelquefois la licence par un badinage piquant.

BERNETTI (Tommaso), cardinal et secrétaire d'Etat italien, né à Fermo le 29 déc. 1779, mort à Fermo le 21 mars 1852. Neveu du cardinal Brancadoro, il l'accompagna en France. Son refus d'assister au mariage de Napoléon et de Marie-Louise le fit interner à Reims. Attaché au service de Pie VII pendant sa captivité, il retourna avec lui à Rome et prit part au gouvernement. Créé par Léon XII cardinal diacre au titre de San Lorenzo in Damaso (1826), il devint

secrétaire d'Etat en 1827. Ne se faisant aucune illusion sur l'avenir de la papauté, il avouait qu'il pourrait voir la chute du pouvoir temporel s'il lui était donné de vivre quelque temps. Il n'en déployait pas moins une grande vigilance et s'appuyait sur les sanfédistes. Sous Pie VIII, il céda la place au cardinal Albani. Grégoire XVI le nomma de nouveau secrétaire d'Etat (1831). C'est lui qui conduisit les négociations avec les cinq grandes puissances lors de la révolution des Romagnes, s'efforçant de les neutraliser l'une par l'autre et leurrant tour à tour la France et l'Autriche. Sur les instances de celle-ci, le pape le remplaça par le cardinal Lambruschini. Il fut vice-chancelier de l'Eglise, sommiste des lettres apostoliques. Après avoir partagé l'exil de Pie IX à Gaëte, il alla mourir dans sa ville natale. F. H.

BERNEUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux ; 748 hab.

BERNEUIL. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 873 hab.

BERNEUIL. Com. du dép. de l'Oise, cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais ; 557 hab. Il y avait, au XIe siècle, un fort qui fut détruit par Louis le Gros, et rétabli ensuite par Enguerrand de Trie. La seigneurie appartint longtemps à la famille de Simon Dauvet, conseiller et chambellan du roi Charles V. L'un de ses descendants, Nicolas Dauvet, comte des Marets, fut capitaine de Beauvais et grand-fauconnier de France. La cure de Berneuil fut donnée au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Paul. L'église, une des plus belles du canton, est gothique avec un portail du XVIe siècle. Le château d'Auteuil, ch.-l. de l'ancien comté de ce nom (V. Auteuil), construction du XVe siècle, avec fossés et ponts-levis, appartenait à cette commune, qui compte plusieurs hameaux assez importants. C. St-A.

BERNEUIL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart ; 602 hab.

BERNEUIL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Nantiat ; 1,148 hab.

BERNEUIL-sur-Aisne (*Bernoilum* en 871). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy ; 590 hab. En 823, Berthe, sœur de Louis le Pieux, donna Berneuil à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, ce qui fut confirmé en 842 par Charles le Chauve. Bertrand, abbé de Saint-Médard, délivra vers 1190 une charte constatant les coutumes de Berneuil. La terre était possédée au XVIIIe siècle par la maison de la Trémoille. L'*église* est de différentes époques : l'intérieur de la nef est du XIe siècle, le chœur du XVe, ainsi que le clocher qui a cinquante mètres de hauteur. Au Mont-Berneuil se voit un ancien château du XVIIe siècle. On a trouvé en cet endroit de nombreuses antiquités romaines. — A une demi-lieue à l'O. de Berneuil se trouve l'écart de *Sainte-Claire*, autrefois *Notre-Dame de la Joie (Gaudium Beatæ Mariæ)*, ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux établie par saint Louis sur l'emplacement d'une maladrerie. Les religieuses furent enrichies par de nombreuses donations des seigneurs du voisinage et de divers rois de France ; mais l'abbaye fut dévastée par les Anglais, lors du siège de Compiègne, en 1430 ; les bâtiments furent brûlés, les religieuses dispersées, les terres abandonnées sans culture. Elle fut reconstituée sous forme de prieuré en 1451, et on y plaça des moines de l'abbaye d'Ourscamps. Sainte-Claire fut encore pillé par les huguenots en 1567 ; ils brûlèrent l'église qui fut reconstruite en 1628 pour être définitivement démolie en 1787. Aujourd'hui Sainte-Claire est une magnifique propriété qui, après avoir passé dans les mains du prince de la Trémoille et du duc de Coigny, appartient à M. Paul Lagarde, conseiller général, qui l'a restaurée et embellie avec beaucoup de goût. — Une autre maladrerie, appelée l'hôpital d'*Aneth*, existait à Berneuil ; l'écart de *Rochefort* était un ancien manoir fortifié, et *Malvoisine*, autre écart, fut donnée à Notre-Dame de la Joie en 1279 par Leclerc, bourgeois de Compiègne. C. St-A.

BERNEVAL-le-Grand. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. et cant. de Dieppe ; 567 hab.

BERNEVAL (Alexandre de), architecte français, mort le 5 janv. 1441. Déjà connu en 1419, époque à laquelle il fut chargé, avec d'autres architectes, d'estimer un terrain qu'acheta, à Rouen, Henri II, roi d'Angleterre, pour y faire construire un château, Alexandre de Berneval, qui fut appelé à visiter, en 1425 et en 1429, les travaux de la cathédrale de cette ville, était — ainsi que le constate sa pierre tombale conservée dans la chapelle Sainte-Agnès de l'église Saint-Ouen de Rouen et le représentant occupé à tracer avec un compas un fragment de rose — *maistre des œuvres de machonnerie du roy et de cette église*. On sait que c'est à ce constructeur qu'est due la reprise (après une assez longue interruption) des travaux de l'église Saint-Ouen et la construction du portail et de la rose du transept méridional, ainsi que de la base de la tour centrale. Ch. L.

BERNEVAL (Colin de), fils du précédent, succéda à son père, dans le mois même de la mort de ce dernier, comme maître des œuvres de l'église Saint-Ouen et dut, à la suite d'un rapport de cinq autres maîtres ès œuvres, jurés ou maçons de cette ville, faire exécuter des travaux de consolidation à la partie centrale ou croisée de l'église ainsi que les voûtes des bras des transepts, peut-être le porche avec tourillons contrebutant le portail du transept méridional (œuvre de son père) et tout le portail et la rose du transept septentrional. On ignore l'époque de la mort de Colin de Berneval qui avait fait graver son effigie, mais sans épitaphe, sur la dalle qu'il avait placée à la mémoire de son père et aussi à la sienne dans l'église Saint-Ouen. Ch. L.

Bibl. : J. Quicherat, *Mélanges d'Archéologie*, t. II (Archéol. du moyen âge) ; Paris, 1886, in-8.

BERNEVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges ; 478 hab.

BERNEVILLE (Guillaume de), trouvère du XIIe siècle, appartenait à une famille d'origine normande (probablement du village de *Besneville* dans le dép. de la Manche), mais vivait en Angleterre. On ne sait rien d'ailleurs de sa biographie, si ce n'est qu'il était chanoine. Il a composé une *Vie de saint Gilles* en vers français, paraphrase très libre, mais agréablement écrite, d'un texte latin antérieur. Ce poème, seule œuvre actuellement connue de Guillaume de Berneville, a été récemment publié par MM. A. Bos et G. Paris pour la *Société des anciens textes français* (Paris, 1881). Ant. Thomas.

BERNEVILLE (Gilbert de), trouvère, originaire du village de Berneville (Pas-de-Calais), florissait à Arras dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il paraît avoir occupé une situation sociale assez élevée et le duc de Brabant eut plus d'une fois recours à ses conseils. Il eut en outre pour protecteurs le duc d'Anjou, frère de saint Louis, et Erart de Valery. Il était lié d'amitié avec un autre trouvère, Colard le Bouteiller. Il a fait beaucoup de vers à l'éloge de sa « douce dame chière », qu'il nomme d'ailleurs en toutes lettres, contrairement à la réserve habituelle des trouvères : c'était Béatrix d'Oudenarde, qui habitait le plus souvent Courtrai. Il a souvent de l'originalité dans les idées, par exemple dans la pièce où il célèbre la ville d'Arras :

> Arras est escole de tous biens entendre :
> Quant on veut d'Arras le plus caitif prendre,
> En autre païs se puet pour bon vendre.

Il suppose que Dieu lui-même, se sentant malade, se décide à venir à Arras, où les chansons et les bons tours des trouvères et des jongleurs le guérissent en peu de temps. On a de lui vingt-neuf chansons et plusieurs jeux-partis. Un bon juge déclare que quelques-unes de ses pièces ont un air de famille avec les meilleurs dizains de Marot. Ant. Thomas.

Bibl. : *Hist. litt. de la France*, t. XXIII p. 578 (art. de Paulin Paris).

BERNEVILLE (Marie-Catherine Jumel de) (V. Aulnoy [comtesse d']).

BERNHARD (Christoph), célèbre contrapontiste allemand, né à Dantzig en 1612, mort à Dresde le 14 nov. 1692. Fils d'un pauvre marin, sa belle voix lui valut de bonne heure la protection du docteur Strauch qui lui fit donner des leçons de musique; ses progrès furent rapides et, ayant achevé ses études de composition à Dresde sous la direction du maître de chapelle Schütz, il partit pour l'Italie où il se lia avec les grands artistes de l'époque. De retour à Dresde, des intrigues l'obligèrent bientôt à s'exiler à Hambourg, mais au bout de dix ans, il fut rappelé par l'électeur Jean-Georges III pour enseigner la musique aux deux jeunes princes Jean-Georges IV et Frédéric-Auguste, et occuper la place de maître de chapelle de la cour. Bernhard a laissé deux messes à 10 parties; *Geistliche Harmonien* (vingt cantates pour 3, 4 et 5 voix); *Prudentia Prudentiana* (hymne en langue latine écrit en contrepoint triple). On lui doit aussi plusieurs ouvrages didactiques.

BERNHARD (Johann-Adam), pasteur et archiviste allemand, né à Hanau en 1688, mort en 1771. Compilateur de mérite, il a recueilli de nombreux matériaux pour l'histoire de Hanau, de la Wettéravie et des districts environnants. Il a publié : 1° *Francisci Irenici, Ettlingiacensis, Exegesis historicæ germanicæ, sive totius Germaniæ Descriptio, in vol duodecim divisa, nunc denuo recognita notisque illustrata* (1728); 2° *Antiquitates Wetteraviæ* (1734), etc.

BERNHARD (Carl) (V. Saint-Aubain [Andreas Nicolai de]).

BERNHARDI (August-Ferdinand), écrivain allemand, né à Berlin le 24 juin 1770, mort dans la même ville le 2 juin 1820. Ses premières études terminées, il alla suivre les leçons du philologue Wolf, à Halle; il fut ensuite attaché, à partir de l'année 1791, au gymnase (lycée) Werder à Berlin, d'abord comme professeur et enfin comme directeur (1808). En 1799, il épousa Sophie Tieck, la sœur du poète, mais il se sépara d'elle six ans après. Trois mois avant sa mort, il avait été nommé directeur du gymnase Friedrich-Wilhelm; il avait même enseigné temporairement, comme *privat-docent*, à l'université de Berlin (1811-1816). Ses ouvrages sont de deux sortes; il écrivit pour ses élèves et pour ses collègues une grammaire, (*Sprachlehre*, Berlin, 1801-1803, 2 vol.), un traité élémentaire de la science du langage (*Anfangsgründe der Sprachwissenschaft*, Berlin, 1805), et un plan d'organisation scolaire (*Ansichten über die Organisation der gelehrten Schulen*, Iéna, 1818); mais ses rapports avec Tieck, les frères Schlegel, Schleiermacher, Fichte, le mêlèrent, pendant quelques années du moins, au mouvement littéraire. Il fit paraître, en collaboration avec Tieck, un recueil de nouvelles et de scènes dramatiques, sous le titre de *Bambocciades* (*Bambocciaden;* Berlin, 1797-1800, 3 vol.). Une partie de ses œuvres posthumes ont été publiées, avec quelques écrits de Sophie Tieck, par leur fils, Wilhelm Bernhardi, critique et écrivain dramatique estimé, né à Berlin en 1800, mort dans la même ville le 24 août 1879 (*Reliquien, Erzählungen und Dichtungen,* Altenburg, 1838 et 1847, 3 vol.). A. B.

BERNHARDI (Johann-Jakob), médecin et botaniste allemand, né à Erfurt le 1er sept. 1774, mort à Erfurt le 13 mai 1850. Il fut professeur à la Faculté de médecine et directeur du jardin botanique de cette ville. Parmi ses nombreux écrits, nous signalerons : *System. Verzeichniss der Pflanzen, welche in der Gegend um Erfurt gefunden werden* (Erfurt, 1800, in-8); *Anleitung zur Kentnniss der Pflanzen*, 1en Bd (Erfurt, 1804, in-8); *Beob. über Pflanzengefässe und eine neue Art derselben* (Erfurt, 1805, in-8); *Ueber den Begriff der Pflanzenart*, etc. (Erfurt, 1834, in-4). Bernhardi a, en outre, dirigé plusieurs recueils périodiques. Dr L. Hn.

BERNHARDI (Theodor von), diplomate allemand, né à Berlin le 6 nov. 1802, passa sa jeunesse en Russie, étudia à Heidelberg. En 1865 il entra dans la diplomatie prussienne qui l'employa en Italie, en Portugal et en Espagne de 1866 à 1871. Parmi ses ouvrages nous citerons *Denkwürdigkeiten aus dem Leben der russischen Generals K.-F. von Toll* (2e édit., Leipzig, 1865-1866, 4 vol.); *Geschichte Russlands und der europäischen Politik in den Jahren, 1814-1831* (Leipzig, 1863-1877, t. I à III).

BERNHARDT (Rosine Bernard, connue sous le nom de Sarah), actrice française, née à Paris le 12 oct. 1844. Issue de parents israélites d'origine hollandaise, elle fut baptisée par la volonté de son père et élevée dans un couvent. Elle fit de bonnes études au Conservatoire, et, au sortir de cet établissement, s'en alla débuter à la Comédie-Française, où elle parut, le 11 août 1862, dans *Iphigénie en Aulide*, et le 24 du même mois dans *Valérie*. Elle ne fit, cette fois, que passer sur notre grande scène littéraire, et accepta bientôt un engagement qui lui était offert au Gymnase. C'est à ce théâtre qu'elle donna la première preuve de cette imagination fantasque, de cet esprit d'indépendance et d'indiscipline qui devait contribuer, pour autant que son incontestable talent, à la renommée qu'elle a su conquérir. Le lendemain même de la première représentation d'une pièce de Labiche, *Un Mari qui lance sa femme*, dans laquelle elle remplissait un rôle important, elle quittait furtivement Paris en annonçant son départ par une lettre adressée à l'auteur, lettre qui se terminait par ces mots : Pardonnez à la *pauvre toquée...* ». Après avoir été faire un voyage en Espagne, Mme Sarah Bernhardt revenait à Paris, paraissait, sous un pseudonyme, à la Porte-Saint-Martin, dans la reprise d'une féerie célèbre, *la Biche au bois*, et après cette petite débauche scénique entrait à l'Odéon. Là, elle créa un certain nombre de rôles dans *les Arrêts*, *le Drame de la rue de la Paix*, *le Bâtard*, *l'Autre*, *l'Affranchi*, mais se fit surtout remarquer dans la traduction du *Roi Lear* de Shakespeare, donnée par Jules Lacroix, dans une reprise de *Ruy Blas*, et tout particulièrement par la façon adorable dont elle joua, avec Mme Agar, la charmante idylle de M. François Coppée, *le Passant*. A partir de ce moment, le public et la critique eurent les yeux fixés sur Mlle Sarah Bernhardt, et l'on put prévoir l'avenir brillant qui lui était réservé.

Le 6 nov. 1872, elle débutait de nouveau à la Comédie-Française, cette fois dans *Mademoiselle de Belle-Isle*, et le 14 déc. suivant elle se montrait dans le rôle de Junie, de *Britannicus*. Sa réussite était complète à cette nouvelle épreuve : engagée comme pensionnaire à 6,000 fr. d'appointements, reçue sociétaire à demi-part en 1875, deux ans après elle obtenait part entière. Ses succès avaient été rapides et éclatants, et soit qu'elle reprît certains rôles de la comédie moderne, tels que *Dalila*, *Gabrielle*, *Mademoiselle de la Seiglière*, soit qu'elle se montrât dans la tragédie ou la comédie classiques : *Phèdre*, *Zaïre*, *Andromaque*, *Mithridate*, *Amphitryon*, soit qu'elle fît d'importantes créations dans des ouvrages nouveaux, *l'Absent*, *Chez l'avocat*, *le Sphinx*, *l'Etrangère*, *Rome vaincue*, *la Belle Paule*, *la Fille de Roland*, *Parthénice*, on admirait en elle, avec une voix étonnamment harmonieuse, avec une diction d'une rare pureté, des accents singulièrement variés, un profond sentiment pathétique et les élans de la passion la plus ardente et la plus intense. Il semblait que tout Paris fût suspendu aux lèvres de la grande artiste, et quels que fussent les caprices, les bizarreries, les excentricités même dont elle donnait l'exemple dans la vie privée, son action sur le public était devenue énorme, et le nom seul de Mlle Sarah Bernhardt sur l'affiche suffisait pour attirer la foule. Mlle Sarah Bernhardt, en effet, semblait vouloir passer sa vie à occuper le monde de sa personne, et cela de cent façons différentes. Non contente de ses succès scéniques, elle émettait la prétention de faire de la peinture, puis de la sculpture, puis

de la littérature. Elle envoyait des tableaux au Salon, elle publiait sous ce titre : *Les Impressions d'une chaise*, un livre excentrique et bizarre, elle modelait des bustes, que sais-je ? Puis elle recevait ses amis chez elle la palette à la main, vêtue d'un costume masculin de molleton blanc, elle se faisait fabriquer un cercueil luxueux, tout capitonné de velours violet, dans lequel elle aimait à s'étendre, elle faisait des ascensions en ballon, elle employait enfin tous les modes possibles de la réclame pour attirer l'attention sur elle et faire incessamment parler d'elle, sous tous les rapports et sur tous les tons, comme si son talent n'avait pas suffi à lui assurer une renommée solide et durable.

Ce talent, néanmoins, s'affirmait chaque jour avec plus d'éclat, et excitait de plus en plus non seulement la sympathie, mais l'admiration de tous. Les deux reprises des deux chefs-d'œuvre de Victor Hugo, *Hernani* et *Ruy Blas*, dans lesquelles elle se montra superbe, vinrent mettre le sceau à la réputation de Mlle Sarah Bernhardt. C'est le moment que l'artiste sembla choisir pour donner une nouvelle preuve de son excentricité. La Comédie-Française préparait une reprise éclatante de la belle comédie de M. Emile Augier, *L'Aventurière ;* l'auteur avait confié le rôle de dona Clorinde à Mlle Sarah Bernhardt, tout semblait pour le mieux, et la pièce avait reparu à la scène le 17 avr. 1880, lorsque le lendemain même Mlle Sarah Bernhardt, mécontente du résultat, courroucée d'un article de journal qui, contre l'habitude, la malmenait assez vertement, adressait à l'administrateur de la Comédie, M. Emile Perrin, sa démission de sociétaire, et, pour bien montrer que sa résolution était irrévocable, quittait brusquement Paris et allait s'installer dans une propriété qu'elle possédait au Havre. Le procédé était vif, le scandale ne le fut pas moins, et cette affaire fit un bruit énorme et prit dans Paris les proportions d'un gros événement. Tandis que Mlle Sarah Bernhardt s'en allait donner une série de représentations à Londres, où déjà, l'année précédente, elle avait obtenu un succès considérable, M. Emile Perrin lui intentait un procès au nom de la Comédie-Française, réclamait d'elle 300,000 fr. à titre de dommages-intérêts, et s'en voyait attribuer 100,000 par un jugement en bonne et due forme. C'est alors que Mlle Sarah Bernhardt acceptait les propositions d'un entrepreneur qui lui offrait, avec des conditions superbes, de faire une immense tournée en Amérique. Elle s'embarqua donc pour les Etats-Unis, où ses succès ne furent pas moindres qu'en Europe, et c'est au cours de ce voyage qu'elle épousa un de ses nouveaux camarades, M. Damala, dont elle ne devait pas tarder à se séparer. De retour à Paris à la suite de ce long et triomphal voyage, Mme Sarah Bernhardt dut recommencer sa carrière sur de nouveaux frais. Elle alla d'abord créer au Vaudeville, le 11 déc. 1882, un drame nouveau de M. Victorien Sardou, *Fédora*, puis elle songea à se faire directrice, et, sous le nom de son fils, M. Maurice Bernhardt, que pour la circonstance elle fit émanciper, elle se chargea des destinées de la Porte-Saint-Martin, et un peu plus tard de l'Ambigu-Comique. Cette combinaison dura peu, mais elle donna à Mme Sarah Bernhardt l'occasion de se montrer sur la scène de la Porte-Saint-Martin et d'y remporter de nouveaux et éclatants succès. Elle parut pour la première fois à ce théâtre, le 17 sept. 1883, dans une reprise de *Froufrou*, pièce de MM. Meilhac et Halévy, créée naguère au Gymnase ; elle établit ensuite le rôle principal d'un drame de M. Jean Richepin, *Nana-Sahib*, puis d'un *Macbeth* du même écrivain, reprit *La Dame aux Camélias* et *Marion Delorme*, joua Ophélie d'un *Hamlet* de MM. Samson et Cressonnois, et, dans l'intervalle de ses tournées, fit courir tout Paris dans deux nouveaux drames de M. Sardou, *Théodora* et *La Tosca*. En 1888 elle a fait jouer à l'Odéon une comédie en un acte, *L'Aveu*, dont elle est l'auteur et que le public a froidement accueillie. Nous ne savons ce que l'avenir lui réserve, mais nous pouvons dire que Mme Sarah Bernhardt est l'une des comédiennes les plus habiles, les plus originales, les mieux douées et les plus étonnantes qu'on ait vues depuis longtemps. — Une des camarades de Mme Sarah Bernhardt dans sa tournée américaine, Mlle Marie Colombier, a publié, à son retour en France, un volume intitulé les *Voyages de Sarah Bernhardt en Amérique ;* puis, la mésintelligence s'étant élevée entre les deux artistes, Mlle Marie Colombier publia un second volume sous ce titre : *Sarah Barnum*, qui en indique suffisamment les tendances. Mais celui-ci lui valut un procès, qu'elle perdit, et à la suite duquel elle dut expurger ce livre et en supprimer tout ce qu'il contenait d'offensant. — Une sœur cadette de Mme Sarah Bernhardt, Mlle *Jeanne* Bernhardt, comédienne aussi, s'est montrée tour à tour et sans grand succès au Vaudeville, à l'Odéon et au Gymnase.

Arthur Pougin.

BERNHARDY (Gottfried), philologue allemand, né à Landsberg sur la Warthe le 20 mars 1800, mort à Halle le 14 mai 1862. Professeur à l'université de Berlin (privat-docent en 1823, professeur en 1825, bibliothécaire en chef en 1844), il a publié un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons, outre une édition renommée de *Suidas* (Halle, 1834-35, 4 vol.), le 1er vol. *Geographi Græci minores* (Leipzig, 1828), deux ouvrages fondamentaux, *Wissenschaftliche Syntax der griechischen Sprache* (Berlin, 1829) ; et une histoire de la littérature grecque divisée en trois parties : *Innere Geschichte der griechischen Litteratur; Geschichte der griechischen Poësie ; Geschichte der griechischen Prosa* (dern. éd., 1874-75) ; ajoutons *Grundriss der römischen Litteratur* (5e éd., 1872).

BERNHEIM (Hippolyte), médecin français contemporain, né à Mulhouse (Haut-Rhin), reçu docteur à Strasbourg (*De la myocardite aiguë*, etc., thèse in-4, 1867), puis professeur agrégé (*Des fièvres typhiques en général*, thèse in-4, 1868, et Paris, 1869, in-8; 1 pl.), vint après la guerre se fixer à Nancy et y fut nommé professeur de clinique médicale. Il est surtout connu par les ouvrages suivants : *Leçon de clinique médicale* (Paris, 1877, in-8) ; *De la Suggestion dans l'état hypnotique et à l'état de veille* (Paris, 1884, in-8) ; *De la Suggestion et de ses applications à la thérapeutique* (2e édit., Paris, 1887, in-8). Bernheim se livre, dans le domaine de l'hypnotisme, à des recherches du plus grand intérêt, mais dont les résultats ont besoin de confirmation. Dr L. Hn.

BERNI (Francesco), appelé aussi *Il Bernia*, poète italien, né en 1496, mort le 26 juil. 1536, représentant du genre burlesque, qu'on appelle quelquefois à cause de lui genre *bernesque ;* c'est du burlesque atténué. Issu d'une famille noble mais pauvre, il s'attacha d'abord au cardinal Bibbiena, son parent, qui ne le servit ni en bien ni en mal ; puis à Ghiberti, évêque de Vérone. Ruiné en partie au sac de Rome de 1527, il vint vivre à Florence, où il possédait un canonicat; il y mourut, peut-être empoisonné par l'ordre d'Alexandre de Médicis pour s'être refusé à empoisonner lui-même le cardinal Hyppolyte de Médicis. Il faisait partie à Rome de la libre et joyeuse compagnie des *vignajuoli* ou vignerons, qui tournaient en moqueries les choses les plus sérieuses. Les poésies de Berni sont le reflet de cette tournure d'esprit ; elles montrent cependant chez lui plus de bonhomie que de fiel. Il les composait exclusivement pour un petit cercle d'amis. Elles n'ont été publiées qu'après sa mort et sans qu'il en eût jamais témoigné le désir. Il faisait difficilement des vers faciles. Ses ouvrages, souvent réimprimés, sont : 1° *Le Rime burlesche* (la 1re édition est de Venise 1538, in-8) ; 2° *Orlando inamorato composto già dal Sigler. Bojardo... ed ora rifato da Fr. Berni* (Venise, 1541, in-4) ; 3° *La Catrina, atto di nuovo scenico rustican* (écrite dans la langue des paysans de la Toscane) (Florence, 1567, in-8) ; 4° *La Caccia d'Amore* (Venise, 1537) ; 5° *Carmina* (vers latins) insérés dans les *Car-*

mina quinque Etruscorum poetarum (Florence, 1562, in-8). H. VAST.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Scrittori d'Italia*. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura ital.*

BERNI (Francesco, comte), orateur et poète italien, né à Ferrare en 1610, mort le 13 oct. 1673. Professeur des belles-lettres à l'université de sa ville natale, il en fut récompensé par le titre de comte. Il écrivit onze drames, qui furent réunis : *Drammi* (Ferrare, 1666, in-12). Ses discours et essais littéraires font l'objet de l'ouvrage : *Accademia* (Ferrare, 1658, 2 vol. in-4).

BERNICIE. Royaume de l'Heptarchie anglo-saxonne, s'étendait de la Tyne à la Clyde et était ainsi le plus septentrional de ces États. Son nom primitif était Bryneich : les premiers rois authentiques remontent au milieu du VIe siècle. Tantôt réunie au royaume de Deïra, tantôt séparée, la Bernicie eut un moment, avec le Bretwalda Oswiu, l'hégémonie sur les autres Etats saxons. Elle se confondit avec le royaume de Deïra ou Deïrie pour constituer le royaume de Northumbrie. L. BOUGIER.

BIBL. : PALGRAVE, *History of England*; Londres, 1831, 2 vol., pp. 230 et suiv. — LAPPENBERG, *Geschichte von England*; Hamburg, 1834, t. I, p. 158, in-8.

BERNICLE (Zool.). Sur les côtes de l'océan Atlantique et particulièrement aux environs du Croisic, de Paimbœuf, de La Rochelle, on désigne indistinctement sous le nom de *Bernicle* les Mollusques Scutibranches du genre *Patelle* (V. ce mot). Mais cette dénomination s'applique plus spécialement au *Patella vulgaris*, L., espèce abondamment répandue sous tous les rochers mis à sec pendant la marée basse. — D'autre part, suivant Bory Saint-Vincent, le nom de *Bernicle* serait donné par les habitants de l'île Bourbon aux espèces du genre *Navicelle* (V. ce mot). J. MABILLE.

BERNIENVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. N. d'Evreux ; 166 hab.

BERNIER, trouvère du XIIIe siècle, dont on ne possède que quelques vers. On pense qu'il était d'Abbeville.

BIBL. : *Hist. litt. de la France*, t. XXIII, p. 192.

BERNIER (François), philosophe, voyageur et médecin, né en sept. 1620 à Joué, près d'Angers, mort à Paris le 22 sept. 1688. Orphelin de bonne heure, il resta sous la direction de son oncle paternel, curé de Chanceaux. Gassendi l'admit en 1642 aux leçons de philosophie qu'il donnait à Chapelle, à Molière, à Hesnault et peut-être à Cyrano de Bergerac. Bernier fut ensuite précepteur du jeune de Merveilles, visita la Pologne, l'Allemagne et l'Italie, se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier, défendit son ancien maître accusé d'épicurisme par l'astrologue Morin, lui ferma les yeux et partit en 1656 pour la Syrie, d'où il se rendit en Egypte, puis dans l'Inde. Médecin d'Aurang-Zeb, protégé par l'aga Danechmend à qui il expliqua les découvertes anatomiques d'Harvey et de Pecquet, la philosophie de Gassendi et celle de Descartes, Bernier étudia les idées religieuses et philosophiques des Indous, se rendit compte des ressources et de l'organisation de l'empire gouverné par Aurang-Zeb, visita le Cachemire et rentra en France en 1669, après une absence de treize années. Ses mémoires, publiés d'abord sous le titre d'*Histoire de la dernière révolution des Etats du Grand Mogol* (1670-1671, 4 vol. in-12), traduits en anglais et souvent réimprimés, lui valurent une grande célébrité et sont encore aujourd'hui consultés avec fruit par les historiens de l'Inde. Ami des écrivains illustres du siècle de Louis XIV, il composa avec Racine et Boileau le célèbre *Arrêt burlesque*, qui empêcha le Parlement de proscrire la philosophie de Descartes et celle de Gassendi, tourna en ridicule la requête préparée par l'Université, donna à La Fontaine plusieurs sujets de fables et les doctrines philosophiques que le fabuliste substituait à l'automatisme cartésien ; à Molière, des indications qui l'aidaient à ridiculiser, dans le *Malade Imaginaire*, les médecins attachés aux anciennes pratiques et ennemis de la circulation. Puis, revenant aux études qui l'avaient occupé avec Gassendi et Danechmend, Bernier publiait en 1674, une partie de l'*Abrégé de la philosophie de Gassendi*, imprimé en entier quatre ans plus tard, réimprimé en 1684 (7 vol.). Ses autres ouvrages sont : 1° *Doutes sur quelques-uns des principaux chapitres de l'Abrégé de la philosophie de Gassendi* (1682) ; 2° *Eclaircissement sur le livre de M. Delaville* (1684) ; 3° *Traité du libre et du volontaire* (1685) ; 4° *Mémoire sur le quiétisme des Indes* (*Histoire des savants*, 1688) ; 5° *Extrait de diverses pièces : Introduction à la lecture de Confucius, Description du canal des deux Mers, Eloge de Chapelle* (*Journal des Savants*, 1688).

Nous devons à Bernier des indications intéressantes et suffisamment exactes sur la religion, la philosophie et la civilisation des Indous : on peut regretter même qu'il ait renoncé à publier, parce qu'il les avait retrouvés dans la *China illustra* de Parker, la plupart des renseignements qu'il avait recueillis, car le succès de ses ouvrages eût pu faire naître dès lors le goût pour des études qui ont pris depuis un siècle un si grand développement. Nous lui devons surtout d'avoir fait connaître la philosophie de Gassendi, de l'avoir rendue presque aussi populaire que le cartésianisme : Gassendi n'est pas pour lui un simple historien de la philosophie, il n'est ni trop sceptique ni fidèle disciple de Démocrite et d'Epicure, c'est le plus grand des philosophes, celui dont *la vérité éternisera la doctrine*, parce qu'elle n'a rien d'incompatible avec la foi, qu'elle s'accorde merveilleusement avec les belles expériences faites récemment, que les principes sur lesquels elle s'appuie sont tellement solides et raisonnables qu'ils ont subsisté depuis plus de 2,000 ans. Il est permis aujourd'hui de n'avoir pas une opinion aussi haute de la philosophie de Gassendi ; mais il faut remarquer que Locke séjourna à Paris et y vit souvent Bernier au moment où paraissait l'*Abrégé* (1677-1678), qu'il dut puiser dans ses ouvrages et ses conversations la connaissance de Gassendi, dont il goûtait fort le néo-épicurisme délicat, le solide esprit critique, le théisme fondé sur l'expérience *(Marion)*. Et Locke, comme l'avoue M. Fox Burne, relève beaucoup plus de Gassendi que de Bacon et de Hobbes : Bernier a ainsi contribué comme *Bayle* (V. ce mot) à former la philosophie qui exerça au siècle suivant une si grande influence sur la France et lui apparut comme une œuvre essentiellement étrangère. Toutefois Bernier n'est pas un gassendiste pur ; vers la fin de sa vie, il eut des doutes sur la philosophie qu'il avait tant admirée ; dès 1668, dans la célèbre lettre à Chapelle, insérée dans les *Mémoires*, on trouve une vive et pénétrante critique du matérialisme, qui a fait dire à Sainte-Beuve que Bernier était un cartésien sans le savoir, à M. F. Bouillier, qu'on croirait entendre un disciple de Descartes plutôt qu'un disciple de Gassendi. On ferait difficilement un cartésien *sans le savoir* de l'homme qui a assisté aux luttes de Gassendi et de Descartes, qui a traduit pour Danechmend la philosophie de l'un et de l'autre ; tout aussi difficilement en ferait-on un disciple de Descartes, car dans la lettre à Chapelle, où l'on a cru voir des traces de cartésianisme, il déclare expressément qu'il trouve insuffisantes les démonstrations de Descartes et les réponses qu'il a faites aux objections de Gassendi ; à l'époque même où il exprime des doutes sur la doctrine de ce dernier, il affirme encore qu'elle lui semble la plus simple, la plus sensible, la plus remarquable de toutes les philosophies ; il reproche au P. Valois d'avoir confondu les gassendistes avec les cartésiens et soutient que la doctrine des premiers n'est pas, comme celle des seconds, en désaccord avec les dogmes formulés par le concile de Trente. D'ailleurs les arguments que Descartes fait valoir contre les matérialistes lui sont en grande partie communs avec les sceptiques, qui combattent les solutions métaphysiques des diverses écoles en les opposant les unes aux autres. Et de fait c'est des sceptiques que se rapproche Bernier quand il abandonne Gassendi, dont les tendances générales étaient cependant

déjà opposées au dogmatisme : comme Cicéron, Bernier désespère que les hommes puissent jamais rien trouver sur la nature de l'âme au delà de ce qui a été déjà trouvé ; il pense que nous ne pouvons pas bien savoir au juste ce que nous sommes ; il loue Gassendi d'avoir cru que nos vues sont trop courtes pour pénétrer jusqu'aux premiers principes et aux causes immédiates et proclame enfin la pauvreté de toutes nos philosophies. Bernier nous montre, dans ses derniers ouvrages, l'influence du double courant empirique et sceptique, qui entraînera tout le XVIIIe siècle.

F. PICAVET.

BIBL. : BAYLE, art. *Morin*. — WALCKENÆR, *Vie de plusieurs personnages célèbres*, II, pp. 74-77. — SAINTE-BEUVE, *Chapelle et Bachaumont (Lundis, XI)*. — F. BOUILLIER, *Histoire de la philosophie cartésienne*, I, ch. XXVI. — Ch. DE REMUSAT, *Histoire de la philosophie anglaise;* II, 267. — Henri MARION, *John Locke*. — MABILLE, *F. Bernier, philosophe, médecin et voyageur*; Angers, 1864, in-8. — DE LENS, art. *Bernier* dans le *Dictionnaire historique, géographique et biographique* de Maine-et-Loire ; *articles* dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers;* dans la *Revue de l'Anjou*, 1872.

BERNIER (Jean), médecin français, né à Blois en 1622, mort à Paris le 18 mai 1698. Il étudia à Montpellier, puis pratiqua pendant plus de vingt ans la médecine dans sa ville natale, et vers 1674, alla se fixer à Paris. Il obtint le titre de conseiller et de médecin ordinaire de Madame, douairière d'Orléans (Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston de France). Il a écrit : *Histoire de Blois, contenant les antiquités et singularités du comté de Blois, les éloges de ses comtes*, etc. (Paris, 1682, in-4) ; *Essais de médecine où il est traité de l'histoire de la médecine et des médecins*, etc. (Paris, 1689, in-4) ; *Supplément au livre des Essais*, etc. (Paris, 1691, in-4) ; la 2e édition parut sous le titre : *Histoire chronologique de la médecine et des médecins* (Paris, 1695 ; 3e édit., 1714, in-4 ; ouvrage écrit avec entrain, rempli d'anecdotes piquantes et de recherches curieuses) ; *Anti-Menagiana, où l'on cherche ces bons mots, cette morale, ces pensées judicieuses et tout ce que l'affiche du Menagiana nous a promis* (Paris, 1693, in-12 ; Bernier cherche ici à se venger des critiques de Ménage) ; *Réflexions, pensées et bons mots*, etc. (Paris, 1696, in-12, publié sous le pseudonyme de Popincourt) ; *Jugement et nouvelles observations sur les œuvres grecques, latines, toscanes et françaises de M. Fr. Rabelais* ou *le Véritable Rabelais réformé*, etc. (Paris, 1697, in-12, ouvrage rempli de verbiage satirique). Dr L. HN.

BERNIER (Nicolas), compositeur français, né à Mantes le 28 juin 1664, mort à Paris le 5 sept. 1734, fut d'abord maître de chapelle à Saint-Germain-l'Auxerrois. Après un séjour à Rome, où il se lia avec Caldara, compositeur italien alors très renommé, il fut nommé maître de musique du roi à la Sainte-Chapelle. Il nous reste de Bernier des motets, et surtout des cantates d'un style gracieux, mais très italien, dont les plus remarquables sont le *Ravissement de Proserpine* et les *Nymphes de Diane*.

BIBL. : Théophile LEMAIRE et Henri LAVOIX fils, *Le Chant, ses principes et son histoire*; Paris, 1881, in-4, p. 341.

BERNIER (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie), prélat français, né à Daon (Mayenne) le 31 oct. 1762, mort à Paris le 1er oct. 1806. A l'époque de la Révolution, il professait la théologie au séminaire et à l'université d'Angers. Nommé curé de Saint-Laud (dans cette ville), en 1790, il se fit remarquer par son hostilité à l'égard du nouveau régime, refusa le serment civique et commença, dès 1792, à fomenter la guerre civile dans les provinces de l'Ouest. Le soulèvement rural de l'Anjou et de la Vendée, en 1793, fut en grande partie son œuvre. Il fanatisa les paysans par sa faconde, son imperturbable assurance et ses audacieuses supercheries. Les chefs royalistes subirent aussi son ascendant. Membre du conseil supérieur qui dirigeait l'insurrection, Bernier y exerça quelque temps une influence prépondérante. Il prêchait, administrait, parfois même donnait des instructions militaires. Il avait un rival, le faux évêque d'Agra ; mais il ne tarda pas à s'en débarrasser en dévoilant ses fourberies. Il ne travaillait, au fond, que pour lui-même et finit par devenir suspect aux royalistes. Réduit à se cacher en Bretagne, après les déroutes de Granville et de Savenay, il vint, en 1794, offrir ses services à Charette, qui les repoussa. Stofflet, plus grossier et moins avisé, les accepta. Mal lui en prit. Bernier, qui le dominait entièrement, après lui avoir fait signer la paix avec les généraux républicains, la lui fit rompre (1795) et, peu après, l'abandonna, si même il ne le livra pas (fév. 1796). Stofflet périt fusillé. Quant à celui qu'on avait quelque temps appelé l'*Apôtre de la Vendée*, il sollicita de Hoche un passeport pour se rendre en Suisse. Mais il resta caché en Anjou, cherchant toujours à agiter le pays et à regagner son ancien crédit. Un nouveau soulèvement royaliste eut lieu en 1799. Bernier, suspecté ou dédaigné par les siens, alla se vendre au premier consul. Bonaparte, qui n'avait guère plus de scrupules que l'ancien curé de Saint-Laud, utilisa son talent d'intrigue, le fit prêcher à Paris et l'employa dans la négociation du Concordat. Bernier espérait le chapeau de cardinal. Il ne l'eut pas et ne fut qu'évêque d'Orléans (1802). Une mort prématurée coupa court à ses rêves ambitieux.

A. DEBIDOUR.

BIBL. : *Archives départementales de Maine-et-Loire*. — CRÉTINEAU-JOLY, *La Vendée militaire*. — BEAUCHAMP, *Histoire de la Vendée*. — *Mémoires* de Mme de Sapinaud. — *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein. — *Mémoires* du cardinal Consalvi. — Le P. THEINER, *Histoire des deux Concordats*. — *Moniteur*, an VIII, p. 483 ; an XII, p. 632 ; 1806, p. 1220. — C. PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*. — RABBE, VIEILH de BOISJOLIN, SAINTE-PREUVE, *Biographie des contemporains*.

BERNIER (Pierre-François), astronome français, né à La Rochelle le 19 nov. 1779, mort près de l'île Timor (archipel de la Sonde) en juin 1803. Très pauvre, il fit ses études presque sans maîtres, entra à l'Ecole polytechnique en janv. 1800, montra aux leçons de Lalande un goût passionné pour l'astronomie, et partit à la fin de la même année avec l'expédition envoyée en Nouvelle-Hollande sous les ordres de l'explorateur Baudin. De graves discussions survenues au cours de cette campagne ayant amené la retraite d'une partie du personnel, Bernier resta seul chargé des observations astronomiques. Malgré l'altération de sa santé, il refusa d'abandonner son poste et mourut à bord du *Géographe*. Ses notes très précieuses ont été recueillies et transmises à l'Institut. L. S.

BERNIER (Adhelm), érudit, né à Senlis en 1806, mort à Charenton le 26 nov. 1868. Il exerça d'abord la profession d'avocat dans sa ville natale, puis, entraîné par son goût pour les recherches historiques, il vint se faire inscrire à Paris sur le tableau des avocats à la cour d'appel. Ses excès de travail altérèrent sa santé et sa raison, et il fut enfermé à l'hospice des aliénés de Charenton où il mourut bientôt après. Il a publié : *Discours sur la profession d'avocat* (Senlis, 1833, in-8, de 64 p.) ; *Etudes sur l'économie politique* (Paris, 1834, in-8) ; *Monuments inédits sur l'histoire de France* (1400-1600) ; *Mémoires originaux concernant principalement les villes d'Amiens, de Beauvais, de Clermont, de Compiègne, de Crépy, de Noyon, de Senlis et de leurs environs* (Paris, 1834, in-8) ; *Journal des Etats-Généraux de France tenus à Tours en 1484*, sous le règne de Charles VIII, rédigé en latin par Jehan Masselin, député du bailliage de Rouen, publié et traduit pour la première fois (Paris, 1836, in-4, de la *Coll. des documents inédits*) ; *Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII*, pendant les mois d'août 1484 à janv. 1485 (Paris, 1836, in-4, *Coll. des doc. in.*) ; *Mémoires secrets et inédits de la Cour de France sur la fin du règne de Louis XIV, par le marquis de Sourches*, grand prévôt de France ; suivis de documents inédits relatifs à la révocation de l'édit de Nantes (Paris, 1836, 2 vol. in-8) ; *Le Château de Pierrefonds, en 1594* (Paris, 1837, 2 vol. in-8). C. St-A.

BERNIER (Mesmin-Florent), homme politique français,

né à Vineuil-sur-Cosson (Loir-et-Cher) le 28 janv. 1809. Fut d'abord avocat à Orléans, puis notaire dans cette ville de 1837 à 1868. Il entra dans la vie politique en 1871, en se faisant élire conseiller général du Loiret, et député le 26 fév. 1876, dans la deuxième circonscription d'Orléans où il obtint 8,186 voix. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre il fut réélu, battant le candidat officiel du gouvernement de M. le maréchal Mac-Mahon. Il a été réélu le 21 août 1881, et aux élections générales du mois d'oct. 1885.

BERNIER (Camille), paysagiste français, né en 1823 à Colmar, où son père occupait alors la position de receveur général du Haut-Rhin. Sa vocation s'étant manifestée de bonne heure, il entra dans l'atelier de Léon Fleury, après avoir fini ses études classiques et débuta au Salon de Paris de 1848 par un *Moulin près de Vichy*. Il fit d'abord en France et à l'étranger quelques excursions, notamment sur le littoral de la Méditerranée d'où il rapporta les éléments des deux tableaux: *Bords du Gapeau* (Var) et les *Etangs du Pesquier à Hyères*, qu'il exposa en 1861. Mais dès 1856, Bernier avait été attiré par la Bretagne et l'année suivante il envoyait au Salon la *Ferme de Kerluce*. Il n'a pas cessé depuis lors de trouver dans cette contrée pittoresque les impressions les plus poétiques et les plus variées. Fixé pendant la belle saison au fond du Finistère, à Kerlagadie près de Bannalec, il y renouvelle chaque année sa moisson d'études et la vérité, le charme avec lesquels il a représenté les plages, les chemins creux, les bois, les fermes, les landes, les ruisseaux et les étangs qui avoisinent sa retraite ont fait de lui le peintre attitré de la Bretagne dont il a su rendre surtout les aspects aimables ou mélancoliques, la vigoureuse végétation et le rustique abandon. Son exécution pleine de franchise est à la fois large et consciencieuse, son dessin irréprochable, sa couleur fraîche et lumineuse. Des figures et des animaux habilement groupés, toujours en rapport avec le caractère de ses compositions, ajoutent à la fidélité et à l'agrément de ces tableaux. Parmi ses œuvres les plus remarquées nous citerons : *L'Embouchure de l'Elorn* (1863); *Un Sentier dans les genêts à Bannalec* et *L'Etang de Quimerch* (1868); *Un Chemin* (1870) et *Le Labour en janvier* (1872) qui fut acquis pour le musée du Luxembourg et valut à l'artiste la croix de la Légion d'honneur. Des paysages plus récents : *La Ferme*, *L'Allée abandonnée* (1879) aujourd'hui au musée de la Rochelle; *Le Matin* (1880) et *L'Etang* (1882), ont obtenu un succès encore plus vif aux derniers Salons et, popularisés par la gravure ou la photographie, ont rencontré près du grand public l'accueil le plus sympathique. Depuis longtemps M. Bernier fait régulièrement partie des Jurys de nos Salons annuels ou des Expositions universelles où son impartialité, son goût exercé et la sûreté de son commerce lui ont mérité l'affectueuse estime de ses confrères en même temps qu'elles assuraient sa propre autorité. Sa maison hospitalière a été ouverte aux principaux artistes de notre époque et le ton de franche cordialité qu'il a su maintenir à ces réunions déjà anciennement établies, les relations intimes qu'elles ont amenées entre la plupart de ceux qui y assistent ont exercé à la longue une influence féconde sur le mouvement de notre art contemporain. Bernier a gravé un petit nombre d'eaux-fortes d'après ses tableaux ; d'autres ont été reproduits par Edmond Yon, Ch. Courtry ; enfin de grandes héliogravures obtenues directement d'après quelques-unes de ses dernières œuvres : *L'Abreuvoir*, *L'Etang*, *Le Matin*, et dont la publication est due à la maison Goupil et Cie, ont surtout contribué à les faire connaître et à étendre la réputation du paysagiste à l'étranger. Emile MICHEL.

BERNIER (Louis-Stanislas), architecte français, né à Paris le 21 fév. 1845. Elève de M. Daumet et de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Louis Bernier obtint, en 1872, le grand prix de Rome sur un projet de muséum d'histoire naturelle. Parmi ses envois comme pensionnaire de l'Académie, il faut signaler des études sur les ordres doriques de Pompéi, la basilique de Palestrine, le temple de Minerve à Assise, l'ancienne bibliothèque de Venise et enfin un projet de restauration (en treize feuilles de dessins terminés seulement en 1878) du fameux tombeau de Mausole à Halycarnasse. A son retour de Rome, M. Bernier fut attaché, pendant deux années, comme auditeur au Conseil général des bâtiments civils, et a été depuis nommé architecte de l'Observatoire à Paris, édifice remontant à Claude Perrault et pour lequel il a préparé un projet d'agrandissement. On doit à M. Bernier le remarquable hôtel élevé à Paris, rue Bassano, pour le peintre-académicien, M. Bonnat, hôtel construit sur un terrain irrégulier et qui témoigne, par son architecture extérieure aussi bien que par sa décoration intérieure, du goût fin et distingué de son auteur. M. Bernier a obtenu plusieurs récompenses au Salon, à l'Exposition universelle de Paris en 1878 et à l'Exposition universelle d'Anvers en 1884 ainsi que la grande médaille pour l'architecture privée qui lui fut décernée en 1882 par la Société centrale des architectes : il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1885.

Charles LUCAS.

BIBL. : *Bulletin de la Société centrale des Architectes*; Paris, 1871 à 1886, in-8.

BERNIER DE MALIGNY (V. ARISTIPPE).

BERNIERES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 145 hab.

BERNIERES-D'AILLY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf; 251 hab.

BERNIERES-EN-CAUX. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec; 750 hab.

BERNIÈRES-LE-PATRY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Vassy; 1,136 hab.

BERNIÈRES-SUR-MER *(Berneriæ)*. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres, à 500 m. de la



Eglise Notre-Dame de Bernières, d'après une photographie.

mer; 916 hab. Stat. du ch. de fer de Caen à la mer.

Cette localité est fréquentée en été par quelques baigneurs, qui trouvent sur la plage un certain nombre de cabines. Parcs à huîtres. — La seigneurie de Bernières fut érigée en 1728 en marquisat, sous le nom de *Bellemare*, en faveur de Joseph de Bellemare-Valhébert. — L'*église Notre-Dame* est une des plus intéressantes de la contrée. La façade est surmontée d'une belle tour gothique du XIIIe siècle, qui se termine par une flèche pyramidale haute de 67 m. Elle est précédée d'un porche remarquable. L'édifice même est du XIe et du XIIe siècle. Le chœur a conservé un très beau mobilier du XVIIe siècle. Les chapiteaux historiés des colonnes qui séparent la nef principale des bas-côtés sont très curieux. D'anciens tableaux et des fresques ajoutent à l'intérêt de cette église qui a échappé jusqu'ici à toute restauration.

BERNIÈRES (Jules-César de), sieur de la Motte-Renuvez, lexicographe français, né en Champagne, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. A laissé l'*Etymologie des mots françois qui tirent leur origine de la langue grecque, en forme de dictionnaire* (Paris, 1644, in-fol).

BERNIÈRES, ingénieur français, né au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1783. Fut contrôleur général des ponts et chaussées de France, mais est surtout connu à cause des machines hydrauliques qu'il inventa, et dont l'une, destinée à puiser l'eau au puits de Bicêtre, lui valut un prix de 600 livres, en 1779. On a de lui : *Abrégé des propriétés des miroirs concaves* (1760) ; *Mémoire sur un pouce à filer des deux mains à la fois* (1777).

BERNIERI (Antonio), peintre italien, né à Corregio en 1516, mort en 1564 au couvent de Monte-Oliveto. Il fut élève du Corrège et, après la mort du maître, alla s'établir à Venise où il se lia d'amitié avec quelques familiers du Titien, certainement avec l'Arétin. Il fit ensuite un court séjour à Rome et revint finir sa vie dans sa patrie. Il a surtout peint la miniature.

BERNIÉRIE (Ornith.). Les Berniéries (*Bernieria* Bp.) sont des Passereaux de Madagascar qui, par leurs dimensions, leurs formes générales et les teintes de leur plumage, ressemblent beaucoup à nos *Rousserolles* (V. ce mot et FAUVETTE), mais qui, à d'autres égards, se rapprochent davantage de certains oiseaux africains qu'on appelle *Phyllostrephus* (V. ce mot). Chez les Berniéries, en effet, le bec est généralement assez long, quoique ses dimensions paraissent varier, non seulement d'une espèce à l'autre, mais, chose curieuse, d'un sexe à l'autre, et la mandibule supérieure est fortement comprimée, munie au-dessus d'une arête droite et tranchante et terminée par un crochet robuste. Les narines s'ouvrent par deux pertuis ovales, abrités sous des membranes légèrement emplumées et le bord du bec est garni de soies très allongées et dirigées en avant, comme chez les *Timéliidés* (V. ce mot). Les ailes sont médiocrement développées, avec la quatrième, la cinquième et la sixième pennes égale entre elles et la seconde penne bien plus longue que la première ; la queue est longue, arrondie, formée de douze pennes plus ou moins étagées, le plumage est lâche, de texture assez molle et teinté de vert, de brun et de jaunâtre et les pattes sont assez courtes, avec le pouce bien développé et les ongles faibles. On ne connaît que deux espèces de ce genre, savoir la *Bernieria madagascariensis* Gm. qui correspond au *Vira-ombé* de Sonnerat (*Voyage aux Indes*, 1782, t. II, p. 198) et au *Grand Figuier de Madagascar* de Brisson, (*Ornith.*, 1760, t. III, p. 482 et pl. 24, fig. 5), et la *Bernieria zosterops* qui se distingue de la précédente par sa taille plus faible, son bec moins long, moins comprimé et ses yeux entourés d'un petit cercle de plumes jaunes rappelant par leur disposition l'anneau périophtalmique des *Zosterops* (V. ce mot). Cette dernière espèce n'a été trouvée que sur la côte orientale de Madagascar, tandis que la *Berniera madagascariensis*, qui est connue des *Antankares* (V. ce mot) sous le nom de *Tetekala*, habite les forêts de l'E. et du N.-O.

Les Berniéries ont les allures et le régime des Fauvettes ; elles parcourent les buissons et les taillis, en sautant de branche en branche, à la recherche des araignées et des insectes, et ne prennent leur essor qu'à regret. Leur cri peut être rendu par les syllabes *pike, pike* ou *teke teke*. Le genre *Bernieria* dont le nom rappelle celui du voyageur Bernier, a été successivement placé parmi les Sylviidés, parmi les Lusciniidés, parmi les Pycnonotidés, à côté des *Tatare* et parmi les Timaliidés (V. quelques-uns de ces mots), mais, d'après M. Grandidier, il mérite de constituer, avec les *Phyllostrephus*, une petite famille à part, celle des *Phyllostréphidés*. E. OUSTALET.

BIBL. : A. GRANDIDIER, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar; Oiseaux* (en collaboration avec A. MILNE-EDWARDS), t. I, p. 348 et atlas, pl. 123 à 125.

BERNIEULLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Etaples ; 335 hab.

BERNIGEROTH (Martin), graveur allemand, né dans le comté de Marsfeld en 1670, mort à Leipzig en 1735. D'une famille pauvre, il fut recueilli par le peintre-graveur Erasme Anderson, qui lui apprit son art. Il devint le graveur de l'électeur de Saxe.

BERNIGEROTH (Johann-Martin), graveur, fils du précédent, né à Leipzig en 1713, mort en 1767. Il collabora aux travaux de son père, et leur œuvre commun, qui dépasse 1,600 pièces, composé en majeure partie de portraits, est médiocre. Cependant, dans ses estampes postérieures, le fils montra plus de soin, grâce à une imitation servile de la manière des grands burinistes de son temps. G. P-I.

BERNIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. E. de Grenoble ; 1,016 hab.

BERNIN (le Cavalier) (V. BERNINI).

BERNINA (Massif de). Groupe montagneux le plus important des Alpes Rhétiques (V. ALPES, t. II, p. 458) sur la frontière italo-suisse (Valteline, Lombardie et Engadine, Grisons), situé entre *Pontresina* et *Samaden* au N., le *Val Malenco* et *Sondrio* au S., le *col du Bernina* 2,330 m. (lac Blanc à 2,230 m.) à l'E. (route de voitures de Samaden et Pontresina à Poschiavo et Tirano construite de 1843 à 1866) et le *Passo del Muretto* 2,557 m. (chemin muletier en construction) à l'O. — La crête, une des plus escarpées des Alpes, porte de l'E. à l'O. : le *Piz Cambrena* 3,607 m., le *P. Palu* 3,911 m., le *P. di Verona* 3,462 m. (au S. du faîte et d'où se détache vers Sondrio le contrefort du *Scalino* 3,330 m., isolé au N. par les deux cols de *Confinale* ou *Rovano* 2,620 m. et de *Canciano* 2,550 m. entre les vaux Malenco à l'O. et de Poschiavo à l'E.), le *P. Zupo* 3,999 m., le *P. Bernina* 4,052 m. (point culminant du massif et dont l'ascension, très difficile, faite pour la première fois par M. Coaz, de Coire, le 13 sept. 1850 ; pour la deuxième fois par M. Saratz, le 2 oct. 1858, et pour la troisième fois par les Anglais Hardy et Kennedy le 23 juil. 1861, se renouvelle maintenant chaque année), le *P. Morteratsch* 3,754 m. (au N. du faîte), le *P. Roseg* 3,943 m., le *col de la Sella* 3,304 m., le *P. Glüschaint* 3,598 m., le *Piz Corvatsch* 3,458 m. (au N. du faîte et célèbre pour son admirable panorama), le *P. Tremoggia* 3,452 m. D'immenses glaciers, qui comptent parmi les plus beaux des Alpes, s'étendent des deux côtés de la crête : au N. ceux de *Morteratsch-Pers* (long. de 9 kil.), de *Roseg-Tschierva*, de *Fex*, de *Fedoz* ; au S. ceux de *Palu*, de *Verona*, de *Fellaria*, de *Scerscen*. Le massif de la *Disgrazia* (V. ce mot) au S.-O., qu'on rattache au Bernina, en doit être complètement distingué. E. MARTEL.

BIBL. : LECHNER, *Piz Languard und die Bernina Gruppe*; Leipzig, 1858. — BINET-HENTSCH, *Das Bernina-Gebirge* (Itinéraire du club alpin suisse) ; Genève, 1878. — FRESHFIELD, *A summer's tour in the Grisons* ; Londres, 1862.

BERNINI (Pietro), peintre-sculpteur italien, né à Cesto le 6 mai 1562, mort à Rome le 29 août 1629. De son œuvre de peintre on ne peut guère citer qu'une série de tableaux exécutés pour le palais Farnèse à Caprarola. Mais

son activité comme sculpteur a laissé de nombreuses traces. A Naples, où le vice-roi l'appelle, il travaille à l'église et au cloître San Martino ; à Rome, pour le compte de Paul V, il décore la chapelle du Saint-Sacrement (1606) et la chapelle Pauline à Santa Maria Maggiore (1611). A Sant-Andrea della Valle, à la villa Mondragone de Frascati, dans les jardins Borghèse à Rome, on signale aussi des œuvres de sa main ou de son atelier. Pierre Bernini eut pour fils le célèbre G. L. Bernin.

BERNINI ou BERNINO (Giovanni-Lorenzo), célèbre sculpteur et architecte italien, en français *le Cavalier Bernin*, né à Naples le 7 déc. 1598, mort à Rome le 28 nov. 1680. Fils du précédent, il montra dès son enfance une intelligence extraordinaire et les plus grandes dispositions pour le dessin et la sculpture. A l'âge de huit ans, il sculpta en marbre une tête d'enfant avec assez de succès pour donner de grandes espérances. L'année suivante, Pietro vint s'établir à Rome, où l'appelait Paul V, et, dès son arrivée, il lui fut présenté ainsi que son fils. A la vue d'un dessin que, sur sa demande, Lorenzo venait de faire en quelques traits de plume : « Cet enfant, dit le pape, sera le Michel-Ange de son siècle », et il confia le soin de diriger ses études au cardinal Barberini, depuis Urbain VIII. Lorenzo se livra au travail avec passion ; tous les matins, il se rendait au Vatican et n'en sortait qu'au coucher du soleil, dessinant les sculptures antiques, les fresques des grands maîtres, et donnant encore à l'étude une partie de la nuit. Quatre ans après il faisait le *buste du cardinal Borghèse*, avec une incroyable rapidité d'exécution et, à quinze ans, le *Martyre de saint Laurent*. Sacrifiant au faux goût de son siècle, et voulant exprimer la souffrance causée par le feu, il exposait ses jambes nues à l'ardeur d'un brasier et dessinait devant un miroir ses traits contractés par la douleur. Vers le même temps, il fit le buste de *Bellarmin* et la figure de la *Religion* que l'on voit au Gesù sur le tombeau du célèbre cardinal. Paul V lui commanda son buste et, de plus, quatre grandes figures pour sa villa du Pincio. Deux années suffirent à Lorenzo pour exécuter le *David* et les groupes d'*Enée*, de *Daphné* et de *Proserpine* ; il avait dix-huit ans quand il les termina. Le succès fut immense ; on venait en foule à la villa Borghèse pour admirer ces figures que l'on préférait alors aux chefs-d'œuvre de la statuaire antique dont elles étaient entourées. Grégoire XV ne fut pas moins bienveillant que Paul V pour le Bernin ; il le créa chevalier de l'ordre du Christ et, quand le pape mourut, l'artiste reconnaissant veilla jusqu'au dernier moment près du lit de son bienfaiteur. Un mois après, Urbain VIII prenait la tiare et, le jour de son couronnement, il accueillit son ancien protégé en lui disant : « C'est un grand bonheur pour vous, Cavalier, de voir le cardinal Barberini élevé à la papauté, mais c'est pour nous un bonheur encore plus grand que le Cavalier Bernin vive sous notre pontificat. » Pendant les onze années de son règne, il lui montra toujours une affection paternelle et l'admit dans sa familiarité la plus intime. Après lui avoir imposé pendant deux ans une étude particulière de la peinture et de l'architecture, il le chargea d'élever sous la coupole de Saint-Pierre une construction monumentale. Bernin lui présenta le projet du baldaquin et suggéra l'idée de prendre pour l'exécuter les poutres en bronze du Panthéon. Il acheva en neuf ans cette œuvre dont les proportions colossales font presque oublier le mauvais goût. Il eut aussi à décorer les quatre piliers qui supportent la coupole, travail qui plus tard lui suscita bien des ennuis. On prétendit en effet qu'il avait diminué la solidité des piliers, que des lézardes s'étaient produites dans la coupole, d'où la nécessité de l'entourer d'un cercle de fer. Rien n'était vrai dans ces allégations d'une envieuse malignité. Les cages d'escaliers dans l'intérieur des piliers dataient de la construction primitive, les lézardes et le cercle de fer étaient du XVIe siècle. Tout en dirigeant ces grands travaux, Bernin s'occupait d'autres ouvrages, moins importants, mais d'un meilleur goût, comme la statue de sainte Bibiane, et le tombeau de la comtesse Mathilde. Il ne s'accordait pas de repos, ses forces s'épuisèrent, il fut pris de fièvre et l'on

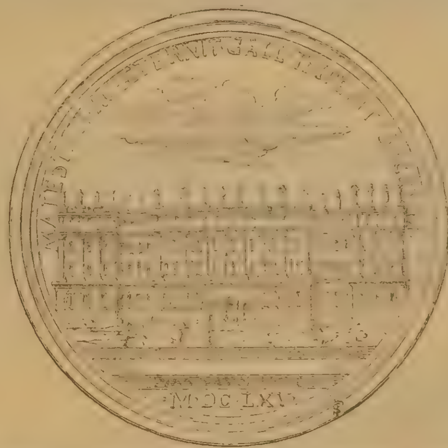


Statue de sainte Bibiane, d'après une photographie.

craignit pour sa vie. La consternation fut générale, le pape ordonna que son médecin vît le malade deux fois chaque jour et, lui-même, accompagné de seize cardinaux, il alla le visiter. Pendant sa convalescence, trop faible encore pour reprendre son travail habituel, Bernin s'avisa d'écrire des comédies qui furent jouées, avec le plus grand succès, par ses amis et ses élèves. En 1639, cédant à l'insistance du pape, il se maria et, de préférence aux grands et riches partis qui s'offraient à lui, il choisit dans une famille honorable, mais de condition assez modeste, une charmante jeune fille. Cette union fut heureuse. Le nom du maître était célèbre alors, non seulement en Italie, mais dans les pays étrangers. Philippe IV, d'Espagne, lui commandait un grand crucifix en bronze pour l'Escurial ; le duc de Modène, le roi Charles Ier, le cardinal de Richelieu voulaient avoir leur buste de sa main. Pendant les dernières années d'Urbain VIII, il fit encore un nombre de travaux considérable. La façade du palais Barberini le classa parmi les maîtres en architecture ; il construisit la fontaine de la Barcaccia, celle du Triton et beaucoup d'autres; il éleva les deux malheureux clochers du Panthéon et l'une des deux tours commencées par Charles Maderne et qui devaient surmonter la façade de Saint-Pierre. Ses ennemis lui rendirent le service de faire abattre, sous Innocent X, cet ouvrage inachevé. Enfin, Urbain VIII chargea le Cavalier de lui préparer un tombeau qui ne fut terminé qu'après la mort de ce pontife. Innocent X, qui lui succéda, était l'ennemi des Barberini, les créatures d'Urbain VIII, et Bernin au premier chef, tombèrent en disgrâce, mais le Cavalier comptait à Rome beaucoup d'amis de haut rang, et l'un d'eux, le cardinal Cornaro, lui commanda le groupe de *Sainte-Thérèse*. Le travail est d'une extrême finesse, mais l'expression voluptueuse de la

sainte et le sourire peu céleste de l'ange font penser à l'amour profane plutôt qu'à l'amour divin. C'était l'œuvre préférée du maître. Innocent X avait demandé aux principaux architectes de Rome, sauf au Bernin, un projet de fontaine pour la place Navone, mais aucun de ces dessins ne le satisfaisait. Un modèle fait par le Bernin à la demande du prince Ludovisi, fut placé comme par hasard sur le passage du pape et lui plut tellement que, le jour même, il manda le Cavalier et le chargea de construire la Fontaine. Quand elle fut achevée, il vint la voir, en fut enchanté, puis demanda quand les eaux joueraient. Bernin répondit qu'il mettrait tout son zèle à satisfaire au plus tôt Sa Sainteté; sur quoi le pape lui donna sa bénédiction et partit; mais à peine eut-il fait quelques pas qu'il entendit le bruit des cascades et, ravi du spectacle qu'elles présentaient, « Bernin, dit-il, cette charmante surprise me fera vivre dix ans de plus. » A partir de ce jour, il lui témoigna la plus grande bienveillance, disant que « le Bernin était né pour vivre avec les princes ». En effet dans sa longue carrière au service de neuf papes, le Cavalier dut leur constante faveur à ses qualités de parfait courtisan non moins qu'à son mérite. Parmi les nombreux travaux qu'il fit ou commença sous Innocent X, on peut citer le tombeau de Santa Francesca Romana et le palais de Monte Citorio, l'un de ses meilleurs ouvrages. Alexandre VII (Chigi), dès avant sa promotion au cardinalat, était lié d'amitié avec Bernin. Parvenu à la papauté, il le nomma architecte de la Chambre, et le Cavalier conserva toujours cette charge très enviée. Il était alors au comble de la gloire et de la fortune. Christine de Suède, retirée à Rome, le visitait dans son atelier et touchait de sa main l'habit poudreux du sculpteur. Le pape voulut aussi, comme Urbain VIII, l'honorer de sa visite et l'idolâtrie populaire s'accrut encore en le voyant se placer au rang des grands maîtres par ses deux plus beaux ouvrages d'architecture : la colonnade de la place Saint-Pierre et l'escalier royal du Vatican. La colonnade et les galeries rectilignes, qui font suite à ses avenues demi-circulaires, dissimulent dans leur admirable perspective l'irrégularité du terrain et le défaut d'harmonie que présentaient les lignes des deux places. C'est un décor sans rival. En refaisant l'escalier royal, Bernin se montra constructeur de premier ordre et non moins habile dans l'ornementation.

Il exécuta ou dirigea sous le pontificat d'Alexandre VII d'autres travaux, statues, églises, palais, etc., en nombre incroyable, et qui, pour la plupart, furent achevés dans l'espace de dix ans. De plus, il commença la grande composition de la tribune dans l'abside de Saint-Pierre. Cet immense décor est, dit Cicognara, une des œuvres les plus grandioses du Bernin, mais de son plus mauvais goût. Il fut exécuté en trois ans. Pendant qu'il dirigeait ces immenses travaux, le Cavalier fut appelé en France. Louis XIV voulait achever le Louvre. Colbert, peu satisfait des plans que lui soumettaient les artistes français, résolut de consulter les architectes de Rome et notamment le Bernin. Le projets des autres maîtres italiens ne furent pas agréés; celui du Cavalier fut aussi l'objet de critiques dont s'offensa la vanité du maître; il consentit pourtant, sur les instances du cardinal légat et de l'ambassadeur de France, à envoyer de nouveaux plans qui plurent davantage; mais pour s'entendre à ce sujet plus facilement, on résolut de faire venir le Bernin à Paris. Louis XIV écrivit au pape, pour lui demander qu'il permît à Bernin de quitter Rome, et adressa, par courrier exprès, au Cavalier, la lettre la plus flatteuse. L'ambassadeur de France se rendit en grande cérémonie au Vatican, puis à la demeure du Bernin pour remettre au Saint-Père et au Cavalier les lettres du roi. Bernin partit de Rome, au mois d'avril 1665, avec son fils Paolo, deux de ses élèves et quatre personnes de suite, défrayé de tout, voyageant comme un souverain, et reçu avec les plus grands honneurs dans les cours de Florence et de Turin, puis dans les grandes villes de France. Près de Paris, il trouva un gentilhomme attaché à la personne de Louis XIV, M. de Chantelou, que le roi avait chargé de l'accompagner partout et de lui servir d'interprète. Un hôtel somptueux l'attendait et un carrosse de la cour était à sa disposition. Colbert vint lui souhaiter la bienvenue et le présenta au roi, à Saint-Germain; il lui fit, ainsi que Chantelou, les honneurs de Paris, où le Cavalier ne trouva guère à louer que la fontaine des Innocents, le Luxembourg et la fresque de Mignard au Val-de-Grâce. Les Tuileries lui parurent une « grande petite chose ». Le roi lui demanda de faire son buste en marbre et vint poser dix fois dans son atelier. Ce buste est à Versailles, dans la galerie de Diane. L'esprit du Cavalier et sa finesse de courtisan furent appréciés; mais ses critiques, justes quelquefois, et sa dédaigneuse vanité firent une impression fâcheuse. Il recevait mal les observations de Colbert sur les plans du Louvre. Dans son projet, la cour du Louvre prenait la forme d'une croix grecque et les chefs-d'œuvre de Pierre Lescot et de Paul Ponce disparaissaient en grande partie. Il n'avait d'ailleurs aucun souci de l'aménagement intérieur et de la distribution des logements, pas même de celui du roi, disant que cela regardait le grand maréchal des logis. Ce qu'on a dit de son admiration pour l'œuvre de Perrault est du reste complètement dénué de fondement. La colonnade du Louvre n'était pas commencée et le Cavalier ne paraît pas en avoir vu le projet. Enfin, le 17 octobre le roi posa en grande cérémonie la première pierre de la façade du Louvre. Le 20, Bernin quitta Paris, ma-



Médaillon en or frappé à l'occasion du projet de construction du Louvre, dressé par le Bernin en 1665 (Cabinet des Antiques).

gnifiquement rémunéré par Louis XIV. On crut voir cependant qu'il était peu satisfait et l'on fut surpris, non sans raison, qu'il n'eût remercié ni le roi, ni Colbert. De retour à Rome, il reprit le cours de ses grands travaux. Clément IX, Clément X et Innocent XI lui montrèrent autant de bienveillance que leurs prédécessseurs. Sous Clément IX il fit, pour le pont Saint-Ange, les statues qui le décorent. Vers le même temps, il exécuta la statue équestre de Louis XIV, qui, plus tard, apportée à Versailles, fut transformée en Marcus Curtius et placée près de la pièce d'eau des Suisses. Sous Innocent XI, Bernin termina le tombeau d'Alexandre VII, le dernier de ses ouvrages importants. Il n'avait rien perdu de son activité juvénile, quand, à l'âge de 82 ans, il fut frappé d'apoplexie et mourut quelques jours après. On lui fit des funérailles magnifiques, et il fut enterré à Sainte-Marie-Majeure. Le Bernin était de taille médiocre, assez maigre; il avait le teint brun, les cheveux et les yeux noirs, le nez aquilin, une physionomie imposante et très expressive. Il était fort irascible, il parlait facilement et avec esprit. Aucun statuaire n'a tant produit. Il exécuta de sa main trente-

sept bustes et cinquante-huit statues ; de plus, cinquante ouvrages d'architecture furent élevés par lui-même ou sur ses plans. On le regarde généralement comme personnifiant, surtout en sculpture, le mauvais goût de la décadence et, s'il ne fit que suivre à cet égard la tendance de son siècle, on peut dire que par ses talents mêmes et son incontestable supériorité, plus que personne il en hâta les progrès. A. Le Pileur.

Bibl. : Baldinuci, *Notizie dei professori del disegno*. — Bernini (D.). *Vita del Cavalier Gio. Lorenzo Bernino*; Rome, 1713. — Lalanne, *Journal de voyage du Cavalier Bernini en France* ; Paris, 1885.

BERNINI (Domenico), fils aîné du précédent, entra dans les ordres et parvint à la prélature. Il a écrit la *Vita del Cav. Bernini* (1713, in-4), et une *Histoire des hérésies* (4 vol. in-fol.).

BERNINI (Paolo), second fils du Cavalier Bernin, sculpteur et architecte, né à Rome en 1647. Il accompagna son père en France et fit pendant son séjour à Paris la figure du Christ enfant, ouvrage médiocre que l'on voit au Louvre.

BERNINI (Luigi), ingénieur italien du XVIIe siècle. Frère du précédent, il fut tout à la fois sculpteur, architecte et mathématicien, et construisit dans l'église Saint-Pierre de Rome l'ingénieuse tour de bois de soixante pieds qui sert encore pour les réparations intérieures et pour la pose des ornements. On lui doit également les balances qui permirent de peser les lourdes pièces de bronze qui ornent la chaire de cette basilique. L. S.

BERNIS. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert ; 934 hab.

BERNIS (François-Joachim de Pierre de), poète, diplomate, homme d'Etat et cardinal français, né à Saint-Marcel (Vivarais) le 22 mai 1715, mort à Rome le 3 nov. 1794. Sa famille, l'une des plus anciennes de la province, était peu fortunée ; l'aîné des fils, Philippe-Charles-François, prit la carrière des armes ; pour le cadet, Joachim, il fut dès l'enfance destiné à l'Eglise. En 1729, grâce aux relations qu'avait eues jadis son père avec le cardinal de Fleury, il obtint une bourse au collège Louis-le-Grand, et il y acheva, entre les mains des jésuites, ses études, qui furent particulièrement brillantes ; deux ans après, il entrait au séminaire de Saint-Sulpice, dont il sortait en 1734, abbé à petit collet, mais non pas prêtre. Ses maîtres semblent avoir cherché à le faire entrer aussitôt dans les ordres ; il voulut, au contraire, paraît-il, voir le monde auparavant, et il s'ensuivit une brouillerie dont Bernis se ressentit longtemps : ni Fleury, ni l'évêque de Mirepoix ne consentirent à lui accorder le moindre bénéfice, et le ministre lui déclara un jour que, lui vivant, il n'avait rien à espérer. On connaît la réponse de l'abbé : « Eh bien, monseigneur, j'attendrai. »

Il attendit durant dix-sept ans. La vie cependant ne lui était pas facile ; son père ne pouvait l'entretenir et il n'avait par lui-même aucune ressource ; il sut pourtant, quoi qu'aient pu dire les envieux de la grande fortune qu'il fit dans la suite, maintenir sa dignité et n'eut pas à recourir aux expédients douteux. Le baron de Montmorency, son cousin, lui donna d'abord le logement dans son hôtel, et il s'y lia avec ce que la cour comptait de plus distingué ; il était parent de la plus haute noblesse et vivait avec elle en égal. Le charme de sa conversation le faisait goûter dans tous les salons, si bien que quand, en 1744, il entra, à vingt-neuf ans, à l'Académie française, plus en homme de condition, raconte-t-il, qu'en écrivain, ce fut véritablement, dit-on, « le tabouret de l'esprit ». Au reste, plusieurs écrivains en étaient, qui ne le valaient pas : sans doute Voltaire a eu beau jeu à railler les vers de « Babet la Bouquetière », comme il se plaisait à l'appeler, et Frédéric II pouvait écrire :

Evitez de Bernis la stérile abondance ;

l'abbé n'y mettait au moins aucune prétention, et rimait par passe-temps. Son premier ouvrage, l'*Epître sur la Paresse*, et en 1736 l'*Epître aux dieux penates* le rendirent presque célèbre. Elles ne méritaient peut-être pas un tel succès, mais il faut reconnaître qu'elles ont de la grâce et sentent leur bonne compagnie ; l'ode *Les Rois*, et certaines parties de *La Religion vengée* ont même de la force et de l'élan. Mais quelque renommée ou quelque talent qu'il pût avoir, la fortune ne lui venait pas ; le canonicat de Brioude, auquel il fut nommé en 1739, était « une place convenable pour un gentilhomme, mais dont les revenus étaient fort insuffisants », si bien qu'en 1745, il avait douze mille livres de dettes qui le chagrinaient fort ; la générosité anonyme de la princesse de Rohan-Courcillon lui permit de les payer et il put continuer d'attendre l'occasion de faire fortune.

C'est en 1745 qu'elle se présenta : la comtesse d'Estrades avait été priée, dès les premiers temps de la liaison du roi avec Mme Le Normand, qui allait être marquise de Pompadour, d'amener à Etioles une société choisie de gens de cour, qui pussent être pour la favorite à la fois une école de bon ton et une compagnie agréable. Mme d'Estrades invita entre autres Bernis, et l'on sait qu'il hésita quelque temps avant de faire sa visite. Il s'y décida pourtant, fut séduit et devint un des plus intimes et des plus fidèles amis de Mme de Pompadour. Ce fut la femme, assurément, qu'il vit en elle, bien plus que la maîtresse du roi ; comme on l'a finiment remarqué, les madrigaux qu'il lui envoie sont flatteurs sans bassesse ; ils louent et ne mendient pas, et vont à l'amie, non à la quasi-reine. Aussi de cette amitié ne retira-t-il guère de bénéfice : il eut de la faveur du roi un petit logement aux Tuileries et quinze cents livres de pension, et ce fut tout. Mais le désir d'un établissement venait avec l'âge. Bernis avait trente-six ans, et toutes ses places consistaient en un canonicat au chapitre de Lyon, pour lequel il avait quitté celui de Brioude, dignité très honorable, puisqu'il fallait prouver, pour l'obtenir, seize quartiers de noblesse d'épée, mais aussi fort peu lucrative. Il avait étudié, durant son long séjour à la cour, les hommes, qu'il connaissait bien, et les affaires pour lesquelles il se sentait du goût ; il se décida à « servir dans les négociations ». L'ambassade de Venise était vacante ; ses amis s'employèrent pour lui, et sa mission fut déclarée en octobre 1751. Il ne partit que l'année suivante. Venise était un poste d'observation au centre de l'Europe méridionale ; les dépêches de Bernis, pleines de faits et d'aperçus ingénieux, et d'un style excellent, plurent au roi, qui jugea son ambassadeur capable de plus utiles services ; l'infante de Parme, fille de Louis XV, avec laquelle Bernis entretenait un commerce d'amitié, pouvait au besoin témoigner pour lui : au bout de trois ans, en 1755, il était nommé conseiller d'Etat d'Eglise, recevait une abbaye et revenait à Paris ; pendant son séjour à Venise, il avait reçu des mains du patriarche le sous-diaconat, qui lui ouvrait les hautes dignités de l'Eglise.

Il était à peine de retour à la cour que déjà son prochain départ était décidé : il devait remplacer le duc de Duras à l'ambassade de Madrid. Mais au moment de partir, un événement survint qui le retint à Paris : l'ambassadeur d'Autriche, comte de Starhemberg, avait remis à Mme de Pompadour un billet de M. de Kanitz, priant le roi de désigner « un homme de confiance pour entendre des choses de la dernière importance » ; l'homme de confiance fut Bernis et ce qu'on lui proposa était une alliance entre le Roi très chrétien et l'Impératrice-reine (3 sept. 1755). Le premier mouvement de Bernis fut de conseiller à Louis XV de repousser une offre qui paraissait contraire à toute la tradition de la politique française ; mais dans de nouveaux entretiens, il apprit que Frédéric II avait rompu le traité qu'il avait, avec le roi, et signé (traité de Westminster, 16 janv. 1756) une alliance avec l'Angleterre, en guerre ouverte avec la France. Une ligue générale était à craindre, si Louis XV ne se réconciliait pas avec l'Autriche ; Bernis soutint donc dans le comité des ministres par des raisons politiques une alliance que, pour

d'autres motifs, désirait aussi la favorite, et le traité fut signé par lui le 1er mai 1756 à Versailles. Il était tout défensif d'ailleurs; le roi s'engageait à fournir un secours de 24,000 hommes à l'Empire s'il était attaqué et des subsides en argent à l'Autriche; de plus, les deux alliés se garantissaient réciproquement leurs possessions. Le roi était peu disposé à la guerre continentale; mais déjà la Prusse s'y était décidée et, le 29 août 1756, son armée pénétrait en Saxe.

Bernis aurait voulu borner l'action de la France au secours promis par le traité du 1er mai; mais il eut tous les ministres contre lui, et, sur l'avis de d'Argenson, 150,000 hommes durent marcher au printemps de 1757 sur le Hanovre. Le premier traité ne suffisait donc plus; Bernis fut nommé (sept. 1756) ambassadeur à Vienne pour le remanier. Mais on s'aperçut bientôt qu'un soldat y serait mieux à sa place, pour discuter les plans de campagne; le maréchal d'Estrées partit donc et Bernis demeura; il avait assez d'affaires à chercher à amener dans la nouvelle ligue la Russie, la Suède, l'Empire et à continuer la négociation d'un second traité. En mars 1757 les troupes étaient déjà sur le Rhin, qu'on ne s'était pas encore entendu avec Vienne; le second traité fut signé un an après le premier, le 1er mai 1757; il en différait en tous points: au lieu de 24,000 hommes, les ministres avaient exigé que l'on parlât de toutes les forces du roi et Bernis avait cédé; il est vrai qu'après la victoire, qu'on pouvait croire probable, la France devait acquérir les Pays-Bas, en échange de la restitution de la Silésie à l'Autriche.

Quand il signa ce traité, il n'était encore que ministre d'Etat; il était entré au conseil le 2 janv. 1757, mais il ne succéda aux affaires étrangères à M. Rouillé que le 27 juin. Il arriva au pouvoir sous d'heureux auspices; le jour même où il prêta serment, il pouvait annoncer au roi la victoire des Autrichiens à Kollin. Ce fut, bientôt après, celle de d'Estrées à Hastembeck et la conquête du Hanovre; mais là s'arrêtèrent les succès des Français; la légèreté du duc de Richelieu à Closterseven entraîna la retraite sur le Rhin de son armée, affaiblie par l'indiscipline et le pillage, et l'incapacité de Soubise fut cause de la défaite de Rosbach et de la perte définitive de la campagne. A Paris, dans le conseil, le désordre et la faiblesse étaient extrêmes; Mme de Pompadour l'avait peuplé de ses créatures et elle gouvernait en leur nom. Il semble que Bernis presque seul osa lui résister: les armées et les flottes étaient battues partout: les caisses étaient vides, et, avec le gaspillage qui régnait, ce n'étaient pas les quelques millions de subsides qu'il avait su faire enregistrer au Parlement et voter par le clergé, qui pouvaient remettre les finances en ordre; Bernis osa déclarer, contre le gré de tous, qu'il n'était que temps de faire la paix, si on la voulait honorable et d'entreprendre, en séances du conseil, une réforme générale du système financier de l'Etat. Ces propositions furent repoussées. L'année 1758 fut plus mauvaise encore pour la France que la précédente, et dès l'été, malade et découragé, Bernis songea à la retraite. Il avait eu cette année même la promesse du chapeau de cardinal; il était commandeur du Saint-Esprit et titulaire de trois riches abbayes, et pourtant il sentait sa faveur diminuer; il continuait à demander la paix et se refusait à pratiquer une politique qui n'était plus la sienne. Enfin, à la fin de septembre, il demanda sa démission au roi et son remplacement par Choiseul, ambassadeur à Vienne, qui croyait pouvoir continuer la guerre. Sa retraite fut annoncée le 9 nov.; il rendit encore certains services financiers, reçut le bonnet de cardinal (30 nov.) et partit le 13 déc. 1758 pour son château de Vic-sur-Aisne, où le roi l'exilait.

Il y conserva tous ses amis, vivant tranquille, correspondant avec eux, mais sans obtenir la permission de revenir à Paris; Mme de Pompadour seule se brouilla avec lui, et la perte de cette vieille amitié, pour laquelle, en janv. 1757, au moment de l'attentat de Damiens, il faillit compromettre tout son avenir, fut infiniment sensible au cardinal. Ce n'est qu'après la mort de la marquise, en 1764, qu'il rentra en grâce et obtint l'archevêché d'Alby. Il y fut excellent pasteur, résidant et s'occupant des intérêts de son diocèse; mais il n'y demeura guère et au bout de cinq ans, en 1769, il était appelé à de plus vastes fonctions.

A la mort de Clément XIII, Bernis s'était rendu au conclave; il avait joué un grand rôle dans l'élection de Ganganelli (Clément XIV) et avait obtenu de lui des promesses pour la suppression des jésuites, qui était alors la grande affaire entre la France et le Saint-Siège; le voyant bien en cour à Rome, Choiseul le décida d'y rester comme ambassadeur du roi. Bernis était d'accord avec le ministre sur l'opportunité de la suppression de la compagnie de Jésus; mais il envisageait la question avec moins de passion et n'était pas homme d'ailleurs à brusquer les décisions du pape. La négociation dura plusieurs années; la France, selon sa coutume, dans toutes les querelles qu'elle avait avec Rome, avait mis la main sur Avignon, et faisait de la suppression de l'ordre la condition de la restitution du comtat; ce genre de diplomatie ne plaisait pas trop à Bernis et il espérait arriver à ses fins plus facilement et plus décemment par la persuasion. Il aurait peut-être convaincu Versailles, mais la France, dans cette affaire, était intimement unie à l'Espagne et à Naples, et Charles III était impatient; à Madrid, on accusait Bernis de trahison. Pour enlever la décision du pape de haute lutte, le roi d'Espagne nomma ambassadeur à Rome le plus fougueux ennemi des jésuites, le futur Florida-Blanca, Moniño (mai 1772). Il n'y avait aucun ménagement à attendre de lui; il prit l'affaire en main, la douceur de Bernis lui servant à atténuer la violence de ses notes: en un an, il l'avait emporté et en août 1773 les jésuites étaient supprimés par le bref *Dominus ac redemptor*.

Le principal effort de Bernis, durant les quinze ans qui suivirent, fut de maintenir son œuvre; Clément XIV, qui mourut en 1774, s'y prêta aisément; il n'en fut pas de même de Pie VI (cardinal Braschi), à qui Bernis avait plus qu'aucun autre contribué à faire donner la tiare. Pie VI ne pouvait rétablir ouvertement les jésuites, sans rompre avec les trois couronnes qui s'étaient employées à leur suppression; toutefois, il n'est pas de moyens détournés dont il n'usa pour défaire l'ouvrage de son prédécesseur. Sa patience eut sa récompense: Bernis, mal secondé par des collègues jaloux de l'influence que lui donnaient dans Rome son grand nom et sa large hospitalité, fut vaincu dans la lutte; il ne put s'opposer en 1786 au rétablissement officiel des jésuites en Russie; cette concession en entraîna d'autres, et l'on peut dire qu'au début de la Révolution ils avaient repris auprès du Sainte Siège leur ancienne position.

Bernis était fort hostile aux idées de la Révolution, et l'on conçoit que le projet mis en avant un moment de le nommer président du clergé aux Etats-Généraux n'ait pas été de son goût; malgré son aversion pour les doctrines de l'assemblée, il demeura à Rome, essayant d'apaiser le pape qu'irritaient des réformes contraires au Concordat. C'est grâce à lui que Pie VI prit son parti de la suppression des *annates*, à la nuit du 4 août, et qu'il ne fit pas un éclat à l'occasion de la suppression des ordres religieux; mais le cardinal se trouva impuissant après la sanction donnée par le roi à la loi sur la constitution civile du clergé, et la rupture eut lieu. Lui-même d'ailleurs refusa le serment pur et simple, ce qui entraîna sa destitution (mars 1791). Il continua de demeurer à Rome, pauvre, car tous ses revenus avaient été supprimés, et, malade, mais admirablement digne dans sa vie, et par cela même en butte aux tracasseries tant des révolutionnaires que des émigrés auxquels il refusait de se mêler. Il mourut le 3 nov. 1794. Son corps fut déposé dans la

chapelle Saint-Sébastien, à Saint-Louis-des-Français, et y resta jusqu'en 1803, où on le transporta à la cathédrale de Nîmes.

Ouvrages publiés : La première pièce, *Epître à mes dieux pénates*, est de 1736 (Paris [Didot], in-12) ; le premier recueil, *Poésies* de M. L.-D. B. (Paris, 1744, in-8). Puis viennent : *Œuvres meslées* (Genève, 1752, in-12) ; *Poésies* (Amsterdam et Paris, 1759, in-12) ; *la Religion vengée*, poème en dix chants (Parme, 1795, in-fol. et in-8 ; dern. édit., Paris, 1824, in-12) ; *Œuvres* (Paris, 1797-1725) ; *Mémoires et Lettres* (Paris, 1878, 2 vol. in-8) ; *Correspondance avec Pâris-Duverney* (Londres, 1790, 2 vol. in-8) ; *Correspondance avec Voltaire* (1799, in-8) ; Cf. une liste complète, dans les *Mémoires et Lettres* (t. Ier, p. 19). R. K.

Bibl. : Fr. Masson, préface des *Mémoires et Lettres*. — Du même, *Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794)*; Paris, 1884, in-8. — Duclos, *Mémoires secrets* ; Paris, 1790, in-8, et la plupart des mémoires du milieu du XVIIIe siècle, Rochefort, Mme du Hausset, Brienne. — E. et J. de Goncourt, *Madame de Pompadour* ; Paris, 1888, in-8. — Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle* (1872, in-8). — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi* ; Paris, s. d., t. VIII, in-18. — Albert Sorel. *Essais de critique et d'histoire*; Paris, 1883, in-18. — Filon. *l'Ambassade de Choiseul à Vienne* ; Paris, 1872, in-8. — Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. VI-VIII ; Paris, 1811, in-8. — Crétineau-Joly, *Clément XIV et les jésuites* ; Paris, in-8. — Theiner, *Clément XIV et les jésuites* ; Paris, 1853, 3 vol. in-8. — *Correspondance littéraire*, publiée par M. Tourneux ; Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8.

BERNOLAK (Antoine), écrivain slovaque, né à Slanica (Hongrie) le 4 oct. 1762, mort à Nové Zamky (Ersek-Ujvar) le 15 juin 1813. Il embrassa la carrière ecclésiastique, fut tour à tour curé, doyen et inspecteur des écoles. Jusqu'à lui, sauf quelques rares exceptions, les écrivains slovaques se servaient du tchèque comme langue littéraire. Il s'efforça d'affranchir définitivement son dialecte maternel et publia un certain nombre d'ouvrages latins ou slovaques, destinés à donner les règles ou à présenter les modèles du nouvel idiome (qu'on a quelquefois appelé *Bernolacina*). Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio pilologico-critica de literis Slavorum* (Pozony, 1787), où il donne les bases de son orthographe, *Etymologia vocum slavicarum* (Trnava, 1791), un *Catéchisme* publié dans la même ville, en 1803, une *Grammatica slavica* (Posony, 1790, et Bude, 1881, 2e éd.) et surtout un grand *Dictionnaire* slovaque-tchèque-latin-allemand-hongrois, *Lexicon slavicum*, etc. (Bude, 1825-1827, 6 vol. gr. in-8). Ce dernier ouvrage est particulièrement précieux au point de vue philologique. Les réformes de Bernolak ne furent pas admises du premier coup par tous les Slovaques ; cependant elles ont beaucoup contribué à les séparer des Tchèques et au point de vue de leurs intérêts généraux elles leur ont été plus nuisibles qu'utiles. Les Magyars n'ont pu qu'encourager un mouvement littéraire qui, en affaiblissant les Slovaques au point de vue moral, les rendait au fond plus faciles à magyariser. L. Leger.

BERNON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 407 hab. Cette localité, située aux sources de la Mandrille, est mentionnée dès le XIIe siècle. A l'O. du village, à quelques mètres en dehors des anciens fossés, non loin de l'église, on a retrouvé des cercueils de pierre. Autrefois fortifié, Bernon possédait un château, dominant tout le pays, dont il reste encore d'importantes substructions. L'église Saint-Vinebaud, bâtie au XIIe siècle, a été remaniée au XVIe. A. T.

BERNON, premier abbé de Cluny, mort en 927 (V. Cluny [Congrégation de]).

BERNON, savant bénédictin allemand, né à la fin du Xe siècle, mort le 7 juin 1048, fut d'abord moine de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, puis il passa à l'abbaye de Prum, près Trèves, et, en 1008, fut nommé abbé de Reichenau (en latin *Augiæ*, d'où son nom d'*Augiensis*) par l'empereur Henri II, qu'il devait plus tard accompagner à Rome, lors de son couronnement (1014). Il releva l'abbaye de Reichenau de la décadence qu'elle avait subie sous Immo, son prédécesseur, donna un grand éclat à son école et enrichit sa bibliothèque de manuscrits précieux. Lui-même s'appliqua à la plupart des études qui étaient cultivées de son temps, même aux mathématiques et à l'astronomie. — Œuvres principales : *Libellus tonarius seu de Regulis symphoniarum et tonorum ; De Mensura Monochordi* (manuscrits de la bibliothèque Pauline à Leipzig) ; *Dialogus cum Gerungo monacho de quatuor temporum jejunii* (dans le *Thesaurus anecdotorum novissimus* de Bern. Pez) ; *qualiter Adventus celebretur* (ibidem) ; *De Institutione Missarum* (Paris, 1518 ; Cologne, 1568 ; Venise, 1572). Outre ses ouvrages sur la liturgie, on a de lui quelques écrits sur la musique : *Prologus ad Tonarium ; Tonarius ; De varia psalmorum atque cantuum modulatione ; Liber de instrumentis musicis et de mensura monochordi*. Sous le titre de *Musica Bernonis seu Prologus in Tonarium*, dans le tome II de *Scriptores ecclesiastici de musica*, p. 62. E.-H. V.

Bibl. : Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti* ; Paris, 1713-1739. — Possevin, *Apparatus Sacer* ; Cologne, 1607 — Hefele, *Tub. theol. Quartalschrift* ; Tubingue, 1838. — Fétis, *Biogr. univ. des musiciens*, t I, p. 377.

BERNOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas ; 1,302 hab.

BERNOT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise ; 1,241 hab.

BERNOUIL. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny ; 218 hab.

BERNOULLI. Nom d'une des plus illustres familles de mathématiciens, qui, en trois générations, a fourni jusqu'à huit savants distingués et dont trois membres au moins se sont élevés au premier rang. Etablie originairement à Anvers, cette famille, qui professait le protestantisme, quitta les Pays-Bas à la fin du XVIe siècle en raison des persécutions religieuses, se réfugia d'abord à Francfort, puis à Bâle, où ses membres occupèrent de bonne heure des magistratures importantes. C'est là que naquirent, de Nicolas Bernoulli, les deux illustres frères : *Jacques I* (27 déc. 1654-16 août 1705) et *Jean I* (27 juil. 1667-1er janv. 1748), ainsi que le père de *Nicolas I* (10 oct. 1687 - 29 nov. 1759). Les autres Bernoulli connus descendent de Jean I ; ce sont d'abord les trois fils de celui-ci : *Nicolas II* (né à Bâle le 27 janv. 1695, mort à Saint-Pétersbourg le 26 juil. 1726) ; *Daniel* (né à Groningue le 9 févr. 1700, mort à Bâle le 17 mars 1782) ; *Jean II* (né et mort à Bâle, 17 mai 1710 — 17 juil. 1790) ; en second lieu les deux fils de ce dernier, *Jean III* (né à Bâle le 4 nov. 1744, mort à Berlin le 13 juil. 1807) et *Jacques II* (né à Bâle le 17 oct. 1759, mort à Saint-Pétersbourg le 3 juil. 1789).

L'histoire des travaux des Bernoulli serait à vrai dire, surtout si on y joignait ceux de leur compatriote, élève ou ami Euler, l'histoire des mathématiques depuis l'invention du calcul infinitésimal jusqu'à l'ouverture des voies nouvelles où elles sont entrées dans notre siècle. Ce sont eux, et surtout les deux premiers, qui ont effectivement constitué le calcul différentiel et intégral en appliquant l'algorithme inventé par Leibniz et en en développant l'usage et la théorie, qui ont assuré son triomphe sur l'algorithme de Newton. C'est donc à eux que remonte, en majeure partie, le détail de l'enseignement de ces calculs, tel qu'il est professé aujourd'hui, sous une forme plus ou moins modifiée. Mais nous ne pouvons nous proposer ici que d'esquisser rapidement leur biographie, dans l'ordre indiqué plus haut et d'appeler particulièrement l'attention sur leurs travaux les plus saillants.

Jacques I. Destiné par sa famille au ministère évangélique, le premier des Bernoulli eut grand'peine à triompher de l'opposition de son père pour se livrer au penchant qui l'entraînait vers les mathématiques ; ayant été obligé tout d'abord d'étudier en secret, ayant profité de sa liberté, dès qu'il l'obtint, pour voyager en France, en Hollande et en Angleterre, il entra ainsi en relations avec divers mathématiciens, mais il n'eut pas de maître en

réalité et fut quelque temps à trouver sa voie. Ses premiers essais : *Conamen novi systematis planetarum* (1681), *Cogitationes de gravitate ætheris* (1682), consacrés à l'astronomie, auraient été oubliés sans le renom qu'il acquit plus tard, et n'offraient rien de réellement neuf ou de valablement démontré. Mais bientôt après il se tourna vers la géométrie, s'appliquant surtout aux méthodes cartésiennes et montrant au moins de la défiance vis-à-vis des procédés nouveaux inventés par Leibniz. Ces travaux le firent assez remarquer pour qu'il fût élu, en 1687, professeur de mathématiques à l'Université de Bâle. Il occupa jusqu'à la fin de sa vie cette chaire, où il fut remplacé par son frère Jean I, et qu'il illustra, non moins par le succès de son enseignement que par les travaux considérables qu'il devait accomplir pendant les dix-huit années qui lui restaient à vivre. Il était alors marié depuis trois ans et il laissa de cette union un fils et une fille. — On sait que c'était alors la coutume des mathématiciens de se proposer des problèmes comme défis ; ce fut un de ces problèmes, celui des courbes *isochrones* (telles qu'un point pesant, animé d'une vitesse initiale, s'approche ou s'éloigne proportionnellement au temps, soit d'une horizontale, soit d'un point donné — *isochrone paracentrique* —), proposé dans les *Acta eruditorum* par Leibniz en 1687, qui démontra à Jacques Bernoulli la supériorité des nouvelles méthodes. Il donna, dans les *Acta* de 1790, la solution analytique de ce problème que Leibniz n'avait énoncée que synthétiquement en avr. 1689. Depuis lors il s'attacha aux applications géométriques du calcul différentiel et intégral et dès 1691 il publiait dans les *Acta erud.* un essai où, à propos de la spirale logarithmique, il donnait les règles générales pour déterminer les tangentes, les points d'inflexions, les rayons de courbures, les développées, la quadrature et la rectification. Il fit ressortir à ce sujet les curieuses propriétés de la spirale qu'il étudiait particulièrement et ses découvertes lui parurent si singulières qu'il désira qu'on gravât sur son tombeau cette spirale logarithmique avec la devise : *Eadem mutata resurgo.*

Vers la même époque, il proposait à son tour le célèbre problème de la *chaînette*, et plus tard (*Journal des Savants* de 1698, *Acta erud.* de 1700) celui des *isopérimètres* (figures d'aire minima sous un même périmètre), qu'il avait spécialement composé en réplique à celui de la *brachistochrone*, à l'adresse de son frère Jean Ier, et qui lui attira une violente polémique avec ce dernier. Ces simples énoncés suffisent pour indiquer la rapidité du progrès scientifique. A peine quelques années après l'époque où Jacques I, résolvant le problème des *isochrones*, publiait en fait le premier l'intégration d'une équation différentielle, il abordait les problèmes qui sont du ressort du calcul des variations. On ne saurait trop faire ressortir à cette occasion que l'invention du calcul différentiel et intégral ne se présente d'abord historiquement que comme une découverte propre à simplifier la solution de problèmes de tangentes et de quadratures déjà traités antérieurement, mais que cette invention même conduit immédiatement à de nouveaux problèmes beaucoup plus complexes, qui ne sont à leur tour résolus que par des traits de génie, et ne pourront être soumis que beaucoup plus tard à des méthodes régulières. — Associé étranger de l'Académie des sciences de Paris (1699), de celle de Berlin (1701), Jacques I consacra surtout ses dernières années à l'étude des questions de probabilités. Mais ses travaux sur cette question ne furent publiés qu'après sa mort : *Jacobi Bernoulli Ars conjectandi, opus posthumum, accedit tractatus de seriebus infinitis* (Bâle, 1713, in-4), par son neveu Nicolas I. C'est là que se trouve énoncée la célèbre proposition connue sous le nom de *théorème de Bernoulli*, à savoir qu'on peut toujours assigner un nombre d'épreuves tel qu'il donne une probabilité aussi approchante de la certitude que l'on voudra, que le rapport du nombre de répétitions du même événement à celui des épreuves ne s'écarte pas de la probabilité simple de cet événement au delà de limites données, quelque rapprochées que soient ces limites. C'est aussi là que se trouvent signalés à l'attention des analystes les nombres dits de Bernoulli, qui reviennent si souvent dans les développements en séries, et qui jouissent de propriétés si curieuses par rapport aux sommes des puissances directes et inverses des nombres naturels. On peut les définir par l'équation

$$B_{2n+1} = 1.2.3 \ldots (2n+2)\, A_{2n+1}$$

A_{2n+1} étant le coefficient de h^{2n+1} dans le développement, suivant les puissances de h, de $\frac{1}{e^h - 1} - \frac{1}{h}$. (V. ci-dessous le § NOMBRES DE BERNOULLI).

Mort d'une fièvre lente, à l'âge de cinquante et un ans, et après avoir été cruellement éprouvé par la goutte, Jacques I était d'un tempérament bilieux et mélancolique qui le prédisposait aux travaux assidus et opiniâtres. Dans ses démêlés avec son frère, il conserva les apparences de la modération ; leurs caractères paraissent avoir singulièrement différé : Jacques est d'esprit plus lent, mais plus sûr ; il se hâte beaucoup moins de publier ses travaux, qu'il revise minutieusement, comme s'il manquait de confiance en lui-même. Ses mémoires ont été recueillis en 1744 : *Jacobi Bernoulli Basileensis opera* (Genève, 2 vol. in-4). Il a en outre donné de la *Géométrie* de Descartes une édition avec des notes particulièrement intéressantes.

Jean I. De treize ans plus jeune que son illustre frère, Jean I fut d'abord destiné au commerce et envoyé par son père à Neuchâtel pour y apprendre le français. Mais il ne tarda pas à manifester, lui aussi, un goût irrésistible pour les mathématiques, et il s'y appliqua sous la direction de son frère. Devenu de bonne heure son égal, il ne tarda pas à rivaliser avec lui. Dès 1691, se trouvant à Paris, il composait, à la prière du marquis de l'Hôpital, ses *Lectiones calculi differentialis et integralis*, et prenait bientôt part aux savants tournois dans l'arène ouverte des *Actes de Leipzig*. Nommé, en 1695, professeur de mathématiques à Groningue, il proposait l'année suivante le problème de la *brachistochrone* et prorogeait de six mois le délai fixé pour la solution de cette question qui fut traitée par Leibniz, Newton, Jacques Bernoulli et le marquis de l'Hôpital, mais dont la double analyse qu'il donna lui-même établit sans conteste sa haute valeur. En 1697, il développait les règles du calcul exponentiel, avec la différentiation et l'intégration des fonctions rationnelles. — Ses démêlés avec son frère éclatèrent à l'occasion du problème des isopérimètres, dont il donna promptement une solution sans analyse, que Jacques trouva inexacte, mais que Jean soutint vivement tout en refusant, tant que son frère vécut, de la publier intégralement. Elle ne fut imprimée qu'en 1706 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris* et Jean la corrigea lui-même ultérieurement dans un mémoire de 1718. — Nommé associé étranger de l'Académie des sciences de Paris et de Berlin en même temps que son frère, Jean lui succéda en 1705 à l'Université de Bâle, où il forma ses trois fils et aussi Euler. Il y fut remplacé en 1743 par son troisième fils, Jean II, et mourut cinq ans après à quatre-vingts ans. Il fut aussi membre de la Société royale de Londres, de l'Académie de Saint-Pétersbourg et de l'Institut de Bologne. Dans la seconde moitié de sa vie, à la mode des problèmes posés par les savants jaloux de leurs méthodes il vit succéder celle des prix proposés par les Académies et destinés à assurer le progrès scientifique dans une voie déterminée. En 1734, ayant concouru à Paris pour la déclinaison des planètes, il n'obtint que la moitié du prix et dut le partager avec son fils Daniel ; dans le succès de celui-ci, il ne vit qu'un manque de respect, qu'il lui reprocha longtemps avec amertume. Son caractère entier et orgueilleux lui attira aussi de vives polémiques avec Taylor, Cotes et Keil, au sujet de la question de

la priorité entre Newton et Leibniz pour l'invention du calcul différentiel, avec Hartzocker sur la physique. Car il ne s'occupait pas exclusivement de mathématiques, mais même aussi de philosophie, de théologie et de poésie. Malgré les défauts de son caractère il resta constamment lié avec Leibniz avec lequel il entretint une correspondance des plus intéressantes : *Got. Gul, Leibnitzi et Johannis Bernoulli commercium philosophicum et mathematicum* (Lausanne et Genève, 1745, 2 vol. in-4). Ses œuvres, éparses dans les collections savantes de l'époque, ont été réunies sous ses yeux, à Genève, par Cramer : *Johannis Bernoulli opera omnia* (1742, 4 vol. in-4). Plus brillant à divers égards, mais moins profond que son frère, grâce à une vie beaucoup plus longue, Jean a pu rendre davantage de services à la science, tant par son enseignement que par ses écrits. Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, après la mort de Leibniz et de Newton, il fut incontestablement le mathématicien le plus en vue, le chef d'école le plus écouté. Néanmoins il n'a nullement dépassé son frère, dont l'œuvre est plus suggestive que la sienne.

Nicolas Ier. Neveu des deux précédents, professa successivement les mathématiques et la logique à Padoue, puis le droit à Bâle. Membre de l'Académie de Berlin, de la Société royale de Londres et de l'Institut de Bologne, il résolut brillamment un certain nombre des problèmes proposés par son oncle Jean, un entre autres dans la solution duquel se trouve en germe la théorie des conditions d'intégrabilité des fonctions différentielles. Son principal titre de gloire est cependant l'édition de l'*Ars conjectandi* de son oncle Jacques. Ses mémoires publiés dans les *Acta Eruditorum* et dans le *Giornale dei Litterati d'Italia*, se retrouvent pour la plupart dans les œuvres de Jean I.

Nicolas II. Fils aîné de Jean I, et son élève le plus cher, il pouvait l'aider dès seize ans dans sa correspondance scientifique. Il a publié dans les *Actes de Leipzig* divers mémoires, recueillis en partie dans les œuvres de son père. Appelé en 1725 à Saint-Pétersbourg pour y professer les mathématiques, il y mourut dès l'année suivante.

Daniel. Second fils de Jean I, d'abord destiné au commerce, se tourna vers la médecine, qu'il alla étudier en Italie sous Michelotti et Morgagni, et où il se fit recevoir docteur. Cependant ses dispositions mathématiques cultivées par son père, dans son enfance, éclatèrent à leur tour et notamment par la publication d'*Exercitationes quædam mathematicæ* (Venise, 1724, in-4), il acquit bien vite assez de réputation pour qu'on lui offrît, à vingt-quatre ans, la présidence d'une académie nouvellement fondée à Gênes. Il la refusa, mais l'année suivante partit, avec son frère Nicolas II, pour Saint-Pétersbourg où il professa les mathématiques pendant sept ans. C'est là qu'il composa l'ouvrage qui est son principal titre de gloire : *Danielis Bernoulli hydrodynamica, seu de viribus et motibus fluidorum commentarii, opus academicum ab auctore, dum Petropoli ageret, congestum* et qu'il publia à Strasbourg en 1738, in-4, livre capital, qui est le fondement de tous les travaux théoriques publiés depuis sur la matière. Revenu à Bâle en 1732, Daniel y professa successivement l'anatomie et la botanique, la philosophie et la physique; il ne quitta sa chaire qu'à l'âge de soixante-dix-sept ans, cinq ans avant sa mort, en s'y faisant suppléer par son neveu Jacques II. Associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, dont il remporta ou partagea dix fois les prix, membre des Académies de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de la Société royale de Londres, Daniel composa un nombre considérable de mémoires académiques qui n'ont pas été recueillis en dehors des collections qui les renferment et qui touchent d'ailleurs les sujets les plus divers. Son éducation spéciale, sa rare sagacité, sa remarquable assiduité le rendaient propre à faire des recherches sur l'inoculation ou la durée des mariages, comme sur la théorie ou la pratique des observations en mer. Ses mémoires les plus remarquables au point de vue mathématique sont : celui sur la déclinaison des planètes, prix pour lequel il concourut avec son père en 1734, et un autre sur les marées (1740, prix partagé avec Euler, Maclaurin et un anonyme). Véritable type du savant académique de l'époque, d'un commerce doux et agréable, environné de respect et d'admiration, Daniel conserva toute la force de son intelligence jusqu'à la fin de sa vie. Ce ne fut point un mathématicien proprement dit comme son père ou son oncle, mais il s'élève à leur hauteur et sa théorie de l'hydrodynamique est une œuvre absolument géniale.

Jean II. Troisième fils de Jean I, lui succéda en 1743, dans la chaire de mathématiques de l'Université de Bâle. Comme son frère Daniel, il se distingua par ses mémoires académiques qui furent trois fois couronnés à Paris : (sur la propagation de la lumière, sur le cabestan, sur l'aimant). Il fut membre de l'Académie de Berlin. C'est le père des deux derniers Bernoulli.

Jean III. Dirigé par son père Jean II dans l'étude des mathématiques et de l'astronomie, il s'attacha aussi à la philosophie, dont il suivit un cours à Neuchâtel. Dès l'âge de dix-neuf ans, en 1763, il était appelé comme astronome à l'Académie de Berlin. Mais il ne s'y fixa définitivement qu'en 1779, après de longs voyages scientifiques dans toute l'Europe. Directeur de la classe des mathématiques de l'Académie de Berlin, astronome royal, membre des Académies de Saint-Pétersbourg et de Stockholm, il prolongea jusqu'au commencement de notre siècle l'illustre nom de sa famille, tout en s'occupant surtout d'astronomie, ce qu'aucun Bernoulli n'avait encore fait à proprement parler. Il a cependant publié une traduction française des *Eléments d'algèbre* d'Euler, (1785) et rédigé avec le professeur Hindenburg trois années du *Magazin pour les sciences mathématiques*. Ses observations astronomiques figurent en grand nombre dans les *Mémoires de l'Académie* de Berlin et dans les *Ephémérides* de cette ville. On a aussi de lui un *Recueil pour les astronomes* (1772–1776, 3 vol. in-8) et des *Lettres astronomiques* (1781).

Jacques II. Choisi comme suppléant de son oncle Daniel pour la chaire de physique de l'université de Bâle, et n'ayant alors que dix-huit ans, il ne put obtenir la succession. Il quitta sa patrie à vingt-trois ans, voyagea, puis se fixa à Saint-Pétersbourg où il fut nommé professeur de mathématiques et épousa une petite-fille d'Euler. Membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, de la Société physique de Bâle, de la Société royale de Turin, il avait déjà publié dans les *Nova acta Acad. Petropol.* des mémoires qui annonçaient un digne successeur de son oncle Daniel lorsqu'il mourut à trente ans, d'une attaque d'apoplexie, en se baignant dans la Néva.

Pour la bibliographie détaillée des mémoires extrêmement nombreux publiés par les divers Bernoulli, on ne peut que renvoyer au dictionnaire spécial de Poggendorf. Mais il est à regretter singulièrement qu'une famille aussi intéressante que celle des Bernoulli n'ait pas fait l'objet d'une monographie complète et sérieuse. Les sources pour leur vie ne se trouvent guère que dans les éloges académiques dont ils ont été l'objet (à noter ceux de Jacques I par Fontenelle et de Daniel par Condorcet) et elles sont entachées de confusions et de contradictions qui réclameraient une critique attentive. A une époque où les questions d'hérédité psychologiques sont à la mode, quel sujet plus digne d'une étude complète qu'une pareille famille, dont on peut dire qu'elle offre un phénomène tout à fait unique comme aptitude aux sciences ? Quelles conclusions importantes ne pourrait-on pas, semble-t-il, tirer d'une pareille étude, dans laquelle on ne devrait pas, bien entendu, négliger les membres obscurs, mais qu'il sera peut-être bientôt trop tard pour mener à bonne fin ? Pour le moment, on ne peut que se borner aux

remarques suivantes. En excluant les morts évidemment prématurées, la longévité est singulière, en même temps que l'activité intellectuelle ne se ralentit pas dans la vieillesse. Le caractère moral offre des différences tranchées : l'aptitude aux mathématiques proprement dites n'est vraiment remarquable que chez les deux premiers, mais ce sont en somme les trois dont la vocation a été le plus contrariée dans l'enfance qui se sont le plus élevés dans leur âge mûr. Tous paraissent avoir été relativement précoces, mais le plus vraiment grand de tous, Jacques I, offre précisément cette singularité qu'il ne trouva sa véritable voie qu'à un âge où la plupart des mathématiciens de race paraissent avoir, en général, donné toute leur mesure et jeté au moins les bases de leurs grandes découvertes. Enfin aucun n'est un spécialiste ; leurs aptitudes les entraînent de tous les côtés et c'est plutôt l'occasion qui leur fait concentrer leurs efforts dans des champs déterminés de la science. P. Tannery.

Jérôme. Naturaliste de la même famille que les précédents, né à Bâle en 1745, mort en 1829. Il devint l'associé de son père pour le commerce des drogues et l'exercice de la pharmacie. Avant l'âge de vingt ans, il avait recueilli les matériaux d'un cabinet d'histoire naturelle qui fait maintenant partie du musée de Bâle. Il a publié un grand nombre de travaux sur la minéralogie. A l'époque de sa mort, il était président du conseil de Bâle. Dr L. Hn.

Christophe. Economiste et naturaliste suisse, neveu de Jean II, et fils du médecin Daniel Bernoulli (né en 1751, mort en 1834), né à Bâle le 15 mai 1782, mort à Bâle le 6 févr. 1863. Il étudia l'histoire naturelle à Gœttingue en 1801, enseigna à Halle l'année suivante, puis deux ans après fit un voyage à Berlin et à Paris, et à son retour, en 1806, fonda une maison d'éducation dans sa ville natale et, en 1817, devint professeur d'histoire naturelle à l'Université. A partir de cette époque, il s'appliqua particulièrement à la technologie et à la statistique. Il prit sa retraite en 1861. — Ouvrages principaux : *Physische Anthropologie* (Halle, 1811, 2 vol. in-8) ; *Handbuch der Technologie* (Bâle, 1833-1834, 2 vol. in-8 ; 2e édit., 1840) ; *Handbuch der Dampfmaschinenlehre* (Stuttgart, 1833, in-8 ; 5e édit., 1865) ; *Handb. der industr. Physik*, etc. (Stuttgart, 1834-35, 2 vol. in-8) ; *Handb. der Populationistik* (Ulm, 1840-41, in-8 ; suppl. 1843). Dr L. Hn.

Jean-Jacob. Archéologue suisse, né à Bâle le 18 janv. 1831. M. Bernoulli a fait toute sa carrière dans sa ville natale. Après avoir étudié à l'université de Bâle, il fut nommé, dans la même ville, professeur au gymnase, puis professeur extraordinaire d'archéologie à l'Université. Les travaux de M. Bernoulli portent surtout sur la mythologie figurée et sur l'iconographie. Il a publié, en 1859, une étude sur Tibère *(Ueber den Charakter des Kaisers Tiberius)* ; en 1863, des recherches sur le groupe du Laocoon *(Ueber die Laokoongruppe)*, et en 1871, une monographie sur les statues d'Athéna *(Ueber die Minervenstatuen)*. Un de ses plus importants ouvrages est intitulé *Aphrodite, ein Baustein zur griechischen Kunstmythologie* (Leipzig, 1873) ; c'est une savante étude sur la série des statues d'Aphrodite, où les monuments sont classés dans un ordre méthodique. En 1875 et 1877, M. Bernoulli a publié deux programmes de gymnase sur des questions d'iconographie *Die Bildnisse des altern Scipio* (1875) ; *Die Bildnisse berühmter Griechen* (1877). C'est à ce même ordre de recherches qu'il a consacré ses plus récentes études. Son *Iconographie romaine*, en cours de publication, comprend jusqu'à présent deux volumes, où il a réuni les documents iconographiques relatifs aux Romains célèbres et aux membres de la famille impériale (*Römische Ikonographie ;* Berlin et Stuttgart, 1882-1886). M. C.

Nombres de Bernoulli. — On appelle nombres de Bernoulli, ou nombres Bernoulliens les coefficients de x, $\frac{x}{1}$, $\frac{x^2}{1.2}$, $\frac{x^3}{1.2.3}$, ... dans le développement de $\frac{x}{1-e^{-x}}$ ordonné suivant les puissances de x, ce développement d'ailleurs n'est possible que si le module de x est inférieur à 2π. On démontre la formule (V. Fractions simples) :

$$\frac{x}{1-e^{-x}}=1+\frac{x}{2}+\frac{2x^2}{x^2+(2\pi)^2}+\frac{2x^2}{x^2+2^2(2\pi)^2}+\frac{2x^2}{x^2+3^2(2\pi)^2}+\dots$$

Or, on a en général :

$$\frac{2x^2}{x^2+n^2(2\pi)^2}=2\left[\frac{x^2}{n^2(2\pi)^2}-\frac{x^4}{n^4(2\pi)^4}+\frac{x^6}{n^6(2\pi)^6}+\dots\right]$$

il en résulte :

$$\frac{x}{1-e^{-x}}=1+\frac{x}{2}+2x^2\sum\frac{1}{n^2(2\pi)^2}-2x^4\sum\frac{1}{n^4(2\pi)^4}+\dots$$

Les nombres de Bernoulli sont donc nuls de deux en deux et, en appelant alors B_2, $-B_4$,... les coefficients de $\frac{x^2}{1.2}$, $\frac{x^4}{1.2.3.4.}$,... dans le développement de $\frac{x}{1-e^{-x}}$ on a :

$$B_2=2\,\frac{1.2}{(2\pi)^2}\sum\frac{1}{n^2},\quad B_4=\frac{2.1.2.3.4}{(2\pi)^4}\sum\frac{1}{n^4},\dots$$

$$B_{2p}=2.\frac{1.2.3\dots 2p}{(2\pi)^{2p}}\sum\frac{1}{n^{2p}}.$$

Ces formules qui font connaître la nature analytique des nombres de Bernoulli, ne sont pas commodes pour le calcul numérique de ces nombres, et elles ne mettent pas en évidence ce fait, que les nombres de Bernoulli sont tous rationnels, ce que l'on établit comme il suit : on a

$$\frac{x}{1-e^{-x}}=1+\frac{x}{2}+\frac{B_2}{1.2}x^2-\frac{B_4}{1.2.3.4}x^4+\dots$$

$$\frac{1-e^{-x}}{x}=1-\frac{x}{1.2}+\frac{x^2}{1.2.3}-\frac{x^3}{1.2.3.4}+\dots$$

Si l'on multiplie ces équations membre à membre, on obtient une identité dont le premier membre est 1, les coefficients de x, x^2,... dans le second membre devront donc être nuls, en écrivant cela on a :

$$\frac{B_2}{1.2}-\frac{1}{2}\,\frac{1}{1.2}+\frac{1}{1.2.3}=0,$$

$$\frac{B_4}{1.2.3.3}-\frac{B_2}{1.2}\,\frac{1}{1.2.3}-\frac{1}{1.2.3.4.5}=0,$$

d'où l'on tire B_2, B_4,... par un calcul de proche en proche, on trouve ainsi :

$$B_2=\frac{1}{6},\ B_4=\frac{1}{30},\ B_6=\frac{1}{42},\ B_8=\frac{1}{30},\ B_{10}=\frac{5}{66}$$

$$B_{12}=\frac{691}{2730},\ B_{14}=\frac{7}{6},\ B_{16}=\frac{3617}{710},\dots$$

La formule suivante due à *Herschel* (V. ce mot) :

$$\begin{cases}\varphi(e^x)=A_0+A_1x+\dots+A_nx^n+\dots\\ A_n=\frac{1}{1.2.3\dots n}\left[o^n\varphi(1)+\frac{\Delta o^n}{1}\varphi'(1)+\frac{\Delta^2 o^n}{1.2}\varphi''(1)+\dots+\frac{\Delta^n o^n}{1.2\dots n}\varphi^n(1)\right]\end{cases}$$

donne dans le cas où $\varphi(e^x)=\frac{\log.e^x}{e^x-1}$

$$A_n=\frac{1}{1.2.3\dots n}\left[\frac{o^n}{1}-\frac{\Delta o^n}{2}+\frac{\Delta^2 o^n}{3}-\dots\pm\frac{\Delta^n o^n}{n+1}\right]$$

Les nombres A_n sont alors égaux aux nombres de Bernoulli, on a ainsi une nouvelle expression analytique de ces nombres dont on a d'ailleurs un grand nombre d'autres expressions.

Fonctions de Bernoulli. — Proposons-nous de trouver une expression de la somme des puissances p^e des n premiers entiers ; à cet effet partons de la formule

$$\frac{e^{-nx}-1}{e^{-x}-1}=1+e^{-x}+e^{-2x}+\dots+e^{-(n-1)x}$$

si nous développons le second nombre par rapport aux puissances croissantes de x, nous trouvons :

$$(1)\ \frac{1 - e^{-nx}}{1 - e^{-x}} = n - \frac{x}{1}\Sigma\, n + \frac{x^2}{1.2}\Sigma\, n^2 - \ldots,$$

$\Sigma\, n^i$ désignant en général la somme des puissances i^e des $n - 1$ premiers nombres entiers, or on a :

$$\frac{1 - e^{-nx}}{x} = n - \frac{n^2 x}{1.2} + \frac{n^3 x^2}{1.2.2} - \ldots,$$

(V. Nombres de Bernoulli).

$$\frac{x}{1 - e^{-x}} = 1 + \frac{x}{2}\,\frac{B^2}{1.2}\,x^2 - \frac{B_4}{1.2.3.4}\,x^4 + \ldots,$$

si l'on multiplie ces formules membre à membre le coefficient de x^p sera $\frac{\Sigma n^p}{1.\,2\ldots\,p}$, on trouve ainsi :

$$(2)\ 1^p + 2^p + (n-1)^p = \frac{n^{p+1}}{p+1} - \frac{1}{2}n^p$$

$$+ \frac{B_2}{1.2}\,p\,n^{p-1} - \frac{B_4}{1.2.3.4}\,p\,(p-1)(p-2)\,n^{p-3} + \ldots$$

et en particulier

$$\Sigma\, n = \frac{n^2}{2} - \frac{n}{2},$$

$$\Sigma\, n^2 = \frac{n^3}{3} - \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6},$$

$$\Sigma^3\, n = \frac{n^4}{4} - \frac{n^3}{2} + \frac{n^2}{4},$$

. . . .

Les nombres de Bernoulli s'introduisent comme l'on voit dans l'expression de Σn^p qui est un polynôme entier de degré $p + 1$ en n, ce polynôme est ce que l'on appelle une *fonction de Bernoulli*. Les propriétés de la fonction Σn^p se déduisent de la formule (1) ; en particulier, en différenciant par rapport à n cette formule on en déduit celles-ci :

$$\frac{d}{dn}\Sigma\, n^{2p+1} = \Sigma\, n^{2p}\,(2\,p + 1),$$

$$\frac{d}{dn}\Sigma\, n^{2p} = 2p\,\Sigma\, n^{2p-1} + (-1)^p\, B_{2p}$$

que nous laissons au lecteur le soin de vérifier.

Il existe une formule sommatoire d'Euler qui fournit immédiatement la formule (2). H. Laurent.

Lois de Bernoulli. — Les lois de Bernoulli sont relatives aux tuyaux sonores dans lesquels la section est petite par rapport à la longueur comme dans les tuyaux d'orgue. Dans ces instruments le son est produit par la vibration d'une lame élastique nommée *anche* (V. ce mot) ; cette petite lame est mise en mouvement par l'envoi du vent dans le tuyau ; dans son mouvement alternatif de va-et-vient elle donne à l'air envoyé par la soufflerie un accès périodiquement plus et moins facile, de sorte que la colonne d'air contenue dans le tuyau est soumise à des alternatives de compression et de dilatation. Ces alternatives déterminent un régime particulier de mouvements aux divers points. A certains endroits l'air est animé de mouvements d'amplitude maximum ; on les désigne sous le nom de *ventres ;* en ces points la densité de l'air est normale, en d'autres points, au contraire, l'air est en repos, ce sont les nœuds. Là, au contraire, la densité passe par des maxima et des minima. C'est de la position des nœuds et des ventres dans les tuyaux sonores que s'occupent les lois de Bernoulli. Ces lois peuvent s'énoncer ainsi : 1° dans les tuyaux fermés, il y a des nœuds aux distances du fond du tuyau égales à un nombre pair de demi-longueurs d'onde et des ventres aux distances du fond égales à un nombre impair de demi-longueurs d'onde ; 2° dans les tuyaux ouverts les nœuds sont placés à des distances de l'extrémité opposée à l'embouchure égales à un nombre impair de demi-longueurs d'onde et les ventres à des distances égales à un nombre pair de demi-longueur d'onde. On entend par longueur d'onde la distance à laquelle s'est propagé l'ébranlement donné par une lame vibrante pendant la durée d'une seule vibration.

L'expérience montre que l'embouchure est toujours un ventre de vibration. Il est facile de vérifier les lois de Bernoulli par l'expérience : on peut aussi en donner la théorie mathématique (V. Tuyaux sonores).

Vérifications expérimentales. Pour vérifier les lois de Bernoulli, on se sert en général de tuyaux en bois ou en verre montés sur une soufflerie. On fait descendre à l'intérieur une petite membrane très fine soutenue par une lame annulaire ; on a placé d'avance sur cette membrane de petits grains de sable qui sautent lorsque ce petit appareil est placé dans le voisinage d'un ventre parce que l'agitation de l'air se communique à la membrane et la fait vibrer à son tour. Au contraire, au voisinage des nœuds les grains de sable restent au repos ; si le tuyau est de verre il est facile de constater l'état de mouvement ou de repos du sable ; avec un tuyau opaque comme les tuyaux de bois, on est averti du mouvement des grains de sable par le bruit qu'ils produisent sur la petite membrane. On peut aussi vérifier une conséquence des lois de Bernouilli. Si on place une cloison solide à l'intérieur d'un tuyau sonore à l'endroit d'un nœud, c.-à-d. en un point où il n'y a pas mouvement, cette cloison ne modifiera rien au régime du tuyau et le son restera le même, c'est ce que l'on vérifie facilement par l'expérience.

En particulier, on peut enfoncer dans un tuyau ouvert un piston. Suivant la position de ce piston le son varie, mais il repasse toujours par la même hauteur pour certaines positions correspondant aux nœuds du tuyau. On peut constater que chaque fois qu'on est revenu au son primitif on a enfoncé le piston d'une quantité constante qui n'est autre que la longueur d'onde d'après la loi de Bernouilli.

On peut aussi, au moyen de capsules manométriques, étudier les changements de densité de l'air sur divers points d'un tuyau sonore en vibration. Une *capsule manométrique* (V. ce mot) se compose essentiellement d'une boîte divisée en deux parties par une cloison formée d'une lame mince, élastique et peu tendue. Un tuyau met une des faces de la cloison avec la masse gazeuse dont on étudie la vibration ; l'autre compartiment porte un tuyau amenant du gaz d'éclairage et un bec où l'on allume le gaz. Si la cloison qui sépare ces deux chambres reste immobile, la flamme conservera une hauteur constante ; si, au contraire, la pression augmente du côté de la masse gazeuse, la lame élastique formant cloison pousse le gaz d'éclairage et la flamme s'allonge ; elle se raccourcit dans le cas contraire. Comme il serait impossible d'apercevoir ces changements de la flamme s'ils se produisaient un certain nombre de fois par seconde, le même point de notre rétine étant toujours impressionné et gardant cette impression assez longtemps pour que les sensations dues aux flammes longues et courtes puissent se superposer, on regarde la flamme par réflexion sur un miroir tournant qui fait voir une bande lumineuse d'égale épaisseur partout si la flamme est tranquille ou d'épaisseurs alternativement plus grandes ou plus petites si la flamme vibre. Avec une pareille capsule manométrique, ainsi nommée parce qu'elle constitue un manomètre d'une extrême sensibilité, il est facile d'étudier les changements de pression à l'intérieur d'un tuyau sonore ; il suffit pour cela qu'il soit percé latéralement de petites ouvertures où l'on appliquera la capsule. En opérant de cette façon on trouve qu'aux ventres la flamme reste immobile ; il n'y a donc pas changement de densité ; aux nœuds, au contraire, la flamme vibre démontrant par là que la densité passe par une série de maxima et de minima.

Par ces diverses méthodes on est arrivé à cette conclusion que les lois de Bernoulli ne sont qu'approchées et qu'elles le sont d'autant plus que le tuyau est étroit par rapport à sa longueur. Les lois de Bernoulli semblent être comme la loi de Mariotte, des lois limites. En outre, le

nœud le plus voisin de l'embouchure n'est jamais la place que lui assigne la loi de Bernoulli, il est toujours trop près. Quant à la distance de deux nœuds consécutifs, elle n'est pas en rapport avec celle que l'on peut déterminer d'après le son produit. Aussi si l'on calcule, d'après la théorie de Bernoulli, le nombre de vibrations du son donné par un tuyau sonore, on trouve toujours un nombre un peu trop grand. Bernoulli attribuait le désaccord de sa théorie et de l'expérience aux perturbations éprouvées par l'air près de l'embouchure, perturbations d'autant plus faibles que le tuyau est plus étroit. Il y a de plus, outre les vibrations normales de l'air dans le tuyau, un mouvement de translation de l'air, surtout dans les tuyaux fermés, qui altèrent la loi parce que ce mouvement varie avec la hauteur : Savart a montré, en effet, en insufflant dans un tuyau sonore en verre de l'air chargé de sciure de bois légère, que cet air montait dans le tube en décrivant des spirales très rapprochées vers l'embouchure et très éloignées au contraire vers l'ouverture. Si le tuyau est fermé, le fond joue un rôle plus ou moins important suivant sa nature. Un fond métallique donne des résultats plus voisins de ceux de la théorie qu'un fond de bois. Il y a lieu aussi de tenir compte des vibrations des parois latérales du tuyau sonore, qui réagissent à leur tour sur la masse gazeuse intérieure. On doit à Helmholtz une théorie très intéressante des tuyaux sonores. En nous bornant actuellement aux perturbations qui nous occupent, il a montré : 1° que le plan de l'orifice ne peut être rigoureusement considéré comme un ventre ; 2° que dans le cas de tubes étroits on peut toujours remplacer l'effet de l'orifice en supposant la longueur du tuyau augmentée d'une quantité y qui dépend de la section s du tuyau sonore et du rayon r de l'orifice $\left(\text{on a } y = \frac{S}{2r}\right)$. On peut alors appliquer les lois de Bernoulli à la longueur ainsi corrigée du tuyau et on obtient alors concordance entre les sons calculés et les sons observés.

Conséquences. La loi de Bernoulli permet de trouver quelles sont les notes et les harmoniques qu'un tuyau d'orgue peut donner. Considérons en effet d'abord un tuyau fermé : d'après la première loi de Bernoulli les ventres se trouvent à des nombres impairs de demi-longueur d'onde de l'extrémité fermée. Comme d'autre part l'embouchure doit être un ventre, d'après une remarque que nous avons faite, il en résulte que la distance du fond à l'embouchure doit être un nombre impair de demi-longueurs d'onde. Divers cas réalisant cette condition peuvent se présenter : d'abord il peut n'exister aucun ventre ni aucun nœud entre le ventre de l'embouchure et le nœud du fond ; c'est le cas le plus simple, et la note qui correspond à ce mode de vibration constitue ce que l'on nomme le son fondamental du tuyau. Mais il peut aussi se faire qu'entre le nœud du fond et le ventre de l'embouchure il y ait 1, 2, 3 ou N nœuds et autant de ventres ; à chacun de ces cas correspondra une note et toutes ces notes seront des notes harmoniques du son fondamental comme il est facile de le voir. Désignons par λ la longueur d'onde du son considéré ; cette longueur varie avec la hauteur du son ; en effet, d'après la définition que nous en avons donnée plus haut, la longueur d'onde est la distance à laquelle s'est propagé l'ébranlement de l'air pendant la durée d'une seule oscillation ; si la note considérée fait n vibrations par seconde, la durée d'une oscillation est de $\frac{1}{n}$ de seconde et la distance à laquelle le son parvient en $\frac{1}{n}$ de seconde est donnée par la formule générale de mécanique $e = vt$ (l'espace est égal au produit du temps par la vitesse) qui fournit ici la relation $\lambda = V \times \frac{1}{n} = \frac{V}{n}$.

V est ici la vitesse du son dans le gaz qui remplit le tuyau sonore, c.-à-d. dans l'air en général. Soit L la longueur du tuyau fermé compté depuis l'embouchure jusqu'au fond, et soit N le nombre de nœuds intermédiaires entre les deux extrémités du tuyau. D'après ce que nous avons vu un peu plus haut, il doit y avoir une relation entre la longueur du tuyau L et les longueurs d'onde des notes qu'il peut donner. En effet, cette longueur L est égale à autant de longueurs d'ondes qu'il y a de nœuds à l'intérieur du tuyau, parmi ces nœuds on ne compte pas celui qui coïncide avec l'extrémité fermée, plus une demi-longueur d'onde pour la distance du nœud le plus voisin de l'embouchure, à cette embouchure qui est un ventre ; ce qui se traduit par la formule

$$L = N\lambda + \frac{\lambda}{2} \text{ ou } L = \left(2N + 1\right)\frac{\lambda}{2}.$$

Remplaçons la longueur d'onde par sa valeur en fonction du nombre de vibrations, c.-à-d. par $\frac{V}{n}$ il vient

$$L = \left(2N + 1\right)\frac{V}{2n} \text{ d'où l'on tire } N = \left(2N + 1\right)\frac{V}{2N}.$$

Si nous considérons tous les cas possibles, ce qui revient à donner successivement à N dans cette formule toutes les valeurs 0, 1, 2, 3, etc., nous trouvons pour les nombres de vibrations des notes correspondantes les valeurs $n_0, n_1, n_2, n_3, \ldots$

$$n_0 = \frac{V}{2L}$$

$$n_1 = 3\frac{V}{2L} \text{ ou } n_1 = 3n_0$$

$$n_2 = 5\frac{V}{2L} \quad n_2 = 5n_0$$

$$n_3 = 7\frac{V}{2L} \quad n_3 = 7n_0$$

Le premier son correspondant à n_0 c'est le son fondamental. Si nous supposons que ce soit *ut*, le son correspondant n_1 ou le premier harmonique, sera sol_2, le deuxième harmonique (n_2) sera mi_3, etc. Les tuyaux d'orgues les plus graves que l'on fasse exécutent 32 vibrations simples par seconde. Si dans la première formule on fait $n_0 = 32$, on trouve pour L la valeur de 5m 15, c'est la longueur à donner au tuyau d'orgue fermé pour qu'il rende cette note comme son fondamental.

Considérons maintenant les tuyaux ouverts : d'après la seconde loi de Bernoulli les ventres sont placés à des distances de l'extrémité du tuyau égales à des nombres pairs de demi-longueur d'onde. Il en résulte que comme d'après notre remarque l'embouchure est aussi un ventre, la longueur du tuyau devra être égale à un nombre pair 2, 4, 6, 8..... de demi-longueur d'onde. Les relations que nous avons établies pour les tuyaux fermés deviendront maintenant, en conservant les mêmes notations :

$$L = 2N\frac{\lambda}{2} \text{ ou } L = N\frac{V}{n} \text{ d'où l'on tire}$$

$$n = \frac{V}{L}N$$

Et si dans cette formule on remplace successivement N par les nombres 1, 2, 3, 4, etc., on trouve pour n des valeurs que nous désignerons respectivement par n'_1, n'_2, n'_3, etc., et qui seront

$$n'_1 = \frac{V}{L}$$

$$n'_2 = 2\frac{V}{L} \text{ ou } n'_2 = 2n'_1$$

$$n'_3 = 3\frac{V}{L} \text{ ou } n'_3 = 3n'_1$$

La note correspondant à n'_1 constitue le son fondamental. Ces formules nous montrent que les tuyaux ouverts peuvent donner, avec le son fondamental des harmo-

niques qui seront, si on suppose que ut_1 est la note fondamentale, ut_2, sol_2, ut_3, mi_3, sol_3, la_3, dièze ut_4, re_4, etc. — La longueur du tuyau d'orgue donnant le son le plus grave (correspondant à 32 vibrations) sera de 10m3. Si nous comparons les valeurs de n_0 et de n'_1, c.-à-d. les sons fondamentaux de deux tuyaux de même longueur, l'un fermé et l'autre ouvert, nous constatons que le tuyau ouvert donne une note toujours à l'octave aigu de la note donnée par le tuyau fermé.

Les formules établies précédemment montrent aussi que la vitesse du son dans le gaz qui remplit le tuyau sonore a une influence sur la valeur de la note. Si on fait résonner un pareil tuyau en y insufflant au lieu d'air de l'hydrogène la note change. En effet, la vitesse du son dans l'air est à 0° de 333 m. par seconde et elle est de 1,270 m. dans l'hydrogène. Les notes données avec insufflation d'air ou d'hydrogène seront des nombres de vibrations proportionnelles à ces vitesses, c.-à-d. dans le rapport de $\frac{1270}{333}$ ou 3,8. Si l'air donne par exemple la note ut_4, avec l'hydrogène, on obtiendra une note intermédiaire entre si_2 et ut_3. A. Joannis.

Bibl. : I. Nombres et Fonctions. — On trouve la théorie des nombres et des fonctions de Bernoulli dans les traités un peu étendus de calcul différentiel et intégral : Bertrand ; Lacroix, etc.

II. Lois. — D. Bernoulli, *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1762. — Helmholtz, *Theorie der Luftschwingungen in Röhren mit offenen Enden* (*Journal de Crelle*, LVII, 1860). — Dulong, *Annales de chimie et de physique*, 2e série, XLI, p. 113.

BERNOUVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors ; 212 hab.

BERNSTEIN. Célèbre château en ruines de la Basse-Alsace, situé à 12 kil. au N.-O. de Schlestadt, au milieu d'une forêt de sapins et de hêtres, à mi-côte de la montagne de *Dambach* (V. ce mot), d'où il domine la ville de ce nom. Après la Hohkœnigsbourg, Bernstein était le plus beau château du pays. Ses origines remontent, dit-on, jusqu'à l'époque carolingienne. Le plein cintre règne sans altération dans toutes les baies. Le château est bâti en blocs de granit, dont les assises sont taillées en bossage. Le manoir féodal proprement dit, un long corps de bâtiment, date du XIIIe siècle et est entouré de trois enceintes, dont chacune constitue un étage de plus en plus élevé, chacun avec une tour. La grande tour de l'enceinte supérieure, pentagonale à l'extérieur et quadrilatérale à l'intérieur, servait probablement de prison ; elle est haute de dix-neuf mètres au-



Ruines du château de Bernstein.

dessus du rocher qui lui sert de base et qui s'élève lui-même de onze mètres au-dessus du sol. Les deux autres tours, plus petites, sont d'une époque plus récente. D'après les uns, le nom qui anciennement s'écrivait *Baerenstein* signifie roche des ours. On croit que primitivement le groupe de rochers, sur lequel le château s'élève, servait de tanière aux ours des Vosges et que la roche, abandonnée par les ours, a transmis le nom au château. D'après une autre version, le fondateur du manoir serait un certain Boron ou Beron, le fils d'Albert, duc d'Alsace et de Souabe qui vivait au IXe siècle. La plus ancienne mention du château de Bernstein se trouve dans la chronique de Richer (*Chronicon Senonnense* III) qui raconte que le duc Frédéric II de Lorraine a fait enfermer à *Baerenstein* la fille incestueuse de son frère, Maher, ex-évêque de Toul. A cette époque, le château appartenait aux comtes d'Eguisheim et de Dabo. Au XIIIe siècle, Bernstein, pris par l'évêque Berthold, devint la propriété de l'évêché de Strasbourg qui en fit le ch.-l. de son plus important bailliage. Après la guerre de Trente ans, le château dévasté fut abandonné ; en 1580 la résidence du bailli épiscopal fut transférée à *Benfeld* (V. ce mot). L. W.

Bibl. : Schweighaeuser et Golbéry, *Antiquités de l'Alsace*, II, 26 et suiv., pl. VII. — Félix de Dartein, *Notice sur le château de Bernstein* dans *Bulletin des monuments historiques de l'Alsace*, 1re série II, 1858, pp. 29-42, 109, 284 ; 2e série VII, pp. 89 et suiv. ; XXI, p. 221. — Spach, *Congrès scientifique*, Strasbourg, 1860, p. 457. — Lotz, *Kunst-Topographie Deutschlands* ; Cassel, 1863, II, p. 53. — Fr. X. Kraus, *Kunst und Alterthum im Unter-Elsas* ; Strasbourg, 1876, pp. 26-28.

BERNSTEIN (Johann-Gottlob), médecin allemand, né à Saalborn (Weimar) le 28 juin 1747, mort à Neuwied le 12 mars 1835. Il fit un voyage au Groenland en qualité de chirurgien de vaisseau, puis exerça la chirurgie à Ilmenau. Il passa en 1796 à Iéna avec le titre de chirurgien de la cour, en 1806 à Halle, avec le professeur Loder, et fit dans ces deux villes des cours sur les bandages et les fractures et luxations. En 1810, il suivit Reil à Berlin et devint en 1816 professeur extraordinaire à la nouvelle université de cette ville. Parmi ses nombreux ouvrages sur la chirurgie mentionnons seulement : *Neues chirurg. Lexicon*, etc. (Gotha, 1783-84, 2 vol. in-8) ; 5e éd. sous le titre de *Prakt. Handb. f. Wundärzte* (Leipzig, 1818-20, 4 vol. in-8) ; *Prakt. Handb. der Geburtshülfe* (Leipzig, 1790, in-8 ; 2e éd., 1797) ; *Ueber Verrenkungen und Beinbrüche* (Iéna, 1800, in-8 ; 2e éd., *ibid.*, 1819, in-8) ; *Geschichte der Chirurgie*, etc. (Leipzig, 1822-23, 2 vol. in-8) ; *Bibliotheca medico-chirurgica*, etc., *1750-1828* (Francfort, 1829, in-8). Dr L. Hn.

BERNSTEIN (Georg-Heinrich), orientaliste allemand, né à Cospeda, près de Weimar, le 12 janv. 1789, mort le 5 avr. 1860. Il fréquenta, de 1806 à 1811, les universités d'Iéna, Leipzig, Gœttingue. Après avoir enseigné comme *privat-docent* à Iéna, il fut nommé, en 1812, professeur extraordinaire de langues orientales à Berlin. En 1813, il s'engagea dans l'armée prussienne et fit la campagne de France. Il fut appelé comme professeur ordinaire à Breslau en 1821 et occupa cette chaire jusqu'en 1859. Il se retira alors à Lauban, où il mourut. Il fit de nombreux voyages en Angleterre et en Italie, visita les bibliothèques de Leyde, Oxford, Cambridge, Londres, Venise, Florence, etc., surtout pour amasser les matériaux du grand dictionnaire syriaque qu'il avait projeté de composer, mais dont la première livraison seule parut en 1857. Les autres publications relatives au syriaque sont : un spécimen de la chronique de Bar Hebræus (Leipzig, 1822) ; une nouvelle édition améliorée de la chrestomathie syriaque de Kirsch, à laquelle il ajouta un lexique (1832-36) ; l'évangile de Saint-Jean, traduit par Thomas d'Héraclée (1853) ; une *Commentatio de Charklensi novi Testamenti translatione syriaca* (Breslau, 2e édit., 1854), sans compter plusieurs extraits de l'ouvrage de Bar Hebræus, *Horreum mysteriorum*, qu'il publia lui-même ou fit publier par ses élèves. C'est surtout comme syriaciste que Bernstein s'est distingué ; il avait projeté la publication d'un grand dictionnaire syriaque-latin, dont la première lettre, l'*olaf*, a seule paru. Dans les premières années de son activité littéraire, il s'occupa également d'autres langues orientales et fit paraître le poème arabe de Safi-en-din (1816), l'ouvrage arabe intitulé *De Initiis et originibus religionum in oriente dispersarum* (Berlin, 1816) ; et une partie de l'*Hitopadesa*, ouvrage sanscrit (Breslau, 1823).

BERNSTEIN (Aaron), publiciste allemand, né à Danzig en 1812, mort à Berlin le 12 fév. 1884. D'origine juive il embrassa de bonne heure les idées démocratiques. Son

premier journal, *Urwählerzeitung* (1849), fut écrasé d'amendes et de condamnations à la prison; en 1853 il créa la *Volkszeitung* dont le succès fut longtemps très considérable. La direction de son journal ne l'absorba pas complètement et il continua de s'occuper de recherches scientifiques et philosophiques sans parler des nouvelles où il mettait en scène ses coreligionnaires.

BERNSTEIN (Julius), physiologiste allemand contemporain, fils du précédent, né à Berlin le 8 déc. 1839. Elève de Dubois-Reymond, il fut reçut docteur en 1862, puis devint privat-docent à Heidelberg en 1865, professeur ordinaire de physiologie à Halle en 1872. Il a publié, entre autres : *Untersuchungen über den Erregungsvorgang im Nerven-und Muskelsysteme* (Heidelberg, 1871, in-8); *Die fünf Sinne des Menschen* (Leipzig, 1875, in-8; forme le t. XV de la *Bibliothèque scientif. internat.* [1875]) et est arrivé à sa 4e édition. Dr L. Hn.

BERNSTORFF (Johann-Hartwig-Ernst), homme d'Etat, né à Hanovre le 13 mai 1712, mort à Hambourg le 19 fév. 1772. Il entra dès l'âge de vingt ans au service du roi de Danemark, qui le fit comte (1767). Après avoir représenté son pays d'adoption dans différentes cours d'Allemagne, à la Diète de Ratisbonne, et à Paris (depuis 1744), il succéda à Schulin comme ministre des affaires étrangères (1751). Ami de la paix, il réussit à la maintenir, malgré les différends avec les ducs de Holstein, dont deux étaient devenus de puissants souverains; il acquit pour le Danemark la part de celui de Plœn ; signa avec le chef de la branche cadette de Gottorp, Adolf-Fredrik, roi de Suède, un traité de neutralité pour les deux royaumes pendant la guerre de Sept Ans ; mais une lutte armée avec le chef de la branche aînée, le tzar Pierre III, ne fut évitée que par la mort subite de ce dernier, et son successeur, Paul Ier, échangea sa part des duchés contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst (1767). Bernstorff, supplanté pour Struensee (1770), se retira à Hambourg qui venait d'être affranchie de la suzeraineté du Danemark moyennant un million de riksdalers. Il encouragea l'industrie par des monopoles, l'agriculture par son exemple et diverses mesures économiques ; favorisa la réunion des parcelles isolées; substitua dans ses domaines un faible fermage à la dîme et aux corvées; convertit en emphytéoses les baux à vie. Il fit, en outre, de grandes fondations humanitaires; patronna les savants, pensionna les poètes même étrangers, et subventionna le voyageur Niebuhr. Gallophile comme le roi Frederik V, il attira à Copenhague les Suisses romands, Mallet, Roger et Reverdil. B-s.

Bibl. : M. Hübner, *Orais. fun.* ; Copenhague, 1772 ; en allem. par J. H. Schelgel. — Biogr. en danois par H.-J. Birch ; Copenhague, 1778 ; en allem. par G.-L. Ahlemann; Hambourg, 1778; en franç. par G. Navarro ; Naples, 1822. — Sturz, *Erinnerungen*: Leipzig, 1777. — *Correspondance de Bernstorff et du duc de Choiseul*, publ. par P. Vedel ; Copenhague, 1871. — *Corresp. ministérielle du comte Bernstorff*, 1751-1770; publ. par le même; Copenhague, 1883, 2 vol. — E. de Barthélemy, *Hist. des relat. de la France et du Danemark, sous le ministère du comte de Bernstorff, 1751-1770*; Copenhague, 1888, in-8.

BERNSTORFF (Andreas-Peter, comte de), homme d'Etat danois, né le 28 août 1735 à Gartow, dans le duché de Brunswick-Lünebourg, mort à Copenhague le 21 juin 1797. Appelé en Danemark dès 1759 par son oncle, le ministre J.-H.-E. Bernstorff, qui le plaça à la chancellerie allemande, il se retira dans ses terres patrimoniales à la chute de celui-ci; rentra en Danemark après la catastrophe de Struensee; devint président de la chancellerie allemande, ministre des affaires étrangères, et membre du conseil d'Etat (1773). Sur son initiative, le Danemark conclut avec la Russie, le 9 juill. 1780, un traité de neutralité armée, auquel accédèrent la Suède et d'autres puissances, mais sa sympathie pour l'Angleterre, avec laquelle il avait signé une convention, presque à la même date (4 juill.), lui attira l'animadversion de la Russie qui le fit congédier (13 nov. 1780). Mais, dès son avènement à la régence, le prince Frederik (VI) le rappela du Mecklenbourg (1784), en lui donnant de pleins pouvoirs qu'il garda jusqu'à sa mort et dont il usa pour maintenir la neutralité des Etats scandinaves pendant les guerres de la Révolution (traité de 1794 avec la Suède) ; pour affranchir les miliciens de l'obligation de résider au lieu de leur naissance ; pour abolir le servage dans les duchés de Slesvig et de Holstein; pour établir la liberté de la presse ; pour faire fleurir le commerce et l'industrie. Par ces réformes et par son habileté politique, il préserva le Danemark des troubles et des guerres qui ruinaient d'autres pays, et il y fit régner la prospérité. Aussi la mort de cet étranger fut-elle un deuil national. On lui doit plusieurs ouvrages en allemand, et en français : *Economie de la nature* (Paris, 1783, in-8) ; *Examen de la physique du monde, de Marivetz* (1783, in-4); *Recueil de tous les traités, conventions, mémoires*, etc., *en les années 1766 jusqu'en 1794* (Berlin, 1796, in-8). — Son second fils, *Christian Günther* B., né à Copenhague en 1769, mort à Berlin en 1835, lui succéda comme ministre (1797), devint ambassadeur à Vienne (1810), puis à Berlin, plénipotentiaire du Danemark aux congrès de 1814, et finit par passer au service de la Prusse qu'il représenta aux congrès de 1818-22. B-s.

Bibl. : *Eloges et orais. fun.* en danois, par P. C. Abildgaard: Copenhague, 1797 ; N.-E. Balle *Ibid.* ; H.-J. Hœegh, *Ibid.*; J. Moltke, *Ibid.*, 1798 ; en allemand par Hegewisch, Kiel, 1797 ; en latin, par D. G.-Moldenhawer, Copenhague, 1798; pour la plupart reproduits par Nyerup, dans *Bernstorffs Eftermæle*; Copenhague, 1799-1800, 2 vol. in-4. — Chr. U.-D. von Eggers, *Denkwürdigkeiten aus dem Leben des gr. v. B.*; Copenhague, 1800. — Fr. W. v. Schütz, *Lebensgeschichte des Staatsministers A. P. v. Bernstorf*; Altona, 1798. — O.-Th.-F. Feilitzen, *A.-P. Bernstorff's lif såsom statsman* ; Upsala, 1845. — I. Linderberg, *Statsminister P.-A. Bernstorff*; Copenhague, 1886. — Sur ses nombr. portr. voy. A. Strunk, *Catal. over Portraiter af Danske, Norske og Holstenere*; Copenhague, 1865, in-8, p. 43-44.

BERNSTORFF (Andreas, comte de), diplomate prussien, petit-neveu du précédent, né à Dreilützow (Mecklenburg-Schwerin), mort à Londres le 26 mars 1873. Il entra dans la diplomatie prussienne, fut employé dans divers postes, nommé en 1845 à la légation de Munich, en mai 1848 à la très importante ambassade de Vienne. Il sut se maintenir malgré la situation très délicate créée par les conflits de 1848; en 1851, un conflit avec le prince Schwarzenberg amena son rappel. Il fut envoyé à Naples (1852), puis à Londres (1854); c'était encore un poste délicat à cause de l'attitude de la Prusse pendant la guerre de Crimée. Bernstorff y fit preuve d'une réelle habileté. En 1861, il fut appelé au ministère des affaires étrangères, où il fut inférieur à sa réputation; il céda la place à Bismarck en sept. 1862, et retourna à Londres avec le titre d'ambassadeur. Il représenta la Prusse à la conférence de Londres de 1864 et à celle qui régla la question du Luxembourg (1867). A.-M. B.

BERNT (Josef), médecin autrichien, né à Leitmeritz (Bohême) le 14 sept. 1770, mort à Vienne le 27 avr. 1842. Il exerça dans différentes localités, voyagea, puis de 1800 à 1805 fit de grands efforts pour introduire la vaccination en Bohême, fut nommé en 1808 professeur de médecine légale à Prague, et en 1813 passa avec le même titre à Vienne. — Bernt a fait accomplir de grands progrès à la jurisprudence médicale. Ses ouvrages sont extrêmement nombreux; citons seulement : *Systemat. Handbuch der Staatsarzneikunde* (Vienne, 1816-17, 2 vol. in-8) ; *Beiträge zur gerichtl. Arzneikunde* (Vienne, 1818-1823, 6 vol. in-8); *System. Handb. der gerichtl. Arzneikunde* (Vienne, 1813, in-8; 5e édit. 1846); *Viva reperta und gerichtl.-med. Gutachten*, etc. (Vienne, 1838-1848, 3 vol. in-8). Mentionnons encore ses remarquables travaux sur la *docimasie pulmonaire*. Dr L. Hn.

BERNTSEN (Arent), géographe norvégien, né à Bergen le 12 mai 1610, mort en 1680, fut intendant du chancelier Chr. Friis, greffier du château de Varberg, puis de la

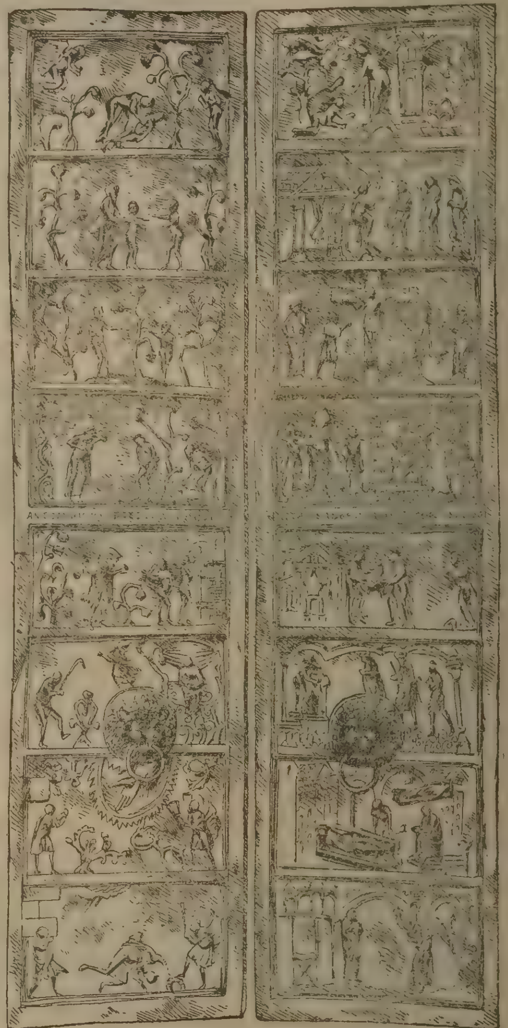
ville de Copenhague, et publia sous le titre de *Danmarks og Norges frugtbare Herlighed* (Copenhague, 1656, in-4), une sorte de géographie où il y a de précieux détails sur les mœurs et les impôts. B-s.

BERNUS (Jacques), sculpteur sur bois français, né à Mazan (Vaucluse) le 15 nov. 1650, mort en 1738. Cet artiste a produit beaucoup d'œuvres marquées au coin d'un grand talent ; mais comme il n'a jamais quitté la région avignonnaise, elles sont toutes répandues dans le midi de la France, surtout à Avignon, à Gordes, à Caumont, à Toulon, au château de Saint-Didier, à Carpentras, etc. F. T.

BERNUTZ (Gustave-Louis), médecin français, né à Sedan le 21 janv. 1819. Petit-fils et fils de médecins, il concourut et fut nommé interne des hôpitaux de Paris en 1842. Reçu docteur en 1845, il fut nommé médecin du bureau central en 1850 et passa à l'hôpital de Lourcine en 1854. C'est là qu'il se spécialisa dans la gynécologie et qu'il recueillit avec son camarade Goupil les matériaux d'un ouvrage important demeuré classique : *Clinique médicale sur les maladies des femmes* (1860). On doit à Bernutz d'avoir mieux étudié que ses devanciers l'hématocèle péri-utérine et la pelvi-péritonite. Devenu médecin de la Pitié, puis de l'hôpital de la Charité, il était chargé, dans ces deux hôpitaux, d'une crèche et d'un service d'accouchements. Les leçons cliniques qu'il consacrait presque toujours à la gynécologie ont été revues par lui pendant les derniers mois de sa vie et seront prochainement publiées. Il avait encore commencé la rédaction d'un important ouvrage sur la syphilis pendant et hors l'état de grossesse. Plusieurs chapitres de ce travail ont été communiqués par lui à divers recueils, l'*Union médicale*, le *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, les *Archives de tocologie*, etc. Son mémoire sur les *affections syphilitiques du col de l'utérus*, lu à la *Société médicale des hôpitaux* en 1855, fut jugé très remarquable. Nommé membre de l'Académie de médecine en 1872, M. Bernutz est l'auteur de plusieurs rapports très consciencieux, insérés dans les *Bulletins* de la Compagnie.

Dr A. Dureau.

BERNWARD (Saint), évêque d'Hildesheim (Allemagne), né entre 950 et 953, mort le 20 nov. 1022. Il était originaire d'une ancienne famille de Basse-Saxe et descendait par sa mère d'Adalbéron, comte palatin. Formé à Hildesheim sous l'excellente direction de Tangmar, son parent, chanoine primicier de la cathédrale, il se distingua bientôt autant dans les sciences sacrées que dans les arts, s'adonnant tout à la fois à la peinture, à l'orfèvrerie et à la mosaïque. Vers 988, il fut chargé par l'impératrice Théophanie, veuve d'Othon II, de diriger de concert avec Gerbert, le futur pape, l'éducation du jeune Othon III, qui n'avait encore que sept ans. Ce poste lui donna une grande influence, qui ne fit que s'accroître par la suite. Il donnait au jeune prince des leçons de mathématiques ; le manuel qu'il composa à ce sujet est encore actuellement conservé au trésor de la cathédrale d'Hildesheim. Il est certain que ce séjour à la cour, qui dura plusieurs années, exerça une action toute particulière sur le développement de son talent. L'impératrice régente avait amené jadis avec elle de Constantinople une colonie d'artistes et d'ouvriers byzantins qui restèrent en Allemagne, les uns construisant des églises comme à Paderborn, les autres s'adonnant à la peinture ou à l'émaillerie. Bernward étudia avec soin leurs procédés, qui lui servirent plus tard. Élu évêque d'Hildesheim, il fut sacré le 7 déc. 992. Dès lors, tout en s'occupant activement de l'administration de son diocèse, il s'appliqua à faire de sa ville épiscopale un centre artistique et littéraire des plus florissants. La renommée de son école se répandit par toute l'Allemagne. Un de ses prédécesseurs, Othwin, avait commencé la construction de la cathédrale et constitué en même temps un riche trésor de lingots et de pierres précieuses. Bernward usa de cette réserve pour ses projets artistiques et convertit les métaux amassés en objets d'ornementation pour son église. On venait de très loin les admirer. Un certain nombre de ces travaux existent encore aujourd'hui à Hildesheim et témoignent de l'habileté et du goût merveilleux de cet évêque, qu'on peut



Portes de bronze de la cathédrale d'Hildesheim, d'après une photographie.

regarder avec raison comme le fondateur de l'art allemand. Il faut citer en première ligne les fameuses *portes* de bronze qui se trouvent actuellement dans la cathédrale ; elles passent pour l'œuvre de Bernward lui-même. Elles furent exécutées avant l'année 1015. Les scènes ou sujets en relief qui y figurent sont tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament. La *Christus Sæule*, dont l'attribution est certaine, peut être considérée comme le chef-d'œuvre de Bernward. Retrouvée au commencement de ce siècle, cette colonne a été réédifiée en 1810 sur la place de la cathédrale. Haute de 4m70, elle représente, figurées en spirale, les principales scènes de la vie du Christ. L'imitation de l'antique, que l'évêque avait étudié à Rome durant un voyage effectué en 1001 avec Othon III, y est manifeste. Signalons encore les *flambeaux*, la *croix d'argent* et surtout la *Bernwardskreuz* conservée à l'église de la Madeleine, merveille de fini et de dessin. Beaucoup d'autres objets ont été attribués à tort à Bernward et sont reconnus aujourd'hui comme des œuvres de ses disciples. Sculpteur, orfèvre, émailleur, il peignit

également beaucoup, dit son biographe Tangmar, s'occupa même d'architecture, et fortifia Hildesheim. Un esprit aussi universel ne pouvait rester indifférent aux lettres. Il les



Christus Sæule (colonne du Christ) à **Hildesheim**, d'après une photographie.

cultiva également avec succès et constitua pres de sa cathédrale une école de copistes dont les travaux sont restés célèbres. Lui-même donnait l'exemple en exécutant de sa main de nombreux manuscrits, dont plusieurs existent encore au trésor de l'église. A part le *Liber mathematicalis*, ce sont presque tous des ouvrages relatifs à la liturgie ou aux Ecritures. Entouré de jeunes gens, ses élèves, Bernward voyageait beaucoup. Il allait fréquemment à la cour, se mêlait à la politique, et conservait toujours un puissant crédit sur Othon III, son élève. Il accompagna l'empereur en Italie, comme on l'a vu, et intercéda en faveur des habitants de Tivoli, révoltés. Il fut l'objet d'une réception enthousiaste de la part des habitants de Pavie. De longues difficultés qui s'élevèrent entre lui et l'archevêque de Mayence, Villégis, au sujet de l'abbaye de Gandersheim, furent tranchées en sa faveur par le pape Gerbert (1011-1012) et le forcèrent à faire un second voyage en Italie. Sous Henri II, il prit part à l'expédition dirigée contre le roi Robert, visita ensuite quelques villes de France et se retira définitivement à Hildesheim, où il mourut, en 1022, après une longue maladie et après avoir assisté à un incendie qui détruisit beaucoup de ses manuscrits.

Il fonda vers la fin de sa vie l'abbaye de Saint-Michel et la chapelle de Sainte-Croix. Il fut canonisé en 1194. Sa vie fut écrite par Tangmar, son maître, qui lui survécut. « C'est, dit Wattenbach, l'un des monuments biographiques les plus remarquables du moyen âge. »

Abel Lefranc.

Bibl. : *Monum. Germ. hist.* : *Script.*, IV, 754, vie écrite par Tangmar. — XI, 165. Continuation par Wolfherus. — Leibniz, *Script. rer. Brunswic*, 1707-10, I, xxxii, ii, introd. — Surius, *Vitæ. SS.*, XI, 460. — Küntzel, *Der heilige Bernward von H.*; Hildesheim, 1856. — Travail de Schultz dans *R. Dohme. Kunst und Künstler des Mittelalters*, I, 1877. — Sur les manuscrits, V. Krätz, *Dom Hildesheim.* — *Stimmen aus Maria Laach*, 1885, XXVIII. Hecke, *Acta SS.*, 26 oct., XI, 965-996. — Franz Gehle, *De S. B. epis. H. Vita et rebus gestis dissert.*; Bonn, 1866, in-8. — Giesebrecht, *Gesch. der deutsch. Kaiserzeit*, I, p. 782, 2e éd. — Duranty, *Revue de France*, 1875. — Labarte, *Hist. des arts indust. au moyen âge.* — Wattenbach, *Deutschl. Geschichtsq.*, I, 235, 255-6.

BERNY-en-Santerre. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes; 258 hab.

BERNY-Rivière. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 579 hab.

BERNY-sur-Noye. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 266 hab.

BERO (Agostino), jurisconsulte italien, né à Bologne à une date restée inconnue, mort en 1554. On a de lui divers ouvrages de jurisprudence, dont les principaux sont intitulés *Responsa*; *Commentarii in 1, 2, 3 et 5 decretalium.* — Son fils, *Marco-Tullio* Bero, a publié un ouvrage intitulé *Rusticorum libri* (Bologne, 1568, in-4).

G. L.

BÉROALDE ou **BÉROULD** (Mathieu), chronographe, né à Saint-Denis, près Paris, vers 1520. La date de sa mort est diversement rapportée entre 1576 et 1584. Protégé du savant Vatable, il prit ses degrés au collège du cardinal Le Moyne; il y fut régent (1543-1545) de la 4e, de la 3e et de la 2e classe de grammaire et, en 1546, chargé d'un cours de dialectique. En 1550, il embrassa la religion réformée; dès lors sa vie fut périlleusement incidentée par les vicissitudes et les persécutions que subirent les protestants. En 1562, il fut nommé professeur à l'université d'Orléans et il y enseigna les lettres hébraïques jusqu'en 1568, époque où il fut chassé par la troisième guerre de religion. En 1573, il prit une part énergique à la défense de Sancerre. Après la capitulation, il se retira à Sedan, où il fut nommé professeur de chronologie. L'année suivante, il alla rejoindre son fils à Genève; il y reçut le droit de bourgeoisie et y professa les belles-lettres et la philosophie chrétienne. Une lettre de Théodore de Bèze le mentionne même comme exerçant le ministère en l'église de cette ville. — L'ouvrage principal de Béroalde a été publié sous des titres divers et avec des additions de divers continuateurs qui en attestent le succès : *Chronicon Scripturæ Sanctæ authoritate constitutum* (Genève, 1575, in-fol.); *Chronologia hoc est Supputatio temporum ex eclypsibus et observationibus astronomicis et Sacræ Scripturæ firmissimis testimoniis demonstrata, Gerardo Mercartore et Matthæo Beroaldo authoribus* (Bâle, 1578, in-8, avec une carte du jardin d'Eden); *Matth. Beroaldi Chronicon Scripturæ Sacræ authoritate constitutum. Cui accessit ejusdem Sacræ Scripturæ Concentus, authore Hugone Broughtono, Anglo* (Francfort, 1606, in-4). Dans cette chronologie, Béroalde a fait preuve d'une grande érudition et même d'un réel talent littéraire; mais il subordonne le résultat de toutes ses recherches à ce principe que, dans la doctrine des temps, il ne faut suivre que les écrits inspirés de Dieu, c'est pourquoi il retranche de l'histoire des Perses, Cambyse, les Mages et Darius fils d'Hystape, qui ne sont point mentionnés dans la Bible. A la même époque, un autre savant protestant, Scaliger, blâmait cette méthode, en objectant que sans le secours des auteurs païens il aurait été impossible de débrouiller la chronologie de l'Ecriture.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Haag, *La France protestante.*

BÉROALDE de Verville (François), écrivain français, né à Paris le 28 avr. 1558, mort vers 1612. François Béroalde, qui plus tard joignit à son nom celui de Verville, fut élevé dans le protestantisme par son père, Mathieu Béroalde, qui avait été précepteur d'Agrippa d'Aubigné. A

la mort de son père, François Béroalde rentra dans la religion romaine. Même il embrassa l'état ecclésiastique et obtint un canonicat à Saint-Gatien-de-Tours, le 5 nov. 1593. Très jeune encore, François Béroalde connut et pratiqua à peu près tous les arts et toutes les sciences de son temps. Il s'occupa de sciences hermétiques. A vingt ans, il publia en latin et en français, le *Théâtre des Instruments mathématiques et mécaniques de Jacques Besson, Dauphinois* (Lyon, 1578). Il est l'auteur d'un assez grand nombre de poèmes et de romans. Les poèmes sont : *les Appréhensions spirituelles* (Paris, 1584); *les Ténèbres*, traduction des lamentations de Jérémie (Paris, 1599) ; *l'Idée de la République*, imitation de l'*Utopie*, de Thomas Morus (Paris, 1599) ; et enfin un poème sur les vers à soie sous le titre de *la Serodokimasie* (Tours, 1600). Ce dernier poème fut l'origine d'une querelle littéraire qui occupa la ville de Tours et d'une guerre d'épigrammes, plus tard recueillies dans les *Muses Incognues* ou la *Selle aux bourriers* (Rouen, 1604). Béroalde corrigea encore une ancienne traduction que Jacques Gohory avait faite de l'*Hypnerotomachia*, de F. Colonna, et la donna sous le titre du *Songe de Poliphile* (Paris, 1600). Ses romans, écrits dans le goût artificiel du temps, et qui ne sont guère que fatras, sont: *Les Aventures de Floride* (Tours, 1594) ; *Le Cabinet de Minerve* (Paris, 1596); *Les Amours d'Ællsionne* (Paris, 1597) ; *La Pucelle d'Orléans* (Tours, 1593); *Le Voyage des princes fortunez* (Paris, 1610) ; mais Béroalde est surtout connu par le *Moyen de parvenir*, publié vers 1610, sans date et sans nom d'auteur. Presque aussitôt il en parut plusieurs éditions sous d'autres titres tels que : le *Salmigondis* ou *Manège du genre humain*, et le *Coupeur de la Mélancolie* ou *Vénus en belle humeur*. Le *Moyen de parvenir* est une sorte de répertoire de propos de table, de hardies joyeusetés et de plaisanteries de haute graisse. Le livre, souvent extrêmement licencieux, est d'une verve toujours abondante, souvent fine. La langue en est excellente, nette et souple. Furetière désigne Béroalde parmi les autorités de son dictionnaire. Le P. Niceron, La Monnoye, ont écrit sur le *Moyen de parvenir;* Saumaise et La Fontaine le goûtaient fort. Le *Moyen de parvenir* est du reste à ce point supérieur aux autres œuvres de Béroalde, qu'on a souvent mis en doute qu'il en soit vraiment l'auteur. Charles Nodier l'attribuait à Henri Estienne, auteur de l'*Apologie pour Hérodote*. Dans la préface à la réédition du *Moyen de parvenir* qu'il a donnée en 1852, le bibliophile Jacob estime, mais sans donner de preuve matérielle, que Béroalde, après la mort de Rabelais, dut trouver dans ses papiers quelque manuscrit inédit qu'il se contenta de remanier et d'arranger par endroits. Béroalde publia encore *Le Palais des Curieux* (Paris, 1612).

Jules Tellier.

BEROÉ. Ville de l'ancienne Macédoine, située dans le district d'Emathie, sur la gauche de l'Haliacmon, au S.-O. de Pella et sur la route de Pydna à Potidée. C'était une cité assez étendue et populeuse, mais beaucoup plus libérale que les autres villes voisines. Elle fut prise par les Athéniens, pendant la guerre du Péloponèse, et fit partie de la Macédoine première, après la bataille de Pydna. Saint Paul et Silas y prêchèrent l'Evangile. Aujourd'hui, cette ville se nomme Verria.

BÉROÉ. I. Mythologie. — Vieille femme d'Epidaure, nourrice de Sémélé. Jupiter prit sa figure pour tromper celle qui fut la mère de Bacchus (V. Dionysos). Il y eut une autre Béroé, fille de l'Océan.

II. Zoologie. — (*Beroe* Brown). Genre d'animaux Cœlentérés, de la classe des *Cténophores* (V. ce mot), et qui a donné son nom à la famille des Béroïdés. Les Béroés sont remarquables par leur corps ovale, contractile, comprimé parallèlement au plan transversal et dépourvu d'appendices lobés, ainsi que de filaments tactiles. La bouche et le tube stomacal sont très développés et les aires polaires sont pourvues à leur périphérie d'appendices frangés. Les deux espèces principales du genre, *Beroe ovata* Delle Chiaje et *B. Forskali* Chun., se rencontrent dans la Méditerranée, notamment dans le golfe de Naples; elles sont phosphorescentes. Le *B. Forskali* est le *Cydalisia mitraeformis* de Lesson, l'*Idyia penicillata* de Mertens, et le *Concombre de mer* des pêcheurs des côtes de la Provence. Le *B. ovata* ou *Idyia roseola* Ag. est figuré dans l'*Encyclopédie méthodique*, pl. 90, fig. 1.

BÉRON (Pierre), médecin et physicien bulgare, né en 1800 à Kazan (Kotel), mort à Crajova en 1870. Sa jeunesse fut très tourmentée. Dépouillé de sa fortune par le gouvernement turc, il vécut quelque temps à Varna comme apprenti tailleur, puis il alla à Bucarest et de là à Munich où il passa brillamment ses examens de docteur en médecine. Vers 1850, il se retira à Paris où il écrivit en français de nombreux ouvrages scientifiques. Les plus remarquables en sont : *Grand Atlas cosmobiographique* (1858) ; *L'Atlas météorologique* (1860) ; *La Physique céleste* (1866-1868, 3 vol.) ; *Le Déluge et la Vie des plantes* (1858) ; *Le Fluide de lumière* (1862); *Physico-physiologie* (1864); *Physico-chimie* (1870), et enfin *Le Pampistème*, où il prend les fluides électriques comme base de toutes choses. Il publia aussi quelques ouvrages en allemand et en grec moderne. Rappelé en Roumanie en 1870 par ses intérêts, le docteur Béron fut assassiné à Crajova par des malfaiteurs. Le docteur Béron a rendu de grands services à son pays. C'est lui qui y introduisit le premier livre d'instruction élémentaire ; c'est aussi lui qui y créa de nombreuses écoles de jeunes filles, qu'il rendit florissantes en leur consacrant toute sa fortune. L. L.

BERONES. Peuple de l'Espagne Tarraconaise, entre les Cantabres et les Celtibériens, était au dire de Strabon de la famille Celtique. C'est sans do te le même peuple que Tite-Live appelle *Virones;* Ptolémée nomme trois de leurs villes, *Tritio*, *Libia* et *Vera*; peut-être c'est de cette dernière qu'est venu le nom générique de la tribu, *Verones*. Il semble qu'elle occupait le pays appelé aujourd'hui la *Rioja*. E. Cat.

BÉRONIE (l'abbé Nicolas), philologue français, né à Tulle en 1742, mort à Tulle à la fin de 1820. Il fut bibliothécaire de l'Ecole centrale de Corrèze. Il avait réuni de nombreux matériaux pour la constitution d'un Dictionnaire du patois limousin, qu'il commença même à imprimer grâce à une subvention du ministère. Après sa mort, son ouvrage fut continué par J.-Aug. Vialle, sur l'invitation du préfet de la Corrèze, et parut sous ce titre : *Dictionnaire du patois du bas Limousin et plus particulièrement des environs de Tulle* (Tulle, s. d. [1824], in-4).

BÉROSE. *Berosus* ou *Berossus*, peut-être *Bērūsu* en assyrien, était, selon Tatien, un prêtre de Bélus à Babylone, qui, sous Antiochus Soter (281-260) écrivit en langue grecque une histoire de Babylone en trois livres sous le titre de Βαβυλωνιακά ou Χαλδαϊκά. Il mit à profit les archives des temples de Babylone pour donner à son œuvre la grande valeur historique qui lui était reconnue dans l'antiquité : il passait pour la principale autorité en fait d'histoire de Chaldée et d'Assyrie. Son histoire fut surtout utilisée par Alexandre Polyhistor et Juba, roi de Maurétanie, qui fit d'après Bérose une histoire assyrienne en deux livres. Le premier livre de Bérose s'occupait de la cosmogonie et probablement de la science astrologique et astronomique de la Chaldée : les deux autres traitaient longuement de l'histoire depuis la création du monde jusqu'à l'époque d'Alexandre et de ses successeurs. Malheureusement, ce livre capital s'est perdu de bonne heure : il ne semble plus s'être trouvé à Constantinople, car les chronographes chrétiens et byzantins ne le citent que d'après Alexandre Polyhistor et Apollodore, dont les ouvrages ont également péri. Nous ne possédons que les exposés cosmogoniques, le récit du déluge d'après Bérose, et quelques indications historiques et chronologi-

ques, ainsi que des données sur les idées cosmographiques professées par le prêtre chaldéen.

L'histoire entière de Bérose comprenait, d'après Eusèbe, 215 myriades d'années ou 2,150,000 ans ; le premier livre racontait la création que Bérose et son école fixaient à 168 myriades ou 1,680,000 ans, ce qui correspond aux sept jours ou 168 heures du récit de la Genèse : à l'heure mosaïque les Chaldéens substituaient une myriade d'années. Le second livre s'occupait des dix rois antédiluviens qui correspondent aux dix patriarches mosaïques : les dix rois régnaient pendant 432,000 ans ou 86,400 (60 × 60 × 24) lustres à 5 ans ou 60 mois : la Genèse réduisit ce laps de temps énorme à 86,400 semaines ou 1,656 ans. Le temps postdiluvien comprenait d'abord la période mythique, calculée en *sars* de 3,600, de *ners* de 600, et de *sosses* de 60 ans. Les deux premiers rois, Evéchoc et Chomasbélus, régnaient 5,100 ans, et les autres 84 : 34,080 ans ; ensemble 39,180 ans ou 653 sosses. Ce temps cyclique était composé de 12 périodes sothiaques à 1,460 ans ou 17520 ans ou 292 sosses, et de 12 périodes linéaires à 1805 ans ou 21,660 ans ou 361 sosses. La Genèse a de nouveau emprunté ses données à la source où ont puisé les Chaldéens, en fixant l'intervalle entre le déluge et la naissance d'Abraham à 292 ans, et celui de cet avènement jusqu'à la fin de la Genèse (mort de Joseph) à 361 ans. Cette période, de 41697 av. J-C. à 2517 av. J.-C. (V. Babylone) semble avoir formé le second livre de Bérose pour une période de 471,180 ans, correspondant aux 480,000 ans que, selon Pline, Bérose fixait pour le temps depuis lequel on avait des observations astronomiques. Diodore de Sicile (II, 31) fixe ce temps à plus de 473,000 ans ! jusqu'à la conquête d'Alexandre (330 av. J.-C.), plus juste 473,367 ans. Le troisième livre contenait l'histoire des dynasties historiques jusqu'à son temps.

Cet ouvrage que Josèphe, Pline, Sénèque, Vitruve et d'autres citent, était célèbre à cause de ses doctrines cosmographiques, exposées probablement dans le premier livre. Elles étaient tellement en vogue que (Pline, *H. N.*, VII, 37) les Athéniens lui élevèrent une statue avec une langue dorée pour indiquer l'admiration qu'ils éprouvaient pour sa science. Il enseignait que la terre était un bateau hémisphérique renversé qui serait la proie des flammes quand les planètes seraient réunies dans le signe du Cancer : elle serait inondée lorsque les mêmes étoiles se trouveraient en conjonction dans le Capricorne. Selon lui, la lune avait sa lumière indépendante (ἴδιον φῶς) et Vitruve (IX, 7) dit qu'il admettait une partie incandescente, l'autre d'une couleur bleue. Selon l'architecte romain, il aurait inventé un instrument astronomique, un *hemicyclium* avec base carrée, et aurait enseigné ses doctrines sur l'île de Cos. Nous ne savons pas si toutes ces doctrines étaient contenues dans son livre, ou si elles étaient déposées dans un autre écrit. En tout cas, la légende mythique s'empara du nom du prêtre chaldéen, nom qui a pu appartenir à différents personnages. Il passait pour le père de la sibylle *Sabbé* qu'il aurait eue d'une certaine Erymanthe ; c'est par les pères de l'Eglise que la notice de ce Bérose nous est parvenue.

Les fragments peu nombreux de l'œuvre de Bérose, conservés par Josèphe, Eusèbe, Tatien, Pline, Vitruve, Sénèque et autres, ont été recueillis anciennement par Scaliger, plus tard par Richter *Berosi historiarum quæ supersunt* (Leipzig, 1825), et dans la *Bibliotheca historicorum græcorum* de Ch. Muller, collection Didot, t. II. La grande autorité de cet ouvrage a encouragé un faux littéraire célèbre commis par Giovanni Nanni de Viterbo, nommé Joannes Annius, qui publia sous le nom d'Eucharius Silber un ouvrage intitulé : *Antiquitatum libri quinque cum commentariis Joannis Annii* (Rome, 1498). Cet ouvrage souvent réimprimé contient en outre des faux Archiloqus, Megosthène, Caton, Fabius Pictor et es livres prétendus d'autres écrivains dont on regrettait avec raison les œuvres perdues. J. O.

BEROSUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, du groupe des Palpicornes, établi en 1817 par Leach (*Zool. Miscel.*, III, 92) pour des Hydrophilides d'assez petite taille, caractérisés par le corps ovalaire, très convexe, les antennes de sept articles dont les trois derniers forment une massue allongée, le prothorax transversal, l'écusson en triangle allongé, l'abdomen de cinq segments ventraux, et les tibias des pattes intermédiaires et postérieures, bordées en dessous, de soies natatoires très longues. — Les *Berosus* vivent exclusivement dans les eaux stagnantes, douces ou saumâtres. Leur couleur foncière est le gris testacé (brunissant plus ou moins après la mort), avec la tête et le prothorax souvent métalliques et les élytres striées et plus ou moins marquées de taches brunes. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les régions du globe. Le *B. signaticollis* Charp. (*B. æriceps* Curtis), que nous figurons, est une espèce commune en Europe dans les mares et les étangs herbeux. Il est long de 5 millim. environ, d'un roux grisâtre avec la tête en entier d'un vert métallique bronzé ou cuivreux et le prothorax marqué d'une large tache médiane également d'un vert bronzé ou cuivreux. Une autre espèce, le *B. spinosus* Stev., que Hope a pris pour type dans son genre *Enoplurus*, est remarquable par les deux épines dont sont munies les élytres à leur extrémité. On la trouve dans les mares d'eaux saumâtres sur les côtes de la Baltique, de l'océan Atlantique et de la Méditerranée. Sa larve et sa nymphe ont été décrites et figurées par Schiodte (*Nat. Tids.*, 1862, p. 213, pl. V, fig. 9-14 et pl. VII, fig. B). Ed. Lef.



Berosus signaticollis Charp.

BÉROU-la-Mulotière. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles ; 488 hab.

BÉROUL, trouvère du XIIe siècle, vivait en Angleterre. Il a composé un poème en vers octosyllabiques sur les aventures du célèbre héros breton Tristan, poème qui malheureusement ne nous est parvenu qu'à l'état fragmentaire. Cet important fragment a été publié par Francisque Michel dans son recueil intitulé *Tristan, recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures, composés en françois, en anglo-normand et en grec dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles* (Londres, 1835-1839). L'œuvre de Béroul a exercé une certaine influence littéraire, notamment en Allemagne où Eilhart d'Oberg, poète de la cour d'Henri le Lion, duc de Brunswick, l'a imitée de très près. Ant. Thomas.

BERQUEN ou BERKEN (Robert de), petit-fils de Louis de Berken, de Bruges, qui découvrit la taille du diamant vers 1476. Robert de Berquen est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Merveilles des Indes orientales et occidentales* ou *Nouveau Traité des pierres précieuses* (Paris, 1661 et 1669, in-4), et d'une *Liste des gardes de l'orfèvrerie de Paris avec plusieurs pièces sur cet art* (Paris, 1615, in-4).

BERQUIN (Louis de), né ou habitant à Passy, près Paris, brûlé pour crime d'hérésie le 17 avr. 1529 ; au jour de son supplice, il était âgé d'environ quarante ans, d'après une lettre d'Erasme adressée à Charles d'Utenhof (1er juil. 1529), ou d'environ cinquante ans, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*. Il était issu d'une famille noble de l'Artois et seigneur du village de Berquin. Dans sa lettre à Ch. d'Utenhof, Erasme écrit « qu'il était laïque et célibataire, mais d'une vie si pure, que pas même le plus léger soupçon d'incontinence ne s'éleva jamais contre lui ; extrêmement bon pour ses amis et pour les pauvres ; étranger à toute dissimulation ; d'un esprit sincère et droit, ne voulant faire à personne ni souffrir de qui que ce fût une injure, du moins grave. » En 1512, Jodocus Badius l'appelait *juvenis præditus clarissimis natalibus, spectatissimis moribus et cultissimis litteris*. Cette

double qualité de gentilhomme et d'ami des études littéraires avait valu à Berquin la faveur du roi François Ier et de sa mère, Louise de Savoie : on dit même qu'il avait été nommé conseiller du roi. Erasme le présente comme réprouvant énergiquement les doctrines de Luther, et comme fidèle observateur des rites et des ordonnances de l'Eglise. Il est certain que dans les lettres qu'il lui adressait, Berquin parle comme érasmien, nullement comme luthérien. Sa prédilection pour Erasme n'était égalée que par son aversion contre les théologiens scholastiques et les moines, et il ne dissimulait ni l'une ni l'autre : de là, la haine de Bède, de Guillaume Du Chêne et de leur formidable parti. Il est vraisemblable que les démêlés qu'il eut avec eux l'amenèrent à chercher des arguments contre eux dans les écrits de Luther, leur courageux adversaire, et qu'il aboutit à des conclusions désavouées par la timidité d'Erasme. Mais, quoique ses ennemis l'aient brûlé comme hérétique et que les protestants le comptent parmi leurs martyrs, peut-être resta-t-il plus humaniste qu'il ne devint luthérien. Les opinions qui l'ont fait condamner ne touchent foncièrement ni au dogme ni à la constitution de l'Eglise.

En mai 1523, les agents chargés par le Parlement de rechercher les livres des hérétiques saisirent chez Berquin plusieurs livres de Luther, de Melanchton, etc., en outre, des écrits dont Berquin lui-même était l'auteur et des traductions faites par lui. Il fut mis en prison, et un arrêt du Parlement (5 août 1523) le rendit à l'archevêque de Paris, pour que le procès fût parfait sur les crimes dont il était chargé. La reine-mère fit évoquer l'affaire devant le conseil du roi ; Berquin fut condamné à abjurer quelques propositions hérétiques, ce qu'il fit *(Registres du Parlement)*. Il fut mis en liberté. — Pour être moins observé, il se retira à Rambures, dans le diocèse d'Amiens ; il y composa quelques petits traités de controverse et traduisit du latin quelques livres d'Erasme ; ils furent censurés le 7 et le 12 mars et le 20 mai 1525. Le 10 janv. 1526, Berquin fut arrêté, sur la plainte de l'évêque d'Amiens, et ramené à Paris. Ayant refusé de se rétracter, il fut condamné comme hérétique et fauteur d'hérésies, et abandonné au Parlement, comme au bras séculier. Le roi intervint et finit par le faire remettre en liberté (fin 1526). Malgré les conseils d'Erasme, Berquin, qui espérait vaincre, provoqua encore ses adversaires par ses attaques. Ils le firent arrêter comme luthérien, au commencement de mars 1529. Guillaume Budé s'efforça de lui persuader d'abjurer les hérésies qu'on lui reprochait : Berquin refusa ; il refusa pareillement de faire l'amende honorable à laquelle l'avait condamné un arrêt du 16 avr. Le lendemain, malgré son appel au roi, il fut définitivement condamné à être brûlé vif en la place de Grève. L'exécution eut lieu le même jour, afin de ne point laisser au roi et à sa mère, qui étaient à Blois, le temps d'empêcher l'effet de la sentence. Le principal chef de l'accusation avait porté sur ce que Berquin avait écrit que la religion est intéressée à ce que les saintes écritures, traduites en langue vulgaire, soient lues par le peuple, ce que le Parlement avait défendu. En la lettre déjà citée, Erasme dit que sur la charrette qui le portait au supplice, le condamné semblait dans son cabinet se livrant à ses études ou méditant les choses du ciel dans un temple. Aucun signe de trouble ne se manifesta en lui. Avant de mourir, il s'adressa au peuple ; mais les clameurs commandées aux six cents soldats qui l'entouraient empêchèrent d'entendre sa voix. E.-H. VOLLET.

BIBL.: HAAG, *La France protestante*. — L. LALANNE, *Journal d'un bourgeois de Paris* ; Paris, 1854, in-8 ; pp. 169, 277 et suiv., 378 et suiv.

BERQUIN (Arnaud), littérateur français, né à Langoiran (Gironde) en 1750, mort à Paris le 21 déc. 1791. Il débuta dans les lettres par des *Idylles* (1775), une imitation en vers du *Pygmalion* de J.-J. Rousseau, et des *Romances* (1776), qui comptent au nombre des livres les plus somptueusement illustrés du XVIIIe siècle ; mais le nom de l'auteur ne serait connu aujourd'hui que des iconophiles, s'il n'avait imité de l'anglais ou composé les petites scènes réunies sous le titre de *l'Ami des enfants* (1784, 6 vol. in-12), dont d'innombrables réimpressions ont attesté le succès, et qui lui ont valu une place à part dans la littérature pédagogique. Sans avoir la même vogue, les *Contes et Historiettes*, *Sandfort et Merton*, *le Petit Grandisson*, etc., ont diverti, instruit et moralisé pendant plus d'un demi-siècle chaque génération qui arrivait à la vie. Lorsque Berquin mourut, il était rédacteur du *Moniteur* et de *la Feuille villageoise*, fondée par Ginguené, Grouvelle et Cérutti. M. Tx.

BERR. Nom d'une famille de juifs de Nancy. *Isaac* Berr, chef de la famille, fut nommé, par arrêt du roi Stanislas, du 26 janv. 1753, un des trois syndics (chefs) de la communauté juive des Etats de Lorraine. — A sa mort (1755), il laissa quatre fils, dont le plus distingué était *Berr-Isaac* BERR, le plus jeune des quatre, né en 1744. Berr-Isaac Berr appartient à cette élite de juifs français qui, à l'époque de la Révolution, ont contribué, par leurs actes et leurs écrits, à préparer et à justifier l'émancipation légale des juifs français, et à enseigner à leurs coreligionnaires les devoirs que leur créaient, envers le pays, les droits de citoyens français qu'ils avaient obtenus en 1791, avec l'égalité civile et politique. Il avait, déjà antérieurement, obtenu du roi des lettres de naturalité, il fut plus tard, après la Révolution, membre du conseil municipal de Nancy, et il s'appelle lui-même tantôt manufacturier, tantôt fabricant de tabac. En 1789, lors de la réunion des Etats-Généraux, il fut un des députés que les juifs de la Lorraine envoyèrent à Paris pour y défendre leurs intérêts. Le 14 oct. 1789, il fut admis, à la tête des députés juifs des évêchés d'Alsace et de Lorraine, à la barre de l'Assemblée nationale, où il prononça un discours en faveur de l'émancipation des juifs. Lorsque, en 1806, Napoléon réunit à Paris l'Assemblée des juifs français, et, en 1807, le Grand-Sanhédrin, B.-I. Berr fut membre de ces deux assemblées et contribua à leurs travaux pour l'organisation du culte israélite et à l'éducation des israélites en France. On a de lui, outre ses discours, une Lettre adressée, en 1790, à Mgr l'évêque de Nancy (Lafare), qui, à l'Assemblée nationale, s'était montré hostile à l'émancipation des juifs ; une Lettre à M. Grégoire (l'abbé Grégoire), sénateur, écrite en 1806, et destinée à rectifier certaines opinions que Grégoire avait émises sur le Talmud ; une Lettre (anonyme) adressée par lui aux israélites en 1791, pour expliquer la situation qui leur était faite par l'acquisition des droits de citoyens actifs et les devoirs qui s'y rattachaient, et enfin des *Réflexions sur la régénération complète des juifs en France* (publié en 1806 ou 1807). Le 2 janv. 1791, il était venu, à la tête d'une députation de juifs de Nancy, prêter le serment civique devant la Commune de Nancy. Sur la fin de sa vie (m. 5 nov. 1828), il se retira à Turique, dans une de ses propriétés ; le roi (Charles X ?) lui permit de s'appeler Berr de Turique, et lui accorda une pension. — Il eut, parmi ses enfants, un fils remarquable, *Michel* Berr (ou encore, Michel Berr de Turique). Né à Nancy en 1780, mort le 14 juil. 1843, Michel Berr étudia le droit à Strasbourg fut reçu avocat et plaida quelque temps dans sa ville natale, avec beaucoup de succès. Il avait, du reste, reçu dans la maison paternelle une éducation assez solide, son père lui avait fait venir un précepteur de Berlin, où vivait alors le fameux Moïse Mendelssohn, et qui passait pour le centre le plus éclairé du judaïsme. Les débuts de Michel Berr dans la vie furent brillants. Pendant qu'il étudiait encore à Strasbourg, et à la veille du congrès de Lunéville, en l'an 1801, il eut l'idée d'adresser au congrès, en sa qualité de juif français fier de son émancipation, une supplique en faveur des juifs d'Europe qui étaient encore soumis au régime des

lois d'exception. Ce fut l'inspiration d'un cœur noble. Michel Berr avait alors vingt ans, avec toutes les illusions et toutes les générosités de la jeunesse. Il plaida avec éloquence, l'éloquence de l'époque, la cause de ses coreligionnaires des autres pays, et trouva, pour titre de son Mémoire, un cri émouvant : *Appel à la justice des nations et des rois!* Cette bonne action a laissé comme un rayon de lumière sur le nom de Michel Berr, le reste de sa vie a moins d'éclat. Venu à Paris avec son beau-père, *Isaïe Berr Bing*, de Metz, il s'y fit distinguer parmi les juifs de la capitale, et fut désigné par le préfet de la Seine pour faire partie de l'Assemblée des juifs de 1806; en 1807, il fut membre suppléant du Grand-Sanhédrin et y remplit des fonctions de rédacteur. Divers articles qu'il avait publiés dans le *Magasin encyclopédique* de Millin et dans la *Décade philosophique*, et des traductions françaises de poésies hébraïques écrites en l'honneur de Napoléon, le firent connaître de l'orientaliste Sylvestre de Sacy et au comte Arthur Beugnot, qui s'intéressait beaucoup à l'histoire des juifs et qui écrivit plus tard un ouvrage sur ce sujet. Il fut appelé par eux dans le royaume de Westphalie, créé en 1806, et obtint une place de chef de division (pour le culte juif?) au ministère de l'intérieur. Cette distinction vint le trouver à Metz, où il était allé demeurer dans la famille de sa femme, et où il fit paraître, en 1808, sous le titre de l'*Appréciation du monde*, la traduction française d'un ouvrage de morale en hébreu écrit par un rabbin provençal du moyen âge, *Jedaya Penini* (V. ce nom). Son séjour en Westphalie fut de courte durée, car en 1809, il était de retour en France, à Nancy. Membre de l'académie de Nancy, il publia, dans les Mémoires de cette compagnie, pendant les années 1809 à 1812, un grand nombre de lectures, de biographies et d'études, principalement sur l'histoire de la Lorraine. En 1813, il revint à Paris et à partir de ce moment il se livra à la littérature et au journalisme avec une activité fiévreuse et surexcitée. C'est un homme qui n'a pas trouvé sa voie, qui cherche en vain l'emploi de ses forces et de son intelligence. Il écrit dans tous les journaux imaginables et sur tous les sujets imaginables : sur la situation politique, l'observation légale du dimanche, la grammaire hébraïque, la Tragédie de Werner par Luther, les Quatre concordats de M. de Pradt, un pamphlet de *Terquem* (V. ce nom), le *Contrat social* de Rousseau, M. de Bonald et le divorce chez les juifs, M. de Pradt et l'immortalité de l'âme dans la Bible. Les fonctions qu'il remplit sont aussi mêlées que ses travaux. Pendant l'année 1816, il fait un cours de littérature allemande à l'Athénée royal, où il a pour collègues La Harpe, Benjamin Constant, Cuvier, sans compter les autres; en 1817, il est nommé traducteur des journaux allemands au ministère de l'intérieur et il garde cette place jusqu'en 1823. Il continuait, du reste, à écrire dans les journaux, dans les recueils scientifiques, il y a même un article de lui dans le *Journal asiatique* de 1823. Il a aussi publié un certain nombre de traductions d'ouvrages allemands. La Révolution de 1830 le trouva toujours jeune et enthousiaste, elle lui inspira un ouvrage politique qui a pour titre : *Du passé, du présent et de l'avenir* (Paris, 1830), mais il avait déjà perdu toute influence, à ce qu'il semble, et la jeune génération ne le connaissait plus. Une bonne partie de sa vie se passa en querelles et en polémiques dont le sujet est mince, mais qui le tenaient, à ce qu'il semble, dans une perpétuelle agitation. Il avait, en 1819, publié une sorte de catéchisme juif sous le titre d'*Abrégé de la Bible et choix de morceaux de piété;* l'ouvrage, à ce qu'il assure, avait eu beaucoup de succès, mais le Consistoire central des Israélites refusa de le sanctionner; un journal s'était fondé à Paris, vers 1818, sous le titre d'*Israélite français*, Michel Berr était tout désigné pour y occuper une large place, il se brouilla pour une vétille avec les directeurs de cette feuille et exhala sa mauvaise humeur dans de longs pamphlets; il voulait, en 1824 ou 1825, être nommé à toute force membre du Consistoire central, et n'y réussit pas. Ce fut le coup de grâce; son amour-propre blessé ne s'en releva pas, et il fut, pour le reste de sa vie, un mécontent. Il devait finir ainsi. Il n'était point de taille à soutenir le grand succès de sa jeunesse, il avait plus de cœur que d'intelligence, plus d'ardeur que de force, sa science hébraïque ou autre était superficielle, très naïvement il s'était et on l'avait surfait, les mécomptes devaient venir, ils ne firent qu'irriter et exalter sa vanité. Pour la tromper, il rechercha les titres, les honneurs, les hochets, il voulut être l'ami de tous les hommes du jour, passer absolument pour un savant; il a même été ou a manqué d'être professeur d'histoire religieuse du judaïsme à l'école de philosophie éclectique-progressive de la Société de civilisation! Il n'y a point de société savante où il ne se soit fait recevoir, ses titres honorifiques couvrent les premières pages de ses livres, et il s'en est même fallu de peu, à ce qu'il assure, que vers 1806 il n'ait été nommé membre correspondant de l'Institut de France, dans la classe d'histoire et de littérature. L'*Appel à la justice des nations* est le beau trait de sa vie, le reste est sans importance, si toutefois il est permis de ne pas compter un homme qui, malgré son peu de consistance et ses enfantillages, a possédé l'estime et l'affection de tant d'hommes remarquables. Par son action sur les juifs, il fait quelquefois penser à *Crémieux* (V. ce nom). Il en est comme l'ébauche imparfaite et manquée.

Isidore Loeb.

Bibl. : *Notice sur Michel Berr*, dans la *Revue orientale* de Carmoly; Bruxelles, 1843-44, t. III, pp. 62 et 122, et dans les ouvrages de Michel Berr mentionnés dans cette *Notice*. — Article biographique sur Michel Berr, dans *Nouvelle Biographie des contemporains*, t. II. — Article biographique sur Michel Berr dans *l'Argus* du 6 juil. 1824.

BERR (Frédéric), célèbre virtuose sur la clarinette et le basson, né à Manheim le 17 avr. 1794, mort à Paris le 24 sept. 1838, s'engagea à l'âge de seize ans dans un régiment français ; six mois après, il était nommé chef de musique. Etant en garnison à Douai, il y prenait des leçons d'harmonie de Fétis et devait plus tard achever ses études sous la direction de Reicha. En 1823, il remplaçait le clarinettiste Gambaro à l'opéra italien, puis il était successivement nommé professeur au Conservatoire de Paris (1831), clarinettiste de la musique du Roi (1832), chevalier de la Légion d'honneur (1835) et directeur du gymnase de musique militaire (1836). Berr a écrit beaucoup de musique militaire et de nombreuses compositions pour instruments à vent.

BERRA (F.-A.), philosophe et publiciste contemporain, né à Buenos-Aires le 3 déc. 1844, fixé à Montevideo depuis 1852, un des hommes qui ont le plus fait pour le progrès intellectuel et moral dans les républiques de la Plata. Fils d'un charpentier, il ne reçut d'abord que la culture primaire, et de douze à dix-huit ans exerça le métier paternel. Il le quitta pour la peinture, vers laquelle le portait une vraie passion; mais comprenant de lui-même que sans maîtres et sans modèles il ne pouvait aller loin dans cet art, il commença à dix-neuf ans ses études secondaires, aussitôt suivies de ses études de droit. Il fit les unes et les autres tout en gagnant sa vie soit dans des bureaux, soit par l'enseignement déjà et par la plume. Docteur en droit à vingt-huit ans, il exerça depuis lors la profession d'avocat; mais ce qu'elle lui laissait de loisir, il n'a cessé de le consacrer à la chose publique et particulièrement à la régénération de son pays par l'éducation : c'est à ce titre qu'il mérite ici une notice. Il dirigeait un journal politique, *La Democracia*, quand il acquit la conviction que la propagande morale avait très peu de prise sur les adultes, que c'est sur l'enfant qu'il faut agir, et par l'école, si l'on veut sérieusement travailler au progrès social. La *Sociedad de amigos de la educacion popular* sortit de cette pensée, commune à un groupe d'hommes de cœur et d'initiative. M. Berra, qui préside cette société

après avoir contribué à la fonder, a fait connaître par ses écrits les innovations originales, hardies, souvent heureuses qu'elle a tentées dans ses écoles, pour faire passer dans la pratique les principes à la fois les plus élevés et les plus scientifiques de l'éducation moderne, tels qu'ils résultent de la théorie, de l'expérience et surtout des besoins d'une vraie démocratie. L'opuscule intitulé *Los premios y el Veredicto escolar* est des plus curieux à cet égard : on y voit le « verdict scolaire » substitué à tout autre système de récompenses et préconisé comme moyen de former dès l'école le caractère et l'esprit public chez de futurs électeurs. La même tendance inspire *la Education politica en la familia y en la escuela*, pendant que des écrits d'un caractère plus théorique, la *Doctrina de los Metodos*, *Apuntes para un curso de pedagogia*, *la Ciencia de la Enseñanza* ont pour objet, le premier de corriger les idées jusqu'alors dominantes, le second d'édifier systématiquement toute une doctrine de l'éducation sur la base des sciences anthropologiques, le troisième de répandre cette même doctrine sous une forme plus accessible, en l'appuyant de citations empruntées aux philosophes et aux pédagogues principaux de tous les pays et de tous les temps. Je ne dis rien d'un grand nombre de petits écrits spéciaux sur des questions techniques, comme l'hygiène des écoles, l'éducation des filles, les diverses parties des programmes. Il faut pourtant mentionner encore un projet de réforme des études secondaires et de création d'une université libre : *Proyecto de organización de la Seccion de estudios del Ateneo del Uruguay*. — Dans un autre ordre d'idées, M. Berra a publié la première histoire de la république de l'Uruguay, d'après des documents originaux, et de nombreux travaux sur la politique et l'économie politique, le droit international et le droit constitutionnel. H. M.

BERRAC. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure ; 250 hab.

BERRE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Contes ; 508 hab.

BERRE. Ch.-l. de cant., du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix ; 1,811 hab., sur l'étang de Vaine formé par l'étang de Berre à son extrémité N.-O. — Entrepôt des marchandises qui arrivent par l'étang. Salines. Fabriques de produits chimiques. Pêche importante. — Ruines romaines dans les environs (à Moraud) et chapelle de Notre-Dame de Cadérot qui rappelle l'ancien non de Berre *(Cadarosc)*. J. M.

BERRE (Etang de). Lac intérieur du dép. des Bouches-du-Rhône communiquant avec la Méditerranée (golfe de Fos) par l'étang de Caronto ou canal de Bouc à Martigues (6 kil.). Il a 22 kil. dans sa plus grande longueur ; sa largeur varie de 6 à 14 kil., sa superficie dépasse 510 kil. q.; il a 72 kil. de circonférence. Sa profondeur est de 3 à 10 m. Il est bordé en certains endroits d'importantes salines. Il reçoit l'Arc et la Touloubre. Martigues, Istres, Saint-Chamas et Berre sont situées sur ses bords. L'étang de Berre pourrait devenir un port militaire de premier ordre, qui dépasserait, comme étendue et comme sûreté, la rade de Brest, mais il faudrait approfondir le chenal de Caronto qui, en certains endroits, n'admet pas de navires calant plus d'un mètre. J. M.

BERREDO (Bernardo Pereira de), général et historien portugais, né à Villa-de-Serpa, mort à Lisbonne le 13 mars 1748. Issu d'une famille illustre et fils d'un capitaine général, il suivit la carrière des armes et se distingua particulièrement à la bataille de Saragosse (1710), où son escadron paya largement l'impôt du sang. Promu gouverneur du Maragnan, au Brésil, il y recueillit de précieux matériaux à l'aide desquels il reconstitua l'histoire de cette contrée, depuis la découverte jusqu'en 1718, dans un ouvrage très estimé et devenu des plus rares, mais qui ne parut qu'après sa mort (*Annaes historicos do Mestado doaranhaõ;* Lisbonne, 1749, in-fol.). A son retour du Brésil, il fut nommé gouverneur de Mazagan, au Maroc. G. Pawlowski.

BERRETTA (François), célèbre contrapontiste romain, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1694, fut chanoine et maître de chapelle à Saint-Pierre de Rome. On conserve de lui à la bibliothèque du Vatican plusieurs compositions : des messes, des motets, des psaumes à seize et vingt-quatre voix. Une messe à seize voix de Berretta se trouve à la Bibliothèque nationale, copiée et annotée par Charpentier, l'auteur de la musique du *Malade imaginaire*, et suivie d'observations du même compositeur sur les messes à plusieurs parties.

BERRETTINI (P.) (V. Cortened [P. de]).

BERRETTONI (Nicolo), peintre italien, né en 1637 à Macerata, mort en 1682. Il fut un des meilleurs élèves de C. Maratta. Ses principaux tableaux sont : *la Visitation* (au musée de l'Ermitage), *l'Amour divin* et *l'Amour terrestre* (à Rome) et plusieurs tableaux d'autel dans les églises romaines. Il a aussi peint à fresque (Santa-Maria de Montesanto al popolo, Santa Maria del Suffragio et au Palais dello Ruffina à Frascati). Il fut l'ami de Gaspard Poussin. Son tombeau est à Sainte-Suzanne, à Rome. A. M.

Bibl. : Titi, *Ammaestramento utile e curioso dipittura, scoltura ed archittetura nelle Chiese di Roma* ; Rome, 1686, in-8.

BERRIAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. E. de Carcassonne ; 110 hab.

BERRIAN. Ville de la confération du Mzab (Sahara algérien), à 128 kil. au S.-E. de Laghouat, établie sur l'Oued-el-Bir, en un point où il reçoit quatre affluents sur lesquels les habitants ont installé des barrages très remarquables. L'eau, grâce à ces soins, est très abondante et entretient une oasis de 28,000 palmiers auxquels se mêlent des vignes et des arbres fruitiers. La ville est à peu près au centre, étageant ses quatre ou cinq cents maisons sur une pente douce. La population (recensement de 1882) est d'à peu près 4,500 hab.; on dit les habitants de Berrian ainsi que ceux de Guerrara, moins rigides que ceux des autres villes de la confédération. E. Cat.

BERRIAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans. 752 hab. Au milieu de la plaine de Jalès, célèbre par les rassemblements contre-révolutionnaires de 1790 à 1792. Terrain oxfordien. Gare commune avec Beaulieu sur le chemin de fer d'Alais au Teil. Vignes, mûriers, oliviers, céréales. Nombreux dolmens dans les environs. Divers objets antiques découverts à Berrias et des restes d'un mur à petit appareil romain destiné à capter une source voisine, dite de *Berre*, autorisent à croire que les Romains ont au moins campé dans cet endroit. De Berrias, on va visiter le château de Jalès, siège d'une ancienne commanderie des Templiers, puis de Malte, dont le fameux bailli de Suffren a été l'un des derniers titulaires, et le bois de Païolive, sorte de labyrinthe, formé par de grands cubes calcaires, entre lesquels serpentent d'étroits couloirs plantés de chênes, d'oliviers ou obstrués par les arbustes sauvages. A. Mazon.

BERRIASIEN (Géol.). Sous ce nom, MM. Sarran d'Allard (*Bull. de la Soc. nat. de Nîmes*, 1879) et Jeanjean (*Bull. Soc. géolog. de France*, XXIX, 1872), réunissent les calcaires marneux à *Terebratula diphyoides*, dits de Berrias (Ardèche) et les marnes à Belemnites plates *(B. latus)* et à Ammonites ferrugineuses du Néocomien, soit les assises qui se développent dans la région méditerranéenne, entre les calcaires compacts à *Terebratula (Pygope) janitor* et *Ammonites transitorius*, et les calcaires marneux à Criocères (V. Néocomien). Ch. Vélain.

BERRIAT (Honoré-Hugues), administrateur, frère de Jacques Berriat-Saint-Prix, né à Grenoble le 8 avr. 1778, mort en 1854. Après avoir été sous-intendant militaire, il devint maire de Grenoble. A laissé la réputation d'un excellent administrateur. A doté sa ville natale de quais, de ponts, d'écoles, de salles d'asile, etc. La population reconnaissante lui décerna une médaille d'or en 1845. Il a écrit plusieurs opuscules relatifs à des établissements

de bienfaisance et à des projets d'utilité publique. On a aussi de lui : *Législation militaire, recueil méthodique et raisonné des lois, décrets arrêtés, règlements et institutions actuellement en vigueur sur toutes les branches de l'art militaire* (Paris, 1812, 5 vol.; suppl., Perpignan, 1817, 2 vol. in-8) et une table analytique des lois militaires. B.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Jacques), jurisconsulte et littérateur français, né à Grenoble le 23 sept. 1769, mort à Paris le 4 oct. 1845. Après avoir fait de brillantes études de droit dans sa ville natale, il fut reçu avocat à Orange. Il ne tarda pas à revenir à Grenoble : pendant plusieurs années, il professa la législation à l'Ecole centrale de cette ville et y fit en même temps un cours d'économie politique. Il était tout désigné, lorsque les facultés de droit furent créées, pour occuper une chaire : on lui donna (1805), à la faculté même de Grenoble, la chaire de procédure civile et criminelle. En 1819, il fut appelé à la faculté de Paris, où il professa avec éclat jusqu'à la fin de ses jours. Membre de l'Académie de Grenoble depuis 1796, de la Société des antiquaires de France depuis 1817, il avait été élu, en 1840, à l'Académie des sciences morales et politiques. — On a de Jacques Berriat-Saint-Prix : *Précis du cours de législation* (Grenoble, 1803-1804, 2 vol. in-8) ; un *Cours de procédure civile* (Grenoble, 1808-1810, 3 vol.; 7e édit., Paris, 1855, 2 vol.) ; un *Cours de droit criminel* (Grenoble, 1807 ; 5e édit., 1855), cet ouvrage et le précédent ont été traduits en plusieurs langues; une *Histoire du droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas* (Paris, 1821) ; un *Précis d'un cours sur les préliminaires du droit* (Grenoble, 1809); des notices biographiques et historiques ; des études de législation et d'économie politique, publiées dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences morales et politiques; quelques opuscules historiques, dont le principal est intitulé *Jeanne d'Arc, ou Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII*, avec Champollion-Figeac, son beau-frère (Paris, 1817, in-8) ; un roman très amusant, malgré ses longueurs : *L'Amour et la Philosophie* (Paris, 1801, 5 vol. in-12) ; enfin une excellente édition de Boileau, qui a pour titre : *Œuvres de Boileau avec des notes historiques et littéraires*, etc. (Paris, 1830-1834, 4 vol.). G. L.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Charles), jurisconsulte et littérateur français, né à Grenoble le 5 déc. 1801, mort à Riom le 11 sep. 1870, fils aîné du précédent. Il fit, sous la direction de son père, d'excellentes études de droit et fut reçu docteur à vingt-deux ans. Il s'occupa d'abord, pendant quelques années, de travaux littéraires : c'est à cette époque qu'il composa des *Tablettes classiques* (Paris, 1825, 2 vol. in-12), recueil de morceaux choisis, donna des éditions des *Œuvres* de Parny (1826), puis des *Œuvres* de Marie-Joseph Chénier (1826), de celles de Napoléon Bonaparte (1827), de Boufflers (1827), de Lebrun (1827), et publia les *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale* (1828, 2 vol. in-8). La révolution de Juillet ouvrit à Charles Berriat-Saint-Prix les portes de la magistrature. Il débuta comme substitut du procureur du roi à Tonnerre; puis il devint successivement membre du ministère public à Etampes, à Dreux, à Tours et à Pontoise, où il était procureur du roi, lorsque la Révolution de 1848 éclata. La République et l'Empire le maintinrent à la tête du parquet de Pontoise, ce qui lui permit de dire, un jour, en rappelant qu'il avait conservé sa situation sous trois régimes différents : « Je pourrais mettre sur mes cartes de visite : Procureur du roi de la République impériale. » Lorsque l'Empire, définitivement institué, renouvela le haut personnel de la magistrature, il appela Berriat-Saint-Prix à Paris, comme substitut du procureur général. Au bout de quelques années, en 1857, un décret le nomma conseiller à la cour impériale. — Une fois entré dans la magistrature, Charles Berriat-Saint-Prix ne s'occupa plus que de publications exclusivement juridiques. Les principales sont intitulées *Recherches sur la question ou torture* (1835) ; *Instruction sur la police judiciaire* (1840) ; *Coup d'œil sur le progrès de la législation en France depuis la révolution de Juillet* (Tours, 1843); *Législation de la chasse et de la louveterie commentée* (1844) ; *De l'Exécution des jugements et des arrêts, et des peines en matière criminelle, correctionnelle et de police* (1846) ; *le Jury en matière criminelle, manuel des jurés d'après les lois nouvelles, les anciens textes en vigueur, la jurisprudence*, etc. (1849 ; 5e édit., 1875) ; *Traité de la procédure des tribunaux criminels* (1851 ; 2e édit. 1865) ; *Etude sur les principaux criminalistes depuis le* XVIe *siècle* (1855) ; *Etude pratique sur l'instruction criminelle et préjudiciaire* (1859) ; *Mazas, étude sur l'emprisonnement individuel* (1860) ; *la Justice révolutionnaire à Paris, Bordeaux, Brest, Lyon, Nantes, Orange, Strasbourg, d'après les documents originaux* (1861 ; 2e édit., 1870) ; *Manuel de police judiciaire et municipale* (1840 ; 4e édit., 1863). G. L.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Aimé-Julien-Félix), second fils de Jacques Berriat-Saint-Prix, fut, comme ce dernier, un jurisconsulte distingué. Né à Grenoble le 26 sept. 1810, mort à Paris le 18 avr. 1883. Il fit, comme son frère Charles, ses études de droit sous la direction de son père, et, comme lui, fut reçu docteur à vingt-deux ans. Il se fit inscrire au tableau de Paris; mais il plaida peu et se consacra exclusivement à des travaux de jurisprudence et de législation. Outre les nombreux articles que depuis 1835 il avait fait paraître dans la presse juridique, Félix Berriat-Saint-Prix a publié : un *Commentaire sur la charte constitutionnelle* (Paris, 1836, in-8) ; *Guide pour l'étude des examens du droit* (1840 ; 4e édit., 1856) ; des *Notes élémentaires sur le code civil* (Paris, 1846-1848, 3 vol.; 2e édit., 1856, 3 vol.) ; un *Plan de constitution* (1848) ; une *Théorie du droit constitutionnel français* (1851, [nouv. édit. sous ce titre : *Esprit des constitutions de 1848 et 1852*], 1853) ; une *Analyse du code pénal* (1855) ; un *Guide pour les thèses* (1855, [2e édit. sous ce titre : *Manuel de logique juridique*], 1876) ; un *Manuel de la saisie immobilière*, (1855), etc. G. L.

BERRIAYS (V. LIBERRIAYS).

BERRIC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Questembert, 1,167 hab.

BERRIEN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. d'Huelgoat, au pied des monts d'Arrée; 2,128 hab. — Tourbières; pierres à bâtir.

BERRIEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 384 hab.

BERRIO (Le licencié Gonzalo Mateo de), jurisconsulte et auteur dramatique espagnol, né à Grenade vers 1554. Il est surtout connu comme auteur de comédies qui eurent beaucoup de succès dans leur temps, mais qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. On ne connaît de lui que quelques poésies insérées dans les *Flores de poetas* (Valladolid, 1605).

BERROGAIN-LARUNS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon; 142 hab.

BERROUAGHIA. Com. du dép. d'Alger, arr. de Médea, à une grande altitude, dans un long couloir, près de la limite des régions du Tell et des Hauts-Plateaux, sur le territoire de la tribu des *Abids*. On croit que cette localité doit son nom actuel aux asphodèles ou *berouack*, qui couvrent le terrain environnant. C'est un village assez important, dans une région où la colonisation se fera quelque jour ; près de là, bergerie modèle, installée autrefois à Ben-Chikao, et pénitencier agricole. Aux environs, sources thermales sulfureuses et ferrugineuses, d'une température de 45°. Ce point a été occupé à l'époque romaine comme le démontrent des ruines assez importantes ; une des inscriptions qui y ont été trouvées mentionne un princeps du *Tanaramusanus pagus*, ce qui a induit le savant L. Renier à placer à Berrouaghia les *Tanaramusa castra*

de l'Itinéraire d'Antonin. Mais alors il faut admettre que les données de ce document sont entièrement erronées en ce qui concerne les distances; aussi les archéologues doutent beaucoup de l'exactitude de l'identification admise par L. Renier. Djafar, bey du Titteri, avait fait construire sur ce point un haras et une des quatorze grandes fermes de son beylick. Berrouaghia est le chef-lieu d'une commune de plein exercice (1,877 hab., dont 457 Français, 81 israélites, 76 étrangers) et d'une commune mixte (26,182 hab., dont 77 Français, 4 israélites, 14 étrangers et 26,087 indigènes, recensement de 1886). E. CAT.

BERROYER (Claude), jurisconsulte français, avocat au parlement de Paris, né en 1655 à Moulins, mort le 7 mars 1735 à Paris. Il quitta de bonne heure sa ville natale et vint se fixer au barreau de Paris, où il acquit rapidement une grande réputation comme avocat consultant. En 1728, il fut bâtonnier de l'ordre. Ses moments de loisirs furent remplis par l'étude approfondie de nos anciennes coutumes et des monuments de jurisprudence qui s'y rapportent. Il publia, en collaboration avec son ami Eusèbe de Laurière, une édition complétée des *Traités de M. Duplessis sur la coutume de Paris* et un ouvrage fort intéressant au point de vue historique et bibliographique, intitulé *Bibliothèque des coutumes, contenant la préface d'un nouveau coutumier général, une liste historique des coutumiers généraux, une liste aphabétique des textes et commentaires des coutumes, usances, statuts, fors, chartes, stiles, lois de police et autres municipales du royaume, avec quelques observations historiques* (Paris, 1699, in-4). Berroyer avait publié seul un *Recueil d'arrêts du parlement de Paris, pris des mémoires de Pierre Bardet, avec des observations* (Paris, 1690 ou 1775, 2 vol. in-fol.). Ce recueil est précédé d'une notice biographique sur Pierre Bardet. Georges LAGRÉSILLE.

BERRU. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine; 564 hab. Ce village était, avant la Révolution, fortifié de remparts et de tours que le roi François II, qui y possédait, dit-on, une maison de plaisance, aurait fait construire et dont il subsiste encore quelques traces. Berru est situé sur les hauteurs voisines de Reims, à 5 kil. de cette ville, au pied d'une colline crayeuse plus élevée, appelée le *Mont de Berru*, dont la formation géologique est intéressante : on y rencontre, dans les couches superposées de calcaire, de sables, d'argiles et de lignites, une quantité de coquilles fossiles et de précieux ossements d'animaux disparus. L'Académie de Reims a couronné en 1870 et publié dans les comptes rendus de ses travaux une *Notice sur la constitution géologique du mont de Berru*, due à MM. Aumônier et Eck. En sept. 1872, MM. Edouard de Barthélemy et Alfred Werlé explorèrent, à 3 kil. de la localité, au lieu dit le *Terrage*, une tombe gauloise ayant conservé son riche mobilier de poteries, d'armes et de bijoux de fer et de bronze. Le squelette du guerrier reposait sur les débris de son char, et l'on recueillit dans la fosse un curieux casque conique en bronze, le premier aussi entier de ce type qui ait été trouvé jusqu'alors en France et au delà du Rhin; il était formé d'une mince lame de métal et surmonté d'un bouton massif. Les objets provenant de cette découverte étant entrés au musée de Saint-Germain, leur restauration fit retrouver, sur les fragments oxydés du casque, de légers dessins à la pointe qui le décoraient à son sommet et au pourtour de sa base. Cette sorte de frise, composée d'une fleur trifoliée que soutiennent des palmes renversées, constitue, par son caractère, un mode d'ornementation étranger à l'art grec archaïque ou même étrusque et semblerait être plutôt d'importation indo-caucasienne. Aussi le *casque de Berru* est-il resté, malgré les types nouveaux signalés depuis dans les nombreux cimetières de la Marne, comme un exemple célèbre de l'influence orientale en Gaule aux premiers temps de notre histoire. Les recherches de M. Bosteaux, maire de Berru, ont révélé, dans ces dernières années, sur divers points du territoire, la présence de plusieurs stations de l'époque préhistorique. A. TAUSSERAT.


Casque de Berru, d'après l'original du musée de Saint-Germain.

BIBL. : Ed. de BARTHÉLEMY, *Note sur une sépulture antique fouillée à Berru (Marne) en 1872* (Extr. des *Mém. de la Soc. des antiq. de France*); Paris, 1874, in-8 de 7 p. — Alex. BERTRAND, *Le Casque de Berru* (Extr. de la *Revue archéologique*); Paris, 1875, in-8, 2 pl.

BERRUER (Pierre-François), sculpteur français, né à Paris le 17 déc. 1734, mort au Louvre le 4 avr. 1797. Cet artiste obtint le grand prix de Rome en 1756, avec le bas-relief de *Melchisédec présentant à Abraham le pain et le vin bénits par lui*. Il envoya au Salon de 1765 *Biton et Cléobis traînant le char de leur mère*, bas-relief, un *Vase en marbre, décoré d'enfants jouant avec un cep de vigne*, et l'esquisse en terre-cuite d'un monument funèbre, *L'Amitié s'abandonnant à la douleur*. La même année, il fut agréé à l'Académie, et sa réception eut lieu en 1770, sur le bas-relief en marbre représentant allégoriquement *Louis XV prenant l'Académie sous sa protection*, destiné à décorer le piédestal du buste du roi qui se trouvait à l'Académie. Il fut nommé professeur-adjoint en 1781 et titulaire en 1785. Parmi ses œuvres principales citons : *L'Annonciation, accompagnée de la Foi et de l'Humilité*, bas-relief exécuté en marbre pour la cathédrale de Chartres (le modèle figura au Salon de 1767); *Sainte-Hélène*, statue pour l'église de Montreuil, près Versailles (S. 1771); *Le Roi ordonne la construction de l'Ecole de chirurgie*, bas-relief destiné à cet établissement (S. 1773); *Quatre Muses*, statues pour le grand théâtre de Bordeaux (S. 1775); *La Tragédie* et *la Comédie*, modèles de cariatides pour le même théâtre (S. 1777); *Le Chancelier d'Aguesseau*, statue (S. 1779; actuellement à Versailles); *Néricault-Destouches*, buste pour le foyer de la Comédie-Française (S. 1781); projet de *Cénotaphe à élever aux officiers français morts dans la guerre d'Amérique* (S. 1785); buste de *Gresset*, pour l'académie d'Amiens (S. 1787); projet de *Monument à élever sur le bassin des Tuileries, en mémoire de la première ascension aérostatique par Robert et Charles en 1784* (S. 1793). Ad. T.

BIBL. : BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dict. des artistes de l'Ecole franç.*

BERRUGUETE (Pedro), peintre espagnol qui travaillait en Castille vers la fin du XVe siècle et probablement encore pendant les toutes premières années du XVIe. On ne trouve dans les biographes espagnols que bien peu de renseignements sur l'existence et les ouvrages de ce maître qui fut cependant le peintre du roi Philippe le Beau, mari de Jeanne la Folle, et le père de l'un des plus grands artistes espagnols, Alonso Berruguete. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il se maria vers 1478, à Paredes de Nava avec Elvira Gonzalez, fille d'Alonso Gonzalez, qualifié de personne *noble et riche* dans un testament fait par l'un de ses arrière-petits-fils, Lazaro Diaz, en 1611, et dont Cean Bermudez nous donne le texte. On sait aussi, grâce à ce même document, que Pedro Berruguete eut six enfants, deux fils et quatre filles, dont la plus jeune surnommée la *Toledana*, parce qu'elle était venue au monde à Tolède où son père travailla à diverses reprises, épousa Juan Gonzalez Becerril, élève et collaborateur de son beau-

père. En 1483, le chapitre de la cathédrale de Tolède chargeait deux artistes, l'un, *Antonio*, que l'on suppose être Antonio del Rincon, peintre des rois catholiques, et Pedro Berruguete « natif de Paredes-de-Nava » de décorer de fresques l'ancienne sacristie, travail qui fut suspendu et que Pedro Berruguete s'engagea, le 17 juil. 1488, à terminer complètement de sa propre main, moyennant le prix de soixante mille maravédis. En 1495, le même chapitre ayant résolu de faire décorer de fresques le cloître de la cathédrale, ce fut à Pedro Berruguete qu'il confia cet important ouvrage dont, pas plus que du précédent, il ne reste de trace aujourd'hui. Diverses mentions des sommes payées à Berruguete pour cette décoration se retrouvent dans les archives du chapitre ; elles établissent qu'il reçut à deux reprises, pour ses peintures du cloître, un premier acompte s'élevant à seize mille cent maravédis, puis un second de quarante et un mille et qu'enfin il reçut une troisième somme de trente six mille maravédis « pour sa décoration de la sacristie extérieure ». Ce dernier payement porte la date du 17 oct. 1497. A partir de cette époque, on ne trouve plus rien dans les archives de la cathédrale de Tolède concernant Pedro Berruguete et c'est à tort, comme le remarque judicieusement Cean Bermudez, qu'on lui attribue les peintures de la salle capitulaire d'hiver, qui sont l'œuvre de Jean de Bourgogne et qui furent d'ailleurs exécutées dans les premières années du xvie siècle, probablement alors que Berruguete était mort. On ignore si ce fut avant ou après son séjour à Tolède que Pedro Berruguete, en collaboration avec un autre peintre, Santos Cruz, sur qui on ne possède aucun autre renseignement biographique, exécutait à Ávila des ouvrages nombreux et fort importants, tels que ceux qu'il peignit pour les retables de la cathédrale, et du couvent de Saint-Dominique ainsi que pour le cloître *des Rois*, du couvent de Saint-Thomas. Neuf peintures sur bois, provenant de ce dernier couvent, et attribuées à la collaboration des deux artistes, figurent aujourd'hui au Musée de Madrid. Elles reproduisent divers sujets tirés de la vie de saints de l'ordre des Dominicains. L'une représente *saint Dominique*, la tête ceinte d'un nimbe d'or, où se lit en caractères gothiques l'inscription : *Santo Domingo enquisidor*, et introduisant sa crosse abbatiale dans la gueule d'un monstre qui vomit des flammes ; sept autres ont trait à des sujets relatifs à la vie de saint Dominique, de saint Thomas d'Aquin et de *saint Pierre, martyr ;* la neuvième, enfin, représente une *communauté de Bernardins assistant à un exorcisme*. En étudiant ces peintures, ainsi qu'un dixième panneau représentant un *Auto de Fe*, présidé par saint Dominique, également attribué à Berruguete et qui fait aussi partie du même musée, on note aisément que deux mains différentes, dont l'une est de beaucoup moins savante que l'autre, y ont collaboré. Toutes sont exécutées sur des fonds d'or ou d'argent et rehaussées d'or, en relief, dans les accessoires. Par la couleur, qui est assez puissante, plutôt que par le dessin, qui est sec et naïvement incorrect, ces peintures rappellent les primitifs de l'Ecole vénitienne ; on ne saurait donc les comparer, comme l'ont fait certains auteurs, avec les ouvrages florentins ou ombriens de la fin du xve siècle, notamment avec ceux du Pérugin. Il existe dans la cathédrale de Palencia, une grande composition, peinte sur panneau, et représentant *Jésus, accompagné des patriarches sortis des limbes, apparaissant à Marie, sa mère*, que Cean Bermudez, sans doute sur la foi d'autrui, attribue à tort à Alonso Berruguete et qui, toute comparaison faite avec les peintures d'Avila et du musée de Madrid, pourrait, avec quelque probabilité, être restituée à Pedro Berruguete. D'après le testament de son arrière-petit-fils, l'artiste serait mort à Madrid ; mais ce document ne dit pas en quelle année ; Cean Bermudez croit que ce fut vers 1500, mais sans preuve ; d'autres reculent cette date jusqu'en 1506. P. Lefort.

Bibl. : Pedro de Madrazo, *Catalogue du Musée de Madrid*. — Cruzada Villaamil, *Arte en España*.

BERRUGUETE (Alonso), peintre, sculpteur et architecte espagnol, fils du précédent. Il naquit à Paredes-de-Nava vers 1480, et mourut à Tolède en 1561. Son père, Pedro Berruguete, peintre de Philippe le Beau, fut son premier maître ; mais, déterminé sans doute par les grandes dispositions dont son fils faisait preuve, il n'hésita pas à l'envoyer continuer ses études d'art en Italie. En 1503, Alonso était à Florence. Vasari, qui nous donne cette date, nous apprend aussi que le jeune artiste espagnol comptait déjà au nombre des élèves de Michel-Ange et que, comme tant d'autres de ses condisciples, il copiait alors le célèbre carton de la *Guerre de Pise*. Michel-Ange l'emmena l'année suivante à Carrare, où il était allé choisir des marbres, puis à Rome, où il l'employa à ses travaux au Vatican. Berruguete prit part, vers ce même temps, à un concours, établi par Bramante, pour l'exécution d'une copie en cire, grandeur de l'original, du groupe de Laocoon. Mais ce fut le modèle établi par Sansovino et non celui de Berruguete que choisit Bramante et qu'on fondit en bronze. Revenu à Florence, Berruguete fut chargé, après la mort de Filippo Lippi, de travailler au tableau du maître-autel du couvent de Saint-Jérôme que Lippi laissait inachevé. Pour des causes restées ignorées, l'artiste espagnol ne termina pas cet ouvrage, car, abandonnant bientôt l'Italie, il retournait vers 1520 dans sa patrie. Il y rentra par Saragosse, où il fit un assez long séjour et y exécuta dans l'église de Santa-Engracia un rétable ainsi que le tombeau de D. Antonio Agustin, vice-chancelier du royaume d'Aragon. Un maître imagier, Damian Forment, qui venait d'achever, dans le style gothique, la décoration du retable de la cathédrale *del Pilar* à Saragosse, travaillait à cette époque aux sculptures du maître-autel de la cathédrale de Huesca. Berruguete désira le connaître et se rendit à Huesca, où il s'associa vraisemblablement, au moins pendant quelque temps, aux travaux de Forment, puisque celui-ci, modifiant dès lors sa manière, adopta le style de la Renaissance que Berruguete lui avait enseigné et dont l'élève de Michel-Ange allait être le premier et fécond initiateur auprès des artistes espagnols. En 1526, Berruguete épousait Juana Pereda, de Rioseco et s'établissait définitivement à Valladolid, où l'empereur Charles-Quint l'avait très probablement chargé déjà de l'exécution de travaux importants à l'Alcazar. Ce fut dans cette même année 1526 que, par contrat authentique signé à Valladolid, Berruguete, qualifié dans ce document de *greffier au criminel*, charge dont l'avait sans doute gratifié Charles-Quint et qu'il n'exerça, du reste, jamais, s'engagea à faire pour le couvent de Saint-Benoît un grand retable de sculpture sur bois ; il était expressément spécifié dans ce contrat que les têtes et les mains des personnages qui entreraient dans la composition du retable seraient exécutées par l'artiste lui-même, de même que l'*estofado* ou peinture au naturel, dont les sculptures devaient être revêtues. Ce grand ouvrage, qui comprenait trente figures exécutées en demi-grandeur, plusieurs bas-reliefs et frises d'ornement ainsi qu'une statue de saint Benoît, plus grande que nature, qui couronnait l'œuvre, ne fut terminé qu'en 1532. A ce moment, l'artiste eut, avant d'obtenir son payement, d'assez longs démêlés avec le couvent. Deux arbitres furent choisis pour taxer son travail ; l'un, Andrés de Najera, sculpteur gothique, représentait les moines ; l'autre, Julio de Aquiles, un peintre qui avait, croyons-nous, décoré dans le style de la Renaissance diverses parties de l'Alhambra de Grenade, représentait Berruguete. Comme ces deux arbitres ne purent se mettre d'accord, un troisième, Philippe Vigarni, appelé en Espagne le *Bourguignon*, apprécia définitivement la valeur totale du retable à 4,400 ducats. Le couvent de Saint-Benoît ayant été supprimé à la suite de la loi de *desamortizacion*, toutes les sculptures de Berruguete furent transportées au musée de Valladolid où l'on peut en étudier à loisir le style et l'exécution. Assurément, Berruguete a dû se servir d'aides et de praticiens pour cet

ouvrage considérable, et ceux-ci lui étaient sûrement de beaucoup inférieurs en talent car, au musée, il est facile de noter combien certaines statues, celle de saint Benoît notamment, sont d'un travail timide et en somme assez faible, tandis que d'autres, — comme celle de saint Sébastien, par exemple — d'une tournure superbe, parfois même violente et d'une facture mâle et puissante, font aisément reconnaître la main de l'élève de Michel-Ange, mais exagérant, en les reproduisant de préférence, les attitudes et la manière tourmentée du maître. Vers ce même temps, Berruguete exécutait en marbre, à Valladolid, le tombeau monumental de fray Alonso de Burgos, confesseur de la reine Isabelle la Catholique. Placé dans la chapelle du collège de San Gregorio, dont Alonso de Burgos avait été le fondateur, ce tombeau dont les historiens de l'art parlent avec les plus grands éloges, fut entièrement détruit pendant la guerre de l'Indépendance ; une tradition qui a cours à Valladolid prétend, au contraire, que le monument, soigneusement démoli partie par partie, fut par les soins de l'un des généraux français expédié à Paris.

Charles-Quint, que le talent de Berruguete avait charmé, lui confia l'exécution des travaux de sculpture et de décoration du palais qu'il se faisait construire à l'Alhambra de Grenade. Déjà, il avait accordé à l'artiste le titre envié de peintre et sculpteur de *camara* ; plus tard, il le comprit au nombre de ses *valets de chambre*. Berruguete fut également employé à la décoration architecturale de l'Alcazar de Tolède et du palais archiépiscopal. Alonso de Fonseca, alors archevêque de Tolède, traita en 1529 avec lui pour l'exécution, sur bois, du retable de sculpture polychrome qui devait orner la chapelle du collège que le prélat faisait construire à Salamanque. Dans cette même ville, il dirigea en même temps que ces travaux au collège de l'archevêque, toute la décoration conçue dans le style de la renaissance italienne des galeries qui entourent le *patio* du collège de Cuenca. En 1535, Berruguete fut appelé à Tolède, en même temps que son digne rival, Philippe Vigarni, pour y commencer l'un des ouvrages qui témoigne le plus en faveur de son inépuisable richesse d'invention, comme aussi de la robustesse et de la grâce de son exécution, nous voulons parler de la sculpture du deuxième et du troisième rang de stalles du chœur de la cathédrale de Tolède. Vigarni pour sa part eut à décorer les trente-cinq stalles qui sont à la gauche du trône épiscopal, ainsi que le trône lui-même, mais, comme il mourut avant d'avoir accompli ce dernier ouvrage, ce fut Berruguete qui, chargé de la décoration des trente-cinq stalles placées à la droite du trône, acheva également celui-ci à l'exception toutefois du médaillon qui orne le dossier du trône et où est représentée *la Vierge apportant la chasuble à saint Ildefonse*, bas-relief dû au ciseau de Grégoire Vigarni, frère de Philippe. Toutes les sculptures de cette magnifique *silleria*, sont exécutées en bois de noyer avec des incrustations de bois divers, de jaspe et d'albâtre ; elles sont du plus riche style renaissance. Au-dessus du siège épiscopal, s'élèvent des figures d'albâtre représentant le sujet de la *Transfiguration ;* elles sont également l'œuvre de Berruguete et on n'en saurait trop louer l'élégante tournure et le superbe caractère. Outre la réputation qu'ils lui méritèrent, ces importants travaux procurèrent encore à Berruguete une grande fortune. En 1559, l'artiste acquérait de Philippe II la seigneurie et les revenus de la ville de Ventosa, près de Valladolid, propriétés qui demeurèrent dans sa famille jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Berruguete mourut à Tolède, alors qu'il travaillait avec son fils au mausolée du cardinal Tavera, à l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste. L'Espagne est fière de ce grand artiste qui a peuplé de ses ouvrages ses églises et ses palais. Saragosse, Tolède, Madrid, Valladolid, la Ventosa, Palencia, Salamanque, Medina del Campo, Alcalá de Henarés, Paredes de Nava, et bien d'autres localités encore, possèdent quelques superbes travaux du maître, dans l'un ou l'autre des trois arts qu'il exerçait concurremment. Comme architecte, Berruguete a été l'initiateur de ce style somptueux que l'Espagne désigne sous le titre de *plateresco*, mélange de renaissance italienne et d'invention nationale d'une richesse souvent excessive, mais dont Berruguete sait du moins racheter l'exubérance par la beauté, le choix et l'élégance des détails. Comme sculpteur, il a laissé de magnifiques ouvrages où brillent surtout la force et la grandeur des formes et qui rappellent par leur savante anatomie, par leur attitude où le geste est énergique et outré et encore par leur modelé toujours trop ressenti, qu'il est un élève de Michel-Ange, mais un élève qui s'est surtout assimilé tout ce qu'il y a d'excessif et de tourmenté dans la plastique du maître. Comme peintre, enfin, Berruguete ne l'a guère été que dans ses retables dont il exécutait toutes les parties. Devenus aujourd'hui très rares, ses ouvrages en ce genre affectent dans leur dessin des lignes grandioses, des attitudes et des poses strapassées, mais leur coloris est froid et manque quelque peu de caractère. On n'en saurait signaler qu'un très petit nombre : à Paredes de Nava, quelques tableaux peu importants font partie d'un retable dont il est l'auteur. A la Ventosa, une *Nativité ; l'Archange chassant Adam et Eve du paradis terrestre* et la *Chute des mauvais anges*, font également partie intégrante d'un retable dont l'architecture et la sculpture sont entièrement son œuvre. A la liste des ouvrages de sculpture qui sont attribués à Berruguete par Cean Bermudez, il convient d'ajouter un buste en marbre, placé dans la bibliothèque provinciale de Tolède et représentant l'ingénieur *Juanelo ;* ce buste, d'un très beau caractère, est tout à fait digne du ciseau de l'élève de Michel-Ange. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores de las bellas artes en España ;* Madrid, 1800. — PONZ, *Viage de España ;* Madrid, 1787.

BERRUGUETE Y PEREDA (Alonso), sculpteur espagnol, fils du précédent dont il fut l'élève. Le tombeau du cardinal Tavera, placé dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, hors des murs de Tolède, est le seul ouvrage où il soit constant que le fils du grand Berruguete ait collaboré avec son père, mort, du reste, bien avant le complet achèvement du mausolée. Son talent, à en juger par les figures des *Vertus* qui en décorent les angles, ne saurait être comparé avec celui de son père. Il est d'ailleurs à peu près certain qu'après la mort de celui-ci, Alonso Berruguete renonça à la pratique de son art. P. L.

BERRUYER (Joseph-Isaac), jésuite, né à Rouen le 7 nov. 1681, mort à Paris le 18 fév. 1758. Il est auteur d'une *Histoire du peuple de Dieu*, publiée en trois parties (1728, 1753, 1758, 14 vol. in-4). Ce livre, écrit en style fort mondain et parsemé d'observations scabreuses, eut un grand succès de scandale. Quand parut la première partie *(Ancien Testament)*, Colbert, évêque de Montpellier et janséniste opiniâtre, la dénonça avec indignation, et il fit partager son sentiment par plusieurs de ses collègues. Le général des jésuites ordonna d'en faire une édition expurgée ; elle le fut trop peu pour éteindre le scandale, et elle fut censurée à Rome en 1734. La deuxième partie *(Evangiles)*, imprimée à Paris, 1753, avec la fausse indication de La Haye, fut interdite par une assemblée du clergé de France. Quand la troisième partie *(Epîtres)* fut éditée à Lyon (1758), Clément XIII, déclara que la mesure du scandale était comblée, et il ordonna des prières à la Sainte-Trinité, en réparation des outrages que ce livre lui infligeait. D'autres condamnations furent prononcées par l'assemblée du clergé en 1760, et par la Faculté de théologie en 1762. Le retentissement de ces accusations et de ces condamnations, et les polémiques qu'elles provoquèrent, firent à la composition de Berruyer une célébrité qui lui procura plusieurs éditions et traductions. Les jésuites la désavouèrent parfois, mais ne la réprouvèrent jamais.
E.-H. V.

BERRUYER (Jean-François), général français, né à Lyon en 1734, mort à Paris en 1804. Il fut enrôlé comme

simple soldat en 1753 Pendant la guerre de Sept ans, à Souest il fut nommé officier; à la fin de la campagne il était capitaine. Il était colonel de carabiniers lorsqu'éclata la Révolution dont il embrassa la cause. En 1792, il fut fait lieutenant-général et eut le commandement du camp sous Paris. C'est en cette qualité qu'il commandait la force armée le 21 janv. 1793, ayant sous ses ordres le général Santerre auquel il prescrivit de faire exécuter un roulement de tambours, au moment où Louis XVI, sur la plate-forme de la guillotine, voulait faire un discours au peuple. Envoyé en Vendée, il éprouva plusieurs échecs et fut pour cela suspendu de ses fonctions. Il fut un moment inspecteur général des armées des Alpes et d'Italie. Enfin le Directoire (1796) lui donna le commandement de l'Hôtel des Invalides où il mourut. Louis Lucipia.

BERRY. Epoque préhistorique. — *Civitas ou pagus Bituricensis* (Grégoire de Tours). Cette contrée était habitée, à une époque reculée, par les *Bituriges Cubi* (V. ce nom). On ne possède naturellement que fort peu de renseignements sur l'histoire primitive de ce pays, néanmoins un certain nombre de vestiges permettent d'affirmer que le Berry fut habité bien avant l'arrivée des Romains. On y rencontre des dolmens qui tous ont conservé des noms légendaires, nous citerons ceux qui ont été classés, le 31 mars 1887, parmi les monuments historiques : le menhir de la Pierre des Las, le menhir de la Pierre Longue ou la Pierre de la Bergère à Allouis, le demi-dolmen de la Pierre Levée ou la Grosse-Pierre à Graçay, le menhir de la Pierre à la femme à Saint-Georges-sur-Moulon, le dolmen de la Pierre des Fades à Saint-Maur-Chaveroche, le dolmen de la Table ou de la Pierre de la Roche à Villeneuve-sur-Cher. Les excavations, faites dans le sol à une profondeur de 6 à 8 m., qu'on appelle dans le pays des mardelles, sont assurément l'œuvre des Gaulois.

Epoque romaine. — Les renseignements sont un peu plus précis quand on arrive à l'invasion romaine. Les Bituriges faisaient partie de la Celtique, ils avaient pour voisins au N. les Carnutes; au N.-E. les Eduens; à l'E. les Boïens; au S. les Arvernes et les Lemovices; au S.-O. les Pictaves; à l'O. les Turons. Ils ne prirent aucune part à la défense de leurs compatriotes lors de la campagne de César contre les Helvètes, mais ils eurent un rôle important pendant l'insurrection de Vercingétorix. On sait comment le chef gaulois tenta de résister dans *Avaricum* (Bourges) aux légions de César. Il avait espéré, en dévastant le pays, affamer l'armée romaine, mais il comptait sans la tenacité du consul. Avaricum fut prise et pillée, et Vercingétorix dut chercher un refuge dans les montagnes d'Auvergne. La XIe légion fut envoyée à Avaricum, où elle installa ses quartiers, sous les ordres du lieutenant T. Sextius.

On dut conserver à la province romaine les mêmes limites qu'à la province gauloise. Les Bituriges furent déclarés libres, tandis que leurs voisins les Eduens avaient le titre d'alliés et de frères du peuple romain. Le commerce fut encouragé par les envahisseurs; c'est de cette époque que datent les routes dont on connaît assez de tronçons pour avoir pu en rétablir le tracé, c'étaient : 1° celle de Bourges en Bourgogne, elle passait à Rians, Saint-Teols, Montigny, Azy et Saint-Satur; 2° celle de Bourges à Orléans par Saint-Eloy, Allogny, Neuvy-sur-Barangeon; 3° celle de Bourges à Autun et Lyon par Decize qui passait à Vernay, Sagonne et Sancoins, elle avait une bifurcation sur Clermont par Bourbon-l'Archambault et Moulins qui traversait Bussy, Dun-le-Roi, Bannegon. De Dun-le-Roi, une autre route allait à Ainay-le-Vieil par Charenton; 4° la route de Bourges à Clermont par Neris, qui traversait Alichamps, la Celle-Bruère, Drevant, Saulzais-le-Potier et Epineuil; 5° la voie de Clermont à Poitiers qui passait par Château-Meillant; 6° celle de Bourges à Poitiers par Argenton en traversant Saint-Florent et Saint-Ambroise.

Le sol a rendu un certain nombre d'inscriptions romaines qui donnent les noms d'officiers de la province. Parmi les villes qui se créèrent alors et qui avaient d'abord servi de camps, on peut citer Alichamps, Drevant, etc. Il reste des ruines des remparts gallo-romains de Bourges, des arènes et du théâtre, les arènes de Saint-Marcel, près d'Argenton, celles de Levroux. Enfin, on a retrouvé des médailles à la Celle-Bruère, Drevant, Ardennais et Saint-Priest (arr. de Saint-Amand), à Saint-Ambroix, Lunery et Bourges (arr. de Bourges), à Saint-Satur (arr. de Sancerre).

Périodes mérovingienne et carolingienne. — Il ne reste pas de traces de la domination des Visigoths en Berry. Conquis par Clovis, ce pays passa successivement sous ses successeurs dans l'héritage de divers princes; en 531, il appartenait à Childebert, en 532 à Thierry, en 558 à Clotaire; puis il fut morcelé à sa mort, la plus grande partie resta à Gontran. On constate pour la première fois à cette époque — vers 583 — un comte de Bourges. En 593, le Berry appartint à Childebert, puis à Thierry II, à Clotaire II en 613 et à Dagobert. Après Dagobert, on est indécis sur le sort de la province. Lorsque Pepin fut seul roi, il entreprit une lutte contre Waifre, duc d'Aquitaine, et prit Bourges qu'il fortifia et où il vint plus tard habiter. Ce fut à cette époque la capitale de l'Aquitaine. Son fils Carloman hérita du Berry à sa mort en 768, puis Charlemagne en devint le possesseur.

Plus tard, le Berry appartint à Louis le Pieux qui l'ayant abandonné à son fils Pépin, essaya en vain de le lui reprendre. Pépin II le remplaça en 838, il dut le défendre contre Charles, un autre fils de Louis le Pieux, qui s'en empara plus tard en 849, alors qu'il était roi de France. Après Charles le Chauve, ce fut en 855, à son fils Charles que passa le Berry, puis à Louis le Bègue, en 866. C'est à cette époque que Gérard de Roussillon fut comte de Bourges et à sa mort, Boson, à qui Louis le Bègue enleva son comté en 878 pour l'offrir au comte d'Auvergne dont le fils Guillaume le Pieux le reçut en 886. A sa mort (919) Guillaume son fils s'en empara, mais il fut supplanté vers 922 par Raoul, et mourut en 928; après lui, il n'y eut plus de comtes de Bourges.

Période féodale. — Pendant le reste du xe siècle le Berry n'eut pas de chef particulier, il appartint à un certain nombre de seigneurs qui s'y étaient installés en maîtres. Bourges cependant avait un vicomte qui paraît avoir eu une certaine autorité. Ces fonctionnaires avaient au début remplacé le comte pour une affaire déterminée puis ils devinrent ses représentants pour toute sa juridiction. A l'époque carolingienne la situation du vicomte fut nettement déterminée dans la hiérarchie administrative. Le roi Hugues essaya sans résultat de faire rentrer le Berry sous sa domination. Il faut citer parmi les plus riches seigneurs, celui de Sully, Eudes de Déols, ce dernier était si puissant qu'en 1037 il soutenait une guerre contre le vicomte de Bourges. Le roi de France avait néanmoins un droit de suzeraineté, car en 1054, Henri Ier convoqua pour la guerre les gens de Bourges. Le dernier vicomte fut Eudes Arpin qui vendit vers 1120 sa vicomté au roi.

En achetant une grande partie de la vicomté de Bourges, le roi de France devint lui-même vicomte. C'était un grand point pour lui de posséder au delà de la Loire toute une contrée déjà organisée; il vint à Bourges en 1102 et envoya en 1108 son fils Louis contre un seigneur, Humbaud, qui dut se soumettre. Quand Louis le Gros devint roi, il continua à combattre la féodalité dans ses domaines, il a laissé comme administrateur des souvenirs dans le Berry. Dès 1113, il affranchit le village de Givaudins, donna une charte à Bourges et commença ainsi le mouvement d'émancipation municipale qui se produisit en Berry jusqu'au commencement du xiiie siècle.

Louis VII, devenu duc de Guyenne par son mariage avec Eléonore, se fit couronner à Bourges en 1137. En 1141, un conflit s'éleva entre le roi et le pape pour la nomination d'un archevêque. Il fallut qu'Innocent II mou-

rut pour que le candidat du roi fut reconnu. Après une croisade malheureuse, Louis VII divorça en 1152 et le Berry fut apporté en dot à Henri Plantagenet qui devint roi d'Angleterre en 1154 ; pourtant le roi de France prétendait y conserver ses droits; en 1170 un débat s'engagea sur la possession de l'archevêché de Bourges qu'Henri II réclamait. Henri II se dirigea vers Bourges, mais Louis VII arriva à temps pour l'arrêter, une trêve fut conclue. Louis VII mourut en 1180. On conserve de nombreux actes de lui relatifs au Berry, les plus importants sont les confirmations en 1141 et 1145 des coutumes de Bourges. Il existe encore des pièces de la monnaie de cette ville, remontant à cette époque

Dès le commencement de son règne, Philippe-Auguste vint soumettre Eble de Charenton, un vieux chevalier devenu la terreur des églises voisines de son château. L'année suivante, 1181, il confirma les privilèges de Bourges et de Dun. En 1183, Ebbe de Charenton ayant reçu dans son château une bande de routiers, ceux-ci se mirent à ravager le pays; les confrères de la paix de l'Auvergne et du Limousin à qui se joignirent ceux du Berry, les détruisirent à Dun-le-Roi. Quand la guerre recommença en 1187 avec l'Angleterre, ce fut à Bourges que Philippe-Auguste convoqua le ban; il s'empara de plusieurs châteaux en Berry et assiégea Châteauroux, mais Henri II vint au secours de la ville, une trêve fut conclue; la lutte reprit bientôt; Philippe-Auguste obtint la soumission des habitants de Châteauroux, s'empara de Levroux, Palluau, la Roche-Guillebaud, Culan, Montluçon. Richard Cœur-de-Lion envahit à son tour le Berry, mais échoua devant Châteauroux. Après une nouvelle guerre entre les rois de France et d'Angleterre, un traité fut conclu en 1196 qui donnait une grande partie du Berry à Richard, mais il fut rompu à propos de l'hommage du seigneur de Vierzon que réclamait Richard et que Guillaume de Vierzon prétendait devoir au roi de France. Pendant une absence de Guillaume le roi d'Angleterre brûla son château la guerre reprit et Richard fut tué à Chalus en avr. 1199.

Par un traité conclu en 1200, entre Jean sans Peur et Philippe-Auguste, le Berry revint au roi de France et fut la dot de Blanche de Castille. Le roi établit fortement son autorité dans la province qu'il possédait en entier, soit comme propriétaire, soit comme suzerain. C'est ainsi que le comte de Champagne lui rendait hommage pour le comté de Sancerre. De cette époque datent les baillis de Berry. Placés au-dessus des prévôts, ils avaient surtout des attributions financières. C'est à son bailli que le roi adresse en 1211 un mandement sur la monnaie de Bourges; plus tard, ils eurent aussi des fonctions judiciaires et politiques.

Sous Philippe-Auguste, le mouvement communal se continua ; dans la dernière moitié du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, un grand nombre de localités reçurent leur charte. C'est à un besoin d'argent des seigneurs qu'il faut attribuer la délivrance de ces franchises. A l'époque des Croisades les chevaliers étaient contraints d'équiper des troupes et ils accordaient des privilèges moyennant rétributions. C'est ainsi qu'en 1170 Rainaud de Graçay affranchit Monterre (Indre); en 1177 Robert de Mehun, Preuilly ; Etienne de Sancerre en 1178, Beaulieu et Santranges ; en 1190 Sancerre et Barlieu ; en 1190 Eudes d'Issoudun, Issoudun ; Gauthier de Charost, Charost en 1194 et Guillaume de Sancerre, l'Etang-la-Ville en 1190. Le roi lui-même avait confirmé les chartes de Bourges et de Dun-le-Roi. Cela continua pendant tout le XIIIe siècle.

Les dispositions de ces chartes ne varient guère, elles étaient calquées sur la charte qu'Archambaud de Bourbon avait octroyée à Villefranche de Montcenoux en 1117 ; une partie des articles concernaient l'administration municipale composée de quatre prud'hommes et d'un conseil de bourgeois dont le nombre des membres varie suivant les localités. Tous ces fonctionnaires sont élus par les habitants ; d'autres articles règlent les privilèges que les bourgeois reçoivent en échange d'un don au seigneur : exemption de divers impôts, dispense d'aller à la guerre en dehors de la province, de plaider devant une juridiction éloignée. Il y a enfin un certain nombre de clauses relatives à la police. — La confirmation des coutumes de Bourges et de Dun-le-Roi par Philippe-Auguste en 1181 a été souvent publiée.

Nous n'avons à signaler pour le règne de Louis VIII, que la réunion à Bourges, en 1226, des troupes pour l'expédition des Albigeois ; le roi mourut peu de temps après, à Montpensier en Auvergne. Pendant la régence de Blanche de Castille, des acquisitions furent faites ou des échanges au profit de la couronne, la suzeraineté de Sancerre devint directe. La province eut à subir en 1251 le passage des Pastoureaux. Après le pillage d'Orléans, ils se rendirent à Bourges et furent reçus par les habitants; ils se mirent à piller et à persécuter les Juifs, mais après le meurtre de leur chef, ils quittèrent la ville et furent en partie exterminés. Sous Louis IX les baillis de Bourges virent leurs pouvoirs singulièrement s'étendre. Les plus puissants vassaux durent se soumettre à leur juridiction.

Philippe III n'a laissé en Berry que le souvenir de son convoi funèbre.

Philippe le Bel, dès le commencement de son règne se mit à poursuivre les juifs pour en tirer de l'argent, ceux du Berry ne furent pas épargnés. Avec les juifs, les Templiers furent aussi poursuivis et leurs dépouilles furent encore plus considérables. — Louis le Hutin régla le monnayage dans le Berry, où chaque seigneur frappait pour son compte, il n'en donna l'autorisation qu'à huit privilégiés, il convoqua les états généraux à Bourges en mai 1316. Philippe le Long résida souvent en Berry, c'est à Bourges qu'il convoqua en 1317 les députés des bonnes villes pour leur demander des secours d'argent, qu'en 1318 il obtint des nobles du Berry le quinzième de leurs revenus pendant un an. Nous savons par un document analysé par M. Dureau de la Malle qu'à cette époque (1318) le Berry comprenait huit cent quarante-quatre paroisses.

Avec Philippe VI commença la guerre des Anglais. Elle n'atteignit pas d'abord le Berry, mais en 1356, le prince de Galles envahit la province et essaya de prendre Bourges par ruse, il fut repoussé ; il ne réussit pas davantage devant Issoudun ni Châteauroux et quitta le pays après avoir occupé Vierzon ; peu de temps après avait lieu la bataille de Poitiers. Puis, ce furent des dévastations continuelles dans le Berry, la prise d'Aubigny en 1359, de Saint-Amand-Montrond, etc. Les seigneurs se font entre eux la guerre pour se procurer des ressources ; le traité de Brétigny mit fin à ses désastres. Il fut convenu que les Anglais rendraient les villes qu'ils occupaient en Berry, la vérité est qu'ils les vendirent.

Le Duché de Berry. — Aussitôt après la paix de Brétigny le roi donna à son fils Jean, le Berry qui devint dès lors un duché, pour le dédommager du comté de Poitiers qu'il avait dû céder à l'Angleterre. En conséquence la cour des monnaies fut supprimée, de nouvelles juridictions furent créées avant même que le duc se rendît comme otage en Angleterre d'où il revint à la fin de 1362.

En 1364, à la suite de la guerre déclarée à Charles V, le nouveau roi, par Charles le Mauvais, roi de Navarre, son frère Louis de Navarre organisa une expédition dans le centre ; deux de ses lieutenants s'emparèrent de La Charité, un autre du Bec-d'Allier, pendant que Louis ravageait le reste du Berry. Un capitaine des Grandes Compagnies, John Aymery, ayant dû payer forte rançon dans une embuscade où il avait été pris, jura de regagner son argent; il alla assiéger Sancerre, mais le comte Jean se défendit vaillamment ; un secours étant arrivé du Bourbonnais, Aymery fut pris entre les deux armées, blessé et fait prisonnier avec ses routiers. La Charité fut également reprise peu de temps après par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. En 1369, la guerre anglaise

recommença. James Dusdley, sénéchal de Poitou, assiégea en vain Châteauroux, mais la ville de Sainte-Sévère était au pouvoir des Anglais et commandée par Jean d'Evreux, de là les Anglais partaient au pillage des environs. En 1371 les ducs de Berry et de Bourbon s'y rendirent et bientôt après du Guesclin ; les habitants capitulèrent avant que Jean d'Evreux n'eût eu le temps d'accourir de Poitiers ; le connétable défit ensuite la troupe de secours et le pays fut débarrassé des Anglais.

Le duc s'occupa alors de l'administration de ses domaines, il créa en 1374 un sénéchal de Berry, établit en 1379 une Chambre des comptes à Bourges et s'installa lui-même royalement dans son château, collectionnant les manuscrits et les joyaux, dirigeant la construction de plusieurs riches demeures à Concressault, à Mehun-sur-Yèvre, sans compter la Sainte-Chapelle dont la construction, autorisée en 1392 par le pape, en 1400 par Charles VI, fut terminée en 1405. A la mort de Charles V, le duc de Berry se fit donner le gouvernement de la Guyenne et s'y rendit en 1381 en laissant son duché à la garde du maréchal de Sancerre. Celui-ci expulsa les Anglais de la Souterraine, les poursuivit en Bourbonnais et leur reprit le château de Saint-André, près la Chapelaude. Le Berry n'en avait pas encore fini avec la guerre. Le duc Jean s'était déclaré contre le duc de Bourgogne après l'assassinat du duc d'Orléans. La lutte commencée aux environs de Paris fut reportée dans le centre par l'arrivée des troupes anglaises alliées des Bourguignons. En 1412, Montfaucon fut pris par eux, le duc de Bourbon essaya en vain de le reprendre. A la campagne suivante, le roi vint lui-même devant Bourges, après avoir assiégé Nérondes, puis Dun-le-Roi. Le siège dura longtemps et se termina par un traité au moment où le duc de Clarence débarquait une armée à La Hogue pour aller au secours de ses alliés. Il était trop tard, il n'en vint pas moins jusqu'en Berry des soldats qui brûlèrent Saint-Amand et imposèrent au duc une contribution. Quand les Armagnacs furent reçus à Paris, le duc de Berry y entra avec eux, bientôt il y tomba malade et mourut en 1416. Le second fils de Charles VI n'eut sa succession que pendant un an et à sa mort le Berry fut donné à son frère Charles qui devait être Charles VII.

Les Anglais tenaient plusieurs châteaux-forts dans le Berry, le duc Charles résolut de les en chasser. En 1423, il emporta La Charité d'assaut, assiégea Cosne, mais dut abandonner le siège, quand le duc de Bedford se présenta avec l'armée du roi qui venait de mourir. La Charité fut reprise l'année suivante et Charles VII dut acheter quelques places fortes pour se maintenir dans sa province. Il était roi de France depuis 1422 et convoqua les états généraux à Bourges où étaient déjà toutes les cours royales. Le gouvernement y séjourna longtemps, au grand détriment des habitants qui, après avoir réclamé aux états généraux de Mehun en nov. 1425, étaient prêts à appeler les adversaires du roi. Quand en 1428, le maréchal de Boussac arriva à Bourges, les citoyens lui ouvrirent leur porte ; les officiers royaux se réfugièrent dans la grosse tour dont on organisa le siège et le roi qui vint à leur secours négocia et dut faire des concessions. Quelques mois après, Jeanne d'Arc mettait le siège devant La Charité, sans pouvoir le maintenir. Nous avons encore à mentionner les dévastations du Berry par Rodrigue de Villandrando et Antoine de Chabannes, en 1435 et 1437. En 1436, le dauphin se maria à Bourges avec la fille de Jacques Stuart, mais quatre ans plus tard, il organisait la Praguerie qui ne résista pas à la venue du roi et se termina par le traité de Cusset. Charles VII mourut en 1461.

Dès que Louis XI fut roi il donna le duché de Berry à son frère Charles. Ce fut le nouveau duc qui fonda l'université de Bourges en 1463. Il fut de la Ligue du Bien public. On sait que Louis XI accourut en Berry, hésita à assiéger Bourges défendue par Blain-Loup et le bâtard de Bourbon, s'empara de Saint-Amand puis de Montrond, entra en Bourbonnais, prit au bout d'un jour Montluçon au bâtard de Bourbon. Mais des négociations aboutirent et la paix de Montlhéry fut signée. Le duc de Berry devenant duc de Normandie, le duché retourna au roi. Il appartint de 1472 à 1473 à François, son fils, qui ne vécut qu'un an, et Louis XI qui, en somme, avait gardé le gouvernement de la province, y fit sentir son autorité ; des émeutes ayant eu lieu à Bourges, à cause des impositions exorbitantes qui la ruinaient, des commissaires furent envoyés qui firent des confiscations, les privilèges municipaux furent supprimés, les élections municipales n'eurent plus lieu. Il y eut dorénavant un maire et douze échevins nommés par le roi. De nouvelles agitations se produisirent malgré cela, à propos de l'établissement d'impôts nouveaux en 1475 et de la réformation des gabelles en 1478.

Dès le commencement du règne de Charles VIII, en 1484, la régente Anne de Beaujeu rendit aux habitants de Bourges leurs antiques franchises. Les députés du Berry ayant réclamé l'année suivante, aux états généraux de Tours, des mesures pour encourager le commerce dans leur province, il fut décidé que les quatre foires de Lyon seraient supprimées et on établit deux foires à Bourges, à Pâques et à la Toussaint. Malheureusement, elles ne purent durer. Mentionnons pour le règne de Charles VIII différents actes de progrès, en 1492 la réglementation des franchises de Bourges, l'approbation des statuts des tisserands de Dun-le-Roi en 1485, des cordonniers et pelletiers de Bourges en 1486, des tisserands d'Issoudun en 1490 ; l'établissement d'un marché hebdomadaire à Saint-Aignan en 1490 et la confirmation des privilèges d'Issoudun en 1492.

Après la dissolution du mariage de Louis XII, Jeanne de France reçut le duché de Berry, elle fit son entrée à Bourges en 1499, y créa le collège de Sainte-Marie et le couvent de l'Annonciade, elle mourut en 1505.

La fin du règne de Louis XII marque dans le Berry une période de construction et de renaissance architecturale. D'importantes réparations furent faites à la cathédrale de Bourges ; c'est de cette époque que datent les châteaux de Meillant, d'Ars, de Belabre.

Le règne de la duchesse Marguerite d'Alençon, sœur de François Ier, fut favorable au Berry. Elle créa en 1518 les Grands Jours de Bourges qui ne durèrent, il est vrai, que jusqu'en 1534. Elle protégea de loin les arts et les lettres, mais ne résida pas à Bourges. La province eut à supporter une peste qui dura plusieurs années, sans compter les ravages des *six mille diables*, soldats licenciés de François Ier, qui prirent Neuvy-Saint-Sépulcre en 1524. La duchesse épousa en 1527 le roi de Navarre et mourut en 1549. Il faut signaler sous son règne, la rédaction en 1519 de la coutume de Berry.

A la mort de Marguerite d'Angoulême, Henri II donna le Berry à sa sœur Marguerite de Valois, qui gouverna sa province avec Michel de l'Hôpital comme chancelier. Lors de la création des présidiaux, en 1552, la duchesse composa celui de Bourges d'hommes compétents qu'elle trouva à l'université. L'année suivante, on fit des efforts sérieux pour organiser la navigation de l'Auron et comme la draperie était tombée complètement, Marguerite prit des mesures pour la faire revivre ; elle était secondée dans ses essais de réformes par Claude Laubespine, son surintendant des finances, et d'autres personnages qui jouèrent plus tard un rôle important à la cour du roi. Mais elle se maria en 1559 avec Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et quitta la France pour toujours. Bien qu'elle eut conservé la jouissance du Berry jusqu'à sa mort, en 1574, elle ne s'occupa plus de l'administrer.

La Réforme et la Ligue. — La doctrine de la Réforme était déjà répandue dans le Berry quand François II devint roi ; les protestants étaient nombreux à Bourges et à Issoudun ; ils furent même assez audacieux pour célébrer en

grande pompe la Cène, dans une salle des grandes écoles de Bourges, ce qui amena une cruelle répression du bailli de Berry, Louis de Chazerat. En 1561 les représailles continuent entre catholiques et protestants de Bourges ; à Issoudun les huguenots sont les maîtres et persécutent leurs adversaires, ils ravagent les abbayes du voisinage ; les protestants de Bourges, pour être maîtres de la ville, y appelèrent le prince de Condé. Pendant une absence du bailli un officier de Condé fut introduit par surprise, s'empara de la maison commune et pilla l'évêché. Ses amis s'attaquerent à la cathédrale et détruisirent malheureusement les statues du portail. Le roi envoya une armée, Condé mit dans Bourges 10,000 hommes sous les ordres du capitaine d'Yvoi qui ne fit que piller à son tour les trésors des églises. Le siège dirigé par Charles IX aboutit à une capitulation et les royalistes maîtres de la ville se vengèrent à l'aise des protestants et la lutte continua jusqu'au traité d'Orléans en 1563. La guerre recommença en 1567. Les Sancerrois ravageaient la contrée, les habitants de Bourges partirent en expédition contre eux, mais échouèrent. C'est à cette époque que Claude de La Châtre devint gouverneur de Berry et la province fut dès lors attachée à la cause des Guises. Le pays fut ravagé par les troupes rivales et les châteaux pris et repris successivement. La paix de Saint-Germain apporta une tranquillité provisoire.

Même après la Saint-Barthélemy qui fut cruelle à Bourges, Sancerre était toujours à la Réforme, les habitants eurent même l'audace d'aller inquiéter ceux de Cosne et de La Charité, mais au mois de janv. 1573 un siège fut activement conduit, les Sancerrois durent accepter une capitulation, ce qui n'empêcha pas M. de La Châtre de ruiner ensuite Sancerre. C'est à ce moment que moururent Charles IX et la duchesse de Berry.

La veuve de Charles IX, Elisabeth d'Autriche, reçut d'Henri III le duché, mais n'en prit pas possession. A la suite d'une expédition du duc d'Alençon, un traité fut conclu en 1576 qui lui donna le Berry en apanage. Son passage n'a guère laissé de trace, il mourut en 1584.

Après la journée des Barricades, Bourges fut donnée au duc de Guise, puis se soumit au roi lorsqu'il fut assassiné. Le roi de Navarre vint alors prendre Argenton, mais La Châtre s'empara d'Issoudun, Montrond, Vierzon, Mehun, Celles-sur-Cher, et Antoine de la Grange, qui pourtant tenait Sancerre, ne l'empêcha pas de se faire accepter comme gouverneur de Berry, malgré la nomination par le roi de M. d'Arquian. Toute l'année 1590 fut occupée à de petits combats entre ligueurs et royalistes. M. d'Arquian, royaliste, dispute le pays à M. de La Châtre, et ce ne sont que sièges et pillages de châteaux jusqu'en 1594, où l'édit de pacification mit un terme à ces calamités. On autorisa l'exercice de la religion réformée dans plusieurs localités, en même temps La Châtre restait gouverneur ; il n'y eut plus que quelques désordres des soldats licenciés.

Le Berry fut donné en 1596 à Louise de Lorraine, veuve d'Henri III, sous laquelle les protestants s'organisèrent sans bruit et créèrent plusieurs Eglises dans la province.

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — En 1614, une assemblée du tiers-état eut lieu à Bourges, le 13 juill., et les députés nommés quelques jours plus tard. Le grand événement de la fin de l'année fut la mort de La Châtre. En 1615, le prince de Condé traversa le Berry en le pillant, mais il ne put vaincre la résistance de plusieurs villes, les hostilités cessèrent bientôt d'ailleurs par un traité qui donnait au prince de Condé le gouvernement de Berry (1616). Il fut reçu à Bourges en grande cérémonie, y resta un mois et rentra à Paris, où s'opéra son arrestation. Ce fait amena une révolte des protestants chassés de Sancerre, qui reprirent leur ville, il fallut pour calmer des troubles à Bourges l'arrivée de M. de Montigny, nommé gouverneur à la place du prince de Condé. M. de Montigny, après une campagne contre le duc de Nevers, mourut à Bourges. Il fut remplacé par M. de Vitry qui dut lui-même, en 1617, céder la place au prince de Condé, redevenu libre, et qui reçut en 1620 le gouvernement de Bourbonnais. C'est à cette époque que naquit le grand Condé, à Montrond, il fut baptisé en 1626 à Bourges, où il fit plus tard ses études. Le Berry fut tranquille sous la paisible domination du prince de Condé, qui ne le quitta que pour quelques expéditions. Il faut y signaler de nombreux couvents et aussi une sorte d'épidémie de sorcellerie qui s'étendit à toute la contrée.

Le prince de Condé mourut en 1647 et fut remplacé par le duc d'Enghien, déjà glorieux. Mais ce dernier fut arrêté le 22 janv. 1650 et remplacé par François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, qui fut bien accueilli par la bourgeoisie, mais dut prendre de force la grosse tour de la ville. En 1651, le grand Condé, soutenu par le Parlement, rendu à la liberté, reprit aussitôt son gouverment de Berry ; les habitants de la province s'engagèrent à n'obéir qu'à lui. C'est de Montrond qu'il déclara la guerre et qu'il partit pour Bordeaux, laissant en Berry les ducs de Conti et de Nemours. Ceux-ci ne purent empêcher Bourges de se rendre au roi qui y entra en personne le 7 oct. 1651. Les habitants n'eurent pas à s'en réjouir, leurs libertés municipales leur furent enlevées, on mit à la place de l'ancienne municipalité des partisans du roi, la grosse Tour fut démolie. Conti s'étant réfugié à Montrond, on y envoya à son secours Palluau, à qui se joignit M. de Saint-Géran. C'est en vain que Coligny tenta de lever des troupes en Bourbonnais, Palluau l'arrêta et Montrond se rendit le 15 août 1652 ; le château fut rasé. Ce fut la fin de la Fronde en Berry.

Le prince de Conti avait reçu en janv. 1655 le gouvernement de Berry, mais il n'osa le garder et le donna au mois de mars au maréchal de Clerembault, qui le garda jusqu'en 1665. Il faut signaler sous son gouvernement des émeutes à Bourges en 1655 et en 1664, à l'occasion d'un droit établi sur le vin, mais en somme ce fut plutôt une période de repos et de prospérité. — Avec le maréchal de Schulemberg, Colbert commença la réorganisation de la province ; il y eut de violentes réclamations de la noblesse, quand parut l'édit qui imposait ceux qui n'étaient nobles que depuis 1600. Colbert fit établir des fabriques de draperies à Bourges, Châteauroux, Issoudun, Vierzon, Aubigny et leur donna des règlements sévères. Il s'occupa aussi d'améliorer l'état des routes. A la mort du maréchal de Schulemberg, en 1671, le Berry fut donné à Lauzun qui ne le garda que quelques mois, puis à M. de Marsillac, qui le garda jusqu'en 1689. C'est pendant son gouvernement qu'eut lieu la révocation de l'édit de Nantes. Le temple de Sancerre fut rasé, et, devant la pression de l'archevêque, Michel Phelippeaux de la Vrillière, de nombreuses conversions se produisirent ; quant aux protestants convaincus, on les livra aux dragons verts.

En 1689, François de Rohan fut nommé gouverneur, en 1691, Ch. d'Aubigné ; le comte d'Ayen, gendre de Ch. d'Aubigné, le remplaça en 1705 ; en 1715 le gouvernement fut donné à Louis d'Arpajon, remplacé lui-même en 1736 par Jean-Charles de Talleyrand-Périgord, en 1757 par Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord ; enfin, en 1771, le gouverneur était L.-F.-Charles de Bourbon, comte de la Marche, prince de Conti.

Pour cette longue période si rapidement analysée, nous n'avons en effet rien à signaler de particulier. Le Berry subit, comme les autres provinces, des augmentations d'impôts, supporta les abus des fermes, pourtant on doit constater que des tentatives furent faites pour améliorer cette situation. On créa en 1731 une manufacture de draps et une fabrique de savon à Châteauroux, une fabrique d'étoffes à Bourges en 1757 ; en 1735, l'intendant M. Dodart essaya d'implanter le mûrier dans le pays. En 1762, une société d'agriculture fut fondée à Bourges.

Tous ces efforts furent faits surtout par les intendants. Quand Necker arriva au pouvoir et qu'il put appliquer ses projets de réforme, c'est au Berry qu'il accorda pour la première fois une assemblée provinciale, en 1778. Les états provinciaux se composaient de douze membres du clergé, douze nobles et vingt-quatre membres du tiers état, dont le roi désignait seulement le tiers; les deux autres tiers étaient choisis par les membres imposés par le roi. En dehors des réunions annuelles, une commission appelée bureau intermédiaire, placée à côté de l'intendant, surveillait l'exécution des décisions de l'assemblée. Ses attributions étaient surtout financières. Il y eut deux autres réunions de l'assemblée provinciale en 1779 et 1780; mais, après la chute de Necker, il n'y eut plus de convocations, et si le bureau intermédiaire subsista jusqu'en 1789, l'assemblée fut à peu près abandonnée, et pourtant cette tentative avait merveilleusement réussi, elle eut des résultats qui auraient dû provoquer une pareille mesure pour toute la France. L'assemblée apporta des réformes sérieuses à l'agriculture, établit des fabriques de draperie à Châteauroux, de bonneterie à Bourges, de couvertures à Aubigny, Sancerre, Saint-Amand, elle étudia un projet du canal du Berry, répara les routes, supprima la corvée et fit une répartition proportionnée de la taille.

Quand il s'agit des élections aux états-généraux, Bourges demanda un nombre de députés du tiers état supérieur à celui des députés des autres ordres réunis ; à Issoudun, on voulait non seulement le doublement du tiers, mais aussi le vote par tête ; à la Châtre le doublement du tiers et la délibération en commun. A Châteauroux, en janv. 1789, les nobles renoncèrent à leurs exemptions d'impôts. Bourges envoya à l'assemblée préparatoire 20 députés; Issoudun, 10 ; Châteauroux et Vierzon, 8 ; Argenton, 6 ; et la réunion eut lieu le 16 mars dans l'église des Carmes, sous la présidence du bailli de Berry. Le 19 mars, la noblesse sacrifia ses privilèges en matière de contributions, mais il y eut plus de difficultés pour la rédaction des cahiers. Ceux du tiers étaient prêts dès le 23; ils demandaient le doublement, la délibération en commun, le vote par tête, le concours du roi et des états pour faire les lois, le vote des impôts pour un délai limité, jusqu'aux états-généraux suivants, la responsabilité des ministres en cas de malversation, la publication annuelle des comptes, le changement d'impôts, la création d'états provinciaux comme en Dauphiné, la suppression des maîtres d'arts et métiers, l'égalité des poids et mesures. Il était peu aisé avec un pareil programme de s'entendre avec la noblesse et le clergé, on ne songea même plus à la rédaction d'un cahier commun. On élut quatre députés du clergé, quatre de la noblesse et huit députés du tiers, deux fonctionnaires, deux médecins et quatre avocats du roi.

La généralité de Bourges avait, en 1789, 479,525 hab.; Bourges en comptait 20,574 ; Issoudun, 12,584; Vierzon, 5,200; Châteauroux, 8,216 ; Saint-Amand, 4,446 ; la Châtre, 4,524. Elle payait 12,313,209 livres d'impositions pour la taille, la capitation, les vingtièmes, etc.

En 1790 le Berry forma les départements du Cher et de l'Indre. Une partie de la Creuse en fut également détachée; les anciennes élections devinrent les arrondissements et les principaux cantons. G. Grassoreille.

Histoire artistique. — De tous les grands monuments qui décoraient l'antique Avaricum sous la période gallo-romaine, il ne subsiste que des bases de murailles, des bas-reliefs et des inscriptions découverts au hasard des fouilles. La province a conservé des vestiges multipliés de voies romaines, des armes, des cippes, des médailles, des mosaïques, des traces de villas et de stations balnéaires, mais les seules ruines importantes sont celles situées à Drevant, station romaine bâtie sur les rives du Cher, auprès de la ville de Saint-Amand-Mont-Rond. Les monuments religieux sont plus nombreux à partir du XIe siècle ; ils accusent tout d'abord dans leur ornementation, l'influence gallo-romaine à laquelle vient se mélanger l'imitation de l'art byzantin introduite en France par le Périgord et le Limousin. Mais bientôt le Berry réuni au domaine royal prit part à la rénovation artistique du XIIIe siècle et la grandiose cathédrale de Bourges ainsi que les autres édifices de la contrée appartiennent à l'école laïque de l'Ile-de-France. Pendant les derniers siècles du moyen âge, l'art en Berry s'éleva à une hauteur que nous aurions peine à imaginer, s'il ne s'en était conservé d'admirables témoignages. Il était alors l'apanage de membres de la famille royale qui s'entouraient d'une cour brillante. Le frère de Charles V, Jean de France, duc de Berry, y avait attiré une réunion d'artistes de diverses nations qui avaient créé pour lui des chefs-d'œuvre dont il ne reste plus que des épaves. Après lui, l'argentier Jacques Cœur y fit édifier un hôtel qui demeure le spécimen le plus remarquable de l'architecture civile en France, vers le milieu du XVe siècle. Bourges servait alors d'entrepôt à un commerce actif qui des ports de la Méditerranée se dirigeait vers la Loire et vers la capitale. Mais la condamnation inique de ce grand négociant, les incendies désastreux qui assaillirent la ville, et enfin le changement des routes commerciales, tarirent les sources de la richesse du Berry, resté dès lors sans débouchés et sans industrie. La province connut une seconde période d'activité dans les premières années de la Renaissance. Aidé par des artistes italiens et par une colonie venue du château d'Amboise, l'architecte Guillaume de Pellevoysin construisit à Bourges la tour neuve de la cathédrale ainsi que l'hôtel Lallemand et l'hôtel Cujas, ces deux charmantes créations du XVIe siècle, tandis que la province voyait s'élever les châteaux de Meillant appartenant à Charles d'Amboise, de Valançay, d'Ars, de Boucard, d'Aynay, etc. Le Berry fut donné successivement en apanage à Jehanne de Valois, première femme de Louis XII, à Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, et au duc d'Alençon, frère de Charles IX, qui y séjourna rarement. Il revint ensuite au domaine royal et fut gouverné par les princes de Condé, dont les entreprises contre le pouvoir central eurent une influence néfaste sur la prospérité de la province. A partir du XVIIe siècle, l'initiative artistique de la province disparut, étouffée par l'absorption de la centralisation parisienne. Le nom qui mérite d'être cité comme dernier représentant de l'école de Bourges est celui de Jean Boucher, peintre-dessinateur. Désormais les peintres et les sculpteurs furent réduits à exécuter des travaux monotones revenant régulièrement lors de l'élection des magistrats et sentant plus le métier que l'art. De nos jours les études artistiques semblent vouloir refleurir dans le Berry. De nombreuses fabriques de porcelaine se sont élevées, qui luttent pour l'élégance de leurs produits avec celles de Limoges. On peut signaler également des verreries, des ateliers de serrurerie, de sculpture sur bois, d'où sont sorties des œuvres remarquables. En même temps la ville de Bourges a créé une école importante des Beaux-Arts, pour s'associer à ce mouvement de réaction contre la torpeur où s'étiolaient les forces vives du pays depuis deux siècles. De Champeaux.

Bibl. : Raynal, *Histoire du Berry;* Bourges, 1844-1845, 4 vol. in-8. — *Mémoires de la Société historique du Cher.* — *Mémoires de la Commission historique du Cher.* — *Annuaires du Cher; Tablettes berruyères, de 1270 à 1386* (1832); *Histoire du siège de Sancerre* (1838). — Suite des *Tablettes, notice historique sur le Berry : Bourges, Aubigny, la Chapelle-Dam-Gilon, Charentiers, Charost* (1839-1842). — *Mémoires de M.* de Séraucourt *sur le Berry,* en 1697; *Réduction de Montrond* (1844). — Hazé, *Notices pittoresques sur les antiquités et les monuments du Berry;* Bourges, 1835.

BERRY (Canal du). Ce canal, commençant à l'embouchure de l'Allier dans la Loire, se termine à Tours; il emprunte la vallée du Cher pendant la plus grande partie de son parcours ; au bief de Fontblisse se détache un embranchement long de 70 kil. qui se dirige sur Montluçon. La ligne principale a 253 kil. de long; les

différences de niveau sont rachetées par 115 écluses; le tirant d'eau est de 0m95 à 1m10; la charge des bateaux peut être de 40 à 55 tonnes. Le canal du Berry est alimenté par le Cher, la Quenne, l'Auron, l'Yèvre et par deux immenses réservoirs; l'un, le réservoir de la Marmande, a une réserve de 3,725,000 m. c.; le second, celui de Valigny-le-Monial, contient 3,780,000 m. c.

BERRY-AU-BAC. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel; 727 hab.

BERRY-BOUY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Mehun-sur-Yèvre; 733 hab.

BERRY (Jean DE FRANCE, duc de), né le 30 nov. 1340, mort le 15 juin 1416. Il était le troisième fils de Jean II, roi de France, et de Bonne de Luxembourg. Il naquit au château du Bois de Vincennes. Son premier titre fut celui de comte de Poitiers, que lui donna son père, au mois de mai 1356. En même temps, il le nomma son lieutenant dans les pays situés au delà de la Loire et dans le Languedoc, mais ce fut le comte d'Armagnac, Jean Ier, qui gouverna ces provinces en son nom. Le jeune prince reçut une instruction remarquable. De même que son frère aîné, le roi Charles V, il aima toujours les lettres et les arts. Il avait une grande vivacité d'esprit et égalait, dit-on, s'il ne les surpassait en éloquence, les plus célèbres orateurs de son temps. Il n'avait pas encore seize ans quand il eut à défendre contre les Anglais l'apanage qu'il venait de recevoir. Il fit ses premières armes à la désastreuse journée de Poitiers (19 sept. 1356). Avec ses frères aînés, Charles, duc de Normandie et Louis, plus tard duc d'Anjou, il commandait une des trois *batailles* de l'armée française. Au premier choc il s'enfuit, comme eux, pendant que son jeune frère, Philippe, combattait aux côtés du roi Jean, qui fut fait prisonnier. Charles, duc de Normandie, régent pendant la captivité du roi, nomma aussi le jeune comte de Poitiers lieutenant-général dans les pays situés au delà de la Dordogne et dans le Languedoc (déc. 1357), puis dans l'Auvergne, le Périgord et le Poitou (janv. 1358), et lui donna le comté de Mâcon (mai 1359). A l'époque du traité de Brétigny (mai 1360), Jean se rendit dans le Languedoc. Là, il se laissa diriger par le comte d'Armagnac, Jean Ier, et eut à lutter contre Gaston III Phœbus, comte de Foix, ennemi de ce seigneur. C'est alors qu'il épousa Jeanne d'Armagnac, fille aînée du comte Jean Ier, le 24 juin 1360, à Carcassonne. Après avoir fait la paix avec le comte de Foix, grâce au maréchal de Boucicaut (juil. 1360), il alla retrouver à Calais son père, qui fut mis en liberté le 25 oct. suivant. Comme il avait perdu le Poitou, cédé aux Anglais par le traité de Brétigny, il reçut en apanage l'Auvergne et le Berry, érigés en duchés-pairies (fin d'oct. 1360). Dès lors il prit le titre de duc de Berry, qu'il porta jusqu'à la fin de sa vie.

A la même époque, il fut emmené captif en Angleterre, avec son frère Louis, duc d'Anjou, son oncle Philippe, duc d'Orléans, et beaucoup d'autres seigneurs, qui devaient rester en otage jusqu'à ce que la rançon de Jean II fût entièrement payée. Il conserva néanmoins le gouvernement nominal du Languedoc, réduit aux sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, par suite des pertes que la France venait de subir. En 1361, il obtint même la permission d'aller passer quelque temps dans cette province, puis il retourna en Angleterre. Après deux ans de captivité, les princes des *fleurs de lys* conclurent à Londres, avec Edouard III, un traité par lequel ils s'engageaient à lui donner des terres et de l'argent pour recouvrer leur liberté (mai 1363). N'ayant pu tenir leurs engagements, ils restèrent captifs, excepté le duc d'Anjou, qui s'enfuit (1363). Le duc de Berry demeura donc auprès de son père, qui, revenu en Angleterre, mourut à Londres le 8 avr. 1364. Peu après, Charles V donna le gouvernement du Languedoc au duc d'Anjou (19 mai 1364). En 1367, le duc de Berry vint en France pour s'occuper de sa rançon. Il différa son retour sous divers prétextes, et Charles V ayant rompu le traité de Brétigny, il ne retourna pas en Angleterre. Il prit part à la guerre contre les Anglais, avec Du Guesclin et le duc d'Anjou, dans le Poitou, l'Augoumois, la Saintonge, l'Aunis et autres pays de l'Ouest, dont le roi, son frère, lui avait donné la lieutenance-générale (1369-1373). La médiocrité de ses talents et la nature de ses goûts ne lui permirent pas de jouer un rôle bien remarquable à côté de ses frères, plus audacieux, plus actifs ou plus habiles. Charles V lui restitua, en 1373, le Poitou, repris aux Anglais, mais, quand il rendit sa fameuse ordonnance sur la majorité des rois (août 1374), il n'assigna aucune fonction au duc de Berry, tandis qu'il réservait la régence et la tutelle au duc d'Anjou et au duc de Bourgogne. Le duc de Berry se consolait de cette infériorité en se livrant à ses goûts pour le luxe et pour les plaisirs, pour les arts et pour les lettres, tout en continuant de guerroyer contre les ennemis. En 1378, il allait, avec le duc d'Anjou, attaquer Bordeaux, quand il fut appelé contre le duc de Lancastre, qui menaçait Saint-Malo. Avec Du Guesclin, il marcha contre les Anglais et les repoussa (janv. 1379). Il assista, ainsi que le duc de Bourgogne, aux derniers moments de Charles V, qui lui recommanda son fils, puis au sacre de Charles VI (4 nov. 1380). Moins avide de pouvoir que ses deux frères, il se contenta du gouvernement du Languedoc, que le feu roi avait récemment enlevé au duc d'Anjou et donné à Gaston III Phœbus, comte de Foix (août 1380). Ce seigneur se révolta encore contre le duc de Berry, comme il l'avait déjà fait vingt ans auparavant Soutenu par la noblesse, le peuple et les états de la province, il tint tête au nouveau gouverneur et à son beau-frère, Jean II, comte d'Armagnac. Vainqueur au combat de Revel, le 16 juil. 1381, il conclut néanmoins avec le duc de Berry le traité de Capestang, au mois de déc. suivant, pour épargner à son pays de plus longues souffrances.

Cette soumission n'empêcha pas le duc de châtier et de pressurer avec une cruauté et une rapacité impitoyables les malheureuses populations déjà tyrannisées pendant seize ans par son frère (1364-1380). De tous côtés paysans et ouvriers prirent les armes. Alors éclata la formidable révolte des *Tuchins* ou *Coquins* (1382). Le duc les battit, les traqua sans pitié. Avant d'avoir pu étouffer cette insurrection, il fut appelé par ses frères pour combattre les Flamands, révoltés aussi contre leur seigneur, Louis de Male, beau-père du duc de Bourgogne. Il prit part à la bataille de Rosebeke, où les Flamands furent vaincus (11 nov. 1382), puis à la répression sanglante infligée aux Parisiens, qui s'étaient également mutinés. Les Etats du Languedoc, réunis à Lyon, durent voter, comme ceux des pays de Langued'oil, le rétablissement des taxes arbitraires et, en outre, une somme de 300,000 francs pour payer l'amende exigée par le duc de Berry (1383). En 1384, il alla négocier, à Leulinghen, près de Calais (arr. de Boulogne), une trêve avec le duc de Lancastre (26 janv.). C'est alors qu'il aurait poignardé, dit-on, pendant une querelle, le comte de Flandre, qui mourut le 20 janv. 1384, mais cette accusation est dénuée de fondement. Le duc de Berry se rendit ensuite à Avignon, en passant par le Poitou et l'Auvergne, pour écraser la révolte des Tuchins, qui s'était propagée jusque dans ces provinces (avr. 1384). Après avoir conféré avec Clément VII et châtié cruellement les rebelles, le duc revint à Paris. Il voulut faire arrêter P. de Craon, qu'il accusait d'avoir retenu l'argent destiné au duc d'Anjou, mort en Italie le 21 sept. 1384. Il assista au mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière, qui eut lieu à Amiens, le 17 juil. 1385. D'après J. Jouvenel des Ursins, il aurait failli être empoisonné, vers cette époque, par un agent secret du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Envoyé de nouveau à Calais, pour reprendre les négociations avec le duc de Lancastre, il ne réussit pas et la guerre recommença. Il établit alors, comme capitaine-général en Guyenne et Languedoc, son neveu Jean III, comte d'Armagnac (oct. 1385). L'année suivante, il fit manquer, par ses lenteurs calculées, une expédition pré-

parée, à grands frais, contre l'Angleterre, dans les ports de Flandre (oct. 1386). On alla jusqu'à dire qu'il avait reçu, pour cela, beaucoup d'argent des ennemis. Le connétable de Clisson n'en continuait pas moins les préparatifs qu'il avait commencés, de son côté, pour cette entreprise, quand il fut arrêté traîtreusement par le duc de Bretagne, Jean IV de Montfort, partisan de l'Angleterre (juin 1387). Le duc de Berry, jaloux de la grande influence du connétable sur le jeune roi, ne fit rien pour venir en aide à Clisson. Il voulait bien partager le pouvoir avec le duc de Bourgogne, mais non avec le connétable et avec les anciens ministres du sage roi Charles V, qui étaient encore auprès de Charles VI, comme P. de Montagu, cardinal-évêque de Laon, Bureau de La Rivière, etc. Au retour d'une expédition aussi coûteuse qu'inutile contre le duc de Gueldre, le duc de Berry et son frère, accusés d'avoir causé ce nouvel échec par leurs fautes, furent disgraciés. Les conseillers de Charles VI, les *Marmousets*, devinrent tout-puissants. Le duc de Berry se vit enlever le gouvernement du Languedoc, vers la fin de 1388, bien qu'il y eût été prorogé pour six ans, par lettres du 16 août de la même année. Il garda une profonde rancune aux auteurs de cette révolution de palais. L'un d'eux, P. de Montagu, mourut peu après, empoisonné, dit-on.

Le duc de Berry assista, au mois d'août 1389, à l'entrée solennelle de la reine Isabeau de Bavière à Paris. Il ne put empêcher le jeune roi d'aller faire lui-même une enquête dans le Languedoc (nov. 1389). Cette enquête révéla des abus monstrueux. Charles VI fit arrêter les principaux officiers de son oncle. Le plus compromis d'entre eux, Bétisac, fut condamné à mort et brûlé à Toulouse (déc. 1389), quoique le duc de Berry eût fait tous ses efforts pour le sauver. Un des réformateurs du Languedoc, l'archevêque de Nîmes, étant mort à cette époque, le duc de Berry fut encore soupçonné de l'avoir fait empoisonner. Il essayait, malgré tout, de se maintenir auprès de Charles VI, en dissimulant sa haine contre les *Marmousets*. Il y trouvait d'ailleurs son profit. C'est ainsi qu'il reçut 30,000 fr. de Mathieu, vicomte de Castelbon, pour lui faire obtenir l'investiture du comté de Foix, après la mort de son oncle, Gaston Phœbus (1391). En 1392 (janv.) il ménagea au duc de Bretagne, Jean IV, un rapprochement avec Charles VI et, d'autre part, une réconciliation avec Clisson et son gendre, Jean de Blois, comte de Penthièvre, ennemi des Montfort. Peu après, une tentative d'assassinat était dirigée contre Clisson par P. de Craon, réconcilié alors avec le duc de Berry, qui connaissait bien ses projets et ne fit rien pour empêcher le crime (3 juil. 1392). Charles VI ayant voulu marcher contre le duc de Bretagne, qui avait donné asile au meurtrier, le duc de Berry le suivit, après avoir essayé vainement de le retenir. Quand le roi fut frappé de démence, pendant cette expédition (5 août 1392), il était auprès de lui et il le ramena au Mans, puis à Paris. Alors les ducs ressaisirent le pouvoir et se vengèrent des *Marmousets*. La jeune duchesse de Berry obtint cependant la grâce de Bureau de La Rivière, qui avait contribué à son mariage. Il est fort douteux que le duc de Berry ait osé reprendre, comme on l'a dit, le gouvernement du Languedoc, dès cette époque, tant il y était exécré. D'ailleurs il dut céder le pas au duc de Bourgogne, plus hardi, plus ambitieux, et au jeune duc d'Orléans, frère de Charles VI. Néanmoins, son rôle ne fut pas sans importance. Il prit part, avec le duc de Bourgogne, en 1393, aux conférences de Leulinghen, qui aboutirent à une nouvelle trêve (mai 1394) et préparèrent un rapprochement plus marqué avec l'Angleterre. C'est alors qu'il recommandait au religieux de Saint-Denis, l'historiographe anonyme de Charles VI, de bien noter tout ce qui se passerait aux conférences, pour consigner exactement ces détails dans sa chronique. Dans l'affaire du schisme, il prit parti pour Clément VII, sans pouvoir empêcher Clémangis et l'Université de Paris de proposer à la fois la déposition de cet antipape et de Boniface IX. Il ne réussit pas mieux à intimider Benoît XIII, élu après la mort de Clément VII (16 sept. 1394) et qui refusa d'abdiquer. En 1396 (mars), il négocia une trêve de vingt-huit ans avec le jeune roi d'Angleterre, Richard II, et le mariage de ce prince avec Isabelle, seconde fille du roi de France. Il accompagna ensuite Charles VI dans l'entrevue qu'il eut, entre Guines et Ardres, avec Richard II au moment du mariage (fin d'oct. 1396). En 1399, il fut sur le point de marier une de ses filles avec le duc de Lancastre, alors exilé et qui, peu après, renversa Richard II. D'accord avec le duc de Bourgogne, il fit même reconnaître l'usurpateur, devenu roi d'Angleterre, sous le nom de Henri IV (sept. 1399). En 1401 (mai), il reprit le gouvernement de la Guyenne et du Languedoc, mais il ne retourna pas dans le pays et s'y fit représenter par son gendre, Bernard d'Armagnac.

Il intervint, à cette époque, dans la rivalité ardente qui allait mettre aux prises les ducs d'Orléans et de Bourgogne. Il les réconcilia une première fois, dans une entrevue qui eut lieu chez lui, à l'hôtel de Nesle, le 14 janv. 1402, mais il n'abandonna pas, pour cela, le duc de Bourgogne, son frère. Quand Philippe le Hardi mourut (27 avr. 1404) le duc de Berry était lui-même fort malade à son château de Bicêtre. Il éprouva un vif chagrin et parut se repentir de ses méfaits, ce qui ne l'empêcha pas de revenir bientôt aux mêmes agissements. Pendant la lutte qui éclata ensuite entre ses neveux, Louis d'Orléans et le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur, le duc de Berry continua son rôle de médiateur, en inclinant plutôt vers le duc de Bourgogne. C'est ainsi qu'il approuva Jean sans Peur d'avoir enlevé et conduit à Paris le dauphin Louis, pour le soustraire au duc d'Orléans et à la reine Isabeau, son alliée (août 1405). Les deux princes, maîtres de la capitale, rendirent alors aux Parisiens les droits qui leur avaient été ôtés en 1383 et le duc de Berry fut nommé capitaine de Paris. La guerre civile allait commencer, quand il parvint à réconcilier ses deux neveux (16 oct. 1405). Ce ne fut pas pour longtemps. Le duc d'Orléans, après une expédition malheureuse contre les Anglais en Guyenne (1406), étant revenu à Paris (janv. 1407), se brouilla encore avec Jean sans Peur. Le 20 nov., le duc de Berry opéra un nouveau rapprochement entre les deux rivaux, qui entendirent la messe et communièrent ensemble. Le 22, il les réunit dans un festin, pour achever leur réconciliation. Le lendemain, le duc d'Orléans était assassiné.

Le duc de Berry se trouvait dans une situation embarrassante. « Je perds aujourd'hui mes deux neveux », s'écria-t-il quand le meurtrier lui eut lui-même avoué son crime. Il assembla plusieurs fois le conseil du roi à l'hôtel de Nesle et refusa d'y recevoir Jean sans Peur, mais il n'empêcha pas sa fuite. Quand le duc de Bourgogne voulut revenir à Paris, son oncle alla le trouver à Amiens et fit de vains efforts pour le détourner de ce projet. Il ne fut pas plus écouté à Saint-Denis, où il vint lui défendre, au nom du roi, d'entrer dans la capitale. Le 8 mars 1408, il entendit, à l'hôtel Saint-Paul, l'impudente justification de Jean sans Peur par le cordelier Jean Petit, puis, le 11 sept., au Louvre, les éloquentes accusations portées par l'abbé de Sérisy contre l'assassin de L. d'Orléans, au nom de sa veuve et de ses enfants. Peu après, il suivit à Tours le roi, la reine et le dauphin (nov. 1408). Il essaya encore d'empêcher la guerre civile en réconciliant les fils de L. d'Orléans avec Jean sans Peur, par le traité de Chartres (9 mars 1409). Il ne semble pas qu'il ait fait de sérieux efforts pour soustraire à la vengeance du duc de Bourgogne le grand-maître Jean de Montaigu, dont le frère, Gérard, était son chancelier. Après le supplice de Montaigu (17 oct. 1409), le duc de Bourgogne apaisa, dit-on, le ressentiment de son oncle, en lui donnant une part de ses dépouilles. Le duc de Berry conseilla lui-même de confier à Jean sans Peur

la garde et le gouvernement du dauphin (27 déc. 1409). Malgré toutes ses complaisances, le duc de Bourgogne lui témoigna peu de gratitude et voulut accaparer tout le pouvoir. Alors le duc de Berry se laissa gagner par les princes d'Orléans et leurs partisans, dont le chef était son gendre, Bernard d'Armagnac. Il entra dans la ligue de Gien, formée contre le duc de Bourgogne (15 avr. 1410) et prit part à la première guerre entre les *Armagnacs* et les *Bourguignons* (V. ces mots). C'est à son château de Bicêtre que fut conclu le traité du 2 nov. 1410, qui termina cette guerre. Les hostilités ayant bientôt recommencé, le duc de Berry vint, avec les Armagnacs, guerroyer aux environs de Paris (sept.–nov. 1411). Il perdit alors la popularité dont il jouissait auprès des Parisiens. Ils lui enlevèrent la capitainerie de leur ville saccagèrent l'hôtel de Nesle et allèrent, avec le boucher Legoix, incendier le magnifique château de Bicêtre. Traité comme rebelle, il perdit encore le gouvernement du Languedoc (1411). L'année suivante, il fut assiégé dans sa ville de Bourges par le roi, le dauphin et le duc de Bourgogne. C'est là que les chefs du parti Armagnac signèrent deux traités, l'un le 10 juin, avec le roi d'Angleterre, qui leur envoya des secours, l'autre le 15 juil. avec les Bourguignons. Le duc de Berry revint ensuite à Paris (sept. 1412). Un peu plus tard, il s'interposa encore, comme médiateur entre les Armagnacs et les Bourguignons, toujours ennemis, malgré le traité de Bourges. Il blâma les violences de Jean sans Peur et les excès de ses alliés, les *Cabochiens* (V. ce mot). Il assista, le 25 mai 1413, à la séance royale où fut promulguée la fameuse ordonnance cabochienne, élaborée par l'Université de Paris. Il négocia le traité de Pontoise (31 juil. 1413) dans le but de réconcilier les deux factions rivales, puis, avec l'avocat-général J. Jouvenel des Ursins, il provoqua une réaction victorieuse de la bourgeoisie contre les Cabochiens, contraignit Jean sans Peur à s'éloigner et putainsi triompher les Armagnacs (août 1413). La capitainerie de Paris et le gouvernement du Languedoc lui furent rendus (21 oct. 1413) et il exerça quelque temps le pouvoir, au nom du roi et du jeune dauphin, Louis, duc de Guyenne. Il ne prit pas part à une expédition des Armagnacs contre Jean sans Peur, ni au traité d'Arras, qui la termina (4 sept. 1414). Au mois d'avr. 1415, le dauphin se débarrassa de sa tutelle et voulut gouverner lui-même. Relégué un moment à Dourdan, le duc de Berry n'eut plus qu'un rôle secondaire. Malgré son grand âge, il voulut encore prendre les armes, quand Henri V envahit la France. Il suivit le roi et l'armée à Rouen, mais il conseilla de ne pas livrer aux Anglais une grande bataille, qui pourrait être un nouveau désastre. Il obtint seulement qu'on n'y menât pas Charles VI. Revenu à Paris après la funeste journée d'Azincourt (25 oct. 1415), il y vécut encore quelque temps, dans son hôtel de Nesle. C'est là qu'il mourut, le 15 juin 1416, à l'âge de soixante-seize ans.

Quelques jours auparavant, le 7 juin, il s'était fait lire son testament, daté du 25 mai 1416. Il laissait de grandes richesses et des dettes considérables. Ses prodigalités, ses dépenses ruineuses avaient absorbé ses revenus, avec les sommes énormes qu'il s'était procurées par tous les moyens. N'ayant pas d'héritier mâle, il léguait ses domaines au roi et au dauphin. Les chroniqueurs du XVe siècle ont loué les grandes qualités qu'ils lui prêtent avec une complaisance ou une naïveté suspecte, mais il est plus juste de dire que, pendant sa longue carrière, il a fait beaucoup de mal, par son égoïsme et sa rapacité. Au lieu d'imiter en tout son frère Charles V, il n'avait guère cherché dans l'exercice du pouvoir que les moyens de satisfaire ses goûts pour le faste, le luxe, les constructions grandioses. Il avait fait bâtir ou achever de somptueux édifices : à Poitiers, le palais, le château situé à une des extrémités de la ville, vers le Clain, la cathédrale, la grosse tour de l'Horloge ; à Bourges, le palais, la grosse tour et la Sainte-Chapelle, enrichie d'un merveilleux trésor ; à Riom un autre palais et une Sainte-Chapelle ; à Paris, l'hôtel de Nesle ; aux environs de Paris, le château de Bicêtre (ou de Winchestre) qu'il releva de ses ruines. On peut citer encore le magnifique château de Mehun-sur-Yèvre (arr. de Bourges), ceux de Concressault (cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre), de Nonette (cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire), et d'Usson (cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire). Il avait encore plusieurs autres hôtels à Paris et aux environs. Ses résidences favorites étaient ornées, avec une prodigalité inouïe, de tout ce qui pouvait les embellir. Son testament contient l'inventaire de ces richesses. On y trouve une incroyable énumération de tapis précieux, de joyaux, de croix, de reliquaires, de tableaux et images d'or, de pierreries, d'armes, de coffrets, d'ustensiles de toute sorte. Il n'aimait pas moins les beaux manuscrits, artistement enluminés. Il en avait réuni un grand nombre, bibles, psautiers, ouvrages latins, français, italiens, romans, chroniques, histoires, cartes, mappemondes, dont la plupart étaient au château de



Le Louvre sous Charles V, enluminure tirée des *Heures* du duc de Berry.

Mehun-sur-Yèvre, d'où ils furent transportés à Paris, à l'hôtel de Nesle. Il avait ainsi rendu de véritables services aux arts et aux lettres. Beaucoup de ses manuscrits se trouvent encore à Paris, à la Bibliothèque nationale, notamment son magnifique psautier (manusc. franç. 13091). Le joyau de sa bibliothèque était un livre d'*Heures* qui appartient aujourd'hui au duc d'Aumale. Selon ses dispositions testamentaires, le duc de Berry fut inhumé dans la Sainte-Chapelle du palais de Bourges, qu'il avait ornée avec tant de prédilection. Il avait d'ailleurs fait de riches dons à d'autres églises, à celles de Bourges, au monastère de Saint-Denis, à Notre-Dame-de-Paris. Sa statue en marbre blanc, placée autrefois sur son tombeau, se trouve aujourd'hui dans la crypte de la cathédrale de Bourges. Il était surnommé le *Camus*. Sa devise était : *le temps venra*.

Après la mort de sa première femme, Jeanne d'Armagnac (mars 1387), le duc de Berry avait demandé vainement la main de Catherine de Lancastre, fille de Jean, duc de Lancastre, et petite-fille du roi Edouard III. Il épousa, en secondes noces (juin 1389), Jeanne, qui devint comtesse de Boulogne et d'Auvergne, après la mort de son père Jean II (28 sept. 1394). Sa première femme, Jeanne d'Armagnac, lui avait donné plusieurs enfants : 1° *Charles* de Berry, qui épousa Marie de Sully et mourut sans postérité avant 1382 ; 2° *Jean* de Berry, qui mourut aussi sans enfants, après avoir épousé Catherine de France, fille de Charles V, puis Anne de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, comte de la Marche ; 3° *Louis* de Berry, qui mourut après 1383 ; 4° *Bonne* de Berry, mariée en déc. 1376, au comte de Savoie, Amédée VII, puis, en déc. 1393, à Bernard VII d'Armagnac, plus tard connétable de France ; 5° *Marie* de Berry, mariée d'abord à Louis III de Châtillon, comte de Dunois, puis, en janv. 1392, à Philippe d'Artois, comte d'Eu, enfin, en juin 1400, à Jean Ier, duc de Bourbon. Quant à la seconde femme du duc de Berry, Jeanne de Boulogne, elle ne lui donna pas d'enfants. É. Cosneau.



Statue du duc de Berry, d'après un dessin d'Holbein.

Bibl.: Froissart, le Religieux de Saint-Denis, J. Jouvenel (ou Juvénal) des Ursins, Monstrelet. — D. Godefroy, *Hist. de Charles VI* ; Paris, 1653, in-fol. — Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*. — Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, I, 144-154 ; II, 243 et suiv.; 774-75. — D. Vaissète, *Hist. du Languedoc*, IV, 286 et suiv. ; 373 et suiv. et nouv. édit., t. IX. — D. Félibien, *Hist. de Paris*, I, 660. — H. Sauval, *Antiquités de la ville de Paris*, II, 116-118. — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, I, 106. — *Art de vérifier les dates*, II, 312 ; 368-69. — Rymer, *Fœdera*, etc. ; La Haye, 1740, III, 3e part., 162-163 ; 4e part., 112 et suiv. — Th. de la Thaumassière, *Hist. du Berry*, 25 et suiv. — L. Raynal, *Hist. du Berry* ; Bourges, 1845-47, t. II, liv. VI, 308 et suiv. — Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, nouv. éd. ; Niort, 1839-40, I, 408 et suiv.; 493 et suiv. — G. Ledos, *La Jeunesse du duc de Berry* (1340-1380), dans les Positions des thèses de la promotion de 1888 à l'Ecole des Chartes.— L. Delisle, *Les Livres d'heures du duc de Berry*, extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1884 ; *Le Cabinet des manusc. de la Bibliot. nationale*, I, 56 et suiv. — V. le testament du duc de Berry, dans le man. L. f. 54, à la bibl. Sainte-Geneviève et dans les mss. fr. 6543 (copie du xviiie siècle à la Bib. nat. — V. aussi les mss. fr. 5379 (fol. 15-21) et 23,592 (fol. 14 v°, 63 v°, 37, 50, 61 v°, 64 v°), à la Bib. nat. et le registre KK 58, aux archives nat.

BERRY (Jeanne d'Armagnac, duchesse de), morte en mars 1387. Elle était la fille aînée du comte d'Armagnac, Jean Ier (mort en 1373) et de Béatrix de Clermont, dite de Bourbon. Jeanne d'Armagnac fut mariée le 24 juin 1360, à Jean de France, comte de Poitiers, qui devint, peu après, duc de Berry et d'Auvergne (oct. 1360). Elle eut en dot cent mille florins d'or, après avoir renoncé à tous ses droits de succession en faveur de son frère, qui fut comte d'Armagnac sous le nom de Jean II. Elle avait donné cinq enfants au duc de Berry (V. Berry, [Jean, duc de]).

BERRY (Jeanne de Boulogne, duchesse de), morte vers la fin de 1422. Elle était fille unique de Jean II, comte de Boulogne et d'Auvergne, et d'Eléonore de Comminges. Elle fut mariée, en juin 1389, à Jean de France, duc de Berry, fils du roi Jean le Bon. Elle avait alors douze ans et le duc près de cinquante. C'est elle qui obtint la grâce de Bureau de la Rivière (1392) et qui sauva la vie au roi Charles VI, dans un bal masqué, où, déguisé en sauvage, il faillit être brûlé vif (nuit du 27 au 28 janv. 1393). Après la mort du duc de Berry (15 juin 1416), elle épousa l'ambitieux Georges de La Tremoille, qui était plus jeune qu'elle (16 nov. 1416). Il la traita si durement qu'elle fut obligée de le quitter. Elle lui laissa néanmoins l'usufruit de ses domaines et mourut sans enfants, au château de Saint-Sulpice-sur-Tarn, vers la fin de 1422 (V. Berry, [Jean duc de]).

BERRY (Charles, duc de), depuis le 17 mai 1419, roi de France sous le nom de Charles VII en 1422 (V. Charles VII, roi de France).

BERRY (Charles de France, duc de), de 1453 à 1465, puis duc de Normandie et de Guyenne (V. Charles de France).

BERRY (Jeanne de Valois, duchesse de), de 1498 à 1505 (V. Jeanne de Valois).

BERRY (Hercule-François d'Alençon, duc de), de 1575 à 1584, et duc d'Anjou (V. Anjou [Hercule-François, duc d']).

BERRY (Louise de Lorraine, duchesse de) (V. Louise de Lorraine).

BERRY (Charles de France, duc de), troisième fils du grand dauphin, petit-fils de Louis XIV (V. Charles de France).

BERRY (Marie-Louise-Elisabeth, duchesse de), femme du précédent (V. Orléans [Marie-Louise-Elisabeth d']).

BERRY (Louis, duc de), dauphin, fils de Louis XV (V. Louis XVI, roi de France).

BERRY (Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de), second fils du comte d'Artois (Charles X) et de Marie-Thérèse de Savoie, né à Versailles le 24 janv. 1778, mort à Paris le 14 févr. 1820. Il émigra avec ses parents en 1789, séjourna à Turin, puis entra dans l'armée des coalisés, prit part au siège de Thionville (1792) et servit dans l'armée de Condé jusqu'en 1797. Il voyagea ensuite en Russie et en 1801 s'établit en Angleterre. Il y épousa une Anglaise, miss Anny Brown, dont il eut deux filles. Plus tard, Louis XVIII ne voulut pas reconnaître ce mariage et l'annula. L'une de ses filles épousa le baron de Charette, l'autre le comte de Lucinge-Faucigny. Le 13 avr. 1814, le duc de Berry débarqua à Cherbourg, et, faisant force propagande sur son passage, se dirigea sur Paris où il arriva le 21 avr. Il fut nommé le 15 mai colonel-général des chasseurs et des lanciers et reçut un apanage de 1,500,000 fr. En mars 1815, au retour de Napoléon, Louis XVIII le choisit pour général en chef ; mais ils durent s'enfuir le 20 mars et se réfugièrent à Gand où ils restèrent jusqu'à la bataille de Waterloo. Le duc de Berry revint à Paris le 8 juil. et prit peu de part à la politique. Le 17 juin 1816 il épousa Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Naples (V. ci-après) ; après son mariage il se tint de plus en plus éloigné des affaires.

Le 13 févr. 1820 il fut assassiné par *Louvel* (V. ce nom) au moment où il sortait de l'Opéra. Il mourut le lendemain, à six heures du matin, en demandant au roi la grâce de son meurtrier. Il eut de son mariage quatre enfants, dont deux seulement vécurent : une fille, née le 21 sept. 1819, qui devint duchesse de Parme, et un fils posthume, *Henri*, duc de Bordeaux, comte de Chambord.

BIBL.: E. HOCQUART, *Le Duc de Berry, vertus d'un Bourbon*; Paris, 1820, in-4. — CHATEAUBRIAND, *Mémoires touchant la vie et la mort du duc de Berry*; Paris, 1820, in-8.— DELANDINE DE SAINT-ESPRIT, *Vie de Monseigneur le duc de Berry*; Paris, 1820, in-8. — ROUSSET, *Récit historique des événements qui se sont passés dans l'Administration de l'Opéra la nuit du 13 février 1820 (Assassinat du duc de Berry)*; Paris, 1862, in-12.

BERRY (Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de NAPLES, duchesse de), femme du précédent, fille aînée du roi François Ier de Naples, née à Palerme le 5 nov. 1798, morte au château de Brunnensee (Styrie) le 16 avr. 1870. Elle épousa le duc de Berry par procuration le 16 avr. 1816. Le mariage fut célébré solennellement à Paris le 18 juin suivant. Elle eut d'abord deux enfants, une fille née le 13 juil. 1817, morte le lendemain, et un garçon né le 13 sept. 1818, mort le même jour. Le 21 sept. 1819 la duchesse mit au monde une fille qu'on nomma Louise-Marie-Thérèse. Elle était enceinte lorsque son mari fut assassiné par Louvel. Le 29 sept. 1820 naquit cet enfant posthume, Charles-Ferdinand-Henri Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, qui fut le comte de *Chambord* (V. ce nom). Sa naissance fut accueillie avec des transports de joie par les légitimistes ; les poètes, Victor Hugo et Lamartine en tête, célébrèrent l'*Enfant du Miracle*. Vinrent les journées de juillet 1830. Madame dut suivre le roi en exil et séjourna quelque temps à Holy-Rood, mais elle eut quelques difficultés avec Charles X qui, malgré son abdication, n'avait pas consenti à la nommer régente, et elle résolut de tout entreprendre pour rendre la couronne à son fils. Ses partisans concertèrent une descente à main armée sur les côtes de France, à laquelle le gouvernement anglais s'opposa formellement. La duchesse quitta alors l'Angleterre (17 juin 1831), et se rendit dans le Piémont en traversant la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et la Lombardie. Louis-Philippe réclama par voie diplomatique l'expulsion de Marie-Caroline qui, abandonnée par Charles-Albert, passa à Modène, puis à Rome. Le 29 avr. 1832, elle débarquait près de Marseille où elle souleva une émeute. De là elle se rendit à Montpellier, puis à Toulouse, à Bordeaux, à Saint-Jean-d'Angely, narguant la police de Louis-Philippe, qui ne put la saisir, bien qu'elle ne prît aucune précaution pour se cacher et que dans toutes les villes où elle passait elle reçût publiquement tous ses partisans. Le 15 mai 1832 elle lança une proclamation dans la Vendée et s'y rendit aussitôt, déguisée en paysanne. Le 4 juin elle provoquait l'insurrection, malgré les conseils des chefs royalistes qui considéraient cette tentative comme une « déplorable échauffourée » et l'intervention désespérée de Berryer. Le 6 les Chouans étaient battus à la Vieillevigne : Madame qui assistait à l'action et pansait les blessés faillit être prise. Le même jour les Bleus remportèrent un nouveau succès au château de la Pénissière. Le général Dermoncourt fut lancé à la poursuite de la duchesse de Berry et s'acquitta si vivement de sa tâche, qu'elle dut, pour lui échapper, gagner Nantes nu-pieds, vêtue en paysanne. Elle se réfugia dans la maison des demoiselles Du Guigny, où on lui avait préparé une cachette pratiquée dans une mansarde et dont l'entrée était une plaque de cheminée (10 juin 1832). Elle y resta cinq mois, malgré les recherches de la police qui était avertie de sa présence à Nantes. Elle eût encore échappé si un de ses agents, Deutz, acheté par les fonds secrets, n'eût trahi le lieu de sa retraite (6 nov. 1832). La duchesse arrêtée fut aussitôt conduite au château de Nantes où elle resta deux jours, puis transférée par mer au fort de Blaye où elle arriva le 15 nov. Peu après il se répandit des bruits alarmants sur la santé de la princesse, bruits exagérés par les journaux légitimistes. On accusa le gouvernement de vouloir la faire périr. Le ministère envoya à Blaye les docteurs Orfila et Auvity (24 janv. 1833). Un rapport rassurant fut rédigé et inséré au *Moniteur* le 5 févr. Les polémiques de presse continuèrent, puis devinrent extrêmement violentes lorsque la nouvelle que la duchesse était enceinte circula tout à coup dans le public. Le gouvernement, qui avait le plus grand intérêt à constater officiellement cette grossesse, nomma le général Bugeaud gouverneur de Blaye et plaça près de la duchesse le docteur Ménière. Le 22 févr. le général recevait de Madame la déclaration suivante : « Général, pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie. » Cette déclaration, insérée au *Moniteur*, souleva des protestations, des accusations passionnées contre Louis-Philippe. Bientôt le doute ne fut plus permis. Le 10 mai 1833, Marie-Caroline mettait au monde une fille, qu'elle nomma Anne-Marie-Rosalie. Deneux, son accoucheur, signa une déclaration dans laquelle il faisait connaître le nom du père : le comte Hector Lucchesi-Palli, gentilhomme de la Chambre du roi des Deux-Siciles. Bugeaud et toutes les autorités de Blaye confirmèrent la véracité de cette déclaration. Les légitimistes n'en crièrent pas moins à la supposition d'enfant et réussirent pendant assez longtemps à jeter des doutes sur ce point délicat, doutes que les intéressants mémoires du docteur Ménière ont complètement dissipés. Quoi qu'il en soit, Louis-Philippe n'avait plus rien à craindre de sa prisonnière. Elle fut embarquée le 8 juin sur le navire *l'Agathe* qui la conduisit à Palerme, où elle arriva le 5 juil. suivant. Depuis, la duchesse de Berry n'eut plus aucune influence politique. Charles X l'empêcha longtemps de voir son fils. Elle fut presque considérée comme une étrangère à la cour de Frohsdorf ; elle vécut tantôt à Venise, tantôt en Suisse et, après la mort de son second mari (1864), se retira dans son château de Brunnensee dans la Haute-Styrie.

R. S.

BIBL. : AUDIN, *Notice historique sur la princesse M.-C. duchesse de Berri* ; Paris, 1816, in-18. — MARCO SAINT-HILAIRE, *Vie anecdotique de la duchesse de Berry* ; Paris, 1826, in-18. — Em. LEFRANC, *la Duchesse de Berri* ; Paris, 1832, in-8. — Vicomte de LA FERRIÈRE, *l'Exilée d'Holy-Rood* ; Paris, 1831, in-8. — *Relation fidèle et détaillée de l'arrestation de Madame la duchesse de Berri*; Nantes, 1832, in-8.— MAGNANT, *Madame, duchesse de Berri* ; Paris, 1832, in-8. — Général DERMONCOURT, *la Vendée et Madame* ; Paris, 1833, in-8.— Th. MURET, *Madame en Vendée* ; Paris, 1833, in-8.— CHATEAUBRIAND, *Mémoire sur la captivité de Madame la duchesse de Berri* ; Paris, 1833, in-8. — De CHOLET, *Madame, Nantes, Blaye, Paris* ; Paris, 1833, in-8. — MASSON, *Quatre époques de la vie de la duchesse de Berri*; Paris, 1833, in-8. On trouvera dans cet ouvrage tous les articles publiés dans les journaux légitimistes pendant la captivité de la duchesse. — NETTEMENT, *Mémoires historiques de la duchesse de Berry* ; Paris, 1837, 3 vol. in-8. — CHARETTE, *Vie de la duchesse de Berry en Vendée*; Paris, 1842, in-8. — H. CASTILLE, *la duchesse de Berry*; Paris, 1859, in-32. — De GRAMMEY, *Madame en Vendée* ; Paris, 1875, in-12. — Docteur MÉNIÈRE, *la Captivité de Madame la duchesse de Berry à Blaye* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8. — NAUROY, *la duchesse de Berry au château de Blaye*, dans *Nouvelle Revue* de 1883, t. XXII.

BERRY (Gilles LE BOUVIER, dit), chroniqueur français, né vers 1386, mort vers 1457. Nous ne connaissons guère sur cet auteur que ce qu'il nous apprend lui-même. Il était né à Bourges, probablement en 1386, car il dit, dans sa chronique, qu'il avait seize ans en 1402. Il était donc âgé d'environ trente-quatre ans, quand il fut nommé premier héraut d'armes du dauphin Charles, en 1420, « et, depuis, couronné et créé par icellui prince, en son chastel de Mehun (Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges) le jour de la haulte feste de Noel (25 déc. 1421) à roy d'armes du pays et marche de Berry » (Manusc. fr. 4,985, f° 13 v°, à la Bibl. nat.). De là le nom de Berry, qu'on lui donne ordinairement. Quant à son vrai nom, c.-à-d. celui de *Gilles* Le Bouvier (et non *Jacques*, comme le dit D. Godefroy, dans le titre de son *Histoire de Charles VII*) c'est lui-

même qui l'a révélé, dans les premières lignes de son « *Registre de noblesse* », ou Armorial. Dans ses autres ouvrages, il s'appelle « le roy d'armes de Berry », ou « Berry, héraut » ou « roy d'armes des François » ou « héraut de Charles VII ». Ses fonctions lui permirent de connaître les personnages les plus importants et d'assister, en témoin oculaire, aux principaux événements de son époque, par exemple au sacre de Charles VII (17 juil. 1429), à son entrée solennelle dans Paris (12 nov. 1437). Il parcourut ainsi une grande partie de la France et même des pays voisins, tels que l'Italie du Nord et la Suisse, soit pour exercer ses fontions, soit, comme il nous l'apprend lui-même, pour reconstituer les armoiries et les livres de blason détruits ou perdus pendant la guerre. Compatriote de Jacques Cœur, il eut recours à ses services, car il figure parmi les débiteurs du célèbre financier. On ignore la date précise de sa mort, mais elle ne doit pas être de beaucoup postérieure à l'année 1455, époque à laquelle finit sa chronique, son principal ouvrage. Cette chronique s'étend de l'année 1402 à l'année 1455. Longtemps attribuée à Alain *Chartier* (V. ce nom), elle a été imprimée sous le nom de Berry, son véritable auteur, par D. Godefroy, partie dans son *Histoire de Charles VI*, partie dans son *Histoire de Charles VII*. Berry est un auteur généralement exact, judicieux, bien informé. Sa chronique est une des principales sources de l'histoire de France pour la première moitié du XVe siècle. — On doit encore à Gilles Le Bouvier le *Recouvrement de la Normandie*, inséré par D. Godefroy dans son *Histoire de Charles VII*, et publié par J. Stevenson dans un volume de la collection des *Rerum britannicarum medii ævi Scriptores* (Londres, 1863); l'*Armorial*, que Berry intitule lui-même le *Registre de Noblesse* (Man. franç. 4, 985, à la Bibl. nat.) publié en partie par le P. Labbé et entièrement par M. Vallet (de Viriville) (Paris, 1866, in-8); la *Description de la France* (Manusc. franc. 5,873, de la Bibl. nat.) où il parle brièvement des cours d'eau, des villes et des pays qu'il a vus, opuscule publié aussi par le P. Labbé; les *Chroniques de Normandie* « depuis Rou, premier duc de Normandie » jusqu'en 1220 (Manusc. Duchesne, 79, à la Bibl. nat.) E. COSNEAU.

BIBL. : D. GODEFROY, *Histoires de Charles VI et de Charles VII*; Paris, 1653 et 1661, 2 vol. in-fol. — Le P. LABBE, *Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et de l'histoire profane*; Paris, 1664, in-fol., pp. 690-711. — J. LELONG et F. DE FONTETTE, *Biblioth. histor. de la France*; Paris, 1769, in-fol., t. II, p. 192.

BERRY (John), amiral anglais, né à Khoveston (Devonshire) en 1635, mort le 14 fév. 1691. Il servit d'abord dans la marine marchande. Il entra dans la marine militaire au moment de la reprise des hostilités entre l'Angleterre et la Hollande (1660). Il fit une croisière sur la *Maria*, et fut nommé commandant de la *Coronation*. Il se rendit aux Indes, organisa une escadre à la Barbade et remporta quelques avantages sur les Français (17 mars 1667). Puis il revint en Europe, prit part à la bataille de Southwold-Bay (1672) où il sauva la vie au duc d'York. En 1683 il commanda en chef l'escadre qui bombarda Tanger. Il fut nommé, à la suite de cette expédition, intendant de la marine, puis membre de la commission instituée par Jacques II pour la réforme de la marine. Lors de la nouvelle guerre avec la Hollande (1688), lord Darmouth, commandant en chef de la flotte, le choisit pour vice-amiral.

BERRY (William), graveur écossais en pierres fines, né en 1730, mort à Edimbourg le 3 juin 1783. Elève de Proctor, graveur de cachets, il acquit rapidement une grande renommée par la perfection de ses intailles, mais il eut néanmoins de la peine à gagner la vie de sa nombreuse famille. Parmi ses plus belles têtes en relief, on cite : *Newton*, *Marie-Stuart* et *Cromwell*. G. P-I.

BERRY (Mary), femme de lettres anglaise, née à Kirkbridge (Yorkshire) en 1763, morte à Strawberry-Hill en nov. 1852. Fille d'un commis négociant, elle perdit sa mère à l'âge de quatre ans et fut élevée par sa grand'mère ainsi qu'une sœur plus jeune d'une année, qui partagea sa vie pendant près de quatre-vingt-huit ans. L'éducation des deux petites filles fut fort négligée ; elle consistait pour Mary à lire à haute voix à sa grand'mère, chaque matin, un psaume et chaque dimanche le journal hebdomadaire du comté. A la mort d'un oncle, le père hérita d'une rente viagère de 25,000 fr. et emmena ses filles alors grandes en Hollande, en Suisse, en Italie, puis, après deux ans de voyage, revint en Angleterre en passant par la France. C'est pendant l'hiver de 1788 que la famille Berry fit la connaissance de Horace Walpole, troisième fils de Robert qui, quoique âgé de soixante-dix ans, eut pour les deux sœurs un attachement qui surpassa les plus tendres affections de sa jeunesse. Il parle de Mary comme d'un ange au moral et au physique et l'appelait : *Suavissima Maria*, et l'autre *My sweet lamb* (mon doux agneau) et les nommait toutes deux ses épouses jumelles, terminant ses lettres par ces mots en français : « Adieu mes amours. » C'est pour elles qu'il écrivit *Souvenir des cours de George Ier et de George II*. Il leur loua une maison à Waddington (1789) et deux ans après leur donna sa propriété de *Little Strawberry Hill*, connue sous le nom de *Cliveden Hill* à cause du séjour de son ancienne amie Kitty Clive, célèbre actrice. A la mort de son frère aîné, Horace hérita des biens et du nom de comte d'Oxford, qui n'eurent de valeur pour lui que le plaisir d'offrir le titre de comtesse à Mary. Il était prêt du reste à épouser l'une ou l'autre des sœurs, mais Mary s'était déjà engagée avec le général O'Hara, qui l'avait rencontrée en Italie Le départ du général pour Gibraltar, dont il était gouverneur, fit rompre l'engagement, et peut-être l'une des sœurs se fût-elle décidée à épouser lord Oxford, lorsqu'il mourut leur laissant à chacune 100,000 fr., le domaine de Strawberry Hill et la propriété de ses œuvres imprimées et manuscrites, que Mary fit publier l'année suivante en 5 vol. in-4. Elle donna au théâtre de Drury Lane en 1802, *Les Amis fashionables*, comédie qui n'eut que trois représentations, à cause, disent les chroniqueurs du temps, de sa morale relâchée. C'est sur ces entrefaites, à l'occasion de la paix d'Amiens, qu'elle fut présentée à Napoléon aux Tuileries; puis après avoir parcouru la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne, elle revint en Angleterre pour ne plus s'occuper que de littérature. En 1810 parurent en 4 vol. annotés les *Lettres de Mad. du Deffand à Horace Walpole et celles de Horace à Voltaire ; Quelques documents sur la vie de Rachel Wriothesley, lady Russell, avec une série de lettres de lady Russell à son mari*. Ses autres ouvrages, outre *Journal et correspondance* commencé à Florence en 1783 et continué jusqu'en 1852, sont : *Aperçu comparé de la vie sociale en Angleterre depuis la Restauration de Charles II jusqu'à la Révolution française*, paru en 1828 et bientôt suivi d'un second *Aperçu jusqu'en 1830*, tous deux réimprimés en 1844, dans la complète édition de ses œuvres, sous le titre : *Angleterre et France, Vue comparative de la condition sociale des deux pays*. Ce fut une jeune fille et une femme charmantes, comme l'attestent ses nombreux portraits et surtout un buste en marbre blanc sculpté par Anne Seymour Damer, pour Horace Walpole. Hector FRANCE.

BERRYER (Nicolas-René), homme d'Etat français, né à Paris en 1703, mort le 15 août 1762. Conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, il fut nommé intendant de Poitou en 1743. Le 22 mai 1747, le roi lui donna la charge de lieutenant-général de police, qu'il exerça jusqu'en 1755. Il fit enfermer à la Bastille deux célèbres convulsionnaires, M. de Silly et Charlotte de Brouy, et tenta vainement d'obtenir des révélations sur les noms de leurs coreligionnaires et leurs lieux de réunion. Il fut également chargé d'arrêter Labourdonnais le 1er mars 1748 et en 1749, pour faire sa cour à Mme de Pompadour, il envoya à la Bastille et au Mont Saint-Michel un grand nombre de pamphlétaires dont les libelles et les satires n'épargnaient

guère la maîtresse du roi. En 1750 (16, 22 et 23 mai), indignés des procédés de la police qui faisait ramasser les vagabonds et les enfants pour les envoyer, disait-on, coloniser la Louisiane, les Parisiens se soulevèrent, massacrèrent un agent et voulurent envahir l'hôtel de police d'où le lieutenant s'enfuit. En 1758 (1er nov.) Berryer, qui avait mérité les bonnes grâces de Mme de Pompadour, non seulement en la protégeant contre les pamphlets, mais en écartant du roi certaines rivales dangereuses, obtint le ministère de la marine où il succéda à M. de Massiac. Il ne fit aucun effort pour relever la marine qui était alors dans un piteux état. Tenant à sa place, il n'osa punir la lâche conduite de MM. de Panat et de Rochemore qui causa le désastre de Lagos (17 août 1759). Il laissa le Canada sans troupes et sans escadres. Au conseil des ministres du 16 mars 1760, il déclara qu'il manquait d'argent pour défendre la Martinique, et il ne put même rien faire pour empêcher les déprédations des corsaires de Jersey et de Guernesey, qui ruinaient notre cabotage. Il fut remplacé par Choiseul en oct. 1761, et fut nommé garde des sceaux. Il se fit remarquer par l'indulgence coupable dont il fit preuve à l'égard de l'intendant Bigot impliqué dans le procès des administrateurs du Canada.

Bibl. : Duclos, *Mémoires*. — De Luynes, *Mémoires*; t. VII, XIII, XV, XVII.— Jobez, *La France sous Louis XV*, Paris, 1867, t. IV, V, VI, in-8.

BERRYER (Pierre-Nicolas), avocat français, père du célèbre orateur légitimiste, né à Sainte-Menehould le 17 mars 1757, mort le 25 juin 1841. Il se fit particulièrement connaître par la défense de Fauche-Borel et par celle du maréchal Ney pour laquelle il fut assisté par Dupin aîné et par son fils. Il a publié divers écrits, notamment des *Souvenirs* (Paris, 1839, 2 vol. in-8), qui contiennent de curieux détails sur les hommes et les choses de son temps. G. L.

BERRYER (Antoine-Pierre), illustre avocat et grand orateur politique, né à Paris le 4 janv. 1790, mort à Augerville le 29 nov. 1868. Issu d'une famille de vieille bourgeoisie, originaire de Champagne, fils d'un avocat renommé au barreau de Paris, Berryer fut, dès le jeune âge, placé par son père au collège de Juilly, dirigé par les Oratoriens. Il s'y distingua plutôt par la vivacité de son esprit et ses brillantes aptitudes naturelles, que par son assiduité au travail. Ce ne fut qu'au lycée Bonaparte, où il vint terminer ses études, qu'il remporta des succès universitaires. Le jeune Berryer, qu'emportait une piété aussi ardente que son imagination, songea d'abord à embrasser l'état ecclésiastique, mais il se vit refuser l'entrée du séminaire d'Issy pour cause de fausse vocation. Il déclara alors qu'il voulait être avocat, comme son père. Ce ne fut pas cette fois une fausse vocation. Sous la direction paternelle, il se prépara à cette carrière en étudiant le droit avec M. Bonnemans, habile jurisconsulte et ancien membre de l'Assemblée constituante. En même temps, il complétait ses études scientifiques et littéraires par la fréquentation des cours du Collège de France et les leçons des meilleurs maîtres. Il travailla ensuite chez un avoué, Me Normand, pour y apprendre la pratique des affaires. Ces occupations ne l'absorbaient pas cependant tout entier, et il avouait lui-même qu'il se livrait également au plaisir et au travail. Il fut d'abord fort napoléonien ; sa première œuvre est une pièce de vers qui fit grand bruit : *Entrée de Napoléon et de Marie-Louise à Paris*. Très répandu dans le monde, il tomba bientôt amoureux de Mlle Caroline Gauthier, fille d'un directeur en chef de la marine et de la guerre, et, en 1811, âgé seulement de vingt-un ans, il l'épousa, malgré les résistances de leurs deux familles. Ses premiers débuts au barreau ne furent pas éclatants. Il recherchait surtout le commerce des hommes de lettres et des savants : Delille, Villemain, Châteaubriand, Casimir Delavigne et Cuvier. En politique il subit d'abord comme presque tous ses contemporains le prestige de la gloire impériale, mais, dès avant la chute de Napoléon il s'était à jamais rallié à la cause monarchique, et on le voit, en 1814, prendre part à Rennes à une manifestation royaliste et arborer la cocarde blanche. Aussi accueillit-il, avec ses sentiments d'enthousiasme habituels, le gouvernement de la Restauration. Il en blâma cependant les rigueurs contre les serviteurs du précédent régime, et, trouvant dans l'exercice même de sa profession l'occasion de montrer ses sentiments, il défendit avec autant de courage que d'habileté les anciens généraux de Napoléon accusés, après les Cent-Jours, de trahison envers la personne du roi. Sans nous arrêter au malheureux procès du maréchal Ney, dans lequel il ne fit d'ailleurs qu'assister son père et Dupin, nous dirons que c'est à Berryer que le général Debelle dut sa grâce, et le général Cambronne son acquittement. Dès lors sa réputation d'avocat grandit de jour en jour, et, durant cette première période de sa carrière exclusivement consacrée au barreau, son nom se trouva mêlé à un grand nombre d'affaires aussi importantes que variées. Citons seulement parmi les principales celles de Chédel négociant illégalement emprisonné, de Nérac gouverneur du château de Versailles, du docteur Castaing accusé d'empoisonnement, de Bergasse poursuivi pour attaques contre le gouvernement, d'Ouvrard prévenu de tentatives de corruption sur des fonctionnaires publics, et, au nombre des procès de presse, ceux du *Drapeau blanc*, de MM. de La Chalotais, de La Mennais, etc. Mais déjà la politique le disputait au barreau. Appuyé par le gouvernement qui connaissait ses ardentes convictions royalistes il fut élu, en 1830, député de la Haute-Loire, comme il venait d'atteindre l'âge de quarante ans, alors requis pour l'éligibilité. Son premier discours à la Chambre, dirigé contre la fameuse adresse des 221, produisit une profonde sensation. A un auditeur qui s'écriait : « Quel beau talent ! » Royer-Collard répondit : « Ne dites pas un talent, mais une puissance ». La Révolution de 1830 ne lui fit pas déserter la vie publique, et, s'il se résigna à prêter serment au nouveau gouvernement, il ne l'en combattit pas moins. L'on a pu dire en effet, que pendant tout le règne de Louis-Philippe, Berryer personnifia l'opposition. Les poursuites dirigées contre lui à la suite du soulèvement tenté en Vendée par la duchesse de Berry (1832), et que termine un triomphal acquittement, augmentent encore sa popularité. Seul représentant de son parti, organe reconnu de la légitimité, il est toujours sur la brèche, soutenant contre d'éminents adversaires une lutte sans relâche comme sans résultat. Il conserve néanmoins son indépendance personnelle, et tandis qu'il défend d'une part le maintien de l'hérédité de la pairie et combat le projet de rétablissement du divorce, il réclame de l'autre l'application du jury aux délits de presse, la nomination des maires par les communes et l'abolition du cens électoral. Il ne traite pas avec moins d'autorité les grandes questions d'affaires, et obtient notamment, après un remarquable discours, le rejet du traité passé avec les Etats-Unis (1834). Comme avocat, il prête l'appui de sa parole soit aux journaux de son parti, tels que la *Quotidienne* et la *Gazette de France*, soit au prince Louis-Napoléon, après la tentative de Boulogne (1840), soit même à de simples compagnons charpentiers poursuivis comme grévistes par le gouvernement. C'est la période la plus brillante de la carrière politique de Berryer. La Révolution de 1848 ne devait ni le surprendre ni l'attrister. Elu député des Bouches-du-Rhône, il s'unit à ceux de ses collègues qui s'efforçaient de combattre la République et les idées démocratiques. Lors de la scission momentanée qui se produisit dans le parti légitimiste, il demeura à la tête du groupe resté fidèle aux traditions du droit divin. Le coup d'Etat du 2 décembre 1852 l'obligea à rentrer dans la vie privée. Mais les honneurs, les dignités l'y suivent. Le 12 fév. 1852 il avait été élu membre de l'Académie française en remplacement de M. Alexis de Saint-Priest. Cette même année les suffrages de ses confrères l'appellent au bâtonnat de

l'ordre des avocats, et il reprend avec ardeur ses occupations du barreau naguère un peu délaissées pour celles de la politique.

Au nombre de ses clients figurent, à côté du comte de Chambord, des princes d'Orléans, de la famille Patterson-Bonaparte, du comte de Montalembert, les ouvriers typographes de Paris. Il plaide avec éclat les procès de Célestine Boudet, de Jeufosse, la fameuse affaire des Treize, etc. En 1861, le 26 déc., eut lieu à Paris une fête touchante que l'on a appelée à bon droit « la fête de l'éloquence ». Le barreau de France offrait un banquet d'honneur au glorieux stagiaire de 1811, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son inscription au tableau. L'année suivante, Berryer, invité à traverser la Manche, était l'objet d'une ovation semblable de la part du barreau anglais. Dans les dernières années de l'Empire, lorsque la tribune parlementaire fut rouverte, la politique revendiqua une dernière fois Berryer. A la Chambre, où l'envoyèrent en 1863 ses fidèles électeurs des Bouches-du-Rhône, il joua un rôle moins important sans doute que par le passé, mais encore considérable, et il prit souvent la parole dans les questions budgétaires et d'administration publique. La dernière fois qu'il monta à la tribune, le 25 juill. 1868, trois mois seulement le séparaient de la mort. Il la sentait approcher. Après avoir adressé au comte de Chambord, dans une lettre d'un style magnifique, ses hommages et ses adieux suprêmes, il se fit transporter dans son domaine d'Augerville, où il voulait mourir. C'est là qu'il s'éteignit. Ses obsèques, célébrées dans une modeste église de village, prirent les proportions d'une manifestation nationale. Dans tous les partis il n'y eut qu'une voix pour déplorer la perte de ce grand génie oratoire, dont la France se montrait si fière. Berryer fut en effet un merveilleux orateur, un incomparable artiste de la parole qui, soit à la barre, soit à la tribune, ne connut pas de rivaux. Dans le feu de l'inspiration il atteignait parfois au sublime. On a comparé son éloquence au vol de l'aigle, planant au-dessus des cimes, mais ne rasant la terre qu'avec effort. Et cependant comme dans sa bouche les discussions de chiffres les plus arides devenaient attrayantes ! Nous n'en voulons pour preuve que son discours déjà cité sur le traité franco-américain de 1832, et dont l'immense retentissement a laissé un souvenir, unique peut-être, dans les annales parlementaires. Il excellait surtout, grâce à l'élévation de ses vues, à sa puissance de concentration intellectuelle, à résumer dans une phrase, dans un mot, une situation entière. Son éloquence passionnée entraînait plus encore qu'elle ne persuadait, et ce don de l'action, que nul ne posséda au même degré, il le devait en partie aux avantages extérieurs dont il était doué : « La nature, écrit M. de Cormenin, avait traité Berryer en favori. Sa stature n'était pas élevée, mais sa belle et expressive figure peignait et reflétait toutes les émotions de son âme. Il vous fascinait de son regard fendu et velouté, de son geste singulièrement beau, comme sa parole. Il était éloquent dans toute sa personne... Mais ce qu'il avait d'incomparable, ce qu'il avait par-dessus tous les autres orateurs de la Chambre, c'était le son de la voix, la première des beautés pour les acteurs et pour les orateurs. » L'homme politique était entouré des respects de tous. Constamment placé par les circonstances dans les rangs de l'opposition, toujours éloigné du pouvoir, il occupa au sein des Chambres une situation exceptionnelle qu'il devait non seulement à l'éclat de son talent, mais encore à l'élévation de son caractère, à son inaltérable dévouement aux intérêts de sa cause. On s'est étonné parfois de l'entendre soutenir tour à tour les principes de la monarchie la plus pure et les mesures les plus libérales. La cause de cette apparente contradiction se trouve suivant nous dans l'idéal que Berryer a sans cesse poursuivi d'une alliance entre l'antique royauté et la liberté moderne. D'autres ont voulu y voir l'entraînement de l'esprit de parti qui l'aurait poussé à combattre ses adversaires par l'exagération même de leurs doctrines. Quoi qu'il en soit, la noblesse de ses sentiments, la loyauté de son caractère lui avaient valu, dans les camps les plus opposés, de précieuses amitiés, et l'on peut dire que si au cours de sa longue carrière l'homme politique compta bien des antagonistes, l'homme privé ne rencontra jamais un ennemi. On a publié de ses *Discours parlementaires* et de ses *Plaidoyers* une édition complète ; les premiers ont paru de 1872 à 1874, en 5 vol. in-8 ; les autres, publiés en 1875, forment 4 vol. in-8. Casimir CHEUVREUX.

BERSABÉE, plus exactement appelée *Beér-chébă*. Localité située à l'extrémité S. du territoire occupé par les Israélites. On rapporte que le patriarche Isaac y résidait de préférence (*Genèse*, XXI, 28 ; XXVI, 23-25 32 ; cf. XXI, 33, etc.). A l'époque historique, Bersabée possédait un important sanctuaire, auquel il est fait de fréquentes allusions dans les livres bibliques.

BERSAC (Le). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres ; 190 hab.

BERSAC (PETIT-). Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac ; 527 hab.

BERSAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Laurière ; 1,658 hab.

BERSAGLIERS. Troupe légère italienne d'infanterie, qui répond aux chasseurs à pied des autres nations. Son origine remonte à l'année 1836, où le général Alexandre de La Marmora créa la première compagnie de bersagliers. Cette compagnie demeura unique jusqu'en 1842 où cette troupe d'élite fut portée à un bataillon. Dix ans plus tard, les bersagliers étaient portés à 10 bataillons de 4 compagnies, car leur brillante conduite pendant la campagne de 1849 avait attiré sur eux l'attention et les avait rendus éminemment populaires. Ils continuèrent à s'accroître après les guerres de Crimée et d'Italie, et, en 1861, des 40 bataillons qui existaient alors, on forma 5 régiments à 8 bataillons. Après Custozza, chaque régiment était à 9 bataillons ; mais en oct. 1870, Victor-Emmanuel les forma en 10 régiments à 4 bataillons seulement, ce qui ramenait le nombre total des bataillons de 45 à 40. Le bataillon de bersagliers compte aujourd'hui 4 compagnies plus une de dépôt. Sur le pied de guerre le régiment a un effectif de 100 officiers et environ 3,200 hommes. Les capitaines sont montés. L'uniforme des bersagliers est très distinct de celui du reste de l'infanterie. La capote est remplacée chez eux par une veste longue à collet rabattu appelée *giubba ;* leur coiffure est un chapeau rond à larges bords aplatis portant une touffe de plumes de coq vert sombre ; leurs gants sont noirs ainsi que leurs buffleteries et leur havre-sac. L'armement est le même que pour le reste de l'infanterie.

BERSAILLIN. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 362 hab.

BERSÉE. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq ; 1850 hab.

BERSENEV (Ivan Arkhipovisch), graveur russe, né en 1762 à Iékaterinenbourg, mort à Paris le 16 janv. 1789. C'était le fils d'un simple soldat. Il étudia la gravure à l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg. Il se fit remarquer par une copie du *Moïse*, d'Edelinck, d'après Philippe de Champagne. Il reproduisit ensuite la *Transfiguration*, de Raphaël, qu'il laissa inachevée, et donna un excellent portrait de la princesse Catherine Orlov. L'Académie lui décerna une médaille d'or pour son estampe *Marie-Madeleine*, d'après le tableau d'A. van der Werff, du musée de l'Ermitage, et l'envoya se perfectionner à Paris. Il travailla sous la direction de Bervic et grava pour la collection de la galerie d'Orléans la *Tentation du Christ*, d'après le Titien et un *Saint-Jean* d'après le Dominiquin. Mais le travail épuisa ses forces et il mourut poitrinaire sans avoir revu son pays. La gravure de la *Transfiguration* fut achevée par un autre artiste russe, Maslovsky. L. L.

BERSERKS (en v. norrain *Berserkr*, au plur. *Ber-*

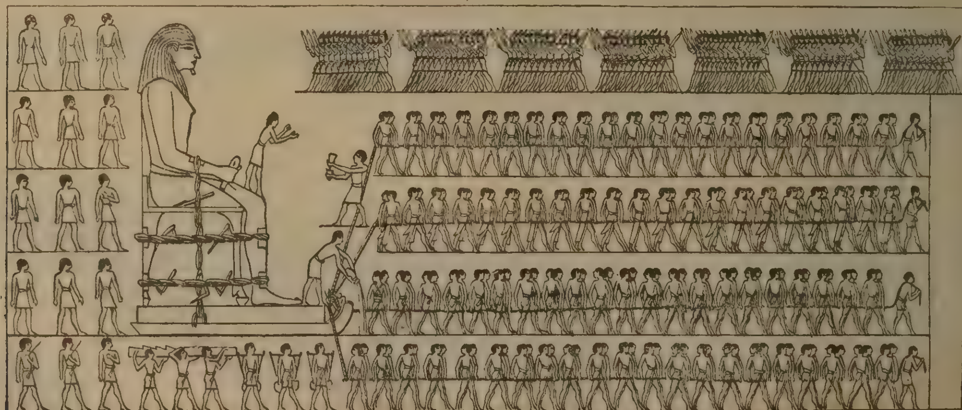
serkir). Anciens guerriers norvégiens et suédois qui, d'ordinaire au nombre de douze, s'adjoignaient à quelque héros ou faisaient des expéditions pour leur propre compte. Ils étaient sujets à des transports de fureur (*berserksgang*), qui les rendaient terribles dans les combats, mais en même temps odieux comme possédés. Aussi furent-ils proscrits par les lois chrétiennes. Parfois ils combattaient nus, circonstance d'où l'on a voulu dériver leur nom : *berr* (nu) et *serkr* (sarrau) ; mais l'étymologie *tunique* de peau d'*ourse* (bera) semble préférable. B–s.

Bibl. : J. Erichsen, à la fin de *Kristini saga ;* Copenhague, 1773, in-8, pp. 142-162. — N.-M. Petersen, en append. à ses *Histor. Fortæl. one Islændernes Færd;* Copenhague, 1868, t. IV, 2e éd., in-18, p. 361-6. — Les nombreux passages où ils figurent dans les sagas sont cités dans le *Dict. isl. angl.* de Cleasby et Gudbrand Vigfusson.

BERSEZIO (Vittorio), auteur dramatique et romancier italien, né à Peveragno, dans la province de Coni (Piémont), en 1830. Il fut élevé à Turin où son père était secrétaire des mandements *(segretario mandamentale)*, fit son droit, et fut reçu avocat, non sans avoir interrompu ses études (1848–49), afin d'aller combattre en Lombardie, puis à Novare, pour l'indépendance italienne. La profession qu'il avait acceptée pour déférer au désir de son père ne l'occupa jamais guère et avant même d'avoir fait rien imprimer, si ce n'est quelques broutilles dans les *Letture di famiglia* ou le *Messaggiere*, il avait écrit des drames, des comédies des romans balzaciens, des poèmes à la *Faust*, où il se faisait la main et qui ne devaient voir le jour. Pourtant, la précocité même de son talent le talonnait, et il aborda la scène en 1852, fit jouer au théâtre *Carignano* un drame, *Pietro Mica* ; l'année suivante le *Gerbino* donnait une tragédie de Bersezio, *Romolo*, que l'auteur a condamnée depuis. Entre temps, il fondait avec Cesena et Piacentini un journal, l'*Espero*, où il publia quelques *Profils parlementaires*, qui attirèrent l'attention de Cavour ; puis, après avoir dirigé une feuille satirique, *il Fischietto*, il disparut et ne revint qu'avec la première œuvre qui allait vraiment mettre son nom en lumière, *il Novelliere contemporaneo*, recueil de nouvelles que suivirent bientôt d'autres volumes, *la Famiglia*, *l'Amor di patria*, où du haut en bas de l'échelle sociale les mœurs piémontaises étaient peintes au vif. Pendant un séjour à Paris en 1857 et 1858, Bersezio collabora en français au *Courrier franco-italien* et au *Courrier de Paris* ; réduit, par suite d'un désastre financier, à gagner sa vie avec sa plume, il entra à la *Gazzetta piemontese*, où il prit, à la tête de la partie littéraire, la succession de Felice Romani. Il y resta jusqu'en 1865, et ce fut pendant cette période qu'il publia ses premiers romans : *il Segreto d'Adolfo ; la Mano di neve ; Mina o Vita ed Amore ; l'Odio ; Gli Angeli della terra*. Il s'affirmait en même temps au théâtre, donnait en italien : *Una Bolla di sapone*, comédie légère comme son titre, pleine de verve ; *I Supplicanti ; le Ciarle assassine;* en dialecte piémontais : *la Beneficenza ; 'L Sang bleu ; De la Vanità a la Culpa ; I gieugh d'bursa ; la Viuensa a l'a sempre tort ; le Miserie d'Monsù Travet*, la meilleure comédie italienne de ces trente dernières années, d'une observation plus vraie et plus amusante que les chefs-d'œuvre de M. Suñer ; M. Bersezio a une spontanéité et un entrain qui manquent au talent plus réfléchi de son rival. Manzoni se délectait au tableau des infortunes de ce M. Travet, le type des fonctionnaires persécutés, et toute l'Italie s'y est divertie, même Milan, malgré la rivalité des deux capitales. L'auteur donna à cette comédie une suite qui fut moins heureuse, *le Prosperità d'Monsù Travet*, puis également en piémontais : *'L dnè a peul nen tütt*, et en italien : *Un Pugno incognito; da Galeotto a Mazinaro, Fra due contendenti; Procella dileguata; il Perdono*, drame imité de Kotzebüe. Des mêmes années, une suite de romans : *Fortuna desgraziata ; Povera Giovanna; la Plebe; Mentore e Calipso ; Cavalieri, armi ed amori; Tre Racconti; Corruttela*. En 1866, M. Bersezio fonda la *Gazzetta piemontesa*, et le supplément littéraire de ce journal la *Gazetta litteraria*, qui, pendant quelque dix ans, emprunta une assez grande importance à l'autorité du représentant le plus distingué de l'esprit piémontais. En ces dernières années, M. Bersezio a donné quelques nouvelles comédies : *la Famija del Vissios* (1881) ; *Casa Minuti* (1881) ; *Bastian contrari* (1882). Voici ses derniers romans : *il Debito paterno* ; *la Vendetta di Zoe* (1881) ; *Galetea*, étude d'une grande finesse psychologique ; *l'Ultimo dei Caldieri* (1884) ; *Il primo amore di Rosa* (1885) ; *Il Cane del cieco* (1887). Sous la forme d'une *Histoire de Victor-Emmanuel*, il a publié des mémoires littéraires, trois volumes du plus haut intérêt pour l'histoire des lettres en Italie au XIXe siècle : *il Regno di Vittorio-Emanuele. Trent' anni di vita letteraria* (Turin, 1878-81). On lui doit encore un ouvrage d'un genre tout différent : *Roma, la capitale d'Italia* (Milan, 1877). Quelques-unes de ses nouvelles ont été mises en français par M. Amédée Roux : *Nouvelles piémontaises* (Paris, 1859). M. Léon Dieu a traduit *les Anges de la terre* (Paris, 1881) ; *Pauvre Jeanne! Scènes villageoises* (Paris, 1885). R. de Gourmont.

Bibl. : Vitt. Bersezio, *il Regno*, etc. (V. plus haut).— A. de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei ;* Florence, 1880, in-8. — Amédée Roux, *Histoire de la littérature contemporaine en Italie ;* Paris, 1874 et 1883, 2 vol. in-18. — Tancredi Milone, *Memorie e Documenti per servire alla storia del Teatro piemontese ;* Turin, 1887. — (Notes communiquées par M. F. de Stefani, de Florence.)

BERSHÉH. Petit village de la haute Egypte situé sur la rive droite du Nil, entre Gau-el-Kébir (Antinoé) et Akhmim (Panopolis). On ne sait quelle ville antique était bâtie sur l'emplacement de ce village, qui ne renferme aucune ruine pharaonique. Mais si toute trace de la cité ancienne a



Peinture du tombeau de Ka-sa Thothotep, à Bershéh.

disparu, la nécropole, située dans une vallée voisine, s'est conservée presque intacte. Elle comprend deux séries de tombes. Les plus anciennes appartiennent à la VIe dynastie, les plus récentes remontent à la XIIe. C'est dans l'une de ces dernières tombes, celle de Ka-sa Thothotep, que se trouve peinte la scène, si souvent reproduite, représentant le transport d'un colosse. Ce colosse, auquel les inscriptions qui l'entourent attribuent une hauteur de treize coudées, soit plus de 6 m., est taillé dans un seul bloc de granit rose et monté dans un traîneau. Des centaines d'Égyptiens le tirent à la corde, tandis qu'un personnage, juché sur les genoux de la statue, rythme leurs efforts en battant des crotales. Les autres tombes de Bershéh sont fort détériorées et paraissent peu importantes au point de vue historique. V. L.

BERSILLIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 159 hab.

BERSMAN (Gregor), érudit allemand, né à Annaberg le 10 mars 1538, mort le 5 oct. 1611. Après avoir voyagé en France et en Italie il fut nommé professeur de poésie et de grec à Wittenberg en 1565, puis professeur de poétique à Leipzig en 1571. En 1575 il remplaça Camerarius à la chaire d'éthique, puis ayant refusé de signer la Formule de concorde il fut exilé en 1580. Il mourut recteur du gymnase de Zerbst. On lui doit de savantes études sur les poètes latins dont il a édité les œuvres avec commentaires : *Virgile* (1581-1623) ; *Ovide* (1582-1607) ; *Lucain* (1589) ; *Horace* (1602-1616). Il a publié en outre : *Enarratio non contemnenda* (Leipzig, 1586-1588, 2 vol.); *Sammlung von Commentarien zu 18 Reden des Cicero* (Leipzig, 1611, 2 vol.) ; plusieurs recueils de vers latins : *Carmina*, *Epithalamia*, *Encomiastica*, *Epicedia*, *Tumuli*, *Elegiæ*, *Lusus*, réunis en deux volumes (Leipzig, 1592); et une paraphrase des Psaumes en vers latins : *Psalterium Davidis versibus descriptum* (Leipzig, 1594-98).

BERSON. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye; 1,674 hab.

BERSOT (Pierre-Ernest), philosophe français, né le 22 août 1816 à Surgères (Charente-Inférieure), mort à Paris le 1er fév. 1880. Une lettre qu'il adressait, peu de mois avant sa mort, à un ami neuchâtelois nous apprend que son père était Suisse et protestant, mais qu'on lui donna la religion de sa mère catholique et que de 1848 date sa naturalisation, formalité dont il ne s'était pas avisé jusque-là, tant il se sentait Français de cœur et d'âme. Il fit d'excellentes études à Bordeaux, où sa famille était établie depuis 1824, prit en 1833 son grade de bachelier ès lettres, passa trois années comme maître répétiteur dans le lycée même où il venait de terminer ses classes, concourut avec succès, en 1836, pour l'admission à cette Ecole normale qu'il devait gouverner vingt-cinq ans plus tard avec un zèle si tendre et une si aimable autorité. A ce moment même y était installé le nouveau directeur des études, Victor Cousin, dont le normalien novice paraît avoir, dès la première heure, subi le prestige. Jamais le charme ne se rompit, car Bersot, après avoir été l'élève, deviendra le collaborateur, restera l'ami et devant la postérité voudra se faire le panégyriste de l'éloquent philosophe. Aussi bien croira-t-il de la sorte acquitter une dette de reconnaissance. Cousin excellait à discerner parmi ses jeunes admirateurs les esprits d'élite devant qui l'avenir s'ouvrait plein de promesses. Il distingua sans peine Bersot, le prit particulièrement en amitié, si bien qu'en 1840 il lui fit quitter la position d'agrégé suppléant à Paris, pour se l'attacher comme secrétaire, durant son court passage au ministère de l'instruction publique. Après ces huit mois de grandeurs, Bersot se fit nommer à la chaire de philosophie du lycée de Bordeaux. Il ne devait pas longtemps occuper ce nouveau poste, qui lui plaisait, où il s'était fait aimer, mais d'où l'intolérance religieuse allait le contraindre de s'éloigner. Les conférences que le P. Lacordaire, alors en pleine vogue, était venu faire en cette ville, n'avaient point conquis ses suffrages et les enthousiastes girondins prirent en mauvaise part sa tiédeur. La trop vigilante administration de M. Villemain, au lieu de faire respecter en sa personne la liberté de la critique, crut faire sagement de l'écarter, sauf à le transférer, par manière de dédommagement, à la Faculté des lettres de Dijon. Que l'auteur de *Morale et Politique*, de l'*Essai sur la Providence*, que le prudent conseiller qui fera traverser sans un accroc à une école républicaine et suspecte les deux crises durant lesquelles la réaction entreprendra d'escamoter la troisième République, que ce sage entre les sages ait pu, ne fût-ce qu'une heure, devenir une pierre de scandale, ne serait-on pas tenté de croire à quelque invraisemblable gageure ? L'orthodoxie de nos grands-pères était vraiment bien prompte à prendre ombrage.

Un congé qu'il obtint peu après permit à Bersot de terminer ses thèses de doctorat. Il les soutint à la fin de 1843. La latine a pour titre : *De Controversis quibusdam Anaxagoræ doctrinis*. La seconde, relativement étendue, est intitulée *Doctrine de saint Augustin sur la Liberté et la Providence*. Le jeune philosophe qui déploie, dans cette étude, une ample connaissance des écrits et des doctrines de l'illustre père, ne s'en tient pas au rôle de commentateur : il fait œuvre de critique aussi, œuvre dogmatique, par conséquent, et il s'efforce de redresser la solution fournie par le grand saint. Est-il besoin de signaler l'inévitable échec réservé à toute tentative de ce genre? Les métaphores les plus ingénieuses et les plus subtiles distinctions de la grammaire sont mises à contribution par le confiant dialecticien en vue de concilier la liberté humaine avec la prescience et la providence de Dieu. « Dieu, déclare-t-il, prévoit les événements, parce qu'ils arriveront. On devra alors chercher dans la liberté elle-même la raison de ses déterminations, et dans la nature parfaite de Dieu la raison de sa prévoyance et de son infaillibilité. Ce témoin de nos actes, parce qu'il est à l'abri de toute illusion, est-il donc autre autre chose qu'un témoin ? » (*Crit.*, chap. III, ff. 3). On ne peut formuler en meilleur style la *thèse* du libre arbitre. Mais le théologien fataliste aura vite fait d'opposer l'*antithèse* de la nécessité : « Les événements n'arrivent que parce que Dieu les prévoit. » Or, comment choisir et qui tranchera le conflit ?

Une fois cette épreuve passée, notre docteur n'a qu'une ambition, qu'un désir : se faire réintégrer dans l'enseignement secondaire. C'est une chose assurément remarquable que cette constante prédilection de Bersot pour une forme du professorat moins brillante que celle où il s'était, à Dijon, essayé avec succès. Façonner de jeunes esprits, déposer en des intelligences neuves et dociles les premières semences du vrai lui parut toujours la tâche la plus enviable et la mission la plus belle. Sur le soir de sa vie, il aimait à se rappeler sa classe de Bordeaux, ses leçons et ses élèves. Dans une lettre qu'il nous écrivait, en 1878, il nous faisait part de ses regrets. Il se disait que s'il n'avait jamais quitté le collège de ses débuts, il aurait eu la consolation de former, après les pères, les enfants, de voir entre ses mains se succéder les générations; et qui sait, se demandait-il, si son existence n'aurait pas été de la sorte plus utilement remplie ? A cette époque, du moins, le vœu de Bersot fut exaucé : il obtint la chaire de philosophie du lycée de Versailles.

Sur cette nouvelle période de sa vie de professeur, nous n'avons guère de renseignements en dehors de ses ouvrages. Ce sont encore là les plus précieuses informations. Son livre : *Du Spiritualisme et de la nature*, paru en 1846, n'est point parmi ceux de ses écrits qui jetèrent le plus d'éclat. En aucun autre, cependant, nous ne saurions trouver un exposé plus complet des croyances qui le possédaient et dont jamais plus tard, en dépit d'une légère pointe de scepticisme, son esprit ne se déprit

entièrement. Cet ouvrage est dédié à Victor Cousin. Il est écrit d'un style ardent qui ne ressemble guère à la langue légère, agile, spirituelle, qui parera bientôt son probabilisme. Le philosophe y parle presque en apôtre. La prédication qu'il y mène est en faveur non de telle ou telle révélation, mais d'un *credo* rationnel et laïque, d'une religion naturelle. Nier l'existence d'un Dieu, d'une providence éternellement et actuellement créatrice, c'est, selon lui, un cas de cécité morale. Mais, en même temps, il revendique contre un mysticisme nuageux la réalité de la nature. La connaissances des choses et celle de leur auteur se parfont l'une l'autre : « La nature, dit-il en concluant, ne cache point Dieu à l'intelligence humaine, elle le lui révèle. Si nous devons un jour le voir face à face, il nous faut d'abord le connaître dans l'existence mobile et variée de la création ; la nature, non plus, ne détourne point de Dieu la volonté humaine : si nous devons un jour nous reposer en lui, il nous faut d'abord vivre de la vie qu'il nous a faite... »

Bersot était profondément pénétré de la méthode éclectique, dont les partis d'alors menaient si grand bruit. Sa préface la résumait en l'opposant au faux éclectisme, fantôme ridicule imaginé par la sottise ou la malveillance. Cette philosophie nouvelle avait, pensait-il, un double objet, dogmatique et historique : recueillir parmi les anciens systèmes dont chacun a eu son heure de triomphe ce « germe de vie », faire briller « cet éclat de la vérité éternelle qui seule force la soumission des esprits », ajoutant de la sorte « à ses richesses propres, les richesses des siècles écoulés »; et, en même temps, rechercher les causes qui ont entraîné la chute de ces doctrines, causes dont la principale est « qu'elles ont exclu de leur sein de précieuses vérités, et négligé des éléments essentiels de la complète réalité ». — Ce n'est pas ici l'occasion de discuter l'éclectisme. Mais il était inévitable qu'il fût à son tour victime de la même fatalité à laquelle il avait assujetti ses rivaux. *Patere legem quam fecisti.* Cette manière de nouvelle Académie devait promptement aussi avoir son déclin, sans doute parce qu'elle avait trop fait fond elle-même sur sa propre méthode d'universelle sélection. De cette décadence l'auteur de *Spiritualisme* sera le mélancolique témoin. Dans les derniers mois de sa longue agonie, il mettra son point d'honneur à rompre une dernière lance en faveur du maître sous lequel il avait fait ses premières armes. Mais comme, en ce brillant article sur Cousin, on devine que la foi d'antan s'est attiédie ! L'intrépide adepte d'autrefois en sera presque à plaider les circonstances atténuantes.

Passons sur sa *Philosophie de Voltaire*, publiée en 1848, et où il essayait de présenter un raccourci de ce qu'avait cru et dit, sur les hauts problèmes, son auteur de prédilection. Désormais, il ne touchera guère aux choses de la philosophie qu'en *essayist* délicat et, si nous mettons à part son *Essai sur la Providence* (1853, 2e édit., augmentée, 1855); ceux de ses ouvrages qui vinrent ensuite: ses sémillantes *Etudes sur le* XVIIIe *siècle* (1851-1855, 4 vol.) ; *Mesmer et le magnétisme animal* (1853 ; 3e édit., 1864); les *Essais de philosophie et de morale* (1864, 2 vol.) ; qui devaient lui ouvrir les portes de l'*Académie des sciences morales*, dont il sera élu membre en 1866, enfin son opuscule de *Libre philosophie* (1868), appartiennent bien plus à la littérature générale qu'à la pure spéculation. L'apôtre du néo-probabilisme a fait place au critique fin et nuancé, plus en quête de pensées délicates que de systèmes transcendants et plus soucieux de plaire aux gens de goût que de catéchiser des convertis.

C'est qu'un grand événement s'était produit dans la carrière de Bersot : le coup d'Etat de 1851 avait brisé sa vie de professeur. Il refusa le serment et dut abandonner sa chère classe de philosophie. En 1859, l'amitié de Saint-Marc de Girardin lui obtint l'entrée au *Journal des Débats*, où son talent, tout de suite goûté, lui acquit une place éminente. Il en demeura le collaborateur intermittent et toujours fêté. Nous arrivons enfin au dernier tournant de cette existence si diverse en sa simplicité à la tragique date qui devait inaugurer, pour la patrie des destinées si nouvelles, pour notre philosophe une mission bien imprévue.

En 1871, quand le gouvernement républicain se mit à l'œuvre pour réparer les ruines, rendre courage aux volontés, refaire une âme à la jeunesse, un de ses choix les plus applaudis fut la nomination de Bersot comme directeur de l'Ecole normale supérieure. Ni M. Jules Simon, à qui revient l'honneur de cette désignation, ni aucun des hommes qui avaient approché l'aimable moraliste n'avait de doute sur le succès qui lui était réservé. Les qualités requises pour ces délicates fonctions, il les possédait toutes : ferme vouloir, affectueuse bonté, tact infaillible, attentive psychologie. L'Ecole normale est, en effet, un établissement qui n'a guère nulle part son analogue : ce n'est pas seulement une maison d'instruction, où l'élève vient recevoir la bonne parole, puis s'en retourne. C'est un internat où habitent des jeunes gens que peu d'années séparent de la maturité : jeunes gens triés au volet, après un long et multiple examen, tout semé de chausse-trappes; esprits divers, caractères bariolés que tiraillent en tous sens ici les correctes ambitions du curriculum universitaire, là les immédiates tentations du journalisme, là les tapageuses promesses de la politique. Dans ces têtes remuantes que d'idées aussi se livrent bataille, à cet âge de transition surtout où l'homme dépouille l'écolier, où la volonté brise ses lisières, où l'intelligence jette de côté les leçons apprises !.. Pour imposer à cette petite république, pour tenir en respect ce peuple militant de qui les facultés critiques s'aiguisent de jour en jour et dont l'humeur satirique s'échauffe d'autant plus qu'elle s'exerce dans une plus étroite enceinte, combien le premier parmi les maîtres de cette jeunesse doit posséder de distinction dans son esprit, d'autorité dans sa personne et d'habileté loyale dans son caractère ! Aussi Bersot devait-il être le directeur accompli.

Ses élèves l'adoraient, parce qu'ils savaient que l'intérêt, la gloire de la petite communauté étaient sa préoccupation de tous les instants. Son gouvernement avait quelque chose d'un régime constitutionnel. Sur les grosses questions qui intéressaient la maison, il prenait les avis des gouvernés, les initiait à ses desseins, en faisait, dans quelque mesure, des collaborateurs. C'est qu'à certaines heures, il fallut se serrer les coudes et former la phalange thébaine. Lorsque s'abattit la réaction du 24 mai, l'inquiétude fut grande de savoir si l'Ecole normale ne serait pas offerte en holocauste au cléricalisme. Quatre années plus tard, quand éclata le 16 mai, nouvelle alerte. La prudence de Bersot fit en ces occasions des miracles. L'Ecole demeura sauve, sauve sa constitution, sauf son personnel et, ce qui tenait par-dessus tout à cœur à cette jeunesse, sauf aussi son directeur.

Si on avait demandé à Bersot ce qu'il avait fait de l'Ecole normale durant ces orageuses années, il eût pu répondre avec fierté le mot de Sieyès : « Elle a vécu. » Sa sollicitude ne s'en était cependant pas tenue là. Il avait trop le sens des choses supérieures pour ne pas favoriser de toutes les manières le goût des grands travaux et de la haute culture. Son regard dépassait l'horizon étroit de la licence et de l'agrégation : dans l'apprenti professeur il aimait à voir percer le savant. Comme il était, avant toutes choses, amoureux du talent, il procédait pour le recrutement des élèves comme pour le choix des professeurs. L'addition des notes de l'examen ne déterminait pas seule l'admission des uns, et la nomination des autres n'était pas uniquement due au nombre des boutons conquis dans le mandarinat. Il aimait si passionnément l'originalité qu'il lui faisait des avances même aux dépens des convictions qui lui étaient les plus chères. On le vit bien quand lui, le spiritualiste relaps, l'admirateur impénitent de Victor Cousin, appela comme maître de philosophie

un leibnizien raffiné, M. Fouillée, dont la thèse sur *la liberté et le déterminisme* venait de mettre toute l'Eglise éclectique en émoi. On le vit encore lorsqu'il s'ingéniait à prolonger l'enseignement de M. Lachelier, ce néo-kantien dont l'idéalisme subtil eut une influence décisive sur toute une génération de jeunes maîtres, non sans causer de vives inquiétudes aux représentants de l'école classique. Ce n'est pas que les doctrines mêmes de ces deux professeurs éminents eussent pour son esprit le moindre attrait. Outre qu'il avait, de très bonne foi, son siège fait, et que l'on ne change guère ainsi sur le tard sa conception des choses, Bersot ne séparait pas dans son culte la philosophie et les belles-lettres et il n'aimait la première que parée des grâces que savent répandre les secondes. Aussi se défiait-il d'une méthode de penser trop aride, lui semblait-il, trop impersonnelle et abstraite. Mais il sentait qu'il y avait là quelque chose de fort et il faisait taire ses préférences. Un jour quelqu'un de nous eut l'occasion de lui exprimer la haute estime où nous tenions un jeune maître que venait de révéler un travail métaphysique d'une rare envergure; nous lui dîmes combien ses leçons nous seraient précieuses. « Ouvrage excellent, observa-t-il, « quel dommage que ce soit si obscur ! » — Et nous de lui répondre : « Un peu d'obscurité repose de trop de « lumière. » Bersot sourit. L'éclectique avait fait ses réserves : au directeur d'agir, maintenant. Une année plus tard, l'auteur du livre « si obscur » recevait de Bersot la bienvenue à l'Ecole normale : il était promu à l'une des chaires les plus enviées.

La direction de l'Ecole n'accaparait cependant point toute l'activité de Bersot. Quand vint pour le gouvernement républicain l'heure d'introduire dans l'enseignement public à ses divers degrés les grandes réformes réclamées par le Parlement et le pays, sa voix ne pouvait manquer d'être l'une des plus écoutées. Ses relations d'amitié avec les chefs du parti national, avec M. Thiers surtout qui lui portait la plus vive affection, lui auraient rendu facile l'accès à la vie publique, s'il eût cédé aux instances de ses amis. De même son élection à l'Académie française n'aurait guère fait doute. Mais un empêchement cruel ne permit pas à Bersot d'entrer dans les vues de ceux qui l'aimaient. Un mal terrible, à la marche lente mais sûre, mal qu'une opération habile avait, en 1873, non guéri mais assoupi, l'exila peu à peu loin du monde en sa Thébaïde de la rue d'Ulm. Si, du moins, il eût pu cacher sa souffrance ! Il détestait à ce point parler du « haïssable » moi que nul n'y aurait pris garde. Mais la plaie cancéreuse de mois en mois grandissante s'étalait sur la joue, avertissant ses élèves et ses amis que les jours du vénéré maître étaient comptés. L'imminence du dénouement ne lui arracha jamais une plainte, jamais un mélancolique retour sur lui-même. Il s'obstina à dire et à répéter que l'existence était bonne, à détourner des théories désolantes et découragées tous ces commençants de la vie qui l'entouraient. Dans un discours de distribution de prix qu'au début de sa carrière il prononça au lycée de Bordeaux, il s'était écrié : « J'aime mieux la vie et ses désordres que la mort et sa majesté. » Il ne s'en dédit jamais. S'il célébrait la vie comme un bien, la mort ne lui causait nulle épouvante. Ce suprême moment, où les caractères donnent leur mesure, il le vit approcher sans trouble; il en avait exactement supputé la venue. « Rien ne pouvait, lisons-nous dans une plaquette où ses élèves ont résumé leurs souvenirs de ses dernières journées, donner le moindre soupçon. On a su seulement plus tard que M. Bersot avait, le matin même, dit à ses domestiques de recevoir toutes les personnes qui se présenteraient dans la journée. C'était la première fois qu'il ouvrait ainsi sa porte depuis le mois de juillet. » Le lendemain Bersot expirait, laissant, par sa mort même, si stoïque et si simple, un dernier exemple à cette jeunesse sur laquelle s'étaient reportées toutes les pensées, toutes les espérances, toutes les ambitions de sa vie. Georges Lyon.

Bibl. : E. Scherer, *un Moraliste; études et pensées d'Ernest Bersot, précédées d'une notice biographique*; Paris, 1882, in-18.

BERSUIRE (Pierre), en latin *Berchorius*, dans les anciens manuscrits français *Bercheure*, *Berchoire*, écrivain français, né à Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée), à 25 kil. de la ville de Bressuire, dont le nom s'écrivait alors *Bersuire*, mort en 1362. Entré d'abord dans l'ordre de Saint-François, il ne put en supporter la rigueur et se fit bénédictin. Il était moine de l'abbaye de San-Salvador au diocèse de Tuy, en Espagne, lorsque le pape Jean XXII le transféra, le 3 août 1332, à Saint-Florent de Saumur et le nomma prieur de la Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire). Nous le voyons ensuite prieur de Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), puis de Clisson (Loire-Inférieure). En 1351 il était chambrier de l'abbaye de Notre-Dame-de-Coulombs, au diocèse de Chartres, et en 1354 il échangea ce titre pour celui de prieur de Saint-Eloi à Paris : c'est dans ce dernier monastère qu'il mourut. Dès son enfance il se consacra spécialement à l'étude de la théologie et se concilia ainsi les faveurs du cardinal Pierre dels Prats qui l'attacha à sa maison. Dans la compagnie du cardinal, Bersuire résida surtout à Avignon : il s'y lia avec Pétrarque qu'il allait souvent visiter dans sa retraite de Vaucluse et qui, dans une de ses lettres, le qualifie de *vir insignis pietate et litteris*. En 1351 il était à Paris, portant le simple titre d'étudiant, bien qu'il eut déjà composé plusieurs des ouvrages qui ont fait sa réputation : il fut accusé d'hérésie et emprisonné dans les prisons de l'évêque, mais les réclamations énergiques de l'Université, qui menaça de cesser ses leçons si le prisonnier n'était pas relâché, et la protection du roi Jean le sauvèrent de cette dangereuse épreuve. Jean le Bon le prit au nombre de ses secrétaires et lui fit traduire les *Décades* de Tite-Live. Bersuire est surtout connu comme théologien. Il a composé une sorte d'encyclopédie biblique divisée en trois parties : *Reductorium*, *Repertorium*, *Breviarium morale*, où se révèle l'érudition la plus étendue. Plus d'une fois il fait preuve d'une certaine indépendance de pensée en émettant des idées contraires au dogme et en exprimant, sous forme de moralités, ce qu'il pensait des mœurs du clergé de son temps. A ce point de vue c'est un précurseur de Nicolas de Clamanges, de Pierre d'Ailly, de Gerson. Sa traduction de Tite-Live, faite sous Jean le Bon, est aussi l'indice d'un fait important, du premier mouvement de renaissance de l'antiquité classique qui se soit produit en France au XIVe siècle, mouvement qui s'accentuera sous Charles V et surtout sous Charles VI, où Jean de Montreuil le résumera. Les manuscrits qui contiennent les œuvres latines et françaises de Pierre Bersuire sont fort nombreux. Son encyclopédie a été souvent imprimée et même traduite en français; on a aussi quelques anciennes éditions de sa traduction de Tite-Live. Ant. Thomas.

Bibl. : Léopold Pannier, *Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur français de Tite-Live* (dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1872). — Ant. Thomas, *Les Lettres à la Cour des Papes*; Rome, 1884.

BERT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Jaligny; 1,096 hab.; très accidentée et couverte de collines rocailleuses. C'est la moins riche du canton. Elle possède une mine de houille qui lui a rendu un peu d'importance. Elle est arrosée par la Têche. Au XIIIe siècle, Bert appartenait au comte de Nevers, Hervé, qui le tenait en fief de l'évêque de Clermont; en 1222, c'est Mathilde, comtesse de Nevers, qui rend l'hommage; en 1278, le comte de Nevers, Robert. Cependant, une pièce de 1268 indique que les sires de Bourbon avaient des propriétés à Bert, c'est une donation par Agnès, dame de Bourbon, du mas de Bert. Il ne reste pas de vestiges de cette époque dans la commune.

BERT (Paul). I. Biographie. — Homme politique et savant français, né à Auxerre (Yonne) le 17 oct. 1833,

mort à Hanoï (Tonkin) le 11 nov. 1886. Il fut reçu docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1863, mais voulant se livrer au professorat il se fit aussi recevoir docteur ès-sciences naturelles en 1866, et l'année suivante il était nommé professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Puis le 5 déc. 1871, il obtint la chaire de physiologie générale à la Sorbonne. Après la Révolution du 4 sept. 1870, Gambetta, ministre de l'intérieur, le nomma secrétaire général de la préfecture du dép. de l'Yonne, et plus tard, le 15 janv. 1871, préfet du Nord, mais il donna sa démission de cette dernière fonction lorsque Gambetta cessa de faire partie du gouvernement de la Défense nationale. Sans être candidat aux élections générales du 8 févr. 1871, il obtint 10,828 voix dans le dép. de l'Yonne. Au mois d'oct. suivant, les électeurs du canton d'Aillant le choisirent comme conseiller général. Une élection partielle ayant eu lieu dans l'Yonne, le 9 juin 1874, pour remplacer M. Javal, décédé, les comités républicains choisirent M. Paul Bert comme candidat. Il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale par 34,813 voix. Il alla siéger à la gauche républicaine près de Gambetta dont il soutint énergiquement la politique. Il prit une part très active aux travaux de l'Assemblée nationale dans les questions d'enseignement : lois relatives au conseil supérieur, fondation de facultés de médecine à Lyon et à Bordeaux, organisation de l'enseignement primaire, liquidation de la retraite des instituteurs, etc. Il fut rapporteur du projet de loi qui accordait à M. Pasteur une pension de 12,000 fr. à titre de récompense nationale. Après le vote de la Constitution de 1875, lorsqu'on organisa la Chambre des députés, M. Paul Bert posa sa candidature dans la deuxième circonscription de l'arr. d'Auxerre, et fut élu le 20 févr. 1876 par 8,446 voix contre 5,118 recueillies par M. Cherest, candidat monarchiste. Il suivit la même politique dans cette assemblée. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Aux élections du 14 oct. suivant, après la dissolution de la Chambre, il fut réélu avec 9,634 voix contre 4,996 données à M. Tarbé des Sablons, candidat bonapartiste soutenu par le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il reprit avec une nouvelle ardeur l'étude des questions d'enseignement. Fut un des champions de l'obligation et de la laïcité de l'enseignement primaire, et s'occupa des lois qu'il considérait comme devant entraver les empiètements du cléricalisme. Aux élections du 11 avr. 1881, il n'a plus de concurrent et est élu par 9,368 voix. Le 14 nov. 1881, Gambetta, qui avait été chargé par le président de la République de constituer un ministère, donna à M. Paul Bert le portefeuille de l'instruction publique auquel fut rattachée la direction des cultes. Il se retira avec tout le cabinet le 26 janv. 1882. Quelque temps après, il présenta comme député un projet de loi sur l'exercice du culte catholique tendant à assurer par des pénalités nouvelles l'application du Concordat. Il présenta aussi un projet sur la réorganisation de l'enseignement primaire, et prit la parole dans la discussion de la loi organique militaire sur le service obligatoire réduit à trois ans. Aux élections d'oct. 1885, il fut élu par le dép. de la Seine et par le dép. de l'Yonne; conformément aux usages républicains il opta pour ce dernier département dont il était toujours conseiller général. Au mois de décembre il prit la parole pour appuyer la demande de crédits destinés à l'expédition du Tonkin présentée par le cabinet Brisson. Le 31 janv. 1886 M. Paul Bert fut nommé par M. de Freycinet, alors président du Conseil, résident général dans l'Annam et le Tonkin. M. Paul Bert, restant député, était envoyé en mission temporaire de six mois, conformément à la loi qui interdit le cumul. Il partit le 12 fév. et arrivait à Hanoï le 8 avr. Pendant son séjour au Tonkin M. Paul Bert s'attacha surtout à faire de l'administration civile, et à attirer à nous les indigènes en respectant autant que possible leurs coutumes locales. Il chercha à mettre un peu de régularité dans la perception des impôts, et fidèle à ses convictions, créa de nombreuses écoles pour les habitants du protectorat. Vers la fin de septembre, quelque temps après que sa mission eut été renouvelée pour une seconde période de six mois, M. Paul Bert fut pris de la dysenterie, à laquelle il succomba le 11 nov. 1886, à cinq heures du soir. La nouvelle en fut immédiatement transmise par le télégraphe. Sur la proposition du gouvernement, le Parlement décida que les obsèques de Paul Bert auraient lieu aux frais de l'État, à titre de récompense nationale, et que Mme Paul Bert, sa veuve, recevrait une pension viagère de 12,000 fr. — En 1875, l'Académie des sciences lui décerna le grand prix biennal de 20,000 fr. En mars 1876, il fut nommé membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Elu en déc. 1878, président de la Société de biologie en remplacement de Claude Bernard, il fut aussi porté comme candidat au siège laissé vacant par ce savant à l'Académie des sciences et obtint 13 voix contre 40 données à M. Marey qui s'était déjà présenté plusieurs fois. M. Paul Bert a fondé un prix pour récompenser « le meilleur travail ayant trait aux moyens mécaniques et scientifiques de préserver dans les régions raréfiées de notre atmosphère la vie des voyageurs sur les montagnes ou en ballon ». M. Paul Bert était membre de l'Institut. C'est un titre qu'il mettait toujours en tête des actes officiels lorsqu'il était résident général de l'Annam et du Tonkin. — Outre ses œuvres scientifiques, dont on trouvera plus loin la nomenclature, M. Paul Bert a publié : *Discours au sujet de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur* (1879, in-16) ; *la Loi de l'enseignement primaire* (1880, in-12) ; *la Morale des Jésuites* (1880, in-12) ; *Discours prononcé à l'occasion du banquet offert à Paul Bert par les instituteurs et les institutrices de France* (1881, in-12) ; *Discours parlementaires (1871-1881)* (1881, in-12) ; *l'Enseignement laïque* (1881, in-8) ; *l'Instruction religieuse dans l'école* (1881, in-12) ; *l'Instruction civique à l'école* (1882, in-12) ; *De l'éducation civique* (1883, in-12) ; *A l'ordre du jour* (1885, in-12) ; *Lettres de Kabylie : la politique algérienne* (1885, in-8), etc.

Louis Lucipia.

II. Œuvre scientifique. — Ce qui caractérise l'œuvre de Paul Bert, c'est sa grande variété. — L'esprit actif, ouvert de Bert, sans l'empêcher de s'attacher à un sujet avec persévérance, le poussait à imaginer sans cesse des expériences nouvelles, et l'empêchait de se cantonner dans les études restreintes, dans les horizons bornés.

L'on peut classer ses travaux sous un certain nombre de rubriques principales :

1° *Recherches sur la greffe animale et la vitalité des tissus animaux*. Ces recherches (1863 et 1866) représentent les premiers travaux de l'auteur. — P. Bert n'a pas inventé la greffe animale, — elle était connue depuis longtemps, et les prêtres indiens savaient pratiquer la rhinoplastie — mais il découvrit nombre de faits intéressants concernant la vitalité des tissus animaux. Il a vu que l'on peut souder des animaux de même espèce ou d'espèce différente, mais de même genre, par la peau, le péritoine, etc. : on peut transplanter des membres entiers d'un animal à l'autre ; on peut même souder des animaux de genre différent (chat et rat). Paul Bert a ensuite étudié ce que deviennent les parties transplantées d'un animal sur lui-même : il a reconnu que leur nutrition persiste : l'accroissement en continue, et l'intimité avec le reste du corps est parfaite. Il en résulte que la séparation d'un membre d'avec le corps auquel il appartient, ne met en péril (quand la séparation est brève et quand la greffe se fait sans tarder) aucun des éléments anatomiques qui le composent. Accessoirement Bert a étudié la résistance vitale de divers tissus selon la température (des parties séparées vivent encore après 7 h. 1/2 à 30° cent. ; après 17 h. à 20° cent. ; après 7 jours à 10° ou 12° cent. ; cela dépend des tissus étudiés et de la température),

selon les milieux (air confiné, oxygène, acide carbonique, solutions acides ou alcalines diverses, etc). Enfin, fait intéressant, il montre que les greffes sont d'autant plus difficiles que la distance zoologique est plus grande. Ces recherches ont valu à P. Bert le prix de physiologie expérimentale en 1865.

2° *Pression barométrique*. Les travaux se rapportant à cette question sont synthétisés dans son volume sur la *Pression barométrique* (1878) : elles lui ont valu le grand prix biennal en 1875. Il montre que la mort due à l'*augmentation de pression*, reconnaît en réalité pour cause l'augmentation de tension de l'oxygène, dans certains cas (de 3 à 9 ou 10 atmosphères) ou l'abaissement de tension de ce gaz (1 ou 2 atmosphères), et enfin, l'augmentation de tension de l'acide carbonique.

En somme la mort par augmentation de la pression barométrique est due aux conséquences physiques de celle-ci pour la tension des gaz du sang : tantôt ce dernier est pauvre en oxygène (asphyxie), tantôt il est riche en acide carbonique (empoisonnement par CO^2) ; tantôt enfin l'oxygène est trop abondant (empoisonnement par O). Ce dernier fait est particulièrement intéressant, et P. Bert en a fait une étude spéciale dans laquelle il établit la toxicité de ce gaz dès qu'il existe en proportion (ou sous pression) donnée. Cet empoisonnement par l'oxygène donne lieu à des symptômes convulsifs, comme le fait celui qui reconnaît pour cause la strychnine, et ceux-ci sont dus à l'action excito-motrice exercée par l'oxygène sur la moelle. En même temps les oxydations organiques sont arrêtées, d'où abaissement thermique. Cette toxicité de l'oxygène se manifeste pour tous les êtres tant végétaux (graines) qu'animaux, pour les tissus et pour certaines fermentations (alcoolique, putride, etc., mais non la fermentation diastasique). Tout ceci est vrai pour tous les êtres, à partir d'une certaine pression atmosphérique (ou ce qui revient au même, à partir du moment où une certaine proportion d'oxygène existe dans un mélange), c.-à-d. à partir de 4 ou 5 atmosphères, car jusque-là l'augmentation de tension stimule les organismes plutôt qu'il ne les met en péril. Quant à la *diminution de pression*, elle tue par anoxyhémie comme le voulait Jourdanet, par insuffisance de tension ou de proportion de l'oxygène. La conclusion pratique, c'est de combattre les effets dus à la diminution de pression par des inhalations d'oxygène. En effet, dans sa chambre à air raréfié, P. Bert se soumet à une décompression correspondant à celle d'une altitude de 8,000 m. sans inconvénients, grâce à des inhalations. L'on sait qu'il conseilla aux aéronautes du *Zénith* d'emporter des ballons d'oxygène pour contrebalancer les effets de la raréfaction de l'air et de l'anoxyhémie : ils le firent, mais paralysés par une décompression trop rapide, ils ne purent en faire usage.

Ces études amenèrent P. Bert à s'occuper aussi du mécanisme de la mort qui survient lors du passage rapide d'un milieu comprimé à un milieu normal, ou moins comprimé. Il a vu qu'elle est due au retour à l'état libre d'azote que la compression a dissous dans les liquides organiques, retour qui s'effectue avec beaucoup plus de danger quand la décompression est rapide que si elle est lente ; et il a formulé les précautions pratiques à prendre, qui sont : décomprimer lentement, inhaler de l'oxygène, et parfois recomprimer, selon les indications spéciales ; enfin, chauffer les appareils à décompression.

3° *Etudes sur la Respiration et l'Asphyxie.* Ces recherches sont, en grande partie, réunies dans les *Leçons sur la Physiologie comparée de la respiration* (1870) : elles servirent de base au cours que P. Bert fit au Muséum, en 1868, quand il suppléa Flourens. Beaucoup de faits secondaires y sont signalés, chemin faisant, car à mesure qu'il avance, Bert vérifie les résultats précédemment acquis, confirmant les uns, expliquant ce qu'il y a d'erroné dans les autres, signalant enfin des phénomènes jusque-là inaperçus. Parmi les plus intéressants, je signalerai ses résultats concernant la respiration des tissus (V. Respiration) et encore les recherches sur la résistance variable des diverses espèces animales à l'asphyxie, l'explication (proportion plus grande d'oxygène et de sang chez le canard) de la résistance plus forte du canard par rapport au poulet ; des études intéressantes sur les mécanismes respiratoires, sur la contractilité pulmonaire dont il a fourni la démonstration directe, par la méthode graphique ; sur les mouvements respiratoires, étudiés avec soin par la même méthode, etc.

4° *Etudes sur les Anesthésiques.* P. Bert a étudié surtout la question de l'anesthésie par le protoxyde d'azote, et il a montré qu'en opérant avec un mélange de protoxyde et d'oxygène, l'on obtient un gaz qui produit une anesthésie rapide, suffisamment profonde, et ne présente guère de dangers. Nous avons dit, à l'art. Azote (Protoxyde d'), ce qu'il faut penser de cet agent anesthésique. Il a étendu ses recherches aux autres anesthésiques, au chloroforme principalement, en préconisant la méthode des mélanges titrés ; il avait remarqué que la dose mortelle est double de la dose anesthésique, et dosait ses mélanges en conséquence. Bien que les conseils donnés par Bert sur l'administration du chloroforme soient absolument sages, ils n'ont rencontré dans le corps médical qu'une indifférence assez marquée.

5° *Etudes de Physiologie comparée.* Parmi les travaux de ce groupe je citerai en particulier ceux qui ont trait au caméléon et à la seiche. Pour le caméléon, Bert a étudié les causes et le mécanisme des changements de couleur de cet animal. Il a vu que ces changements sont dus aux modifications de forme des *Chromatoblastes* (V. ce mot) de la peau ; que ces modifications sont déterminées par deux ordres de nerfs dont les uns étalent, les autres rassemblent au contraire ces corpuscules colorés ; il a élucidé les voies des impulsions qui du cerveau viennent déterminer ces mouvements.

6° *Recherches toxicologiques.* En dehors des recherches sur l'action toxique de l'oxygène, étudiée sur les organismes animaux de toute classe, sur les plantes et sur les ferments figurés, signalons : les recherches sur les venins du scorpion et de l'abeille, sur la résistance (plus grande) des êtres nouveau-nés aux poisons (strychnine et digitaline) sur l'action toxique de l'acide carbonique (qui ralentit les oxydations, abaisse la température et anesthésie tout ce qui vit) (V. Carbonique [Acide]) ; sur l'*acide phénique* qui excite la moelle ; sur l'action de *l'oxyde de carbone, de la magnésie, de l'eau oxygénée*, etc. (V. ces mots).

7° *Recherches de Physiologie végétale.* Ces recherches se rapportent aux mouvements bien connus de la sensitive. Bert a étudié ces mouvements en eux-mêmes et en a proposé une explication. D'abord il constate qu'il y a deux ordres de mouvements, les uns lents, produisant les états dits de veille ou de sommeil des feuilles, et les autres, rapides, consécutifs aux excitations, et que l'éther abolit. Les renflements qui se trouvent au-dessus et au-dessous du pétiole sont la cause des mouvements, et P. Bert constate, fait très intéressant, que ces renflements présentent durant leur activité, un certain degré d'hypothermie : la température y est plus basse que dans la tige : au contraire, lors de mouvements brusques, par excitation, il y a production de chaleur. Bert a encore étudié l'action de la lumière blanche ou colorée sur les mouvements de la sensitive, et a vu combien la lumière verte est funeste aux végétaux.

III. Ouvrages de Paul Bert. — L'ordre adopté est celui des divisions précédentes : 1° *De la Greffe animale* (Thèse, doct. en méd. 1863) ; *Recherches expérimentales pour servir à l'histoire de la vitalité propre des tissus animaux* (Thèse, doct. ès sciences, 1866). Ces deux travaux résument les notes antérieures ; 2° *la Pression barométrique ; recherches de Physiologie expérimentale* (1878, in-8). Ce travail résume aussi nombre

de notes publiées dans divers recueils et bulletins de sociétés savantes (Acad. des sciences, Soc. de Biol., etc.); 3° *Leçons sur la Physiologie comparée de la respiration* (1870, in-8, 588 p.). A la même époque, nombre de notes sur le même sujet à la Société de Biologie, à la Société philomatique; 4° *Notes diverses sur les Anesthésiques* (Soc. de Biol., Acad. des sciences, Thèse de R. Blanchard sur *le Protoxyde d'azote*); 5° *Sur le Mécanisme et les causes des changements de couleur chez le Caméléon* (Acad. des sciences, 1875; Soc. de Biologie, 1874-1875); *Mémoire sur la physiologie de la Seiche* (Soc. des sciences de Bordeaux, 1867); 6° *Sur la propriété qu'ont les nerfs sensitifs de transmettre dans les deux sens une excitation portée en un point de leurs parcours* (Société de Biol., 1863, Acad. des sciences, 1877); *Sur la question de savoir si tous les animaux voient les mêmes rayons lumineux que nous* (Soc. des sciences de Bordeaux, 1867; *Arch. de physiol.*, 1869; Acad. des sciences, 1869). Pour les nerfs pneumogastriques et autres, voir les *Leçons* et les Comptes rendus de la Soc. de Biologie, 1868; 7° *Contribution à l'Etude des venins* (Soc. de Biol., 1865); *Sur l'action toxique de l'acide carbonique* (Acad. des sciences, 1873); *Mémoire sur l'action physiologique de l'acide phénique* (Soc. de Biol., 1869–70); *Action de l'acide carbonique, etc.* (V. Pression barométrique); 8° *Sur les variations de l'urée en rapport avec la nourriture* (Soc. de Biol., 1878); *Sur l'origine du sucre de lait* (ibid.); 9° *Recherches sur les mouvements de la sensitive* (Soc. des sciences de Bordeaux, 1866 et 1870. Jl. de Robin, 1867 et 1871); *Sur la formule générale des mouvements spontanés des fleurs et des feuilles* (Acad. des sciences, 1878); *Sur la cause intime des mouvements spontanés des plantes et de l'héliotropisme* (Ibid., 1878); *Action de la lumière verte sur la sensitive* (Acad. des sciences, 1870–71); *Influence des lumières colorées, etc.* (*Revue scient.*, 1878); *Antagonisme entre la fonction chlorophyllienne et la respiration chez les végétaux* (Soc. de Biol., 1871) (V. aussi *Leçons*); *Influence des couleurs sur la végétation*, 1871; 10° *Obs. sur l'anatomie du phoque* (Soc. philom., 1862); *Obs. tératologiques* (Soc. phil., 1862, 1863, 1864); *Sur le sang de divers animaux invertébrés* (Soc. des sciences de Bordeaux, 1867); *Catalogue méthodique des animaux vertébrés qui vivent à l'état sauvage dans le dép. de l'Yonne*, 1864.

Ouvrages de vulgarisation scientifique :

Premières notions de zoologie (1886); *Eléments de zoologie* (avec R. Blanchard), *ibid.*; *Leçons de physiologie professées à la Sorbonne; Anatomie et physiologie animales* (1885); *Revues scientifiques de la République française* (1878–1884); *Lectures sur l'histoire naturelle des animaux* (1883); *Première et deuxième années d'enseignement scientifique* (1885–1886); *Eléments de géométrie expérimentale; Lectures et leçons de choses* (1887). Dr H. de Varigny.

Bibl.: *Notice sur les travaux scientifiques de M. P. Bert*, nov. 1878 (avec supplément de déc. 1881). — E. Bérillon, *l'Œuvre scientifique de Paul Bert*, 1887.

BERTA (l'abbé Francesco), bibliographe italien, né à Tunis en 1719, mort le 7 avr. 1787. Devenu l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale de Turin, il concourut, avec Pasini et Rivautella, à la publication du catalogue des manuscrits de ce dépôt (*Codices manuscripti...;* Turin, 1749, 2 vol. in-fol.), et donna avec Rivautella le Cartulaire de l'abbaye d'Oulx (1753, in-4).

BERTACHINUS-Firmanus, jurisconsulte italien du xve siècle. Il a exercé des offices de judicature à Sienne et à Florence. On lui doit un traité sur les évêques et un autre sur les Aides et Gabelles.

Bibl. : Panzirol, *De Clarissimis legum interpretibus*, Lib. I, cap. 124. — Taisand, *Les Vies des plus célèbres jurisconsultes*; Paris, 1737, p. 68, in-4.

BERTAGLIA (Romualdo), ingénieur italien, né à Ferrare vers 1688, mort après 1750. Il fut professeur de mathématiques dans sa ville natale où il fit exécuter d'importants travaux hydrauliques. En 1726, Benoît XIII le manda à Rome pour rechercher les moyens de dessécher les marais Pontins. Son principal ouvrage, publié sous le pseudonyme de Valdimagro, est intitulé *Ricerca dell' alzamento che sarebbe per produrre l'immissione del Reno in Po* (Ferrare, 1717). L. S.

BERTALL (Charles-Albert d'Arnoux, dit), dessinateur et écrivain français, né le 18 déc. 1820 à Paris, mort en 1882 à Nyons, près de Valence. Fils d'un ancien commissaire des guerres, sa famille le destinait à l'Ecole polytechnique; il préféra la peinture et se mit sous la direction de Drolling. Balzac protégea ses débuts et lui conseilla son pseudonyme, anagramme de l'un de ses prénoms; ce fut peut-être à l'influence de l'auteur de la *Comédie humaine* qu'il dut sa vocation de caricaturiste. Sans avoir la finesse et l'élégance de Gavarni, ni la verve grotesque de Daumier, ses charges sont gaies et légères, toutes pleines de saillies et d'originalité. Il a illustré aussi un grand nombre d'ouvrages, principalement pour les enfants; ses croquis sur bois, dont la facture rappelle ceux d'E. Bayard, supérieurs cependant aux siens sur nombre de points, sont peu variés dans le choix des attitudes et des types, et souvent d'une indication par trop sommaire; leur principale qualité est le mouvement. Parmi son œuvre très considérable, il faut citer : les illustrations pour *le Diable à Paris*, de Gavarni (1845-46, in-8); *les Petites Misères de la vie conjugale* (1845), et les nombreuses gravures dans les *Œuvres complètes* de Balzac (1842–55, 20 vol. in-8); *Paul et Virginie* (1845, in-8); *le Cahier des charges des Chemins de fer* (1847, in-8); *les Guêpes à la Bourse* (in-32); *Paris en l'an 3000* (in-8); les illustrations de la *Bibliothèque des Enfants* (collect. Hetzel, depuis 1844). Il a fourni aussi de nombreux dessins au *Journal pour rire*, au *Journal amusant*, à *l'Illustration*, au *Musée des Familles*, au *Magasin pittoresque*, au *Journal pour tous*, aux *Romans populaires illustrés*, à la *Semaine des enfants*, etc. En avril 1871, il fonda le *Grelot*, petit journal satirique et caricatural, dans lequel il attaqua vivement les membres de la Commune qui régnait alors sur Paris. Il publia à part 40 pl. color. des *Types de la Commune* (1871). Ecrivain humoristique et spirituel, il a publié divers recueils, études à la plume et au crayon rapidement enlevées : *Les Omnibus* (texte et dessins, 1844, in-8) ont été le début de sa carrière. Il a fait paraître ensuite : *Les Infortunes de Touche-à-Tout* (1865, in-4); *M. Hurluberlu et ses déplorables aventures* (1868, in-4); *La Comédie de notre temps* (3 séries, 1871–78, in-8), *les Contes de ma mère* (1876, in-8); *la Vigne, voyage autour des vins de France* (1878, in-4); *les Plages de France* (1880–1883, gr. in-8), etc. Bertall reçut la croix de la Légion d'honneur en 1875. Ad. Thiers.

BERTANGLES (*Baretangla, Baretangra*). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage; sur un plateau; 248 hab. Seigneurie relevant de Vignacourt *(de gueules à cinq tourelles d'or)*, et qui passa au xvie siècle dans la famille de Glisy par le mariage de Jehanne de Bertangle avec Jehan II de Glisy, puis en 1611 à la famille de Clermont-Tallard, par le mariage de Gabrielle de Glisy avec Jacques de Clermont-Tallard. Le château, qui date du xviiie siècle, contient une riche collection d'objets d'art et d'antiquités ainsi que de curieuses archives qui remontent au xiiie siècle. Il appartient à M. le marquis de Clermont-Tonnerre.

Bibl. : Goze, *Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de villes les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*; Amiens, 1846-1849, 2 vol. gr. in-8, t. II.

BERTANI (Giovanni-Battista), peintre-architecte mantouan, né en 1516, mort le 2 avr. 1576. En 1558, il

publia à Milan une traduction avec commentaires de Vitruve et continua dans l'architecture les traditions de Jules Romain, son maître. En 1549, le duc François Gonzague lui avait conféré le titre de : « Vicarius præfectus que curiæ et fabricarum Mantuæ ». Le rescrit ducal le traite de « Non tantum summus architectus excellens que pictor, sed etiam perpolitus statuarius ». Il dirigea la construction de l'église San Barbara, terminée en 1565.
A. M.

BIBL. : MILIZIA, *Memorie degli architetti antichi e moderni* ; Parme, 1781, 2 vol. in-8.

BERTANI (Agostino), homme politique italien, né à Milan, le 19 oct. 1812, mort à Rome le 30 avr. 1886. Reçu docteur en médecine à l'Université de Pavie, il fut d'abord tout entier à sa profession. Mais, à partir de 1848, patriote ardent, il se lança dans la politique active, sans cesser toutefois d'exercer la médecine, qu'il pratiqua jusqu'à la fin de sa vie avec autant de dévouement que de distinction. Après le retour de la Lombardie sous le joug autrichien, il s'établit à Gênes, où il se fit une brillante clientèle, tout en soignant libéralement les pauvres. Républicain, il devint un des hommes les plus marquants du parti mazzinien. Mais, Italien avant tout, en 1859, il accepta le programme « Italie et Victor-Emmanuel ! » comme Garibaldi, dont il suivit le corps de volontaires en qualité de médecin-major. Sa force de volonté, jointe au charme de ses manières, lui donna dès lors sur l'illustre général une grande influence. En 1860, il fut le principal organisateur de l'expédition des *Mille*. C'est dans sa maison, siège de la *Caisse centrale des secours à Garibaldi*, que se faisaient les enrôlements. Resté à Gênes, le docteur Bertani continua à rassembler des volontaires. Mais, en désaccord avec la Société nationale, qui obéissait particulièrement aux inspirations de Cavour, il voulut, après le départ de Medici et de Cosenz, préparer une expédition qui aurait pris le royaume de Naples par le nord en passant par les États romains. Le gouvernement arrêta à la frontière les corps conduits par Pianciani et Nicotera, et retint dans le golfe Degli Aranci, sur la côte de Sardaigne, les autres volontaires qui attendaient là une destination inconnue. Garibaldi, accompagné de Bertani, qui l'avait rejoint, et dont il avait fait un colonel, se décida à venir, le 13 août, les diriger sur la Sicile. Si Bertani ne put exécuter son plan, son initiative menaçante détermina du moins le gouvernement à le reprendre pour son propre compte (V. CASTELFIDARDO). Le 7 sept., lorsque Garibaldi entra dans Naples, seul avec quelques officiers de son état-major, le colonel Bertani était du nombre. Nommé secrétaire général du dictateur, il porta forcément la responsabilité de ce qu'il y eut de désordonné dans l'administration. On lui reprochait aussi d'entretenir des relations avec Mazzini. Quelques jours avant l'arrivée du roi, il retourna à Gênes et se vit en butte aux accusations les plus calomnieuses. Il ne figura pas dans la douloureuse aventure d'Aspromonte (1862), mais il prit une part importante à l'affaire de Mentana (1867). Dans la Chambre des députés, où il siégeait depuis 1860, il était à la tête du petit groupe républicain. Cependant, vers la fin de sa carrière, il s'apaisa, et, tout en restant fidèle à ses principes démocratiques, se renferma dans les limites d'une opposition constitutionnelle.
F. HENNEGUY.

BERTAPAGLIA (Leonardo), chirurgien italien du XVe siècle, dont le nom a été défiguré en *Bertopalea*, *Berutapalea*, *Prædapalia*, etc., professa à Padoue d'abord, puis à Venise avec un grand éclat. Il raconte avoir disséqué deux cadavres humains, l'un en 1439, l'autre en 1440, et possédait une teinture d'anatomie. Il préférait les onguents et les emplâtres à l'action plus efficace de l'instrument tranchant, dont il abandonnait la pratique aux barbiers et aux baigneurs. Il arrêtait les hémorragies veineuses par la compression du vaisseau et sa ligature au moyen d'un fil. Le livre de Bertapaglia a pour titre : *Chirurgia seu recollectæ super quartum Avicennæ de apostematibus, morbis cutaneis, gangrœnis*, etc. (Venise, 1490-1519, in-fol. et autres éd.)
Dr L. HN.

BERTAUCOURT-EPOURDON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère ; 561 hab.

BERTAUD (l'abbé), pédagogue français, chef d'institution à Paris au milieu du XVIIIe siècle, et inventeur d'une méthode de lecture sans épellation, qui, diversement imitée ou modifiée, n'a guère cessé d'être en honneur. Elle est exposée dans un ouvrage qui parut en 1744 sous ce titre bizarre : *le Quadrille des enfants ou système nouveau de lecture*, et qui eut encore en 1852 une quatorzième édition. Voici en quoi consiste cette méthode, inspirée elle-même sans doute d'essais antérieurs, notamment de l'idée qu'avait eue de Vallange en 1719 d'enseigner à lire au moyen de figures symboliques correspondant aux divers sons de la langue. Fixant à cent soixante le nombre des sons fondamentaux de la langue française, Bertaud les représente à l'enfant par autant d'images d'objets à lui connus, et joint à ces images les caractères dont le son correspond au nom de l'objet. Par exemple, on montre à l'enfant des figures (elles sont sur fiches carrées, d'où le nom de *quadrille)* représentant un *bossu*, un *bas*, un *nez*, un *lit*, un *cheval*, un *verre*, une *dent*, etc. A mesure qu'il nomme chaque objet, on lui fait remarquer la lettre ou les lettres qui rendent le son essentiel sur lequel on fixe son attention. Souvent, c'est le son final que l'on considère seul, comme *ail* dans *éventail*, *in* dans *moulin*, *a* dans *bas :* c'est ce qu'on appelle « le son de l'écho ». Point d'épellation : *ail*, *in* sont présentés comme des unités au même titre que *a ;* le travail d'analyse viendra plus tard, on ne s'adresse d'abord qu'à la mémoire des yeux. Comme elle est vive chez la plupart des enfants et que les images les amusent, l'association d'idées se forme vite dans leur esprit entre chaque figure, le son correspondant et le signe graphique de ce son. Au bout de très peu de temps, ils reconnaissent le signe écrit et y attachent le son sans avoir besoin de voir la figure : ils savent lire dès qu'ils sont en état de reconnaître ainsi dans tous les mots qu'on leur présente tous les caractères et groupes de caractères avec leurs sons. Le succès de cette méthode fut des plus vifs. On se faisait un jeu de l'expérimenter. Deux ramoneurs auraient ainsi appris à lire couramment en un mois, à deux leçons par jour, sous les yeux de Marivaux et de Crébillon. Bertaud avait trouvé, disait-on, « la pierre philosophale ». Son système fut simplifié en 1777 par un certain Alexandre, qui réduisit à quatre-vingt-quatre le nombre des sons et des figures. Plus tard, on essaya de l'appliquer à l'écriture. L'idée essentielle sur laquelle il reposait n'a cessé d'être reprise et mise à profit en cent manières ; elle est définitivement acquise à la pédagogie du premier âge.
H. M.

BERTAUD (Marie-Rosalie), également connue sous le nom de DUPLESSIS-BERTAUD, née en 1738. Élève de Saint-Aubin et de Choffard, s'est illustrée dans la gravure. Elle se fit remarquer par la finesse de son burin et a gravé des fleurs et des ornements d'après La Fosse, et surtout des marines d'après Jos. Vernet.
B.

BERTAULD (Charles-Alfred), jurisconsulte français, né à Verson le 9 juin 1812, mort à Paris le 8 avr. 1882. Après avoir terminé ses études classiques, Bertauld fit son droit à Caen, y fut reçu docteur le 25 nov. 1841 et c'est dans cette ville qu'il vécut jusqu'en 1870. Tout en se destinant au barreau, il avait songé à la carrière de l'enseignement du droit et s'était préparé, au milieu des affaires et des procès, à entrer par la porte si honorable du concours, en qualité de professeur dans cette même faculté dont il avait été l'élève. Il y fut d'abord suppléant et obtint ensuite la chaire de procédure civile et de législation criminelle qu'il échangea en 1857 contre une chaire de code civil. Toute la vie de Bertauld a été absorbée jusque dans les dernières années par le barreau et par l'école. Il s'est trouvé face à face avec un adversaire

redoutable, M. Demolombe, qui doit à ses travaux sur le code civil la réputation bien méritée de jurisconsulte de premier ordre. Cette lutte toute pacifique et si honorable pour ceux qui l'avaient engagée a rendu les plus grands services à la justice et à la science du droit. Les plaidoiries de Bertauld produisaient toujours un grand effet; il persuadait les juges par sa parole nerveuse, solide et brillante à la fois; M. Demolombe excellait plutôt dans la consultation et ses mémoires si clairs et si précis étaient reçus comme des oracles. Comme avocat Bertauld s'abandonnait toujours à l'improvisation, mais son plan était bien arrêté à l'avance et rien ne pouvait l'en faire dévier. Les interruptions ne le gênaient pas; il y répondait avec esprit et vivacité, pour revenir tout de suite au développement de ses idées. Tel il avait été au barreau, tel il fut ensuite dans les Chambres. Cependant comme tous ceux qui ont disserté sur le code et fréquenté la chicane, Bertauld éprouva les plus grandes peines à se donner l'attitude d'un orateur politique. Il imprimait à son corps les mouvements les plus désordonnés; le geste était exagéré et trop abondant, habitudes d'avocat qui se sent caché dans les amples replis de sa robe et qui songe à faire sortir son bras d'une large manche noire. Comme jurisconsulte, Bertauld est connu par des travaux considérables et variés. Il a enrichi de nombreux articles la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, dont il était un des principaux collaborateurs. Comme professeur de législation criminelle, il a publié plusieurs ouvrages : *Questions et exceptions préjudicielles en matière répressive* (Paris, 1856, in-8); *Questions controversées sur la loi du 31 mai 1854, abolitive de la mort civile* (Paris, 1857, in-18); enfin et surtout un *Cours de code pénal*, arrivé en 1873 à sa 4e édition. Appelé à une chaire de code civil, l'éminent professeur a écrit deux volumes qui, sous le titre de *Questions pratiques et doctrinales du code Napoléon*, renferment les parties les plus originales de son enseignement. Bertauld ne pouvait songer à composer un traité développé sur le code civil; il se serait rencontré avec Demolombe. Quant à faire un livre élémentaire et concis, cela répugnait tout à fait à sa nature: Le Normand sait développer sa pensée, souvent même avec exagération, mais il lui est impossible de la résumer en termes concis. D'ailleurs Bertauld tenait à ne pas revenir sur les sujets déjà traités; il préférait s'attaquer aux questions nouvelles dont la pratique du barreau lui avait révélé les difficultés. C'est ainsi qu'il a encore écrit un *Traité théorique et pratique de la subrogation à l'hypothèque légale des femmes mariées* (Paris, 1864, 2e éd. in-8), ouvrage d'une grande pénétration, mais d'une lecture assez difficile. On a reproché aux livres de Bertauld de n'être pas accessibles à tous. Cette critique nous paraît injuste. Ce qui est plus vrai, c'est que le savant professeur ne cherchait pas à dispenser ses lecteurs de tout travail personnel et qu'il écrivait trop souvent comme il parlait, avec une grande abondance de mots de nature à nuire à la clarté de sa pensée. N'a-t-on pas prétendu que Bertauld avait contracté ce défaut par son commerce avec les jurisconsultes romains? C'est là une véritable erreur. Bertauld n'a jamais pâli sur le *Digeste* et les jurisconsultes romains lui auraient servi de modèle de clarté et de décision s'il les avait consultés; le style de Gaius, de Paul et d'Ulpien ne connaît pas ces impedimenta qui embarrassent les écrits et les discours de Bertauld. Parmi les œuvres de l'éminent jurisconsulte il faut encore relever son livre sur la *Liberté civile*, étude critique des publicistes contemporains où l'on cherche à fixer les limites entre la souveraineté sociale et la souveraineté individuelle. Cette question a permis à Bertauld de comparer et juger tous les grands problèmes de l'ordre social.

En dernier lieu Bertauld, élu sénateur, avait quitté l'École de droit et la ville de Caen pour se fixer à Paris où il ne tarda pas à être nommé procureur général de la cour de cassation. Ses discours politiques ont été publiés récemment par M. Berthelmy, agrégé à la Faculté de droit de Lyon. Bertauld, ce n'est ni l'homme politique ni le magistrat, mais l'avocat et le professeur de droit.

E. Glasson.

BERTAULE (Pêche). Nom languedocien du verveux: filet en forme de manche (V. Verveux).

BERTAUT (Jean), poète français, né à Caen en 1552, mort à Séez le 8 juin 1611. Il entra de bonne heure dans les ordres, fut précepteur du duc d'Angoulême, secrétaire du cabinet d'Henri III. En 1594, on lui donna l'abbaye d'Aulnay, et il fut nommé premier aumônier de Marie de Médicis. Il contribua à la conversion d'Henri IV et, en 1606, il fut promu à l'évêché de Séez. J. Bertaut est un disciple de Ronsard et de Desportes. Il débuta par des poésies légères, des élégies passionnées, des chansons galantes, et se fit une réputation de bel esprit par ses « pointes ». Lorsqu'il eut été nommé évêque, il renonça au genre léger pour se consacrer uniquement au récit poétique des grands événements du temps. C'est ainsi qu'il publia la *Réduction d'Amiens en l'obéissance du Roy;* le *Mariage du Roy et de la Reine;* la *Naissance de monseigneur le Dauphin;* un *Discours au Roy allant en Picardie pour combattre l'Espagnol*, etc., toutes pièces longues et très fastidieuses qui sont loin de valoir ses premiers essais. Il le sentit si bien, que son caractère sacerdotal ne l'empêcha pas, sur la fin de sa vie, de rassembler en un volume les poésies amoureuses qui avaient établi sa renommée. Bertaut a le style clair et facile, l'expression franchement poétique; de la grâce et une agréable mélancolie. Mais la verve, l'envolée, lui fait défaut, et il abuse vraiment des traits d'esprit. Voici les œuvres de Bertaut : *Discours au roy sur la conférence de Fontainebleau* (Lyon, 1600, in-12); *Œuvres poétiques* (Paris, 1601, in-8; Paris, 1620, in-8; Paris, 1623, in-8; Paris, 1653, in-8); *Recueil de quelques vers amoureux* (Paris, 1602, in-8, et id., 1606); *Parénète ou Fantaisie sur les cérémonies du baptême de Mgr. le Dauphin* (Paris, 1607, in 8); *Discours funèbre sur la mort du feu Roy* (Henri IV) (Paris, 1610, in-8); *Sermons sur les principales fêtes de l'année* (Paris, 1613, in-8).

R. S.

Bibl. : Notice sur Jean Bertaut dans *Parnasse françois*, de 1732, p. 175. — Ch. Sorel, *Bibliothèque françoise;* Paris, 1667, p. 203, in-12. — Baillet, *Jugemens des savans sur les poètes modernes*, t. VIII. — Huet, *les Origines de la ville de Caen;* Rouen, 1706, in-8. — Notice sur Bertaut dans *Mémoires de l'Académie de Caen*, de 1840. — Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au XVIe siècle;* Paris, 1843, in-12. — Godefroid, *Hist. de la littérature française, XVIe siècle;* Paris, 1878, in-8, pp. 668 et suiv.

BERTAUT (Léonard), minime, érudit français, né à Autun au commencement du XVIIe siècle, mort à Châlon-sur-Saône le 12 mai 1662. Il a fait imprimer : *La très ancienne et très auguste ville d'Autun couronnée de joye, d'honneur et de félicité par la nouvelle et heureuse promotion de Mgr Louis Doni d'Attichi dans son siège épiscopal* (Châlon, Tan, 1653, in-4); *l'Illustre Orbandale ou l'histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Châlon-sur-Saône* (Châlon, Cusset, 1662, 2 vol. in-4). Ce dernier ouvrage, suivant Papillon, était « peu estimé »; il est en tous cas devenu rare et on le recherche aujourd'hui, à raison notamment des planches (antiquités romaines) du premier volume et des « preuves » du second. Il est rédigé sous forme d'« éloges » ou « traités », dont la plupart ont leur pagination distincte et même leur titre spécial, comme *les privilèges octroyez aux maires, eschevins, bourgeois et habitans de Châlon* (Châlon, Cusset, 1660, in-4); *l'Eloge de Louys Châlon du Blé, marquis d'Huxelles, gouverneur de la ville et citadelle de Châlon, par le p. Guérin, minime* (Châlon, Cusset, 1661, in-4), et le *Recueil des pièces choisies de la négociation de M. de Germigny, de Châlon, conseiller du Roy et son ambassadeur à la Porte du grand*

seigneur (Châlon, Cusset, 1661, in-4), dans le t. I, et l'*Eloge de Pierre Abélard* (s. l. n. d.), dans le t. II.
L. Lex.

Bibl. : Abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*; 1745, t. 1, p. 44.

BERTAUX (Jean Duplessis-), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1747, mort en 1818. A signé d'abord *Bertaux*, et s'est fait connaître plus tard sous le nom de Duplessis-Bertaux. Il a gravé avec beaucoup de naturel et de précision, des sujets militaires, des types d'ouvriers, de soldats, de saltimbanques, d'artistes, de marchands forains, etc. Duplessis-Bertaux a publié plusieurs recueils d'eaux-fortes, où l'on retrouve une imitation volontaire de Callot; il se faisait surnommer, vers 1780, le Callot de nos jours. Ses œuvres appartiennent à l'histoire de l'art sous la Révolution; il avait embrassé avec ardeur les idées nouvelles, s'était fait nommer capitaine de grenadiers, et faisait partie du club des Cordeliers. Ses planches, les *Tableaux historiques sous la Révolution*, montrent, sous un jour pittoresque, les événements auxquels le graveur a assisté. Il a retracé quelques grandes fêtes républicaines, où l'on voit très nettement la part que prenait le peuple de Paris aux solennités civiques de cette époque. Il a mis en scène les manifestations de la rue, les victoires des patriotes contre la royauté, les banquets où fraternisaient les insurgés et les gardes du corps. Parmi ses gravures les plus caractéristiques, on peut citer *l'Assassinat de Lepelletier Saint-Fargeau, l'Exécution de Louis XVI, le Souper des Sections de la rue de Tournon*. Le dessin est incisif; on reproche cependant au graveur un certain parti pris dans l'arrangement, et l'allure trop théâtrale donnée à ses personnages. Duplessis-Bertaux a placé, au bas de ses portraits de députés à la Convention nationale, de petits épisodes très finement traités, où se retrouvent les mêmes qualités et les mêmes défauts. Il a reproduit les *Campagnes d'Italie*, d'après Carle Vernet, et collaboré à un grand nombre de publications.
Ant. V.

Bibl. : Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution*. — Le baron Roger Portalis et Henri Béraldi, *les Graveurs français du* xviii*e siècle*. — Edmond de Goncourt, *la Maison d'un artiste*.

BERTAUX (Jacques), peintre français, né à Arcis-sur-Aube, dans la seconde moitié du xviiie siècle. Elève de Bachelier, il exposa aux Salons de 1793 à 1802, et se fit remarquer par ses tableaux des batailles de la Révolution.

Bibl. : Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des artistes de l'école française*; Paris, 1869, in-8. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*; Paris, 1874, in-8.

BERTAUX (Mme Léon), née Héléna Hébert, sculpteur français contemporain, née à Paris en 1828. Elève de son père, le peintre-graveur Pierre-Hébert, et de A. Dumont, cette artiste a débuté au Salon de 1849, avec le *Portrait de Mlle Gabrielle M. de V.*, statuette exposée sous le nom d'*Allelit*. Ses principales expositions furent ensuite : Les *Trois Vertus théologales*, bénitier bronze (pour l'église de Saint-Gratien, Seine-et-Oise; S. 1859); *Pour les pauvres, s'il vous plaît*, groupe bronze formant un tronc (S. 1861); *Jeune Gaulois prisonnier des Romains*, statue (S. 1864); *Portrait de Mlle Marie C. D.*, médaillon (S. 1867); *Jeune fille au bain* (S. 1873. Réexposée en 1878); *Sophie Arnould*, buste marbre, pour l'Opéra; Buste de *Mme Louise Belloc* (S. 1881); Buste marbre de *F. Boucher*, pour l'Opéra (S. 1885). Mme L. Bertaux est encore l'auteur de deux frontons à la nouvelle façade des Tuileries, représentant la *Navigation* (1865) et la *Législation* (1878); d'une *Fontaine monumentale* à Amiens (1864); d'un *Baptême de Jésus-Christ*, à l'église Notre-Dame de Vincennes; de deux statues, au portail de l'église Saint-Laurent à Paris, *Saint-Mathieu* et *Saint-Philippe*; de la statue de *Chardin*, à la façade de l'Hôtel-de-Ville; d'une statue allégorique au musée de Grenoble, la *Sculpture*; du tympan de la porte principale à l'église Saint-François-Xavier, à Paris, représentant *Deux anges adorant l'agneau pascal*; d'un grand bas-relief bronze, représentant l'*Assomption*, qui lui a valu une mention honorable, etc. Elle a obtenu deux médailles en 1864 et en 1867, une médaille de 2e classe en 1873 et, à l'Exposition des arts appliqués à l'industrie de 1877, une médaille de 1re classe. Enfin, elle a fondé, en 1881, une association artistique, sous le nom d'*Union des femmes peintres et sculpteurs*, qui, dans ses expositions annuelles, groupe les œuvres dues aux talents féminins.
Ad. T.

BERTAVELLE (Pêche). Nasse de jonc en usage chez les pêcheurs génois.

BERTAZZOLO (Gabriele), architecte et ingénieur mantouan, né vers 1575, mort le 30 oct. 1626. En 1603, il leva, du duché de Mantoue, un plan célèbre en son temps, mais dont on ne possède aucun exemplaire. Cet artiste est surtout connu pour avoir dessiné, de 1615 à 1626, les belles fêtes consistant en pompes triomphales, feux d'artifice et décorations provisoires, qui furent données à Mantoue en l'honneur de l'empereur Ferdinand II d'Autriche et de son épouse Léonore de Gonzague.
Charles Lucas.

BERTEAU, violoncelliste français, né à Valenciennes vers 1700, mort en 1756, passe pour le fondateur de l'école de violoncelle en France, c.-à-d. pour un des premiers artistes qui firent du violoncelle, déjà employé à l'orchestre, un instrument de solo. Sa vocation avait été décidée, dit-on, par l'audition de Franciscello. Il fut un virtuose extrêmement remarquable et fort à la mode dans les salons parisiens. Malgré l'assertion de quelques biographes, on ne connaît pas d'autres compositions de Berteau qu'une petite pièce insérée dans la méthode de Louis Duport et une sonate dans celle de J.-B. Breval. Cette dernière pièce est « une excellente étude pour l'archet » et dénote chez son auteur l'emploi du pouce dans le doigté de son instrument. Berteau a été le maître de Cupis, Tillière, des deux Janson et de Duport aîné.

Bibl. : A. Vidal, *les Instruments à archet*; Paris, 1877, 3 vol. in-4.

BERTEAUCOURT-les-Dames (*Bertoldi curtis*). Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart, sur la Nièvre; 1,531 hab. Industrie : Toiles.



Eglise de Berteaucourt-les-Dames, d'après une photogr.

Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1095. L'église abbatiale dont il ne reste plus malheureu-

sement que la façade, une partie de la nef et du collatéral côté de l'épître et le clocher élevé sur la première travée de ce collatéral, paraît remonter à l'époque même de la fondation du monastère, c.-à-d. à l'extrême fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, et est une des églises romanes les plus curieuses du dép. de la Somme. On a heureusement retrouvé les fondations du reste de l'édifice qui permettent d'en rétablir le périmètre. C'était une nef flanquée de deux bas côtés avec transept, abside demi-circulaire précédée d'une travée de chœur avec deux absidioles. La partie de la nef qui subsiste n'était pas voûtée. La nef communique avec les bas-côtés par une série d'arcades en cintre brisé retombant alternativement sur des piliers cylindriques et sur des faisceaux de huit colonnes. La façade est fort belle et se divise en trois zones : 1° le portail à trois voussures en plein cintre sculptées à personnages ; 2° un étage marqué en haut et en bas par une frise d'arcs brisés, et percé dans son milieu d'une fenêtre en plein cintre accompagnée de deux oculus ; ces trois ouvertures séparées par quatre colonnes surmontées de statues ; 3° le pignon, orné d'un grand cercle sculpté servant d'encadrement à un Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. La sculpture de cette façade et en général toute celle de l'église est pleine d'énergie et de caractère. Les piédroits du portail et le pignon en entier avec les sculptures qui le décorent ont été malheureusement refaits à neuf il y a quelques années sous la direction de M. Goze. Le reste de l'église qui tombait en ruines a été habilement restauré en 1876 par M. Duthoit, architecte, qui y a ajouté une abside. G. DURAND.

BIBL. : DUSEVEL, *Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de Ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*; Amiens, 1846-1849, 2 vol. gr. in-8, pl. t. I. — Du même, *Courte notice sur l'église de Berteaucourt*, dans la Revue *La Picardie*, t. X, p. 337.

BERTEAUCOURT-LES-THENNES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil ; 490 hab.

BERTÈCHE (Louis-François-Vaillant), officier français, né à Sedan en 1754, mort en 1830. Il combattit d'abord en Amérique et prit part aux guerres de la Révolution. A Jemmapes, il reçut quarante blessures et sauva deux fois la vie à Beurnonville. La Convention l'honora en lui décernant une couronne civique. En 1815, il défendit Sedan contre les alliés et la ville ne put être forcée.

BERTELIUS ou **BERTELS** (Jean), historien belge, né à Louvain en 1559, mort abbé des bénédictins d'Echternach en 1607. Il a écrit : *Catalogus et series episcoporum Epternacensium* (Cologne, 1581) ; *Dialogi XXVI in regulam S. Benedicti; Historia Luxemburgensis* (Cologne, 1605). Ce dernier ouvrage est assez étendu, mais il manque de critique. E. H.

BIBL. : DEWIND, *Bibl. der Nederl. Geschiedschrijvers*.

BERTELLI. Famille italienne qui a fourni plusieurs générations de graveurs et d'éditeurs d'estampes.

Christofano Bertelli, natif de Rimini, exerça son art et son commerce à Modène, dans la seconde moitié du XVIe siècle. On lui doit personnellement la gravure de plusieurs *Madones*, d'après le Corrège, etc., et un portrait équestre d'*Octave Farnèse*.

Donato Bertelli, établi à Venise, fut l'éditeur de deux ouvrages : *le Vere Imagini et descrizioni delle più belle cità del mondo* (1569), et *Civitatum aliquot insignorum... delineatio* (1574).

Domenico Bertelli, vivait à Rome et à Venise vers la fin du même siècle ; il laissa peu de traces.

Ferdinando Bertelli, fut un éditeur actif ; il est surtout connu par un recueil de costumes, rare et recherché : *Omnium fere gentium nostræ ætatis habitus* (Venise, 1569, 1589, 1591, 1592, 1594, pet. in-4).

Luca Bertelli de la même époque, éditeur des gravures de Nic. Beatrizet et d'Augustin Carrache, exécuta lui-même bon nombre d'estampes de sainteté, des mythologies, des portraits, etc., d'après Michel-Ange, le Titien, D. Campagnola, Julio Clovio, et autres. — Il eut pour successeur *Orazio* Bertelli.

Pietro Bertelli, établi successivement à Padoue, à Venise, à Vicence et à Rome, se fit un nom comme graveur et éditeur d'un grand recueil de costumes offrant un intérêt tout particulier : *Diversarum nationum habitus* ; (Padoue, 1589-1592-1596, 3 part. in-8, de 107, 78 et 74 pl. in-8). On lui doit encore le *Theatrum urbium Italicarum* (Venise, 1599, 59 pl. in-4 ; Vicence, 1616). — Son fils *Francesco* en donna une troisième édition, augmentée : *Theatro delle città d'Italia* (Padoue, 1629, 79 pl.) G. P-I.

BERTHA (Astron.). Nom du 154e astéroïde, découvert à l'Observatoire de Paris, par Prosper Henry, le 4 nov. 1875.

BERTHAIRE, chroniqueur de l'église de Verdun, né vers 857, mort avant 887 ; il était moine à l'abbaye de Saint-Vannes. Sa chronique intitulée *Commentariolus de Virdunensibus episcopis* a été publiée pour la première fois par d'Achery dans son *Spicilegium* et depuis dans les *Monumenta Germaniæ* (SS., t. IV, 1841) ; cette édition a été reproduite dans la *Patrologie latine* de l'abbé Migne (t. CXXXII).

BIBL. : CALMET, *Bibliothèque Lorraine*, 1751. — *Histoire littéraire de la France*, t. VI (1742), p. 154.

BERTHAIRE, écrivain de la deuxième partie du IXe siècle, membre de la famille carolingienne, né en France, assassiné par les Sarrasins le 22 oct. 884, fut abbé du Mont-Cassin pendant vingt-sept ans (856-884). On continuait, au milieu de la barbarie, à cultiver dans ce monastère les traditions anciennes et les études grammaticales. Le poème en distiques, assez clair et suffisamment correct, que Berthaire y composa en l'honneur de saint Benoît, en est une preuve. Le fond de ce poème est emprunté à l'ouvrage de saint Grégoire le Grand, les *Dialogues*, en quatre livres, dont le second est entièrement consacré aux miracles de saint Benoît de Nursie. Ces dialogues avaient déjà été mis à contribution par Paul Diacre, auteur d'une élégie en soixante-six distiques réciproques, dont chacun fait allusion, le plus souvent d'une manière peu intelligible, à un miracle du saint. L'ouvrage de Berthaire est d'une lecture plus facile. Quant à son originalité, elle se réduit au récit de trois guérisons miraculeuses qui eurent lieu, du temps de l'auteur, sur le tombeau du saint, et à une prière finale où Berthaire invoque, pour lui et les fidèles serviteurs de Benoît, la protection de leur saint patron. Cette élégie a été recueillie dans *Pia quædam poemata*, éd. Prosper Martinengius (Rome, 1590) ; et dans Mabillon *Acta S. S. ord. Bened.*, t. I., p. 29, s. q. H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL. : EBERT, *Hist. gén. de la litt. du moyen âge en Occident*, trad. franç. AYMERIC et CONDAMIN, t. V, ch. XV ; Paris, 1884.

BERTHAULD (l'abbé) (V. BERTAUD).

BERTHAULT ou **BERTAUT DE LA GRISE** (René), écrivain français du XVIe siècle. Il fit partie de la maison de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, et fut secrétaire du cardinal Gabriel de Gramont. Il a traduit : *le Livre d'or de Marc-Aurèle*, de Guevara (Paris, 1531, in-fol. ; id., 1557, in-8), et écrit un roman curieux intitulé *la Pénitence d'amour, en laquelle sont plusieurs persuasions et réponces très utiles et prouffitables pour la récréation des esperitz qui veullent tâscher à honneste conversation avec les dames et les occasions que les dames doibvent fuyr de complaire par trop aux pourchatz des hommes et importunités qui leur sont faictes soubz couleur de service, dont elles se trouvent trompées ou infames de leur honneur* (Paris, 1537, in-16).

BIBL. : MERCIER DE SAINT-LÉGER, notice, dans *Magasin encyclopédique*, 1798, t. II, p. 99. — DUVERDIER, *Bibliothèque française*, p. 439. — BRUNET, *Manuel du libraire*, t. IV, p. 478.

BERTHAULT (Pierre-Gabriel), graveur français, né à Saint-Maur (Seine) en 1748, mort vers 1819. Grâce à la

protection du comte de Tessé, il put aller à Rome, où il fit connaissance de l'abbé de Saint-Non, qui lui fit graver des fleurons et des culs-de-lampe pour son *Voyage à Naples et en Sicile* (1781), et dans ce travail secondaire l'artiste fit preuve de goût et d'habileté. De retour à Paris, il exécuta une série d'estampes de circonstance, puis il interpréta avec talent et avec une vérité saisissante dix compositions de Prieur pour les *Tableaux de la Révolution*, fit onze planches d'après Cassas pour le *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Palestine et de la Basse-Egypte*, enfin il dirigea l'atelier de gravure pour l'illustration du grand ouvrage sur l'Egypte, ordonné par Napoléon. On lui attribue à tort la gravure d'une suite de dix *Vues de Paris*, d'après le chevalier de Lespinasse, qui sont de son homonyme Jean-Pierre *Berthault* (V. ce nom). G. P-i.

BERTHAULT (Louis-Martin), architecte français, né à Paris en 1767, mort à Tours le 16 août 1823. Cet architecte qui, sous Napoléon Ier et Louis XVIII, fut chargé des travaux des bâtiments de la Légion d'honneur et du palais de Compiègne, et auquel on devait la construction du château de Jouy-en-Josas pour le fameux manufacturier Oberkampf, ainsi que des travaux de restauration dans les hôtels d'Osmond et Récamier (aujourd'hui démolis) à Paris, se distingua surtout comme dessinateur de jardins et fut un de ceux qui, tout en conservant le goût des fabriques et des motifs d'architecture ainsi que celui des grandes dispositions au-devant des édifices, introduisirent et mirent le plus en faveur la mode des allées sinueuses et des massifs de verdure qui caractérisaient au dernier siècle et caractérisent encore de nos jours les parcs et les squares de l'Angleterre. Berthault donna le dessin de la plantation des parcs de la Malmaison et de la Jonchère, puis de Marly, de Saint-Leu, de Compiègne, du Raincy, d'Armainvilliers, de Condé, de Pontchartrain, de Beauregard, de Château-Margaux, etc. Berthault, ayant été chargé par Napoléon de faire construire à Rome pour son fils un palais entouré de vastes jardins dans lesquels devaient être englobées les ruines de plusieurs monuments antiques, avait fait les relevés et les études de restauration de ces monuments; mais, après 1814, ce projet grandiose fut abandonné : cependant le pape Pie VII suivit les plans dressés par Berthault pour la consolidation de ces monuments et pour l'aménagement du quartier les avoisinant. On doit encore à cet artiste une suite de gravures à l'aquatinte reproduisant vingt-quatre vues de jardins anglais (Paris, in-fol.). Charles Lucas.

Bibl. : L. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1876, 3e éd., in-8.

BERTHAULT (Jean-Pierre), peintre et graveur français, né vers 1775, mort à Paris en 1850. Cet artiste, élève de J.-V. Bertin, exposa pour la première fois au Salon de 1800; le catalogue mentionne trois gravures sous son nom : vues du *Port au Blé*, du *Pont Saint-Paul*, et du *Pont-Neuf*, d'après les dessins de Lespinasse. Ses autres œuvres furent ensuite : *Vues prises à Chantilly, dans l'intérieur de la fabrique de M. Richard* (S. 1810); *Intérieur d'une cour à Rollebouse, près Rosny* (S. 1814); *Vues de Chantilly* (S. 1819); *Etudes d'après nature* (S. 1822); *Paysages* à l'aquarelle (S. 1835, 1836, 1837 et 1838). On a encore de lui une suite de dix *paysages* gravés à l'eau-forte ; quelques-unes de ses compositions ont été gravées par Louis Marvy.

BERTHAULT-Ducreux (Claude-Jean-Baptiste-Alexandre), ingénieur français, né à Châlon-sur-Saône le 6 mai 1790, mort dans cette ville en 1879. Entré à l'Ecole polytechnique en 1809 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1811, il fut nommé ingénieur en 1820 et ingénieur en chef en 1837. La question, alors si importante, de l'entretien des grandes routes l'absorba tout entier, et il écrivit sur ce sujet de nombreux traités et huit mémoires qui ont été insérés dans les *Annales des ponts et chaussées* (1834 à 1847). Ses principaux ouvrages sont : *Sur la Nécessité d'une liberté illimitée dans les charges du roulage* (Paris, 1833, in-8); *Comparaison des Routes, des voies navigables et des chemins de fer* (Paris, 1839, in-8); *Des grandes routes et des chemins vicinaux* (Paris, 1841, 2 vol. in-8). L. S.

BERTHAUT (Jean-Auguste), général et homme politique français, né à Genlis (Côte d'Or) le 29 mars 1817, décédé à Paris le 24 déc. 1881. Entré à Saint-Cyr en 1837, à l'École d'état-major en 1839. Lieutenant en 1842, capitaine en 1844, chef d'escadron en 1854, lieutenant-colonel en 1859, colonel en 1864, général de brigade le 19 juil. 1870. Il reçut le commandement de la garde mobile de la Seine, qu'il conduisit d'abord au camp de Châlons, et qu'il ramena à Paris sur l'ordre du général Trochu. Il assista aux combats du Bourget, de Champigny et de Buzenval. Il fut nommé général de division le 16 sept. 1871. En 1874, le ministre lui donna la présidence de la commission d'organisation de l'armée territoriale. Le 15 août 1876, il eut le portefeuille de la guerre dans le cabinet Dufaure, en remplacement du général de Cissey. Il maintint en fonctions les commandants de corps d'armée au delà des limites habituelles. Il refusa de faire rendre les honneurs militaires à Félicien David, qui avait demandé à être enterré civilement. Il donna sa démission le 2 déc. suivant avec tous les membres du cabinet Dufaure, mais il resta ministre de la guerre dans le cabinet Jules Simon, et même après le coup d'Etat du 16 mai. Il quitta le ministère le 24 nov. 1877. Le 16 mai 1878, il obtint le commandement du 18e corps d'armée à Bordeaux, mais il donna sa démission le 16 mars 1879, après le vote de flétrissure de la Chambre des députés contre le cabinet du 16 mai. Mais quelque temps après, il fut nommé président du Conseil de perfectionnement de l'Ecole supérieure de guerre. Il était grand officier de la Légion d'honneur. Il a publié : *Instructions sur les cartes topographiques; Marches et combats* (2 vol., 1879); *Principes de stratégie* (in-fol., 1881). Louis Lucipia.

BERTHE, dite *Berthe au grand pied*, reine de France, épouse de Pépin le Bref (752), mère de Charlemagne. Les documents historiques apprennent fort peu de chose sur son compte. On la croit fille de Caribert, comte de Laon, et l'on sait qu'elle mourut à Choisy le 12 juil. 783. — La légende s'est emparée de la mère de Charlemagne et lui a créé une grande popularité dans la seconde partie du moyen âge. Voici le fond des récits légendaires dont elle a été l'objet. Berthe, dite *au grand pied* (et non *aux grands pieds*) parce qu'elle a un pied plus grand que l'autre, est fille du roi de Hongrie. Demandée en mariage par Pépin, elle se rend à la cour de France avec une de ses suivantes qui lui ressemble beaucoup. Le soir de ses noces, se sentant fatiguée, elle prie sa suivante de prendre sa place dans la couche royale : celle-ci accepte, persuade au roi qu'elle est la vraie Berthe et lui fait donner l'ordre de mettre à mort la malheureuse princesse. Celle-ci toutefois est sauvée par la pitié de ses bourreaux qui l'abandonnent dans un bois où le voyer Simon arrive à temps pour la recueillir. Longtemps après, le hasard conduit Pépin dans la maison du fidèle Simon; tout se découvre; la vraie reine est ramenée triomphalement à Paris et la fausse Berthe périt sur un bûcher. Ce récit, qui a eu beaucoup de variantes de détail, ne paraît pas remonter au delà des dernières années du XIIe siècle. Nous ne connaissons pas la chanson de geste primitive de *Berthe au grand pied*, nous n'avons sous ce nom qu'un remaniement, dû au trouvère bien connu Adenet le Roi, qui a été composé vers 1275. On en possède également une version en prose, dont le manuscrit unique est à Berlin. La légende a été aussi mise sur la scène dans un *Miracle* du commencement du XVe siècle, et l'on sait que Berthe au grand pied est une des héroïnes dont Villon évoque le souvenir dans sa célèbre ballade *Des Dames du temps jadis*. Ce récit a joui d'une non moins grande popularité à l'étranger. Dès le commencement du XIIIe siècle

il est connu en Allemagne; à la fin du même siècle on compose en Italie un poème imité de l'ancien poème français : *Berta de li gran piè*, et en Espagne, outre la *Gran Conquista de Ultramar* (fin du XIII[e] siècle), où l'histoire de Berthe est racontée tout au long, la même légende fait le fond du roman d'Antonio de Eslava, *Noches de invierno* (1609) qui a eu beaucoup de succès. — Comme nous l'avons dit, rien ne rattache la Berthe de l'histoire à la Berthe de la légende : la fantaisie de quelque trouvère a jugé bon d'appliquer à la mère de Charlemagne le lieu commun de l'épouse calomniée, innocente et réhabilitée, dont une application non moins célèbre est la légende de *Geneviève de Brabant* (V. ce mot). Ant. THOMAS.

BIBL. : COLLIN DE PLANCY, *la Reine Berthe au grand pié*; Paris, 1842, in-18. — Léon GAUTIER, *Les Épopées françaises*; Paris, 1880, t. III, p. 7 et suiv., in-8, 2e éd. — Alfred FEIST, *Zur Kritik der Bertasage*; Marbourg, 1885, in-8.

BERTHE, marquise de Toscane, fille de Lothaire II, roi de Lorraine, femme en premières noces de Thibaut II, comte d'Arles, et en secondes noces d'Adalbert II, marquis de Toscane, morte à Lucques en 925, ambitieuse, intrigante, fit une ligue pour renverser du trône d'Italie Bérenger I[er]. Par sa prudence, et peut-être aussi par l'action de ses charmes elle sut s'échapper de ses mains. Le fils né de son premier mariage, Hugues, devint après sa mort roi d'Italie. Elle avait deux autres enfants : Hermengarde, qui fut mariée au marquis d'Ivrée, et Guy Lambert, marquis de Toscane. La cour de Toscane fut très brillante sous son règne : son mari Adalbert dut son surnom de *Riche* à sa générosité. Le chroniqueur Luitprand, qui est la meilleure source pour l'histoire de l'Italie au commencement du X[e] siècle, lui est très défavorable. H. VAST.

BIBL. : LUITPRAND, lib. II, III et V, dans MURATORI, t. II, ou PERTZ (*Monumenta*, t. III).

BERTHE, fille de Hugues, roi d'Italie, et d'une concubine, Besola; morte en 949. Romain Lacapène la maria en 944 à Romain, fils de Constantin Porphyrogénète. Elle fut conduite à Constantinople et prit alors le nom d'Eudoxie.

BERTHE, fille de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et de Mathilde de France, née vers 963, femme d'Eude, comte de Chartres, Tours et Blois, puis de Robert, roi de France. Berthe épousa le comte Eude avant 984 ; elle lui donna quatre fils, *Robert*, *Thibaud*, *Eude* et *Thierry*, et une fille nommée *Agnès*. Le roi de France, Robert, fut parrain de l'un de ces enfants. Eude étant mort en 995, Berthe prit pour défenseur de ses intérêts le roi Robert. Celui-ci voulut l'épouser ; mais il y avait entre elle et lui un double obstacle : outre leur parenté spirituelle, ils étaient cousins au sixième degré. Cependant, Hugues Capet étant mort, Robert alla contre les défenses de l'Église et fit célébrer son mariage avec Berthe par Archambaud, archevêque de Tours. Grégoire V, ayant réuni un concile à Pavie (997), cita le roi Robert et les évêques qui avaient assisté à son mariage à comparaître devant le Saint-Siège. Toutefois, Robert persista dans sa faute. Les terribles menaces du concile général tenu à Rome en 998 qui le frappait d'anathème s'il ne quittait pas Berthe n'eurent pas plus d'effet sur son esprit ; il était encore avec Berthe le 26 oct. 999. S'il la répudia peu après, avant le mois de sept. 1001, c'est sans doute parce qu'elle était stérile. Berthe, même après son départ et après le mariage de Robert avec Constance, conserva à la cour un parti puissant. Le cœur du roi lui resta attaché. Vers 1010, elle accompagna à Rome le roi Robert qui sans doute désirait obtenir du pape l'annulation de son second mariage et l'autorisation de renouer son union avec Berthe. Le souverain pontife résista aux prières du roi. M. PROU.

BIBL. : Ch. PFISTER, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, pp. 47 et suiv., 65 et suiv., 359.

BERTHE DE HOLLANDE, reine de France, femme de Philippe I[er], morte en 1094. Elle était fille de Florent, comte de Hollande, et de Gertrude de Saxe. Philippe I[er] l'épousa probablement en 1072 et certainement avant 1075. Le roi, voyant, après quelques années de mariage, que sa femme restait stérile, demanda à Arnoul, abbé de Saint-Médard de Soissons, qui passait pour faire des miracles, de prier le ciel de lui donner un héritier. Les prières du saint abbé furent exaucées. Louis, devenu plus tard roi sous le nom de Louis VI, naquit à la fin de l'année 1081. Berthe donna à Philippe I[er] un autre enfant, Constance, plus tard mariée en premières noces à Hugues, comte de Troyes, et en secondes noces à Boémond, prince d'Antioche. C'est à tort qu'on a prétendu récemment donner à Philippe I[er] et à Berthe un autre fils du nom d'Henri. Philippe I[er] répudia Berthe pour épouser Bertrade, femme du comte d'Anjou, Foulques Rechin, on ne sait pour quels motifs. La chronique sénonaise de Saint-Pierre-le-Vif rapporte à l'année 1092 la répudiation de Berthe et le mariage de Philippe I[er] avec Bertrade. Le roi ayant prié Yves, évêque de Chartres, de venir assister à la célébration de ce mariage, celui-ci lui répondit qu'il ne pouvait le faire qu'après avoir été informé de la légalité du divorce : à quoi Philippe I[er] répondit que l'affaire avait été réglée par une décision du Saint-Siège, à laquelle d'ailleurs avaient souscrit l'archevêque de Reims et les évêques de sa province. Yves de Chartres écrivit à ce sujet à l'archevêque de Reims. Mais ni la réponse de l'archevêque, ni la décision du souverain pontife ne nous sont parvenues. Le roi fit reléguer la reine Berthe dans le Ponthieu, probablement à Montreuil-sur-Mer. M. PROU.

BIBL. : HARIULFE, *Vita S. Arnulfi* dans MIGNE, *Patrologie lat.*, vol. CLXXIV, p. 1406. — BESLY, *Histoire des comtes de Poitou*. — D. BRIAL, *Examen critique des historiens qui ont parlé du divorce de Philippe I[er]*, dans *Recueil des histor. de France*, t. XVI, p. 28. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 317. — LUCHAIRE, *Recherches histor. et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros*; Paris, 1886, in-8, p. 1, pp. 25 à 33.

BERTHE, fille de Béranger, comte de Sulzbach en Bavière, et belle-sœur de l'empereur Conrad. Elle épousa, en 1144, l'empereur de Constantinople, Manuel Comnène, et mourut en 1158.

BERTHE (V. ETHELBERT).

BERTHEAU (Ernst), orientaliste allemand, né le 23 nov. 1812 à Hambourg, où il fréquenta le Johanneum et s'adonna depuis 1832 à Berlin, puis à Gœttingue, à la théologie et surtout aux études orientales. Répétiteur à Gœttingue en 1836, il enseigna comme privat-docent, en 1839, à la faculté de philosophie, fut nommé professeur extraordinaire en 1839 et professeur ordinaire l'année suivante. Il s'occupa principalement de l'exégèse de l'Ancien Testament, de l'archéologie et de l'histoire des Hébreux et des diverses langues sémitiques. Il se fit connaître comme critique biblique par ses ouvrages : *Die sieben Gruppen der mosaischen Gesetze* (Gœttingue, 1840); et *Zur Geschichte der Israeliten* (1842). On estime beaucoup ses commentaires sur les *Juges*, *Ruth*, les *Proverbes*, *Chroniques*, *Esdras Néhémie*, *Esther*, etc. (Leipzig, 1845-1862). Outre une grande quantité de dissertations sur les antiquités juives, il faut mentionner son édition de la grammaire syriaque abrégée de *Bar Hebræus* (Gœttingue, 1863). Mayer LAMBERT.

BERTHEAUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany-Barville ; 280 hab.

BERTHECOURT. Com. du dép. de l'Oise, cant. de Noailles, arr. de Beauvais ; 602 hab. Station du chemin de fer du Nord. La seigneurie appartenait au XI[e] siècle à l'évêché de Beauvais sur lequel elle fut usurpée par Lancelin de Dammartin, qui la restitua en mourant, à la prière de son fils Foulques, évêque de Beauvais. Elle fut aliénée avec d'autres par Augustin Potier en 1628 pour racheter le fief de la châtellenie de Beauvais. Le chœur de l'église est de la fin du XV[e] siècle, le clocher du XVIII[e] siècle. On voit dans le chœur la pierre tombale d'Antoine Lemaire, dit Boulan, maréchal de camp, seigneur de Parisisfontaine, mort en 1721. On a trouvé des médailles romaines en or au lieu dit le champ du Trésor. — Le hameau

principal est *Parisisfontaine*, dont les Lemaire étaient seigneurs depuis 1473. René Lemaire, maréchal de camp, père d'Antoine, dont nous avons parlé plus haut, prit le surnom de Boulan ; sa petite fille Suzanne apporta la seigneurie en dot à son mari Charles de Caqueray. Le château de Parisisfontaine appartient aujourd'hui à la famille de Maupeou. On voit à Parisisfontaine une maison en bois du XVIe siècle. C. St-A.

BERTHEGON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Monts-sur-Guesne ; 512 hab.

BERTHELANGE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 158 hab.

BERTHÉLEMY (Jean-Simon), peintre français, né à Laon le 5 mars 1743, mort à Paris le 1er mars 1811. Élève de Noël Hallé, il obtint le grand prix de Rome en 1767. Le sujet donné était *Alexandre tranchant le nœud gordien*. La même année il peignit deux plafonds, l'un à l'hôtel de la Vrillière et l'autre à l'ambassade d'Autriche ; ces ouvrages eurent un tel succès, qu'ils fixèrent sa vocation pour ce genre de peinture, où il acquit une réelle célébrité. A son retour de Rome, il fut reçu à l'Académie royale (1781), sur un tableau représentant *Apollon ordonnant au Sommeil et à la Mort de porter en Lycie le corps de Sarpédon*. Elu en 1789 adjoint à professeur, il fut nommé titulaire en 1806 seulement. Parmi les nombreux tableaux qu'il exécuta, l'un des plus connus est *Eustache de Saint-Pierre sauvé par la reine Philippine de Hainault, au siège de Calais* (S. 1777, acquis par Louis XVI et envoyé aux Gobelins pour y être exécuté en tapisserie ; gravé par Anselin) ; *Martyre de Saint-Pierre* (mus. de Douai) ; *Manlius Torquatus condamnant son fils à mort* (S. 1785, reprod. en tapis. des Gobelins, actuellement au mus. de Tours) ; *Mort d'Eléazar* (S. 1789, reprod. aux Gobelins, mus. d'Angers) ; *Portrait de Chéron, artiste du Théâtre-des-Arts, dans son rôle du consul Fabius* (1798). Sous le Directoire, Berthélemy fit partie de la commission envoyée en Italie pour organiser l'enlèvement des tableaux et objets d'art que la force des armes nous avait fait céder ; il fut nommé, à la suite de cette mission, administrateur adjoint du musée Napoléon. Son dernier tableau exposé parut au Salon de 1808 : *Le général Bonaparte visitant les fontaines de Moïse pendant la campagne d'Egypte*, est actuellement aux galeries de Versailles, ainsi que *l'Entrée de Charles VII à Paris après l'expulsion des Anglais*, tableau commandé autrefois par Louis XVI et reproduit en tapisserie des Gobelins. En 1810, il termina deux plafonds dans les salles du Sénat : *La Sagesse faisant la Loi* et *l'Empereur donnant la Paix à la Terre* ; on lui doit aussi le plafond en coupole de la salle ronde au musée des Antiques (Louvre) : *Prométhée animant sa statue*. Il mourut sans avoir pu achever un tableau qu'il destinait à l'hôpital de sa ville natale : *La Religion et l'Humanité s'unissant pour soulager les souffrances*. Son portrait, peint en 1777 par Vincent, est à l'Ecole des Beaux-Arts. Ad. T.

Bibl. : *Notice sur J.-S. Berthélemy*, placée en tête du *Catalogue de ses tableaux, vendus après son décès, le 8 avr. 1811*. — Duchange, *Berthélemy, peintre laonnois*, extrait du *Bulletin de la Société Académique de Laon*, 1853.

BERTHÉLEMY (Pierre-Emile), peintre français, né à Rouen le 3 avr. 1818. Entré en 1838 à l'Ecole de dessin et de peinture de sa ville natale, il obtint, trois ans après, la pension mise annuellement au concours pour aller à Paris. Il suivit alors les leçons de L. Cogniet et entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1844 ; les tableaux qu'il expose sans interruption depuis quarante ans au Salon représentent des *Marines*, avec lesquelles il a quelquefois envoyé des *Portraits* ; son talent manque un peu d'originalité, mais il témoigne d'études sérieuses. On peut citer comme les meilleures de ces scènes maritimes : *Troisième combat livré par la flotte française, commandée par Duquesne, aux flottes combinées de la Hollande et de l'Espagne, commandées par Ruyter, sur les côtes de Sicile*, 1676 (S. 1846, début) ; *Naufrage du navire le* Van Tromp, *dans la Baie des Trépassés, Finistère* (S. 1851) ; *le* Vauban, *vaisseau-transport de l'Etat, désemparé de son grand mât pendant une violente tourmente* (S. 1864, actuellem. au musée du Puy) ; *Naufrage du* Borysthène (S. 1866, réexposé au Champ-de-Mars en 1867, actuellem. au musée de Lille) ; *Vue de Fécamp, prise des batteries de l'ancien port* (S. 1868) ; *le Moulin de la Brèche-au-Diable, près Falaise* (S. 1870) ; *la Plage d'Asnelle (Calvados), départ des bateaux pour la pêche* (Expos. univ., 1878) ; *l'Église de Saint-Waast-la-Hougue, grosse mer* (S. 1879) ; *Sauvetage d'un homme tombé à la mer* (S. 1886). M. P. E. Barthélemy a obtenu une mention honorable au Salon de 1868. Il a aussi gravé à l'eau forte un certain nombre de *marines*, principalement pour l'*Illustration nouvelle*. Ad. Thiers.

BERTHELIER (Philibert), magistrat suisse, né à Genève vers 1740, mort dans la même ville le 24 août 1519. Résolu à défendre l'indépendance de sa patrie, qui l'avait admis dans son conseil suprême, il obtint des lettres de bourgeoisie à Fribourg pour avoir plus d'autorité contre Charles III, duc de Savoie, qui menaçait la liberté de Genève. La lutte ne tarda pas en effet à éclater. Berthelier fut d'abord poursuivi comme criminel d'Etat par les officiers du duc de Savoie et de son cousin l'évêque de Genève, pour avoir pris part à la querelle qui éclata entre André Malvenda et Claude de Grossi. Il se déroba à cette poursuite, en se retirant à Fribourg, où il conclut une alliance entre les citoyens de cette ville et ceux de Genève. Il revint ensuite dans sa patrie où, à la sollicitation des Fribourgeois, il fut jugé et absous par ses juges naturels, les syndics de Genève. Quelque temps après, le traité d'alliance entre Fribourg et Genève, qui qualifiait de *Combourgeois* les citoyens de l'une et de l'autre ville, fut solennellement proclamé à Genève. Charles III marcha alors sur cette ville et s'en empara. Mais l'approche des Fribourgeois l'obligea à l'évacuer : il laissa alors agir contre Genève l'évêque de cette ville qui la prit d'assaut. Quatre jours après, Berthelier, qui avait refusé de se cacher ou de prendre la fuite, fut arrêté et conduit devant un prévôt, qui le condamna à mort et le fit pendre. Les Fribourgeois détachèrent son corps du gibet et lui rendirent les derniers honneurs. G. L.

BERTHELIER (Jean-François-Philibert), acteur et chanteur français, né en 1830 à Panissière (Loire), où son père était notaire. D'abord employé de librairie à Lyon, il a commencé sa carrière dans les conditions les plus modestes, en chantant des chansonnettes dans les cafés-concerts. M. Berthelier faisait, dit-on, les délices du *Beuglant* du quartier latin, lorsque Offenbach, qui venait d'obtenir le privilège du nouveau théâtre des Bouffes-Parisiens, aux Champs-Elysées (1855), l'engagea dans sa troupe. Il débuta dans les *Deux Aveugles*. Le succès fut tel qu'au bout d'une année M. Berthelier, dont la voix, sans être volumineuse, était d'un timbre très franc, fut engagé à l'Opéra-Comique pour y tenir, conjointement avec l'excellent Sainte-Foy, l'emploi des trials. Il débuta à ce théâtre dans *Maître Pathelin*, et, tout en reprenant certains rôles des ouvrages du répertoire, y fit plusieurs créations dans les *Désespérés*, le *Mariage extravagant*, *Barkouf*, le *Château Trompette*, etc. Après sept ou huit années, M. Berthelier rentra aux Bouffes-Parisiens, où on le vit dans *Avant la Noce*, *Douze Innocentes*, les *Bergers*, puis passa au Palais-Royal, et de là aux Variétés. Il créa à ce dernier théâtre les *Cent Vierges*, la *Veuve du Malabar*, les *Trente Millions de Gladiator*, le *Manoir de Pictordu*, la *Boulangère a des écus*, puis le quitta, en 1877, pour entrer à la Renaissance, qui transformait son genre pour se consacrer à l'opérette. Là, il remporta de très grands succès dans toute une série d'opérettes charmantes : *Kosiki*, *la Marjolaine*, *la Tzigane*, *le Petit Duc*, *la Camargo*, *la Petite Mademoiselle*...

M. Berthelier entra ensuite aux Nouveautés, et dans l'es-

pace de sept années, de 1879 à 1886, il y créa une vingtaine de rôles importants dans *Paris en actions*, les *Parfums de Paris*, le *Parisien*, le *Jour et la Nuit*, le *Cœur et la Main*, le *Droit d'aînesse*, le *Premier Baiser*, le *Roi de Carreau*, l'*Oiseau bleu*, *Babolein*, le *Château de Tirelarigot*, le *Petit Chaperon rouge*, la *Vie mondaine*, les *Nouveautés de Paris*, *Serment d'amour*, *Adam et Eve*, la *Princesse Colombine*. Enfin, en 1887, le théâtre de la Gaîté, qui à son tour adoptait le genre lyrique, appelait à lui M. Berthelier, qui y faisait coup sur coup deux excellentes créations, dans *Dix jours aux Pyrénées* et dans le *Bossu*. M. Berthelier est ce qu'on appelle un comique de sang-froid, mais dont l'action sur le public n'en est pas moins puissante. C'est assurément l'un des artistes les plus fins, les plus originaux et les plus curieux à étudier qui se puissent rencontrer. Arthur Pougin.

BERTHELIN (Max), architecte français, né à Troyes le 18 mars 1811, mort à Paris en 1877. Elève de M. Henri Labrouste et de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Berthelin, qui fut sous-inspecteur des travaux de l'église Sainte-Clotilde, architecte de la compagnie des chemins de fer de l'Est et l'un des architectes attachés à la commission des monuments historiques, exposa souvent au Salon des aquarelles reproduisant les églises de sa ville natale ou des édifices parisiens tels que la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, les églises Saint-Eustache et Saint-Vincent-de-Paul et l'Hôtel de Ville complété par MM. Godde et Lesueur. Berthelin fut l'un des principaux collaborateurs de l'Album de dessins exécutés sous la direction de Victor Baltard pour être offert à S. M. la reine Victoria à la suite des fêtes données en son honneur par la Ville de Paris et il publia, entre autres projets, le *Projet d'un théâtre impérial pour l'Opéra* avec salle de concert (en collaboration avec L.-M. Vignet) (Paris, 1854, in-fol.). Charles Lucas.

BERTHELIN (Armand-Auguste-Joseph), architecte français, né à Paris le 11 janv. 1812. Elève de MM. Alavoine et Henri Labrouste et de l'Ecole des Beaux-Arts. M. Berthelin qui fut, en 1834, à sa sortie de l'Ecole des Beaux-Arts, nommé sous-inspecteur dans le service des bâtiments civils sous la direction de M. Lacornée, voyagea en Italie et succéda, en 1856, à M. Lacornée comme architecte du ministère des finances pour les deux directions des douanes et des contributions indirectes, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1862, époque à laquelle il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. On doit à M. Berthelin — outre d'importantes résidences privées à Compiègne et à Boulogne-sur-Seine (cette dernière pour la famille de Rothschild) — les bâtiments des Facultés des lettres et des sciences à Clermont-Ferrand. Ch. L.

Bibl. : Ch. Bauchal, *Nouveau Dict. des Archit. français* ; Paris, 1887, gr. in-8.

BERTHELLA. Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Tectibranches, établi en 1825 (*Manuel de conchyliologie*) par de Blainville pour un Mollusque pourvu d'une coquille interne membraneuse, mince, de forme oblongue et à bords presque parallèles. L'animal est plus ou moins elliptique, assez convexe ; ses tentacules buccaux sont étroits, subtriangulaires, tronqués et canaliculés. Le manteau est entier, non échancré en avant : il déborde le pied. Ce genre n'habite que les mers d'Europe sur les côtes de l'Angleterre, de la France et de la Norvège. J. Mabille.

BERTHELOT (Mar.). Assemblage de plusieurs pièces de bois fixé sur l'avant de certains bâtiments de la Méditerranée, et formant une pyramide assez saillante pour servir d'éperon et de bout-dehors. Le berthelot se compose d'une forte pièce ou *flèche*, fixée à l'étrave, faisant saillie dans le plan longitudinal du navire ; cette flèche est maintenue à sa base par une courbe sur laquelle elle est fortement bordée, et qui est elle-même relevée à l'étrave, puis de chaque côté par deux arcs-boutants latéraux partant de son extrémité et prenant appui sur les joues du bâtiment. Cet ensemble est complété par des traverses en planches, reliant les trois pièces principales et formant une espèce d'échelle triangulaire.

BERTHELOT (Gilles), général des finances pour la Normandie et trésorier de France sous le règne de François Ier. Il était issu d'une importante famille bourgeoise de Touraine, enrichie dans le commerce. Son grand-père, Jean Berthelot, mort en 1471, avait été nommé par Charles VII, conseiller au parlement de Paris, lors de l'épuration de ce corps en 1436, puis il était devenu, sous Louis XI, trésorier et maître de la chambre aux deniers du roi ; des trois fils qu'il avait eus, le troisième, Martin Berthelot, d'abord secrétaire de la reine Marie d'Anjou, avait succédé à son père dans sa charge de maître de la chambre aux deniers ; quant à ses filles, l'une épousa Jean Briçonnet et fut mère du cardinal Briçonnet, une autre eut pour fils Adam Fumée, garde des sceaux sous Louis XI et Charles VIII, une troisième enfin, mariée à Jean Ruzé, donna elle-même une de ses filles en mariage à Jacques de Beaune de Semblançay, surintendant des finances. Gilles Berthelot, le deuxième des enfants de Martin, se trouvait donc le cousin germain des plus grands personnages du royaume. Il sut en profiter. D'abord simple secrétaire du roi, il fut nommé successivement maître des comptes en 1511, puis vers 1517 troisième président à la Chambre des comptes, maire de Tours en 1519, général des finances pour la Normandie, à la place de Thomas Bohier, et enfin l'un des quatre trésoriers de France. Cette haute fortune fut justifiée par une remarquable habileté à trouver des ressources dans un temps où les besoins du roi étaient immenses. En 1521 c'est lui qui imagina de vendre en bloc et comme à forfait des amortissements généraux au clergé de France ; en 1522, il est permis de croire qu'il participa à l'enlèvement du fameux treillis d'argent donné par Louis XI à Saint-Martin de Tours, et que François Ier à bout d'argent, fit arracher de force. La disgrâce de Semblançay n'atteignit pas immédiatement Gilles Berthelot : on le voit même figurer un moment en 1524 dans la commission chargée d'examiner les comptes du surintendant. Remplacé bientôt dans ses fonctions, Gilles Berthelot, après le supplice de son cousin, en 1527, n'attendit pas que la disgrâce qui frappait toute la famille du malheureux Semblançay, l'atteignît lui-même ; il s'enfuit à Metz, et mourut à Cambrai, deux ans plus tard, sans être rentré en France. Gilles Berthelot avait certainement amassé, dans ses différentes charges, une fortune considérable. Nous en avons une preuve dans le château d'Azay-le-Rideau. La seigneurie d'Azay avait été achetée par Jean Berthelot ; Martin avait entrepris de relever le château ; mais le véritable constructeur de ce ravissant édifice (V. Azay-le-Rideau) fut Gilles Berthelot. La brillante situation qu'il occupa dans l'administration financière de son temps explique comment il a pu mener à bien une pareille entreprise. Jules Gautier.

Bibl. : Jules Loiseleur, *Etude sur Gilles Berthelot, constructeur du château d'Azay-le-Rideau* ; Tours, 1860, in-8.

BERTHELOT, poète satirique du xviie siècle. Il est connu surtout par son étroite amitié avec Mathurin Régnier, dont il partageait l'animosité contre Malherbe. Les deux amis protestaient à chaque occasion contre la rigueur des règles que Malherbe prétendait imposer à la poésie, et n'épargnaient pas les épigrammes au réformateur. S'il faut en croire Ménage, Malherbe fut un jour à ce point outré des railleries de Berthelot qu'il donna commission de sa vengeance à un certain gentilhomme de la Bourladière, lequel administra à Berthelot une rossée de coups de bâton. Une pièce dans laquelle Malherbe traitait Mme de Bellegarde de *merveille des merveilles* avait été pour Berthelot le sujet d'une amusante parodie. *Inde iræ*. Les *Soupirs amoureux* (Paris, 1668, in-8) sont le seul recueil de vers publié par le poète. Quelques pièces détachées figurent, avec celles de Régnier, Maynard, Sigogne, etc., dans le *Cabinet satyrique ou Recueil*

parfait des vers piquants et gaillards de ce temps; au Mont Parnasse (Hollande, 1666). Jules Tellier.

BERTHELOT (Guillaume), sculpteur français du XVIIe siècle, mort à Paris en 1648. On ne possède que très peu de détails sur la vie et les œuvres de cet artiste; d'après une notice écrite par le peintre romain Baglione, on croit qu'il quitta Paris en 1605, et qu'il vint à Rome, où il resta jusqu'en 1621, étudiant son art et le mettant en pratique. Il fondit ainsi plusieurs statues de bronze, et fit le modèle d'une *Madone* destinée à être placée en face de l'église Sainte Maire-Majeure, sur le faîte d'une colonne antique provenant du temple de la Paix; ces ouvrages sont perdus, ainsi que *Deux Anges* et un *Saint-Paul* en bronze, cités par Baglione et un beau *Crucifix* en bois. Les savantes recherches de A. Jal nous apprennent qu'il était de retour à Paris avant 1624; à cette date, il figure sur un acte, avec la qualification de *sculpteur de la Reine mère* (Marie de Médicis). Les comptes des bâtiments de cette princesse le mentionnent à plusieurs reprises pour des sommes importantes, paiement de divers ouvrages en bronze, pour les *Fontaines du Luxembourg* (1630). Ces comptes nous apprennent aussi que G. Berthelot avait son logement au Palais. Le seul ouvrage, dans nos collections nationales, qui paraisse devoir lui être attribué, sur l'autorité de M. Barbet de Jouy, c'est la belle *Renommée* en bronze du musée de la Renaissance. Louvre. Ad. T.

Bibl. : A. Jal, *Diction. critique de biographie et d'histoire.*— Baglione, *Le Vite de pittori, scultori ed architetti;* Rome, 1640, in-8.— Barbet de Jouy, *Catalogue du musée de sculpture de la Renaissance, au Louvre.*

BERTHELOT (Claude-François), ingénieur français, né à Château-Chalon (Jura) le 19 avr. 1718, mort à Noailles (Oise) en 1800. Simple ouvrier, il apprit la mécanique par la lecture des œuvres de Mariotte et des mémoires de l'Académie des sciences, fit plusieurs voyages en Angleterre où il étudia l'outillage des principales manufactures et fut nommé vers 1760 professeur de mathématiques à l'Ecole royale militaire. L'invention d'un affût que le gouvernement adopta pour la défense des côtes et des places, et qui est connu sous le nom d'*affût de Gribeauval*, lui valut en 1765 une pension de 600 livres; celle de moulins à blé à bras lui fit décerner en 1778 le titre de mécanicien ingénieur du roi. La Révolution lui fit perdre sa place et sa pension et il mourut dans une affreuse misère. On a de lui deux ouvrages très intéressants : *Cours de mathématiques* (Paris, 1762-1773, 2 vol. in-8); *la Mécanique appliquée aux arts, aux manufactures et à la guerre* (Paris, 1781-1782, 1792, 2 vol. in-4, avec 193 pl.). L. S.

BERTHELOT (Jean-François), jurisconsulte français, né à Paris en juin 1749, mort à Paris le 13 févr. 1814. Il devint professeur de droit à la faculté de Paris et publia un grand nombre d'ouvrages très estimés, dont les principaux sont intitulés *Traité des Evictions et de la garantie formelle* (Paris, 1781, 2 vol. in-12); *Réponse à quelques propositions hasardées par M. Garat* (Paris, 1785, in-12); *Réflexion sur la loi XXI du Digeste De quæstionibus, relative à la question dans l'empire romain, à son origine en France et à ses différents états jusqu'à nos jours* (Paris, 1785, in-8), etc.

BERTHELOT (Pierre-Eugène-Marcelin), chimiste et homme d'État français, l'un des esprits les plus féconds et les plus variés de notre temps, né à Paris le 25 oct. 1827, dans une maison située place de Grève (Place de l'Hôtel-de-Ville actuelle). Fils d'un médecin, il fit ses études au lycée Henri IV et il montra dès lors une aptitude remarquable aux études les plus variées, scientifiques, historiques et philosophiques. Il obtint le prix d'honneur de philosophie au concours général de 1846. Il se consacra ensuite à l'étude des sciences, qu'il poursuivit sans passer par aucune école, en prenant ses divers grades, jusqu'à celui de docteur ès sciences (avr. 1854).

Il fut nommé en janv. 1851, préparateur du cours de chimie de M. Balard au Collège de France; fonction modeste qu'il exerça pendant neuf ans, jusqu'au jour où il devint professeur de chimie organique à l'Ecole supérieure de pharmacie (2 déc. 1859). En 1861, l'Académie des sciences lui décerna le prix Jecker pour ses recherches sur la reproduction artificielle des composés organiques par la synthèse organique. Deux ans après, les principaux professeurs du Collège de France et chimistes de l'Académie des sciences, sur l'initiative bienveillante de M. Balard, demandèrent au gouvernement la création d'une chaire de chimie organique au Collège de France, afin de permettre à M. Berthelot d'y développer ses idées. M. Duruy, alors ministre de l'instruction publique, accueillit cette demande et la chaire fut créée définitivement le 8 août 1865. M. Berthelot l'a occupée depuis sans interruption et il y a exposé ses découvertes sur la synthèse, puis sur la mécanique chimique et la thermochimie.

M. Berthelot fut élu membre de l'Académie de médecine (section de physique et de chimie) en fév. 1863, membre de l'Académie des sciences (section de physique) le 3 mars 1873; membre de la Société d'agriculture de France en 1885; membre des Sociétés philomatique (1855), de biologie (1855), chimique de Paris (1858); membre des principales Académies et Sociétés scientifiques étrangères, telles que la Société Royale de Londres, la Société de physique de Genève, la Société des Naturalistes de Moscou, les Académies de St-Pétersbourg, Stockholm, Dublin, Copenhague, Munich, Turin, Amsterdam, Hongrie, Boston, Lisbonne, etc., etc. Décoré de la Légion d'honneur le 13 août 1861, officier le 14 août 1867, commandeur le 11 janv. 1879, grand officier le 30 avr. 1886. Il fut nommé inspecteur général de l'Enseignement supérieur le 6 av. 1876, puis président de la Section des sciences physiques de l'Ecole des Hautes-Etudes; membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts (25 oct. 1876); membre du Conseil supérieur de l'instruction publique (élu par le Collège de France); membre de la Section permanente et vice-président de ce même Conseil.

Il a rendu en ces diverses qualités de grands services à l'enseignement public, particulièrement à l'enseignement supérieur. Dès 1867, il avait concouru par ses conseils à la fondation de l'Ecole des Hautes-Etudes. Depuis dix ans, il a dirigé en partie la réorganisation de l'enseignement supérieur, surtout dans l'ordre des sciences, présidé à la création des maîtrises de conférence dans les Facultés, à celle des bourses de l'enseignement supérieur, à la fondation et à l'agrandissement des laboratoires de tout genre, à la reconstruction des Facultés et à la direction nouvelle donnée à leurs enseignements, qui sont aujourd'hui affectés à la culture scientifique des élèves, au lieu des exercices de simple vulgarisation, dans lesquels ces enseignements tendaient à dégénérer.

Pendant le siège de Paris, M. Berthelot a donné son concours patriotique à la défense de Paris, en présidant et dirigeant le Comité scientifique de défense (à partir du 2 sept. 1870); il s'est occupé de la fabrication des canons, de la nitroglycérine, de la dynamite et des poudres de guerre, ainsi que des tentatives faites pour rétablir les correspondances entre Paris investi et la province. Il a été nommé par le ministre de la guerre, sur présentation faite par l'Académie des sciences, membre du Comité consultatif des poudres et salpêtres (18 déc. 1876), puis président de la Commission des substances explosives (14 juin 1878).

En raison des services qu'il avait rendus pendant le siège, il obtint à Paris aux élections générales de fév. 1871, 30,913 voix, sans s'être porté candidat. En juil. 1881, il a été élu par le Sénat sénateur inamovible. En cette qualité, il a concouru aux lois qui ont modifié la Caisse des Ecoles, de façon à fournir les ressources nécessaires à la reconstruction des laboratoires et bâtiments d'enseignement supérieur. Il a présidé la Commission qui a

préparé et fait voter par cette assemblée la loi relative à la réorganisation et à la laïcité de l'enseignement primaire (oct. 1886), et il a été vice-président de la Commission chargée d'élaborer les lois relatives au recrutement de l'armée (1888) : il y a défendu les intérêts de la haute culture intellectuelle et scientifique et prononcé sur ce point au Sénat un discours fort remarqué. Il a été ministre de l'Instruction publique, du 11 déc. 1886 au 30 mai 1887, dans le cabinet présidé par M. Goblet. Les discours qu'il a prononcés en cette qualité ont été caractérisés par un esprit philosophique élevé, joint à une humeur bienveillante et à un sentiment républicain très sympathique. On a remarqué surtout les discours sur l'état présent et les progrès de l'instruction publique en France, sur la censure, sur les nécessités historiques de la séparation progressive entre la société laïque et les organisations religieuses, sur le caractère de l'enseignement supérieur dans les colonies, ainsi que le discours prononcé aux funérailles de P. Bert, à Auxerre.

Il a voyagé dans divers pays de l'Europe, Allemagne, Angleterre, Italie, Danemarck, Suède, etc., assisté à l'inauguration du Canal de Suez en nov. 1869 et visité à cette occasion toute l'Egypte. En avr. 1887, il a fait un voyage officiel en Algérie, où il a inauguré les écoles d'enseignement supérieur à Alger et exécuté sur place une étude spéciale des écoles françaises et indigènes de la Kabylie.

L'œuvre scientifique de M. Berthelot est immense.

Il a exposé ses découvertes dans des mémoires dont le nombre s'élève à 500 ou 600, publiés sans interruption de 1850 à 1888 dans les *Comptes Rendus de l'Académie des sciences* et dans les *Annales de Physique et de Chimie* : nous en résumerons tout à l'heure les doctrines générales et les découvertes spéciales les plus importantes.

Voici la liste de ses ouvrages proprement dits :

Chimie organique fondée sur la synthèse (Paris, 1860, 2 vol. in-8) ; ce livre a ouvert une voie nouvelle à la science.

Leçons sur les principes sucrés et sur l'isomérie, professées devant la Société chimique de Paris en 1862 et 1863.

Leçons sur les méthodes générales de synthèse, professées au Collège de France en 1864.

Leçons sur la thermochimie, professées au Collège de France et publiées en 1865, 1880, 1883.

La Synthèse chimique (in-8, arrivée à la 6e éd. depuis 1875).

Traité élémentaire de Chimie organique (2 vol. in-8, trois éd. depuis 1872 ; les deux dernières avec la collaboration de M. Jungfleisch).

Dans ces traités, l'auteur a inauguré une méthode d'enseignement et de classification de la Chimie organique, distribuée par fonctions chimiques et procédant à partir des éléments par synthèse progressive ; méthode toute nouvelle en 1860, et aujourd'hui adoptée presque universellement. Elle a assigné à cette science son origine rationnelle, ses cadres et ses limites, jusque-là presque indéterminés.

Essai de Mécanique chimique fondée sur la thermochimie (1879, 2 vol. in-8), ouv rage non moins capital que la *Chimie organique fondéeesur la synthèse* ; il a été le point de départ d'une grand évolution d'idées, qui se poursuit maintenant en chimie.

Sur la force des matières explosives d'après la thermochimie (1883, 2 vol. in-8). La théorie de ces matières, déduite des idées précédentes, s'y trouve pour la première fois assujettie à des règles et à une méthode certaine ; règles et méthode dont le principe a été donné par l'auteur pendant le siège de Paris et qui ont servi de guide aux applications des matières explosives faites depuis lors dans l'art militaire.

Les Origines de l'Alchimie (1885, in-8) ; ce livre, d'un caractère historique et philosophique, a été exécuté d'après les manuscrits grecs inédits de la Bibliothèque nationale : la véritable doctrine des alchimistes et leurs idées théoriques sur l'unité de la matière s'y trouvent éclaircies et exposées pour la première fois. Comme suite et développement de cet ouvrage, M. Berthelot publie en ce moment, avec la collaboration de M. Ch. Ruelle, la *Collection des anciens alchimistes grecs* (demeurée jusqu'ici inédite), texte grec et traduction. Les deux premières livraisons in-4, renfermant une *Introduction* historique de près de 300 pages, ont paru en 1887 et 1888. Les appareils et les pratiques expérimentales des vieux alchimistes y sont exposés et éclaircis : c'est toute une branche de la science antique, obscurcie par les illusions et le charlatanisme du moyen âge, qui reparaît ainsi au jour.

Science et Philosophie (1886, in-8) ; l'auteur y a réuni des articles publiés dans diverses revues et journaux, articles relatifs à la philosophie scientifique, à l'histoire de la science, à l'enseignement public, à la politique générale : notamment une lettre à M. Renan *sur la science idéale et la science positive ; l'histoire de la découverte de la poudre ; les cités des fourmis ; les relations scientifiques entre la France et l'Allemagne ; un chapitre du Siège de Paris*, enfin des *Notices nécrologiques* sur Balard, V. Regnault, H. Sainte-Claire Deville, A. Würtz et un article biographique étendu sur F. Herold.

Enfin il a pris part à la fondation de la *Grande Encyclopédie* où il dirige la partie relative aux sciences physiques.

Les doctrines et les découvertes de M. Berthelot se groupent autour de deux idées fondamentales : la synthèse organique et l'étude des lois de la mécanique chimique qui président à cette synthèse, aussi bien qu'à l'ensemble des transformations. Jusqu'à lui, c.-à-d. pendant la première moitié de ce siècle, la chimie organique avait suivi une marche essentiellement analytique. Elle s'efforçait d'isoler les principes immédiats contenus dans les êtres vivants et elle les soumettait à une série de décompositions et de transformations, destinées à aboutir en définitive aux éléments et aux composés binaires, tels que l'eau et l'acide carbonique. D'après Berzélius (1848) « dans la nature vivante, les éléments paraissent obéir à des lois tout autres que dans la nature inorganique. Cette théorie est tellement cachée que nous n'avons aucun espoir de la découvrir ». De même, Gerhardt écrivait en 1850 que « le chimiste fait tout l'opposé de la nature vivante ; il détruit, opère par analyse ; la force vitale seule opère par synthèse ; elle reconstruit l'édifice abattu par les forces chimiques ». La formation des composés organiques au sein des êtres vivants était réputée dépendre « de l'action mystérieuse de la force vitale, action opposée, en lutte continuelle avec celles que nous sommes habitués à regarder comme la cause des phénomènes chimiques ordinaires ». Tel est l'état dans lequel M. Berthelot a trouvé la science au début de ses recherches. Il l'a complètement changé par ses découvertes, en réalisant par expérience et à l'aide des seules forces physiques et chimiques, à savoir la chaleur, l'électricité, les actions réciproques entre les corps simples ; en réalisant, disons-nous, la formation de toutes pièces des composés organiques fondamentaux, tels que les carbures d'hydrogène et les alcools, lesquels servent ensuite à fabriquer tous les autres. Il a réalisé cette formation par des méthodes générales, applicables à la production non seulement des composés naturels, mais d'un nombre infini de composés artificiels, engendrés en vertu des mêmes lois et dont l'existence a démontré toute la fécondité des nouveaux principes. Indiquons les plus intéressantes de ces synthèses.

La plus importante de toutes et la plus inattendue, c'est la combinaison directe du carbone avec l'hydrogène, pour constituer un premier carbure d'hydrogène, l'acétylène, formé à atomes égaux. Cette combinaison s'effectue dans les conditions les plus brillantes, sous l'influence de l'arc électrique. Avec l'acétylène, M. Berthelot a formé ensuite, par des combinaisons progressives et illimitées, toujours opérées directement, les autres carbures d'hydrogène. Par

exemple, par hydrogénation, il a formé le gaz oléfiant et le gaz des marais, c.-à-d. les générateurs des alcools, des acides et de toute la série grasse ; par synthèse pyrogénée, il a formé la benzine, la naphtaline, l'anthracène, générateurs de la série aromatique, des principales matières colorantes, des parfums, et bientôt sans doute des alcalis thérapeutiques. La méthode universelle pour réduire et saturer d'hydrogène les composés organiques a donné à ces travaux toute leur extension. D'autre part, l'oxydation de l'acétylène lui a fourni les acides acétique, oxalique, glycollique ; la combinaison directe de l'acétylène avec l'azote a produit l'acide cyanhydrique, générateur de toute la série cyanique, etc., etc.

Une autre synthèse des plus frappantes, celle de l'acide formique par l'oxyde de carbone, lui a permis de constituer (1858) par une autre route les carbures d'hydrogène, en partant non plus des éléments, mais de leurs composés binaires les plus simples, l'eau et l'acide carbonique, qui sont précisément les générateurs des matières organiques fabriquées par les êtres vivants.

Les carbures d'hydrogène une fois constitués, M. Berthelot a montré comment on les transforme en alcools, toujours à l'aide de méthodes générales. C'est ainsi qu'il a réalisé la synthèse de l'alcool ordinaire (1854) et celle de l'alcool méthylique (1855), types de toutes les formations analogues. Les carbures et les alcools une fois obtenus, il suffit de les combiner à l'oxygène, aux éléments de l'eau, à l'ammoniaque, aux acides, etc., pour réaliser les autres formations organiques : cela par des méthodes dont quelques-unes étaient déjà connues et dont les autres se sont développées depuis et continuent chaque jour à se multiplier par les efforts concordants de l'ensemble des chimistes. Entre les découvertes faites dans cet ordre par M. Berthelot, signalons surtout la synthèse des corps gras naturels (1854), c.-à-d. d'une classe entière de composés qui jouent un rôle essentiel dans l'organisme des êtres vivants. Il a découvert en même temps la fonction des alcools polyatomiques, glycérine, mannite, glucose et autres principes sucrés, fonction d'une extrême généralité et qui domine toute la chimie organique. La synthèse des corps gras et celle des combinaisons des sucres ont été effectuées par des méthodes directes et alors toutes nouvelles, par le seul contact des composants, et en faisant intervenir le concours du temps, jusque-là négligé dans les études de chimie organique. Enfin M. Berthelot a introduit à cette occasion dans la science la méthode des vases clos, qui s'est répandue ensuite dans tous les laboratoires et rend chaque jour les plus grands services à la science et à l'industrie. C'est aussi à cette occasion que, généralisant les résultats de ses recherches, il a exécuté de 1856 à 1862 ses premiers travaux sur les affinités, par l'étude méthodique de la formation des éthers, de la vitesse des réactions et des lois des équilibres chimiques ; préludant ainsi aux travaux de mécanique chimique, dont il a été l'un des premiers promoteurs et qui sont poursuivis aujourd'hui par une multitude d'observateurs.

En même temps qu'il entrait dans cette voie nouvelle, il abordait l'étude de la formation des principes organiques par les végétaux, étude essentielle qu'il poursuit encore en ce moment et qui formera sans doute la fin de sa carrière scientifique. On se bornera à signaler parmi les découvertes qu'il a déjà faites dans cet ordre, celle de la fixation de l'azote libre sur les matières organiques, sous l'influence de l'électricité à basse tension, et celle de la fixation directe de ce même élément sur la terre végétale, par l'action des microbes ; ce qui met en lumière l'une des sources fondamentales de la fertilité indéfinie des sols naturels.

Nous arrivons enfin au second ordre de découvertes de M. Berthelot, celles qui concernent la thermochimie et la mécanique chimique. Ces recherches n'ont cessé de l'occuper depuis l'année 1865. Tous les phénomènes chimiques se ramènent au fond aux mouvements et aux actions réciproques des dernières particules des corps, atomes ou molécules, et aux énergies mises en jeu dans ces actions. Or ces énergies trouvent leur mesure dans la chaleur dégagée ou absorbée au moment des transformations, la chaleur elle-même étant équivalente au travail mécanique ; les travaux des forces chimiques sont ainsi ramenés à une même définition et à une même unité, commune à toutes les forces naturelles. De là résulte une science nouvelle, plus abstraite et plus générale que la description individuelle des propriétés, de la fabrication et des transformations des espèces chimiques ; car elle se propose de rechercher les causes de ces transformations et d'en découvrir les lois. M. Berthelot est l'un des fondateurs de cette science et il y a consacré vingt années de sa vie. Il en a renouvelé ou créé les méthodes, constitué les appareils (calorimètres, thermomètres, chambres à réaction, bombe calorimétrique, etc.), sous la forme la plus précise, et défini les lois générales, qu'il a ramenées à trois principes fondamentaux : 1° le principe des travaux moléculaires, d'après lequel la quantité de chaleur dégagée dans une réaction quelconque mesure la somme des travaux physiques et chimiques accomplis dans cette réaction : ce principe fournit la mesure des affinités chimiques ; 2° le principe de l'équivalence calorifique des transformations, réduite à la connaissance de l'état initial et de l'état final ; d'après lequel la chaleur dégagée dans une transformation chimique demeure constante, de même que la somme des éléments, quelles que soient la nature et la suite des états intermédiaires ; 3° le principe du travail maximum, d'après lequel tout changement chimique accompli sans l'intervention d'une énergie étrangère tend vers la production du corps ou du système de corps qui dégage le plus de chaleur. La prévision des phénomènes chimiques se trouve ramenée par ce principe à la notion purement physique et mécanique du travail maximum accompli par les actions moléculaires. Il suffit pour l'appliquer de connaître la chaleur dégagée par les transformations et la stabilité propre de chaque composé.

M. Berthelot a démontré ce principe par la discussion expérimentale des phénomènes généraux de la chimie ; ce qui a exigé de sa part la détermination de plusieurs milliers de données numériques et l'exécution d'un nombre presque infini d'expériences, faites sur la combinaison des éléments et sur les actions réciproques des corps simples et composés.

Tels sont : la détermination de la chaleur de formation des composés oxygénés, hydrogénés et carbonés de l'azote, détermination où il a déployé des ressources d'invention extraordinaires ; l'étude générale de la formation des précipités ; celle de la chaleur de transformation des corps isomères, tant simples (soufre, ozone, tellure) que composés, sujet dans l'importance est très grande en chimie ; l'étude de l'état des sels dans leurs dissolutions et celle du partage des acides et des bases ; la mesure (souvent très dangereuse) de la chaleur de formation des composés nitriques (nitroglycérine, poudre-coton, éthers nitriques, nitrobenzine, acide picrique, diazobenzol, fulminate de mercure) ; celle des composés formés par substitution ; celle des composés oxygénés du chlore ; les recherches ayant pour objet de rapporter la chaleur de formation des composés à l'état solide et à l'état gazeux ; les fonctions multiples des acides et spécialement des phosphates ; la chaleur de formation des éthers et des amides, celle des hydrates acides et basiques ; la définition thermique des acides faibles ; l'examen des réactions endothermiques et exothermiques et l'explication de la formation des composés explosifs, constitués par absorption de chaleur et renfermant une réserve d'énergie ; l'explication rationnelle par les énergies auxiliaires des phénomènes obscurs que l'on rapportait autrefois à l'état naissant et aux affinités prédisposantes ; enfin la mesure de la chaleur de combustion des principaux composés organiques, gazeux, solides et liquides, etc., etc.

Par l'ensemble de ces travaux, les énergies chimiques sont ramenées aux lois de la mécanique rationnelle, qui dominent toutes les actions naturelles. La figure même de la science chimique et la forme de ses enseignements se trouvent par là changées. Ainsi se produit une évolution nouvelle, dans laquelle les découvertes et les idées de M. Berthelot jouent un rôle capital ; évolution qui tend à faire sortir la chimie de l'ordre des sciences purement descriptives, pour en ramener les méthodes et les problèmes à ceux des sciences physiques et rationnelles : en attendant que tout l'ensemble de nos sciences soit rattaché à l'unité commune et à la loi universelle des mouvements et des forces naturelles.

Disons en terminant que M. Berthelot a formé dans son laboratoire de nombreux chimistes, parmi lesquels on peut citer : de Luca, mort professeur à l'Université de Naples ; Buignet, Jungfleisch, Bourgoin, Bouchardat, Prunier, Villiers, tous devenus professeurs à l'Ecole supérieure de pharmacie ; Barbier, de Forcrand, Joannis, Ogier, Guntz, Sabatier, André, Fabre, Recoura, Petit, etc., professeurs ou maîtres de conférences dans les Facultés des sciences ; Vieille, ingénieur des poudres et salpêtres ; Péan de Saint-Gilles, de Fleurieu, Louguinine, Chroutschoff, Calderon, Werner, Hammerl, etc., savants français, italiens, espagnols, allemands, russes, associés aux travaux du maître et qui ont publié des travaux importants pour leur propre compte ; sans préjudice des nombreux auditeurs qui ont puisé des idées nouvelles dans ses cours originaux, professés depuis 1864 au Collège de France. Ed. Bourgoin.

M. Berthelot n'est pas seulement philosophe, comme l'est tout grand savant, par le seul fait d'avoir pénétré profondément par un côté dans la nature des choses. Quelques-uns sont illustres dans les sciences, et fournissent même, par leurs découvertes, matière aux discussions des philosophes, sans bien savoir pour leur propre compte comment se posent les problèmes, parfois sans connaître seulement le vocabulaire philosophique. M. Berthelot, fort d'excellentes études littéraires et d'une culture générale aujourd'hui rare, ne se contente pas d'être comme personne au courant des travaux contemporains et de tout le mouvement des idées, il a lui-même philosophé expressément dans ses ouvrages. Avec une sobriété de forme qui n'ôte rien à la portée des conclusions, il a, dans ses écrits de pure science, tiré les conséquences de ses découvertes ; il a établi notamment d'une manière décisive l'unité de la matière et écarté sans retour l'idée d'une *force vitale*, en montrant que les lois qui régissent la composition de la matière organisée sont les mêmes exactement que celles qui régissent la matière brute, et que les composés organiques s'obtiennent par des procédés de laboratoire, sans qu'il entre dans cette synthèse autre chose que des éléments chimiques, les mêmes en dernière analyse qui entrent dans la composition des corps bruts. Vérité entrevue sans doute auparavant, mais scientifiquement démontrée pour la première fois ; et vérité qui dominera désormais toute spéculation sur l'essence de la matière et sur la nature de la vie. D'autre part, un caractère des plus frappants distingue l'œuvre scientifique de M. Berthelot : ses découvertes ne sont liées à aucun symbolisme particulier. La chose est d'autant plus digne d'intérêt que la plupart des chimistes contemporains attachent une extrême importance aux questions de notation, à la notation atomique, par exemple. Pour M. Berthelot, ce qui importe surtout, ce sont les lois scientifiques, les relations générales et déterminées des phénomènes, lesquelles sont indépendantes des conventions de langage et conservent dans toute notation exacte le même caractère de nécessité. Vue d'un réel intérêt philosophique, si l'on se rappelle à quel point cette question des signes et des langages a préoccupé les philosophes du XVIIIe siècle. — L'histoire de l'alchimie constitue un chapitre des plus précis et non des moins curieux ajouté à l'histoire de l'esprit humain. — Enfin dans sa lettre à M. Renan, M. Berthelot a professé avec beaucoup de vigueur et d'ampleur, sur la grande question des rapports de la métaphysique et de la science, un positivisme tout personnel, entièrement indépendant des formules de Comte. Son idée dominante, c'est que « la science idéale » se constitue, à chaque époque, en utilisant d'abord, en complétant ensuite à ses risques et périls, par le raisonnement et l'hypothèse, les données de la science contemporaine. Ce que la science a découvert ou cru découvrir, la métaphysique le prend pour évident ; bien plus, elle le démontre comme nécessaire *à priori*, quoiqu'elle ne l'ait pas soupçonné auparavant et qu'elle doive peut-être l'abandonner bientôt, si le progrès de la science vient à déplacer les points de vue. Est-ce à dire que tout système soit nécessairement vain ? Non. Les grands efforts de la raison pour embrasser d'ensemble et pour coordonner la totalité du savoir seront toujours un très noble emploi de l'intelligence ; les savants eux-mêmes peuvent y prendre intérêt, y trouver même des indications pour leurs recherches. Mais c'est à condition que les auteurs de ces vastes constructions ne s'en fassent pas accroire, ne prétendent pas faire la loi à la science, lui ouvrir les voies et surtout lui dicter ses méthodes. C'est la métaphysique qui, en fait, est subordonnée à la science : ses spéculations valent selon le fonds de vérité positive qu'elles contiennent et selon l'esprit scientifique qui les inspire. — M. Berthelot n'a pas eu, que je sache, l'occasion de se prononcer sur le côté moral des questions philosophiques ; mais, comme homme d'Etat et dans l'action qu'il a exercée sur le développement de l'instruction publique, il a assez montré qu'à ses yeux la philosophie, pas plus que la science, ne doit être un simple jeu de l'esprit. Passionné pour la liberté et pénétré des besoins d'une vieille société qui veut se régénérer par des institutions libres, il croit qu'il appartient à la philosophie, appuyée sur la science, de jouer un rôle pratique dans cette œuvre décisive de notre temps, la formation d'un nouvel esprit public par la culture H. Marion.

BERTHELOT (Amour-Auguste-Louis-Joseph) (V. Baye [baron de]).

BERTHELSEN (Caspar) (V. Bartholin [Gaspard]).

BERTHEN. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. S.-O. de Bailleul; 700 hab.

BERTHENAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. S. de Tours; 353 hab.

BERTHENICOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy; 235 hab.

BERTHENONVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos; 561 hab.

BERTHENOUX (La). Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre; 1,524 hab.

BERTHERAND (Alphonse-François), médecin français, né à Bazeilles (Ardennes) le 9 fév. 1815, reçu docteur à Paris en 1837, servit dans la médecine militaire, fut professeur à l'Ecole militaire de Strasbourg, prit sa retraite comme médecin principal en 1867 et se fixa à Alger où il devint directeur de l'Ecole de médecine. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur *les Maladies vénériennes* (1852, 1873) ; *les Blessures de guerre* (1851, 1860, 1862) ; *la Pathologie et la climatologie de l'Algérie*, etc., et a créé et dirigé depuis 1856 la *Gazette méd. de l'Algérie*. Dr L. Hn.

BERTHERAND (Emile-Louis), médecin français contemporain, frère du précédent, né à Valenciennes, reçu docteur en médecine à Strasbourg en 1845, servit dans l'armée d'Afrique, exerça à Lille, puis se fixa à Alger. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Médecine et Hygiène des Arabes*, etc. (Paris, 1854, in-8) ; *Hygiène musulmane* (en français et en arabe) (2e éd., Paris et Alger, 1874, in-8) ; *Des sources thermales et minérales de l'Algérie* (1876) ; avec Fl. Pharaon un *Vocabulaire français-arabe à l'usage des médecins*, etc. Dr L. Hn.

BERTHEREAU ou **BERTHERAUD** (Dom Georges-

François), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né le 27 mai 1732 à Bellême (Orne), mort le 26 mai 1794. Il fit profession dès l'âge de dix-sept ans. La congrégation de Saint-Maur avait antérieurement à 1739 entrepris la publication des *Historiens des croisades*. Mais les bénédictins avaient jugé, et avec raison, qu'il ne suffisait pas de publier les chroniques latines. Ils avaient senti la nécessité d'un contrôle qu'ils demandèrent aux chroniqueurs byzantins ou arméniens et surtout aux historiens arabes. Ce fut à leur confrère Dom Berthereau qu'ils confièrent la tâche délicate d'examiner les manuscrits arabes de la Bibliothèque du Roi et de celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Dom Berthereau fit de longs et nombreux extraits de ces manuscrits et traduisit les passages relatifs aux invasions et aux établissements des croisés en Syrie et en Egypte. Il avait un sens critique très développé et a inséré dans chaque manuscrit qu'il a examiné des notes critiques d'une haute valeur. Il travailla ainsi jusqu'en 1793. Alors survint la tourmente révolutionnaire, la dispersion des Bénédictins. Dom Berthereau mourut quelques mois plus tard, accablé de chagrins et d'infirmités. Il avait dépouillé et compulsé plus de trente ouvrages inédits. Ses papiers furent perdus jusqu'en 1801. Ils furent alors confiés à Silvestre de Sacy qui en fit une notice sommaire dans le *Magasin Encyclopédique* (VIIe année, 2e partie), puis ils furent déposés en 1813 à la Bibliothèque nationale. Ils font maintenant partie du fonds français de cet établissement et ne remplissent pas moins de trente et un gros volumes numérotés de 9050 à 9080. L'écriture en est défectueuse, mais avec une certaine attention, on en vient à bout. Ce travail de déchiffrement ne rebuta pas M. Reinaud dont les *Extraits des Historiens arabes relatifs aux guerres des Croisades* (Paris, 1829) ne sont que des emprunts inavoués aux papiers de D. Berthereau. Le recueil des *Historiens orientaux des Croisades* est aujourd'hui publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. le comte Riant a publié l'*Inventaire des matériaux rassemblés par les Bénédictins au* XVIIIe *siècle pour la publication des Historiens des croisades* dans les *Archives de l'Orient latin*, II (1884), p. 105-130. J. P.

BERTHET (Jean), jésuite, puis bénédictin, né à Tarascon en 1622, mort à Oulx en 1692. Il avait été chassé de chez les jésuites par ordre de Louis XIV, pour avoir consulté la Voisin. Parmi ses ouvrages, quelques-uns peuvent encore être consultés avec profit ; ce sont ceux qu'il a composés sur l'*Ordre Teutonique*, sur l'*Abbaye de Cluny*, sur les *Droits du roi au comté d'Avignon et au comtat Venaisin*, et surtout son *Traité historique sur la charge de grand-aumônier de France*.

BERTHET (Elie-Bertrand), littérateur français, né à Limoges le 8 juin 1818. Fils d'un négociant, il fit de bonnes études au collège de sa ville natale et montra tout d'abord un goût très vif pour l'histoire naturelle ; mais la littérature l'attira bientôt davantage et il vint à Paris en 1834 sous prétexte de suivre les cours de la Faculté de droit. Grâce à Edouard Ourliac et à M. Arsène Houssaye, il débuta l'année suivante par un volume de *Nouvelles* signées du pseudonyme d'*Elie Raymond*. Bientôt il publia en feuilletons divers romans dans le *Siècle* où il remplissait en outre les fonctions de secrétaire du directeur littéraire, Louis Desnoyers. C'est principalement dans ce journal qu'ont paru les nombreux romans de M. Berthet qui, sans avoir eu jamais la vogue d'Alex. Dumas, de Frédéric Soulié ou d'Eug. Sué, a été néanmoins pendant longtemps l'un des maîtres du genre : il suffira de rappeler les titres des principaux d'entre eux à leur date respective et dont la totalité, tant en éditions originales qu'en réimpressions, forme plus de cent volumes : *L'Ami du château* (1841) et *le Chevalier de Clermont* (1841), en collaboration avec Henri Monnier ; *le Colporteur*, suivi de *la Croix de l'affût* (1841) ; *le Réfractaire* (1841) ; *Justin*, suivi de *l'Andorre* (1842), *la Ferme de l'Oseraie* (1846) ; *le Nid de cigognes* (1848) ; *la Falaise Sainte-Honorine* (1851) ; *la Roche tremblante* (1851) ; *les Mystères de la famille* (1854) ; *les Catacombes de Paris* (1854) : *la Bête du Gévaudan* (1858) ; *la Directrice des postes* (1861) ; *le Gentilhomme terrier* (1862) ; *le Fou de Saint-Didier* (1864) ; *les Houilleurs de Polignies* (1866) ; *le Bon vieux temps* (1867) ; *les Drames de Cayenne* (1868) ; *le Séquestré* (1869) ; *le Gouffre* (1872) ; *1709, l'Année du grand hiver* (1873) ; *les Drames du cloître* (1874) ; *Romans préhistoriques* (1876) ; nouv. édit. : *Paris avant l'histoire* (1884, in-8 illustré) ; *les Cagnards de l'Hôtel-Dieu* (1879, in-18) ; *Fleur de bohême* (1883) ; *le Garde-champêtre* (1885), etc., etc. Citons à part *Histoire des uns et des autres* (1878), où l'auteur a joint à quelques nouvelles ses souvenirs personnels sur divers contemporains, et deux drames dont M. Berthet a tiré plus tard deux romans : *le Pacte de famine* (1839), avec Paul Foucher et *les Garçons de recette* (1840), avec M. Ad. d'Ennery. M. Tx.

BIBL. : E. de MIRECOURT, *Elie Berthet*, 1857, in-32.

BERTHEZ. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auros ; 226 hab.

BERTHEZÈNE (Pierre, baron), général et homme politique français, né à Vendargues (Hérault) en 1775, mort en 1847. Il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Il était à Wagram, à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, à Fleurus. Il quitta le service militaire en 1815, à la rentrée des Bourbons, et ne le reprit qu'en 1817. Il fit la campagne d'Algérie en 1830 avec Bourmont. Il était à la bataille de Staouéli qu'il gagna et à la prise de la Bouzaréah. Il était commandant en chef de l'armée d'Afrique en 1831. En 1832, Louis-Philippe le nomma pair de France. En 1855, son fils a publié deux vol. in-8 dont il avait laissé les manuscrits : *Souvenirs militaires de la République et de l'Empire*. L. Lu.

BERTHIER, ou BERTIER, selon que l'on doit s'en tenir à la signature de la préface ou à celle de l'épître qui figurent en tête de l'édition qu'il donna des vers de maître Adam Billaut (1663), fut abbé et prieur de Saint-Quaize, et vécut vers le milieu et la fin du XVIIe siècle. Les pièces qu'on a de lui sont d'un tour aisé et ne manquent pas d'un certain agrément ; la facture en est fort lâche, mais elles sont souvent assez spirituelles. Bertier fut l'intime ami de maître Adam Billaut, le poète artisan de Nevers. Ce fut lui qui édita le *Vilebrequin*, qu'il orna d'une préface et d'une dédicace.

BERTHIER (Guillaume-François), jésuite, né à Issoudun le 7 avr. 1704, mort à Bourges le 15 déc. 1782. En 1742, il fut chargé de remplacer le P. Brunoy, pour la continuation de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* commencée par le P. de Longueval : il en composa six volumes (XIII à XVIII), allant jusqu'à l'année 1529. En 1745, ses supérieurs le commirent à la rédaction du *Journal de Trévoux*. Un arrêt du Parlement (6 août 1762), ayant ordonné la fermeture de tous les établissements des jésuites et la dissolution de leur société, la publication du journal cessa. Alors, le dauphin, père de Louis XVI, attacha Berthier à l'éducation de ses fils, et le fit nommer gardien de la bibliothèque du roi. Après l'édit de 1764, Berthier se retira à Bade, puis à Offenbourg. Dix ans après, il obtint la permission de rentrer en France, et il se fixa à Bourges, où il mourut. Outre ce qu'il avait écrit pour l'histoire de l'Eglise gallicane et la rédaction du *Journal de Trévoux*, Berthier a composé des livres dont quelques-uns ont été imprimés après sa mort par les soins du P. Querbœuf : *Œuvres spirituelles* où se trouve un *Commentaire sur les psaumes et sur Isaïe* (Paris, 1790 ; nouv. édit. sous ce titre : *Œuvres spirituelles*, 1811, 5 vol.) ; *Observations sur le Contrat social* (Paris, 1789, in-12) ; on lui attribue *Examen du 4e article de la Déclaration du clergé*

de France de 1682 (Liège, 1801; Paris, 1819), qui semble être de l'abbé Feller. E.-H. V.

Bibl. : Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*; Paris, 1821-1827, 29 vol. in-8.

BERTHIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Tonnerre le 16 janv. 1721, mort à Paris le 22 mai 1804. En 1759, il construisit à Versailles, sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, les hôtels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères; quelques années plus tard, il dressa avec l'aide de ses trois fils: *Alexandre* (devenu *prince de Wagram*), *César* et *Léopold*, une carte des *Chasses du roi*, véritable chef-d'œuvre de topographie dont la gravure en onze feuilles fut exécutée par Tardieu. Louis XV nomma Berthier, en récompense de ces divers travaux, directeur du dépôt de la guerre et commandant en chef du corps des ingénieurs géographes des camps et des armées; il lui donna en outre (1763) des lettres de noblesse et une pension de 12,000 livres. L. S.

BERTHIER (Louis-Alexandre), prince de Neufchâtel, duc de Valengin, prince de Wagram, maréchal de France, né à Versailles le 20 févr. 1753, tué à Bamberg (Bavière) le 1er juin 1815. Il entra à dix-sept ans dans le corps royal de l'état-major. Le jeune Berthier servit ensuite quelque temps dans le génie, obtint une compagnie de dragons et fit en 1780, sous Rochambeau et La Fayette, la campagne d'Amérique, qui lui valut le grade de colonel. Major-général de la garde nationale de Versailles, en 1789, il protégea, le 19 fév. 1791, la fuite de Mesdames, tantes de Louis XVI. Son royalisme ne l'empêcha pas d'être nommé chef d'état-major de l'armée commandée par Luckner (1792) et de prendre une part importante aux guerres de Vendée (1793-1796). Nommé général de division et chef d'état-major de l'armée d'Italie en 1796, il inspira bientôt la plus grande confiance à Bonaparte, qui n'eut pas de peine à apprécier ses connaissances techniques, sa ponctualité dans l'expédition des ordres et sa rare puissance de travail. Dès lors et pendant dix-huit ans ces deux hommes de guerre, inégalement remarquables, mais nés pour se comprendre et se compléter l'un l'autre, ne se quittèrent pour ainsi dire pas. Après Campo-Formio, Berthier, laissé en Italie, à la tête de l'armée, alla, sur l'ordre du Directoire, occuper Rome, qu'il organisa en république (fév. 1798). Mais il ne tarda pas à rejoindre Bonaparte, qu'il suivit en Egypte, revint avec lui en 1799, contribua au coup d'Etat du 18 brumaire et devint aussitôt après ministre de la guerre. Pendant la campagne de Marengo, il porta le titre de général en chef, mais ne fut, en réalité, comme à l'ordinaire, que chef d'état-major, le premier consul exerçant de fait le commandement. Il fut peu après chargé d'organiser le gouvernement du Piémont et de négocier la paix avec l'Espagne.

Napoléon, devenu empereur, le combla d'honneurs et de richesses, le nomma maréchal et grand-veneur (1804), le dota de la principauté souveraine de Neufchâtel et de Valengin, lui fit épouser une nièce du roi de Bavière, le proclama vice-connétable, prince de Wagram. Mais Berthier avait l'âme basse et ne se montra guère reconnaissant de tant de bienfaits. Après avoir rempli jusqu'en 1814 ses fonctions habituelles de major-général de la grande armée, il fut un des premiers à abandonner Napoléon vaincu, alla présenter les maréchaux à Louis XVIII et entra solennellement dans Paris à la portière de la voiture du roi. Aussi la Restauration le traita-t-elle avec munificence. Berthier demeura maréchal de France, fut nommé pair et obtint le commandement d'une des compagnies des gardes du corps. Cependant Napoléon, qui ne voulait pas le croire détaché de lui sans retour, lui écrivit secrètement, un peu avant son retour de l'île d'Elbe, pour lui communiquer ses projets et le rattacher à sa cause. Berthier, fort perplexe, ne répondit pas, mais d'autre part n'instruisit point Louis XVIII de ce qu'il savait. Suspect à la fois au roi et à l'empereur, uniquement préoccupé de lui-même et de sa fortune, il ne sut pendant les Cent-Jours quel parti prendre et se retira à Bamberg en Bavière. C'est là qu'il fut assassiné par six hommes masqués qui vengèrent sur lui les persécutions qu'il avait fait subir aux sociétés secrètes (On a dit aussi qu'il s'était tué en se précipitant par une fenêtre dans un accès de fièvre chaude). On a de lui deux ouvrages: 1° *Relation des campagnes du général Bonaparte en Egypte et en Syrie* (Paris, 1800, in-8); 2° *Relation de la bataille de Marengo* (Paris, 1804).

Le prince de Neufchâtel avait deux frères: l'un, *César*, qui, s'il faut croire P.-L. Courier, ne méritait guère ce nom, était né en 1765; il devint, grâce au maréchal, général de division (1810), gouverneur du Piémont, commandant de Corfou; il mourut en 1819. Le second, *Victor-Léopold*, né en 1770, fut également général de division (1803) et mourut en 1807. A. Debidour.

Bibl. : *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. II, V, VII, XII, XVII, XXVI, XXVIII, XXIX. — *Victoires et Conquêtes des Français*, t. IV, V, VI, VIII, IX, X, XI, XIII, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII. — *Correspondance de Napoléon*, passim. — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains*. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin, Sainte-Preuve, *Biographie des Contemporains*. — Hœfer, *Nouvelle Biographie générale*.

BERTHIER (Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph), prince de Wagram, fils du précédent, né à Paris le 11 sept. 1810, mort le 9 févr. 1888. Il hérita de la pairie par la mort de son père, en 1815, mais n'en put exercer les fonctions qu'en 1836. Il refusa de prendre part (en 1840) au procès de Louis Bonaparte, dont il devint l'ami et dont il approuva la politique après 1848. Appelé au Sénat en 1852, il y siégea jusqu'en 1870, mais ne prit part que rarement aux débats. Sous la troisième république il se présenta sans succès à la députation dans l'arr. de Corbeil en 1876 et en 1877. Il est du reste plus connu comme agronome que comme homme politique. Il avait épousé Mlle Clary, cousine germaine de la reine douairière de Suède, et il avait pour gendre le prince Joachim Murat. A. Debidour.

BERTHIÉRINE (V. Chamoisite).

BERTHIÉRITE ($FeSb^2S^4$). Ce sulfo-antimoniure de fer forme des masses fibreuses, grenues ou compactes d'un noir de fer, prenant par altération des teintes irisées. Densité = 4,0 à 4,3. Se trouve dans le Puy-de-Dôme, à Chazelles, en Saxe, en Californie, etc.

BERTHILDE ou BERTHILLE (sainte), première abbesse de Chelles, née vers 628, morte en 702. Fête, le 5 nov.

Bibl. : Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*; Paris, 1668-1702, 9 vol. in-fol.

BERTHOD (dom Anselme), historien et hagiographe français, né à Rupt (Franche-Comté) le 21 fév. 1733, mort à Bruxelles le 19 mars 1788. Bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne (8 sept. 1752), bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent à Besançon, archiviste de l'archevêché de Besançon; correspondant du Cabinet des chartes (1774), sous-prieur de Saint-Vincent, prieur de Morey (1775), grand-prieur de Luxeuil (1784), visiteur général de la congrégation de Saint-Vanne (1785), rédacteur des *Acta Sanctorum*. Dom Berthod a peu écrit, mais il a rendu de véritables services à l'histoire par ses travaux de classement et d'exploration d'archives. Ses principaux travaux sont les suivants: 1° *Classement des papiers de Granvelle*. Les papiers de Granvelle appartenaient à l'abbaye de Saint-Vincent depuis la fin du XVIIe siècle. Berthod voulait publier les mémoires de Granvelle, mais ses occupations ne lui en laissèrent pas le loisir. Il écrivit en 1778 au prince de Montbarrey pour l'intéresser à la publication de cet ouvrage qui aurait illustré sa famille en faisant connaître les services rendus à l'Etat par ses ancêtres. Mais le prince paraît lui avoir répondu évasivement. En 1779, Berthod communiqua au ministre Bertin son projet de publication du *Journal de Vandenesse* comme préface aux papiers de Granvelle, et le pria de lui procurer des collations des copies de ce journal

conservées à Tournay et ailleurs. En 1784, il abandonna ses travaux sur Granvelle et les légua à son confrère, élève et ami, dom Grappin. Les papiers de Granvelle devaient rester inédits jusqu'à nos jours. — 2° *Classement des archives de l'officialité de Besançon*, par ordre du cardinal de Choiseul, archevêque de la ville, qui lui permit de retrouver nombre de titres et d'actes utiles à l'histoire généalogique de la Comté, de la Suisse et de la Bourgogne. — 3° *Exploration scientifique des bibliothèques de Belgique*. En 1773, il reçut de Bertin la mission de rechercher dans les archives des Pays-Bas les documents intéressant l'histoire de France. Il visita à Bruxelles la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Anvers et Louvain les bibliothèques des jésuites, à Tournay les archives épiscopales. On peut rattacher à ces voyages les tentatives suggérées par lui et faites, mais infructueusement, auprès du chapitre d'Aix-la-Chapelle en vue d'obtenir des copies figurées des chartes originales de Charlemagne et de ses successeurs conservées dans les archives de ce chapitre. — 4° *Projet de création d'une école de Paléographie*. Il insista auprès de Bertin pour qu'il fît appel à la congrégation de Saint-Vanne où les bonnes études étaient en vigueur et qu'il lui confiât des travaux scientifiques. Bertin chargea Berthod de former de jeunes paléographes dans un monastère de la congrégation, mais l'opposition du supérieur général D. Briby empêcha l'exécution de ce projet avant 1784. — 5° *Collaboration aux Acta Sanctorum*. D. Berthod fut brusquement enlevé à ses travaux d'histoire de France en 1784. Sur la recommandation de M. de Nélis et la présentation du conseiller de Kulberg, l'empereur Joseph II le désigna pour succéder à Ignace Hubens, l'un des hagiographes chargés de la continuation des *Acta Sanctorum*. Sa nomination fut mal accueillie par ses nouveaux collègues, à cause de la différence d'habit et des tendances jansénistes dont on l'accusait, et que sa correspondance avec les bénédictins de Saint-Maur semblait prouver. Cette hostilité attrista et peut-être abrégea ses derniers jours. Dans la courte notice qui lui est consacrée dans les *Acta* (VIIe vol.) on retrouve cette partialité : « Il ne publia de vies de saints que dans le cinquième volume d'octobre paru en 1786, bien qu'il fût collaborateur depuis le 9 oct. 1784, soit que le travail des volumes antérieurs eût été distribué avant son arrivée, soit que ce long laps de temps lui eût été nécessaire pour se mettre au courant. » Il a publié six vies de saints dont une seule, celle de saint Pontalus, est importante. — D. Berthod a peu écrit. Ses principaux ouvrages sont des commentaires sur la règle de Saint-Benoît, un missel et un bréviaire à l'usage de son ordre (1780-1782) ; un *Mémoire concernant quelques manuscrits de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, analyse substantielle de la collection Granvelle, surtout en ce qui concerne l'administration des Pays-Bas ; et un *Mémoire sur la conduite en Flandre de Claude Belin, membre du conseil des troubles* aux Pays-Bas, — avocat fiscal lors du procès d'Egmont et de Horn — (1510-1583), tiré des t. XXV et XXVI de la collection. Ces deux mémoires lus à l'Académie de Bruxelles (séances du 17 fév. et du 23 avr. 1777) sont imprimés par extrait dans ses *Mémoires*, t. II. Dans les *Mémoires de l'Acad. de Besançon*, D. Berthod a publié divers mémoires sur quelques points de l'histoire des comtes de Bourgogne et plusieurs de ses écrits sont encore inédits dans les archives de cette société. Léon-G. Pélissier.

Bibl.: A. Briquet, *Notice sur D. Berthod* (*Biogr. gén.*). — *Recueil de Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, II, p. 223. — Charmes, *Le Comité des travaux historiques*, t. I, passim. — Ch. Weiss, *Mémoires et Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, préface. — *Acta Sanctorum*, oct., t. VI et VII.

BERTHOIS (Auguste, baron de), homme politique et général français, né à Calais en 1787, mort à Paris le 15 févr. 1870. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1804 et à l'École d'application, à Metz, en 1806. Promu lieutenant en 1809, il fut envoyé en Autriche, puis en 1810 en Espagne où il resta jusqu'en 1813, et où il devint capitaine. A cette époque il rejoignit en Allemagne la grande armée ; il se distingua à Dresde, à Mayence, à Leipzig où il fut fait chef de bataillon. Pendant les Cent-Jours Napoléon l'employa aux travaux de Paris. Mis en disponibilité après Waterloo, il rentra dans l'armée en 1816, fut nommé lieutenant-colonel et aide-de-camp du duc d'Orléans qui devint plus tard Louis-Philippe Ier, roi des Français. Au siège d'Anvers il était colonel. Maréchal de camp en 1838 et lieutenant-général (général de division) en 1844, membre du comité supérieur des fortifications, inspecteur général du génie et grand officier de la Légion d'honneur. Il avait été élu député de Vitré en 1832, puis de Saint-Malo. Il ne fit jamais d'opposition au gouvernement de Louis-Philippe, et après la Révolution du 24 févr. 1848, il rentra dans la vie privée. L. Lu.

BERTHOLD, cistercien, abbé de Lokum (basse Saxe), mort en 1198. On lui a donné le surnom peu mérité d'*apôtre de la Livonie*. En 1196, il fut appelé par l'archevêque de Brême à travailler à la conversion des populations slaves des bords de la Duna, et on le fit évêque du futur diocèse. L'œuvre avait été commencée par Meinhard et Théoderic, avec peu de succès. Après un court essai tenté par la persuasion, Berthold se sentit découragé par la lenteur des résultats obtenus par les moyens pacifiques, peut-être aussi, comme on l'a dit, se trouva-t-il intimidé par les menaces du parti payen ; il se retira en Allemagne, et il revint avec une armée de croisés. Les Livoniens furent complètement défaits dans une grande bataille ; les survivants, baptisés en masse. Berthold avait péri dans le combat. Après le départ des croisés, les nouveaux convertis s'empressèrent de reprendre le paganisme. E.-H. V.

BERTHOLD (Leonhard), théologien allemand, né à Emskirchen le 8 mai 1774, mort le 22 mars 1822, étudia particulièrement les langues orientales et devint professeur à la Faculté de philosophie d'Erlangen. Son livre sur le prophète Daniel *Daniel aus dem Hebräisch-Aramäischen neu übersetzt und erklärt, mit einer vollständigen Einleitung und einigen historischen und exegetischen Excursen*; Erl., 1806-1808, 2 vol.), fit sensation et lui valut une chaire à la Faculté de théologie de la même Université. En 1812 parut son ouvrage le plus considérable : *Historisch-Kritische Einleitung in die sämmtlichen kanonischen und apokryphischen Schriften des A. und N. Testamentes* (Erl., 1812-19, 6 vol.). Dans cet ouvrage il montre une absence totale de sens historique ; il y groupe les divers livres de la Bible d'après leur genre littéraire, mêlant les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Berthold est un représentant du rationalisme vulgaire ; il manque de profondeur et de précision ; sa méthode philosophique est confuse, mais son exposition est claire, bien que fort prolixe. C. P.

BERTHOLD (Arnold-Adolph), médecin allemand, né à Soest (Westphalie) le 26 fév. 1803, mort à Gœttingue le 3 fév. 1861. Il étudia la médecine pratique à Berlin, l'anatomie comparée à Paris, fut nommé en 1825 privatdocent à Gœttingue, en 1835 professeur extraordinaire de médecine, en 1836 professeur ordinaire à la même université. Ses travaux de physiologie, d'anatomie comparée, d'embryologie, etc., sont très nombreux. Citons seulement : *Lehrbuch der Physiologie des Menschen und der Thiere* (Gœttingue, 1829, 2 vol. in-8 ; 3e éd., 1848) ; *Beiträge zur Anatomie, Zootomie und Physiologie* (Gœttingue, 1831, in-8, pl.) ; *Ueber seitliche Zwitterbildung (Hermaphroditismus lateralis) beim Menschen beob.* (Gœttingue, 1844, in-4 pl.) ; *Ueber den Aufenthalt lebender Amphibien im Menschen* (Gœttingue, 1850, in-4). Dr L. Hn.

BERTHOLD de Ratisbonne (faussement appelé Ber-

thold *Lechs*, *de Ratisbonne;* ce nom de famille ne lui appartient pas), célèbre prédicateur du XIIIe siècle, naquit vers l'an 1220, probablement à Ratisbonne. Entré au couvent des franciscains de cette ville, il y eut pour maître le savant et mystique *David d'Augsbourg* (V. ce nom) pour qui il conserva toute sa vie un profond attachement. Devenu prêtre, Berthold se voua à la prédication. Il parcourut à plusieurs reprises, de 1253 à 1259, la Bavière, la Souabe, les pays du Rhin depuis Spire jusqu'à Constance et Coire, et dans les années 1261 et 1262 l'Autriche, la Bohême et la Moravie, la Silésie, la Hongrie, pour revenir par la Thuringe en Franconie et en particulier à Ratisbonne où il se fixa jusqu'à sa mort (13 déc. 1272). Partout où il passait, Berthold excitait dans les foules le plus vif enthousiasme et provoquait un véritable réveil religieux et moral. Il prêchait dans les églises, souvent aussi en pleine campagne, réglant alors sa parole sur la direction du vent pour le faire parvenir aux milliers d'auditeurs qui se pressaient autour de lui. Son éloquence, toujours vivante et dramatique, tour à tour véhémente et familière sans tomber dans la trivialité, s'attaquait aux péchés des petits et des grands, des clercs et des laïques, stigmatisait la fausse sécurité spirituelle que le peuple trouvait dans l'achat des indulgences, l'invocation des saints et les pèlerinages lointains, et par ses descriptions du paradis et de l'enfer éveillait dans le cœur des auditeurs le désir de gagner le ciel par la restitution des biens mal acquis, la renonciation au vice et à l'hérésie, et la pratique des vertus chrétiennes. Le caractère de sa prédication est éminemment pratique et moral; il n'est point mystique. Animé d'un ardent désir de sauver les âmes et d'une profonde piété personnelle, doué d'une vive imagination poétique qui lui fait entrevoir dans les phénomènes de la nature, ainsi que dans les textes bibliques allégoriquement interprétés, les symboles des vérités qu'il annonce, vivant de la vie du peuple dont il parle la langue, Berthold, bien que ne possédant qu'une culture théologique moyenne, fut un des prédicateurs populaires les plus puissants du moyen âge; ses discours sont des documents du plus grand prix pour la connaissance de la vie sociale, intellectuelle et religieuse du peuple allemand au XIIIe siècle. — Outre ses sermons allemands (publiés dans la langue du XIIIe siècle par F. Pfeiffer et J. Strohl (Vienne, 1862 et 1880, 2 vol. in-8, et en allemand moderne par F. Gœbel, Ratisbonne, 1873, 3e édit., 2 vol. in-8), on possède de lui une série de sermons latins prêchés aux moines de son couvent (vingt en ont été publiés par le P. Hœltzl, Munich, 1882, in-8). A. JUNDT.

BIBL.: Ch. SCHMIDT, *Berthold von Regensburg*, dans *Theologische Studien und Kritiken;* Gotha, 1864, I, pp. 7 et suiv., in-8. — HOFMANN, *Zeugnisse über Berthold von Regensburg*, dans *Sitzungsberichte der kœnigl. bayerischen Akademie der Wissenschaften;* Munich, 1867, II, pp. 374 et suiv. in-8. — J. SCHMIDT, *Ueber Berthold von Regensburg;* Vienne, 1871, in-8. — Chr.-W. STROMBERGER, *Berthold von Regensburg;* Gütersloh, 1877, in-8. — K. UNKEL, *Berthold von Regensburg;* Cologne, 1882, in-8.

BERTHOLD DE ROHRBACH, sectaire panthéiste, arrêté par l'Inquisition en 1356 à Wurtzbourg où il rétracta ses doctrines, et quelques années après à Spire où il fut brûlé. On lui attribue les propositions suivantes, qui le rapprochent des Frères du libre esprit : 1. Christ s'est senti abandonné de Dieu pendant sa passion, si bien qu'il n'a pas su s'il serait sauvé ou damné; alors il a maudit sa mère ainsi que la terre qui avait reçu son sang. 2. L'homme peut parvenir dès ici-bas à un degré de perfection tel qu'il ne lui est plus nécessaire de prier ni de jeûner, et que rien n'est plus péché pour lui. 3. La prière intérieure suffit à l'homme pour être sauvé ; la prière à haute voix est superflue. 4. Un laïque illettré, illuminé du Saint-Esprit, est plus capable d'instruire son prochain que le prêtre le plus savant ; son enseignement doit être estimé plus haut que celui de l'Evangile et de tous les docteurs. 5. Tout homme pieux trouve dans les aliments ordinaires autant de grâce divine que dans la jouissance du sacrement de la cène. A. JUNDT.

BIBL.: MOSHEIM, *De Beghardis et Beguinabus;* Leipzig, 1790, pp. 324 et suiv., in-8. — A. JUNDT, *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au XVIe siècle;* Paris, 1875, p. 105, in-8.

BERTHOLD DE ZÆRINGEN (V. ZÆRINGEN).

BERTHOLD PIRSTINGER, né en 1465 à Salzbourg, devint successivement membre du chapitre archiépiscopal de cette ville et (en 1508) évêque de la région du lac de Chiem (Chiemsee) avec résidence à Salzbourg. Comme tel il assista à plusieurs conciles convoqués par les archevêques Léonard († 1519) et Matthieu Lang de Salzbourg dans le but de réformer les mœurs de leur clergé. En 1525 il se démit de ses fonctions pour finir ses jours dans le repos. Il se retira successivement au couvent de Raitenhaslach et puis dans la petite ville de Saalfelden dans le Pinzgau, où il fonda un hôpital et une confrérie de prêtres retraités ; c'est là qu'il mourut en 1543. — Animé d'une piété sincère et savant canoniste, Berthold est universellement considéré comme l'auteur d'un ouvrage anonyme composé en 1519 et publié en 1524 à Landshut, petit in-fol. (réimprimé depuis lors à Cologne en 1531 et sans lieu d'impression en 1620 avec d'importantes altérations de texte) sous le titre de *Onus Ecclesiæ, temporibus hisce deplorandis Apocalypseos suis æque conveniens*, etc. L'auteur, passant en revue les différentes classes de la société chrétienne, la hiérarchie sacerdotale, les ordres monastiques, le monde laïque, trouve que toutes sont lamentablement corrompues ; selon lui, l'Eglise est devenue une Babylone impure depuis que Constantin l'a enrichie et mondanisée, depuis que la curie romaine, gueule de l'enfer où réside le démon de l'avarice, a vicié le monde de son ambition, de son avidité, de sa simonie, surtout par ses jubilés et ses ventes d'indulgences. Celui-là seul est pape qui vit comme saint Pierre ; ce n'est pas le lieu qu'il occupe, mais la conduite qu'il tient qui fait d'un homme un pape. Le vrai fondement de l'Eglise est Christ, et non les mauvais papes qui scandalisent les fidèles par leur luxe et l'impiété de leur cour. Seule l'Eglise universelle, représentée par un concile légitimement convoqué, est infaillible. Une corruption aussi universelle montre que les derniers temps sont venus, et que les prophéties d'une Hildegarde, d'une Catherine de Sienne, d'une Brigitte de Suède et d'un Joachim de Flore vont s'accomplir. L'âge du Père a duré jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, puis est venu l'âge du Fils ; bientôt apparaîtra celui du Saint-Esprit où l'Eglise purifiée chantera un cantique nouveau devant le trône de Dieu (*Apoc.* XIV, 3). L'âge du Fils ou le développement historique de l'Eglise se subdivise en sept époques, chacune inférieure à la précédente. L'auteur a conscience de vivre dans la sixième époque, qui est celle de la réforme ecclésiastique *(status reformativus)*. Une réforme de l'Eglise est devenue nécessaire ; déjà des sectaires tels que Wiklef, Huss et Jérôme de Prague se sont levés, rompant témérairement l'unité spirituelle de la chrétienté et ébranlant l'autorité de la hiérarchie sacerdotale ; en ce moment même Luther marche sur leurs traces, faussant les Ecritures, poussant les grossiers Allemands à la révolte contre l'Eglise. Le seul moyen légitime d'accomplir cette réforme, c'est de convoquer un concile universel et libre, où les hommes au cœur simple et pieux pourront sans crainte exprimer leur avis et le Saint-Esprit déployer librement son action. Hélas, la chrétienté mérite-t-elle de voir se réunir une aussi sainte assemblée ? Ses vices ne l'en ont-ils pas rendue indigne ? S'il en est ainsi, que Dieu vienne lui-même au secours de son Eglise ! Elle sera châtiée et purifiée par les calamités finales de la septième époque, celle de l'Antéchrist, dont un pseudo-pape sera le précurseur. Enfin, après la défaite de Satan, apparaîtra le troisième âge. — L'auteur, en fils obéissant de l'Eglise, termine son ouvrage en soumettant toutes ses opinions à l'approbation du pape et de ses supérieurs immédiats. Son

point de vue est celui de beaucoup de catholiques sincères du commencement du XVIe siècle, qui ont ardemment désiré une réforme religieuse et morale de l'Eglise sans oser traduire leur théorie en actes ; ils se sont refusés à rompre avec Rome, tout en proclamant l'irrémédiable corruption de celle ci. S'arrêtant à mi-chemin ils ont frappé deur œuvre de stérilité. — Quelques années plus tard Berthold, douloureusement frappé des progrès du luthéranisme, composa à la demande de son archevêque sa *Théologie germanique*, dogmatique catholique en langue vulgaire, légèrement teintée de mysticisme, qui était destinée dans sa pensée à arrêter le développement de l'hérésie dans les rangs du peuple. Elle parut avec le nom de l'auteur à Munich, en 1528, petit in-fol. (réimprimée en 1828 à Munich par W. Reitmeier, *Bertholds, Bischofs von Chiemsee, Tewtsche Theologey*, in-8, avec une biographie de l'auteur) ; Berthold en publia lui-même une traduction latine à Augsbourg en 1531 (*Theologia germanica*, petit in-fol.). Le ton de cet écrit est bien plus modéré que celui du précédent ; la tendance réformatrice s'y efface devant l'intérêt apologétique et polémique. Même dans l'article capital du salut, Berthold, tout en limitant encore en principe les effets de l'indulgence à la vie présente, comme dans l'*Onus Ecclesiæ*, accorde qu'une œuvre pie commandée par le pape peut être accomplie ici-bas au bénéfice des âmes du purgatoire : atténuation significative, qui permettait de conserver quantité d'anciens abus dans la pratique ecclésiastique. La même tendance apologétique et conservatrice se montre dans les autres écrits populaires de Berthold : *Tewtsch Rational über das Ambt heiliger Mesz* et *Kelichpüchel* (publiés ensemble à Munich, en 1535, in-fol.), destinés à expliquer et à justifier l'usage de la messe sous sa forme traditionnelle, en particulier la privation du calice. A. Jundt.

Bibl. : C. Schwarz, *Ein katholisches Zeugniss für die Reformation*, dans *Protestantische Monatsblätter für innere Zeitgeschichte*, publiés par Gelzer ; Gotha, 1852-1853, I, pp. 210-228. in-8.

BERTHOLD Schwarz (V. Schwarz).

BERTHOLÈNE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Laissac ; 1,109 hab.

BERTHOLET (Jean), historien belge, né à Vielsalm (grand-duché de Luxembourg) en 1688, mort à Liège en 1755. Il entra dans l'ordre des jésuites et étudia la théologie à Douai et à Paris. Après s'être consacré pendant plusieurs années à la prédication, il commença à s'occuper d'études historiques et publia, de 1741 à 1747, une *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chiny* (8 vol. in-4). Cet ouvrage est encore précieux aujourd'hui, parce qu'il reproduit un grand nombre de documents extraits des archives judiciaires et monastiques et dont les originaux sont perdus depuis la fin du siècle dernier. Mais l'auteur n'a aucune idée de la critique et, d'autre part, il a été accusé, à juste titre, de plagiat. Beaucoup de ses dissertations ne sont que la reproduction des manuscrits du P. Wittheim, déposées, au XVIIIe siècle, dans l'abbaye de Saint-Maximin, près de Trèves. Dom Calmet apprécie très sévèrement l'œuvre et les procédés de Bertholet. Celui-ci, outre l'histoire du Luxembourg, a publié : *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu* (Liège, 1746, in-4) ; *Abrégé historique de l'institution des confréries de l'Adoration perpétuelle ; Oraison funèbre de S. M. l'impératrice-mère Elisabeth-Christine* (1751). Il a écrit aussi l'*Histoire de l'Eglise et de la principauté de Liège*, dont le manuscrit inédit est à la Bibliothèque de l'Université de Liège ; *Vie des saints des Pays-Bas ; Vie des saintes des Pays-Bas* (aussi à l'Université de Liège). E. H.

Bibl. : D. Calmet, *Bibl. lorraine*. — De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*. — Le Roy, *Notice sur Bertholet* (Biog. nat.).

BERTHOLLET (Claude-Louis), chimiste français, né à Talloire (Savoie) en 1749, mort à Arcueil le 6 nov. 1822. Après avoir pris le titre de docteur en médecine à Turin (1768), il devint à Paris l'un des médecins de la maison d'Orléans (1780). A partir de cette époque, il se voua exclusivement à l'étude de la chimie, sa science favorite. Il fut chargé en 1794 du cours de chimie à l'Ecole normale, puis à l'Ecole polytechnique. A l'époque de sa création, l'Institut l'appela dans son sein. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, pays où il étudia la formation du carbonate de sodium dans les lacs de natron. Ami de Lavoisier, il contribua avec lui, Guyton de Morveau et Fourcroy, à la réforme du langage chimique. Son analyse de l'ammoniaque, de l'acide prussique et de l'argent fulminant, ses recherches sur la fabrication du chlorate de potassium, et sur le blanchiment des toiles par le chlore ; ses beaux travaux sur la teinture, et surtout son ouvrage sur la *statique chimique*, le placèrent au premier rang parmi les chimistes du commencement du siècle. Dans ses ouvrages, il s'efforce de ramener les phénomènes chimiques aux lois de la physique, en expliquant les réactions par les conditions purement mécaniques de volatilité et d'insolubilité, qui déterminent la séparation de certains produits. Cette interprétation s'applique en effet à la plupart des décompositions des sels par les acides, les bases, et les autres sels, mais à la condition de satisfaire à certaines données plus générales, que la thermochimie a établie, et qui n'étaient pas soupçonnées au temps de Berthollet. Ce savant a soutenu une longue discussion avec Proust ; il contestait l'existence nécessaire et universelle de la loi des proportions définies dans les combinaisons chimiques, attribuant les observations qui tendent à établir cette loi, aux conditions mécaniques de la cristallisation et analogues. Mais son opinion n'a pas prévalu.

L'estime dont Berthollet était entouré et les ressources mises à sa disposition par Napoléon Ier lui permirent de fonder la *Société chimique d'Arcueil*, réunion de savants assemblés autour de lui dans sa maison et son laboratoire d'Arcueil ; il aimait à s'entourer d'une jeunesse studieuse, toujours prête à recueillir les fruits de son expérience. Les honneurs ne lui manquèrent pas : sous le premier empire, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, titulaire de la riche sénatorerie de Montpellier. Sous la Restauration, il fut fait pair de France, et son nom figura le premier en 1820 sur la liste des membres de l'Académie de médecine. La plupart de ses travaux sont remarquables par leur netteté, par leur importance scientifique, par leur utilité pour les arts et l'industrie. On les trouve dans les *Annales de chimie*, dont il était l'un des rédacteurs depuis leur création. Voici la listes de ses principales publications : *Sur l'Acide prussique* (*Ann. ch.* t. I, 30 ; t. XIII, 76) ; *Description du blanchiment des toiles par l'acide muriatique oxygéné* (id., t. II, 151 ; t. VI, 204) ; *Action de l'acide muriatique oxygéné sur les matières colorantes* (t. VI, 210) ; *Théorie du phlogistique* (t. XI, 3) ; *Observations sur le natron* (t. XXVVIII, 343) ; *Recherches sur les lois de l'affinité* (t. XXXVI, 302 ; XXXVII, 151, 225 ; XXXIII, 3, 13) ; *Essai de statique chimique* (t. XLVI, 288) ; *Eléments de l'art de la teinture, avec une description de blanchiment par l'acide muriatique oxygéné* (t. LII, 95, 239) ; *Moyen de conserver l'eau dans les voyages, et leur application à la conservation des vins* (t. LVIII, 96) ; *Action du charbon au contact de l'eau et du vin* (t. XCIII, 150). Ed. Bourgoin.

BERTHOLLETIA (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, établi par Humboldt et Bonpland (*Pl. æquin.*, I, p. 122, tab. 36) et appartenant à la famille des Myrtacées, tribu des Lécythidées. L'unique espèce, *B. excelsa* H. B., est un grand et bel arbre, à feuilles alternes, oblongues, brièvement pétiolées, très entières. Les fleurs, de couleur jaune blanchâtre, à odeur aromatique pénétrante, sont disposées en grappes rameuses terminales. Elles ont chacune un calice gamosépale, une corolle hexamère et un androcée formé d'une couronne d'étamines fertiles, occupant le

centre de la fleur, et d'une grande ligule pétaloïde, qui se dresse d'un côté de la fleur, puis se recourbe sur le som-



Bertholletia excelsa H. B. (Graine entière et coupe longitudinale).

met du gynécée en formant une sorte de capuchon, dont la concavité est couverte de nombreux staminodes papilliformes. L'ovaire, infère et quadriloculaire, devient, à la maturité, une drupe globuleuse, de la grosseur d'une tête d'homme, et déhiscente au sommet par un opercule. Elle est divisée intérieurement en quatre loges, qui contiennent chacune quatre ou cinq graines obovoïdes et triquètres, renfermant sous leurs téguments durs, ridés, de couleur brune, un gros embryon charnu, oléagineux. — Le *B. excelsa* croît dans les régions tropicales de l'Amérique du Sud, notamment au Brésil et sur les bords de l'Orénoque, où il forme de vastes forêts. Son bois est recherché comme bois de construction. Ses graines ont une amande blanche, comestible, d'un goût excellent quand elle est fraîche ; on en retire, par expression, une huile douce, employée aux mêmes usages que l'huile d'olive, mais qui rancit facilement. Ces graines sont importées en grand nombre en Europe, où on les appelle *Châtaignes du Brésil*, *noix* et *amandes d'Amérique*, *de Para* ou *du Rio Negro*. On les vend fréquemment à Paris, même dans les rues. Ed. Lef.

BERTHOLON (Pierre), médecin et physicien français, né à Lyon en 1742, mort le 21 avr. 1800. Il fut d'abord membre de la communauté de Saint-Lazare, puis devint successivement professeur de physique à Montpellier et d'histoire à Lyon. Ami de Franklin, il étudia beaucoup les phénomènes électriques ; il prétendait prévenir les tremblements de terre en enfonçant dans le sol de longues barres de fer garnies d'une couronne de pointes à l'extrémité, et divisait d'autre part les maladies en électriques et non électriques. Nous ne citerons de lui que : *De l'Électricité du corps humain dans l'état de santé et de maladie* (Paris, 1781 ; en allem., Weissenfels, 1788-89, 2 vol. in-8) ; *De l'Électricité des végétaux* (Paris, 1783, in-8); *De l'Électricité des météores* (Paris, 1787 ; en allem., Liegnitz, 1792) ; *Théorie des incendies*, etc. (Paris, 1787) ; *la Nature considérée... ou Journal d'hist. naturelle...*, avec Boyer (Paris, 1787-1789, 9 vol. in-8). Dr L. Hn.

BERTHOLON (César), homme politique français, né à Lyon le 18 janv. 1808, décédé à Rive-de-Gier le 5 janv. 1885. Fut d'abord négociant en soieries dans sa ville natale, puis s'étant retiré du commerce avec une fortune considérable, il fut un des organisateurs du mouvement républicain dans la région lyonnaise au commencement du règne de Louis-Philippe. Il était membre de la société secrète les *Droits de l'homme*, et lors du procès d'Avril, ayant été cité comme témoin, il répondit fièrement au président : « Ma place serait au banc des accusés. » Pendant tout le règne de Louis-Philippe il fit de l'opposition républicaine, par la plume, dans son journal le *Censeur*, et, par la parole, dans les nombreux banquets qu'il présida surtout lors de la campagne réformiste. Le gouvernement provisoire, après le 24 févr. 1848, le nomma sous-commissaire de la République pour l'arrondissement de Vienne, puis les électeurs de l'Isère l'envoyèrent à la Constituante avec 106,186 voix. Il combattit vaillamment la politique de l'Elysée et fut réélu à la Législative. Après le coup d'Etat de 1851 il fut interné en Afrique, puis de là passa en Angleterre et ne revint en France qu'en 1859, à l'amnistie générale. En 1869, dans la première circonscription de la Loire, il combattit le candidat officiel et ne fut battu qu'à très peu de voix. Il obtint, en effet, 14,131 voix, et son concurrent 14,820. A la révolution du 4 sept. 1870, il fut nommé préfet de la Loire par le gouvernement de la Défense nationale, mais donna sa démission lors de la signature de la paix. Le 20 févr. 1876, après le vote de la Constitution, il fut candidat dans la première circonscription de la Loire, à Saint-Etienne, et l'emporta sur ses deux concurrents, MM. Martin-Bernard et Heurtier. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de l'Assemblée, il fut réélu, battant le candidat officiel. Aux élections du 21 août 1881, il fut réélu avec un programme plus modéré contre le socialiste Amouroux. Louis Lucipia.

BERTHON (Canot). On donne le nom de *canot berthon* ou simplement de *berthon* à une embarcation dont les bordés extérieur et intérieur sont en toile huilée, et dont la membrure est formée par des arcs en bois s'ouvrant en éventail. L'embarcation repliée n'occupe donc qu'un petit espace, ce qui permet d'en mettre sur des bateaux de faibles dimensions tels que les torpilleurs. Pour se servir du berthon, il suffit de l'ouvrir, de fixer sa membrure au moyen d'armatures transversales et de le mettre à l'eau ; deux hommes suffisent pour cette opération. A partir d'une certaine taille, ces canots sont formés de deux moitiés, l'une d'avant, l'autre d'arrière, que l'on réunit lorsqu'on les monte.

BERTHON (Gabriel), seigneur de Fromenthal, magistrat français de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il fut avocat, puis conseiller royal en la prévôté du Puy. On a de lui un ouvrage de jurisprudence intitulé *Décision du droit civil, canonique et français par ordre alphabétique, avec des observations* (1740, in-fol.). G. L.

BERTHON (René-Théodore), peintre français, né à Tours en 1776, mort à Paris le 7 avr. 1859. Elève de David, cet artiste peignit simultanément des sujets mythologiques, de genre, d'histoire, et des portraits ; dans ses nombreux tableaux d'histoire contemporaine, on remarque de la vigueur, de la correction, des groupes bien posés, mais parfois une fâcheuse absence de noblesse et d'expression. Il débuta au Salon de 1796 par une *Chloé se baignant dans la grotte des Nymphes*, dont on loua unanimement la grâce. Après avoir fait le *Portrait en pied du premier consul* (S. 1801), il partit pour l'Autriche et résida à Vienne pendant quatre ans. A son retour, il fut chargé par Napoléon de peindre la *Reddition d'Ulm* (S. 1806 ; ce tableau, placé d'abord au palais de Trianon, est aujourd'hui à celui de Versailles). Parmi les nombreuses commandes officielles dont il fut chargé, on peut citer *l'Empereur, recevant à Berlin les députés du Sénat après la bataille d'Iéna, leur remet les drapeaux pris sur l'ennemi* (S. 1808 ; d'abord envoyé à Compiègne ; aujourd'hui à Versailles) ; *l'Empereur reçoit à Tilsitt la reine de Prusse* (S. 1810, reproduit en tapisserie aux Gobelins) ; *Angélique et Médor* (S. 1810 ; placé autrefois dans la salle d'audience du ministère de l'intérieur) ; *Portrait en pied de l'archiduc Charles* (S. 1810) ; *le Colonel Rampon, à la tête de la 32e demi-brigade, défend la redoute de Montenotte*, 1796 (à Versailles) ; *Portrait de la princesse Pauline* (S. 1812) ; *Louis XVI abandonne les droits du domaine sur les lais de mer aux habitants de la Guyenne*, 1786 (à Versailles) ; *Songe d'Oreste* (au musée de Dijon ; S. 1817) ; *Portrait en pied de Mlle Duchesnois, dans le rôle de Jeanne d'Arc* (Mus. de Valenciennes ; provient de la maison de l'artiste ;

S. 1819); *Déclaration de Phèdre à Hippolyte* (S. 1820; ce tableau obtint une médaille); *David et Saül* (S. 1823. Mus. de Caen); *Passage du duc de Berry à Caen*; 15 avr. 1814 (S. 1824. Mus. de Caen); l'*Ordre de Saint-Jean prend possession de l'île de Malte*, 1530 (S. 1839. Gal. de Versailles); *Portrait en pied de Reschid-Pacha, ambassadeur de la Porte ottomane* (S. 1843). On voit encore de lui, aux galeries de Versailles, un dessus de porte : *Solon écrivant les lois d'Athènes*, dans le Salon des Pendules. Ad. THIERS.

BERTHON (Mlle Sidonie), peintre français, née en 1817 à Paris, où elle est morte en 1871. Fille et élève de R.-T. Berthon, elle se consacra au portrait en miniature et reçut pour ce genre les leçons de Mme de Mirbel. Depuis le Salon de 1840, où elle débuta, elle a exposé un grand nombre de portraits, désignés généralement aux catalogues par une simple initiale. On peut citer comme les plus remarquables ceux de la *Duchesse Decazes* (S. 1845); de *M. Partarrieu-Lafosse, conseiller à la cour d'appel*, et de *M. de Gournay* (S. 1848): de *Mme de Mirbel*, fait de souvenir (S. 1851); de *M. Nacquart, président de l'Académie de médecine* (S. 1855), etc. Mlle S. Berthon a obtenu une médaille de troisième classe en 1840, une de deuxième en 1851 et une de première classe en 1845.

BERTHON (Nicolas), peintre français contemporain, né à Paris le 4 août 1831. Après avoir reçu ses premières leçons de M. de la Roche-Noire, il se fit inscrire à l'Ecole des Beaux-Arts en 1850 et fréquenta en même temps les ateliers d'Yvon et L. Cogniet; peintre de genre, il retraça exclusivement les mœurs de la campagne, principalement de l'Auvergne. Ses œuvres principales sont *le Goûter des moissonneurs, nature morte* (Salon 1857); *Jeu de quilles en Beauce* (S. 1865); *Pendant la messe, souvenir d'Auvergne* (S. 1866, réexposé en 1867, E.-U. actuellem. au mus. d'Arras); *Enterrement à la Tour-d'Auvergne, Puy-de-Dôme* (S. 1874, réexp. en 1878, E.-U. actuellem. au mus. de Besançon); *Paysan du Marais, aux environs de Maringue, Puy-de-Dôme* (S. 1876, réexp. en 1878, E.-U.); *une Procession à Saint-Bonnet, Puy-de-Dôme, en 1815* (S. 1877, réexp. en 1878, actuellem. au mus. de Clermont-Ferrand); *Sortie de l'Eglise, Auvergne* (S. 1879, mus. de Riom); *Procession des pénitents noirs de Billom, Auvergne, le Jeudi-Saint* (S. 1883); *Etable en Auvergne* (S. 1886). M. N. Berthon a obtenu une médaille en 1866. Ad. T.

BERTHOT (Jean-Baptiste-Eugène), ingénieur français, né à Dijon le 28 sept. 1800, mort le 26 déc. 1878. Entré à l'Ecole polytechnique en 1819 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1821, il fut nommé ingénieur en 1826 et ingénieur en chef en 1844. Il est surtout connu par ses travaux sur la pisciculture : il a fondé l'établissement d'Huningue et a publié, en collaboration avec M. Detzem, un mémoire intitulé *Fécondation artificielle du poisson* (Mulhouse, 1852, in-4).

BERTHOUD (en allemand *Burgdorf*). Ch.-l. du district du même nom dans le cant. de Berne, à l'issue de la vallée de l'Emme; 7,000 hab. Grand commerce de fromages et des toiles de l'Emmenthal; brasseries, filatures. Gymnase et école secondaire de filles. Pestalozzi a tenu pendant quelque temps son institut dans le château de Berthoud qui date du VIIe siècle.

BERTHOUD (Ferdinand), célèbre horloger, né à Plancemont, alors comté de Neuchâtel (Suisse), le 19 mars 1727, mort à Groslay, canton de Montmorency (Seine-et-Oise), le 20 juin 1807. Son père le destinait à l'état ecclésiastique et, dans ce but, lui fit donner une éducation assez complète, au cours de laquelle le jeune étudiant montra une aptitude spéciale pour les sciences exactes. A l'âge de seize ans, ayant eu l'occasion d'examiner le mécanisme d'une horloge, Berthoud se sentit dès lors entraîné par un penchant irrésistible vers les arts mécaniques, et, en particulier, l'horlogerie. Après un apprentissage assez sommaire, il vint à Paris en 1745, à l'âge de dix-huit ans; compléta son éducation par l'étude des procédés des grands horlogers du temps, et, quelques années plus tard, résolu à se fixer en France, établit ses ateliers rue de Harlay, non loin de la maison encore occupée alors par Julien Leroy. En 1763, il publia son *Essai sur l'horlogerie* (2 vol. in-4, 2e édit., 1786), qui attira sur lui l'attention du monde savant, et le fit adjoindre à la commission nommée par l'Académie des sciences pour l'examen de la montre exécutée par Harrisson pour la détermination des longitudes en mer.

Ses travaux l'avaient conduit lui-même à l'invention d'un système nouveau, d'après lequel il construisit les deux horloges à longitudes dont l'exécution lui fut confiée, en 1766, par le ministre de la marine. Malgré les rapports favorables du comte de Fleurieu et de Borda, qui avaient eu pour mission de mettre à l'essai, dans divers voyages, notamment en 1768-1769, dans une campagne qui ne dura pas moins de onze mois dix jours, les montres de F. Berthoud, l'invention du chronomètre ne lui fut pas moins vivement disputée par Harrison et par Pierre Leroy, fils de Julien. Plusieurs horlogers modernes, entre autres MM. Dubois et Saunier la lui contestent encore. Cependant, à la suite des essais et des rapports de Fleurieu et de Borda, Ferdinand Berthoud recevait le brevet d'horloger-mécanicien de la marine, et le gouvernement espagnol le chargeait de la construction des horloges marines destinées aux navires de guerre de la péninsule.

F. Berthoud fit partie de la commission créée par décret de la Convention du 4 fructidor an II, et chargée de juger le concours relatif à l'application du nouveau système horaire. Membre de la Société royale de Londres, de l'Institut national des sciences et des arts dès sa fondation, chevalier de la Légion d'honneur dès la création de l'ordre, il remplit, en outre, les fonctions de juré, de l'an VI jusqu'à sa mort, dans les expositions de l'industrie française. Les principaux ouvrages de Ferdinand Berthoud sont : *Essai sur l'horlogerie* (Paris, 1763, 2 vol. in-4), encore consulté, et divers traités sur les montres à longitude et la mesure du temps. La bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers possède un manuscrit de Ferdinand Berthoud, en 23 vol., ayant pour titre *Journal d'expériences et d'études sur l'horlogerie*, allant de 1766 à 1806, et qui paraît écrit de la main de l'auteur, sauf les dix dernières pages, écrites, d'après une note jointe au manuscrit, par un de ses élèves, Ferdinand Martin. — *Louis* Berthoud, neveu du précédent, horloger de la marine, membre de l'Institut, est l'inventeur des châssis à compensation, et construisit des chronomètres préférés par les marins à ceux de son oncle. L. Berthoud est mort à Argenteuil, le 17 sept. 1813. Fr. F.

BIBL. : SAUNIER, *Traité d'horlogerie*. — DUBOIS, *Histoire de l'horlogerie*.

BERTHOUD (Samuel-Henri), littérateur et publiciste français, né à Cambrai le 19 janv. 1804. Fils d'un imprimeur, il rédigea d'abord le journal que publiait son père, fonda en 1828 la *Gazette de Cambrai*, collabora dès leur début à la *Mode* et à la *Revue des Deux-Mondes*, lorsqu'elle n'était encore qu'un journal de voyages, se signala pendant l'épidémie cholérique de 1832, créa le *Musée des familles* (1834) et ressuscita le *Mercure de France* (1835) qui eut moins de succès. Appelé par Girardin pour collaborer à la *Presse* naissante (1836), il y rédigea la chronique scientifique jusqu'en 1848, époque à laquelle il devint, sous le prénom de *Sam*, l'un des rédacteurs de la *Patrie*. Les écrits très nombreux de M. Samuel-Henri Berthoud comprennent des romans tels que *Contes misanthropiques* (1831, in-8); *Asraël et Nephta, histoire de province* (1832, in-8); *la Sœur de lait du vicaire, histoire de province* (1832, in-8), annoncée d'abord sous le titre de *Bah!; le Cheveu du diable* (1833, 2 vol. in-8); *Mater Dolorosa* (1834, 2 vol. in-8); *l'Honnête homme* (1837, in-8); *la Bague antique* (1842, 4 vol. formant deux séries); *l'Enfant sans mère* (1843, 2 vol.

in-8); *Daniel* (1845, 2 vol. in-8); *Mémoires de ma cuisinière* (1846, 2 vol. in-8), etc., etc.; le recueil de ses articles de la *Presse* et de la *Patrie* sous les titres de *Fantaisies scientifiques* (1861, 4 vol. in-12) et de *Petites chroniques de la science* (1867-1871, 10 vol. in-18) ; des livres de vulgarisation, tous illustrés, comme *le Monde des insectes* (1864, in-8) ; *l'Homme depuis cinq mille ans* (1865, in-8); *l'Esprit des oiseaux* (Tours, 1866, in-8) ; *les Hôtes du logis* (1867, in-8) ; *les Soirées du docteur Sam* (1871, in-8) ; *Histoire et roman des végétaux* (1881, in-18), etc. Citons aussi, dans deux ordres d'esprit tout différents, diverses brochures pour la collection dite des « Petits livres de M. le curé » : *l'Espiègle d'Anvers*, *le Pain de six livres*, *le Jeune artiste* (1844-45) et *une Bonne qu'on renvoie*, vaudeville en un acte, avec Th. de la Rounat (Variétés, 1841). M. Tx.

BERTHOUD (Frédéric, dit *Fritz*), historien et publiciste suisse, parent éloigné de Berthoud l'horloger, né le 7 août 1812 à Fleurier dans le Val de Travers, fit de bonnes études à Neuchâtel et se rendit fort jeune à Paris pour travailler dans une maison de banque fondée par l'un de ses oncles, et dont il devint plus tard l'un des directeurs. La vocation littéraire persista chez lui en dehors des occupations commerciales et, aussitôt qu'il eut acquis une honnête aisance, il se retira des affaires pour se livrer tout entier à ses goûts érudits et artistiques. Demeuré, en dépit d'un séjour prolongé sur les bords de la Seine, Neuchâtelois par toutes les fibres de son âme, il revint avec joie se fixer définitivement, en 1867, au milieu de ses montagnes natales. Les progrès de tout genre, dont il prit l'initiative dans son village de Fleurier, témoignent éloquemment de ce que, sous le régime de la décentralisation, peut faire pour une petite localité un homme d'esprit et de cœur. Son activité en faveur de la France se montra tout aussi ingénieuse et tout aussi féconde lors de la guerre de 1870-1871 ; le lugubre épisode de la défaite de Bourbaki lui fournit la matière d'une émouvante brochure, *la Retraite de l'armée de l'Est en Suisse* (Neuchâtel, 1871, in-12). Les électeurs de Fleurier choisirent, pendant une douzaine d'années, M. Fritz Berthoud pour leur représentant, soit au grand Conseil cantonal, soit à l'Assemblée fédérale : il travailla dans le premier, soit au développement de l'instruction supérieure, soit à la conquête de la liberté doctrinale dans l'église protestante neuchâteloise, et vota dans la deuxième les deux projets de revision constitutionnelle (1872-1874). Malgré ses lumières et son dévouement à la cause libérale, M. Fritz Berthoud fut rendu, en 1878, à la vie privée pour avoir signalé avec trop de franchise le désordre des finances cantonales et trop énergiquement combattu les intrigues de quelques politiciens, mais les lettres et l'amitié demeurent une occupation suffisante pour sa verte vieillesse. En 1865 parurent de lui trois volumes de croquis et nouvelles : *Sur la montagne ;* en 1877, *un Hiver au Soleil*, le récit d'un voyage en Italie dédié au naturaliste Edouard Desor. Les recherches historiques de M. Fritz Berthoud se sont concentrées sur l'auteur de l'*Emile* et les nombreux problèmes soulevés par son séjour dans la principauté de Neuchâtel : *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, 1762-1765 (Paris, 1882, in-8) ; *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin* (Neuchâtel, 1884). Le Musée de Neuchâtel est redevable à la générosité de Fritz Berthoud de l'une des plus belles toiles de Gleyre, *Hercule filant aux pieds d'Omphale*. Ernest Strœhlin.

BERTHOUD (Charles), publiciste, né le 2 mai 1813 à Couvet dans le Val de Travers, poursuivit, soit à Paris, soit en Allemagne, les études par lui commencées dans son canton d'origine. Nommé professeur de littérature à l'Académie de Neuchâtel, il en exerça les fonctions de 1848 à 1860, puis se transporta à Florence où il prit, entre autres occupations, la correspondance du *Journal de Genève*. A partir de 1865 il a renoncé à toute charge officielle et s'est fixé au château de Gingins dans le canton de Vaud. L'ouvrage le plus important, dont nous soyons redevables à M. Charles Berthoud, est la *Biographie des quatre Petitpierre, 1707-1790* (Neuchâtel, 1875, gr. in-8), quatre frères qui, appartenant à une famille patricienne, embrassèrent tous la carrière ecclésiastique, se distinguèrent en chaire par l'ampleur de leur éloquence, dans la conversation par la verve de leurs réparties, et joignirent à une incontestable piété une largeur d'esprit et une indépendance de caractère fort rares à cette époque chez les membres du clergé neuchâtelois. Leur parent, à l'aide de papiers de famille inédits, put ressusciter cette page oubliée du XVIIIe siècle et traiter d'une main légère, comme Sainte-Beuve pour Port-Royal, un épisode aride en apparence, rattachant les petites questions aux grandes, rapprochant de noms peu connus, même du public lettré, d'autres qui le sont beaucoup, tels que celui de Rousseau. Quelques autres notices d'une moindre étendue, consacrées, soit à des personnalités marquantes dans le monde de la pensée et de l'art, soit à l'élucidation de différents problèmes de philologie et d'histoire locales, attestent chez M. Berthoud la variété des connaissances et la flexibilité du talent : *Léopold Robert* (Neuchâtel, 1869) ; *Mme de Charrière* (Lausanne, 1875) ; *Juste Olivier* (Lausanne, 1880) ; *Charles Gleyre* (Lausanne, 1880) ; *Ernest Bersot* (Neuchâtel, 1880) ; *Lettre à l'auteur du Glossaire neuchâtelois* (Neuchâtel, 1869) ; *Notice sur le dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, par Martignier et de Crousaz (Neuchâtel, 1871). Il convient de joindre à ces productions originales plusieurs traductions d'ouvrages allemands, anglais et italiens dont les auteurs avaient, pour la plupart, entretenu avec M. Berthoud des relations personnelles : Neander, *la Morale des philosophes grecs et la morale chrétienne* (1860) ; Karl Hase, *François d'Assise* (1864) ; Henri Heine, *Correspondance inédite*, avec une préface et des notes (1867) ; A. de La Marmora, *les Secrets d'Etat* (1877) ; A. Trollope, *le Gardien* (1877) ; Ouïda, *Wanda* (1885), sous le pseudonyme de F. Bernard. Ernest Strœhlin.

BERTHOUT. Nom d'une famille seigneuriale belge. L'histoire de cette famille a été étrangement défigurée par les chroniqueurs. Gramaye fait des Berthout les comtes de Malines dès le IXe siècle. La vérité est qu'on ne constate leur existence d'une manière certaine qu'à partir de l'époque des croisades. Nous trouvons alors un Gauthier Berthout, vassal du duc de Brabant, établi à Grimberghe, entre Malines et Vilvorde. Il prend la croix et suit Godefroid de Bouillon en Palestine en 1096. En 1110, il fonde l'abbaye de Grimberghe. En 1140, son fils et successeur Arnould, mécontent de n'avoir pas été nommé tuteur du jeune duc de Brabant, Godefroid III, attaque son suzerain, mais il est battu et son château de Grimberghe est détruit. Vers la fin du XIIe siècle, à la suite de circonstances que nous ignorons, les Berthout devinrent avoués de la seigneurie de Malines qui appartenait alors aux princes-évêques de Liège. Ils se maintinrent en possession de l'avouerie, bien qu'à diverses reprises les ducs de Brabant et les princes-évêques de Liège tentassent de la leur enlever les armes à la main. La famille des Berthout s'éteignit en 1331. E. H.

Bibl. : Butkens, *Troph. de Brabant.* — Gramaye, *Hist. urbis et prov. mechlin.* — Van Gestel, *Histor. archiep. mechl.* — Azevedo, *Chronique de la seign. de Malines.* — Van den Branden de Reeth, *Recherches sur la famille des Berthout.*

BERTHOUVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne, 554 hab. — Tissage de toile.

BERTI (Jean-Baptiste) ou **BERCI**, peintre italien, de l'école de Crémone. Zaist et Vidoni citent de lui un tableau d'autel, *la Madone et l'Enfant Jésus sur un trône*, signé *Jo-Baptisto Berci Cremonensis fecit*, dont ils ne donnent pas la date. A. M.

Bibl. : Zaist, *Notizia istoriche de' pittori, scultori cremonesi* ; Crémone, 1774, 2 vol. in-4. — Soresisa Vidoni, La *Pittura cremonese descritta ;* Milan, 1824, in-fol.

BERTI (Francesco), patriote italien, né à Ravenne au siècle dernier, mort à Cosenza le 25 juil. 1844, vieux soldat qui avait fait avec honneur les campagnes de Napoléon, partagea l'héroïque sacrifice des frères *Bandiera* (V. ce nom).

BERTI (Domenico), professeur et homme politique italien, né à Cumiana le 17 déc. 1820, fit ses études à Carmagnola, puis à l'Université de Turin, où il fut reçu docteur en philosophie et philologie. Les questions de méthode et de pédagogie l'occupèrent particulièrement. En 1848, il fut chargé par Cesare Balbo de préparer la loi sur les collèges nationaux. Il fonda la Société des élèves institutrices. En 1849, professeur de philosophie morale à l'Université de Turin, il fut élu député. Son élection fut annulée, faute de l'âge requis. Réélu peu de temps après, il siégea à droite, sachant toutefois concilier ses convictions religieuses avec des opinions libérales. En 1860, il fut nommé référendaire au conseil d'Etat. Le marquis Pepoli, ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, le prit pour secrétaire général. Il fut ministre de l'instruction publique depuis le 31 déc. 1865 jusqu'en fév. 1867. De 1871 à 1877, il professa l'histoire de la philosophie à l'Athénée de Rome, puis renonça à l'enseignement pour se consacrer entièrement à ses devoirs de député, et devint ministre de l'agriculture et du commerce en 1881. M. Berti a publié un grand nombre de travaux pédagogiques ou politiques dans différents journaux et recueils, dont quelques-uns, tels que la *Rivista italiana* et l'*Istitutore*, fondés par lui. Ses principaux ouvrages traitent surtout de la philosophie italienne aux XVIe et XVIIe siècles. On a de lui : *Vita di Giordano Bruno* (Florence, 1866) ; *il Processo originale di Galileo Galilei* (Rome, 1876) ; *Copernico e le vicende del sistema copernicano in Italia nella seconda metà del secolo* XVI *e nella prima del* XVII *con documenti inediti intorno a Giordano Bruno e Galileo Galilei* (Rome, 1876) ; *Cesare Alfieri* (Rome, 1877); *Giovanni Valdes e i suoi discipoli* (Rome, 1878); *la Vita e le opere di Tommaso Campanella* (Rome, 1878). Il a publié récemment *il Conte di Cavour avanti il 1842* (Rome, 1887, in-8). F. H.

BERTIA (Bot.). Champignon appartenant à la famille des Sphériacées (Fries), ainsi dénommé en mémoire du botaniste italien Tommasso-Luigi Berta (Parme, 1830). Le périthèque, qui s'ouvre tardivement, est fixé au substratum. Il est sphéroïde, bosselé ou ridé et son sommet présente un enfoncement. Les spores sont fusiformes, recourbées, disposées sur deux rangs, coloriées. Le B. *moriformis* (Notaris) a un périthèque bosselé très dense. Il est commun sur le vieux bois et les branches pourries. H. F.

BERTIE (Thomas Hoar), amiral anglais, né à Londres le 3 juil. 1758, mort à Wyford-Lodge (Hampshire) le 3 juin 1825. Il entra fort jeune dans la marine, fut nommé lieutenant le 22 mai 1778, prit part aux nombreuses batailles navales livrées entre Français et Anglais de 1778 à 1783, et reçut la commission de commandant le 10 août 1782. En 1798-99 il assista au blocus de la flotte du Texel et à l'expédition contre la Hollande, au cours de laquelle il s'empara du vaisseau amiral *le Ruyter*. Il servit ensuite sous Nelson. Il fut nommé contre-amiral en avr. 1808 et dirigea le blocus de la Zélande (1809). Il prit sa retraite en 1810 et fut alors élevé au grade de vice-amiral.

BERTIER (Antoine), agronome français, né à Nancy vers 1760. Après avoir gagné à Saint-Domingue une fortune importante dont il fut dépouillé lors de l'insurrection, il revint en France, acheta en 1789 la célèbre terre de Roville (Meurthe), plus tard exploitée par Mathieu de Dombasle, et obtint d'excellents résultats par l'emploi de nouvelles méthodes de culture et de machines et instruments aratoires perfectionnés. Il fut conseiller général du dép. de la Meurthe qui l'envoya en 1815 à la Chambre des députés. Ses nombreux travaux ont paru sous forme de mémoires dans les bulletins des Sociétés dont il était membre ou correspondant : Société académique de Nancy, Société royale et centrale d'agriculture de Paris, Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Parmi les opuscules imprimés à part, il y a lieu de citer *Réclamations de l'agriculture française, l'une des plus arriérées de l'Europe, près du gouvernement et des Chambres* (Nancy, 1839, in-8). L. S.

BERTIER DE SAUVIGNY (Louis), né en 1707, mort le 23 août 1788. Intendant de la généralité de Paris de 1744 à 1757. Il avait été d'abord intendant du Bourbonnais, puis du Dauphiné; c'est grâce à la protection de son oncle, Philibert Orry, contrôleur général des finances, qu'il obtint l'intendance de Paris, et cette nomination ne fut pas accueillie sans de vives accusations de népotisme.

BERTIER DE SAUVIGNY (Louis), né en 1742, mort le 22 juil. 1789, fils du précédent, intendant de Paris, est célèbre surtout par sa mort tragique au commencement de la Révolution. Il avait été adjoint à son père dès 1768 ; il fut définitivement titulaire de sa charge comme intendant de la généralité de Paris en 1766. Le marquis de Sauvigny déploya une grande activité dans l'administration de son intendance : le premier, il fit faire le cadastre de la généralité ; il s'occupa activement des approvisionnements, des questions agricoles, remplaça les corvées d'hommes et de voitures par des prestations en argent et s'efforça d'établir une meilleure répartition de l'impôt. Ces réformes, que la Révolution devait appliquer quelques années plus tard, ne réussirent pas à rendre Bertier populaire; il est vrai de dire qu'il supportait le poids des haines que son beau-père, Foullon, contrôleur général des finances après Necker, avait amassées et que sa conduite justifiait en partie. La disette terrible qui sévit pendant l'hiver de 1789 acheva d'exaspérer contre eux les Parisiens, et dès le lendemain du 14 juil., leurs têtes étaient mises à prix. Foullon s'était enfui; il fut reconnu par des paysans à Viry, ramené à Paris et massacré le 22 juil. devant l'hôtel de ville. Bertier, lui, n'avait pas pris la fuite; il se trouvait à Compiègne pour y régler des approvisionnements destinés à Paris; cette circonstance ne le sauva pas. Ramené prisonnier dans la capitale le même jour que son beau-père, il y subit le dernier supplice, au même endroit, quelques heures plus tard. La populace s'acharna sur son cadavre qu'elle traîna à travers les rues. Au moment où le funèbre cortège allait passer dans la rue Saint-André-des-Arts, le commissaire de police du quartier crut devoir en verbaliser. Son procès-verbal qu'a publié M. J. Guiffrey (*Revue historique*, t. I, pp. 507-8) est, dans sa sécheresse officielle, le plus dramatique document que l'on puisse imaginer : « ... Sur quoi nous, commissaire, nous sommes à l'instant transporté au-devant de notre hôtel, susdite rue Saint-André, où étant nous avons aperçu un corps mort sans tête et traîné sur le pavé par six particuliers éclairés par trois autres qui tenoient à la main chacun une torche allumée et suivis d'une foule considérable de peuple dont un grand nombre crioit à haute voix : C'est M. Bertier! c'est l'intendant de Paris, le voilà!... »

Fernand BOURNON.

BIBL. : De BOISLISLE, *Mémoire de la généralité de Paris* (dans la collection des *Doc. inédits*), introduction, — et les ouvrages auxquels renvoient les notes de cette introduction.

BERTIGNAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Amand-Roche-Savine; 1,986 hab. Bertignat fut ravagé par les huguenots en 1577. Tout près se trouve le hameau de Boutonnargues dont le fief fut possédé successivement par les maisons de Baffie, de la Tour, de Chalençon et de Moras. Eglise des XIVe et XVe siècles agrandie en 1835. L. F.

BERTIGNOLLES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes; 217 hab. Le village est situé dans la vallée, sur la rive gauche de l'Arce. Il est mentionné en 1080 sous le nom de *Britanniolum*. Eglise au XIIe siècle ; bénitier du XIIIe, en forme de colonne basse dont le chapiteau sert de vasque. — Il y avait à

Bertignolles un prieuré de bénédictins, fondé vers la fin du XIe siècle. A. T.

BERTILLON (Louis-Adolphe), médecin et démographe français, né à Paris le 1er avr. 1821, mort le 28 fév. 1883. Reçu docteur à Paris en 1852 *(De quelques éléments d'hygiène dans leur rapport avec la durée de la vie)*, il fut de 1854 à 1860 médecin de l'hôpital de Montmorency, puis se fixa à Paris et peu d'années avant sa mort fut nommé professeur de démographie à l'Ecole d'anthropologie et chef de la statistique municipale. Bertillon qui, au début de sa carrière, s'est beaucoup inspiré des travaux du savant démographe belge Quetelet, a publié un grand nombre de travaux sur l'anthropologie, la démographie, la statistique, la géographie médicale, etc., particulièrement dans le *Dict. encycl. des sc. médicales*. Son œuvre capitale a pour titre *Démographie figurée de la France* (Paris, 1874, in-4, avec 58 cartes color.). Il s'est aussi occupé de mycologie et a donné dans le *Dict. encycl. des sc. méd.* une classification très savante, mais bizarre, des champignons, qui n'a pas été adoptée. Dr L. Hn.

BERTILLON (Jacques), médecin et statisticien français, fils du précédent, né à Paris le 11 nov. 1851. Il est chef des travaux de statistique de la ville de Paris depuis 1883 et directeur des *Annales de démographie*. Il a publié *la Statistique humaine en France* (Paris, 1880, in-32).

BERTIN (Saint), moine bénédictin, né dans le pays de Constance, sur le Rhin, vers 612, mort à Saint-Omer le 5 sept. 709. Il était, depuis 633, religieux à Luxeuil lorsqu'il fut appelé par saint Omer pour l'aider à évangéliser les peuples de l'ancienne Morinie; il fonda vers 648 l'abbaye qui porta plus tard son nom et dont il fut le premier abbé. Sa vie a été écrite au VIIIe siècle; la relation des miracles qu'il accomplit après sa mort, écrite au Xe siècle, contient des renseignements de grande valeur sur les invasions normandes.

Bibl. : *Acta sanctorum Boll.*, t. II de sept. (1748), p. 559. — Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Ben.*, t. III, I (1672), p. 104.

BERTIN (Nicolas), peintre français, né vers 1668 à Paris, où il est mort le 11 avr. 1736. Orphelin dès l'âge de quatre ans, ce fut son frère aîné, sculpteur du roi et valet de chambre du prince de Condé, qui lui donna les premiers éléments du dessin et le plaça ensuite chez Vernansalle, peintre de l'Académie royale; il reçut aussi les leçons de J. Jouvenet et de Bon Boullongne. En 1685, il obtint le grand prix de peinture; le sujet était *la Construction de l'Arche de Noé*. A Rome, ce furent les maîtres de l'Ecole lombarde qui attirèrent surtout l'attention de N. Bertin; il fit une étude approfondie de leurs œuvres. L'époque de son retour à Paris fut hâtée par la découverte de l'intrigue que le jeune artiste avait nouée avec une princesse romaine; craignant la vengeance de la famille, il revint précipitamment dans sa patrie. Agréé à l'Académie en 1702, il y fut reçu en 1703, sur un *Prométhée délivré par Hercule* (actuellement au Louvre); élu adjoint à professeur en 1705, professeur titulaire en 1715, il était, lorsqu'il mourut, adjoint à recteur depuis 1733. Ayant été nommé directeur de l'Académie de France à Rome, il refusa cette dignité, dans la crainte que les rancunes qu'il s'était suscitées autrefois ne fussent pas assoupies. Le catalogue des Salons de 1704 mentionne sous son nom cinq tableaux, sujets religieux et mythologiques; il fut chargé aussi d'importants travaux pour la ménagerie de Versailles et les châteaux de Meudon et de Trianon. Les musées d'Orléans, d'Angers et de Toulouse, les galeries de Dresde, d'Amsterdam, de Stockholm et de Saint-Pétersbourg contiennent des tableaux de N. Bertin. L'église Saint-Germain-des-Prés montre encore *le Baptême de l'eunuque de la reine Candace*, dont l'esquisse terminée est au Louvre (gravé par Mad. Cochin). Le portrait de cet artiste, peint vers 1725 par J.-F. Delyen, est à l'Ecole des Beaux-Arts (gravé par Lépicié. Chalcog. du Louvre). Ad. Thiers.

Bibl. : A. Jal, *Diction. crit. de biographie et d'hist.* — Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger.— Mémoires inéd. sur les artistes français.*

BERTIN (Exupère-Joseph), célèbre anatomiste français, né au Trembley (diocèse de Rennes) le 21 sept. 1712, mort à Gohard le 21 fév. 1781. Il étudia à Rennes, puis à Paris sous Hunauld, et fut reçu docteur à Reims (1737) et à Paris (1741). Dans sa dissertation inaugurale il démontra que le sang ne pénètre dans les veines coronaires que pendant la systole du cœur ; ce travail attira l'attention sur lui. Cependant son défaut de fortune le força d'accepter la place de premier médecin du hospodar de Valachie. Il revint en 1744 et fut élu membre associé, pour l'anatomie, à l'Académie des sciences. Nombreuses sont les découvertes de Bertin ; citons entre autres l'anneau musculeux qui chez le cheval s'oppose au vomissement (1746), et ses remarquables recherches sur la circulation du sang dans le foie du fœtus (1753), sur les effets de la respiration sur les veines du foie (1763), sur l'appareil lacrymal chez l'homme et chez les animaux (1766), etc., autant de sujets de communications à l'Académie des sciences. Dans son *Traité d'ostéologie*, etc. (Paris, 1754, 4 vol. in-12) on trouve beaucoup de détails nouveaux, particulièrement sur les cornets sphénoïdaux ou *cornets de Bertin*. Citons encore : *Lettres sur le nouveau système de la voix et sur les artères lymphatiques* (Paris, 1748, in-12), qui sont une réplique à Ferrein. Dr L. Hn.

BERTIN (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, né en Périgord en 1719, mort vers 1792. Après avoir occupé de grandes charges dans la magistrature et dans l'administration : président du Grand Conseil en 1750, intendant de Roussillon, puis de Lyon (1754), lieutenant-général de police (1757), il entra par la protection de Mme de Pompadour dans le cabinet, où il remplaça Silhouette comme contrôleur général des finances (octobre 1759). La situation du Trésor était à ce moment très compromise ; Bertin réussit à pourvoir aux dépenses par d'habiles emprunts, mais pour les rembourser il dut avoir recours à de nouveaux impôts : devant l'opposition des Parlements à l'établissement de nouvelles taxes, il résigna sa charge tout en conservant sa place au Conseil et le titre de ministre d'Etat. Il fit plus tard encore partie du cabinet, après la retraite de d'Aiguillon et jusqu'à la nomination de Vergennes (1774). Bertin s'est acquis une renommée durable pour les encouragements qu'il donna aux sciences et aux lettres. Ce fut lui qui fonda le *Cabinet des Chartes* (V. ce mot) ; il favorisa l'établissement de nombreuses sociétés d'agriculture ; contribua à la fondation de l'école vétérinaire de Lyon, la plus ancienne de France, et assura le développement de la manufacture de Sèvres, qui venait d'être fondée lors de son arrivée aux affaires. Il avait rassemblé une curieuse collection dans laquelle on remarquait notamment des livres et des dessins chinois qui furent attribués, en 1796, à la Bibliothèque nationale, après avoir été confisqués comme bien d'émigré.

BERTIN (Rose), célèbre modiste française, née à Amiens en 1744, morte à Paris en 1813. Attachée d'abord à la maison de modes qui avait le privilège de fournir la cour, Mlle Rose s'attira par son goût, sa beauté et ses manières, la faveur de la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la reine, et bientôt celle de Marie-Antoinette. Son nom eut un moment une célébrité européenne. Pendant la Révolution, elle eut l'occasion de témoigner sa reconnaissance à Marie-Antoinette en refusant de déposer au sujet des sommes qui lui restaient dues. On a publié sous son nom, en 1824, des *Mémoires* qui sont certainement apocryphes.

BERTIN (Jean), agriculteur français, né à Guigneu, près de Rennes, vers 1750, mort à Paris en mars 1803. Il était, au début de la Révolution, membre de l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine, et subit une longue détention pour ses opinions. En 1801, il fut

appelé au Corps législatif. — Bertin naturalisa un grand nombre d'arbres exotiques dans son domaine, propagea la culture du châtaignier et de plusieurs variétés de froment. Il contribua à la fondation de la Société des sciences et arts de Rennes. Il a publié : *Essai sur la culture de la châtaigne dans le département d'Ille-et-Vilaine* (Rennes, 1880, in-8). Dr L. Hn.

BERTIN (Théodore-Pierre), traducteur français, né à Donnemarie (Seine-et-Marne) en 1751, mort à Paris en 1819. Après avoir essayé tour à tour d'améliorer le système de sténographie employé pour recueillir les débats des assemblées parlementaires, fondé une librairie, inventé un nouveau genre de reliure pour lequel il prit un brevet, et fait preuve sans succès de ses sentiments monarchiques dans une brochure intitulée *le Cri de l'indignation ou l'ami des Bourbons* (1814, in-8), il en fut réduit à vivre du maigre produit des traductions qu'il rédigeait en hâte et dont l'ensemble forme plus de cent volumes. La plupart appartiennent à la littérature d'éducation et ont été pour ce motif longtemps fort répandues : les plus connues aujourd'hui sont *le Miroir de l'enfance ou Aventure d'une mouche et d'une épingle* (1812); *le Tom Pouce des enfants* (1812) ; *Contes à mon fils*, par Maria Edgeworth (1813) ; *le Nouvel ami des enfants ou le Berquin anglais* (1816) ; *les Soirées de l'enfance* (1814) ; *Tom Pouce ou le Petit garçon pas plus grand que le doigt* (1820) etc., etc. Citons à part *les Curiosités de la littérature* (1819), traduites de Nichols. M. Tx.

BERTIN (Antoine, chevalier de), littérateur français, né à l'île Bourbon le 10 oct. 1752, mort à Saint-Domingue le 24 juin 1790. Conduit en France à l'âge de neuf ans, il fit au collège du Plessis de brillantes études, entra au service et devint capitaine de chasseurs à cheval et écuyer du comte d'Artois. Ses poésies fugitives furent réunies en 1780 sous le titre de *les Amours, élégies en trois livres*, et firent à l'auteur une réputation légitime. Bertin est, avec Parny, le mieux doué des poètes du groupe dont Dorat semblait le chef : la passion chez lui est sincère et la langue est pleine de verve et de feu. Antérieurement il avait écrit en vers et en prose un *Voyage de Bourgogne* (1777), souvent réimprimé depuis, et qui se lit toujours avec agrément. Bertin mourut à trente-huit ans au moment où il venait de conclure un mariage qu'il désirait depuis longtemps et qui fut célébré *in extremis*. Ses *Œuvres* ont été plusieurs fois recueillies; les meilleures éditions sont celles qu'ont données Boissonnade (1824) et M. Eugène Asse (1879). M. Tx.

Bibl. : G. Desnoiresterres, *Le chevalier Dorat et les poètes légers au xviiie siècle*, 1887, in-18. — Boissonnade et Asse, *Notices* en tête des éditions mentionnées plus haut.

BERTIN (René-Joseph-Hyacinthe), médecin français, fils aîné d'Exupère-Joseph, né à Gohard, près de Rennes, le 10 avr. 1757, mort à Gohard en août 1828. Reçu docteur à Montpellier en 1791, il entra dans le service médical des armées et en 1798 fut envoyé à Plymouth comme inspecteur général du service de santé des prisonniers français. En 1807, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne. Plus tard il devint à Paris médecin en chef de l'hôpital Cochin, puis de l'hôpital des vénériens ; enfin, en 1822, il fut nommé professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris en remplacement de Hallé. — Bertin fit faire d'importants progrès à l'anatomie pathologique du cœur dont il étudia particulièrement les différentes formes d'hypertrophie dans son *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux*, rééd. par J. Bouillaud (Paris, 1824, in-8, pl.). On a encore de lui : *Traité de la maladie vénérienne chez les nouveau-nés, les femmes enceintes et les nourrices* (Paris, 1810, in-8), et plusieurs autres bons ouvrages. Dr L. Hn.

BERTIN. Famille qui s'est illustrée dans le journalisme français, et dont voici les principaux membres :

Louis-François Bertin, dit *Bertin aîné*, publiciste français, né à Paris en 1766, mort en 1841. Collabora d'abord au *Journal Français* (1793), puis au *Courrier Universel* et à l'*Eclair*. Cette dernière feuille fut supprimée par le Directoire, au 18 fructidor, et Bertin dut se cacher pour se soustraire à la proscription. Après le 18 brumaire il fonda le *Journal des Débats*. Cette feuille était à peu près alors ce qu'elle est encore aujourd'hui. Cependant, au début, la politique y avait une place assez restreinte. Bertin et ses collaborateurs ne voulaient pas dire du bien de Napoléon ; comme ils ne tenaient pas à aller en prison, ils ne voulurent pas en dire du mal. Mais le gouvernement consulaire n'ignorait pas qu'en ce nouvel organe il avait un ennemi ; les mesures de rigueur ne se firent pas longtemps attendre. Bertin fut enfermé au Temple, puis, en 1801, exilé sans jugement sous le prétexte vague de conspiration royaliste. Il revint à Paris en 1804, et reprit la direction de sa feuille devenue, par ordre supérieur, le *Journal de l'Empire*. On fit comprendre au journaliste que son organe ne pourrait vivre qu'autant qu'il soutiendrait Napoléon. Le *Journal de l'Empire* eut un censeur spécial, Fiévée d'abord, Etienne ensuite, aux appointements de 24,000 francs *payés par les actionnaires*. En 1811, le gouvernement, trouvant sans doute les articles du journal trop tièdes, le confisqua purement et simplement au profit de l'Etat. Bertin reprit en 1814 la propriété de son journal, et lui rendit son ancien titre. Il accompagna Louis XVIII au mois de mars 1815, et dirigea le *Moniteur de Gand*. Revenu avec le roi, il servit la Restauration jusqu'en 1823, époque de la disgrâce de Chateaubriand, son protecteur. Le *Journal des Débats* devint alors l'organe de l'opposition constitutionnelle. Il porta de nombreux coups droits à la royauté. Au moment de l'arrivée de Polignac au ministère, Etienne Béquet fit paraître un article qui se termine par ces mots : « Malheureuse France, malheureux roi ! » L'auteur, condamné à six mois de prison, fut acquitté en appel, après une plaidoirie magistrale de Dupin aîné. Bertin ne signa pas la protestation des journalistes contre les ordonnances de juil. 1830 ; il ne tarda pas à soutenir avec ardeur le nouveau gouvernement. Son journal, devenu l'organe de la bourgeoisie libérale, eut beaucoup d'influence. Bertin fut le véritable fondateur du journalisme en France. Aimant beaucoup son métier, il relisait, chaque jour, toutes les épreuves de son journal et ne laissait pas passer les choses trop dures. Esprit distingué, homme d'un goût sûr, affable, on doit reconnaître qu'il avait plus d'estime pour le mérite que pour le succès. Il prodigua les encouragements éclairés à la jeunesse, et protégea toute sa vie les écrivains et les artistes. Il a traduit quelques romans anglais : *Elisa ou la Famille d'Elderland, la Cloche de Minuit, la Caverne de la Mort.*

Louis-François Bertin de Vaux, publiciste et homme politique français, frère de Bertin aîné, né à Paris en 1771, mort en 1842. Prit une part active avec son frère à la direction du *Journal des Débats*. En 1801, lors des premiers procès, il devint juge, puis vice-président du tribunal de commerce. Il suivit aussi Louis XVIII à Gand, fit partie de la Chambre introuvable, devint secrétaire général du ministère de la police, fut réélu député en 1820 et se démit, à l'avènement du ministère Polignac, de la place de conseiller d'Etat qu'il avait acceptée en 1827. Louis-Philippe le rappela au Conseil d'Etat et le fit entrer à la Chambre des pairs. Les Bertin étaient tout-puissants à ce moment. Le gouvernement ne leur refusait aucune faveur ; en revanche, ils le soutenaient fidèlement. Bertin de Vaux était d'une perspicacité remarquable. Quand Polignac arriva au ministère, il dit : « Avant un an, la France sera couverte de cocardes tricolores ». Bertin de Vaux a contribué puissamment au succès du *Journal des Débats*. Son style était ferme et précis, ce qui n'excluait pas la chaleur. La royauté constitutionnelle était le gouvernement de ses rêves; il trouvait que la royauté devait être une république modérée. B.

Edouard-François Bertin, fils de Bertin l'aîné,

peintre et journaliste français, né le 7 oct. 1797 à Paris, mort à Paris le 13 sept. 1871. Appartenant à une famille où les goûts littéraires et artistiques les plus élevés étaient héréditaires, il fut mis de bonne heure sous la direction de Girodet, pour se former à la peinture d'histoire; mais le paysage l'attirait davantage, et en 1816, un an après son inscription à l'Ecole des Beaux-Arts, il entra dans l'atelier de Bidault. Quelque temps après, rebuté par la froideur des formules de cet artiste, il changea de maître et continua ses études avec Watelet, qui passait alors pour audacieux. Enfin, en 1821, il partit pour l'Italie; les lignes sévères, la simplicité grandiose de la campagne romaine l'impressionnèrent profondément, et son talent en garda un caractère indélébile; après avoir visité Naples et ses environs, il revint à Paris (fin 1823). A cette époque, le mouvement romantique s'accusait et battait en brèche les vieilles doctrines; sous l'empire d'idées artistiques nouvelles, Ed. Bertin retourna à Rome (1825) et y arrêta la formule définitive de son talent. A son retour (1827), il entra dans l'atelier de Ingres pour y compléter ses études de figure et fit, cette même année, son début au Salon : *Cimabué rencontrant Giotto occupé à dessiner ses chèvres* eut un grand succès, et ce paysage historique valut à son auteur une médaille de 3e classe. — Le gouvernement de Juillet ayant donné, avec la croix de la Légion d'honneur, les fonctions d'inspecteur des Beaux-Arts à Ed. Bertin (1833), il retourna de nouveau en Italie, chargé d'une mission spéciale; à Florence, il fit mouler les *Portes du Baptistère* de Ghiberti et le *Groupe des chanteurs* de Luca della Robbia qui sont actuellement conservés à l'Ecole des Beaux-Arts. Après cette époque, les principaux tableaux qu'il exposa furent : *Souvenir de la Forêt de Nettuno dans les Marais-Pontins* (S. 1834; au ministère de la guerre); *Vue prise dans les Apennins, sur le sommet du mont Lavernia* (S. 1836; au musée de Montpellier); *le Christ au mont des Oliviers* (S. 1837; à l'église Saint-Thomas d'Aquin). Parmi les tableaux qu'il exécuta pendant les voyages qu'il fit ensuite en Turquie, en Grèce, en Egypte, en Espagne et en Suisse, le plus remarqué fut une *Vue d'anciens tombeaux creusés dans le roc, sur les rives du Haut-Nil* (S. 1853). Sous le titre de *Souvenirs de voyages*, il publia aussi une série de dessins rappelant les plus beaux sites qu'il avait visités. La mort de son frère cadet *Louis-Marie-Armand* l'obligea, en 1854, à prendre la direction du *Journal des Débats*. Il satisfit aux exigences de cette nouvelle situation sans abandonner la peinture et sans cesser de cultiver la musique et la poésie, pour lesquelles il conserva aussi jusqu'à sa mort une véritable passion. En 1872, une exposition générale de ses œuvres fut organisée à l'Ecole des Beaux-Arts; quelques-uns de ses nombreux dessins qui y figurèrent ont été donnés à l'Ecole et sont aujourd'hui placés dans la salle de la Bibliothèque. Ad. Thiers.

Auguste-François-Thomas Bertin de Vaux, général et homme politique, né à Paris en 1799, fils de Bertin de Vaux. Il embrassa la carrière militaire. Attaché à la personne du duc d'Orléans comme officier d'ordonnance, il devint plus tard aide de camp du comte de Paris. La ville de Saint-Germain-en-Laye l'envoya siéger à la Chambre des députés en 1837. Il fut pair de France en 1845, général de brigade en 1852, général de division en 1861. Il a inspiré des articles sur l'Algérie publiés dans le *Journal des Débats*.

Louis-Marie-Armand Bertin, fils de Bertin l'aîné, né à Paris en 1801, mort le 12 janv. 1854. Après de brillantes études au lycée Napoléon, il fit un voyage en Angleterre et entra en 1820 au *Journal des Débats*. Il prit, en 1841, la direction de ce journal. Comme son père et son oncle, il était royaliste constitutionnel. Le gouvernement n'avait rien à lui refuser, mais il se contenta de demander la décoration pour ses collaborateurs. Il dirigea son journal avec talent et habileté. Sortant beaucoup et se tenant au courant de tout ce qui se passait, il réunissait tous les jours ses collaborateurs, s'entretenait avec eux des faits et des événements de la journée, et leur distribuait la tâche. Il allait souvent au théâtre, mais il ne rentrait jamais chez lui sans repasser à son journal dont il revoyait toutes les épreuves. Il possédait une bibliothèque superbe qui a été vendue aux enchères après sa mort.

Louise-Angélique Bertin, poète et compositeur français, fille de Bertin l'aîné, née le 15 fév. 1805 aux Roches, près Bièvre, morte à Paris le 26 av. 1877, cultiva successivement la peinture, la poésie et la musique. Possédant, selon Sainte-Beuve, « la flamme de l'art », elle voulut écrire des opéras sans s'astreindre à la marche régulière des études musicales. Fétis, son professeur, dut lui enseigner à composer des airs et des ouvertures sans lui avoir appris d'abord l'harmonie ni le contrepoint. Soutenue par des dons remarquables et une ardeur infatigable, Mlle Bertin atteignit son but par cette voie tout instinctive. Elle composa successivement *Guy Mannering*, joué sur un théâtre de société, le *Loup-garou*, représenté à l'Opéra-Comique en 1827, *Faust*, donné aux Italiens en 1831, et enfin *Esmeralda*, jouée à l'Opéra le 14 nov. 1836. Victor Hugo lui-même avait tiré le livret de sa *Notre-Dame de Paris*. Peu familier avec un genre auquel il ne revint jamais, et connaissant assez mal les exigences de l'art au service duquel il mettait pour une fois sa poésie, Hugo ne réussit pas dans son travail et le poème d'*Esmeralda* fut pour beaucoup dans l'échec de cet ouvrage. Composé en cinq actes, réduit en quatre pour la représentation, l'opéra subit peu après de nouvelles coupures, qui ne suffirent pas à établir son succès. Il était chanté par Nourrit, Levasseur, Massol et Mlle Falcon. La partition de Mlle Bertin dénotait, selon le jugement d'Halévy « une grande abondance d'idées, un coloris heureusement dessiné et souvent une rare puissance d'expression ». L'énergie de certains passages et le caractère romantique de l'œuvre firent attribuer à Berlioz, ami de la famille Bertin, une part dans sa composition. Rien ne vérifie cette assertion, que le maître a démentie. *Esmeralda* n'obtint que quelques représentations et fut jouée depuis à Munich sans succès. Mlle Bertin ne tenta plus de nouvelle épreuve et se borna à composer des œuvres de musique de chambre, des mélodies et des chœurs détachés. Elle a publié deux recueils de poésies, *les Glanes* (1842), et *Nouvelles Glanes* (1876) qui contiennent des pages très distinguées. Michel Brenet.

Bibl. : C. Clément, *Notice biogr. sur Ed. Bertin précédant le catal. de ses œuvres exposées à l'Ecole des B.-A.;* Paris, 1872. — Ch. Blanc, *Les Artistes de mon temps;* Paris, 1872, in-8.

BERTIN (Jean-Victor), paysagiste français, élève de Valenciennes, naquit le 20 mars 1775 à Paris, où il est mort le 11 juin 1842. Il exposa pour la première fois en 1793 et prit part depuis à un grand nombre d'expositions où ses paysages, inspirés généralement par l'Italie, furent en son temps très appréciés. Ces compositions, dans lesquelles l'artiste fait le plus souvent intervenir des épisodes empruntés à l'histoire ou à la mythologie, sont disposées avec goût, mais d'une couleur un peu terne et convenue. Cette pauvreté du coloris est d'ailleurs rachetée chez Bertin par un talent très réel de dessinateur.

BERTIN (Jean-Louis-Henri), jurisconsulte et publiciste français, né en 1800, mort à Paris le 7 mai 1881. Après avoir été longtemps attaché à la rédaction du journal *le Droit*, il en devint, en 1848, rédacteur en chef. Les principales publications de Bertin sont intitulées *De la revision des procès criminels* (1851); *Historique et revision du procès Lesurques* (1851); *Chambre du conseil en matière civile et disciplinaire; Jurisprudence du tribunal civil de la Seine* (2e édit., 1856, 2 vol.); *Ordonnances de référé* (1874). G. L.

BERTIN (Amédée), homme politique français, né à Rennes le 20 oct. 1805. Il fut reçu docteur en médecine en 1829, mais après l'avènement de Louis-Philippe,

au mois d'août 1830, il fut nommé sous préfet de Fougères et y resta dix-sept ans. Il y installa une caisse d'épargne et des salles d'asile et multiplia le nombre des chemins vicinaux. En 1847, il fut envoyé en disgrâce à la sous-préfecture de Cambrai, où il était encore lorsqu'éclata la révolution du 24 février 1848. Il fut élu représentant du peuple à la Constituante par le département d'Ille-et-Vilaine avec 113,522 voix. Son passage dans cette assemblée fut peu remarqué et il ne fut pas réélu à la Législative. Depuis on n'a plus entendu parler de lui. Il a publié : *Histoire statistique et économique de l'arrondissement de Fougères;* et en 1847 : *Observations sur l'enseignement primaire.* L. Lu.

BERTIN (Louis-Emile), ingénieur français, né à Nancy le 23 mars 1840. Entré à l'Ecole polytechnique en 1858, il en sortit dans le génie maritime en 1860 et fut nommé en 1862 sous-ingénieur. Il est depuis 1883 ingénieur de première classe attaché au port de Brest. En outre de nombreux travaux publiés dans les *Mémoires de l'Institut* et dans les *Mémoires de la Société des sciences de Cherbourg,* on lui doit : *Données théoriques et expérimentales sur les vagues et le roulis* (Paris, 1874-1802, 2 part. in-8) ; *Sur la marine à vapeur de guerre et de commerce depuis son origine jusqu'en 1874* (Paris, 1875, in-8) ; *les Vagues et le roulis, les qualités nautiques des navires* (1877, in 8, pl. 9) ; *Sur la Fondation de l'ancien port de Cherbourg (1686-1758); notes et plans* (Paris, 1879, in-8). L. S.

BERTIN d'Antilly (Louis-Auguste), littérateur français, né à Paris en 1760, mort à Saint-Pétersbourg en juil. 1804. Fils naturel du financier Bertin de Blagny et de Mlle Hus, de la Comédie-Française, il fut d'abord employé dans les bureaux de son père, brigua sans succès en 1785 le prix que l'Académie française avait proposé pour l'éloge de Vauban et fournit à Kreutzer et à Philidor les livrets de deux opéras comiques, *l'Ecole de l'adolescence* (Comédie-Italienne, juin 1789, deux actes), et *la Vieillesse d'Annette et Lubin* (1790). Une autre comédie, *la Communauté de Copenhague ou les Religieuses danoises* (1791) fut longtemps interdite par la Commune de Paris en raison du lieu de l'action et du costume des personnages. Un peu plus tard, Bertin d'Antilly, à l'affût de ce que nous appellerions aujourd'hui « l'actualité », fit successivement représenter *Le Peletier de Saint-Fargeau ou le Premier martyr de la liberté française,* « fait historique » en deux actes, musique de Blasius (Comédie-Italienne, fév. 1793) ; *le Siège de Lille* (1793) ; *Encore une victoire, ou le Lendemain de la bataille de Fleurus* (1794, un acte) ; *la Prise de Toulon par les Français* (1794, 3 actes), la plupart de ces pièces n'ont pas été imprimées. En 1797, il fonda le *Thé ou le Contrôleur général,* feuille satirique fort curieuse à consulter pour l'histoire anecdotique du Directoire, mais qui le fit comprendre sur les listes de proscription du 18 fructidor. Réfugié à Hambourg, il y rédigea le *Censeur,* dont les attaques contre le Premier Consul provoquèrent une demande d'extradition qui n'eut pas de suite. Bertin d'Antilly se fit réclamer par l'ambassadeur de Paul Ier, empereur de Russie, qu'il avait précédemment célébré dans un poème ; il fut en effet attaché au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg et c'est dans cette capitale qu'il mourut. M. Tx.

BERTIN du Rocheret (Valentin-Philippe), seigneur de l'Aulnoy, conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage d'Epernay, président et grand-voyer de l'Election, érudit et littérateur distingué, né le 12 avr. 1693 à Epernay, où il mourut le 30 janv. 1762. Après avoir fait d'excellentes études chez les jésuites de Reims, sous la protection de Maucroix, le joyeux chanoine ami de La Fontaine, il vint en 1708 à Paris pour y apprendre le droit, tout en poursuivant les travaux d'histoire et de littérature vers lesquels son esprit curieux le portait de préférence. Il s'intéressait également, nous dit-il dans le fragments de ses mémoires, à la politique, à la géographie, au blason et même à la paléographie. En 1712, Bertin débuta comme avocat au Parlement ; mais, malgré des succès dus à la vivacité et au tour original de son intelligence, il abandonna le barreau cinq ans après, et revint à Epernay succéder à son père en qualité de président de cette élection. Regrettant toujours le séjour de Paris, il se consola de son éloignement en entretenant des relations suivies avec la plupart des gens de lettres et des célébrités de l'époque; l'abbé Bignon, Voltaire, Crébillon, Bolingbroke, Adrienne Lecouvreur, Titon du Tillet, Lévesque de la Ravallière, etc., furent ses correspondants et ses amis : il les fournissait, a dit finement et justement Louis Paris dans son *Cabinet historique,* d'anecdotes piquantes et d'excellent vin de Champagne.

Pour occuper ses loisirs, Bertin du Rocheret écrivit de nombreux ouvrages, sans vouloir jamais en laisser imprimer aucun. Nous citerons une *Histoire militaire* en quatre tomes in-8, une *Généalogie historique et chronologique de la maison de France*, un *Traité des hommes et dames illustres* de son temps, pour faire suite à celui de Perrault, un recueil de *Maximes politiques et philosophiques* à l'usage des princes, qui sont malheureusement aujourd'hui perdus. La bibliothèque d'Epernay renferme de nombreux manuscrits, presque tous écrits de sa main, d'une jolie écriture fine et correcte, rare à cette époque. Parmi ces documents, on remarque le curieux *Journal des Etats provinciaux tenus à Vitry-le-François en 1744,* pour la revision de la Coutume de Champagne, publié par M. Auguste Nicaise (Châlons, 1865, in-12) ; le brouillon d'une tragédie orientale, *Servilie,* composée à vingt-cinq ans sur un sujet fourni par La Motte, et que les avis de Crébillon lui firent jeter au feu ; un journal sommaire de sa vie et de sa volumineuse correspondance, de 1724 à 1754 ; enfin, quantité de matériaux relatifs à l'histoire d'Epernay et de ses environs, constituant la partie la plus précieuse de tout ce fonds. On peut mentionner encore une énorme collection de gazettes, pièces et factums imprimés ou manuscrits, relatifs aux événements politiques et littéraires du temps (1702-1757), et comprenant 54 vol. in-4. La bibliothèque de Châlons possède également 2 vol. in-fol. de manuscrits autographes, intitulés *Œuvres tant bonnes que mauvaises de M. le président Bertin du Rocheret ;* ils contiennent des lettres adressées à divers personnages marquants de l'époque, d'agréables morceaux de *Mémoires* et des échantillons sans grand mérite de la poésie facile et légère alors à la mode. M. Nicaise en a fait paraître un choix en 1865, précédé d'une courte notice biographique (*Œuvres choisies de Bertin du Rocheret;* Châlons, in-12). Le principal titre de Bertin à l'estime des érudits, ce sont ses recherches héraldiques, qui dénotent de sérieuses connaissances et surtout abondent en traits malicieux et mordants. Il les adressait à l'abbé Bignon, pour l'enrichissement du cabinet des titres de la Bibliothèque royale, et ils nous ont été conservés par ce dépôt. Bertin du Rocheret essaya plus d'une fois de s'arracher à la monotonie de la vie de province. Il sollicita vainement la charge d'historiographe du roi, puis, en 1735, le poste d'attaché à l'ambassade du marquis de Puisieulx à Naples. A. Tausserat.

BERTINAZZI (Carlo-Antonio), comédien fameux, né à Turin le 2 déc. 1710, mort à Paris le 7 sept. 1783. Il fut le dernier des Arlequins de notre Comédie-Italienne, et c'est en France, où il fournit une longue carrière de quarante-deux années, qu'il acquit sa célébrité sous le nom de *Carlin.* Fils d'un officier de l'armée du roi de Sardaigne, nommé Felice Bertinazzi, il reçut une bonne éducation et réussit surtout dans les exercices du corps. Dès ses plus jeunes années, il dansait à merveille et excellait dans l'art de faire des armes. Il débuta à Bologne dans le rôle d'Arlequin, puis alla à Venise, où il acquit la réputation d'être l'un des meilleurs Arlequins de l'Italie. Il fut appelé à

Paris pour remplacer Thomassin (Vicentini), de notre Comédie-Italienne, et fit son premier début dans *Arlequin muet par crainte*, le 10 avr. 1741, le jour de la rentrée des théâtres après la fermeture annuelle de Pâques. Son succès fut complet dès l'abord, et ne fit que s'affermir dans la suite de sa longue et brillante carrière.

Carlin était un comédien de premier ordre. Il avait pour lui la grâce dans le langage, la facilité dans l'improvisation, la vérité dans la pantomime, la légèreté dans la danse, en un mot un ensemble de qualités qui en faisaient un acteur unique en son genre et dans son emploi. Jouant avec la même perfection en italien et en français, il se montrait déjà fort remarquable dans la comédie écrite ; mais dans les canevas italiens, il déployait une faculté d'improvisation qui tenait du prodige, et l'on cite une pièce de ce genre, *les Vingt-six Infortunes d'Arlequin*, dans laquelle il improvisait pendant cinq actes entiers sans éprouver un moment de défaillance ou d'embarras, et sans cesser un instant d'exciter le rire et l'attention. D'autre part, il étonnait le public par certaines qualités d'un genre particulier, comme, par exemple, sa facilité à se travestir, ainsi qu'il le faisait entre autres dans une pièce intitulée *les Métamorphoses d'Arlequin*. Aussi, un annaliste disait-il que dans cet ouvrage il était à la fois le sujet, l'auteur, l'acteur et le spectacle. Parmi les pièces qui formaient son nombreux répertoire, on cite surtout *Arlequin muet par crainte*, *Arlequin ermite*, *Coraline magicienne*, *la Joute d'Arlequin et de Scapin*, *l'Esprit follet*, *les Vingt-six Infortunes d'Arlequin*, *le Prince de Salerne*, *les Fées rivales*, *les Métamorphoses d'Arlequin*, *le Fils perdu et retrouvé*, *Arlequin poli par l'Amour*, etc., etc. A. P.

BERTINCOURT. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, sur un plateau dominant de 100 m. environ un affluent de l'Escaut ; 1,410 hab. Stat. du chem. de fer de Vélu à Saint-Quentin. Près de l'église, on montre un souterrain-refuge.

BERTINI (Antonio-Francesco), médecin italien, né à Castel-Fiorentino le 28 déc. 1658, mort à Florence le 10 déc. 1726. Il étudia à Vienne et à Pise et s'établit à Florence, où on lui donna la chaire de médecine pratique à l'hôpital de Sainte-Marie-Nouvelle ; il fut mandé à Turin, en 1722, pour donner son avis sur la maladie de la duchesse de Savoie. Bertini eut à soutenir une vive polémique contre plusieurs de ses confrères, Moneglia, Manfredi et Ferrari, surtout provoquée par l'ouvrage suivant : *La Medicina difesa contra le calunnie degli uomini volgari e dalle opposizioni de dotti, divisa in due dialoghi* (Lucques, 1699, in-4). Dr L. Hn.

BERTINI (Giuseppe-Maria-Saverio), médecin italien, fils du précédent, né à Florence le 10 mars 1694, mort le 12 avr. 1756. Il pratiqua la médecine à Florence avec tant de succès qu'une médaille fut frappée en son honneur. Ouvrage principal : *Dell' Uso esterno ed interno del mercurio* (Florence, 1744, in-4), réimprimé dans le recueil intitulé *Delle Febri maligne et contagiose* (Venise, 1746, in-8). Dr L. Hn.

BERTINI (Henri-Jérôme), pianiste et compositeur français, né à Londres le 28 oct. 1798, mort à Meylan près Grenoble le 1er oct. 1876, était fils d'un professeur de musique et frère d'un pianiste distingué, *Benoît-Auguste* Bertini, qui lui donna ses premières leçons. Henri Bertini se produisit fort jeune comme virtuose, dans des concerts en Belgique et en Allemagne. Fixé à Paris en 1821, il acquit une réputation solide de pianiste, de professeur et de compositeur. Ses recueils d'études se distinguent par l'élégance des idées et de l'harmonie en même temps que par leur utilité au point de vue pédagogique; on y remarque surtout les op. 29, 32, 66, 97, 100 et 122. Bertini a publié en outre une méthode de piano et un nombre considérable de morceaux divers et de trios, quatuors, sextuors et nonetti pour piano et divers instruments. Ces ouvrages, généralement supérieurs pour le mérite de l'invention et de la facture à la plupart des productions légères qui absorbaient souvent à cette époque la faveur des pianistes amateurs, ont eu de nombreuses éditions en France et à l'étranger. Michel Brenet.

BERTINORO. V. de la prov. de Forli (Italie du N.), sur une colline qui domine le Ronco, affl. de l'Adriatique. Soufrières et vignobles ; ancien domaine des Malatesta, à 13 kil. de Forli. Pop. en 1881, 6,988 hab.

BERTINOT (Gustave), graveur français, né à Louviers (Eure) le 23 juin 1822, mort à Paris le 19 avr. 1888. Il entra en 1845 à l'Ecole des Beaux-Arts, où il fut élève de Drolling et de Martinet ; obtint le grand prix de Rome en 1850, avec une *Académie d'homme debout*, et exposa successivement : *Clément IX*, d'après Velasquez, et *l'Amour fraternel*, d'après Bouguereau (S. 1857); *Salomé*, d'après Luini, planche commencée par Bein, et le *Réveil*, d'après Jalabert (S. 1861, méd. de 3e cl.) ; le *Billet* et *le Bouquet*, d'après Toulmouche (S. 1863, rappel de méd.) ; le portrait de *Van Dyck*, d'après lui-même (S. 1865, méd.) ; *la Vierge aux donateurs*, d'après le même, superbe estampe (S. 1866) ; le portrait de *Jules Favre*, d'après Ch. Lefebvre (S. 1867). A l'exposition universelle de 1867, son *Jésus bénissant les enfants*, d'après la peinture de Signol à Saint-Eustache, ainsi que ses travaux antérieurs réexposés, lui valurent une première médaille et la croix de la Légion d'honneur. Son talent grandit encore, et les belles estampes exécutées ultérieurement : *Marguerite aux bijoux*, d'après H. Merle (S. 1869); *le Christ succombant sous la croix*, d'après Eust. Lesueur, pour la Société française de gravure (S. 1870) ; *Pastorale* et *Sommeil*, d'après Bouguereau (S. 1872) ; le portrait de *Mgr Darboy*, d'après Lehman (S. 1874) ; *la Belle Jardinière*, d'après Raphaël (S. 1875), etc.; le désignèrent aux suffrages de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de son maître Martinet (9 fév. 1878). Les œuvres qui suivirent ne sont pas moins remarquables : *la Vierge*, *l'enfant Jésus et saint Jean*, d'après Bouguereau (S. 1879) ; le portrait de la *marquise de Queux de Saint-Hilaire*, d'après Couder (S. 1880) ; *le Christ en croix*, d'après Ph. de Champaigne (S. 1881) ; *les Disciples d'Emmaüs*, d'après le Titien ; *les Bergers*, plafond de l'Opéra, d'après P. Baudry, le portrait de *Cherubini*, d'après Ingres, etc. Son œuvre complet ne compte que trente et quelques planches, mais elles assurent à l'artiste une place des plus honorables parmi les graveurs d'histoire contemporains, pour avoir suivi les bonnes traditions des maîtres burinistes français. G. Pawlowski.

BERTINOTTI (Teresa), cantatrice scénique italienne, née à Savigliano (Piémont) en 1776, morte à Bologne le 12 févr. 1854. Elle commença à Naples, dès l'âge de quatre ans, l'étude de la musique avec un maître nommé La Barbiera, et à douze ans elle obtenait un succès de vogue en débutant, dans une troupe d'enfants, au petit théâtre San-Carlino, de la même ville. Cependant elle continua ses études de chant, et développa les qualités de sa voix en même temps que se développait en elle une beauté rayonnante. Bientôt recherchée par tous les *impresari* d'Italie, elle chanta successivement à Florence, Venise, Turin, Milan, excitant partout des transports d'enthousiasme. C'est à Turin qu'elle épousa un artiste fort distingué, Felice Radicati, excellent violoniste et compositeur habile, ce qui ne l'empêcha pas de conserver toujours au théâtre son nom de Bertinotti. Elle chanta en 1805 à Munich, en 1807, de nouveau à Vienne, puis à La Haye, et enfin à Londres, où elle resta jusqu'en 1812. C'est alors qu'elle chanta avec le plus grand succès, aux côtés de Mme Catalani, *Cosi fan tutte* et *Il Flauto magico*, de Mozart, au théâtre d'Hay-Market. De retour en Italie, elle créa à Gênes deux opéras, *Zaira* et *Virginia*, écrits expressément à son intention par le compositeur Federici, puis fut engagée à Lisbonne, où elle retrouva les succès qui partout l'avaient accueillie. Elle resta ensuite à Bologne jusqu'en 1823,

où la mort de son mari la décida à renoncer au théâtre pour se consacrer désormais à l'enseignement. Elle forma de bons élèves pour le théâtre, parmi lesquels on cite : Rita Gabussi et Luigi Zamboni. Schilling et Gassner, dans leurs Lexiques de musique, ont fait mourir Mme Bertinotti-Radicati en 1806 ; on voit que c'est une erreur. A. P.

BERTIUS (Pierre), écrivain flamand, né à Beveren (Flandre) le 14 nov. 1565, mort à Paris le 3 oct. 1629. Fils d'un ministre protestant, il fit ses études à Londres d'abord, à Leyde ensuite, entra dans l'enseignement à dix-sept ans, professa à Dunkerque, Ostende, Middelbourg, Strasbourg, et, après de longs voyages dans toute l'Europe, revint à Leyde où il enseigna la philosophie ; il confectionna en même temps le catalogue de la bibliothèque de cette ville et devint, en 1606, régent du Collège des Etats. Lors de la querelle des disciples d'Arminius contre ceux de Gomar (1620), il prit, dans ses écrits théologiques, le parti des premiers et fut dépouillé de sa place et de ses biens. Réfugié en France, il abjura le protestantisme devant le cardinal de Retz et fut nommé cosmographe et historiographe du roi et professeur royal de mathématiques. Bertius s'acquit parmi ses contemporains une réputation de savant aussi grande qu'imméritée par la publication de son *Theatrum geographiæ veteris* (Amsterdam, 1618-1619, 2 vol. in-fol.), compilation (sans notes ni additions, mais avec de nombreuses fautes d'impression) de la géographie de Ptolémée, des *Itineraria* d'Antonin, de la table de Peutinger et du *Parergon* d'Ortelius. On a encore de lui : *De aggeribus et pontibus hactenus ad mare extructis digestum novum* (Paris, 1629, in-12), et *Commentoriarum rerum germanicarum libri III* (Amsterdam, 1632, in-8). L. S.

BIBL. : VOSSIUS, *Athenæ belgicæ* ; Anvers, 1628, in-fol., p. 602. — NICÉRON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres* ; Paris, 1727, 1740, t. XXXI. — David CLÉMENT, *Bibliothèque curieuse, historique et critique* ; Hanovre, 1750-1760, 9 vol. in-4, t. III, p. 239. — WALCKENAER, *Vies de personnages célèbres* ; Laon, 1830, 2 vol. in 8, t. I, p. 350.

BERTOJA (Jacopo) ou **BERTOGIA**, peintre graveur italien, né à Parme vers 1540, mort le 14 juin 1619. Il travailla beaucoup pour la cour de Parme et de Caprarola. La plupart de ses œuvres sont restées à Parme ; l'Académie des Beaux-Arts conserve cinq fragments de fresques, provenant de l'ancien jardin ducal ; la sacristie de l'oratoire de San-Quirino une bannière avec la *Vierge entourée de Carmélites* ; le collège Lalatta une frise historique ; la villa Lochis, la *Vierge au milieu des Saints et d'Anges*, etc.

BERTOLAIS, trouvère, né à Laon, auteur de la rédaction primitive de la chanson de geste de *Raoul de Cambrai* (V. ce mot).

BERTOLDO DI GIOVANNI, sculpteur florentin, né vers 1420, mort en 1491. Il fut élève de Donatello qui lui confia souvent l'exécution définitive de ses œuvres d'après les esquisses qu'il avait modelées. L'une des premières traces de cette entente apparaît lorsque Donatello fut appelé à Padoue pour y décorer la basilique de San-Antonio. Bertoldo, qui semble avoir été principalement un fondeur, jeta en bronze les figures de l'autel et du sanctuaire modelées par son maître. Il lui rendit le même office pour l'achèvement des bas-reliefs des deux chaires de l'église de San-Lorenzo à Florence. Cette longue collaboration conduisit Bertoldo à s'assimiler le style de Donatello, et ses productions sont le plus souvent classées sous le nom du grand sculpteur. Bertoldo fut nommé conservateur des collections artistiques de Laurent de Médicis, qui furent dispersées peu d'années après sa mort. Parmi les ouvrages qui lui appartiennent en propre, on connaît un groupe de Centaures, aujourd'hui perdu, et un grand bas-relief représentant un combat de guerriers, conservé au musée national de Florence. Ces deux pièces avaient fait partie des collections des Médicis. On sait qu'il avait sculpté en 1485 deux statues d'enfants en bois pour le dôme de Florence. Il avait également modelé un groupe de Bellérophon et de Pégase, coulé en bronze par son élève Adriano di Giovanni de'Maestri, de Florence, sculpteur et fondeur d'artillerie de la fin du XVe siècle, qui, après avoir servi la République florentine, fut employé par l'électeur de Saxe. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : *Notizia d'opere di disegno*, éd. Frizzoni ; Bologne, 1884, p. 89. — C. de FABRICZY, *Courrier de l'art*, 21 août 1885. — E. MÜNTZ, *Les Collections des Médicis au XVe siècle*.— E. MOLINIER, *Les Bronzes de la Renaissance*, les Plaquettes, t. Ier. — VASARI, édit. Milanesi, t. II, p. 425.

BERTOLET. Corruption du nom de *Berthelot* (Guillaume), sculpteur français du XVIIe siècle (V. ce nom). Le nom de cet artiste a aussi été écrit par ses biographes, presque tous modernes, BERTOLOT et BERTOLOTTO en Italie.

BERTOLI (Antonio-Daniele), peintre vénitien, né à Udine vers la fin du XVIIe siècle, mort à Vienne en 1743. Il fut de bonne heure employé par la cour de Vienne : en 1701, il recevait le titre de « disegnatore di camera » avec une pension de 1,200 florins ; il fut le professeur de dessin de la jeune archiduchesse la future impératrice Marie-Thérèse ; et en 1731, il fut nommé inspecteur de la galerie impériale. Il fit surtout des grisailles et de l'aquarelle. La bibliothèque de Vienne possède un « Recueil de 283 costumes de théâtre, dessinés à la plume, partie lavée à l'encre de Chine et à l'aquarelle » (2 vol. in-fol.) de sa main, avec des portraits de l'empereur et des grands personnages de la cour. Il fit aussi pour Charles VI une série de dessins, gravés ensuite, d'après les médailles et antiquités du cabinet impérial. Le portrait de Métastase par Bertoli a été gravé par André et Joseph Schmutzer. Lui-même a gravé un *Crucifiement* d'après Veronèse. A. M.

BIBL. : FUSSLI, *Künstler-Lexikon* (Supplément), 1834.

BERTOLI (Giovanni-Domenico), antiquaire italien, né à Mereto, dans le Frioul, le 13 mars 1676, mort vers 1750. Nommé vers 1720 chanoine d'Aquilée, il se mit avec ardeur à l'étude des antiquités de cette ville et des environs, réunit un riche musée et entretint des relations suivies avec Muratori et Apostolo Zeno. En 1747, il fut élu membre de la *Societa Colombaria* de Florence, et l'année suivante membre de l'Académie étrusque de Cortone, sociétés dont les mémoires renferment un certain nombre de ses écrits. Son principal ouvrage a pour titre : *Antichità di Aquileja, profane e sacre* (Venise, 1739, in-fol.). E. B.

BERTOLI (Andrea), pédagogue italien, né à Pontremoli (prov. de Massa-Carrara) en 1840. Après de bonnes études secondaires et supérieures, il enseigna quelque temps à Florence, fut de 1870 à 1875 directeur du collège « principe Amedeo » à Girgenti (Sicile) et est depuis inspecteur des écoles. Dans son grand ouvrage, *l'Art dans l'Ecole* (*l'Arte nella Scuola* ; Lecce, 1885-86, 2 vol. gr. in-8), il a donné un bon exemple en montrant au vif, d'une manière souvent originale, comment les méthodes d'enseignement (et les meilleures) doivent être mises au point, diversifiées, vivifiées par un véritable *art* pour valoir vraiment dans la pratique. H. M.

BERTOLIO (Antoine-René-Constance), jurisconsulte et magistrat français, né à Avignon, mort à Amiens en 1812. Reçu avocat au parlement en 1775, il collabora à l'*Encyclopédie méthodique* et au *Répertoire de jurisprudence*, de Guyot. Il ne débuta dans la vie publique que sous le Directoire, qui l'envoya à Rome comme commissaire de la République. Un peu plus tard il fut nommé ambassadeur près la nouvelle république romaine. Sous le Consulat, il changea de carrière, et entra dans la magistrature : il fut envoyé à la Guadeloupe pour y remplir les fonctions de grand-juge. Après y être resté plusieurs années, il fut nommé conseiller à la cour royale d'Amiens. On a de Bertolio : *Nouvel Equilibre politique à établir en Europe* (Paris, 1801, in-8).

BERTOLONI (Antonio), médecin et botaniste italien,

né à Sarzana (prov. de Gênes) le 11 fév. 1775, mort à Bologne le 17 avr. 1869. Il étudia à Pavie, fut reçu docteur à Gênes en 1796, et en 1815 nommé professeur de botanique à Bologne et directeur du jardin botanique. Il commença en 1833 l'impression du *Flora Italica* qui ne fut terminé qu'en 1854, 10 vol. — Bertoloni demeura, dans ses publications, fidèle au système de Linné. Outre sa flore, il publia plusieurs ouvrages sur la végétation exotique et de nombreuses notices sur les plantes connues des anciens. Dr L. Hn.

BERTOLONI (Giuseppe), botaniste italien, fils du précédent, né à Sarzana le 16 sept. 1804, mort à Bologne le 15 déc. 1878. Il étudia la médecine à Bologne, y fut chargé en 1829 de l'enseignement de la botanique, et devint successivement professeur extraordinaire (1833) et ordinaire de botanique (1837) à la même université. — Il publia, avec son père, *Flora Italica*, et indépendamment plusieurs florules locales (1844-1868). Dr L. Hn.

BERTOLONIE (*Bertolonia* Raddi). Genre de plantes de la famille des Mélastomacées, composé d'herbes vivaces à feuilles larges pétiolées, entières, vertes ou pourprées, ou diversement panachées, parfois à reflets métalliques. Les fleurs, groupées au sommet d'une hampe commune, en une cyme scorpioïde, souvent très allongée, sont pentamères avec un nombre double d'étamines, à anthères ondulées, déhiscentes par un seul pore et dont le connectif, dépourvu antérieurement d'appendices, est éperonné à sa partie postérieure. Le fruit est une capsule entourée du réceptacle accru et pourvu extérieurement de trois saillies anguleuses ou d'ailes plus ou moins développées. — Les *Bertolonia* habitent les régions tropicales de l'Amérique. Plusieurs espèces, notamment les *B. marmorata* Naud., *B. œnea* Naud. et *B. guttata* Hook., sont cultivées dans les serres chaudes de l'Europe pour la beauté de leur feuillage. Le *B. marmorata* est une herbe brésilienne, un peu charnue, à fleurs roses, à feuilles ovales, d'un vert foncé en dessus avec de larges macules blanches disposées symétriquement le long des nervures. Dans le *B. guttata*, les feuilles sont parsemées de ponctuations roses du plus bel effet. Dans le *B. œnea*, au contraire, elles sont uniformément d'un brun-verdâtre, à reflets métalliques. Ed. Lef.

BERTOLOTTI (Luca), historien et biographe italien, né en 1608 à Mondovi, d'après Rosotti, ou à Cluses (Savoie), d'après Fr. Agostino dalla Chiesa. Il fut moine cistercien, général de son ordre, ami du cardinal Bona, et mourut à la fin du XVIIe siècle. Notons parmi ses ouvrages : *Hotrerica* (Rome, 1641, in-8); *Franciscus Perettus cardinalis Montaltus* (Rome, 1642, in-4); *Nardus Gallica, elogium in laudem D. Bernardi Claræwallis proto-abbatis* (Rome, 1650, in-4) ; *D. Bernardus abbas Claræwallis Alcides mysticus, elogium* (Rome, 1652, in-4) ; *Joannis Bona card. S. R. E. eminentissimi vita* (Asti, 1677, in-8). R. G.

Bibl. : A. Rossotti, *Syllabus scriptorum Pedemontii* ; Mondovi, 1667, in-4.

BERTOLOTTI (Antonino), littérateur, historien et écrivain d'art italien, né à Lombardore-Canavese (province de Turin) le 16 mars 1836. Elève de la Faculté des sciences physiques et chimiques à l'Université de Turin, il occupa ensuite pendant quelques années un emploi à la direction des postes. Il débuta dans les lettres par des romans et par des impressions de voyages : *Dina o la badia di S. Michele della Chiusa, racconto* (Valenza, 1860 ; Cagliari, 1874); *Peregrinazioni in Toscana* (Turin, 1863) ; *Alfredo, o l'Italia settentrionale, romanzo* (1865). Ses *Passegiate nel Canavese* (1867-1878, 8 vol.), qui offrent un intéressant recueil de notices historiques, biographiques et sociales, annonçaient déjà le futur investigateur de l'histoire du passé dans toutes ses ramifications ; cet ouvrage fut suivi des *Fasti Canavesani* (1870), des *Gite nel Canavese* (1872), etc. Après avoir dressé une généalogie des comtes *Palma di Cesnola* (1871), il entreprit une série d'études biographiques sur quelques hommes célèbres des différentes époques : *Le comte Frédéric Sclopis de Salerano* (Florence, 1873 ; en franç. avec une trad. angl.) ; *Costantino Nigra* (Ivrea, 1874 ; avec une trad. franç.) ; *Emanuele Filiberto di Savoia e M.-Ant. Colonna* (Rocca S. Casciano, 1875 ; Trani, 1880); *Federico Zuccaro* (Pérouse, 1875) ; *Guglielmo della Porta, scultore milanese* (Milan, 1875) ; *Agostino Tasso, suoi scolari e compagni pittori* (Pérouse, 1876); *Bart. Baronino da Casal Monferrato, architetto in Roma nel s.* XVI (Casale, 1876), *Giacomo Antonio Moro, Gasp. Mola e Gasp. Morone-Mola, incisori nella Zecca di Roma* (Milan, 1877) ; *Gian Domenico Angelini, pittore perugino* (Pérouse, 1877), etc.

Ses études sur les artistes avaient eu pour point de départ un emploi qu'il avait obtenu aux Archives d'Etat à Rome ; il y trouva sa véritable vocation de collectionneur infatigable de nouveaux matériaux pour servir à l'histoire des beaux-arts, à celle des lettres, à celle de la civilisation. Son travail sur *Benvenuto Cellini a Roma e gli orefici lombardi*, etc. (Milan, 1875), fit connaître des renseignements précieux pour la vie de ce grand artiste ; il a été traduit en hollandais. Plus grand retentissement encore eut à l'étranger son ouvrage sur *Francesco Cenci e la sua famiglia* (Florence, 1877), surtout à la seconde édition, complètement refondue (1879). Des recherches persévérantes dans les archives de Rome, en dehors de celles du Vatican, lui permirent de publier successivement des notices et des documents inédits sur les *Artistes siciliens* (1879), *belges et hollandais* (1880, et suppl., 1885), *urbinates* (1881), *lombards* (1881, 2 vol., et suppl., 1883), *modenais, parmesans et lunigiens* (1882), *vénitiens* (1884), *subalpins* (1884), *bolonais et ferrarais* (1885), *suisses* (1886), enfin, *français* (1886), tous ayant travaillé dans les Etats pontificaux du XVe au XVIIIe siècle. Cette dernière publication est un nouveau témoignage de l'activité et de la diffusion du génie français. Les travaux de M. Eugène Müntz sur *les Arts à la Cour des Papes* n'avaient presque rien laissé à M. Bertolotti à glaner sous ce rapport pour le XVe et le premier quart du XVIe siècle ; mais il fit une ample moisson pour l'époque postérieure. — Parmi ses autres publications, fort nombreuses encore, nous devons signaler un travail en français sur *les Juifs à Rome aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (Paris, 1881) ; une notice sur *Giulio Clovio, principe de' miniatori* (Modène, 1882) ; et *la Schiavitù in Roma* (1887). — M. Bertolotti, qui professa avec succès la paléographie et la diplomatique à l'Université de Rome, est actuellement (1888) directeur des archives d'Etat à Mantoue. G. Pawlowski.

BERTON. Famille de musiciens, auteurs dramatiques et comédiens français :

Pierre Montan Berton, né à Paris en 1727, mort dans la même ville le 14 mai 1780. Il étudia d'abord le chant et débuta, en 1744, à l'Académie royale de musique ; le médiocre succès qu'il obtint le détermina vite à renoncer au théâtre. Après un court séjour à Marseille, il se fixa à Bordeaux où il tint quelque temps les fonctions de chef d'orchestre au grand théâtre et d'organiste dans deux églises. En 1755, il était rappelé à Paris pour prendre possession de la place de chef d'orchestre à l'Opéra, laissée vacante par la mort de Boyer, et en 1767, il acceptait la périlleuse situation de directeur de l'Académie de musique, en société avec Trial d'abord, puis plus tard avec Rebel. C'est à Berton que revient l'honneur d'avoir secondé la grande révolution de musique dramatique accomplie par Gluck et Piccini. Comme compositeur, Berton a laissé : *Deucalion et Pyrrha*, opéra en société avec Giraud (1755) ; *Erosine*, paroles de Montcrif (1768) ; *Sylvie* (1766) et *Théonis* (1767), ces deux partitions en société avec Trial ; *Adèle de Ponthieu* (1773) en société avec de Laborde ; puis des arrangements d'opéras de Lulli et des

divertissements et des morceaux ajoutés à divers ouvrages alors en réputation.

Henri Montan Berton, célèbre compositeur français, fils du précédent, né à Paris le 17 sept. 1766, mort dans la même ville le 22 avr. 1844, étudia la musique dès l'enfance ; à quinze ans, il entrait comme violon à l'Opéra. Il travailla d'abord la composition avec Rey, son chef d'orchestre, mais son véritable maître, celui qui devait exercer une véritable influence sur sa carrière fut Socchini. En 1786, Berton donna ses premières œuvres, oratorios et cantates, au concert spirituel ; un an après, la Comédie-Italienne jouait son premier opéra, *les Promesses du mariage*, bientôt suivi de plusieurs autres, dont le plus connu a pour titre *les Rigueurs du cloître* (1790). L'art français tout entier devait se ressentir du grand mouvement révolutionnaire; Berton n'échappa pas à cette influence, et dès lors on sent dans ses ouvrages *Ponce de Leon, Montano et Stéphanie*, son chef d'œuvre, et *le Délire*, la préoccupation d'un style plus grave, d'une forme plus sévère. En 1795, il fut appelé au Conservatoire de musique qui venait d'être inauguré, comme professeur d'harmonie ; en 1807, nommé directeur de la musique à l'Opéra-Italien, il faisait entendre, pour la première fois à Paris, les *Nozze de Figaro* de Mozart, puis il quittait ce théâtre pour prendre la place de chef de chant à l'Académie de musique. En 1815, il entrait à l'Institut et était nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1838 il était promu officier ; vers la même époque, il acceptait les fonctions de professeur de composition au Conservatoire et de membre du jury d'examen. Si Berton ne s'éleva jamais dans les hautes régions de la poésie lyrique, il eut au suprême degré le sentiment dramatique, sachant faire intervenir à propos dans l'action son orchestre coloré et expressif. La partition de *Montano et Stéphanie* au point de vue dramatique, celle d'*Aline, reine de Golconde*, au point de vue de la couleur, sont des œuvres dignes de fixer l'attention. La liste complète de ses compositions serait longue ; voici les principales, outre celles que nous avons déjà citées : *Le Chevalier de Sénange*, op. com. en 3 actes ; *Ninon chez madame de Sévigné*, op. com. en 1 acte (1808) ; *Françoise de Foix*, op. com. en 3 actes (1809) ; *l'Enlèvement des Sabines*, ballet en 3 actes (1811) ; *l'Oriflamme*, op. en 1 acte en collaboration avec Méhul, Paër et Kreutzer (1814) ; *Roger de Sicile*, op. en 3 actes (1817) ; *Virginie*, op. en 3 actes (1823) ; *Pharamond*, op. en 3 actes, écrit en collaboration avec Kreutzer et Boieldieu, pour célébrer le sacre de Charles X (1825) ; *les Créoles*, drame lyrique en 3 actes (1826), etc. On doit encore à Berton des oratorios et des cantates, un recueil de canons à 3 et 4 voix et un grand nombre de romances ; il a aussi laissé un important ouvrage théorique intitulé : *Système général d'harmonie* (Paris, 1815, 4 vol. in-8). Comme écrivain, il a collaboré à plusieurs journaux et encyclopédies et publié quelques études critiques dont l'une, intitulée *De la musique mécanique et de la musique philosophique*, est un pamphlet contre l'école de Rossini. Mentionnons encore quelques rapports sur la musique lus à l'Académie des Beaux-Arts.

François Berton, fils naturel du précédent et de Mlle Maillard, actrice de l'Opéra, né à Paris le 3 mai 1784, mort le 15 juil. 1832, s'est fait connaître par des romances et quelques petits ouvrages de théâtre : *Monsieur Dubosquet*, 1 acte (1810), *Jeune et vieille*, 1 acte (1811) ; *Ninette à la cour*, 2 actes (1811) ; *les Caquets*, 1 acte (1820), etc. R. Bonheur.

Charles-Francis Montan Berton, acteur français, né à Paris le 16 sept. 1820, mort fou le 18 janv. 1874. Il était arrière-petit-fils de Pierre Berton, compositeur, qui fut chef d'orchestre et directeur de l'Opéra dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, petit-fils d'Henri Berton, compositeur, auteur d'un grand nombre d'opéras, parmi lesquels *le Délire, Montano et Stéphanie* et *Aline, reine de Golconde*, qui fut directeur du Théâtre-Italien, et membre de l'Académie des Beaux-Arts, et enfin fils d'Henri Berton, compositeur, mort jeune après avoir donné quelques petits ouvrages à l'Opéra-comique. Francis Berton fut admis au Conservatoire, dans la classe de déclamation de Samson, le 7 oct. 1836, et ses progrès y furent si rapides que dès le concours de l'année suivante il remportait un brillant premier prix de comédie. Il débutait alors à la Comédie-Française, le 12 déc. 1837, dans le rôle de Valère de l'*Ecole des Maris*, mais son succès était absolument négatif dans ce premier essai. Il demeura pourtant trois ans à ce théâtre, où il se produisit ensuite dans *Faute de s'entendre*, le *Susceptible*, la *Jeunesse de Henri IV*, puis, en 1840, entra au Vaudeville, où, après avoir débuté dans la *Grisette*, il joua successivement la *Jolie Fille du faubourg*, *Monsieur Daubé*, l'*Œil de verre*, et le *Tailleur de la Cité*. C'est à cette époque qu'il épousa la fille de son ancien professeur, Mlle Caroline Samson, à qui son talent d'écrivain a valu quelques heureux succès au théâtre.

A la suite de mauvaises affaires, le Vaudeville ayant fermé, Berton reparut un instant à la Comédie-Française, au mois de mai 1843, puis bientôt accepta un engagement pour le Théâtre-Français de Vienne. Il prenait alors des leçons de chant de M. Duprez, si bien qu'à Vienne, où il resta deux années, il obtint, dit-on, un double succès de chanteur et de comédien. Son talent s'était formé d'ailleurs par le travail, et s'il fut toujours physiquement un peu roide, un peu guindé à la scène, du moins il avait une diction excellente et très pure, de la passion, de la chaleur et un jeu parfois plein d'émotion. De Vienne, il fut appelé au Théâtre-Français de Saint-Pétersbourg, pour remplacer Bressant, qui venait de quitter furtivement la Russie pour rentrer en France. Il passa sept ans en cette ville, où il obtint d'énormes succès, et lui aussi partit tout à coup, avant d'avoir terminé son engagement, pour revenir à Paris afin d'y remplacer encore Bressant, qui abandonnait le Gymnase pour entrer à la Comédie-Française. Le 31 janv. 1854, Bressant jouait pour la dernière fois à ce théâtre *Diane de Lys*, laissant en plein succès le drame de M. Alexandre Dumas fils ; le lendemain, 1er fév., Berton prenait possession de ce rôle pour son début, sans que les représentations de la pièce eussent été interrompues un seul jour. Bien accueilli par le public, il fit bientôt plusieurs créations importantes, dans le *Gendre de M. Poirier*, le *Demi-monde*, *Françoise*... Cependant, après trois années environ, il retournait en Russie, et en revenait en 1860 pour entrer à la Gaîté, où il jouait la *Fille du paysan*, la *Belle Gabrielle* et le *Château de Pontalec*, puis, en 1863, il paraissait au Vaudeville dans les *Diables noirs*, et enfin était engagé à l'Odéon, qui le retint pendant plusieurs années. Il obtint à ce théâtre un très grand et très légitime succès dans le *Marquis de Villemer*, qui lui servit de rôle de début, et son succès fut plus éclatant encore lorsqu'il parut dans le personnage du baron d'Estrigaud de la *Contagion*, de M. Emile Augier. Berton avait acquis alors, dans l'emploi des premiers rôles, toute l'ampleur, toute l'autorité qui caractérisent les vrais artistes. Après avoir créé encore à l'Odéon le rôle du prince de Condé, dans la *Conjuration d'Amboise*, de Louis Bouilhet, il alla jouer à la Porte Saint-Martin *Patrie !* de M. Sardou, qui lui valut encore les suffrages du public. Puis on le vit au théâtre Ventadour, dans un drame de M. Legouvé, *les Deux reines de France* (nov. 1872). Ce fut sa dernière apparition à la scène : il fut, peu après, atteint d'une maladie cérébrale qui apporta le trouble dans ses facultés intellectuelles ; on dut le transporter à Passy, dans une maison de santé, et c'est là qu'il s'éteignit au bout de quelques mois, sans souffrances, ayant complétement perdu la raison. A. P.

Pierre Montan Berton, comédien et auteur dramatique français, fils de Francis Berton, né vers 1842. M. Berton s'est fait une renommée méritée dans l'emploi des amoureux et des jeunes premiers, où il apporte des qualités toutes particulières de chaleur et de passion. Il commença

à se faire remarquer au Gymnase, où il se trouvait dès 1867, et après avoir passé deux années à l'Odéon, il entrait en 1873 à la Comédie-Française; mais en 1875 il quittait ce théâtre pour passer au Vaudeville, et là il faisait toute une série de créations qui le posaient définitivement dans l'estime du public. De 1875 à 1886, M. Berton établissait successivement des rôles importants dans les *Scandales d'hier*, les *Dominos roses*, *Fromont jeune et Risler aîné*, *Dora*, *Pierre*, le *Club*, les *Bourgeois de Pont-Arcy*, les *Tapageuses*, la *Chanson du printemps*, le *Nabab*, *Odette*, *Fédora*, les *Affolés*, les *Rois en exil*, le *15e hussards*, l'*Amour*, *Gerfaut*, etc. M. Pierre Berton s'est fait connaître aussi en donnant au Gymnase quelques petites pièces écrites avec grâce et facilité, et dont une entre autres, *les Jurons de Cadillac*, a été fort bien accueillie et a obtenu plus de cent représentations. A. P.

BIBL. : Raoul ROCHETTE, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Berton*; Paris, 1844, in-4. — Henry COHEN, *Etude sur Berton*; Art musical, 1878. — Henri LAVOIX fils, *Histoire de l'instrumentation*; Paris, 1878, in-8, p. 343.

BERTON (Jean-Baptiste), homme politique et général français, né à Francheval, près Sedan, en 1769, décapité à Poitiers le 5 oct. 1822. Elève des écoles militaires de Brienne et de Châlons, il était sous-lieutenant en 1792. Fit les campagnes de Sambre-et-Meuse, pendant lesquelles il devint capitaine. Il était à Austerlitz et à Friedland. Général de brigade en 1813, il commandait les dragons d'Excelmans à Waterloo. A la fin de 1815, il fut arrêté et mis en prison pendant un an, sans que le gouvernement en donnât aucun motif. Après sa sortie de prison on l'arrêtait à chaque instant, ou on le privait de sa solde. Ces perpétuelles persécutions le firent se mêler à l'action des *ventes de carbonari* et à tous les complots militaires de cette époque. En 1822, il fut désigné par la *vente centrale* pour commander l'insurrection de l'Ouest qui devait commencer à Saumur, qu'il essaya en réalité de prendre avec une centaine de volontaires. Mais sentant qu'il compromettait inutilement ses compagnons, il battit en retraite et parvint à se réfugier dans les Deux-Sèvres. Ayant appris qu'un mouvement se préparait à La Rochelle, il quitta sa retraite et vint se mettre à la disposition des patriotes de ce pays. Le mouvement échoua par suite de l'arrestation des quatre sergents de La Rochelle. A la fin de mai, il revint à Saumur, croyant le moment venu de réparer son premier échec, mais il fut livré par un agent provocateur, Woëlfeld, qui le fit tomber dans un guet-apens. Traduit devant la cour d'assises de Poitiers avec cinquante-cinq accusés, il fut condamné à mort. Lorsqu'on le conduisait à l'échafaud, il refusa l'assistance des prêtres, et toujours maître de lui, il cria plusieurs fois : « Vive la France! Vive la liberté! »

Louis LUCIPIA.

BERTONCOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 269 hab.

BERTONI (Ferdinand-Joseph), célèbre compositeur, né le 17 août 1725 dans l'île de Salo près de Venise, mort le 1er déc. 1813, eut pour premier maître Tomeoni. De retour à Venise, après un séjour à Bologne où il reçut les leçons de P. Martini, il obtint la place de premier organiste à l'église Saint-Marc (1752), et cinq ans après celle de maître de chœur au Conservatoire des Mendicanti; c'est de cette époque que datent ses principales compositions de musique sacrée. Dès 1746, Bertoni s'étant essayé dans la musique de théâtre, ce fut seulement son *Orfeo* (1776) qui consacra sa réputation de compositeur dramatique. En 1780, entre deux voyages en Angleterre, qui ne furent pour lui qu'une suite de triomphes, Bertoni donna à Venise son *Armida*, puis se retira jusqu'à sa mort à Desenzano, près de Brescia. Parmi ses principales œuvres sacrées, il faut citer : *Il figliuol prodigo, Peregrinatio ad sanctum Domini sepulchrum, David penitens*, *Susanna*; voici les titres de quelques-uns de ses opéras : *Orazio e Curazio, Quinto Fabio*, *Tancredi*, *Caio Mario*, *Narbale*, etc. On doit encore à Bertoni quelques compositions de musique de chambre. Rappelons que les deux grands succès de Bertoni, *Orfeo* et *Armida*, ont été écrits sur les poèmes illustrés par Gluck, dont d'ailleurs il s'appropria sans scrupule, en plus d'un endroit, des mélodies entières. Il est vrai que, dans une lettre fort curieuse, Bertoni revendique comme sienne la phrase de l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck : *le calme rentre dans mon cœur*, prise textuellement, prétend-il, dans son *Tancredi*.

BIBL. : H. LAVOIX fils, *Histoire de l'instrumentation*; Paris, 1878, in-8, p. 310. — CAFFI, *Storia delle musica sacra nella cappella ducale di San Marco in Venezia*; Venise, 1854-1855, 2 vol. in-8.

BERTONNEAU (Pêche). Un des noms du *Turbot* (V. ce mot).

BERTONNIER (Pierre-François), graveur français, né à Paris en 1791, mort après 1848. Elève d'Alexandre Tardieu. Son œuvre comprend près de cent cinquante portraits de personnages anciens et modernes, exécutés principalement pour des recueils tels que l'*Iconographie instructive*, de Jarry de Mancy et Boyer, les *Galeries historiques de Versailles*, etc. Quelques-uns, tels que ceux de *Pierre Corneille* (in-8), de *Descartes*, etc., sont assez soignés, mais rien n'y dénote un artiste véritable.

G. P-I.

BERTOTTI-SCAMOZZI (Ottavio), architecte et architectonographe, né à Vicence en 1726, mort vers 1800. Héritier viager de la fortune de Vincenzo Scamozzi, célèbre architecte du XVIe siècle, il joignit son nom au sien. Il bâtit plusieurs beaux palais à Vicence, à Scantripo, à Alpiero, etc., mais il est plus connu par la publication d'une excellente édition de l'ouvrage suivant du fameux Palladio : *les Bâtiments et les Dessins d'André Palladio*, recueillis et illustrés par Ottavio Bertotti-Scamozzi, en français et en italien (Vicence, 1776-1783 ou 1784, 4 vol. in-fol.), et *les Thermes des Romains*, dessinés par André Palladio et publiés de nouveau avec quelques observations par Ottavio Bertotti-Scamozzi, d'après l'exemplaire du lord-comte de Burlington.

BERTOULANE (Pêche). Sorte de *Verveux* (V. ce mot).

BERTOULENS (Pêche) (V. BERTAULE).

BERTOULETTE (Pêche) (V. BERTAULE). Les bertoulettes de Cette sont de très petits verveux.

BERTOULONNET (Pêche) (V. BERTAULE).

BERTRADE, fille de Simon de Montfort, mariée d'abord à Foulques Rechin, comte d'Anjou, puis à Philippe Ier, roi de France, morte vers 1117. Philippe Ier, ayant conçu un violent amour pour Bertrade, répudia sa femme Berthe et enleva Bertrade au comte d'Anjou. Cet enlèvement eut lieu en 1092. Les évêques de France, et particulièrement Yves de Chartres, refusèrent de bénir l'union illégitime de Philippe Ier avec la comtesse d'Anjou, attendu que le divorce n'avait été prononcé ni entre Philippe Ier et Berthe, ni entre Foulques et Bertrade. Le roi fit emprisonner l'évêque de Chartres, puis il obtint de l'archevêque de Rouen, Guillaume, la consécration de son mariage. C'est alors seulement que le pape Urbain II, après avoir inutilement rappelé Philippe à l'observation des lois religieuses, écrivit aux prélats français d'excommunier leur souverain s'il se refusait à quitter Bertrade; en même temps il fit mettre Yves de Chartres en liberté. Orderic Vital prétend que Foulques, irrité de l'enlèvement de Bertrade, prit les armes contre le roi de France; si cette guerre a eu lieu, elle a dû être de courte durée. Mais il est certain que la répudiation de Berthe suscita des hostilités entre Philippe et le comte de Flandre, frère de Berthe. Après la mort de la reine Berthe, le roi espéra rencontrer moins d'obstacles à la reconnaissance de son mariage par l'Eglise; il envoya à ce sujet une ambassade auprès du Saint-Siège; et il se trouva dans l'épiscopat français un prélat Gautier, évêque de Meaux, qui essaya de prouver que Philippe n'avait pas commis d'adultère en épousant Bertrade, parce que le mariage de celle-ci avec Foulques n'était pas valide. Mais

un concile convoqué à Autun le 15 oct. 1094 par l'archevêque de Lyon, prélat du pape, prononça l'excommunication contre Philippe Ier, excommunication renouvelée par le pape Urbain II au concile de Clermont le 18 nov. 1095. Cette excommunication n'eut pas, comme l'a démontré dom Brial, les terribles effets que lui attribue l'historien Guillaume de Malmesbury, au dire duquel « le pape excommunia non seulement le roi Philippe, mais encore tous ceux qui lui donneraient le titre de roi ou qui l'appelleraient leur seigneur, ceux qui obéiraient à ses ordres et ceux qui lui parleraient, à moins que ce ne fût pour le porter à se corriger. Il excommunia pareillement sa prétendue épouse et tous ceux qui lui donneraient le titre de reine ou de dame jusqu'à ce que résolus de se corriger, ils se fussent séparés l'un de l'autre. » Il suffira d'opposer à ce passage le témoignage peu suspect d'Yves de Chartres qui, dans toutes ses lettres écrites à Philippe, l'appelle *son roi* ou *son seigneur* et proteste même à plusieurs reprises de ses sentiments de fidélité à son égard. Un concile, tenu à Nîmes en juil. 1096, accorda l'absolution au roi qui avait promis de ne plus habiter avec Bertrade. Le roi retomba dans sa faute et fut à nouveau excommunié par le concile de Poitiers, le 18 nov. 1100. A cette époque, des dissentiments graves éclatèrent à la cour, suscités par Bertrade qui avait résolu de perdre le prince Louis, fils de Philippe Ier et de Berthe, afin d'assurer la succession du trône à ses enfants; elle avait eu de Philippe Ier un fils, Philippe, qui devint comte de Mantes, un autre fils du nom de Fleuri et une fille, Cécile, mariée plus tard à Tancrède, neveu de Boémond, prince d'Antioche, en secondes noces à Pons de Toulouse, comte de Tripoli. On raconte que Louis s'étant rendu en Angleterre auprès du roi Henri, Bertrade écrivit à celui-ci, sous le sceau de Philippe, de retenir l'héritier de France et de le faire emprisonner. La ruse fut découverte. Mais Louis une fois revenu en France, Bertrade chercha à l'empoisonner. Le roi rétablit l'ordre, associa son fils au trône et songea dès lors à se réconcilier avec l'Eglise. Il fut absous dans le concile de Paris en 1104 et fit serment de rompre tout commerce avec Bertrade. Il est peu probable qu'il ait tenu sa parole. Car une chronique rapporte que le 10 oct. 1106 il vint à Angers avec Bertrade, où il fut reçu par le comte Foulque. Orderic Vital raconte que Bertrade avait su réconcilier les deux rivaux Philippe et Foulque, à ce point qu'ils mangeaient à la même table et couchaient dans la même chambre. Suger dit que Bertrade avait pris un tel ascendant sur le comte d'Anjou que même après l'avoir quitté elle disposait de lui comme une souveraine. Elle tendit un piège à Geoffroi Martel, que Foulque avait eu d'une autre femme, et le fit périr, afin d'assurer l'intégrité de l'héritage paternel au fils qu'elle avait eu de Foulque et qui portait le même nom que son père. Elle chercha encore à perdre le roi Louis en lui faisant contracter un mariage avec Lucienne de Rochefort, mariage qu'elle savait déplaire aux grands du royaume; Louis fut fiancé à cette jeune fille, mais en présence du mécontentement de la noblesse, il fit rompre ses fiançailles. Bertrade dut renoncer à ses projets. Elle n'avait jamais été reconnue reine, et elle ne pouvait espérer qu'aucun de ses enfants, tenus par tous pour bâtards, succédât à la couronne. Lasse de nouer des intrigues qui demeuraient sans résultat, elle se retira à l'abbaye de Fontevrault en 1108 et y mourut. Maurice Prou.

Bibl. : D. Brial, *Examen critique des historiens qui ont parlé du divorce de Philippe Ier*, etc., dans *Recueil des historiens de France*, t. XVI, pp. 18 à 114.

BERTRAM (Corneille Bonaventure), ministre protestant et hébraïsant français, né à Thouars en 1531, mort à Lausanne en 1594. Après avoir commencé ses études à Poitiers il suivit à Paris les cours de langues orientales des professeurs les plus célèbres du temps (Turnèbe, Angelo Caninio, etc.). Il étudia aussi le droit à Toulouse et à Cahors. Il était dans cette dernière ville, lorsque, le 16 nov. 1561, les autorités ordonnèrent le massacre des protestants. Bertram put s'échapper et se réfugia à Genève, où il fut nommé professeur de langues orientales en 1567. En 1572 on lui donna encore la chaire de théologie. Il passa à Franckenthal en 1586, puis à Lausanne où il occupa la chaire d'hébreu jusqu'à sa mort. Bertram est surtout célèbre par sa traduction de la Bible publiée à Genève en 1588, en collaboration avec de Bèze, La Faye et autres. Il a écrit : *De Corpore Christi tractatus* (Genève, 1572, in-8); *Comparatio grammaticæ hebraïcæ et aramicæ* (Genève, 1574, in-4) ; *De politica judaïca tam civili quam ecclesiastica* (Genève, 1580, in-8), ouvrage très important sur l'histoire et les institutions des Hébreux; *Grammatica hebraïca et arabica* (Genève, s. d., in-8) ; *Lucubrationes Frankentallenses, seu specimen expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca* (Franckenthal, 1586, in-8). R. S.

Bibl. : Dreux du Radier, Notice de C.-B. Bertram, dans *Bibliothèque historique et critique de Poitou*; Paris, 1754, t. III, p. 1.— Colomiés, Remarque historique, dans *Gallia Orientalis*; La Haye, 1665, p. 73, in-4. — Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs* (grammairiens hébreux); Paris, 1722-30, 8 vol. in-4. — Crespin, *Histoire des martyrs persécutez pour la vérité de l'Evangile* ; Genève, 1619, 2 vol. in-fol. — Teissier, *Eloges des hommes savants*; Leyde, 1715. — Haag, *La France protestante*; Paris, 1847, t. II, p. 229, in-8.

BERTRAMBOIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Cirey ; 965 hab.

BERTRANA (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Epeirides, proposé en 1883 par Keyserling, et ainsi caractérisé : céphalothorax assez court, peu convexe, à front assez étroit et obtus; yeux postérieurs en ligne légèrement courbée en avant, avec les médians un peu plus gros et un peu plus resserrés que les latéraux; yeux antérieurs équidistants, en ligne droite ou très légèrement recourbée, avec les médians beaucoup plus gros que les latéraux; chélicères à marge inférieure pourvue de deux ou trois dents, dont la première beaucoup plus longue que les autres; hanches postérieures assez largement séparées; pattes fines et longues, très inégales (les antérieures étant beaucoup plus longues que les autres), toutes entièrement mutiques, les tarses et métatarses postérieurs pourvus en dessus d'une série de longues soies raides. Les *Bertrana* rappellent par leur facies les Théridions, mais leurs plus étroites affinités sont avec les *Zilla* et les *Cercidia*, de la famille des Epeirides. L'espèce type, *B. striolata* Keys, habite le Brésil. E. Simon.

BERTRANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 458 hab.

BERTRAND (Saint), évêque du Mans en 587, mort vers 623, le 30 juin ; sa fête se célèbre le 3 juillet.

Bibl. : *Acta Sanct. Boll.*, t. Ier de juillet (1695).

BERTRAND, duc d'Aquitaine au VIIe siècle, personnage fictif qu'il faut rayer de l'histoire. L'auteur de la fausse charte d'*Alaon* (V. ce nom) l'avait emprunté à la *Vie de saint Hubert* pour en faire un fils du roi Charibert et créer la descendance des Mérovingiens d'Aquitaine. L'auteur de la *Vie de saint Hubert* avait dit seulement que celui-ci était fils d'un noble Aquitain, d'un duc nommé Bertrand (V. Boggis).

BERTRAND, comte de Toulouse, fils de Raimond IV, fut déclaré comte de Toulouse en 1096 lors du départ de son père pour la Terre-Sainte, fut dépouillé du comté en 1098 par le duc d'Aquitaine Guillaume IX, puis rétabli en 1100. A l'exemple de son père il prit la croix, quitta ses Etats en 1109, partit avec son fils unique et cent chevaliers et après avoir visité à Constantinople l'empereur Alexis, alla débarquer à Antioche. Il somma inutilement les princes latins de lui rendre les conquêtes de son père et n'ayant rien obtenu d'eux, alla se joindre à l'armée qui depuis sept ans assiégeait Tripoli; la ville s'étant rendue le 10 juin 1109, Bertrand fut comte de Tripoli. Il fit ensuite quelques expéditions pour le roi de Jérusa-

lem et mourut le 21 avr. 1112. Il avait épousé Hélène, fille d'Eudes Ier, duc de Bourgogne.

BERTRAND Ier de Baux, prince d'Orange, fils de Raimond Ier, seigneur de Berré, né avant 1130, épousa Tiburge, fille de Guillaume d'Omelas, et acquit par ce mariage la moitié du comté d'Orange à la mort de Raimbaud III, frère de sa femme (1173). L'année précédente, son neveu Raymond lui avait laissé la seigneurie des Baux. Fidèle à la politique de l'empereur, vassal dévoué du comte de Provence, il prit le premier le titre de prince d'Orange porté par ses descendants; il mourut vers 1181; les historiens ont prétendu qu'il avait été assassiné; mais le Rouleau des morts de l'abbaye de Silvacane qu'il avait fondée rectifie cette assertion (L. Delisle, *Rouleaux des morts*, 1866, pp. 376-398, in-8). — *Bertrand*, deuxième fils du précédent, fut le chef de la branche des seigneurs de Berre, de Meyrargues et Puyricard et de Marignane. — (Sur les personnages de la même famille qui ont porté le nom de Bertrand, V. Baux et Orange.)

BERTRAND, trouvère français, vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. On sait qu'il était clerc et originaire de Bar-sur-Aube : à cela se réduisent les renseignements biographiques que nous possédons sur lui. Il est l'auteur d'une des meilleures chansons de geste du moyen âge, *Girart de Viane*. Le sujet est la révolte du duc Girard contre Charlemagne, dont le siège de Vienne et le combat singulier de Roland et d'Olivier sont les épisodes les plus importants. Il est probable que Bertrand s'est borné à remanier une chanson de geste antérieure, aujourd'hui perdue, mais dont un célèbre roman scandinave, le *Karlamagnùs-Saga*, nous a conservé une analyse : c'est donc moins par le fond que par la forme que l'œuvre du clerc de Bar-sur-Aube offre quelque originalité. Le poète a adopté l'usage du petit vers de dix syllabes, à rime féminine, terminant la tirade monorime décasyllabique; il a voulu ainsi rattacher son poème aux chansons de geste du cycle de Guillaume d'Orange qui, pour la plupart, offrent le même procédé rythmique. Il s'est efforcé en même temps d'établir la parenté de son héros avec Guillaume d'Orange et Aimeri de Narbonne, parenté dont on ne trouve pas trace auparavant, mais qui a été acceptée par tous les poètes et romanciers postérieurs. La chanson de *Girart de Viane* a été publiée en 1850 par P. Tarbé, dans la *Collection des poètes de Champagne*. On a aussi attribué à Bertrand de Bar-sur-Aube la chanson de geste d'*Aymeri de Narbonne* (V. ce nom). Ant. Thomas.

Bibl. : *Hist. litt. de la France*, XXII, 448. — Léon Gautier, *Les Epopées françaises*, 2e éd., t. IV, pp. 172 et suiv. — E.-H. Meyer, *Ueber Gerard von Vienne, ein Beitrag zur Rolandssage*, dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, 1871, pp. 422 et suiv. — G. Paris, *La Mythologie allemande dans Girard de Vienne*, dans la *Romania*, 1872, pp. 101 et suiv.

BERTRAND (le cardinal Pierre), né à Annonay en Vivarais en 1280, mort au prieuré de Montaud, près de Villeneuve-lès-Avignon, pendant la fameuse peste de 1349 qui, d'après les chroniques du temps, emporta le tiers de la population en Provence et en Languedoc. Elevé par les moines de Saint-Ruf à Annonay, Bertrand alla étudier la théologie à Avignon et prit ses grades de docteur, en 1301, à l'université de Montpellier. On le trouve successivement professeur de droit-canon à l'université d'Avignon et professeur *in utroque jure* à l'université de Montpellier en 1307, professeur à l'université d'Orléans en 1312, doyen de l'église du Puy en 1314, avocat, puis conseiller au Parlement de Paris en 1315. Le roi Philippe le Long, qui l'avait en grande estime, le fit entrer dans son conseil d'Etat en 1318. Parmi les services que Pierre Bertrand rendit à ce monarque, il faut noter le mariage de ses trois filles, dont une épousa Humbert d'Albon, ce qui fut le prélude de la réunion du Dauphiné à la couronne de France. Pierre Bertrand fut nommé évêque de Nevers en 1322. Il assista en cette qualité au concile d'Avignon où il combattit l'hérésie des Beggards par un ouvrage intitulé *l'Empire évangélique et apostolique*. En 1326, il passa à l'évêché d'Autun. En 1329, survint la fameuse querelle entre les officiers du roi et le clergé sur l'administration de la justice; le roi Philippe de Valois, ayant voulu que l'affaire fût débattue en sa présence, l'évêque d'Autun fut, avec l'archevêque de Sens, Pierre Roger (élu pape plus tard sous le nom de Clément VI) le principal défenseur des immunités ecclésiastiques, que combattit vigoureusement le célèbre Pierre de Cugnières, avocat général au Parlement de Paris. On dit que c'est à la suite de cette discussion que fut institué l'*appel comme d'abus*, bien que les raisons de Bertrand paraissent l'avoir emporté d'abord auprès du roi. Cette affaire donna aux deux principaux adversaires une grande notoriété. Bertrand fut, l'année suivante, nommé archevêque de Bourges puis créé cardinal. Il négocia alors, mais sans succès, la paix entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche. En 1336, il aurait empêché Philippe de Valois de lever des deniers sur tout le clergé de France. Peu après, il fut chargé, comme légat du pape, de trois missions successives : d'abord en France, pour prêcher une Croisade que les événements empêchèrent; puis en Italie, pour rétablir la paix et combattre l'hérésie; enfin, en Flandre pour amener la paix entre Edouard III d'Angleterre et Philippe de Valois. On le trouve, vers la même époque, commissaire dans l'affaire de la reine Jeanne de Naples, accusée de complicité dans l'assassinat de son mari.

Le cardinal Bertrand, dans la haute position où il était parvenu, n'oublia jamais son pays natal. Outre les dons d'ornements et de reliques dont il combla les églises, il fonda à Annonay l'hôpital de Notre-Dame-la-Belle et le monastère des Clarisses Urbanistes. La fondation de l'hôpital est de 1334. Cet établissement comprenait vingt lits, savoir : dix pour les pèlerins, voyageurs et autres pauvres, qui devaient y passer une nuit seulement; six pour les malades ou infirmes qui pouvaient y rester jusqu'à complète guérison, enfin quatre pour les femmes enceintes. En 1339, le cardinal fonda à Paris le collège d'Autun, en le dotant de trois cents livres de rentes annuelles qui suffisaient à l'entretien de quinze écoliers, dont cinq théologiens, cinq étudiants en droit-canon et cinq artistes. Les candidats devaient être pris, d'abord parmi les parents du cardinal, puis parmi les Annonéens; enfin, à défaut de candidats de ces deux catégories, on admettait ceux de quelques diocèses voisins.

Voici, d'après le P. Grasset, la liste des ouvrages laissés par le cardinal Bertrand : *Scrinium juris canonici et civilis* (4 vol.); *Apparatus in primam, secundam, tertiam et sextam decretalium ac etiam in Clementinas, tres partes. Summa Æduensis* (1 vol.); *Libellus in Petrum de Cugnières; Tractatus juridictionum spiritualis et temporalis; Pontificale imperium et regale Dominium evangelicum et apostolicum in Bavarios; Tractatus in Joannam reginam Siciliæ; Sermones et orationes Legationum; Arca Evangeliorum*. Quelques-uns de ces ouvrages paraissent être restés inédits. On assure que tous sont à la bibliothèque du Vatican. Le cardinal en avait donné un double au collège d'Autun, mais ce dépôt fut volé vers 1575 par un avocat qui logeait près de là, et l'on trouve dans les archives du collège que cet avocat, ayant été convaincu d'autres crimes, fut pendu peu après à Paris. La bibliothèque du cardinal se composait de deux cents volumes, ce qui était considérable avant la découverte de l'imprimerie. Pierre Bertrand eut un neveu, également appelé Pierre Bertrand, qui fut aussi cardinal et comme lui mêlé à d'importantes négociations. Mais il est plus connu sous le nom de *Colombier* (V. ce nom). A. Mazon.

Bibl. : P. Grasset, *Discours généalogique de la noble maison des Bertrand et de leur alliance avec celle du Colombier*. — *Mémoire sur le couvent des Célestins et de Colombier-le-Cardinal* (manuscrits restés inédits). — Filhol, *Histoire d'Annonay*; Annonay, 1880, 4 vol. in-8.

BERTRAND Ier, comte d'Auvergne et seigneur de La

Tour, fils de Bertrand Ier, seigneur de La Tour, et de Marie, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, succéda en 1437 à sa mère dans le comté d'Auvergne. Cette année même il fut assiégé dans Corbeil par le duc de Bourgogne qu'il contraignit à se retirer. Il demeura toujours fidèle au roi Charles VII et mourut dans son comté le 22 mars 1461. — *Bertrand II,* comte d'Auvergne et de Boulogne et seigneur de La Tour, fils du précédent et de Jacquette du Peschin, hérita à la mort de son père du comté d'Auvergne et de la seigneurie de La Tour. De 1441 à 1451 il avait combattu glorieusement contre les Anglais; il portait alors le titre de seigneur de Montgascon, et c'est ainsi qu'il est désigné dans les chroniques du temps. Devenu comte d'Auvergne, il servit Louis XI qui, en 1468, l'envoya conquérir la Bresse sur le duc de Savoie. Le roi de France ayant repris le comté de Boulogne à la mort de Charles le Téméraire (1477), le rendit au comte Bertrand dont les ancêtres l'avaient possédé; celui-ci, l'année suivante, l'échangea contre la jugerie de Lauraguais, qui fut plus tard érigée en comté. Bertrand mourut le 26 sept. 1494, dans son château de Saint-Saturnin. Il avait épousé en 1445 Louise de La Trémoille (V. Auvergne et La Tour).

BERTRAND (Jean), sieur de Villèles et de Frazin, homme d'Etat et diplomate, né en 1470, mort le 4 déc. 1560. Conseiller au parlement en 1515, capitoul à Toulouse en 1519, il fut successivement second président au parlement de cette ville (1533), premier président (1536) puis, grâce à la protection du connétable Anne de Montmorency, troisième président au parlement de Paris (1538) et enfin premier président (1550). Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé évêque de Comminges (1551) et garde des sceaux la même année. Nommé en 1557 à l'archevêché de Sens et promu au cardinalat, il se rendit à Rome lors de la création de Pie IV. Chargé à son retour d'une mission diplomatique auprès de la République de Venise, il mourut dans cette dernière ville. R.

Bibl. : Bibl. nat., *ms.*, ff. 20,421. — F. Decrue, *Anne de Montmorency;* Paris, 1885.

BERTRAND (Etienne), jurisconsulte français, originaire du Dauphiné, vivait au XVIe siècle. On a de lui un ouvrage de droit (1532, *Conseils*, 6 vol. in-fol.) qui a été annoté par Dumoulin.

BERTRAND (Philippe), sculpteur français, né vers 1661 à Paris, où il est mort le 30 janv. 1724. Elève de Louis Le Comte, cet artiste fit un voyage à Montpellier en 1694, pour exécuter les bas-reliefs de la porte triomphale élevée par la ville en l'honneur de Louis XIV; ces compositions au nombre de quatre, représentent : *la Jonction des deux mers par le canal du Languedoc ; la Destruction de l'Hérésie ; le Passage du Rhin* et *la Prise de Mons.* De retour à Paris, il fut reçu académicien en 1701, sur *l'Enlèvement d'Hélène*, groupe en bronze, actuellement au Louvre. Nommé adjoint à professeur en 1717, il devint titulaire de ces fonctions en 1720. Les œuvres principales qu'il exposa furent : *Lucrèce,* statue; buste de *Marie Meusmer*, femme de l'artiste ; buste de *Ferrand*, peintre en émail (Salon 1704). Il travailla aussi à la décoration de la chapelle du palais de Versailles, à celle de diverses églises de Paris et des résidences royales. Parmi ces derniers ouvrages, les plus remarquables sont *la Force* et *la Justice*, aux arcades du chœur de Notre-Dame de Paris; la statue de *Saint-Satyrus*, à l'église des Invalides; celle de *l'Air*, au château de Trianon. La figure du *Christ*, faisant partie du groupe placé autrefois à la façade de la Samaritaine, était aussi de lui. Ad. T.

Bibl. : P. J. Mariette, *Archives de l'art français,* t. I ; Paris, in-8.

BERTRAND (Jean-Baptiste), médecin français, né à Martigues le 12 juil. 1670, mort le 10 sept. 1752. Il étudia à Montpellier, exerça dans sa ville natale, puis à Marseille; lors de l'épidémie de fièvre contagieuse de 1709, il suppléa seul dans le service de l'Hôtel-Dieu ses trois collègues qui avaient fui; puis, en 1720, lors de l'épidémie de peste, se dévoua également et échappa au fléau, tandis que presque toute sa famillle périt. Son meilleur ouvrage est : *Relation historique sur la peste de Marseille*, sans nom d'auteur (Cologne [Marseille], 1721, in-12 ; Lyon, 1723, avec des observations). Dr L. Hn.

BERTRAND (Thomas-Bernard), médecin français, né à Paris le 22 oct. 1682, mort à Paris le 19 avr. 1751. Il fut successivement professeur de chirurgie (1724), de pharmacie (1738), de matière médicale (1741), doyen de la Faculté de Paris (1740), et médecin de l'Hôtel-Dieu. — Bertrand fut l'un des soutiens les plus fervents de la Faculté de Paris. Il a laissé de nombreux manuscrits, parmi lesquels seul le suivant fut publié par les soins de Hazon : *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris depuis 1220 jusqu'à 1750* (Paris, 1778, in-4). Il eut la patience de compulser les 22 volumes des registres ou *Commentaires* manuscrits de la Faculté, et d'en former un recueil en 1 vol. in-fol. qui comprend un résumé de tous les faits importants arrivés à l'Ecole de médecine ; ce recueil existe à la bibliothèque de la Faculté. Dr L. Hn.

BERTRAND (François-Séraphique), avocat français, né à Nantes le 30 oct. 1702, mort le 15 juil. 1752. Une cruelle infirmité, dont il fut atteint, ne lui permit pas de persévérer dans la carrière du barreau, où il s'était acquis une grande réputation. Il se fit surtout connaître par un remarquable mémoire au conseil d'Etat, dans lequel il défendit le commerce de Nantes contre la place de Saint-Malo. Il publia également une édition du *Ruris Deliciæ* (1736) et un recueil de *Poésies diverses* (Nantes, 1749).

BERTRAND (Jean), agronome suisse, né à Orbe en 1708, mort le 28 déc. 1777. Il étudia à Lausanne, à Genève et à Leyde, et quelques années après son retour fut nommé prédicateur à Orbe. La Société économique de Berne le couronna trois fois pour ses travaux agronomiques. — Ouvrages principaux : *De l'Eau relativement à l'économie rustique ou Traité de l'irrigation des prés* (Avignon et Lyon, 1764, in-8 ; nouv. édit., Paris, 1801, in-12); *Essai sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population*, etc. (Berne, 1766, in-8); *Eléments d'agriculture*, etc. (Berne, 1775, in-8); *Encyclopédie économique* (Yverdun, 1770-1771, 16 vol. in-8). Dr L. Hn.

BERTRAND (Elie), naturaliste suisse, frère du précédent, né à Orbe en 1712, mort vers 1790. Il fut premier pasteur de l'Eglise française à Berne en 1744, conseiller privé du roi de Pologne, membre d'un grand nombre d'académies. — Ouvrages principaux : *le Philanthrope* (La Haye [Lausanne], 1738, 2 vol. in-12) ; *Mém. sur la structure intérieure de la terre* (Zurich, 1752, in-8) ; *Mém. pour servir à l'hist. nat. des tremblements de terre de la Suisse*, etc. (Berne, 1756, in-8); *Rech. sur les langues anc. et modern. de la Suisse*, etc. (Genève, 1758, in-8) ; *Dict. éryctologique ou Dict. universel des fossiles*, etc. (Avignon, 1766, in-4) ; *Recueil de divers traités sur l'hist. nat. de la terre et des fossiles* (Avignon, 1766, in-4); *Sermons prononcés à Berne à l'occasion de la découverte d'une conspiration contre l'Etat* (Lausanne, 1749, in-8). Dr L. Hn.

BERTRAND (Philippe), ingénieur et géologue français, né à Sens vers 1730, mort à Paris le 12 mars 1811. Il entra en 1748 à l'Ecole des ponts et chaussées, qui venait d'être créée, y fut répétiteur jusqu'en 1752, reçut diverses missions en Picardie et dans les Alpes, et fut nommé ingénieur en chef à Clermont-Ferrand en 1769 et à Besançon en 1771. C'est d'après ses plans et sous sa direction que fut commencée en 1783 la construction du canal de Dôle à Saint-Jean-de-Losne. En 1790, il présenta de nouveaux plans, qui furent également acceptés, pour la jonction du Rhône au Rhin par le Doubs. On

l'accusa, il est vrai, d'avoir emprunté ce projet, ainsi que le précédent, à un officier du génie nommé Lachiche ; néanmoins l'Assemblée nationale décréta, dans sa séance du 5 sept. 1792, qu'il avait bien mérité de la patrie. Bertrand était inspecteur général des ponts et chaussées depuis 1786. Il a publié de nombreux ouvrages dont les plus importants sont : *Projet d'un canal de navigation pour joindre le Doubs à la Saône* (Besançon, 1777, in-4) ; *Système de navigation fluviale* (Paris, 1793, in-4 ; 2e éd., Paris, 1804, in-4, avec pl.) ; *Nouveau système sur les granits, les schistes, les mollasses et autres pierres vitreuses* (Paris, 1794, in-8) ; *Nouveaux principes de géologie* (Paris, 1798, in-8; 2e éd., Paris, 1803, in-8). Il a en outre écrit quelques articles intéressants dans le *Journal des mines* (t. VII à IX). L. S.

BERTRAND (Louis), dit *Bertrand de Genève*, mathématicien et géologue suisse, né à Genève le 3 oct. 1731, mort dans cette ville le 15 mai 1812. Elève d'Euler, dont il devint l'ami, il brigua dès 1751 la chaire de mathématiques de l'Académie de Genève, mais se vit préférer Trembley auquel il succéda en 1761. Lors des troubles politiques, il se retira dans un village de la Suisse et ne revint qu'en 1799 dans sa ville natale. Il est surtout connu pour avoir essayé de démontrer le *postulatum* d'Euclide au moyen de considérations infinitésimales. Il était membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin depuis 1754. En outre de mémoires sur le calcul des probabilités et sur la formule du binôme, on a de lui : *Développements nouveaux de la partie élémentaire des mathématiques* (Genève, 1778, 2 vol. in-4) ; *Renouvellements périodiques des continents terrestres* (Hambourg, 1799 ; 2e éd., Genève, 1803, in-8) ; *Eléments de géométrie* (Genève, 1812, in-4, avec pl.). L. S.

BERTRAND (Gabrielle), peintre français, née à Lunéville (Lorraine) en 1737, morte à Vienne (Autriche) en 1807. Elle cultiva principalement le pastel, et travailla successivement à Vienne, où elle avait épousé le sculpteur Johann Wilhelm Beyer, à Bruxelles et à Naples, où elle exécuta pour la reine des Deux-Siciles, entre autres ouvrages, un tableau représentant *Marie-Thérèse au moment où elle quitte le deuil pour prendre la direction du Gouvernement*. Quelques-uns de ses pastels sont conservés au musée de Vienne. Ad. T.

BERTRAND (Antoine-Marie), né vers le milieu du XVIIIe siècle. Etait négociant et maire de la ville de Lyon en 1792. Il combattit de toutes ses forces la réaction royaliste et s'opposa aux menées des fédéralistes. Obligé de s'enfuir à Paris, il s'affilia au club des Cordeliers où il prit une grande influence. Mêlé à la conspiration de Babœuf, il fut condamné à mort et exécuté en 1796.

BERTRAND (l'abbé), astronome français, né à Autun en 1755, mort au cap de Bonne-Espérance en avr. 1792. D'abord vicaire à Braux (Côte-d'Or), il devint en 1786 professeur de physique au collège de Dijon, et prit part aux travaux et aux expériences aérostatiques de Guyton de Morveau. Ses observations sur les étoiles fixes et sur l'éclipse du 25 juin 1787 le firent apprécier par Lalande, qui le fit admettre dans l'expédition envoyée sous les ordres de d'Entrecasteaux à la recherche de Lapérouse. A peine arrivé au Cap (janv. 1792), il tomba malade et n'en fit pas moins l'ascension de la montagne de la Table dont il détermina la hauteur ; mais à la descente, il fit une chute, roula de rochers en rochers d'une hauteur de cinquante pieds, et mourut, trois mois après, des suites de ses blessures. Il était membre de l'Académie de Dijon. On a de lui : *Considérations physiques et astronomiques sur les étoiles fixes* (Dijon, 1786, in-8) ; *Tables astronomiques à l'usage de l'observatoire de Dijon* (Dijon, 1786, in-8), et différents mémoires et rapports insérés dans les recueils de l'Académie de Dijon. L. S.

BERTRAND (Edme-Victor), général français, né à Gérédot (Aube) en 1769, mort en 1814. Il fit les campagnes de 1792 et 1793 dans les armées du Nord. Continua ses services à Saint-Domingue. Etait colonel à Bautzen. Général de brigade en 1814, lorsqu'il mourut des suites d'une blessure reçue à Leipzig.

BERTRAND (Henri-Gratien, comte), général français, né à Châteauroux le 28 mars 1773, mort dans la même ville le 31 janv. 1844. Destiné par sa famille au génie civil, il étudiait à Paris en 1792 ; il fit partie, le 10 août, d'un des bataillons de la garde nationale qui se portèrent à la défense des Tuileries. Entré peu après au service, il se fit remarquer à l'armée des Pyrénées et devint capitaine du génie. Attaché quelque temps à l'ambassade de France à Constantinople (1797), il prit part, en 1798, à l'expédition d'Egypte, fut blessé à Aboukir, fortifia Alexandrie et attira l'attention de Bonaparte, qui le fit nommer coup sur coup colonel et général de brigade. Sa brillante conduite à Austerlitz (1805) lui valut l'entière confiance de l'Empereur qui le prit pour aide de camp. Pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, Bertrand fut chargé de l'attaque de Spandau et eut une part importante à la victoire de Friedland. C'est à lui que l'armée française dut, en 1809, la construction des ponts qui lui permirent de franchir le Danube et de déboucher dans la plaine de Wagram. Napoléon, qu'il ne quittait guère, le prit en telle affection qu'après la mort de Duroc, tué le 1er mai 1813, il lui donna sa succession. Devenu grand maréchal du Palais, Bertrand n'en continua pas moins à commander un des corps de la grande armée, qui lui avait été confié ; il contribua largement aux victoires de Lutzen et de Bautzen, sauva l'armée après Leipzig en s'emparant de Weissenfels et du pont de la Saale et fut un des héros de la bataille de Hanau. De retour en France, aide-major général de la garde nationale, il suivit et seconda l'Empereur pendant toute la campagne de 1814. Il l'accompagna bientôt après à l'île d'Elbe, revint avec lui en 1815 et reprit ses fonctions de grand maréchal du Palais. Après la journée de Waterloo, à laquelle il avait assisté, il refusa d'abandonner Napoléon vaincu, partit avec lui pour Sainte-Hélène et ne le quitta que mort, en 1821. Un conseil de guerre l'avait condamné à la peine capitale par contumace le 7 mai 1816. Mais Louis XVIII annula le jugement quelques années après et rétablit le général dans son grade. Après 1830, Bertrand devint député et défendit constamment la liberté de la presse. Il fit partie, en 1840, de la mission chargée par Louis-Philippe de ramener en France les restes de Napoléon. — Ses fils ont publié après sa mort les *Campagnes d'Egypte et de Syrie, mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon, dictés par lui-même, à Sainte-Hélène, au général Bertrand* (Paris, 1847, 2 vol. in-8 et un atlas). A. DEBIDOUR.

BIBL. : *Victoires et Conquêtes des Français*, t. 9, 11, 12, 14, 17, 19, 22, 23, 24. — *Correspondance de Napoléon, passim.* — ARNAULT, JAY, JOUY, NORVINS, *Biographie nouvelle des contemporains.* — RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN, DE SAINTE-PREUVE, *Biographie des contemporains.* — HŒFER, *Nouvelle biographie générale.*

BERTRAND (Noël-François), graveur français et éditeur d'estampes, né à Soisy-sous-Etioles (Seine-et-Oise) en 1784, mort à Saint-Ouen en 1852. Elève de Moreau le jeune et de David. Il a gravé au burin, au pointillé et à la manière du crayon, environ deux cent cinquante planches : sujets sacrés, mythologiques et historiques, portraits des contemporains, costumes, études de têtes et cahiers de dessins, sans que nous en ayons à citer une pièce de marque. G. P-I.

BERTRAND (Alexandre-Jacques-François), médecin philosophe, né à Rennes le 5 avr. 1795, mort le 21 janv. 1831. D'abord élève de l'Ecole polytechnique, on retrouve la trace de ses premières études dans deux ouvrages de vulgarisation : *Lettres sur les Révolutions du Globe* (Paris, 1824, in-18, 5e édit., 1836) et *Lettres sur la physique* (Paris, 1825, 2 vol. in-8). A ce titre aussi sans doute il fut longtemps au *Globe* rédacteur de la partie scientifique. Mais c'est comme médecin psychologue que son nom mérite de durer. Il commença par croire ardem-

ment au « magnétisme animal », en faveur duquel il se prononça dans une série de leçons publiques et dans un mémoire adressé à l'Académie de Berlin pour un concours (1821). Peu à peu l'esprit scientifique prit le dessus dans sa manière d'envisager et de coordonner les faits. Il y a comme un progrès continu à cet égard dans les trois ouvrages qu'il a consacrés à ces questions de psychologie physiologique, questions alors si neuves et qu'il a le mérite d'avoir des premiers revendiquées comme relevant de la science positive. Ces ouvrages sont : *Traité du Somnambulisme* (Paris, 1823, in-8) ; *Du Magnétisme animal en France et des Jugements qu'en ont portés les Sociétés savantes*, suivi de *Considérations sur l'apparition de l'extase dans les traitements magnétiques* (Paris, 1826, in-8) ; enfin, *De l'état d'Extase considéré comme une des causes des effets attribués au magnétisme animal* (1826), court traité écrit pour l'*Encyclopédie progressive*. Les progrès singuliers accomplis depuis, et surtout de nos jours dans l'étude de ces phénomènes, n'ont pas ôté tout intérêt aux analyses d'A. Bertrand. Il traite avec précision de la physiologie du sommeil et du rêve, et il distingue nettement quatre espèces de somnambulisme (somnambulisme *essentiel* ou normal, *symptomatique* ou morbide, *artificiel* ou provoqué, *extatique* ou provenant d'une exaltation cérébrale d'origine purement mentale). Quoi que l'on pense d'ailleurs de ses descriptions et interprétations, au moins a-t-il contribué à faire entrer dans une phase scientifique l'étude des phénomènes hypnotiques, en proclamant la réalité de ces phénomènes contre ceux qui les niaient en bloc, et en les considérant de sang-froid en physiologiste et en psychologue, quand ils étaient abandonnés aux thaumaturges. H. M.

BERTRAND (François-Gabriel), homme politique français, né à Valognes (Manche) en 1797, mort en 1875. Il entra dans l'enseignement en 1825. Agrégé, puis docteur ès lettres, il fut nommé professeur de littérature grecque à la Faculté de Caen, en 1831. Doyen de la Faculté en 1840. Il professa jusqu'en 1863. Entré au conseil municipal de Caen en 1840, il devint maire de la ville en août 1848, et exerça ces fonctions jusqu'à la Révolution du 4 sept. 1870. Pendant toute la durée de l'Empire, il fut membre du conseil général du Calvados. Candidat officiel, il fut élu député au Corps législatif pour la première circonscription du Calvados avec 14,268 voix. Aux élections générales de 1869, il ne fut pas réélu, et rentra dans la vie privée. Sa thèse inaugurale de doctorat traite du *Goût et de la Beauté*. Dans les Mémoires de l'Académie de Caen, il a publié divers travaux sur Aristophane.

BERTRAND (Léon), littérateur français, né en 1804, mort à Paris le 7 juin 1877. Une tragédie, *Laurent de Médicis* (1829) et un drame en vers, *Olivier Cromwell* (1841), ne semblaient point faire présager qu'il se consacrerait à peu près exclusivement à la littérature cynégétique. Fondateur en 1837 du *Journal des chasseurs* et plus tard directeur du *Derby*, il a rédigé une *Pétition à MM. les députés pour la répression du braconnage* (1843, in-4) ; *Vade-mecum du chasseur* (1844, in-32), avec Joseph Lavallée ; *Du Faisan considéré dans l'état de nature et dans l'état de domesticité* (1851, in-8) ; puis divers choix d'articles spéciaux : *la Chasse et les Chasseurs* (1862, in-18), avec préface de Jules Janin ; *Au fond de mon carnier* (1862, in-18) ; *Tonton, Tontaine, Tonton* (1864, in-18), avec préface d'Alex. Dumas). Citons à part *un Savant incomplet*, nouvelle (Rouen, 1864, in-8) et une comédie en un acte et en vers, *le Comité de lecture* (1869, in-18). M. Tx.

BERTRAND (Ernest), magistrat français, né à Troyes (Aube) en 1806. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat dans sa ville natale, il entra dans la magistrature. Il devint conseiller à la cour d'appel de Paris. Mis à la retraite en 1876, il fut nommé conseiller honoraire. M. Bertrand a publié plusieurs ouvrages estimés dont les principaux sont intitulés *De l'avancement hiérarchique dans l'ordre judiciaire* (Troyes, 1843, in-8) ; *De la détention préventive et de la célérité dans les procédures criminelles en France* (Paris, 1862, in-8) ; *De l'opposition aux jugements par défaut en matière correctionnelle* (Paris, 1867, in-8) ; *Loi sur les aliénés* (Paris, 1872, in-8) ; *la Réforme judiciaire en Angleterre et en France* (Paris, 1873, in-8), etc. G. L.

BERTRAND (Théodore), né à Kewelaar (Hollande) en 1807, professeur de comptabilité à Paris, où il vint s'établir en 1831, et auteur d'ouvrages spéciaux qui ont eu de nombreuses éditions. Les plus estimés sont : *Cours de tenue de livres en partie double* (Paris, 1847, in-8) ; *Cours d'arithmétique commerciale* (Paris, 1857, in-12); *Eléments simplifiés d'arithmétique commerciale et pratique* (Paris, 1874, in-12). L. S.

BERTRAND (Louis-Jacques-Napoléon, dit *Aloïsius*), littérateur français, né à Céva (Piémont, alors département de Montenotte) le 20 avr. 1807, mort à Paris en mai 1841. Fils d'un capitaine de gendarmerie d'origine lorraine et d'une mère italienne, il fit ses études à Dijon et débuta dans un journal local, *le Provincial* (1828), par des ballades en vers et en prose qui révélaient déjà une véritable originalité. Venu à Paris au commencement de 1829, il fut présenté à Nodier et à Victor Hugo, mais se lia plus particulièrement avec Sainte-Beuve et David d'Angers. Malgré sa timidité et sa sauvagerie, il avait lu ou récité devant quelques-uns de ces amis d'élite de courts poèmes en prose, travaillés et ciselés comme des vers et dont le renom avait été assez rapide pour que l'éditeur de la nouvelle pléiade, Eugène Renduel, ait consenti à les éditer ; mais, après un premier moment d'enthousiasme, l'affaire traîna en longueur ; Bertrand, rappelé à Dijon pour y rédiger, de concert avec Charles Brugnot, le *Patriote de la Côte-d'Or* (1831-1835), revint ensuite à Paris, remplit un moment les fonctions de secrétaire auprès du comte Rœderer, traversa toutes les phases de la gêne et de la misère sans oser revoir ses anciens amis, et s'éteignit à l'hôpital Necker, où un hasard le fit reconnaître de David d'Angers, qui obtint pour lui de Villemain, ministre de l'instruction publique, un secours de 300 fr., veilla sur son agonie et assista seul à ses obsèques. Le manuscrit de *Gaspard de la Nuit, fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot*, — tel était le titre choisi par Bertrand, — fut alors retiré des mains de Renduel et imprimé à Angers par les soins et aux frais de Victor Pavie, avec une préface de Sainte-Beuve (1842, gr. in-8). Distribué à quelques lettrés et non mis dans le commerce, *Gaspard de la Nuit* fit à son auteur une réputation qu'il a légitimement conservée, car « ces petites coupes d'une délicatesse infinie et d'une invention minutieuse », selon la définition de Sainte-Beuve, n'ont rien perdu de leur éclat. « Il semble, dit Asselineau, que Bertrand ait vanné tous les vocables de la langue pour ne garder que les mots pittoresques, sonores et chromatiques. Sa phrase, courte, est néanmoins très pleine, parce qu'il en exclut tout terme sourd, terne ou abstrait. » *Gaspard de la Nuit* a été réimprimé à Bruxelles en 1869 (in-8) par Poulet-Malassis, avec une préface d'Asselineau et un frontispice de Félicien Rops. Il y a quelques années un libraire parisien avait annoncé sur un catalogue un dossier de manuscrits ou de fragments de Louis Bertrand et de lettres à lui adressées. A en juger par leurs titres, les premiers n'auraient rien ajouté à sa gloire.

Maurice Tourneux.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. II. — Ch. Asselineau, *Notice* en tête de l'édition de 1869 et *Bibliographie romantique*, 1872, in-8 (2e édit. des *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*). — Aug. Petit, *Louis Bertrand, Souvenirs de Dijon* ; Grenoble, 1865, in-8, 32 p.

BERTRAND (Félix), homme politique français, né à Saint-Flour (Cantal) le 18 sept. 1808, mort le 16 avr. 1882. Il entra dans la magistrature en 1843, fut succes-

sivement substitut du procureur du roi à Saint-Flour, à Ambert, procureur général à Riom, avocat général à Grenoble et à Bastia, puis président du tribunal civil de Saint-Flour en 1858. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1876. A cette époque il donna sa démission et se présenta aux élections sénatoriales du Cantal comme monarchiste avec M. de Parieu, il fut élu le second par 186 voix sur 328 électeurs. L. Lu.

BERTRAND (Alexandre-Arthur-Henri), homme politique et général français, né en 1811, mort à Paris le 22 janv. 1878. Il était fils du célèbre général bonapartiste Bertrand. Il commença sa carrière militaire en Afrique. Il était capitaine en 1840. Commandant en 1848 et aide de camp du prince Napoléon. Lieutenant-colonel à Sébastopol et colonel en 1858. Inspecteur général des manufactures d'armes et général de brigade en 1864. Mis dans le cadre de réserve, il fut appelé au commandement du prytanée militaire de La Flèche. Les électeurs du dép. de l'Indre l'avaient nommé représentant du peuple à la Constituante en 1848. Il soutint la politique de l'Elysée, et ne fut pas réélu à la Législative.

BERTRAND (Alexandre), archéologue français, fils du docteur *Alexandre Bertrand* (V. ci-dessus), né à Paris le 28 juin 1820. Elève de l'Ecole normale en 1840, membre de l'Ecole française d'Athènes en 1848, il se fit recevoir docteur ès-lettres en 1859. En 1862, il fut nommé directeur du musée de Saint-Germain que Napoléon III venait de fonder : il l'administre encore aujourd'hui et il y a rendu les plus grands services. Il dirige la *Revue Archéologique* avec M. G. Perrot depuis 1860; il est membre de l Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) depuis 1881. Outre ses thèses de doctorat : *Essais sur les dieux protecteurs des héros grecs et troyens dans l'Iliade* et *De fabulis Arcadiæ antiquissimis*, M. Al. Bertrand a publié de nombreux travaux d'archéologie qui ont, la plupart, pour objet les antiquités gauloises et gallo-romaines ; nous citerons : *Etudes de mythologie et d'archéologie grecques : d'Athènes à Argos* (Rennes, 1858, in-12) ; *les Voies romaines en Gaule* (1863, in-8); *Archéologie celtique et gauloise* (1876, in-8) ; *l'Autel de Saintes et les triades gauloises* (1880, in-8) ; *les deux Divinités gauloises des Sommerécourt (Haute-Marne)* (1885, in-8). M. Al. Bertrand a pris une part très active à la rédaction du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (1877, in-fol., inachevé). Depuis 1883, il professe un cours d'archéologie nationale à l'Ecole du Louvre ; il a publié les deux premières leçons d'ouverture sous ce titre : *la Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes* (1884, in-8). Il a donné un résumé de sa doctrine sur l'archéologie préhistorique dans la *Grande Encyclopédie* aux mots Age et Archéologie. E. B.

BERTRAND (Joseph-Louis-François), mathématicien français, frère du précédent, né à Paris le 11 mars 1822. Il fit au collège Saint-Louis des études aussi rapides que brillantes, fut autorisé, à onze ans, à se présenter à titre d'essai au concours de l'Ecole polytechnique dont il subit les épreuves avec succès, et fut reçu le premier en 1839. Il écrivit alors sur la *Théorie mathématique de l'électricité* un mémoire qui lui valut, à dix-huit ans, la réputation d'un savant distingué. Il a failli périr, en 1842, dans la terrible catastrophe qui coûta la vie à l'amiral Dumont d'Urville ; il en fut heureusement quitte pour une blessure dont son visage a conservé les traces. Sorti élève de l'Ecole des mines, il donna dès 1846 sa démission d'ingénieur pour se vouer à l'enseignement des mathématiques. Il fut successivement professeur au collège Saint-Louis, examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique, maître de conférences à l'Ecole normale, répétiteur d'analyse à l'Ecole polytechnique et professeur suppléant de physique générale et de mathématiques au Collège de France: à la mort de Biot, en 1862, il devint titulaire de cette chaire. Il s'est fait remarquer, dans ses différents cours, par la clarté et la profondeur de son exposition; les qualités de son enseignement se retrouvent d'ailleurs dans ses travaux scientifiques qui se distinguent par une rare concision jointe à une grande fécondité. Les uns sont du domaine de l'enseignement supérieur et portent sur la physique mathématique, les surfaces isothermes et orthogonales, le calcul des probabilités, le calcul des variations, le nombre des valeurs qu'acquiert une fonction quand on en permute les lettres, etc.; les autres s'adressent à l'enseignement classique et sont relatifs à la similitude en mécanique, à l'intégralité des fonctions différentielles, etc. Il a aussi publié des traités d'arithmétique et d'algèbre, qui sont très répandus et très appréciés dans les classes de mathématiques élémentaires de nos lycées, mais auxquels on reproche de n'être pas toujours à la portée de la moyenne des élèves pour lesquels ils ont été écrits. Cette légère critique n'enlève rien à l'importance de l'œuvre scientifique de M. Bertrand, et les mathématiques lui doivent une partie des progrès qu'elles ont réalisés depuis un demi-siècle. En 1856, il fut élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Sturm, et en 1874, à la mort d'Elie de Beaumont, ses collègues le choisirent comme secrétaire perpétuel. Dès lors ses productions scientifiques se ralentirent quelque peu pour faire place à un genre plus littéraire, mais dans lequel il avait déjà fait brillamment ses preuves : les biographies de savants. On accusa le mathématicien de ne s'être fait écrivain que pour se créer des titres à l'Académie française : si tel fut son but, il n'eut qu'à se louer du résultat ; car le 4 déc. 1884, il fut élu membre de l'illustre compagnie en remplacement d'un autre savant, J.-B. Dumas. Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 31 déc. 1881.

M. Bertrand s'est toujours tenu éloigné de la vie politique. Néanmoins son attitude dans un incident auquel il fut mêlé et qui fit, en 1876, quelque bruit, le fit considérer par l'opinion publique comme un ardent défenseur du cléricalisme. Les candidats à l'Ecole polytechnique avaient accusé les élèves du collège de jésuites de la rue des Postes de connaître, avant l'ouverture du pli, le sujet d'épure dont le choix avait été confié à un professeur de l'Université, en même temps répétiteur dans cet établissement. M. Bertrand, chargé par la commission d'enquête de la rédaction du rapport, mit tous ses soins à disculper le professeur et flétrit en termes énergiques les dénonciateurs. Quatre membres de la commission protestèrent contre ces conclusions.

La majeure partie des écrits de M. Bertrand est disséminée, sous forme de mémoires ou de notices, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, le *Journal des mathématiques pures et appliquées* de M. Liouville et les *Mémoires de l'Académie des sciences*. Ses ouvrages parus en librairie sont : *Traité d'arithmétique* (Paris, 1849, in-8) ; *Traité d'algèbre* (Paris, 1850, in-8) ; *De Senarmont, son éloge* (Paris, 1863, in-8) ; *Traité de calcul différentiel et de calcul intégral* (Paris, 1864-1870, 2 vol. in-4) ; *Arago et sa vie scientifique* (Paris, 1865, in-8) ; *les Fondateurs de l'astronomie moderne* (Paris, 1865, in-8) ; *Rapport sur les progrès les plus récents de l'analyse mathématique* (Paris, 1867, in-8); *l'Académie des sciences et les académiciens, de 1666 à 1793* (Paris, 1868, in-8) ; *Traité d'algèbre*, en collaboration avec M. H. Garcet (Paris, 1873, 2 vol. in-8 ; 13e éd., 1884-1885) ; *la Théorie de la lune d'Aboul-Wefâ* (Paris, 1873, in-4) ; *Thermodynamique* (Paris, 1887, in-8). Parmi ses éloges historiques et ses notices biographiques, on peut citer ceux de Poinsot, Gariel, Michel Chasles, Elie de Beaumont, Léon Foucault, Belgrand, etc. Léon Sagnet.

Bibl.: *Discours de réception à l'Académie française et réponse de M. Pasteur ;* Paris, 1885, in-8.

BERTRAND (Eugène), acteur français, et directeur de théâtre, fit son éducation scénique au Conservatoire de Paris,

dans la classe de Provost. Engagé à l'Odeon au sortir de l'école, il ne resta que peu de temps à ce théâtre, et bientôt s'en alla chercher fortune en Amérique, où il arriva en 1859 et où il fit un séjour de plusieurs années, d'abord comme acteur, puis comme directeur. De retour en Europe il accepta un engagement pour le théâtre du Parc, à Bruxelles, et de Bruxelles passa au Grand-Théâtre de Lille. Peu à près il devint directeur des deux théâtres de cette dernière ville, et enfin, revenant à Paris en 1869, il prenait la succession de Cogniard comme directeur du théâtre des Variétés. M. Bertrand a su maintenir ce théâtre au rang qu'il a toujours occupé. Une troupe excellente, un répertoire varié, beaucoup de soin apporté à la mise en scène des pièces représentées, voilà ce qui n'a cessé de distinguer la direction de M. Bertrand. Mais cette direction des Variétés ne suffisant pas sans doute à son activité, M. Bertrand a été, il y a quelques années, avec MM. Cantin et Plunkett, l'un des trois directeurs fondateurs de l'Eden-Théâtre, qui a révélé au public parisien les splendeurs scéniques et le caractère tout particulier des grands ballets du genre italien : *Excelsior*, *Sieba*, *Messaline*, *Brahma*, etc. Après s'en être à peu près désintéressé pendant un certain temps, M. Bertrand a repris seul, en 1888, la direction de l'Eden, en changeant le genre de cette scène et en la consacrant à la grande opérette. A. P.

BERTRAND (James), peintre français, né à Lyon en 1825, mort en 1887. Élève de Alph. Périn, il collabora à l'exécution de la chapelle de l'Eucharistie, dans l'église N.-D. de Lorette à Paris, pendant les dix années que dura ce travail. Après s'être initié ainsi à l'art religieux et mystique, il partit pour l'Italie, où il étudia les chefs-d'œuvre de Rome de 1857 à 1862. Son début au Salon fut une *Idylle* (1857), tableau qui passa inaperçu; il n'en fut pas ainsi de la *Communion de Saint-Benoît* (S. 1859). La critique loua unanimement le dessin vigoureux et l'inspiration élevée de ce tableau, tout en faisant des réserves pour son coloris trop terne; il fut acquis par la Société lyonnaise des Amis des arts. L'artiste suivit encore cette voie dans la *Conversion de sainte Thaïs* (S. 1861, au musée de Lyon); dans les *Frères de la mort recueillant un homme assassiné dans la campagne de Rome* (S. 1863, au musée de Lyon), et les *Chaussards émigrants abandonnant la campagne romaine pendant la saison des fièvres* (S. 1865). Ce fut avec *Phryné aux fêtes d'Eleusis* (S. 1866), que M. J. Bertrand modifia sa manière primitive et donna la véritable formule de son talent; si son dessin perdit un peu de son énergie, son coloris gagna, en revanche, une souplesse et un charme qui lui ont valu de constants succès; sa composition est restée ingénieuse et poétique, ses figures pleines d'élégance et de grâce. Voici les œuvres qui appartiennent à cette nouvelle manière : *Mort de Virginie* (S. 1869, réexpos. en 1878, Expos. univ.; au musée du Luxembourg); *Mort de Manon Lescaut* (S. 1870); *Folie d'Ophélia* (S. 1872); *Jeune fille* (réexp. en 1878); *Connais-toi toi-même* ! allégorie d'une conception un peu subtile, représentée par un jeune enfant tenant une balance dans laquelle il se pèse lui-même, un pied posé sur chacun des plateaux (S. 1874); *Marguerite en prison* (S. 1876, réexp. en 1878); *l'Education de la Vierge* (S. 1877, réexp. en 1878; à l'église Saint-Louis d'Antin); *Acis et Galathée surpris par le cyclope Polyphème* (S. 1879); *Marguerite à l'église* (S. 1880); *la Cigale chantant à la lune* (S. 1882); *le Dernier jour de Charlotte Corday* (S. 1883); *le Calvaire* (S. 1884); *les Deux sœurs, Cendrillon* (S. 1886). Presque tous ces tableaux ont été gravés. M. J. Bertrand a encore fait, à l'époque où la peinture religieuse était son objectif principal, quelques cartons de vitraux d'un style remarquable. Les récompenses qu'il a obtenues sont les suivantes : médaille de troisième classe en 1861 ; rappel de médaille en 1863; médaille en 1869, et médaille de troisième classe en 1878 (Expos. univ.). Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1876. Ad. THIERS.

BERTRAND (Alexis), philosophe français contemporain, né à Chassey (Côte-d'Or) le 13 fév. 1850. Il fit ses études scientifiques au collège de Semur, les compléta au lycée et à la faculté de Dijon, enseigna tour à tour les lettres et la philosophie au collège de Roanne (1870-73), puis la philosophie au collège de Brive et au lycée d'Auch. Agrégé de philosophie en 1877, il fut ensuite professeur aux lycées de Carcassonne (1878) et de Dijon (1878-81). Après trois ans de suppléance à la faculté de Dijon, il a été nommé en oct. 1884 professeur de philosophie à la faculté des lettres de Lyon. Ses thèses de doctorat (1880) ont pour titre *l'Aperception du corps humain par la conscience* et *De Immortalitate Pantheistica*. Il a traduit de l'anglais le *Pessimisme* de James Sully (1882) et l'*Education* de Herbert Spencer (1886). Divers recueils, notamment la *Revue philosophique* et la *Revue scientifique*, ont donné de lui des articles, dont le caractère commun est de porter sur les rapports du physique et du moral, de la psychologie et de la physiologie. Les travaux des médecins philosophes ont surtout fixé son attention. On lui doit aussi *Correspondance et mémoires inédits de Maine de Biran* (Paris, 1887, in-8), avec une introduction sur les « Rapports d'Ampère et de Maine de Biran d'après leur correspondance ». H. M.

BERTRAND (Edmond), magistrat français, fils d'Ernest Bertrand, né à Troyes en 1852. Il fut successivement juge suppléant au tribunal de la Seine, substitut du procureur de la République près le même tribunal, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris. Il exerce avec distinction, depuis 1880, les fonctions d'avocat général près la même cour. Il a, comme son père, publié divers écrits juridiques fort remarqués. Les principaux sont intitulés *Etudes anglaises, de la banqueroute en Angleterre, des enquêtes législatives en Angleterre; Législation anglaise; le Régime légal de la presse en Angleterre*, etc. M. Edmond Bertrand a également publié, en collaboration avec M. Ch. Lyon-Caen, une traduction annotée du *Code d'instruction criminelle autrichien*. G. L.

BERTRAND-D'ALAMANON ou de LAMANON, troubadour (V. LAMANON [Bertrand de]).

BERTRAND DE BORN (V. BORN).

BERTRAND DE COMPS, seizième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, était né à Comps, en Dauphiné, probablement dans la seconde moitié du XII[e] siècle. D'abord prieur de Saint-Gilles, charge qu'il occupait déjà en 1230, il fut élevé au magistère, en 1236, à la mort de Guérin. En 1237 il envoya aux chevaliers d'Angleterre l'ordre de partir pour la Terre-Sainte, afin de remplacer ceux qui étaient morts dans les derniers combats contre les Infidèles. Son appel fut entendu et les chevaliers de la maison de Clarkenwille, à Londres, s'embarquèrent aussitôt pour l'Orient. Papon, dans son *Histoire de Provence* (t. II, p. 323), cite comme se trouvant dans les archives de la maison de Vence, une lettre de Bertrand, datée du commencement de l'année 1239, en réponse à celle que Romée de Villeneuve, ministre du comte de Provence, Raymond Bérenger, lui avait écrite pour l'aviser qu'il faisait équiper un vaisseau, en vue du secours de la Terre-Sainte : « Munissez-vous, lui disait-il entre autres choses, de provisions pour un an, embarquez les chevaux et les mulets qui vous sont nécessaires, car tout cela est d'un prix excessif dans ce pays. Je vous exhorte surtout à ne point apporter de joyaux, excepté des chapeaux bordés. » Il mourut en 1241 dans un combat contre les Turcs, et eut pour successeur Pierre de Villebride. Ch. KOHLER.

BIBL. : S. PAULI, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano*; Lucques, 1733-1737, 2 vol. in-fol., t. I, pp. 116[e], 229, 293. — A. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*; Paris, 1861, t. I, p. 271. — L.-F. de VILLENEUVE-BARGEMONT, *Monumens des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*; Paris, 1829, 2 vol. in-4, t. I, pp. 83-86. — HERQUET, *Chronologie der Gross*

meister des Hospitalordens während der Kreuzzüge Berlin, 1880, in-8, p. 39.

BERTRAND DE GORDON (V. GORDON).

BERTRAND DE LA HOSDINIÈRE (Charles-Ambroise), homme politique français, né dans la première moitié du XVIII[e] siècle, mort en 1819. Il était procureur du roi à Valence lorsqu'il fut élu membre de la Convention. Girondin, il vota la mort de Louis XVI et donna sa démission au 31 mai. Il disparut alors de la vie publique et ne revint qu'à l'organisation du Conseil des Cinq-Cents dont il fut membre. Il s'opposa au coup d'Etat du 18 Brumaire. Au retour des Bourbons, il fut exilé comme tous les conventionnels régicides.

BERTRAND DE MOLEVILLE (Antoine-François), homme politique et historien français, né à Toulouse en 1744, mort à Paris en 1818. Maître des requêtes sous le chancelier Maupeou, il devint, en 1784, intendant de Bretagne où il ne tarda pas à se faire haïr par ses procédés autoritaires. En 1788, sa position était fort difficile. « Il avait été soumis à la *scission*, c.-à-d. qu'il avait été simplement mis en quarantaine : les membres du Parlement et des Etats, depuis deux ans, avaient rompu toute communication, même privée avec lui » (Barth. Pocquet, *les Or. de la Rév. en Br.*, I, 32). A ce moment, Brienne venait de se résoudre à retirer l'enregistrement des lois aux cours souveraines du royaume et de donner cette fonction à une *cour plénière*. En même temps, il suspendait jusqu'à nouvel ordre toutes les cours souveraines. Bertrand de Moleville, alors de passage à Paris, fut renvoyé en Bretagne, avec le titre de commissaire du roi et sans savoir quelle mission il recevrait à son arrivée. Un autre commissaire lui était adjoint, M. de Thiard, qui devait prendre le commandement militaire de la province. Les édits furent enregistrés par le parlement de Rennes. Mais, le lendemain, un mouvement d'opinion éclata dans la ville. Malgré les ordres du roi, le parlement se réunit, protesta contre les édits et fit afficher sa protestation. Des lettres de cachet exilèrent les magistrats, mais une émeute eut lieu, dirigée principalement contre l'intendant, qui conseillait au doux et faible M. de Thiard les mesures les plus violentes : il voulait, c'est lui-même qui le dit dans ses *Mémoires*, faire démolir de fond en comble la maison où le parlement avait tenu sa séance illégale. Le palais de l'intendance faillit être forcé. Bertrand de Moleville, qui avait demandé son rappel au ministre, s'enfuit, sans attendre sa réponse, dans la nuit du 8 au 9 juil. 1788. Le 6 déc. 1788, après avoir vainement conseillé à Necker des mesures de rigueur contre la municipalité de Rennes, qui appuyait les états de Bretagne, il donna sa démission d'intendant, et refusa, dit-il, la place de premier président au Grand Conseil, mais obtint une pension de douze mille livres. Dans les premiers temps de la réunion des états généraux, il remit à Montmorin un plan pour dissoudre cette assemblée, qu'elle votât ou non les impôts. Il prétend, ce qui n'est guère vraisemblable, que les députés des communes de Bretagne demandèrent alors pour lui la place de garde des sceaux, qui fut donnée à l'archevêque de Bordeaux. Membre influent et orateur habile du district des *Minimes*, où il affectait de paraître sans cocarde, il obtint, par l'entremise de Montmorin, le ministère de la marine le 31 oct. 1789. Dans ces fonctions, il fut un des ennemis les plus habiles de la Révolution. On lui reprocha de conseiller au roi une exécution trop littérale de la constitution, afin d'en montrer les défauts. Les Jacobins et la gauche de la Législative lui reprochaient aussi de laisser notre marine se désorganiser, en favorisant l'émigration des officiers ou en accordant un nombre excessif de congés. « J'avoue, dit-il dans ses Mémoires, que, malgré mon serment à la constitution, le rétablissement de la subordination dans les ports et sur les vaisseaux me paraissant impossible sous le nouveau régime, je croyais pouvoir désirer en conscience que tous les officiers distingués du corps de la marine abandonnassent, au moins pendant quelque temps, un service qu'ils ne pouvaient plus continuer avec honneur et sans s'exposer à être assassinés. » Dans le conseil, il proposait toujours les mesures les plus violentes : il voulait par exemple, que Brissot, dont le journal avait attaqué le roi, fût traité en parricide. Il eut de fréquentes et notoires altercations avec son collègue de la guerre, M. de Narbonne. Le 9 mars 1792, il donna sa démission et M. de Narbonne fut renvoyé. Le roi le chargea alors de diriger « une machine de surveillance, montée originairement par Alexandre de Lameth, et conduite depuis par M. de Lessart ». Il avait à conduire une troupe d'espions composée d'environ trente-cinq individus, dont les uns étaient payés à dix livres par jour, d'autres à cinq livres et d'autres à trois livres. « Leur service consistait à assister régulièrement, partie aux tribunes de l'assemblée, à celle du club des Jacobins et celui des Cordeliers ; partie à suivre les groupes du Palais-Royal, des Tuileries, des cafés principaux et les cabarets des faubourgs ; à appuyer, par tous leurs applaudissements, les motions constitutionnelles, et, à plus forte raison, les motions royalistes ; à huer et même insulter, quand ils se trouvaient en force, ceux qui faisaient des motions contre le roi et contre la constitution, et à faire chaque jour un rapport de tout ce qu'ils avaient vu et entendu la veille. Les plus intelligents, et en même temps les plus vigoureux, c.-à-d. ceux à dix livres par jour, étaient chargés de réfuter dans les groupes les motions incendiaires, et d'en faire, de leur chef, quand l'occasion s'en présentait sans un grand danger. » (*Mém. particuliers*, éd. de 1816, t. I[er], p. 348). C'est Bertrand de Moleville qui organisa la mission secrète confiée par Louis XVI à Mallet-Dupan auprès des rois coalisés contre la France. C'est encore Bertrand de Moleville qui donna au roi, avant le 10 août, les conseils les plus énergiques et les plus habiles, sans pouvoir se faire écouter.

Après la chute du trône, décrété d'accusation ainsi que tous les ministres qui composaient le conseil du roi au mois de nov. 1791, il put se cacher dans Paris et s'embarqua pour l'Angleterre le 19 oct. 1792 avec un passeport que lui avait procuré M[me] de Flahaut. Il séjourna à Londres jusqu'à sa rentrée en France en 1814 et occupa son exil à raconter les événements qu'il avait vus. Il publia en anglais *Private Memoirs relative to the lest year of the reigne of Lewis XVI* (Londres, 1797, 3 vol. in-8), ouvrage dont il parut en même temps une traduction française : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI* (Londres et Paris, 1797, 3 vol. in-8). Il amplifia cet ouvrage et en forma : *Annales of the french revolution* (Londres, 1800, 9 vol. in-8). Le 12 mai 1800, il envoya aux journaux cette note : «... L'auteur, instruit qu'on les traduisait en français *(les Annales)* et craignant que cette traduction ne soit aussi infidèle et aussi mal écrite que celle qui a été faite de ses *Mémoires particuliers*, a revu, corrigé et considérablement augmenté ces deux ouvrages, qui n'en forment qu'un seul, divisé en plusieurs parties, sous le titre d'*Histoire de la Révolution de France.* » L'ouvrage parut à Paris de 1801 à 1803 en 14 vol. in-8. Il fit une grande sensation et la police consulaire saisit une partie de l'édition. On dit que les quatre derniers volumes, fort inoffensifs, sont de Delisle de Salles. Les dix premiers offrent un vif intérêt : à travers bien des anecdotes fantaisistes sur les personnages de la Révolution et en particulier sur Danton, il y a une foule de détails intéressants, donnés pour la première fois, particulièrement sur la diplomatie secrète de Louis XVI en 1792. Ces détails, déjà esquissés dans les *Mémoires*, amenèrent, lors de l'apparition des *Annales*, un débat public entre Bertrand de Moleville et Fox. Celui-ci avait dit, dans la séance de la Chambre des communes du 3 févr. 1800 : « On essaierait en vain d'affaiblir par de longs et ingénieux raisonnements l'évidence des preuves qui sont entre les mains de tout le monde et qui démontrent sans réplique que l'infortuné monarque (Louis XVI) et les ministres

qu'il honorait le plus particulièrement de sa confiance étaient entrés en négociation avec les puissances étrangères, non pour démembrer la France, mais pour la soumettre et la contraindre par la force des armes à renoncer à un système de gouvernement auquel elle attachait son bonheur. Les ministres peuvent-ils contester la réalité de la déclaration faite par l'empereur à Mantoue? Prétendent-ils nier l'exactitude des détails historiques publiés à ce sujet par Bertrand de Moleville? » (*Morning Chronicle* du 4 févr.). L'ex-ministre de Louis XVI répondit, par une lettre aux journaux, « que sa main se serait desséchée plutôt que d'écrire une pareille imposture. » Le roi, d'après lui, n'avait voulu provoquer en Europe qu'une coalition *simulée*, pour *déclarer*, mais non pour *faire* la guerre à la France. Fox répartit: « Ceux qui *feignent* une coalition, qui *déclarent* la guerre; ceux enfin qui menacent, paraissent selon moi vouloir dicter par la force, et on peut dire sans être inexact ni injurieux que ceux qui négocient pour que de telles démarches aient lieu, ont encouragé les puissances étrangères à se mêler des affaires de la France et même à lui dicter par force des changements dans son gouvernement. » Bertrand répondit que la déclaration de Mantoue n'avait pas été publiée, que les révolutionnaires ne l'avaient pas connue, qu'elle n'avait pas été suivie d'effet et que par conséquent ce n'était pas la faute de Louis XVI si la France avait déclaré la guerre à l'Autriche en 1792. Fox fit une nouvelle réponse : « La France, dit-il, sans savoir la déclaration de Mantoue, avait bien des raisons pour croire à une liaison de cette espèce, ce qui a paru depuis démontré. Il me semble qu'en y ajoutant foi, elle a eu raison, elle a déclaré la guerre sur des apparences plus ou moins convaincantes : la déclaration de Mantoue, etc., etc., prouve qu'elle ne donnait pas trop de poids à ces apparences. » Cet important débat fut résumé dans une curieuse brochure : *Correspondence between M. Bertrand de Molleville and the honourable Charles-James Fox* (Londres, 1800, in-8). Bertrand de Moleville publia, en 1816, une seconde édition de ses *Mémoires* (2 vol.).

F.-A. Aulard.

BERTRAND de Ray ou de Rays, appelé aussi Bertrand de Rayns ou de Reims, et Bertrand li Clos, naquit en Champagne ou en Bourgogne vers 1170, peut-être dans les domaines du sire de Chappes, l'un des chevaliers champenois qui prirent part à la quatrième croisade, ou dans ceux d'Othon de Ray, devenu plus tard seigneur d'Athènes. Suivant quelques auteurs, son père se nommait Pierre Cordièle et n'était qu'un simple serf. Ce qui est certain, c'est que Bertrand avait une origine roturière, son nom de Ray n'indiquant nullement qu'il ait été sire de ce lieu, mais désignant simplement l'endroit de sa naissance. On veut que dans la première partie de sa vie il ait été trouvère et ménestrel et qu'il ait, à ce titre, accompagné son seigneur à la première croisade. Mais aucune de ses œuvres ne nous étant parvenue, il serait probablement oublié aujourd'hui, s'il n'eût été le héros d'une aventure qui fit grand bruit de son temps. On sait que Baudouin IX, comte de Flandre, et premier empereur latin de Constantinople, avait disparu en 1205, après la bataille d'Andrinople, sans que l'on apprît exactement s'il y avait été tué ou fait prisonnier par son vainqueur, le roi des Bulgares, Joanice. Comme il ne laissait point de postérité mâle, sa fille aînée, Jeanne, lui succéda dans ses domaines d'Occident; mais trop faible pour continuer l'œuvre d'indépendance politique poursuivie par les comtes ses devanciers, elle dut faire acte de vassalité envers la France, dont elle subit dès lors la domination. Cependant un parti national à la tête duquel s'était mis Bouchard d'Avesnes, époux de la seconde fille de Baudouin, Marguerite, n'attendait que l'occasion de secouer le joug étranger. Il fallait à cet effet réunir la Flandre et le Hainaut sous le gouvernement d'un homme assez populaire pour être universellement accepté et obéi. L'occasion recherchée ne manqua pas de se produire. En 1224, le bruit courut que le comte Baudouin n'était mort ni sur le champ de bataille, ni dans les prisons de Joanice; qu'échappé de captivité, il était revenu en Europe où, pris de dégoût pour les vanités de ce monde, il n'avait pas voulu se faire reconnaître; qu'il vivait actuellement sous l'habit d'un solitaire, dans les bois de Glançon, entre Valenciennes et Tournai. Aussitôt les chefs du parti national se rendirent auprès de ce personnage, qui n'était autre que Bertrand de Ray, et déclarèrent retrouver en lui les traits de leur ancien comte. Le solitaire s'en défendit d'abord avec force, mais on attribua ses dénégations au vœu d'humilité qu'il avait formé, on insista et l'on fit si bien que le pauvre homme, peut-être complice de l'affaire, avoua être le prince que l'on croyait mort. Il raconta alors que fait prisonnier par le roi Joanice il avait évité la mort grâce à l'amour d'une princesse bulgare ; qu'il avait été vendu comme esclave et forcé de s'atteler à la charrue avec les bêtes de somme ; que des marchands allemands l'ayant racheté, il avait repris le chemin de la Flandre avec la ferme décision d'y passer le reste de ses jours dans la solitude. Cependant, en voyant l'état d'abaissement de son pays il jugeait que son devoir était d'obéir à l'appel de ses anciens sujets en sortant de sa retraite et en reprenant le sceptre. La nouvelle de cette étrange réapparition se propagea rapidement dans la contrée, où le prétendu Baudouin alla sur-le-champ se montrer aux populations. Partout sur son passage éclatait le plus vif enthousiasme. Le parti national se groupa tout entier autour de lui. Plusieurs seigneurs voisins se reconnurent ses vassaux, et le roi d'Angleterre, Henri III, lui fit proposer une alliance.

Cependant le roi de France, Louis VIII, inquiet de la tournure que prenait l'affaire, s'occupait d'arrêter le mouvement, de concert avec la comtesse Jeanne, qui s'était réfugiée auprès de lui. Il invita le nouveau comte à une entrevue dans la ville de Péronne, en lui promettant de favoriser son rétablissement s'il démontrait d'une façon péremptoire qu'il était bien l'homme qu'il disait. Bertrand ne fit aucune difficulté pour accepter cette proposition, et se rendit à Péronne avec un nombreux cortège de chevaliers (30 mai 1225). Interrogé par le roi, il répondit d'abord avec beaucoup d'assurance et d'habileté, puis, certaines questions délicates lui ayant été posées, il se troubla, hésita et dit des choses si manifestement fausses que tout l'entourage de Louis VIII le traita hautement d'imposteur. Bertrand comprit alors qu'il était perdu. La nuit suivante (30 mai – 1er juin) il s'enfuit à cheval de Péronne, courut jusqu'à Valenciennes afin d'y prendre une somme d'or qu'il y avait déposée, gagna de là les bords du Rhin, passa à Cologne et à Liège, puis disparut. Malgré cette fuite, qui semblait confirmer les soupçons provoqués par l'entrevue de Péronne, ses partisans refusèrent de croire à l'imposture; ils firent courir le bruit que Baudouin était parti incognito pour Rome dans le but de s'y faire reconnaître et proclamer par le pape, et qu'il ne tarderait pas à revenir. Un mois se passa sans que l'on eût de ses nouvelles. Enfin, vers la fin de juin, un seigneur bourguignon, Erard de Chastenay, l'ayant retrouvé à Rougemont, sous les habits de ménestrel, l'arrêta et le livra, moyennant 400 marcs d'argent, à la comtesse Jeanne qui le fit pendre aux halles de Lille (vers le 1er oct. 1225). Avant de mourir, Bertrand confessa qu'il n'était qu'un pauvre serf, et que s'il avait voulu se faire passer pour le comte de Flandre, c'était par le conseil des chevaliers et des bourgeois du pays. Mais cet aveu ne convainquit pas tous ceux qui avaient eu foi en lui. Bien des gens accusèrent la princesse Jeanne d'avoir tramé sciemment la perte de son père dans le but de conserver à elle seule la souveraineté, et voulurent voir dans les malheurs qui signalèrent les dernières années du règne de cette princesse, la vengeance céleste du parricide qu'elle aurait commis.

Ch. Kohler.

Bibl. : Dinaux, *Trouvères du nord de la France*; Paris

1839, in-8, t. II, pp. 124-128. — L. de ROSNY, *Notice du* XIV

1839, in-8, t. II, pp. 124-128. — L. de ROSNY, *Notice du* XIVe *au* XVe *siècle sur Bertrand de Rayns, hermite, qui sous le nom de Baudouin de Constantinople cuidoit... estre comte de Flandres et de Haynaut*; Paris, 1838, in-8. — J. de SAINT-GENOIS, *le Faux Baudouin* (Flandre et Hainaut) 1225; Gand, 1840, 2 vol. in-18. — Le P. A. CAHOUR, *Baudouin de Constantinople, chronique de Belgique et de France*; Paris, 1858, in-8; Tournai, 1880, in-8 et in-12. Version flamande : Doornik, 1852, in-8 et in-12. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Bertrand de Rays* (dans la *Nouvelle biographie belge*, t. II). — V. aussi, plus haut, notre article sur Baudouin Ier de Constantinople.

BERTRAND DE TEXIS, ou TEXI, quatorzième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, chevalier de la langue d'Auvergne, succéda en 1230 dans le magistère à Gérard de Montaigu. Il n'exerça cette charge que fort peu de temps, étant mort vers la fin d'oct. 1231, de chagrin, dit-on. Ch. K.

BERTRANDI (Giovanni-Ambrogio), célèbre anatomiste et chirurgien italien, né à Turin le 17 oct. 1723, mort à Turin le 6 déc. 1765. Il étudia dans sa ville natale, fut répétiteur d'anatomie et reçut en 1747 la maîtrise en chirurgie. Il vint à Paris en 1752 et y fut nommé associé de l'Académie de chirurgie en 1754. De retour à Turin en 1755, il devint professeur de chirurgie à l'Université et en 1758 médecin du roi. Grâce à lui une école de sages-femmes et une école de médecine vétérinaire furent créées à Turin. — Bertrandi a publié en 1745 un opuscule remarquable sur la structure et la conformation de l'œil sous le titre d'*Ophthalmographia*; cet opuscule parut de nouveau en 1748 : *Diss. anat. de hepate et de oculo* (Turin, in-4). Son ouvrage capital a pour titre *Trattato delle operazioni di chirurgia* (Nice, 1763, 2 vol. in-8; trad. fr., Paris, 1769, in-8). Nous n'énumérerons pas ses autres ouvrages; tous furent réunis après sa mort : *Opere anatomiche e cerusiche di Ambr. Bertrandi...* (Turin, 1786-1802, 14 vol. in-8). Dr L. HN.

BERTRANDITE. Silicate hydraté de glucine. $HGl^4Si^2O^9$ orthorhombique (mm = 120° 20′). Densité = 2,58. Dureté = 6. La *Bertrandite* a été trouvée en petits cristaux transparents, insolubles dans les acides, dans les fissures d'une granulite à Barbin et Petit-Port (Loire-Inférieure).

BERTRANDON DE LA BROCQUIÈRE, seigneur de Vieux-Château, né à la fin du XIVe siècle dans le duché de Guyenne, mort vers le milieu du XVe siècle, était conseiller et premier écuyer tranchant de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il est connu par sa relation d'un voyage qu'il fit en Orient pendant les années 1432 et 1433. Parti de Gand en fév. 1432, il parcourut d'abord presque toute l'Italie, s'embarqua à Venise, passa à Rhodes et à Baffa, dans l'île de Chypre, et aborda à Jaffa, sur la côte de Syrie. Après avoir visité les lieux saints et les principales villes de la Syrie, de la Palestine, de l'Arménie, de la Karamanie et de l'Asie Mineure septentrionale, il gagna Constantinople, où il séjourna quelque temps, puis reprit le chemin de la Bourgogne, en traversant la Macédoine, la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie, l'Autriche et la Bavière. Le récit, assez étendu, qu'il nous a laissé de son voyage, compte parmi les textes les plus importants pour la connaissance de l'Orient au XVe siècle. Bertrandon décrit avec beaucoup de soin et de bonne foi les pays qu'il parcourt; les renseignements qu'il fournit sur les mœurs des habitants, les monuments, la géographie, sont précis et intéressants, et quoique son style soit un peu monotone et même négligé par endroits, l'air de franchise et de bonhomie dont il est empreint lui donne une certaine saveur. Sa relation a été plusieurs fois publiée, mais aucune des éditions n'est bien correcte. La première se trouve dans l'ouvrage de Hakluyt, *The discoveries of the world* (Londres, 1601, in-4, pp. 69 et suiv.). Elle a été reproduite dans *Selection of curious, rare, and early voyages... chiefly published by Hakluyt... to which... this is intended as a supplement* (Londres, 1812, gr. in-4, pp. 69-145). Une seconde édition a paru en 1804, dans le t. V, pp. 469-637, des *Mémoires de l'Institut national des Sciences et Arts* (Sc. morales et politiques), sous le titre : *Voyage d'outre-mer et retour de Jérusalem en France par la voie de terre, pendant le cours des années 1432 et 1433*, ouvrage extrait d'un manuscrit de la bibliothèque nationale, remis en français moderne et publié par le citoyen Le Grand d'Aussy. — L'édition de M. Le Grand d'Aussy a servi de base à une version anglaise : *Travels to Palestine and his return from Jerusalem overland to France in 1432-1433, translated by* Th. Johnes (At the Hafod press, Handerson, 1807, gr. in-8, avec fig.). Cette version a été reproduite par Whright, dans ses *Early Travels*, pp. 283-382. Ch. KOHLER.

BIBL. : V. les préfaces des éditions citées ci-dessus et T. TOBLER, *Biblioth. geographica Palæstinæ*; Leipzig, 1867, in-8.

BERTRE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Puylaurens; 173 hab.

BERTREN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse; 255 hab.

BERTREVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany-Barville; 185 hab.

BERTREVILLE-SAINT-OUEN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 461 hab.

BERTRIC-ET-DURÉE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac; 674 hab.

BERTRICH. Source sulfatée sodique moyenne, carbonique faible, émergeant dans la vallée de l'Usbach, à 43 kil. de Trèves (Prusse rhénane). La température de l'eau est de 33° C. environ. — Les eaux de Bertrich sont laxatives et sialagogues; elles sont utiles à l'intérieur dans les affections des voies respiratoires et digestives : laryngites et bronchites chroniques, dyspepsies accompagnées de constipation opiniâtre; à l'extérieur dans les accidents rhumatismaux ne présentant plus d'acuité. Dr L. HN.

BERTRICHAMPS Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant de Baccarat; 1,070 hab.

BERTRICOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel; 82 hab.

BERTRIMONT. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 175 hab.

BERTRIMONTIER. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 345 hab.

BERTRON (Adolphe), monomane, né à La Flèche le 4 fév. 1802, mort à Paris le 26 janv. 1887. En 1857, il se présenta aux électeurs du dép. de la Seine comme *candidat humain*, c.-à-d. représentant non les idées d'un parti ou d'un pays, mais celles de l'humanité; il fit beaucoup de réclame, se distingua par des affiches énormes, où s'encadrait sa photographie, et distribua lui-même sa profession de foi et son programme dans les rues, ce qui le fit emprisonner jusqu'à la clôture des opérations électorales. En 1863, il posa sa candidature dans la France entière, engageant les électeurs à plébisciter sur son nom, et déclarant qu'une Chambre, composée du seul candidat humain, n'en vaudrait que mieux. En 1876, Bertron, qui s'intitulait encore *Liberge des Bois*, fit un procès au journal *l'Evénement*, qui refusait de le prendre au sérieux, et il fut naturellement débouté de ses prétentions qui n'allaient rien moins qu'à l'insertion du jugement dans tous les journaux français. Depuis cette époque jusqu'à sa mort il se présenta à toutes les élections, tant municipales que législatives. Il était bien connu des électeurs parisiens, qui plus, d'une fois, lui firent des ovations burlesques, et notamment le portèrent en triomphe pour avoir déclaré que le « Sénat ne ferait rien de bon si on ne lui adjoignait l'élément féminin ». Bertron eut aussi la bizarre idée d'inviter par télégramme tous les souverains de l'Europe à un dîner au café Riche, où il se proposait de leur exposer ses théories. Cet inoffensif monomane habitait, à Sceaux, une villa tout entourée de rosiers qu'il baptisa le *Palais de l'Humanité*. R. S.

BERTRUDE, seconde femme de Clotaire II, roi de

France, mère de Dagobert Ier et de Caribert, sœur de la reine Gomatrude et de Brunulfe, que Dagobert fit tuer en 629, morte en 610. Frédégaire rapporte qu'un certain nombre de grands de la Bourgogne ayant fait assassiner Herpon, duc des pays d'au delà du Jura, le roi Clotaire alla châtier les rebelles. L'un des révoltés, Leudemundus, évêque de Sion, vint trouver la reine Bertrude et lui assura que son mari devait mourir dans l'année; en conséquence, il l'engageait à faire transporter ses trésors en lieu sûr, à Sion, où elle rencontrerait un certain Aletheus, de race royale, qui l'épouserait et monterait sur le trône après la mort de Clotaire. La reine ne cacha pas son indignation au prélat; celui-ci, craignant pour sa vie, prit la fuite. L'auteur de la vie de saint Ouen prétend que Bertrude fut enterrée à Saint-Pierre de Rouen. Mais dom Ruinart affirme avoir vu son tombeau dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. M. Prou.

Bibl. : *Chronique de Frédégaire*, c. xliv et xlvi, dans *Recueil des histor. de France*, t. II, pp. 430 et 432. — *Gesta Dagoberti*, c. ii et iv. — *Testamentum Bertranni episcopi*, dans *Rec. des histor. de France*, t. III, p. 509. — Aimoin, *De Gestis Francorum*, l. IV, c. vi et viii. — D. Ruinart, dans *Rec. des histor. de France*, t. II, p. 724.

BERTRY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary ; 2,997 hab.

BERTUCAT (Claude-Mathieu-Nicolas), homme politique français, né à Paray-le-Monial le 6 déc. 1767, mort à Charolles le 1er mai 1825. Elu membre de la Convention pour le dép. de Saône-et-Loire, le 7 oct. 1792. Siégeait à la droite de l'Assemblée, vota pour la culpabilité de Louis XVI, conclut pour l'appel au peuple et sur l'application de la peine motiva son vote par ces paroles : « Je croirais porter atteinte à la souveraineté du peuple, si je jugeais souverainement dans cette affaire. Je crois qu'il faut consacrer au peuple la sanction tacite et présumée, qui lui est incontestablement due sur les actes de ses représentants, car sa souveraineté ne peut s'aliéner. Je vote pour la mesure qui laisse sans cesse au peuple le droit de manifester utilement son vœu : pour la détention perpétuelle. » Il vota pour le sursis à accorder à l'exécution du roi. Il est l'auteur d'un projet de loi présenté dans la séance du 21 juin 1795, en opposition à celui de Rebwell sur la réorganisation des lois de finances. Bertucat proposait la résiliation de tous les baux des biens ruraux dont le prix n'était pas stipulé en nature. Son projet de loi ne fut pas adopté. H. Messager.

BERTUCH (Johann-Georg), jurisconsulte allemand de la seconde moitié du xviie siècle. Il fut conseiller à Zittau. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Tractat von dem besondern Rechte in Ehe und Schwängerungs-sachen-der Soldaten* (Zittau, 1629) ; *Disput. inaugur. de eo quod justum est circa ludos scenicos operasque modernas, dictas vulgo opera* (Kiel, 1693) ; *Promptuarium juris practicum* (Leipzig, 1765), etc. G. L.

BERTUCH (Friedrich-Justin), littérateur allemand, né à Weimar le 30 sept. 1744, mort le 3 avr. 1822. Collaborateur de Wieland au *Mercur* (1775), traducteur de *Don Quichotte*, il publia, à partir de 1785, avec Wieland et Schütz l'important *Ienaische Allgemeine Litteraturzeitung*, à partir de 1786, le premier journal de modes qu'ait eu l'Allemagne (*Journal des Luxus und der Moden* 1786-1827) ; puis *Blaue Bibliothek aller Nationen* (Gotha, 1790-1797, 11 vol.); *Bilderbuch für Kinder* (Weimar, 1790-1822, 190 livr.) dont le succès fut énorme. Pour faciliter la vente de ces ouvrages il fonda le *Landes-industrie-comptoir* qui rendit de grands services aux écrivains et aux artistes allemands. Citons encore ses *Geographische ephemeriden* (avec Zach, Gaspari, etc.).

BERTULPHE ou **BARTOLPHUS de Nangeio**, auteur supposé d'une histoire de la 1re croisade jusqu'en l'année 1105, qui, sous le titre de *Gesta Francorum expugnantium Jherusalem*, reproduit, en l'abrégeant et en y ajoutant quelques détails personnels, l'*Historia Hierosolymitana* de Foucher de Chartres. L'auteur, que l'on suppose allemand, d'après son style, mais sur lequel on ne sait d'ailleurs rien, a très probablement vécu en Palestine à l'époque des événements qu'il raconte. Il termine son œuvre après la défaite des Égyptiens et la mort du gouverneur d'Ascalon, en 1105. S'il ne l'a pas poursuivie au delà, c'est sans doute qu'à l'époque où il composait, Foucher de Chartres n'avait encore rédigé que la première partie de son *Histoire*. Il est certain, en tous cas, qu'il écrivait avant 1109, car il parle de Tripoli comme étant encore au pouvoir des Sarrasins. — On a deux éditions de Bertulphe ; la première a été donnée en 1611 par Bongars dans ses *Gesta Dei per Francos* (Hanau, deux tomes en 1 vol. in-fol, t. I, pp. 561-595), d'après deux manuscrits appartenant l'un à la bibliothèque de Philippe-Louis, duc de Bavière, l'autre à Pierre Pithou ; la seconde, pour laquelle quatre autres manuscrits ont été collationnés avec le texte de Bongars, se trouve dans le t. III (paru en 1866), pp. 492-543, des *Historiens occidentaux des Croisades*, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ch. Kohler.

Bibl. : Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*; Francfort, et Leipzig, 1720-1733, 11 vol. in-8, t. III, pp. 500-523. — *Hist. litt. de la France*, t. XI, pp. 53-54. — Fabricius, *Biblioth. med. et inf. ætatis* ; éd. Mansi ; Padoue, 1754, t. I, p. 182. — Le P. Lelong, *Biblioth. hist. de la France* ; Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol., t. II, n° 16,638. — Struve, *Biblioth historica* ; éd. Meusel ; Leipzig, 1782-1784, in-8, t. II, pp. 275-276. — Michaud, *Biblioth. des Croisades* ; Paris, 1829, 4 vol. in-8, t. I, p. 96. — Sybel, *Geschichte des ersten Kreuzzugs* ; Dusseldorf, 1841, in-8, p. 55.

BERTY (Adolphe), archéologue français, né en 1818, mort en 1867, auteur de plusieurs ouvrages estimables : *Dictionnaire de l'architecture du moyen âge* (Paris, 1845, in-8) ; *les Grands architectes français de la Renaissance* (Paris, 1860, in-8) ; *la Renaissance monumentale en France, spécimens de composition et d'ornementation architectoniques empruntés aux édifices construits depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XIV* (Paris, 1864, 2 vol. gr. in-4, avec 100 pl.) ; *Topographie historique du vieux Paris*, ouvrage qui fait partie de l'histoire générale de Paris, publiée sous les auspices du gouvernement, et qui a été continué par H. Legrand et L.-M. Tisserand (Paris, 1866-69-82, 3 vol. gr. in-4, pl.). G. P-i.

BÉRU. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre ; 239 hab.

BÉRUGES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé ; 995 hab.

BÉRULLE (Pierre de), cardinal, ministre d'Etat, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, importateur et premier supérieur des Carmélites en France, né le 4 févr. 1575 au château de Serilly, près de Troyes, descendant des Séguier par sa mère, mort le 2 oct. 1629. Il fit ses premières études chez les jésuites et acheva ses humanités à l'Université de Paris. Il se distingua de bonne heure par l'ardeur et les succès de sa controverse à l'égard des protestants. Dès 1600, Du Perron le choisit pour l'assister contre Duplessis-Mornay dans les conférences de Fontainebleau et il fut utilement secondé par lui. Bérulle n'était point seulement un controversiste habile, mais, plus encore que saint François de Salles, son ami, il était un convertisseur insinuant et onctueux, qui ravit au protestantisme beaucoup de nobles dames. La congrégation de l'Oratoire de France fut fondée par lui en 1611 ; elle fut confirmée, en 1613, par Paul V, malgré l'opposition des jésuites. La lutte contre les carmes, au sujet des carmélites d'Espagne (réforme de sainte Thérèse), fut plus longue et plus pénible. Bérulle avait introduit en France des religieuses de cette congrégation, et il travaillait avec grand zèle à développer leur institution. Il était encore supérieur de l'Oratoire, lorsqu'il fut nommé supérieur des carmélites par délégation et commission du pape. Les carmes se trouvèrent offensés par cette nomination qui les excluait de la direc-

tion de religieuses portant leur nom ; ils soutinrent que le pape lui-même ne peut point donner le gouvernement des moniales à d'autres qu'aux moines de leur ordre ; ils incriminèrent la doctrine et les mœurs de Bérulle, et pendant treize ans le poursuivirent de *calomnies et de libelles injurieux et diffamatoires soigneusement espandus mesme aux provinces estrangères* (Œuvres de Bérulle, p. 111, Paris, 1617, in-fol). Henri IV et Louis XIII lui offrirent plusieurs fois des évêchés qu'il refusa ; il n'accepta que deux abbayes. Il fut nommé cardinal en 1627, par Urbain VIII.

Bérulle prit une part importante aux affaires de l'Etat : première réconciliation de Louis XIII avec sa mère, conclusion du traité de Mouçon avec l'Espagne, prompte obtention à Rome, malgré les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne, des dispenses nécessaires au mariage d'Henriette de France avec le prince de Galles. Il fut, par suite, nommé ministre d'Etat. On a reproché à Richelieu d'avoir pris ombrage de cette élévation et d'avoir abreuvé Bérulle de dégoûts pour le contraindre à abandonner les affaires. La vérité est que la grande politique de Richelieu ne pouvait s'accommoder des tendances de Bérulle : celui-ci était opposé au projet d'abaissement de la maison d'Autriche, il s'était allié en conséquence à Marillac, garde des sceaux, et aux gens du conseil secret de Marie de Médicis ; ils étaient secondés par les visions de quelques carmélites du faubourg Saint-Jacques, que la reine-mère consultait comme des oracles. Bérulle mourut subitement en disant la messe, et les ennemis de Richelieu attribuèrent cette mort au poison. — Il était le protecteur de Descartes ; il encouragea la publication de la *Bible polyglotte* de Lejay, ce fut lui qui y fit insérer le *Pentateuque samaritain*, récemment apporté de Constantinople. Ses œuvres avaient été plusieurs fois imprimées pendant sa vie ; le P. Bourgoing les réunit après sa mort, 1644 (2 vol. in-fol.) ; 1657 (1 vol. in-fol.) ; nouvelle édition (Montrouge, 1857, gr. in-8). Les jansénistes approuvèrent et répandirent son traité *Des grandeurs de Jésus*. E.-H. VOLLET.

BIBL. : G. HABERT, abbé de Saint-Vigor de Cérisy, *Vie du cardinal de Bérulle*; Paris, 1646, in-4. — TABARAUD, *Histoire de P. de Bérulle*; Paris, 1817, 2 vol. in-8. — NOURRISSON, *le Cardinal de Bérulle, sa vie et ses écrits*; Paris, 1859, in-12, 2e éd.

BÉRULLES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, dans un vallon qui rejoint la vallée de la Vanne ; 732 hab. — Limonite ferrugineuse ; cidre ; briqueteries et tuileries ; commerce de bois. — Cette localité porta le nom de *Séant-en-Othe* jusque vers le milieu du XVIe siècle, où elle prit celui de ses seigneurs. C'était autrefois une ville fortifiée, ayant deux paroisses ; les guerres de religion, dont elle eut beaucoup à souffrir, la réduisirent à l'humble état de village, dont elle ne s'est pas relevée depuis. — Bérulles possède une église remarquable (mon. hist.), construite de 1510 à 1550. Le portail principal est orné d'élégantes sculptures, malheureusement mutilées par les calvinistes : un porche de bois vermoulu s'appuie à la tour et protège l'entrée ; le long des murs se voient encore quelques traces d'une litre funèbre aux armes des Bérulles. A l'intérieur, on doit signaler une gracieuse piscine, accolée au troisième pilier de la nef, et trop dégradée par le vandalisme sectaire ; une intéressante cuve baptismale, datée de 1550, et décorée de curieux bas-reliefs, d'inscriptions symboliques se référant aux divers baptêmes mentionnés dans l'Ecriture (baptême d'eau : le Christ et Clovis ; baptême de feu : la Pentecôte ; baptême de sang : le massacre des Innocents). Dans la chapelle de la Vierge, une porte aujourd'hui murée conserve sa jolie décoration renaissance et sa frise délicatement sculptée, figurant des jeux d'enfants et des animaux variés, s'ébattant parmi les feuillages. Les fenêtres ont gardé plusieurs fragments de vitraux, notamment les armoiries d'Odet de Foix, vicomte de Lautrec, et celles du cardinal de Bérulle, qui officiait dans cette chapelle, lors de ses séjours au château voisin de Cérilly, son lieu de naissance. Les baies de la nef ont été bouchées, par économie, mais le sanctuaire, à cinq pans, est éclairé par de magnifiques verrières, représentant en quarante panneaux l'histoire de la Vierge et la Passion de Jésus-Christ. — A 1,500 m. du village, sur la montagne, au milieu des bois, près d'une source réputée miraculeuse, est la *chapelle de Sainte-Reine* qui fut construite, dit-on, par un seigneur de Bérulles, à son retour de Terre-Sainte. C'était jadis un lieu de pèlerinage fréquenté ; mais à présent l'édifice est à peu près abandonné et tombe en ruines. A. TAUSSERAT.

BERUS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne ; 337 hab.

BERUS (Zool.). Nom spécifique de l'une de nos formes indigènes du genre *Vipera*, serpents appartenant à la section des *Solénoglyphes* ou *Thanatophides* de Duméril et Bibron (V. ces mots).

BERUTO (Amedeo), moraliste et prélat italien, né à Moncaliéri (Piémont) à une date restée inconnue, mort en 1525. Il fut gouverneur de Rome, puis évêque d'Aoste. On a de lui divers traités, en forme de dialogues ; les principaux sont intitulés : *An amico sæpe ad scribendum provocato non respondenti sit amplius rescribendum? De Amicis veris ; De Amore honesto ; De Curialibus, et quales esse debeant qui magistratibus publicis præponuntur* (Rome, 1517, in-4). G. L.

BERVIC (Charles-Clément BALVAY, dit), graveur français au burin, né à Paris le 23 mai 1756, mort le 23 mars 1822. Son nom de famille était Balvay, et, par suite d'une erreur, il fut inscrit dans son acte de naissance avec les prénoms de Jean-Guillaume. Il prit le surnom de son père, un maître tailleur de la capitale. Ayant de bonne heure témoigné d'heureuses dispositions pour le dessin, il reçut quelques leçons de Le Prince, et, à l'âge de quatorze ans, fut placé chez le célèbre graveur George Wille, qui apporta des soins particuliers à l'éducation artistique de son sympathique élève. En 1774, il reçut pour ses dessins une première médaille de l'Académie royale. C'est d'après la composition de Wille fils qu'il grava sa première planche personnelle, *le Petit Turc* (1774). Le portrait de *Linné*, d'après Roslin (1779), et celui du *comte de Vergennes*, d'après son propre dessin (1780), attirèrent l'attention sur le jeune artiste ; le portrait de *Sénac de Meilhan*, intendant et bienfaiteur du Hainaut, exécuté d'après un tableau de J.-S. Duplessis, aux frais de la ville de Valenciennes (1783), et où Bervic dépassa son maître, exalta sa réputation naissante. Agréé à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 29 mai 1784, sur deux planches d'après Lepicié, *le Repos* et *la Demande acceptée* (S. 1785), il fut bientôt logé au Louvre, nommé graveur du roi et chargé de graver le portrait de *Louis XVI* en costume royal, d'après Callet, estampe qui compte au nombre des chefs-d'œuvre de la gravure française ; les premières épreuves, avant la planche brisée, en sont rares, ayant été détruites par l'artiste lui-même pendant la Terreur. L'*Enlèvement de Déjanire*, d'après Guido Reni (1789), et l'*Education d'Achille*, d'après J.-B. Regnault (1792), deux planches devenues classiques, se recommanderont toujours à l'admiration de la postérité, non moins que le groupe antique de *Laocoon*, gravé pour le *Musée* Robillard (1807). Sa vue s'étant affaiblie, il dut abandonner un portrait de *Napoléon*, dont il n'était pas content, et il ne laissa tirer que trois épreuves de celui de *Louis XVIII*, d'après Augustin. La planche commencée du *Testament d'Eudamidas*, d'après Poussin, a été terminée par son élève Toschi. Membre de l'Institut en 1803, il n'eut la croix de la Légion d'honneur qu'en 1819. Son œuvre ne compte que dix-neuf planches, mais il eut la gloire de relever le burin français d'une décadence passagère et de transmettre à ses successeurs les bonnes traditions de l'Ecole française. Il forma d'excellents élèves, parmi lesquels Caron, J. Coiny, A. Corot, Toschi et Henriquel-Dupont. G. PAWLOWSKI.

Bibl. : Quatremère de Quincy, *Notice historique*; Paris, 1823. — G. Duplessis, *Histoire de la gravure en France*. — R. Portalis et H. Beraldi, *Les Graveurs du* XVIII*e siècle*, 1880. — H. Beraldi, *Les Graveurs du* XIX*e siècle*, 1885.

BERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 175 hab.

BERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville ; 835 hab.

BERVILLE-en-Roumois. Com. du dép de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde ; 506 hab.

BERVILLE-en-Vexin. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 220 hab.

BERVILLE-la-Campagne. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger ; 204 hab.

BERVILLE-sur-Mer. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville ; 426 hab.

BERVILLE-sur-Seine. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair ; 284 hab.

BERVILLE (Saint-Albin), magistrat français, né à Amiens le 22 oct. 1788, mort à Paris le 25 sept. 1868. Inscrit au barreau de Paris en 1816, il se fait bientôt remarquer dans les procès les plus retentissants. C'est ainsi qu'il plaide pour les littérateurs Léon Thiessé, Achille Roche, Paul-Louis Courier, Béranger, et qu'il défend Baradère dans l'affaire des Sergents de la Rochelle. Premier avocat à la cour de Paris en 1830, président de la même cour de 1843 à 1848, il fut député de Seine-et-Oise à la Chambre des députés de 1838 à 1848, puis à l'Assemblée constituante de 1848. Excellent avocat, Berville était encore un érudit. Il a publié les *Œuvres de Pothier* (1826 et s., 26 vol. in-8), et, avec Barrière, la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française* (1820-1826, 56 vol. in-8). Il a donné un grand nombre d'articles littéraires et historiques aux journaux (notamment aux *Débats*) et aux Recueils et Revues de 1820 à 1841. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Eloge de Jacques Delille* (Paris, 1817, in-8) ; *Eloge de Rollin* (Paris, 1818, in-8) ; *Gresset, sa vie et ses ouvrages* (Amiens, 1863, in-4) ; *Notice sur Voltaire* (Caen, 1858, in-8) ; *Notice sur J.-J. Rousseau* (Caen, 1859, in-8) ; *Littérature, questions d'histoire littéraire, esthétique et théorie des arts, fragments divers* (Paris, 1869, in-12) ; *Littérature, mélanges en prose, travaux académiques, biographies* (Paris, 1869, in-12) ; *Poésies et littérature légère* (Paris, 1868, in-12), etc. On trouve les principaux plaidoyers de Berville dans les *Annales du Barreau français*, de Warée, et dans le *Barreau français*, de Panckoucke. R. S.

Bibl. : Quérard, *la France littéraire* ; Paris, 1827, t. Ier, p. 314. — Du même, *La Littérature française contemporaine* ; Paris, 1842, t. Ier, pp. 409-418.

BERWALDE (Traité de). Traité signé le 23 janv. 1631 entre M. de Charnacé, ambassadeur de France, et le roi de Suède, Gustave-Adolphe ; il avait pour but de protéger contre l'empereur les protestants, et en général les amis communs des deux royaumes, et de replacer toutes choses dans l'état où elles se trouvaient avant que la guerre eût éclaté en Allemagne ; à cet effet, le roi de Suède s'engageait à entretenir en Allemagne une armée de 30,000 fantassins et de 6,000 cavaliers, et le roi de France à lui fournir chaque année un subside d'un million de livres. L'alliance était conclue pour cinq ans environ, du 23 janv. 1631 au 1er mars 1636. C'est dans ce traité que la France accorda pour la première fois, mais non sans faire difficulté, le titre de roi à Gustave-Adolphe, la France ne le reconnaissant pas jusque-là aux souverains qui tenaient leur trône du consentement de leurs Etats plutôt que de leur naissance.

Bibl. : Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans* ; Paris, 1878, 2 vol. in-8. — Gfroerer, *Gustav-Adolf König von Schweden und seine Zeit* ; Stuttgard, 1863, in-8. — Droysen, *Gustav-Adolf* ; Leipzig, 1869, 2 vol. in-8.

BERWICK. I. Comté d'Ecosse, séparé par la rivière de Tweed du Northumberland. 92 kil. q. ; 34,705 hab., soit 30 hab. au kil. q. Il est divisé en trois districts : à l'O. la vallée de la Leader ou Landerdale ; au N. une région montagneuse qu'on appelle Lammermuir ; au S.-E. la Merse ou Marche. Ces noms impliquent une différence dans la constitution du sol. Les roches siluriennes dominent dans le N. le calcaire carbonifère dans la Merse, le grès dévonien dans le Landerdale. Çà et là quelques masses de porphyre et de gneiss. Le relief se compose de collines arrondies dont la hauteur moyenne est de 300 à 350 m. Le sommet le plus élevé, le Sayrs-Law, a 575 m. La côte est rocheuse, escarpée, inabordable, sauf à Eyemouth, port de refuge pour les navires de faible tonnage. L'accident le plus redoutable de cette côte est le promontoire de Saint-Abbs, pilier de porphyre surmonté d'un phare. Une seule rivière tombe directement dans la mer, l'Eye ; les autres, la Leader, l'Eden, le Leet et le Whiteadergrom grossi du Blackader et de la Dye, se perdent dans la Tweed. Le climat est généralement doux et humide. Les vents d'E. sont dominants et charrient les nuages, surtout au printemps. Comme une partie du sous-sol est formé d'argile l'humidité du Berwickshire était proverbiale avant les grands travaux de drainage entrepris récemment. L'agriculture est florissante. Le système le plus fréquent de tenure est le fermage avec baux de dix-neuf acres. La moyenne de la superficie était de 194 acres (5 hectares). C'est un comté essentiellement agricole par sa production et par son commerce. Le principal débouché est Berwick qui ne fait plus partie (depuis 1482) du comté auquel il a donné son nom. La richesse minérale du comté est insignifiante. La seule ressource de richesse, outre le travail de la terre, est la pêche. La Tweed donne du saumon en quantité. Eyemouth, Burnmouth, Coldinghamshore et Cove envoient des pêcheurs à la poursuite du hareng, du maquereau, du homard et des crabes. Citons parmi les rares usines la manufacture de papier de Chirnside-Bridge.

II. *Berwick-upon-Tweed*, la ville la plus septentrionale de l'Angleterre, à l'embouchure et sur la rive gauche de la Tweed ; 13,572 hab. On a annexé depuis 1835 à cette ville les bourgs de Tweedmouth et de Spittal qui sont de l'autre côté de la rivière. Longtemps disputée entre les Anglais et les Ecossais, prise et reprise plusieurs fois, elle fut définitivement conquise par les Anglais en 1482 pendant les troubles provoqués par le conflit entre le roi Jacques III et les nobles écossais. La ville a gardé ses vieilles murailles du temps d'Elisabeth, deux batteries surveillent l'entrée du port. L'aspect de Berwick est très pittoresque malgré la disparition des monuments du moyen âge, quatre ponts traversent la rivière, le plus ancien date de 1634 et a quinze arches assez peu élevées, le plus récent est un magnifique viaduc moderne pour le chemin de fer, de 600 m. de long. Le port est très animé, il reçoit des navires de 500 tonnes et exporte du wiskey, des poissons conservés dans la glace, des produits agricoles. Londres absorbe tout cela. La ville envoie un député au parlement. L. Bougier.

BERWICK (Jacques Fitz-James, duc de), né le 21 août 1671, mort le 12 juin 1734. Il était fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre ; sa mère, Arabella Churchill, était la propre sœur du fameux duc de Malborough. Les hasards de sa naissance, qui le rattachait à la fois à la dynastie des Stuart et au chef de leurs pires ennemis, le forcèrent de bonne heure à chercher fortune hors de sa patrie. C'est comme général surtout, l'un des meilleurs généraux de la fin du règne de Louis XIV qu'il se fit connaître. Il se forma à l'école de Charles de Lorraine, le généralissime de l'empereur Léopold Ier, l'émule de Montecuculli, le prédécesseur heureux et clairvoyant du prince Eugène. Il le suivit dans ses campagnes contre les Turcs, en Hongrie ; à quinze ans, il était au siège de Bude, où il fut blessé ; il chercha d'abord ainsi à faire sa fortune dans les armées autrichiennes par sa valeur militaire, à la cour de l'Empereur par l'amitié d'un irlandais, le colonel de Taaf, favori du duc de Lorraine qui s'était fait lui-même à Vienne un établissement considérable. Il était en

chemin d'y réussir, lorsque son père Jacques II le rappela en Angleterre pour lui conférer un gouvernement et le commandement de plusieurs régiments. Jacques II fut presque aussitôt détrôné par Guillaume d'Orange, et ce fut à l'étranger, en France, où il suivit son père, par ses talents militaires seulement, que Berwick dut conquérir la situation à laquelle sa naissance ne lui donnait pas droit.

Il servit le roi de France, d'abord pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, en prenant une part active en 1690 à l'expédition d'Irlande qui aboutit au désastre de la Boyne, puis en suivant Luxembourg et Villeroi dans leurs campagnes de Flandre. Durant toute cette guerre d'ailleurs, il n'eut l'occasion de se signaler que dans des commandements inférieurs; il ne parvint à avoir un commandement en chef qu'en 1703 : il le dut à la princesse des Ursins, qui, pour soutenir son autorité à la cour de Madrid, avait besoin d'hommes nouveaux, qui connaissait d'ailleurs intimement la femme du prétendant Jacques III, sa belle-sœur. On lui confia la direction de l'armée franco-espagnole chargée d'arrêter l'armée portugaise et les progrès de l'archiduc Charles dans la péninsule : il justifia cette confiance par un succès complet ; il s'attendait à recevoir, en récompense de ses services, le bâton de maréchal de France. La disgrâce de Mme des Ursins, à la fin de 1704, fit échouer ces espérances. Il fut rappelé et remplacé par le maréchal de Tessé.

Cette fois pourtant, sa fortune n'en souffrit pas trop. Il obtint en dédommagement le gouvernement du Languedoc, où il servit l'intendant de Basville dans ses mesures de rigueur contre les protestants des Cévennes. Il avoue dans ses Mémoires « qu'il était d'ailleurs peu content alors d'être oisif dans une province, en temps de guerre très vive » qu'il eût souhaité de se retrouver à la tête d'une armée, « d'être de quelque chose ». Louis XIV eut l'idée de l'employer à une opération qui demandait de la patience à la fois et de la vigueur ; il le chargea d'enlever Nice aux Alliés (1706). Enfin, dans le courant de l'année 1705, sa protectrice, madame des Ursins ayant recouvré toute son autorité à la cour de Madrid, les affaires de Philippe étant venues à un état désespéré, Berwick fut rappelé en 1706, en Espagne. Il revint triomphalement à la tête des armées de Philippe V, avec le titre de maréchal de France : la victoire d'Almanza (1707) consacra définitivement sa réputation militaire, et sa fortune. Philippe V le créa grand d'Espagne, lui donna un domaine de 40,000 liv. de rente, les duchés de Liria et de Xeréca, la Toison d'or et la lieutenance d'Aragon dont la royauté espagnole n'avait jusque là disposé que pour Don Juan d'Autriche. Louis XIV l'avait fait maréchal avant la victoire : après, il lui donna le gouvernement du Limousin, « sans attendre que ni lui, ni ses amis eussent eu le temps de le demander ». Il lui donna enfin le commandement de l'armée du Rhin. Il avait sauvé l'Espagne: Louis XIV le chargeait de défendre, avec Vendôme et Villars, les frontières de France.« Dans un pays de guerriers, dit Bolingbroke, il était reconnu l'égal des plus grands généraux. »

Dès lors, il commande sur toutes les frontières de France, en Flandre, en Espagne, sur le Rhin, les troupes françaises. Pendant les années 1709, 1710, 1711, 1712, il défend pied à pied le Dauphiné contre les Alliés ; en 1715, le succès qu'il remporta sur les Autrichiens, en reprenant possession de Barcelone pour Philippe V, acheva l'œuvre de la paix que l'Autriche fut obligée de signer à Rastadt. Berwick avait assuré l'indépendance de l'Espagne et le triomphe définitif de la politique de Louis XIV : il avait du même coup, après treize années de guerre, assuré sa propre fortune auprès des deux cours.

Le régent lui donna en 1716 le gouvernement de Guyenne, où il eut l'occasion de rencontrer et de fréquenter Montesquieu ; et, lorsque celui-ci se résolut, avec l'aide des Anglais, à combattre Philippe V, ce fut Berwick qu'il chargea de diriger cette expédition, exclusivement utile aux intérêts de la maison d'Orléans. En récompense, il le fit entrer en 1720 au conseil de régence et, lorsque plus tard, Fleury, voulut profiter de la malencontreuse guerre de Pologne pour reprendre au moins contre la maison d'Autriche, la politique traditionnelle de la France, il fit appel à Berwick en même temps qu'à Villars, comme aux deux plus glorieux survivants du grand règne. Berwick mourut, dans cette campagne, au siège de Philipsbourg (12 juin 1734).

Dans l'éloge inachevé que Montesquieu nous a laissé de Berwick, son ami, on trouve ces mots qui résument toute sa carrière : «Sa vie fut toute militaire.» Tous les contemporains s'accordent à reconnaître qu'il avait des qualités militaires de premier ordre. C'était l'homme du monde le plus exact dans toutes les choses qu'il faisait ; vigilant, actif, ne s'épargnant point la peine. Grave, réfléchi, naturellement silencieux, froid et sec, ce grand diable d'Anglais, comme l'appelait la reine d'Espagne, fut le serviteur qu'il fallait à Louis XIV, pour lui plaire et pour continuer Turenne et Catinat. Il servit Louis XIV avec fidélité et souvent avec bonheur ; mais il ne perdit jamais de vue sa propre fortune. Il l'avança, par la faveur de la princesse des Ursins, qu'il trahit ensuite, ou de Philippe V qu'il n'hésita pas à combattre, pour le compte du Régent et des Anglais : « Souple, doux et fort courtisan, dit Saint-Simon, qui rend hommage d'ailleurs à son génie militaire, sans aucun bien, avec une famille, il voulut fonder une maison qui ne fût pas inférieure au hasard superbe de sa naissance. » Et il y réussit : son fils aîné hérita de ses grands biens en Espagne, épousa une riche héritière portugaise et eut de grands emplois à la cour de Philippe V; ses autres fils reçurent de Louis XIV, l'un l'évêché de Soissons, l'autre le titre de maréchal de France.

Le maréchal de Berwick avait écrit ses Mémoires, jusqu'à l'année 1715. Son fils les communiqua en 1754 à Montesquieu, qui se chargea de les publier, commença, sous forme d'introduction, un éloge historique de son ancien ami, mais n'eut le temps d'achever ni l'éloge, ni la publication. Elle fut confiée en 1777 à l'abbé Hooke qui compléta l'œuvre jusqu'en 1734, avec les notes trouvées dans les papiers de Berwick et la donna au public en 1778. Cette seconde partie offre peu d'intérêt ; la première au contraire, dont l'authenticité est certaine, et la sincérité relativement grande, permet en bien des passages de constater l'ambition inquiète et trop peu scrupuleuse de Berwick. Emile BOURGEOIS.

BIBL. : *Mémoires de Berwick* (édit. MICHAUD et POUJOULAT, t. VII). — *Mémoires de* SAINT-SIMON, DANGEAU, TORCY ; Paris, 1884. — COMBES, *La princesse des Ursins* ; Paris, 1858. — De COURCY, *La Coalition de 1701 contre la France* ; Paris, 1886.

BERYCIDÆ (Ichthyol.). Nom servant à désigner une famille de Poissons-Téléostéens (osseux), de l'ordre des *Acanthoptérygiens Béryciformes*, et caractérisés par un corps court, avec des écailles cténoïdes, les yeux situés latéralement, ordinairement larges, par l'ouverture de la bouche dirigée obliquement, par les mâchoires garnies de dents en velours ; par le palais armé de dents dans la plupart des cas ; par les opercules plus ou moins épineux, et par huit arcs branchiosteges. — Cette famille se compose de Poissons tous indistinctement marins. Des divers genres qui la composent, deux seulement, observés par Gunther, sont des formes de surface. Ce sont les genres *Holocentrum* et *Myripristis* (V. ces mots). Les autres genres habitent plus particulièrement les grandes profondeurs ; les genres *Polymixia* et *Beryx* (V. ces mots) entre autres, descendent, d'après le même auteur, à 345 brasses. Indépendamment des caractères précédemment assignés à la famille, il faut noter les larges cavités productrices de mucus dont la tête de tous les représentants est couverte. Il faudrait voir là, d'après Gunther encore, un caractère dénotant leur faculté de vivre à de grandes profondeurs.

Les *Berycidæ*, ont une large distribution géographique; on les rencontre aussi bien dans les parages de Madère,

que dans les mers du Japon. Les *Berycidæ* fossiles présentent une plus grande diversité de formes que leurs représentants actuels ; ils appartiennent en outre aux plus vieux Teleostéens connus, car la majeure partie des Acanthoptérygiens de la Craie se rapportent à cette famille.

ROCHBR.

BIBL : GUNTHER, *Intr. To the study of Fishes.* — *Cat. Fish. Brit. mus.* — V. et C.-H. N., *Des Poissons*, passim.

BÉRYL. Silicate d'alumine et de glucire $Gl^3 Al^2 Si^6 O^{18}$. Le *Béryl* cristallise dans le système hexagonal : ses cristaux allongés suivant la zone du prisme *mm*, portent souvent sur leurs faces des stries parallèles à l'arête d'allongement ; ils offrent la forme d'un prisme hexagonal régulier (fig. 1), souvent modifié à ses sommets (fig. 2). Clivage assez net suivant la base *p* difficile suivant les faces du prisme *m*. Le *Béryl* possède une double réfraction faible à une axe négatif : on constate souvent dans ce minéral des anomalies optiques, qui peuvent s'expliquer en admettant qu'il est en réalité orthorhombique avec groupements intérieurs conduisant à une forme géométrique hexagonale. En regardant une lumière vive à travers une lame mince de *béryl* fibreux taillée parallèlement à la base *p*, on observe très nettement le phénomène de l'*astérisme* et des *cercles parhéliques*. Dureté = 7,5 à 8. Densité = 2,63 à 2,76.

Ce minéral est souvent transparent et très diversement coloré : incolore, blanchâtre, rosé, bleu verdâtre (*aigue marine*) (V. ce mot), bleu de ciel (*béryl*, proprement dit), bleu saphir, vert (*émeraude*) : parfois il est translucide ou opaque. Au chalumeau, il fond très difficilement sur les bords en une scorie bulleuse : avec le borax il donne une perle

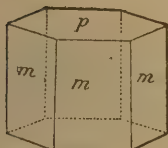


Fig. 1

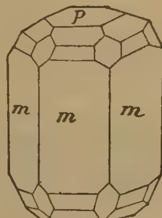


Fig. 2

incolore, parfois colorée en verdâtre dans les variétés très vertes. L'*émeraude* chauffée au rouge sombre se décolore, devient opaque en perdant 1,78 % de son poids (émeraude de Muso [Lewy]) : elle ne renferme pas de chrome. Léwy a montré que sa belle couleur verte était due à des traces de matières organiques, et variait d'intensité suivant les quantités de carbone ou d'hydrogène que ces dernières renfermaient.

Les variétés colorées de *béryl* (*émeraude*, *aigue marine*, *béryl* [proprement dit]), sont employées dans la joaillerie depuis la plus haute antiquité, et l'on en trouve de nombreuses descriptions dans les auteurs anciens (Σμάραγδος Théophraste), Βήρυλλος — *smaragdus*, *beryllus* (Pline). L'*émeraude* est de beaucoup la plus estimée : lorsqu'elle est transparente, sans défaut, et qu'elle possède la belle couleur verte à laquelle elle a donné son nom, elle atteint des prix fort élevés. Le gisement qui fournit les plus belles émeraudes est celui de Muso (Nouvelle-Grenade), où ces gemmes accompagnent la *parisite* dans un calcaire bitumineux de l'étage néocomien : on cite de cette localité un cristal d'une eau parfaite, appartenant au duc de Devonshire, et mesurant 6 centim. de longueur sur 4mm5 de largeur. Les autres principaux gisements du béryl et de ses variétés sont la *granulite* (pegmatite), les *micaschistes*. Les variétés employées par la joaillerie viennent du Brésil, de la Sibérie, de l'Inde, etc. Les granulites de l'île d'Elbe fournissent également de beaux cristaux. Enfin l'on trouve dans les pegmatites d'un grand nombre de localités (Chanteloube, près Limoges, environs d'Autun, Finlande, Maine, Connecticut, etc., etc.), de grands cristaux, ou des masses bucillaires (*Davidsonite*) de *béryl*, blanc, ou blanc verdâtre (*goshénite*), translucides ou opaques atteignant parfois des dimensions considérables : on en a cité des cristaux pesant 3,000 livres anglaises à Acworth (New Hampshire). C'est de cette dernière variété que l'on extrait la *glucine*. Le Béryl se décompose parfois en donnant une matière analogue au kaolin.

A. LACROIX.

BÉRYLLE, évêque de Bostra, en Arabie, comparut en 244 devant un concile d'évêques arabes pour rendre compte de sa doctrine sur la personne du Christ. Convaincu d'erreur par Origène, dont les membres du concile avaient obtenu le concours, il le remercia plus tard par écrit de l'intelligence nouvelle des points controversés qu'il avait reçue de lui. — D'après un passage peu explicite d'Eusèbe (*Histoire ecclésiastique*, VI, § 33), seul écrivain qui parle de lui, Bérylle rejetait la préexistence ainsi que la divinité personnelles du Christ ; selon lui, c'est la divinité du Père qui a habité en Christ sous une forme particulière. — Bérylle serait ainsi dans l'histoire de l'ancien antitrinitarisme le précurseur de Sabellius.

A. JUNDT.

BIBL. : Fr. NITZSCH, *Grundriss der christlichen Dogmengeschichte* ; Berlin, 1870, I, pp. 196, 202, in-8. — Chr. Fr. BAUR, *Dogmengeschichte* ; Leipzig, 1867, I, pp. 284 et suiv., 3e édit., in-8. — K. ULLMANN, *De Beryllo Bostreno ejusque doctrina* ; Hambourg, 1835, in-4.

BÉRYLLIUM. Nom donné au métal qui existe à l'état d'oxyde dans le béryl, sorte d'émeraude dans laquelle Vauquelin a découvert la *glucine*. — Béryllium est donc synonyme de *glucinium* (V. ce mot).

Ed. B.

BÉRYTE (*Berytus* Fabr.) (Zool.). Genre d'Hémiptères-Hétéroptères, qui a donné son nom à la famille des Bérytides, dans le groupe des Géocorizes. Ces punaises sont remarquables par leur corps allongé, linéaire ou sublinéaire. La tête est pourvue, au-dessus de l'épistome, d'une crête élevée et comprimée. Les antennes, quadriarticulées, sont coudées, pendant le repos, après le premier article, qui est le plus long, grêle et filiforme, renflé en massue à son extrémité. Le rostre ne se prolonge pas au delà des hanches antérieures. Les pattes, terminées par des tarses de trois articles, sont grêles et allongées, mais les cuisses postérieures n'atteignent pas l'extrémité de l'abdomen. L'espèce type du genre, *B. clavipes* Fabr., caractérisée surtout par les cuisses antérieures en forme de massue, se rencontre çà et là dans presque toute l'Europe. Elle est longue de 6 à 7 mill., d'un blond fauve, avec les deux derniers articles des tarses noirs.

Ed. LEF.

BÉRYTE (V. BEYROUTH).

BERYX (Ichthyol.). Genre de Poissons-Téléostéens (osseux), de la famille des Bericidæ et de l'ordre des *Acanthoptérygiens Bériciformes* (V. ces mots), ayant pour principaux caractères : corps court, épais, museau obtus, bouche oblique, menton proéminent, yeux larges ; dents distribuées sur les palatins et le vomer, opercules dentés, angle de l'opercule sans épine, écailles cténoïdes de dimensions ordinaires ou très larges, une



Beryx decadactylus Cuv.

dorsale à plusieurs épines, ventrales avec sept rayons mous, quatre épines à l'anale, caudale fourchue. On donnait cinq formes de ce genre, de Madère, de l'Océan, des mers du Japon et d'Australie. Nous figurons le *Beryx*

decadactylus Cuv. de Madère, qui, suivant Gunther, se rencontrerait également dans les mers du Japon. Ce sont des poissons brillants, d'un beau rouge relevé de teintes dorées. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Intr. to The study of. Fishes.* — *Cat. Fish Brit. mus.* — CUV et V.-H. N., *des Poissons*, passim. — WEB et BERTHELOT, *Poiss. des Canaries.*

BERZAVA. Rivière et canal de Hongrie. Sortie des montagnes du comitat de Krassó, elle se jette dans le Temes après avoir traversé un pays marécageux que l'on s'est efforcé d'assainir et de rendre accessible au commerce par le moyen d'un canal. E. S.

BERZE (Hugues de), trouvère (V. BERZY).

BERZÉ-LA-VILLE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. N. de Mâcon ; 764 hab.

BERZÉ-LE-CHÂTEL *(Berziacum).* Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 178 hab. Son château, l'un des plus forts du Mâconnais, existe encore ; il est mentionné dans le traité de Pouilly (1419) ; les Armagnacs le prirent en 1421 et les Ligueurs en 1591. Berzé-le-Châtel fut au moyen âge le siège d'un comté qui appartint d'abord à la maison du même nom, puis aux sires de Baujeu ; mais la seigneurie temporelle de Berzé-la-Ville était à l'abbé de Cluny. L. LEX.

BERZÉLIANITE (Cu^2 Se). Ce séléniure de cuivre forme de petites masses dendritiques d'un blanc d'argent dans la mine de Skrikerum (Suède). Dans cette même mine, l'on trouve un autre séléniure de cuivre de composition voisine, contenant 16 % de thallium : on lui a donné le nom de *Crookésite.*

BERZELIITE ou KUHNITE. Arséniate anhydre de chaux, de magnésie et de manganèse, formant de petites masses jaunes dans le calcaire de Langban (Suède). Cubique.

BERZELIUS (Jean-Jacques), chimiste suédois, né le 20 août 1779 à Westerlœsa (Ostrogothie), mort à Stockholm le 7 août 1848. Il perdit son père de bonne heure, fit ses études à Linkœping, puis à Upsal où il étudia la médecine, puis la chimie, sous la direction de Gahn. Reçu médecin, il publia une étude physiologique intitulée *De Electricitatis galvanica in corpora organica effectu,* travail qui lui valut le titre de professeur adjoint à l'école de médecine de Stokholm (1802) ; il obtint en outre une chaire de chimie à l'académie militaire (1806), et fut promu en 1807 professeur de médecine et pharmacie à Stockholm, où il fonda en 1807 la *Société médicale de Suède.* En 1808, il fut nommé membre de l'Académie des sciences de Stockholm, qu'il présida dès 1810 et dont il fut secrétaire perpétuel pendant 30 ans (1818-1848). En 1819, il vint à Paris, se lia chez Berthollet avec les principaux savants du temps, avec qui il resta en correspondance (Laplace, Gay-Lussac, Arago, Ampère, Dulong, Fresnel, etc.). Quand il fut professeur, il ne s'occupa plus que de chimie et on peut dire qu'il se place au premier rang parmi les chimistes du commencement du siècle. Son œuvre est considérable et nul savant n'a autant fait pour donner à la chimie la précision qu'elle comporte actuellement.

Il soumit la plupart des matières minérales à un examen approfondi et détermina les équivalents des corps simples avec une précision inconnue jusqu'alors. On peut dire que ses déterminations sont d'une exactitude telle, que ses successeurs n'ont eu qu'à les confirmer. Il cherche à expliquer les réactions chimiques par une théorie électrochimique : les corps se déplaçant les uns les autres suivant l'ordre de leurs énergies électriques. Tout composé était ainsi regardé comme formé de deux composants, l'un électro-négatif (métalloïde, acide, etc.), l'autre électro-positif (métal, base, etc.). L'union de ces composants donnait lieu aux dégagements de chaleur et d'électricité qui accompagnent les réations chimiques. Cette théorie, expression incomplète des phénomènes, est maintenant tombée dans l'oubli, la découverte des substitutions, notamment, ayant porté coup mortel à la *théorie dualistique* en montrant qu'un élément électro-négatif tel que le chlore peut jouer dans ce cas le même rôle que l'hydrogène, élément électro-positif.

On doit à Berzelius la découverte de plusieurs corps simples : le sélénium, le thorium, le cérium ; il a préparé le premier à l'état métallique le silicium et le zirconium. Berzelius a beaucoup écrit et ses ouvrages ont contribué puissamment à la vulgarisation de la chimie. A la demande de l'Académie de Stockholm, il a rédigé pendant 27 ans un *Rapport annuel sur les progrès de la chimie et de la minéralogie,* recueil qui contient le compte rendu critique de tout ce qui a paru en chimie pendant ce laps de temps (1821-1848). Mais son œuvre capitale, c'est son *Traité de chimie* (*Lareboki Kemien;* Stockholm, 1808-1818, 3 vol., et 1817-1830, 6 vol.) traduit en français par Jourdan, puis par Esslinger et dont les éditions sont splendides (1829 à 1850). Ce traité retrace le tableau fidèle de la science pour l'époque à laquelle il a paru : les quatre premiers tomes sont consacrés à la chimie minérale ; les tomes V et VI traitent de la chimie végétale, et les deux derniers de la chimie animale. Ce qu'il y a de frappant dans l'œuvre de Berzelius c'est moins encore la part qu'il prit par ses découvertes personnelles aux progrès de la chimie, que son esprit de généralisation ; ce fut un remueur d'idées, et il exerça ainsi dans toute l'Europe une influence considérable ; il eut pour élèves un grand nombre de chimistes distingués : Gmelin, Magnus, Mitscherlich, les deux Rose, Wöhler, Naumann, etc.

Les honneurs ne lui ont pas manqué : élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Stockholm dès l'année 1808, il fut nommé correspondant de l'Institut de France en 1822. Le roi Charles-Jean l'anoblit en 1818, le créa baron en 1835, en lui permettant, ce qui était contraire aux usages, de conserver son nom, qui était devenu l'une des gloires de la Suède. Il fut député à la diète suédoise et les gouvernements étrangers se plurent à le combler d'honneurs. Enfin, en 1855, une statue colossale de bronze lui fut érigée sur l'une des places de Stockholm.

Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Sur les eaux minérales artificielles* (Upsal, 1803) ; *Composition des fluides animaux* (1812) ; *Essai sur la théorie des proportions chimiques et sur l'influence chimique de l'électricité* (trad. fr. Paris, 1812 et 1835) ; *Coup d'œil sur les progrès de la chimie animale* (1815) ; *Nouveau système de minéralogie* (1819) ; *Traité du chalumeau* (1821) ; *Mémoire de chimie, de physique et de minéralogie* (en collaboration avec Hisinger ; Stockholm, 1808, trad. en français en 1829).

Ed. BOURGOIN.

BERZELLAÏ. Personnage qui accueillit David avec de grandes démonstrations et lui offrit l'hospitalité lorsque, chassé de Jérusalem par la révolte d'Absalon, il se réfugia sur la rive orientale du Jourdain (2, *Samuel,* XVII et XIX).

BERZÊME. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg ; 437 hab.

BERZEWICZY (Grégoire de), économiste hongrois, né à Kakas-Lomnitz (Croatie) le 15 juin 1763, mort le 22 fév. 1822. Après avoir obtenu à l'université de Gœttingue le diplôme d'avocat, il voyagea en France, en Allemagne, en Angleterre, étudia l'organisation administrative de ces pays et obtint de l'empereur Joseph II un haut emploi dans l'administration hongroise. Il proposa d'importantes réformes et publia divers ouvrages dont le plus intéressant est intitulé *De commercio et industria Hungariæ* (Leutschau, 1797). L. S.

BERZIEUX. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 239 hab.

BERZOSA (Jean), helléniste espagnol du XVIe siècle, auteur d'un traité *De Prosodiis Græcæ linguæ,* publié à Louvain, en 1544.

BERZSENYI (Daniel), poète hongrois, né à Hetye le 6 mai 1776, mort à Nikla le 24 févr. 1836. Tout jeune, il fut enthousiasmé par la vue de la levée en masse de la noblesse magyare, destinée à arrêter le général Bonaparte dans les Alpes de Styrie, et il composa sa fameuse ode « A Magyarokhoz ». Plus tard sa muse patriotique, fidèle aux traditions du temps de Marie-Thérèse, continua de s'exercer dans un sens très favorable à la maison d'Autriche, soit en 1805 lors du désastre d'Ulm, soit en 1807, mais cette fois en y ajoutant une grande admiration pour le hardi orateur Nagy et pour les défenseurs de la langue nationale. Il a aussi composé des morceaux philosophiques, ou purement littéraires. En 1830, il entra à l'Académie hongroise. C'est un des rénovateurs de la poésie lyrique en Hongrie. Ses odes, notamment celle où il déplore la décadence de sa patrie, excitèrent l'enthousiasme des jeunes magyars. Ses poésies ont été éditées par lui en 1816, rééditées en dernier lieu par Toldy (Pesth, 1864, 2 vol. in-8). On voit son buste dans le jardin du musée national de Budapest. Edouard Sayous.

BERZY (Hugues de), ancien poète français, vivait au commencement du XIIIe siècle. Les manuscrits écrivent son nom *Berzé*, *Berzié*, *Berzi*, *Brezi*, *Bregi* et même *Bersil* : nous adoptons la forme *Berzy*, car nous pensons, avec M. Paul Meyer, que le poète empruntait probablement son nom à la petite localité de Berzy-le-Sec (Aisne). Hugues de Berzy est surtout connu comme auteur d'un petit poème moral et satirique appelé *la Bible au seigneur de Berzi*, publié par Méon (*Fabliaux*, t. II, 394). Il y passe en revue les différentes classes de la société et décoche surtout des traits aux moines et aux religieuses : il a d'ailleurs beaucoup moins de verve satirique que le moine Guyot de Provins qui a également composé une *Bible* du même genre, parfois confondue par des auteurs inattentifs avec celle de Hugues de Berzy. Ce dernier n'était pas moine, mais chevalier, et il nous apprend lui-même qu'il prit part à la quatrième croisade et qu'il vit à Constantinople, en moins d'un an et demi, quatre empereurs mourir de mort violente.

On a aussi du seigneur de Berzy quelques chansons amoureuses encore inédites. Il s'est même exercé dans la poésie provençale et nous possédons de lui une pièce en cette langue adressée au troubadour Folquet de Romans, dont il avait fait la connaissance à la cour du marquis de Montferrat, pour l'engager à prendre part à la croisade : on reconnait d'ailleurs facilement que cette pièce pleine de gallicismes est l'œuvre d'un trouvère et non d'un troubadour. Ant. Thomas.

Bibl. : *Mém. Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, XXI, pp. 191-202 (art. du comte de Caylus). — *Hist. littéraire de la France*, t. XVIII, pp. 640 et 816-21 (art. d'Amaury Duval).

BERZY-le-Sec *(Bersiacus)*. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons, sur une colline qui domine la vallée de la Crise; 481 hab. Stat. du chemin de fer du Nord, ligne de Paris à Soissons. Donnée à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons par l'empereur Charles le Chauve, en 877, cette localité devint plus tard le siège d'une vicomté vassale du comté de Soissons. De l'ancien *château* des vicomtes subsistent des bâtiments sans grand caractère convertis en ferme, une grande partie de l'enceinte quadrilatérale et la porte d'entrée du XIIIe siècle, flanquée de deux tours à machicoulis. *L'église* (mon. hist.) était comprise dans l'enceinte du château : c'est une élégante contruction de la fin de la période romane. Notre gravure montre une vue de l'abside et de la tour à toit en bâtière qui s'élève au-dessus du chœur. On remarquera que l'abside se termine par une sorte de niche carrée destinée à renfermer un autel; cet appendice est percé d'une fenêtre encadrée dans un pignon aigu. La même disposition se retrouve dans plusieurs églises du Soissonnais. A l'intérieur formé d'une seule nef, sans transept, sont de curieux chapiteaux historiés. Le chœur est voûté d'ogive. Cet édifice, de dimensions restreintes,



Eglise de Berzy-le-Sec d'après une photographie.

mais admirablement construit, a une grande valeur archéologique.

Bibl. : Ed. Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, t. III, p. 135.

BÈS (Myth. égypt.). Ce dieu, vêtu d'une peau de panthère, coiffé d'un bouquet de plumes ou de palmes, à la figure bestiale, aux yeux à fleur de tête, à la langue pendante, est représenté debout, les jambes écartées. Son aspect, tout à la fois grotesque et repoussant, contraste avec l'attitude placide des autres divinités du Panthéon égyptien et autorise à croire qu'il est d'origine étrangère; un texte nous indique qu'il a passé par l'Arabie; peut-être vient-il de l'Inde. Le Livre des morts l'identifie avec Set; c'est à ce titre qu'il figure sur les cippes d'Horus; son caractère de dieu guerrier explique assez bien ce rapprochement. D'autre part, son allure grotesque éveillait des idées de joie et de danse, et c'est pour ce motif, sans doute, qu'il était mis à contribution pour l'ornementation des objets de toilette à l'usage des femmes. L'armoire E de la salle des monuments religieux au musée égyptien du Louvre offre de nombreuses représentations du dieu Bès.



Le dieu Bès.

BES ou **BESSIS** (Droit romain). Ce mot désigne l'un des sous-multiples de l'*As* (V. ce mot). A l'effet de faciliter la division d'une unité quelconque, les Romains, à l'exemple de ce qu'ils avaient fait pour l'unité monétaire du bronze, *As*, la divisaient en douzièmes, *unciæ*. La fraction représentant $\frac{8}{12}$ avait reçu le nom de Bes, probablement dérivé par contraction de *bis triens* $= \frac{2}{3}$. Tel

était l'usage suivi lorsqu'il s'agissait de répartir l'hérédité entre plusieurs héritiers institués. L'héritier institué *ex besse*, recevait donc $\frac{2}{3}$. On se servait du même procédé pour le calcul des intérêts centésimaux, c.-à-d. au taux de 1 % par mois, soit 12 % par an. Les *besses usuræ* signifient donc 8 % par an, taux que Justinien permit de stipuler en matière commerciale.

BESACE (Construction). On dit que les assises d'une pile de pierre en liaison dans les murs sont en *besace*, lorsque de dimensions à peu près égales entre elles, on les pose alternativement dans le sens de la longueur et dans le sens de la largeur. On applique cette disposition à la rencontre de deux murs de face ou d'un mur de refend et d'un mur de face.

BESACE (La). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt; 319 hab. Ce village fut fondé en 1220 par Nicolas, seigneur de Stonne, et Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, qui lui concédèrent la loi de Beaumont. Eglise du XVe siècle, agrandie maladroitement au commencement de ce siècle. — Carrières, minerai de fer. A. T.

BESAIGUË. I. Art militaire. — Sorte de hache à long manche, ou de fauchard, dont l'usage venait des anciens peuples du Nord. Sa forme précise est discutée ; d'après l'opinion générale, le fer était double, ayant d'un côté la forme d'une hache et présentant de l'autre une pointe acérée. Cette arme fut employée jusqu'à la fin du moyen âge. En 1429, au siège d'Orléans, les défenseurs de la place en firent usage. — Dans un autre ordre d'idées, la besaiguë est un outil qui fait partie actuellement des voitures d'outils à pionniers de l'infanterie et du génie. C'est une espèce de hache toute en fer, à deux tranchants opposés. L'un se nomme *bec d'âne*, et l'autre *ciseau plat*.

II. Charpente. — La *besaiguë* est l'outil dont les charpentiers font le plus fréquemment usage ; il est formé d'une barre de fer plate garnie d'acier à ses deux extrémités pour former les deux tranchants, l'un appelé ciseau est large et plat, il n'a qu'un seul biseau ; son tranchant, qui est tant soit peu en ligne courbe, est dans l'une des grandes faces de la barre qui forme le corps de la besaiguë. Ce tranchant sert à couper le bois dans le sens de son fil, l'autre tranchant est un bec d'âne, il est situé dans un plan perpendiculaire au premier sur l'une des faces de la besaiguë qui forment l'épaisseur de la barre, il sert à couper le bois perpendiculairement. Sur le milieu de la longueur de l'outil est une douille à peu près conique et courte, son axe est perpendiculaire à celui de l'outil et dans le plan qui divise en deux parties égales l'épaisseur de la barre, elle est soudée dans la face dont le prolongement contient le tranchant du bec d'âne et elle sert de manche. Lorsqu'un charpentier se sert de la besaiguë, il tient la douille dans sa main droite, le corps de l'outil à peu près vertical et en dessus, la main gauche placée le long de la lame plus bas que la douille sert à diriger le corps de l'outil dont la partie supérieure est légèrement appuyée contre l'épaule droite ; s'il se sert du ciseau, la pièce dont l'ouvrier coupe le bois est placée entre lui et l'outil. Le biseau se trouve tourné extérieurement par rapport à la face du bois sur laquelle agit le tranchant. Si le charpentier se sert du bec d'âne pour faire quelque entaille creuse comme celle d'une mortaise, le biseau doit se trouver du côté du copeau qu'il veut enlever et le tranchant doit être perpendiculaire au fil du bois. Pour enlever le copeau après la première incision il faut en faire une nouvelle qui détermine sa longueur et se soulève par l'effet du glissement du tranchant sur son biseau, de la même manière qu'avec le bec d'âne ordinaire. On voit que la besaiguë tient lieu à la fois du ciseau et du bec d'âne et même du maillet, son poids et l'impulsion qu'on lui donne remplacent des percussions et comme le bois qu'on travaille est peu élevé sur le sol, la longueur de l'outil fait que le charpentier n'a pas besoin se baisser.


Besaiguë.

BESAIN. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 297 hab.

BESALÚ *(Bisuldinum)*. Ville d'Espagne, prov. de Gérone, construite sur un rocher qui domine la rive gauche du Fluvia, dans la plaine d'Ampúrias ; 2,000 hab. Cette ville, aujourd'hui ruinée, a eu jadis une grande importance qu'attestent les nombreux monuments qui s'y trouvent : l'*église* de l'époque romane, la forteresse, le beffroi et les débris, arcades et colonnes, que l'on voit presque dans chaque rue. Le *pont* sur le Fluvia est peut-être la plus curieuse de ces anciennes constructions : il est formé de quatre tronçons ; l'entrée sur la rive gauche est défendue par une tour, puis viennent trois arches en plein cintre, après lesquelles devait se trouver un tablier mobile, remplacé plus tard par une arche à cintre brisé ; au delà s'élève une haute tour, puis vient une grande arche à cintre surbaissé, et enfin deux arches inégales en partie ruinées. Une particularité curieuse de la disposition de ce pont, c'est qu'au lieu de franchir la rivière en ligne droite, il présente une forte convexité dans le sens du courant.

Besalú a été le ch.-l. d'un comté de la Marche carolingienne d'Espagne. Au IXe siècle Humfrid, marquis de Gothie, puis Wifred sont mentionnés comme comtes de Besalú dans quelques documents, mais ce n'est qu'à partir du Xe siècle qu'on peut suivre l'histoire du comté. Vers 928, Miron, comte de Barcelone, le conféda avec d'autres comtés voisins à son fils puiné *Oliba Cabreta* qui conquit de plus le Capsir sur le comte de Carcassonne, Roger Ier, et quitta, en 988, ses Etats pour aller se faire moine au Mont-Cassin où il mourut en 990. Le second de ses fils, *Bernard*, surnommé *Taillefer*, lui succéda au comté de Besalú. Il obtint du pape Benoît VIII en 1017 la création à Besalú d'un nouvel évêché qu'il fit attribuer à son fils Guifre. Bernard Taillefer mourut le 29 nov. 1020, noyé dans le Rhône qu'il avait tenté de traverser à cheval. Son fils, *Guillaume le Gras*, avait été mis par lui dès 1014 en possession du comté de Besalú ; il mourut en 1052. — Ses deux fils, *Guillaume II* et *Bernard II*, lui succédèrent et gouvernèrent en commun. Le premier périt assassiné avant 1070 ; le second vivait encore en 1095. Le comté échut alors au fils de Guillaume II, *Bernard III*, qui épousa en 1107 la fille de Raymond Bérenger, comte de Barcelone. Bernard III étant mort en 1111, sans postérité, il laissa le comté au comte de Barcelone qui le réunit à ses domaines. Les partages carolingiens ayant toujours compris dans les royaumes démembrés de l'empire de Charlemagne la Marche d'Espagne, le comté de Besalú fut longtemps compté comme l'un des grands fiefs du royaume de France ; ce ne fut qu'en 1258, au traité de Corbeil, que Louis IX renonça expressément aux droits de la couronne sur ce pays.

BESANÇON *(Vesontio, Vesantio, Besantio)*, ch.-l. du dép. du Doubs ; 56,511 hab. Place forte de première classe, Besançon est le siège des grands services publics dont voici l'énumération : Commandement du 7e corps d'armée (Ain, Jura, Doubs, Haute-Saône, Haute-Marne et territoire de Belfort) ; école et direction d'artillerie ; commandement du génie dans le 7e corps d'armée ; archevêché (diocèse Doubs, Haute-Saône et Belfort, métropole ayant pour suffragants les évêchés de Nancy, Verdun, Saint-Dié et Belley) ; église consistoriale protestante réformée ; synagogue israélite administrée par un grand rabbin ; cour d'appel (Doubs, Jura, Haute-Saône et Belfort) ; académie

universitaire (id.) ; faculté des sciences, faculté des lettres, école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Cette ville est située au centre de l'ancienne Séquanie, devenue plus tard la prov. de Franche-Comté. Sa partie essentielle est assise sur la rive gauche du Doubs, dans une presqu'île formée par une boucle de la rivière et adossée à un massif rocheux (la citadelle) qui est escarpé sur ses trois faces externes. Ce massif est un gradin avancé de la chaîne du Lomont, la quatrième des arêtes de la barrière du Jura. Sur la rive droite du Doubs, la partie nord de la ville occupe des pentes dont le principal sommet se nomme Charmont *(Calvus mons)*. La citadelle est entourée d'un cirque de montagnes qui toutes la dominent : le mont de Brégille *(Verzilias)*, à l'est, et celui de Chaudane *(Caledunum)*, à l'ouest, n'en sont séparés que par la largeur du Doubs; vers le S.-E., elle se relie par un isthme au plateau de Trochâtey *(Retro-Castrum)* qui a pour limite transversale la montagne des Buis. La banlieue comprend cinq groupes principaux d'habitations : Brégille, les Chaprais, Saint-Claude, Saint-Ferjeux et Velotte. La région basse de la ville est moyennement à 250 m. au-dessus du niveau de la mer; la plate-forme de la citadelle en est à 368 m.

Besançon communique avec l'extérieur par quatre lignes de chemin de fer : celles de Dôle à Belfort, de Besançon à Mouchard-Salins-Pontarlier, de Besançon à Vesoul avec embranchement sur Gray, de Besançon-Morteau-le Locle. Cette dernière ligne, inaugurée au mois d'août 1884, a motivé la construction d'une deuxième gare *(Mouillère)*, qui est reliée à la première *(Viotte)* par une voie de raccordement. — Le Doubs, navigable sur tout son parcours à travers le territoire de Besançon, y est utilisé, depuis 1833, comme section du canal du Rhône au Rhin. Pour épargner aux bateaux le contour de la presqu'île, on a percé transversalement le roc de la citadelle, sur une longueur de 380 m.; ce travail, commencé le 15 sept. 1878, a été inauguré le 30 avr. 1882.

L'horlogerie est, pour Besançon, l'industrie esssentielle et la principale source du mouvement des affaires. Etablie dans cette ville en 1793, par une colonie d'émigrés neuchâtelois, cette fabrication n'eut son plein développement qu'à partir de 1850. Comme toutes les industries de luxe, elle est exposée à ressentir le contre-coup des crises qui troublent l'état social. C'est ainsi que la fabrique bisontine, après avoir fait contrôler, en 1882, 493,933 montres (dont 172,706 en or) a successivement rétrogradé pour arriver, en 1887, au chiffre de 345,041 montres (dont 104,050 en or). Une école municipale d'horlogerie existe à Besançon depuis 1860 ; l'Etat et la ville entretiennent en outre, dans la banlieue, un observatoire astronomique et chronométrique, qui fonctionne depuis le 4 août 1885.

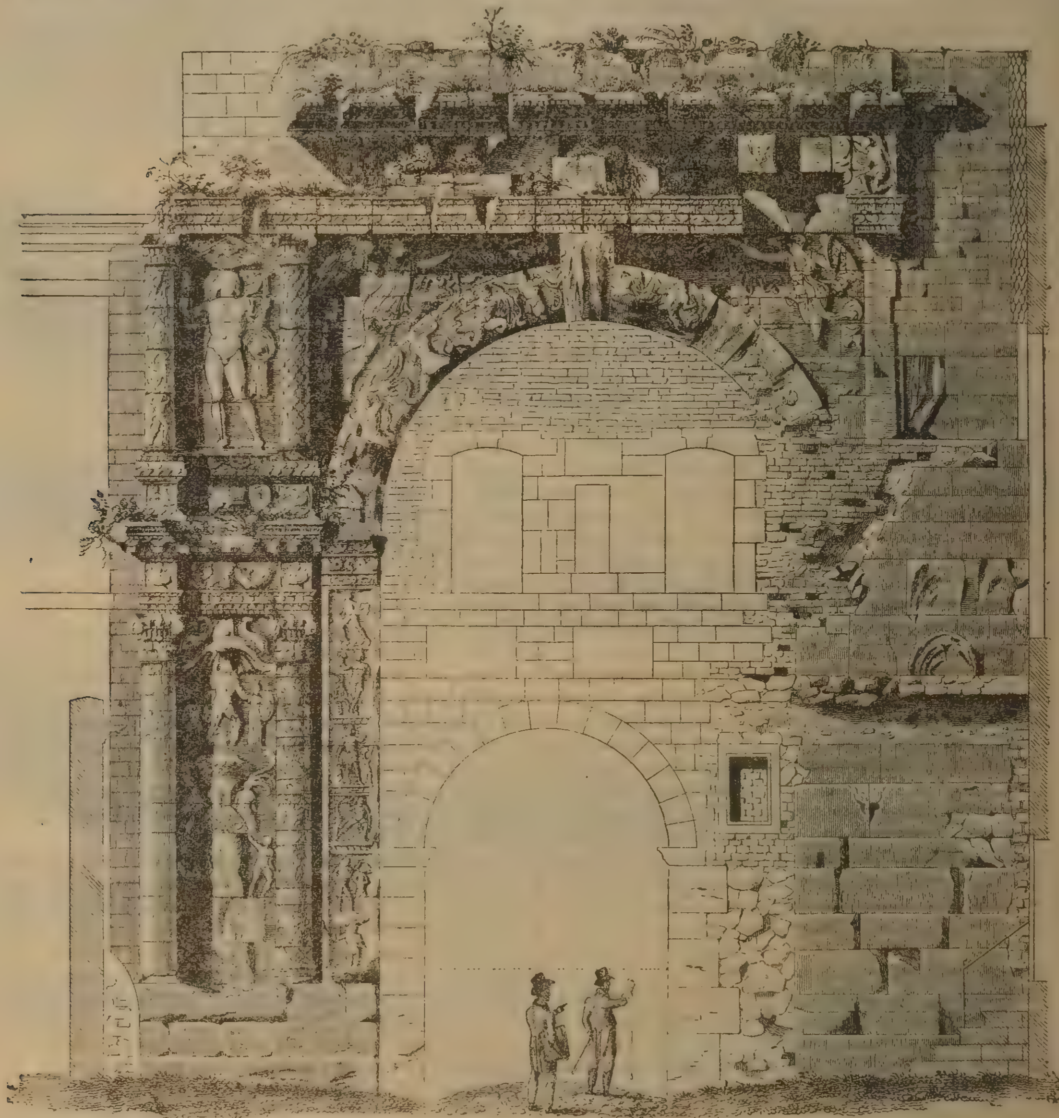
Histoire. — Aux époques où les moyens d'attaque à longue portée n'existaient pas, le site de Besançon réalisait l'idéal du refuge défensif : aussi cette ville peut-elle montrer, comme preuves de son antiquité, des haches de pierre et des poteries remontant aux origines de l'industrie humaine. Sous le nom de Vesontio, elle fut au temps de la Gaule indépendante, le ch.-l. *(maximum oppidum)* de la belliqueuse peuplade des Séquanes, celle dont le géographe Strabon avait pu dire : « Quand les Germains l'ont pour eux, ils sont forts vis-à-vis de l'Italie; quand elle leur manque, ils ne sont rien. » Les Séquanes, en effet, pouvaient ouvrir ou fermer cette porte ménagée par la nature entre le Jura et les Vosges (la trouée de Belfort), en deçà de laquelle se présentent trois vallées riches et commodes (celles de la Saône, de l'Ognon et du Doubs) pour atteindre la grande artère du Rhône. On s'explique ainsi que Vesontio ait été prise par Jules César pour base de ses opérations contre l'envahisseur germain Arioviste. « Abondamment pourvue de munitions de toute espèce, cette place », disent les *Commentaires* de César, « offre, par sa position naturelle, de grands avantages pour soutenir une guerre. Le Doubs, formant autour de son enceinte comme un cercle parfait, l'environne presque entièrement ; l'espace que la rivière ne baigne point n'a pas plus de seize cents pieds, et cet espace est fermé par une haute montagne dont les racines plongent des deux côtés dans l'eau. Un même mur fait de la montagne une citadelle et la joint à la ville » (58 av. J.-C.). Cent ans plus tard, deux armées se disputèrent les abords de cette place. Le sénateur aquitain Julius Vindex ayant fait soulever la Gaule contre les monstruosités qu'engendrait la folie furieuse de Néron, les légions de la Germanie supérieure, que commandait Verginius Rufus, s'avancèrent pour réprimer cette insurrection. Vesontio leur ferma ses portes. Les deux partis s'entrechoquèrent non loin de cette place, dans un lieu qui a retenu le nom de *Bois-Néron* : vingt mille Gaulois restèrent sur ce champ de bataille (68 de notre ère).

La Séquanie vécut en paix jusqu'au règne de Marc-Aurèle ; mais à cette époque les Germains se reprirent à menacer la Gaule et l'Italie. Marc-Aurèle refoula ces Barbares : à cette occasion, il érigea Vesontio en colonie romaine, sous le vocable de *Colonia Victrix Sequanorum*. Dès lors, l'ancienne capitale des Séquanes dut se donner une parure monumentale imitée de celle de Rome (167-180). Dès la fin du règne de Marc-Aurèle, un essaim de l'Eglise chrétienne de Smyrne, fondée par l'apôtre saint Jean, s'établit à Lyon et ne fut pas longtemps sans créer à son tour des missionnaires : Ferréol et Ferjeux furent envoyés de là en Séquanie. Le préfet de cette province, dont ils avaient converti la femme, les fit mourir à Vesontio dans de cruels tourments, en l'an 212. L'Eglise de Besançon, qui fut ainsi fondée, vit plus tard sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, s'intéresser au deux basiliques que son évêque Hilaire faisait construire : l'une, dédiée à saint Jean, était voisine d'un baptistère primitivement organisé dans le bassin de l'aqueduc antique ; l'autre, dédiée à saint Etienne, succédait au temple de Jupiter qui avait trôné au centre de la citadelle romaine (324). — Sous le règne de Constance, l'un des indignes fils de Constantin, quarante-cinq villes du N. et de l'E. de la Gaule furent ruinées par les Germains. Vesontio, comprise dans ce désastre, ne s'en releva que comme petite ville : « elle avait été pourtant grande autrefois », écrivait l'empereur Julien, « ornée de temples magnifiques, entourée de solides remparts qui y complétaient l'œuvre de la nature » (355-363).

La population de la Séquanie ayant été contrainte de pactiser avec les Burgondes, il se fit un partage des terres entre les nouveaux venus et les anciens habitants. Les villes épiscopales furent exceptées de ce partage : là se perpétuèrent les habitudes romaines, sous l'autorité des évêques. Ainsi commença pour Besançon une situation de ville libre, indépendante de la province où elle se trouvait enclavée (ve siècle). Durant les périodes mérovingienne et carolingienne, Besançon eut pour seigneur son archevêque; mais, à la faveur de l'anarchie féodale, une dynastie de comtes parvint à dominer dans cette ville et à en ruiner les églises. Pour avoir raison de ces usurpateurs, l'archevêque Hugues de Salins reconnut la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Il eut dès lors l'autorité nécessaire pour relever la ville de ses ruines et y établir de nouveaux habitants : c'est là l'origine du quartier N. de Besançon et de son église dédiée à sainte Madeleine (1031-1066). Les nouveaux habitants, empruntés aux domaines ruraux des archevêques, étaient tributaires du droit de mainmorte : ils réclamèrent l'abolition de cette servitude qui ne pesait pas sur les anciens citoyens. L'empereur Frédéric Barberousse interposa sa médiation, et le prélat renonça, moyennant une rente annuelle de vingt-cinq livres, à être de droit l'héritier de ceux de ses hommes qui décéderaient sans postérité (1180). L'unification de la masse populaire amena celle-ci à se constituer en commune : pour avoir voulu s'y opposer, l'archevêque Gérard de Rougemont fut chassé de la ville et mourut en exil ; mais son successeur,

Jean Halgrin, rentré victorieusement, condamna cent des principaux habitants à venir, en chemise et pieds nus, recevoir de sa main une humiliante fustigation (1220-1225).

Le pouvoir temporel des archevêques privait de leur capitale naturelle les souverains de la prov. de Franche-Comté: aussi ces princes favorisaient-ils volontiers les progrès de la commune de Besançon. L'un d'eux, le comte Othon IV, ayant vendu la Franche-Comté au roi de France Philippe le Bel, la commune de Besançon lui prêta secours pour résister à l'intervention armée de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. La ville subit à ce propos un long blocus; mais elle ouvrit ses portes aux agents impériaux, sur la promesse d'une reconnaissance légale de sa commune. Besançon devint ainsi une république indépendante, sous le protectorat de l'empire germanique (1282-1290). La



Arc de triomphe de Besançon, dit *Porte de Mars* et ensuite *Porte Noire* (réduction d'une gravure faite en 1820).

Franche-Comté ayant été annexée aux vastes possessions des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, ces princes eurent naturellement le désir d'avoir quelque autorité dans la ville de Besançon. Jean-Sans-Peur et Philippe le Bon profitèrent des querelles incessantes de la commune avec l'archevêque pour prendre pied dans la grande cité. A la suite d'une émeute pacifiée par le maréchal Thiébaud de Neufchâtel, la commune souscrivit un traité accordant au comte-duc de Bourgogne moitié des amendes et gabelles de la ville, plus le droit d'y instituer un juge et un capitaine (1384-1451). Il importa grandement dès lors au souverain de la Franche-Comté que la république bisontine vécût en communion de principes avec la province dont elle était la principale forteresse. Pour obtenir ce résultat Charles-Quint employa l'habileté de son garde des sceaux Nicolas Perrenot de Granvelle, qui construisit à Besançon une demeure princière. La ville reçut le privilège de frapper des monnaies de tout métal, marquées d'un côté à l'effigie de Charles-Quint et de l'autre aux armoiries de la commune (1516-1556). Ces armoiries, qui figurent encore sur les sceaux de la ville de Besançon, se blasonnent ainsi : *d'or à une aigle éployée de sable, lampassée de gueules, portant avec ses serres deux colonnes de gueules mises en pal.* En 1434, la commune de Besançon avait fait graver un grand sceau qui représentait une aigle éployée dominant un roc sur lequel se dressaient deux colonnes

antiques : l'aigle symbolisait le protectorat de l'empire germanique ; les deux colonnes étaient les vestiges subsistants d'un temple romain qui avait reposé sur le roc de la citadelle et que la commune considérait comme le témoignage de la haute antiquité d'un gouvernement municipal à Besançon. Le roc n'ayant pu figurer sur des sceaux d'un plus petit module, on éleva les bases des colonnes au niveau des pattes de l'aigle, puis on les fit saisir par les serres de l'oiseau. Quand les armoiries de Besançon reçurent leur forme définitive, le conseil communal de cette ville, composé de quatorze gouverneurs et de vingt-huit notables, annuellement élus, ne reconnaissait d'autorité supérieure à la sienne que celle de l'empereur d'Allemagne : aussi le roi d'Espagne Philippe II, souverain de la Franche-Comté, dut-il recourir à l'entremise de deux commissaires impériaux pour faire exercer dans la ville une persécution religieuse. Une foule de citoyens, dénoncés comme protestants, furent bannis et se réfugièrent en Suisse ou à Montbéliard. Au bout de deux ans d'exil, ils se massèrent pour rentrer de force dans la ville. L'archevêque Claude de la Baume et le gouverneur de la province, François de Vergy, montèrent à cheval pour les refouler : on leur coupa la retraite en abaissant la herse d'une porte par où ils voulaient fuir, et il n'y eut pour eux ni pitié ni merci (1573-1575).


Armoiries de Besançon.

Par le fait de la solidité des remparts que Charles-Quint l'avait encouragée à construire, Besançon ne subit que le contre-coup des guerres de dévastation qui furent faites à la Franche-Comté par Henri IV et par les Suédois alliés à la France. La province y perdit les neuf dixièmes de sa population, mais elle n'en demeura pas moins fidèle au roi d'Espagne, descendant de ses anciens maîtres. A la suite de ces catastrophes, il fut stipulé que le protectorat de Besançon, qui appartenait à l'Empire, serait échangé contre la forteresse de Franckendal que détenait l'Espagne. Pour Besançon, c'était la perte de son autonomie et l'annexion de son territoire à la prov. de la Franche-Comté (1595-1665). Pendant que cet arrangement se concluait, le roi d'Espagne Philippe IV venait à mourir, et Louis XIV, son gendre, prétendait recueillir dans sa succession les Pays-Bas et la Franche-Comté. Des intrigues avaient été nouées dans cette province pour y paralyser la résistance : aussi la place de Besançon se rendit-elle sur une simple sommation du grand Condé. Le vainqueur se hâta de mettre la main sur l'artillerie municipale et de faire sauter le château d'Arguel, voisin de la ville. D'après les plans de Vauban, alors simple lieutenant aux gardes, on commença la construction d'une citadelle sur la montagne où s'élevait la basilique de Saint-Etienne (1665-1668). Au bout de trois mois, le traité d'Aix-la-Chapelle restituait la Franche-Comté à l'Espagne, et cette puissance obligeait la ville de Besançon à continuer les ouvrages commencés par Vauban. Grâce à ces ouvrages, Besançon put soutenir un siège de vingt-sept jours, lorsque Louis XIV vint présider à une seconde et définitive conquête de la Franche-Comté (1668-1674).

La ville de Besançon, fortifiée d'après les plans de Vauban, devint la capitale de la Franche-Comté, en même temps que l'un des boulevards protecteurs de la France. Dôle se vit enlever, au profit de ce nouveau centre, le Gouvernement militaire, le Parlement, l'Université et la Monnaie royale ; mais Besançon paya cher ces apparentes faveurs : elle dut acheter chaque translation par une somme énorme applicable aux fortifications de la place (1676-1711).

Lors des grandes réformes décrétées par l'Assemblée nationale, Besançon obtint la double qualité de ch.-l. du dép. du Doubs et de siège de l'évêché métropolitain de l'Est. Durant la période aiguë de la Révolution française, le représentant du peuple Bassal accueillit à Besançon une colonie d'horlogers, proscrits de la Chaux-de-Fonds et du Locle pour leur adhésion aux idées républicaines de la France ; puis le Comité de salut public déclara national l'établissement d'horlogerie formé par ces artistes dans le dép. du Doubs (1790-1793). Quand Napoléon eut été vaincu par le froid et la faim dans les solitudes neigeuses de la Russie, cent-soixante mille Autrichiens entrèrent par Bâle pour venir bloquer toutes les places françaises de l'Est. Besançon, avec moins de 7,000 hommes de garnison et une garde urbaine de 3,000 hommes, résista vaillamment pendant près de quatre mois, sous les ordres du général Marulaz, à un corps de 15,000 hommes que commandait le prince de Lichtenstein (1814). La chute du second Empire fut également déterminée par une guerre qui amena l'étranger non loin des murs de Besançon. Le général prussien Werder, venant de bombarder Strasbourg, franchit les Vosges en chassant devant lui une petite armée française que commandait le général Cambriels. Celui-ci se réfugia sous Besançon. Werder fit une pointe dans la direction de cette place, mais ne réussit pas à la surprendre. Trois mois plus tard, une nouvelle armée française, forte de 120,000 hommes, revenait des bords de la Loire et traversait Besançon pour essayer de débloquer Belfort. Ce mouvement, exécuté dans les conditions les plus défavorables, aboutit à une retraite tellement navrante, que le général Bourbaki tenta de se suicider pour n'en plus être le désolé témoin (1870-1871). L'amputation que subit la France, à la suite du traité de Francfort, rendit à la trouée de Belfort sa vieille importance stratégique, et l'ancienne capitale des Séquanes devint en conséquence l'un des principaux éléments de la défense du territoire national. Les établissements militaires y furent notablement augmentés, et des forts détachés environnèrent la place, qui eut ainsi un vaste périmètre de ravitaillement.

Archevêques de Besançon. — Saint Ferréol, † 212 ; saint Lin (?), vers 220 ; saint Germain (milieu du IIIe siècle) ; saint Maximin (?), vers 284 ; saint Paulin (?), † vers 310 ; saint Eusèbe, 311 ; saint Hilaire, 314 ; saint Panchaire, 337 ; saint Just, 356 ; saint Agnan, 366 ; saint Silvestre I, 374 ; saint Fronime, 396 ; saint Antide, 402 ; saint Désiré, 407 ; saint Léonce, 414 ; saint Célidoine, 442 ; Germésile, vers 460 ; saint Amantius, vers 492 ; saint Claude I, 517 ; saint Urbicus, 549 ; Tétrade I, 551 : saint Silvestre II, 573 ; saint Nicet, 590 ; saint Prothade, 613 ; saint Donat, 624 ; saint Miget, 660 ; saint Ternat, 670 ; saint Gervais, 680 ; saint Claude II, 686 ; Félix, 710 ; Tétrade II, 725 ; Abbon, 742 ; Wandelbert, 760 ; Euroide, 763 ; Arnoul, 775 ; Hervé, 785 ; saint Gédéon, 790 ; Bernouin, 797 ; Amalouin, 830 ; Arduic, 858 ; Thierry I, 874 ; Bérenger, 895 ; Geffroy, 930 ; Guy, 954 ; Guichard, 984 ; Létalde, 993 ; Hector, 1004 ; Gauthier I, 1016 ; Hugues I, de Salins, 1031 ; Hugues II, de Montfaucon, 1066 ; Hugues III, de Bourgogne-Comté, 1087 ; Hugues IV, surnommé Ponce, 1101 ; Guillaume I, d'Arguel, 1109 ; Ansérie de Montréal-en-Bourgogne, 1117 ; Humbert de la Roche-sur-l'Ognon, 1135 ; Gauthier II, de Bourgogne-Duché, 1162 ; Herbert, 1163 ; Eberard de la Tour-Saint-Quentin, 1172 ; Thierry II, de Montfaucon, 1180 ; Etienne de Vienne, 1191 ; Amédée I, de Tramelay, 1194 ; Gérard I, de Rougemont, 1221 ; Jean I, Halgrin ou d'Abbeville, 1225 ; Nicolas de Flavigny, 1227 ; Geoffroy, 1236 ; Jean II, 1242 ; Guillaume II, de la Tour-Saint-Quentin, 1245 ; Eudes de Rougemont, 1269 ; Hugues V, de Chalon, 1302 ; Vital de Montesquiou, 1312 ; Hugues VI, de Vienne, 1333 ; Jean III, de Vienne, 1355 ; Louis de Montfaucon-Montbéliard, 1361 ; Aymon de Villersexel, 1363 ; Guillaume III, de Vergy, 1371 ; Gérard II, d'Athier, 1391 ; Thiébaud de Rougemont, 1404 ; Jean IV, cardinal de la Roche-Taillée, 1429 ; François I, cardinal de Condelmire, 1437 ; Jean V, de Norry, 1437 ; Quentin Ménard, 1439 ; Charles de Neuf-

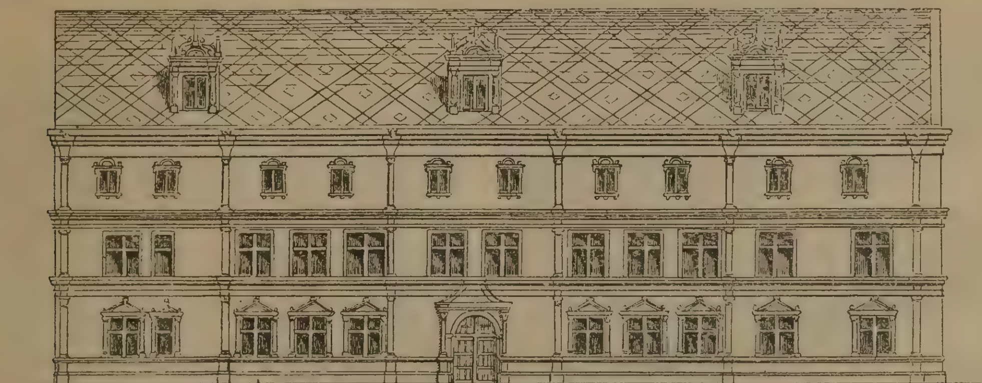
châtel-Comté, 1463 ; François II, de Busleiden, 1498 ; Antoine I, de Vergy, 1502 ; Pierre, cardinal de la Baume, 1542 ; Claude III, cardinal de la Baume, 1544 ; Antoine II, cardinal de Granvelle, 1585 ; Ferdinand de Rye, 1587 ; François III, de Rye, 1636 ; Claude IV, d'Achey, 1637 ; Charles-Emmanuel de Gorrevod, 1654 ; Jean-Jacques Fauche de Domprel, 1659 ; Antoine-Pierre I, de Grammont, 1662 ; François-Joseph de Grammont, 1698 ; René de Mornay, 1717 ; Honoré-François de Grimaldi-Monaco, 1724 ; Antoine-François de Blisterswich-Moncley, 1732 ; Antoine-Pierre II, de Grammont, 1735 ; Antoine-Clériadus, cardinal de Choiseul-Beaupré, 1754 ; Raymond de Durfort, 1774 ; Philippe-Charles-François *Seguin*, évêque constitutionnel du Doubs et métropolitain de l'Est, 1791 ; Jean-Baptiste *Demandre*, id., 1798 ; Claude Lecoz, 1802 † 1815; Gabriel Cortois de Pressigny, 1819 ; Paul-Ambroise Frère de Villefrancon, 1823 ; Louis-François-Auguste, cardinal de Rohan-Chabot, 1829 ; Louis-Guillaume-Valentin du Bourg, 1833 ; Césaire, cardinal Mathieu, 1834 ; Justin Paulinier, 1875 ; Joseph Foulon, 1881 ; Arthur-Xavier Ducellier, 1887.

Monuments. — *Capitole* (Grande-Rue, 91, au centre de la partie plane de la presqu'île de Besançon) : il n'en reste plus sur place qu'une terrasse plantée de grands marronniers, appelée *Monticulus Capitolii* dans un rituel du commencement du VIIe siècle. — *Arc de triomphe*, appelé à l'époque romaine *Porte de Mars* et au moyen âge *Porte Noire*, couvert de sculptures, considéré généralement comme un souvenir des victoires remportées par Marc-Aurèle sur les Germains, en l'an 167. — *Théâtre romain* : soubassement en hémicycle ; huit colonnes, dont quatre tronquées et quatre surmontées de chapiteaux corinthiens ; groupes de débris d'architecture et de sculpture ; le tout encadré dans un square archéologique, commencé en 1870 et terminé en 1872. — *Amphithéâtre* ou *Arènes* : quelques restes des précinctions de l'édifice antique, associés à une petite chapelle, dite de Saint-Jacques hors les murs, reconstruite en 1301. — *Pont romain* : établi dans le prolongement du grand axe de la presqu'île de Besançon, ses cinq arcs en plein cintre sont enfermés dans les deux façades construites postérieurement pour élargir la voie. — *Cathédrale* : deux absides, comme dans les églises rhénanes ; murs latéraux du XIe siècle ; arcades de la grande nef, triforium et principale abside, du XIIe siècle ; voûtes de 1237 ; seconde abside et tour des cloches réédifiées en 1756 ; au fond du *presbyterium*, marbre circulaire antique, avec des symboles et une inscription, ayant servi d'autel dans la basilique de Saint-Etienne ; chaire à prêcher de 1459 ; tombeau de Ferry Carondelet, sculpté à Bruges en 1543 ; crypte de marbre organisée, en 1865, pour recevoir les restes de huit princes de la maison souveraine de Franche-Comté ; anges adorateurs en marbre blanc, sculptés à Rome, en 1768, par Luc Breton ; statues en marbre du cardinal de Rohan, par Clésinger père (1842) et du cardinal Mathieu, par le baron Bourgeois (1880) ; *Vierge de Ferry Carondelet*, bel ouvrage de Fra Bartolommeo ; *Mort de Saphire et d'Ananie*, toile attribuée au Tintoret ; *Christ*, peint par Trévisan (1709) ; *Résurrection du Christ*, par Carle Vanloo (1750) ; trois tableaux de Jean-François de Troy et trois de Natoire (1752-1755). — *Sainte-Madeleine* : construction remarquable par sa majestueuse hardiesse, commencée en 1746, d'après les plans de l'architecte Nicolas Nicole, de Besançon ; *Sainte-Famille*, peinte à Anvers en 1672, par Jean-Erasme Quellyn. — *Saint-Pierre* : spacieux édifice soutenu par quatre gigantesques colonnes, commencé en 1782, d'après les plans de l'architecte Alexandre Bertrand, de Besançon ; *Résurrection de Lazare*, toile de Martin de Vos, provenant de l'ancienne galerie du Palais Granvelle ; *Pietà*, sculptée en pierre de Tonnerre, par Luc Breton, en 1787. — *Saint-Ferjeux* (banlieue) : église bâtie sur la grotte qui fut le tombeau des premiers apôtres du diocèse ; reconstruction de style roman, commencée en 1884, d'après les plans de M. l'architecte Ducat, de Besançon. — *Citadelle* : ouvrage de Vauban, terminé en 1711 ; belle vue d'ensemble du site de Besançon, depuis les chemins de ronde. — *Arsenal d'artillerie* : vaste ensemble de constructions, commencé en 1840 ; grands ateliers et beaux magasins de dépôt. — *Palais archiépiscopal* : corps de logis de l'ancien palais, renfermant une chapelle qui est éclairée par une grande fenêtre à meneaux du style gothique flamboyant ; palais actuel construit au début du XVIIIe siècle ; salle synodale renfermant la majeure partie d'une collection de portraits des archevêques, exécutés à la fin du XVIIIe siècle ; *Scène de l'histoire de Venise*, par Paul Véronèse ; deux *Paysages* de Claude Lorrain ; quatre *Marines* de Joseph Vernet ; deux *Portraits* de Rigaud, celui du cardinal de Polignac et celui de l'abbé Jean d'Estrées ; mitre brodée de l'archevêque Charles de Neufchâtel (fin du XVe siecle) ; chasubles et dalmatiques brodées à Bruges, en 1530, pour Jean Carondelet, archevêque de Palerme, haut-doyen du chapitre métropolitain de Besançon ; croix processionnelle en argent du cardinal de Granvelle. — *Préfecture* : ancien hôtel de l'Intendance de Franche-Comté, bâti de 1771 à 1778, d'après les plans de l'architecte Victor Louis ; le salon ovale du rez-de-chaussée est une merveille de bon goût ; les Archives départementales, qui sont en même temps celles de l'ancienne prov. de Franche-Comté, occupent un bâtiment spécial, terminé en 1884. — *Hôtel de Ville* : vieux logis dont la façade, construite en pierres à bossage, date de 1570 ; portraits en pied de généraux se rattachant à la Franche-Comté, par J.-B. Guignet, Jean Gigoux, Giacomotti ; table sculptée à Besançon, vers 1581, vraisemblablement d'après un dessin de Hugues Sambin ; archives municipales, renfermant les délibérations de la commune depuis 1290. — *Palais de Justice* : ancien corps de logis des bâtiments municipaux, élégante construction faite entre les années 1582 et 1585, d'après les plans de Hugues Sambin ; logis ajoutés en 1745, comprenant plusieurs salles ornées de magnifiques boiseries. — *Salle de spectacle* : remarquable ouvrage de l'architecte Charles-Nicolas Ledoux, terminé en 1784 et inauguré sous la présidence du prince de Condé. — *Hospices réunis* : le frontispice est une grille monumentale exécutée en 1703, par le serrurier Nicolas Chappuis ; la pharmacie, legs fait en 1692 par l'apothicaire Gabriel Gascon, est pourvue d'un curieux mobilier. — *Palais Granvelle* : grand logis d'architecture flamande édifié de 1534 à 1540, pour Nicolas Perrenot de Granvelle, garde-des-sceaux de Charles-Quint ; façade décorée de trois ordres d'architecture et de lucarnes élégantes ; cour intérieure encadrée par des portiques à arcades surbaissées. — *Lycée Victor Hugo* : grand établissement bâti par les jésuites, entre 1718 et 1739. — *Ecole catholique*, établie en 1850 dans un ancien couvent de cordeliers ; chapelle gothique récente de M. l'architecte Ducat, ornée de quatre grandes peintures murales de M. Edouard Baille, de Besançon. — *Bibliothèque municipale*, fondée en 1694, par une disposition testamentaire de l'abbé J.-B. Boisot : elle renferme aujourd'hui 130,000 volumes, dont 1,850 manuscrits et 1,000 incunables, plus un médailler de 10,000 pièces ; beaux manuscrits enluminés en Italie au XVe siècle ; papiers d'Etat du cardinal de Granvelle ; portefeuilles de Pierre-Adrien Paris, architecte du roi Louis XVI ; statue en marbre du philosophe Théodore Jouffroy, par Pradier (1845). — *Musée de peinture et de sculpture*, ouvert au public depuis 1843 : Bronzino, *Déposition de la croix*, panneau peint en 1545 et donné par le duc Cosme de Médicis à Nicolas Perrenot de Granvelle ; Titien, *Portrait de Nicolas Perrenot de Granvelle* (1548) ; Gaetano, *Portrait du cardinal de Granvelle*, sur cuivre (vers 1572) ; Bernard van Orley, *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, triptyque de la chapelle intérieure du Palais Granvelle (vers 1535) ; Antoine Mor, *Portraits de Simon Renard, ambassadeur de Charles-Quint et de Jeanne*

Lulier, sa femme (1553-1557); Largillière, *la famille Boutin de Diencourt*, grand portrait de neuf personnes (vers 1720); Boucher, *Scènes chinoises*, neuf cartons pour tapisseries (1742); Ary Scheffer, *Portrait du géné-*

Façade du Palais de Justice de Besançon, par l'architecte Hugues Sambin (1582-1585).

ral du génie Baudrand; Jean Gigoux, *Derniers moments de Léonard de Vinci*; Henri Baron, *les noces de Gamache*; Luc Breton, *Petits Modèles de statues et bustes en terre cuite* (1768-1795); Joseph Perraud, *Vénus fusti-*



Façade du Palais Granvelle, à Besançon (1534).

geant Cupidon, marbre. — *Musée de dessins* (au Palais Granvelle), créé en 1883, composé des dessins légués en 1819 par l'architecte Paris, de ceux donnés par M. Jean Gigoux depuis 1883, de la collection des études de pay-

sage du peintre Jules Grenier, de Baume-les-Dames ; Alaux, *Entrevue du roi Louis-Philippe et de la reine Victoria à Windsor* (1844) ; Boucher, *les Oies de frère Philippe*, gouache ; Fragonard, *Sites d'Italie*, dix sanguines ; Hubert Robert, *Souvenirs de Rome*, sanguines et lavis ; Charles de Wailly, *Plafond de l'église du Gesù à Rome*, grand dessin au bistre. — *Musée des antiquités* (contigu à celui de peinture), créé en 1849 : *Momie de Sar-Amen*, grand-prêtre d'Ammon ; *Tête grecque d'un jeune héros*, marbre ; *Taureau à trois cornes*, bronze gallo grec, long de 75 centim., trouvé en 1756 à Avrigney (Haute-Saône) ; *Objets gaulois* extraits des tombelles du pourtour d'Alaise ; *Casque romain*, en fer lamé d'argent, extrait des Arènes de Vesontio ; *Morphée* ou *Ypnos*, statuette romaine en bronze, portant au cou un *torques* d'argent à la gauloise ; *Tête de mule*, couronnée de lierre, en bronze, détachée d'une chaise curule ; *Vase en verre à deux couches*, ayant sa panse décorée d'une scène priapique, en émail blanc ciselé, sur fond violet, trouvé en 1886, dans le sol romain de Besançon ; *Horloge* du cardinal de Granvelle, faite à Augsbourg en 1564 ; *Buffet* des Gauthiot d'Ancier, exécuté à Besançon en 1581, probablement d'après un dessin de Hugues Sambin. — *Statues* : du général en chef Claude-Pierre Pajol, l'un des héros de la campagne de France en 1815, faite et donnée par son fils le général de division comte Charles Pajol (1864) ; du marquis Claude de Jouffroy, auteur de l'application de la vapeur à la navigation, œuvre de M. Charles Gauthier, inaugurée par M. Ferdinand de Lesseps en 1884.

HOMMES CONNUS. — Le cardinal de Granvelle (Antoine Perrenot), ministre de Philippe II dans les Pays-Bas, vice-roi de Naples, chef du conseil politique d'Espagne (1517-1586). — Le général du génie d'Arçon, inventeur des batteries flottantes (1733-1800). — Le général Lecourbe, défenseur de Belfort en 1815 (1759-1815). Péclet (Eugène), auteur du *Traité de la chaleur* (1793-1857). — Mairet (Jean), auteur de la première tragédie régulière en langue française (1604-1686). — Suard (Jean-Baptiste), secrétaire perpétuel de l'Académie française (1734-1817). — Droz (Joseph), moraliste et historien (1773-1850). — Nodier (Charles), le brillant conteur (1780-1844). — Hugo (Victor), le plus grand poète du XIXe siècle (1802-1885). — Boissard (Jean-Jacques), l'un des créateurs de la science des antiquités (1528-1602). — Jean-Jacques, Pierre-François et Jules Chiflet, érudits (1588-1676). — Fourier (Charles), inventeur de la doctrine phalanstérienne (1772-1837). — Proudhon (Pierre-Joseph), le fougueux apôtre du socialisme (1809-1865). — Goudimel (Claude), auteur de la musique protestante des psaumes, maître de Palestrina (1520-1572). — Paris (Pierre-Adrien), architecte du roi Louis XVI (1745-1819). — Clésinger (Jean-Baptiste), sculpteur (1814-1883). Auguste CASTAN.

BIBL. : J. J. CHIFFLETII *Vesontio*, 1618, in-4. — DUNOD, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, 1750, 2 vol. in-4. — *Vie des Saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collège Saint-François-Xavier, 1854, t. I. — CASTAN, *La Franche-Comté et le pays de Montbéliard*, 1877, in-12. — Du même, *Besançon et ses environs*, 1880, in-12. (2e édit. 1887). — Paul LAURENS, *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Besançon*, 1860-1887, in-4. — CASTAN, *La Bataille de Vesontio et ses vestiges*, 1862 ; *Vesontio colonie romaine*, 1877 ; *Origines de la commune de Besançon* (1858) ; *Le Siège et le blocus de Besançon par Rodolphe de Habsbourg*, 1868. — Edouard CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1844, t. I (2e édit., 1872). — CASTAN, *l'Empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon*, 1867 ; *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, 1876 ; *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, 1866. *Les Sceaux de la commune, l'Hôtel de ville et le Palais de justice de Besançon*, 1871. — *Journal de Jean Bonnet*, dans les *Docum. inéd. pour l'hist. de Franche-Comté*, t. I. — L. ORDINAIRE, *Deux Epoques militaires à Besançon et en Franche-Comté*. 1674-1814, 2 vol. in-8 (1856). — LEBON, *Etudes sur l'horlogerie en Franche-Comté*, 1866. — MIGNARD, *Invasion de l'Allemagne dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté*, 1874-1875. — DELACROIX, *Besançon place-forte*, 1871. — CASTAN, *Capitole de Vesontio* (1867) ; *Champ de Mars de Vesontio*, 1869 ; *Considérations sur l'Arc antique de Porte-Noire*, 1866 ; *Théâtre de Vesontio*, 1872 ; *La scène du Théâtre de Vesontio*, 1875 ; *Arènes de Vesontio*, 1885. — J. SAUZAY, *l'Hôtel de la Préfecture à Besançon*, 1874. — CASTAN, *La Table sculptée de l'Hôtel de ville de Besançon*, 1879. — Alph. DEIS, *Esquisse historique sur le théâtre de Besançon*, 1857. — S. DROZ, *Fontaines publiques de Besançon*, 1856, in-8 ; *Histoire du collège de Besançon*, 1860, 2 vol. in-8. — CASTAN, *Histoire et description de la Bibliothèque de Besançon*, 1885, gr. in-8 ; *Catalogue des Musées de Besançon*, 1886, in-12 ; *Histoire et description des Musées de Besançon* 1888, gr. in-8.

BESANÇON (Albéric de), ancien poète français, auteur du plus ancien poème roman connu relatif à Alexandre le Grand. Le nom d'Albéric de Besançon est cité par le curé Lamprecht, poète allemand du XIIe siècle, qui a composé lui-même un poème sur Alexandre et qui déclare avoir pris pour modèle l'œuvre romane d'Albéric. On a découvert, en 1852, dans un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne, à Florence, un fragment de 105 vers octosyllabiques que l'on considère comme le début du poème d'Albéric : le reste est perdu. La langue de ce fragment porte les philologues à supposer que le curé Lamprecht a dû se tromper en nous transmettant le nom de son modèle et que le poète Albéric était non de Besançon, mais de Briançon (Hautes-Alpes) ou même de Pisançon (Drôme).

Ant. THOMAS.

BIBL. : Conrad HOFMANN, *Zum provenzalischen Alexanderfragment*, dans la *Germania*, II, 95. — Adolf TOBLER, *Zum romanischen Alexanderlied*, *ibid.*, II, 441. — Karl BARTSCH, *Alberic von Besanzon*, *ibid.*, II, 449. — Hermann FLECHTNER, *Die Sprache des Alexanderfragments des Alberich von Besançon* ; Breslau, 1882. — Paul MEYER, *Alexandre le Grand* ; Paris, 1886, t. I, p. 69.

BESANÇON (Bernard du Plessis), militaire et diplomate français, qui vivait vers le milieu du XVIIe siècle Il était probablement le fils de Charles de Besançon, cet ingénieur qui seconda Richelieu au siège de la Rochelle et qui donna son nom aux machines imaginées par lui pour fermer l'entrée de la rade (*Mémoires de Richelieu*, édit. Petitot, t. XXIV, p. 166). Après avoir rempli une première mission en Italie (il était à Oneglia le 22 sept. 1646 ; cf. Affaires étrangères, *Parme*, mss n° 2), joué un certain rôle pendant la Fronde et s'être élevé dans l'armée royale au grade de maréchal de camp. Bibl. nationale ; f. Clairambaut, 782, f° 439), il fut ambassadeur ordinaire de France à Venise du mois de sept. 1655 au mois d'avr. 1658 (Lettre du Roi au sieur de la Haye-Vautelet ; Fontainebleau, 25 sept. 1655. Bibl. nationale f. fr 20,979, p. 225). Il avait alors rang de conseiller aux Conseils d'Etat et de la guerre et était lieutenant-général. A son départ de Venise, le Sénat lui fit don d'une chaîne d'or de la valeur de mille écus *(ibid.)*. Nommé dans la suite gouverneur d'Auxonne, il fut, vers la fin de l'année 1665, désigné pour occuper le poste d'ambassadeur ordinaire à Soleure, mais le roi se contenta d'y envoyer un *député-résident*, dans la personne de François Mouslier. ROTT.

BIBL. : *Mémoires de Nicolas Goulas*, édit. de la Société de l'histoire de France ; Paris, 1882. — P. SCHWEIZER. *Correspondenz der französischen Gestandschaft in der Schweiz*, 1664-1671 (*Quellen zür Schweizer-Geschichte* ; Bâle, 1880).

BESANÇONNAIS. Nom donné parfois à la région dont la ville de Besançon était le centre ; rarement employé, il n'a jamais désigné une circonscription administrative ou féodale. Il en est de même de l'expression *pagus Vesontiensis* qui y répond en latin. B. Guérard en faisait l'une des divisions de la *civitas Vesontiensium*, mais M. Longnon a montré que c'était le diocèse entier de Besançon qui avait été ainsi désigné ; la ville de Besançon était le ch.-l. du Varais *(pagus Warascorum)*.

BESANT. I. MONNAIE. — Forme française du mot *Byzantius* dont les Occidentaux se servaient au moyen âge pour désigner d'abord les pièces d'or frappées à Constantinople. Ce terme se rencontre à partir du IXe siècle, dans une lettre du pape Jean VIII, et il devient vite d'un usage courant. On trouve aussi mentionnés parfois des besants d'argent, *Byzantii albi*, mais cette acception est beaucoup plus rare. « Le besant, c'est la pièce d'or, c'est le louis d'or

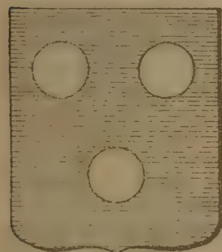
de l'époque... Par extension l'expression *besant* ne désigna bientôt plus seulement la pièce d'or d'origine essentiellement byzantine, elle s'appliqua à toute pièce d'or en usage dans le Levant » (Schlumberger). Et, en effet, à l'époque des croisades, dans l'Orient latin, les besants sarrasins sont la monnaie d'or courante, et il faut entendre par là les dinars des khalifes. Puis les Croisés les imitent et les pièces ainsi fabriquées reçoivent le nom de saracénats, *byzantii saracenati*. Il y en avait de divers genres, au poids d'Acre, au poids de Tripoli, au poids de Tyr, etc. Les besants saracénats se divisent en deux classes : 1° ceux qui étaient des copies serviles des pièces sarrasines; 2° ceux qui furent fabriqués vers la seconde moitié du XIIIe siècle, et probablement dans le seul atelier de Saint-Jean d'Acre, qui portaient des légendes arabes, mais de signification chrétienne. Saint Louis, en effet, avait été indigné de voir le nom de Mahomet et les années de l'hégire sur des monnaies frappées par des princes chrétiens. Il en écrivit à Innocent IV qui prohiba, sous peine d'excommunication, la fabrication de monnaies de ce genre. Ce fut alors qu'on frappa les saracénats de la seconde classe. Le besant resta longtemps en usage, il ne fut supplanté que par le sequin ou ducat vénitien. Il est difficile d'énumérer les calculs par lesquels on a évalué les valeurs des divers besants. Le besant byzantin d'or avait en général une valeur intrinsèque de 10 fr. environ; ceux d'Acre de 8 fr. 50 à 8 fr. 80, ceux d'Antioche de 7 fr, mais le pouvoir de l'or a beaucoup varié selon les temps.


Besant ou dinar du khalife El-Amer-ben-Ahkam-Allah, frappé à Misr, l'an 514 de l'hégire (1120 ap. J.-C.).


Besant chrétien de Saint-Jean-d'Acre. En légende on lit : « Frappé à Acre l'an 1251 de l'incarnation de Notre-Seigneur le Messie. »

C. Bayet.

II. Blason. — Figure héraldique en forme de cercle plein, invariablement en or ou en argent, le besant représente la pièce de monnaie jadis fabriquée à Bysance, il symbolise la rançon des prisonniers de guerre et le droit de battre monnaie dans ses domaines. Il est fréquent dans les armoiries des nobles qui ont eu des ancêtres aux croisades, mais on le trouve aussi indiquant plus modestement les fonctions d'argentier, de maître d'hôtel, payeur-trésorier ou secrétaire des rois de France. Lorsque cette figure est partagée en deux, mi-parti d'or ou d'argent, et de couleur, elle prend le nom de besant-tourteau; la partie opposée au métal peut être également de vair ou contre vair, d'hermine ou contre hermine, c.-à-d. de fourrure. La division peut se faire au moyen d'une ligne verticale ou horizontale, pourvu que le métal soit en chef ou à dextre, si c'est l'opposé, c.-à-d. si le métal est à senestre ou en pointe, la figure prend le nom de *Tourteau-besant*. Ces figures sont seules ou en nombre et peuvent être disposées en pal ou bande, etc.; un écu et toute pièce héraldique peuvent être besantés, c.-à-d. semés de besants.


Ecu d'azur à trois besants d'argent.

G. de G.

III. Architecture. — On appelle *besants* une série de disques plats sculptés dans beaucoup de moulures des bandeaux et des archivoltes d'édifices du XIIe siècle.

Bibl. : Monnaie. — Ducange, *Gloss. Med. et inf. Latinit.* ad v., et *De inferioris ævi numismatibus*, c. xcii, réimprimé à la suite du *Gloss.*, t. VII, éd. Didot. — Lavoix, *Monnaies à légendes arabes frappées par les Croisés*, 1877. — De Vogüé, *Mélanges de numismatique*, 1877, t. II. — Schlumberger, *Les Principautés franques du Levant d'après la numismatique*, 1877; *Numismatique de l'Orient latin*, 1878.

BESANT (Walter), écrivain anglais contemporain, né à Portsmouth en 1838. Après de brillantes études à Cambridge, il professa les mathématiques au collège royal de l'île Maurice, fonctions que sa santé ne lui permit pas de garder longtemps. Sa première publication, *Studies in Early French Poetry*, date de 1868. En 1871, il fit, avec James Rice, une sorte de société de collaboration, d'où sortirent plusieurs romans. Il écrivit seul *The Revolt of Man; All Sorts and Conditions of Men; An Impossible Story*, et *The Captain's Room*. Avec le même Rice, il a donné deux pièces de théâtre : *Ready Money Mortiboy*, et *Such a Good Man*, d'où ils tirèrent plus tard le roman du même nom. La France a fourni le sujet de plusieurs de ses publications, comme *The French Humourists* (1873); *Rabelais* (1877); *Coligny* (1879). Secrétaire du *Palestine Exploration Fund*, il a écrit une histoire de Jérusalem en collaboration avec le professeur Palmer, dont il s'est fait plus tard le biographe. Le grand ouvrage intitulé *the Survey of Western Palestine*, se publie sous sa direction. Enfin il collabore à beaucoup de journaux et revues littéraires, et il a donné au *Nouveau Plutarque (New Plutarch series)*, dont il est un des éditeurs, la biographie de Whittington. B.-H. G.

BESANTE. Ce mot était employé dans l'ancien droit, notamment dans les coutumes de Bretagne, comme synonyme de grand'tante. Le mot *besante* a son étymologie dans les deux mots latins : *bis* (deux fois) et *amita* (tante). On désignait de même le grand-oncle par le mot *besoncle*.

BESAYES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage; 673 hab.

BESBES. Village algérien, cant. de Morris, arr. de Bône, dép. de Constantine. Administrativement, ce lieu n'a pas le titre de commune; mais c'est l'endroit habité le plus important, le siège de la mairie et de l'école de la com. de Randon, dont aucun lieu habité ne porte le nom, et dont le territoire embrasse, sauf les petites enclaves de Morris et de Zérizer, le grand triangle de terres d'alluvions situé entre la Seybouse, la mer et les montagnes des Merdès et des Béni-Salah. Besbès est arrosé par l'Oued-Besbès (la riv. des Fenouils) dont les eaux s'écoulent dans la mer par d'anciens Kréliges ou canaux de dérivation attribués aux Romains. Le sol en est des plus fertiles et les vignobles plantés sur ses coteaux produisent un des vins les plus renommés de la province de Constantine. Ces vins ont déjà à diverses reprises, obtenu des récompenses aux expositions de la colonie et de la métropole. Les principales agglomérations de la com. de Randon et en même temps les principaux vignobles de cette localité, sont, avec Besbès, Darhoussa, Reïoua, Karmoudah, Bordj-Sammar, etc.

BESBRE. Rivière de France (V. Bèbre).

BESCAT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. d'Arudy; 378 hab.

BESCHORNERIA. Genre de plantes de la famille des Amaryllidacées, établi par Kunth, et dont les représentants, voisins des *Agave* (V. ce mot), en diffèrent notamment par leur port, qui rappelle celui des *Yucca*. L'espèce type, *B. tubiflora* Kunth (*Furcroya tubiflora* Vent.) est remarquable par son périanthe tubuleux et ses étamines incluses. Elle est originaire du Mexique. On la cultive comme plante d'ornement, en serre froide ou tempéré

sous le climat de Paris, en pleine terre dans les parties chaudes du Midi. Ed. Lef.

BESCHERELLE (Louis-Nicolas), grammairien français, né à Paris le 10 juin 1802, mort à Paris le 4 fév. 1883. Après de bonnes études au collège Bourbon, il entra en 1825 aux Archives du Conseil d'Etat et fut nommé bibliothécaire du Louvre en 1828. Il s'occupa toute sa vie de la grammaire française et publia successivement *le Participe passé ramené à sa véritable origine* (1820); *Réfutation des principales erreurs des grammairiens* (1829) et *Réfutation complète de la grammaire de MM. Noël et Chapsal* (1838 ; 6e édit., 1852) où il montra ce qu'avaient d'exagéré les règles arbitraires créées par les théoriciens grammairiens, sans souci de l'usage des grands écrivains. Il rédigea une *Grammaire nationale* (avec Litaix de Gaux, 1834-1838, 2 vol., 5e éd., 1852); *Dictionnaire usuel de tous les verbes français* (1842-43, 2 vol.); *Grand Dictionnaire critique de la langue française* (1843-46, 2 vol. ; il en donna un abrégé en 1857) ; rédigea avec Pons un *Nouveau Dictionnaire classique de la langue française* (1863 ; 4e éd., 1873) ; avec Debars un *Grand Dictionnaire de géographie universelle* (1856-58, 4 vol.).

BESCHTAU ou PÆTIGORA. Montagne de la Caucasie russe, située à 100 kil. environ au N. de la grande chaîne, au N.-N.-E. du mont Elbrouz, au N. de la ville de Piœtigorsk, au S. de la vallée de la Kouma. Ses cinq cimes, longtemps couvertes de neiges, ne sont pourtant pas très élevées ; la plus haute, l'Ichgma, a 1,399 m.; mais leur structure calcaire et leur forme pyramidale les rendent peu accessibles ; elles sont vénérées par les Tatares et les Tcherkesses, qui y reconnaissent les cinq doigts de la main d'Allah. Au pied jaillissent des sources sulfureuses.

BESEDA. Ville de l'ancienne Espagne (Tarraconaise), mentionnée par Ptolémée non loin de Girone. Son emplacement ne peut guère être déterminé avec précision. Quelques savants l'identifient avec San-Juan de las Abadesas, près Ripoll ; d'autres avec Albesa, près Balaguer.

BESELER (Wilhelm-Hartwig), jurisconsulte et homme politique danois, né au château de Marienhausen (Oldenbourg) le 3 mars 1806. Il exerça la profession d'avocat dans le Slesvig. Nommé, en 1844, député aux Etats de Slesvig, il y réclama l'annexion des duchés à l'Allemagne. En 1848, il devint président du gouvernement provisoire institué dans les duchés ; quelque temps après il fut nommé député à l'Assemblée nationale de Francfort, dont il devint le premier vice-président. Mais lorsque les Danois reprirent le dessus il fut obligé de quitter son pays (janv. 1851), et se réfugia dans le duché de Brunswick. Il entra au service de la Prusse en 1861, e fut ensuite nommé curateur de l'Université de Bonn. G. L.

BESELER (Karl-Georg-Christoph), jurisconsulte et homme politique allemand, frère du précédent, né à Rödemiss dans le duché de Slesvig le 2 nov. 1809. Après avoir étudié le droit à Kiel et à Munich, il refusa le serment au gouvernement danois et se retira en Allemagne, à Gœttingue. Il enseigna le droit à Heidelberg (1835), à Bâle (1836), à Rostock (1837) et à Greifswald (1842). Le collège électoral de cette dernière ville l'élut, en 1848, député à l'Assemblée nationale, où il devint un des chefs du centre droit. Il fit partie de la députation qui vint offrir au roi de Prusse la couronne impériale. L'année suivante, il entra à la Chambre des députés de Berlin; il y siégea à la gauche. Depuis ce moment il ne cessa guère d'appartenir aux chambres prussiennes. En 1859, il fut nommé professeur à l'Université de Berlin; en 1874, député au Reichstag; en 1875, membre à vie de la Chambre des seigneurs de Prusse, sur la présentation de l'Université de Berlin dont il a été trois fois recteur. Beseler est l'auteur d'ouvrages de droit estimés; nous citerons : *Lehre von den Erbverträgen* (Gœttingue, 1835-1840, 3 vol.) ; *Volksrecht und Juristenrecht* (Leipzig, 1843); *System der gemeinen deutschen Privatrechts* (3e édit., Berlin, 1873), un commentaire du code pénal prussien (Leipzig, 1851), etc. A.-M. B.

BESENVAL de Bronstatt (Jean-Victor de), général et diplomate suisse au service de France, né à Soleure en 1671, mort à Paris le 11 mars 1736. Entré en 1689 au service de France, en qualité de cadet aux gardes suisses, il fut promu la même année au grade de capitaine dans le régiment de Salis, d'où il passa au régiment des gardes (28 mars 1690), ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé membre du grand Conseil à Soleure. Pendant toute la campagne de 1703, ce fut lui qui commanda le régiment des gardes suisses ; en cette qualité il fut dépêché à Aix-la-Chapelle pour traiter de l'échange des prisonniers. Nommé brigadier en janv. 1704 et chevalier de Saint-Louis le 1er mars 1705, on le retrouve à la fin de cette année et au commencement de la suivante à Bruxelles. A Ramillies (23 mai 1706), il conduisait une brigade ; enfermé peu après dans Menin, il y commandait l'infanterie ; de là il passa à Lille où il reçut l'avis que le roi venait de le nommer (juin 1707) son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de Charles XII, roi de Suède, et de Stanislas, roi de Pologne. Le premier de ces deux monarques reçut ses lettres de créance à Leipzig le 5 mars 1708. En 1711, Besenval est envoyé avec la même qualité aux cours du Nord, auprès des princes du Saint-Empire et des Etats du cercle de la Basse-Saxe. Enfin, en 1713, il retourna en Pologne comme envoyé extraordinaire et demeura à Varsovie jusqu'en 1721, époque à laquelle il demanda et obtint son rappel. Les missions diplomatiques de Besenval n'avaient pas retardé son avancement militaire. Son brevet de maréchal de camp est daté du 29 mars 1710; le 1er fév. 1719 il était lieutenant-général (cf. *Tableau des officiers généraux* jusques et y compris le grade de brigadier, publié sous les auspices du ministère français de la guerre). A son retour de Pologne, Louis XIV, désirant le conserver auprès de lui, le nomma d'abord lieutenant-colonel (12 juin), puis colonel du régiment des gardes suisses (11 déc. 1722). Les dépêches adressées par Besenval au département des affaires étrangères sont conservées aux archives de ce département, fonds de Pologne. — Son fils, *Pierre-Joseph-Victor*, issu (1721) de son mariage avec Catherine Bielinski, fille du grand maréchal de la couronne de Pologne, se distingua au cours des campagnes des années 1742 à 1747, mais ne dépassa pas le grade de maréchal de camp. Rott.

BESENVAL de Bronstatt (Charles-Jacques), général suisse au service de France, né en 1674, mort à Paris le 17 oct. 1738. Frère de Jean-Victor de Besenval, il entra comme son aîné au service de France (déc. 1690) et fut comme lui membre du grand Conseil à Soleure. Nommé colonel le 17 mai 1729, chevalier de Saint-Louis (15 juin 1705), brigadier (1er févr. 1719) et maréchal de camp le 20 février 1734, il fut promu lieutenant-général des armées royales le 1er mars 1738. R.

BESENVAL de Bronstatt (Pierre-Victor, baron de), général suisse au service du roi de France, né à Soleure en 1722, mort en 1791. Appartenait à une famille qui avait fourni beaucoup d'officiers au régiment des gardes suisses. Il eut un avancement exceptionnel, grâce aux faveurs de la cour et à la protection spéciale de la reine Marie-Antoinette. Lorsqu'éclata la Révolution, il avait reçu le commandement des forces sous Paris, mais le 14 juil., jour de la prise de la Bastille, il s'enfuit avec des passeports qu'il avait préparés. Traduit devant le Châtelet, il fut acquitté et émigra immédiatement. L. Lu.

BESENYŒ. Nom d'origine historique que la géographie hongroise reproduit en plusieurs localités. Le sens du mot, en magyar, est *Petchénègue* : le nom d'un peuple très sauvage, de race altaïque, qui ravagea une grande partie de l'Europe orientale pendant des siècles, et dont quelques bandes, arrivées jusqu'en Hongrie, furent

fixées au sol par les rois de la fin du moyen âge. La principale de ces bourgades est O-Besenyœ, dans le comitat de Torontal ; 6,000 hab. Edouard Sayous.

BESENZI (Carlo-Emilio), peintre, sculpteur, architecte italien, né en 1624, mort en 1666. Il vécut à Reggio, où ses œuvres sont conservées. On voit de lui à la cathédrale, un tableau d'autel, *Saint Placide* et une fresque, *l'Ascension*, des statues de *saint Pierre* et des *Apôtres*. Enfin il fut l'architecte de la confrérie de saint Pierre. Tiraboschi rapporte, mais sans aucune preuve, que Besenzi aurait fait un séjour à la cour de Louis XIII.

BESER, un des auteurs de l'hérésie des iconoclastes d'après la chronique de Théophane. Chrétien de Syrie, il aurait abjuré le christianisme pour le mahométisme, puis plus tard aurait gagné la faveur de Léon l'Isaurien et l'aurait poussé à l'iconoclasme vers 723. C. B.

BESIADE d'Avaray (famille de) (V. Avaray).

BESIALLE (Hist. droit). Terre ou lande commune confinant à plusieurs propriétés et y étant continue, d'où vraisemblablement cette dénomination *besial*, *besialle* (*beser* ou *baiser* signifiant toucher). On la trouve dans la coutume d'Acs (tit. XI, art. 2 et 4). Par ses dispositions on peut voir que le *champ besialle* n'était pas possédé indivisément par les propriétaires voisins, mais que chacun en possédait une part distincte. P.-L. C.

Bibl. : Coutumier général (Bourdot de Richebourg), t. IV, p. 920 et 921. Paris, 1724, 4 in-f°.

BESICLE. *Historique.* L'invention des besicles paraît remonter à la fin du xiiie siècle, mais l'inventeur en est inconnu. La principale des preuves que l'on a de la découverte des lunettes à cette époque consiste en un manuscrit de 1299, dont l'auteur dit ne pouvoir lire « sans ces verres, qu'on a inventés *depuis peu*, au grand avantage des pauvres vieillards ». Il est aussi fait mention d'un sermon prononcé en 1305 et où il est dit que l'invention des besicles remonte à une vingtaine d'années (*Dictionnaire Della Crusca*, art. Occhiali). On a aussi cité une inscription d'un tombeau de la cathédrale de Florence, renfermant les restes de Salvino degl'Armati avec cette épithète, « inventeur des besicles ; » il est mort en 1307. Les besicles ont pour objet d'améliorer la vue en permettant la vision nette des objets, quelles que soient leurs distances et la nature de la vue des personnes. On sait que l'œil se compose essentiellement de divers milieux réfringents, de surface sphérique en général, et d'une membrane, la rétine, sorte d'écran sensible qui est formé de l'épanouissement du nerf optique (V. Œil). La première partie de l'œil, que l'on peut appeler la partie optique de l'œil, comprend la cornée transparente, l'humeur aqueuse, le cristallin, et l'humeur vitrée. Cet ensemble de surfaces réfringentes possède un foyer principal, où viennent se former les images des objets situées à des distances que l'on peut regarder pratiquement comme infinies. Si ce foyer principal se trouve sur la rétine, l'individu verra avec des contours nets ces objets éloignés. Si les milieux réfringents avaient, comme les appareils d'optique ordinaire, des courbures invariables, la vision nette ne serait possible que pour les objets situés à une distance telle que leur foyer conjugué par rapport à l'œil fût sur la rétine ; mais l'un des corps réfringents de l'œil le plus important, le cristallin, qui a la forme d'une lentille biconvexe, se trouve en quelque sorte enchâssé dans un muscle annulaire qui, lorsqu'il se contracte, augmente la courbure de ses faces et change par suite la distance focale principale de l'œil, de telle sorte qu'il peut, par suite de cette *accommodation* (V. ce mot) donner des images nettes sur la rétine ; mais on conçoit que l'action de ce muscle n'est pas illimitée et qu'il existe deux états limités, l'un de contraction, l'autre de distension au delà desquels la vision nette n'est plus possible. Donc, en deçà et au delà d'une certaine distance, nous ne voyons plus distinctement les objets. Entre ces deux points extrêmes que l'on a désignés sous les noms de *punctum proximum* et *punctum remotum*, la vision est nette par suite de l'accommodation de l'œil. Pour voir nettement les objets situés en dehors de cette région, on emploie des besicles d'espèce différente selon qu'il s'agit de voir en deçà du *punctum proximum* et au delà du *punctum remotum*. Ces points sont à des distances de l'œil et à des distances l'une de l'autre très variables avec les personnes et même avec l'âge. Il existe d'autres espèces de besicles que celles dont nous venons de parler et qui par des lentilles de courbures convenablement choisies corrigent la convergence de l'œil ; ce sont les besicles destinées à combattre l'*astigmatisme* (V. ce mot). Nous avons rappelé au début que les surfaces séparant les divers milieux de l'œil sont en général sphériques, mais chez certaines personnes, ces surfaces, au lieu d'appartenir à une sphère appartiennent à des surfaces, plus compliquées, mais que l'on peut regarder comme approximativement ellipsoïdales, il en résulte pour l'œil un défaut spécial, l'astigmatisme, que l'on peut corriger par un système convenable de verres, comme nous allons le voir. Ces notions préliminaires rappelées (V. pour plus de détail les mots Œil, Lentille, Accommodation, Astigmatisme), nous allons examiner comment on détermine les *punctum proximum* ou *remotum*, comment on fait varier leurs positions à l'aide des besicles de divers numéros et comment enfin on corrige l'astigmatisme.

Détermination des punctum proximum et remotum. Ces points se déterminent à l'aide de divers *optomètres* (V. ce mot), nous n'en décrirons qu'un ici : il se compose d'une planchette longue et peu large peinte en blanc et sur laquelle est dessinée un trait noir dans le sens de sa longueur. A l'une de ses extrémités se dresse une petite planche percée de deux fentes verticales très minces et très rapprochées. (Leur distance doit être inférieure au diamètre de la pupille.) On regarde la raie noire au travers de ces deux fentes en fixant sur cette raie des points plus ou moins éloignés. Pour les points qui sont plus près de l'œil que le *punctum proximum* et pour lesquels, par suite, l'accommodation n'est pas possible, les deux pinceaux lumineux issus de ce point qui traversent les deux fentes, vont se couper dans l'œil, à l'image de ce point, c.-à-d. derrière la rétine. (Les objets situés trop près de l'œil pour être vus nettement, se formeraient plus loin que la rétine, si celle-ci n'existait pas ; au contraire, les objets situés trop loin donnent une image se formant en avant de la rétine.) Ces deux pinceaux lumineux coupent donc la rétine suivant les deux petites droites, et l'œil aperçoit la raie dédoublée (fig. 1). Cette apparence se produit tant que l'accommodation de l'œil est insuffisante. Mais dès que le point coïncide avec le *punctum proximum*, l'accommodation pouvant se faire, la courbure du cristallin change et les deux pinceaux lumineux que nous avons considéré précédemment viennent se couper sur la rétine même en un seul point ; l'image ne paraît plus double. Si l'on regarde maintenant des objets plus éloignés que le *punctum remotum*, les deux pinceaux lumineux partis d'un pareil point se coupent en avant de la rétine, puis s'écartant de nouveau tombent sur la rétine suivant deux petites droites que l'œil perçoit ; il voit donc encore la raie dédoublée. Les deux *punctum* sont donc les points entre lesquels l'image est vue simple et non dédoublée. On est conduit d'ailleurs à modifier cette méthode, lorsque les deux *punctum* sont très éloignés de l'œil, à cause de la vue presbyte

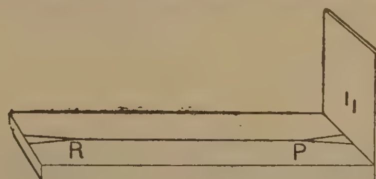


Fig. 1.

de l'opérateur ; voici alors comment on opère : on modifie d'une façon connue la vue de l'observateur, en plaçant devant ses yeux des besicles de force connue et en déterminant ainsi, à l'aide de l'optomètre dont nous venons de parler, la distance à l'œil des deux *punctum proximum* p_1 et *remotum* r_1 qui permettent de trouver la valeur de la distance des deux véritables P, R lorsque l'observateur est sans besicles. La formule générale des lentilles que nous emploierons est

$$-\frac{1}{p}+\frac{1}{p'}=\frac{1}{f}$$

où p, p' et f représentent les distances au centre optique de la lentille de l'objet, de l'image et du foyer principal, ces distances étant comptées positivement dans le sens de la propagation de la lumière. Si on place l'une contre l'autre deux lentilles de distance focale, f et f' et si l'on appelle d la distance de leurs centres optiques, la formule qui existe entre la distance du point lumineux à la première lentille p et celle de son image à la deuxième lentille p' est,

$$-\frac{1}{p}+\frac{1}{p_1}=\frac{1}{f}+\frac{1}{f_1}+d\left(\frac{1}{p}+\frac{1}{f}\right)\left(\frac{1}{p_1}-\frac{1}{f_1}\right).$$

Si dans une première approximation on suppose d nul, la formule précédente montre que l'emploi de deux lentilles de distances focales principales f et f_1 revient à l'emploi d'une lentille de distance focale F, F étant défini par la relation

$$\frac{1}{F}=\frac{1}{f}+\frac{1}{f_1}.$$

Appelons Δ la distance du centre optique de l'œil à la rétine. Désignons par f_r le foyer de l'œil, accommodé pour la vision nette du *punctum remotum* et f_p le foyer de l'œil, accommodé pour la vision nette du *punctum proximum*; on a les deux équations suivantes en désignant par — P et — R les distances de ces *punctum* à l'œil (P et R sont alors d'après nos conventions de signes des valeurs positives en général, sauf pour les hypermétropes où R est négatif.)

$$\frac{1}{P}+\frac{1}{\Delta}=\frac{1}{f_p}$$
$$\frac{1}{R}+\frac{1}{\Delta}=\frac{1}{f_r}$$

Si nous supposons maintenant l'œil armé de besicles, les deux *punctum* paraîtront à des distances — P_1 — R_1, que l'on mesurera sur l'optomètre et qui seront liées aux distances P et R que l'on cherche par les relations (1) et (2)

$$\frac{1}{P_1}+\frac{1}{\Delta}=\frac{1}{f_p}+\frac{1}{\varphi}=\frac{1}{P}+\frac{1}{\Delta}+\frac{1}{\varphi}$$

ou $\frac{1}{P_1}=\frac{1}{P}+\frac{1}{\varphi}$

ou $\frac{1}{P}=\frac{1}{P_1}-\frac{1}{\varphi}$ (1)

et $\frac{1}{R}=\frac{1}{R_1}-\frac{1}{\varphi}$ (2)

φ désignant la distance focale principale des verres des besicles. Ces équations (1) et (2) ne sont qu'approchées parce que nous avons supposé d nul, ce que l'on peut faire pour les vues presbytes ou modérément myopes. Mais pour les yeux très myopes, il est indispensable d'en tenir compte, si l'on veut se servir de l'optomètre avec des besicles, mais c'est ce que l'on ne fait pas, parce qu'alors les deux *punctum* se trouvent à des distances de l'œil assez rapprochées pour qu'on puisse les mesurer facilement.

Les équations que nous venons d'écrire nous montrent comment agissent les besicles : elles substituent à notre œil dont la convergence ne peut varier qu'entre $\frac{1}{f_r}$ et $\frac{1}{f_p}$ un système optique dont la convergence peut varier toujours, grâce à l'accommodation de l'œil entre $\frac{1}{f_p}+\frac{1}{\varphi}$ et $\frac{1}{f_p}+\frac{1}{\varphi}$. On peut choisir φ de telle façon, qu'un point situé à une distance donnée puisse être vu nettement.

Ces équations montrent que les *punctum proximum* et *remotum* s'éloignent de l'œil quand on place devant lui une lentille divergente, et qu'ils se rapprochent au contraire, quand on emploie une lentille convergente.

La puissance d'accommodation est donnée par définition par la formule

$$\frac{1}{A}=\frac{1}{P}-\frac{1}{R}$$

Nous appellerons dans ce qui suit la distance des deux *punctum, champ de l'accommodation.*

Les formules (1) et (2) nous montrent que

$$\frac{1}{P}-\frac{1}{R}=\frac{1}{P_1}-\frac{1}{R_1}$$

d'où il suit que la puissance d'accommodation n'est pas changée quand on place des besicles devant l'œil ; c'est seulement la position relative et la distance des *punctum proximum* et *remotum* qui changent. Calculons en effet la distance de ces deux points avec ou sans besicles. On a, d'après les équations (1) et (2) :

$$\frac{1}{P}+\frac{1}{\varphi}=\frac{1}{P_1} \text{ ou } P_1=\frac{P\varphi}{P+\varphi}$$

de même

$$R_1=\frac{R\varphi}{R+\varphi}$$

d'où l'on déduit

$$R_1-P_1=(R-P)\,\frac{\varphi^2}{(R+\varphi)\,(P+\varphi)}.$$

Le rapport entre la distance des *punctum* ou, si l'on veut, entre les champs d'accommodation, avec ou sans besicles dépend de la valeur du facteur R — P dans l'équation précédente. Cherchons dans quelles conditions on a :

$$\frac{\varphi^2}{(R+\varphi)\,(P+\varphi)}>1$$

on déduit de là $\varphi^2>(R+\varphi)\,(P+\varphi)$

$$\varphi^2>\varphi^2+\varphi\,(R+P)+PR$$

ou $\varphi<-\frac{PR}{R+P}$

Lorsque φ est positif, cette inégalité ne peut avoir lieu sauf pour certains hypermétropes. A part ces cas le facteur de R — P est plus petit que 1 et par suite R_1 — P_1 est plus petit que R — P. Donc le champ d'accommodation est plus petit avec des besicles convergentes qu'avec la vue naturelle.

Si φ est négatif il peut être plus petit ou plus grand que $-\frac{PR}{R+P}$. Dans le premier cas, le facteur de R — P est plus grand que 1 et par suite R_1 — P_1 est plus grand que R — P. Le champ d'accommodation est donc plus grand pour l'œil myope, armé de lentille divergente, que pour l'œil nu. Si φ est plus grand que $-\frac{PR}{R+P}$ il est facile de voir que l'œil myope, muni d'une pareille lentille, devient hypermétrope et son champ d'accommodation diminue. C'est un cas qui peut se rencontrer dans la pratique si l'on prend des verres d'un numéro trop fort.

Nous avons supposé dans tout ce qui précède que l'on

pouvait négliger la distance de l'œil à la lentille ; si on tient compte de cette quantité on trouve que l'accommodation n'est plus constante, mais qu'elle diminue un peu avec les lunettes convergentes et augmente un peu avec les lunettes divergentes.

Graduation des besicles. En général, les opticiens donnent aux besicles un numéro qui exprime en *pouces*, la distance focale des lentilles, de sorte que les numéros les plus faibles correspondent aux vues les plus myopes (pour les lentilles divergentes) et aux vues les plus presbytes (pour les lentilles convergentes).

Besicles périscopiques. On désigne sous ce nom des lunettes divergentes formées par un ménisque divergent (V. Lentilles). Cette espèce de besicles a l'avantage, marqué surtout pour les faibles numéros, d'être moins pesantes que les besicles ordinaires, formées de lentilles biconvexes; elles sont d'ailleurs plus coûteuses, on les reconnaît à ce que, étant divergentes, elles sont convexes d'un côté et concaves de l'autre.

Besicles à la Franklin ou besicles à double foyer. Certaines vues dont la puissance d'accommodation est faible exigent des besicles convergentes pour voir les objets rapprochés et des besicles divergentes pour voir les objets très éloignés. Pour n'être pas obligé de changer de besicles on a fait certains verres dont la moitié supérieure est une demi lentille divergente et dont la moitié inférieure est une demi lentille convergente. Avec de pareils verres, on peut voir nettement les objets éloignés et les objets rapprochés parce que, en général, on regarde plus haut et par suite, par le demi-verre supérieur les objets situés au loin, tandis que l'on regarde plus bas et par suite, par le demi-verre inférieur les objets rapprochés ; les mouvements combinés de la tête et de la pupille permettent facilement dans chacune de ces deux conditions de vision de n'utiliser que la partie convenable des besicles.

Besicles à la Chamblant. On désigne sous ce nom, des besicles dont chaque verre est formé de deux lentilles plan-cylindriques, tournées de telle façon, que les génératrices de l'un des cylindres soient perpendiculaires à celles de l'autre. Un pareil système produit sensiblement les mêmes effets que les lentilles sphériques.

Besicles pour l'astigmatisme. L'astigmatisme est un défaut de l'œil causé par la forme des surfaces réfringentes de cet organe, qui, au lieu d'être sphériques, et par suite, d'avoir des rayons de courbure constants, ont une forme plus ou moins ellipsoïdales et des rayons de courbure qui varient en chaque point, suivant le plan considéré. C'est ainsi que si nous prenons le sommet de l'œil (rencontre de la cornée et de l'axe optique de l'œil), si nous menons en ce point une normale à la surface de la cornée et si nous coupons l'œil par une série de plans, contenant cette normale, nous formons sur la cornée une série de courbes dont les rayons de courbure, au sommet de l'œil, oscillent entre un rayon maximum et un rayon minimum. Souvent ces deux rayons principaux sont donnés par le plan vertical et le plan horizontal, mas il n'en est pas toujours ainsi. Supposons, pour commencer que cela ait lieu et que l'œil regarde une croix noire, ayant une branche verticale et une branche horizontale, la branche verticale donnera une image dont la position dépendra du foyer de l'œil, supposé sphérique et ayant pour rayon de courbure le rayon de courbure principal correspondant au plan vertical. De même, la branche horizontale de la croix fera son image en un point dépendant du rayon de courbure de l'œil dans le plan horizontal ; de sorte qu'un astigmate ne pourra voir nettement, à la fois, les lignes horizontales et les lignes verticales, à moins, toutefois, que ce ne soit plus dans le plan horizontal et dans le plan vertical que se trouvent placés les rayons de courbure principaux. Car l'œil d'un astigmate peut très bien posséder dans le plan vertical et dans le plan horizontal des rayons de courbure égaux, auquel cas il verra distinctement les deux branches de la croix, et présenter dans les plans inclinés des rayons de courbure différents. Lorsque chez un astigmate, le rayon de courbure varie régulièrement du maxima au minima, il est possible d'améliorer considérablement sa vue par des verres convenablement choisis. Il n'en est pas de même, dans les cas, assez rares heureusement, où cette variation n'est pas régulière. Pour amener l'œil astigmate à voir comme un œil sphérique, il suffit de placer devant lui une lentille cylindrique convergente, de façon que la direction des génératrices du cylindre soit parallèle au plan de l'œil qui contient le rayon de courbure minima et telle que son pouvoir convergent soit égal à la différence des pouvoirs convergents de l'œil astigmate, dans les deux plans correspondant aux rayons de courbure principaux. L'œil astigmate, ainsi corrigé, se comportera alors comme un œil sphérique ayant pour convergence celle qui correspond au rayon de courbure minima. Mais il se peut que cet œil astigmate, ainsi corrigé de l'astigmatisme, ait un des défauts précédemment étudiés : il peut être myope, presbyte ou hypermétrope. Il est préférable, s'il est myope, de corriger l'œil astigmate au moyen d'une lentille cylindrique divergente, dont les génératrices du cylindre seront parallèles au plan de l'œil qui contient le rayon de courbure maxima : alors l'œil ainsi corrigé sera équivalent à un œil sphérique de rayon égal au rayon de courbure maxima. On peut donc choisir celui des deux rayons de courbure principaux qui est le plus avantageux, mais il se peut que ni l'un ni l'autre ne corresponde à une vue normale ; mais il suffit d'ajouter à la lentille cylindrique dont nous venons de parler des verres de besicles ordinaires, soit pour presbytes, soit pour myopes, en en choisissant le numéro, comme précédemment. Il s'agit donc, pour pouvoir corriger l'astigmatisme d'un œil, de connaître la direction des plans qui possèdent les rayons de courbure maxima et minima, et la différence des convergences (c.-à-d. des inverses des distances focales principales) correspondant à ces deux rayons de courbure. On détermine ces données au moyen de l'*optomètre* binoculaire de M. *Javal* (V. ce mot). La méthode consiste essentiellement à approcher de l'œil, armé d'une lentille convergente, une série de lignes divergentes, à partir d'un centre commun et présentant l'aspect des rayons d'une roue, jusqu'à ce que l'œil aperçoive nettement l'un de ces rayons. L'inclinaison du rayon vu nettement donne immédiatement la direction d'un des plans principaux. On fait passer alors devant l'œil une série de lentilles cylindriques de puissance croissante et dont les axes sont parallèles à ce plan principal, jusqu'à ce que le rayon perpendiculaire à celui vu nettement le premier soit vu nettement à son tour. La lentille cylindrique à employer est alors indiquée par la puissance de celle qui a produit ce résultat. Si l'astigmatisme est régulier, tous les rayons sont alors vus aussi nettement.

A. Joannis.

BESIDIÆ (Géogr. anc.). Ville d'Italie dans le Bruttium, aux bords du Crathis (Tite-Live, XXX, 19), peut-être aujourd'hui Besignano.

BÉSIERS (Michel), érudit, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen, né en 1719 à Bayeux où il mourut en 1782. On lui doit : *Chronologie des baillis et des gouverneurs de Caen* (1769, in-12); *Histoire de Bayeux* (1773, in-12).

BESIGNAN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 169 hab.

BESIGUE ou **BESY** (Jeu). Jeu de cartes ayant quelques points de ressemblance avec la brisque, le mariage, le cinq cents. Ce nom lui vient d'une de ses principales combinaisons comme *besigue*, mot que quelques personnes font dériver du latin *bijugum* qui désigne deux personnes marchant de pair, ce qui serait une allusion au résultat produit par la réunion dans la main du même joueur des deux dames de pique et des deux valets de carreaux. Il y a à peu près un demi-siècle que le besigue fit son apparition à Paris, où il obtint, dès son arrivée, l'honneur d'être joué dans les salons parisiens. Son origine française

lui méritait, du reste, cet accueil. Connu dans les provinces du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, depuis un temps immémorial, le besigue est un jeu de calcul qui demande une attention soutenue. En voici les règles sommaires : il se joue à deux, trois et quatre personnes, et l'on prend autant de jeux de trente-deux cartes qu'il y a de joueurs. La partie est généralement en mille ou quinze cents points. La main se tire à la plus belle carte. Après avoir distribué neuf cartes, trois par trois, à chacun des joueurs, celui qui donne retourne la première carte de dessus qui indique la couleur de l'atout et il la place à découvert et en dessous du restant du jeu qu'on nomme *le talon*. Il marque immédiatement dix points si cette carte est un sept. Le talon sert à remplacer les cartes que l'on a en mains au fur et à mesure qu'on les joue en ayant soin d'observer que c'est toujours le joueur qui vient d'emporter la levée qui se sert le premier. La valeur des cartes est la même qu'au piquet, sauf le *dix* qui vient immédiatement après l'*as* et l'emporte sur les *figures*. Les as et les dix se nomment *brisques*, valent dix points que les joueurs ne comptent qu'à la fin de la partie et s'ils figurent dans les levées qu'ils ont faites. Les joueurs doivent s'attacher à réunir quatre as qui valent cent points, quatre rois quatre-vingts points, quatre dames, soixante, quatre valets quarante. Un roi et une dame de même couleur, autrement dit un *mariage*, vaut vingt points, s'il est d'atout il en vaut quarante. La quinte majeure d'atout vaut deux cent cinquante points. Une dame de pique et un valet de carreau forment le besigue et se comptent quarante points ; le double besigue, c.-à-d. deux dames de pique et deux valets de carreau font marquer cinq cents points. Il est bien entendu qu'on ne peut compter aucune de ces combinaisons sans avoir au préalable fait une levée et qu'on ne peut en compter qu'une à la fois. Les cartes, formant une combinaison qui a été marquée, doivent être étalées sur la table et peuvent être jouées. Tant qu'il y a des cartes au talon, les joueurs ne sont pas forcés de fournir la couleur demandée, mais lorsque la dernière carte du talon est enlevée, la partie se continue comme au piquet ou à l'écarté, et les joueurs doivent s'efforcer de faire la dernière levée qui se marque immédiatement pour dix points. Dans le courant de la partie, tout joueur peut changer la carte qui marque l'atout contre un sept de la même couleur, en comptant dix, à la condition d'avoir fait une levée. Tout sept d'atout compte dix en se jouant. Lorsqu'il se trouve sur le jeu plusieurs cartes de la même valeur, c'est la première jouée qui l'emporte. Telles sont les règles du besigue qui, il y a quelques années, jouissait encore d'une grande vogue (V. Brisque, Ecarté, Mariage, Piquet, Cinq-cents).

Besigue chinois. — Le besigue chinois n'est qu'une variété du besigue ordinaire. Il n'en diffère que parce qu'il est permis de se servir de la même carte pour d'autres combinaisons semblables à celles pour laquelle elle a déjà été abattue, tandis qu'au besigue ordinaire la même carte ne peut servir que pour entrer dans une combinaison nouvelle. Ainsi, au besigue ordinaire le même roi peut servir une fois pour un mariage et une fois pour un quatre-vingt de rois, tandis qu'au besigue chinois la même roi servira autant de fois pour un mariage ou un quatre-vingt que le joueur qui le possède amènera dans son jeu de nouvelles dames de sa couleur et de nouveaux rois. L.-F. P.

BESIKA (Baie de). Située sur la côte de l'Anatolie, en face de la petite île de Ténédos, cette baie a servi plus d'une fois, de nos jours, de lieu de réunion aux flottes de guerre européennes, en raison de sa proximité des Dardanelles. C'est là que la flotte anglaise vint mouiller en 1878 quand les Russes approchèrent de Constantinople.

BESINGRAND. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor ; 88 hab.

BESIS (Art cul.). Mets composé de basse viande cuite avec de l'orge préabablement détrempée dans l'eau et avec de l'huile d'olive. On l'arrose avec du jus de citron ou d'orange. Ce plat est populaire sur les côtes méditerranéennes de l'Espagne.

BESKIDES ou **BESKYDES.** Chaîne de montagnes qui s'élève entre la Moravie, la Hongrie et la Galicie. Elle forme la partie occidentale et N.-O. de la chaîne des Carpathes. Son nom veut dire en slave *sans futaies*. Le peuple en Galicie et en Moravie désigne ainsi des montagnes où ne croissent que des pâturages. Malgré ce nom, elles portent cependant un certain nombre de forêts. Elles sont constituées de granit, de grès, de gneiss et de chaux. Les principaux sommets des Beskides sont le mont Wysoka (1,013 m.) et la Babia Gora (1,720 m.). Le col le plus important est celui de Jablunka qui met le bassin de l'Oder en communication avec celui du Waag. Les principaux cours d'eau qui prennent leur source aux monts Beskides sont le San et la Swieca. L. Leger.

BESKOW (Bernhard von), éminent littérateur suédois, né à Stockholm le 22 avr. 1796, mort à Stockholm le 17 oct. 1868. Aussi bien doué d'esprit que de corps, laborieux, fils d'un riche négociant, et pouvant se livrer sans contrainte à ses goûts intellectuels, il hésita d'abord entre la peinture, la musique et la littérature ; il opta pour celle-ci sous l'influence de son précepteur, l'aimable versificateur Stjernstolpe, dont il fit plus tard un si bel éloge ; en même temps, pour complaire à ses parents, il entra au ministère du commerce et des finances (1814), devint référendaire au Conseil d'Etat (1821-25), puis secrétaire général de la chancellerie (1825-32) ; il fut anobli en 1826, nommé chambellan (1827), directeur du théâtre-royal (1831). S'étant démis de ces fonctions, il fut nommé maréchal de la cour (1832), l'un des premiers gentilshommes de la cour et chevalier de l'ordre des Séraphins (1861), vice-chancelier des ordres du roi. Il avait reçu en 1843 le titre de *friherre* (baron). Elu secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise (1834) dont il était membre (depuis 1828), ainsi que des quatre autres académies de Stockholm, il exerça une grande influence sur le développement littéraire et artistique, aussi bien par ses talents que par son salon et sa haute situation. Il ne se borna pas à subventionner les jeunes écrivains et à patronner Jenny Lind, il cultiva lui-même avec succès sept branches de la littérature ; il fut tout à la fois poète : *les Ancêtres de la Suède*, ode brillante, mais où il y a trop de pathos (1824) ; *Essais poétiques* (1818-19, 3e éd., 1862) ; auteur dramatique : *Erik XIV* (1827-28) ; *Ryno* (1834) ; *Dramatiska studier* (1836-38), contenant Hildegard, Thorkel Knutsson, Birger et sa dynastie, Gustave-Adolphe en Allemagne ; moraliste : la *Santé de l'âme* (1856, 3e éd. 1870, trad. en français, Stockolm, 1865) ; publiciste : sept brochures politiques dans le sens conservateur (de 1839 à 1841) ; mémorialiste : *Souvenirs de voyages* (1833-34, 2 vol.) ; *Souvenirs auto-biographiques* (1870) ; historien : *De l'Influence de la littérature ancienne sur le développement et le caractère de la Révolution*, en français, dans *Nova acta R. Societatis scientiarum upsaliensis* (1850), t. XIV ; *Charles XII*, (1868-69, 2 vol.) ; *Gustave III comme roi et comme homme*, dans les t. 32, 34, 37, 42, 44 de *Svenska Akademiens handlingar* (les deux premières parties de ce grand travail, malheureusement inachevé, ont été publiées à part, 1860-61 et traduites en français par Ténint) ; enfin académicien par excellence : discours, oraisons funèbres, notices biographiques de cinq auteurs en tête de leurs ouvrages édités par lui, nombreux et remarquables éloges, dont quelques-uns ont été réunis sous le titre de *Minnesbilder* (1860-66, 2 vol. in-8). N'ayant pas d'enfants il légua à l'Académie suédoise, à l'Université d'Upsala et au Musée historique de l'Etat, sa bibliothèque, ses collections artistiques et sa grande fortune. Il est à regretter que, dans son désintéressement, il n'ait pas réservé une partie de celle-ci pour une nouvelle édition de ses œuvres, tout au moins de celles qui n'ont pas paru à part et qui sont dispersées dans plus de vingt recueils.

Beauvois.

Bibl. : Outre ses *Souv. autobiogr.*, voy. notices par Strandberg dans *Svenska Akademiens handlingar*,

t. XLV, 1870; par Rydqvist dans *Lefnadsteckningar œfver K. svenska vetenskaps Akademiens efter är 1854 aflidna ledamœter*, t. I, 1873; par E. von Qvanten dans *Framtiden*, t. II, 1868, 1869; par Aug. Blanche dans ses *Minnesbilder*, 1872.

BESLAY (Charles), homme politique français, né à Dinan le 4 juil. 1795, mort à Neuchâtel (Suisse) le 30 mars 1878. Ingénieur, il s'occupa d'abord des travaux du canal de Nantes à Brest. Très aimé des ouvriers bretons, il put, en 1830, arrêter l'action des insurgés du camp des travailleurs de Glomel, qui cherchaient à s'emparer de Pontivy. Aux élections législatives qui eurent lieu au commencement du règne de Louis-Philippe, il fut envoyé à la Chambre des députés par le collège électoral de Pontivy. Il s'y fit remarquer par ses opinions républicaines, tandis que son père, qui siégeait aussi à la Chambre, appartenait au parti royaliste. Plus tard le fils de Charles Beslay, reprenant les idées de son grand-père, devint un militant dans la presse conservatrice. Battu ensuite par le centre gauche qui dominait à Pontivy, il ne s'occupa plus, jusqu'en 1848, que de ses ateliers de construction de machines qu'il avait établis dans le quartier Popincourt à Paris. Il fut un des premiers à admettre la participation des ouvriers pour le partage des bénéfices. Lors de la Révolution du 24 fév. 1848, il fut nommé par le gouvenement provisoire commissaire de la République dans le Morbihan, mais il donna sa démission, ayant été élu représentant du peuple à la Constituante par le dép. du Morbihan, le premier sur douze. Il ne fut pas réélu à la Législative, et reprit ses travaux industriels et l'étude des questions économiques. Partisan des doctrines de Proudhon, il fonda une banque d'escompte qui ne réussit point et dans laquelle sombra toute sa fortune. Pendant toute la durée de l'empire, il fut mêlé activement au mouvement d'opposition républicaine. Lorsque la guerre fut déclarée, malgré ses soixante-quinze ans, il s'engagea comme simple soldat dans un régiment de ligne avec son petit-fils. Candidat de la fraction avancée du parti républicain, aux élections du 8 fév. 1871, il ne fut pas élu, mais lors de l'insurrection communaliste du 18 mars, les électeurs du VI[e] arrondissement l'envoyèrent à la Commune, à l'installation de laquelle il présida comme doyen d'âge. Nommé gouverneur de la Banque de France, il s'acquitta de ces délicates fonctions à la satisfaction générale. Après la défaite des insurgés, il parvint à se réfugier en Suisse, à Neuchâtel, où il publia : *Mes Souvenirs*, 1830-1848-1870 (Neuchâtel, 1873, in-18). Plus tard il a publié la *Vérité sur la Commune* (Bruxelles, 1877, in-12). Louis Lucipia.

BESLER (Basilius), pharmacien allemand, né à Nuremberg en 1561, mort à Nuremberg en 1629, exerça la pharmacie dans sa ville natale. Il a acquis un grand renom par la publication du plus bel ouvrage de botanique de l'époque, l'*Hortus Eystettensis* (Nuremberg, 1613, 4 vol. in-fol.), renfermant la description des plantes cultivées par J. Conrad de Gemmingen, évêque d'Eichstädt, avec atlas de 365 planches et 1086 figures gravées sur cuivre ; la synonymie des plantes a été rédigée par son frère *Hieronymus* Besler, né à Nuremberg le 29 sept. 1566, reçu docteur en médecine, à Bâle, en 1592, mort à Nuremberg le 22 nov. 1632. L'ouvrage des deux Besler eut plusieurs éditions jusqu'en 1750 ; un supplément *Mantissa ad viretum stirpium Eystettense Beslerianum* (Nuremberg, 1648, in-fol.) fut publié par *Michael-Rupert* Besler, fils d'Hieronymus, né à Nuremberg le 5 juil. 1607, mort à Nuremberg le 8 févr. 1661, élève des facultés d'Altdorf et de Padoue, reçu docteur en médecine, à Altdorf, en 1631, et auteur de plusieurs dissertations de médecine. D[r] L. Hn.

BESLERIA (*Besleria* Plum.). Genre de plantes qui a donné son nom au groupe des Beslériées, dans la famille des Gesnéracées. Ce sont de petits arbustes à feuilles opposées, pétiolées, pubérulentes en-dessus, lisses et brillantes en dessous, avec les nervures plus ou moins proéminentes. Les fleurs, disposées à l'extrémité de pédoncules axillaires, ont le calice étroit, coloré, à cinq divisions, la corolle urcéolée à limbe quinquéfide, quatre étamines didynames et un ovaire uniloculaire, entouré d'un disque annulaire dépourvu de glandes. Le fruit est une baie uniloculaire, renfermant plusieurs graines pourvues d'un albumen charnu, dans l'axe duquel est situé l'embryon. Les *Besleria* habitent les régions tropicales de l'Amérique. Le *B. melittifolia* L. (*Chrysothemis aurantiaca* Dec.), originaire des Antilles, est assez fréquemment cultivé en Europe, dans les serres chaudes. Son calice est rouge orangé, sa corolle jaune, striée de rouge foncé. Ed. Lef.

BESLIÈRE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel ; 237 hab.

BESLON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy ; 945 hab.

BESLY (Jean), jurisconsulte et historien français, né à Coulanges-Thouarsais (Deux-Sèvres) en oct. 1572, mort à Fontenay-le-Comte le 24 mai 1644. Avocat au siège présidial de Fontenay, il employa ses loisirs à recueillir des documents historiques. Député du tiers aux Etats de 1614, il fit avec les gallicans une vive opposition à la réception du concile de Trente. Pendant la tenue des Etats il eut l'occasion de rencontrer plusieurs savants, notamment les Dupuy et André Duchesne avec lesquels il se lia et demeura en correspondance. Devenu avocat du roi au présidial de Fontenay, il fut à diverses reprises maire et capitaine de la ville. Pendant la plus grande partie de sa vie il travailla à rassembler les matériaux d'une histoire des comtes de Poitou qui ne parut qu'après sa mort par les soins de son fils, de P. Dupuy et de l'évêque de Poitiers, Chasteigner, de la Rocheposay. En voici le titre exact : *Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne depuis l'an 811 jusqu'au roy Louis le Jeune, vérifiée par tiltres et par anciens historiens* par feu M[e] Jean Besly (Paris, 1647, in-fol., nouv. édit.. Niort, 1418, in-8). Cet ouvrage est la première histoire provinciale où l'auteur ait largement mis à profit les chartes et s'en soit servi pour contrôler les assertions des chroniques. Elle demeure aujourd'hui encore utile à consulter ; malheureusement les documents ont été imprimés avec beaucoup de négligence et sont fort incorrects. Plusieurs mémoires importants sur divers points d'histoire ont été publiés à la fin du volume. De son vivant Besly avait publié des *Commentaires sur les hymnes de Ronsard* (au t. VII de l'éd. de 1604 des œuvres du poète). Ces commentaires consistent surtout en citations des vers de l'antiquité imités ou traduits par Ronsard : *Généalogie des comtes de Poictou et ducs de Guyenne* (1617, une feuille in-fol.). Enfin on a encore publié sous son nom, *les Evêques de Poitiers avec preuves* (Paris, 1647, in-4). C'est un recueil de matériaux sans ordre et fort incorrectement publiés ; ils ont été utilisés plus tard par les auteurs du *Gallia Christiana*. Les manuscrits de Besly ont été en partie recueillis après sa mort par Dupuy et se retrouvent aujourd'hui dispersés dans le fonds Dupuy de la Bibliothèque nationale. Sa correspondance avec les savants de son temps, Godefroy, Peiresc, Sirmond, Labbe, Justel, Loisel, Molé, Loménie, etc. est pleine d'intérêt ; un recueil en a été publié en 1880 par M. Apollin Briquet, *Lettres de Jean Besly* (1612-1471) dans le t. IX des *Archives historiques du Poitou*.

BESMAUS (Jean-Baptiste-François de Montlezun, marquis de), simple soldat, puis mousquetaire et enfin maître de camp ès armées du roy et capitaine des gardes de M. le cardinal Mazarin, mort en déc. 1697. Le Père Anselme lui attribue la qualification de « premier cornette des chevaux-légers de la garde ordinaire du Roy. » Envoyé en Alsace à l'armée du sieur de La Ferté-Senneterre « pour s'employer soubz ses ordres et en son absence soubz ceux du marquis d'Huxelles » (24 déc. 1653, cf. Bibl. nat. fr. 4223, f°. 338), il ne tarda pas à être chargé

par le cardinal d'une mission délicate. Il s'agissait de « tirer la ville de Brisac des mains du comte d'Harcourt (Henri de Lorraine) » et d'empêcher celui-ci de se joindre au parti du prince de Condé. Le mss nº 441 du fonds Clairambaut de la Bibl. nationale est presque exclusivement composé de lettres relatives à cette négociation. On y relève, ainsi que dans le manuscrit Suisse 6, supplément, des archives du ministère des affaires étrangères, quatre instructions du cardinal au sieur de Besmaus en date des 23 et 29 sept., 4 nov. 1653 et 9 janv. 1654, ainsi que plusieurs lettres de Besmaus datées de Bâle en Suisse. Le 26 févr. 1664 il était gouverneur pour le roi de Notre-Dame de la Garde (Bibl. nat. f. fr. 26331, fº 3781). Il mourut gouverneur « du chasteau du faubourg Saint-Antoine, dit chasteau de la Bastille ». Assez malmené dans les *Mémoires de M. d'Artagnan*, de Courtilz de Sandras, il apparaît dans le *Vicomte de Bragelonne*, d'Alexandre Dumas, sous le nom de *Baisemeaux*. Il est souvent question de lui, en tant que gouverneur de la Bastille, dans la collection des *Mélanges Colbert* à la Bibl. nationale (ms. 301,sqq. [cf. aussi f. fr. 26,237, p. 5,285, une quittance de lui à la date de 1672]). Rott.

BESME ou **BÊME**, assassin de Coligny, ainsi appelé parce qu'il était originaire de Bohême ; son vrai nom était Charles *Dianowitz*. Domestique de la maison de Guise, il se distingua par sa cruauté dans les massacres de la Saint-Barthélemy et eut la principale part au meurtre de l'amiral. Pour prix de ses services, on lui accorda la main d'Anne, fille naturelle du cardinal de Lorraine. En 1575, Besme, revenant d'Espagne, où le duc de Guise l'avait envoyé pour acheter des chevaux, fut pris, près de Jarnac, par la garnison de Bouteville en Angoumois et tomba au pouvoir du gouverneur Bertauville. Les Rochelois voulurent l'acheter pour le faire écarteler; les Guises offrirent également une rançon et, quand on l'eut refusée, proposèrent d'échanger contre lui le brave Montbrun, chef des protestants du Dauphiné, dont le parlement de Grenoble faisait alors le procès. Cependant Bertauville, sur le conseil de Lanoue, n'accepta ni les propositions des uns, ni celles des autres. Il gagna un soldat qui conseilla à Besme de se sauver et qui lui offrit ses services. Tous les deux quittèrent la prison la nuit et donnèrent dans une embuscade, tendue par Bertauville lui-même. Besme, qui ne pouvait lui échapper, s'arrêta et le menaçant de son pistolet : « N'avance pas, dit-il, ou tu es mort, tu sais que je suis mauvais garçon. — Je ne veux pas que tu le sois » répondit le gouverneur, et il le perça de son épée. (Cp. de Thou, *Histoire universelle*, livre LX, édit. de Paris, 1742, t. V, pp. 199-200.) L. W.

BESMÉ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 173 hab.

BESMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton ; 691 hab.

BESNANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 111 hab.

BESNARD (Pierre-Joachim), ingénieur français, né à Rennes le 23 août 1741, mort à Paris le 26 févr. 1806. Il fit rapidement ses études chez les jésuites, entra en 1758 à l'Ecole des ponts et chaussées de Rennes, fut nommé sous-ingénieur à Vannes en 1761, ingénieur à Landerneau en 1770, ingénieur en chef de la province de Bretagne en 1787 et inspecteur général des ponts et chaussées en 1792. On lui doit le redressement de la tour Saint-Louis à Brest, la construction de l'église Saint-Martin de Morlaix, des prisons de Lesneven et des fontaines de Landerneau, et une partie des plans du projet de jonction de la Loire à l'Aune par la Vilaine et le Blavet. Il était membre de l'Académie celtique. L. S.

BESNARD (Francois-Joseph), médecin alsacien, né à Bouxwiller le 20 mai 1748, mort à Munich le 16 juin 1814. Reçu docteur à Strasbourg, en 1775, il devint la même année médecin du comte palatin Maximilien, qu'il accompagna à Mannheim, puis à Munich. Là, il fut nommé proto-médecin et inspecteur général des hôpitaux militaires, dans lesquels il introduisit le traitement de la syphilis par le mercure, sujet qu'il avait déjà traité dans un mémoire à l'Académie de médecine de Paris, en 1783, et qu'il reprit dans deux nouveaux mémoires en 1808 et 1811. Il introduisit la vaccination en Bavière et améliora l'organisation sanitaire de ce royaume. Dr L. Hn.

BESNÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Pont-Château ; 1,285 hab.

BESNEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-sur-Douve ; 1,050 hab.

BESNIER (Pierre), philologue français, né à Tours en 1648, mort à Constantinople le 8 sept. 1705. C'était un jésuite qui passa une partie de son existence en mission à l'étranger. Il a publié : *La Réunion des langues, ou l'Art de les apprendre toutes par une seule* (Paris, 1674, in-12) ; *Discours sur la science des étymologies* (Paris, 1694, in-12). Le P. Besnier a travaillé avec les PP. Bouhours et Letellier à la traduction française du *Nouveau Testament* publiée en 1697.

BESNIER, inventeur français de la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était serrurier à Sablé, dans le Maine, lorsqu'il construisit une machine à voler. Son appareil se composait de deux bâtons qu'on plaçait sur les épaules et qui portaient à leurs extrémités des châssis de forme oblongue, recouverts de taffetas et articulés. Ceux de devant étaient mûs par les mains, ceux de derrière par des ficelles reliées aux pieds. Le mouvement simultané du pied droit et de la main gauche alternait avec celui du pied gauche et de la main droite. Besnier expérimenta le premier sa machine; il s'élança d'abord du haut d'un escabeau, puis d'une table, ensuite d'un premier et d'un second étage, enfin d'un grenier, et retomba à terre sans accident après avoir passé par-dessus les maisons du voisinage (V. Aviation). L. S.

Bibl. : *Journal des savants*, 12 sept. 1678.

BESNIER (Pierre-Charles-Louis), médecin français, né en 1668, mort à Caen en 1761. Il a écrit des ouvrages d'horticulture, encore fort estimés des spécialistes, *le Jardinier botaniste* (Paris, 1705, in-12) ; *Abrégé curieux touchant les jardinages* (Paris, 1706, in-12) ; il a publié aussi la troisième édition de la *Maison rustique*, de Liger (Paris, 1721, 2 vol. in-4).

BESNIER (Ernest-Henri), médecin français contemporain, né à Honfleur le 21 avril 1831, a fait ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux de la promotion de 1853, il prit son diplôme de docteur en 1857. Sa thèse avait pour titre : *Etude sur le diagnostic et le traitement de l'occlusion de l'intestin dans la cavité de l'abdomen*. Son ouvrage, *Des Etranglements internes de l'intestin* (1859), couronné par l'Académie de médecine, est demeuré classique. Nommé médecin du Bureau central des hôpitaux au concours de 1863, M. Besnier a publié pendant seize ans, sans interruption, des rapports à la Société médicale des hôpitaux sur les maladies régnantes. Nommé médecin de l'hôpital Saint-Louis en 1872, il s'est depuis cette époque consacré à l'enseignement libre de la dermatologie et la plupart de ses travaux publiés et originaux ont pour objet l'étude de cette science. Avec Doyon, il a fondé la deuxième série des *Annales de dermatologie*, publié une édition française annotée des *Leçons sur les maladies de la peau*, de Kaposi (1881, 2 vol. in-8), donnant en parallèle l'enseignement de l'école de Vienne et celui de l'école de Paris. M. Besnier est aussi l'auteur d'un grand nombre d'articles insérés dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* parmi lesquels : *Ascite*, *Anasarque*, *Gommes*, *Miliaire*, *Maladies de la Rate*, *Rhumatisme*, etc. Ce dernier article est une monographie complète, la plus complète qui ait été publiée en France sur la matière. Membre de l'Académie de médecine (section d'hygiène) depuis 1880,

M. Besnier y a lu un mémoire important *Sur la connaissance des lois qui régissent les épidémies*, et plusieurs rapports très étudiés sur la *syphilis des verriers*, les *falsifications des matières alimentaires*, les *viandes insalubres*, les *affections parasitaires et leur traitement*, la *lèpre*, etc. A. Dureau.

BESNY-et-Loizy. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 222 hab.

BESOIGNE (Nicolas), clerc de chapelle et d'oratoire du roi Louis XIV, héraldiste, auteur d'un ouvrage qui est encore aujourd'hui très consulté : l'*Estat de la France novvellement corrigé et mis en meilleur ordre. Ov l'on voit de svite tous les officiers de la couronne avec leurs amoiries. Ensemble les noms des officiers de la maison du roy et le quartier de leur service avec leurs gages et privilèges et l'explication des fonctions de leurs charges. Comme aussi des officiers des maisons royales de la reyne et de Monsieur*, etc., *avec plusieurs traittez particuliers. Le tout enrichi d'un grand nombre de figures et dédié au Roy* (Paris, 1661, in-12, 19e éd.; Paris, 1697-1698, 3 vol. in-12). G. de G.

BESOIGNE ou **BESONGNE** (Jérôme), théologien français, neveu du précédent, né à Paris en 1686, mort à Paris le 25 janv. 1763. Après avoir fait de fortes études à Paris, il prit ses grades en théologie, occupa la chaire de philosophie au collège du Plessis et entra au séminaire de Saint-Magloire. Il fut ordonné prêtre en 1715 et bientôt après (1718) fut nommé docteur de Sorbonne. Ayant refusé de se soumettre à la bulle *Unigenitus*, il fut dépouillé de toutes ses fonctions et banni de France où on lui permit de rentrer au bout d'un an. Il a écrit de très nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons les plus importants : *Concorde des Epîtres de saint Paul et des Epîtres canoniques ou Morale des apôtres* (Paris, 1747, in-12); *Principes de la perfection chrétienne et religieuse* (Paris, 1749, in-12); une excellente *Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (Cologne, 1752, 6 vol. in-12) à laquelle il faut ajouter les *Vies des quatre évêques engagés dans la cause du Port-Royal* (Cologne, 1756, 2 vol. in-12); *Principes de la pénitence et de la conversion ou vie des pénitents* (Paris, 1762, in-12); *Principes de la justice chrétienne ou Vie des justes* (Paris, 1762, in-12) et beaucoup de brochures de controverse et de polémique. R. S.

Bibl. : Rondet, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de J. Besoigne*; Paris, 1763, in-8. — Lelong, *Bibliothèque historique de France*; Paris, 1778, in-fol., t. V, p. 418. — Quérard, *la France littéraire*; Paris, 1827, in-8, t. I, p. 315. — Maulvault, Notice sur Besoigne dans *Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger; Paris, 1882, in-8, t. XII, p. 574.

BESOIN. I. Psychologie. — Dans un sens très large, *besoin* signifie quelquefois tendance très vive, inclination forte, penchant impérieux. Le mot s'applique alors même aux tendances les plus élevées, comme lorsqu'on parle du besoin d'apprendre, ou aux tendances acquises, voire les plus factices, comme lorsqu'on parle du besoin de fumer. Mais dans une langue psychologique tout à fait précise, au sens étroit du mot, le *besoin* est toujours, d'une part, une tendance innée, profondément naturelle et plus ou moins générale; d'autre part, une tendance d'origine physique, étroitement liée à une fonction, donc à un organe ou système d'organes déterminés et qui se révèle à la conscience par une sensation. La faim, la soif, l'appétit sexuel sont des besoins types. — L'étude des besoins appartient, à vrai dire, à la physiologie bien plus qu'à la psychologie (V. ci-dessous et V. aussi Appétit). H. M.

II. Physiologie. — Le maintien de l'équilibre physiologique dans les diverses fonctions est lié à l'accomplissement régulier d'actes déterminés, aussi bien pour la vie végétative que pour la vie de relation. Obscurs et rudimentaires dans les organismes les plus simples, ces actes sont d'autant plus nombreux et plus variés qu'on s'élève plus haut dans l'échelle des êtres; chez les animaux supérieurs, où la division du travail est portée très loin, ils exigent presque tous l'intervention des centres nerveux, et s'accomplissent la plupart du temps par voie d'action réflexe. Pour quelques-uns d'entre eux cependant on peut démontrer qu'ils reconnaissent comme cause, non une impression périphérique, mais certaines modifications du sang agissant sur les centres nerveux. Ainsi les centres respiratoires sont excités directement par le contact du sang noir; chez l'enfant qui vient au monde le besoin de respirer naît, pour la première fois, sous l'influence du changement de composition que subit le sang par suite de la suppression de la circulation placentaire; il n'est point dû à l'excitation des nerfs cutanés par le froid de l'air, comme on l'avait cru avant les expériences de Preyer.

Qu'il s'agisse de compenser les dépenses incessantes de force et de matière que comporte le fonctionnement normal des appareils organiques ou de parer à quelque modification pathologique ou accidentelle, c'est toujours par les mêmes procédés que l'économie arrive à sauvegarder son existence. Dès qu'une partie du corps se trouve menacée dans son intégrité on voit se produire une excitation destinée à provoquer de la part des centres moteurs les mesures propres à écarter le péril et à réparer le dommage subi par les tissus. Pour un certain nombre de fonctions où il existe une compensation automatique préétablie, les impressions qui mettent en jeu l'action nerveuse centrifuge passent tout à fait inaperçues ou n'occasionnent que des sensations trop vagues pour attirer l'attention en temps ordinaire. Ainsi se font la régulation des phénomènes calorifiques et celle de la pression sanguine, les variations de tension de la membrane du tympan ou celles du diamètre de la pupille, les mouvements péristaltiques de l'estomac et de l'intestin, les mouvements respiratoires, la plupart des sécrétions, etc... Mais dans d'autres cas les impressions initiales sont transmises jusqu'au cerveau, donnant ainsi lieu à une catégorie spéciale de *sensations internes* par lesquelles l'encéphale est prévenu de l'état de gêne ou de souffrance de tel ou tel organe et de la nécessité d'y remédier sans retard. Ce sont ces sensations mieux définies, incitant l'organisme à exécuter des actes préservateurs ou réparateurs bien déterminés et jouant dans l'ensemble de l'économie le rôle d'un *système avertisseur*, qui ont reçu en physiologie le nom de *besoins*. Quand l'incitation est centripète, d'origine périphérique, on peut donc dire qu'un besoin n'est autre chose que la sensation que nous éprouvons lorsqu'un réflexe est sollicité avec énergie par un nerf sensitif (Ch. Richet) : lorsqu'elle est primitivement centrale et qu'elle met directement en jeu l'excitabilité encéphalique, le besoin, pour être moins bien localisé, n'en est pas moins vivement ressenti.

Nous étudierons successivement : *les besoins physiologiques* normalement liés aux fonctions organiques; *les besoins accidentels* revenant à intervalles irréguliers, se produisant à la suite de circonstances en quelque sorte fortuites et suscitant des actes qui n'ont pas un caractère de nécessité absolue dans le cours normal de la vie; *les besoins acquis* par certaines personnes à la suite d'une longue habitude; *la pathologie des besoins*; l'abolition ou la production des *besoins* de tout ordre par des moyens *artificiels*. Nous terminerons par quelques considérations générales sur les rapports des besoins avec les actes qui leur succèdent et sur le mécanisme varié qui préside à l'exécution de ces derniers.

A. Besoins physiologiques. — 1° *Vie végétative*. Les fonctions de nutrition nous offrent tout d'abord à considérer les sensations de *faim* et de *soif* qui ne sont que l'expression locale d'un besoin général de l'organisme. La faim répond au besoin d'introduire des aliments solides dans les voies digestives; on lui assigne habituellement pour siège l'estomac, et plus particulièrement le creux épigastrique. A un faible degré c'est une sensation qui n'a rien de pénible, l'*appétit*; mais pour peu que la privation de nourriture se

prolonge, on éprouve une souffrance de plus en plus vive (*tiraillements d'estomac*, etc...). Dans les degrés extrêmes on observe un véritable délire et l'affamé ne recule devant aucun moyen pour satisfaire l'impérieux besoin qui l'obsède. On sait que les cris de l'estomac peuvent être temporairement apaisés par l'introduction de corps inertes, nullement digestibles, par l'usage du tabac, de certains narcotiques, etc..., au moyen desquels on arrive, suivant l'expression vulgaire, à *tromper la faim*. La section des pneumogastriques n'abolit pas la faim, pas plus que celle des filets du sympathique (Schiff), ce qui semble lui assigner une origine centrale.

La soif, qu'on localise généralement dans le pharynx où elle produit une sensation de sécheresse, est l'indice d'un appauvrissement de l'économie en eau. La privation d'aliments liquides est supportée encore plus difficilement que celle des solides. Ce qui prouve bien que la soif dénote un besoin général c'est qu'on peut la faire cesser, sans qu'aucun liquide vienne humecter le gosier, soit par des bains prolongés, soit en introduisant des boissons par une fistule stomacale, ou encore en injectant de l'eau dans les veines. D'autre part on peut également la calmer momentanément, la tromper, en mettant en contact avec la muqueuse pharyngienne des corps qui y produisent une sensation de fraîcheur.

Comme besoins plus exactement localisés et se rattachant aux fonctions digestives il faut citer : l'impression provoquant la *déglutition* et la *défécation*. Les mouvements de *déglutition* se produisent d'une façon irrésistible sitôt qu'un corps quelconque, solide ou liquide, vient à franchir l'isthme du gosier. La simple sensation de corps étranger suffit à produire le même effet. Dans la défécation la contractilité de la tunique musculaire du rectum est mise en jeu par une sensation particulière due à l'accumulation des matières fécales. La *miction* est précédée d'une sensation analogue produite par l'état de réplétion du réservoir urinaire et qui paraît localisée à la région du col de la vessie.

Les mouvements d'inspiration assurant le renouvellement de l'air respirable dans les poumons s'exécutent grâce au *besoin de respirer*, le plus impérieux de tous.

Aux fonctions de reproduction se rapporte le besoin du rapprochement sexuel, l'*instinct génital*, plus prononcé généralement chez le mâle. Chez la femme le besoin d'expulser le produit de la conception se fait sentir au moment de la parturition. Il faut signaler, en outre, au cours de l'allaitement, une sensation particulière, *la montée du lait*, provenant de l'accumulation du liquide sécrété dans les seins et éveillant chez les nourrices le besoin de se faire téter. Ce besoin existe également chez les animaux; il est assez vif pour qu'on voie les femelles privées de leurs petits accepter sans difficulté des nourrissons d'une espèce différente. — La peau, impressionnée par les *variations thermiques* extérieures, nous fait éprouver le besoin de nous chauffer ou de nous rafraîchir, suivant les cas.

2° *Vie de relation*. Le système musculaire, lorsqu'il est demeuré inactif pendant un certain temps, devient le point de départ d'une sensation générale, le *besoin d'exercice* qui se traduit par des mouvements variés, jusqu'à ce que survienne, avec la fatigue, le *besoin de repos*. Au besoin d'exercice se rapporte le sentiment de gêne que suscite en nous une immobilité prolongée et qui nous porte à changer de position; il paraît surtout prononcé dans la région des grandes articulations. Tel est encore le *besoin de s'étirer*, se produisant principalement au moment du réveil, qui met en jeu la contractilité d'un grand nombre de muscles et donne lieu à des poses si caractéristiques aussi bien chez l'homme que chez les animaux (les chiens et les chats, par exemple).

Le *bâillement* qui s'observe fréquemment dans les mêmes conditions, reconnaît pour cause une sensation analogue, mais limitée aux muscles abaisseurs de la mâchoire (V. plus bas).

Le *clignement* nous offre encore un exemple d'un mouvement réflexe adapté à un usage spécial; l'occlusion rythmique des paupières destinée à étaler le liquide lacrymal sur la face antérieure du globe de l'œil se fait, d'après certains auteurs, sous l'influence d'un besoin dû à un certain degré de sécheresse de la cornée.

Le *besoin d'activité des centres nerveux* se manifeste dans la sphère des sentiments moraux comme l'affection ou la haine, la sociabilité, l'émulation, la domination, etc... C'est lui aussi qui nous pousse à exercer nos facultés intellectuelles, à observer, à comparer, à cultiver avec prédilection telle ou telle branche des sciences ou des arts, suivant les aptitudes spéciales de chacun. Ces diverses opérations cérébrales impliquent nécessairement la mise en jeu des organes des sens; les impressions du dehors transmises par ceux-ci représentent en quelque sorte les matières premières destinées à être élaborées par l'encéphale. Comme Ch. Robin le fait remarquer à juste titre, il est tout à fait exceptionnel que nous éprouvions le besoin de voir pour voir, d'entendre pour entendre. Lorsque nous appliquons nos sens à la perception de quelque phénomène extérieur, c'est bien moins pour faire impressionner nos terminaisons nerveuses par les vibrations lumineuses, sonores, calorifiques, etc... que pour procurer au cerveau soit des renseignements indispensables à son fonctionnement, soit simplement des sensations agréables. Un dernier besoin qui revient à intervalles périodiques et qui résulte de l'épuisement du système nerveux, c'est le besoin du *sommeil*. Il se traduit par une série de sensations : une pesanteur des membres et de la tête, une torpeur générale, une tendance au bâillement et surtout une fatigue particulière du muscle releveur de la paupière qui tend à se relâcher et à laisser les yeux se fermer.

Dans le sommeil, comme dans la fatigue musculaire, il est probable qu'indépendamment des sensations périphériques concomitantes, on doit admettre une influence directe du sang chargé des produits de désassimilation sur les centres nerveux.

Dans l'énumération qui précède nous nous en sommes tenu presque exclusivement à la physiologie humaine; en effet nous ne pouvons juger que par analogie des besoins qu'éprouvent les animaux. Cependant il paraît hors de doute que les instincts doivent donner lieu dans les différents groupes zoologiques à des besoins nombreux, au moins si l'on en juge par la variété presque infinie des manifestations extérieures. C'est ainsi qu'à l'instinct de nutrition se rattachent la préhension, la chasse sous ses diverses formes, le commensalisme ; à l'instinct reproducteur et éducateur, la nidification si curieuse à observer chez les oiseaux et chez les insectes. On comprend du reste que les actes multiples tendant à la conservation de l'individu et de l'espèce impliquent chez les animaux, dont l'intelligence est si rudimentaire, un système avertisseur plus développé que celui de l'homme qui trouve des ressources pour ainsi dire illimitées dans la faculté du raisonnement. C'est ainsi que beaucoup d'animaux migrateurs sont évidemment pourvus, pour se diriger dans leurs voyages, d'un sens d'orientation tout particulier, sorte de boussole cérébrale dont nous ne pouvons nous faire aucune idée précise. En parcourant la série animale on trouve à chaque pas des cas de ce genre, mais nous ne pouvons insister davantage ici sur cet ordre de manifestations instinctives.

B. Besoins accidentels. — Nous rangeons sous cette rubrique un certain nombre de sensations provoquant des réflexes qui ne se produisent qu'à des intervalles indéterminés et dont l'absence ne semble porter par elle-même aucun préjudice aux fonctions essentielles de la vie. Ce sont des actes destinés à parer à certaines éventualités de fréquence fort variable ; mais en dépit des intermittences les plus prolongées, les besoins de cette catégorie se manifestent très vivement dès que les conditions propres à les faire naître se trouvent réalisées.

Le *bâillement* est précédé d'une sensation caractéristique siégeant dans la région du plancher de la bouche et vers l'articulation temporo-maxillaire et que certains auteurs placent dans les muscles abaisseurs de la mâchoire. Il annonce le sommeil, la faim ou une forme particulière de lassitude cérébrale, l'ennui.

La *toux* répond à une incitation qui se fait sentir sur la muqueuse du larynx ; l'*éternuement* est précédé d'une sensation analogue siégeant dans la partie supérieure des fosses nasales. Ce sont des expirations brusques propres à désobstruer les voies respiratoires en entraînant les mucosités ou les corps étrangers qui s'arrêtent dans l'arbre aérien ou dans le nez. L'*excréation (hem)* joue le même rôle par rapport à l'arrière-gorge. On éprouve dans les endroits désignés une sorte de chatouillement spécial annonçant le besoin de tousser, d'éternuer, etc... Le *crachement* lui-même s'accomplit irrésistiblement dans certains cas lorsque la muqueuse buccale vient à être impressionnée subitement d'une façon très désagréable et douloureuse, au contact d'un corps brûlant par exemple.

Les centres moteurs qui président à ces divers mouvements peuvent recevoir des influences stimulantes par différentes voies, ce qui fait qu'on observe les actes correspondants en dehors des circonstances précitées et sans qu'ils paraissent appropriés à aucun but déterminé. C'est ainsi qu'on peut voir la toux provoquée par la présence de vers intestinaux; qu'une vive lumière venant frapper brusquement l'œil amène l'éternuement. Dans ces conditions la sensation initiale habituelle est moins nette et moins bien localisée.

On a vu que le bâillement reconnaît souvent pour cause une simple modification de l'état psychique. Tel est aussi le mécanisme du *rire* et du *pleurer* que la volonté devient impuissante à empêcher lorsque l'émotion gaie ou triste acquiert un certain degré d'intensité. Dans l'action de pleurer l'effusion des larmes est annoncée par une sorte de pesanteur particulière qui se fait sentir dans la région de l'orbite. L'*envie de rire* est un besoin général qui ne s'accompagne d'aucune sensation locale nettement déterminable.

C. Besoins acquis. — On sait avec quelle facilité l'encéphale s'habitue à recevoir des impressions d'un ordre déterminé, si bien qu'au bout d'un certain temps il ne peut plus s'en passer : telle est l'origine des *besoins acquis* dit souvent à tort artificiels. L'usage du tabac, de l'alcool, de l'opium, devient rapidement un besoin incoërcible, et la privation de ces substances occasionne un état de souffrance des plus prononcés. Aussi voit-on bien des personnes se passer des choses les plus nécessaires à la vie, restreindre leur alimentation et souffrir la faim dans une certaine mesure plutôt que de s'abstenir de fumer ou de priser.

D. Pathologie des besoins. — A l'état de maladie les besoins se trouvent tantôt abolis ou diminués, tantôt exagérés; souvent ils sont provoqués d'après un mécanisme différent de la modalité physiologique ; quelques-uns sont sujets à des modifications ou *perversions* parfois fort singulières. Enfin on observe chez les malades certains besoins qui n'existent pas à l'état de santé, et qui sont des *besoins pathologiques* à proprement parler.

Les besoins qu'on voit le plus fréquemment diminués, sont ceux de manger et de dormir; on arrive par degrés jusqu'à l'*inappétence* complète et au manque absolu de sommeil pendant une période plus ou moins longue. L'absence du besoin génital est un fait fréquent chez les convalescents qui relèvent d'une maladie fébrile ayant amené l'épuisement des forces. L'exagération de la faim constitue le symptôme connu sous le nom de *boulimie;* celle de la soif, ou *polydipsie*, s'observe au cours de la plupart des pyrexies, du diabète, etc... Le besoin de respirer, peu sensible à l'état normal, se manifeste impérieusement par la *dyspnée* dès qu'il y a un obstacle entravant l'hématose. La *courbature* est une sensation analogue à celle que ferait éprouver une très grande fatigue musculaire. Le sens génital est sujet à diverses perversions et anomalies dans les deux sexes; exalté sous certaines influences pathologiques il produit le *satyriasis* et la *nymphomanie*.

Les fausses envies d'uriner ou d'aller à la selle, provoquées par l'inflammation des muqueuses du col de la vessie ou du rectum, ont reçu le nom de *ténesme* anal ou vésical. Les malades accusent parfois des sensations trompeuses de froid ou de chaleur que vient démentir l'exploration thermométrique. La toux peut être provoquée par des affections des organes les plus divers : les plèvres, le péricarde, l'estomac ou l'intestin. Dans certaines maladies des centres nerveux on peut voir ce réflexe se reproduire à intervalles très rapprochés pendant des heures et même des journées entières, entraînant ainsi un degré d'épuisement extrême. Il en est de même pour l'éternuement et le bâillement. Il est enfin une variété de *nystagmus* caractérisée par des clignotements spasmodiques et répétés.

Comme besoins pathologiques proprement dits nous signalerons les suivants :

La *nausée*, vaguement localisée dans la région pharyngo-œsophagienne et accompagnée de divers symptômes tels qu'une salivation plus abondante, des sueurs froides, etc..., précède le vomissement. Cette évacuation des matières contenues dans l'estomac s'observe non seulement dans les affections gastro-intestinales, mais aussi dans celles du péritoine, du rein, de l'encéphale et des méninges, dans la grossesse, etc... A un degré moindre il y a simplement expulsion de gaz, *éructation*, ou de liquides par gorgées isolées, *régurgitation*.

Le *hoquet*, dont la sensation prémonitoire paraît résider au niveau de la glotte, a pour point de départ une impression agissant sur la muqueuse respiratoire (froid) ou sur celle de l'estomac. D'autres fois il reconnaît une origine centrale et peut se succéder sans interruption pendant un certain temps, constituant ainsi un phénomène des plus pénibles.

Sur la peau nous trouvons le *prurit*, sorte de démangeaison vive qui appelle invinciblement le grattage de la partie qui en est affectée. Il est causé par divers irritants agissant directement sur le corps papillaire, les parasites, certaines dermatoses, ou encore par des lésions du système nerveux ou les dyscrasies telles que le diabète et l'ictère.

La satisfaction des besoins acquis, poussée à l'excès, engendre une catégorie spéciale d'affections cérébrales ; les *dipsomanes*, les *morphiomanes* succombent à leurs funestes habitudes plutôt que de renoncer à une jouissance que l'accoutumance a rendue indispensable.

Dans les modifications pathologiques des besoins, la perturbation porte tantôt sur les organes des sens ou ceux du mouvement, tantôt sur les nerfs conducteurs ou sur les centres nerveux eux-mêmes. L'appréciation exacte du siège et de la nature des lésions fournit souvent au médecin des indications précieuses pour le diagnostic et le pronostic ainsi que pour l'intervention thérapeutique.

E. Besoins artificiels. — La plupart des besoins peuvent être produits ou modifiés à l'aide de moyens artificiels, particulièrement des agents médicamenteux et toxiques. L'appétit peut être réveillé et stimulé par les substances dites apéritives, les amers, tandis qu'il est complétement aboli par d'autres. L'abus du tabac et des liqueurs fortes entraînent une soif factice incitant les buveurs à d'incessantes libations. L'instinct génital est surexcité par la cantharidine, amorti temporairement jusqu'à la suppression par le camphre, l'acide salicylique, etc... (substances dites aphrodisiaques et anti-aphrodisiaques). Il n'est pas jusqu'au besoin de respirer qui ne puisse être suspendu : lorsqu'on sature le sang d'oxygène par une série d'inspirations profondes et se suivant de près, les mouvements respiratoires s'arrêtent pour un court espace de temps; cet état est désigné sous le nom d'*apnée*. Nous possédons un grand nombre de soporifiques, les opiacés, le chloral, etc... il est plus difficile, par contre, d'éloigner le sommeil;

cependant on y parvient temporairement en prenant des doses répétées de thé ou de café. Les substances dites sternutatoires agissent en provoquant l'éternuement par irritation de la muqueuse olfactive. On produit à volonté la nausée et le vomissement en chatouillant la luette ou en administrant les vomitifs tels que l'émétique ou l'ipéca. Il n'est pas jusqu'au prurit qui ne puisse être observé dans certains empoisonnements, l'intoxication par la morphine ou l'aconit, par exemple.

Dans l'étude des besoins de tout ordre il importe d'éviter toute confusion entre la *sensation initiale* exprimant le désideratum organique et les sensations agréables ou pénibles qui accompagnent ou suivent l'exécution du réflexe sollicité, telles que la volupté, la satiété, etc... D'autre part, si l'on examine de plus près le mécanisme des actes répondant aux divers besoins, on constate que l'activité du système nerveux est mise en jeu à des degrés fort variables, suivant les cas. Ces inégalités tiennent en dernier ressort au plus ou moins d'étendue et de complication du chemin parcouru par l'influx nerveux ; comme on pourra s'en rendre compte par les exemples qui suivent, elles existent aussi bien pour la partie centripète que pour la partie centrifuge de l'arc réflexe. Des actes purement automatiques et absolument inconscients dans le cours normal des choses sont précédés de sensations bien accusées lorsqu'il y a quelque obstacle au fonctionnement régulier des organes : telles sont les angoisses circulatoires qui se manifestent chez les cardiaques, le sentiment de ballonnement et de pesanteur qui se produit pendant une digestion pénible et qui ne cède que lorsque le surcroît de travail musculaire ainsi sollicité a produit l'effet désiré. Le bâillement, le hoquet, l'éternuement sont tout à fait involontaires, bien que les sensations prémonitoires soient nettement perçues. Des mouvements habituellement automatiques et à peine conscients sont renforcés par une action volontaire lorsque le besoin, par accident, acquiert une certaine intensité; on peut citer à cet égard les efforts accompagnant la défécation ou ceux que suscite la dyspnée. L'émission des urines, la toux, le grattage s'accomplissent presque toujours avec le concours de la volonté. On observe ainsi une série d'intermédiaires entre des réflexes involontaires et inconscients, et des opérations raisonnées succédant à une sensation perçue, de sorte que les besoins occupent une place plus ou moins élevée dans la hiérarchie des actions nerveuses, et cela non seulement suivant la fonction à laquelle ils appartiennent, mais aussi suivant le degré d'intensité avec lequel se manifeste chacun d'eux dans un cas donné. Dans bien des circonstances la volonté peut s'opposer à la satisfaction d'un besoin. C'est ainsi qu'on peut lutter contre la fatigue et le sommeil, retenir le rire ou les larmes. Dans ce conflit le besoin tend à s'exaspérer, et fréquemment c'est la volonté qui finit par succomber. C'est surtout dans les besoins acquis et dans les actes préparatoires exécutés en vue de la satisfaction des besoins physiologiques que l'action volontaire joue un grand rôle. Si l'on veut se placer à ce point de vue, ne peut-on pas dire que toutes les résolutions de la personnalité consciente trouvent, en dernier ressort, leur impulsion première dans le désir de subvenir à un besoin quelconque?

Voir les articles consacrés aux principaux besoins, ainsi que les mots Sens, Sensation, Réflexe, Instinct, etc.

G. Herrmann.

III. Sociologie.— La science économique tout entière peut se ramener à l'étude de la meilleure méthode pour la satisfaction des besoins des hommes. Le besoin est une sensation de gêne ou de privation que l'homme cherche instinctivement à apaiser. C'est dans la nature physique même que se trouve la source de ses besoins. La satisfaction de ceux-ci l'amène à la *jouissance*. Mais le processus inéluctable pour arriver à la jouissance n'est autre que le *travail*. Entre le besoin et la jouissance se place donc le travail comme source du *bien-être*. Mais le travail étant l'essence même de l'activité économique, il s'ensuit que les besoins sont l'origine première de la lutte pour l'existence. Les besoins intellectuels appartiennent au domaine psychologique et moral, ils n'occupent d'ailleurs dans l'instinct individuel qu'une place secondaire; les premiers dont la satisfaction s'impose sont évidemment ceux de nourriture et d'entretien de l'existence. Quand ceux-ci ont été satisfaits, on peut songer à d'autres d'un ordre plus élevé.

L'histoire même du développement de l'humanité est celle de l'accroissement de ses besoins, et cette histoire peut se reconstituer approximativement, même à notre époque, par l'observation comparée des différents peuples qui vivent sur notre globe. Depuis les tribus indiennes qui peuplent l'Amérique du Sud et les peuplades de l'intérieur de l'Afrique jusqu'aux nations dites civilisées, on peut relever encore aujourd'hui de nombreux intermédiaires tels que les Tartares, les Abyssins, les Arabes, etc., dont les besoins à satisfaire sont moindres que les nôtres. Les besoins les plus universellement éprouvés sont d'après cette observation ceux que l'on pourra qualifier de besoins de première nécessité. Mais même ces besoins primordiaux de nourriture et de vêtement pourraient difficilement faire l'objet d'un classement, car ils varient d'intensité suivant les milieux. Les Osyébas du Gabon peuvent se passer de vêtement, les Esquimaux qui habitent le nord de l'Amérique ont au contraire besoin d'être chaudement couverts. L'alimentation elle-même présente des variations considérables: dans les pays froids on consomme beaucoup de corps gras et d'alcool, dans les pays chauds on ne peut se passer d'épices et d'aliments sucrés.

L'intensité des besoins est proportionnelle pour ainsi dire à l'habitude qu'on a prise de les satisfaire. La consommation de l'alcool et surtout du tabac en fournissent une démonstration péremptoire, même sans envisager le cas où l'abus devient nuisible au consommateur lui-même. Sous les climats tropicaux, par exemple, les besoins des populations sont très réduits tant que les raffinements de notre civilisation n'ont pas été introduits. Ils ne grandissent que lentement, à mesure que ces populations développent leurs sensations, leur cupidité et leur orgueil. Le désir des choses nouvelles ne s'éveille que peu à peu, et le progrès matériel de la civilisation ne se révèle que par là. Le progrès moral au contraire se révèle par l'adoucissement des mœurs.

Voici un exemple bien frappant de la progression des besoins chez les peuples inférieurs. S'il ne s'applique pas au passé, du moins retrace-t-il à grandes lignes ce qui s'est produit partout où la civilisation a pénétré. Il est emprunté à un discours prononcé, en 1886, par M. de Brazza, à propos du Congo français :

« Je puis compter sur 3, 4 et même 5,000 indigènes qui, si cela était nécessaire, peuvent constituer une puissance militaire sérieuse. Ces hommes, je les emploie pour le service de la mission. Mais comme je ne puis les rétribuer avec de l'argent, puisque le métal monnayé n'a pas de valeur dans ces régions, je les paie en marchandises, et en marchandises françaises. Les familles de ces quelques milliers d'indigènes s'accoutument peu à peu à consommer des produits français, et plus tard, dans une dizaine d années par exemple, c'est par centaines de mille que l'on comptera les familles qui demanderont à la métropole des objets manufacturés.

« Au surplus, les besoins des naturels augmentent peu à peu. Jadis ils se contentaient de produits de qualité médiocre. Maintenant ils estiment les marchandises à l'usage. »

Mais, entre la naissance des besoins et leur satisfaction il y a une loi d'équilibre à la rigueur de laquelle on ne peut échapper et dont la nature est le régulateur. Suivant que la nature est plus ou moins prodigue de ses fruits naturels, l'homme doit dépenser une plus ou moins grande somme d'activité pour arriver à vivre. Dans les sociétés

primitives, ce principe peut être considéré comme absolu; la lutte entre les hommes pour se procurer les terrains d'exploitation en est même la première application et la plus importante; dans les sociétés industrielles, l'organisation du travail se complique beaucoup, et la somme des jouissances que l'on se procure peut se mesurer par la productivité du travail, laquelle est devenue sans proportion avec l'intensité de l'effort matériel. Le travail a pour but unique de satisfaire à nos besoins. Or, à l'origine, il est de toute évidence que le travail humain suffit à peine à entretenir l'existence dans des conditions très rudimentaires. Ce n'est que lorsque le progrès a rendu le travail assez productif que, tous les besoins initiaux étant satisfaits, on a pu songer à en divertir une partie pour l'appliquer à des besoins nouveaux. Cette situation a toujours été celle de l'humanité entière et l'histoire de la civilisation peut se marquer de jalons placés aux points où les besoins satisfaits se sont accrus. Toujours ce n'a été que l'excédent de travail humain qui a pu être appliqué à de nouvelles industries. Quand un niveau suffisant de bien-être matériel a été atteint, quelques esprits plus spécialement doués ont pu se livrer aux arts et aux sciences et faire progresser le goût et l'instruction de la masse. Les recherches des penseurs ont eu pour conséquence la découverte de connaissances nouvelles qui souvent ont pu être appliquées à l'amélioration du travail et l'ont rendu plus productif.

Cette augmentation graduelle des besoins de l'homme est le grand moteur de l'activité humaine, c'est elle qui provoque toutes les améliorations matérielles qui prennent place dans le domaine de l'hygiène, du logement, du vêtement et de la nourriture. Mais il ne faut pas assimiler la satisfaction des besoins normaux avec celle des besoins de luxe. Ceux-ci peuvent se multiplier à l'infini dans une société où existent de grandes accumulations de capitaux. La conception idéale du monde carthaginois que Gustave Flaubert a décrite dans *Salammbo*, par exemple, peut donner une idée des raffinements de consommation auxquels on se livre à certaines époques, les Romains de la fin de la république, les Grecs de Byzance, les Français de la cour de Louis XV ont présenté de nombreux tableaux où le moraliste a autant à étudier que l'économiste, et qui peuvent servir avec quelque justesse à marquer les époques de décadence. Le luxe toutefois, s'il caractérise les mœurs des classes privilégiées d'une société, est loin de pouvoir caractériser une société entière, une nation. Il est indépendant dans une certaine mesure du développement économique général. Les époques du plus grand luxe sont loin de concorder avec celles du plus grand progrès économique. Une nation prise dans son ensemble est d'autant plus avancée économiquement que la majorité de ses membres jouit d'un plus grand confort et que les malheureux y jouissent d'un minimum de satisfactions plus considérable.

Enfin l'économiste et le moraliste ne doivent pas confondre la satisfaction des besoins avec le bien-être. Le bien-être est un élément du bonheur, c'en est si l'on veut l'élément matériel, mais comme le bonheur il est tout à fait subjectif. L'économiste n'a qu'à étudier les besoins en eux-mêmes, les apprécier, les classer, les compter, il ne peut conclure de leur importance au bonheur des populations.

Le besoin physique est, avons-nous dit, la base de l'activité physique; il est en même temps la base de la valeur, le travail même n'est pas toujours nécessaire pour que la valeur apparaisse quand le besoin est né. C'est en effet aux besoins de la société qu'il faut faire remonter le principe de toute valeur. Si les produits de la culture n'étaient pas nécessaires, personne ne songerait à s'en procurer; ou si chacun pouvait s'en procurer librement, comme on se procure de l'air pour la respiration, l'élément fourni par la nature n'acquerrait aucune valeur particulière. De même les fruits, les animaux et toutes les richesses qui par leur situation ne sont pas utilisables n'ont aucune valeur. Cela est si vrai que la terre la plus fertile n'a aucune valeur si elle est située en un point du globe où il n'y a pas d'habitants et qu'elle acquiert graduellement une valeur de plus en plus grande, à mesure que la population arrive dans la région sans même qu'elle ait reçu le moindre trait de charrue. Aujourd'hui encore, au centre de l'Amérique du Sud, dans les hautes vallées du bassin de l'Amazone, on ne vend pas de terre. Ce qui donne au sol, agent naturel, sa valeur principale, c'est donc la présence d'une population sur les lieux ou placée dans des conditions à pouvoir l'utiliser par des voies de communication; ce n'est pas le travail individuel et matériel, c'est le travail social. Des sources analogues de valeur se retrouvent dans d'autres situations. Le spéculateur sur les terrains placés dans la banlieue des grandes villes bénéficie d'un accroissement de valeur qui n'est pas dû au travail. Ce qui fait la valeur d'un produit et de la richesse en général, c'est l'aptitude à satisfaire les besoins des hommes. Mais toujours le travail doit intervenir pour que les besoins puissent être satisfaits. Si l'aptitude suffit à créer la valeur, la matérialité du fait de l'homme est le complément indispensable qui permet à un produit d'arriver à la consommation, but unique de l'activité économique.

Bastiat a formulé cet aphorisme célèbre : « Dans l'état social les facultés dépassent les besoins. » Cet éminent économiste voulait dire par là que la puissance productive de la société est toujours supérieure à ce qu'exigent les nécessités de la consommation. On ne saurait d'ailleurs y voir autre chose qu'un simple *truism*, pour employer un mot anglais qui rend exactement la pensée. Si la puissance de production était simplement égale aux besoins de consommation, aucun progrès n'eût été possible dans le passé ou ne serait plus possible dans l'avenir, puisque tout le travail serait absorbé à la satisfaction des besoins déjà nés et qu'aucune partie ne pourrait en être distraite pour être affectée à la satisfaction des besoins nouveaux. Si la puissance de production était au contraire inférieure aux besoins de consommation, il n'est pas besoin d'une longue démonstration pour prouver que non seulement le progrès serait impossible, mais encore que la société, voyant se restreindre graduellement les ressources qui la faisaient vivre, aurait dû en arriver d'abord à une diminution rapide du nombre de ses membres et finalement à sa disparition complète en passant par l'état de dénuement que nous considérons précisément comme l'état originaire des sociétés. Il faut donc nécessairement que « les facultés dépassent les besoins ».

Mais ce qui est vrai d'une société est loin de l'être des individus. On conçoit que si la répartition des richesses se fait d'une manière injuste ou vicieuse, la misère de quelques-uns peut ne pas être l'effet d'une production insuffisante, mais avoir pour contre-partie l'opulence de certains autres. Dans un état social, quel qu'il soit, il existe des inégalités physiques ou intellectuelles, il existe des forts et des faibles, des riches et des pauvres, des prodigues et des avares, des oisifs et des actifs, des intrigants et des rêveurs. D'où il suit que le revenu total d'une société se répartit fort inégalement entre les individus.

On peut chercher à déterminer quel est le minimum des besoins à satisfaire pour un individu. Ce minimum varie avec le milieu social, l'éducation, le pays, la race; mais on peut l'établir approximativement pour chaque type de société donnée. Bien que cette proposition puisse paraître singulière, il n'en est pas moins vrai que deux hommes également civilisés et d'intelligence égale peuvent avoir des besoins différents. Le Bourguignon boit du vin, le Breton boit du cidre, le Flamand boit de la bière, l'Anglais mange surtout de la viande : la consommation moyenne annuelle en Angleterre en est estimée par W.-J. Harris, dans l'*Economist*, à 50 kilog. par tête en 1886, le Français en mange beaucoup moins, 33 kilog. en 1882. Le Français consomme du pain de blé, l'Allemand du pain de seigle, l'Italien du maïs. l'Indien et le Chinois du

riz. Les autres besoins, le logement et le vêtement varient également dans une mesure analogue, suivant les milieux.

Le tableau suivant donne les chiffres de la consommation moyenne par habitant de la population de Paris :

	1881 POPULATION 2.269.023 h.		1886 POPULATION 2.344.550 h.	
Pain	146kil.	»	148kil.	»
Poisson	12	652	10	502
Huîtres	2	296	3	461
Volaille et gibier	10	704	10	298
Viande de boucherie	68	694	64	833
— porc, saucisson, etc.	9	578	10	301
Beurre	7	465	7	660
Fromage sec	2	217	2	307
Œufs (nombre)	178		176	
Vin	224lit.	»	186lit.	»
Cidre, poiré, hydromel	2	48	12	78
Bière	13	27	11	61

Les moyennes que l'on peut établir quand on suppute la consommation individuelle par des discussions de chiffres ne sauraient être considérées comme absolument vraies pour tous les cas. Pour certains produits spéciaux qui ne sont pas de première nécessité et plus encore pour les produits de luxe, il existe des différences considérables d'un individu à l'autre, mais s'il s'agit de produits indispensables à la vie, les moyennes offrent une base assez solide pour qu'il soit possible de les considérer comme répondant sensiblement à la réalité.

Si l'on essaie de se rendre compte de la proportionnalité des besoins de consommation aux revenus propres à chaque individu, on peut en déduire la difficulté d'existence qui est à surmonter pour chaque classe de citoyens. Il est sans intérêt d'établir le budget des classes riches à ce point de vue, leurs ressources compensant largement leurs besoins. Celui de l'ouvrier présente, au contraire, le plus grand intérêt, puisqu'il s'agit pour lui de satisfaire un minimum de besoins avec un maximum de ressources rigoureusement limité. Quelques chiffres empruntés à des sources diverses montreront toute l'importance de la question. Voici le budget d'une famille ouvrière présenté à la salle Lévis, à Paris, le 21 mai 1885, par un tailleur, au moment d'une grève :

DÉPENSES PAR JOUR		DÉPENSES PAR AN	
Pain (3 livres 1/2)	» 80	Nourriture et éclairage	1.241 »
Vin (1 litre)	» 60	Loyer	300 »
Viande (1 livre)	1 »	Blanchissage	130 »
Légumes (2 litres de légumes secs)	» 60	Entretien (habillement)	150 »
Beurre (un quart faisant 2 jours)	» 25	Chauffage	40 »
Eclairage (1/4 de livre d'huile)	» 15		
Total	3 40	Total	1.861 »

Les recettes de l'*exploité* (ouvrier) s'élevant, dit le document que nous citons, à 1,840 fr., il en résulte un déficit annuel de 21 fr. Ce document peut être pris comme un à peu près suffisant, bien qu'il soit très incomplet. Il ne prévoit ni maladies, ni chômages notamment ; par contre il donne un chiffre de recettes assez faible, car souvent dans une famille plusieurs personnes apportent leur contingent de revenus, et, en ce cas, c'est l'excédent de recettes, c.-à-d. l'épargne qui doit devenir la règle.

M. Ch. Grad a publié d'autre part, en 1880, les résultats d'une enquête faite par la Société industrielle de Mulhouse, sur 16 familles, d'après laquelle il résulte qu'en moyenne les dépenses se répartissent de la façon suivante :

Pain	19.74 %	Total pour la nourriture 61 %
Viande	8.19	
Epicerie	14.58	
Lait et divers	17.88	
Logement		15 —
Vêtement		16 —
Dépenses diverses		8 —

Cette répartition s'éloigne peu de celle qui résulte du document cité précédemment. Elle montre que, dans notre société, les besoins peuvent se classer normalement d'après l'ordre de leur importance.

D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que la satisfaction facile des besoins qui procure le *bien-être* ne dépend que de la proportionnalité des dépenses obligatoires aux revenus. A la campagne, les salaires sont plus faibles que dans les villes, souvent cependant le bien-être peut y être égal ou supérieur, les besoins diminuent d'importance et les prix de certains produits restent à des taux plus faibles. L'enquête agricole italienne de 1879-1882 nous a permis de relever des cas intéressants dans lesquels des salaires très faibles suffisent à entretenir l'existence de nombreuses familles par suite de la limitation forcée de la consommation. C'est un état de misère chronique.

L'émigration des individus, qui a pris dans notre siècle d'industrialisme une importance considérable, se relie très étroitement à l'étude de la satisfaction des besoins des hommes, car elle a pour cause initiale le besoin même. L'étude des salaires se rattache également de très près à celle des besoins des hommes. Il était nécessaire d'établir ces connexités pour montrer l'aspect pratique de cette question qui se place naturellement à la base de la science sociologique.

Resterait enfin à établir quelles ont été la progression des besoins et celle de la consommation pour en arriver à l'état actuel ; mais aborder cette étude serait vouloir faire l'histoire même de la civilisation humaine. Il nous suffit d'en avoir tracé le cadre, on la retrouvera ailleurs (V. Bien-être, Prix, Consommation, Salaire).

François Bernard.

IV. Droit. — On l'appelle aussi *recommandataire*. C'est un tiers auquel le tireur ou l'endosseur d'une lettre de change *recommande* de payer la lettre, *au besoin*, pour le cas où le tiré n'en acquitterait pas le montant à l'échéance. L'indication du besoin peut se faire dans la lettre ou par avis séparé. Il doit être domicilié en la place désignée pour la remise des fonds au porteur. Il ne faudrait pas, en effet, que l'indication du besoin aggravât les obligations incombant au porteur lors de l'échéance. — En cas de refus d'acceptation du tiré, le porteur peut présenter la lettre à l'acceptation du besoin. Si celui-ci refuse d'accepter ou de payer, le protêt, s'il en est dressé, doit être fait non seulement au domicile du tiré mais encore au domicile du besoin (art. 173, C. de comm.). Cette obligation n'existe pas lorsque le besoin a été désigné par un endosseur.

Lyonnel Didierjean.

Bibl. : Droit. — Boistel, *Précis de droit commercial*; Paris, 1884, 3e éd., 1 vol. in-8. — Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation*, etc. ; Paris, 1847, t. VI, vo Besoin ; Paris, 1850, t. XX, vo Effets de commerce. — Lyon-Caen et Renault, *Précis de droit commercial*; Paris, 1879-1885, 2 vol. in-8. — Ruben de Couder, *Dictionnaire de droit commercial*; Paris, 1878, t. II, vo Billet à ordre et t. V, vo Lettre de change.

BESOLD (Christoph), juriste allemand, né à Tubingue en 1577, mort à Ingolstadt le 15 sept. 1638. Il fut professeur de droit dans sa ville natale et enseigna ensuite à Ingolstadt. Il a laissé de nombreux écrits : *Quæstiones aliquot de usuris* (1598) ; *De Appellationibus* (1606) ; *Synopsis politicarum doctrinarum* (4e édit. en 1638) ; *De Ærario* (1620-1639) ; *De Rerum publicarum inter se comparatione* (1623) ; *Vitæ et mortis consideratio politica* (1623) ; *De Jure et divi-*

sione rerum (1621) ; *Principium et finis politicæ doctrinæ* (1625) ; *De Tribus domesticarum societatum speciebus* (1626) ; *De Jure majestatis* (1628); *Succinctæ tractatus de ordine processus* (1637) ; *Thesaurus praticus* (1629 et 1659). Il a en outre laissé plusieurs volumes de conversation et d'œuvres diverses publiées à Tubingue en 1634 et en 1661. E. G.

BIBL. : RATH, *Luctus academiæ Ingolstad in obitum Chr. Besolti.*

BESOMBES DE SAINT-GENIÈS (Pierre-Louis), magistrat français, né à Cahors le 9 nov. 1719, mort à Cahors le 20 août 1783. Il devint conseiller à la cour des aides de Montauban et membre de l'Académie de cette ville. On a de lui plusieurs ouvrages littéraires ou théologiques.

BIBL. : QUÉRARD, *La France littéraire;* Paris, 1827, t. I, in-8.

BESOR. Torrent de la Judée qui se jetait dans la Méditerranée au S. de Gaza ; il arrosait le territoire de la tribu de Siméon.

BESOZZI. Nom d'une famille de musiciens italiens, qui a brillé d'un certain éclat depuis le commencement du XVIIIe siècle. *Giuseppe* Besozzi, musicien, qui résidait à Parme, mais sur lequel on ne sait rien de précis, y eut quatre fils : *Alessandro*, né en 1700 ; *Antonio* (1707-1781) ; *Girolamo* (1713-1782 ?) et *Gaetano*, né en 1727. Alexandre Besozzi se fit connaître comme hautboïste, et fut attaché à ce titre à la chapelle du roi de Sardaigne ; on a publié des trios et solos de lui pour violon et hautbois. Antoine étudia aussi le hautbois, mais quitta l'Italie pour l'Allemagne ; il devint premier hautboïste à la cour de Dresde ; de retour en Italie, il est mort à Turin, sans avoir rien fait graver de ses compositions. Jérôme excellait à jouer du basson. Gaëtan fut hautboïste à la cour de Naples, puis à la cour de France, puis à Londres. — *Carlo* Besozzi, fils d'Antoine, naquit à Dresde en 1745 ; il se fit applaudir comme hautboïste plus encore que son père ; on connaît de lui deux concertos non publiés. — Un autre, *Girolamo*, fils de Gaëtan, et hautboïste comme son père, entra au service de la cour de France vers 1770. Il est mort à Paris en 1785. — Son fils, flûtiste à l'Opéra-Comique, eut lui-même un fils, *Louis-Désiré* Besozzi, né le 3 avr. 1814, à Versailles. Louis-Désiré eut deux prix au Conservatoire (classes de solfège et de piano), puis travailla l'harmonie et la composition avec Dourlen et Lesueur. Il obtint un second prix, puis un premier, aux concours de l'Académie des Beaux-Arts, en 1836 et 1837. On a publié plusieurs de ses morceaux pour pianos.

BESPLAS (Joseph-Marie-Anne GROS DE), écrivain ecclésiastique français, né à Castelnaudary le 30 oct. 1734, mort à Paris le 26 août 1783. Il fut grand-vicaire de Besançon et aumônier du comte de Provence. Il obtint d'importantes réformes dans le système pénitentiaire de l'époque et notamment la réfection des cachots malsains où pourrissaient les prisonniers. Il a écrit : *Discours sur l'utilité des voyages* (Paris, 1763, in-12) ; *Traité des causes du bonheur public* (Paris, 1768, in-8) ; *Rituel des Esprits forts ; Essai sur l'éloquence de la chaire* (Paris, 1778, in-12).

BIBL. : *L'Esprit des journaux* de mai 1778, p. 8. — QUÉRARD, *La France littéraire ;* Paris, 1827, in-8, t. I, p. 316.

BESQUINE. Bateau de pêche de la Méditerranée ; il porte trois mâts. Le grand mât est à pible.

BESSA. Ville d'Égypte, mentionnée par Héliodore (*Œth.*, VI, 3, p. 228), sous la forme de βῆσσα. Son nom antique n'a pas été retrouvé dans les hiéroglyphes.

BESSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau ; 379 hab.

BESSAIS-LE-FROMENTAL. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. de Charenton-sur-Cher ; 968 hab.

BESSAMOREL. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. d'Yssingeaux ; 615 hab.

BESSAN (*Betianum*). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. d'Agde ; 2,525 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Béziers à Pézenas. Cette localité est mentionnée dans les documents dès le Xe siècle.

BESSANCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency ; 1,008 hab.

BESSARABA (V. BASARABA).

BESSARABIE. Province de l'empire de Russie ; elle constitue le gouvernement du même nom. Elle est bornée au N. par le Dniester, au S. par la mer Noire, à l'O. par le Pruth, à l'E. par le gouvernement de Kherson. Elle confine à l'Autriche, à la Roumanie, aux gouvernements de Podolie et de Kherson. Sa surface est de 45,655 kil. q., sa population est de 1,400,000 hab. Le sol de la Bessarabie est constitué par la terre noire. C'est une vaste plaine où viennent mourir quelques contreforts boisés des Carpates. Au point de vue géologique la Bessarabie est un plateau peu élevé, traversé par quelques collines, incliné nettement au S. et s'appuyant au N. sur le massif de Volynie-Podolie ; les formations géologiques ne s'aperçoivent que dans les coupes profondes et à pic des vallées, notamment le long du Dniester. Au N. à Jampol apparaît un îlot de granit, dernier affleurement de la grande nappe granitique de la Russie centrale ; au-dessus on observe des schistes noirs appartenant au silurien qui forment une bande de Mogilev à Khotin. La craie surmonte ces deux terrains anciens avec discordance, elle forme des lits puissants presque horizontaux ; dans la région qui s'approche des Carpathes on trouve des bancs grégeux avec sable jaune pétris d'*Ostrea colomba* et appartenant à l'étage cénomanien. Le terrain tertiaire moyen forme l'étendue la plus générale, il est constitué par des marnes grises et des calcaires épais ; à Kichenev et Bendery c'est un calcaire grossier très fossilifère, parfois oolithique. Sur les bords de la mer Noire, d'Akkerman à Bolgrad, on observe le terrain tertiaire, argilo-sableux à faune saumâtre, qui a reçu le nom d'étage sarmatique. Enfin au-dessus de tous les terrains précédents, mais surtout dans la partie S., on rencontre un humus noir très fertile, épais d'environ un mètre, produit par la décomposition sur place de végétaux herbacés et qui a reçu le nom de *tchernoziem*. La partie limoneuse de cet humus paraît avoir été apportée par le vent, c'est la limite des « Terres Noires » de la Russie méridionale. — Les principaux cours d'eau sont le Dniester et le Pruth. Ils n'ont que des affluents sans importance. Le climat est chaud. A Kichenev, la température moyenne de l'été est de + 18° Réaumur ; celle de l'hiver de — 2. Il se produit parfois des tremblements de terre. Les fruits du Midi, le raisin, la figue, la pêche, l'amande, réussissent à merveille. Les vignobles produisent d'excellent vin. On cultive le maïs, toutes les céréales et le tabac. L'élève du bétail et des chevaux est prospère. Malheureusement les sauterelles ravagent parfois les récoltes. Le ch.-l. est Kichenev. La Bessarabie est partagée en neuf districts : Kichenev, Akkerman, Bendery, Bieltsy, Khotin, Orgieev, Soroky, Toutchov, Kagoul. L'industrie est peu considérable. Le commerce est surtout aux mains des Juifs, des Grecs et des Arméniens. On exporte beaucoup de bétail et de céréales. Le principal port est Akkerman, à l'embouchure du Dniéper. Les habitants appartiennent à des nationalités très diverses, Roumains (plus de 600,000), Russes (petits Russiens, 300,000), Serbes, Bulgares, Arméniens, Juifs et Tartares, Allemands. Les Juifs sont environ 100,000, les Allemands plus de 35,000. Les Roumains et les Russes appartiennent à la religion orthodoxe. Les villes les plus importantes sont outre Kichenev, Akkerman, Bender, Orgieev, Soroky, Khotin et Bieltsy.

La Bessarabie paraît avoir été habitée de toute antiquité. Les populations les plus anciennes sont les Cummériens, puis les Scythes, les Bastarnes, les Daces, etc. Les Romains pénétrèrent dans le pays, dès le premier siècle de l'ère chrétienne. A dater de l'année 106, il fit partie de

la province de Dacie. Certains remparts en terre portent encore un nom qui paraît rappeler celui de Trajan (Troïany). Au IIIe siècle apparurent les Goths, puis les Avares, les Slaves, les Bulgares (Ve siècle), puis les Besses, dont le chef Bessaraba, donna son nom à la contrée (VIIe siècle), les Hongrois (IXe siècle), les Petchénègues (Xe siècle), les Cumans et les Polovtses (XIe siècle), enfin les Mongols au XIIIe siècle. Vers la même époque, les Génois établirent leurs colonies sur le Dniester. A dater du XIVe siècle, la Bessarabie fit partie de la Moldavie et par suite de l'empire ottoman. A dater du XVIIIe siècle elle servit fréquemment de champ de bataille aux Russes et aux Turcs. En 1711, Pierre le Grand s'avança jusqu'au Pruth. Les Russes l'envahirent encore dans les campagnes de 1736-39, 1787-91, 1806-1812. Par le traité de Bukarest (1812), la Porte dut céder définitivement la Bessarabie à la Russie. Par le traité de Paris 1856, elle abandonna à la Moldavie la partie S.-O. de la province, comprenant les villes d'Ismaïl, Reni, Kilia et une population de 127,451 hab. Elle s'est fait restituer ce territoire par le traité de Berlin (1878). L. Leger.

Bibl. : Pakko, *Geschichte Bessarabiens von den ælletern Zeiten an*; Odessa, 1873.

BESSARION (Jean), né en 1403 à Trébizonde, mort à Ravenne le 18 nov. 1472. Il acheva son éducation à Constantinople et se fit moine. Il visita le Péloponèse, suivit à Misithra (l'ancienne Sparte) les leçons du célèbre Gemistius Pléthon et s'initia à la connaissance de la philosophie platonicienne. Bientôt illustre par sa science et son éloquence, il eut en outre occasion de travailler au rapprochement des empereurs de Constantinople et de Trébizonde par le mariage de Jean II Paléologue avec Marie, fille d'Alexis IV Comnène. Métropolitain de Nicée en 1436, il fut de bonne heure partisan du rétablissement de l'union entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident et fut un des prélats grecs qui accompagnèrent l'empereur Jean II au concile de Ferrare (1438-1439), transféré ensuite à Florence. Son rôle y fut très important ; par sa finesse, son esprit de conciliation, l'érudition et l'habileté qu'il montrait dans les discussions, il fut du côté des Grecs le chef et l'orateur du parti de l'union, et, le 6 juil. 1439, il eut mission de lire dans le Dôme de Florence la rédaction grecque de l'acte qui la consacrait. A leur retour en Orient, les prélats unionistes furent vivement attaqués. Bessarion défendit dans de nombreux écrits son attitude et ses opinions, mais il crut que sa présence serait plus utile en Italie, et qu'il pourrait hâter l'envoi des secours contre les Turcs que l'Orient attendait de l'Occident. En déc. 1439 Eugène IV l'avait nommé cardinal du titre des Saints Apôtres ; dès 1441 il était auprès du pape. Ses généreux efforts en faveur de la croisade n'aboutirent pas à des résultats sérieux. D'autre part, un concile hostile à l'union, réuni à Constantinople en 1450, accusait Bessarion « d'avoir été pour tous les Grecs la cause de tant de maux ». Bessarion eut le malheur d'être méconnu et de ne pouvoir conjurer les dangers qu'il redoutait pour sa patrie, mais, après la prise de Constantinople, il continua avec la même ardeur à prêcher la guerre sainte pour la reconquérir. Pendant ce temps, établi à Rome, il y était devenu un des principaux personnages du collège des cardinaux en même temps qu'un des meilleurs humanistes. Son palais était un centre de réunion pour les savants et les lettrés. Biondo Favio, le Pogge, Laurent Valla en étaient les familiers et ils y rencontraient quelques-uns des Grecs illustres réfugiés en Italie, Théodore Gaza, Georges de Trébizonde. Par sa haute situation Bessarion devenait le défenseur naturel de l'hellénisme en Italie. Lorsqu'un humaniste, Thomas de Sarzane, fut élu pape sous le nom de Nicolas V, le rôle de Bessarion grandit encore. Evêque de Tusculum en 1449, légat pontifical à Bologne et dans l'Emilie en 1450, il faillit devenir pape en 1455 à la mort de Nicolas V. Sous le pontificat de Calixte III, il fut, avec Aeneas Sylvius, l'apôtre ardent de la guerre sainte. En 1458, à la mort de Calixte III, il refusa les voix qu'on lui offrait ; Aeneas Sylvius fut élu sous le nom de Pie II et les projets de croisade furent continués activement ; à l'assemblée de Mantoue (1459), Bessarion la prêcha avec éloquence et il fut envoyé comme légat en Allemagne afin d'obtenir des princes des subsides et des troupes. Arrivé à Nuremberg, où se tint une diète en 1460, il passa de là à Worms, puis à Vienne afin d'entraîner l'empereur Frédéric III, mais ses efforts furent inutiles et il revint en Italie découragé (1461). Pie II le nomma patriarche *in partibus* de Constantinople en 1463 et, la même année, l'envoya comme légat à Venise afin de décider les Vénitiens à déclarer la guerre aux Turcs. On put croire que la guerre sainte de l'Occident contre les Turcs allait sérieusement s'engager, mais l'illusion ne fut pas longue et les préparatifs échouaient déjà lorsque Pie II mourut à Ancone (1464). A ce moment Bessarion fut au nombre des cardinaux qui, profitant d'une élection nouvelle, songèrent à modifier la constitution de la papauté et à restreindre l'autorité absolue du pape au profit du collège des cardinaux. Paul II, qui avait promis d'accomplir cette réforme, s'empressa de l'entraver dès qu'il fut élu. Bessarion découragé se retira momentanément des affaires pour se consacrer aux lettres, passant sa vie tantôt à Rome, dans son palais cardinalice près de l'église des Saints-Apôtres, tantôt près de Tusculum, au monastère grec de Grotta-Ferrata. Ses revenus lui servaient en grande partie à encourager les lettrés et à acheter des manuscrits. Il avait formé une académie où les lettres grecques étaient en honneur ; lui-même composait des écrits de théologie et de philosophie et s'occupait surtout de faire connaître en Occident la philosophie grecque. Sous le pontificat de Nicolas V déjà, il avait accepté de faire une traduction latine de la *Métaphysique* d'Aristote qu'on ne connaissait encore que d'une façon inexacte. Dans la suite il travailla à propager et à défendre la philosophie platonicienne. Il engagea à ce sujet une polémique célèbre avec Georges de Trébizonde et il y apporta le même esprit de conciliation qu'en matière religieuse, s'efforçant de prouver l'accord des doctrines de Platon et d'Aristote. Georges de Trébizonde ayant publié une traduction des *Lois* de Platon, Bessarion en démontra l'inexactitude. Mais, après avoir défendu Platon contre Georges de Trébizonde, il défendit ensuite Aristote contre les attaques de Michel Apostolios. Les controverses reprirent sous le pontificat de Paul II, lorsque Georges de Trébizonde publia sa *Comparaison de Platon et d'Aristote* (1464), violente diatribe contre le premier. Bessarion y répondit vers 1465 par son traité *In Calumniatorem Platonis*, qui ne parut qu'en 1469. Ce n'est pas seulement une œuvre de polémique, mais une longue et sérieuse comparaison en quatre livres entre les deux philosophes. Le succès en fut grand ; ainsi, avant les travaux de Marsile Ficin, Bessarion avait remis en honneur la philosophie platonicienne. Il rendit aux lettres antiques un autre service. Pendant trente ans il avait réuni des manuscrits qui formaient une des plus belles bibliothèques de l'Italie. On l'estimait à 30,000 écus d'or, ce qui ferait plus d'un million de notre temps. Il en fit don de son vivant à Venise (1468) et la bibliothèque de Bessarion devint la bibliothèque Saint-Marc. Pendant ses dernières années il revint encore aux projets de croisade ; dans trois discours adressés aux princes d'Italie, il leur fit un suprême appel, leur prêcha la concorde, leur montra Mahomet II menaçant l'Italie, avide de s'emparer de Rome même. Paul II s'émut ; mais cette année même il mourut (1471). Cette fois encore Bessarion semblait devoir devenir pape, mais ses adversaires exploitaient contre lui sa nationalité grecque ; d'ailleurs il se refusait aux intrigues ; il eut quelques voix, mais Sixte IV fut élu. Le nouveau pape l'envoya comme légat en France, sous prétexte qu'il déciderait peut-être Louis XI à la croisade ; en réalité il n'était pas fâché de l'éloigner. Bessarion, après avoir

hésité, se décida à partir en mars 1472. Il s'efforça vainement de rétablir la paix entre Louis XI et les ducs de Bourgogne et de Bretagne, mais il obtint du roi un concordat qui réglait les prétentions du pape et celles du roi sur l'Eglise de France. Quant à la croisade, il s'aperçut que, du côté de Louis XI, tout effort était vain. Brantôme a prétendu que, à une harangue de Bessarion, le roi répondit en se moquant de lui et en tirant la longue barbe que le cardinal, fidèle à l'usage de l'église grecque, avait laissé croître; mais cette anecdote est plus que suspecte. Cependant Bessarion était las, sa santé, depuis longtemps minée, s'affaiblissait de plus en plus; il retourna en Italie, dut s'arrêter à Ravenne où il mourut. Son corps fut transporté à Rome et enterré dans l'église des Saints-Apôtres. Par l'élévation et la modération de son caractère, la générosité de ses convictions, l'honnêteté de sa vie, au milieu des passions, des ambitions qui s'agitaient autour de lui, Bessarion est une des figures les plus sympathiques de ce temps; par l'étendue de ses connaissances, la finesse de son esprit, son ardent amour pour les lettres il compte parmi les meilleurs humanistes du xve siècle.— Ouvrages : *Bessario in calumniatorem Platonis* (Rome, 1469; Venise, 1503); *Epistola et orationes de bello Turcis inferendo* (Paris, 1471 et 1500, in-4, 1542, in-4); *Bessarionis Opera* (Venise, 1516); *Bessarionis Opera omnia* (Migne, *Patrol. Gr.*, t. CLXI). C. Bayet.

Bibl.: *Biographes contemporains* de Bessarion (Fabricius, *Bibl. Græca*, éd. Harles, t. XI) : Platina, Michael Apostolius, Vespasiano da Bisticci, édit., Bartoli. — Capranica, *Oratio funebris Bessarionis* dans Malvasia, *Compendio storico della basilica dei SS. XII Apostoli*, 1665. — Parmi les travaux modernes : Bandinius, *De vita et rebus gestis Bessarionis*. 1777. — Hacke, *De Bessarionis vita et scriptis*. — Von Güthe, *Studien und Forschungen über das Leben und die Zeit des Cardinals Bessarion*. — Vast, *le Cardinal Bessarion*, 1878. — E. Legrand, *Bibliographie hellénique*, 1885, 2 vol.

BESSAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Vallon, située sur un mamelon dans le bassin lacustre de Barjac (Gard), dont la craie dure se taille facilement et est aujourd'hui l'objet d'une exploitation régulière; 421 hab. Vignes, mûriers, grains. Eglise du xiie siècle.

BESSAS, général byzantin sous le règne de Justinien. Prit part aux guerres de Perse, d'Italie.

BESSAT (Le). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Chamond; 542 hab.

BESSAY. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La-Roche-sur-Yon, cant. de Mareuil; 509 hab.

BESSAY-sur-Allier. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Neuilly-le-Réal; 1,586 hab.

BESSÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre; 380 hab.

BESSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès; 520 hab.

BESSE-en-Chandesse. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire; 1,839 hab.

Histoire. — Dès la fin du xie siècle la seigneurie de Besse appartenait à la puissante maison de la Tour. Catherine de Médicis en hérita, par suite du mariage de son père Laurent de Médicis avec Madeleine, dame de la Tour et de Besse. Bernard VII, seigneur de la Tour, et Bertrand, chanoine de Brives donnèrent des coutumes à la ville de Besse en 1270. Elles ont été publiées par Baluze (*Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*) et par H. F. Rivière (*Hist. des Institutions de l'Auvergne*, t. II). Besse fut agrégée en 1588 aux treize bonnes villes de la Basse-Auvergne. Elle était le siège d'un bailliage.

Monuments et curiosités. — L'*église* de Besse (xiie et xve siècles) fut érigée en collégiale par le pape Alexandre VI (1498). Des fortifications construites au xve siècle, il ne reste que quelques pans de murailles et la *Tour de l'Horloge ou du beffroi*, dont nous donnons le dessin. Une maison du xve siècle connue sous le nom de *Château de la reine Marguerite*, possède un bel escalier Il y a encore d'autres maisons des xive, xve et xvie siècles. Parmi les curiosités naturelles, on peut citer l'écho Lenègre, qui, d'après le *Guide Joanne*, reproduit une phrase musicale de vingt notes, et surtout le lac *Pavin* (V. ce mot).— Besse est la patrie de Jean Bessian de Preyssac, auteur des *Arvernorum consuetudines* publiées à Lyon (in-12) et à Clermont (in-4, 1548). Les armoiries de la ville sont : *D'azur, à un saint Jean-Baptiste dans le désert d'or, accompagné de trois fleurs de lys posées 2 et 1.* Louis Farges.



Tour du beffroi de Besse, d'après une photographie.

Bibl. : A. Tardieu, *Dict. hist. du Puy-de-Dôme*; Moulins, 1877, in-4.

BESSE-en-Oisans. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans; 826 hab.

BESSE-sur-Braye. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais; 2,482 hab., dans une jolie situation sur les bords de la Braye (affl. du Loir). Eglise du xve siècle. Fabriques de cotonnades, papeterie; commerce important. — Station de la ligne de Paris à Bordeaux (Etat) et de l'embranchement de Saint-Calais à Château-du-Loir. — Château de Courtanvaux : au milieu d'une masse considérable de bâtiments de différents siècles, on y remarque une chapelle gothique du xve siècle, une porte d'enceinte de la Renaissance, de belles terrasses et une source abondante qui suffit aux besoins du château et du parc; à l'intérieur nombreux portraits provenant des familles de Souvré, de Louvois, de Montesquiou et d'Estrées. Henri IV a séjourné à Courtanvaux, lors de sa campagne contre le Mans, en 1589. Jules Gautier.

BESSE-sur-Issole. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Brignoles; 1,237 hab., près d'un lac poissonneux, profond de 30 m., auquel la charmante rivière de l'Issole sert d'écoulement. Distilleries.

BESSE (Pierre de), prédicateur fort célèbre en son temps, né à Meymond (Corrèze) en 1567, mort à Paris en 1639. Il fit ses études au collège Saint-Michel, fut chargé ensuite d'un préceptorat domestique et nommé bientôt après curé d'une des paroisses de Paris. Plus tard, il fut pourvu d'un canonicat à Notre-Dame-d'Hermens et d'un autre à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il devint ensuite principal du collège Saint-Michel, syndic de la faculté de théologie, prédicateur ordinaire du prince de Condé, enfin prédicateur du roi Louis XIII. Sa réputation de sermonnaire était fondée dès les toutes premières années du xviie siècle, et elle se répandit même à l'étranger, notamment en Italie et en Allemagne. Ses divers ouvrages sont dédiés aux personnages les plus considérables du temps, aux Condé, aux Séguier, aux Gondi. Pierre de Besse, lié avec

Chapelain, Marie Bruneau des Loges et plusieurs des habitués de l'hôtel de Rambouillet, parut « au moment où l'éloquence de la chaire sortait à peine des violences de langage, des bizarreries et des extravagances que les sermonnaires du XVIe siècle avaient mises en voyage ». Un des premiers en France et malgré bien des défauts, il ramena dans la chaire « une éloquence décente et chrétienne ». Il a le sérieux de l'esprit chrétien, la sincérité de la dévotion, le goût des vertus et l'élan intérieur. Une liste aussi complète que possible de ses œuvres a été dressée dans l'ouvrage que nous citons ci-dessous.

BIBL. : Emile FAGE, Dr LONGY, Auguste BOSVIEUX et René FAGE, *Pierre de Besse, prédicateur du roi Louis XIII*, étude littéraire, biographique et bibliographique; Tulle, 1885.

BESSÉ (Guillaume), jurisconsulte français, né à Carcassonne, mort en 1680. Il écrivit l'histoire de sa ville natale, en mettant à profit les recherches de Bernard de Stellat, chanoine de la cathédrale de Carcassonne, mort de la peste en 1629. Son *Histoire des comtes de Carcassonne* (1645), fut rééditée par lui en 1660, sous le titre de : *Histoire des ducs, marquis et comtes de Carcassonne*.

BESSÉ ou **BESSET** (Henri de), sieur de la Chapelle Milon, écrivain français, du XVIIe siècle, mort en 1693. Il fut inspecteur des beaux-arts sous Edouard Colbert, marquis de Villacerf, et contrôleur des bâtiments (1683). Il fit partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont il fut nommé secrétaire. Il a écrit d'après les mémoires du marquis de La Moussaye la *Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg en 1643 et 1644* (Paris, 1673, in-12), ouvrage dont une partie a été publiée sous ce titre : *Les Avantages remportés par le duc d'Enghien sur l'armée de Bavière en deux sanglants combats donnés près de Fribourg le 3 et le 5 août 1644* (Paris, 1644, in-4). La *Relation* a été souvent réimprimée, notamment dans la *Collection des petits classiques français* de Nodier (1826).

BIBL. : LELONG, *Bibliothèque historique de la France* ; Paris, 1769, in-f., t. II, p. 492. — LA MONNOYE, *Recueil de pièces choisies en vers et en prose* ; Paris, 1714, 2 vol. in-12. — QUÉRARD, *La France littéraire* ; Paris, 1827, in-8, t. I, p. 317. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. I.

BESSÉ (Joseph de), médecin français, né à Peyrusse (Aveyron) en 1670, étudia à Montpellier et à Toulouse, puis prit ses grades à Paris en 1703 et se fixa dans la capitale. Dans ses *Rech. analytiques sur la structure des parties du corps humain* (Toulouse, 1701, 2 vol. in-8 ; Paris, 1702), il réfuta les opinions de Chirac. Il eut une vive polémique avec Helvétius qui venait de publier son livre de *l'Economie animale*. Citons encore de Bessé : *Des passions de l'homme* (Toulouse, 1699, in-8).

Dr L. HN.

BESSÈDE-DE-SAULT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat ; 440 hab.

BESSÈGES. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Alais, sur la Cèze ; 10,653 hab. Relié par l'embranchement de Bessèges à Robiac à la ligne d'Alais au Teil du chemin de fer P.-L.-M. Cette localité n'est devenue une ville industrielle importante que depuis le développement qu'y a pris l'industrie minière. Sous l'ancien régime Bessèges n'était qu'une dépendance de la paroisse de Saint-Andéols de Robiac ; elle demeura un hameau de la com. de Robiac jusqu'à la loi du 17 juin 1857 qui érigea Bessèges en commune. Une loi du 8 juil. 1868 l'a détachée du cant. de Saint-Ambroix pour en faire le ch.-l. d'un nouveau canton. Bessèges est le centre du bassin houiller de la Cèze (V. BASSIN [Bassins houillers]). Ses mines, extrêmement profondes (200 m. et davantage), présentent un grand intérêt aux naturalistes à cause de la profusion des végétaux fossiles qui s'y rencontrent. Outre ses mines, Bessèges possède des hauts-fourneaux, des verreries, des fonderies de fonte, une forge anglaise, etc.

BESSEL (Gottfried von), chroniqueur allemand, né à Buchheim (électorat de Mayence) le 5 sept. 1672, mort à Göttweih le 20 janv. 1749. Chargé d'affaires de l'électeur de Mayence, puis professeur de théologie à l'Université de Vienne, enfin abbé de Göttweih, il édita le précieux *Chronicon Gottwicense* (Tegernsee, 1732).

BESSEL (Friedrich-Wilhelm), astronome allemand, né à Minden le 22 juil. 1784, mort à Kœnigsberg le 17 mars 1846. La vie de ce savant montre bien clairement qu'un homme intelligent, persévérant et laborieux, peut vaincre tous les obstacles. Sa famille, le destinant au commerce, le plaça à l'âge de quinze ans dans une grande maison d'exportation de Brême. Sa tâche terminée, le jeune Bessel étudiait toutes les branches du commerce, surtout ce qui concerne le commerce maritime. Il voulut savoir comment le capitaine d'un vaisseau conduit son embarcation. On venait de découvrir l'art de naviguer en pleine mer par l'observation des étoiles, de la lune et du soleil : Bessel étudia cette question. Il lui fallait un sextant, et comme cet instrument était d'un prix trop élevé pour ses faibles ressources, il s'en fabriqua un et observa assidûment les étoiles pendant la nuit, dormant à peine quatre ou cinq heures. Désirant calculer lui-même la position des astres, il fut ainsi conduit à étudier les lois du mouvement des corps célestes. Un an n'était pas écoulé depuis le commencement de ses études astronomiques lorque Bessel entreprit de calculer l'orbite de la comète de 1607 : ce travail lui demanda *trois cents* pages de chiffres ; il exigerait aujourd'hui d'un élève astronome un an de travail et lui vaudrait le titre de docteur. Les calculs terminés, Bessel les présenta à Olbers, qui exerçait la médecine pratique à Brême, s'occupait beaucoup d'astronomie et avait la réputation d'être la première autorité, en ce qui concernait les comètes. Olbers frappé d'admiration recommanda chaudement le jeune astronome à Gauss, qui se prit d'une vive amitié pour lui. Au commencement de 1806, la recommandation d'Olbers fit obtenir à Bessel la nomination d'inspecteur d'un observatoire privé à Lilienthal. En 1810, sa réputation le fit appeler à la direction du nouvel observatoire de Kœnigsberg. Il n'avait pas vingt-six ans, n'avait jamais connu l'université, et il fut cependant l'un des meilleurs prodesseurs de celle de Kœnigsberg, à laquelle il avait été fattaché dès sa nomination à la direction de l'observatoire.

Bessel fut un observateur incomparable : on lui doit un très grand nombre d'observations méridiennes, équatoriales et surtout héliométriques : il a rendu l'héliomètre de Kœnisberg célèbre dans les fastes de l'astronomie. Voici ses principaux ouvrages : *Fundamenta astronomiæ* d'après les observations de Bradley (1818) ; *Tabulæ Regiomontanæ* (1830) ; *Détermination de la longueur du pendule simple à secondes* pour la ville de Berlin ; *Mesure d'un degré dans la Prusse orientale*, (en collaboration avec Bayer) ; *Tableau des recherches faites de 1835 à 1838 pour l'établissement d'un mètre étalon en Prusse* ; *Observations astronomiques* (1841-1842) ; *Mesure de la parallaxe de la première composante de 61 Cygne* ; *Biographie d'Olbers* ; *Lectures populaires sur des questions scientifiques*, publiées par Schumacher, ami de Bessel (Hambourg, 1848). Quelques Allemands ont prétendu que certaines de ces lectures, indiquant l'existence probable d'une planète située au delà d'Uranus, avaient servi de point de départ aux recherches qui ont fait découvrir à Le Verrier la planète Neptune : rien n'est moins exact. C'est Bouvard, astronome français, qui a eu le mérite de signaler le premier la probabilité de l'existence de cet astre, et il avait été amené à formuler ces conclusions à la suite de la construction des *Tables du mouvement d'Uranus* : l'observation ne pouvait s'accorder avec la théorie aussi bien pour cette planète que pour Mars, Jupiter et Saturne ; en raison du grand éloignement de cet astre par rapport au soleil, c'est le contraire qui devait arriver. Il existait

donc une *planète troublante* dont l'existence pouvait expliquer les écarts entre la théorie et les observations. Le Verrier a eu le mérite de la trouver *au bout de sa plume* et sans avoir regardé dans une lunette. (L'astronome anglais Adams est arrivé au même résultat, mais le second en date). Bessel avait une équation personnelle assez forte : la différence avec Struve surpassait *une seconde* de temps. Il reçut deux fois la médaille d'or de la Société astronomique de Londres, d'abord pour ses observations, puis pour son mémoire sur la parallaxe de 61¹ Cygne. L. Barré.

Fonctions de Bessel ou de Fourier. — On appelle ainsi un groupe de fonctions qui ont été considérées pour la première fois par Fourier dans sa théorie de la chaleur, chapitre vi, et qui ont été rencontrées depuis par Bessel et par divers autres géomètres. Le type de ces fonctions est fourni par la série toujours convergente.

$$A_n(x) = 1 + \frac{x}{1(n+1)} + \frac{x^2}{1.2(n+1)(n+2)} + \dots + \frac{x^p}{1.2.3\dots p\,(n+1)\dots(n+p)} + \dots$$

si l'on pose :

$$B_n(x) = 1 + \frac{x^2}{2(2n+2)} + \frac{x^4}{2.4(2n+2)(2n+4)} + \dots$$

$$C_m(x) = 1 + \frac{x^2}{2(m+1)} + \frac{x^4}{2.4(m+1)(m+3)} + \dots$$

$$D_m(x) = 1 - \frac{x^2}{2(m+1)} + \frac{x^4}{2.4(m+1)(m+3)} - \dots$$

Les fonctions définies par ces séries sont encore des fonctions de Bessel ou de Fourier. Ces fonctions donnent lieu aux formules suivantes :

$$B_n(x) = A_n\left(\frac{x^2}{4}\right),$$

$$C_m(x) = C_{2n+1}(x) = B_n(x) = \frac{B_{m-1}}{2}(x),$$

$$D_m(x) = C_m(x\sqrt{-1}),$$

$$x\frac{dA_n}{dx^2} + (n+1)\frac{dA_n}{dx} - A_n = 0,$$

$$x\frac{d^2B_n}{dx^2} + (2n+1)\frac{dB_n}{dx} - x\,B_n = 0,$$

$$x\frac{d^2C_m}{dx^2} + m\frac{dC_m}{dx} - x\,C_m = 0,$$

$$x\frac{d^2D_m}{dx} + m\frac{dD_m}{dx} + x\,D_m = 0.$$

La célèbre équation de Riccati

$$\frac{dy}{dx} + ay^2 = bx^m,$$

peut s'intégrer par le moyen des fonctions C_m et D_m, à cet effet on la transforme en

$$\frac{d^2u}{dx^2} - A\,x^m u = 0,$$

en posant

$$u = e^{\int ay\,dx}\,,\ ab = A$$

puis en

$$\frac{d^2u}{dt^2} + \frac{m}{m+2}\frac{du}{dt} + \frac{k^2A}{p}u = 0$$

en posant $x^p = t$, après quoi k on détermine k en posant $\frac{k^2A}{p} = \pm 1$.

Appareil de Bessel (V. Base [Géodésie]).

H. Laurent.

Bibl. : Biogr.— *Comment on devient astronome*, dans *Ciel et Terre* (1er déc. 1884).
Fonctions de Bessel. — Neumann, *Théorie des Besselschen Fonctionen*, 1867. — Lomel, *Sur les fonctions de Bessel et Fourier*, 868. — Mémoire de M. Heine, *Journal de Crelle*, t, 60. — Thèse de M. Nicolas, 1882, dans les *Annales de l'Ecole normale*. — Cours de M. Hermite à l'Ecole polytechnique (Lithographié).

BESSEMER (sir Henry), ingénieur anglais, né à Charlton (Hertfordshire) le 19 janv. 1813. Il se signala de bonne heure par quelques inventions ingénieuses, mais l'attention publique ne se porta sur son nom qu'après la lecture devant l'Association britannique, à Cheltenham, de son mémoire sur la *Fabrication du fer malléable sans combustible* (13 août 1856). Cette découverte, résultat de plusieurs années de travail et d'expériences, fit naître un enthousiasme que l'insuccès des premiers essais changea subitement en réprobation générale : le mémoire, qui avait fait le tour de la presse, ne fut même pas mentionné dans le bulletin de l'Association britannique. M. Bessemer ne se découragea pas ; trois années lui suffirent pour arriver à surmonter toutes les difficultés pratiques. Mais les fabricants d'acier n'avaient plus confiance, et il dut établir lui-même à Sheffield une aciérie de son système (V. Acier).

La Suède fut, après l'Angleterre, le premier pays qui appliqua sur une grande échelle le nouveau procédé d'affinage. La ville de Hambourg suivit, et accorda à M. Bessemer le droit de bourgeoisie. Vinrent ensuite l'Allemagne et l'Autriche : le roi de Württemberg donna à l'ingénieur anglais une médaille d'or et l'empereur d'Autriche le nomma commandeur de l'ordre de François-Joseph. En France, une commission scientifique, chargée en 1867 d'expérimenter le nouveau métal, proposa à Napoléon III de nommer immédiatement M. Bessemer grand-croix de la Légion d'honneur. Mais on ne put obtenir pour lui l'autorisation, contraire aux lois britanniques, de porter cette décoration, et l'empereur lui donna à titre exceptionnel une grande médaille d'or, bien qu'il n'eût rien envoyé à l'Exposition. En 1871 il fut nommé président de l'*Iron and Steel Institute*, en 1877 membre de l'*Institution of civil Engineers*, et en 1879 membre de la Société royale ; le 26 juin de la même année, la reine Victoria le créa chevalier, et le 6 oct. 1880, la ville de Londres lui conféra le droit de cité. Les chiffres donnés à la fin de l'article Acier et relatifs à la production de ce métal avant et après la découverte de M. Bessemer justifient d'ailleurs largement les honneurs dont l'inventeur a été universellement comblé. Les Américains lui ont manifesté de leur côté leur reconnaissance par un hommage assez original : ils ont donné son nom à une nouvelle cité industrielle située au centre de l'Indiana et appelée par sa situation à un grand avenir.

M. Bessemer avait inventé, il y a une dizaine d'années, un bateau avec salon suspendu, pour préserver les voyageurs contre le mal de mer (V. Bateau à Vapeur, t. V, p. 735). Mais l'expérience échoua et la société, à laquelle il avait souscrit pour 25,000 livres st., fit faillite.

Léon Sagnet.

BESSEMS (Antoine), compositeur flamand, né à Anvers en août 1806, mort à Paris le 19 oct. 1868. Enfant de chœur à l'église des jésuites et à l'église Notre-Dame, il composait déjà de petits motets. Ayant appris les éléments du violon, il alla à Paris, et, en oct. 1826, entra au Conservatoire dans la classe de Baillot. En 1829, il fut choisi, au concours, comme premier violon du Théâtre-Italien. Il voyage ensuite, organisant des concerts en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie. De 1847 à 1852, il dirige l'orchestre de la Société royale d'harmonie d'Anvers, puis revient à Paris, où il se fait estimer comme professeur. On lui doit trois messes pour quatre voix et orchestre, dont la deuxième a été publiée chez Schoot, des psaumes, motets, cantiques, offertoires, etc. ; pour orchestre et voix, orgue, quatuor ; de nombreuses mélodies, cantilènes et romances ; un hymne pour deux orchestres et chœur, écrit pour l'inauguration de la statue de Rubens à Anvers ; des fantaisies, mélodies, études,

pour piano seul, violon et piano, violoncelle, etc.; des duos, trios, quatuors pour cordes, et un concerto pour violon et orchestre. A. E.

BESSENAY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle, sur une colline entre la Brévenne et le Conan; 2,139 hab. Vignobles dont les produits sont renommés.

BESSENYEI (Georges), homme de lettres hongrois, né en 1740 à Berzel, mort dans sa terre de Berrettyó-Kovacsi en mai 1811. D'éducation purement magyare, ne sachant à vingt ans ni l'allemand ni le français, il apprit ces deux langues parce qu'il fut appelé de bonne heure dans la garde du corps de Marie-Thérèse. Tout en élargissant beaucoup ses connaissances, il conserva la passion de sa langue nationale, qui n'avait encore abordé qu'un petit nombre de branches littéraires, et qui grâce à lui se trouva employée dans les genres les plus différents : tragédie antique (*Agis*), tragédies nationales (*Buda, Hunyadi Laszlo*), poésie philosophique, théorie littéraire, théorie politique et juridique, exhortations patriotiques, etc. L'impératrice-reine suivit avec son intelligence habituelle cette activité prodigieusement diverse qui est la vraie originalité de Bessenyei, et qui fait de lui l'initiateur général de ses concitoyens. Elle agréa la dédicace d'Agis, et prit peut-être une part personnelle à la conversion du poète au catholicisme. L'officier-poète devint bibliothécaire, et plus tard retourna dans son pays, où il joua un assez grand rôle comme magistrat du comitat de Bihar. Édouard SAYOUS.

BESSER (Johann von), poète allemand, né à Frauenburg en Courlande le 8 mai 1654, mort à Dresde le 10 fév. 1729. Il était fils d'un pasteur protestant, et destiné à suivre la carrière de son père. Mais, après avoir fait ses études de théologie à Kœnigsberg, il s'attacha comme précepteur à un jeune gentilhomme qu'il accompagna dans ses voyages. Son élève étant mort à la suite d'un duel, Besser se rendit à Berlin, où il se fit une réputation par l'agrément de ses mœurs et de son esprit et par ses premiers essais poétiques. Il fut nommé, en 1684, ministre résident de l'électeur de Brandebourg à Londres, et, trois ans après, conseiller de gouvernement à Magdebourg. Lorsque l'électeur Frédéric III prit la couronne royale sous le nom de Frédéric Ier, il s'attacha Besser comme maître des cérémonies et lui conféra la noblesse. Le successeur de Frédéric, Frédéric-Guillaume Ier, moins préoccupé d'étiquette, le congédia. Besser trouva un asile auprès d'Auguste le Fort, duc de Saxe, et passa les dernières années de sa vie (1717-1729) à Dresde. Il vendit au duc de Saxe sa bibliothèque, la plus riche de l'époque pour la science du cérémonial. Comme poète, il se rattache à l'école de Silésie; il était très soigneux de la forme et travaillait lentement. Il ne sortait guère des petits genres, mettait des semaines à polir un madrigal, et tenait toujours en réserve des compliments en vers qu'il avait l'air d'improviser. C'était le type du poète de cour, mais dans un temps peu favorable à cet emploi, et sa langue reste dure et embarrassée, malgré le vernis d'élégance dont il affecte de la couvrir. Ses poésies ont été recueillies par son disciple Kœnig, en deux volumes (Leipzig, 1732). Une excellente biographie de Besser se trouve dans Varnhagen von Ense (*Biographische Denkmale*, 4e vol.). A. B.

BESSER (Wilhelm-S.-J.-G. von), botaniste autrichien, né à Innsbrück le 7 juill. 1784, mort à Krzemieniec en 1842. Reçu docteur en médecine à Cracovie, en 1807, il devint peu après professeur de zoologie et de botanique et directeur du jardin botanique au gymnase de Volhynie, puis en 1809, lors du transfert de ce gymnase, passa à Krzemieniec avec les mêmes fonctions, enfin fut nommé professeur de botanique à l'université de Kiev en 1834. Il a publié *Flore de la Galicie* (Vienne, 1809, 2 vol. in-8) ; *Catalogue des plantes du jardin bot... à Krzemieniec* (1810, in-8, et autre édit. lat. en 1816) ; *Flore du Sud de la Russie*, qu'il avait parcourue en tous sens (Vilna, 1822, in-8), et un grand nombre d'articles épars dans les recueils périodiques, entre autres sur le genre *Artemisia*. Dr L. HN.

BESSES (*Bessi*) (Géogr. anc.). Peuple de l'ancienne Thrace, un des plus puissants de cette contrée. Les Besses habitaient au N. du Rhodope, sur la rive gauche du Strymon. Strabon nous dit qu'ils occupaient presque tout le mont Hæmus (Balkan) depuis le Pont-Euxin jusqu'au pays des Dardaniens et des Antariates. Leurs autres voisins étaient au S. les Péoniens, au N. les Odryses. Ils occupaient donc le centre de la Thrace. Restés à peu près indépendants de la Macédoine, ils opposèrent aux Romains une vive résistance. M. Licinius Lucullus les vainquit. Octavius, père d'Auguste, les soumit. Une révolte dirigée par un prêtre de Dionysos fut domptée par Pison (11 av. J.-C.). Au second siècle après J.-C. la *Bessique* formait une des petites principautés thraces subordonnées au gouvernement romain.

BESSEY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin; 395 hab.

BESSEY-EN-CHAUME. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 190 hab.

BESSEY-LA-COUR. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 164 hab.

BESSEY-LES-CITEAUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis; 472 hab.

BESSEY (Antoine et Jean de) (V. BAISSEY).

BESSEYRE-SAINT-MARY (La). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Pinols; 590 hab.

BESSICA (V. BESSES).

BESSIERES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc; 1,445 hab. Filature.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste), duc d'ISTRIE, maréchal de France, né à Preissac, près de Cahors, le 6 août 1768, tué à Rippach (Saxe) le 1er mai 1813. Après avoir servi quelques mois dans la garde constitutionnelle de Louis XVI (1791-1792), il passa comme adjudant sous-officier dans un régiment de chasseurs à cheval et se distingua par sa bravoure à l'armée des Pyrénées-Orientales (1793) et un peu plus tard à l'armée de la Moselle. Devenu capitaine, il fut envoyé en Italie. Sa brillante valeur en diverses actions, et notamment à Roveredo, attirèrent l'attention de Bonaparte, qui lui donna le commandement de ses guides (ce petit corps fut le noyau de la garde impériale). Bessières se distingua tellement à Rivoli que le général l'envoya porter au Directoire les drapeaux pris sur l'ennemi. Il se hâta, du reste, de rejoindre l'armée et suivit Bonaparte jusqu'en Styrie (1797). Nommé chef de brigade (9 mars 1798), il fit partie de l'expédition d'Egypte et fut encore remarqué au siège de Saint Jean-d'Acre et à la prise d'Aboukir. Commandant en second de la garde des consuls, c'est lui qui, à Marengo, décida par une charge vigoureuse le gain de la bataille. Général de division en 1802, maréchal d'Empire en 1804, grand-aigle de la Légion d'honneur en 1805, duc d'Istrie en 1809, Bessières inspirait à Napoléon une confiance absolue, qu'il justifiait par son mérite militaire et son dévouement à la personne de l'Empereur. Il était colonel-général de la cavalerie de la garde en 1805 et suivit en cette qualité la grande armée jusqu'en Moravie, où il culbuta (près d'Olmütz) l'arrière-garde de Kutuzow et enfonça la garde russe à Austerlitz. Napoléon, qu'il ne quittait guère, l'emmena aussi en Prusse et en Pologne, où il contribua puissamment aux victoires d'Iéna, d'Eylau et de Friedland.

En 1808, nous le retrouvons en Espagne où, à la tête d'un corps d'armée, il bat, à Médina-del-rio-seco, Cuesta qui voulait empêcher le roi Joseph d'arriver à Madrid. « C'est une seconde bataille de Villaviciosa, s'écria l'Empereur en apprenant ce succès; Bessières a mis mon frère sur le trône d'Espagne. » A la fin de la même année (nov.) c'est aussi à lui que Napoléon dut en grande partie les avantages qu'il remporta à Burgos et à Somo-Sierra. La

campagne d'Autriche (1809) mit encore à l'épreuve son énergie et son talent. A la bataille d'Essling, le centre de l'armée eût été enfoncé s'il ne se fût précipité, avec sa fougue ordinaire, sur l'ennemi, que sa cavalerie finit par refouler, au prix de pertes énormes. A Wagram il eut un cheval tué sous lui. Les soldats de la garde, le croyant tué, pleurèrent en le voyant tomber. « Bessières, lui dit l'Empereur, voilà un beau boulet ! Il fait pleurer ma garde.» Envoyé peu après à l'armée du Nord pour remplacer Bernadotte, le duc d'Istrie eut l'honneur de reprendre Flessingue aux Anglais. Le souvenir de ses exploits en Espagne lui valut en 1811 le commandement des deux provinces de Vieille-Castille et de Léon. Masséna, qui revenait de son infructueuse campagne de Portugal, fut heureux de l'avoir pour second à la bataille de Fuentes d'Onoro. Napoléon ne tarda pas, du reste, à le rappeler près de lui. Pendant la guerre de Russie (1812) Bessières eut sous ses ordres la cavalerie de la garde ; c'est par lui principalement que fut protégée la désastreuse retraite de la grande armée.

Au commencement de la campagne de 1813, il fut mis à la tête de toute notre cavalerie. Le 1er mai de cette année, c.-à-d. la veille de la grande bataille de Lützen, le corps du maréchal Ney venait d'enlever le village de Rippach et se trouvait arrêté par la cavalerie russe et prussienne, massée tout entière en face de lui. Bessières, malgré le pressentiment qu'il avait d'une mort prochaine, courut reconnaître la position. « Ah ! te voilà, lui dit le prince de la Moskowa, que viens tu faire seul ? Vois, si ta cavalerie était ici, quelle bonne besogne !... — Je viens de l'envoyer chercher, répondit Bessières, elle va venir là. » Presque au même instant il tomba frappé d'un boulet dans la poitrine. Quelques instant après, il était mort. Au milieu de la charge furieuse qu'exécuta l'ennemi, son corps ne fut sauvé qu'à grande peine. « C'est notre sort, dit tristement Ney, qui le vit expirer, c'est une belle mort. » Cette catastrophe fut jusqu'au lendemain cachée à l'armée, dont on craignait qu'elle ne paralysât le courage. Napoléon, dont la douleur fut profonde, écrivit à la duchessse d'Istrie pour lui annoncer son malheur et lui promit, dans les termes les plus affectueux, de protéger ses enfants. Bessières était d'autant plus estimé de l'Empereur qu'il ne l'avait jamais flatté. Le roi de Saxe lui fit élever un monument. Sa perte fut vivement ressentie des soldats, dont il avait depuis longtemps gagné l'affection par sa cordiale simplicité et son désintéressement. Nos ennemis mêmes, qui avaient éprouvé bien des fois son humanité, lui rendirent de touchants hommages. En Espagne, plusieurs villes et villages, non occupés par nos troupes, célébrèrent en son honneur des services funèbres. Après avoir exercé longtemps les plus hauts emplois, le duc d'Istrie mourait relativement pauvre. Louis XVIII s'honora plus tard en appelant son fils aîné à la Chambre des Pairs.

A. Debidour.

Bibl. : *Victoires et conquêtes des Français* t. 9, 11, 12, 14, 17, 19, 22, 23, 24. — *Bulletins de la Grande Armée.* — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biographie des contemporains.*

BESSIÈRES (Bertrand, baron), général français, frère du précédent, né à Cahors en 1773, mort à Chantilly en 1855. Il entra de bonne heure au servive, fit avec distinction les campagnes d'Italie et d'Egypte (1796-1799) et prit, sous Moreau, une part importante à la bataille de Hohenlinden (3 déc. 1800). Après avoir conquis à Austerlitz (1805) le grade de général de brigade, il fut envoyé en Espagne et figura avec honneur dans l'armée de Catalogne. A l'attaque du pont *del Rey* (déc. 1809), il enleva douze pièces de canon à l'ennemi. Quelques dissentiments avec le général Duhesme l'obligèrent, en 1810, à quitter l'Espagne. Il fit avec la grande armée les dernières campagnes de l'Empire. La Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis et commandant de place de Besançon. Mais, ayant accepté un emploi de Napoléon pendant les Cent-Jo rs, il fut mis à la retraite après la seconde rentrée des Bourbons. Sa déposition en faveur du maréchal Ney eut un certain retentissement. Il resta depuis cette époque dans la vie privée.

A. Debidour.

Bibl.: *Victoires et conquêtes des français*, t. XV et XVIII. — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biogr. nouvelle des contemporains.* — De Courcelles, *Dictionnaire des généraux français.*

BESSIÈRES (don Jorge), aventurier et général espagnol, d'origine française, fusillé le 26 août 1826. Il avait passé en Espagne pour éviter le service militaire. En 1809, il servit d'interprète et de secrétaire au général Duhesme alors à Barcelone, s'enrôla dans un régiment français, mais déserta bientôt pour entrer dans la légion espagnole de Bourbon. Il montra quelque bravoure pendant la guerre de l'Indépendance et devint chef de bataillon en 1813, puis fut licencié l'année suivante à la conclusion de la paix. En 1821, lors d'une insurrection des républicains à Barcelone, il fut arrêté, jeté en prison et condamné à mort ; mais le peuple força le général Villacampa à faire bénéficier Bessières de l'amnistie décrétée par les Cortès à la suite de la victoire de Salvatierra. Dans la suite, comme Bessières se montra un des plus violents partisans du pouvoir absolu, on soupçonna que dans cette occasion il avait été moins poussé par ses convictions qu'un instrument des ennemis du système constitutionnel. Dès le mois de mars de l'année suivante, en effet, nous le voyons à la tête d'un parti de royalistes tenir la campagne en Catalogne et soutenir la cause de la régence d'Urgel. En 1823, il cherche sans succès à s'emparer de Saragosse, puis échoue encore dans une tentative sur Calatayud ; mais, prenant le chemin de Madrid, s'avance jusqu'à Guadalajara à dix lieues de la capitale. Il bat les troupes de O'Daly à Brihuega (24 janv. 1823), force l'Empecinado à battre en retraite, mais est lui-même obligé de se retirer devant les forces conduites par La Bisbal ; ses partisans, sans trop de pertes, allèrent les uns en Aragon, les autres en Catalogne. Quelques mois après, quand l'armée française, sous le commandement du duc d'Angoulême, pénétra en Espagne pour rétablir le pouvoir absolu, Bessières lui servit en quelque sorte d'avant-garde et ce ne fut qu'à grand'peine qu'on empêcha ses bandes pillardes d'entrer dans Madrid. Après le rétablissement de Ferdinand VII, le chef de parti fut confirmé dans son grade de général, mais dès l'année 1825, Bessières courut de nouvelles aventures ; avec un groupe de royalistes ardents, il proclamait que le gouvernement était aux mains des francs-maçons et, tandis que la cour était à Saint-Ildefonse (15 août 1825), il feignait d'agir au nom du roi et par son ordre. A son appel accoururent des volontaires et même trois compagnies d'un régiment de cavalerie, en garnison à Getafe, conduites par leurs officiers. Mais quand les soldats surent de quoi il s'agissait, renverser le gouvernement constitutionnel, ils quittèrent leurs chefs et quelques-uns de ceux-ci seulement se joignirent aux insurgés. L'entreprise parut donc tout de suite ne pouvoir pas réussir, et le roi, soit spontanément, soit poussé par les courtisans les plus compromis et qui voulaient, par un excès de rigueur, se sauver de tout soupçon de complicité, publia le 17 août un décret terrible contre les rebelles ; le 21 août, don Jorge Bessières fut déclaré traître, déchu de ses grades et honneurs, ainsi que tous ses complices, condamné à être passé par les armes avec tous ceux qui seraient pris avec lui. Le chef du complot se vit perdu, abandonné et peut-être même poursuivi par ceux qui, de la cour, l'avaient excité à la rébellion ; il renvoya la plupart de ses partisans et, ne gardant avec lui que les plus compromis, il chercha à s'échapper dans la sierra de Cuença. Il fut bientôt pris avec ses derniers compagnons par une colonne de grenadiers (25 août). Le 26 au matin, sur l'ordre du colonel Saturnino Albuin, Bessières et sept officiers furent fusillés.

E. Cat.

BESSIÈRES (Julien), savant et administrateur fran-

çais, cousin germain du duc d'Istrie, né à Gramot, dans le Languedoc, en 1777, mort à Paris le 30 juil. 1840. Attaché à l'expédition d'Egypte (1798), il gagna l'estime de Bonaparte, qui le chargea d'une mission de confiance dans le nord de l'Afrique. Il revenait en Europe quand il fut capturé par un corsaire barbaresque. Retenu longtemps à Tripoli, Janina, Corfou, Constantinople (où il rencontra l'agent espagnol Badia, qui voyageait en Orient sous le nom d'Ali-bey), il put enfin rentrer en France, où il devint directeur des droits-réunis dans les Hautes-Alpes. Il fut ensuite envoyé en Epire, comme agent officieux du gouvernement français auprès d'Ali-pacha (1804), obtint en 1805 le poste de consul général à Venise et en 1807 celui de commissaire impérial à Corfou. Trois ans plus tard il était intendant de la Navarre. De cette province il passa, vers la fin de l'Empire, à titre de préfet, dans le dép. du Gers, d'où il fut envoyé en 1814 dans celui de l'Aveyron et en 1815 dans celui de l'Ariège. Destitué après les Cent-Jours, il rentra en grâce auprès des Bourbons quelques années plus tard, fut nommé en 1818 maître des requêtes attaché à la liquidation et en 1828 conseiller-maître à la cour des comptes. En 1830 il était député; il vota l'adresse des 221, qui fut l'avant-coureur de la révolution de Juillet. Il devint enfin pair de France sous Louis-Philippe (1837).

A. Debidour.

Bibl. : Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biographie des contemporains.* — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains.* — Hœfer, *Nouvelle Biographie générale.*

BESSIN (Le). *Pagus Bajocassinus.* Ancien pays de la basse Normandie, dont Bayeux était la capitale. Il avait pour limites au N. la Manche, à l'O. le Cotentin et l'Avranchin, à l'E. le pays désigné dans les documents du xe siècle sous le nom de *Otlinga Saxonia* et l'Hiémois, au S. le Maine. Plus tard, la contrée désignée sous le nom d'*Otlinga Saxonia* (archidiaconés de Caen et d'Exmes) y fut réunie, et le Bessin s'étendit alors jusqu'au pays d'Auge. Bien que le Bessin n'ait jamais correspondu à aucune des divisions féodales ou administratives de l'ancienne France, le nom s'en est traditionnellement conservé jusqu'à nos jours. Il est aujourd'hui compris dans le dép. du Calvados.

BESSIN (Guillaume), théologien, né le 27 mars 1654 à Glos-la-Ferrière (Orne), mort à Rouen le 18 oct. 1736. Entré en 1674 dans l'ordre des Bénédictins, à l'abbaye de Jumièges, il fut d'abord régent de philosophie et de théologie dans les abbayes du Bec, de Séez et de Fécamp. En 1694, il devint sous-prieur de Bonne-Nouvelle à Rouen ; il passa ensuite à l'abbaye de Saint-Ouen où il fut, en qualité de syndic, chargé des affaires de la province de Normandie. — Dom Bessin publia en 1694 une réfutation du système du père Lami, de l'Oratoire, sur la Pâque ; plus tard il collabora à une nouvelle édition des œuvres de Grégoire le Grand. En 1717 il réédita les *Conciles de Normandie*, de D. Julien Bellaise. Jules Gautier.

Bibl. : Dom Le Cerf, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*; la Haye, 1726, pp. 19 sq., in-12. — *Eloge des Normands*, 1re part ; Paris, 1748, pp. 44 sq., in-12.

BESSINES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, sur la Gartempe. Station du ch. de fer de Saint-Sulpice-Laurière à Poitiers ; 3,728 hab. Sur le territoire de la commune se trouve le château de Monime (xve siècle).

Bibl. : A. Lecler, *Monographie du canton de Bessines*, 1873.

BESSINES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Frontenay ; 496 hab.

BESSINS. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin ; 245 hab.

BESSON. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Souvigny ; 1,617 hab. On y cultive le vin et les céréales. Une grande partie de la forêt de Moladier appartient à Besson. Aux environs, deux monuments druidiques : la Pierre du Jour ou du Joug et la Pierre Folle. On y a trouvé les débris d'une défense de mammouth. Au moyen âge, il y avait un prieuré de bénédictins dépendant de celui de Souvigny. L'église est du ixe siècle. Au xiiie siècle, Besson appartenait à Guillaume de Bourbon, sire de Bessay, qui le tenait de l'évêque de Clermont.

BESSON (Jacques), mathématicien français, né à Grenoble vers 1540. Il professa les mathématiques à Grenoble, indiqua de nouveaux moyens pour découvrir les sources souterraines et inventa d'ingénieux appareils pour faciliter les démonstrations mathématiques. On a de lui : *De ratione extrahendi olea et aquas e medicamentis simplicibus* (Zurich, 1559, in-8 ; trad. franç., Paris, 1571, in-4) ; *le Cosmolabe*, instrument pour les démonstrations mathématiques (Paris, 1567, in-4) ; *l'Art et science de trouver les eaux et les fontaines cachées sous terre* (Orléans, 1569, in-4) ; *Description et usage du compas euclidien* (Paris, 1571, in-4). L. S.

Bibl. : F. Béroald, *Théâtre des instruments mathématiques et mécaniques de J. Besson*; Lyon, 1579, in-fol., et Genève, 1626, in-fol.

BESSON (l'abbé N.), érudit, né à Flumet (Savoie), mort vers 1780 à Chapeiry (Haute-Savoie), village dont il était curé. On lui doit : *Mémoire pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise*, etc. (1759, in-4) ; *Table généalogique de la maison de Savoie* (s. d., in-fol).

BESSON (Alexandre), homme politique français né à Amancey en 1757, mort en 1826. Il exerçait la profession de notaire à Lons-le-Saunier lorsqu'il fut élu représentant du peuple à la Législative. Réélu à la Convention, il siégea avec les Montagnards. Fut chargé de diverses missions dans les départements après la réaction du 9 thermidor. Il fut ensuite membre du conseil des Cinq-Cents. Pendant l'Empire il resta en France, dans la vie privée, mais il dut s'exiler au retour des Bourbons en 1815. L. Lu.

BESSON (Jean-Séraphin-Léon-Désiré), peintre et sculpteur français, né à Saint-Laurent en Grand-Vaux (Jura) en 1795, mort à Dôle en 1864. D'abord fabricant d'horlogerie, il devint ensuite professeur à l'école de dessin de Dôle, et créa dans cette ville, en 1823, un musée dont il fut le conservateur jusqu'à sa mort. Il figura au Salon de 1850 avec une peinture, *Oiseaux morts* et une *Statuette*, portrait. Ce fut à la sculpture qu'il s'attacha principalement et l'on voit sous son nom, dans les galeries de Versailles, le buste en plâtre du *lieutenant-général baron Bernard*. L'église de Dôle contient aussi de lui deux *Anges adorateurs*, placés sur le maître-autel, et le musée et la bibliothèque de cette ville, les bustes de *Henri IV* et de *Philippe Ier*, du *Dr Bouvier* et du *président de Choisey*. Cet artiste a été décoré en 1861. Ad. Thiers.

BESSON (Gustave-Auguste), industriel français, né à Paris en 1820. Il se fit remarquer de bonne heure par son aptitude pour la fabrication des instruments en cuivre, et obtint plusieurs récompenses à l'Exposition de 1844. On lui doit les pistons qui portent son nom et la perce-pleine qui permet de donner aux instruments le diapason voulu. L. S.

BESSON (Faustin), peintre français, né à Dôle (Jura) en 1821, mort à Paris en mars 1882. Fils de J.-S. Besson, cet artiste vint à Paris et entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1840 ; il suivit en même temps les leçons de Decamps et ensuite celles d'Ad. Brune et de J. Gigoux. Il débuta au Salon de 1842 par des portraits, mais ce fut principalement dans la peinture de genre qu'il trouva le succès. Après les Salons de 1844, de 1846 et de 1848, où ses petits tableaux passèrent inaperçus, il exposa en 1849 un *Retour de vendangeurs au soleil couchant*, et des *Courtisanes et seigneurs vénitiens;* on en loua le coloris chatoyant, la composition spirituelle et hardie, les figures élégantes et expressives. Deux grandes toiles, commandes de l'administration, qu'il exposa ensuite au Salon de 1851,

la Fuite en Egypte (musée de Besançon) et *la Communion de saint Louis*, prouvèrent qu'il n'avait pas les qualités nécessaires à la grande peinture. Au Salon de 1852, parut un de ses meilleurs ouvrages, *la Jeunesse de Lantara*, commande du ministère de l'intérieur (au musée de Dôle, gravé par Jazet à la manière noire). Les œuvres remarquables qu'il produisit ensuite sont : *Boucher et Rosine* (autrefois au Palais de Saint-Cloud; gravé par Jazet à la manière noire); *Portrait de M. Amédée Achard* (S. 1853) ; *les Maîtres mosaïstes* (S. 1855, musée de Besançon) ; *Enfance de Grétry* (S. 1857, musée de Toulouse, gravé par Jazet); Portraits de M[lles] *Favart* et *Devienne*, de la Comédie-Française (S. 1859). Faustin Besson a en outre exécuté de nombreux travaux de décoration, fleurs et figures, aux anciens palais de Saint-Cloud et des Tuileries et au ministère de l'intérieur, plus des tableaux religieux dans les églises Saint-Eustache et Saint-Paul, Saint-Louis. Nommé conservateur du musée de Dôle à la mort de son père, il reçut l'année suivante (1865), la croix de la Légion-d'honneur. Ad. Thiers.

Bibl. : A. Marquiset, *Célébrités franc-comtoises;* Besançon, 1859, in-18.

BESSON (François-Nicolas-Xavier-Louis), évêque de Nîmes, nommé le 3 août 1875, préconisé le 23 sept. ; né en 1821 à Baume-les-Dames (Doubs). Lorsqu'il était chanoine de la métropole de Besançon et supérieur du collège Saint-François-Xavier, il fit un grand nombre de sermons-conférences disposés par séries sur un même sujet. L'ensemble de ces séries forme un exposé presque complet de la doctrine catholique : *L'Homme-Dieu* (Besançon, 1864, in-8 et in-18, 7e éd.) ; *l'Eglise, œuvre de l'Homme-Dieu* (Besançon, 1865, in-12 et in-18; 6e éd. augmentée 1873, in-8) ; *le Décalogue ou la loi de l'Homme-Dieu* (Ibid., 1868, 2 vol. in-8 et in-18) ; *les Sacrements ou la grâce de l'Homme-Dieu* (Ibid., 1873, 2 vol., in-8 et in-18) ; *le Sacré-Cœur de l'Homme-Dieu* (Ibid., 1873, in-8 et in-18). On lui doit encore : *Œuvres pastorales* (Paris, 1879-1883, 4 vol. in-8 et in-18) ; *Panégyriques, oraisons funèbres*, etc. (1870-1877, 3 vol. in-8 et in-18) ; *Vie du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon* (1882, 2 vol. in-8 et in-18) ; *Vie de M[gr] Paulinier, archevêque de Besançon* (1885, in-8 et in-18), etc. E.-H. V.

BESSON (Paul), avocat et homme politique français, né à Lons-le-Saunier (Jura) le 5 juin 1831. Après avoir fait ses études de droit à Paris, il se fit inscrire en 1860, au tableau des avocats. En 1867, il acheta une charge d'avocat au Conseil d'Etat. Il eut à plaider devant cette juridiction quelques causes retentissantes, notamment celle des dominicains dans le procès que leur intenta le frère du père Lacordaire pour demander l'annulation du testament fait par ce dernier en faveur de l'ordre. En 1871, M. Besson fut élu député à l'Assemblée nationale par le département du Jura. Il siégea sur les bancs de la droite et vota constamment avec les adversaires de la République. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Besson se présenta au Sénat dans le Jura, en 1876. Mais il échoua et rentra dans la vie privée. G. L.

BESSON-Bey, amiral égyptien, né en France en 1782, mort à Alexandrie le 12 sept. 1837. Entré fort jeune dans la marine française, il parvint au grade de lieutenant de vaisseau en 1807. Attaché à l'état-major de Rochefort en 1815, il présenta à Napoléon un plan destiné à le faire passer en Amérique. Besson disposait de plusieurs navires appartenant à son beau-père, armateur de Kiel, et l'entreprise, bien combinée, n'était pas impossible. Napoléon fut tenté de suivre ses conseils, puis il revint à son idée première, qui était de se rendre en Angleterre. Besson se retira alors à Kiel et fut quelque temps capitaine au long cours. Vers 1820 le vice-roi d'Egypte Mehemet-Ali s'occupait de créer une marine, Besson lui offrit ses services et fut nommé membre du conseil d'amirauté.

BESSONCOURT. Village du territoire de Belfort, situé dans le cant. de Fontaine, à 6 kil. E. de Belfort, sur la route de Mulhouse ; 477 hab. Mentionné dans un diplôme du IXe siècle sous le nom de *Beyssingen*, comme dépendant de l'abbaye de Masevaux, ce village relevait plus tard de la prévôté de Belfort, dont il a subi et suivi la fortune politique. Lors du dernier siège de Belfort, Bessoncourt fut occupé, dès le 3 nov. 1870, par les Allemands. Dans une sortie, tentée le 15 du même mois, les assiégés ne réussirent pas à en déloger l'ennemi ; mais le surlendemain, quand le village eut été bombardé par l'artillerie de Belfort, les Allemands se retirèrent de nuit sur Phaflans. Ils revinrent le 20, se retranchèrent sur la hauteur qui s'élève, sur la rive gauche de l'Autruche, à 500 m. à l'E. du village et y établirent une batterie. C'est là que depuis on a élevé un fort qui commande la route de Belfort à Mulhouse. L. Will.

BESSONNEAU (Pierre), homme de guerre français du XVe siècle. On ne sait rien de certain sur sa naissance, mais il était très probablement fils de Guillaume Bessonneau, écuyer tranchant de Louis Ier d'Anjou. Il fut institué *maître-général et visiteur de l'artillerie du roi* le 1er oct. 1420. Un contemporain a dit de lui qu'il était « très noble et « saige gentilhomme en son office et en toutes autres où on « le vouloit emploier ». Malgré cet éloge, P. Bessonneau est beaucoup moins connu que les frères Bureau, qui dirigèrent l'artillerie sous ses ordres. Il prit part à de nombreuses actions de guerre, notamment à la défense du Mont-Saint-Michel, en déc. 1421, au combat de la Broussinière, sous Jean de Harcourt, comte d'Aumale (26 sept. 1423), à la défense de Pontorson (1427), au ravitaillement d'Orléans (1429). Il eut l'honneur d'assister au sacre de Charles VII (17 juil. 1429). Il fut nommé, le 17 mars 1435, maître d'hôtel de René d'Anjou, roi de Sicile, puis capitaine du château des Ponts-de-Cé, où, sans doute, il passa ses dernières années. Il possédait dans le voisinage les seigneuries de Doussé et de Dangé, com. de Daumeray, cant. de Durtal, arr. de Baugé. Il conservait sa charge de maître-général de l'artillerie. Il s'en démit en faveur de Gaspard Bureau, qui lui succéda le 27 déc. 1444. Charles VII lui donna six cents l. t. en récompense. Vers cette époque, il perdit sa première femme, Jeanne de Clermont, autrement dite Philippe. Peu après, il épousa Annette d'Auxigné. On ne connaît pas l'année de sa mort. On sait seulement qu'il fit son testament à Doussé, le 24 juin 1445, et qu'il ne vivait plus à la fin de l'année 1446. Il voulut être inhumé dans l'église Saint-Michel-du-Tertre, à Angers, auprès de sa première femme, Jeanne de Clermont. E. Cosneau.

Bibl. : Le p. Anselme, *Hist. généal.*, VIII, 131. — Vallet (de Viriville), *Hist. de Charles VII*, t. II, 120. — E. Cosneau, *Le Connét. de Richemont*, pp. 138, 292, 514. — Cél. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, II, 59-60. — A la Bibl. nat., *le Trésor généal.* de D. Villevieille, XIV, fol. 9 v° 10.

BESSONORNIS (V. Cossypha).

BESSONS (Les). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Chély-d'Apcher ; 523 hab.

BESSUÉJOULS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. d'Espalion ; 546 hab.

BESSUNGEN. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse-Darmstadt, prov. de Starkenburg, à côté de Darmstadt; 7,570 hab. (en 1880) ; fabriques de machines, tapis, etc. Elle remonte au Xe siècle.

BESSUS (Βῆσσος), satrape de Bactriane sous le règne de Darius III Codoman. C'était un des personnages les plus importants de l'empire des Perses. Il commandait à la bataille de Gaugamèle l'aile gauche des Perses, et il eut à combattre directement contre Alexandre : l'aile gauche fut la première qui s'ébranla, tandis que l'aile droite résistait encore. Après la défaite et quand les progrès d'Alexandre forcèrent Darius à quitter la Médie pour s'enfuir vers les satrapies du N.-E. Bessus, aidé de Nabarzanes le chiliarque, et de Barsaentes, satrape d'Arachosie et de Drangiane, s'empara de la per-

sonne du roi : ils pensaient le livrer à Alexandre pour se concilier sa faveur. Ils voulaient profiter de la ruine de l'empire des Perses pour se déclarer indépendants. Mais Alexandre, qui voulait restaurer cet empire à son profit, ne pouvait favoriser cette atteinte à la majesté royale. Il poursuivit si vivement Bessus et ses complices qu'il les atteignit en Parthyène. Quelques heures avant son arrivée, les conjurés avaient blessé mortellement Darius, qui expira peu de temps après. Alexandre trouva le roi déjà mort; les assassins s'étaient échappés (Arrien, III, 21). Après ce forfait, Bessus s'enfuit en Bactriane, où il se déclara indépendant, et se proclama roi sous le nom d'Artaxerxès. Il avait eu occasion de connaître les mœurs et usages de ce pays lointain, pendant qu'il l'avait gouverné, il se crut en pleine sûreté dans le pays qu'il croyait inaccessible aux conquérants macédoniens. Il se lia avec Satibarzanes, un homme d'une haute intelligence et aptitude gouvernementale, satrape d'Hyrcanie, et qui d'abord s'était soumis à Alexandre : mais à peine le Macédonien eut-il tourné le dos, pour conquérir l'Ariane et la Drangiane, qu'il se révolta et massacra la garnison macédonienne qu'Alexandre avait laissée dans ce pays. Bessus put donc compter encore sur un grand retard dans la poursuite d'Alexandre, qui d'abord dut châtier Satibarzanes, mais il s'était à tort imaginé être à l'abri dans Zariaspa, capitale de son nouveau royaume. Au printemps de l'an 328 av. J.-C. Alexandre franchit le Paropamisus. Après avoir éprouvé des privations inouïes, l'armée macédonienne entra enfin dans la capitale de Bessus. Celui-ci n'avait pas attendu l'arrivée du vengeur : il s'était réfugié de Drapsaea en Sogdiane, avait franchi l'Oxus, brûlé les vaisseaux sur lesquels il avait traversé le fleuve et amené à Nantaca, dans le fond de la Sogdiane, Spitamenès et Oxyarthès. Alexandre, après quelques détours, arriva également sur le bord de l'Amou-Daria (Oxus), et alors la peur saisit les chefs de l'armée qui obéissaient encore au meurtrier de Darius Codomannus. Spitamenès et Dataphemès envoyèrent des messagers à Alexandre pour lui offrir l'extradition de Bessus, Alexandre envoya Ptolémée, fils de Lagus, avec une petite armée : on enveloppa le village où Bessus se trouvait, et on le prit. Sur l'ordre d'Alexandre, il fut enchaîné avec un anneau de fer au cou, amené nu sur le chemin, devant toute l'armée, et Alexandre lui demanda si c'était vrai qu'il avait d'abord trahi, ensuite tué son roi, ami et bienfaiteur? Bessus répondit qu'il n'avait pas été seul à tuer le roi, sur quoi Alexandre le fit flageller et envoyer à Bactra (Balkh), pour le faire exécuter. Au retour d'Alexandre, on lui coupa les oreilles et le nez, et selon les uns, on le livra au frère de Darius, Oxathrès; selon d'autres, il fut envoyé à Ecbatanes, pour y être jugé et exécuté. Sa mort fut cruelle; il fut, selon différents auteurs (Dio., XVII, 93; Plut., *Alex.*, c. LXIII), lié à deux arbres dont on avait rapproché les cimes, qui, relâchés, devaient déchirer ses membres. Selon Quinte-Curce (VII, 5), il fut attaché mutilé sur une croix, et tué à coups de flèches. Cette exécution barbare, qui trouve ses analogies dans les atrocités perses, est blâmée par les auteurs grecs.

Un autre Bessus était en même temps satrape de Syrie (Arr., IV). J. O.

BESSY (*Baissiacum*). Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine ; 220 hab. Cette localité, située sur la Barbuise, est citée dès le XIIe siècle. Des substructions gallo-romaines ont été découvertes aux lieux dits les Grèves et les Chenevières de l'Etang. — Eglise des XIIe et XVIe siècles. A. T.

BESSY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton ; 525 hab.

BESSYNGA (Βησσυγα ou Βήσσυγγα). Ville de l'Inde, à l'embouchure d'un fleuve appelé Bessyngar (une des bouches de l'Iraouaddi). Les habitants de ce pays ou Bessygites étaient anthropophages (V. Ptolomée VII, 2 et Etienne de Byzance). A. W.

BEST (Willem), jurisconsulte hollandais, né à Amersfort le 22 août 1683, mort à Harderwyck le 15 août 1719. Il fut professeur de droit civil à l'Université de cette dernière ville. Ses principaux ouvrages sont intitulés *De Ratione emendanda leges* (1707); *Oratio de æquitate juris romani, illiusque studii jucunditate* (1717); *Oratio de pactuum et contractuum, secundum jus gentium et Romanorum natura et æquitate* (1719); etc.

BEST (Jean), graveur français, né à Toul le 24 juin 1808, mort à Paris le 2 oct. 1879. A la suite de la rénovation de la gravure sur bois, opérée dans le dernier quart du XVIIIe siècle en Angleterre, grâce au talent de *Bewick* (V. ce nom) et de ses successeurs, on tenta de la faire revivre en France par la fondation, en 1833, du *Magasin pittoresque*. Best, qui était graveur sur cuivre, reçut cette mission, pour laquelle il s'associa d'abord avec Andrew et Leloir, puis avec Leloir, Hotelin et Régnier, et c'est dans ce recueil que l'on peut le mieux suivre les progrès rapides de cet art régénéré. Best n'a point gravé sur bois, et il n'a exécuté personnellement qu'un petit nombre de gravures sur cuivre en relief, mais dessinateur de talent et passionné pour son art, il fut l'âme de son atelier d'où sortirent tant de gravures sur bois qu'on rencontre dans d'autres journaux, tels que *l'Illustration*, *le Musée des familles*, etc., ou qui ornent les plus beaux livres illustrés de ce temps, tels que *Paul et Virginie* (1837), *Télémaque* (1840), *le Diable boiteux* (1840), *Faublas* (1842), *Nouvelles genevoises* (1845), *Jérôme Paturot* (1846), etc. Dans cette période, les graveurs sur bois ne se livraient pas encore à l'interprétation des œuvres des dessinateurs, mais s'attachaient à en reproduire fidèlement les traits. Best eut une médaille de 1re classe à l'Exposition de 1855 et la croix de la Légion d'honneur à celle de 1867. Il resta jusqu'à sa mort directeur de la partie artistique et gérant de l'imprimerie du *Magasin pittoresque*. — On l'a souvent confondu avec son frère cadet, *Adolphe*, mort jeune, et qui fut aussi graveur. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : A. FIRMIN-DIDOT, *Essai sur l'hist. de la gravure sur bois*. — H. BERALDI, *les Graveurs du XIXe siècle*.

BEST (William-Thomas), célèbre organiste anglais, né à Carlisle le 13 août 1826. Après quelques études musicales élémentaires, il se destina à la carrière d'ingénieur architecte, mais bientôt découragé, se consacra complètement à la musique. L'orgue et le piano eurent ses prédilections ; à cette époque, la construction défectueuse des orgues et l'ignorance de la plupart des organistes à l'endroit des œuvres de Bach laissaient un champ très vaste à l'initiative et aux recherches personnelles. En 1840, Best fut nommé organiste à Pembroke Chapel ; en 1848, il devint organiste à la Philharmonic Society de Liverpool, en 1852, au Panopticon de Londres (Leicester-Square) et à l'église Saint-Martin-in-the-Fields. Puis on le retrouve à Saint-George's Hall de Liverpool (1855), et il fut de nouveau organiste de la Société philharmonique de cette ville (1872). Son habileté d'exécution est très grande, mais on a pu lui reprocher, dans ses transcriptions des concertos de Haendel, d'avoir assez fréquemment modifié, de son autorité propre, les harmonies écrites par le maître. Il a composé de très nombreux morceaux de musique religieuse, hymnes, antiennes, offices complets, fugues et sonates pour orgue, pièces pour piano, deux ouvertures et une marche pour orchestre. Ses arrangements et transcriptions sont en quantité considérable. Best est aussi l'auteur de deux ouvrages, *the Modern school for the Organ* (l'Ecole moderne d'orgue), 1853, et *the Art of Organ playing* (l'Art de jouer de l'orgue); les deux premières parties de ce traité ont seules été publiées (1870). A. E.

BESTÂM ou BISTÂM, parent et général du roi de Perse, Chosroès II Parviz. Après avoir contribué à la défaite de *Bahram VI Tchoubin* (V. ce mot), il se fit proclamer roi en 592 et régna en Parthiène jusqu'en 597. Quoique usurpateur, il fait partie de la série des rois Sassanides à cause de ses monnaies qui existent en assez grand nombre et sur lesquelles il porte les noms de

Vichtahma Firoutch, avec les dates des années 2 à 6 de son règne. E. Dr.

BESTELMEIER (Georg), industriel et homme politique bavarois, né à Schwabach le 22 août 1785 ; on ignore la date de sa mort. Il s'établit à Nuremberg où il fonda avec son frère David une des plus grandes fabriques de tabac de l'Allemagne. En 1818, il fut élu membre du conseil communal et, de 1819 à 1848, membre de la Diète où il se fit remarquer par son énergie à défendre les droits du peuple. En 1838 il fut nommé bourgmestre de Nuremberg. On a de lui : *Vorstellung an die Staende Versammelung, die Brandversicherungsanstalt betreffend* (Nuremberg, 1831); *Denkschrift ueber die Verhœltnisse der Tabacksfabrication und der Tabackscultur in Baiern* (Nuremberg, 1838). L. S.

BESTIA. Nom propre de la famille Calpurnia, famille plébéienne de Rome, divisée en plusieurs branches dont la principale était celle des Pison.

Lucius-Calpurnius Bestia fut tribun du peuple en 121 av. J.-C. Cicéron dit de lui « qu'il débuta bien dans son tribunat, car ce fut sur sa motion qu'on réintégra dans ses droits P. Popilius qui avait été expulsé par la violence de C. Gracchus en 123 av. J.-C. ». « Bestia, ajoute Cicéron, était vif et ne manquait pas d'éloquence (*Brutus*, 34 ; conf. *Velleius Paterculus*, II, 7 ; *Plut*, C. Gracchus, 4). » S'appuyant sur le peuple, Bestia Lucius obtint le consulat en 111 av. J.-C. et fut collègue de Publius Scipion. Nommé pour continuer la guerre contre Jugurtha, il le poussa d'abord avec une grande vigueur. « Il attaqua, dit Salluste (Jugurtha, 28) vivement la Numidie, fit un grand nombre de prisonniers et prit de force quelques villes. » Mais L. Bestia se laissa gagner par l'or de Jugurtha. Assisté de Scaurus, un de ses lieutenants, homme cupide et vénal comme lui, il accepta secrètement la paix que payait Jugurtha. Ensuite il se rendit à Rome pour l'élection des magistrats. Sa conduite étrange ne tarda pas à soulever l'indignation du peuple. Les sénateurs embarrassés ne savaient pas d'abord s'ils devaient approuver l'odieuse prévarication dont s'était rendu coupable L. Bestia, ou annuler le décret du consul. Enfin le peuple excité par C. Memmius, ennemi de l'aristocratie, et après avoir fait comparaître devant lui Jugurtha et ses complices, fit condamner Bestia en 110 avec tous ceux qui avaient participé à sa faute. La nature du châtiment n'est pas connue. Bestia vécut encore à Rome jusqu'en 90 av. J.-C. Ensuite il partit pour un exil volontaire, lorsque fut portée la loi Varia qui ordonnait de rechercher tous ceux qui avaient contribué aux soulèvements des alliés italiens (V. Appien, *De Bellis civilibus*, I, 37). Bestia avait de grandes qualités, il était actif, capable de supporter les plus grandes fatigues ; il connaissait la guerre, avait du sang-froid dans les dangers, mais son caractère n'était pas à la hauteur de son esprit ; il avait une âme vénale et cupide : c'est ce qui le perdit (Cicéron, *Brutus*, 34 ; Sall., *Jug.*, 27-28, 40, 65. Appien, *B. c.* I, 37 ; Val. Masc., VIII, 6 part. 4.)

L.-Calpurnius Bestia, tribun du peuple en 63 av. J.-C., était probablement le petit-fils du précédent. Salluste le cite parmi les complices les plus marquants de Catilina et c'est lui qui le montre comme tribun en l'année même où fut découverte la conspiration. Il semble pourtant qu'il ne fut alors que tribun désigné pour l'année suivante et que, suivant l'usage, il ne soit entré en fonctions que le 10 déc. 63. Dans la distribution des rôles que firent entre eux les conjurés, Bestia devait attaquer violemment Cicéron dans l'assemblée populaire et le soulèvement éclaterait la nuit suivante. Mais on sait que Cicéron prévenu surveillait les meneurs et que grâce à sa vigilance le complot avorta (V. Salluste, *Catilina*, 17-43 ; Plutarque, *Vie de Cicéron*, 23). Il est cependant permis de douter que Bestia ait joué un rôle aussi actif dans la conspiration. Il ne figure point parmi ceux des accusés qui furent arrêtés à Rome et exécutés. Il n'alla pas non plus rejoindre Catilina, puisque nous le voyons édile en 59. Il se présenta à la préture pour l'année 57 ; mais il échoua et sa candidature entachée de brigue le fit passer en jugement l'année suivante. Il fut condamné malgré l'appui (qui ne laisse pas d'étonner) de Cicéron qui le défendit et qui dans son *Pro Cœlio* (par. XI) parle de lui comme d'un de ses meilleurs amis. Bestia fut aussi fort lié avec Dolabella. Nous ignorons si dans la guerre civile il se rangea du parti de Pompée ou de César ; de César probablement, car après la mort du dictateur il s'attacha fermement à la fortune d'Antoine. Lorsque celui-ci alla assiéger dans Modène Décimus Brutus, qui refusait de se laisser dépouiller de son gouvernement de la Cisalpine, Bestia l'accompagna dans l'espérance d'obtenir le consulat à la place de Brutus, quoiqu'il n'eût pas encore été préteur. Mais l'armée combinée d'Octave et du Sénat marcha sur Modène, et, sous les murs de la place, Antoine subit une défaite complète où Bestia fut tué (avr. 43). (V. Appien, *Guerre civile*, IV, 13 ; Cicéron : *Philippiques*, XII, 8 ; XIII, 12.) C. Vergniol.

Il est un certain Bestia mentionné par Cicéron dans les 11e, 12e et 13e Philippiques. Ce Bestia est-il le même que celui qu'il défendit dans une accusation de brigue? Ernesti, XIII, chap. II, l'admet. Dans la 12e Philippique, chap. VIII, Bestia est présenté comme candidat à une magistrature; dans la 13e Philippique, chap. II, il est simplement nommé et au chap. VII de la même Philippique il est désigné comme un ancien édile de l'an 59 av. J.-C., pour lequel Cicéron aurait épuisé son éloquence.

En 43 av. J.-C., ce Bestia suit Antoine à Matine dans l'espoir d'être nommé consul à la place de Brutus quoiqu'il ne soit pas encore préteur (Cic., *Philip.*, XI, 5; XII, 8 ; XIII, 2, 12.) Cros.

BESTIAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes ; 101 hab.

BESTIAIRES I. Jeux chez les Romains. — Sous ce nom, en latin *Bestiarii*, les Romains désignaient les hommes qui combattaient dans l'arène contre les bêtes féroces. C'étaient ou bien des combattants de métier, engagés pour un salaire, ou des amateurs qui voulaient se mesurer contre les bêtes, ou encore des condamnés à mort. Les bestiaires de profession s'appellent aussi les *venatores*, les chasseurs, et leur exercice est la *venatio* ou la chasse ; ils doivent, en effet, donner la chasse dans l'arène aux bêtes féroces. La première « chasse » fut donnée à Rome en 186 av. J.-C. par M. Fulvius Nobilior, le vainqueur des Etoliens. Ce spectacle devint rapidement populaire, et il y eut des troupes de bestiaires, comme il y avait des troupes de gladiateurs, qu'on dressait dans des écoles spéciales. Les bestiaires qu'on louait pour les chasses et les combattants volontaires étaient armés; mais leurs armes étaient insuffisantes à les protéger, s'ils n'étaient pas capables de déployer la plus grande adresse devant les lions, les panthères, les ours et les autres animaux féroces qu'on lâchait dans l'arène. Vêtus d'une simple tunique serrée à la ceinture, le bras protégé par une écharpe, et pas toujours encore, des bandages aux jambes qui allaient de la cheville au milieu du mollet, sans casque ni cuirasse, ils avaient pour toute arme un long épieu terminé par un crochet, quelquefois une épée. La profession de bestiaire était infâme et mise au-dessous de celle des derniers gladiateurs ; l'empereur Claude cependant prenait à ce spectacle un cruel plaisir, que Suétone lui-même taxait de barbarie (*Claude*, 34). Parmi les bestiaires, il y avait les *sagittarii*, qui tuaient les animaux à coups de flèches; les Parthes étaient réputés à ce genre d'exercice. Il y en avait d'autres, véritables toréadors, *taurarii*, qui ne combattaient que les taureaux, soit à pied, soit à cheval, en les excitant par des morceaux d'étoffe rouge. Les condamnés à mort qui étaient livrés en proie aux bêtes féroces étaient des prisonniers de guerre ou des criminels ; on les attachait à des poteaux, ou bien on les liait les uns aux autres, et sur ces victimes toutes prêtes on lâchait les fauves affamés qui mettaient

leurs corps en lambeaux, aux applaudissements de tout un peuple. Parfois, on donnait une arme à ces malheureux condamnés pour prolonger leur supplice. Sénèque raconte



Bestiaires, d'après un tombeau de Pompei.

l'histoire d'un Germain condamné aux bêtes, qui s'égorgea dans l'arène pour échapper à cet horrible supplice; on connaît l'aventure célèbre de l'esclave Androclès, qui avait été condamné aux bêtes (V. Androclès). Combien de martyrs chrétiens périrent ainsi sous les dents des bêtes féroces! Les jeux cruels des bestiaires subsistaient encore au VIe siècle : Cassiodore les décrit dans une de ses lettres (*Variar.*, V, 42). G. L.-G.

II. Littérature du moyen age. — Nom donné au moyen âge à des ouvrages consacrés à la description des mœurs des animaux, mais où les auteurs s'attachaient surtout à développer des allégories pouvant rappeler aux fidèles quelques vérités morales ou religieuses. Le *bestiaire* n'est à vrai dire qu'une partie du *Physiologus*. Sous ce dernier nom, dont le sens précis n'est pas encore bien déterminé, on désignait dès le Ve siècle de notre ère une sorte de résumé des connaissances en histoire naturelle les plus utiles à l'instruction religieuse. En 494, un concile déclara apocryphe un *Physiologus* qui circulait sous le nom de saint Ambroise. On a attribué à saint Epiphane un commentaire du *Physiologus* qui nous est parvenu. Au XIe siècle une rédaction passait, sans aucun fondement, pour être de saint Jean Chrysostome. Le *Physiologus* dans ses différentes rédactions, qui sont nombreuses, réunit la description des pierres précieuses à celle des animaux, mais la partie consacrée aux animaux est de beaucoup la plus considérable: elle a donné naissance aux *bestiaires* et plus tard aux *volucraires* (V. ce mot), tandis que la description des pierres a produit de son côté des ouvrages spéciaux connus sous le nom de *lapidaires* (V. ce mot).

Les *bestiaires* français les plus connus sont ceux de Philippe de Thaun, de Guillaume, clerc de Normandie, et de Richard de Fournival. Nous allons les passer rapidement en revue.

Philippe de Thaun, chevalier normand établi en Angleterre, a dédié son ouvrage à *Aclis* (Adélaïde) de Louvain, femme de Henri Ier, roi d'Angleterre, et a dû par conséquent le composer vers 1130. Il ne le donne lui-même que comme une traduction de *la grammaire*, c.-à-d. du latin:

Phelipes de Thaun
En franceise raisun
Ad estrait Bestiaire,
Un livre, de grammaire.

En effet, malgré ce nom de *bestiaire*, ce n'est qu'une reproduction de l'ancien *Physiologus*, puisqu'à la suite des quadrupèdes et des oiseaux il y parle des pierres précieuses. Quelques détails sur cette œuvre, la plus ancienne que nous possédions en français, feront comprendre comment nos anciens auteurs traitaient ce sujet et nous dispenseront d'insister sur les œuvres postérieures. A côté des animaux réels figurent quelques animaux imaginaires, bien connus, pour la plupart, des mythologues, notamment la licorne, la sirène, etc. Philippe de Thaun parle d'abord de quelques animaux qui peuvent servir d'emblème à Jésus-Christ : le lion, le monoceros (licorne), la panthère, etc. La partie antérieure du corps chez le lion, qui est large et puissante, représente la *divinité* du Christ; la partie postérieure, plus grêle et plus faible, l'*humanité* du Christ, etc. Six animaux sont les emblèmes du Christ, onze de l'homme, six du diable. Mêmes divisions en ce qui concerne les oiseaux : la perdrix représente le diable; l'aigle, la caladre, le phénix, le pélican et la colombe représentent le Christ, la tourterelle représente l'Eglise, et enfin l'homme trouve son symbole dans la houppe, l'ibis, la foulque et le nycticorax (fresaie).

Le clerc normand Guillaume, qui écrivait une centaine d'années après Philippe de Thaun son *Bestiaire divin*, n'a guère fait que répéter avec plus de développement ce qu'avait dit son prédécesseur : l'ordre des animaux est un peu interverti, il y a quelques additions, quelques suppressions, mais l'esprit est absolument le même.

Au contraire, Richard de Fournival a voulu rajeunir une vieille forme littéraire en y apportant un esprit tout nouveau. Son *Bestiaire d'amour*, composé vers 1240, est adressé à sa dame : il fait défiler sous ses yeux la plupart des animaux dont les *bestiaires* avaient l'habitude de parler, mais ce ne sont plus des allégories divines ou morales qu'il en tire; partout il voit l'emblème de la femme et des choses de l'amour, et l'ensemble de son œuvre est un plaidoyer ingénieux pour décider sa dame à répondre favorablement à ses vœux. Richard de Fournival a composé son *bestiaire* en prose; il en a plus tard commencé la versification, mais ne semble pas l'avoir terminée. Ant. Thomas.

Bibl. : 1° Jeux. — Henzen, *Atti dell' Accademia pontificale di archeologia*, t. XII (V. l'art. Gladiateurs). — Friedlaender, *Mœurs romaines*, traduct. franç., t. II, 1867, liv. VI, § 3, *Combats d'animaux, bestiaires*.

2° Littérature. — C. Hippeau, *le Bestiaire divin de Guillaume, clerc de Normandie*; Caen, 1852, in-8. — Du même, *le Bestiaire d'amour de Richard de Fournival, avec la réponse de la dame*; Paris, 1860, in-12. — Mann, *Der Physiologus des Philippe de Thaun und seine Quellen*, dans l'*Anglia* de 1884.— V. aussi au point de vue de l'intérêt archéologique que présentent les *bestiaires* du moyen âge les *Mélanges d'archéologie* du Père Cahier, t. II, pp. 85-100, 106-232, III, 203-288 et IV, 55-87.

BESTIALITÉ. La bestialité est le crime d'une personne qui a commerce avec une bête. Suivant les lois de l'Exode (ch. XXII, n° 19) et du Lévitique (ch. XV, n°s 15 et 16), la peine de ce crime était de faire mourir le coupable avec l'animal. A Rome, la bestialité, comme la sodomie, était également punie du dernier supplice. Dans notre ancien droit, Muyart de Vouglans et Jousse (t. IV, 4e partie; tit. 49 § 3) attestent que le coupable de bestialité est brûlé vif et avec lui l'animal et le procès, « afin qu'il ne reste aucun vestige de cette abomination ». Jousse cite un certain nombre d'arrêts prononçant cette condamnation : arrêts du parlement de Paris, du 22 déc. 1575 — du 15 déc. 1601 — du parlement d'Aix, du 4 avr. 1679 — du parlement de Paris, du 12 oct. 1741, confirmant une sentence du sénéchal de Poitiers. Le code pénal de 1791 et après lui le code pénal de 1810 sont muets sur ce crime. Il n'existe donc plus dans notre législation. Les rédacteurs du code de 1810 ont estimé qu'il était préférable, dans l'intérêt de la morale publique, de jeter un voile sur ces turpitudes, plutôt que de livrer à la publicité le résultat souvent incertain et toujours scandaleux d'une difficile investigation. Certains codes étrangers n'ont pas imité cette réserve : ainsi, le code pénal allemand de 1871, revisé en 1876, dans son art. 175, porte que « les actes de débauche contre nature, avec des animaux, seront punis d'emprisonnement : le coupable pourra, en outre, être privé des droits civiques ». Le code pénal hongrois du 28 mai 1878 fixe le maximum de la peine à une année d'emprisonnement. Presque tous les autres codes gardent le silence sur ce crime, comme le code pénal français.

BESTIAUX (V. Bétail).

BESTION (Mar.). Adent pratiqué à l'extrémité de la guibre pour y fixer la figure destinée à l'ornement de la proue.

BESTOUJEV. Famille russe dont les origines remontent

au XIVe siècle. Elle doit son nom à un certain Gabriel Bestouj ; l'un de ses fils, nommé Riouma, a été le chef de la branche des Bestoujev Rioumine. Les membres les plus remarquables de cette famille ont été :

Alexis-Petrovitch Bestoujev-Rioumine, homme d'Etat, né à Moscou le 1er juin 1693, mort à St-Pétersbourg le 21 avr. 1766. Elevé à l'étranger, il entra de bonne heure dans la carrière diplomatique. Il fut d'abord envoyé en Angleterre, puis à Copenhague et à Hambourg où l'impératrice Anne le chargea de négociations délicates relativement à la succession du Holstein. Appelé à Pétersbourg en 1740, il devint ministre du cabinet et embrassa le parti de Biron ; après la chute de Biron, Bestoujev fut lui-même jeté en prison. Il en sortit bientôt et l'impératrice Elisabeth lui confia la direction des affaires étrangères avec les titres de vice-chancelier et de chancelier. Partisan de l'alliance autrichienne, il envoya un corps d'armée russe en Allemagne pour soutenir Marie-Thérèse (1746). Plus tard, au début de la guerre de Sept ans, quatre-vingt mille Russes commandés par Apraxine entrèrent en Prusse et remportèrent la victoire de Jægerndorif. Cependant l'impératrice Elisabeth étant tombée gravement malade, Bestoujev, pour faire sa cour au grand-duc Pierre, partisan chaleureux de Frédéric II, rappela les troupes russes. Mais l'impératrice guérit et, sur la plainte de l'ambassadeur d'Autriche, elle fit arrêter Bestoujev et Apraxine, comme coupables de haute trahison. Le chancelier disgracié fut envoyé dans un village des environs de Moscou et privé de ses titres et dignités. L'impératrice Catherine, à son avènement, le rappela, lui rendit ses biens, ses ordres, ses titres en y ajoutant celui de feld-maréchal. Ce fut lui qui rédigea le manifeste par lequel la nouvelle souveraine annonçait son avènement. Il mourut peu de temps après. Dans son exil il avait écrit en russe un ouvrage intitulé *Consolations du chrétien*. Il ne laissait qu'un fils avec lequel le titre de comte s'éteignit. Dans les documents occidentaux, son nom est parfois écrit *Bestusheff*.

Alexandre-Alexandrovitch Bestoujev, écrivain russe, connu sous le pseudonyme de *Marlinsky*, né en 1797, mort en 1837. Il commença à écrire dès l'âge de vingt ans et consacra à la littérature les loisirs que lui laissait sa carrière militaire. Il fut d'abord officier dans la garde ; la part qu'il prit à la révolution de déc. 1825 (il était membre d'une société secrète) lui valut d'être déporté en Sibérie. En 1829, il fut incorporé comme simple soldat dans un bataillon du Caucase ; il y étudia les mœurs et la langue des montagnards. Il périt dans une expédition ; il avait été promu au grade d'enseigne et proposé pour la croix de Saint-Georges. Il avait pris dès 1822 le pseudonyme de Marlinsky sous lequel il est connu dans la littérature russe. Ce nom vient du palais de Marly à Péterhof où le poète était en service. Ses principales œuvres sont : *Voyage à Revel* (1821) ; *un Soir de bivouac*, *Olga* (id.), l'*Etoile polaire*, almanach qu'il édita avec Rylieev et qui parut de 1823 à 1825 ; *la Frégate Nadejda* ; *Amalet-Bek*, *Nulla-Nour*, etc. Ses œuvres complètes ont été plusieurs fois réimprimées. La dernière édition complète est de 1847 (Saint-Pétersbourg). Les contemporains de Marlinsky le mettaient sur le même pied que Pouchkine et Lermontov. Il ne mérite pas de leur être comparé. Mais c'est un écrivain d'une heureuse imagination et d'un talent agréable. Quelques-unes de ses nouvelles ont été traduites en allemand, en suédois, en polonais.

Michel Bestoujev, écrivain, frère du précédent et homme politique russe, né en 1800, mort en 1871. Il entra d'abord dans la marine et proposa quelques réformes d'ordre technique qui furent agréées par l'empereur Alexandre Ier. Privé par l'amiral Moller du bénéfice de ses inventions, Michel Bestoujev se jeta dans l'opposition, fit partie du groupe des *Dekabristes* et prit part à la Révolution qui avait pour but de détrôner Nicolas et de proclamer la Constitution. Il fut arrêté, condamné à la réclusion, puis à la déportation en Sibérie. Il revint en Russie vers la fin de sa vie. Il avait une grande habileté dans les arts mécaniques et a inventé entre autres une voiture qui porte son nom (Bestoujevka). Il a publié quelques notices sur sa famille et laissé des *Mémoires*.

Constantin-Nicolaevitch Bestoujev-Rioumine, historien et professeur russe contemporain, né en 1829, fit ses études à l'Université de Moscou et collabora, de 1856 à 1859, à la *Gazette de Moscou*. En 1865, il devint *docent* d'histoire russe à l'Université de Pétersbourg et prit le titre de docteur avec un travail sur la *Composition des Annales russes*. Il est devenu depuis professeur titulaire. Il a publié un grand nombre de notices sur différents points d'histoire nationale. Mais son œuvre capitale est une *Histoire russe* dont deux volumes ont actuellement paru (1872-1885). Ils vont jusqu'au XVIe siècle. Le premier est précédé d'une importante introduction. Il a été traduit en allemand (Mittau, 1873-75). M. Bestoujev-Rioumine a été pendant quelque temps directeur de la *Revue* publiée par le comité de bienfaisance slave de Pétersbourg.

L. LEGER.

BESZTERCZE. Nom de plusieurs localités hongroises et d'un comitat, nom magyar que les Allemands écrivent *Bistritz*. Le comitat de Besztercze-Naszod a été formé de plusieurs districts lors des remaniements territoriaux de 1876. Il est situé entre ceux de Marmaros au N., de Szolnok-Doboka à l'O., de Thorda au S. et la Moldavie à l'E. Le sol est très montagneux, et les produits métallurgiques, plomb, fer, sel, etc., en sont la principale richesse. La population est de 95,000 hab., en grande majorité Roumains dans les campagnes, Saxons dans les villes. La principale de celles-ci est le ch.-l. Besztercze, avec ses 8,000 hab. commerçants et industrieux, ville saxonne du XIIIe siècle qui, vu sa situation presque frontière, a eu beaucoup à souffrir des guerres turques, particulièrement des incursions des Tartares. — Plusieurs villages du nom de Besztercze se trouvent à l'extrémité N.-O. de la Hongrie, dans le comitat de Trencsin. Besztercze représente le slave *Bystriça* (eau courante). Edouard SAYOUS.

BÊT. Nom de la deuxième lettre de l'alphabet hébreu, représentant le *b*. Le sens du nom est *maison*, parce que dans l'écriture hiéroglyphique qui a précédé les alphabets, l'image de la maison, dont le nom commence par un *b*, représentait la lettre *b*. Le nom grec de la lettre grecque *bêta* vient de ce nom de la lettre sémitique (V. ALEPH).

BÉTAIL (Agric.). Ensemble des animaux qui servent d'auxiliaires à l'agriculture. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, on trouve les animaux venant en aide à l'homme pour le labour, le transport des fardeaux, la locomotion. Leur dépouille sert à faire des vêtements, et leur chair entre pour une part plus ou moins grande dans la nourriture. Leur multiplication continue fait qu'on doit les considérer comme formant une partie immense de la richesse publique. On va s'occuper ici du bétail au point de vue économique seulement, le lecteur trouvera plus loin des détails zootechniques sur le bétail (V. BŒUF, BREBIS, CHEVAL, MULET, ANE, PORC, CHÈVRE). Il est possible d'induire de la petite quantité de renseignements qu'on possède à cet égard, que les animaux domestiques furent rares durant les périodes historiques antérieures à la Révolution. La consommation de la viande de boucherie devait être bien restreinte puisque le nombre des jours de jeûne et d'abstinence était de deux sur cinq. Seuls, les membres de la noblesse montaient à cheval. A la veille même de la Révolution, Turgot, voulant réorganiser les postes, ne put trouver personne pour entreprendre la fourniture de 5,800 chevaux ; les maquignons les plus expérimentés ne croyant pas pouvoir en réunir en France une aussi grande quantité. Les moutons sont de multiplication récente; pour ce qui est des porcs, ils étaient nombreux dans la Gaule romaine, et la loi salique ne contient pas moins de dix-neuf articles relatifs aux vols commis à l'encontre des troupes de ces animaux répandus

dans les bois. Ce n'est qu'à partir de 1789, et grâce aux recherches de Lavoisier, qu'on put connaître, et encore d'une façon bien approximative, le nombre des animaux domestiques. Nous allons parler de cette première statistique qu'on pourra comparer avec les statistiques postérieures relatées à la fin du présent article. Les animaux, auxiliaires de l'agriculture s'élevaient en 1789 à 33,127,000. Les moutons entraient dans ce chiffre pour 60 %, les bêtes à cornes pour 22, les porcs pour 12, les chevaux pour 6. Voilà ce que la France ancienne — possédant vingt-cinq millions d'habitants — léguait à la France nouvelle qui devait améliorer ces serviteurs utiles en nombre et en poids, grâce à plus de soin et de bien-être. Si on cherche à établir une classification des services qu'on obtient des animaux domestiques, on trouve : 1° le travail; 2° la création de l'engrais ; 3° la rente provenant de la vente de divers produits comme la laine, le lait, la vente enfin de l'animal lui-même.

Les animaux qui fournissent le travail proprement dit sont compris sous l'expression collective de *bêtes de trait*. Le cheval, le bœuf, le mulet forment à peu près les seules bêtes de trait ; l'âne n'ayant qu'une importance fort restreinte. Dans toute l'Asie on ne connaît guère d'autre animal de trait que le bœuf, il est seul employé au labour par les Arabes ; dans l'Inde on lui met la selle et le bât. Longtemps en Europe, il fut le seul moteur animé de l'agriculture ; mais le cheval est de plus en plus employé. Dans une partie de la Normandie, dans tout le N. de la France et dans une grande partie de l'E., le cheval a le monopole des travaux agricoles ; dans le midi, dans le centre, dans la plus grande partie de l'O., c'est le bœuf qui l'emporte à ce point de vue. Lequel des deux doit-on préférer ? Lorsque la terre est riche et profonde, le bœuf, nourri substantiellement, s'alourdit vite, et n'est plus qu'un producteur de viande ; on lui substitue le cheval, duquel on obtient une grande somme d'énergie. L'un et l'autre, au surplus, peuvent d'abord servir de bête de trait, puis être vendus quand ils ont atteint leur plus grande valeur. La division du travail se fait de plus en plus, on ne veut plus d'animaux à toutes fins ; le cheval tend à être, par excellence, animal de trait, le bœuf à rester bête de boucherie. Le mulet doit être aussi employé temporairement pour être vendu à l'instant le plus avantageux. On peut renouveler ces opérations et l'animal de travail joue alors, au point de vue de la production, le rôle attribué aux semences. Le bétail n'est pas moins utile au point de vue de l'engrais ; il fabrique la matière première des végétaux en transformant le fourrage et la litière. L'industrie n'a pas les bénéfices d'une telle combinaison puisqu'elle emprunte la matière première au dehors. Cette question de l'engrais est primordiale, et trop tard on a constaté ce qu'on appelle la loi de restitution. Trop longtemps on a demandé toujours à la terre sans rien lui rendre. Dans l'antiquité, suivant certains auteurs, la Sicile, l'Espagne, le bas Languedoc, donnaient 100, 150, 200 pour un : aujourd'hui ils donnent 4. Le même fait s'est reproduit dans les Etats du S. de l'Union américaine. Avant la guerre de sécession, un planteur disait : « Nous avons vendu sous forme de tabac, de blé, de coton, la chair et le sang de nos terres ; et nos terres aujourd'hui épuisées, refusent de produire ou donnent des produits qui ne payent plus les frais. » Il faut donc dans notre pays, où la population dense consomme énormément et ne peut laisser reposer la terre pour lui permettre de retrouver ses premiers éléments de fertilité, beaucoup de bétail afin d'avoir une fumure puissante. Sans doute, les engrais factices sont d'un immense secours, mais ceux venus de l'étable témoignent de l'existence du bétail né et grandi sur la ferme et qu'on peut porter sur le marché.

On a vu ci-dessus que le bétail ne doit pas être considéré seulement au point de vue du travail et de l'engrais, mais à celui du revenu, de la rente obtenue, par sa vente au dehors et par celle des produits accessoires. Dans le centre, dans le S.-O., pays pauvres, le cheval est élevé pour la vente seulement ; dans le N. et le N.-O., pays d'élevage, la jument sert de bête de trait ; les poulains sont vendus aux herbagers qui les gardent un certain temps, les dressent et les vendent comme chevaux faits. Le mulet, élevé seulement dans une portion du Poitou, de la Gascogne, des montagnes du centre, est traité à peu près de la même façon. L'élevage du bœuf se divise aussi en plusieurs branches, amenant des échanges, des migrations entre les pays d'herbages et les pays de culture. Longtemps l'engraissement ne s'est guère appliqué qu'aux bœufs de trait réformés. Mais comme les chevaux deviennent de plus en plus bêtes de trait, les bœufs, moins nécessaires pour le travail de la ferme, sont mis à l'engraissement à un âge moins avancé. L'engraissement, suivant les contrées, a lieu dans l'herbage même ou à l'étable. Ce dernier mode se répand dans certains pays à mesure que l'agriculture est plus perfectionnée. La spéculation sur les bêtes ovines présente des caractères bien différents. Tout d'abord apparaissent des troupeaux permanents dont le principal produit est soit la viande soit la laine. Chaque année ils livrent à la vente un certain nombre de bêtes soit maigres, soit engraissées. Ce n'est que dans le Midi que la laiterie s'ajoute au produit du troupeau. Dans la même contrée, se rencontrent en grand nombre des troupeaux de passage, composés d'animaux adultes que l'on engraisse. Les porcs sont exclusivement animaux de rente ; on les engraisse puis on les vend. Ils passent souvent en plusieurs mains avant d'arriver sur les marchés.

Pour obtenir du bétail une rente sérieuse, il faut une certaine science administrative. On devra faire consommer le plus de fourrage possible, puisque l'engrais produit sera plus considérable et que, par suite, il en sera de même de la récolte qui forme un des revenus de la ferme. C'est donc sur le prix de revient des fourrages que doit porter l'économie. L'éleveur doit bien connaître l'avantage qu'on obtient des résidus des usines, des récoltes de racines, de la préparation des aliments. Il est bon d'avoir un employé spécial pour chaque espèce de bétail qu'on élève ; cela est possible quand en restreignant sagement le nombre de ses spéculations on augmente l'importance de celles qu'on a choisies. Le logement des animaux joue également un rôle considérable dans le succès de leur propagation (V. Bâtiments ruraux). Il faut bien songer aux aptitudes fourragères du sol et du climat. D'une façon générale, un sol aride, un climat sec ne permettent pas l'engraissement du bœuf, de même qu'une laine fine ne saurait être obtenue dans un pays dont le sol est riche. Les races perfectionnées ne réussiront pas dans les terres peu fertiles, soumises à des aléas et convenant à des races rustiques pouvant parcourir de grands espaces pour trouver leur nourriture sur pied. Ceci indique combien est importante la composition du domaine à exploiter. Il devra produire autant que possible des herbages à faucher et à pâturer. Les uns fournissent la nourriture d'hiver, les autres celle d'été. Il peut arriver qu'en dehors de ces conditions, cela se voit en Beauce par exemple, les terres arables fournissent des fourrages artificiels, ou bien qu'on se trouve à portée d'usines desquelles on peut tirer des résidus alimentaires. Il ne faut pas oublier que ces résidus ne sont pas fournis à toutes les époques de l'année. Ajoutons enfin que l'existence du pâturage est forcé quand il s'agit de bêtes ovines, les fourrages artificiels pouvant manquer. On verra plus loin ce qui concerne l'amélioration des races elles-mêmes (V. Croisement et Sélection).

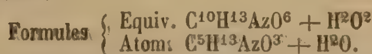
On a dit au début de cet article quelle était la quantité de bétail existant au moment de la Révolution française. Qu'est-elle devenue depuis un siècle? Si on consulte des cartes de la France agricole, celles par exemple du bel atlas de M. Gustave Heuzé, inspecteur général de l'agri-

culture, on trouve une grande diversité dans la répartition des animaux domestiques. Les bêtes bovines s'accumulent dans l'O., c.-à-d. dans la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou et la partie O. du Poitou. Elles sont nombreuses encore dans le Nord et dans Saône-et-Loire ainsi que dans le Puy-de-Dôme. L'humidité des contrées de la Manche et de l'Océan les attire, leur nombre diminue dans le Midi, pays du soleil. Les bêtes ovines, sobres dans leur nourriture, se plaisent dans le centre : Cher, Indre, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze et même Aveyron. Elles ont une autre région dans le N. : Aisne, Oise, Seine-et-Marne, Marne. Citons en dernier lieu Eure-et-Loir. Les bêtes chevalines se développent d'abord dans l'O. comme les bêtes bovines, mais elles occupent la partie N.-E. de la France, de sorte qu'on les rencontre surtout dans une zone très profonde qui borde la frontière maritime ou terrestre du Morbihan à Meurthe-et-Moselle. Les bêtes porcines sont un peu partout, quatre départements cependant en possèdent une plus grande quantité que les autres, ce sont : les Côtes-du-Nord, la Sarthe, la Corrèze et le Maine-et-Loire. La multiplication des animaux domestiques a suivi une progression non interrompue depuis 1789, mais diverse suivant les espèces. En 1789 on avait 132 têtes pour 100 habitants. En 1829, 137 ; en 1840, 154. Cette augmentation ne paraît pas considérable, mais on a eu de plus en plus des bêtes mieux soignées, plus perfectionnées. Les moutons surtout se sont multipliés au commencement du siècle à raison du soin apporté à leur propagation par le gouvernement du premier empire. On en avait 20 millions en 1789, 27 en 1812, 29 en 1829, 32 en 1840. Aujourd'hui, on n'en trouve plus que 23 millions seulement ; les bêtes sont envoyées jeunes sur le marché, elles pèsent davantage et les animaux se renouvellent plus souvent. Voici au surplus les chiffres généraux indiqués par l'*Annuaire statistique de la France* pour 1886, il se rapporte à 1883. Espèce chevaline, 2,852,187 ; espèce mulassière, 268,062 ; espèce asine, 390,466. Pour l'espèce bovine on a : bœufs et taureaux, 2,395,218 ; vaches et génisses, 7,463,143 ; veaux, 1,935,351 ; pour l'espèce ovine : race de pays, 19,190,964 ; races perfectionnées, 2,448,693 ; race porcine, 5,847,405 ; race caprine, 1,462,173. Les quatre espèces recensées par Lavoisier donnaient 33 millions de têtes, elles donnent aujourd'hui 41, mais le progrès est plus dans la qualité que dans la quantité. Il n'est pas sans intérêt de connaître quel est le nombre de têtes vendues sur le marché de la Villette. Voici les derniers chiffres publiés par la statistique municipale ; ils ont trait à l'année 1884. Il a été amené sur le marché de la Villette 2,799,780 têtes dont 311,944 bœufs, taureaux et vaches ; 178,981 veaux ; 1,953,914 moutons et 354,941 porcs. L'étranger n'a fait que des apports peu considérables, excepté en ce qui concerne les moutons ; il en a envoyé 1 million de têtes dont une moitié venant d'Allemagne. L'Autriche, la Hongrie, la Russie avaient fourni presque entièrement le reste. Les départements ayant envoyé plus de 10,000 bœufs sont le Calvados, la Charente, la Loire-Inférieure, la Nièvre, le Maine-et-Loire et l'Orne. Le plus fort contingent est celui de Maine-et-Loire qui atteint 45,000, à raison du commerce qui s'y fait et comprend des animaux venus du dehors. Les départements ayant fourni plus de 20,000 moutons sont les suivants : Aisne, Allier, Aube, Aveyron, Cantal, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Indre, Lot, Maine-et-Loire, Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne. Chacun de ces deux derniers départements a fourni un contingent dépassant 100,000. Les départements qui ont envoyé le plus de porcs sont : la Creuse, le Maine-et-Loire, la Sarthe. Le marché de la Villette n'est pas un marché local, on s'y approvisionne de tous les points de l'horizon et les chiffres qui précèdent n'ont pas de rapport avec la consommation réelle de Paris. L'étranger contribue à notre approvisionnement, il est donc bon de connaître comment le bétail est réparti chez lui. La Grande-Bretagne compte 22 têtes bovines par 100 habitants, la France 32 ; le chiffre le plus élevé se trouve en Bavière, il est de 63. L'Espagne a 138 têtes ovines par 100 hab., la Grande-Bretagne 111, la France 69. Le maximum pour l'espèce porcine est en Hongrie : 28 têtes ; il y en a 26 en Espagne, 15 en France, 9 dans la Grande-Bretagne.

Achille MERCIER.

BETAILLE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, canton de Vayrac ; 1,527 hab.

BÉTAÏNE.



Formules { Equiv. $C^{10}H^{13}AzO^6 + H^2O^2$; Atom. $C^5H^{13}AzO^3 + H^2O$.

Syn. : *Lycine* — *Triméthylglycine* — *Oxynévrine* — *Triméthylglycollamine*. En 1866, Scheibler isola dans le suc de betterave une base nouvelle, la bétaïne ; trois ans après, Liebreich, en faisant réagir la triméthylamine sur l'acide monochloracétique et en oxydant la névrine, obtint l'*oxynévrine*, qui fut reconnue identique avec la bétaïne.

Enfin, en 1876, Griess l'a préparée synthétiquement en prenant le glycocolle pour point de départ, d'où le nom de *triméthylglycocolle* ; on l'a rencontrée également dans les feuilles du *Lycium barbarum*, d'où le nom de *lycine* ; enfin on a constaté sa présence dans l'urine humaine.

D'après Scheibler, pour retirer la bétaïne du jus de betterave fraîchement préparé, on acidule ce dernier avec de l'acide chlorhydrique, on précipite par le phosphotungstate de sodium l'albumine végétale et les matières colorantes ; on filtre et on abandonne le liquide à lui-même pendant huit à dix jours. Il se forme peu à peu, sur les parois du vase, un précipité cristallin qu'on lave à l'eau et qu'on reprend par un lait de chaux, afin de précipiter l'excès de réactif à l'état de sel calcaire, tandis que la base reste en solution ; on précipite l'excès de chaux à l'état de carbonate, on évapore la liqueur filtrée ; par concentration, il se dépose de la bétaïne qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool et décoloration par le noir animal.

Liebreich fait bouillir pendant douze heures, avec de l'eau de baryte, de la mélasse étendue d'eau ; on évapore la liqueur filtrée, on enlève la baryte par l'acide carbonique et on épuise le résidu par l'alcool ; l'extrait alcoolique sirupeux est additionné de chlorure de zinc, ce qui fournit un précipité qu'on purifie par cristallisation dans l'eau ; la solution aqueuse est précipitée par la baryte, on enlève l'excès de réactif, après séparation du zinc, par une quantité calculée d'acide sulfurique : la bétaïne, à l'état de sel, cristallise par concentration de la liqueur filtrée.

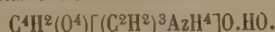
Un moyen de préparation bien simple consiste à soumettre la névrine à une oxydation ménagée par le permanganate de potassium ou l'acide chromique. On peut aussi faire réagir à 100°, pendant plusieurs heures, l'acide trichloracétique sur la triméthylamine (Liebreich). Griess fait réagir 3 mol. d'iodure de méthyle sur une molécule de glycocolle dissous préalablement dans une lessive concentrée de potasse ; le liquide, qui s'échauffe, devient bientôt acide ; on le neutralise par la potasse, jusqu'à ce que l'acidité ne se produise plus. On chasse l'alcool méthylique, on étend d'eau, puis on ajoute une solution d'iode dans l'acide iodhydrique. Il se dépose des aiguilles brillantes d'un periodure, d'où il est facile d'extraire la base libre.

D'après son mode de formation, la bétaïne doit être considérée comme un alcali artificiel à fonction mixte, un alcali-acide, dérivant par oxydation d'un alcali-alcool, la névrine. En donnant à cette dernière pour formule rationnelle



$$C^4H^2(H^2O^2)[(C^2H^2)^3AzH^4]O.HO,$$

celle de la bétaïne sera la suivante :



$$C^4H^2(O^4)[(C^2H^2)^3AzH^4]O.HO.$$

La bétaïne se dépose dans l'alcool en cristaux volumineux, brillants, déliquescents, qui s'effleurissent à chaud en perdant une molécule d'eau de cristallisation. Elle est très soluble dans l'eau, et le soluté, qui possède une saveur fraîche et sucrée, est sans action sur les réactifs colorés; elle est dénuée de pouvoir rotatoire. Chauffée graduellement, elle se boursoufle, répand une odeur ammoniacale et caramélisée, puis brûle en laissant finalement un résidu charbonneux. La potasse aqueuse l'attaque à l'ébullition avec dégagement de triméthylamine. L'acide chromique et l'acide iodhydrique n'ont pas d'action sur elle. Elle se combine avec les acides pour former des sels facilement cristallisables.

Le *chlorhydrate de bétaïne*, $C^{10}H^{11}AzO^4.HCl$, est en tables incolores, volumineuses, inaltérables à l'air, appartenant au système clinorhombique.

Le *chloroplatinate*, $C^{10}H^{11}AzO^4.HCl,PtCl^2 + Aq$, cristallise dans l'eau en prismes volumineux, retenant de l'eau de cristallisation qui se perd facilement à l'air; le sel s'effleurit et se transforme en une poudre jaune.

Le *chloraurate*, $C^{10}H^{11}AzO^4.HCl.Au^2Cl^3$, est sous formes d'aiguilles minces ou de lamelles solubles dans l'eau bouillante, peu solubles à froid.

Les *sulfate, oxalate acide, phosphates bi* et *tribasiques*, sont également susceptibles de cristalliser, tandis que le *citrate*, le *tartrate* et le *malate* se présentent sous forme de masses hygroscopiques (Scheibler).

Le *chlorure zincique*, $C^{10}H^{11}AzO^4.2ZnCl$, se dépose en cristaux microscopiques, peu solubles à froid (Liebreich)

La bétaïne est importante en ce sens qu'elle est devenue le type d'une série de bases nouvelles auxquelles on a donné le nom générique de *bétaïnes*, comme le triéthylglycocolle, la triméthylbenzobétaïne, la phosphobétaïne, etc.

Edme BOURGOIN.

BIBL. : BRÜHL, *Deut. ch. Gesellsch.*, 1876, p. 34. — GRIESS, *id.*, 1875, p. 1406, et *Bull. soc. ch.*, t. XXVI, 170. — LIEBREICH, *Deut. ch. Gesellsch.*, 1869, p. 187 et 1870, p. 161 ; *Bull. soc. ch.*, t. XII, 354 et t. XIII, 517. — MEYER, *Deut. ch. Gesellsch.*, 1871, p. 734 ; *Bull. soc. ch.*, t. XVI, 870. — SCHEIBLER, *Zeitsch. Chemie*, 1866, 279 ; *Deutsch. ch. Gesellsch.*, 1869, p. 272 et 1870, t. III, 155 ; *Bull. soc. ch.*, t. VII, 261 ; t. XII, 462 ; t. XIII, 517.

BÉTANCOURT (Augustin de), ingénieur espagnol (V. BÉTHENCOURT Y MOLINA).

BÉTANT (Elie-Ami), helléniste, né à Genève le 28 janv. 1803, mort à Genève le 17 oct. 1871, s'engagea dans la voie des études classiques sous la féconde impulsion du philologue Jean Humbert et partit le 5 nov. 1827 pour la Grèce, en qualité de secrétaire de Capo d'Istria et sur la recommandation du banquier philhellène Eynard. Malgré le lourd fardeau d'une correspondance diplomatique des plus étendues et des plus actives, le jeune érudit sut se procurer les loisirs nécessaires pour élargir sa culture déjà solide et rectifier par la vue des lieux les renseignements puisés dans la lecture des textes. La topographie et les monuments de l'île d'Egine, où résidait à cette époque le gouvernement provisoire, attirèrent tout spécialement son attention. L'altération de sa santé par le climat méridional le força néanmoins à quitter, plus tôt qu'il ne l'aurait voulu, un poste des plus intéressants et à revenir dans sa patrie. Les fonctions modestes de régent de la deuxième classe du collège se trouvaient précisément vacantes. Bétant les obtint (1829) et les remplit avec distinction pendant dix-sept années. L'éloignement ne rompit pas ses relations avec un pays auquel, plus encore qu'un séjour de quelque durée, l'attachaient les études de toute sa vie. Philhellène des plus ardents et des plus fidèles, il unit ses efforts à ceux de M. Eynard et d'autres hommes distingués pour plaider sur les bords du Léman la cause de sa patrie d'adoption et entretint des rapports suivis avec les étudiants grecs qui habitaient la Suisse. Le gouvernement d'Athènes, en le choisissant en 1867 pour son consul, ne fit que reconnaître le long et bienveillant patronage officieux exercé en faveur de ses ressortissants. Tout aussi fréquentes et tout aussi cordiales étaient demeurées les relations de l'ex-secrétaire avec son ancien chef. Après la catastrophe d'Argos il fut chargé de publier la *Correspondance* de Capo d'Istria, un monument du plus haut intérêt pour l'histoire de l'insurrection grecque et de la constitution du nouveau royaume (Genève et Paris, 1839, 4 vol. in-8). La révolution génevoise de 1846 amena un complet bouleversement des institutions scolaires. Bétant, dont les sympathies étaient acquises au nouveau régime, fut appelé à enseigner la langue et la littérature grecques au gymnase (classes de rhétorique et de philosophie dans les lycées français), une chaire qu'il garda jusqu'à sa mort. L'apprentissage qu'il avait fait de la carrière politique auprès de Capo d'Istria, l'engagea, après son retour dans sa patrie, de 1842 à 1851, à prendre une part active aux affaires publiques. Il fut élu membre, en 1842, de la Constituante de 1845 à 1848, du Grand-Conseil dont il devint en 1846, un des vice-présidents. Les capacités administratives dont, en mainte occasion, il avait fait preuve, lui ouvrirent également en 1846, l'accès du conseil municipal, dont il avait, l'un des premiers, réclamé la création et le portèrent la même année à la présidence. En 1851, l'importance de sa chaire et les premières atteintes de l'âge l'engagèrent à renoncer à toutes ses fonctions publiques pour se renfermer dans la direction du collège et les devoirs du professorat. Sa constitution longtemps robuste, fut peu à peu minée par une lassitude physique et intellectuelle qui alla toujours croissant. La rupture d'un anévrisme l'emporta brusquement le 17 oct. 1871. Philologue consommé, lié d'une étroite amitié avec les plus éminents hellénistes français contemporains, entre autres MM. Egger et Victor Leclerc, Bétant a consacré à ses études favorites le meilleur de ses forces. Ses plus remarquables travaux dans ce domaine sont : 1° *L'Hellenica*, une chrestomathie élementaire empruntée à l'Allemagne avec quelques judicieux changements, plusieurs fois rééditée (Genève, 1830, 1[re] éd.) ; 2° Un choix de fragments des poètes lyriques de l'ancienne Grèce fort utile pour l'enseignement classique (Genève, 1830, in-12) ; 3° *les Histoires d'Hérodote* (Genève, 1836-1837, 3 vol. in-8) ; 4° *la Guerre du Péloponnèse*, par Thucydide (Genève, 1837-1839, 2 vol. in-8), deux traductions spécialement destinées aux élèves des classes supérieures du collège; 5° *Lexicon Thucydideum*, destiné à faire partie de l'édition publiée par les soins du professeur Poppo de Leipzig (Genève, 1843-1847, in-8). L'année même de sa mort, Bétant publia, d'après un manuscrit du XV[e] siècle, une traduction de la *Consolation de la philosophie* de Boèce par Maxime Planude.

Ernest STRŒHLIN.

BIBL. : CHERBULIEZ-BOURRIT, *Notice nécrologique sur Elie-Ami Bétant*, 1872, dans *Bulletin de l'Institut genevois*, XVIII.

BETÁNZOS. Ville de Galice (Espagne), au district de la Corogne, est à 22 kil. E.-S. de cette cité; elle s'élève sur une colline baignée par les rivières Mendes et Mendo, et est entourée de coteaux couverts de vignes et d'arbres fruitiers. Les rues qui ont de fortes pentes sont propres et bien entretenues; les maisons ont généralement un assez bel aspect; les édifices sont peu remarquables à l'exception du monument appelé *Archivo*, construit en 1763 pour servir de dépôt aux archives de Galice. Mais celles-ci sont restées à la Corogne et l'Archivo est devenu une caserne. La ville est un centre commercial et un marché agricole assez actif; on y fabrique du pain en grande quantité qu'on transporte à La Corogne et on y vend beaucoup de vin, mais il est de qualité médiocre et ne peut être consommé que dans le pays. Betanzos est l'ancienne Brigantium Flavium. Pop., 4,410 hab. E. CAT.

BETÁNZOS (Juan de), historien espagnol du XVII[e] siècle, probablement originaire de la ville dont il porte le nom. Il fut un des premiers qui allèrent en Amérique et écri-

virent à ce sujet. Antonio cite de lui un manuscrit : *Historia de Indorum moribus, imperio regum rebusque eorum gestis usque ad Hispanorum adventum*. E. Cat.

BETARMONIES. Surnom des *Corybantes* (V. ce mot).

BETAU. Nom d'une île formée en Hollande, dans la prov. de Gueldre, par le Rhin et le Wahal.

BÉTAUCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 422 hab.

BETBÈZE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 150 hab.

BETBEZER. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret ; 303 hab.

BETCAVE-Aguin. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 227 hab.

BETCHAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier; 1,224 hab.

BETCHIK ou BÉCHIK. Lac de la Turquie d'Europe (Macédoine), au N. de la Chalcidique ; alimenté par les eaux venues des monts Betchik au N.-E. et de la Chalcidique au S. Il s'écoule dans le golfe d'Orfam ou de Rendina à l'E. Il a 22 kil. de long sur 7 de large. Au N. est le village de *Bœyuk-Betchik*.

BETCHOUANAS. Sous ce nom, qui suivant certains auteurs, signifie *les gens rassemblés*, et suivant le missionnaire Prédoux, veut dire *noirâtres*, on désigne un grand nombre de tribus qui occupent avec des fractions d'autres races, le vaste plateau de l'Afrique australe, borné à l'E. du côté de la Cafrerie par les monts Quathlamba et Drakenberg, au S. du côté du Cap par le fleuve Orange, à l'O. par le désert de Kalahari et au N. par le Zambèze. On ne peut indiquer ces frontières que comme approximatives, car les Betchouanas débordent sur plusieurs points, notamment au N. où la limite de leur race et des Lounda est mal connue. Ce vaste pays, presque inexploré au siècle dernier, a été depuis parcouru par un grand nombre de voyageurs dont nous ne rappellerons que les principaux : Trutter et Sommerville, 1801 (au N. de l'Orange, jusqu'à Littakou, capitale des Batlapis) ; Lichtenstein, 1804 (à Kourouman ou Littakou-la-Neuve); Towan et Donavon, 1808 (chez les Bassoutos); John Burchel, 1812; Campbell, 1813-1820 (pénètre jusque chez les Bahourotsis); Rolland, 1831 (désert de Kalahari); Arbousset et Daumas, 1833-1842 ; Casalis, 1827-1859 (chez les Bassoutos) ; Livingstone (établi à Kourouman, chez les Batlapis, dès 1840, en 1847 à Colobeng, chez les Bakouénas, voyage de là aux pays des Makololos et des Bamangouatos, d'où il commence ses grandes explorations en 1849) ; Anderson 1853-1858 (tribus des bords du lac Ngami) ; Bleek, 1855-1860 ; Montanha, 1856 (sud du pays des Matabélés), Mauch, 1866-1872 (Matabélés, Baromapoulana, Banyaï, Baloueka, etc.); G.-T. Fritsch, 1863-1866; Thomas, 1867; Mohr, 1869; Elton, 1870; Baines, 1872; Holub, 1872-1879; Coillard, 1880, etc. Les explorations les plus remarquables au point de vue de l'étude ethnographique sont celles de Fritsch et de Holub; on peut citer aussi les publications de l'évêque John Mackenzie, qui prêcha pendant une dizaine d'années le protestantisme chez les Bamangouatos et exerça une grande influence sur le roi de Sochong, Khama.

On peut répartir les populations betchouanas en trois groupes : le premier comprend les tribus qui ont leurs établissements dans le Basoutoland, l'Etat d'Orange et la République sud-africaine (Transvaal) et ont déjà fait de grands progrès dans la voie de la civilisation ; le deuxième comprend celles soumises au roi de la race Cafre des Matabélés et qui vivent entre le Limpopo et le Zambèze ; le troisième comprend celles qui sont échelonnées à l'O. du Limpopo, depuis le fleuve Orange jusqu'au Zambèze ; c'est le territoire des tribus du troisième groupe qui est le Betchouanaland proprement dit.

Les principales tribus du premier groupe, sont : 1° Les *Bassoutos*, avec les *Mantatis* subjugués par eux en 1853 et les *Bataoungs*, dans le pays nettement délimité par le Calédon à l'O. et par les monts Drakenberg à l'E. Des missions françaises et anglaises se sont de très bonne heure établies parmi eux, de sorte qu'ils sont aujourd'hui presque tous chrétiens. Leurs villes principales, en même temps stations de missionnaires, sont : Thaba-Bosségo, la capitale, Bethesda, Leribé, Bérée, Carmel, Morija, Thaba-Morena. Les Bassoutos, en 1875, étaient au nombre de 150,000 individus et leur nombre a dû augmenter depuis. En guerre avec les Cafres et les Boërs pendant un demi-siècle, ils ont imploré en 1868, sous leur roi Moschet, la protection du gouvernement du Cap qui en 1872 annexa le Basoutoland au territoire de la colonie. Remarquons que les Cafres ont étendu le nom des Bassoutos, les premiers Betchouanas avec lesquels ils se trouvèrent en rapport, à l'ensemble de la race Betchouana, et que nombre de voyageurs et de géographes ont fait de même; 2° Les *Bapoutis*, sur la rive droite du Calédon, se sont révoltés pendant la guerre du Zoulouland et ont vu un grand nombre des leurs tués et leurs terres adjugées à des colons ; 3° les *Barolongs* (ou Morolong) qui vivent en corps de nation d'une vingtaine de mille hommes autour de Thaba-Nchou, au centre de l'Etat d'Orange. Un grand nombre d'entre eux sont aussi employés comme ouvriers ou journaliers dans les fermes des blancs et des Boërs de tout le pays ; 4° les *Bapédis* (ou Bopédis ou Bapéris) avec les *Baroa*, tribu puissante, qui peut armer environ 15,000 guerriers ; leur territoire, autour de Thaba-Mosego, la capitale, a été rattaché au Transvaal (district de Lydenberg) ; 5° les *Mapalabora*, qui occupent un petit territoire au N. des précédents ; 6° les *Bakoapa* ou Makoapa, au N. et au S. de l'Oliphant river, avec quelques villages épars dans les districts de Middelbourg, Lydenberg et Zoutspansberg (Transvaal) ; 7° les *Batlokoa* ou Ballokoa, à l'O. de Marabastadt, la ville des mines d'or (Transvaal) ; 8° les *Bapamela*, dans la vallée supérieure du Limpopo (Transvaal) ; 9° les *Baganano* et les *Baramapulana* (N.-E. du Transvaal); 10° les *Bakatla* (O. du Transvaal). On peut dire que dans le Transvaal, il y a au moins 500,000 Betchouanas ce qui joint aux 200,000 de l'Etat d'Orange et du Basoutoland, fait une population d'environ 700,000 individus soumis directement à l'autorité anglaise ou protégés par elle contre les Boërs.

Dans le deuxième groupe, c.-à-d. les tribus Betchouanas soumises à Lo-Bengoula, roi des Matabélés, fils et successeur de Mosilikatzé, on remarque : 1° les *Makalakas*, au S. et à l'O. des monts Matoppe, sur le territoire desquels est la localité de Tati, célèbre un instant par ses mines d'or. On trouve aussi des Makalakas, au N. du Zambèze, émigrés sans doute à une époque assez récente pour fuir l'oppression ; 2° les *Maschonas*, tribu nombreuse et autrefois très puissante au N. des Monts Matoppo ; 3° les *Balœkuas* ou *Balœkouas*, petite tribu entre le Limpopo et le Nouantsi ; 4° les *Banyaï*, au N. sur la rive droite du Zambèze. Toutes ces tribus, quoiqu'ayant reçu de nombreux missionnaires protestants et catholiques, sont beaucoup moins civilisées que celles du premier groupe. Elles sont soumises à des degrés différents à la population conquérante des Cafres Matabélés, venus dans le pays avec Mosilikatzé, en 1820. Les Maschonas payent seulement un tribut annuel, les Malakalas sont réduits à une sorte de servage et cultivent pour leurs maîtres les terres dont ils étaient jadis propriétaires ; les Balœkouas et les Banyai sont exposés à la fois aux incursions des Matabélés et à celles des Cafres du royaume limitrophe d'Oumzila. Il faut dire enfin que les Matabélés, depuis leur établissement parmi les tribus betchouanas, ont perdu quelque chose de leur turbulence première et vivent d'une manière plus pacifique. L'influence de l'Angleterre sur le roi Lo-Bengoula devient chaque jour plus grande et ne peut que contribuer au relèvement de la condition des tribus soumises.

Dans le troisième groupe, c.-à-d. parmi les tribus indépendantes, il faut citer, en allant du S. au N. : 1° les *Batlapis* (Matchlâpi, Matchapis, Bachapins), au N. du Griqualand-West, chez lesquels se sont établis les premiers missionnaires ; c'est sur leur territoire que s'élevait Littakou, la capitale du pays, au commencement de ce siècle ; Kourouman ou la nouvelle Littakou la remplaça, et enfin actuellement le chef, Makoarane, réside à Taoungs. Il y a aussi une mission importante à Nyessa. Les Batlapis avaient autrefois sous leur autorité une tribu Hottentote, les Korana ; ceux-ci se soulevèrent en 1877 et en 1882, aidés par les Boërs et firent reconnaître leur indépendance. Les Boërs, pour prix de leur intervention, obtinrent un territoire étendu, pris en partie sur celui des Koranas, en partie sur celui des Batlapis et qui forme le Stella-Land. Les Batlapis semblent pouvoir mettre sous les armes une dizaine de mille hommes et ils ont environ 20,000 esclaves Batlaras. L'annexion de leur territoire aux colonies anglaises est préparée et semble prochaine ; 2° les *Barolongs*, au N. des précédents, sous deux chefs. C'est une fraction, de même origine que les Barolongs du Transvaal, qui a pour capitale Ryckfontein, et qui est disposée à se soumettre à l'Angleterre ; 3° les *Bangouaketsi* (Bangwaketsi, Kangwakete), qui sont représentés par les missionnaires comme adonnés à l'ivrognerie et qui ont Kamgé pour capitale. C'est une des tribus les plus nombreuses du groupe ; 4° les *Bakouénas* (Bakwénas, Baquaines, Bakuin, Maqueen, Macquins), autrefois nombreux et puissants mais aujourd'hui tombés dans la misère par suite de guerres continuelles avec leurs voisins. Leur roi Séchélé, ami de Livingstone, réside à Molopole et a offert son pays au gouvernement anglais. Nombreuses stations de missionnaires, dont la principale est Kolobeng ; 5° les *Bamangouatos*, divisés en deux grands groupes, celui de l'Est et celui de l'Ouest. Le territoire qu'ils occupent est aussi grand que celui de toutes les tribus betchouanas indépendantes réunies, et ils sont certainement au nombre de plusieurs centaines de mille. Les Bamangouatos de l'Est sont gouvernés avec une grande fermeté par le roi Khama, qui réside à Choschong et est un Wesleyen fervent. Ils sont presque tous chrétiens ; 6° les *Bakalaharis*, ou habitants du Kalahari oriental, vivent côte à côte avec les Boschimans et s'éloignent beaucoup des vrais Betchouanas par le type physique qui est plutôt celui des nègres ; ils se prétendent pourtant le rameau le plus ancien de la famille betchouana et ressemblent d'ailleurs à ceux-ci par leur passion pour l'élevage des troupeaux.

En dehors de ces groupes il faut citer : 1° au N. du Zambèze, les *Manansas*, Makalakas d'origine, qui se sont placés sous la protection des Barotsé (d'après Depelchin) ; 2° sur les deux rives du même fleuve, près des chutes Victoria, les *Makololos* venus du pays des Bassoutos. Cette tribu, devenue célèbre par les récits du docteur Livingstone, a été entièrement détruite en deux jours de carnage par les tribus soumises révoltées : Makalakas, Batongas, Barotsé, etc. ; 3° sur le versant oriental des monts Drakenberg, les *Tongas* et les *Souaziés*, peuplades d'origine betchouana, mélangées avec des Cafres.

Les Betchouanas sont, en général, d'une taille au-dessus de la moyenne, 1 m. 70 c. dans l'ensemble ; ils sont bien découplés et doués d'une grande force musculaire, moins bien doués toutefois sous ces rapports que leurs voisins, les Cafres. La couleur noirâtre de leur peau et la nature laineuse de leurs cheveux les rapprochent des races nègres, mais ils s'en éloignent par la régularité de leurs traits ; leur nez n'est pas épaté, leur mâchoire n'est pas proéminente. Aussi la plupart des géographes constatent la parenté des Betchouanas et des Cafres et font de ce groupe une des subdivisions de la race des Bantous ou Abantous, qui comprend en outre les Souhaelis et les Boundas. Les études de linguistique de Bleek, Fritsch et autres sont venues confirmer pleinement ces données, et ont renversé une hypothèse précédemment émise, celle de la parenté des Betchouanas et des Cafres avec les Egyptiens et les Mongols. Le *setchouana*, ou langue des Betchouanas, se compose de plusieurs dialectes qui sont parfois assez éloignés les uns des autres ; le *sessouto*, ou dialecte des Bassoutos, n'est qu'à demi compréhensible, par exemple, pour les Batlapis et les Barolongs, ou pour les Bamangouatos. Tous se rapprochent des langues cafres, de sorte, dit un missionnaire, que sur une centaine de mots setchouanas, cinquante sont identiques aux mots cafres de même signification et les cinquante autres ne diffèrent de leurs correspondants que par des modifications qui peuvent se ramener à des lois. Le vulgaire toutefois ne peut reconnaître cette parenté et les Cafres et les Betchouanas ne se comprennent guère. Les Betchouanas ont, comme les Cafres, emprunté à leurs voisins, les Hottentots, ces singulières voyelles nasales qu'on a appelées *cliks* ou claquements ; en dépit de cela, leur langue est harmonieuse et poétique.

Il est difficile de dire quelque chose de précis sur le caractère et l'état social des Betchouanas qui varient d'une tribu à l'autre suivant que celles-ci sont plus ou moins avancées dans les voies de la civilisation. D'une manière générale, on peut dire que dans nul pays au monde, les missionnaires chrétiens n'ont eu un pareil succès ; depuis près d'un siècle, il en est venu de toutes sortes : missionnaires de Paris, missionnaires de Bâle, de Lausanne, Wesleyens, Méthodistes, Presbytériens, de Berlin, d'Amérique, Frères Moraves, London Church missionary Society, de Lyon, Pères Jésuites, etc. Tous ont compris qu'il ne suffisait pas d'améliorer les idées religieuses des indigènes ; qu'il fallait, pour les attacher, améliorer leur situation matérielle, les faire jouir du confortable et des avantages positifs de notre civilisation. Bon nombre de Betchouanas sont devenus chrétiens, en même temps qu'ils se sont rapprochés des Européens par l'organisation du travail et par l'état économique ; les moins avancés même ne laissent pas que d'avoir été un peu entraînés dans le mouvement. Il faut dire que les Betchouanas étaient déjà avant l'arrivée des missionnaires très supérieurs à tous leurs voisins, même les Cafres. Ils s'adonnaient à la culture des champs et à l'élevage des bestiaux, bien que les parties basses du pays fussent désolées par la mouche tsetsé ; ils avaient non de simples kraals, mais de véritables villes, assez importantes comme on a pu le voir ci-dessus ; quelques-unes, placées sur des hauteurs et fortifiées, formaient des citadelles presque imprenables. Ils étaient aussi de très habiles chasseurs, car leur territoire fourmillait alors de bêtes fauves et d'éléphants. La plupart des tribus croyaient à un seul dieu, à ce que disent Meerensky et Holub ; d'autre part, le missionnaire Frédoux nous apprend que chacune d'elles le révérait sous la forme d'un objet ou d'un animal particulier, dont le nom devenait quelquefois celui de la tribu ; ainsi, à ce qu'il nous apprend, les Bakatlas adoraient (ou, suivant l'expression setchouana, dansaient) le katla, espèce de singe du Cap, les Bakuenas le kuena ou crocodile, les Makalakas le noku ou porc-épic, etc. C'est là une supériorité sur le fétichisme des nègres de l'Afrique centrale ; de même Livingstone trouva la croyance à la vie future presque partout répandue. Quant à l'état social, les traits principaux en paraissent avoir été : la subordination de certaines tribus à d'autres, non en raison de la force, mais en vertu d'une convention qui appelait les unes aînées et les autres cadettes, l'autorité absolue des chefs, le servage. Il y avait aussi une sorte de littérature comprenant des traditions, des contes assez curieux et des poésies. On devine que la soumission des tribus betchouanas à l'Angleterre, le nombre croissant des Boërs et des blancs parmi eux, l'influence des missionnaires doivent modifier d'année en année cet état de choses, et que ce qui est aujourd'hui n'était pas hier et ne sera peut-être plus demain. Quoi qu'il en soit, la race vigoureuse des Betchoua-

nas n'est pas appelée à disparaître de l'Afrique australe, comme on l'avait pensé autrefois; par ses qualités nombreuses, son aptitude à la civilisation, elle semble au contraire destinée à y jouer un rôle considérable. E. CAT.

BIBL. : CAZALIS, *Études sur la langue setchouana;* Paris, 1854, in-8. — FRÉDOUX, *Quelques mots sur les Betchouanas*, dans le *Bull. de la Soc. de géog.* de Paris, nov. 1857, pp. 369-383. — D. LIVINGSTONE, *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe;* Paris, 1859, in-8. — BLEEK, *A comparativ grammar of South-African languages;* Cape Town, 1862. — G. FRITSCH, *Die Eingeborenen Sud Afrika's, ethnographisch und anatomisch beschrieben*, avec atlas; Breslau, 1872, in-4. — A. MERENSKY, *Beiträge zur Kenntniss von Sud-Afrika, geographischen ethnographischen und historischen Inhalts;* Berlin, 1875, in-8. — Dr ROUIRE, *Les Betchouanas*, Revue de géogr., sept. 1881, pp. 192-201 et oct. 1881, pp. 251-267. — E. HOLUB, *Sieben Jahre in Sud-Afrika ;* Vienne, 1880 et 1881, 2 vol., in-8, et *Die Eingeborenenfrage Sud-Afrika's ;* Vienne, 1882, in-8.

BÊTE (Chasse). On désigne sous le nom de *bêtes* tous les animaux que l'on chasse à courre. — Sous celui de *Bêtes fauves*, on désigne les Cerfs, les Daims, les Chevreuils ainsi que leurs femelles et leurs faons. — Sous celui de *Bêtes noires*, les Sangliers, les Laies, les Marcassins. — On appelle *Bêtes rousses*, les Loups, Renards, Blaireaux, Fouines, Putois et aussi les jeunes Sangliers depuis six mois jusqu'à un an ; on les désigne également sous le nom de *Bêtes de compagnie.*

BÊTE-A-BON-DIEU (Entomol.). Nom vulgaire donné indistinctement à tous les Insectes-Coléoptères qui composent la famille des Coccinellides (V. COCCINELLE).

BÊTE DU GÉVAUDAN (V. GÉVAUDAN).

BÊTE A CORNES (V. BOEUF).

BÊTE OVINE (V. BÉLIER, BREBIS, MOUTON).

BETEIGEUSE ou **BETELGEUSE** (Astron.). Noms de la belle primaire orangée α Orion, appelée aussi *Adaher*, qui varie de la grandeur 1,0 à la grandeur 1,4, dans une période de 196 jours environ. Son spectre est formé de lignes noires et brillantes, entrecoupées de zones, et de bandes obscures qui sont au nombre de neuf quand le spectre est complet, sont disposées comme autant de colonnes cannelées vues en perspective, et dont la partie éclairée est située du côté du rouge (P. Secchi). Ces bandes obscures (au nombre de sept suivant Guillemin), paraissent formées de lignes très fines et sont réparties entre le rouge et le bleu. Le spectre de Beteigeuse renferme les raies du sodium, du magnésium, du calcium, du fer et du bismuth, mais ne contient aucune de celles de l'hydrogène. La position de cette étoile pour 1888 est $Æ = 5^h49^m6^s,47$; $D = + 7°23'7'',6$. L. BARRÉ.

BÉTEL. I. BOTANIQUE ET MATIÈRE MÉDICALE. — Nom donné par les Européens à une substance connue et employée dans toute l'Asie méridionale ou centrale et dans la Malaisie, sous le nom de *Sirih*, et qui n'est autre que la feuille du *Piper Betle* L. (*Piper melamiris* Lamk., *Chavica Bettle* Miq., *Chavica auriculata* Miq., *Arthante hexagyna* Miq.). C'est une liane dioïque, de la famille des *Pipéracées*, commune dans toute la Malaisie, d'où elle paraît originaire, et cultivée abondamment dans les Indes. Ses rameaux noueux et coudés en zig-zag portent des chatons femelles assez courts ; les fleurs mâles sont à deux étamines. Les feuilles sont alternes, cordées et élargies à la base, acuminées au sommet, glabres sur toute leur surface, colorées en vert foncé à leur face supérieure, en vert pâle à l'inférieure, en jaune lorsqu'elles sont sèches ; elles portent de cinq à sept nervures très saillantes et présentent fréquemment une légère dissymétrie des deux lobes de la base, comme beaucoup de *Piper*. Leur saveur est brûlante et un peu amère, leur odeur aromatique. La récolte en est faite dès qu'elles commencent à jaunir ; elles sont alors réunies par bottes de vingt ou trente et mises en vente dans tous les marchés et souvent en pleine rue. Elles sont consommées en quantités considérables par les Indiens et les Malais comme masticatoire, mêlées à de la noix d'Arec *(Areca Catechu)* et à de la chaux vive, souvent aussi additionnées de substances aromatiques variables. Ce masticatoire est désigné en malais sous le nom de *Sirih-Pinang*, *Pinang* étant le nom de la noix d'Arec, à laquelle les Anglais ont donné, d'autre part, celui de *Betel-Nuts ;* aux Indes, on le nomme *Sirih-Daun*. Il n'est guère de Malais, si pauvre qu'il soit, qui ne porte constamment avec lui la petite boîte hexagonale, large comme la main, et divisée en compartiments où sont logés le *Sirih*, le *Pinang*, le *Chunam* (chaux vive), et la spatule qui sert à étendre celle-ci sur la feuille de *Sirih*. Le Malais mâche le Bétel pendant de longues heures. L'usage en est, en quelque sorte, national, et ne pas s'offrir le Bétel, entre deux personnes qui s'abordent, passe pour une grave impolitesse.

Dr R. BLONDEL.

II. PHYSIOLOGIE. — Le Bétel, feuille fournie par le *Piper Betle*, est un masticatoire des plus usités parmi les Chinois, les Indiens et les Malais. La feuille de Bétel n'est pas mâchée seule : l'on y adjoint de la chaux vive et de la noix d'Arec, peut-être même d'autres substances. Gaudichaud indique en effet, pour 100 parties : 50 de tabac, 25 de noix d'Arec, 20 de poivre bétel, 3 de chaux vive, 2 de cachou. Mais ces proportions sont très sujettes à varier selon les régions, et les Indiens, par exemple, préparent leur masticatoire en plaçant dans une feuille de bétel, 5 décigrammes environ d'une pâte formée de chaux vive et d'eau, avec un peu de noix d'Arec, après quoi ils roulent le tout en boulette qu'ils mâchent durant plusieurs heures. Ce mélange donne à la salive et à la bouche une coloration rouge intense et d'après certains auteurs, il serait très favorable aux dents qu'il contribuerait à maintenir très saines. Bien que les effets du Bétel puissent varier un peu, par suite de la variabilité de composition du masticatoire (— on y ajoute souvent des graines aromatiques, du camphre, du bois d'aloès, du musc, de l'ambre gris, etc. —), il y a certains effets généraux qui ne changent point. Ainsi que cela a lieu pour plusieurs substances qui deviennent pour l'homme un besoin, une passion irrésistibles, la première fois que l'on mâche du Bétel, il semble que l'on éprouve une ébriété, des vertiges, de la céphalalgie, des vomissements, comme sous l'influence du premier cigare ou de la première pipe.

Il est malaisé de se rendre compte de la cause qui engendre la passion du Bétel; elle est peu nette. Il ne semble pas qu'il y ait excitation cérébrale particulière. L'on a invoqué une certaine stimulation, une action tonique, fébrifuge, etc. ; l'on a cru à une action antidysentérique. Cela est possible, mais cela n'explique point que l'on devienne fanatique de Bétel comme on le devient de coca ou de tabac. Le goût du Bétel n'a rien de bien agréable : il produit une salivation abondante peu utile à la digestion. Cependant, Bombelon a découvert dans le Bétel un alcaloïde qu'il appelle l'*arékane*, et qui serait voisin de la nicotine. Cet alcaloïde serait un sialalogue et un purgatif, et ralentirait le pouls. De nouvelles recherches sont nécessaires pour élucider l'action du bétel, et expliquer l'emploi étendu qui en est fait. Dr H. de V.

BIBL. : PHYSIOLOGIE. — *Dictionnaire* de DUJARDIN-BEAUMETZ. — E. BOMBELON, *Therapeutic Gazette*, 15 mai 1886, p. 328.

BETELGEUSE (V. BETEIGEUSE).

BÉTENCOURT (Pierre-Louis-Joseph), érudit français, né à Arras le 7 juil. 1743, mort à Paris le 15 mai 1829. Il était au moment de la Révolution religieux de l'abbaye bénédictine d'Auchy-les-Moines, dont il imprimait le cartulaire; le t. Ier, seul imprimé (1788), n'avait encore ni titres ni tables lorsque le travail fut arrêté par la Révolution. Quelques bibliothèques ont recueilli les rares exemplaires de cet ouvrage qui n'avait été tiré qu'à vingt-cinq exemplaires. Dom Bétencourt fut le seul des religieux d'Auchy qui refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé; il émigra en oct. 1792, s'attacha au comte d'Artois et vécut assez longtemps à Londres. Revenu en France sous la Restauration, il fut nommé, en 1816, associé de l'Académie des inscriptions et employa le reste de sa vie à

des travaux d'érudition. Il collabora au *Recueil des historiens de France*, à l'*Histoire littéraire*, au Recueil des *Notices et extraits des manuscrits* et au *Journal des savants*. De 1817 à 1825, il exécuta aux archives du royaume un travail considérable qu'il publia l'année suivante sous ce titre : *Noms féodaux ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France dans les provinces d'Anjou, Aunis, Auvergne, Beaujolois, Berry, Bourbonnois, Forez, Lyonnois, Maine, Saintonge, Marche, Nivernois, Touraine, partie de l'Angoumois et du Poitou, depuis le* XIIe *siècle jusque vers le milieu du* XVIIIe, *extraits des archives du royaume* (Paris, 2 vol. in-8) ; il en a été publié une 2e édition en 1867 (Paris, 4 vol. in-8). Ce travail constitue en réalité la table alphabétique des registres d'aveux et dénombrements de l'ancienne Chambre des comptes de Paris (série P. des arch. nat.), pour les provinces énumérées dans le titre.

BÉTÊTE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Châtelus-Malvaleix ; 1,214 hab.

BETFORD (V. BEDFORD).

BETHABA. Lieu cité par Ptolémée (*Géogr.*, VI, I, 4), comme situé dans l'Assyrie méridionale : le lieu est inconnu d'ailleurs.

BETHABARA. Localité où Jean le précurseur baptisait d'après la lecture du texte reçu (*Jean*, I, 28). Il est préférable, d'après les anciens manuscrits, de lire Béthanie à cette place.

BETHANCOURT *(Béthencourt)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 217 hab. La cure de ce village fut donnée au XIIe siècle à l'abbaye de Morienval. L'église a un clocher roman et un chœur de l'époque de transition. On remarque dans la nef un lambris du XVIe siècle. — La ferme de *Wauru* est le reste d'un manoir de la fin du XVe siècle, et il existe encore des traces d'anciennes constructions au lieu dit *la Belle-Mézière*. C. St-A.

BÉTHANCOURT-EN-VAUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny ; 418 hab.

BETHANIE. Aujourd'hui *El Azarié*, pauvre village de la Palestine, situé à 3 kil. O.-S.-O de Jérusalem, au S.-E. du mont des Oliviers, avec le tombeau de Lazare dans une grotte. — Cette localité, située aux environs de Jérusalem, est mentionnée dans les récits évangéliques relatifs aux derniers moments de Jésus. Il s'y retirait le soir en quittant Jérusalem et y passait la nuit. Là habitait Lazare avec sa famille (*Matthieu*, XXI, 17 et paral. ; XXVI, 6, suiv. ; *Jean*, XI, 1 suiv.).

BETHARAM. Localité de la région du Galaad qui fut occupée par la tribu de Gad lors de la conquête de la Palestine par les Israélites.

BÉTHARRAM. Hameau de la com. de Lestelle (Basses-Pyrénées), arr. de Pau, cant. de Nay, sur la rive gauche du Gave, avec un beau pont d'une seule arche couverte de lierres ; 1,313 hab. Dans les environs, à 3 kil. au S. de Bétharram s'ouvre la grotte de *Riocaude*, une des plus belles des Pyrénées. Bétharram possède un séminaire et un collège tenu par des Lazaristes situés à côté de l'église.

Le calvaire de Bétharram a été un lieu de pèlerinage célèbre. Gaston V le Croisé, désirant perpétuer le souvenir de son expédition en Terre-Sainte et trouvant dans la colline de Bétharram une certaine ressemblance avec le Calvaire, y éleva, dit-on, au commencement du XIIe siècle, des chapelles représentant les principales scènes de la Passion avec trois croix au sommet du coteau regardant la vallée du Gave. Ces chapelles, détruites pendant la Révolution, ont été relevées et ornées de bas-reliefs en plâtre. Le pèlerinage s'adresse à Notre-Dame du Calvaire de Bétharram, dont le sanctuaire est situé sur les bords du Gave de Pau, au pied de la colline. Cette église, détruite en 1569 par Montgommery, fut rétablie en 1630, elle offre au-dessus du portail des statues en marbre de la Vierge et des Evangélistes. L'intérieur est richement décoré, mais sans le moindre goût ; les murailles avec des cariatides gigantesques, sont couvertes de mauvais tableaux et de grossiers *ex-voto*. Sur la voûte est représenté le ciel avec



Eglise de Bétharram, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

le soleil, la lune et les étoiles, des saints, des prophètes, des martyrs et des madones. Dans le trésor de l'église, on conserve la robe et le voile de noces de la comtesse de Chambord qui les a envoyés en *ex-voto*. Près du pont un escalier descend au bord du Gave et conduit à une fontaine très vénérée, au-dessus de laquelle est placée une Vierge en marbre blanc. Léon CADIER.

BIBL. : P. DE MARCA, *Traité des merveilles opérées en la chapelle Notre-Dame du Calvaire de Beth-Aram*. — René LAVOIR, *Beth-Aram*, 1648, in-8. — J.-P. TOUTON, *Histoire de la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Bétharram* ; Tarbes, s. d. [1788], in-16. — MENJOULET (L'abbé), *Chronique de Notre-Dame du Calvaire de Bétharram* ; Pau, 1843, pet. in-8. — P. RAYMOND, *Le vrai nom de Bétharram*, dans le Congrès scient. de France, XXXIXe session ; Paris, 1873, in-8, t. I, p. 272.

BÉTHEL. Une des plus anciennes et des plus fameuses cités du territoire israélite et dont le sanctuaire jouissait de la plus grande réputation. La *Genèse* en reporte la fondation tantôt à Abraham et tantôt à Jacob (XII, 8 ; XIII, 2 ; XXVIII, 19 ; XXXV, 6). C'est en cet endroit que Jacob, fuyant la colère de son frère Esaü, voit en songe une échelle montant de la terre jusqu'au ciel et sur laquelle vont et viennent les anges. Ces légendes attestent l'antiquité et le prestige du sanctuaire que possédait cette ville. La divinité nationale des Israélites, Yahvéh (Jehova), y était adorée sous la figure d'un taureau de métal, vulgairement « veau d'or ». On prétend que l'emploi de cette représentation matérielle remonte à Jéroboam, qui l'aurait instituée pour ruiner l'influence du temple de Jérusalem. Mais tout atteste que le sanctuaire de Béthel, beaucoup plus ancien que le temple de la capitale du royaume de Juda, n'avait rien à craindre de celui-ci. Ce n'est que vers la fin du VIIe siècle avant notre ère, que Josias, roi de Juda, aurait détruit le temple de Béthel, jusque-là florissant. Béthel reparaît encore dans la guerre des Maccabées. On en retrouve les ruines dans le village actuel de Beitin. M. VERNES.

BETHELAINVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny ; 483 hab.

BÉTHEMONT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency ; 182 hab.

BÉTHENCOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 1,489 hab.

BÉTHENCOURT-SUR-MER *(Bettonis curtis)*. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; sur un plateau ; 905 hab. Bethencourt est un des principaux centres de fabrication de la serrurerie dans le Vimeux.

BIBL. : PRAROND, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages* ; Paris, 1863, in-12, t. II, pp. 232 à 234.

BÉTHENCOURT-SUR-SOMME. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle ; 208 hab.

BÉTHENCOURT (Jean IV de), chevalier et navigateur, conquérant des Canaries, appartenait à une des plus anciennes familles du pays de Caux, où il naquit vers 1360. Il épousa Jeanne du Fayel, d'une noble maison de Champagne, et fut successivement panetier, écuyer et chambellan de Charles VI. Il avait, dans le cours de ses aventures sur mer et grâce aux renseignements recueillis auprès des marins dieppois, conçu le dessein d'explorer les îles *Canaries* (V. ce mot), que les expéditions des Génois, des Portugais et des Normands avaient fait connaître à l'Europe du moyen âge et qui étaient devenues l'étape nécessaire de tous les pirates. Ayant réalisé une somme de sept mille livres en engageant ses fiefs de Béthencourt et de Saint-Martin-le-Gaillard en Haute-Normandie, il se rendit à La Rochelle pour y fréter un navire, et il y rencontra un autre chambellan du roi, comme lui aventurier, nommé Gadifer de la Salle. Béthencourt l'embarqua avec lui et le prit pour son lieutenant. L'expédition partit de La Rochelle le 1er mai 1402. Elle comprenait d'abord deux cent cinquante hommes d'équipage ; mais, non loin des côtes d'Espagne, une sédition éclata parmi eux et près de deux cents matelots refusèrent de continuer le voyage et allèrent aborder à terre. Malgré tout, Béthencourt fit voile vers les Canaries, y effectua sans peine son débarquement, mais ne tarda pas à reconnaître l'impossibilité de triompher presque seul de la résistance des indigènes. Il lui fallut donc abandonner à son lieutenant Gadifer la conduite de sa petite troupe et retourner en Espagne pour y chercher des renforts, des munitions et des vivres. Grâce à la haute protection de son oncle, Robert de Braquemont, qui avait rendu des services au roi de Castille et épousé la fille d'un grand-maître de la cour, et qui devint plus tard maréchal de France, Jean de Béthencourt réussit à obtenir ce qu'il désirait, mais à la condition qu'il fît hommage à son nouveau protecteur de la possession des terres qu'il avait résolu de conquérir. Lorsque Béthencourt revint aux Canaries avec de l'argent, des vivres et des hommes, il constata que l'exploration des îles avait été en grande partie faite, en son absence, par Gadifer de la Salle. Jaloux de son lieutenant, Béthencourt ne cessa dès lors d'avoir avec lui de graves dissentiments ; Gadifer rentra en France. La conquête des îles fut terminée promptement ; une organisation solide et durable y fut établie ; les indigènes furent bientôt convertis à la foi chrétienne. Revenu à Harfleur le 31 janv. 1405, Jean de Béthencourt en repartit quelques mois après, emmenant avec lui cent soixante colons et quelques femmes ; les terres des Canaries furent partagées entre les anciens et les nouveaux propriétaires. Le 15 déc. suivant, le conquérant quitta définitivement la colonie, dont il abandonna le gouvernement à l'un de ses neveux, Maciot de Béthencourt. Avant de mourir (1422), Jean de Béthencourt, rentré en Normandie, avait vu son château de Saint-Martin-le-Gaillard bloqué par les troupes anglaises ; il fut enterré en l'église de Grainville-la-Teinturière, où l'abbé Cochet fit placer en 1851 une table de marbre noir avec inscription rappelant sa mémoire. Le musée d'antiquités de Rouen possède un astrolabe de facture très ancienne, qu'on croit être celui-là même qui servit au navigateur normand.

La relation de la conquête et conversion des Canaries nous a été conservée par un seul manuscrit, qui, resté dans la famille de Béthencourt, appartient aujourd'hui à la famille de la Quesnerie, qui en descend. Publiée pour la première fois en 1630 par P. Bergeron, elle a trouvé place dans la publication de M. Ed. Charton *(Voyageurs anciens et modernes)* ; mais les textes les plus corrects sont ceux qu'ont donnés plus récemment M. Richard-H. Major, pour l'*Hakluyt Society*, en 1872, et M. G. Gravier, pour la *Société de l'histoire de Normandie*, en 1874. H. STEIN.

BIBL. : D'AVEZAC, *Note sur la première expédition de Béthencourt aux Canaries et sur le degré d'habileté nautique des Portugais à cette époque* ; Paris, 1846, in-8. — *Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries* (1402-1422), par Jean de Béthencourt, gentilhomme cauchois, publié d'après le manuscrit original avec introduction et notes par Gabriel Gravier ; Rouen, 1874, in-8.

BÉTHENCOURT (Jacques de), médecin français, exerçait à Rouen dans la première moitié du XVIe siècle. C'est le premier auteur français qui ait écrit sur la syphilis ; aux appellations de mal français, de mal napolitain, etc., il substitua l'expression de mal vénérien (*morbus venereus*) qui en fait connaître l'origine. Son traitement comprenait un régime sévère, et les mercuriaux qui par leurs effets constituent une sorte de *purgatoire* pour le malade. De là, le titre de son ouvrage devenu excessivement rare : *Nova pœnitentialis quadragesima necnon purgatorium in morbum gallicum sive venereum*, etc. (Parisiis, 1527, in-8) ; une édition récente de ce livre a pour titre : *Nouveau carême de pénitence et purgatoire d'expiation*, etc. Traduct. et comment. par Alfr. Fournier (Paris, 1871, in-8). Béthencourt le premier a décrit la blennorragie, à peine mentionnée par ses devanciers ; mais en la rattachant au mal vénérien, il a contribué à introduire dans la science une erreur très fâcheuse, qui l'a dominée pendant trois siècles. Dr L. HN.

BÉTHENCOURT Y MOLINA (Augustin de BÉTANCOURT, dit), ingénieur espagnol, descendant de Jean de Béthencourt, né à l'île de Ténériffe en 1760, mort à Saint-Pétersbourg le 26 juil. 1824. Il fut élève de l'école militaire de Madrid et obtint le grade d'inspecteur général des routes et canaux. Pendant un séjour à Paris, en 1807, il publia plusieurs ouvrages et fit présenter par Monge à l'Académie des sciences un nouveau système d'écluse dont il donna le modèle à l'Ecole des ponts et chaussées. Appelé l'année suivante en Russie par Alexandre Ier, il abandonna volontiers sa patrie qu'il souffrait de voir sous la domination de Napoléon, fut nommé chef du génie civil russe, général-major, puis lieutenant-général de l'armée russe, et organisa le corps des ingénieurs hydrauliciens en même temps qu'il fonda une école des sciences exactes et construisit les bâtiments destinés au transfert à Nijni-Novgorod de la célèbre foire de Makariev. Il était membre correspondant de l'Institut de France depuis le 5 déc. 1809. On a de lui : *Mémoire sur la force expansive de la vapeur d'eau* (Paris, 1790, in-4) ; *Mémoire sur un nouveau système de navigation intérieure* (Paris, 1807, in-4) ; *Essai sur la composition des machines*, en collaboration avec Lanz (Paris, 1808, in-4) ; *Plans du pont de bateaux de Saint-Isaac, sur la grande Néva* (Saint-Pétersbourg, 1820, in-fol.). L. S.

BÉTHENIVILLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine, au confluent de l'Arne et de la Suippe ; 1,621 hab. Carrières de craie, filatures de laine, peignages et tissages mécaniques. Ce village était jadis fortifié de fossés et de remparts munis de quatre importantes tours ; un haut donjon s'élevait au centre des habitations, les dominant toutes. — L'*église*, longtemps classée comme monument historique, date du XIIIe siècle et passe pour avoir fait partie d'un couvent de filles de Sainte-Catherine ; sa forme est d'une régularité remarquable, mais les bas-côtés ont été supprimés au commencement de ce siècle. A. T.

BÉTHENY *(Betiniacum, Betheneium)*. Com. du dép. de la Marne, arr. et deuxième cant. de Reims, dans une plaine sèche et crayeuse ; 1,009 hab. Cette localité existait dès l'époque romaine ; on a souvent retrouvé, dans

ces deux derniers siècles, des monnaies et des sépultures sur son territoire. Par sa situation même aux portes d'une grande cité fortifiée, Bétheny eut maintes fois à souffrir des nombreuses guerres qui désolèrent la Champagne. Edouard III d'Angleterre y établit ses avant-postes, lorsqu'il vint, en déc. 1359, mettre le siège devant Reims. Le village fut également fort maltraité dans les années 1380, 1431, 1435 et 1437 ; brûlé complètement en 1447 et saccagé de nouveau pendant les troubles de la Ligue. De ce temps date la disparition des villages voisins Ruffy et Touriset. — L'église, édifice gothique des premières années du XIIIe siècle, a été reconstruite en 1854. Les seules parties anciennes sont la tour, élevée au milieu du transept, le transept et l'abside. Les chapiteaux des colonnes qui soutiennent la voûte sont ornés de feuillages délicatement sculptés. La cloche du beffroi porte une inscription de 1723. Une tradition veut que la nef romane remplacée au milieu de ce siècle ait été construite avec les matériaux de l'ancienne cathédrale de Reims, bâtie par l'archevêque Ebbon et continuée par Hincmar, qui fut incendiée le 6 mai 1211. On voit encore, dans le village, les socles en pierre, revêtus d'armoiries et d'inscriptions, de deux croix du XVIIe siècle. A. TAUSSERAT.

BIBL. : Ch. GIVELET, H. JADART et L. DEMAISON, *Répertoire archéologique de l'arr. de Reims*, fascicule I; Reims, 1885, gr. in-8, avec pl.

BÉTHESDA. Réservoir situé à Jérusalem près de la porte des troupeaux et auquel on attribuait des vertus curatives. Il était entouré de portiques où les malades se tenaient en attendant que l'eau fût mise en mouvement (*Evangile selon saint Jean*, chap. V). On a pensé le retrouver dans différents bassins qui subsistent encore aujourd'hui, principalement dans un réservoir situé près de l'église Sainte-Anne. La lecture Béthesda est assez douteuse ; on peut rapprocher ce nom de celui de Bézetha qui servait à désigner la colline septentrionale de Jérusalem.

BETHHORON. Nom de deux localités de l'ancienne Palestine, Bethhoron haut et Bethhoron bas, qui subsistent encore aujourd'hui sous la forme Beit-Ur. Situées sur l'importante route qui conduisait de Jérusalem à la mer en passant par Gabaon, elles dominaient le passage à travers une gorge profonde et ont joué, à différentes reprises, un rôle dans les luttes dont cette région fut le théâtre, notamment au temps des Maccabées.

BÉTHINCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny ; 514 hab.

BETHINES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon ; cant. de Saint-Savin ; 1,159 hab.

BETHISAC (V. BETISAC).

BETHISY-SAINT-MARTIN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois, sur la petite rivière d'Autonne ; 890 hab. Ce lieu, qui est très ancien, est traversé par la chaussée romaine, dite chaussée Brunehaut, se dirigeant de Soissons vers Senlis ; mais il n'était très certainement qu'une dépendance de Béthisy-Saint-Pierre, dont il est si voisin que les maisons des deux communes se touchent presque sans aucune interruption. L'église de Saint-Martin était la paroisse secondaire de Béthisy. Elle fut donnée en même temps que celle de Saint-Pierre par Charles-le-Chauve à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons. Les religieux de cette abbaye étaient curés primitifs et gros décimateurs. L'église actuelle, qui ne manque pas d'intérêt archéologique, a 32 m. de longueur et 15 m. de largeur. La façade gothique, précédée d'un porche, est en partie du commencement du XIIIe siècle. Les bas côtés montrent des ouvertures en arc brisé, géminées et trilobées. Le chœur est terminé par trois pignons avec autant de fenêtres du XIVe ou du XVe siècle. Le clocher est une tour carrée placée à côté du chœur ; il appartient à l'époque de transition du style roman avec le style gothique. Il est terminé par une pyramide octogone ajourée et ornée à la base de quatre clochetons. — *Saint-Lazare* était une maladrerie près de laquelle on a trouvé de nombreux sarcophages. — *Sainte-Lucie*, où existait un château et une chapelle, appartenait à l'abbaye de Châlis, qui en vendit en 1227 le domaine utile à Guérin, évêque de Senlis. — A *Puisières* ou *Puisiez* existait également un fief qui appartint au XVe siècle aux Rouvroy-Saint-Simon et dont le manoir, reconstruit sous Louis XIII, n'a été détruit qu'en 1837. C. ST-A.

BÉTHISY-SAINT-PIERRE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 1,758 hab ; sur la rivière d'Autonne. Le village actuel s'étend en ovale autour de la butte sur lequel s'élevait la forteresse qui donna à ce bourg une importance considérable au moyen âge. Béthisy-Saint-Pierre fut d'abord une ferme du fisc royal dans laquelle elle resta jusqu'au Xe siècle ; Charles le Simple la donna alors, au moins en partie, par une charte de 907, à l'abbaye de Morienval ; puis elle échut, en même temps que Béthisy-Saint-Martin, au monastère de Saint-Crépin-le-Grand. Les auteurs ecclésiastiques considèrent comme une usurpation le droit que s'arrogea la reine Constance, femme de Robert, de faire élever sur la motte de Béthisy, vers l'année 1026, une forteresse dans l'intérêt de son second fils, qu'elle avait essayé de faire reconnaître comme héritier présomptif à la place d'Henri Ier dont, pour cette raison, elle redoutait le ressentiment. A la mort de son époux, arrivée au mois de juill. 1031, Constance renouvela ses tentatives, et, appuyée sur les places de Senlis, Béthisy, Coucy et autres forteresses dont elle avait eu soin de s'assurer la possession, elle leva ouvertement l'étendard de la révolte ; mais le roi Henri Ier vainquit ses partisans, et, ayant obtenu leur soumission, leur pardonna ; parmi eux se trouvait Richard, premier châtelain de Béthisy. C'est ce Richard qui termina la construction de la forteresse dans laquelle le roi transféra, en 1040, le siège de la juridiction qui existait dans la maison royale de Verberie et qui prit alors le nom de châtellenie de Béthisy-Verberie. Louis le Gros séjourna souvent à Béthisy ; c'est là que fut décidé et célébré en 1137 le mariage d'Eléonore d'Aquitaine avec le fils du roi qui fut appelé Louis le Jeune. C'est de cette époque que date la grande importance acquise par le bourg de Béthisy. Philippe-Auguste y fit aussi de fréquents séjours ; sous le règne de ce prince, en 1184, Philippe d'Alsace tenta, par un coup de main, d'enlever la forteresse ; mais les habitants, joints à la petite garnison dont disposait le châtelain, firent une vigoureuse résistance, ce qui permit à l'armée royale d'arriver à temps pour dégager la place. En 1359, les Anglais, après avoir brûlé Verberie et la Croix-Saint-Ouen, vinrent aussi assiéger Béthisy ; mais ils furent vigoureusement repoussés et poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Saintines. Revenus bientôt après en force pour tirer vengeance de leur défaite, la garnison de Béthisy marcha à leur rencontre et les battit de nouveau près de Verberie, au lieu qui reçut à cette occasion le nom de *Champ-Dolent*. Cependant la forteresse de Béthisy subit le contrecoup de l'anarchie qui régna dans toute la Picardie à cette déplorable époque. Démantelée et tombant en ruines, elle fut comprise au nombre des places dont les lettres royales du 10 avr. 1431 ordonnèrent la démolition comme « non tenables et devenues des repaires de voleurs et rôdeurs ». Abandonnée jusqu'en 1562, Béthisy fut alors restaurée par les soins de Catherine de Médicis, qui avait reçu ce domaine dans son douaire. Cette reine fit réparer les fortifications avec le secours des habitants, pour leur assurer une retraite pendant les guerres civiles. Mais le roi Louis XIII le fit de nouveau démanteler en 1618, lorsqu'il eut commencé à mettre à exécution la politique de destruction de tous les foyers de résistance possible à l'autorité royale. Le domaine fut aliéné à la même époque, mais après avoir appartenu à la famille de Raray, il revint à l'Etat en 1720, puis fut de nouveau vendu par le duc d'Orléans en 1760.

Béthisy était depuis le XIe siècle le siège de la châtel-

lenie de Béthisy-Verberie; cette châtellenie fut réunie à trois autres à la fin du XIIIe siècle pour constituer le comté de Valois. La juridiction fut remplacée en 1703 par une prévôté royale dont le siège demeura fixé à Verberie. Elle allait en appel au baillage de Crépy. La charge de châtelain de Béthisy constituait un fief considérable; il avait sous ses ordres plusieurs chevaliers qui étaient aussi attachés au château par un fief spécial; tous portaient, ainsi que le châtelain, le nom de Béthisy, ce qui rend leur généalogie à tous absolument inextricable; on sait seulement qu'à partir du XIVe siècle la série des châtelains est la même que celle des seigneurs de Néry. Ces officiers avaient la haute justice et un grand nombre de droits et privilèges. La prévôté était un autre fief indépendant du châtelain. — La cure de Saint-Pierre de Béthisy était à la collation de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, de Soissons. Une communauté de moines de cette abbaye y avait été établie en 1123 par Lisiard, évêque de Soissons, et son supérieur portait le titre de chambrier. Cette chambrerie subsista pendant plusieurs siècles. La collégiale, fondée dans l'enceinte de la forteresse en 1060 sous le nom de Saint-Adrien par Richard Ier, châtelain, de la maison de Chérisy, comprenait quatre chanoines et un doyen tirés de l'abbaye de Saint-Quentin-lez-Beauvais, où se retira le fondateur. Philippe Ier donna à cette collégiale les revenus de l'ancienne maison royale de Cuise. Hugues, fils de Richard, créa deux nouvelles prébendes; mais après la destruction de la forteresse, les chanoines se retirèrent à l'abbaye de Saint-Quentin et l'établissement devint un prieuré qui, après avoir appartenu à plusieurs commandataires, revint à la fin du XVIIe siècle aux génovéfains. — Les protestants eurent aussi, après l'édit de Nantes, un établissement important à Béthisy.

Les ruines de l'ancienne forteresse située sur un mamelon complètement isolé à talus très rapides, donnent encore l'idée de sa force au moyen âge; les murs du donjon, très solidement construits et dont on peut suivre encore les substructions, décrivent un ovale de 60 m. sur 45. Il y avait un puits par lequel on gagnait des souterrains qui conduisaient hors de l'enceinte. Du sommet de la tour on pouvait communiquer par signaux avec Montépiloy, Vez, Clermont-en-Beauvaisis et autres forteresses de la contrée. Cette tour était environnée d'une triple enceinte fortifiée. — Le château de *la Douye*, placé dans le bas du village, date en grande partie des XIVe et XVe siècles. Il y avait une autre maison seigneuriale à l'endroit appelé le *Hazoy-en-Valois*; c'était l'hôtel du gruyer ou juge de la forêt de Cuise; ce château, construit au XIIIe siècle, fut reconstruit au XVIIIe. — L'église de Saint-Pierre, qui a 40 m. de longueur sur 17 de largeur, possède un portail du XIIIe siècle précédé d'un porche qui paraît de la même époque. Le transept nord est aussi du XIIIe et le sud-est du XVe et du XVIe. Le chœur a deux absides, l'une polygonale, l'autre en hémicycle; il appartient à l'époque de transition du roman au gothique. On y remarque un banc d'œuvre du XVe siècle et quelques vitraux datés de 1567. Le clocher, placé au côté droit du portail, est une construction carrée du XVIe siècle, de 48 m. de hauteur totale, y compris sa flèche octogone. Ce clocher est richement édifié et contient sur le premier cordon de la tour une curieuse inscription qui apprend qu'il fut commencé en 1520 par les soins de Renaud Bouché, chambrier de Béthisy, sous la conduite de Jehan Brulé et de Jehan Charpentier, maîtres maçons.

Béthisy est la patrie de Nicolas *Bergeron* (V. ce nom) et de *Renaud*, de la famille des châtelains du lieu, qui fut au XIIIe siècle bailli de Pierrefonds, puis de Senlis, prévôt d'Amiens, commissaire enquêteur du roi dans les forêts de Cuise et Retz et seigneur de *Puisières* ou *Puisiers*.

Vte de Caix de Saint-Aymour.

Bibl. : Carlier, *Hist. du duché de Valois*, 1764, in-4. — Graves, *Canton de Crépy-en-Valois*, 1843, in-8.

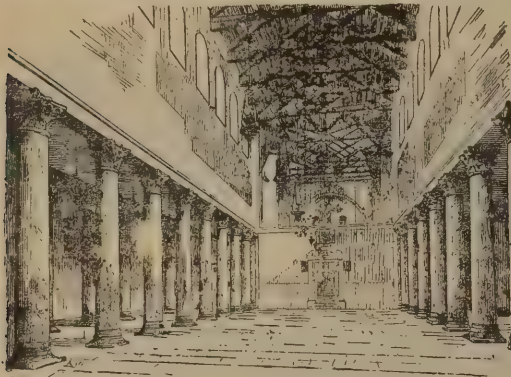
BÉTHISY. Ancienne famille de Picardie d'où sont sortis les seigneurs de Mézières et de Cavermont. Nous citerons parmi les personnages de cette famille :

Eugène-Marie de Béthisy, marquis de Mézières, né le 10 mai 1656, mort le 14 avr. 1721. Brigadier de cavalerie (1696), nommé maréchal de France après la bataille d'Hochstaedt (1704), gouverneur d'Amiens et de Ccoupour sa belle conduite à Ramillies où il avait vert la retraite de la maison du roi (1706), lieutenant-général en 1710.— *Eugène-Eustache*, comte de Béthisy, neveu du précédent, né à Moutiers le 5 janv. 1739, mort le 14 juin 1823, brigadier d'infanterie (1780), inspecteur général (1788), commandant de Toulon (1789), émigra (1791), servit dans l'armée de Condé, passa au service de l'Autriche (1797), rentra en France sous la Restauration et reçut alors le grade de lieutenant-général. — *Henri-Benoît-Jules* de Béthisy de Mézières, frère du précédent, né au château de Mézières, en Picardie, le 28 juil. 1774, mort à Londres en 1817. S'étant engagé dans les ordres, il reçut d'abord une abbaye, puis fut nommé vicaire-général de M. de Talleyrand, archevêque de Reims. Choisi par Louis XVI pour l'évêché d'Uzès, il fut sacré le 16 janv. 1780. En 1789, le clergé de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire l'élut comme député aux états généraux, où il se fit remarquer par son attachement aux anciens privilèges. Il n'approuva point l'abandon des dîmes consenti dans les journées du 4 et du 11 août 1789, parla contre l'évêque d'Autun et s'opposa de tout son pouvoir à la constitution civile du clergé. Toujours inflexible dans ses principes, il émigra en 1792, se retira d'abord à Bruxelles, puis en Allemagne, rentra secrètement à Paris, en janv. 1793, mais regagna aussitôt Bruxelles et se fixa en Angleterre. Resté de là en relations constantes avec son diocèse, il protesta énergiquement contre le Concordat en 1801 et contre les bulles et autres lettres apostoliques promulguées à cette occasion, refusa sa démission au pape avec trente-sept autres de ses collègues et écrivit lui-même à Pie VII. Il continua cette opposition jusqu'au bout, revint à Paris en 1814, refusa de rentrer à Uzès, sans consentir cependant à se démettre de ses fonctions. A la suite de ce refus, il retourna à Londres et sollicité derechef en 1816 par Louis XVIII, il se décida enfin à envoyer avec quelques autres évêques, également opposants, sa démission conditionnelle, mais en se réservant de juger par lui-même des avantages et de l'utilité de cette mesure. Il mourut peu après à Londres. Il publia dans cette ville, en 1800, un volume intitulé *Véritable état de la question de la promesse de fidélité* contre le serment exigé par le gouvernement consulaire des prêtres qui voulaient rentrer en France.

Charles, comte de Béthisy, né en 1770, mort à Paris le 5 oct. 1827. Fils du comte Eugène-Eustache de Béthisy, il entra en 1785 au service dans un régiment d'infanterie. Devenu capitaine de cavalerie en 1788, il émigra en 1791. Enrôlé dans l'armée de Condé, il fit la campagne de 1792, à la suite de laquelle il fut nommé colonel en second au régiment de Hohenlohe. Plusieurs fois blessé, il fut décoré en 1793 de la croix de Saint-Louis pour avoir enlevé un canon aux républicains, à Bergstein. En 1795, il prit part avec les émigrés à la campagne de Hollande, en qualité de lieutenant-colonel des hussards de Rohan. Il rentra en France avec Louis XVIII, en 1814, reçut le grade de maréchal de camp, devint aide de camp du duc de Berry, et fut chargé d'un commandement sur la frontière du Nord. Après les Cent-Jours, il fut élu député par le dép. du Nord, prit part à la discussion de la loi dite d'*amnistie* et prononça au sujet de l'exil des régicides un discours qui eut un grand retentissement (16 janv. 1816). D'une manière générale, il se fit remarquer comme un des royalistes les plus farouches et les plus intransigeants de la chambre *introuvable* dont il présidait le deuxième bureau. Entré dans la commission chargée de distribuer des récompenses aux soldats de l'armée royale, il fit éga-

lement partie du conseil de guerre qui jugea le général Debelle. Non réélu en sept. 1816 par le dép. du Nord, il reconquit son siège de député en 1820. Créé successivement marquis, pair de France, puis gouverneur des Tuileries, il reçut en 1820 le commandement d'une brigade de la garde royale, et fut promu lieutenant-général après la campagne d'Espagne. Rentré malade à Paris, il y mourut quatre ans après. Abel Lefranc.

BETHLÉEM (en arabe *Beit el Ham*). Ancienne ville de Palestine, située à 9 kil. au S. de Jérusalem; 5,500 hab. Elle est célèbre d'abord comme patrie de David, puis comme lieu de naissance de Jésus-Christ. On la désigne souvent sous le nom de *Bethléem-Ephrata*. La tradition qui fait naître en cet endroit le fondateur du christianisme est visiblement bâtie sur des prophéties



Intérieur de l'église de la Nativité à Bethléem.

bibliques exaltant la famille et la descendance de David. Le Messie, en qualité de « fils de David », fut considéré, par une interprétation littérale, comme ayant dû sortir de la ville même de Bethléem. Bethléem possède une ancienne basilique chrétienne du plus grand intérêt, l'église de la Nativité, commencée par l'impératrice Hélène et achevée par son fils Constantin en 333, et continue d'être l'objet d'un pèlerinage à raison de la tradition qui y rattache la naissance de Jésus-Christ.

BETHLÉEM. Ham. dépendant de la com. de Clamecy (Nièvre). Cette localité se nommait au moyen âge *Panténor*; un hôpital y fut fondé en 1117 par le comte de Nevers. L'un de ses successeurs, Guillaume IV, sur le point de mourir en Palestine, fit don de cet hôpital et de l'église qui en dépendait à l'évêque de Bethléem pour lui servir de refuge au cas où il serait chassé de son siège par les infidèles (1168); ce fut alors que l'église de l'hôpital prit le nom de N.-D.-de-Bethléem qui bientôt fut substitué à celui de Panténor pour désigner le bourg. L'évêque de Bethléem, chassé de son siège par les Sarrazins au commencement du XIIIe siècle, vint en effet résider à Panténor, où l'évêché se perpétua jusqu'à la Révolution. Les évêques de Bethléem étaient nommés par les comtes puis ducs de Nevers. Cet évêché sans diocèse fut supprimé en 1790. L'ancienne *église* de Bethléem (XIIe siècle) subsiste encore en partie, mais fort dégradée. Elle sert de salle à manger à l'hôtel de la Boule d'Or. Un pont de pierre sur l'Yonne relie Bethléem à Clamecy.

BETHLÉEM (Chapelle de) ou des Saints-Innocents. C'est une chapelle de Prague célèbre par le rôle qu'elle joue dans l'histoire religieuse de la Bohême. Elle fut fondée par un gentilhomme de la cour de Vacslav (Venceslas) IV, pour servir de centre aux prédications en langue tchèque. A ce moment, on prêchait surtout en allemand dans les églises de Prague. Le premier prédicateur fut Jean Protiva de Nova Ves, le second Maître Etienne de Rolin, le troisième Jean Hus dont le nom est lié d'une façon indissoluble à celui de la chapelle. Il y prêcha de 1402 à 1415. En 1412, les Allemands s'efforcèrent de détruire la chapelle qui fut énergiquement défendue par les Hussites. Même après la mort du réformateur, elle resta pour ses disciples une sorte de lieu consacré. Au début du XVIIe siècle, elle appartint pendant quelque temps aux frères bohêmes. Après la bataille de la Montagne Blanche elle fut livrée aux dominicains, puis aux jésuites. Elle fut fermée sous Joseph II, puis détruite. Elle renfermait un certain nombre de sépultures, dont les pierres tombales se voient aujourd'hui au musée de Prague. Les murailles étaient couvertes d'inscriptions bibliques. A cause du nom de cette chapelle, les Hussites ont été parfois appelés des Bethléémites. L. Leger.

Bibl. : Les ouvrages relatifs à l'histoire du hussitisme et Tomek, *Histoire de la ville de Prague* (6 vol. en tchèque).

BETHLÉEM. Ville des Etats-Unis, Etat de New-York, sur l'Hudson, à 12 kil. au S. d'Albany; 6,700 hab.

BETHLÉEM. Ville des Etats-Unis, Etat de Pennsylvanie, comté de Northampton, sur la rivière Lehigh, à 80 kil. au N. de Philadelphie, fondée en 1741 par des frères Moraves; 5,200 hab. Manufactures de fer et de zinc. L'Université de Lehigh (église anglicane), a été fondée à Bethléem en 1866, avec une dotation de vastes terrains et de 500,000 dollars faite par Asa Packer.

BETHLÉÉMITE ou **BETHLÉHÉMITE.** Nom. donné à divers ordres religieux. — I. Un ordre établi à Cambridge en 1257; disparu aujourd'hui. Ces bethléémites portaient le costume des dominicains avec une étoile rouge sur la poitrine, en mémoire de l'étoile qui guida les Mages. — II. Un ordre de *Notre-Dame-de-Bethléem*, institué en 1459 par Pie II, pour défendre Lemnos contre les Turcs; disparu après la perte de cette île. — III. Une congrégation rattachée à l'ordre des franciscains fondée en 1665, dans les îles Canaries par Pierre de Béthencourt, gentilhomme français; reconnue et investie de privilèges par Innocent XI (1687) et par Clément XI (1717). Ces religieux sont voués au service des malades dans les hôpitaux et à l'éducation des enfants; ils suivent la règle de Saint-Augustin et portent au cou une médaille représentant la naissance de Jésus-Christ à Bethléem. La maison-mère est à Guatémala; une quarantaine d'autres maisons, la plupart dans les îles Canaries. Branche féminine formée par Marie-Anne del Galdo. E.-H. V.

BETHLEN. Nom d'une illustre famille de Transylvanie. *Gabriel* Bethlen (en magyar *Bethlen Gabor*, ce qui a été souvent pris pour un nom de famille composé), né en 1580, fut d'abord l'utile lieutenant d'Etienne Bocskay, puis l'adversaire secret de Gabriel Bathory. Lorsque celui-ci eut tourné tout le monde contre lui par ses folies, Bethlen fut reconnu à sa place prince de Transylvanie (1613), d'abord par le grand-visir à Constantinople, puis après la mort de Bathory, par la Diète de Kolozsvar. Le gouvernement intérieur du nouveau prince pendant seize ans (1613-1629) fut l'âge d'or de la Transylvanie. Protestant zélé, lecteur assidu de la Bible, Bethlen était tellement impartial qu'il avait un chancelier catholique en même temps qu'un chancelier calviniste; il tenait la balances égale entre les divers cultes et les nationalités diverses de ses Etats; l'enseignement primaire et classiques faisait sous lui de grands progrès. Sa politique extérieure est plus contestable : très changeante, elle a pu être accusée de duplicité. Il faut avouer qu'entre les Turcs, l'Autriche et les autres puissances catholiques ou protestantes, la situation d'une petite principauté, elle-même très bigarrée, était plus qu'embarrassante à une époque telle que celle de la Guerre de Trente ans. Pourtant les parti sans de l'Autriche, qui ont toujours été très durs pour la mémoire de Bethlen, ne peuvent pas l'accuser d'avoir montré de l'acharnement au début de la période palatine, lors des plus pressants dangers de Vienne et de Ferdinand II. Il se tint d'abord dans une expectative nuisible aux insurgés de Bohême, et qui arrêta leurs succès. Lorsqu'ensuite il occupa toute la Hongrie,

fut proclamé roi par la Diète de Presbourg (25 août 1620) et apparut à toute l'Europe comme l'espoir du parti protestant, il était bien tard. Les négociateurs d'Albert de Luynes, très favorable à l'Autriche, vinrent le trouver à son camp de Presbourg, et profitèrent du désastre irrémédiable de la Bohême à la Montagne Blanche pour incliner son esprit vers la paix. Bethlen conclut en effet, après quelques négociations et quelques opérations également heureuses, le traité de Nikolsbourg (1621) : il renonçait à la couronne, mais obtenait, outre la Transylvanie, l'administration de sept comitats hongrois ; situation presque royale. — Malheureusement la paix de Nikolsbourg était regardée par les deux parties comme une simple trêve. La diplomatie du prince devint de plus en plus savante et compliquée. Constantinople en était le foyer principal : non seulement la Porte ottomane, qu'il n'aimait pas et qui se défiait de lui, mais qui ne pouvait se passer de lui et dont il ne pouvait se passer, mais encore et surtout les ambassades française et néerlandaise auprès de la Porte. Il lui était en effet plus facile de communiquer avec ces ambassadeurs qu'avec leurs gouvernements. D'autre part il entretenait des rapports directs avec les princes du Nord, d'abord avec l'électeur de Brandebourg dont il épousait la sœur Catherine, ensuite avec le Danemark et Mansfeld, enfin avec Gustave-Adolphe, dont il aurait été l'allié très utile, si la mort ne l'avait pas surpris en 1629, au moment où allait commencer la période suédoise. Quant à son attitude pendant la période danoise, elle offre à l'historien une série fatigante de prises d'armes et de négociations pacifiques, parfois mêmes amicales, avec l'Autriche. Bethlen n'en est pas moins une des grandes figures de son temps, et le plus éminent des princes de Transylvanie. Il n'a pas laissé de fils.

Farkas Bethlen (en allemand *Wolfgang*), né en 1629, mort en 1669, fut chancelier de Transylvanie, et écrivit une histoire de ce pays dans son château de Keresd. Plusieurs légendes se rattachent à ce manuscrit : d'une part il l'aurait composé dans la chapelle du château, pour être à l'abri des espions, d'autre part, à l'approche d'une invasion tartare il l'aurait jeté dans un trou. Ce récit, qui va de 1526 à 1609 : *Historia de rebus transylvanicis*, a d'abord été imprimé au château de Keresd, en 1687 (in-fol.). Réimprimé à Hermannstadt : *Historiarum Pannonico-Dacicarum libri XI* (*Cibinii*, 1782-1795, 6 vol. in-8).

Jean Bethlen, frère du précédent, né en 1613, mort en 1687, fut aussi chancelier et historien de son pays. Ses *Rerum Transylvaniæ libri IV* (Hermannstadt, 1666 ; Vienne, 1780) ; racontent la période de 1629 à 1663. Une seconde partie, comprenant la période de 1662 à 1673, revue et augmentée par A. Kornay en fut publiée à Vienne : *Historia rerum Transylvaniæ* (1782-1783, 2 vol. in-8).

Enfin *Nicolas* Bethlen, fils de celui-ci, né en 1642, mort à Vienne en 1716, a beaucoup voyagé en Europe, surtout en France, où il a par exemple visité le grand Condé à Chantilly, et de retour en Transylvanie dans son château de *Bethlen Saint-Miklos*, y a transporté les mœurs de la cour brillante qui avait ses sympathies à tous égards. Il a écrit en langue magyare ses mémoires restés longtemps manuscrits, mais dont A. de Gérando s'est servi pour sa *Transylvanie*, et que Szalay a publiés dans ses *Emlékek*. L'auteur en avait lui-même donné un abrégé en français : on le trouve à la suite de l'*Histoire des Révolutions de Hongrie* (La Haye, 1737). Citons encore : *Mémoires historiques du comte Bethlen-Niklas, rédigés par l'abbé Révérend, terminés et publiés par P.-Fr. Coq de Villeray* (Amsterdam [Rouen], 1736, 2 vol. in-12). Edouard Sayous.

BETHMALE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 1,835 hab.

BETHMANN. Famille de négociants de Francfort-sur-le-Main, originaire des Pays-Bas ; le fondateur fut *Simon-Moritz*, né le 26 mai 1687, mort le 6 juin 1725. Simon-Moritz, neveu du précédent, né le 31 oct. 1768, mort le 28 oct. 1826, donna aux affaires de banque de la maison une grande extension, négocia des emprunts autrichiens, danois, etc., fut nommé consul de Russie, anobli par l'empereur d'Autriche (1808). Il appliqua une grande partie de sa fortune à des œuvres de bienfaisance. Sa sœur, mariée à J.-J. Hollweg, fonda la branche *Bethmann-Hollweg*, illustrée par *Moritz-August*, né à Francfort-sur-le-Main le 8 avr. 1795, mort à Rheineck le 13 juil. 1877, professeur de droit à l'Université de Berlin (1820), puis curateur de celle de Bonn (1829-1848), député à la Chambre des députés de Prusse (1852-1855), ministre des cultes et de l'instruction publique dans le cabinet libéral Schwerin-Auerswald (1858-1862). Il avait été anobli en 1840 comme grand propriétaire rhénan, à l'occasion du couronnement de Frédéric-Guillaume IV. Elève de Savigny, il a publié des ouvrages estimés. Les principaux sont intitulés *Grundriss zu vorlesungen über den gemeinen Civilprocess* (Berlin, 1821) ; *Gerichtsverfassung und Process des sinkenden röm. Reichs* (Bonn, 1834) ; *Versuche über Teinzelne Theile der heorie des Civilprocesses* (Berlin, 1827) ; *Ursprung der lombardischen Städtefreiheit* (Bonn, 1846). Son principal ouvrage en six volumes, malheureusement resté inachevé, comprend l'histoire de la procédure romaine, de la procédure franque et de la procédure féodale jusqu'au milieu du moyen-âge, sous le titre : *Der Civilprocess des gemeinen Rechts in geschichtlicher Entwickelung* (Bonn, 1864-1874).
A.-M. B.

BETHMANN (Friedericke-Auguste-Konradine Flittner, épouse), actrice allemande, née à Gotha le 24 janv. 1766, morte à Berlin le 15 oct. 1815. Fille d'un régisseur du duc de Saxe-Gotha, de bonne heure elle se consacra au théâtre, où elle était appelée à poursuivre une carrière brillante. Douée d'une voix agréable, elle se produisit d'abord dans l'opéra et obtint un succès de vogue, tant pour son chant expressif que pour son jeu plein de charme et d'émotion. Ayant épousé un acteur comique nommé Ungelmann, elle fut appelée avec lui à Berlin, où elle modifia sa carrière : abandonnant le genre lyrique, elle se donna entièrement à la tragédie et à la comédie, où, dans l'emploi des ingénuités et des jeunes premières, elle vit croître encore sa renommée et prit place au nombre des premiers artistes de son temps. D'une nature fine, délicate et frêle, sa physionomie expressive, son enjouement plein de décence, sa grâce sans pareille, son organe clair et mélodieux, dont les accents émus allaient au cœur, sa diction nette et intelligente dans laquelle dominait tantôt l'esprit, tantôt le sentiment, en firent une actrice accomplie et l'une des plus célèbres de son temps. Elle réussissait également, dit-on, dans la tragédie et dans la comédie, mais ses qualités naturelles la portaient plutôt vers ce dernier genre, où elle déployait des séductions infinies et un charme inexprimable. Son premier mariage n'ayant pas été heureux, elle divorça, et en 1803 épousa un autre acteur nommé *Heinrich-Eduard* Bethmann (né en 1774, mort en 1857), qui jouait les amoureux avec talent et succès. C'est sous ce dernier nom qu'elle est restée fameuse dans les annales du théâtre allemand. A. P.

BETHMONT (Eugène), homme politique français, né à Paris en 1804, mort à Paris le 31 mars 1860. Inscrit au barreau de Paris, à la fin de la Restauration, il se distingua quelques années après, en défendant les journaux républicains poursuivis par le gouvernement de Louis-Philippe. En 1842 les électeurs de Paris l'envoyèrent à la Chambre des députés. En 1846. Il ne fut pas réélu, mais les électeurs de la Rochelle lui rendirent son siège. A la Chambre il fit partie de l'opposition d'extrême-gauche, vota contre toutes les mesures monarchiques, proposées par les ministres de Louis-Philippe, s'opposa au vote de l'indemnité Pritchard, et se signala dans les

discussions sur les caisses d'épargne, les prisons, les annonces judiciaires, les brevets d'invention, les chemins de fer, etc. A la veille de la révolution du 24 fév. 1848, il signa la demande de mise en accusation du ministère Guizot. Le gouvernement provisoire le nomma ministre de l'agriculture et du commerce, ensuite il remplaça Crémieux comme Garde des Sceaux. Trois départements l'envoyèrent simultanément à la Constituante, la Seine, l'Indre et la Charente-Inférieure. Après quelques mois, l'état de sa santé l'obligea à donner sa démission. Il entra au Conseil d'Etat. Ferme dans ses convictions républicaines, il protesta contre le coup d'Etat du 2 déc. et reprit sa place au barreau de Paris dont il devint bâtonnier. Louis LUCIPIA.

BETHMONT (Paul-Louis-Gabriel), homme politique français, né à Vitry-sur-Seine le 12 oct. 1833, fils de l'ancien ministre de 1848. Avocat au barreau de Paris, il se présenta devant les électeurs de la Charente-Inférieure en 1865, et battit le candidat officiel, par 13,317 voix sur 21,805 votants. Il fut réélu en 1869. Pendant son passage à la Chambre des députés sous l'Empire, il fit partie de l'opposition républicaine. Il fit la guerre contre les Prussiens en qualité de volontaire dans un bataillon de marche de la garde nationale. Aux élections du 8 fév. 1871, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale, pour le département de la Charente-Inférieure, le second sur six, par 86,800 voix. Il fut président du centre gauche de cette assemblée. Après le vote de la Constitution républicaine, il sollicita le suffrage des électeurs de l'arr. de Rochefort et fut élu par 6,844 voix contre 6,406 données à M. Georges Roche, candidat bonapartiste. Le 13 mars suivant il fut élu vice-président de la Chambre. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai. Après la dissolution de l'Assemblée il fut réélu, battant encore M. Georges Roche qui était soutenu par le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Nommé premier président de la Cour des comptes le 23 oct. 1880, il se représenta devant ses électeurs, conformément à la loi sur le cumul. Les électeurs le réélurent le 20 oct. 1880, et aussi le 21 août 1881, mais le 6 mars 1882 il donna sa démission de député pour se consacrer à ses fonctions administratives. Louis LUCIPIA.

BÉTHON ou **FONTAINE-BÉTHON** (*Fons Bettonis*). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay, sur une côte élevée ; 569 hab. Ce village remonte à une haute antiquité ; quelques vestiges de l'époque gallo-romaine ont été trouvés çà et là sur son territoire. Il était fortifié au moyen âge ; des traces des anciens fossés subsistent encore aujourd'hui. Béthon, par sa situation voisine des forteresses de Montaguillon, de Sézanne et du Mont-Aimé, souffrit beaucoup des longues luttes du XVe siècle, qui laissèrent sans culture les champs et les vignobles pendant près d'un demi-siècle.

En 1459, la seigneurie de Béthon appartenait au célèbre aventurier espagnol Jean de Salazar, conseiller et chambellan de Charles VII, qui la transmit en 1479 à ses descendants. Elle passa successivement, dans le cours des XVIe et XVIIe siècles, aux familles de Biencourt, de Choiseul, etc. Le fameux abbé Terray, qui devint plus tard contrôleur général des finances, l'acquit en 1762, du comte d'Helmstadt, baron du Saint-Empire, et la conserva jusqu'à sa mort. Le *château*, jusque-là enclavé dans le village, venait d'être réédifié par son dernier propriétaire sur la hauteur, à l'extrémité du large plateau qui sépare la Champagne de la Brie, adossé à de grands bois contigus à la forêt de la Traconne. Cette belle et importante construction du milieu du XVIIIe siècle a été récemment restaurée par son possesseur actuel, M. Le Brun de Neuville. L'*église*, dédiée à saint Serein, a été bâtie en 1540, dans de vastes et élégantes proportions, par Florimond de Biencourt et Jeanne de Salazar, seigneurs du lieu, comme le prouvent leurs armoiries sculptées à une clef de voûte du chœur et répétées sur les meneaux d'une des fenêtres, qui offrent toutes de superbes remplages flamboyants. D'autres clefs de voûte du chœur et de la nef portent les armes de France, etc. Enfin, au-dessus du bénitier est un assez bon morceau de sculpture figurant un *Dieu de Pitié*. — La fontaine Saint-Serein, située dans le village, fut jadis un lieu de pèlerinage renommé. A. TAUSSERAT.

BIBL. : Vicomte Oscar DE POLI, *Les Seigneurs et le Château de Béthon* ; Paris, 1885, in-12, pl.

BÉTHON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne ; 254 hab.

BÉTHONCOURT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt ; 909 hab. Théâtre d'un vif combat en janv. 1871 pendant la bataille d'*Héricourt* (V. ce nom).

BETHONSART. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny ; 244 hab.

BETHONVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon ; 379 hab.

BETHONVILLIERS. Com. du territoire de Belfort, cant. de Fontaine ; 172 hab.

BETHPHAGÉ. Localité des environs immédiats de Jérusalem, mentionnée dans les récits relatifs aux derniers jours de Jésus. Elle paraît avoir été située à l'endroit du mont des Oliviers où venant de Bethanie et de Jéricho on aperçoit Jérusalem.

BETHSABÉE, l'une des femmes de David, mère du roi Salomon. Bethsabée, femme d'un officier de David, du nom d'Urie, fut distinguée par David qui, pour se débarrasser de son mari, le fit tuer dans une sorte de guet-apens. Cela fait, il l'épousa et en eut Salomon. Bethsabée insista auprès du roi vieilli pour que sa couronne passât à Salomon, au mépris du droit d'aînesse, d'après lequel elle revenait à un fils né d'un précédent mariage (2, *Samuel*, XI, XII, 1 *Rois*, I).

BETHSAÏDE. Localité de la Galilée, dont il est question à différentes reprises dans les récits évangéliques. Elle était située sur les bords du lac de Génésareth, non loin de Capharnaüm. On a prétendu, d'après certains passages, qu'il y avait deux villes portant ce même nom. On n'est pas d'accord sur son emplacement.

BETHSAMÈS. Localité de l'ancienne Palestine, située sur le territoire de Juda, non loin de la frontière philistine, dont il est question à différentes reprises dans les livres bibliques.

BETHSAN. Ville de l'ancienne Palestine située à une petite distance du Jourdain, sur la rive occidentale de ce fleuve, commandait l'importante route qui fait communiquer la Syrie damascène avec la côte maritime. Elle porta, à l'époque gréco-romaine, le nom de Scythopolis et conservait alors son importance. Elle subsiste aujourd'hui encore sous le nom légèrement altéré de Beisan.

BETHSOUR. Localité de l'ancienne Palestine, située sur la route de Jérusalem à Hébron et subsistant encore aujourd'hui. Elle joua un grand rôle à l'époque de l'insurrection des Maccabées.

BÉTHULIE. Localité de l'ancienne Palestine, dont il est question dans le livre deutéro-canonique de *Judith*, et qui n'est pas nommée ailleurs. L'auteur la place non loin de la vallée du Kison, sur le flanc septentrional de la montagne d'Ephraïm. On a tout lieu de croire que c'est là un nom de pure invention, comme le récit lui-même dans lequel figure la ville de Béthulie a été reconnu pour être d'un bout à l'autre une œuvre d'imagination.

BÉTHUNE (La). Rivière du dép. de la Seine-Inférieure, nommée anciennement la *Deep* ou la *Dieppe*, prend sa source dans la com. de Gaillefontaine, au pied de collines boisées, coule dans une belle vallée de prairies, arrose Neufchâtel, Bures, Saint-Valery, Dampierre, Saint-Aubin et se jette dans l'Arques, au pied des collines de la forêt d'Arques, après un cours de 60 kil.

BÉTHUNE. Ch.-l. d'arr. du dép. du Pas-de-Calais, au milieu de prairies marécageuses nommées *houches*, que l'on

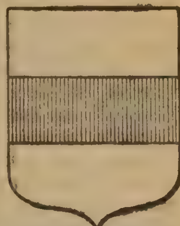
défriche peu à peu, sur la Blanche et le canal de Béthune, à la jonction des canaux de la Lawe et de la Bassée ; 10,917 hab. Stat. du chem. de fer du N., section d'Arras à Hazebrouck, embranchements sur Saint-Pol et sur Violaines-Lille. La démolition des fortifications de Béthune, déclassées en 1867, a permis à la ville de s'étendre et de s'ouvrir au S., du côté du chem. de fer, et à l'E. du côté du canal, de larges voies d'accès. Les principaux établissements industriels de la ville sont des sucreries, des raffineries, des huileries, des fabriques de pipes, des ateliers pour la confection des vêtements militaires. La région produit des céréales, des graines oléagineuses, du lin, du tabac, qui donnent lieu à un commerce important. Les tartes et les andouillettes de Béthune sont renommées. Dans le voisinage de la ville sont d'importantes mines de houille.



Beffroi de Béthune, d'après une photographie.

Béthune possède un collège communal établi dans l'ancien collège des jésuites, une bibliothèque (Catal. publié en 1863 ; catal. des manuscrits au t. IV du *Catalogue général des mss. des bibl. publ. des dép.*, 2e série, t. IV), des archives communales (Inventaire publié en 1878), un magasin de tabacs indigènes en feuilles ; une chambre d'agriculture, une société hippique qui organise chaque année des courses de chevaux sur l'*hippodrome de la Bussière*, une Société de géographie, fondée en 1882.

HISTOIRE. — Au xe siècle un seigneur nommé Herman aurait érigé à Béthune une église consacrée à saint Vaast ; et un peu plus tard, Robert Ier Faisseux, aurait fondé l'église de Saint-Barthélemy. Les successeurs de Robert Ier, avoués d'Arras et seigneurs de Béthune, possédèrent la ville jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Le dernier des seigneurs de cette maison, Robert VII, entoura la ville de murailles flanquées de sept grosses tours (1230). En 1248, la ville de Béthune passa aux comtes de Flandre de la famille de Dampierre. Philippe, fils de Robert d'Artois, s'en empara en 1297 et Charles de Valois en 1299. Trois ans plus tard, le roi de France y mit garnison. En 1346, les Flamands tentèrent de la reprendre et la tinrent assiégée durant trois semaines. Une procession solennelle, dite *procession du renouvellement de la Loi*, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, fut alors instituée pour célébrer la levée du siège et la confirmation des privilèges municipaux qui en fut la conséquence. A la mort de Charles le Téméraire (1477), Béthune fut au nombre des villes qu'occupa Louis XI ; Philippe de Clèves essaya de s'en emparer, mais il fut battu sous les murs de la place par le maréchal d'Esquerdes ; cette victoire a reçu le nom de *journée des Fromages* (1487). Quelques années plus tard, le traité de Senlis, tout en la restituant à Maximilien d'Autriche, la mit au nombre des villes gardées provisoirement sous séquestre par un maréchal de France (1490). Toutefois, Louis XII la céda sans condition à l'empereur en 1498. Pendant la guerre de Trente ans, Gaston d'Orléans la prit après six jours de siège sur les Espagnols (1645). Ceux-ci, l'année suivante, essayèrent de la reprendre, en y introduisant 300 soldats déguisés en femme, mais leur ruse fut déjouée. Les traités des Pyrénées et de Nimègue en confirmèrent la possession à la France. Vauban la fortifia et elle devint le siège de l'un des bailliages de l'Artois. Les Impériaux l'assiégèrent le 15 juil. 1710 et elle capitula le 29 août suivant. Enfin, le traité d'Utrecht la restitua définitivement à la France. En 1778, le duc de Sully obtint du roi le comté de Béthune avec droit de haute, moyenne et basse justice, en échange des principautés de Boisbel et d'Henrichemont en Berry. Les états d'Artois protestèrent à diverses reprises contre cette aliénation préjudiciable aux privilèges de l'échevinage de Béthune. Le différend était encore pendant lorsqu'il fut tranché par la Révolution. Sous le premier Empire, Béthune se signala par son opposition au gouvernement et donna asile à un grand nombre de réfractaires que l'on chercha vainement à traquer dans les marais des environs. La ville de Béthune avait reçu de ses seigneurs dès le début du XIIIe siècle des franchises municipales et un échevinage. Ses privilèges lui furent confirmés successivement par les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne et les rois de France. Les armoiries de Béthune sont les mêmes que celles de la maison de Béthune.



Armoiries de Béthune.

MONUMENTS. — Il ne reste plus des fortifications de Béthune que des vestiges du côté du Nord et une haute tour des anciens remparts qui sert de château d'eau et supporte un vaste réservoir de métal. L'*église Saint-Vaast*, construite de 1533 à 1545, est dominée par une massive tour carrée en briques, à six étages (1590-1611). L'intérieur est divisé en trois nefs ; les retombées des voûtes sont supportées par des colonnes qui datent du XIIIe siècle. Cet édifice a subi de nos jours une restauration complète. Le *Beffroi* (mon. hist.) reconstruit en 1388, enclavé dans un massif de maisons, est une haute tour carrée à trois étages flanquée d'échauguettes et couronnée par un campanile en charpente qui contient le carillon. Nombreuses maisons dans le goût flamand des XVe et XVIe siècles.



Maison à Béthune, d'après une photographie.

BIBL. : *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, arr. de Béthune, 3 vol. in-8. — F. DEQUIEN, *Notice sur la ville de Béthune*, 1838, in-8.

BÉTHUNE (Maison de), originaire de l'Artois, qu'on a fait remonter à tort jusqu'à Robert Ier, dit *Faisseux*, seigneur de Richebourg et avoué d'Arras (vers 1001). Le

véritable fondateur de la maison est, d'après Duchesne, Guillaume de Béthune, surnommé *le Roux*, seigneur de Béthune, de Tenremonde, de Warneton, etc., second fils de *Robert V*, surnommé également *le Roux*, et d'Adelide de Saint-Paul. Il mourut en 1213 (V. l'énumération de sa descendance dans le P. Anselme, IV, pp. 211 et suiv.).

De la maison de Béthune sont sortis les comtes et ducs de Béthune d'Orval, les marquis et comtes de Béthune de Selles et de Chabris, les comtes et ducs de Béthune Charost, les barons et marquis de *Rosny*, les ducs de *Sully* (V. ces noms), les princes d'Henrichemont et de Boisbelle, les marquis de Courville, les seigneurs de Congy, d'Hostel. Les armoiries sont *d'argent à la fasce de gueules*. Les articles suivants font connaître les principaux personnages de cette famille. A. LEFRANC.

BIBL.: André DUCHESNE, *Histoire de la maison de Béthune*; Paris, 1638, in-fol. — Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. IV, pp. 210 et *passim*.

BÉTHUNE (QUESNES ou mieux CONON de), trouvère artésien, né vers le milieu du XIIe siècle, mort avant 1224. Il était d'une famille déjà illustre, qui possédait le territoire de la ville de Béthune dans son patrimoine. La charge, fort importante alors, de *voué* de la ville, était dévolue à l'aîné de la maison de Béthune, dont le renom continua à s'étendre. On sait que Sully, dans ses Mémoires, se fait honneur de descendre de Conon de Béthune.

Ce poète fut aussi un gentilhomme, un chevalier; il se croisa deux fois et prit part, en 1204, à la prise de Constantinople. Entre temps, il résidait soit à la cour de Philippe-Auguste, soit et plus souvent à celle du comte de Champagne qui était alors le rendez-vous préféré des ménestrels. Les poésies de Béthune sont adressées aux Dames de la cour, et non aux moins élevées. La comtesse Marie de Champagne reçut la première l'hommage de ses chants; puis la reine Alix, veuve de Louis VII, voulut l'entendre, mais il eut peu de succès cette fois. La reine, qui se piquait elle-même de poésie, trouva aux vers du gentilhomme artésien un certain « goût de terroir ». Ce jugement irrita fort Conon et développa en lui le goût de la satire, auquel il donna maintes fois cours dans la suite. On connaît sa réplique à la reine Alix, et surtout le couplet où il la blâme de l'avoir repris comme s'il fût étranger à la politesse du langage de la Cour :

> Encoir ne soit ma parole *françoise*,
> Si la peut on bien entendre en françois;
> Ne cil ne sont bien apris ne cortois
> Qui m'ont repris se j'ai dit mot d'Artois,
> Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Ce couplet est intéressant en ce qu'il témoigne de la prépondérance acquise dès le XIIe siècle au langage de « France » sur les autres idiomes de langue d'oui, relégués au rang de jargons provinciaux.

Nous ne suivrons pas le chevalier dans ses deux voyages en Terre-Sainte, dont le premier ne se termina pas tout à fait à son honneur. Conon, qui avait le plus contribué par maintes chansons, à exciter l'enthousiasme des croisés, fut l'un des premiers à suivre Philippe-Auguste dans son retour précipité : aussi les sarcasmes ne lui furent-il pas épargnés, et les plus vifs lui vinrent de la part de son maître en bien dire, Hugue d'Oisy. C'est sans doute sous l'aiguillon de ces traits satiriques que Conon, repris d'un beau zèle, se rembarqua pour la Terre-Sainte (quatrième croisade) où il se signala au premier rang. La date de sa mort est ignorée; l'on sait seulement par un vers de Philippe Mousket qu'il n'existait plus en 1224. Ses chansons ont été publiées bien des fois, par de Laborde, P. Paris, Wackernagel, Dinaux, Bartsch, etc.; l'édition la plus complète, y compris les pièces qui lui sont attribuées, a été donnée par Aug. Scheler, dans ses *Trouvères belges* (Bruxelles, 1876, in-8). Fr. BONNARDOT.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, pp. 845 et suiv.

BETHUNE (Philippe de), comte de SELLES et de CHAROST, diplomate français, né en 1561, mort en 1649. Frère puîné de Maximilien de Béthune, duc de Sully, il fut d'abord gentilhomme de la chambre de Henri III, passa au service de Henri IV et fit avec ce monarque la campagne de France jusqu'à la paix de Vervins. Envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Ecosse en 1599, il fut proposé deux ans plus tard au choix du roi pour occuper le poste d'ambassadeur ordinaire de France à Rome et triompha de l'opposition que lui firent à cette occasion Villeroy et Sillery. Sully, en effet, n'eut pas de peine à faire valoir les services rendus par son frère pendant son séjour à Edimbourg, mais ses deux contradicteurs s'échauffant en vinrent à échanger des paroles aigres avec le surintendant qui leur ferma la bouche en leur rappelant que lui, du moins, n'avait jamais abandonné le nouveau roi pendant sa mauvaise fortune, « et qu'il avait reçu plus de plaies qu'ils n'avaient taillé de plumes et plus répandu de sang pour son service qu'ils n'avaient mis d'encre dans leurs écritures ». (Bibl. nationale, f. fr. 20978, fol. 731).

Arrivé à Rome en 1601, il revint en France en juillet 1605, « le plus glorieux et honoré ambassadeur qui en partit jamais » (lettre du cardinal du Perron à Rosny). Marie de Médicis le fit pourvoir de la lieutenance de roi en Bretagne, puis du gouvernement de Rennes dont il se démit peu après pour accepter les fonctions de gouverneur du duc d'Orléans jusqu'à la mort de ce prince qui survint en 1611. En 1616, Louis XIII l'envoya comme ambassadeur en Piémont pour, d'accord avec le légat pontifical, interposer les bons offices de la France et du Saint-Siège entre les ducs de Savoie et de Mantoue. En 1620, il fut envoyé en ambassade extraordinaire auprès de l'empereur Ferdinand II avec le duc d'Angoulême et le marquis de Châteauneuf. En 1624, il reprit le chemin de Rome avec la mission de régler l'affaire de la Valteline, aux lieu et place du commandeur de Sillery dont les dernières conventions avec le Saint-Siège n'avaient pas été ratifiées par le Louvre. Mais tous les efforts de Béthune furent rendus stériles par le manque d'opportunité de Du Fargis, ambassadeur de France en Espagne, lequel, en signant sans pouvoirs suffisants le traité de Monçon en Arragon (5 mars 1626), fit perdre à Louis XIII l'alliance de Venise et de la Savoie. En 1629, enfin, il prit une part active aux négociations pour la ligue formée entre la France, le pape et Venise. La correspondance de Béthune avec la cour et avec les ministres de France à l'étranger a été conservée presque dans son entier. Les dépêches de ses deux ambassades à Rome se trouvent en partie au ministère des affaires étrangères de France, fonds de Rome, années 1601-1605 et 1624-1627, en partie au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Mélanges Colbert 18, 20, 21; (lettres et dépêches de Rome, 1601 à 1604); f. fr. 3666 à 3680 (dépêches de Rome); 3657 à 3665, 3701, 3696-3700. Correspondance avec Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, général de l'armée de la ligue (France, Venise et Savoie) en Valteline); 3492-3498, 23,617. (Dépêches de Rome, 1625-1626); 5810-5811. (Dépêches des années 1601 à 1609); 3490, 3491, 4119, 3621, 3805, 3823, 3824. Instructions pour ses ambassades à Rome : Bibliothèque nationale, f. fr. 3465, 3484; pour son ambassade en Ecosse, f. fr. 3484; pour son ambassade en Allemagne, f. fr. 10675, 23559 à 23662; pour son ambassade en Piémont, f. fr. 6144. Dépêches relatives à ses négociations en Piémont. Mélanges Colbert, 28 (année 1616); cf. aussi Bibl. nationale, f. fr. 20222 et 20978. (Généal.) 20257, 20265, 20277, 20234, 20230, 20231. Ce fut Philippe de Béthune qui forma la magnifique collection de manuscrits que son fils Hippolyte de Béthune légua à la Bibliothèque royale, aujourd'hui Bibliothèque nationale. Le fonds Béthune a été fondu dès lors dans le fonds français; il est une des sources les plus précieuses pour l'histoire de France et l'histoire internationale pendant les XVIe et XVIIe siècles. ROTT.

BÉTHUNE (Hippolyte de), comte de Selles, marquis de Chabris, fils du précédent, né à Rome le 19 sept. 1603, mort le 24 sept. 1665. Chevalier d'honneur de Marie-Thérèse d'Autriche, il servit aux sièges de Montauban, de la Rochelle et de Corbie. Il légua à Louis XIV une magnifique collection composée de tableaux, de bustes et surtout de 2,500 manuscrits, pièces rares et lettres originales, d'un grand intérêt historique, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

BÉTHUNE (François-Gaston de), marquis de Chabris et comte de Selles, dit le marquis de *Béthune*, diplomate français, né à Selles le 13 mai 1638, mort en Suède le oct. 1692. Il était le quatrième fils d'Hippolyte de Béthune et d'Anne-Marie de Beauvilliers de Saint-Aignan. Il suivit le roi dans la campagne de Flandre de 1667 où il commandait un régiment. En 1671, il fut envoyé extraordinaire en Bavière pour le mariage de Monsieur avec la princesse palatine Elisabeth-Charlotte et signa au contrat. Revenu en France, il alla servir en Hollande et fut nommé gouverneur de Clèves et commandant des troupes qu'on laissait dans ce pays. Il occupait cette charge lorsqu'il fut fait prisonnier en allant reconnaître les quartiers. Il venait d'être délivré, quand, après l'élection de Jean Sobieski au trône de Pologne (21 mai 1674), le roi l'envoya faire compliment à ce prince au sujet de son élection. Nommé, à son retour, chevalier des ordres du roi (22 déc. 1675), il repartit presque aussitôt pour la Pologne en qualité d'ambassadeur, afin de remplacer l'évêque de Marseille, Forbin-Janson. « Nul autre n'y paraissait plus propre; outre l'alliance si étroite qu'il avait avec le roi et la reine de Pologne, il s'était acquis l'amitié de l'un et de l'autre dans le temps qu'il avait été de la part de Sa Majesté auprès d'eux; il s'était attiré l'estime et la confiance des principaux du royaume et avait remporté une grande connaissance de cette cour. » Son instruction est du 10 avr. 1676. Il ne se borna pas dans ce poste aux seules affaires de Pologne, il y fut encore un des intermédiaires entre la cour de France et les révoltés de Hongrie, auxquels Sobieski le proposa même comme roi et pour lesquels il enrôla un corps de volontaires polonais. Mais la marquise de Béthune s'étant brouillée avec sa sœur Marie Casimire, reine de Pologne, et Sobieski lui-même paraissant préférer l'alliance de l'Autriche à celle de la France, Béthune fut remplacé par M. de Forbin-Janson, évêque de Beauvais, et par le marquis de Vitry (1680). Il revint cependant en Pologne lorsque le marquis de Vitry fut forcé de quitter ce pays à la suite de l'insulte qui lui avait été faite, en 1683, à la diète de Grodno. Profitant des sentiments que le peu de reconnaissance de la cour de Vienne à l'égard de Sobieski avait fait naître chez le roi et la reine de Pologne, il tenta non seulement de les ramener à l'alliance française, mais il noua encore des relations avec tout un parti hostile à l'alliance autrichienne et dont les Sapieha et Jablonowski étaient les chefs. Ce fut alors que la provocation qu'il adressa au comte de Thun, ambassadeur de l'empereur, rendit nécessaire son départ de Varsovie. D'après les lettres de Madame, duchesse d'Orléans, il aurait failli devenir gouverneur de son fils qui fut depuis le régent, mais on préféra continuer à l'employer dans la carrière diplomatique. Le 18 oct. 1691, il reçut son instruction comme envoyé extraordinaire en Suède. Peu de temps après, il prit la qualité d'ambassadeur, mais des questions de cérémonial l'ayant empêché pendant quelque temps d'avoir son audience publique, il mourut sans l'avoir obtenue. « Le marquis de Béthune, dit l'abbé de Choisy, avait tous les talents d'un courtisan aimable; il était vif, éloquent, laborieux. Il écrivait avec une facilité merveilleuse. Il était bien fait: il avait du courage et de l'ambition; il était capable des vues les plus élevées. »

Béthune avait épousé, le 11 déc. 1668, Marie-Louise de la Grange d'Arquien, sœur de la reine de Pologne, dont il eut quatre enfants : 1° *Louis*, marquis de Béthune, mestre de camp de cavalerie, tué à Hochstädt (1704); 2° *Louis-Marie-Victoire*, comte de Béthune, maréchal de camp et grand-chambellan du roi de Pologne Stanislas; 3° *Marie-Casimire*, mariée d'abord à un prince Stanislas-Casimir Radziwill, puis au comte Jean Sapieha; 4° *Jeanne-Marie*, mariée au comte Jean Jablonowski. Il portait comme armes : *d'argent à une fasce de gueules, au lambel de même.* Louis Farges.

Bibl. : Dubuisson, *Mémoire historique et généalogique sur la maison de Béthune;* Paris, 1739, in-4. — Le P. Anselme, *Hist. généalogique de la maison de France.* — La Chesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse.* — *Mémoires de l'abbé de Choisy.* — A. Geffroy, *Recueil des instructions aux amb. de France en Suède.* — Louis Farges, *Id. en Pologne.*

BÉTHUNE (François de), comte, puis duc d'Orval, fils de Sully et de Rachel de Cochefilet, sa seconde femme, né en 1598, mort le 7 juil. 1678. Maréchal de camp en 1624, premier écuyer d'Anne d'Autriche en 1627, il fut créé duc en 1652. — Son fils, *Maximilien-Alpin*, marquis de Béthune et de Courville, mort le 30 juin 1692. — Sa fille, *Anne-Léonore-Marie*, abbesse de Notre-Dame du Val-de-Gif, née à Paris en 1657, écrivit des ouvrages ascétiques et mourut le 27 nov. 1733. — *Maximilien-François*, fils de Maximilien-Alpin, marquis de Courville et de Villebon, né en 1657, mort le 8 avr. 1685. — *Louis-Pierre-Maximilien*, fils du précédent, comte de Nogent, marquis de Courville et de Villebon, puis marquis de Béthune et duc de Sully en 1730, né en 1685, mort le 9 avr. 1761. — *Maximilien-Alexandre* de Béthune, dernier duc de Sully, né le 20 avr. 1784, mort le 23 sept. 1807, était issu d'une branche cadette, celle des princes de Henrichemont. Abel Lefranc.

BETHUNE-Charost. Branche de la maison de Béthune dont le chef est *Louis* de Béthune, comte puis duc de Charost, quatrième fils de Philippe de Béthune, comte de Selles, né le 5 fév. 1605. Mestre de camp du régiment de Picardie, capitaine des gardes du corps, gouverneur de Calais, maréchal de camp, il fut créé duc de Charost en 1672 et mourut le 20 mars 1681. — Son fils *Louis-Armand*, marquis puis duc de Béthune-Charost, lieutenant-général de Picardie, mort le 1er avr. 1717. — *Armand*, fils du précédent, duc de Charost, né le 25 mars 1663, mort le 23 oct. 1747, lieutenant-général de Picardie (1687), maréchal de camp (1696), lieutenant-général des armées (1702), capitaine des gardes du corps (1711), gouverneur de Louis XV (1722). — *Paul-François*, fils du précédent, né le 7 août 1682, marquis d'Ancenis, duc de Charost (1724), lieutenant-général de Picardie jusqu'en 1734, lieutenant général des armées, chef du conseil des finances, mort le 11 juin 1759. — *Armand-Louis*, marquis de Charost, fils du précédent, mort le 23 oct. 1735. — *François-Joseph*, troisième fils de Paul-François, marquis, puis duc d'Ancenis, né le 6 janv. 1719, mort le 26 oct. 1739. Abel Lefranc.

BÉTHUNE (Armand-Joseph de), dernier duc de Charost, fils du précédent, né à Versailles le 1er juil. 1738, mort à Paris le 27 oct. 1800. Descendant de la famille de Béthune qui avait donné Sully à la France et de celle de la Rochefoucauld, il fut animé de bonne heure de cette passion du bien public et de cette *sensibilité* que beaucoup de grands seigneurs affectèrent au XVIIIe siècle, mais qui chez lui étaient simples et naturelles. Colonel pendant la guerre de Sept ans, il servit le roi de 1758 à 1763 et se distingua au siège de Munster, sous les ordres du maréchal d'Armentières : mais on se rappela surtout l'hôpital qu'il eut la triste occasion de fonder à ses frais près de Francfort, et qui recueillit un grand nombre de soldats français blessés ou malades. En 1758, il avait généreusement envoyé sa vaisselle plate à la Monnaie. Après la paix de Paris, il se consacra entièrement aux travaux pacifiques. Il possédait des domaines considérables dans le Berry, en Bretagne, en Picardie ; il s'efforça d'y remédier aux maux du droit féodal, y abolit la corvée seigneuriale, les bana-

lités, supprima un droit de minage qui lui valait 10,000 livres, indemnisa ses vassaux de ce qu'ils avaient pu payer indûment à lui ou à ses aïeux, forma un plan d'amortissement des rentes censives auxquelles ses tenanciers étaient soumis. Il fonda un hôpital à Meillant, des caisses de secours en cas d'inondation et de grêle à Mareuil et à Charenton-sur-Marmande, des prix pour les cultures nouvelles dans le Berry (lin, garance, rhubarbe, tabac, plantes fourragères). Il y répandit l'usage des meules à courant d'air et de la charrue proprement dite, qu'il fit substituer à l'araire. On peut le considérer comme le créateur des fermes modèles, car le baron Sylvestre, son biographe, écrit en 1800 : « La Société d'agriculture de Meillant est encore la seule qui ait à sa disposition le moyen d'établir d'une manière efficace la solidité des principes de la théorie agricole. » Il perfectionna la race ovine du Berry par des croisements avec les moutons mérinos. Il créa des forges, des filatures où il introduisit des *Jennys* achetées en Angleterre. A Ancenis, il établit des ateliers de charité. Lieutenant-général de Picardie, il encouragea pendant une année de disette l'importation des blés par Calais. Aussi Louis XV pouvait dire de lui avec vérité : « Regardez cet homme, il n'a pas beaucoup d'apparence ; mais il vivifie trois de mes provinces. »

Lorsque Louis XVI constitua dans le Berry la première en date des assemblées provinciales, il ne nomma point le duc de Charost, et les seize membres auxquels il avait donné le droit d'en compter trente-deux autres pour compléter l'assemblée ne le choisirent pas davantage. Il ne dut la place que lui assignaient son rang et ses vertus qu'à une nomination spéciale du roi, averti par Necker (1779). Est-ce donc que l'assemblée « n'avait pas osé, par respect pour sa qualité de duc et pair, porter sur lui des suffrages qu'il méritait à tant d'égards ? » (L. de Lavergne). Non : c'est qu'il appartenait au parti philosophique ; c'est que tous ses actes étaient la critique de l'égoïsme nobiliaire et du système féodal ; c'est qu'il ne croyait pas faire la charité à ses vassaux, mais leur rendre justice. Un tel esprit ne pouvait plaire à des privilégiés qui tenaient avant tout à leurs privilèges. Toutefois, le duc de Charost n'avait aucune tendance révolutionnaire : il se contentait de prêcher d'exemple. A l'assemblée de Bourges, il marqua surtout sa présence par de remarquables projets de canalisation, qui ont été exécutés depuis pour la plupart.

A Paris, il fut membre de la Société royale d'agriculture (1783), l'un des fondateurs de la Société des aveugles travailleurs, de celle de la bienfaisance (assistance) judiciaire, de celle de l'Ami des arts ; il présida l'administration des soupes *à la Rumfort*. Prévenant le vote de la Constituante relatif à la souscription patriotique, il lui avait envoyé 100,000 livres. Il n'émigra point, se retira dans son château de Meillant, où il fut arrêté pendant la Terreur. « Les prières des malheureux qui voulaient le retenir ne purent adoucir cet arrêt ; le gendarme lui-même qui l'accompagnait fut forcé de mêler ses larmes à celles de tous les indigents qui regrettaient leur père. Béthune-Charost, sensible à ce témoignage d'humanité, ne parlait jamais sans attendrissement de ce gendarme. » Voilà bien le caractère du philanthrope « qui ne pouvait croire qu'il existât un homme méchant ». Il faut dire à l'honneur de ses concitoyens et de ses obligés qu'ils ne lui ménagèrent pas les *certificats de civisme*, et qu'ils proclamèrent hautement son inépuisable bienfaisance. Le 9 thermidor le délivra, après six mois d'emprisonnement à la Force. Il voulut bien, après le 18 brumaire, accepter les fonctions de maire du Xe arrondissement ; plus elles étaient modestes, plus elles le rapprochaient du peuple. Etant allé visiter ses aveugles-travailleurs pendant une épidémie de petite vérole, il contracta cette maladie et mourut au champ d'honneur de la bienfaisance. Il fut enseveli à Meillant au milieu d'un concours inouï de population. Comme il était bon simplement, sa bonté ne l'a pas rendu célèbre : il n'en est que plus vénérable. — Ses écrits, dont le style est un peu languissant, font partie intégrante de sa vie : ce sont divers mémoires sur les moyens de détruire la mendicité, sur le projet d'une caisse rurale de secours ; des *Vues générales sur l'organisation de l'instruction rurale* (Paris, 1795) ; un *Résumé des vues et des premiers travaux de la Société d'agriculture et d'économie rurale de Meillant* (Paris, 1799). Plusieurs rapports non signés, dans les procès-verbaux de l'assemblée provinciale du Berry, sont également de sa main. — Son fils unique, *Armand-Louis-François-Edme* de Béthune, marquis de Charost, né le 5 août 1770, avait été décapité le 28 avr. 1794.

H. Monin.

Bibl. : A.-F. Sylvestre, *Notice biographique sur Armand de Béthune-Charost, lue au lycée républicain le 3 frimaire an IX*; Paris, pièce in-8. — De Girardot, *Essai sur l'assemblée provinciale du Berry* ; Bourges, 1845.

BÉTHUNE (George W.), écrivain américain contemporain, né à New-York en mars 1805. Ministre de l'Eglise réformée hollandaise, il a résidé successivement à Rhinebeck, à Uttica, à Philadelphie et à Brooklyn, et s'est fait partout la réputation d'un éloquent prédicateur. Outre ses sermons et discours, on lui doit une étude sur les femmes poètes de la Grande-Bretagne, une édition du *Complete Angler* d'Izaak Walton, précieuse au point de vue bibliographique, et un volume de poésies intitulé *Lays of Love and Faith* (Philadelphie, 1848). B.-H. G.

BÉTHUNE (David) (V. Beaton).

BETHZACHARIAS. Localité de l'ancienne Palestine, située au S.-O. de Bethléem et qui est mentionnée dans l'histoire de l'insurrection des Maccabées.

BETIGNICOURT *(Bertiniaca curtis)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne ; 107 hab. Le village, situé sur la rive droite de la Voire, est mentionné dès 1187. L'église Saint-Ferréol, reconstruite au XVIIIe siècle, renferme vingt-trois portraits peints sur toile, représentant des saints, parmi lesquels les douze apôtres. A. T.

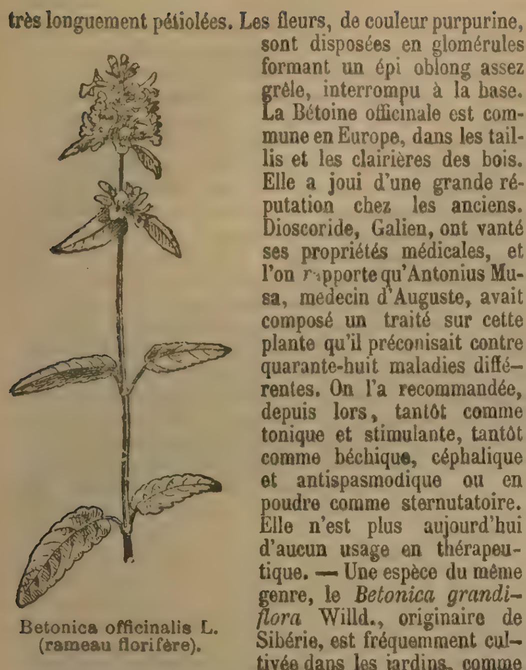
BÉTIQUE. Contrée de l'Espagne ancienne (V. Bætica).

BETIS (V. Bætis).

BETISAC (Jean de), conseiller et favori du duc Jean de Berry, supplicié à Toulouse en déc. 1389. Les exactions odieuses qu'il avait commises en Languedoc où il était l'un des principaux agents du duc de Berry, furent révélées lors de l'enquête que Charles VI alla faire lui-même dans le gouvernement de son oncle (nov. 1389). Arrêté, il eut l'espoir de se sauver s'il était traduit devant la juridiction ecclésiastique, et se déclara hérétique ; traduit devant l'évêque de Béziers, il fut condamné au supplice du feu.

BÉTOINE (*Betonica* L.). Genre de plantes de la famille des Labiées, voisin des *Stachys* (V. Epiaire), dont il diffère surtout par les fleurs disposées en glomérules pluriflores opposés, rapprochés en épi terminal interrompu, par le tube de la corolle arqué, plus long que le calice et par les anthères à loges parallèles. Le calice est à cinq dents presque égales, terminées en pointe épineuse ; la corolle est bilabiée, avec la lèvre supérieure dressée, entière ou émarginée, et l'inférieure à trois lobes obtus, dont le médian plus grand, arrondi, ordinairement échancré sur la ligne médiane. — L'espèce type, *Betonica officinalis* L. (*Stachys Betonica* Benth.), ou *Bétoine officinale*, est une herbe vivace, dont la souche se termine par une rosette de feuilles devant émettre, l'année suivante, les tiges florifères. Celles-ci naissent latéralement par rapport à la rosette de feuilles ; elles sont dressées, simples, plus ou moins pubescentes, et ne portent que deux ou trois paires de feuilles opposées, sessiles, oblongues, lancéolées, obtuses, cordées à la base, et régulièrement crénelées sur les bords. Les feuilles inférieures sont plus larges et

très longuement pétiolées. Les fleurs, de couleur purpurine, sont disposées en glomérules formant un épi oblong assez grêle, interrompu à la base. La Bétoine officinale est commune en Europe, dans les taillis et les clairières des bois. Elle a joui d'une grande réputation chez les anciens. Dioscoride, Galien, ont vanté ses propriétés médicales, et l'on rapporte qu'Antonius Musa, médecin d'Auguste, avait composé un traité sur cette plante qu'il préconisait contre quarante-huit maladies différentes. On l'a recommandée, depuis lors, tantôt comme tonique et stimulante, tantôt comme béchique, céphalique et antispasmodique ou en poudre comme sternutatoire. Elle n'est plus aujourd'hui d'aucun usage en thérapeutique. — Une espèce du même genre, le *Betonica grandiflora* Willd., originaire de Sibérie, est fréquemment cultivée dans les jardins, comme plante d'ornement, à cause de ses grandes fleurs roses.



Betonica officinalis L. (rameau florifère).

La *Bétoine des montagnards* ou *des Vosges* est l'*Arnica montana* L., et la *Bétoine d'eau*, le *Scrofularia aquatica* L. (V. Arnica et Scrofulaire). Ed. Lef.

BÉTOLAUD (Roland), jurisconsulte et poète, né à la Souterraine (Creuse) le 1er oct. 1537, mort en 1606, fit son droit à Poitiers et à Toulouse et, de retour dans son pays, occupa la charge de sénéchal de Bénevent et de Salagnac. Il a composé différents traités de jurisprudence, notamment des *Règles du droit civil et canonique* (Paris, 1558, in-8). On a de lui deux recueils de poésies, où les vers latins prédominent : *Eglogues* sur le tombeau de Salmon Macrin (Bourges, 1558) et *Hodoeporicon* (Paris, 1576). Le mérite littéraire n'en est pas considérable, mais on y trouve des détails intéressants sur la vie littéraire de la France centrale et sur les poètes et jurisconsultes avec qui Bétolaud était lié, notamment Scévole de Sainte-Marthe, Dorat, Muret, Chanteclair, etc. Ant. Thomas.

Bibl. : G. de Savignon, *la Souterraine et ses jurisconsultes*, dans le *Grand Annuaire-Almanach de la Creuse* pour 1883.

BÉTOLAUD (Victor-André-Raymond), professeur français, né à Paris le 27 juil. 1803, mort à Paris le 8 févr. 1879. Agrégé des classes supérieures (1826) il fut professeur au lycée Charlemagne de 1827 à 1860. Il a publié : *De Conjunctionibus idearum* (Paris, 1826, in-4) thèse; *Sur la vraisemblable en poésie* (Paris, 1826, in-4), thèse; des traductions des *Comédies* de Térence (1827-1829) ; des *Œuvres morales*, *Œuvres diverses*, etc.; *Sur l'éducation des enfants*, de Plutarque; *De l'Ane d'or*, d'Apulée (1835-36) ; des éditions du *De Oratore* de Cicéron, des *Lettres choisies* de Pline le Jeune; un *Traité de l'accentuation grecque* (Paris, 1837, in-12) souvent réédité et des *Exercices gradués d'accentuation grecque* (Paris, 1848, in-12).

BÉTOLAUD (Jacques-Alexandre-Célestin), fils du précédent, avocat à la cour d'appel de Paris, né à Limoges le 14 janv. 1828. Après avoir fait son droit à Paris et obtenu le titre de docteur, M. Bétolaud se fit inscrire au barreau de Paris le 18 nov. 1848 et devint le secrétaire de Duvergier. Depuis cette époque il n'a cessé de plaider ; il eut sa place dans les procès les plus importants et s'éleva au premier rang parmi les avocats de notre époque.

Un avocat distingué du barreau de Paris, Me Le Senne, a raconté, dans un portrait qu'il fit de Me Bétolaud, comment celui-ci devint avocat : « Au moment où les événements de 1848 éclatèrent, il revêtit l'uniforme de garde national. Une nuit, de service au poste, il entendit un socialiste s'exprimer très vivement. Bétolaud lui répliqua avec un calme et une certitude tels, qu'un inconnu lui dit : Vous devez être avocat ! — Non, répondit le futur bâtonnier ; seul à Paris, sans appui, je ne pourrais aborder une carrière aussi incertaine. — Venez au Palais, reprit l'inconnu, je vous confierai des affaires et je réponds de votre succès. — Bétolaud prêta serment et se fit inscrire au stage. Fidèle à sa promesse, Me Prévost, avoué, son interlocuteur du poste, lui adressa aussitôt les dossiers d'affaires importantes et, depuis, l'affection la plus grande n'a cessé de régner entre le protecteur et le protégé. La première fois qu'il prit la parole, c'était devant la Cour. Il plaida contre Me Dufaure de façon si habile que l'avoué qui occupait pour les clients de Me Dufaure lui dit à l'issue de l'audience : Vous êtes mon avocat désormais ! »

Me Bétolaud plaida en 1862 l'importante affaire des coulissiers relative à la nullité des cessions de charge d'agents de change ; son succès dans ce procès amena le décret du 28 oct. 1882. En 1868 il plaida contre le duc d'Aumale et les héritiers Navoy au sujet de la liquidation des Rohan de Guéménée. Dans ce procès devenu légendaire il y avait 122 parties en cause et les seules significations du jugement ne coûtèrent pas moins de 18,000 francs. Il plaida encore les procès Pereire, celui du gouvernement ottoman, des héritiers de Montalembert contre le père Hyacinthe, celui de la duchesse de Chevreuse contre la duchesse de Chaulnes, la séparation de Bauffremont, la séparation Santerre, etc... — En 1872, dans la Haute-Vienne, 12,000 voix voulurent l'envoyer à l'Assemblée nationale. Me Bétolaud refusa pour ne pas quitter le barreau. En 1875 on lui offrit le poste de procureur général près la Cour de Paris ; il refusa encore, préférant à tout sa robe d'avocat. M. Bétolaud fait partie du conseil de l'ordre depuis 1864 ; il fut élu deux fois bâtonnier en 1876 et 1877. Il est officier de la Légion d'honneur.
M. Bernard.

BÉTON (Constr.). Ouvrage de maçonnerie formé de matériaux de petites dimensions agglomérés dans du mortier et formant une masse compacte d'une grande dureté. Il est beaucoup de sortes de béton ; mais on peut les ramener à deux principales : le béton proprement dit, surtout employé dans les fondations et les murs, et le béton dit plastique, employé plus particulièrement pour les voûtes, les revêtements ou enduits, les dallages et même les motifs décoratifs. Les matériaux qui entrent dans la composition du béton sont les cailloux ou silex, la meulière concassée, les éclats de pierre, les fragments de briques et de tuiles, etc. et le mortier est, suivant les données d'emploi du béton, fait de chaux hydraulique ou de ciment et de sable de rivière ou de pouzzolane qui varient dans les proportions de une à cinq parties de sable ou de pouzzolane pour une partie de chaux ou de ciment. Dans le béton plastique, les cailloux ou la meulière concassée sont de très petites dimensions (à peine 5 millim. de grosseur) et le mortier est le plus souvent fait de ciment. Le béton se prépare et se mélange à bras d'hommes ou dans des appareils spéciaux ; mais il nécessite certaines précautions dans le choix des matériaux qui doivent être débarrassés de toute impureté ainsi que dans la qualité des chaux ou ciments et dans la quantité d'eau nécessitée par la fabrication du mortier. Le béton le plus ordinairement employé à Paris, dans les fondations, se compose de 50 parties de cailloux pour 80 parties de mortier, ce dernier comprenant 20 parties de chaux et 60 parties de sable de rivière ; on pilonne ce béton par couches de 20 cent. d'épaisseur et il revient, tout employé, à environ 20 fr. le mètre cube. Quant au béton plastique, il est composé le plus souvent par parties égales de petite meulière concassée ou de gravier fin

et de mortier de ciment, ce dernier renfermant une partie de sable pour une partie de ciment. Le dallage ou le revêtement de mur en béton plastique reviennent, suivant leur épaisseur, de 10 à 15 fr. le mètre superficiel.— Les anciens ont souvent employé le béton, aussi bien dans l'antique Egypte que dans les anciennes cités des bords du Tigre et de l'Euphrate, en Etrurie, à Rome et dans les diverses parties du monde romain ; à Rome surtout, des murs étaient construits en béton pilonné entre deux parois de briques ou de pierres taillées et des voûtes, unies ou décorées, étaient formées de béton pilonné sur des cintres et encastré dans une ossature faite le plus souvent de briques. Le moyen âge conserva la tradition romaine et, dans le midi de la France, à Carcassonne, au XIe siècle comme encore de nos jours à l'Ecole nationale de Voiron, des pierres factices, faites de béton coulé dans des caisses, ont été employées, avec ou sans ornements, et offrent une grande dureté et une grande résistance dues surtout à l'excellence des mortiers qui entrent dans leur composition. Outre d'importants travaux de constructions maritimes exécutés depuis cent cinquante ans et parmi lesquels il faut citer les fondations du phare d'Eddystone (Angleterre) en 1757 et, plus récemment, ceux des ports d'Alger, du Havre et d'Anvers, le béton ordinaire est surtout employé de nos jours pour les fondations des édifices ; mais on doit citer, à Paris, comme voûtes en béton, les voûtes plates ou plafonds évidés des casernes de la Cité, boulevard du Palais, et toute la nouvelle chapelle de la Vierge de l'église Saint-Leu et Saint-Gilles, ainsi que, à titre d'emplois divers, des marches, perrons et balustrades ou des vases et des statues dans des villas suburbaines. Charles LUCAS.

BIBL. : VICAT, *Résumé des connaissances positives sur les qualités, choix et convenance des matériaux, des mortiers et ciments* ; Paris, 1826, in-8. — MATHIAS, *Méthode pour l'emploi pratique du béton* ; Paris, 1835, in-8. — G. GODWIN, *Essay on concrete* ; Londres, 1836, in-8. — J. CLAUDEL et L. LAROQUE, *Pratique de l'art de construire*, etc. ; Paris, 1859, in-8, 2e édit. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'architecture* ; Paris, 1867, in-8.

BETON-BAZOCHES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 635 hab.

BÉTONCOURT-LÈS-BROTTE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx ; 157 hab.

BETONCOURT-LES-MÉNÉTRIERS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 216 hab.

BETONCOURT-SAINT-PANCRAS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers ; 182 hab.

BETONCOURT-SUR-MANCE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant de Vitrey ; 253 hab.

BÉTOU ou **BÉTOUL.** Nom du Bouleau dans le patois du Berry.

BETOUM (Bot.). Nom arabe du *Pistacia Terebinthus* L., ou *Térébinthe* (V. ce mot).

BÉTOUS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro ; 240 hab.

BETPLAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan ; 239 hab.

BETPOUEY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Luz ; 786 hab.

BETPOUEY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 191 hab.

BÉTRACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 215 hab.

BETSCHOUANAS. Peuple de l'Afrique (V. BETCHOUANAS).

BETTA. Genre de Poissons-Téléostéens (osseux), de la famille des *Labyrinthiformes* et de l'ordre des *Acanthophtérygiens-Labyrinthibranches* (V. ces mots), ayant pour caractères : corps oblong, comprimé ; bouche armée de très petites dents ; dorsale courte, située au milieu du dos, sans épine ; anale longue ; ligne latérale interrompue ou nulle. Ces Poissons habitent les eaux douces de l'Indo-Chine et de la Sonde ; ils sont très communs dans les petits ruisseaux de Penang notamment. L'une des formes les mieux connues et la plus célèbre est le *Betta pugnax*, le *Plakat* des Siamois. Ses habitudes singulières le font rechercher comme animal de combat. Nous empruntons à Gunther l'histoire de ce poisson précédemment relatée par Cantor. « Lorsque le Betta est tranquille, ses couleurs habituellement ternes ne présentent rien de remarquable, mais s'il aperçoit un de ses semblables (mâle) ou même son image dans un miroir, il devient tout à coup agité, il redresse sa dorsale, gonfle la membrane de ses ouïes qui forme comme une collerette autour de sa gorge, en même temps son corps prend un éclat métallique des plus vifs. Dans cet état il s'élance sur l'adversaire qui est devant lui ou qu'il croit voir. « Les Siamois sont aussi passionnés pour les combats de ces Poissons que les Malais pour les combats de Coqs ; ils parient des sommes considérables et vont jusqu'à jouer leur propre personne ou leur femme et leurs enfants. Le droit de montrer des Poissons de combat est affermé et rapporte chaque année un revenu considérable au roi de Siam. Les Poissons de combat diffèrent peu de ceux qui vivent à l'état libre dans les eaux douces des ruisseaux ; ils constituent cependant une race pour ainsi dire domestique et élevée spécialement pour servir en spectacle. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Intr. to the study of Fishes.*

BETTA DEL TOLDO (Francesco), jurisconsulte italien, né à Rovereto en 1526, mort à Parme en 1599. Il fut chargé, jeune encore, de reviser les statuts municipaux de sa patrie et d'aller demander à Vienne la confirmation de cette réforme. Il occupa ensuite plusieurs emplois honorables auprès du cardinal Chistophe Madruzzi et dans le duché de Parme, où il obtint le titre de vice-duc, en l'absence d'Octave Farnèse. Il fut également commissaire général et lieutenant du cardinal Louis Madruzzi, dans la principauté de Trente, et obtint, en 1583, de l'archiduc Ferdinand, l'autorisation de joindre à son nom de *Betta* celui d'une de ses propriétés appelée *B. Toldo* ; il reçut en outre du pape Pie IV le titre de comte palatin. En 1587, le duc de Parme, Alexandre le nomma président du Conseil suprême de justice et son successeur, le duc Banuce lui conféra la dignité de conseiller et auditeur général du gouvernement de Parme. Betta a laissé, en manuscrit, quatre volumes de *Consultations*, qu'on a trouvés au hameau de Chiusole, près de Rovereto. G. L.

BETTAINCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt ; 570 hab. Situé sur la rive droite du Rognon, au pied de la montagne de Mormont, ce village porta jusqu'au XIIIe siècle le nom de Saint-Evre (*Sanctus Aper*) que garde encore une chapelle, débris de l'ancienne localité. Un château-fort existait, au XIIe siècle, dans le bois de Mormont. Philibert de Toulongeon construisit en 1578, sur le Rognon, une usine à fer, dont l'industrie a subsisté jusqu'à nos jours. En mars 1832, la paroisse de Roche, dont dépendait alors Bettaincourt au point de vue religieux, à la suite de l'interdiction prononcée contre son curé, rompit avec le culte romain et se convertit à l'Eglise française, récemment fondée par l'abbé Châtel. Celui-ci y vint plusieurs fois, et le schisme dura jusqu'au mois de déc. 1842, où l'autorité fit fermer l'église. On a retrouvé dans l'ancien cimetière, à diverses époques, des cercueils de pierre remontant à une haute antiquité. A. T.

BETTAINVILLERS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 253 hab.

BETTANCOURT-LA-FERRÉE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Saint-Dizier ; 450 hab. Ce village est situé sur la rive gauche de l'Ornel ; les riches mines de fer qu'on exploite sur son territoire lui ont valu son appellation. A. T.

BETTANCOURT-LA-LONGUE (*Bettenis curtis*). Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. d'Heiltz-le-Maurupt ; 272 hab. Beau château moderne, sur la Chée ; briqueteries.

BETTANT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Ambérieu ; 504 hab.

BETTAZZI (Jacopo), astronome italien, né à Prato (Toscane) le 19 nov. 1684, mort à Piazzanese, près de Prato, le 15 avr. 1755. Curé de Piazzanese, il s'adonna à l'astronomie et composa sur la détermination de la fête de Pâques un grand ouvrage qui devait former trois in-folios, mais dont il n'a publié qu'un extrait : *Epitome operis Pascalis Jac. Bettazzi* (Florence, 1733, in-4). L. S.

BETTE (*Beta* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Chénopodiacées, composé d'herbes glabres, annuelles, ou bisannuelles, à feuilles alternes, pétiolées, simples et dépourvues de stipules. Les fleurs, de couleur verdâtre, sont solitaires ou réunies par 2-4 en glomérules subglobuleux axillaires ou latéraux, disposés en épis terminaux. Ces fleurs, régulières et hermaphrodites, ont un réceptacle concave, sur les bords duquel s'insère un périanthe simple, persistant, à cinq divisions. L'androcée se compose de cinq étamines, superposées aux divisions du périanthe et réunies entre elles par un disque annulaire. Au fond du réceptacle est situé un ovaire uniloculaire et uniovulé, surmonté d'un style à deux branches stigmatifères. Le fruit est un achaine subglobuleux, déprimé, monosperme, indéhiscent, entouré du réceptacle et du périanthe indurés. La graine renferme, sous ses téguments, un albumen farineux, entouré par l'embryon. — On connaît seulement six ou huit espèces de Bettes, répandues dans les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Les plus importantes sont la *Bette-Carde* ou *Poirée*, et la *Betterave*, que beaucoup d'auteurs considèrent comme des variétés obtenues par la culture du *Beta maritima* L., espèce commune dans les terrains sablonneux des bords de la mer, sur les côtes de l'Océan, aux îles Canaries et dans toute la région méditerranéenne, jusqu'à la mer Caspienne (V. A. De Candolle, *De l'origine des plantes cultivées*, 1883, p. 46).

La *Bette-Carde* (*Beta cicla* L., *B. hortensis* Mill., *B. sativa* Bernh.), appelée également *Carde poirée*, *Betterave champêtre*, *Betterave sur terre*, *Blette*, *Jotte*, *Racine d'abondance* ou *de disette*, est fréquemment cultivée dans les jardins potagers. Sa racine, cylindrique, dure, peu développée, donne naissance, la seconde année, à une tige dressée, robuste, anguleuse, de 1 à 2 m. de hauteur, portant des feuilles vertes ou rougeâtres, lisses et luisantes. Celles de la base sont ovales, longuement pétiolées, souvent ondulées-crispées, avec la nervure médiane charnue, très épaisse, de couleur blanche ou rouge. Ces feuilles sont employées, depuis un temps immémorial, comme alimentaires. On les unit surtout à l'oseille pour en tempérer l'acidité. Les pétioles et les côtes médianes constituent, sous le nom de *Cardes*, un légume fort usité dans les contrées méridionales de la France. On les mange bouillis, en sauce blanche ou au jus. Les feuilles entières sont souvent utilisées, dans les campagnes, en cataplasmes, comme émollientes, ou pour favoriser la suppuration des vésicatoires et des cautères.

La *Betterave* (*Beta vulgaris* L., *B. rapa* Dumort.), se distingue de la Bette-Carde par le grand développement que prend sa racine pivotante, charnue, fusiforme ou napiforme, de couleur rouge, jaune ou blanche, renfermant une quantité considérable de sucre. Cultivée en grand dans une grande partie de l'Europe, elle joue un rôle important dans l'alimentation des animaux domestiques, et peut être considérée comme un des plus riches produits de l'agriculture. Sa racine présente plusieurs variétés qui fournissent à nos tables un certain nombre de mets ; l'une d'elles, la Betterave rouge, est surtout employée, après cuisson et divisions en tranches minces, sous forme de salade; mais elle est d'une digestion assez difficile, et les estomacs délicats doivent s'en abstenir (V. BETTERAVE).

Ed. LEF.

BETTE (Mar.). Petit bateau à fond plat en usage dans les quartiers de Martigue et d'Arles, servant à la navigation sur les étangs. Il a de 5 à 10 m. de longueur et peut porter une voile à antenne et un foc. C'est aussi le nom que l'on donne quelquefois aux chalands qui reçoivent les vases enlevées par une drague et qui les transportent au large pour s'y décharger. Dans ce but, le fond



Bateau bette.

présente de larges clapets qu'il suffit d'ouvrir pour faire tomber la vase à la mer. E. C.

BETTE D'ETIENVILLE (Jean-Charles-Vincent de), publiciste français, né à Saint-Omer en 1759, mort à Paris en 1830. Sa jeunesse fut fort agitée; d'abord clerc de procureur, il fut ensuite élève en chirurgie à l'hôpital de Lille et sous-aide-major. Ayant, après un mariage malheureux quitté Lille, il vint à Paris. Dénué de toutes ressources, il sollicita le privilège des almanachs chantants qu'il ne put obtenir. Il se jeta alors dans une foule d'intrigues ; se lia avec la fameuse comtesse de Lamotte-Valois, fit commerce de sauf-conduits qu'on lui payait et qu'il ne livrait pas, et fut enfermé à la Conciergerie, sous la prévention d'escroquerie. A ce moment éclatait la célèbre affaire du *Collier* (1786). Bette d'Etienville, au plus fort du procès, se mit à publier un mémoire où il déclarait qu'il connaissait la comtesse de Lamotte depuis deux ans, qu'il avait assisté à toutes ses démarches ; le tout dans le but de disculper l'intrigante et de charger le cardinal de Rohan. Le mémoire de Bette, intéressant comme un roman et fort bien écrit, eut un grand succès auprès du public, et détourna un instant l'attention. Bette, accusé par un horloger, nommé Vaucher et un sieur Loque, bijoutier, d'un vol de bijoux qui ressemble étonnamment par ses détails à l'affaire du collier, fut absous, faute de preuves. Il forma alors une collection très intéressante des pièces publiées à l'occasion de l'affaire du collier qu'il réunit sous le titre de *Collection complète des pièces relatives à l'affaire du collier* (Paris, 1786, 4 vol. in-8). Il s'agit de 34 pièces dont quelques-unes sont rarissimes, mais la collection n'est pas complète, comme le dit le titre ; il y manque toutes les brochures défavorables à Bette. — En 1790, Bette fonda un journal révolutionnaire, *le Philanthrope*, où il faisait acte de contrition et déclarait que « la prévention avait élevé entre le public et lui un rempart difficile à franchir ». Le journal n'eut pas grand succès et nous retrouvons Bette détenu pendant quinze mois à Besançon, puis à Champlite (1793-1794), sans doute à la suite de quelque nouvelle escroquerie. En 1797, comme administrateur d'une banque agricole, il eut encore maille à partir avec la justice ; mais il réussit à éviter une condamnation. Ce singulier personnage a écrit un certain nombre de romans : *Les effets de la prévention, ou la marquise de Ben**** (Paris, 1788, 2 vol. in-12), plusieurs fois réimprimé ; *Paulin ou les heureux effets de*

la vertu (Paris, 1802, in-12) ; *le Château, l'Ermitage et la Chaumière d'Hennarès* (Paris, 1802, 2 vol. in-12) ; *Pulchérie ou l'assassinat supposé* (Paris, 1803, 2 vol. in-12) ; *Rosamonde ou le dévouement filial* (Paris, 1804, 2 vol. in-12) ; *l'Asile de l'enfance* (Paris, 1807, in-8) ; *l'Héroïsme de l'amour et de l'amitié* (Paris, 1808, 3 vol. in-12) ; *Julien ou le triomphe de la vérité sur l'erreur* (Paris, s. d., in-12). Il a publié aussi une *Lettre aux Français sur un point de législation criminelle qui nous régit* (Paris, 1819, in-8) ; une *Notice sur le plan de l'université des arts mécaniques* (Paris, 1825, in-8) et une brochure sur *l'Inviolabilité des propriétés* (Paris, 1826, in-8). R. S.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire* ; Paris, 1827, in-8, t. I, p. 319. — *Le Quérard* (journal bibl.); Paris, 1856, t. II, pp. 401 et s. — L'abbé GEORGEL, *Mémoires* ; Paris, 1817, t. II, pp. 173-174. — BEUGNOT, *Mémoires* ; Paris, 1866, in-8, t. I, pp. 100-101. — MEJEAN, *Recueil des causes célèbres* ; Paris, 1808, in-8, t. I, pp. 393 et s.

BETTEGNEY-SAINT-BRICE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 267 hab.

BETTELONI (Cesare), célèbre poète italien, né à Vérone le 26 déc. 1808, mort le 23 oct. 1858 à Bardolino. Sa biographie tiendrait en quelques mots, si l'on se bornait à en noter les événements extérieurs. Il fit ses études au collège de Côme où il semble avoir cruellement souffert, ne put, à cause de sa santé, aller étudier comme il le désirait à l'université de Padoue, dut se résigner à vivre à la campagne et s'y consuma dans ce même ennui douloureux qui rongeait Léopardi à Recanati. Il eut des velléités de patriotisme, trouva quelque consolation dans la poésie, écrivit des odes et des sonnets où se lit l'état de son âme. Un amour contrarié l'enfonça dans un nouveau désespoir plus profond encore, mais d'où, en un moment d'énergie, il essaya de se sauver par le mariage. De fait, il supporta encore la vie dix-huit ans, avant de la quitter volontairement. En aucune façon Betteloni ne peut être appelé un poète de la douleur, comme Léopardi ; il n'est que le poète de *sa* douleur. Ainsi que l'a remarqué De Sanctis, sa poésie manque de *signification générale* ; il n'a pas su sortir de ses souffrances personnelles, et il demeure perdu dans une mélancolie inutile, proférant ces lamentations solitaires d'une âme malade au milieu de l'indifférence des hommes. Ce jugement du maître de la critique italienne est celui qu'il faut retenir sur ce poète qui reste, même demis à sa place, un des représentants les plus originaux et les plus caractéristiques de l'école romantique ou byronienne en Italie. S'il fut d'un génie bien inférieur à Léopardi, du moins se montra-t-il, sinon plus sincère, peut-être plus logique. Ses vers furent réunis pour la première fois en un volume dans la *Bibliotheca scelta* de Silvestri, dont ils forment le t. CCCCLXVII (Milan, 1844) ; une édition plus complète a été donnée par son fils, Vittorio B., *Versi* (Vérone, 1874). Les sonnets, qui sont la partie imporante de son œuvre, ont été édités à Florence, par Le Monnier, sous ce titre : *Ultimi versi di Callofilo Benaunse* ; de même un des poèmes du recueil, *Infermità e Dolore, sermone*, fut imprimé séparément.

R. DE GOURMONT.

BIBL. : DE SANCTIS, *Saggi Critici*. — G.-L. PATUZZI, *Cesare Betteloni (Revista Europea* ; Milan, fév., mars, avr. et mai, 1875).

BETTELONI (Vittorio), poète italien, fils du précédent, né à Vérone le 13 juin 1840. Il est aujourd'hui professeur de littérature italienne au *collegio feminile* de Vérone. Il publia en 1866 une nouvelle en vers intitulée *l'Ombra dello sposo*, puis le recueil qui a fait sa réputation, *In Primavera* (Milan, 1867). C'est, d'après M. Carducci, un des meilleurs livres de vers parus en ces dernières années en Italie. Il fut le premier à secouer le joug du romantisme, dont la jeune école italienne est fort loin aujourd'hui. A ce volume, qui rendit son auteur presque populaire et qui est écrit dans un ton rose avec une vue des choses extrêmement optimiste, et une verve vraiment printanière, le recueil qu'il a publié en 1880 à Bologne, *Nuovi versi*, fait un assez désagréable constraste ; cette fois la note est grise, les sujets sont vulgaires et le poète est sage ; non que le talent fasse défaut, autrement M. Carducci n'en eût pas écrit la préface. M. Betteloni a traduit en vers, avec facilité et talent, le *Don Juan* de Byron (Milan, 1880), dont il avait déjà donné l'épisode d'Haydée en 1875, et l'*Ahasver in Rom*, poème allemand fort célèbre, de M. Robert Hamerling, sous le titre de *Nerone* (Milan, 1876). La première de ces traductions passe pour une des meilleures qui soient en langue italienne ; elle est en *ottava rima*. R. G.

BIBL. : A. DE GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei* ; Florence, 1880, in-8. — G. CARDUCCI, Préface aux *Nuovi Versi*. — Du même, *Confessioni e battaglie* ; Rome.

BETTEMBOS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 198 hab.

BETTEN (Jacob), corsaire français du XVIIe siècle. Attaché au port de Dunkerque, il accomplit en 1694 une action d'éclat aux dépens des Hollandais. Son navire avait échoué près du Texel. Désespérant de pouvoir le renflouer Betten le brûla, s'empara de deux barques de pêche, repoussa un vaisseau de guerre qui lui donnait la chasse, mit en déroute tout une flottille de pêcheurs qui voulait lui barrer le passage et rentra en France, après avoir capturé un corsaire d'Ostende qui l'avait attaqué.

BETTENCOURT-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 316 hab.

BETTENCOURT-SAINT-OUEN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny ; 415 hab.

BETTERAVE. I. Botanique (V. BETTE).

II. Agriculture. — En 1799, le bruit se répandit en Europe, dans le monde savant comme dans celui du commerce et de l'industrie, qu'un sujet prussien nommé *Achard* (V. ce nom), avait extrait de la betterave du sucre parfaitement pur et pouvant remplacer celui de la canne fort compromis à ce moment. Cette nouvelle trouva des incrédules même au sein de l'Institut de France. Qu'était donc la betterave ? Ecoutons Olivier de Serres qui nous apprend comment au XVIe siècle elle fit son apparition en France. « Une espèce de pastenade est la betterave, laquelle nous est parvenue d'Italie n'a pas longtemps. C'est une racine assez grosse, dont les feuilles sont bettes et tout cela bon à manger, appareillé en cuisine : voir la racine est rouge entre viandes délicates dont le jus qu'elle rend en cuisant, semblable au syrop à succre, est très beau à voir par sa vermeille couleur. » Voilà qui ne constitue guère des lettres de noblesse. Néanmoins le sucre de betterave devait renverser son rival, le sucre de canne, enrichir l'Allemagne comme la France et créer une industrie qui, en calculant l'importance de celles qui s'y rattachent dans notre pays, devait être presque la première de toutes.

LUTTE DE LA BETTERAVE CONTRE LA CANNE. — Dès les premiers temps de la Révolution française, les Anglais, maîtres de l'Atlantique, fermèrent toute communication entre le continent français et les colonies des Antilles. Il y avait là autre chose qu'un préjudice commercial, ainsi qu'on l'établira tout à l'heure en indiquant les points principaux du pacte colonial. On comprend de suite que la découverte d'un nouveau moyen d'extraire le sucre, loin pourtant de ce soleil des Antilles qui semblait seul pouvoir mûrir des plantes le produisant, devait finir par éveiller l'attention.

Une dure nécessité força bientôt les savants et les industriels français à compléter les travaux d'Achard, le sucre n'entrait plus en France que par contrebande, il était désormais d'origine anglaise. On l'avait d'abord taxé à 100 francs par 100 kilogrammes, puis à 50 % de sa valeur ; la contrebande avait beau jeu et la douane ne percevait rien. La découverte nouvelle combla Napoléon Ier de joie ; il espérait avoir raison des Anglais en leur fermant complètement les marchés européens par le blocus continental, et cette mesure, qui pesait si durement

sur les consommateurs, allait se trouver adoucie par la production nouvelle d'une denrée dont on ne pouvait plus se passer. On se mit donc à l'œuvre. Derosne présenta à la *Société d'encouragement de Paris*, des machines de son invention et du sucre égalant 4 % du jus de betterave employé. Delessert fonda en 1801 la raffinerie de Passy. Il n'employait que des betteraves jaunes et bannissait non seulement les roses mais celles même cerclées de rose. Napoléon Ier se rendit à Passy et détacha sa propre croix d'honneur qu'il plaça sur la poitrine de Delessert. Suivant Chaptal, grâce à l'absence de concurrence, on dépensait 25,000 francs pour manipuler 500,000 kilog. de betteraves, on avait pour bénéfice 25 % de la dépense. L'industrie sucrière était exempte d'impôt pour cinq ans. La chute du premier Empire arriva, les sucres exotiques firent invasion en France et les tarifs d'entrée tombèrent dans la proportion de 330 à 44. Les fabriques indigènes furent écrasées.

On entrait dans une phase nouvelle caractérisée par ce fait que le sucre indigène allait profiter pendant un quart de siècle de l'exemption d'impôt dont on l'avait gratifié, pour quelques années seulement, à sa naissance; la betterave n'était pas vaincue.

En 1814 comme en 1815, au moment de la seconde Restauration, on tint peu de compte de la culture de la betterave et des sucreries indigènes. De quoi s'agissait-il? d'une idée bonapartiste; on était tout à la joie d'avoir retrouvé une partie de ces colonies, qui étaient la richesse de la France d'autrefois, et dont l'existence avait été compromise par l'opposition armée de l'Europe à la Révolution française. On revint à la protection de la canne qui formait la base de ce que l'ancien régime nommait si bien, le pacte colonial. Les colonies, ne pouvaient acheter autre part qu'en France les objets nécessaires à leur consommation qu'on produisait en Europe. Elles ne pouvaient, pour introduire chez elles ces acquisitions, employer d'autres navires marchands que des navires français. Par contre, tous les produits de la canne devaient être transportés à l'état brut dans la métropole. La raffinerie s'opérait en France seulement, et ces exigences allaient jusqu'à réserver à la métropole la fabrication des rhums; c'est ainsi que la ville d'Orléans, dont la navigation de la Loire fit longtemps une métropole commerciale pour une partie de la France, était un centre de raffinerie.

En fait, le pacte colonial avait une importance qui dépassait de beaucoup la question de la production de la canne, de même que nous allons voir l'existence de la betterave intéresser bien autre chose que les sucreries. Dans les temps anciens, les nations étant isolées au point de vue du travail, la marine marchande de la France ne pouvait exister que par le transport colonial, dont le nerf était la production du sucre. Or, les navires marchands fournissaient des marins aux pêcheries, à la marine de guerre, dans un temps où la navigation à vapeur étant inconnue il fallait un monde de matelots pour gouverner des agrès, des mâts, des voiles, qui faisaient de chaque navire de guerre un édifice aussi colossal qu'une cathédrale gothique. L'existence aussi des ports maritimes se trouvait prise dans la question.

En rétablissant l'ancien régime colonial, on ne fit pas assez attention à la betterave qui, modeste, allait grandir à raison de l'exemption d'impôts consentie par Napoléon Ier pour quelques années, et qu'on laissa subsister. Enfin on commit, au point de vue colonial, une faute d'une gravité excessive en frappant de droits d'entrée élevés les sucres étrangers, pour favoriser les produits de la canne; le sucre indigène, indemne, profita ainsi d'une hausse considérable, résultat de mesures fiscales qui ne l'atteignaient pas. Les sucreries indigènes grandirent donc sans bruit, tandis que les hommes, rares il est vrai, qui étudiaient logiquement l'agriculture, voyaient un avenir dans la production de la pulpe, résidu de la betterave employée, et dans les modifications qu'elle devait apporter à l'assolement.

La décadence des colonies se décida vite. En 1829, le sucre de betterave ne fournissait plus qu'un seizième de la consommation et le Trésor perdait deux millions; bientôt sur 59 millions de kilos de consommation, l'indigène en fournissait 49. Mathieu de Dombasle affirma que le sucre, cette denrée nécessaire à l'hygiène du pauvre, serait fabriquée bientôt dans les familles des fermiers producteurs de betterave, à raison de trois à quatre sous la livre. La société d'encouragement à l'industrie nationale promit une prime de 10,000 fr. à qui rendrait possible la fabrication dans la ferme, avec un rendement de 8 % de la matière employée. La fabrication du sucre indigène tournait toutes les têtes; on alla jusqu'à en extraire en notable quantité de la pomme de terre elle-même. Le Trésor était la première victime de ce développement de l'industrie continentale. Si, en 1828, il perdait deux millions, sa perte, à raison d'une moindre entrée des sucres des colonies françaises et des sucres étrangers, dépassa 24 millions vers 1835. Il y eut un hourra formidable dans les pêcheries, dans la marine de guerre, et surtout parmi les producteurs coloniaux qui formaient une aristocratie puissante.

Des hommes, qui étaient les fortes têtes d'alors, réclamèrent l'expropriation contre indemnité des sucreries indigènes, et, sans souci de cette industrie primordiale, qui a nom l'agriculture, l'interdiction de semer de la betterave et même des pommes de terre. Il est vrai que les partisans du sucre indigène réclamaient sans façon l'abandon des colonies qu'on disait trop onéreuses pour le Trésor. On comprend que la lutte fut passionnée. Les places maritimes intervinrent. La Chambre de commerce de Dunkerque, ville située pourtant en pays sucrier, envoya cette déclaration à la Chambre des pairs : « Les avantages que retire l'agriculture de la fabrication du sucre de betterave sont fort exagérés. La betterave, loin de mettre en rapport les terres incultes, est employée dans celles dont le sol est le plus riche en végétaux. Au lieu de favoriser l'élève des bestiaux, elle en diminue le nombre, puisque dans le Nord où la nouvelle industrie a pris le plus de développement, on rompt les pâtures pour y planter des betteraves, au point que l'importation des bestiaux venant de l'Est y augmente toujours. » Dans l'autre camp, on attaquait la culture de la canne à raison de l'esclavage. En l'absence de chemins, qui n'existaient pas alors aux colonies, l'esclave portait la récolte, à titre de bête de somme. Mais, disait-on, là n'est pas le seul attentat aux droits de l'humanité. La famille noire ne peut exister, puisque dans les ventes publiques on peut vendre l'enfant séparément de la mère. Le grand nombre d'enfants mulâtres, au surplus, dénote l'immoralité des propriétaires. Cette partie des débats entre la canne et la betterave, ne pouvait guère avoir de conséquence sous un gouvernement ultra-conservateur, mais beaucoup eurent l'intuition que, dans un délai prochain, la canne recevrait un coup terrible par l'émancipation. Les conséquences de ce grand procès furent ce qu'elles devaient être. Etant admis l'impôt de consommation, il était évident que le sucre indigène devait être atteint et perdre le privilège d'exemption que, fort judicieusement alors, lui avait concédé Napoléon Ier. On lui appliqua dès 1837 une surtaxe de 10 fr. par 100 kilogr., qui devait être augmentée progressivement. Elle fut de 15 fr. en 1840, de 25 fr. en 1843. Elle devait en 1848 atteindre 45 fr., chiffre supposé égal à celui de la somme de charge imposée au produit colonial. Mais un fait, qui pour beaucoup ne fut pas inattendu, vint détruire toutes ces combinaisons. Le gouvernement provisoire de 1848, sur les instances d'un homme dont il faut conserver le nom, Schœlcher, décréta sans transition l'abolition de l'esclavage aux colonies françaises. Les conditions de production se trouvant changées, la lutte devait recommencer entre la canne à sucre et la betterave. Nous ne la suivrons pas plus longuement; les batailles livrées à l'Assemblée

nationale, et depuis dans les Chambres de l'Empire, ont presque toujours concerné la situation respective du sucre de canne, de celui de betterave et des sucres étrangers au point de vue fiscal. Puis les traités de commerce sont venus. Tous ces faits seront plus tard analysés (V. SUCRE).

LES TROIS SORTES DE BETTERAVES.— *La betterave alimentaire*. Son rôle n'est guère plus considérable qu'au temps où Olivier de Serres la trouvait dans les mets « si belle à voir par sa vermeille couleur ». Cependant les maraîchers l'ont perfectionnée en bien des points, et les systèmes de culture employés pour la racine industrielle leur ont semblé parfois avantageux. Ils portent sur les marchés la betterave rouge, rose et même jaune. — Bien plus importante est la *betterage fourragère*, facile à distinguer de la betterave à sucre ; elle sort de terre en partie. Le collet qui se développe ainsi à l'extérieur contient une matière azotée possédant des qualités nutritives très marquées, ayant pour cause une abondance plus grande de matière azotée, tandis que le reste de la racine est plus riche en sucre. Comme pour la betterave à sucre, on préfère les racines blanches, celles dites *grosses rouges* et *boutoires* étant abandonnées. La betterave fourragère couvre en France à peu près 300,000 hect. Dans certains départements elle est fort répandue ; on en trouve au delà de 10,000 hect. dans les dép. suivants : Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Seine-et-Marne. C'est ce département qui en possède la plus grande quantité ; la surface cultivée y dépasse 13,000 hect. Mais cette culture est d'une importance bien moindre que celle de la *betterave à sucre*. On comprend qu'elle ait été l'objet de sélections indéfinies. On en a d'abord fait une plante bisannuelle, mûrissant ses graines une année après l'ensemencement. Certaines espèces ayant la racine en partie aérienne et en partie souterraine, on a constaté bientôt que la partie souterraine étant spécialement sucrée, et la partie aérienne plus abondante en matière azotée, propre à l'alimentation des animaux, on a conservé pour la production du sucre la betterave souterraine. L'expérience a démontré que les grosses racines étaient pauvres en sucre, on s'est donc attaché à celles d'un poids peu considérable ; 750 gr. semblent une bonne moyenne. Pour le choix des semences, l'art a été porté à l'extrême. Ainsi, dans le Nord, au moment de la récolte, on met de côté celles qui ont la meilleure apparence, dont le cône est parfait, sans racines fourchues. On prélève sur ces racines, au moyen d'une sonde, de petits échantillons soumis ensuite à l'analyse. Les graines ont été préalablement mises de côté et étiquetées. On se sert des graines fournies par les betteraves dont les qualités saccharines ont paru le plus considérables. Les betteraves françaises, à la suite de soins multiples et constants, sont arrivées à être les premières de toutes ; mais il faut constater que nos rivaux les Allemands s'en sont immédiatement emparés. Il est vrai, toutefois, que c'est leur betterave de Silésie, blanche, à collet vert, dont on s'était efforcé de faire une race si éminemment française. La merveilleuse plante, du reste, se prête à toute sorte de modifications ; on l'a étudiée avec autant de soin que s'il s'était agi d'étudier le corps humain. La science ayant constaté que des récoltes riches correspondaient aux années de grand soleil, et que la betterave, pendant les années pluvieuses, était pauvre en sucre, on a voulu en connaître la cause. On a constaté que pendant le jour la feuille fabriquait la matière sucrée avec l'eau et l'acide carbonique, et que pendant la nuit le sucre s'emmagasinait dans la racine. On comprend quels soins on doit apporter à la culture d'une plante aussi précieuse. Le premier principe est d'éviter un développement trop considérable de la racine. On use avec modération des engrais azotés qui pousseraient au développement, on fume le sol avant l'hiver et dans beaucoup de contrées on va plus loin, l'année de l'ensemencement aucune fumure n'est faite, la plante a le bénéfice des engrais énergiques qui ont servi à la culture du blé ensemencé sur le même sol l'année précédente.

En consultant l'atlas de la France agricole, on voit que la culture de la betterave à sucre est répandue dans un groupe de départements à peu près compact, formant un quadrilatère irrégulier dont les deux côtés, au N., vont de l'embouchure de la Seine à Dunkerque et de Dunkerque à Meurthe-et-Moselle. Saône-et-Loire forme la pointe extrême au Midi. Le Puy-de-Dôme, grand producteur de betteraves, est en dehors du groupe. L'étendue de la betterave à sucre s'est accrue nécessairement en raison de la production. A l'époque où la canne à sucre livrait sa grande bataille, c.-à-d. en 1837, il n'y avait guère en France que 50,000 hect. de betterave sucrière, la récolte n'atteignait que 15,000 quintaux métriques. Aujourd'hui la situation est bien différente. La betterave à sucre couvre 240,000 hect. et forme près de la moitié des cultures industrielles. Une quinzaine de départements seulement peuvent être cités et fournissent les neuf dixièmes de la production, qui atteint parfois 40,000 kilogr. à l'hect. ; les 1,000 kilogr. valent de 20 à 24 fr. On ne peut citer que l'Allemagne dépassant la France. En 1882, elle ensemençait 100,000 hect. de plus que nous. Les deux contrées de production par excellence sont la Prusse et la Saxe. L'Autriche-Hongrie et la Russie ont une surface ensemencée l'une et l'autre égale à celle de la France. On a vu au mot ALCOOL quel était, dans cette fabrication, le rôle de la betterave. On vient d'indiquer la progression de l'étendue de la culture de la betterave à sucre. Le rendement et les prix ont suivi une progression analogue. En 1840 un hect. fournissait 273 quintaux, en 1882 c'était 368. En 1840 le prix des betteraves par quintal était de 1 fr. 85 et en 1882 il atteignait 2 fr. 01.

LUTTE DE L'AGRICULTEUR CONTRE LES SUCRERIES. — En 1837, au cours de la bataille entre la betterave et la canne, il fut fait une grande dépense d'idées. En voici une que n'entendirent pas les Français, mais que saisirent bien les Allemands. Pourquoi, dit le chimiste Dumas, faites-vous porter l'impôt sur le sucre et n'atteignez-vous pas la betterave qui est la matière première, cela serait de toute justice, au point de vue fiscal, mais en outre amènerait des perfectionnements dans la culture. On tiendrait beaucoup plus de compte des qualités saccharines de la plante que de ses qualités extérieures. Cette idée passa ; il s'en produit tant en France ! Les Allemands entendirent, retinrent, et dès 1841 appliquèrent chez eux l'idée française. L'impôt frappa la plante seulement. L'agriculteur allemand ne pouvait plus vendre ses betteraves au poids et produire des racines énormes, grâce à des fumures excessives, et sans tenir compte de la richesse de la betterave. Il vendait en raison de la richesse saccharine seulement. Il en résulta un rendement plus considérable obtenu à un moindre prix. Les sucres de l'Allemagne abondèrent chez nous non moins que ceux de l'Autriche, qui fort habilement imitait sa voisine. Les producteurs français s'émurent, et voulurent connaître la cause du résultat inattendu de cette concurrence. Des commissions se formèrent par l'initiative privée, et se rendirent en Allemagne. On peut citer notamment celle de la *Société d'agriculture de Meaux*, qui se rendit à Magdebourg et parvint jusqu'en Hanovre. La situation apparut dans toute sa vérité : l'Allemagne s'enrichissait par l'impôt sur la betterave, elle tirait 2 où nous tirions 1. Elle payait 25 et 30 fr. les 100 kilogr., et nous 16 à 18. Mais il nous en fallait le double, et nous payons 36 fr. L'Allemagne exportait 600 millions de kilogr. par an, et l'Autriche 300,000 En dix ans, la production autrichienne avait passé de 233 millions de kilogr. à 600. En 1873, au delà des Vosges, le sucre valait 66 fr. les 100 kilogr., il était descendu, en 1884, au moment de la visite des négociants français, à 37 fr. 75 cent. En France, pour fabriquer 100 kilogr. de sucre, il fallait 1,500 kilogr. de betterave, en Allemagne, il en fallait 1,000. Chez nos voisins, 20 quin-

taux donnaient un quintal de sucre, soit 5 % de la quantité de racine employée à ce moment, on obtenait 10 %. Tel était, en 1884, en Allemagne, la conséquence de l'application de l'idée d'un chimiste français émise en 1837.

Les Allemands profitaient tout aussi habilement de la combinaison de Dumas que de la découverte d'Achard. L'antagonisme ne pouvait cependant durer chez nous entre le cultivateur et le fabricant de sucre. Le cultivateur poursuivait la production de grosses betteraves qu'il vendait au poids, sans se préoccuper de la richesse de la racine, du choix des semences. Cependant, l'invasion de nos marchés par l'Allemagne et l'Autriche avait fait réfléchir les fabricants français qui commençaient à ne vouloir la betterave qu'à raison de sa densité. La Chambre des députés, au mois de juil. 1884, fut saisie de la question. Les débats furent remarquables, ce qu'il n'est pas inutile de rappeler, dans notre pays où les lois d'affaires sont moins étudiées que les lois exclusivement politiques. M. Tirard, ministre des finances, défendit vaillamment les intérêts du Trésor, et M. Méline, ministre de l'agriculture, montra que la culture de la betterave n'intéressait pas que la sucrerie. On remania d'abord le tarif des droits sur les sucres de toute origine, puis on stipula que tout fabricant de sucre indigène pourrait contracter avec l'administration des contributions indirectes un abonnement en vertu duquel les quantités de sucre imposables seraient prises en charge d'après le poids des betteraves mises en œuvre. Cette prise en charge serait définitive quels que soient les manquants ou les excédents qui pourraient se produire. Pendant trois années consécutives il serait alloué aux fabricants non abonnés un déchet sur le montant total de leurs sucres fabriqués, mais à partir du 1er sept. 1887, les quantités de sucre imposables seraient prises en charge dans toutes les fabriques d'après le poids des betteraves mises en œuvre, quel que fût le procédé d'extraction des jus. Le texte de la loi fixe une sorte de rendement légal par chaque quantité de betteraves s'élevant à 100 kilogr. Pour 1887-88, le rendement serait de 6 kilogr. 250 de sucre raffiné, et pour 1890-91 de 7 kilogr. Le législateur a donc semblé sûr de son œuvre et n'a pas craint de prévoir le progrès. Il n'est pas douteux que le chiffre indiqué sera dépassé, la portion de rendement qui ne sera pas atteinte par l'impôt jouira d'une prime ou exemption d'impôts. Il est évident que l'impôt ayant pour base la betterave réputée comme devant donner un rendement légal, le fabricant n'achètera pas celle dont le peu de richesse saccharine le constituerait en perte. D'un autre côté, le cultivateur est prévenu des conséquences de la situation qui lui est faite par la loi et ne cherche pas à entamer une lutte qui tournerait contre lui. Chacun immédiatement s'est mis à l'œuvre. La loi a été votée au mois de juil. 1884, et la prise en charge n'était obligatoire qu'à partir du 1er sept. 1887. Un grand nombre de fabricants se sont pourtant abonnés et ont réalisé immédiatement le rendement de 7 % qu'elle considérait comme le maximum qui ne pouvait être atteint que dans la campagne de 1890-91. C'est de bon augure pour les effets de la paix établie entre les agriculteurs et les sucriers ; on voit que, de part et d'autre, chacun a fait vaillamment son devoir.

Le pesage des betteraves à leur entrée dans les fabriques de sucre est d'une grande importance et son exactitude intéresse à la fois le cultivateur, le fabricant et le fisc, toute l'opération fiscale se basant sur la quantité de racines introduites dans les manufactures. Au mois d'août 1887, trois mois après le vote de la loi, un décret a décidé le mode de pesage. On doit faire emploi de bascules à compteur munies d'un verrou de sûreté, qui n'est enlevé qu'après le règlement de la pesée, et qui empêche avant cette opération le déchargement de la banne ou le passage du wagonnet. Il y a, en outre, une boîte à parois opaque dont les employés de la régie conservent la clef et qui contient deux compteurs. L'industrie a fourni immédiatement des modèles divers de bascules à compteurs comportant des appareils pour le lavage des racines et pour le pesage, car il est indispensable que les racines soient complètement débarrassées de la terre qui est adhérente, et que leur poids soit déterminé. La loi de 1884 semble donc avoir mis fin à la lutte fâcheuse entre les fabricants et les agriculteurs.

L'Importance nationale de la betterave. — Léonce de Lavergne, assistant en 1853 à une fête agricole donnée à Valenciennes, copia l'inscription suivante qui faisait partie d'un arc de triomphe. « Production du blé dans l'arrondissement avant la fabrication du sucre, 353,000 hectol.; nombre de bœufs, 700. Production du blé depuis l'industrie du sucre, 421,000 hectol. Nombre des bœufs 11,500. » Cette inscription, dont les chiffres auraient certainement une ampleur plus considérable si on la composait aujourd'hui, indique parfaitement l'importance de la betterave. Lorsqu'on a enlevé à la racine sa matière sucrée, il reste la pulpe éminemment propre à la nourriture des bestiaux. Une plante qui contient une matière aussi riche que le sucre a besoin d'une fumure puissante, le sol en est transformé, et comme le blé entre dans l'assolement spécial qu'il a fallu créer, sa production se trouve augmentée. On a donc en plus grande quantité la viande, le pain, en plus de ce produit riche, hygiénique qu'on appelle le sucre et que le soleil des tropiques seul semblait autrefois pouvoir nous donner. Lors de la discussion de la loi de 1884, M. Méline, ministre de l'agriculture, affirma, la statistique officielle en main, que la culture de la betterave, son emploi étaient la première industrie du pays. Nous allons répéter son argumentation qui nous semble devoir être la meilleure conclusion de ce travail.

L'engrais que nécessite la culture est restitué par la pulpe, résidu de l'opération, la culture du blé est facilitée par l'appropriation constante du sol au moyen d'engrais, qui ont, en outre, pour résultat, comme on vient de le dire, la formation de la pulpe. Le sol est admirablement nettoyé pour la culture subséquente du blé. Pour ce qui est de l'engraissement des bestiaux, les départements à betterave empruntent 100,000 têtes aux autres départements. On travaille 7 milliards et demi de kilogr. de racines valant 160 millions de francs. L'industrie en fait 200 millions de francs de sucre, 27 millions de mélasse, 18 millions de pulpe ; en tout 245 millions, c.-à-d. plus que la production de la houille et du fer. Veut-on connaître le nombre d'ouvriers employés ? il y en a 65,000 dans les usines, 110,000 dans les champs. Le sucre emploie 71,000 chevaux-vapeur, la filature et le tissage n'arrivent qu'à 39,000. Les 100,000 bœufs empruntés aux départements non producteurs de betteraves fournissent 30 millions de kilog. de viande et 2 millions de tonnes de fumier et accessoires pouvant fumer 100,000 hectares de terre. Les conclusions qu'en tirait l'orateur étaient que la culture de la betterave et l'extraction du sucre formaient la première industrie française. Ces renseignements forment un complément formidable à l'inscription qu'il y a trente ans Léonce de Lavergne copiait à Valenciennes.

Achille Mercier.

III. **Art culinaire.** — Les meilleures espèces pour la cuisine sont la betterave jaune et blanche de Silésie, la betterave jaune Périer et la petite de Castelnaudary, ou encore le jaune globe ; plusieurs autres espèces rouges et blanches sont encore employées et leur mélange forme une charmante décoration pour la salade. — La betterave cuit très difficilement au four; il est pratique de la faire bouillir préalablement dans l'eau pendant environ quatre heures et de la mettre ensuite soit dans le four à pain, soit dans le four économique. On reconnaît qu'elle est cuite quand elle devient molle et que la peau est ridée et presque carbonisée. — *Betteraves en salade.* Cuites au four, les betteraves sont pelées et coupées en tranches, on les ajoute à la salade, ou on les assaisonne seules comme une salade ordinaire. — *Betteraves en fricassée.* Cuites au four et coupées en tranches, on les met dans

une casserole, avec beurre, persil, ciboules hachées, ail et une pincée de farine, sel, poivre, vinaigre ; on fait bouillir un quart d'heure ; on les accommode encore comme les carottes au blanc. — *Betteraves au lait ou au vin.* Les betteraves, cuites au four, ou crues, et coupées en tranches minces, sont placées dans une casserole ; on les fait sauter dans du beurre, avec une cuillerée de farine, des oignons, du sucre, sel et poivre, on les mouille avec un ou deux verres de lait ou de bon vin rouge et on laisse mijoter un laps de temps variant de une heure à quatre heures, suivant qu'elles ont été cuites ou non au four. — *Beignets de betteraves.* Les betteraves cuites au four et coupées en tranches, sont mises d'abord dans une casserole où on les fait revenir dans du beurre, on les entoure ensuite d'une pâte de farine de froment et de lait et on les jette dans la friture comme pour les beignets de pommes (V. Beignets). L.-F. P.

BETTERAVERIE (V. Sucre).

BETTERTON (Thomas), acteur et auteur dramatique anglais, né à Westminster en 1635, mort à Londres en 1710. On lui doit quelques pièces originales ; mais il se contentait le plus souvent d'en rajeunir d'anciennes et de les mettre au point. Citons : *A Woman made a Justice*, sans lieu ni date ; *the Unjust Judge or Appius and Virginio* (1679), tragédie de Webster arrangée à la mode du jour ; *the Revenge, or a Match in Newgate* (1680) ; *the Amorous Widow, or the Wanton Wife* (1706), d'après le Georges Dandin de Molière ; *King Henry the Fourth, with the Humours of sir John Falstaff* (1700), avec une suite donnée en 1719, et *the Bondman, or Love and Liberty* (1719). Le jugeant comme acteur, Addison compare Betterton à Roscius, et Colley Cibber s'écrie : Betterton fut un acteur comme Shakespeare fut un auteur, l'un et l'autre sans rivaux, et faits pour s'aider mutuellement à mieux faire briller leur génie. B.-H. G.

BETTES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan ; 165 hab.

BETTEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly ; 445 hab.

BETTI (Bernardino) (V. Pinturricchio [il]).

BETTI (Enrico), mathématicien et homme politique italien, né à Pistoja (Toscane) en 1823. Il fit ses études à l'université de Pise, fut reçu en 1846 docteur ès sciences physiques et mathématiques, prit part en 1848 au mouvement en faveur de l'indépendance italienne, et fut ensuite professeur au lycée de Florence et à l'université de Pise (1857). En 1862, les électeurs de Pistoja l'envoyèrent au parlement ; en 1874, il fut nommé secrétaire-général de l'instruction publique, sous le ministère de M. Bonghi. Il a fait insérer dans diverses revues italiennes et dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris d'intéressants mémoires sur les fonctions elliptiques, les équations et l'analyse physique. On lui doit en outre une traduction italienne (Florence, 1862) du *Traité d'algèbre élémentaire* de M. Joseph Bertrand. L. S.

BETTIGENIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 172 hab.

BETTINA (Astron.) Nom de la 250e petite planète découverte par J. Palisa le 3 sept. 1885.

BETTING-Room. — L'extension prise depuis trente ans par les paris, a fait des courses une véritable valeur publique, ayant son cours et ses variations comme une action de chemin de fer ou tout autre titre se négociant à la Bourse. Plus le cercle s'est élargi, plus il a compris un nombre considérable de personnes étrangères les unes aux autres ayant besoin par conséquent d'un cercle commun pour se rencontrer et débattre leurs intérêts. Un cheval de course ou plutôt sa chance dans la course où il est engagé est, le jeu aidant, devenu une valeur ayant cours négociable et subissant des alternatives de hausse ou de baisse subordonnées aux circonstances qui augmentent ou diminuent les probabilités de réussite. Ce besoin d'un lieu commun a rendu indispensable la fondation d'un *Betting-Room* autrement dit *Salon des paris* où les parieurs se réunissent à un jour et à une heure déterminés pour régler leurs paris, débattre leurs intérêts, établir la cote des chevaux engagés dans une réunion prochaine ou même à long terme. Cette cote s'établit nécessairement sur la moyenne de l'offre et de la demande. Le Betting-Room présente donc une extrême analogie avec la Bourse, c'est en quelque sorte la Bourse des courses. Le Betting-Room est situé à Paris, rue Basse-du-Rempart. Les parieurs s'y réunissent régulièrement tous les samedis, et exceptionnellement plusieurs fois par semaine, quand les circonstances justifient une séance supplémentaire. On est admis au Betting-Room (cercle fermé) sur une demande adressée au directeur et soumise à un comité qui statue sur l'admission du candidat (V. Cercle). C'est au Betting-Room que se concluent les opérations sérieuses sur les courses les plus importantes de l'année. Elles présentent plus de garanties que nulle part ailleurs en ce sens qu'elles sont faites avec des personnes connues et qu'en cas de contestations ou de réclamations, tout membre du Betting s'engage, en y entrant, à se soumettre à la juridiction du Comité.

Dès qu'un pari est consenti, les parties contractantes doivent l'écrire sur leur book ou carnet. Ils sont ainsi toujours à même, en présentant leur livre, de se rendre compte de leur situation. La veille des courses importantes on fait le pointage des paris. Cette opération consiste en une vérification que les parties contractantes font réciproquement sur le livre de chacune d'elles, pour s'assurer si le pari a été bien exactement inscrit, tel qu'il a été compris, sur le livre de la partie adverse et enfin si les deux parieurs sont parfaitement d'accord sur la teneur de leur engagement réciproque. Quand, malgré ces précautions, des contestations se présentent au Betting, elles sont soumises à un comité qui statue après examen des livres des deux parties. Une présomption favorable existe toujours en faveur de celui dont le livre est le plus régulièrement tenu. Le book d'un parieur présente une extrême analogie avec le carnet d'un agent de change. L.-F. P.

BETTINI (Mario), mathématicien et littérateur italien, né à Bologne le 6 févr. 1582, mort dans cette ville le 7 nov. 1657. Il entra en 1595 dans la compagnie de Jésus et professa les mathématiques et la philosophie à Parme. Il a laissé quelques traités scientifiques : *Apiaria universæ philosophiæ mathematicæ* (Bologne, 1641-1645, 3 vol. in-fol. ; le dernier volume a été tiré à part sous le titre : *Recreationum mathematicarum Apiaria XII novissima*, Bologne, 1659, in-fol., ainsi que le dernier chapitre : *Euclides explicatus*, Bologne, 1642-1645, in-fol.) ; *Ærarium philosophiæ mathematicæ* (Bologne, 1648, 3 vol. in-4), ainsi qu'un certain nombre de poèmes et pièces écrits en latin, qui n'ont dû leur vogue qu'à leur bizarrerie : *Rubenus* (Parme, 1614, in-4), drame pastoral héroï-comique, qui fut représenté avec succès dans plusieurs villes d'Italie, imprimé en France et traduit en diverses autres langues ; *Clodoveus seu Ludovicus, tragicum sylviludium* (Parme, 1622, in-16 ; Paris, 1624, in-12), autre drame dédié à Louis XIII ; *Lyceum morale, politicum et poeticum* (Venise, 1626, in-4), recueil de poésies lyriques. Cet ouvrage et les deux pièces qui précèdent ont été réunis sous ce titre : *Florilegium variorum poematum et dramatum pastorum libri IV* (Lyon, 1633, in-12). L. S.

BETTINI (Geremia), chanteur scénique italien, né à Trecate (Piémont) vers 1820. Doué d'une superbe voix de ténor, étendue et puissante, parfois même un peu rude, il connut le succès dès ses débuts dans la carrière, et commença d'abord par se faire applaudir de ses compatriotes, sur divers théâtres de la Péninsule. Engagé au Théâtre-Italien de Paris en 1852, il y fit sa première apparition dans l'*Otello* de Rossini, et y fit apprécier, avec sa belle voix et son talent de chanteur, des élans dramatiques et

des accents de passion qui ne sont pas précisément communs chez les artistes italiens. Après *Otello* il chanta *Norma, il Bravo; i Puritani, Luisa Miller, Lucia di Lammermoor*, et même *il Barbiere di Siviglia*, bien que le genre de *mezzo carattere* ne convînt que médiocrement à son organe mâle et puissant. De Paris, M. Bettini s'en alla à Vienne, puis à Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Madrid, retourna ensuite en Italie, se fit entendre au Théâtre communal de Bologne à l'Apollo de Rome, à la Pergola, de Florence, et enfin traversa les mers et partit pour l'Amérique. Partout ses succès étaient retentissants et il était accueilli en triomphateur. Outre les ouvrages cités plus haut, son répertoire comprenait *il Trovatore, les Huguenots, Un Ballo in maschera, Giuditta*, de Peri, *Vittore Pisani*, du même, etc. En 1864 il revint à Paris, où l'on applaudit de nouveau ses grandes qualités de chanteur et de comédien, auxquelles on ne pouvait reprocher parfois qu'un peu d'excès, un peu d'exagération, causés par un trop grand désir de bien faire. Puis, l'artiste continua ses voyages et se produisit encore dans diverses grandes villes d'Europe. Après une carrière brillante, M. Bettini a renoncé au théâtre il y a un certain nombre d'années déjà. Il a épousé, vers 1865, Mlle Gillebert, dite *Trebelli* (V. ci-dessous). A. P.

BETTINI (Mlle Gillebert, dite *Trebelli*, épouse), cantatrice scénique, de famille française, née vers 1836. Son admirable voix de contralto, cultivée de bonne heure, fut confiée aux soins de l'excellent chanteur Wartel, un des meilleurs professeurs de Paris. La jeune fille s'étant destinée à la carrière scénique s'en alla débuter, vers 1858, au Théâtre-Italien de Madrid, alors dirigé par le célèbre chanteur Mario, et c'est alors qu'elle abandonna son nom français de Gillebert pour en adopter un à désinence italienne, celui de *Trebelli*. Ses succès à Madrid furent éclatants dès ses débuts, et en 1860 elle était engagée au Théâtre royal de Berlin, où elle excita l'enthousiasme dans *il Barbiere* et dans *Semiramide*. De Berlin elle alla à Bruxelles, et en 1861 elle faisait sa première apparition sur le Théâtre-Italien de Paris, où le public l'accueillait avec une grande faveur. Sa voix, qui par son beau timbre, sa riche couleur et sa rare étendue, rappelait celle de la Pasta, était conduite par l'artiste avec un goût très sûr, et un mécanisme brillant, une vocalisation nette et perlée, qualité très rare chez un contralto, en faisaient ressortir encore toutes les qualités. Dans *Lucrezia Borgia*, dans *Rigoletto*, dans *il Trovatore*, dans *Linda di Chamounix*, la Trebelli faisait apprécier et applaudir son très beau talent de cantatrice et de comédienne. Elle a épousé le ténor Bettini et son mariage, a dit un de ses biographes, rentrerait dans la classe des unions malheureuses, si de cette union n'était née une fille, Mlle Antoinette Trebelli, qui promet d'être comme soprano ce qu'est sa mère comme contralto. A. P.

BETTIO (abbé Pierre), bibliographe italien, né à Venise en 1787, mort le 10 fév. 1846. Il fut l'adjoint puis, en 1819, le successeur de Morelli comme bibliothécaire de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise. Pendant plus de quarante ans il travailla au classement du dépôt confié à ses soins; il dressa un *Catalogue descriptif* des manuscrits et des incunables grecs et latins de la Bibliothèque de Saint-Marc. R. G.

Bibl. : Joseph Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum*; Venise, 1868, 6 vol. in-8, t. Ier, *passim*.

BETTOLI (Parmenio), auteur dramatique et romancier italien, né à Parme le 17 janv. 1835. Il fonda à Parme *il nuovo Patriotta* (1870), dirigea à Milan *il Corriere della Sera* (1876), puis *la Gazetta di Parma* (1877). Dès longtemps sa réputation était faite au théâtre : sans compter un drame, *il Pittore* (1853) et *Due aristocrazie* (1861), il avait eu un véritable succès avec son *Boccacio a Napoli* (1865), pièce bien écrite, un peu déclamatoire, trop chargée de morceaux de bravoure comme un opéra italien, mais conduite avec art et enlevée avec entrain ; Rossi, qui joua le rôle de Boccace, ne fut pas sans contribuer à la fortune de la meilleure comédie de M. Bettoli. Vinrent ensuite : *la Buona fede* (1865), *le Figliuole da marito* (1865), *un Gerente responsabile* (1868), *l'Emancipazione della donna* (1868), *le Idee della signora Aubray* (1868) suite et réfutation de la pièce de M. Alexandre Dumas, où l'auteur emploie un certain talent et des moyens très invraisemblables à la défense de sa contre-thèse ; *Lavinia* (1869) ; *il Divorzio* (1869); *la Vera moglie ; Susanna ; il Contravveleno ; il Papato e l'Impero; De gustibus non est disputandum ; un Pregiudizio ; A. R. V. ; Giulio Alberoni; Catilina ; il Padrone del padrone*, toutes pièces jouées de 1860 à 1871, ce qui n'est pas sans marquer une inquiétante fécondité; *la Gabrielli* et *Vanità* (1876) ; *il suicida per progetto* (1877), etc. En 1875, M. Bettoli s'amusa à mystifier le monde littéraire en retrouvant une comédie inédite de Goldoni ; après comme avant la découverte de la supercherie, *l'Egoista per progetto* reste une pièce agréable et suffisamment goldonienne pour justifier la curiosité qui l'accueillit. M. Bettoli a écrit un assez grand nombre de romans : *Giacomo Locampo ; il Processo Durante ; la Favorita del Duca di Parma ; Un Pacco di lettere*, etc. R. G.

Bibl. : A. de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei* ; Florence, 1880, in-8. — A. Roux, *Histoire de la littérature contemporaine en Italie* ; Paris, 1874 et 1883, 2 vol. in-18.

BETTON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. N.-E. de Rennes ; 2,123 hab., près de la forêt de Rennes. Belle église du XIIe siècle. Ruines de l'abbaye de *Saint-Sulpice*.

BETTON-Bettonet. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Chamoux ; 342 hab.

BETTONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons ; 116 hab. Le village est situé près de la source de la Pisancelle. Les restes d'anciennes constructions que l'on rencontre sur plusieurs points de son territoire, attestent l'importance passée de ce lieu, qui fut complètement ruiné au XVIe siècle par l'armée de Charles-Quint. A. T.

BETTONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes; 185 hab.

BETTONGIA (V. Kangourou et Potoroo).

BETTONI (Charles, comte), philanthrope italien, né à Bugliaco, sur le lac de Garde, le 20 mai 1735, mort le 31 juil. 1786. Il s'occupa de l'agriculture, des arts mécaniques, des inventions propres à favoriser les progrès de la culture. Ses efforts se portaient de tous les côtés à la fois et il n'épargnait, pour augmenter le bien-être de ses concitoyens, ni son temps, ni son argent, donnant lui-même l'exemple des innovations les plus utiles et les plus pratiques. De plus, il fonda un grand nombre de prix variant de vingt à deux cent sequins : pour un remède à la maladie des oliviers, pour l'amélioration des engrais, pour la meilleure méthode de culture, pour étendre l'usage de nourrir le bétail de feuilles d'arbre ; à Brescia et à Milan, pour un recueil de nouvelles morales à l'usage de la jeunesse; à Padoue, pour inspirer aux jeunes gentilshommes l'amour de l'humanité. Toutes ses fondations témoignent du moins d'une bonne intention et de ces illusions auxquelles sont sujettes certaines natures. Outre une carte topographique et géologique du lac de Garde demeurée inachevée et une quantité de brochures de propagande, il a écrit : *Pensieri sul governo de' Fiumi* (1782, in-4) ; *l'Uomo volante per aria, per acqua e per terra* (Venise, 1784, in-8) ; *il Milord filantropo*, drame moral. Il laissa en mourant toute sa fortune à l'Académie de Padoue. R. G.

Bibl. : *Biografia universale italiana*, t. LXX (II du *Supplément*); Venise, 1836, in-8.

BETTRECHIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavai ; 376 hab.

BETUCIUS Barrus d'Asculum, orateur latin du

VIIe siècle de Rome, que Cicéron (*Brutus*, XLVI, 169) cite comme le plus éloquent de ceux dont Rome n'était pas le séjour. Il prononça beaucoup de discours dans sa ville natale et, à Rome même, il parla avec succès contre Cépion.

BETULA (V. Bouleau).

BÉTULACÉES ou **BÉTULINÉES** (*Betulaceæ* Bartl., *Betulineæ* L. C. Rich). Groupe de plantes Dicotylédones, considéré pendant longtemps comme une famille distincte et placée parmi les Amentacées de Jussieu, mais que l'on s'accorde aujourd'hui à réunir à la famille des Castanéacées, dans laquelle il forme une tribu *(Betuleæ)*, caractérisée ainsi qu'il suit : arbres ou arbustes, à feuilles alternes, pourvues de stipules latérales ; fleurs disposées en chatons unisexués, celles des chatons mâles à périanthe incomplet ou peu développé ; ovaire supère, nu, à deux loges, renfermant chacune un ovule descendant ; fruit sec (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, VI, p. 244). Les Bétulées comprennent seulement les deux genres *Betula* Tourn., et *Alnus* Tourn. (V. Aune et Bouleau). Ed. Lef.

BÉTULINE. La bétuline est un principe immédiat cristallisé, qui existe dans l'écorce de bouleau (*Betula alba*, Amentacées). V. Haussmann épuise cette écorce divisée par l'eau bouillante, puis par l'alcool à 90° ; on additionne le soluté alcoolique bouillant d'acétate neutre alcoolique et on filtre bouillant; on enlève l'excès de réactif par le carbonate d'ammonium. Il se dépose, par le refroidissement, une bouillie cristalline qu'on exprime, qu'on sèche et qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool bouillant. Wileginski épuise l'extrait alcoolique par le chloroforme.

Ainsi préparée, la bétuline cristallise en prismes déliés, incolores, réunis en masses asbestoïdes, inodores et insipides; elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans le sulfure de carbone, soluble dans l'acide acétique et l'essence de térébenthine. Elle se dissout dans:

	Froid	Ebullition
Alcool à 98°...........	148 p.5	23 p.4
Ether	250 p.	32. 5
Chloroforme............	113 p.	20
Benzine................	417 p.	32. 4

Hausmann lui donne pour formule $C^{72}H^{60}O^{6}$; Wileginsky admet la formule $2C^{40}H^{34}O^{2} + H^{2}O^{2}$.

L'acide sulfurique concentré dissout à froid la bétuline et l'eau en sépare un produit résinoïde, fusible à 60-62°, soluble dans l'éther, insoluble dans la potasse et dans l'alcool; l'acide chlorhydrique concentré se comporte de la même manière. A 125°, l'acide iodhydrique concentré donne des produits résineux, ainsi qu'un corps cristallisable dans l'alcool bouillant en prismes incolores, fusibles à 196°. La potasse, même à 130° et en solution alcoolique, est sans action notable. Avec le brome et l'iode, en solution benzinique, on obtient des produits d'addition et de substitution qui sont très altérables.

Soumise à la distillation, la bétuline donne 86 % d'un produit huileux, doué d'une odeur de cuir de Russie, produit fort complexe renfermant des carbures térébéniques et un composé oxygéné qui paraît être un anhydride, $C^{72}H^{56}O^{2}$. Par l'action du pentasulfure de carbone, Franchimont et Wigmann ont obtenu un carbure répondant à la formule $C^{24}H^{18}$ ou $C^{26}H^{20}$.

Lorsqu'on oxyde la bétuline, en solution acétique, par l'acide chromique, on obtient par une affusion d'eau une poudre blanche, insoluble, fusible à 200°, c'est *l'acide bétulique*, $C^{72}H^{54}O^{12}$. Le sel de plomb est un précipité blanc qui a pour formule $C^{72}H^{51}Pb^{3}O^{12}$.

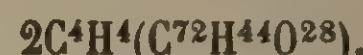
La bétuline-diacétique, $2C^{4}H^{2}O^{2}(C^{72}H^{60}O^{6})$ se prépare en chauffant à 125° la bétuline avec de l'anhydride acétique. Elle cristallise dans l'éther bouillant en prismes incolores, très solubles dans la benzine, fusibles à 223°.

L'acide bétuline-amarique, $C^{72}H^{52}O^{32}$ s'obtient en dissolvant la bétuline dans l'acide nitrique d'une densité de 1,51 ; on évapore a sec ; on reprend le résidu, insoluble dans l'eau, par un alcali et on précipite par un acide.

Cet acide, à saveur amère, est très peu soluble dans l'eau, à laquelle il communique cependant une coloration jaune et une réaction acide. Il est très soluble dans l'alcool et dans l'éther ; à chaud, l'acide nitrique ordinaire le dissout et l'abandonne à l'état cristallin par le refroidissement. A 110°, il se transforme en un anhydride $C^{74}H^{48}O^{28}$, fusible à 185°, mais en le décomposant. Il donne des sels qui répondent à la formule $C^{72}H^{48}R^{4}O^{24}$.

Ceux de calcium et de plomb sont des précipités jaunâtres, celui de cuivre, $C^{74}H^{48}Cu^{4}O^{24}$, est sous forme d'un précipité vert. Les sels de l'anhydride répondent à la formule $C^{72}H^{40}R^{4}O^{24}$.

La solution alcoolique d'acide bétuline-amarique, saturée de gaz chlorhydrique, puis chauffée en vase clos à 120°, laisse à la distillation un résidu fusible à 119°, dont la formule



$$2C^{4}H^{4}(C^{72}H^{44}O^{28}),$$

répond à l'éther d'un anhydride de l'acide bétuline-amarique. Edme Bourgoin.

Bibl.: Lowitz, *An. Creil*, 1788, t. II, 312. — Hunefeld, *Journ. für prakt. chem.*, t. VII, 54. — *Hess*, *id.*, t. XVI, 161. — Franchimont et Wigmann, *Deuts. Ch. Gesellsch*, 1879, 7. — Hausmann, *Liebig's An. der Ch.*, t. CLXXXII 368 ; et *Bull. soc. ch.*, t. XXVIII, 220. — Wileginski, *Soc. ch.*, t. XXVII, 370 et 451.

BÉTULINÉES (V. Bétulacées).

BETULIUS (V. Birken).

BETULLO. Ville de l'Espagne Tarraconaise, mentionnée par Pomponius Méla parmi les petites cités du littoral des Laletans (Barcelone), par Ptolémée et par Pline qui nous apprend que c'était un *oppidum civium romanorum*. Plusieurs inscriptions, indiquant l'*Ordo Bætulonensis*, ont été trouvées à *Badalona*, assurant ainsi l'identité de ce point avec la ville de Bætula. Ajoutons que Mela et Ptolémée mentionnent le fleuve Betullo, qui n'est autre que le Besos. E. Cat.

BETURIE, BETURIA ou mieux **BÆTURIA.** Nom donné par les anciens à la partie septentrionale de la province de Bétique, comprise entre le fleuve Anas (Guadiana) et le mont Marianus (Sierra Morena). Strabon disait que c'était une des régions les plus arides de la péninsule. Pline, qui l'étend du Bætis (Guadalquivir) à l'Anas, nous apprend qu'elle était divisée en deux portions : l'une habitée par les Celtes, voisine de la Lusitanie et rattachée au *conventus Hispalensis* (Séville) ; l'autre, habitée par les Turdules, et relevant du *conventus Cordubensis* (Cordoue). La Béturie des Celtes avait pour villes principales *Fama Julia*, *Nertobriga*, *Concorda Julia*, *Restituta Julia*, *Legeda*, *Contributa*, *Curiga*, *Acinippo*, *Arunda*, *Arunci*, *Turobiga*, *Lastigi*, *Alpesa*, *Sisapone*, *Serippo*. La Béturie des Turdules ou de l'E. avait pour villes *Arsa*, *Mellaria*, *Mirobrica*, *Sisapon-Osintias*.

E. Cat.

BETYLE (Antiq.). Etymologiquement Βαίτυλος en grec, en hébreu *Bétel*, maison du Seigneur. Le bétyle en Grèce et en Italie est une pierre sacrée comparable à nos menhirs et à nos cromlechs druidiques. La statue de Cybèle, en Grèce, fut faite d'un bétyle. En Italie, un bétyle désigné par la tradition fut offert à Saturne par sa femme pour être dévoré à la place de Jupiter. L'on parle dans l'histoire d'un bétyle fameux rapporté de Phrygie par Scipion Nasica, et d'un autre bétyle qui était l'objet d'un culte à Sparte dans le temple de Minerve. On rendait les honneurs à ces pierres divines en les enduisant d'huile, de vin et de sang. L'on prétendait qu'elles étaient plus légères que l'eau dès qu'on jouait de la trompette, mais que le nom seul des Athéniens prononcé devant elles les rendait submersibles. Ce devaient être, sans doute, des aérolithes que les habitants des lieux où ils étaient tombés adoraient par crainte et par stupéfaction.

E. Petit.

BETZ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, cant. du Grand-

Pressigny, arr. de Loches ; 1,345 hab., sur le Brignon, affluent de droite de la Claise (Gartempe). Il existe sur le territoire de cette commune un assez grand nombre d'étangs dont le plus connu est celui de Génault, qui a la propriété de former des pétrifications sur le bois. L'origine de Betz remonte à l'époque mérovingienne; on possède des monnaies qui portent son nom : *Bacias vicus*. A l'époque carolingienne le village fut protégé du côté du plateau par des retranchements, composés d'une motte et d'un fossé, qui sont encore visibles. L'église est du XIe siècle; on y a retrouvé de nos jours une pierre tombale sur laquelle était gravée la liste incomplète des seigneurs de Betz. Gilles de Betz, le premier d'entre eux, mourut en 1037. En 1789 Betz faisait partie, depuis 1746, du marquisat de Verneuil, érigé en faveur de Jacques Chaspoux, doyen des secrétaires du roi et introducteur des ambassadeurs. Jules GAUTIER.

BIBL. : CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dict. géogr., hist. et biogr. du dép. d'Indre-et-Loire*, v° Betz.

BETZ, ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis ; 630 hab. Ce bourg était au Xe siècle un domaine des comtes de Champagne qui le cédèrent alors aux seigneurs de Crépy-en-Valois. Il entra dans le lot affecté vers 1030 par Raoul, comte de Senlis et de Valois, à son fils Thibaut le Riche, déjà seigneur de Nanteuil, et resta longtemps dans sa postérité. Thibaut, l'un de ses descendants, seigneur de Levignen et de Betz, et chantre de l'église de Beauvais, laissa tout ce qu'il possédait à Betz aux Mathurins de Paris, ce qui donna lieu à un procès avec Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, qui obtint gain de cause et fit don de Betz à son chapitre cathédral. L'éloignement de Beauvais en rendait l'administration difficile, aussi les revenus étaient-ils presque nuls et le château, construit au XIIe siècle, tombait en ruines quand les chanoines l'aliénèrent vers 1394. — Outre ce domaine principal, auquel était attachée la haute justice, il y avait à Betz huit autres fiefs dont les titulaires portaient tous le nom du pays, ce qui rend leurs généalogies inextricables. Ces huit fiefs étaient ceux de *Bois-Milon*, *la Motte*, *Vaux*, *Civoisy*, *le Frêne*, *le Chênois*, *le Vief de Valois* et *Nantouillet*, berceau de la famille de ce nom. Le principal de ces fiefs était celui de La Motte, sur lequel était un manoir et auquel passa particulièrement le nom de Betz après la destruction du château à la fin du XIVe siècle. Ce fief appartint à la fin du XVIe siècle à la famille des Romain, seigneurs de Lévignen, puis aux comtes et barons d'Autry, à Jean Gaillardon, sieur du Boullier, et enfin, au XVIIIe siècle, à Charles-Louis Lallemant, fermier général, dont les successeurs cédèrent la propriété vers 1780 à Marie-Christine Brignolé, princesse de Monaco. — C'est le comte d'Autry qui, vers 1640, fit construire le nouveau château dont le parc, avec ses eaux vives alimentées par la Grivette, était remarquable. M. Lallemant et la princesse de Monaco l'embellirent encore, et, au moment de la Révolution, le château et le parc de Betz rivalisaient avec ceux d'Ermenonville et de Mortefontaine. On y dépensa des millions, et l'architecte Lecourt y transporta des fragments de monuments du cimetière des Innocents, supprimé à la même époque et dont il orna sa Vallée des tombeaux. Le château de Betz a été démoli en 1817. Ce qui reste du parc est conservé avec soin et intelligence par le propriétaire actuel, M. Roblin, conseiller d'arrondissement.

La cure de Betz était un prieuré conféré d'abord par l'abbé de Saint-Martin-aux-Bois, puis par le collège des jésuites de Paris. Le portail de l'église est roman, ainsi que le côté méridional de la nef ; le reste est gothique ; le clocher est moderne, de style roman. Le transept de droite, datant de 1637, est de style renaissance. L'ancienne commune de *Macquelines* fut réunie à Betz en 1824. La seigneurie de ce lieu était une dépendance de celle de Lévignen. La cure appartenait à l'abbaye du Lieu-Restauré. Macquelines a donné son nom à des fromages renommés. Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BIBL. : CARLIER, *Hist. du duché de Valois* (1764), 2 vol. in-4. — GRAVES, *Canton de Betz*, 1851. — E. COÜARD-LUYS, dans *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1886.

BETZ (Philipp-Friedrich), médecin allemand contemporain, né à Weinsberg le 15 févr. 1819, se fixa à Heilbronn en 1851 et y fonda une société médicale. En 1856, il fonda les *Memorabilien aus der Praxis*, et en 1864 prit, en outre, la rédaction de l'*Irrenfreund. Eine psychiatrische Monatsschrift*. Il fait partie du comité médical du Wurttemberg. On doit à Betz une foule de publications sur les sujets les plus variés de la médecine et de l'archéologie, insérées surtout dans les recueils périodiques. Dr L. HN.

BETZI. C'est sous ce nom, qui a toute l'apparence d'être un pseudonyme, que se fit connaître, au commencement de ce siècle, une jeune actrice fort aimable et qui était fort aimée du public. Mlle Betzi, qui avait sans doute commencé sa carrière en province, débuta au Vaudeville en 1806, fut accueillie très favorablement et resta attachée à ce théâtre jusqu'en 1820. Elle tenait l'emploi des ingénuités d'une façon charmante et, douée d'une jolie voix, détaillait le couplet avec une grâce tout à fait piquante. Sa réputation fut telle un instant, qu'on prit l'habitude de caractériser par son nom les rôles de son emploi, et qu'on disait d'une actrice : « elle joue les Betzi, » comme on disait : « elle joue les Dugazon ». Pourtant, à partir de l'époque où elle quitta le Vaudeville, on n'entendit plus parler d'elle. A. P.

BETZKY (Ivan-Ivanovitch), général russe, né à Stockholm le 3 févr. 1704, mort à Saint-Pétersbourg le 31 août 1795. Il était fils naturel du prince Ivan-Ivanovitch Troubetskoï qui lui fit donner une éducation des plus soignées. Envoyé à Paris en 1728 comme attaché d'ambassade, il y prit le goût des mœurs et de la littérature française ; il y devint l'amant de la princesse Jeanne-Elisabeth d'Anhalt-Zerbst. On a prétendu qu'il était le père naturel de la princesse Catherine (née le 21 avr. 1729) qui fut plus tard Catherine II. Ce qui est certain c'est que la future impératrice lui montra toujours la plus grande déférence et qu'il lui fut profondément dévoué. A l'avènement de Pierre III, Betzky fut nommé général-lieutenant, grand cordon de Saint-Alexandre-Nevsky et directeur des bâtiments impériaux. Catherine le mit à la tête des œuvres philanthropiques qu'elle entreprit et c'est lui qui fonda la célèbre maison des enfants trouvés *vospitatelny dom*) de Moscou, et un grand nombre d'institutions de bienfaisance. Il réforma l'école des cadets, le célèbre couvent de Smolna, maison d'éducation pour les jeunes filles. Il avait, avant l'avènement de Catherine II, visité Paris une seconde fois et il était fort goûté dans la société des philosophes. Lorsque Diderot vint à Saint-Pétersbourg, en 1774, il s'enthousiasma pour le général Betzky et ses fondations, et, l'année suivante, il fit paraître en Hollande l'ouvrage intitulé *Plans et statuts de différents établissements ordonnés par Sa Majesté Catherine II... écrits en langue russe par M. Betzky et traduits par N.-G. Clerc* (Amsterdam, 1775, in-4, ou 2 vol. in-12). — Betzky s'occupa également de réformer l'Académie des Beaux-Arts. Il en fut le président pendant trente ans ; c'est lui qui attira Falconet à Saint-Pétersbourg et qui fit élever le célèbre monument de Pierre le Grand. Le Sénat fit frapper une médaille d'or en son honneur. Il devint aveugle dans sa vieillesse. Il fut enterré au couvent de Saint-Alexandre-Nevsky. Son nom revient souvent dans les œuvres de Grimm et de Diderot. L. LEGER.

BIBL. : *Les Princes Troubetskoï*; Paris, 1887.

BEUCHET (V. BÉHUCHET).

BEUCHOT (Adrien-Jean-Quantin), bibliographe français, né le 13 mars 1777 à Paris, où il est mort le 8 avr. 1851. Fils d'un avocat, devenu secrétaire de l'intendance de Lyon, il suivit dans cette ville les cours du collège de l'Oratoire, où il eut entre autres condisciples Ballanche et Dugas-Montbel. La Révolution interrompit ses études et il dut entrer comme clerc dans une étude de

notaire, puis au 9e bataillon des volontaires de l'Isère (1794), comme élève chirurgien. Dès qu'il put quitter la trousse et la lancette, il revint à la chicane par métier, et aux lettres pour lesquelles il se sentait un invincible attrait. Il fit ses débuts au *Bulletin de Lyon* (1802-1809), fondé par Ballanche père, comme supplément aux *Petites Affiches*; il y donnait des articles de critique signés de son nom ou de ses initiales, qu'on retrouve vers la même époque dans la *Décade philosophique* qui se publiait à Paris. Il y trahissait une précoce érudition littéraire et un tour épigrammatique qu'il conserva toute sa vie. Après s'être essayé au théâtre par un vaudeville, *le Prisonnier à Londres ou les Préliminaires de paix* (1802) qui, refusé à Paris, fut sifflé à Lyon, et à la critique d'art par une brochure satirique en vers *l'Enfant de six jours, guide des étrangers au Muséum, ou le Dernier venu* (1802), il trouva sa véritable voie en fournissant à la *Biographie universelle*, entreprise par les frères Michaud, de nombreux articles et en revisant toute la partie bibliographique jusqu'au t. LXVIII. Appelé en 1811 à diriger la *Bibliographie de la France*, il fit de cette publication, alors officielle, placée sous la surveillance de la direction de la librairie, un véritable répertoire scientifique, joignant presque à chaque numéro des variétés, des notices nécrologiques, un relevé des articles littéraires parus dans les journaux quotidiens, etc., et complétant chaque année par trois tables qui en rendent l'usage infiniment commode; aussi les quarante volumes rédigés ou surveillés par Beuchot ont-ils gardé une valeur que n'ont certes pas les séries suivantes. Sincèrement libéral, il ne craignit pas de prendre part à la mêlée que provoquèrent la chute de l'Empire et les deux Restaurations. Après avoir signé une brochure sur *la Liberté de la presse* (1814), et *l'Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux constitutions* (1815, in-8), il publia sa piquante *Oraison funèbre de Buonaparte par une société de gens de lettres, prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon, au Palais-Royal et aux Tuileries* (1814, in-8), centon de toutes les flagorneries adressées au premier consul ou à l'empereur par les courtisans actuels des Bourbons; le titre portait « seconde édition », parce que la première, disait Beuchot, se trouvait dans le *Moniteur*. *L'Oraison funèbre*, qui eut cinq tirages réels, appartient au même ordre d'idées que le *Dictionnaire des immobiles, par un homme qui jusqu'à présent n'a rien juré et n'ose jurer de rien* (1815, in-8, 48 p.), autre pamphlet qu'il ne faut pas confondre avec le *Dictionnaire des Girouettes* publié la même année. C'est encore en 1815 que Beuchot publia, comme un fragment inédit du *Mérite des femmes* de Legouvé, un appel en vers à la clémence de Louis XVIII en faveur du comte de La Valette ; cette brochure fut aussitôt saisie. L'élaboration de la *Bibliographie de la France* et sa contribution aux polémiques du jour ne l'empêchaient point de préparer l'œuvre à laquelle il a surtout attaché son nom, à son édition de Voltaire. Dès 1817, il avait surveillé celle qui se publiait dans le format in-18 chez la veuve Perronneau, mais il se brouilla avec celle-ci et fut remplacé par Louis Du Bois. Il n'entreprit la publication de son édition qu'en 1829 et la termina en 1834 (70 vol. in-8, auxquels il faut joindre les deux vol. de la *Table* [1841], rédigée par Miger). Les améliorations introduites par Beuchot portaient sur la correspondance, sur la revision du texte qu'il avait pour la première fois comparé avec les éditions originales, et sur un certain nombre d'opuscules ou de fragments qui n'avaient point encore été recueillis. Pour atteindre son but, il avait rassemblé une collection spéciale acquise depuis par la Bibliothèque nationale, où elle forme un fonds distinct, et consulté les survivants du XVIIIe siècle, entre autres Decroix, le reviseur de l'édition de Kehl. Ce fut même avec lui qu'il publia les *Mémoires sur Voltaire* de Longchamp et de Wagnière (1826, 2 vol. in-8). On doit aussi à Beuchot la quinzième édition du *Dictionnaire* de Bayle (1820-1824, 16 vol. in-8), des *Œuvres choisies* de Lesage (1820), des *Aventures de Télémaque* (1829), dont les notices ont été tirées à part à quelques exemplaires. En 1831, Beuchot fut nommé bibliothécaire de la Chambre des députés, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1850. Il avait également reçu la décoration de la Légion d'honneur. Les originaux de sa correspondance avec Ballanche et Boissonnade ont été remis à la Bibliothèque nationale par son gendre, M. Louis Barbier, ancien conservateur de la bibliothèque du Louvre. M. G. Bengesco a fait reproduire en tête du t. II de sa *Bibliographie de Voltaire* le seul portrait connu de son savant prédécesseur. Maurice Tourneux.

Bibl. : Quérard, *Littérature française contemporaine*, t. I. — Ch. Romey, *Hommes et choses de divers temps*, 1864, in-18.

BEUCKELSZ (Willem), pêcheur hollandais, mort en 1397 à Biervliet, dans la Flandre zélandaise. Il est célèbre par le procédé qu'il inventa pour encaquer le hareng. Son invention fut pour la Hollande une source de richesses immenses. On voit encore aujourd'hui dans l'église de Biervliet un vitrail représentant Beuckelsz en costume de pêcheur, tenant de la main gauche un hareng et de la droite un couteau à encaquer. E. H.

BEUDANT (François-Sulpice), minéralogiste français, né à Paris le 5 sept. 1787, mort à Paris en 1852. Il fut successivement élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole normale supérieure, où il ne tarda pas à revenir comme répétiteur. A sa sortie de cette dernière école, en 1811, il fut nommé professeur de mathématiques spéciales au lycée d'Avignon, qu'il quitta deux ans plus tard, pour aller à Marseille. On lui doit de nombreuses recherches et divers écrits sur presque toutes les branches de la science, mais les principaux se rapportent à la zoologie, à la paléontologie et surtout à la minéralogie ; ce sont ces derniers qui lui ont valu sa haute renommée. Il apportait dans tout ce qu'il faisait un esprit de critique et de méthode très remarquable qui le faisaient réussir même dans les sujets que ses études antérieures n'avaient pas abordé ; c'est ainsi qu'étant inspecteur général de l'Université, il publia une grammaire remarquable pour l'époque et qui met en évidence ses qualités de critique. En 1814, il fut chargé par Louis XVIII de la constitution de son cabinet de minéralogie, ce qui fut pour lui l'origine de nombreux et importants travaux. Il devint, en 1820, professeur à la Faculté des sciences de Paris, puis inspecteur général de l'Université. Voici les principaux mémoires qu'il a publiés : Dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle* : *Notes sur trois espèces nouvelles de mollusques gastéropodes; Mémoires sur la structure des parties solides des mollusques, des radiaires et des zoophytes ; Observations sur les Bélemnites*. Dans le *Journal de physique* (1826) : *Mémoire sur la possibilité de faire vivre les mollusques fluviaux dans les eaux salées, et réciproquement les mollusques marins dans les eaux douces*. Dans les *Annales de chimie* (IV, p. 72) : *Mémoire sur l'importance relative des formes cristallines et de composition chimique dans la détermination des espèces minérales; Lettre à Arago sur le même sujet* (VII, p. 399) ; *Lettre à Gay-Lussac* (XIV, p. 326). Dans les *Annales des mines* : *Recherches sur les causes qui déterminent les variations de formes cristallines d'une même substance minérale* (t. III). Voici maintenant ses principaux ouvrages : *Voyage minéralogique et géologique en Hongrie, pendant l'année 1818* (Paris, 1822, 3 vol. in-4, avec atlas de 14 cartes) ; *Traité élémentaire de physique* (Paris, 1824; 6e édit., 1838, in-8) ; *Traité élémentaire de minéralogie* (Paris, 1824, in-8; 2e édit., 1831, 2 vol. in-8) ; *Nouveaux éléments de grammaire française* (Paris, 1841, in-12) ; *Cours élémentaire de minéralogie et de géologie* (Paris, 1841, grand in-8) (Deux parties dont la première seule, minéralogie, a été publiée). A. Joannis.

BEUDANT (Léon-Charles-Anatole), jurisconsulte français, né à Fontenay-le-Fleuri (Seine-et-Oise) le 9 janv. 1829, fils du précédent. Reçu docteur en droit à la Faculté de Paris, le 26 avr. 1852, il prit part au concours d'agrégation de 1856 et y remporta un succès à la suite duquel il fut attaché en qualité d'agrégé, d'abord à la Faculté de droit de Toulouse, le 9 janv. 1857, ensuite à la Faculté de Paris, le 22 nov. 1862. M. Beudant est professeur de code civil depuis le 11 mai 1878, date à laquelle il obtint la chaire de M. Duranton qu'il suppléait depuis plusieurs années. Il a été doyen de la Faculté de Paris, d'oct. 1879 à oct. 1887. Obligé de résigner ces dernières fonctions par raison de santé, il a été nommé doyen honoraire par arrêté ministériel du 29 oct. 1887. M. Beudant est attaché à l'enseignement supérieur par d'autres titres encore : il a été élu par les facultés de droit en 1880 et réélu en 1884, membre du conseil supérieur de l'instruction publique ; il est également membre du comité consultatif de l'enseignement supérieur depuis 1879. Enfin il a été aussi élu membre du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine de 1871 à 1877 ; il siégeait dans ces deux conseils comme républicain modéré. Pendant son décanat, M. Beudant a largement contribué aux améliorations qui ont été introduites dans ces dernières années à l'étude du droit ; c'est sous son administration qu'ont été créés le cours d'histoire du droit et celui de droit international privé dans les études de la licence. Comme professeur, il attire autour de sa chaire un nombreux auditoire. Sa méthode consiste moins à développer une controverse qu'à exposer l'ensemble d'une institution juridique ; il est de ceux qui veulent éclairer la science du droit par l'étude des législations comparées, de l'économie politique, de la statistique, etc. On possède de lui plusieurs monographies importantes : *De la Naturalisation* (Paris, 1851) ; *De l'Effet de la naissance sur la nationalité* (Paris (1856) ; *Etude sur le jury* (Paris, 1861) ; *De la Subrogation au droit d'hypothèque et des sous-ordres* (Paris, 1867) ; *De la Constitution des sociétés par actions* (Paris, 1868) ; *De la Responsabilité des souscripteurs dans les sociétés par actions* (Paris, 1869) ; *De la Publicité des actes de société* (Paris, 1869). M. Beudant est officier de la Légion d'honneur depuis le 11 juil. 1881. E. Glasson.

BEUDANTITE (Minér.). Phospho ou arsénio-sulfate de plomb et de fer, rhomboédrique. Vert olive. Densité = 3,5 à 4,5. C'est un minéral de chapeau de fer de filons de plomb. On a donné le nom de *Dernbachite* à une variété trouvée à Dernbach (Nassau).

BEUDIN (Jacques-Félix), littérateur et homme politique français, né à Paris le 12 avr. 1796, mort dans la même ville le 6 sept. 1880. Directeur d'une importante maison de banque, il écrivit avec *Goubaux* (V. ce nom), sous le pseudonyme de Dinaux, formé par les deux dernières syllabes de leurs noms, *Trente ans ou la Vie d'un joueur* (1827), l'un des triomphes les plus durables de Frédérick Lemaître et *Richard Darlington* (1832). Le premier drame avait été revu par Victor Ducange, le second a depuis toujours figuré dans le *Théâtre* d'Alex. Dumas qui l'avait inspiré ou remanié. Député de Paris en 1837, Beudin échoua en 1842 contre Bethmont, mais fut réélu en 1846. Après la révolution du 24 février, il ne s'occupa plus que d'affaires industrielles. M. Tx.

BEUG (Pêche). Petit filet que les Hollandais halent à la rame sur de petits bateaux pour la pêche de la morue.

BEUGIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 202 hab.

BEUGLANT. C'est le nom sous lequel on désigne familièrement certains cafés-concerts de bas étage, situés dans les quartiers excentriques de Paris. Ce nom caractéristique suffit à faire comprendre que l'art, même l'art secondaire, est étranger d'une façon à peu près absolue à ces établissements, où l'on beugle en effet plutôt que l'on n'y chante ; et cela ressort d'autant mieux que, dans ces espèces de cavernes musicales, un simple piano tenant lieu d'orchestre, la voix du chanteur peut s'en donner à cœur-joie sans avoir à craindre d'être couverte par l'accompagnement. Certains *beuglants* ont eu leur heure de célébrité, entre autres celui de la rue Contrescarpe, qui était fréquenté surtout par des étudiants en goguette, et un autre qui était situé sur les hauteurs de Belleville. Il arrivait parfois que dans ces établissements c'étaient les consommateurs et les habitués eux-mêmes qui faisaient les frais du programme et qui, entre eux, en famille en quelque sorte, se charmaient mutuellement les oreilles en débitant tour à tour, avec ou même sans accompagnement, les romances les plus fades ou les chansons les plus ineptes. On devine ce que cela pouvait être, et le plaisir que cela pouvait procurer à un musicien tant soit peu délicat. A. P.

BEUGNÂTRE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 202 hab.

BEUGNEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 217 hab.

BEUGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. N. d'Avesnes ; 698 hab.

BEUGNON (Le). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize ; 1,000 hab.

BEUGNON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny ; 360 hab.

BEUGNOT (Jacques-Claude, comte), magistrat et homme d'Etat français, né en 1761 à Bar-sur-Aube, mort à Bagneux le 24 juin 1835. Au moment de la Révolution, il était lieutenant-général du présidial de sa ville natale. En 1790, il fut nommé procureur-général syndic du dép. de l'Aube, et, en 1791, membre de l'Assemblée législative, où il siégea dans les rangs du parti constitutionnel. C'est lui qui, sous la Terreur, dénonça Marat comme ayant provoqué l'assassinat du général Dillon, et fit rendre contre lui le décret d'accusation. Ce fut son tour, un peu plus tard, d'être dénoncé, puis incarcéré à la Force, où il resta jusqu'au 9 thermidor. Il resta éloigné de la vie publique jusqu'après le 18 brumaire ; il fut alors attaché, en qualité de conseiller intime, à Lucien Bonaparte, qui était ministre de l'intérieur. Il devint ensuite successivement préfet de la Seine-Inférieure, conseiller d'Etat et ministre des finances de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie. En 1808, Beugnot, depuis peu administrateur du grand-duché de Berg et de Clèves, reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur, avec le titre de comte. Revenu en France, en 1813, après la défaite de Leipzig, il fut nommé préfet du Nord. Après la déchéance de Napoléon, en 1814, il reçut du gouvernement provisoire le portefeuille de l'intérieur, et de Louis XVIII la direction générale de la police, puis le ministère de la marine. Pendant les Cent-Jours, Beugnot suivit Louis XVIII à Gand. Sous la seconde Restauration, il fut quelque temps directeur général des postes ; mais le parti dominant lui fit retirer cet emploi et ne lui laissa, comme retraite, que le titre de ministre d'Etat, sans fonctions. Beugnot entra à la Chambre législative, d'abord comme député de la Haute-Marne, puis comme député de la Seine-Inférieure. Il y siégea à gauche et s'y signala en 1819, par l'énergie avec laquelle il soutint le principe de la liberté de la presse. En 1824, il donna sa démission de député. Le gouvernement de Juillet le nomma pair de France et, en même temps, directeur général des manufactures et du commerce. M. Beugnot a laissé de curieux *Mémoires*, qui ont été publiés par son petit-fils (1866, 2 vol. in-8). G. L.

BEUGNOT (Auguste-Arthur, comte), né à Bar-sur-Aube le 18 mars 1797, mort le 15 mars 1865, fils du précédent. Il était avocat quand, en 1818, l'Académie des Inscriptions ouvrit un concours sur le sujet suivant : « Examiner quel était, à l'époque de l'avènement de saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France, et montrer quels étaient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce prince. » Beugnot partagea le prix avec M. Mignet ; son travail a été imprimé (*Essai sur les*

institutions de saint Louis; Paris, 1821). Dès lors le cours de ses succès académiques ne s'arrêta plus; il fut couronné par la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg en 1824; par l'Académie de Gand en 1829; par l'Académie des Inscriptions en 1832, pour un mémoire sur l'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident* (Paris, 1835, 2 vol. in-8). Ce mémoire lui valut en outre, avant même qu'il fût imprimé, le titre de membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions (1831). Ainsi comblé d'honneurs à trente-quatre ans, alors qu'il n'avait encore produit que des ouvrages assez médiocres, Beugnot commença à travailler, et il a rendu de grands services à la science après en avoir reçu d'avance la récompense officielle. A l'Institut, il s'occupa activement de la collection des « Historiens des croisades ». La collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France lui doit la publication des registres *Olim* (V. ce mot) du Parlement de Paris; il a donné aussi des éditions utiles, bien qu'imparfaites, des *Assises de Jérusalem* (1841-43, 2 vol.) et des *Coutumes de Beauvaisis* par Ph. de Beaumanoir (collect. de l'Histoire de France, 1842, 2 vol.).— Beugnot n'était pas seulement un érudit; sa naissance en avait fait un homme politique. Pair de France en 1841, il se fit connaître par ses discours contre le projet Villemain à propos de la liberté de l'enseignement (1844). Il prit parti contre le projet, et il a avoué lui-même pourquoi, non sans quelque naïveté. « Je préparai, dit-il quelque part, un discours pour le soutenir (le projet Villemain), mais en y réfléchissant plus attentivement, je m'aperçus que dans cet ordre d'idées, je ne rencontrais que des lieux communs usés et ennuyeux, et que j'avais bien plus de chances de succès en soutenant la cause de la liberté, non pas au point de vue religieux (puisque je vivais dans la doctrine de l'indifférence), mais au point de vue libéral. Je me souvins du conseil donné par Diderot à J.-J. Rousseau au sujet de son discours sur l'influence des sciences et des lettres... Le nouveau parti religieux m'accueillit en effet et me donna même une place d'honneur comme à un ouvrier de la dernière heure. » L'état d'esprit que révèle cette confession sans artifice, amena donc M. Beugnot à défendre les jésuites à côté de Montalembert, non pas par conviction, mais par goût des paradoxes profitables. Il fut député de la Haute-Marne en 1848, rapporteur de la loi qui établit la liberté d'enseignement (15 mars 1850). Le prince Louis l'avait marqué sur la liste des représentants susceptibles de se rallier à l'Empire, mais il refusa de s'associer au coup d'Etat. Il composa dans la retraite la *Vie de Becquey* (Paris, 1852, in-8), ancien ministre d'Etat et directeur général des ponts et chaussées sous la Restauration, un ami de sa famille; certains chapitres de ce livre ressemblent à des confessions personnelles de l'auteur. M. Beugnot continua en même temps sa collaboration à la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et au *Correspondant*. Ces travaux ne l'empêchèrent point de rester jusqu'à la fin très homme du monde et même, à ce que disent les biographes, homme d'esprit. Ch.-V. LANGLOIS.

BIBL. : DARU, *Le comte Beugnot*, dans le *Correspondant*, avr. 1865. — H. WALLON, *Eloges académiques*, Paris, 1882, I, pp. 1-58, in-12.

BEUGNY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt; 704 hab.

BEUIL. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Guillaumes; 623 hab.

BEULAY (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Provenchères-sur-Fave; 158 hab.

BEULÉ (Charles-Ernest), archéologue et homme politique français. Beulé est né à Saumur le 29 juin 1826, mort à Paris le 4 avr. 1874. Après avoir fait ses études au collège Rollin, il entra à l'Ecole normale en 1845, et en sortit en 1848 avec le titre d'agrégé des lettres. Nommé professeur de rhétorique au collège de Moulins, il n'occupa cette chaire qu'une année, et partit bientôt pour la Grèce en qualité de membre de l'Ecole française d'Athènes. Il y commença, dès l'année 1851, un mémoire sur un sujet indiqué par l'Académie des Inscriptions, sur l'Acropole d'Athènes. Ce fut pour Beulé l'occasion d'entreprendre à l'Acropole des fouilles qui, le 4 mai 1852, mettaient au jour l'escalier des Propylées. Quand il revint en France, en 1853, il avait déjà conquis dans le monde savant une juste notoriété, que confirmait encore la publication de son livre sur *l'Acropole d'Athènes* (1853). La même année il était reçu docteur, avec deux thèses intitulées *An vulgaris lingua apud veteres Græcos exstiterit*, et *les Arts et la poésie à Sparte sous la législation de Lycurgue*. L'année suivante, il était nommé, à vingt-huit ans, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, où il succédait à Raoul Rochette. Cette période de sa vie, jusqu'en 1870, est remplie par de nombreux travaux qui lui valent de nouveaux succès. En 1859, il entreprend, à ses frais, des fouilles sur l'emplacement de Carthage, et à son retour, en 1860, il est élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en remplacement de Ch. Lenormant. Deux ans plus tard, il succède à Halévy en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Les événements de 1870 le jetèrent dans la politique. Elu le 8 févr. 1871 député de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, il y siégea au centre droit, et s'y fit remarquer par des discours, des rapports sur le budget de l'instruction publique. A l'acte du 24 mai 1873, il devint ministre de l'intérieur, mais il donnait sa démission le 20 nov. de la même année. Beulé, à ce moment, souffrait cruellement du mal dont il avait contracté les germes en Grèce; ces souffrances avaient épuisé son énergie; le 4 avr. 1874, il se donnait la mort, terminant par une fin tragique la plus brillante carrière. Beulé compte parmi les représentants les plus éminents de l'archéologie française. Ses goûts d'artiste l'attiraient surtout vers les œuvres de l'art antique; il s'en est fait l'interprète avec un rare bonheur, et son style net, incisif et souple donne à ses écrits une haute valeur littéraire. Il a touché à de nombreux sujets; depuis 1864 jusqu'à sa mort, il n'est pas de découverte archéologique importante dont il n'ait rendu compte dans le *Journal des Savants*, dont il était un des collaborateurs les plus actifs. Il écrivait en même temps dans la *Gazette des Beaux-Arts*, dans la *Revue des Deux-Mondes* des articles inspirés par le désir de faire connaître au public lettré les progrès de la science archéologique. Plusieurs de ces articles ont été réunis en deux volumes, qui portent le titre de *Fouilles et découvertes* (1875).

Les travaux archéologiques de Beulé sont de ceux qui garderont longtemps leur valeur. Son ouvrage sur *l'Acropole d'Athènes* (1854, 2e édit. 1863) est une monographie érudite, où l'auteur a mis à profit les découvertes auxquelles il a attaché son nom. Si les conclusions de Beulé peuvent avoir été modifiées sur plus d'un point, personne ne conteste l'importance des fouilles faites au nom de la France et dont il a voulu lui-même consacrer le souvenir : « Le voyageur, écrit-il dans son *avant-propos*, qui franchit le seuil de la nouvelle entrée, remarquera à sa droite, une grande plaque de marbre scellée contre le mur; sous cette plaque, après quarante-trois jours de recherches vaines, j'ai enfin trouvé les traces antiques que je poursuivais. Je l'ai choisie pour recevoir l'inscription suivante : « La France a découvert la « porte de l'Acropole, les murs, les tours et l'escalier; « Beulé ». Des voyages dans le Péloponnèse, accomplis durant son séjour en Grèce, lui avaient permis de recueillir les matériaux de ses *Etudes sur le Péloponnèse*, publiées en 1855. Son livre sur *les Monnaies d'Athènes* (1858) est un ouvrage de haute érudition, qui reste un de ses principaux titres scientifiques. Ses *Fouilles à Carthage* (1861), contiennent les résultats de l'exploration qu'il avait entreprise en 1859. En même temps qu'un érudit, Beulé était un vulgarisateur de premier ordre. C'est cette

préoccupation qui lui a inspiré des ouvrages dépouillés de tout appareil scientifique, mais qui révèlent chez leur auteur un rare talent de style. C'est dans cette série qu'il faut ranger les écrits suivants : *Causeries sur l'art* (1867) ; *Histoire de l'art grec avant Périclès* (1868), où l'auteur a réuni une suite d'études publiées dans la *Gazette des Beaux-Arts*; *le Drame du Vésuve* (1872) et enfin *Phidias, drame antique* (1863), ouvrage qui n'est qu'un « divertissement littéraire », mais dont l'introduction trahit la science de l'érudit. Ses cours de la Bibliothèque impériale, très suivis par un public d'élite, lui ont permis de recueillir les matériaux d'une série d'ouvrages où l'intérêt de l'histoire était rehaussé par de piquantes allusions : *Auguste, sa famille et ses amis* (1867) ; *Tibère et l'héritage d'Auguste* (1868) ; *le Sang de Germanicus* (1869) ; *Titus et sa dynastie* (1870) ; l'ensemble de ces écrits est publié sous un titre général, *le Procès des Césars*. Il faut encore signaler les *Eloges* prononcés à l'Académie des Beaux-Arts ; Beulé y a retracé la vie de plusieurs des membres de l'Académie, à savoir : Halévy (1862), Horace Vernet (1863), Hippolyte Flandrin (1864), Meyerbeer (1865), Francisque Duret (1866) ; Ingres (1867), Hittorf (1868), Rossini (1869), Schnetz (1871), Duban (1872). M. Collignon.

BEULOTTE-Saint-Laurent. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Faucogney; 572 hab.

BEURE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. S. de Besançon ; 925 hab.

BEURÉE (Denis), né en France au commencement du XVIe siècle, mort en 1567. Il fut précepteur du fils de Gustave Wasa, Eric XIV. Il fut chargé d'une mission diplomatique en Angleterre, dans le but de négocier le mariage de la reine Elisabeth avec Eric. Monté sur le trône, Eric s'empressa d'anoblir Beurée et le nomma sénateur ; mais dans un accès de folie, il le fit assassiner par ses gardes, à Upsal.

Bibl. : Haag, *la France protestante ;* Paris, 1847, t. II, p. 255.

BEUREY *(Burriacum, Burreium)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 394 hab. Eaux minérales sulfureuses. Cette localité, qui remonte à une haute antiquité, est construite au sommet d'une colline d'où l'on domine toute la vallée. Au XVIe siècle, Beurey eut à souffrir des guerres de religion et fut plusieurs fois pillé. Pour éviter de nouveaux malheurs, les habitants sollicitèrent de Henri III l'autorisation d'entourer le village de murs et de fossés, ce qui leur fut accordé par lettres patentes datées de 1587. Les troubles de la Fronde éprouvèrent également ce pays ; mais, le calme rétabli, on laissa disparaître les remparts et les fossés, dont il reste cependant quelques vestiges. En 1871, les troupes allemandes y séjournèrent pendant six semaines. L'église Saint-Andoche possède une nef du XIIe siècle et certaines parties du XVIe. A. T.

BEUREY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 440 hab.

BEURLAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire ; 630 hab.

BEURMANN (Karl-Moritz von), voyageur allemand, né à Potsdam le 28 juil. 1835, assassiné à Mao, dans le Kanem, en fév. 1863. Il explora la région du Nil moyen (1860); dans un second voyage (1862), il alla de Tripoli au lac Tsad, et fut assassiné probablement par ordre du sultan du Ouadaï. Merx a édité son *Glossar der Tigresprache* (Leipzig, 1868; trad. angl., Halle, 1868).

BEURNONVILLE (Pierre de Riel, comte, puis marquis de), maréchal de France, né à Champignolle (près Bar-sur-Seine) le 10 mai 1752, mort le 28 avr. 1821. Après des débuts honorables dans les Indes, où il servit sous les ordres du bailli de Suffren, il séjourna quelque temps à l'île Bourbon, où il remplit les fonctions de major et où il se maria richement. Chevalier de Saint-Louis à son retour, il acheta en 1789 une charge de lieutenant dans la garde suisse du comte de Provence. Il avait alors rang de colonel. La Révolution, qu'il approuva, l'éleva rapidement aux plus hautes fonctions. Maréchal de camp au commencement de 1792, il devint bientôt aide de camp du maréchal Luckner, défendit avec succès le camp de Maulde et fut peu après nommé lieutenant-général (août 1792). Dumouriez, qui l'avait en haute estime et l'appelait *son Ajax*, lui dut en partie ses victoires de Valmy et de Jemmapes. Appelé le 9 nov. au commandement en chef de l'armée de la Moselle, Beurnonville marcha sur Trèves, mais éprouva bientôt quelques échecs, qu'il dissimula du reste, ou atténua de son mieux dans ses rapports. Dans une rencontre où il prétendait avoir tué plusieurs milliers d'hommes à l'ennemi, il n'avait, disait-il, perdu que le petit doigt d'un tambour. Aussi fut-il l'objet de quelques épigrammes, dans le genre de la suivante :

> Quand d'ennemis tués on compte plus de mille,
> Nous ne perdons qu'un doigt, encor le plus petit;
> Holà ! Monsieur de Beurnonville,
> Le petit doigt n'a pas tout dit.

Il était pourtant encore populaire. Appelé en fév. 1793 au ministère de la guerre, il y montra de l'intelligence et de la fermeté. Mais il regrettait le champ de bataille. Il y serait sans doute bientôt retourné, si Dumouriez, qui n'avait pu l'entraîner dans sa trahison et qu'il était chargé d'arrêter, ne l'eût livré aux Autrichiens, avec les quatre commissaires de la Convention, Camus, Quinette, Bancal et Lamarque (avr. 1793).

Après une dure captivité qui dura plus de deux ans, Beurnonville, échangé contre la fille de Louis XVI, reparut en France (nov. 1795) et reprit du service, mais ne soutint pas la réputation exagérée dont il avait quelque temps joui. Après avoir passé par l'armée de l'intérieur (fév. 1796), il exerça sans éclat le commandement des armées de Sambre-et-Meuse (1796) et du Nord (1797) et devint inspecteur général d'infanterie (1798). Le premier consul l'employa avec quelque succès comme ambassadeur à Berlin (1800), puis à Madrid (1802). Comblé de bienfaits par l'empereur, qui le fit grand officier de la Légion d'honneur (1804), sénateur (1805), comte et titulaire de la sénatorerie de Florence (1809), Beurnonville ne se montra guère reconnaissant. Chargé en 1812 d'organiser une partie des gardes nationales et, en 1814, de pourvoir à la défense des frontières de l'Est, il se laissa entraîner aux intrigues de Talleyrand et concourut, le 1er avr. 1814, à la déchéance de Napoléon. Aussi fit-il partie du Gouvernement provisoire et fut-il richement récompensé par la Restauration, qui le nomma conseiller d'Etat, puis ministre d'Etat, pair de France et grand'croix de la Légion d'honneur. Pendant les Cent Jours, il alla rejoindre à Gand Louis XVIII qui, remonté sur le trône, le confirma dans toutes ses dignités, le fit maréchal de France (1816), marquis (1817), enfin chevalier du Saint-Esprit (1820). Il mourut à Paris peu après avoir reçu cette nouvelle distinction. Il ne laissa pas de postérité. A. Debidour.

Bibl. : *Réimpression de l'ancien Moniteur, passim.* — *Victoires et conquêtes des Français*, t. VI, VII, VIII, XXIII. — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin, Sainte-Preuve, *Biographie des contemporains.* — Gouvion Saint-Cyr, *Eloge du maréchal Beurnonville.* — De Courcelles, *Histoire des pairs de France*, t. VIII.

BEURNONVILLE (Etienne-Martin, baron de), général français, neveu du précédent, né à la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne) le 11 juil. 1779, mort à La Chapelle, près Pontoise, le 31 janv. 1876. Après avoir servi dans la marine dès l'âge de quinze ans, il entra à l'école militaire de Fontainebleau, se fit remarquer à Friedland (1807) et passa en Espagne (1809) comme aide-de-camp de Macdonald, qu'il suivit au même titre en Russie. Nommé colonel en 1813, il fut grièvement blessé en défendant le Rhin contre les Prussiens de Bülow. Après la chute de Napoléon, la faveur dont jouissait son oncle s'étendit jusqu'à lui. Il fut fait baron et mis à la tête d'un régiment de la garde royale. Pendant les Cent Jours il resta fidèle aux Bour-

bons, qui l'en récompensèrent en 1817 par le grade de maréchal de camp. Devenu pair de France à la mort du maréchal de Beurnonville (1821), il accompagna comme aide de camp le duc d'Angoulême en Espagne (1823), et obtint en 1825 la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Après 1830, il se démit de la pairie, fut mis à la réforme comme général, et vécut dès lors dans la retraite. A. DEBIDOUR.

BEURRE. I. CHIMIE. — Le beurre est un mélange de glycérides qui, sous forme de globules, se trouve en suspension dans le lait. En raison de sa faible densité, il s'élève par le repos à la surface de ce liquide, entraînant dans son mouvement ascensionnel un peu de sérum et de matière caséeuse, mélange qui constitue la crème. Pour le purifier, Chevreul le fond dans une éprouvette allongée, on décante la couche supérieure, on la coule dans de l'eau à 40° et on lave la masse à deux ou trois reprises différentes. Il est alors sous forme d'une masse jaune, légèrement acide, entièrement liquide à 26°, peu soluble dans l'alcool ordinaire, qui n'en dissout guère que 3 % à la température ordinaire. Lorsqu'on le saponifie par la potasse et qu'on décompose le savon par l'acide tartrique, on obtient une série d'acides gras : stéarique, margarique, oléique, caprique, caproïque et butyrique ; tous ces acides, dans le beurre, sont combinés à la glycérine. La présence de la butyrine différencie le beurre des autres corps gras. C'est cette butyrine qui, sous l'influence de l'air, donne naissance à un peu d'acide butyrique libre, lequel communique aux beurres rances leur odeur désagréable. La proportion de beurre est très variable suivant la provenance du lait : pour 1,000 parties de lait, il en existe de 35 à 45 parties dans le lait de vache, 85 parties dans celui de la brebis, 34 à 36 parties dans celui de la femme, 14 parties seulement dans celui d'ânesse, ce qui explique la facile digestion de ce dernier liquide. La quantité de beurre varie, du reste, selon les différents instants de la traite, étant d'autant plus grande qu'on se rapproche davantage de la fin de l'opération. Ce fait est utilisé dans les fermes pour la fabrication du beurre. Edme BOURGOIN.

II. INDUSTRIE. — Le beurre est un des éléments constitutifs du lait, dans lequel il se trouve, ainsi qu'une partie de la caséine, à l'état d'émulsion, sous forme de petits globules jaunâtres qui se réunissent par l'agitation. C'est une matière grasse très complexe présentant la composition suivante :

Oléine	42 2 %
Butyrine	7.7
Stéarine et palmitine	50.0
Caproïne et capryline	0.1

On y trouve en outre de faibles quantités d'acides myristique et arachidique.

Préparation du beurre. Le beurre peut être directement extrait du lait, cependant on le prépare généralement avec la crème, c.-à-d. avec cette partie jaunâtre, opaque, qui surnage le lait après un repos suffisamment long. La crème est constituée par les globules butyreux et par la plus grande partie de la caséine ; ces substances étant plus légères que le liquide dans lequel elles sont en émulsion, se séparent de celui-ci peu de temps après la traite.

La préparation du beurre comprend deux phases principales : 1° l'*écrémage ;* 2° le *barattage.*

Ecrémage. Le lait destiné à la fabrication du beurre doit, aussitôt que la traite est faite, être amené à une température suffisamment basse pour que la fermentation lactique, cause de l'altération communément nommée aigrissement, ne se produise pas. On arrive à ce but, soit en plongeant les vases renfermant le lait dans des bassins pleins d'eau fraîche, soit en faisant usage de réfrigérants spéciaux, construits d'après le même principe que ceux des alambics. Le lait convenablement refroidi est porté à la laiterie dans des vases spéciaux, de formes très variables suivant les pays. Ce sont tantôt des pots en grès à col étroit, tantôt des terrines tronc-coniques d'une faible profondeur, ou, comme en Suisse, en Franche-Comté et en Auvergne, des seaux en bois de sapin ou de peuplier, à bords très bas. Dans beaucoup d'exploitations, on fait également usage depuis quelques années de récipients en fonte émaillée, très recommandables par leur grande solidité et la facilité avec laquelle on peut les nettoyer. Pour simplifier le travail et le matériel, lorsque la fabrication du beurre est considérable, on a imaginé des appareils perfectionnnés de forme et de dimensions très variées. Nous n'en citerons qu'un, très répandu, la crémeuse Destinon : elle consiste en de grandes cuvettes rectangulaires en fonte émaillée, d'une capacité de 70 litres environ. Une palette horizontale à long manche, munie à chaque extrémité de roulettes glissant sur les bords de la crémeuse, permet d'enlever la crème. Il a été longtemps admis que la température la plus favorable a la montée de la crème était comprise entre 12 et 15°, mais d'après les observations de M. Schutzmann, directeur de la station laitière de Lausanne, et de M. E. Tisserand, directeur de l'agriculture, il y aurait grand avantage à maintenir la température le plus bas possible, car : 1° La montée de la crème est d'autant plus rapide que la température à laquelle le lait est amené et maintenu, est plus voisine de 0° ; 2° le volume de la crème est plus grand ; 3° le rendement en beurre est plus considérable.

Ces faits sont prouvés par les expériences suivantes, dues à M. Tisserand.

Avec du lait maintenu à :	La totalité de la crème a été obtenue au bout de
2°	12 heures.
6°	24 —
14 à 15°	36 —

Pour obtenir un kilogr. de beurre, il a fallu :

21 à 24 litres	de lait refroidi pendant 36 heures à	2°
23 à 24 —		4°
25 à 25 —		9°
27 à 28 —		11°
28 à 32 —		14°
34 à 36 —		22°

Lorsque l'on suit pour l'écrémage la méthode du refroidissement, les crémeuses sont placées dans des bacs où circule un courant d'eau aussi froide que possible, souvent même on fait usage de la glace. Il existe un très grand nombre d'appareils pour l'emploi de ce procédé sur lesquels nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'insister. La crème étant complètement montée, on l'enlève à la surface du lait, quelquefois avec la main, le plus souvent avec des spatules de formes convenables pour les vases en usage. L'écrémage par le repos est une opération longue, qui, dans certains cas peut présenter des difficultés, aussi une méthode simple et rapide était-elle désirable, surtout pour la grande industrie. En 1878, M. Lefeldt, ingénieur de Brunswick, imagina une machine pour écrémer le lait au moyen de la force centrifuge ; son invention eut un grand succès et rend actuellement de grands services.

La machine centrifuge Lefeldt (fig. 1) est une essoreuse spéciale, composée d'un tambour métallique, rond, qui, mis en mouvement par une force motrice quelconque, tourne de huit à seize cents fois par minute autour de son axe. On remplit de lait le tambour jusqu'à moitié environ, et, quand une fois il est en mouvement, le lait se trouve lancé contre les parois et y est maintenu par la force centrifuge. De cette manière, la crème s'accumule naturellement au côté intérieur du cercle formé par le lait, parce qu'elle est plus légère. Le couvercle du tambour forme un plan incliné de l'intérieur vers l'extérieur ; on ajoute lentement du lait maigre au moyen d'un entonnoir placé dans le tambour, et la couche intérieure, c.-à-d. la

crème, s'écoule la première hors de l'appareil. L'inventeur a apporté un dernier perfectionnement à cette crémeuse, qui permet de la faire fonctionner d'une façon continue sans qu'il soit nécessaire de l'arrêter pour enlever le lait écrémé.

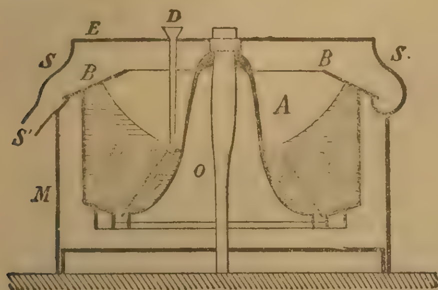


Fig. 1. — Ecrémeuse centrifuge Lefeldt. — A, Récipient en fer blanc dans lequel on introduit le lait par le tube D; O, Axe sur lequel est fixé le récipient A et auquel on communique un mouvement de rotation très rapide; G. Cloison qui descend vers le fond du tambour, tout en laissant un petit espace libre; E, Couvercle fixe; M, Manchon en tôle qui enveloppe le récipient A et qui porte à son bord supérieur une rigole S avec conduite de sortie en S'.

Depuis l'invention de M. Lefeldt on a construit un grand nombre d'appareils basés sur le même principe; nous ne citerons qu'un des plus connus, le centrifuge Laval, importé en France en 1880 par M. Th. Pilter; voici la description du modèle le plus récent.

Cet appareil (fig. 2) se compose d'un récipient à lait,

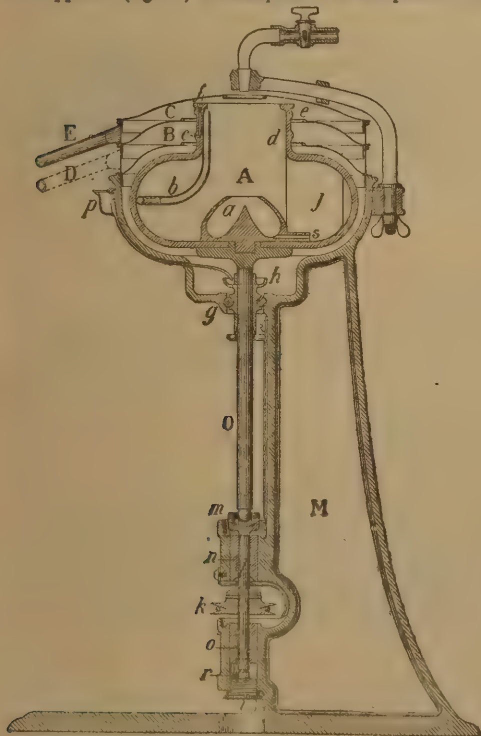


Fig. 2. — Coupe de l'écrémeuse centrifuge Laval.

sphéroïdal aplati, en acier, d'une seule pièce de 8 à 10 millim. d'épaisseur, de 30 centim. de diamètre environ, se terminant par une tubulure cylindrique *d*.

Ce sphéroïde est fixé sur un disque en fer forgé avec l'axe *l* qui doit lui communiquer son mouvement de rotation par l'intermédiaire d'une poulie à gorge K. L'axe *l* est formé de deux parties réunies par une genouillère manchon *m*, qui permet une légère déviation; il est très solidement maintenu, en haut et en bas, par des colliers constamment graissés. Cet axe repose sur un grain en acier trempé *i* et se termine à la partie supérieure par une sorte de cuvette hémisphérique *h*, qui renferme le récipient mobile.

Ce récipient est coiffé d'un chapeau qui ne participe pas au mouvement de rotation; il est composé de deux enveloppes B et C en fer blanc, formant deux compartiments distincts et superposés. Le compartiment B reçoit le lait maigre, qui, projeté à la circonférence la plus grande du récipient, est puisé d'abord par le tube recourbé *b*, puis amené jusqu'à l'orifice latéral C pratiqué dans la paroi de la tubulure cylindrique, et enfin versé dans le compartiment B d'où un tuyau l'amène au dehors. Quant au compartiment supérieur C, il est destiné à recevoir la crème qui s'élève jusqu'au sommet de cette tubulure cylindrique, pénètre dans l'orifice latéral *e*, et sort finalement par un autre tuyau. Une petite vis verticale *f* permet de régler l'ouverture latérale *c*, de manière à faire varier la vitesse d'écoulement du lait maigre.

Alimentation de l'appareil. Le lait à écrémer est distribué dans le bol séparateur A à l'aide d'un régulateur fixé au-dessus (invisible sur le dessin). Ce distributeur cylindrique est muni de deux organes essentiels :

D'une tige conique verticale (invisible ici).

D'un flotteur (invisible ici), dont la tige verticale s'engage dans la partie courbe du conduit qui amène le lait du réservoir dans le distributeur.

En enfonçant plus ou moins la tige conique, on règle l'arrivée du lait dans le séparateur, et d'autre part le flotteur maintient constant le niveau du lait dans le petit distributeur cylindrique.

La calotte *a*, en cuivre, est placée au centre, et fixée sur le fond même du séparateur, le filet de lait arrive dans cette calotte et passe dans le séparateur A par un petit conduit latéral S. Une palette *j* représentée par deux traits verticaux et faisant corps avec la calotte, est entraînée avec elle dans le mouvement de rotation et force le lait à participer à ce mouvement en le projetant contre la paroi concave du séparateur.

Le réglage de la sortie de la crème peut se faire au moyen de la tige conique et verticale que l'on enfonce plus ou moins, au moyen de la vis verticale *f*.

Barattage. On nomme barattage ou battage, l'opération qui a pour but de réunir les globules butyreux en suspension dans la crème ou dans le lait; cette séparation est obtenue, comme nous l'avons déjà indiqué, par l'agitation prolongée du lait. Les instruments qui servent pour l'extraction du beurre sont les barattes, bats-beurre ou beurrières. La baratte primitive, telle qu'on la trouve encore en usage chez les nomades de l'Asie et de l'Afrique, est une outre en peau, que l'on suspend à un piquet de tente ou à un arbre et à laquelle on imprime un mouvement de va et vient longtemps prolongé. Ce système a depuis longtemps disparu en Europe; il a fait place à un grand nombre de machines de plus en plus perfectionnées. Nous allons passer en revue les différents systèmes de barattes qui peuvent se ramener à quatre types : 1° Barattes à piston; 2° Barattes à tonneau; 3° Barattes à agitateur vertical ou horizontal; 4° Barattes à berceau.

La baratte à piston est le système le plus primitif et encore l'un des seuls en usage dans la petite culture; elle consiste en un vase en bois cylindrique ou conique, en un piston formé d'un disque de bois percé de trous et ajusté à un long manche, en un couvercle foré au centre d'un trou pour laisser passer la tige du piston. Dans certaines localités, le récipient, au lieu d'être en bois, est en terre ou en grès. Le travail avec cet instrument est long et pénible, et on a cherché à le perfectionner en faisant mouvoir le piston à l'aide d'une manivelle et d'un système d'engrenages.

Depuis quelques années, les barattes-tonneaux se sont considérablement répandues ; c'est en effet un système bien préférable à tous les points de vue. Elles se composent d'un tonneau dont l'intérieur est garni de planchettes en saillie formant les batteurs. Le tonneau au moyen de deux tourillons repose sur un chevalet : une manivelle fixée à l'un d'eux permet de le mettre en mouvement. Nous citerons de ce système, les barattes Lefeldt et Tinckler.

Nous avons à parler maintenant des barattes fixes à agitateur horizontal et à agitateur vertical. Il y a entre ces deux systèmes une grande différence. Dans la baratte à agitateur vertical, les batteurs tournent autour d'un arbre placé dans l'axe ; le récipient est généralement un tonneau, comme dans le système que nous avons indiqué plus haut. Elles ont le grave inconvénient de laisser facilement suinter le lait par les coussinets qui supportent la tige transmettant le mouvement aux batteurs. Les principaux modèles de ce genre de barattes sont la baratte Girard, la baratte Valcourt, la baratte Fouju. La baratte à agitateur horizontal la plus connue est la baratte Ahlborn, très employée en Danemarck, en Suède et en Norwège. Elle se compose d'un récipient tronc-conique à l'intérieur duquel sont fixés trois contre-batteurs verticaux contre lesquels le batteur principal projette la crème en déterminant son retour au centre du tonneau. L'arbre moteur est actionné par une manivelle et un système d'engrenages. Dans la Flandre où l'on bat directement le lait, la baratte la plus employée est celle à berceau, dite tourniquet. Elle se compose d'une tinette dans laquelle on placé des planchettes faisant l'office de batteurs. On suspend la baratte à un chevalet et on lui imprime un mouvement de va-et-vient au moyen d'une perche ou d'une corde. Les barattes que nous venons d'indiquer servent le plus généralement à battre la crème. On peut également avec elles battre directement le lait, cependant leurs faibles dimensions compliquent le travail, on a avantage à employer des appareils spéciaux. L'un des meilleurs est la baratte Regenwald, construite sur le même modèle que les barattes fixes à agitation horizontale.

Délaitage du beurre. Le liquide blanchâtre qui surnage le beurre, après le barattage, constitue *le lait de beurre*; c'est le mélange des autres éléments constitutifs du lait : eau, caséine, sucre, sel ; et en outre on y trouve encore une faible quantité de beurre qui n'a pu être séparé.

Le *délaitage* a pour but de débarrasser le beurre du *lait de beurre,* que les globules butyreux emprisonnent au moment où ils se soudent entre eux. Cette opération est très importante, car le liquide facilement altérable qui se trouve interposé dans la masse, ne tarderait pas à la gâter ; le beurre rancirait. Les procédés de délaitage varient avec les pays. En Normandie, cette opération se fait dans la baratte, après que l'on en a enlevé le lait de beurre, et en lavant le beurre à l'eau fraîche jusqu'à ce que le liquide sorte parfaitement clair de l'appareil. En d'autres contrées, un premier délaitage à l'eau est fait dans la baratte et l'épuration est achevée dans de grands bacs pleins d'eau fraîche où le beurre est malaxé et mis en mottes. Le malaxage est une des opérations les plus délicates de la fabrication du beurre ; il doit autant que possible être fait au moyen de spatules sans que la main vienne en contact avec le beurre, si l'on veut que le beurre se conserve bien. Dans certains pays, notamment en Bretagne et en Danemarck, on considère l'intervention de l'eau dans le délaitage, comme nuisible à la qualité du produit, et on se contente de pétrir le beurre à sec dans des pétrins en bois de hêtre.

Le malaxage du beurre est un travail fatigant et dans les grandes exploitations, il exige trop de temps ; aussi a-t-on construit des machines spéciales qui rendent le travail plus rapide et en même temps le font plus régulièrement. Les malaxeurs sont construits presque tous d'après le même principe ; ils ne diffèrent que par la forme ou les dimensions. L'instrument de ce genre le plus simple est le malaxeur à main ; il se compose d'un cylindre cannelé en bois que l'on fait mouvoir sur une table sur laquelle est placé le beurre. Dans un modèle plus grand le cylindre malaxeur tourne sur lui-même sans se déplacer longitudinalement, pendant que la table, qui dans ce cas est circulaire, est animée d'un mouvement de rotation. Après l'opération que nous venons de décrire, le beurre subit souvent un dernier traitement avant d'être livré à la consommation. On le place sous de fortes presses, où les dernières traces d'eau sont expulsées ; il prend alors la forme de grosses mottes cylindriques, sous laquelle il est généralement vendu.

Conservation du beurre. Le beurre frais exposé à l'air ne tarde pas à s'altérer ; il rancit d'abord à l'extérieur, puis à l'intérieur. Il devient alors impropre à la consommation. Pour obvier à cet inconvénient deux procédés de conservation sont en usage ; le salage et la fonte. La première opération consiste à malaxer le beurre avec une quantité variable de sel marin, suivant que l'on veut avoir du beurre *salé* ou *demi-sel*, et à l'enfermer dans des vases en grès, que l'on a soin de placer dans un lieu frais. Il s'en fait sous cette forme un grand commerce d'exportation, particulièrement en Danemarck et en Hollande ; le beurre est alors emballé dans des tonneaux ou des boîtes en fer blanc. La fonte du beurre se fait à feu nu ou au bain-marie ; cette opération consiste à chauffer le beurre à un feu modéré et à en séparer les impuretés qui se déposent au fond de la chaudière ou qui surnagent la masse. Le beurre fondu se conserve beaucoup plus longtemps que le beurre salé ; seulement celui-ci a l'avantage, lorsque la proportion de sel n'est pas trop considérable, de pouvoir être consommé directement comme le beurre frais, dont il conserve les qualités.

Falsifications. En raison de sa grande consommation, le beurre est une des matières qui a subi de la part des falsificateurs le plus d'additions de corps étrangers. On peut diviser les différentes falsifications en six groupes suivant les corps ajoutés :

1° Borax, alun, verre soluble dans le but de retenir la plus grande quantité d'eau possible.

2° Substances organiques en poudre : amidon, farine, pulpes de pomme de terre, fromage blanc.

3° Substances minérales pulvérisées : argile, craie, plâtre.

4° Matières colorantes : rocou, safran, curcuma, dérivés azoïques.

5° Corps gras naturels : suif, axonge, graisse d'oie, beurre rance baratté avec de l'huile.

6° Corps gras industriels, margarine, beurre de margarine.

La falsification par les corps gras naturels et industriels est la plus fréquente ; la cause en est certainement à la grande extension qu'à prise en quelques années la fabrication de la margarine.

Analyse du beurre, recherche des falsifications. L'analyse du beurre comprend les dosages suivants :

1° Humidité.
2° Matières insolubles dans l'éther (lactine, caséine).
3° Cendres (recherche et détermination de leur nature).
4° Matière grasse.
5° Point de solidification des acides gras.
6° Acide gras ($^0/_0$ de la matière grasse).
7° Recherche des matières colorantes.
8° Matières d'origine organique (fécule, etc.).
9° Examen microscopique.

Dosage de l'humidité. On pèse 20 gr. de beurre dans une capsule de porcelaine ; on les chauffe pendant une heure au bain-marie, en ayant soin de remuer continuellement, et ensuite on abandonne à l'étuve jusqu'à cessation de perte de poids. A ce moment, on pèse et la différence donne le poids de l'humidité.

Matières insolubles dans l'éther et cendres. Le résidu

des 20 gr. de beurre est épuisé par l'éther, la partie insoluble est desséchée à 120° et pesée. Soit P le poids trouvé, il représente les matières insolubles plus les cendres. On calcine le filtre, on pèse et on a ainsi le poids des cendres P'. P–P' donne le poids des matières insolubles dans l'éther. Les cendres sont ensuite reprises par l'eau et analysées pour y retrouver les matières minérales qui peuvent y avoir été ajoutées.

Matière grasse. On additionne les poids de l'eau et des matières insolubles dans l'éther, des cendres, et on retranche de 100 pour avoir la quantité de matière grasse. On peut aussi épuiser par le sulfure de carbone ou l'éther, évaporer le dissolvant et peser le résidu.

Acide gras (Procédé Hehner). On fond au bain-marie à une température de 85° une quantité quelconque de beurre, et on filtre à chaud. On décante la couche de graisse qui se forme et on filtre à nouveau dans un petit vase à filtrations chaudes placé à l'étuve à 85°, on laisse refroidir et on pèse. On prend 10 gr. environ de la substance refroidie que l'on met dans une petite capsule de porcelaine, on en détermine exactement le poids. La matière grasse est saponifiée par la potasse en solution alcoolique (10 gr. de potasse pour 100 cc d'alcool) ; on constate que l'opération est terminée, lorsque quelques gouttes d'eau ajoutées brusquement ne déterminent aucun trouble. La solution ainsi obtenue, est évaporée à consistance sirupeuse au bain-marie ; le résidu est dissout dans 100 à 150 cc d'eau acidulée par l'acide sulfurique. Si cette nouvelle solution est chauffée suffisamment longtemps au bain-marie, les acides gras viennent former une couche à la surface. On les recueille sur un filtre mouillé ; on lave suffisamment ; on laisse refroidir la masse et les acides gras sont enfin desséchés à l'étuve à 100° et pesés. Les acides gras obtenus ainsi peuvent servir à la détermination du point de solidification. A cet effet ils sont introduits dans un tube à essai, en chauffant légèrement pour liquéfier la matière. Le point de solidification est ensuite déterminé avec un thermomètre très exact.

Procédé Dalican. Dans cette méthode on saponifie le beurre par un mélange composé de 80cc d'alcool à 80° et de 6 gr. de soude caustique dissoute dans 6 à 8cc d'eau. Le savon formé est dissout dans 150cc d'eau et décomposé par 20 gr. d'acide chlorhydrique étendu de quatre fois son volume d'eau. Le reste de l'opération est conduit comme il a été dit plus haut.

Titrage direct du beurre par une solution alcoolique de potasse. Ce procédé, indiqué par M. J. Kœttstofer, est basé sur ce fait, que les matières grasses exigent pour se saponifier des quantités d'autant plus grandes de potasse qu'elles renferment des acides gras à poids moléculaire moins élevé, et par conséquent le beurre est celle qui en exigera le plus.

Agents de conservation. On agite le beurre avec de l'eau tiède, et on laisse refroidir ; dans cette eau, les réactifs habituels décèleront la présence du borax, du bi-carbonate de soude ou de l'acide salicylique.

Colorants. Le beurre est agité avec de l'alcool faible tiède ; celui-ci est décanté et évaporé. Le résidu servira à déceler les différentes matières colorantes employées pour la coloration artificielle du beurre.

Matières organiques. Le beurre est dissout dans l'éther, toutes les matières étrangères se déposent ; et il est facile alors d'en déterminer la nature. Le microscope est très utile dans la recherche des falsifications du beurre, il permet de reconnaître facilement l'amidon de blé, la fécule de pomme de terre, la pulpe, etc. Ch. Girard.

III. Economie domestique. — La quantité de lait pouvant, par les méthodes usuelles, donner un kilogramme, est variable suivant les pays. A Jersey, c'est de 13 à 16 litres ; en Angleterre dans le Devonshire, c'est 20 ; en France, à Roville, 21 ; en Prusse 28,10 ; en Belgique 30 ; en Suisse, à Glaris, 35,20. La moyenne est de 28 litres, soit 35 gram. 5 par litre. A Roville, une vache donne 50 kilogr. de beurre par an ; en Angleterre, la moyenne est de 68, en Hollande de 70. Dans les polders de la Belgique et de la Hollande, les bonnes vaches donnent jusqu'à 130 kilogr. A Jersey, on obtient 250 kilogr. En calculant sur 1,800 litres de lait comme produit moyen annuel d'une vache, et 28 litres pour produire un kilogr. de beurre, on doit obtenir 64 kilogr. par tête, soit un kilogr. par semaine.

La terre classique de la fabrication du beurre est le Bessin ; les cantons de Bayeux, de Trévières, d'Isigny, dépendant de cette contrée, ne possèdent que des herbages. Deux ou trois fois par jour, le *trayage* a lieu, dans des vases de cuivre jaune connus sous le nom de *cannes*. Le lait, à travers un tamis, est versé dans des vases en grès non poreux et de forme cylindrique nommés serènes ; tous les jours les serènes sont nettoyées et séchées sur les charbons. La laiterie, objet de tout l'orgueil du fermier, est toujours au rez-de-chaussée, au N., à l'abri des vents du S. La dépense d'eau y est considérable ; parfois des tuyaux souterrains débouchant dans l'intérieur vont prendre l'air au dehors. Un thermomètre fait connaître la température qu'en hiver on entretient dans certaines grandes laiteries avec un calorifère. En été, on arrose les dalles, et souvent une rigole traverse la pièce. Quant au battage, il se fait dans une pièce spéciale appelée laverie, munie d'une pompe. Le beurre, ramassé en motte, est recouvert d'un linge et ensuite expédié soit sur Paris, soit sur l'Angleterre. Il n'est pas toujours expédié à l'état frais, mais à l'état de beurre salé et de beurre fondu. La marchandise s'expédie ou dans des barriques à douves bien jointes, ou dans de grands vases en grès de Noron (Calvados) ou de Vin-de-Fontaine (Manche). Le beurre fondu est préparé à une température de 90 à 100 degrés. Après l'avoir décanté, on l'enferme dans des vases de grès de peu de capacité et de petit orifice.

Quelques chiffres nous donneront une idée du commerce du beurre, qui est une richesse pour la Bretagne et la Normandie. A Paris, marché principal de la denrée, il a été introduit en 1884 dix-sept millions six cents soixante-dix mille sept cent quatre-vingts kilogr. de beurre. Quant à l'exportation dirigée principalement sur l'Angleterre, elle est considérable. En 1869 elle s'élevait à 71 millions de francs, en 1876 on arrive à 102 millions, en 1882 à 113, c'est le point culminant. En 1885 l'exportation a été de 95 millions 46,000 francs. Il est regrettable que, dans le commerce, l'emploi de la margarine et autres matières grasses altèrent la qualité d'un produit agricole qui arrive en France à une si grande perfection. Ach. Mercier.

IV. thérapeutique. — *A l'intérieur :* Le beurre doit être prescrit, comme les autres corps gras et à titre meilleur comme plus digestible, dans les circonstances où il est besoin d'ajouter à l'organisme des substances combustibles et respiratoires, des éléments pour la création de l'énergie, et d'utiliser plus complètement les albuminoïdes et viandes de la digestion. On l'emploiera donc, le système digestif intestinal et les glandes salivaire, pancréatique et biliaire, étant intacts, chez les sujets faibles, scrofuleux ou tuberculeux. De temps immémorial les Japonais donnent des boulettes de beurre salé à leurs phtisiques. Béhier substituait le beurre à l'huile de foie de morue. Trousseau prescrivait des tartines de beurre assaisonnées de chlorure de sodium, d'iodure et de bromure de potassium, aux enfants lymphatiques, scrofuleux ou cachectiques. Par contre, le beurre sera contre-indiqué chez les dyspeptiques intestinaux, les fiévreux, les obèses, les sédentaires et les habitants des pays chauds.

On peut employer le beurre frais, lavé, sucré, comme excipient extemporané pour administrer aux enfants des médicaments en poudre.

A l'extérieur : Le beurre peut servir pour enduire les doigts dans les explorations des organes profonds. Longtemps il a été le pansement des vésicatoires, et la base des

pommades ophtalmiques (du Régent, de Benedict, de Saint-André de Bordeaux...); mais il est à juste titre abandonné parce qu'il s'altère rapidement, rancit et devient irritant; il est avantageusement remplacé par les graisses minérales inaltérables, la vaseline entre autres.

Dr Clermont.

Bibl : 1° Chimie. — Braconnot, *An. phys. et ch.*, 1815, t. XCIII, 227. — Chevreul, *id.*, 1823, t. XXII, 366. — Bromeis, *id.*, 1843, t. VII, 245.

2° Thérapeutique. — Gubler, *Commentaires sur le Codex*. — Fonssagrives, *Hygiène des malades*.

BEURRE *(Arbres à)*. Nom donné à certains végétaux, qui fournissent à la thérapeutique, à l'industrie ou à l'économie domestique, des substances grasses n'ayant souvent d'autre ressemblance avec le beurre que leur aspect. Tels sont notamment les Sapotacées des genres *Bassia* et *Butyrospermum* (V. Bassia). Ed. Lef.

BEURRE de Cacao. S'extrait par ébullition des graines broyées du *Theobroma Cacao* L. (V. Cacao).

BEURRE de Galam ou d'Afrique (V. Bassia).

BEURRE de Muscade. S'extrait par expression des graines du *Myristica fragrans* Hott. (V. Muscadier).

BEURRE de Palme. Fourni par plusieurs Palmiers, mais surtout par l'*Elæis guineensis* L. (V. Elæis).

BEURRE de Péki. Provient des graines du *Caryocar butyrosum* Willd. (*Pekea butyrosa* Aubl.), arbre de la famille des Ternstrœmiacées (V. Caryocar).

BEURRE Végétal. Désigne la pulpe du fruit du *Persea gratissima* Gaertn. ou *Avocatier* (V. ce mot).

BEURRIÈRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Arlanc; 1,259 hab. Église romane qui dépendait, avant la Révolution, du prieuré de Sauxillanges.

BEURTIA. Les puits de mine sont appelés *beurtias* ou *bures* quand ils sont renfermés dans l'intérieur (V. Bure).

BEURVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant-le-Château; 393 hab.

BEUSSENT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Hucqueliers; 654 hab.

BEUST. Famille noble allemande, originaire de la Marche de Brandebourg, avec des propriétés en Saxe et en Silésie. Ses principaux membres furent : *Johannes von Beust*, évêque de Havelberg, mort en 1427; *Joachim von Beust*, savant jurisconsulte, né à Möckern le 19 avr. 1522, mort à Planitz, près Zwickau, le 4 fév. 1597, professeur à Wittenberg (1551), auteur d'une *Enarratio evangeliorum et epistolarum*, dix fois rééditée, d'un traité *De connubiorum et dotium*; etc. — *Joachim-Friedrich von Beust*, né en 1696, qui fut fait baron; son frère, *Karl-Leopold*, qui reçut le titre de comte (1777). — A la descendance du premier (ligne aînée ou baronale) appartiennent *Friedrich-Ferdinand*, comte de Beust, le célèbre homme d'Etat autrichien (V. ci-dessous) et son frère *Friedrich-Konstantin*, baron de Beust, ingénieur, né à Dresde le 13 avr. 1806, élève de l'école des mines de Freiberg; directeur des mines de Saxe (1842), puis inspecteur général des mines et salines de l'Autriche (Cisleithanie), savant distingué. — A la ligne cadette ou comtale se rattachent : *Ernst-August*, né le 21 nov. 1783, mort le 5 févr. 1859, directeur des mines du royaume de Prusse. — *Karl-Louis*, né à Friedrichstanneck (Saxe-Altenburg) le 12 févr. 1811. Il fit toute sa carrière au service du duc de Saxe-Altenburg dont il gouverna les Etats comme ministre et qu'il représenta à Berlin, ainsi que les autres principautés de la Thuringe, de 1853 à 1867. A.-M. B.

BEUST (Friedrich-Ferdinand, comte de), homme d'Etat allemand et autrichien né le 13 janv. 1809 à Dresde, mort en oct. 1886 en Autriche. M. de Beust, après avoir étudié à Gœttingue et à Leipzig, entra dans la diplomatie et fut attaché aux légations de Saxe à Berlin (1836), à Paris (1838), à Munich (1841 et 1846), à Londres (1846). En 1848, il devint ministre de Saxe à Berlin. En 1849, il rentra en Saxe où il fut successivement ministre des affaires étrangères, ministre de l'intérieur et président du conseil. Lorsque la Révolution éclata à Dresde en 1849, il se réfugia avec le roi dans la forteresse de Kœnigstein et réclama le secours de la Prusse. Il soutint à l'intérieur une politique essentiellement conservatrice, policière et réactionnaire. A l'extérieur — la Saxe comptait alors pour quelque chose en Allemagne et par suite en Europe — il conclut avec la Prusse l'alliance dite des Trois Rois, puis il s'efforça d'augmenter l'importance des petits Etats allemands qui auraient, à côté de la Prusse et de l'Autriche, formé un troisième groupe assez considérable. Lorsque la Prusse et l'Autriche eurent reçu de la Diète le mandat d'occuper le Schleswig-Holstein, M. de Beust essaya de constituer avec le Wurttemberg, le Hanovre et la Bavière un groupe qui soutint la candidature du duc d'Augustenbourg. Il fut le représentant de la Diète à la conférence de Londres (1864). Mais il ne put réussir à empêcher la Prusse et l'Autriche de se partager à leur gré un pays allemand ou soi-disant tel, sous prétexte de l'affranchir du joug danois et de le rendre à lui-même (Convention de Gastein, 14 août 1865). Quand la guerre éclata (6 juil. 1866) entre la Prusse et l'Autriche, la Saxe prit résolument parti pour cette dernière puissance. Mais elle fut occupée par les Prussiens et le roi Jean obligé de se réfugier en Autriche. M. de Bismarck qui, à ce moment, considérait M. de Beust comme son plus redoutable adversaire politique, refusa de l'admettre aux négociations pour la conclusion de la paix. Le zélé défenseur des petits Etats allemands dut donner sa démission de président du conseil saxon (19 août 1866). Sa carrière politique semblait finie; elle allait recommencer tout entière plus brillante que jamais. Par suite du traité de Prague, qui mettait fin à la guerre contre la Prusse, l'Autriche se trouvait définitivement exclue de la Confédération germanique, où elle avait prétendu grouper autour d'elle les petits Etats et jouer un rôle prépondérant. L'empereur François-Joseph se trouvait vis-à-vis de ses sujets de diverses races dans une situation des plus critiques. Ses essais de libéralisme centraliste n'avaient pas réussi et les Magyars refusaient obstinément de figurer au Parlement de Vienne. L'empereur ne trouvait dans son entourage aucun homme d'Etat capable de liquider une situation difficile. Il eut l'idée de s'adresser à M. de Beust. C'est là un des faits les plus bizarres de l'histoire contemporaine. Que l'on imagine la France après le traité de Francfort empruntant un ministre à la Belgique ou à la Suisse! M. de Beust reçut le titre de ministre des affaires étrangères et de la maison de l'empereur. Etranger à l'Autriche, il ne voyait dans l'histoire intérieure de la monarchie qu'un seul fait, c'est qu'en 1848 et 1849 les Hongrois avaient organisé une révolution formidable, qu'on ne pouvait rien faire sans eux; comme Allemand, il n'était pas suspect de sympathie exagérée pour les Slaves. Dès le mois de décembre 1866, il se rendit à Budapest pour négocier avec le parti Deak; il fut convenu que l'empereur donnerait à la Hongrie un ministère indépendant et se ferait couronner. Le ministère hongrois fut en effet constitué (fév. 1867) et le couronnement eut lieu au mois de juin suivant. Ainsi fut établi le système politique du dualisme qui partageait l'Etat autrichien en deux Etats distincts n'ayant de commun que la personne du souverain, la guerre et les affaires étrangères. C'est alors que furent créés les mots de Cis et de Transleithanie (V. Autriche). Ce système provoqua chez les peuples slaves, livrés d'un côté aux Allemands, de l'autre aux Hongrois, de graves protestations. M. de Beust reçut le titre de chancelier de l'empire (1868). En cette qualité, il joua un rôle considérable dans les affaires intérieures de l'Etat et soutint de toute son autorité le ministère cisleithan qui se proposait, suivant un mot célèbre attribué à M. de Beust lui-même « de mettre les Slaves au pied du mur ». Il fit adopter la loi concernant le mariage civil, abolir la contrainte par corps et mettre un impôt de 16 % sur les

fonds autrichiens. Il défendit la loi qui reconstituait l'armée autrichienne sur de nouvelles bases et créait une landwehr. A l'extérieur, il s'efforça de rétablir les bonnes relations de l'Autriche avec la Prusse, la Russie et l'Italie. En 1869, il se rencontra à Baden avec le chancelier russe, le prince Gortchakov ; la même année, il accompagna l'empereur en Egypte et conclut avec la Porte une convention d'après laquelle la Turquie s'engageait à concentrer un corps d'armée en Herzégovine pour tenir en échec le Montenegro dont on redoutait les visées sur la Dalmatie. Pendant la guerre franco-allemande, il montra quelques velléités de soutenir la France, mais elles ne se réalisèrent pas et M. de Bismarck n'eut guère à craindre de retrouver en face de lui le rival qu'il avait autrefois évincé. L'Autriche, surprise par les événements, contenue par la Russie, garda une absolue neutralité. Toutefois, on assure que M. de Bismarck ne voyait pas sans jalousie son rival au pouvoir et qu'il contribua à le faire renverser lorsque le ministère Hohenwart, ministère fédéraliste, tomba au mois de nov. 1871. A cette époque, M. de Beust donna sa démission et fut remplacé au ministère des affaires étrangères par M. Andrassy. En 1866, l'empereur lui avait donné le titre de comte ; il nomma son ancien ministre à l'ambassade de Londres et le fit membre de la Chambre des seigneurs. Depuis (1878), M. de Beust fut nommé à l'ambassade de Paris qu'il a occupée jusqu'en 1882, époque où il dut prendre sa retraite. Très répandu dans les salons, agréable causeur, musicien amateur, il obtint de grands succès dans la société parisienne. Ses mémoires posthumes ont paru à Stuttgart au commencement de l'année 1887 : *Aus drei Viertel Iahrhunderten, Erinnerungen und Aufzeichnungen von Friedrich Graf von Beust*. Une traduction française des *Mémoires* de M. de Beust a été publiée (Paris, 1888, 2 vol. in-8).

L. Leger.

Bibl. : L. Leger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie* ; 2e éd., Paris, 1888. — Laveleye, *la Prusse et l'Autriche*; Paris, 1870. — *L'Empire austro-hongrois et la politique du comte de Beust*, par un Anglais; Paris, 1868. — Ebeling, *Fr. Graf von Beust, sein Leben und Wirken*; Leipzig, 1870. — Anon, *Graf Beust und die Œster. Nationalitæten-Politik*; Pest, 1871.

BEUSTE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. E. de May ; 624 hab.

BEUTAL. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard : 232 hab.

BEUTEL. Monnaie de compte employée en Turquie ; vaut 111 fr. Le beutel d'or vaut 60 beutels ordinaires.

BEUTEL (Tobias), mathématicien et astronome allemand de la seconde moitié du XVIIe siècle. Il a écrit en latin de nombreux traités sur les comètes, les éclipses, etc., une liste des principales conjonctions de Jupiter et de Saturne depuis le commencement du monde jusqu'en 1683, une histoire des comètes depuis le déluge jusqu'en 1683, une table logarithmique des sinus, et en allemand : *Mathematische Schöneit* et *Geometrischer Lustgarten* (Dresde, 1690).

L. S.

BEUTH (Peter-Christian-Wilhelm), fonctionnaire prussien, né à Clèves le 28 déc. 1781, mort à Berlin le 27 sept. 1853. Il a joué un rôle de premier ordre dans le développement de l'industrie de la Prusse, à partir de 1815 ; il était directeur de l'industrie, du commerce et des travaux publics ; il prit sa retraite en 1845.

BEUTHEN ou OBERBEUTHEN. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. d'Oppeln (Silésie), sur la rive droite de l'Oder ; 22,811 hab. Sa prospérité très rapide est due aux mines de fer, de zinc et de houille des environs.

BEUTIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Etaples ; 165 hab.

BEUTRICH (Pierre), homme d'Etat calviniste, né à Montbéliard en 1538, mort à Heidelberg le 12 fév. 1587. Après avoir suivi les cours de l'université de Tubingue, il vint apprendre le droit en France dans la célèbre université de Valence, où il prit le grade de docteur. Frédéric III, électeur palatin, le fit entrer dans son conseil ordinaire. Membre de la régence de Montbéliard en 1573, il entra au service du comte palatin Jean-Casimir, qui lui confia une mission à Berne, où il leva un corps suisse de 7,000 hommes qui fut envoyé au secours des protestants français. Beutrich négocia la paix avec Henri III qui devait payer à Jean-Casimir une somme considérable. Le roi de France ne tint pas ses engagements. Beutrich lui fut envoyé en 1577, mais n'obtint que des promesses vagues. En 1578, il accompagna Jean-Casimir dans les Pays-Bas, avec l'emploi de colonel. En 1583, il conduisit une armée au secours de l'archevêque de Cologne, Gebhard Truchsess, qui venait de passer à la réforme. Il fut blessé à Kaiserswerder, et retourna à Heidelberg, l'expédition ayant échoué. Beutrich a écrit une *Apologie* de sa conduite en Suisse en 1575, à la suite de l'interdiction qui lui fut faite, en 1579, d'entrer dans le cant. de Berne.

Bibl. : Moreri, *Dictionnaire historique*; Paris, 1759, t. II, p. 443, in-fol. — Haag, *la France protestante* ; Paris, 1847, t. II, pp. 257 et suiv.

BEUVARDES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 759 hab.

BEUVE d'Antone. Ancienne chanson de geste française qui a joui d'une grande vogue et a, par suite, subi plus d'un remaniement. On en possède de nombreux manuscrits qui offrent trois rédactions distinctes. Voici les grandes lignes de ce récit légendaire. Antone, ville dans le voisinage de Mayence, que plus tard on a transportée en Angleterre en l'identifiant avec Southampton, a pour seigneur Gui, qui est assassiné à la chasse par Doon de Mayence, amant de sa femme, poussé au meurtre par cette dernière. Vendu à des marchands étrangers, le petit Beuve, fils de la victime, passe en Orient, où il a de nombreuses aventures au service du roi d'Arménie dont il épouse enfin la fille, Josiane ou Drusiane, selon les versions. De retour dans sa patrie, il venge la mort de son père en tuant Doon de Mayence et est obligé de fuir de nouveau. Sa femme, déguisée en jongleur, réussit à le rejoindre, et tous deux gagnent l'Orient où les attendent de nouvelles et interminables aventures. Ce récit, qui est peut-être d'origine germanique, s'est répandu dans toute l'Europe par l'intermédiaire de la poésie française. Dans la littérature italienne, on compte jusqu'à cinq rédactions différentes de *Bovo d'Antona* : le traître Doon de Mayence est devenu le type de tous les traîtres qui figurent dans l'épopée chevaleresque italienne où on a soin de les rattacher artificiellement à la famille des *Maganzesi*. L'ancienne littérature anglaise possède un poème intitulé *Sir Bevis*, qui représente assez fidèlement l'une des trois rédactions françaises de *Beuve d'Antone*. La littérature islandaise a une *Bevers Saga*. Par l'intermédiaire de l'italien, notre récit a passé en Orient, où il a été traduit en hébreu en 1501 et où cette traduction hébraïque a elle-même servi de point de départ à une traduction roumaine. L'Italie l'a sans doute transmis directement à la Grèce, qui l'a introduit en Russie : dans ce dernier pays circule encore aujourd'hui une nouvelle populaire sur « le célèbre et valeureux héros Bova Korolevitch et la belle princesse Drouchnevna ». — La chanson de geste de *Beuve d'Antone* est encore inédite.

Ant. Thomas.

Bibl. : *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 748. — Pio Rajna, *I Reali di Francia*; Bologne, 1872, p. 491. — Nyrop, *Storia dell' epopea francese* ; Firenze, 1886.

BEUVEAU (V. Biveau).

BEUVEILLE-et-Doncourt. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon ; 865 hab.

BEUVEZIN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey ; 305 hab.

BEUVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres ; 358 hab.

BEUVILLERS. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Lisieux, sur l'Orbec ; 631 hab. Importante fabrique de toiles. De l'ancien château féodal subsiste une poterne flanquée de deux tourelles (XVIe siècle).

L'une des pièces a conservé un très intéressant pavage en terre cuite émaillée.

BEUVILLERS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman; 251 hab.

BEUVRAGES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. N. de Valenciennes; 1,526 hab.

BEUVRAIGNES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 1,138 hab.

BEUVRAY (Mont) (V. BIBRACTE).

BEUVREQUEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Marquise; 318 hab.

BEUVRIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy-sur-Vire; 321 hab.

BEUVRON. Rivière de France, affluent de la Loire, prend sa source en Sologne dans un étang voisin d'Argent (dép. du Cher) et se dirige de l'E. à l'O. en se rapprochant de la Loire dans laquelle elle se jette (rive gauche) à Candé, village situé à trois lieues au-dessous de Blois. Le Beuvron a presque tout son cours (125 kil.) dans le dép. du Loir-et-Cher. Il y traverse les localités suivantes : la Motte-Beuvron, la Ferté-Beauharnais, Neung, Neuvy-sur-Beuvron, Bracieux, Cellettes et Candé où il reçoit une autre rivière solognote, le Cosson, à son confluent même avec la Loire. Fernand BOURNON.

BEUVRON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon-les-Allemands; 276 hab.

BEUVRON-EN-AUGE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer; 474 hab.

BEUVRY. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Orchies; 1,738 hab.

BEUVRY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin, sur la Louanne; 3,656 hab. Station du chem. de fer du Nord, ligne de Béthune à Lille. Belle église gothique (XVe siècle), qui renferme des fonts baptismaux de la même époque formés d'une cuve octogonale de marbre rouge surmontée d'un dais de chêne sculpté.

BEUXES. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun; 435 hab.

BEUZEC-CAP-SIZUN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-Croix, près de la baie de Douarnenez; 2,178 hab. De nombreux monuments mégalithiques sont épars sur le territoire de cette commune : Près de *Kerbanalec* une allée couverte; à *Luguené* et près de *Castel Beuzec*, plusieurs menhirs; à *Kerzoal* un tumulus, etc. Camp fortifié très ancien dit *Camp de la Fontenelle*. L'église de Beuzec est surmontée d'un clocher remarquable.

BEUZEC-CONQ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Concarneau, près de la rivière de Concarneau; 3,156 hab. Minoteries.

BEUZEVAL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé, auprès de l'embouchure du Douet ou Drachon; 1,065 hab. Stat. du ch. de fer de l'O., ligne de Trouville à Dives. *Eglise* du XIIe siècle, souvent remaniée



Église de Beuzeval, d'après une photographie.

et notamment au XVe, dans une situation pittoresque. Depuis quelques années s'est formé sur la côte un nouveau groupe d'habitations. C'est le *Nouveau-Beuzeval*, que la rivière seule sépare d'Houlgate. Etablissement de bains de mer très fréquenté sur une plage de sable fin très découverte à marée basse.

BEUZEVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Pont Audemer, sur un plateau qui domine la Morelle; 2.497 hab. Sur la grande place, entourée de maisons d'un aspect riant, s'élève un château d'eau en briques et un marché couvert. *Eglise* du XIIIe siècle, restaurée ou plutôt reconstruite en grande partie en 1861. — Moulins; tissage de toiles.

BEUZEVILLE-AU-PLAIN. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise; 70 hab.

BEUZEVILLE-LA-BASTILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise; 356 hab.

BEUZEVILLE-LA-GRENIER. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec; 821 hab.

BEUZEVILLE-LA-GUERARD. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville; 318 hab.

BEUZEVILLETTE. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec; 830 hab.

BEVAGNA. Ville de l'Ombrie (Italie centr.), à 35 kil. S.-E. de Pérouse, sur le Clitunno sous-affl. de la rive gauche du Tibre. Lignite, chanvre, toiles, bons vins du pays, le Pizzotello et le Cornata. Bevagna, jadis *Mevania*, nourrissait dans ses pâturages les taureaux blancs destinés aux sacrifices. Pop. en 1881, 5,003 hab.

BEVELAND. Nom de deux îles de Hollande, prov. de Zélande, à l'embouchure de l'Escaut. La plus petite, *Nord-Beveland*, a 12 kil. de long sur 4 de large. En 1532, elle fut entièrement submergée et, pendant quelques années, on ne vit que les pointes des clochers de ses anciens villages; ensuite, la mer se retira peu à peu et, le siècle suivant, cette île fut desséchée et protégée par les digues. La seconde, *Sud-Beveland*, est très fertile, bien cultivée, et a 35 kil. de long sur 17 de large. Elle renferme un grand nombre de villages et la ville de *Goes* à son extrémité septentrionale. M. D'E.

BEVENAIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La-Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps; 879 hab.

BEVER (Thomas), jurisconsulte anglais, né à Mortimer en 1725, mort à Londres en 1781. Il fut juge des cinq ports, puis chancelier de Lincoln et de Bangor. On a de lui divers ouvrages écrits en anglais, dont les principaux sont : *Discourse on the study of jurisprudence and the civil law* (Oxford, 1766, in-4), et *History of the legal polity of the roman state, and of the rise, progress and extent of the roman laws* (Londres, 1781, in-4). G. L.

BEVEREN. Com. belge de la Flandre orientale, à 10 kil. de Saint-Nicolas; 8,000 hab. Centre d'un commerce agricole très important.

BEVEREN (C. de), mathématicien flamand de la seconde moitié du XVIIe siècle. On a de lui : *De quadratura circuli* (Utrecht, 1679, in-8).

BEVERIDGE (William), théologien et orientaliste anglais, né à Barrow (Leicestershire) en 1638, mort le 5 mars 1708. D'une famille de *clergymen*, il entra lui-même dans les ordres, et fut, en 1704, nommé à l'évêché de Saint-Asaph. Ecrivain fécond, il a laissé un grand nombre de sermons et de traités théologiques, dont le plus important est son *Thesaurus theologicus, or a complete System of Divinity*, publié après sa mort (1710, 4 vol. in-8). Citons encore *Institutionum chronologicarum libri duo* (1669); Συνόδικον, *sive Pandectæ Canonum SS. Apostolorum et Conciliorum ab Ecclesia Græca receptorum* (Oxford, 1672, 2 vol. in-fol.); *Codex canonum ecclesiæ primitivæ* (Londres, 1678, in-4) et *De Linguarum Orientalium, præsertim Hebraicæ, Chaldaicæ, Syriacæ, Arabicæ et Samaritanæ præstantia* (1658), qu'il écrivit à dix-huit ans et qu'il publia à vingt. Ses œuvres anglaises ont été réunies en dernier lieu en 10 vol. in-8. (Oxford, 1844-48). B.-H. G.

BEVERINI (Bartolomeo), savant littérateur italien, né à Lucques le 3 mai 1629, mort le 24 oct. 1686. Il prit

l'habit religieux, étudia la théologie, l'enseigna, puis s'adonnant plus spécialement aux lettres, professa la rhétorique dans divers collèges de son ordre et acquit une assez grande réputation d'érudition et d'éloquence. On ne lui doit pas moins d'une quarantaine d'ouvrages, dont la moitié environ a été imprimée ; nous citerons : *Sæculum niveum, sive de Nivibus exquilinis* (Rome, 1650, in-4) ; *Roma virginea* (Rome, 1651, in-4) ; *Dies niveus* (Rome, 1652, in-4) ; *Rime* (Lucques, 1654, in-12) ; *Poesie* (Rome, 1666, in-11), nouvelle édition du recueil précédent ; *la Lite nazionale ; il Giudizio delle Stagioni ; la Giustitia placata* (Lucques, 1656, 1657 et 1658), trois mélodrames sacrés ; *Discorsi sacri* (Lucques, 1658, in-12, et Venise, 1682) ; *Responsio apologetica pro sententia P. Hieronymi Florentini adversus objecta D. Vigilantii ab Arce* (Pistoie, 1562, in-fol.), *Carminum libri VII* (Lucques, 1674, in-12) ; *Orazione nell' esequie del card. Girol. Buonoisi, vescovo di Lucca*, (Lucques, 1677, in-fol.) ; *Eneide di Virgilio trasportata in ottava rima* (Lucques, 1680, in-12) ; cette traduction, qui fut revue par Dom. Bartoli, a été assez fréquemment réimprimée ; *Prediche, discorsi e lezioni* (Vienne, 1692, in-4) ; *Syntagma de ponderibus et mensuris, in quo veterum nummorum pretium ac mensurarum quantitas demonstrantur*, etc. (Lucques, 1711, in-8). R. G.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia.*

BEVERLAND (Adrien), écrivain hollandais, né à Middelbourg en 1654, mort en Angleterre en 1712. Il étudia le droit à Oxford et publia de bonne heure un grand nombre d'écrits fort spirituels mais absolument obscènes. Un des premiers fut : *Peccatum originale* (1678, in-12). Il veut prouver que le péché originel n'est autre chose que le commerce charnel d'Adam et d'Eve. Le livre fut saisi et l'auteur condamné à une forte amende, ainsi qu'au bannissement hors des provinces de Hollande et de Zélande. Ce châtiment produisit peu d'effet sur Beverland, car, peu de temps après, il écrivit un ouvrage encore plus licencieux : *Justinianæi de Stolatæ virginitatis jure* (Leyde, 1680, in-8). Presque immédiatement après parut : *Vox clamantis in deserto*, satire virulente dirigée contre les magistrats et les professeurs de Leyde. Beverland se rendit ensuite en Angleterre et y fut bien accueilli par le philologue Vossius. Il déclara regretter ses ouvrages et, en 1697, il publia *De Fornicatione cavenda admonitio sive adhortatio ad pudicitiam et castitatem* (Londres, in-8). Après la mort de Vossius, Beverland perdit la raison et mourut dans une misère affreuse. Les commentaires de Vossius sur Catulle contiennent une disertation de Beverland : *De Prostibulis veterum*. E. H.

BEVERLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York, ch.-l. de l'Ost-Riding à 15 kil. N.-N.-O. de Hull ; 11,442 hab. Marché agricole. Eglises gothiques de Saint-John et de Marie ; une partie de la première est du XIIIe siècle.

BEVERLOO. Com. belge du Limbourg, à 22 kil. de Hasselt ; 1,000 hab. C'est là que se réunit chaque année l'armée belge pour exécuter les grandes manœuvres de campagne ; le camp de Beverloo est un établissement militaire remarquable, entouré de plantations superbes. E. H.

BEVERNINGCK (Jérôme van), diplomate hollandais, né à Gouda le 25 avr. 1614, mort à Lockhorst le 30 oct. 1690. Il fut d'abord trésorier des Provinces-Unies de 1645 à 1655 ; puis il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès de Cromwell et conclut la paix avec l'Angleterre en 1654. Il représenta son pays aux Congrès de Breda (1661), d'Aix-la-Chapelle (1668) et de Nimègue (1678) et dans toutes ces missions importantes il fit preuve d'une souplesse et d'une perspicacité remarquables. Dans les dernières années de sa vie, retiré des affaires publiques, il s'occupa avec succès de botanique et introduisit en Europe la capucine à grandes fleurs (*Tropæolum majus* de Linné). Il envoya, à ses frais, aux Indes le botaniste Paul Herman ; celui-ci rapporta de son voyage un grand nombre de plantes rares et inconnues jusque-là en Europe. E. H.

BIBL. : SCHELTEMA, *Staatkundig Nederland*. — WAYENAAR, *Vad. Hist.*

BEVERWIJK (Johannes van), de son nom latinisé *Beverovicius*, médecin hollandais, né à Dordrecht le 17 nov. 1594, mort à Dordrecht le 19 janv. 1647. Il étudia à Leyde, puis à Caen, Paris, Montpellier et Padoue, et fut reçu docteur en philosophie et en médecine à cette dernière Université. Avant de revenir à Dordrecht, il visita encore Bologne, Bâle et Louvain, et en 1625 fut nommé professeur de médecine dans sa ville natale. Il devint alors successivement président du Conseil (1627), bourgmestre (1629), président de l'amirauté (1631), directeur de l'hôpital des orphelins. — On a beaucoup vanté les aptitudes diverses de Beverwijk, ses talents littéraires, son habileté comme praticien et comme administrateur. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages se rapportant pour la plupart à la médecine ancienne ou à des questions d'actualité. Le plus célèbre a pour titre : *Montanus ἐλεγχόμενος, seu refutatio argumentorum quibus Michael de Montaigne impugnat necessitatem medicinæ* (Dordrecht, 1634, in-8 ; Amsterd., 1663 ; trad. en allem. en 1673 ; en français, Paris, 1730, in-12). — Les *Opera omnia* de Beverwijk ont paru à Amsterdam (1651, 1672, 1680) et à Dordrecht (1644). Dr L. HN.

BEVEUGE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 224 hab.

BEVILACQUA. Nom vulgaire, à l'île Maurice, de l'*Hydrocotyle asiatica* L. (V. HYDROCOTYLE).

BÉVILLE-LE-COMTE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau ; 1,135 hab.

BEVILLERS. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 1,167 hab.

BEVIN (Elway), musicien anglais, né dans le pays de Galles, était organiste à Bristol en 1589 et fut admis à la chapelle royale après l'année 1605. En 1637 il en fut expulsé comme appartenant à la religion catholique. On ignore le lieu où il se réfugia ainsi que la date de sa mort. Comme compositeur on possède de lui un *Service* de musique d'église anglicane à quatre et cinq voix. Comme musicographe il a publié : *A Brief and short Introduction to the Art of musick*, etc. (Londres, 1631, in-4), où il traite spécialement de la composition des canons.

BEVINCO. Torrent de la Corse (V. BIVINCO).

BEVIS, astronome anglais, né le 31 oct. 1695 dans le comté de Wilts, mort en 1771. Il exerça quelques années la profession de médecin, puis s'adonna entièrement à l'astronomie et inventa une règle mobile pour la découverte des immersions des satellites de Jupiter et un microscope circulaire. Il composa une *Uranographie britannique*, dont la banqueroute de l'éditeur empêcha la publication, et plusieurs autres ouvrages qui furent, paraît-il, très estimés, mais qui ne nous sont point connus, l'auteur ne les ayant pas signés par modestie, et ses amis ayant scrupuleusement respecté sa volonté de conserver l'anonyme. Il a également collaboré aux tables de Halley, et en a même ajouté quelques-unes. Il était membre de la Société Royale de Londres et aurait, dit-on, été nommé astronome royal, sans certaines habitudes d'intempérance. Une chute faite en se tournant, pendant une observation astronomique, pour regarder l'heure, détermina sa mort. L. S.

BIBL. : Jean BERNOULLI, *Recueil pour les astronomes* ; Berlin, 1772, 3 vol. in-8.

BEVONS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Noyers-sur-Jabron ; 190 hab.

BEVY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin ; 169 hab.

BÉVY (Dom Charles-Joseph), érudit français, né à Saint-Hilaire près Orléans en 1738, mort à Paris en 1830. Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, archiviste de la Chambre des comptes, historiographe du roi pour la Flandre et le Hainaut ; émigré en Angleterre pendant la Révolution, employé aux archives du royaume, membre

de la Société Royale ; rentré en France en 1802, émigré de nouveau ; nommé à la Restauration aumônier et bibliothécaire du ministère de la guerre. Il s'occupa surtout de recherches généalogiques sur la maison de France et sur la noblesse de l'Europe, mais son principal ouvrage, un *Dictionnaire de la noblesse française de 1358 à 1515*, est resté inédit : il renonça à le publier, ayant été découragé par la saisie et la destruction de son *Histoire de la noblesse* ordonnées par le gouvernement du Directoire en 1797. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des inaugurations des rois, des empereurs et des autres souverains de l'univers* (Paris, 1776, in-8) ; *Histoire de la noblesse héréditaire et successive des Gaulois, des Français et des autres peuples de l'Europe* (Londres, 1791, in-4) ; *Mémoire sur huit grands chemins militaires construits par Marcus Vipsanius Agrippa qui conduisaient de la capitale des Nerviens aux principales villes de la seconde Belgique*, inséré dans le *Recueil de l'Académie* de Bruxelles ; *Dissertation sur l'unique origine des rois de France tous issus d'une même dynastie* (Paris, 1814, in-8). Il avait puisé dans les archives de la Chambre des comptes les matériaux de son *Dictionnaire alphabétique et chronologique composé de plus de cent vingt mille noms de nobles, tant français qu'étrangers qui ont servi en France depuis Philippe de Valois en 1358 jusqu'en 1515, époque des anoblissements par argent*, demeuré inédit.

L.-G. Pélissier.

BEWICK (Thomas), dessinateur et graveur anglais, surnommé « le Père de la gravure sur bois moderne », né à Cherry-Burn (Northumberland) le 12 août 1753, mort à Windmill Hills, près Newcastle, le 8 nov. 1828. Fils d'un fermier, il se prit dès l'enfance d'une vive passion pour les animaux, et marqua d'étonnantes aptitudes à les dessiner. Ses naïfs croquis à la craie et au charbon, semés sur les portes et les murs de tout le hameau, furent aperçus un jour par le graveur sur cuivre Ralph Beilby, qui l'emmena chez lui en apprentissage, à Newcastle. Chargé par le Dr Hutton de graver au burin les figures pour un *Traité d'arpentage*, le maître crut préférable d'y employer la gravure sur bois, et confia cette tâche au jeune Bewick, qui y réussit au delà de toute attente. Sa voie était désormais tracée. En 1776, il alla à Londres travailler chez un vieux xylographe, mais n'y ayant rien appris de plus, il retourna chez Beilby. Il avait déjà obtenu, à un concours institué par la Société des Arts de Londres, le prix de gravure sur bois. L'édition des *Fables* de Gay (Newcastle, 1779), et surtout celle de *Select Fables* (1784), illustrées de vignettes sur bois exécutées par Bewick sur ses propres dessins, furent une révélation ; sa *General History of Quadrupeds*, publiée en 1790, après six ans de labeurs, le rendit célèbre. Il remit ainsi en honneur un art qui, après avoir brillé aux xve et xvie siècles, avait fini par se mettre au service de l'imagerie, et il put en perfectionner les procédés en substituant le buis au bois de poirier. A ses figures des quadrupèdes succédèrent celles des oiseaux, *History of british birds* (1797-1804, 2 vol. gr. in-8), dont le premier volume fut publié, comme les ouvrages précédents, en association avec son premier maître ; elles accusent encore plus de finesse de burin et plus de caractère dans le dessin. Il travailla ensuite sous les auspices du célèbre imprimeur *Bulmer* (V. ce nom) ; publia en 1818 les *Fables d'Esope* illustrées, son dernier ouvrage, et laissa inachevée l'illustration pour une *Histoire des poissons et de la pêche*, à laquelle collabora son fils unique, Robert-Elliott Bewick (mort en 1849). Le catalogue de son œuvre colossale a été publié par John Gray Bell, *A Descriptive and critical Catalogue of works illustrated by Thomas and John Bewick* (Londres, 1851, gr. in-8). Il avait formé d'excellents élèves, entre autres son frère John, Robert Johnson et Luke Clennel, qui furent aussi ses collaborateurs. G.-P.-i.

BEWICK (John), graveur sur bois, frère du précédent, né à Cherry-Burn en 1760, mort à Ovingham le 5 déc. 1795. Après avoir étudié pendant cinq ans dans l'atelier de son frère, il alla à Londres où il fit nombre de vignettes pour des éditeurs. Sa santé l'obligea de rentrer dans son pays natal. Inférieur à son frère, il n'en fut pas moins un artiste de talent, comme dessinateur et comme graveur. Ses meilleurs travaux se trouvent parmi les illustrations des Poésies de Goldsmith et Parnell (1795), et dans le poème *la Chasse (the Chase)*, de W. Sommerville (1796). G. Pawlowski.

Bibl. : Atkinson, *A Sketch of Th. Bewick's life and works*, 1829. — Doveston, *Some account of Th. B. life genius and personal habits*, 1832. — Jackson, *Treatise on wood engraving*, 1839. — Redgrave, *Dictionary of artists*, 1874. — Bigmore et Wyman, *Bibliography of painting*, t. Ier, 1880.

BEX. Grand et beau village suisse du cant. de Vaud, à une petite distance du Rhône, dans une plaine fertile et riante ; 4,000 hab. A cause de son climat salubre et doux, Bex est devenu un séjour d'étrangers, pour lesquels des hôtels spacieux et confortables ont été construits. Depuis le xvie siècle, on exploite à Bex des salines assez importantes ; jusque vers 1820, on extrayait le sel de sources salées ; depuis lors, l'exploitation a surtout pour objet le roc salé qui se trouve dans les dépôts d'anhydrite. La production annuelle du sel se monte à 22,000 quintaux métriques. Gobat.

Eaux minérales. — Neuf sources minérales d'une température de 12° C. émergent dans le voisinage des mines de sel gemme, découvertes en 1554 ; les eaux renferment environ 27 grammes de chlorure de sodium par litre ; on ne les emploie soit à Bex, soit à la station voisine de Lavey, qu'après évaporation du sel marin, à l'état d'eaux-mères. Elles sont très efficaces dans la scrofule.

Dr L. Hn.

BEX (Pierre de), jurisconsulte belge, bourgmestre de Liège, né à Liège en 1570, décapité en 1651. Il se montra de bonne heure dévoué à la cause démocratique et combattit avec ardeur les prétentions illégales du prince-évêque Ferdinand de Bavière. Il fut cinq fois bourgmestre. Les défenseurs des prérogatives de la cité ayant été battus en 1650, Bex dut s'enfuir. Il se croyait en sécurité sur la terre de Herstal qui appartenait à la famille de Nassau ; mais il en fut arraché par la force armée, ramené à Liège et condamné à mort. On lui promit sa grâce s'il voulait la demander humblement à l'évêque. C'eût été désavouer son passé ; il opposa à cette proposition un refus plein de dignité et monta courageusement à l'échafaud.

Bibl. : Bouille, *Hist. de Liège*. — Foullon, *Hist. pop. Leod.* — Capitaine, *Notice sur Bex*.

BEXELL (Sven-Peter), historien suédois, né à Vilstad le 17 août 1775, mort en 1864. Après avoir été soldat, il quitta l'armée avec le grade de lieutenant, entra dans les ordres, se distingua comme prédicateur et devint pasteur de la paroisse de Grimethon (diocèse de Gœteborg), dont son beau-frère était patron. Il représenta son ordre à trois diètes, de 1823 à 1835. Parmi ses écrits il faut citer : *Histoire et Description du Halland* (Gœteborg, 1817-19, 3 vol. in-8) ; *Histoire du diocèse de Gœteborg et Notices sur ses pasteurs* (ib., 1835, 2 vol. in-8) ; et en collaboration avec A. Ahlqvist et A. Lignell, *Matériaux pour l'histoire de l'Eglise et des diètes suédoises depuis 1650* (Stockholm, 1835, 3 vol. in-8) ; avec son frère le pasteur Johan-Gustaf B. (1784-1865), *Notices sur l'histoire des diètes de 1755 à 1778* (Christianstad, 1839). B-s.

BEXELL (Carl-Emmanuel), prédicateur, exégète et écrivain suédois, frère du précédent, né à Vilstad (diocèse de Vexiœ) le 21 mars 1784, mort en 1873. Fils d'un prévôt, il le devint également, après avoir été vicaire, co-ministre, pasteur. Il publia des catéchismes, des *Explications de la Bible* (1862-65), des *Sermons* (notamment *Strœddapredikningar* ; Jœnkœping, 1823, in-8) ; un discours jubi-

laire sur *Ansgarius et l'introduction du christianisme en Suède* (ib., 1830) ; des traités d'économie et de philosophie sociales (*Contre les abus du brandevin*, Stockholm, 1814 ; 2e éd. Jœnkœping, 1832, in-8 ; *le Sentiment patriotique*, ib., 1821 ; *la Conscience*, 1840). B-s.

BEXON (l'abbé Gabriel-Léopold-Charles-Aimé), naturaliste et historien français, né à Remiremont en mars 1748, mort à Paris le 15 fév. 1784. Il entra au séminaire de Saint-Claude, où il se lia avec François de Neufchâteau ; il termina ses études à Nancy, où il prit le grade de docteur en théologie, et reçut l'ordination. En 1779 il fut nommé chanoine de la Sainte-Chapelle, dont il devint chantre en 1781. Ami de Buffon, il a collaboré à l'histoire des oiseaux et à celle des minéraux et des pierres précieuses. L'abbé Bexon a publié : *Oraison funèbre d'Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont* (Nancy, 1773, in-4) ; *Catéchisme d'agriculture ou bibliothèque des gens de la campagne* (Paris, 1773, in-12) ; *Système de la fertilisation* (Nancy, 1773, in-8) ; réimprimé sous le titre plus explicite de *la Fertilisation des terres et moyens de faire de la chaux avec le feu solaire ; Nécessité de conserver et d'améliorer les forêts par rapport à l'agriculture, la conservation de la fertilité de la terre et l'affermissement du gouvernement* (Paris, 1797, in-8) ; *Des rivières par rapport à l'agriculture* (Paris, 1797, in-8) ; *Matériaux pour l'histoire naturelle des Salines de Lorraine* (dans le *Conservateur*, de François de Neufchâteau, t. II, pp. 227–260). Il est surtout connu par son *Histoire de la Lorraine* (Nancy, 1777, in-8), pour laquelle il avait réuni un nombre considérable de matériaux et dont le premier volume seulement a été imprimé. R. S.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire* ; Paris, 1827, t. I, p. 322, in-8. — J. LAMOUREUX, Notice sur Bexon, dans *Nouvelle Biographie générale* ; Paris, 1855, t. V.

BEXON (Scipion-Jérôme), jurisconsulte français, frère cadet de l'abbé Bexon, né à Remiremont en 1753, mort à Chaillot, près Paris, en 1822. Après avoir exercé diverses fonctions judiciaires, à Paris, sous la Révolution, il fut élu, en 1796, président du tribunal criminel de la Seine. Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1800, il fut nommé vice-président du tribunal de première instance de la Seine. Il fit à l'Académie de législation un *Cours de droit criminel*, qui fut publié dans les annales de cette société, et dans lequel il blâma ouvertement les excès de pouvoir du gouvernement. Destitué en 1808, à cause de cette opposition, il se fit inscrire au barreau et exerça avec distinction la profession d'avocat. On a de Bexon un assez grand nombre d'ouvrages de droit, dont les principaux sont intitulés *Parallèle des lois pénales de l'Angleterre et de la France, et considérations sur les moyens de rendre celles-ci plus utiles* (1800, in-8) ; *Développement de la théorie des lois criminelles* (1802), très apprécié ; *Application de la théorie de la législation pénale au Code de la sûreté publique et particulière* (1807, 2 vol. in-fol.) ; *Du pouvoir judiciaire en France et de son inamovibilité* (1814, in-8) ; *De la Liberté de la presse et des moyens d'en prévenir et d'en réprimer les abus* (1814, in-8), etc. Tous ces ouvrages valurent à Bexon une grande réputation de criminaliste en France et à l'étranger : en 1806, il avait été chargé par le roi de Bavière de rédiger pour cet Etat un code criminel. G. L.

BEXUGO (Bot.). Ce mot, de même que celui de *Beyugo*, paraît n'être qu'une corruption de l'espagnol *Bejugo*, qui signifie liane, et qui a été appliqué à un grand nombre de plantes grimpantes de l'Amérique méridionale. Clusius désigne pour la première fois sous le nom de *Bexugo du Pérou* une racine ou plutôt des rameaux sarmenteux, comparables à ceux de la clématite, atteignant l'épaisseur du doigt avec quelques rétrécissements par places, et recouverts d'une écorce mince, gris cendré, sillonnée de nervures à la face interne ; sa saveur, d'abord douceâtre, devenait bientôt âcre, déterminait l'écoulement de la salive, et finalement provoquait une violente brûlure de la gorge et de l'œsophage. Godefroy, qui la lui avait envoyée, déclarait en outre qu'à la dose d'une drachme, cette plante provoquait une purgation plus énergique et plus sûre que le Méchoacan. Clusius était tenté de voir dans cette plante une sorte de Clématite américaine, et plus tard Bauhin la nomma *Clematis peruviana*. On suppose aujourd'hui qu'il s'agissait des rameaux d'une *Célastracée*, peut-être l'*Hippocratea scandens*. — Aux Philippines le même nom de *Bejugo* ou *Bexugo* est donné à l'*Acacia scandens* L. Au Pérou, le *B. de l'Estrella* est l'*Aristolochia fragrantissima* Ruiz ; le *B. de Gayca* est le *Poivrea alternifolia*. Enfin le *B. de Mavacura* est une liane à curare, peut-être le *Lasiostoma curare (Strychnos curare)* H. B. K. Dr R. BDL.

BIBL. : CLUSIUS, *Exoticorum lib.* X, 1605, p. 340 [nec 342].

BEY. Mot turc arabisé et signifiant *seigneur*. C'est un titre de noblesse au-dessous du rang de pacha (V. BEG). Il est encore d'un grand usage dans les pays soumis à la domination musulmane, et dans ce siècle a été conféré à des Européens qui avaient rendu service à la Turquie ou à l'Egypte. Ce mot a été le titre de certains souverains et est encore actuellement le titre du bey de Tunis. Les provinces gouvernées par un *bey* portent le titre de *beylik* ou *beylicat*. Certains beys étaient d'abord, en quelques provinces, soumis à de plus hauts dignitaires nommés *deys* comme à Alger et à Tunis. L'occupation française a supprimé le dey d'Alger : celui de Tunis a été supplanté par le bey et est devenu un personnage inférieur. E. A.

BEY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle ; 227 hab.

BEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Noméný ; 220 hab.

BEY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Châlon-sur-Saône, cant. de Saint-Martin-en-Bresse ; 534 hab.

BEY DE BATILLY (V. LEBEY).

BEYCHAC-ET-CAILLAU. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc ; 671 hab.

BEYER (Hartmann), mathématicien et théologien protestant allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 30 sept. 1516, mort le 11 août 1577. Son principal ouvrage est intitulé *Quæstiones de sphæra*. L. S.

BEYER (Absalon-Pedersen), écrivain norvégien, né vers 1529 à Skirdal (Sogn), mort vers 1574, fut lecteur en théologie à l'école de Bergen (1552), greffier du chapitre (1560) et aumônier du château de Bergenhuus (1566). Il laissa en manuscrit une curieuse *Description de la Norvège*, publiée par Sandvig dans les *Samlinger* de Suhm, t. II (Copenhague, 1781, in-4) ; plus correctement par Nicolaysen dans *Norske Magazin*, t. I (Christiania, 1858, gr. in-8) ; et le *Livre du chapitre de Bergen*, qui contient d'intéressantes notions sur l'histoire de cette ville, de 1552 à 1572, publié par extraits dans la première de ces collections et intégralement dans la seconde. Sa veuve fut brûlée comme sorcière en 1590.

BEYER (Johan-Gabriel von), poète suédois, né en 1645, mort le 4 nov. 1705, fut directeur général des postes (1671-1697), comme son père l'avait été le premier en Suède. Il composa des poésies en suédois et en allemand ; en traduisit de Boileau et d'Arnaud d'Andilly, ainsi que le *Cid*. Son *Art d'aimer* a été de nouveau publié par Hanselli dans *Samlade Vitterhetsarbeten* (t. IX, Upsala, 1869, pp. 355-402, in-8), avec d'autres pièces qui étaient conservées en manuscrit dans le t. IX des *Palmschœldiana*. B-s.

BEYER (Sille-Henrikke-Christine), femme de lettres danoise, née à Copenhague le 25 août 1803, morte le 10 sept. 1861, composa des pièces originales : *le Nom*, comédie en vers, 1832 ; *Ingolf et Valgerd*, drame en 5 actes, 1841 ; *Fuite et Péril*, opérette, musique de

Rung, 1852, et adapta pour la scène danoise plusieurs pièces de Souvestre, Ancelot, Calderon, Moreto, Shakspeare, Schiller. B-s.

BEYER (Gustav-Friedrich von), général prussien, né à Berlin le 26 févr. 1812. Il débuta dans l'artillerie, passa à l'état-major, puis au ministère de la guerre, fut anobli en 1859, nommé général de brigade en 1864. En 1866, il occupa la Hesse-Cassel, fit l'électeur prisonnier, et prit une part brillante à la campagne de l'armée du Mein dirigée par le général Vogel de Falckenstein. Il fut chargé de réorganiser l'armée du grand-duc de Bade avec le titre de ministre de la guerre (1867). En 1870, il prit le commandement d'une division badoise, combattit à Wörth, devant Strasbourg, sur l'Oignon ; il fut, en 1871, nommé gouverneur de Coblentz et prit sa retraite en 1880.

BEYERLAND. Ile de Hollande (V. BEIJERLAND).

BEYERLÉ (Jean-Pierre-Louis), magistrat et publiciste français, né vers 1740 à Nidervillon (Lorraine), mort au commencement de ce siècle. Il était le fils d'un directeur de la Monnaie de Strasbourg et apprit ainsi tout ce qui se rapporte à l'art de fabriquer les monnaies. Néanmoins il avait la vocation de la magistrature. Il acheta une charge de conseiller au Parlement de Metz; quelque temps après, il passa au Parlement de Nancy. En 1792, après l'abolition des Parlements, il fut nommé vice-président de la commission des monnaies. C'est alors que mettant à profit les enseignements de sa jeunesse, il publia divers écrits sur la fabrication des monnaies. Les événements politiques lui ayant fait perdre sa place, il monta une imprimerie et publia successivement : *l'Almanach des femmes célèbres* (Paris, 1798, 2 vol. in-8) ; Essais sur la *franche-maçonnerie* (1873); des *Notices élémentaires sur le nouveau système des poids et mesures* (Paris, 1798, in-4), etc. G. L.

BEYERLINCK (Laurent), érudit belge, né à Anvers en 1578, mort dans la même ville en 1627. Il étudia la théologie à Louvain, fut chanoine et protonotaire apostolique à Anvers, et y obtint un grand succès comme prédicateur. Beyerlinck publia un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux : *Apophtegmata christiana* (1608); *Chronici opmeriani auctarium* (1612); c'est un supplément à la *Chronique* de Pierre van Opmeer : il comprend les années 1570 à 1612; *Promptuarium morale super Evangelia* (1613-1616); *Biblia sacra variarum translationum* (1616) ; *Magnum Theatrum vitæ humanæ* (1631, 8 vol. in-fol). E. H.

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires.* — THONISSEN, *Notice sur Beyerlinck.*

BEYLE (Marie-Henri), célèbre littérateur français, né à Grenoble le 23 janv. 1783, mort à Paris le 23 mars 1842. Fils d'un avocat distingué, il perdit sa mère lorsqu'il avait sept ans à peine, et fut confié aux soins de son grand-père, le Dr Gagnon, et d'une vieille tante ; son enfance s'écoula dans une maison sévèrement tenue, où l'on ne lui permettait guère ni les camaraderies, ni les divertissements de son âge. « J'ai eu un lot exécrable de sept à dix-sept ans, écrivait-il plus tard; mais depuis le passage du mont Saint-Bernard, je n'ai plus eu à me plaindre du destin. » Il compléta son éducation, commencée par un ecclésiastique qui le rudoyait et souvent même le frappait, en suivant, de 1795 à 1799, les cours de l'Ecole centrale instituée à Grenoble et en étudiant les mathématiques. Afin de se présenter au concours de l'Ecole polytechnique, Beyle fut envoyé à Paris, où il arriva le 19 brumaire an VIII ; son premier soin fut de remettre à Daru, dont la famille était alliée à la sienne, une lettre de recommandation qui lui valut le meilleur accueil et lui procura un logement dans l'hôtel même du futur ministre. Bientôt, cependant, il abandonna les mathématiques, figura un moment parmi les élèves du peintre Regnault, entra comme surnuméraire au ministère de la guerre, dont Pierre Daru était secrétaire général, et l'accompagna, sans fonctions définies, lorsqu'il suivit Bonaparte en Italie. Cette première visite à une contrée qu'il devait tant aimer et où il devait passer une partie de sa vie, fit sur son esprit et sur ses sens une impression ineffaçable. Milan surtout fut dès lors sa ville de prédilection, car il n'avait pas encore goûté le charme de Paris, comme il le ressentit si profondément plus tard. « Tout me charmait, a-t-il dit, l'architecture, la peinture, la musique, les femmes, la société avec sa physionomie demi-étrangère. » On retrouve la trace très vivante de cette séduction dans les premières pages de la *Chartreuse de Parme* et de la *Vie de Napoléon*. Après avoir assisté « en amateur » à la bataille de Marengo, il fut quelque temps employé dans les bureaux de Petiet, gouverneur de la Lombardie, entra comme maréchal des logis au 6e dragons, fut promu sous-lieutenant un mois après et fit, en qualité d'aide de camp du général Michaud, la campagne du Mincio; il se distingua particulièrement au combat de Castel-Franco. Démissionnaire en 1802, après le traité d'Amiens, il vint passer quelques mois dans sa famille, obtint de son père une pension de dix-huit cents francs, et refit complètement à Paris son éducation classique, dont il ne se dissimulait pas les lacunes ; de plus il étudiait la langue anglaise. Pendant un séjour à Grenoble (1805), il s'éprit d'une jeune actrice qu'il suivit à Marseille et, pour suppléer aux ressources qui lui manquaient, dut se résigner à tenir, en qualité de comptable, les écritures d'un épicier. Le mariage de sa maîtresse avec un grand seigneur russe mit fin à cette aventure de jeunesse, dont les ennemis de Beyle se sont souvent égayés. Sur les instances de sa famille, Daru, alors sous-inspecteur aux revues, le fit attacher au commissariat de la guerre, puis à l'intendance des domaines de l'empereur (1806-1807). Auditeur au Conseil d'Etat en 1810, il refit l'année suivante à ses frais une excursion en Italie, fut nommé en 1812 inspecteur de la comptabilité du mobilier et des bâtiments de la Couronne et obtint, non sans peine, d'accompagner en Russie l'état-major général jusqu'à Moscou. L'un des survivants du passage de la Bérésina, où il montra, ainsi que pendant tout le cours de cette désastreuse retraite, de rares qualités de sang-froid et de présence d'esprit, il fit la campagne d'Allemagne (1813) et, après avoir secondé à Grenoble le commissaire délégué pour la défense du territoire, il quitta définitivement le service en 1814.

Les six années consécutives qu'il passa ensuite à Milan, où il connut tour à tour lord Byron, Mme de Staël, Silvio Pellico, Manzoni, Schlegel, etc., furent coupées par deux séjours en France (1817 et 1819). Lors du second (motivé par le règlement de la succession paternelle), il contribua à l'élection de Grégoire dans le dép. de l'Isère. Un moment, il eut la velléité d'ouvrir une maison de banque à Bologne, mais les suspicions de la police autrichienne, qui voyait à tort en lui un « carbonaro », l'obligèrent à rentrer en France (1821). Revenu à Paris sans position officielle, il n'y était pas du moins un inconnu : un premier livre sur *Rome, Naples et Florence* (1814), signé de ce pseudonyme de *Stendhal*, devenu en quelque sorte son véritable nom, sa *Vie de Haydn, Mozart et Metastase* (1814), et surtout son *Histoire de la peinture en Italie* (1817) bien que publiés, comme tous ses autres écrits, sous des noms d'emprunt, l'avaient fait apprécier de quelques lettrés. M. de Tracy lui avait ouvert son salon où l'*idéologie* était en grand honneur et où se donnaient rendez-vous les esprits les plus distingués du temps. C'est alors aussi qu'il se lia intimement avec deux hommes, âgés de vingt ans de moins que lui, mais dont la tournure d'esprit convenait si bien à la sienne qu'on s'est souvent demandé qui de Beyle, de Mérimée ou de Jacquemont avait le plus influé sur les deux autres. Il fréquentait également les réunions tenues chaque dimanche chez Delécluze, le critique d'art des *Débats*, et aussi les salons de Gérard, de Cuvier, de Mme Ancelot,

de mistress Clark, de Mme Pasta, etc. Son fameux traité de l'*Amour* (1822), son premier roman, *Armance* (1827), parurent durant cette période sans produire grande sensation. Il n'en fut pas de même de deux brochures: *Racine et Shakespeare* et *D'un Nouveau complot contre les industriels*. La première, dont Beyle avait, paraît-il, soumis le manuscrit à Paul-Louis Courier, était un manifeste audacieux en faveur du romantisme naissant ; dans la seconde il protestait contre l'industrialisme dont Saint-Simon annonçait l'avènement et prédisait à la noblesse qu'elle transformerait bon gré mal gré ses châteaux en usines et en manufactures. Les *Promenades dans Rome* (1829) et le *Rouge et le Noir* (1830) passèrent alors presque inaperçus. A cette époque aussi Beyle adressait au *New Monthly Magazine* de Londres des correspondances littéraires où il se montrait plus favorable aux doctrines nouvelles qu'à leurs représentants. Il a en effet, dans un compte rendu du salon de 1824 (publié par le *Journal de Paris*), malmené Delacroix, qui le pratiquait alors et qui a parlé de lui en termes affectueux, et diverses tentatives de rapprochement ne purent vaincre l'antipathie réciproque qui l'éloignait de Victor Hugo.

Malgré le charme de cette vie tout intellectuelle, Beyle réprima plusieurs fois des pensées de suicide, que son parent et ami d'enfance R. Colomb attribue à l'exiguïté de ses revenus et aux minces bénéfices qu'il tirait de ses travaux littéraires. Aussi accepta-t-il, après la révolution de 1830, le titre de consul de France à Trieste; mais Metternich ayant refusé l'*exequatur* à l'ancien « carbonaro » ou soi-disant tel, il dut au bout de quelques mois, se rendre à Civita-Vecchia pour y exercer les mêmes fonctions (avril 1831). Il végéta onze ans dans ce poste subalterne, n'ayant d'autres distractions que le passage de trop rares amis, dont il se constituait volontiers le cicerone, travaillant beaucoup et alléguant des raisons de santé, malheureusement justifiées, pour obtenir de fréquents congés qu'il passait à Londres ou à Paris ; l'un d'eux ne dura pas moins de trois ans (de mai 1836 à juin 1839). Ce fut durant cet exil qu'il publia les *Mémoires d'un touriste* (1838), la *Chartreuse de Parme* (1839), et diverses « historiettes » extraites de chroniques italiennes manuscrites l'*Abbesse de Castro*, *Vanina Vanini*, *Vittoria Accoramboni*, etc. Il avait obtenu de suivre, à Paris, un traitement que de fréquents accès de goutte rendaient nécessaire et qu'il n'observait guère, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, devant la porte même du ministère des affaires étrangères (situé alors boulevard des Capucines), le 22 mars 1842. Transporté à son domicile, il y expira le lendemain sans avoir recouvré sa connaissance. Trois amis accompagnèrent sa dépouille au cimetière Montmartre, où Colomb prit soin de faire inscrire l'épitaphe rédigée en langue italienne, dans laquelle Beyle se qualifie de « Milanais ».

Telle est, sommairement retracée, la biographie d'un homme dont Mérimée, son confident le plus intime, a pu dire (en 1850) : « Personne n'a su exactement quelles gens il voyait, quels livres il avait écrits, quels voyages il avait faits. » Ce goût du mystère, inné en lui et développé sans doute par la méfiance qu'engendraient les tracasseries de la police autrichienne en Italie, se fait jour dans sa carrière de publiciste comme dans les moindres circonstances de sa vie privée. Dans sa correspondance (encore très incomplète) on n'a pas compté moins de *soixante-deux* pseudonymes différents, et il y désignait le plus souvent ses amis par des sobriquets inintelligibles pour un petit nombre d'initiés. Ces précautions un peu puériles se retournaient parfois contre lui, comme le jour où, voulant dépister la curiosité d'un sot en prenant le titre d' « observateur du cœur humain », il fut pris pour un agent de police, et l'on n'a pas manqué d'insinuer qu'il cédait à d'autres motifs que le plaisir de mystifier les gens lorsqu'il donnait à ses fournisseurs de faux noms et de fausses adresses.

Bien que rien ne soit inutile à connaître des faits et gestes d'un écrivain aussi personnel que Beyle, il nous faut négliger les anecdotes, qui ne manquent pas sur son compte. Ses livres seuls nous appartiennent aujourd'hui, et il convient d'insister sur la valeur de ceux que nous avons énumérés plus haut.

A peine ses *Lettres écrites de Vienne sur Haydn* avaient-elles paru (1814) (sous le pseudonyme d'Alexandre-César Bombet) qu'elles provoquèrent une accusation de plagiat dont Beyle s'est assez mal défendu. Il avait, il est vrai, abrégé ou refondu le livre de Carpani sur le compositeur, modifiant et supprimant les dates et le contenu des lettres de l'original, mais ajoutant aussi un certain nombre de particularités et d'appréciations toutes personnelles. Son étude sur Mozart était également empruntée pour la majeure partie à deux écrivains allemands, Schlichtegroll et Cramer. A le prendre au pied de la lettre, le titre de *Histoire de la peinture en Italie* (1817) n'est rien moins qu'exact, car le livre se compose en tout de deux monographies de Léonard de Vinci et de Michel-Ange reliées par toutes sortes de digressions dont quelques-unes se rattachent plus ou moins directement au sujet; mais si la partie historique est forcément arriérée, à chaque page, presqu'à chaque ligne, brille quelque aperçu original ou quelque remarque ingénieuse. L'*Histoire de la peinture en Italie*, que Beyle prétend avoir recopiée dix-sept fois et qu'il publia, comme la plupart de ses autres livres, à ses frais, n'eut aucun succès. Sur la prière de Firmin Didot, chez qui le livre était déposé, Beyle remplaça une dédicace à Napoléon, « retenu à Sainte-Hélène », par une autre dédicace de tournure énigmatique dont le sens échappa à plus d'un lecteur, au moins autant que l'étude des tempéraments, telle que la pouvait concevoir un disciple de Cabanis, appliquée aux grands maîtres de la Renaissance italienne. C'est de la physiologie encore que Beyle avait entendu tirer les prémisses et les conclusions de son traité de l'*Amour* (1822). Les distinctions établies par l'auteur entre l'amour-goût, l'amour-passion, l'amour physique et l'amour de vanité, sont assurément subtiles et discutables, mais on a retenu et l'on cite souvent le passage fameux sur les mines de Salzbourg, ou le phénomène de la cristallisation est comparé à celui de la passion naissante, la théorie du *coup de foudre*, ou bien encore cette jolie définition : « Qu'est-ce que la beauté ? C'est une promesse de bonheur. » La *Vie de Rossini* (1824), alors dans tout l'éclat du génie et de la gloire, « le seul de ses ouvrages, dit l'auteur, qui fût lu sur-le-champ par la bonne compagnie », fut en cela plus heureux que l'*Amour* et même qu'*Armance ou quelques Scènes de Paris en 1827*, dont la donnée scabreuse rappelle celle d'*Olivier*, nouvelle qu'Henri de La Touche avait prétendu faire passer pour un roman de Mme de Duras, annoncé sous le même titre. « *Armance* ne réussit pas et fut peu comprise », dit Sainte-Beuve. Les *Promenades dans Rome* (1829) sont, selon le même critique, « la conversation d'un *cicerone*, homme d'esprit et de vrai goût, qui vous indique en toute occasion le beau, assez pour que vous le sentiez ensuite de vous-même, si vous en étiez digne; qui mêle à ce qu'il voit ses souvenirs, ses anecdotes, fait au besoin une digression, mais courte, et n'ennuie jamais ». Le *Rouge et le Noir* (1830), dont le titre a excité une curiosité que l'auteur eût été fort en peine de satisfaire, car rien absolument ne le justifie, est, comme on sait, l'histoire d'un précepteur, Julien Sorel, devenu l'amant de la mère de son élève et qui, après une première rupture, la tue et meurt sur l'échafaud. Le drame s'était passé quelques années auparavant en Dauphiné et, malgré les changements de noms et de lieux, les compatriotes de Beyle ne s'y étaient pas trompés; mais ce qui lui appartient en propre, c'est la puissance de l'analyse à laquelle il soumet les mobiles de son triste héros et ceux des deux femmes, Mme de Rénal et Mlle de La Mole, que la destinée a placés sur sa route. Durant son séjour officiel en Italie, Beyle lut et fit transcrire

un certain nombre de ces chroniques dont les *novellieri* se sont tant de fois inspirés, et dont il tira lui-même quelques courts et saisissants récits : *les Cenci*, *Vittoria Accoramboni*, *l'Abbesse de Castro*, etc. Les *Mémoires d'un Touriste* (1838) appartiennent à la même famille que les *Promenades dans Rome;* l'auteur se représente comme un marchand de fer obligé à des voyages professionnels et notant le soir ses observations de la journée. En réalité, c'est le résumé de tout ce que Beyle avait vu dans ses excursions en Bourgogne, en Bretagne, en Provence, et surtout en Dauphiné, qui, en dépit du dédain affecté par Beyle pour son pays natal, a la part la plus large dans ses *Mémoires* trop peu lus aujourd'hui : le retour de l'île d'Elbe et l'entrée de Napoléon à Grenoble en 1815 sont dignes de l'écrivain à qui la bataille de Waterloo inspirait vers la même époque l'incomparable début de la *Chartreuse de Parme*.

Ce fut Balzac qui, le premier, signala dans sa *Revue parisienne* (1840) la haute valeur de ce dernier roman, aujourd'hui l'un des classiques de la littérature française du XIXe siècle. Comme dans les autres œuvres de Beyle, le fond est peu de chose : c'est la peinture des intrigues d'une petite cour italienne, au milieu desquelles s'ébat et se démène un jeune gentilhomme, soldat par vocation et prêtre par politique, amoureux tour à tour de sa propre tante, d'une comédienne de campagne et de la fille du gouverneur de la prison où la jalousie du premier ministre l'a fait enfermer. Mais ici, comme dans le *Rouge et le Noir*, l'étude et l'analyse des ressorts secrets qui meuvent chacun des personnages font tout le prix du livre. Balzac le proclama « le chef-d'œuvre de la littérature à idées, le *Prince* moderne, le roman que Machiavel écrirait s'il vivait banni de l'Italie au XIXe siècle ». Beyle, qui n'avait point été jusque-là gâté par la louange et qui y était fort sensible, remercia Balzac par une profession de foi à laquelle sa date (30 oct. 1840) donne presque la valeur d'un testament. Beyle avouait qu'il ne pensait pas être lu « avant 1860 ou 1880 », proclamait son horreur pour le style de Châteaubriand et de Villemain, prétendait qu'en composant la *Chartreuse* il lisait chaque matin deux ou trois pages du code civil, « afin de prendre le ton », souscrivait à la plupart des critiques de détail formulées par Balzac, niait assez mollement qu'il eût voulu peindre Metternich dans le comte Mosca (le premier ministre) et la princesse Belgiojoso dans la duchesse Sanseverina, et promettait des corrections qui n'ont pas été exécutées.

L'article de Balzac, « cet article étonnant, tel que jamais écrivain n'en reçut d'un autre » disait Beyle, est une manifestation significative, mais isolée. L'auteur de la *Chartreuse* était alors si peu connu de la presse qu'un journal, en annonçant sa fin, l'apppelait M. Bayle et ajoutait qu'il avait écrit sous le pseudonyme de *Frédéric Styndall* (titre d'un roman oublié de Kératry). Dans un feuilleton du *National* (1er avr. 1842) intitulé *une Erreur de nom*, E.-D. Forgues *(Old Nick)*, releva la double méprise de son confrère et, rappelant les divers titres littéraires de Beyle, prédisait que trois ou quatre de ses livres survivraient à beaucoup d'autres productions alors infiniment plus célèbres. Trois autres critiques du temps, bien ignorés aujourd'hui, Albert Aubert, Aug. Bussière, L. Desroches (Aug. Lireux?) formulèrent, non sans quelques réserves, les mêmes conclusions auxquelles Mérimée s'associait aussi dans le singulier hommage qu'il rendit alors à son ami. Sans entrer dans des détails bibliographiques assez compliqués, il suffira de dire ici que cette notice, imprimée chez Didot, en 1850, à vingt ou vingt-cinq exemplaires, et portant au frontispice, en guise de titre, les initiales *H. B.*, ne doit point être confondue avec les *Notes et Souvenirs* placés en tête de la *Correspondance inédite*. Le *H. B.*, réimprimé plusieurs fois et, toujours à l'insu de l'auteur, a été refondu en partie avec les *Notes* dans les *Portraits historiques et littéraires* de Mérimée. C'est donc aux réimpressions non expurgées du texte de 1850 qu'il faut demander certains paradoxes sur Dieu, Jésus, saint Jean, Napoléon, l'amour, etc., ainsi que diverses recettes et méthodes morales dont la pratique constituait ce que Stendhal appelait le *beylisme*. « Ce narquois et ce railleur armé d'ironie était le plus obligeant des hommes », a dit Sainte-Beuve, et il insistait en terminant sur « la droiture et la sûreté dans les rapports intimes qu'il ne faut jamais oublier de reconnaître quand on lui a dit d'ailleurs ses vérités ». Sainte-Beuve ne s'en était point fait faute alors, et il revint à la charge incidemment (à propos de Delécluze), lorsque M. Taine, dans ses premiers *Essais de critique et d'histoire*, salua en Beyle un homme de génie. Tout en donnant acte à Sainte-Beuve des imperfections de l'écrivain, la postérité semble aujourd'hui disposée à ratifier le jugement que M. Taine portait sur le penseur : « Nul n'a mieux enseigné à ouvrir les yeux et à regarder, dit-il, à regarder d'abord les hommes environnants et la vie présente, puis les documents anciens et authentiques, à lire par-delà le blanc et le noir des pages, à voir sous la vieille impression, sous le griffonnage d'un texte, le sentiment précis, le mouvement d'idées, l'état d'esprit dans lequel on l'écrivait. »

« Quelque négligence qu'on remarque dans ses ouvrages, a dit Mérimée, ils n'en étaient pas moins longuement travaillés. » Il avait laissé pour la plupart d'entre eux des additions ou des changements qui ont trouvé place dans les réimpressions publiées par R. Colomb, sous le titre de *Œuvres complètes* (1850-1855), de l'*Histoire de la peinture en Italie*, de *Rome, Naples et Florence*, de *Racine et Shakespeare*, de l'*Amour*, des *Promenades dans Rome*, des *Mémoires d'un touriste*. A cette série appartiennent les *Romans et Nouvelles (Armance, Mina de Wangel, San Francesco à Ripa, Philibert Lescale, Souvenirs d'un gentilhomme italien)*, les *Chroniques italiennes* (l'*Abbesse de Castro, Vittoria Accoramboni*, les *Cenci*, la *Duchesse de Paliano*, *Vanina Vanini*, les *Tombeaux de Corneto*), les *Nouvelles inédites* (et inachevées : *le Chasseur vert*, *le Juif*, *Feder*) et deux volumes de *Correspondance inédite*, dans laquelle sont insérées à tort les chroniques littéraires du *New Monthly Magazine* ; les destinataires des autres lettres n'y sont désignés que par leurs initiales, et Sainte-Beuve lui-même réclamait une clef que son ami Mérimée ne pouvait lui fournir intégralement. Il manquait à cette *Correspondance* beaucoup de lettres intimes, entre autres celles que Beyle adressait de Paris, sous le Consulat, à sa sœur Pauline. Retrouvées par un biographe anglais, M. A. Paton, et traduites dans son livre (V. ci-dessous), elles ont été retraduites en français dans la *Vie littéraire*, journal fondé par M. A. Collignon, fervent adepte du *beylisme;* publiées sur les originaux dans la *Nouvelle revue*, elles doivent paraître en volume, avec une introduction de M. Henri Cordier, qui annonce aussi une *Bibliographie* de Beyle depuis longtemps attendue. L'édition des *Œuvres complètes* s'est enrichie en 1867 d'un volume de *Mélanges d'art et de littérature* (*Essai sur le rire*, *Vies d'Andrea del Sarto* et *de Raphaël*, *Salon de 1824*, *le Philtre*, *le Coffre et le Revenant*, *Journal d'un voyage en Italie*, par R. Colomb), *Notes d'un dilettante*, *D'un nouveau complot contre les industriels*, et en 1875, d'une *Vie de Napoléon*, ou plutôt des fragments extraits des manuscrits déposés à la bibliothèque de Grenoble ; peut-être ces manuscrits réserveraient-ils d'autres surprises au chercheur assez patient pour braver la fatigue que lui causerait cette écriture indéchiffrable et semée d'abréviations dont l'auteur lui-même, au bout de quelques jours, ne pouvait parfois retrouver le sens.

« Toujours amoureux ou croyant l'être », Beyle avait la faiblesse de chercher à dissimuler par des artifices étrangers les disgrâces de l'obésité, de l'âge et de la goutte ; mais en dépit de son râtelier, de son toupet, de ses tein-

tures et même, dit-on, de son corset, il n'était point beau. Seuls ses yeux noirs et profonds éclairaient une physionomie assez vulgaire, et sa main fine et nerveuse avait servi de modèle au sculpteur Jaley pour sa statue de Mirabeau (à la Chambre des députés). Outre un médaillon de David d'Angers (1829), on connaît deux portraits anonymes de Beyle, appartenant tous deux à la bibliothèque de Grenoble : le premier (à l'huile) a été attribué à Dreux-Dorcy ; le second est une aquarelle. Un autre portrait, que l'original qualifie de « chef-d'œuvre », aurait été exécuté à Rome en 1841, par un peintre suédois nommé Sodermarck. Son sort ne nous est pas connu ; peut-être a-t-il servi pour l'estampe gravée en tête de la *Correspondance*, et que les contemporains de Beyle s'accordaient à trouver très ressemblante. Enfin on peut considérer comme un document iconographique le prétendu portrait, par Henry Monnier, de M. du Fongeray, soi-disant éditeur des *Soirées de Neuilly* (1827, 2 vol. in-8), et qui, de l'aveu de l'artiste, était la charge de Beyle.

Maurice TOURNEUX.

BIBL. : 1° H. BEYLE, *Correspondance inédite.* — R. COLOMB, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Beyle*; 1845, in-8, réimp. en tête de la *Chartreuse de Parme*, 1846, et des *Romans et Nouvelles*, 1854.— P. MÉRIMÉE, *H. B.*, 1850, et *Notes et Souvenirs*, en tête de la *Correspondance inédite.* — Albert COLLIGNON, *l'Art et la vie de Stendhal*; 1869, in-8. — A. DE BOUGY, *Stendhal, sa vie et son œuvre* ; Paris, Grenoble et Genève, 1868, in-8, 47 p.— A.-A. PATON, *Henry Beyle (otherwise de Stendhal), a critical and biographical study*; Londres, 1874, in-8. — 2° BALZAC, dans *Revue parisienne*, 1840, ou *Œuvres complètes* (édition définitive), t. XXIII.— E.-D. FORGUES (*Old Nick*), dans le *National* du 1er avr. 1842. — A. BUSSIÈRE, *Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1843. — L. DESROCHES (Aug. LIREUX ?), *Souvenirs anecdotiques sur M. de Stendhal* (*Revue de Paris*, 4e série, t. XXV, 1844). — Albert AUBERT, *Constitutionnel* du 25 févr. 1846. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. IX, et *Nouveaux lundis*, t. III.— George SAND, *Histoire de ma vie.* — ARNOULD-FRÉMY, *Revue de Paris*, 1er sept. 1853. — L. ULBACH, *Ecrivains et hommes de lettres*, 1857, in-18. — J. BARBEY D'AUREVILLY, *les Œuvres et les Hommes* (4e série), *les Romanciers.* — E. PELLETAN, *Heures de travail.* — H. TAINE, *Essais de critique et d'histoire*, 1858, in-12 (l'étude sur Beyle a été supprimée dans les éditions récentes).— E. CARO, *Etudes morales sur le temps présent.* — L. VEUILLOT, *Mélanges.* — H. BABOU, *les Sensations d'un juré*, 1876, in-16.— Paul BOURGET, *Essais de psychologie contemporaine*, 1883, in-18. — A. CLAVEAU, *Contre le flot*, 1886, in-18. — 3° *la Vie littéraire* (journal), 1875-1878, *passim.* — Paulin LIMAYRAC, Ch. MONSELET, Fr. SARCEY, Léon CHAPRON, préfaces de réimpressions isolées de *l'Amour*, *d'Armance*, de la *Chartreuse de Parme* et du *Rouge et Noir.*

BEYLERBEY. Mot turc prononcé à l'arabe et signifiant *Seigneur des seigneurs* ; il s'appliquait à des gouverneurs généraux (V. BEGLER-BEG).

BEYLIK (V. ALGÉRIE).

BEYLONGUE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. O. de Tartas ; 1,070 hab.

BEYMA (Jules de), jurisconsulte hollandais, né à Dockum vers 1539, mort en 1598. Il fut reçu licencié en droit à Orléans et alla ensuite exercer la profession d'avocat à Leuwarde en Frise. Son attachement au luthéranisme l'ayant obligé à quitter cette ville, alors sous la domination des Espagnols, il se réfugia à Wittemberg, où il enseigna le droit pendant dix ans. Il rentra ensuite dans sa patrie et professa à l'Université de Leyde, puis à celle de Francker. Un an avant sa mort, il passa à la cour de Frise en qualité de conseiller. On a de Beyma un *Recueil de dissertations sur le droit* (Louvain, 1645) et un autre ouvrage écrit en latin sous le titre de *Dissertationes juridicæ* (1598).

BEYNAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne ; 561 hab.

BEYNAC-ET-CAZENAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, sur la rive droite de la Dordogne ; 640 hab. Cette localité, pittoresquement située au bas et sur le versant d'une falaise surmontée par le château, avait au moyen âge une assez grande importance. Les habitants étaient dès la fin du XIIIe siècle en possession de franchises qu'ils firent reconnaître en 1274 par le roi d'Angleterre. La seigneurie de Beynac était une des quatre grandes baronnies du Périgord. Dans son état actuel, le château des anciens seigneurs de Beynac est un vaste édifice dont certaines parties remontent au XIIIe siècle mais qui a reçu des additions,



Château de Beynac, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

et a subi des remaniements nombreux jusqu'au XVIe siècle ; il est flanqué de plusieurs tours crénelées. La salle dite des Etats, qui remonte à l'époque de la construction primitive, a conservé d'intéressantes peintures murales. Sur le chemin qui conduit du village au château se trouve une ancienne construction qu'on aperçoit sur notre gravure ; elle date aussi du XIIIe siècle, et l'on pense qu'elle était l'ancienne salle de justice. L'église paroissiale est l'ancienne chapelle du château ; elle est du XIIIe siècle avec des remaniements du XVe.

BEYNAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive ; 1,997 hab.

BEYNES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel ; 309 hab.

BEYNES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Monfort-l'Amaury ; 760 hab.

BEYNOST. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel ; 833 hab.

BEYREDE-JUMET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau ; 438 hab.

BEYRICHIA (V. LEPERDITÆ et OSTRACODES FOSSILES).

BEYRICHITE (V. MILLÉRITE).

BEYRIE. Com. du dép. des Basses Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 721 hab.

BEYRIE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lescar ; 119 hab.

BEYRIES. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou ; 183 hab.

BEYROUTH. I. GÉOGRAPHIE. — Ville de Syrie, sur la Méditerranée, par 33° 54′ 18″ lat. N. et 37° 7′ 8″ long. E., sur une langue de terre qui s'appuie au Liban. Les dunes qui menaçaient la ville ont été arrêtées par des plantations de pins. La vieille ville présente un dédale de ruelles en pente ; mais un magnifique quartier s'est élevé depuis quelques années et l'amphithéâtre des collines est couvert de villas entourées de vastes et splendides jardins. Il faudrait, dit M. Lenormant, citer le panorama de Beyrouth à côté de ceux de Naples et de Constantinople. On y voit une tour carrée qui date du temps des croisades et une église de la même époque, aujourd'hui transformée en mosquée. Le port est trop petit et trop peu profond.

Beyrouth est l'ancienne Beyritus des Phéniciens. « Les traditions nationales, conservées sous forme de cosmogonies par Sanchoniaton, représentaient Béryte et Gebal comme les deux plus anciens établissements de la côte. » Cette ville dut être habitée par des commerçants opulents,

puisque « on admirait les maisons de Béryte, on les prenait comme points de comparaison et on les citait comme des types d'amples et belles constructions privées.» Rien de saillant dans l'histoire de cette ville jusqu'au règne de Demétrius Nicator. Sous ce roi, elle fut détruite par Tryphon Diodote, usurpateur du trône de Syrie, en 140 av. J.-C.

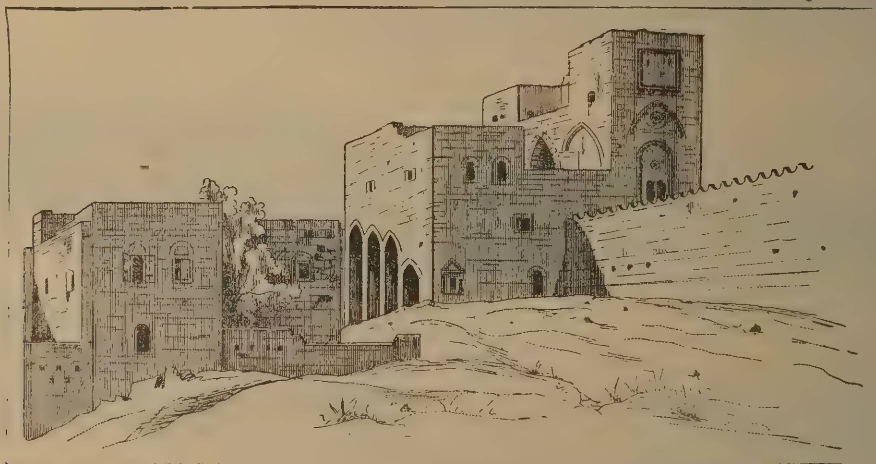
A l'époque romaine, elle fut prise par Agrippa qui y établit la 5e et la 6e légion et l'embellit de plusieurs monuments. Sous le nom de *Colonia Julia-Augusta-Felix* elle posséda les droits de cité romaine, et fut dès lors le siège d'écoles célèbres dans toute la Syrie. Son école de droit surtout fut renomme (V. ci-dessous). Au temps des croisades, Beyrouth joua un rôle important. Baudouin Ier s'en empara en 1110 après un siège remarquable par l'opiniâtreté des assiégés et des assiégeants. En 1187 Saladin la reprit. Depuis cette époque, Beyrouth a été presque constamment sous la domination des émirs druses. L'un d'eux, Fakhr-ed-Din, dont on a fait en français Fakardin (1584-1635), l'entoura de murailles flanquées de tours carrées, ce qui n'a pas empêché Beyrouth d'être aisément conquise en 1840 par Ibrahim-Pacha. Elle fut rendue aux Turcs, la même année, à la suite du bombardement dirigé par la flotte anglaise. On trouve à l'E. de Beyrouth dans la vallée du Nahr-Beyrouth, les ruines de la ville phénicienne et romaine, et sur un contrefort du Liban les restes d'un sanctuaire phénicien.



Revers d'une monnaie de bronze de Berytus, frappée sous la domination romaine.

Beyrouth a aujourd'hui (1888) 80,000 hab.: Syriens, Arabes, Maronites et beaucoup d'Européens. De nombreux négociants étrangers y sont établis et l'on y voit des types de toutes les populations orientales et nombre d'Européens. La France y a un consul général et l'escadre du Levant visite souvent la ville. La seule langue européenne qui y soit très répandue est le français, langue de la bonne société et du commerce. — Les principaux objets du commerce sont les étoffes de coton, les vins, la noix de galle, l'huile, les mousselines et surtout les soies grèges du Liban. C'est à des négociants de Lyon qu'appartiennent presque toutes les magnaneries et filatures. Le mouvement du commerce atteint à l'exportation 35 millions de francs, à l'importation 25 millions. C'est une des escales les plus importantes des paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes. — Une bonne route unit Beyrouth à Damas ; elle a été construite par une société à la tête de laquelle est un Français, le comte de Perthuis, qui a organisé un service de transports. Un canal, achevé en 1875, a permis de distribuer l'eau en abondance dans la ville. — Beyrouth est le siège d'un gouverneur général turc, du délégué apostolique de Syrie, du patriarche maronite, de l'évêque maronite du Liban et de l'archevêque maronite de Chypre, d'un évêque grec-melkite, etc. — C'est un centre important d'où l'influence française rayonne dans toute la Syrie, grâce à l'importance de nos établissements scolaires et hospitaliers. Il faut citer le magnifique institut des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui ont quinze cents élèves dans leurs écoles primaires, leur orphelinat et leur école d'arts et métiers et dirigent l'hôpital français ouvert aux malades de toute religion, le pensionnat des Dames-de-Nazareth qui a cent trente élèves, leur école qui en a deux cent cinquante, le pensionnat et les écoles des Sœurs de Saint-Joseph, et surtout la belle université Saint-Joseph, dirigée par les jésuites, qui a été transférée de Ghazir à Beyrouth en 1875 et qui a aujourd'hui cinq cent cinquante élèves ; on y enseigne, dans les classes primaires, le français et l'arabe ; d'autres classes sont consacrées à l'enseignement secondaire classique (grec, latin, français, arabe) et à l'enseignement secondaire français. L'enseignement supérieur de cette Université comprend une Faculté de théologie qui confère des grades reconnus par le pape et une école de médecine où les étudiants peuvent faire trois années d'études ; ils doivent, pour obtenir le diplôme de docteur, qui est assimilé à celui de nos Facultés, faire une quatrième année en France ou à Constantinople. Les professeurs de médecine ont été choisis d'accord avec le gouvernement français qui fait inspecter périodiquement l'école ; nos Chambres lui ont accordé, en 1882, une très importante subvention sur la demande de MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Gambetta. L'école de médecine qui fait partie du collège américain possède de vastes laboratoires et de belles collections, mais a aujourd'hui fort peu d'élèves. Les missionnaires protestants anglais et américains ont plusieurs écoles ; les diaconesses prussiennes un hôpital et deux écoles ; les Italiens un collège peu important. La France protège les collèges maronite et melkite qui ont chacun trois cents élèves. Les Lazaristes français ont à Antoura, à trois lieues de Beyrouth, un collège d'enseignement secondaire spécial qui a près de trois cents élèves.

L. Delavaud.


Partie des fortifications de Beyrouth, d'après une photographie.

II. Histoire du droit. — Sous l'empire, Beyrouth, alors Béryte, possédait avec Alexandrie, Césarée de Cappadoce et Athènes l'une des plus florissantes écoles de droit provinciales. Aussi Béryte est-elle souvent désignée, à l'époque du bas-empire, comme l'un des foyers les plus actifs de

la science des lois : μητέρα τῶν νόμων, *legum nutrix.* On ignore l'époque exacte de la fondation de cette école, mais son existence est déjà mentionnée, dans la première moitié du IIIe siècle, par Gregorius Thaumaturgus, évêque de Césarée. Il en est aussi question dans une constitution de Dioclétien et Maximien relative aux immunités des étudiants. Elle existait encore sous Justinien et n'était point déchue de son antique renommée, puisque l'empereur la fait figurer à côté de Constantinople et de Rome *(urbes regiæ)*, au rang des trois seules écoles où il organise l'enseignement officiel du droit pour l'empire. Parmi les noms des professeurs qui ont enseigné à Béryte, on peut citer Eudoxius et Léontius et sous Justinien Dorothée et Anatole, fils de Léontius et petit-fils d'Eudoxius. Dorothée et Anatole furent les collaborateurs de Tribonien dans le travail de compilation d'où sont sortis le Digeste et le Code. La division des cours et la durée de l'enseignement furent réglés pour l'école de Béryte comme pour celle de Constantinople par la célèbre constitution *Omnem* de Justinien (an 533). Le *Præses* de la Phénicie maritime, l'évêque de Béryte et les professeurs étaient chargés de la surveillance des étudiants et du maintien de la discipline. Après le tremblement de terre de 551, l'école de droit fut transportée à Sidon. Gaston May.

BIBL. : 1° GÉOGRAPHIE. — *Bulletin consulaire français*, 1886. — *Boll. Consol. italiano*, mars 1886. — *Recueil consulaire belge*, t. LVII, nos 1 et 2. — *Jahresb. œsterr. ung. Consul. Behörden*, 1886, nos 10 et 17. — *For. off. trade and fin. reports*, 1887, n° 114. — *Rep. from the consuls of the Un. States*, déc. 1886. — *Rapports sur le budget du ministère des affaires étrangères*, par M. THOMSON, ch. VII (*Journal officiel*, 4 avr. 1887) et par M. GERVILLE-RÉACHE (*Journal officiel*, 9 déc. 1887). — *Œsterr. Monatschr. für den Orient*, 1876, p. 188, 1884, p. 144. — *Cartes des marines française et anglaise*. — *Carte du corps expéditionnaire de Syrie*. — BARKER, *Syria and Turkey*; Londres, 1876. — LŒHNIS, *Beitrage zur Kenntniss der Levante*, 1884. — Voir aussi les livres de MM. SEETZEN, GUYS, BURTON, FRAAS, CAMERON, LORTET, Gabriel CHARMES, Melchior de VOGÜÉ, sur la *Syrie*; les Guides de MM. CHAUVET et ISAMBERT, et de MM. BÆDEKER et SOCIN. — WÜSTENFELD, *Fachreddin der Drusenfürst und seine Zeitgenossen*; Göttingen, 1886.

2° HISTOIRE DU DROIT. — 1° Code Justin., X, 49. — *De conceptione Digestorum*, Const. *Omnem*, § 7, 9, 10. — *De confirmatione Digestorum*, Const. *Tanta*, § 9. — *De confirmatione Digestorum*, Const. *Dedit*, § 9. — Jacques GODEFROY, *Comment. sur le c. théodosien*; Leipzig, 1736, 6 vol. in-fol. : ad leg. 1, I, 12, ad leg. 11, VII, 13, ad leg. 19, XI, 1, ad leg. 1 et 3, XIV, 9. — BAYLE, *Dictionnaire historique*, v° *Béryte*. — MORTREUIL, *Histoire du droit byzantin*; Paris, 1843, t. I, pp. 108 et suiv., 3 vol. in-8. — G. FLACH, *De l'enseignement du droit chez les Romains*; Strasbourg, 1873, in-8, pp. 118, 119, 143. — GIRAUD, *Histoire du droit romain*; Paris, 1847, in-8, pp. 300, 432, 433. — ORTOLAN, *Histoire de la législation romaine*; Paris, 1880, in-8, 11e édit. par Labbé, nos 567, 572. — GLASSON, *Etude sur Gaius*; Paris, 1885, in-8, p. 60, note 2. — RUDORFF, *Römische Rechtsgeschichte*; Leipzig, 1857, t. I, § 112, notes 4, 19, 2 vol. in-8.

BEYS (Charles de), poète français, né à Paris en 1610, mort le 26 sept. 1659. On ne connaît rien de sa vie, sinon qu'il aimait trop la bonne chère, ce qui abrégea ses jours. Il était fort prisé de ses contemporains Colletet, Scarron, Gilbert, etc., qui en font les plus grands éloges. Il fut soupçonné par Richelieu d'avoir écrit la célèbre satire connue sous le nom de *la Milliade*, pièce dont on ignore encore l'auteur et qu'on a attribuée aussi à Favereau, conseiller à la cour des aides, et à d'Estelan, fils du maréchal de Saint-Luc. Le cardinal envoya Beys à la Bastille, réunit une commission composée des meilleurs poètes du temps, et les chargea de deviner le nom du pamphlétaire, d'après le style du libelle. En même temps, on perquisitionnait chez Beys, et fort heureusement pour lui, on découvrait dans ses papiers deux cents vers qui contredisaient la *Milliade*. Richelieu, après une longue hésitation, fit mettre en liberté le poète qui était resté six mois à la Bastille. Beys a écrit : un poème latin inséré, avec des vers de Corneille, des notices d'H. Estienne, et autres opuscules dans le volume intitulé *les Triomphes de Louis le Juste* (Paris, 1649, in-fol.); plusieurs pièces de théâtre : *Céline ou les frères rivaux* (Paris, 1637, in-4); *l'Hospital des fous* (Paris, 1637, et sous le titre d'*Illustres fous*, 1657); *le jaloux sans sujet* (Paris, 1637, in-4); *l'Amant libéral*, en collaboration avec Guérin de Bousseol (Paris, 1635, in-4); un certain nombre de poésies, insérées dans le *Recueil de poésies diverses dédié au prince de Conti*, t. III. On a réuni les *Œuvres poétiques* (Paris, 1651, in-4). R. S.

BIBL. : LELONG, *Bibliothèque historique*, t. II et III. — GOUJET, *Bibliothèque française*, t. XVI. — G. GILBERT et G. COLLETET, Eloges de Beys, dans *Recueil des poésies diverses dédié au prince de Conti*, t. III. — MAUPOINT, *Bibliothèque des théâtres*, pp. 68 et 325.

BEYSSAC. Com. du dép. de la Corrèze, cant. de Lubersac, arr. de Brive; 1,090 hab. Eglise du XIVe siècle dont la construction est attribuée à Innocent VI. Sur le territoire de la commune : château de Monts, berceau d'Innocent VI ; ruines du château de la Rivière où se trouve une annexe du haras de Pompadour ; *Chartreuse de Glandier* (V. ce nom).

BEYSSENAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac; 891 hab.

BEYSSER (Jean-Michel), général français, né à Ribeauvillé en 1734, exécuté à Paris en 1794. Il servit d'abord comme médecin dans l'armée hollandaise, mais lorsque la Révolution éclata, il prit du service actif dans l'armée française. Il se distingua pendant les guerres de la Vendée, et y devint général de brigade. Accusé d'entretenir des relations avec les insurgés, il fut acquitté une première fois, mais la seconde il fut condamné à mort et guillotiné à Paris.

BEYTZ (Joseph-François, baron de), magistrat belge, né à Bruges, mort en 1832. Il fut d'abord substitut du procureur général du conseil de la Flandre autrichienne, Après la réunion de la Belgique à la France, il fut élu par le dép. de la Lys membre du conseil des Cinq-Cents, où il se signala par une proposition tendant à exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques. Soupçonné d'avoir voulu s'opposer au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut proscrit. Mais il parvint à se justifier et rentra en grâce auprès de Bonaparte, qui le nomma préfet de Loir-et-Cher, puis commissaire du gouvernement auprès du tribunal de Bruxelles. En 1810, il devint procureur général près la cour impériale de la Haye et, quelque temps après, premier président de celle de Bruxelles; en 1814, il rentra dans la vie privée. Il n'en sortit qu'en 1830, pour prendre part, comme député de la Belgique, aux événements qui rendirent l'indépendance à son pays. On a de Beytz un *Discours inaugural*, prononcé en 1806, à l'occasion de l'ouverture de l'école de droit de Bruxelles, et différents manuscrits achetés, après sa mort, pour la bibliothèque de Bourgogne et dont le principal est une *Histoire ancienne et critique de l'ouvrage qui a pour titre : la République des Champs-Elysées.* G. L.

BEZ-DE-BELFOURTE (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Brassac; 1,611 hab.

BEZ-ET-ESPARON. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan; 867 hab.

BEZ (Ferrand de), poète français du XVIe siècle, mort en 1581. Il fut recteur de l'Université de Paris et principal du collège de Beauvais. On a de lui: *Grand triumphe magnificque et resiouissance des Parisiens de la venue d'Henry second en sa ville de Paris* (Paris, 1549, in-8); *Ejouissance de Nismes du siège présidial constitué et collège nouvellement érigé pour la jeunesse* (Avignon, 1553, in-8); *Deux Eglogues ou Bergeries* (Lyon, 1563, in-8); *les Epistres héroïques amoureuses aux muses* (Paris, 1579, in-8). Il a publié encore une traduction de la cinquième églogue des *Bucoliques* de Virgile (Paris, 1548, in-4) et plusieurs ouvrages en latin.

BEZA (Myth.), divinité égyptienne, adorée dans une ville de la haute Egypte, qui portait le même nom.

BEZABDA. Nom d'une forteresse romaine située dans une île du Tigre, non loin de l'endroit où viennent se réunir

les deux branches, orientale et occidentale, de ce fleuve. Suivant Ammien Marcellin (XX, 7. § 1) son nom primitif était Phœnica. Comme elle était située sur un territoire occupé par la tribu des Zabdènes, elle dut son nom de *Bezabda* à une corruption des mots syriaques *Beit-Zabda*. Les Romains lui accordèrent les privilèges d'un municipe, et sous le règne de Constance elle reçut en garnison trois légions et un certain nombre d'archers indigènes. Elle fut assiégée et prise par le Perse Sapor, en 360 ap. J.-C. Pour punir les habitants de leur courageuse résistance, la prise de leur forteresse fut suivie d'un immense massacre ; on n'épargna ni les femmes, ni les enfants. Neuf mille prisonniers qui avaient échappé au carnage furent amenés en Perse avec leur évêque Héliodore et tout son clergé. Constance essaya, mais en vain, de reprendre Bezabda.

BEZAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 220 hab.

BEZALLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis ; 183 hab.

BEZANCOURT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Gournay-en-Bray ; 523 hab.

BEZANGE-LA-GRANDE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. d'Arracourt ; 480 hab.

BEZANNES *(Bisennæ)*. Com. du dép. de la Marne, arr. et premier cant. de Reims ; 317 hab. Ce village mentionné dès le XIe siècle est un de ceux qui en 1295 et 1357 contribuèrent aux fortifications de Reims, dont il dépendait ; quelques traces subsistent de l'ancien château. L'église (mon. hist.) en grande partie romane, remonte aux XIe et XIIe siècles ; sa tour paraît être con-



Eglise de Bezannes, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

temporaine du vieux clocher de Saint-Remi de Reims. La flèche qui la domine date du XVIe siècle, et le portail gothique est du XIIIe. On remarque, à l'intérieur de cet édifice, un bénitier roman creusé dans un pilier, une peinture sur bois du XVIe siècle, et des inscriptions tumulaires des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, encastrées dans les murs. A. T.

BIBL. : Ch. GIVELET, H. JADART et L. DEMAISON, *Répertoire archéologique de l'arr. de Reims* ; fasc. I ; Reims, 1885, gr. in-8, avec pl.

BÉZARD (François-Siméon), homme politique français, né à Rogny (Yonne) le 8 oct. 1760, mort à Amiens le 28 nov. 1849. Il fut élu membre de la Convention par le dép. de l'Oise le 6 sept. 1792, par 204 voix. Il vota pour la mort de Louis XVI et pour l'exécution immédiate du jugement. Patriote ardent, Bézard prit une part très active aux travaux de la Convention. Il est l'auteur du décret réglant le partage des biens communaux, décret qui fut voté sur sa proposition dans la séance du 2 oct. 1793, et du décret sur la déportation des prêtres, voté le 21 oct. 1793. Le 9 brumaire an II, il fit rendre un décret annulant les jugements intentés relativement aux droits féodaux. Le 1er frimaire, il fit fixer par la Convention le délai de trois mois pour se pourvoir en cassation. Il fit réhabiliter Calas et réintégrer sa famille dans ses biens. Il fut avec Ruelle et Bollet un des commissaires chargés de la pacification de la Vendée, et assista en cette qualité aux prises de Chalonnes et du Montglonne. Ses pouvoirs furent prorogés par la Convention, le 4 germinal an III, et c'est lui qui le 26 du même mois annonçait le *rétablissement de l'ordre et du commerce* dans la Vendée, et enfin, le 4 floréal, l'entrée triomphale des colonnes républicaines dans la partie de la Vendée qu'occupait Stofflet. Elu au conseil des Cinq-Cents par le même dép. de l'Oise, par 91 voix, le 4 vendémiaire an IV, réélu le 25 germinal an VI, il fut pendant ces deux législatures délégué aux fonctions de secrétaire. Pendant son passage aux Cinq-Cents, il ne se départit jamais de son activité. Il fit décréter que les procureurs syndics pourraient être remplacés par les commissaires du pouvoir exécutif, combattit avec fermeté le rétablissement de la loterie, s'occupa de l'installation définitive de l'Ecole nationale militaire de Liancourt et fit porter le nombre des élèves qui y furent admis à 600, il fit rayer des listes d'émigrés les noms des représentants qui s'y trouvaient inscrits par suite des événements du 31 mai. Sorti du Conseil en sept. 1797, il occupa jusqu'au 17 mai 1798 le poste de substitut du commissaire au tribunal de cassation. Il fut alors réélu au conseil des Cinq-Cents et enfin nommé membre du Tribunat le 4 nivose an VIII. Bézard termina une carrière si bien remplie en acceptant en 1802, le poste de procureur impérial à Fontainebleau. En 1811, il fut appelé à la place de conseiller à la cour d'Amiens, il démissionna en 1814, au retour du roi et rentra dans la vie privée.

H. MESSAGER.

BEZARES (V. BEDERROIS).

BEZAUDUN. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Coursegoules ; 440 hab.

BEZAUDUN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Bourdeaux ; 236 hab.

BEZAUMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 214 hab.

BEZBORODKO. Famille russe, d'origine petite-russienne ou cosaque. Elle remonte au XVIIe siècle. Ses principaux représentants ont été :

Alexandre-Andréévitch Bezborodko, diplomate du XVIIIe siècle, né en 1742, mort à Saint-Pétersbourg le 9 août 1799. Il fit ses études à l'Académie théologique de Kiev ; il entra d'abord dans l'administration, prit part à la guerre contre la Turquie et se distingua à l'assaut de Silistrie (1774). Il s'éleva au grade de colonel et attira sur lui l'attention de Catherine II, qui l'attacha à sa personne. Les services qu'il rendit dans les négociations relatives à la Crimée lui valurent des terres dans la Russie blanche, le titre de général major et de membre du collège des affaires étrangères où, après le départ de Panine, il joua un rôle prépondérant. L'empereur Joseph II lui donna le titre de comte de l'empire (1784). Après la conclusion de la paix de Jassy, il reçut un don de 500,000 roubles, de vastes propriétés en Podolie (1791) et *le droit de porter une branche d'oli-*

vier à son chapeau. Ce fut lui également qui mena (1780) les négociations relatives à la neutralité des mers, qui publia le manifeste de la guerre contre la Suède (1789) et contre la Révolution française (1793). L'influence croissante de Zoubov durant les dernières années du règne de Catherine affaiblit celle de Bezborodko, qui remonta dans la faveur du souverain sous le règne de Paul Ier. Ce fut lui qui mena les négociations à la suite desquelles l'empereur prit le titre de grand-maître de l'ordre de Malte. Il laissa à sa mort une fortune évaluée à 40,000 paysans et une remarquable galerie de peintures. — Son héritier, le général *Ilia-Andréévitch* Bezborodko, est surtout célèbre comme fondateur du lycée de Niéjine. Cet établissement, qui porte son nom, a été élevé en partie avec les libéralités du chancelier, en partie avec celles du général. Il a rendu de grands services à l'enseignement supérieur. L. L.

BÈZE. Rivière du dép. de la Côte-d'Or, dont la source près de Bèze est une belle et forte fontaine jaillissante, alimentée par les eaux souterraines de plusieurs ruisseaux qui se perdent dans des gouffres; tout près de sa source elle fait mouvoir des usines, arrose Noiron, Mirebeau, Bezouotte, Cuisery, Montmançon, Marandeuil, Drambon, Triey, passe sous la ligne du chemin de fer d'Auxonne à Gray, arrose Vonges et se jette dans la Saône après un cours de 30 kil.

BÈZE *(Besua, Baize)*. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau, à la source de la rivière de Bèze ; 1,086 hab. Forges d'acier de fusion et d'acier fin. Ce village était compris avant 1789 dans la province de Champagne, dans l'élection et le diocèse de Langres. Patrie du bénédictin D. Clément, l'un des auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* et collaborateur de l'*Histoire littéraire*. On voit encore sur la place principale du pays deux bâtiments du XIVe siècle, restes de l'abbaye de Bèze, monastère fondé au VIIe siècle par le duc Amalgaire, et placé sous le patronage de saint Pierre. Il appartenait à l'ordre de saint Benoît. Il fut ruiné à plusieurs reprises, d'abord lors de la lutte des rois Thierry et Dagobert II, puis par les Vandales, les Sarrazins et les Normands. L'évêque Brunon le restaura. Le premier abbé fut Waldalenus, fils du fondateur, vers 652. En 1726, Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, unit cette abbaye à son évêché. M. Prou.

Bibl. : *Annales Besuences* dans d'Achery, *Spicilège*, t. I, p. 481 ; 2e édit., t. II, p. 400. — *Gallia Christiana*, t. IV, col. 703.

BÈZE (Théodore de), célèbre réformateur religieux, né à Vézelay le 14 juin 1519, mort à Genève le 13 oct. 1605. Bèze appartenait à une famille noble de Bourgogne ; son père était juge de sa ville natale, et son oncle, Nicolas de Bèze, qui se chargea de son éducation, avait une charge de conseiller au Parlement de Paris. Confié aux soins de Melchior Wolmar, il subit l'influence de cet éminent professeur qui développa les qualités qui firent de son élève un lettré et un savant. « Il n'est pas une seule des bonnes estudes dont je n'aie appris les éléments avec toi » lui écrivait plus tard Bèze. Il lui devait, en effet, cette connaissance approfondie du grec qui le plaça au premier rang des hellénistes de son temps aussi bien que cette belle latinité qui se remarque dans ses ouvrages. Lorsque Bèze, après le départ de Wolmar pour l'Allemagne, se rendit à Orléans dans le but d'y achever ses études, rien ne faisait présager la place importante qui lui était réservée dans l'histoire des luttes religieuses du XVIe siècle. C'est de cette époque, en effet, que date la composition de ces poésies légères qu'inspirèrent Ovide et Catulle, dont le succès fut si grand mais que devaient lui reprocher plus tard ses ennemis avec une injustice si passionnée. A bien des années de là, il avouait lui-même son erreur : « Je confesse que de mon naturel j'ay tousiours pris plaisir à la poesie. Mais bien ay-je regret d'avoir employé ce peu de grace que Dieu m'a donné en cest endroit, en choses desquelles la seule souvenance me fait maintenant rougir. » Cette sévérité pour les *Poemata varia* d'Orléans s'explique par ce fait que Bèze avait quitté la France pour se réfugier à Genève, et que c'était de la ville de Calvin qu'il datait ces lignes. Wolmar, gagné à la cause de la Réforme, avait laissé dans le cœur de son élève des croyances religieuses qui, disparues en apparence pendant les années d'une jeunesse dissipée, ne tardèrent pas à se réveiller. Entre les exigences de sa conscience et une vie facile, Bèze n'hésita pas, « rompant toutes chaînes et faisant mes petits paquets, je quittai tout à la fois ma patrie, mes parents, mes amis pour suivre Christ », écrivait-il à son vieux maître qui avait fait jaillir « de la vraie source pour l'en abreuver la connaissance du vrai Dieu ». Ce fut à la suite d'une grave maladie que cette résolution héroïque fut prise et ce fut à Genève que Bèze se réfugia à la fin de l'année 1548. Dès le premier jour, Calvin comprit ce que la Réforme pouvait attendre des services d'un homme qui, aux qualités brillantes de l'esprit, unissait une intelligence peu commune des affaires et une grande fermeté de caractère. Cédant aux instances du réformateur, il accepta la chaire de grec à l'Académie de Lausanne, au retour d'un voyage à Tubingue, où il rencontra son ancien maître qui le fortifia encore dans ses décisions. Subissant l'ascendant de Calvin, mais partageant ses erreurs, il se lança dans les tristes polémiques auxquelles s'attachent les noms de Servet et de Castallion. Les réformateurs n'eurent pas le courage d'envisager toutes les conséquences du mouvement religieux dont ils étaient les initiateurs et, par la plus étrange des contradictions, après avoir tant souffert de l'intolérance ils la préconisèrent à leur tour. C'est l'apologie de cette mauvaise cause qui apparaît dans le *De hæreticis a civili magistratu puniendis* (Genève, 1554), soutenue avec talent, mais qui reste une erreur dans la vie de Bèze. Il était mieux inspiré alors qu'il donnait aux Eglises protestantes ses beaux travaux sur le texte du Nouveau Testament qui marquèrent les commencements de la critique biblique. Revision des leçons des anciens manuscrits, discussion approfondie des difficultés, comparaison avec les versions orientales, il n'épargna rien pour fixer le texte sacré. Si les missions difficiles dont il fut chargé auprès des cantons évangéliques et des princes protestants de l'Allemagne, lors de la persécution des Vaudois (1557) et au moment des affaires de la rue Saint-Jacques à Paris (1558) le firent remarquer de tous, les débats du colloque de Poissy le placèrent au premier rang. Ce fut à la demande du roi de Navarre que Bèze quitta Genève pour prendre part à ces réunions, qui, dans la pensée de ceux qui les provoquaient, pouvaient peut-être modérer l'ardeur des luttes religieuses et politiques qui divisaient déjà si profondément la nation. Il représenta, avec ses collègues, les Eglises protestantes de France qui, l'année précédente (mai 1559), avaient affirmé leur vitalité, en se réunissant en Synode national à Paris. Bèze défendit leurs croyances et leurs droits avec autant de fermeté que d'éloquence dès la première séance de ce célèbre colloque (9 sept. 1560). Mais une telle discussion ne pouvait aboutir, car malgré les nombreuses conquêtes de la Réforme, le clergé ne voyait dans ses adhérents, que des rebelles qu'il s'agissait moins de convaincre que de soumettre. De là les prétentions hautaines du cardinal de Lorraine et les injures du général des jésuites Lainez qui eurent pour résultat la fin hâtive du colloque. Bèze sortit grandi de ces luttes, et tout le parti protestant regarda vers lui lorsque le massacre de Vassy (1er mars 1552) vint donner le signal de la guerre civile.

Ce fut en vain que Bèze demanda justice à la reine de cet attentat dont les suites devaient être si funestes. Menacés dans leur existence, les réformés prirent les armes et Condé devint leur chef. « Sire, avait dit le réformateur à Antoine de Bourbon déjà prêt à trahir la cause protestante, c'est vraiment à l'église de Dieu d'endurer les coups et non pas d'en donner, mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. » C'est ainsi que, malgré son horreur des

guerres civiles, il fut entraîné « à une si juste et totalement nécessaire défensive contre tels et si horribles violateurs de tout droit divin et humain ». Devenu le meilleur conseiller de Condé, il le suivit au cours de cette rude campagne, ne cessant de relever le moral des réformés, faisant appel à leur courage et plaidant avec ardeur leur cause auprès des Eglises étrangères. Si nécessaire parut sa présence, que Condé, Coligny et la reine de Navarre demandèrent avec instance au Conseil de Genève d'autoriser Bèze à prolonger son séjour en France, et lorsqu'il quitta, après la conclusion de la paix, l'armée protestante, ils surent exprimer hautement leur reconnaissance pour les grands services qu'il avait rendus aux Eglises du royaume (7 mai 1563).

Un an plus tard (24 mai 1564), Calvin mourait laissant à Bèze la lourde charge de continuer son œuvre. Il avait compris dès la première heure qu'il trouverait en lui son successeur et se l'était attaché par les marques d'une absolue confiance. S'il n'avait pas la puissance d'esprit et le génie du grand réformateur, Bèze du moins possédait ces qualités d'ordre et de sérieux qui font l'administrateur. Pendant les longues années de sa vie, il survécut quarante ans à Calvin, il administra l'église de Genève avec prudence et fermeté. Président de la Vénérable compagnie des pasteurs, il concentra entre ses mains la correspondance religieuse qui aboutissait à Genève comme à la capitale du calvinisme. Par sa bienveillance comme par son autorité indiscutée il maintenait l'union entre les pasteurs et continuait l'œuvre du réformateur dans son enseignement théologique à l'Académie de Genève, dont il avait été le premier recteur (1559). Mais sa pensée allait toujours chercher « le paouvre et désolé royaume de France », déchiré par les guerres religieuses. A plusieurs reprises il quitta Genève pour assister aux Synodes nationaux où se débattaient les intérêts de la Réforme française. « Comme il avait extrêmement à cœur le bien des Eglises de ce royaume, écrit son biographe A. de Faye, il les consoloit, les exhortoit, les fortifioit et les assistoit de ses conseils ne pouvant pas leur donner de plus grands secours. » Sans cesse sur la brèche il luttait avec âpreté, comme Calvin, contre les adversaires de ses croyances, aussi son œuvre polémique est-elle considérable. Tantôt ardue, érudite contre les théologiens, tantôt plaisante, bouffonne même contre des adversaires comme le président Lizet, sa controverse, aujourd'hui oubliée, eut un grand éclat. A un âge avancé on le vit encore prendre part aux discussions de la conférence de Montbéliard entre les réformés et les luthériens (21 mars 1586) et deux ans plus tard il assistait au colloque de Berne. Bèze comprenait mieux alors les dangers de ces luttes intestines où s'épuisaient les forces de la Réforme, et à Montbéliard comme à Berne il fit entendre des paroles de conciliation. Il avait dévoué aux Eglises réformées de France sa vie et ce n'est pas un des moindres services qu'il leur a rendus que de publier leur histoire. L'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France* qui parut à Anvers en 1580, et dont MM. G. Baum et E. Cunitz ont donné une savante édition critique (Paris, 1883-1886, 2 vol. pet. in-4), est un recueil de documents d'une rare valeur, plutôt qu'une histoire raisonnée des origines de la Réforme en France. Mais rien ne devait rendre son nom plus populaire dans les Eglises de langue française que cette traduction des psaumes qui associa pour toujours son nom à celui de Marot. Au lieu de « pétrarquiser un sonnet il trouva plus séant de chanter un cantique à Dieu » et donna à la Réforme ce psautier dont les éditions ne devaient pas se compter et qui devait être l'aliment de la piété huguenote pendant des siècles (V. Psautier). Bèze put encore être témoin de la glorieuse journée de l'Escalade qui sauva Genève des entreprises catholiques, puis il s'éteignit sans souffrances après avoir dit peu avant : « Les serviteurs de Dieu doyvent mourir tout debout pour vivre et estre à leur tour assis es lieux célestes. » Frank Puaux.

Bibl. : Antonio Fayo, *De Vita et obitu clariss. viri D. Theodori Bezæ Vezelii*; Genève, 1606. — Ziegenbein, *Calvins und Bezas Schriften nach der Zeitfolge geordnet mit historisch kritischen Anmerkungen*; Hamburg, 1790. — J. W. Baum, *Theodor Beza nach handschriftlichen Quellen dargestellt*; Leipzig, 1843 et 1851, 2 vol. — Bayle, *Dictionnaire*. — Haag, *France protestante* (2e éd.); Paris, 1879.

BEZEAU (Charpente). Bord taillé obliquement au lieu de former arête vive. Le *bezeau*, *biseau* ou *chanfrein*, était fort en usage pendant la période ogivale, pour les tableaux des portes et des fenêtres et principalement aux endroits où un passage fréquent pouvait briser les arêtes. Les bois de charpente étaient aussi bezeautés sur leurs angles jusqu'au droit des assemblages pour laisser aux pièces toute leur force en ces points.

BÉZENAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien ; 353 hab.

BÉZENET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault; 3,759 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, embranchement sur Doyet-la-Presle, ligne de Moulins à Montluçon. Cette commune, créée en 1880, était antérieurement comprise dans celle de Montvicq. Le commerce local est très actif. La population est presque exclusivement industrielle. La société anonyme de « Châtillon-Commentry » y exploite de riches concessions houillères où elle occupe 1,200 ouvriers.

BEZENVAL (V. Besenval).

BEZERÉDY (Etienne), orateur hongrois, né en 1796, mort en 1856. Il fonda l'opposition libérale dans le comitat de Tolna, qui l'élut pour son représentant à la Diète de 1830, puis à celle de 1832-1836. Dans cette assemblée et dans celles qui suivirent, Bezerédy parla plutôt sur les questions philanthropiques et économiques que sur la politique proprement dite. Les progrès de l'instruction primaire, l'abolition du servage, l'égalité des citoyens devant l'impôt, furent l'objet de ses principaux discours, et, ce qui vaut infiniment mieux, ce qui est à son éternel honneur, l'objet de son initiative personnelle. Il donna l'exemple d'établir des écoles dans ses domaines, l'exemple d'affranchir les serfs, l'exemple de payer volontairement l'impôt. Sa modération habituelle, qui le faisait surnommer par ses amis « l'Eternelle Justice », ne l'empêchait pas d'arriver à une redoutable éloquence lorsque ses généreux projets rencontraient une résistance qui l'indignait. On l'a surnommé le Démosthène magyar. Il suivit avec intérêt, mais sans y prendre une part active, la guerre de l'Indépendance, et mourut paisiblement, après quelques années d'inaction forcée, en plein triomphe de la réaction. Edouard Sayous.

BÉZÉRIL. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan ; 309 hab.

BÉZIERS. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Hérault ; 41,785 hab. Cette ville, très pittoresque dans son ensemble, mais dont les rues anciennes sont étroites et malpropres, est située à 69 m. d'alt., sur une colline formée d'alluvions modernes, au N. du point de rencontre du canal du Midi avec le fleuve côtier de l'Orb. Elle est à peu près à égale distance (20 kil.) de Pézenas, au N.-E. et de Narbonne au S.-O., et à 74 kil. de Montpellier.

Béziers est une des villes les plus favorisées au point de vue des communications; outre la grande ligne du Midi (de Cette à Bordeaux) sur laquelle elle est située, elle est reliée par des lignes locales à Cessenon (N.-O.), à Bédarieux (N.), à Pézenas (N.-E.), et, par un tramway à vapeur sur route, aux bains de mer de Sérignan (S.).

Fondée par les Ibères, comme l'indique son vieux nom de *Beterris*, occupée par les Volces Tectosages, elle fut colonisée par les Romains en 120 et reçut de Jules César et d'une colonie de soldats de la septième légion le nom de *Julia Biterra Septimanorum* (variantes : *Bittera*, *Betera*, *Biteræ*, *Bitterræ*, etc.). Le nom latin a donné lieu à un dicton ironique : *Si Deus vellet habitare in terris, Biterris, — ut iterum crucificaretur.* — L'église de Béziers remonte aux premiers temps du chris-

tianisme : il en est fait mention en 353 ; saint Aphrodise, son premier évêque, fut martyrisé sous Decius. Béziers et son *pagus* appartenaient alors à la province de Narbonaise première. Saccagée par les Vandales au ve siècle, occupée par les Wisigoths aux ve, vi^e et viie siècles, elle fut prise par les Arabes en 720, mais reprise par Charles Martel vers 733. Pépin y établit un comte ; le *comitatus Biderrensis* est mentionné sous Charlemagne en 808. Lorsque l'empire carolingien tomba en dissolution, les vicomtes de Carcassonne dominèrent les seigneurs de Béziers, ou en prirent le titre vers la fin du xie siècle. Au milieu du xiie siècle, le vicomte de Béziers, Raymond Trencavel, fut poignardé par des bourgeois offensés (1167) au pied de l'autel de la Madeleine ; Roger, son fils, fut chassé, ne put reprendre la ville malgré le secours des Aragonais, fut toutefois rétabli après avoir prêté serment de ne pas venger son père, et s'empressa, une fois le maître, d'ordonner un massacre général. Ce fut Raymond-Roger, son fils et successeur (1194) qui, après avoir refusé à Innocent III l'extermination des hérétiques surnommés *Albigeois* (V. ce mot), défendit vainement sa seigneurie contre Simon de Montfort et le légat Arnaud-Amaury. L'atroce journée du 22 juil. 1209, qui fit au moins vingt mille victimes, donna le vicomté à Simon de Montfort, puis à son fils Amaury ; celui-ci craignant les justes revendications de Raymond-Trencavel II, fils de Raymond-Roger, abandonna tous ses droits à Louis VIII (1229) ; toutefois le scrupuleux et politique Louis IX eut soin d'indemniser le légitime héritier (1247). Fortifiée en 1289, Béziers vit ses murs démolis en 1632, bien qu'elle n'eût pris aucune part à la révolte de Gaston et de Montmorency contre Richelieu.

L'évêché de Béziers, de 1547 à 1669, appartint sans discontinuer à des Italiens (un Strozzi, un Médicis et cinq Bonzi se succédant d'oncle à neveu). Il dépendait de la province de Narbonne ; en 1790, il devint suffragant d'Aix ; il fut supprimé par le Concordat (1802). Le palais épiscopal est devenu sous-préfecture et palais de justice.

Évêques de Béziers. — S. Aphrodise ; Paulin, 418 ; Dynamius, 451 ; Hermès, 452-461 ; Sedatius, 589 ; Pierre Ier, 633 ; Crescitarus, 683 ; Pacotasis, 688 ; Ervigius, 693 ; Wulfegaire, 791 ; Etienne Ier, 833 ; Alaric, 875-878 ; Agilbert, 885-897 ; Fructaire, 897-898 ; Matfroi Ier, 898 ; Renaud Ier de Béziers, vers 905-vers 933 ; Rodoald, vers 936-vers 955 ; Bernard Ier Géraud, vers 958-vers 980 ; Matfroi II, vers 987-vers 1011 ; Urbain, 1016 ; Etienne II, 1016-vers 1037 ; Bernard II, vers 1040-vers 1046 ; Bérenger Ier vers 1050-vers 1052 ; Bernard III Arnaud, 1053-vers 1060 ; Bérenger II, vers 1061-vers 1066 ; Matfroi III, vers 1070-1093 ; Arnaud de Levezon, vers 1095-16 avr. 1121 ; Saint-Géraud, 1121-5 nov. 1123 ; Guillaume Ier de Cerviez, 1127 ; Bermond de Levezon, 1127-1152 ; Guillaume II, 1152 vers 1157 ; Raymond Ier 1159 ; Guillaume III, 1159-1167 ; Bernard IV Gausselin, 1167-1184 ; Geoffroi de Marseille, nov. 1184-1199 ; Guillaume IV de Roquesel, 1199-22 avr. 1205 ; Ermengaud, avr. 1205-26 août 1208 ; Renaud II de Montpeyroux, 1209-1211 ; Pierre II d'Aigrefeuille, 1212-6 juil. 1212 ; Bertrand Ier de Saint-Gervais, 1212-13 janv. 1215 ; Raimond II le Noir, janv.-20 avr. 1215 ; Bernard V de Cussy, juil. 1215-23 janv. 1242 ; R..., 1243 ; P..., 1244 ; Raimond III de Sale, 1245-25 juil. 1247 ; Raimond IV de Valhauques, 19 sept. 1247-6 juin 1261 ; Pons de Saint-Just, juin 1261-19 avr. 1293 ; Raymond V de Colombiers, 1293-28 juin 1294 ; Bérenger III de Frédol, 28 oct. 1294-16 déc. 1305 ; Richard Neveu, 1305-8 mai 1309 ; Bérenger IV de Frédol, 1309-23 déc. 1312 ; Guillaume V de Frédol ; 1314-1349 ; Guillaume VI de Salmiech, 1349 ; Hugues Ier de la Jugie, 1349-13 juil. 1371 ; Sicard de Lautrec, août 1371-22 juil. 1383 ; Gui de Malsec, 1383 ; Simon de Cramaud, 1383-1384 ; Barthélemy de Monclave, 1384-22 juin 1407 ; Bertrand II de Maumont, 1408-janv. 1422 ; Hugues II de Combarel, janv. 1422-1424 ; Guillaume VII de Montjoie, 1424-3 avril 1451 ; Louis d'Harcourt, 13 oct.-10 déc. 1451 ; Pierre III Bureau, 10 déc. 1451-1456 ou 1457 ; Jean Ier Bureau, 1457-2 mai 1490 ; Pierre IV Javailhac, 5 juil. 1490-2 févr. 1503 ; Antoine Dubois, 2 févr. 1503-17 avr. 1537 ; Jean II de Lettes, 13 juil. 1537-1543 ; Jean III de Narbonne, 31 août 1543-17 nov. 1545 ; François Gouffier, 12 févr.-5 déc. 1547 ; Laurent, cardinal Strozzi, 5 déc. 1547-1561 ; Julien de Médicis, 1561-1571 ; Thomas Ier de Bonzi, 1576-1596 ; Jean IV, cardinal de Bonzi, 1596-4 juil. 1621 ; Thomas de Bonzi, 1621-27 août 1628 ; Clément de Bonzi, 1628-6 oct. 1659 ; Pierre V, cardinal de Bonzi, sept. 1660-8 déc. 1669 ; Jean Armand de Rotundis de Biscaras, 5 janv. 1671-15 févr. 1702 ; Louis-Charles des Alris de Rousset, avr. 1702-6 sept. 1744 ; Léon-Ange de Ghistelle, 8 déc. 1744-nov. 1745 ; Joseph Brunot de Bausset de Roquefort, nov. 1745-1771 ; Aimar-Claude de Nicolaï, 23 sept. 1771-1790 ; *Dominique Pouderoux, évêque constitutionnel*, 3 avr. 1791-1793.

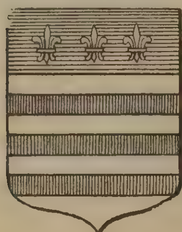
Les vieilles églises sont : Saint-Nazaire, l'ancienne cathédrale (xiie, xiiie et xive siècles) avec un beau cloître (xive siècle) ; la Madeleine (fenêtres et corniches romanes)



Eglise Saint-Nazaire, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

remaniée au xviiie siècle ; Saint-Aphrodise (crypte du xe siècle) ; Saint-Jacques (xiie siècle). Quant aux églises modernes (les Récollets, la chapelle du collège, celle du Bon-Pasteur), elles n'ont rien de remarquable. L'hôtel de ville est du xviiie siècle (musée) ; le théâtre, avec ses bas-reliefs de David d'Angers, la statue de P.-P. Riquet, par le même, la colonne de l'Immaculée-Conception, sont du xixe (1844, 1838 et 1856). — L'Orb

est traversé par le Vieux-Pont (XIIIe siècle) et par le pont-aqueduc du canal du Midi (cuvette de 8 m. de large. « Le port de Béziers, dit A. Young, est assez large pour porter quatre grandes barques de front, jaugeant de 90 à 100 tonnes... C'est la plus belle chose que j'aie vu en France. Ici Louis XIV est vraiment grand. » Le voyageur anglais oublie trop Riquet, créateur de ces grandes choses, et Vauban, qui les conduisit à leur perfection. L'écluse de Fonserannes, à 1 kil. S.-O. de Béziers, amène le lit du canal au niveau de la rivière (8 sas accolés rachètent une hauteur de 25 m.).


Armoiries de Béziers.

Les armoiries de Béziers sont *Fascé d'argent et de gueules au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Les industries métallurgiques (fonderies de fonte, de cuivre, tréfilerie) tirent leur aliment naturel des houillères de Graissessac. La verrerie, la papeterie, l'imprimerie sont également florissantes. Mais Béziers est surtout la « ville des trois-six » ; son marché du vendredi en règle les prix. Les jours de grand marché, l'affluence est énorme, le bruit assourdissant entre la place de la Citadelle et le théâtre principalement, ainsi que dans tous les endroits publics de la ville, qui présente alors une physionomie en quelque sorte unique. A la distillerie, dont le phylloxera a peu diminué l'importance, s'ajoutent les autres industries vinicoles (tonnellerie, fabrique de bouchons, etc.).

La population de Béziers s'accroît très rapidement : elle a doublé depuis vingt ans, surtout par l'immigration ; par suite elle manque de traditions et d'équilibre et n'apprend que lentement à s'administrer elle-même. Le commerce dominant, dans lequel il entre beaucoup de spéculation et une certaine fièvre de vie extérieure et matérielle, imprime au caractère une allure quelque peu désordonnée, aussi Béziers est une des communes où la tutelle administrative a eu dans ces derniers temps le plus souvent l'occasion de s'exercer (affaire des eaux de la ville, des fêtes publiques, etc.). Malgré sa vénérable antiquité, Béziers semble une ville adolescente, pressée de vivre. H. MONIN.

BIBL. : DE GUIBAL, *Hist. abrégée de la ville de Béziers* (dans les *Nouv. recherches sur la France*, 1796, t. I, pp. 84 à 121). — *Mémoires de la Société archéologique... de Béziers*. — L. CHARBONNEAU, *Journal sur les guerres de Béziers* en 1583, 1584 et 1586 (Recueil des pièces fugitives du marquis d'Aubais, 1759). — H. JULIA, *Hist. de Béziers*; Paris, 1845. — *Gallia christiana*, VI, 293-424. — E. SABATIER, *Hist. de la ville et des évêques de Béziers*; Béziers, 1854, in-8. — Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, *Mémoire sur le sac de Béziers*; Paris, 1862, pièce in-8. — E. THOMAS, *Dict. topographique de l'Hérault*.

BÉZIERS (Conciles de). Le conciliabule arien assemblé en 356 est l'un des rares faits qui composent l'histoire de l'Eglise en cette ville avant 418. Plusieurs conciles y furent tenus plus tard; les plus importants sont ceux de 1233, de 1246 et de 1351. Celui de 1233 présente un véritable intérêt pour l'histoire, parce qu'il suit de quelques années seulement la fin de la guerre contre les Albigeois, et qu'il correspond précisément à l'époque où les frères prêcheurs furent chargés de l'Inquisition (1232). Vingt-six canons furent décrétés par ce concile. Les premiers édictent des mesures contre les hérétiques. — I. Tous les dimanches on excommuniera tous les hérétiques et leurs fauteurs. — II. Tout homme pourra arrêter un hérétique, pour le remettre à l'évêque. — III. Les hérétiques convertis qui ne porteront pas de croix seront traités comme hérétiques; leurs biens seront confisqués : disposition arrêtée en exécution d'une décision du concile de Toulouse (1229), ordonnant que, pour marquer qu'ils abhorraient leurs erreurs, les hérétiques convertis porteraient deux croix sur leurs habits. — IV. Les prêtres veilleront à l'exécution des canons du concile de Toulouse; ils s'assureront que les hérétiques convertis assistent à l'office divin les dimanches et les fêtes. — La plupart des autres canons concernent le relèvement de la discipline à l'égard des moines et des clercs. L'énonciation des abus qu'ils tendent à réprimer ou à prévenir fournit des indices significatifs sur l'état de l'Eglise à cette époque. E.-H. VOLLET.

BIBL. : MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*; Venise et Florence, 1757 et suiv., 31 vol. in-fol. — HEFELE, *Concilien-Geschichte*; Fribourg, 1873, 2e édition.

BEZINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Hucqueliers ; 339 hab.

BEZINS-ET-GARRAUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat ; 193 hab.

BÉZOARD. I. HISTOIRE NATURELLE. — Nom donné à des concrétions calculeuses qui se forment dans l'estomac (caillette) de la chèvre Egagre *(Capra ægagrus)*, nommée *Paseng* par les Persans, et qui se trouve dans les montagnes de la Grèce, les îles de l'Archipel et l'Asie Mineure jusqu'en Perse. Les Orientaux attribuent à ces pierres d'origine animale des propriétés thérapeutiques qui les font rechercher comme un objet d'un grand prix, et dont les princes de la Perse se réservaient le monopole. Il est à peine besoin de dire que ces propriétés merveilleuses ne sont fondées que sur la superstition. La rareté des véritables Bézoards les a fait contrefaire ou remplacer par des calculs provenant d'autres animaux : tous les Ruminants, et probablement beaucoup de Mammifères, peuvent en effet produire des concrétions semblables ; on en exportait beaucoup de Bornéo, où l'Egagre n'existe pas, et les Hindous disent qu'elles proviennent de l'estomac des singes (probablement des *Semnopithèques* qui ont un estomac multiloculaire comme celui des Ruminants); d'autres proviendraient du Porc-Epic. — La chasse aux Egagres, dans les montagnes de la Perse, est difficile et dangereuse ; il faut tuer beaucoup d'animaux avant d'en rencontrer un, porteur de ces pierres précieuses. — Dans les vieilles pharmacopées européennes, les bézoards sont indiqués comme un *alexipharmaque* (tonique, excitant et sudorifique). On distinguait le *bézoard oriental*, qui est celui dont nous venons de parler, et le *bézoard occidental* provenant du Chamois d'Europe et de la Chèvre du Pérou. On le falsifiait avec des yeux d'écrevisse mêlés de musc ou d'ambre gris. Les calculs urinaires de l'homme, les *égagrophiles* (V. ce mot), ont été également préconisés comme succédanés du bézoard sous le nom de *bézoards d'Allemagne*.

Dr E. TROUESSART.

II. CHIMIE. — 1° *Bézoard de l'Égagre*. Cette concrétion, qui porte encore le nom de *bézoard oriental*, *bézoard résineux vert*, *bézoard lithofellique*, pèse en moyenne de 20 à 40 gr. ; toutefois, le musée de Rennes en possède un qui pèse environ 200 gr. Il est verdâtre à l'intérieur, formé de couches concentriques très minces, plus ou moins vertes, sans structure cristalline. Il est amer et possède une odeur aromatique caractéristique ; sa densité est de 1,132 ; il fond aisément et brûle avec éclat, à la manière d'une résine. Il est soluble dans l'alcool concentré, surtout à chaud. Il est formé de matières résineuses et d'une matière cristalline, l'acide bézoardique. Suivant Kæmpfer, sa production par la chèvre Egagre ou *paseng* est subordonnée à la présence de quelques plantes très résineuses, aromatiques, que les chèvres recherchent avec avidité, et qui croissent principalement en Perse sur le mont Baarsi, dans l'Aar et dans le Khorassan.

2° *Bézoard fauve* ou *ellagique*. C'est celui dont parlent Kæmpfer et d'autres auteurs sous le nom de *pierre de porc*, de *porc-épic* ou de *pierre de Malacca*. En 1808, le chah de Perse en envoya trois, comme présent, à Napoléon, ce qui démontre l'importance qu'on lui attribuait au commencement du siècle. Il est de la grosseur d'une aveline, à forme irrégulière et mamelonnée à la surface ; à l'intérieur, il est constitué par des couches concen-

riques, compactes, brun-jaunâtre, à structure finement rayonnée. Suivant Merklein et Wöhler, il est surtout formé d'acide bézoardique.

3° *Bézoard factice* ou *Pierre de Goa*. Bézoard factice, qui tire son nom de la ville où on le fabrique pour le substituer aux vrais bézoards.

4° *Bézoards orientaux*. Bézoards attribués par Kæmpfer à l'*Antilope rupicapra* et au *Chamois*. Ils contiennent des sulfates de chaux et de magnésie. D'autres sont surtout constitués par de l'oxalate de chaux, etc.

Edme Bourgoin.

Bibl. : Chimie. — Vauquelin et Fourcroy dans *Ann. du Muséum d'hist. nat.*, 1802 et 1804. — Kæmpfer, *Amænitates*. — Guibourt, *Ann. du Muséum d'hist. nat.*, t. IV, 329. — *Revue scientifique et indust.*, t. XIV, p. 5. — *Journ. Ph. et Ch.*, t. IX, 59, et t. X, 87, 1846.

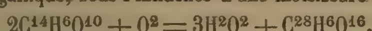
BEZOARDICA (Schumacher, *Système des Vers testacés*, 1817). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, caractérisé par une coquille globuleuse allongée, solide, le dernier tour bombé, transversalement strié et à test plus ou moins brillant; spire élevée, aiguë; les tours sont anguleux et ornés de varices. Ouverture oblongue, terminée par un canal ouvert échancré en avant et obliquement tronqué; bord externe plus ou moins réfléchi, garni intérieurement de plis saillants; le columellaire strié ou plissé en avant, étalé en une large callosité épaisse, nacrée, recouvrant entièrement la région ombilicale. Le *B. glauca* Sch. que nous figurons se rencontre dans le grand Océan indien.


Bezoardica glauca Sch.

BÉZOARDIQUE (Acide). $C^{28}H^{6}O^{16} + 2H^{2}O^{2}$.

Syn. : *Acide ellagique*.

Il a d'abord été rencontré dans les bézoards orientaux (Braconnot), puis dans une fermentation particulière de la noix de galle, dans la racine de tormentille, l'écorce de racine de grenadier, les gousses de dividivi (Lœwe), l'écorce de pin (Strohmer), le castoréum (Wöhler). On doit le considérer comme un produit d'oxydation du tannin ou de l'acide gallique, sous l'influence d'une moisissure :



$$2C^{14}H^{6}O^{10} + O^{2} = 3H^{2}O^{2} + C^{28}H^{6}O^{16}.$$

Il se rencontre dans le tan, ayant servi au tannage des peaux (Lœve).

Pour l'extraire des bézoards de Perse, on pulvérise ces concrétions, on y ajoute une solution concentrée de potasse caustique, on place le tout dans un flacon et on agite jusqu'à dissolution presque complète, sans chauffer, en faisant passer dans le soluté, autant que possible soustrait au contact de l'air, un courant d'acide carbonique : l'acide organique se dépose sous forme d'une poudre blanche; on lave cette dernière à l'eau bouillie et on la dissout dans l'eau bouillante; par le refroidissement il se dépose un sel potassique en masses cristallines, volumineuses, dont on sépare l'acide par l'acide chlorhydrique. Il est plus avantageux d'opérer sur les gousses de dividivi (*Casalpinia coriaria*). On les concasse, on les épuise par l'alcool, on évapore et on précipite le résidu par l'eau; il se dépose de l'acide ellagique impur.

L'acide bézoardique ou ellagique est une poudre cristalline, jaune, insipide, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il retient deux molécules d'eau qu'il ne perd que lentement à 100°; mais à 110-120°, il se déshydrate complètement, et l'acide anhydre qui en résulte, $C^{28}H^{6}O^{16}$, absorbe de nouveau deux molécules d'eau à l'air humide. La potasse le dissout en donnant un soluté safrané, très altérable à l'air; l'acide sulfurique le colore en jaune et le dissout, mais le soluté, qui précipite par l'eau, laisse peu à peu déposer l'acide, surtout à l'air humide, en prismes ténus, allongés, sensiblement incolores. Au contact d'une solution neutre de chlorure ferrique, il se manifeste une coloration verte, qui vire bientôt au noir bleuâtre.

L'acide ellagique est bibasique; ses sels alcalins, qui sont altérables, sont mal connus.

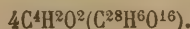
Le *sel de potassium*, $C^{28}H^{4}K^{2}O^{16}$, est une poudre légère, formée de prismes microscopiques; sa solution aqueuse se colore à l'air et laisse bientôt déposer des flocons volumineux auxquels Merklein et Vöhler ont donné le nom de *glaucomélanate de potassium*; bouillis avec de l'eau, ces flocons reproduisent l'acide ellagique.

Le *sel sodique*, $C^{28}H^{4}N^{2}O^{16} + H^{2}O^{2}$, a été préparé par Barth et Goldschmiedt en dissolvant l'acide dans une lessive de soude et en faisant passer dans le soluté un courant d'acide carbonique. Il se dépose alors sous forme d'une poudre jaune clair, formée d'aiguilles microscopiques réunies en faisceaux.

Le *sel de baryum*, qui est d'un jaune citron, est insoluble dans l'eau, il en est de même du *sel calcique* et du *sel de magnésie*.

Le *sel de plomb*, $C^{28}H^{4}Pb^{2}O^{16} + 2PbO$ est un précipité basique, jaune, amorphe, qui prend à chaud une teinte vert-olive.

En chauffant l'acide ellagique sec à 150° avec de l'anhydride acétique, Schiff a obtenu un dérivé auquel il donne pour formule



$$4C^{4}H^{2}O^{2}(C^{28}H^{6}O^{16}).$$

C'est une poudre jaune, à peine soluble dans l'eau et dans l'acide acétique.

Par l'action de l'hydrogène naissant, obtenu à l'aide de l'amalgame de sodium, sur une solution chaude du sel sodique, Rembold a obtenu une série de dérivés, encore mal connus, auxquels il donne les noms d'acides rufohydro-ellagique, et glaucohydro-ellagique; suivant Cobenzl, le produit ultime de l'hydrogénation est de l'hexaoxydiphényle-γ.

Mélangé avec 12 à 15 fois son poids de poudre de zinc et distillé dans un courant d'hydrogène, à une température un peu inférieure au rouge sombre, l'acide ellagique fournit une notable quantité de fluorène, $C^{26}H^{10}$.

A 180°, l'acide ellagique est partiellement détruit par l'acide chlorhydrique, avec production d'une matière noirâtre. Bouilli pendant quelques minutes avec une dissolution concentrée de potasse caustique, il se transforme en hexaoxydiphénèlène-acétone, $C^{26}H^{8}O^{14}$, corps cristallisable, que la poudre de zinc transforme en fluorène; avec la potasse caustique en fusion, on obtient de l'hexaoxydiphényle-β, $C^{24}H^{10}O^{12}$, corps isomérique avec l'hexaoxydiphényle que Liebermann a obtenu en attaquant par la potasse l'hydrocérulignone. Avec la soude en fusion, on obtient un troisième isomère γ, dont les solutions sont immédiatement colorées en rouge sang par les alcalis.

Edme Bourgoin.

Bibl. : Barth et Goldschmidt, *Wien. Acad. Ber.*, t. LXXXII, 506. — Braconnot, *An. Ch. et Phys.*, t. IX, 187 [2]. — Chevreul, Même recueil, 329. — Ernst et Zwenger, *An. der Ch. und Ph.*, t. CLIX, 87. — Gobel, *An. der Ch. und Ph.*, t. XXXIII, 280. — Goldschmidt, *Deuts. chem. Gesellsch.*, 1237, 1879 — Sipowitz, *Simon's Beeträge zur physiol. und pathol. Chem.*, t. I, 464. — Lœve, *Journ. für pratk. Chem.*, t. CIII, 404. — Merckler et Wöhler, *An. der Ch. und. Ph.*, t. LX, 334. — Pelouze, *An. Ch. et Ph.*, t. LIV, 357 [2]. — Rembold, *Liebig's tuder Ch. und Ph.*, t. CXCIII, 85. — Taylor, *Philos. Mag* [3], t. XXIV, 354; et t. XXVIII, 45. — Wöhler, *Compt. rend. de l'Ac. des Sc.*, t. XXI, 255, et *Compt. rend. annuel des progrès de la chimie*, par Berzelius, éd. franc., 7e année, 1843, p. 286.

BEZOBRAZOV (Vladimir), économiste russe, né à Vladimir en 1829. Il a fondé une revue économique intitulée le *Sbornik gossudarstvennich zuanii* (la revue des sciences économiques), et écrit dans le *Golos* et la *Gazette*

de Moscou des articles très goûtés. Il a en outre publiée d'intéressantes études sur la circulation monétaire, la rente, la physiologie sociale. Il est membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg et de l'Institut de droit international. L. S.

BEZOGO. Nom vulgaire donné par les Basques à un poisson du genre *Spare* (V. ce mot).

BEZOLE (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 90 hab.

BEZOLLES. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence; 432 hab.

BEZONS *(Vesannum)*. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil, sur la rive droite de la Seine; 2,001 hab. L'ancienne seigneurie de Bezons a été possédée successivement par la famille Chanterel, puis par la famille Bazin qui prit le nom de Bezons. Parmi les personnages de cette famille nous citerons : *Claude* Bazin, seigneur de Bezons (V. ci-dessous). — *Armand* de Bezons, évêque d'Aire (1685), archevêque de Bordeaux (1698), puis de Rouen (1719), membre du conseil de régence de Louis XV, mort le 8 oct. 1721. — *Jacques* de Bezons (V. ci-dessous). Le château construit par le maréchal de Bezons s'élevait en face du pont; il a été démoli il y a quelques années; le parc dessiné par Le Nôtre a été coupé et démembré. L'église de Bezons est un édifice gothique du XVe siècle.

BEZONS (Claude Bazin, seigneur de), magistrat français, né à Paris en 1627, mort en 1684. Il fut d'abord avocat général au grand conseil, puis il exerça pendant vingt ans les fonctions d'intendant du Languedoc. En 1648, il remplaça le chancelier Séguier à l'Académie française et fut le premier qui y prononça, à l'exemple de Patru, un discours de réception. On a de lui un *Discours sur le traité de Prague fait, le 20-30 mai 1635, entre l'empereur et le duc de Saxe, translaté du latin et augmenté des articles mêmes du traité* (1637); et des *Discours prononcés en 1666 aux Etats de Carcassonne*. G. L.

BEZONS (Jacques Bazin, seigneur de), maréchal de France, né le 14 nov. 1646, mort à Paris le 22 mai 1733, fils du précédent. Il fit ses premières armes en Portugal, sous Schomberg (1667), fit partie, sous La Feuillade, de l'expédition de Candie (1668) et concourut en 1670 à la répression des troubles du Vivarais. Capitaine de cavalerie au moment de la guerre de Hollande, il prit part au passage du Rhin (1672) et fut, en 1674, blessé à Senef, ce qui lui valut le grade de colonel. Il était brigadier en 1688, et c'est en cette qualité qu'il contribua au siège de Philipsbourg. Nommé maréchal de camp pour sa belle conduite à Steinkerque (1692), il se fit encore remarquer à Neerwinden. Il obtint, après la paix de Ryswick, le gouvernement de Gravelines. Elevé au rang de lieutenant-général (1702), il fut, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, un des meilleurs divisionnaires de Vendôme en Italie. Plus tard (1707), il commanda le corps d'observation du Rhône, passa en Espagne et prit Tortose. Devenu maréchal de France en 1709, il fut mis l'année suivante à la tête de l'armée du Rhin et se signala, vers la fin des hostilités, par la prise de Landau (1713). Il fit partie du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV. A. D.

BEZONVAUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny; 239 hab.

BEZOUCE. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Marguerittes; 701 hab.

BEZOUOTTE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. d Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze; 225 hab.

BEZOUT (Etienne), mathématicien français, né à Nemours le 31 mars 1730, mort le 27 sept. 1783. Il est connu pour ses ouvrages, qui sont restés classiques presque jusque dans ces derniers temps; c'était à ce qu'il paraît un professeur tout à fait éminent. L'Académie des sciences l'admit dans son sein en 1758, pour ses travaux sur la théorie des équations. On a de lui : *Cours de mathématiques à l'usage des gardes du pavillon de la marine* (Paris, 6 vol. in-8); *Cours de mathématiques à l'usage du corps royal de l'artillerie* (4 vol. in-8). Son ouvrage le plus remarquable est la *Théorie générale des équations algébriques* (Paris, 1779, in-4). C'est dans ce dernier ouvrage que se trouve le fameux *Théorème de Bezout*. Ce théorème, qui a été démontré fort péniblement par Bezout, peut s'énoncer ainsi : *La résultante provenant de l'élimination de* n *inconnues entre* n + 1 *équations algébriques des degrés* $m_1, m_2, \dots, m_n$ *est au plus de degrés* $m_0\, m_1 \dots m_n$. Aujourd'hui on a beaucoup simplifié la démonstration du théorème de Bezout et surtout la formation de la résultante. H. Laurent.

Bibl. : La théorie de l'élimination et le théorème de Bezout se trouvent développés dans l'ouvrage de Bezout que nous venons de citer mais qui est très rare, dans les traités d'algèbre de M. J.-A. Serret, de Julius Petersen, dans notre *Traité d'analyse*, et dans une brochure qui est extraite des nouvelles annales de MM. Gerono et Brisse pour 1886. — Faà de Bruno, *Théorie de l'élimination*.

BEZOUTIEN. Si l'on considère deux équations algébriques $\varphi(x) = 0$, $\psi(x) = 0$, leur résultante peut se mettre sous la forme d'un déterminant symétrique égalé à zéro. Tout déterminant symétrique peut être considéré comme le discriminant d'une certaine fonction du second degré homogène, il en résulte que la résultante des deux équations en question peut s'obtenir en égalant à zéro le discriminant d'une fonction homogène du second degré que M. Hermite a appris à former comme nous allons le dire. C'est cette fonction du second degré que l'on appelle le *Bezoutien* des équations $\varphi(x) = 0$, $\psi(x) = 0$. Le Bezoutien en question s'obtient en remplaçant x^i et x'^i par x_i dans le développement de

$$\frac{\varphi(x)\,\psi(x') - \psi(x)\,\varphi(x')}{x' - x}$$

et en considérant $x_1, x_2, \dots x_n \dots$ comme des variables indépendantes. J'ai généralisé ce théorème en montrant que la résultante d'un nombre quelconque d'équations algébriques pouvait s'obtenir en égalant à zéro le discriminant d'une certaine fonction du second degré que l'on pourrait aussi appeler le Bezoutien du système. J'ai exposé ces théories dans le premier volume de mon *Traité d'analyse*. H. Laurent.

BEZSONOV (Pierre-Alexiéévitch), savant russe contemporain. Il a fait ses études à l'université de Moscou, dont il a été depuis bibliothécaire. Il est actuellement (1888) professeur de philologie slave à l'Université de Kharkov; il s'est surtout occupé de littérature populaire russe et des littératures slaves. Il a publié des *Chants bulgares* (1855); les *Chants populaires de la Russie Blanche* (Moscou, 1871), l'ouvrage de Krijanitch sur la *Russie du XVIIe siècle* (Moscou, 1859), et de nombreux travaux dans les Revues. L. L.

BEZU-la-Forêt. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 374 hab.

BEZU-le-Guéry. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly; 264 hab.

BÉZU-Saint-Eloi. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors; 747 hab.

BÉZU-Saint-Germain. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry; 517 hab.

BÉZUES-Bajou. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseubé; 416 hab.

BEZZO. Petite pièce employée à Venise, et qui vaut 2 à 3 centimes.

BEZZUOLI (Giuseppe), peintre italien, né à Florence le 28 nov. 1784, mort à Florence le 13 sept. 1855. Il reçut les premières leçons de son père, peintre fort médiocre, puis celles du français Desmaray et de son compatriote Benvenuti. Il fut protégé par le grand-duc Léopold II et par le prince Borghèse et devint, en 1842, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Florence où il succéda à son maître Benvenuti. Bezzuoli est un coloriste

les plus distingués et on l'a souvent rapproché du Titien sous ce rapport. Son chef-d'œuvre est une grande composition, *Entrée de Charles VIII à Florence* (Palais Pitti), qui date de 1829. On peut citer encore la *Toilette de Vénus* et *Vénus enlevant Ascagne* (plafonds du palais Borghese), le *Baptême de Clovis* (maître-autel de Saint-Remy de Florence) ; une *Descente de croix* (à Pistoie) ; une *Eve pécheresse*, qui fut admirée à l'Exposition de Paris de 1855, etc., etc. R. S.

Bibl.: E. Mongeri, Notice sur Bezzuoli dans *Allgemeines Künstler Lexikon* de Meyer ; Leipzig, 1885, in-8.

BHAGALPOUR. Ville de l'Inde anglaise, sur la rive droite du Gange; 70,000 hab. La contrée environnante est une des plus curieuses de l'Inde par la multitude de ses temples djaina.

BHAGAVAD-GÎTÂ (pronon c. *guitâ*) (Litt. ind.). Episode fameux de la grande épopée indienne, le Mahâbhârata, où le dieu Krichna expose au héros Ardjouna les plus hautes doctrines de la philosophie; de là ce titre qui signifie : la (doctrine) chantée par le Bienheureux. Au moment de combattre contre ses cousins, les Kourous, devenus ses adversaires, Ardjouna hésite; il a honte de verser le sang des siens. Krichna qui, sous une forme humaine, l'accompagne à titre d'écuyer, l'excite à remplir sans faiblesse son devoir de guerrier, et pour dissiper les préjugés qui l'arrêtent, il lui révèle les suprêmes mystères de la vie, de l'âme et de Dieu. L'épisode est en dialogue comme la plupart des oupanichads, c.-à-d. des dissertations sur quelque thème philosophique émanées de saints personnages, au nombre desquelles on classe la *Bhagavad-gîtâ*. Le poème contient 700 vers et se divise en 18 sections, établies sans doute par le poète lui-même; le sujet s'y développe sans aucune rigueur de méthode, au gré de l'inspiration; on peut toutefois y distinguer trois grandes parties d'égale étendue: la première (ch. i-vii) traite de la morale pratique; la seconde (vii-xii) de la théodicée; la dernière (xii-xviii) de la métaphysique. Le système concilie dans un éclectisme harmonieux la doctrine de Patandjali, le Yoga, avec celle de Kapila, le Sânkhya, en les modifiant l'une et l'autre. Au lieu des mortifications, des austérités, de la retraite et de l'inaction préconisées par Patandjali comme l'unique voie du salut, la *Bhagavad-gîtâ* enseigne l'émancipation suprême par l'accomplissement des devoirs propres à chaque caste, en un mot, par l'action, mais désintéressée et sans passion. Ardjouna est un kchatriya (guerrier), et comme tel, il doit combattre, sans viser aux avantages de la victoire, mais pour remplir son rôle naturel. La métaphysique de la Gîtâ est empruntée presque sans changement au Sânkhya. Elle accepte le dualisme originel, matière et esprit, couple éternel qui s'unit sans se confondre dans l'Etre suprême ; la matière active et inintelligente, l'esprit inactif et intelligent ; elle admet les vingt-cinq catégories cosmogoniques, ainsi que l'existence individuelle et personnelle des âmes, doctrine qu'elle essaie de concilier avec la théorie védique de l'âme unique et universelle par l'hypothèse d'un principe vital, indépendant des âmes individuelles et qui anime toute la matière. Toutes ces spéculations, la plupart d'emprunt, sont vivifiées et transformées par le souffle religieux si intense qui traverse tout le poème. C'est surtout dans la théodicée qu'il se manifeste ; c'est là le cœur de la *Bhagavad-gîtâ*, la partie vraiment originale de l'œuvre. Le grand Etre vague, incolore, impersonnel, des systèmes brahmaniques antérieurs, est remplacé par une divinité vivante, agissante, aimante et qui demande l'amour des créatures ; créateur et destructeur du monde, ce dieu tout-puissant détruit et reproduit l'univers ; il est omniscient, omniprésent, plus subtil que l'atome, plus grand que nos conceptions de l'infini ; seul, il est la perfection. Il est le principe suprême des dieux, des âmes, des êtres matériels, des religions ; c'est le reflet de sa divinité qu'on adore dans les cultes inférieurs ; à lui s'adresse la foi des penseurs et des sages. Ce dieu, c'est Vichnou, c'est Krichna qui se manifeste dans des incarnations successives pour le bien du monde. Il n'y a dans aucune poésie rien de plus grandiose que la scène où, sur la prière d'Ardjouna, Krichna prend sa forme souveraine aux yeux du héros ébloui. Pour apprécier la sublimité des doctrines enseignées par la *Bhagavad-gîtâ*, il suffit d'observer que les missionnaires chrétiens ont voulu y reconnaître l'influence certaine du christianisme. Lorinser a rapproché dans sa traduction chaque vers, chaque phrase de passages identiques tirés de l'Ecriture, mais par malheur, plusieurs des expressions et des idées les plus frappantes de ressemblance se retrouvent dans les textes sanscrits antérieurs à l'ère chrétienne. Aussi, M. Telang, un des derniers traducteurs du poème, a pu, de son côté, soutenir assez récemment, à grand renfort d'arguments, que la *Bhagavad-gîtâ* avait été composée environ deux siècles avant J.-C. Il allègue à l'appui de son opinion la libre allure des doctrines étrangères à l'esprit de système, le sens encore mal arrêté de plusieurs termes techniques, la simplicité archaïque du style et d'autres indices également trop vagues pour en tirer des conclusions assurées. Le philosophe Sankara, qui vivait au viiie siècle de l'ère chrétienne, a écrit un commentaire sur la *Bhagavad-gîtâ* : elle est donc antérieure au viiie siècle, mais antérieure de combien? nous l'ignorons. Les éditions indigènes du poème sont innombrables. La première édition europénne est celle de Schlegel, parue en 1823; Lassen en a donné, en 1846, une seconde édition, augmentée et corrigée, qui est restée classique. Les principales traductions sont : en anglais celles de Ch. Wilkins, parue en 1785 (c'est la première traduction européenne d'un texte sanscrit qui ait été publiée) ; de Cockburn Thomson (Hertford, 1855) ; de J. Davies (*Trübner's series;* Londres) ; de K.-T. Telang (*Sacred books of the East;* Oxford, 1880) ; en allemand celle de Lorinser (Bâle, 1869) ; en latin celle de Schlegel, publiée avec le texte ; en français celles de Parraud d'après l'anglais de Wilkins (Paris, 1787) et d'Em. Burnouf. Sylvain Lévi.

Bibl. : Introductions des éditions de Thomson et de Telang. — G. de Humboldt, *Ueber die Bhagavad-gîtâ*, opp. Collect., t. I, pp. 111 sqq. — *Ueber die unter dem Namen Bhagavad-gîtâ bekannte Episode des Mahâbhârata, ib.*, I, p. 96. — Colinet, *la Théodicée de la Bhagavad-gîtâ ;* Louvain, 1885, in-8.

BHÂGAVATA Purâna (V. Purâna).

BHAMNO, ou **BHAMO** ou **BAMNO**. Ville de Birmanie, située au N. du royaume, par 21°41′ lat. N. et 95°37′ long. E. au confluent du Taping et de l'Iraouaddi, sur la rive gauche de ce fleuve, à 200 kil. environ de la frontière du Yunnan. C'est un marché important pour l'échange des produits de la Chine (soie, thé, métaux du Yunnan) et des produits européens, cotonnades, toiles, etc. Un service mensuel de bateaux à vapeur le relie à Rangoun depuis 1871. La ville, entourée d'une palissade en bois de teck, compte environ 5,000 hab. : Birmans, Chinois et Chans. Une factorerie portugaise existait à Bhamo en 1550 ; les Anglais y avaient un agent depuis 1868. Lors de la conquête de la Birmanie par les Anglais, les Chinois occupèrent quelque temps Bhamo (1884). A.-M. B.

BHANDARA. Ville des provinces centrales de l'Inde anglaise; 12,750 hab.

BHARADVÂJA (Antiq. ind.). Richi ou saint de l'époque védique à qui la tradition attribue le sixième *mandala* (section) du *Rig-Véda*. Les légendes en font un fils du dieu Brihaspati et le chapelain du roi Divodâsa. Bharadvâja passe pour l'auteur d'un code de lois. S. L.

BHARATA (Antiq. ind.). Nom d'une ancienne tribu déjà mentionnée dans le *Rig-Véda*. Le même nom est porté dans les légendes épiques par plusieurs héros ; les plus fameux sont : le fils de Douchmanta et de Sacountalâ, qui fut l'ancêtre des Pândavas (V. Mahâbhârata) ; — le fils de Dasaratha et de Kaikeyî, frère puîné de Râma ; c'est pour assurer le trône à Bharata que Kaikeyî demanda et obtint de Dasaratha l'injuste exil de Râma, né d'une autre reine; mais Bharata ne voulut point jouir d'un bien si mal acquis et supplia Râma de reprendre, après la mort

de leur père, le sceptre royal ; il échoua devant l'inébranlable résolution de Râma ; mais, obligé de gouverner, il mit sur le trône les sandales de son aîné pour montrer ainsi qu'il se considérait comme le vassal de l'absent. Quand les années marquées pour l'exil furent écoulées, Bharata remit à son frère les insignes et l'autorité et vécut en sujet près de lui (V. RÂMÂYANA).

Le *mouni* (sage, inspiré) Bharata passe pour le créateur de l'art dramatique dont il a exposé les règles, telles qu'il les avait reçues de Brahma, de Siva et de Dourgâ, dans un cinquième véda appelé Gândharva-véda ou Nâtya-véda. L'ouvrage de Bharata, considéré d'abord comme fabuleux, nous est connu maintenant par quelques rares manuscrits. MM. F.-E. Hall et P. Regnaud en ont publié plusieurs chapitres. C'est une véritable encyclopédie du théâtre en 36 sections. Construction du théâtre, analyse des passions dramatiques, style, métrique, mimique, chorégraphie, musique vocale et instrumentale y sont également enseignés. L'autorité de Bharata est encore la plus respectée en ces matières. Il est vivement regrettable qu'on n'ait pas encore fait de cet *Art dramatique* une édition complète et critique. Sylvain LÉVI.

BHARTPOUR ou **BHUTPORE**. Ville de l'Inde anglaise dans le Radjpoutana ; la cité du roi légendaire Bharata ; 66,136 hab. On y voit d'admirables palais, les uns en ruines, les autres encore debout. Les fortifications, devant lesquelles lord Lake échoua en 1805, ne furent prises qu'en 1825 par les Anglais. Bhartpour est le ch.-l. d'un des Etats du Radjpoutana tributaire des Anglais ; il a 51,480 kil. q. et compte 645,540 hab., dont un dixième de mahométans. Son revenu est évalué à 8 millions de francs ; le prince actuel administre fort bien. A.-M. B.

BHARTRIHARI (Litt. ind.). Un des classiques de la poésie sanscrite, auteur des *Centuries*, du *Vâkyapadîya*, de commentaires grammaticaux *(Kârikâs)* et peut-être aussi du *Bhatti-kâvya*. Les *Centuries* sont une collection de trois cents stances partagées en trois sections égales ; la première est érotique *(sringâra)* ; la seconde morale *(nîti)* ; la troisième traite des vanités du monde et exalte le renoncement. Rien n'est plus élégant de forme, plus charmant de style, plus délicat de pensée que ce recueil. C'est le premier ouvrage indien traduit dans une langue de l'Europe moderne. Abraham Rogers, chapelain de la factorerie hollandaise à Pallicate, reçut d'un brahmane éclairé dont il avait gagné la confiance une traduction de cent de ces stances qu'il publia dans son remarquable ouvrage : *la Porte ouverte pour parvenir à la connaissance du paganisme caché, ou la Vie et les mœurs des Bramines*, etc... ; les stances sont précédées de ce titre spécial : *Cent proverbes du païen Bhartrouherri* (en hollandais ; Amsterdam, 1642 ; traduction francaise, *ib.*, 1670). Le *Vâkya-padyva*, traité de la philosophie du langage, a été incomplètement publié à Bénarès (1885-87). Le *Bhatti-kâvya* est une épopée grammaticale dont Râma est le héros et dont le mérite principal est d'offrir les formes de mots les plus étranges et les plus rares. La légende raconte que Bhartrihari était le frère aîné de Vikramâditya et qu'après avoir joui du trône et de toutes les voluptés jusqu'à la satiété, il se retira du monde et donna le sceptre à son frère. Selon le témoignage d'I-tsing, rapporté et interprété par Max Müller *(India, what can in teach us ?)*, Bhartrihari vécut dans la première moitié du VIIe siècle. Sylvain LÉVI.

BIBL. : BOHLEN (P.-A.), édition, traduction latine et traduction allemande de Bhartrihari ; Berlin, 1833 et Hambourg, 1835. — P. REGNAUD, *Etudes sur les poètes sanscrits de l'époque classique*. — BHARTRIHARI, *les Centuries* ; Paris, in-16. — Du même, *les Stances érotiques, morales et religieuses de Bhartrihari* ; Paris, in-18.

BHASKARA, surnommé *Atcharya* (le savant), mathématicien hindou, né en 1114, auteur du *Siddhantaçiromani* (couronnement du système), grand traité dont les parties les plus importantes, la *Lilavati* (la charmante) et le *Vijaganita* (calcul de racines), ont été publiées avec traduction anglaise de Burgess et remarques de Whitney, dans le *Journal of the American oriental Society*, vol. VI (1860). Bhaskara est, après Aryabhatta et Brahmagoupta, le troisième et dernier des trois mathématiciens classiques de l'Inde. Après lui il n'y a que des commentateurs, dont la plupart se sont d'ailleurs attachés à ses écrits, notamment Gangadhara vers 1420, Souryadasa vers 1540, Ganesa vers 1545, Ranganatha et Rama-Krichna vers 1640. Voici un exemple des problèmes de la *Lilavati* : « Belle jeune fille aux yeux étincelants, dis-moi, si tu comprends bien la méthode du *renversement*, quel est le nombre qui, multiplié par 3, après augmentation des $^3/_4$ du produit, division par 7, diminution du tiers du quotient, élévation au carré, diminution de 52, extraction de la racine carrée, addition de 8 et division par 10, fait le nombre 2. » En effectuant dans l'ordre contraire sur le nombre 2 les opérations inverses de celles qui sont indiquées, on trouve 28 : c'est la méthode du *renversement*. Baskhara enseigne de même la règle de fausse position, la règle de trois et autres procédés arithmétiques analogues ; il s'occupe des progressions arithmétiques et géométriques, des combinaisons ; il connaît la convention des quantités négatives, tout en disant qu'elle n'est pas généralement admise, les cas d'ambiguïté et l'impossibilité des équations du second degré. Il sait transformer en somme de radicaux la racine d'une expression irrationnelle, et rendre rationnel le dénominateur d'une fraction à termes irrationnels. Il aborde même, dans des cas particuliers, les équations du 3e et 4e degré. Il expose pour la solution de l'équation indéterminée du 1er degré à deux inconnues une méthode qui revient à celle des fractions continues ; il traite enfin les problèmes indéterminés du second degré, notamment ceux de la forme $cy = ax + by + c$, par un procédé où l'introduction de la géométrie semble indiquer une origine grecque, et ceux de la forme $ax^2 + b = cy^2$, par la méthode cyclique retrouvée par Lagrange. A côté des progrès notables qu'il a réalisés, par rapport à ses précurseurs, on doit signaler quelques aberrations singulières, comme pour la division et la multiplication par zéro. — La géométrie de Bhaskara est relativement moins avancée que son algèbre et s'il traite sur les triangles rectangles quelques problèmes, assez compliqués, il les résout de fait par le calcul. Les Hindous n'ont jamais su au reste faire de démonstrations géométriques en règle ; ils se contentent de tracer des figures avec des lignes auxiliaires et de dire : « Voyez ». Pour le rapport de la circonférence au diamètre, Baskhara connaît, outre l'approximation d'Archimède, les suivantes : $\frac{3927}{1250}$ et $\frac{754}{240}$. La première, soit 3,1416, avait déjà été donnée par Aryabhatta sous une autre forme ; le commentateur Ganesa affirme qu'elle a été déduite, par le procédé d'Archimède, du polygone de 384 côtés. La seconde approximation n'est autre que celle qui se tire des *Tables des cordes* de Ptolémée. En trigonométrie, Bhaskara enseigne à former une table de sinus et de cosinus pour des arcs variant de degré en degré. — Quant aux parties non traduites de son grand traité, elles sont relatives aux calculs d'astronomie. — En somme, Bhaskara offre un résumé complet de la mathématique hindoue, telle qu'elle s'est développée du Ve au XIIe siècle de notre ère avec une originalité incontestable sur le domaine de l'algèbre, et au contraire avec une dépendance plus ou moins marquée par rapport aux sources grecques, sur les terrains de la géométrie et de l'astronomie. Cette mathématique a d'ailleurs exercé une influence notable sur la science arabe, mais seulement à une époque antérieure à celle de Bhaskara. Quant à la valeur propre de ce dernier, il est difficile de l'apprécier, en l'absence de documents précis sur les sources qu'il pouvait utiliser. Cependant on doit au moins lui reconnaître une érudition très étendue, un sens critique généralement assez droit, enfin une sagacité assez grande dans les calculs algébriques. TANNERY.

BIBL. : COLEBROOKE, *Algebra with arithmetik and*

mensuration from the sanscrit of Brahmegupta and Bhascara translated ; Londres, 1817.

BHATGONG ou DHARMAPATAN. Ville de l'Inde anglaise, dans le Népâl, sur le Bagamatti ; à 15 kil. à l'E. de la capitale Kattmandou ; 12,000 m. au-dessus du niveau de la mer ; 25,000 hab. Résidence favorite des brahmanes du Népâl et centre important de culture brahmanique. Riche dépôt de manuscrits en langue sanscrite. M. D'E.

BHATNIR, BHATNER ou BHATNAIR. Petite ville forte au N. de l'Etat de Bikanir (Radjpoutana) sur la rive gauche du Ghogar, actuellement desséché. 29° 34′ 55″ lat. N., 74° 20′ 45″ long. E. A tenu une large place dans l'histoire de l'invasion de l'Inde par les hordes de l'Asie centrale sur la route desquelles Bhatnir se trouvait située.

BHATTIANA. District de l'Inde dans le N. et l'E. de la prov. d'Adjmir, séparé du Lahore par le Staledg et arrosé par le Gagur, qui coule au milieu d'une plaine fertile en blé, riz, canne à sucre, tabac et indigo. Annexé par les Anglais en 1844. La superficie est d'environ 8,000 kil. q., la population de 210,000 âmes. C'est une des régions jadis très fertiles qui se sont desséchées.

BHATTIS. Tribu de l'Inde, habitant le Radjpoutana et répandue surtout dans le grand désert du N.-O. (V. RADJPOUTANA).

BHATTS. Sectaires de l'Inde, habitant principalement la province de Goudjérate, parcourant le pays, défendant le faible contre le fort et servant d'intermédiaire entre le pouvoir et les simples particuliers. Ce sont les *bardes* de l'Inde.

BHAVABHOUTI, poète dramatique indien, né à Padmapoura dans le Bérar, aux environs du VIIe siècle ap. J.-C.. Le savant hindou S.-P. Pandit a cru pouvoir, sur l'autorité de documents récemment mis au jour, fixer la carrière du poète entre 620 et 685. Bhavabhouti sortait d'une famille brahmanique dite Oudoumbara, qui se rattachait à la branche Taittirîya du Yadjour-Véda. Comme il s'en vante dans ses prologues et comme l'attestent ses œuvres mêmes, il avait, dans sa jeunesse, étudié à fond les Védas, les Oupanichads, les systèmes philosophiques du Sânkhya et du Yoga. Le roi de Canoge, Yasovarman, grand amateur de poésie et poète lui-même, attira Bhavabhouti à sa cour et lui prodigua ses faveurs. Nous avons aujourd'hui encore trois drames de Bhavabhouti ; il est peu probable qu'il en ait écrit d'autres ; ce sont : *les Aventures de Râma (Viratcharita) ; les Dernières aventures de Râma (Outtararâmatcharita) ; Mâdhava et Mâlatî.* Les deux premiers sont inspirés du Râmâyana, le troisième est tout d'imagination. Bhavabhouti est moins habile que Kalidâsa à construire le drame, à en limiter le sujet et à le développer en une série de scènes fortement enchaînées ; souvent l'action est brisée, morcelée, les épisodes sont mal rattachés à l'intrigue ; mais d'autres mérites compensent brillamment cette infériorité. La beauté de son style lui avait valu de son vivant le surnom de Srikantha : Gosier de l'Eloquence. La langue est d'une inépuisable variété, d'une souplesse incroyable ; elle se prête aux caprices étonnants d'une métrique raffinée ; elle exprime avec la même aisance les émotions les plus profondes, les sentiments les plus héroïques, les plus délicates nuances de l'amour. Elle excelle, enfin, à peindre les scènes de la nature, les paysages pittoresques ou grandioses. Malheureusement, ce sont là des qualités difficiles à transporter dans une traduction. Aussi, autant les éditions du texte sont nombreuses, autant sont rares les versions. Langlois, dans les *Chefs-d'œuvre du théâtre indien*, a traduit, d'après l'anglais de Wilson, les *Dernières aventures de Râma et Mâdhava et Mâlati.* Ces deux drames ont été depuis directement traduits du sanscrit, le premier par M. Nève (Paris, 1880, in-8), le second par M. Strehly (Paris, 1885, in-18). Sylvain LÉVI.

BIBL. : V. surtout l'édition de *Mâlati-mâdhava* par Bhandarkar ; Bombay, 1876, in-8, et du *Viratcharita* par Anundoram Borooah ; Calcutta, 1877, in-8. — Du même, *Bhavabhuti and his place in sanskrit literature* ; ib., 1878, in-8.

BHAVALPOUR. Etat de l'Inde, dans le Pendjab, gouverné par un khan, qui s'est mis sous la dépendance de l'Angleterre vers 1830. La superficie est d'environ 30,000 kil. q., la population de 500,000 âmes. C'est une région très fertile dans la portion de territoire baignée par le Pendjab et le Sindh, mais dont la majeure partie est sablonneuse. R. S.

BHILS. Peuple indien qui habite la contrée montagneuse parallèle à la côte du Malabar. C'est une race extrêmement intéressante, mais très peu connue. Les Bhils sont considérés, avec les coolies de Goudjérate et les Goands, comme les restes de la population aborigène de la péninsule indienne, population antérieure à la race indo-européenne. Sir John Malcolm assure qu'ils appartiennent à une race d'une très haute antiquité, qui couvrait autrefois toutes les plaines de l'Inde, au lieu d'être confinée, comme aujourd'hui, dans une région montagneuse très circonscrite où ils ont été refoulés par les envahisseurs. Les Bhils ont conservé sur leur histoire primitive des légendes fort intéressantes. Ils attribuent leur origine aux rapports de deux êtres, l'un céleste et l'autre mortel. Mahadéo, devenu amoureux d'une beauté terrestre, s'unit à elle et en eut plusieurs fils. L'un d'eux, remarquable par sa laideur et ses vices, ayant tué le taureau sacré de son père, fut banni et relégué dans les montagnes ; c'est là qu'il donna naissance à la race désignée aujourd'hui sous le nom de *Bhils.* Les Bhils se divisent en un grand nombre de tribus commandées par des chefs qui prétendent chacun à une descendance céleste particulière. Quelques-unes de ces tribus ont adopté l'islamisme ; mais la majeure partie professe la religion hindoue. Ils adorent les mêmes divinités, mais limitent leurs cérémonies à des offrandes propitiatoires en l'honneur de Sila Maya *(Shetula)*, la déesse de la petite vérole, qu'ils adorent sous différents noms et chargent de les préserver du terrible fléau. Mahadeo est de leur part également l'objet d'une grande vénération. En outre, ils reconnaissent d'autres divinités qui, toutes, président à un mal qu'elles doivent détourner de leurs sectateurs en protégeant leurs biens, leurs personnes, etc. Les Bhils se partagent eux-mêmes en deux grandes variétés ; ils donnent à la première le nom de *blanche*, à la seconde celui de *noire.* C'est là une distinction purement aristocratique, sans apparence de raison anthropologique. Les Bhils blancs, les purs, prétendent descendre des Radjepouts, dont ils ont, en effet, conservé les préjugés caractéristiques qui ne se retrouvent pas chez les Bhils noirs ou impurs. Les Bhils accordent une très grande importance au cheval et cet animal occupe dans leur légende une place considérable. Ils enterrent leurs morts, contrairement à l'habitude des peuples brahmaniques qui les brûlent. Le nombre des Bhils non mélangés est évalué à plus d'un million. Ils sont en général d'une taille moyenne, beaucoup moins élégants et moins beaux que les Hindous, mais plus robustes et plus agiles. Presque noirs, ils ont le nez très aplati, les yeux étroits, sans aucune obliquité dans la tension des paupières, les pommettes peu saillantes ; leurs cheveux, retenus par une simple cordelette sont longs et lisses, mais ils n'ont que rarement de la barbe, sauf quelques petites touffes croissant autour du menton. Dédaignant les vêtements des civilisés, ils ne portent d'ordinaire qu'un pagne pour tout costume, et les armes dont ils se servent sont encore celles des sauvages : l'arc, le javelot, l'épieu. Ils cultivent le sol, mais leurs occupations favorites sont la pêche et la chasse. M. D'E.

BHINIA. Rivière de l'Inde dont les réservoirs servent à l'alimentation de la cité de Pouna et des canaux creusés dans la vallée de la Tounga-Bhadra.

BHO. Nom indigène du Tibet (V. TIBET).

BHOPAL. Ville de l'Inde, capitale de l'Etat de ce nom, province de Malvah. Elle a un aspect délabré et un fort en très mauvais état. Cette ville et toute la principauté de son nom, sont habitées par une colonie de Patans,

qu'Aurengzeb créa en 1725 et à laquelle il donna pour chef un de ses officiers, Dost-Mohammed, aventurier afghan, dont la mort jeta l'Etat qu'il gouvernait dans toutes les horreurs de l'anarchie. Ses descendants se maintinrent cependant, et le vizir Mohammed, son petit neveu, parvint à rétablir son autorité sur tout le pays. Il opposa, en



Temple de Bhopal, d'après une photographie.

1812, une formidable résistance aux forces combinées des rajahs du Sindyah et de Nagpoor et sollicita vainement l'appui de l'Angleterre. Sa mort livra le Bhopal aux Pindaris en 1816. Mais les Anglais remirent la couronne sur la tête de l'héritier du Nabab et agrandirent considérablement ses Etats, de sorte que le Bhopal est aujourd'hui une contrée très florissante de l'Inde centrale. M. D'E.

BHOUDJ. Ville de l'Inde anglaise. C'est une place de guerre très forte ; 20,000 hab. Cité fort riche en constructions anciennes, intéressantes pour les archéologues.

BHOUTAN. Etat indépendant de l'Himalaya oriental (Hindoustan), situé entre 26° et 28° de lat. N., et 87° et 90° de long. E. Il est borné au N. par le Tibet ; à l'E., par une région où vivent des peuplades peu civilisées et indépendantes ; au S., par la province anglaise d'Assam et le district de Jalpaïgouri ; et à l'O., par l'Etat du Sikkim. Le Bhoutan est, dans son ensemble, un massif de terrasses et de montagnes hautes et escarpées, dont les sites sont grandioses. Ses nombreux cours d'eau, tous dirigés vers le S., se frayent difficilement un passage à travers d'étroits défilés, coupés de précipices, pour gagner enfin le Brahmapoutra. Le plus considérable est le Manas, rivière profonde, qui arrose du N. au S. toute la partie orientale du pays et se rend au Brahmapoutra après avoir reçu le Tangtsou. Les autres cours d'eau dignes d'être cités sont le Machou, la Torsha, le Manchi, le Dharba, tributaires du Brahmapoutra. Le climat du Bhoutan varie avec l'altitude du lieu ; brûlant dans les plaines du S., il se transforme en hiver perpétuel sur les cimes neigeuses de l'Himalaya. Les pluies descendent en torrents des hauteurs ; mais dans le voisinage de Tassisudon, la capitale, elles sont modérées. Le sol reçoit de fréquentes averses, mais elles ne sont pas comparables aux pluies tropicales du Bengale. Par suite de la grande élévation et de la nature escarpée des montagnes, de terribles orages sévissent dans les vallées et dévastent souvent les campagnes.

Avant l'annexion en 1841 et en 1864 des dix-huit dwars (Doors, portes) par les Anglais, qui ont voulu rester maîtres des passages, on évaluait la superficie du royaume à 56,000 kil. q. La population du Bhoutan était estimée, en 1864, au chiffre très faible de 20,000 âmes (0,36 hab. par kil. q.); des calculs plus récents la font supposer plus nombreuse. Les habitants sont industrieux ; ils se consacrent à l'agriculture ; mais la structure géologique du sol, ainsi que le peu de sécurité de la propriété, réduisent l'espace régulièrement cultivé à des limites très restreintes. La population est opprimée et pauvre. Les Bhoutias n'ont que des notions très vagues du droit de propriété ; il suffit qu'un objet leur plaise pour qu'ils cherchent à se l'approprier ; nulle part la devise « la force prime le droit » ne paraît être plus en honneur. Physiquement, les Bhoutias peuvent être considérés comme une belle race ; mais leur tenue est malpropre et ils ne prennent aucun soin de leur personne. Ils se nourrissent de viande, — surtout de porc, — de navets, de riz, de farine d'orge et de thé. Leur boisson favorite est le *chong*, distillation de riz ou d'orge et de millet, et le *maroua*, bière obtenue par la fermentation du millet. Un vêtement de laine flottant, descendant jusqu'aux genoux et maintenu autour de la taille par une épaisse bande de drap, forme le costume des hommes ; les femmes portent un long manteau à manches très larges. Les maisons des Bhoutias ont trois ou quatre étages ; tous les planchers sont en bois blanc ; et des deux côtés de la maison se trouve une véranda ornée de sculptures, généralement peintes. Les Bhoutias sont des menuisiers adroits, et leurs portes, leurs fenêtres, leurs panneaux sont accomplis en leur genre. Ils ne travaillent pas le fer ; les gonds de leurs portes sont de bois. Les maisons ont une certaine ressemblance avec les chalets suisses ; mais les habitants ignorent l'usage des cheminées. Officiellement, le peuple professe la religion bouddhiste ; en réalité ses pratiques religieuses se bornent à l'apaisement des mauvais esprits et la récitation de quelques sentences sacrées. Dans la montagne, autour des habitations, le sol est défriché et donne de belles récoltes d'orge, de blé et de sarrazin ; le millet et le moutardier sont aussi cultivés en abondance. La pomme de terre a été introduite dans le pays. Le blé et l'orge ont une graine riche, et le climat s'adapte fort bien à la végétation des plantes européennes. Les Bhoutias disposent leurs champs par séries de terrasses taillées dans le flanc des coteaux ; chacune de ces terrasses est soutenue par des remblais de pierres, s'élevant parfois à une hauteur de 6 à 7 m. Les champs sont clos de haies de pins ou de murs. Un système complet d'irrigation dessert un village entier, l'eau étant amenée, souvent de fort loin, au moyen d'aqueducs de pierre. Les Bhoutias ne s'inquiètent pas d'étendre leurs cultures, car les impôts les grèveraient en proportion ; ils mettent tout leur savoir à faire rendre à la terre le double de ce que la surface cultivée peut faire présager.

Les forêts du Bhoutan sont riches en grands arbres, tels que le hêtre, le frêne, le bouleau, l'érable, le cyprès, l'if. Le pin et le sapin revêtent les montagnes élevées ; le chêne et le rhododendron montent à près de 3,000 m. On y rencontre aussi le cannellier. Les régions inférieures des montagnes fourmillent d'animaux. Les éléphants sont si nombreux qu'ils peuvent devenir dangereux pour les voyageurs ; mais les tigres, heureusement, sont rares, sauf dans le voisinage de la rivière Tista. Les léopards abondent dans la vallée de Hah ; les daims se rencontrent partout ; on en voit quelques-uns de très grande espèce. On trouve le chevrotain-musc dans les neiges ; le cochon sauvage habite souvent des parages très élevés. Les écureuils de grande taille sont communs. On trouve aussi l'ours et le rhinocéros. Les faisans, les oiseaux des jungles, les pigeons et en général le menu gibier abondent. Les Bhoutias ont une crainte superstitieuse des coups de fusil, pensant que les divinités des bois et des vallées en seraient offensées et leur enverraient des pluies. Ils possèdent une sorte de cheval, ou plutôt de poney, le *tangan*, qui semble particulier au Bhoutan, et dont ils se servent comme animal domestique. C'est un poney de race très fine, et qu'on ne trouve dans aucune des contrées voisines.

Dans un pays aussi primitif, l'industrie manufacturière n'est qu'à un degré très inférieur ; les produits sont tous consommés sur place. Ils consistent en vêtements de coton et en cuir grossier, imparfaitement tanné, servant

à fabriquer des chaussures communes. Une plante, le *Daphne papyrifera*, fournit le papier. Des épées, des têtes de flèche et quelques chaudrons de cuivre complètent la liste des objets manufacturés. Le commerce extérieur est très déchu. En 1809, le seul commerce entre l'Assam et le Bhoutan était de 500,000 fr. par an; l'Assam échangeait sa laque, sa garance, sa soie et son poisson séché contre les laines, la soie, la poudre d'or, le sel, le musc et les chevaux du Bhoutan. En 1876-77, le commerce total entre le Bhoutan et toute l'Inde anglaise n'excédait pas 775,000 fr., dont 360,000 à l'exportation et 415,000 à l'importation. Les forces militaires du pays sont insignifiantes. Il n'existe pas d'armée permanente, et l'on évalue à 6,000 hommes les troupes disponibles.

Histoire. — Le Bhoutan appartint d'abord à une dynastie nommée par les Bhoutias *Tephou*. Il y a deux cents ans environ, une troupe de soldats tibétains soumirent les Tephous, et s'établirent dans le pays. A la tête du gouvernement Bhotia il y a actuellement deux autorités suprêmes, le Dharm-Rajah, chef spirituel, et le Deb-Rajah, gouverneur temporel. Pour aider ces rajahs à administrer le pays, il y a un conseil de ministres permanents, le Lenehen. En réalité, il n'existe pas d'autorité centrale; les officiers surbordonnés et les gouverneurs des forts détiennent tout le pouvoir, l'oppression et l'anarchie règnent sur le pays entier. Le Dharm-Rajah est regardé comme une sorte de divinité. Quant au Deb-Rajah, il est élu, en théorie, par le conseil; mais en pratique, cette qualité est dévolue à celui des deux gouverneurs du Bhoutan Oriental ou Occidental qui semble le plus puissant. Les relations des Anglais avec le Bhoutan commencèrent en 1772, quand les Bhoutias envahirent la principauté de Koutch Behar, dépendant du Bengale. Le gouverneur du Koutch Behar appela à son aide; une armée, sous les ordres du capitaine James, envoyée à son secours, chassa les envahisseurs et les poursuivit jusque sur leur propre territoire. Sur l'intervention de Téchou-Lama, régent du Tibet, un traité de paix fut conclu en 1774 entre la Compagnie des Indes Orientales et le gouverneur du Bhoutan. En 1783, le capitaine Turner fut envoyé au Bhoutan pour y tenter un traité de commerce, mais sa mission demeura sans succès, et les relations furent peu suivies jusqu'à l'occupation de l'Assam par les Anglais en 1826. Il fut reconnu alors que les Bhoutias occupaient plusieurs territoires au pied de leurs montagnes, dits dwars ou défilés, qui ne leur appartenaient pas. Ils consentirent à payer aux Anglais un faible tribut. Mais des difficultés étant survenues au sujet des opérations tentées pour délimiter cette région, les Anglais finirent par s'emparer définitivement des dwars. Les Bhoutias ne firent d'abord aucune résistance; mais soudainement, en janv. 1865, ils surprirent une garnison anglaise à Diwangiri, et celle-ci fut contrainte d'abandonner la position en perdant deux pièces d'artillerie de montagne. Ce désastre fut promptement réparé par le général Thombs, et les Bhoutias durent implorer la paix, qui fut conclue le 11 nov. 1865. Le gouvernement du Bhoutan céda officiellement les dix-huit dwars du Bengale et de l'Assam, ainsi que le territoire qu'ils y avaient adjoint, et consentirent à libérer tous les sujets anglais qu'ils maintenaient prisonniers. Comme les revenus du Bhoutan dépendaient en grande partie de ces dwars, le gouvernement britannique, en retour de ces concessions, a entrepris de payer au Deb et au Dharm-Rajah, à condition que les relations demeurassent amicales, une somme annuelle de £ 2,500 (62,500 fr.), qu'il s'engageait à augmenter graduellement jusqu'à deux fois ce total. Depuis lors, rien d'important n'est survenu, et les territoires annexés ont vu s'accroître de jour en jour leur calme et leur prospérité. Camille Kœchlin.

Bibl. : *The imperial gazetteer of India*, vol. II.

BIA, c.-à-d. la *Violence* (Myth.). Personnification divine que l'on voit figurer pour la première fois dans la *Théogonie* d'Hésiode (v. 385). Elle est la fille de Styx et du Titan Pallas, la sœur de *Zélos* (la Rivalité), de *Nicé* (la Victoire) et de *Cratos* (la Force). C'est en compagnie de cette dernière que le poète Eschyle nous montre *Bia* attachant Prométhée au rocher du Caucase par ordre de Zeus, sous la surveillance d'Hermès. Elle avait à l'Acrocorinthe un temple inaccessible, où elle était honorée à côté d'Ananké. J.-A. H.

BIACHE-Saint-Vaast. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 1,757 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fonderies, serrureries, exploitation de tourbe.

BIACHES. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne; 480 hab.

BIADE. Bateau de passage de Constantinople, d'environ 9 m. de largeur; il arme des avirons à couple; sa marche est rapide.

BIADICE (V. Demodice).

BIAFOR, BIAFORA, BIAFORE, BIAHORE, BIHORE, BIORE ou **VIAFORA**. Ce mot, que l'on trouve écrit de toutes les façons dans les anciennes Coutumes, signifie littéralement *allons dehors*. C'est un cri analogue à la clameur *haro* de Normandie, usité autrefois dans les provinces de l'Espagne et du midi de la France pour invoquer le secours public contre les criminels. Dès que la personne, volée ou outragée, ou même le juge ou toute autre personne qui avait vu le crime, avait poussé ce cri, on sonnait le tocsin, et les habitants du lieu étaient obligés de sortir en armes de leurs maisons et de poursuivre le criminel sous la direction du juge. Celui-ci avait alors le droit de se faire ouvrir de gré ou de force les maisons et châteaux que l'on soupçonnait servir de retraite au criminel poursuivi.

Bibl. Laurière, *Glossaire du droit français*, vº *Biafora*.

BIAFRA ou **BIAFFRA**. Vaste baie de la côte occidentale de l'Afrique, entre le cap Formose au N., et le cap Lopez au S. (4º lat. N. — 1º lat. S. et 3º 40′ — 7º long. E.). Le développement de la côte est d'environ 1,100 kil.; elle est entrecoupée par de nombreuses embouchures dont les principales sont celles des fleuves du Niger, du Vieux-Calebar, du Cameroun et du Gabon. La côte occidentale de la baie est presqu'entièrement composée d'alluvions; à l'E., au contraire, la plage de sable fait bien ressortir la terre ferme; la côte est abrupte et couronnée d'arbres. La rive N. est dominée par les monts Rumby et les hauts sommets des Camerouns. L'aspect du golfe est rehaussé par la situation de l'île Fernando-Poo, presqu'au milieu du golfe, en face des montagnes. En dehors de quelques parties près des côtes et des embouchures des rivières, le golfe ne présente pas de dangers à la navigation; les nombreuses hauteurs isolées qui dominent le golfe et les arbres du littoral forment autant de points de repère et guident les marins. Parmi les cours d'eau qui viennent se jeter dans le golfe, les plus fréquentés sont : le Bonny, le Vieux-Calebar, le Cameroun et le Gabon. Les populations de la côte ont toujours été considérées comme les plus rebelles à toute civilisation. On y trafique d'huile de palme, de bois de teinture, et principalement d'ivoire. La profondeur du golfe même varie entre 30 et 600 m.

Le nom du golfe lui viendrait d'un royaume ou d'une ville appelée Biafra, située dans ces parages et aujourd'hui disparue. Barbot écrit, en effet, en 1699 « ... Plus au N., près du rio Camerun, se trouve la grande ville de Biafra, capitale de toutes ces régions... » P. Lemosof.

BIAGGI (Girolamo-Alessandro), musicographe italien, né à Milan vers 1815. Après avoir suivi les cours de violon et de composition au conservatoire de Milan, il se livra tout entier à ses travaux de critique et d'histoire musicale. En 1857, il publia un « discours » sur la décadence de l'art musical en Italie, *Della musica religiosa e delle questioni inerenti*. Il dirigea à Milan un journal spécial, l'*Italia musicale*, puis, à Florence, rédigea le feuilleton de la *Nazione*, devint collaborateur de la *Nuova Antologia* et de la *Gazetta d'Italia*, et fut

nommé professeur d'esthétique musicale et d'histoire de l'art à l'Institut royal. Malgré son érudition et diverses qualités critiques, M. Biaggi est étrangement en retard sur le mouvement musical de son époque : les œuvres de Rossini lui paraissent marquer l'extrême limite de la science et de la hardiesse, et si la plupart des productions de Verdi lui sont odieuses, ce n'est point à cause des redondantes et vulgaires formules qui s'y rencontrent fréquemment. Malgré les démentis que les faits n'ont cessé de donner à ses opinions et à ses prophéties, M. Biaggi occupe une grande place dans la critique musicale italienne. A. E.

BIAGIOLI (Nicolas-Josaphat Biascioli, dit), grammairien et littérateur italien, né à Vezzano, près de Sarzana dans l'Etat de Gênes, en 1768, mort à Paris le 23 déc. 1830. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit ses humanités à Rome ; cependant la littérature prévalut, et dès l'âge de dix-sept ans il était nommé professeur de rhétorique à l'Université d'Urbin. La République romaine le fit préfet, mais les revers des armées françaises et l'invasion austro-russe, en 1798, l'obligèrent à quitter l'Italie. Réfugié en France, il obtint, sur la recommandation de Masséna et de Berthier une chaire d'italien au Prytanée français. Cette chaire ayant été supprimée un an après, Biagioli chercha des ressources dans l'enseignement privé, où il ne tarda pas à se faire une situation privilégiée. En même temps il écrivait de nombreux ouvrages destinés à populariser la langue et la littérature italiennes : *Lettere scelte del cardinale Bentivoglio* (Paris, 1807 et 1819, in-12); *Grammaire italienne élémentaire et raisonnée, suivie d'un traité de la poésie italienne* (Paris, 1809, in-8) ; *Grammatica ragionata della lingua francese, all' uso degl' Italiani* (Paris, 1812, in-8) ; *Tesoretto della lingua toscana ossia la Trinuzia, comedia del Firenzuola, opera corredata di note*, etc. (Paris, 1816, in-12) ; *la Divina Commedia, col commento di* G. Biagioli (Paris, 1818, 3 vol. in-8) ; *Rime di F. Petrarca e di Michel-Ange Buonarroti col commento di* G. B. (Paris, 1821, 3 vol. in-8) ; un assez grand nombre de vers : *la Bataglia di Friedland*, et autres poèmes (Paris, 1815, in-8) ; *la Nascita del duca di Bordeaux, Canzone* (1820, in-16) ; *In morte di J. Kemble* (1823, in-4) ; *la Nascita del gran Rossini* (1823, in-4) ; *Incoronazione di Carlo X* (1825, in-8) ; un *Commentaire sur Boccace*, un *Dictionnaire italien-français*, et quelques autres travaux demeurés inédits. R. G

Bibl. : *Revue Encyclopédique*, févr. 1831, in-8. — Quérard, *la Littérature française contemporaine*.

BIAIS (Biaise). Terme employé en construction. Exprime l'idée d'une partie d'édifice placée obliquement par rapport à une autre. *Exemples :* (a) *Porte biaise* (fig. 1). Dans un mur dont les faces (ou parements) sont les plans verticaux AB et A'B', on veut percer une porte, cylindrique ou autre ; son axe est la droite OO' et ses lignes de naissance sont AA' et BB'.

On dit que cette porte est *biaise*, si la direction OO' de la porte n'est pas perpendiculaire à la direction AB ou A'B' du mur. *L'angle du biais* est l'angle α, que fait

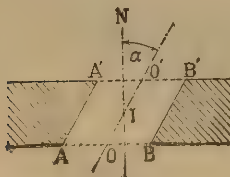


Fig. 1.

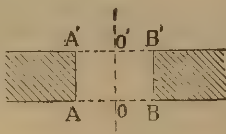


Fig. 2.

l'axe OO' de la porte avec la normale IN au plan de parement du mur. Le biais est d'autant plus prononcé que cet angle α est plus grand : si cet angle est nul (fig. 2), on dit alors que la porte est *droite*.

(b) *Arche biaise :* Lorsque les dimensions du berceau qui doit couvrir un passage biais sont considérables, on donne à ce berceau le nom d'*arche biaise :* afin d'éviter la poussée au vide on appareille ces voûtes d'une manière particulière (V. appareil orthogonal et appareil hélicoïdal, Orthogonal et Hélicoïdal). — Les arches biaises ainsi appareillées sont très employées maintenant dans les travaux publics (chemins de fer, routes, tunnels, etc.).

(c) *Croupe biaise et noue biaise.* Sur la fig. 3 qui représente le plan de la toiture d'un bâtiment on voit en

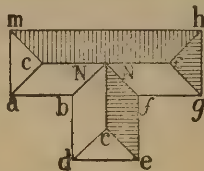


Fig. 3.

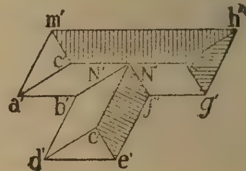


Fig. 4.

CCC trois *croupes* droites, et en N une *noue* également droite.

Au contraire sur la fig. 4 les croupes C'C'C' sont biaises ainsi que la noue N'N'.

(d) *Définition du biais. en construction.* De l'examen des fig. 1, 2, 3 et 4 il résulte que : deux parties d'une construction sont biaises l'une par rapport à l'autre lorsque les génératrices principales des surfaces qui limitent ces parties de construction ne sont pas perpendiculaires l'une sur l'autre. En général les génératrices principales sont les sections de ces surfaces par des plans horizontaux (Exemple : fig. 3 et 4 ; les lignes *mn*, *ab*, *b'd'*, *m'n'* et *a'b'*, *b'd'*....).

BIAIS PASSÉ. Construction servant à voûter un passage biais ménagé dans un mur dont les parements sont, en général, parallèles entre eux.

(a) *Biais passé cylindrique.* Dans un mur dont les deux parements verticaux sont X et Z, on veut pratiquer un passage biais *ac*, *bd* (fig. 1) ; à cet effet dans le

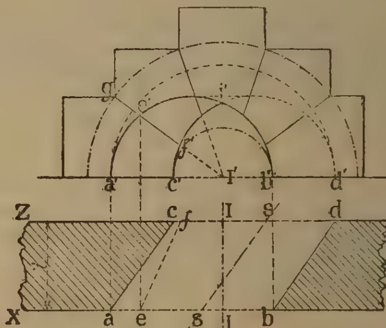


Fig. 1

parement X, on trace, sur *ab*, *a'b'*, comme diamètre un demi-cercle ; et dans le parement Z, on trace, de même, un demi-cercle sur *cd*-*c'd'* comme diamètre.

Ces deux cercles sont pris comme bases d'un cylindre oblique, qui sert à voûter le passage.

Pour appareiller la voûte, et afin d'éviter une poussée au vide, on imagine un cercle fictif qui aurait *c'b'*, ou *a'd'* pour diamètre ; soit I'I son centre ; on le divise en parties égales, et les plans de lit, tels que *I'f'e'g'* divergent tous de l'axe I'–II d'un cylindre fictif, *droit* qui aurait pour base ce cercle, *c'b'*. La poussée au vide est bien évitée ainsi car on peut considérer le cylindre oblique comme résultant d'une entaille pratiquée dans le cylindre droit qui aurait le cercle *c'b'* comme courbe d'intrados

Ce dernier n'aurait pas de poussée au vide, donc, *a fortiori*, l'autre qui s'obtient en enlevant de la pierre à ses voussoirs n'en aura pas non plus.

Les lignes de lit d'intrados sont des lignes telles que ef, $e'f'$, résultant de l'intersection des plans de lit avec l'intrados du biais ; ce sont donc des ellipses.

On voit (fig. 2), obtenue par un rabattement, la vraie grandeur du panneau de lit $g'e'f'$. De e'' en f'', nous avons un arc d'ellipse.

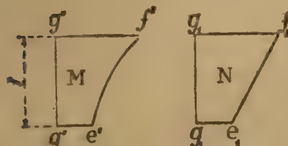


Fig. 2. Fig. 3.

(b) *Biais passé gauche*, dit en *Corne de vache* (même fig.). Dans le but de faciliter la taille, sans changer néanmoins les conditions générales de stabilité, les anciens appareilleurs se sont imposé de remplacer les arcs d'ellipses, tels que $e''f''$, par des lignes droites, telles que $e_1 f_1$ (fig. 3).

Dès lors la surface d'intrados, au lieu d'être un cylindre, est une surface gauche, à trois directrices, définie comme suit : La première directrice est le cercle ab — $a'b'$.

La deuxième directrice est le cercle cd — $c'd'$.

La troisième directrice est la droite II, perpendiculaire au plan vertical et projetée tout entière en un point I' sur ce plan vertical.

La surface d'intrados est engendrée par une droite assujettie à rencontrer constamment ces trois directrices.

Le biais passé gauche a sur le biais passé cylindrique l'avantage d'une taille plus facile. Il a comme inconvénient de présenter vers le milieu de son épaisseur une montée I'i' (fig. 1) moindre que sur les têtes. C'est ce qu'une coupe faite par un plan vertical SS, met en évidence. La section faite par cette courbe $h\ i\ j$ (fig. 4) est d'un effet peu agréable.

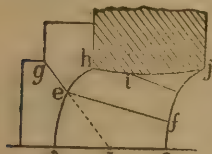


Fig. 4.

Le biais passé, cylindrique ou gauche, n'est presque plus usité. Pour les grandes voûtes biaises on emploie des appareils spéciaux (V. Voûtes biaises, orthogonal et hélicoïdal [Appareil]). J. Pillet.

BIALA. Ce nom, qui veut dire en polonais la *ville blanche*, appartient à plusieurs villes polonaises : *Biala Radziwillowska* dans le gouvernement de Siedlec (royaume de Pologne). Cette ville était la résidence des princes Radziwill : c'est dans une de ses églises que sont conservées les reliques du bienheureux Josafat Kuncewiz. Pop., 5,000 hab. C'est un chef-lieu de district habité par des Polonais (2/3 de la population), des Juifs et des Russes. Ce district est essentiellement agricole. — *Biala*, sur la rivière du même nom, en Galicie, est une ville industrieuse dont les draps s'exportent jusqu'en Perse; pop., environ 50,000 hab. — *Biala Cerkiev* (V. Bielaia Tserkov).

BIALA (La *rivière blanche*) est aussi le nom de plusieurs cours d'eau dont le principal est la Biala, rivière de Galicie qui prend sa source dans les Carpates, se jette dans la Vistule ; elle sépare la Galicie de la Silésie. L. L.

BIALOBOCKI (Jean), poète polonais du XVIIe siècle. On sait peu de chose sur sa vie. Il naquit vers 1600 dans la Russie Rouge, servit dans l'armée et prit part à la bataille de Khotim. Il fut secrétaire des rois Wladislaw IV et Jean Casimir. Il a beaucoup écrit en vers; un certain nombre de ses poèmes sont intéressants au point de vue historique, mais ils sont sans grande valeur au point de vue littéraire ; son œuvre la plus remarquable est une traduction des *Hymnes à la Vierge* (Cracovie, 1648, in-8). L. L.

BIALYSTOK (en polonais, en russe *Bielostok*). Ville de l'empire russe. C'est un chef-lieu de district du gouvernement de Grodno. Elle doit son nom à la rivière Biela sur laquelle elle est située. Son origine remonte au XIVe siècle. A dater du XVIIe, elle appartint à la famille des Branicki. Lors du troisième partage de la Pologne, elle fut adjugée à la Prusse; après le traité de Tilsitt, elle revint à la Russie. Sa population totale est de 25,000 hab., dont environ 5,000 Polonais et 12,000 Juifs. C'est une ville industrielle; la fabrication du drap y est particulièrement florissante. Le district de Bialystok, qui occupe la partie occidentale du gouvernement de Grodno, est en grande partie couvert de forêts, le sol y est assez pauvre; il n'a pas de villes importantes; l'industrie principale est celle du drap. La population est de 90,000 hab. (60,000 catholiques et protestants, 14,000 orthodoxes, 8,000 Juifs). L. L.

BIAN. Ce terme était employé dans certaines contrées pour désigner des corvées d'hommes ou de bêtes (Coutume de Poitou, art. 99, 102 et 190; Angoumois, art. 22; Saint-Jean-d'Angely, art. 131 et 132; Anjou, art. 499). La coutume de la Marche appelle ces corvées des *bans-arbans*. Nos anciens auteurs ont beaucoup discuté sur l'origine de ce mot. Les uns pensent que ces corvées étaient ainsi appelées parce que les seigneurs qui y avaient droit les proclamaient par bans ; d'autres étaient d'avis qu'on les désignait sous le nom de bians parce qu'elles étaient dues pour la récolte des biens de la terre. Ils rappellent à cette occasion que le mot *abienner* signifiait en Bretagne amasser et recueillir. On a aussi prétendu que ces corvées portaient ce nom parce qu'elles étaient dues deux fois par an. Elles consistaient tantôt en manœuvres ou corvées de bras, tantôt en prestation de charrues, de chevaux et d'autres bêtes de somme ou de trait. E. G.

Bibl. : Hevin, *Observations sur Frain*, p. 446. — Laurière, *Glossaire*, vo Bians.

BIANCA (Astron.). Nom de la 218e petite planète, découverte le 4 sept. 1880, par l'astronome Palisa.

BIANCA (Mlle Blanche Boissard, connue sous le nom de), actrice française, a commencé à se faire remarquer au Vaudeville, où elle débuta, vers 1865 ou 1866, dans l'emploi des soubrettes. Douée d'une beauté appétissante, avec une physionomie animée et des yeux pleins d'éclairs, fine, vive, spirituelle, disant net et lançant le mot avec franchise, elle sut se faire aimer du public et vit bientôt sa place marquée à la Comédie-Française. Elle quitta, en effet, la maison de Désaugiers pour la maison de Molière, et débuta avec succès sur la scène de la rue de Richelieu, le 25 sept. 1872 dans le rôle de Lisette des *Folies amoureuses*, l'un des plus jolis et des plus brillants du vieux répertoire. Son organe excellent, son jeu expansif et naturel, sa gaieté communicative faisaient merveille, d'ailleurs, dans les œuvres classiques, dont elle marqua bientôt les rôles à son empreinte. Elle joua successivement, au grand plaisir des spectateurs, Martine des *Femmes savantes*, Marinette du *Dépit amoureux*, Georgette de l'*Ecole des Femmes*, Dorine du *Tartufe*, puis les *Fourberies de Scapin*, l'*Avare*, l'*Ecole des Maris*, le *Médecin malgré lui*, l'*Epreuve*, la *Gageure imprévue*, etc. Elle reprit aussi un certain nombre de rôles dans les ouvrages du répertoire moderne, le *Testament de César Girodot*, le *Mari à la campagne*, le *Demi-Monde*, *Julie*, les *deux Ménages*, la *Revanche d'Iris*, *Gringoire*, l'*Autre Motif*, mais ne fit que de rares créations ; je ne vois guère à son actif, sous ce rapport, que le *Sphinx*, *Garin* et la *Vraie Farce de maître Pathelin*. Après douze années passées à la Comédie-Française, Mlle Bianca quitta ce théâtre en 1884, sans être, malgré ses incontestables qualités, parvenue au sociétariat.

BIANCA Capello (V. Capello).

BIANCANI (Giuseppe), mathématicien italien, né à Bologne en 1566, mort à Parme le 17 juin 1624. Entré en 1592 dans la compagnie de Jésus, il professa pendant vingt années les mathématiques et jouit parmi ses contem-

porains d'une grande réputation comme savant et comme littérateur. On a de lui : *Aristotelis loca mathematica ex universis ejus operibus collecta et explicata* (Bologne, 1615, in-4) ; *Sphera mundi* (Bologne, 1620, in-4); *Constructio instrumenti ad horologia solaria describenda* (Modène, 1654, in-fol.) L. S.

BIANCAVILLA. Ville d'Italie, à 37 kil. N.-O. de Catane (Sicile) ; fondée au moyen âge par une colonie albanaise sur l'emplacement, dit-on, de l'ancienne Inessa. Les cotons de Biancavilla sont abondants et renommés; 13,319 hab. en 1881.

BIANCHETTI (Theodosio ou Theodoro), chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, vivait au milieu du XIVe siècle. Il est l'auteur d'une *Chronique de Bologne*, inédite, qui s'étend jusqu'à l'année 1350. Ch. KOHLER.

BIBL. : ORLANDI, *Notizie degli scrittori Bolognesi e dell' opere loro stompate e manoscritte* ; Bologne, 1714, in-4, p. 251. — FABRICIUS, *Biblioth. med. et inf. æt.* ; Lucques, 1754, t. VI, p. 231, éd. Mansi. — MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-63, in-fol., t. II, 2e part.

BIANCHI (Marc-Antonio), jurisconsulte italien, né à Padoue en 1498, mort le 8 oct. 1548. Après avoir exercé avec distinction la profession d'avocat-consultant, il devint, en 1525, troisième professeur de droit impérial à l'Université de Padoue, en 1532 deuxième professeur des Décrétales et en 1544 professeur en chef de droit criminel. Ses principaux ouvrages sont intitulés *Tractatus de Indiciis homicidii ex proposito commissi*, etc. (Venise, 1545) ; *Practica criminalis aurea* (Venise, 1547); *Tractatus de compromissis faciendis inter conjunctos et de Exceptionibus impedientibus litis ingressum* (Venise, 1547), etc. G. L.

BIANCHI (Vendramino), diplomate vénitien né à Padoue vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Venise le 12 janv. 1738. Secrétaire du conseil en 1696, il fut désigné en 1705 pour occuper le poste de résident de la sérénissime République auprès des cantons de Berne et Zurich, avec résidence dans cette dernière ville. Les circonstances en effet engageaient le Sénat à tenter une action énergique dans les vallées alpines où l'Autriche et l'Espagne, maîtresses jusqu'alors de Milan et d'Innsbruck, l'avaient empêché de prendre pied. Charles II mort, et la couronne catholique étant échue à Philippe V avec le Milanais, Venise pouvait espérer d'ouvrir les routes suisses et grisonnes à ses armées et à son commerce. Bianchi fut chargé de négocier un traité d'alliance avec les deux principaux cantons protestants, ainsi qu'avec les trois Ligues grises. Sa première dépêche est datée de Bergame 28 mars 1705. Le 11 janv. 1706 on célébrait solennellement à Zurich l'alliance de Venise avec les deux Etats protestants. De Zurich, Bianchi passa à Coire (3 fév. 1706) où il réussit à conclure un traité au nom de la République avec les trois Ligues grises 16-17 déc. 1707. A son retour à Venise, Bianchi y écrivit une *Relazione del Paese de' Svizzeri e loro alleati*, qu'il ne destinait pas à être publiée, mais qui parut sous le pseudonyme d'Arminio Dannebuchi (anagramme de Vendramino Bianchi). On a aussi de lui une *Istorica Relazione della pace di Passarowitz*. Les dépêches qu'il adressa au doge, au cours de son ambassade en Suisse et aux Grisons, sont conservées aux archives Santa-Maria-Glorisa dei Frari, à Venise, Svizzeri e Grigioni, 1705, 28 mars à 1707 28 sept. (2 filze). ROTT.

BIBL. : J.-J. LEU, *Allgemeines helvetisches Eidgenœssisches oder schweizerisches Lexikon* ; Zurich, 1750. — Victor CÉRÉSOLE, *La République de Venise et les Suisses* (Venise, 1864). — *Sammlung der Eidgenœssischen Abschiede* ; 1681-1712 ; Einsiedeln, 1882.

BIANCHI (Giovanni-Battista), anatomiste italien, né à Turin le 12 déc. 1681, mort à Turin le 20 janv. 1761. Reçu docteur à l'âge de dix-sept ans, il fut chargé peu après de la direction de tous les hôpitaux de sa ville natale. Convaincu de la nécessité des autopsies pour mieux connaître la nature des maladies, il détermina le duc de Savoie à ériger un amphithéâtre anatomique (1715), puis en 1718 enseigna, outre l'anatomie et la chimie, la pharmacie et la médecine pratique. Il refusa une chaire à l'Université de Bologne. Bianchi a fait faire beaucoup de progrès à l'anatomie normale et pathologique. Ouvrages principaux : *Historia hepatica, seu de hepatis structura, usibus et morbis* (Turin, 1710, 1716, in-4, fig.); *Ductus lacrymales novi, eorum anatome, usus, morbi, curationes* (Turin, 1715, in-4); *De lacteorum vasorum positionibus et fabrica* (Turin, 1743, in-4); *De naturali in humano corpore vitiosa morbosaque generatione historia* (Turin, 1761, in-8, fig.); *Storia del mostro di due corpi* (Turin, 1749, in-8) ; une collection de cinquante-quatre planches anatomiques (Turin, 1757). Dr L. HN.

BIANCHI (Giovanni), naturaliste et médecin italien, né à Rimini le 3 janv. 1693, mort à Rimini le 3 déc. 1775. Il étudia à Bologne et à Padoue, enseigna l'anatomie à l'université de Sienne (1741), et trois ans après retourna dans sa ville natale où il ressuscita l'académie des *Lincei*, et publia une notice historique sur cette société. Il fonda à Rimini un magnifique cabinet d'histoire naturelle. Il a signé un grand nombre de ses ouvrages du pseudonyme JANUS PLANCUS. Le plus important a pour titre : *De monstris ac rebus monstruosis* (Venise, 1749, in-4). Dr L. HN.

BIANCHI (Francesco), compositeur italien, né à Crémone en 1752, mort à Bologne le 24 sept. 1811. Il fit un voyage à Paris en 1775, où il remplit les fonctions de claveciniste au Théâtre-Italien, et où il fit représenter la *Réduction de Paris* (1775), et le *Mort marié* (1777). Revenu à Florence, il y produisit *Castor e Polluce*. Après divers succès à Naples, Venise, Turin, Reggio, etc., il fut fait organiste du second orgue de la chapelle ducale de Saint-Marc, ou plutôt il en eut les appointements sans en avoir les obligations, car il était fort insuffisant dans l'art de jouer de l'orgue (1785). Cette anomalie cessa en 1791, tellement elle était devenue scandaleuse ; mais il fut réintégré dans son poste en 1793. Il fut également, au cours de sa carrière, maître de chapelle à Crémone, maître au conservatoire des Mendicanti à Venise. Il épousa une de ses élèves, claveciniste, chanteuse et harpiste remarquable, Bianca Sachetti. Outre les ouvrages cités plus haut, il a encore écrit les opéras suivants : *Il Dissertore* (1785) ; *la Vilanella rapida* (1785) ; *Piramo e Tisbe* (1786) ; *Scipione Africano* (1787) ; *l'Orfano della China* (1787) ; *il Ritratto* (1788) ; *l'Inglese stravagante* (1789) ; *l'Arminio* (1790) ; *Zenobia* (1797) ; *Semiramide* (1798) ; *Merope* (1799), etc., etc. On lui doit aussi un traité sur la musique, dont quelques extraits ont paru dans le *Quarterly musical Review*, et deux oratorios, *Agar* et *Joas*. Parmi ses opéras, *Zenobia* et *Inez de Castro* furent écrits à Londres. — Beaucoup d'autres musiciens italiens ont porté le nom de Bianchi, sans parler des chanteurs. On cite : *Pierre-Antoine* Bianchi, né à Venise vers 1530 ; *Jacques* Bianchi, qui paraît avoir passé la plus grande partie de son existence en Bavière ; *André* Bianchi, né à Sarzana vers 1580, auteur de nombreux motets ; *Jules-César* Bianchi, compositeur du XVIIe siècle ; *Christophe* Bianchi, son contemporain, auteur d'un traité de composition ; le P. *Jean-Baptiste* Bianchi, qui écrivit des madrigaux à deux et trois voix (1675) ; *Jean* Bianchi, né vers 1660 à Ferrare, auteur de sonates et de concertos ; *François* Bianchi, musicien du XVIIe siècle, qui a composé un oratorio sous ce titre : *Sacrificium Abrahæ; Antoine* Bianchi, né à Milan en 1758, qui, comme musicien, a écrit *Fileno e Clorinda* et *Alcine*; enfin *Joseph* Bianchi, auteur de *Romilda ed Ezelinda* (1842). A. E.

BIANCHI (Vincent von), duc de Casalanza, général autrichien, né à Vienne le 20 févr. 1768, mort à Sauerbrunn près Rohitsch le 21 avr. 1855. Son père, physicien distingué d'origine italienne, avait été anobli par

Marie-Thérèse. Il fit ses études à l'Académie du génie de Vienne et entra dans l'armée; il se distingua dès 1788 dans la campagne contre les Turcs. En 1792, il fut attaché au corps de Hohenlohe et servit en Belgique contre les Français; puis il passa en Italie. Il fit partie de l'état-major de Wurmser en Italie (1796). Il fut fait prisonnier par les Français au combat de Rivoli (janv. 1797). En 1800, il était colonel. En 1804, il fut envoyé à Cattaro pour combattre les Monténégrins. En 1805, il était général adjudant et réussit à sauver la cavalerie autrichienne lors de la capitulation d'Ulm. En 1809, il commandait une brigade et se distingua particulièrement à Kirchdorf, à Neumarkt et à Aspern. Il devint cette même année feld-maréchal-lieutenant. En 1812, il commandait une division dans l'armée de Schwarzenberg qui envahit la Russie d'accord avec l'armée française. En 1813, il prit part aux affaires de Dresde, Kulm et Leipzig. A Leipzig il reçut sur le champ de bataille la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse. En 1814, il commanda l'aile gauche de l'armée autrichienne, s'empara de Mâcon et de Lyon. En 1815, il fut chargé d'opérer en Italie, refoula les troupes de Murat au combat de Tolentino (1 et 2 mai), et rétablit sur le trône de Naples la dynastie des Bourbons. Le roi Ferdinand lui conféra le titre de duc de Casalanza. Il prit sa retraite en 1824 et se retira à Magliano auprès de Trévise; arrêté en 1848 par le gouvernement insurrectionnel, il ne fut délivré qu'après la prise de Trévise par Helden. Un de ses fils, Friedrich von Bianchi, né en 1812, mort en 1865, a été également un général distingué. L. L.

Bibl. : Hirtenfeld, *Œster. Militär Conversations Lexicon.*

BIANCHI (Thomas-Xavier), orientaliste français, né à Paris en 1783, mort en 1864. Il fut envoyé, en 1801, à Constantinople comme jeune de langue. De là, il entra dans la carrière consulaire, puis revint à Paris comme secrétaire-interprète du roi. En 1829, il fut chargé d'une mission auprès de Hussein, mission bientôt suivie de l'expédition d'Alger. Il fut quelque temps suppléant à la chaire de turc de Jaubert, puis mis prématurément à la retraite en 1842. Les ouvrages de Bianchi ont principalement pour but de faciliter la connaissance pratique de la langue turque : *Dictionnaire français-turc* (Paris, 1842-45, 2e édit., 2 vol. in-8); *Dictionnaire turc-français*, en collaboration avec Kieffer (Paris, 1850, 2 vol. in-8); *Nouveau Guide de la conversation en français et en turc* (Paris, 1835-1837; 1839, in-8; 1852, 2e édit.). Il a, en outre, donné, dans le *Journal de la société asiatique*, dont il fut un des fondateurs, plusieurs articles de *Bibliographie ottomane ou notice des ouvrages publiés dans les imprimeries de Constantinople;* il a encore donné : *Itinéraire de Constantinople à la Mecque, trad. de l'ouvrage turc : Kitab Menâsik el Hadj* (Paris, 1827); *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S. M.* la Provence, *et détails précis de l'insulte, etc.* (Paris, 1830). L. Leriche.

BIANCHI (Nicomede), historien italien, né à Reggio (Emilie) le 20 sept. 1818, mort en mars 1886. En 1848 il fit partie du gouvernement provisoire de Modène et Reggio; rendu à la vie privée, il se livra aux études historiques, fut professeur d'histoire à Nice et devint directeur du lycée Cavour. Secrétaire du baron Natoli, ministre de l'instruction publique, il fut nommé en 1871 à la surintendance des archives de Piémont. Comme publiciste, M. Bianchi débuta par une suite de petits ouvrages où le patriotisme tient autant de place que l'histoire : *la Geografia storica comparata degli stati antichi d'Italia* (Turin, 1850); *Ducati estensi* (Turin, 1852); *le vicende del Mazzinianismo politico e religioso dal 1832 in poi* (Savone, 1854); *la Storia della politica austriaca rispetto ai Governi e ai Sovrani italiani dal 1791 al 1857* (Savone, 1854); *le Memorie del generale Carlo Zucchi* (Milan, 1861); *il conte Camillo di Cavour* (Turin, 1863). Plus important comme étendue et surtout comme intérêt, est l'immense répertoire de faits et de documents inédits qu'il publia ensuite : *Storia documentata della politica europea in Italia dal 1814 al 1861* (Turin, 1865-1872, 8 vol. in-8). Il donna successivement : *Carlo Matteucci e l'Italia del suo tempo* (Turin, 1874); *le Materie politiche relative all' Estero degli archivii di stato piemontesi* (Modène, 1875); *Memorie e Lettere inedite di Santorre Santa Rosa* (Turin, 1877); *Scritti e lettere di Carlo Alberto* (Turin, 1879); *le Medaglie del terzo risorgimento italiano (1748-1848)* (Bologne, 1881); *le carte degli archivii piemontesi politici, amministrativi, giudiziari, finanziari*, etc. (Turin, 1881); *la Politica di Massimo d'Azeglio dal 1848 al 1859* (Turin 1884). L'ouvrage le plus important de M. Bianchi est sa *Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861*, dont la publication, maintenant très avancée, a commencé en 1877 à Turin et qui comprendra 6 volumes. C'est un travail historique intéressant, puisé aux bonnes sources, suffisamment impartial, bien qu'avec une tendance au panégyrique, d'un bon style, encore que diffus, monument digne, en somme, de la maison royale en l'honneur de laquelle il est élevé. M. Bianchi a fondé le recueil périodique qui a pour titre *Curiosità e richerche di storia subalpina, pubblicate da una Società di studiosi di patrie memorie*, et dont il paraît environ un volume tous les deux ans depuis 1875, à Turin. R. G.

Bibl. : A. de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei;* Florence, 1880, in-8. — *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmesi;* Modène, 1887, in-8. — *Rivista storica italiana;* Turin, 1886, in-8, t. III.

BIANCHI (Barthélemy-Urbain), constructeur d'instruments de physique, né à Montpellier le 25 déc. 1821. Il fit ses premières études au collège de Toulouse, vint à Paris en 1835, travailla pendant cinq années dans les ateliers de Gambey et s'établit à son compte dès 1840. Habile ingénieur et chercheur infatigable, il a inventé un grand nombre d'instruments nouveaux et en a perfectionné beaucoup d'autres. Nous citerons, parmi les plus connus, la *Machine pneumatique rotative*, à un seul corps de pompe oscillant et à double effet; l'*Appareil pour la liquéfaction du protoxyde d'azote*; un *Appareil pour l'étude de la polarisation rotatoire*; un *Anémomètre perfectionné*, et un *Appareil pour la détermination de la densité des poudres de guerre*, qui a été adopté par les manufactures de France, de Belgique et de Suède. M. Bianchi est officier de la Légion d'honneur. L. S.

BIANCHI (Marius), homme politique français, né à Saint-Tropez (Var) le 7 juil. 1823. Entra dans la vie politique aux élections générales de 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés. Il était auparavant agent de change à Paris. Candidat bonapartiste dans la deuxième circonscription de l'Orne, il fut élu député le 5 mars 1876, au deuxième tour de scrutin, par 7,012 voix. Il soutint le ministère lors du coup d'Etat du 16 mai 1877, et il fut réélu comme candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon, après la dissolution de la Chambre, aux élections du 14 oct. 1877. Il obtint 7,220 suffrages contre 6,478 obtenus par le candidat républicain. A un moment, M. Bianchi sembla se détacher du groupe bonapartiste pour se rapprocher du centre gauche. Il a échoué aux élections générales du 21 août 1881, n'obtenant que 5,876 voix alors que le candidat républicain en obtenait 6,753. Candidat aux élections sénatoriales du 8 janv. 1882, il n'obtint que 38 voix sur 584 votants. L. Lu.

BIANCHI (Gustavo), explorateur italien, né à Modène, mort au Choa en 1884, fut envoyé en 1879 en Abyssinie; il partit par Débra Tabor pour Choa, Kabena et Goscham, dans l'intention de pénétrer comme Cecchi et Chiarini dans l'intérieur des terres; il n'y put parvenir, faute de ressources. Suivant alors le projet d'Antinori, il

s'appliqua à délivrer Cecchi, qui était retenu en captivité, il y parvint et se rendit avec lui à Massaoua. Il fut assassiné au Choa.

BIANCHI (Blanche Schwarz, dite *Bianca*), cantatrice scénique, née à Heidelberg le 27 juin 1858. Elle était d'une famille aisée, qui lui fit donner une bonne éducation dans laquelle la musique eut une part importante, et elle devint de bonne heure une pianiste habile, grâce aux leçons de Wilczek. Son père étant mort lorsqu'elle n'avait encore que quinze ans, et la situation de la famille s'en trouvant ébranlée, la jeune fille songea à tirer parti de la très belle voix de soprano que la nature lui avait départie, et étudia le chant avec ardeur, sous la direction de Mme Viardot. Après quelques années de travail, elle se vit en état de paraître à la scène, et s'essaya, sur le théâtre de Carlsruhe, dans le petit rôle de Berta du *Barbier de Séville*. Elle se rendit ensuite à Londres, où elle embrassa la carrière italienne ; elle crut devoir alors, selon la coutume, italianiser son nom, et c'est sous celui de Bianca Bianchi, conservé par elle depuis lors, qu'elle débuta avec succès au théâtre Covent-Garden, dans le rôle d'Annette du *Freischütz*. Elle chanta ensuite le page d'*un Ballo in maschera*, Gemmy de *Guillaume Tell*, puis peu à peu aborda tous les grands rôles du répertoire, la *Somnambula*, *Rigoletto*, le *Pardon de Ploërmel*, la *Traviata*, etc. De Londres, Mlle Bianca Bianchi fut engagée à Carlsruhe, où le grand-duc de Bade voulut l'entendre pendant deux années ; elle se produisit ensuite à Moscou et à Saint-Pétersbourg, puis enfin à Venise, où sa beauté, l'élégance de sa personne, le charme de sa voix et son talent de cantatrice firent tourner toutes les têtes. Depuis lors, cette artiste fort distinguée a paru, toujours avec succès, sur la plupart des grands théâtres d'Italie et sur les scènes italiennes les plus importantes de l'étranger.

A. P.

BIANCHI-Giovini (Angelo Bianchi, dit *Aurelio*), publiciste italien, né à Côme le 25 nov. 1799, mort à Naples le 16 mai 1862. Fils d'un pauvre gardien de prison, Bianchi-Giovini fut élevé dans un séminaire, mais il en sortit avec la haine des prêtres. Pour vivre, il se fit d'abord secrétaire et même simple copiste, puis il donna des leçons. Les persécutions de la police autrichienne l'obligèrent à passer en Suisse, dans le canton du Tessin (1830). Il entra dans la Typographie Helvétique, à Capolago, en qualité de correcteur d'imprimerie et devint le directeur littéraire de l'établissement. On le chargea, malgré sa répugnance, de la direction du journal conservateur *l'Ancora*. Il n'en écrivit pas moins alors sa monographie de *Fra Paolo Sarpi* (Zurich, 1834, 3 vol.). Le journal étant tombé, il alla à Lugano (1835). Là, trouvant un emploi plus conforme à ses opinions, il prit la direction du *Repubblicano*, organe des libéraux. Poursuivi par les rancunes de ses anciens patrons, il fut expulsé de Lugano (1839) et se rendit à Zurich, où il écrivit la *Storia dei Papi* (cet ouvrage resta inachevé ; il en parut 10 vol. [Turin, 1852 et suiv.]). Quand les libéraux revinrent au pouvoir dans le Tessin, il se mêla de nouveau aux querelles locales, s'aliéna finalement les deux partis, s'exaspéra, combattit dans l'*Amnistia* le gouvernement, et, après le triomphe définitif de la réaction, se décida à retourner à Milan (1841). Tout en luttant contre les difficultés de la vie, il publia coup sur coup les *Studi critici sulla Storia universale di Cantù*, le *Dizionario storico filologico geografico della Bibbia*, la *Storia degli Ebrei e delle loro sette e dottrine religiose durante il secondo tempio*, enfin la *Storia dei Longobardi*, qu'il n'acheva pas. A la fin de 1847, il fut appelé à Turin pour collaborer à l'*Enciclopedia popolare* de Pomba. Il devint aussi un des principaux rédacteurs de l'*Opinione*, que ses polémiques ardentes compromirent plus d'une fois, et il publia la *Critica degli Evangelii*. En 1849, il fut élu député par le collège de Trino. Mais, odieusement accusé de vol par un journal turinais, objet d'une interpellation à la Chambre, il se retira jusqu'à ce que les tribunaux eussent prononcé. S'il était en butte à de vives attaques la constante amitié de Giorgio Pallavicino, l'illustre prisonnier du Spielberg, était un éclatant témoignage de son honorabilité. Ses critiques religieuses lui valurent deux condamnations (1850-1851), qui le firent enfermer dans la citadelle de Turin. Le ministère d'Azeglio le bannit du Piémont, mais, quelques mois après, Cavour lui permit de rentrer. Il publia, en 1853, l'*Austria in Italia* (2 vol. in-8). La même année, il fonda l'*Unione*, qui dura jusqu'en 1861. A cette époque, il tenta vainement de continuer la publication de son journal à Milan. Il prit alors la résolution de se rendre à Naples, où il fonda la *Patria*, mais il y écrivit peu. Frappé déjà plusieurs fois d'apoplexie, épuisé par des luttes incessantes, il était à bout de forces et mourut bientôt dans la plus profonde misère. Avec une rare facilité de travail, une remarquable vigueur d'esprit et une grande étendue de savoir, Bianchi-Giovini a laissé des œuvres d'un véritable mérite, mais qui se ressentent trop de la hâte que lui imposait la nécessité de produire pour soutenir une famille nombreuse.

F. Henneguy.

BIANCHINI (Francesco), astronome italien, connu aussi sous le nom latin de *Franciscus Blanchinus*, né à Vérone le 13 déc. 1662, mort à Rome le 2 mars 1729. Dès sa jeunesse il s'occupa d'astronomie et publia en 1680, à peine âgé de dix-huit ans, un dialogue physico-astronomique contre le système de Copernic. En 1684, il observa à Rome les comètes visibles en juin et en juillet. Il écrivit aussi un mémoire sur la nouvelle méthode de Cassini pour l'observation des parallaxes et la détermination des distances des planètes à la terre. Il observa à Rome l'éclipse totale de lune du 10 déc. 1685. En 1703, il publia des recherches sur la réforme du calendrier et sur la méridienne de Rome. L'éclipse de soleil du 24 mai 1724 fut pour lui un nouveau sujet d'études. En 1728, il donna les résultats de ses nombreuses recherches sur la planète Vénus. Ses observations astronomiques et géographiques ont été publiées par Eustache Manfredii (Vérone, 1737). Ce fut aussi un archéologue. On lui doit : *Storia provata co' monumenti* (Rome, 1694). L. Barré.

Bibl. : La Lande, *Bibliographie astronomique*. — Mazzolani, *Vita di Fr. Bianchini* ; Vérone, 1735.

BIANCHINI (Ludovico), économiste italien, né à Naples à la fin du xviie siècle. Il a écrit sur l'état social, économique et administratif de l'Italie, un grand nombre d'ouvrages où se trouvent consignés avec beaucoup de méthode et de clarté les résultats de recherches consciencieuses. Les plus remarquables sont : *Della storia delle finanze del regno di Napoli* (Naples, 1834-1835, 3 vol. in-8) ; *Sullo stato delle ferriere del regno di Napoli* (Naples, 1835, in-8) ; *Della storia economica civile di Sicilia* (Palerme, 1841, 2 vol. in-8). L. S.

BIANCO (Canale), canal blanc. C'est en réalité une des bouches par lesquels le Pô se jette dans l'Adriatique. On l'appelle aussi le *Po di Levante*. Déjà, vers la fin du xe siècle, l'Adigetto de Rovigo avait percé, à l'E. d'Adria, le cordon des dunes. Un peu plus tard, les eaux de l'Adige, par une nouvelle crevasse qui est précisément le Canal blanc, se joignirent au Pô pour s'écouler dans l'Adriatique.

BIANCO (Carlo, comte), révolutionnaire italien, né à Turin vers la fin du siècle dernier, mort à Bruxelles en 1844. Noble et riche, Carlo Bianco embrassa la carrière des armes, et, sentant vivement les douleurs de sa patrie, il mit tout en œuvre pour gagner à la cause de la révolution le corps des Dragons du roi, dans lequel il était lieutenant. En 1820, les conspirateurs le chargèrent d'une mission secrète à Paris pour s'entendre avec le comité directeur de la Charbonnerie. Quand le mouvement éclata (1821), il entraîna son régiment, qui le nomma colonel, et fit partie de la junte gouvernementale d'Alexandrie. Après la chute de la Révolution, il s'embarqua à Gênes et passa en

Espagne, où il se distingua dans l'armée constitutionnelle qui tenait la Catalogne. Le despotisme ayant triomphé là aussi, il parvint, après les plus grands dangers, à gagner Gibraltar, puis Malte. Il avait été condamné à mort en Piémont, comme il le fut en Espagne, et ses biens étaient confisqués. A Malte, il continua à conspirer et publia un livre de tactique révolutionnaire intitulé *la Guerra per bande* (1828). En 1831, il se rendit à Marseille pour s'unir à ceux qui voulaient secourir la révolution de l'Italie centrale, mais il arriva trop tard. Il devint alors l'un des membres les plus actifs de la *Jeune Italie* fondée par Mazzini. Expulsé de France, il passa en Suisse. En 1834, il prit part à l'expédition de Savoie dirigée par Ramorino. On allait lui confier le commandement de l'entreprise quand la débandade arriva. Chassé aussi de la Suisse, il se réfugia à Bruxelles. Là, il fit des sacrifices de toute nature pour venir en aide à ses compagnons d'exil. Accablé de dettes, ayant femme et enfant, ne pouvant réussir à rentrer dans ses biens, il finit par tomber dans un profond découragement et se noya. Il laissait en manuscrit un *Manuale del rivoluzionario italiano*. F. H.

BIANCOLELLI (Dominique), arlequin fameux de la comédie italienne (V. Dominique).

BIANCOLINI, historien italien, né à Vérone en 1697, mort en 1780. C'était un marchand riche qui joignit à l'habileté commerciale un goût très vif pour la musique, et un sens particulier de l'érudition archéologique. Il a consacré toutes les recherches de sa longue vie à l'histoire de Vérone sa patrie. De ce long travail est sortie une édition de la *Chronique de la ville de Vérone par Zagata avec addition de Biancolini* (1745, in-4) ; puis un *supplément* (1749, in-4) ; des notices *sur l'église de Vérone* (1749-1752, 6 vol. in-4) ; sur les évêques et gouverneurs de Vérone (1757, in-4). Il prodigua aussi une part de sa grande fortune à encourager une collection italienne des historiens grecs *(collana degli Storici greci)*, où il a publié une traduction de Polybe, avec biographie de l'historien.

Bibl. : Maffei, *Verona illustrata*.

BIANCONI (J.-Battista) philologue italien, né à Calcara le 12 mai 1698, mort à Bologne le 13 août 1781, professeur de grec et d'hébreu à l'Académie de Bologne, sa ville natale, puis conservateur des antiques de l'Institut. Il édita, avec une traduction latine et un commentaire, un manuscrit grec qu'il découvrit à Milan. C'est une histoire sacrée de Valentinien à Valens, qu'il attribue à un anonyme, mais dont l'auteur est Julien Pollux. Il écrivit aussi en latin un ouvrage intitulé *De Antiquis litteris Hebræorum et Græcorum* (Bologne 1748).

BIANOR ou Bienor, héros grec, tué par Agamemnon (*Iliade* XI, 92). C'est encore chez Ovide, *Métamorphoses*, XII, 345, le nom d'un centaure tué par Thésée aux noces de Pirithoüs. — *Bianor* de Bithynie, appelé encore le Grammairien, auteur d'épigrammes grecques, qui paraît avoir vécu du temps de Tibère (V. Jacobs. *Anthologie*, Gotha, 1826, liv. II, pièce 10 (sur les fils d'Œdipe) ; VIII, 86 (Regrets d'un père qui a perdu sa femme et son fils unique) ; 107 (sur la mort d'une mère) ; IX, 29 (sur le tremblement de terre qui ruina Sardes [Cf. Tac. *Ann.*, II, 47]) ; X, 5 (sur une vache qui laboure et allaite à la fois) ; 9 (sur un cheval qui refuse de se laisser embarquer, 41, 52, 63, 68 ; XI, 6, 17, 66(.

BIANS-les-Usiers. Com. du dép. du Doubs. arr. de Pontarlier, cant. de Levier ; 538 hab.

BIARD. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Poitiers ; 762 hab.

BIARD (Gustave), publiciste français, né à la fin du XVIIIe siècle, mort à Paris en 1852. Il a été un des adeptes de l'école sociétaire de Saint-Simon. On a de lui : *Religion Saint-Simonienne; Aperçu des vues morales et industrielles des Saint-Simoniens* (Blois, 1832) ; *Discours au peuple sur les moyens d'accroître son bien-être par l'instruction et l'éducation réformées* (Paris, 1832) ; l'*Epicerie, en réponse à* l'Epicier *de M. de Balzac* (Paris, 1839, in-8). L. Lu.

BIARD (Léonie-Denise-Marie Thévenot d'Aunet, dame), femme de lettres française, née en 1820, morte à Paris le 21 mars 1879. Mariée au peintre Fr. Biard, elle en fut séparée judiciairement en 1845, à la suite du scandale, aussitôt étouffé d'ailleurs, provoqué par la découverte de ses relations avec Victor Hugo. Outre un drame représenté en 1855 à la Porte-Saint-Martin, *Jane Osborn*, Mme Biard a donné sous le nom de *Léonie d'Aunet*, devenu son pseudonyme, le *Voyage d'une femme au Spitzberg* (1854, in-16) ; où elle avait jadis accompagné son mari, puis des romans : *Etiennette, Silvère, le Secret* (1859, in-18), recueil de trois gracieuses nouvelles ; *un Mariage en province* (1859, in-18) ; *une Vengeance* (1860, in-18) ; *l'Héritage du marquis d'Elvigny* (1863, in-18). Sa fille, née *Marie-Henriette* Biard, a collaboré au *Figaro* sous le pseudonyme d'*Etincelle*. M. Tx.

Bibl. : Ch. Nauroy, *le Curieux*, t. II.

BIARDS (Les). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny ; 801 hab.

BIARNE. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dôle ; 312 hab.

BIARNOY de Merville (Pierre), jurisconsulte français, originaire de Normandie, mort à Paris en 1740. Après avoir exercé avec distinction la profession d'avocat près le parlement de Rouen, il vint se fixer au barreau de Paris. Il a composé un recueil de jurisprudence intitulé *Décision sur chaque article de la coutume de Normandie et observations sur les usages locaux de la coutume* (Paris, 1738, in-fol.) ; un *Traité des majorités coutumières et d'ordonnances;* et un ouvrage qui obtint un grand succès lors de sa publication et qui est intitulé *Règles pour former un avocat, tirées des meilleurs auteurs, avec un index des livres de jurisprudence les plus nécessaires à un avocat* (Paris, 1711, 1740, 1754 et 1770 et 1778). Cette dernière édition de 1778, donnée par Boucher d'Argis, contient de plus une *Histoire abrégée de l'ordre des avocats*. G. L.

BIARRA (cap) (V. Béarn [cap]).

BIARRE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 92 hab.

BIARRITS (en basque *Miarritze*, langue de rocher). Com. maritime du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. N.-O. de cette ville, à l'extrémité intérieure du golfe de Gascogne. Gare d'arrivée du chem. de fer de Bayonne-Biarrits, et station de la ligne de Bordeaux en Espagne ; 8,444 hab. Bains de mer très fréquentés (V. ci-dessous). — Biarrits, vieille localité basquaise où l'on parle aujourd'hui le gascon, appartenait jadis au pays de Labourd. Mentionnée dans l'histoire dès le XIIe siècle, elle avait déjà à cette époque une certaine importance. On se livrait alors à la grande pêche dans le golfe de Gascogne. Les Basques du littoral, hardis marins, allaient sur leurs galères traquer et harponner les baleines, qui venaient en ces temps-là, de septembre à juin, s'aventurer nombreuses dans ces parages. Biarrits était un des grands entrepôts où s'entassaient dans de vastes magasins les produits de ces expéditions périlleuses. Son importance en devint considérable. Ses habitants, riches de leur fructueuse industrie, payaient chaque année de fortes dîmes au chapitre de Bayonne. Malheureusement, cette prospérité n'eut qu'un temps. A la fin du XIIIe siècle déjà, les baleines, poursuivies avec trop de vigueur sans doute, commençaient à déserter le golfe et émigraient vers le Nord. En 1272 notamment, la pêche du monstrueux animal devenait si peu productive que le gouvernement anglais, qui régnait alors en Guyenne, en concédait le droit, droit régalien, à tous les marins de Biarrits et d'Anglet indistinctement, moyennant la redevance annuelle très minime de 15 livres de Morlaas. De plus en plus, les baleines disparurent ; les grandes pêches de jadis ne furent bientôt plus qu'un sou-

venir, et Biarrits, autrefois si riche, si animé, tomba pour des siècles au rang d'un pauvre hameau sans importance.

Aujourd'hui, après quatre cents ans d'oubli, Biarrits est devenu une petite ville splendide aux magnifiques hôtels, aux somptueuses villas, la plus fréquentée de nos stations balnéaires pyrénéennes. L'essor de la bourgade d'hier, qui comptait à peine 1,058 hab. en 1830, a été des plus rapides. C'est surtout pendant la période du second Empire que Biarrits s'est merveilleusement développée. Les séjours annuels qu'y faisait la famille impériale ont été la cause de bien des améliorations; ils y attiraient principalement de toutes les parties de l'Europe les plus hauts personnages et la société la plus élégante. Cette vogue s'est maintenue. Sa situation magnifique, sa température saine et très peu variable, les distractions nombreuses qu'on y rencontre, amènent tous les ans à Biarrits, en dehors des baigneurs français, une colonie considérable venue d'Espagne, d'Angleterre et de Russie. Ses bains sont excellents pour les sujets qui ont une convalescence pénible, une constitution affaiblie, pour les lymphatiques, les malades affectés de rhumatismes chroniques, les femmes faibles et nerveuses, les enfants rachitiques et scrofuleux. La saison dure de mai à novembre, et se prolonge encore jusqu'au mois de mars, grâce au séjour continu de beaucoup de familles anglaises et américaines, qui font ainsi de la station balnéaire une nouvelle station d'hiver. La température de l'eau de la mer est de 16° en mai et octobre; elle s'élève à 20 et 21° en juin et juillet; les chaleurs du mois d'août sont trop fortes pour qu'il soit prudent de prendre des bains. La moyenne thermométrique pour janvier, février et mars 1868, a été, à 9 h. du matin, de + 4°59, + 4°95, + 7°013. Le temps est ordinairement découvert. Les baigneurs de l'été ont à leur choix trois plages différentes, toutes à fond de sable : le *Port-Vieux*, l'ancien port de Biarrits, aujourd'hui rapetissé et encaissé entre des rochers verticaux, dominé à droite par l'Atalaye, promontoire au haut duquel sont les ruines d'un château-fort, construit au XIIIe siècle, qui protégeait jadis les entrepôts de Biarrits et que la tradition locale appelle le *fort Ferragus* : les vagues n'y sont grosses qu'aux marées équinoxiales; la *Côte des Basques* au sud, bordée de hautes falaises, longue de plusieurs kilomètres, où les lames sont violentes et à forte percussion et où viennent en troupes nombreuses se baigner une fois l'an les Basques des campagnes labourdines; enfin la *Grande Plage*, au nord, successivement appelée la *Côte du Moulin*, la *Côte des Fous* et la *Côte de l'Impératrice*, où la percussion des lames est médiocre, et qui est la plage la plus fréquentée. — Biarrits possède, comme monuments, les ruines du *Fort Ferragus* dont nous venons de parler; l'église paroissiale, en partie du XIIe siècle (nef et bras de la croix), en partie du XVIe (piliers et travées voisines de l'entrée principale); la vieille *Chapelle Notre-Dame de Bon Secours*, non loin du Port-Vieux, réédifiée en 1855 dans le style roman sous le vocable de sainte Eugénie; la *Villa Eugénie*, ancienne résidence impériale devenue aujourd'hui un casino sous le nom de *Palais-Biarrits*, construite en 1855 sur l'ordre de Napoléon III et dont le style appartient à la dernière période de la Renaissance; le *Grand-Casino*, avec sa superbe terrasse qui domine l'Océan, incendié en 1886, et rebâti depuis avec plus de magnificence. Il faut citer encore les premières assises d'une jetée, commençant aux Rochers de la Vierge, qui devait faire de Biarrits un port de mer, dans les projets de l'empereur. Cette œuvre a été interrompue depuis. Enfin, sur le cap Saint-Martin dont les rochers cachent des grottes profondes, s'élève le phare à feu tournant de Biarrits, construit en 1834, haut de 44 mètres. La plateforme de ce phare, « d'où la vue est merveilleusement belle », est située à 74 mètres au-dessus du niveau de la mer. Non loin de là, à 1 kil. environ, s'ouvre sur l'Océan la grotte célèbre, la *Chambre d'amour*, où, d'après la touchante légende bien connue, deux jeunes Basques amoureux, traversés dans leurs projets d'union, allaient souvent se réfugier. La mer les y surprit un jour. On les retrouva morts le lendemain, leurs corps étroitement enlacés. L. FLOURAC.

BIBL. : BALASQUE et DULAURENS, *Etudes hist. sur Bayonne* ; Bayonne, 1862-1875, 3 vol. in-8. — GERMOND DE LAVIGNE, *Autour de Biarrits* ; Paris, in-18, 2e édit. — Dr AFFRE, *Manuel des baigneurs, Renseignements sur Biarrits* ; Bayonne, 1854, in-8, 2e édit. ; 1872, in-18, 3e édit. — DE JOANTHO, *Biarrits illustré* ; Biarrits, 1885, in-8.

BIARROTTE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Martin-de-Seignaux ; 177 hab.

BIARS. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux ; 274 hab.

BIART (Lucien), littérateur français, né à Versailles le 21 juin 1829. Attiré de bonne heure vers les sciences naturelles, il se rendit très jeune encore en Amérique, y recueillit des collections d'oiseaux et d'insectes pour notre Jardin des Plantes, fut reçu docteur en médecine de l'Académie de Puebla et revint en France après une absence de plus de vingt années. M. Lucien Biart a publié tour à tour des poésies : *les Mexicaines* (1853, in-18) ; *Présent et Passé* (1859, in-18) ; des souvenirs de voyages : *la Terre chaude* (1862, in-18) ; *la Terre tempérée* (1866, in-18) ; *Aventures d'un jeune naturaliste* (1869, in-18) ; *A travers l'Amérique* (1876, in-8, ill.), couronné par l'Académie française ; *les Voyages involontaires* (1880-1883, 4 vol. in-8) ; *les Explorations inconnues* (1882-1884, 3 vol. in-8, ill.) ; *les Aztèques* (1885, gr. in-8), etc. ; des romans : *Benito Vasquez* (1869, in-18) ; *Pile et face* (1870, in-18) ; *Laborde et Cie* (1872, in-18) ; *les Clientes du docteur Bernagius* (1873, in-18) ; *l'Eau dormante* (1875, in-18) ; *Mémoires du docteur Bernagius, la Capitana* (1880, in-18) ; *les Ailes brûlées* (1881, in-18) ; *Jeanne de Maurice* (1882, in-18), etc. ; enfin, de spirituelles réminiscences enfantines sous ce titre : *Quand j'étais petit* (1886, in-4, ill. par Boutet de Monvel). Il a rédigé, de 1871 à 1873, le feuilleton dramatique de la *France* et traduit *Don Quichotte*, avec une longue introduction inédite de Mérimée (1878, 4 vol. in-18). M. TX.

BIAS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Mimizan ; 196 hab.

BIAS (Ornith.). Ce petit genre de *Muscicapidés* (V. ce mot et GOBE-MOUCHES) qui ne renferme encore qu'une seule espèce, le *Bias musicus* (*Platyrhynchus musicus* V., Moucherolle noir et blanc de Lesson) habite le Gabon, le pays des Achantis, le Congo et la région du Zambèze. Dans cette espèce, qui est de petite taille, guère plus grosse qu'un Moineau, le bec est déprimé, de forme triangulaire,



Bias musicus V.

muni d'une carène, terminé par un crochet robuste et garni de soies rigides à la base ; les pattes sont courtes et

emplumées jusqu'au-dessus du tibia; les ailes, lorsqu'elles sont ployées, atteignent les deux tiers de la queue dont les pennes sont peu développées; la tête est ornée d'une petite huppe chez l'adulte, et le plumage est mi-partie noir et blanc chez le mâle, noir, marron et bleu chez la femelle. E. OUSTALET.

BIBL. : FINSCH et HARTLAUB, *Vög. O. Afr.*, 1870, p. 113, pl. 3, pp. 2 et 3. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1879, t. IV, p. 143.

BIAS (Myth.). Ce nom, qui signifie le *Violent*, le *Dompteur*, a appartenu à plusieurs personnages mythologiques ou héroïques, à un fils de Priam, à un lieutenant de Nestor devant Troie, à un roi de Mégare, etc. Le plus remarquable de ceux qu l'ont porté est un fils d'Amythaon de Pylos. Jason, fils d'Aison, et Bias, fils d'Amythaon, étaient cousins germains, puisque Aison et Amythaon étaient tous deux fils de Crétheus. L'histoire de Bias nous est racontée par Apollodore (*Bibliothèque*, I, 9, 13); et Properce (II, 4, 7) y fait allusion. Bias aimait Péro, fille de Néleus et sœur de Nestor. Mais Néleus, par haine pour Iphiclos, avait juré de ne donner sa fille qu'au prétendant capable de voler les bœufs de son ennemi. Pour être agréable à son frère Bias, le devin Mélampous entreprit une expédition contre l'étable d'Iphiclos, située à Phylacé. Surpris par le possesseur des bœufs, il fut enfermé dans l'étable. Iphiclos était stérile : le devin lui enseigna le moyen d'avoir des enfants; par reconnaissance, Iphiclos lui rendit la liberté et lui donna ses bœufs. Néleus accorda alors à Bias sa fille Péro (Cf. *Odyssée*, XI, 286 sqq.; Pausanias, IV, 36). Bias donna son nom à un fleuve de Messénie et obtint de Prœtus une de ses filles, Lysippé, en mariage. Il avait eu de Péro Talaos, qui fut le père d'Adraste, Alphésibée ou Anaxibia, etc.

Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIAS, un des sept sages de la Grèce, vivait à Priène, en Ionie, au VIe siècle av. J.-C. Célèbre par son esprit de justice, sa bienfaisance et son désintéressement, c'est lui qui disait, bien que très riche : « Je porte avec moi tout mon bien. » Les mots que rapportent de lui Aristote, (*Eth. Nic.*, V, 3) et Diogène Laërce (liv. I, chap. v) sont moins d'ailleurs des préceptes de morale que l'expression d'une prudence toute pratique, fondée sur la connaissance des hommes.

BIAS (Fanny), danseuse française, née vers 1785, morte à Paris le 6 sept. 1825, fut, en son genre et dans son temps, l'une des meilleures artistes de l'Opéra. Elle était entrée à ce théâtre en 1807, simplement dans le corps de ballet; en 1809, elle prenait place, parmi les sujets de la danse, comme « remplacement », en 1813, elle devenait « double », et enfin en 1817, elle passait « premier sujet ». Ce n'est pas peu dire, à une époque où la danse était une des gloires de l'Opéra. Mlle Fanny Bias, jolie, élégante, faite au tour, en possession d'un talent remarquable, obtint de grands succès. Toutefois, ces succès se bornèrent à la danse proprement dite, car elle ne fut jamais qu'une mime très médiocre. Elle le comprenait, d'ailleurs, et ne chercha jamais à lutter avec Mlle Bigottini, véritable comédienne, dont le talent, sous ce rapport, était de premier ordre. Aussi ne fut-elle jamais chargée de rôles importants dans les ballets d'action, à l'exception peut-être de celui d'Elise dans *les Pages du duc de Vendôme*. Quoi qu'il en soit, Mlle Fanny Bias était à l'apogée de son talent et de sa renommée lorsqu'elle fut emportée par une maladie.

BIATIA. Ville de la Tarraconnaise, mentionnée par Ptolémée comme un oppidum des Oretani sous la forme βιατία. Pline, parmi les habitants de cette région, indique les *Viatienses*, qui sont évidemment les gens de cette ville, et cet ethnique suppose la forme Viatia. Deux inscriptions donnent la forme *Vivatia*, qui doit être la meilleure lecture. Nous savons aussi par elles que c'était un municipe et que ses habitants avaient reçu de Vespasien le *jus latinum*. C'est peut-être aussi cette ville qu'indique Orose sous le nom de *Batia;* c'est elle sûrement qu'indiquent les actes des conciles du VIe et du VIIe siècles, par les formes *Biatia* ou *Beatia*, d'où est dérivé le nom de la ville de *Baeza*, qui occupe l'emplacement de l'ancienne Vivatia. Quant aux inscriptions qui ont été données par plusieurs archéologues espagnols, comme portant le nom de *Beatia*, elles sont rejetées comme fausses par les auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin, t. II.

E. CAT.

BIAUDOS. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Martin-de-Seignaux ; 820 hab.

BIAUZAT (Jean-Fr. GAULTIER DE), magistrat et homme politique français, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en 1815. Il était avocat au parlement de Clermont lorsqu'il fut nommé député des états généraux de 1789. Il s'y distingua par son empressement à voter toutes les réformes. Plus tard, il fut encore élu député aux Cinq-Cents; mais le Directoire annula son élection. L'Empire lui donna un siège de conseiller à la cour de Paris. G. L.

BIBACIER ou **BIBASSIER** (Bot.). Nom vulgaire de l'*Eriobotrya japonica* Lindl. (*Mespilus japonica* Thunb., *Cratœgus bibas* Lour.), que l'on appelle également *Néflier du Japon*. C'est un arbuste de la famille des Rosacées, tribu des Pirées, qui peut atteindre de trois à cinq mètres de hauteur. Ses rameaux cylindriques, cotonneux, forment dans leur ensemble une large tête, arrondie en parasol, et sont garnis, dans leur partie supérieure, de feuilles oblongues-lancéolées, coriaces, persistantes, luisantes en dessus, cotonneuses et roussâtres en dessous. Les fleurs, portées sur des pédoncules également cotonneux et roussâtres, sont de couleur blanche et disposées au sommet des rameaux en grappes rameuses compactes. Elles exhalent une odeur très forte d'amande amère. Les fruits sont de petites drupes ovoïdes, jaunâtres, parfumées, couronnées par le limbe persistant du calice, à chair juteuse, à saveur acidulée, fort agréable quand la maturité est complète.

Le Bibacier est originaire du Japon et de la Chine, et très cultivé depuis longtemps dans les colonies anglaises sous son nom chinois de *Lo-quat*. Importé pour la première fois à Paris en 1784, il fut cultivé d'abord à la pépinière royale du Roule, où il fleurit seulement en janv. 1801. Il est répandu aujourd'hui dans toute la région méditerranéenne. On le cultive fréquemment dans le midi de la France et en Algérie. Ses fruits, qui se vendent sur les marchés, figurent sur les meilleures tables. Ils servent également à préparer une liqueur de table assez agréable. On doit toutefois s'abstenir de manger les graines, car elles renferment une assez grande quantité d'acide cyanhydrique (52 milligr. pour 100 gr. de pépins, d'après Ballant). Dans le Nord et sous le climat de Paris, le Bibacier n'est qu'un arbre d'ornement, qui résiste difficilement aux hivers rigoureux. Ed. LEF.

BIBACULUS (Marcus-Furius), poète romain du dernier siècle de la république, né, d'après saint Jérôme *(Chronique d'Eusèbe)*, à Crémone, en 103 av. J.-C. (651 de Rome), l'année même où mouraient Lucilius et Turpilius. Bibaculus vécut très longtemps: c'est du moins ce qu'affirme Suétone (*Grammatic. Illustr.*, c. IX), qui cite de lui un vers sur la perte de mémoire qui affligea le célèbre grammairien Orbilius, un certain nombre d'années avant sa mort. Or Suétone dit lui-même qu'Orbilius vécut près de cent ans ; comme il était né en l'an 112 av. J.-C., sa mort doit se placer vers l'an 12. Si l'on admet qu'il perdit la mémoire vingt ans avant sa mort, ce qui est beaucoup *(amissa iam pridem memoria*, dit Suétone), le vers de Bibaculus daterait de l'an 32, année où le poète lui-même aurait eu plus de soixante-dix ans. Quintilien (*Instit. Orat.*, X, 1, 96) dit que les iambes de Bibaculus étaient aussi mordants que ceux de Catulle. Tacite (*Annal.*, IV, 34) fait le même rapprochement entre les deux poètes, et ajoute que Jules César d'abord et ensuite Auguste supportèrent ces œuvres injurieuses et ne firent rien pour les détruire. L. Muller a recueilli dans son édition de Catulle

(Teubner, Leipzig, 1870, p. 89–90) les fragments, peu nombreux et assez insignifiants, qui restent de Bibaculus. Ribbeck voit en lui l'auteur du cinquième des petits poèmes insérés dans les *Catalecta* que l'on attribue d'ordinaire à Virgile. Kirchner (*Comm. zu Hor. S.*, I, Leipzig, 1855) admet que Bibaculus est l'auteur des huit premiers vers de la Satire X du premier livre d'Horace. Ces vers, qui ne sont que dans les manuscrits de la troisième classe de Keller, n'appartiennent évidemment pas à Horace. Mais on n'y trouve aucune indication qui permette de les attribuer à Bibaculus. Une question s'est posée à propos de M. Furius Bibaculus, et, malgré un certain nombre de dissertations critiques qui ont essayé de l'élucider, elle n'a pas été résolue d'une manière absolument satisfaisante. On sait qu'Horace (*Sat.*, II, 5, 41) s'est moqué d'un certain poète Furius, qui montre Jupiter crachant la blanche neige sur les Alpes, métaphore de mauvais goût, qui fut plus tard blâmée justement par Quintilien (*Instit. Or.*, VIII, 6, 17). Ailleurs (*Sat.*, I, 10, 36), Horace tourne en ridicule un poète, dénommé par lui Alpinus, qui égorge Memnon et chante la source boueuse du Rhin : il y a là, sans doute, une double allusion, d'abord à quelque épopée, probablement une *Ethiopide*, où était racontée la mort de Memnon, ce fils de l'Aurore qui vint au secours des Troyens et fut tué par Achille, ensuite à quelque poème où il était question du Rhin. Acron, un des commentateurs d'Horace, dit que le satirique visait Bibaculus qui serait, dans la dixième satire du livre premier, désigné sous le nom d'Alpinus, à cause de son vers malencontreux sur les Alpes. Un autre commentateur d'Horace, Porphyrion, dit en termes précis que le vers sur les Alpes est de Furius Bibaculus : *hic versus Furii Bibaculi est.* Cette opinion a été généralement admise, et l'on s'accorde à penser que Bibaculus, auteur d'abord d'épopées ampoulées, où il chantait Memnon et les guerres de César sur le Rhin, serait ensuite devenu un poète mordant, ennemi du dictateur, du jour où son ancien héros fit preuve d'ambitions monarchiques. Weichert a soutenu cette identification de Bibaculus avec le prétendu poète Alpinus, dont il n'est, en effet, parlé nulle part ; mais il a, semble-t-il, usé de peu de critique en attribuant à Furius Bibaculus beaucoup de fragments qui sont évidemment d'un autre Furius, qu'Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, XVIII, 11, 4) traite de vieux poète. Nipperdey, au contraire, prétend qu'Horace n'aurait pas osé railler un poète aussi célèbre que Furius Bibaculus, et le critique imagine à l'appui de sa thèse l'existence d'un poète inconnu, nommé Furius Alpinus. L. Muller pense de même que les vers d'Horace sur Furius ou Alpinus ne se rapportent aucunement à Bibaculus. On a dit aussi qu'Horace, ne mettant guère en cause que des contemporains dans les *Satires*, ne pourrait attaquer Bibaculus, puisque ce dernier était né en 103 et que le premier livre des *Satires* ne parut qu'en 32, et le deuxième en 29. Cet argument ne me semble pas probant : on a vu que Bibaculus vécut très vieux, et il est naturel que si, aux environs de l'an 32, le poète septuagénaire avait encore assez de verve pour attaquer Orbilius, il pouvait, par un juste retour, être l'objet des railleries d'Horace. Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL. : En outre des ouvrages cités dans cet article, WEICHERT, *Poetarum latinorum, Hostii, etc... reliquiæ*; Leipzig, 1830 (*de M. Furio Bibaculo poeta*, p. 331-364). — NIPPERDEY, *Horatii Satirarum commentatio altera*, Iéna, 1853. — A. WISSOWA, *Ueber die den Dichter Furius betreffende Stelle in Hor. Sat.* II, 5; Berlin, 1867.

BIBÂN-EL-MOLOUK, c.-à-d. *Porte du roi*, localité d'Egpte, une des parties les plus intéressantes de l'ancienne *Thèbes* (V. ce nom).

BIBANS (Défilé des). Gorge étroite et longue qui se trouve dans le Djurdjura, sur les confins de la province de Constantine, au S.-E. de Callah. Ce défilé, appelé aussi « Portes de Fer », fut franchi par l'armée française sous le commandement du maréchal Valée et du duc d'Orléans en oct. 1839. Cette opération hardie eut un tel retentissement que nous allons la rappeler en quelques mots.

Le duc d'Orléans, débarqué à Mers-el-Kébir le 23 sept., avait visité successivement Alger, Philippeville et Constantine, et se dirigeait de cette dernière ville, le 16 oct., sur Mila, où 5,300 hommes de toutes armes se trouvaient réunis. Le maréchal Valée, gouverneur de l'Algérie, qui accompagnait le prince, en forma deux divisions. La première, sous les ordres du duc d'Orléans, comprenait trois bataillons du 2[e] léger, deux du 23[e] de ligne, 360 chasseurs d'Afrique, une compagnie de sapeurs et quatre obusiers de montagne. La deuxième, sous le général Galbois, comptait le 17[e] léger, un bataillon du 22[e] de ligne, le 3[e] bataillon d'Afrique, 350 chasseurs et spahis, une compagnie de sapeurs et deux obusiers. Un troupeau de 900 mulets, portant dix jours de vivres, marchait dans la colonne. Après un arrêt causé par le mauvais temps à Sétif, on se remit en marche le 25, dans la direction de Bougie. Mais le lendemain on fit brusquement à gauche, et l'on se dirigea sur les fameuses Portes de Fer, ou Bibans. Le secret ayant été bien gardé jusqu'au dernier moment, il était à croire que les Kabyles ne se trouveraient pas au défilé pour en défendre l'accès. Le 28 au matin, un ordre vint annoncer que la première division, augmentée du 17[e] léger et de deux escadrons, allait traverser les Portes de Fer, tandis que la deuxième reprendrait le chemin de Constantine. Au bout d'une heure de marche, la première division se trouva en présence d'une gigantesque muraille de pierre, ne livrant accès que par deux fissures, la grande Porte et la petite. C'est dans celle-ci que s'engagea la division. Pendant 6 kil., la colonne marcha entre deux parois de roc perpendiculaires, hautes de 250 à 450 pieds, et parfois si rapprochées que l'on fut obligé de modifier le chargement des mulets de bât. Dans cette faille coulait un ruisseau, que deux heures de pluie suffisaient pour élever de 18 à 20 pieds. La moindre pluie d'orage eût noyé toute la colonne. Celle-ci mit sept heures à parcourir le défilé et fit halte le 29, chez les Beni-Mansour. On apprit là que les Arabes étaient campés à trois lieues dans le sud. Le 31, il y eut un petit combat d'arrière-garde où nous eûmes deux morts et une douzaine de blessés, et le 1[er] nov. on arriva au Fondouck, où l'on trouva les troupes d'Alger et le général de Rullière. Après avoir, dans un banquet à Alger, fait ses adieux à tous ceux qui avaient franchi avec lui les Bibans, le duc d'Orléans s'embarqua le 6 nov. pour la France. « C'est un beau titre de gloire » écrivait, quelques jours après, le maréchal Soult, président du Conseil, au général Valée, « que celui d'avoir écrit, après les Romains et les dix-huit siècles qui nous en séparent, cette page d'histoire, et d'avoir fait pénétrer les Français dans ces pays, par des passages que les anciens maîtres du monde n'avaient pas osé franchir. »

BIBANS (les). Nom donné à une com. mixte du dép. de Constantine, arr. de Sétif, qui a pour ch.-l. *Bordj-bou-Aréridj* (V. ce mot.).

BIBAOUAN ou BIBAN, c.-à-d. *les portes*, nom arabe d'une profonde échancrure du grand Atlas (Maroc), par laquelle passe la route de Maroc à Taroudant, et que les Berbères appellent simplement *Tizi* ou le col, parce qu'il est le col par excellence; suivant l'explorateur Lenz, il est à 1,250 m. d'alt.

BIBARS I[er], quatrième sultan de la dynastie des Mamelouks baharites en Egypte, mort le 30 juin 1277. Originaire du Kaptchak, il fut amené en Syrie comme esclave et vendu à Ikdyn, général des arbalétriers *(bondoukdar)* du sultan Melik-es-Saleh, d'où lui sont venus ses deux surnoms de Bondoukdari (celui qui était au bondoukdar) et de Salehi (celui qui appartenait à Saleh). Lorsqu'il eut été affranchi par son premier maître, il passa au service du second, ce que témoigne son second surnom. Ses talents lui firent bientôt conférer les plus hautes charges du pouvoir. A l'avènement d'Aïbek, après la mort d'El-Melik-es-Saleh, il se révolta et s'attacha successivement au sultan de Damas, à celui de Krac, puis il embrassa le parti du sultan Kothouz dont il fut l'un des assassins. Aux interrogations du

régent, il ne fit pas de difficulté de confesser que c'était lui qui avait porté le premier coup au sultan assassiné. « En ce cas, dit le régent, règne donc »; et, le 24 oct. 1260 de notre ère (658 de l'hégire) il fut proclamé sultan et prit le titre de El-Melik-ed-Daher *(roi illustre)*. Les commencements de son règne furent remplis de difficultés : Kothouz, qui avait réussi à vaincre les Mongols et à soumettre la Syrie, avait régné trop peu de temps pour bien asseoir son autorité et il laissait les Mamelouks divisés en plusieurs factions. A l'avènement de Bibars, Damas et Alep se révoltèrent, les Mongols qui possédaient Bagdad envahirent la Syrie et s'emparèrent d'Alep qu'ils mirent au pillage. Bibars tint tête à l'orage, il fit rentrer dans le devoir les deux villes rebelles, déjoua les conspirations tramées contre lui et s'empara des plus rebelles parmi les Mamelouks. Pour donner à son pouvoir une sorte de consécration religiense, il voulut recevoir le titre de sultan d'un certain Ahmed qui se disait descendre de la famille des Abbasides et qui parut en Egypte vers 1264. Bibars lui conféra de grands honneurs, le proclama khalife sous le nom de *Mostanser-Billah*; en retour, le nouveau khalife l'investit de tout l'empire des Mamelouks. Bibars lui donna même une armée avec laquelle Bagdad devait être reconquise sur les Tatares; mais Mostanser fut vaincu et tué. Bibars choisit alors pour khalife un autre descendant de la famille des Abbâsides; mais il en restreignit l'autorité aux attributions purement religieuses. Lorsque son autorité fut bien établie, Bibars s'attacha à donner de la stabilité à l'empire des Mamelouks, il repoussa les Tartares le plus loin qu'il put des frontières de son empire, il reprit sur les chrétiens les villes d'Antioche, Césarée et Laodicée; il fit passer au fil de l'épée les habitants de Safed, réduisit ceux de Jaffa et d'Antioche en esclavage, prit les châteaux de Krac, de Tibériade et d'Anthartous; mais il échoua devant Saint-Jean-d'Acre. Il ravagea ensuite la petite Arménie, fit prisonnier le fils du roi Haiton et s'empara de Darbsak, Darkouch, Raban et Marzaban. D'un autre côté, il poussa ses soldats vainqueurs jusqu'en Nubie. Son règne cruel, mais glorieux, fut assez brusquement terminé par suite de sa superstition. Une éclipse de lune ayant eu lieu, quelques astrologues en prirent occasion pour annoncer la mort du sultan. Celui-ci, frappé de cette prédiction, ne pensa plus qu'à détourner de sa personne le funeste présage en donnant une victime royale comme compensation aux astres de mauvais présage : il fit prendre une coupe empoisonnée à un prince de la maison de Saladin; mais comme on oublia d'enlever la coupe, Bibars s'en servit lui-même et le poison qui y était resté eut encore assez force pour occasionner la mort du sultan. Il fut ainsi puni de sa cruauté et de sa mauvaise foi, car il ne se servit de la coupe que pour montrer qu'on n'y avait versé aucun poison. Le grand nombre de ses succès l'avait fait surnommer le *Père des victoires (Aboul-Foutouh)*; mais ses succès ne peuvent faire oublier sa cruauté. Comme la plupart des princes de l'Orient, il aimait à faire l'aumône et donnait chaque année cent mille mesures de froment aux pauvres, il faisait élever à ses frais les enfants de ses soldats tués à l'armée et prenait soin de leurs veuves. Il fit construire au Caire un grand collège, un caravansérail à Jérusalem et fit jeter sur le Nil un pont qualifié de superbe par les historiens orientaux. Il fit encore élever ou réparer un grand nombre de monuments dans toute l'étendue de son empire. Sa ferveur religieuse le porta à entreprendre le pèlerinage de la Mecque, il y lava la Kaabah avec de l'eau de rose, visita Médine, fit d'abondantes aumônes et mérita ainsi le surnom de *soutien de la religion (Rokn ed-din)*. — Il eut pour successeur son fils Béréké-Khan, qu'il avait pris soin de faire reconnaître comme tel de son vivant. En somme, il fut l'un des princes les plus brillants des dynasties mamelouks en Egypte. E. Amélineau.

BIBARS II, douzième sultan de la dynastie des Mamelouks baharites en Egypte. Il était d'origine circassienne et commença par être esclave de Kalaoun. Kalaoun remarqua les talents de son esclave, il lui conféra plusieurs dignités; son fils Khalil continua cette conduite et Bibars parvint aux plus hautes charges. Lorsque Mohammed, autre fils et successeur de Kalaoun, eut été renversé pour la troisième fois, les mamelouks *Bordjites* (ou *Borgytes*) le forcèrent d'accepter la couronne, 20 mars 1309 de notre ère (708 de l'hégire). Il ne jouit pas longtemps en paix de sa nouvelle position : le peuple qui était toujours resté attaché à Mohammed, se souleva à l'instigation, disait-on, de Salar, gouverneur de l'Egypte. Bibars refusa de se saisir de Salar et voulut au contraire retirer à Mohammed ses troupes mamelouks. Ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie. Mohammed irrité accepta les offres des princes-gouverneurs d'Alep, de Hamah et de Tripoli, séduisit les officiers restés fidèles à Bibars et fit si bien que le sultan se vit abandonné de presque toute son armée. Bibars fut réduit à prendre la fuite avec sept cents mamelouks qui l'abandonnèrent aussi. Réduit alors à la plus extrême nécessité politique et ne sachant que faire, il prit le parti de retourner au Caire; il était alors en Syrie. Lorsqu'il fut arrivé près de Gaza, il fut rencontré par les partisans de Mohammed. Les quelques amis qui l'accompagnaient voulurent se défendre; mais Bibars les en empêcha en disant qu'il n'avait jamais aimé l'effusion du sang. Désarmé, il fut conduit en présence de Mohammed, et devant le prince, il avoua sa faute et demanda d'être traité avec clémence. Mohammed fut inflexible, il fit étrangler sous ses yeux le malheureux Bibars. Tous ces événements avaient eu lieu en l'espace de dix mois et vingt-quatre jours.

E. Amélineau.

BIBASIQUES (V. Acides, t. I, p. 394).

BIBASIS. Espèce de danse bachique et orgiaque, en usage dans la Grèce antique et particulièrement à Sparte, qui consistait dans une suite de sauts précipités pendant lesquels les danseurs, en levant vivement les jambes, se frappaient, avec les deux talons, la partie postérieure du corps.

BIBASSIER (V. Bibacier).

BIBBIENA. Village d'Italie, prov. d'Arezzo (Toscane), au bord de l'Arno; 6,000 hab.; possède une Académie qui remonte au xvi[e] siècle. Non loin est la colline d'*Alvernia* (1134 m. d'alt.), avec l'ancien couvent fondé par saint François (1234).

BIBBIENA (Bernardo Dovizio ou Divizio,), connu sous le nom de sa ville natale, cardinal et lettré italien, né à Bibbiena le 4 août 1470, mort à Rome le 9 nov. 1520. Il s'attacha de bonne heure à la fortune du cardinal Jean de Médicis, l'accompagna dans ses voyages et dans son exil, et fut créé successivement trésorier du Vatican, puis cardinal en 1513, lorsque Jean de Médicis devint le pape Léon X. Un même amour des lettres et des arts réunissait ces deux grands hommes. Il réussissait moins bien dans les affaires : c'est ainsi qu'il échoua dans une mission auprès de François I[er] (1518). Il s'agissait d'ailleurs de l'entraîner à une croisade contre les Turcs, et tout autre eût échoué à sa place. Bibbiena mourut subitement, et comme aucune enquête ne fut ordonnée sur cette mort, qui parut peu naturelle, Paul Jove prétend qu'il fut empoisonné. La mémoire de Léon X doit être à l'abri de ce soupçon : car Bibbiena avait fortement contribué à le faire nommer pape, en le représentant malgré son jeune âge (Léon X n'avait que trente-six ans), comme malade et incapable de vivre longtemps. Aucun nuage n'avait voilé l'amitié du pape pour le cardinal, et celui-ci avait reçu de son protecteur de grands bienfaits. Bibbiena plaisait encore à Léon X par son goût pour les spectacles. Il traduisit plusieurs pièces de Plaute qu'il fit jouer devant la cour pontificale, sans scandaliser son auditoire de prélats; et il composa lui-même entre autres pièces légères, une *Calandria* (rédigée, dit-on, en 1490, représentée en 1510, éditée à Sienne en 1521) imitée des *Ménechmes*

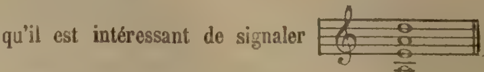
de Plaute. C'est l'œuvre la plus connue de Bibbiena, et presque la première comédie écrite en italien ; elle est en prose, d'une plume très alerte, et qui ne redoute pas les gravelures. La forme en vaut mieux que le fond. Un des principaux titres de Bibbiena aux yeux de la postérité est son amitié pour Raphaël qui fit son portrait, peignit la chambre de bain dite du cardinal Bibbiena et fut même fiancé à sa nièce. H. VAST.

BIBL. : P. JOVE, *Elogia*. — BONDINI, *Vita di Bernardo Dovizio Bibbiena*; Livourne, 1578. — TIRABOSCHI, *Storia della litter. ital.*, t. VII. — GINGUENÉ, *Hist. littér. d'Italie.*

BIBELOT. Ce terme, qui originairement servit à désigner un assemblage d'objets très divers, petits, et de mince valeur, est aujourd'hui employé généralement par les amateurs et les antiquaires dans le sens d'objet d'art, curieux et vieux. Le développement du goût artistique, et il faut bien le dire aussi, la manie de la collection, font d'un grand nombre d'appartements modernes de véritables magasins de bibelots. — Ce fut au XVIIe siècle, lorsque le goût des objets d'art eut pénétré dans la bourgeoisie, qu'on vit apparaître les catalogues de ventes, les experts et ces amateurs de profession, curieux, patients et chercheurs, dont le type est si répandu aujourd'hui. Les *Cabinets de curiosités* se multiplièrent amplement au siècle suivant, et aujourd'hui ils ne se comptent plus. Tout est devenu matière à collection; le bibelot recherché avec ardeur chez les brocanteurs, poussé fiévreusement aux ventes de l'Hôtel Drouot, n'a souvent aucun rapport avec l'art, et il se fait parfois des collections d'objets bien baroques ! Cet engouement a donné l'idée à d'habiles faussaires de contrefaire les bibelots de prix, et les amateurs crédules paient souvent fort cher l'antiquité prétendue de bronzes, d'armes, de meubles ou de faïences nés d'hier (Pour les détails V. les articles spéciaux : BRONZE, CISELURE, ORFÈVRERIE, PENDULE, TABATIÈRE, etc.). Ad. T.

BIBL. : E. BOSC, *Dict. de l'art de la curiosité et du bibelot*; Paris, 1883, in-4. — E. BONNAFFÉ, *Causeries sur l'art et la curiosité*. — P. GINISTY, *le Dieu bibelot*; Paris, 1888, in-32.

BIBER (Franz-Heinrich von), maître de chapelle de l'archevêque de Salzbourg, auprès de qui il remplissait aussi les fonctions d'écuyer tranchant, né à Wartenberg vers l'année 1638, mort à Salzbourg en 1698. Il avait la réputation d'un virtuose distingué sur le violon. Il a écrit un certain nombre de compositions, dont on a publié la majeure partie : six sonates pour violon avec basse continue (Salzbourg, 1681, in-fol.). ; *Fidicinium sacro-profanum*, formé de douze sonates à quatre et cinq parties ; *Harmonica artificioso-ariosa in septem partes vel partitas distributa* (Nuremberg, in-fol.) ; *Sonatæ duæ tam aris quam aulis servientes partit. 9* (Salzbourg, 1687, in-fol.) ; *Vesperæ longiores ac Breviores una cum litaniis Lauretanis a quatuor vocibus, duobus violin. et duabus violis in concerto: Additis quatuor vocibus in capella atque tribus trombonis ex ripienis desumendis ad libitum* (Salzbourg, 1693, in-fol.). Biber fut protégé et comblé de présents par les princes Ferdinand-Marie et Maximilien-Emmanuel de Bavière; l'empereur Léopold Ier ne fut pas moins généreux à son égard, et lui donna des lettres de noblesse. Biber fut un des virtuoses les plus remarquables de son temps. A l'époque où il était de mode en Allemagne et en Angleterre de jouer beaucoup de morceaux en doubles et triples cordes, c.-à-d. à plusieurs parties pour un seul violon, Biber se fit remarquer parmi les plus habiles, non seulement comme virtuose, mais comme compositeur, le *Fidicinium* et l'*Harmonica artificiosa* de lui renferment des pièces écrites à quatre et cinq parties pour deux violons et une basse ; d'après l'*Histoire de la musique* de Burney, ce genre spécial de style portait le nom de *Dapiger* ; quelques virtuoses font encore parfois usage des doubles et triples cordes, mais exceptionnellement. Biber, pour affronter les difficultés d'exécution du style Dapiger, accordait son violon des deux manières suivantes, qu'il est intéressant de signaler



ou



Dans ce cas le violon est appelé discorde. A. E.

BIBL. : *Chronique mus.*, 1re année, 1873, V, I, p. 177, article de M. LAVOIX fils, *un Virtuose en 1682.*

BIBERACH. Ville de Wurttemberg, ch.-l. de bailliage dans le cercle du Danube ; 7,718 hab. Filatures, jouets d'enfants, mégisseries, passementeries, commerce de céréales. R. S.

BIBERON. Le biberon est un appareil employé dans l'allaitement artificiel pour remplacer le sein maternel. Le biberon primitif, usité encore de nos jours dans les campagnes, se compose d'une simple petite bouteille en verre surmontée d'un fragment d'éponge recouvert d'un linge fixé au goulot. Les biberons usuels se composent d'un vase en verre ou en cristal dont le goulot muni d'un bouchon est traversé par un tube de verre terminé par un tuyau flexible qui aboutit lui-même à un faux mamelon. Les fabricants ont imaginé des biberons de tous modèles dont la description ne saurait trouver ici une place suffisante, il y a lieu cependant d'insister sur certains détails de leur fabrication. On évitera, par exemple, les biberons fermés par un bouchon de liège, car ce produit, qui est poreux et cassant, finit par absorber une certaine quantité de lait, qui s'y aigrit et finit par suite par altérer le mélange contenu dans le flacon ; les bouchons en corne, en ivoire ramolli ou en toute autre matière analogue seront préférés. Les biberons dans lesquels le lait ne pénètre dans la bouche de l'enfant que par un mouvement de succion seront également choisis de préférence ; les biberons, où la montée du lait se fait d'une façon automatique, sont certainement plus ingénieux, mais ils présentent de réels inconvénients dont le plus sérieux est d'exposer l'enfant à être suffoqué. D'une façon générale, un bon biberon doit être en outre facile à démonter et à nettoyer, car c'est là une opération à laquelle il est nécessaire de se livrer chaque fois que l'appareil vient de servir. L'eau chaude et contenant une légère quantité de carbonate de soude convient le mieux pour ces lavages qui ont pour but de faire disparaître toute trace de lait ancien. Une bonne pratique est d'ailleurs d'avoir deux biberons dont l'un est plongé dans l'eau tiède alcalinisée, pendant que l'enfant se sert du second ; comme on change ainsi de biberon après chaque tétée, il est plus facile d'éviter les inconvénients graves qui peuvent résulter de l'altération du lait dans les diverses parties de l'appareil. Ces inconvénients qui ont été particulièrement signalés par H. Fauvel, dans une note lue à l'Académie de médecine en mai 1881, sont en effet des plus sérieux. Sur trente et un biberons examinés par l'auteur, vingt-huit contenaient des végétations cryptogamiques, des bactéries ou des vibrions. Ceux d'entre eux qui n'avaient pas été lavés avaient une odeur nauséabonde et contenaient un lait à demi-coagulé notablement altéré. Dans quelques-uns, on trouva même du pus et du sang. Il est vrai que ces constatations ont été faites dans une crèche où les conditions hygiéniques sont un peu particulières, cela n'en montre pas moins que l'alimentation par le biberon, mal surveillée, peut être gravement préjudiciable aux enfants pour lesquels on y a recours (V. ALLAITEMENT, SEVRAGE). Dr ALPHANDÉRY.

BIBERSTEIN (Ernest-François-Louis MARSCHALL DE), économiste allemand, né à Wallerstein (Bavière) le 9 août 1770, mort à Francfort-sur-le-Main le 22 janv. 1834. Entré en 1782 à l'Ecole militaire de Stuttgart, il prit en 1791 du service dans les troupes de Nassau-Ussingen, quitta bientôt la carrière militaire et devint en 1806 ministre du duc de Nassau. Economiste distingué et administrateur habile, il mit en ordre les finances du duché et répartit équitablement les impôts

BIBESCO. Famille roumaine; ses principaux représentants ont été :

Georges-Démètre Bibesco, hospodar de Valachie, né en 1804 dans le banat de Craïova, mort à Paris le 1er juin 1873, fils du grand vornit Démètre Bibesco, qui appartenait à une famille originaire de la Petite-Valachie; il reçut une brillante éducation, d'abord à Bucarest, et ensuite à Paris, où il poursuivit ses études de 1817 à 1824. Il débuta dans la vie politique comme sous-secrétaire d'Etat au département de la justice, puis comme secrétaire à celui des affaires étrangères, sous l'administration du général comte de Kisselev, pendant l'occupation russe. Il donna sa démission au moment de l'avènement d'Alexandre Ghika, en 1834, et alla habiter successivement Vienne, Paris et Bruxelles. Il rentra en Valachie en 1841, où il fut élu membre, puis secrétaire, de l'Assemblée générale, et devint l'un des principaux chefs de l'opposition au nouveau gouvernement. Ce fut lui qui, l'année suivante, rédigea, au nom de la majorité de l'Assemblée, l'adresse qui amena la déposition du prince Ghika (14 oct. 1844). Le 1er janv. 1845, Bibesco fut élu prince de Valachie à vie, à une forte majorité des suffrages et malgré de violentes compétitions. Son élection fut confirmée par la Sublime Porte le 17 janv. 1843, et le 25 du même mois son installation eut lieu solennellement. C'était le premier prince élu à vie par le vote de la nation. Mais dès son avènement au pouvoir il eut à lutter contre la coalition des libéraux et des chefs du parti phanariote, et dut demander à la Porte de dissoudre immédiatement une assemblée qui lui était systématiquement hostile. Désormais soutenu par des assemblées favorables à son gouvernement, le prince Bibesco put poursuivre d'importantes réformes suivies de remarquables progrès dans l'ordre matériel, comme dans l'ordre politique et social. Nous nous contenterons de signaler parmi les premiers les travaux publics exécutés tant à Bucarest que dans les provinces, routes, ponts, canaux, etc., et parmi les seconds l'affranchissement des serfs, la réduction des corvées, les traités de commerce conclus avec l'Autriche et la Turquie, la suppression des douanes entre la Valachie et la Moldavie, le développement de l'instruction publique. Cependant ces nombreux bienfaits n'avaient pu arrêter les efforts de l'opposition croissante dirigée contre lui par le parti phanariote et par le parti radical. Le premier l'attaquait violemment à l'étranger par des publications calomnieuses, et le second le menaçait au dedans par la formation d'une coalition qui avait à sa tête MM. Bratiano, Balcesco, Golesco, Ghika et Rosetti. Le mouvement se déclara au moment de la Révolution de 1848 à Paris. A la nouvelle de cet événement, les chefs du parti radical cherchèrent vainement à arracher au prince une constitution nouvelle; l'insurrection partie de la Petite-Valachie, où la constitution avait été proclamée le 21 juin 1848, gagna rapidement la capitale, où l'on venait d'arrêter MM. Rosetti, Voinesco et l'archimandrite Josaphat. Le prince se rendit en toute hâte à Bucarest, où régnait la plus grande agitation, et où il faillit même être assassiné. Sans appui d'aucune sorte, et sous la pression de l'émeute, il dut donner son adhésion aux vingt-deux articles de la nouvelle constitution, et choisir comme ministres les promoteurs de la Révolution. Menacé de toutes parts, il donna deux jours après sa démission, et se retira à Vienne. Rendu à la vie privée, il n'en est sorti depuis, que pour siéger au divan réuni en 1857 pour préparer la réorganisation des principautés danubiennes; il y défendit, avec son frère aîné le prince Stirbey, l'idée de la réunion des deux principautés sous un prince étranger. Il fut enfin élu député au parlement roumain en sept. 1862, mais sans accepter de mandat. Il se retira à Paris, et mourut dans cette ville, des suites d'un accident de voiture.

Jean Bibesco, frère des princes Georges-Démètre Bibesco et Barbo Stirbey; il remplit sous le gouvernement de ce dernier (1850-53) les fonctions de ministre de l'instruction publique et des cultes.

Grégoire Bibesco, prince BRANCOVANO, fils aîné du prince Georges-Démètre Bibesco, et de la princesse Brancovano (V. BRANCOVANO).

Nicolas Bibesco, deuxième fils du prince Georges-Démètre Bibesco, a épousé Mlle d'Elchingen, petite-fille du maréchal Ney. Il fit ses études militaires en France, ainsi que ses trois frères Grégoire, Georges et Alexandre, et s'étant engagé dans l'armée d'Afrique comme officier étranger, devint aide-de-camp du général Randon, qu'il accompagna dans son expédition de Kabylie. A la suite de cette campagne et en récompense de ses nombreux services il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et fait ensuite officier en 1864. Il a donné plusieurs articles concernant l'ethnographie de l'Algérie dans la *Revue des Deux Mondes*.

Georges Bibesco, prince roumain, né à Bucarest le 14 mars 1834, et troisième fils du prince Georges-Démètre Bibesco, hospodar de Valachie, et de la princesse Zoé Mavrocordato, nièce et fille adoptive du prince Brancovano Basarab. Il vint en France à l'âge de neuf ans, pour faire ses études à Paris, et entra en 1855 à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il sortit en 1857 dans les premiers rangs, pour entrer en vertu d'une autorisation spéciale à l'Ecole d'état-major. Il fut envoyé comme lieutenant au 32e régiment de ligne pour y faire son stage, puis ayant demandé à faire partie de l'expédition du Mexique en 1861, il passa au 99e de ligne et fut enfin attaché à l'état-major du général de Lorencez. Après avoir contribué au débarquement des troupes et s'être distingué au combat du Cambiès et à l'attaque de la Puebla (5 mai), il fut décoré de la Légion d'honneur le 3 juil. 1862. Il fut nommé capitaine d'état-major le 27 janv. 1863, prit part au siège de la Puebla et à la reconnaissance des côtes du Pacifique, cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite au siège de Téocaltiche, et nommé officier de la Légion d'honneur en 1865, à son retour en France. L'empereur Maximilien lui avait conféré l'ordre de Guadalupe. En 1867 il fut envoyé en Algérie, revint en France en 1868, et donna sa démission. Ses loisirs furent dès lors exclusivement occupés par la culture des lettres et des arts, et par l'équitation et l'escrime où il excellait. Au moment de la guerre franco-allemande de 1870, le prince Bibesco rentra dans l'armée française et fut attaché à l'état-major du général Douay, avec le grade de chef d'escadron. Il fit toute la campagne au 7e corps d'armée, fut blessé à Sedan, fait prisonnier et emmené en captivité à Coblentz, où il rendit les plus grands services aux prisonniers français. A la fin de la guerre, il quitta ses fonctions et se retira à Paris (juin 1871). Il se maria à Dresde, le 24 oct. 1875, avec la princesse Valentine de Bauffremont, comtesse de Caraman-Chimay, alors divorcée; deux enfants sont nés de cette union, la princesse Nadejda, le 16 août 1876, et le prince Georges-Valentin, le 3 avr. 1880. A l'époque de la guerre entre la Russie et la Turquie, en 1877-78, il offrit ses services à la Roumanie, mais ils ne furent pas acceptés. Il chercha cependant à défendre les intérêts de sa patrie par la plume dans des publications de circonstance; c'est ainsi qu'il publia, en 1883, l'*Histoire d'une frontière* (in-8). Il parvint en 1884 à constituer le parti des libéraux-conservateurs formé de la fusion des divers groupes de l'opposition. Citons parmi ses différents ouvrages se rapportant tous à sa vie militaire et à ses campagnes : *Le corps Lorencez devant Puebla, 5 mai 1862, Retraite des Cinq mille* (1872, in-8); *Campagne de 1870* (1872, in-8); *Au Mexique, 1861, Combats et retraite des Six mille* (1887, in-8). *Recueil : politique, religion, duel* (Paris, 1888, in-8). Tous ces écrits sont fort remarquables. J. MONNIER.

BIBIKOV. Famille russe, d'origine tatare. Ses principaux représentants ont été : *Ilia Alexandrovitch*, né en 1688, mort en 1784, ingénieur distingué qui servit dans

la guerre de Sept Ans, fortifia les villes du sud de la Russie et dirigea la manufacture de Toula. — *Alexandre Ilitch*, fils du précédent, né en 1729, mort en 1774 ; il servit aussi dans la guerre de Sept ans et en Pologne en 1771 et contre Pougatchev. En 1766, il représenta la ville de Kostroma dans l'Assemblée convoquée par Catherine pour préparer un nouveau code de lois. — *Alexandre Alexandrovitch*, fis du précédent, né en 1765, mort en 1822 ; il entra dans la carrière militaire, se distingua dans la guerre de Suède (1789). Il devint ensuite (1795) ambassadeur en Portugal et en Saxe et à Naples. En 1812, il commanda un corps de volontaires, prit une part importante à l'affaire de la Bérésina. En 1813, il assista au siège de Dantzig. Il avait publié, en 1810, des *Mémoires sur la vie et les services d'Alexandre Ilitch Bibikov*. — *Dmitri Gavrilovitch* Bibikov, né en 1792, mort en 1870, a été le plus remarquable membre de la famille. Il débuta par la carrière militaire, se distingua en 1812 ; il perdit un bras à l'affaire de Borodino. En 1819, il entra dans l'administration : de 1825 à 1835, il fut directeur du commerce intérieur. En 1837, il fut mis à la tête des provinces du S.-O. (petite Russie). Il travailla puissamment à les russifier et prit un certain nombre de mesures qui ont préparé l'affranchissement des serfs. En 1852, il devint ministre de l'intérieur : il prit sa retraite en 1855. Sa statue s'élève sur une des places publiques de la ville de Kiev. L. L.

BIBION I. Paléontologie. — Les Diptères de la famille des Bibionides ne sont pas connus d'une manière certaine avant l'époque tertiaire, mais à cette époque on les trouve abondamment dans la plupart des gisements riches en insectes fossiles, notamment à Œningen, Aix, Radoboj, en Auvergne, à Krottensee, et surtout à Florissant dans l'Amérique du Nord. Cette dernière localité a fourni plus de 1,000 échantillons appartenant à 15 ou 20 espèces. Par contre, ce type est assez rare dans l'ambre où l'on trouve tant d'autres insectes. Outre *Bibio*, représenté par 40 espèces environ de ces divers gisements, les genres *Dilophus* et *Plecia* encore vivants, sont nombreux en espèces. Les genres éteints sont *Epiplecia* d'Europe et *Protomyia*, *Penthetria* communs aux deux continents. *Bibiopsis* (Heer) ne diffère pas de *Plecia*. E. Trouessart.

II. Entomologie. — (*Bibio* Geoff.). Genre d'Insectes-Diptères, du groupe des Némocères, qui a donné son nom à la petite famille des Bibionides. Les *Bibio* ont le corps allongé, très velu, avec l'abdomen de sept articles. La tête, presque entièrement occupée par les yeux chez les mâles, est petite, allongée et inclinée chez les femelles. Elle est pourvue, sur le vertex, de trois ocelles d'égale grosseur. Les antennes, courtes et épaisses, sont formées de neuf articles. Les palpes sont quinquéarticulés. Les pattes antérieures ont les cuisses renflées et les tibias terminés par une longue pointe. — Le *Bibio Marci* L. et le *B. hortulanus* L. sont communs en Europe dès le premier printemps. Chez le *B. hortulanus*, le mâle est noir avec des poils blancs, tandis que la femelle est d'un rouge brique avec la tête, le prothorax et les pattes noirs. Le *B. Marci* L., au contraire, est noir dans les deux sexes. C'est la *Mouche de Saint-Marc* de Réaumur, de Geoffroy et de De Geer. Ses larves, sur lesquels Réaumur, De Geer, Lyonet et plus récemment M. H. Lucas (*Ann. Soc. ent. de France*, 1781, *Bull.*, p. 68) ont donné des détails multipliés, vivent dans la terre ou les tas de fumier ; elles sont apodes, de couleur brune et couvertes de piquants raides, allongés, d'un roux testacé. Chaque année, pendant les belles journées du mois d'avril, on voit les insectes


Bibio Marci L.

parfaits voler lourdement et s'abattre sur le sol ou même s'attacher aux vêtements des passants. Leur couleur noire les fait regarder par beaucoup de personnes comme des *Mouches charbonneuses*. Mais c'est là une assertion des plus erronées, car ces Diptères sont absolument inoffensifs et comme l'a fait remarquer avec juste raison M. le prof. A. Laboulbène (*Ann. Soc. ent. de France*, 1872, p. 210), « ils n'ont rien de commun avec les *Stomoxes* ou les autres Muscides qui peuvent propager la pustule maligne ou le charbon, en inoculant des *Bactéridies* ». Ed. Lef.

BIBIONIDES (V. Bibion).

BIBIRU (V. Bebeeru).

BIBLARIUM (Ehr., 1845) (Paléont.). Genre créé par Ehrenberg pour des Diatomacées, toutes fossiles, dont il n'a vu que les valves isolées. Toutes les espèces rentrent dans le genre *Tetracyclus* (V. ce mot).

BIBLE ou ANCIEN-TESTAMENT, *son contenu, sa formation, sa propagation*. On désigne sous le nom de *Bible*, qui a le sens de *livre* et est de provenance grecque, la collection des livres sacrés du judaïsme, qui ont été adoptés au même titre par le christianisme. Il sera parlé à l'article Nouveau-Testament des livres sacrés propres au christianisme.

I. Contenu de la Bible. — La Bible se présente à nous en deux éditions sensiblement différentes, la Bible hébraïque et la Bible grecque. La Bible *hébraïque* comprend trois grandes divisions : I, la *Thorah* ou *Loi*, qu'on appelle aussi les livres de Moïse ou le *Pentateuque* ; II, les *Nebyim* ou Prophètes ; III, les *Kethoubim* ou *Hagiographes*, c.-à-d. écrits sacrés. Ces trois sections comprennent les livres suivants. La *Thorah* ou *Loi* renferme cinq livres : 1° la *Genèse* ; 2° l'*Exode* ; 3° le *Lévitique* ; 4° les *Nombres* ; 5° le *Deutéronome*. Les *Nebyim* ou *Prophètes* comptent d'abord six livres, dits les *premiers prophètes*, puis quinze livres dits les *derniers prophètes*, total vingt et un, dont voici l'énumération : 6° *Josué* ; 7° les *Juges* ; 8° le premier livre de *Samuel* ; 9° le second livre de *Samuel* ; 10° le premier livre des *Rois* ; 11° le second livre des *Rois* ; 12° *Isaïe* ; 13° *Jérémie* ; 14° *Ezéchiel* ; 15° *Osée* ; 16° *Joël* ; 17° *Amos* ; 18° *Abdias* ; 19° *Jonas* ; 20° *Michée* ; 21° *Nahum* ; 22° *Habacuc* ; 23° *Sophonie* ; 24° *Aggée* ; 25° *Zacharie* ; 26° *Malachie* (les douze derniers de ces livres peuvent être tenus pour un seul volume, ce qui réduirait à quatre tomes le contenu des *derniers prophètes*). Les *Kethoubim* ou *Hagiographes* offrent treize ouvrages : 27° les *Psaumes* ; 28° les *Proverbes* ; 29° *Job* ; 30° le *Cantique des cantiques* ; 31° *Ruth* ; 32° les *Lamentations* ; 33° l'*Ecclésiaste* ; 34° *Esther* ; 35° *Daniel* ; 36° *Esdras* ; 37° *Néhémie* ; 38° le premier livre des *Chroniques* ou *Paralipomènes* ; 39° le second livre des *Chroniques*. Cela fait un total de *trente-neuf* livres.

La Bible *grecque*, c.-à-d. l'édition de la Bible faite dès les temps anciens pour l'usage des Juifs parlant grec, et qui a été adoptée de préférence par l'Eglise chrétienne, contient les mêmes livres, mais dans un ordre différent, et avec d'importantes additions, qui consistent soit dans des compléments au texte hébreu, soit dans la présence d'ouvrages nouveaux. Comme changements introduits dans l'ordre de la Bible hébraïque, nous citerons les suivants : *Ruth* placé après les *Juges*, les deux livres de *Samuel* et les deux livres des *Rois* réunis sous l'indication des *quatre livres des Rois* ; les livres des *Chroniques* ou *Paralipomènes*, d'*Esdras* et de *Néhémie*, rangés immédiatement après les *Rois*, et suivis du livre d'*Esther* ; les écrits prophétiques proprement dits rejetés à la fin du volume, en cédant leur place aux principaux des Hagiographes, à savoir *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Cantique*. Dans la série des prophètes proprement dits, on remarque que *Daniel* a été placé après *Ezéchiel* et les *Lamentations* à la suite du livre de *Jérémie*. Des additions à *Esther* et à *Daniel* se

trouvent fondues avec le texte des dits livres. Une série de livres inconnus à la Bible hébraïque se trouvent intercalés à différentes places : (40) *Tobie* et (41) *Judith* après *Néhémie ;* (42) la *Sapience de Salomon*, et (43) l'*Ecclésiastique* après le *Cantique ;* (44) *Baruch* après *Jérémie* ; enfin (45 et 46) les *deux livres des Maccabées* après *Malachie*. Total *quarante-six* livres. Les divisions et l'ordre ci-dessus ont été généralement reproduites dans la Vulgate et dans les traductions modernes de la Bible, avec cette nuance que les protestants mettent fréquemment à part les livres dits deutéro-canoniques, c.-à-d. ceux qui sont propres à la Bible grecque, et étrangers à la Bible hébraïque. En gros, le principe de la répartition que nous venons d'indiquer, peut se ramener aux chefs suivants : 1° la loi ; 2° les livres historiques, 3° les livres poétiques et sapientiaux ; 4° les livres prophétiques.

Des articles spéciaux seront consacrés à chacun de ces quarante-six livres. Nous nous proposons ici de les caractériser d'une façon très brève, de manière qu'on puisse se rendre compte du contenu de la Bible. Pour ce faire, nous adopterons un mode de classement analogue à celui qui a prévalu dans les temps modernes, en nous aidant des travaux de la critique biblique. On peut répartir les livres de la Bible entre quatre sections : 1° *les livres historiques*, qui sont : *Juges*, *1 et 2 Samuel*, *1 et 2 Rois*, les livres d'*Esdras* et de *Néhémie*, 1 et 2 *Chroniques* ou *Paralipomènes*, *1 et 2 Maccabées* ; 2° *les livres de la Loi et des Origines*, qui sont les cinq *livres de Moïse* et le livre de *Josué* ; 3° *les livres prophétiques*, qui sont les livres d'*Isaïe*, de *Jérémie*, d'*Ezéchiel*, de *Daniel* et des *Douze petits prophètes* ; 4° *les livres poétiques et sapientiaux*, comprenant les *Psaumes*, *Proverbes*, *Job*, et tout le reste des livres bibliques. 1° Les livres *historiques* racontent l'histoire des Israélites à partir du moment où ceux-ci se trouvent établis sur le sol de la Palestine. Le livre des *Juges* nous les montre exposés à diverses vicissitudes avant l'organisation d'un gouvernement régulier ; les livres de *Samuel* nous font assister à l'élévation de Saül à la royauté, sous le patronage du prophète Samuel, et nous conduisent jusqu'aux derniers temps du roi David, successeur de Saül ; les livres des *Rois* racontent l'accession au trône de Salomon, le règne de ce prince, puis, sous une forme très abrégée, sauf l'épisode des prophètes Elie et Elisée, les destinées des deux royaumes d'Israël ou des dix Tribus, et de Juda jusqu'à la destruction de ce dernier par les Chaldéens (588 av. J.-C.). D'après la chronologie suivie par ces livres eux-mêmes, il semblerait que les premiers événements rapportés remontent jusqu'à 1500 environ avant l'ère chrétienne, mais il y a de bonnes raisons pour abaisser sensiblement cette date et redescendre jusqu'à 1100 environ. Les cinq livres sus-mentionnés sont les sources au moyen desquelles nous pouvons nous faire quelque idée de la partie ancienne de l'histoire des Israélites, soit des destinées des *anciens royaumes juifs* (de 1100 environ av. J.-C., jusqu'à 588 av. J.-C.). On a vu que la Bible hébraïque les classe sous la rubrique de « premiers prophètes ». Ce titre s'explique en ce sens que ces livres sont dominés par la thèse favorite des écrivains prophétiques, qui fait dépendre le bonheur et le malheur du peuple de sa fidélité au Dieu national. L'ensemble de ces livres, qui constituent en réalité un ouvrage unique en plusieurs tomes, est donc marqué par une vue dogmatique, systématiquement poursuivie ; à chaque instant, d'ailleurs, surgissent des personnages mystérieux, les « prophètes », organes de la divinité, qui annoncent aux Hébreux la ruine finale, juste châtiment de leurs transgressions religieuses et morales. L'ouvrage entier pourrait s'appeler une prédication, dont le sujet est : Comment les Israélites, mis en possession par la grâce divine d'un pays favorisé à tous égards, l'ont perdu par leur faute en dépit d'avertissements répétés. — On sait qu'après la captivité ou exil de Babylone, les Juifs, sous la protection ou au moins avec la tolérance des souverains persans, arrivèrent à reconstituer en Palestine un état de choses régulier. Les livres d'*Esdras* et de *Néhémie* nous donnent quelques indications, malheureusement assez confuses, sur ces événements, qui se rapportent à la fin du VIe et au courant du Ve siècle avant notre ère. Les livres des *Chroniques* ou *Paralipomènes* offrent une récapitulation de l'ancienne histoire et des origines nationales sous la forme de tables généalogiques, puis retracent les destinées de Jérusalem et de Juda jusqu'aux temps de la captivité, en donnant une attention spéciale aux choses du culte. C'est, en quelque sorte, une nouvelle édition de l'histoire ancienne des Israélites écrite au point de vue du sacerdoce et du clergé de la capitale. Les livres des *Maccabées* nous racontent l'insurrection des Maccabées contre le roi syrien Antiochus Epiphane, laquelle, dans le cours du second siècle avant notre ère, aboutit à la reconstitution d'une royauté indigène et indépendante de l'étranger. — 2° Les livres de la *Loi* et des *Origines* sont ceux que l'usage place invariablement en tête de tous les livres de la Bible. On les dénomme les *livres de Moïse* ou *Pentateuque* (volume à cinq tomes) ; les modernes trouvent avantageux d'y joindre intimement le livre de *Josué*, ce qui donne alors un ouvrage en six tomes, soit l'*Hexateuque*. L'*Hexateuque* raconte les destinées merveilleuses des ancêtres de la nation israélite en remontant, non seulement aux patriarches Abraham, Isaac et Jacob, mais aux origines mêmes de l'humanité et du monde. Cela donne un tableau d'une ampleur extraordinaire, puisque Israël apparaît comme le centre et le pivot de l'histoire du monde. Bossuet n'a eu qu'un pas à faire pour aboutir de là au plan de l'*Histoire Universelle*. L'*Hexateuque* raconte avec un détail particulier la manière dont les Israélites ont quitté l'Egypte sous la conduite de Moïse, leur séjour au pied du mont Sinaï où la divinité leur a, par l'organe de ce même Moïse, donné une législation complète, et la conquête du pays de Chanaan, opérée par Josué. Cinq livres sur six sont consacrés à cet objet. L'*Hexateuque* est donc l'épopée des origines nationales, dans la trame de laquelle est intercalée la législation civile et rituelle. On pourrait le résumer ainsi : Comment la divinité a merveilleusement réalisé la promesse faite au patriarche Abraham de mettre ses descendants en possession du pays de Chanaan, don libéral et magnifique de cette même divinité. — 3° Les livres *prophétiques* proprement dits sont composés de discours adressés au peuple dans des circonstances données par des prédicateurs sacrés, organes de la divinité, les « prophètes ». Ces discours développent invariablement les mêmes thèmes : le peuple israélite, en abandonnant la divinité nationale pour les dieux étrangers, court à sa perte ; cependant la divinité, dans sa clémence, consentira à épargner un petit groupe qui deviendra la souche d'un nouvel Israël. Le nouvel Israël, heureux et glorieux par son obéissance aux commandements célestes, verra les peuples païens adopter son culte et son Dieu. Si l'on entre dans l'examen de chaque livre en particulier, on voit qu'*Isaïe*, contemporain du roi Ezéchias (seconde moitié du VIIIe siècle avant notre ère) annonce dans sa première partie (chap. I à XXXIX) que le royaume de Juda résistera à l'assaut des Assyriens pour succomber plus tard à celui des Chaldéens, mais avec l'espoir d'une restauration glorieuse, et dans sa seconde (chap. XL à LXVI), la grâce de la divinité nationale, rachetant son peuple de la captivité de Babylone, et le réinstallant sur le sol de la Palestine, — que *Jérémie*, contemporain du roi Josias et des derniers souverains de Juda (fin du VIIe siècle et commencement du VIe), s'évertue à persuader ses contemporains que toute résistance aux Chaldéens, organes des vengeances divines, est inutile, et qu'il vaut mieux se soumettre aux volontés de la Providence, résolue, après un temps d'épreuves, à restaurer son peuple, — qu'*Ezéchiel*, qui appartient à la première moitié du VIe siècle (époque de

l'exil), fait voir dans la destruction de Jérusalem qui est derrière lui, et dans la captivité babylonienne le châtiment infligé par la divinité nationale à des transgressions répétées; mais le pardon viendra et le prophète trace des plans pour la restauration du temple, du culte et du peuple sur le sol palestinien. *Daniel*, placé également aux temps de la captivité (VI[e] siècle avant notre ère), déroule dans une série de visions les destinées juives, jusqu'au temps de la persécution religieuse d'Antiochus Epiphane, d'où le peuple sortira fidèle et triomphant. Les douze petits prophètes, chacun selon son temps et son milieu, du VIII[e] au V[e] siècle appliquent aux événements contemporains les mêmes réflexions, mélangeant la censure à l'espérance. — 4° Les livres *poétiques* et *sapientiaux* offrent une assez grande variété. Le livre des *Psaumes* est un recueil de cent cinquante morceaux poétiques, généralement courts, qui sont des hymnes religieux et de véritables chants d'église; en tête de la plupart des morceaux se lisent des noms d'auteurs, particulièrement celui de David. *Job* est un poème de grande allure, dont l'auteur s'attaque aux idées courantes sur la juste répartition du bonheur et du malheur entre les hommes selon leurs mérites. Le *Cantique des cantiques* contient des poésies d'amour, les *Lamentations* des élégies sur la ruine de Jérusalem; on en peut rapprocher le livre de *Baruch*, qui renferme différentes exhortations religieuses. Les livres sapientiaux consistent dans l'*Ecclésiaste*, livre d'un scepticisme attristé, dans les *Proverbes*, recueil d'observations et de préceptes de morale pratique, dans l'*Ecclésiastique* et la *Sapience de Salomon*. Enfin, on groupera ensemble les quatre livres de *Ruth*, d'*Esther*, de *Tobie* et de *Judith*, qui mettent en lumière différents personnages, de préférence des femmes, dont la piété et le courage surmontent les situations les plus difficiles, et vont jusqu'à assurer le salut de la nation juive dans des circonstances désespérées.

Le classement que nous venons d'indiquer semblera commode pour l'étude des différents livres; il ne rompt pas avec les habitudes reçues, et présente des groupes naturels faciles à saisir. En commençant par les livres historiques, on a l'avantage de pouvoir établir d'emblée le terrain sur lequel l'histoire littéraire est appelée à se développer. Toutefois nous mentionnerons à titre de classement particulièrement ingénieux et, à plusieurs égards, très satisfaisant, l'ordre adopté par M. Reuss dans son grand ouvrage sur la *Bible*. Ce savant a divisé l'Ancien-Testament en sept parties : 1° Histoire des Israélites, depuis la conquête de la Palestine jusqu'à l'exil, correspondant aux livres des *Juges*, de *Samuel* et des *Rois*; 2° *les Prophètes*, rangés dans l'ordre chronologique (sauf *Daniel* et *Jonas*); 3° l'histoire sainte et la Loi (*Pentateuque* et *Josué*); 4° chronique ecclésiastique de Jérusalem, comprenant les livres des *Chroniques*, d'*Esdras* et de *Néhémie*; 5° la poésie lyrique, constituée par le *Psautier*, les *Lamentations* et le *Cantique*; 6° Philosophie religieuse et morale, où rentrent les livres de *Job*, des *Proverbes*, de l'*Ecclésiaste*, de l'*Ecclésiastique*, de la *Sapience*, sous la rubrique spéciale de contes moraux, *Jonas* et *Tobie*, enfin *Baruch*; 8° en dernier lieu, la littérature politique et polémique, formée par *Ruth*, *1 et 2 Maccabées*, *Daniel*, *Esther* et *Judith*.

II. Formation de la Bible. — A quelle époque, à quelles circonstances, à quelles plumes faut-il faire remonter la composition de chacun des livres de la Bible, des diverses collections ou groupes naturels que nous y avons signalés, enfin, de la collection d'ensemble telle qu'elle nous est parvenue? Ces différentes et multiples questions ont reçu et continuent de recevoir des réponses fort divergentes. Si nous consultons la tradition de la synagogue, qui a été adoptée, sauf quelques détails, par l'Eglise chrétienne, voici le tableau des diverses provenances : le *Pentateuque*, sauf les huit derniers versets qui racontent la mort de Moïse, serait l'œuvre de Moïse; *Josué*, sauf les cinq derniers versets où il est question de la mort de ce héros, serait l'œuvre de Josué. Les *Juges* auraient pour auteur le prophète Samuel; les deux livres de *Samuel* seraient dus au travail successif des prophètes Samuel, Gad et Nathan, et ceux des *Rois* au prophète Jérémie. *Isaïe*, *Jérémie*, *Ezéchiel*, *Daniel*, et les douzes petits prophètes auraient respectivement pour auteurs les personnages dont ils portent les noms. Les *Psaumes* émanent de plusieurs plumes, mais, pour la plus grande partie, sont l'œuvre du roi David; le roi Salomon est l'auteur des *Proverbes*, de l'*Ecclésiaste* et du *Cantique; Job*, ainsi que le *Pentateuque*, émane de Moïse; *Ruth*, considéré comme appendice des *Juges*, de Samuel, les *Lamentations* de Jérémie. Les *Chroniques* et *Esdras* sont l'œuvre d'Esdras, et *Néhémie* l'œuvre de Néhémie; *Esther* est attribué à la grande synagogue, corporation savante des temps de la Restauration. On remarquera que nous laissons ici de côté les livres propres à la Bible grecque, sur la provenance desquels on a toujours admis une assez grande liberté d'appréciation. Enfin, la collection générale des livres de l'Ancien-Testament aurait été faite par les soins d'Esdras, restaurateur du judaïsme au V[e] siècle avant notre ère.

La plupart de ces attributions sont contestées par les écoles d'exégèse contemporaine. Depuis cent ans, un travail considérable a été consacré, en Allemagne d'abord, puis en Hollande, en Angleterre, en France à l'élucidation des questions qui touchent l'origine et la composition des livres saints. Le résultat général de cette longue et minutieuse enquête est qu'on ne saurait tenir les assertions traditionnelles comme offrant un caractère vraiment scientifique. Ce sont là des assertions d'un caractère empirique et pratique, qui ne méritent d'être retenues que dans la mesure où la nature intrinsèque des livres vient les confirmer. Quand on recherche les motifs qui ont dicté à la tradition ses différentes solutions, on constate ceci : pour toute la série du *Pentateuque* et des livres *historiques*, la tradition s'est bornée à attribuer l'œuvre à l'homme qui en est le principal personnage et, à son défaut, à quelque haute individualité aussi rapprochée que possible des événements. Les cinq *livres de Moïse*, les *libri de Moyse* sont devenus les *libri Moysi;* le livre de *Josué* est consacré aux exploits de ce héros, on lui en attribue aussitôt la paternité. Le livre des *Juges* ne pouvait être attribué à aucun des personnages qui y figurent; on a choisi Samuel, le successeur immédiat du dernier des héros dont cet ouvrage rapporte les aventures. Les livres de *Samuel*, consacrés à ce personnage, puis à David, seront l'œuvre de Samuel pour les événements contemporains du prophète, puis de ses collègues et successeurs, Gad et Nathan, dont les noms y reparaissent à plusieurs reprises. *Jérémie*, le grand plaintif qui assiste à la ruine de Jérusalem, aura rédigé les deux livres des *Rois*; n'oublions pas que les Juifs appellent toute cette série historique la série des *premiers prophètes*. Pour les livres suivants, des noms propres ont été très généralement inscrits dans le texte en tête des ouvrages; la tradition s'est bornée à en prendre acte. — Pour apprécier avec impartialité ces propositions de la tradition, dont l'examen a révélé l'insuffisance, il ne faut d'ailleurs point perdre de vue que la théologie traditionnelle, qu'elle s'appelle juive ou chrétienne, n'a point pour objet spécial de nous renseigner sur l'origine et la composition des livres bibliques; ce qu'elle prise et vante dans ces livres, c'est leur caractère sacré, qui en fait une source pour le dogme, et un aliment pour la piété. A cet égard, elle affirme, d'une manière générale, leur authenticité, sans attacher du reste à ce mot un sens bien précis et, rassurée sur ce point, elle ne se met guère en peine des invraisemblances ou des difficultés de nature proprement littéraire qu'on peut signaler dans ses affirmations. Ainsi a procédé une première fois la synagogue; ainsi a fait, à son tour, l'Eglise chrétienne, qui a accepté, on peut le dire, les yeux fermés, l'ensemble des désignations qu'on lui offrait, sans les soumettre à une vérification sévère, satis-

faite d'avoir constaté que ces désignations laissaient toute latitude au théologien pour édifier le dogme ou nourrir la piété. Nous ajouterons ici, que les différentes communions religieuses reconnaissent de plus en plus nettement à la critique historique et littéraire le droit de s'enquérir librement de la composition et de l'origine des livres saints, pourvu qu'elle ne s'attaque pas à l'indépendance qui leur est nécessaire sur le terrain du dogme, de la morale et du culte (V. CRITIQUE SACRÉE).

En résumant les résultats qui ont généralement cours dans les ouvrages de la critique moderne, on peut dresser à côté et en contraste de la liste des données traditionnelles, le tableau suivant : *Pentateuque*. Loin d'être l'œuvre d'un seul homme et d'une seule époque, c'est une compilation ou combinaison, dans laquelle sont entrés des écrits de dates diverses et de plusieurs plumes. On distingue entre la date de ces différents écrits et les diverses rédactions qui ont abouti à l'état actuel, mais on ne s'est pas mis d'accord soit sur le nombre des documents primitifs, soit sur leur origine et leur ordre de succession, soit sur les remaniements qu'ils ont subis. Selon les critiques, ces écrits s'échelonnent assez inégalement du XIIIe jusqu'au Ve siècle avant notre ère ; l'œuvre n'aurait reçu sa forme définitive qu'à cette dernière date, peut-être par les soins d'Esdras. Les auteurs des différents documents comme des recensions successives, sont inconnus ; le livre, pris en gros, est anonyme. — *Josué*, *Juges*, *Samuel*, *Rois*. Ce sont là encore des œuvres anonymes, dont il est impossible de désigner les auteurs. Des morceaux anciens sont entrés dans leur composition et chacun a subi une série de remaniements ou de rédactions successifs. *Josué* doit être rapproché du *Pentateuque* et sa rédaction dernière ne serait, comme pour celui-ci, que du Ve siècle avant notre ère ; *Juges*, *1 et 2 Samuel* auraient reçu leur forme actuelle au VIIIe ou VIIe siècle, c.-à-d. avant la captivité de Babylone, les *Rois* auraient été terminés au temps de l'exil. La rédaction d'*Esdras*, de *Néhémie* et des *Chroniques* doit être rapportée à un écrivain inconnu ne vivant guère que deux siècles avant notre ère; toutefois, il s'est conservé dans les deux premiers livres d'importants fragments authentiques des mémoires des personnages dont ils portent les noms. — En ce qui concerne les prophéties proprement dites, l'école critique conserve une grande partie des désignations traditionnelles, notamment en ce qui touche l'authenticité de *Jérémie*, d'*Ezéchiel*, d'*Osée*, d'*Amos*, de *Michée*, etc.... D'autre part, on fait deux portions du livre d'*Isaïe ;* la première partie (ch. I à XXXIX) à côté de morceaux authentiques, en contient de date plus récente, ajoutés aux époques suivantes ; la seconde partie (ch. XL à LXVI) date des temps de l'exil, soit de deux siècles environ après Isaïe. *Daniel* n'est pas de l'époque de la captivité, mais en réalité de quatre siècles plus tard, de l'époque des Maccabées, comme on peut le voir à sa connaissance des luttes entre les Ptolémées et les Séleucides et à sa description de la persécution religieuse dirigée contre les Juifs par Antiochus Epiphane. Des livres comme *Joël*, *Jonas*, sont des écrits de basse date ; *Zacharie* est attribué à trois plumes différentes. — Dans les *Hagiographes*, on conteste généralement les attributions de date et d'auteur de la tradition. Les *Psaumes* ne peuvent, en général, être attribués aux personnages dont ils portent les noms. Peu d'entre eux seraient antérieurs à la captivité ; la plupart seraient l'œuvre des Ve, IVe, IIIe et IIe siècles avant notre ère. Les auteurs sont inconnus. — Ni les *Proverbes*, ni le *Cantique*, ni l'*Ecclésiaste* ne sont l'œuvre du roi Salomon ; le premier est un recueil de collections formées successivement et à une époque plus récente que l'exil ; plusieurs tiennent le *Cantique* pour une œuvre assez ancienne, antérieure à l'exil ; l'*Ecclésiaste*, en revanche, serait de fort basse date, contemporain des successeurs d'Alexandre. *Job*, œuvre anonyme, est placé tantôt au VIIIe siècle avant notre ère, tantôt aux temps de la captivité, tantôt à l'époque de la Restauration. Enfin, sur *Ruth*, *Lamentations* et *Esther*, opinions passablement divergentes, mais refus d'y reconnaître des œuvres authentiques et dignes de foi. — En résumé, les écoles modernes contestent la plupart des désignations traditionnelles. Aux attributions précises et aux auteurs clairement désignés, elles substituent des dates plus vagues, ordinairement beaucoup plus basses, et très fréquemment l'anonymat.

Malheureusement ces résultats, quand on y regarde d'un peu près, ne se présentent pas, eux non plus, avec un caractère de certitude rassurant. Non seulement des divergences très graves continuent de subsister entre des exégètes qui prétendent se laisser guider par des principes communs d'interprétation et de recherche, — notamment en ce qui touche la question capitale de la composition et de l'origine des principales parties du *Pentateuque*, — mais l'ensemble des propositions de la critique moderne offre un caractère conventionnel, qui ne permet de les accepter que sous bénéfice d'inventaire. Quand on cherche à se rendre compte de l'insuffisance de ces résultats, voici ce que l'on remarque : l'exégèse moderne n'est point partie dans ses recherches d'un principe assuré et fixe de critique littéraire et historique. Elle a procédé par tâtonnements, montrant par des preuves solides l'impossibilité de s'en tenir aux données traditionnelles, mais incapable, par défaut d'une base d'opérations scientifiques, de nous donner une idée claire des conditions d'origine et de composition, tant des livres pris à part que des collections. Soit le *Pentateuque*, on est arrivé assez vite à un résultat d'assez grande importance, mais purement négatif, à savoir que Moïse n'en est pas l'auteur ; cela fait, nous assistons depuis cent ans à un véritable jeu de casse-tête chinois, où documents primitifs et rédactions successives se pourchassent à travers dix siècles à la façon d'un kaléidoscope, chaque écrivain variant la relation respective des morceaux d'une façon absolument arbitraire et en se laissant visiblement guider par le caprice ou par des préférences personnelles. Ce n'est pas ici le lieu de faire voir qu'il est indispensable d'apporter désormais dans ce délicat travail de l'appréciation des conditions d'origine des livres bibliques, une méthode plus sobre et plus sévère, capable de recevoir l'assentiment général, d'obtenir l'adhésion de tous ceux qui, quelles que soient leurs préférences philosophiques et religieuses, désirent se rendre compte sérieusement de la composition des écrits hébreux. En deux mots, l'école critique a ruiné les dates et les attributions anciennes, sans établir d'une façon solide les cadres nouveaux de la littérature sacrée.

Pour aboutir à des résultats plus satisfaisants et généralement acceptables, il convient de fixer le point de départ de la recherche, non point en s'attachant à une époque nébuleuse et mal connue d'où l'on redescend par échelons et au hasard de la fantaisie personnelle, mais en pratiquant la *méthode régressive*, c.-à-d. en déterminant une époque où il est certain que les œuvres existaient dans l'état où elles nous sont parvenues, puis en remontant avec précaution le long des siècles de manière à retrouver les circonstances propres à leur composition première. Rappelons à cet égard les grands traits de l'histoire juive. En 70 de notre ère, la nationalité juive succombe avec sa capitale sous les coups de Titus ; les Juifs et les Chrétiens emportent et répandent dans le monde entier leurs livres sacrés, c.-à-d. la Bible. Deux siècles auparavant (seconde moitié du IIe siècle avant notre ère), les Juifs, après avoir subi la domination successive des Persans, puis des successeurs d'Alexandre, avaient constitué sous les princes Maccabées un état indépendant. On peut admettre que la Bible, à cette époque déjà, était constituée dans ses traits généraux, particulièrement en ce qui touche, d'une part, l'*Hexateuque* (les livres de *Moïse* et de *Josué*), d'autre part, la collection

prophétique (livres *historiques* et *prophéties* proprement dites). Quant aux *Hagiographes*, dont le nombre et la composition varient si sensiblement dans les deux éditions hébraïque et grecque de la Bible, on ne saurait affirmer soit qu'ils eussent tous vu le jour à cette époque (150 environ av. J.-C.), soit, moins encore, qu'ils eussent été réunis en collection. Le point de départ des recherches touchant les origines bibliques est donc, pour nous, le suivant : 150 ans avant notre ère, les Juifs possédaient, en qualité de livres sacrés, les deux principales parties de la Bible, la *Loi de Moïse* et les livres *historico-prophétiques*. Abordons maintenant très succinctement les points qui concernent cette double collection. La *Loi de Moïse* a été incontestablement le livre de « la Loi » pour le judaïsme du second siècle avant notre ère. Or ce judaïsme offre des allures caractéristiques ; il présente les traits d'un groupe social, sorte de communauté religieuse, qui s'est reconstituée sur le sol de la Palestine à la fin du VIe, aux Ve et IVe siècles avant notre ère. L'histoire ancienne d'Israël se divise, comme nous avons eu déjà occasion de le rappeler, en deux périodes séparées par un profond fossé : la période des anciens royaumes (1100 environ à 588 av. J.-C.) et la période de la Restauration (536 av. J.-C. à 70 ap. J.-C.) que sépare le temps de l'exil ou de la captivité de Babylone. Avant la captivité, c'est un Etat politique, indépendant, muni de tous les organes conformes à sa constitution ; après la captivité, c'est une sorte d' « Etat de l'Eglise », arrivant, après un long temps, à une sorte d'autonomie, mais essentiellement fondé sur l'organisation du culte et du sacerdoce tels qu'ils fonctionnaient à Jérusalem. Les temps des anciens royaumes nous rendent, en gros, l'idée d'un *Etat*, ceux de la Restauration l'idée d'une *Eglise*. Il est clair que la Loi, que les règles d'organisation civile, sociale et religieuse, qui ont pu convenir à l'une, n'ont pu s'adapter à l'autre. Si la « Loi » des anciens royaumes a survécu à la crise effroyable de l'exil, il a fallu la refaire complètement à l'usage d'un état de choses essentiellement différent ; réciproquement, la Loi qui convenait aux temps de la Restauration, ne peut pas nous représenter la loi de l'Israël anté-exilien. Soit donc la *Loi de Moïse* contenue dans notre *Pentateuque* actuel et où le judaïsme du second siècle avant notre ère cherchait la règle de son culte et de sa conduite, il est tout naturel d'admettre qu'elle est l'œuvre des temps de la Restauration, aux conditions desquels elle s'adapte parfaitement, tandis qu'il y aurait une sorte d'impossibilité matérielle et morale à soutenir qu'une législation faite pour l'état de choses des Ve, IVe, IIIe siècles ait été composée plusieurs siècles plus tôt, soit au temps des anciens royaumes. Nous poserons donc, non sans doute comme une chose démontrée et dont on n'admette point la discussion, mais comme un résultat hautement vraisemblable, que la « Loi » du IIe siècle, contenue au *Pentateuque*, est, d'une façon générale, la « Loi » des temps de la Restauration, que, s'appliquant aux circonstances de cette période parfaitement définie de l'histoire juive, elle est l'œuvre des docteurs de la Restauration qui ont entrepris de tracer au nouvel Etat juif, renaissant de ses cendres, les règles de sa conduite et de sa religion. La législation dite de Moïse est elle-même enchâssée, on s'en souvient, et par le moyen d'une fiction littéraire singulièrement heureuse, dans l'épopée des Israélites, descendants d'Abraham, que la divinité nationale arrache à la servitude d'Egypte pour les implanter sur le sol du pays de Chanaan. Il n'y a aucune raison pour croire que ce cadre magnifique soit d'une autre époque que la loi qu'il enserre. L'épopée des Origines, cette légende sainte ou « dorée » sera ainsi le fruit du travail des grandes écoles théologiques de la Restauration, appliquées à glorifier le passé le plus reculé de la nation, à la consoler de la médiocrité du présent par le spectacle des merveilleuses faveurs dont elle a été comblée à sa naissance et lui rendant ainsi l'espoir dans l'avenir. Regardons-y d'un peu plus près. La fin du VIe siècle avant notre ère et le cours du Ve siècle, tels que nous pouvons les apprécier par les livres d'*Esdras* et de *Néhémie*, sont souverainement impropres à un travail de longue haleine, d'élaboration savante et littéraire, de législation minutieuse, tel que le *Pentateuque*. Ce n'est qu'aux abords de 400 qu'ont pu commencer de fonctionner et de travailler les grandes écoles d'historiens et de législateurs auxquels nous attribuons cette œuvre ; à ce moment seulement, les cercles savants rencontraient les conditions d'organisation matérielle et morale nécessaires à un pareil travail. C'est donc, en gros, entre l'an 400 et l'an 250 avant notre ère, que se trouve une époque favorable à la composition du *Pentateuque* ou, si l'on préfère, du *Pentateuque-Josué*, soit l'*Hexateuque*. Toutefois, il n'est nullement impossible que les théologiens et les légistes dont les efforts combinés ont abouti à ce monument unique en son genre, se soient aidés d'essais antérieurs. La critique moderne a même prétendu distinguer une série de documents, qu'elle pense pouvoir isoler du contexte actuel, qu'elle attribue à différentes époques et qui nous permettraient de reconstituer l'évolution religieuse et sociale des Israélites depuis le Xe siècle avant notre ère jusqu'au Ve. Il est probable que l'on s'est fait sur ce point de graves illusions. Sans doute, le *Pentateuque* renferme des morceaux dus à différentes plumes, les mêmes thèmes y reviennent souvent sous quatre et cinq tractations parallèles, la législation s'y présente en plusieurs éditions avec des variantes incontestables (V. PENTATEUQUE) ; mais conclure de là à la présence dans un même volume de livres ayant eu à l'origine une existence indépendante, exprimant une série d'états non seulement profondément différents, mais pour ainsi dire opposés, nous semble exagéré et nous contestons absolument cette façon de voir. Si la tradition a péché en revendiquant l'unité d'auteur pour une œuvre évidemment composite et due à la collaboration de plusieurs écrivains, les écoles critiques ont péché à leur tour en disloquant à outrance les livres dits de *Moïse* et en méconnaissant que, sous les redondances, les anomalies, les variantes, les répétitions dont ils sont pleins, il se retrouve une unité fondamentale de pensée et d'inspiration. Une fois ce résultat obtenu, une fois qu'on est arrivé à considérer le *Pentateuque-Josué*, selon l'heureuse expression de M. Reuss, comme le livre de l'*Histoire sainte et de la Loi* de l'Israël de la Restauration, nous trouvons donc légitime qu'on recherche si quelques fragments d'œuvres antérieures à l'exil n'y ont pas trouvé place ; mais nous estimons que, à défaut de preuves décisives, il faudra se montrer extrêmement réservé dans l'attribution de dates, qui nous feraient sauter du IVe au VIIe siècle, c.-à-d. avant l'exil. — Pour la série *historico-prophétique*, nous procéderons de la même manière. Nous admettons que la collection de ces livres était formée, telle que nous l'avons, en 100 ou 150 avant notre ère. Nous nous demanderons alors s'il est plus vraisemblable d'en attribuer la paternité au IVe et au IIIe siècle ou de les considérer comme originaires d'une époque beaucoup plus ancienne, des VIIIe, VIIe et VIe siècles. Commençons par les livres *historiques*. Ces livres, s'appuyant sur une source ancienne à laquelle ils empruntent, de leur propre aveu, le cadre des événements politiques, exposent les destinées des anciens royaumes d'une façon doctrinale et dogmatique, faisant ressortir comment Israël a gâté une admirable situation et a fini par se perdre en désobéissant aux commandements divins. C'est bien ainsi que les docteurs de la Restauration devaient comprendre et exposer l'histoire du passé. Autant il est invraisemblable que ce tableau d'ensemble ait été dressé soit avant la captivité, soit dans les troubles et l'incertitude de l'exil qui se prêtait peu à un travail littéraire de cette nature, autant il est naturel, du moment où l'on admet la conservation d'annales d'un caractère politique lui servant de squelette, qu'il soit le produit d'écoles savantes appliquant leur méditation aux souvenirs du

passé pour en tirer des leçons de fidélité à l'usage des contemporains. Ici encore se remarque la multiplicité des plumes ; les thèmes favoris sont traités successivement à plusieurs reprises, mais c'est là un procédé cher à l'historiographie orientale et rien ne serait plus imprudent que d'insister sur ces variantes pour reconstituer à leur aide des états d'esprit, ou des préoccupations caractéristiques de phases foncièrement différentes du développement social et religieux des Israélites. Là encore, la critique moderne a gravement erré en accordant à d'incontestables variantes, à des répétitions qui sautent aux yeux, une valeur et une importance excessives, et, selon un proverbe d'outre-Rhin, en perdant de vue la forêt à force de regarder les arbres. — Reste la collection des *prophéties*, qui sont l'illustration éloquente des livres historiques, puisque la leçon morale, le blâme, l'invective, la menace et la promesse, ne s'y présentent plus comme la conclusion à tirer de la série des événements du passé, mais que ladite leçon se montre ici contemporaine des faits, ne les laissant point passer sans relever la faute et le crime, sans encourager la piété courageuse et sincère. Sur ce point encore, les résultats de l'école critique, qu'elle conserve ou conteste les données traditionnelles, ne peuvent inspirer qu'une médiocre confiance. On a maintenu *Jérémie* et *Ezéchiel*, *Osée* et *Amos*, tandis qu'on disloquait *Isaïe* et *Zacharie*, tandis qu'on sacrifiait *Joël* et *Jonas* et qu'on renvoyait *Daniel* au second siècle avant notre ère. A-t-on eu pour cela des raisons décisives, est-on parti d'un principe clair et que tous puissent accepter? Il ne le paraît pas. Quand on y regarde de près, le caractère empirique et conventionnel des solutions saute aux yeux (V. PROPHÈTES). Voici sur ce point, qui n'a pas été jusqu'à ce jour l'objet d'études suffisamment approfondies, comment il conviendrait de procéder. Les thèmes de la prédication prophétique sont exactement les mêmes que ceux qui se présentent soit dans l'*Hexateuque*, soit dans la série *historique*. L'unité d'inspiration est semblable. Ces écrits peuvent donc sans difficulté, au moins sous ce rapport, être considérés comme répondant aux préoccupations des temps de la Restauration, par suite comme l'œuvre du second temple. De plus, on y remarque certains traits constants : 1° Les livres prophétiques associent indissolublement l'idée du châtiment ou de l'exil qu'ils annoncent à celle de la Restauration qui surviendra bientôt après, et cela d'une telle façon qu'il est bien difficile de ne pas se les représenter comme ayant derrière eux la captivité ainsi que la Restauration ; 2° les mêmes livres se montrent constamment préoccupés de la propagande religieuse parmi les païens, préoccupation qui serait incompréhensible soit aux VIIIe et VIIe siècles avant notre ère, soit aux temps de la captivité et n'est admissible que pour l'époque où Israël, réinstallé sur le sol palestinien, sûr de la constitution religieuse et civile qu'il s'est donnée, jette ses regards avec assurance sur le monde qui l'entoure ; ces visées missionnaires nous semblent ne pouvoir être antérieures au IIIe siècle avant notre ère, à l'époque où l'organisation nouvelle de l'Orient sous les successeurs d'Alexandre ouvrait à la propagande juive des perspectives en quelque sorte illimitées ; 3° enfin, nous citerons cette circonstance, que les livres prophétiques caractérisent les pratiques religieuses de l'époque antéexilienne d'une manière à laquelle des données certaines, contenues aux livres *historiques*, donnent un démenti absolu ; d'après ceux-ci, Israël a traversé des périodes d'infidélité et de fidélité, d'après les *prophètes*, c'est une rébellion constante, soutenue, systématique. — Pour ces raisons et pour d'autres encore, nous estimons qu'on doit tenir la collection des livres prophétiques comme ayant été composée à son tour aux temps de la Restauration, dont elle reflète exactement l'esprit. Il n'y a, à notre sens, qu'un moyen d'échapper à cette conclusion, c'est d'imaginer que d'anciens écrits prophétiques, antérieurs à l'exil ou contemporains de celui-ci, auraient subi aux temps de la Restauration des remaniements et des interpolations qui en ont profondément altéré le caractère. Mais, par des motifs dont le détail ne saurait être donné ici, nous répugnons à cette conclusion, qui risque de diminuer les œuvres en les disloquant à l'infini, en en faisant des sortes de centons au lieu d'œuvres au souffle large et vivant. Les livres prophétiques, dans leur ensemble, doivent donc être rangés dans la catégorie où l'on a déjà fait entrer *Daniel*, *Joël* et d'autres morceaux. Ce sont des morceaux pseudonymes et pseudépigraphes ; leurs véritables auteurs, s'aidant des données fournies par les livres historiques, se sont dissimulés sous le nom de personnages antiques ; les leçons qu'ils voulaient adresser à leurs contemporains, ils les donnent sous le couvert d'hommes du passé que, par une fiction très ingénieuse, ils replacent dans les circonstances mêmes où ils sont censés avoir vécu, de sorte qu'il y a dans ces livres une reculée apparente de plusieurs siècles. C'est, du reste, ce que les auteurs du *Pentateuque* ont fait en plaçant la législation du Sinaï dans la bouche de Moïse, ce qu'ont fait les auteurs des *Psaumes*, des *Proverbes*, de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique* en plaçant les noms de David et de Salomon en tête de leurs œuvres. La fiction a été reconnue pour *Daniel;* nous estimons qu'on arrivera également à la reconnaître pour *Ezéchiel*, *Jérémie*, *Isaïe* et les autres, sans nous opposer absolument à ce que l'on admette pour l'un ou pour l'autre la conservation de certaines indications historiques, ou de courts dictons, lesquels auraient servi de point d'attache au travail vraiment créateur des docteurs de la Restauration. Il serait, du reste, excessivement délicat de vouloir reconstituer, autrement que d'une façon purement approximative, les circonstances de composition de ces divers écrits ainsi que leur succession. — Profondément empreintes des préoccupations des temps de la Restauration ou du second Temple, les deux grandes œuvres *Pentateuque-Josué* et série *historico-prophétique*, dont l'existence ne saurait être révoquée en doute dans les cercles juifs du second siècle avant notre ère, doivent, cela résulte de ce qui précède, être tenues avec tout le degré de vraisemblance qu'autorise notre connaissance imparfaite des événements, pour l'œuvre des temps qui ont immédiatement précédé, soit, en gros, du IVe et du IIIe siècle avant notre ère. — Quant à la série des *Hagiographes*, il n'est pas probable qu'elle fût formée définitivement dès cette date. Nous pouvons même assurer qu'elle ne l'était point à cette époque et, en une certaine mesure, prétendre qu'elle ne l'a jamais été, puisque la Bible hébraïque et la Bible grecque nous présentent ces livres dans un ordre, sous des recensions et en un nombre très différents. Ainsi la troisième partie de la Bible est restée ouverte en un certain sens. Il ne s'agit plus là, d'ailleurs, d'œuvres d'ensemble, mais de livres détachés. Les solutions qu'ont présentées les savants sur les points de détail sembleront ici généralement acceptables, pourvu que l'on s'en tienne à des formules générales et qu'on n'essaie pas de remonter à l'époque antérieure à l'exil, comme nous croyons qu'on a eu tort de le tenter pour *Ruth*, *Job* et le *Cantique*. La plupart de ces œuvres trouveront à s'échelonner du IVe au Ier siècle avant notre ère (V. CANON DE L'ANCIEN-TESTAMENT).

III. LA BIBLE ET LA LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE. — Si, en se plaçant au point de vue de l'histoire littéraire proprement dite, on pose la question : Qu'est-ce que la Bible par rapport à la littérature hébraïque ancienne? on doit répondre : La Bible est un recueil de livres que les théologiens juifs des temps qui ont précédé l'ère chrétienne ont réunis pour l'instruction religieuse et morale de leurs contemporains, pour leur servir de règle dans le culte et dans la vie civile. Ce n'est que par la Bible que nous connaissons la littérature hébraïque ancienne, mais la Bible n'est pas la littérature hébraïque. C'est un choix fait dans les œuvres qui ont constitué celle-là, choix fait à une époque donnée et avec une intention spéciale. Supposons que l'on confie à quelqu'un de nos contemporains la tâche de composer à

l'usage de ses concitoyens un livre destiné à leurs besoins religieux, à leur instruction morale et à leur édification en utilisant à cette fin l'ensemble de la production littéraire en France dans les derniers siècles, la personne chargée de cette mission commencera par écarter de son examen tout ce qui est considéré comme profane, pièces de théâtre, poésie non religieuse, histoire politique, etc. Il faut nous représenter, *mutatis mutandis*, d'une manière quelque peu analogue le travail opéré par les docteurs juifs et dont le résultat a été la formation de la collection biblique. Supposons-les en présence d'une bibliothèque contenant toutes les œuvres de leurs concitoyens, ils en auront écarté tout ce qui n'était pas de nature à répondre à leur but. D'autre part, s'ils ont cru devoir conserver certains ouvrages et les incorporer dans la collection sacrée à raison de leur haute valeur religieuse, ils ont pu s'apercevoir qu'à raison du changement des circonstances, il y avait lieu de leur faire subir un remaniement, de les mettre au *point* de la piété et du dogme contemporain. A ce point de vue, la Bible nous apparaîtra comme un choix fait dans la littérature ancienne du judaïsme, choix dicté par l'objet déterminé d'instruction morale et religieuse que se proposaient les collecteurs. Ces collecteurs, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure, ont pu appartenir aux IIIe et IIe siècles en ce qui touche la *Pentateuque-Josué* et la collection *historico-prophétique*, aux environs seulement de l'ère chrétienne pour les *hagiographes*. Dans quelle mesure, à l'aide des livres bibliques, peut-on reconstruire, au moins partiellement, une histoire de la littérature hébraïque, c'est une question qui a été agitée à mainte reprise et résolue de manières assez différentes. Parmi ceux qui lui ont donné une réponse des plus originales, des plus dignes d'attirer l'attention, nous citerons M. Reuss.

Ce savant, en s'aidant des derniers résultats de la critique, essaie de reconstituer les principales phases du développement littéraire chez les Hébreux, tout en reconnaissant que les livres d'un caractère religieux, seuls ou à peu près parvenus entre nos mains, ne représentent évidemment qu'un des côtés de l'activité intellectuelle des anciens Israélites. Les productions littéraires contenues en la Bible seraient à répartir entre quatre périodes : 1° La période *héroïque*, qui s'étend des origines de la nation ou conquête du pays de Chanaan jusqu'à la prise de Jérusalem par David ; 2° la période *prophétique*, qui commence à David pour se terminer à la destruction de Jérusalem et du royaume de Juda par les Chaldéens ; 3° la période *sacerdotale*, qui s'étend de la captivité ou exil de Babylone jusqu'à la révolte des Maccabées ; 4° la période des *Scribes*, la dernière, qui comprend les temps de la dynastie hasmonéenne et se termine à la destruction de Jérusalem par Titus (70 ap. J.-C.). L'époque *héroïque*, c'est celle où les institutions régulières, nécessaires à une nation assise et sûre d'elle-même, s'élaborent dans la confusion et l'indétermination des rapports primitifs des groupes entre eux. Nulle production littéraire de longue haleine non plus : seulement quelques chants, tels que le cantique de Débora et l'élégie de David sur la mort de Saül et de Jonathas, qui nous sont parvenus, souvenirs d'actions d'éclat où d'événements extraordinaires ; d'autre part, quelques indications éparses relatives au rituel religieux et aux institutions civiles, dont il n'est pas impossible de retrouver la trace dans des recensions ultérieures. — L'époque *prophétique* est celle de l'organisation politique régulière. Les idées religieuses arrivent à leur maturité et donnent naissance à une littérature tout imprégnée du souffle prophétique. Partout la main du prophète, soit dans les événements politiques, soit dans le livre. Alors apparaissent successivement l'un des principaux documents entrés dans la composition de notre *Pentateuque* actuel, l'écrit *jéhoviste* ou prophétique, qui raconte l'histoire des patriarches et mène les destinées du judaïsme depuis ses origines jusqu'à la conquête du territoire chananéen ; les grandes collections de discours des prophètes, *Isaïe*, *Jérémie*, *Ezéchiel*, *Amos*, *Osée*, *Michée*, etc. ; la législation inspirée par l'esprit prophétique, soit le *Deutéronome ;* en quatrième lieu, l'histoire israélite à partir de la conquête (livres des *Juges*, de *Samuel*, des *Rois*), écrite et jugée au même point de vue prophétique. — Le retour de l'exil de Babylone, fait apparaître un nouvel esprit, l'esprit *sacerdotal*, l'esprit du prêtre. Tandis que la vie nationale avec ses responsabilités avait donné naissance au prophète, à l'homme d'action, à l'homme de la parole inspirée, la constitution vassale et dépendante de la petite province jérusalémite et judéenne favorise l'essor du culte, le développement de ses observances minutieuses et sans haute portée morale. Alors apparaît le Code sacerdotal ou écrit *élohiste*, le troisième des grands documents entrés dans la composition du *Pentateuque* (les deux précédents sont le document *jéhoviste* et le *Deutéronome*), qui forme le fond de la législation dite mosaïque et qui constitue la plus grande partie des livres actuels de l'*Exode*, du *Lévitique* et des *Nombres :* le Code sacerdotal est un véritable manuel du cérémonial du culte en même temps qu'il contient de nombreuses prescriptions civiles et sociales. Un peu plus tard, verra le jour la *Chronique* (*Paralipomènes*, *Esdras* et *Néhémie*) où l'histoire nationale est reprise au point de vue du culte et de ses observances. — Après que ces textes ont été rédigés et après que l'usage leur eut conféré l'autorité d'un livre sacré, s'ouvre l'ère des commentateurs, des exégètes, des scribes, qui s'attachent à expliquer et à justifier les décisions relatées aux livres canoniques, dont le contenu est désormais placé au-dessus de la discussion.

Ce plan est saisissant ; malheureusement, quand on y regarde d'un peu près, on s'aperçoit que l'avantage en est beaucoup plus apparent que réel. Ainsi, sur les quatre périodes proposées par M. Reuss, il en est deux, la première et la dernière, qui sont sans application positive. Les morceaux, en effet, que ce savant rapporte à la période qu'il appelle héroïque, ne consistent point en livres entiers à nous parvenus, mais en fragments de courte étendue et d'ailleurs d'attribution douteuse. Matériellement parlant, il n'y a point là les éléments d'un chapitre positif de l'histoire littéraire. La même remarque s'applique au quatrième livre, traitant de l'époque des commentateurs ou des scribes. Pour que cette décision fût fondée, il faudrait qu'on y trouvât une littérature d'exégèse et de paraphrase ; or, M. Reuss lui-même y introduit des livres de l'inspiration la plus ardente, de la piété la plus pénétrante, *Daniel* et les *Psaumes*. — Restent donc les deux grandes divisions centrales, correspondant l'une à l'époque *prophétique* ou temps des anciens royaumes juifs, l'autre à l'époque *sacerdotale* ou temps du second temple. Dans ces limites mêmes, peut-on ranger chronologiquement les livres bibliques en faisant voir dans chacun d'eux le produit direct des circonstances et le reflet de l'esprit ou de la préoccupation des différents milieux et des différents siècles ? Peut-on seulement indiquer avec une précision suffisante ce qu'on pourrait appeler l'époque de formation des diverses œuvres, pour en faire le principe d'un classement non plus empirique, mais vraiment génétique et rationnel ? Cela est des plus douteux. La distinction même que l'on propose d'établir entre les œuvres qui seraient le fruit de l'esprit prophétique et celles où se reconnaîtrait l'inspiration sacerdotale, est des plus contestables : elles enjambent constamment les unes sur les autres, si tant est qu'on ne soit pas obligé de les reconstituer d'une manière arbitraire en les extrayant des œuvres de compilation ou de combinaison qui nous sont parvenues. C'est ainsi qu'on traite à part le document *jéhoviste* comme œuvre du IXe ou du VIIIe siècle avant notre ère ; mais ce prétendu livre n'a vu le jour que par suite d'une opération chirurgicale qui a consisté à découper le *Pentateuque* en tranches plus ou moins importantes, et à reconstituer par un procédé artificiel un livre qui a disparu. Nous en dirons au-

tant du *Deutéronome*, dont on s'est imaginé avoir retrouvé la date et l'origine et qui sert désormais de base à tout l'édifice de l'évolution religieuse et littéraire du judaïsme ancien. Or, il est probable qu'on s'est trompé en attribuant ces pages à l'époque de Josias, et, par suite, tout l'échafaudage de la critique moderne croule. Une réflexion analogue s'applique aux écrits prophétiques, tels que ceux d'*Isaïe* et de *Zacharie*, que l'on répartit entre les siècles et les milieux différents sans aucune raison décisive.

Le même essai de reconstituer l'histoire ancienne de la littérature hébraïque a été tenté par d'autres savants sous une forme un peu différente. Ceux-là, dont M. Renan est le représentant le plus en vue dans notre langue et certainement le plus ingénieux, nous entretiennent de poésies antiques, où se trouvent reflétés les grands événements du passé, où les faits marquants des origines nationales auraient trouvé leur écho. Dès le xe siècle avant notre ère, on aurait réuni ces chants en un recueil, dénommé le livre du *Juste* ou des *Guerres de Jehova* (Yahvéh). Il ne nous en est malheureusement parvenu que quelques fragments. Dans le royaume d'Israël ou des dix tribus, prend naissance au VIIIe siècle ou au IXe même avant notre ère un livre consacré à la fois à la législation et à la glorification des ancêtres de la nation, spécialement de Joseph, le héros des tribus du Nord (document *jéhoviste*); Juda et Jérusalem y répondent par une production analogue, que nous retrouvons dans la partie historique du document *élohiste* et dans le *Décalogue*. Au VIIe siècle, Jérusalem donne le jour à une législation complète, le *Deutéronome;* enfin, après l'exil, se compose, encore à Jérusalem, le rituel du culte (partie législative du document *élohiste*). Joignez-y les livres historiques et prophétiques soigneusement disloqués, et vous arrivez à reconstruire tout un chapitre de l'histoire littéraire ancienne de l'Orient. Comme nous l'indiquions tout à l'heure pour l'hypothèse de M. Reuss, de telles propositions nous donnent l'illusion de données et de résultats positifs, mais ne résistent pas à un examen un peu sévère. L'attribution des livres ou des fragments de livres bibliques à des siècles, à des circonstances et à des personnages déterminés de la période antérieure à l'exil, est trop incertaine pour fournir une base solide à l'histoire littéraire.

Fixons donc ici les principes au moyen desquels on peut essayer de reconstruire à l'aide de la Bible, mais d'une façon partielle bien entendu, l'histoire de l'ancienne littérature hébraïque. — Qu'est-ce qu'une histoire littéraire en général, qu'est-ce qu'une histoire littéraire de la France, par exemple, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, ou encore de Rome et de la Grèce ? C'est l'étude d'une série d'œuvres, dont la plupart ont un caractère d'authenticité incontestée et dont l'origine est parfaitement connue. Les œuvres anonymes ou de provenance douteuse n'y figurent qu'en qualité d'exceptions, et l'incertitude inévitable en ce qui les concerne n'est point de nature à affecter l'ensemble de l'exposition. Ce n'est malheureusement point en ce sens qu'on peut parler d'une histoire littéraire des Hébreux et de l'Ancien-Testament. Ce qui était la règle ailleurs, devient ici l'exception; ce n'est que pour les très basses époques qu'on y retrouve des œuvres datées avec certitude et dont on puisse se hasarder à désigner les auteurs ou les circonstances de composition. Voici donc les règles et les remarques qu'il nous semble utile de ne point perdre de vue en cette matière, en tenant compte des conditions singulières et délicates qui nous sont faites ici par suite de notre connaissance très imparfaite du rapport des œuvres avec les époques ou avec les auteurs. — 1° La littérature hébraïque n'est pas soutenue par des documents *épigraphiques* ou monuments gravés, nous permettant de remonter avec sûreté à l'époque des anciens royaumes, soit aux temps qui précèdent la captivité de Babylone. Nous possédons l'inscription moabite du roi Mésa, qu'on attribue à la première moitié du IXe siècle avant notre ère, et celle de Siloé, au temps d'Ezéchias. Cela est assez, sans doute, pour nous confirmer dans l'idée qu'il y avait dès le temps des anciens royaumes les éléments de culture intellectuelle indispensables à l'éclosion d'une littérature, mais cela ne nous donne en aucune façon le moyen de faire remonter avec quelque certitude, soit des livres entiers, soit des fragments à ces âges reculés. — 2° La littérature hébraïque est, en gros, une littérature *anonyme*. Les auteurs des différents livres s'effacent en quelque mesure devant leur sujet. En fait, ni le *Pentateuque*, ni la série des livres *historiques* ne portent de noms d'auteurs. Nous avons vu comment la tradition y avait suppléé en attribuant l'œuvre aux principaux personnages qui sont mis en scène, Moïse, Josué, Samuel, etc. — 3° Mais la constatation de ce trait nous mène à une remarque beaucoup plus importante encore. Là où apparaissent des noms d'auteurs, comme dans les *prophètes* proprement dits et chez plusieurs des *hagiographes*, les attributions sont *pseudonymes* ou pseudépigraphes. Ce trait de la pseudépigraphie dans l'ancienne littérature juive et son importance ont été mis au jour depuis plusieurs années et il paraît bien qu'il y faut faire une place de plus en plus considérable. On a reconnu d'abord que des livres comme les Apocalypses d'*Hénoch*, d'*Esdras* et de *Baruch*, les psaumes de *Salomon*, les livres deutéro-canoniques de la *Sapience* et de *Baruch*, puis les livres canoniques de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique*, des *Proverbes*, des *Psaumes*, de *Daniel*, des *Lamentations*, d'*Isaïe* et de *Zacharie* en une grande mesure, de *Joël*, de *Jonas* ne pouvaient être attribués aux personnages dont ils portent les noms. Il en est de même de la partie législative du *Pentateuque*, notamment du *Deutéronome* où Moïse est introduit comme prenant la parole. On est ainsi arrivé à établir que la littérature juive des environs du christianisme et des siècles antérieurs avait pratiqué dans une très large mesure le procédé littéraire du pseudonymat, consistant à mettre sous le patronage de noms vénérés du passé les leçons morales et religieuses qu'on se proposait d'adresser à des contemporains. Actuellement, c'est le devoir de la critique, en présence de toute œuvre biblique en tête de laquelle se lit un nom propre, de se demander : N'est-ce pas le fruit d'un artifice littéraire? Si le contenu d'un livre ne se rapporte pas à l'époque d'un auteur prétendu, il ne faut point hésiter à admettre le pseudonymat et nous nous sommes résolu, étendant ce qui avait déjà été fait pour *Daniel*, à appliquer cette façon de voir à l'ensemble de la collection des prophètes. — 4. Les temps de la Restauration sont séparés de ceux des *anciens royaumes* par un fossé, qui est une sorte d'abîme. Le vieil Israël, arraché de la terre natale, n'y reprend pied que par une espèce de miracle, et deux siècles de mortelle incertitude et de troubles séparent l'époque de Josias (fin du VIIe siècle) de celle où le judaïsme restauré est de nouveau en mesure s'appliquer à des œuvres de longue haleine (environs de l'an 400). Or, sans nier que, soit des fragments importants, soit des livres entiers aient pu franchir ce fossé de deux siècles, échapper aux causes multiples de destruction qui les menaçaient, nous estimons qu'il faut tenir leur conservation dans de telles conjonctures pour singulièrement difficile. Nous avons fait remarquer d'ailleurs que, la condition sociale du judaïsme ayant été profondément modifiée par cette crise, les livres de rituel ou d'édification qui convenaient à l'ancienne époque ont dû subir les plus sérieux remaniements pour s'adapter aux circonstances nouvelles. Il n'est qu'un point sur lequel il nous paraît indispensable d'admettre la transmission d'un ouvrage anté-exilien. C'est en ce qui concerne le squelette de l'histoire ancienne, ainsi que nous l'avons déjà déclaré; le cadre si remarquablement solide, sur lequel ont été construits les livres historiques, a dû être emprunté à des annales, qui, une fois la série *Juges-Rois* définitivement établie par les docteurs de la Restauration, ont elles-mêmes disparu

— 5° Il est opportun de reconnaître au génie hébraïque beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour la *puissance créatrice*. Les écrivains hébreux excellent dans l'art « d'illustrer » une idée, de personnifier et de rendre concrètes les idées morales. Veulent-ils exalter le temple de Jérusalem comme le sanctuaire unique patronné par la divinité, ils lui imaginent un prototype, créé au pied même du Sinaï, avant que les Israélites n'eussent encore abordé le pays de Chanaan et, afin de rendre l'idée plus acceptable, ils imaginent un temple portatif dont les dispositions sont d'une incroyable ingéniosité. Veulent-ils montrer que les nations étrangères ne sont rien auprès du peuple que le ciel a choisi et adopté, ils font voir le puissant empire égyptien subissant à la voix du chef du peuple hébreu une série d'humiliations, ce qu'on appelle les « plaies d'Egypte », dont les motifs sont très habilement empruntés à des phénomènes propres à la vallée du Nil et, comme épilogue à cette lutte entre un potentat hautain et la divinité, l'armée égyptienne va s'abîmer dans les flots de la mer Rouge. Veulent-ils inspirer au peuple juif la méfiance à l'égard de l'étranger, la nécessité de sauvegarder sa foi contre la propagande et l'exemple des peuples du dehors, ils inventent les massacres de Josué, la Palestine débarrassée en quelques jours de la totalité de ses habitants indigènes pour devenir une table rase où les Israélites s'installeront et se développeront à leur gré. Nous pourrions multiplier ces exemples. Nous en tirons, d'une façon générale, la conséquence qu'on a fait tort au génie hébraïque en lui contestant les facultés épiques, les dons d'invention vraiment créatrice. — 6° Entrons ici un peu plus au cœur du sujet. Le *génie littéraire hébreu*, comme le génie oriental en général, diffère à certains égards du génie occidental. Chez nous, il est de règle qu'une idée ne doit s'exprimer qu'une fois dans une œuvre de style ; si l'on nous présente différentes versions d'une leçon morale ou religieuse, d'un motif poétique, d'un fait historique, nous faisons choix de celle qui nous semble la plus achevée et éliminons les autres. Les Hébreux, ainsi que les Orientaux, conservent au contraire, côte à côte, différentes recensions d'un même fait. C'est ce phénomène littéraire que la critique a signalé dans la Bible dès la fin du siècle dernier et sur lequel elle s'est d'ailleurs quelque peu abusée, parlant de contradictions, là où il y avait simplement lieu de noter des variantes sur un fonds commun. En un mot, le génie hébraïque est beaucoup moins unitaire que le nôtre. Ainsi, dans cette véritable épopée que constitue l'*Hexateuque*, toutes les fois que l'on touche à un événement important, déluge, vocation d'Abraham, histoire de Jacob, départ de l'Egypte, législation du Sinaï, nous rencontrons dans le texte traditionnel la trace de plusieurs plumes, qui ont développé d'une façon en quelque sorte parallèle ces thèmes essentiels et dont l'œuvre a été conservée plus ou moins complètement par le dernier rédacteur. Or, on a bâti là-dessus une théorie, que nous croyons insuffisamment établie. On a cru voir un défaut d'invention, une sorte d'impuissance créatrice dans des traits qui dénotent, à notre sens, un excès de sève, une sorte d'exubérance. Les Hébreux, a-t-on pensé, se sont bornés, pour une grande part, à ressasser de vieilles traditions populaires, parfois empruntées aux peuples voisins, puis des souvenirs historiques embellis par la distance. Ainsi auraient pris naissance tant le *Pentateuque* que les livres *historiques*, œuvres de compilation, qui ont grossi à la façon des boules de neige par additions et remaniements successifs au cours de sept ou huit siècles. Le côté créateur du génie hébraïque ne se montrerait, à ce compte, que dans les *Prophéties*, les *Psaumes* et *Job*. Nous considérons ces vues comme absolument réfutées par un examen approfondi des livres bibliques et nous tenons la faculté épique pour avoir atteint son épanouissement le plus haut et le plus sublime dans les œuvres à nous conservées de la littérature hébraïque.

Ainsi la littérature hébraïque, telle que nous la connaissons par la Bible est, selon nous, une littérature postérieure au temps de l'exil. La Bible, que la tradition considérait comme ayant reçu sa forme définitive au temps d'Esdras, nous en attribuons la composition aux siècles qui ont immédiatement suivi ce réformateur, c.-à-d. aux IVe, IIIe, IIe, et Ier siècles avant notre ère. Antérieurement à la captivité, nous estimons qu'il a dû exister des œuvres littéraires, en dehors des monuments épigraphiques, ex-voto par exemple, qu'on devait rencontrer dans les sanctuaires, et des rituels sacrificiaires qui pouvaient être inscrits sur des tables de pierre ou de métal à l'entrée des principaux temples. En ces temps on a dû sans doute composer des poésies d'amour, de guerre ou de piété ; nous croyons que pas une ne nous a été conservée et que des cantiques comme le chant de Débora, les bénédictions de Jacob et de Moïse, l'élégie de David sur la mort de Saül et de Jonathas sont des morceaux de basse époque, dont les auteurs ont emprunté le thème aux récits historiques. Existait-il notamment avant la captivité un code législatif écrit? Rien ne le prouve, bien qu'on ait désigné tour à tour certains morceaux comme en ayant conservé des fragments, spécialement le *Décalogue* et le *livre de l'Alliance* (*Exode*, XX-XXIII ; cf. *Exode*, XXXIV). Il y avait incontestablement des archivistes, rédigeant les annales de l'Etat et dont l'œuvre, conservée pendant la captivité, est passée partiellement dans les livres des *Rois*. — Vers l'an 400, d'après nous, commence l'histoire littéraire proprement dite du judaïsme ; dans un état social et religieux assuré du lendemain, les docteurs, les théologiens, les prophètes se groupent en cercles savants. Cette sorte de cénacle, baptisé du nom de « Grande synagogue » ou « Grande réunion » par la tradition juive, applique son activité à la constitution définitive du code et de l'histoire du passé. Les IVe et IIIe siècles semblent parfaitement appropriés à cette œuvre ; c'est une époque généralement de paix pour la petite communauté juive et en même temps de communication active et incessante avec l'Orient et l'Occident, avec la Méditerranée et l'Egypte comme avec les vallées du Tigre et de l'Euphrate. La législation est fixée et enchâssée dans le cadre merveilleux de l'épopée des origines, mais, ainsi qu'il a été dit, avec cette redondance, ces variantes et réduplications, cette liberté d'allures propres au génie de l'Orient. L'histoire nationale est élaborée à son tour et présentée d'un bout à l'autre comme une leçon morale. Puis on anime cette histoire en rendant la vie aux prophètes dont elle mentionne l'action et en plaçant dans la bouche d'un *Isaïe*, d'un *Jérémie*, d'un *Ezéchiel*, selon les circonstances de la vie de chacun et par une fiction hardie, les discours qu'ils ont *dû* adresser à leurs contemporains. Les mêmes leçons, les mêmes tableaux, reviennent ici sous sept à huit formes différentes comme dans le *Pentateuque* et la série *historique*. Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette triple et immortelle œuvre du *Pentateuque*, de la série *historique* et de la série *prophétique*, devait être achevée, sauf des remaniements secondaires, en l'an 150 avant notre ère ; mais nous n'avons aucun élément quelconque qui nous permette de risquer une date plus précise, et il ne faut pas méconnaître que celles mêmes que nous proposons comme cadre n'ont qu'un caractère vague et hypothétique. — Non contente de s'employer dans la triple direction de la législation, de l'histoire et du discours prophétique, l'activité littéraire du judaïsme s'appliquait à d'autres objets encore. Les quatre siècles qui précèdent l'ère chrétienne voient éclore des œuvres d'observation et de philosophie morale, tantôt sublime et hautaine, tantôt ingénieuse et pénétrante, *Job*, les *Proverbes*, et aux temps des Hasmonéens ou de la domination romaine, l'*Ecclésiaste*, l'*Ecclésiastique* et la *Sapience*. La poésie amoureuse est représentée par le *Cantique*, où l'influence des mœurs raffinées de la Grèce semble visible. La poésie religieuse s'exprimera dans les *Psaumes*, tantôt avec des accents profonds et touchants, tantôt avec l'allure un peu froide des chants d'église. *Daniel* sort tout

enflammé des angoisses de la persécution religieuse d'Epiphane et des espérances qu'y font succéder les victoires des Maccabées. Dans *Esdras* et *Néhémie* une plume assez récente (second siècle sans doute avant notre ère) s'essaie à retracer les souvenirs de la Restauration en s'aidant de données insuffisantes fournies par la tradition. A la même époque on résume sous le nom de *Chronique* et avec une insistance extraordinaire pour tout ce qui touche à l'organisation du culte, toute l'histoire d'Israël depuis les origines jusqu'à la captivité. Heureusement que cette nouvelle édition ne fut pas substituée à l'ancienne série historique, qui lui est infiniment supérieure à tant d'égards! Ces riches dons de l'imagination que nous avons vantés, donnent enfin naissance à une branche singulièrement originale de la composition littéraire, au roman ou conte moral, qui met en scène soit les destinées d'une famille, soit celles de la nation, à *Ruth* et à *Tobie* d'une part, à *Esther* et *Judith* de l'autre. — Voilà le tableau de la littérature juive et de son évolution, tel que nous estimons qu'on peut le tracer au moyen de la Bible.

IV. Caractéristique de la Bible au point de vue religieux et littéraire; sa langue et son style. — Nous n'avons point à apprécier ici la Bible au point de vue dogmatique. Les différentes Eglises — le judaïsme et le christianisme dans ses diverses branches — la tiennent pour un livre inspiré, c.-à-d. pour un livre où la divinité a voulu que se trouvassent renfermées les indications relatives à la doctrine et à la conduite, à ce que l'homme doit croire et faire. Nous plaçant ici au point de vue de la pure histoire, nous devons déclarer que la valeur religieuse et morale de la Bible est incomparable puisque ce livre, né sur le sol du petit pays judéen, chez un peuple sans importance politique sérieuse, écrit il y a vingt ou vingt-deux siècles dans une langue inconnue des peuples occidentaux, a fait sous la forme de traductions, d'abord grecque, puis latine, puis allemande, anglaise, française, la conquête de l'Europe, et qu'il a gardé cette conquête, restant le livre sacré de tous les peuples qui marchent en tête de la civilisation. Voilà une épreuve de fait de la valeur religieuse et morale de la Bible; la forme que les docteurs juifs ont su donner aux idées de toute-puissance et de justice divines, aux principes du bonheur individuel, familial et social, a été si heureuse que son succès ne semble point épuisé par dix-huit siècles de possession. Il est à peine utile d'ajouter que cette valeur est absolument indépendante des dates que l'on assigne à la composition, soit de la collection finale, soit des livres particuliers; que le *Pentateuque* ou les *Prophètes* soient l'œuvre du XIVe et du VIIIe, ou du IIIe siècle seulement, avant notre ère, les leçons morales qu'ils contiennent n'en ont pas moins d'autorité. — Il est très intéressant de comparer la valeur religieuse de la Bible à celle des productions analogues. Sous ce rapport, notre siècle s'est fait, au moment des importantes découvertes concernant l'Inde et la Perse, d'assez grandes illusions. On s'est imaginé trouver des littératures religieuses beaucoup plus riches et plus conformes au génie des races « aryennes ». Ces fantaisies ont vécu. La comparaison de la Bible avec les écrits religieux soit de l'Inde et de la Perse, soit de la Chine, soit de l'Egypte, soit de l'Islamisme, est absolument à l'avantage de la première. Elle offre surtout ce mérite d'être une collection fermée, qui ne se perd pas en traités interminables et diffus. A cet égard elle rachète amplement les défauts de composition que nous y avons signalés. — Comme valeur littéraire, la Bible doit être placée au niveau le plus élevé. Si les grandes littératures modernes ont subi si profondément son influence, c'est parce qu'elle s'est imposée à elles, à la fois par la variété et par la sobriété vraiment classiques dont elle use dans l'expression de ses idées favorites. L'anthologie qu'on pourrait former au moyen de la Bible rivaliserait aisément avec n'importe quelle autre. Citons, entre autres, le tableau de la création (*Genèse*), I, d'une éloquence et d'une simplicité grandioses, l'apologue de la chute (*Genèse*, II et III), où une forme populaire s'allie à une fine observation et à une éloquence amère, plusieurs morceaux de l'épopée patriarcale, tels que l'intercession d'Abraham en faveur de Sodome, l'ambassade d'Eliézer en Mésopotamie, la reconnaissance de Joseph, l'épisode des plaies d'Egypte, les scènes du Sinaï, plusieurs pages du Deutéronome, nombre de discours d'*Isaïe* et de *Jérémie*, d'une éloquence tantôt hautaine tantôt touchante et attendrie. Puisez dans *Job*, dans les *Psaumes*, dans *Ruth*, dans le *Cantique*, dans l'*Ecclésiaste*, dans les livres historiques; vous reviendrez les mains pleines et, devant tant de trésors, vous hésiterez à faire un choix. La Bible est, dans son ensemble, une œuvre d'un caractère classique, parce que les vérités religieuses et morales qu'elle prêche s'y trouvent ramassées en des formules brèves et frappantes. Ce qui n'est point à dire que les écrivains sacrés se maintiennent toujours au même niveau d'inspiration morale et de valeur littéraire. Les massacres rapportés à *Josué* et aux *Nombres* témoignent, par exemple, d'un regrettable esprit de fanatisme et d'exclusivisme national, ainsi que le livre d'*Esther*. Le *Cantique* passera difficilement pour une exhortation à la chasteté et l'*Ecclésiaste* pour un encouragement à l'action virile. Bien des froides litanies se retrouvent dans les *Psaumes*, des amoncellements fastidieux de chiffres, de noms et de détails techniques dans le *Pentateuque*, dans *Josué* et la *Chronique*, des obscurités et des passages d'un goût douteux dans *Ezéchiel* et *Zacharie*, une rhétorique froide dans *Joël*. Mais c'est assurément le cas de répéter : *ubi plura nitent, non ego paucis offendar maculis*. — Un second trait qui confère à la Bible un caractère classique, c'est le naturel parfait, la simplicité exquise par laquelle sont atteints les plus grands effets. On s'y est trompé parfois, faute d'un examen suffisant, et l'on a parlé d'une sorte de « primitivisme », d'ouvrages conçus dans un milieu naïf, tout près encore de la nature. Rien n'est plus faux. Les époques seules qui ont atteint l'apogée du développement intellectuel, qui sont nourries de fortes études et possèdent tous les secrets de l'art d'écrire, réalisent la perfection qui éclate dans la *Genèse* et dans *Job*. Sur ces deux livres, en particulier, on a soutenu des idées bien erronées, y cherchant le reflet de la vie nomade et pastorale des ancêtres mêmes de la nation, au lieu de comprendre qu'un homme cultivé, un véritable artiste avait seul pu tracer ces tableaux exquis; d'ailleurs, la vie nomade, l'élevage des troupeaux, ont continué d'être pratiqués en Palestine jusqu'au temps de l'ère chrétienne dans les parties méridionales de la Judée et sur la rive orientale du Jourdain. — Enfin, pour qu'on puisse mieux reconnaître les qualités du génie hébraïque, nous nous opposons absolument aux procédés de dislocation que les écoles critiques ont mis à la mode. Au lieu de prendre les livres tels qu'ils nous sont parvenus, tout en avouant qu'il y a de bons motifs pour y reconnaître la trace de plusieurs mains, on les brise et on reconstitue artificiellement à l'aide de ces fragments des livres qui ont *dû* exister et auxquels on rend une existence purement conventionnelle. On oublie l'œuvre vraie, qui existe, qui a reçu une forme historique, pour une restitution hypothétique et contestable. De tels procédés risquent de discréditer des études qui, en dépit d'écarts de méthode, ont rendu les plus sérieux services à notre intelligence de l'ancienne littérature juive. Il faut aussi renoncer à ces cadres tout faits, comme à la désignation des temps de la Restauration en qualité de temps « rabbiniques », incapables de toute inspiration, de conceptions littéraires neuves et hardies. Ce jugement qui repose sur un véritable malentendu, est de nature à induire dans les plus graves erreurs; il a pris naissance dans un préjugé haineux à l'égard du judaïsme. Quelques théologiens chrétiens avaient déclaré qu'une fois la Bible achevée au temps d'Esdras, le judaïsme, déchu de la grâce et de l'inspiration divines, était tombé dans une espèce de rachitisme intellectuel et moral. C'est purement et simplement une absurdité. Nous avons eu de bonnes raisons pour attribuer aux temps de la

Restauration un ensemble de livres, où éclate le génie littéraire créateur le plus libre uni à une inspiration morale incomparable. D'autre part, il est prouvé que, à partir du IIIe siècle avant notre ère, le judaïsme a commencé dans le monde gréco-romain cette admirable propagande, qui devait frayer les voies au christianisme et qui a creusé son lit à celui-ci. Il est donc grand temps de renoncer à cette caractéristique sotte et injurieuse des siècles qui ont précédé l'ère chrétienne.

La langue de la Bible est l'hébreu, qui appartient à la famille des langues dites sémitiques, ainsi que l'arabe, le phénicien et l'araméen (langue syrienne). Autant que nous pouvons remonter, nous croyons constater que les populations qui occupaient la partie méridionale de la Syrie (bassin du Jourdain), du XIe siècle avant notre ère aux temps de la captivité : Israélites, Moabites, Ammonites, Iduméens, parlaient plusieurs dialectes très rapprochés les uns des autres et qui ne devaient pas faire obstacle aux communications des groupes entre eux. Aux VIe et Ve siècles, les perturbations politiques semblent y jeter quelque trouble; l'hébreu ancien reste la langue savante, celle des lettrés et écrivains jérusalémites et elle continue à l'être jusqu'aux temps de l'ère chrétienne ; mais la langue populaire subit de plus en plus l'influence du syrien ou araméen. Cela est au point que quelques-uns des écrits les moins anciens de la Bible nous présentent un certain nombre de pages écrites en araméen, que l'on désigne assez inexactement comme chaldéen. La transformation de l'hébreu ancien en araméen dans l'usage populaire se fait graduellement et a dû sans doute se précipiter à partir du IIIe siècle avant notre ère, sans qu'il soit possible de déterminer les dates. D'autre part, la langue grecque se répandait rapidement, et on a pu se demander si tel des livres contenus dans l'édition grecque (livres deutéro-canoniques) n'avait pas été directement écrit en grec. En tout cas, les originaux hébraïques de ces divers livres ont disparu. — Les livres hébreux ont dû être pour la plupart écrits dans le type d'écriture qu'on appelle phénicien ou hébreu antique; à une époque qui ne doit pas être fort antérieure au christianisme, ils ont été transcrits dans le type carré dit babylonien, lequel a été conservé jusqu'à ce jour. — En fait d'observations sur le style biblique, nous nous bornerons au strict nécessaire. L'hébreu, malgré la simplicité de sa syntaxe, se plie, avec une remarquable souplesse, à l'expression des idées et des sentiments les plus variés, et l'on a beaucoup exagéré en le déclarant impropre à l'expression des idées philosophiques. C'est une langue d'un métal solide et brillant, qu'on pourrait, pour sa concision et sa vigueur, comparer au latin. — Ce n'est point le lieu d'entrer ici dans la question de savoir jusqu'à quel point l'examen des particularités linguistiques des différents livres autorise à tirer des conclusions relatives à leur date et à leur origine. On a abusé de cette espèce de critérium, et il a été démontré qu'on avait procédé sur des bases insuffisantes. On a fait voir, en particulier, que là où l'on avait cru pouvoir signaler des archaïsmes, une vue plus rassise devait admettre des néologismes, fruits de l'*aramaïsation* progressive de la langue. Sans doute, si l'on pouvait, par des indices tirés des livres eux-mêmes — on sait jusqu'à quel point nos résultats sont restés vagues à cet égard — les échelonner sur plusieurs siècles, on pourrait essayer de reconstruire un chapitre de l'histoire de la langue hébraïque par la comparaison de leur style ; mais, pour le moment, cela n'est pas. On peut seulement dire, d'une façon générale, que les grandes collections : *Loi*, livres *historiques* et livres *prophétiques*, sont écrites dans un hébreu classique, mais que plusieurs des livres contenus à la section des *Kethoubim* ou *Hagiographes*, trahissent visiblement l'influence croissante des dialectes araméens. — Les morceaux dits poétiques de la Bible méritent une remarque spéciale. On en trouve épars dans le *Pentateuque* et les livres *historiques*. En revanche les *prophéties*, *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, le *Cantique* sont presque exclusivement des poésies. Toutefois, on n'a su y marquer ni quantité, ni pieds, ni rime; le trait caractéristique de la poésie hébraïque est le *parallélisme*, consistant en une réduplication de la pensée. Par ce procédé, qui prête à des applications variées, les écrivains bibliques atteignent à de grands effets. On pourrait dire que la poésie hébraïque est plutôt un style soutenu et cadencé, allant parfois jusqu'à la strophe. Voici quelques exemples de ce parallélisme :

(1) Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob!
(2) Tes demeures, ô Israël !
(1) Elles s'étendent comme des vallées,
(2) Comme des jardins près d'un fleuve, etc... —
(1) Lève toi, Balac, écoute !
(2) Prête-moi l'oreille, fils de Sippor !
(1) Un rameau sortira du tronc de Jessé,
(2) Un rejeton naîtra de ses racines. —
(1) Périsse le jour où je suis né
(2) Et la nuit qui a dit : Il est né un fils. —
(1) Pourquoi ne suis-je pas mort dans le sein maternel ?
(2) Pourquoi n'ai-je pas expiré en sortant de ses entrailles?
(1) Tes paroles ont relevé ceux qui chancelaient,
(2) Tu as affermi les genoux qui pliaient ;
(1) Et maintenant qu'il s'agit de toi, tu faiblis !
(2) Maintenant que tu es atteint, tu te troubles. —
(1) Quand Israël sortit d'Egypte,
(2) Quand la maison de Jacob s'éloigna d'un peuple barbare,
(1) Juda devint son sanctuaire,
(2) Israël fut son domaine.
(1) La mer le vit et s'enfuit,
(2) Le Jourdain retourna en arrière ;
(1) Les montagnes sautèrent comme des béliers
(2) Les collines comme des agneaux.
(1) Qu'as-tu mer, pour t'enfuir,
(2) Et toi Jourdain, pour reculer, etc.

V. TEXTE ET TRADUCTIONS DE LA BIBLE. SA PROPAGATION — Les questions concernant l'histoire et l'établissement définitif du texte de la Bible hébraïque (pour la Bible grecque, V. un peu plus bas) n'ont pas encore été élucidées d'une façon très satisfaisante. Nous résumerons de la façon la plus succincte l'essentiel à cet égard, en nous tenant forcément à de simples probabilités. Le point le plus reculé auquel il soit permis de remonter, au moins par la pensée, est la constitution de la série *Genèse-Josué* et des livres *historico-prophétiques* vers 200 et 160 avant notre ère. A cette époque, ces livres devaient être transcrits sur des rouleaux ou volumes de peau préparée pour recevoir l'écriture. Ces rouleaux sont des sortes de longs rubans, répartis en pages selon une division verticale et que l'on parcourt en enroulant l'une des extrémités sur un bâton tandis qu'on développe l'autre. Selon l'usage des langues sémitiques, ces textes ont été écrits avec les consonnes seulement, c.-à-d. sans voyelles, accents ou signes de ponctuation. On suppose même que les mots étaient écrits sans séparation, ce qui, joint à l'absence des voyelles déterminant la prononciation, est de nature à donner naissance à bien des erreurs. Quant aux *hagiographes*, ils auront été transcrits, selon la date de leur adoption comme livres d'édification, sur des rouleaux séparés. En fait de divisions introduites dans ces textes bibliques, on admet des coupures assez étendues, répondant à la longueur des sections dont il était régulièrement donné lecture dans les assemblées du culte. — Voilà donc le point de départ des travaux concernant le texte de la Bible hébraïque : une première mise par écrit, très suffisante pour la lecture publique, puisque l'usage renseignait sur la distinction des mots, la prononciation et l'accentuation, mais qui, à la longue, devait donner naissance à de sérieux inconvénients. En effet, après la crise violente de la destruction finale du judaïsme, les écoles juives qui fleurirent soit à Tibériade en Palestine, soit en Babylonie, du Ve au Xe siècle environ de notre ère, s'aperçurent que le texte traditionnel était très insuffisamment préservé contre toute cause d'altération. Elles le munirent alors, tel qu'il leur était parvenu, mais non sans qu'il eût, comme il est évident, subi depuis plusieurs siècles de sérieuses altérations, d'un appareil complet le points-voyelles, de signes d'accentuation et de ponctuation qui fixèrent désormais la lecture d'une façon immuable. On peut tenir que ce travail, à nous transmis par les manuscrits, et reproduit depuis plusieurs siècles dans les édi-

tions imprimées, nous est parvenu sans altération sensible. L'histoire du texte de la Bible se ramène donc à ces deux traits essentiels : une première édition du texte a été constituée il y a vingt siècles environ dans des conditions qui exposaient les livres à toute espèce d'accidents. A peine est-il besoin d'insister sur les transcriptions, qui amènent d'inévitables variantes, sur l'usure et la détérioration des manuscrits confectionnés en matières plus ou moins résistantes, etc... Après dix siècles, des savants arrêtent et fixent la version la plus autorisée de leur temps, laquelle formera un véritable *textus receptus* pour l'Europe moderne. Or les auteurs de cette revision ou recension avouent eux-mêmes, en distinguant entre ce qui est « écrit » et ce qu'il convient de « lire », que le texte ancien ne leur est point parvenu sans altérations; ils notent aussi mainte difficulté de détail et signalent des lettres douteuses. — On sait quelles conditions réclame la critique moderne pour la constitution d'un texte ancien; on collationne les manuscrits, de préférence les plus anciens, on pèse les variantes et on énumère les principales à côté de la version qu'on a cru devoir préférer. Or les matériaux de ce travail nous font à peu près défaut pour la Bible, puisque tous les anciens manuscrits, antérieurs à la revision des docteurs juifs dits *Massorèthes*, ont disparu et que seul le texte qu'ils ont arrêté, plutôt par voie traditionnelle que par un procédé vraiment critique, nous est parvenu. Cela est d'autant plus regrettable, que le texte biblique ne laisse pas de nous offrir mainte difficulté. Par la comparaison seule de quelques morceaux qui nous sont parvenus en double dans la Bible elle-même, on voit que les textes étaient traités par les transcripteurs avec de singulières libertés. Il y a donc lieu d'entreprendre une revision critique du texte hébreu en notant tous les passages où le sens laisse à désirer. Dans l'entreprise de leur amélioration, on usera d'une légitime liberté en modifiant les voyelles et signes de ponctuation qui remontent aux Massorèthes; on pourra, en second lieu et avec prudence, modifier la disjonction des mots, et, en troisième lieu, sous les plus grandes réserves, proposer des changements dans les consonnes. A défaut d'indications positives fournies à cet égard par les manuscrits représentatifs des variantes qui n'ont pas manqué d'exister dans la période anté-massoréthique et que le travail des docteurs a fait disparaître, on recourra aux traductions anciennes, grecque, latine, syriaque, qui ont été faites sur des éditions du texte vraiment antiques et antérieures aux Massorèthes. Une bonne édition critique de la Bible — on ne peut dire que ce travail ait été accompli jusqu'à ce jour d'une façon pleinement satisfaisante — devra se conformer aux règles qui viennent d'être énoncées. Nous ajouterons que, dans leur ensemble, les textes bibliques peuvent passer pour se trouver dans un état de conservation satisfaisant. — Les divisions usuelles en chapitres et versets ne remontent pas à une époque très ancienne; il est regrettable qu'elles aient été pratiquées d'une façon très irrégulière, parfois avec légèreté. Néanmoins, étant consacrées par l'usage, il est préférable de s'y tenir.

Ce qui concerne les traductions de la Bible est du plus haut intérêt, parce que c'est par le moyen de versions en langues étrangères que les livres sacrés du judaïsme ont pu se propager dans le monde gréco-romain d'abord, puis dans l'Europe et le monde entier. Les conquêtes d'Alexandre et la constitution des royaumes issus de sa succession, font pénétrer l'Asie occidentale dans l'orbite de la civilisation grecque. Le judaïsme lui-même entre dans ce mouvement avec une décision étonnante; les barrières qu'un séparatisme étroit prétend opposer à cette transformation sont franchies et renversées. Les colons juifs établis à Alexandrie d'Egypte vont jusqu'à oublier leur langue natale; mais, comme ils tiennent à leur religion, aux usages de leurs ancêtres, ils ne sauraient se priver de leurs livres sacrés. De là, la nécessité d'une traduction de la Bible en langue grecque, qui porta d'abord, on peut se le figurer, sur le *Pentateuque*, puis s'étendit successivement aux livres *historiques* et *prophétiques*, enfin aux *Hagiographes*. Cette traduction est la version des *Septante* ou plus exactement des *LXXII interprètes*. Il s'est formé là-dessus une légende : soixante-douze docteurs, enfermés dans soixante-douze cellules isolées, avaient traduit séparément et parallèlement les livres sacrés ; quand on compara leur travail, on constata avec admiration que les soixante-douze versions s'accordaient jusqu'aux virgules. Comment expliquer ce fait, sinon par l'inspiration divine? L'examen fait voir que la traduction grecque, tout en méritant de justes éloges, appelle de sérieuses réserves. Non seulement l'influence de certains scrupules philosophiques, nés au contact de la civilisation grecque, a poussé les traducteurs à modifier maint passage, mais les traces de la précipitation et d'une connaissance très imparfaite de la langue originale se font voir dans un trop grand nombre d'endroits. Certains livres sont tout à fait maltraités, l'ordre de plusieurs est gravement altéré ; on signale des suppressions et surtout des additions qui sont dépourvues de toute authenticité. Autant qu'on peut en juger, le travail qui a abouti à la constitution de la version des LXX ou à la « Bible grecque », a pu être commencé vers l'an 200, puis continué jusqu'à l'ère chrétienne par les soins d'une série de personnes inégalement compétentes. Ses auteurs ne s'en tiennent, d'ailleurs, comme on l'a vu, ni à l'ordre ni au nombre des livres admis dans le canon des juifs palestiniens; ils y introduisent plusieurs œuvres nouvelles, parfois d'une grande valeur, que nous leur savons un très grand gré d'avoir recueillies et qui constituent les « livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament ». La traduction des Septante ou Bible grecque joue un rôle considérable dans l'histoire des idées religieuses ; grâce aux docteurs juifs hellénisants, la Bible hébraïque était mise à la portée de l'Occident. Cette édition « européenne » de la Bible semble même être devenue à un certain moment la seule Bible connue des Juifs cultivés et avoir relégué dans l'ombre la Bible hébraïque. C'est de la version des LXX que se servent soit Philon, soit Josèphe, soit les écrivains du Nouveau Testament, s'inquiétant peu des variantes qu'elle présentait avec l'original. — Ces nombreuses variantes et divergences des LXX d'avec le texte hébreu, qui sont imputables le plus souvent à la faute des traducteurs, reposent aussi, et dans bon nombre de cas, sur cette circonstance qu'ils avaient sous les yeux un texte différent du nôtre. La version des LXX, dont le texte lui-même ne nous est malheureusement parvenu que sous des formes altérées et dont une édition vraiment critique n'a point encore été donnée, est donc, indépendamment de son grand intérêt historique, un instrument précieux pour la correction du texte hébreu.

A côté de la version *grecque*, il faut faire une place d'honneur à la version *latine*. L'Europe occidentale, qui parlait latin, sentit de bonne heure le besoin de posséder les livres sacrés en cette langue. On traduisit alors en latin la version des LXX. D'importants fragments de ces anciennes traductions latines, connues sous le nom générique de *vetus itala*, nous ont seuls été conservés ; on a récemment publié en France le plus précieux de ces textes, la *Pentateuque* de Lyon. A la fin du IVe siècle de notre ère, saint Jérome entreprit de doter la chrétienté latine d'une Bible plus correcte et directement traduite sur l'original; c'est d'après l'hébreu qu'il écrivit la traduction, qui devint officielle sous le nom de *Vulgate*. Dans l'ensemble, la *Vulgate* est un travail des plus remarquables, des plus réussis et qui conserve sa haute valeur. Fait sur des textes hébreux antérieurs à la revision massorétique, il est un témoin précieux pour l'état du texte pendant cette période et nous suggère d'utiles corrections au texte traditionnel. Il est seulement regrettable que l'Eglise de langue latine, pour ne pas rompre avec certaines habitudes, notamment en ce qui concerne le psautier, ait mêlé le texte de la *vetus itala* en maint endroit à la version de saint Jérôme.

Il serait précieux de posséder celle-ci intégralement telle qu'elle est sortie des mains de son auteur. Notons ici que l'on a colligé les nombreuses citations bibliques contenues dans les pères grecs et latins de façon à se rendre compte des textes ou versions dont ils usaient ; c'est là encore un instrument utile pour la critique du texte, bien qu'on ne doive pas perdre de vue que beaucoup de ces citations ont pu être faites de mémoire et ne représenteraient, par suite, que d'une manière assez peu sûre, les éditions bibliques pratiquées par les écrivains. La *Vulgate*, on le sait, conserve les livres deutéro-canoniques particuliers aux *Septante*. — Parmi les versions anciennes en langues orientales, dont quelques-unes par leur antiquité sont fort utiles pour confirmer la conservation générale du texte traditionnel et l'amender sur certains points, nous citerons les *targoums araméens*, qui sont plutôt des sortes de paraphrases à l'usage des fidèles de la synagogue, pour lesquels la langue traditionnelle devenait peu accessible, — la traduction *syriaque*, qui remonterait au IIe ou IIIe siècle de notre ère, — la traduction *copte* à l'usage des chrétiens d'origine égyptienne, et la traduction *éthiopienne*, conservée actuellement encore en Abyssinie et qui, ayant compris dès son origine un certain nombre de livres, étrangers aux Septante eux-mêmes, tels que les livres d'*Hénoch* et des *Jubilés*, nous les a rendus au commencement de ce siècle après une disparition séculaire.

A mesure que le christianisme se répandait dans des cercles plus étendus, la nécessité se faisait sentir de donner aux différents peuples les livres sacrés dans leurs langues respectives. Il y aurait la matière de chapitres d'histoire littéraire d'un vif intérêt dans l'étude des formes diverses qu'a revêtues la Bible dans les dialectes modernes. Avec l'invention de l'imprimerie, ces traductions se multiplient et se propagent dans des proportions jusque-là inconnues. Puis vient le schisme créé par la Réforme, et le protestantisme met une ardeur extraordinaire à mettre la Bible à la portée de tous. En France, les traductions en langue nationale se multiplient dès les temps de la réforme, catholique et protestante. Les catholiques prisent particulièrement la traduction de Sacy qui, malheureusement, n'a pas été faite directement sur les originaux. Les protestants ont surtout employé la traduction de Genève, objet de revisions fréquentes, puis celles de Martin et d'Osterwald, assez défectueuses comme style et comme intelligence du texte. Dans les temps plus récents, les protestants de langue française ont réalisé un très grand progrès par la traduction de Segond, écrite dans une langue généralement correcte et appuyée sur une exégèse solide. Comme travail d'origine juive, nous mentionnerons la Bible de Cahen. Enfin la Bible de Reuss, accompagnée de notes et munie d'introductions, forme, en dépit d'une langue parfois peu correcte, un livre infiniment précieux, le seul de son espèce en notre langue, puisqu'on y trouve à côté d'une traduction appuyée sur une connaissance très solide de l'original, l'essentiel des éclaircissements réunis depuis cent ans par les écoles de l'exégèse allemande. En Angleterre, l'église officielle se donne une version reçue, qui a été tout récemment l'objet d'une soigneuse revision ; l'Allemagne protestante vante la traduction due à la plume de son grand réformateur lui-même, de Luther, et les qualités de cette traduction consacrée restent si éminentes qu'on a seulement entrepris d'y introduire une série de légères corrections, qui touchent à la langue ou sont rendues nécessaires par nos progrès dans l'intelligence des textes. L'Allemagne possède aussi d'autres traductions dues à des plumes soit catholiques soit protestantes, parmi lesquelles nous citerons celle de De Wette, reposant sur une étude approfondie de l'original. Il n'est pas une nation, pas un groupe chrétien en Europe, qui ne possède une version nationale de la Bible.

L'œuvre de propagation et de vulgarisation de la Bible a surtout pris de notre temps une extension extraordinaire par les efforts des sociétés dites bibliques, associations volontaires, particulièrement écloses en pays protestant, qui recueillent des dons à l'effet de mettre la Bible à la disposition de tous en des traductions à bon marché. La plus importante de ces sociétés est la *Société biblique britannique et étrangère* fondée en 1804. Cette société anglaise a traduit et imprimé la Bible en 230 dialectes, dont quelques-uns n'avaient jamais été écrits ; pour donner une idée de sa prodigieuse activité, voici l'indication des dialectes et langues pour l'Europe centrale et orientale : lithuanien, polonais, haut wende, bas wende, tchèque, hongrois, esclavon, ruthénien, ladin, haut roman, roman de l'Engadine, piémontais, vaudois, albanais du Nord, albanais du Sud, roumain, serbe, croate, bulgare de l'Est, bulgare de l'Ouest, esthonien de Dorpat, esthonien de Revel, livonien, carélien, samoyède, kalmouke, tchérémisse, tchouvache, tartare d'Orenbourg, tartare turc, tartare de Crimée, etc. Pour les Indes seules, nous signalerons une cinquantaine de langues ou dialectes. On n'a pas reculé devant la difficulté de traduire la Bible dans les dialectes de l'Afrique centrale et méridionale. A mesure que les missionnaires en font connaître le vocabulaire, les traducteurs se mettent à l'œuvre. Quand, à quelques siècles de distance, on entreprendra de retracer l'histoire religieuse et intellectuelle de notre siècle, les conséquences variées de cet effort extraordinaire pour la propagation de la Bible seront appréciées comme un fait des plus curieux. Peut-être viendra-t-il à l'esprit de quelque savant aventureux, aux mains duquel seront tombés des exemplaires de la Bible dans la langue des nègres de l'Afrique, d'attribuer l'origine même du livre aux indigènes de la région des grands lacs, aux sauvages du haut Congo ou du Nyanza. — Avec ces indications sur la propagation de la Bible dans le monde moderne, notre tâche est achevée : nous croyons avoir mis à la disposition du public sous une forme précise et impartiale l'ensemble des renseignements qui lui sont indispensables pour se rendre compte du contenu et de la formation, de la valeur et de la propagation de la Bible. Nous terminerons par un dernier hommage à cette collection admirable, source de la croyance et de la piété pour le fidèle, mais en même temps mine inépuisable de renseignements et de leçons de toute espèce pour l'historien, le philosophe et le littérateur (V. Apocryphe et Canon).

Pour la bibliographie de la Bible, V. Critique sacrée.

Maurice Vernes.

BIBLESWORTH (Gautier de), grammairien anglo-normand, vivait à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Il composa, à la prière d'une grande dame anglaise, Denise de Monchensy, un opuscule en vers pour servir à l'enseignement du français. Ce petit traité, dont il existe plusieurs manuscrits et qui a été publié par Thomas Wright (*A volume of Vocabularies*; Liverpool, 1857, in-4, pp. 142-174), fournit des preuves abondantes de l'état de dégénérescence où se trouvait dès cette époque le français parlé en Angleterre. Ant. Thomas.

BIBLIANDER (Buchmann [Théodor]), théologien suisse, né à Bischofszell (Thurgovie) en 1507, mort à Zurich en 1564. Après la mort de Zwingle, il devint professeur d'hébreu dans cette ville, et sa connaissance approfondie des langues orientales, attira à ses cours non seulement de nombreux étudiants, mais aussi beaucoup de savants. Seul théologien de Zurich partisan d'Erasme, il combattit la doctrine de la prédestination, particulièrement contre Pierre *Martyr* (V. ce nom), qui la professait dans toute sa rigueur. La véhémence qu'il apporta à cette polémique le fit mettre à la retraite en 1560, et il mourut, quatre ans après, de la peste. Son ouvrage le plus connu est : *Machumetis Saracenorum principis ejusque successorum vita, doctrina ac ipse Alcoran* (Bâle, 1543).

BIBLIOGRAPHIE. Science des livres, au point de vue de leur description et de leur classification matérielles ou intellectuelles. La bibliographie a été divisée, par plusieurs bibliographes, et notamment Ebert, en *bibliographie*

pure ou *littéraire*, qui considère les livres sous le rapport de leur sujet, et en *bibliographie appliquée* ou *matérielle*, qui les considère au point de vue extrinsèque. Ces divisions, qui n'ont point grande importance au point de vue pratique, sont souvent inexactes. Il y a trois choses principales à considérer dans la bibliographie : la classification des livres, qui fait, dans le présent article, l'objet du chapitre *Systèmes bibliographiques*, la description des livres *(Règles bibliographiques)* et l'emploi des *Répertoires bibliographiques*. Des catalogues de bibliothèques, de collections particulières et même de simples catalogues de librairie forment souvent de véritables *bibliographies*, qu'il ne faudra pas s'étonner de voir quelquefois figurer, à côté des ouvrages qui portent le titre de bibliographies, dans l'étude qui va suivre. Les recueils bibliographiques portent souvent un autre titre que le terme bibliographie : celui de *bibliothèque* est le plus fréquent, surtout en Allemagne (*Bibliotheca*, *Bibliothek) ;* en allemand, le mot *Litteratur* (écrit souvent avec un seul *t*) signifie bibliographie raisonnée ; le mot *Littérature* a été quelquefois pris en français dans le sens du mot allemand, surtout par des bibliographes belges ou par des étrangers écrivant en français : cet emploi n'est pas à imiter, à cause de l'amphibologie qu'il occasionne. — L'utilité de la bibliographie n'est plus à démontrer aujourd'hui, mais la connaissance n'en est pas encore assez répandue. Les répertoires bibliographiques, qui pourraient rendre des services nombreux à d'autres qu'aux spécialistes, ne sont pas suffisamment connus et, par suite, sont peu consultés : d'où résultent et les difficultés et la lenteur dans les recherches, et les redites inutiles de bon nombre de travaux scientifiques et littéraires. Ces inconvénients ne peuvent être atténués que par la vulgarisation et l'enseignement de la bibliographie. Initiés à la connaissance des livres et exercés de bonne heure au maniement des répertoires, les érudits et les savants sauraient s'en servir comme des dictionnaires et ne seraient plus rebutés par le travail des recherches bibliographiques. Au commencement du XIXe siècle, le bibliographe marseillais Achard destinait son manuel de bibliographie aux élèves des lycées. Depuis cette époque, où la bibliographie n'avait pourtant pas encore pris le développement qu'elle a atteint depuis, il n'y a eu que quelques rares essais de vulgarisation, principalement en Angleterre. (V. ci-dessous *Histoire de la Bibliographie*). Les autres pays, et surtout l'Allemagne, ont fait faire plus de progrès à la bibliographie savante qu'ils n'ont contribué à sa diffusion.

I. Histoire de la Bibliographie. — On ne peut faire commencer l'histoire de la bibliographie qu'avec l'imprimerie. L'antiquité a eu des bibliophiles, mais non des bibliographes, au sens moderne de ce mot. Ce qui a empêché les anciens, qui ont produit un nombre considérable de livres, de nous transmettre des répertoires bibliographiques, analogues à ceux qui ne tardèrent pas à être publiés après les premiers progrès de l'imprimerie, c'est que le livre manuscrit n'avait presque jamais l'élément essentiel qui est indispensable au bibliographe, c.-à-d. un titre invariable et une date de publication. Les manuscrits ont rarement des titres et sont encore plus rarement datés ; aussi l'identification des manuscrits était autrefois difficile, même pour les bibliothécaires expérimentés. On voit très souvent, dans les catalogues du moyen âge, les ouvrages peu connus, désignés de la manière suivante : *Item*, *quoddam volumen antiquum*, *quod incipit*... et les premiers mots du manuscrit. Les traités de bibliographie du moyen âge ne sont, par suite, que des ouvrages nécessairement très vagues, qui se bornent à des considérations générales sur le bon usage et le respect des livres. Le plus important a été composé, vers le milieu du XIVe siècle, par l'Anglais Richard de Bury, qui créa, à Oxford, une des plus anciennes bibliothèques publiques de l'Europe. Ce traité est intitulé *Philobiblion* et s'adresse surtout, comme l'indique son titre, aux bibliophiles (V. Bury [Richard de]). La bibliographie proprement dite a commencé par les catalogues des libraires, qui ont été, les premiers, intéressés à donner une notice suffisamment exacte des livres qu'ils offraient aux acheteurs. Les catalogues ne furent, pendant tout le moyen âge, que des inventaires sommaires où les livres étaient mentionnés par le nom de l'auteur et un titre très court, d'autant plus abrégé qu'il s'agissait d'ouvrages plus connus. Par exemple, dans le catalogue de la bibliothèque de la Tour de la librairie du Louvre, dressé par Gilles Mallet en 1373, les *Otia imperialia*, de Gervais de Tillbury, sont mentionnés sans le nom de l'auteur : *Le livre des Oysivetés des Empereurs ;* l'ouvrage de Marco-Polo est désigné ainsi : *Messire Marc-Paul, qui parle de plusieurs seigneurs et pays où lui et ses deux frères furent, et par especial parle du Grand Caen*. Les premiers catalogues de libraires restèrent dans la donnée du moyen âge. Les plus anciens, pour les livres imprimés, paraissent être ceux de Mentelin, mort à Strasbourg en 1478. Ils se composent d'un court avertissement, suivi d'une liste très sommaire des livres mis en vente : « Que celui qui veut acheter le présent livre et d'autres vienne au magasin désigné ci-dessous. Il y trouvera un libraire qui s'empressera de le lui vendre, ainsi que les ouvrages suivants... » Les ouvrages ne sont indiqués que par leurs titres (par exemple : *Item*, *Speculum historiale Vincencii*), qui est quelquefois donné d'une manière incomplète et incorrecte, comme dans l'exemple suivant : *Item*, *Ysidorum ethimologiarum*. Mentelin distribuait ses catalogues à d'autres libraires qui vendaient les mêmes livres et qui inscrivaient l'adresse de leur magasin à une place laissée en blanc, à cet effet, sur le catalogue. On a retrouvé encore quelques autres catalogues du XVe siècle, notamment du célèbre P. Schœffer (V. dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, ann. 1885, *Bücheranzeigen des XV Jahrhunderts*, par W. Meyer).

Au XVIe siècle, les catalogues de librairie acquirent une importance plus considérable et commencèrent à constituer de nombreux matériaux pour les bibliographes. Dans tous les pays où s'établit l'imprimerie, les libraires publièrent des catalogues comme leurs confrères d'Allemagne. Le catalogue d'Alde Manuce est l'un des plus célèbres. Chrétien Wechel, imprimeur à Paris, publia un catalogue en 1543. Simon de Colines et R. Estienne en publièrent également. Les catalogues paraissaient, soit à l'état isolé, soit à la suite des livres, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Les catalogues qui accompagnaient les livres étaient généralement imprimés avec le livre lui-même, sur les pages de la dernière feuille d'impression qui n'étaient pas occupées par le texte de l'ouvrage. Un des principaux catalogues des Estienne a pour titre : *Index librorum qui ex officina ejusdem Henrici Stephani hactenus prodierunt, excudebat Henricus Stephanus* (1560, in-8). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les catalogues de librairie se multiplièrent. La librairie Plantin, à Anvers, commença à imprimer le catalogue de ses publications en 1566 *(Index librorum qui Antverpiæ in officina Christophori Plantini excusi sunt)*. On ne connaît pas d'exemplaire de ce premier catalogue, dont l'existence est constatée par les livres de compte de la maison plantinienne, mais seulement du suivant, qui parut en 1568 (in-8, 14 ff. non chiffrés). D'autres catalogues, à peu près de la même étendue, furent publiés en 1575, 1584 et 1596. Le catalogue de 1584 a pour titre : *Catalogus librorum qui ex typographia Christofori Plantini prodierunt*. La maison plantinienne faisait tirer ses catalogues jusqu'à 800 exemplaires. Ce fut en Allemagne que les catalogues eurent le plus d'importance et parurent le plus fréquemment. Leur publication avait lieu pour les grandes foires de Francfort-sur-le-Main et de Leipzig, où la librairie avait la princi-

pale place, et qui se tenaient deux fois par an, à Pâques *(Ostermesse)* et à l'automne *(Michaelismesse)*. George Willer, libraire à Augsbourg, paraît avoir publié, depuis 1554, un catalogue méthodique des livres apportés aux foires de Francfort. Les plus anciens qui se soient conservés remontent à 1564, pour Francfort, et à 1594, pour Leipzig. Ces catalogues, appelés, du nom des foires, *Messkataloge*, sont d'abord peu étendus et comprennent une vingtaine de pages, comme celui de Willer en 1564. Leur format fut d'abord in-4; il ne fut remplacé par l'in-8 qu'à la fin du XVIIIe siècle. Leur rédaction bibliographique fut généralement plus soignée que dans les autres pays : ils donnent toujours l'éditeur, le lieu d'impression et le format; les titres sont tantôt reproduits en entier, tantôt plus ou moins abrégés. Au XVIe et au XVIIe siècle, et pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, ces catalogues sont classés suivant les différentes sciences et répartis ainsi : 1° livres latins et grecs; 2° livres allemands; 3° livres en d'autres langues modernes. A l'origine, les prix ne sont pas indiqués, mais les notices sur les livres à paraître prochainement *(libri futuris nundinis prodituri)* se trouvent dans les plus anciens catalogues. La ville de Francfort-sur-le-Main eut un rôle important dans l'histoire de la bibliographie au XVIe et au XVIIe siècle et vit paraître le premier répertoire bibliographique qui date de la fin du XVIe siècle. Il fut rédigé, d'après les *Messkataloge*, par Johan Cless, et parut en 1602. Il comprend l'indication de tous les livres publiés en Allemagne de 1500 à 1602, pendant un siècle, comme l'annonce le titre avec l'emphase de l'époque : *Unius seculi, eiusque virorum literatorum monumentis tum florentissimi, tum fertilissimi, ab anno Dom. 1500 ad 1602, nundinarum autumnalium inclusiue, eleuchus consummatissimus librorum, Hebræi, Græci, Latini, Germani, aliorumque Europæ idiomatum, typorum æternitati consecratorum... Auctore Ioanne Clessio Wineccensi, Hannoio...* (Francofurti, Kopff, 1602, 2 vol. in-4). Le 1er vol. a 569 pp., et le second, 296 pp. Rédigé d'après les *Messkataloge*, ce répertoire en a les qualités et les défauts : il est très incomplet, quoique généralement exact pour les mentions qu'il donne. Les libraires du XVIe siècle, qui, comme les Estienne, les *Alde*, etc., étaient presque tous des érudits remarquables, firent plus pour la bibliographie que les savants de la même époque. — Un libraire anglais, Andrew Maunsell, entreprit le catalogue de tous les ouvrages imprimés en anglais jusqu'en 1595. Son ouvrage, rédigé avec beaucoup de soin, est malheureusement resté inachevé, par suite de l'obligation qu'il s'était imposée de voir tous les livres lui-même, comme il en prévient le lecteur dans l'avertissement de la seconde partie. Ce catalogue se compose de deux parties, qui ont chacune un titre distinct avec une partie commune : *The first (—seconde) part(e) of the Catalogue of English printed Bookes*. (*Parte* est l'orthographe du titre de la seconde partie.) Ce catalogue parut à Londres en 1595, in-fol. La première partie a IV-123 pp., et la seconde, qui n'est pas achevée, seulement III-27 pp.

Les érudits n'étudièrent d'abord la bibliographie que dans ses rapports avec la biographie et composèrent des répertoires bio-bibliographiques. Conrad Gesner publia le plus ancien ouvrage imprimé de ce genre, sous le titre suivant : *Bibliotheca universalis, siue Catalogus omnium scriptorum locupletissimus, in tribus linguis, Latina, Græca & Hebraica, extantium & non extantiũ, ueterum & recentiorum in hunc usqꝫ diem, doctorum & indoctorum, publicatorum & in bibliothecis latentium. Opus nouum & nõ bibliothecis tantum publicis priuatisue instituendis necessarium, sed studiosis omnibus cuiuscunqꝫ artis aut scientiæ ad studia melius formanda utilissimum : authore Conrado Gesnero. Tiguri, apud Froschouerum. 1545* (XVII ff. non num. et 631 ff. numér., in-fol.). Une nouvelle édition de cet ouvrage fut donnée, en 1551, par Conrad Lycosthènes, un abrégé en fut fait par Josias Simler en 1555, et plusieurs autres éditions parurent en 1574, 1583 et 1585. Gesner range les auteurs par ordre alphabétique et donne sur chacun d'eux une courte notice, accompagnée de remarques, d'extraits, d'analyses et d'indications bibliographiques très exactes. — En France, parurent deux ouvrages analogues à celui de Gesner et intitulés *Bibliothèque françoise*, composés, l'un par François Grudé, sieur de La Croix du Maine (Paris, 1584, in-fol.), et l'autre par Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas (Lyon, 1585, in-fol.). — En Angleterre, John Bale publia un ouvrage analogue, mais bien inférieur aux précédents, surtout au point de vue des indications bibliographiques : *Scriptorum illustrium majoris Brytannie, quam nunc Angliam et Scotiam vocant, catalogus* (Bâle, 1557-1559, in-fol.). — Enfin, en Italie, Francesco Doni composa aussi un répertoire bio-bibliographique, mais presque exclusivement au point de vue littéraire, quoique le titre semble tout à fait dans le sentiment bibliographique : *La Libraria del Doni Fiorentino, divisa in tre trattati : nel primo sono scritti tutti gli autori volgari, con cento & piu discorsi, sopra di quelli; nel secondo, sono dati in luce tutti i libri, che l'autore ha veduti a penna, il nome de' compomitori, dell'opere, i titoli, & le materie; nel terzo, si legge l'inventione dell' Academie, insieme con i sopranomi, i motti, le imprese & l'opere fatte da tutti gli academici...* (Venise, 1550, in-12, et autres éditions in-12 et in-8 en 1551, 1555, 1557, 1558 et 1580). Ce titre est celui de l'édition de 1558. — Les ouvrages de bibliographie pure ne datent que d'une époque plus tardive. Ils eurent d'abord pour objet les branches des connaissances scientifiques qui étaient alors les plus étudiées, c.-à-d. le droit et la théologie. L'un des principaux est consacré à la bibliographie de la Bible et a pour titre : *Bibliotheca theologica, siue Catalogus tam auctorum, qui in sacros Biblicos Libros veteris et noui Testamenti in hunc usqꝫ annum scripserunt, quam materiarum, quarum auctores non extant... Collectum a Iacobo Zannachio* (Mulhouse, Hantzsch, 1591, in-4). Ce catalogue, auquel Gesner et les *Messkataloge* ont servi de base, n'a que vingt feuillets, mais contient néanmoins beaucoup d'indications, parce que les titres y sont donnés en abrégé.

Au XVIIe siècle, la bibliographie scientifique fit de grands progrès, grâce à l'impulsion qui fut donnée aux études d'érudition par les travaux des Bénédictins et des Bollandistes. Au fur et à mesure que les ouvrages se multiplièrent, la nécessité des répertoires bibliographiques se fit de plus en plus sentir. Les libraires, principalement en Allemagne, en avaient compris l'utilité pour l'usage commercial; les savants en sentirent le besoin pour leurs recherches parmi les ouvrages de toute date. — Les catalogues de libraires se multiplièrent et devinrent plus étendus. Au lieu de se composer d'une vingtaine de pages, comme au XVIe siècle, ils triplèrent ou quadruplèrent de volume. La librairie fondée par Plantin à Anvers publia en 1615 un catalogue de 92 pp. in-8 : *Index librorum qui ex typographia Plantiniana prodierunt*. En 1642, cette librairie fit paraître un catalogue du même genre : *Index librorum qui in typographia Plantiniana excusi venales nunc exstant, Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti*, MDCXLII. On n'a conservé qu'un très petit nombre de catalogues de la librairie des Elsévier. Celui de 1628 *(Catalogus librorum Officinæ Elzevirianæ)* a été reproduit par la phototypographie, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de Francfort-sur-le-Main, grâce aux soins de M. Hartwig Derenbourg (Paris, 1880, in-8 ; avec introduction par M. E. Kelchner). Un autre catalogue, de 1649, n'est plus représenté aujourd'hui que par un seul exemplaire, qui se trouve à la bibliothèque de Hambourg. Il a été réimprimé en 1857 par F.-L. Hoffmann (*Catalogus librorum officinæ Ludovici Elsevirii* [III]). On connaît aussi

des catalogues de Blaeu : *Catalogus librorum omnium facultatum et variarum linguarum, qui in officina Joannis Blaeu venales reperiuntur* (Amsterdam, 1659, in-8). Un des catalogues d'une librairie célèbre de Paris a le titre suivant : *Catalogus librorum Sebastiani Mabre-Cramoisy, typographi regii, sive quos ipsemet edidit, aut quorum ab avo suo Sebastiano Cramosio editorum copiam habet. Parisiis, via Jacobœa, sub ciconiis, 1675* (in-4), etc. — A côté des simples catalogues de fonds, les libraires entreprirent, en assez grand nombre, la publication de bibliographies périodiques, analogues aux bulletins spéciaux qui se publient aujourd'hui. Ces premiers essais n'eurent guère de succès et cessèrent de paraître peu après avoir été commencés. Ce fut en Allemagne qu'ils furent le mieux accueillis : les *Messkataloge* se continuent sans interruption depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Georges Draudius publia un grand catalogue systématique, pour compléter et continuer celui de Cless : *Bibliotheca classica, sive catalogus officinalis, in quo singuli singularum facultatum ac professionum libri, qui in quavis fere lingua extant quique intra hominum propemodum memoriam in publicum prodierunt, secundum artes et disciplinas eorumque titulos et locos communes autorumque cognomina, singulis classibus et rubricis subnexa, ordine alphabetico, recensentur, additisque ubivis loco, tempore ac forma impressionis, justa serie disponuntur, usque ad annum* M.DCXXIV *inclusive* (Francfort-sur-le-Main, 1625, in-4, IV-1761 pp.). Outre ce volumineux répertoire, dont la première édition parut en 1611, Draudius publia deux catalogues spéciaux, l'un pour les livres en allemand, l'autre pour les livres en langues vivantes autres que l'allemand. Ce dernier a un titre double, en latin et en français, la langue moderne la plus répandue à cette époque : *Bibliotheca exotica... La Bibliothèque universail, contenant le catalogue de tous les liures qui ont esté imprimés, ce siècle passé, aux langues françoise, italienne, espaignole et autres, qui sont auiourdhuy plus communes, despuis l'an 1500 iusques à l'an présent* M. DC. XXIV, *distribuée en certain ordre selon les matières y contenues et les surnoms des autheurs. Frankfourt, Ostern* (Pâques) *1625* (in-4, 302 pp.). Le répertoire des livres allemands a un titre en latin et en allemand : *Bibliotheca librorum Germanicorum classica, Das ist : Verzeichnuss aller und jeder Bücher, so fast bey dencklichen Jaren, biss auffs Jahr nach Christi Geburt 1625 in Teutscher Spraach von allerhand Materien hin und wider in Truck aussgangen und noch den merhrertheil in Buchläden gefunden werden... Durch Georgium Draudium...* (Francfort-sur-le-Main, 1625, in-4, IV-792 pp.).

En France, le libraire Louis Jacob essaya de fonder un journal de la librairie, donnant la liste de tous les ouvrages publiés annuellement en France, à l'imitation des catalogues que les libraires allemands faisaient paraître pour les foires de Francfort et de Leipzig. Fondée en 1643, la publication de Louis Jacob ne fut continuée que jusqu'en 1647. Elle est intitulée *Ludovici Jacob Bibliographia Gallica universalis, hoc est, Catalogus omnium librorum per versum regnum Galliœ annis 1643, 1644 et 1645* [— *anno 1646*] *excusorum* (Paris, in-4). Elle parut en deux fois : le premier volume (1646, IV-28 pp.) comprend les années 1643-1645, le second (1647, VI-64 pp.), l'année 1646. Le même bibliographe fit paraître en même temps un bulletin analogue pour les livres imprimés à Paris seulement *(Ludovici Jacob Bibliographia Parisina)*, qui parut pour les années 1643 à 1649, en trois volumes, mais ne fut point continué (in-4; 1645, VIII-108 pp.; 1646, XII-52 pp.; 1650, III-30 pp.).— Il y eut d'autres essais de bibliographies périodiques qui ne semblent pas avoir eu une durée beaucoup plus longue, tels que le catalogue annuel des ouvrages publiés par les RR. PP. Jésuites, entrepris par le libraire Simon Bénard : *Anni* [*1661*] *bibliographia RR. PP. Societatis Jesu in regno Franciœ libros omnes ab illis eo anno editos diligenter reprœsentans* (Paris, in-4), etc. Les bibliographies par périodes, telles que celle de Cless en 1602, devinrent plus nombreuses, surtout dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On peut citer, par exemple, celle du libraire anglais R. Clavell : *A Catalogue of books printed in England since the dreadful fire of London in 1666 to the end of Michaelmas term 1695. Fourth edition* (Londres, 1696, in-fol.).

Les bibliographes de profession commencent à apparaître au XVIIe siècle. Le P. Labbe, dans sa *Nova Bibliotheca mss. librorum* (Paris, 1653, in-4) consacra un chapitre étendu aux livres du XVe siècle, les *incunables* (pp. 337-360 : *Veterum editionum ante annum Christi* MD *breviarium, ex xysto Bibliothecœ Regiœ).* C'est à cette époque que le goût des bibliophiles pour les livres anciens commença à se former. L'archiduc François-Sigismond d'Autriche réunit au château d'Ambras, près d'Innsbrück, une collection de manuscrits et d'imprimés qui contenait le Psautier de 1457, de Fust et Schœffer, qui fut signalé pour la première fois en 1665. Les livres rares commencèrent à avoir leurs bibliographes. Johan Hallervord, libraire de Francfort, publia une *Bibliotheca curiosa in qua plurimi rarissimi atque paucis cogniti scriptores... indicantur, in gratiam* φιλοβίβλων *collecta a Joanne Hallervordio* (*Regiomonti et Francofurti*, 1676 et 1687, pet. in-4). La première bibliographie proprement dite parut à la même époque. Elle est due à un Français, Antoine Tessier. Elle a pour objet de recueillir les mentions de catalogues (c'est, à ce point de vue, la première *bibliographie des bibliographies*) de tables, de bibliothèques, d'éloges, de biographies et d'oraisons funèbres. Elle a pour titre : *Catalogus auctorum qui librorum catalogos, indices, bibliothecas, virorum litteratorum elogia, vitas aut orationes funebres scriptis consignârunt, ab Antonio Teisserio adornatus... Genevœ, de Tournes, 1686* (in-4, IV-559-30 pp.). — Quoiqu'il y ait encore peu de savants qui se consacrent spécialement à la bibliographie, il existe néanmoins, au XVIIe siècle, un assez grand nombre de journaux avec revues bibliographiques et même de revues critiques consacrées spécialement au compte rendu détaillé des ouvrages scientifiques et littéraires : le *Journal des Sçavans*, le *Mercure de France*, les *Acta eruditorum*, la *Bibliothèque choisie*, etc. Les bibliographes se préoccupent aussi de la classification des livres, dont on avait commencé à parler dès le milieu du XVIe siècle, mais sans faire faire de notables progrès aux systèmes bibliographiques (V. plus loin, *Systèmes bibliographiques*). — La bibliographie spéciale commence également au XVIIe siècle. Le premier ouvrage de ce genre ne perd pas le caractère bio-bibliographique des essais bibliographiques du XVIe siècle : c'est la *Bibliotheca philosophica* de Paul *Bolducanus* (Iéna, 1646, pet. in-4), qui prit comme base de son travail le *Nomenclator scriptorum philosophicorum atque philologicorum* d'Israel Spach, qui avait paru en 1598, mais où la bibliographie n'avait aucune place, tandis que Bolduanus fait suivre chaque notice d'auteur de l'indication de ses ouvrages, *additis ubivis loco, tempore et forma impressionis*, comme dit le titre. En France, André Duchesne composa un essai de bibliographie des sources de l'histoire de France, qui rendit de grands services aux historiens : *Bibliothèque des autheurs qui ont escrit l'histoire et topographie de la France... par André du Chesne* (Paris, 1618, 1627, 1637 et 1667, in-8 ; l'édition de 1637 a IV-319 pp.). Les bibliographies historiques furent rares, même en Allemagne, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Les bibliographies scientifiques, qui commencent avec la *Bibliotheca chimica* de P. Borel (*Bibliotheca chimica seu catalogus librorum philosophicorum hermeticorum, in quo quatuor millia circiter authorum... continentur... Authore Petro Borellio ;* Paris, 1654, in-12), qui n'a que 24 pp., ne prirent un réel développement qu'à la fin du XVIIe siècle.

A cette époque, plusieurs bibliographes firent faire des progrès sensibles à la bibliographie de l'histoire et des sciences. Parmi eux, Lipenius et surtout Van Beughem, firent de la bibliographie leur véritable spécialité. Lipenius s'occupa de la bibliographie de la théologie (*Bibliotheca realis theologica*, Francfort, 1685), de la philosophie (*Bibliotheca realis philosophica*, 1682), de la médecine (*Bibliotheca realis medica*, 1679), etc. Ces répertoires, dont quelques-uns ont plus de 1000 pp. in-fol., sont assez complets, mais manquent de méthode ; les ouvrages sont classés par titres : on lit sur le titre du premier de ces répertoires : ... *ordine alphabetico sic disposita, ut primo statim aspectu tituli et sub titulis autores, iusta velut acie collocati, in oculos pariter et animos lectorum incurrant*. Les bibliographies de Van Beughem, qui était un libraire instruit, sont supérieures à celles de Lipenius. Van Beughem s'occupa de bibliographie pure et dressa un catalogue des incunables (*Cornelii à Beughem Incunabula typographiæ;* Amsterdam, 1688, in-12, 18 pp.), incomplet et aujourd'hui sans valeur, mais qui montre les études bibliographiques de l'auteur. Les principaux répertoires de Van Beughem sont consacrés à la bibliographie juridique (*Bibliographia juridica et politica novissima perpetuo continuanda;* Amsterdam, 1680, in-12) ; à la bibliographie de l'histoire et de la géographie (*Bibliographica historica, chronologica et geographica novissima*, 1685, in-12) ; à celle des mathématiques (*Bibliographia mathematica et artificiosa novissima*, 1688, in-12); à celle de la médecine (*Bibliographia medica et physica novissima*, 1681, in-12). Ces répertoires donnent l'indication des livres parus depuis l'année 1651 jusqu'à la date de publication de chacun d'eux. Ils sont moins étendus que ceux de Lipenius et comprennent en moyenne chacun 500 pp.; ils ne renferment que la bibliographie d'une période, mais sont complets pour cette époque, au moins quant aux livres des pays voisins de la Hollande.

C'est au XVIIIe siècle que la bibliographie se constitua véritablement comme science spéciale. Le mot bibliographie, dans son sens moderne de description et connaissance des livres, ne date que de cette époque ; à part quelques rares exceptions, comme les répertoires de Louis Jacob et de van Beughem, qui portent le nom de *Bibliographia*, tous les travaux bibliographiques du XVIe et du XVIIe siècle s'appellent *Bibliotheca* ou *Catalogus*. Les progrès de la bibliographie furent favorisés par le mouvement de l'érudition, qui se continua avec l'*Histoire littéraire de la France* des Bénédictins, etc., et par le grand développement des dictionnaires biographiques, qui avaient eu quelques précurseurs antérieurement, mais dont les principaux datent du XVIIIe siècle, comme l'*Allgemeines Gelehrten-Lexicon* de Jöcher, qui parut depuis 1750. C'est surtout pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle que les progrès de la bibliographie furent considérables. La France y eut une grande part, et l'importance de son rôle a pu faire dire à M. Taylor que la France est la véritable patrie de la bibliographie : *France must be regarded as the real mother of bibliography* (*Encycl. britann.*, t. III, 1875). On commence à compter à cette époque plusieurs bibliographes remarquables : Le P. Lelong, Mich. Denis, Ersch, De Bure, Panzer, etc., et, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du suivant, Barbier et Brunet.

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, la bibliographie ne fit que peu de progrès : les répertoires bibliographiques publiés au XVIIe siècle furent utilisés pendant cette période et ce n'est que lorsque le temps et l'usage en eurent montré les défauts et les eurent rendus surannés qu'ils furent remplacés par des ouvrages que l'expérience des fautes des devanciers rendit nécessairement meilleurs. En France, les libraires continuèrent leurs essais de bulletins périodiques, mais sans plus de succès, en général, qu'au siècle précédent. Les savants et les écrivains commencèrent à se préoccuper de la bibliographie, mais sans en voir d'abord la méthode, sans doute par suite du manque de connaissance des ouvrages de bibliographie déjà publiés en Allemagne et en France même. L'article *Bibliographe*, dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, n'a que quelques lignes et reste dans les données de l'article du Dictionnaire de Trévoux, où ce mot a le sens qu'a aujourd'hui le mot paléographe, c.-à-d. de savant connaissant le déchiffrement des anciennes écritures. Il n'y a que l'article *Catalogue* de l'Encyclopédie qui soit réellement bibliographique. Voltaire, dans plusieurs articles de son *Dictionnaire philosophique*, parle de l'importance du choix des livres et de sa difficulté, etc. Marmontel propose un travail d'un sentiment bibliographique : « On a calculé qu'à lire quatorze heures par jour, il faudrait huit cents ans pour épuiser ce que la Bibliothèque royale contient, sur l'histoire seulement ; cette disproportion désespérante de la durée de la vie avec la quantité de livres dont chacun peut avoir quelque chose d'intéressant prouve la nécessité des *extraits ;* ce travail, bien dirigé, serait un moyen d'occuper utilement une multitude de plumes que l'oisiveté rend nuisibles ; bien des gens qui n'ont pas le talent de produire avec l'intelligence que la nature donne et le goût qui peut s'acquérir, réussiraient à faire des extraits précieux. » Il existait quelques essais de ce genre, mais d'un caractère presque exclusivement littéraire, tels que les *Essays de littérature pour la connoissance des livres*, par l'abbé Anthelme Tricaud (Paris, 1702-1704, 4 vol. in-12). La principale publication bibliographique fut la première édition de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Jacques Lelong, qui parut en 1719 et comprend déjà 17,487 articles, accompagnés très souvent de notes critiques et d'extraits des meilleurs comptes rendus.

En Allemagne, le mouvement bibliographique fut d'abord plus général qu'en France. Fabricius publia plusieurs ouvrages littéraires et bibliographiques, tels que sa *Bibliotheca latina* et sa *Bibliotheca græca*. Struve, qui composa plusieurs livres analogues, publia en 1704 son *Introductio ad notitiam rei litterariæ et usum bibliothecarum*, qui eut une autre édition en 1754. Un manuel de bibliographie générale fut donné par C. Gottschling et D. Fidler, sous le titre de *Einleitung zur Wissenschaft guter und meistentheils neuer Bücher* (Dresde et Leipzig, 1702, in-8). G.-J. Schwindel fit paraître, sous le pseudonyme de *Theoph. Sincerus*, un *Thesaurus bibliothecalis* (en allemand), qui contient des notices sur des livres utiles ou rares vus par l'auteur lui-même et qui est rédigé avec soin. Il parut à Nuremberg, en 1738 et 1739, en 4 vol. in-4. L'influence française ne fut pas sans importance dans le développement de la bibliographie allemande. Samuel Formey, né de parents français réfugiés en Prusse, publia un manuel intitulé *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse mais choisie*, qui parut à Berlin en 1746 et fut rééditée en 1750 et 1756, in-8. Les différentes branches de la bibliographie commencèrent à être traitées dans plusieurs ouvrages. Les plus remarquables pour leur époque sont, sur les incunables, les *Monumenta typographica* de J.-Christ. Wolf (Hambourg, 1748, in-8) ; pour les anonymes et les pseudonymes, les deux ouvrages de Placcius, revu par Fabricius (*Vincentii Placcii Theatrum anonymorum et pseudonymorum ;* Hambourg, 1708, in-fol.), et de Mylius (*Bibliotheca anonymorum et pseudonymorum detectorum ;* Hambourg, 1740, in-fol.) ; pour les *Ana*, une dissertation de Mich. Lilienthal (*Observatio de libris in Ana*, dans les *Selecta historica et literaria;* Leipzig, 1715, in-8, pp. 141-177); pour les livres mis à l'*Index*, depuis le milieu du XVIe siècle, une bibliographie de J.-C. Wendler, *Johannis Christophori Wendleri de libris a pontificiis aliisque hæreticis in præjudicium doctrinæ purioris nostra et superiori ætate suppressis et corruptis schediasma...* (Iéna, 1714, in-4), etc. La bibliographie des sciences

historiques fut représentée principalement par les bibliographies de provinces et de villes, qui devinrent très nombreuses depuis le milieu du XVIIIe siècle. Pour les sciences proprement dites, il n'y eut qu'un petit nombre de bibliographies, telles que la *Physikalische Bibliothek* de Bernhard von Rohr, qui parut à Leipzig en 1724 et fut rééditée en 1754. Les livres y sont répartis en 15 sections : 1° physique générale *(Naturlehre)* ; 2° éléments ; 3° système de l'univers ; 4° ciel ; 5° terre ; 6° feu ; 7° air, etc. — En Hollande, le libraire Johannes van Abkoude fonda en 1743, à Leyde, un répertoire des livres imprimés dans les Pays-Bas, qui parut périodiquement depuis cette époque et s'est continué jusqu'à nos jours. Il a pour titre : *Naam register of verzaameling van Nederduytsche Boeken, die zedert de Jaaren... tot... zyn uytgekomen* (Dictionnaire ou collection de livres hollandais, qui ont paru de l'an... à...). Le premier volume comprend les livres imprimés de 1640 à 1740 ; le second, qui parut en 1745, complète et continue le précédent jusqu'en 1744 ; le suivant parut en 1750 et comprend la bibliographie des cinq années intermédiaires, etc. — En Angleterre, où il n'y avait pas eu de traité bibliographique depuis le *Philobiblion* de Richard de Bury, un Français, Maittaire, publia, de 1719 à 1741, un ouvrage qui devint célèbre, les *Annales typographici ab artis inventæ origine ad annum MD* (imprimées à La Haye, 5 vol. in-4), où il fit faire de notables progrès à la bibliographie des incunables. Un bibliographe anglais, W. Oldys, composa un traité analogue au *Thesaurus bibliothecalis* de Schwindel, mais qui n'a pas été achevé, *the British Librarian* (Londres, 1738, in-8).

C'est pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle que la bibliographie fit des progrès considérables. La librairie y contribua dans une mesure notable par la création d'un assez grand nombre de répertoires périodiques, qui furent presque tous éphémères, mais eurent, en général, une durée plus longue qu'au siècle précédent. En France, il y eut, par exemple, la *Bibliothèque annuelle et universelle, contenant un catalogue de tous les livres qui ont été imprimés en Europe ;* elle commença à paraître à Paris en 1748 et subsista quelques années ; la partie étrangère y présente naturellement beaucoup de lacunes. Au commencement de la Révolution, un libraire de Paris, nommé Lavillette, publiait des *Annonces de bibliographie moderne ou Catalogue raisonné et analytique des livres nouveaux* (1790, in-8). C'est surtout depuis 1780 environ que les bulletins et répertoires bibliographiques de tout genre eurent plus de sûreté et de durée dans leur publication. A cette époque parurent en grand nombre des *Almanachs* et des *Annuaires* (V. ces deux mots). Un *Catalogue hebdomadaire des livres nouveaux qui se publient en France et chez l'étranger,* qui commença à paraître en 1763 et fut continué régulièrement jusqu'en 1789, fut le principal de tous les bulletins bibliographiques de cette époque. Il était publié dans le format in-8, à Paris, chez les libraires Despilly et Pierres ; sa collection forme 27 volumes. Après la Révolution, parurent plusieurs bulletins et revues bibliographiques qui furent les précurseurs du *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie.* Ce sont : le *Journal général de la littérature de France ou Indicateur bibliographique et raisonné des livres nouveaux en tous genres, cartes géographiques, gravures et œuvres de musique, qui paraissent en France, classés par ordre de matières* (Paris, Treuttel et Würtz, in-8), qui fut fondé en 1798 par Boucher de la Richarderie et se continua jusqu'en 1840 ; et le *Journal typographique et bibliographique* de P. Roux, qui commença à paraître le 1er vendémiaire an VI (sept. 1797) et fut continué jusqu'en 1810, époque de la fondation du *Journal de la Librairie.*

En Allemagne, les bulletins de librairie étaient remplacés par les *Messkataloge* des foires de Leipzig et de Francfort-sur-le-Main, et, depuis 1749, de celles de Leipzig seulement (V. LIBRAIRIE). Le bulletin périodique qui a servi de base aux grands travaux bibliographiques de Heinsius, Kayser et Kirchhoff, c.-à-d. l'*Allgemeine Bibliographie für Deutschland,* fut fondé à la même époque que les essais qui précédèrent le Journal de la librairie en France, par le libraire Hinrichs, de Leipzig, en 1798 ; il parut d'abord deux fois par an. Les répertoires par périodes furent plus nombreux en Allemagne et en Angleterre qu'en France. L'un des principaux est le répertoire quinquennal de Schütz-Hufeland, qui commença à paraître en 1793, pour les années 1785 à 1790 *(Allgemeines Repertorium der Literatur für die Jahre 1785 bis 1790)* et se continua jusqu'à l'année 1807 ; il parut à Iéna, puis à Weimar. — En Angleterre, il y eut des répertoires analogues, qui furent les précurseurs de l'*English catalogue of books,* et du *London catalogue of books.* L'un des plus importants est le suivant, publié par le libraire W. Bent et comprenant les livres imprimés dans la Grande-Bretagne pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle : *A general catalogue of books in all languages, arts and sciences, printed in Great Britain and published in London, from the year MDCC to MDCCLXXXVI, classed under the several branches of literature and alphabetically disposed under each head* (Londres, 1786, gr. in-8, 168 pp.). Le même libraire donna également, sous le titre de *London catalogue of books,* la bibliographie périodique des livres publiés à Londres, qui commença à paraître en 1791 et a été continuée depuis cette époque. Le titre de *London catalogue* a été aussi donné à des bibliographies relatives à toute l'étendue de la Grande-Bretagne. En Suède et dans les pays scandinaves, il y eut aussi des répertoires par périodes, qui furent publiés à des intervalles espacés. — Les simples catalogues de libraires, sans devenir aussi nombreux que de nos jours, se multiplièrent néanmoins pendant le courant du XVIIIe siècle et ils ne sont pas devenus aussi rares que ceux du siècle précédent.

Les bibliographes proprement dits composèrent, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, des travaux plus utiles et plus durables qu'aux époques précédentes. En France, il y eut plusieurs ouvrages remarquables qui furent les précurseurs du *Manuel du libraire* de Brunet. Le plus important et le plus célèbre est la *Bibliographie instructive ou traité de la connoissance des livres rares et singuliers* de Guill.-Franç. de Bure (Paris, 1763-1769, 7 vol. in-8 et 2 vol. de supplément). L'auteur, libraire instruit, donne des descriptions et des analyses exactes des livres, classés suivant l'ordre méthodique adopté habituellement dans les classifications bibliographiques de son temps (Théologie, jurisprudence, etc. V. plus loin : *Systèmes bibliographiques*). Une table, due à Née de la Rochelle, parut en 1782 et forme le t. X de l'ouvrage complet. Deux autres ouvrages, inférieurs au précédent, parurent ensuite, le *Dictionnaire typographique, historique et critique des livres rares* d'Osmont, en 1768, et le *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares* de l'abbé Duclos et A.-C. Cailleau, en 1790 (3 vol. in-8). Un supplément fut donné, en 1802, à ce dernier répertoire par le futur auteur du *Manuel du libraire,* J.-Ch. Brunet. Il y eut quelques autres manuels bibliographiques, tels que l'*Essai portatif de bibliographie rédigé et imprimé par un libraire-imprimeur de dix-huit ans pour son instruction particulière,* de Fournier (Paris, 1796, in-8), qui forme la base du *Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie* du même auteur, dont la première édition parut en 1805. Le principal travail de la bibliographie historique fut la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, donnée par Fevret de Fontette (Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.). Enfin il faut citer un certain nombre d'ouvrages, en réalité littéraires, mais qui résultent néanmoins du mouvement bibliographique de l'époque, publiés sous le nom de *Bibliothèque d'un homme de*

goût, puis *Nouvelle Biblioth.*, etc. : il en parut en 1772, 1773, 1777, 1798, avant celle de Barbier, qui commença à paraître en 1808. Le marquis de Paulmy et Contant d'Orville publièrent un ouvrage intitulé *De la lecture des livres françois*, qui parut de 1780 à 1788, en 65 vol. in-8 de 400 pp. chacun en moyenne, et qui comprend des notices littéraires sur les productions intellectuelles de tout genre depuis le xve siècle, etc.

En Allemagne et en Autriche, le mouvement bibliographique, plus continu qu'en France, devint, comme dans les autres pays, plus actif à partir du xviiie siècle. C'est de cette époque que date le grand répertoire de Georgi, l'*Allgemeines Europäisches Bücher-Lexicon*, qui comprend les livres imprimés en Europe depuis le xve siècle jusqu'en 1739 inclusivement et qui peut encore être consulté, malgré ses erreurs et ses lacunes (Leipzig, 1742-1758, 5 vol. in-fol. et 6 suppl.). En Autriche, Mich. Denis publia plusieurs traités de bibliographie théorique qui furent célèbres : *Grundriss der Bibliographie* (Vienne, 1774, in-8) et plus tard : *Einleitung in die Bücherkunde* (Vienne, 1795-1796, in-4). En Allemagne, Lawätz publia un manuel du même genre, *Handbuch für Bücherfreunde und Bibliothekare* (Halle, 1788, in-8), où il traite de l'imprimerie, de la librairie, de la reliure et de toutes les connaissances utiles aux bibliophiles et nécessaires aux bibliothécaires. Le principal bibliographe de l'Allemagne fut Joh. Samuel Ersch, qui publia de nombreux répertoires bibliographiques pour les différentes sciences et l'ouvrage suivant : *La France littéraire contenant les auteurs français de 1771 à 1796* (avec un autre titre en allemand), qui parut à Hambourg en 1798 et reçut un supplément en 1802. La bibliographie pure fit également des progrès. *Les Annales typographici* de Panzer parurent en 1793, la *Bibliotheca librorum variorum universalis* de J. Bauer, de 1770 à 1791 (7 vol. in-8), etc. A côté des travaux de bibliographie scientifique, que le prix des livres et l'érudition nécessaire pour leur usage interdisaient au plus grand nombre des lecteurs, il y eut quelques essais de vulgarisation qui s'adressaient principalement aux étudiants des universités. Tel est un manuel de bibliographie élémentaire du droit, qui parut en 1774 et eut d'autres éditions depuis, *Systematische Anleitung zur Kenntniss der besten Bücher in der Rechtsgelahrtheit*, par E.-Chr. Westphal (Leipzig, 1774, 1779 et 1791, in-8). — Les bibliographies spéciales pour les sciences, qui furent nombreuses dans la seconde moitié du xviiie siècle, sont dues pour la plupart à des bibliographes allemands : pour l'histoire, la *Litteratur der alten und neuern Geschichte*, de W. Zapf (Lemgo, 1781, in-8), etc. ; pour les sciences naturelles, la *Bibliotheca scriptorum historiæ naturalis* de G.-R. Bœhmer (Leipzig, 1785-1789, in-8), etc. ; pour l'astronomie, la *Bibliographia astronomica* de Weidler (Wittenberg, 1755, in-8) ; pour la médecine, la *Litteratura universa materiæ medicæ*, de Baldinger (Marbourg, 1793, in-8), etc. Le savant suisse A. de Haller est l'auteur de plusieurs bibliographies scientifiques, *Bibliotheca botanica* (Zurich, 1771-1772, 2 vol. in-8), *Bibliotheca anatomica* (Zurich, 1774-1777, 2 vol. in-8), *Bibliotheca chirurgica* (Berne, 1774-1775, 2 vol. in-4), *Bibliotheca medicinæ praticæ* (Berne, 1776-1779, 3 vol. in-4). La bibliographie des périodiques, qui commence seulement de nos jours à faire quelques progrès, semble avoir pris naissance en Allemagne : une table méthodique des principaux articles parus dans les journaux et revues d'Allemagne fut publiée en 1790 par Chr. Beutler (*Allgemeines Sachregister über die wichtigsten deutschen Zeit- und-Wochenschriften;* Leipzig, in-8).

En Angleterre, il y eut beaucoup moins de travaux bibliographiques. Les principaux furent des index de revues importantes, comme le *General Index to the Monthly Review*, par Ayscough, qui s'étend de 1749 à 1789 et qui parut en 1786 et en 1796. Le catalogue de la bibliothèque du naturaliste Banks, qui constituait une collection unique en Europe d'ouvrages sur les sciences naturelles, fut publié par J. Dryander (*Catalogus bibliothecæ historico-naturalis Josephi Banks* ; Londres, 1798-1800, 5 vol. in-8). — En Hollande, il y eut quelques bibliographes remarquables, comme Meerman, qui publia ses *Origines typographicæ* en 1765. — L'Italie, où la bibliographie n'avait fait que très peu de progrès, donna cependant la première bibliographie des bibliographies : *Biblioteca bibliografica antica e moderna d'ogni classe e d'ogni nazione*, par Fr. Tonelli (Guastalla, 1782-1783, 2 vol. in-4). La bibliographie resta néanmoins bien au-dessous du niveau de l'histoire littéraire, qui était alors représentée par plusieurs savants distingués, comme Mazuchelli. Il y eut un certain nombre de bibliographies de provinces ou de villes, telles que la *Bibliografia storica delle città e luoghi dello stato pontificio*, par l'abbé Ranghiasci (Rome, 1792, in-4). La *Notizia de' libri rari nella lingua italiana*, publiée par Haym en 1726, à Londres, fut continuée par F. Giandonati, qui lui donna le nom de *Biblioteca italiana* (Milan, 1771-1773, 2 vol. in-4). — En Espagne et en Portugal, il y eut quelques ouvrages d'histoire littéraire et de biographie, notamment la *Bibliotheca Hispana* d'Antonio (1783-88) et la *Bibliotheca Lusitana* de Barbosa Machado (1741-59), mais très peu de bibliographies proprement dites. On peut citer, pour l'Espagne, un essai de bibliographie des traductions faites en espagnol (*Ensayo de una Bibliotheca de traductores Españoles*, par J.-Ant. Pellicer y Saforcada ; Madrid, 1778, petit in-4), et pour le Portugal une liste des ouvrages à dépouiller pour la continuation du dictionnaire de la langue portugaise publié par l'Académie des sciences de Lisbonne (*Catalogo dos livros que se haõ de ler para a continuaçaõ do diccionario da lingua portugueza* ; Lisbonne, 1799, in-4). — La Russie ne resta pas étrangère au mouvement bibliographique de l'Europe occidentale. Dans ce pays, où la bibliographie n'avait encore été représentée que par quelques catalogues de bibliothèques, l'évêque Damaskin Semenow-Rudnew publia en 1785 une « Bibliothèque russe ou notice de tous les livres parus en Russie depuis le commencement de l'imprimerie » qui est un ouvrage très important pour la bibliographie russe du xviie et du xviiie siècle, mais resté longtemps inconnu des bibliographes (V. *Untersuchungen über russische Bibliographie*, par W. Undolskji, dans l'*Archiv für wiss. Kunde von Russland*, 1850).

Un autre élément d'appréciation du mouvement bibliographique est donné par la publication des catalogues de bibliothèques. Au xviiie siècle, presque toutes les bibliothèques importantes firent imprimer leurs catalogues de livres manuscrits et imprimés. Pour les grandes bibliothèques, comme le *Musée Britannique* et la *Bibliothèque Nationale* (V. ces mots), la publication des catalogues fut seulement partielle et se poursuivit au siècle suivant. Les principales bibliothèques qui firent imprimer leurs catalogues furent celles d'Oxford (1738), de Rome (catalogues partiels de la bibliothèque du Vatican, 1747, 1756, etc.), de Leyde (1716), d'Utrecht (1718), Francfort-sur-le-Main (1728), etc. — Les catalogues de bibliothèques particulières importantes furent souvent rédigés avec beaucoup de soin. On peut citer, parmi les plus célèbres, ceux de la bibliothèque de Fabricius (Wolfenbüttel, 1717, 6 vol. in-4) ; du comte d'Hoym (1738) ; du comte de Bunau, par Franck (Leipzig, 1750, 7 vol. in-4) ; de Gaignat, par De Bure (1769), comme supplément à la *Bibliographie instructive ;* de Courtanvaux, par Nyon (1783) ; du duc de La Vallière, par De Bure et Van Praët (1783) ; du comte d'Artois, par Didot l'aîné (1783), etc. Les catalogues de ce genre se multiplièrent à la fin du xviiie siècle. Il en est de même des catalogues de ventes des collections particulières, qui eurent lieu fréquemment au xviiie siècle et dont quelques-unes restèrent célèbres, comme celle de la bibliothèque du comte d'Hoym, qui eut 59 vacations.

Le xixe siècle est l'époque du plus grand développement

de la bibliographie. Au point de vue du mouvement bibliographique, de la fréquence et de la valeur actuelle des répertoires et des ouvrages de bibliographie, on peut diviser le XIXe siècle, comme le siècle précédent, en deux périodes distinctes : la première s'étend jusqu'en 1840 environ; la seconde commence à cette époque et s'étend jusqu'à nos jours. — Au commencement du XIXe siècle, la France sembla devoir se placer en tête du mouvement bibliographique, auquel la Révolution s'était montrée très favorable. L'ancien évêque de Blois, Grégoire, présenta à la Convention un « Rapport sur la bibliographie », le 22 germinal an II (1794), où il attirait l'attention sur l'importance que la bibliographie avait prise dans les diverses branches des connaissances humaines (rééd. par M. Ch. Renard, Caen, 1868, in-8). Camus, dans les communications qu'il fit à l'Institut en 1796, plaça la bibliographie en tête de toutes les connaissances littéraires (*Mém. de l'Inst. nation.*, 1798, in-4). Cette division fut adoptée plus tard dans quelques systèmes bibliographiques, comme celui de Namur (V. plus loin *Systèmes bibliographiques*). La vulgarisation de la bibliographie préoccupa également plusieurs personnes : le citoyen Pierre fit un discours ou conférence sur la bibliographie médicale dans une séance publique de l' « Ecole de santé » de Paris, le 25 vendémiaire an IV (17 oct. 1795). Ce discours fut publié la même année (Paris, 1795, in-8). Achard publia au commencement du XIXe siècle un *Cours élémentaire de bibliographie* (Marseille, 1806-1807, 3 vol. in-8) qu'il mettait « à la portée des élèves des lycées et des écoles secondaires ». C'est le premier essai d'introduction de la bibliographie dans l'enseignement. Quelques années auparavant, Louis Coste, professeur à l'Ecole centrale du Doubs en l'an IX (1800), avait proposé un projet de cours de *bibliologie* qui indique le sentiment qu'on avait de l'importance de la connaissance des livres. Il divise la bibliologie en trois parties principales, d'après les différentes manières de considérer le livre, la forme, la classification et le sujet traité. La première partie comprend la bibliographie proment dite ; la seconde expose un système de classification dérivé de celui de Bacon; la troisième est consacrée à la critique des livres. L'importance de la bibliographie fut reconnue par tous les esprits éclairés, et quelques érudits en firent l'éloge non sans exagération : « La bibliographie, dit Achard, étant la plus étendue de toutes les sciences, semble devoir les renfermer toutes. » Peignot considère la bibliographie comme « la plus vaste et la plus universelle de toutes les connaissances humaines ». Napoléon reconnut aussi l'importance de la bibliographie. Dans des observations dictées au château de Finckenstein, le 19 avril 1807, il s'exprime en ces termes : « Si dans une grande capitale comme Paris, il y avait une école spéciale d'histoire et que l'on y fît d'abord un cours de bibliographie, un jeune homme, au lieu d'employer des mois à s'égarer dans des lectures insuffisantes ou dignes de peu de confiance, serait dirigé vers les meilleurs ouvrages ; il arriverait plus facilement et plus promptement à une meilleure instruction... » Ce passage contenait en germe le plan de l'Ecole des Chartes, qui fut fondée en 1821 et où la bibliographie est l'objet d'un cours spécial. En 1811, fut fondé le *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, qui donnait la liste complète de tous les ouvrages publiés annuellement en France. Le mouvement bibliographique, qui avait si bien commencé, fut interrompu par les événements de la fin du premier Empire et ne reprit ensuite avec activité qu'en Allemagne.

L'Allemagne se distingua de bonne heure par l'organisation de la librairie. Elle avait, comme la France, son répertoire de publications, l'*Allgemeine Bibliographie*, dont l'origine remonte à la fin du XVIIIe siècle. Indépendamment de ce répertoire, les libraires en publièrent un assez grand nombre d'autres, soit à leur usage, soit à l'usage de leurs clients : tels sont le *Bibliopolisches Jahrbuch*, publié par la librairie J. Weber, à Leipzig, de 1836 à 1843, in-8 ; le *Leipziger Repertorium der deutschen und ausländischen Literatur*, publié par E.-G. Gersdorf, à Leipzig, de 1843 à 1860 (18 vol. in-8), etc. Les grands répertoires de Kayser et de Heinsius datent du commencement du XIXe siècle (V. ci-après *Répertoires bibliographiques*). Parmi les savants qui firent de la bibliographie leur spécialité, il faut citer Ebert (*Deutsche Bücherkunde*, 1825; *Allgemeines bibliographisches Lexicon*, 1821-1830, etc.), Panzer et Hain, qui s'occupèrent de la bibliographie des incunables, etc. Les bibliographies spéciales furent nombreuses en Allemagne et toutes les branches des sciences s'y trouvent représentées. Les principales de ces bibliographies spéciales, dont quelques-unes n'ont pas perdu aujourd'hui même leur utilité, sont les suivantes : pour l'histoire, la *Literatur der Geschichte*, de Ersch (Leipzig, 1827, in-8, IV ff. — 1388 col.), comprenant la bibliographie de l'histoire et de ses sciences auxiliaires depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à l'époque de l'auteur; la première édition parut en 1812 ; la *Bibliotheca historico-geographica* de Chr.-Fr. Enslin (Berlin, 1825, in-8), pour la même période ; l'histoire et la littérature de l'antiquité classique furent l'objet du travail bibliographique de Schweiger, *Handbuch der classischen Bibliographie* (Leipzig, 1830-1834, in-8) ; la philologie pure eut quelques bibliographies, parmi lesquelles celle des grammaires et dictionnaires de toutes les langues de la terre, par S. Vater (*Litteratur der Grammatiken, Lexica und Wörtersammlungen aller Sprachen der Erde*, Berlin, 1815, in-8), qui eut, en 1847, une nouvelle édition, de plus de 600 pp., donnée par B. Jülg; les monographies bio-bibliographiques devinrent plus nombreuses (*Literatur des Demosthenes*, par A.-G. Becker, 1830, etc.) ; la théologie fut l'objet de plusieurs bibliographies, telles que la *Bibliotheca theologica* de Enslin, continuée par Löflund (Stuttgart, 1833, in-8), contenant la bibliographie de tous les ouvrages utiles à consulter parus jusqu'à la fin de l'année 1831 ; pour le droit, il y eut un assez grand nombre de monographies bibliographiques, comme la *Bibliothek des Preussischen Rechts* (Berlin, 1832, gr. in-8; anonyme), etc.; une des parties de la bibliographie les plus difficiles à traiter sans de grandes lacunes, celle des romans, fut l'objet de travaux spéciaux dès le début du XIXe siècle. Un répertoire, intitulé *Alphabetisches Verzeichniss aller Romane und Schauspiele, welche von 1700 bis 1827 in Deutschland erschienen sind*, parut à Leipzig de 1813 à 1829, in-4 ; une bibliographie analogue, moins complète, avait déjà paru en 1803. Les bibliographies des sciences furent également nombreuses : pour la médecine, on peut citer, parmi d'autres travaux, ceux de deux bibliographes d'origine française (G. de Ploucquet, *Litteratura medica digesta*, 1803-1814 ; Choulant, *Bibliotheca medico-historica, sive catalogus librorum historicorum de re medica et scientia naturali systematicus*, 1842), etc.; pour la pharmacie la *Literatura Pharmacopœarum*, de N. von Scherer (1822); pour la chimie, le *Repertorium der chemischen Litteratur*, de Chr. Fuchs, comprenant la bibliographie de l'alchimie et de la chimie depuis le commencement du moyen âge (1806-1812), etc.; une bibliographie de la paléontologie, quoique publiée en Russie, se rattache néanmoins au mouvement bibliographique de l'Allemagne (Gotthelf Fischer von Waldheim, *Bibliographia palæontologica animalium systematica*; Moscou, 1834, gr. in-8; la 1re édition parut en 1829). — Dans les Pays-Bas, il y eut aussi un mouvement bibliographique assez important. Il y parut plusieurs répertoires de bibliographie des sciences, tels que la *Bibliotheca medico-chirurgica* de Holtrop, en 1842, etc.

En France, il y eut, à la même époque, des bibliographes qui firent des travaux quelquefois plus remarquables que ceux de leurs confrères d'Allemagne, mais la moyenne et l'ensemble du mouvement bibliographique y furent inférieurs à ceux de ce dernier pays. A part la

fondation du *Journal de l'imprimerie et de la librairie* (V. ci-dessus), on ne voit guère d'entreprise bibliographique où les libraires aient un rôle important. Il y eut, au contraire, plusieurs bibliographes et bibliophiles distingués, tels que Peignot (*Manuel bibliographique*, 1801; *Dictionnaire raisonné de bibliologie*, 1802-1804; *Répertoire de bibliographies spéciales*, 1810 ; *Répertoire bibliographique universel*, 1812; *Manuel du bibliophile*, 1823, etc.); Barbier, (*Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 1822-1827 ; *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, 1808-1810, en collaboration avec Desessarts, etc.); Quérard (*la France littéraire*, 1827-1839); Van Praët (*Catalogue des livres imprimés sur vélin*, 1822-1828); Boulard (*Traité élémentaire de bibliographie*, 1804), etc., et enfin Brunet, qui donna la 1re édition de son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* en 1810 (3 vol. in-8). Cet ouvrage eut trois autres éditions jusqu'en 1842 (1814, 4 vol.; 1820, 4 vol.; 1842-1844, 5 vol.). Réédité encore une fois depuis, cet excellent ouvrage reste le répertoire le plus commode et le plus utile. Les bibliographes de l'étranger lui ont rendu justice, sinon en Allemagne, du moins en Angleterre et en Amérique : « Brunet continues to be the autority, » dit l'*Encycl. Americana* (1883). La Société des bibliophiles français fut fondée en 1820 et rendit de grands services à la bibliographie des livres anciens, ainsi que le *Bulletin du bibliophile*, dirigé par le libraire Téchener et fondé en 1834. — Pour les bibliographies spéciales, la France présente, surtout dans la première moitié du XIXe siècle, un développement très inégal. L'histoire et la géographie sont représentées par quelques bibliographies nationales (la *Bibliographie historique et topographique de la France*, de Girault de Saint-Fargeau, qui parut en 1845) et étrangères (Ternaux-Compans, *Bibliothèque américaine*, 1837 ; *Bibliothèque asiatique et africaine*, 1841), etc. Pour la littérature et la philologie, les bibliographes semblèrent se préoccuper davantage de faire des répertoires curieux que complets et exacts (Delandine, *Bibliographie dramatique*, 1818, etc.). Pour le droit, il faut citer un manuel analogue aux essais qui parurent en Allemagne à la fin du XVIIIe siècle (V. ci-dessus) : la *Bibliothèque choisie à l'usage des étudiants en droit et des jeunes avocats, ou notice des livres qui leur sont le plus nécessaires*, par J. Dupin (Paris, 1828, in-8). La bibliographie des sciences fit encore peu de progrès en France : il n'y eut que quelques rares essais (Percheron, *Bibliographie entomologique*, 1837, etc.). — En Angleterre, le mouvement bibliographique resta, à peu de chose près, le même que ce qu'il était au siècle précédent. La librairie eut son répertoire dans le *London catalogue of books*, qui parut à peu près tous les cinq ans et fut d'abord publié par le libraire Bent (1789; 1805; 1812; 1814; 1816; 1822, etc.). Le même libraire publia une revue bibliographique, destinée spécialement à la librairie commerciale, sous le titre de *Bent's literary advertiser*, qui parut depuis 1802 et qui fut plus tard réunie au *Bookseller*. Il y eut en Angleterre quelques travaux importants de bibliographie pure : le *Bibliographical Dictionary*, d'Adam Clarke (Londres, 1802-1804, 6 vol. in-12), complété par *The bibliographical Miscellany*, du même auteur (Londres, 1806, 2 vol. in-12); l'*Introduction to the study of bibliography*, de Thomas Hartwell Horne (Londres, 1814, 2 vol. gr. in-8), où l'auteur traite de la bibliographie des manuscrits et des livres imprimés, de l'histoire de l'imprimerie, des principaux répertoires bibliographiques, etc. A côté des bibliographes proprement dits, l'Angleterre eut, plus que les autres pays, à la même époque, des bibliophiles, dont quelques-uns sont restés célèbres (V. BIBLIOPHILIE). Plusieurs bibliophiles rendirent des services à la bibliographie, comme Dibdin (*The bibliographical decameron*, 1817; *A bibliographical antiquarian and picturesque tour in France and Germany*, 1821; *A bibliographical antiquarian and picturesque tour in the northern counties of England and in Scotland*, 1838, etc.). L'un des meilleurs ouvrages de bibliographie anglaise, le *Bibliographer's Manual of English literature*, de Lowndes, eut sa première édition en 1834.

Au milieu du XIXe siècle, il y eut un mouvement bibliographique considérable, qui se traduisit par la fondation de la plupart des revues bibliographiques les plus importantes : le *Serapeum*, fondé en 1840; l'*Anzeiger für Literatur der Bibliothekwissenschaft*, de Petzholdt, fondé en 1840 et qui prit en 1850 le titre d'*Anzeiger für Bibliographie;* le *Bibliophile belge*, en 1845, etc. Les libraires publièrent aussi des bulletins bibliographiques composés en majeure partie du catalogue de leurs livres et de quelques notices, généralement plus littéraires que bibliographiques. Les principaux de ces bulletins, dont quelques-uns ont des titres qui promettent trop, sont le *Bulletin du bouquiniste*, d'Aubry, fondé en 1857; les *Archives du bibliophile*, de Claudin, en 1858; le *Bibliophile français*, de Bachelin-Deflorenne, en 1862, etc. Ils montrent les efforts des principaux libraires pour diriger avec compétence la librairie. Pour apprécier exactement l'importance du mouvement bibliographique, il faut tenir compte des nombreuses revues de bibliographie qui ne se sont pas continuées jusqu'à nos jours et qui n'ont eu qu'une existence éphémère. En Allemagne, il y eut deux revues de ce genre qui ne parurent que quelques années, la *Leipziger allgemeine Zeitung für Buchhandel und Bücherkunde* (1838-1839) et l'*Allgemeine Presszeitung*, à la fois bibliographique et littéraire, qui parut à Leipzig, comme la précédente, de 1838 à 1845. En France, il y eut : *le Bibliothécaire, archives d'histoire littéraire, de biographie, de bibliologie et de bibliographie* (Paris, 1844), dont il ne parut que le premier numéro; le *Journal de l'amateur de livres* (Paris, 1848-1850) ; le *Quérard, journal de bibliographie, d'histoire littéraire et de biographie françaises* (Paris, 1855-1856), qui contient d'excellents renseignements; l'*Ami des livres* (Paris, 1859-1865), qui était presque uniquement consacré aux catalogues de ventes ; le *Courrier de l'amateur, bulletin bibliographique à l'usage de l'artiste et du curieux* (Paris, 1859, in-8), qui n'eut que quelques numéros. En Italie, il parut un *Bollettino bibliografico ebdomadario di tutte le pubblicazioni italiane ad uso degli editori librai*, etc. (Milan, 1855-1856). Aux Etats-Unis, un libraire fonda une revue destinée à tenir les lecteurs au courant du mouvement bibliographique de l'Europe, *Norton's literary Gazette* (New-York, 1851-1854), continué quelque temps par l'*American publishers' Circular* (1855-1856). Ce furent les précurseurs des revues bibliographiques fondées depuis aux Etats-Unis.

Depuis le milieu du XIXe siècle, la bibliographie a fait de grands progrès, dont les étapes sont, pour ainsi dire, marquées par la publication des deux grands ouvrages de bibliographie bibliographique, la *Bibliotheca bibliographica* de Petzholdt, en 1866, et la *Bibliographie des bibliographies* de Vallée, en 1883. La bibliographie pure a été traitée dans un assez grand nombre de bons ouvrages. La bibliographie des incunables, des livres et des éditions rares, des estampes, des cartes, etc., a commencé à prendre un développement très important. Les bibliographies spéciales sont devenues plus nombreuses, mais sans répondre encore suffisamment au besoin qu'on en éprouve, surtout dans plusieurs branches des sciences positives. Les sciences historiques et géographiques sont le mieux représentées parmi les bibliographies spéciales : viennent ensuite, dans l'ordre d'importance des bibliographies, le droit, la littérature, les sciences proprement dites et les beaux-arts. La vulgarisation de la bibliographie fait aussi des progrès, surtout en France et aux Etats-Unis. L'Allemagne s'est distinguée par la bibliographie pratique, c.-à-d. par la publication de répertoires

nombreux, bien rédigés et complets; la France et surtout l'Angleterre ont eu des bibliophiles souvent remarquables, mais beaucoup moins de bibliographes; dans les autres pays de l'Europe, le mouvement bibliographique a été moins considérable, comme en Belgique, en Hollande et dans les pays scandinaves, ou même presque nul, comme en Espagne, en Grèce, en Roumanie; l'Italie fait depuis quelques années, ainsi que l'Espagne, des progrès rapides dans la bibliographie; les progrès sont surtout sensibles pour la Russie, qui a donné un grand nombre de publications bibliographiques depuis le milieu du XIX[e] siècle; les Etats-Unis d'Amérique ont aussi pris rang dans la bibliographie, surtout au point de vue pratique; enfin l'Amérique espagnole n'est pas restée étrangère à ce mouvement et divers essais de bibliographies nationales ont été publiés dans presque tous les États de l'Amérique du Sud.

Malgré les progrès récents de plusieurs pays et notamment de la France et des Etats-Unis, l'Allemagne est néanmoins restée à la tête du mouvement bibliographique pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle. La librairie y a reçu un développement et une organisation supérieurs à ceux qu'elle a dans les autres pays (V. LIBRAIRIE). Les services que la librairie allemande a rendus à la bibliographie sont considérables. Outre les simples catalogues de libraires, qui forment souvent de petites bibliographies spéciales, comme ceux de Lorentz et Harrassowitz à Leipzig, Hirschwald à Berlin, Manz à Vienne, Henninger à Heilbronn, etc., les libraires ont souvent entrepris la publication de répertoires bibliographiques, qu'ils étaient à même, plus que les bibliographes étrangers à la librairie, de rendre au moins complets et qui sont généralement rédigés avec beaucoup d'exactitude. On a publié quelques manuels bibliographiques composés spécialement à l'usage des libraires, comme le *Vade mecum des Sortimenters*, de G. Othmer (Hanovre, 1878, in-8, 3[e] éd.), consacré principalement à la bibliographie des romans modernes. Plusieurs librairies importantes publient des bulletins périodiques où se trouvent des comptes rendus souvent détaillés des ouvrages qu'elles font paraître: les principaux de ces bulletins sont ceux de Brockhaus et Teubner, à Leipzig, et Friedlænder, à Berlin. Des bibliographies par périodes ont été publiées par plusieurs libraires qui se sont occupés de bibliographie avec compétence: les principales sont celles de W. Engelmann, à Leipzig, pour l'histoire naturelle, de 1846 à 1860 (*Bibliotheca historico-naturalis*, 1861), pour la géographie, de 1750 à 1856 (*B. geographica*, 1857-1858), pour la philologie grecque et latine, de 1750 à 1852 (*B. philologica*, 1853), etc.; de E. Baldamus, pour le libraire Hinrichs à Leipzig, qui a publié un assez grand nombre de bibliographies quinquennales ou décennales pour les principales branches des sciences (par exemple, *Die Erscheinungen der deutschen Literatur auf dem Gebiete der Medicin und Pharmacie 1871-1875*, 1876, etc.); de Büchting à Nordhausen (*Bibliographie für Bienenfreunde... von 1700 bis Mitte 1861*, 1861, etc.); de Ruprecht, à Gœttingue (*Bibliotheca chemica et pharmaceutica*, 1872, pour les ouvrages parus de 1858 à 1870), etc. En outre, les libraires ont fondé un grand nombre de bulletins périodiques (mensuels, trimestriels, etc.) indiquant, pour les principales sciences, toutes les nouvelles publications; ces répertoires, qui sont de première importance pour la bibliographie, continuent à se publier aujourd'hui et ont été fondés presque tous vers la même époque: la *Bibliotheca historico-geographica*, par E.-A. Zuchold, en 1853; la *Bibliotheca historico-naturalis et physico-chemica*, par le même, en 1851; la *Bibliotheca mechanico-technologica et œconomica*, par W. Müldener, en 1862; la *Bibliotheca philologica*, par von Vandenhœck et Ruprecht, en 1848; l'*Allgemeine Bibliographie der Staats- und Rechtswissenschaften*, par Mühlbrecht, en 1868, etc. Une bibliographie des ouvrages de tout genre publiés en Allemagne fut entreprise par un libraire de Leipzig, Kirchhoff, en 1851 (*Albrecht Kirchhoff's Bücher Katalog: Verzeichniss der in der zweiten Hälfte des neunzehnten Jahrhunderts im Deutschen Buchhandel erschienenen Bücher und Landkarten*, in-4). Ce répertoire est rédigé avec beaucoup de soin et peut être mis sur le même rang que l'*Allgemeine Bibliographie* et le *Bücher-Lexikon* de Kayser. Parmi les bibliographes proprement dits, il faut citer Petzholdt, Græsse, Weller, Gœdeke, Dahlmann, continué par Waitz, Potthast, Kürschner, etc. Leurs travaux, qui sont tous en usage aujourd'hui, font l'objet des chapitres suivants (*Répertoires bibliographiques*, etc.).

La France a produit beaucoup moins de répertoires bibliographiques. Le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie* ou *Bibliographie de la France*, qui entra dans sa deuxième série en 1857, fut complété par le *Catalogue annuel de la librairie française*, publié par Ch. Reinwald et O. Lorenz et fondé en 1858 (V. ci-dessous *Répertoires bibliographiques*). Il y eut quelques essais de répertoires par périodes et de bulletins bibliographiques analogues à ceux qui étaient publiés en Allemagne, mais ils eurent peu de succès et une durée éphémère. Ainsi, il y eut un *Répertoire des ouvrages de droit, de législation et de jurisprudence publiés spécialement en France depuis 1789* (Paris, 1854-1857, in-8), qui contient la bibliographie des ouvrages parus jusqu'en nov. 1853, avec des suppléments qui ne furent publiés que pendant quelques années seulement. Le libraire Alfred Morin entreprit la publication d'un ouvrage analogue à celui de Kirchhoff pour l'Allemagne, mais qui n'a pas été achevé: *La littérature moderne 1850-1860 ou Dictionnaire complet de tous les livres français publiés depuis 1850 jusqu'à 1860 inclusivement* (gr. in-8). Il n'y eut qu'un petit nombre de publications bibliographiques qui réussirent à continuer à paraître, comme la *Revue critique d'histoire et de littérature*, fondée en 1866. La *Société bibliographique* fut fondée en 1868, et elle fit paraître un certain nombre de publications de bibliographie pure. La principale est le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, de l'abbé Chevalier. La Société bibliographique publie aussi le *Polybiblion*, qui donne la bibliographie des principales publications de tous les pays sur les différentes branches des lettres et des sciences. Les autres publications purement bibliographiques de cette Société sont moins importantes que les précédentes (*Catalogue de livres choisis à l'usage des gens du monde*, etc.). Le nombre des ouvrages bibliographiques augmente beaucoup en France depuis quelques années. La bibliographie des provinces et des villes a fait particulièrement des progrès sensibles, comme on peut le voir en consultant ci-dessous la bibliographie nationale de la France. Les bibliographes qui ont fait les travaux les plus importants, sans compter les savants qui s'occupent indirectement de bibliographie, sont MM. Gustave Brunet, E. Picot, Delisle, M. Tourneux, H. Cordier, Chevalier, Ruelle, Franklin, etc.

En Angleterre, la librairie publie, depuis 1853, le *British catalogue of books*, fondé et rédigé par S. Low. Plusieurs librairies publient des catalogues formant des bibliographies sur différents sujets, comme celles de Quaritch, à Londres (philologie européenne, etc.). Willis et Sotheran ont publié en 1862 un catalogue général (*A catalogue of upwards of fifty thousand volumes of ancient and modern books*, 1862, in-8) qui peut rendre des services aux bibliographes et que le *Musée britannique* a placé parmi les bibliographies mises à la disposition des lecteurs dans le *Reading-Room*. Quaritch a également donné un *General catalogue of books* (1880, in-8), etc. Le fait bibliographique le plus important en Angleterre est la publication du catalogue alphabétique des livres imprimés du *Musée britannique* (*Catalogue of the British Museum library*, fasc. in-4) qui se poursuit depuis quelques années (V. BRITANNIQUE [Musée]). Si

l'on ne peut citer pour l'Angleterre qu'un petit nombre de travaux bibliographiques, il faut néanmoins rendre justice aux efforts que l'on y fait pour la vulgarisation de la bibliographie. Plusieurs manuels ont été publiés à cet effet (W. Acland, *The student's library, a selection from the catalogue of the Radcliffe library at the Oxford Museum, for the use of the students in the reading room ;* Oxford, 1877, in-8, 3e éd. ; R. Neale, *The medical digest, being a means of ready reference to the principal contributions tho medical science during the last thirty years ;* Londres, 1877, in-8, etc.). La *Hand-list of bibliographies*, publiée par le *Musée britannique*, constitue une véritable bibliographie des bibliographies, très bien rédigée et d'un usage très commode (V. ci-dessous *Répertoires bibliographiques*). Une société a été fondée à Londres, en 1879, pour publier uniquement des tables de mémoires de sociétés savantes, collections de documents, etc., qui en sont dépourvus *(Index Society)*. — Les Etats-Unis ont fait de grands progrès dans la bibliographie depuis quelques années. L'organisation des bibliothèques, de laquelle dépend beaucoup le mouvement bibliographique, y a été l'objet de préoccupations efficaces (*Library Journal*, etc.). L'*American catalogue*, publié par Leypoldt, donne toutes les publications de la librairie des Etats-Unis depuis 1876. On a publié plusieurs manuels de bibliographie analogues à ceux qui ont été faits en Angleterre (Putnam, *Best-reading, hints on selection of books, with classified bibliography;* New-York, 1882, in-12, etc.). La bibliographie des périodiques est l'objet de nombreux travaux aux Etats-Unis, tels que *The cooperative Index to Periodicals issued quaterly*, publié par W. J. Fletcher (New-York, in-4), avec la coopération de membres de l'*American library association*, et qui contient, pour chaque trimestre, près de 2,000 mentions d'articles de journaux et revues. MM. Cogswell, Jewett, Spofford, Winsor, Cutter, Noyes, Griswold, etc., sont les principaux bibliographes des Etats-Unis. — En Russie, le mouvement bibliographique fait de rapides progrès, de même que le mouvement scientifique. Indépendamment des travaux publiés en allemand ou en suédois, dans les provinces Baltiques et la Finlande, et qui se rattachent au mouvement de la bibliographie allemande et scandinave, il y a déjà un nombre considérable de travaux bibliographiques dus à des Russes et écrits en russe. En 1858, Grég. Gennadi publia une *Bibliographie de la bibliographie russe* (*Literatura Rousskoii Bibliographii ;* Saint-Pétersbourg, 1858, gr. in-8) qui compte déjà cent quatre-vingt-seize pages. Elle comprend la bibliographie des ouvrages publiés sur la bibliographie pure, la bibliographie des différentes sciences, les bibliothèques, l'imprimerie, etc. La Russie a, depuis 1856, un bulletin de librairie, analogue à ceux des autres pays. Un certain nombre de savants, tels que MM. Gennadi, Mezhoff, Minzloff, Karataïeff, etc., se sont consacrés spécialement à la bibliographie. — Dans les autres pays de l'Europe et dans l'Amérique espagnole, la bibliographie est représentée par un nombre moins considérable d'ouvrages. Les meilleurs travaux viennent en général des pays scandinaves. L'Italie est, relativement à l'état antérieur de la bibliographie dans ce pays, celui qui a fait le plus de progrès pendant les dernières années. — Les catalogues de bibliothèques particulières, ceux des bibliothèques publiques, des bibliothèques des écoles spéciales, des ministères, des établissements scientifiques, des sociétés savantes, etc., se sont multipliés pendant la seconde moitié du XIXe siècle et forment souvent des répertoires bibliographiques de première importance, mais dont l'énumération serait trop longue pour trouver place dans le présent article.

L'étude précédente, malgré son étendue, n'a pu donner une idée du mouvement bibliographique que dans son ensemble. De même que dans la section des *Répertoires bibliographiques*, des *Bibliographies nationales* et des *Bibliographies spéciales*, nous nous sommes borné aux ouvrages essentiels ou pouvant servir de types à toute une classe de livres du même genre. Le nombre total des ouvrages de bibliographie a été évalué à 20,000 par quelques bibliographes. Ce nombre n'est pas trop fort, si on y comprend les livres qui donnent des listes bibliographiques, sans être spécialement consacrés à la bibliographie (par exemple : Bibliographie des ouvrages consultés pour un ouvrage, etc.), et les catalogues de libraires, dont la quantité est considérable ; mais il est exagéré, si on ne considère que les ouvrages de bibliographie pure et ceux qui ont le caractère de répertoires étendus. M. Vallée, qui a compris dans sa *Bibliographie des bibliographies* les ouvrages avec listes bibliographiques, est ainsi arrivé à un total de 10,246 ouvrages. A la Bibliothèque Nationale, la lettre Q, qui est réservée aux ouvrages de bibliographie, renfermait, en 1885, 39,049 volumes ou pièces ; sur ce nombre, on comptait environ 21,000 catalogues de libraires ou de bibliothèques (*Rapport sur les collections du département des imprimés*, par L. Delisle, dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, 1885, n° 4). On peut se faire une idée de l'étendue de la bibliographie des différentes branches des sciences, en voyant le nombre d'ouvrages qui sont consacrés à la bibliographie de l'une d'elles : la rubrique *Médecine* de la table méthodique de la *Bibliographie des bibliographies* (avec le supplément) comprend la mention de *129 ouvrages*. Les autres sciences ne sont pas toutes représentées par un aussi grand nombre d'ouvrages bibliographiques, excepté les sciences historiques, mais elles comptent néanmoins chacune un certain nombre de répertoires.

II. Systèmes bibliographiques. — On ne peut donner aucun détail précis sur les systèmes bibliographiques de l'antiquité. L'histoire de la bibliographie ne commence, à proprement parler, qu'au moyen âge. C'est de cette époque que datent les grandes divisions de classement, qui, plus ou moins modifiées suivant les temps et les pays, sont parvenues jusqu'à nous : *Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres* et *Histoire*. Les bibliothèques des monastères, des églises et des châteaux étaient classées d'après ce système. Le nombre et l'ordre des subdivisions des sections variaient suivant les nécessités imposées par la nature des livres de chaque bibliothèque, mais l'ordre général des facultés était toujours respecté dans son ensemble. Par exemple, le catalogue de la bibliothèque de l'église de Saint-Emmeran de Ratisbonne, rédigé en 1347, comprend les divisions suivantes : 1° *Libri textuum Bibliæ ;* 2° *Diversi expositores super Biblia ;* 3° *Doctores ;* 4° *Libri Historiarum ;* 5° *Libri diversorum doctorum ;* 6° *Libri juris ;* 7° *Libri diversorum* ; 8° *Libri juris ;* 9° *Libri artium ;* 10° *Libri de diversa materia ;* 11° *Libri Omeliarum et Passionalia ;* 12° *Biblia in partibus*. La première section comprend les évangiles (les *Textes* par excellence), les autres parties de la Bible étant placées dans la section n° 12 ; la 4e section comprend l'histoire sainte (les Bibles *historiales*) ; des deux sections consacrées au droit et portant le même titre (nos 6 et 8), la première comprend le droit canonique et la seconde le droit civil. Les divergences de cette sorte, dues probablement à des nécessités de classement ou imaginées pour la commodité des recherches, ne modifient pas sensiblement le plan bibliographique général et sont d'ailleurs rares. Aussi ne peut-on pas citer, pour le moyen âge, de système bibliographique proprement dit. Le seul auquel ou puisse donner ce nom, et encore ne paraît-il avoir été appliqué que par son auteur, est celui de Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens au milieu du XIIIe siècle, qui établit trois sections dans son classement : *Philosophie* (*trivium* et *quadrivium*, métaphysique, morale), *Sciences lucratives* (médecine, droit civil et canonique) et *Théologie* (V. L. Delisle) ; *le Cabinet des ma-*

nuscrits de la Bibliothèque nationale, t. II, pp. 518-35).

Ce n'est qu'au XVIe siècle, avec les développements de l'imprimerie et les progrès des doctrines de liberté religieuse et politique, qu'il y eut des tentatives sérieuses d'innovations dans le système bibliographique du moyen âge. Le principal promoteur de cette réforme est le célèbre érudit Conrad Gesner, l'auteur du premier répertoire bio-bibliographique, intitulé *Bibliotheca universalis*, qu'il publia en 1545. Il donna comme suite à cet ouvrage un second volume, où il expose un système de classement bibliographique rationnel, et qui a pour titre : *Pandectarum sive partitionum universalium Conradi Gesneri libri XXI : Bibliothecæ universalis tom. II, totius philosophiæ et omnium bonarum artium atque studiorum locos communes et ordines universales simul et particulares complectens* (Zurich, Froschover, 1548, in-fol., VI-375 ff). Le dernier livre de l'ouvrage parut l'année suivante, sous ce titre : *Partitiones theologicæ, Pandectarum universalium Conradi Gesneri liber ultimus* (Zurich, 1549, in-fol., XXI-157 ff.). Gesner divise les arts et les sciences en deux classes générales : les sciences préparatoires *(præparantes)* et les sciences positives *(substantiales)*. Ces deux catégories comprennent elles-mêmes des divisions et des subdivisions. Les sciences préparatoires se divisent en sciences *nécessaires*, comprenant les sciences *sermocinales* (grammaire, dialectique, rhétorique et poétique) et les sciences *mathématiques* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie et astrologie) ; et en sciences d'ornement *(ornantes)* : histoire, géographie, divination et magie *(divinationis et magiæ cognitio)* et arts mécaniques *(varia de artibus illiteratis cognitio)*. Les sciences positives comprennent : physique, métaphysique et théologie païennes *(metaphysica et theologia gentilium)*, morale, économique, politique, jurisprudence, médecine, théologie chrétienne. On voit que Gesner cherchait à concilier les innovations de la Renaissance avec les traditions de la scolastique, en faisant entrer dans son cadre, comme sciences préparatoires, le trivium (grammaire, rhétorique, dialectique) et le quadrivium (arithmétique, géométrie, musique, astronomie) de l'enseignement du moyen âge. Quelques années avant Gesner, un Espagnol, Alexio Venegas, publiait un essai de bibliographie générale, qui est antérieur de huit ans au livre du même genre que Gesner fit paraître en 1548, mais dont il avait conçu le plan longtemps auparavant. L'ouvrage de Venegas, dont il ne parut que la première partie, a pour titre : *Primera parte de las differencias de libros que ay en el universo*. Il est dédié à l'évêque de Calahorra. Il parut en 1540, à Tolède, et eut ensuite d'autres éditions, en 1546 (Tolède) et 1569 (Madrid). Une nouvelle édition, corrigée et augmentée, fut donnée par l'auteur en 1583 (*Valladolid, F. de Cordova*, pet. in 8, XXIV-483-VI ff.). Cet ouvrage n'a pas les prétentions philosophiques de celui de Gesner ; il se conforme, au contraire, à la tradition et se borne à des divisions très simples. Chaque livre porte un nom qui indique la nature de la division bibliographique à laquelle il est consacré : *Los libros que esta primera parte contiene son quatro : el primero original...* (prédestination, libre arbitre) ; *el 2 natural...* (philosophie du monde visible) ; *el 3 racional...* (office et usage de la raison) ; *el 4 revelado...* (autorité de la Sainte Ecriture). Venegas écrivait en espagnol et son livre était, par suite, un véritable ouvrage de vulgarisation et de propagande, tandis que Gesner, qui publia le sien en latin, ne s'adressait qu'aux érudits.

Peu d'années après la publication de l'ouvrage de Gesner, un autre système bibliographique parut en Allemagne. En 1560, un moine bénédictin, Florian Trefler, publia un livre qui a pour titre : *Methodus, exhibens per varios indices et classes subinde, quorumlibet librorum cujuslibet Bibliothecæ brevem, facilem, imitabilem ordinationem* (Augsbourg, Ulhard, in-8). Ce système est plus pratique que celui de Gesner. Il s'écarte comme celui-ci des anciennes règles du moyen âge : il est subdivisé en classes à chacune desquelles est affecté une lettre de l'alphabet, de A à R. La théologie (H-K), ne vient qu'après le droit (A-D) ; la philosophie, l'éloquence et la poésie occupent les lettres L à P ; entre le droit et la théologie (lettres E-G), sont rangés les ouvrages d'un caractère général et encyclopédique, dictionnaires, hagiographes, chronographes et géographes ; la lettre Q est consacrée aux ouvrages qui ne rentrent pas dans l'une des divisions précédentes. Dans le système de Trefler, les ouvrages en latin sont séparés des ouvrages écrits en d'autres langues : la dernière lettre, R, est réservée aux ouvrages écrits en allemand. Cet usage de séparer les livres écrits dans la langue nationale des autres ouvrages s'est conservé dans les bibliothèques scandinaves et russes. La France ne resta pas étrangère au mouvement bibliographique qui prenait naissance au milieu du XVIe siècle. Un système bibliographique fut publié en 1587 par Christofle de Savigny, sous le titre de *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux* (réédité à Paris, chez Liber, 1619, in-fol., 37 pp.). Les divisions qu'il comprend sont un abrégé de celles de Gesner et sont rangées presque dans le même ordre, avec des déplacements seulement pour la médecine et l'histoire, et l'addition d'une nouvelle section (optique). L'édition originale contient seize sections : Grammaire, Rhétorique, Dialectique, Arithmétique, Géométrie, Optique, Musique, Cosmographie, Astrologie, Géographie, Physique, Médecine, Ethique, Jurisprudence, Histoire, Théologie. La nouvelle édition de 1619 en comprend deux nouvelles, Poésie et Chronologie, dont la dernière manque à Gesner. Le système de Savigny est le premier exemple des remaniements que les auteurs de systèmes bibliographiques firent souvent subir à leurs méthodes, pendant les deux siècles suivants et même encore au XIXe siècle, malgré les progrès de la bibliographie et l'expérience des livres et des systèmes de classement (V. plus loin Hottinger, Naudé, Namur, etc.). — Au XVIe siècle, il y eut aussi en Orient, malgré la pénurie et la rareté des bibliothèques et l'inexpérience de leurs conservateurs, quelques essais bibliographiques analogues à ceux qui étaient faits en Europe. Un écrivain arabe, Taschköprisade, composa, sous le nom de *Miftah Esseadet*, un traité de bibliographie théorique, où il prend, comme base de classification, les quatre modes du savoir humain : l'écriture, la parole, la pensée et la loi ; la philologie et l'histoire sont comprises dans la seconde section, les mathématiques et la philosophie dans la troisième, la théologie et le droit dans la dernière (V. *Lexicon bibliographicum et encyclopædicum a Mustafa Ben Abdallah Katib Jelebi dicto et nomine Haji Khalfa celebrato compositum... edidit...* G. Fluegel ; Leipzig, 1835-1858, 7 vol. gr. in-4).

Les systèmes philosophiques, fondés exclusivement sur un classement *à priori* des connaissances humaines, apparurent aussi en France au XVIIe siècle, après les traités de Bacon et des autres réformateurs des méthodes scientifiques. Pour la plupart, ces systèmes ne furent jamais appliqués ou furent modifiés de façon à s'adapter au mode de classement en usage depuis le moyen âge. L'Espagnol François de Araoz composa un traité de bibliographie et et de bibliothéconomie (*De bene disponenda bibliotheca*; Madrid, 1631, in-8), où il établit un classement des livres en quinze sections, dérivé de celui de Gesner : en tête viennent les dictionnaires, les grammaires, puis les rhéteurs, les historiens, les poètes, etc. Par suite, la théologie, qui était placée en tête de tous les catalogues en usage à cette époque, se trouve rejetée à la fin du classement et occupe les divisions XII à XV. Arias Montanus essaya de faire adopter ce système, avec quelques modifications, pour le classement de la bibliothèque de l'Escurial, mais ce projet n'eut pas de suite et cette bibliothèque fut classée d'après les divisions ordinaires. Les bibliographes plus expérimentés comprirent vite l'inutilité et même le danger des innovations dans le clas-

sement des bibliothèques. Gabriel Naudé dit dans sa *Dissertatio de instruenda Bibliotheca* : *Illam methodum omnium optimam et tutissimam esse statuo, quæ est facillima, planissima, minus affectata et magis usitata, scilicet quæ sequitur Facultates...* En Allemagne même, le système de Gesner, dont on a vu les essais d'introduction dans différents pays de l'Europe au XVIe et au commencement du XVIIe siècle, ne fut pas appliqué par les bibliothécaires ni même conseillé dans leurs traités bibliographiques. Par exemple, un Allemand, Johan Rhode, composa en 1631 un système de classement qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Hambourg et qui suit l'ordre du classement par facultés, réparties en douze sections : *Theologi, Jureconsulti (civiles et canonici), Medici (dogmatici, empirici, chymici), Philosophi, Historici, Poetæ, Oratores, Rhetores, Logici, Philologi, Critici, Grammatici.* Les praticiens qui écrivirent ensuite montrèrent la même réserve et ne proposèrent que des modifications qui portaient seulement sur des changements peu considérables dans l'ordre des facultés. Hottinger (*Bibliothecarius quadripartitus*; Zurich, 1664) donna d'abord un classement composé de six sections principales, Théologie, Jurisprudence, Médecine, Histoire, Philosophie, Philologie, qu'il réduisit ensuite à cinq : Théologie, Philologie et Histoire, Jurisprudence, Médecine, Philosophie. Lomeier (*De bibliothecis liber singularis*, 1669) plaça la philosophie après la théologie, et le droit civil après la médecine, le droit canonique étant rangé avec la théologie. En France, les inventeurs de systèmes bibliographiques furent assez nombreux au XVIIe et au XVIIIe siècle et durent l'insuccès de leurs tentatives à leur mépris des traditions et surtout de celle de placer la théologie au commencement de tout classement. Alexandre Fichet (*Arcana studiorum omnium methodus et Bibliotheca scientiarum librorumque earum ordine tributorum universalis*; Lyon, 1649, in-fol.) établit neuf classes : *Aula sapientum et philosophorum, qui eloquentiam et sapientiam juvant; historicorum, qui et nativa florent eloquentia et rerum temporumque doctrina præstant*; etc. — D'autres systèmes, au contraire, évitaient les réformes trop violentes. Le *Projet d'une nouvelle méthode pour dresser le catalogue d'une bibliothèque selon les matières*, par Frédéric Rostgaard (Paris, 1698, in-4) n'a rien d'original quant à la disposition des matières, qui sont rangées suivant l'ordre habituel des facultés; l'auteur réduit à vingt-quatre classes, portant chacune une lettre de l'alphabet, les subdivisions du catalogue.

Leibniz est l'auteur d'un système bibliographique (*Op. omnia*, t. V [1768], p. 209 : *Idea Leibnitiana Bibliothecæ publicæ secundum classes scientiarum ordinandæ*). Dans ce système, tout en suivant l'ordre général des facultés, Leibniz tient compte, dans les subdivisions, des modifications qu'imposaient les progrès des sciences et qu'il était, plus que d'autres bibliographes, à même d'apprécier et de déterminer. Ce système comprend les divisions suivantes : THEOLOGIA : Biblica; Ecclesiastica (Hist. Eccles., Concilia, Patres); Dogmatica (Positiva, Polemica); Practica (Ascetica, Moralis). — JURISPRUDENTIA : Jus naturæ et gentium; Jus Romanum et alia jura antiqua; Jus ecclesiasticum, seu canonicum; Jus feudale et publicum; Varia jura recentiora. — MEDICINA : Hygiastica et Diætetica; Pathologia cum Semeiotica; Pharmaceutica; Chirurgica. — PHILOSOPHIA INTELLECTUALIS : Theoretica, Logica, Metaphysica, Pneumatica; Practica, Ethica et Politica. — PHILOSOPHIA RERUM IMAGINATIONIS seu MATHEMATICA : Mathesis pura, ubi Arithmetica, Algebra, Geometria, Musica; Astronomia cum Geographia generali, Optica, Gnomonica; Mechanica, bellica, nautica, Architectonica; Opificiaria, omnigena a vi imaginationis pendentia. — PHILOSOPHIA RERUM SENSIBILIUM seu PHYSICA : Physica massarum et similarium, quo pertinet etiam Chymia, de aqua, igne, salibus, etc.; Regni mineralis, vegetabilis, quorsum agricultura, animalis, quorsum Anatomica quo que Œconomica et opificiara artificiis physicis nitentia. — PHILOLOGICA seu res linguarum : Grammatica et Lexica (Latina, Græca, etc., Orientalia), Rhetorica, ubi Epistolæ, Orationes, etc. ; Poetica ; Critica. — HISTORIA CIVILIS : Universalis ; Geographia, huc Genealogica et Heraldica ; Historia Græca et Romana cum antiquitatibus ; Historia medii ævi a ruina Imperii Romani per Barbaros ad sæculum XVI ; Historia nostri temporis, et sæculi superioris et nostri ; Historiæ gentium ; Historiæ variarum rerum, huc et vitæ saltem remissive. — HISTORIA LITERARIA et res Bibliothecaria. — GENERALIA et MISCELLANEA.

Au XVIIIe siècle, on continue à remarquer parmi les systèmes bibliographiques les mêmes tendances à suivre la tradition ou à appliquer de nouveaux classements à base philosophique. Le principal système bibliographique exposé dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (t. II, v° *Catalogue*, pp. 760-761) n'est pas, malgré le caractère réformateur de l'ouvrage, un des nouveaux systèmes. Il est dû à Gabriel Martin, qui rédigea un grand nombre de catalogues de librairie et qui s'était rendu compte du danger des systèmes qui auraient forcé à modifier complètement l'ordre habituel, adopté dans presque toutes les bibliothèques importantes. Son système s'accorde avec celui du moyen âge et comprend comme divisions principales, la Théologie, la Jurisprudence, les Sciences et Arts, les Belles-Lettres, l'Histoire ecclésiastique et profane. L'*Encyclopédie* cite encore un autre système bibliographique (pp. 761-765); celui de l'abbé Girard, qui s'écarte un peu du précédent, sans néanmoins modifier beaucoup les classements en usage. Ce système comprend six classes : Théologie, *Nomologie* (Discipline, Droit civil, *Corporologie*, etc.), *Historiographie* (Notices, Histoire, *Personologie*, etc.), Philosophie (avec les sciences), Philologie (avec la littérature), Technologie (*Civiques, Académiques, Gymnastiques, Plastiques*, etc.). Un bibliographe italien, Becelli (*De Bibliotheca instituenda ac ordinanda*; Vérone, 1747, in-4) proposa une réforme consistant à établir deux grandes divisions, composées, l'une des livres anciens et l'autre des livres modernes. En outre, les livres sont classés par langues : *Libros universos et linguarum ratione habita et temporum partimur*, suivant les termes de l'auteur. La section des livres anciens comprend sept classes : 1. *Biblia, tum Hebrei libri ac Orientalium veterum linguarum*; 2. *Græci*; 3. *Latini*; 4. *Provinciales et Siculi*; 5. *Itali*; 6. *Indices rerum*; 7. *Indices verborum*; la section des livres modernes comprend également sept classes : 1. *Libri gallici*; 2. *Hispani*; 3. *Anglici*; 4. *Germani*; 5. *Orientales*; 6. *Indices rerum*; 7. *Indices verborum*. La division en livres anciens et modernes peut être, dans certains cas, un principe excellent, notamment pour les sciences naturelles, où les publications d'une date un peu ancienne n'ont plus, en général, qu'un intérêt historique. — Mich. Denis, dans sa célèbre *Einleitung in die Bücherkunde*, (1777), exposa un système bibliographique comprenant sept parties : la théologie, la jurisprudence, la philosophie, la médecine, les mathématiques, l'histoire, la philologie. L'auteur justifie l'ordre et montre l'enchaînement logique de ces divisions : la théologie tient au droit (canonique) par les conciles; le droit à la philosophie, par le droit naturel; la philosophie (*Weltweisheit*) à la médecine, par l'histoire naturelle; la médecine aux mathématiques, par l'anatomie; les mathématiques à l'histoire, par la chronologie; l'histoire à la philologie, par les romans; enfin pour compléter la série des rapports, il rattache la philologie à la première section, la théologie, par la mythologie. A la fin du XVIIIe siècle, Louis Coste, dont on a parlé dans l'histoire de la bibliographie, inventa un système bibliographique, où il établit trois divisions et un certain nombre de subdivisions : Histoire (naturelle, civile, religieuse), Sciences (naturelles, morales, théologiques), Arts (physiques, libéraux, magiques ou divinatoires). Malgré l'in-

fluence philosophique que révèle ce système, qui est inspiré de la classification de Bacon, on y voit des restes de la routine des anciens systèmes, tels que la dernière division des Arts, qui n'a été supprimée à la Biblioth. nation. (lettre Z anc.) que de nos jours. Ameilhon, dans son *Projet sur quelques changements qu'on pourrait faire à nos catalogues de bibliothèques pour les rendre plus constitutionnels* (dans les *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts*, 1799, p. 477), modifie l'ancien système des facultés, tout en conservant l'ordre général; le principal changement qu'il y apporte est la suppression de la théologie, rattachée à la métaphysique, et remplacée, en tête du catalogue, par la grammaire, la logique et la morale.

Un certain nombre d'auteurs de catalogues, sans être créateurs de systèmes bibliographiques, ont modifié souvent d'une façon notable l'ordre de classement adopté de leur temps. Naudé a rédigé un catalogue (*Bibliothecæ Cordesianæ catalogus;* Paris, 1643, in-4), où il s'écarte des règles qu'il avait posées lui-même (qui sont citées ci-dessus), en plaçant l'histoire immédiatement après la théologie, etc. Le P. Garnier, dans le catalogue de la Bibliothèque des Jésuites de Paris (*Systema Bibliothecæ Collegii Parisiensis Societatis Jesu;* Paris, 1678, in-4), appliqua un système qui eut une certaine vogue au XVIIIe siècle; il place la jurisprudence à la fin du classement, qui comprend quatre sections : la théologie, la philosophie, l'histoire et l'*eunomie* (jurisprudence). Dans l'ancien catalogue de la bibliothèque de l'université de Cambridge, le rédacteur Middleton (*Bibliothecæ Cantabrigiensis ordinandæ methodus quædam;* Cambridge, 1723, in-4) modifie l'ordre des sections d'une façon encore plus considérable. Dans le catalogue d'une bibliothèque particulière, rédigé par Fontanini (*Dispositio catalogi bibliothecæ Josephi Renati Imperialis S. R. E. Diaconi Cardinalis S. Georgii;* Rome, 1709), l'auteur ajoute aux quatre sections la division *Polymathie*, comprenant quatre subdivisions : philologie, rhétorique, poétique et grammaire. De Bure, dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière* (Paris, 1783, in-8) modifie l'ordre des facultés et place l'histoire après les autres sections, etc.

Les systèmes de classification des sciences inventés par les philosophes du XVIIe et du XVIIIe siècle exercèrent sur les bibliographes une influence considérable, mais plutôt préjudiciable qu'utile. Bacon, qui donna en 1605 son célèbre système de classification, où il établit trois divisions principales, l'histoire, science de mémoire, la poésie, science d'imagination, et la philosophie, science de raison, et plus tard Locke (*Essay concerning human understanding*, 1741) contribuèrent, par leurs considérations d'un ordre trop abstrait, à égarer l'esprit des inventeurs de systèmes bibliographiques. Un bibliographe italien, Giulio Ferrario, composa un livre sur ces données philosophiques : *Progetto per un catalogo bibliografico secondo il sistema delle cognizioni umane di Bacone e d'Alembert* (Milan, 1802, in-8, 42 pp. et 3 pl.). L'auteur qui a le mieux exposé l'adaptation de la classification philosophique des sciences à la bibliographie est l'érudit et bibliographe Gabriel Peignot, qui écrivit une dissertation sur ce sujet en 1802, sous ce titre : *Essai d'un système bibliographique calqué sur les trois grandes divisions de l'Encyclopédie et précédé d'une notice sur l'ordre observé par Bacon, d'Alembert et Diderot dans le tableau sommaire des connaissances humaines* (*Dictionn. raisonné de Bibliologie*, t. II, pp. 256-280). Les divisions du système de Peignot sont les suivantes : 1° HISTOIRE : Histoire littéraire, Histoire des religions, Histoire naturelle; 2° PHILOSOPHIE : Science de Dieu (Théologie naturelle et révélée), Science de l'homme (Logique et Morale), Science de la Nature (Mathématiques, Physique, Médecine, etc., Gymnastique); 3° IMAGINATION : Poésie, Poésie prosaïque, Beaux-Arts. — Le prince Paul Demidov développa le système de Bacon et imagina un classement bibliographique fondé sur différentes facultés de l'entendement : 1° l'imagination; 2° la mémoire; 3° la foi; 4° la raison; 5° l'imitation, et 6° la combinaison de toutes les précédentes (*Catalogue systématique des livres de la bibliothèque de Paul Demidov, arrangé suivant son système bibliographique, disposé et mis en ordre par lui-même, publié avec une préface par Paul Fischer;* Moscou, 1806, in-4).

Au XIXe siècle, les systèmes bibliographiques sont encore assez nombreux, mais les systèmes « a priori » deviennent plus rares, tandis que ceux qui n'ont pour but que l'utilité pratique se rencontrent plus fréquemment qu'au siècle précédent. Ce fut en France que les systèmes théoriques furent le plus nombreux, surtout au commencement du XIXe siècle, sous l'influence des idées qui régnaient alors. Parent, dans son *Essai sur la bibliographie et sur les talens du bibliothécaire* (Paris, an IX [1801], in-8), expose un système où les divisions sont rationnelles, mais où les sciences et les lettres sont confondues et se succèdent dans un véritable désordre : 1° Agriculture et Commerce; 2° les Langues et la Grammaire générale; 3° les Arts mécaniques; 4° les Arts libéraux; 5° les Mathématiques, Arithmétique, Géométrie et Mécanique; 6° Belles-Lettres; 7° Cosmographie; 8° Histoire naturelle, Zoologie, Botanique, Minéralogie; 9° Chimie et Physique, Médecine; 10° Histoire des nations; 11° Législation; 12° la Morale; 13° les ouvrages périodiques. — Cependant, malgré les projets de nouveaux systèmes bibliographiques et la faveur dont ils semblaient même jouir, l'ancien système n'était pas abandonné, et l'un des bibliographes les plus expérimentés de cette époque, Barbier, rédigea le *Catalogue des livres de la bibliothèque du Conseil d'Etat* (Paris, 1803, in-fol.), d'après le classement par facultés, en n'introduisant de modifications que dans les subdivisions. Un des rédacteurs de la *Bibliographie de la France*, Rabuteaux, condamna en ces termes les systèmes philosophiques : « Une distribution systématique des livres, conçue d'après des vues encyclopédiques et conforme à un prétendu enchaînement naturel des connaissances humaines, nous paraît, à vrai dire, une chimère irréalisable. »

Le système français, qui survécut aux innovations du XIXe siècle dont on parlera plus loin, est celui de Brunet, qui dérive directement de l'ancien mode de classement. Ce système est aussi celui qui fut le plus fréquemment appliqué dans les pays étrangers. Dans son *Manuel du libraire* (1re éd. 1810), Brunet classa la table méthodique, qui forme le dernier volume de son ouvrage, d'après le système en usage en France. Ce système comprend les divisions et subdivisions suivantes : THÉOLOGIE. I. Ecriture Sainte; II. Liturgie; III. Conciles; IV. SS. Pères; V. Théologie; VI. Opinions singulières; VII. Religion Judaïque; VIII. Religions des peuples orientaux; IX. Appendice à la théologie. — JURISPRUDENCE. Introduction. I. Droit de la Nature et des Gens; II. Droit public; III. Droit civil et criminel; IV. Droit canonique ou ecclésiastique.— SCIENCES ET ARTS. Introduction. I. Sciences philosophiques et morales; II. Sciences physiques et chimiques; III. Sciences naturelles; IV. Sciences médicales; V. Sciences mathématiques; VI. Appendice aux Sciences; VII. Beaux-Arts; VIII. Arts mécaniques et Métiers; IX. Exercices gymnastiques; X. Jeux. — BELLES-LETTRES. I. Linguistique; II. Rhétorique; III. Poésie; IV. Fictions en prose (Appendice : Facéties); V. Philologie; VI. Dialogues et Entretiens; VII. Epistolaires; VIII. Polygraphes; IX. Collections d'ouvrages et d'extraits de différents auteurs, Recueils de pièces, Mélanges. — HISTOIRE. I. Prolégomènes historiques; II. Histoire universelle, ancienne et moderne; III. Histoire des religions et des superstitions; IV. Histoire ancienne; V. Histoire moderne; VI. Paralipomènes historiques. — MÉLANGES et DICTIONNAIRES ENCYCLOPÉDIQUES. Ce système a subi, dans les éditions suivantes, quelques modifications qui n'en ont pas changé l'ensemble, mais qui ont donné à certaines subdivisions l'importance

que réclamaient les progrès des sciences ; par exemple, la géographie a été placée en tête de l'histoire, en formant une subdivision séparée, etc.

Parmi les systèmes philosophiques, il faut citer ceux de Fortia d'Urban et de Bentham Fortia d'Urban est l'auteur d'un système bibliographique où l'ordre des sections est fondé sur la marche que l'esprit humain est censé suivre dans son développement et son perfectionnement (*Nouveau Sistême de Bibliografie alfabétique;* Paris, 1819 et 1822, in-12). L'auteur propose également des réformes orthographiques dont le titre de son livre donne un exemple. Le système de Fortia d'Urban, qu'il trouve « extrêmement simple et commode » est exposé en ces termes par l'auteur : « L'homme cherche d'abord à exercer son esprit pour communiquer ses idées à ses semblables, dans la première classe des *Belles-Lettres.* Il s'élève ensuite à la création des sciences, en étudiant d'abord la matière, et employant ensuite son intelligence à utiliser la matière pour satisfaire les besoins que la nature lui a donnés ; ce qui forme la seconde classe des *Sciences et des Arts.* La science dont l'objet est le plus élevé, est celle de la religion, ou la *Théologie.* C'est la troisième classe. La science la plus usuelle dans l'administration intérieure des Etats, mérite un examen particulier, et compose la quatrième classe. C'est la *Jurisprudence.* Pour approfondir toutes ces sciences, et mieux en connaître la marche et l'utilité, il faut en faire l'application à l'étude des faits, en s'occupant de la cinquième classe, qui est l'*Histoire.* Cette marche m'a paru la plus naturelle, comme allant du simple au composé. » — Le système le plus étrange est celui de Bentham (*Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'art et science;* Paris, 1823, in-8). L'auteur fait dériver son système de l' « Eudémonique » ou « art du bien-être », parce que le bien-être est, suivant lui, « le sujet de toute pensée et l'objet de toute action de la part de tout être connu, sensitif ou pensant ». Partant de là, l'auteur établit cinquante-sept divisions, auxquelles il a donné des noms empruntés au grec, mais d'une structure bien bizarre : *Ontologie* (distinguée en ontologie *coénoscopique* ou *Coénontologie* et en ontologie *idioscopique* ou *Idiontologie*); *Somatologie; Posologie; Arithmologie; Poiosomatologie; Physturgie; Epicosmologie,* etc. La Grammaire vient après la *Coénonésiologie*; la Politique se divise en *endoscopique* et *exoscopique* (intérieure et extérieure), puis en *nomothéticoscopique* (législation) et *aneunomothéticoscopique* (administration).

En Belgique, P. Namur, dans son *Manuel du Bibliothécaire* (Bruxelles, 1834, in-8) et ensuite dans son *Projet d'un nouveau système bibliographique des connaissances humaines* (Bruxelles, 1839, in-8) exposa un système de classement où l'ordre des facultés est modifié assez profondément, mais qui se distingue surtout par les trois ou quatre premières divisions, qui forment une « introduction aux connaissances humaines » et comprennent principalement l'histoire littéraire et la bibliographie. Namur a modifié lui-même son système, qui offre des différences notables dans le *Manuel du Bibliothécaire* et dans le *Projet.* — En Allemagne, comme en Belgique, les systèmes, même conçus d'après un plan « a priori », ne perdirent jamais le caractère d'utilité pratique. Le catalogue semestriel, puis trimestriel, de la librairie Hinrichs (à Leipzig), comprenant la liste de tous les ouvrages et cartes publiés en Allemagne, avec indication du nombre de feuilles et du prix de chaque livre, fut rédigé d'après différents systèmes bibliographiques. Avant 1842, il comprend les divisions suivantes : Théologie ; Droit ; Sciences politiques et économiques ; Médecine ; Chimie et Pharmacie ; Philosophie et Bibliographie (*Litteraturwissenchaft)* ; Pédagogie et ouvrages pour la jeunesse ; Philologie ; Histoire et Biographie ; Mythologie et Antiquités ; Géographie, Ethnographie, Statistique et Voyages ; Histoire naturelle ; Sciences mathématiques et Art militaire ; Commerce et Technologie ; Economie rurale, domestique et forestière ; Belles-Lettres et Beaux-Arts ; Ouvrages mixtes. Ce système fut ensuite modifié au moyen d'un certain nombre d'additions et de transpositions et comprit vingt-deux divisions : 1° Encyclopédies, Collections, Bibliographie ; 2° Théologie et ouvrages édifiants ; 3° Economie politique, Droit, Politique, Statistique ; 4° Médecine, Art vétérinaire ; 5° Sciences naturelles, Chimie et Pharmacie ; 6° Philosophie ; 7° Pédagogie, Gymnastique ; 8° Langues classiques anciennes et langues orientales, Archéologie et Mythologie ; 9° Langues modernes ; 10° Histoire et sciences auxiliaires de l'histoire, Biographie ; 11° Géographie, Chorographie et Ethnographie ; 12° Mathématiques, Astronomie ; 13° Art militaire, Hippologie ; 14° Sciences commerciales et industrielles ; 15° Architecture, Art des machines et des chemins de fer, Navigation ; 16° Economie forestière, Chasse, Mines, Métallurgie ; 17° Economie domestique et rurale, Horticulture ; 18° Belles-Lettres ; 19° Beaux-Arts ; 20° Ouvrages de vulgarisation ; 21° Franc-maçonnerie ; 22° Ouvrages mixtes ; Appendice, Cartes. — A. E. Schleiermacher, auteur du *Bibliographisches System der gesammten Wissenschaftskunde* (Brunswick, 1852, in-8), établit vingt-cinq divisions, portant chacune une lettre de l'alphabet. Il place en tête les généralités et la bibliographie, qu'il fait suivre de la littérature, des sciences et de la philosophie, et termine le classement par la théologie et le droit. — Le bibliographe allemand Petzholdt est l'auteur d'un système bibliographique qu'il a appliqué au classement de la bibliothèque du prince Albert de Saxe, et où il cherche à établir des divisions fondées sur une répartition rationnelle des sciences. Il partage les connaissances humaines en deux grandes divisions : 1° Sciences de raisonnement *(rationale Wissenschaften),* 2° Sciences de faits *(factische Wissenschaften).* Les sciences de raisonnement comprennent trois groupes : *a.* les sciences que l'auteur appelle *démonistes (damonische Wissenschaften),* c.-à-d. la philosophie et la théologie ; *b.* les sciences physiques (sciences mathématiques, sciences naturelles et médecine) ; *c.* les sciences *anthropiques* ou relatives à l'homme *(anthropische Wissenschaften),* qui comprennent les sciences d'éducation (livres classiques, etc.), les sciences politiques (économie politique, jurisprudence et art militaire), et les sciences de perfectionnement (*Kulturwissenschaften*), qui comprennent la linguitisque, la littérature et la technologie. Les sciences de faits ne comprennent qu'une seule classe, qui est celle des sciences historiques.

L'Angleterre n'a généralement donné à la bibliographie que des systèmes pratiques et presque toujours conformes à la tradition. Thomas Hartwell Horne, dans sa célèbre *Introduction to the study of bibliography* (Londres, 1814, gr. in-8) exposa un système bibliographique qui contient quatre grandes divisions : Théologie, Philosophie (comprenant la Jurisprudence, les Sciences naturelles et mathématiques et les Arts), Histoire, Littérature. Horne développa un peu plus tard ce système dans un ouvrage intitulé *Outlines for the classification of a library, respectfully submitted to the consideration of the trustees of the British Museum* (Londres, 1825, in-4). La jurisprudence et les arts sont détachés de la philosophie pour former des classes distinctes. — Parmi les systèmes qui s'adaptent le mieux aux nécessités de classement imposées par les productions de la science et de la littérature contemporaines, on peut citer celui du bibliographe E. Edwards (*Memoirs of libraries including a hand-book of library economy;* Londres, 1859, in-8). Il comprend six grandes divisions (théologie, philosophie, histoire, politique et commerce, sciences et arts, littérature et polygraphie) et un assez grand nombre de subdivisions. — Aux Etats-Unis, où la bibliographie a fait de rapides progrès depuis quelques années, on s'est moins préoccupé d'inventer des systèmes bibliographiques rationnels que d'adopter une disposition pratique et uni-

forme pour la publication des catalogues. La méthode qui a trouvé le plus de faveur est le *Dictionary system*, c.-à-d. le classement dans un seul et même ordre alphabétique des noms d'auteurs, titres, mots souches et renvois de toute sorte. C'est la méthode adoptée aussi en Angleterre dans les catalogues manuscrits du *Musée britannique*, qui sont actuellement en cours d'impression. Quand les renvois sont suffisamment nombreux et exacts, cette méthode a tous les avantages du classement méthodique sans en avoir les inconvénients. Au *Musée britannique*, pour 1,356,000 volumes, total approximatif des livres en 1884, il y avait près de 3,000,000 d'articles dans le catalogue alphabétique. — Les autres pays ont moins participé que les précédents au mouvement bibliographique et n'ont donné qu'un petit nombre de systèmes de classement. En Italie, V. Mortillaro, dans un ouvrage intitulé *Studio bibliografico di Vincenzo Mortillaro* (Palerme, 1827 et 1832, in-8), réduit les divisions à trois : Sciences (divines et humaines), Lettres, Arts (mécaniques et libéraux). — En Russie, les bibliographes, qui n'avaient pas à tenir compte des traditions bibliographiques du moyen âge au même degré que devaient le faire leurs confrères du reste de l'Europe, ont été portés à simplifier les systèmes. Au commencement du XIXe siècle, A. Olenin proposa un nouveau système bibliographique pour le classement de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (*Opuit novava bibliographitscheskava poriadka* [Essai de nouveau système bibliographique]; Saint-Pétersbourg, 1809, in-4), dans lequel il n'établit que trois classes : Sciences, Arts, Philologie. Plus tard, un bibliothécaire de cette même Bibliothèque, B. Sobolstchikov, dans ses *Principes pour l'organisation et la conservation des grandes bibliothèques* (Paris, 1859, in-12) propose de donner aux livres des numéros définitifs et de placer les volumes arrivants à la suite de la série des numéros.

D'autres systèmes, plus ou moins pratiques, parce qu'ils n'ont pas été tous le résultat de l'expérience et qui se rattachent d'ailleurs, en général, aux systèmes étudiés précédemment, ont été publiés, dans différents pays, par Rossi (*Cenni storici e descrittivi intorno all'I.R. Biblioteca di Brera ;* Milan, 1841, in-8) ; Preusker (*Bürger-Bibliotheken ;* Meissen, 1850, in-8) ; Merlin (*Bibliothèque de M. le baron Silvestre de Sacy;* Paris, 1842-1847, in-8) ; Albert (*Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique;* Paris, 1847, in-8), etc.; et plus récemment par F. Bonnange (*Le Bilan de l'esprit humain, projet d'un catalogue universel des productions intellectuelles ;* Paris, 1874, in-8) ; P.-H. Zahn (*Proeve van een nieuw bibliographisch systeem* [Spécimen d'un nouveau système bibliographique] ; Leyde, 1882, in-8), etc. — Les auteurs de catalogues de bibliothèques particulières et de catalogues de bibliothèques de villes ou de sociétés ont souvent inventé de nouveaux systèmes, qui ont eu leur raison d'être quand il s'agissait de collections spéciales, où il y avait avantage à appliquer un classement particulier, mais qui, la plupart du temps, ont changé, sans profit, l'ordre adopté dans presque toutes les bibliothèques de fondation ancienne et dans un grand nombre de bibliothèques modernes. Les bibliothèques qui ne sont pas composées d'ouvrages de toute nature, mais qui sont consacrées à une branche particulière de science ou d'histoire et qui se classeraient difficilement d'après les cadres d'une bibliothèque générale, ont besoin, au contraire, de divisions en harmonie avec leur contenu. C'est dans ce cas seulement que les systèmes bibliographiques spéciaux peuvent être appliqués avec succès. Par exemple, la bibliothèque de la ville de Paris, qui se compose seulement d'ouvrages relatifs à Paris, est classée d'après les divisions suivantes : 1° Bibliographie ; 2° Histoire physique et naturelle (où l'*hydrographie* tient la plus grande place) ; 3° Histoire générale ; 4° Topographie (plans et enceintes, rues et voies publiques) ; 5° Monuments et Architecture; 6° Histoire religieuse ; 7° Histoire des lettres et des arts à Paris ; 8° Histoire des mœurs et des coutumes ; 9° Fêtes et divertissements (théâtres) ; 10° Histoire civile et administrative (Commune de Paris, Hôtel de Ville, halles et marchés, commerce et industrie, poste et voitures, charité : assistance publique, hôpitaux et hospices, la médecine et les médecins, inhumations et cimetières) ; 11° Police et histoire judiciaire (justice, police, force armée, crime et prisons) ; 12° Environs de Paris. Un exemple de classement au point de vue de la philologie est donné dans l'*Encyclopädie des philologischen Studiums der neueren Sprachen* de B. Schmitz (Greifswald, 1859, in-8). Les livres y sont répartis d'après les divisions suivantes : A. Poésie (poésie épique, poésie lyrique, poésie dramatique, etc.) ; B. Prose (prose poétique, style épistolaire, éloquence, prose scientifique : histoire, philosophie, théologie, philologie proprement dite, droit, sciences naturelles, etc.)

Parmi les systèmes les meilleurs et les plus usités pour la bibliographie générale, outre ceux de Brunet et de la librairie Hinrichs, qui sont exposés ci-dessus, on peut citer les suivants. Le classement du *Bücher-Lexikon* de Kayser comprend quinze grandes divisions : 1° Sciences en général, Universités et érudition (avec 2 subdivisions) ; 2° Linguistique (5) ; 3° Mathématiques (6) ; 4° Philosophie (4) ; 5° Beaux-Arts et Belles-Lettres (4) ; 6° Géographie et Statistique (6) ; 7° Histoire (8) ; 8° Pédagogie ; 9° Théologie (4) ; 10° Droit (6) ; 11° Sciences politiques ; 12° Médecine (3) ; 13° Histoire naturelle (3) ; 14° Industrie (4) ; 15° Ouvrages mixtes et d'un contenu indéterminé. — L'*Allgemeine Bibliographie* de la librairie Brockhaus est classée de la manière suivante : 1° Ouvrages encyclopédiques et bibliographiques ; 2° Théologie et Philosophie ; 3° Education ; 4° Droit et économie politique ; 5° Mathématiques et sciences naturelles ; 6° Médecine ; 7° Géographie et Histoire ; 8° Linguistique ; 9° Archéologie ; 10° Belles-Lettres et Beaux-Arts ; 11° Commerce, Industrie, Sciences économiques. — La *Bibliographie de la France*, catalogue des publications annuelles de la librairie française, est classée d'après le système suivant : I. Théologie. — II. Jurisprudence. — III. Sciences et Arts. — Sciences philosophiques : A. Philosophie ; B. Pédagogie ; C. Politique ; D. Economie politique. — Sciences physiques en général : E. Traités généraux et mélanges ; F. Sciences mathématiques ; G. Sciences physiques et chimiques ; H. Sciences naturelles ; I. Agriculture ; J. Sciences médicales ; K. Marine, Guerre, Génie. — Appendice aux sciences : L. Sciences occultes ; M. Arts utiles, Manufactures, Métiers ; N. Exercices gymnastiques et Jeux. — Beaux-Arts : O. Traités généraux, histoire ; P. Arts du dessin ; Q. Musique. — IV. Belles-Lettres. — V. Sciences historiques. — Introduction à l'Histoire : A. Géographie ; B. Voyages. — Histoire : C.—F. — Appendice à l'Histoire : G. Supplément à l'Histoire politique et civile ; H. Histoire des Lettres, des Arts et des Sciences ; I. Biographie. — VI. Polygraphie. — Ce dernier système, qui a subi plusieurs modifications dans le détail des subdivisions, est dû au bibliographe A. Rabuteaux. — En résumé, on peut voir, par l'étude qui vient d'être faite, que la valeur des systèmes bibliographiques ne peut pas être appréciée d'une manière absolue, mais seulement relative. Elle dépend du degré de généralité des collections auxquelles ils sont appliqués, de la nature de leurs accroissements, du but auxquelles elles sont destinées, etc. Indépendamment du choix qui peut être fait parmi les différents systèmes que nous avons exposés, on pourra toujours s'en tenir, sans inconvénients, à l'un de ceux que nous venons d'indiquer en dernier lieu.

III. Règles bibliographiques. — Nous exposons ici les règles de la rédaction bibliographique des titres, ce qu'on appelle en France la *cote*, la *carte* ou la *fiche* d'un livre. Les remarques suivantes ne comprennent que la solution des questions les plus usuelles, de celles qui

peuvent se présenter dans des travaux bibliographiques de tout genre. Pour avoir des renseignements plus détaillés sur la bibliographie des *Incunables*, des *Aldes*, des *Elsevier*, etc., il faudra se reporter à ces mots. — Les indications qui constituent une analyse ou un renvoi bibliographique doivent être donnés dans l'ordre habituel des catalogues et des bibliographies, pour que les personnes familiarisées avec ces dispositions typographiques et qui vérifieront les renvois ou s'y reporteront, ne soient pas déroutées par des incorrections ou des innovations intempestives. Par ex., la citation suivante, prise dans le *Recueil d'anciennes lois françaises* d'Isambert, t. XI (1827), p. 684 : *Code de la maréchaussée, p. 1, édition in-4° de Saugrain, 1697*, est incorrecte au point de vue bibliographique et doit être rectifiée ainsi : *Code de la marechaussée, éd. de Saugrain, 1697, in-4°, p. 1;* ou *1697, éd. de Saugrain, in-4°, p. 1*. Les bibliographes suivent tous à peu près la même méthode dans leurs travaux bibliographiques, mais il n'existe pas encore d'étude critique sur les procédés de la bibliographie. La Bibliothèque nationale de Paris, le Musée britannique de Londres et l'Association des bibliothécaires de Grande-Bretagne ont rédigé des règles qui donnent déjà des solutions des cas les plus ordinaires. Les principes suivis à la Bibliothèque nationale (*Règles pour la confection des cartes*, in-8, 16 pp., autogr. et non dans le commerce) sont le résultat d'une expérience plus longue que celle du Musée britannique dont les règles ont été formulées « a priori », il n'y a pas très longtemps, tandis que celles de la Bibliothèque nationale proviennent de traditions qui remontent au moyen âge.

Auteur. Le premier élément dont il faut se préoccuper dans une cote bibliographique, c'est le nom de l'*auteur*. Le nom de l'auteur se met en tête du titre. Le prénom se met généralement entre parenthèses, à la suite du nom. C'est le nom de famille de l'auteur qui se place aujourd'hui en tête du titre, mais il n'en était pas ainsi autrefois; les noms propres n'étaient pas classés aux noms de famille, mais aux prénoms. Cet usage fut celui de tout le moyen âge et se conserva même jusqu'au XVIIe siècle. Au XVIe siècle, dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine, il faut chercher *Pasquier* à *Estienne*. Aujourd'hui encore, dans les ouvrages d'érudition, on classe habituellement les auteurs du moyen âge par ordre de prénoms, au moins jusqu'à l'époque de la constitution définitive des noms de famille, c.-à-d. jusqu'au XIVe siècle. Par ex., *Aubri* ou Albéric de Trois-Fontaines, *Arnaud* de Verdalle, etc., sont classés à leurs prénoms. Dans la disposition matérielle de la cote bibliographique, le nom d'auteur doit se distinguer nettement du titre, soit par la nature du caractère typographique, soit par un tiret qui le sépare du titre, soit enfin par ces deux moyens réunis. Ce dernier procédé, qui est le meilleur, est celui des bulletins imprimés de la Bibliothèque nationale. Dans les catalogues du Musée britannique, le nom de l'auteur est en grandes capitales grasses, le prénom en capitales plus petites, et il n'y a pas de tiret entre le nom d'auteur et le titre. Le Musée britannique indique en italiques les titres de l'auteur, à la suite du nom, tandis que la Bibliothèque nationale ne le fait pas, quoique ce soit un moyen commode de distinguer des homonymes, lorsque un nom d'auteur est très répandu. Ex. :

MUELLER (WILHELM) *Professor, of Tubingen*. Political history, etc. (Mus. brit.).

MUELLER (Wilhelm). — Political history, etc. (Biblioth. nat.).

D'après un autre système, usité surtout en Allemagne, le prénom est placé entre deux virgules seulement :

MUELLER, W., Political history, etc.

Une première difficulté se rencontre pour le nom d'auteur, quand il s'agit d'un auteur portant plusieurs noms : *Desbarreaux-Bernard*, *de Salignac de la Mothe-Fénelon*, etc. On peut souvent hésiter pour discerner le nom principal. Quand les deux noms sont réunis par un trait d'union, il ne faut pas séparer le second du premier, qui doit être porté comme mot d'ordre ou rubrique dans le classement. Quand les noms sont isolés, la question est plus délicate. Pour les noms français, c'est le premier nom qui doit être considéré comme le principal. Il en est de même pour les noms italiens, espagnols, allemands, scandinaves, etc., par ex. : *Barbalho* Uchôa Cavalcanti (portugais), *Lieuwe* van Aitzema (hollandais), etc. Pour les noms anglais et les noms des Etats-Unis d'Amérique, le dernier nom est le nom de famille, par ex. : Bulwer *Lytton*, Malone *Baskerville*, etc. Il se présente néanmoins des anomalies dont il faut tenir compte, comme pour Fénelon; cependant le Musée Britannique porte à *Arouet de Voltaire (François-Marie)*, *Aymon de Montépin (Xavier)*, etc., quoique les noms les plus connus soient *Voltaire*, *Montépin*. Quand l'auteur n'est désigné que par des initiales, il est classé, à la Bibliothèque nationale, parmi les anonymes, à moins qu'on puisse l'identifier. Au Musée britannique, au contraire, les initiales sont classées dans l'ordre alphabétique, par ex. : C. J. A, J-N, etc. — Les prénoms de l'auteur, réunis par un tiret, se mettent entre parenthèses, à la suite du nom. Au Musée Britannique, les prénoms ne sont pas réunis par un tiret. Quoique, dans la plupart des cas, il n'y ait pas lieu d'hésiter pour distinguer les prénoms, on rencontre néanmoins des exemples où les prénoms sont difficiles à discerner du nom d'auteur. Par ex., en français, *Edélestand;* en italien, *Torello;* en allemand, *Burckhardt*, *Gottlieb*, etc.; en irlandais, *Dirk*, *Lodewijk* (Louis), *Hendrik* (Henri), *Botto*, etc.; en suédois, *Olf*, etc. Plusieurs auteurs ont réuni leurs prénoms à leurs noms de famille, ce qui constitue une difficulté encore plus grande, surtout lorsque les prénoms ne sont pas très répandus : on trouve, sur des ouvrages de A. Rémusat, *Abel-Rémusat;* de même *Aimé-Martin*, qui s'appelait Louis-Aimé Martin; *Albert-Lévy*, etc. Dans ce cas, il faut porter l'ouvrage au vrai nom et faire un renvoi au prénom. Un usage assez répandu dans les formules administratives et judiciaires et d'après lequel on place le prénom après le nom (Beauvalet *Jules*) a passé quelquefois dans les titres; il est assez rare en France, mais on le rencontre plus fréquemment dans d'autres pays. Par ex., dans le nom hongrois *Lejteniy Karoly*, c'est le dernier nom qui est le prénom (Charles). On trouve aussi des exemples analogues en italien. Certains auteurs ne sont connus que sous leurs prénoms (les ecclésiastiques, les papes, les souverains, etc.).

Dans les cotes bibliographiques de la Bibliothèque nationale, le nom de l'auteur n'est pas omis, dans la copie du titre, comme il l'est au Musée Britannique. Cette répétition peut sembler superflue, mais elle est justifiée par les anomalies qui peuvent se présenter et pour lesquelles il faut interpréter la rédaction du nom de l'auteur. Par ex., une thèse hollandaise porte sur le titre, comme nom d'auteur, *Schultetus Aeneæ*; on serait porté à prendre le premier nom pour un prénom, et le second pour le nom de famille, tandis qu'il n'est, en réalité, que le prénom du père de l'auteur, indiqué à la manière des anciens (*Catalogue des dissert. et écrits académ. provenant des échanges avec les universités étrangères*, ann. 1882, p. 55). Les noms patronymiques se présentent quelquefois d'une façon bien plus compliquée : *Stephanus Johannis Stephanius*, *Johannes Jani Svaningius*, etc.; les noms de famille sont *Stephanius* (Stephens), *Svaningius* (Svanings). En outre, il y a des cas où l'omission du nom de l'auteur dans la transcription du titre en changerait notablement la rédaction, en faisant supprimer la partie initiale. Le nom de l'auteur est très fréquemment placé en tête du titre dans les ouvrages du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle. Par ex. : DANIELIS HEINSII *Panegy-*

ricus Gustavo Magno Suecorum, Gothorum, Vandalorum, etc., regi consecratus (Leyde, Elsevier, 1632, pet. in-fol.) ; — Burcardi Gotthelffii Struvii I C *ti* (jurisconsulti) *Corpus historiæ Germanicæ* (Iéna, 1730, in-fol.). Des exemples de cette disposition se trouvent sur deux des titres reproduits dans les figures du présent article : Maphaei S. R. E (Sacræ Romanæ Ecclesiæ) Card. Barberini, *nunc* Urbani Papae VIII *Poemata* (fig. 6); — Jo. (Johannis) Albertii Fabricii, SS. *Theol.* D. (Sanctissimæ Theologiæ doctor) & *Prof. Publ.* (Professor publicus) *Gymnasiique h. a.* (hoc anno) *Rectoris Bibliotheca latina...* (fig. 13). — Un usage analogue au précédent et qui est très répandu de nos jours, surtout pour les ouvrages de littérature, consiste à mettre en tête du titre le nom de l'auteur, sans qu'il soit dans la même phrase que le titre, par ex. : *Emile Zola. L'Assommoir...* A la Bibliothèque nationale, cette disposition est reproduite telle que nous venons de la transcrire, en vertu du respect de l'intégrité des titres; au Musée britannique, au contraire, le nom de l'auteur serait passé.

Lorsqu'un nom d'auteur est précédé d'une *particule*, elle peut se ranger ou être omise dans l'ordre alphabétique, suivant les cas. Pour la particule *De*, les bibliographes sont généralement d'accord pour la placer après le nom. A la Biblioth. nat., toutes les autres particules, *Du*, *Des*, *Le*, *La*, *Les*, sont considérées comme faisant partie intégrante du nom ; *Du Val* (Pierre), etc. Quand le nom de l'auteur est latinisé ou se trouve dans un titre en latin, les particules nobiliaires sont souvent traduites par les prépositions *a*, *ab*, ex. ; *Catalogus Bibliothecæ medicæ* C. H. *a Roy* (Amst., 1830) ; l'auteur des *Commentarii de rebus Franciæ orientalis* (Wurzbourg, 1729) s'appelle dans le titre Joannes Georgius *ab* Eckhart. En allemand, la particule nobiliaire est *Von*; elle est rejetée après le nom par la plupart des bibliographes. Il peut y avoir une double particule ; on rencontre assez souvent *von* et *zu* réunis, par ex. : *von und zu Hattstein*. En anglais, les particules *O'* et *Mac*, caractéristiques d'un grand nombre de noms irlandais et écossais, restent généralement unies au nom *(O'Callaghan, Mac-Ferson)*. La particule néerlandaise *Van*, analogue au *Von* allemand, doit être rejetée après le nom ; par une anomalie singulière, elle est classée avec le nom, d'après les règles de la Biblioth. nat., qui porte, par ex., à *Van Praët*, au lieu de *Praët (Van)*. La langue hollandaise a d'autres particules qui lui sont spéciales, *Ter* et *Tot* (*Ter Kiele*, etc.). La particule *De*, en hollandais, n'est autre chose que l'article, et n'a pas la valeur d'une particule nobiliaire, comme en français ; ainsi, Jean *de* Klerk aurait pour équivalent exact en français, Jean *Le* Clerc.

Quand les noms sont latinisés ou grécisés, ils peuvent être quelquefois peu faciles à reconnaître. A côté des noms simplement affublés d'une désinence latine, comme *Pithœus* (Pithou), *Bellus* (Le Bel), *Chesnius* (Du Chesne), *Miræus* (Lemire), *Bulæus* (Du Boulay), *Cangius* (Du Cange), on rencontre des noms qui sont des traductions, souvent par à peu près ; on en connaît des exemples célèbres, tels que : *Melanchton (Schwarzerde)*, etc. ; *Urstisius* désigne Christian *Wursteisen*, éditeur du recueil *Germaniæ historici* (Francfort, 1585, in-fol.) ; *Palatius* est pour *Palazzi* (auteur de plusieurs ouvrages allégoriques intitulés *Aquila inter lilia*, Venise, 1671 ; *Aquila Romana*, 1679, etc.) ; *Bibliander* est pour *Buchmann*, etc. On rencontre quelquefois dans les titres le nom de l'auteur sous sa forme originale et sous sa forme latinisée et traduite, par ex. : *Joannis* Dlugossi *seu* Longini... *historiæ Polonicæ libri* XII... (Leipzig, 1711). Dans les titres latins, les noms d'auteurs ne sont pas toujours revêtus de formes latines, ex. : *Joannis Friderici* Schannat *Corpus traditionum Fuldensium...* (Leipzig, 1724, in-fol.). Un assez grand nombre de noms allemands ont des désinences en *us* ; d'autres se terminent en *i* (*Friderici*, *Rudolphi*, etc.) et ne doivent pas être pris pour des noms déclinés, comme cela est arrivé dans un ouvrage de bibliographie récent, qui a porté le nom du célèbre bibliographe allemand Georgi à *Georgius* ; son ouvrage est intitulé Theophili Georgi *Allgemeines Europäisches Bücher-Lexicon* (Leipzig, 1742-1758, in-fol.). C'est dans des cas semblables que la reproduction intégrale du titre, avec le nom de l'auteur, peut seule permettre de contrôler la transcription de ce nom et éviter des erreurs qu'il serait impossible de rectifier autrement. Au XVIe et au XVIIe siècle dans les titres latins, les noms d'auteurs sont très souvent accompagnés du nom de leur pays d'origine, par ex. : *Joannes* Trithemius *Spanheimensis*, *Reinerus* Reineccius *Steinhemius*. *Stephanus* Baluzius *Tutelensis*, etc. ; les noms en petites capitales sont les noms de famille. Si un auteur est généralement connu sous un nom latin ou latinisé, l'association des bibliothécaires anglais propose, dans les règles qu'elle a données, de faire un renvoi de la forme vulgaire à la forme latine, contrairement aux principes de la Biblioth. nat., qui porte toujours l'auteur à son véritable nom, par ex. : *Melanchton* à *Schwarzerde*, etc. Dans les langues qui ont conservé les déclinaisons, les noms propres sont quelquefois déclinés, par ex., en allemand, *Leibnitz*, gén. *Leibnitzens*, *von Meiern*, *von Müllern*, etc. Les vrais noms sont donc *Meier*, *Müller*, etc. En anglais et dans les langues scandinaves, il s'est conservé une *s* de flexion qui est séparée du nom par une apostrophe, mais qui peut le suivre sans signe de séparation, par ex. : *Cooke's* et *Cookes*. La transcription des noms écrits avec des caractères autres que ceux de l'alphabet romain présente aussi quelquefois d'assez grandes difficultés. Les noms grecs sont presque toujours imprimés en caractères grecs, parce que la plupart des imprimeries en possèdent. Les caractères russes, au contraire, sont beaucoup moins répandus, et les transcriptions sont alors nécessaires, mais elles peuvent rendre les noms méconnaissables. Par ex., le même auteur est transcrit *Mezhov* au Musée britannique, *Méjoff* à la Biblioth. nat. et *Meschow* par quelques bibliographes allemands, suivant que l'on reproduit les caractères ou la prononciation. Le nom français *Gilles* (auteur des *Antiquités du Bosphore cimmérien*, Saint-Pétersbourg, 1854, in-fol.) devient, dans l'écriture phonétique russe, *Jill*, et peut être ainsi changé de place dans l'ordre alphabétique. — L'orthographe des noms d'auteurs est aussi une question qui, pour les livres anciens, demande à être examinée avec soin. Le même nom se trouve souvent écrit de différentes manières : *Herberstein* et *Herberstain* ; *Brandt* et *Brant* (V. fig. 2), etc. Les changements de noms sont une cause de complication qu'on ne peut atténuer qu'au moyen de renvois. Les auteurs connus sous plusieurs noms ou *polyonymes* sont portés au nom le plus répandu et des renvois aux autres noms permettent de se référer au nom principal.

Le cas d'un seul auteur pour un ouvrage donné est le plus simple. Pour les ouvrages qui ont plusieurs auteurs, ils sont portés, soit à l'auteur principal, quand il est connu, soit à celui qui est mentionné le premier sur le titre, avec renvois pour les autres. D'après les règles de la Biblioth. nat., il faut distinguer soigneusement du nom d'auteur les noms des *éditeurs, traducteurs, commentateurs, annotateurs*, etc. Par ex., une traduction de Molière sera portée, non pas au nom du traducteur, mais à Molière. Il n'est fait d'exception à cette règle que lorsque les commentaires sur un texte édité ont l'importance d'un travail original et forment la partie principale de l'ouvrage. Quand il y a plus de cinq auteurs, la Biblioth. nat. porte les ouvrages aux anonymes. Par ex., l'ouvrage suivant : *Les Continuateurs de Loret. Lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres (1665-1689), recueillies et publiées par le baron James de Rothschild* (Paris, Morgand, 1881 et ann. suiv., gr. in-8) est porté comme anonyme à la Biblioth. nat. et classé aux premiers mots du titre *(Continuateurs [Les] de...)*, avec renvois aux cinq

auteurs nommés et à l'éditeur, *Rothschild (James de)*. Dans cet exemple, sur les cinq auteurs principaux, deux d'entre eux, Boursault et Subligny, n'ont composé que quelques lettres dans tout le recueil; Mayolas et Robinet, au contraire, ont fait presque tout le reste; on pourrait donc porter l'ouvrage à ces deux derniers noms. Il y a des cas où les ouvrages doivent être nécessairement considérés comme anonymes, c'est lorsque les auteurs sont indiqués d'une façon collective, ex. : *Du droit des magistrats sur leurs subjets. Traitté très nécessaire en ce temps, pour aduertir de leur devoir tant les magistrats que les subjets, publié par ceux de Magdebourg, l'an* MDL (titre de la traduction française de 1578). — Les *anonymes* proprement dits sont les ouvrages dont l'auteur n'est pas indiqué sur le titre ou dans l'ouvrage même. A la Biblioth. nat., ils sont classés au premier mot du titre, sans tenir compte de l'article, s'il se trouve en tête. Au Musée britannique, ils sont classés sous des rubriques ou mots d'ordre qui en indiquent le sujet. Le travail d'identification des anonymes est souvent très compliqué. Cette question est traitée, au point de vue littéraire, à l'article ANONYMAT. L'ouvrage anonyme dont on se propose de rechercher l'auteur ne donne très souvent aucun moyen d'identification, et la découverte du nom de l'auteur ne peut alors résulter que de comparaisons et d'inductions fondées sur une connaissance très étendue de l'histoire littéraire. Cependant il arrive souvent aussi que les auteurs qui ont voulu rester inconnus de la foule ont permis aux chercheurs sagaces de les reconnaître, au moyen de quelques investigations dans leur ouvrage. Voici un exemple de ce genre de recherche bibliographique, au sujet des *Mémoires politiques, amusants et satyriques de messire J. N. D. B. C. de L., colonel du régiment des dragons de Casanski et brigadier des armées de Sa Majesté czarienne*, qui ont été l'objet d'une notice de M. de Korff, ancien directeur de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg : « Nous commencerons par dire que l'édition de 1735... n'est que la seconde, ces « Mémoires », etc., avant paru déjà une fois en 1716, avec la même indication (à Véritopolie, chez Jean Disant-Vrai). La seconde édition ne se distingue, d'ailleurs, de la première que par des caractères plus fins, ce qui a diminué le nombre des pages; au reste, toutes les deux sont absolument identiques, même pour les fautes d'impression. Elles le sont également pour les initiales désignant le nom de l'auteur; mais la liste, placée au premier volume (p. 112 de la première édition), des officiers généraux démissionnaires des armées czariennes, dont il était aussi (pp. 113 et 114), nous communique en plein ce nom correspondant aux initiales; de plus, en parlant au deuxième volume de sa femme, l'auteur l'appelle en toutes lettres « comtesse de Lion » (p. 261). Ainsi, son incognito fut divulgué lors même de la publication du livre... » (*Bulletin du Bibliophile*, 1861, pp. 32-37).

Les noms d'auteurs sont très souvent accompagnés de titres honorifiques, quelquefois fort longs. La fig. 5 en donne un exemple : *Métanéalogie sacrée... par André Valladier, docteur en théologie, abbé de Saint-Arnoul de Metz, ordre de Saint-Benoist, conseiller aumosnier et prédicateur ordinaire du roy;* la fig. 13, qui reproduit le titre de la *Bibliotheca latina* de Fabricius, en fournit un exemple plus compliqué, qui est interprété ci-dessus. Les titres qui suivent le nom de l'auteur sont généralement omis dans la cote bibliographique, et leur suppression est indiquée par trois points. Ils ne sont conservés que pour les ouvrages des premiers temps de l'imprimerie ou lorsqu'ils sont un moyen d'identification indispensable du nom de l'auteur, ou bien dans d'autres cas exceptionnels, comme, par exemple, si leur suppression modifiait le commencement d'un titre : *Reverendissimi... domini Hermanni... appellatio* (1545). Dans les noms de nobles, le prénom est souvent suivi immédiatement du nom du titre, précédant le nom de la terre (par ex. : *Henri, comte de...*). Cet usage a été aussi étendu, en allemand, aux noms de dignités civiles et militaires, ex. : *Karl, Hauptmann von Dürrich* (capitaine Charles de Dürrich), etc. Les noms d'origine ne doivent pas être confondus avec les titres de noblesse; ils s'expriment en français par *de*, comme les titres nobiliaires (*Merlin de Douai, Dupont de l'Eure*, etc.); en allemand, l'origine est indiquée par la préposition *aus* (*Böhmer, aus Berlin*); il faut donc se garder de prendre pour noms d'origine de véritables noms propres, quand l'auteur a deux noms, par ex. : *Lippmann Berliner*. Les noms de titres modernes, traduits en latin, peuvent être une cause de confusion, suivant les pays; ainsi, en Allemagne, les barons s'appellent *liber baro* (Freiherr), par ex. : *Rerum Moscoviticarum commentarii Sigismundi, liberi baronis in Herberstain, Neyperg et Guettenhag...* (Bâle, 1556).

Le nom de l'auteur, sauf dans les cas d'anonymat, est généralement indiqué sur le titre. Il s'y trouve, soit à la suite du titre proprement dit du livre, comme c'est le cas le plus ordinaire, soit intercalé dans le titre même, qui est alors décomposé en deux parties, l'une générale, suivie immédiatement du nom de l'auteur, et l'autre donnant le détail de l'ouvrage. La fig. 8 donne un exemple de cette dernière disposition : *Le Maneige royal de* MONSIEUR DE PLUVINEL *premier escuyer du roy, dedans lequel se void la manière de bien dresser les chevaux, traictant de tout ce qui y est requis et nécessaire...* Enfin, dans une autre disposition, dont on a déjà parlé ci-dessus, le nom de l'auteur vient immédiatement en tête du titre. Le nom de l'auteur peut se trouver néanmoins à d'autres endroits qu'au titre. Un assez grand nombre d'ouvrages du XVIIe et du XVIIIe siècle ne portent pas le nom de l'auteur sur le titre, soit par une intention de l'auteur lui-même, agissant ainsi par modestie ou parce qu'il se jugeait suffisamment connu ou pour toute autre raison. Par ex., les *Tableaux topographiques, pittoresques... de la Suisse* (Paris, 1780-1786, 3 vol. gr. in-fol.) ne portent pas sur leur titre de nom d'auteur; il se trouve à la fin de la dédicace, qui est signée : *De Laborde*. Quand le nom de l'auteur se trouve à la fin d'une dédicace, d'une préface, etc., cette origine est indiquée à la Biblioth. nat., par la mention suivante: (*Signé*: ...). Le nom de l'auteur, au lieu d'être dans une signature, se trouve aussi quelquefois dans un titre d'épître dédicatoire; par ex., dans la *Chronica Polonorum* de Mathias de Mechow (Cracovie, 1521), le nom de l'auteur ne se trouve pas sur le titre, mais en tête de l'épître dédicatoire intitulée *Excellentissimi domini Mathiæ de Mechow... ad Andream Cricium epistola*. Les journaux et revues, par la nature de leur rédaction, doivent être considérés comme anonymes. Les directeurs des revues sont mentionnés dans la cote bibliographique des revues périodiques. Pour les journaux politiques, il est d'usage, à la Biblioth. nat., d'indiquer le nom du gérant, de la manière suivante : *Journal des libraires, organe des bibliothèques publiques, des amateurs de livres et de la librairie française et étrangère... (Directeur-gérant, Louis Dupont)*, titre d'une publication éphémère de 1877-1880 (Biblioth. nat., Q. 4° 265).

Les auteurs peuvent déguiser leurs noms par deux moyens principaux, l'*anagramme* et le *pseudonymat*. On trouvera, à ces deux mots, des détails sur le rôle de ces deux artifices dans l'histoire littéraire. Au point de vue bibliographique, l'anagramme joue un rôle important. Il y a différents cas à considérer pour résoudre une anagramme. Elle peut porter sur le nom de famille seulement; ainsi *Gérans* est l'anagramme d'*Angers*. On rencontre quelquefois plusieurs anagrammes du même nom; par ex., le peintre et littérateur italien contemporain L. Archinti a écrit sous les deux anagrammes *Chirtani* et *Tarchini*. Enfin, l'anagramme peut porter à la fois sur le nom et le prénom; par ex., le bibliographe anglais *Ralph Thomas* a pris pour anagramme *Olphar Hamst*, dans lequel une lettre du prénom *(o)* provient du nom véritable de l'auteur

(Thomas). Les pseudonymes doivent être remplacés par les noms des auteurs, auxquels il faudra porter les ouvrages, en se bornant à faire un renvoi pour le nom pseudonyme. Cette règle ne souffre pas d'exception à la Biblioth. nat., mais il y a des cas où les pseudonymes sont restés, dans l'histoire littéraire, sans qu'on connaisse généralement les noms véritables ; ainsi, Dancourt, Marivaux, Crébillon sont des pseudonymes pour Carton, Carlet, Jolyot. A côté du procédé de pseudonymat qui consiste à substituer un autre nom au nom véritable, il y a celui qui consiste à employer des appellations génériques, pour lesquelles il est souvent difficile de faire un renvoi bibliographique ; par ex., certains auteurs ont pris pour pseudonymes *personne, un savant, un soldat*, etc. ; on trouve souvent des ouvrages d'érudition allemands avec des indications d'auteurs telles que *von einem Rechtsgelehrten* (par un juriste) ; le philosophe Saint-Martin a écrit pendant un certain temps sous le pseudonyme de *philosophe inconnu.* Les pseudonymes ont été quelquefois imités les uns des autres, ce qui peut être un secours précieux dans les recherches d'identification ; par ex., l'érudit Gabriel Peignot avait pour pseudonyme *Philomneste*, et M. Gustave Brunet a pris celui de *Philomneste junior*.

Gaſparini pergamenſis clariſſimi orato-
ris, epiſtolarū liber foeliciter incipit.



Audeo plurimum ac lætor in
ea te ſententia eſſe: ut nihil a
me fieri ſine cauſa puteſ. Ego
enĩ etſi multorꝫ uerebar ſuſpi-
tioneſ, ꝗ a me ſemproniũ antiquũ fami-
liarẽ meũ reiiciebã: tamẽ cũ ad incredibi-
lẽ animi tui ſapiẽtiã iudiciũ meũ refere-

Fig. 1. — Incipit des Lettres de Gasparin de Bergame, imprimées à Paris, en 1470.

Une question qui, sans être aussi embarrassante que celle de l'anagramme et du pseudonymat, peut présenter parfois une certaine difficulté, c'est celle de la distinction du nom de l'auteur d'avec d'autres avec lesquels on peut le confondre dans le titre. Lorsqu'un ouvrage est publié sous le patronage d'une personne célèbre ou dédié solennellement à cette personne, l'auteur véritable est souvent difficile à reconnaître au milieu des formules compliquées où il se trouve ; à plus forte raison en est-il de même quand il s'agit de rééditions, avec mentions de commentateurs, etc. Par ex., le titre des *Origines Guelficæ* d'Eccard, dans l'édition de 1750 (Hanovre, 4 vol. in-fol.) porte, à la suite du titre même du livre, les mentions suivantes : *Opus præeunte Dn. Godofredo Guilielmo Leibniti, stilo Dn. Joh. Georgi Eccardi litteris consignatum, postea a Dn. Joh. Daniele Grubero novis probationibus instructum... jam vero in lucem emissum a Christiano Ludovico Scheidio.* Dans cet exemple, Eccard est le véritable auteur, Leibnitz, le précurseur, Gruber, le continuateur, et Scheide, l'éditeur de l'ouvrage entier. Les thèses académiques, très nombreuses en Allemagne, fournissent des exemples encore plus compliqués. Généralement, celui qui soutient ou défend la thèse en est l'auteur, mais il n'en est pas toujours ainsi ; par ex., dans une thèse de l'université de Leipzig, de l'année 1638, le titre mentionne deux noms : ... *subjicit D. Lindner* U. J. D. (utriusque juris doctor), *et respondendo defendet R. Putscher ;* le texte de la dissertation montre que c'est le dernier nom qui est celui de l'auteur, tandis que le premier n'est que celui d'un opposant. Les factums et pièces de procédure imprimés offrent aussi une grande complication dans la rédaction des titres. Les factums sont portés au nom du défendeur avec renvoi pour les noms de l'avocat, de la partie adverse, etc. Ex. : *Mémoire pour Claude* VERNEY *et Marguerite* FOLLEY, *sa femme, de La Chapelle, terre de Luxeuil, défendeurs originaires, contre M. de* CLERMONT-TONNERRE, *abbé commendataire de l'abbaye de Luxeuil... demandeur, et Louis* MONTAGNON, *de Dambenoît, appelé dans la cause* (au sujet du droit de formariage ; 1786, in-4) ; la pièce doit être portée à Verney, et il faut faire des renvois pour les autres noms. — Les noms des dessinateurs, graveurs, photographes, etc., ne sont pas mentionnés dans les cotes bibliographiques, d'après les règles de la Biblioth. nat., à moins que les gravures, photographies, etc., n'aient une importance exceptionnelle. Par ex., dans l'ouvrage sur la cathédrale de Drontheim publié par le gouvernement norvégien (*Throndhjems Domkirke;* Christiania, 1859, gr. in-fol.), le texte est dû au professeur P. A. Munch et les dessins, qui forment la partie la plus importante de l'ouvrage, à l'architecte H.-E. Schirmer, dont le nom doit figurer dans la cote du livre. Il en est de même du livre intitulé *le Premier registre de Philippe-Auguste*, photographié par M. Martelli, sous la direction de M. Delisle, etc.

Titre. Le titre est placé en tête du volume, excepté pour les ouvrages imprimés dans les langues orientales qui s'écrivent de droite à gauche (hébreu, arabe, etc.) : le titre est alors à la dernière page du volume et la pagination va en remontant vers le commencement. Le bibliographe est tenu à la plus grande exactitude dans la reproduction des titres. L'orthographe des titres doit toujours être respectée. A la Bibliothèque nationale, on ne conserve l'orthographe des titres que pour les livres antérieurs à 1610. Pour un travail de bibliographie proprement dite, il est préférable de ne faire aucune exception ; on transcrira, par ex., le titre reproduit dans la fig. 8 *(Le maneige royal de Monsieur de Pluvinel...*, 1624), comme nous l'avons fait ci-dessus. On trouve, encore au XVIIIe siècle, des particularités d'orthographe qui sont un signe de l'époque des livres, par exemple, le doublement du *t (notte, complette)*, etc. En allemand, l'orthographe a aussi changé, quoique moins qu'en français (par ex., *seyn* au lieu de *sein, gedrucket* pour *gedruckt*, *Abschiedt* pour *Abschied*, *Teutsch* pour *Deutsch*, etc.). On rencontre souvent, surtout dans les ouvrages anciens, des mots latins insérés dans les titres en langue vulgaire ; en allemand, où les déclinaisons existent, les mots latins se déclinent et s'accordent avec les mots allemands. Voici, comme exemple de cet assemblage de mots, bizarre pour les lecteurs français, le titre du *Bücher-Lexicon* de Georgi : *Theophili Georgi Allgemeines Europäisches Bücher-Lexicon, in welchem nach Ordnung des Dictionarii die allermeisten Autores oder Gattungen von Büchern zu finden, welche sowohl von denen Patribus, Theologis derer dreyen Christlichen Haupt-Religionen, und darinnen sich befindlichen Sectirern, als auch von denen Juris-Consultis, Medicis, Physicis, Philologis, Philosophis, Historicis, Geographis, Criticis, Chymicis, Musicis, Arithmeticis, Mathematicis, Chirurgis und Autoribus classicis, etc., etc., noch vor dem Anfange des* XVI. *Seculi bis* 1739, *inclusive, und also*

in mehr als Zweyhundert Jahren, in dem Europäischen Theile der Welt, sonderlich aber in Teutschland, sind geschrieben und gedrucket worden (1742). Les mots latins sont presque toujours imprimés en caractères romains, tandis que les mots allemands sont en caractères gothiques, cette distinction est même poussée jusque dans les mots composés, par ex., dans *Bücher*-Lexicon, le second mot est en romain et le premier en gothique. L'usage de décliner les mots latins dans les citations existe encore de nos jours en Allemagne : on lit dans le *Neuer Anzeiger für Bibliographie*, ann. 1886, p. 17 : *die Titel von 95 in englischer Sprache erschienener Periodicis*.

La ponctuation, excepté dans les descriptions très détaillées de livres anciens ou rares, n'est pas conservée dans la transcription des titres, parce que les nécessités de la composition typographique obligent la plupart du temps à la modifier et même à la dénaturer : les fins de lignes ne portent presque jamais de signes de ponctuation, tandis qu'il faut en mettre dans les transcriptions. — Les fautes d'impression sont assez rares dans les titres, mais on en rencontre néanmoins quelquefois. Elles doivent être indiquées par le mot *sic*, en *lettres supérieures* et entre parenthèses, ex. : *extrait des escrits, sentences et actes publics des Jésuite* (sic), dans le titre des *Aphorismes ou sommaires de la doctrine des Jésuites (s. l.*, 1610). — Les mots en d'autres langues que celle du titre se mettent en italiques, par ex., les mots latins dans le titre allemand du livre de Georgi cité plus haut. Dans la typographie allemande, on peut mettre en italiques une partie seulement d'un mot, par ex. une racine de mot emprunté à une langue étrangère ou un nom propre : *document*iert, *Jacobi*sche, *Abel*sche, etc. — Les majuscules sont généralement très nombreuses dans les titres, surtout dans les livres anciens qui renferment beaucoup plus de majuscules qu'on n'en met de nos jours : pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir un volume quelconque imprimé avant le premier tiers du XIXe siècle, pour voir que presque tous les substantifs importants ont des majuscules (V. les fig. 3, 5, 8 et 13). L'usage de mettre des majuscules aux substantifs, qui est une anomalie en français, est la règle en allemand ; dans la transcription des mots en grandes capitales, il faudra donc rétablir les majuscules pour les substantifs. Il n'y a d'exception que pour les ouvrages scientifiques dont les auteurs ont adopté les réformes de Grimm, supprimant les majuscules aux substantifs,

Stultifera Nauis



Narragonice pfectionis nunq̄
satis laudata Nauis: per Sebastianũ Brant: vernaculo vulgaricq̄ sermone & rhythmo p cũctoꝝ mortalium fatuitatis semitas effugere cupiẽtiũ directione/ speculo /cõmodoq̄ & salute: proq̄ inertis ignauęq̄ stulticię ppetua infamia/ execratione/& confutatione /nup fabricata: Atq̄ iampridem per Iacobum Locher/cognomẽto Philomusum: Sueuũ: in latinũ traducta eloquiũ: & per Sebastianũ Brant: denuo seduloq̄ reuisa: fœlici exorditur principio.
.1497.
Nihil sine causa.
Io. de Olpe

Fig. 2. — Titre de la *Stultifera navis* de S. Brandt (1497).

et qui sont imprimés avec les caractères romains. En général, il faut se conformer autant que possible au système suivi par chaque auteur, pour la reproduction des dispositions typographiques des titres. — Il y a en outre beaucoup de petites particularités dont la solution ne doit pas être laissée à l'arbitraire, si minutieuses qu'elles puissent sembler : ainsi, on donnera des majuscules aux noms de mois, en latin et en anglais (*December*, *January*, etc) ; les chiffres de dates, de siècles et de chapitres se mettront en petites capitales ; les chiffres de tomes, en grandes capitales ; les adjectifs de pays ont des majuscules en anglais (*English*, etc.), mais pas en français ; les chiffres de dates sont suivis d'un point, en allemand, comme on peut le voir dans le titre reproduit ci-dessus : XVI., *1739*., etc. ; les lettres *ä*, *ö*, *ü*, en allemand, comptent pour *æ*, *œ*, *ue*, et peuvent être transcrites ainsi. Quand les mots sont *coupés*, il faut faire les coupures suivant les usages de chaque langue. En allemand, les syllabes sont formées en tenant compte des racines *(Friedrich)* ; le groupe *st* fait toujours partie de la même syllabe, par ex. : *Sy-stem* et nom *Sys-tem*, etc. Il faut tenir compte d'une particularité de la typographie allemande, d'après laquelle le second composant de plusieurs mots, lorsqu'il est le même pour tous ces mots, ne s'imprime qu'avec le dernier et est remplacé devant les autres par un tiret, ex. : *Buch- und Kunsthandlung ;* le premier mot est pour *Buchhandlung*. Cet usage, très répandu dans les livres allemands anciens, a quelquefois donné lieu à des méprises : par ex., les mots *Ertz- und Stifft Saltzburg* ont été traduits par l'*Erzgebirge* et l'évêché de Salzbourg, au lieu de : l'archevêché *(Ertzstifft)* et évêché *(Stifft)* de Salzbourg.

Les mots cités dans un titre sont mis entre guillemets, ex. : *Voyage autour du monde par la frégate du roi « La Boudeuse » et la flûte « L'Etoile » en 1766, 1767, 1768 et 1769* (par Bougainville, 1771, in-4). On trouve souvent des tirets dans les titres. En général, il ne faut pas les reproduire dans la transcription, pour éviter toute confusion avec le tiret qui suit le nom de l'auteur et celui qui précède l'*adresse*. Dans le cas où il serait nécessaire d'en faire usage, il faudrait employer des *divisions*, c.-à-d. les petits tirets qui indiquent la coupure des mots à la fin des lignes. Les tirets que l'on rencontre dans les titres peuvent presque toujours être remplacés par d'autres signes typographiques, tels que : ; 1), 2) ; etc. — On rencontre dans les titres

des abréviations; elles sont très nombreuses dans les livres anciens : certaines lettres sont abrégées par des signes spéciaux : *par, per, pro, prean, am*, etc. ; *-rum, -ur, -us*, etc. La fig. 2 reproduit un titre qui en contient un assez grand nombre (V. Abréviations). Il existe des caractères spéciaux d'imprimerie pour reproduire ces abréviations dans les ouvrages de bibliographie. Si on ne peut avoir ces caractères à sa disposition, il faut combler les abréviations, mais on peut les indiquer en imprimant en italiques les lettres abrégées. Certaines abréviations se sont conservées et sont encore usitées aujourd'hui, par ex., celle de *et* (&); elle doit être transcrite dans la langue du titre : *and*, en anglais, *und*, en allemand, *en*, en hollandais, *og* et *och*, dans les langues scandinaves, etc. Dans les livres anciens,

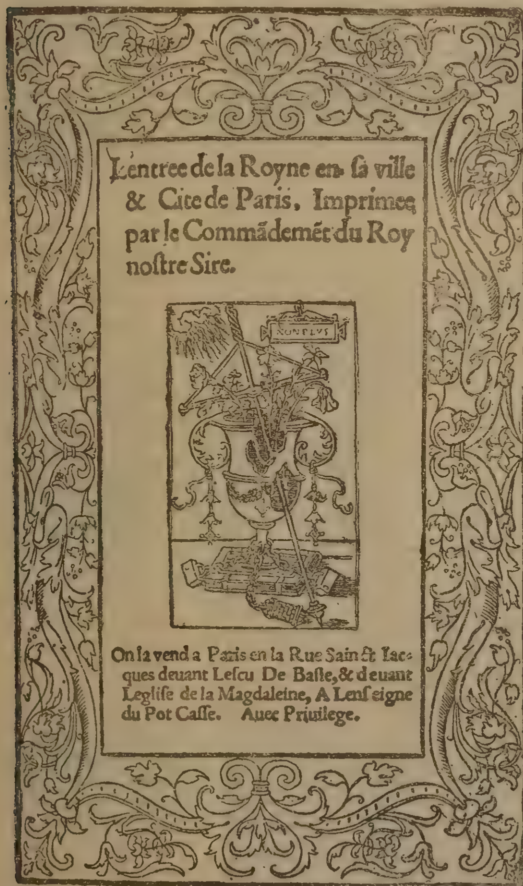


Fig. 3. — Titre de l'Entrée d'Éléonore d'Autriche à Paris (1531)

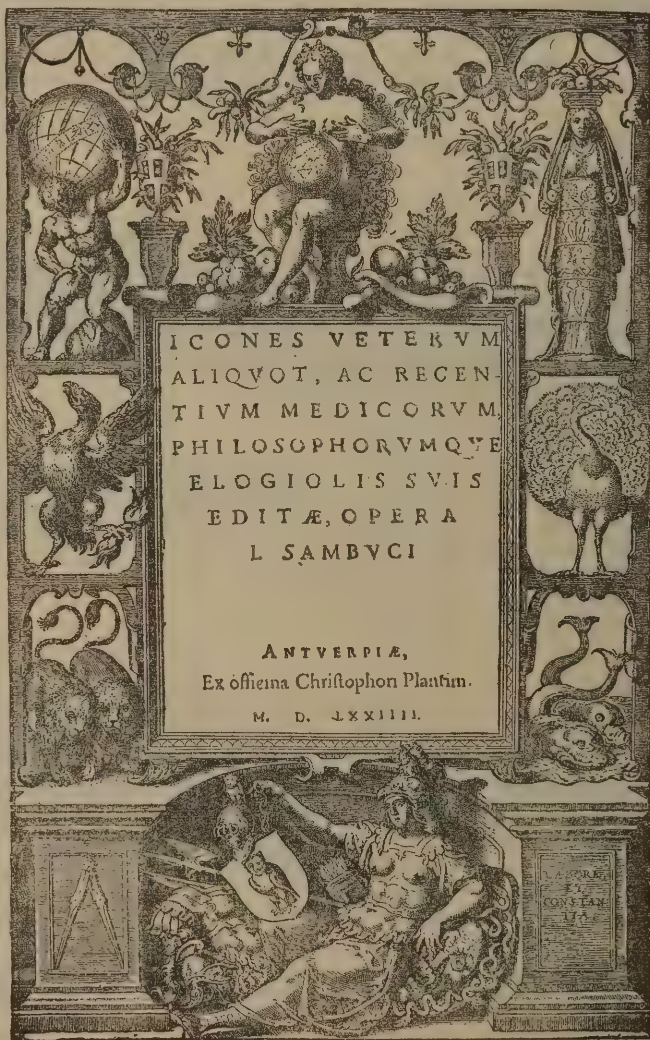
les adjectifs latins sont souvent abrégés par suspension, par ex. : *per Albertum Krantzium Hamburgen. (Hamburgensem)*, etc. Les lettres supérieures servent quelquefois à abréger des noms de titres honorifiques et peuvent être facilement reproduites dans la transcription, ex. : *Caspari Barlœi tumulus Pot^{simi} Seren^{simi} Invict^{simique} regis Gustavi Adolphi* (Amsterdam, 1633, in-fol.). Les initiales qui se trouvent sur un grand nombre de titres latins, surtout dans les formules honorifiques, doivent être transcrites, ex. : A. A., *adjutore altissimo, auspice altissimo ;* A. D. G., *adsit Dei gratia, adspirante Dei gratia;* A. Æ. C., *anno œræ Christi ;* A. Æ. V., *anno œræ vulgaris;* A. B. M , *artium bonarum magister ;* A. C., *anno Christi*, etc. L'interprétation des *sigles* qui se rencontrent dans les titres a été l'objet d'une étude détaillée d'un bibliographe qui en a donné une liste alphabétique presque complète (*Die « Litteræ votivæ » der Bibliographie, eine Bibliothekstudie*, par C. S. Köhler, dans le *Neuer Anzeiger für Bibliographie*, 1886, pp. 289-327).

Dans les travaux bibliographiques, on a constamment besoin d'abréger les titres, pour simplifier la citation des ouvrages. Toute suppression doit être indiquée par trois points. Les titres longs doivent être nécessairement abrégés, mais ce travail, pour les livres anciens, n'est pas toujours sans difficultés. Il y a des titres allemands formés d'une seule phrase de trente ou quarante lignes. Le *Bücher-Lexicon* de Georgi a un titre dont la transcription occupe vingt lignes, de cinquante lettres chaque, dans la *Bibliotheca bibliographica* de Petzholdt (pp. 281-282); nous n'en avons reproduit ci-dessus que les neuf premières lignes. La *Cimbria literata* de Joh. Moller (Copenhague, 1744, in-fol.) a un titre de quarante-cinq lignes de trente lettres, dans la *Bibliographie des Bibliographies* de M. Vallée (p. 383). Les *Pandectœ Brandenburgicœ* de Chr. Hendreich (Berlin, 1690, in-fol.) ont un titre d'une étendue qui est en moyenne celle des titres des ouvrages d'érudition anciens : ce titre a trente lignes (*ibid.*, p. 264) ; il comprend l'énumération des différentes parties de l'ouvrage, avec des détails que l'on peut omettre. Le titre transcrit prend alors l'aspect suivant : *Pandectœ Brandenburgicœ, continentes : I. Bibliothecam... auctorum impressorum et manuscr.... II. Indicem materiarum...*, etc. Quand il y a dans un titre une figure, un monogramme ou tout autre signe ou dessin spécial, qu'il est impossible de reproduire avec les caractères usuels de l'imprimerie, on indique également la suppression de ce signe par trois points. On peut d'ailleurs généralement passer ces signes sans inconvénient, mais une bibliographie complète et détaillée doit les reproduire, soit au moyen de la gravure, soit par des caractères spéciaux. Pour prendre un exemple quelconque, le titre du bulletin périodique de la librairie Teubner, *Mitteilungen der Verlagsbuchhandlung* B. G. *Teubner... in Leipzig*, porte à la suite du nom de l'éditeur, à la place des trois points, le monogramme formé des lettres B, G et T, qui sert de marque à la librairie.

Les titres ont, suivant les différentes époques des livres, une physionomie spéciale qui est un indice qui peut souvent guider les bibliographes dans leurs recherches. Les anciens aimaient les titres vagues et pompeux, qui devinrent plus rares avec la multiplication des livres. Pline l'Ancien en parle dans son *Hist. nat.* (liv. I). Aulu-Gelle, dans la préface des *Nuits attiques*, où il explique le titre de son ouvrage, écrit près d'Athènes pendant les nuits d'hiver, énumère les titres les plus répandus de son temps ; « L'un publie des *Muses*,... l'autre des *Sylves*; ... celui-ci met au jour le *Voile*, l'autre la *Corne d'abondance*... » Au moyen âge, les titres prétentieux furent moins recherchés et le nombre croissant des livres obligea les auteurs à choisir des titres précis. Les recueils et les encyclopédies continuèrent à porter des titres généraux, tels que *Miroir (Speculum)* (*Image, Imago mundi*, etc.), *Jardin (Hortus deliciarum)*, etc. Les Orientaux n'abandonnèrent jamais les titres ambitieux, qui se retrouvent aussi dans les ouvrages hébraïques du moyen âge. Une histoire des compagnons de Mahomet, par Soyouthi, est intitulée *l'Odeur des roses de Damas*. L'histoire de Tamerlan par Abd-Errezak a pour titre *l'Ascendant des deux heureuses planètes et la réunion des deux mers*. Un ouvrage de droit du jurisconsulte turc Ibrahim a été publié sous le nom de *Confluent des mers*. Une introduction au Talmud reçut le titre d'*Os de Joseph*. Un rabbin composa un catalogue d'écrivains rabbiniques sous le titre de *Livres des dormants*, par allusion à un passage du Cantique des Cantiques. Les premiers livres imprimés suivirent la tradition des manuscrits. Les titres, d'abord courts, devinrent plus longs à mesure que s'établit l'usage de réserver la première page entière pour le titre. Au XVIe siècle, la prolixité est constante et les titres longs sont très fréquents. Les titres génériques subsistèrent aussi ; il y a des groupes d'ouvrages intitulés *Année* (V. ce mot,

t. III, p. 51), *Théâtre*, *Palais*, etc. Les titres précis et concis n'apparaissent guère que de nos jours. — Dans les plus anciens livres imprimés, les xylographes, qui suivent toutes les traditions des manuscrits de leur époque, le titre ne se détache pas du corps de l'ouvrage, mais il forme, comme dans les manuscrits, le début ou *incipit*, par ex., le *Speculum humanæ Salvationis* commence ainsi : *Prohe mium cujusdam incipit novæ compilationis Cujus nomen et titulus est Speculum humanæ salvationis.* Les *Lettres* de Gasparin de Bergame, premier livre imprimé à Paris, en 1470, ont également pour titre un *incipit*, qui est reproduit dans la fig. 1, avec les premières lignes du texte : *Gasparini Pergamensis clarissimi oratoris Epistolarum liber fœliciter incipit. — Gaudeo plurimum ac lætor in ea te sententia esse, ut nihil a me fieri sine causa putes. Ego enim, et si multorum verebar suspitiones, quod a me Sempronium, antiquum familiarem meum rejiciebam, tamen cum ad incredibilem animi tui sapientiam judicium meum refere*[*bam*]... Les règles bibliographiques particulières aux *incunables* ont été l'objet d'une étude spéciale de M. Delisle (*Instructions pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France*, dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, 1886). On en trouvera le résumé dans l'étude qui est consacrée aux productions des premiers temps de l'imprimerie, à l'article Incunables.

Jusqu'au milieu du xvie siècle, la disposition typographique des titres reste incertaine : ils occupent tantôt une page séparée en tête de l'ouvrage, tantôt la moitié supérieure de la première page du texte. L'adresse, c.-à-d. l'indication du libraire, de la date et du lieu d'impression, est presque toujours rejetée à la fin du livre (V. fig. 14). Les titres sont quelquefois courts, comme celui de la fig. 9 *(Apocalipsis cum figuris)*, mais, plus fréquemment, ils sont assez longs et comportent des détails souvent écrits en style pompeux et destinés à former une véritable réclame en faveur de l'ouvrage. Tel est, par exemple, le titre de la fig. 2 : *Stutilfera Navis. Narragonice perfectionis nunquam satis laudata navis, per Sebastianum Brant vernaculo vulgarique sermone et rhythmo pro cunctorum mortalium fatuitatis semitas effugere cupientium directione, speculo commodoque et salute, proque inertis ignaveque stulticie perpetua infamia, execratione et confutatione nuper fabricata, atque jampridem per Jacobum Locher, cognomento Philomusum, Suevum, in latinum traducta eloquium et per Sebastianum Brant denuo seduloque revisa fœlici exorditur principio. 1497.* La traduction française de l'ouvrage de Brandt a pour titre : *Le grand Nauffraige des folz qui sont en la nef d'Insipience navigeans en la mer de ce monde, livre de grand effect, profit, utilité, valeur, honneur et moralle vertu, à l'instruction de toutes gens : lequel livre est aorné de grand nombre de figures, pour mieulx monstrer la follie du monde* (Paris, Denys Janot, *s. d.*, in-4 goth.). Les titres donnent quelquefois des détails assez minutieux sur la constitution même de l'ouvrage. Dans les livres du xvie siècle, la table est souvent indiquée sur le titre, de la manière suivante : *quæ in hoc libro inveniantur sequens pagella docebit.* Les rectifications apportées aux nouvelles éditions sont quelquefois annoncées, comme dans le titre de la *Bibliotheca latina* de Fabricius, édition de 1708 : *obiter p. 595 seq.* (et suiv.) *suppleta ingens lacuna* (V. fig. 13). Toutes ces indications et ces développements peuvent être conservés ou supprimés dans les cotes bibliographiques, suivant la nature du travail bibliographique dont les livres sont l'objet. On trouvera, à l'article Livre, l'étude de l'ensemble des caractères qui distinguent les livres aux différentes époques de l'imprimerie.


ICONES VETERVM ALIQVOT, AC RECENTIVM MEDICORVM PHILOSOPHORVMQVE ELOGIOLIS SVIS EDITÆ, OPERA I. SAMBVCI

ANTVERPIÆ,
Ex officina Christophori Plantini.
M. D. LXXIIII.

Fig. 4. — Titre encadré d'un livre imprimé par la librairie plantinienne en 1574. Gravure en creux.

La bibliographie peut avoir pour objet non seulement les livres proprement dits, mais aussi différentes pièces imprimées (publications officielles, affiches, etc.) et les articles de revues et de journaux. La bibliographie des articles de revues présente quelquefois des difficutés, car les titres d'articles séparés sont souvent rédigés avec moins d'exactitude que ceux des volumes. Ils sont souvent incom-

plets et vagues. De même les titres des journaux politiques sont quelquefois difficiles à dégager des formules dont ils sont entourés dans la disposition typographique. Le principal travail bibliographique qui ait pour objet des articles de revues est la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes*, publiée par le ministère de l'Instruction publique sous la direction de M. de Lasteyrie depuis 1884. Les titres d'articles y sont donnés comme des titres de volumes avec le nom de l'auteur en tête de la cote. Une note en *dépouillement* complète le titre, quand il y a lieu. Les articles qui n'ont pas de titres sont portés à un titre sommaire précédé du mot *Sur*, etc. — Les pièces administratives, édits, requêtes, jugements, etc., qui, depuis le XVIIe siècle, étaient imprimées en très grand nombre, ont des titres composés généralement de plusieurs parties indépendantes, par exemple : ***Liberté, unité, égalité. Armée de Sambre et Meuse. Circulaire... Au quartier général à Cologne, le 27 vendémiaire an trois de la République française, une et indivisible*** (Signé : Wirion. — *S. l. n. d.* [1794], in-fol. plano). A la Bibliothèque nationale, les pièces de ce genre sont précédées d'une analyse sommaire, placée entre parenthèses, et portées au nom de l'auteur, quand il est certain, ou sinon classées aux premiers mots de la pièce, exemple : (*Proclamation datée du 14 pluviose an VIII et signée* BRUNE, *au sujet du paiement des sommes dues dans les départements de l'ouest par les fermiers des domaines nationaux, commençant par ces mots :*) *Armée de l'Ouest, République française. Brune, conseiller d'Etat et général en chef... — Vannes, imp. de J.-M. Galles* (*s. d.* [1800]), *in-fol. plano* (Biblioth. Nat. Lb. 43.879 suppl.). Les pièces administratives, malgré les signatures officielles qui s'y trouvent, sont généralement considérées comme anonymes. Les actes des diètes de l'empire d'Allemagne, qui étaient presque tous imprimés au XVIIIe siècle, portent sur leurs titres diverses mentions dont quelques-unes sont essentielles et doivent être mentionnées, mais, ces pièces étant généralement anonymes, l'ordre de classement, s'il est fait par les premiers mots du titre comme à la Bibliothèque nationale, peut être complètement changé suivant la place qu'occupent dans la cote les diverses parties du titre. Par exemple, la mention de la date précède presque toujours le titre, soit à côté, soit au-dessus : *Dictatum Ratisbonæ den 11 Julii 1747 per Chur-Sachsen* (Donné à Ratisbonne le 11 juil. 1747, par la Saxe Electorale). Vient ensuite le titre même qui est quelquefois moins en évidence que la date : *Allerunterthänigstes Reichs-Gutachten...* (Très humble avis des états de l'Empire) ; *Schreiben an eine hochlöbliche allgemeine Reichs-Versammlung...* (Adresse à l'honorable diète générale de l'Empire), etc. Il est préférable de reproduire ces différentes mentions dans l'ordre où elles se présentent, et de commencer la cote, par exemple, par *Dictatum*. Dans un classement par rubriques indiquant le sujet des pièces et pouvant comporter des abréviations dans la transcription des titres, il sera utile de toujours indiquer par trois points les parties supprimées, même lorsqu'elles se trouvent en tête du titre : Ex. : ... *Bibliothèques scolaires. Catalogue d'ouvrages de lecture...* (en tête du titre : *Ministère de l'instruction publique*).



Fig. 5. — Titre encadré du XVIIe siècle.

La disposition matérielle des titres doit être quelquefois reproduite dans les ouvrages de bibliographie, lorsqu'il s'agit de livres rares. Dans certains cas, qui se présentent d'ailleurs peu fréquemment, la disposition du titre peut donner lieu à des erreurs dans la transcription, par exemple, lorsqu'il y a des énumérations placées sur plusieurs colonnes, sur l'ordre desquelles on peut hésiter. Pour reproduire la disposition typographique d'un titre, on fait usage de doubles barres obliques ou verticales (//, ||) qui indiquent la fin de chaque ligne ; par exemple, le titre de la fig. 3 sera reproduit de la manière suivante : *L'en-*

trée de la Royne en sa ville || *et Cité de Paris*, *Imprimée* || *par le Comãdemēt du Roy* || *nostre Sire* (Titre de l'ouvrage sur l'entrée d'Eléonore d'Autriche à Paris, par Guillaume Bochetel, imprimé par Geoffroy Tory, 1531, in-4). En outre, lorsque le titre est composé avec des caractères différents, ce qui est le cas le plus habituel, on reproduit ces caractères dans la transcription, en leur donnant les mêmes proportions, par rapport les uns aux autres, que dans le titre. Exemple, transcription du titre de la fig. 5 : METANEALOGIE || *SACREE*, || *SERMONS* || Sur toutes les Euangi || les du Caresme || *Preschés à Paris à St-Iacques* || *de la Boucherie, l'An 1609.* || *AU ROY.* || *Par ANDRE VALLADIER.* || — La description des ornements et des figures du titre doit accompagner une cote bibliographique détaillée. Les titres ne sont souvent entourés que d'une bordure, comme dans la fig. 3. Au XVIe et au XVIIe siècle, les titres sont très fréquemment placés dans un cartouche isolé au milieu de diverses figures allégoriques (fig. 4) ou bien, pour prendre un terme de blason qui exprime le mieux la disposition dont il s'agit, *brochant* sur les figures qui forment le fond (fig. 5). Dans cette dernière disposition, le titre a quelquefois des dimensions très restreintes et disparaît au milieu des figures et des ornements, qui forment alors un véritable frontispice. La description des titres à figures est quelquefois facilitée par des légendes explicatives. Dans le titre reproduit dans la fig. 5, la partie supérieure est occupée par les représentations des tentations du Christ par le démon, sur la montagne et sur le Temple; les autres parties, par des femmes personnifiant des vertus et des vices, l'Aumône *(Eleemosyna)*, la Prière *(Oratio)*, la Concupiscence *(Concupiscentia oculorum*, *Concupiscentia carnis)*, l'Abstinence *(Jejunium)*, l'Orgueil *(Superbia vitæ)* ; le double écusson couronné porte les armes de France et de Navarre. Dans la fig. 4, qui reproduit le titre d'un ouvrage de L. Sambucus, édité par Plantin (Anvers, 1574), les figures sont placées dans des compartiments qui semblent reposer sur une base architecturale : en bas se trouve la Guerre, entourée de ses attributs et tenant un écusson suspendu ; en haut, la Paix, versant du lait sur le monde, et ayant à sa droite Atlas et à sa gauche Pomone (?) ; les compartiments intermédiaires sont occupés par des animaux allégoriques, un aigle et deux lions, un paon et deux dauphins ; la basse porte d'un côté l'emblème de Plantin (le compas) et de l'autre sa devise *(labore et constantia)*. Le *titre gravé* est celui où le titre est gravé avec les figures et non pas composé avec des caractères d'imprimerie dans une place ménagée à cet effet au milieu des gravures. La figure 6 donne un exemple de titre gravé : le titre même, figurant une inscription, est gravé sur une stèle qui supporte l'écusson de l'auteur, surmonté de la tiare pontificale. La fig. 8 offre une disposition fréquente dans les titres gravés : le titre est placé sur un manteau qui semble couvrir la gravure. La fig. est formée des attributs de l'art hippique et de compositions allégoriques : à gauche, la Science, tenant Pégase par la bride ; à droite, la Force *(Robur)* personnifiée par un jeune homme domptant un cheval fougueux, etc. Dans les titres imprimés, il y a souvent des parties gravées, par exemple, des lettres initiales ornées, quelquefois tirées en plusieurs couleurs, au moyen de pièces de bois encrées et emboîtées les unes dans les autres (V. IMPRIMERIE). Ces lettres ornées sont très fréquentes dans les titres allemands et flamands du XVIe siècle. La fig. 9 en donne un exemple : la lettre initiale est un *A (Apocalipsis)*. Des mots entiers, qui pouvaient trouver place dans beaucoup de titres, étaient gravés sur bois, avec des ornements variés, et intercalés dans la composition en caractères mobiles : tels sont les mots *Chronique*, *Chronyke*, *Beschreybunge*, *Eygentliche Beschreybunge*, etc. Pour les livres anciens, il est utile de mentionner ces différentes particularités.



Fig. 6. — Titre gravé des *Poésies* d'Urbain VIII (1642).

Les titres bizarres, qui se rencontrent assez fréquemment dans les recherches bibliographiques, méritent une mention spéciale. A n'en juger que par les titres, il serait impossible de connaître le sujet de certains ouvrages. Par exemple, Formey publia, sous le titre de *la Belle Wolfienne*, un abrégé de la philosophie de Wolf. Un pareil titre annoncerait plutôt une œuvre littéraire. Un livre de théologie a pour titre : *Lucerna Augustiniana* (la lampe de saint Augustin), par Froidemon. Les titres singuliers ont toujours besoin d'être examinés avec attention, pour éviter des erreurs de classement semblables à celle que fit ranger, dans un ancien catalogue, la *Chasse du Cerf des Cerfz* (*S. l. n. d.*, in-8 goth.), composée par Pierre Gringore contre le pape *(servus servorum Dei)* parmi les

ouvrages cynégétiques. Les bibliographes expérimentés ont commis quelquefois des erreurs analogues : Ersch, dans sa *France littéraire*, cite des *Lettres sur la coutume d'employer le* VIN *au lieu du* THÉ, qui ne sont autres que les *Lettres sur la coutume moderne d'employer le* VOUS *au lieu du* TU, par Jacob Vernet (La Haye, 1752, in-12). Un certain nombre d'ouvrages de piété furent publiés sous des titres faits pour exciter la curiosité des lecteurs indifférents aux livres de dévotion : *Les Allumettes du feu divin*, par T. Doré (Paris, 1538, in-8) ; *le Décrottoir de Vanité*, par Dumont (Douai, 1581, in-16) ; *la Poste royale du Paradis, très utile à chacun pour heureusement s'y rendre*, par le chanoine Arnoulx (Lyon, 1635, in-12), etc. Les ouvrages de polémique portèrent souvent des

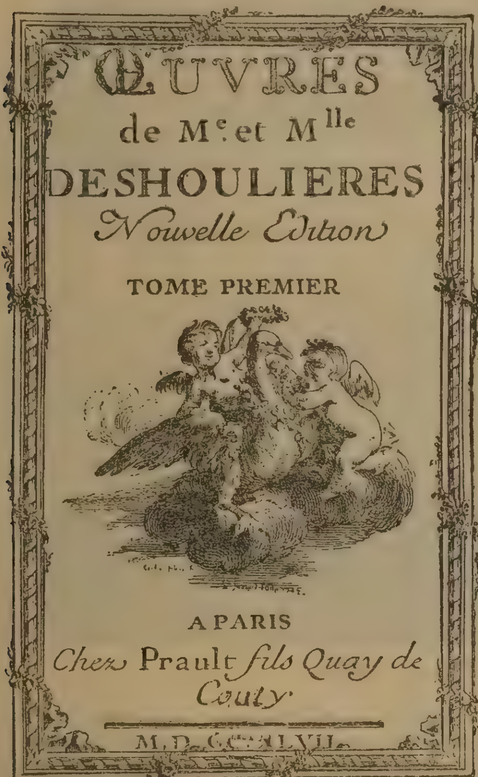


Fig. 7. — Titre gravé du XVIIIe siècle

titres singuliers. La polémique religieuse en fournit un assez grand nombre d'exemples : *Le Picque-Bœuf des hérétiques, échauffé par une remonstrance charitable, adressée au sieur Benjamin de Rohan, sieur de Soubize, mise au net par Arphaxad de la Mortonnelle* (Lyon, 1621, in-8) ; *le Petit chien de l'Evangile aboyant contre les erreurs de Luther* (Marseille, 1675, in-12), etc. Les ouvrages de controverse philosophique en présentent plus rarement. Un des exemples les plus curieux est le titre d'une thèse burlesque : *Nihil, fere nihil, minus nihilo, sive de ente non ente et medio inter ens et non ens positiones* XXVI, par Gaffarel (Venise, 1635, in-8). L'anglais Coryate publia la relation de son voyage en Europe sous le titre de *Crudités dévorées à la hâte pendant un voyage de cinq mois en France, en Savoie, en Italie*, etc. (1611, in-4). Vers 1830, un grand nombre d'ouvrages satiriques parurent sous le titre de *Physiologie*. Ce terme remonte au XVIe et au XVIIe siècle, où furent publiés, par exemple, la *Physiologia crepitus ventris*, par Goclenius (Francfort, 1607) et la *Physiologia barbæ humanæ*, par Ant. Ulmus (Bologne, 1603). Le spécimen peut-être le plus curieux de titre bizarre est celui d'un recueil de poésies publié en 1780 et intitulé *Je ne sais quoi, par je ne sais qui; prix, je ne sais combien; se vend je ne sais où, chez je ne sais qui est-ce* (Lalanne, *Curiosités bibliographiques*, p. 246). La collection des titres grivois et orduriers n'est pas moins considérable que celle des titres simplement bizarres; un des groupes principaux de cette série est formé par la littérature dite *stacologique* (*Merdiana*, etc).

Les *livres imaginaires* ont généralement des titres singuliers. On appelle ainsi des livres qui n'ont jamais existé, mais dont l'indication est donnée, comme celle de titres de livres véritables, par des auteurs qui ont généralement un but satirique. Parmi les titres de livres imaginaires, il y en a qui se révèlent immédiatement comme tels, par exemple : *La Manière de bien faire un fichu, par Aristote* ; d'autres sont ambigus, comme celui-ci : *L'Art de ne point croire en Dieu, par M. de Bourges* ; enfin, il y a des titres de livres imaginaires qui ne prêtent à aucun soupçon, tels que la *Cosmographie d'Anthonius Arena*. Ces derniers titres sont une cause de grandes difficultés pour le bibliographe, puisque la non-existence de livres annoncés ne peut être constatée que par des recherches souvent très longues. Les noms d'auteur et l'*adresse* des livres imaginaires sont appropriés aux titres. Exemple : *Rapport du luxe, du jeu, du plaisir et de la vie mondaine avec la plus sublime dévotion, par Etienne Mélange. A Tournay, chez Françoise Amphibie, rue des Deux-Portes, au Tournesol. — Les Allumettes de la dévotion, par Laurent Gelé. A Ardres* (*ardre* signifiait brûler en ancien français), *chez Matthieu Dufour, rue Jean Tison, à la Pierre à Fusil*, etc. Les titres de livres imaginaires contiennent aussi des allusions personnelles : au commencement du règne de Louis XVI, on parla du *Traité sur le plaisir, dédié à la Reine*, du *Catafalque vivant, dedié à Madame la princesse de Conti*, de *La nécessité de faire la barbe, dédiée à la duchesse de l'Orge*. Parmi ces allusions, un certain nombre sont faciles à comprendre, mais d'autres demandent une connaissance souvent détaillée des personnes et des événements contemporains, pour être interprétées. Un journal qui paraissait pendant la période révolutionnaire, les *Rapsodies du jour ou séances des deux Conseils en vaudevilles*, rédigé par Pierre Villiers, annonçait en 1797 : *les Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor, dédiées à Madame Tallien par son mari ; les Liaisons dangereuses, dédiées à M. Tallien par sa femme ; les Inconvénients des loteries, par Boissy d'Anglas, dédiés aux députés sortants*, etc.

Un grand nombre de titres portent des *épigraphes* (V. ce mot). Sans être une partie essentielle du titre, l'épigraphe contribue néanmoins beaucoup à compléter son caractère et à lui donner sa physionomie. Aussi y a-t-il intérêt à mentionner les épigraphes dans les cotes bibliographiques, toutes les fois qu'il s'agit de livres rares ou d'ouvrages d'auteurs célèbres. L'épigraphe est généralement accompagnée de l'indication de l'auteur ou du livre auquel elle est empruntée. Par exemple, *le Compositeur et le correcteur typographes*, par Daupeley-Gouverneur (Paris, 1880, in-8), a l'épigraphe suivante : « La correction, la plus belle parure des livres. Crapelet. » L'épigraphe se place ordinairement immédiatement après le titre, avant l'*adresse* et avant la marque du libraire, quand il y en a. Aux débuts de l'imprimerie, sa place est incertaine. Par exemple, dans le titre de l'ouvrage de Brandt donné dans la fig. 2, les mots *Nihil sine causa* se trouvent entre la date et le nom du libraire. L'épigraphe est quelquefois accompagnée ou remplacée par des figures : l'ouvrage de M. Berthelot, intitulé *les Origines de l'Alchimie* (Paris, 1885, in-8), a pour épigraphe le fac-simile d'une représentation du dragon Ouroboros, que l'on peut voir au mot ALCHIMIE (t. II, p. 14), accompagné de la légende : *Unité de la matière*. Des articles de revues peuvent avoir aussi des épigraphes. Par exemple, une

dissertation contenue dans le *Neuer Anzeiger für Bibliographie* (ann. 1886, p. 225), intitulée *Die Auctorschaft und Katalogisierung der akademischen Dissertationen*, par M. C. S. Köhler, est précédée de l'épigraphe suivante, empruntée au *De Oratore* de Cicéron : *Neque actor sim alienæ personæ, sed auctor meæ.* Dans un travail bibliographique comportant des articles de revues, les épigraphes peuvent être mentionnées comme pour les livres ordinaires.

Adresse. La partie d'une cote bibliographique qui comprend la mention du lieu d'impression, du libraire et de la date de publication, constitue l'*adresse*. Elle est généralement complétée par l'indication du format et du nombre de volumes. L'adresse se présente ordinairement de la façon suivante : *Paris, Hachette, 1887, in-16.* Dans les incunables, l'adresse n'est presque jamais sur le titre ou n'y est que d'une façon incomplète (V. fig. 10). Le nom du libraire, la date et la ville d'impression sont placés à la fin du livre et forment ce qu'on appelle l'*explicit* (V. fig. 14). L'ordre des différentes parties de l'adresse est aussi très incertain (V. fig. 2). L'adresse ne se constitue régulièrement qu'au XVIe siècle. En 1547, un édit de Henri II ordonna que « le nom et le surnom de celui qui a fait un livre soient exprimés et apposés *au com-*



Fig. 8. — Titre gravé sur frontispice (1624).

mencement du livre et aussi celui de l'imprimeur, avec l'enseigne de son domicile ». — Les différentes parties de l'adresse présentent souvent des particularités qui font l'objet des remarques qui suivent. Les différentes parties de l'adresse sont étudiées dans leur ordre le plus habituel. Cet ordre, qui est généralement celui qui existe sur le titre même, a été modifié par un certain nombre de bibliographes et de catalogues. Au Musée britannique, la mention du libraire précède celle de la ville, et en est séparée par deux points, ex. : *J. & A. Churchill : London*, 1883. 8° ; — *Simpkin, Marshall & Co. : London*, 1883. 12°. D'après les règles de la Bibliothèque nationale, ces deux adresses seraient les suivantes : *London, J. et A. Churchill*, 1883, in-8° ; — *London, Simpkin, Marshall et Cie*, 1883, in-12°. Cette dernière méthode est la plus logique et la plus répandue. Le seul avantage de la disposition du Musée britannique est de faciliter la rapidité des recherches, par le rapprochement de la date et de la ville de publication, qui sont les deux éléments essentiels de l'adresse. Dans la reproduction de l'adresse, le bibliographe n'est pas tenu à une transcription faite avec l'exactitude scrupuleuse qu'il doit apporter à la copie des titres. A moins qu'il ne s'agisse de livres rares, il est inutile de reproduire l'adresse dans ses termes mêmes. Elle est souvent mêlée à des mots et des formules qui lui ôteraient toute sa clarté et seraient généralement de peu de secours pour des identifications bibliographiques. Les différentes parties de l'adresse devant être reproduites dans un ordre donné, il en résulte qu'il faudra changer l'ordre qui pourrait exister sur le titre, s'il n'était par conforme à celui qu'on a adopté. Par ex. : la date peut être la mention de l'adresse qui se présente la première, tandis qu'elle ne doit être que la troisième dans la cote bibliographique qui suit l'ordre le plus habituel.

Le *lieu* d'impression ou de publication est la partie de l'adresse qui se présente la première. Il faut distinguer le lieu de publication et le lieu d'impression. La ville où le livre a été imprimé est mentionnée à la fin de l'ouvrage ou au verso du faux-titre ou des premiers feuillets, etc. Lorsque la ville d'impression est différente de celle de publication, le lieu d'impression est mentionné au Musée britannique, entre crochets, à la suite du lieu de publication. Cette mention supplémentaire, peu importante pour les livres modernes, peut avoir de l'intérêt pour les livres anciens. Le Musée britannique fait des renvois aux noms de lieux de publication qui sont le siège des sociétés savantes. L'absence de nom de lieu dans l'adresse s'indique par les sigles *s. l.* (sans lieu de publication ou d'impression). Le nom de lieu peut être laissé dans la langue du titre, lorsqu'il ne s'agit pas d'un travail spécial pour lequel il y aurait intérêt à donner les noms de villes sous leur forme la plus connue. Les villes qui portent le même nom doivent être distinguées dans la cote bibliographique, lorsqu'elles ne le sont pas dans l'adresse, par

ex. : Francfort-[sur-le-Main] et Francfort-[sur-l'Oder], Fribourg-en-Brisgau et Fribourg (Suisse), etc. Dans les titres latins, les noms de villes qui se rencontrent le plus fréquemment sont les suivants : *Amstelodami* (Amsterdam), *Lugduni Batavorum* (Leyde), *Parisiis* (Paris), *Romæ* (Rome), *Venetiis* (Venise), *Lipsiæ* (Leipzig), *Francofurti* (Francfort-sur-le-Main), *Basileæ* (Bâle), *Augustæ Vindelicorum* (Augsbourg), *Œniponti* (Innspruck), *Vindobonæ* (Vienne), *Herbipoli* (Wurtzbourg), *Londini* (Londres), *Oxonii* (Oxford), *Berolini* (Berlin), *Hauniæ* (Copenhague), etc. L'orthographe des noms de villes, dans la langue même des pays auxquels elles appartiennent, présente quelquefois des différences, par ex. : *Nürnberg* et *Nürenberg*, *Leipzig* et *Leipsick*, *Innsbrück* et *Innsprück*, etc. ; Copenhague se présente sous les formes *Kjöbenhavn* et *Köbenhavn*, en danois, et, en outre, sous les formes *Köpenhamn* (en suédois) et *Copenhagen* (en allemand). Le nom de lieu est donné dans l'adresse, tantôt d'une manière absolue *(Paris)*, tantôt précédé d'une préposition *(A Paris)*, comme dans les adresses des fig. 5 et 7. La préposition est omise dans la cote bibliographique. Certains noms de villes offrent des particularités typographiques qui doivent être reproduites, par ex. : *'s Gravenhague* (La Haye), avec une apostrophe avant l's. — L'adresse présente souvent plusieurs noms de villes, lorsque le libraire qui édite l'ouvrage a des succursales ou s'est associé à d'autres libraires ayant leurs sièges dans différentes villes, ex. : *Hanovre et Leipzig*. On peut rencontrer ainsi quatre ou cinq noms de villes, et quelquefois davantage, qui sont disposés, soit à la suite les uns des autres, soit sur plusieurs colonnes. Quoiqu'il y ait plusieurs noms de villes, la publication et l'impression de l'ouvrage appartiennent souvent à une seule. L'administration du Musée britannique a récemment réclamé le dépôt légal pour des livres qui, bien qu'imprimés en Amérique, portent sur l'adresse : *New-York and London*. On trouve quelquefois, pour toute indication de lieu, le nom du pays où le livre a été imprimé, ex. : *Excusum in Frisia*, 1633 (Adresse d'un éloge de Gustave-Adolphe composé par Winsenius) ; un pamphlet politique allemand du commencement du XIXe siècle, intitulé *Galerie Preussischer Charaktere* (1808), in-18), a pour indication de lieu : *Germanien* (la *Germanie*). Pendant l'hiver de 1683 à 1684, la Tamise gela à Londres et fut couverte de cabanes pendant plusieurs mois : une imprimerie s'y établit et publia une pièce de vers intitulée *Thomasis's advice to the painter, from her frigid zone*, qui a pour adresse : Londres, imprimé par G. Croom, *sur la glace, sur la rivière Tamise*, 31 janv. 1684. — Les adresses *fictives* sont celles où le libraire s'est caché en donnant des noms de fantaisie au lieu d'impression et à l'éditeur. Les ouvrages pornographiques et les pamphlets politiques sont ceux où l'on rencontre le plus d'adresses fictives. Le lieu d'impression est la partie de l'adresse qui est le plus généralement déguisée. Beaucoup d'ouvrages politiques du XVIIe siècle, imprimés à Paris, portent pour lieu d'impression *Amsterdam* ou *La Haye*. Au XVIIIe siècle, on rencontre une plus grande variété dans les noms fictifs de villes : *Londres*, *Téhéran*, *Agra*, *Constantinople*, *Persépolis*, etc. Beaucoup d'adresses fictives donnent aussi des noms de pure imagination, ex. : *Stampati in Cosmopoli*, 1660 (sur le titre d'une édition elzévirienne in-8 d'Arétin). Un certain nombre d'adresses donnent, avec le nom fictif, le nom véritable du lieu d'impression, de la manière suivante : *Imprimé à Dély et se trouve à Paris, chez Costard*, 1772 (*Journées mogoles*, in-12) ; le *Théâtre de campagne ou recueil de parades les plus amusantes*, 1767, est daté de *Nugopolis et Paris*.

A la suite du nom de lieu, vient la mention du *libraire* qui a édité le livre ou de l'imprimeur qui l'a imprimé. Lorsqu'un livre est édité par un libraire, le nom de l'imprimeur est presque toujours donné, mais il se trouve à la fin du livre ou au verso du faux-titre. L'imprimeur n'est pas toujours dans la même ville que l'éditeur : beaucoup de libraires de Paris ont leurs imprimeurs en province (V. LIBRAIRIE). Le nom du libraire, comme les autres parties de l'adresse, peut manquer : pour indiquer l'absence du nom du libraire, quelques bibliographes ont employé la notation *s. n.* (sans nom [de libraire]), *s. l. n. n.* (sans lieu ni nom). Quoique plus complète, cette notation est peu usitée. — Sur le titre, le libraire est mentionné, soit d'une manière absolue par son nom, qui est au nominatif dans les langues à déclinaisons, soit par les prépositions *per*, *apud*, en latin, *chez*, en français (fig. 5 et 7), *durch*, *bei*, en allemand, *v'*, en russe, etc. Souvent, aussi, le libraire est désigné par des périphrases : *aux frais de*, *aux dépens de*, comme dans l'adresse de la fig. 8 : *Imprimé à Paris, au dépens de Crispin de Pas le Vieux, à Utrecht;* en latin, *sumptibus*, *impensis*, en allemand, *auf Kosten ;* les mots *ex officina*, *ex ædibus*, se rencontrent très fréquemment, par ex., fig. 4 : *ex officina Christophori Plantini*. — L'imprimeur est désigné par les termes suivants : en latin, *ex typographia*, *impressum*, *excusum typis ;* en français, *imprimerie;* en allemand, *Buchdruckerei von*, etc. Les mots et les formules qui précèdent le nom du libraire ou de l'imprimeur ne sont pas reproduits dans la cote bibliographique, à moins qu'il ne s'agisse d'une description très détaillée. Les prénoms du libraire ne sont mentionnés que par leurs initiales. La Bibliothèque nationale ne donne même que l'initiale du premier prénom, lorsque le libraire en a plusieurs. D'après ces règles, l'adresse de la fig. 4 se réduira à cette formule : *Antverpiæ, C. Plantin, 1574*.



Fig. 9. — Titre en lettres gothiques allemandes (*Apocalypse* d'Albert Dürer, imprimée en 1498).

L'adresse porte souvent plusieurs noms de libraires, lorsqu'ils sont associés pour la publication du même ouvrage. Les sociétés de libraires sont fréquemment formées d'un assez grand nombre de membres, par ex. : la société du *Grand Navire* fut fondée à Paris, en 1631, par sept éditeurs : Sébastien et Gabriel Cramoisy, Denys Béchet, Jean Branchu, Denys Moreau, Claude Sonnius et Denys Thierry. Les noms de libraires associés sont généralement disposés, dans le titre, les uns au-dessus des autres, sur une ou plusieurs col. Ex. :

A PARIS

Chez { ROLLIN fils, quai des Augustins, à Saint-Athanase.
CH. ANT. JOMBERT, rue Dauphine, à l'Image-Notre-Dame.

Dans la cote bibliographique, cette adresse serait reproduite ainsi : *Paris, Rollin fils et C.-A. Jombert.* — Lorsque les libraires associés sont des frères, la mention *fratres* en latin, *frères* en français, *Gebrüder* en allemand, etc., suit presque toujours leurs noms, ex. : *Ingolstadii, apud A. et S. Weyssenhornios fratres, 1651.* On emploie dans la transcription de l'adresse l'abréviation *fr., Gebr.*, ex. : *Ingolstadt, A. et S. Weyssenhorn fr., 1651.* Les héritiers d'un libraire sont souvent mentionnés avec le nom de ce dernier, ex. : *Francofurti, apud heredes Andreæ Wecheli, Cl. Marnium et Jo. Aubrium, 1600.* Une cote abrégée ne mentionnera que les noms des libraires en exercice, *Cl. Marne et J. Aubry.* Quelquefois le nom des héritiers n'est pas donné et, dans ce cas, il faut laisser la formule de l'adresse telle qu'elle est dans le titre, ex. : *Nürnberg, Felszeckers Erben* (héritiers de Felszecker), 1751. Dans les titres allemands, le nom du successeur d'un libraire est souvent placé, en apposition, à la suite du nom de ce dernier, ex. : *München, G. Wenger's Buchh., Leo Seitz, 1884.*

Dans les premiers temps de l'imprimerie, les adresses contiennent presque toujours un grand nombre de mentions, mais dans un ordre très incertain. Par ex., dans l'adresse de la traduction italienne de 1476, du *Kalendarium* de Jean Müller, de Kœnigsberg, dit *Regiomontanus*, dont la fig. 10 reproduit le titre orné, le nom de lieu et la date précèdent la mention des libraires, dont les noms sont imprimés à l'encre rouge, les uns au-dessous des autres :

Venetiis. 1476.
Bernardus pictor de Augusta.
Petrus Lóslein de Langencen.
Erhardus Ratdolt de Augusta.

Depuis le commencement du XVIe siècle, l'adresse se constitue plus régulièrement. Voici un spécimen de la manière la plus habituelle dont elle est rédigée : *Typis Thomæ Anshelmi, Hagenoæ, sumptibus Joannis Kobergii Norinbergensis, anno salutis nostræ MDXVIII, mense Augusto* (*Germaniæ exegeseos volumina duodecim*, par Fr. Irenicus). La mention simultanée de l'imprimeur et du libraire devient moins fréquente au XVIIe et au XVIIIe siècle, mais elle se rencontre encore, comme on le voit dans le titre de la *Bibliotheca latina* de Fabricius reproduit dans la fig. 13 : l'adresse indique la ville et le nom de l'imprimeur, au-dessus de la ville et du nom du libraire : *Leoburgi, typis Christ. Albr. Pfeifferi, a. c. MDCCVIII.* Dans les livres anciens le libraire donne presque toujours l'adresse de sa boutique et son enseigne : *On la vend à Paris en la rue Sainct Iacques deuant l'Escu De Basle, & deuant l'Eglise de la Magdaleine, A l'Enseigne du Pot Cassé. Auec Priuilege* (fig. 3, titre d'un livre imprimé par Geoffroy Tory en 1531). Le *Grand Coustumier de France*, publié en 1539, in-8 goth., a pour adresse : *On le vend à Paris, en la grand rue Sainct Jacques, à l'enseigne de l'Eléphant.* Comme on le voit par ces exemples, le libraire omettait souvent de donner son nom et se contentait d'indiquer son enseigne. La date d'impression se trouvait à l'*explicit* (V. fig. 14). Dans les petites villes, les libraires indiquaient leur demeure d'une manière moins détaillée : *On les vend à Poictier, à l'enseigne du Pélican* (1541). La mention des enseignes se rencontre encore fréquemment au XVIIe siècle (V. fig. 5) et ne devient plus rare qu'au XVIIIe siècle. A cette époque, le libraire se borne souvent, comme il le fait toujours maintenant, à donner l'adresse de sa demeure, ex. : *A Paris, chez Prault fils, quay de Conty, 1747* (fig. 7).

Une adresse portant plusieurs noms de villes et un seul nom de libraire indique un libraire qui a des succursales dans ces différentes villes, ex. : *Mediolani, Pisis, Neapoli, H. Hœpli, 1876.* On rencontre quelquefois pour le même ouvrage et la même édition, des différences dans l'adresse, qui porte tantôt le nom d'un libraire, tantôt celui d'un autre. Cette particularité indique que l'ouvrage a été publié aux frais de deux libraires qui, au lieu de mettre leurs noms réunis sur le titre, ont fait tirer chacun un certain nombre d'exemplaires à leur propre nom. L'édition des *Essais* de Montaigne publiée en 1595 fut ainsi partagée entre deux libraires, *Abel L'Angelier* et *Michel Sonnius.* Chaque libraire fit mettre sa marque et son nom sur le titre des exemplaires qui lui étaient réservés, et la moitié supérieure du titre resta la même dans tous les exemplaires de l'édition. L'*Astrée* d'Honoré d'Urfé eut aussi plusieurs libraires, qui firent usage du même procédé de publication. Le frontispice gravé de l'*Astrée* porte dans sa partie inférieure un cartouche où l'on pouvait mettre alternativement les noms des libraires, *Jean Micard* et *Toussaint du Bray* (1610). — Les ouvrages étendus, publiés en un grand nombre de volumes, à des intervalles espacés, changent souvent d'imprimeur et de libraire. Par ex. : l'ouvrage intitulé *Germania topo-chrono-stemmatographica sacra et profana*, par Bucelinus, a été publié de 1655 à 1678, en 5 vol. in-fol., dont les adresses sont successivement les suivantes . *Augustæ Vindelicorum, typis Joannis Prætorii* (t. I) ; *Ulmæ, apud Joannem Gorlinum bibliopolam* (t. II-III) ; *Francofurti ad Mœnum, sumptibus Christiani Balthasaris Kühnen, bibl. Ulmensis* (t. IV et V).

Beaucoup de livres anciens, où le libraire n'est pas mentionné, portent comme adresse : *Nouvellement imprimé à Paris* (1575) ; *Jouxte la coppie imprimée en Allemagne* (1610) ; *Suivant la copie imprimée à Paris* (1683), etc. Un grand nombre d'ouvrages de vulgarisation actuels ont des adresses collectives : *Paris, chez tous les libraires.* Lorsque les imprimeries portent un nom particulier, il figure souvent dans l'adresse, ex. : *E typographia regia* (Imprimerie Royale), etc. ; l'imprimerie royale est quelquefois désignée par les termes *De mandato regis.* La mention *Avec privilège du roi* figure souvent à côté du nom du libraire (V. fig. 3). — Certaines circonstances de publication de l'ouvrage sont quelquefois indiquées dans l'adresse même, ex. : *Paris, de l'imprimerie des nouveaux caractères inventez par Pierre Moreau, Me Escrivain juré* (1644) (adresse d'une *Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, in-8, imprimée en caractères cursifs). — Les livres imprimés aux frais des auteurs portent souvent la mention : *Chez l'auteur* ou *L'auteur, L'auteur éditeur*, etc., en allemand, *Beim Verfasser*, etc. Lorsque l'auteur débite lui-même son livre, l'adresse porte très souvent, dans les livres allemands : *Selbstverlag des Verfassers* (propre dépôt de l'auteur). — Les livres imprimés aux frais des particuliers et qui ne sont pas mis dans le commerce portent différentes mentions : *Non mis dans le commerce, Nicht im Handel*, en allemand, *Privately printed*, en anglais, etc. Les livres de ce genre ne sont destinés qu'aux amis des auteurs et sont tirés à un très petit nombre d'exemplaires. Ils sont une des difficultés que rencontrent les bibliographes soucieux d'être complets. A plus forte raison en est-il ainsi lorsque ces ouvrages sont eux-mêmes des bibliographies, comme la *Bibliotheca Nicotiana* de M. W. Bragge (1880), qui est une bibliographie du tabac, ou la *Hand-list of Petrarch editions in the Florentine public libraries*, par M. W. Fiske (Florence, 1886, in-8, 12 pp.), etc. — Les adresses fictives portent des noms de libraire qui sont inventés et forment généralement des allusions. Le *Temple du Goust*, de Voltaire, a pour adresse : *A l'enseigne de la Vérité, chez Hierosme Print-All* (1733, in-8) ; la *Chasse aux bibliographes et antiquaires mal-advisés*, imprimée à Aix en 1789, est datée de *Londres, chez N. Aphobe ;* le *Code lyrique* (1743, in-12) a pour adresse : *A Utopie, chez Thomas Morus, à l'enseigne des Terres Australes.* Une des adresses fictives les plus curieuses est celle d'un

livre intitulé *Cinq contes de fées, dont trois n'ont point encore paru et deux sont à la troisième édition* (1744, in-8) ; elle est rédigée de la manière suivante : *Imprimé d'un coup de baguette par la fée de la librairie dans les espaces imaginaires* (*Bulletin du Bibliophile*, 1857, p. 217). Dans les titres de livres *imaginaires*, les noms des libraires sont en rappport avec les autres parties du titre. Les *Nouvelles de l'ordre de la boisson*, institué par de Pesquières à Avignon, en 1700, étaient annoncées comme paraissant *Chez Museau Cramoisy, au Papier raisin*. On sait que Cramoisy était le nom d'un des principaux libraires de Paris. Les noms des membres de l'ordre de la boisson n'étaient pas moins bien imaginés que celui du libraire : *Frère des Vignes*, *Frère Mortadelle*, *don Barriquez Caraffa y Fuentes Vinosas*, *M. de Flaconville*, etc.

Au-dessus de l'adresse, se trouve presque toujours la *marque* du libraire, qui se compose d'une petite gravure, souvent accompagnée d'une devise. Il peut être utile de connaître sommairement les principaux symboles employés dans les marques. La liste suivante mentionne les plus usités : l'*Aigle* est la marque des Beller, Blade, Roville, Tharné, etc.; l'*Ancre* entortillée et mordue d'un dauphin, des Manuce ; l'*Arbre*, de Richer, d'Isaac Elsevier ; *Arion*, d'Oporin, de Brylinger, de Lecoy, de Chouet, etc.; l'*Arrosoir*, de Rigault ; le *Basilic* et les quatre éléments, de Rogny ; *Bellérophon*, de Perrier ; le *Caducée*, de Wechel ; le *Cavalier*, de P. Chevalier ; le *Chêne*, de Nic. Chesneau ; la *Cigogne*, de Nivelle et de Cramoisy ; la *Citadelle*, de Mounin ; le *Coq*, de Gallus ; le *Compas*, de Plantin ; le *Corbeau*, de G. Rabb ; la *Couronne de fleurons*, de Rousselet et de J. Crespin ; le *Griffon*, des Gryphes ; *Minerve*, de L. Elsevier ; l'*Olivier*, des Estienne ; le *Pélican*, de Marnef ; le *Pot Cassé*, de Geoffroy Tory ; la *Portée de plain-chant*, de Gui Marchand ; la *Presse typographique*, de Vascosan ; la *Rose dans un cœur*, de Gilles Corrozet ; le *Soleil*, d'Ulrich Gering, etc.

La dernière mention de l'adresse est la *date* de publication. La date est quelquefois transposée dans le titre et vient immédiatement après le nom de ville et avant le nom du libraire, au lieu de suivre ce dernier, ex. : *Berlin. 1882. Druck von...* Dans la cote bibliographique, il faut rétablir l'ordre adopté pour la place des différentes parties de l'adresse. Pour les ouvrages publiés en plusieurs volumes, à des dates différentes, on indique les dates extrêmes, que l'on réunit par un tiret. par ex. : *Paris, 1877-1885*. On doit toujours vérifier la date d'un livre aux différents endroits où elle peut se trouver, sur le titre qui est imprimé sur la couverture, sur le titre du volume même, à la fin des préfaces, dédicaces, lorsqu'elles sont datées, etc. Il arrive, en effet, assez souvent, que la date de la couverture et celle du titre sont différentes. Par ex., un ouvrage intitulé *Grundlinien der Geschichte der Philosophie*, par P. Haffner, publié à Mayence, porte la date de 1884 sur la couverture imprimée, tandis qu'il n'a que celle de 1881 sur le véritable titre. Le cas inverse, c.-à-d. la date de la couverture moins récente que celle du titre, est moins fréquent, mais se présente quelquefois aussi. L'absence de date s'indique, dans la cote, par l'abréviation *s. d.* (sans date). — Les dates sont imprimées tantôt en chiffres arabes, tantôt en chiffres romains. Les chiffres arabes ne prédominent que depuis la fin du siècle dernier. Auparavant, les dates sont en chiffres romains, à part quelques exceptions, qui appartiennent aux premiers temps de l'imprimerie. De nos jours, les dates en chiffres romains ne se trouvent guère que sur les titres des ouvrages écrits en latin. Les chiffres arabes que l'on rencontre quelquefois dans les premiers temps de l'imprimerie, jusque vers le milieu du XVIe siècle, présentent la forme des anciens chiffres décimaux du moyen âge (V. CHIFFRE). La fig. 2 donne un exemple de ces anciens chiffres ; dans la date *1497*, inscrite sur la coque du navire représenté dans la fig. qui surmonte le titre, on voit les formes particulières qu'avaient le 4 et le 7. Dans les dates en chiffres romains, les chiffres M (1000) et D (500) sont généralement suivis d'un point et séparés des autres par une *espace* typographique (V. par ex., l'adresse du titre reproduit dans la fig. 4). Au lieu de M et de D, on trouve assez fréquemment au XVIe et au XVIIe siècle, les signes CIↃ et IↃ, ex. : CIↃ. IↃ. XCIII (1593) pour M.D.XCIII. Le signe I de ces chiffres particuliers est souvent plus haut que les autres signes : cIↄ. Iↄ. xcix (1599). Les préfaces des livres écrits en latin sont généralement datées par calendes, ides, etc.

La date de l'ère chrétienne est la seule employée pour la majorité des livres imprimés. Les livres hébreux sont souvent datés d'après l'ère israélite de la création du monde. Pour les livres orientaux, c'est la date de l'hégire qui prédomine. Les dates de l'ère chrétienne ne présentent pas de difficultés, depuis la réforme de la date du commencement de l'année, au XVIe siècle (V. CALENDRIER). Antérieurement à l'année 1563, les livres parus, avec la date de 1562, par ex., entre le 1er janvier et Pâques, sont en réalité de l'année 1563. Une date de cette nature s'indique généralement ainsi : 1562 (*n. st.* 1563 = nouveau style 1563). Pendant les premiers temps de l'imprimerie, les usages chronologiques du moyen âge furent conservés dans les dates des préfaces, dédicaces, etc. : elles sont souvent datées d'après des jours de fête au lieu des quantièmes des mois. Par ex., la dédicace de l'*Historia ecclesiastica* d'Alb. Krantz (Bâle, 1547) est datée de la Nativité de la Vierge, fête célèbre au moyen âge et qui correspond au 8 septembre. Certaines anomalies se rencontrent quelquefois dans la date : par ex., les *Ausonii Epigrammata* (Venise, 1472) sont datées par olympiades. — La date qui se trouve sur le titre d'un livre ne donne, presque toujours, que l'année. Cependant, on trouve quelquefois aussi le mois et le quantième, ex. : *Octobre 1819*, *22 juillet 1869*, etc. L'adresse n'indique que rarement d'autres circonstances de la durée d'impression d'un ouvrage, comme celles-ci : *Imprimées à Paris depuis le jour de Noël, an 1604, jusqu'au IXe jour d'avril 1605 (Dernières œuvres de Bernard de Bluet d'Arbères, comte de Permission)*. — La date est quelquefois donnée par des *chronogrammes* (V. ce mot), c.-à-d. par des lettres correspondant à des chiffres romains et dont la somme totale donne le chiffre de la date : dans les titres, ces lettres sont indiquées par des caractères plus hauts que les autres ou imprimés à l'encre rouge. Ex. :... *a pIo et IVsto patrIæ DoLore ereCtVM ;* les lettres en grandes capitales sont, en chiffres correspondant aux lettres, l'équivalent de 1+4+1+500+50+100+5+1000, ce qui donne la date de 1661 (Titre du *Mausoleum potentissimorum ac gloriosissimorum Regni Apostolici regum*, par Fr. de Nadasd). — Les livres *antidatés* sont nombreux, surtout de nos jours. Beaucoup de libraires ont pris l'usage de donner aux livres publiés dans les derniers mois d'une année le millésime de l'année suivante. Un assez grand nombre de publications périodiques, comme les recueils de mémoires des sociétés savantes, sont au contraire *postdatées*, pour que la date apparente de publication coïncide avec celle d'un exercice annuel. Par ex., un recueil d'actes d'une académie littéraire peut porter le millésime de 1880 et n'avoir été publié qu'en 1883. Ces anomalies doivent toujours être indiquées, lorsqu'elles peuvent être constatées. Les dates des préfaces, additions, etc., et le texte du livre lui-même, donnent souvent les moyens de rectifier la date. Pour les livres imprimés en France et remis à la Bibliothèque nationale, la date d'impression est donnée par le timbre du dépôt légal. Dans la cote bibliographique, la véritable date de publication doit être indiquée, entre crochets ou entre parenthèses, à la suite de la date qui est donnée dans l'adresse.

La disposition matérielle de la date dans l'adresse offre

peu de particularités à signaler. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la date est souvent séparée des noms du libraire et de la ville par un filet simple ou double, comme on le voit, par ex., dans la fig. 7 :

A PARIS
Chez Prault *fils*, *Quay de Conty*

M. D. CC. XLVII.

Dans les titres ornés et sur les frontispices, quand ils portent le titre et l'adresse, la date est quelquefois partagée en deux moitiés, qui sont placées symétriquement de chaque côté des compositions qui occupent le milieu de la gravure. Dans la manière la plus habituelle où cette disposition se présente, les deux parties de la date sont placées sur les montants qui entourent le titre, comme dans l'ex. suivant, où la date de publication est 1555 :

15 55

Dans les frontispices qui portent des motifs allégoriques, la date est généralement agencée avec eux d'une manière souvent très originale. Dans la fig. 8, qui reproduit le titre gravé du *Manège royal* de Pluvinel, la date 1624 se trouve dans une boucle formée par le fouet qui est représenté au-dessous de l'adresse. — Les fautes d'impression dans les dates sont rares. Elles peuvent causer de grandes difficultés aux bibliographes, lorsque les autres parties du livre ne donnent pas les moyens de les rectifier. On les rencontre, en général, plus fréquemment dans les livres anciens que dans les livres modernes. On a voulu y voir, pour les livres des premiers temps de l'imprimerie, un artifice employé par les libraires dans leurs spéculations. C'est, en effet, à cette époque qu'on rencontre le plus de fautes d'impression. On trouve, par ex., MCCCCXV (1415) pour MCCCCCV (1505), etc. Les fautes d'impression doivent être indiquées par *sic*, et suivies de la véritable date. Ex. : Buttura, *L'hiver à Cannes*, Paris, 1885 *(sic, 1883)*, erreur de date révélée par le timbre du dépôt légal, dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Les *dates fictives* sont des dates qui donnent des millésimes de fantaisie, mais où l'on peut généralement reconnaître la date véritable. Un procédé assez usité dans les dates fictives consiste à intercaler des zéros entre les chiffres de la date véritable, par ex. : *1070406* pour *1746*, *1000800602* pour *1862*, etc. Un autre procédé consiste à changer seulement le premier chiffre de la date, par ex. : *5850* pour *1850*, etc. La *Bibliotheca Scatologica ou catalogue raisonné des livres traitant des vertus, faits et gestes de très-noble et très-ingénieux Messire Luc (à Rebours), seigneur de La Chaise et autres lieux* due à P. Jannet, P. Payen et A. Veinant, est datée de *l'année scatogène 5850*. Dans les cas où les auteurs ont voulu cacher la date de publication, il est plus difficile de trouver les dates véritables. Un pamphlet politique qui parut pendant la guerre de Trente ans et qui a pour titre *Bibliotheca gallo-suecica, sive syllabus operum selectorum, quibus Gallorum Suecorumque, hac tempestate, belli proferendi, pacis evertendæ studia publico exhibentur. Accessit prologus : Ad concordiam Germanicam adhortatio*, par Er. Irenicus, a pour adresse et pour date : *Utopiæ, apud Udonem Neminem, vico ubique, ad insigne Veritatis*, HOC ANNO (Cologne, 1642, in-8; voy. G. Brunet, *Imp. imaginaires*, pp. 230 et 273). Les dates fictives de cette sorte sont assez rares.

Tomaison, *Format*, *Pagination*. Dans une cote bibliographique, la mention du lieu de publication, du libraire et de la date, qui constitue l'*adresse* proprement dite, est elle-même suivie de l'indication du nombre des volumes, de leur format, et, dans les descriptions détaillées, du nombre de pages de chaque volume. Ex. : *Paris, E. Terquem, 1883, un vol. gr. in-8, VIII-774 pp.* Le *tome* est souvent considéré comme une division du *volume*, qui correspond toujours à l'état matériel du livre. Cependant, dans les citations, on renvoie généralement, par le mot tome, aux *volumes* d'un ouvrage (t. Ier, t. II, etc.). La division par tomes s'indique en général dans la cote bibliographique, de la manière suivante : *2 tomes en un vol. in-fol.*, *3 tomes en 2 vol. in-4*, etc. Il arrive quelquefois que les volumes d'un ouvrage ne sont pas publiés dans l'ordre où ils doivent se succéder rigoureusement. On peut, par ex., commencer la publication d'un ouvrage, qui comporte des parties bien distinctes, par le t. III ou le t. II et publier en dernier lieu le t. I. Dans un ouvrage qui devait former la collection de tous les actes de l'histoire de Pologne au moyen âge, le *Codex diplomaticus regni Poloniæ* (Vilna, 1758 et ann. suiv., 5 vol. in-fol.) les t. II et III n'ont jamais été publiés. L'indication des tomes est souvent donnée dans les titres latins des livres anciens. Elle se trouve presque toujours dans la même phrase que le titre. Par ex., l'ouvrage de Trithème, composé de deux tomes (Saint-Gall, 1690, in-fol.), a pour titre, au premier tome : *Joarnis Trithemii Spanheimensis et postea Divi Jacobi apud Herbipolim abbatis... tomus I Annalium Hirsaugiensium...* dans le titre du t. II, le commencement est le même et le titre ne diffère que par la mention du tome : ... *tomus II Annalium Hirsaugiensium.* Pour ne pas modifier la rédaction du titre, on fait suivre l'indication du tome de parenthèses où l'on indique le numéro du dernier tome, précédé d'un tiret : *tomus I* (— II) *Annalium Hirsaugiensium.* Une autre méthode, moins bonne que la précédente parce-qu'elle modifie l'intégrité du titre, indique les tomes de la manière suivante : *Tomi* (I et II)...

La mention du *format* des volumes vient à la suite de celle de leur nombre. Le format bibliographique dépend de la pliure du papier : l'in-fol. se compose de feuilles pliées en deux, l'in-4, de feuilles pliées en quatre, l'in-8, de feuilles pliées en huit, etc. Le format des papiers peut modifier beaucoup les dimensions du format bibliographique : un in-8 *couronne* correspond presque exactement à un in-18 *jésus* (V. le mot FORMAT). Aussi est-il nécessaire de mentionner la nature du format du papier d'un livre, lorsqu'on veut donner une idée exacte de ses dimensions : *in-8 couronne*, *écu*, *coquille* ou *carré*, *cavalier*, *raisin*, *jésus*, etc. Chacune de ces appellations correspond à des dimensions différentes de papier. Un moyen qui est souvent utile aux bibliographes pour reconnaître les formats, indépendamment des *signatures*, est la direction des *pontuseaux*, lorsque le papier est vergé : dans l'in-folio, les pontuseaux sont perpendiculaires, dans l'in-4 horizontaux, dans l'in-8 perpendiculaires, dans l'in-12 et l'in-16 horizontaux, dans l'in-18, l'in-24 et l'in-32 perpendiculaires, dans l'in-36, l'in-48 et l'in-64 horizontaux. La marque de fabrique ou *marque d'eau* du papier vergé est toujours placée verticalement dans le sens des pontuseaux. Les formats sont souvent une cause de difficultés, dans le classement des ouvrages composés de plusieurs parties publiées dans des formats différents, par ex., un ouvrage in-8 accompagné d'atlas in-4 ou in-folio. Les deux parties de l'ouvrage ne peuvent se trouver réunies sur les rayons des bibliothèques où les volumes sont classés par grandeurs. — Dans les catalogues du Musée britannique, le nombre des volumes est indiqué avant le lieu de publication et la date, et le format après ces deux mentions, ex. : *4 vol. London, 1814-15. 8°.* L'association des bibliothécaires anglais a proposé de rapprocher de l'indication du nombre de volumes celle du format (règle n° 6); de cette manière, l'année se trouve être la dernière mention de l'adresse et est plus facile à trouver en cherchant rapidement. La place de ces indications dépend du but que l'on se propose.

Le *nombre des pages* des volumes est toujours utile à indiquer. La Bibliothèque nationale ne le donne pas dans ses bulletins. On y indique seulement les brochures de moins de 48 pages par le mot *Pièce*. Au Musée britannique, l'indication du nombre des pages est toujours donnée, à la suite du titre, ex. : *The graduated mental Arithmetic for the Standards... pp. 42*. — SPANHEIM (Ezéchiel). *Relation de la cour de France en 1690...* publiée... par M. C. C. *Schefer. pp. lvii. 462.* Il est préférable de réunir les mentions du nombre des pages par un tiret, comme on le fait habituellement, par ex. : *LVII-462* pp. — La pagination en chiffres romains et la pagination en chiffres arabes sont généralement indépendantes l'une de l'autre. On trouve cependant quelquefois la pagination en chiffres arabes continuant la pagination en chiffres romains, par ex., dans la *Hand-list of bibliographies*, publiée par le Musée britannique, la préface se termine par la p. X et la première page du texte porte le n° 11. On trouve souvent, dans les livres anciens, des ouvrages dont les volumes sont composés de plusieurs parties ayant chacune une pagination distincte, en chiffres arabes. Par ex., dans l'ouvrage de Bucelinus, déjà cité plus haut, chaque volume se compose de différentes parties portant chacune une pagination spéciale : le t. I et le t. II ont quatre parties; le t. III comprend deux parties, dont la seconde seulement est paginée, suivies d'un appendice non paginé; le t. IV, trois parties, etc. — Les parties non paginées ne sont pas rares dans les livres anciens, surtout dans les livres du XVIe et du XVIIe siècles. Les pièces liminaires, dédicaces, préfaces, éloges en vers, etc., ne sont presque jamais paginées. — Parmi les particularités qui peuvent encore se rencontrer pour la pagination, il y a les paginations en lettres (*a*, *b*, *c*, *d*, etc.), les paginations continues pour plusieurs volumes, les paginations par colonnes, qui doivent être indiquées (*1204 col.*), etc. Au XVIe siècle, les livres sont presque toujours *foliotés* et non paginés; on indique les folios par les abréviations *fol.* ou *ff* (feuillets), ex. : *230 ff.* On mentionne également s'ils sont *chiffrés* ou *non chiffrés*, ex.: *230 ff. n. chiff.* — Dans l'évaluation du nombre des pages, il faut compter le verso de la dernière page imprimée, lorsqu'il est laissé en blanc, mais les pages blanches qui suivent, même lorsqu'elles font partie de la feuille d'impression, ne sont pas comprises dans le nombre total des pages. — Les erreurs de pagination, qui sont peu fréquentes dans les livres modernes, ne sont pas rares dans les livres anciens. On rencontre très souvent, dans les livres du XVIe siècle, non seulement des fautes d'impression dans les chiffres des pages, mais des erreurs qui font sauter la pagination de plusieurs pages, ou feuillets, par ex., le fol. 150 faisant suite au fol. 139. Ces fautes étaient souvent corrigées au cours de l'impression, lorsqu'elles n'exigeaient pas de remaniements trop étendus, de sorte qu'il y a des exemplaires qui ont les fautes et d'autres qui sont corrects. Il y a dans ce cas deux états de l'impression, qui correspondent néanmoins à la même édition. A la Bibliothèque nationale, on conserve un exemplaire de chaque espèce, lorsque la collation a fait découvrir les différences. — Un certain nombre d'abréviations techniques sont usitées, pour les indications de volumes, de format et de pages : *chiff.*, chiffré; *cp.*, complet; *ff.*, feuillets; *fol.*, folios; *mq.*, manque; *mqq.*, manquent; *n. chiff.*, non chiffré; *obl.*, oblong; *p.* page; *pp.*, pages; *r°*, recto; *sq.*, *sequens*; *sqq.*, *sequentes*; *ss.*, suivants; *v°*, verso, etc.

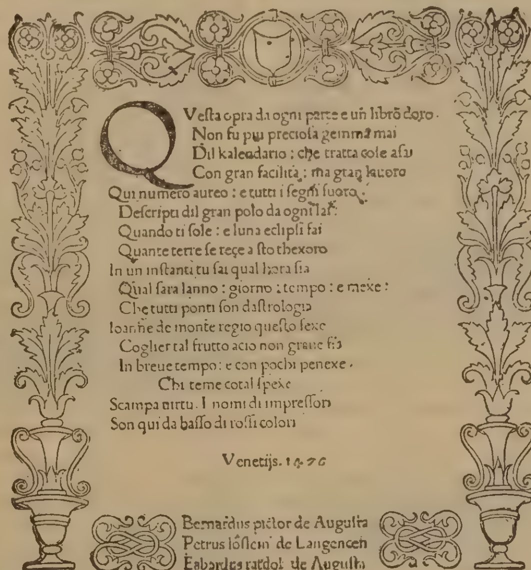


Fig. 10. — Frontispice d'une traduction italienne du *Kalendarium* de Jean Müller, dit *Regiomontanus* (1476).

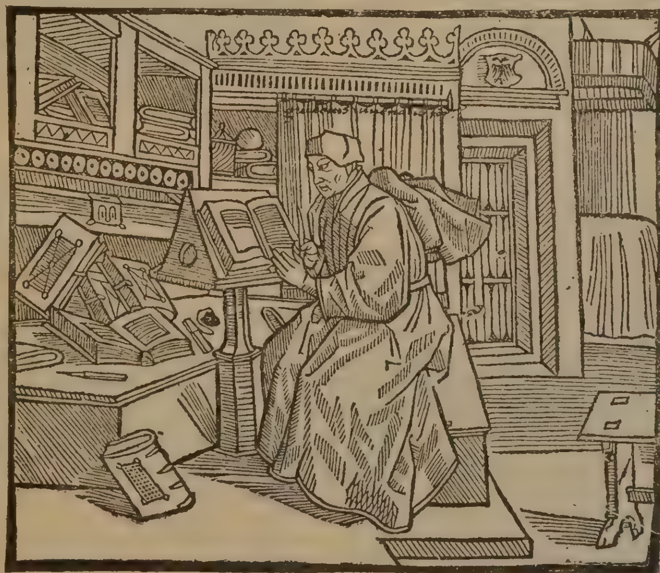


Fig. 11. — Frontispice d'une édition de *Térence* (1493).

Gravures, Frontispice. Les mentions bibliographiques étudiées précédemment se mettent, dans presque toutes les bibliographies et les catalogues, à la suite de l'adresse et sur la même ligne qu'elle. Celles qu'il nous reste à étudier sont indiquées, pour la plupart, dans des *notes* placées au-dessous de la transcription des titres et généralement imprimées en caractères plus petits que celle-ci, par ex.,

en 6, lorsque le titre est composé *en 7* (V. Typographie). — Pour les ouvrages qui renferment des gravures, il faut mentionner, outre leur nombre, leur place *dans le texte*, c.-à-d. au milieu de la composition typographique, ou *hors texte*, c.-à-d. sur des pages spéciales, dont le v° reste blanc. On peut désigner les gravures dans le texte par le mot *figures (fig.)* et les gravures hors texte par le mot *planches (pl.)*, comme on le fait régulièrement dans la *Bibliographie des sociétés savantes*. Il faut indiquer si les gravures sont tirées *avant la lettre* ou *après la lettre* (V. Gravure). Les vignettes d'ornement, initiales ornées, culs-de-lampe, peuvent être indiquées, lorsqu'il y a intérêt à le faire. On rencontre assez souvent, pour la même édition, des tirages différents des planches, qui présentent des divergences non seulement dans les légendes, mais dans les détails de la gravure elle-même. Ces particularités doivent toujours être mentionnées (V. à ce sujet Meaume, *Note sur les différents tirages des planches du livre intitulé « Austrasiæ reges et duces », Cologne, 1591*, extr. du *Bullet. du bibliophile*, ann. 1874). — Les noms des graveurs des planches d'un ouvrage, de même que ceux des auteurs des titres ornés et des frontispices, lorsqu'ils le méritent, doivent être indiqués. Les artistes n'ont pas toujours signé très régulièrement leurs gravures, et l'identification des auteurs demande souvent des recherches minutieuses. Le célèbre ouvrage de Thomas Morus sur le pays d'Utopie (*De optimo Reip. statu deque nova insula Utopia libellus vere aureus, nec minus salutaris quam festivus*, 1518) est orné de planches de Holbein, qui a signé seulement l'encadrement de la p. 17 : *Hans Holb.* Parmi les fig. du présent article, on voit, dans la fig. 3 (*Entrée d'Eléonore d'Autriche à Paris*, par Guillaume Bochetel, 1531), un encadrement de titre composé par Geoffroy Tory, imprimeur et graveur ; dans la fig. 5 (*Métanealogie sacrée*, par André Valladier, 1624), les gravures du titre sont l'œuvre de Léonard Gaultier, graveur du commencement du XVIIe siècle qui se fit une spécialité des titres religieux allégoriques (V. Bouchot, *Le Livre*, [1886], p. 161 et ss.) ; il a signé ce titre au bas du côté droit : *L. Gaultier incidit;* le titre gravé de la fig. 6 (Poésies d'Urbain VIII, 1642), qui n'est pas signé, est l'œuvre de Claude Mellan (*ibid.*, p. 165) ; celui de la fig. 7 (Œuvre de Mme Deshoulières, 1747) a été gravé par Fessard d'après un dessin dû à Cochin (*ibid.*, p. 202), etc. — Les indications relatives aux eaux-fortes, aquatintes, lithographies, etc., sont de même nature que celles des gravures. Pour les photographies, les héliogravures, et, en général, tous les procédés mécaniques de reproduction, on n'indique les artistes que d'une façon exceptionnelle, comme nous l'avons déjà dit à la fin du chapitre consacré à l'*Auteur*. Les cartes de géographie doivent être mentionnées avec leur format, la nature de leur tirage, en noir ou en couleur, les noms des dessinateurs et des graveurs, etc.

Le *frontispice* est une gravure placée en regard du titre d'un livre et dont le sujet est en harmonie avec le caractère de l'ouvrage. Il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, le frontispice avec le titre orné. Ainsi, les fig. 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sont des titres ornés, auxquels on peut donner le nom de *titres-frontispices*, mais qui ne sont pas des frontispices proprement dits. La gravure qui passe pour le plus ancien frontispice de livre imprimé est celle qui se trouve sur le titre du *Kalendarium* de Jean Müller, dit *Regiomontanus*, publié, en latin et en italien, à Venise, en 1476, in-4°, et dont nous avons déjà cité la disposition de l'adresse, en parlant ci-dessus de la mention du *libraire*. Ce n'est cependant point un véritable frontispice, puisqu'il ne se compose que d'une bordure ornée, encadrant les vers qui tiennent lieu de titre, accompagnée du lieu d'impression et de la date. Nous donnons, dans la fig. 10, le fac-similé réduit du titre de la traduction italienne. A la partie inférieure du titre et comme insérés dans la bordure, qui est interrompue à cet endroit, se trouvent les noms des libraires et de l'imprimeur. Ces trois lignes sont imprimées en rouge, et le dernier vers du titre mentionne cette particularité typographique. Voici la transcription du titre italien, composé de 17 vers qui donnent le sommaire du livre en décrivant les avantages qu'on peut en retirer :

Questa opra da ogni parte è un libro d'oro.
Non fu più preciosa gemma mai
Dil kalendario, che tratta cose asai
Con gran facilità, ma gran lavoro.
Qui numero aureo, e tutti i segni fuoro,
Descripti dil gran polo da ogni lai :
Quando ti sole e luna eclipsi fai,
Quante terre se reçe a sto thexoro ;
In un instanti, tu sai qual hora sia,
Qual sarà l'anno, giorno, tempo e mexe,
Che tutti ponti son d'astrologia.
Ioanne de Monte Regio questo fexe,
Coglier tal frutto a cio non grave sia
In breve tempo e con pochi penexe.
Chi teme cotal spexe
Scampa virtù. I nomi di impressori
Son qui da basso di rossi colori.

Les frontispices sont souvent consacrés à la reproduction du propre portrait de l'auteur, en pied, en buste ou figurant dans une scène allégorique. C'est la suite de la tradition des frontispices du moyen âge, qui représentent en général l'auteur à genoux et offrant son livre au personnage à qui l'ouvrage est dédié. Le *Térence* publié à Lyon, en 1493, par Treschel, représente l'auteur écrivant son livre (fig. 11). Il est placé dans une salle avec l'ameublement du XVe siècle et en face du pupitre qui servait aux scribes du moyen âge. La fig. 12 reproduit un frontispice allégorique. Il est emprunté à une édition de la *Bibliotheca latina* de Fabricius. Il est placé en regard du titre, reproduit dans la fig. 13. Il représente des savants qui s'entretiennent devant un monument au-dessus de la porte duquel est écrit *Bibliotheca latina*, pendant que d'autres personnages sont occupés à suspendre des portraits aux murs de cet édifice. Les titres placés sur les frontispices diffèrent assez souvent, dans leur rédaction, du titre des volumes. Ces différences doivent être indiquées, dans des analyses bibliographiques détaillées, pour que les citations faites d'après l'un ou l'autre puissent toujours être facilement vérifiées. Les frontispices ont souvent fourni aux artistes des sujets de compositions intéressants au point de vue de l'art (V. Frontispice).

Reliure. L'état matériel des volumes ne peut pas être indiqué dans les bibliographies, où les livres ne sont mentionnés que pour eux-mêmes, ni dans les catalogues de bibliothèques, où tous les volumes sont destinés à être reliés, au bout d'un temps plus ou moins long. Il n'est donné que dans les catalogues de libraires, les catalogues de ventes et les catalogues de collections particulières. La mention de la reliure se trouve généralement, dans ces catalogues, sur la même ligne que les mentions relatives à l'adresse. On indique si la reliure est *pleine* ou *demi-pleine*, s'il y a des *dos* et *coins en maroquin*, des *filets*, l'état des *tranches* (dorées, marbrées, peigne, jaspées), les ornements au dos ou sur les plats, etc. On trouvera l'explication de ces termes techniques à l'article Reliure. Les noms des relieurs célèbres sont indiqués entre parenthèses, à la suite du titre, exemple : *2 vol. mar. bl. fil. dor. (Capé) ; 1 vol. mar. r. (TrautzBauzonnet), 2 vol. mar. bl. fil. à comp. (Derome)*, etc.

L'indication de l'état matériel des volumes comporte un certain nombre d'abréviations dont voici une liste sommaire : *bas.*, basane ; *br.*, broché ; *cart.*, cartonné ; *chagr., bl., n.*, etc., chagrin bleu, noir, etc. ; *couv.*, couverture ; *d. d. t.*, doublé de tabis ; *dem.-rel.*, demi-reliure ; *dent. ext., int.*, dentelure extérieure, intérieure ; *d.-r.*, demi-reliure ; *dérel.*, dérelié ; *d. s. t.*, doré sur tranches ; *éb.*, ébarbé ; *fil.*, filets ; *fil. à comp.*, filets à compartiments ; *mar. r., v., bl., du Lev.*, etc., maroquin rouge, vert ; bleu, du Levant, etc. ; *non rog.*, non rogné ; *tr. dor.*, tranches dorées ; *v. ant.*, veau antique ; *v. f.*, veau fauve,

v. j., veau jaune; *v. marbr.*, veau marbré; *v. rac.*, veau raciné, etc.

Editions, cartons. La mention de l'*édition* peut être donnée accidentellement, dans un travail bibliographique qui n'a pour objet qu'une édition déterminée, par exemple : MÜLLER (E.). — *La Morale en action par l'histoire, par E. Müller, 4e éd.* L'édition est alors mentionnée à la place qu'elle occupe dans le titre. Pour indiquer les éditions successives d'un même ouvrage, on peut suivre la méthode adoptée à la Bibliothèque nationale, qui consiste à mettre, en tête d'un alinéa, la date de l'édition, suivie de son numéro d'ordre, dans les termes

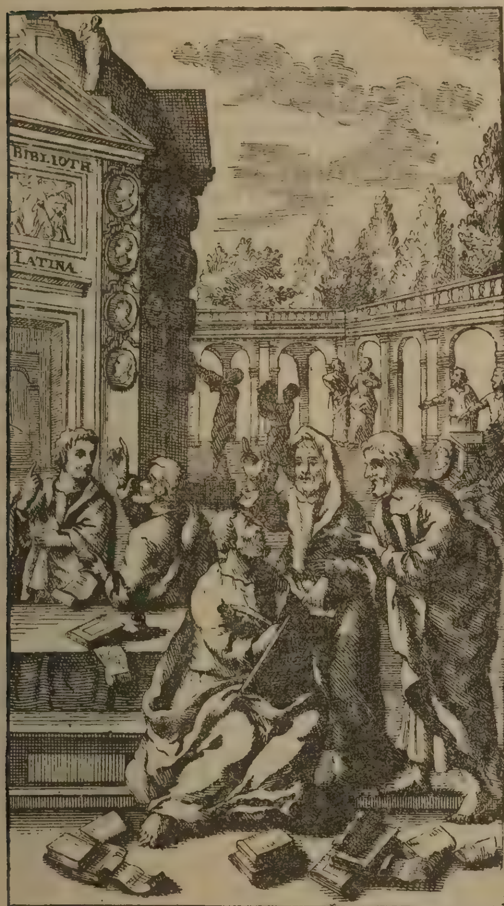


Fig. 12. — Frontispice de la *Bibliotheca latina* de Fabricius (1708).

JO. ALBERTI FABRICII
SS. Theol. D. & Prof. Publ. Gymnasii-
qve h. a. Rectoris
BIBLIOTHECA
LATINA
Sive
Notitia Auctorum Veterum
Latinorum, qvorumcunqve scripta
ad nos pervenerunt, distributa
in libros IV.
ET
Nova hac Editione sic recognita ab au-
ctore, ac locupletata, ut novum opus
videri possit.
Obiter p. 595. sec suppleta ingens lacuna
aliqvot paginarum in scholiis Eustathii ad
Dionysium Periegetem.



HAMBURGI,
Sumtu BENJAMINI SCHILLERI.
LEOBURGI, Typis Christ. Albr. Pfeifferi
A. C. MDCCVIII.

Fig. 13, — Titre de la *Bibliotheca latina* de Fabricius (1708).

du titre, et de l'indication de la ville de publication, etc. Exemple :

The guide of the french conversation by J.-L. Mabire. The second edition. — *Paris, the autor, 1816, in-16 carré.*

1818. — The third edition.— *Paris, the autor, in-16 carré.*

Au lieu d'indiquer les éditions, un certain nombre de librairies mentionnent les *mille*, pour les ouvrages tirés à un grand nombre d'exemplaires, par exemple : *80e mille.* Un certain nombre d'éditions, que les auteurs veulent rendre définitives, portent la mention : *Edition ne varietur.* On trouve aussi *editio ultima*, ou *editio postrema*, comme dans l'édition des *Poemata* de Buchanan donnée par les Elsevier (1628, in-24). — On trouve quelquefois des différences typographiques dans les exemplaires d'une même édition. Nous avons déjà expliqué ci-dessus, en parlant de la mention du *libraire*, comment l'adresse peut présenter alternativement plusieurs noms de libraires, lorsque chaque libraire a fait tirer un certain nombre d'exemplaires à son propre nom. On a vu aussi que la *pagination* présente des fautes d'impression qui, dans certains exemplaires, sont corrigées au cours de l'impression. Le texte même des livres renferme quelquefois des passages modifiés suivant les exemplaires, et qu'il est plus difficile de découvrir et d'expliquer La Bible polyglotte de Walton *(Polyglot Bible)*, imprimée de 1653 à 1657, sous le patronage de Cromwell, qui affranchit des droits d'importation le papier qui servait à l'impression, a une préface qui contient un éloge du Protecteur de la République anglaise. Dans un certain nombre d'exemplaires, qui restaient au libraire au moment du retour de la monarchie, Walton fit réimprimer la préface et y remplaça les passages élogieux par des invectives contre les partisans de Cromwell. — D'autres divergences ne peuvent s'expliquer que par des corrections faites au cours du tirage, pour des raisons diverses. Ainsi, une plaquette intitulée *Exemplum litterarum ad serenissimum Daniæ et Norvegiæ regem a Gallico per Germaniam legato scriptarum circa tractatus pacis* (Paris, 1642, pet. in-fol.) a eu deux tirages distincts, puisqu'un exemplaire porte, à la p. XXXI : XIX. *Nouembris*, et l'autre : *decimâ nonâ Nouembris*; de même,

dans le premier : xxiv. *Decembris*, et dans le second ; *vigesimâ quartâ Decembris*, etc. (Bibliothèque nationale, M. 601 et 602). La clarté dans les dates semble avoir été le motif de ces corrections. Il y a des exemples où les différences sont plus complexes. Le livre intitulé *Thomæ Bartholini De equestris ordinis Danebrogici... origine... dissertatio historica* (Copenhague, 1676, in-fol.) est, comme le précédent, conservé à la Bibliothèque nationale dans deux exemplaires de même date (M. 460 et 1271). L'exemplaire porté sous le numéro M. 460 diffère de l'autre par l'absence d'un portrait hors texte, celui du comte de Griffenfeld, et par une autre particularité tenant à la composition matérielle du livre : la marque du libraire n'est pas gravée sur le titre de cet exemplaire, tandis qu'elle se trouve sur celui de l'autre. Les exemplaires d'une même édition peuvent aussi différer par le format : par ex., les *Origines littéraires de la France*, par M. Moland (Paris, 1866) ont été publiées dans le format in-8 et dans le format in-4, etc. — Les ouvrages publiés en plusieurs volumes donnent souvent lieu à des remarques importantes. On doit considérer comme le même ouvrage un livre qui a été continué à plusieurs siècles de distance. Par ex., l'ouvrage de Chemnitz sur l'expédition de Gustave-Adolphe en Allemagne, dont les deux premières parties ont été publiées en 1648 et 1653 (Stettin, in-fol.) a été achevé, dans le même format et avec la même disposition typographique, par M. Dahlgren, de 1855 à 1859 (Stockholm, in-fol.). Un certain nombre d'ouvrages n'ont jamais été achevés et sont restés incomplets, par ex., les *Chefs-d'œuvre dramatiques* publiés par Marmontel, dont il n'a paru que le premier volume (Paris, 1773, in-4).

barbarum ac ſerum legibus ad cultiorẽ uitæ uſum
traductũ in formã prouinciæ redegit.

.FINIS.

Hiſtorias ueteres peregrinaq; geſta reuoluo
Iuſtinus, lege me: ſum trogus ipſe breuis.
Me gallus ueneta Ienſon Nicolaus in urbe
Formauit: Mauro principe Chriſtophoro.

IVSTINI HISTORICI CLARISSIMI IN
TROGI POMPEII HISTORIAS LIBER
XLIIII. FELICITER EXPLICIT.

.M.CCCC.LXX.

Fig. 14. — Explicit du *Justin* de Jenson (1470).

Outre les particularités qui différencient les exemplaires d'une même édition, il faut étudier les ressemblances que présentent quelquefois des éditions en apparence différentes, mais qui ne sont souvent que des réimpressions dont le titre seul est changé. Le procédé du rajeunissement des titres a été employé dès l'origine de l'imprimerie. Le libraire Jean Petit, qui vivait à la fin du xv[e] siècle, fit l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de la Bible imprimée à Venise par Jenson en 1476, et pour les débiter sous son propre nom, il fit précéder le livre de douze feuillets d'additions, et remplaça l'ancien titre par un nouveau avec son nom et son adresse. Le *Palais des curieux*, de Vulson de la Colombière, publié en 1646, eut ensuite plusieurs réimpressions textuelles, chacune avec un titre différent : en 1652, celui d'*Oracles divertissants ;* en 1659, celui de *Questions plaisantes et récréatives ;* enfin, en 1671, celui de *Palais de la Fortune*, etc. — Les *tirages à part* méritent une mention spéciale dans les analyses bibliographiques. Il faut toujours s'assurer, autant qu'on le peut, s'ils sont conformes aux originaux. Un certain nombre de tirages à part contiennent, en effet, des modifications dont leurs titres ne font pas toujours mention. Presque tous les articles importants publiés dans les revues scientifiques et littéraires, sont tirés à part.

Les *cartons* sont aussi une des causes de différences entre les exemplaires d'une même édition. On appelle ainsi des feuillets réimprimés qui remplacent les pages où l'on a voulu faire des corrections. Par ex., dans l'édition de 1595 des *Essais* de Montaigne, il y a un certain nombre d'exemplaires qui ont un *carton* à la p. 64. Cette édition fut faite, comme on le sait, sur un exemplaire annoté par Montaigne, qui avait souvent écrit ses additions sur des feuilles libres, quand la place lui manquait ; une de ces fiches fut retrouvée pendant que l'édition se vendait et nécessita, au chap. xxii du livre I, une intercalation de vingt-deux lignes : elle fut faite au moyen de la réimpression de deux pages, dont la justification, augmentée d'un centim., contient deux lignes de plus que les autres pages. Les *cartons* ont souvent pour cause les modifications réclamées par la censure, dans les livres anciens. Le *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie françoise, où l'on trouve l'histoire des rois, celle des maisons illustres, des fiefs, des charges et des grands hommes*, par Lenglet-Dufresnoy (Paris, V[e] Gandouin, 1753, 3 vol. in-12), contient des cartons qui ont été révélés par la découverte d'un exemplaire où les feuilles supprimées se trouvent réunies à la fin de chaque volume (V. *Bulletin du Bibliophile*, 1874, pp. 275 et suiv.). Voici quelques exemples de ces cartons : au tome II, page xxxvii, à propos des impôts extraordinaires du règne de Louis XII, on lit : « On s'y prêtoit d'autant plus volontiers qu'on étoit persuadé qu'il employoit ces subsides en dépenses nécessaires pour le soutien de l'Etat *et non en des extravagances qui font quelquefois perdre aux souverains l'estime et par conséquent l'amour de leurs sujets* ; » les mots soulignés sont supprimés dans l'exemplaire *cartonné ;* tome II, page 240 : « les mouvements dont son règne fut *rempli...* » ce mot est remplacé par celui d'*agité* dans le feuillet cartonné, etc. La seconde édition du Dictionnaire de Boiste (1803), renfermait l'exemple suivant : *Spoliateur : Bonaparte.* La censure exigea un carton, dans lequel le nom de Bonaparte fut remplacé par celui de *Frédéric le Grand.* Toutes

ces particularités ne peuvent souvent être découvertes qu'au moyen d'une collation minutieuse.

L'étude précédente, malgré son étendue et ses détails, est loin d'avoir épuisé toutes les questions qui peuvent se présenter dans les recherches bibliographiques. La classification des livres dans les catalogues, par noms d'auteurs, titres, rubriques, etc., présente souvent plus de difficultés qu'on ne s'y attendrait et doit être connue de toutes les personnes qui font des recherches dans les bibliothèques. Les principales bibliothèques, et notamment la Bibliothèque nationale et le Musée britannique font imprimer leurs catalogues et les mettent à la disposition des lecteurs, qui sont obligés de chercher eux-mêmes les indications des livres dont ils ont besoin. Cette étude de la classification matérielle des livres est l'objet d'une section de l'article BIBLIOTHÈQUE (*Classement des livres*).

IV. Répertoires bibliographiques. — Les répertoires bibliographiques sont encore très peu nombreux, relativement au nombre des livres imprimés et eu égard au besoin que l'on a de plus en plus des ouvrages généraux de recherches pour se guider au milieu de la masse des livres publiés. Les répertoires de bibliographie sont de plusieurs sortes : au premier rang se placent les bibliographies des bibliographies ; viennent ensuite les bibliographies générales relatives à des livres de différents genres et de différentes sciences, à des parties spéciales de la bibliographie, etc. ; les bibliographies des publications de la librairie de chaque pays.

I. Les bibliographies des bibliographies ne sont représentées que par un très petit nombre d'ouvrages, dont deux seulement sont de première importance. Ce sont la *Bibliographie des bibliographies* de M. Vallée et la *Bibliotheca bibliographica* de Petzholdt.

L'ouvrage de M. Vallée a pour titre complet : *Bibliographie des bibliographies, par Léon Vallée, de la Bibliothèque nationale. Première partie : Catalogue des bibliographies générales et particulières, par ordre alphabétique d'auteurs, avec indication complète du titre, des lieu et date de publication, du format, etc. Seconde partie : Répertoire des mêmes bibliographies par ordre alphabétique de matières. — Paris, E. Terquen*, 1883, gr. in-8, VIII-774 pp. Un supplément a paru en 1887, 356 pp. Ce répertoire comprend, outre les bibliographies proprement dites, plusieurs catégories de livres qui, sans être véritablement des bibliographies, ont néanmoins un caractère bibliographique : les livres contenant des listes d'ouvrages cités, lorsqu'elles ont assez d'importance pour être mentionnées ; les notices sur les travaux des savants et des littérateurs contenant l'énumération de leurs ouvrages ; les biographies renfermant des indications de sources critiques ; les revues qui donnent des comptes rendus bibliographiques, etc. L'ouvrage de M. Vallée a donc une extension beaucoup plus grande que ne l'indique son titre et on peut y trouver beaucoup plus de renseignements qu'on ne s'attendrait à en rencontrer. Mais on se ferait une idée fausse de l'étendue de la bibliographie, si l'on comptait comme ouvrages de bibliographie pure les 10,000 ouvrages mentionnés dans ce répertoire, car dans beaucoup d'entre eux la bibliographie n'a qu'un rôle secondaire et accessoire. La seconde partie de l'ouvrage, la plus importante au point de vue des recherches, occupe 283 pages (176 pp. dans le répertoire même, et 107 pp. dans le supplément) et comprend, sous des rubriques de matières, telles que *Académies*, *Bibliographie*, *Biographie*, *Botanique*, etc. et sous des rubriques de pays, de départements, de villes, de personnages, rangées par ordre alphabétique, les indications sommaires des ouvrages dont les titres sont donnés en détail dans la première partie, au rang alphabétique des auteurs ou des premiers mots des titres pour les ouvrages anonymes.

L'ouvrage de Petzholdt a pour titre : *Bibliotheca bibliographica. Kritisches Verzeichniss der das Gesammtgebiet der Bibliographie betreffenden Litteratur des In- und Auslandes, in systematischer Ordnung bearbeitet, von Dr Julius Petzholdt. Mit alphabetischem Namen- und Sachregister. — Leipzig, W. Engelmann*, 1866, gr. in-8, XII-940 pp. Dépassée aujourd'hui par le répertoire précédent, qui est au courant des progrès accomplis par la bibliographie depuis vingt ans, la *Bibliotheca bibliographica* de Petzholdt n'en conserve pas moins de sérieux avantages : chaque ouvrage ou groupe d'ouvrages relatifs au même sujet, réunis lorsqu'ils ne sont pas de première importance, est suivi d'une notice quelquefois détaillée sur sa valeur et son contenu ; en outre, l'ouvrage est disposé sur un plan méthodique, d'après les grandes divisions suivantes : 1° Introduction *(Einleitender Theil)* comprenant les ouvrages relatifs à la bibliographie même et aux systèmes bibliographiques (pp. 1-65) ; 2° Partie générale : répertoires généraux, livres rares, incunables, biographie personnelle, iconographie, etc. (pp. 66-279) ; 3° Partie spéciale, comprenant les bibliographies nationales, par ordre alphabétique de pays (pp. 280-441), et les bibliographies scientifiques, subdivisées en huit groupes : histoire littéraire et polygraphie ; philosophie et théologie ; sciences mathématiques et naturelles, avec la médecine ; pédagogie et ouvrages de vulgarisation ; économie politique, droit et art militaire ; philologie et littérature ; technologie et beaux-arts ; sciences historiques et cartographie (pp. 442-875). Les ouvrages qui peuvent entrer dans deux ou plusieurs sections figurent à autant d'endroits qu'il est nécessaire, de sorte qu'il n'y a pas lieu de craindre les omissions dans les recherches ; une table alphabétique des auteurs, placée à la fin de l'ouvrage, facilite toutes les identifications. Petzholdt a exclu de son répertoire tous les ouvrages qui ne tiennent que de loin à la bibliographie et qui occupent beaucoup de place dans la *Bibliographie des bibliographies* de Vallée, mais il y a fait figurer, avec raison, tous les catalogues de libraires rédigés avec soin et compétence et qui forment souvent d'excellents répertoires bibliographiques.

Les ouvrages analogues qui ont précédé ces deux grands répertoires étaient loin d'avoir la même importance. Les livres de J. Power (*A Handy-Book about books*, Londres, 1870, in-8) et de Joseph Sabin (*A Bibliography of Bibliography, or a handy-book about books*, New-York, 1877, in-8) sont les deux principaux. Ils sont d'un maniement commode et peuvent être consultés avec avantage pour les recherches générales. Le manuel bibliographique le plus pratique est encore la *Hand List of bibliographies* publiée par l'administration du Musée britannique de Londres et dont la dernière édition est de 1881 (*Hand-List of bibliographies, classified catalogues and indexes placed in the Reading Room of the British Museum for reference*, Londres [*Printed by order of the trustees*], 1881, in-8). Ce petit livre, destiné à faciliter aux lecteurs la connaissance des répertoires bibliographiques placés dans la grande salle de lecture, où ils forment une section spéciale, comprend, en 106 pages, la mention sommaire des bibliographies principales de toutes les branches des sciences, suivant un ordre méthodique et avec un index alphabétique des auteurs et des matières. L'édition de 1881, rédigée par M. W. Porter, contient l'indication de 700 ouvrages environ. Les divisions de ce petit manuel sont les suivantes : 1° *Bibliographies of bibliographies* (p. 11) ; 2° *Universal bibliographies and classified catalogues* (pp. 12-15) ; 3° *General bibliographies of the particular nations* (pp. 16-29) ; 4° *Bibliographies of special subjects* (pp. 30-92), comprenant 11 subdivisions : *Theology*, *Philosophy*, *Jurisprudence*, *Sciences and Arts*, *fine Arts*, *Music*, *Belles-Lettres*, *Geography*, *History*, *Indexes to periodicals*, *Index Society*. — Les bibliographies des bibliographies antérieures aux ouvrages

précédents n'ont plus guère aujourd'hui qu'un intérêt historique. Celle de P. Namur (*Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale ou répertoire systématique, indiquant : 1° tous les ouvrages relatifs à la paléographie, à la diplomatique, à l'histoire de l'imprimerie, à la bibliographie, etc.; 2° la notice des recueils périodiques...*, Liège, 1838, in-8) est l'une des plus complètes pour l'époque où elle a été publiée ; l'auteur a donné à la bibliographie une acception beaucoup plus vaste que celle qu'on lui donne habituellement, en y rattachant l'imprimerie, la paléographie et la diplomatique, c.-à-d. la partie de l'érudition qui a pour objet l'étude critique des anciens manuscrits et des chartes du moyen âge. Le *Répertoire bibliographique universel*, de Peignot (Paris, 1812, in-8) comprend aussi la bibliographie des bibliographies du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui sont assez nombreuses, comme on a pu le voir à l'histoire de la bibliographie, mais que l'on consulte rarement aujourd'hui. Enfin, l'Italien Tonelli a publié le plus ancien ouvrage de ce genre qui puisse être comparé aux répertoires que nous venons d'énumérer : *Biblioteca bibliografica antica e moderna*, *d'ogni classe et d'ogni naziona* (Guastalla, imp. ducale, 1782-1783, 2 vol. in-4).

II. Les bibliographies générales sont des répertoires qui ne sont pas consacrés spécialement à telle ou telle branche des sciences, mais qui comprennent des livres relatifs à différents sujets et dont la réunion n'a été faite qu'au point de vue bibliographique.

Le principal est le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, de J.-C. Brunet, dont la première édition remonte à l'année 1810 (V. ci-dessus l'histoire de la bibliographie, p. 585). On se sert actuellement de la 5e édition (Paris, 1860-1865, 6 vol. in-8). Les cinq premiers volumes sont occupés par une liste alphabétique des livres rangés par noms d'auteurs, et accompagnés de descriptions et de notices détaillées. Les titres sont transcrits avec beaucoup d'exactitude et souvent donnés in-extenso. L'auteur s'est attaché de préférence aux ouvrages rares et aux publications de luxe. Tous les ouvrages importants pour l'étude des diverses sciences figurent néanmoins dans le *Manuel*, mais, au lieu d'être accompagnés d'une notice, ils sont rejetés dans des notes placées au bas des pages et mentionnés brièvement. Le t. VI est occupé par une table méthodique des ouvrages analysés dans le manuel. On rattache à cette publication un dernier volume, dû à M. P. Deschamps, lequel volume forme le complément de l'ouvrage : il est intitulé *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, et est destiné à l'interprétation des noms de villes qui se trouvent dans les adresses des livres. Un *Supplément* au *Manuel*, publié par MM. G. Brunet et P. Deschamps, a paru en 1878-1880 (2 vol. in-8) Le *Manuel du libraire* renferme des indications bibliographiques sur des ouvrages de tout genre, mais les livres anciens et surtout ceux qui sont relatifs à l'histoire littéraire y tiennent la place prédominante.

En seconde ligne vient le *Trésor de livres rares et précieux ou nouveau dictionnaire bibliographique*, du bibliophile allemand G. Th. Græsse (Dresde, 1859-1869, 7 vol. in-4). Il ne le cède pas à Brunet pour l'exactitude des mentions, mais son format est plus grand et moins commode. Son principal mérite est de combler en grande partie les lacunes qui existent dans Brunet pour les ouvrages des littératures étrangères et principalement pour ceux de la littérature allemande.

Il existe plusieurs autres ouvrages du même genre, mais d'une valeur secondaire et d'une date moins récente, sans parler de ceux qui ont été publiés au siècle dernier ou au commencement de notre siècle et qui ont été mentionnés dans l'histoire de la bibliographie. Le principal est le *Nouveau manuel de bibliographie universelle* composé par MM. F. Denis, P. Pinçon et De Martonne, qui parut dans la collection des manuels Roret (Paris, 1857, 3 vol. in-8). Ce manuel est à peu près complet pour les publications françaises, mais les omissions y sont nombreuses pour les publications étrangères. Les principaux répertoires de bibliographie générale qui ont paru avant cette époque, l'*Allgemeines bibliographisches Lexikon* de Ebert (Leipzig, 1821-1830, 2 vol. in-4) et l'*Allgemeines Europäisches Bücher-Lexicon* de Georgi (Leipzig, 1742-1758, in-fol.), qui étaient, surtout celui d'Ebert, les meilleurs ouvrages de ce genre pour leur époque, sont aujourd'hui entièrement remplacés par ceux que nous venons d'énumérer.

III. La plupart des pays d'Europe et d'Amérique où l'imprimerie a déjà pris un développement quelque peu considérable possèdent des répertoires, généralement annuels, qui indiquent périodiquement toutes les publications de la librairie de chacun de ces pays. Le *Journal de la librairie* de la France et l'*Allgemeine Bibliographie* de l'Allemagne sont les plus importants et les plus connus. Nous donnons une liste sommaire de ces répertoires, avec la date où ils ont commencé à paraître, suivant l'ordre alphabétique des pays.

ALLEMAGNE. — *Allgemeine Bibliographie für Deutschland* (1843), publiée par la librairie Hinrichs, à Leipzig, in-12. Les deux grands répertoires de Kayser (*Index librorum, vollständiges Bücher-Lexicon, enthaltend alle von 1750 bis zu Ende des Jahres (1886) in Deutschland... gedruckten Bücher*, Leipzig, 1834 et ann. suiv., in-4) et de Heinsius (*Allgemeines Bücher-Lexicon, 1700-1815*, Leipzig, 1812 et ann. suiv., in-4) sont continués dans des suppléments qui paraissent tous les cinq ans et qui sont dressés d'après l'*Allgemeine Bibliographie.*

ANGLETERRE. — *The English catalogue of books* (1835), publié par Low, à Londres (in-8), complété par deux bulletins bibliographiques, *The Publisher's Circular* (bi-mensuel, dep. 1837) et *The Bookseller* (mensuel dep. 1858). La bibliographie ancienne de la Grande-Bretagne se trouve dans le *Bibliographer's manual of English literature* de Lowndes.

AUTRICHE. — *Oesterreichische Buchhändler-Correspondenz*, publiée par l'association des libraires autrichiens, depuis 1860 (in-4).

BELGIQUE. — *Bibliographie de la Belgique* (1839), publiée par Muquardt, à Bruxelles (in-8) et la *Bibliographie de la Belgique, journal officiel de la librairie* (1876).

DANEMARK. — *Dansk Bogfortegnelse* (Catalogue des livres danois), publié tous les dix ans, depuis 1840, à Copenhague (in-4).

ESPAGNE. — *Boletin de la Libreria* (1873), publié à Madrid (in-8). Pour la période antérieure, il existe le *Diccionario general de bibliografia española* de D. Hidalgo (Madrid, 1862-79, 6 vol. in-8).

ETATS-UNIS. — *The American catalogue* (1876), publié par F. Leypoldt, à New-York. Pour la période antérieure, il existe le répertoire de Kelly (*The American catalogue of books, original and reprints, published in the United States of America from Jan. 1861, to Jan. 1871*, Londres, 1866-1871, 2 vol. in-8) et l'*Annual American catalogue* (New-York, 1872).

FRANCE. — *Journal général de l'imprimerie et de la librairie, bibliographie de la France* (1811), publié par le cercle de la librairie (in-8). Deux autres répertoires ont été publiés par O. Lorenz (*Catalogue de la librairie française*, depuis 1840, avec tables alphabétiques périodiques, in-8, s'étendant actuellement jusqu'en 1885) et, pendant quelques années seulement, par Reinwald (*Catalogue annuel de la librairie française*, 1858-1863, in-8).

GRÈCE. — Ἐφήμερις τῶν Βιβλιοφίλων (Journal des amis des livres), publié à Athènes dep. 1871.

HONGRIE. — *Bibliographia Hungarica, Magyar Könyvészet* (1877), publiée à Budapest (in-8). Il faut y joindre les bibliographies générales de la Hongrie, publiées par

MM. Kertbeny (1876 et ann. suiv.) et Szabó (1879).

Italie. — *Bibliografia italiana, giornale compilato sui documenti comunicati dal Ministero dell' Istruzione Pubblica* (1867), publié à Florence. Depuis 1886, ce répertoire est publié par l'administration de la bibliothèque nationale de Florence et a pour titre : *Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa* (in-8). Une bibliographie systématique des livres imprimés en Italie, au XIXe siècle, a été faite par M. Bertocci (1876-1880, in-8).

Norvège. — *Norsk Bog-Fortegnelse* (Catalogue des livres norvégiens), publié à intervalles espacés et commençant en 1848 (Christiana, in-8). Il faut y joindre les *Norsk Forfatter-Lexicon* (Dictionnaire des auteurs norvégiens) publiés par Kraft (1863), et Halvorsen (1881) et avec lesquels on remonte jusqu'à 1814.

Orient. — *Bibliographie ottomane ou notices des livres turcs, arabes et persans imprimés à Constantinople*, publiée périodiquement dans le *Journal Asiatique*.

Pays-Bas. — *Alphabetische Naamlijst van Boeken* (Liste alphabétique des livres), répertoire fondé à Leyde, en 1743, par J. van Abkoude, et continué jusqu'à nos jours par ses successeurs, dont le principal est Brinkman (Amsterdam, in-4).

Pologne. — *Przewodnik bibliograficzny* (Guide de bibliographie), bulletin bi-mensuel paraissant à Cracovie depuis 1878. Il faut y joindre la *Bibliographie polonaise* de M. Estreicher (Cracovie, 1870-78), qui comprend à la fois la bibliographie des livres parus en Pologne et la bibliographie des livres relatifs à ce pays.

Portugal. — A côté de plusieurs essais éphémères de bulletins de librairie, il faut citer le *Diccionario bibliographico portuguez* de J.-F. da Silva (Lisbonne, 1858-70).

Roumanie. — *Bibliografia romana, buletin mensual al librariei generale din Romania si al librariei romane din streinatate* (Bibliographie roumaine, bulletin mensuel de la librairie générale de Roumanie et des publications roumaines de l'étranger) (1879), publiée à Bukharest (in-8).

Russie. — *Oukazatel po dielam pétchati* (Indicateur des œuvres de la presse), catalogue bi-mensuel publié, depuis 1874, à Saint-Pétersbourg, par le ministère de l'intérieur de l'empire de Russie (in-4) et quelques essais antérieurs.

Serbie. — La bibliographie des publications de la Serbie et de la Croatie, depuis 1741, se trouve dans le répertoire de bibliographie serbe *(Serpska bibliografia)* de M. Novakovitch (Belgrade, 1869, in-8).

Suède. — *Årskatalog för Svenska Bokhandeln* (Catalogue annuel de la librairie suédoise) publié depuis 1876, à Stockholm (in-8). La bibliographie de la période antérieure se trouve dans le répertoire de M. Linnström *Svenskt Boklexicon, åren 1830-1865* (Dictionnaire des livres suédois, années 1830-1865), Stockholm, 1867-1883, in-8, et dans le *Svensk Bog-Katalog for åren 1866-1875* (Catalogue des livres suédois pour les années 1866 1875 ; Stockholm, 1878, in-8).

Suisse. — *Bibliographie und literarische Chronik der Schweiz* (1871), publiée à Bâle (in-8).

V. Bibliographies nationales. — La liste précédente donne les répertoires des publications faites dans chaque pays, mais se rapportant naturellement aux sujets les plus divers. Les ouvrages bibliographiques relatifs à une même nation, publiés en différentes langues et dans différents pays, constituent les bibliographies nationales proprement dites. Presque tous les pays possèdent déjà des bibliographies où sont indiquées ou analysées les publications relatives à leur histoire, à leur géographie, à leur littérature, etc. Plusieurs nations, comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, en ont un assez grand nombre. Il serait intéressant de comparer entre elles les différentes bibliographies nationales, mais un pareil travail exigerait des développements trop considérables. Nous nous bornerons à donner, comme spécimen, la bibliographie de la France et à exposer, dans une statistique où sont compris seulement les ouvrages de bibliographie pure, le résumé des bibliographies nationales des autres pays. La France, qui est représentée dans cette statistique par 90 ouvrages environ, occupe, grâce aux travaux récents, le premier rang. L'Allemagne ne compte que 85 bibliographies environ. Ce dernier chiffre est le nombre des publications bibliographiques relativement à l'Allemagne proprement dite (Empire allemand) ; en y joignant celles de l'Autriche (env. 20 ouvrages), l'érudition allemande l'emporte, mais avec une supériorité peu marquée, sur l'érudition française. L'Italie vient ensuite, avec 60 bibliographies, puis l'Angleterre, avec 50. Après ces cinq nations, qui tiennent la tête du mouvement, les chiffres des publications bibliographiques des autres pays sont beaucoup plus faibles : la Russie et les Etats-Unis en comptent chacun 25 environ ; l'Espagne, environ 22 ; la Belgique, 9 ; les Etats scandinaves, 8 ; le Portugal, 6 ; la Suisse, les Pays-Bas et le Mexique, environ 5 chacun ; la Grèce, 3 ; la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, la Pologne, le Canada, la République Argentine, le Chili, le Brésil, etc., 1 ou 2 chacun. Pour l'Asie et l'Afrique, la bibliographie est encore peu avancée. L'Asie compte environ 12 bibliographies relatives aux pays suivants : Arabie, Arménie, Chine, Indoustan, Japon, Palestine, Perse, Transcaucasie, Turkestan. L'Afrique n'a encore été l'objet que d'environ 8 ouvrages bibliographiques, pour les pays suivants : Algérie, Tunisie, Egypte et Madagascar. L'Océanie en compte 5 seulement, principalement relatifs à l'Australie. Toutes les branches d'études dont un pays peut être l'objet ont été traitées dans les bibliographies nationales, mais l'histoire, générale et locale, l'emporte de beaucoup sur les autres. On pourra se rendre compte de cette répartition, en voyant les ouvrages qui composent le répertoire des bibliographies de la France.

Il n'existe pas actuellement de bibliographie spéciale pour l'histoire générale de la France. L'ouvrage qui peut en tenir lieu est le *Catalogue de l'histoire de France* (en tête du titre : *Bibliothèque impériale, département des imprimés*), qui a été publié de 1855 à 1879 (11 vol. in-4° et suppléments) et qui contient le catalogue de la section L de la Bibliothèque nationale. Sans être complet, ce catalogue peut néanmoins être considéré comme une bibliographie très étendue. Il comprend les divisions suivantes : Préliminaires et généralités ; Histoire par époques ; Histoire par règnes (t. I-IV) ; Journaux et publications périodiques ou semi-périodiques (t. IV) ; Histoire religieuse de la France (t. V) ; Histoire constitutionnelle de la France (t. VI-VII) ; Histoire administrative ; Histoire diplomatique ; Histoire militaire ; Mœurs et coutumes ; Archéologie (t. VII) ; Histoire locale (t. VIII-IX) ; Histoire des classes en France ; Histoire généalogique ; Biographie française ; supplément à l'histoire par règnes (t. IX-X) ; suite du suppl. jusqu'au 31 déc. 1875 ; suppl. aux journaux et publications périodiques jusqu'en 1878 (t. XI). Une bibliographie plus détaillée et pourvue de tables nombreuses, mais qui n'est plus au courant des progrès de l'érudition, est la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, revue et augmentée par Fevret de Fontette (Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.). Cet ouvrage est excellent pour la bibliographie de l'histoire de France jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. En outre, il contient, en appendice, le dépouillement de la collection Fontanieu et de la collection Gaignières, conservées à la Bibliothèque nationale (V. Lelong [Jacques]). Pour suppléer la *Bibliothèque historique de la France* pour la seconde moitié du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, il n'existe que l'ouvrage de Girault de Saint-Fargeau, que l'on peut encore consulter, malgré ses lacunes et ses inexactitudes, et qui a pour titre : *Bibliographie historique et topographique de*

la France ou catalogue de tous les ouvrages imprimés en français depuis le xve *siècle jusqu'au mois d'avril 1845 classés 1° par ordre alphabétique des anciennes provinces; 2° par départements formés desdites provinces; 3° par ordre alphabétique des villes, bourgs ou villages compris dans ces différents départements; contenant les titres d'environ 12.000 ouvrages..., l'indication d'environ 2.000 cartes de France, plans des principales villes*, etc... (Paris, 1845, grand in-8, vi-504 pp.). — Il n'existe pas encore de manuel bibliographique qui soit au courant des récents progrès de l'histoire, comme l'ouvrage de Dahlmann pour l'Allemagne *(Quellenkunde der Deutschen Geschichte).* On peut encore consulter, malgré sa date ancienne, l'étude sommaire des principales sources imprimées de l'histoire de France que publia J. Desnoyers, sous le titre d'*Indication des principaux ouvrages propres à faciliter les travaux relatifs à l'histoire de France* (Paris, Crapelet, 1836, in-8, extrait de l'Annuaire de la Société de l'histoire de France pour 1837). Les grands ouvrages des Bénédictins et d'autres collections, encore utilisées aujourd'hui, sont analysés dans cette étude. Un ouvrage plus considérable et plus récent, qui complète l'essai précédent, quoique d'une manière insuffisante, a pour titre : *Les sources de l'histoire de France, notices bibliographiques et analytiques des inventaires et des recueils de documents relatifs à l'histoire de France,* par Alfred Franklin (Paris, 1877, gr. in-8, xviii–682 pp.). Par suite du caractère du livre, l'auteur omet beaucoup d'ouvrages qui, sans être des répertoires ou des recueils de documents, ont néanmoins autant d'importance, tels que l'*Art de vérifier les dates*, les *Bollandistes*, etc., que Desnoyers avait compris dans son étude. Une publication officielle périodique a été fondée en 1882 pour donner la bibliographie raisonnée de tous les ouvrages français et étrangers relatifs à l'histoire de France. Elle a pour titre ; *Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France* (En tête du titre : *Ministère de l'instruction publique et des cultes;* Paris, 1882 et ann. suiv., in-8). Ce répertoire paraît en 3 ou 4 fascicules par an; chaque année est accompagnée d'une table très détaillée qui facilite les recherches en tout genre. Une autre publication, d'une aussi grande utilité, est celle qui a été entreprise par le même ministère pour donner le catalogue des principaux articles d'histoire qui ont paru dans les nombreux recueils des sociétés savantes de France, qui sont généralement peu connus. Ce répertoire est publié sous la direction de M. Robert de Lasteyrie, professeur à l'Ecole des Chartes, et de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, sous le titre de *Bibliographie des travaux historiques et archeologiques publiés par les sociétés savantes de la France* (Paris, 1886 et ann. suiv., in-4). Les publications des sociétés sont analysées par départements et les départements classés par ordre alphabétique.

Pour la bibliographie de l'histoire de France par époques, il existe les ouvrages suivants. Les origines gauloises et gallo-romaines ont été l'objet du travail de M. Ch. Em. Ruelle, *Bibliogrophie générale des Gaules* (Paris, 1880 et ann. suiv., in-8), qui comprend les ouvrages relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la philologie depuis les temps les plus anciens jusqu'au ve siècle ap. J.-C.; les ouvrages parus après 1870 y forment une section distincte. — Pour le moyen âge, la bibliographie de tous les personnages historiques est donnée dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* de l'abbé Chevalier (V. ci-dessous *Bibliographies spéciales*, section des Sciences historiques). Les ouvrages de la fin du moyen âge, qui ont été publiés à l'origine de l'imprimerie et qui étaient, en général, la reproduction ou le remaniement d'ouvrages antérieurs, sont mentionnés dans la *France littéraire au* xve *siècle ou catalogue raisonné des ouvrages imprimés en langue française jusqu'en l'an 1500*, par G. Brunet (Paris, 1865, in-8). — Pour les temps modernes, il existe également quelques bibliographies. Quérard est l'auteur d'un ouvrage où sont indiquées et souvent analysées les publications des écrivains de la France et des étrangers ayant écrit en français. Quoiqu'il y ait de grandes inégalités dans ce répertoire pour les ouvrages antérieurs au xviiie siècle, il est néanmoins presque complet pour ce siècle et le suivant. Il a pour titre : *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les* xviiie *et* xixe *siècles; ouvrage dans lequel on a inséré, afin d'en former une bibliographie nationale complète, l'indication 1° des réimpressions des ouvrages français de tous les âges; 2° des diverses traductions en notre langue de tous les auteurs étrangers, anciens et modernes; 3° celle des réimpressions faites en France des ouvrages originaux de ces mêmes auteurs étrangers, pendant cette époque. Par J. M. Quérard* (Paris, 1827-1839, 10 vol. in-8, et 2 vol de supplément, 1854-1864). Un autre ouvrage, destiné à compléter le précédent pour le xixe siècle, a été commencé par le même bibliographe; il a pour titre : *La Littérature française contemporaine, 1827-1849; continuation de la France littéraire* (Paris, 1842-1857, 6 vol. in-8). Quérard n'a publié que le t. I et une partie du t. II; les autres volumes ont été publiés par Ch. Louandre et F. Bourquelot (t. II-IV), auquel s'adjoignit M. Alf. Maury pour les t. IV et V. Cet ouvrage est accompagné d'une table des livres anonymes et polyonymes et d'une table des sujets. Otto Lorenz a donné une suite à ces deux ouvrages dans son grand répertoire : *Catalogue général de la librairie française pendant vingt-cinq ans : 1840–1865* (Paris, 1867–1871, 4 vol. in–8), qui se continue par périodes de dix années. Paul Chéron, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, avait entrepris un répertoire encore plus vaste, le *Catalogue général de la librairie française au* xixe *siècle*, dont il n'a paru que les trois premiers volumes (Paris, 1856-1859, gr. in-8), s'étendant jusqu'à l'article *Dubuisson.* — Pour l'époque de la Révolution, il existe un catalogue d'une collection particulière qui fut formée par le comte de la Bédoyère et qui passe pour être l'une des plus complètes sur cette période; ce catalogue, qui est une véritable bibliographie, a pour titre : *Description historique et bibliographique de la collection de feu M. le comte de la Bédoyère sur la Révolution française, l'Empire et la Restauration* (Paris, 1862, in-8). La bibliographie des journaux, depuis la Révolution jusqu'en 1830, a été faite par Deschiens, sous le titre de *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France depuis 1787 jusqu'à ce jour : Bibliographie des journaux* (Paris, 1829, in-8); elle a été complétée et achevée par M. Hatin, dans sa bibliographie des journaux (V. ci-dessous). Les guerres de la Révolution ont été l'objet d'une bibliographie : *Zur Litteratur der Kriege im Folge der französischen Revolution 1789-1815*, par J. Petzholdt (Dresde, 1868, in–8, 26 pp.). — Sur l'histoire contemporaine, il n'existe que très peu d'ouvrages bibliographiques. La guerre franco-allemande de 1870 a été l'objet de quelques bibliographies : *Bibliographie de la guerre franco–allemande (1870-1871) et de la Commune de 1871* par M. A. Schulz (Paris, 1886, in-8), etc. — Pour la géographie de la France, il n'y a pas encore de bibliographie proprement dite. Le *Catalogue par ordre géographique des cartes, plans, vues de côtes, mémoires, instructions nautiques, etc., qui composent l'hydrographie française,* publié périodiquement par le ministère de la marine et dont le fascicule le plus récent a paru en 1886 (in-8), en tient lieu pour l'hydrographie.

La *bibliographie des provinces* de la France, malgré ses progrès actuels, n'est pas encore très avancée, tandis que la biographie est beaucoup mieux représentée. Pour l'ANJOU, il n'existe qu'un essai très sommaire du prince A. Galitzin, intitulé *Bibliographie angevine* (Angers, 1861, in-8, 5 pp.), extrait de la *Revue de l'Anjou*. Pour l'ANGOUMOIS, il n'y a aussi qu'une bibliographie un peu ancienne, par Eus. Castaigne, *Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois ou catalogue raisonné des principaux ouvrages qui traitent des différentes branches de l'histoire de cette province* (Angoulême, 1847, in 8). Pour l'AUVERGNE : B. Gonod, *Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits concernant l'Auvergne, extrait du catalogue général de la bibliothèque de Clermont-Ferrand* (Clermont-Ferrand, 1849, in-8). Pour la BOURGOGNE, une bonne bibliographie a été publiée récemment par P. Milsand, sous le titre de *Bibliographie bourguignonne* (Dijon, 1885, gr. in-8). Elle remplace l'ancienne *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, de Papillon (Dijon, 1742, 2 vol. in-fol.), qui a été d'ailleurs abrégée et continuée dans la *Galerie bourguignonne* de MM. Muteau et Garnier (Dijon, 1858-61, 3 vol. in-16). Pour la BRETAGNE, il existe également un ouvrage récent : F. Sacher, *Bibliographie de la Bretagne* (Rennes, 1881, in-8). Pour la CHAMPAGNE : A. Denis, *Recherches bibliographiques en forme de dictionnaire sur les auteurs morts et vivants qui ont écrit sur l'ancienne province de Champagne ou essai d'un manuel du bibliophile champenois* (Châlons-sur-Marne, 1870, in-8) ; à part cet essai, il n'y a pas encore de bibliographie spéciale, mais seulement un catalogue de collection particulière intitulé *Bibliothèque champenoise ou catalogue raisonné d'une collection relative à l'ancienne province de Champagne* (Paris, 1886, in-8) publié par la librairie L. Téchener. Pour le DAUPHINÉ, à côté de l'ouvrage incomplet d'Allard, la *Bibliothèque du Dauphiné* (Grenoble, 1680 et 1797, in-8), il existe la *Biographie du Dauphiné* de M. Rochas (Paris, 1856-60, 2 vol. in-8), qui a fait une large part à la bibliographie littéraire de cette province. Quelques parties de l'ancienne province de GUIENNE ont été l'objet de bibliographies spéciales : pour l'AGENAIS et les pays environnants, il existe une très bonne bibliographie de M. J. Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le dép. de Lot-et-Garonne* (Paris et Agen, 1886 et ann. suiv., gr. in-8) ; pour le PÉRIGORD, deux ouvrages sont à mentionner : A. de Roumejoux, *Essai de bibliographie périgourdine* (Sauveterre, 1882, in-8), et, pour une période seulement de l'histoire : E. de Malleville, *Bibliographie du Périgord*, XVIe *siècle* (Paris, 1861, in-8). Pour le LIMOUSIN, l'*Essai de bibliographie limousine* de P. Poyet (Limoges, 1862, in-8) ne concerne que l'histoire de l'imprimerie et de la librairie de la province. Pour la LORRAINE, le principal répertoire est encore la *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet (Nancy, 1751, in-fol.). Pour le MAINE : H. F. Desportes, *Bibliographie du Maine* (Le Mans, 1844, in-8). Pour la NORMANDIE, il existe une bibliographie qui, au point de vue de la critique et de l'exactitude, est la meilleure de toutes les bibliographies provinciales : *Manuel du bibliographe normand ou dictionnaire bibliographique et historique comprenant 1° l'indication des ouvrages relatifs à la Normandie...; 2° des notes...; 3° des recherches sur l'histoire de l'imprimerie en Normandie; par Edouard Frère* (Rouen, 1858-1860, 2 vol. gr. in-8). Brunet ne critique que sa disposition en une seule série alphabétique et l'absence de tables qui faciliteraient les recherches. Une partie seulement de l'ancienne province de l'ORLÉANAIS a été l'objet d'une bibliographie importante, la *Bibliothèque chartraine* de M. L. Merlet (Orléans, 1882, in-8), qui remplace l'ancienne *Bibliothèque chartraine* de Liron (Paris, 1719, in-4), formant la première partie et la seule parue de la « Bibliothèque générale des auteurs de France », que voulait publier l'auteur. Pour la PICARDIE, il existe plusieurs bibliographies, mais qui sont seulement des essais : E. Dramard, *Bibliographie géographique et historique de la Picardie* (Paris, 1869, in-8), inachevée ; De Marsy, *Bibliographie picarde* (Amiens, 1879-1880, in-8) ; J. Darsy, *Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie* (Amiens, 1877, in-8) ; une des parties importantes de la Picardie, le BOULONNAIS, a été l'objet d'une bibliographie spéciale : E. Dramard, *Bibliographie géographique et historique du Boulonnais* (Paris, 1868, in-8), dont il n'a paru que le 1er fasc. du t. I (208 pp.). Pour le POITOU, il n'y a encore que la *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, de Dreux du Radier (Paris, 1754, 5 vol. in-12, et 1844, in-8). Les autres provinces possèdent pour la plupart des dictionnaires biographiques, mais point de bibliographies proprement dites.

Au lieu de prendre comme base les anciennes provinces, un certain nombre de bibliographes sont partis des divisions modernes de la France, les départements. La bibliographie des départements a été commencée, à plusieurs reprises, sur un plan d'ensemble. En 1834, une collection qui devait comprendre tous les départements fut fondée par M. Loriol, sous le titre suivant : *La France : description... des départements de la France et de ses colonies, avec... un dictionnaire topographique, biographique et bibliographique de chaque département* (Paris, Verdière, 1834-1836, 6 vol in-8). Cette collection, « publiée sous les auspices de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans », n'a pas été terminée et ne comprend que les départements suivants : *Haut-Rhin* (t. I), *Bas-Rhin* (t. II), *Seine-Inférieure*, par M. Viel (t. III) ; *Orne*, par M. Odolant-Denos (t. IV) ; *Puy-de-Dôme*, par B. Gonod (t. V) ; *Eure-et-Loir*, par Doublet de Boisthibault (t. VI) ; *Seine-et-Marne*, par E. Dubarle (t. VII). Une autre collection, commencée en 1847 et qui est restée également inachevée, est intitulée *Géographie départementale, classique et administrative de la France, comprenant... la bibliographie de chaque département ou province coloniale... Publiée sous la direction de M. Badin,... et de M. Quantin...* (Paris, 1847-1848, 15 vol. in-12). Les volumes publiés contiennent les départements suivants : *Aisne*, *Ardennes*, *Aube*, *Cher*, *Côte-d'Or*, *Eure-et-Loir*, *Indre*, *Loiret*, *Marne*, *Haute-Marne*, *Nièvre*, *Oise*. — Les bibliographies départementales publiées par différents bibliographes, jusqu'à ce jour, sont les suivantes. Pour le dép. de l'AIN : A. Sirand, *Bibliographie de l'Ain* (Bourg-en-Bresse, 1851, in-8). Pour le dép. de l'AUBE : L. Pigeotte, *Catalogue d'ouvrages et pièces concernant Troyes, la Champagne méridionale et le département de l'Aube, provenant du cabinet du docteur François Carteron et appartenant à la bibliothèque de Troyes* (Troyes, 1875, in-8). Pour le dép. du GERS, la bibliographie n'a été faite que pour une époque seulement : Tarbouriech, *Bibliographie politique du département du Gers pendant la période révolutionnaire* (Paris, 1867, in-8). Pour le dép. de la MANCHE : A. Pluquet, *Bibliographie du département de la Manche* (Caen, 1873, in-8). Pour le dép. de la HAUTE-MARNE : A. Daguin, *Bibliographie haute-marnaise, catalogue d'ouvrages et de pièces concernant le département de la Haute-Marne, offerts à la bibliothèque départementale Barotte* (Paris, 1884, in-8). Pour l'ancien dép. de la MOSELLE, la *Biographie* de Bégin et le *Dictionnaire biographique* de M. Paquet, où la bibliographie est largement représentée. Pour le dép. des BASSES-PYRÉNÉES, il n'existe qu'une bibliographie partielle : L. Soulice, *Essai d'une bibliographie du département des Basses-Pyrénées, période révolutionnaire, 1798-1800* (Pau, 1874, in-8), extrait des mémoires présentés au congrès scientifique de France. Pour l'ancien dép. du BAS-RHIN : F.-C. Heitz, *Catalogue des princi-*

paux ouvrages et des cartes imprimés sur le département du Bas-Rhin (Strasbourg, 1858, in-8). Pour le dép. de la Sarthe, il n'y a de bibliographie spéciale que pour l'histoire contemporaine : F. Legeay, *Nécrologie et bibliographie contemporaine de la Sarthe, 1844-1880* (Le Mans, 1881, in-8). Pour le dép. de Seine-et-Marne : Th. Luillier, *Seine-et-Marne : essai de bibliographie départementale* (Meaux, 1857, in-16). Enfin, pour le dép. des Vosges, on peut mentionner une bibliographie partielle : L. Jouve, *Bbliographie scientifique, médicale, historique et littéraire des eaux minérales et des stations thermales du département des Vosges* (Epinal, 1873, in-8). — La bibliographie départementale a été commencée, par quelques bibliographes, par la bibliographie des arrondissements et même des cantons : pour le dép. de Seine-et-Oise, il existe une étude de M. Potiquet, intitulée *Bibliographie du canton de Magny-en-Vexin* (Magny-en-Vexin, 1878, in-8, 67 pp.), avec un supplément qui a paru en 1881. Plusieurs monographies analogues existent pour le dép. de l'Orne : la bibliographie du cant. de Bagnolles-les-Bains, par MM. Appert et De Contades, sous le titre de : *Bibliothèque ornaise : canton de la Ferté-Macé, Bagnolles-les-Bains, canton de Juvigny-sous-Andaine, essai de bibliographie cantonale* (Paris, 1882, in-16); et, dans la même collection, deux autres monographies, intitulées *Canton de Briouze, essai de bibliographie cantonale*, par MM. Le Vavasseur, de Contades et Gaulier (Paris, 1883, in-12); *Canton d'Ecouché, essai de bibliographie cantonale*, par MM. Le Vavasseur et de Contades (Paris, 1884, in-12, 49 pp.), etc. — Malgré le petit nombre de travaux bibliographiques provinciaux qui viennent d'être énumérés, d'autres éléments existent dans les mémoires des sociétés et les revues publiées dans les départements. Plusieurs sociétés donnent annuellement le catalogue des ouvrages concernant leur province ou leur département. Par ex., la *Société d'agriculture* du dép. de la Loire a publié en 1882 le *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire publiés en 1881*; les *Annales de la Société d'émulation des Vosges* de 1884 contiennent la *bibliographie vosgienne de l'année 1883* (463 articles), etc. Un certain nombre d'ouvrages de biographie ou de statistique contiennent aussi des bibliographies provinciales ou départementales : par ex., le *Dictionnaire du département de l'Eure* (Evreux, 1882, in-8; anonyme) contient une bibliographie du département.

La bibliographie des villes de la France compte déjà un certain nombre d'ouvrages spéciaux. Pour la ville de Cambrai, il existe une bibliographie bien faite, mais ancienne, la *Bibliographie cambrésienne* d'A. Dinaux (Cambrai, 1823, in-8). Pour la petite ville de Compiègne : De Marsy, *Bibliographie compiégnoise* (Compiègne, 1875, in-8). Pour Douai : Duthillœul, *Bibliographie douaisienne* (Paris, 1835, in-8), avec un appendice par E, Nève (Bruxelles, 1850, in-8). Pour Etampes : P. Pinson, *Essai de bibliographie étampoise* (Paris, 1873, in-8). Pour la ville de Lyon, il existe une bibliographie générale et une bibliographie pour la période de la Révolution : B. Monfalcon, *Bibliographie de la ville de Lyon* (Lyon, 1851, gr. in-8) ; M. Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française, de 1789 à 1807* (Lyon, 1844, in-8). Pour Noyon : De Marsy, *Bibliographie noyonnaise* (Paris, 1877, in-8). Pour Orléans : H. Herluison, *Plan d'une bibliothèque orléanaise ou essai de bibliographie locale* (Orléans, 1868, in-8). La ville de Paris a été l'objet de plusieurs travaux bibliographiques importants relatifs à différentes périodes de son histoire ; Girault de Saint-Fargeau a publié une *Bibliographie historique et topographique de Paris* (Paris, 1847, in-8), qui est incomplète; sur l'histoire de Paris avant 1789, il existe les ouvrages suivants : V. Dufour, *Bibliographie artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789* (Paris, 1882, in-8); P. Lacombe, *Bibliographie parisienne, tableaux de mœurs, 1600-1800* (Paris, 1887, in-8); pour la Révolution : P. Lacombe, *Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution 1789-1802* (Paris, 1884, gr. in-8), qui comprend 994 articles. Pour Pontoise : L. Thomas, *Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise* (Pontoise, 1883, in-8). Pour Saint-Nazaire : R. Kerviler, *Bibliographie saint-nazairienne* (Saint-Nazaire, 1885, in-12). Pour Saint-Omer : Dard, *Bibliographie historique de la ville de Saint-Omer* (Arras, 1880, in 4), supplément de l'*histoire de Saint-Omer* par M. Deschamps. Pour Vire : F. M. Morin-Lavallée, *Essai de bibliographie viroise* (Caen, 1879, in-8). Il existe aussi un certain nombre de bibliographies spéciales de villes d'eaux, Bourbonne, Luxeuil, Vichy, etc.

Il n'existe qu'un petit nombre de bibliographies spéciales pour le droit, la littérature et les sciences, dans leur rapport direct avec la France. Sur le droit français, il existe une collection de la bibliothèque d'un ordre du barreau anglais : *Catalogue of books on foreign law, founded on the collection presented by C. Purton Cooper to the society of Lincoln's Inn : laws and jurisprudence of France* (Londres, 1849, in-8). Pour les autres ouvrages bibliographiques relatifs au droit français, il faut se reporter à la bibliographie de l'article Droit. — Pour l'histoire littéraire de la France, il n'existe pas encore d'ouvrage bibliographique analogue à celui de Gœdeke pour l'Allemagne. Une bibliographie méthodique et raisonnée de la poésie française du moyen âge, due à M. Pawlowski, et qui est actuellement sous presse (1888), y supplée en partie. Il n'y a qu'un très petit nombre de bibliographies spéciales. Une partie de la poésie lyrique française du moyen âge a été l'objet d'une bibliographie, par M. G. Raynaud (*Bibliographie des chansonniers français des* XIIIe *et* XIVe *siècles* ; Paris, 1884, 2 vol. in-8), qui a compris dans son ouvrage la bibliographie des manuscrits. Viollet-le-Duc avait réuni une nombreuse collection d'ouvrages relatifs à l'ancienne poésie française, dont le catalogue forme une bibliographie, sous le titre de *Bibliographie des chansons, fabliaux, contes en vers et en prose... ayant fait partie de la collection de M. Viollet-le-Duc*, par A. Méray (Paris, 1847 et 1859, in-8). Les revues philologiques françaises et allemandes mentionnent et analysent toutes les publications au fur et à mesure de leur apparition. Quelques ouvrages philologiques contiennent des bibliographies étendues. La plus importante est la bibliographie de l'histoire des chansons de geste ou poèmes épiques français du moyen âge qui accompagne l'ouvrage de M. Nyrop (*Den oldfranske Heltedigtning* [l'ancienne poésie épique française]; Copenhague, 1883, in-8, pp. 415-475). Plusieurs ouvrages, sans porter le titre de bibliographies, sont néanmoins de véritables répertoires bibliographiques: tels sont les ouvrages de G.-Th. Græsse sur les cycles épiques du moyen âge, où la bibliographie de la littérature de la France occupe la plus grande place (*Die grossen Sagenkreise des Mittelalters*; Dresde et Leipzig, 1842, in-8) et l'*Essai de classification méthodique et synoptique des romans de chevalerie inédits et publiés*, de A.-F. Didot (Paris, 1870, in-8). Au point de vue de la description des anciennes éditions françaises des premiers temps de l'imprimerie, il faut citer les études bibliographiques très détaillées publiées par M. E. Picot sur la *Sottie en France* (dans la rev. *Romania*, t. VII, 1878, pp. 236-326) et sur *le Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français* (*Romania*, ann. 1887-88). Plusieurs auteurs ont été l'objet de monographies bibliographiques : Corneille, Molière, Voltaire, etc. La *Bibliographie Cornélienne* de M. E. Picot (Paris, 1876, in-8) est la plus importante. Une partie de la linguistique qui occupe les philologues depuis un certain temps, la philologie des

patois, a été l'objet de plusieurs travaux bibliographiques : L. Jouve, *Bibliographie du patois lorrain* (Nancy, 1866, in-8); R. Reboul, *Bibliographie des ouvrages écrits en patois du midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale* (Paris, Téchener, 1877, in-8); L. Montier, *Bibliographie des dialectes dauphinois* (Valence, 1885, in-8), qui a complété l'ancienne *Bibliographie des patois du Dauphiné* de Colomb de Batines (Grenoble, 1835, in-8). — Pour les sciences proprement dites, le nombre des bibliographies est encore très restreint. Indépendamment des bulletins bibliographiques des différentes revues scientifiques, généralement assez bien faits, mais d'un usage peu commode pour la recherche des travaux qui ne sont pas d'une date récente, il n'existe que des catalogues de bibliothèques spéciales et quelques rares monographies bibliographiques. La sylviculture a été l'objet du travail suivant : *Bibliographie forestière ou catalogue chronologique des ouvrages français ou traduits en français et publiés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à ce jour sur la sylviculture, l'arboriculture forestière et sur les matières qui s'y rattachent* (Paris, 1852, in-8). Il existe quelques monographies bibliographiques sur l'histoire naturelle de plusieurs régions de la France : une *Bibliographie géologique de la Normandie* a commencé à paraître en 1876 (Le Havre, in-8, 38 pp.; anonyme); la bibliographie analytique de la flore messine depuis 1806 a été publiée par l'abbé Barbiche sous le titre de *Revue critique de la bibliographie botanique locale* (Metz, 1882, in-8, 35 pp.), etc. — Les journaux français ont été l'objet d'un travail important, par E. Hatin (*Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, in-8). Le *Catalogue des journaux publiés à Paris* a été dressé par V. Gébé (Paris, 1879, in-12), etc.

VI. Bibliographies spéciales. — Sous cette dénomination sont compris les travaux bibliographiques relatifs aux diverses branches des sciences. Malgré le nombre des bibliographies de ce genre, qui s'élève, même en n'y comprenant que les ouvrages de bibliographie pure, à près de deux cents, toutes les sciences ne possèdent pas encore les bibliographies qu'elles devraient avoir. Pour les sciences historiques et philologiques, la bibliographie est assez avancée : elles sont représentées par cent vingt travaux environ. Les sciences mathématiques et naturelles n'en comptent que soixante-dix, et sur ce nombre même, près de trente sont relatifs aux arts industriels. La médecine, la botanique, l'astronomie ont été l'objet de quelques travaux bibliographiques importants, mais la physique et la chimie, sciences auxquelles la bibliographie n'est pas d'un moins grand secours qu'aux précédentes, ne comptent que deux ou trois bibliographies générales, d'une date déjà surannée.

L'histoire, qui est, de toutes les branches de l'érudition, celle où la bibliographie est de l'usage le plus nécessaire et le plus constant, est le mieux pourvue de répertoires et de travaux bibliographiques. Nous en donnons un spécimen dans l'étude qui suit, composée de la liste des principaux ouvrages de la bibliographie des sciences historiques.

Il existe pour l'Histoire, de même que pour la plupart des autres sciences, des répertoires périodiques, publiés en deux ou trois fascicules annuels, donnant la liste des ouvrages spéciaux au fur et à mesure de leur publication. Ces répertoires, dont la fondation remonte en général au milieu du XIXe siècle, et dont plusieurs sont publiés par les mêmes libraires, ont été cités pour la plupart dans l'histoire de la bibliographie (V. ci-dessus). Les répertoires des publications historiques sont les suivants : *Bibliotheca historico-geographica, oder systematisch geordnete Uebersicht der gesammten in Deutschland und dem Auslande auf dem Gebiete der gesammten Geschichte und Geographie neu erschienenen Bücher* (Gœttingue, 1853 et ann. suiv., in-8). De 1862 à 1869, ce répertoire a porté le titre suivant : *Bibliotheca geographico-statistica et œconomico politica;* depuis 1870, il a été intitulé seulement : *Bibliotheca geographica, oder...* Il a eu successivement pour rédacteurs : en 1853, A. Zuchold ; du deuxième semestre 1853 à 1860, G. Schmidt; et depuis 1861, W. Müldener. Une autre répertoire analogue est la *Bibliotheca historica, oder systematisch geordnete Uebersicht der in Deutschland und dem Auslande auf dem Gebiete der gesammten Geschichte neu erschienenen Bücher* (Gœttingue, Vandenhœck et Ruprecht, 1862 et ann. suiv., in-8). Ce répertoire a été fondé par W. Müldener et rédigé par ce bibliographe jusqu'en juillet 1880 ; à partir de cette date, il a eu pour directeur E. Ehrenfeuchter. Un répertoire du même genre, mais plus sommaire, fut publié en France en 1877 par M. de Caix de Saint-Aymour, sous le titre d'*Annuaire des sciences historiques* (Paris, in-8). Les répertoires des publications historiques relatives à un pays déterminé sont encore peu nombreux. Le principal est publié en France (*Répertoire des travaux historiques;* V. ci-dessus la bibliographie nationale de la France, p. 616).

La bibliographie des sources de l'histoire, c.-à-d. les répertoires donnant les indications bibliographiques relatives aux chroniques et aux auteurs originaux, dont les narrations forment une des bases des sciences historiques, compte déjà plusieurs ouvrages de première importance. Le plus considérable est le suivant, qui est relatif au moyen âge : *Répertoire des sources historiques du moyen âge, Bio-bibliographie*, par l'abbé U. Chevalier (Paris, Soc. bibliographique, 1877–1885, gr. in-8) Chaque auteur, rangé à l'ordre alphabétique de son nom ou de son prénom, lorsqu'il est plus connu sous ce dernier, a une notice bibliographique, composée de l'indication de tous les ouvrages, mémoires et articles de revue qui lui ont été consacrés. Cet ouvrage, malgré son importance, n'a pas complètement remplacé la *Bibliotheca historica medii ævi* de Potthast (Berlin, 1862–1868, 2 vol. in-8, av. suppl.), qui a le même plan, mais qui a l'avantage d'une disposition typographique plus claire et qui est précédé d'une bibliographie des collections historiques et des principaux ouvrages sur les sources de l'histoire du moyen âge. La bibliographie générale de l'histoire n'est encore représentée que par des ouvrages aujourd'hui un peu arriérés, mais néanmoins utiles à consulter. Le principal est le suivant : *Bibliografia storica ossia collezione delle migliori e più recenti opere di ogni nazione intorno ai principali periodi e personaggi della storia universale*, par G. Branca (Milan, 1862, in-8). Son format, sa disposition typographique sur deux colonnes, et la clarté qu'on y a obtenue par l'emploi simultané des caractères ordinaires et des caractères gras, en font un répertoire commode à consulter. Les collections de documents originaux de l'histoire, chartes et actes officiels, etc., ont été l'objet d'une publication importante de H. Œsterley, *Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen* (Berlin, 1885-1886, 2 vol. in-8). Ce répertoire bibliographique est relatif à tous les pays, mais la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à l'Allemagne, à laquelle l'auteur a rattaché tous les pays qui ont relevé, même nominalement, de l'empire d'Allemagne, à une époque quelconque de l'histoire : par exemple, Cambrai, Besançon, etc., se trouvent dans la bibliographie de l'Allemagne. Malgré des lacunes, difficiles à éviter dans un ouvrage aussi étendu, ce répertoire est précieux pour l'étude de l'histoire d'après les sources. D'autres ouvrages plus anciens peuvent être aussi consultés quelquefois : l'*Historisches Archiv* d'Œttinger (Carlsruhe, 1841, in-8); *Literatur der Geschichte*, par Ersch (Leipzig, 1827, in-8), qui comprend la bibliographie de l'histoire et de la géographie depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'en 1827 ; *Bibliotheca histo-*

rico-geographica, par Enslin (Berlin, 1825, in-8) ; enfin, la *Bibliotheca historica* de Struve (Leipzig, 1782-1798, 9 vol. in-8).

La bibliographie des revues et mémoires de sociétés scientifiques est déjà assez avancée pour les sciences historiques. Le principal ouvrage de ce genre, qui est conçu sur le plan le plus vaste et qui comprend le dépouillement des principales revues, historiques, littéraires, etc., est le répertoire de F. Poole (*Index to periodical literature*, New-York, 1884, gr. in-8), dont la première édition parut en 1853. Les sciences historiques n'ont pas encore de répertoire qui puisse être comparé à l'ouvrage de Poole pour l'étendue et l'exactitude. Le principal travail analogue a pour objet la France *(Bibliographie des sociétés savantes)*. Les sociétés scientifiques d'Allemagne sont l'objet d'un répertoire du même genre, publié par M. J. Müller (*Die wissenschaftlichen Vereine und Gesellschaften Deutschlands im neunzehnten Jahrhundert : Bibliographie ihrer Veröffentlichungen seit ihrer Begründung bis auf die Gegenwart;* Berlin, 1883 et ann. suiv., fasc. in-4). Il a été précédé de plusieurs travaux du même genre, composés pour les sociétés savantes d'Allemagne et les thèses universitaires, mais beaucoup plus sommaires : *Systematisches Repertorium über die Schriften sämmtlicher historischer Gesellschaften Deutschlands*, par F. Walther (Darmstadt, 1845, in-8) et *Repertorium über die vom Jahre 1800 bis zum Jahre 1850 in akademischen Abhandlungen... erschienenen Aufsätze*, par W. Koner (Berlin, 1852-1856, 2 vol. in-8). Il faut encore mentionner différents recueils bibliographiques, composés sur un plan plus ou moins méthodique, tels que *Mittheilungen aus der historischen Litteratur, herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Berlin und in deren Auftrage redigiert von Dr Ferdinand Hirsch* (Berlin, 1873 et ann. suiv., in-8) ; la *Bibliotheca Geographica et historica*, du libraire Henry Stevens (Londres, 1872, in-8), qui comprend l'indication de livres, cartes et manuscrits relatifs à l'histoire de presque tous les pays, etc.

Les monographies bibliographiques relatives à l'histoire sont assez nombreuses. Elles ont pour objet des époques déterminées, comme la *Bibliographie des croisades*, de Michaud (Paris, 1822) ; des institutions, comme la *Bibliographie des corporations ouvrières avant 1789*, par M. Blanc (Paris, 1885, in-8) ; des publications relatives à différents faits historiques, pamphlets, libelles, etc., comme la *Bibliographie des Mazarinades*, par M. Moreau (Paris, 1850-1851), etc. Enfin la bibliographie personnelle, ayant pour objet les publications relatives à un personnage ou les travaux d'un savant ou d'un littérateur, compte déjà un assez grand nombre de monographies importantes, telles que celle de *Jules Quicherat*, par M. Giry (1882), de *Léon Renier*, par M. Héron de Villefosse (1887), etc. E.-D. GRAND.

BIBL. : 1° HISTOIRE DE LA BIBLIOGRAPHIE. — F.-A. EBERT, *Ueber die Geschichte der literarischen Waarenkunde*, dans *Deutsche Bücherkunde*, par Chr.-G. Kayser; Leipzig, 1825-27, 2 vol. in-8. — QUÉRARD, *De la bibliographie générale au* XIXe *siècle et plus particulièrement du « Manuel du libraire et de l'amateur de livres »;* Paris, 1863, in-8. — G. PAWLOWSKI, *les Travaux bibliographiques de 1867 à 1878;* Paris, 1879, in-8 (extr. du *Recueil des travaux du congrès bibliographique* tenu à Paris en 1878). — G. SCHWETSCHKE, *Codex nundinarius Germaniæ literatæ bisecularis: Mess-Jahrbücher des deutschen Buchhandels von... 1564 bis... 1765;* Halle, 1850, in-fol. (avec continuat. de 1766 à 1846, Halle, 1877, in-fol.). — SCHMELLER, *Ueber Büchercataloge des XV und früherer Jahrhunderte*, dans le *Serapeum*, ann. 1841. — Dr A. CHÉREAU, *Catalogue d'un marchand libraire du* XVe *siècle tenant boutique à Tours ;* Paris, 1868, in-18. — A. von der LINDE, *Drei Baseler Verlags- und Lagerkataloge aus den Jahren 1553 und 1554*, dans *Neuer Anzeiger für Bibliographie*, ann. 1885. — OLPHAR HAMST (RALPH THOMAS), *A martyr to bibliography, a notice of the life and works of Joseph-Marie Quérard bibliographer;* Londres, 1867, in-8. — G. de SAINT-HERAYE, *le Premier journal bibliographique* (Paris, 1759 ss.), dans *le Livre*, ann. 1886, n° 1.

2° SYSTÈMES BIBLIOGRAPHIQUES. — J. PETZHOLDT, *Chronologische Uebersicht von bibliographischen Systemen ;* Dresde, 1860, in-8 (extr. de *Neuer Anzeiger für Bibliographie*). — K. COLLAN, *Om bibliografiska Systemer och Bibliotheksmethoder* (des systèmes bibliographiques et des méthodes de classement des bibliothèques); Helsingfors, 1861, in-8. — Anonyme, *A classification and subject index for cataloguing and arranging the books and pamphlets of a library;* Amherst (Mass.), 1876, in-8. — MELVIL DEWEY, *Decimal classification and relativ index for arranging, cataloging and indexing public and private libraries ;* Boston, 1885, in-8, 2e éd. — La bibliographie détaillée des différents systèmes a été donnée ci-dessus à la section SYSTÈMES BIBLIOGRAPHIQUES de l'article.

3° RÉPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES. — La bibliographie analytique des principaux répertoires, *Bibliotheca bibliographica* de PETZHOLDT, *Bibliographie des bibliographies* de VALLÉE, *Manuel du libraire* de BRUNET, etc., etc., fait l'objet d'une section spéciale de l'article, p. 613.

4° TRAITÉS DE BIBLIOGRAPHIE.— Mich. DENIS, *Grundriss der Bibliographie ;* Vienne, 1774, in-8. — Du même, *Einleitung in die Bücherkunde ;* Vienne, 1795-1796, in-4, 2e éd. — PEIGNOT, *Manuel bibliographique;* Paris, 1800 (an IX), in-8. — Du même, *Dictionnaire raisonné de bibliologie;* Paris, 1802 (an X), 3 vol. in-8. — BOULARD, *Traité élémentaire de bibliographie ;* Paris, 1804 (an XIII), in-8. — C.-F. ACHARD, *Cours élémentaire de bibliographie ;* Marseille, 1806-1807, 3 vol. in-8. — Th. H. HORNE, *An introduction to the study of bibliography ;* Londres, 1814, 2 vol. in-8. — DIBDIN, *The bibliographical decameron ;* Londres, 1817, 3 vol. gr. in-8. — R.-A. GUILD, *The librarian's manual, a treatise on bibliography ;* New-York, 1858, in-4. — Gust. BRUNET, *Dictionnaire de bibliologie catholique, présentant un exposé des principaux objets de la science des livres ;* Paris, 1860, in-4 *(Encyclopédie Migne)*. — G.-M. MIRA, *Manuale teorico-pratico di bibliografia;* Palerme, 1861-63, 2 vol. in-8. — Ign. ZENTI, *Elementi di bibliografia ossia regole per la compilazione del catalogo alfabetico di una pubblica biblioteca;* Vérone, 1872, in-8. — Ed. ROUVEYRE, *Connaissances nécessaires à un bibliophile ;* Paris, 1879, in-8, 3e éd.; — GEE, *Works relating to bibliography, history of printing, etc.;* Oxford, 1880, in-8. — LEYPOLDT, *Bibliographical Aids*, dans le t. II de l'*American Catalogue*, New-York, 1881. — G. OTTINO, *Manuale di bibliografia ;* Milan, 1885, in-18 *(Manuels-Hœpli)*. — BOUCHOT, *le Livre ;* Paris, 1886, in-8 (*Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*).

5° DISSERTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES. — NAUDÉ, *Advis pour dresser une bibliothèque ;* Paris, 1627 et 1644, in-12 (réimp. par Liseux, 1876, in-18). — J.-D. KŒLER, *Sylloge aliquot scriptorum de bene ordinanda et ornanda bibliotheca ;* Francfort, 1728, in-4. — O. LEGIPONTIUS, *Dissertationes philologico-bibliographicæ ;* Nuremberg, 1747, in-4. — A. F. PFEIFFER, *Beyträge zur Kenntniss alter Bücher und Handschriften ;* Hof, 1783-1786, in-8. — BREITKOPF, *Ueber Bibliographie und Bibliophilie ;* Leipzig, 1793, in-4. — PEIGNOT, *Essai de curiosités bibliographiques ;* Paris, 1804 (an XII), in-8. — V. MORTILLARO, *Studio bibliografico ;* Palerme, 1832, in-8, 2e éd. — P. LACROIX, *les Cent et une lettres bibliographiques à M. l'administrateur général de la Bibliothèque nationale ;* Paris, 1849, in-8. — A. M. D'ELCI, *Lettere bibliografiche con brevi note di Vito Capialbi ;* Messine, 1851, in-8. — PIERQUIN DE GEMBLOUX, *Technologie bibliographique ou vocabulaire de la bibliographie érudite*, dans le *Quérard*, ann. 1856. — G. MOLINI, *Operette bibliografiche;* Florence, 1858, in-8. — MELZI, *Note bibliografiche edite per cura di un bibliofilo Milanese;* Milan, 1863, in-4 (publ. par le Mis d'Adda). — Bibliophile JACOB (PAUL LACROIX), *Dissertations bibliographiques ;* Paris, 1864, in-12. — J.-P.-A. MADDEN, *Lettres d'un bibliographe;* Versailles et Paris, 1868-1878 (1e-4e sér.), in-8. — T. GAR, *Letture di bibliologia fatte nella R. Università degli Studi in Napoli ;* Turin, 1868, in-8. — G. OTTINO, *Brevi cenni di bibliografia ;* Florence, 1870, in-16. — P. LACROIX *Mélanges bibliographiques ;* Paris, 1871, in-12. — C. MOMO, *Cenno bibliografico-critico ;* Conegliano, 1875, in-8. — Ed. ROUVEYRE et Oct. UZANNE, *Miscellanées bibliographiques;* Paris, 1878-80, 3 vol. in-8. — R. de SAINT-MAURIS, *Bibliographie et bibliothèques populaires ;* Paris, 1879, in-8. — J. de BEAUCHAMPS et Ed. ROUVEYRE, *Bibliographie raisonnée et pratique, guide du libraire-antiquaire et du bibliophile... précédé de considérations générales ;* Paris, 1882, in-8. — C. SEPP, *Bibliographische Mededeelingen* (Communications bibliog.); Leyde, 1883, in-8. — R. van Der MEULEN, *Boekhandel en Bibliographie* (librairie et bibliographie); Leyde, 1883, in-8. — J. COUSIN, *Bibliographie et bibliothéconomie;* Paris, 1884, in-8. — Anonyme, *Bibliographische Adversaria ;* La Haye, 1873-85, in-12. — MELWIL DEWEY, *Library notes, improved methods and labor-savers for librarians, readers, and writers ;* Boston, 1886 et ann. suiv., in-8 (publicat. du *Library-Bureau*). — J.-C. DERBY, *Fifty years among authors, books and publishers ;* New-York, 1886, in-8.

6° RÈGLES BIBLIOGRAPHIQUES. — Nous indiquons les ouvrages dans l'ordre suivi dans la section correspondante, en commençant par les ouvrages généraux, qui sont en très petit nombre, et en donnant ensuite ceux qui sont relatifs aux particularités concernant l'*auteur*, le

titre, l'*adresse*, etc. — Ouvrages généraux : Ch. Jewett, *Smithsonian report, on the construction of catalogues of libraries and their publication by means of separate, stereotyped titles*; Washington, 1853, in-8 (public. de la *Smithsonian Institution*). — C. F. Blackburn, *Hints on catalogue titles and on index entries, with a rough vocabulary of terms and abbreviations*; Londres, 1884, in-8. — Carl Dziatzko, *Instruction für die Ordnung der Titel im alphabetischen Zettelkatalog der Kgl. und Universitäts-Bibliothek zu Breslau*; Berlin, 1886, in-8. — Sur les particularités bibliographiques concernant l'*auteur* : A. Baillet, *Auteurs deguisez sous des noms étrangers, empruntez, supposez, feints à plaisir, chiffrez, renversez, retournez ou changez d'une langue en une autre*; Paris, 1690, in-12. — Charles Nodier, *Des artifices que certains auteurs ont employés pour déguiser leurs noms*; Paris, 1835, in-8 (extr. du *Bulletin du bibliophile*). — W.-A. Wheeler, *A dictionary of the noted names of fiction, including also familiar pseudonyms surnames bestowed on eminent men, etc.*; Londres, 1866, in-16. — Olphar Hamst (Ralph Thomas), *Handbook of fictitious names, being a guide to authors, chiefly in the lighter literature of the xixth. century, who have written under assumed names, etc.*; Londres, 1868, in-8. — Quérard, *les Supercheries littéraires dévoilées*; 1869-77, 5 vol. in-8, 2e éd. Pour les *anonymes* et les *pseudonymes*, qui sont, dans le présent ouvrage, l'objet d'études spéciales, on trouvera des indications complémentaires aux articles Anonymat et Pseudonymat. — Sur le *Titre* : J. Lyman Whitney, *A modern Proteus, or a list of books published under more than one title*; New-York, 1884, in-12. — Les titres des premiers livres imprimés ou *incunables*, jusqu'à la fin du xve siècle, ont été réunis dans un ouvrage spécial : R.-C. Hawkins, *Titles of the first books from the earliest presses established in different cities*; New-York, 1884, in-4. — Sur l'*Adresse* : Gust. Brunet, *les Supercheries typographiques, essai bibliographique*; Bordeaux, 1885, in-8 (extr. des *Actes de l'Acad. de Bordeaux*). — E. Weller, *Katalog der, seit dem 17. Jahrhunderte bis auf die neueste Zeit, unter falscher Firma erschienenen Schriften*; Leipzig, 1850, in-8, 2e éd. — Du même, *Die falschen und fingirten Druckorte*; Leipzig, 1864, 2 vol. in-8, 2e éd. — G. Brunet, *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés*; Paris, 1866, in-8. — L.-C. Silvestre, *Marques typographiques*; Paris, 1853-67, in-8. — J. Martin, *A bibliographical catalogue of books privately printed*; Londres, 1854, in-8, 2e éd. — Sur le *format* : Axon, *The smallest books in the world*; Manchester, s. d., in-8 (extr. de *Notes and Queries*, ann. 1876). — Sur les *gravures* : J. Brivois, *Guide de l'amateur : Bibliographie des ouvrages illustrés du xixe siècle, principalement des livres à gravures sur bois*; Paris, 1883, in-8. — D. M. Tredwell, *A plea for bibliomania : a monograph of privately illustrated books*; Londres, 1885, in-8. — Sur l'*édition* : Philomneste junior (Gust. Brunet), *les Livres « cartonnés », essais bibliographiques*; Bruxelles, 1878, in-8. — Sur les *ex-libris* : A. Poulet-Malassis, *les Ex-libris français depuis leur origine jusqu'à nos jours*; Paris, 1875, gr. in-8, 2e éd. — De Reiffenberg, *Des marques et devises mises à leurs livres par un grand nombre d'amateurs*; Paris, 1875, in-8. — F. Van der Haeghen, *Dictionnaire des devises des hommes de lettres, imprimeurs, libraires, bibliophiles, chambres de rhétorique, sociétés littéraires et dramatiques (Hollande et Belgique)*; Bruxelles, 1876, in-8. — J. Leicester Warren, *A guide to the study of bookplates (ex-libris)*; Londres, 1880, in-8. — A. Stœber, *Petite revue d'ex-libris alsaciens*; Mulhouse, 1881, in-16. — On peut encore mentionner un certain nombre d'ouvrages relatifs à diverses particularités bibliographiques : Peignot, *Bibliographie curieuse ou notice raisonnée des livres imprimés à cent exemplaires au plus, suivie d'une notice de quelques ouvrages tirés sur papier de couleur*; Paris, 1808, in-8. — Du même, *Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives, contenant la notice raisonnée : 1° des ouvrages imprimés à petit nombre d'exemplaires ; 2° des livres dont on a tiré des exemplaires sur papier de couleur ; 3° des livres dont le texte est gravé ; et 4° des livres qui ont paru sous le nom d'Ana*; Paris, 1810, in-8. — Du même, *Variétés, notices et raretés bibliographiques*; Paris, 1822, in-8. — Ludovic Lalanne, *Curiosités bibliographiques*; Paris, 1857, in-8 (*Bibliothèque de poche par une société de gens de lettres et d'érudits*). — J.-P. Collier, *A bibliographical and critical account of the rarest books in the English language, alphabetically arranged*; Londres, 1865, 2 vol. in-8. — Bibliophile Jacob (Paul Lacroix), *Enigmes et découvertes bibliographiques*; Paris, 1866, in-12. — Gust. Brunet, *Livres perdus et exemplaires uniques*; Bordeaux, 1872, in-8. — L. Mohr, *Des impressions microscopiques*; Paris, 1879, in-8. — Ch. Nauroy, *Bibliographie des impressions microscopiques*; Paris, 1881, in-18. — Philomneste junior (Gust. Brunet), *Livres perdus, essai bibliographique sur les livres devenus introuvables*; Bruxelles, 1882, in-8.

7° Revues bibliographiques. — *Bulletin du bibliophile*, publ. par Techener ; Paris (fondé en 1834). — *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*; Leipzig, 1834. — *Serapeum, Zeitschrift für Bibliothekwissenschaft*, publ. par R. Naumann ; Leipzig (1840-70). — *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft*, publ. par J. Petzholdt ; Dresde (1840). — *Bulletin du bibliophile belge*, publ. par le baron de Reiffenberg, Ch. de Chênedollé, F. Heussner, etc ; Bruxelles (1845). — *Le Quérard, archives d'histoire littéraire, de biographie et de bibliographie françaises*; Paris (1855-56). — *Bulletin du Bouquiniste*; Paris, 1875-79. — *Annuaire du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste*, publ. par L. Lacour ; Paris (1860). — *Annales du bibliophile*, publ. par le même (1862). — *Le Conseiller du bibliophile*, publ. par C. Grellet, Paris (1860-77). — *The Philobiblion, a monthly bibliographical journal*; New-York (1862). — *Le Bibliophile illustré*, publ. par Berjeau ; Londres (1862). — *Le Bibliophile français*, publ. par Bachelin-Deflorenne ; Paris (1862-73). *Revue critique d'histoire et de littérature*; Paris (1866). — *The Book-worm*, publ. par Berjeau ; Londres (1866-71). — *Gazette bibliographique*, publ. par Alph. Lemerre ; Paris (1868). — *Polybiblion, revue bibliographique universelle*; Paris (1868). — *Il Propugnatore, studii filologici, storici e bibliografici*; Bologne (1868). — *La Bibliographie contemporaine, revue bi-mensuelle de tous les ouvrages nouveaux ou nouvellement réédités*; Paris (1873). — *Revue bibliographique de philologie et d'histoire*, publ. par Ern. Leroux ; Paris (1874). — *The Library Journal*, publ. par l'*American library association*; New-York (1877). — *Allgemeine literarische Correspondenz für das gebildete Deutschland*; Leipzig (1877). — *Notes and Queries, a medium of intercommunication for literary men, general readers, antiquaries, etc.*; Londres (1880). — *Le Livre, revue mensuelle (bibliogr. bibliographique, bibl. moderne, bibl. rétrospective)*, publ. par Quantin ; Paris (1880). — *Il Bibliofilo*, publ. par Carlo Lozzi ; Florence (1880). — *The Bibliographer, a journal of Book-lore*; Londres (1881). — *Centralblatt für Bibliothekswesen*, publ. par O. Hartwig et K. Schulz ; Leipzig (1884). — *Le Bibliophile*; Paris (1885). — Les différentes branches de chaque science ont un certain nombre de revues bibliographiques spéciales, dont on trouvera l'indication à la bibliographie des articles consacrés à ces sciences, Médecine, Chimie, Philologie, etc.

BIBLIOMANIE. Ce mot ne paraît pas remonter plus haut que le xvie siècle. On le voit, au siècle suivant, employé par Gui Patin, et depuis cette époque il devient d'un usage habituel. Il a atteint sa plus grande vogue au début du xixe siècle, où les bibliomanes anglais se sont rendus célèbres.

La bibliomanie a été constatée dans tous les pays qui ont atteint un degré de civilisation assez avancée pour que les livres y fussent abondants. Les Grecs ont eu plus que les Romains des collectionneurs passionnés qui rassemblaient les livres non pour les lire, mais pour la possession seule, c.-à-d. qui réunissaient toutes les conditions de la véritable bibliomanie. Lucien a adressé un de ses opuscules « A un ignorant qui formait une bibliothèque », et il lui reproche d'acheter des livres sans songer à en tirer profit et sans même être en état de le faire. Depuis le second siècle av. J.-C., époque où écrivait l'auteur des *Dialogues des Morts*, les progrès de la bibliomanie ont augmenté avec la multiplication des livres. L'invention de l'imprimerie a contribué encore à fomenter cette passion, quoiqu'elle semblât devoir porter une atteinte irréparable à toute une classe d'amateurs, ceux qui recherchent les exemplaires en raison de leur rareté ou de leur état unique. Nous voyons néanmoins, dans la *Nef des fous (Narrenschiff)* de Sébastien Brandt, figurer les fous bibliomanes. On peut même voir, parmi les gravures dont l'ouvrage est illustré, par ex. dans l'édition de 1497, une planche qui représente un personnage assez âgé, armé d'une forte paire de lunettes et assis au milieu d'une bibliothèque, devant un pupitre chargé de livres : d'une main, il tourne avec précaution, entre le pouce et l'index, les pages d'un in-folio à deux colonnes; de l'autre main, il tient un immense plumeau, qu'il s'apprête à passer sur les pages du livre. Au premier abord, cette marque de soin matériel nous prévient en sa faveur et nous pourrions croire facilement que nous avons affaire à un bibliophile, mais le texte nous détrompe : « Je possède des monceaux de volumes que je n'ouvre que rarement; si je les lis, je les oublie et n'en suis pas plus sage. » Aux siècles suivants, les bibliomanes sont assez nombreux pour que les littérateurs et les poètes leur lancent volontiers leurs épigrammes, mais en les confondant souvent

avec les bibliophiles (V. BIBLIOPHILIE). Au XVIIIe siècle, époque où la peinture des passions et surtout des vices a beaucoup préoccupé tous les écrivains, Bollioud-Mermet, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, de 1736 à 1793, a composé un petit traité *ex-professo* sur les bibliomanes.

La bibliomanie est une passion exclusive, qui tient beaucoup de celle du *collectionneur* (V. ce mot). De part et d'autre, le mobile est le même, mais le but est différent. La bibliomanie, comme son nom l'indique, a pour objet les livres. Le bibliomane est généralement tout entier sous l'empire de sa passion, et il est rare de le voir s'occuper à former en même temps des collections d'autres genres, telles que collections de boutons, de costumes anciens, de souliers de divers pays et époques, etc., et même d'*estampes* ou d'*autographes* (V. ces mots). Ces variétés de la manie du collectionneur sont dues à la même passion qui, dans un état plus réglé, inspire l'*amateur* (V. ce mot). Des collections d'autre sorte ont plus de rapport avec la bibliomanie, parce qu'elles ont pour objet des choses qui tiennent de près au livre : par ex., les collections d'en-têtes de factures, de menus de dîners, de cartes de bal, de billets d'entrée à des associations littéraires ou musicales, de lettres de faire-part et de billets de mariage, de cartes de visite, de simples prospectus ; les timbres-poste ont déjà leurs bibliographes (*Bibliothèque timbrologique*, par Ph. de Bosredon, Bruxelles, 1878, in-8). Enfin, quelques collections rentrent de plein droit dans le domaine des livres et sont souvent plutôt du ressort d'une bibliophilie éclairée que de celui de la bibliomanie, en raison de l'importance que prennent souvent les pièces collectionnées : dédicaces et préfaces, pamphlets politiques, complaintes, affiches. Les affiches politiques sont reçues et cataloguées à la Bibliothèque nationale. Mais le propre de la bibliomanie est de fixer ses choix d'après des circonstances tout extérieures et souvent bien futiles. A l'opposition du bibliophile, qui veut joindre aux qualités intrinsèques du livre une bonne condition typographique et externe, le bibliomane ne s'inquiète nullement du livre lui-même, qu'il ne lit d'ailleurs point, mais seulement de particularités matérielles qui peuvent être quelquefois intéressantes, mais qui ne sont jamais essentielles. Ainsi, parmi les collectionneurs de Bibles, il en est qui recherchent des éditions de 1590 et de 1717 pour les raisons suivantes. Une édition de la *Vulgate*, publiée à Rome en 1590, par ordre du pape Sixte V, se trouva, quoique le pape eût surveillé lui-même la correction des épreuves, remplie de fautes d'impression ; le pape avait fait placer à la fin de l'ouvrage une bulle d'excommunication contre ceux qui apporteraient quelque changement au texte, ce dont le public s'égaya fort. Sixte V fit supprimer cette édition, dont quelques exemplaires seulement échappèrent à la destruction et acquirent dans la suite une grande valeur de rareté : l'un d'eux, sur grand papier, atteignit même le prix de 1210 francs. Une autre Bible, en anglais, sortie de l'imprimerie de Clarendon, à Oxford, en 1717, est connue sous le nom de *Bible vinaigre*, parce qu'il se trouve une faute d'impression dans le titre du chapitre sur la parabole de la vigne (Luc, XX), où le mot *vineyard* (vigne) est changé en *vinegard* (vinaigre). Les bibliophiles eux-mêmes, souvent emportés par leur ardeur, ne sont pas à l'abri des atteintes et des effets de la bibliomanie. Lord Spencer alla à Rome et y resta une année sans visiter le Vatican, Saint-Pierre, le Colisée, ni les autres monuments célèbres. Il ne s'occupa que de rechercher d'anciennes éditions, et quand il eut trouvé le *Martial* de Sweynbeym et Pannartz, de 1473, il retourna en Angleterre.

Le principal trait de la bibliomanie c'est le désir de posséder les livres, à l'exclusion d'autrui. Le véritable bibliomane non seulement ne prête pas ses livres, ce qui est une mesure préventive que la plupart des gens qui ont une bibliothèque se voient forcés de prendre, mais il n'en emprunte même pas. Quand il lit, il faut que ce soit avant tout dans *ses* livres. Ce serait pour lui un supplice que de consulter un livre prêté ou un livre d'une bibliothèque publique. D'Alembert cite un collectionneur de livres d'astronomie qui n'entendait pas le premier mot de cette science, qui ne lisait pas ses livres et ne les prêtait point. Saint-Simon, dans ses Mémoires, parle d'un comte d'Estrées, qui ne lisait jamais et qui possédait 52,000 volumes *en ballots*. Ces excès ont provoqué de bonne heure l'indignation des écrivains. Au Ve siècle, S. Isidore de Péluse compare les bibliomanes aux accapareurs de blés et appelle sur leurs têtes la colère céleste. Un nom spécial a même été inventé pour flétrir les bibliomanes de ce genre : la *bibliotaphie*. Le mot *bibliotaphe* (βιβλίον, livre, et τάφος, tombeau) n'est pas trop fort, en effet, pour indiquer les résultats souvent funestes de l'accaparement des livres. Certains collectionneurs ont laissé moisir de précieux ouvrages dans leurs armoires, ouvertes seulement par leurs héritiers. Cette appellation de *bibliotaphie*, qui est tombée en désuétude de nos jours, était assez goûtée autrefois, et à une époque encore rapprochée de nous. Constantin, dans sa *Bibliothéconomie* (1841), dit en parlant des bibliothèque particulières d'Angleterre, peu accessibles de son temps : « Quelques-unes seulement font une rare exception de cette *bibliotaphie* (p. 211). »

Les effets de la bibliomanie sont nombreux. C'est une passion qui peut, comme on le verra, mener très loin. Le bibliomane, animé par le désir qu'il veut satisfaire, ne recule devant aucuns frais matériels ni devant aucune fatigue physique. Un homme, d'ailleurs raisonnable et même économe, peut se ruiner pour acheter un livre dont il poursuit l'acquisition. C'est à un accès de ce genre qu'est dû l'achat du *Décaméron* de 1471 par le marquis de Blandford, qui le paya, dans la célèbre vente du duc de Roxburgh (17 juin 1812), du prix le plus élevé qu'un livre ait encore atteint : 56,500 francs. De pareilles exagérations ont été blâmées par les bibliophiles anglais, qui tiennent à ne pas être confondus avec leurs fanatiques confrères. Une revue anglaise, le *Blackwood's Magazine*, remarquait très judicieusement, en 1862, dans un article sur les bibliomanes : « La folie des livres, quand on ne la pousse pas au point de compromettre son patrimoine, est une des plus innocentes qui soient au monde. » Les ventes de livres aux enchères publiques sont les occasions les plus recherchées des bibliomanes pour se livrer sans retenue à leur passion. « Je l'aurai à ta vente ! » disait l'un d'eux à un de ses amis, qui lui avait refusé l'échange d'un livre. Dans les achats aux libraires, le bibliomane est plus réservé et ne dédaigne pas de marchander à l'occasion, ce qui devient pour lui un nouvel attrait. Au XIVe siècle, Richard de Bury parle, non sans un certain raffinement, de la conduite à tenir envers le libraire et consacre un des premiers chapitres de son *Philobiblion* à cette question (*Quod libri semper debent emi, nisi in duobus casibus*, ch. III): il faut toujours acheter, si ce n'est dans deux cas : *nisi ut obsistatur malitiæ venditoris, vel tempus emendi oportunius exspectetur*. c.-à-d. pour protester contre la mauvaise foi du marchand ou attendre un moment plus favorable (éd. Cocheris, 1856, p. 212). Les nombreux libraires qui s'adressent plus spécialement aux bibliomanes et qui font le commerce des livres anciens, rares ou curieux, rédigent des catalogues périodiques, qui sont lus ou plutôt dévorés avec avidité par leurs clients. C'est en France et en Allemagne que le *bouquiniste*, *Antiquar* en allemand, a le plus prospéré.

Ce n'est pas seulement aux bouquinistes qui ont boutique que le bibliomane s'adresse. Il aime aussi à faire ses recherches et à préparer ses acquisitions parmi les livres eux-mêmes, autrement dit à *bouquiner*. Aussi les *bouquinistes-étalagistes* trouvent-ils une clientèle au moins aussi nombreuse, sinon plus, que leurs autres confrères. Leur domaine à Paris comprend les *quais*, qui sont, par excellence, les quais Saint-Michel, des Grands-Augustins,

de Conti, Malaquais et Voltaire. Le premier et le dernier ne se sont couverts de livres, d'une façon étendue, que depuis une dizaine d'années environ, mais les autres ont un droit de cité qui remonte fort loin dans l'histoire. C'est dans cette région privilégiée que Naudé, le « grand ramassier » comme l'appelle la *Rymaille sur les plus célèbres bibliotières de Paris* (1649), écrémait les étalages et faisait ses acquisitions pour la bibliothèque de Mazarin. La rive droite de la Seine, longtemps déserte de bouquins, à vu se former quelques étalages, depuis un petit nombre d'années, principalement au coin des ponts, à partir du Pont-Marie, sur le quai de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au pont du Carrousel ou des SS. Pères, sur le quai des Tuileries. En remontant dans l'histoire des origines des bouquinistes, nous voyons que la tourmente de la Fronde faillit leur être fatale. Un édit royal leur interdit, en 1649, « d'avoir aucune boutique portative ny d'étaller aucuns livres ». Cet édit rigoureux ne fut pas appliqué, mais les bouquinistes perdirent cependant le Pont-Neuf, sur les parapets duquel ils s'étaient auparavant arrogé des droits et

Venoient dresser un étalage
Qui rendoit plus beau le passage,

comme le dit une complainte contemporaine de ces événements, la *Requeste du Pont-Neuf*. Ces moments difficiles sont aujourd'hui bien loin et les bouquinistes peuvent exercer en toute liberté sur les quais de Paris. Ils y occupent, dans la région qui leur est véritablement propre, depuis le quai Saint-Michel jusqu'au quai Voltaire, une ligne de plus d'une demi-lieue, où les cases se succèdent en rangs pressés, surtout sur le quai Malaquais et le quai de Conti, qui forment le centre de la zone. Dans les boutiques des maisons de tous ces quais se trouvent la plupart des libraires-bouquinistes. Le spectacle de cette imposante réunion de livres n'est pas sans faire impression et c'est à bon droit que Paul Lacroix a pu s'écrier : « Salut, vieux livres, quels que vous soyez, vous qui tapissez les parapets de la Seine, depuis la Grève jusqu'aux Tuileries !... »

On vient de donner un aperçu des effets les plus bénins de la bibliomanie. Il nous reste à parler de ce que Bolioud-Mermet appelle « son délire et ses dangers ». La manie du vol vient se greffer souvent sur la passion déréglée des livres, d'une façon en quelque sorte inconsciente. Un grand libraire de Paris, qui vivait sous le règne de Louis-Philippe, mettait dans sa poche les livres qui se trouvaient à sa portée, aux salles de ventes aux enchères. Sa manie et son honorabilité étant d'ailleurs connues, le commissaire-priseur annonçait le volume égaré et disait, en frappant de son marteau d'ivoire : « Adjugé à M. N... » Un lord anglais, sir Edouard Fitz Gérald, était atteint de la même manie. Sa femme le surprit volant des livres dans un château du Northumberland. Il finit par se faire arrêter sur les quais de Paris, au moment où il dérobait une bible polyglotte, et fut condamné à deux ans de prison. Le fameux Libri a dépassé tous ses précurseurs. Toutes les grandes bibliothèques, et surtout la Bibliothèque nationale, ont été dépouillées par lui de manuscrits précieux, dépecés ensuite et vendus à l'étranger. La bibliographie de l'affaire Libri comporte une centaine de numéros au moins, dont on trouvera les principaux mentionnés à l'art. LIBRI. Enfin la bibliomanie a eu quelquefois des conséquences encore plus tragiques. On a vu, vers 1850, un libraire de Barcelone, nommé don Vincente, assassiner un de ses collègues Augustin Patxot, qui lui avait disputé, dans une vente, un exemplaire des *Ordinacions per los gloriosos reys de Arago als regnicols del reyne de Valentia* (1482), que l'on croyait unique. Une des plus grandes douleurs de l'assassin, pendant l'instruction du procès, fut d'apprendre que son exemplaire n'était pas unique et qu'il en existait un ou deux autres à Paris. Le même don Vincente avait successivement assassiné un jeune curé, un étudiant allemand, un poète espagnol et neuf autres amateurs, après leur avoir vendu ses livres et pour les ravoir. Il fut condamné à mort. Il demanda pour toute grâce que ses collections fussent respectées et allassent tout entières à la bibliothèque publique de Barcelone. On voit à quels terribles excès peut conduire la bibliomanie, suivant les tempéraments et les pays. Quant aux vols qui ont lieu dans les bibliothèques, surtout en Italie, où ils se font parfois avec une impudence extrême, comme dans une des principales bibliothèques de Rome, où les livres étaient déménagés par charretées, avec la connivence insouciante de l'administration, ils sont dus moins souvent à la bibliomanie qu'à des vues intéressées, qui n'ont rien de commun avec l'amour des livres, sous quelque forme que ce soit. Il en est de même de la classe d'amateurs auxquels on a donné le nom d'*obscénophiles*.

Ces Platons de l'obscène, ils font de l'art pour l'art.

J'y note avec chagrin Guy-Patin et Boulard (*Légendes du livre*, p. 32), dit M. Fertiault. Un inspecteur général de l'Université, Noël, avait formé une bibliothèque de ce genre, restée célèbre et dont le catalogue ne put même pas être mis en vente. E.-D. GRAND.

BIBL. : BOLLIOUD-MERMET, *De la Bibliomanie*; La Haye, 1761, in-8 (réimp. par P. Chéron, 1865). — DIBDIN, *The Bibliomania or book-madness, containing some account of the history, symptoms and cure of this fatal disease*; Londres, 1809, in-8. — Du même, *Bibliomania... a bibliographical romance in six parts*; Londres, 1811, in-8. — F.-S. MERRYWEATHER, *Bibliomania in the middle ages*; Londres, 1849, in-12. — E. GAUTIER, *Du prix courant des livres rares*; Nantes, 1856, in-8 (extr. de la *Revue des provinces de l'Ouest*. — De MONTAIGLON, *Pièce sur le renvoi des bouquinistes du Pont-Neuf* (1650) dans l'*Annuaire du bibliophile*, 1861, pp. 126-131. — TENANT DE LATOUR, *Mémoires d'un bibliophile*; Paris, 1861, in-12.—A. de FONTAINE de RESBECQ, *Voyages littéraires sur les quais de Paris, lettres à un bibliophile de province*, 2e *éd.*, *suivie de mélanges tirés de quelques bouquins de la boîte à quatre sols*; Paris, 1864, in-12. — Jules JANIN, *le Livre*; Paris, 1870, in-8. — PHILOMNESTE JUNIOR (G. BRUNET), *Livres payés en vente publique 1000 fr. et au-dessus, depuis 1866 jusqu'à ce jour*; Bordeaux, 1877, in-8. — Du même, *la Bibliomanie en 1878* (*en 1880, en 1881*, etc.), *bibliographie rétrospective des adjudications les plus remarquables faites cette année et de la valeur primitive de ces ouvrages*; Bruxelles, 1878 et ann. suiv., in-8. — P. LACROIX, *les Amateurs de vieux livres*; Paris, 1880, in-8. — FERTIAULT, *les Légendes du livre*; Paris, 1886, in-8. — La plupart des revues qui pourraient être attribuées au domaine de la BIBLIOMANIE se confondent avec celles qui appartiennent à la BIBLIOPHILIE et à la BIBLIOGRAPHIE. Quelques-unes néanmoins, par leur titre, méritent d'être mentionnées ici : *Le Bibliomane*, revue éphémère qui a paru à Londres en 1861, in-8; *The Bookworm*; New-York, 1887, in-8; *la Curiosité universelle*; Paris, 1887, pet. in fol.

BIBLIOPHILIE. Amour des livres. Ce mot n'appartient pas au grec classique. Il est dû à la première renaissance des études antiques qui eut lieu au moyen âge. Richard de Bury a intitulé son traité *Philobiblion*. Le mot se retrouve, sous cette forme, jusqu'au XVIIe siècle, où les bibliophiles étaient encore appelés, dans le langage savant, φιλοβίβλοι. C'est surtout depuis la fin du siècle dernier que le mot *Bibliophilie* s'est répandu dans la langue littéraire. — Dans l'antiquité, où les livres étaient rares et d'une acquisition coûteuse, tous les lettrés, qui étaient peu nombreux, étaient presque tous des bibliophiles. On se plaisait, au sujet du livre, à rapprocher sa fragilité de sa puissance. Un roi d'Egypte avait inscrit sur la porte de sa bibliothèque : « Trésor des remèdes de l'âme ». Le moyen âge prêcha le respect du livre plus que n'avait fait l'antiquité :

A desenor muert à bon droit
Qui n'aime livre ne ne croit,

celui-là meurt à bon droit déshonoré qui n'aime pas les livres et n'y croit, disait un proverbe conservé dans le *Roman de Renart* (Le Roux de Lincy, *le Livre des proverbes français*, t. II, p. 135). Au XIVe siècle, Richard de Bury fait avec enthousiasme l'éloge des livres : « Hi sunt magistri, qui nos instruunt sine virgis et ferula, sine verbis et cholera, sine pannis et pecunia (sans costumes et sans honoraires). Si accedis, non dormiunt, si inquirens interrogas, non se abscondunt, non remurmurant, si

oberres, cachinnos nesciunt, si ignores » (*Philobiblion*. ch. I, éd. Cocheris, p. 207). L'enthousiasme des bibliophiles ne se ralentit pas après l'invention de l'imprimerie : « O Dieux et Déesses ! dit Chevillier, quoi de plus rare et de plus charmant que la contemplation d'un beau livre imprimé en bons caractères, gros et menus, avec une bonne encre indestructible ? » (*L'Origine de l'imprimerie à Paris*, 1694, p. 60.)

La bibliophilie a eu des adeptes et des défenseurs à toutes les époques, mais elle a eu aussi des détracteurs ignorants ou partiaux. On trouve dans plusieurs auteurs des descriptions d'amateurs de livres peu flatteuses et parfois peu justifiées. Par exemple, le portrait que La Bruyère donne du bibliomane est assurément sévère, et nous serions même portés à prendre sa victime pour un bibliophile, en raison du soin qu'elle apporte aux reliures, si l'auteur des *Caractères* ne prenait la précaution de nous dire que cet homme *ne lit jamais :* « ...Je vais trouver cet homme, qui me reçoit dans une maison où, dès l'escalier, je tombe en faiblesse d'une odeur de maroquin noir dont ses livres sont tous couverts ; il a beau me crier aux oreilles, pour me ranimer, qu'ils sont dorés sur tranche, ornés de filets d'or, et de la bonne édition, me nommer les meilleurs l'un après l'autre ; dire que sa galerie est remplie, à quelques endroits près qui sont peints de manière qu'on les prend pour de vrais livres arrangés sur des tablettes, et que l'œil s'y trompe ; ajouter qu'il ne lit jamais, qu'il ne met pas le pied dans cette galerie, qu'il y viendra pour me faire plaisir ; je le remercie de sa complaisance, et ne veux non plus que lui visiter sa tannerie, qu'il appelle sa bibliothèque » (La Bruyère, *Caractères*, ch. « De la Mode »). Voltaire est beaucoup plus dédaigneux. Dans son *Temple du Goût*, il nous cite :

L'amas curieux et bizarre
De vieux manuscrits vermoulus.
Et la suite inutile et rare
D'écrivains qu'on n'a jamais lus.

Ailleurs, Voltaire, qui paraissait inquiet du nombre croissant des livres, disait, dans une lettre à Thieriot : « La multitude des livres effraie ; mais, après tout, on en use avec eux comme avec les hommes, on choisit dans la foule » (Lettre du 12 juil. 1769). D'Alembert préconise, dans l'*Encyclopédie* (t. II, art. *Bibliomanie*), un autre moyen de remédier à l'encombrement des livres, mais par un procédé qui est tout à fait contraire aux principes de la bibliophilie : « J'ai ouï dire à un bel esprit qu'il était parvenu à se faire, par un moyen assez singulier, une bibliothèque très choisie, assez nombreuse, et qui pourtant n'occupait pas beaucoup de place. S'il achetait, par exemple, un ouvrage en douze volumes où il n'y eût que six pages qui méritassent d'être lues, il séparait ces six pages du reste, et jetait l'ouvrage au feu. Cette manière de former une bibliothèque m'accommoderait assez. »

Les atteintes les plus graves qui aient été portées aux bibliophiles sont celles qui les ont confondus avec les bibliomanes. Les bibliophiles ont été frappés cruellement par un quatrain resté célèbre, et qui est dû à un écrivain de la fin du XVIIIe siècle, Pons de Verdun :

Oui ! c'est la bonne édition,
Car voilà, pages quinze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

On en connaît cette variante :

Je tiens la bonne édition...
Voilà (mon Dieu, que j'en suis aise !)
Les trois fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Ces cruelles critiques ont soulevé des protestations. Asselineau s'est élevé avec éloquence contre les accusations impliquées par ces sarcasmes, dont « les bourgeois ignorants ont nourri leurs vengeances contre les érudits et les délicats » (*Bulletin du Bibliophile*, 1861, p. 550). « ...Ce n'est pas pour ses fautes que l'on recherche un livre, dit-il. Une faute de pagination, une faute d'impression même servent quelquefois à faire reconnaître une édition précieuse par sa rareté, par l'ancienneté des procédés de fabrication, par son exécution d'ailleurs excellente, par des leçons uniques, par des commentaires inappréciables... »

Quelles sont les qualités et même les vertus que doit posséder le bibliophile ? Elles se composent du soin matériel et du soin intellectuel du livre. Le bibliophile doit posséder à un haut degré le sentiment du soin matériel des livres. C'est à ce point de vue que Jules Janin fait en ces termes l'éloge des qualités des Chinois : « Du plus lettré au moins lettré, ils ont le respect absolu du papier écrit, du papier imprimé. Pour ces vieux peuples lettrés, l'écriture et l'impression sont d'institution divine, — ils ne se servent que de papier blanc pour les objets de leur commerce. Au contraire, ici, chez nous, qu'une feuille soit chargée de caractères, elle devient un objet de souillure ; elle sert aux plus vils usages, et voici trente-cinq millions d'hommes qui n'ont pour emploi que de salir ou déchirer la feuille imprimée. » (*Le Livre*, 1870, p. 155.) La conservation et l'entretien matériels des livres sont exprimés par un mot spécial, la *bibliatrique* (βιβλίον, livre, et ἰατρική, médecine), inventé par Boissonnade pour désigner cette partie de la science du bibliophile, qui a été l'objet d'un traité complet, dû à Bonnardot (*Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres, ou traité des meilleurs procédés pour blanchir, détacher, décolorier, réparer et conserver les estampes, livres et dessins*, 2e éd., Paris, 1858, in-12, VIII-352 pp.). Les bibliophiles anglo-saxons ont codifié, si l'on peut s'exprimer ainsi, les préceptes à suivre à l'égard du soin des livres. Un article du *Library Journal* de New-York (vol. 11, n° 4), intitulé « Ce qu'on ne doit pas faire avec les livres », nous donne à ce sujet, par voie d'exclusion, d'une façon moitié sérieuse, moitié humoristique, les détails suivants : « Ne pas lire au lit ; ne pas faire d'annotations marginales, à moins qu'on ne soit un Coleridge ; ne pas faire de cornes à ses livres ; ne pas couper brusquement les livres neufs ; ne pas écrire son autographe sur les titres ; ne pas faire faire à un livre d'un dollar une reliure de cinq dollars ; ne pas mouiller le bout de ses doigts pour tourner plus facilement les feuilles ; ne pas lire à dîner ; ne pas confier des livres précieux à des relieurs inhabiles ; ne pas couper les livres avec les doigts ; ne pas poser à plat les livres ouverts ; ne pas laisser tomber sur ses livres la cendre des cigares ; ne pas fumer, ce qui vaut mieux, en lisant, car cela nuit à l'acuité de la vision ; ne pas détacher les gravures des titres des livres anciens ; ne pas placer les livres contre le visage ; ne pas faire sécher des feuilles dans les livres ; ne pas placer de rayons au-dessus de becs de gaz ; ne pas tenir les livres par la couverture ou par les plats ; ne pas éternuer sur les livres ; ne pas arracher des feuillets de garde ; ne pas acheter des livres de rebut ; ne pas nettoyer les livres avec des torchons sales ; ne pas remplir de livres les buffets et les tiroirs ; ne pas faire relier ensemble des livres différents ; n'enlever sous aucun prétexte les planches ou les cartes d'un livre ; ne pas couper les livres avec des épingles à cheveux ; ne pas faire relier les livres en cuir de Russie : ne pas placer les livres sous les tables et les chaises mal calées ; ne pas lancer les livres après les chats et les enfants ; ne pas briser le dos des livres en les ouvrant sans précaution ; ne pas lire les livres trop près du poêle ou du feu, ni en hamac ou en bateau ; ne pas laisser les livres prendre l'humidité. » On peut encore ajouter à cette liste la recommandation de toutes les bibliothèques publiques, ne pas poser les livres ouverts les uns sur les autres et ne pas écrire en appuyant le papier sur les pages. Tous les préceptes du *Library Journal* sont d'accord avec les principes de la raison, et il n'y aurait lieu de faire d'objection qu'au sujet de l'exclusion qui frappe le cuir de Russie dans les reliures et qui ne semble pas plus justifiée que les reproches de La Bruyère au maroquin.

Dans les livres qu'il aime et qu'il recherche, le bibliophile exige la réalisation de plusieurs conditions essentielles, dont l'absence trouble son bonheur. Il faut d'abord que les ouvrages soient complets. Si un bibliophile se trouve en possession d'un livre dépareillé, il n'aura point de repos qu'il n'ait retrouvé les volumes qui lui manquent. La question des livres dépareillés a préoccupé de bonne heure les bibliophiles. Un amateur du milieu du XVIIIe siècle fit insérer cet avis dans les journaux : « Un curieux qui possède le seul volume second de la Bible latine, in-folio, imprimée à Mayence en 1462 par Pierre Schœffer, désireroit connoître quelqu'un qui posséderoit le premier volume seul de cette rare édition. On réuniroit ces deux volumes par un accommodement auquel se prêteroit avec beaucoup de facilité celui qui possède le second. » Le livre dont cette note faisait l'objet n'est autre que l'un des plus célèbres incunables. L'abbé Mercier de Saint-Léger écrivait en 1777 dans le *Journal de Paris* un article pour le commerce des livres dépareillés. Un libraire de Paris, Fétil, fit même paraître quelque temps une feuille de demandes de livres dépareillés (V. *les Livres dépareillés*, par M. Faucheux, dans le *Bulletin du bibliophile*, 14e série, 1860, pp. 1025-1032). Aujourd'hui cet usage s'est généralisé et beaucoup de bulletins de libraires, comme *la Bibliophilie*, *la Curiosité universelle*, etc., contiennent des demandes et des offres de livres dépareillés. D'autres questions importantes se présentent au sujet de la constitution des livres eux-mêmes. Un livre ne doit point avoir des marges trop courtes. Plus la marge d'un livre a d'amplitude, et plus il gagne en valeur. Ce souci se justifie pleinement quand on songe que les marges d'un livre sont destinées à diminuer à chaque reliure nouvelle. C'est aux bibliophiles qu'on doit l'introduction des reliures à marges *non rognées*, qui respectent l'intégrité de la surface des pages. Les livres sur *grand papier*, c.-à-d. qui ont de grandes marges et dont le papier est en même temps de qualité supérieure, sont naturellement les plus recherchés de tous. La proportion des *blancs* des marges est encore une question sur laquelle beaucoup de bibliophiles se montrent très difficiles : le blanc de *pied* doit être d'un tiers plus fort que le blanc de *tête*, et le blanc de la marge extérieure doit être également d'un tiers plus fort que le blanc de la marge intérieure. La reliure des livres a été de tout temps l'objet de la sollicitude des bibliophiles. Le véritable bibliophile ne doit pas seulement chercher à donner à ses livres une reliure qui reste célèbre dans les annales de la bibliophilie, il doit songer aussi à fournir aux volumes dont la conservation le préoccupe les moyens de résister aux injures du temps. Il doit veiller à ce que les reliures de sa bibliothèque réunissent à la beauté artistique la solidité matérielle. Or, la solidité, qui est en réalité la partie de la reliure qui demande le plus de soin, laisse souvent beaucoup à désirer, et c'est pourquoi il y a des bibliophiles qui se sont faits eux-mêmes relieurs, pour s'épargner l'inquiétude de confier des livres précieux à des ouvriers inhabiles. Un certain nombre de relieurs qui s'adressaient spécialement aux bibliophiles, sont restés célèbres : Le Gascon, Padeloup, Duru, Capé, Trautz-Bauzonnet, Lewis, Payne, etc. (V. Reliure).

Les amateurs qui s'en tiennent au soin matériel des livres sont exposés à voir leur passion tourner rapidement à la *bibliomanie* (V. ce mot). Il ne faut pas que le bibliophile oublie que les soins qu'il prend de la conservation du livre doivent être en raison directe de l'importance intellectuelle de l'ouvrage. Les bibliophiles ont pour les livres rares un penchant qui est à peu près général et que certaines personnes blâment presque autant que d'autres l'approuvent. Sans doute, un livre *rare* peut n'avoir en lui-même aucune espèce d'importance, mais il peut devenir à un moment donné un document historique ou littéraire de premier ordre et dont la perte serait très regrettable. Par exemple, l'un des ouvrages aujourd'hui les plus rares et pendant longtemps les moins recherchés est un manuel d'art culinaire intitulé *le Pastissier françois* (Amsterdam, Elzevier, 1655, in-12), dont presque tous les exemplaires ont péri sur les fourneaux des cuisines du XVIIe et du XVIIIe siècles. C'est un livre qui donne de précieux renseignements pour l'histoire des mœurs d'autrefois et qui atteint actuellement le prix de 2,000 fr. (Catalogue de Morgand, 1887, p. 395). Les livres rares ont été l'objet de nombreux travaux bibliographiques. Cailleau et Duclos, auteurs d'un *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares* (Paris, 1790) ont distingué la rareté *absolue*, qui s'applique aux livres tirés à un petit nombre d'exemplaires, et la rareté *relative*, que les ouvrages acquièrent par suite de la disparition d'un nombre plus ou moins grand d'exemplaires. Les livres auxquels s'applique surtout la rareté relative sont les histoires locales, les ouvrages et plaquettes de circonstance, les ouvrages écrits en langues peu connues, les ouvrages macaroniques, les catalogues de bibliothèques particulières, etc. L'ancienneté est en outre une cause de rareté pour les ouvrages de tout genre : les livres des premiers temps de l'imprimerie, les *incunables*, deviennent chaque jour plus rares, tandis que les livres du XVIIIe siècle abondent chez tous les libraires et chez les bouquinistes des quais. Parmi les bibliophiles qui fixent surtout leurs goûts d'après la rareté des livres, il y a plusieurs classes à établir : les uns recherchent les premiers produits de l'imprimerie ou plutôt ceux qui les ont précédés, les *xylographes* ; les plus anciens livres dus à la presse typographique, les *incunables*, c.-à-d. les livres imprimés depuis l'origine de l'imprimerie jusque vers l'année 1480 (V. ces mots) ; les éditions des plus célèbres imprimeurs du XVIe siècle, les Alde, les Estienne, Vascosan, Angelier, Plantin, etc. ; celles des grands imprimeurs des époques postérieures, Elzevier, Jansson, Blaeuw, Coustelier, Cazin, Barbou, Didot, Bodoni, Crapelet, Baskerville, Pickering, etc. A ces bibliophiles, il faut des exemplaires irréprochables et qui réunissent toutes les conditions de perfection matérielle. « Qui pourrait hésiter, dit M. Méray, entre les impurs stéréotypes des collèges avec leur papier spongieux, leurs lignes maculées et compactes, et les magnifiques éditions classiques des Alde, des Estienne, des Morel, des Plantin et des Didot ? » (*Annuaire du Bibliophile*, 1861, p. 149.) D'autres s'appliquent à former des collections aussi complètes que possible sur une branche des connaissances humaines, sur une époque, sur un personnage, etc. Le célèbre bibliophile de Soleinne avait réuni une collection de pièces de théâtre dont le catalogue a été rédigé par Paul Lacroix et comprend 6 vol. in-8, pourvus de tables et formant une véritable bibliographie, très utile pour un spécialiste (*Bibliothèque dramatique de Monsieur de Soleinne ;* Paris, 1843-46). Le docteur Payen a réuni une précieuse collection d'ouvrages relatifs à Montaigne qu'il a léguée à la Bibliothèque nationale. Le prince Boncompagni a formé à Rome une collection spéciale pour les sciences mathématiques et leur histoire. Les services que les bibliophiles de ce genre rendent aux lettres et à la science sont de première importance. Pour eux, la perfection de la forme devient un peu secondaire et ils ne rejettent point, comme les premiers, les livres déchiquetés par les vers, tachés d'encre ou couverts d'annotations insignifiantes, mutilés dans les marges ou mouchetés des taches rougeâtres produites par l'humidité. L'essentiel pour eux, c'est l'ouvrage lui-même. Enfin, il faut mentionner une dernière classe d'amateurs qui ont certainement des droits au titre de bibliophiles, quoique leurs principes soient bien opposés à ceux de leurs confrères, au sujet de la conservation des livres : ce sont les collectionneurs de titres, de frontispices, de marques d'éditeurs, de gravures dans le texte ou de miniatures de manuscrits, etc. Ils forment des collections souvent précieuses, mais ils n'y arrivent qu'en mutilant les livres d'une façon non seulement regrettable au point de vue esthétique, mais même préjudiciable aux recherches des travailleurs aux

mains desquels parviennent les livres ainsi dépouillés.

Les bibliophiles ne sont point insatiables comme les bibliomanes et les acquisitions qu'ils font ne sont pas destinées uniquement à augmenter le nombre des livres qu'ils possèdent. On a tort de les blâmer d'acheter plus de livres qu'ils n'en peuvent lire, car l'art de parcourir rapidement et le talent de découvrir ou de reconnaître sans hésitation un passage sont des qualités que possèdent presque toujours les bibliophiles et qui sont moins superficielles qu'on ne pense. C'est contre les ennemis des bibliothèques nombreuses que Dibdin a composé sa *Bibliophobia* (Londres, 1832).

Les littérateurs, les érudits ou les savants qui ont mérité le nom de bibliophiles sont nombreux. Le moyen âge en a eu plusieurs, dont le plus célèbre est Richard de Bury, auteur du *Philobiblion* (V. Bury [Richard de]). Après l'invention de l'imprimerie, le nombre des bibliophiles augmenta naturellement beaucoup. Le XVIe siècle en compte un certain nombre : Grollier, de Thou, Robert Cotton, dont les manuscrits forment au Musée britannique la bibliothèque *cottonienne* etc. Au XVIIe siècle, on peut citer Jérôme Bignon, le chancelier Séguier, Matthieu Molé, Baluze, et, parmi les grands personnages, Mazarin et Colbert. Au XVIIIe siècle, il y eut un grand nombre de bibliophiles remarquables ; le chancelier d'Aguesseau, le duc de La Vallière, qui forma l'une des bibliothèques les plus célèbres de son temps, De Bure, Gaignat, Longepierre, Falconet, Lesage, De Boze, le comte d'Hoym, Turgot, etc. Au commencement de ce siècle, on remarque beaucoup de bibliophiles distingués : Jacques-Charles Brunet, l'auteur du *Manuel du Libraire*, Peignot, Barbier, Dacier, Boulard, Dibdin, le duc de Roxburgh, de la Serna-Santander, les Didot, comte de Boutourlin, marquis de Coislin, Ch. Nodier, etc. De nos jours, on a vu plusieurs bibliophiles, dont quelques-uns sont restés célèbres : Paul Lacroix, qui a pris le pseudonyme de *Bibliophile Jacob*, du nom d'un moine bibliographe du XVIIe siècle ; Viollet-le-Duc, Arm. Bertin, Le Roux de Lincy, Galitzin, Cigongne, L. Double, Delasize, Leber, De Soleinne, Yéméniz, Solar, duc d'Aumale, duc de Parme, Jules Janin, Ambroise Firmin-Didot, Pichon, James de Rothschild, lord-Ashburnham, sir Thomas Phillips, H. Huth, marquis de Ganay, comte de Béhague, comte de Lignerolles, baron de La Roche-Locarelle, etc. C'est aussi au XIXe siècle que se sont organisées les *sociétés de bibliophiles*, qui ont contribué, en donnant de belles publications, à faire aimer les livres, et qui ont rendu d'importants services à la vulgarisation des connaissances littéraires et scientifiques.

Sociétés de Bibliophiles. — Les amateurs de livres, devenus assez nombreux pour occuper une place importante dans le monde littéraire, ont été conduits à se réunir en associations. Les sociétés de bibliophiles se proposent d'entretenir le goût des livres, d'attirer l'attention sur les ouvrages rares et de sauver de l'oubli, en les publiant, ceux que leur grande rareté exposerait à une perte certaine. Les sociétés de bibliophiles ont commencé en Angleterre, depuis un siècle, et ont été ensuite imitées en France. Dans les autres pays, excepté en Belgique, les sociétés de bibliophiles proprement dites ont eu très peu de développement. En Allemagne, elles se confondent avec les sociétés littéraires et scientifiques, qui sont très nombreuses. — En Belgique, on compte quelques sociétés qui méritent d'être mentionnées, la société des *Bibliophiles de Belgique*, à Bruxelles ; la société des *Bibliophiles du Hainaut*, à Mons ; et la société des *Bibliophiles liégeois*.

L'Angleterre est le pays qui possède les plus anciennes sociétés de bibliophiles. La société des *Dilettanti* paraît être celle qui remonte le plus loin : elle fut fondée en 1734. Sa principale publication est celle des *Ionian Antiquities*, qui se compose de 3 vol. in-fol., qui ont commencé à paraître en 1769 et qui n'ont été terminés qu'en 1840. — *Roxburgh-club*, fondé en 1812. Cette société fut instituée à l'occasion de la vente de la bibliothèque du duc John de Roxburgh, où le *Décaméron* de 1471 atteignit le prix de 2,260 livres st. (V. Bibliomanie). Elle se compose de quarante membres, qui se réunissent en séance annuelle le jour anniversaire de la fameuse adjudication. Chaque membre doit réimprimer à ses frais un ouvrage devenu rare ou inédit. Ces publications, d'abord tirées à trente et quelques exemplaires et réservées aux seuls membres de la société, ont été ensuite mises dans la circulation avec un peu plus de libéralité. Elles se composent de plus de cent ouvrages. — *Bannatyne-club*, fondé à Edimbourg en 1823. Il se compose de 100 membres et s'occupe de l'histoire de l'Ecosse. Cette société a publié près de 150 volumes de documents, chroniques, correspondances, etc., écrits en diverses langues et à différentes époques. — *Maitland-club*, fondé à Glasgow en 1828. Il est spécialement consacré à l'histoire des provinces occidentales de l'Ecosse. Il se composait primitivement de 50 membres, puis de 100. Parmi ses publications, on remarque la réimpression du traité de John Napier, l'inventeur des logarithmes, *De arte logistica*. — *Abbotsford-club*, fondé à Edimbourg en 1835. Cette société, qui tire son nom du domaine favori de Walter Scott, est également consacrée à l'histoire de l'Ecosse. Elle se compose de 50 membres. — *Camden-society*, fondée à Londres en 1838. Elle a pris ce nom en mémoire d'un historien anglais du XVIe siècle. Ses publications sont relatives à l'histoire de l'Angleterre en général. Leur bibliographie a été l'objet d'un travail spécial, par Nichols (*A descriptive catalogue of the works of the Camden society*, 1862, in-4). — *Parker-society*, fondée à Cambridge en 1840. Elle était consacrée spécialement à l'histoire ecclésiastique d'Angleterre. Elle s'est dissoute après treize années d'existence, en 1853. Elle a publié 53 ouvrages. — *Percy-society*, à Londres (1840-52). Elle comprenait 504 membres et s'occupait surtout d'histoire littéraire. Elle s'était constituée sous les auspices de l'érudit anglais Thomas Percy. Elle publia, en douze ans, 96 ouvrages, presque tous relatifs à la poésie et au théâtre. — *Sydenham-society*, fondée à Londres en 1843. Elle a pris son nom de celui d'un médecin célèbre. Elle a pour objet la réimpression d'ouvrages relatifs à la médecine et la traduction en anglais des meilleurs ouvrages médicaux publiés à l'étranger. — *Hakluyt-society*, fondée en 1846. Elle est consacrée à la publication des anciennes relations de voyage. — *Philobiblon-society*, fondée en 1853, sous le patronage du prince Albert. Elle publie tous les deux ans un volume de mélanges relatifs à la bibliographie, à l'histoire et à la littérature. Ses publications ont été l'objet d'une bibliographie spéciale par M. Octave Delepierre (*Analyse des travaux de la société des Philobiblon de Londres*, 1862, in-8). — *Warton-club* (1854-56). Cette société, qui n'a eu que deux années d'existence, avait pour but de publier des pièces rares relatives à l'histoire et à la littérature. Elle n'a donné que quatre volumes, parmi lesquels on remarque les *Thèmes de Marie Stuart à l'âge de onze ans*, publiés par M. de Montaiglon. — On compte encore en Angleterre un certain nombre d'autres sociétés qui pourraient prendre place à côté des précédentes, l'*Arundel-society*, qui publie des estampes, le *Caxton-club*, qui a pris le nom du premier imprimeur anglais, le *Shakespeare-society*, l'*Ossianic-society*, la *Welsh-manuscript-society*, etc.

En France, les sociétés de bibliophiles proprement dites sont moins nombreuses qu'en Angleterre, bien que le nombre total des sociétés savantes y soit supérieur à celui des sociétés de ce dernier pays. On compte actuellement, en France, dix sociétés de bibliophiles, qui donnent, pour la plupart, un grand nombre de publications curieuses et utiles, qui contribuent à rendre attrayante l'étude des sciences historiques et à en développer le goût

parmi les lecteurs. — *Société des bibliophiles français*, fondée à Paris en 1820. C'est la plus ancienne société de bibliophiles qui existe en France. Elle fut fondée à l'imitation du *Roxburgh-club* d'Angleterre. Elle comprend vingt-quatre membres seulement et cinq associés étrangers. Parmi ses publications, les ouvrages qui ont principalement un intérêt de curiosité sont tirés à un nombre d'exemplaires égal à celui des membres de la société ; quant aux ouvrages utiles, on en met dans le commerce un certain nombre d'exemplaires, publiés dans un autre format et sur un autre papier. La société des bibliophiles français a publié des *Mélanges de littérature et d'histoire*, de 1820 à 1877 (10 vol.), des ouvrages et des pièces rares, notamment le *Ménagier de Paris*, curieux traité d'économie domestique du XIVe siècle (publié par le baron Pichon, 1847, 2 vol. in-8), le fac-similé du plan de Paris de 1652, dit plan de Gomboust, etc. La société des bibliophiles français a été pendant longtemps la seule société de ce genre. Ce n'est que plus de quarante ans après sa fondation que d'autres sociétés se sont formées à son imitation, notamment les *Amis des Livres*. — *Société des bibliophiles normands*, fondée à Rouen en 1863. Elle a publié des réimpressions d'un grand nombre de pièces rares relatives à l'histoire de la Normandie, parmi lesquelles une plaquette rarissime du XVIIe siècle, *la Friquassée crotestillonnée*, et des *Miscellanées historiques et littéraires* (1872-77). — *Société des bibliophiles de Guyenne*, fondée à Bordeaux en 1866. Elle publie des mélanges bibliographiques et des pièces rares, principalement relatives à la Guyenne, qui forment des recueils paraissant à certains intervalles. On y remarque une édition de Montaigne (1870-73), plusieurs anciennes chroniques bordelaises, etc. — *Académie des Bibliophiles*, fondée à Paris en 1866. Cette société a publié plus de 60 ouvrages ou dissertations sur les points les plus divers de la littérature et de l'histoire. Elle a cessé d'exister en 1870, mais elle est, malgré son existence éphémère, l'une des sociétés de bibliophiles français dont les publications sont le plus nombreuses. On remarque, parmi ces publications, le traité *De la Bibliomanie* par Bollioud-Mermet, les *Thèses* de Luther à Wittenberg, des réimpressions d'opuscules et de pamphlets du XVIIe et du XVIIIe siècle, des éditions de Rabelais, de Régnier, de Beaumarchais, d'ouvrages de Molière, de Boileau, de Montesquieu, etc. — *Société bibliographique de Bordeaux*, fondée en 1868, et qui publie un bulletin mensuel. — *Société rouennaise de bibliophiles*, fondée à Rouen en 1870. Cette société publie, comme la société des bibliophiles normands, des pièces rares relatives à la Normandie, parmi lesquelles on remarque les *Chansons de Roger d'Andeli, seigneur normand des* XIIe *et* XIIIe *siècles* (publié par M. Héron, 1883, in-4) ; l'*Entrée à Rouen du roi Henri IV en 1596* (publié par M. Félix, 1886), etc. — *Société des bibliophiles languedociens*, fondée à Montpellier en 1872. Elle a publié une dizaine de pièces ou d'ouvrages rares, notamment l'*Histoire de la ville de Montpellier* par d'Aigrefeuille. — *Société des bibliophiles de Montpellier*, fondée en 1873. Ses publications, relatives, comme celles de la précédente, au Languedoc et à Montpellier, s'élèvent aussi à une dizaine de volumes. — *Société des bibliophiles du Béarn*, fondée à Pau en 1876. Elle a publié environ dix ouvrages, composés de documents et de pièces rares relatifs au Béarn et à la Basse-Navarre. — *Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, fondée à Nantes en 1877. Elle publie un bulletin, des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques* (1878-82, 2 vol. in-8), et réédite des ouvrages rares relatifs à la Bretagne. On remarque, parmi ses publications, l'*Imprimerie en Bretagne au* XVe *siècle* par M. Arthur de La Borderie (1878), le *Roman d'Aquin*, publié par M. Joüon des Longrais (1880), le *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne* par M. Anatole de Barthélemy (1880), etc. — Il faut joindre aux sociétés qui viennent d'être énumérées l'indication de quelques-unes qui ont cessé d'exister depuis longtemps, la *Société des bibliophiles de Touraine*, la *Société des bibliophiles lyonnais*, etc. E.-D. GRAND.

BIBL. : L'étude des livres au point de vue des exigences des bibliophiles a été l'objet de quelques traités spéciaux, dont les meilleurs sont les deux suivants, qui contiennent des notions élémentaires sur les livres, le papier, la reliure, la publication des textes, etc. : Anonyme (LEMERRE), *le Livre du Bibliophile* ; Paris, 1874, in-12. — ROUVEYRE, *Connaissances nécessaires à un bibliophile*; Paris, 1879, 2 vol. in-18 ; 3e éd. — D'autres traités sont encore utiles à consulter : Richard de BURY, *Philobiblion*, publ. par M. Cocheris ; Paris, 1856, in-16. — NAUDÉ, *Advis pour dresser une bibliothèque*; Paris, 1644, in-12 (réimprimé par Liseux, 1876). — PEIGNOT, *Traité du choix des livres*; Paris, 1817, in-8. — DIBDIN, *The bibliographical Decameron*; Londres, 1817, 3 vol. in-8. — PEIGNOT, *Manuel du bibliophile*; Dijon, 1823, 2 vol. in-8. — G. PALMER PUTNAM, *Best reading, hints on selection of books*; New-York, 1875, in-12. — G.-W. PORTER, *Books and reading*; New-York, 1881, in-8. — L. WILLEM, *Catalogue des livres de bibliophiles*; Paris, 1876, in-8. — ROUVEYRE, *De la connaissance des livres*; Paris, 1886, in-8.— LEMPERTZ, *Bilder-Heften zur Geschichte des Bücherhandels und der mit demselben verwandten Künste und Gewerbe*; Cologne, 1853-62, in-fol. — J. et L. TECHENER, *Histoire de la bibliophilie : reliures, recherches sur les bibliothèques des plus célèbres amateurs*, etc.; Paris, 1861, gr. in-fol. — Un certain nombre de bibliophiles ont publié des catalogues descriptifs de leurs collections, qui sont intéressants à consulter : Ch. NODIER, *Description raisonnée d'une jolie collection de livres* ; Paris, 1844, in-8. — G. MARCHETTI, *La parte migliore de' miei libri*; Turin, 1875, in-8. — E.-Q. BAUCHART, *1864-1874 : Mes Livres*; Paris, 1877, in-8. — Henri BERALDI, *1865-1885 : Bibliothèque d'un bibliophile* ; Lille, 1885, in-8. — La bibliophilie, étudiée en elle-même, a été l'objet d'un grand nombre de dissertations et d'ouvrages : WENDLER et UNGEWITTER, *De variis raritatis librorum impressorum causis*; Iéna, 1711, in-4. — BREITKOPF, *Ueber Bibliographie und Bibliophilie*; Leipzig, 1793, in-4. — Ch. NODIER, *l'Amateur de livres*, dans les *Français peints par eux-mêmes*; Paris, 1853, gr. in-8. — DE GAILLON, *Petit discours à la louange des bibliophiles*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1859, p. 162. — A. MERAY, *les Diverses Façons d'aimer les livres*, dans l'*Annuaire du bibliophile*, 2e ann., 1861, p. 142. — Ch. ASSELINEAU, *L'Enfer du bibliophile, vu et décrit par Ch. Asselineau* ; Paris, 1861, in-18. — Gust. BRUNET, *Fantaisies bibliographiques*; Paris, 1864, in-12. — J. JANIN, *l'Amour des livres* ; Paris, 1866, in-18. — Gust. BRUNET, *Curiosités bibliographiques et artistiques*; Genève, 1867, in-8. — J. JANIN, *le Livre* ; Paris, 1870, in-8. — L. de DURANVILLE, *De la bibliophilie* ; Rouen, 1873, in-8. — F. FERTIAULT, *les Amoureux du livre*; Paris, 1877, in-8. — P. LACROIX, *les Catalogues de livres et les bibliophiles contemporains*; Paris, 1877, in-8 (préface du catalogue de la librairie Fontaine).— DERÔME, *le Luxe des livres*; Paris, 1878, in-8.— UZANNE, *Caprices d'un bibliophile* ; Paris, 1878, in-8.— MUONI, *Le cinque giornate di Milano, saggio bibliografico*; Milan, 1878, in-8. — G. MOURAVIT, *Poètes et bibliophiles* ; Paris, 1879, in-4. — A. DE CHAMBORANT DE PÉRISSAT, *Notice sur le salon bibliographique*; Paris, 1883, in-18. — J. LE PETIT, *l'Art d'aimer les livres et de les connaître*; Paris, 1884, in-8. — FERTIAULT, *les Légendes du livre*; Paris, 1886, in-8.— Sur les sociétés de bibliophiles, on peut consulter : LOWNDES, *The bibliographer's manual of English literature*; Londres, 1865, 10 vol. in-8, t. VI. — E. LEFÈVRE-PONTALIS, *Bibliographie des sociétés savantes de la France*; Paris, 1887, in-4.— Les revues de bibliophiles qui sont presque toutes aussi des revues bibliographiques, ont été mentionnées pour la plupart à l'article BIBLIOGRAPHIE. Il faut y joindre un certain nombre de catalogues de libraires qui se distinguent par leur rédaction soignée et qui contiennent quelquefois des notices bibliographiques, littéraires, etc. Ce sont les catalogues de Fontaine, de Téchener, de Morgand, de Claudin (intitulé *Archives du bibliophile*), d'Aubry (*Bulletin du bouquiniste*), de Labitte (*la Bibliophilie*), de Rouveyre (*les Livres, les estampes et la reliure*), etc.

BIBLIOTHÈQUE. Le présent article comprendra : 1° l'histoire sommaire des bibliothèques anciennes et modernes ; 2° une étude sur l'organisation et l'administration des bibliothèques. Sur ce dernier point on s'en tiendra presque uniquement à la France, et encore n'entend-on traiter que la question en général, des articles spéciaux ayant été ou devant être consacrés aux principales bibliothèques de l'Etat.

I. Histoire. — L'histoire des bibliothèques, des collections de livres destinés à un nombre plus ou moins restreint de lecteurs est intimement liée à celle de la

littérature. Du jour où l'invention de l'écriture permit aux hommes de conserver les productions des poètes et des prosateurs, il y eut des collections de manuscrits. Inutile de parler ici des anciennes bibliothèques de la Chine et de l'Inde. Pour s'en tenir au monde méditerranéen, on peut remarquer que ces premières collections avaient un caractère sacré, hiératique et qu'elles étaient en général placées dans les temples. C'est ainsi qu'on a retrouvé à Babylone et à Ninive quantité de briques émaillées, portant des textes sacrés, des listes de divinités, des tables astronomiques, des traités d'histoire et de grammaire. Disposées sur des tablettes dans une des salles supérieures du palais de Kouioundjik, par les soins du roi Assurbanipal, elles ont en partie péri; les débris en sont conservés aujourd'hui au Musée britannique (Perrot, *Hist. de l'Art*, II, 45-46). Ces antiques bibliothèques étaient évidemment réservées à l'usage du souverain, mais on retrouvait un peu partout des collections de livres dans les temples; à Jérusalem par exemple, on conservait les livres de la loi et les écrits saints; en Egypte, chaque édifice sacré possédait des rituels et des livres usuels de médecine et d'agriculture. Si l'on en croit Diodore de Sicile, un roi d'Égypte, qu'il appelle Osymandias, aurait même formé une riche collection de livres à laquelle il aurait donné le nom de *Médecine de l'âme*. Le nom de ce roi ne se retrouve pas dans dans les listes des rois égyptiens, mais la description du monument que l'historien grec attribue à ce prince fabuleux, paraît s'appliquer au célèbre Rhamesséum, construit par Rhamsès le Grand aux environs de Thèbes, et dans ce palais, on a retrouvé une salle ayant renfermé des papyrus et placée sous l'invocation des déesses Toth et Saphré. La littérature égyptienne est d'ailleurs aujourd'hui suffisamment connue; on a publié et traduit des traités théologiques, des ouvrages de médecine, des contes, des apologues, des poèmes, etc.

Ce n'était pourtant pas à l'Egypte qu'était réservé l'honneur de fonder de véritables bibliothèques, mais à la Grèce; l'Egypte, il est vrai, fournit seule longtemps la matière nécessaire aux écrivains, le *papyrus*. Cette substance avait l'avantage de tenir relativement moins de place que le parchemin, mais elle était extrêmement fragile, et d'un emploi difficile.

C'est en Grèce qu'on trouve pour la première fois mention d'une bibliothèque publique; fondée à Athènes par les Pisistratides, elle daterait du VIe siècle; elle disparut sans doute lors de la destruction de la ville par Xerxès. Mais quand on parle des bibliothèques grecques, on pense toujours à celles de Pergame et d'Alexandrie. La première, créée par le roi Attale vers la fin du IIIe siècle av. J.-C., fut plus tard transportée à Alexandrie; de ce dépôt on ne sait presque rien. On doit seulement rappeler que c'est à Pergame même ou aux environs de cette ville que fut créée l'industrie du parchemin; de tout temps, dans les pays méditerranéens, on avait employé les peaux et les cuirs pour écrire, c'est croit-on à Pergame qu'on trouva une préparation nouvelle, qu'on fit de ces peaux brutes ce qu'aujourd'hui nous appelons le parchemin.

Beaucoup plus célèbre que celle de Pergame est la bibliothèque fondée à Alexandrie, suivant les uns au IVe siècle par Ptolémée Soter, suivant les autres au siècle suivant par son fils Ptolémée Philadelphe (283-247). Le véritable créateur de la collection paraît avoir été le rhéteur Démétrius de Phalère, qui vint en 290 chercher un refuge à la cour de Soter et qui seconda les efforts faits par ce dernier pour se procurer des livres. Aux volumes réunis par le souverain et le philosophe, au nombre dit-on de près de 200,000, vint s'ajouter sous Philadelphe la bibliothèque d'Aristote, conservée longtemps par Théophraste et cédée par Nélée, fils de celui-ci, au roi d'Egypte. Cette bibliothèque était encyclopédique et renfermait tout ce qu'Aristote avait pu réunir d'ouvrages de philosophie, de sciences, et de littérature. Les anciens varient beaucoup sur le chiffre total des *volumina* conservés à Alexandrie; les uns disent 500,000, les autres 700,000, mais ces chiffres ne doivent pas nous faire illusion. En premier lieu il y avait beaucoup de doubles; puis chaque *volumen* renfermait seulement une partie minime d'un ouvrage, ou un opuscule séparé; la fragilité du papyrus, l'impossibilité de tenir à la main des *volumina* trop gros et de les dérouler facilement obligeait à diviser les ouvrages en livres fort courts; chacun des livres des épigrammes de Martial composait un *volumen* séparé; de même pour les livres des odes d'Horace. Aussi cette bibliothèque d'Alexandrie, si justement vantée par les écrivains anciens, ce dépôt qui renfermait les plus belles productions littéraires de l'esprit humain, était-elle en réalité bien moins considérable que beaucoup de bibliothèques communales de nos jours; la qualité, il est vrai, et ce n'est pas toujours le cas des collections modernes, compensait la quantité absente.

La bibliothèque d'Alexandrie occupait une partie du Musée; sous ce nom on désignait un ensemble de bâtiments renfermant des livres, des salles d'étude, des collections d'instruments, des jardins botaniques, des parcs pour les animaux rares, et des logements pour les savants pensionnés par les souverains d'Egypte. C'était à la fois une bibliothèque, un muséum et une académie. Des établissements analogues avaient existé à Athènes, mais aucun aussi vaste, aussi richement doté. Le reste de la collection était conservé au Bruchium et au Serapeum. On a beaucoup discuté sur le sort ultérieur de cette célèbre collection. Une partie des livres déposés au Bruchium paraît avoir péri dans l'incendie de la flotte de César, lors de la révolte d'Alexandrie, mais ces pertes furent réparées par le don de la célèbre bibliothèque de Pergame fait par Marc-Antoine à Cléopâtre, et déposée par celle-ci au Serapéum; ainsi reconstituée, la bibliothèque d'Alexandrie fut, dit-on, détruite par le calife Omar, au VIIe siècle; cette légende, trop souvent répétée, paraît aujourd'hui absolument abandonnée. Des deux bibliothèques qu'Alexandrie renfermait après le don de la collection d'Attale, cette dernière, conservée au Serapéum, paraît avoir été détruite par les chrétiens au IVe siècle, l'autre, négligée de plus en plus, dut disparaître définitivement en 868, date de l'occupation d'Alexandrie par les Turcs; on sait que ces derniers, beaucoup plus barbares que les Arabes, ne laissèrent subsister partout où ils passèrent ni monuments, ni œuvres d'art (V. un article de M. Chastel, *Revue historique*, I, 484-496).

Dès les temps les plus anciens, il y avait eu des livres à Rome; malgré leur long dédain pour les œuvres de l'esprit, les Romains avaient besoin de traités techniques et de livres sacrés; mais ce n'est qu'au temps où l'esprit grec pénétra chez les vainqueurs de la Grèce, que le goût des livres commença à se répandre. Si les livres trouvés à Carthage par Scipion Emilien furent négligés par les vainqueurs, Paul-Emile recueillit précieusement la Bibliothèque des rois de Macédoine; Sylla s'empara à Athènes de la célèbre collection d'Apellicon de Théos, et Lucullus en pillant l'Asie-Mineure n'eut garde d'oublier les livres qu'il put trouver. Toutefois il ne semble pas que Rome ait eu de bibliothèques publiques avant Auguste; sans doute dès le temps de Polybe, on trouvait des ressources littéraires dans beaucoup de villes, chez des particuliers, mais la République n'avait point encore songé à créer des établissements tels que le Musée d'Alexandrie. Cicéron lui-même, grand amateur de manuscrits, possesseur d'une collection particulière importante, était obligé de recourir aux bons offices de son ami Atticus pour se procurer les traités qu'il ne possédait point. César, parmi tant de projets pour l'embellissement de Rome, avait conçu celui de doter cette ville d'une bibliothèque publique, et au rapport de Suétone, il avait chargé Varron de réunir les éléments de deux collections distinctes, l'une grecque, l'autre latine. Sa mort tragique laissa à Auguste l'honneur de mettre ces projets à exécution. La première bibliothèque publique de Rome fut fondée par les soins de ce prince et d'Asinius Pollion,

et installée dans le portique de Marcellus; on l'appela la Bibliothèque Octavienne ; on croit que cette collection était double, qu'elle comprenait à la fois des ouvrages latins et grecs. A Auguste encore on doit la fondation de la Bibliothèque palatine, dans le palais impérial, auprès du temple d'Apollon. Ces établissements étaient dirigés par des savants grecs ou romains, la plupart obscurs, qui portaient le titre de *custodes* ou de *a bibliotheca palatina*. Sous les successeurs d'Auguste, le nombre des bibliothèques publiques se multiplia à Rome; au IVe siècle de notre ère, on en comptait 28 suivant les uns, 29 suivant les autres ; les unes étaient annexées à des temples, les autres installées dans les dépendances des thermes, ces bains publics étant le rendez-vous des Romains de toutes les classes. Les trésors ainsi réunis à grands frais paraissent avoir péri lors des invasions barbares.

Le goût des livres s'était cependant répandu un peu partout. Point de ville un peu importante qui n'en possédât une petite collection ; on sait que Pline le Jeune avait fondé celle de Côme, sa patrie, et enrichi celle de Milan : il en existait à Patras, à Tibur, à Athènes, cette dernière fondée par Adrien. Les particuliers rivalisaient à qui posséderait le plus grand nombre de rouleaux ; on cite la collection du grammairien Epaphrodite de Chéronée, qui en comptait 30,000, celle du précepteur de Gordien le Jeune, composée de 62,000 volumes. Une maison de ville, une riche villa était réputée incomplète sans une bibliothèque. On en a retrouvé d'importants débris dans les maisons d'Herculanum et de Pompéi. Ce qu'on sait de la civilisation gallo-romaine permet d'affirmer que notre pays dut, dès cette époque, renfermer d'importantes collections publiques et privées, car sans livres, point d'écrivains, et la Gaule comme l'Espagne fournit plus d'un nom illustre à la littérature latine de l'époque impériale. De toutes ces richesses le souvenir seul est resté. Il serait néanmoins injuste d'accuser le christianisme seul de cette disparition. Si on doit déplorer de trop nombreux actes de vandalisme, des destructions irréfléchies, l'équité oblige à reconnaître que les chrétiens des derniers temps de l'Empire ne furent pas des barbares; des collections importantes furent formées par eux, telle celle de saint Pamphile de Césarée; Constantin fonda à Constantinople de grandes bibliothèques publiques, qui détruites en partie plus tard par les Iconoclastes, ont disparu définitivement après l'occupation de cette ville par les Ottomans; enfin on ne doit pas oublier que sans les soins des copistes latins et grecs, la littérature antique tout entière eût péri; plus destructeurs encore que les solitaires d'Egypte ont été les barbares, qui au IVe et au Ve siècle inondèrent le monde romain.

Avant de parler des bibliothèques au moyen âge, il sera peut-être utile de résumer en quelques mots le peu que l'on sait de l'installation et de l'organisation des bibliothèques antiques. Les ouvrages de Parthey (*Das Alexandrinische Museum*, Berlin, 1838), de Géraud (*Essai sur les livres dans l'antiquité*, Paris, 1840) sont encore, malgré leur date un peu ancienne, les plus complets sur la matière, et le lecteur pourra s'y reporter pour plus de détails.

Les livres antiques affectaient presque toujours la forme de rouleaux *(volumina)*; celle de *codex quadratus* ou de livre carré, la plus fréquente au moyen âge, était la moins usitée avant les invasions. De là dans les bibliothèques privées et publiques des dispositions un peu différentes de celles que nous adoptons; les bibliothèques d'Herculanum et de Pompéi consistent en de petites pièces garnies de rayons ou d'armoires, divisées en casiers, comme ceux qui servent aujourd'hui à mettre des marchandises; les rouleaux y étaient groupés par ouvrages formant des liasses. Chaque *volumen* était muni d'une tige, souvent en matière précieuse, sur laquelle il s'enroulait et au bord extérieur était fixée une lanière de parchemin ou de papyrus, portant l'indication de l'ouvrage ou de la partie d'ouvrage renfermés dans le rouleau; le tout disposé exactement comme les étiquettes des négociants modernes. Les meubles renfermant les livres avaient souvent la forme d'armoires fermées, d'où le nom *armarius* employé couramment au moyen âge pour signifier *bibliothécaire*. Dans certaines peintures on voit des *codices*, des livres rangés à plat sur les rayons des armoires à côté des rouleaux. Vitruve s'occupe dans son traité d'architecture de la construction des bibliothèques; il recommande l'exposition au levant pour avoir plus de clarté le matin, et pour éviter l'humidité et les vers que produisent les vents de l'O. et du Midi. Ces règles fort sages sont parfois trop méconnues par les architectes modernes.

Ces bibliothèques de l'antiquité disparurent à peu près complètement à l'époque barbare; non seulement les nouveaux maîtres de l'empire romain détruisirent beaucoup de livres, mais encore leur intrusion violente, en dépossédant les anciens maîtres du sol, voua à l'ignorance et à la pauvreté les descendants de ces derniers. Les écoles se fermèrent, les sociétés littéraires se dispersèrent, on copia moins de livres, parce que le nombre des acheteurs diminua. Ce fut l'Eglise qui sauva une partie de la civilisation antique. Et encore l'Eglise séculière, dévorée par la simonie, livrée aux favoris des rois barbares, aurait-elle vraisemblablement laissé périr ce précieux dépôt. Ce furent les moines de l'ordre de Saint-Benoît qui servirent d'intermédiaires entre l'ancien et le nouveau monde. On a à bon droit reproché aux moines leur manque de goût, leur négligence, leur ignorance même ; on a rappelé qu'ils avaient trop souvent par avarice raturé de vénérables manuscrits pour transcrire de pauvres sermons ou des traités de piété sans valeur. Tous ces reproches sont fondés, mais il ne faut pas oublier que sans ces humbles copistes, sans ces scribes ignorants, nous ne posséderions aujourd'hui que de bien rares fragments de l'antiquité classique. Saint Benoît, esprit supérieur, avait imposé à ses disciples deux obligations principales, la prière et le travail, tant le labeur manuel que le labeur intellectuel; cultiver un champ, transcrire un manuscrit, était aux yeux de ces premiers cénobites œuvre également méritoire, et dès l'époque mérovingienne se fondent en France des écoles de copistes et d'ornemanistes dont quelques spécimens, trop rares malheureusement, nous ont été conservés. Fondée par des moines irlandais, élèves de saint Colomban, l'abbaye de Luxeuil, pour n'en citer qu'une, posséda une bibliothèque relativement riche, une école d'écrivains célèbres ; et ce furent ces écoles monastiques qui en se répandant sur le monde chrétien, créèrent ce qu'on a appelé de nos jours les écritures nationales, dégénérescences de l'ancienne cursive romaine.

Ces premières bibliothèques étaient bien pauvres, peu nombreuses et singulièrement composées; toutefois c'est d'elles que nous viennent les plus anciens exemplaires des textes antiques et des chroniques de l'époque barbare. Les efforts de l'école palatine sous Charlemagne, la réforme des congrégations religieuses sous son fils Louis le Pieux, ne restèrent pas infructueux. Des écoles de copistes se fondèrent, le nombre des livres s'accrut, et les malheurs qui accompagnèrent la chute de l'empire carolingien ne purent que ralentir ces progrès sans les arrêter complètement. Bien plus, c'est du IXe et du Xe siècle que date la constitution en communautés régulières des chapitres cathédraux, et dès lors aux bibliothèques des monastères, il faut ajouter celles de ces nouvelles congrégations ; car tout chapitre compta parmi ses dignitaires un écolâtre, et pour enseigner il faut des livres. Il suffira de citer en France les célèbres bibliothèques des cathédrales de Chartres, celle-ci encore aujourd'hui existante, de Lyon, de Laon, de Reims, de Cambrai, de Rouen, de Clermont, etc. On a même remarqué que les écoles capitulaires furent plus florissantes, mieux administrées que celles de beaucoup de monastères et les bibliothèques réunies à leur intention souvent mieux

composées et plus riches. La composition de ces bibliothèques est toujours la même; en première ligne, la Bible et les commentaires sur la Bible, puis des traités des Pères et de théologie, des vies de saints, des livres liturgiques. Viennent ensuite quelques textes historiques de l'antiquité et du moyen âge, enfin ce que nous appellerons des livres de classe : traités de grammaire et de sciences usuelles, livres de rhétorique et de philosophie, poètes et orateurs anciens : Cicéron, Quintilien, Sénèque, Lucain, Stace, Térence, Virgile, Horace, etc. Tous ces livres, conservés dans un local séparé, sont confiés à un membre de la congrégation, *armarius* ou *bibliothecarius*, et dans les congrégations un peu riches, on a un atelier de copistes pour augmenter sans cesse le dépôt, des enlumineurs, des relieurs, etc. Donner un manuscrit est une œuvre pie qui vaut au donateur son inscription à l'obituaire parmi les bienfaiteurs de la maison. Quand les ressources du couvent le permettent, on couvre les principaux livres, les textes liturgiques surtout, de reliures somptueuses, en métal précieux, orné de pierres, d'ivoires ou d'émaux. Que tous les abbés, tous les évêques qui se succèdent à la tête d'une église, montrent les mêmes préoccupations littéraires, on ne saurait l'affirmer; ces institutions plusieurs fois séculaires ont subi bien des vicissitudes; toutefois on pourrait citer des abbayes, Corbie par exemple et Saint-Germain-des-Prés, des églises, Chartres, Rouen et Reims, où jusqu'aux approches des temps modernes, les bibliothèques ont été l'objet de mille soins et considérées comme l'un des principaux ornements du cloître.

Au xe siècle, la réforme de Cluny, au xiie, celle de Cîteaux rajeunissent le vieil ordre de Saint-Benoît; aux Clunisiens, nous devons beaucoup d'œuvres historiques importantes et nombre de beaux manuscrits. Saint-Martin-des-Champs à Paris, Saint-Martial à Limoges, pour ne citer que les plus célèbres maisons, suivaient la règle clusinienne. Les Cisterciens, de leur côté, ont créé une école de calligraphes experts, dont on a encore, principalement à Dijon, des monuments précieux. Ces deux réformes successives assurèrent la vie des congrégations bénédictines, mais elles durent, à partir du xiiie siècle, compter avec des concurrents actifs et dangereux; c'est en effet de ce siècle que datent les ordres mendiants et les grandes universités du moyen âge.

Les quatre ordres mendiants, fondés ou organisés au xiiie siècle, sont les Dominicains, les Franciscains, les Augustins et les Carmes; ils obtinrent dès l'origine une grande faveur auprès des fidèles et furent comblés de donations par eux. Voués à la prédication et à l'enseignement, ils produisirent quelques-uns des plus célèbres écrivains du moyen âge, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Albert le Grand, Raimond de Penafort, Duns Scot, Roger Bacon et mille autres connus aujourd'hui des seuls savants, mais dont les travaux marquent dans l'histoire de l'esprit humain. Chaque couvent eut des écoles dont beaucoup prospérèrent, et à ces écoliers, à ces maîtres innombrables, il fallut des livres; les librairies des Cordeliers, des Augustins et des Jacobins de Paris et des autres grandes villes de France devinrent bientôt célèbres, et nos bibliothèques publiques ont hérité en partie de ces richesses littéraires. En même temps s'organise l'Université de Paris, centre du mouvement intellectuel en Europe pendant plusieurs siècles. Elle sort des écoles de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, et bientôt à son image se fondent des établissements analogues dans la chrétienté tout entière. C'est autour des universités que naît le commerce des livres, soumis pour mille raisons à l'inspection et à la surveillance des maîtres; les libraires, les *stationarii* vendent à la fois des manuscrits aux étudiants riches et aux professeurs, et achètent aux étudiants pauvres les copies faites par eux pour vivre. Autour de l'Université vit une foule de copistes, d'enlumineurs, de relieurs, de parcheminiers, et tant que dure la prospérité de l'Université de Paris, cette ville est un des principaux centres du commerce des livres en Europe; les écrivains étrangers parlent avec admiration de cette librairie parisienne, qui pendant plusieurs siècles expédia ses produits dans les pays les plus lointains.

Mais les manuscrits coûtaient cher, et peu de maîtres, même riches, pouvaient se procurer tous les ouvrages nécessaires à leurs études. Aussi de nombreuses bibliothèques publiques se fondèrent-elles autour des Universités. A Paris, comme en Angleterre à Oxford et à Cambridge, ces bibliothèques sont en général la propriété des collèges, c.-à-d. des communautés d'étudiants suivant les cours de l'Université, communautés fondées et dotées par des princes, des prélats, de riches bourgeois. A Paris, chaque collège, et le nombre en fut grand, avait sa bibliothèque particulière ; les plus riches collections étaient celles de Sorbonne et de Navarre. On sait combien au moyen âge étaient forts les liens qui unissaient les membres d'une même association. Jamais un ancien élève de Sorbonne ou de Navarre n'oubliait son ancien collège, et devenu plus tard riche prébendé ou prélat, conseiller des rois ou des souverains pontifes, il le faisait profiter de sa bonne fortune, soit en lui léguant une somme plus ou moins forte, soit en fondant des bourses pour les étudiants pauvres, soit enfin en enrichissant la bibliothèque de l'établissement. La liste des principaux bienfaiteurs de la bibliothèque de Sorbonne a été dressée par M. Delisle (*Cabinet des manuscrits*, II, 143-177), et dans cette liste on voit figurer les noms les plus obscurs à côté des plus connus. Grâce à ces dons nombreux, grâce aussi à des copies faites aux frais de la communauté, la bibliothèque de Sorbonne devint bientôt une des plus importantes de l'Europe ; l'organisation intérieure de ce dépôt rendait facile l'usage de tant de richesses. On peut donc étudier cette organisation à titre d'exemple ; il suffira d'analyser brièvement le travail de M. Delisle.

En premier lieu les manuscrits étaient tous catalogués avec soin ; ce catalogue était un inventaire méthodique donnant toutes les indications nécessaires, rendant difficile le rapt d'un volume quelconque et marquant le prix de chaque manuscrit. On verra plus loin l'utilité de cette dernière indication. La bibliothèque se compose de deux parties : la grande librairie, renfermant les ouvrages les plus souvent consultés ; enchaînés sur des pupitres, ces ouvrages ne peuvent qu'exceptionnellement être déplacés, et dans cette partie de la bibliothèque on a mis le meilleur exemplaire de chaque ouvrage. La petite librairie renferme les doubles, les ouvrages rarement consultés ; les volumes de cette section peuvent être prêtés. La bibliothèque est ouverte aux maîtres et aux étudiants de la Faculté de théologie. Ils peuvent consulter sur place les volumes de la grande librairie, et emprunter ceux de la petite. Le prêt est consenti aux conditions suivantes : en général, il n'a lieu que contre le dépôt d'un gage de valeur égale ou jugée telle par le bibliothécaire ; c'est ici que sert l'indication du prix ajoutée à la suite de la mention de chaque volume sur le catalogue. Parfois, on se contente d'exiger de l'emprunteur la promesse écrite de payer une certaine somme en cas de perte du volume. Ces conditions peuvent nous paraître bizarres, car nous sommes habitués à considérer le prêt comme une faveur, et comme une faveur gratuite ; elles sont encore aujourd'hui en usage en certains pays et elles ont l'avantage de remplacer la lecture sur place, souvent si peu profitable pour le lecteur et si préjudiciable aux livres, par le prêt, qui offre, ainsi régularisé, beaucoup plus de garanties. Quoi qu'il en soit, le prêt, ainsi réglé, fonctionna pendant plusieurs siècles à la Sorbonne ; la durée en était illimitée et certains livres restaient des années entières entre les mains des emprunteurs ; quelques-uns même étaient parfois transportés à l'étranger. Il y eut peut-être des abus, mais en somme, à Paris, grâce au grand nombre des bibliothèques ouvertes assez libéralement, même

aux étrangers (à la Sorbonne, on demandait seulement que ces étrangers fussent accompagnés d'un membre de la communauté), on peut dire que le travailleur sérieux trouvait de vraies facilités et pouvait assez aisément consulter sur place ou emprunter les ouvrages nécessaires à ses études. Dans les autres villes, les ressources étaient évidemment moins abondantes, beaucoup d'abbayes ne possédant que des bibliothèques peu nombreuses, mal composées et en désordre.

En effet, sauf de rares exceptions, les ordres religieux tombèrent vers la fin du moyen âge dans une irrémédiable décadence; ils vécurent encore longtemps, ils prirent même part aux controverses religieuses et philosophiques du temps, mais ceux qui n'eurent pas le bonheur de subir une réforme salutaire, ne firent plus guère que végéter. Nous disons une réforme; il suffit, en effet, de comparer l'état des congrégations bénédictines de Saint-Maur et de Saint-Vannes avec celui des derniers monastères cisterciens. Les bibliothèques monastiques se ressentirent de cette situation différente; négligées tout au moins, sinon dilapidées dans les abbayes en décadence, augmentées et entretenues dans les plus florissantes. L'antique librairie de Saint-Germain-des-Prés, par exemple, devient admirable au XVIIe siècle; on y entasse une partie des manuscrits de Corbie, ceux de Saint-Maur-des-Fossés; au contraire, la bibliothèque de Saint-Denis, célèbre durant tout le moyen âge, est en partie dispersée. Les collections des anciennes abbayes sont, on peut le dire, mises au pillage par les ordres nouveaux plus actifs, plus éclairés, les Jésuites par exemple et les Oratoriens, et servent à former les collections privées ou publiques. Ce sont les établissements religieux qui ont fourni les premiers éléments de la bibliothèque du roi, de la collection Colbert et de mille autres qui sont venues peu à peu enrichir les dépôts publics. Par contre, à la même époque, c.-à-d. au XVIIe et au XVIIIe siècle, le caractère de beaucoup de bibliothèques change complètement; de dépôts privés ou ouverts à une catégorie peu nombreuse de travailleurs, elles deviennent des collections presque publiques. Sans doute ce n'est pas encore la publicité presque absolue, telle qu'elle existe de nos jours; les bibliothèques ne sont pas encore considérées comme des propriétés de l'Etat ou des villes, à l'usage de tous, mais l'accès en devient de jour en jour plus facile. La première bibliothèque vraiment publique que l'Europe ait connue est la bibliothèque Ambrosienne à Milan, fondée par le cardinal Borromée (1608); en France, l'honneur d'avoir le premier pris une mesure aussi libérale revient au cardinal Mazarin, qui dès 1644, ouvrit ses collections au public, une fois par semaine, le jeudi. Au rapport de Gabriel Naudé, bibliothécaire de ce ministre, on y reçut jusqu'à quatre-vingts ou cent personnes en un jour. Vers le même temps, l'entrée de la bibliothèque du roi était fort difficile et on n'y pénétrait que par protections; cet établissement ne devint réellement public qu'en 1737. L'exemple de Mazarin trouva bientôt des imitateurs; vers 1652, la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor est ouverte au public savant, et au XVIIIe siècle, Paris renfermait bon nombre de dépôts ouverts assez libéralement. Le nombre des bibliothèques de corporations, de communautés laïques et ecclésiastiques était d'ailleurs assez grand, et la plupart des gens d'étude à Paris, érudits ou littérateurs, pouvaient user de quelques-uns de ces dépôts. Bien entendu qu'on ne soupçonnait pas encore l'utilité des bibliothèques populaires créées de nos jours; sauf de rares exceptions, les bibliothèques mises à la disposition du public étaient destinées aux théologiens, aux magistrats, aux érudits, aux curieux; les lecteurs ordinaires n'y auraient pas trouvé grande pâture.

Cette publicité restreinte donnée aux bibliothèques nous amène à parler des bibliothèques laïques, de beaucoup les moins importantes sous l'ancien régime. Il ne semble pas, à quelques rares exceptions près, que les villes aient eu au moyen âge de collections littéraires; on a cité la bibliothèque de la mairie de Rouen, dont les débris furent donnés à Colbert; on a pu aussi retrouver dans les archives municipales des traités usuels de droit ou de médecine, des livres de piété, mais presque toujours la présence de ces volumes étrangers ne s'explique pas, et ils ne constituent pas les éléments d'une bibliothèque publique au vrai sens du mot. Au XVIIIe siècle, des efforts remarquables furent tentés pour doter quelques villes de collections littéraires; citons la bibliothèque de la ville de Paris, donnée au Bureau de la ville par Moriau, aujourd'hui à l'Institut de France; la fondation de l'évêque de Carpentras, d'Inguimbert; à Toulouse, la bibliothèque du Collège royal, aujourd'hui bibliothèque municipale, et celle du clergé de la même ville, ouverte au public dès 1786. La Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque nationale, devant faire l'objet d'un article spécial, nous ne la mentionnerons que pour mémoire. On doit seulement remarquer qu'à l'origine elle a été une bibliothèque particulière, une propriété personnelle des rois de France.

On a parfois exagéré l'ignorance des hautes classes pendant le moyen âge; si beaucoup de seigneurs savaient à peine lire, d'autres au contraire, et ils étaient assez nombreux, faisaient preuve de goûts littéraires. Charlemagne lisait et écrivait le latin et on possède quelques traités du IXe siècle qui prouvent que des dames de haute naissance savaient assez bien cette langue pour écrire des ouvrages d'éducation. Plus tard, au XIe, au XIIe siècle, si la plupart des nobles et des bourgeois laissent l'étude des lettres antiques aux clercs, tous s'intéressent dans une certaine mesure aux choses de l'esprit; c'est pour eux qu'écrivent les trouvères du Nord, les troubadours du Midi; enfin dès lors les princes de la maison de France tiennent à honneur de n'être pas entièrement illettrés; citons Robert le Pieux, auquel on attribue plusieurs proses de l'église, Louis VI, élevé à Saint-Denis, Philippe-Auguste, etc. Tous ces princes ont dû avoir des livres; le premier qui paraisse avoir fondé une librairie est saint Louis; il aimait même, dit-on, à l'ouvrir aux savants de son temps. Cette collection fut, il est vrai, donnée par lui aux couvents de Paris, mais presque tous ses descendants témoignèrent d'un goût passionné pour les beaux livres. Jean le Bon, l'un des moins intelligents à coup sûr, fit traduire en français quelques-uns des grands auteurs de l'antiquité. Son fils, Charles V, possédait l'instruction d'un clerc, et la célèbre librairie du Louvre créée par lui et si malheureusement dispersée au XVe siècle, prouve l'étendue de ses connaissances. Les frères de ce prince, les ducs de Berry et d'Anjou, son fils, Louis d'Orléans, n'étaient pas moins instruits, et à leur exemple tous les grands seigneurs de la cour commandaient aux écrivains de somptueux volumes, dont beaucoup font aujourd'hui l'ornement des bibliothèques de la France. Mais c'est à une branche cadette de la famille des Valois, à celle des ducs d'Orléans, que nous devons pour ainsi dire la Bibliothèque nationale, car c'est la librairie de Blois qui en a fourni les premiers éléments. L'instruction, les goûts littéraires, encore rares au XVe siècle, se répandirent rapidement dans les hautes classes aux approches de la Renaissance, et si la cour des Valois sut sous François Ier et ses héritiers continuer les traditions éclairées des cours italiennes, la bourgeoisie riche imita heureusement cet exemple et produisit une pléiade de littérateurs et de savants. Aussi les collections de manuscrits et d'imprimés se multiplient-elles en France à dater de l'an 1500; on ne saurait en retracer l'histoire ici. C'est des débris encore considérables de ces collections patiemment formées, que la Révolution a fait une propriété publique.

Par décret du 2 nov. 1789, l'Assemblée nationale déclara mettre les biens appartenant aux communautés ecclésiastiques à la disposition de la nation; inutile de discuter ici la légitimité de cet acte célèbre; il suffira d'en

faire connaître les conséquences pour les collections littéraires. La première chose à faire était de les inventorier et d'en assurer la conservation ; la Constituante et la Législative rendirent à cet effet diverses décisions : Décret du 14 nov. 1789, ordonnant aux communautés de déposer aux greffes des sièges royaux ou des municipalités voisines les états et catalogues des livres de leurs bibliothèques, et de se constituer gardiennes de ces bibliothèques ; décret du 26 mars 1790, enjoignant aux officiers municipaux de dresser des états des livres et manuscrits ; autre d'oct. 1790, ordonnant aux municipalités et aux directoires de départements de faire un choix dans les livres. Le 15 déc. de la même année, une instruction étendue explique aux directoires des départements les mesures à prendre pour dresser le catalogue des objets saisis : œuvres d'art, meubles, livres imprimés, manuscrits, médailles ; elle indique déjà nettement chez le législateur l'intention de faire profiter la nation de toutes ces richesses, et exige la confection de catalogues de tous les fonds saisis sur fiches conformes au modèle arrêté, le classement alphabétique de ces fiches, leur transcription et leur envoi à Paris. Ces instructions, renouvelées plusieurs fois en 1791, émanaient du comité dit des Quatre-Nations, créé par la Constituante et siégeant à Paris à l'ancien collège Mazarin. Malheureusement il ne suffisait pas de demander la rédaction de catalogues ; il aurait fallu pouvoir forcer la main aux directoires de départements, et le pouvoir central n'avait que peu d'action sur ces corps électifs. Qu'on ajoute à ces difficultés d'ordre politique le manque d'argent et le manque d'hommes ; à Paris, on avait sous la main d'anciens religieux, heureux de trouver une occupation, des savants nombreux et zélés ; en province, au contraire, les hommes capables étaient rares, et les pouvoirs publics avaient trop de soucis pour s'occuper activement de livres et de manuscrits, à leurs yeux sans importance. Ce premier essai de catalogue général des collections publiques échoua donc, et en avr. 1794, sur les dix millions de livres à inventorier dans toute l'étendue de la République, un dixième à peine avait été examiné.

La Législative et la Convention ne perdirent jamais de vue cette affaire importante ; mais d'une part certaines mesures politiques, par exemple la confiscation des bibliothèques des émigrés, vinrent accroître la masse des objets à inventorier ; de l'autre la pénurie croissante du Trésor public, les persécutions exercées sous la Terreur retardèrent encore l'achèvement de cette tâche immense. La Convention promulgua, il est vrai, d'excellents décrets, tel celui du 4 brumaire an II défendant la mutilation des livres et des objets d'art, sous le prétexte ridicule de faire disparaître *les signes de féodalité ou de royauté*, chiffres, devises ou armoiries, décision utile qui mit un terme aux excès de zèle de quelques partisans peu éclairés du nouveau régime ; décret du 8 pluviôse an II, prescrivant l'établissement de bibliothèques publiques dans les départements et chargeant les directoires de prendre toutes les mesures préparatoires ; instruction détaillée sur la confection des catalogues, excellent travail dû en partie à l'abbé Grégoire. Mais ces mesures, bonnes en elles-mêmes, restèrent en partie sans effet, et les efforts très louables de la Convention n'eurent qu'un résultat effectif, celui d'empêcher dans une large mesure les dilapidations et les soustractions. On aurait tort au surplus de s'étonner de cette impuissance des pouvoirs publics ; un exemple tout récent, dans un pays voisin, a prouvé qu'en pleine paix, avec des ressources infiniment plus grandes que celles dont disposait le gouvernement français en 1794, une pareille opération pouvait se faire avec beaucoup moins d'ordre et de promptitude. L'époque révolutionnaire proprement dite a été en somme beaucoup moins funeste aux dépôts littéraires que les dernières années du XVIIIe siècle et les premières du nôtre. C'est de l'année 1794 que date un long rapport adressé par D. Poirier à la commission temporaire des arts sur les ressources littéraires et historiques dont le dépouillement des cartes transmises à Paris lui avait permis de constater l'existence, et ce rapport fait avec grand soin mentionne comme existant encore à cette date des monuments disparus depuis, à une époque beeaucoup moins troublée ; le rapport de D. Poirier est daté de thermidor an II.

L'encombrement était réellement effrayant ; rien qu'à Paris, on comptait dès le 30 sept. 1791 près d'un million de volumes provenant des congrégations religieuses supprimées. La saisie des bibliothèques des émigrés et des suspects augmenta encore ce nombre. Comment administrer ces dépôts littéraires ? En général, à Paris, la chose se fit avec soin et méthode. Les conservateurs des dépôts, dont le plus connu était Ameilhon, mirent tous leurs soins à ne point confondre les bibliothèques de provenance différente, et les restitutions faites dès 1794 aux familles des condamnés politiques ou consenties aux émigrés ayant obtenu leur radiation de la liste des proscrits purent en général être effectuées sans trop de peine. Celles de ces réclamations qui se produisirent trop tard (il y en eut jusque sous la Restauration) furent écartées ; parfois leurs auteurs reçurent d'autres livres en dédommagement. En effet, dès 1793, on commença la répartition des livres entre les établissements publics ; le premier servi fut le Muséum qui prit les livres de sciences. L'année suivante, Capperonnier et van Praët furent autorisés à choisir des ouvrages pour la Bibliothèque nationale ; cette mesure diminua de 300,000 volumes le contenu des dépôts littéraires ; en principe on y joignit tous les manuscrits de Paris, et par extension ceux des dépôts de provinces ; mais à Paris même les conservateurs de la Bibliothèque nationale ne prirent pas tous les volumes de cette catégorie, et ils n'exercèrent que dans une mesure assez restreinte le droit qui leur était accordé sur les dépôts départementaux.

Bientôt à la Bibliothèque nationale, qui conserva toujours en théorie une sorte de droit de préemption sur les dépôts de la capitale, se joignirent les autres bibliothèques de Paris ; l'ancienne bibliothèque du Bureau de la ville fut attribuée à l'Institut, qui la possède encore aujourd'hui ; l'abbé Leblond prit 50,000 volumes pour la bibliothèque Mazarine, ancienne bibliothèque du collège des Quatre-Nations ; Ameilhon, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, nouvellement créée, 30,000 volumes choisis avec discernement ; tous les établissements publics suivirent cet exemple, et il n'est pas de bibliothèques des grandes écoles civiles ou militaires ou des grands corps de l'Etat, qui ne renferment aujourd'hui un nombre respectable de volumes provenant de cette source. Telle est l'origine première des bibliothèques du Corps législatif, du Sénat, du Tribunat et du Conseil d'Etat (ces deux dernières furent plus tard transportées au palais de Fontainebleau où elles sont encore), du Conservatoire des arts et métiers, du Dépôt de la guerre, etc., etc. N'oublions pas de fréquents envois de livres à des bibliothèques de province (Ajaccio par exemple sous le premier Empire), le don de collections importantes à divers établissements (à l'archevêché de Paris, à plusieurs évêchés, à des séminaires, etc.). Primitivement au nombre de 9, les dépôts furent réduits en 1800 à 2, en 1801 à un ; en 1805 les débris de ce dépôt unique furent transportés au ministère de l'intérieur, et de là, en 1811, à la bibliothèque de l'Arsenal, où furent déposés en même temps les catalogues rédigés par les anciens conservateurs.

Pendant cette longue suite de vingt années, les dépôts n'avaient pas été sans subir des pertes nombreuses ; la plus grave, mais purement accidentelle, fut l'incendie des livres imprimés de Saint-Germain-des-Prés ; on put sauver les manuscrits. Cet accident déplorable ne se renouvela pas, et la Convention rendit plusieurs décrets pour défendre d'installer dans les dépôts ou auprès des dépôts des établissements industriels ou militaires dangereux, tels que fabriques de salpêtre ou poudrières. A ces causes

accidentelles de pertes, on peut ajouter les aliénations volontaires : ventes de livres à des libraires, faites au poids; elles furent assez nombreuses, et le manque de temps ne permit pas d'apporter au choix des volumes à aliéner le soin qu'aurait demandé une opération aussi délicate. Enfin à plusieurs reprises on envoya à l'administration militaire, au Conservatoire des arts et métiers, des milliers de volumes choisis un peu au hasard, et qualifiés *livres de dévotion*. Les préjugés du temps étaient tels qu'on doit craindre que sous cette rubrique on ait désigné plus d'un ouvrage précieux à tous égards. Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas conclure de ces faits regrettables que les administrateurs des dépôts littéraires n'aient pas bien mérité des générations à venir; ils surent tirer un parti convenable des ressources accumulées depuis plusieurs siècles, et les dilapidations, les destructions inutiles furent beaucoup moins nombreuses à Paris qu'en province.

Dans les départements, en effet, sauf de rares exceptions, tout manquait : argent, locaux et hommes, et les bibliothèques communales se sont ressenties, quelques-unes jusqu'à nos jours, des suites de cette époque troublée. La Convention avait voulu créer des bibliothèques de district et multiplier ainsi les dépôts littéraires; revenant sur cette première mesure, par un décret du 7 pluviôse an III, elle décida qu'à chaque école centrale de département serait annexée une bibliothèque. Mais la formation de ces dépôts définitifs offrit maintes difficultés, et l'année suivante, sur la proposition de l'abbé Grégoire, le Conseil des Cinq-Cents décida de s'adresser à l'Institut et de lui demander un projet de règlement sur la question. L'Institut répondit avec empressement; sur l'avis de ce corps savant, on ouvrit les dépôts de Paris aux administrateurs des bibliothèques publiques, et on décida que les dépôts des départements serviraient à composer les bibliothèques des écoles centrales. L'exécution de la loi n'alla pas sans difficultés; là où il se rencontra un homme actif, capable et influent, la concentration au chef-lieu du département des livres existant dans la circonscription tout entière s'opéra d'une manière satisfaisante ; on peut citer la bibliothèque d'Auxerre, formée par le P. Laire, qui sut y réunir les plus beaux manuscrits et les meilleurs volumes existant dans le dép. de l'Yonne, mais dans beaucoup de villes cette précieuse ressource manquait, et on s'explique de la sorte à la fois la disparition presque absolue de beaucoup de dépôts de districts, pillés et délaissés pendant de longues années, et l'existence dans certaines localités infimes de collections anciennes assez importantes. Les bibliothèques des écoles centrales, création utile et origine de la plupart des grandes bibliothèques communales de nos jours, auraient donc pu être beaucoup plus riches. Diverses mesures du pouvoir central les appauvrirent encore de 1795 à 1805; tout d'abord on donna à la Bibliothèque nationale le droit de centraliser les manuscrits de France; une circulaire du 21 frimaire an VII ordonna aux administrations départementales de lui envoyer tous les cartulaires existants dans leurs dépôts ; on y apporta également une partie des manuscrits de Chartres et beaucoup de volumes venant des abbayes et des maisons religieuses de Belgique. Enfin en 1801, Chardon de la Rochette et Prunelle furent chargés d'aller explorer tous les dépôts de province et d'y choisir les volumes qu'ils jugeraient utiles aux collections de Paris. On sait les résultats déplorables de cette mission; des deux délégués, le premier pilla effrontément les collections publiques, à Troyes, à Dijon, à Carpentras, et beaucoup de manuscrits choisis par lui ne parvinrent pas à la Bibliothèque nationale; le second abusa de ses pouvoirs pour doter la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier dont il était le chef, d'une belle collection de volumes enlevés à Dijon, à Troyes et à Auxerre.

L'état des dépôts de province était assez misérable quand un arrêté consulaire du 28 janv. 1803 vint définitivement régler leur sort. Cet arrêté *mettait à la disposition des communes* les bibliothèques des écoles centrales et de district, à charge pour les communes de les entretenir et de payer le traitement des conservateurs. Quoi qu'on en ait dit, cet arrêté n'attribuait pas aux communes la propriété des anciens dépôts littéraires; elle leur en concédait l'usufruit; on doit néanmoins reconnaître que les termes de cette décision célèbre ne laissaient pas d'être assez ambigus, et que sauf dans des cas fort rares, l'Etat a laissé les municipalités considérer les bibliothèques ainsi fondées comme des propriétés communales. La conséquence était inévitable; à moins d'une vigilance extraordinaire, toujours en éveil, on ne saurait demander à l'administration centrale de savoir exactement tout ce qui se passe dans trois cents dépôts publics, de connaître l'état de chacun d'eux, la portée des mesures prises par des autorités locales souvent insouciantes ou peu éclairées, de prévenir des aliénations fâcheuses, des dilapidations scandaleuses. L'Etat a, il est vrai, des inspecteurs généraux des bibliothèques, chargés de visiter les collections provinciales, mais le choix de ces hauts fonctionnaires n'a pas toujours été très heureux; rarement on a confié ces fonctions à des bibliographes de profession, et de ce chef le pouvoir central a montré parfois une coupable légèreté. Des fonctionnaires si peu aptes à remplir leurs devoirs, mal appuyés par l'autorité centrale, ne pouvaient rien faire ni pour sauvegarder les droits de l'Etat, ni pour préserver les dépôts publics sur lesquels ils avaient la haute main. Ajoutons qu'aujourd'hui encore il se trouve des hommes politiques pour demander la suppression de ces fonctions, sous prétexte d'économie et pour flatter les passions locales; ils ignorent sans doute que même incompétents et peu zélés, les inspecteurs généraux ont autrefois pu empêcher des mesures regrettables, et que c'est à l'action de fonctionnaires analogues qu'on doit attribuer l'excellent état des archives départementales.

Aujourd'hui en France le goût de la lecture et même dans une certaine mesure des recherches de science et d'érudition s'est répandu un peu partout. Mais il n'en était pas encore ainsi il y a cinquante ou soixante ans ; tel bibliothécaire, prêtre défroqué, vendait librement tous les livres qui lui rappelaient, désagréablement sans doute, ses anciennes fonctions ; dans telle autre ville, on a vu deux bibliothécaires successifs dépecer paisiblement les plus beaux manuscrits confiés à leur garde, et le dernier de ces voleurs est resté en place jusqu'à sa mort, sans être inquiété. Ailleurs un maire échange avec un célèbre bibliophile deux manuscrits de la plus haute valeur contre une *Histoire naturelle* de Buffon, valant bien 50 fr.; ailleurs encore, un bibliothécaire, pour illustrer un travail manuscrit sur les anciennes impressions lyonnaises, coupe les fleurons et les marques de libraires dans les volumes confiés à ses soins; le même fait, sans autorisation, des échanges peu avantageux avec un éditeur parisien, grand amateur de beaux manuscrits. On peut affirmer que dans les quarante premières années du siècle, les dépôts de province ont souffert beaucoup plus qu'aux temps si troublés de la Révolution.

Ce sont là les ombres du tableau; aujourd'hui il n'en va plus de même, et beaucoup des faits de dilapidation plus haut rappelés ne seraient plus possibles. Tout d'abord les inspections générales ont lieu plus fréquemment, et les fonctionnaires chargés de remplir ces délicates fonctions sont à la fois plus compétents et mieux soutenus par l'autorité centrale. Puis la plupart des municipalités se sont piquées d'honneur; quelques-unes, par exemple celles de Troyes, de Montpellier, de Nantes, d'Amiens, etc., ont fait publier le catalogue des collections littéraires confiées à leur garde. On apporte plus de soin au choix des bibliothécaires ; on leur alloue des traitements plus convenables. Enfin pour une part tout au moins, la plus importante d'ordinaire des collections départementales, nous voulons parler des manuscrits et des incunables, les

municipalités et l'Etat ont commencé la publication de catalogues particuliers.

La rédaction d'un catalogue de manuscrits exige en effet des connaissances spéciales, qu'on ne saurait légitimement demander à tous les bibliothécaires, et qu'aujourd'hui encore en France un petit nombre de personnes possèdent seules. Beaucoup de villes ont toutefois pu faire imprimer des inventaires très suffisants de cette partie des collections littéraires de province; on peut citer Amiens, Angers, Lille, Bordeaux, Carpentras, Tours. Mais c'est l'administration centrale qui a le plus fait à cet égard. Dès 1841, Villemain, alors ministre de l'instruction publique, créait une commission chargée de préparer le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements; cette commission, souvent renouvelée et parfois mal secondée par l'administration centrale, a pu faire imprimer de 1849 à 1885 sept volumes in-4° donnant l'inventaire et la description des manuscrits d'une vingtaine de dépôts. Tous ces inventaires ne sont pas également bons, et quelques-uns se ressentent du manque de préparation de leurs auteurs ou du temps déjà ancien auquel ils ont été rédigés; toutefois tous donnent des indications utiles à quiconque s'occupe de l'histoire et de la littérature de la France. En 1884, ce travail a été repris sur un nouveau plan; de nouvelles instructions ont été rédigées par une commission temporaire, et grâce à la libéralité des pouvoirs publics, cette nouvelle collection est assez rapidement menée; à moins d'empêchements imprévus, on peut espérer l'achèvement du travail d'ici à quelques années. Pour des raisons d'économie, le format in-8 a été substitué à l'in-4. Aujourd'hui (1888), 12 vol. nouveaux ont paru, dont 5 consacrés aux collections manuscrites des bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal. En même temps l'administration centrale fait préparer un catalogue général des incunables existant dans les bibliothèques publiques de France, catalogue qui, s'il peut être conduit à bonne fin, rendra les plus grands services à la science bibliographique; dans la plupart des cas, il pourra être rédigé par les bibliothécaires des villes eux-mêmes d'après les règles établies par le plus compétent des bibliographes français, M. L. Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale.

En somme, sauf quelques exceptions, le service des bibliothèques communales est en voie de progrès et les villes comprennent de jour en jour davantage l'utilité des bibliothèques; mais le recrutement des conservateurs restera toujours la question épineuse. En général, les traitements accordés par les municipalités sont dérisoires, la position de ces fonctionnaires trop instable et subalterne. Faut-il souhaiter que leur nomination soit faite par l'autorité centrale? La réforme serait utile à bien des égards, mais elle n'aurait aucune chance d'être adoptée actuellement, et beaucoup de villes ne sont pas assez riches pour doter suffisamment leurs bibliothèques; ce serait donc encore demander à l'Etat de nouveaux sacrifices, que la situation financière ne permettra pas sans doute de sitôt. N'oublions pas au surplus qu'il faudrait avant tout trancher la question toujours pendante du droit de propriété ou d'usufruit des villes, question que les tribunaux n'ont jamais résolue d'une façon définitive. On voit que les difficultés ne manquent pas. L'action du pouvoir central sur les municipalités est à vrai dire souvent peu efficace; elle s'exerce surtout par l'inspection bisannuelle ou trisannuelle et par les dons de livres. Ces livres sont soit des ouvrages auxquels l'Etat a souscrit, soit des exemplaires des grandes collections publiées par lui; la distribution en a parfois été assez capricieuse et irrégulière, et telle bibliothèque sans importance recevait des ouvrages de prix, sans utilité dans une petite ville, qui manquaient là où ils auraient trouvé des lecteurs. Depuis quelques années ce service se fait beaucoup plus exactement; mais par suite de causes multiples, le nombre des ouvrages ainsi distribués a grandement diminué. D'une part, les fonds consacrés aux souscriptions ont été fortement réduits, et d'autre part l'Etat, et personne ne saurait lui en faire un crime, réserve les volumes achetés ou publiés par lui aux bibliothèques qui lui appartiennent sans conteste et sur le fonctionnement desquelles il exerce une surveillance effective.

Ces bibliothèques sont les trois grandes bibliothèques de Paris, sans compter la Bibliothèque nationale, celles des palais de Fontainebleau et de Compiègne, enfin les bibliothèques des écoles et des facultés. Des bibliothèques de Fontainebleau et de Compiègne, nous ne dirons rien; au moment où paraît cet article, elles ont cessé d'exister; si elles coûtaient peu, elles ne rendaient que peu de services. Tout autrement importantes sont les bibliothèques des grandes écoles et des facultés.

Aucune école supérieure ne saurait se passer d'une collection de livres, et les progrès réalisés dans l'enseignement supérieur depuis une quinzaine d'années ont à cet égard grandement amélioré l'ancien état de choses. La plupart des écoles spéciales avaient depuis longtemps des collections importantes, l'Ecole normale par exemple, l'Ecole polytechnique, l'Ecole des mines, mais les facultés tant de Paris que de province étaient moins bien fournies; seule la Sorbonne, héritière de l'ancienne Université de Paris, enrichie par les legs de Victor Cousin et de V. Leclerc, possédait des ressources littéraires vraiment importantes. Les pouvoirs publics ont donc cherché à doter chaque académie d'une bibliothèque au courant de la science, et à organiser le service de ces établissements. Tout d'abord un droit supplémentaire de dix francs a été ajouté au montant de chaque première inscription annuelle (1874); ce droit, supprimé plus tard, vient d'être rétabli; rien de plus légitime, et les réclamations que l'établissement de ce droit a fait naître étonneraient partout ailleurs qu'en France. Quelques années plus tard, en 1878, une instruction ministérielle, rédigée avec un soin et une précision parfaites, donna aux bibliothécaires des facultés (places créées) toutes les instructions nécessaires pour l'accomplissement de leur tâche; un règlement du 23 août 1879 a réglé définitivement leur situation administrative et leurs attributions. Pour assurer leur recrutement, un examen professionnel fut institué par arrêté du même jour, et cette organisation peu compliquée et relativement peu coûteuse fonctionne très convenablement depuis déjà huit ans. On a même tout récemment profité de l'expérience acquise pour réformer sur le même plan l'organisation des grandes bibliothèques publiques de Paris. Grâce à ces mesures, grâce aux subsides considérables votés par les Chambres et aussi par les municipalités, les bibliothèques universitaires sont aujourd'hui en pleine prospérité. Sans doute, il faudra beaucoup d'années et d'efforts pour réparer une si longue négligence, mais le jour où on se sera décidé à supprimer un certain nombre de facultés languissantes et à concentrer les ressources budgétaires sur un petit nombre d'universités, chacune d'elles possédera une bibliothèque considérable et bien organisée. A Paris, les progrès n'ont pas été moins sensibles; la faculté de droit a aujourd'hui une belle bibliothèque; d'ici à peu, celle de la Faculté de médecine pourra être ouverte à tous les étudiants, et sera installée d'une façon convenable, enfin grâce à la création de l'Ecole des Hautes-Etudes, à la multiplication des cours dans les facultés des lettres et des sciences, la bibliothèque de l'Université s'est considérablement accrue.

Les bibliothèques des facultés ressortissent au ministère de l'instruction publique, direction de l'enseignement supérieur; les bibliothécaires, nommés par le ministre, dépendent immédiatement des recteurs; les livres sont achetés chaque année sur des listes de demande dressées par les professeurs des différentes facultés. Une commission composée de professeurs désignés par l'assemblée des facultés, à raison d'un professeur par faculté, exerce

sur la bibliothèque une surveillance continue et l'inspecte deux fois par an.

Il faudrait encore parler des bibliothèques scolaires (il en sera question plus bas), des bibliothèques militaires, pénitentiaires ou hospitalières, de celles des lycées ou collèges, mais l'organisation de toutes ces collections varie infiniment, suivant l'établissement auquel elles sont attachées et la catégorie de lecteurs qui en use. Il est temps de passer aux questions techniques, à ce qu'on a parfois appelé du nom barbare de *bibliothéconomie*, d'examiner quelles sont les meilleures règles à suivre pour l'administration, le classement, la conservation et la communication des ouvrages dans une bibliothèque publique.

II. Organisation et administration. — Depuis longtemps il existe en France des bibliothèques publiques; mais au XVIIIe siècle encore, la plupart de ces établissements n'appartenaient pas au pouvoir central; elles étaient la propriété soit des grands corps de l'Etat; soit de communautés religieuses ou laïques. La bibliothèque du roi elle-même était considérée comme propriété privée du souverain, au même titre que les diamants de la couronne ou les œuvres d'art du Louvre et de Versailles. La Révolution française a changé absolument cet état de choses; et aujourd'hui les bibliothèques publiques sont presque toutes des propriétés soit de l'Etat, soit des communes. Des premières, les unes sont directement administrées par l'Etat, et les frais de leur administration figurent chaque année dans un chapitre spécial du budget des dépenses; les autres dépendent d'établissements publics : facultés, lycées, séminaires, hôpitaux, prisons, etc., et leur entretien est prélevé sur les crédits alloués à ces différents établissements. La première catégorie est peu nombreuse; elle se compose de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève et de l'Arsenal à Paris, nous consacrons à chacune d'elles des articles spéciaux, et de la bibliothèque d'Alger. Jusqu'en 1870, à côté de ces bibliothèques, il a existé six autres collections appartenant à la couronne et dépendant sous le second Empire du ministère de la maison de l'empereur; c'étaient la bibliothèque du Louvre à Paris, incendiée en mai 1871, et celles des palais de Saint-Cloud, détruite et pillée par l'armée allemande, de Versailles, démembrée vers 1874, de Pau, supprimée en 1884 et confiée aux soins du bibliothécaire de cette ville, enfin de Compiègne et de Fontainebleau, supprimées tout récemment. Par contre, le nombre des bibliothèques dépendant d'établissements publics s'est grandement accru depuis quelques années. Presque tous les ministères possèdent des collections assez importantes, aussi bien que la cour de cassation, la Chambre des députés et le Sénat, les grandes écoles, les facultés, etc.

Des bibliothèques municipales, les unes ont été composées de livres imprimés et manuscrits provenant des dépôts révolutionnaires; elles se sont augmentées depuis par dons de l'Etat ou des particuliers faits à la ville, et par achats payés sur les crédits votés annuellement par les conseils municipaux. D'autres, en petit nombre, formées par des particuliers, ont été léguées par eux aux villes et sont devenues de ce chef propriétés communales.

Dans des pays voisins de la France, des mesures récentes ont également modifié l'ancien état de choses, mais ni en Espagne, ni en Italie, elles n'ont été aussi radicales que dans notre pays et beaucoup de communautés y possèdent encore aujourd'hui des collections littéraires anciennes et importantes. Ailleurs, au contraire, en Angleterre et en Allemagne, l'ancien état de choses a subsisté, chacun des collèges des grandes universités du Royaume-Uni a conservé ses collections particulières, formées autrefois par dons ou par achats ; au lieu de déposséder les vieilles corporations et communautés, les Anglais ont fondé à côté des anciennes collections savantes d'autres bibliothèques ouvertes à tous et mieux appropriées aux besoins des lecteurs modernes. Le Musée britannique a eu pour premier fonds les anciennes collections de la couronne, mais il s'est principalement enrichi par dons et par achats, et la plupart des grandes villes anglaises possèdent aujourd'hui des bibliothèques municipales dues souvent à la générosité de quelques particuliers et qui sont comme de vastes cabinets de lecture. C'est ainsi qu'en Angleterre on est arrivé à créer des établissements pour toutes les classes de la population; pour les érudits et les lettrés le Musée britannique avec ses collections admirables de manuscrits, d'estampes, de livres imprimés, d'objets d'art; pour eux encore les bibliothèques universitaires, celles des collèges, des chapitres, et des corporations. Pour les simples lecteurs qui ne cherchent qu'une distraction ou tout au plus un renseignement en passant, les bibliothèques municipales, enfin pour les classes populaires des bibliothèques circulantes fondées par des comités laïques ou ecclésiastiques. Le même système est pratiqué en Amérique, où à côté des bibliothèques populaires et scolaires à l'usage de tous les citoyens, on trouve de vastes établissements scientifiques tels que Harvard-college, à Cambridge (Massachussetts).

En France, le nombre chaque jour croissant des bibliothèques scolaires et populaires, — il n'est point de ville un peu importante qui n'en possède, — a dans une certaine mesure amené cette appropriation nécessaire des collections littéraires aux besoins des lecteurs. Toutefois, les bibliothèques de l'Etat et des villes sont encore aujourd'hui par essence des bibliothèques publiques, et le seront vraisemblablement toujours. C'est là un fait qu'il ne faut point oublier quand on parle de l'organisation de ces bibliothèques, car il va de soi que les mêmes règles ne peuvent s'appliquer à un établissement ouvert à une catégorie peu nombreuse de lecteurs et à tel autre où peut entrer le premier venu.

Nous traiterons successivement du personnel, de l'installation du catalogue et de l'usage des bibliothèques; nous nous bornerons à noter les règlements en vigueur et les habitudes suivies en France.

1° Personnel. — Comment se recrute aujourd'hui le personnel des bibliothèques de l'État et des communes ? Pendant fort longtemps il n'a existé à cet égard aucune règle bien fixe. En donnant ces places à des littérateurs, poètes, romanciers ou critiques, l'Etat semblait réparer les caprices de la fortune et assurer à des écrivains peu fortunés une modeste retraite pour leurs vieux jours. Vers 1857, à la suite de polémiques touchant les catalogues de la Bibliothèque nationale, des plaintes s'élevèrent contre quelques littérateurs qui considéraient leurs places comme des sinécures et les pouvoirs publics s'occupèrent d'une réforme devenue indispensable; il a fallu trente ans pour la rendre définitive. De 1857 date le premier décret organisant sur de nouvelles bases le personnel de la première bibliothèque de France; ce décret, modifié et complété par un autre décret du 17 juin 1885, réglementait l'avancement, imposait pour le passage des fonctionnaires d'une classe à une autre des conditions de stage; aujourd'hui il a porté ses fruits, et les fonctionnaires de la bibliothèque de la rue Richelieu forment un corps homogène, dont le recrutement ne se fait que dans certaines conditions, où l'avancement est minutieusement réglé.

Les trois bibliothèques secondaires, Mazarine, Arsenal et Sainte-Geneviève étaient jusqu'à ces derniers temps régies nominalement par le décret de 1839, dont les prescriptions n'étaient du reste que rarement observées. Un nouveau décret promulgué en avr. 1887, tout en ménageant les droits acquis, a réglé de nouveau la situation du personnel de ces établissements. Pour y entrer, il faudra désormais suivre la filière, et soit justifier du titre d'élève diplômé de l'une des écoles supérieures de l'Etat, soit avoir obtenu le certificat d'aptitude réclamé des futurs bibliothécaires de facultés. Ce décret paraît avoir assuré pour l'avenir le recrutement des bibliothèques de l'Etat. A vrai dire, beaucoup de bons esprits ayant

la pratique des bibliothèques, ont regretté que les auteurs de ce nouveau décret, s'arrêtant à mi-chemin, n'aient pas essayé de transporter en partie chez nous le système pratiqué en Angleterre. Pourquoi, disent-ils, au lieu de conserver un état-major trop nombreux et mal rétribué, auquel par suite on ne pourra jamais demander tout son temps, n'avoir pas réduit dans une plus forte proportion le nombre des fonctionnaires? Au-dessus, quelques chefs; au-dessous, de simples hommes de services, des auxiliaires, des copistes payés convenablement, à la tâche par exemple, exécutant la besogne matérielle, sous la surveillance directe des conservateurs. Le service s'en trouverait mieux, et on pourrait, grâce à ce système, réaliser de notables économies.

Les bibliothèques universitaires ont été réorganisées par plusieurs arrêtés du ministre de l'instruction publique en date du 23 août 1879. Les bibliothécaires placés sous l'autorité du recteur sont nommés par le ministre et choisis parmi les candidats pourvus d'un certificat d'aptitude délivré après un examen professionnel dont les conditions ont été déterminées par un arrêté du 23 août 1879. Cet examen se passe à Paris devant la commission centrale des Bibliothèques; il consiste en deux épreuves; l'une est une composition française sur un sujet de bibliographie, l'autre le classement de quinze ouvrages traitant de matières diverses et appartenant aux différentes époques de l'imprimerie (numérotage, inscription au registre d'entrée, inventaire, inscription aux catalogues méthodique et alphabétique). Les candidats doivent justifier d'un stage de deux ans comme surnuméraires ou sous-bibliothécaires dans une bibliothèque universitaire. Ce stage est réduit à six mois pour les archivistes-paléographes. On trouvera plus loin, à l'article *Bibliothèque nationale*, ce qui concerne le recrutement du personnel de cet établissement

Le recrutement du personnel des bibliothèques de l'Etat est donc aujourd'hui régi par des règles fixes. Il ne saurait en être de même pour les bibliothèques communales.

Des bibliothèques importantes se trouvent parfois dans de petites villes, et on ne saurait légitimement demander aux municipalités de prélever sur leur budget souvent insuffisant, un traitement convenable pour le bibliothécaire. Le plus souvent, même dans les chefs-lieux de département, les émoluments sont dérisoires, et tels que seul un habitant de la ville peut accepter ces modestes fonctions. Dans certaines villes, la bibliothèque se trouve confiée à un professeur du collège ou du lycée, en activité ou en retraite, à un ancien magistrat; ailleurs, c'est un savant du pays qui accepte cette position, par goût, plutôt que par besoin. On a proposé à plusieurs reprises de faire nommer et payer les bibliothécaires de province par le gouvernement, mais cette combinaison aurait à la fois contre elle l'intérêt du gouvernement, dont les charges se trouveraient ainsi extrêmement accrues, et l'opposition des villes qui devraient reconnaître les droits de propriété de l'Etat sur la partie ancienne de leurs collections. En 1839, Villemain avait voulu obliger les municipalités à présenter leurs candidats aux places de bibliothécaires à la nomination du ministre; les réclamations furent tellement énergiques qu'il dut renoncer à ce projet, et dans une lettre rendue publique, accepter pour fondées les prétentions des municipalités. Les seuls droits que l'Etat ait pu se réserver sont l'inspection de jour en jour plus efficace et l'institution des comités de surveillance et d'achat. On appelle ainsi les comités établis auprès de chaque bibliothèque, dont les membres sont nommés par le ministre sur la présentation du maire de la ville. Ces comités peuvent rendre de grands services.

On a proposé encore un autre remède à la négligence qu'ont fréquemment apportée les municipalités à la conservation de leurs richesses littéraires. Beaucoup de villes tiennent peu à la partie ancienne de leurs collections, à celle justement sur laquelle l'Etat a des droits indéniables. On s'est demandé s'il ne serait pas possible dans bien des cas de les amener à accepter des échanges avantageux pour elles, en leur offrant à la place de ces vieux volumes de théologie, de jurisprudence et d'histoire, des ouvrages modernes plus utiles à la majorité des lecteurs. On pourrait arriver ainsi, par des négociations successives, à répartir d'une manière plus rationnelle les collections littéraires de la France et à mettre plus souvent les livres là où ils peuvent servir. Sauf de rares exceptions, une grande bibliothèque par département suffirait; les autres deviendraient tout naturellement des bibliothèques populaires analogues aux bibliothèques de quartiers à Paris. Quoiqu'il en soit de ces projets de réforme, souvent agités mais qui n'ont jamais reçu même un commencement d'exécution, l'Etat borne actuellement son rôle à recommander aux municipalités, par l'intermédiaire de l'inspection générale, le plus grand soin dans le choix des conservateurs des bibliothèques.

Depuis quelques années il a été fait à cet égard des progrès sensibles, et la plupart des grandes collections provinciales sont administrées avec zèle et intelligence. Le nombre chaque jour plus grand des lecteurs et leurs exigences légitimes suffiraient du reste à empêcher de trop mauvais choix. Les qualités et les aptitudes requises de tout bibliothécaire sont en première ligne le goût et même l'amour des livres, l'exactitude, l'esprit d'ordre, des connaissances bibliographiques et une culture générale. Mais il va de soi que la gestion d'une grande collection scientifique exige des connaissances plus étendues que celle d'une bibliothèque ordinaire. La connaissance non seulement des langues anciennes, mais aussi des éléments des principales langues européennes est indispensable, ainsi que celle de l'histoire de l'imprimerie et de la bibliographie; un bibliothécaire doit même avoir des connaissances techniques en reliure, etc. Enfin il est nécessaire que dans une grande bibliothèque, aux historiens et aux lettrés, on joigne quelques fonctionnaires connaissant les sciences exactes, physiques et naturelles, seul moyen de répondre convenablement aux demandes de toute une catégorie de lecteurs, et de diriger convenablement le service des acquisitions.

Quels sont les devoirs professionnels du bibliothécaire? Il doit conserver et administrer les collections à lui confiées; les conserver, c.-à-d. les défendre contre les soustractions et les dilapidations; les administrer, c.-à-d. y maintenir l'ordre et les communiquer au public. La jurisprudence touchant les vols et détournements commis dans une bibliothèque est aujourd'hui à peu près fixée; par interprétation, on a appliqué à ce délit les peines portées par les art. 254 et 255 du C. pén., qui punissent des travaux forcés à temps le dépositaire de papiers, actes ou effets contenus dans un dépôt public, coupable de soustraction, l'auteur quelconque de cette soustraction de la réclusion, et le dépositaire négligent d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 100 à 300 fr. Dès 1813, la cour de cassation qualifiait crime la soustraction par un bibliothécaire de livres existant dans un dépôt public, et renvoyait la connaissance du fait à la cour d'assises; en 1850, c'est la cour d'assises qui a condamné par contumace Libri, inspecteur général des bibliothèques, à la réclusion. C'est encore devant la cour d'assises qu'a comparu en 1873 le bibliothécaire de Troyes. Sont regardés comme dépositaires non seulement les administrateurs, mais encore tous les employés d'une bibliothèque, depuis le simple gardien jusqu'au chef, mais ils n'ont cette qualité que dans les établissements dont ils ont la garde. Un vol commis par eux dans un autre établissement n'aurait pas ce caractère spécial que donne au fait criminel la qualité de dépositaire du coupable. Le bibliothécaire est responsable civilement des vols commis dans le dépôt à lui confié, pourvu toutefois qu'il y ait eu négligence de sa part: il peut même être frappé d'une peine afflictive.

C'est au bibliothécaire qu'il appartient de poursuivre la réintégration des objets dérobés dans l'établissement qu'il administre. La prescription n'existant pas pour les propriétés de l'Etat, cette action en réintégration peut être intentée à une époque quelconque. En 1873, par exemple, l'administration de la Bibliothèque nationale a pu faire attribuer à cet établissement un exemplaire manuscrit du *Décret* de Gratien, qui n'y avait jamais figuré. Pris à Troyes pour la Bibliothèque nationale par Chardon de la Rochette, et conservé indûment par celui-ci, il était passé plus tard dans des mains étrangères. Le tribunal civil de la Seine a admis que dès l'instant où le volume en question était sorti de la bibliothèque de Troyes, il appartenait à l'Etat, et que par suite il était inaliénable. L'exemple est probant, mais dans bien des cas il serait impossible à une bibliothèque de prouver ses droits d'une manière aussi péremptoire. La meilleure preuve serait l'inscription au catalogue, mais combien de bibliothèques ont des catalogues suffisamment explicites? On pourra souvent employer des preuves indirectes, des mentions, des renvois donnés par des ouvrages plus récents, alléguer le témoignage de personnes ayant consulté le livre ou le manuscrit dans l'établissement. Ce sont là des arguments difficiles à réunir ; mieux le bibliothécaire connaîtra son dépôt, plus aisément il trouvera des raisons valables à l'appui de ses réclamations.

2° Installation des bibliothèques. — Question difficile, d'autant plus délicate qu'elle n'est pas du ressort des seuls bibliothécaires, qui doivent tenir compte des ressources budgétaires de l'Etat ou des communes, et s'en remettre à l'architecte pour l'organisation du dépôt, tout au moins dans ses lignes générales. Quelles conditions un bâtiment doit-il remplir pour être propre à servir de bibliothèque? Au moyen âge, il semble qu'on n'ait tenu qu'à une seule, la garantie contre les voleurs, et certains bâtiments anciens montrent que nos ancêtres ne songeaient même pas au danger que nous estimons le principal, le danger du feu ; citons seulement la curieuse librairie du chapitre de Noyon (V. plus loin fig. 3), bâtie vers la fin du xve siècle, et tout entière en bois. On peut se demander comment ce curieux, mais fragile monument, n'a pas depuis longtemps disparu. Dans la plupart des bibliothèques du moyen âge, les livres les plus usuels étaient déposés à demeure sur des pupitres auxquels ils étaient fixés par des chaînes qui les protégeaient contre les voleurs et même contre les emprunteurs. Cette curieuse disposition, encore usitée dans les bibliothèques princières de la Renaissance, s'est conservée jusqu'à nos jours à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, ainsi qu'on en peut juger par la travée que représente notre gravure (fig. 1 et 8). Les volumes conservés dans les armoires y étaient également posés à plat et non sur les tranches ; aussi dans les anciennes reliures, le dos du volume est-il toujours dépourvu d'indication et souvent même de tout ornement, tandis que le plat supérieur, seul visible, recevait l'ornementation souvent en relief et par-

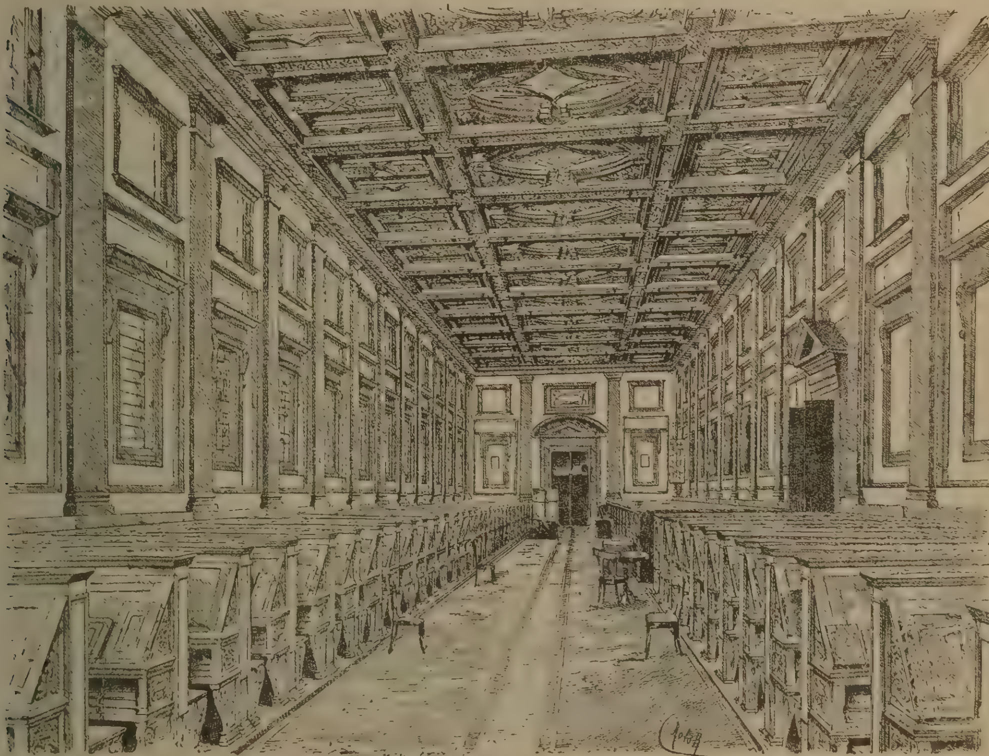


Fig. 1. — Salle de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

fois même en orfèvrerie. Quand se sont formées plus tard, les grandes bibliothèques princières et publiques, au xvie et au xviie siècle, on se contenta généralement d'aménager pour leur destination nouvelle d'anciens locaux plus ou moins commodes. Parfois aussi on construisit des bâtiments neufs, mais en subordonnant trop exclusivement les commodités du service ou de la lecture aux exigences de la décoration. Malgré des changements nombreux, la Bibliothèque Mazarine garde encore aujourd'hui quelques traces de ces anciennes dispositions ; on peut encore citer la belle bibliothèque de l'abbaye Sainte-Geneviève, qu'on a eu de nos jours la singulière idée de convertir en dortoir pour les élèves du lycée Henri IV ; bâtie au xviiie siècle, elle se composait de quatre galeries se réunissant à angles droits à une coupole centrale, disposition commode, puisqu'elle abrégeait les distances à parcourir

pour le service public. Ces bibliothèques anciennes étaient généralement très luxueuses ; boiseries sculptées, armoires en chêne, grillées et garnies d'étoffes, pilastres à colonnes, on n'épargnait rien pour embellir les salles de dépôt. Seule la Bibliothèque Mazarine a conservé cette apparence extérieure ; elle ressemble encore aujourd'hui à un beau salon, et il est regrettable que des questions d'argent obligent les architectes modernes à plus de simplicité.

Il faut avouer que l'installation de la plupart des bibliothèques de France, surtout en province, ne répond que rarement aux exigences du service; trop souvent même la place, la lumière y manquent. Presque toujours, il a fallu installer les collections concédées aux municipalités dans des bâtiments mal construits, dégradés, peu appropriés à leur nouvelle destination : anciens couvents, églises, collèges, hôtels particuliers confisqués par l'Etat vers la fin du dernier siècle. Dans la plupart des villes, les bibliothèques sont à la mairie. Beaucoup de villes, il est vrai, ont été obligées depuis quelques années de faire reconstruire leur hôtel de ville, et les bibliothèques y ont gagné à tous égards, mais dans combien de cités, même importantes, trouverait-on encore aujourd'hui les collections littéraires déposées dans des bâtiments pour ainsi dire moisis, ou menaçant ruine de toutes parts. On peut espérer, il est vrai, que l'on finira par comprendre un peu partout que pour être conservés les livres ne doivent être mis ni dans des caves, ni dans des greniers, qu'ils ont besoin tout comme les hommes d'air et de lumière.

Longtemps les architectes chargés de construire des bibliothèques ne se sont pas occupés des dispositions intérieures, réservant tout leur talent pour la façade, sans se soucier autrement de la destination du monument. C'est seulement le jour où la nécessité s'imposa de reconstruire la Bibliothèque nationale qu'on commença à se douter qu'il y avait des règles pour la construction d'une bibliothèque publique, comme pour celle d'une gare ou d'un marché. On essaya pour la première fois d'appliquer ces règles essentielles en 1850 à la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, élevée sur les plans de Labrouste.

Une bibliothèque grande ou petite doit remplir les conditions suivantes : être assez spacieuse pour suffire pendant une longue suite d'années aux accroissements des dépôts, bien éclairée, facile à aérer et à chauffer ; enfin, elle doit être disposée de telle sorte que le service y soit à la fois prompt, aisé et peu bruyant.

Les grands ennemis des collections de livres sont l'humidité et la poussière, les vers et le feu. L'humidité finit par piquer les livres et détériorer les reliures ; la poussière ronge le papier, et les vers dévorent papier, cuir et carton. Contre l'humidité, le meilleur remède est l'air libre ; par conséquent, sauf pour des ouvrages très précieux, on ne devra point fermer les armoires de portes vitrées ; des grillages, plus commodes et moins chers, suffiront à sauvegarder les collections contre les mains indiscrètes. Autant que possible, les armoires devront être un peu éloignées du mur, et garnies de planches formant un fond continu. Autant que possible on ne devra pas mettre de volumes au rez-de-chaussée du bâtiment, même s'il est muni de caves; il faudra éviter l'exposition du N. ou de l'O., la règle est déjà dans Vitruve ; enfin les livres devront être rangés, si possible, contre les cloisons intérieures, les ouvertures être percées au midi ou à l'est.

Contre la poussière, les précautions sont plus malaisées à prendre ; on sait combien impures et corrosives sont les poussières atmosphériques des grandes villes ; nuisibles aux êtres humains, elles ne sont pas moins funestes aux volumes. Il faudra autant que possible combattre ce fléau par des tapis en cuir ou en linoléum, qui ont l'avantage de supprimer à peu près les poussières du parquet, et de se nettoyer plus aisément, faire procéder à intervalles réguliers au battage des livres, battage à l'air libre autant que possible, employer enfin tous les moyens imaginables pour réduire la poussière au minimum, et ne pas la remuer trop souvent, sous prétexte de propreté.

Ce battage annuel ou bisannuel fera également disparaître, au moins en partie, les vers, si dangereux pour les anciens livres en papier de fil. Contre ce fléau, on peut encore employer diverses substances, des plantes à odeur forte par exemple. Mais avant tout il faudra autant que possible remplacer les anciennes reliures à ais de bois par des reliures modernes, à la fois plus légères et plus saines pour les volumes. Il va de soi que quand ces reliures anciennes, même infestées de vers, présentent un réel intérêt, il faudra se contenter de les nettoyer le mieux possible et de les isoler.

Le dernier danger à écarter est le feu. Contre ce fléau, on ne saurait prendre trop de précautions : sans doute des volumes serrés dans un rayon brûlent difficilement ; mais si les montants sont en bois léger, les rayons du bas vides ou placés à une certaine distance du sol, une fois le bas de chaque armoire entamé, tout s'écroulera d'un seul coup. Aussi fera-t-on bien d'employer les montants en fer, avec rayons en bois ; le feu se propagera bien plus lentement. Mais ce ne sont là que des précautions secondaires. D'une bibliothèque incendiée, on ne sauve généralement que des volumes en mauvais état, l'eau jetée sur les flammes gâtant ce que celles-ci ont épargné. Il sera plus sage de s'en tenir à des précautions générales ; supprimer autant que possible les cheminées dans le bâtiment, et les remplacer par des bouches de calorifère; pour l'éclairage, renoncer au gaz employé dans quelques bibliothèques de Paris et des départements, et le remplacer par l'électricité, celle-ci étant produite par une force motrice disposée dans un bâtiment indépendant ; enfin, prendre toutes les précautions recommandées par les spécialistes : conduites d'eau un peu partout, instruments de sauvetage, extincteurs, lances à main, etc. Mais ce qu'il faut surtout, c'est isoler le bâtiment qui renferme la bibliothèque. Autant que possible une bibliothèque publique doit être dans un bâtiment séparé ; s'il est impossible de réaliser cet idéal, on devra écarter du voisinage les métiers dangereux, les dépôts de matières facilement inflammables, les industries qui emploient le feu sous une forme quelconque; forges, ateliers de menuiserie, boulangeries, etc. Ces précautions, faciles à prendre, mais surtout une surveillance minutieuse et toujours en éveil, suffiront presque toujours à écarter tout danger d'incendie.

Parlons maintenant des dispositions intérieures. Voici le plan idéal, plan que l'ancienne Bibliothèque Sainte-Geneviève réalisait dans la mesure du possible : une salle de lecture centrale à laquelle viennent aboutir des galeries ; c'est à peu près la disposition du Musée britannique. Il était difficile de prétendre à cette perfection à la Bibliothèque nationale de Paris, car il fallait tenir compte de la disposition des lieux et de l'exiguïté relative du terrain ; aussi dans le plus grand établissement de France, certaines parties des collections sont-elles placées beaucoup trop loin du service public ; on a dû également augmenter la hauteur des bâtiments et multiplier les étages ; un système ingénieux de planchers en fer à jour a permis de supprimer les ouvertures latérales et de faire pénétrer jusqu'au rez-de-chaussée la lumière, celle-ci descendant d'une toiture vitrée. Dans la plupart des autres grands établissements parisiens, on a utilisé d'anciens locaux ; c'est ainsi qu'à la Mazarine, les dépôts se composent de plusieurs pièces au rez-de-chaussée, d'une grande galerie avec balcon supérieur servant de salle de lecture, enfin d'un second étage comprenant diverses petites pièces et une longue galerie pratiquée dans les combles du toit au commencement du siècle. A l'Arsenal on a de même transformé en dépôts d'anciens appartements, et si les livres y sont parfois un peu trop loin du public qui les consulte et des employés qui les communiquent, ces salles, de dimensions inégales, sont généralement saines, commodes et même luxueuses. Dans toutes

ces bibliothèques, la salle de lecture n'occupe qu'une partie des dépôts, ce qui évite aux volumes la poussière soulevée par le va-et-vient des lecteurs. A la bibliothèque Sainte-Geneviève, au contraire, la nécessité d'avoir une salle de lecture spacieuse a obligé l'architecte Labrouste à faire de cette salle le principal dépôt; la grande salle de cet établissement fait réellement bel effet, mais cette disposition, heureuse au point de vue architectural, a plusieurs inconvénients. La poussière ronge les livres, la lumière du gaz décolore les reliures, et la chaleur, excessive l'été, produit des effets parfois déplorables; c'est ainsi qu'à la longue, elle décolle les pièces portant les titres et l'indication des tomes au dos des volumes et les étiquettes indiquant pour chacun la lettre et le numéro. L'expérience n'a donc pas été heureuse, et la nouvelle salle de lecture de la Bibliothèque nationale, construite par le même architecte, est à tous égards mieux disposée.

La nécessité de séparer les dépôts de la salle de lecture ou de travail ne s'impose que dans les grandes bibliothèques publiques; cette précaution est beaucoup moins indispensable ailleurs, dans les bibliothèques universitaires par exemple. Dans ces dernières on peut faire des dépôts la salle de lecture, et adopter une disposition à la fois plus élégante et plus commode pour le travailleur; telle est la suivante très fréquente en Angleterre : une galerie suffisamment large, éclairée des deux côtés ; dans l'embrasure des fenêtres très profonde sont des tables pour les lecteurs; le bruit est ainsi diminué et chaque lecteur ou groupe de lecteurs bien isolé. La surveillance est peut-être un peu plus difficile, mais dans une bibliothèque qui prête et qui n'ouvre ses portes qu'à une catégorie peu nombreuse de lecteurs, cette surveillance n'a pas besoin d'être aussi rigoureuse que dans un grand établissement public.

3° Classement des livres. — Abordons maintenant la question très difficile, très controversée du classement des livres. A l'origine, les bibliothèques étaient peu nombreuses, s'accroissaient lentement et le nombre des lecteurs était relativement restreint. Aussi dans notre pays, un peu par suite des tendances mêmes de l'esprit français, a-t-on généralement adopté l'ordre méthodique. Dans ce système la série des livres correspondant à chaque ordre de connaissances humaines est réunie, de manière à présenter à la file sur les rayons, ici les livres sur l'histoire de France, là les ouvrages de théologie, ailleurs ceux de médecine; disposition commode pour les recherches et qui permet aux employés d'une bibliothèque de répondre à des demandes vagues. Tantôt chaque série de livres ainsi groupés reçoit une lettre distinctive, — souvent l'initiale du nom de la matière à laquelle ils se rapportent, ou bien une lettre de l'alphabet; — tantôt au contraire on a numéroté à la file les volumes par format, in-folio, in-quarto, in-octavo, etc. Le premier mode de désignation a été adopté à la Bibliothèque nationale, à Sainte-Geneviève, à l'Arsenal et dans beaucoup de bibliothèques de province; le second est en vigueur à la Mazarine et dans nombre de bibliothèques moins importantes. Pour trouver un volume à la Bibliothèque nationale, il faut prendre au moins trois indications : lettre, format et numéro; ailleurs le numéro et le format suffisent. Dans tous les cas il faut au moins deux indications.

L'ordre méthodique a théoriquement de grands avantages; il ne présente aucun inconvénient quand on l'applique à une collection formée d'un seul coup, à une bibliothèque nouvelle. En effet, si l'on a à classer 10,000 volumes, ces volumes une fois répartis par format, rien n'empêchera de rapprocher les uns des autres les ouvrages traitant des mêmes matières; il y aura sans doute quelques difficultés à surmonter, car il n'est pas toujours aisé de déterminer exactement à quelle matière se rapporte un ouvrage. Mettra-t-on par exemple un ouvrage sur la philosophie du droit au droit ou à la philosophie? Réunira-t-on à l'histoire de France les cartulaires d'églises ou réservera-t-on ces ouvrages pour l'histoire ecclésiastique? A chaque livre se posent ainsi de petits problèmes que le bibliothécaire malgré tous ses soins sera conduit à résoudre tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Les progrès des connaissances humaines tendent d'ailleurs à rapprocher, à confondre des sciences autrefois séparées nettement; certaines parties des sciences naturelles confinent à l'histoire primitive, et beaucoup d'ouvrages de psychologie expérimentale appartiennent aussi bien à la médecine qu'à la philosophie. Enfin il faut compter avec les sciences nouvelles; l'archéologie, par exemple, n'avait pas il y a cent ans, l'importance qu'elle a prise depuis. Dans une bibliothèque encyclopédique composée et classée au commencement du siècle par l'un des hommes les plus experts en bibliographie, Barbier, premier auteur du *Dictionnaire des anonymes*, les successeurs de celui-ci ne trouvaient aucune place pour les ouvrages sur l'art égyptien ou sur l'art assyrien. De même à la Bibliothèque nationale, la lettre Y (littérature) a pris de nos jours un développement tout à fait exagéré, que n'auraient pu prévoir les auteurs de la classification employée dans cet établissement. Enfin les accroissements journaliers feront forcément disparaître l'ordre méthodique; à moins de recourir au système justement condamné des sous-chiffres et des numéros intercalaires, il sera impossible après un laps de quelques années de réunir sur une seule série de rayons tous les ouvrages généraux de médecine ou toutes les grandes histoires de France. La division méthodique paraît donc condamnée par elle-même; elle produit le désordre sur les rayons et ne présente aucun avantage réel pour les catalogues.

Le meilleur exemple des abus de la division méthodique est peut-être le catalogue de la lettre L, *Histoire de France*, publié par l'administration de la Bibliothèque nationale. Voilà un répertoire vraiment utile pour les travailleurs, mais dont l'usage est bien difficile pour quiconque n'a pas une grande habitude des livres, et encore n'a-t-on point réussi à obtenir l'ordre méthodique parfait sur les rayons. En voici la preuve : le tome VIII de ce catalogue renferme les ouvrages d'histoire; c'est le chapitre L^k; ce chapitre est subdivisé en plusieurs sous-chapitres; les ouvrages relatifs à une seule localité sont classés par ordre alphabétique dans le septième (LK^7); mais le nombre des ouvrages publiés sur l'histoire des villes et villages de France est immense; d'où la nécessité d'un supplément, si bien que qui voudra consulter les ouvrages relatifs à la ville d'Agde (Hérault) devra par exemple demander des ouvrages portant la cote LK^7, 3, et LK^7 13,580. L'exemple est topique; l'ordre méthodique n'est guère admissible que dans une bibliothèque particulière; instinctivement quiconque possède des livres, l'adopte. Dans une bibliothèque publique il produira rapidement, si on veut le suivre exactement, la confusion la plus extraordinaire.

Quel est donc, semble-t-il, le meilleur système? C'est ce qu'on appelle l'ordre d'entrée. Ici, quelques explications paraissent nécessaires. La différence de format est la pierre d'achoppement de tout classement méthodique; en effet, à moins de se condamner à perdre un espace précieux, il est absolument impossible de mettre côte à côte toutes les bibles, toutes les histoires de France; il faut que chaque rayon ne reçoive que les volumes d'un format déterminé : in-folio atlas, in-folio, in-quarto, in-octavo ou in-douze. A la Bibliothèque nationale, les volumes sont réunis par format, et par matière, si bien que dans la lettre L par exemple, on peut passer dans l'in-folio de LK^4, 1, à LK^4 10; les numéros 2 à 9 seront les uns à l'in-4, les autres à l'in-8. Ailleurs, tout en adoptant l'ordre méthodique, la division par lettres, on a dans chaque lettre réparti les ouvrages par format; à la Bibliothèque Sainte-Geneviève par exemple, on compte L in-fol, 1; L, in-4, 1; L, in-8, 1; on a donc dans cette bibliothèque autant de fois 3 numéros 1 qu'il y a de divisions

en lettres, sans compter les suppléments et les fonds spéciaux. Des deux systèmes, celui de la Bibliothèque nationale paraît le moins défectueux ; toutefois il rend les récolements difficiles, et pour vérifier la présence de tous les ouvrages composant une lettre ou une subdivision de lettre, il faut se reporter sans cesse d'un format à l'autre ; il a toutefois l'avantage de ne pas donner le même numéro dans une même lettre, à trois ouvrages différents.

Le système opposé, celui de la mise à la suite, est aujourd'hui employé dans les bibliothèques universitaires et dans beaucoup de bibliothèques de province ; la bibliothèque publique française, où il a été à notre connaissance pratiqué pour la première fois, est la Bibliothèque Mazarine. Le classement actuel est l'œuvre de l'abbé Desmarais, modeste fonctionnaire du XVIIIe siècle, qui nous paraît avoir résolu d'une manière à peu près satisfaisante la question posée. Voici la méthode suivie par lui. Tous les ouvrages possédés par la Bibliothèque Mazarine au temps de Desmarais, ont été répartis en trois formats, et numérotés, pour les in-fol. de 1 à 10,000, pour les in-4, de 10001 à 20000, pour les in-8, de 20001 à . . . . Classant d'une façon définitive la bibliothèque confiée à ses soins, Desmarais put adopter dans chaque format l'ordre méthodique, tel qu'on le connaissait de son temps (1740), mais il laissait à la fin de chaque format une série numérique considérable que devaient remplir les volumes entrés après l'achèvement du catalogue ; évidemment il ne comptait plus pour ces nouvelles acquisitions suivre l'ordre méthodique. Le système de Desmarais est en somme d'une simplicité parfaite ; inutile de s'occuper du format de l'ouvrage ; une fois le numéro trouvé dans le catalogue, le garçon de salle voit à la seule vue de ce numéro la place de l'ouvrage et va le prendre sans hésitation.

Desmarais avait eu la précaution de n'employer que très rarement les sous-chiffres et les lettres, sauf parfois dans le cas d'un ouvrage en plusieurs volumes. Quand il fallut faire rentrer dans les cadres créés par lui les 50,000 volumes pris par l'abbé Leblond dans les dépôts littéraires, l'ordre méthodique fut malheureusement adopté, et les bibliothécaires d'alors eurent la malencontreuse idée de rapprocher les nouveaux ouvrages des ouvrages analogues anciennement possédés par l'établissement ; de là, un désordre invraisemblable, et une complication ridicule de lettres et de sous-chiffres ; on en est arrivé par exemple à désigner ainsi le t. III d'un ouvrage quelconque : 22352 A*b*, 3, notation compliquée et dans la transcription de laquelle les erreurs sont inévitables. Depuis, les administrateurs de la Mazarine sont revenus à des idées plus saines, et abandonnant définitivement l'ordre méthodique, on a rangé les volumes à la suite, sans s'inquiéter de la matière qu'ils traitent, sans regarder comme une impertinence de mettre le *Décaméron* de Boccace à côté des *Oraisons funèbres* de Bossuet, ou la *Pucelle* de Voltaire auprès de la *Messiade* de Klopstock. Les livres ne se sont jamais plaints de ces rapprochements saugrenus, et bibliothécaires et lecteurs y ont trouvé leur avantage.

4° Catalogues et inventaires. —Le catalogue, imprimé ou manuscrit, est ce qui manque le plus aux bibliothèques françaises, tantôt par incurie, tantôt par suite d'une fausse entente de la méthode à suivre.

Beaucoup de villes de province ont, il y a longtemps déjà, fait imprimer le catalogue de leurs bibliothèques ; quelques-uns des catalogues ainsi publiés ne laissent pas d'être assez considérables ; citons seulement ceux de Troyes, de Nantes, d'Amiens, de Montpellier. L'impression des catalogues des bibliothèques de l'Etat, plus riches et mieux composées, serait infiniment désirable, mais la réalisation de ce projet est encore éloignée. Cette infériorité par rapport à l'Angleterre (le Musée britannique a entamé et poursuit courageusement depuis quelques années l'impression de ses catalogues) tient à plusieurs causes différentes. En premier lieu, la faiblesse des crédits alloués ; il serait impossible aux bibliothèques de Paris de prélever sur leurs ressources les sommes nécessaires ; dans le plus fréquenté de ces établissements, on a depuis quelques années créé un bulletin autographié des nouvelles acquisitions, paraissant chaque mois, bulletin qui rend les plus grands services ; mais ce n'est encore là qu'un catalogue rudimentaire, tiré à petit nombre et qui ne peut être utilisé que pour le service courant. La Bibliothèque nationale a pu, depuis 1876 pour les acquisitions de livres étrangers, depuis 1881, pour les publications françaises, créer un bulletin mensuel, imprimé, qui forme un catalogue complet des volumes nouvellement entrés.

Une bibliothèque est à la fois un dépôt public et un lieu d'instruction ; il faut donc que les conservateurs puissent justifier sans peine de l'origine de chaque ouvrage, le représenter à un moment quelconque et le communiquer. D'où l'obligation de trois répertoires différents : 1° d'entrée ; 2° numérique ; 3° alphabétique ou méthodique.

Le *registre d'entrée* devra donner à chaque article un numéro d'ordre, reporté sur le volume même, et en indiquer le mode d'acquisition et la provenance. Les bibliothèques publiques s'enrichissent par achats et par dons de l'Etat ou des particuliers. Le registre d'entrée devra indiquer en outre le nombre de volumes, le titre abrégé et le format de chaque ouvrage.

Le livre d'entrée constitue le véritable inventaire des ouvrages d'une bibliothèque, mais si, comme il arrive d'ordinaire, ce registre n'a pas été tenu depuis l'origine, il est indispensable de posséder, pour toute la partie qui ne figure pas aux livres d'entrée, un *inventaire* numérique, seul moyen de constater l'absence ou la présence des volumes. Dans les bibliothèques anciennes, la constitution de l'inventaire est une opération minutieuse, plus difficile qu'on ne pourrait le supposer et qui prend d'autant plus de temps que le classement primitif a été plus imparfait. Ce registre d'inventaire une fois constitué servira à justifier les revendications de la bibliothèque en cas de vol ou de perte ; il devra donc donner des indications sommaires, mais suffisantes, marquer la nature de la reliure, l'état de l'exemplaire, s'il est remarquable à un titre quelconque ; les indications bibliographiques proprement dites pourront être réduites au strict nécessaire. La Bible de 1462 pourra y être notée en quatre mots, mais il sera utile de marquer si l'exemplaire est sur papier ou sur vélin, si la reliure est armoriée, si le volume porte des notes manuscrites, des marques de provenance ancienne. L'inventaire servira aussi pour les récolements, opération qu'il est indispensable de faire de temps à autre et qui a l'avantage de signaler les absences et de réparer les erreurs de placement de volumes, un volume déplacé dans une grande bibliothèque pouvant être regardé provisoirement comme perdu. L'inventaire de la partie ancienne d'une grande bibliothèque pourra donner un numéro distinct à chaque tome d'ouvrage, de façon à constituer une série numérique ininterrompue et indéfinie. Ces numéros devront, s'il existe un catalogue sur fiches, être reportés sur ces fiches, et on pourra dans ce dernier cas se contenter d'un simple registre de concordance des anciens et des nouveaux numéros.

Cet inventaire, constitué soit sous forme de registres, soit sous forme de simples listes de concordance, n'est lui-même pas suffisant ; il faut en outre à toute bibliothèque publique un double catalogue, permettant de répondre aux deux questions suivantes : *Quels ouvrages la bibliothèque possède-t-elle de tel auteur ? Quels ouvrages possède-t-elle sur tel sujet ?* L'idéal, à peu près réalisé à Londres, serait un catalogue mis à la disposition du public, en partie imprimé ; en France, d'ici longtemps, il n'y aura dans les grandes bibliothèques de l'Etat qu'un seul exemplaire des catalogues.

Ces deux catalogues indispensables sont le *catalogue alphabétique des noms d'auteurs* et le *catalogue méthodique des matières*. Le premier est le plus facile à établir ; la rédaction ne présente que certaines difficultés de détail. Ainsi pour les ouvrages anonymes et pour les pseudonymes, il sera bon de chercher les noms des auteurs pour les premiers, leurs véritables noms pour les seconds ; il serait ridicule de mettre les *Lettres provinciales* tantôt à *Lettres* (anonymes), tantôt à *Montalte*, tantôt à *Pascal*. Dans un catalogue par noms d'auteurs, il n'y aura d'articles de choses, de matières que pour les ouvrages anonymes, ou pour les collections d'ouvrages ; ainsi il faudra mettre les *Lettres édifiantes*, soit à *Lettres*, soit à *Missions*, les *Historiens de France* à *France*. A l'auteur d'un pareil catalogue on ne saurait demander le dépouillement des grandes collections, même des plus importantes ; ainsi le *Tractatus Tractatuum*, recueil de traités de droit publié au xvie siècle en Italie, n'y figurera qu'une ou deux fois au plus, à *Tractatus* et à *Droit*. Mais il ne faut pas craindre de multiplier les renvois ; pour reprendre l'exemple plus haut cité, il sera bon de mettre à *Montalte* un renvoi à *Pascal*, malgré la célébrité de cet écrivain, car il faut toujours compter avec les inadvertances, les oublis involontaires des lecteurs et même des bibliothécaires. La meilleure méthode à employer pour établir ce catalogue alphabétique est certainement de le disposer sur fiches ou cartes mobiles. Quelques bibliothécaires persistent cependant à le dresser sur de grands registres in-fol. où le verso de chaque feuillet est réservé aux intercalations. Mais ces intercalations ne tardent pas à y introduire la confusion et à en rendre l'usage extrêmement incommode. On pourra se borner à y donner les indications indispensables; titre abrégé, date, lieu et cote ; ainsi le nom Pascal (Blaise) serait suivi des notes suivantes : *Lettres provinciales*, S. l. n. d. 4°, 3450 ; *Id., par Louis de Montalte*, Cologne, 1657, 4°, 3451 ; — Cologne, 1657, in-8, 10550 ; Cologne, 1659, 2 vol. in-8, 1659, 10560. Le lecteur qui vient demander les premières éditions des *Provinciales* est censé savoir que l'édition sans date est l'édition princeps ; celle de 1657, in-4, la réunion avec un titre spécial des placards originaux, etc. Réduit à ces proportions, un catalogue alphabétique peut être exécuté rapidement et il rendra les plus grands services.

Le *catalogue méthodique* est beaucoup plus difficile à dresser. En premier lieu, il est bon d'adopter pour le rangement des fiches un cadre connu et d'une pratique facile. Depuis le moyen âge, la classification des sciences humaines a extrêmement varié : la plus usitée en France aujourd'hui, et à vrai dire la moins imparfaite, malgré quelques défauts de détails, est celle qui, créée par les libraires érudits du xviiie siècle, a été adoptée définitivement dans le *Manuel du libraire* de Brunet ; elle fait encore autorité aujourd'hui, et répond à peu près à tous les besoins ; les subdivisions intérieures peuvent varier ; mais l'ensemble est satisfaisant. Les progrès des sciences obligent d'ailleurs à créer sans cesse de nouveaux chapitres, principalement dans la médecine, et il serait puéril de considérer aujourd'hui l'histoire des Etats-Unis comme appartenant à l'histoire des colonies européennes, mais moyennant quelques modifications de détail, ce cadre bibliographique a l'avantage très appréciable de pouvoir s'appliquer également à d'anciennes bibliothèques où dominent la théologie, la jurisprudence et l'histoire, et à des bibliothèques modernes où les sciences, la littérature et l'archéologie occupent une place prépondérante.

Ce catalogue méthodique, écrit sur fiches classées dans des boîtes, ou sur des feuillets disposés dans des reliures mobiles, représentera le classement méthodique de la bibliothèque, quel que soit l'ordre dans lequel les ouvrages auront été placés sur les rayons.

Il faut ajouter que ce système n'est applicable qu'aux bibliothèques de second ordre ; excellent pour des collections municipales, pour des bibliothèques spéciales, telles que celles des établissements d'instruction publique, des facultés et des écoles, il présenterait des inconvénients nombreux dans les grandes bibliothèques encyclopédiques de l'Etat, et on ne pourrait songer à l'appliquer à la Bibliothèque nationale, sous peine de voir certaines sections, celle des *romans français* par exemple, prendre des proportions effrayantes. Dans les grandes bibliothèques, on emploie souvent un système, dans lequel le catalogue alphabétique sert en même temps de catalogue méthodique ; c'est le système dit du *mot typique*. Il a été introduit notamment à la Bibliothèque Mazarine, et offre de grands avantages, mais il n'est pas praticable également partout. En voici l'économie : une seule série alphabétique comprenant les noms d'auteurs et les mots de matière ; on a par exemple un article *Algérie*, à côté d'articles *Hugo*, *Voltaire*, etc. A l'article *Algérie*, on trouvera indiqués tous les ouvrages relatifs à ce pays, que possède la bibliothèque; le titre en est donné sous une forme extrêmement abrégée avec le numéro d'ordre. Ainsi l'ouvrage du général Daumas, *Sahara*, 42,550, le titre complet étant donné au nom *Daumas*. Dans la pratique, ce catalogue rend de grands services. Qu'un lecteur demande ce que la bibliothèque possède sur l'histoire d'Henri IV, on pourra lui communiquer un ou deux volumes de catalogue où il trouvera indiqués toutes les histoires du règne et toutes les pièces anonymes ou d'auteurs connus, relatives à des événements de ce même règne. La rédaction d'un pareil catalogue est difficile et délicate ; elle doit être confiée à une seule personne, possédant une solide instruction générale, douée d'une grande mémoire et d'un esprit méthodique, car le plan une fois arrêté, elle devra s'y tenir jusqu'à la fin du catalogue. Le grand défaut du système est d'obliger à faire une quantité innombrable de renvois. Ainsi tel ouvrage de droit historique aura un renvoi à l'histoire de France, un autre à la philosophie, un troisième à l'histoire générale ; d'où la nécessité de remanier perpétuellement le répertoire, de le condenser pour ainsi dire, en groupant sur une seule fiche tous les nouveaux renvois isolés : c'est un peu le travail de Pénélope. Un autre grave inconvénient est l'absence d'articles généraux, tels que poésie dramatique, romans et nouvelles, etc.; on peut encore lui reprocher son étendue; le catalogue de quarante mille volumes ou pièces pourra former neuf cents volumes.

Avant d'être communiqué au public, un volume nouvelement entré dans une bibliothèque doit subir plusieurs opérations : 1° inscription sommaire au livre d'entrée, seule manière de prouver l'origine et la date d'acquisition de l'ouvrage; 2° timbrage, il sera utile d'employer pour les gravures, les cartes, etc., le timbre sec, à peu près indélébile, car il modifie chimiquement la composition du papier; 3° inscription au catalogue alphabétique; 4° rédaction d'une fiche bibliographique devant entrer dans le répertoire méthodique quelconque adopté par l'établissement; 5° rondage : on appelle ainsi l'opération qui consiste à coller au dos de chaque ouvrage une rondelle de papier, portant l'indication de la cote, soit lettre et numéro, soit simplement numéro. On ne saurait trop veiller à ce que cette opération matérielle soit faite avec le plus grand soin ; on devra adopter une écriture un peu forte, et bien former les chiffres. Chaque volume devra en outre porter à l'intérieur, sur le titre par exemple, la cote donnée, et c'est cette cote que reproduira l'employé chargé du rondage; 6° reliure. Cette dernière opération est absolument indispensable pour les livres souvent consultés, tels que manuels, livres de littérature courante, ouvrages classiques de tous les degrés de l'enseignement, et pour les ouvrages de grand format et renfermant des planches. Les anciennes collections contenaient beaucoup de reliures luxueuses, avec armoiries ; il serait impossible aujourd'hui de se permettre pareille dépense : les budgets des bibliothèques tant communales

que de l'Etat ne sont pas assez richement dotés ; mais on fera bien de ne pas tomber dans l'excès contraire. Une reliure à bon marché gâte le volume, le protège mal et fait le plus fâcheux effet. Le mode de reliure devra varier avec la nature des ouvrages ; aux ouvrages de grand prix et à ceux qui sont fréquemment consultés, le demi-maroquin, autant que possible de couleur sombre, les taches y paraissent moins ; aux ouvrages moins chers et moins consultés, le demi-chagrin, le veau ou le parchemin ; on ne devra employer que le plus rarement possible la basane, laide, sale et peu solide, et réserver la toile anglaise pour les volumes de petites dimensions. Cette dernière reliure, bonne pour des livres appartenant à des particuliers soigneux, ne convient guère à des ouvrages destinés au public. Dans le choix des reliures on doit s'attacher à fuir le bon marché excessif, aussi bien qu'à éviter les dépenses inutiles. Enfin, il sera bon de réserver tous les ans une petite somme pour la restauration et la consolidation des anciennes reliures. En un mot, en faisant relier les livres, un bibliothécaire doit chercher dans la mesure du possible à concilier ces deux intérêts opposés : dépenser le moins possible, et assurer la conservation du volume.

5° Communication et prêt. — Le temps est loin où les bibliothèques étaient des sanctuaires dans lesquels n'étaient admis que de rares adeptes. Elles sont devenues des instruments de travail, des établissements d'enseignement public. Les richesses bibliographiques accumulées par les siècles y sont mises libéralement à la disposition de tous. Les communications au public se font généralement aujourd'hui avec beaucoup plus de libéralité qu'autrefois. Dans beaucoup de bibliothèques on ne se contente pas de communiquer au public les ouvrages qu'il demande, mais on a placé à son usage dans la salle de travail, sur des rayons librement accessibles à tous les lecteurs, non seulement les catalogues de la bibliothèque, mais encore des répertoires bibliographiques, dictionnaires, encyclopédies, grandes collections, livres de références de tout genre qu'on a le plus communément besoin de consulter et qui sont de nature à faciliter les recherches des travailleurs. Dans certaines bibliothèques on met aussi à la libre disposition des lecteurs les dernières livraisons parues des périodiques, et même pendant un certain temps les acquisitions les plus récentes. Il est clair que les commodités de cette nature peuvent être d'autant plus grandes que le public admis dans la bibliothèque présente plus de garanties. Aussi les rencontre-t-on presque exclusivement dans celles qui ne sont accessibles qu'à une catégorie restreinte de lecteurs, ou dans celles où l'on exige des travailleurs une autorisation préalable. Il serait périlleux de les établir dans les bibliothèques ouvertes au premier venu.

Il nous reste à parler en terminant d'une autre partie du service public qui, peu développée encore dans notre pays, a pris ailleurs et notamment en Allemagne un grand développement, nous voulons parler du prêt à domicile. Quiconque connaît les bibliothèques estimera avec nous que le prêt rend des services plus réels que la lecture sur place, et qu'en thèse générale le livre prêté court moins de risque que le volume communiqué, l'emprunteur se sentant directement responsable. Autrefois accordé un peu au hasard, le prêt fonctionne régulièrement aujourd'hui dans les grandes bibliothèques parisiennes. Certaines catégories de livres, collections, livres rares, manuscrits, incunables, livres à gravures, ouvrages souvent consultés, en sont naturellement exceptés, sauf autorisation spéciale. Mais on accorde le prêt des autres ouvrages à tous ceux qui par leur position scientifique ou littéraire, par la nature de leurs études offrent des garanties réelles. Peut-être pourrait-on essayer de l'étendre encore, en empruntant aux pays étrangers quelques-unes des règles fort sages qui y sont appliquées. En France, la responsabilité de l'emprunteur, sauf des cas fort rares, n'est guère que morale ; on n'a pas l'habitude de lui faire payer les dégâts subis par le volume prêté. Dans plusieurs pays étrangers, chaque livre sortant est estimé et examiné ; une fois ce livre rentré, l'emprunteur reçoit un récépissé provisoire, qui ne devient définitif que si le volume, de nouveau examiné, ne porte trace d'aucune détérioration notable. Si cet examen est défavorable à l'emprunteur, on lui renvoie le volume frappé d'un timbre spécial avec la carte à payer. Dans beaucoup de bibliothèques universitaires allemandes, ce système fonctionne au contentement de tous, et le prêt par suite s'y pratique avec d'autant plus de libéralité et peut être étendu à toutes les personnes solvables. Ces règles ne peuvent, il est vrai, être appliquées aux livres précieux, aux manuscrits ou aux incunables, et pour ces derniers quand on prête, et on le fait presque partout en Allemagne avec autant de libéralité qu'en France, on applique les mêmes règles que chez nous. Si on pouvait introduire en France le système indiqué plus haut, on rendrait aux étudiants et aux travailleurs les plus grands services, et on diminuerait d'autant le nombre des lecteurs sur place. La tâche des employés n'en serait pas allégée, car ainsi compris et pratiqué, le service du prêt exige des soins méticuleux. Cette première réforme une fois établie, on pourrait, à l'exemple des bibliothèques allemandes, établir le prêt à distance qui fonctionne à la satisfaction générale dans tous les pays d'outre-Rhin.

Ce mode de prêt serait naturellement gratuit ; en France en effet, on ne pratique plus le système du gage qui a été conservé dans plusieurs bibliothèques de l'étranger tel à peu près qu'il était usité au moyen âge. Dans certaines bibliothèques de province fonctionne un autre système, le système d'abonnement ; dans la plupart des grandes villes, il existe à côté de la bibliothèque municipale une sorte de cabinet de lecture, alimenté par les souscriptions des lecteurs, souscriptions généralement minimes. C'est une sorte de bibliothèque circulante, dont les livres, après un certain laps de temps, sont versés à la bibliothèque publique. Ce système d'abonnement est également appliqué dans quelques villes à cette dernière ; dans ce cas il présente de réels inconvénients ; il augmente, il est vrai, dans une proportion souvent notable le budget de l'établissement, mais il donne aux lecteurs de véritables droits sur les volumes. A. Molinier.

III. Bibliothèques militaires. — L'idée de mettre à la disposition des soldats des livres capables de les distraire et de les instruire pendant les heures inoccupées que leur laisse le service, est loin d'être nouvelle. « J'ai vu » écrivait de Guignard au commencement du XVIIIe siècle, « j'ai vu, avant la guerre qui commença en 1689, plusieurs places où les gouverneurs avaient pour maxime de faire tenir des livres dans les corps de garde, les uns pour instruire les soldats sur la religion chrétienne et catholique, avec quelques prières et oraisons et quelques passages de l'Ecriture sainte, et les autres pour les instruire sur leurs devoirs de soldats, etc... » En Prusse, Frédéric II fit établir une bibliothèque dans plusieurs régiments. Il faut aller chez nous, jusqu'à l'ordonnance du 1er juil. 1788, sur l'établissement des salles d'assemblée, pour voir poindre vaguement l'idée d'une création de bibliothèque, et ce n'est que trente ans plus tard, dans l'ordonnance du 13 mai 1818, que le mot de *bibliothèque militaire* se rencontre pour la première fois. Dans cette ordonnance, il est question, pour les colonels d'infanterie, de rassembler de bons ouvrages militaires. En 1822, les inspecteurs généraux sont invités à disposer les officiers au goût de l'étude et de la lecture. A cette époque, les bibliothécaires désignés pour ces collections encore à l'état embryonnaire, étaient les aumôniers. Les difficultés qu'éprouvaient les corps à se faire délivrer des locaux pour installer leurs bibliothèques, le défaut d'allocations pécuniaires destinées à couvrir les frais de transport des livres, s'opposèrent à l'extension de ces bibliothèques régimentaires qui bientôt disparurent même pour la plupart.

L'organisation en grand et complète des bibliothèques militaires ne date que du ministère du général de Cissey, en 1872. Une instruction provisoire, portant la date du 1er juin, régla l'établissement et le fonctionnement de ces bibliothèques désignées sous le nom de *bibliothèques de garnison*, et créées pour devenir des centres de réunion et d'étude pour les officiers. Ces bibliothèques comprennent : 1° le *Magasin central des bibliothèques* au ministère de la guerre, ayant pour objet d'alimenter les bibliothèques principales ; 2° les *Bibliothèques principales*, établies dans de grands centres, et ayant pour objet de fournir des livres à la lecture sur place, de faire des prêts à des officiers de la garnison et à des bibliothèques temporaires ; 3° les *Bibliothèques temporaires* destinées à fournir des ressources à des corps détachés et à des bibliothèques régimentaires, au moyen de prêts. Le fonctionnement des bibliothèques de garnison est assuré par des commissions d'officiers. Une nouvelle instruction ministérielle datée du 18 janv. 1875, vint régler l'organisation et le fonctionnement des *Bibliothèques de troupe* destinées aux sous-officiers et soldats, et devant demeurer fixes dans les casernes. Elles se distinguent en *Bibliothèques de caserne, d'hôpital, de prison, de corps de garde* et de *régiment*. Les livres et le matériel sont en général fournis par des sociétés donatrices autorisées par le ministre, telle que l'Œuvre des bibliothèques des sous-officiers et soldats, la société Franklin, etc.

Bibliothèque d'artillerie. — Installée en 1797 dans le couvent des Jacobins, rue Saint-Dominique, aujourd'hui place Saint-Thomas-d'Aquin, et composée des livres et archives mis à la disposition du comité de l'artillerie lors de sa création. Elle n'est pas ouverte au public. Dans chaque école d'artillerie, on trouve une bibliothèque destinée aux officiers et sous-officiers de l'arme, et renfermant une collection complète de livres et de documents relatifs à l'artillerie.

Bibliothèque du dépôt de la guerre. — Installée au ministère de la guerre, dans le bâtiment qui borde la rue de Solferino. Le noyau primitif de cette riche collection, qui ne renferme pas moins de 90,000 volumes, a été formé des livres qu'abandonnaient au cabinet du roi les secrétaires d'Etat, lorsqu'ils quittaient le ministère. La Convention lui assigna de nombreuses collections, entre autres celles de l'Oratoire de Paris, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des Missions. Un autre fonds important lui vient des tantes de Louis XVI, Mesdames Victoire et Adélaïde. L'examen des reliures armoriées et des ex-libris montre qu'un certain nombre d'ouvrages ont appartenu à Mme de Pompadour, la famille d'Orléans, la reine Marie-Antoinette, etc. Une magnifique collection des statistiques des départements du premier Empire, reliée aux armes de l'empereur, vient du cabinet de Napoléon Ier. Enfin, le général Mellinet a fait don à la bibliothèque du dépôt de la guerre de 6,000 vol. L'accès de la bibliothèque n'est permis au public que sur demande adressée au ministre de la guerre. Un nouveau catalogue de cette importante et précieuse collection est en préparation sous la direction du savant bibliothécaire M. Lesage ; 6 vol. ont déjà paru, et l'ouvrage sera complet en 1892. Il comprendra 9 vol.

Bibliothèque du cercle militaire national. — Fondée après la guerre sous le nom de *Bibliothèque de la Réunion des officiers*, elle a changé de nom, en 1886, à la création du cercle militaire national. Elle se divise en deux parties : 1° la bibliothèque installée dans les locaux du cercle, avenue de l'Opéra, qui renferme surtout des livres de lecture (romans, voyages, ouvrages illustrés, collections de revues, dictionnaires et annuaires) ; 2° la réserve de la bibliothèque du cercle, installée dans les bureaux de la caserne de Panthémont, rue de Bellechasse, n° 37, qui renferme des ouvrages de fond et des livres d'étude. La bibliothèque du cercle national est sous la direction de l'officier supérieur placé à la tête de la *Revue* du cercle. Elle est ouverte aux officiers de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Bibliothèques des équipages de la flotte. — Des bibliothèques et des salles de lecture ont été installées dans les divisions des équipages de la flotte, en exécution des circulaires ministérielles des 22 janv., 13 avr. et 28 août 1872, à l'usage des officiers mariniers et marins. Le premier fonds de ces bibliothèques installées à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon s'augmenta rapidement de dons faits par : le dépôt des cartes et plans de la marine, le ministère de l'instruction publique, la société Franklin, la société de géographie, la société centrale des secours aux naufragés, et par des particuliers. Un règlement du 30 avr. 1873 en assura le fonctionnement, amélioré ensuite par une circulaire du 7 mars 1874.

IV. Bibliothèques scolaires. — La fondation des bibliothèques scolaires est de date récente. En 1861, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, signalait dans un rapport à l'empereur l'utilité de bibliothèques communales à l'usage des écoles, et établissait en même temps l'obligation pour chaque école de posséder une armoire-bibliothèque. L'année suivante (1er juin 1862), un arrêté ministériel, dont presque toutes les dispositions sont encore en vigueur, fixait l'organisation des bibliothèques scolaires.

Cette sollicitude du gouvernement correspondait à un mouvement d'opinion qui déterminait la création en France, par les municipalités et les sociétés privées, de bibliothèques destinées au peuple. Quelques mois après (15 juin 1863), le ministère de l'instruction publique assurait le fonctionnement du nouveau service, en instituant une commission consultative des bibliothèques scolaires. Cette commission, composée de membres de l'Institut, de professeurs, de représentants des cultes reconnus, de membres de l'administration centrale, fut chargée d'examiner les livres proposés par les éditeurs, signalés par les inspecteurs d'Académie et les inspecteurs primaires, demandés par les instituteurs ou recommandés par les présidents de sociétés savantes comme répondant à des intérêts locaux. En 1874, une commission des bibliothèques scolaires ayant été formée, sur le modèle de la précédente, on constata bientôt que les deux commissions avaient une mission identique ; elles furent donc fondues en une seule grande commission (15 mars 1879), scindée l'année suivante (10 janv. 1880), en trois sections ou comités : 1° Le comité des bibliothèques populaires, qui indique au ministre les projets à mettre au concours, juge les manuscrits envoyés et récompense les livres présentés ; 2° le comité des bibliothèques libres et communales, qui dresse le catalogue des livres destinés aux bibliothèques populaires et arrête les listes de souscription aux meilleurs ouvrages ; 3° le comité des bibliothèques scolaires et des livres de prix, qui établit le premier fonds de ces bibliothèques et signale les ouvrages qui méritent d'être donnés en prix dans les écoles.

Le fonds des bibliothèques scolaires est donc constitué d'abord par les dons du ministre, adressés aux communes sous condition de la possession préalable d'une armoire-bibliothèque. Il s'accroît ensuite par les crédits spéciaux votés par les conseillers municipaux, par les souscriptions ou legs des particuliers, enfin par les cotisations volontaires des familles, dont le taux est fixé par le conseil départemental. Les bibliothèques scolaires, ainsi organisées, sont placées sous la surveillance de l'autorité universitaire et sous la direction de l'instituteur qui tient le registre d'entrée des livres, le registre de prêt et un registre des recettes et dépenses. Elles sont, avant tout, des bibliothèques de prêt, non seulement pour les élèves ou les anciens élèves des écoles communales, mais encore pour tous les habitants de la commune. Leur extension a été rapide. En 1865, on comptait en France 4,833 bibliothèques scolaires avec 305,303 volumes en 1870 ; 14,359 biblioth. avec 1,239,165 volumes. En 1885 :

30,920 biblioth. et 3,226,896 volumes. Enfin, la statistique de 1887 accuse 34,193 biblioth. scolaires avec 4,198,008 volumes. Elles sont donc aujourd'hui, par leur établissement dans presque toutes les communes, et par le nombre de livres qu'elles mettent en circulation, les véritables bibliothèques populaires de la France.

La ville de Paris possède une organisation spéciale pour ses bibliothèques pédagogiques et municipales. Les *bibliothèques pédagogiques*, établies dans les écoles communales en 1876, sont exclusivement destinées aux maîtres. Elles se composent d'ouvrages de doctrine pédagogique, de livres de direction pratique, enfin de recueils de documents historiques et législatifs. Ces bibliothèques spéciales n'ayant pas rendu les services qu'on en attendait, sont actuellement en voie de suppression. La première tentative d'organisation de *Bibliothèques municipales* remonte à 1870 (15 oct. 1870). Les circonstances ne permirent pas, pendant longtemps, de donner suite aux projets élaborés, En 1878, cinq bibliothèques seulement fonctionnaient régulièrement à Paris; depuis, cette organisation s'est complétée, grâce à la création d'un bureau central des bibliothèques de la ville, secondé par les libéralités incessantes du conseil municipal. La liberté laissée par l'administration centrale aux municipalités de chaque arrondissement, de composer le fonds de ces bibliothèques selon le caractère et les aptitudes professionnelles de la population, a également contribué au succès de ces établissements. Le nombre des bibliothèques municipales installées dans les mairies et les écoles communales est aujourd'hui de quarante-huit, comprenant environ 140,000 volumes et représentant pour la lecture sur place et pour le prêt à domicile, un mouvement annuel de 1,031,167 volumes.

Ces bibliothèques sont ouvertes le soir de 8 à 10 h. pour la lecture sur place des livres et des périodiques et pour le prêt des livres. Le prêt est organisé au moyen de deux registres et d'un livret. Le premier registre mentionne les nom, profession et domicile de l'emprunteur, et sa signature; le second, la date d'entrée et de sortie du volume. Sur le livret sont inscrits, outre le numéro d'ordre du prêt et un extrait du règlement, le numéro et le titre de l'ouvrage. Toute personne âgée de plus de quinze ans est admise au prêt, sur la production d'une pièce d'identité (carte d'électeur, quittance de loyer, etc.). Une collection de partitions et de morceaux de musique a été, en outre, récemment annexée à toutes les bibliothèques municipales.

V. Bibliothèques populaires. — France. — Les bibliothèques populaires libres, fondées par des particuliers ou des associations privées, sont nombreuses en France et à Paris. La première fut créée en 1836 par M. Perdonnet, président de l'association polytechnique. Installée à la halle aux draps, elle était ouverte aux ouvriers qui suivaient les cours de l'association. Cette bibliothèque fut détruite dans l'incendie de la halle aux draps, mais son organisation fut reprise par la *Société des amis de l'Instruction* qui fonda dans le 3e arrondissement une bibliothèque populaire, dont le plan a servi de modèle à presque tous les autres établissements de ce genre. Vers 1850, une société se forma à Paris pour la fondation de bibliothèques communales gratuites, mais cette tentative ne réussit pas. C'est seulement vers 1860 que se constituèrent partout, sous l'impulsion de l'administration centrale, des sociétés dont la plus importante fut la Société Franklin qui, formée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1879, n'a pas fourni jusqu'à ce jour aux bibliothèques des villes et des villages, aux hôpitaux civils et militaires, moins de 500,000 volumes. Depuis, l'élan ne s'est point arrêté, et la Ligue de l'enseignement, la Société bibliographique, l'Œuvre des familles, l'Union de la jeunesse française, etc., ont créé partout des bibliothèques populaires dans un but d'instruction et en même temps, il faut le dire, de propagande politique ou religieuse. A Paris, il existe aujourd'hui quatorze bibliothèques populaires libres qui reçoivent du conseil municipal une subvention de 1,500 à 2,000 fr. Chacune d'elles possède de 2,000 à 5,000 volumes. Leur situation est, en général, satisfaisante. Elles ont constitué un syndicat (1881), qui a pour mission de prendre toutes les mesures nécessaires à leur développement et à leur prospérité.

Etranger. — *Etats-Unis.* Les premières bibliothèques populaires furent fondées aux Etats-Unis, au XVIIe siècle; la plus ancienne est celle d'Harward College (Massachusets), qui, créée en 1638, est encore florissante. Elles étaient des dépendances des établissements d'éducation jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque à laquelle, sous l'influence de Franklin, de véritables bibliothèques populaires se constituèrent dans la plupart des villes des Etats-Unis. Ce mouvement ne s'est jamais ralenti et, en 1876, le bureau d'éducation de Washington constatait l'existence aux Etats-Unis, de 5,842 bibliothèques contenant plus de douze millions de volumes et un million et demi de brochures. Les *bibliothèques universitaires*, correspondant à notre enseignement secondaire et supérieur, sont au nombre de 312 établies dans les collèges, et de 299 fondées par des associations d'étudiants. Les *bibliothèques scolaires (School libraries)*, destinées à l'enseignement primaire, n'ont pas prospéré malgré les taxes que les villes se sont imposées pour les soutenir. Elles sont remplacées aujourd'hui par les *Bibliothèques populaires municipales (Free town libraries)*. La plus considérable de l'Union est celle de Boston dont le prêt s'est élevé en 1881 à 1,140,000 volumes. Presque toutes les villes des Etats-Unis possèdent des bibliothèques populaires fondées à l'aide de taxes municipales et enrichies par des donations privées dont le montant approximatif ne s'élève pas à moins de 75 millions de francs.

En *Angleterre*, l'institution des bibliothèques populaires est presque contemporaine. Une loi de 1850 a autorisé les villes à s'imposer pour la fondation et l'entretien de bibliothèques communales gratuites. Actuellement, 96 villes des Iles-Britanniques en sont dotées, à l'exception toutefois des capitales des trois royaumes qui n'ont pas encore profité de la faculté que leur donne la loi de 1850. Les plus importantes sont celle de Manchester avec une circulation de 971,337 volumes, et de Liverpool avec un mouvement de 935,689 volumes en 1881.

La *Suisse* possède 1,734 bibliothèques populaires renfermant 981,324 volumes. Le mouvement annuel est de 1,226,000 volumes. 839 de ces établissements sont gratuits; les autres exigent une cotisation soit par année, soit par ouvrage prêté.

En *Belgique*, enfin, nous n'avons à citer que la bibliothèque populaire de Liège qui, fondée en 1861, accuse, en 1882, un mouvement de 62,579 volumes.

G. Schefer.

VI. Architecture. — Comme on l'a vu plus haut, au chapitre *Histoire*, les premiers édifices consacrés dans l'antiquité à recevoir des dépôts d'actes — que ces actes enregistrassent des événements d'histoire religieuse ou politique, les états civils des familles ou des contrats relatifs à la propriété, voire des formules de piété ou de science, et que ces actes fussent gravés sur des briques d'argile ou des cylindres de diverses matières, des tables calcaires ou des tablettes de bronze; que, plus tard, enfin, ils fussent, à la suite de progrès nouveaux, écrits sur du papyrus ou du parchemin — les édifices qui, à l'origine, reçurent ces actes furent des temples, les salles intérieures des palais des souverains ou des monuments affectés à certaines magistratures: ainsi le palais de Koyoundjik à Ninive, le Ramesséum près de Thèbes, et le Tabularium et différents temples de l'ancienne Rome. En revanche, ces dépôts d'actes sacrés et profanes, difficilement accessibles à d'autres qu'à leurs conservateurs ou à des intéressés, n'avaient rien de commun avec les bibliothèques privées ou publiques créées par la suite dans le monde grec, et dont l'institution s'est

perpétuée et considérablement développée de nos jours.

Le monde grec vit, en effet, les premières bibliothèques vraiment dignes de ce nom, que l'on peut faire remonter, pour Athènes, aux Pisistratides et à Aristote; pour Samos, au tyran Polycrate; pour Pergame, au roi Attale, et pour Alexandrie, au roi Lagide Ptolémée Soter. Ce n'est même qu'après la conquête de la Grèce, d'une partie de l'Asie antérieure et de l'Egypte, et grâce au butin enlevé aux peuples vaincus par elle, que Rome put compter d'importantes bibliothèques publiques comme la Bibliothèque d'Octavie (fig. 2) et la Bibliothèque Palatine,

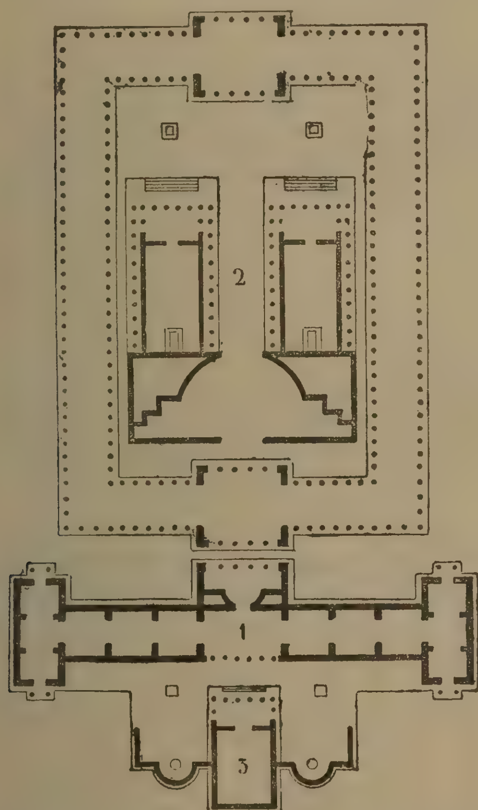


Fig. 2. — Bibliothèque d'Octavie. — 1. Bibliothèque; 2. Portique d'Octavie et temples de Jupiter et de Junon; 3. Curie d'Octavie (D'après le plan de *Rome antique au siècle d'Auguste*, de Léveil).

bibliothèques annexées à des portiques, à des temples, à des thermes, ou plus tard aux palais des empereurs, et de riches dépôts particuliers de livres comme la bibliothèque d'Asinius Pollion et celle découverte en 1752 à Herculanum, dépôts installés dans les habitations de ville ou les résidences de campagne de citoyens devenus célèbres par les fonctions honorifiques qu'ils remplissaient, ou pour la grande fortune qu'ils possédaient. Les nobles Romains avaient au reste toujours obéi à une vieille tradition en conservant dans la pièce principale de leur demeure (le *tablinum*, dans lequel on peut voir l'origine de la *bibliotheca*) le dépôt des actes de leur famille et les effigies de leurs ancêtres. Mais, de toutes les bibliothèques de l'antiquité, la plus ancienne en date des bibliothèques fondées à Alexandrie (celle annexée au musée de cette ville et décrite par de nombreux auteurs classiques) semble être réellement la seule qui ait répondu à l'idée moderne que l'on doit se faire d'une grande bibliothèque publique, et nul doute que, à la fois musée-bibliothèque et académie renfermant jusqu'au logement des professeurs, cet édifice n'ait offert en plan des dispositions spéciales et variées pouvant être comparées, pour la répartition des services, aux dispositions actuelles d'une grande bibliothèque publique de la ville capitale d'une nation moderne. Les prescriptions de Vitruve (VI, 7) sur l'orientation des bibliothèques, la description de la bibliothèque d'Asinius Pollion par Pline le Naturaliste, qui nous la montre (VII, 30 et XXXV, 2) ornée de statues, de bustes et de portraits de divinités et d'hommes illustres, enfin les indications fournies par les fouilles de Pompéi et d'Herculanum complètent à peu près tout ce que nous savons sur les bibliothèques de l'antiquité jusqu'à la chute de l'empire romain.

Pendant près de dix siècles, jusqu'au grand mouvement littéraire qui fut la conséquence de la découverte de l'imprimerie, les bibliothèques, même privées, tinrent assez peu de place, aussi bien dans les bâtiments des abbayes que dans les châteaux forts des seigneurs. Cependant un plan manuscrit daté du XIe siècle et représentant l'abbaye de Saint-Gall (V. ABBAYE, fig. 4), nous montre une grande pièce, disposée à la droite du sanctuaire oriental, où elle forme pendant à la sacristie, et appelée *scriptorium*, nom qui indique bien qu'elle était destinée aux scribes qui copiaient des manuscrits, et dans les puissantes abbayes, surtout dans celles des bénédictins, ce service de copie et de conservation des manuscrits prit bientôt une réelle importance et souvent se compléta au moins d'une salle spéciale pour la reliure. De même, vers la fin du XIIIe siècle, saint Louis avait affecté une pièce de la Sainte-Chapelle à l'usage de sa bibliothèque, et à la fin du XIVe siècle, Charles V, le véritable fondateur de l'ancienne Bibliothèque du roi (V. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE), consacra trois pièces, dans son palais du Louvre, à la conservation de ses livres et aux travaux de traducteurs qu'il avait réunis pour répandre la connaissance des auteurs anciens, tandis qu'un peu plus tard un de ses parents, Charles d'Orléans, réunissait, dans son château de Blois, une des premières bibliothèques privées du royaume, bibliothèque dont les éléments devaient, beaucoup plus tard, former le premier fonds de la Bibliothèque nationale.

Avec les collèges et les universités furent créées, dans tout le monde savant, de nombreuses bibliothèques dites aussi *librairies* (V. ce mot), réservées, le plus souvent il est vrai, au personnel de ces établissements, mais qui souvent aussi furent, par la suite, ouvertes aux érudits. La France a conservé deux de ces bibliothèques de la fin du moyen âge, qui permettent encore d'étudier les dispositions alors adoptées pour ce genre d'édifices. La première, appartenant autrefois au chapitre de la cathédrale de Noyon, située à côté de cette église et classée aujourd'hui comme monument historique, est entièrement construite de bois apparent, mouluré, sculpté et orné d'écussons. C'est une longue salle, élevée au premier étage au-dessus d'un portique servant de promenoir, et éclairée par neuf fenêtres (fig. 3). Les livres devaient y être renfermés dans des armoires basses, et ceux que l'on consultait étaient le plus souvent retenus par des chaînes aux pupitres sur lesquels on les disposait. La seconde de ces bibliothèques, dépendant de l'ancien collège de Navarre à Paris, et aujourd'hui enclavée dans l'Ecole polytechnique, où elle a reçu une autre destination, consiste en un bâtiment allongé, terminé par deux murs pignons, et renfermait, au rez-de-chaussée, éclairé par de vastes baies, la *salle des actes*, tandis qu'au premier étage la salle formant la librairie ou bibliothèque est éclairée par des fenêtres nombreuses, mais étroites, entre lesquelles des armoires surmontées de pupitres contenaient les livres et en permettaient la lecture sur place, comme cela se pratique encore aujourd'hui pour les catalogues et les recueils encyclopédiques mis à la disposition du lecteur dans les casiers disposés au pourtour des grandes bibliothèques publiques. A la Renaissance, d'importantes galeries, décorées de

peintures et parfois aussi servant de musées d'antiquités, furent affectées au service des bibliothèques devenues spacieuses et plus accessibles au public. C'est ainsi que



Fig. 3. — Transept, abside et librairie de la cathédrale de Noyon.

François I[er] installa à Fontainebleau la riche collection de manuscrits, de livres et d'objets de curiosité, rassemblée par Louis XII au château de Blois à la suite des guerres d'Italie ; que la *libreria* ou bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Sienne devint remarquable par les peintures du Pinturicchio, qui en décorent la voûte et les murs ; que la bibliothèque Laurentienne de Florence fut bâtie pour les Médicis sur les dessins de Michel-Ange et terminée par Vasari (V. ci-dessus, la fig. 1 et plus loin le chapitre *Ameublement*) et que Sixte-Quint fit construire, pour la bibliothèque du Vatican, de grandes salles disposées en forme de croix, dont les peintures représentent les sept conciles généraux, salles qui sont ornées de vases grecs et d'inscriptions antiques. A Venise, la *bibliothèque de Saint-Marc* (fig. 4),

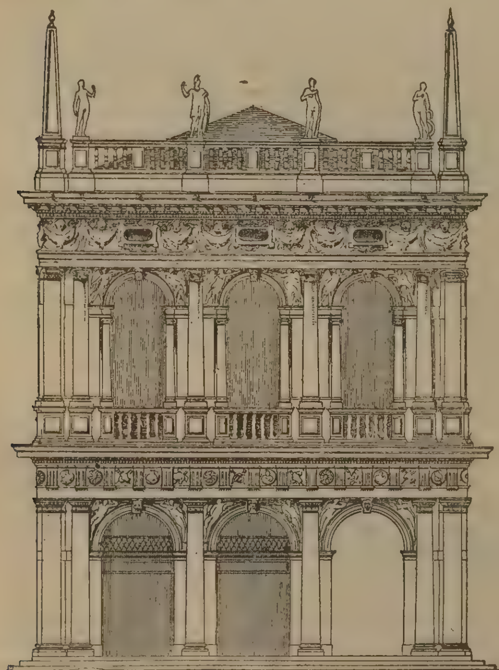


Fig. 4. — Façade de la Bibliothèque Saint-Marc, à Venise.

élevée par Sansovino au milieu du XVI[e] siècle, remarquable par son architecture et son ornementation extérieures ainsi que par les peintures qui en décorent intérieurement les plafonds, occupe au premier étage, au-dessus de portiques, une grande galerie à laquelle on accède par un superbe escalier à l'italienne, et peut servir de type des belles bibliothèques de cette époque.

Au XVII[e] siècle à Paris, l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève occupait, à la partie supérieure des bâtiments de cette abbaye, deux grandes galeries se coupant en croix avec, au centre, un dôme sur lequel une peinture à fresque représentait saint Augustin entouré de livres, et, à la même époque, les collèges des universités de Cambridge et d'Oxford offraient généralement à leurs élèves de riches bibliothèques dont les plus célèbres, conservées mais modifiées et agrandies de nos jours, sont : à Cambridge, la bibliothèque de *Trinity-College*, construite en 1676, d'après les plans de Christophe Wren, formée d'une salle décorée de colonnes corinthiennes, d'une longueur de plus de 60 m. sur 13 m. de largeur et 12 m. de hauteur ; à Oxford, la *Radcliffe-Library*, édifice circulaire surmonté d'une coupole, construite par Gibbs et servant aujourd'hui de salle de lecture ; la *Bodleian-Library*, commencée au XIV[e] siècle, agrandie au XVII[e], et renfermant, outre des manuscrits, des livres, des monnaies et des modèles d'édifices antiques, l'ancien fonds de l'*Ashmolean-Museum* et les *marbres d'Arundel* (V. ces mots), et enfin la *bibliothèque de Worcester-College* construite en 1714 au-dessus de la galerie de communication du hall à la chapelle de cet établissement. D'autres bibliothèques sont encore à citer au XVIII[e] siècle entre autres : la *bibliothèque du duc Antoine-Ulrich de Brunswick-Wolfenbuttel*, érigée de 1706 à 1720 à Wolfenbuttel et consistant

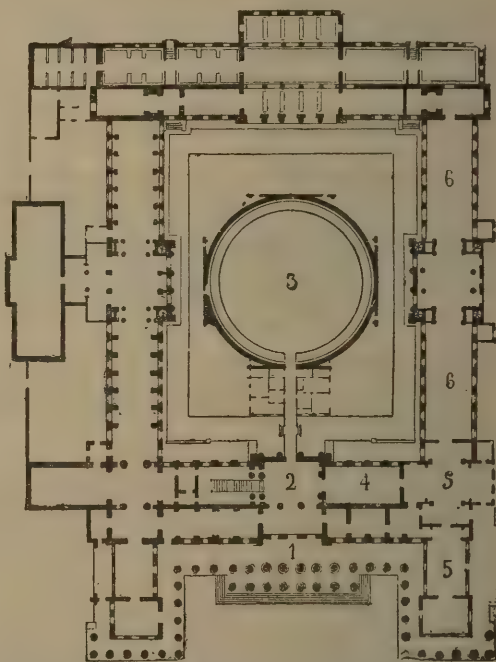


Fig. 5. — Plan de la Bibliothèque de Londres : 1. Portique ; 2. Vestibule ; 3. Nouvelle salle de lecture ; 4. Salle de la bibliothèque Thomas-Grenville ; 5. Salle des manuscrits ; 6. Bibliothèque du roi.

en une vaste rotonde elliptique de grande hauteur, renfermée dans un rectangle de 45 m. de longueur sur 30 m. de largeur et dont les angles sont occupés par des chambres destinées aux catalogues, aux manuscrits et aux anciennes éditions, et la *bibliothèque de Carlsruhe* composée de deux galeries se coupant en croix, donnant au centre une

salle de lecture octogonale trop petite, et, le long des galeries, des pièces rectangulaires recevant les divers services et les dépôts.

Depuis cinquante années, les bibliothèques publiques ont pris une extension considérable. Tous les grands centres de population, villes capitales, villes universitaires, villes commerçantes ou industrielles, dans l'ancien et même dans le nouveau monde, ont vu ériger de somptueux édifices, parfois bibliothèques et musées comme la nouvelle Bibliothèque du Guild-Hall à Londres de M. Horace



Fig. 6. — Façade de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris.

Jones, ou le Musée-bibliothèque de Grenoble de M. Questel, mais édifices dans lesquels de vastes salles de lecture et d'importantes dépendances témoignent d'un besoin d'érudition chaque jour plus considérable à satisfaire chez un plus grand nombre de lecteurs chaque jour grossissant. Boston, Athènes, Berlin, Vienne, et surtout Munich, Londres et Paris possèdent, dans cet ordre d'idées de grands édifices qu'il serait intéressant d'étudier en détails; mais, laissant de côté la *Bibliothèque nationale* de Paris, à laquelle est consacré plus loin un article spécial, nous nous bornerons à citer, à Londres, au centre du *British-Museum* et des nombreux services de ce vaste musée, la bibliothèque, ses dépendances et le *New reading room* (nouvelle salle de lecture, fig. 5), construite en 1855 et 1856 par l'architecte Smirke qui employa le fer aussi bien pour la charpente de la toiture que pour les aménagements intérieurs destinés à recevoir les livres et donna à cette salle, circulaire en plan, 43 m. de diamètre sur 30 m. de hauteur, y compris le dôme, et dépensa pour ce travail une somme de près de 4 millions de francs. A Paris, vers 1850, a été construite la nouvelle *Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par M. Henri Labrouste, le même qui devait, quelques années plus tard, élever la grande salle de lecture de la Bibliothèque nationale. L'emploi d'arcs en fer sur des colonnes de fonte, divisant en deux travées la salle de lecture de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et le style d'architecture empreint d'une réelle originalité de cet édifice, en font un des types les plus intéressants à étudier (fig. 6). Paris compte au reste de nombreuses bibliothèques modernes, les unes publiques et les autres réservées à certaines classes de lecteurs, bibliothèques qui sont construites ou tout au moins aménagées en vue de leur destination : ainsi la bibliothèque de l'Institut de France, par M. H. Lebas; la bibliothèque du Sénat, la bibliothèque de la Chambre des députés, belle galerie décorée de peintures par Eugène Delacroix ; la bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers, installée par M. Léon Vaudoyer dans le réfectoire de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs; la bibliothèque de l'École de droit par M. Lheureux ; la bibliothèque (en cours d'installation) de la nouvelle Faculté de médecine sur le boulevard Saint-Germain par M. Ginain, et, avant toute autre pour les ressources qu'elle offre aux travailleurs, la bibliothèque, à la fois musée de dessins et d'œuvres d'art, de l'École nationale des Beaux-Arts, vaste galerie au premier étage du Palais des Etudes, construite par Duban, entourée de nombreuses dépendances, et remarquablement aménagée pour faciliter la communication de la riche collection d'ouvrages, de dessins originaux et de photographies qu'elle renferme. Ch. L.

VII. Ameublement. — Des rayons ou des armoires divisées en casiers, tels durent être, dans l'antiquité, les premiers meubles destinés à recevoir des livres, et nous reproduisons (fig. 7) d'après Garrucci (*Storia dell'Arte crist.*, Pittura, pl. 126) des livres, les uns en rouleau *(volumina)*, les autres reliés *(libri)* déposés sur les rayons d'une armoire se fermant à l'aide de volets battants. Plus tard, et presque pendant tout le moyen âge, les bibliothèques particulières des grands seigneurs, alors composées d'un fort petit nombre d'ouvrages qu'ils emportaient avec eux dans leurs voyages et leurs expéditions militaires, ont dû être contenues dans des coffres comme leurs vêtements et leur argenterie ; mais, avec la Renaissance et après la découverte de l'imprimerie, lors du grand développement des collections de livres des chapitres, des collèges et des maisons souveraines, les bibliothèques — nous parlons ici des édifices destinés à conserver les livres et à en permettre la facile communication — reçurent un mobilier spécial que nous avons déjà indiqué dans le chapitre précédent *(Architecture)*, et qui se composait d'armoires basses à demeure, disposées tantôt le long des murs de face et tantôt perpendiculairement à ces derniers, de pupitres, de bancs ou de sièges détachés (fig. 8), d'escabeaux pour atteindre aux rayons supérieurs, et enfin, plus tard, de galeries en menuiserie à mi-étage, comme de nos jours, et auxquelles on accédait par des échelles mobiles ou par de petits escaliers tournants. Ces bibliothèques étaient, en outre, décorées de peintures, de statues, de bustes, d'objets antiques et de curiosités déposées dans des vitrines et formant ainsi, dans la bibliothèque même,



Fig. 7. — Bibliothèque d'après une peinture du bas-empire.

un musée d'œuvres d'art. A notre époque, l'emploi du métal, imposé par la crainte de l'incendie aux constructeurs de bibliothèques, a pu modifier l'aménagement des dépôts et des réserves de livres, mais non le mobilier fixe des salles de lecture, pour lequel le bois ciré ou verni semble préférable à toute autre matière.

Quant aux meubles appelés plus particulièrement bibliothèques et destinés depuis quatre siècles à renfermer les livres, ils ont subi à toutes les époques et subissent encore de nos jours toutes les influences du style dominant et aussi toutes les fluctuations de la mode (V. AMEUBLEMENT, ARMOIRE, MOBILIER) ; tantôt décorés de pilastres,

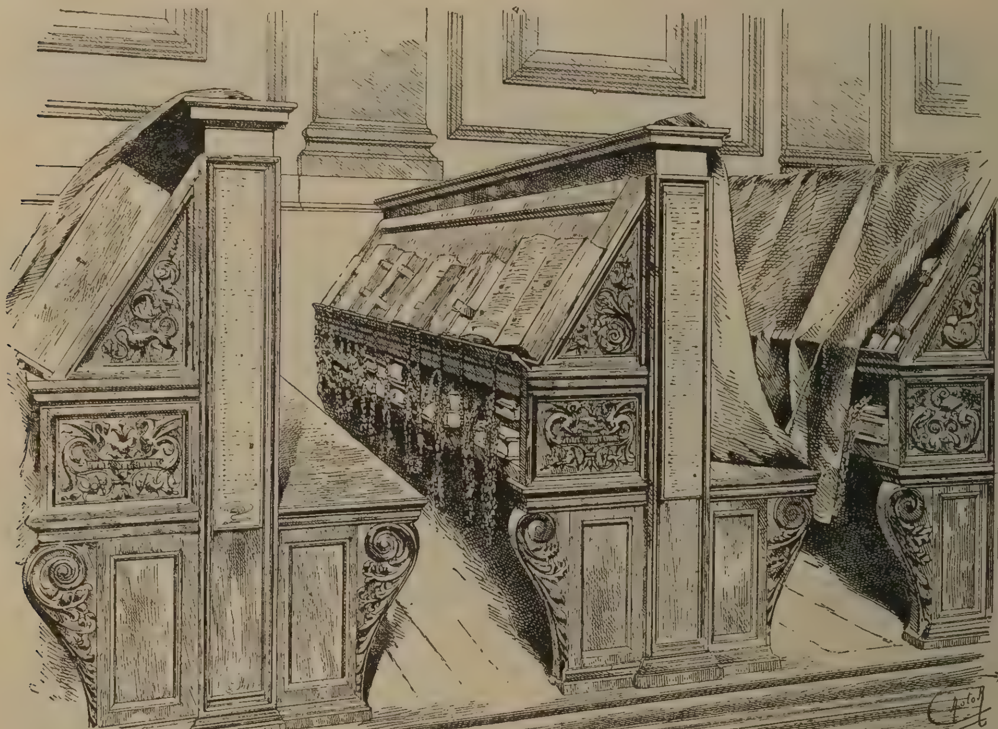


Fig. 8. — Pupitres et bancs de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

de colonnettes et de motifs d'architecture, d'ordres en un mot; tantôt aux angles arrondis, aux panneaux contournés et aux coffres saillants, ventrus même ; tantôt rappelant l'antiquité égyptienne ou gréco-romaine, avec une certaine sécheresse de lignes et de décoration, et parfois aussi livrés à tous les caprices d'une imagination désordonnée ; tantôt enrichis de bronzes et de dorures, de peintures, d'ivoires et d'incrustations diverses, tantôt enfin ne devant leur charme qu'à une parfaite exécution mise au service d'un dessin sobre et d'une nature de bois unique ; mais en un mot, rappelant toujours le style et le goût de l'époque qui les a vu créer.

Charles LUCAS.

BIBL. : 1° HISTOIRE ET ORGANISATION. — On pourrait citer plusieurs milliers d'ouvrages traitant de l'histoire et de l'organisation des bibliothèques ; il suffira d'en indiquer un petit nombre. En premier lieu, un ouvrage général qui nous a été très utile : Gabriel RICHOU, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques*; Paris, 1885, in-8. — Les documents officiels concernant les bibliothèques françaises ont été réunis par M. Ul. ROBERT, *Recueil des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques*; Paris, 1883, in-8. — *Histoire des bibliothèques* : GERAUD, *Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains*; Paris, 1840, in-8. — EGGER, *Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours*; Paris, 1880, in-18. — Voir aussi DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des antiquités*, art. *Bibliotheca* et les ouvrages cités. — Voir encore WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, pp. 481 et suiv., et les ouvrages indiqués à l'article *Bibliothèque nationale*. — Sur l'histoire des bibliothèques françaises depuis la Révolution : J.-B. LABICHE, *Notice sur les dépôts littéraires et sur la Révolution bibliographique à la fin du siècle dernier*, 1880, in-8. — Abbé GRÉGOIRE, *Rapports sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme, faits à la Convention du 22 germinal an II au 24 frimaire an III*, réédités sous les auspices de E. EGGER, par un bibliophile normand (Ch. Renard) ; Caen, 1867, in-8. — F. RAVAISSON, *Rapport au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, 1841, in-8. — Georges PICOT, *le Dépôt légal et nos collections nationales*, 1883, in-8.

Sur l'organisation des bibliothèques, voici quelques ouvrages de valeur bien inégale ; on y trouvera quelques indications utiles : Comte de LABORDE, *De l'Organisation des bibliothèques dans Paris*, 1845, 4 broch. in-8. — DANJOU, *Exposé succinct d'un nouveau système d'organisation des bibliothèques publiques*; Montpellier, 1845, in-8. — Ferdinand BONNANGE, *Nouveau Système de catalogue au moyen de cartes, applicable aux bibliothèques, dépôts d'archives, etc.*, 1866, in-8. — Victor ADVIELLE, *les Droits et les Devoirs des conservateurs et des administrateurs des bibliothèques communales*, 1874, in-8. — Jules COUSIN, *De l'Organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées. Manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, 1882, in-8. — PETZHOLDT, *Adressbuch der Bibliotheken Deutschlands, mit Einschluss von Œsterreich-Hungarn und der Schweiz*; Dresde, 1875, in-8. — *Annuaire des bibliothèques et des archives* (par U. Robert), in-8. — HARTWIG, *Centralblatt für Bibliotheksvesen*; Leipzig, in-8.

2° BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES. — Ed. DARDENNE, *Rapports à la commission des Biblioth. de la ville de Paris*. — PITOLET, *Guide légal, administratif et pédagogique*. — BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie*. — *Manuel général de l'instruction primaire*. — A. BATBIE, *Question des livres scolaires*.

3° ARCHITECTURE. — *Dict. de l'Académie des Beaux-Arts*; Paris, 1868, in-4. — J.-L. PASCAL, *les Bibliothèques et les Facultés de médecine en Angleterre*; Paris, 1881, in-8.

4° AMEUBLEMENT. — H. HAVARD, *Dict. de l'Ameublement*; Paris, 1888, in-4, pl. et fig., t. I.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. La Bibliothèque nationale de France a changé de nom avec les différents régimes. Elle a été appelée tour à tour Bibliothèque du roi ou royale Bibliothèque impériale et Bibliothèque nationale. Elle a été longtemps la bibliothèque personnelle des rois de France avant de devenir un dépôt public mis au service des savants de tous les pays.

I. Historique. — Pépin le Bref est le premier de nos rois qui ait, semble-t-il, possédé un certain nombre de manuscrits. Nous voyons le pape Paul Ier lui annoncer dans une lettre l'envoi de plusieurs ouvrages. Charlemagne forma à Aix-la-Chapelle une bibliothèque qui parait avoir été très considérable pour l'époque. Il eut à sa cour un atelier de copistes d'où sortirent de nombreux volumes. Les uns furent gardés pour le service de l'école du palais ou pour l'usage des membres de la famille impériale, les autres furent donnés à différents monastères. C'est de Charlemagne que viennent l'évangéliaire écrit en 781 ou 782 par Godescalc, conservé à la Bibl. nat. sous le n° 1993 des nouvelles acquisitions latines et le psautier copié par Dagulf qui est aujourd'hui à la bibliothèque de Vienne. A sa mort tous les livres qu'il avait réunis furent dispersés; il avait donné l'ordre de les vendre et d'en distribuer le prix aux pauvres. Louis le Pieux fit aussi une collection de manuscrits, mais elle ne semble pas avoir eu grande importance. L'évangéliaire qu'il envoya à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons est conservé aujourd'hui sous le n° 8850 du fonds latin. Le manuscrit latin 9575 contient un commentaire sur la Genèse qu'il avait fait copier en 811 à Chasseneuil en Poitou. Il nous reste de Charles le Chauve deux Bibles (fonds latin 1 et 2), un livre de prières (fonds latin 1152) et des évangiles (bibliothèque de Munich) qui sont cités depuis longtemps comme les plus beaux spécimens de la calligraphie du IXe siècle.

Il faut ensuite descendre jusqu'à saint Louis pour trouver, sur les livres possédés par les rois de France, des renseignements qui méritent d'être notés. Les témoignages de Geoffroy de Beaulieu et du confesseur de la reine Marguerite sont tout à fait explicites. Louis IX avait réuni et fait placer dans une pièce de la Sainte-Chapelle une véritable bibliothèque. Il y venait quelquefois travailler lui-même et y laissait entrer volontiers les savants ou les religieux qui lui en faisaient la demande. Il légua en mourant ses manuscrits à quatre communautés religieuses. Nous citerons, parmi les volumes de saint Louis qui nous restent, un psautier qui, après avoir appartenu à Charles V et à Charles VI, était passé au couvent de Poissy et de là en Russie, et nous a été rendu, sous la Restauration, par le prince Galitzin. Il porte le n° 10525 du fonds latin.

Les premiers successeurs de saint Louis ne montrèrent pas pour les livres le même goût que lui. Différents ouvrages leur furent bien dédiés, mais ils ne semblent pas avoir songé à faire de collection sérieuse. Le roi Jean témoigna toujours beaucoup de goût pour les livres. Il s'en occupa même pendant sa captivité. Il avait avec lui, en 1356, à la bataille de Poitiers, une Bible historiale qui est aujourd'hui au Musée britannique et le livre des Miracles de Notre-Dame de Gautier de Coincy qui est maintenant au séminaire de Soissons. C'est Charles V néanmoins qui doit être considéré comme le véritable fondateur de la Bibliothèque du roi. Il est le premier en effet à avoir organisé une bibliothèque, non plus seulement pour satisfaire ses goûts personnels mais pour fournir aux savants des moyens de travail. Voici ce qu'en dit Christine de Pisan qui avait pu la voir à plusieurs reprises. « Ne dirons-nous encore de la sagece du roy Charles, la grant amour qu'il avait à l'estude et à science? Et qu'il soit ainsi, bien le remontroit par la belle assemblée de notables livres et belle librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes qui par souverains auteurs aient esté compilés ». Charles V ne se contenta pas d'acheter ou de faire copier les livres qui étaient alors les plus appréciés, il en fit traduire d'autres « pour l'utilité du roiaume et de toute la chrestienté ». Les plus célèbres des traducteurs qu'il employa furent Denis Foulechat, Jacques Bauchant, Jean Goulain, Nicolas Orême et Raoul de Presles. En 1367 ou 1368, il fit porter ses livres du palais de l'île de la Cité à la tour de la Fauconnerie, au Louvre, et les y installa dans trois pièces qu'il avait fait soigneusement préparer. Gilles Malet, son valet de chambre, à qui il en avait confié la garde, en dressa l'inventaire en 1373. Jean Blanchet en fit le récolement en nov. 1380, sur l'ordre du duc de Bourgogne. Après la mort de Gilles Malet, survenue en janv. 1411, Jean Le Bègue, greffier de la Chambre des comptes, fut chargé d'en dresser un nouvel inventaire. Le travail fut fait, en très grande partie, sinon en entier, par Oudart Boschot, comme le prouve une pièce que M. G. Raymond vient de publier. M. L. Delisle a réimprimé ces inventaires, mal publiés par Van Praet, et dressé, en combinant les renseignements qu'ils fournissent, une liste méthodique des livres dont se composait la bibliothèque de Charles V. Nous trouvons la signature de ce prince sur plusieurs des manuscrits que nous possédons de lui et en particulier sur les manuscrits 437, 1064 et 5707 du fonds français. Une bande tricolore sert d'encadrement aux miniatures d'un grand nombre de manuscrits exécutés pour lui. Cette belle bibliothèque ne subsista pas longtemps dans son intégrité. Elle fut pour ainsi dire mise au pillage par les différents membres de la famille royale. On allait y prendre « comme dans un magasin commun » tous les volumes à sa convenance et l'on ne se donnait pas la peine de les y réintégrer. Charles VI lui-même se rendit coupable d'une pareille négligence. Il tira de sa librairie, pour son usage personnel, différents ouvrages qu'il n'y fit jamais remettre. En avr. 1424, trois libraires furent chargés d'estimer ce qui restait de cette collection. Elle fut achetée par le duc de Bedford qui en prit définitivement possession le 22 juin 1425. Elle resta à peu près intacte, semble-t-il, entre les mains de ce nouveau propriétaire, mais elle fut dispersée en 1435 après la mort du duc. Il ne subsite peut-être pas aujourd'hui, de l'avis de M. Delisle, l'homme le plus compétent qu'on puisse citer en pareille matière, la vingtième partie des 1,200 volumes qui composaient la librairie du Louvre.

Louis duc d'Anjou et surtout Jean duc de Berry, dont le goût était si délicat, formèrent dans leurs châteaux, à l'exemple de leur frère Charles V, des librairies dont les débris vinrent, après un temps plus ou moins long, enrichir la Bibliothèque du roi. La collection de livres formée aussi par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et considérablement augmentée par ses successeurs, est devenue le noyau de la bibliothèque de Bruxelles. Charles VII ne fit presque rien pour reconstituer la librairie du Louvre. Louis XI n'y mit pas beaucoup plus de soin. Il ne fit pas d'acquisition importante et ne profita pas, comme il aurait pu le faire, des excellentes occasions que les événements lui fournirent. Ainsi il ne sut presque rien tirer des collections qui furent mises entre ses mains, en 1469 par l'arrestation du cardinal Balue, en 1472 par la mort de Charles, duc de Guyenne, et en 1477 par la condamnation de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Nous devons toutefois reconnaître qu'il donna des encouragements à des traducteurs, à des copistes et à des enlumineurs. Le célèbre Jean Fouquet de Tours travailla pour lui. Charles VIII n'augmenta que dans une faible mesure la collection de livres laissée par son père. Il rapporta d'Italie quelques manuscrits de la bibliothèque des rois de Naples, mais non les plus précieux, comme on l'a souvent dit. C'est pourtant la collection de Charles VIII qui devait constituer le véritable noyau de la Bibliothèque nationale. Louis XII la fit porter à Blois et la réunit à la précieuse bibliothèque qui avait été formée dans ce château par son aïeul Louis d'Orléans, fils de Charles V, et par son père Charles d'Orléans le poète bien connu. En 1499 ou 1500 il s'appropria la riche collection de livres que les ducs de Milan avaient réunie dans leur château de Pavie. C'est en même temps sans doute qu'il

apporta en France un certain nombre de volumes de la bibliothèque de Pétrarque. La célèbre collection de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, vint aussi se fondre presque tout entière dans la bibliothèque de Blois, mais on ne sait pas comment Louis XII s'en rendit possesseur. On ignore aussi « pourquoi les gens du roi qui avaient scrupuleusement respecté les insignes des ducs de Milan dans les manuscrits rapportés de Pavie voulurent dissimuler l'origine des volumes qui avaient appartenu à Louis de Bruges. » Van Praet a pu retrouver, à la Bibliothèque nationale, 150 volumes de cette collection. Nous ne voulons pas quitter le règne de Louis XII sans signaler les beaux manuscrits qui furent offerts à Anne de Bretagne ou exécutés par ses ordres. Son livre d'heures conservé aujourd'hui sous le nº 9474 du fonds latin (grande réserve) est un chef-d'œuvre de calligraphie et de peinture.

François Ier réunit à la Bibliothèque du roi, en arrivant au trône, celle que son aïeul Jean le Bon et son père Charles d'Angoulême avaient formée avec tant de soin. Louise de Savoie, qui avait veillé sur son éducation avec une attention, qu'on n'a pas toujours assez remarquée, avait fait naître chez lui et développé de bonne heure un goût très vif pour la littérature et les arts. Il n'y a pas à s'étonner après cela du zèle que mit François Ier à faire rechercher des livres tant en France qu'à l'étranger, pour augmenter sa collection. Il établit à Fontainebleau une librairie destinée plus particulièrement aux manuscrits grecs. C'est le 22 mai 1544 seulement qu'il ordonna d'y transférer les 1890 volumes de la bibliothèque de Blois. Il y avait déjà fait mettre en 1523, à la suite de la confiscation des biens du connétable de Bourbon, les livres que cette famille avait, depuis deux siècles, réunis au château de Moulins. La Bibliothèque du roi fut dès lors l'une des plus riches de l'Europe. On cessa peu à peu de la considérer comme le bien personnel du prince et elle devint insensiblement un établissement public ouvert aux recherches de tous les savants. C'est à François Ier qu'on peut faire remonter l'institution du dépôt légal dont nous aurons à parler un peu plus loin. La charge de maître de la librairie fut créée en faveur de Guillaume Budé ; les gardes de la librairie et les libraires attachés à l'administration de la bibliothèque étaient placés sous ses ordres. La reliure entrait dans les attributions du libraire. Etienne Roffet dit le Faulcheur était « relieur ordinaire du roi ». C'est à lui que sont dues, selon toute vraisemblance, presque toutes les reliures au chiffre de François Ier qui nous sont parvenues.

Henri II fut comme son père un amateur de belles reliures. On estime à près de huit cents le nombre des volumes qu'il fit relier. Ses trois fils, François II, Charles IX et Henri III méritent à peine d'être cités. La Bibliothèque ne fit pendant leurs règnes aucune acquisition sérieuse. La magnifique collection de livres, que Diane de Poitiers avait établie au château d'Anet, passa à la maison de Vendôme; elle fut vendue en 1723, sans aucun profit pour la Bibliothèque du roi. S'il lui en est arrivé quelques volumes, c'est avec les collections de La Vallière, Cangé et Lancelot. La bibliothèque de Fontainebleau fut transportée à Paris, vers la fin du règne de Charles IX. C'est Jean Gosselin qui fit ce transfert et la garda de son mieux, pendant les troubles de la Ligue, dans un local qui ne nous est pas connu. Henri IV la fit déposer au collège de Clermont, après l'expulsion des jésuites, mais elle en fut retirée, après leur rappel en 1604, et mise dans une grande salle du cloître des Cordeliers. Sous le règne de Louis XIII, elle fut installée rue de La Harpe dans une maison que les Cordeliers y possédaient. La plus importante acquisition qu'elle ait faite sous Henri IV est celle des manuscrits de Catherine de Médicis dont le roi s'empara, malgré les réclamations des créanciers de la reine. Un arrêt du parlement du 20 août 1595 lui attribua la fameuse Bible de Charles le Chauve que les religieux de Saint-Denis, chez lesquels elle se trouvait, paraissaient disposés à vendre. Louis XIII acheta, en 1622, la collection de Philippe Hurault, évêque de Chartres, qui comprenait plus de 400 volumes; c'est le seul accroissement que nous ayons à noter pour ce règne. Le cardinal de Richelieu avait bien acheté pour le roi, en 1638, les copies qu'Antoine de Loménie de Brienne avait fait exécuter pour son fils, mais il fit mettre la collection dans sa bibliothèque personnelle. Elle passa dans celle de Mazarin, on ne sait trop comment, et n'entra qu'après la mort de ce dernier dans la Bibliothèque du roi. La collection de manuscrits orientaux achetée au marquis de Brèves eut le même sort. Elle passa de la bibliothèque de Richelieu dans celle de la Sorbonne et en suivit la destinée. Nous devons ajouter que certains manuscrits, acquis sous ces deux règnes, restèrent d'abord dans une sorte de dépôt particulier qui fut établi au Louvre. Ce nouveau dépôt, connu sous le nom de *Cabinet du roi*, « renfermait les livres dont le souverain avait personnellement besoin et les curiosités de tout genre qui pouvaient fournir à la cour d'agréables distractions ». C'est là que vinrent, à une date difficile à fixer mais antérieure certainement à celle de la mort d'Henri IV, les manuscrits de la bibliothèque du château de Gaillon que les archevêques de Rouen tenaient de Georges d'Amboise. Ce dernier les avait achetés à Naples, probablement après 1501, du roi Frédéric III.

Le règne de Louis XIV fut marqué, pour la Bibliothèque du roi, par de nombreuses acquisitions et par des dons de première importance. Louis XIV s'intéressa personnellement à son développement; il la visita plusieurs fois et intervint directement dans ses affaires, en plus d'une circonstance. J.-B. Colbert lui rendit des services encore plus précieux. Il s'occupa d'elle, comme surintendant des bâtiments du roi, avec autant d'habileté que de zèle et profita de toutes les occasions pour augmenter ses richesses. C'est bien certainement afin de pouvoir lui être plus utile qu'il la fit transporter, en 1666, de la rue de la Harpe dans une de ses maisons de la rue Vivienne. L'intérêt de la Bibliothèque du roi passa toujours avant le sien. On ne peut toutefois s'empêcher de reconnaître qu'il s'occupa, mais dans la dernière partie de sa vie seulement, avec une sollicitude un peu gênante de ses propres collections. Cet excès de zèle ne doit cependant pas être jugé avec trop de sévérité, car il nous a conservé une foule de documents voués à une destruction inévitable. La première acquisition importante que fit la Bibliothèque, après l'avènement de Louis XIV, fut celle d'une partie de la collection des frères Dupuy. Cette collection, commencée par Claude Dupuy et continuée par ses deux fils Pierre et Jacques, se composait de plus de 9,000 volumes imprimés, de 260 manuscrits et d'une énorme quantité de pièces juridiques, historiques et littéraires. Les volumes imprimés et les manuscrits furent seuls compris dans le don que Jacques Dupuy, le dernier survivant, fit au roi, le 25 mars 1652. Le reste de la collection, qui formait 798 vol. in-fol. et environ 39 vol. in-4 non encore classés, fut légué à M. de Thou. Celui-ci ne garda pas longtemps un si précieux héritage. Il le vendit en 1680 avec sa bibliothèque au président Charron de Ménars. La collection s'augmenta entre ses mains de près de 600 vol. Ses héritiers ne la continuèrent pas et la vendirent, en 1720, au procureur général Joly de Fleury qui la céda à la Bibliothèque du roi. Jacques Dupuy eut bientôt des imitateurs. Gaston d'Orléans fit don à Louis XIV des livres tant imprimés que manuscrits, des médailles, des miniatures, des estampes et des raretés qu'il avait réunis dans son palais du Luxembourg. Beaucoup de volumes avaient été reliés par Le Gascon aux armes de ce prince. La célèbre collection de miniatures représentant des objets d'histoire naturelle qui faisait partie de ce don, fut retirée, en 1793, de la Bibliothèque nationale et portée au Jardin des Plantes. Elle est aujourd'hui connue sous le nom de *Vélins du Muséum*.

La Bibliothèque du roi n'était pas encore entrée en

possession des collections de Gaston d'Orléans qu'Hippolyte, comte de Béthune, offrait à Louis XIV, en 1662, l'incomparable recueil de documents originaux sur les divers événements de notre histoire, de Louis XI à Louis XIII, que son père Philippe et lui avaient formé avec un si grand soin. 1,923 vol., uniformément reliés en maroquin rouge, avec des doubles PP couronnés et les armes de Béthune, entrèrent ainsi dans les collections royales. La mort de G. Gaulmyn fut une occasion pour la Bibliothèque d'acquérir 557 manuscrits arabes, persans ou turcs en majeure partie. A la vente des livres de Raphael Trichet Du Fresne, mort en 1661, Colbert fit acheter environ 150 manuscrits. La collection d'ouvrages, relatifs à l'histoire d'Italie, qu'avait formée cet habile libraire fut acquise par Fouquet; elle n'arriva à la Bibliothèque du roi qu'en 1667, après la disgrâce du surintendant. C'est dans cette même année 1667 que l'abbé Michel de Marolles vendit au roi la célèbre collection qui devait servir de premier fonds au département des estampes. En 1668, Colbert fit ordonner entre la Bibliothèque du roi et le collège des Quatre-Nations, un échange, qui donna aux maîtres de ce collège un certain nombre d'ouvrages dont ils avaient besoin, mais qui fit entrer à la Bibliothèque 3,678 vol. imprimés et 2,156 manuscrits. On sait que Mazarin avait, en mourant, légué au collège des Quatre-Nations sa bibliothèque dans laquelle il avait recueilli un certain nombre de manuscrits de Peiresc, de G. Naudé et d'Alexandre Petau. En 1669, Colbert acheta pour le roi la bibliothèque du médecin Jacques Mentel qui se composait de 10,000 vol. et de 136 manuscrits, et en 1676, il se fit céder par les Carmes de la place Maubert 67 manuscrits et 18 incunables moyennant une rente de six minots de sel. Colbert ne se contenta pas, pour enrichir la Bibliothèque du roi, de profiter des occasions qui se présentèrent en France; il fit faire à l'étranger d'actives et fructueuses recherches. Il signala, à nos représentants dans les différents pays, les acquisitions, dont il était utile de s'occuper, et confia à plusieurs savants des missions spéciales. Vaillant parcourut l'Italie, la Grèce, l'Egypte et la Perse pour y recueillir des médailles, et il y fit une moisson si abondante que le cabinet du roi « en fut presque augmenté de moitié », MM. de Monceaux et Lainé en Orient, Lacroix et Wansleb en Egypte et dans les échelles du Levant, Nointel, le père Besnier et Galland à Constantinople, Cassini en Italie et Verjus en Portugal firent pour la France, de 1667 à 1675, de nombreux et importants achats. La mort de Colbert, en 1683, n'arrêta pas ces recherches; elles furent continuées sous l'administration de Louvois qui eut la Bibliothèque du roi dans ses attributions. De 1683 à 1691, d'Avaux et d'Alencé en Hollande, d'Obeil en Angleterre, La Piquetière en Suède, recueillirent surtout des livres imprimés. Mabillon rapporta d'Italie une cinquantaine de manuscrits et plus de 4,000 vol. imprimés et Girardin acheta à Constantinople 16 manuscrits de la bibliothèque du sérail choisis parmi les plus précieux.

En France les dons et les achats se continuaient avec une heureuse régularité. La Bibliothèque reçut en 1683 les papiers de Mézeray trouvés chez lui après sa mort, en 1685, les 12 vol. d'extraits du trésor des chartes de Bretagne de Le Pelletier et, en 1686, les manuscrits de Chantereau-Lefèvre relatifs à la Lorraine. L'année 1700 fut marquée par l'achat de 35 vol. reliés aux armes de Le Ragois de Bretonvilliers et par le don de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, des 500 manuscrits grecs, latins, français et autres dont se composait sa collection. Les 276 manuscrits laissés par Ant. Faure furent achetés en 1701. La dispersion en 1706 de la célèbre collection réunie à Rouen par Jean Bigot, doyen de la cour des aides de Normandie, et par Emeric son fils, fournit à la Bibliothèque du roi l'occasion d'acquérir les 500 manuscrits qui s'y trouvaient. En 1709, à la suite de la saisie faite chez Jean Haudiquer de Blancour, condamné comme faussaire, elle se vit attribuer les papiers d'André Duchesne que Jean Haudiquer tenait de François Duchesne, son beau-père.

Les dernières années du règne de Louis XIV ne furent pas moins bonnes pour la Bibliothèque. Ses collections s'augmentèrent, en 1712, de 290 manuscrits orientaux de Thévenot, en 1714, de 50 vol. rapportés d'Orient par Lucas, en 1715, de 52 vol. donnés avec ses papiers par Ant. Galland et enfin, la même année, du fameux cabinet de Gaignières. « On a peine à comprendre, dit Le Prince, comment un seul homme, dont la fortune était bornée, avait pu rassembler chez lui et mettre en ordre tant de pièces différentes, imprimés, manuscrits, estampes, dessins, tableaux, cartes géographiques, etc., et se former un cabinet rare et précieux qui fut pendant longtemps l'admiration des curieux. » C'est que Gaignières a profité, avec une ardeur et une perspicacité rares, des merveilleuses occasions que faisaient naître l'ignorance et l'indifférence de ses contemporains. En 1711, sentant sa fin approcher, il fit don de toute sa collection au roi, mais s'en réserva l'usufruit. Il mourut le 27 mars 1715. Clairambault ne tint pas à son égard, pendant les quatre dernières années de sa vie, une conduite à l'abri de tout reproche. Pour veiller, prétendait-il, à l'entière conservation des collections données au roi, il soumit Gaignières à un véritable espionnage. Il se servit de plus de sa situation privilégiée pour s'approprier un certain nombre de pièces qu'il désirait depuis longtemps. Le cabinet de Gaignières n'entra donc pas intact à la Bibliothèque; il fut d'ailleurs disloqué en 1740 et partagé entre les quatre départements (manuscrits, imprimés, cabinet des titres et estampes) qui avaient été constitués à la suite du récolement de 1720.

Le règne de Louis XV ne fut pas moins heureux pour la Bibliothèque du roi que celui de Louis XIV. Elle s'augmenta de près de vingt collections remarquables, dont nous ne pouvons parler longuement, mais que nous avons au moins le devoir de citer. En 1717, Charles d'Hozier fit don du cabinet généalogique qui avait été formé par son père et par lui; il se composait de 250 vol. ou portefeuilles et de 875 vol. imprimés annotés. Ce fonds, auquel on joignit les documents généalogiques tirés par Clairambault de la collection Gaignières, servit de noyau, au cabinet des titres. L'abbé Louvois, qui administra la bibliothèque d'avr. 1684 au 5 nov. 1718, lui laissa en mourant les 300 manuscrits qu'il avait réunis. En 1719, on acheta les 630 manuscrits de Philibert de La Mare, héritier des papiers de Saumaise, et les 957 manuscrits, les 700 chartes et les 7 armoires, remplies de papiers modernes et de copies de pièces anciennes, de la bibliothèque de Baluze. Morel de Thoisy, lieutenant général au bailliage de Troyes, offrit le 10 juil. 1725 sa collection de 6,000 pièces fugitives tant imprimées que manuscrites sur le droit et les matières ecclésiastiques; il les avait distribuées lui-même en 646 vol., qui sont restés presque tous au département des imprimés. En 1730, furent acquis les 200 manuscrits qui composaient encore la bibliothèque de Saint-Martial de Limoges et en 1731, les 642 manuscrits qui étaient entre les mains des héritiers de la famille de Mesmes. On attribua 229 vol. de cette dernière collection au ministère des affaires étrangères. L'abbé Bignon, bibliothécaire du roi et garde aussi, depuis 1720, de la librairie du cabinet du Louvre, dont l'institution remontait, comme nous l'avons déjà dit, à Henri IV, fit peu à peu remettre à la bibliothèque, de 1723 à 1732, les manuscrits qui avaient été jusque-là conservés dans ce cabinet.

L'année 1732 fut marquée par l'acquisition la plus importante que la Bibliothèque eut encore faite. L'abbé Charles-Eléonor Colbert, depuis comte de Seignelay, entre les mains duquel était venue par héritage l'admirable collection formée par son grand-oncle, offrit tous ses manuscrits au roi qui lui fit payer en retour une somme

de 300,000 livres. La Bibliothèque entra ainsi en possession de 6,645 manuscrits anciens, des 258 vol. de la collection Doat, des 182 vol. de la collection de Flandre, de la collection dite des Cinq-Cents de Colbert et d'environ 300 vol. de mélanges. Nous avons encore à signaler, avant d'en finir avec le règne de Louis XV, l'achat, en 1733, de la bibliothèque de Cangé et les dons faits, cette même année, par Lancelot de 206 manuscrits et d'environ 500 portefeuilles, en 1740 par le maréchal de Noailles de 200 manuscrits, en 1748 par Meigret de Serilly d'environ 600 vol., en 1752 de 20 vol. de la Sainte-Chapelle de Bourges, et en 1756 de 301 manuscrits de Notre-Dame de Paris. Les collections de Fontanieu, qui furent acquises en 1765, se composaient de plus de 800 portefeuilles, d'un recueil de pièces fugitives en 366 vol. conservé aujourd'hui aux imprimés dans la réserve, de 192 vol. d'ouvrages composés par lui et de 266 manuscrits anciens ou modernes. Le département des imprimés s'était enrichi en 1742 de 11,000 vol. choisis parmi les meilleurs de la bibliothèque du médecin Falconnet, et en 1763, de la fameuse bibliothèque de Huet, évêque d'Avranches, cédée au roi après la suppression des Jésuites par son neveu, M. de Charsigné à qui elle avait fait retour. Notons enfin l'accroissement considérable que reçurent pendant cette période les fonds orientaux. L'établissement de relations suivies avec l'Inde et la Chine permit de faire de nombreuses acquisitions. Les missionnaires jésuites et le père Le Gac en particulier s'y employèrent avec un grand zèle. La compagnie des Indes, elle-même, se montra très empressée. En 1723, elle fit un envoi de sept caisses qui contenaient plus de 1,800 vol. chinois. Le règne de Louis XVI ne fut marqué que par l'achat de 255 vol. du cabinet du duc de La Vallière, vendu aux enchères en 1784, et par la cession par Beaumarchais de plus de 600 quintaux de parchemins provenant de la Chambre des comptes.

La Révolution ouvrit pour la Bibliothèque une ère de prospérité. Elle y fit affluer une foule de collections précieuses, mais avec une si grande précipitation et une telle confusion, qu'il fut impossible d'y recueillir et d'y sauver tout ce qui régulièrement aurait dû y venir. Les conséquences du désordre qui s'ensuivit se firent sentir pendant longtemps. Les livres imprimés et manuscrits, qui tombèrent dans le domaine public par suite de la suppression des établissements religieux ou de la confiscation des biens des émigrés, furent réunis dans de vastes magasins ouverts sur divers points de Paris. En 1794, il y en avait au moins neuf. La haute direction de ces dépôts appelés *Dépôts littéraires* fut confiée d'abord à la *Commission des monuments* et après sa dissolution, le 18 déc. 1793, à la *Commission temporaire des arts* qui la remplaça, et enfin un peu plus tard au *Conseil de conservation des objets de science et d'art*. C'est là que furent pris, de 1792 à 1798, les innombrables volumes imprimés et manuscrits qui entrèrent alors à la Bibliothèque. Les collections, dont elle recueillit les débris, avaient appartenu aux différentes maisons religieuses de Paris, telles que les Grands-Augustins, les Carmes, les Cordeliers, le prieuré des Blancs-Manteaux, le séminaire des Missions étrangères, la Sorbonne, l'abbaye de Saint-Victor, et bien d'autres encore. Le cabinet des ordres du roi, formé par Clairambault et vendu par son neveu en 1755 à l'ordre du Saint-Esprit, fut porté à la Bibliothèque nationale le 9 mai 1792. On fit malheureusement brûler peu de jours après, sur la place Vendôme, une foule de documents réputés généalogiques qu'on en tira. Des 3,500 vol. ou boîtes qui le composaient il en resta à peine 1,500. C'est du cabinet de Louis XVI à Versailles que vinrent en 1795 le livre d'heures d'Anne de Bretagne (ms. lat. 9474) et les mémoires de Louis XIV.

Les collections du *Cabinet* ou *dépôt des chartes*, qui avait été institué en 1762 par Bertin comme complément du dépôt de législation et mis sous la direction de Moreau, furent réunies à la Bibliothèque en 1790. Elles comprenaient les inventaires de divers chartriers, la copie d'environ 4,000 chartes, une table chronologique des chartes imprimées, des extraits des anciens registres du Vatican par La Porte du Theil, les recueils de La Curne de Sainte-Palaye sur la langue et la littérature française, un répertoire général d'édits et ordonnances et des actes originaux de l'administration financière du temps de Louis XIV et de Louis XV.

Nous devons une mention spéciale aux manuscrits de Saint-Germain-des-Prés qui furent portés à la Bibliothèque, du 6 déc. 1795 au 14 mars 1796, par les soins de Silvestre de Sacy et de Dom. G. Poirier. Ils formaient un fonds de plus de 9,000 vol. comprenant 880 manuscrits orientaux, 400 manuscrits grecs, 1,800 manuscrits latins, 2,800 manuscrits français, italiens et espagnols, 260 manuscrits provenant du cardinal de Gesvres, 1,440 manuscrits provenant de la famille de Harlay et une masse énorme de papiers et de documents ayant servi aux travaux des Bénédictins. Ces papiers et ces documents servirent à constituer le fonds d'environ 1,480 vol. qu'on appela le Résidu Saint-Germain. La bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés s'était formée peu à peu, avec l'ancien fonds de l'abbaye, auquel étaient venues s'ajouter diverses collections. Ainsi elle avait reçu en 1638 400 manuscrits environ de l'abbaye de Corbie, en 1689 plusieurs manuscrits de Vyon, sieur d'Hérouval, en 1700 146 manuscrits de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, en 1718 les manuscrits de l'abbé d'Estrées, en 1720 plus de 300 manuscrits d'Eusèbe Renaudot, en 1731 les manuscrits que H.-Ch. de Coislin, évêque de Metz, tenait de Séguier et en 1745 et 1755 les manuscrits de Gesvres et de Harlay. En revanche, des voleurs lui avaient enlevé, en 1791, plus de 120 manuscrits qui ont été portés à Saint-Pétersbourg par Pierre Dubrowsky et elle avait perdu, en sept. 1792, dans un incendie, presque tous ses livres imprimés. La Bibliothèque nationale recueillit aussi, en 1796, les manuscrits de la Sorbonne; on fondit l'ancien fonds qui se composait de 1,575 manuscrits avec celui du cardinal de Richelieu pour former le fonds de la Sorbonne qui a subsisté jusqu'en 1868.

Les dépôts provisoires établis dans beaucoup de départements furent aussi mis à contribution. Chardon de la Rochette fut chargé en 1801 de les visiter et d'y choisir ce qui pouvait convenir à la Bibliothèque nationale. Il s'acquitta malheureusement avec négligence de la mission qui lui était confiée; aussi ne donna-t-elle que d'assez maigres résultats. Une circulaire du 11 déc. 1798 prescrivit aux départements d'envoyer à Paris les cartulaires qu'ils possédaient, mais onze seulement répondirent à cet appel. Leurs envois produisirent un total de 120 vol. De 1801 à 1806, dom Maugérard, ancien bénédictin, fut chargé de recueillir dans les provinces rhénanes les livres, les manuscrits et les chartes qu'il pouvait être utile de faire entrer dans nos collections. Les différents envois qu'il fit profitèrent surtout au département des imprimés. C'est à lui qu'on doit un bon nombre d'incunables et en particulier le célèbre exemplaire de la Bible de Pfister imprimée vers 1461, en 2 vol. in-fol.

Nous en avons fini avec la période des grands accroissements. Aucune des collections dont il nous reste à signaler l'entrée à la Bibliothèque ne peut être comparée à certaines de celles dont nous venons de parler. Les papiers de Mouchet, acquis en 1807, ceux de dom Villevieille acquis en 1811, ceux de Caffiaux et de l'abbé de Camps cédés en 1812 et en 1815 sont sans doute intéressants pour nous, mais leur valeur n'en est pas moins assez restreinte. Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, la Bibliothèque reçut la collection du président Levrier sur le Vexin (1818), les papiers de Millin (1821), les papiers de dom Vaissète et dom de Vic relatifs au Languedoc (1823), les papiers de Chérin (1830), les papiers de l'abbé Lépine sur le Périgord (1831), les

papiers de Champollion le jeune sur l'Egypte (1833), les papiers de Lebret (1835), la collection de Joly de Fleury (1836), un certain nombre de manuscrits de Monteil (1836 et 1837) et enfin quelques manuscrits de la bibliothèque de la duchesse de Berry à son château de Rosney qui venaient de P. Pithou (1837). La seconde République fut marquée par l'acquisition en 1851 du cabinet généalogique formé par Louis-Marie d'Hozier qui se composait de 136 vol., de 165 cartons et de 200 paquets d'extraits de titres. Ces paquets forment aujourd'hui la collection connue sous le nom de *Carrés de d'Hozier*. Sous le second Empire, le département des manuscrits s'augmenta des papiers de Léchaudé d'Anisy (1859), de la collection de mystères bretons formée par Luzel (1864), des manuscrits palis de Grimblot (1866) et enfin de 350 vol. ou rouleaux venant de Corée donnés par le ministère de la marine. Le département des imprimés reçut de son côté pendant la même période les 100,000 vol. sur la Révolution française réunis par Labédoyère (1863), la collection en 1996 vol. de Beuchot sur Voltaire et la collection en 1440 vol. du docteur Payen sur la vie et les œuvres de Montaigne (1870). Les acquisitions faites depuis 1870 ont fait entrer à la Bibliothèque un bon nombre de volumes intéressants. Nous signalerons le don fait par Mme Mortreuil, de la collection formée par son mari, sur l'histoire de Marseille, la belle série de manuscrits visigothiques venant de l'abbaye de Silos, en Espagne, qui ont été achetés en juin 1878, les manuscrits, précieux à divers titres, dus à la générosité du duc de La Trémoille et ceux, non moins beaux, qui ont été acquis aux différentes ventes faites depuis 1878, par les héritiers de M. Didot. En 1881, le département des manuscrits a acheté un certain nombre de liasses, provenant de la collection Joursanvault, dans lesquelles se trouvent des documents relatifs à la Bourgogne et à la Franche-Comté ; en 1882, il a obtenu de la municipalité de Cluny la cession de ce qui lui restait des manuscrits de l'ancienne abbaye de ce nom ; en 1886 il a reçu de Mme Eug. Burnouf un certain nombre de manuscrits et des cartons renfermant des matériaux sur les langues et les littératures de l'Inde ; en 1887 il a acheté à la vente Boucher toute une série de manuscrits arabes, persans et turcs, et enfin en janv. 1888, il a acquis les manuscrits de la collection Desnoyers. Nous devons une mention spéciale au don qui a été fait en 1885 par Mme la comtesse de Bastard d'Estang de la collection réunie par son beau-père le comte Auguste de Bastard. Cette collection se composait, entre autres choses, de plus de 1,300 chartes originales et d'un exemplaire unique, tant par le choix que par le nombre des pièces, de la célèbre publication connue sous le titre de *Peintures et ornements des manuscrits*. Nous sommes enfin heureux de terminer cette liste des acquisitions faites par la Bibliothèque nationale, en annonçant la rentrée en France des précieux manuscrits des fonds Libri et Barrois de la collection du comte d'Ashburnham. On sait que ces manuscrits avaient été volés, il y a plus de quarante ans, à diverses bibliothèques de Paris et de la province. Les négociations relatives à cette affaire, qui intéressait à si juste titre le monde savant, ont été conduites par M. L. Delisle avec une science et une habileté qui lui font le plus grand honneur. Il en a fait connaître les résultats, dans un rapport adressé de Londres au ministre de l'instruction publique, le 23 fév. 1888.

II. Organisation. — Il nous reste maintenant à faire connaître l'état actuel de chacun des quatre départements (imprimés, manuscrits, estampes et médailles), qui composent la Bibliothèque nationale, et à indiquer les différents moyens de recherche (catalogues ou inventaires) qui, dans chacun d'eux, sont mis à la disposition des lecteurs. Nous donnerons ensuite quelques renseignements généraux sur son budget et sur l'histoire des bâtiments qu'elle occupe.

1° **Département des Imprimés.** — Deux salles sont affectées à la communication des livres imprimés. L'une, dont l'entrée est rue Colbert, est ouverte à tout le monde, sans qu'il y ait aucune formalité à remplir, tous les jours, même le dimanche, de 9 h. à 4 h. en hiver et de 9 h. à 6 h. en été ; elle renferme environ 25,000 vol. choisis parmi les plus usuels ; le catalogue vient d'en être publié (*Liste des ouvrages communiqués dans la salle publique de lecture;* Lille, 1887, in-8). L'autre, dont l'entrée est rue de Richelieu, est exclusivement réservée aux personnes munies d'une carte délivrée à cet effet par le secrétariat ; il en est ainsi d'ailleurs pour les salles de travail des autres départements. On y obtient communication, dans les limites fixées par le règlement, de tous les imprimés de la bibliothèque. La première de ces salles est appelée *salle publique de lecture,* et la seconde *salle de travail*. Nous ne parlerons que de cette dernière. Trois cent quarante-quatre lecteurs peuvent y trouver place. Quatre tables sont réservées à la communication des volumes de très grand format. Deux autres, les plus rapprochées du bureau des bibliothécaires, l'une à droite et l'autre à gauche, sont exclusivement consacrées aux périodiques (*Table des périodiques*) et à la communication des ouvrages de la *Réserve*. On appelle de ce nom la série dans laquelle sont classés les ouvrages particulièrement précieux : incunables, livres sur vélin, ouvrages tirés à un petit nombre et devenus rares, livres à reliures historiques ou remarquables par leur beauté, livres portant des annotations manuscrites, etc., etc. Dans les casiers disposés autour de la salle sont placés les ouvrages dont on a le plus souvent besoin : encyclopédies, dictionnaires, bibliographies, grandes collections, etc. On peut les consulter librement sans demande préalable. La dernière liste alphabétique qui en ait été publiée est de 1886 (*Liste alphabétique des ouvrages mis à la libre disposition des lecteurs dans la salle de travail;* Paris, 1886, in-8). Chaque lecteur reçoit à son entrée dans la salle un *bulletin personnel* qu'il doit remettre à un employé du bureau, après y avoir mis en tête son nom, son adresse et le numéro de la place qu'il choisit. C'est sur ce bulletin que seront inscrits le titre et la cote des ouvrages qui lui seront communiqués. Pour avoir un volume, autre que ceux mis à sa disposition dans les casiers de la salle, il devra remplir le *bulletin de demande*, qui lui sera délivré par l'un des bibliothécaires, et le lui remettra ensuite. Les volumes demandés lui seront portés à son numéro de place. Au moment de partir, il devra rapporter lui-même ces volumes au bureau. On lui rendra alors son *bulletin personnel* sur lequel on aura apposé, à côté de la mention de l'ouvrage communiqué, une estampille portant le mot *rendu*. Le gardien de la salle ne le laissera sortir qu'après remise de ce *bulletin personnel* entièrement acquitté.

Le premier travail d'ensemble sur les imprimés de la Bibliothèque du roi est dû à Nicolas Rigault et à ses collaborateurs, Saumaise et Hautin. Le catalogue qu'ils dressèrent en 1622 nous a été conservé dans le manuscrit latin 10,365, fol. 159-169 et 177-187. Les renseignements qu'il donne sont très sommaires, mais il ne sont pas sans utilité. Ce catalogue fut refondu en 1645 par les frères Dupuy. Il nous est resté deux exemplaires de ce dernier travail ; l'un écrit par Jacques Dupuy et relié aux armes du roi est aux imprimés, l'autre occupe aux manuscrits le n° 1,389 des nouv. acq. lat. Le nombre des volumes imprimés augmenta dans de telles proportions, pendant l'administration de Colbert, que Nicolas Clément fut obligé de commencer un nouveau catalogue. Il y consacra neuf années d'un travail persévérant (1675-1684). Il distribua les volumes en vingt-trois classes et leur assigna des cotes. Ce catalogue devint bientôt insuffisant. Clément le reprit en sous-œuvre en 1688 et le mena rapidement à bonne fin. La table méthodique se composait de 14 vol. ; la table alphabétique en 21 vol. transcrite par Jean Buvat ne fut achevée qu'en 1714. Vers 1735 on

refondit le travail de Clément et on s'occupa de l'imprimer. Le premier volume parut en 1743 et le sixième en 1753 ; ils sont consacrés tous les six à la théologie, aux belles-lettres et à la jurisprudence. Un septième volume consacré au droit civil fut composé et en partie tiré. Ce sont ces catalogues, augmentés d'une soixantaine de volumes de supplément, qui ont servi jusqu'au milieu de ce siècle. En 1852 on posa en principe que tout livre entrant serait immédiatement catalogué. Les cartes qu'on fit dès lors pour chaque imprimé furent rangées, soit par ordre de matières, soit par ordre alphabétique de nom d'auteur. M. Taschereau, nommé en 1852 administrateur-adjoint, porta d'abord son attention sur l'histoire de France, dont il fit préparer le catalogue avec beaucoup d'activité. Le premier volume parut en 1855 et le onzième en 1879. Trois volumes de supplément, pour l'histoire locale, les généalogies et biographies et pour l'archéologie, y ont été ajoutés depuis. Le *Catalogue des sciences médicales* commença à paraître en 1857 ; il se compose aujourd'hui de trois volumes ; il en aura bientôt un quatrième consacré à la médecine vétérinaire.

L'arrivée de M. L. Delisle à la direction de la Bibliothèque nationale, en 1874, fut marquée par la création du *Bulletin mensuel des publications étrangères.* Ce bulletin, autographié dans les premiers temps, de nov. 1874 à déc. 1876, a été imprimé depuis le mois de janv. 1877. Le *Bulletin mensuel des récentes publications françaises* fut créé en janv. 1882. Ces deux recueils ont inauguré une voie nouvelle et vraiment utile. Ils ont permis en effet de mettre à la disposition du public, à l'aide de registres mobiles dans lesquels on peut facilement faire des intercalations, le titre des différents livres et la cote qui leur a été donnée dans le classement général. Telle est l'origine des deux séries de tables alphabétiques et méthodiques qui sont placées dans la salle de travail, à droite et à gauche du bureau. Celle qui est consacrée aux publications étrangères comprend les ouvrages parus depuis 1879 et celle consacrée aux publications françaises, les ouvrages parus depuis 1882.

Les catalogues de 1743 à 1753, le *Catalogue de l'histoire de France*, le *Catalogue des sciences médicales* et les petits registres mobiles dont nous venons de parler ne sont pas les seules publications faites par l'administration de la Bibliothèque, pour faciliter les demandes et hâter les communications. On a fait autographier, dans ces dernières années, les inventaires d'un certain nombre de lettres, et on en a mis un ou plusieurs exemplaires à la disposition des lecteurs. La lettre G consacrée à l'*Histoire générale* a ainsi cinq volumes d'inventaire alphabétique par nom d'auteur et deux pour les anonymes; la lettre K, *Histoire de la Grande-Bretagne* et la lettre O, *Histoire d'Espagne et de Portugal*, un vol. chacune de catalogue méthodique. Les répertoires alphabétiques de ces deux dernières lettres sont transcrits sur de grands registres, mais ils ne servent encore qu'aux employés. On voit que l'administration fait de sérieux efforts pour activer le service et rendre les communications plus rapides. Ce n'est pas toujours sa faute si le lecteur ne reçoit pas immédiatement le livre qu'il a demandé. Il ferait toujours gagner un temps précieux, s'il se donnait la peine de consulter les catalogues dont nous venons de parler, pour y prendre la cote de l'ouvrage qu'il désire. La musique est classée dans une série spéciale. C'est la collection donnée au roi en 1725 par Sébastien de Brossard, chanoine de Meaux, qui en a été le premier noyau. La *section des cartes et plans* dépend aussi du département des imprimés, mais elle occupe un local qui lui est propre.

Nous croyons utile de signaler en terminant les inventaires et les catalogues dont certaines collections de la bibliothèque ont été l'objet. Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi* (Paris, 1822, 6 vol. in-8) ; L. Delisle, *Inventaire alphabétique des livres imprimés sur vélin de la B. N.* ; *Complément au catalogue de Van Praet* (Paris, 1877, 1 vol. in-8); G. Richou, *Inventaire de la collection des ouvrages et documents sur Michel de Montaigne réunis par le Dr Payen* (Bordeaux, 1877, in-8) ; *Catalogue des ouvrages donnés par M. V. Schœlcher* (Nogent-le-Rotrou, 1884, in-8) ; *Catalogue d'une collection de thèses publiées dans les Pays-Bas donnée à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1885, in-8) ; *Liste des périodiques étrangers reçus par le département des imprimés* (Paris, 1882, in-8) ; *Supplément, 1882-1885* (Paris, 1886, in-8); *Inventaire des livres et documents relatifs à l'Amérique légués à la Bibliothèque nationale par M. Angrand* (Paris, 1887, in-8).

2° Département des Manuscrits. — Il est nécessaire, pour bien s'expliquer le classement actuel des collections du département des manuscrits, de remonter aux classements antérieurs et d'en suivre les modifications. Le premier catalogue des manuscrits, rédigé en 1622 par Nicolas Rigault, fut refondu et complété en 1645 par les frères Dupuy. Mais c'est l'inventaire général, dressé en 1682 par Nicolas Clément, qui a servi de base à tous les classements et à tous les catalogues qui ont suivi. Il comprenait tous les manuscrits dans une seule série de chiffres. Les numéros 1 à 1636 étaient affectés aux manuscrits orientaux, les numéros 1801 à 3538 aux manuscrits grecs, les numéros 3561 à 6700 aux manuscrits latins, et les numéros 6701 à 10542 aux manuscrits français et en langues modernes européennes. Cet inventaire servit pendant longtemps. Les intercalations qu'on dut y faire, au moyen de lettres et de sous-chiffres, amenèrent une grande confusion. On fut obligé de le recopier en 1730; c'est celui que Montfaucon a publié en 1739 dans sa *Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, p. 709.

Vers 1735, on prit le parti d'entrer dans une autre voie, et d'ouvrir autant de séries qu'il y avait de langues principales. On constitua donc trois fonds séparés avec les manuscrits orientaux, les manuscrits grecs et les manuscrits latins, dont le catalogue fut imprimé de 1739 à 1744. Les cotes 1-6700 de l'inventaire de 1682-1730, furent ainsi annulées. On ne toucha pas à la série des manuscrits français. Les collections un peu considérables qui entrèrent depuis lors à la Bibliothèque restèrent intactes et formèrent des fonds particuliers. Les manuscrits, qui arrivèrent isolément ou par petit nombre, furent mis dans un fonds dit des nouvelles acquisitions. Ce fonds des nouvelles acquisitions, reconstitué sur de nouvelles bases au commencement de ce siècle par La Porte du Theil, donna naissance à ce qu'on appela l'*Ancien supplément.* Cet ancien supplément, réunion confuse de manuscrits de toute espèce, fut disloqué en 1820 par les soins de Méon, et servit à former quatre séries nouvelles connues sous les noms de *Supplément grec*, *Supplément latin*, *Supplément français* et de *Fonds des cartulaires.* Cet état de choses a subsisté jusqu'en 1860. On commença alors une réforme qui porta sur l'ancien fonds français, sur le supplément français, sur le supplément latin, sur le fonds des cartulaires et sur une série de petits fonds dont nous allons donner tout à l'heure la liste. Il y avait en effet dans l'ancien fonds français, des anomalies et des singularités qu'il fallait à tout prix faire disparaître. Il était d'abord assez bizarre de voir ce fonds commencer au numéro 6701 ; de plus, les cotes avaient été si compliquées par les intercalations successives, faites au moyen de chiffres et de lettres, qu'il fallait souvent une grande attention pour s'y reconnaître. Les confusions étaient d'ailleurs fréquentes, plusieurs manuscrits se trouvant porter la même cote. Ce fonds contenait en outre un certain nombre de manuscrits latins, espagnols, portugais, allemands, etc., qu'il était utile d'en retirer

pour les mettre dans des séries particulières. On le soumit donc à une nouvelle numérotation, on l'augmenta des manuscrits français qui se trouvaient dans un certain nombre de petits fonds, et on forma ainsi le fonds français actuel qui se compose de 26,484 numéros.

Le supplément latin qui présentait les mêmes anomalies fut soumis, de 1862 à 1868, à une transformation du même genre. L'ancien fonds latin, dont le catalogue a été publié en 1744, en deux volumes in-folio, resta intact; il conserva sa numérotation de 1 à 8822. Le numéro 8823 fut le premier de la numérotation nouvelle qui se continua jusqu'au numéro 18613, le dernier du fonds latin actuel. Les volumes français ou latins, entrés depuis cette époque à la Bibliothèque, ont été mis respectivement dans les fonds constitués alors des nouvelles acquisitions françaises et des nouvelles acquisitions latines.

Par suite de ces réformes, les collections du département des manuscrits se trouvent constituées ainsi qu'il suit. Nous donnons pour chacune d'elles l'indication du dernier numéro qui la composait, à la fin de 1887, au moment où a été fait le dernier récolement général. Nous ferons remarquer en même temps que, dans toutes les séries constituées depuis 1860, les cotes se succèdent régulièrement sans omission d'aucun numéro et sans addition de lettre ou de sous-chiffre; les très rares exceptions qu'on pourrait signaler à cette règle sont justifiées par des circonstances extraordinaires.

I. *Fonds français*, 26484 numéros. La première série (1-6170), comprend les volumes de l'ancien fonds, la seconde (6171-15369), les volumes du supplément français, la troisième (15370-20064), les manuscrits français venus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et la quatrième (20065-25696), les manuscrits français de divers petits fonds dont voici la liste : Collection d'*Anisson-Duperron*, fonds des *Grands-Augustins*, fonds des *Barnabites*, collection de l'abbé *Bignon*, fonds des *Blancs-Manteaux*, fonds *Bouhier*, papiers du père *Brotier*, fonds des *Capucins*, fonds des *Carmes*, fonds des *Célestins*, collection de *Champion de Cicé*, fonds de l'abbaye de Saint-Corneille de *Compiègne*, fonds de *Corbie*, fonds des *Cordeliers*, collection *Dangeau*, collection *Delamare*, collection de l'abbé *Drouyn*, collection de *Fanière*, fonds des *Feuillants*, collection de *Fauvel*, collection de *Fourier*, fonds *Gaignières*, fonds des *Jacobins*, fonds *La Vallière*, papiers de *Le Prince*, papiers de *Le Tellier*, archives de la chambre syndicale de la *Librairie*, fonds des pères de la *Merci*, papiers de *Mézeray*, papiers de *Millin*, fonds des *Minimes*, fonds du séminaire des *Missions étrangères*, fonds *Mortemart*, fonds du collège de *Navarre*, fonds *Notre-Dame*, fonds de l'*Oratoire*, fonds des *Petits Pères*, papiers de dom *Poirier*, fonds des *Récollets*, fonds de la *Sainte-Chapelle*, fonds de *Saint-Magloire*, fonds de *Saint-Martin-des-Champs*, fonds de *Saint-Victor*, fonds de *Serilly* et fonds de *Sorbonne*. Des concordances manuscrites, des numéros anciens et des numéros actuels de tous ces fonds, sont mises à la disposition des lecteurs ; il est par suite extrêmement facile de trouver le numéro actuel d'un manuscrit dont on a l'ancienne cote. La cinquième série du fonds français (25697-26484), formée en 1875, comprend environ 100,250 pièces provenant des rebuts de l'ancienne Chambre des comptes (chartes royales, comptes de bouche, montres, rôles de fouage, quittances et pièces diverses), les titres originaux de dom Villevielle, de Jault et de Blondeau. Le fonds des *Nouvelles acquisitions françaises* est numéroté par format ainsi qu'il suit : très grand format, 1451-1500; 5901-5907 ; grand format, 2001-4000 ; 5001-5112 ; moyen format, 1-1450; 6001-6145; petit format, 1501-2000 ; 4001-4419.

II. *Fonds latin*, 18613 numéros. La première série (1-8822), comprend les volumes de l'ancien fonds, la deuxième (8823-11503) des volumes du supplément latin, du fonds des cartulaires, et du supplément français, la troisième (11504-14231) des manuscrits venus des fonds latin et français de Saint-Germain, des fonds de Harlay, de Gesvres et du Résidu, la quatrième (14232-15175) des manuscrits venus de l'abbaye de Saint-Victor, la cinquième (15176-16718) des manuscrits venus de la Sorbonne, et la sixième (16719-18613) des manuscrits latins de 26 des petits fonds dont nous avons donné la liste à propos du fonds français. Des concordances permettent, comme nous l'avons dit, de trouver rapidement le numéro actuel d'un manuscrit de ces petits fonds dont on a l'ancienne cote. On a mis, en 1887, à la disposition des lecteurs, une concordance autographiée des numéros des manuscrits latins du catalogue de 1682, et des numéros du catalogue imprimé de 1744. On y a ajouté la concordance des numéros des manuscrits latins des petits fonds, entrés à la Bibliothèque avant cette dernière date. Le fonds des *Nouvelles acquisitions latines* est numéroté par format ainsi qu'il suit ; très grand format, 2502-2562 ; grand format, 2074-2335 ; moyen format, 1143-1645 ; petit format, 111 à 457.

III. *Fonds grec*. Il se compose de trois parties, l'*ancien fonds*, le fonds de *Coislin* et le *Supplément*. L'ancien fonds a 3117 numéros, le fond de Coislin 400, et le supplément 1096. On a pour l'ancien fonds grec, comme pour le fonds latin, une concordance autographiée (1887) des numéros du catalogue de 1682, et des numéros du catalogue imprimé de 1740.

IV. *Fonds en diverses langues modernes européennes. Albanais*, 1 numéro ; *Allemand*, 307 numéros ; *Anglais*, 95 numéros ; *Celte* et *Basque*, 105 numéros ; *Espagnol*, 485 numéros ; *Italien*, 2023 numéros ; *Néerlandais*, 110 numéros ; *Portugais*, 111 numéros ; *Scandinave*, 29 numéros ; *Slave*, 50 numéros ; *Valaque*, 3 numéros.

V. *Collections sur l'histoire de diverses provinces. Bourgogne*, 111 numéros ; *Champagne*, 154 numéros ; *Doat*, 258 numéros ; *Flandre*, 195 numéros ; *Languedoc*, 199 numéros ; *Lorraine*, 984 numéros ; *Périgord*, 183 numéros ; *Picardie*, 352 numéros ; *Touraine, Maine et Anjou*, 31 numéros ; *Vexin*, 79 numéros.

VI. *Collections diverses. Baluze*, 398 numéros ; *Bréquigny*, 165 numéros ; *Brienne*, 362 numéros ; *Clairambault*, 1348 numéros ; *Colbert Cinq Cents*, 500 numéros ; *Colbert Mélanges*, 1416 numéros ; *De Camps*, 125 numéros ; *Duchesne*, 121 numéros ; *Dupuy*, 958 numéros ; *Fontanieu*, 881 numéros ; *Joly de Fleury*, 2555 numéros ; *Lancelot*, 195 numéros ; *Moreau*, 1834 numéros ; *Parlement*, 696 numéros ; *Picot*, 123 numéros ; *Renaudot*, 45 numéros ; *Visconti*, 35 numéros.

VII. *Cabinet des titres*. Il se compose de sept séries qui ont toutes une numérotation spéciale. 1° Volumes reliés, 1367 numéros ; 2° *Pièces originales*, 3061 vol. ; 3° *Chérin*, 214 vol. ; 4° *Carrés de d'Hozier* en cours de classement, 608 vol. sont déjà reliés ; 5° *Dossiers bleus*, 18273 ; 6° Dossiers du *Nouveau d'Hozier*, 7870 ; 7° Dossiers du *Cabinet de d'Hozier*, en cours de classement. Les dossiers de ces trois dernières séries ne sont, aux termes du règlement, communiqués qu'aux familles intéressées ou à leurs fondés de pouvoirs.

VIII. *Fonds orientaux. Africain*, 6 numéros ; *Américain*, 73 numéros ; *Arabe ancien fonds*, 1626 numéros ; *Arabe supplément*, 2696 numéros ; *Arménien ancien fonds*, 138 numéros ; *Arménien supplément*, 157 numéros ; *Batta*, 11 numéros ; *Berbère*, 17 numéros ; *Birman*, 70 numéros ; *Bougui*, 1 numéro ; *Burnouf manuscrits*, 217 numéros ; *Burnouf imprimés*, 2678 à 2730 ; *Cambodgien*, 96 numéros ; *Chinois Fourmont*, 390 numéros ; *Chinois nouveau fonds*, 4393 numéros ; *Copte*, 134 numéros ; *Ethiopien*, 175 numéros ; *Géorgien*, 24 numéros ; *Hébreu*, 1351 nu-

méros; *Hindostani*, 42 numéros; *Indien relié*, 118 numéros; *Indien sur rôles*, 19 numéros; *Inscriptions des Pyramides*, 10 cartons; *Japonais*, 98 numéros; *Lolo*, 1 numéro; *Madécasse*, 11 numéros; *Malais et Javanais*, 173 numéros; *Mexicain*, 15 numéros; *Pali*, 637 numéros; *Papyrus Egyptiens*, 235 numéros; *Persan ancien fonds*, 388 numéros; *Persan supplément*, 1107 numéros; *Polynésien*, 1 numéro; *Sabéen*, 19 numéros; *Samaritain*, 24 numéros; *Sanskrit Bengali*, 243 numéros; *Sanskrit Devanagari*, 290 numéros; *Sanskrit Grantham*, 134 numéros; *Sanskrit Nagram*, 36 numéros; *Sanskrit Singhalais*, 5 numéros; *Sanskrit Telinga*, 63 numéros; *Siamois*, 77 numéros; *Singhalais*, 46 numéros; *Syriaque*, 296 numéros; *Tamoul*, 554 numéros; *Telinga*, 59 numéros; *Tibétain*, 135 numéros; *Turc ancien fonds*, 396 numéros; *Turc supplément*, 739 numéros.

IX. *Papiers d'orientalistes et fonds des traductions.* Nous croyons inutile de faire connaître le nombre de volumes dont se composent ces petites collections. Nous allons nous contenter de donner, dans l'ordre alphabétique, les noms des orientalistes dont on y trouve les papiers. *Anquetil*, *Ariel*, *Botta*, *Burnouf*, *Champollion*, *Deshauterayes*, *D'Ochoa*, *Dujardin*, *Fourmont*, *Hennecart*, *Langlès*, *Nestor l'Hôte*, *Prisse d'Avennes*, *Sacy*, *Saint-Martin*, *Salvolini*, *Schulz*, *Venture de Paradis*.

Voici maintenant la liste des catalogues et des inventaires dont les différentes collections ont été l'objet; ils sont à la disposition des lecteurs. Nous donnons tout d'abord l'indication de quelques catalogues comprenant plusieurs fonds : *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ* (Paris, 1739-1744, 4 vol. in-fol). Le t. I, 1739, comprend les manuscrits orientaux; le t. II, 1740, les manuscrits grecs; les t. III et IV, 1744, les manuscrits latins; *Inventaires sommaires de divers fonds de la Bibliothèque nationale* dans Migne, t. XL de la *Nouvelle Encyclopédie théologique*, col. 659-1139, se divisant de la manière suivante, 1° *Manuscrits français appartenant à divers fonds*; 2° *Manuscrits latins*; 3° *Ancien fonds du roi*; 4° *Documents ecclésiastiques concernant la Bretagne*; 5° *Catalogue des manuscrits arméniens*, dressé en 1735 par l'abbé de Villefroy, d'après Montfaucon; *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*; L. Delisle, *les Collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale* (Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8); L. Delisle, *Inventaire du fonds de Cluny* (Paris, 1884, in-8); L. Delisle, *Manuscrits divers acquis en 1876, 1877 et 1878* (ordre alphab. des noms d'auteurs et de matières), dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880, pp. 359-499).

I. *Fonds français.* Paulin Paris, *les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi* (Paris, 1836-1848, 7 vol. in-8); *Catalogue des manuscrits français* (Paris, 1868-1881, 3 vol. in-4); 51 feuilles du t. IV sont déjà tirées; elles sont, avec la suite manuscrite de ce travail, comprenant tout le fonds français, à la disposition des lecteurs. Un catalogue manuscrit du fonds français et des nouvelles acquisitions françaises, par ordre alphabétique de noms d'auteurs et de matières, est aussi à la disposition des lecteurs dans la salle de travail. L. Delisle, *Inventaire général et méthodique des manuscrits français* (Paris, 1876-1878, Théologie et jurisprudence, 2 vol. in-8); Vaesen, *Notice sur Jean Bourré, suivie du catalogue chronologique du fonds* (mss. fr. 20483-20499) *auquel il a donné son nom* (Paris, 1886, in-8. Extrait de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1882-1885); H. Omont, *Inventaire sommaire des archives de la Chambre syndicale de la librairie et imprimerie de Paris* (ms. fr. 21813-22060). (Paris, 1886, in-8. Extrait du *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1886, t. XIII.)

II. *Fonds latin.* *Catalogus codicum manuscriptorum* (Paris, 1739-1744, t. III et IV); L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins* (8823-18613), faisant suite à ceux dont le catalogue a été publié en 1744 (extrait de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, années 1863 et suiv.); L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins* insérés au fonds des nouvelles acquisitions du 1er août 1871 au 1er mai 1874 (extrait de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1874, t. XXXV, pp. 76-92); U. Robert, *Inventaire des manuscrits latins* insérés au fonds des nouvelles acquisitions du 1er mai 1874 au 31 déc. 1881, dans le *Cabinet historique*, 1882, t. XXVIII, pp. 52, 164, 293. Un catalogue manuscrit du nouveau fonds latin et des nouvelles acquisitions latines par ordre alphabétique de noms d'auteurs et de matière, est à la disposition des lecteurs.

III. *Fonds grec.* B. de Montfaucon, *Bibliotheca Coisliniana olim Segueriana, seu manuscriptorum græcorum quæ in ea continentur descriptio* (Paris, 1715, in-fol.); *Catalogus codicum bibliothecæ regiæ* (Paris, 1739-1744, t. II); Bordier, *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs* (Paris, 1885, in-4); H. Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits du supplément grec* (Paris, 1883, in-8); H. Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs.* 1re partie : Ancien fonds grec. Théologie (Paris, 1886, in-8); 2e partie : Droit, Histoire, Sciences (Paris, 1888, in-8).

IV. *Fonds en diverses langues européennes.* E. de Ochoa, *Catalogo de los manuscritos españoles existentes en la biblioteca real de Paris* (Paris, 1844, in-4); Père Martinof, *les Manuscrits slaves de la bibliothèque impériale* (Paris, 1858, in-8); A. Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols et portugais* (Paris, 1881, 1 liv. in-4); la seconde livraison ne tardera pas à paraître; G. Raynaud, *Inventaire sommaire des dépêches des ambassadeurs vénitiens, relatives à la France, déposées au département des manuscrits* (Paris, 1878, in-8. Extrait du *Cabinet historique*, 1878, t. XXIV, II, pp. 259-266); G. Raynaud, *Inventaire des manuscrits italiens qui ne figurent pas dans le catalogue de Marsand* (Paris, 1881, in-8. Extrait du *Cabinet historique*, 1881, t. XXVII, pp. 132, 225); G. Raynaud, *Catalogue des manuscrits anglais* (Paris, 1884, in-8. Extrait du *Cabinet historique*, 1883, t. XXVIII, pp. 573-593); G. Huet, *Catalogue des manuscrits néerlandais* (Paris, 1886, in-8); Gius. Mazzatinti, *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia*, vol. I et II; *Manoscritti italiani della biblioteca nazionale di Parigi* (Roma, 1886-1887, in-8); Olaf Skaebne (H. Omont), *Catalogue des manuscrits danois, islandais, norvégiens et suédois* (Paris, 1887, petit in-8).

V. *Collections de province.* L. Delisle, *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale* (S. l. n. d.), in-8 de 54 pages (extrait de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1871, t. XXXII, pp. 237-290). Cette notice comprend les collections relatives à l'histoire des provinces de Bourgogne, Bretagne, Champagne, Flandre, Languedoc, Lorraine, Périgord, Picardie, Touraine et Vexin; *Documents ecclésiastiques concernant la Bretagne*, col. 1096-1120 des *Inventaires sommaires* de Migne, dont il a été parlé plus haut.

VI. *Collections diverses.* *Table des portefeuilles de Fontanieu* dans la *Bibliothèque historique* du père Lelong (édit. 1768-78, t. IV, 2e partie, pp. 1-11); L. Delisle, *Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale* (Baluze, Bréquigny et Brienne dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1874, t. XXXV, pp. 266-285); A. Molinier, *Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury* (Paris, 1881, in-8. Extrait du *Cabinet historique*, 1879, 1880, 1881, t. XXV, XXVI et XXVII); L. Delisle, *Inventaire sommaire de la collection Dupuy*, dans le *Cabinet historique*, 1882,

t. XXVIII, pp. 527-555; G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault* (Paris, 1885-1886, 2 vol. in-4); Flandrin, *Inventaire des pièces dessinées ou gravées, relatives à l'histoire de France, conservées dans la collection Clairambault sur l'ordre du Saint-Esprit* (Paris, 1887, 1 vol. in-8); U. Robert, *Catalogue du fonds Saint-Esprit dans la collection Clairambault*, dans le *Cabinet historique*, t. XVII (1871), 1er art.; t. XXVI (1880), 18e art.

VII. *Cabinet des titres*. L. Paris, *Indicateur de l'armorial général dressé en vertu de l'édit de 1696 par Charles d'Hozier* (Paris, 1876, in-8) (Extrait du *Cabinet historique*); U. Robert, *Inventaire sommaire des nouvelles collections de titres originaux de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1877, in-8. Extrait du *Cabinet historique*, 1877, t. XXIII, II, pp. 1, 100); U. Robert, *Indicateur des armoiries des villes, bourgs, villages, monastères, etc., etc., contenues dans l'armorial général de d'Hozier* (Paris, 1879, in-8. Extrait du *Cabinet historique*. 1879, t. XXV).

VIII. *Fonds orientaux*. Et. Fourmont, *Catalogus librorum bibliothecæ regiæ sinicorum*, pp. 345-516 de sa *Linguæ Sinarum... grammatica* (Paris, 1742, in-fol.); Alexandre Hamilton et L. Langlès, *Catalogue des manuscrits sanskrits* (Paris, 1807, in-12); *Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de M. Eugène Burnouf* (Paris, 1854, in-8); les manuscrits, au nombre de deux cent dix-huit, pour la plupart en dialectes indiens, ont été acquis en 1854 par la Bibliothèque, ils figurent aux pp. 321-353 de ce catalogue; *Catalogue des manuscrits hébreux et samaritains* (Paris, 1866, in-4); Zotenberg, *Catalogue des manuscrits syriaques et sabéens (mandaïtes)* (Paris, 1874, in-4); Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens (gheez et amharique)* (Paris, 1878, in-4); L. Feer, *List of Pâli mss. in the bibl. nat. Paris* dans *Journal of the Pali Text Society* (Londres, 1882, in-8); *Catalogue des manuscrits arabes* (Paris, 1883, in-4, 1re livraison); marquis de Croisier, *Notice des manuscrits siamois* (Paris, 1887, in-8).

Nous ne croyons pas devoir ajouter à cette longue liste l'indication de quelques autres catalogues ou inventaires manuscrits dont certaines collections ont été l'objet. Il est facile pour le lecteur de se renseigner et d'en avoir communication. Nous nous contenterons de signaler, sans en donner le détail, les différents dépouillements qui ont été publiés par M. L. Paris, dans le *Cabinet historique*. On trouvera à l'art. *Paris, Bibliothèque nationale*, pp. 26-31 de l'*Etat des catalogues des manuscrits des bibliothèques de France*, mis par M. U. Robert à la suite de l'introduction de son *Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France* (Paris, 1879, in-8), l'indication de travaux, sur les manuscrits de divers établissements ou de diverses collections, qu'il n'entre pas dans notre sujet d'indiquer ici. Nous ne voulons pas toutefois manquer au devoir de signaler l'ouvrage monumental que M. L. Delisle a consacré au *Cabinet des manuscrits* (Paris, 1868-1881, 3 vol. in-fol. et un atlas de 51 planches in-4). Nul n'a parlé des collections de ce département avec une érudition plus étendue et plus sûre. Personne, d'ailleurs, ne les a jamais mieux connues et ne s'est consacré, avec plus de dévouement, à la tâche ingrate de faire profiter les savants des trésors qu'elles contiennent. Son nom figure trop souvent parmi les auteurs de catalogues, dans la liste que nous venons de donner, pour que nous ayons besoin d'insister.

3° Département des Médailles. — François Ier est, semble-t-il, le premier des rois de France qui ait songé à se créer une collection de gemmes et de médailles. Il en fit rechercher à grands frais et employa des artistes italiens, attirés à sa cour, à graver des camées et des intailles dans le goût antique. Un « certain bijou de vermeil doré fait en manière de livre», conservé encore au commencement du XVIIIe siècle, dans le garde-meuble de la couronne, passait au témoignage du P. du Molinet, pour lui avoir servi à enfermer sa collection. Henri II et Catherine de Médicis la continuèrent. Charles IX eut l'idée d'en faire un musée; il la retira de Fontainebleau et la fit déposer au Louvre, dans une pièce préparée à cet effet. Il créa en même temps la charge de garde particulier du cabinet des médailles. Les antiquités ainsi réunies furent malheureusement dispersées pendant les troubles des guerres de religion et de la Ligue. Henri IV, aidé par un gentilhomme provençal, Rascas de Bagarris, s'occupa bien de reconstituer cette collection, mais la mort vint brusquement l'arrêter au milieu de ses projets. Le cabinet de Bagarris, l'un des plus remarquables du XVIIe siècle, fut acheté en 1660 par Lauthier et par Henri de Loménie. C'est Louis XIV qui doit, en somme, être regardé comme le véritable fondateur du cabinet des médailles. Il fit réunir au Louvre tout ce qu'il put trouver dans les maisons royales de médailles et d'antiquités éparses. Le legs de Gaston d'Orléans augmenta la collection d'un grand nombre de médailles et de pierres gravées. La charge de garde ou maître du cabinet du Louvre fut réunie pour Colbert avec celle de garde de la Bibliothèque du roi. En 1666, le cabinet des médailles fut transféré rue Vivienne, dans les bâtiments de la Bibliothèque. Il y resta jusqu'en 1684. Louvois le fit alors transporter à Versailles « près de l'appartement de Sa Majesté qui prenait plaisir à y venir presque chaque jour au sortir de la messe ». En 1741, il fut replacé à la Bibliothèque où il est toujours resté depuis. Les pierres gravées, qui, seules, avaient été laissées à Versailles, n'y furent portées qu'en 1791. Le cabinet des médailles fut alors installé dans les anciens appartements de la marquise de Lambert. La salle qu'on lui attribua se trouvait placée au-dessus de l'arcade Colbert; elle était décorée avec beaucoup de luxe. On y voyait en particulier les tableaux de Vanloo, de Natoire et de Boucher qui sont aujourd'hui dans la salle de travail des manuscrits et dans le vestibule qui précède les bureaux de l'administration.

Nous ne pouvons que citer les principales collections entrées successivement au cabinet des médailles; l'espace nous manque pour en faire connaître la nature et la valeur. Ce fut, en 1669, la collection de Pierre Seguin, en 1670 celle de Lauthier d'Aix, puis celles de Tardieu, du comte de Brienne, de Sère, de Mahudel (1727), de Le Charron, de Trouenne, du duc de Verneuil, d'Oursel, de Monjeux, de Harlay, du marquis de Beauvau (1750), de M. de Cary (1755), du comte de Caylus (1755) et enfin de Pellerin (1776) la plus riche qu'on eût encore formée.

La Révolution fit arriver au cabinet des médailles les collections des maisons religieuses de Paris. Celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève commencée par le P. du Molinet avec les débris du cabinet de Peiresc et celle de Saint-Germain-des-Prés formée par Montfaucon méritent d'être citées.

Le XIXe siècle a été marqué par l'acquisition des collections de Florès, de Cailliaud, de Cousinéry (1821), de Rollin (1826), de Caldavène, d'une partie de celle d'Allier de Hauteroche (1829) et enfin de celle de M. le duc de Luynes (1862). Cette dernière collection est la plus remarquable qu'un particulier ait jamais formée; elle constitue peut-être « le plus riche présent archéologique qui ait jamais été fait à un musée ». L'exemple donné par M. le duc de Luynes n'a pas été perdu. M. le vicomte de Janzé a fait don, en 1865, de la plus grande partie des antiquités qu'il avait réunies et Napoléon III a envoyé, en 1869, les célèbres médaillons d'or connus sous le nom de *Trésor de Tarse*. Il y a à signaler, pour la période la plus rapprochée de nous, les dons d'Oppermann, du baron d'Ailly et du baron Jean de Witte, et les acquisitions, en 1872, des monnaies gauloises de Saulcy et en 1887, à la vente des monnaies romaines de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, d'un certain nombre de

monnaies d'or exceptionnellement rares et remarquables.

Voici la liste des catalogues qui ont été publiés jusqu'à ce jour : *Notice des monuments exposés dans le cabinet des médailles* (Paris, 1819, in-8 et 1828, in-8); *Départ. des médailles. Description sommaire des monuments exposés* (Paris, 1867, in-8) ; Marion-Dumersan, *Histoire du cabinet des médailles et description des objets exposés* (Paris, 1838, in-8) ; A. Duchalais, *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale* (Paris, 1846, in-8) ; A. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale* (Paris, 1858, in-8) ; H. Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes ; Khalifes orientaux* (Paris, 1887, gr. in-8) ; E. Babelon, *le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, 1887, 1re liv. in-fol.

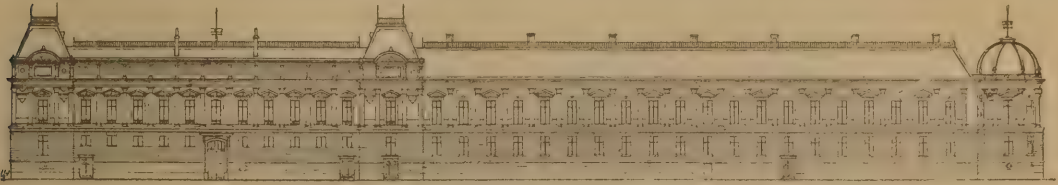
4° Département des Estampes. — Les détails que nous avons donnés plus haut sur l'histoire de la Bibliothèque nationale n'ont porté, à peu de chose près, que sur les accroissements successifs du département des manuscrits et du département des imprimés. Nous avons réservé ce qui concerne le département des estampes pour le grouper ici. La collection de Michel de Marolles, dont le roi fit l'acquisition en 1667, ne comprenait pas moins de cent vingt-trois mille quatre cents pièces. Elle a servi de premier fonds au cabinet des estampes. Trois ans après, en 1670, on y ajoutait les planches gravées pour le recueil connu sous le nom de *Cabinet du roi*. Nicolas Clément, qui a rendu à la Bibliothèque de si grands services par les travaux de catalogue et d'inventaire auxquels il s'est consacré avec un zèle infatigable, lui laissa, en mourant, en 1712, sa collection de portraits qui se composait de plus de dix-huit mille pièces. Pendant le XVIIIe siècle, les acquisitions du cabinet des estampes furent assez nombreuses. En 1716, il reçut la collection de dessins et d'estampes donnée par Gaignières ; en 1731, celle de plus de quatre-vingt mille pièces qu'Henry de Beringhen, premier écuyer du roi, avait formée avec les produits les plus remarquables de la gravure à son époque ; en 1753, celle de Lallemand de Betz, connue sous le nom de collection d'Uxelles, qui comprenait une série de portraits et une suite de costumes et de pièces topographiques et géographiques ; en 1764 et 1765, la meilleure partie de la collection de dessins archéologiques du comte de Caylus ; en 1770, celles de Fevret de Fontette sur l'histoire de France et de Michel Bégon sur l'histoire et l'étude de la gravure en France ; en 1775, une partie de la collection de Mariette et enfin, en 1795, cinquante-deux volumes ayant appartenu au ministre Bertin et contenant une précieuse collection de pièces sur la Chine. Pour le XIXe siècle, nous avons à signaler l'acquisition, en 1811, de 2,750 pièces (projets, plans, mémoires, etc.) de l'architecte Robert de Cotte et, à la vente du cabinet de Silvestre, de 2,831 estampes dont 970 de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe ; en 1819, de 1,408 dessins d'après des monuments antiques et des monuments de l'époque byzantine recueillis en Italie par Millin ; en 1820, de 7,470 pièces topographiques provenant de la collection de l'abbé de Tersan et de celle de Morel de Vindé ; en 1845 et en 1863 des collections formées par Laterrade sur la Révolution française, l'Empire et la Restauration ; en 1854, des 65,000 portraits de la collection Debure ; en 1858, de la collection Dévéria et enfin, en 1863, de celle de Hennin qui ne comprend pas moins de 16,230 pièces sur l'histoire de France. La plupart de ces collections ont été fondues dans les diverses séries qui forment aujourd'hui le département des estampes. Ces séries ont été établies d'après la méthode recommandée par le baron de Heineken dans son *Idée d'une collection d'estampes*. On a mis d'un côté l'œuvre des artistes peintres, sculpteurs, architectes ou graveurs, et de l'autre les estampes distraites de l'œuvre des maîtres et rapprochées selon la nature des objets ou des sujets représentés. Un système de reliure mobile, adopté depuis 1848, permet de faire des intercalations et de communiquer sans retard au public les estampes qui arrivent. On trouvera, dans un rapport de M. G. Duplessis, conservateur du département des estampes, publié dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives* de 1885, p. 122, l'indication du cadre de classement actuellement suivi.

Voici la liste des catalogues publiés jusqu'à ce jour : La deuxième partie du t. IV de l'édit. de 1768-78 de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong contient les tables suivantes : 1° *Table du recueil d'estampes de M. de Fontette*, pp. 11-109 ; 2° *Table du recueil de portraits de Gaignières*, pp. 110-134 ; 3° *Liste alphabétique de portraits qui sont tant à la Bibliothèque du roi que dans le cabinet de M. de Fontette*, pp. 134-285 ; *Catalogue des volumes d'estampes dont les planches sont à la Bibliothèque du roy* (Paris, 1743, in-fol.) ; Duchesne, *Notice des estampes exposées* (Paris, 1837, in-8 et 1855, in-8) ; vicomte Henri Delaborde, *le Département des estampes à la Bibliothèque nationale. Notice historique suivie d'un Catalogue des estampes exposées* (Paris, 1875, in-8) ; G. Duplessis, *Inventaire de la collection Michel Hennin* (Paris, 1878-1882, 5 vol. in-8) ; G. Duplessis, *Catalogue de la collection de pièces sur les beaux-arts recueillie par P.-J. Mariette, Ch.-N. Cochin et M. Deloynes* (Paris, 1881, in-8. Extrait du *Cabinet historique*, 1880, t. XXVI.) ; H. Bouchot, *les Portraits au crayon des* XVIe *et* XVIIe *siècles conservés à la Bibliothèque nationale. Notice et catalogue* (Paris, 1884, in-8) ; H. Bouchot, *Notice sur la vie et les travaux d'Et. Martellange suivie du Catalogue de ses dessins* (Paris, 1886, in-8. Extrait de la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1886) ; H. Bouchot, *Inventaire des dessins et estampes relatifs au département de l'Aisne légués par M. E. Fleury* (Paris, 1887, in-8) ; Flandrin, *Inventaire des pièces dessinées ou gravées, relatives à l'histoire de France, conservées dans la collection Clairambault sur l'ordre du Saint-Esprit* (Paris, 1887, in-8). Cette collection se trouve au département des manuscrits, mais nous en indiquons ici le catalogue, parce qu'il porte sur les dessins seulement.

III. Bâtiments. — A cette revue des quatre départements dont se compose la Bibliothèque nationale nous devons ajouter quelques renseignements généraux qui n'ont pu régulièrement trouver place dans notre exposé. Reprenons d'abord, au point où nous l'avons laissée, l'histoire des bâtiments qu'elle occupe. Nous avons vu que Colbert l'avait transportée, en 1666, de la rue de La Harpe dans une de ses maisons de la rue Vivienne ou plutôt Vivien, comme on disait alors. Cette maison devint bientôt insuffisante ; elle ne présentait pas d'ailleurs toute la solidité désirable. Les planchers pliaient sous le poids des livres et les murs offraient si peu de résistance qu'il avait fallu les étayer. L'hôtel de Nevers, dans la rue de Richelieu, étant devenu libre en 1721 à la suite de la ruine de la fameuse banque de Law, l'abbé Bignon le demanda immédiatement pour y installer la Bibliothèque du roi. Il fut assez heureux pour l'obtenir. On ne perdit pas un seul instant. L'arrêt du conseil qui autorisa cette affectation est du 13 sept. 1721 et c'est le 1er oct. que commença le transport des manuscrits.

Le nom d'hôtel de Nevers avait été donné à toute la partie du palais de Mazarin qui était échue au marquis de Mancini, le mari de la nièce du cardinal. Le palais Mazarin se composait de l'ancien hôtel de Charles Duret, seigneur de Chivry, élevé à l'angle de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs, de l'ancien hôtel Tubeuf, encore existant, élevé en 1633 par Pierre Lemuet, à l'angle de la rue des Petits-Champs et de la rue Vivienne, et du bâtiment appelé galerie Mazarine que le cardinal avait fait construire par Mansard. La galerie voûtée du rez-de-chaussée reçut des œuvres de sculpture et la galerie Mazarine proprement dite, au premier étage, fut occupée par des collections de meubles, de tapisseries et de tableaux. Les peintures de la voûte avaient été

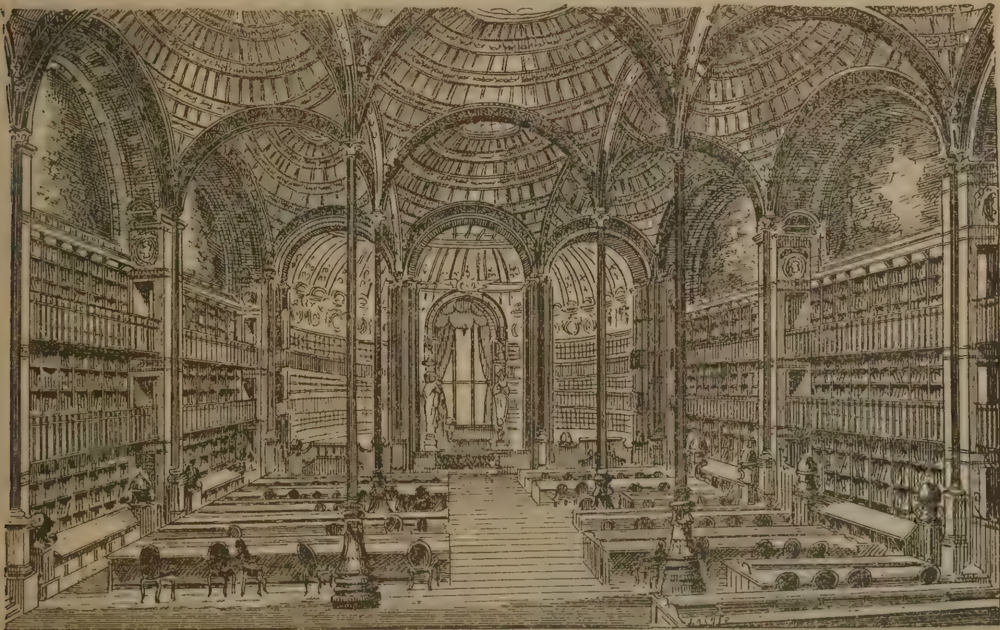
exécutées, en 1641, par Romanelli et Grimaldi. L'hôtel de Chivry était mitoyen avec l'hôtel Tubeuf et servait de communs au cardinal. La bibliothèque de Mazarin était placée dans les bâtiments qu'il avait fait construire, en 1650, le long de la rue de Richelieu, jusques et au delà de la rue Colbert, qui, de ce côté, se trouvait passer sous



Façade de la Bibliothèque nationale.

une arcade dont on voit encore les amorces. Cette partie des bâtiments, restée vide après le transport de la bibliothèque de Mazarin au collège des Quatre-Nations, fut cédée par le duc de Nevers en 1698, à la marquise de Lambert. En 1719, Law avait acheté pour un million, des héritiers du cardinal, la totalité du palais et avait installé dans l'ancien hôtel Tubeuf les bureaux de la Compagnie des Indes. Il avait décidé la prolongation de la galerie Mazarine jusqu'à la rue Colbert, mais les travaux qu'il fit commencer ne furent pas poussés bien loin.

L'hôtel de Nevers, dans lequel fut installée la Bibliothèque, comprenait donc tous les bâtiments longeant la rue de Richelieu, à l'exception des appartements de la marquise de Lambert, et l'ancien hôtel de Chivry. Le trésor public et l'administration centrale des finances furent installés dans l'ancien hôtel Tubeuf et y restèrent jusqu'en 1826. La galerie Mazarine fut affectée à la Bourse de Paris qui n'entra en possession de son nouveau local qu'en 1825. Les travaux commencés par Law furent repris sous la direction de l'architecte Robert de Cotte. On songea en même temps à construire du côté de la rue Colbert une galerie, pour relier les bâtiments dont nous venons de parler à ceux de la rue de Richelieu; mais la marquise de Lambert s'opposa à l'exécution de ce projet. On dut attendre sa mort (1733) pour le reprendre. C'est en 1745 seulement que Jules Robert de Cotte, fils du précédent, put faire construire le pavillon qui longe la rue Colbert. Ce pavillon ne présentait plus, dans ces dernières années,

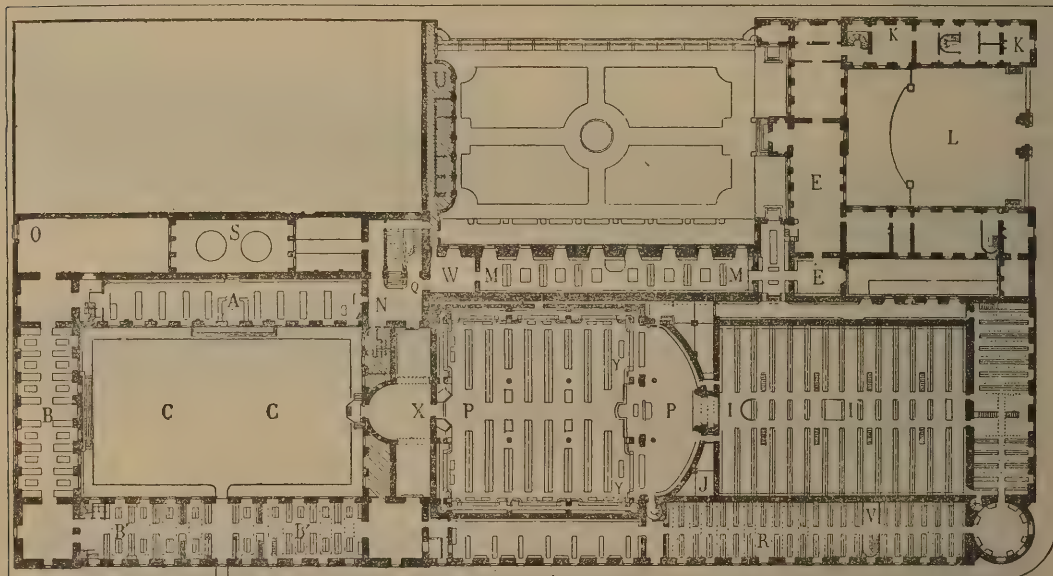


Salle de travail de la Bibliothèque nationale.

d'assez bonnes garanties de solidité; il a été démoli, mais la façade refaite en 1878 n'est qu'une copie de l'ancienne. Le fronton, qui en était la partie la plus remarquable, a été soigneusement reproduit. On a en même temps sculpté un bas-relief moderne dans le fronton entièrement nu du bâtiment élevé par Robert de Cotte. La salle où se trouvent encore placés les deux énormes globes de Coronelli, faits pour le cardinal d'Estrées et offerts par lui à Louis XIV, en 1683, fut construite en 1731 pour les recevoir; ils étaient restés jusque-là au château de Marly.

Les travaux qui ont été exécutés à la Bibliothèque de 1854 à 1875 sous la direction de M. Labrouste et depuis 1875 sous celle de M. Pascal en ont complètement changé l'aspect. En 1854, on a refait les murs de l'ancien hôtel Tubeuf donnant sur le jardin; en 1855, on a restauré la façade de la galerie Mazarine et démoli le mur et les arcades qui longeaient la rue Vivienne. On a approprié la même année ce qui restait des arcades de l'ancienne Bourse pour y installer les bureaux de l'administration. En 1857, on a préparé les appartements actuels du directeur; en 1859, on a démoli rue des Petits-Champs et rue de Richelieu l'ancien hôtel de Chivry et construit sur son emplacement la salle dite de Labédoyère et la rotonde d'angle qu'on a quelquefois appelée pavillon Voltaire; en 1860, on a commencé l'installation des premiers égouts de

la Bibliothèque pendant qu'on poursuivait la construction des bâtiments qui longent la rue de Richelieu; en 1863, on travaillait déjà au magasin central. La grande salle de travail fut ouverte au public le 16 juin 1868. Le ravalement des façades des travaux neufs poussés jusqu'à la rue Colbert fut terminé en 1873. Le comble qui va de la rotonde à la rue Colbert a 175 mètres de longueur. Le rez-de-chaussée de la galerie construite par Robert de Cotte est maintenant occupé par les bureaux de l'administration et par le cabinet de l'administrateur général. La grande salle du premier est devenue la salle de travail du département des manuscrits qui a été ouverte au public dans les derniers mois de 1887. La grande porte d'entrée qui donne sur la rue de Richelieu et le square Louvois vient d'être terminée; elle a été ouverte au public le 22 mai 1888. On se préoccupait depuis longtemps d'isoler la Bibliothèque et de lui donner, en expropriant les maisons particulières qui existaient encore rue Vivienne et rue Colbert, tout le terrain compris entre ces deux rues et les rues de Richelieu et des Petits-Champs. Les plans des divers architectes, qui se sont depuis cinquante ans succédé à la Bibliothèque, en ont toujours comporté l'utilisation. Les premières estimations d'immeubles remontent à 1838 et à 1846. Le projet a été repris, il y a dix ans, et mené cette fois à bonne fin. Les dernières opérations du jury d'expropriation ont eu lieu en mai 1882 (Cf. *Gazette des Tribunaux* des 21 et 26 mai). Toutes les maisons, dont le voisinage constituait un danger pour la Bibliothèque, ont été démolies. Elle va donc pouvoir occuper maintenant



PLAN DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — C. Cour d'honneur; X. Entrée de la salle de travail du département des imprimés; P. Salle de travail du département des imprimés et bureau des bibliothécaires; Y. Casiers du catalogue sur fiches et des autres catalogues de la Bibliothèque; I. Magasin central; V. Escalier conduisant au département des médailles; R. Département des médailles; B'. Galerie de la réserve; B. Salle publique de lecture; O. Entrée de la salle publique; S. Salle des globes de Coronelli; A. Salle de travail du département des manuscrits; N. Au rez-de-chaussée, entrée du secrétariat; au premier étage, entrée de la salle de travail du département des manuscrits, Q. Au rez-de-chaussée, entrée de la salle d'exposition et de la salle de travail du département des estampes; au premier étage, entrée de la Galerie Mazarine et de la salle de travail de la section des cartes et plans; W. Salle du Parnasse français; M. Galerie Mazarine; E. Salle de travail de la section des cartes et plans; K. Appartement de l'administrateur général; L. Cour de l'administration; U. Anciens bureaux de l'administration. Ce bâtiment est destiné à disparaître.

tout le terrain compris entre les quatre rues dont nous venons de donner le nom, et faire bâtir de nouveaux locaux pour recevoir ses collections déjà trop à l'étroit. Pour diminuer l'encombrement, on a songé à lui donner en dehors de Paris une succursale dans laquelle elle pourra déposer les volumes de peu d'intérêt, comme les éditions successives d'un même roman et celles non moins nombreuses des paroissiens et des livres de piété ou de classe. Une somme de 6,000 fr. pour le personnel et de 2,000 fr. pour le matériel a été inscrite au budget de 1888, dans le but d'en créer une à Fontainebleau.

La Bibliothèque nationale s'enrichit par le dépôt légal, par les dons et par les achats. Une certaine somme pour les acquisitions est mise, en effet, tous les ans, à la disposition de chaque département. Le département des imprimés peut ainsi acquérir presque tous les ouvrages importants qui se publient à l'étranger. Le dépôt légal fait entrer chaque année à la Bibliothèque plus de vingt mille volumes, mais il ne profite, nous avons à peine besoin de le dire, qu'aux départements des imprimés et des estampes et à la section des cartes et plans. Son institution remonte à François Ier.

M. G. Picot a publié récemment les lettres patentes de ce roi qui l'établissent (*Le Dépôt légal et nos Collections nationales;* Paris, 1883, in-8. Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences morales*, avr.-mai 1883, pp. 632-650; ce travail a d'abord paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1883, p. 622-633). Les dispositions contenues dans ces lettres patentes, n'ont malheureusement pas été suivies avec exactitude. Le dépôt légal n'a pas tardé d'ailleurs à changer de caractère et à devenir le prix de la concession par le roi de privilèges de publication.

Le fonctionnement du dépôt légal n'a jamais été bien régulier sous l'ancien régime (V. pour plus de détails l'art. DÉPÔT LÉGAL). La loi du 3 juil. 1881 (art. 3 et 4), qui le régit aujourd'hui, présente de très graves lacunes qu'il serait urgent de faire disparaître. Elle ne s'occupe, en effet, que de l'imprimé et non pas du livre, de l'ouvrage tel qu'il est mis en vente; de telle sorte que l'imprimeur peut se con-

tenter de déposer les feuilles tirées, avant même de les avoir envoyées chez le brocheur. C'est malheureusement ce qui arrive en plus d'un cas. De plus, cette loi ne prévoit pas l'impression de deux parties d'un même ouvrage dans deux villes différentes, et ne dit rien du papier et des conditions plus ou moins bonnes du tirage. Il en résulte que certains imprimeurs font le dépôt par fractions et envoient souvent de très médiocres exemplaires. On cite de nombreux cas de volumes envoyés sur papier d'épreuves tandis que l'édition est tirée sur papier de Hollande. Les inconvénients qui résultent de cet état de choses pour les cartes et les gravures sont bien plus grands encore. Le législateur a eu le tort de ne s'adresser qu'à l'imprimeur et de laisser l'éditeur tout à fait de côté.

Un décret de la Convention du 30 mars 1795, rendu grâce aux efforts et à l'influence de Langlès, institua à la Bibliothèque nationale l'*Ecole des langues orientales vivantes;* les cours commencèrent, le 22 juin 1796, dans « une sorte de hangar, éclairé d'une manière insuffisante par d'étroites fenêtres dans une petite cour, du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs ». En 1833, ce misérable local fut abandonné et les leçons se firent dans l'une des pièces occupées jusque-là par les bureaux de l'indemmnité de Saint-Domingue. L'École des langues orientales est restée à la Bibliothèque jusqu'à la fin de 1868. Elle s'est alors établie dans l'appartement inoccupé de l'administrateur du Collège de France et ne l'a qutité qu'en 1873, pour s'installer rue de Lille, dans l'hôtel laissé vacant par l'Ecole du génie maritime. L'ordonnance royale du 22 fév. 1821, qui institua l'*Ecole des Chartes*, plaça aussi à la Bibliothèque l'un des deux cours qui devaient être faits aux élèves. L'art. 5 de cette ordonnance mit, en outre, les professeurs et les élèves sous l'autorité du conservateur des manuscrits et sous celle du garde général des archives, où se faisait le second cours. L'ordonnance du 11 nov. 1829 a modifié l'enseignement de l'Ecole des Chartes, mais elle a conservé à la Bibliothèque un cours supérieur d'une durée de deux ans, pendant lequel les élèves devaient recevoir une pension de 800 fr. et participer « aux travaux d'ordre et de classification ». Ce cours y est resté jusqu'en 1846. L'ordonnance du 31 déc. 1846, qui a définitivement réorganisé l'Ecole des Chartes, l'a transportée avec tous ses services au palais des Archives. Nous avons tenu à mentionner la fondation à la Bibliothèque de l'Ecole des langues orientales et l'établissement temporaire d'un cours pour les élèves de l'Ecole des Chartes, avant de signaler le cours d'archéologie qui s'y fait aujourd'hui encore. Son institution remonte, à 1824. Raoul Rochette en a été le premier professeur (1824-1854). Sa chaire a été occupée depuis par Beulé (1854-1874), François Lenormant (1874-1883), et Olivier Rayet (1883-1887). M. K. Wescher a succédé à M. Rayet le 1er mars 1887.

La photographie a rendu dans ces dernières années de tels services à l'archéologie et à la paléographie qu'il a fallu songer à en faciliter l'emploi à la Bibliothèque nationale. Un atelier de photographie y a été installé en 1880 et il ne se passe pas de jour sans qu'il ne soit fait de demande en vue d'une reproduction. Tous les départements sont mis à contribution, mais le département des estampes est celui auquel on s'adresse le plus souvent.

Nous signalerons encore, mais sans nous y arrêter, les différentes expositions permanentes qui sont faites par les quatre départements. Le visiteur peut se procurer pour chacune d'elles une notice des objets exposés. On profite aussi de certaines occasions pour organiser des expositions temporaires. Ainsi en 1875 la *section des cartes et plans*, dont on ne connaît généralement pas assez la richesse, a exposé dans la galerie Mazarine un bon nombre de cartes et de plans de Paris (Cf. L. Pannier, *Note sur les cartes et plans de Paris exposés dans la galerie Mazarine* (Paris, 1875, in-8. Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, juil.-août 1875). Le second centenaire de Corneille en 1884 a fourni l'occasion d'exposer dans la salle du Parnasse français toute une série d'estampes et de livres relatifs au grand poète. (Cf. *Notice des objets exposés à l'occasion du second centenaire de Corneille;* Paris, 1884, in-8). Enfin, on a ouvert en avr. 1888, dans cette même salle, une exposition des plus beaux et des plus précieux manuscrits des fonds Libri et Barrois récemment acquis. (Cf. *Notice d'un choix de manuscrits des fonds Libri et Barrois exposés dans la salle du Parnasse français*, avr. 1888; Paris, 1888, in-8).

D'après le décret du 17 juin 1885 le personnel de la Bibliothèque comprend : 1° des conservateurs dont le nombre ne peut excéder celui des départements; 2° des conservateurs adjoints, huit au maximum; 3° des bibliothécaires partagés en six classes; 4° des sous-bibliothécaires divisés en quatre classes; 5° des stagiaires; 6° des commis et 7° des ouvriers et gagistes. Un administrateur général est chargé de diriger l'ensemble des services. La salle publique de lecture de la rue Colbert est ouverte tous les jours, de 10 h. à 4 h.; les salles de travail des divers départements sont aussi ouvertes tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 10 h. à 4 h.; celle du département des imprimés est ouverte de 9 h. à 4 h. en hiver et jusqu'à 6 h. en été. Toutes les salles d'exposition sont ouvertes de 10 h. à 4 h. les mardi et vendredi de chaque semaine. La Bibliothèque est fermée tous les ans du dimanche de la Passion au lundi de Pâques. Que nous voilà loin du temps où le *Mercure de France* (nov. 1692), annonçait que M. l'abbé de Louvois, voulant rendre la Bibliothèque utile au public, avait résolu de l'ouvrir deux jours par semaine et que le jour de cette ouverture il avait régalé plusieurs savants d'un « magnifique repas ». Ce en fut encore là qu'une tentative, car l'ouverture régulière de la Bibliothèque ne fut réglée qu'en 1720 par un arrêt du conseil du 11 oct. Il est sans intérêt pour nous de suivre les variations de ce premier règlement. Le nombre des lecteurs n'a pas cessé d'augmenter ; il est aujourd'hui fort considérable et il s'accroît encore tous les jours. Pour la seule salle de travail des imprimés, il a été en 1868 de 23,675, en 1878 de 54,008 et en 1884 de 71,932. Ce dernier chiffre sera certainement dépassé en 1888 et de beaucoup par suite de la prolongation des heures d'ouverture. Ainsi le nombre des bulletins de demande qui avait été de 8,621 pendant les deux semaines qui ont suivi les vacances de Pâques de 1887 (ouverture de 10 h. à 4 h.), a été de 11,434 pendant les deux semaines qui ont suivi les vacances de Pâques de 1888 (ouverture de 9 h. à 6 h.). M. Delisle évalue dans son rapport du 3 juin 1885, d'après les calculs les moins exagérés, à environ 2,200,000 le nombre des volumes ou des pièces imprimées possédés par la Bibliothèque et à 34,024 m. (34 kil. environ), la longueur des tablettes qu'ils occupent. Le nombre des volumes du département des manuscrits qui était au 1er mai 1876 de 91,700 ne doit pas être inférieur aujourd'hui à 97,000. Un relevé approximatif des collections du département des médailles fait en 1873 indiquait au total 143,000 pièces. De nombreuses acquisitions ont été faites depuis. On peut évaluer à 2,500,000 le nombre des pièces actuellement conservées au département des estampes. La Bibliothèque nationale est inscrite au budget de 1888 pour une somme répartie ainsi qu'il suit : Personnel, 406,000 fr. ; matériel, 272,000 fr. ; catalogue, 80,000 fr.

La Bibliothèque nationale a compté parmi ses gardes ou maîtres de la librairie, ses conservateurs ou ses bibliothécaires, un grand nombre d'érudits et de savants. Nous nous contenterons de citer parmi eux : Gilles Malet, Robert Gaguin, Guillaume Petit, Jacques Lefèvre d'Etaples, Guillaume Budé, Mellin de Saint-Gelais, Jacques Amyot, J. Aug. de Thou, Isaac Casaubon, François de Thou, Nicolas Rigault, Jérôme Bignon, Pierre et Jacques Dupuy, Nicolas Clément, J. Boivin, M. Thévenot, M. Four-

mont, l'abbé Bignon, Van Praet, Legrand d'Aussy, La Porte du Theil, Millin, Dacier, Letronne, Jomard, Naudet, Abel Rémusat, Silvestre de Sacy, Champollion-Figeac, Guérard, Hase, Fauriel, Taschereau, Raoul Rochette, Devéria, Stanislas Julien, Berger de Xivrey, Paulin Paris et Nat. de Wailly. C. Couderc.

Bibl. : Nous ne pouvons songer à donner l'indication de tous les ouvrages dans lesquels il est possible de trouver des renseignements sur la Bibliothèque nationale ou sur ses collections; la liste en serait trop longue. Nous allons donc nous borner aux travaux dont elle a été directement l'objet. Boivin avait fait des recherches qu'il allait utiliser lorsqu'il mourut. Il en avait entretenu l'Académie à plusieurs reprises (Cf. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Histoire*, I, 310; II, 690; V, 350, 354). Son travail intitulé *Mémoire sur la bibliothèque du roi* nous a été conservé en original dans le manuscrit 1328 des nouv. acq. fr. et en copie dans le manuscrit français 22571. L'abbé Jourdain s'en est servi dans le *Mémoire historique sur la bibliothèque du roi* qu'il a publié en tête du tome I du catalogue de 1739. Le Prince en a tiré aussi parti dans son *Essai historique sur la bibliothèque du roi* publié en 1782, 1 vol. in-12. Cet Essai a été réédité et continué en 1856 par M. Louis Paris. Le Prince avait préparé au commencement de ce siècle une seconde édition de son livre, dont M. Paris n'a malheureusement pas eu connaissance. Ce travail nous a été conservé en double exemplaire dans les manuscrits 479 et 500 des nouvelles acquisitions françaises. L'histoire de la Bibliothèque y est conduite jusqu'à la Restauration, et de nombreuses additions et corrections sont ajoutées à la partie ancienne (Cf. H. Omont, l'*Essai historique sur la bibliothèque du roi de Le Prince, sa 1re et sa 2e édit.* dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, sept.-oct. 1884, p. 139-146). — A. Franklin, *Précis de l'histoire de la bibliothèque du roi*; Paris, 1875, 2e édit., in-8. — T. Mortreuil, *la Bibliothèque nationale, son origine et ses accroissements*; Paris, 1878, in-8. — On trouvera des détails généraux sur les accroissements de la bibliothèque et les divers travaux de catalogue dans deux rapports de M. Delisle publiés en 1875 (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1876, p. 62-111) et en 1876 (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1877, p. 193-237). Le département des imprimés n'a fait l'objet d'aucun travail d'ensemble. Nous devons signaler toutefois une notice de M. Delisle sur les *Anciens catalogues de livres imprimés de la Bibliothèque du roi* (*Bibl. des l'Ecole des Chartes*, 1882, pp. 167-179) et son rapport du 3 juin 1885 sur le département des imprimés (*Bull. de bibl. et des archives*, 1885, p. 23-59). On trouvera des renseignements sur l'état actuel des inventaires et des catalogues dans un rapport lu par M. de Bourmont au *Congrès bibliographique* d'avr. 1888. Ce rapport sera imprimé dans le volume de *Comptes rendus* du Congrès. — Nous avons dit tout le cas qu'il fallait faire du *Cabinet des manuscrits* de M. L. Delisle; Paris, 1868-1881, 3 vol. in-4 et un atlas. — Le père du Molinet est le premier historien du cabinet des médailles; il a publié son travail dans le *Mercure de France* de mai 1719. Voir aussi Marion-Dumersan, *Histoire du Cabinet des médailles*; Paris, 1838, in-8. et Chabouillet, *Recherches sur les origines du Cabinet des médailles*; Paris, 1874, in-8. Nous recommandons tout particulièrement la notice sur le cabinet des médailles que M. E. Babelon a mise en tête de son grand ouvrage intitulé *le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, 1887, 1re livr. in-fol. — Le meilleur travail à consulter sur les estampes est celui du vicomte Henri de Laborde : *Le département des estampes. Notice historique*; Paris, 1875, in-8. — On trouvera des renseignements sur l'histoire des bâtiments occupés par la Bibliothèque dans l'ouvrage du comte Léon de Laborde, sur *le Palais Mazarin*, 1845, in-8, et dans celui de M. L. Labrouste, intitulé *la Bibliothèque nationale, ses bâtiments et ses constructions*; Paris, 1885, in-8.

BIBLIQUES (Sociétés) (V. Sociétés religieuses du protestantisme).

BIBLIS. I. Mythologie. — Biblis ou Byblis était une jeune princesse de Carie qui, pour échapper à l'amour de son frère Caunus, se donna la mort; de ses larmes naquit une source (Schol. Théocrite, VIII, 115); d'après une autre version c'est elle qui aurait aimé son frère (Ovide, *Mét.*). Caunus et Biblis étaient des villes de Carie voisines l'une de l'autre.

II. Entomologie. — Genre d'Insectes Lépidoptères, du groupe des Rhopalocères, établi en 1807 par Fabricius (dans Illiger, *Syst. Gloss.*, t. VI, p. 281), et dont les représentants se rapprochent à la fois des Vanesses, par leur port, et des Satyres par leurs antennes et les nervures renflées des ailes. L'espèce type, *B. thadana* God., est assez abondamment répandue au Brésil. Ed. Lef.

III. Ornithologie (V. Hirondelle).

BIBOST. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle; 596 hab.

BIBRA. Bourgade d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Saxe, près de l'Unstrut; 1,567 hab. Elle a des eaux chlorurées, magnésiennes et légèrement ferrugineuses, froides, utiles dans les affections du système nerveux, la chlorose et les troubles menstruels.

BIBRA (Ernst, baron de), naturaliste et voyageur allemand, né à Schwebheim le 9 juin 1806, mort à Nuremberg le 5 juin 1878. Il étudia à Wurtzbourg d'abord le droit, puis de préférence l'histoire naturelle et la chimie. Il publia alors successivement : *Chemische Untersuchung. verschiedener Eiterarten* (Berlin, 1842, in-8); *Chemische Unters. über die Knochen und Zähne des Menschen und der Wirbelthiere*, etc. (Schweinfurt, 1844, in-8); avec Geist : *Untersuch. über die Krankheiten der Arbeiter in den Phosphorzündholzfabriken*, etc. (Erlangen, 1847, in-8), etc. En 1849, il fit un voyage au Brésil, au cap Horn, au Chili et au Pérou, et revint en 1850 avec de riches collections; il résida alors principalement à Nuremberg. Son voyage est décrit dans *Reisen in Südamerika* (Mannheim, 1854, 2 vol. in-8). Mentionnons encore de lui : *Vergleichende Untersuchungen über das Gehirn des Menschen und der Wirbelthiere* (Mannheim, 1854, in-8); *Die narkotischen Genussmittel und der Mensch* (Nuremberg, 1855, in-8); *Die Getreidearten und das Brod* (Nuremberg, 1860, in-8); enfin des ouvrages d'archéologie, et un grand nombre de récits de voyages et de romans qui comptent parmi les meilleurs. Dr L. Hn.

BIBRACTE. Ville gauloise des Ædui. César cite Bibracte comme le siège du gouvernement et la ville la plus considérable de ce peuple, et Strabon l'appelle une forteresse. C'est là que, lors du soulèvement général de l'an 52 av. J.-C., la fameuse assemblée générale des peuples gaulois fut convoquée par Vercingétorix. C'est à Bibracte encore que César, après la chute d'Alésia, alla prendre ses quartiers d'hiver. Il y revint l'année suivante après la soumission des *Bituriges Cubi*, plaça la ville sous son patronat, en fit une *civitas fœderata* qui ne payait point d'impôt et lui donna le surnom de *Julia*. Les savants ont beaucoup discuté sur l'emplacement de cette ville. Beaucoup d'entre eux l'ont identifiée avec *Augustodunum* (Autun), mentionnée comme la ville la plus importante des *Ædui*, par des auteurs postérieurs à César et à Strabon, comme Pomponius Méla, Tacite et Ptolémée. Un disque bombé avec l'inscription DEAE BIBRACTI, trouvé à Autun en 1679 et conservé au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, semble militer en faveur de cette conjecture. Cependant à la suite des fouilles que la commission de topographie de la Gaule a fait exécuter sur le plateau de Beuvray et après les travaux de M. Bulliot, on admet plus généralement de nos jours que Bibracte et Augustodunum sont deux villes différentes; celle-ci, de fondation romaine, ne peut être que la ville d'Autun, tandis que l'emplacement de celle-là semble en effet avoir été retrouvé sur le mont Beuvray, où tant d'antiquités gauloises ont été découvertes et où l'on a mis à jour des murs d'enceinte tout à fait conformes à la description que César nous donne de ce genre de fortifications à propos du siège d'*Avaricum*; de plus, le nom de Bibracte s'est conservé dans le mot Beuvray : des documents du xiiie et du xive siècle portent *mons Bifractus*. Le mont Beuvray se trouve à 20 kil. à l'O. d'Autun, dans le cant. de Moulins-Engilbert (dép. de la Nièvre), près de Saint-Léger-sous-Beuvray, ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire. Il ne faut pas confondre *Bibracte oppidum Æduorum* avec *Bibrax*, une ville des *Remi*, marquée au Vieux-Laon sur la carte celtique. Les noms des deux localités dérivent probablement du vocable d'une divinité topique, *Dea Bibracte*,

dont on a trouvé l'inscription sur différents monuments
L. WILL.

BIBL. : CÉSAR, *De bello gall.*, I, 23; VII, 55, 63, 90. — STRABON, IV, 192. — POMP. MELA, III, 2. — TACITE, *Annales*, III, 43. — PTOLÉMÉE, *Géogr.*, II, 8. — E. THOMAS, *De antiquis Bibracte seu Augustoduni monumentis Libellus*; Lyon, 1601 et 1650. — Denys NAULT, *Histoire de l'ancienne Bibracte, actuellement Autun*; Autun, 1668 et 1688. — P.-Jacques LEMPEREUR, *Dissertation historique sur l'ancienne Bibracte* dans *Mémoires de Trévoux*, oct. 1704, pp. 1789-1804. — DE SALINS, *Lettre contenant des réflexions sur la dissertation sur l'ancienne Bibracte* (par Lempereur); Beaune, 1708. — François BAUDOT, *Dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun et sur l'origine de celle de Dijon*; Dijon, 1710. — Ph.-Bern. MOREAU DE MAUTOUR, *Observations sur une inscription antique gravée sur bronze concernant la ville de Bibracte* dans *Mémoires de littérat. du* P. DESMOLETS, 1727, t. IV, p. 296. — J.-B. D'ANVILLE, *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule* (2e dissertation); Paris, 1741. — *Autun archéologique par les secrétaires de la Société éduenne et de la commission des antiquités d'Autun*; Autun, 1847. — Xavier GARENNE, *Bibracte*; Autun, 1867. — J.-Gabr. BULLIOT et J. DE FONTENAY, *le Mont Beuvray*; Autun, 1851. — J.-G. BULLIOT, *Plan du mont Beuvray* dans *Bullet. monum.*, t. XIX, 1853, p. 319. — Du même, *Fouilles de l'oppidum de Beuvray*; Autun, 1865. — Du même, *la Question de Bibracte* dans *Rev. des quest. hist.*, janv. 1867. — Du même, *Mémoire sur les fouilles de Bibracte en 1868-1869* dans *Rev. archéol.*, 2e série, t. XIV (1866), p. 285; XV, 69, 446; XX, 315, 398. — Du même, *Etude sur l'ex-voto de la Dea Bibracte* dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*; Paris, 1870. — Ch. MÉRANDON, *la Bibracte du Beuvray et ses inventeurs*; Autun, 1869. — A. DE BARTHÉLEMY, *Note sur les monnaies antiques recueillies au mont Beuvray* dans *Rev. archéol.*, t. XXI, (1870). — *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, t. I, articles *Bibracte* et *Glux*. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 466-467.

BIBRAX. Oppidum des *Remi* situé au N. de l'Aisne, mais dont les archéologues n'ont pas encore pu fixer avec certitude l'emplacement. Lors de la campagne de César en Belgique (57 av. J.-C.), il fut défendu par les *Remi* alliés des Romains contre les Belges, qui en firent le siège. On a proposé l'identification de *Bibran* soit avec Beaurieux (Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne), soit avec le Vieux-Laon, plateau désert situé à 20 kil. à l'E. de Laon, cant. de Craonne. C'est cette dernière opinion qui a été adoptée par la Commission de topographie des Gaules.

BIBL. : DESJARDINS, *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, pp. 627-630.

BIBROCI. Nation de la Grande-Bretagne, voisine des Cantiens, habitant les comtés actuels de Sussex, Surrey, Hants et Berks. Une épaisse forêt couvrait leur territoire dans la partie centrale. La Tamise servait de frontière au Nord. Les villes principales étaient Regentium (Chichester) et Noviomagus (Woodcote, Surrey). Ils se soumirent à César dans sa seconde expédition.

BIBL. : CÆSAR, *De Bello Gallico*, lib. V, 20. — J.-A. GILES, *History of the Averent Britons*; Londres, 1847, 2 vol. in-8.

BIBRON (Gabriel), zoologiste français, né à Paris en 1806, mort aux eaux de Saint-Alban (Loire) le 27 mars 1848. Fils d'un employé au Jardin des plantes, il eut, dès son enfance, l'occasion d'étudier l'histoire naturelle. Plus tard, le Muséum le chargea de missions scientifiques en Italie, en Angleterre et en Hollande. En 1832, il fut nommé aide-naturaliste de Duméril pour la chaire d'erpétologie et d'ichtyologie; c'est en cette qualité qu'il collabora à l'*Erpétologie générale ou histoire naturelle complète des reptiles* (Paris, 1834-1854, 11 vol. in-8, dont 1 de pl.), ouvrage célèbre, dans lequel Bibron s'occupa de tous les détails relatifs à la détermination, à la synonymie et à la description des nouvelles espèces de ces animaux. C'est encore à lui qu'on doit l'étude sur les *Reptiles et Poissons* qu'on trouve dans le troisième volume de l'expédition scientifique de Morée, et l'achèvement du travail de Cocteau sur les *Reptiles de Cuba*. Le collège municipal de Turgot a conservé le meilleur souvenir de Bibron qui fit là, depuis la création de l'établissement jusqu'à sa mort, d'utiles leçons sur l'histoire naturelle. Enfin, depuis 1840, il était membre la Société philomatique de Paris.
Dr L. HN.

BIBRY (Bot.). Lamarck (*Dictionnaire*, I, 413) signale sous ce nom local un Palmier américain qu'il rattache avec doute au genre *Avoira* et qui fournirait un liquide sucré appelé *Bibby*.

BIBULUS (L. Calpurnius), historien romain du siècle d'Auguste, était fils de M. Calpurnius Bibulus et de Porcia, fille de Caton d'Utique. Trois ans après la mort de son premier mari, en 45 av. J.-C., Porcia épousa en secondes noces son cousin M. Junius Brutus, fils de Servilia, sœur de Caton. Le jeune Bibulus fut élevé dans la maison du futur meurtrier de César. Il assista, à ses côtés, à la bataille de Philippes, et il y fut fait prisonnier par Antoine. Plus tard, il entra au service de ce dernier qui le nomma son légat en Syrie. Bibulus composa un petit livre de *Mémoires* sur Brutus. Cet ouvrage existait encore du temps de Plutarque, qui le mentionne (*Vie de Brutus*, 13, 23) et qui doit en avoir usé pour sa biographie de Brutus. C'était probablement une de ces apologies comme Dellius et Tiron en composaient à la même époque sur Marc-Antoine et sur Cicéron. Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL.: TEUFFEL, *Hist. litt. rom.*, traduct. franç. de Bonnard et Pierson, § 255.

BICA (Bot.). Nom d'un arbre, de nature encore indéterminée, appartenant probablement aux Térébinthacées, croissant dans la République Argentine et fournissant une gomme utilisée par les indigènes. Cette gomme est obtenue au moyen d'incisions pratiquées sur le tronc de l'arbre; elle est rougeâtre, translucide et d'un goût douceâtre : elle ressemble beaucoup aux gommes du Sénégal. Peut-être entre-t-elle au nombre des *gommes du Brésil* qui arrivent aujourd'hui dans le commerce français et que l'on mêle aux gommes africaines. Dr R. BDL.

BICARBONATES (V. CARBONATES).

BICARBURE D'HYDROGÈNE (V. ETHYLÈNE).

BICARRÉ. On dit quelquefois qu'un nombre est un bicarré quand il existe un entier dont la puissance 4e est égale à ce nombre.

On appelle *équations bicarrées*, les équations de la forme

$$(1) \qquad ax^4 + bx^2 + c = 0,$$

x désignant l'inconnue, a, b, c, des coefficients constants. Ces équations s'abaissent au second degré en posant $x^2 = y$, on a alors

$$ay^2 + by + c = 0;$$

à chaque solution y de cette dernière équation correspond deux solutions de y qui sont les racines carrées de celles-ci. La résolution dans tous les cas qui peuvent se présenter, exige que l'on sache extraire la racine carrée d'une imaginaire de la forme $a + b\sqrt{-1}$ (V. RACINE CARRÉE).

POLYNÔME BICARRÉ. — Un polynôme bicarré est de la forme

$$ax^4 + bx^2 + c$$

a, d, c, désignant des constantes. Un pareil polynôme quand a, b, c, sont réels est toujours décomposable en deux facteurs réels du second degré au moyen de l'une des formules que voici :

$$a\left(x^2 - \frac{-b + \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a}\right)$$

$$\left(x^2 - \frac{-b - \sqrt{b^2 - ac}}{2a}\right), \text{ si } b^2 - 4ac > 0,$$

$$(1) \qquad a\left(x^2 + \sqrt{\frac{c}{a}} + x\sqrt{2\sqrt{\frac{c}{a}} - \frac{b}{a}}\right)$$

$$\left(x^2 + \sqrt{\frac{c}{a}} - x\sqrt{2\sqrt{\frac{c}{a}} - \frac{b}{a}}\right), \text{ si } b^2 - 4ac < 0,$$

lorsque $b^2 - 4ac = 0$, le polynôme bicarré est le carré de $x\sqrt{a} \pm \sqrt{c}$. En égalant à zéro l'expression (1), on décompose l'équation $ax^4 + bx^2 + c = 0$ en deux équations du second degré, à coefficients réels, ce qui permet de résoudre l'équation bicarrée dans le cas où $b^2 - 4ac < 0$. H. LAURENT.

BICASSINI (Nicolo) (V. BENOIT XI, pape).

BICELLARIA (Zool.). Genre de Bryozoaires fondé par Blainville. Ses caractères sont d'après Hincks les suivants : le zoanium est dressé, phytoïde ; les zoœcies sont contournées, plus ou moins libres par leur extrémité terminale, lâchement unies entre elles. L'ouverture est dirigée obliquement en dedans et en bas, la portion inférieure de la zoœcie est tubuleuse, ordinairement très allongée. Les aviculaires, s'ils existent, sont articulés, excepté chez l'espèce australienne *B. tuba* Bush. Pas de vibraculaires ; la plupart des espèces appartiennent à l'Australie. L. C.

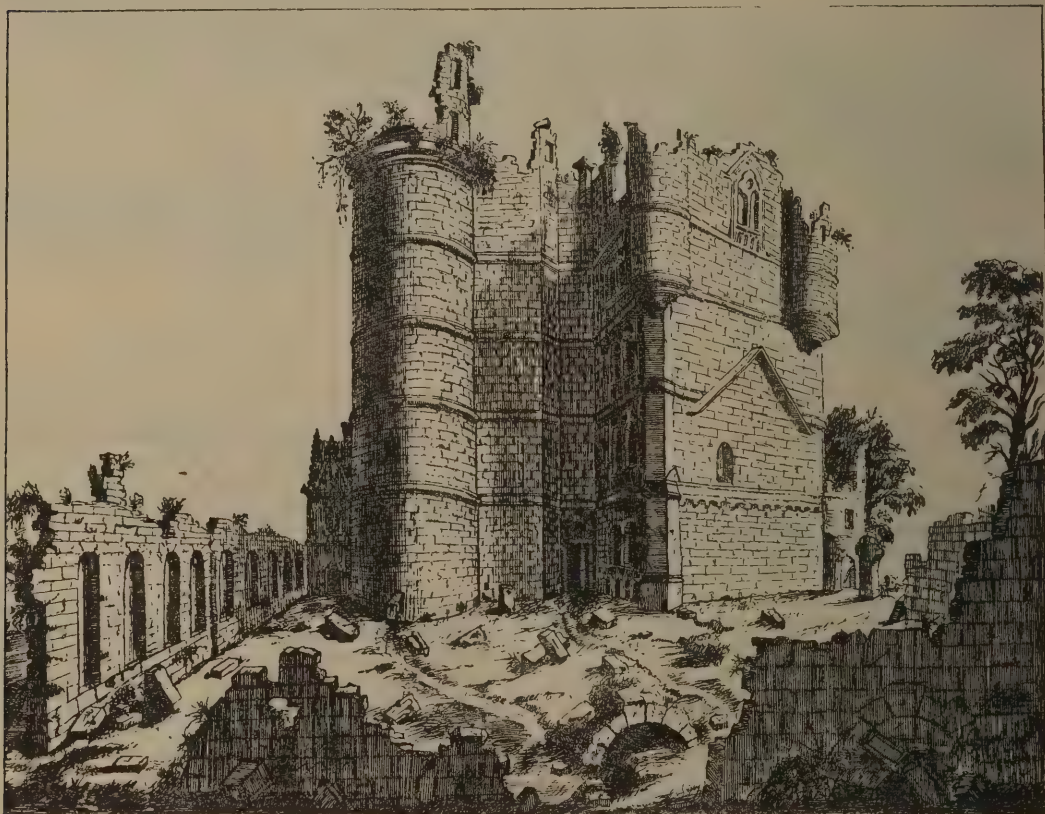
BICÉPHALIE (V. DICÉPHALIE).

BICEPS (V. BRAS et CUISSE).

BICEPS, surnom de *Janus* (V. ce nom).

BICÊTRE. Ham. du dép. de la Seine, com. de Gentilly ; 3,900 hab.

Hospice de Bicêtre. — L'historique de cette maison remonte à 1250 où Bicêtre, alors appelé *Grange aux Queulx* ou *Grange aux Gueux*, fut donné par Louis IX à une colonie de Chartreux. En 1286, Jean de Pontoise, évêque de Winchester, acheta la Grange aux Gueux, qui servait alors de métairie au Chapitre de Notre-Dame, et y fit construire une maison de campagne *(manoir de Gentilly)*. En 1294, Philippe le Bel confisqua cette propriété à son profit. Elle fut revendue plus tard à Amédée VI, dit le Grand, comte de Savoie. En 1346, elle fait retour au domaine royal, pour être cédée ensuite par Charles VI à un autre comte de Savoie, Amédée le Rouge (1385). En 1400, Jean d'Orléans, duc de Berry, acheta le château qui commençait déjà à tomber en ruines et le restaura entièrement avec un luxe et une magnificence inouïes. Tous les historiens du temps font mention de la beauté et des



Ruines du château de Bicêtre au XVIe siècle, d'après une estampe du temps.

richesses du château de Bicêtre où l'on voyait dans la grande salle les portraits originaux de Clément VII et des cardinaux de son collège, ceux des rois et des princes de France, ainsi que ceux des empereurs d'Orient et d'Occident. Au moment de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, fut signée, au château de Bicêtre, la paix de Winchester (Trahison de Wincestre), qui fut de courte durée ; car, en 1411, les bouchers de Paris soutenant les Bourguignons vinrent assiéger le château de Bicêtre qui fut mis au pillage et incendié. Le duc de Berry en donna les ruines au Chapitre de Notre-Dame en échange de quatre obits et de deux processions. Le chapitre de Paris ne fit rien pour Bicêtre qui, dès lors, servit de repaire aux voleurs, « aux loups garous, aux sorciers, etc. ». En 1520, après une expédition à main armée contre les malfaiteurs réfugiés dans les ruines de Bicêtre, les pierres du château furent données à l'Hôtel-Dieu pour la construction de l'hôpital projeté de la Charité, et amenèrent l'abandon complet du vieux manoir qui, en 1632, rentra de nouveau dans le domaine royal. Richelieu fait achever la démolition des ruines et y commence la construction d'un hôpital destiné à recevoir les soldats et officiers invalides (Commanderie de saint Louis). Ce projet ne fut pas mis à exécution. Ce fut alors que saint Vincent de Paul obtint d'Anne d'Autriche la permission d'y recueillir les enfants trouvés. En 1656, l'*Hôpital général* (V. ce mot) était fondé

par Louis XIV. Ce roi décida alors, en 1657, d'annexer Bicêtre à cette fondation et conçut le projet de construire les Invalides à l'endroit qu'ils occupent aujourd'hui. C'est de cette époque que date la fondation de l'hospice et de la prison, qui reçurent, comme pensionnaires, les mendiants, les vagabonds, les jeunes voleurs, les fils de famille débauchés et les vénériens des deux sexes, ainsi que de vieux serviteurs du roi. En 1690, les vénériennes sont transférées en partie à la Salpêtrière.

Les plus anciens registres de Bicêtre (1716) donnent la liste des différentes catégories de pensionnaires : épileptiques, insensés, faibles d'esprit, caducs, scorbutiques, écrouelles, aveugles, estropiés, teigneux, mal taillez, galeux, vénériens, bons pauvres, paralytiques, soldats invalides, enfants trouvés et orphelins, divisés en cinq *emplois* dont le premier était la maison de force où l'on enfermait les prisonniers par lettres de cachet. Tous ces emplois ou sections étaient horriblement mal tenus. Le quartier des vénériens était dans un état déplorable. En 1685, il y en avait 70 ; en 1737, 134. La durée des soins accordés à ces malades était fixée à six semaines à la suite desquelles il était accordé quinze jours de convalescence. Guéris ou non les malades devaient partir. On les fustigeait, à l'entrée et à la sortie. La section des hommes avait à sa tête un sous-gouverneur ; celle des femmes, une officière et deux gouvernantes. Dans ce quartier, les malades étaient entassés, selon Mirabeau, comme une cargaison de nègres dans un navire africain. Chaque salle contenait deux rangées de lits, mais il n'était pas rare de voir le plancher jonché de malades. Dans le même emploi, se trouvaient les enfants de la correction. Un autre emploi était le quartier Saint-Prix, consacré aux aliénés. Il se composait du pavillon de l'ouest et de 111 loges, formant des rues ainsi nommées : rue d'Enfer (11 loges) ; rue des Furieux (13 loges) ; rue de la Fontaine (13 loges) ; rue de la Cuisine (32 loges) ; la Cour du Préau (42 loges). Il y avait encore des cachots sous terre. Les aliénés étaient parqués comme des bêtes et livrés aux agacements stupides des gardiens et des visiteurs qui se faisaient un plaisir de les exciter. Le nombre des aliénés excédait souvent celui des loges. Aucun remède ne leur était donné. Les idiots, imbéciles et épileptiques étaient placés à part, dans un autre quartier, appelé 6e emploi. On y trouvait, au rez-de-chaussée (Saint-Jean), les gâteux ; au 1er étage (Visitation), les enfants infirmes ; au 2e étage (Saint-François), les idiots et imbéciles ; au 3e (Saint-Fiacre), les épileptiques. Chaque étage contenait de 60 à 80 lits. En 1792, la disette la plus grande règne à Bicêtre. C'est à cette époque que la guillotine est essayée pour la première fois dans l'établissement sur un cadavre. On peut aussi citer cette même année le transfert définitif des vénériens de Bicêtre à l'hôpital des Capucins et la séparation des fous en plusieurs catégories sous les auspices de l'illustre Pinel, qui, nommé médecin de Bicêtre, vint le premier apporter dans le service des aliénés des réformes radicales qui ont été le point de départ de l'organisation actuelle. Il fut aidé dans sa tâche humanitaire par le surveillant Pussin. La population de Bicêtre en 1792 était nombreuse et le matériel insuffisant. Pour 2,793 individus, il n'y avait que 1,505 lits pour coucher seul ; 232 lits à deux personnes ; 244 à double cloison ; 177 scellés dans le mur pour les fous ; 126 auges pour les gâteux et 38 lits de sangle.

Au nombre des prisonniers enfermés à Bicêtre, on peut citer : Latude, Hervagaut, le prévôt de Beaumont, Lacenaire, Contrafatto, Avril, Lacolonge, les quatre sergents de la Rochelle. Parmi les aliénés, l'abbé Fournier, chapelain de Napoléon Ier ; Journet, fouriériste ; Commerson, l'abbé Cotton, l'abbé Paganel, etc.

En 1792, des massacres eurent lieu à Bicêtre, mais on en a beaucoup exagéré l'importance. Les milliers de victimes cités par tous les historiens se réduisent, d'après les registres de Bicêtre, à 172. — Après la Révolution, époque où il fut réuni à l'administration générale des hospices civils, Bicêtre devint ce qu'il est aujourd'hui, sauf la prison qui y demeura jusqu'en 1836. Lors de la guerre de 1870-71, on dut évacuer les pensionnaires de l'établissement. On envoya les aliénés en province ; les vieillards furent répartis dans différents hospices et Bicêtre occupé par l'administration de la guerre devint hôpital militaire où furent traités 8,176 varioleux, sur lesquels 1,314 moururent.

L'hospice de Bicêtre occupe une *superficie totale* de 215,756 m. q. La *surface bâtie* est de 2 hect. 12 ares 85 cent., non compris les nouveaux bâtiments des enfants. L'établissement est complètement isolé et circonscrit au N. par la rue de l'Annexion, au S. par le chemin des Médecins, à l'E. par la route stratégique, à l'O. par la rue du Kremlin et la rue du Fort.

La *population* de l'hospice au 1er juin 1888 est de 3,446.

Elle se subdivise de la façon suivante : 1° vieillards, 1,754 et 59 reposants ; 2° aliénés, 867 ; 3° épileptiques non aliénés, adultes et enfants, 92 ; 4° personnel, 429 ; famille du personnel, 213 ; 6° malades temporaires, 32. Les administrés de l'hospice sont répartis en cinq divisions, les quatre premières forment l'hospice proprement dit. La première division comprend deux sections dont la première possède quatre salles destinées aux vieillards valides, la deuxième 6 salles pour les grands infirmes ; la deuxième division renferme 5 salles destinées aux vieillards valides ; la troisième division comprend dans sa première section 4 salles et des chambres pour les valides et les reposants ; la deuxième section renferme 8 salles dont 7 reçoivent les grands infirmes et la 8e les cancéreux. La quatrième division est celle de l'infirmerie où l'on compte 4 salles de médecine et deux de chirurgie. Enfin vient la cinquième qui forme l'asile des aliénés. Elle est divisée en quatre sections. La première de 12 salles et pavillons contenant de 4 à 20 lits, plus de 20 cellules à 1 lit, renferme 223 malades ; la deuxième section, 10 salles de 3 à 60 lits et 20 cellules à 1 lit contient 240 malades ; la troisième, épileptiques adultes, aliénés et non aliénés, comprend 148 malades ; la quatrième, que nous décrirons plus loin, possède 350 enfants idiots, imbéciles, arriérés, paralytiques, épileptiques et hystériques.

Le service médical de l'hospice est fait (1888) par un médecin, M. Dejerine, et un chirurgien, M. Richelot, qui sont attachés à l'infirmerie générale. L'asile des aliénés comprend 5 médecins qui sont MM. Bourneville, Charpentier, Deny, Féré, médecins des sections et M. Chaslin, médecin suppléant. Le service de la pharmacie est confié à M. Vialla. Le service est complété par 8 internes titulaires en médecine, 5 internes provisoires et 6 internes en pharmacie.

Nous devons signaler : 1° *la bibliothèque des administrés* développée par le conseil municipal de Paris ; 2° la bibliothèque médicale, contenant environ 4,000 volumes, subventionnée chaque année par le conseil municipal et entretenue par les cotisations des internes ; 3° la bibliothèque des internes en pharmacie, contenant 300 volumes ; 4° le musée anatomo-pathologique, créé en 1880 par M. Bourneville et confié, depuis 1885, à M. le Dr Bricon.

Le *personnel administratif* comprend, 1 directeur, 1 économe, 7 employés et 2 sous-surveillants. Le *personnel attaché aux administrés* (vieillards, incurables, aliénés, etc.) se compose de 2 instituteurs, d'un maître de chant et d'un professeur de gymnastique (service des enfants), de 21 surveillants et surveillantes, 32 sous-surveillants et sous-surveillantes, 24 suppléants et suppléantes, 265 infirmiers, infirmières de toutes classes et 32 garçons de service. Outre ce personnel, on compte encore le *personnel professionnel* permanent : Réparations du bâtiment : 3 surveillants et 2 suppléants ;

comestibles : 1 surveillant et 1 sous-surveillant; chauffage et éclairage : 1 surveillant, 1 sous-surveillant et 1 suppléant; blanchissage, 4 surveillantes, 2 suppléantes et 2 filles de service; frais de transport : 4 suppléants et 1 garçon de service; eaux; 3 sous-surveillants, 1 suppléant, 7 garçons; divers, 1 surveillant, 1 sous-surveillant, 3 suppléants et 1 garçon de service.

Le *budget total* de Bicêtre pour 1888 a été prévu au chiffre de 2,027,550 fr. L'exercice 1886 a été pour un nombre de 1,000,720 journées d'administrés, réglé à 1,916,496 fr. Voici le détail du budget de cet immense hospice :

Budget de Bicêtre pour 1888.

DÉSIGNATION DES SOUS-CHAPITRES	BUDGET
	francs.
Personnel administratif	30.100
Frais de bureaux de cours et concours et d'adjudications	15.200
Personnel attaché au service des administrés	175.800
Réparations de bâtiments et frais de loyers	62.000
Service de la pharmacie	41.000
Service de la boulangerie	208.100
Service de la boucherie	314.000
Service de la cave	165.700
Comestibles	321.750
Chauffage et éclairage	140.400
Blanchissage	63.700
Bandages, coucher, linge et habillement, mobilier	300.100
Frais de transport	24.200
Eaux, salubrité, dépenses diverses	64.700
Frais des diverses exploitations	100.800
	2.027.550

La mortalité a suivi la marche ci-après dans les dix dernières années :

1878	467
1879	470
1880	411
1881	510
1882	502
1883	547
1884	465
1885	505
1886	456
1887	493

Il existe à Bicêtre depuis 1878 une *école professionnelle d'infirmiers et d'infirmières* laïques fondée sur la demande de M. Bourneville par le conseil municipal de Paris. Les résultats obtenus dans cette école et dans les écoles de la Salpêtrière et de la Pitié ont permis de procéder dans d'excellentes conditions à la laïcisation des hôpitaux de Paris (V. ÉCOLES D'INFIRMIERS et LAÏCISATION). Le budget de l'école est de 5,300 fr.

Les différents *ateliers* desservis par les pensionnaires de la maison sont au nombre de 15 comprenant : 1° plomberie et couverture; 2° maçonnerie; 3° serrurerie; 4° menuiserie; 5° fumisterie; 6° peinture; 7° grand puits; 8° charronnage; 9° buanderie; 10° lingerie; 11° tapisserie; 12° tailleur; 13° tonnellerie; 14° barbier; 15° cordonnerie.

Le *chauffage* de l'établissement se fait au moyen de poêles et de calorifères. Il a été consommé, en 1887 : 332 stères 75 de bois, 96 hectol. de charbon de bois, 2,253,710 kilogr. de houille, 10,799 hectol. de coke, etc. L'*éclairage* est fourni aujourd'hui par la Compagnie parisienne. Il a été consommé en 1887, 301,386 m. c. de gaz qui ont nécessité ne dépense 45,207 fr. 90 cent. On emploie aussi dans les salles des lampes et des veilleuses, ce qui est un véritable anachronisme; il y avait à Bicêtre une usine à gaz supprimée depuis 1884.

Les vidanges de Bicêtre sont faites de trois façons : 1° les baquets que l'on vide dans les jardins; 2° les fosses fixes dont un certain nombre sont vidangées par un entrepreneur; 3° l'écoulement direct à l'égout. Le réseau des égouts de Bicêtre, dont la plus grande partie est de construction ancienne, se compose de trois branchements principaux qui vont se réunir dans le marais, au voisinage de l'emplacement des gazomètres, avant de se jeter dans l'égout départemental qui, après avoir traversé la commune d'Ivry, se déverse en Seine en face de Conflans.

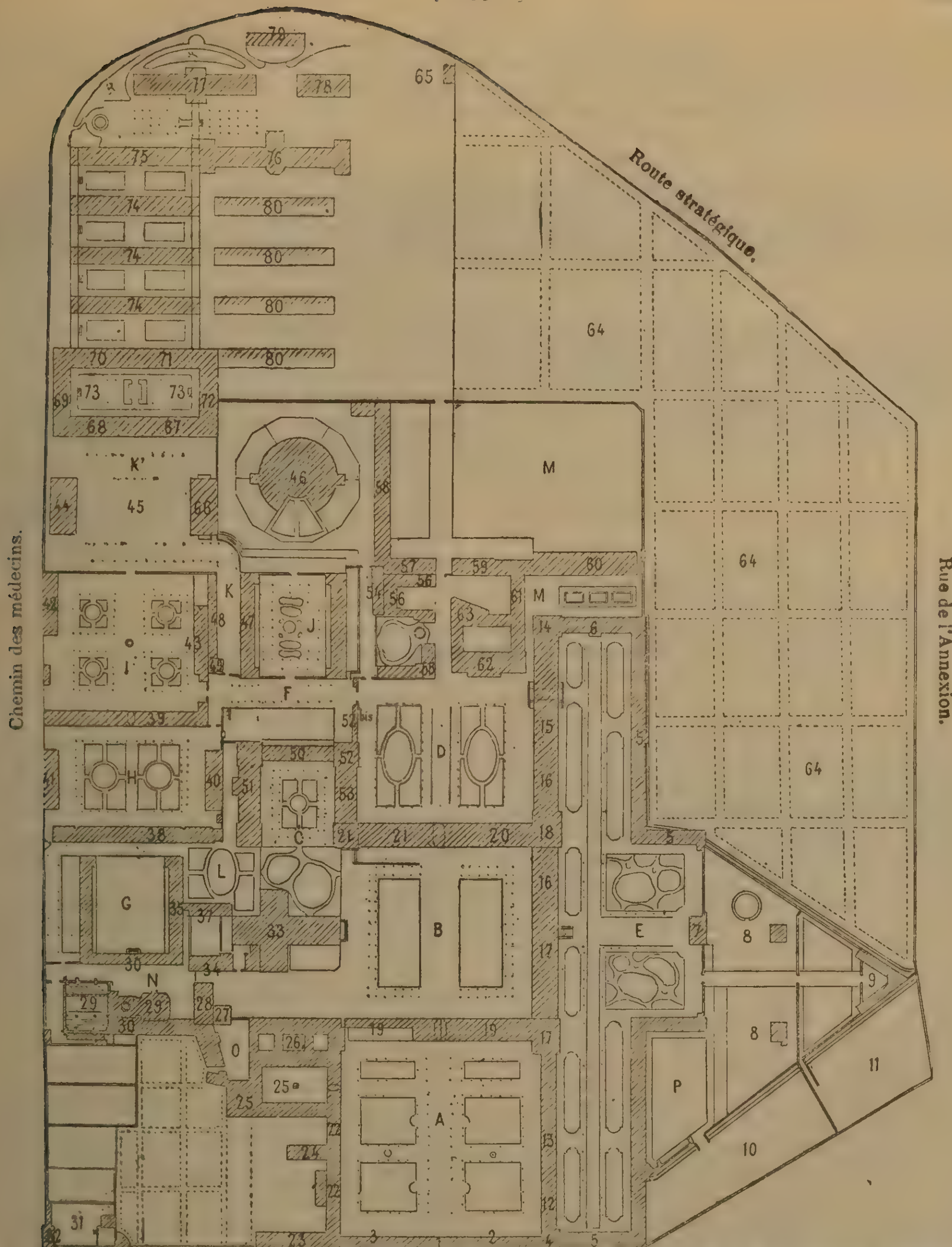
L'hospice est approvisionné d'eau d'abord par le grand puits de Bicêtre, construit en 1733 par l'architecte Germain Boffrand à travers le roc et la glaise. Il a 58 m. de profondeur et 5 m. de diamètre. Maçonné jusqu'à 30 m., il est creusé ensuite dans le roc vif. Sa masse liquide a 2 m. de profondeur. Autrefois, un manège était établi près de ce puits et l'eau était tirée dans d'immenses seaux par les prisonniers, puis par les aliénés, en particulier les épileptiques. Plus tard, on remplaça les hommes par des chevaux. Aujourd'hui, c'est une machine à vapeur qui assure le fonctionnement d'une pompe hydraulique. Cette machine, de la force de 15 chevaux, tarit le puits en une heure et demie. Il faut trois quarts d'heure pour qu'il se remplisse à nouveau. La machine marche à peu près 12 heures par jour et amène en moyenne 217,000 litres d'eau qui se déversent dans un réservoir divisé en deux parties dont la première (eau de puits) a 20 m. 51 de longueur, 14 m. 35 de largeur et 2 m. 58 de profondeur, son cube est de 759,341 litres; la seconde (eau de Seine) a 20 m. 50 de long, 5 m. 16 de large et 2. m. 60 de profondeur, son cube est de 275,162 litres. Toutefois, cette quantité est insuffisante pour Bicêtre. Des canalisations spéciales amènent encore dans un troisième réservoir 15,000 litres d'eau des sources de Rungis qui alimentent une des sections de l'hospice.

Outre ses domaines *intra-muros*, Bicêtre exploite encore des domaines extérieurs (d'environ 6 hect.) autrefois beaucoup plus étendus et que l'Administration aurait dû conserver afin d'assurer aux malades un travail approprié à leur traitement et à la maison un approvisionnement abondant de légumes, de fruits, etc. On doit aussi regretter la disparition presque totale de la vacherie et de la basse-cour.

Les *entrées* à l'hospice de Bicêtre ont été pour 1887 : vieillards et reposants, 704; aliénés ou épileptiques, 233; enfants, 91. Dans la même année, les *sorties* ont été de 286 pour les vieillards et les reposants; 197 pour les aliénés et épileptiques; 54 pour les enfants.

En tête des *médecins* nous citerons : Ph. Pinel; Ferrus (1826-40); Lelut (1827-36); Rochoux (1831-46); Scipion Pinel (1836-39); Leuret (1836-51); Horteloup (1837-43); Félix Voisin (1839-40); Archambault (1840-41); Moreau de Tours (1840-63); Delasiauve (1844-64); Pelletan de Kinkelin (1844-54); etc., etc. Parmi les *chirurgiens* les plus célèbres qui ont exercé à l'hospice de Bicêtre nous citerons : Cullerier, Murat (1816-17); Guersent (1837-39); Malgaigne (1840-42); Nélaton (1842-45); Maisonneuve (1845-48); Broca (1861-62).

Lorsqu'on sort de Paris par la porte d'Italie, on aperçoit aussitôt à gauche et à mi-hauteur de la colline un grand bâtiment de deux étages, dont le toit à la Mansard est couvert en ardoise, et dont la façade qui regarde Paris est interrompue par quatre pavillons plus élevés : C'est l'hospice de Bicêtre. En avant et en contrebas de ce grand bâtiment, du côté de Paris, se trouvent des constructions parallèles, à rez-de-chaussée seulement, désignés sous le nom de *Sibérie*, parce que la température



Plan de Bicêtre (Ce plan complète la description). — 1. Pavillon d'entrée ; 2. Direction des postes et logement d'un des médecins ; 3. Salle de consultation ; 4. Logement ; 5. Indigents, grands infirmes ; 6. Lingerie ; 7. Chapelle des protestants, logements au-dessus ; 8. Gazomètre ; 9. Amphithéâtre ; 10. Chantier et magasin aux métaux ; 11. Ancien cimetière ; 12, 13, 14, 15, 16, 17. Indigents valides (bâtiment dit du *Vieux-Château*) ; 18. Pavillon des bains ; 19. Réfectoire, dortoirs d'indigents au-dessus ; 20. Id. ; 21. Pharmacie, au-dessus infirmerie d'indigents ; 22. Indigents valides ; 23. Id., salle de discipline ; 24. Bibliothèque ; 25. Ateliers de la maison ; 26. Atelier des indigents et boutique des marchands ; 27, 28. Logements divers, dortoir de filles de service ; 29. Grand puits et réservoir au-dessus, ateliers d'habillement ; 30. Garde-meubles ; 31, 32. Logement et jardin du chirurgien ; 33. Eglise ; 34. Bâtiment du presbytère ; 35. Aliénés alités (1re section) ; 36. Id., chauffoir ; 37. Réfectoire des épileptiques ; 38. Aliénés tranquilles (1re section) ; 39. Id. (2e section) ; 40. Aliénés, service de chirurgie ; 41. Réfectoire des aliénés (1re section) ; 42, id., id. (2e section, dortoirs au-dessus ; 43. Classe et chauffoir (2e section) ; 44, 45. Gymnase (couvert et découvert) des enfants ; 46, Aliénés dangereux ; 47. Aliénés agités (2e section) ; 48. Parloir des familles et enfants ; 49. Logement du concierge ; 50. Classe et réfectoire des enfants ; 51. Epileptiques ; 52. Bureau d'admission des aliénés ; 52 (*bis*). Cabinets des médecins ; 53. Logements divers, cabanons de l'ancienne prison ; 54. Ancien atelier des enfants ; 55. Direction ; 56. Remises ; 57. Ecuries ; 58. Hangars ; 59. Charcuterie, boucherie, au-dessus magasins d'habillement ; 60. Buanderie ; 61. Paneterie et comestibles, 62, 63. Economat, cuisine ; 64. Jardin pour la culture maraîchère de l'hospice ; 65. Habitation du gardien des jardins ; 66. Ateliers des enfants ; 67. Réfectoire des enfants de la grande école ; 68. Réfectoire des enfants de la petite école ; 69. Traitement du gâtisme ; 70. Petite école ; 71. Grande école ; 72. Bains ; 73-73. Cabinets ; 74-74-74. Dortoirs ; 75. Dortoir des demi-galeux ; 76. Pavillon des galeux ; 77. Infirmerie ; 78. Pavillon pour les maladies contagieuses ; 79. Cellules ; 80. Dortoirs en construction. — Désignation des cours. — *Hospice.* A. Cour d'entrée ; B. Cour de l'église ; C. Cour de l'infirmerie ; D. Cour de la direction ; E. Cour des grands infirmes.— *Asile.* F. Entrée de l'Asile. — G. Cour des agités (1re section) ; H. Cour des paisibles (1re section) ; I. Cour des paisibles (2e section) ; J. Cour des agités (2e section) ; K. Entrée de la section des enfants ; K. Cour du gymnase et des ateliers ; L. Cour des épileptiques (3e section). — Services généraux. — M. Buanderie, séchoir et bassins ; N. Cour du puits ; O. Cour des marchands ; P. Jardins divers ; Q. Quinconces ; R. Bois.

y est toujours inférieure à celle des autres cours. Les bâtiments de la Sibérie sont unis au bâtiment principal par deux pavillons transversaux, l'un pour les cancéreux (Pl. nº 5, et fig. 11, C), l'autre pour la lingerie. Ils sont interrompus par un espace demi-circulaire, abondamment pourvu de lilas et où se trouve l'*ancienne entrée* de Bicêtre D, sur la façade de laquelle on lit l'inscription suivante :



Fig. 1. — Façade nord du bâtiment principal de l'hospice de Bicêtre.
A, B, habitation des vieillards; C, bâtiment des cancéreux; D, ancienne porte de Bicêtre; E, lingerie.

1668
HOSPITAL GÉNÉRAL
A. Saint-Jean-Baptiste

En avant de la Sibérie et de cette porte, se trouve un vaste espace triangulaire, occupé par le chantier au charbon et au bois, par des jardins d'employés, à l'endroit où se trouvait l'usine à gaz (V. plan, nº 8). Au sommet de ce triangle, on aperçoit un monument bizarre gothique; c'est le *service des morts* déplorablement installé à tous égards. Auprès se trouve l'ancien cimetière de Bicêtre (V. plan nº 2). Cette vue (fig. 1), ne donne qu'une idée très incomplète de ce qu'est Bicêtre, car en arrière du grand bâtiment que nous venons de décrire, existent de nombreuses constructions entourant des cours spacieuses et de vastes jardins. On pénètre aujourd'hui dans l'hospice par une porte monumentale, dont l'axe est parallèle au grand bâtiment, à laquelle vient aboutir l'avenue de Bicêtre. De chaque côté de la grande porte sont disposés extérieurement des jardins squares désignés sous le nom de *Quinconces*. A droite et à gauche de cette porte sont des bâtiments à un étage bas, où sont logés, en général assez mal, des employés et des sous-employés; ils donnent d'un côté sur les *quinconces* et de l'autre sur la première cour de l'hospice bordée sur ses trois autres côtés par des bâtiments consacrés aux vieillards (Plan, nº 22), à la bibliothèque (nº 24), aux ateliers de la maison (nº 25). Le bâtiment parallèle à la porte d'entrée est percé de trois voûtes, qui donnent accès dans une deuxième cour dite *Cour de l'Eglise*. On y remarque à droite une portion du grand bâtiment comprise entre les deux pavillons centraux où se trouvent au rez-de-chaussée une salle de réunion, le service du perruquier et les bains des vieillards. En face est le bâtiment de l'*infirmerie générale* (chirurgie au 1er, médecine au 2e et au 3e étage). Au rez-de-chaussée, réfectoire et *pharmacie* dans les caves de laquelle on voit les *cachots* des condamnés à mort. A gauche est l'église (nº 33), sans grande importance, construite par Levau, architecte du roi. Seul, l'orgue est remarquable par ses sculptures que malheureusement un directeur maladroit, sous prétexte de les restaurer, a fait couvrir d'un affreux badigeon. Près de l'église est l'ancien presbytère, habité par l'économe et des employés ; de l'autre côté, les ateliers des vieillards, aujourd'hui abandonnés (nº 26), les bâtiments de la cour des marchands où se trouvent une épicerie et deux débits de tabacs : un bâtiment irrégulier servant de logement (nos 27 et 28); l'ancienne lingerie (nº 36), servant de magasin; l'ancien manège, le puits, les réservoirs d'eau (nº 29), au-dessus desquels étaient autrefois des épileptiques, et où sont aujourd'hui quelques-uns des ateliers de la maison (cordonnerie, habillement, tapisserie), et où travaillent des vieillards et des aliénés adultes.

Après avoir franchi la voûte de l'infirmerie on arrive dans la 3e cour; en avant, la direction (nº 55), la cuisine, l'économat et ses dépendances (nos 62, 63), la cour dite de la direction (jeu de boules) où se trouvent en arrière à droite la dernière partie du grand bâtiment; à gauche le *pavillon des cabanons* (nos 52 et 53), partie de l'ancienne prison, comprenant à chaque étage, un couloir large, bas et obscur, de chaque côté duquel sont de petites chambres tout à fait malsaines.

C'est là que logent les *internes en médecine* et les *reposants* de première classe, et que se trouve la *salle de garde* des internes en pharmacie, et celle des internes en médecine.

En arrière de l'extrémité droite du grand bâtiment, on voit la buanderie (nº 60), en fort déplorable état, et le champ d'étendage (Plan M et fig. 2, K).

Reprenant la rue principale, suivant l'axe E.-O. (Plan, nº 1, A, B, D), on passe entre la direction et les cuisines, et on trouve à gauche les remises et écuries (nº 56), l'ancienne basse-cour, avec la vacherie (Plan, nos 57 et 58 et fig. 2, E, F); à droite les dépendances de l'économat et de la cuisine (nº 63), puis le champ d'étendage (M). On aboutit enfin à une porte ouvrant sur le *marais*, c.-à-d. sur le *jardin potager* de l'hospice, qui s'étend en pente assez rapide jusqu'à la route stratégique et à la rue de l'Annexion.

Là finit la description de l'hospice. Passons maintenant à celle de l'*Asile* (5e division). Pour s'y rendre, on quitte la grande rue de l'hospice et on tourne à gauche devant la direction et on a devant soi la porte d'entrée de la section, laissant à droite une autre porte cochère ouvrant sur une rue à pente rapide conduisant à la *Sûreté* (Plan, nº 46 et fig. 2, D). La cour commune de la cinquième division offre les cabinets des médecins (52 bis), le bureau des aliénés (52), l'ancienne école des enfants servant d'école primaire aux infirmiers et aux infirmières et de parloir aux familles des aliénés le jeudi et le dimanche (V. plan, nº 50), le *pavillon de la Forge* (épileptiques adultes et soixante enfants) (nº 51). Ce pavillon faisait autrefois partie de la prison de Bicêtre. Vient ensuite le quartier des agités de la 2e section (Plan, nº 47). En haut de la rue F, qui fait suite à la porte d'entrée, il y a à droite la grille d'entrée de la 4e section, en face la porte de la 2e section (aliénés adultes (Pl. nos 39, 42 et 43) ; à gauche, la porte de la 1re section (nos 30, 41, 38, 35, G et H). La disposition de ces vieux bâtiments n'a rien qui mérite d'être relevé particulièrement. Parmi leurs dépendances, nous citerons l'ancienne *Sûreté* (nº 42) et le quartier des agités, dit colonnes, de la 1re et de la 2e section.

Les trois sections consacrées aux *aliénés adultes* ont pour complément un quartier de force, la *Sûreté*. Elle a été construite de 1846 à 1852 sur un terrain en contre-bas, ce qui rend encore plus triste son aspect de véritable prison (nº 46 et fig. 2, D). Ce bâtiment a une forme circulaire. Le rez-de-chaussée se compose : 1º d'une rotonde centrale servant d'office, de réfectoire pour les infirmiers (une série d'ouvertures pratiquées dans le mur permet de surveiller l'ensemble des malades) ; 2º d'une galerie circulaire ; 3º de promenoirs ou préaux intérieurs, segments d'une zone circulaire, qui vont en s'élargissant de la

galerie vers l'extérieur ; 4° de préaux fermés du côté de la galerie par de gros barreaux et donnant au fond sur des cellules au nombre de trois pour chaque préau et dont les portes sont munies de barreaux. L'un des préaux est réservé aux malades les moins dangereux, qui couchent dans deux dortoirs de quatre et six lits. Enfin, chaque préau intérieur communique par un couloir avec les préaux découverts clos de murs très élevés, mais qui n'empêchent pas toujours les évasions. Il y a encore au rez-de-chaussée sur le devant une loge pour le concierge, un escalier qui conduit au premier étage ; enfin, une salle de bains au-dessus de laquelle est le dortoir des infirmiers.



Fig. 2. — Vue d'une partie de Bicêtre prise du pavillon B (fig. 1).— A, ateliers des enfants ; B, réfectoires ; B, écoles ; B,B,B,B, dortoirs ; C,C, bâtiment des enfants gâteux ; D, Sûreté ; E, écuries et remises ; F, Hangars et basse-cour ; G, économat ; H, cuisine ; K, champ d'étendage.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la section réservée aux *enfants* atteints de maladies nerveuses (idiots, imbéciles, arriérés, hémiplégiques, épileptiques et aliénés). Dans un mémoire présenté à l'Académie de médecine en 1857, M. Delasiauve se plaignait vivement de l'organisation de ce service et demandait sans succès des réformes urgentes. Ses successeurs dans le service, MM. A. Voisin et J. Falret, ne furent pas plus heureux que lui. A cette époque (1857-1879), les enfants, au nombre de cent vingt à cent trente, occupaient le premier étage du bâtiment des épileptiques de la 2e section. La salle qu'on appelait l'*infirmerie* recevait non seulement les enfants atteints de maladies et de blessures, mais encore les enfants affectés de maladies contagieuses (teigne, croup, rougeole, etc.), les enfants agités que l'on attachait aux poteaux de la salle ou que l'on camisolait. Enfin, cette salle servait de dortoir, réfectoire et salle de réunion aux enfants idiots et gâteux. C'était un véritable dépotoir. Dans des rapports faits au conseil général en 1878-1879, l'un de nous, au nom de la commission d'Assistance publique, signalant cette situation véritablement honteuse pour l'administration et la ville de Paris, demandait la séparation des enfants et des adultes et réclamait la création d'une section spéciale pour les enfants. Malgré les résistances les moins justifiées de l'Assistance publique et de son conseil de surveillance, le conseil municipal votait, en 1882, les fonds nécessaires à la construction des *ateliers* pour l'*enseignement professionnel* des enfants et adoptait le plan général de la section d'après le programme général fait par M. Bourneville, complété par M. Imard, inspecteur général de l'Assistance publique. Le 3 juin 1883, le même conseil votait un crédit de 1,560,000 fr. pour la construction de la première partie de la section, d'après les plans dressés par M. Gallois, architecte. Les travaux furent conduits avec une rapidité exceptionnelle pour l'administration et avec beaucoup d'habileté et de talent par M. Gallois. Au mois de décembre 1887, le conseil municipal votait un nouveau crédit de 337,312 fr. pour la construction du quartier des cellules et d'un nouveau pavillon à usage de dortoirs.

La section des enfants se développe sur un coteau exposé à l'O., dominant la vallée de la Bièvre et la commune de Gentilly. On y pénètre par une allée (Plan, K), longeant à gauche le *parloir* pour les familles des enfants (n° 48), adossé à une dépendance de la 2e section ; et, à droite, le quartier des colonnes de la même section. Dans la première cour, J, K', où est installé le *gymnase* découvert, on trouve, le gymnase couvert (n° 44), les *ateliers* (n° 66), qui sont aujourd'hui au nombre de cinq : cordonnerie, couture, menuiserie, serrurerie, vannerie et rempaillage. Deux autres seront prochainement ouverts (brosserie et imprimerie). Cette cour est limitée à l'E. par celle de la 2e section, I, et à l'O. par les réfectoires des enfants (nos 67 et 68). La seconde cour, *cour des écoles*, est limitée par l'autre façade des réfectoires, le service du traitement du gâtisme (n° 69), les écoles (nos 70 et 71) et les bains (n° 72). On trouve en descendant quatre pavillons échelonnés parallèlement à usage de *dortoirs* (n° 74, 75), puis le bâtiment des gâteux (n° 76), et en arrière l'*infirmerie* (n° 77), le *pavillon d'isolement* pour les maladies contagieuses (n° 78) et les cellules (n° 79) en construction. Ces quatre derniers pavillons constituent en quelque sorte l'*hôpital* de la section ; les écoles, les réfectoires et les ateliers constituent le *service scolaire* et de l'*enseignement professionnel*.

Tous les espaces compris entre les bâtiments ont été transformés en *jardins* servant aux *leçons de choses* : 1° jardin des figures géométriques (arbustes verts taillés en cônes, cubes, etc.) ; 2° jardin des surfaces (petites pelouses bordées de buis en forme de triangle, de carré, etc.) ; 3° jardin des fleurs ; 4° jardin potager avec arbres fruitiers ; il existe un *champ des céréales* et des plantes fourragères ; enfin un petit *bois* planté d'essences variées s'étend à l'extrémité de la section R, R.

Tous les bâtiments sont à rez-de-chaussée, sauf celui des gâteux qui a un étage et où existe une salle de rechange. Les constructions sont en fer, briques et tuiles ; les soubassements en pierre meulière, séparés des briques par un bandeau de pierres de taille. Dans toute la section, les cabinets d'aisances sont à l'anglaise, cirés, avec fermeture hydraulique, et leur ventilation est activée dans le tuyau d'appel par un bec de gaz allumé nuit et jour. Grâce à une surveillance active, on parvient à maintenir

tous les cabinets d'aisances dans le plus parfait état de propreté. On pourrait obtenir de la même façon ce résultat dans les lycées, les écoles primaires, les hôpitaux et les casernes, etc. Dans plusieurs des sous-sols qui sont assez élevés en raison de la topographie du terrain, on a installé le *service du perruquier*, les *bains de pieds*, le *magasin des chaussures* des enfants où on leur apprend à les cirer. Pour tout ce qui concerne la *méthode d'enseignement* et de *traitement*, nous renvoyons à l'article ENSEIGNEMENT (idiots), nous bornant pour l'instant à dire que l'on a surtout recours aux bains, à l'hydrothérapie, à la gymnastique et aux leçons de choses, sous les formes les plus diverses.

Parmi les différentes réformes qu'exige Bicêtre, nous signalerons les suivantes : Augmentation et amélioration de l'approvisionnement d'eau (tous les administrés devraient recevoir de l'eau filtrée); reconstruction du service des bains qui sont insuffisants pour un aussi grand établissement; construction d'un grand service hydrothérapique ; — d'une nouvelle infirmerie et transformation de l'ancienne en dortoirs de grands infirmes; reconstruction du service des morts avec musée et laboratoire; création d'un poste d'instituteur pour les aliénés adultes ; achèvement rapide de la section des enfants; transformation radicale des cabinets d'aisances; — utilisation agricole des eaux d'égouts ; — extension du travail agricole, rétablissement de la ferme et de la vacherie ; — éclairage des salles au gaz ou mieux à la lumière électrique; reconstruction d'un pavillon pour les internes, transformation du bâtiment des cabanons en dortoirs de vieillards; transformation des dortoirs des infirmiers et infirmières en chambres particulières, etc. BOURNEVILLE et Albin ROUSSELET.

BIBL. : MIRABEAU, *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force de Bicêtre*. — DULAURE, *Histoire des environs de Paris*.— Ouvrages divers sur les prisons : Maxime DU CAMP, *Paris, ses organes, sa vie, ses fonctions*. — André RCUVIÈRE, *Essai sur la topographie physique et médicale de Paris*. — BOURNEVILLE, *Rapports au Conseil municipal*; 1878, n° 25; 1880, n° 59; 1883, n° 65. — Du même, *Rapports au Conseil général sur le budget des aliénés de* 1878 à 1882 et *Comptes rendus annuels du service des enfants*, 1880 à 1887. — Paul BRU, *Histoire de Bicêtre*. — J. Louis FAURE, *l'Epopée de Bicêtre*, 1888, in-16.

BICHANCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château; 1,092 hab. Savonnerie.

BICHARI (V. NUBIE).

BICHARIERE. Filet en tramail très usité dans les cours d'eau du Languedoc et de la Gascogne pour la pêche des aloses et des saumons. On dit également *Bicherière*, *Biecharié* et *Bizarré*.

BICHAT (Marie-François-Xavier), l'une des gloires de la médecine française, né à Thoirette (Jura) le 14 nov. 1771, mort à Paris le 22 juil. 1802. Il commença ses humanités au collège de Nantua et alla les terminer au séminaire de Sainte-Irénée à Lyon ; entre temps son père, qui était médecin, lui donnait des leçons d'anatomie et faute de mieux lui faisait disséquer des chats. Ses classes finies, Bichat commença régulièrement l'étude de la médecine en 1791 à l'Hôtel-Dieu de Lyon et suivit la célèbre clinique d'anatomie et de chirurgie de Marc-Antoine Petit. Sur ces entrefaites, la conscription le saisit et il fut envoyé comme chirurgien de 3ᵉ classe dans les ambulances des armées, division des Alpes, avec résidence à Grenoble, puis fut attaché à l'hôpital militaire de Bourg où il forma son instruction pratique sur la chirurgie des camps. De retour à Lyon vers la fin de 1792, il quitta cette ville lorsqu'elle fut assiégée par les soldats de la Convention, et vint à Paris au début de 1793 avec une recommandation de son maître Petit pour le célèbre Desault. Cet éminent chirurgien avait créé depuis cinq ans à l'Hôtel-Dieu la première grande école de chirurgie clinique qu'on ait eue en France ; Bichat fut au nombre des plus zélés auditeurs de Desault qui ne tarda pas à le remarquer, se l'attacha, l'admit sous son toit, l'associa à ses travaux et lui donna la direction du *Journal de chirurgie* qu'il avait fondé deux ans auparavant ; on trouve dans ce recueil une série d'articles intéressants de Bichat. A la mort de Desault en 1795, il ne voulut pas se séparer de la veuve de son maître qu'il regardait comme une seconde mère ; avant tout il songe à acquitter sa dette de reconnaissance et il termine le 4ᵉ volume du *Journal de chirurgie*, puis, tout en se livrant à ses recherches d'anatomie, réunit les observations dispersées que renferme ce journal pour en constituer les *Œuvres chirurgicales* de Desault, qui parurent de 1798 à 1799. Dès lors il abandonne la chirurgie pour se consacrer exclusivement à la physiologie ; il publie d'abord son *Traité des membranes*, un an après ses *Recherches sur la vie et la mort*, enfin, l'année suivante, cet impérissable monument qui s'appelle l'*Anatomie générale*. Les principes de la science une fois posés dans ces ouvrages, Bichat qui, à peine âgé de vingt-huit ans, venait d'être nommé médecin de l'Hôtel-Dieu, veut en faire immédiatement l'application à la médecine proprement dite, et avec cette ardeur fiévreuse qui semblait présager sa fin prématurée, il aborde sans retard l'anatomie pathologique ; dans l'espace de six mois il fait plus de 600 autopsies et rédige aussitôt le plan d'un cours d'anatomie pathologique qui sert de programme à de nouvelles leçons. Enfin, il projette de réformer la thérapeutique et institue des expériences. Mais épuisé par ce travail surhumain, il succombe à une fièvre typhoïde, malgré les soins de Corvisart et le dévouement de Mᵐᵉ Desault; il avait poussé l'imprudence jusqu'à coucher dans la salle d'autopsie; il n'avait pas trente-un ans.

Bichat fonda la *Société médicale d'émulation de Paris*, compagnie justement célèbre ; elle se réunit pour la première fois le 5 messidor an IV (23 juin 1796) dans un local de la faculté de médecine que lui avait libéralement accordé Thouret, alors directeur de la nouvelle Ecole de santé. En 1801, la chaire d'anatomie se trouvant vacante à la faculté, Bichat la sollicita; il eut pour concurrent Duméril qui fut nommé; le génie dut le céder à la science.

En mars 1832, un frère puîné de Bichat écrivit à la Faculté de médecine et lui proposa de lui vendre les papiers scientifiques du grand anatomiste au prix de 2,000 fr. Le rapport de la faculté fut favorable à l'achat, et les 2,000 fr. furent couverts moitié par les dépenses variables de la faculté, moitié par un crédit extraordinaire ouvert à cet effet par l'Université. Ces papiers appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque de la faculté; il suffit d'y jeter un coup d'œil pour reconnaître que Bichat, après avoir élevé un monument impérissable à l'anatomie et à la physiologie, avait le projet, mis à néant par la mort seule, de prendre la pathologie, l'anatomie pathologique, la thérapeutique et la matière médicale pour sujets de nouveaux chefs-d'œuvre ; il voulait ainsi parcourir le cycle presque entier de la médecine et allait justifier cette observation de Sandifort écrivant à Hallé : « Dans dix ans votre Bichat aura dépassé notre Boerhaave. »

Bichat était aussi doux, aussi bienveillant que modeste, rien n'égalait la bonté et la candeur de son âme si ce n'est l'élévation de son génie.

DOCTRINE. — Bichat est le continuateur immédiat de Haller et de Bordeu ; il a développé et perfectionné leurs idées fondamentales, en suivant comme eux la voie ouverte par Leibnitz, combattant comme eux l'iatromécanicisme cartésien qui avait eu pour plus illustres représentants Boerhaave et Hoffmann. Vitaliste à sa manière ou plutôt à la manière de Bordeu dont il transporta la doctrine modifiée de Montpellier à Paris, il combattit avec non moins de vigueur la doctrine opposée à l'iatromécanicisme, l'animisme de Stahl, émanation la plus directe de la théorie des monades de Leibnitz ; il se refusait à admettre l'idée d'un principe abstrait, imaginaire « quel que soit le nom d'âme, de principe vital, d'archée, etc., sous lequel on le désigne ». Pour Bichat, il existe des

propriétés vitales et des propriétés non vitales, de même qu'il existe des sciences physiologiques et des sciences physiques. Ces propriétés vitales appartiennent en propre aux tissus, et les manifestations de la vie ne sont que l'expression de la structure des organes; déjà Bordeu avait décrit le tissu cellulaire ou muqueux, qui entre dans la composition d'organes distincts; Bichat, le créateur de l'anatomie générale, généralisa les idées de Bordeu, et décomposa toute l'économie vivante en membranes, en tissus simples, éléments organisés qui se combinent quatre à quatre, cinq à cinq, six à six, etc., pour former les organes; ces tissus simples sont : le cellulaire, le nerveux de la vie animale et de la vie organique, l'artériel, le veineux, l'osseux, le médullaire, le cartilagineux et fibreux, le musculaire de la vie animale et de la vie organique, le muqueux, le séreux, le glanduleux, le dermoïde, etc. C'est l'ensemble des propriétés vitales de ces tissus, de leurs activités propres, qui constitue la vie; conception beaucoup plus générale que celle de Bordeu qui considérait la vie comme la résultante des manifestations vitales des organes.

Haller avait découvert l'irritabilité, la contractilité des muscles; ce que Haller avait fait pour un tissu, Bichat le fit pour tous les tissus; avec le grand physiologiste allemand, il admet la *sensibilité* et la *contractilité* (ou *irritabilité*); mais comme la vie offre deux modifications fondamentales, comme il faut distinguer la vie organique ou de nutrition et la vie animale ou de relation, les propriétés vitales des tissus, la sensibilité et la contractilité diffèrent naturellement dans les deux vies, et c'est ainsi que Bichat admet une *sensibilité organique* (limitée aux organes et non perçue) et une *sensibilité animale* (perçue par le cerveau et déterminant des volitions, etc.), une *contractilité organique* (soustraite à l'influence de la volonté) et une *contractilité animale* (soumise à l'influence de la volonté), propriétés distinctes des propriétés de tissu, purement physiques, qui sont l'*extensibilité* et la *contractilité* (de tissu), c.-à-d. l'*élasticité* de Haller.

Bichat a donc grand soin de séparer la vie de la nature « morte » ou physique ; la vie, avons-nous dit, est pour lui l'ensemble des propriétés vitales, des activités des tissus; mais, chose singulière, dans la définition qu'il donne de la vie, celle-ci ne paraît jouer en quelque sorte qu'un rôle passif, tandis que le rôle prépondérant paraît appartenir à la mort : « La vie, dit-il, est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort. » En d'autres termes, la vie est une énergie inconnue dans son essence et incessamment en lutte contre les influences extérieures qui tendent à la détruire.

Ces mêmes idées se retrouvent dans la pathologie de Bichat. Les maladies ne sont pour lui que l'altération des propriétés vitales, et il en résulte qu'elles diffèrent selon les tissus atteints.

Bordeu était *solidiste*, c.-à-d. plaçait l'activité vitale principalement dans les solides : Hunter avait déjà entrevu la vitalité du sang dans l'accomplissement des fonctions normales; Bichat reconnut que les humeurs peuvent éprouver des altérations morbides, comme les solides, et par suite leur accorda la vitalité au même degré qu'aux solides. C'est qu'il ne se contentait pas de raisonnements théoriques; disciple de Pinel et de Desault, il mettait toujours en pratique la méthode d'observation fondée sur l'analyse, que ces auteurs éminents avaient appliquée avec tant de succès. Avec quel soin il observait les malades, avec quelle ardeur il pratiquait les autopsies! Aussi est-ce à bon droit qu'il passe pour l'un des fondateurs de l'anatomie pathologique moderne.

La thérapeutique de Bichat avait pour objet de ramener les propriétés vitales exaltées ou affaiblies à leur type normal; c'était une conséquence de ses idées théoriques. Là il procéda par observation directe et par expérimentation.

L'observation et l'expérimentation furent en effet les deux grandes méthodes par lesquelles Bichat s'éleva si haut; personne mieux que lui n'a pratiqué la méthode expérimentale en physiologie; parmi ses innombrables expériences, citons seulement celles sur l'asphyxie qui sont citées comme un modèle. Mais un fait reste énigmatique pour nous, c'est le mépris que Bichat professait pour le microscope, qui est précisément l'arme la plus précieuse de la science fondée par lui.

Tel a été ce grand génie dont l'influence a été si énorme sur la médecine de ce siècle. Ses travaux ont été le point de départ de la révolution faite dans la médecine pratique par Broussais, Corvisart, Laënnec, etc. Les anatomistes, comme éblouis par une lumière trop vive, ne suivirent le mouvement que plus tard.

Principaux ouvrages de Bichat : *Traité des membranes en général et de diverses membranes en particulier* (Paris, 1800, in-8; ibid., 1802, 1816, in-8, ces deux dernières éditions par Husson avec une notice; ibid., 1827, in-8, avec notes par Magendie); *Rech. physiologiques sur la vie et la mort* (Paris, 1800, in-8; ibid., 1805, in-8; 1822, in-8, avec notes de Magendie) ; *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine* (Paris, 1801, 2 vol. en 4 tomes in-8 ; ibid., 1812, 4 vol. in-8, 1819, 2 vol. in-8, avec les rech. sur la vie et la mort et des notes par Maingault; 1821, 4 vol. in-8 avec notes et addit. par Béclard; 1834. in-8 à 2 col., édit. de Bayle avec notes de Serres, Gerdy, etc.) ; *Anatomie descriptive* (Paris, 1801-1803, 5 vol. in-8; la fin du 2ᵉ vol. et le 3ᵉ sont de Buisson, le 5ᵉ de Roux ; 2ᵉ édit. refondue par Roux, t. I, Paris, 1814, in-8, seul paru). Dʳ L. Hn.

Philosophie. — Bichat, dont la valeur comme anatomiste et comme physiologiste a été fort bien établie par ses contemporains et ses successeurs, avait au cours de ses études, nous dit son cousin et ami Buisson, figuré d'une manière distinguée dans les exercices de philosophie. Fut-il comme Laromiguière, Maine de Biran, Daunou et tant d'autres, nourri des idées philosophiques qui triomphaient alors? C'est ce qu'aucun document ne nous permet d'affirmer, mais ce que la lecture de ses ouvrages nous permet de conjecturer. Pinel, se réclamant de Condillac, avait voulu réformer l'étude des maladies par une langue bien faite et donné en 1798 une *Nosographie philosophique* dans laquelle il appliquait l'analyse à la médecine : c'est en lisant cet ouvrage que Bichat conçut, nous dit-il lui-même, l'idée et le plan du traité dans lequel il procédait à la classification des membranes. Buffon avait distingué la vie végétative et la vie animale; *Barthez* (V. ce nom) avait proclamé, dans des ouvrages qui eurent un grand retentissement, que la science de la vie doit observer les phénomènes, en induire les lois et abandonner la recherche des causes et des essences; Cabanis, dans les *Observations sur les hôpitaux*, dans le *Degré de certitude en médecine*, dans des mémoires lus à l'Institut, avait insisté sur la relation intime du physique et du moral, sur la distinction des deux centres nerveux, du système cérébral et du système ganglionnaire. Bichat range en deux classes les phénomènes vitaux, appelle vie animale l'ordre des fonctions qui nous mettent en rapport avec les corps extérieurs, vie organique l'ordre de celles qui servent à la composition et à la décomposition habituelles de nos parties, et donne à cette distinction des deux espèces de vie une netteté, une précision, une importance qu'elle n'avait ni chez Aristote, ni même chez Buffon que Bichat reconnaît pour ses prédécesseurs. Comme Barthez et sans être plus que lui spiritualiste ou matérialiste, il proclame la nécessité d'en venir enfin à l'étude rigoureuse des phénomènes vitaux en abandonnant celle de leurs causes, tant que nous n'avons pas assez observé pour établir des théories; il veut, comme Cabanis, qu'on examine l'enfant et l'adulte, le vieillard et la femme, l'homme même pendant des saisons diverses, quand son âme est en paix ou agitée par les passions, pour arriver à des résultats généraux d'une valeur incontestable;

comme lui aussi il attache une grande importance à la distinction du système cérébral et du système ganglionnaire. Mais Bichat, qui appartenait à un autre parti politique, n'a pas rendu justice à Cabanis, et Buisson ne mentionne qu'avec dédain la modeste revendication de ce dernier, qui s'estimait heureux quand on travaillait, même sans le citer, à la propagation de ses doctrines. Plus impartial et plus juste, Schopenhauer, qui considérait sa philosophie comme une traduction métaphysique de la physiologie de Bichat, ne permettait à ses disciples de parler de physiologie ou de psychologie qu'après s'être assimilé Cabanis et Bichat. F. PICAVET.

BIBL. : BEAUGRAND. art. *Bichat*, dans *Dict. encyc. des sc. méd.* — CHÉREAU, *Notes sur Bichat*, dans *Gazette hebdomadaire de médecine*, 1883. — BUISSON, *Précis historique sur Bichat* (Appendice à l'ouvrage publié en 1802 sur la division la plus naturelle des phénomènes physiologiques). — PAPILLON, *Histoire de la philosophie moderne.* — RIBOT, *La philosophie de Schopenhauer.*

BICHAT (Hôpital). L'hôpital Bichat, situé boulevard Ney, près la porte Saint-Ouen, a été installé dans les fortifications (bastion n° 39) où il occupe une superficie de 7,700 m. Voici dans quelles conditions il a été créé. En 1879, le conseil général de la Seine avait voté la reconstruction du Pont-au-Double, où doit aboutir la rue Monge. L'exécution des travaux nécessitait la démolition d'une partie des bâtiments (rive gauche) de l'ancien Hôtel-Dieu, dont les événements de 1870-71 avaient retardé la démolition. Le conseil municipal, d'autre part, lorsqu'il décida la suppression de l'étage supérieur du nouvel Hôtel-Dieu, avait résolu de conserver les bâtiments en question, pour servir en cas d'urgence. Les travaux du Pont-au-Double supprimaient quatre-vingt-dix-neuf lits. L'administration de l'Assistance publique protesta contre cette suppression. C'est alors que pour remplacer les lits supprimés, la quatrième commission du conseil municipal reprit l'examen d'une proposition faite en 1873 par M. le Dr Thulié, renouvelée en 1879 par M. Hamel, consistant à transformer en hôpitaux les postes-casernes d'octroi des fortifications, appartenant à la ville. La commission, après examen de la répartition des hôpitaux de Paris, se décida pour le poste-caserne du bastion n° 39, répondant à une région correspondant à deux arrondissements très populeux, le XVIIIe et le XIXe, absolument dépourvus d'hôpitaux. Elle résolut aussi de profiter de l'occasion pour expérimenter le nouveau système de constructions hospitalières imaginé par M. l'ingénieur Tollet. Elle se mit en rapport avec lui et le chargea de préparer un projet d'hôpital, en utilisant le mieux possible les constructions existantes et le terrain disponible. Le 5 août 1880, le conseil municipal adoptait les conclusions conformes du rapport qui lui était fourni par l'un de nous au nom de la quatrième commission, mais l'administration de l'Assistance publique de cette époque apporta les entraves les plus variées à l'exécution des travaux. Malgré cela, grâce à la patience admirable de M. Tollet, l'hôpital était terminé au commencement de mars 1882, après huit mois de travail seulement, et il aurait pu fonctionner au mois de mai de la même année, si l'administration n'avait pas volontairement oublié de procéder aux adjudications nécessaires pour l'ameublement. L'hôpital fut enfin ouvert le 1er déc. 1882. Les *dépenses* de construction se sont élevées à 719,187 fr. Les *dépenses d'ameublement* à 209.183 fr., soit au total 925,370 fr.

L'hôpital Bichat se compose : du bâtiment central et de ses deux ailes, ancienne caserne d'octroi, construit en pierres de taille et en moellons piqués. Il a une surface horizontale de 568 m., une hauteur totale de 16 m. Le rez-de-chaussée, élevé sur caves, mesure 3m12 de hauteur; les étages, au nombre de quatre, mesurent : 1er et 2e étages, 2m68 ; 3e étage, 2m60 ; 4e étage, 2m72. Chaque étage se compose : 1° d'une partie centrale, contenant 9 chambres ; 2° de deux parties symétriques en ailes et en saillies, contenant chacune un escalier, 11 chambres avec cheminées, 4 cuisines, 2 water-closets. Le rez-de-chaussée est occupé : par la direction (2) ; les cabinets des médecins (3) ; les bureaux (4, 5) ; le poste de garde (6) ; le réfectoire du personnel (7, 8) ; la boucherie (9); la bibliothèque des malades comprenant 725 vol. et celle des internes de 300 vol. (10-11) ; les magasins de la pharmacie (13) ; la salle de garde (14-15-16). Tous les étages du bâtiment central et de l'aile droite sont occupés par les logements du directeur, de l'économe, des internes et des sous-employés ; ceux de l'aile gauche sont attribués aux malades et sont divisés en petites salles de cinq à six lits, formées par la réunion de plusieurs chambres. La cour centrale est séparée du boulevard Ney par une grille interrompue par la loge du concierge (1).

A droite et à gauche du bâtiment existant, M. Tollet a disposé deux pavillons parallèles aux ailes du bâtiment primitif, pour trente malades chacun. L'ossature de ces pavillons est en fer, les fondations en béton hydraulique, les soubassements en caillasse et meulière, les voûtes en briques, les enduits en ciment, le plancher en fer, hourdé en béton, le plafond en voûte ogivale, la couverture en tuiles métalliques, la menuiserie en sapin. Tous les angles, y compris ceux qui sont formés par la jonction des planchers et des murs, sont arrondis pour favoriser les lavages, supprimer les angles morts de ventilation et les lieux de séjour des poussières. Chaque pavillon, outre la salle des lits, se compose : d'un réfectoire, servant de salle de réunion, de water-closets, d'une chambre de bains, d'un office, d'un réduit pour le linge sale et de lavabos. Les dortoirs ont une longueur de 36 m. et une largeur de 8 m., soit une surface de 11 m. par lit. Le cube d'air par malade est de 60 m. c. Il y a par lit une croisée dans deux des pavillons; dans les deux autres, il y en a deux par trumeau. Les lits sont espacés de 1 m. 80 dans deux pavillons et de 1 m. 30 dans les autres. Les services accessoires ont été placés latéralement, afin de dégager le pignon postérieur dans lequel est encastré une large glace qui permet aux malades de jouir de la vue des massifs de verdure et de fleurs placés en face du côté des fortifications. La tisanerie ou office, les bains et les water-closets sont groupés dans un appentis latéral, séparés du bâtiment principal par un large corridor ouvert à ses deux extrémités. Le tuyau de fumée de la tisanerie passe dans le tuyau de ventilation des water-closets; quant aux lavabos, ils sont placés à l'extrémité de chaque salle. Il existe encore des salles individuelles réservées. Des terrasses de 2 m. 60 de large, munies de balcons, disposées le long des pavillons, servent de promenoirs aux malades.

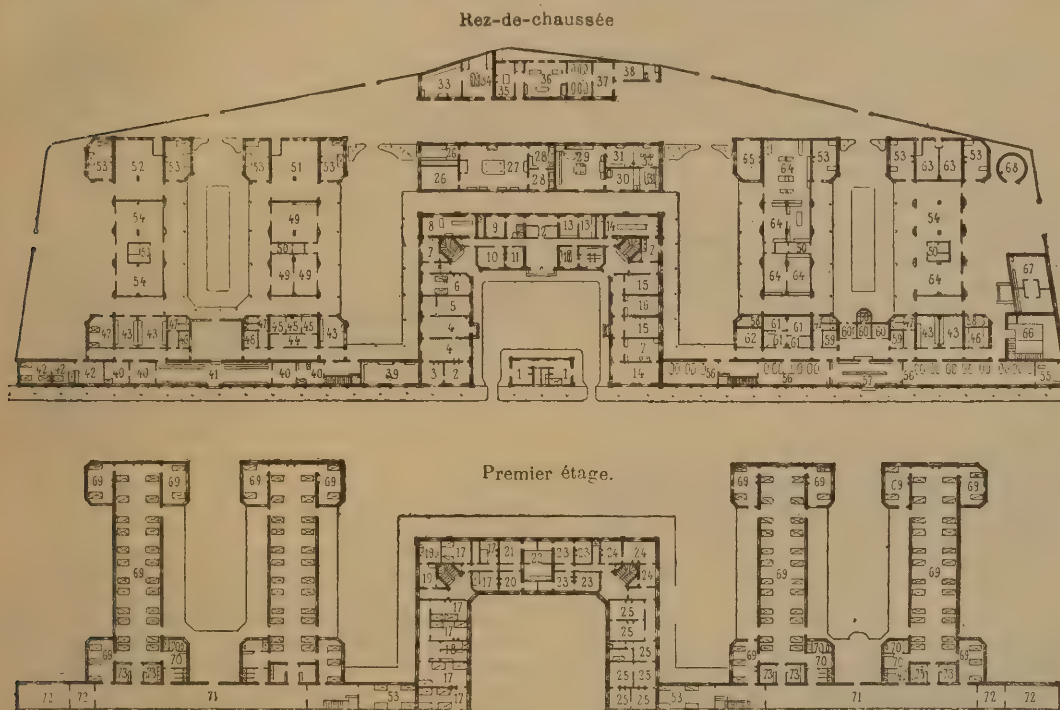
Le dessous de ces terrasses forme un préau couvert. La distance d'un pavillon à un autre est de 15 m. Les intervalles sont remplis par des jardins. Les rez-de-chaussée sont affectés aux services généraux ; ceux des pavillons de gauche comprennent les dortoirs du personnel (41, 53), le vestiaire des malades (48), le magasin de literie (49), les calorifères (50) et un chantier couvert (51, 52).

De chacune des ailes de l'ancien porte-caserne part un bâtiment qui longe le boulevard Ney et relie les pavillons du système Tollet. Celui de gauche contient le service des consultations (40, 41, 42), celui de droite le service des bains qui occupe aussi le rez-de-chaussée des deux pavillons correspondant. Une entrée sur le boulevard permet aux malades soumis au traitement externe de venir prendre leurs bains sans pénétrer dans l'hôpital. Le plan ci-joint permet de se rendre compte de tous les détails de ce service. A côté (66) on a placé l'étuve à désinfection. Derrière le bâtiment principal, on a établi dans un pavillon spécial : 1° la cuisine et ses dépendances (27); 2° la pharmacie et ses annexes (29, 30, 31, 32).

En arrière de la cuisine est le service des morts, éloigné seulement de dix mètres de la salle de malades la plus rapprochée (35, 36, 37, 38). Une clôture de treillage masquée par des arbustes sépare ce bâtiment de l'hôpital. Il comprend un vestibule d'entrée, un cabinet d'histologie

et un petit musée ; une salle d'autopsie et un dépôt mortuaire ; la salle d'attente des familles se trouve à l'extrémité d'un des pavillons de droite (65). A gauche du service des morts est une annexe servant à désinfecter le linge sale et la literie, ainsi qu'une petite buanderie (33, 34).

Cet hôpital est avantageusement situé ; mais il est à regretter que l'administration du génie militaire n'ait pas permis d'éloigner davantage le service des morts et le bâtiment de désinfection, en autorisant une emprise sur le talus des fortifications.



PLAN DE L'HÔPITAL BICHAT

BÂTIMENT DU BASTION. *Rez-de-chaussée* : 1, concierge ; 2, cabinet du directeur; 3, cabinet des médecins; 4, 5, salles d'attente et bureaux ; 6, poste de garde; 7, 8, réfectoire et office du personnel ; 9, boucherie ; 10, bibliothèque des malades ; 11, bibliothèque des internes ; 12, service de l'ascenseur ; 13, magasins de la pharmacie ; 14, 15, 16, service de garde des internes. — *Premier étage*. 17, 18, 19, 20, services des malades : chambres, offices et lavabos ; cabinet de surveillante, cabinets d'aisances, vidoirs ; 21, 23, 24, 25, logements : directeur, commis, sous-employés ; 22, service de l'ascenseur. — BÂTIMENT DE LA CUISINE ET DE LA PHARMACIE. 26, 27, 28, cuisine : cuisine, magasins, laverie ; 29, 30, 31, 32, pharmacie : tisanerie, cabinet du pharmacien, laboratoires, laverie. — BÂTIMENT DE LA BUANDERIE ET DES MORTS. 33, 34, buanderie ; 35, 36, 37, 38, service des morts : salle de repos, salle d'autopsie, histologie, débarras. — BÂTIMENT DES MALADES. 39, magasin ; 40, 41, 44 45, 46, 47, 48, consultation : salle d'attente, cabinets de médecin et de chirurgien, pansements, débarras, cabinets d'aisances ; 42, 53, dortoirs du personnel ; 43, vestiaires des malades ; 49, literie ; 50, calorifères ; 51, 52, chantier couvert ; 55, 56 57, 58, 59, 60, 61, 62, 66, service des bains : salle d'attente, salles de bains, hydrothérapie et vapeur, réservoirs ; 63, vestiaire des décédés ; 64, lingerie ; 65, salle d'attente des familles ; 67, étuve à désinfection ; 68, réservoirs.

Le *nombre des lits* inscrits au budget de 1888 est pour la médecine : de 63 lits d'hommes, 69 de femmes et 3 berceaux ; pour la chirurgie : de 31 lits d'hommes et 31 de femmes. Mais ce chiffre est souvent dépassé, car, en 1888, au mois de mai, on avait été obligé d'ajouter plus de 20 brancards. Le nombre des journées en 1886 a été de 67,412 (35,461 hommes, 31,951 femmes) et le prix de journée de 4 fr. 96 cent. Le budget de 1888 est de 173,700 fr. Voici la liste des admissions, des sorties et des décès du 1er janv. 1883 au 31 déc. 1887.

ANNÉES	ENTRÉES	SORTIES	DÉCÈS
1883	2.313	1.955	235
1884	1.981	1.735	302
1885	2.387	2.111	280
1886	2.506	2.167	327
1887	2.502	2.147	364

Il a été administré en 1887, 2,186 bains internes et 13,604 bains externes ; le nombre des douches a été pour la même année de 1,544 internes et de 1,780 externes.

Le personnel se compose d'un directeur, d'un économe, de 4 employés, 3 surveillantes, 7 sous-surveillantes, 3 surveillants, 2 suppléants, 4 suppléantes, 11 infirmiers, 17 infirmières, 6 garçons et 3 filles pour les services généraux. Le service médical comprend (1888) : 2 médecins, MM. Huchard et Lacombe ; 1 chirurgien, M. Terrier ; 1 pharmacien en chef, M. Gasselin ; 4 internes en médecine et en chirurgie et 2 internes en pharmacie.

En donnant à l'Assistance publique cet hôpital dont il avait fait les frais, le conseil municipal a posé les obligations suivantes : l'hôpital sera confié à des laïques ; les noms des salles seront laïques ; organisation d'un *traitement externe*, avec délivrance gratuite de bains, de douches et de médicaments ; bibliothèque pour les malades et pour le service médical et publication chaque année d'une statistique médico-chirurgicale. Ce qui caractérise surtout l'hôpital Bichat, c'est l'application du système Tollet et l'absence de toute chapelle.

BOURNEVILLE et ALBIN ROUSSELET.

BIBL. : BOURNEVILLE, *Rapport présenté au nom de la 4e commission sur la transformation du poste-caserne*

de la porte Saint-Ouen (*n° 39*) *en hôpital, 1860.* — Terrier, *Statistique des opérations pratiquées à l'hôpital Bichat.*

BICHE (Mamm.), Femelle du *Cerf* (V. ce mot).

BICHE (Pied de) (Mar.). Pièce mobile en forme de pied de biche destinée à retenir la chaîne lorsqu'on vire au cabestan. Elle fait partie du *chemin de fer* (V. ce mot).

BICHENAGE ou BICHETAGE. Ce mot désignait le droit que certaines coutumes féodales donnaient au seigneur, de prélever sur les grains et autres denrées, vendues au bichet, dans les foires et marchés (V. Bichet). — Le droit de bichenage était perçu par le seigneur de Bussy en Bourgogne sur tous les grains et autres denrées qui se vendaient au boisseau. Pour un boisseau, on ne devait rien, mais pour deux ou trois boisseaux il était dû une écuelle, c.-à-d. la vingtième partie d'un boisseau; pour quatre ou cinq boisseaux deux écuelles; pour six ou sept boisseaux, trois et ainsi de suite. Mais l'acquittement de cette redevance dispensait de tout droit de vente ou de péage. E. G.

Bibl. : Laurière, *Glossaire*, v° *Bichenage*.

BICHERIE (Mar.). Nom d'une longue pièce de bois placée dans le plan longitudinal d'une galère et sous sa couverte (pont), pour soutenir par leur milieu les lattes transversales sur lesquelles reposait la couverte. La bicherie était elle-même soutenue de distance en distance par des épontilles ou ponchers. On écrivait aussi *bécherie* et *bischerie*.

BICHERIERE (V. Bicharière).

BICHERIS, roi d'Egypte, le sixième de la quatrième dynastie, d'origine memphite, selon les fragments qui nous ont été conservés de Manéthon. Il est probable que, dans cette dynastie, ce pharaon devait occuper un rang encore plus éloigné du fondateur de la dynastie, car les monuments authentiques nous font connaître un roi dont le nom ne se trouve pas dans les listes de Manéthon. Le nom égyptien de Bicheris ne s'est pas retrouvé sur les monuments. D'après le canon de Manéthon, Bicheris aurait été le second successeur de Mycérinus qui bâtit la troisième des grandes pyramides de Gizeh. Il régna donc environ quarante siècles avant notre ère.

BICHES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois ; 1,042 hab.

BICHET. Ancienne mesure de capacité usitée pour les grains et autres denrées. Elle variait selon les provinces et représentait un cinquième ou deux cinquièmes d'hectolitre.

BICHETTE (Pêche). Filet qui diffère du *haveneau* (V. ce mot) en ce qu'il est monté sur deux perches courbes, au lieu de l'être sur deux perches droites. Sert pour prendre au fond de l'eau les petits poissons de mer.

BICHI (Alessandro, cardinal), prélat et diplomate italien au service de la France, né à Sienne à la fin du xvie siècle, mort à Rome le 25 mai 1657. Le cardinal Bichi fut un des hommes de confiance de Mazarin, qui le tenait dit-il, pour « l'ami le plus sûr et le plus fidèle qu'il eût au monde ». Il le chargea, à diverses reprises, de missions importantes. En 1643, notamment, Bichi fut envoyé en Italie pour « l'ajustement du différend » qui existait entre le Saint-Père, le grand-duc de Florence, les ducs de Modène et de Parme et la république de Venise. Après avoir été aidé dans cette affaire par divers diplomates français, entre autres par *Lionne* et *Servien* (V. ces noms), il parvint à conclure la paix qui fut signée à Florence le 31 mars 1644. Cette affaire à peine terminée, il fut chargé par Mazarin de surveiller les intérêts de la France, concurremment avec notre ambassadeur Saint-Chaumont et le cardinal Antonio Barberini protecteur de France, au Conclave qui s'ouvrit après la mort d'Urbain VIII. Il devait soutenir la candidature de Sacchetti. Non content de dévoiler les manœuvres d'Antonio Barberini contre ce candidat, il s'éleva en plein conclave contre ses assertions, lorsque ce protecteur de France manquant à ses devoirs, prétendit que Pamphilio n'avait pas l'exclusion de la cour de Paris. Pamphilio fut néanmoins élu sous le nom d'Innocent X. Il nomma Bichi son légat à Avignon. Ce fut dans ce poste qu'en mars 1649, Mazarin le chargea de mettre un terme aux différends entre le comte d'Alais, gouverneur de Provence, et le parlement d'Aix. Il régla encore plusieurs autres affaires dans ce pays, les années suivantes. En 1654 il était au conclave qui suivit la mort d'Innocent X. Successivement évêque d'Isola, puis de Carpentras et nonce apostolique en France, Bichi avait été fait, en 1634, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Quand il mourut, il était protecteur de France à Rome et abbé de Montmajour près Arles. Louis Farges.

Bibl. : *Lettres de Mazarin*, p. p. A. Chéruel (Coll. des Doc. inédits). — *Mercure de Vittorio Siri*, t. IV, part. i et passim. — Petruccelli della Gattina, *Histoire diplomatique des Conclaves*, t. III.

BICHI (Cœlius), jurisconsulte italien, né à Sienne en 1600. Il fut auditeur de rote et publia un recueil intitulé *Decisiones rotæ romanæ* (Genève, 1671 et 1673, in-fol.).

BICHI (Vincenzo), prélat et diplomate romain, né le 2 fév. 1668, d'une famille d'origine toscane. Envoyé par Clément XI auprès des cantons catholiques à Lucerne, en qualité de nonce (lettres de créance du 16 mai 1703), il avait été peu avant son départ pour la Suisse nommé archevêque de Laodicée. Ayant renoncé en 1709 au poste de Lucerne, où vint le remplacer Jacques Caracciolo, archevêque d'Ephèse, il fut envoyé nonce en Portugal auprès de Jean V qui refusa tout d'abord de lui reconnaître la qualité de nonce, mais qui en revanche ne consentit à son départ qu'après lui avoir fait obtenir le chapeau de cardinal. Cette question d'étiquette provoqua un certain refroidissement entre les cours de Lisbonne et de Rome. Elle ne prit fin qu'en 1731, époque à laquelle Bichi fut nommé cardinal de l'ordre des prêtres par son cousin, le pape Clément XII (24 sept.). Cardinal de l'ordre des évêques depuis le 23 sept. 1743, créé évêque de Sabina par Benoît XIV, Bichi mourut à Rome quelques années plus tard, laissant le renom d'un prélat austère et d'un diplomate consommé. Rott.

Bibl.: H.-J. Leu, *Allgemeines helvetisches eidgenœssisches oder schweizerisches Lexicon*; Zurich, 1750. — *Sammlung der eidgenœssischen Abschiede*; Einsiedeln, 1882, 1681-1712.

BICHIR (V. Polyptère).

BICHO (V. Dysenterie).

BICHOT (le P.), jésuite et missionnaire du xviie siècle, mort au Caire le 20 avr. 1704, fut d'abord envoyé par la congrégation en Syrie; puis il vint au Caire en 1701 et prit une part active aux luttes d'influence entre les jésuites et les franciscains pour les missions d'Egypte et d'Éthiopie. Il intrigua contre M. Benoist de Maillet, consul général de France, qui s'efforçait de faire servir les missions au profit de l'influence française et envoya en France, dans ce but, et à l'insu du consul, un agent maronite appelé Ibrahim-Hanna; c'est à ses intrigues que fut dû en grande partie l'échec lamentable de la mission de M. du Roule, envoyé comme ambassadeur en Ethiopie. C. St-A.

Bibl. : Vicomte de Caix de Saint-Aymour, *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*; Paris, 1886, in-12.

BICHROMATES (V. Chromates).

BICHUQUE (Entom.). Nom vulgaire, à Cordova (République argentine), d'un Insecte-Hémiptère, du groupe des Réduvides, dont la piqûre est très redoutée.

BICIRCULAIRE (Géom.). On appelle quartiques bicirculaires les courbes du quatrième degré qui passent par les ombilics (V. Salmon, *Traité de géom. analytique*, Trad. par Chemin, p. 339, IIe vol.), quand les courbes ont des points de rebroussements aux ombilics elles portent le nom de *Cartésiennes*.

BICKELL (Johann-Wilhelm), né le 2 nov. 1799 à Marbourg, mort à Cassel le 24 févr. 1848. Il fut d'abord professeur dans sa ville natale et plus tard conseiller d'Etat

à Cassel. Il a laissé des travaux qui touchent pour la plupart à l'histoire du droit. Ses études ont surtout porté sur l'histoire du droit canonique. On lui doit notamment les ouvrages suivants : *Ueber die Entstehung der beiden extravaganten Sammlungen des Corpus juris canonici* (Marbourg, 1825); *De Paleis quæ in Gratiani decreto occurrunt disquisitio* (Marbourg, 1827); *Geschichte des Kirchenrechts*, t. I (Giessen, 1843). La deuxième partie de ce volume a été donnée en 1849 par Röstell d'après les papiers de Bickell. On lui doit aussi un ouvrage intitulé *Ueber die Reform der protestantischen Kirchenverfassung* (Marbourg, 1841) et des *Beiträge zur Civilprocess* (Cassel, 1836). E. G.

BICKERSTAFFE (Isaac), auteur dramatique anglais, né en Irlande en 1735, mort en France en 1812. D'abord page de lord Chesterfield, lord-lieutenant d'Irlande, puis officier d'infanterie de marine, entre 1760 et 1771, il écrivit nombre de pièces, dont quelques-unes furent jouées à Covent-Garden, avec un grand succès. Lié avec toutes les célébrités de l'époque, Boswell, Johnson, Joshua Reynolds, Goldsmith, Garrick, Murphy, il jouissait de l'estime générale lorsqu'il fut renvoyé de son régiment pour une action infamante, et tomba dans la misère et l'ignominie. En 1772, soupçonné d'un crime entraînant la peine capitale, il s'enfuit à Saint-Malo où il vécut sous un faux nom. S'il faut s'en rapporter à la *Biographie dramatique* de Stephen Jones, il traînait encore après quarante ans d'exil une vie misérable. Ses principaux ouvrages dramatiques sont : *Love in a village* (1763); *Love in the city* (1767); *the Hypocrite* (1768); *Lionel and Clarissa* (1768), *the Captive* (1769); *He would if he could* (1771). H. F.

BICKERSTETH (Edward), théologien anglais, né à Kirkbay Lonsdale en 1786, mort en 1850. Après avoir exercé la profession de jurisconsulte à Norwich, il entra dans les ordres. Il fut, après avoir été consacré, selon le rite anglican (1815), attaché à la Société des missions de son église. Envoyé en Afrique pour donner une organisation plus parfaite et une impulsion nouvelle à l'œuvre de la conversion des païens, il fut, à son retour, nommé secrétaire de la Société. Il déploya dans ces fonctions un zèle et une activité qui contribuèrent grandement à la prospérité de cette institution. En 1830, il échangea cette position contre celle de curé à Watton (comté de Hertford). Ce changement fut pour lui l'occasion d'une nouvelle activité. Il fut mêlé à toutes les polémiques qui, de 1833 à 1841, divisèrent profondément l'Eglise anglicane, à la suite de la publication des traités religieux inspirés des doctrines du docteur Pusey *(Tracts for the times — Tractarianism)*. Il fut le constant adversaire des tendances nouvelles. Quelques années plus tard (1845), il fut non moins hostile à la dotation par l'Etat du séminaire catholique irlandais de Maynooth.

Au point de vue doctrinal, Bickersteth était surtout évangélique. Il fut l'un des fondateurs de l'alliance évangélique et défendit ou propagea ses opinions dans un grand nombre d'ouvrages dont quelques-uns furent très populaires. On cite entre autres *A help to the study of the scriptures; The Christian student; A Treatise on the Lord's supper;* etc. Ses œuvres ont été publiées en seize volumes (Londres, 1850). Il a dirigé en outre la publication de quarante volumes de *The Christian's family Library*. G. Q.

BICKERSTETH (Edward-Henry), ecclésiastique et écrivain anglais, fils du précédent, né en 1825. Après avoir fait ses études à Cambridge, il fut nommé vicaire à Banningham, comté de Norfolk (1848). Plus tard, il fut successivement ministre de Christ-Church, Hampstead (1855); chapelain de l'évêque de Ripon, dans le nord de l'Angleterre (1861); doyen de Highgate (1878). Bickersteth est connu comme poète sacré et comme théologien. Sa première publication fut un recueil de vers, *Poems* (1848). Il a depuis fait paraître un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs ont eu un grand succès. Nous citerons parmi ses écrits dogmatiques, comme caractérisant sa tendance, *the Rock of ages or scripture testimony to the one eternal godhead of the Father and of the Son and of the holy Spirit, 1858*. Les principaux poèmes de Bickersteth sont *Yesterday, To day and for ever* (1866), en 12 livres, et *the Two Brothers* (1871). Mais son œuvre la plus connue est un recueil d'hymnes (1870 et 1876), qui fut adopté pour le culte anglican par un grand nombre de ministres en Angleterre et dans les colonies, *the Hymnal companion to the book of common prayer*. Ce petit manuel est devenu, pour beaucoup de fidèles, le complément de leur livre de prières. G. Q.

BICKERTON (Richard Hussey), amiral anglais, né le 11 oct. 1759, mort le 9 fév. 1832. Il entra fort jeune dans la marine, fut nommé lieutenant en 1777 à la suite d'une action d'éclat qu'il accomplit dans la guerre contre la France, fit campagne aux Indes en 1781, puis participa au blocus des ports et des côtes de France. Son activité lui valut le grade de contre-amiral (fév. 1799). En 1800 il prit part au blocus de Cadix et, à la suite de la capitulation de l'armée française d'Egypte, dirigea l'embarquement de nos troupes. De 1803 à 1804 il commanda l'escadre de la Méditerranée. Ses brillants états de service lui attirèrent une foule de dignités : vice-amiral le 9 nov. 1805 et lord de l'amirauté, amiral de la flotte bleue (31 juil. 1810), commandant en chef de Portsmouth (1812), commandeur de l'ordre du Bain (1813), lieutenant général des marins royaux (1818). En 1806 il avait été envoyé à la Chambre des communes par la ville de Poole.

BICKFORD. Cordeau combustible qui sert à transmettre le feu aux fourneaux de mine. Cet engin, que l'on appelle aussi *fusée lente*, se compose de poudre comprimée, contenue dans un boyau fait d'une double enveloppe de chanvre goudronné. Quand la transmission doit se faire dans l'eau, on se sert d'un bickford spécial rendu imperméable par une enveloppe de gutta-percha. Le bickford a un diamètre extérieur de 5 millim., il brûle régulièrement, avec une vitesse d'environ 1 centim. par seconde ou plus exactement de 1 m. par 90 secondes. Pour l'allumer, il faut éviter de se servir d'un corps flambant qui en brûlerait l'enveloppe. On doit employer soit un cigare ou une cigarette, soit une allumette ne présentant plus qu'une pointe charbonneuse en ignition, soit un petit fragment d'amadou. Il est bon, avant de se servir du bickford, de couper en sifflet l'extrémité à allumer, afin que la poudre s'y présente sur une plus grande surface, et de couper au contraire carrément l'extrémité qui doit plonger dans la charge.

BICKHAM (George), graveur anglais. On ne connaît pas la date exacte de sa naissance ; il mourut en 1758. C'est un des plus anciens caricaturistes politiques de la Grande-Bretagne. On a de lui six planches du *Ludicrous Philosopher*, le *Newmarket Racecourse* et plusieurs gravures humoristiques, publiées par Bowles. F. T.

BICOLS (V. Malaisie).

BICONCAVE (V. Lentille).

BICONVEXE (V. Lentille).

BICOQUE (La), en italien *Bicocca*. Villa des environs de Milan, à 7 kil. de la ville, sur la route de Lodi, dans laquelle Prosper Colonna s'était retranché en 1522, pour couper à l'armée française, commandée par Lautrec, les communications avec le lac Majeur et la Suisse. La position était presque inexpugnable. Néanmoins les Suisses, qui savaient que l'arriéré de leur solde était à Arona, s'obstinèrent à attaquer la Bicoque pour rouvrir les communications. La bataille eut lieu le 29 avr. 1522 ; l'indiscipline des Suisses qui attaquèrent séparément et trop tôt leur causa des pertes considérables. Le lendemain ils quittèrent l'armée. Les Français durent évacuer l'Italie septentrionale.

BICORNE. I. Botanique. — *Bicorne jaune*. Nom vul-

gaire du *Martynia lutea* Lindl., herbe annuelle de la famille des Pédalinées (V. MARTYNIE).

II. TÉRATOLOGIE (V. UTÉRUS).

BICSKE. Bourg de Hongrie, comitat de Szekes-Fejérvár. Il est remarquable par son château. Pop. 6,700 hab. Le 3 janv. 1849, Windischgrätz y reçut les députés de l'Assemblée de Pest qui venaient une dernière fois négocier une entente.

BICQUELEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. S. de Toul; 670 hab.

BICUIBA-RODONDA. Nom brésilien du *Myristica officinalis* Mart., arbre de la famille des Myristicacées (V. MUSCADIER).

BICYCLE. Le bicycle est le perfectionnement d'un appareil construit pour la première fois au commencement du siècle. C'est en 1816 que le baron Drais de Saverbrunn inventa la monture qui a donné naissance au bicycle actuel et qui fut baptisée des noms de *draisienne* et de *célérifère;* cet instrument, d'abord très grossier, se composait de deux roues d'égal diamètre, reliées par une traverse en bois sur laquelle le cavalier se plaçait à cheval, et c'est en frappant le sol alternativement avec l'un et l'autre pied qu'il arrivait à imprimer au véhicule une vitesse très considérable, disent les chroniqueurs du temps. Cette machine fit fureur à l'époque, la traverse servant de selle fut remplacée par un siège représentant le corps d'un cheval, d'un cerf, des monstres les plus bizarres (fig. 1), et plus tard, la tête de l'animal sup-

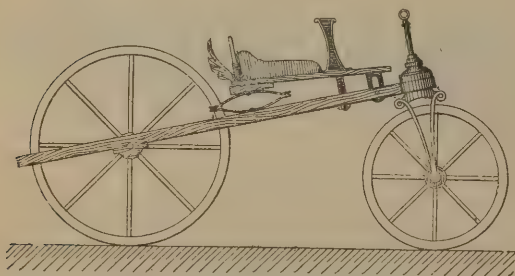


Fig. 1.

porta une tige en forme de T qui servit en même temps de gouvernail et de point d'appui au cavalier. Mais le célérifère, ne pouvant être utilisé qu'en terrain horizontal ou dans les pentes douces, semblait être abandonné, quand en 1855, un Français nommé Michaux, serrurier à Paris, ayant à réparer un tricycle, laissa l'appareil dans sa cour. Le jeune Michaux joue avec le tricycle; au lieu de trois roues il n'en met que deux, et il actionne la roue d'avant avec les pieds. Il essaye, il se lance, il tombe. Il se lance encore, sa course devient plus sûre. Chaque chute excite son courage. Le véhicule n'a plus que deux roues ; l'homme court sur cet appareil qui ne peut plus se tenir droit au repos et le bicycle est de nouveau inventé. Michaux adapta au moyeu de la roue de devant des manivelles coudées pour servir de pédales et permettre de faire avancer l'appareil sans mettre les pieds à terre. La maison Michaux se fonde, puis donne naissance à la Compagnie parisienne ; à partir de cette époque, les progrès de fabrication se succédèrent rapidement ; le fer, puis l'acier remplacèrent bientôt le bois, et vers 1870 on ne fit plus usage que de roues en fil de fer montées en tension, beaucoup plus légères, et sur lesquelles on appliqua successivement des bandages d'étoffe, de cuir et enfin de caoutchouc donnant prise sur le sol à la machine et amortissant son ferraillement sur le pavé.

La vitesse que l'homme peut atteindre monté sur un bicycle est la cause de l'enthousiasme dont on s'est pris pour ce nouveau mode de transport. La vitesse varie, on le comprend, avec la force du veloceman, avec la nature de l'inclinaison de la voie parcourue et selon la plus ou moins bonne construction de l'appareil. Le club bernois évalue à 10 kil. la vitesse à l'heure des velocemen sur les routes qui entourent Berne. A Paris, sur les bonnes promenades, la vitesse normale est de 15 kil. Dans une grande quantité de courses et sur des pistes accidentées, les vélocipédistes exercés parcourent 1 kil en deux minutes, soit 30 kil. à l'heure. Et sur une piste asphaltée, d'un niveau parfait, la vitesse peut atteindre 40 kil. ; ces derniers chiffres constituent, en réalité, des exceptions, car 30 kil. à l'heure pour un bicycle à roue motrice d'un mètre de diamètre représentent près de 10,000 tours de pédales : 3 tours environ par seconde! On conçoit qu'il faut un jarret doué d'une vigueur exceptionnelle pour fournir pendant un certain temps un semblable travail. De longs voyages ont été entrepris sur les bicycles. On cite, entre autres, celui de deux vélocipédistes qui ont accompli en six jours une course de 150 lieues, ce qui donne une vitesse moyenne de 25 lieues ou 100 kil. par jour. On trouve encore dans les annales de la vélocipédie qu'une course de 250 kil. a été faite en 20 heures consécutives y compris le temps du repos ; c'est 210 m. par minute ou 12,5 kil. à l'heure. Mais ces tours de force, si remarquables qu'ils soient d'ailleurs, au double point de vue de la vitesse obtenue et de la durée de la course, ne doivent être considérés que comme des faits exceptionnels, dus à des circonstances spéciales, et, en premier lieu, à l'excellence du veloceman. On ne saurait trop le répéter, le bicycle ne deviendra un véhicule réellement pratique que le jour où il n'exigera plus des voies parfaites. Alors, le facteur rural s'en servira pour faire ses tournées quotidiennes : quelques-uns s'en servent dès à présent d'une manière régulière ; des percepteurs, des employés des contributions les ont aussi adoptés ; on en fait usage dans l'armée. — En faisant en quelques lignes la théorie du bicycle nous verrons en effet ce qu'il a de bon. Chacun sait qu'il est plus facile de rouler un chariot que de le porter sur ses épaules. L'homme est à lui-même son propre fardeau ; s'il marche, il se porte ; s'il est monté sur un bicycle, il se roule. L'homme pèse en moyenne de 65 à 70 kilogr. et marche avec une vitesse de $1^{m}50$ à la seconde. Il développe donc un travail de 100 kilogrammètres environ. Si l'homme pouvait se rouler sans autre intermédiaire, l'effort de traction qu'il aurait à fournir sur une route ordinaire, en bon état, serait le $\frac{1}{30}$ de son poids ou 2 kgm. 14 à 2 kgm. 31, et le travail correspondant, en admettant la même vitesse de $1^{m}50$ par seconde, varierait de 3 kgm. 21 à 3 kgm. 46 ; mais il faut tenir compte du travail absorbé par le vélocipédiste lui-même. Nous l'évaluerons à 2 kilogrammètres, la vitesse étant de $1^{m}50$, ou à 8 kilogrammètres la vitesse étant de 6 m. par seconde, vitesse normale du bicycle. Dans cette nouvelle hypothèse, le travail que doit développer le voyageur pour son propre déplacement, la vitesse étant quadruplée, devient 12 kgm. 84 à 13 kgm. 84. Ces chiffres ajoutés aux 8 kilogrammètres, travail du bicycle, donnent : 20 kgm. 84 à 21 kgm. 84. Rapprochant ces chiffres du premier que nous avons posé, 100 kilogrammètres, travail de l'homme en marche, nous voyons que le bicycle a pour effet de réduire le travail dans le rapport de 20 à 100 ou de 1 à 5, en quadruplant l'effet produit, c.-à-d. la vitesse obtenue. On admet dans tout ce qui précède un terrain horizontal et en bon état. Si la route présente des montées ou des accidents, l'avantage du bicycle disparaît promptement. Par contre, il est vrai, le véhicule devient automoteur aux descentes et le voyageur se laisse entraîner sans fatigue. Nous bornerons à ces quelques lignes la théorie du bicycle, ajoutant seulement que lorsque du bicycle on passe au tricycle, on perd en force dépensée ce que l'on gagne en stabilité.

Le bicycle ordinaire (fig. 2) se compose d'une grande roue motrice et directrice dont l'axe porte les manivelles et les pédales ; cette roue supporte sur son essieu, une

fourche tubulaire surmontée d'une tête portant le gouvernail armé de poignées et, dans cette tête, vient s'emboîter un pivot qui termine un grand tube recourbé dont l'autre extrémité est munie d'une petite roue de 40 centim. de diamètre environ; c'est sur ce tube, appelé *corps de bicycle*, que se fixent le ressort et la selle, de façon à maintenir le centre de gravité du cavalier sur une verticale située entre les deux roues, et à 5 ou 10 centim. du centre de la grande. Il y a peu d'inventions aussi simples que celle du bicycle; il y en a peu qui aient été l'objet de brevets pris dans un temps plus court. Ce que l'on a inventé de soi-disant perfectionnements qui ne sont, pour la plupart, que des complications inutiles, est inimaginable. Ces inventions ont trait les unes à la forme générale du bicycle, les autres à telle ou telle de ses parties. On a cherché enfin à employer des moteurs autres que les forces de l'homme; le vent, la vapeur, l'électricité. Mille moyens ont été proposés, chaque constructeur a le sien pour réunir les deux roues du bicycle et poser sur la pièce qui les assemble la selle du cavalier. La roue d'avant est généralement motrice, directrice et porteuse. Certains bicycles reçoivent, au contraire, leur direction par l'arrière. De tout temps, l'attention des constructeurs s'est portée plus particulièrement sur les moyens d'augmenter la stabilité des bicycles, ce problème a trouvé sa solution dans le principe de construction de la *bicyclette*; celle-ci diffère complètement du grand bicycle, elle a deux roues égales de 0^m75 de diamètre environ, reliées entre elles par un bâti qui porte la selle et l'axe des pédales. L'effort exercé sur ces pédales est transmis à la roue de derrière qui est toujours motrice, par une chaîne et deux engrenages multiplicateurs calculés pour obtenir une vitesse égale à celle d'un bicycle à grande roue. Le poids du bicycliste porte principalement sur la roue motrice, de sorte que la culbute en avant, par-dessus la directrice, est absolument impossible, et les chutes de

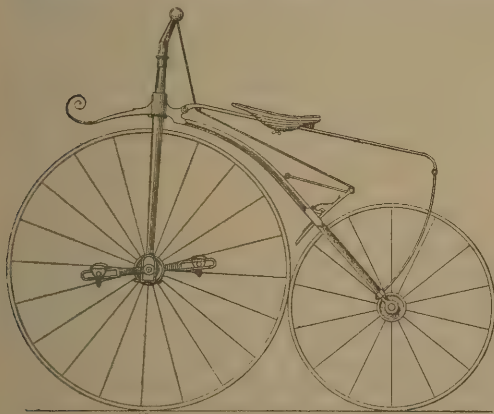


Fig. 2.

côté ne sauraient non plus se produire, puisque les pédales fonctionnent à quelques centimètres seulement du sol. M. Renard construit des bicycles (fig. 3) dont la plus grande roue a 2 m. de diamètre. En tournant la tringle du gouvernail on fait descendre deux tiges, dont les extrémités coudées sont reportées au dehors par des guides en hélice, et donnent une stabilité suffisante pour qu'on puisse monter sur les marchepieds fixés le long du corps. Pour partir, on tourne vivement le gouvernail, les points d'appui se relèvent et guidés par les hélices ils décrivent un arc de cercle qui les rapproche du plan de la roue de devant; on agit en même temps sur les pédales qui sont remontées à la hauteur du pied, au moyen d'un parallélogramme, et le mouvement des jambes est exactement le même que dans le bicycle ordinaire. Avec un modèle de 1^m60 on a pu aller à Rouen et revenir en dix heures, ce qui correspond à une vitesse de 28 kil. à l'heure; le modèle de 2 m. en acier et en caoutchouc, pèse 25 kilogr. En dehors de l'homme, le vent reste le seul

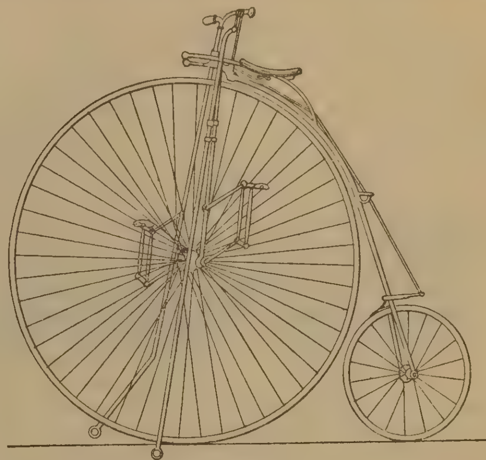


Fig. 3.

moteur facilement applicable aux bicycles. Une voile légère peut être ajoutée à l'instrument, sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le cavalier, lorsque le calme ou une direction contraire le force à la laisser fermée. Le *Vélocipède illustré* rapporte qu'une vitesse de 25 kil. à l'heure a pu être obtenue sans fatigue, à l'aide d'une voile, sur un terrain plat; 3 kil. ont été parcourus sans que les pieds touchent les pédales.

Les perfectionnements des différentes parties des bicycles ont été généralement plus heureux que ceux qui ont porté sur l'ensemble. Les manivelles ou les *pédivelles* (comme on devrait les appeler), ont été améliorées. Le frein, le gouvernail, la lanterne, les burettes de graissage, la selle, se font aujourd'hui avec un soin et une perfection qui seront difficilement dépassés. La jante a d'abord été garnie d'un boudin plein, rond ou rectangulaire, en caoutchouc servant à empêcher les chocs produits par les inégalités et les aspérités du terrain. Aujourd'hui, ce boudin est creux et contient un fil de fer dont les extrémités sont réunies par un écrou à deux pas contraires et serrant le caoutchouc contre la jante de la roue. M. Surrey fait des jantes de roues en forme d'U (fig. 4), formées en gorge pour recevoir le caoutchouc et construites en fine tôle d'acier; leur résistance est telle que, sans le secours des rais tendus, elles supportent sans fléchir le poids de plusieurs hommes, les rayons sont ainsi préservés de toute secousse; ils sont en acier, très fins, et au nombre de 90 à 200, suivant le diamètre de la roue; cette quantité de rayons donne à l'ensemble une très grande rigidité. Les inventeurs ont souvent cherché à simplifier le moyen de transmission du moteur à l'appareil. Ils ont proposé des pédales disposées de diverses manières, dans le but de remplacer le mouvement de rotation des pieds par un simple mouvement de va-et-vient. Aucun de ces moyens n'a réussi. Tous ont été trop compliqués et ont absorbé une telle fraction de la force motrice qu'il n'y avait plus avantage à les employer. Les métaux de la meilleure fabrication et les plus légers ont été appliqués à la fabrication des bicycles. Le fer a de bonne heure remplacé le bois, puis on s'est servi de l'acier et du bronze d'aluminium. Le but que tous les constructeurs se sont proposé a été de fabriquer un appareil qui unisse la plus grande légèreté à la plus grande solidité. On a successivement diminué les dimensions des différentes parties du

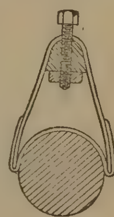


Fig. 4.

véhicule jusqu'au moment où elles sont devenues si faibles qu'on a dû s'arrêter, dans la crainte de ne pas les voir résister aux efforts auxquels elles peuvent être soumises.

Les bâtis des bicycles sont actuellement construits en tubes d'acier, étirés à froid, brasés et assemblés très solidement avec les pièces en acier forgé et coulé. Tous les frottements sont généralement sur billes. L'essieu reçoit le mouvement de rotation des manivelles directement ou par l'intermédiaire d'un mouvement différentiel. Grâce à la série de perfectionnements apportés dans la construction des bicycles, jantes et fourches creuses, on est arrivé à fabriquer des bicycles de route du poids de 16 kilogr., et cela sans compromettre la solidité ni la rigidité de ces machines ; pour les instruments de course on a même été plus loin, et il existe des bicycles pesant 9 kilogr. L. KNAB.

BIDA COLONIA. Ancienne ville et colonie de la Mauritanie césarienne (Ptolémée, IV, 2). Il est parlé d'une *Bida Colonia* dans les notices de l'Empire, sect. : 50. Ce fut un siège épiscopal. E. PETIT.

BIDA. Capitale du Noupé, sur la Lauja, petite rivière, affluent du Bakou, qui rejoint le Niger en amont d'Eggan. Entourée de petites collines bien cultivées, la ville qui est de fondation récente a pris une rapide extension ; c'est aujourd'hui une grande cité bien fortifiée, avec de larges rues, des places, des marchés, des écoles, des mosquées ombragées de beaux arbres : elle aurait près de 100,000 hab. suivant le missionnaire J. Milum. Les habitants, très industrieux, tissent et teignent des étoffes, fondent et forgent le fer, travaillent le cuir et font même des verroteries. Le commerce est aussi assez florissant, bien que le Bakou ne soit navigable qu'une partie de l'année, et il y a à Wonangi, à huit milles au S., une factorerie anglaise. Le souverain de Noupé, bien que musulman fervent, accueille bien les Européens. E. CAT.

BIBL. : J. MILUM, *Notes a journey from Lagos up the River Niger, to Bida apital of Nupe and Illorin in the Yoruba country*, 1879-1880, dans les *Proceedings of the R. geographical Society of London*, 1881, n° 1, p. 26-38.

BIDA (Alexandre), peintre et dessinateur français, né à Toulouse en 1813. Bien qu'élève d'Eug. Delacroix, le talent de Bida ne porte cependant pas l'empreinte de ce maître ; il acquit en effet de bonne heure une note individuelle et toute particulière, surtout après un voyage qu'il fit à Constantinople et en Orient. Les types, les mœurs et les sites de la Judée l'impressionnèrent profondément. Après une absence de deux ans, de 1844 à 1846, il débuta au Salon de 1847 par un *Café turc à Constantinople* et un *Café sur le Bosphore* qui annonçaient un orientaliste enthousiaste. Malgré quelques tableaux estimables, c'est surtout comme dessinateur qu'il acquit une réputation de premier ordre ; une observation très juste de la vérité des scènes, des attitudes et des costumes, un rare sentiment des valeurs et une certaine élévation de style, le classeraient à la suite de Decamps, si un dessin d'une précision un peu sèche, des modelés minces et des contours découpés, n'empêchaient de le compter au nombre des véritables coloristes. Ses principales œuvres sont, avec des portraits : *Femmes turques dans un cimetière* (S. 1848) ; *Barbier arménien* (S. 1850) ; *la Cérémonie du Dosseh, au Caire* ; *le Mur de Salomon à Jérusalem*, *un réfectoire de Moines grecs* (S. 1855 ; ces deux derniers dessins sont au musée du Luxembourg) ; *l'Appel du soir, en Crimée* ; *le Chant du Calvaire* tiré de la *Dalila* d'Oct. Feuillet (S. 1857) ; ces deux dernières œuvres montrèrent que M. Bida n'avait pas uniquement un talent d'orientaliste, mais qu'il pouvait exceller aussi à rendre les scènes militaires et les sujets d'une sentimentalité délicate. Il reprit ses thèmes favoris par *un Corps de garde d'Arnautes* (S. 1859) ; *le Massacre des Mamelucks* (S. 1861) ; *les Vierges folles* ; *Hérodiade* (S. 1867) ; *Prédication de saint Paul à Athènes* ; *la Cène* (S. 1870) ; *Jérôme Savonarole*, aquarelle (S. 1875). Attaché depuis 1861 à l'illustration du *Tour du Monde*, il commença en 1867 une série de grands dessins pour l'illustration des *Evangiles* (traduct. de Bossuet, in-fol., parus en 1873). Il poursuivait en même temps l'exécution d'une suite de dessins pour les œuvres complètes d'*Alfred de Musset* (1865-1866, 10 vol. in-8), pour le livre de *Ruth* (1776), l'histoire de *Joseph* (1878), le livre de *Tobie* (1880) et celui d'*Esther* (1882), le *Cantique des cantiques* (1886), etc. Une collection de ces dessins lui valut un succès à l'Exposition universelle de 1878, quoique l'inspiration véritablement religieuse y fasse un peu défaut. M. Bida a obtenu une médaille de 2e classe en 1848, de 1re classe en 1855 (Expos. univ.), de 1re classe en 1867 (Expos. univ.), un rappel de médaille de 1re classe en 1878 (Expos. univ.). Décoré en 1855, il a été nommé officier de la Légion d'honneur en 1870. Bida est l'auteur d'une fort élégante traduction d'*Aucassin et Nicolette*, chantefable du XIIe siècle, publiée avec des compositions de lui (Paris, 1878, in-8). Ad. T.

BIDACHE (en basque *Bidachune*, au M. A., *Vidaxen*, *Bidaxen*). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, sur la Bidouze et un affluent de cette rivière, le Lihurry, qui sépare Bidache de la com. de Bardos ; 2,644. hab. Fabriques de gants et carrières de pierre importantes, connues et exploitées depuis un siècle seulement. Foires, le 4 avr. et le 30 nov., la seconde très suivie et très renommée, établie en 1608 par le duc Antoine II et qui fut l'objet d'un traité spécial entre ce prince et Henri IV. Bidache était, avant la Révolution, une souveraineté qui appartint de tout temps à la maison de Gramont. Cette souveraineté date du XIe siècle et paraît s'être formée à la faveur des luttes incessantes que se livraient à cette époque, dans les pays de Soule, Mixe et Ostabaret, les ducs de Guienne et les vicomtes de Béarn et de Dax. Vers 1215, sous le règne d'Arnaud-Guillem Ier, qui le premier porta le titre de souverain de Bidache, l'indépendance de cette terre fut officiellement constatée dans un traité conclu entre ce prince et le vicomte de Béarn, Guillaume-Raymond. Depuis, les rois de France, de Navarre et autres princes l'ont toujours reconnue. Vainement, en 1710, le parlement de Pau contesta-t-il aux Gramont cette puissance souveraine. Le conseil d'État, devant qui fut portée l'affaire, leur donna gain de cause. Les Gramont exerçaient donc à Bidache tous les droits régaliens. Ils jugeaient en dernier ressort, sans appel. Le procès de Louise de Roquelaure, femme du prince Antoine II, accusée d'infidélité par son mari, condamnée à mort par la cour de Bidache et exécutée en 1611, malgré tous les efforts et toute l'influence de son père, le maréchal duc de Roquelaure, est une preuve frappante de ce droit. Ils accordaient des lettres de grâce, de rémission, concédaient des privilèges, signaient des traités, faisaient des lois. Ainsi le prince Philibert, en 1575, ordonnait la rédaction des coutumes de Bidache. Ils entretenaient enfin sur leurs terres un corps de troupes qu'on appelait, aux derniers siècles, les *Bandes gramontoises*.

Le château de Gramont, assis sur un mamelon qui domine la vallée de la Bidouze, existait au XIe siècle. A compter de 1250, il devint, de ce côté des Pyrénées, la résidence principale des Gramont. Il soutint, en 1523, un siège de vingt jours contre l'armée de Charles-Quint ; cette armée, forte de 24,000 hommes, ne put s'en emparer qu'en le brûlant entièrement. Claire de Gramont, vers 1530, commença sa réédification ; Antoine Ier, son fils, la continua, et la comtesse Corisande d'Andoins, au XVIIe siècle, y ajouta de nouvelles constructions. Mazarin y reçut, en 1659, une hospitalité brillante. La Révolution en fit un hôpital militaire, en 1794 ; mais deux ans après, une nuit de mars 1796, il fut incendié une seconde fois par le directeur de l'hôpital, dit-on, qui ne trouva que ce moyen pour arranger une comptabilité fort embrouillée.

Il n'en reste plus que des ruines, la tour, un des pavillons et le portail d'entrée. — Les grandes écuries monumentales, bien conservées, qui sont en face le château, ont été construites au XVIIe siècle. — L'église, de style



Ruines du château de Gramont.

roman, en partie reconstruite au XVIe siècle, renferme le tombeau de la famille de Gramont. L. FLOURAC.

BIBL. : *Histoire de la maison de Gramont*; Paris, in-8. — *Notice historique sur Bidache*; Bayonne, 1878, pet. in-8.

BIDAL (V. ASFELD).

BIDANET (Teint.). Suie de cheminée qui sert à faire une couleur brune; cette couleur n'est pas solide, elle durcit le tissu et lui laisse une odeur forte et désagréable. Suivant M. Chevreul, une partie de suie provenant d'une cheminée à parois en plâtre a donné, en bouillant un quart d'heure avec dix parties d'eau, une liqueur d'un brun roux cédant à l'alcool et ensuite à l'éther une matière jaune qui communique à la laine alunée une couleur d'un jaune orangé. L'emploi du bidanet a toujours été d'un effet incertain et mal défini.

BIDAR, BIDER ou BIDDERY. Ville de l'Indoustan, dans le Dekkan, ch.-l. de la province de son nom. Cette ville qui fut jusqu'au milieu du XVIe siècle, avant l'invasion des mahométans, la capitale d'une principauté hindoue, est située dans une vaste plaine entourée d'une enceinte flanquée de tours rondes, et présentant un développement de 10 kil. De beaux édifices témoignent de l'ancienne richesse de cette ville, et ses artisans, héritiers d'une industrie jadis très active, ont encore un secret de fabrication pour le *métal de Bidar*, alliage de cuivre, de plomb, d'étain et de zinc, que l'on emploie pour faire des bijoux rehaussés d'or ou d'argent. M. D'E.

BIDARD (Théophile), homme politique français, né à Rennes en 1806, mort à Rennes le 23 oct. 1877. Professeur de procédure à la Faculté de Rennes, il fut député à l'Assemblée constituante de 1848, et fit partie du comité d'instruction publique. Démissionnaire le 24 févr. 1849, il ne fut pas réélu à la Législative. Ses protestations contre l'Empire et les candidatures officielles lui attirèrent une mise à la retraite et le firent élire à l'Assemblée nationale de 1871 par le dép. d'Ille-et-Vilaine. Il se fit remarquer par son hostilité à l'égard de M. Thiers, et il s'occupa notamment des lois sur l'organisation de la magistrature, sur la nomination des magistrats et sur le droit d'association.

BIDARRAY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Etienne-de-Baigorry; 1,111 hab.

BIDART. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Saint-Jean-de-Luz; 1,409 hab.

BIDASSOA. I. GÉOGRAPHIE. — La Bidassoa (en espagnol *Vidasoa*, en basque *Bidossa*), est une rivière d'Espagne formée par la réunion de deux torrents de la vallée de Bastan; elle porte d'abord le nom de *Baztanzubi*, se rétrécit à la gorge de Ascape, passe à Oronoz, se grossit de l'*Arczesi*, de l'*Ernazabal* et du *Velate*, passe près de Reparazea, où il y a un grand pont de pierre et prend là son nom de Bidassoa Elle traverse ensuite la vallée de Saint-Esteban de Lerin, passe à Vera, puis forme la limite entre l'Espagne et la France. Un peu au dessous elle est franchie par un pont de la route qui met en communication les deux pays, puis forme la célèbre *île des Faisans*. Là, la rivière commence à se diviser en plusieurs bras qui forment des méandres capricieux, et comprennent entre eux des îles verdoyantes et bien cultivées. Elle reçoit de nombreux ruisseaux, et se jette dans la mer près de Fontarabie, laissant à sa droite la ville française de Hendaye, à sa gauche le cap et le fort du Higuer. Cette rivière n'a que 70 kil. de cours, dont les douze derniers entre la France et l'Espagne; mais elle roule une masse d'eau assez considérable, est très poissonneuse (lubines, truites et saumons), sert de voie de communication pour le transport des bois de construction de la Navarre à la mer, et est surtout célèbre par le rôle de frontière qu'elle a depuis la plus haute antiquité. — Le mouvement commercial est de peu d'importance : 20,000 tonnes en 1886. E. CAT.

II. HISTOIRE. — Le nom de la Bidassoa a été attaché à quelques événements remarquables. C'est sur ses bords, à Fontarabie, pendant les premiers mois de 1526, que le roi François Ier fut délivré de l'étroite captivité, où Charles-Quint le tenait depuis Pavie, et échangé contre les otages que la France devait fournir à l'empereur jusqu'à l'entière exécution du traité de Madrid. En 1659, le 7 nov., le cardinal Mazarin et don Luis de Haro signèrent, dans l'île des Faisans, au nom de la France et de l'Espagne, le fameux traité des Pyrénées. — Le 7 avr. 1823, l'armée française, commandée par le duc d'Angoulême, entrant en Espagne pour aller raffermir le trône de Ferdinand VII, rencontra sur la rive espagnole un corps de volontaires français avec le drapeau tricolore qui essayèrent, mais vainement, d'entraîner leurs compatriotes dans leur parti.

— Citons enfin le traité conclu à Bayonne entre la France et l'Espagne, le 2 déc. 1856, puis signé définitivement à Paris, le 24 août de l'année suivante, qui fit de la Bidassoa la frontière des deux pays depuis Chapitelacoaria, situé sur la rive droite, jusqu'à son embouchure dans la rade du Figuier. L. FLOURAC.

BIBL. : P. RAYMOND, *Dictionnaire topogr. des Basses-Pyrénées*; Paris, 1863, in-4.

BIDAULT (Denis), financier et diplomate français, né vers 1440, mort le 18 juin 1506. Notaire et secrétaire du roi, receveur-général des finances (1481), puis président de la chambre des comptes de Paris (1495), il fut envoyé par Charles VIII en ambassade extraordinaire (1494) à Rome, à la veille de l'expédition que le roi allait tenter en Italie. Il eut pour collègues au cours de cette mission le sieur d'Aubigny, l'évêque d'Autun (Jean de Chôlon), Jean de Gannay, seigneur de Persan et Pierre Briçonnet, général des finances en Languedoc. Brantôme ajoute à tort aux noms qui précèdent ceux de Commines et de son beau-frère, Jean de Chambes de Montsoreau, qui en réalité furent dépêchés à Venise. R.

BIBL.: COMMINES, *Mémoires*; Paris, 1840-1847. — BRANTÔME, *les Grands capitaines françois*; Paris, 1866, t. II. — DESREY, *Chroniques de Charles VIII*; Paris, 1510.

BIDDEFORD. Port d'Angleterre, comté de Devon; 6,969 hab. ; fabrique de laine, de tapis, d'agrès, pêcheries, commerce de céréales. Situé au fond du golfe de Barnstaple, il est assez animé pendant la belle saison. L'industrie locale a été créée par des Français réfugiés après la révocation de l'Edit de Nantes.

BIDDEFORD. Ville de l'Etat du Maine, comté d'York (Etats-Unis), sur la rive droite du Saco, en aval des Chutes, et à 10 kil. de l'embouchure; 12,500 hab. Scieries et manufactures. Pêche, cabotage.

BIDDER (George-Parkes), ingénieur anglais, né en 1800, mort le 20 sept. 1878. Fils d'un pauvre ouvrier et doué de bonne heure d'une rare aptitude pour le calcul, il allait de ville en ville, se montrant comme enfant prodige. Stephenson, le célèbre ingénieur avec lequel, il fut mis en rapport, sut utiliser ses talents. Bidder devint ingénieur, fut chargé de la construction de plusieurs lignes de chemins de fer et dirigea la Compagnie du télégraphe électrique. En 1860 et en 1861, il fut président de l'*Institution of civil engineers*. Il était membre de la Société royale de Londres. L. S.

BIDDERY (V. BIDAR).

BIDDLE ou BIDLE (John), théologien anglais, l'un des premiers adhérents aux doctrines unitaires en Angleterre, né à Wotton-under-Edge (Gloucester) en 1615, mort en 1662. Il fit de brillantes études à l'Université d'Oxford et obtint le grade de maître ès arts, en 1641. Vers cette époque, il retourna dans sa ville natale et y fut nommé directeur de l'école libre de la paroisse Saint-Mary de Crypt. Très versé dans la connaissance de l'antiquité profane, il résolut de consacrer une partie de son temps à l'étude des livres saints. La lecture de la Bible lui ayant fait concevoir des doutes sur le dogme de la Trinité, il n'hésita pas à divulguer le résultat de ses recherches aux personnes de son entourage. Dénoncé par de faux frères (1645) il fut, après avoir subi les alternatives de rigueur et de clémence d'une jurisprudence indécise, condamné à cinq ans de prison. De Newgate, où il fut enfermé, Biddle en appela à l'opinion publique et fit paraître, en 1647, une *Lettre à sir Henry Vane* et un traité ayant déjà circulé sous forme de manuscrit, pièce précédemment saisie par l'autorité ecclésiastique, au moment de son arrestation *Twelve arguments drawn out of the Scripture, wherein the commonly received opinion touching the Deity of the holy Spirit is clearly and fully refuted*. Pour toute réponse, le Parlement fit brûler cet ouvrage par la main du bourreau et édicta la peine de mort contre les fauteurs d'hérésies. Quoique directement menacé par cette ordonnance, Biddle publia, l'année suivante, deux nouvelles pièces empreintes du même esprit. *Confession of faith touching the holy Trinity, according to the scripture ; The testimonies of Irenæus, Justin Martyr, Tertullian, Novatianus, Theophilus, Origen... as also of Arnobius, Lactantius, Eusebius, Hilary and Brightman, concerning that one God and the persons of the holy Trinity*. Mais, à la faveur des préoccupations politiques de l'époque et grâce à l'appui des Indépendants, Biddle eut la vie sauve. Elargi à la mort de Charles Ier, il fut presque immédiatement réintégré à Newgate par le président Bradshaw. Il n'obtint la liberté complète qu'en 1652, lors de la proclamation de l'amnistie du 10 fév. de cette année *(Act of oblivion)*. Avec un zèle qui ne se démentit point, il se rendit à Londres, groupa ses adhérents et leur interpréta l'Ecriture sainte, dans les réunions hebdomadaires du dimanche, avec les lumières de la raison et dans le sens des doctrines sociniennes exposées dans le *Catéchisme de Rakov*. Là ne se borna pas son activité; il publia un nouveau *Catéchisme* conforme à ses propres opinions théologiques sous le titre de : *Twofold catechism*, l'un appelé *A scripture catechism*, l'autre *A brief catechism for children*. Il fit paraître, en outre, une vie de Socin. Les persécutions sévirent de nouveau contre lui ; ses livres furent brûlés et il fut sommé de comparaître devant le Parlement. Il ne dut la vie qu'à l'intervention de Cromwell, qui le déporta dans une des Sorlingues (1655), et lui rendit la liberté en 1658. Sous Charles II, le malheureux Biddle, ne sachant résister à la voix de sa conscience, fut de nouveau arrêté et condamné à la prison jusqu'à complet paiement d'une amende de 100 livres (2,500 fr.). Il y mourut des privations qu'il endura. G. Q.

BIBL. : JOSHUA TOULMIN, *Life of John Biddle*, 1815. — Rob. WALLACE, *Antitrinitarian biography*; Londres, 1850. — G. BONET-MAURY, *Des origines du christianisme unitaire chez les Anglais* ; Paris, 1188.

BIDDLE (Edward), commodore américain, né en 1750 à Philadelphie, mort en 1778. Il commanda un brick pendant les premiers temps de la guerre de l'Indépendance et reçut en 1777 le commandement de la frégate *Randolph* (32 canons) et bientôt après celui d'une petite escadre avec le titre de commodore. En 1778, comme il venait d'engager le combat contre un vaisseau anglais, *the Yarmouth*, son bâtiment sauta ; Biddle périt avec tout son équipage. Aug. M.

BIDDLE (James), marin américain, né à Philadelphie en févr. 1783, mort le 1er oct. 1848. Dans la guerre de 1812 entre les Etats-Unis et l'Angleterre, il prit part comme lieutenant en premier au combat du sloop américain *the Wasp* contre le sloop anglais *the Frolic*. Celui-ci fut pris et J. Biddle en reçut le commandement. Mais les deux bâtiments furent bientôt après capturés par un vaisseau de ligne britannique, *the Poictiers*, de 74 canons, et conduits aux îles Bermudes. L'année suivante, Biddle captura un bâtiment anglais, *the Penguin*, à l'île Tristan-d'Acunha (1813). Le Congrès lui décerna pour cet exploit une médaille d'or. En 1815 il fut fait capitaine, fut chargé en 1845 d'une mission diplomatique en Chine et mourut en 1848 à Philadelphie. Aug. M.

BIDDLE (Clément-Cornell), économiste américain, né à Philadelphie le 24 oct. 1784, mort le 21 août 1855. Il entra d'abord dans la marine de l'Etat qu'il quitta bientôt pour étudier le droit. Nommé en 1807 capitaine de dragons, il démissionna presque aussitôt, leva en 1812 une compagnie de volontaires, les *State Fencibles*, et, après que les Anglais se furent retirés de Baltimore, renonça de nouveau à la carrière militaire pour se consacrer entièrement à l'étude de l'économie politique. Il travailla à la traduction annotée de l'ouvrage de J.-B. Say : *Treatise on political economy* (Boston, 1821, 2 vol. ; 2e édit., Philadelphie, 1851) et prit une part prépondérante à l'élaboration de la convention libre-échangiste de Philadelphie (1831). L. S.

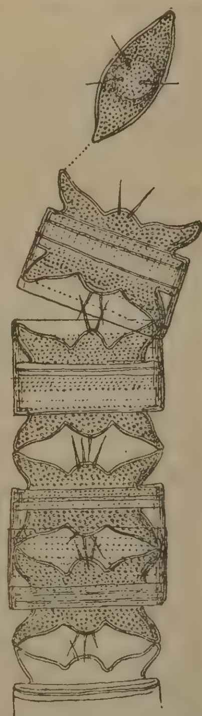
BIDDLE (Nicholas), né à Philadelphie le 8 janv. 1786, mort le 27 févr. 1844, principalement connu aux Etats-Unis

par la lutte qu'il eut à soutenir de 1829 à 1836, en qualité de président de la Banque nationale des Etats-Unis, contre le président Jackson. Il ne semblait pas destiné à devenir un jour le directeur d'un grand établissement financier. Très brillant élève de l'Université de Pennsylvanie, il étudia le droit de quinze à dix-huit ans à Philadelphie et en 1802 suivit à Paris, comme secrétaire, Armstrong, nommé ministre des Etats-Unis près le gouvernement français. Ses goûts, à cette époque, étaient principalement tournés du côté des lettres et des arts. Son père était un patriote de l'époque révolutionnaire, qui avait été vice-président de l'Etat de Pennsylvanie, alors que Franklin en était le président. Nicholas Biddle était le neveu du commodore Edward Biddle, mort en 1778 dans un combat contre un navire anglais. Il avait six frères, tous engagés au service de l'Union, pendant la guerre de 1812, dans la marine, l'armée ou la milice. Membre du Sénat de Pennsylvanie au moment où la guerre éclata, il proposa des mesures vigoureuses pour la défense militaire de l'Etat, et en 1815 fit adopter par la législature un rapport contre les théories séparatistes de la Convention de Hartford. En 1818 il fut candidat du parti démocratique pour un siège au Congrès, mais échoua. Le Congrès ayant voté en 1816, sur la proposition du secrétaire du Trésor, Dallas, le rétablissement pour vingt ans d'une Banque nationale des Etats-Unis, en vue de remettre un peu d'ordre dans les finances fédérales, dérangées par la guerre, Monroe qui avait eu Nicholas Biddle pour secrétaire pendant sa mission à Londres en 1805-7, le nomma membre du conseil des directeurs de la Banque et le chargea, aux termes d'une résolution du Congrès, de recueillir les lois et règlements des pays étrangers concernant le commerce, la circulation monétaire, les poids et mesures. Le résultat de ce travail fut un volume intitulé *the Commercial Digest*. En 1823, Langdon Cheves quittant la présidence de la Banque, Biddle fut élu pour lui succéder. On lui reprocha de mettre au service du parti whig, auquel il appartenait par ses relations et ses amitiés, l'influence considérable du grand établissement dont il dirigeait les destinées. Aussi, le président Jackson, dès son avènement à la présidence (1829), se posa-t-il devant le Congrès en adversaire irréconciliable du renouvellement du privilège de la Banque. Après diverses péripéties de cette lutte qui appartiennent à l'histoire générale des Etats-Unis, le privilège ne fut en effet point renouvelé et la Banque perdit son caractère fédéral (1836), mais continua à fonctionner comme Banque d'Etat autorisée par le gouvernement local de la Pennsylvanie, avec Biddle pour président. L'établissement ne prospéra pas sous sa nouvelle forme et tomba en faillite en 1841. Bien que Biddle se fût retiré en 1839, l'opinion publique le tint responsable du désastre. Il se défendit habilement, mais la maladie le prit bientôt après et il mourut en 1844. — Nicholas Biddle s'était distingué dans les lettres avant de s'adonner à la finance. Il écrivit le récit de la célèbre exploration de Lewis et de Clarke, dans le Far West, avec les matériaux laissés par Lewis qui venait de mourir subitement. Il avait été lié avec Jefferson et prononça son éloge funèbre devant la Société philosophique de Philadelphie. Il fut vers 1810 un des rédacteurs du *Port-Folio*, magazine en vogue à cette époque, et y écrivit notamment de nombreux articles sur les beaux-arts. Aug. M.

BIDDLECOMBE (Sir George), officier de marine et hydrographe anglais, né en 1807, mort en juill. 1878. Il servit d'abord dans la marine marchande, prit part, en 1824, à la guerre de Birmanie, et passa en 1828 dans la marine de l'Etat. Appelé en 1854 à un commandement dans la mer Baltique, il fut nommé en 1855 capitaine de port adjoint à Devonport, puis promu capitaine de vaisseau, et fut créé chevalier par la reine Victoria le 25 juin 1873. Il s'est acquis la réputation d'un habile hydrographe par d'importants relevés effectués de 1828 à 1854 sur les côtes de l'Espagne, de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, dans les îles Ioniennes, le détroit des Dardanelles, la mer Noire et la baie de Saint-Jean-d'Acre, à l'embouchure du Tage, sur les côtes de la Jamaïque, dans la rade de Sveaborg et autour de l'île d'Aland. Il a, en outre, publié d'intéressantes études sur la tactique navale *(Naval tactics, Steam fleet tactics)*, l'art du gréement *(the Art of rigging)* et la Manche *(Remarks on the english Channel)*. L. S.

BIDDULPH (John), voyageur et géographe anglais, colonel de l'armée de l'Inde, né à Londres le 25 juil. 1840, Biddulph accompagna Forsyth dans son voyage au Pamir (1873). Nommé résident à Tilgit, Biddulph effectua plusieurs excursions dans le Yanin et le Tchitral et releva de nombreux itinéraires utilisés par le *Survey* de l'Inde. En dehors de sa collaboration à divers travaux géographiques, Biddulph publia en 1880 : *The Tribes of Hindoo Koosh*, London, in-8. P. Lemosof.

BIDDULPHIA (Gray 1831) (Bot.). Genre de Diatomacées, servant de type à la famille des *Biddulphiées*. Les frustules, dans ce genre, sont de formes si variables, qu'il est impossible de faire une description exacte de leurs caractères génériques. Les frustules sont réunies en filaments continus ou en zig-zag, attachés par l'une des extrémités aux plantes marines; les valves aréolées sont convexes, irrégulières, elliptiques, sinuées quelquefois sur les bords, munies d'épines au centre et de cornes ou de renflements aux angles extrêmes. Les frustules, vus de côté, présentent, à leur entier développement, une large zone, laissant voir plusieurs lignes de ponctuations. Ce genre est représenté sur nos côtes par huit ou dix espèces, qui toutes sont de formes très élégantes sous le microscope. P. Petit.


Biddulphia aurita Gray.

Bibl. : Gray, 1831, *Arr; Of Brit. Plants*, I, p. 294. — Greville, *Mic. Journ*, 1862. — Roper, *Transac. mic. soc.*, 1859, p. 1. — Ad. Schmidt, *Atlas*, nombreuses figures.

BIDDULPHIÉES (Bot.) (*Biddulphieæ et Anguliferæ* Pritch. *Infus.*, p. 846 et 852). Famille de Diatomacées, dont les frustules, de formes très variables, sont réunis en filaments continus, ou en zig-zag quand l'adhérence n'a lieu que par l'un des angles. Les valves sont aréolées ou ponctuées, elliptiques, orbiculaires, ovales, triangulaires, ou quelquefois ayant quatre, cinq ou six angles ; elles sont munies d'appendices épineux, et souvent ornées, vers leurs extrémités, de prolongements arrondis ou de cornes plus ou moins longues, tantôt droites, tantôt obliques. La zone est ordinairement fort large et couverte de ponctuations régulières. Cette famille comprend les genres *Amphitetras, Anaulus, Biddulphia, Eucampia, Hemiaulus, Hydrocera, Isthmia, Lithodesmium, Terpsinoe* et *Triceratium*. P. Petit.

BIDENS. I. Religion romaine. — On appelait ainsi la jeune brebis destinée au sacrifice chez les Romains (sans doute parce qu'elle devait n'avoir que deux dents, ou encore parce qu'elle avait deux dents plus longues que les autres).

II. Archéologie romaine. — Instrument à deux dents

chez les Latins. On appelait spécialement de ce nom la



Bidens, d'après une pierre tumulaire.

houe à deux fourchons, dont le nom complet était *raster bidens*. C. J.

III. Botanique. — Genre de plantes, de la famille des Composées, établi par Tournefort (*Inst.*, 462, tab. 262) et appartenant au groupe des Hélianthées-Sénécionidées. Ce sont des herbes, pour la plupart annuelles, caractérisées surtout par les arêtes subulées-épineuses qui surmontent les achaines. Leurs feuilles sont opposées et les capitules, à réceptacle plan, muni de paillettes caduques, terminent la tige et les rameaux. — L'espèce type, *B. tripartita* L., appelée vulgairement *Cornuet*, *Chanvre aquatique*, *Chanvre d'eau*, se rencontre communément en Europe dans les lieux marécageux, sur le bord des eaux. Sa tige, haute de 2 à 5 décim., dressée, ordinairement rameuse dès la base, porte des feuilles glabres, pétiolées, tripartites, à segments lancéolés, dentés sur les bords. Ses fleurs sont jaunes. On l'a préconisée jadis comme résolutive et sternutatoire. Elle est, dit-on, employée dans la teinture et donne, suivant les préparations, diverses nuances de jaune-aurore très solides. Il en est de même du *Bidens cernua* L. ou *Cornuet penché*, *Eupatoire aquatique*, qui est également très commun en Europe, sur le bord des fossés et des mares, dans les lieux marécageux. Il diffère surtout du *B. tripartita* par ses capitules penchés et par ses feuilles simples, longuement lancéolées, presque sessiles, profondément dentées sur les bords. — Le *B. pilosa* L., pour lequel Mœnch avait établi le genre *Kerneria*, qui n'a pas été adopté, est une espèce répandue dans toutes les régions chaudes du globe. Les sommités de ses tiges, bouillies puis hachées comme des épinards, sont mangées comme légume sous le nom de *Motsiji*, par les naturels du Transvaal. (V. A. Prilleux et D. Bois, le *Potager d'un Curieux*, 1885, p. 190.) Ed. Lef.

Bibl. : Archéologie. — Festus, ap. Paul Diacre, au mot *Bidens*.

BIDENTAL. Les Romains appelaient ainsi la portion du sol qui avait été touchée par la foudre, lorsque, parfaitement reconnue et délimitée, elle avait été solennellement consacrée par le sacrifice d'un jeune agneau *(bidens)* (V. Puteal). On appelait *bidentalis* la personne chargée de la garde du *bidental*. C. J.

BIDER (V. Bidar).

BIDERMANN (Johann-Gottlieb), philologue allemand, né à Naumburg le 5 avr. 1705, mort à Freiberg le 13 août 1772. Bibliothécaire de Wittemberg, directeur de l'école publique de Naumburg, sa patrie, recteur de Friedberg (1747), il écrivit en latin un nombre considérable de dissertations sur divers sujets d'antiquités; citons entre autres : *De Religione eruditorum* (1744), *Meletemata philologica* (1746-1750); *De Latinitate macaronica* (1748); *De arte obliviscendi* (1752); *Acta scholastica* (1741-1744, 8 vol.); *Otia litteraria* (1751), etc. A. W.

BIDET de Compagnie. Dans l'ancienne armée française, chaque compagnie d'infanterie avait, en temps de guerre, un bidet pour porter les tentes des soldats. Ce cheval devait être acheté aux frais du capitaine ; mais, le plus souvent, les soldats, très intéressés à se voir décharger du fardeau des tentes, se cotisaient pendant le quartier d'hiver, pour l'achat du bidet de compagnie. Ces animaux devaient marcher sur la droite ou sur la gauche du bataillon, mais non en queue, afin d'éviter l'allongement des colonnes. Le soldat chargé de soigner le bidet recevait double ration de pain.

BIDET (Louis), historien, né à Reims dans les premières années du XVIIIe siècle, mort dans cette ville le 12 mars 1762, y exerça la charge de maître des eaux et forêts. Il a laissé un important recueil manuscrit, composé de quatre volumes in-fol. et conservé à la bibliothèque de Reims sous le titre de *Mémoires sur l'histoire de Reims*.

BIDET (Nicolas), agronome français, frère du précédent, né en 1709, mort à Reims le 15 févr. 1782. Il collabora à l'histoire manuscrite de la ville de Reims laissée par son frère, mais s'occupa surtout de viticulture. On a de lui : *Traité sur la nature et sur la culture de la vigne, la façon de la faire et la manière de la bien gouverner* (Paris, 1752, in-8 ; 2e édit., revue par Duhamel-Dumonceau, Paris, 1759, 2 vol. in-12, avec fig. ; trad. allem., Leipzig, 1754 ; trad. ital., Venise, 1757, in-8). Il fut officier de la maison civile du roi et membre de la Société d'agriculture de Florence. L. S.

BIDIASTOPORA (Bot.). Genre de Bryozoaires créé par d'Orbigny et rentrant en partie dans le genre *Porina* (V. ce mot).

BIDIS. Petite ville de l'ancienne Sicile, située à 25 kil. environ à l'O. de Syracuse. C'était, dit Stephanus, une petite forteresse qui jouissait des droits municipaux et payait tribut à Rome. Epicrate, un de ses principaux citoyens, fut soumis aux exactions de Verrès. Les débris d'un ancien temple marquaient encore, à la fin du XVIe siècle, l'emplacement de l'ancienne cité, aujourd'hui nommée Bibino.

BIDJAGE. Plante de la famille des Euphorbiacées, dont les Foulhas emploient le suc vénéneux pour empoisonner leurs flèches (Baillon, *Dict. Bot.*).

BIDJAPOUR (V. Bedjapour).

BIDLOO (Govert), célèbre naturaliste hollandais, né à Amsterdam le 14 mars 1649, mort à Leyde en avr. 1713. Dans sa jeunesse, il s'occupa de littérature, puis en 1670, entra en apprentissage auprès d'un chirurgien, parcourut ensuite la France et l'Allemagne, enfin fut reçu docteur à Franeker en 1682. En 1688, il succéda à Nuck dans la chaire d'anatomie et de chirurgie à La Haye et gagna les bonnes grâces de Guillaume III, roi d'Angleterre, qui le nomma en 1690 surintendant général des hôpitaux civils et militaires de Hollande. Dans un pamphlet publié en 1692, il bafouait plusieurs magistrats ; mis en prison, il ne fut relâché que sur les instances de Guillaume III et suivit ce prince aux armées. En 1693, il devint inspecteur des hôpitaux militaires d'Angleterre et revint en 1694 à Leyde, avec le titre de professeur de médecine et de chirurgie. Il ne s'acquitta pas à la satisfaction générale de ses fonctions et mena, paraît-il, une vie de libertinage. En 1701, il passa à Londres en qualité de premier médecin du roi d'Angleterre et y resta jusqu'à la mort de ce prince en mars 1703. De retour à Leyde, il y reprit son enseignement et s'y livra avec plus de zèle qu'antérieurement. — En 1685, Bidloo publia son grand ouvrage d'anatomie : *Anatomia corporis humani 105 tabulis per artificiosissimum G. de Lairesse, ad virum delineatis*, etc. (Amsterdam, gr. in-fol.), où brille plutôt le talent de l'artiste, Guillaume de Lairesse que l'exactitude de l'anatomiste ; W. Cowper acheta d'un libraire d'Amsterdam 300 exemplaires des planches de

Bidloo, y fit ajouter des lettres de renvoi, modifia un peu les légendes, y joignit quelques figures nouvelles et donna un texte de sa façon meilleur, il est vrai, que celui de Bidloo, enfin publia l'ouvrage sous son nom ; l'anatomiste hollandais flétrit ce plagiat dans *G. Cowper criminis litterarii citatus coram tribunali societatis Brittanniæ regiæ* (Leyde, 1700, in-4). Bidloo eut une vive polémique avec Ruysch ; tous deux eurent le tort de s'abaisser à l'invective. — Mentionnons encore de Bidloo : *De animalculis hepatis ovilli, epistola ad A. V. Leeuwenhoeck* (Leyde, 1697, in-4) ; *Exercitationum anatomico-chirurgicarum decades duæ* (Leyde, 1708, in-4), ouvrage dans lequel il fait des observations intéressantes notamment sur le système nerveux ; ainsi il a démontré que les nerfs ne sont pas des tubes et que l'on ne peut y constater la présence des esprits animaux. Les œuvres complètes de Bidloo, *Opuscula omnia anatomico-chirurgica edita aut inedita* (sauf la grande anatomie), ont paru à Leyde (1715, in-4, fig.). Dr L. Hn.

BIDLOO (Nikolaus), médecin hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam, mort à Moscou le 23 mars 1735. Reçu docteur à Leyde en 1697 *(De menstruorum suppressione)*, il fut appelé peu d'années après en Russie pour remplir les fonctions de premier médecin du czar Pierre Ier ; il arriva à Moscou en 1703, renonça peu après à sa charge auprès du czar, mais obtint de lui l'autorisation de créer à Moscou un hôpital et une école de médecine pour cinquante élèves ; c'était la première école de médecine de la Russie, et Bidloo y fonctionna lui-même pendant trente ans comme inspecteur et comme professeur d'anatomie et de chirurgie. Un grand nombre de chirurgiens, surtout militaires, sortirent de cette école. Dr L. Hn.

BIDON. I. Ferblanterie. — Vaisseau en fer-blanc dans lequel on met l'huile à brûler. A bord des navires, le bidon est en bois, et il est maintenu par des cercles de fer ou de cuivre.

II. Art militaire. — Le *bidon* fait partie des ustensiles réglementaires de campement dans l'armée. Il est destiné à contenir l'eau et les différents liquides de distribution. Il y a deux sortes de bidons, qui diffèrent par les dimensions, la forme et l'usage auquel ils sont destinés. Le *grand bidon* fait l'office d'un seau, il sert aux corvées et distributions, et contient 10 litres. On le répartit dans la troupe, sur le pied de 1 par 10 ou 12 hommes. Il est transporté sur le havre-sac. Le *petit bidon* qui sert de gourde, est également en fer-blanc, et contient 1 litre. Le soldat le porte au côté, à hauteur de la hanche, au moyen d'une courroie passant sur l'épaule opposée. Une enveloppe, faite de drap provenant d'effets hors de service, recouvre le bidon de manière à en assourdir les chocs pendant la marche. Trempée d'eau qui s'évapore ensuite lentement à l'air libre, cette enveloppe sert encore, pendant les grandes chaleurs, à transformer le petit bidon en une sorte d'alcarazas, dont le contenu se maintient relativement frais. Dans la cantine à vivres réglementaires des officiers, se trouvent trois bidons, auxquels on a donné la forme de parallélipipèdes, afin qu'il n'y ait entre eux nul espace perdu, dans l'agencement intérieur de la cantine. En Afrique, les troupes de cavalerie font usage, par exception, de petits bidons en peau de bouc.

III. Métallurgie. — Les tôles fines et moyennes se font ordinairement avec des *bidons* qui sont des fers découpés dans des fers plats de 0m120 à 0m200 de largeur sur 0m005 à 0m025 d'épaisseur ; ces fers sont laminés entre des cylindres cannelés ordinaires. Les fers à bidons sont cisaillés en morceaux dont la longueur dépasse de 0m035 à 0m040 la largeur des tôles à fabriquer ; chaque barre fournit deux bouts dont le poids représente 3 à 4 % de celui des bidons obtenus par le cisaillage des fers. On appelle aussi bidons les fers dont la section a 0m040 de côté et 0m60 de longueur, qui sont transformés par laminage en verge de fer ; les bidons sont réchauffés dans des fours qui produisent en moyenne 7,500 kilog. par 24 heures. L. K.

BIDON. Com. de dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Bourg-Saint-Andéol ; 184 hab. Sur le plateau calcaire qui sépare la vallée du Rhône du long et étroit couloir où coule l'Ardèche avant de se jeter dans le fleuve. Bois, landes couvertes de plantes odoriférantes. Miel renommé. Nombreux dolmens, dont un, sur le bord même de la route, à la limite de la commune de Saint-Marcel, peut abriter une douzaine de personnes.

BIDONE (Georgio), mathématicien italien, né à Casal-Nocetto (Piémont) le 19 janv. 1781, mort à Turin le 25 août 1839. Il fut professeur de géométrie à l'Université de Turin et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Ses travaux, très estimés, ont été insérés dans les t. XVI à XXVIII (1809-1824) des *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, et portent sur *la Théorie du logarithme intégral* (t. XVI), sur *le Nombre de solutions d'une équation transcendante à une inconnue* (id.), sur *la Boussole* (t. XVIII), sur *les Intégrales définies en général* (t. XX), sur *les Transcendantes elliptiques* (t. XXIII et XXIV), sur *le Remous et la propagation des ondes* (t. XXV), et sur diverses questions de mécanique expérimentale. L. S.

BIDOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. E. d'Oloron-Sainte-Marie ; 203 hab.

BIDOURÉ (Ferdinand Martin, dit). Pour résister au coup d'Etat du Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte du 2 déc. 1851, une insurrection éclata à Paris et dans certains départements. Dans le Var, la résistance fut particulièrement énergique et la répression féroce. Le 10 déc., le préfet du département, M. Pastoureau, et le colonel Trauers à la tête de onze compagnies du 50e de ligne, s'emparèrent de la petite ville d'Aups que les insurgés cherchaient à occuper. A un kil. de la ville, la colonne Pastoureau-Trauers rencontra un insurgé à cheval. On se saisit de lui et, séance tenante, on le fusilla, sans jugement. C'était un habitant de Barjols, nommé Martin, mais plus connu dans la région sous le nom de Bidouré. Camille Duteil, général des insurgés, l'envoyait vers un de ses lieutenants, Arambide, avec une dépêche ainsi conçue : « Ordre au colonel Arambide de se porter immédiatement sur Aups avec toute sa troupe. *Le général*, Signé : Camille Duteil. » Martin, amené devant le préfet, fut exécuté et laissé pour mort sur la place. « A peine la troupe avait-elle achevé de défiler, dit M. Eugène Ténot, que Martin, dont les balles n'avaient fait que labourer la peau du crâne, se releva. Il parvint à se traîner vers le château de la Beaume qui n'était pas loin de là. Le fermier le recueillit et le soigna, mais le soir même du jour, le bruit de la défaite d'Aups épouvanta ce paysan qui courut chez le maire du village, et lui dit quel était l'homme auquel il venait de donner asile. Le maire s'empressa d'écrire au préfet pour l'informer que le fusillé était vivant. » C'était le jeudi 11 déc. 1851. Le lendemain, Martin fut arrêté et conduit à l'hôpital d'Aups. Deux jours après Martin fut de nouveau fusillé, et cette fois il en mourut. Louis Lucipia.

Bibl. : Eugène Ténot, *la Province en décembre 1851, étude historique sur le coup d'Etat* ; Paris, 1868, in-8, 3e édit. — H. Maquan, *Insurrection de décembre 1851 dans le Var* ; Draguignan, 1853, in-8. — Du même, *Trois jours au pouvoir des insurgés* ; Draguignan, in-8.

BIDOUZE (La). Rivière du dép. des Basses-Pyrénées. Elle prend sa source dans la forêt des Arbailles, arr. de Mauléon, arrose dans cet arrondissement les communes de Saint-Just-Ibarre, Musculdy, Bunus, Larceveau, Ostabat-Asme, Juxue, Arhansus, Uhart-Mixe, Larribar-Sorhapuru, Béhasque-Lapiste, Saint-Palais, Aïciritz, Gabat, Camou-Mixe-Suhast, Ilharre, Labetz-Biscay ; dans l'arr. de Bayonne, les communes de Viellenave, Bergouey, Came, Bidache, Bardos, Sames, et se jette dans l'Adour, au-dessous de Guiche, à 3 kil. en aval de l'embouchure du Gave. Elle reçoit, rive gauche, les ruisseaux le Hosta, la Joyeuse, le Minhurieta, le Lihurry, l'Armou, et, rive droite, le Gave de Lambare, le Lauhirasse, etc. Son cours

est de 53 kil. 700. Elle est navigable à partir du port de Came, soit sur une longueur de 17 kil. environ et une largeur moyenne de 40 m. Le mouvement de la navigation sur la Bidouze est principalement dû à l'exploitation des carrières de pierre de *Bidache* (V. ce mot). L'ingénieur en chef du service maritime des Basses-Pyrénées, dans son dernier rapport, donne pour l'année 1886 un mouvement de 56,516 tonnes. Il existe sur cette rivière un service régulier de bateaux de Bidache à Bayonne.

L. Flourac.

Bibl. : Ch. de Picamilh, *Statistique générale des Basses-Pyrénées* ; Pau, 1858, 2 vol. in-8. — P. Raymond, *Dict topographique des Basses-Pyrénées*, au mot *Bidouze* ; Paris, 1863, in-4.

BIDPAÏ. Nom d'un brahmane auquel on attribue la première rédaction d'une série d'apologues qui ont servi de modèles à la plupart des fabulistes. La tradition rapporte que Bidpaï vivait sous le règne d'un prince appelé Dabchélim, et qu'ayant eu l'audace de reprocher à ce monarque sa cruauté et sa tyrannie, celui-ci l'aurait fait jeter dans un cachot. Quelques années plus tard, Dabchélim voulant avoir l'explication de certains phénomènes astronomiques, se souvint que le savant philosophe Bidpaï était le seul qui pût lui fournir une réponse à ses questions ; il le fit donc sortir de prison et, pour lui faire oublier sa disgrâce, il le chargea du soin d'administrer son royaume. Arrivé, grâce à son ministre, au plus haut degré de la gloire, Dabchélim demanda à Bidpaï de composer un livre qui renfermât les plus sages préceptes afin de guider les princes et les hommes dans leur conduite. Le sage brahmane se mit aussitôt à l'œuvre et rédigea ses apologues en langue sanscrite dans le but, disait-il, de conserver à l'Inde seule les bienfaits de son enseignement moral. La plus ancienne rédaction qui nous soit connue de ces apologues porte le titre de *Pantcha-Tantra ;* elle fut suivie d'une autre intitulée *Hitopadésa*, qui diffère sensiblement de la première. Sous le règne de Cosroës Anouchirvan, Barzouyèh fut chargé de rédiger en pehlvi une traduction des fables de Bidpaï, et c'est d'après cette traduction que furent faites toutes celles que nous possédons aujourd'hui et qui présentent entre elles d'assez nombreuses variantes. C'est sous le titre de *Livre de Calila et Dimna* donné par le premier traducteur arabe, Abdallah ben Almokaffa, que l'on désigne généralement aujourd'hui le recueil des fables de Bidpaï. Les principales versions que l'on connaît de cet ouvrage sont : en syriaque, celle de Boud ; en hébreu, celle attribuée au rabbin Joël ; en grec, celle de Siméon Seth ; en persan, celles de Hosaïn Vaëz Caschefi, intitulée *Anvari Sohaïli* et d'Abou'lfazl, intitulée *Eyari danisch ;* en turc, celle d'Ali Tchélébi, intitulée *Humayoun-namèh* et enfin différentes versions en latin, en espagnol, en italien et en allemand. S. de Sacy a donné une édition du texte arabe avec une introduction (Paris, 1816). O. Houdas.

BIDSCHOW (V. Bydzov).

BIE (Jacques de), graveur flamand du xvii[e] siècle, est surtout connu par plusieurs ouvrages d'excellentes reproductions des médailles, tels que : *Imperatorum Romanorum a Jul. Cæsare ad Heraclium numismata aurea* (Anvers, 1615, in-4), consacré au médailler du duc Ch. de Croy (réimpr. à Anvers en 1627, en 1638, en 1654 ; à Berlin, en 1705, et à Amsterdam, en 1738) ; *la France métallique contenant les actions célèbres, tant publiques que privées, des roys et reynes, remarquées en leurs médailles* (Paris, 1636, in-fol); *les Familles de France illustrées par les monuments des médailles* (Paris, 1636, in-fol.) ; *les vrais Portraits des rois de France, tirés de ce qui nous reste de leurs monuments, sceaux et médailles et autres effigies* (Paris, 1636, in-fol.). Ces portraits ont ensuite été employés dans *l'Histoire de France*, de Mézeray.

BIE (Cornelis de), de la même famille, est l'auteur d'un ouvrage fort rare et intéressant, écrit en vers flamands : *Het gulden Cabinet van de edele vry Schilder-Konst...* (Le Cabinet d'or de l'art, contenant les éloges des plus célèbres peintres, architectes, sculpteurs et graveurs de ce siècle) ; Anvers, 1661 ou 1662, in-4, avec grav. et portr. G. P-i.

BIEBÉRITE. Sulfate hydraté de cobalt (H^7CoSO^{11}). Monoclinique (mm. = 82° 20′). La *biebérite* forme des stalactites roses, ou des masses efflorescentes dans les mines de cobalt de Bieber, près Hanau.

BIEBRICH. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Hesse-Nassau, à 4 kil. au S. de Wiesbaden, dans une charmante situation, sur la rive droite du Rhin ; 8,499 hab. (en 1880). Produits chimiques, fonderie, lainages, etc. Il est question, dès 992, du château de Bibruk, domaine des ancêtres de la maison de Nassau. Le château actuel, commencé au xvii[e] et terminé au xviii[e] siècle, fut, de 1744 à 1840, la résidence des souverains de Nassau. C'est, comme le parc, une œuvre de style français.

BIÉCHARIÉ (Pêche). Filet dont on se sert sur la Dordogne pour prendre les saumons et les aloses (V. Bicharière et Tramail).

BIÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 196 hect.

BIECZ. Ville d'Autriche-Hongrie, en Galicie, ch.-l. de district ; 2,225 hab. La ville de Biecz, très ancienne, jouissait autrefois de nombreux privilèges et portait le nom de *parva Cracovia* (petite Cracovie). On y remarque encore une église du xiv[e] siècle, un beau château et les restes d'une ancienne enceinte.

BIEDERMANN (Friedrich-Karl), publiciste allemand, né à Leipzig le 25 sept. 1812, étudia la théologie et les sciences philosophiques, d'abord dans sa ville natale et ensuite à Heidelberg. Il fut nommé, en 1835, professeur à l'université de Leipzig, et il publia bientôt après ses premiers ouvrages : *Fundamentalphilosophie* (Leipzig, 1837) ; *Wissenschaft und Universität* (Leipzig, 1839) et *Die deutsche Philosophie von Kant bis auf unsere Tage* (Leipzig, 1842-1843, 2 vol.). Il fonda en même temps *Deutsche Monatschrift für Litteratur und öffentliches Leben* (1842-45), qui prit plus tard le titre de : *Unsere Gegenwart und Zukunft* (1846-48), et la feuille politique *der Herold* (1844-47) ; les deux publications durèrent jusqu'en 1848. Son cours ayant été suspendu en 1845, à la suite d'un discours où il se rattachait franchement au parti libéral, il se tourna de plus en plus vers la politique active. Il discuta les questions du jour dans quelques brochures qui eurent un grand retentissement, et, après la révolution de 1848, il fut élu membre du Parlement de Francfort. L'année suivante, il fut nommé député aux Etats de Saxe, où, l'un des premiers, il proposa l'unification de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne. C'est grâce à son influence que fut voté l'ordre du jour de défiance contre le ministère Beust, à la suite duquel les Etats furent dissous. En 1850, Biedermann prit la direction de la publication encyclopédique intitulée *Germania*, remplacée deux ans après par les *Annales allemandes*. Un article contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon, en 1851, le fit destituer de sa chaire de professeur, et lui attira une condamnation judiciaire. Il se retira momentanément de la scène politique, et se livra à des études historiques, dont le principal résultat fut son grand ouvrage intitulé *Deutschland im XVIII[ten] Jahrhunderte* (Leipzig, 1850-1880, 4 vol.). Il commença aussi une *Staatengeschichte der neuesten Zeit*, dont le 1[er] volume a seul paru jusqu'ici. Divers écrits pédagogiques de Biedermann datent de la même époque ; ce sont surtout *Die Erziehung zur Arbeit* (1852) et *Der Geschichts-unterricht auf Schulen* (1860). En 1863, il rentra dans la vie politique en prenant la direction de la *Deutsche allgemeine Zeitung* de Leipzig, qu'il garda jusqu'en 1879, où ce journal cessa de paraître. Il fut un des chefs du parti national libéral en Saxe, et ce parti l'envoya siéger aux Etats en 1869. Il fut ensuite membre du Reichstag allemand de 1870 à 1853, Sa

chaire de professeur lui avait été rendue dès l'année 1865. Biedermann a été un publiciste très fécond, et nous n'avons pu citer que ses principaux écrits; il s'est même essayé au théâtre, et il a fait représenter trois drames historiques, *Henri IV* (1861), *Othon III* (1862) et le *Dernier bourgmestre de Strasbourg* (1870). En somme, si l'on ne peut pas dire qu'il ait marqué une trace profonde, il a eu sa part d'influence très considérable sur l'histoire de son temps. A. Bossert.

BIEDERMANN (Gustav-Woldemar, baron de), critique allemand, né à Marienberg en Saxe le 5 mars 1817, fit ses études de droit à Heildelberg et à Leipzig, et occupa ensuite différents postes importants dans l'administration des chemins de fer saxons. Il s'est fait un nom dans la critique littéraire par différentes publications sur Gœthe : *Gœthe und Leipzig* (1865); *Zu Gœthes Gedichten* (1870); *Gœthes Brief an Eichstädt* (1872); *Gœthe und Dresden* (1875); *Gœthe und das sächsiche Erzgebirge* (1877); enfin, *Gœthe-Forschungen* (1879). Il a donné aussi une édition des *Annales* de Gœthe. A. B.

BIEF ou **BIEZ** (Hydraul.). Les biefs sont les canaux qui conduisent l'eau qui doit actionner une roue hydraulique. Bief vient, à ce qu'il paraît, de biais, parce que les biefs sont biaisés. On distingue deux biefs, le bief d'amont (côté du mont) qui amène l'eau sur la roue et le bief d'aval (côté du val) qui recueille l'eau après son action sur la roue. — On appelle également bief la portion d'un canal de navigation comprise entre deux écluses. Quand le canal traverse une colline, on donne le nom de *bief de partage* au bief supérieur (V. Canal).

BIEF. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte ; 116 hab.

BIEF-des-Maisons. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. des Planches-en-Montagne ; 210 hab.

BIEF-du-Fourg. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy ; 377 hab.

BIEFMORIN. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 196 hab.

BIEFVILLERS-lez-Bapaume. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 218 hab.

BIEHL (Charlotte-Dorothée), femme de lettres danoise, née à Copenhague le 2 juin 1731, morte en 1788. Fille du secrétaire de l'Académie des beaux-arts, elle apprit non seulement les travaux domestiques et les arts d'agrément, mais encore, malgré son père, cinq à six langues mortes et vivantes, et vécut du produit de ses œuvres et d'une petite pension que lui fit le gouvernement à partir de 1772. Elle fit jouer et publia : 1 tragédie, 8 comédies, 2 textes d'opéra, des pièces traduites du français et de l'allemand ; des prologues, cantates et oratorios ; écrivit une excellente adaptation danoise de *Don Quichotte* (Copenhague, 1776-77, 4 vol. in-8 ; rééditée par Liebenberg, ibid., 1869, 2 vol. in-8). Ses œuvres dramatiques, qui eurent beaucoup de succès, sont bien oubliées aujourd'hui. Quelques-unes furent traduites en allemand par Scheibe (Copenhague, 1767-69, 3 vol. in-8). Ses intéressantes *Lettres historiques*, conservées en original à l'Académie de Sorœ, ont été publiées par J. H. Bang dans *Dansk Maanedsskrift*, 1865, t. I, et dans *Historisk Tidsskrift*, 3e série, t. IV, 1866, dans le t. V, duquel a également paru son mémoire sur le changement de ministère en 1784. B-s.

Bibl. : Autobiogr. dans *Billedgallerie* de H. J. Birch ; Copenhague, 1793, t. I, pp. 163-201.

BIEHLER (Charles), mathématicien français, né à Guebwiller (Haut-Rhin) le 2 nov. 1845. Directeur des études à l'école préparatoire du collège Stanislas depuis 1871 et docteur ès sciences depuis 1879, il a publié sur les mathématiques plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Sur les équations linéaires* (Paris, 1880, in-8) ; *Théorie des points singuliers dans les courbes algébriques* (Paris, 1882, in-8) ; *Sur une classe d'équations algébriques dont toutes les racines sont réelles* (*Journal de Crelle*, t. LXXXVII). L. S.

BIEJETSK. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu de district du gouvernement de Tver. Elle est située sur la rive gauche de la rivière Mologa. Elle était déjà connue au xiie siècle; elle fit partie du territoire de Novgord des principautés de Tver et de Moscou. Son commerce, autrefois fort important, est en décadence depuis quelques années. Pop., 7,000 hab. Le district de Biejetsk occupe environ 6,500 kil. Il est en grande partie marécageux. La population est de plus de 200,000 hab. : On compte 35,000 Caréliens (Finnois). Le reste appartient à la race russe et à la religion orthodoxe. Le district ne renferme pas de villes importantes. L'agriculture et la sylviculture sont les principales industries. L. L.

BIEL. Ville de Suisse (V. Bienne).

BIEL. Dieu des anciens Germains (Saxons et Thuringiens), protecteur des bois et de la végétation ; le centre de son culte était au *Bielstein* (pierre de Biel), près d'Ilfeld ; on y rattache diverses *grottes de Biel:* celle du Harz, près de Blankenburg, très visitée pour ses curieuses stalactites, analogues à celles de la grotte voisine de *Baumann*; d'autres, près d'Eisenach, dans le Teutoburgerwald, etc.

BIEL (Gabriel), philosophe et théologien du xve siècle, surnommé « le dernier scolastique », né à Spire, mort en 1495. Disciple d'Occam, on lui doit un fidèle et très clair exposé de la doctrine nominaliste, *Collectorium ex Occamo* (Tubingen, 1512), qui n'aurait pas été, dit-on, sans influence sur Luther et Melanchton. Biel, qui enseigna la théologie à l'Université de Tubingen (fondée en 1477), a laissé aussi un commentaire *in quatuor libros sententiarum* (Tubingen, 1501).

Bibl. : Linsenmann, *Gabriel Biel und die Anfänge der Universität zu Tübingen*, dans *Theol. Quartalschrift*, 1865, pp. 195 à 226, et *G. Biel der letzte Scholastiker, und der Nominalismus*, ibidem, pp. 449-481 et pp. 610-676.

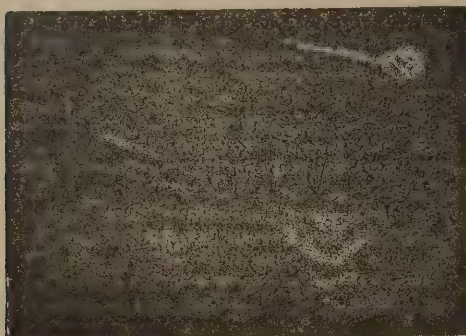
BIEL (Louis), économiste allemand de la première moitié du xviiie siècle. Il fut professeur de philosophie à Vienne et publia : *Utilitates rei nummariæ* (Vienne, 1733, in-8). L. S.

BIELA. Nom de deux affluents de gauche de l'Elbe. Le premier descend de l'Erzgebirge au S. (en Bohême), et se perd dans le fleuve à Aussig, après un cours de 74 kil.; un chemin de fer suit sa vallée au N. de laquelle est Teplitz. Le second descend de l'Erzgebirge au N., et finit près de Konigstein ; sa vallée est une des plus jolies de la *Suisse saxonne*.

BIELA (Wilhelm, baron de), officier et astronome autrichien, né à Rossla, près de Stolberg-am-Harz (Saxe), le 19 mars 1782, mort à Venise le 18 fév. 1856. Il entra dans l'armée autrichienne, fit les campagnes de 1805, 1809, 1813 et 1815, parvint au grade de major et fut nommé commandant de la place de Rovigo. Ayant quitté le service, il se consacra à l'astronomie et aux beaux-arts. Il rassembla une importante collection de tableaux et publia de nombreux ouvrages sur l'astronomie. Mais il est surtout connu par la découverte de la comète qui porte son nom. L. S.

Comète de Biela. — Le 27 fév. 1826 Biela découvrit à Johannisberg une comète qui fut aperçue dix jours plus tard à Marseille par l'astronome Gambart. Celui-ci, ayant calculé ses éléments et consulté le catalogue des comètes connues, reconnut qu'elle avait été déjà aperçue en 1805 et en 1772. Cependant, on lui a conservé les noms de *Comète de Biela* ou de *Comète de Gambart*. D'après ce dernier, sa révolution autour du soleil, assez analogue à celles des planètes, s'effectue en 6 ans $\frac{3}{4}$. Son retour à l'automne de 1832 causa une vive frayeur, car plusieurs astronomes avaient prédit que son orbite rencontrerait celle de la terre. L'idée de la fin du monde se présenta bien vite aux esprits, et il fallut de nouveaux calculs très précis pour rassurer une partie du public, en annonçant que l'intersection des

deux orbites se produirait un mois après que la comète aurait traversé ce point. De cette façon, aucune collision n'était à craindre, et l'idée de la fin du monde ne vint



Comète de Biela dédoublée, vue le 19 fév. 1846, d'après Srtuve.

plus troubler un grand nombre d'esprits. (Nous ajouterons que dans la plupart des cas, la masse des comètes étant généralement très faible, la rencontre de la terre et d'une comète ne produirait qu'un accident local peut-être sans grande importance. Arago a calculé que sur 281,000,000 de comètes qui viennent briller dans notre ciel, une seule aurait peut-être la chance de rencontrer la terre : comme on aperçoit à peine 10 comètes par an, il y a donc tout au plus une chance de la fin de notre monde terrestre par une comète tous les 28,100,000 années !) On ne la revit pas en 1839, mais en fév. 1846, la surprise fut grande quand, au lieu d'une comète, on en aperçut deux d'inégale grosseur dont l'écartement augmentait de jour en jour : la comète s'était dédoublée, et c'était le premier phénomène de ce genre que l'on observait.

Les deux comètes sœurs ou jumelles revinrent illuminer notre ciel en 1852 ; la distance des noyaux, qui n'était que de 310,000 kil. au moment du passage au périhélie en 1846, avait atteint 2,614,000 kil. On ne les observa pas en 1859 à cause de la position défavorable de l'orbite : une comète, à moins d'un éclat extraordinaire, ne peut être vue que si elle se montre au-dessus de notre horizon pendant la nuit. En 1866, tout faisait prévoir une observation facile, et cependant on ne vit rien. En 1872, on ne les vit pas davantage, mais la nuit du 27 au 28 nov. fut signalée par une averse d'étoiles filantes tout à fait extraordinaire : Schiaparelli et Le Verrier, à la suite de nombreuses recherches sur l'origine des étoiles filantes et surl es rapports probables entre les comètes et ces corps, d'après les observations des comètes 1862 (III) et de Tempel, 1866, furent amenés à poser les conclusions suivantes :

« Sous l'influence probable de l'attraction des planètes, la masse de certaines comètes peut s'éparpiller dans le voisinage du soleil en un immense courant continu de forme parabolique pouvant mettre des années, des siècles, et même des milliers d'années à effectuer successivement son passage au périhélie. Lorsque l'orbite de la terre rencontre un de ces chapelets météoriques, notre atmosphère est sillonnée par une quantité innombrable d'étoiles filantes, d'autant plus nombreuses que la région traversée est plus ou moins étendue et riche en corpuscules. Ces étoiles filantes peuvent être déviées de leur route sous l'influence de l'attraction de la terre, tomber à la surface du sol et constituer des *météorites* ; elles peuvent aussi illuminer pendant quelque temps les hauteurs de notre atmosphère, si elles les traversent pendant la nuit. »

L'observation du 27 nov. 1872 et celle du 27 nov. 1885 (la comète n'a pas été revue en 1879) viennent bien confirmer les vues des savants astronomes Le Verrier et Schiaparelli. L. Barré.

Bibl. : Guillemin, *le Ciel, Revue scientifique*, 12 déc. 1885.

BIELA-Vieja. Forêt de l'empire de Russie d'Europe. C'est l'une des plus remarquables de notre continent. Elle s'appelle en russe *Bielo-Viejskaïa Poustcha*, en polonais *Bialowieska Puszcza*. Elle est située dans le gouvernement de Grodno et doit son nom a un pavillon de chasse dit *la Tour Blanche* (Biela-Vieja). Elle occupe 2.200 kil. q., tant en forêt qu'en landes et en bruyères. Son altitude moyenne est de 180 m. On y a compté plus de 1,300 espèces de plantes. Les essences principales sont le pin, le sapin, le chêne, le bouleau, le hêtre, l'érable, l'orme, le tilleul. Le gouvernement russe à qui elle appartient l'entretient avec un grand soin. Elle renferme de grands troupeaux de bisons qu'il est défendu de tuer et dont des spécimens figurent dans les principales ménageries d'Europe. On leur donne quelquefois par erreur le nom d'aurochs. Pendant l'hiver, ils sont nourris de foin et perpétuent ainsi une espèce qui, sans ces précautions, aurait depuis longtemps disparu. La forêt servait autrefois aux chasses des rois de Pologne. Elle a été décrite à diverses reprises par les écrivains polonais et russes.

Bibl. : Brincken, *Mémoire sur la forêt de Bialowiesa*; Varsovie, 1828. — *Journal* (russe) *du gouvernement de Grodno*, 1878. — Müller, *Mittheilungen der geogr. Gesllschaft*; Vienne, 1859.

BIELACH. Affluent de droite du Danube ; il naît près de Frankenfels, et se jette à Mölk après un cours de 112 kil.

BIELAIA. Ce nom, qui veut dire la rivière blanche, est porté par plusieurs rivières de Russie. La plus importante arrose le gouvernement d'Orenbourg, et se jette dans la Kama. Son cours est de 1,000 verstes. Elle est navigable ou flottable sur presque toute son étendue.

BIELAIA-Tserkov, en polonais *Biala Cerkiew* (l'église blanche). Ville de Russie dans le gouvernement de Kiev. Elle s'élève sur la rivière Ros. Son nom était déjà connu au XIVe siècle. Elle appartenait autrefois à la Pologne et était une de ses places fortes ; elle devint, au XVIIIe siècle, la propriété de la famille Branicki qui la possède encore aujourd'hui. Sa population est d'environ 12,000 hab. (moitié Petits-Russes, moitié israélites). C'est une ville industrieuse et commerçante ; elle fait un grand trafic de céréales et de bétail avec Odessa. Elle possède un gymnase et un château entouré d'un parc célèbre. Ses foires donnent lieu à un grand mouvement d'affaires. L. L.

BIELEFELD. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Westphalie, district de Minden, au pied du Teutoburgerwald ; 30,679 hab. (en 1880). C'est un grand centre industriel, principalement occupé de la filature du lin, et de la fabrication des toiles, surtout des damassés. Les deux plus grandes fabriques en livrent pour plus de 10 millions par an. L'industrie de la soie (soierie et peluche) est aussi florissante. Les relations commerciales de Bielefeld s'étendent sur l'Europe et toute l'Amérique. Au-dessus de la ville s'élève un vieux château du temps d'Henri le Lion, la *Sparrenburg*. La ville, assez prospère, dépendait de l'abbaye de Herford ; en 1625, l'électeur de Brandebourg l'occupa ; elle lui resta définitivement en 1646 ; ses successeurs la conservèrent.

BIELENSTEIN (August), philologue allemand contemporain, né à Mittau le 4 mars 1826 ; il fit ses études à l'Université de Dorpat et devint pasteur à Doblen. Il est depuis 1864 président de la Société de littérature lette. Tous ses travaux ont eu pour objet la langue lette. Les principaux sont : *Die lettische Sprache* (Berlin, 1863-1864, 2 vol.) ; *Handbuch der let Sprache* (Mittau, 1863) ; *Tausend let. Rætsel* (Mittau, 1880). Il a donné, en outre, une édition de la bible lette, une collection de chants populaires et un dictionnaire, *Lettisch-deutsches Wœrterbuch* (Riga, 1872).

BIELEV. Ville de la Russie d'Europe. C'est un chef-lieu de district du gouvernement de Toula. Elle est située sur la rive gauche de l'Oka et la rivière de Bieliavka.

Son origine remonte au xve siècle. Sa population est de 10,000 hab. C'est une ville assez industrieuse; elle possède une bibliothèque publique. — Le district de Bielev occupe environ 1,540 verstes carrées; il est arrosé par l'Oka; la population est de 70,000 hab.; elle est essentiellement russe et orthodoxe. Elle s'adonne surtout à l'agriculture; le sol est constitué en grande partie par la terre noire; les forêts fournissent des bois de construction et de charronnage, et du goudron. L. L.

BIELGORAJ. Ville de l'empire russe. Elle est située dans le royaume de Pologne, et fait partie du gouvernement de Lublin. Sa population est de 6,400 hab., dont la moitié israélite. Le district de Bielgoraj ou Bilgoraj occupe une superficie de 1,500 verstes carrées. Il est surtout agricole; la population est d'environ 80,000 hab. L. L.

BIELGOROD. Ville de la Russie d'Europe, c'est un chef-lieu de district du gouvernement de Koursk. Sa fondation remonte au xvie siècle. Elle faisait partie d'un système de forteresses établie pour défendre la Russie du Sud contre les Tatars. Sa population est de 17,000 hab. C'est une ville très industrieuse. Ses bougies sont particulièrement renommées. Le district de Bielgorod occupe plus de 2,000 verstes carrées; il est arrosé par le Sieverny Donets. La population est d'environ 140,000 hab. Grands-Russes et Petits-Russes. Les villes les plus importantes sont Tomarovka et Volkhovets; l'agriculture et l'horticulture, la fabrication du sucre sont les industries principales. L. L.

BIELIAEV (Ivan Dmitrievitch), historien russe, né en 1810, mort en 1873. Il fit ses études au séminaire, rédigea le *Recueil de la Société d'histoire et d'antiquités russes* et devint professeur de législation russe à l'Université de Moscou. Tous ses travaux, publiés pour la plupart dans les Mémoires de la société, portent l'empreinte d'une profonde érudition et ont puissamment contribué à renouveler l'étude de l'histoire russe; les principaux sont: *les Annales russes, de 1111 à 1169; la Russie pendant le premier siècle après l'arrivée de Rurik*, *Histoire des anciennes monnaies russes*, *l'Armée russe jusqu'à Pierre le Grand* (tirage à part; Moscou, 1846); *les Paysans en Russie* (Moscou, 1860); *Essai historique sur les provinces du Nord-Ouest* (Vilno, 1867). Ses élèves ont publié après sa mort des *Leçons sur l'histoire du droit russe* (Moscou, 1879). C'est un travail fort important. L. L.

BIELINSKI (François), administrateur polonais, né en 1683, mort en 1766. Il remplit les fonctions de vojevode de Chelm, de maréchal de la couronne. Il embellit considérablement la ville de Varsovie, qui lui dut son pavage, son éclairage et dont il fit dresser le plan. Il a laissé quelques écrits politiques: *Appel aux palatinats au moment des diétines* (1752); *De l'Histoire dans la couronne de Pologne* (1754); *De l'Education* (1775). Il a, en outre, traduit l'ouvrage de Rosset sur les *Rapports de la Pologne avec les puissances étrangères*. L. L.

BIELINSKI (Pierre), homme d'Etat polonais, né vers 1754, mort à Varsovie le 9 mars 1829. Il entra dans la vie politique en 1782, fit partie de la diète et y fut commissaire des finances; il prit part également à celle de 1784 et à la grande diète où il se fit remarquer par son patriotisme. En 1806, il fut nommé président de la Chambre administrative de Kalisz. Il fut chargé de diverses missions par Napoléon, en 1807 il fut envoyé à Dresde où il signa la constitution octroyée au grand duché de Varsovie, l'année suivante à Bayonne où il signa encore avec Stanislas Potocki et Xavier Dzialinski la convention de Bayonne qui établissait les rapports du grand duché de Varsovie avec l'empire français. Il était d'autre part sénateur. Il fut confirmé dans cette fonction par l'empereur Alexandre. En 1825 il reçut le titre de comte, et en 1827 celui de président du tribunal de la diète. Il a laissé un travail intitulé *Glos* (la *Voix*), qui parut en français et en polonais à Varsovie en 1828. L. LEGER.

BIELINSKY (Bessarion ou Vissarion Grigorievitch), critique russe, né en 1811, mort en 1848. C'est l'un des plus remarquables écrivains de la Russie au xixe siècle. Il était né à Tchembarsk, village du gouvernement de Penza, où son père était médecin. Il fit ses premières études au village natal: dès 1823, ses précoces aptitudes appelaient sur lui l'attention du célèbre romancier Lajetchnikov, chargé d'inspecter les écoles du gouvernement. En 1825 il entra au gymnase de Penza; mais peu satisfait de ses maîtres, il fréquenta les classes d'une façon fort irrégulière et se vit rayer de la liste des élèves (1829). Il entra cependant à l'Université de Moscou: « Peu intelligent et paresseux, disent ses notes de l'Université. » Il en fut exclu en 1832. Il avait eu pour compagnon d'études Herzen, Ogarev, Stankevitch, K. Aksakov. Il essaya d'abord de vivre en faisant des traductions. En 1834, un article, publié dans la revue *Molva*, attira l'attention sur lui. C'était un brillant tableau de la littérature russe depuis Lomonosov. Dès lors, l'auteur devint un critique à la mode; il alla s'établir à Pétersbourg, où il écrivit de nombreuses études pour les *Annales de la Patrie* et plus tard pour le *Contemporain*. Elles sont pour la plupart inspirées par la philosophie de Hegel dont l'auteur était alors un fervent adepte. Il joua en Russie, vers 1840, un rôle analogue à celui de Sainte-Beuve en France; il analyse non seulement les productions du génie russe (Lermontov, Gogol, Pouchkine, Tourguenev), mais aussi celles des grands écrivains étrangers, George Sand, Byron, Gœthe. Après avoir d'abord professé la doctrine de *l'art pour l'art*, il étudie l'art au point de vue des services qu'il peut rendre à la société. Jusqu'ici, comme critique, Bielinsky n'a pas été remplacé. Il n'avait pas une culture très vaste, mais il était doué d'un merveilleux instinct: nul plus que lui n'excellait à donner le diagnostic (le mot est de Tourguenev) d'une réputation littéraire. Ce n'était pas un cosmopolite, mais un Russe pur sang « qui étouffait hors de son pays comme le poisson hors de l'eau ». A Paris, voyant pour la première fois la place de la Concorde, il poursuivait tranquillement une conversation sur le *Taras Boulba* de Gogol. Il est mort jeune comme la plupart des hommes de talent de sa génération, et pendant de longues années son nom a été absolument ignoré en Occident. Sa renommée bénéficiera certainement de l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à la littérature russe. Tourguenev, dont il avait conseillé et guidé les débuts, a voulu être enterré auprès du critique qui avait été en quelque sorte son premier maître. Les œuvres complètes de Bielinsky ont été publiées à Moscou (1859-60, 12 vol. in-8). Une notice biographique a été donnée, en 1866, à Pétersbourg, par Sviajsky (ce nom est un pseudonyme); une étude détaillée par M. Pypine, a paru, en 1874, dans le *Viestnik Evropy* (Revue d'Europe). Elle a été réimprimée en 2 vol. in-8 (Saint-Pétersbourg, 1874). Tourguenev a aussi longuement parlé de Bielinsky dans ses souvenirs littéraires. L. LEGER.

BIELITZ (en polonais *Bielsk*, en tchèque *Bilsko*). Ville de la Silésie autrichienne; c'est un chef-lieu de cercle, elle est située sur la rivière Biala qui lui donne son nom. Reliée par un embranchement à la ligne de chemin de fer de Cracovie à Vienne, c'est une ville industrieuse et commerçante. Nombreuses filatures. Elle sert d'entrepôt aux produits bruts de la Galicie, notamment au sel. Elle possède un château intéressant qui appartient à la famille Sulkowski. Popul. 13,060 hab. (en 1880). L. L.

BIELLA. Ville d'Italie, prov. de Novare, au N.-E. de Turin, reliée par son embranchement de chemin de fer aux deux capitales du Piémont et de la Lombardie, doit son importance principalement à ses manufactures de laine; 11,662 hab. (en 1881). Belle cathédrale. C. V.

BIELLE. Dans un grand nombre d'appareils mécaniques et particulièrement dans les moteurs à vapeur, on rencontre une combinaison de mouvements composée d'un piston se mouvant dans un cylindre et relié à un axe

tournant par une tige *droite* se déplaçant sur toute son étendue dans cette direction même, par une *bielle* dont l'une des extrémités décrit une ligne droite et l'autre un cercle, enfin par une *manivelle* qui exécute exclusivement le mouvement circulaire. Hâtons-nous d'ajouter, cependant, que ces conditions sont un cas particulier de l'emploi des mêmes pièces, c.-à-d. la transformation du mouvement rectiligne ou circulaire continu et *vice versâ*, mais que la bielle et la manivelle s'emploient aussi, sans modification de formes, dans la communication d'un mouvement oscillatoire. Ce que nous devons distinguer surtout dans le fonctionnement de la bielle, pour en définir plus exactement la structure, c'est invariablement son assemblage par double articulation avec les pièces qu'elle fait communiquer. Une bielle est donc essentiellement une tringle de transmission de mouvement, connexant par ses deux extrémités et par articulation. Lorsque les pièces mobiles connexées se meuvent dans le même plan ou dans des plans parallèles, les articulations sont à rotules. Les quelques types de bielles que nous nous proposons d'étudier appartiennent, pour la plupart, aux machines à vapeur, soit comme bielles motrices, soit comme bielles de mécanismes auxiliaires; c'est aussi dans ce genre d'application que cet organe possède ses caractères les plus remarquables. Nous avons aussi à distinguer les bielles en métal forgé, en fer ou en acier, qui conviennent au plus grand nombre de cas, et celles en fonte de fer, qui sont depuis longtemps réservées à peu près exclusivement aux machines à vapeur à balancier et quelquefois à de grandes pompes verticales. Enfin nous avons encore à examiner les bielles en bois qui trouvent également leur application, soit dans les pompes, soit dans les scieries et autres machines spéciales. Dans chacun des types principaux, il faut avoir le soin de considérer à la fois la structure et les proportions, en commençant par la première des deux conditions qui doit nécessairement servir de base à la seconde.

La fig. 1 représente la bielle motrice en fer que l'on

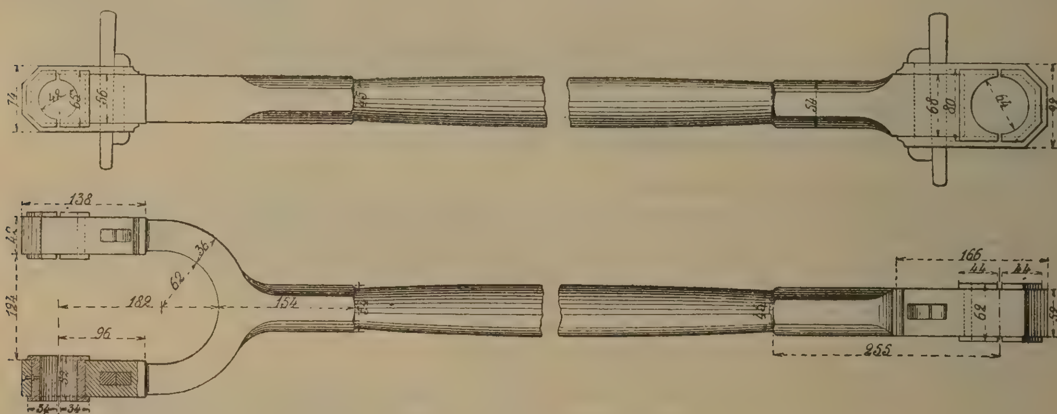


Fig. 1. — Bielle en fer forgé.

applique généralement, sauf certaines variations dans les détails, à toutes les machines à vapeur fixes, horizontales ou verticales, mais à direction et non à balancier. Cette pièce est formée d'un corps principal rond et galbé dans le sens de sa longueur, se terminant à l'une des extrémités par une fourche dont les branches sont disposées pour l'une des deux articulations et à l'autre par une portée carrée appropriée à l'articulation opposée, qui est simple. Souvent le milieu de la traverse, qui réunit la tige du piston à la bielle, est occupé par l'assemblage de la tige du piston et de chaque côté il existe un tourillon pour l'assemblage de la bielle; c'est ce qui explique la fourche de celle-ci dont les deux branches correspondent aux deux tourillons latéraux, tandis que l'extrémité opposée, ou tête simple, se rapporte à la manivelle, dont le tourillon ou bouton est aussi à portée simple. Le corps et les deux têtes de la bielle sont forgés d'une seule et même pièce, en bon fer, capable de résister à la fois à la flexion et à la pression. La bielle est en effet soumise, comme la tige du piston, à des efforts alternatifs d'extension et de compression; mais de plus, comme elle ne se meut pas en ligne droite, elle est susceptible d'éprouver des efforts de flexion considérables qui tendent à la cintrer, et c'est pour empêcher un pareil accident que l'on renfle le corps des extrémités au milieu comme le montre notre dessin. La section du corps est ronde sur toute la longueur pour la facilité du tournage, les parties extrêmes de la tête sont à sections carrées ou rectangulaires; elles sont disposées pour recevoir des coussinets de bronze, que l'on recouvre par des chapes ou des brides en fer retenues à l'aide de clavettes ou de clefs, afin de former des articulations, soit autour des tourillons de la traverse du piston, soit autour du bouton de la manivelle. Ainsi, à chacune des branches qui composent la double tête, du côté de la traverse qui réunit la bielle à la tige du piston, sont rapportées deux paires de coussinets à joues, qui sont enveloppées par des brides en fer méplat, traversées chacune, ainsi que sa branche, par une clavette à vis et par une clavette à talon, lesquelles clavettes permettent ainsi de serrer les coussinets sur le tourillon. L'inclinaison qui détermine le serrage est d'environ 5° et se trouve exclusivement supportée par la partie en contact des deux clavettes dont l'extérieur est, au contraire, perpendiculaire à la direction de l'axe de la verge, afin que la pression se fasse bien exactement dans cette direction. De même la tête simple, qui doit s'assembler avec le bouton de la manivelle, porte une paire de coussinets qui sont enveloppés par une bride en fer méplat que l'on retient également par une clavette à vis et par une clavette à talon. Pour dissimuler la partie filetée de chaque clavette, on l'enveloppe d'une petite douille de cuivre mince qui sert de point d'appui à l'écrou et cache le joint des clavettes.

Une autre disposition très adoptée consiste (fig. 2) à se servir d'une tête de bielle à bride avec clavette serrée par un boulon portant deux écrous et une goupille. Il est utile de rapporter sur la tête des bielles un godet de cuivre fermé par un couvercle, et renfermant une mèche de coton qui amène des gouttes d'huile par un conduit ménagé au centre, afin de graisser constamment la surface des tourillons. Dans les machines horizontales, ce godet se place sur le côté supérieur de la bride. La tête de la bielle dessinée (fig. 3) est un modèle que l'on emploie souvent, soit dans les parallélogrammes des machines à balancier, pour relier les guides, soit comme bielle motrice dans les machines de petite force. La tête entière est forgée avec la

verge, et les coussinets qui y sont rapportés y sont ajustés vifs et sans joue. Pour la mettre en place, on commence par monter les coussinets autour du bouton ou du tourillon même; ils s'y trouvent naturellement maintenus par les embases qui limitent la partie de celui-ci, on passe alors la bielle, dont l'ouverture, qui reçoit les coussinets, est nécessairement plus grande que les embases : on introduit ensuite la clavette qui pénètre d'une petite quantité dans l'entaille ménagée au coussinet inférieur et retient le tout solidaire. Quand les coussinets sont usés et qu'il faut les rapprocher pour regagner le jeu, on serre non seulement par la clavette, mais encore par une vis de pression, afin de ne pas déplacer le centre et par suite, ne pas changer la longueur de la bielle.

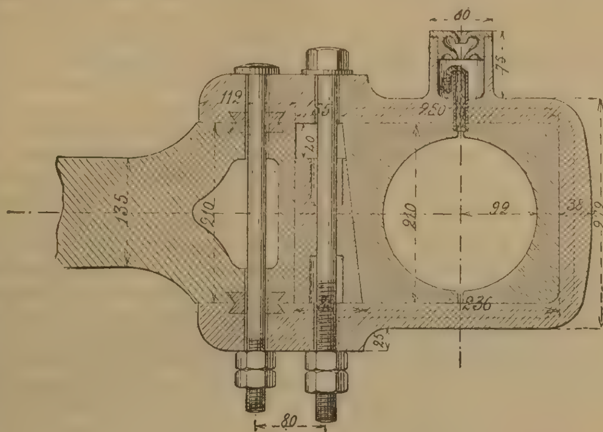


Fig. 2.

Notre fig. 4 représente une bielle motrice verticale; ce mode de construction est aussi adopté par la tête des tiges de piston des machines marines du système oscillant. On sait en effet, que dans une machine à vapeur oscillant la tige du piston à vapeur est rattachée directement avec le bouton de la manivelle. La tête de tige se compose de trois parties distinctes : la douille en fer, alésée intérieurement et ajustée sur le sommet de la tige où elle est retenue par une clef méplate; les coussinets de bronze qui embrassent le bouton de la manivelle; le chapeau de fer rectangulaire qui surmonte les coussinets et qui se relie à la douille par deux forts boulons. La douille se termine par une partie plate bien dressée, sur laquelle repose et s'applique exactement la base du coussinet inférieur. Le chapeau a la même forme et se trouve muni d'un godet graisseur. Les coussinets sont fondus avec des oreilles traversées par les boulons d'assemblage; ils se touchent exactement afin que

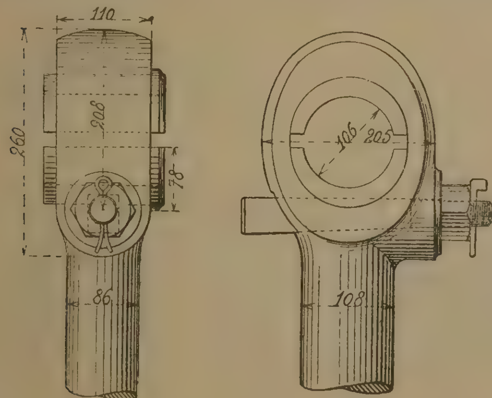


Fig. 3.

ceux-ci ne puissent pas, par un excès de serrage, rendre l'articulation trop dure.

Proportions des bielles motrices en fer. On exécute dans l'industrie de nombreux modèles de bielles en fer différant plus ou moins des types classiques que nous venons de décrire; mais toutes ces bielles doivent satisfaire certaines conditions de résistance. La principale résistance d'une bielle est exprimée par la section transversale du corps ou de la verge qui doit être proportionnée d'après l'effort à transmettre; les deux têtes sont soumises au même effort avec lequel leurs différents détails doivent être mis en relation. Mais, quant à ces proportions, il est remarquable que le tourillon embrassé par les coussinets exprime déjà, par son diamètre, l'effort que l'on a entendu transmettre : par conséquent, si la bielle correspond à la totalité de cet effort, il est naturel de prendre le diamètre du tourillon pour base des dimensions de la tête de bielle. Donc sans prétendre fixer d'avance les dimensions à adopter avec les nombreux types que l'on rencontre en pratique, nous exposerons seulement cette étude pour les bielles exécutées sur le modèle de celle représentée fig. 1, en prenant pour base l'effort direct à transmettre, pour le corps; le diamètre des tourillons ou du bouton, pour les têtes correspondantes. Le diamètre des extrémités du corps d'une bielle en fer forgé pourrait être dans le sens rigoureux de la question, le même que

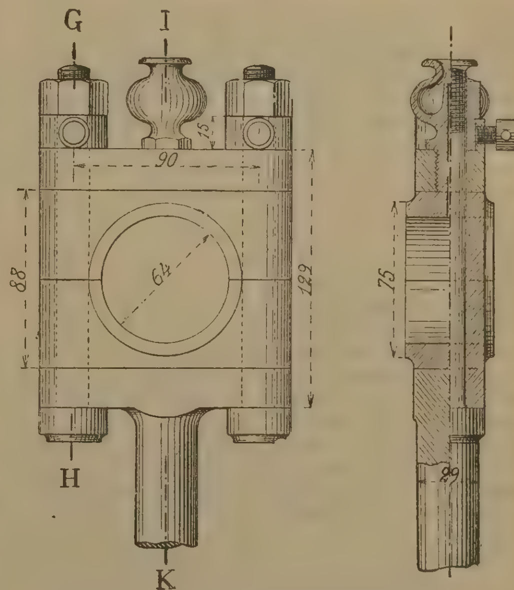


Fig. 4. — Élévation et coupe par GH et IK.

celui de la tige, puisque l'effort est le même pour les deux pièces; mais nous avons déjà fait remarquer que la bielle est exposée à des efforts de flexion, dont la tige est préservée par ses guides et sa marche exactement rectilignes. Par conséquent, indépendamment du galbe, de toute façon indispensable, il est prudent d'augmenter la résistance du corps, même aux extrémités où la tendance à la flexion est nulle ou du moins minima. Watt avait pris pour règle de donner, au diamètre de la tige en fer forgé du piston de ses machines, le dixième du diamètre du piston lui-même. En étudiant ce que montre la pratique moderne, il est facile de s'apercevoir que l'on adopte aujourd'hui des

proportions moindres, à part même l'emploi qui se généralise de plus en plus, de bon acier qui permet de réduire considérablement les diamètres. Si l'on désigne par d le diamètre de la tige ; P l'effort tendant à produire l'extension ou la compression en kilogrammes ; R la résistance spécifique que l'on adopte, suivant l'espèce du métal, en kilogrammes par centimètre carré ; on pose la relation suivante entre la résistance de la tige et l'effort auquel elle est soumise.

$\frac{\pi d^2 R}{4} = P$ d'où $d = \sqrt{\frac{4P}{\pi R}}$. En adoptant $R = 200$ pour le fer forgé et 350 pour l'acier fondu, il vient pour le diamètre des bielles en fer : $d = \sqrt{\frac{P}{157,08}}$ et pour le diamètre des tiges en acier $d' = \sqrt{\frac{P}{274,9}}$. Mais il y a lieu de modifier ces règles par l'adjonction d'une quantité additive fixe qui favorise surtout les pièces de petites dimensions, en les rendant plus fortes proportionnellement que les autres. Prenant un demi-centimètre pour cette quantité additive et exprimant les divisions en nombres ronds, on arrive aux formules définitives suivantes qui se rapprochent aussi bien que possible des données déduites de la pratique ; pour les tiges en fer $d = \sqrt{\frac{P}{160}} + 0^c5$ et pour les tiges de piston en acier $d' = \sqrt{\frac{P}{275}} + 0^c5$. Pour les bielles en fer forgé, Armengaud adopte le diamètre minimum du corps $d = \sqrt{\frac{P}{100}} + 0^c5$, expression qui peut prendre la forme suivante en adoptant le millimètre pour unité : $d = \sqrt{P} + 5$. Ceci étant le diamètre d'une tige ronde, on peut en faire facilement l'application à une tige d'une autre section, méplate, par exemple, en faisant cette section égale à celle qui correspond au diamètre trouvé.

La quantité dont le corps de la bielle doit être renflé vers le milieu de sa longueur varie selon le rapport qui existe entre celle-ci et le diamètre de la section aux extrémités, et il est naturel qu'il en soit ainsi pour que le galbe conserve l'arc de courbure nécessaire pour prévenir les effets de flexion. Le soin qu'Armengaud a apporté à rechercher pour le galbe de la bielle les dimensions les plus convenables l'a amené à une formule pratique très simple. Comme la longueur totale d'une bielle varie avec la longueur de la course du piston ou le rayon de la manivelle, et suivant le rapport que l'on veut établir entre elle et cette dernière, on fait entrer dans la formule pratique le rapport r qui existe entre la longueur du corps, ou de la partie tournée de la bielle et le diamètre des sections extrêmes déterminé d'avance, comme on vient de le voir. Ainsi, en appelant D le diamètre au milieu de la longueur, nous faisons : $D = d\sqrt{\frac{30+r}{30}}$, a formule peut évidemment se simplifier lorsque le rapport r est connu.

On a vu que le type représenté fig. 1 est à fourche, c.-à-d. que l'extrémité qui correspond à la traverse du piston se divise en deux branches, suivant la disposition particulière même de cette traverse. La construction de la tête, qui s'assemble au bouton de la manivelle, étant la même que la partie fourchue qui s'assemble au tourillon de la traverse de piston, il suffit d'établir les rapports qui existent entre les parties d'une même tête, celle du côté de la manivelle, par exemple, avec le bouton qu'elle doit embrasser, et de les appliquer aux têtes des deux extrémités de la bielle. Nous donnerons à MANIVELLE la règle qui permet de déterminer le diamètre du bouton, nous le supposerons donc connu pour lui rapporter les proportions des coussinets, des brides et des sections de la tête. L'épaisseur des coussinets, mesurée dans le sens de la longueur de la bielle, doit être suffisante pour les empêcher de s'ovaliser sous le tirage de la bride, nous la supposons environ égale au cinquième du diamètre et du bouton, pour les petites dimensions, et au sixième pour les grandes. Ainsi on a : $e = 0,2\,d$ à $e = 0,15\,d$. Cette épaisseur est plus forte que celle qui correspond à la jonction des deux coquilles, à cause de l'usure qui a lieu précisément suivant l'axe de la verge. Ainsi, on peut réduire l'épaisseur des côtés à la vingtième partie environ du diamètre. Soit $e' = 0,05\,d + 1$ millim. ; la quantité additive 1 millim. est surtout nécessaire pour les petites dimensions. Dans certains cas, surtout pour les petites pièces, on conserve l'épaisseur du coussinet uniforme, afin d'avoir la facilité de tourner les deux coussinets extérieurement, comme une douille d'une seule pièce. On fait bien cependant de donner plus d'épaisseur dans le sens du plus grand effort et du serrage, car au bout d'un certain temps de marche cette épaisseur est réduite par l'usure et son excédent permet néanmoins de prolonger la durée du service des coussinets. La largeur ou portée l de chaque coussinet est évidemment égale à la longueur adoptée pour le bouton, c.-à-d. d'une part plus grande que le diamètre, afin de présenter assez de surface frottante pour résister longtemps à l'usure, sans cependant dépasser une certaine limite à cause du porte-à-faux. On a donc $l = 1,25\,d$. Pour que les coussinets restent bien à la place qu'ils doivent occuper, on a soin de ménager de chaque côté des joues bien dressées au tour et dont la saillie est au moins égale à la dixième partie du diamètre, soit $s = 0,1\,d + 3$ millim. La largeur B de la bride est égale à la portée l des coussinets, moins deux fois l'épaisseur s', réservée aux joues de ses dressoirs ; cette épaisseur étant suffisante avec le dixième du diamètre d, on a pour B la valeur suivante : $B = l - 2s' = 1,05\,d$. L'épaisseur maxima de la bride égale $E = 0,3\,d + 3$ millim. et celle E′ des côtés, qui se trouvent en regard de la jonction des coussinets, est environ du dixième plus faible. Soit $E' = 0,2\,d + 2$. Enfin, l'épaisseur de la partie renflée, qui est entaillée pour le passage des clavettes, est exprimée par $E'' = \frac{d + 0,10}{4}$. La largeur moyenne b de la clavette, multipliée par son épaisseur c, doit donner une section capable de résister à l'effort dû à la traction et au serrage ; nous admettons pour ces dimensions $b = 0,35\,d + 5$; $c = 0,25\,d$. Il en est de même pour la contre-clavette. Quant à l'inclinaison de la face suivant laquelle la clavette est en contact avec la contre-clavette, elle doit être d'environ 5 à 6 degrés par rapport à la perpendiculaire tracée sur la ligne d'axe de la bielle. On a compris que l'épaisseur et la largeur données à l'extrémité de la bielle sont naturellement déduites de celles du coussinet et de la bride. La section qui est de forme carrée ou plus souvent rectangulaire, est toujours plus grande que celle des extrémités de la verge ; elle se raccorde d'ailleurs avec celle-ci par des arcs de cercle qui forment comme une sorte de congé adouci. La distance G, qui doit exister entre le bord de la mortaise dans laquelle passent les clavettes et le dos du coussinet, ou, pour mieux dire, l'épaulement nécessaire entre l'extrémité et la face verticale de la clavette, est au moins égale à la moitié du diamètre du bouton.

Soit $G = 0,5\,d + 5$ millim. Il en est de même de la saillie G″ des deux branches de la bride, au delà de la contre-clavette. Quant à la longueur de la mortaise, mesurée dans le sens de la longueur de la bielle, elle doit être égale à deux fois la largeur moyenne b, augmentée du jeu nécessaire pour l'usure des coussinets.

Bielles motrices en fonte. Nous avons dit que les bielles en fonte sont presque exclusivement appliquées aux machines à vapeur fixes du système à balancier ; le détail de forme, que la fonte permet facilement d'obtenir,

convient assez, pour mettre la bielle en harmonie d'aspect avec les autres pièces de ces machines et particulièrement avec le balancier s'il est lui-même en fonte et dont les formes relativement massives le paraîtraient encore davantage si on lui rattachait une pièce grêle comme ce que donne ordinairement le fer forgé. On ne pourrait guère expliquer autrement l'emploi de bielles en fonte, qui date des premières machines à balancier de Watt. L'ensemble d'une telle bielle se compose invariablement de trois parties principales fondues d'une seule pièce, savoir : la tête inférieure qui s'assemble sur la manivelle et son prolongement sans renflement pour passer devant cette manivelle ; le corps galbé auquel on donne une section uniforme et la tête supérieure en fourche par laquelle la bielle se rattache au balancier. Comparativement au type en fer forgé, on reconnaît que la tête inférieure est plus particulièrement différente, bien qu'elle puisse être assimilée à ce genre de tête dite fermée, ou sans bride démontante. Les dimensions des bielles en fonte sont évidemment basées, comme pour les bielles en fer, sur l'effort qu'elles transmettent, alternativement, par traction et par compression, effort qui est encore celui maximum exercé par la vapeur sur le piston. Comme cet effort est transmis à la bielle par le balancier, on doit reconnaître si les bras de ces derniers sont égaux et, s'ils ne l'étaient pas, il suffirait d'en tenir compte en multipliant la pression directe sur le piston par leur rapport inverse. Les bielles des machines à balancier offrent cette particularité, avantageuse pour la régularité du mouvement, d'être d'une très grande longueur par rapport au rayon de la manivelle, ce qui nécessite aussi de les soustraire, par une forte section et un galbe convenable, à toute chance de flexion qui pourrait en être la conséquence, mais il faut ajouter que ce système de machines ne se prête pas à de très larges limites de vitesse et que leur marche doit être relativement lente, d'où, par suite, l'inconvénient des chocs et des vibrations a moins de raisons d'être. On est dans l'usage, en pratique, de faire supporter au corps une charge de 30 à 35 kilog. vers les extrémités, et seulement 20 à 25 kilog. vers le milieu ; on détermine son diamètre en tenant compte de la réduction provenant des parties méplates qui existent sur la portion inférieure, par l'expression suivante : $D = \sqrt{\frac{P}{23,6}}$

Dans cette formule D représente le diamètre cherché, en centim. ; P la pression maxima sur le piston à vapeur, en kilog. De même que pour les bielles en fer forgé, nous déterminons les différentes dimensions de la partie de la bielle en fonte qui doit s'assembler avec le bouton de la manivelle d'après son diamètre supposé connu. Soit O la largeur de l'ouverture pratiquée dans cette tête pour recevoir les coussinets, nous ferons $O = 1,25d + 7$ millim., cette largeur est évidemment aussi celle extérieure des coussinets. La hauteur m ou la distance du centre du bouton à la partie supérieure de l'ouverture, est égale à : $m = 0,9\ d + 4$. La hauteur m' ou la distance du même centre à la partie inférieure de l'ouverture, devient : $m' = 0,7\ d + 2$. Ces valeurs donnent à l'épaisseur des coussinets, mesurés verticalement sur l'axe de la bielle, ainsi qu'à la cale b : $H = 0,2\ d + 2$. L'épaisseur totale de la tête est égale à la longueur même du bouton ou des coussinets ; on se rappelle que cette longueur est généralement d'un quart en plus du diamètre, soit $L = 1,25\ d$. La largeur moyenne de la clavette c et son épaisseur c' sont les suivantes : $C = 0,35\ d + 5$ et $c' = 0,25\ d$; comme elle est parfaitement soutenue sur une grande partie de sa longueur, il est inutile de dépasser ces dimensions. Quant à la fourche ou tête supérieure, dont les armatures ont la même disposition que dans le modèle de bielle en fer décrit, il nous suffit de renvoyer à ce qui a été dit à cet égard. Nous devons dire néanmoins quelques mots du diamètre d' des tourillons auxquels cette fourche se rattache et qui servent de base aux proportions des coussinets, de la bride et du clavetage. Il est clair que si le bouton de la manivelle a été calculé, les deux tourillons qui appartiennent au balancier ayant à résister au même effort, le plus simple est de déterminer leur diamètre d'après celui du bouton de la manivelle. Sans plus de recherche, on peut admettre que la section de ces tourillons soit la moitié environ de celle du bouton de manivelle ; néanmoins, pour qu'ils se trouvent plutôt en dessus qu'en dessous de cette proportion, nous posons la relation suivante : $d' = 0,8\ d$. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que ces tourillons soient un peu forts, car n'étant soumis qu'à un mouvement de rotation partiel, ou mieux simplement oscillatoire, le frottement et l'usure y sont moins intenses qu'au bouton de la manivelle. Par la même raison, il est inutile que leur portée excède le diamètre ; il suffit donc de faire $L' = d'$. Ce qu'il importe de rendre très résistant, c'est la fourche elle-même ; la section n'est pas inférieure à la section cylindrique maxima du corps de la bielle, et l'intérieur de la fourche est formé de congés de très grand rayon. Quant à l'écartement même des deux branches, que l'on doit restreindre autant que possible, il n'a pour mesure que la grosseur du bout du balancier qui se détermine d'après des considérations d'un ordre particulier.

Bielles en bois. Ce système est réellement intéressant par les applications particulières que l'on en fait à certaines machines, dans lesquelles elles doivent atteindre une grande longueur et par suite un grand poids, ou bien lorsque les chocs ou les vibrations sont à craindre, comme, par exemple, dans les scieries à débiter les bois et dans les machines d'épuisement employées dans les mines. La verge doit être en bois à la fois dur, raide et flexible ; sa section est rectangulaire, plus forte au milieu qu'aux extrémités. Chaque tête proprement dite se compose d'une pièce en fer forgé ayant la forme d'une fourche dont les branches sont très prolongées afin d'embrasser la tige de bois sur une certaine étendue, et de s'y fixer solidement par plusieurs boulons ; pour soustraire ceux-ci à l'effort de traction longitudinal, on ménage, à l'intérieur des branches, des petits talons que l'on entaille dans le bois. Les coussinets sont en bronze et ajustés vifs dans la chape, puis serrés par une simple clavette qui est légèrement entaillée dans l'un d'eux. Comme on cherche généralement à faire ces bielles très légères, on leur fait supporter des efforts assez considérables ; il est utile, cependant, pour éviter des ruptures et des accidents, de ne pas les charger au delà de 40 à 50 kilog. par centim. carré, vers les sections extrêmes qui sont les plus faibles. On n'atteint même pas ordinairement cette résistance et si nous prenions pour exemple l'une de ces immenses tiges appliquées aux machines d'épuisement des mines, qui, réunies, atteignent plusieurs centaines de mètres de longueur, on verrait que la résistance transversale de ces tiges exceptionnelles, dont la charge est leur poids propre, ne dépasse guère une vingtaine de kilog. par cent. carré. L. Knab.

BIELLE (au moyen âge *Vila*, *Villa*, *Biela*), com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Laruns, située à peu près au centre de la vallée d'Ossau, sur un ruisseau affluent du *Gave* de ce nom, l'*Arriumaye*, stat. du chem. de fer de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes ; 840 hab. — Bielle remonte à une haute antiquité. Les belles mosaïques qu'on y a découvertes en 1842, précieux vestiges d'une importante construction romaine, villa ou maison de bains, que les savants font remonter à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle, les nombreux sarcophages en marbre, fûts de colonne et autres débris antiques qu'on y rencontre, dont beaucoup ont servi à la construction de l'église paroissiale, semblent prouver qu'il y eut là, pendant la période gallo-romaine, un centre de population. Au moyen âge et jusqu'à la Révolution, Bielle fut le chef-lieu

politique, le *capdeuil* de la vallée d'Ossau. Les archives générales du pays y étaient conservées, et les jurats des dix-huit paroisses de la vallée s'y réunissaient périodiquement pour l'administration des affaires communes. C'est dans l'église Saint-Vivien de Bielle que les princes béarnais, à leur avènement, venaient prêter serment aux Ossalois. En 1790, la Révolution fit de Bielle un chef-lieu de canton. Laruns, depuis, lui enleva ce titre. Elle resta cependant le siège du syndicat d'Ossau jusqu'à l'année 1852, où cette vallée fut divisée en deux nouveaux syndicats, correspondant aux deux cantons qu'elle avait formés.

Outre les mosaïques déjà citées, Bielle possède une église gothique, sous le vocable de Saint-Julien, du commencement du XVIe siècle. Elle est très ornée, fort riche de sculptures et présente deux particularités remarquables. Au-dessus de la sacristie est une salle fermée par une porte bardée de fer, qu'on appelle dans le pays *losegrari*, le sanctuaire. C'était jadis la salle des archives d'Ossau. On les tenait enfermées dans un coffre à triple serrure dont les clefs étaient confiées à trois mains différentes. Ce coffre existe encore, mais vide de ses archives, transportées à Pau. Dans le chœur de l'église, sont les quatre colonnes en marbre d'Italie que Henri IV, dit la légende, demanda vainement aux gens de Bielle. « Nos cœurs et nos corps sont à vous, auraient répondu ces fiers montagnards; mais ces colonnes sont à Dieu; arrangez-vous avec lui. » Sur les contours de ces colonnes, sont gravées des inscriptions que l'on croit appartenir aux IXe et Xe siècles, et qui seraient probablement l'œuvre, d'après P. Raymond, de pèlerins venus là en dévotion. Près de l'église, on voit encore les restes d'une ancienne abbaye de bénédictins, et, ci et là, dans le village, quelques vieilles maisons intéressantes des XVe et XVIe siècles (V. OSSAU). L. FLOURAC.

BIBL. : D'ANGOSSE, *Notice sur la vallée d'Ossau*; Pau, 1838, in-8. — BADÉ, *Extrait d'un rapport au min. de l'intérieur*, dans le *Bulletin de la Soc. des Sciences de Pau*, 1842, p. 349. — *Pau, Eaux-Bonnes*, 3e édit. 1863; Paris, in-12. — P. RAYMOND, *Mémoire sur les inscript. des colonnes de Bielle*; Pau, 1874, in-8.

BIELOKHA (Anna de) (V. BELOCCA).

BIELOOZERO (le Lac Blanc). Lac de Russie. Il est situé dans le gouvernement de Novgorod la Grande. Sa superficie est de 1,125 kil. q. Il reçoit les rivières Kema et Kovja. La Cheksna y prend sa source. Il fait partie du système dit *Mariensky* qui rattache le bassin de la Caspienne à celui de la Baltique. On évalue à 50,000 roubles le produit annuel de sa pêche (V. BIÉLOZERSK). L. L.

BIELOPACHTSY. On appelait ainsi, en Russie, les communautés affranchies du paiement des impôts en vertu d'un privilège séculaire ou d'un ukaze princier. Ce mot vient de l'adjectif russe *biely*, blanc, et de la racine *pach*, labourer. *Biely* veut dire blanc, par suite pur, net de toute charge. Le nom de *bielopachtsy* (on dit aussi *bielomiestny*) a été particulièrement appliqué aux habitants du village de Korobovo (gouvernement de Kostroma), descendants du paysan Souzanine qui, par son héroïsme, sauva les jours du premier Romanov. Ils étaient dispensés de payer les impôts. L. LEGER.

BIÉLOPOLIÉ. Ville de Russie. Elle est située dans le district de Soumy, gouvernement de Kharkhov, sur les rivières Vira et Kriga. Sa population, en y comprenant les habitants de quelques hameaux voisins, est de 12,000 hab. Détruite, au moyen âge, par les Tatares, elle fut de nouveau colonisée par les Cosaques au XVIIe siècle. Les habitants sont tous Petits-Russes et orthodoxes. Ils font le commerce de grain, de poisson et de bois. Cette ville possède des fonderies de suif et une fabrique de bougie. L. L.

BIÉLOSELSKY-BIÉLOZERSKY (on écrit aussi à tort *Beloselski*) (Alexandre Mikhaïlovitch), prince, littérateur et diplomate russe, né en 1752, mort en 1809. Il remplit les fonctions d'ambassadeur à Dresde et de grand échanson à la cour de Russie. Il a publié en français quelques ouvrages aujourd'hui oubliés : *De la Musique en Italie* (1778); *Poésies françaises d'un prince étranger* (Paris, 1789); *Epîtres aux Français, aux Anglais et aux Républicains de Saint-Marin* (ibid.); *Tableau philosophique de l'entendement* (Dresde, 1790) On lui doit aussi un opéra russe, *Olenka* (Moscou, 1796). — La famille Biéloselsky-Biélozersky est une branche de la famille des princes Biéloselsky : elle a produit quelques personnages remarquables, notamment au XVIIe siècle : *Michel*, voiévode de Viazma, qui prit part aux guerres contre les Polonais; et l'amiral *Michel Andrevitch*, né en 1702, mort en 1755, qui fut pendant quelque temps directeur du collège de l'amirauté. La princesse Lise Troubetskoï, qui a joué un rôle considérable dans la société parisienne, est née Biéloselsky-Biélozersky. L. L.

BIBL. : *Les princes Troubetskoï*; Paris, 1887.

BIÉLOVODSK. Ville de la Russie d'Europe. Elle est située dans le gouvernement de Kharkov, district de Starobielsk. Elle possède un haras fort important. Sa population est de 8,000 hab. L. L.

BIELOWSKI (Auguste), poète et historien polonais, né à Krechow en 1806, mort en 1876. Il fit ses études à Stanislawow, à Buczacz et Lwów (Lemberg), où il s'établit définitivement. Comme poète, il s'est fait connaître par des traductions de poésies populaires slaves et des poésies de Schiller (chant d'Igor, poèmes serbes, etc., et par des œuvres originales *(Poème sur Henri le Pieux)*. Il a rédigé quelques revues, notamment le *Bulletin de l'Institut Ossolinski*. Mais c'est surtout comme historien qu'il a rendu de grands services. Sa première œuvre importante fut l'*Introduction critique à l'histoire de Pologne* (Lwów, 1850). Dans ce curieux ouvrage, il prétend reconnaître, chez les anciens peuples danubiens, Triballes, Daces et autres, les ancêtres des Polonais modernes. Les légendes qui obscurcissent l'histoire primitive de la Pologne se retrouveraient toutes dans l'histoire des peuples danubiens qui auraient émigré vers le N. à la suite des conquêtes romaines. Ce système, soutenu à grand renfort de textes, ne constitue malheureusement qu'une série d'hypothèses. Il a été réfuté par Lelewel et par Szajnocha. L'ouvrage est, d'ailleurs, fort curieux. En 1853, Biélowski publia des fragments inédits de Trogue Pompée découverts à la bibliothèque Ossolinski, un *Coup d'œil sur l'histoire de Pologne* jusqu'à nos jours (Varsovie, 1853). Nommé directeur de l'Institut Ossolinski à Lwów, il surveilla en cette qualité la seconde édition du grand *Dictionnaire polonais* de Linde dont il écrivit l'introduction. Mais son œuvre capitale est la publication des *Monumenta Poloniæ historica;* cette collection devait, dans la pensée de l'auteur, comprendre toutes les chroniques concernant la Pologne antérieurement à celle de Dlugosz. Elles devaient être publiées dans le texte original, avec traductions ou commentaires, fac-similés, etc. Le premier volume a paru en 1864. La mort a surpris Biélowski au moment où il mettait la dernière main au troisième. L'ouvrage a été continué depuis la mort de l'auteur, par les soins de l'Académie polonaise de Cracovie, et le quatrième volume a récemment paru. Auguste Biélowski a, en outre, collaboré à un grand nombre de recueils. Ses poésies ont été publiées dans le *Trésor* de poésie polonaise (Skarbczyk), édité par Wolf à Saint-Pétersbourg. L. LEGER.

BIBL. : ZDANOWICZ et SOWINSKI, *Histoire de la littérature polonaise*; Wilna, 1877. — ESTREICHER, *Bibliogr. pol. du XIXe siècle.*

BIÉLOZERSK. Ville de la Russie d'Europe. C'est un chef-lieu de district du gouvernement de Novgorod. Elle doit son nom au lac Blanc (Bieloozero) sur lequel elle était autrefois située. C'est l'une des plus anciennes villes de Russie. D'après les chroniques, Sineus, fils de Rurik, s'y serait établi en 862, mais la ville actuelle n'est pas sur l'emplacement de la cité primitive. Au XIIIe siècle, elle devint le chef-lieu d'une principauté qui fut réunie à la Moscovie en 1486. Sa population est d'environ 5,000 hab.

Ils sont pour la plupart mariniers ou pêcheurs. Le district de Biéloozéro, qui confine au gouvernement d'Olonets, est vaste et peu peuplé (31,146 verstes, et environ 70,000 hab.). Il est coupé de lacs et très marécageux. L'industrie principale est la sylviculture. L. L.

BIELSKI (Martin), chroniqueur polonais, né en 1495 à Biala (prov. de Sieradz), mort en 1575 dans la même localité. On l'appelle quelquefois Wolski du nom d'une propriété qu'il possédait à Wola. Bielski vient également du nom de la terre de Biala. Il passa sa jeunesse auprès de Pierre Kmita, voiévode de Cracovie, prit part aux guerres contre les Valaques et les Tatares, et se retira dans sa vieillesse à Biala. C'est l'un des premiers et des plus féconds prosateurs polonais. Il a publié de son vivant : *Vie des philosophes et gens vertueux...* (Cracovie, 1534); *Chronique du Monde entier divisée en six époques* (Cracovie, 1550). C'est la première histoire universelle qui ait paru en langue polonaise. Cet ouvrage fut très populaire; il eut trois éditions successives, 1550, 1554, 1564. Des extraits en furent même traduits en slavon-russe. L'auteur a remanié son travail dans chaque édition. Ainsi dans la deuxième il parle de l'Amérique dont il n'était pas question dans la première édition. L'auteur, bien que manquant de critique, a fait preuve cependant d'une certaine indépendance d'esprit qui lui a valu la haine du clergé. Il a encore écrit la *Chevalerie* (Cracovie, 1569), sorte de traité de l'art militaire. — On a publié après sa mort le *Songe de Mai, poésie* (1590) ; la *Diète des femmes*, imitée de Rej, satire politique (1595); le *Dialogue des nouveaux prophètes*. En somme Martin Bielski a rendu de grands services au développement des études historiques en Pologne. — Son fils *Joachim* Bielski, né à Biala en 1540, mort en 1599 à Cracovie, fut lui aussi poète et historien. Il fit ses études à l'Académie de Cracovie, servit dans l'armée, fut ensuite attaché à la personne du chancelier Pierre Dunin-Wolski, devint enfin magistrat et secrétaire du roi Sigismond III. Il écrivit des poésies latines et polonaises sans grande valeur. Son œuvre principale est une histoire de Pologne extraite de l'œuvre de son père et continuée par lui sous ce titre : *Chronique polonaise de Martin Bielski rééditée par son fils Joachim Bielski* (Cracovie, 1597). Il a ajouté à l'œuvre paternelle les règnes d'Henri de Valois et d'Etienne Batory. Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé (Varsovie, 1764, 1829, Sanok, 1856). Au point de vue du style, Joachim Bielski est bien supérieur à son père. L. L.

BIBL. : NEHRING, *les Historiens polonais du* XVIe *siècle* ; Poznan, 1860.

BIELSKI (Jean), historien polonais, né en 1716 dans la grande Pologne. On ignore la date de sa mort. Il a publié un certain nombre d'ouvrages médiocres en latin et en polonais. Le plus intéressant au point de vue historique est un *Tableau du royaume de Pologne* (Poznan, 1763, 2 vol.). L. L.

BIELTSY. Ville de la Russie d'Europe (Bessarabie). C'est un chef-lieu de district. Sa popul. (10,000 hab.) se compose surtout de Roumains et de Juifs.

BIÉLY. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Smolensk. Longtemps disputée par les Russes et les Polonais, elle appartient à la Russie depuis 1667. Elle est située sur la rivière Obcha. Sa pop. est de 7,000 hab. Le district de Biely occupe 9,575 verstes car. Il est marécageux et peu propre à la culture, l'élève du bétail y est très prospère. La population du district est d'environ 7,000 hab. La ville de Biely a donné son nom à la famille des princes Bielsky, qui a fourni un certain nombre de voïévodes et de boïars à la Russie d'avant Pierre le Grand. L. L.

BIEN. I. PHILOSOPHIE. — On appelle *bien* tout ce qu'on désire et aussi tout ce qui agrée. Ainsi le bien est, ou l'objet du désir, ou la cause de l'agrément, l'agrément lui-même. Diverses questions se sont posées à propos du bien. On a d'abord distingué les diverses espèces de biens, puis on a recherché ce qui dans la conscience peut expliquer la production du bien, on s'est demandé quelle était la nature essentielle du bien, et enfin on a voulu découvrir la cause dernière et métaphysique du bien. Ainsi espèces du bien, origine psychologique ou genèse du bien, nature du bien, origine métaphysique ou cause du bien, telles sont les diverses questions qui ont été agitées par les philosophes sur le sujet qui nous occupe. Nous allons rapidement exposer les diverses solutions qu'on a données de chacune de ces questions.

1. A peu près tous les philosophes sont d'accord pour distinguer trois espèces de bien, le bien physique ou sensible, le bien métaphysique ou intellectuel, et le bien moral ou volontaire. Cette division du bien en trois espèces n'empêche pas les philosophes de chercher ensuite si ces trois sortes de bien ne se réunissent pas en définitive en une seule, qui serait le seul vrai bien, le *souverain bien* (V. ci-après), le bien suprême, mais il est bien clair que malgré cette réduction il y a toujours une très grande différence, au moins apparente, entre un plaisir sensible, une découverte intellectuelle et l'accomplissement d'un devoir. Ainsi, le bien sensible est le *plaisir* (V. ce mot), le bien intellectuel la *science* (V. ce mot), et le bien moral la *vertu* (V. ce mot). Ces trois genres de bien sont tous les trois désirés dès qu'ils sont connus, et tous les trois procurent à l'être de l'agrément. C'est par rapport à la première espèce, au plaisir, que les richesses sont par *métonymie* (V. ce mot) appelées des biens. La richesse peut être en effet une source de plaisir.

2. Le bien est-il la conséquence et le résultat du désir, ou au contraire le désir n'existe-t-il qu'à cause du bien espéré et attendu? Cette question, qui peut paraître oiseuse au premier abord, a cependant de très graves conséquences, et a été fort discutée. Epicure disait déjà que le plaisir n'est autre chose que la cessation de la douleur (*ap.* Diog. Laert., X), Locke construisit sur cette base toute une théorie très fine et très ingénieuse. D'après lui, le désir est le résultat d'une inquiétude, d'un malaise (*uneasiness*) ; on se déplaît comme on est et cette sorte de souffrance et de déplaisir suffit à nous faire désirer changer. A la suite du changement le plaisir arrive et dure jurqu'à ce que, n'étant plus senti, le repos recommence à nous peser. Ainsi, la douleur est l'aiguillon du désir et le plaisir n'est rien de plus que la satisfaction du désir. Cette théorie est exposée par Locke dans les *Essais sur l'entendement humain*, l. II, c. XX, § 6. On n'y a rien ajouté d'essentiel, et il faut avouer qu'elle est fondée sur l'observation. Leibnitz (*Nouveaux Essais*, l. II, c. XX), loue ici Locke de sa profondeur et de sa pénétration, et il semble donner les mains à sa théorie. Au fond cependant il ne pensait pas que la douleur fût la cause et la raison du plaisir, mais il croyait au contraire que la douleur s'expliquait pas l'absence du plaisir. Ainsi, selon lui, l'inquiétude, l'*uneasiness* de Locke, ce qu'il appelle lui-même « une disposition ou préparation à la douleur plutôt que la douleur même », ne se produit dans l'âme que parce que l'âme porte en elle l'attente, la connaissance confuse et comme la prélibation d'un bien futur. Dans cette hypothèse, au lieu d'expliquer le plaisir par la cessation de la douleur, on explique la douleur par la privation d'un plaisir pressenti ou confusément connu. Cette discussion ne paraîtra pas entièrement oiseuse si on en voit toutes les conséquences : admettre que la douleur est la cause du désir et que tout bien est la satisfaction d'un désir, c'est admettre que le mal est la cause du bien, et par conséquent donner raison à ceux qui soutiennent que le monde est plutôt mauvais que bon, c.-à-d. aux pessimistes (V. PESSIMISME). Admettre au contraire que la douleur ne s'explique que par la privation d'un bien, c'est admettre que le bien est la cause de toute existence, et par conséquent donner raison à ceux qui soutiennent que le monde est plutôt bon que mauvais, c.-à-d. aux optimistes (V. OPTIMISME). Les philosophes qui, à la suite de

Locke, expliquent ainsi le plaisir par la douleur suivent l'ordre d'explication mécanique (V. MÉCANISME) ou des *causes efficientes* (V. ce mot); ceux qui expliquent la douleur par la privation du bien, le désir par l'attente du bien futur suivent l'ordre d'explication finaliste (V. FINALITÉ, CAUSES FINALES).

3. Quelle est maintenant l'essence et la nature du bien? Pour répondre à cette question, rappelons que nous avons distingué trois sortes de biens: le plaisir, la science et la vertu. On n'a pas besoin d'expliquer en quoi consiste la bonté du plaisir, cette bonté est évidente et immédiatement sentie; de même la science ne va pas sans apporter à l'esprit une satisfaction évidente, et elle peut en outre procurer la richesse, la santé, etc. Jusqu'ici, il semble que tous les biens se rapportent au plaisir et à l'agrément, mais quand nous arrivons à nous demander ce qui fait la bonté de la vertu, il ne semble plus que nous puissions répondre que cette bonté vient du plaisir qu'elle donne ou de la douleur qu'elle évite. Heureux ou malheureux, l'homme vertueux est toujours bon, les plaisirs dont il jouit ou les douleurs qu'il endure n'augmentent ni ne diminuent sa vertu. Mais si la bonté de la vertu ne peut se ramener au plaisir de l'être qui la possède, peut-être se ramène-t-elle au plaisir des autres êtres. Ce qui fait en effet la bonté de l'homme qui se dévoue, du soldat, par exemple, qui meurt pour son pays, c'est que sa mort évite des peines à ses compatriotes. Il en est ainsi de la plupart des actes de vertu. Inutiles et même parfois nuisibles à l'homme qui les accomplit, ils sont utiles aux autres hommes, et la vertu peut ainsi se ramener au plaisir. On peut vraiment dire: le bien c'est le plaisir.

Peut-être, cependant, n'est-ce là qu'une apparence. Il y a en effet des cas où l'action accomplie est complètement inutile, il peut même arriver qu'elle soit matériellement nuisible, et même alors elle ne cesse pas de mériter d'être appelée bonne. Voici, par exemple, un gendarme qui tire un coup de pistolet sur un chien enragé, qui le manque et tue un homme. Malgré ses résultats déplorables, son action est-elle mauvaise? A-t-il mal fait? On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a bien fait. Et pourquoi? Parce qu'il a fait ce qu'il a pu pour obtenir un bon résultat, parce qu'il a obéi à la loi qui l'obligeait à tuer ce chien enragé. Il semble donc qu'ici nous arrivions à une définition du bien autre que celle à laquelle nous étions arrivés d'abord; le bien n'est plus le plaisir, mais l'obéissance à la loi. De là vient que le bien moral ou idéal réside dans l'intention, dans la bonne volonté, et peut être indépendant des résultats utiles ou nuisibles de la bonne volonté. C'est en se plaçant à ce point de vue que Kant a pu dire avec vérité: Les actions sont bonnes parce qu'elles sont obligatoires, la bonté résulte de la loi, le bien est la conformité avec la loi. Mais la science et la psychologie nous apprennent que le plaisir lui-même n'est autre chose que la conséquence sensible de l'observation des lois naturelles. Toutes les fois que l'être sensible est dans un état anormal, il souffre; il éprouve au contraire du plaisir quand il est dans un état normal, quand les fonctions de sa vie organique ou intellectuelle s'accomplissent selon leurs lois. Par suite donc, le plaisir rentre dans la définition que nous venons de donner du bien: est bon ce qui est conforme aux lois. Donc, la loi même qui règle et conditionne l'existence des êtres est aussi constitutive de leur bonté, et si leur vérité ou réalité dépend de cette loi même, leur bonté doit aussi se confondre avec leur vérité ou réalité, ce qui prouve la vérité de l'adage scolastique: *Verum et bonum sunt convertibilia*, qu'on peut traduire de cette manière: Le vrai est la même chose que le bon.

4. Ainsi le plaisir nous paraît, comme le bien dont il n'est qu'une partie, résulter de l'observation de la loi. Mais alors une question nouvelle se pose. La loi, qui fait la réalité des êtres, est-elle la cause productrice du bien, ou le bien est-il la raison d'être de la loi? En d'autres termes, la loi doit-elle être considérée comme la cause efficiente du bien, ou le bien comme la cause finale de la loi? Il est clair que, selon qu'on croit ou non à la *finalité* (V. ce mot) dans le monde, on doit adopter l'une ou l'autre de ces manières de voir. Les partisans des causes finales devront dire que le bien prévu est le but en vue duquel la loi a été posée; les adversaires des causes finales devront dire que le bien est une conséquence, un résultat de la loi sans avoir été en aucune façon prévu avant elle. Cette question, qui fait le fond de la philosophie morale de Kant, est aussi la même qu'agitaient les anciens scolastiques alors qu'ils se demandaient: *An bonum sit aliquid suprà ens*; le bien est-il en quelque chose supérieur à l'être? Il faut bien voir les conséquences des deux opinions. Si l'on admet que la loi est constitutive du bien, on admet par cela même que, quels que soient les phénomènes, pourvu qu'ils soient légaux, ils méritent d'être appelés bons, aucune condition ne domine la bonté, quelle que soit la manière dont les êtres soient constitués, pourvu qu'ils obéissent à leurs lois, ils sont toujours bons. La constitution de la loi jouit d'une indépendance, d'une liberté absolue, et si l'on se représente, ainsi qu'il est naturel, la loi posée par un législateur, ce législateur posera comme il l'entendra les lois qu'il voudra, tout ce qu'il fera sera bon par cela seul qu'il l'aura voulu. Ainsi, la constitution des choses, la vérité des lois scientifiques dépend d'une absolue liberté, les choses ne sont pas légales, parce que les lois sont bonnes, mais elles sont bonnes parce qu'elles sont légales. La bonté vient tout entière de la loi, d'une loi qui n'a d'autre raison qu'une absolue liberté. On aboutit ainsi, suivant les traces de Duns Scot, de Descartes, de Kant, à constituer une *Philosophie de la liberté* très voisine de celle qu'a professée à Lausanne, avec grand éclat, M. Secrétan.

Si au contraire on admet que la bonté est la cause finale de la constitution de la loi, on est alors amené à considérer le plaisir comme le seul bien, et à ramener à lui toutes les autres sortes de biens et la vertu elle-même. Si en effet le bien est la cause finale de la loi, le but que poursuit en la posant le législateur, il doit avoir une réalité intrinsèque, distincte de la pure conformité à la loi, il ne doit pouvoir se réaliser que, grâce à certaines conditions, et c'est la liaison entre elles de ces conditions, qui doit constituer la synthèse des phénomènes dans la loi. Ainsi, le plaisir de vivre en société ne pouvant être compatible avec la crainte que l'homme éprouverait de se voir ôter la vie par un de ses semblables, l'homme a dû être organisé de telle sorte qu'il regarde l'homicide comme un mal et le sauvetage comme un bien. Ce serait alors l'intelligence qui dominerait la volonté en l'obligeant, pour ainsi dire, à choisir les moyens propres à réaliser le plaisir. La loi est alors nécessaire, et le *déterminisme* (V. ce mot) tend à prendre possession du monde. Les systèmes de Malebranche et de Leibnitz sont les deux systèmes modernes qui ont développé avec plus de rigueur les conséquences de cette conception.

On voit les inconvénients et les avantages de chacune de ces deux manières de concevoir les rapports du bien et de la loi. La première fait de la vertu et du bien moral le type suprême auquel se ramènent tous les autres biens, mais elle a le grave inconvénient de paraître tout soumettre à une liberté absolue, sans frein ni raison, à un arbitraire tel que la science en est compromise et que la morale même est en danger, car rien n'empêche de croire avec Schopenhauer que les lois arbitrairement posées par la volonté absolue ont des conséquences désastreuses pour tous les êtres, de sorte qu'il vaudrait bien mieux que l'univers n'eût jamais existé. La seconde conception limite l'arbitraire de la cause première, assure la science, et fonde sur des bases solides les préceptes pratiques de la morale, mais faisant du plaisir le type suprême du bien, elle risque d'enlever à la vertu sa sublime et incomparable originalité. Il a dû dès lors se former une doctrine moyenne, qui a tenté d'unir les deux opinions,

assez pour que leurs inconvénients mutuels disparaissent sans cependant introduire dans la conception du bien des contradictions ruineuses. On emprunte d'abord à Kant sa définition du bien si conforme aux données morales, et on dit : Le bien résulte de la conformité avec la loi. Ainsi, le bien sensible ou plaisir résulte de l'observation des lois de la sensibilité, le bien intellectuel ou la science, de l'observation des lois intellectuelles, et le bien moral ou la vertu, de l'observation des lois de la volonté. Rien n'empêche d'admettre que c'est la loi qui est la cause et la seule cause du bien qui doit résulter de son accomplissement, ainsi aucune condition extérieure ne s'impose à la volonté législatrice, elle est libre, indépendante et souverainement maîtresse d'elle-même et de ses actes. Est-il cependant nécessaire de faire de cette liberté un arbitraire absolu, à l'exemple de Schopenhauer? Il ne le semble pas. Si on suppose que cette liberté est un être, qu'elle possède une réalité, ne sera-t-elle pas dépendante de sa propre nature, bien qu'indépendante de tout ce qui est en dehors d'elle? Et alors, ne peut-on pas croire que son essentielle nature est la Bonté, de sorte que, tout ce qu'elle veut, elle le veut librement, toutes les lois qu'elle pose, elle les pose librement, mais que tout ce qu'elle veut, toutes les lois produisent en dehors d'elle le bien en vertu de son essentielle nature? Liberté absolue, elle pourrait ne rien produire et ne point légiférer, et par conséquent, rien de ce qu'elle produit n'est nécessaire, ni les êtres, ni leurs lois, mais ayant voulu produire, sollicitée par sa bonté, par cette bonté qui est exempte d'envie, selon la haute parole du *Timée*, elle n'a pu produire que des lois productives du bien. Elle voulait le bien. Les lois ne sont donc pas nécessaires ; elles sont libres, absolument libres, et cependant la fin ne pouvait pas se réaliser sans elles.

Souverain bien. — Quelle que soit l'opinion qu'on admette sur la nature essentielle et fondamentale du bien, on ne peut s'empêcher de remarquer que des choses fort différentes sont appelées bonnes. On voit aussi dès la première réflexion que la bonté et dès lors la valeur des choses est inégale. Or, il est évident que le premier problème qui s'impose à la morale pratique consiste à déterminer la hiérarchie des biens, de façon à savoir quel est le meilleur. Le plus élevé des biens, le dernier sur le plus haut sommet de l'échelle, τέλος ἀγάθων, *finis bonorum*, doit évidemment être préféré à tous les autres, aussi mérite-t-il le nom de souverain bien. Il est aisé de conclure de là qu'il y a autant de systèmes différents de morale, qu'il y a eu de conceptions différentes du souverain bien. Or, si l'on ne veut pas faire une histoire complète de la morale, on doit ramener les différents biens à quelques types principaux qui ont tour à tour été regardés par les philosophes comme le souverain bien. Or, on peut regarder d'abord la loi elle-même comme le bien, puisque, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, elle est étroitement liée à l'existence du bien ; puis on peut distinguer le bien égoïste, le bien altruiste et le bien universel. Il y a eu autant de conceptions différentes du souverain bien. Ainsi, ceux qui ont considéré le bien comme un résultat de la position de la loi, ont dû regarder l'obéissance à la loi comme le souverain bien. Il faut obéir à la loi par respect pour la loi, dit Kant. Pour ces moralistes la valeur des actes est tout entière constituée par leur forme, l'intention fait la valeur des actions, et, comme il n'y a guère de milieu entre obéir ou désobéir, les différences de valeur entre les différents vices et les différentes vertus tendent à s'effacer. Ces moralistes devaient aussi regarder la sanction comme inutile et extérieure au souverain bien. Les stoïciens, le protestantisme dans une certaine mesure, Kant, sont les principaux représentants de cette manière de comprendre le souverain bien. Si l'on regarde le bien égoïste comme le type du bien, on dit alors que le souverain bien est le plaisir immédiat, comme Aristippe de Cyrène, ou le plaisir calculé, prévu et plus ou moins délicat, comme Epicure, Bentham et Stuart Mill. Cette façon de comprendre le souverain bien se nomme *l'utilitarisme* (V. ce mot), parce que le bien auquel tous les autres doivent être ramenés est l'utile. On peut encore regarder comme le bien souverain le bonheur individuel, en faisant consister ce bonheur dans la satisfaction de la raison. Or, comme la raison ne peut être satisfaite si l'on sacrifie à un plaisir individuel une somme plus grande de plaisir extérieure à l'individu, il s'ensuit que pour être heureux l'individu doit souvent sacrifier ses fins égoïstes aux fins universelles. Ce système a été professé pour la première fois par Aristote. D'autres moralistes ont voulu que le bien des autres fût regardé comme le souverain bien. La formule de la loi morale est alors : Vis pour les autres, et cette morale du dévouement et du sacrifice mérite bien d'être appelée *altruiste*. C'est le nom que lui a donné Aug. *Comte* (V. ce nom), son fondateur. Herbert Spencer dans les *Data of Ethic* (trad. en français sous ce titre : *la Morale évolutionniste*, Paris, in-8), a voulu concilier la morale altruiste et la morale égoïste, et a placé le souverain bien dans un égo-altruisme, dont la loi s'énonce ainsi : Vis pour toi et pour les autres. Enfin, on peut placer le souverain bien dans l'accomplissement de l'ordre universel et dans le retentissement agréable que ne peut manquer d'avoir dans le monde la réalisation de cet ordre. Cette conception emprunte aux stoïciens et à Kant leur idée que le souverain bien consiste dans l'accomplissement de la loi, mais elle corrige l'âpreté et peut-être l'impossibilité de leur doctrine en faisant de l'eudémonisme d'Aristote la conséquence naturelle et infaillible de la réalisation de la loi. La base un peu étroite de l'eudémonisme est à son tour élargie par la considération de l'ordre. Aussi, presque tous les penseurs qui ont joint au vif souci de la pratique le désir de maintenir l'élévation des notions morales, ont-ils adopté cette théorie. Citons Malebranche *(Traité de morale)*, la plupart des théologiens catholiques, en particulier S. Thomas, et plus récemment M. Janet *(la Morale)*. Le sens que nous venons de donner à l'expression souverain bien est celui qui est à peu près universellement reçu depuis l'antiquité. Remarquons cependant que Kant, dans la *Critique de la raison pratique*, a employé cette expression pour désigner l'accord du bien et du bonheur, de la récompense et de la vertu, accord que notre conscience réclame comme la consommation de la justice. G. Fonsegrive.

II. Droit. — Dans un sens large, le mot bien désigne tout ce qui peut procurer à l'homme une utilité quelconque permise par la loi. Ainsi entendue, cette expression comprend même des avantages qui se confondent avec l'existence d'une personne ; par exemple, l'honneur, la santé sont des biens. Il faut en dire autant des droits de puissance établis sur une personne au profit d'une autre, en tant qu'on les envisage comme tels et abstraction faite des profits pécuniaires qui en résultent. Mais le plus souvent le législateur prend le mot bien dans un sens différent et duquel sont exclus ces deux sortes d'avantages. Il entend par biens toutes les choses susceptibles de droits procurant des profits pécuniaires. Une chose ne revêt en effet le caractère de biens qu'à raison des droits auxquels elle est soumise envers une personne. C'est dans ce sens qu'on dit : les biens sont meubles ou immeubles ; les biens du débiteur forment le gage commun de ses créanciers (art. 2092). L'ensemble de tous ces biens d'une personne constitue ce que l'on appelle son patrimoine.

La division fondamentale des biens consiste aujourd'hui à les distinguer en meubles ou immeubles. Le droit romain avait adopté une autre division qui a subsisté jusque sous Justinien. Les choses étaient *mancipi* ou *nec mancipi* : mais cette distinction des biens concernait seulement en général les choses corporelles, tandis qu'en droit français la division des biens en meubles ou immeubles est tout à fait absolue et s'applique même aux choses incorporelles. On n'est pas d'accord sur le motif qui a pu déterminer les Romains à diviser les choses corporelles en *res mancipi*

et *res nec mancipi*. Peut-être les *res mancipi* comprenaient-elles surtout les choses considérées par les Romains comme essentielles à l'agriculture. C'était seulement d'après la valeur de ces biens que s'appréciait la richesse d'un citoyen et qu'on le plaçait dans l'une des cinq ou six classes établies par Servius Tullius. A cette époque, en effet, la richesse mobilière était à peu près nulle, si l'on excepte les esclaves et les bêtes de somme qui d'ailleurs étaient le plus souvent affectés aux besoins de l'agriculture. Toutefois, avec le temps, les meubles prirent une certaine importance et à l'époque des jurisconsultes classiques, la distinction des biens en meubles ou immeubles, limitée aux choses corporelles, comportait diverses applications. Ainsi les règles relatives à la possession et les moyens imaginés par le prêteur sous le nom d'interdits, pour la protéger, étaient différents selon qu'il s'agissait de meubles ou d'immeubles ; de même la présence du bien aliéné par mancipation était nécessaire s'il s'agissait d'un meuble ; mais on ne l'exigeait pas lorsqu'il s'agissait d'un immeuble. Le temps requis pour l'acquisition par l'usucapion ou, comme nous disons aujourd'hui, par la prescription, était plus court pour les meubles : un an au lieu de deux ans pour les immeubles. La division des biens en italiques ou provinciaux ne concernait que les immeubles ; elle était étrangère aux biens meubles. Les immeubles dotaux italiques étaient inaliénables et certains jurisconsultes en disaient autant des immeubles provinciaux ; mais on était d'accord pour reconnaître que cette inaliénabilité était tout à fait étrangère aux meubles dotaux. Le vol ne pouvait porter que sur les meubles. On voit par ces seuls exemples que les différences étaient déjà nombreuses chez les Romains entre les biens meubles et les biens immeubles. Mais elles se sont surtout accentuées et généralisées dans notre ancien droit coutumier où cette division des biens s'est étendue, comme aujourd'hui encore, même aux choses incorporelles ; au contraire dans les pays de droit écrit, elle continuait à ne concerner que les biens corporels. Ainsi dans ces pays de droit écrit, la donation ou le legs de tous les meubles et immeubles ne comprenait que les choses corporelles, tandis que dans les pays de coutume, la libéralité aurait embrassé tout le patrimoine du donateur ou du testateur. Le régime féodal avait en outre donné naissance à un certain nombre de divisions et de sous-divisions nouvelles.

Il y avait dans les pays de coutume deux sortes de meubles, les meubles corporels, véritables ou fictifs, et les meubles incorporels. Les meubles corporels véritables étaient tels qu'on les comprend aujourd'hui et la classe des meubles corporels fictifs ne concernait que les immeubles ameublis par contrat de mariage (V. Ameublissement, Contrat de mariage). Quant aux meubles incorporels, on réputait tels les obligations de payer une somme d'argent ou toutes autres choses mobilières. Suivant quelques coutumes, les rentes constituées à prix d'argent étaient également meubles incorporels ; mais le droit commun se prononçait en sens contraire et les déclarait immeubles jusqu'au rachat. De leur côté les immeubles étaient, eux aussi, corporels ou incorporels, et on distinguait également deux sortes d'immeubles corporels, les uns véritables, les autres fictifs. On ne donnait la qualité d'immeubles corporels véritables qu'à la terre et aux constructions élevées sur le sol. Les immeubles corporels par fiction étaient au contraire fort nombreux ; on reconnaissait ce caractère aux meubles incorporés à perpétuelle demeure à un héritage par le propriétaire ; aux moulins bâtis sur pilotis en rivière, aux matériaux provenant de la démolition des maisons, aux deniers payés à raison de la vente des propres des conjoints ou du rachat des rentes des mineurs, aux sommes données par les ascendants à leurs descendants en vue du mariage et à la condition d'être employées en achats d'héritage. On appelait immeubles corporels fictifs ou par destination ou encore par convention les meubles qui, en vertu d'une clause du contrat de mariage, devaient rester propres sous le régime de communauté. Quant aux immeubles incorporels, c'étaient tous les droits immobiliers. On verra plus loin que les rédacteurs du C. civ., tout en adoptant en général ces divisions et subdivisions relatives aux meubles et aux immeubles, en ont plus d'une fois changé le sens.

Sous l'influence de la féodalité, on avait été aussi amené à distinguer les biens en fiefs, biens roturiers, francs-alleux. Le fief était un héritage tenu à la charge de foi et hommage et de service féodal ou de prestations payables dans certains cas par les nouveaux acquéreurs, possesseurs ou vassaux aux seigneurs desquels ils relevaient (V. Fief). Le franc-alleu était l'héritage exempt de tout devoir, tant honorifique que pécuniaire, dû en reconnaissance de seigneurie (V. Franc-alleu). Il s'appelait franche aumône lorsqu'il était possédé par des gens de mainmorte. Le franc-alleu était noble s'il existait des fiefs ou censives relevant de lui ou bien encore s'il existait un droit de justice à son profit; dans le cas contraire il était roturier. Enfin les censives étaient des héritages roturiers qui tiraient leur nom du cens, c.-à-d. des redevances annuelles par elles dues aux fiefs ou aux francs-alleux dont elles relevaient (V. Censive). Au point de vue des successions et de la communauté, on distinguait aussi les biens en propres ou acquets. Les propres de succession comprenaient : les héritages ou droits immobiliers échus par succession directe ou donation directe aux descendants ; les immeubles échus aux ascendants par la succession de leurs enfants ou aux collatéraux par succession directe. Ces biens propres étaient soumis à un régime spécial de succession, destiné à en assurer la conservation dans les familles ; on leur opposait les acquêts (V. Acquêt, Propres). On désignait sous le nom de propres de communauté ceux qui n'entraient pas dans la communauté conjugale, soit à cause de leur nature de propres de succession, soit à raison d'une convention matrimoniale, laquelle avait pour objet d'écarter de la communauté des biens qui, suivant le droit commun, auraient dû y tomber.

Toutes ces divisions créées par l'ancien régime ont disparu avec lui. Au contraire celle des biens en meubles ou immeubles étant fondée sur la nature même des choses, se retrouve dans notre c. civ. comme dans toutes les autres législations. Mais elle se présente chez nous avec un caractère propre qui a déjà été indiqué : elle s'applique par une fiction de la loi, même aux choses incorporelles, droits réels ou personnels. Sans doute il est contraire à la vérité des faits de dire qu'un bien incorporel, un droit réel, une créance sera tantôt meuble, tantôt immeuble, car ces expressions éveillent l'idée de possibilité ou d'impossibilité de transport d'un lieu dans un autre. Mais en définitive, l'extension de cette distinction aux choses incorporelles est fort utile et le législateur peut très légitimement qualifier les droits, en tant que biens par le caractère matériel de la chose qu'ils ont pour but de nous procurer.

Il existe un grand nombre de différences entre les biens meubles et les biens immeubles. Bornons-nous à signaler les principales. Tous les immeubles situés en France, même ceux qui appartiennent à des étrangers, sont régis par la loi française ; il n'en est pas absolument de même pour les meubles. La loi protège moins l'aliénation des meubles que celle des immeubles. Ainsi un tuteur, un mineur émancipé, une femme mariée séparée de biens, peuvent en général et même depuis la loi du 27 fév. 1880, aliéner plus facilement les uns que les autres. (V. Curatelle, Tutelle, Séparation de biens). A l'égard des tiers, la propriété des meubles corporels ou incorporels ne se transmet pas, soit à titre gratuit, soit même à titre onéreux, de la même manière que celle des immeubles. On devient propriétaire d'un meuble corporel au regard des tiers par la prise de possession de ce bien ; s'il s'agit d'une créance, la propriété s'en transmet au regard des mêmes personnes, par la notification de la cession au débiteur cédé ou par son acceptation ; enfin s'il s'agit d'immeubles

ou de droits réels immobiliers, ils ne sont acquis que par l'effet de la transcription vis-à-vis des personnes qui ont pu obtenir des droits réels sur les mêmes biens et les ont conservés en se conformant aux lois (art. 938, 939, 948, 1138, 1141 du c. civ. Loi du 23 mars 1855). Lorsque deux époux se marient sous le régime de la communauté légale, leurs meubles présents et futurs tombent dans cette communauté à l'exclusion des immeubles (art. 1401, 1404). Sous ce même régime, le mari ne peut pas, sans le consentement de sa femme, disposer entre vifs à titre gratuit des immeubles de la communauté, ni de l'universalité ou d'une quotité du mobilier, si ce n'est pour l'établissement des enfants communs ; il a au contraire le droit de disposer à titre gratuit et particulier de tout meuble de la communauté, pourvu qu'il ne s'en réserve pas l'usufruit (art. 1422). Dans certains cas la loi veut qu'un créancier attaque d'abord les meubles avant de se faire payer sur les immeubles (art. 1471, 2206). Sous le régime dotal, les immeubles dotaux sont, de leur nature et à moins de convention contraire, inaliénables ; les meubles dotaux ne le sont pas, du moins dans l'opinion de certains auteurs, et la jurisprudence, tout en admettant l'inaliénabilité de la dot mobilière, ne lui attribue toutefois ce caractère que vis-à-vis de la femme, pour empêcher celle-ci de compromettre cette dot par des actes quelconques, même passés avec l'autorisation de son mari. L'aliénation des meubles n'est pas soumise à certaines causes de résolution ou de rescision qui s'appliquent à celle des immeubles (art. 860, 868, 1674). Les privilèges et les dispositions qui les concernent varient suivant qu'il s'agit de meubles ou d'immeubles (art. 2101 et suiv.). Les immeubles seuls sont susceptibles d'hypothèques (art. 2114, 2118, 2119). Seuls aussi ils s'acquièrent par la prescription de dix à vingt ans si l'acquéreur a juste titre et bonne foi, et par celle de trente ans dans le cas contraire. Pour les meubles, la possession vaut prescription ; en d'autres termes, l'acquéreur d'un meuble corporel en devient propriétaire par le fait de sa prise de possession, quoiqu'il tienne ce meuble d'une personne qui n'était pas propriétaire, pourvu qu'il ait fait son acquisition de bonne foi et qu'il ne s'agisse pas d'un meuble perdu ou volé (art. 2262, 2265, 2279). En matière mobilière, le défendeur doit être assigné devant le tribunal de son domicile ; en matière immobilière, devant le tribunal de la situation de l'immeuble (art. 59, V. Procédure). Les formalités de la saisie des meubles n'entraînent ni les lenteurs, ni les complications, ni les frais de la saisie des immeubles. Tout se ramène à quatre actes : commandement au débiteur de payer, procès-verbal de saisie, affiches à l'effet d'avertir le public, adjudication. Les formalités de la saisie immobilière sont beaucoup plus nombreuses et plus lentes (art. 557, 583, 673, etc., c. proc. civ.). Les actes de commerce portent nécessairement sur des meubles. Enfin les droits fiscaux sont moins élevés pour les aliénations de meubles que pour les aliénations d'immeubles. De ce long parallèle se dégage une observation importante : le législateur moderne a bien compris sans doute que la transmission des meubles doit se faire avec une rapidité particulière, mais il n'a pas toujours entouré cette propriété mobilière de garanties suffisantes, tandis que, subissant à tort l'influence de l'ancien droit, il a réservé un certain nombre de faveurs à la propriété immobilière. Autrefois la richesse immobilière était tout ; la richesse mobilière rien. *Vilis mobilium possessio*, disait-on. C'est qu'en effet, à l'époque féodale, on avait souvent attaché de véritables droits de souveraineté à la propriété foncière. Il est intéressant de suivre le développement successif de la richesse mobilière, car l'accroissement de cette richesse a été la cause de l'influence sans cesse plus grande du tiers état. La richesse mobilière est démocratique, la richesse immobilière, aristocratique. Les causes qui s'opposaient autrefois à l'accroissement de la richesse mobilière, les maîtrises et jurandes, les douanes intérieures de province à province, le système de la balance du commerce, la variété des poids et mesures, etc., ont disparu depuis la Révolution, et le commerce et l'industrie ont pris dans notre siècle un tel essor, qu'aujourd'hui la propriété mobilière dépasse plusieurs fois en valeur la propriété immobilière. De son côté, le régime de la propriété immobilière comporterait bien des améliorations : le régime de la transcription est mal organisé ; celui des hypothèques est coûteux et compliqué ; trop souvent la sécurité manque aux acquéreurs à cause de l'imperfection de la publicité des transmissions. Le crédit immobilier est loin de satisfaire aux exigences de notre temps. Déjà plusieurs pays étrangers ont introduit d'importantes modifications dans le régime de transmission de la propriété mobilière et dans sa publicité. Nous-mêmes nous avons introduit en Tunisie l'acte Torrens, et il est indispensable de persévérer dans cette voie (V. Torrens).

On entend par immeuble toute chose non susceptible de déplacement ou à laquelle la loi attribue fictivement ce caractère. Un meuble est au contraire une chose qui peut se déplacer ou que la loi lui assimile au moyen d'une fiction. Le Code civil (art. 517) indique trois espèces d'immeubles : les immeubles par nature, les immeubles par destination, les immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent. A ces trois classes d'immeubles il faut en ajouter une quatrième, créée par des lois spéciales : ce sont les immeubles par la détermination de la loi. Les immeubles par nature sont toutes les choses qui font partie du sol ou y adhèrent d'une façon si intime qu'elles ne peuvent être transportées d'un lieu dans un autre. Ainsi rentrent dans cette catégorie tous les fonds de terre, les bâtiments, maisons ou autres constructions élevées sur le sol (art. 618). Tant que le bâtiment reste bâtiment, il est immeuble, par nature, parce qu'il est inhérent au sol. Mais s'il est démoli, les matériaux provenant de sa démolition sont meubles, de même qu'ils l'étaient avant la construction. Il peut très bien arriver que la propriété de la maison et celle du sol sur lequel repose la maison appartiennent à deux personnes différentes; même dans ce cas la maison reste immeuble par nature, car elle est toujours attachée au sol. On doit encore reconnaître le caractère d'immeuble par nature à toutes œuvres ou constructions faites sur le sol ou sous le sol, même si elles ne forment pas un bâtiment; telles sont les machines fixées sur maçonnerie ou sur piliers, même lorsqu'elles ne font pas partie intégrante d'un bâtiment, les rails posés sur les voies de chemins de fer, etc. Mais on refuse le caractère d'immeubles aux constructions sans fondations, ni pilotis; telles sont celles que l'on élève pour les fêtes publiques ou dans les foires. D'ailleurs l'inhérence au sol étant la seule condition indispensable pour qu'une construction devienne immeuble par nature, il résulte de là qu'une construction quelconque présente toujours ce caractère, sans qu'il y ait lieu de se demander si elle a été élevée par le propriétaire du sol ou par un tiers, comme par exemple un usufruitier, un locataire, un fermier; de même il importe peu qu'elle ait été établie d'une manière temporaire et avec l'intention de la détruire ou à perpétuelle demeure. Ainsi les bâtiments élevés par un fermier en vertu d'une clause du bail et avec faculté de les démolir à l'époque de la cessation de sa jouissance, n'en sont pas moins des immeubles par nature. Mais la question de savoir quel est le caractère du droit du constructeur sur les bâtiments par lui élevés sur le terrain d'autrui, donne lieu à des difficultés dans la doctrine et dans la pratique. Il faut selon nous établir une distinction. Ou bien le constructeur avait un droit réel sur le fonds, par exemple c'était un usufruitier ; dans ce cas, le bâtiment n'en appartient pas moins au propriétaire du sol en vertu de ce principe de l'accession, suivant lequel tout ce qui s'élève sur un sol appartient au propriétaire de ce sol (V. Accession), mais d'ailleurs le constructeur a sur le bâtiment comme sur le reste de l'immeuble, un droit réel immobilier, par exemple son droit d'usufruit. Ou bien le cons-

tructeur doit acquérir sur le bâtiment un droit de superficie, d'après la convention intervenue avec le propriétaire du sol; cette convention implique de la part de ce propriétaire renonciation au bénéfice de l'accession; le bâtiment appartient au constructeur et devient sa propriété immobilière, mais il n'en reste pas moins un immeuble par nature car il est inhérent au sol, seule condition exigée par la loi. Ou bien enfin, le constructeur n'a aucun droit réel sur l'immeuble; c'est par exemple un fermier et son contrat est muet sur le droit d'élever des constructions. Ce fermier ne peut invoquer alors sur ces constructions qu'un droit mobilier; peu importe qu'on se place à l'expiration du bail ou pendant la durée du bail. En effet, une fois le bail terminé, quel est le droit du propriétaire? Il peut exiger la démolition des constructions ou accepter ces constructions, à charge de payer au fermier comme à un possesseur de mauvaise foi, le prix des matériaux et de la main d'œuvre (V. art. 555, 1730 et 1731). S'il opte pour la destruction, les bâtiments ne deviennent pas sa propriété, ils appartiennent au fermier, mais ils sont pour lui une propriété mobilière car ils sont destinés à être démolis et à reprendre la nature de matériaux, c.-à-d. de choses mobilières. Si le bailleur retient les constructions comme il en a la faculté (art. 518 et 546), le droit du locataire consiste alors dans une créance d'une somme d'argent en remboursement de ses dépenses; dans ce cas encore son droit est purement mobilier. Si nous nous plaçons maintenant pendant la durée du bail, il nous faut bien reconnaître encore que pendant cette première période, le droit du fermier est purement mobilier sur les constructions qu'il a élevées. Son droit, à la vérité, est en suspens jusqu'à l'option du bailleur à l'expiration du bail; mais l'éventualité d'une propriété immobilière n'existe pas pour lui, quel que soit le parti que prenne le bailleur: il n'obtiendra en effet plus tard, au choix du bailleur, que des matériaux ou une somme d'argent. Sans doute, pendant la durée du bail, le fermier a la jouissance des bâtiments qu'il a élevés, mais son droit sur ces bâtiments est nécessairement de même nature que sur les autres biens loués. Or le droit du fermier, à la différence de celui de l'usufruitier, est personnel et mobilier (V. BAIL). Les clauses insérées dans le bail et relatives à ces constructions pourraient modifier les rapports du bailleur et du fermier tels qu'ils résultent du droit commun et, par exemple, priver le bailleur du droit d'exiger la démolition, ou déterminer le taux de l'indemnité; mais elles ne sauraient retirer au droit du fermier son caractère mobilier, à moins que le bailleur n'ait entendu reconnaître au profit du fermier un droit spécial de superficie sur les constructions. Par exemple, s'il a été convenu dans le bail que le fermier aura le droit de démolir ses constructions à la fin du bail, alors sans doute en pareil cas le bailleur renonce à l'option ainsi qu'à son droit de propriété immobilière pour l'époque où le bail prendra fin. Mais ce n'est pas à dire qu'il transmette, pour la durée du bail, cette propriété immobilière au fermier. Ces constructions appartiennent, pendant la durée du contrat, au bailleur en qualité d'immeubles par nature et le fermier en deviendra propriétaire à la fin du bail de la même manière que celui qui les achèterait pour les démolir. Or il n'est pas douteux que l'acheteur d'une maison à démolir passe une vente mobilière et est acquéreur de meubles, car l'objet de la vente consiste, non pas dans la maison, mais dans les matériaux provenant de sa démolition. De ce que le fermier ne peut avoir sur les constructions par lui élevées qu'un droit purement mobilier, il résulte qu'il n'a pas le pouvoir de les hypothéquer; il est en effet de principe que l'hypothèque porte seulement sur les immeubles et non sur les meubles. De même ces bâtiments ne sauraient être frappés de saisie immobilière par les créanciers du fermier. De même encore, si le fermier se marie sous le régime de la communauté, son droit sur les bâtiments tombe dans cette communauté. Le fermier ne peut intenter la complainte à l'occasion des constructions qu'il a élevées lorsqu'il est troublé par des tiers; la demande formée par le fermier contre le bailleur pour obliger celui-ci à opter est purement mobilière et doit être portée devant le tribunal du domicile du défendeur; la cession que le fermier fait de son droit sur les constructions est purement mobilière. Toutes ces solutions sont des conséquences de ce que le droit du fermier est mobilier. C'est d'après les mêmes principes qu'il faut résoudre la question de savoir si le droit de celui qui élève une construction sur un immeuble du domaine public est mobilier ou immobilier. La construction a-t-elle été faite sans concession, les choses doivent se passer de la même manière que dans le cas où une personne a construit sur le terrain d'autrui sans la permission du propriétaire; le constructeur de mauvaise foi ne peut que démolir pour reprendre ses matériaux ou recevoir une indemnité à raison de la dépense suivant le choix que fera l'Etat pour le domaine public. Le constructeur de bonne foi, c.-à-d. celui qui avait ignoré le caractère du terrain sur lequel il édifiait et s'en croyait propriétaire, aurait droit à une indemnité égale à la plus-value et on ne pourrait pas le contraindre à démolir. Mais dans tous les cas, que le constructeur soit de bonne ou de mauvaise foi, son droit est purement mobilier. S'il existe une concession, il faut en rechercher la nature. Tantôt l'Etat n'entend conférer aucun droit réel immobilier au concessionnaire et alors les constructions deviennent choses du domaine public comme le sol sur lequel elles reposent; telles sont les constructions faites par une compagnie de chemin de fer. Tantôt au contraire l'Etat concède au constructeur un véritable droit de superficie sur les bâtiments, et alors ces bâtiments deviennent la propriété immobilière de celui qui les élève; le constructeur jouit dans ce cas d'un droit réel immobilier. Il ne faudrait pas croire que dans ce même cas et avec cette solution, on autorise, contrairement à la loi, une aliénation du domaine public. Le concessionnaire n'acquiert en effet aucun droit sur le sol et la construction qu'il élève n'a jamais été du domaine public. Sans doute l'administration ne peut autoriser un particulier à construire sur un terrain du domaine public ou du domaine de l'Etat que sauf son droit permanent de révocation. Tout ce qui résulte de là, c'est que le droit du constructeur est résoluble, mais on ne peut pas en conclure aussi qu'il soit mobilier. D'ailleurs le droit du constructeur n'est résoluble qu'à l'égard de l'Etat et uniquement par des raisons d'intérêt public: il ne peut pas être critiqué par les tiers tant que l'administration laisse subsister le titre de concession.

Indépendamment des fonds de terre et des constructions, il faut encore considérer comme immeubles par nature les moulins fixes sur piliers ou faisant partie d'un bâtiment, les fruits pendants par branches ou par racines, les arbres des forêts ou autres. Dès que le moulin est fixé sur piliers ou qu'il est attenant à un bâtiment, on doit le déclarer immeuble par nature. C'est l'application du droit commun qui considère comme telles toutes les constructions adhérentes au sol. Aussi le Code civil (art. 519) aurait-il pu se dispenser de parler des moulins; s'il ne l'a pas fait, cela tient à ce qu'il a voulu montrer qu'il introduisait une innovation dans notre ancien droit où un moulin, même fixé sur pilier, était ordinairement considéré comme meuble de sa nature, et Pothier enseignait même qu'il ne pouvait devenir immeuble que par la destination du propriétaire, c.-à-d. s'il était attaché au fonds à perpétuelle demeure. Les rédacteurs du Code civil ont rejeté avec raison cette doctrine. C'est aussi pour montrer qu'il entendait déroger à l'ancien droit que le Code civil a cru nécessaire de s'expliquer sur les fruits pendants par branches ou par racines. Autrefois certaines coutumes réputaient meubles ces fruits, malgré leur adhérence au sol; d'autres, sans se prononcer d'une façon aussi absolue, admettaient cependant qu'ils devenaient

meubles à partir de leur maturité. Aujourd'hui cette distinction est écartée et tous les fruits pendants par branches ou par racines sont des immeubles par nature tant qu'ils n'ont pas été détachés du sol. Ainsi le légataire du mobilier ou des biens meubles n'a pas droit aux fruits qui sont encore pendants par branches ou par racines au moment de la mort du testateur. Toutefois ces fruits sont destinés à être coupés, c'est-à-dire à devenir des meubles. Aussi considère-t-on comme mobilière la vente qui en est faite par le propriétaire. De même lorsque l'immeuble est cultivé par un fermier, les fruits pendants par branches et par racines doivent être considérés à son égard comme meubles, car le droit de jouissance de ce fermier étant mobilier, les fruits dont il est propriétaire en vertu de ce droit, prennent nécessairement le même caractère. Les arbres des forêts, des jardins ou autres sont aussi des biens immeubles par nature, à raison de leur adhérence au sol (art. 521). Mais dès que les arbres sont coupés, ils deviennent des biens meubles et peu importe pour les forêts qu'il s'agisse de coupes régulières ou d'autres. Autrefois même, dans certaines coutumes, les arbres des forêts devenaient meubles dès que l'époque de la coupe était arrivée et bien que cette coupe n'eût pas été faite. Quant aux arbres des pépinières, des distinctions sont nécessaires : s'ils ont été plantés par un fermier, ils sont meubles, car à son égard ils forment de véritables fruits et on a vu plus haut que les fruits, même pendants par branches et par racines, sont meubles pour le fermier. Lorsqu'il s'agit d'une pépinière plantée par le propriétaire en son propre fonds, la question devient plus délicate. Les arbres de ces pépinières sont des immeubles, soit qu'ils se trouvent encore dans le terrain qui les a produits, soit même qu'ils aient été transportés dans un autre terrain, ne serait-ce que pour un certain temps et dans le but de les fortifier ; dans les deux cas, en effet, les arbres sont inhérents au sol et cette condition suffit pour qu'ils soient immeubles par nature. Ces arbres ne pourraient être considérés comme meubles que dans un cas, celui où ils auraient été déposés momentanément dans un fonds pour y rester pendant quelque temps seulement, jusqu'à leur vente ou leur transplantation. Des difficultés se sont également élevées à l'occasion des tuyaux servant à la conduite des eaux. Certains auteurs croient qu'ils sont immeubles par destination parce qu'il en est question dans l'article 523 placé au milieu de dispositions relatives aux immeubles de cette seconde classe. D'autres ont proposé une distinction : ces tuyaux sont-ils placés sur le fonds même au profit duquel ils existent, alors ils constituent des immeubles par nature; sont-ils au contraire établis en vertu d'une servitude sur un fonds autre que celui dans l'intérêt duquel ils existent, alors ils ne peuvent plus être que des immeubles par destination. Il vaut mieux décider que ces tuyaux sont toujours immeubles par nature, même pour le cas où ils sont établis dans le sol d'autrui ; car si rien ne s'oppose à ce qu'on soit propriétaire d'une construction établie sur le sol d'autrui, ce qui a lieu en cas de superficie (V. Superficie), pour quel motif ne pourrait-on pas être propriétaire de travaux faits dans le sol d'autrui, et ces constructions ou travaux étant inhérents au sol, constituent des immeubles par nature. Enfin, à l'énumération donnée par le Code civil des immeubles par nature, il faut ajouter pour la compléter les mines, d'après la loi du 21 avril 1810, qui en fait même des immeubles par nature distincts du sol sous lequel elles sont exploitées (V. Mine).

On aura remarqué que parmi les différents immeubles par nature, les fonds de terre seuls conservent toujours et nécessairement ce caractère. Les autres peuvent devenir meubles et le deviennent toutes les fois que cesse leur incorporation à la terre, soit d'une manière effective, soit en vertu d'un contrat. Même avant cette séparation, un immeuble par nature devient meuble lorsqu'on le considère, non pas tel qu'il est actuellement, mais tel qu'il doit être en vertu d'un contrat ou d'une disposition de la loi qui aura pour effet de le détacher du sol. C'est ainsi que le code de procédure permet au créancier de saisir les fruits pendants par branches et par racines de son débiteur en les considérant comme meubles; la saisie-brandon est précisément cette voie d'exécution au moyen de laquelle le créancier saisit ces fruits comme meubles, malgré leur adhérence au sol et avec des formalités calquées sur celles de la saisie exécution mobilière (V. Saisie-brandon). De même la vente d'une récolte à faire ou d'une maison à démolir ou d'une futaie même non aménagée, est mobilière ; ce qui fait l'objet du contrat, ce sont les fruits détachés du sol, les matériaux résultant de la démolition. Ce caractère mobilier de la vente ne disparaîtrait pas même dans le cas où l'acheteur actuel aurait déjà précédemment acquis le sol sur lequel se trouvent les fruits ; la maison, les futaies, sauf le droit pour l'administration de l'enregistrement de prouver l'existence d'une fraude destinée à éviter les droits de mutation établis sur les ventes immobilières. C'est qu'en effet ces ventes étant mobilières, ce sont les droits de mutation établis en matière mobilière qui sont dus par l'acheteur et non ceux des ventes d'immeubles. Par la même raison ces ventes ne sont pas soumises à transcription (V. Transcription) ; de même on ne peut appliquer aucune des dispositions du code propres aux ventes d'immeubles, par exemple celles qui permettent au vendeur de demander la rescision du contrat pour cause de lésion de plus des sept douzièmes. Ces ventes sont mobilières même au regard des tiers. Ainsi supposons qu'une maison ait été vendue, pour être démolie, à deux acheteurs successifs et par le même vendeur ; on devra préférer celui des deux acheteurs qui a été mis en possession, même s'il a traité le second (art. 1141).

Les immeubles de la deuxième classe sont appelés immeubles par destination (art. 522, 524, 525 du c. civ.). On entend par là tous les objets placés par un propriétaire sur son fonds, soit pour servir à son exploitation, ou pour tout autre but et notamment pour l'améliorer et l'embellir, mais à la condition, dans ce dernier cas, que ces objets soient fixés à perpétuelle demeure. Il y a ainsi, comme on le voit, deux sortes d'immeubles par destination : les uns sont des objets placés par le propriétaire dans son immeuble pour le service et l'exploitation de ce bien ; les seconds sont des objets attachés à perpétuelle demeure et dans tout autre but que les premiers, le plus souvent à l'effet de rendre la jouissance de l'immeuble plus commode ou plus agréable. Pour qu'un meuble devienne immeuble par destination, il faut qu'il ait été apporté sur le fonds par le propriétaire (art. 522 et 524 du c. civ.). Ainsi les objets placés par un fermier (à moins qu'ils ne le soient pour le compte du propriétaire et en vertu d'une clause du bail) ou par un usufruitier, ne sont pas immeubles par destination, ils restent meubles. Cette solution se justifie facilement à l'égard des immeubles par destination de la seconde espèce, de ceux qui sont attachés à perpétuelle demeure : le droit du fermier étant temporaire, il n'est pas possible que ce fermier attache en son nom des objets à perpétuité. Pour ce qui est des immeubles par destination de la première espèce, le fermier ne peut pas non plus donner ce caractère à certains meubles parce que le propriétaire est le seul représentant de l'immeuble et que le fermier agit plutôt dans son intérêt personnel que dans celui de l'héritage. Mais on considère comme placés par le propriétaire les objets mis sur le fonds par son représentant et pour le compte de ce propriétaire, par exemple par un tuteur, par un mari ou par un mandataire conventionnel. Toutefois, il ne suffit pas qu'un propriétaire apporte des meubles sur son héritage pour que ces meubles deviennent par ce seul fait des immeubles par destination, il faut encore que le propriétaire ait la volonté d'immobiliser ces objets ; d'ailleurs cette volonté résulte de ce que le meuble a été placé sur le fonds pour

le service de ce fonds. Ainsi le propriétaire met-il des chevaux dans une ferme pour la culture des terres, ces chevaux deviennent immeubles par destination, mais s'il s'agit de chevaux de course ou de chasse, ils restent meubles car ils ne sont pas employés au service du fonds. Comme on le voit, le législateur n'a pas abandonné au caprice du propriétaire l'immobilisation des meubles. Mais il a vraiment protégé la propriété immobilière en déclarant immeubles les objets affectés à l'exploitation ou à l'utilité d'un bien fonds ou d'une maison. Supposons une ferme; l'intérêt de l'agriculture exige que les animaux et les objets affectés à cette ferme soient immobilisés. Autrement les créanciers personnels du propriétaire pourraient les saisir et les faire vendre séparément du fonds, au grand détriment de l'agriculture. Dans notre ancien droit, ces objets garnissant la ferme étaient considérés comme meubles et il en résultait entre autres conséquences que si une femme, propriétaire d'un immeuble bien garni en bestiaux et autres accessoires, se mariait sous le régime de la communauté, ces accessoires étaient acquis à la communauté et il pouvait arriver qu'à la dissolution du mariage la femme reprît son immeuble entièrement dégarni. Pothier avait signalé les inconvénients de cet état de choses (*Traité de la communauté*), n° 44. Le Code civil a mis un terme à cette fâcheuse situation en déclarant ces objets immeubles par destination; de cette manière ils ne peuvent être détachés du bien auquel ils sont affectés, si ce n'est par le propriétaire lui-même. On remarquera que pour devenir immeubles par destination de la première espèce, il n'est pas nécessaire que les objets aient été attachés à perpétuelle demeure. Cette condition est spéciale aux immeubles par destination de la seconde classe. Les articles 522 et 524 font nettement cette distinction: S'agit-il d'objets placés pour le service de l'exploitation du fonds? S'agit-il d'objets destinés seulement à améliorer ou embellir le bien? On s'explique d'ailleurs facilement que l'attache à perpétuelle demeure soit une condition de l'immobilisation dans le second cas, mais non pas dans le premier : quand un objet est destiné à l'exploitation d'un fonds, cette destination suffit pour créer l'immobilisation, car elle établit un lien intime entre cet objet et le fonds; si cet objet était retiré, le bien ne rendrait plus les services qu'il procure. Mais au contraire le propriétaire veut-il placer sur son fonds des objets pour en rendre l'usage plus commode ou plus agréable, alors ces objets n'étant plus indispensables, la destination du propriétaire ne saurait suffire pour les immobiliser, il faut l'attache à perpétuelle demeure. Comme exemples d'immeubles par destination, nous pouvons citer les animaux attachés par un propriétaire au service d'un domaine; peu importe que le propriétaire exploite lui-même son bien ou qu'il l'ait loué à un fermier, mais les animaux amenés par ce dernier resteraient meubles. Sont encore immeubles par destination les animaux de trait employés aux travaux agricoles, les bestiaux destinés à fournir les engrais nécessaires à l'amendement des terres. Mais les animaux placés sur un fonds pour y être élevés et ensuite vendus restent meubles, car ils ne sont pas affectés au service de ce fonds et c'est bien plutôt l'immeuble qui leur rend service. Lorsqu'il s'agit d'un fonds qui n'est pas destiné à la culture, mais à tout autre usage, alors on doit considérer comme immeubles par destination les animaux attachés à ce fonds à raison de son mode d'exploitation. Tels sont les étalons d'un haras ; de même les vaches attachées à une métairie dont l'exploitation principale consiste dans la fabrication du fromage. Les semences destinées à la terre sont aussi immeubles par destination soit qu'elles aient été données au fermier ou colon partiaire, soit que le propriétaire cultive lui-même son fonds. On remarquera qu'elles ont ce caractère avant d'être jetées en terre; après cette opération elles deviennent en effet des immeubles par nature. La loi considère encore comme immeubles par destination les pigeons des colombiers, les lapins de garenne, les poissons des étangs; au contraire les pigeons de volière, les lapins de clapier, les poissons de vivier restent meubles, car ces animaux sont placés sous la main de l'homme et servent plutôt au propriétaire qu'au fonds. Les pressoirs, chaudières, alambics, cuves, tonnes sont aussi immeubles par destination. On doit en dire autant des ustensiles aratoires attachés à une terre, des échalas destinés à un fonds, tant qu'ils ne sont pas plantés en terre (à partir de ce moment ils deviennent immeubles par nature), les ustensiles nécessaires à l'exploitation des forges, papeteries, usines. Il faut toutefois supposer ici l'existence d'un immeuble par nature spécialement approprié pour constituer une usine et pour recevoir les machines, les ustensiles et autres objets nécessaires à son exploitation. Telles sont les filatures, les forges, les papeteries, les verreries, les raffineries, les brasseries, les distilleries, etc. Mais les outils de l'artisan travaillant même dans sa propre maison, ne sont pas immeubles par destination. Il faut en dire autant des meubles garnissant un hôtel de voyageurs; sans doute ces meubles servent à l'exploitation de la maison, mais en général celle-ci n'est pas spécialement appropriée au point de ne pouvoir être qu'une auberge et dès lors notre condition de l'immobilisation fait défaut. C'est à l'aide du même principe qu'il faut résoudre la question de savoir si les presses des imprimeries sont meubles ou immeubles par destination: elles sont meubles si elles sont placées dans un bâtiment qui pourrait servir à tout autre usage ; immeubles par destination si elles se trouvent dans un local spécialement affecté à l'imprimerie. Tous ces objets, ustensiles et autres accessoires, n'ont le caractère d'immeubles par destination qu'autant qu'ils sont, comme le dit la loi, nécessaires à l'exploitation de l'immeuble par nature. Dans quel cas en est-il ainsi ? Il s'agit là d'une pure question de fait abandonnée à l'appréciation des juges. Par exemple, on peut en général considérer comme nécessaires les machines, les outils, les chevaux qui font le service de l'intérieur d'une mine. Au contraire, les chevaux et voitures destinés à transporter au dehors les objets fabriqués sont meubles. Sont encore, d'après la loi, immeubles par destination de la première espèce, les pailles et engrais destinés par le propriétaire à la culture de son propre fonds, mais non les foins et avoines, même s'ils doivent servir à nourrir les animaux attachés à l'héritage, car en aucun cas ils ne sont employés directement à l'exploitation du fonds. Les exemples qui précèdent sont empruntés à la loi elle-même, mais en les donnant, le législateur n'a pas entendu faire une énumération limitative des immeubles par destination de la première espèce, et il faut au contraire reconnaître ce caractère à tous les objets affectés par le propriétaire à l'exploitation d'un immeuble quelconque par nature, qu'ils rentrent ou non dans l'énumération donnée par la loi. Quant aux immeubles par destination de la seconde espèce, avons-nous dit, ce sont tous ceux qui ont été attachés au fonds à perpétuelle demeure par le propriétaire (art. 524 et 525). L'attache à perpétuelle demeure doit résulter d'un mode d'adjonction tel que les objets immobilisés soient en réalité incorporés au bâtiment ou qu'ils ne puissent être détachés sans être fracturés ou détériorés ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés. Il faut aussi que ces objets aient été placés par le propriétaire avec l'intention de les affecter à l'usage ou à l'utilité de l'immeuble par nature. Il n'est pas d'ailleurs nécessaire de s'enquérir du motif qui a déterminé le propriétaire. Que ce soit dans le but de rendre le fonds plus commode, plus agréable ou par pur caprice, peu importe. Ainsi par exemple, on doit considérer comme immeubles par destination de cette seconde espèce, les glaces d'un appartement lorsque le parquet sur lequel elles sont attachées font corps avec la boiserie (art. 525 du C. civ.). Les tableaux placés de la même manière seraient aussi immeubles par destination, mais ils

resteraient meubles s'ils étaient attachés autrement, même dans le cas où ils feraient partie d'une collection ou d'une galerie. Sont encore immeubles par destination les statues attachées au sol ou au bâtiment. Le législateur va plus loin ; il leur reconnaît ce caractère même lorsqu'elles sont placées dans une niche destinée à les recevoir, bien que dans ce cas elles puissent être enlevées sans fracture ni détérioration. C'est là une exception à la règle ordinaire, aussi ne faut-il pas l'étendre. Ainsi la statue posée sur un piédestal même incorporé au sol, resterait meuble ; il faut en dire autant de l'horloge placée dans un bâtiment si elle peut être enlevée sans fracture ni détérioration, des arbres ou arbustes, tels qu'orangers, mis dans des vases ou caisses, même s'ils se trouvent dans un jardin ou dans un bâtiment destiné à les recevoir. Il importe de ne pas confondre ces immeubles par destination de la seconde espèce avec certaines portions ou parties des immeubles par nature. Tout ce qui est nécessaire pour constituer un bâtiment est immeuble par nature, et cela est vrai même lorsque ces objets composant le bâtiment n'en font pourtant pas matériellement partie. Ainsi sont immeubles par nature non seulement les portes, les fenêtres, les contrevents, les parquets, les boiseries, les escaliers, etc., mais même encore les volets mobiles des boutiques, les clefs des portes ; si l'une de ces choses manquait, la maison ne serait pas complète. Au contraire, tout ce qui sert à orner la maison ne peut qu'être immeuble par destination, et encore à la condition que ces objets soient attachés à la maison de l'une des manières indiquées par la loi (art. 525).

Cette distinction entre les immeubles par nature et les immeubles par destination est fort importante, car il existe de nombreuses différences entre ces deux sortes de biens. Lorsque le propriétaire du sol a fait des constructions sur son terrain avec les matériaux d'autrui, le propriétaire de ces matériaux n'a pas le droit de démolir la construction pour les reprendre, précisément parce qu'ils sont devenus immeubles par nature et il ne peut obtenir que des dommages-intérêts (art. 554) ; si au contraire le propriétaire d'un bâtiment a fait, avec un meuble appartenant à autrui, un immeuble par destination, le propriétaire de ce meuble, par exemple de cette glace ou de cette statue, a le droit de le réclamer en supposant d'ailleurs qu'on se trouve dans l'un des cas où la revendication des meubles est autorisée par la loi (art. 2279). Un tiers de bonne foi a-t-il élevé des constructions sur le fonds d'autrui, le propriétaire du sol a le droit de s'attribuer ces constructions à charge de payer des indemnités (art. 555). Si au contraire le tiers a immobilisé par destination certains meubles, le propriétaire du sol ne peut pas s'opposer à leur enlèvement. Le vendeur non payé d'un meuble qui est devenu immeuble par destination, du fait de l'acheteur, peut, d'après une certaine doctrine et sauf controverse, exercer néanmoins le privilège ou la revendication que lui accorde l'art. 2102 (V. Privilège) ; au contraire, il est certain que le privilège et l'action en revendication sont perdus pour le vendeur lorsque le meuble est devenu immeuble par nature. De même, on discute la question de savoir si dans le cas d'expropriation forcée d'un immeuble, à la requête d'un créancier, les immeubles par destination dépendant de ce bien doivent être spécialement mentionnés, soit dans le procès-verbal de saisie, soit dans le cahier des charges, au risque de n'être pas compris dans l'adjudication (art. 1615 et 2204 du c. civ.). Cette difficulté ne peut plus se présenter s'il s'agit d'accessoires qui sont immeubles par nature. L'Etat n'est pas obligé de comprendre dans l'expropriation pour cause d'utilité publique, les immeubles par destination du bien exproprié ; il doit, au contraire, prendre à son compte tous les accessoires qui sont immeubles par nature. C'est une question controversée que celle de savoir si les créanciers hypothécaires peuvent suivre entre les mains des tiers les immeubles par destination détachés par le débiteur de l'immeuble par nature et devenus de nouveau des meubles ; s'il s'agissait au contraire d'objets qui étaient auparavant immeubles par nature, l'affirmative ne serait pas douteuse. Mais sauf ces différences, les immeubles par destination n'en sont pas moins, sous tous les autres rapports, assimilés aux immeubles par nature. En particulier, les immeubles par destination ne peuvent pas être l'objet d'une saisie mobilière (art. 592 c. de procéd. civ.) ; c'est même là l'utilité principale de leur immobilisation. Il y aurait en effet de graves inconvénients à permettre aux créanciers de priver un domaine de ses moyens d'exploitation. De même les immeubles par destination ne tombent pas dans la communauté lorsque leur propriétaire se marie sous ce régime. De même encore, lorsqu'un testateur lègue tous ses meubles à telle personne, on ne doit pas comprendre dans ce legs les immeubles par destination. Ces biens sont aussi rangés parmi les immeubles, au point de vue des droits de mutation. Ainsi les héritiers doivent les déclarer comme immeubles, même dans le cas où ils voudraient les mobiliser. Mais la vente d'immeubles par destination faite séparément et sans l'immeuble par nature auquel ils sont attachés, est une vente mobilière, comme le serait celle d'une maison à démolir ou d'une récolte à couper pourvu que les contractants agissent de bonne foi, sans intention de frauder le fisc. C'est qu'en effet l'immobilisation peut toujours cesser et alors l'immeuble par destination reprend sa nature de meuble. Cette cessation de l'immobilisation a nécessairement sa cause dans la volonté du propriétaire.

La troisième classe d'immeubles comprend les immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent, et on entend par là les droits auxquels on a donné fictivement le caractère d'immeubles, les droits immobiliers (art. 526 du c. civ.). Lorsqu'on envisage un droit en lui-même, il est impossible de lui donner le caractère de meuble ou celui d'immeuble. Aussi le qualifie-t-on meuble ou immeuble, non pas d'après sa nature, mais d'après celle de la chose à laquelle il tend ; de l'objet auquel il s'applique. Pour savoir si un droit est meuble ou immeuble, il faut donc s'attacher uniquement à cet objet. Peu importe, d'ailleurs, que le droit soit réel ou personnel (V. Droit réel, Droit personnel) ; dans l'un ou l'autre cas, il sera meuble, s'il porte sur un meuble ; immeuble, s'il porte sur un immeuble. De même il n'y a pas lieu de se préoccuper du résultat du droit mis en exercice, ce serait une erreur de dire qu'un droit est immeuble à la condition de mettre dans le patrimoine de celui qui en joint un immeuble corporel. Il peut, au contraire, arriver qu'un droit soit immobilier, bien qu'il ait pour résultat de mettre une somme d'argent dans le patrimoine. Ainsi le vendeur d'un immeuble, s'il est lésé de plus des $^7/_{12}$, a le droit de demander la rescision du contrat, et ce droit est immobilier, car il a pour objet un immeuble que le vendeur se propose de reprendre ; mais l'acheteur actionné en rescision peut cependant conserver l'immeuble à la condition de payer le supplément du juste prix, déduction faite d'un dixième (art. 1674 et suiv. du c. civil) (V. Rescision, Vente). Cependant, il ne faudrait pas croire que, dans ce dernier cas, le droit du vendeur devienne mobilier sous prétexte qu'au lieu de l'immeuble il reçoit une somme d'argent. Ce n'est pas, en effet, au résultat de l'exercice du droit qu'on s'attache pour déterminer la nature de ce droit, mais, comme nous l'avons dit, à l'objet auquel il s'applique. Or le vendeur, demandeur en rescision, n'a le droit de réclamer que l'immeuble vendu. De même l'hypothèque est, sauf controverse cependant, un droit immobilier, car elle porte nécessairement sur un immeuble, et pourtant elle a pour résultat de procurer au créancier le remboursement de la somme d'argent qui lui est due.

De ce qui précède il résulte qu'il faut comprendre parmi les immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent le droit de propriété sur un immeuble, le droit d'usufruit d'un immeuble, le droit d'usage d'un immeuble, le droit d'habitation, les services fonciers, le droit de possession,

le droit de superficie, le droit d'emphythéose, le droit d'antichrèse, le droit d'hypothèque. Tous ces droits sont en même temps réels. Quant aux droits personnels ou de créance, ils sont aussi immeubles dans les mêmes circonstances, c.-à-d. lorsqu'ils tendent à procurer un ou plusieurs immeubles. Toutefois les exemples de ces droits personnels immobiliers sont très rares dans la pratique. Aujourd'hui, en effet, la convention, à titre gratuit ou à titre onéreux, qui a pour objet la translation de la propriété d'un immeuble, confère par elle-même la propriété, de telle sorte que l'acquéreur obtient de suite, non un droit personnel, mais un droit réel. Pour concevoir l'existence d'un droit personnel immobilier, il faut supposer un contrat dans lequel l'accord des parties n'a pas pu transférer la propriété parce que l'objet du contrat n'était pas un immeuble individuellement déterminé, mais une certaine quantité de terre *in genere*. En pareil cas, l'acheteur ou le donateur aurait un simple droit personnel et immobilier : tel serait le droit de l'acquéreur d'une certaine quantité de terrain à prendre en Algérie dans un domaine concédé au vendeur ou au donateur. On sait que tous les droits personnels ou réels sont en principe garantis par des actions qui permettent de les faire valoir en justice lorsqu'il sont à tort contestés (V. ACTION). Ces actions sont mobilières ou immobilières, selon qu'elles tendent à réclamer un meuble ou un immeuble, et dans le second cas elles sont elles-mêmes des immeubles par l'objet auquel elles s'appliquent. C'est de la même manière que nous avons déterminé le droit immobilier séparé de l'action qui le sanctionne. Ce droit et son action ont nécessairement la même nature : le droit est-il réel, l'action est réelle ; de même le droit est-il immobilier, l'action est immobilière. Ainsi sont immobilières toutes les actions réelles qui ont pour objet la reconnaissance d'un droit réel immobilier, droit de propriété d'un immeuble, servitude personnelle ou réelle portant sur un immeuble, et toutes les actions personnelles par lesquelles on demande l'attribution ou la constitution d'un droit réel de cette nature. Si, au contraire, il s'agissait d'obtenir ou de faire reconnaître un droit mobilier, réel ou personnel, l'action serait mobilière. D'après ces principes, il faut reconnaître le caractère d'immeubles par l'objet auquel elles s'appliquent aux actions réelles personnelles ou mixtes, telles que l'action en revendication d'un immeuble, les actions confessoire et négatoire de servitude, personnelle ou réelle, les actions possessoires, l'action hypothécaire, l'action en réduction, révocation, nullité d'une donation d'immeubles; les actions en nullité ou en rescision des contrats à titre onéreux translatifs de propriété immobilière ou de droits réels immobiliers, l'action en réméré. On discute sur le point de savoir si le droit et l'action résultant d'une obligation de faire ou ne pas faire sont mobiliers ou immobiliers. On admet sans difficulté que la créance d'un fait est mobilière lorsqu'elle doit procurer un meuble, comme par exemple si un ouvrier s'est engagé à fabriquer un meuble en fournissant la matière. Mais la créance d'un fait qui doit procurer un immeuble est-elle aussi mobilière, comme la créance existant contre un architecte qui a promis de construire une maison? La question est fort délicate et embarrasse encore aujourd'hui les auteurs. Suivant les uns, le droit du créancier est mobilier car il a pour objet un fait, et il est de principe que les obligations de faire doivent, en cas d'inexécution, se résoudre en dommages-intérêts, c.-à d. en valeurs mobilières. D'autres répondent que la nature mobilière ou immobilière d'un droit se détermine par l'objet auquel il s'applique et non par ce qu'il peut mettre dans le patrimoine du créancier. Ils font remarquer à quelles conséquences étranges aboutit parfois la première solution : que celui qui s'est fait promettre par un architecte la construction d'une maison, laisse un testament dans lequel il institue un légataire des meubles et un légataire des immeubles, si son droit contre l'architecte est mobilier, il passe au légataire des meubles, bien que cependant le sol sur lequel la maison doit être construite appartienne au légataire des immeubles. A notre avis, la vérité est que : 1° le droit résultant d'une obligation de faire et à plus forte raison celui qui découle d'une obligation de ne pas faire, n'est de sa nature ni mobilier ni immobilier, car la nature d'un droit se détermine par son objet et ici cet objet consiste dans un fait, lequel ne saurait par lui-même être meuble ni immeuble ; 2° le législateur n'a pas songé à notre question ; il faut donc combler une lacune de la loi et il nous semble que le législateur aurait, s'il y avait songé, donné la solution suivante : L'obligation de faire un immeuble est immobilière, comme celle de donner un immeuble, car *tendit ad aliquid immobile*. Dire qu'elle a avant tout et exclusivement pour but un fait à accomplir, c'est mettre la subtilité juridique à la place du sens commun, et rendre impossible toute solution sur notre question par cela même qu'un fait n'est par lui-même ni meuble ni immeuble. Qu'on ne nous reproche pas de confondre le résultat de l'obligation accomplie avec le fait de la construction ; nous reconnaissons en effet que le fait est le but direct du droit, mais ce fait n'étant ni meuble ni immeuble, c'est par la force même des choses du résultat de l'obligation accomplie qu'il faut s'attacher pour déterminer la nature du droit. Toutefois, dans un certain nombre d'hypothèses, il est impossible de dire si l'obligation de faire tend à quelque chose d'immobilier ou de mobilier, même en s'attachant au résultat de l'obligation accomplie. Telle est l'obligation que contracte un laboureur d'ensemencer une terre, un peintre de badigeonner une maison, etc. Dans ces circonstances, le droit est nécessairement mobilier, par la raison qu'il se résout en cas d'inexécution en dommages-intérêts. Il faut ici s'attacher à ce *criterium*, parce que le fait ne s'applique pas à un objet mobilier ou immobilier et que le résultat de l'obligation accomplie n'est même pas de procurer un immeuble ou un meuble. Il résulte de là que si une personne jouissant d'une créance de ce genre se mariait, cette créance tomberait dans la communauté ; mais si cette créance concernait un immeuble d'un testateur, alors elle profiterait au légataire des immeubles et non au légataire des meubles, car le premier est seul et nécessairement l'ayant cause du stipulant.

Aux trois classes d'immeubles indiquées par le c. civ., immeubles par nature, immeubles par destination, immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent, il faut en ajouter une quatrième qui résulte de lois postérieures, celle des immeubles par la détermination de la loi. On entend par là certains droits qui sont mobiliers d'après le c. civ., mais sont cependant susceptibles d'être immobilisés en vertu de lois spéciales. Ainsi les actions de la Banque de France peuvent être immobilisées au moyen d'une déclaration faite dans la forme prescrite pour les transferts. Ces actions immobilisées sont alors soumises aux lois relatives à la propriété foncière et, par exemple, elles sont susceptibles d'hypothèques et ces hypothèques doivent être rendues publiques par inscription au bureau du conservateur, à Paris, car les actions de la Banque de France immobilisées sont réputées avoir leur assiette à Paris, siège principal de l'établissement (décret du 16 janv. 1808, art. 7; décret du 18 mars 1808, art. 43; loi du 30 juin 1840, art. 7). Comme l'immobilisation résulte de la volonté de l'actionnaire, rien ne s'oppose à ce qu'elle cesse par le seul effet d'une volonté contraire ; mais la loi du 17 mai 1834 (art. 5) prescrit toutefois l'observation de certaines formalités pour rendre de nouveau mobilières des actions qui ont été immobilisées. Les actions du Canal du Midi peuvent aussi être immobilisées comme les actions de la Banque de France, d'après un décret du 10 mars 1810, art. 13. Il en était de même des actions des canaux d'Orléans et du Loing (décret 16 mars 1810, art. 13) ; mais le rachat de ces actions pour cause d'utilité publique a été autorisé par la loi du 1er avr. 1860, et il a été définitivement opéré par celle du 20 mai 1863.

Le c. civ. reconnaît deux classes de meubles : les meubles par nature et les meubles par détermination de la loi (art. 527). Il n'existe pas de meubles par destination; on ne pourrait donner ce caractère qu'à des immeubles fictivement considérés comme meubles parce qu'ils seraient l'accessoire de meubles ; mais le législateur n'admet pas qu'un immeuble puisse devenir l'accessoire d'un meuble, bien que cependant la valeur d'un immeuble soit parfois insignifiante si on la compare à celle des meubles qu'il renferme, comme dans le cas d'un musée. Les meubles par nature comprennent toutes les choses qui peuvent se mouvoir ou être transportées, comme les animaux, l'argent, le mobilier d'un appartement, etc., à moins qu'ils n'aient été immobilisés par destination du père de famille. Cette dernière circonstance seule peut leur faire perdre la qualité de meubles. Ainsi le volume, la valeur, la destination d'un meuble ne sauraient le rendre immeuble ; les meubles réunis pour former une universalité de fait, peut-être d'une grande valeur (un troupeau, les marchandises d'un fonds de commerce, les livres d'une bibliothèque, les tableaux d'une galerie, une collection de médailles, etc.), n'en restent pas moins des meubles. De même, aux termes de l'art. 531, les bateaux, bacs, navires, moulins et bains sur bateaux, et généralement toutes usines non fixées par des piliers et ne faisant point partie de la maison sont meubles. Ces différents biens, malgré leur valeur et aussi malgré la permanence de certains d'entre eux dans le même lieu, sont des meubles, parce qu'ils n'adhèrent pas au sol d'une manière intime. Toutefois, ces derniers meubles, à raison de leur importance, sont soumis, quant à la saisie, à des dispositions particulières (cf. art. 620, c. pr.; art. 197 et suiv. c. com.). D'un autre côté, les bains et moulins sur bateaux, les bacs, les bateaux de blanchisserie et autres de même nature, paient la contribution foncière et celle des portes et fenêtres, bien qu'ils ne soient pas construits sur piliers ou pilotis, s'ils sont retenus par des amarres (loi du 18 juil. 1836, art. 2, budget des recettes). De même sont encore meubles par nature les matériaux provenant de la démolition d'une maison, même dans le cas où ils doivent servir à la reconstruire, tant qu'ils n'ont pas repris leur adhérence, les fruits détachés (art. 520), le cheptel donné à d'autres qu'au fermier (art. 522), les pigeons des volières, les lapins des clapiers, les poissons des réservoirs.

Quant aux meubles par détermination de la loi, ils ne sont de leur nature ni meubles ni immeubles; ce sont des droits, des choses incorporelles, mais comme ils portent sur des meubles par nature, le C. civ. en a fait des meubles par détermination de la loi. Cette seconde classe de meubles correspond ainsi aux immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent. Sont donc meubles par détermination de la loi, tous les droits, réels ou personnels, qui ont pour objet des meubles, notamment les créances portant sur de l'argent ou autres choses mobilières, les actions, intérêts, obligations des sociétés de commerce, les rentes perpétuelles ou viagères, les droits réels sur les meubles, tels qu'usufruit, usage, gage. Quelques explications sont nécessaires sur chacune de ces sortes de meubles. Il est possible qu'une créance porte à la fois sur des meubles et sur des immeubles, comme par exemple si on a acheté une maison avec ses dépendances et le mobilier qui garnit les appartements ; dans ce cas la créance est aussi en partie mobilière, en partie immobilière en supposant que la propriété n'ait pas été immédiatement transférée par la vente, comme dans le cas où on a remis ce transport à une époque ultérieure. Les droits personnels de jouissance, même s'ils portent sur des immeubles, sont nécessairement mobiliers : tels sont les droits du fermier ou du locataire. De même le droit de péage sur un pont dépendant du domaine public, concédé à l'entrepreneur de ce pont, est mobilier; cet entrepreneur ne saurait acquérir aucun droit réel, puisque l'immeuble est du domaine public, par conséquent inaliénable ; il s'agit pour lui d'un simple droit de créance, d'une indemnité pécuniaire pour frais de construction. Les actions et intérêts dans les sociétés de commerce sont toujours meubles, même ceux des sociétés de commerce possédant des immeubles. Les droits des associés ne portent pas en effet directement sur ces biens. Pendant la durée de la société, l'action ou l'intérêt ne donne droit qu'à une part dans les bénéfices; or ces bénéfices étant nécessairement mobiliers, il est naturel de donner aux droits des associés le même caractère. De là découlent de nombreuses conséquences : les associés ne peuvent ni aliéner, ni hypothéquer à leurs créanciers particuliers les immeubles de la société ; c'est à la société seule qu'appartient ce droit. De même l'action et l'intérêt étant meubles, tombent dans la communauté légale ; si un défunt a institué un légataire des meubles, c'est à ce légataire que doivent être attribués ces intérêts et actions. De même la cession de ces biens n'est passible que du droit de vente mobilière. Les droits des meubles des sociétés civiles jouissant de la personnalité juridique sont également mobiliers et par la même raison que les intérêts et actions dans les sociétés de commerce. Mais les sociétés civiles ordinaires ne sont pas, le plus souvent, des personnes morales ; aussi les droits des associés portent-ils, même pendant la durée de la société, directement sur l'actif social ; les associés sont copropriétaires des biens de la société et leurs droits sont mobiliers ou immobiliers ou même pour partie mobiliers et pour partie immobiliers suivant la nature des biens composant l'actif social. Il faut en dire autant des droits, intérêts et actions des sociétés dans les sociétés civiles qui constituent des personnes morales et dans toutes les sociétés de commerce à partir du moment où ces sociétés prennent fin. En effet, à dater de ce moment, les droits des associés portent directement sur le fonds social. Mais, d'après les usages du commerce, une société n'est considérée comme dissoute qu'à la fin de la liquidation. Jusqu'à cette époque elle demeure propriétaire et les droits des associés restent nécessairement mobiliers. — Toutes les rentes, perpétuelles ou viagères, sont aujourd'hui des biens meubles. On sait qu'une rente est le droit d'exiger des prestations périodiques, ordinairement annuelles, soit en argent soit en denrées. Ces prestations portent le nom d'arrérages, par opposition aux intérêts des créances exigibles (art. 584, 1155 du c. civ.). La rente perpétuelle est un droit de créance qui permet de faire payer indéfiniment des prestations périodiques à raison d'un capital non exigible de la part du créancier de la rente, mais toujours remboursable au gré du débiteur qui peut de cette manière éteindre la rente. La rente viagère suppose le même droit mais limité à un certain temps, le plus souvent la vie du créancier, et sans que le débiteur de la rente puisse s'en décharger en remboursant le capital. Dans notre ancienne France il existait trois espèces de rentes, la rente foncière, la rente constituée et la rente viagère, sans parler des redevances féodales, telles que la censive et autres. La rente foncière était celle qui résultait du contrat de bail à rente. Pothier définit ce contrat « celui par lequel l'une des parties baille et cède à l'autre un héritage ou quelque droit immobilier et s'oblige à lui faire avoir, à titre de propriétaire sous la réserve qu'elle fait d'un droit de rente annuelle, d'une certaine somme d'argent ou d'une certaine quantité de fruits qu'elle retient sur ledit héritage et que l'autre partie s'oblige réciproquement envers elle de lui payer tant qu'elle possédera ledit héritage » (Pothier, *Bail à rente*). La rente foncière n'était donc pas considérée comme un droit que le bailleur aurait acquis ; c'était plutôt un droit qu'il retenait sur l'immeuble. Aussi la rente foncière présentait-elle trois caractères essentiels : elle était immobilière, car elle était retenue sur un immeuble ; elle constituait un droit réel, car elle pesait directement sur l'immeuble et le suivait entre les mains des tiers ; enfin elle était

irrachetable. De ce que la rente foncière constituait un droit réel retenu sur l'immeuble, il résultait que quiconque devenait propriétaire de l'immeuble était tenu de la rente, non pas personnellement, mais *propter rem*, seulement on pouvait toujours se libérer de cette charge par le déguerpissement. De même la rente foncière étant à la charge de l'immeuble ne passait pas, comme la rente constituée, aux héritiers de celui qui s'était obligé à la payer, à moins qu'ils ne fussent détenteurs de l'immeuble, mais alors ils étaient tenus moins comme héritiers qu'en qualité de détenteurs. Cependant celui qui avait promis une rente foncière pouvait s'obliger personnellement à en garantir le payement, même pour une époque où l'immeuble aurait passé en d'autres mains, mais il fallait une stipulation formelle qu'on appelait *clause de fournir et faire valoir*. La rente foncière n'était pas rachetable, car on ne rachète que ce qui a été vendu. Or, la rente n'était pas vendue au bailleur puisqu'au contraire il l'avait retenue sur l'immeuble. Cependant on pouvait stipuler la faculté de rachat, et certaines rentes foncières furent même déclarées de plein droit rachetables par des ordonnances royales. La rente constituée différait sensiblement de la rente foncière : on l'appelait ainsi parce qu'il résultait du contrat dit de constitution de rente. Par ce contrat une partie était censée vendre à l'autre, moyennant un prix en argent, le droit d'exiger d'elle à perpétuité des arrérages qui ne pouvaient dépasser un certain taux. Ce contrat était très fréquent dans notre ancien droit, à cause de la probibition du prêt à intérêt. C'était le seul moyen pour les uns de placer leur argent et pour les autres d'emprunter. La rente constituée n'était pas un droit réel, mais un droit personnel : elle n'était pas due par un immeuble, mais par le débitrentier personnellement et cette obligation se transmettait à ses héritiers. Il ne pouvait donc pas être question de déguerpissement, mais le débiteur de la vente avait toujours le moyen de s'en affranchir en opérant le rachat, c.-à-d. en rachetant le droit qu'il avait vendu d'exiger des arrérages. La rente constituée aurait dû être mobilière, puisqu'elle consistait en une créance d'une somme d'argent et différait encore sous ce rapport de la rente foncière. C'est ce qu'avaient d'ailleurs décidé certaines coutumes. Mais cependant celles de Paris et d'Orléans qui, sous ce rapport, formaient le droit commun de la France, avaient placé la rente constituée parmi les immeubles. Cette anomalie s'explique par deux motifs : on avait assimilé la rente constituée à un bien immeuble parce qu'étant perpétuelle elle produisait, comme un immeuble, des fruits sans jamais diminuer de valeur. De plus, comme ces rentes formaient une notable partie de la fortune de certaines personnes, on avait pensé qu'il fallait les entourer des avantages établis au profit des immeubles, notamment en matière de succession et de communauté. Quant aux rentes viagères, il existait de vives controverses sur le point de savoir si on devait les assimiler aux meubles ou aux immeubles et cependant il n'était plus possible de dire, comme pour les rentes constituées, qu'elles produisaient des arrérages sans diminuer de valeur.

Les lois de la Révolution maintinrent les rentes foncières et les rentes constituées, mais elles les déclarèrent toutes essentiellement rachetables (loi des 18-29 déc. 1790, tit. V, art. 3). D'ailleurs les rentes foncières devenues rachetables et les rentes constituées restèrent immobilières. Mais la loi du 11 brumaire an VII déclara un peu plus tard qu'elles ne pourraient être hypothéquées et malgré l'opinion de quelques auteurs il fut admis que cette loi avait virtuellement mobilisé les rentes. Aujourd'hui le doute n'est plus permis ; toutes les rentes sont non seulement rachetables, mais encore mobilières ; il n'existe plus de rentes foncières, les rentes ne créent plus que des droits personnels de créance (art. 530 c. civ.). On avait essayé de maintenir les rentes foncières dans le code civil en disant que les baux à rente offraient l'avantage de favoriser la culture des fonds incultes ; mais on répondit avec raison que les baux à long terme procurent les mêmes avantages sans grever les fonds d'une charge réelle et que la rente foncière aurait l'inconvénient de rappeler, d'une manière indirecte d'ailleurs, la rente seigneuriale. Il n'y a donc plus que des rentes constituées et des rentes viagères, toutes mobilières, et de plus les premières sont essentiellement rachetables. Les rentes constituées sont devenues fort rares, car les capitaux ont trouvé leur facile placement, dans les affaires commerciales, industrielles ou autres. Cependant on crée encore parfois des rentes perpétuelles et en pareil cas il n'est pas sans intérêt de rechercher si la rente est constituée moyennant l'aliénation d'un immeuble ou moyennant une somme d'argent (V. Rente). — On doit encore considérer comme biens meubles incorporels tous les droits réels qui portent sur des meubles, par exemple le droit de gage et les offices ministériels (V. Office ministériel).

Au point de vue du droit de propriété, les biens se divisent en : 1° biens des particuliers ; 2° biens des personnes publiques, c.-à-d. de l'Etat, des départements ou des communes ; 3° biens ou choses qui n'appartiennent à personne, qu'ils soient ou non susceptibles de propriété privée. La distinction entre les deux premières espèces de biens est importante au point de vue de l'administration et du droit de disposition. Il n'y a rien à dire quant aux biens des particuliers : ceux-ci peuvent en disposer librement. Remarquons seulement qu'on considère comme personnes privées les personnes morales, telles par exemple que les sociétés de commerce. Les biens des personnes publiques, c.-à-d. de l'Etat, des départements et des communes, se divisent en deux classes : biens du domaine public et biens du domaine privé. Les biens du domaine public sont tous ceux qui sont affectés à un usage public ; ils servent et doivent servir à tout le monde. On discute vivement sur le point de savoir si les biens affectés à un service d'utilité générale font partie du domaine public. Les uns font remarquer que ces biens ne servent pas à un usage public, et ils en concluent qu'on doit les faire rentrer dans le domaine privé, à moins d'un texte contraire. D'autres pensent que ces immeubles font partie du domaine public bien qu'ils ne servent pas directement à l'usage de tous. Certains textes le décident formellement pour les arsenaux, casernes et autres bâtiments (loi des 8-10 juil. 1791, tit. 4, art. 1 et 2; décret du 24 déc. 1811, art. 54), et il n'existe aucune raison pour donner une solution différente à l'égard des autres immeubles affectés à un service public. La question est importante, car il existe des différences considérables entre les biens du domaine public et ceux du domaine privé de l'Etat, du département ou de la commune. Les biens du domaine public sont hors du commerce et par conséquent inaliénables et imprescriptibles (loi 8-10 juil. 1791 ; art. 538, 1128, 1598, 2226 du c. civ.). Il semble toutefois résulter de là qu'il soit inutile de les distinguer en biens du domaine public de l'Etat, du département, de la commune. En outre, comme ils sont hors du commerce, il paraît difficile de dire qu'ils appartiennent à l'Etat, au département, à la commune. Mais il est cependant important d'établir cette distinction, car les choses qui font partie du domaine public de l'Etat, sont à la charge de l'Etat et doivent retourner à l'Etat quand le service public auquel ils sont affectés prendra fin. Au contraire, les biens du domaine public de la commune étant plus particulièrement utiles aux habitants de la commune, ont été mis par la loi à la charge de celle-ci ; mais aussi lorsque leur destination vient à être changée, ils rentrent dans le domaine privé de la commune.

Il faut en dire autant des biens du domaine public du département : ils sont à sa charge et rentrent dans son domaine privé à la fin de leur affectation publique. Quant au domaine privé de l'Etat, du département, de la commune, il comprend les biens dont l'Etat, le département, la commune sont propriétaires comme les particuliers. Ces

biens sont aliénables (art. 541 et 2227 du c. civ.), mais leur administration et leur aliénation sont soumises à des règles particulières (V. Commune, Département, Etat); ces biens sont, en général, productifs de revenus, à la différence des biens du domaine public qui sont, au contraire, de véritables charges. Lorsque cependant un bien du domaine public produit, par exception, quelques revenus, ceux-ci sont attribués à l'Etat, au département ou à la commune, suivant qu'il s'agit du domaine public de l'Etat, du département ou de la commune. De même, l'Etat, le département et la commune ont la surveillance de la police, l'administration et l'entretien des biens qui rentrent dans leur domaine public propre. Mais comme ces biens doivent servir à tous et sont hors du commerce, il leur est interdit de disposer de ces biens, de manière à réserver leur usage à une ou plusieurs personnes. On comprend dans le domaine public de l'Etat les routes nationales, les fleuves, les rivières navigables ou flottables avec bateaux, trains, radeaux. En cas de contestation sur le point de savoir si une rivière est ou non navigable ou flottable, c'est l'autorité administrative qui est compétente pour statuer sur la difficulté. Une ordonnance du 10 juil. 1835 détermine quelles sont les principales rivières navigables de la France; mais l'énumération de cette ordonnance n'est pas complète, et depuis cette époque d'autres ordonnances ou décrets ont encore déclaré navigables un certain nombre de rivières. Sont aussi compris dans le domaine public de l'Etat tous les ouvrages de défense faits à la mer, tels que phares, fanaux et balises. En vertu d'une fiction du droit des gens, on considère comme rivage de la mer, le lit de la mer à une distance égale à la portée du canon. L'Etat a donc le droit d'y faire exécuter tous les travaux qu'il juge nécessaires pour la défense des côtes et les besoins de la navigation, car son domaine public s'étend jusqu'à cette distance. A l'embouchure des fleuves, il faut s'attacher à la configuration extérieure du terrain pour savoir où finit le rivage de la mer et où commence la rive du fleuve. Tandis que le rivage de la mer rentre dans le domaine public de l'Etat, les rives d'un fleuve appartiennent aux riverains et sont seulement grevées de la servitude de halage ou de marchepied. L'alluvion profite dans les fleuves aux riverains, tandis que sur le bord de la mer il forme les lais et relais qui sont compris dans le domaine privé de l'Etat (l'art. 538 les place par inadvertance dans le domaine public, car ils ne sont pas affectés à un usage public ni à l'usage de tous).

Quant à la pêche maritime, elle cesse et la pêche fluviale commence à l'endroit du fleuve où disparaît la salure des eaux; et la pêche fluviale appartient à l'Etat, tandis que la pêche maritime est permise à tous. Lorsque la mer se retire, le terrain qu'elle abandonne forme un relai qui appartient au domaine privé de l'Etat. Dans le cas inverse où la mer envahit d'une manière périodique et constante un terrain qu'elle n'occupait jamais auparavant, ce terrain devient alors *ipso facto* un bien du domaine public de l'Etat, et si ce terrain est dans la suite de nouveau abandonné par les eaux, l'ancien propriétaire ou son héritier n'en recouvre pas de plein droit la propriété; il devient relai de la mer et comme tel forme un bien privé de l'Etat. Sont encore du domaine public de l'Etat, les ports, havres, rades, les forteresses, ce qui comprend non seulement les remparts, mais encore la zone des fortifications. Toutefois, il ne faut pas confondre cette zone des fortifications avec le rayon de défense. Les terrains du rayon de défense appartiennent ou du moins peuvent appartenir à des particuliers, mais ils sont grevés de servitudes militaires. On doit encore comprendre dans le domaine public de l'Etat les églises métropoles et cathédrales, les bibliothèques et musées nationaux, avec les tableaux, manuscrits, livres, statues qui en font partie. Ces derniers biens, à la différence des précédents, ne sont pas compris dans l'énumération des articles 538 et suivants; mais cette énumération n'a pas la prétention d'être limitative; elle se propose seulement de nous faire connaître par des exemples, les biens qu'il faut ranger dans le domaine public de l'Etat. Les compagnies concessionnaires de chemins de fer ou de canaux n'en sont pas propriétaires, même si elles ont acheté les terrains nécessaires à ces voies ferrées ou d'eau. En réalité les chemins de fer ou les canaux sont en général des biens du domaine public de l'Etat; nous ne parlons pas ici des chemins de fer d'intérêt local ou de certains particuliers. La loi du 15 juil. 1845 sur la police des chemins de fer dit en effet que les voies ferrées font partie de la grande voirie. Lorsque les compagnies achètent les terrains, elles agissent comme subrogées à l'Etat dans la faculté d'exproprier. Or, l'expropriation pour cause d'utilité publique ne peut avoir lieu que dans l'intérêt public et non dans celui d'un particulier. Les choses se passent en réalité entre l'Etat et les compagnies de la même manière qu'entre l'Etat et un entrepreneur de travaux publics, comme le ferait une adjudication. La seule différence consiste en ce que, dans le cas d'adjudication, le prix porte sur une somme fixe, tandis que s'il s'agit d'une concession, il se ramène au droit de percevoir les produits pendant un certain temps, ordinairement quatre-vingt-dix-neuf ans. On a parfois soutenu cependant que les compagnies concessionnaires sont propriétaires des chemins de fer à titre particulier, en invoquant l'article 7 de la loi du 15 juil. 1840 qui a hypothéqué à l'Etat le chemin de fer de Paris à Rouen pour lui assurer le remboursement d'un prêt que l'Etat consentait à la compagnie concessionnaire (V. aussi art. 20, l. 15 juil. 1840). On fait remarquer que cette hypothèque ne peut s'appliquer qu'autant que le chemin de fer est une propriété privée, car il n'est pas possible d'hypothéquer une chose du domaine public. Pour expliquer cette hypothèque tout en laissant le chemin de fer parmi les biens du domaine public, on peut dire, ou bien qu'elle porte en réalité sur le droit d'emphythéose reconnu par la jurisprudence aux compagnies concessionnaires et tout à fait distinct de la propriété, ou bien encore que cette hypothèque a été stipulée pour le cas où le chemin de fer viendrait à être supprimé, parce qu'alors les terrains qui lui sont affectés cesseraient de faire partie du domaine public.

Aux biens du domaine public de l'Etat, nous avons opposé les biens qui font partie de son domaine privé, c.-à-d. ceux dont l'Etat est propriétaire comme le serait un simple particulier, aussi sont-ils aliénables et prescriptibles. Les revenus de ces biens servent, en général, à pourvoir aux dépenses publiques. Nous citerons comme exemple des biens du domaine privé de l'Etat, les terrains des fortifications et remparts des places de guerre déclassées (art. 541). D'une manière plus générale tous les biens du domaine public de l'Etat passent dans le domaine privé, quand ils cessent d'être affectés à un usage ou service public, et réciproquement les biens du domaine privé entreraient dans le domaine public s'ils étaient affectés à un usage ou service public. Les îles et îlots des rivières navigables et flottables (art. 560, loi 16 sept. 1807, art. 41), le droit de pêche dans les mêmes rivières; les droits de navigation et de péage sur les canaux et rivières; les droits de péage réservés sur certains ponts; les droits de péage pour la correction des rampes sur les routes nationales et départementales; les droits de chasse dans les forêts de l'Etat; les lais et relais de la mer (placés à tort parmi les biens du domaine public par l'article 538); les biens des personnes qui décèdent sans héritiers (art. 755 et 768 du c. civ.); les forêts nationales; les biens que l'Etat acquiert par les modes ordinaires, et notamment par donation, par legs; les biens que certaines lois attribuent à l'Etat à titre d'épaves terrestres, fluviales ou maritimes, sous des conditions déterminées par ces lois (choses déposées dans les greffes des tribunaux : loi 12 germinal an IV, ordonnance du 22 févr. 1829. — Choses déposées

dans les lazarets : loi du 3 mars 1822, art. 20. — Choses déposées dans les bureaux des douanes : loi des 6-22 août 1791, tit. 9, art. 2 et 5. — Colis confiés à des entrepreneurs de messagerie : décret 13 août 1810. — Sommes versées, déposées ou trouvées à la poste : loi 31 janv. 1833, art. 17 ; loi du 5 mai 1855, art. 17. — Les épaves fluviales, ordonnance d'août 1669, tit. 31, art. 16 et 17. — Les épaves maritimes : ordonnance d'août 1681, livre IV, titre 9 et livre V, titre 7), forment les principaux biens du domaine privé de l'Etat. Sous les régimes monarchiques, certains biens du domaine de l'Etat faisaient partie du domaine de la couronne (V. en dernier lieu sénatus-consulte du 12 déc. 1852, art. 3). Mais aujourd'hui les biens de la liste civile ont fait purement et simplement retour au domaine de l'Etat (décret 6 sept. 1870. V. aussi décret des 10-13 nov. 1870).

Les biens des départements se divisent, comme ceux de l'Etat, en biens du domaine public et biens du domaine privé. Le domaine public du département comprend les biens affectés à un usage ou service public, mis à la charge du département, parce que les habitants de ce département profitent plus particulièrement de ces biens ; tels sont les routes départementales, les chemins de fer d'intérêt local entrepris par les départements (loi du 12 juil. 1865), les palais de justice, les prisons, les casernes de gendarmerie. Quant au domaine privé, aliénable et prescriptible, il se compose de tout ce que le département peut acquérir absolument comme un simple particulier et qui n'est pas affecté à un usage ou service public.

Nous retrouvons enfin pour les biens des communes la même distinction; quoiqu'elle ne soit pas faite par l'art. 542 qui a le double tort de parler seulement des biens du domaine privé de la commune et en outre de faire croire que certains de ces biens appartiennent aux habitants de la commune, tandis qu'ils sont tous la propriété de la commune elle-même. Le domaine public communal comprend par exemple : les rues autres que celles mises à la charge de l'Etat, les promenades, les cimetières, les eaux à condition qu'elles soient affectées à des services publics, les canaux qui amènent ces eaux et les fontaines qui les distribuent, les bâtiments destinés à un service communal, tels que hôtels de ville, églises paroissiales ou vicariales, les édifices d'instruction publique, les bibliothèques, les musées communaux, les halles, les abattoirs, les chemins de fer d'intérêt local construits par la commune (loi du 12 juil. 1865.) Quant aux biens du domaine privé des communes, ils se subdivisent en biens patrimoniaux et biens communaux proprement dits. Les premiers sont ceux dont la commune jouit ou perçoit les revenus directement par elle-même, tels sont les bâtiments, maisons, usines, loués par la commune, les domaines ruraux affermés ou exploités à son profit, etc. Les seconds sont ceux dont la jouissance est laissée en nature aux habitants qui envoient leurs bestiaux dans les pâturages ou qui reçoivent chacun une part dans les fruits, au moyen d'une répartition faite par l'administration communale, tels sont les terres vaines et vagues, landes, pacages, ajoncs, bruyères, bois communs, marécages, montagnes, etc.

Une mention spéciale est due aux chemins, car ils sont de plusieurs sortes. Les chemins vicinaux ordinaires ou de grande communication font partie du domaine public des communes dont ils traversent les territoires et comme tels sont inaliénables et imprescriptibles. Mais il ne faut pas confondre ces chemins vicinaux, classés comme tels, avec les simples chemins ruraux. Les chemins ruraux sont, eux aussi, affectés à l'usage du public, mais ils n'ont pas été classés comme chemins vicinaux. L'affectation à l'usage du public peut s'établir notamment par la destination du chemin, jointe soit au fait d'une circulation générale et continue, soit à des actes réitérés de surveillance et de voirie de l'autorité municipale. Tout chemin ainsi affecté à l'usage du public est présumé, jusqu'à preuve contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé. Le conseil municipal, sur la proposition du maire, détermine ceux des chemins ruraux qui doivent être l'objet d'arrêtés de reconnaissance de la part de la commission départementale sur la proposition du préfet, et ces chemins ainsi reconnus deviennent alors imprescriptibles (loi du 20 août 1881). Les chemins et sentiers d'exploitation sont ceux qui servent exclusivement à la communication entre divers héritages ou à leur exploitation. Ils sont, en l'absence de titres, présumés appartenir aux propriétaires riverains ; chacun a la propriété exclusive de sa part, mais l'usage du chemin est commun à tous les intéressés ; cet usage peut être interdit au public. Tous les propriétaires dont ces chemins desservent les héritages, sont tenus les uns envers les autres de contribuer, dans la proportion de leur intérêt, aux travaux nécessaires à leur entretien et à leur mise en état de viabilité ; ces chemins ne peuvent être supprimés que du consentement de tous les propriétaires qui ont le droit de s'en servir. Tout propriétaire intéressé peut toujours s'affranchir de toute contribution en renonçant à ses droits, soit d'usage, soit de propriété, sur le chemin d'exploitation (seconde loi du 20 août 1881, cette loi, comme la précédente, n'a fait que mettre en vigueur certaines parties du projet du code rural).

A côté des biens des communes, il faut citer ceux des sections de commune, c.-à-d. des portions de commune ayant un patrimoine distinct de celui de la commune dont elles dépendent. La seule différence qui existe entre les biens d'une section et ceux d'une commune consiste dans la limitation du nombre des individus appelés à en jouir ; les biens du domaine public de la section et ceux du domaine privé sont exclusivement réservés aux habitants de cette même section. — A la suite des biens de l'Etat, des départements et des communes, il faut indiquer ceux des établissements publics ou d'utilité publique ; ces biens sont d'ailleurs tous aliénables et prescriptibles ; mais au point de vue du droit d'administration et d'aliénation ils sont soumis à des règles spéciales. — Enfin en dernier lieu viennent les biens ou choses qui ne sont à personne. Parmi ces choses les unes sont destinées à l'usage de tous les hommes et ne sont pas susceptibles de propriété privée *(res communes)* ; elles ne peuvent pas être ni devenir des biens, tels sont l'air, la haute mer, l'eau courante, la lumière. Mais l'usage de ces choses peut être réglé par la loi. D'autres choses n'appartiennent à personne, mais sont susceptibles de propriété privée ; ce sont les *res nullius* et les choses abandonnées *res derelictæ*. Les *res nullius* n'ont jamais appartenu à personne et elles deviendront la propriété du premier occupant : tels sont les animaux sauvages, les poissons de la mer et des eaux courantes, les coquillages, le varech ou le goëmon poussant en mer ou jeté sur la grève. Les choses abandonnées sont celles qui ont eu un propriétaire, mais celui-ci a renoncé à son droit et il en résulte qu'elles n'appartiennent pour le moment à personne; elles deviendront de nouveau la propriété du premier occupant. Ainsi ne sont-ce pas ces choses qui font à Paris l'objet de l'industrie des chiffonniers? Il ne faut pas confondre ces *res nullius* et les choses abandonnées avec les biens vacants et sans maître, ceux-ci ne peuvent pas devenir la propriété du premier occupant, car ils appartiennent à l'Etat. On entend par biens vacants et sans maître ceux dont les anciens propriétaires sont décédés ou ont disparu et dont personne ne peut réclamer la propriété ; tels sont les biens des personnes décédées sans laisser d'héritier au degré successible (art. 539 du c. civ.) E. Glasson.

Droit romain. — 1. Biens vacants. — Les biens vacants *(bona vacantia)*, c.-à-d. les biens composant une succession qu'aucun héritier n'était venu recueillir, étaient dévolus, en droit romain, à l'Etat. Mais cette dévolution à l'Etat n'est pas d'origine fort ancienne. Dans le début, en effet, il ne pouvait être question d'attribuer les successions ainsi laissées en déshérence à l'Etat, car

à défaut d'agnats, c'était la *gens* à laquelle appartenait le défunt qui, en vertu de la loi des XII Tables, venait recueillir les biens des *gentiles* décédés sans laisser d'héritiers plus proches. Plus tard, lorsqu'avec la disparition des *gentes*, les *jura gentilitatis* tombèrent en désuétude, l'institution de l'*usucapio pro herede* permit à toute personne qui avait possédé durant un an la majeure partie des biens héréditaires de devenir l'héritier du défunt. Les successions vacantes ne devaient donc pas rester longtemps sans maître, sauf lorsqu'elles étaient insolvables, cas auquel le Préteur permettait aux créanciers de vendre le patrimoine *(bonorum venditio)*. Ce ne fut que sous Auguste que la loi *Julia caducaria*, l'une des célèbres lois caducaires, déféra les successions vacantes au trésor du peuple *(ærarium)*. Cette loi est encore observée dans le dernier état du droit romain, si ce n'est que le fisc a été substitué à l'*ærarium*.

Dans l'ancien droit français, les biens vacants, dans lesquels on faisait figurer les épaves, les héritages abandonnés par ceux à qui ils étaient déférés, étaient attribués au seigneur haut justicier dans le territoire duquel ils se trouvaient. Pour ce qui est des héritages, il était d'usage cependant que le seigneur ne pût s'en emparer qu'après un certain temps fixé par les coutumes ou la jurisprudence.

L'art. 7 de la loi des 13-20 avr. 1791 a enlevé aux seigneurs le droit qu'ils avaient eu jusqu'alors sur les biens vacants. Aujourd'hui, aux termes des art. 539 et 713, c. civ., tous les biens vacants et sans maître, c.-à-d. ceux dont le propriétaire est ignoré, de même que les biens dépendant des successions tombées en déshérence, appartiennent à l'Etat. Ces biens font partie de ce qu'on appelle le domaine privé de l'Etat, et non du domaine public, comme pourrait le faire croire la rédaction vicieuse de l'art. 539, c. civ. Dans cette disposition, les mots *domaine public* ont été mal à propos substitués au mot *nation*, lors de l'édition officielle qui fut faite du code civil en 1807. Tous les commentateurs sont d'accord pour reconnaître qu'il y a là une erreur, et qu'il faut au texte actuel préférer le texte de l'édition primitive de 1804.

2. Biens caducs *(bona caduca)*. — On désignait sous ce nom les biens laissés par testament à titre d'institution d'héritier ou de legs, et qui, par application des *leges caducariæ*, ne pouvaient être recueillis par la personne gratifiée. On trouvera plus loin un exposé complet de la législation caducaire. Il suffit de noter ici qu'on considérait comme *caduca* toutes les institutions et tous les legs qui, valables en droit, ne manquaient leur effet, *cadunt*, que par suite des exigences des lois caducaires. C'est ce qui arrivait, lorsque l'institution ou legs était adressée à un *cœlebs* ou à un Latin junien, personnes qui étaient privées du *jus capiendi ex testamento*, ou lorsque le bénéficiaire de la libéralité était un *orbus*, lequel n'avait droit qu'à la moitié de la disposition. Il en était encore ainsi pour les dispositions faites au profit de personnes qui venaient à mourir ou à perdre la cité avant l'*apertura tabularum testamenti*. Aux *caduca* on assimilait, sous le nom de *in causa caduci*, les dispositions testamentaires devenues inefficaces soit du vivant du testateur par le prédécès de la personne gratifiée, soit après le décès par la renonciation du bénéficiaire ou la défaillance de la condition. Ces libéralités étaient traitées comme les *caduca*, c.-à-d. attribuées, suivant un certain ordre de préférence, à ceux qui étant gratifiés dans le testament, comme héritiers ou légataires, avaient la qualité de *patres* et à ce titre pouvaient réclamer les parts caduques : *jus caduca vindicandi*. A défaut de *patres* le *jus caduca vindicandi* appartenait au fisc. A l'époque de Vespasien, le sénatus-consulte pégasien étendit aux fidéicommis les règles en matière de caducité des institutions et des legs, et par suite accrut le nombre des *bona*, qui pouvaient devenir *caduca*. Le régime inauguré par les lois caducaires dura pendant tout l'Empire, et ne fut définitivement supprimé que par Justinien.

L'expression technique *caducum* a été détournée de son sens premier et employée aussi pour désigner les libéralités enlevées à leurs destinataires pour cause d'indignité et attribuées à ce titre au fisc (V. Ereptorium).

3. Biens des condamnés *(bona damnatorum)*. — Ce sont les biens de ceux qui ont encouru des condamnations criminelles entraînant la confiscation (V. Confiscation). Ces biens étaient, en droit romain, dévolus au fisc qui succédait *in universum jus* à la personne condamnée. Le fisc acquérait ainsi tous les biens actuels du condamné et tous ceux qui pouvaient lui advenir par la suite. Il pouvait même obtenir la rescision des aliénations consenties par le condamné en fraude de ses droits. En sa qualité de successeur universel, le fisc était tenu de payer les dettes, mais seulement *intra vires*. Une certaine part des biens, la moitié, était réservée pour les enfants du condamné. Justinien, réformant la législation à cet égard, décida que le fisc n'aurait droit aux biens des condamnés qu'à défaut de descendants et d'ascendants. G. May.

4. Biens adventices. — Les interprètes du droit romain désignent sous ce nom une certaine catégorie de biens acquis par les fils de famille, c.-à-d. par les personnes soumises à la puissance paternelle. La théorie des biens adventices est née à Rome, d'un mouvement de réaction dirigé contre la règle ancienne, aux termes de laquelle toutes les acquisitions faites par un enfant en puissance entrent de plein droit et nécessairement dans le patrimoine du père de famille. En effet, dans les idées romaines primitives, le fils de famille, incapable d'avoir un patrimoine propre, ne pouvait rien acquérir pour lui-même ; seul le *paterfamilias* devenait propriétaire des choses acquises par ses enfants en puissance. Sous le règne d'Auguste, la rigueur extrême de ces principes fut adoucie dans une certaine mesure par l'institution du pécule *castrense*, comprenant tous les biens que le fils de famille avait pu acquérir en qualité de militaire ; vis-à-vis de ce pécule, qui formait un patrimoine distinct de celui du père, le fils de famille était considéré comme *paterfamilias* : propriétaire véritable, il avait sur les biens acquis *ex causâ castrensi* un droit d'administration, de jouissance et de libre disposition. Ce fut là une première atteinte aux pouvoirs absolus du père sur les biens de ses enfants. Une seconde dérogation, datant de l'an 321, fut l'œuvre de Constantin ; elle fut établie tout d'abord dans l'intérêt des fils de famille qui remplissent une fonction dans le palais impérial, puis étendue successivement à tous les fonctionnaires de l'Etat. Cette dérogation consistait dans l'organisation d'un pécule *quasi castrense*, imité du pécule *castrense* et formé des gains que le *filiusfamilias* avait pu réaliser à l'occasion de sa fonction. Enfin, la distinction des biens adventices est contemporaine de la création du pécule *quasi castrense* : elle remonte en effet à l'empereur Constantin. Sous Constantin, la qualification de *bona adventitia* ne s'applique qu'aux biens recueillis par l'enfant dans la succession de sa mère. Puis, elle est étendue sous les empereurs Honorius et Arcadius, à tous les biens que l'enfant reçoit à titre gratuit de sa mère ou de ses ascendants maternels ; sous Théodose et Valentinien, aux dons et legs faits par un conjoint ; enfin, sous Justinien, à toutes les acquisitions qui ne proviennent pas d'une libéralité du père, et qui d'ailleurs ne tombent pas dans le pécule *castrense* ou *quasi castrense*. Tous ces biens constituent, aux mains du *filiusfamilias*, un patrimoine à part que les commentateurs ont désigné sous le nom de pécule adventice. Les biens adventices demeurent la propriété du fils de famille, qui toutefois n'a le droit d'en disposer, ni par actes entre-vifs, ni par testament. Le *filiusfamilias* n'a même pas l'administration et la jouissance de son pécule adventice : l'administration et la jouissance de ce pécule appartiennent au père. Lorsque l'enfant est émancipé par son père, la puissance paternelle s'éteint, et par suite, le père de famille se trouve dépouillé de la jouissance des biens

adventices. Constantin lui permit de retenir à titre de compensation le tiers du pécule adventice, et Justinien substitua au tiers en propriété l'usufruit de la moitié du pécule. Ainsi, dans le dernier état de la législation, le principe que le fils de famille n'a point de patrimoine, se trouve renversé. Les seuls biens qui demeurent soumis aux principes du droit romain primitif, sont ceux que le *filiusfamilias* doit à une libéralité de son père; ils forment un pécule que l'on qualifie de profectice, pour le distinguer des pécules *castrense*, *quasi castrense* et adventice.

Les jurisconsultes romains appellent aussi dot adventice celle qui est constituée par la femme elle-même ou par une personne autre que le père de la femme. On oppose la dot adventice à la dot profectice qui est celle constituée par le père, et l'intérêt de cette distinction est le suivant. A la dissolution du mariage, la dot profectice doit être restituée par le mari ou ses héritiers, quel que soit l'événement qui met fin au mariage. Au contraire, la dot adventice n'est restituée à la femme que dans les cas où le mariage se dissout par le prédécès du mari ou le divorce; si le mariage se dissout par le prédécès de la femme, le mari conserve la dot adventice.

Enfin, l'expression biens adventices se retrouve dans notre ancien droit français, au moins en pays de droit écrit. Les pays de droit écrit, imbus des traditions juridiques romaines, avaient en effet conservé l'ancienne *patria potestas* des Romains, et avec elle, la distinction des biens du fils de famille en biens *castrensia*, *quasi castrensia*, adventices et profectices. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les provinces du midi de la France maintiennent la règle que tout ce qui n'est pas profectice, *castrense* ou *quasi castrense*, tombe dans le pécule adventice. Le père a l'usufruit du pécule adventice, sous la charge d'élever et entretenir ses enfants; d'ailleurs cet usufruit dure aussi longtemps que la vie du père, car la puissance paternelle se prolonge, dans les pays de droit écrit comme à Rome, jusqu'au décès du *pater familias*. Enfin, l'enfant ne peut tester sur ses biens adventices (Bretonnier, *Recueil de questions de droit*, pp. 255 et suiv., 5e éd., Paris, 1773). — Les pays de coutume ou pays du Nord avaient adopté, quant aux effets de la puissance paternelle sur les biens de l'enfant, des idées et des règles toutes différentes de celles du droit romain. Sans vouloir remonter jusqu'aux traditions primitives du *mundium* germanique, nous remarquerons qu'au XIIIe et au XIVe siècle, le père acquiert en propriété tous les biens qui sont recueillis par son enfant, sauf toutefois ceux qui auraient été donnés à ce dernier *sub causâ*, c.-à-d. sous une destination fixée par le donateur. Telle est la doctrine qui semble bien se dégager des *Etablissements de Saint-Louis* (art. 140), des sentences du *Parloir aux bourgeois*, acte de notoriété du 12 juin 1293, des *Décisions* de Jean Desmares (art. 248), enfin du *Grand Coutumier* (liv. II, ch. XXX). Ce droit du père a péri au XVe et au XVIe siècle. Dans le dernier état du droit coutumier, le père de famille n'a sur les biens acquis par ses enfants, ni droit de propriété, ni même droit d'usufruit. « Hors le cas de la garde noble ou bourgeoise (dit Bourjon), les pères ne font pas siens les fruits et revenus des biens de leurs enfants; ils en sont comptables, s'ils les ont perçus. » (*Droit commun de la France*, t. I, p. 41; Paris, 1770).

De nos jours, l'expression biens adventices n'a plus de sens. Le c. civ. a repris en effet et consacré les principes coutumiers des derniers siècles. Aujourd'hui, les enfants soumis à la puissance paternelle peuvent acquérir un patrimoine et le posséder en propre, sous réserve toutefois du droit de jouissance légale des père et mère (c. civ., art. 485 et suiv.), droit de jouissance qui tire son origine, non de l'usufruit du pécule adventice, mais de l'ancienne garde noble ou bourgeoise des pays de coutume.

CARRÉ DE MALBERG.

III. ADMINISTRATION. — 1. **Biens nationaux.** — Dans leur acception la plus étendue, ces mots comprennent tous les biens appartenant à la nation (V. DOMAINE), mais on leur donne, en général, un sens plus restreint en les appliquant aux biens attribués à l'Etat et vendus aux termes des lois des assemblées de la Révolution qui en ont fait le gage des *assignats* (V. ce mot). Ces biens peuvent se diviser en trois catégories : 1° biens de la couronne, du clergé, des établissements de charité et d'enseignement; 2° biens des émigrés et des condamnés (V. p. 750); 3° biens des départements réunis (V. p. 750).

2. **Biens de la couronne.** — Biens meubles et immeubles appartenant à la nation dont la jouissance était attribuée au souverain sous le régime monarchique. Avant 1789, le domaine de la couronne se confondait avec celui de l'Etat, les droits de la nation se trouvant absorbés dans ceux du roi (V. DOMAINE DE L'ETAT). Les décrets des 26 mai-1er juin 1791 sur la liste civile ont déterminé les biens dont la jouissance appartiendrait au roi : ce sont les actes constitutifs de la dotation de la couronne en France. En ce qui concerne les immeubles, d'après le second de ces décrets, « le Louvre et les Tuileries réunis étaient destinés à l'habitation du roi, à la réunion de tous les monuments des sciences et des arts, et aux principaux établissements de l'instruction publique; étaient réservés au roi les maisons, bâtiments, emplacements, terres, prés, corps de fermes, bois et forêts composant les grands et petits parcs de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cloud, ainsi que les objets de même nature, dépendant des domaines de Rambouillet, Compiègne et Fontainebleau, les bâtiments et dépendances de la manufacture de porcelaine de Sèvres, des manufactures de la Savonnerie et des Gobelins; était également réservé au roi le château de Pau avec son parc, comme hommage rendu par la nation à la mémoire de Henri IV ». Aux termes du premier décret, tous les meubles faisant partie du département du garde-meuble restaient à la disposition du roi. Il devait être dressé un inventaire des diamants appelés *de la couronne* : perles, pierreries, tableaux, pierres gravées et autres monuments des arts et des sciences, l'Assemblée nationale se réservant de statuer, de concert avec le roi, sur le lieu où ces monuments seraient déposés à l'avenir; toutefois, les pierres gravées et autres pièces antiques devaient être immédiatement remises au Cabinet des médailles. Après le 10 août 1792, les biens de la couronne furent régis par l'administration générale des biens nationaux (décr. 6-8 sept. 1792); les meubles courants d'une valeur inférieure à 1,000 livres, vendus, les meubles « précieux par le travail, les ornements, ciselures, dorures, marbre », mis aux enchères après deux estimations, les « monuments d'art et le mobilier nécessaire à différentes parties du service public réservés » (déc. 10-14 juin 1793). Sous le Directoire, une loi du 3 niv. an IV qui, d'ailleurs, ne reçut qu'une exécution partielle, ordonna la vente des « maisons et parcs dépendant de la ci-devant liste civile, à l'exception seulement des maisons principales de Versailles, Fontainebleau et Compiègne, destinées à des établissements publics ». Avec l'Empire reparurent les biens de la couronne : l'art. 15 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII porte : « La liste civile reste réglée ainsi qu'elle l'a été par les art. 1 et 4 du décret de 1791. » Le sénatus-consulte du 30 janv. 1810 décida que les domaines aliénés comme propriétés nationales seraient remplacés par ceux de Monceaux, Boulogne, Bagatelle, Vincennes et d'autres domaines, terres et forêts. Il comprenait, dans la dotation de la couronne, les palais de Turin, Stapinis, Parme et Colorno, le palais Pitti à Florence, le palais de la Crocetta, le poggio impérial, le poggio de Cojano, le castello de Pratellino, la villa de Caffagiolo et les palais de Pise et de Livourne. Le domaine mobilier se trouvait aussi augmenté par le sénatus-consulte : « Les diamants, perles, pierreries, tableaux, statues, pierres gravées et autres, monuments des arts qui étaient, soit dans les musées des

arts, soit dans les palais impériaux, faisant partie de la dotation, ainsi que les meubles meublants, voitures, chevaux, etc., jusqu'à concurrence d'une valeur de trente millions de francs. » Un décret du 2 mars 1808 avait déjà ordonné d'enlever les camées du Cabinet des médailles pour les mettre à la disposition du souverain. Le domaine de la couronne s'enrichit encore d'immeubles acquis au nom de l'empereur à Saint-Cloud, Versailles, Meudon, Saint-Germain, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, Paris, ainsi que des palais de Strasbourg et de Bordeaux (sén. cons. du 1er mai 1812). — Sous la Restauration, une ordonnance du 9 juin 1814 ajouta aux biens de la couronne la dotation du Sénat et des sénatoreries, distraction faite des propriétés particulières, acquises par voie de confiscation, qui durent être rendues aux anciens propriétaires. La loi du 8 nov. 1814 sur la liste civile réserva au roi, outre les palais et domaines désignés par le décret de 1791 et les sénatus-consultes de 1810 et 1812, la Monnaie des médailles, l'hôtel de Valentinois, rue de Varennes, l'hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain ; un hôtel sis place Vendôme, n° 9 ; l'hôtel des Menus, rue Bergère ; le garde-meuble, placé dans les bâtiments du couvent de l'Assomption ; le magasin des marbres à Chaillot, le château et domaine de Villiers, le clos Toutain. Les biens meubles de la couronne restaient tels qu'ils avaient été fixés par le sénatus-consulte de 1810 ; de plus, la dotation mobilière devait s'accroître des statues, tableaux ou autres effets précieux qui, par la suite, seraient acquis aux frais de l'Etat et placés dans les palais ou musées royaux. L'art. 7 de la loi de 1814 portait que, conformément à l'art. 23 de la charte, la liste civile, c.-à-d. la somme annuelle destinée à faire face à la dépense du roi et de sa maison civile, serait fixée pour toute la durée du règne : quant à la dotation en immeubles et meubles, la loi paraissait l'affecter à perpétuité à la couronne. Cette interprétation se trouva confirmée par la loi du 15 janv. 1825 sur la liste civile de Charles X qui ne mentionne le domaine de la couronne que pour déclarer que « les biens acquis par le feu roi et dont il n'avait pas disposé, ainsi que les écuries d'Artois, faubourg du Roule, provenant des biens particuliers du roi régnant, y étaient réunis ». La loi du 2 mars 1832 sur la liste civile de Louis-Philippe décida que la dotation serait fixée pour la durée du règne. Plusieurs immeubles dont la valeur était évaluée à 18 millions, notamment l'hôtel des Gardes, à Saint-Cloud, le château de Saint-Germain, furent distraits des biens de la couronne ; mais l'apanage d'Orléans constitué par les édits de 1661, 1672 et 1692, ainsi que la petite forêt d'Orléans qui en faisait originairement partie, se trouvèrent réunis à la dotation immobilière. Les camées enlevés en 1808 à la Bibliothèque de la rue Richelieu y furent réintégrés. Après la révolution de Février, les biens meubles et immeubles de la liste civile firent retour au domaine de l'Etat (décr. des 26 févr.-18 avr. 1848). Un décret des 9-10 mars 1848 autorisa l'aliénation des diamants de la couronne, mesure qui ne fut pas exécutée, et la conversion immédiate en monnaie, au type de la République, de l'argenterie, sauf des objets d'art et des lingots provenant des résidences royales. Une loi du 10 déc. 1886, promulguée le 11 janv. 1887, a prescrit l'aliénation des diamants de la couronne. Les plus belles pierreries, comme le *Régent*, et les joyaux ayant un grand caractère artistique ont été placés au musée du Louvre, au Muséum d'histoire naturelle et à l'Ecole des mines. Les autres, vendus par ministère d'experts, du 12 au 23 mai 1887, ont produit une somme de 6,864,050 fr. qui a été convertie en rentes sur l'Etat. Une loi spéciale doit statuer sur l'affectation de ces rentes et de leurs arrérages (V. pour plus de détails Diamants de la Couronne). — L'Empire ayant été rétabli par le sénatus-consulte des 7-10 nov. 1852, le sénatus-consulte des 12-17 déc. 1852 régla la dotation de la couronne pour la durée du règne : c'était l'ancien domaine augmenté du Palais-Royal, du château de Saint-Germain, du bois de Loigne, ainsi que des domaines de Lamotte-Beuvron et de la Grillère, propriétés particulières de Louis-Napoléon. Le tableau annexé au sénatus-consulte donne l'énumération suivante des immeubles de la couronne : les palais des Tuileries avec la maison de la rue de Rivoli, n° 16, et l'hôtel, place Vendôme, n° 9, du Louvre, de l'Elysée, avec les écuries, rue Montaigne, n° 12, le Palais-Royal, et leurs dépendances ; les châteaux, maisons, bâtiments, terres, etc., composant principalement les domaines de Versailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, Compiègne, Fontainebleau, Rambouillet, Pau, Strasbourg, Villeneuve-l'Etang, Lamotte-Beuvron, La Grillère ; les manufactures de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais ; le garde-meuble à l'île des Cygnes ; les bois et forêts de Vincennes, Senart, Dourdan, Loigne. Le décret du 6 sept. 1870 a prescrit le retour au domaine de l'Etat des biens de la couronne.

Depuis le sénatus-consulte de 1810, les immeubles et meubles affectés à la jouissance du souverain étaient imprescriptibles et inaliénables. Toutefois, des échanges pouvaient avoir lieu, mais après l'accomplissement des formalités prescrites par un décret du 11 juil. 1812, et après approbation du Sénat sous le premier et le second Empire. Le droit de *jouissance* était plus étendu que le droit de simple usufruit ; le souverain, en effet, ne donnait pas caution et pouvait faire aux palais, bâtiments et domaines tous les changements, additions ou démolitions qu'il jugeait utiles. Un administrateur spécial avait la surveillance et la gestion des biens de la couronne ; il pouvait agir en justice sans l'intervention du ministre des finances sur les biens de la couronne à l'étranger (V. Liste civile).

L. Pasquier.

3. **Biens communaux.** — Définitions. — Les biens appartenant aux communes se divisent en deux classes : 1° les dépendances du domaine public inaliénables et imprescriptibles (V. Domaine public) ; 2° les biens possédés à titre privé. Cette dernière classe, au point de vue du mode de jouissance, se subdivise elle-même en deux catégories : 1° les *biens patrimoniaux*, ceux dont la commune jouit directement, par exemple, l'hôtel de ville, ou dont elle perçoit le revenu ; 2° les *biens communaux* proprement dits, appelés aussi *communaux*, ceux dont les habitants jouissent à titre personnel et dont les fruits sont généralement recueillis en nature bois communaux, terres vaines et vagues, etc.). Les mots *biens communaux* sont pris, on le voit, tantôt dans un sens large, tantôt dans un sens restreint. Lorsque le c. civ. (art. 542) définit les biens communaux « ceux à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis » il ne s'occupe que de ceux dont les habitants jouissent directement. Cette définition renferme d'ailleurs une inexactitude qui a souvent été relevée : les biens communaux appartiennent à la personne morale formée par l'ensemble des habitants, et non aux habitants pris individuellement qui ne peuvent avoir de droit qu'à une part de jouissance. Les sections de commune, ayant la personnalité civile, possèdent des biens qui doivent être compris au nombre des biens communaux (V. Section de commune).

Origine des biens communaux. Législation. — Parmi les biens que possèdent les communes, les uns ont été acquis par les modes ordinaires d'acquisition de la propriété ; les autres, surtout les *communaux*, leur appartiennent depuis un temps immémorial, et de sérieuses controverses se sont élevées sur leur origine. Les feudistes soutenaient, sous l'ancien régime, et cette opinion compte encore de nombreux partisans, que les biens communaux remontent à l'établissement du régime féodal et dérivent de la libéralité des seigneurs. La jurisprudence, dès le xvie siècle, appliquait si rigoureusement la maxime *Nulle terre sans seigneur* qu'elle reconnaissait, sans tenir compte de l'irrévocabilité des donations, le droit,

pour le seigneur, de distraire à son profit le tiers des biens concédés gratuitement et en toute propriété par ses auteurs aux communautés du territoire de sa seigneurie. Lorsqu'il n'y avait pas eu concession à titre onéreux, disait-on, le seigneur conservait la faculté d'user du bien comme le reste de la communauté et se trouvait avec elle en état d'indivision : personne n'étant tenu de rester dans cet état, et son droit dans la chose commune étant le plus éminent, sa portion devait être fixée au tiers, pourvu que les deux autres tiers restassent suffisants pour les besoins de la communauté. L'exercice de ce droit de *triage* donna lieu à de tels abus qu'une ordonnance d'avr. 1667 abolit tous les triages opérés depuis 1630; mais deux ans après, l'ordonnance d'août 1669 sur les eaux et forêts confirma en termes formels l'ancienne jurisprudence et consacra les droits des seigneurs. Le titre 25 de cette ordonnance établissait comme présomption légale que « les bois, prés, marais, îles, pâtis, landes, bruyères et grasses pâtures appartenant aux communautés et habitants des paroisses » provenaient de concessions seigneuriales gratuites, et pour détruire cette présomption, il fallait justifier d'un titre de propriété constatant que la concession n'avait pas été gratuite ou que les biens avaient été acquis d'une autre personne que le seigneur. En dehors de l'ord. de 1669, la plupart des coutumes attribuaient les terres vaines et vagues, les vacants aux seigneurs dans la justice desquels ces terres se trouvaient situées. Cette attribution se rattachait à une autre idée que la maxime *Nulle terre sans seigneur* ; on pouvait y voir la rémunération de services rendus, une indemnité donnée aux seigneurs pour la charge des frais de justice et de l'entretien des enfants trouvés. Quoi qu'il en soit, plusieurs jurisconsultes prirent, dès le XVIIe siècle, la défense des communautés et soutinrent qu'elles avaient une possession antérieure à l'établissement du régime féodal. Les lois romaines, les auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture, mentionnent, en effet, les fonds communs sous le nom de *communia de communalia*. Isidore de Séville, au VIe siècle, signale en ces termes dans ses *Etymologies* (liv. II, chap. XIII) l'usage de laisser des terres dans l'indivision pour le pâturage : *plerumque olim a divisoribus agrorum ager compascuus relictus est ad pascendum communiter vicinis*. En l'absence de titres, les biens communaux devaient donc être présumés appartenir aux communautés et à défaut d'actes, le seigneur n'avait pu les posséder que par usurpation. Cette opinion a été adoptée par l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Convention et formellement consacrée par la loi du 10 juin 1793 sur le partage des biens communaux, dont l'art. 1er, tit. IV, renversant la présomption établie par l'ord. de 1669, porte : « Tous les biens communaux, en général, connus dans toute la République sous les divers noms de terres vaines et vagues, gastes, garrigues, landes, pacages, pâtis, ajoncs, bruyères, bois communs, hermes, vacants, palus, marais, marécages, montagnes et sous toute autre dénomination quelconque, sont et appartiennent de leur nature à la généralité des habitants ou membres des communes ou des sections de commune dans le territoire desquelles ces communaux sont situés. » Les deux systèmes qui viennent d'être exposés reposent sur une base erronée : ils sont fondés sur cette idée que les communes ont eu une origine unique et que leur domaine s'est constitué partout de la même manière ; mais si les recherches contemporaines n'ont pas encore élucidé complètement la question, elles permettent d'établir l'importance des propriétés collectives aux différentes périodes de notre histoire. Chez tous les peuples aryens, la propriété foncière paraît avoir été d'abord collective, peut-être familiale, et dans les Gaules, avant l'occupation romaine, il est probable que, sur le territoire appartenant à une tribu, à un clan, les pâturages, les eaux et les bois restaient indivis, les champs cultivés formant eux-mêmes un fonds commun réparti à des époques régulières entre les familles et les individus. La propriété individuelle s'est constituée ultérieurement, mais certains fonds communs ont subsisté. D'autres se sont constitués sous la législation romaine qui a reconnu le droit d'acquérir et de posséder aux municipes et appliqué le régime municipal non seulement aux villes mais encore à des agglomérations rurales. Si les biens de ces municipes furent restreints lorsque les conquérants barbares s'en attribuèrent une portion qui varia dans les différentes parties de la Gaule, ils ne disparurent pas entièrement, puisque nous voyons mentionner leur existence au VIe et au VIIe siècle et jusque dans des actes de donation des VIIIe et IXe siècles. D'autre part, les lois barbares constatent la persistance de la *mark* germanique après l'invasion, puisqu'elles règlent le régime des bois et pâturages indivis. L'établissement de la féodalité entraîna, sans doute, la disparition d'une grande partie des fonds communs ; mais, ainsi que le fait remarquer M. H. Beaune (*La Condition des biens*, p. 64) à l'égard des landes, des forêts, des pâquiers, le domaine éminent du seigneur féodal n'a pas détruit le droit de propriété collective des communautés villageoises sur ces biens, il s'y est superposé seulement. La persistance d'autres biens communs n'est pas moins certaine. En Bourgogne, en 1003, à Arles, en 1055, à Metz, en 1179, on rencontre des fonds de terre communaux. Proviennent-ils de l'ancien *ager vectigalis* des cités gallo-romaines ou des libéralités plus récentes des moines et des seigneurs ? On ne saurait le dire : il n'est pas douteux néanmoins que des dons de ce genre n'ont pas seuls formé le domaine communal, et que ce dernier tire en partie son origine de la propriété collective. La charte de commune octroyée en 1257 aux habitants de Pontailler (Côte-d'Or) établit notamment que leur droit de propriété sur les communaux existait antérieurement à la charte. L'exploitation collective des terres par les communautés agricoles, associations dont l'une d'elles, la communauté des Jault, dans le Morvan, a subsisté jusqu'en 1846 et qui se retrouvent dans la Picardie, la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Champagne, le Nivernais, le Berri, la Marche, le Bourbonnais, l'Auvergne, la Guienne, a encore donné naissance à des biens communaux, les biens de ces associations ayant passé aux communes rurales qui se sont formées sur le territoire où se trouvaient ces propriétés indivises. En laissant de côté la question d'origine, les actes de l'autorité royale depuis le XVIe siècle constatent eux-mêmes les abus des seigneurs relativement aux biens des communautés. Une ord. de Henri III de 1567 porte défense à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de prendre ni s'attribuer les terres vaines et vagues, pâtis et communaux de leurs sujets. L'art. 206 de l'ord. de 1629 interdit également aux seigneurs et gentilshommes d'usurper les *communes* (biens communs) des villages. « La plupart des communautés et villages de la province de Champagne, dit encore le préambule de la déclaration du 22 juin 1659, ont été portées à vendre et aliéner à des personnes puissantes, comme seigneurs des lieux, leurs biens, usages, à sommes très modiques, bien qu'il soit écrit autrement, par la violence des acquéreurs qui ont forcé les habitants de signer, sous de faux prétextes, des choses qui leur fussent dues ou pour les gratifier. » Le préambule de l'ord. d'avr. 1667 n'est pas moins significatif. « Entre les désordres causés par la licence des guerres, la dissipation des biens des communautés a paru des plus grands. Elle a été d'autant plus générale que les seigneurs et autres personnes puissantes se sont prévalus de la faiblesse des plus nécessiteux ; rien n'est davantage exposé que leurs biens, dont chacun s'estime le maître ; on les a partagés ; chacun s'en est accommodé, suivant sa bienséance, et pour en dépouiller les communautés, l'on s'est servi souvent de dettes simulées, et on a abusé pour cet effet des formes de la justice. » En présence de

pareilles déclarations, il y a lieu de s'étonner des critiques dirigées contre les lois votées par les assemblées de la Révolution sur les biens communaux : ces assemblées ont pu se laisser guider par une conception trop absolue, erronée en partie au point de vue historique, de l'origine de la propriété communale; mais une réaction contre les abus de la puissance féodale était nécessaire. Un premier décret des 15-28 mars 1790 (tit. II, art. 30) relatif aux droits féodaux, a prononcé l'abolition du droit de triage pour l'avenir. Par décret des 13-20 avr. 1791 (tit. 1, art. 7) le droit de s'approprier les terres vaines et vagues fut enlevé aux ci-devant seigneurs : ce droit n'avait plus de base, les justices seigneuriales ayant été supprimées et l'obligation d'entretenir les enfants trouvés incombant à l'Etat. Le décret des 28 août–14 sept. 1792 « considérant qu'il est instant de rétablir les communes et les citoyens dans les propriétés et droits dont ils ont été dépouillés par l'effet de la puissance féodale » autorise les communes justifiant avoir anciennement possédé des biens ou droits d'usage à revendiquer ces biens ou droits malgré tous actes ou toute possession contraire des ci-devant seigneurs, sauf dans le cas où ceux-ci les auraient acquis en vertu d'un acte authentique ; il leur attribue, indépendamment de toute possession, la propriété des terres vaines et vagues, à moins que les seigneurs ne prouvent leur droit, soit par titres, soit par possession quarantenaire. Un décret du 14 août 1792 avait ordonné le partage de tous les terrains et usages communaux, autres que les bois, entre les citoyens de chaque commune ; le décret des 10-11 juin 1793 rendit ce partage facultatif et décida qu'il se ferait par tête d'habitant domicilié de tout âge et de tout sexe. L'application de ce décret souleva les plus vives réclamations : un sursis fut prononcé par la loi du 21 prairial an IV, et la loi du 9 ventôse an XII, tout en confirmant les partages effectués, fit rentrer en la possession des communes tous les biens non partagés. Une autre mesure, édictée par le décret du 24 août 1793 (art. 91 et 92) sur la formation du grand livre de la dette publique, rencontra des résistances justifiées : elle ne tendait à rien moins qu'à dépouiller les communes de leurs propriétés : les dettes communales devenant dettes nationales, tout l'actif des communes était déclaré appartenir à l'Etat, et leurs biens devaient être régis, administrés et vendus comme les autres biens nationaux, à l'exception des communaux dont le partage avait été décrété et des objets destinés pour les établissements publics. Une loi du 2 prairial an V prohiba toutes les ventes non encore faites en vertu des décrets des 10 juin et 24 août 1793 ; mais la régie des domaines nationaux se maintint en possession des immeubles qu'elle avait appréhendés. Par un rapport du 13 sept. 1809, le ministre des finances proposa de les restituer aux communes pour lesquelles le Trésor public n'avait payé aucune dette, et de rendre ceux des communes pour lesquelles des dettes auraient été liquidées, en retenant l'équivalent des sommes payées à leur acquit. Cette proposition ne fut pas accueillie ; un décret du 28 mai 1812 décida que ces biens continueraient à être vendus comme biens nationaux ; puis la loi du 20 mars 1813 céda à la caisse d'amortissement les biens des communes, sauf les bois, les communaux, les édifices affectés à un service public. La cession avait lieu moyennant la remise aux communes en inscriptions 5 p. 100 d'une rente proportionnée au revenu net des biens cédés. La loi de finances du 28 avr. 1816 abrogea ces dispositions et ordonna la remise aux communes des biens non encore vendus. Depuis cette époque, les lois sur l'administration municipale (18 juil. 1837 ; 24 juil. 1867 ; 5 avr. 1884) ont édicté des règles générales sur l'acquisition, la gestion, l'aliénation des biens des communes. Les lois des 28 juil. 1860, 8 juin 1864, 4 avr. 1882 ont facilité la mise en valeur de certains communaux.

Statistique. — En 1860, d'après un tableau joint à l'exposé des motifs du projet de loi sur la mise en valeur des marais et terres incultes appartenant aux communes, les propriétés communales immobilières, d'une valeur de deux milliards environ, comprenaient plus de 4,800,000 hectares, dont 1,778,678 h. en bois ; 322,000 h. en terres labourables, prés, vignes et jardins ; environ 2,700,000 h. en pâtures, terres vaines, landes, bruyères et sables. Les maisons, usines, canaux et propriétés industrielles étaient imposés à la contribution foncière pour 217,000 fr. En 1877, la superficie totale des propriétés immobilières comprenait : 4,316,310 hectares ; bois, 2,058,707 h. ; terrains non boisés, 2,257,603 h. dont 1,620,503 h. productifs et 637,100 h. improductifs. Le département qui possède la plus grande étendue de biens communaux est celui des Hautes-Alpes : 327,033 h. sur une superficie de 553,414 h. Le département qui en possède le moins est celui de la Mayenne, 284 h. sur 517,063 h. Les départements les plus riches en communaux, après les Hautes-Alpes, sont : la Savoie, les Basses-Alpes, les Basses-Pyrénées, la Corse, le Doubs, les Landes, les Vosges, les Hautes-Pyrénées, les Alpes-Maritimes, la Haute-Saône, le Jura, la Côte-d'Or. Les rentes et créances appartenant aux communes s'élevaient en 1877 à 144,301,331 fr. produisant 6,052,858 fr. d'intérêts. Ces chiffres sont empruntés au rapport adressé en 1880 par M. de Crisenoy au ministre de l'intérieur sur la situation financière et matérielle des communes. Depuis cette époque, aucun renseignement officiel n'a été publié sur l'importance et la valeur des propriétés communales.

Acquisition des biens communaux. — Les acquisitions de meubles sont faites par le maire après autorisation du conseil municipal qui peut résulter d'une simple inscription au budget, chapitre des dépenses ordinaires ou extraordinaires. En principe, les achats pour des objets d'une certaine importance sont faits par le maire aux enchères avec concurrence et publicité ; des traités de gré à gré peuvent être conclus pour les fournitures de moins de 3,000 fr. des objets n'ayant qu'un possesseur unique, les ouvrages d'art et de précision (ord. 14 nov. 1837). Les acquisitions d'immeubles ont lieu en vertu d'une délibération du conseil municipal, lorsque le prix totalisé avec les dépenses de même nature pendant l'exercice courant ne dépasse pas les limites des ressources ordinaires et extraordinaires que les communes peuvent créer sans autorisation. Au delà de cette proportion l'approbation du préfet est nécessaire (l. 5 avr. 1884, art. 68-3°). — Sur les acquisitions à titre gratuit V. Dons et Legs.

Administration des biens communaux. — Le conseil municipal règle par ses délibérations le mode d'administration et décide si les biens communaux doivent être affermés (V. Bail [Administration], t. IV, p. 1188), ou si les habitants en jouiront directement. Certains biens, tels que les pâturages, peuvent être laissés en jouissance commune ; si ces biens appartiennent à une section, la jouissance doit en être réservée aux habitants de la section (V. Section de commune). Le droit de participer à la jouissance appartient aux personnes ayant un domicile réel et fixe dans la commune, quels que soient leur nationalité et leur sexe. Les règlements antérieurs, les usages existant peuvent être modifiés par le conseil municipal, sauf réserve des droits acquis en vertu de titres particuliers. La jouissance peut être subordonnée au paiement d'une taxe ; pour le règlement de la jouissance des bois, le conseil municipal doit se conformer aux lois forestières (V. Affouage, Forêts). Le conseil municipal peut substituer à la jouissance en commun des pâturages leur allottissement entre tous les chefs de ménage : il doit limiter les concessions à une durée de quinze ou dix-huit ans au plus et imposer aux concessionnaires l'obligation de verser une redevance annuelle ou de payer la valeur estimative de leur jouissance dans un certain délai. Les réclamations relatives aux opérations matérielles du partage en jouissance sont soumises au préfet qui statue, sauf recours au ministre de

l'intérieur. Le conseil de préfecture et le conseil d'Etat en appel statuent sur les contestations élevées à propos du mode de partage. Quant aux questions d'aptitude personnelle à la jouissance, la compétence administrative a été également reconnue jusqu'en 1850 ; de 1850 à 1875, à la suite d'un arrêt du tribunal des conflits du 10 avr. 1850, la jurisprudence a décidé qu'elles devaient être portées devant l'autorité judiciaire ; mais actuellement, elles sont jugées par les conseils de préfecture et le conseil d'Etat (cons. d'Etat, 26 nov. 1875, 8 juin 1883). Les tribunaux civils prononcent sur les réclamations ayant pour bases des titres privés. Des partages de jouissance des biens communaux ont été réglés à la fin du XVIIIe siècle. Un édit de juin 1769 pour les trois évêchés, un autre édit de janv. 1774 pour la Bourgogne, des lettres patentes du 27 mars 1777 pour les communautés des trois châtellenies de Lille, Douai et Orchies en Flandre, des arrêts du Conseil du 25 févr., 27 mars et 13 nov. 1779 pour l'Artois, autorisent les habitants, chefs de ménage, à se partager les biens communaux pour en jouir eux et leurs successeurs en ligne directe, à titre d'usufruit et avec retour du lot à la communauté lors de l'extinction de la famille. Nous n'indiquerons pas les différentes dispositions de cette législation spéciale qui est encore en vigueur, et qui, d'après la jurisprudence, ne peut être modifiée par les conseils municipaux tenus de respecter les droits constitués en exécution des actes précités. Les conseils de préfecture et le conseil d'Etat sont souvent appelés à juger des litiges relatifs à l'application de ces édits, arrêts et lettres patentes ; et les « portions ménagères » donnent lieu à de fréquentes contestations dans le Pas-de-Calais. (Sur l'exploitation des tourbières communales et la répartition de leurs produits, V. TOURBIÈRES. En ce qui concerne les droits des habitants des communes riveraines de la mer sur les varechs, sart, goëmons attachés aux rochers, V. VARECH.)

Lorsque plusieurs communes possèdent des biens ou des droits indivis, un décret du président de la République doit instituer, si l'une d'elles le demande, une commission syndicale qui est composée de délégués nommés par chacun des conseils municipaux des communes intéressées, et dont le nombre est fixé en tenant compte, non de la population, mais de l'intérêt de chaque commune à l'administration des biens indivis. La commission présidée par un syndic élu par les délégués et pris parmi eux a les mêmes attributions que les conseils municipaux pour l'administration de ces biens et l'exécution des travaux qui s'y rattachent. Le président exécute les délibérations. Quant aux acquisitions, ventes, échanges, transactions, ces actes demeurent réservés aux conseils municipaux qui peuvent autoriser le président à les passer (loi du 5 avr. 1884, art. 161 et suiv.).

ALIÉNATION DES BIENS COMMUNAUX. — Les ventes et échanges des biens communaux ont lieu en vertu d'une délibération du conseil municipal approuvée par le préfet (loi 5 avr. 1884, art. 68-2°). Quand l'aliénation d'un immeuble est autorisée par le conseil, le sous-préfet désigne un expert pour faire l'estimation et il est procédé à une enquête *de commodo et incommodo*. Les réclamations ou oppositions, s'il s'en produit, sont soumises au conseil municipal qui délibère une seconde fois. Dans le cas où la première délibération est maintenue, le sous-préfet transmet le dossier avec son avis au préfet qui accorde ou refuse l'autorisation d'aliéner. L'arrêté d'autorisation est pris en conseil de préfecture et mentionne si la vente se fera à l'amiable ou aux enchères publiques. Les traités de gré à gré ne sont permis que dans des cas exceptionnels, par exemple, quand la vente est faite à un établissement public, quand l'opération est évidemment avantageuse pour la commune. Les conditions de la vente sont déterminées dans un cahier des charges dressé par le maire après délibération du conseil municipal et approuvé par le préfet. L'adjudication est faite par le maire assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal (loi 5 avr. 1884, art. 89). L'intervention d'un notaire n'est pas obligatoire, et l'acte de vente ne doit pas être approuvé par le préfet. Les ventes de bois communaux soumis au régime forestier ne sont autorisées que par décrets (V. FORÊTS).

Les règles du partage des biens communaux ne peuvent être comprises qu'en examinant successivement les trois hypothèses suivantes : 1° Biens indivis entre deux ou plusieurs communes ; 2° Biens indivis entre une commune et des particuliers ; 3° Partage entre les habitants. 1° *Indivision entre communes*. Lorsque les communes sont d'accord pour procéder au partage, après que les conseils municipaux ont délibéré, le sous-préfet prescrit une enquête *de commodo et incommodo ;* des experts désignés par les maires et, en cas de désaccord, un tiers expert nommé par le sous-préfet, apprécient la valeur des biens, forment les lots et dressent procès-verbal. A défaut de titres, le partage se fait proportionnellement au nombre de feux, c.-à-d. de chefs de ménage, compris dans chaque commune. La loi du 10 juin 1793, dont les dispositions règlent encore la procédure et l'instruction en cette matière, prescrivait le partage par têtes ; mais les avis du conseil d'Etat des 20 juil. 1807 et 26 avr. 1806 ont formellement repoussé ce mode de partage. Les procès-verbaux d'expertise et d'enquête sont transmis aux conseils municipaux, et les maires réalisent l'acte de partage. Depuis la loi du 5 avr. 1884, on décide généralement que les délibérations relatives au partage ne sont plus soumises à l'approbation préfectorale ; mais les aliénations doivent être approuvées aux termes de l'art. 68-2° de cette loi et il semble difficile de ne pas assimiler le partage de biens communaux à une aliénation. Le préfet, sauf recours au ministre de l'intérieur, statue sur les réclamations relatives aux opérations matérielles du partage. Le conseil de préfecture, et en appel le conseil d'Etat, connaissent des difficultés sur le mode de partage, sur ses effets, sur l'interprétation des actes administratifs qui s'y réfèrent. Enfin les questions de propriété, d'interprétation de titres privés, sont portées devant les tribunaux civils. Lorsque l'une des communes copropriétaires refuse de procéder au partage, un premier système adopté par la jurisprudence soutient que l'art. 815 c. civ., d'après lequel nul n'est tenu de rester dans l'indivisoin, doit recevoir son application ; la commune qui requiert le partage introduit une instance devant l'autorité judiciaire, et après qu'un jugement a reconnu son droit, le partage est opéré dans les formes ci-dessus indiquées. Toutefois, les partisans de cette opinion se divisent sur le point de savoir si le préfet a le droit de ne pas donner suite au jugement ordonnant la cessation de l'indivision : les uns soutiennent que ce jugement doit être exécuté par l'administration et qu'un délai peut lui être imparti pour qu'elle fasse procéder au partage ; les autres lui réservent le droit d'apprécier l'opportunité de l'opération et de ne pas l'exécuter. Un second système déclare que le refus d'une des communes copropriétaires met obstacle au partage, les principes du droit civil ne pouvant s'appliquer aux partages des biens communaux, matière exclusivement régie par la loi de 93 et les avis du conseil d'Etat de 1807 et 1808, opération administrative dans laquelle l'autorité judiciaire ne peut s'immiscer à aucun titre. — 2° *Biens indivis entre communes et particuliers*. Quand un particulier est dans l'indivision avec une ou plusieurs communes, le partage doit avoir lieu sur la demande de l'un des copropriétaires, les règles des art. 815 et 834 C. civ. s'appliquent à cette hypothèse, à laquelle les lois administratives doivent rester étrangères. — 3° *Partage entre les habitants*. Dans l'ancien droit les communaux étaient, en principe, inaliénables ; le préambule de l'ord. d'avr. 1667 rappelle que « ces biens avaient été concédés pour demeurer inséparablement attachés aux habitations des lieux, pour donner moyen aux habitants de nourrir des bestiaux et de ferti-

liser leurs terres par les engrais et plusieurs autres usages »; c'était seulement dans le cas de nécessité que des ordonnances spéciales du roi autorisaient l'aliénation. A la fin du XVIIIe siècle, les communaux se trouvaient dans un état tellement déplorable que les bestiaux ne pouvaient plus y paître; on procéda à des partages en jouissance entre les habitants (V. *suprà*), et même à des partages en propriété. Trois arrêts du conseil des 28 oct. 1771, 9 mai 1773 et 26 oct. 1777 permirent dans les généralités d'Auch et de Pau « le partage par ménages des communaux pour les lots être possédés en propriétés incommutables à la charge d'une redevance au profit des habitants en commun ». Sous la Révolution, le partage des communaux, d'abord obligatoire aux termes du décret du 14 août 1792, fut réglé par le décret du 10 juin 1793 qui le rendit simplement facultatif. Dès l'an III, un représentant de la Creuse, Baraillon, dénonça cette loi « comme spoliatrice de la propriété privée dont les landes communales étaient une annexe nécessaire dans les pays pastoraux, et comme destructive de l'agriculture » (séance de la Convention du 20 thermidor an III). Cependant, la prohibition des partages entre habitants ne fut édictée que par la loi du 9 ventôse an XII. Un décret du 9 brumaire an XIII ordonna que le mode de jouissance, dans les communes qui n'avaient pas usé de la faculté de partager, serait maintenu tel qu'il existait antérieurement et ne pourrait plus être changé que par décrets rendus sur la demande des conseils municipaux. Depuis, lors de la discussion sur la loi de l'administration municipale qui a été promulguée le 18 juil. 1837, la Chambre des députés adopta un article autorisant le partage des communaux, mais cette disposition a été rejetée par la Chambre des pairs (séance du 3 fév. 1837). Deux avis du conseil d'Etat des 21 févr. et 16 mars 1838 ont décidé que les partages à titre onéreux étaient interdits comme les partages à titre gratuit.

Dans les cinq départements qui composaient l'ancienne Bretagne, l'art. 10 du décret du 28 août 1792, sur l'interprétation duquel se sont élevées de sérieuses difficultés, a reconnu un droit à la propriété des terres vaines et vagues, non seulement aux communes, mais encore à tous les usagers, communes et habitants. Le partage entre les ayants droit s'est opéré jusqu'en 1850 conformément aux règles du code civil et du code de procédure civile; mais, les formalités étant trop longues et trop onéreuses, une loi du 6 déc. 1850 a édicté des dispositions spéciales, destinées à les simplifier, qui devaient avoir effet pendant vingt années. 72,000 hectares étaient alors dans l'indivision. En 1870, les partages n'avaient porté que sur 35,903 h. Une loi du 3 août 1870 a prorogé ces dispositions pour dix années. 17,000 hect. restant indivis, une nouvelle prorogation a été prononcée par la loi du 1er janv. 1881 pour une période de dix ans, qui prendra fin le 31 déc. 1890.

Mise en valeur des communaux. — Les partages des biens communaux proprement dits ne sont pas autorisés par la législation actuelle, ainsi que nous venons de le montrer. Dans la pratique, on tourne quelquefois la loi en divisant ces biens en lots et en les mettant aux enchères entre les seuls habitants de la commune. L'administration supérieure a fermé les yeux sur cette opération, contraire à la loi et notamment au principe de la concurrence et de la liberté des enchères, qui doit s'appliquer aux ventes administratives. Elle reconnaît, en effet, que l'existence des propriétés communales indivises entraîne une grande déperdition de forces productives, et à plusieurs reprises, l'attention des conseils généraux et des assemblées législatives a été appelée sur les moyens de remédier à cette situation fâcheuse. Consultés en 1836, en 1844 et 1846, les conseils généraux se sont, pour la plupart, prononcés contre le partage à titre gratuit ou à titre onéreux, mais ont demandé qu'une loi permît au gouvernement d'ordonner d'office, en cas de résistance des conseils municipaux, l'amodiation aux enchères des communaux. Un projet de loi en ce sens fut présenté à la Chambre des députés le 16 févr. 1848. La question a été reprise par l'Assemblée constituante : le comité d'administration départementale et communale présenta un projet d'après lequel les conseils municipaux seraient contraints par le préfet, après une mise en demeure restée sans résultat et l'avis du conseil général, de cultiver, planter en bois ou amodier les communaux, l'affermage devant avoir lieu, pour la première fois, non aux enchères mais par voie d'allotissement entre les chefs de famille (séance du 28 août 1848). D'autres propositions soumises à l'Assemblée législative ne purent aboutir. Sous le second Empire, une loi du 19 juin 1857, spéciale aux département des Landes et à une partie du département de la Gironde, décida que, dans ces départements, les terrains communaux soumis au parcours du bétail seraient assainis, ensemencés et plantés en bois aux frais des communes, l'Etat faisant les avances si les communes refusaient ou étaient dans l'impossibilité de procéder à ces travaux et se remboursant sur le produit de la vente ou de l'affermage des terrains améliorés. Ce système fut généralisé par une loi du 28 juil. 1860 applicable à toute la France, mais ne concernant qu'une partie des communaux, les marais et terres incultes.

La commission du Corps législatif, chargée de l'examen du projet, avait proposé un amendement d'après lequel « lorsqu'il n'y avait pas de meilleur moyen de mise en valeur, le partage aurait pu être ordonné sur la demande des intéressés ». Cet amendement, repoussé par le conseil d'Etat, ne fut pas discuté. Une seconde loi du 28 juil. 1860 sur le reboisement, et une loi du 8 juin 1864 sur le gazonnement des montagnes, contiennent des dispositions relatives aux terrains communaux; elles ont été modifiées et complétées par la loi du 4 avr. 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne (V. Forêt, Gazonnement, Reboisement). Les différentes mesures que nous venons d'analyser n'avaient qu'un objet restreint, et le législateur devrait se préoccuper des moyens de tirer parti des communaux. Le partage à titre onéreux présenterait de réels avantages dans certains départements, et pourrait être, sinon ordonné, du moins autorisé sur l'avis conforme des conseils généraux. L. P.

Contributions directes. — Les biens communaux, considérés au point de vue de l'impôt direct, se divisent en deux catégories bien distinctes : ceux qui sont assujettis à l'impôt, ceux qui en sont exempts.

Contribution foncière. Sont seuls exempts de la contribution foncière, ceux des immeubles appartenant aux communes qui ne sont pas productifs de revenu et dont la destination a pour objet l'utilité générale. Tels sont les voies et places publiques, mairies, écoles, temples et églises consacrés à un culte public, presbytères, cimetières, bibliothèques publiques, musées, hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété, etc. La réunion des conditions précitées est nécessaire pour motiver l'exemption. Aussi le conseil d'Etat a-t-il déclaré imposables les immeubles communaux suivants : abattoir, considéré comme productif ou susceptible de produire un revenu pour la commune qui est propriétaire (arrêt du 28 juin 1865, ville de Caen); bains et lavoirs publics dans lesquels étaient perçues des rétributions (arrêt du 14 juin 1866, affaire Bérard); eau (canaux de dérivation et établissement pour une distribution d'), fournissant de l'eau, non seulement aux fontaines publiques, mais encore aux habitants, moyennant des redevances annuelles (arrêts des 29 août 1867 et 23 janv. 1868, ville de Paris; 24 janv. 1868, ville de Niort); halles et marchés, rétributions perçues (arrêt du 4 janv. 1884, ville de Paris); hospitaliers (établissements) municipaux, destinés à recevoir des vieillards ou des malades qui n'y étaient admis que moyennant un prix de pension (arrêt du 26 mars 1886, Assistance publique de Paris); théâtre, par le motif que si la commune n'en tirait aucun produit, cet établissement

ne pouvait être considéré comme affecté à un service public (arrêt du 20 juil. 1864, ville de Nantes).

Il est à noter que les immeubles appartenant à des particuliers ne peuvent être admis au bénéfice de l'exemption, lors même qu'ils seraient gratuitement concédés par leur propriétaire pour un usage public. Les immeubles communaux qui ne remplissent pas les conditions exigées pour l'exemption sont imposables d'après les mêmes règles que les autres propriétés de même nature situées dans la commune et appartenant à des particuliers. Aux termes de l'art. 66 de la loi du 3 frimaire an VII, les particuliers peuvent s'affranchir de la contribution assise sur les terres vaines et vagues, les landes et bruyères et les terrains habituellement inondés ou dévastés par les eaux, en renonçant à ces propriétés au profit de la commune dans laquelle elles sont situées. La déclaration détaillée de cet abandon perpétuel devait être faite par écrit au secrétariat de l'administration municipale ; elle est faite aujourd'hui à la sous-préfecture. L'art. 109 de la même loi met à la charge de la commune la contribution foncière des propriétés ainsi abandonnées.

Biens affermés. Les fermiers et locataires des biens communaux mis en ferme ou donnés à bail, comme les biens ruraux, terres, prés et bois, ou les moulins, usines ou maisons d'habitation, seront tenus de payer, à la décharge des communes, et en déduction du prix du bail, le montant des impositions de tout genre assises sur ces propriétés (loi du 26 germinal an XI, art. 1er).

Biens non affermés. Lorsqu'une commune possède des domaines utiles dont chaque habitant profite également et qui ne sont pas affermés ou des bâtiments (imposables) d'un usage commun et qu'elle n'a pas de revenus suffisants pour payer la contribution due à raison de ces biens, cette contribution est répartie en centimes additionnels, portant sur les quatre contributions directes (loi du 26 germinal an XI, art. 2; loi du 5 avr. 1884, 136, 16°). Lorsque tous les habitants n'auront pas un droit égal à la jouissance du bien communal, la répartition de la contribution assise sur ce bien sera faite par le maire de la commune, avec l'autorisation du préfet, au prorata de la part qui en appartiendra à chacun d'eux (art. 3 de la loi du 26 germinal an XI). - Lorsqu'une partie seulement des habitants aura droit à la jouissance, la répartition de la contribution n'aura lieu qu'entre eux, et toujours proportionnellement à leur jouissance respective (art. 4 de la loi précitée). La répartition de la contribution dans les cas prévus par les art. 3 et 4 de la loi du 26 germinal an XI doit être faite au moyen d'un rôle spécial dressé par le directeur des contributions directes (instruction du ministre de l'intérieur du 9 mai 1345). Aux termes de l'art. 149 de la loi du 5 avr. 1844, si un conseil municipal n'allouait pas les fonds exigés par une dépense obligatoire, ou n'allouait qu'une somme insuffisante, l'allocation serait inscrite au budget par décret du président de la République, pour les communes dont le revenu est de trois millions et au-dessus, et par arrêté du préfet en conseil de préfecture pour celles dont le revenu est inférieur. S'il s'élevait des réclamations lors du recouvrement du rôle, elles devraient être instruites et jugées dans la forme ordinaire (inst. du ministre de l'intérieur du 9 mai 1845).

Taxe de mainmorte. Les communes doivent la taxe de mainmorte pour ceux de leurs biens immeubles qui sont passibles de la contribution foncière (loi du 20 févr. 1849, art. 1er). Si la commune n'est que nue propriétaire d'un immeuble, elle ne doit la taxe qu'à raison de la moitié du principal de la contribution foncière afférente à cet immeuble (arrêt du conseil d'Etat du 13 août 1851, ville d'Alby).

Contribution des portes et fenêtres. La contribution des portes et fenêtres est établie sur les portes et fenêtres donnant sur les rues, cours ou jardins des bâtiments. Sont seules exemptes, les portes et fenêtres : 1° des locaux non destinés à l'habitation des hommes; 2° des manufactures; 3° des bâtiments employés à un service public civil, militaire ou d'instruction, ou aux hospices (lois du 4 frimaire an VII, art. 2 et 5, et du 4 germinal an XI, art. 19). Ces dispositions s'appliquent aux bâtiments communaux comme à tous autres. En principe, il en est de même de la règle suivant laquelle la contribution des portes et fenêtres est imposée dans le rôle au nom des propriétaires, sauf le recours de ces derniers contre leurs locataires. Toutefois, cette règle souffre une exception qui est formulée en ces termes par l'art. 27, § 4, de la loi du 21 avr. 1832 : « Les fonctionnaires, les ecclésiastiques et les employés civils et militaires, logés gratuitement dans des bâtiments appartenant à l'Etat, aux départements, aux arrondissements, aux communes ou aux hospices, seront imposés nominativement pour les portes et fenêtres des parties de ces bâtiments servant à leur habitation personnelle.

Contribution des patentes. Les communes, comme les particuliers, sont passibles de la patente pour les établissements commerciaux ou industriels qu'elles exploitent, qu'elles en soient *propriétaires* ou non. Toutefois, il y a lieu de remarquer que les communes peuvent, sans devenir passibles de patente, effectuer certaines opérations ressortissant à l'administration municipale qui, exécutées par les particuliers, rendraient ces derniers imposables à la même contribution. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a décidé qu'une commune qui exploite une entreprise de distribution d'eau, alors même qu'elle fournirait moyennant rétribution de l'eau à ses habitants, n'est pas susceptible d'être imposée à la patente parce que ce service est considéré comme étant de sa nature un service municipal (arrêts du 27 avr. 1877, ville de Poitiers) ; mais les droits de patente, au contraire, sont dus, si l'entreprise dont il s'agit est exploitée par une compagnie concessionnaire (arrêt du 20 juin 1884, Compagnie générale des eaux, Seine). ***

Biens communaux a l'étranger. — *Angleterre.* D'après l'acte du 18 août 1882 sur les corporations municipales (45 et 46 Vict., c. 50), toute corporation peut acheter et posséder un terrain de 5 acres (2 hectares) pour y élever un hôtel de ville et des constructions affectées à différents services publics. Lorsqu'une corporation n'est pas investie du droit d'acquérir des terres ou de les tenir en mainmorte, le conseil communal peut, avec l'approbation de la Trésorerie (ministère des finances) acheter des immeubles aux conditions déterminées par ce département ministériel qui en transfère la propriété à la corporation. Le conseil ne peut, sans l'autorisation de la Trésorerie, aliéner, échanger, hypothéquer, louer à longs termes des immeubles, transformer des terrains en emplacements destinés à la construction de logements ouvriers. En cas de vente, il doit s'entendre avec la Trésorerie pour l'emploi du produit de la vente (acte de 1882, art. 105 à 110, 114 à 116). D'après la théorie juridique moderne, une paroisse rurale ne peut être propriétaire de biens fonds ; cependant, en fait, des paroisses possèdent des immeubles administrés par les *churchwardens*, et l'un des statuts de la loi des pauvres (59 Georges III, c. 12, art. 17) reconnaît les *churchwardens* et les *overseers* d'une paroisse à laquelle appartient une terre comme formant une corporation (*a body corporate*) en ce qui concerne l'administration de cet immeuble. Dans de nombreuses localités existent les *villages greens*, terre commune où les habitants d'une paroisse peuvent se réunir pour danser où se livrer à différents jeux. Les *rights of common*, droits de *common*, ne doivent pas être considérés comme des droits *communaux*; ce sont des servitudes collectives s'exerçant sur les terres ou les produits des terres d'autrui. Le plus important d'entre eux, le *common of pasteere*, droit commun de pâture, appartenait originairement aux tenanciers de terres arables et s'exerçait sur les terres incultes (*wastes*) du seigneur. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la série d'actes du Parlement (*Inclosure Acts*) qui ont permis aux propriétaires des terrains

incultes de se soustraire à l'exercice de cette servitude. Les principaux de ces actes, ceux de 1801 (41, Geo. III, c. 109) et de 1845 (8 et 9 Vict., c. 118) contiennent des prescriptions très détaillées sur la clôture des terres communes. D'après l'acte de 1845, le Parlement devait statuer sur la clôture des terrains situés dans le voisinage des grandes villes ; partie des terrains était, en outre, dans certains cas réservée à l'usage en commun des habitants voisins comme lieu d'exercice et de récréation. Depuis 1865, une réaction s'est produite contre le droit de clôture. Le *Metropolitan commons act* de 1866 interdit toute nouvelle clôture de terres communes dans le district de la police métropolitaine. Un acte de 1876 (39 et 40 Vict., c. 56), qui s'applique aux *commons* ruraux et suburbains, réserve une partie des terres incultes comme place de récréation ou au profit des habitants pauvres du voisinage; les commissaires appelés à procéder aux opérations de clôture ont à examiner si l'amélioration (*improvement*) du *common* ne doit pas être une mesure adoptée de préférence à la clôture.

Belgique. Les conseils communaux délibèrent sur l'acquisition des immeubles ou droits immobiliers ; ces délibérations sont soumises à l'approbation du roi ou à celle de la députation permanente du conseil provincial lorsque la valeur n'excède pas la somme de 5,000 fr. ou le dixième du budget des voies et moyens ordinaires, à moins que ce dixième ne dépasse 50,000 fr. (loi communale du 3 mai 1836, art. 76 et s.). L'approbation est requise, dans les mêmes conditions, pour les aliénations, transactions, échanges de biens ou droits immobiliers, baux emphytéotiques, partages de biens indivis. Le conseil communal arrête les conditions de location ou de fermage et de tout autre usage des produits et revenus des propriétés et droits de la commune. Les délibérations sur le changement du mode de jouissance de tout ou partie des biens communaux quelconques, sur la répartition et le mode de jouissance des pâturages, affouages et fruits communaux, sont soumises à l'approbation de la députation permanente. L'autorisation du roi est nécessaire pour la vente et le changement du mode de jouissance des terrains incultes et des bois soumis au régime forestier. La mise en location de terres incultes pour être défrichées implique un changement du mode de jouissance et doit être autorisée par le roi. Une loi du 25 mars 1847 tranche une question qui n'est pas encore résolue en France : elle décide (art. 10) que le gouvernement a le droit d'ordonner le partage entre deux ou plusieurs communes, des biens qu'elles possèdent par indivis. Le partage des communaux entre les habitants est interdit.

Espagne. D'après la loi du 20 août 1870 modifiée par celle du 16 déc. 1876, les conseils municipaux (*ayuntamientos*) délibèrent sur les acquisitions de biens meubles et immeubles. Ces délibérations doivent être approuvées par le gouverneur de la province après avis de la commission provinciale (art. 84-85). Ils réglementent le mode de jouissance des biens communaux, dont l'étendue est considérable dans le nord de l'Espagne, soit par voie d'adjudication, après expertise et lotissement si les biens ne sont pas susceptibles d'un usage général, soit par voie de distribution entre tous les *vecinos* (habitants émancipés et inscrits sur le rôle), conformément aux règles fixées par la loi (art. 75).

Italie. Le conseil communal délibère sur les acquisitions, les aliénations, les constitutions d'hypothèque ou de servitude, les règlements relatifs au mode de jouissance des biens communaux, la destination de ces biens (loi communale et provinciale du 20 mars 1865, art. 87). Sont soumises à l'approbation de la commission provinciale les délibérations concernant l'aliénation des immeubles, les constitutions de servitudes et d'hypothèque, les baux de plus de douze ans (art. 137). Dans chaque commune, il doit être dressé un état des biens meubles et immeubles (art. 111). En principe, les biens fonds communaux doivent être affermés; mais, lorsque les circonstances l'exigent, les habitants peuvent continuer à avoir la jouissance en nature; en pareil cas, le conseil fait un règlement pour déterminer les conditions de l'usage et doit imposer des taxes de jouissance (art. 112). La loi de 1865 décidait déjà que l'aliénation des terres incultes pourrait être rendue obligatoire par la commission provinciale, après avis du conseil communal; une loi du 4 juil. 1874, dont le principe est emprunté à nos lois françaises de 1860 et 1864, a ordonné de mettre en culture ou de reboiser les biens communaux incultes, dans un délai de cinq années. Depuis l'expiration de ce délai, et en cas de refus de la commune ou d'impossibilité pour elle de faire face aux dépenses, la députation provinciale peut décider que les biens seront aliénés ou donnés en emphytéose.

Prusse. L'organisation des communes varie suivant les différentes provinces. Dans les villes des provinces orientales (loi du 30 mai 1853), le conseil municipal statue sur le mode de jouissance des biens communaux et délibère sur les contrats relatifs à ces biens. L'approbation du gouvernement de district (*Bezirke's Regierung*) est exigée pour l'aliénation des immeubles et droits immobiliers, pour les changements dans le mode de jouissance des biens communaux (forêts, pâturages). Le *magistrat*, pouvoir collectif, administre le domaine communal et prend les mesures conservatoires; cette attribution est exercée par le bourgmestre dans les villes de la province rhénane (ord. du 15 mai 1856). Quant aux communes rurales des provinces de l'Est, le conseil communal et, dans les localités peu importantes, l'assemblée générale des habitants, délibèrent sur les divers actes relatifs aux biens communaux, notamment sur le mode de jouissance. Les délibérations concernant les acquisitions et aliénations d'immeubles, les baux à long terme, les défrichements de forêts doivent être approuvés par le comité de cercle (*Kreisausschuss*). Le chef de la commune (*Schulze* ou *Dorfrichter*), avec ses adjoints (*Schöfen* ou *Gerichstmänner*), administre les biens communaux et surveille la gestion des préposés spéciaux qui sont nommés dans certaines localités (loi du 15 avr. 1856). Dans les provinces du Rhin, l'assemblée des habitants, lorsque le chiffre des électeurs est inférieur à 18, et le conseil municipal, dans les autres localités, délibèrent sur les questions relatives aux biens communaux. L'approbation du gouvernement de district est nécessaire pour les acquisitions et aliénations d'immeubles. Le régime féodal a laissé de profondes empreintes en Prusse, certaines grandes propriétés ont une véritable autonomie administrative, et constituent en quelque sorte des communes dont le seigneur est le chef. Malgré les efforts du législateur pour substituer la propriété individuelle à la propriété collective, celle-ci a encore, dans toute l'Allemagne, une importance considérable; mais la situation actuelle des communaux en Prusse, au point de vue administratif et économique, ne peut être étudiée qu'après l'examen des transformations de la *mark* (V. ce mot); contentons-nous de dire que si le droit prussien attribue à l'un des ayants droit la faculté d'exiger le partage des communaux, il en est autrement dans le Hanovre, où le partage doit être approuvé par les propriétaires possédant plus de la moitié du territoire communal; pour cette province, les règles du partage sont d'ailleurs déterminées par une législation spéciale.

Russie. D'après la loi du 16-28 juin 1870, dans les villes, le conseil élu (*gorodskaia douma*) délibère sur les acquisitions et aliénations, fait les règlements relatifs à l'administration des biens municipaux. La commission exécutive (*ouprava*), présidée par le maire (*golova*), administre ces biens en se conformant à ces règlements. Dans la grande Russie, c.-à-d. dans le territoire situé au delà du Dnieper, les communes rurales ont la propriété collective, indivise des terres : elles en donnent la jouissance temporaire à leurs membres et paient l'impôt à l'État, des redevances au seigneur. Le *Mir* (V. ce mot), assemblée

des chefs de famille et des fonctionnaires élus de la commune présidée par le *starosta*, délibère sur la gestion des intérêts collectifs. Les délibérations sont prises à la majorité des voix ; mais la majorité des deux tiers est exigée pour les décisions importantes, telles que la substitution de l'exploitation du sol par lots héréditaires à l'exploitation en commun, le partage des champs communaux en lots héréditaires, la nouvelle distribution des champs entre les habitants (acte du 19 fév.-3 mars 1861). Le partage de jouissance ou allottissement des terres de la commune se fait : tous les ans, pour les prairies ; tous les trois, six, neuf, douze ou quinze ans, pour les terres arables. L'assemblée a des pouvoirs absolus en ce qui concerne cette répartition ; en principe, chaque habitant mâle et majeur a droit à une part égale. Les forêts et les pâturages restent indivis ; la maison *(isba)* et le jardin attenant forment une propriété héréditaire, qui ne peut être vendue à un étranger sans le consentement des habitants du village, auxquels appartient un droit de préemption. Tous les habitants étant solidairement responsables du paiement des impôts et redevances dus au sujet des terres communes, l'assemblée peut louer les services des contribuables en retard, les mettre en tutelle, les priver de la jouissance de tout ou partie de leur lot. D'après une loi du 30 mars 1878, elle a le droit d'affermer par adjudication publique les terres attribuées à ces contribuables. Cette mesure, dont l'initiative est prise par la commission du district, doit être approuvée par la commission de province et par les ministres de l'intérieur et des finances.

Suisse. Dans le canton de Genève, où l'organisation communale est semblable à l'organisation française, le conseil municipal délibère sur les acquisitions, aliénations, échanges et partages d'immeubles, sur le mode d'administration et de jouissance des biens communaux, sur leur conservation et amélioration. L'autorisation du conseil d'Etat est nécessaire pour les aliénations, échanges ou partages d'immeubles, les baux d'une durée de plus de neuf ans. Le maire administre les biens de la commune (loi du 5 fév. 1849). Dans le canton de Berne il existe trois espèces de communes : la commune politique ou commune d'habitants (*Einwohnergemeinde*), la commune bourgeoise *(Bürgergemeinde)*, la commune ecclésiastique (*Kirchengemeinde*) ; chacune d'elles a des biens ; mais nous ne nous occuperons que de ceux appartenant à la commune politique. L'assemblée générale des citoyens de la commune délibère sur l'acquisition et l'aliénation des immeubles communaux dont le prix d'estimation excède la somme fixée par le règlement, fait ou modifie les règlements relatifs à l'administration des biens communaux. Le conseil exécutif du canton doit approuver les règlements nouveaux, les modifications aux anciens règlements, les aliénations. Un conseil communal administre les biens ; son président (maire) exécute ses décisions (loi du 6 déc. 1852). Toutes les autorités municipales sont placées sous la surveillance du gouvernement, qui s'exerce par la direction (ministère) des affaires communales, les préfets, les substituts du procureur général. Une loi du 11 mai 1884 permet, dans les communes ayant une certaine population, la constitution d'un conseil général investi de quelques-unes des attributions réservées antérieurement à l'assemblée générale : ce conseil délibère notamment sur les acquisitions et aliénations d'immeubles d'une valeur déterminée par le règlement. Dans le canton de Zurich, nous trouvons des communes politiques, ecclésiastiques et scolaires. Dans la commune politique, l'assemblée générale délibère sur les questions relatives aux biens communaux qui sont administrés par le conseil communal. Les conseils électifs de district, placés sous l'autorité du conseil d'Etat, veillent à la conservation du patrimoine des communes et contrôlent l'administration des biens. Chacun d'eux tient un registre général des biens communaux du district et adresse un rapport annuel sur leur état à la direction de l'intérieur, qui peut faire procéder à des inspections sur la gestion des communes. Dans les cantons d'Uri, de Glaris et du Valais, les *allmends* (V. ce mot), terres soustraites au régime de la propriété individuelle, appartiennent à des communautés qui ne se confondent pas avec les communes administratives. L. Pasquier.

IV. HISTOIRE. — **1. Biens de mainmorte** (V. Mainmorte).

2. Biens du clergé avant la Révolution. — L'origine du domaine de l'Eglise est généralement rapportée à la bourse dont la garde était confiée à Judas Iscariot (*Ev. S. Jean*, XII, 6 ; XIV, 30). On y mettait ce qui était offert par les personnes qui assistaient Jésus de leurs biens, on y prenait ce qui devait pourvoir aux besoins du maître et de ses disciples et ce qui devait être donné aux pauvres ; mais Judas savait aussi y prélever sa propre part. Peut-être l'infidélité avec laquelle, du vivant même de Jésus, Judas administrait ce fonds devrait-elle être considérée comme un signe de la fatalité qui depuis le commencement semble peser sur le trésor sacré. — Après la mort de Jésus, les *Actes des Apôtres* (II, 45 ; IV, 34-37 ; V, 1-10) montrent les chrétiens de Jérusalem vendant leurs biens et en apportant le prix aux apôtres. Aux mots Ananias et Saphira (t. II, p. 948), nous avons indiqué le sens des textes qui concernent cet essai local de communisme religieux, ainsi que de ceux qui concernent les collectes faites pour secourir l'*Eglise des saints* affamée par cette chimérique entreprise (I, *Cor.*, XVI, 1-4 ; II, *Cor.*, VIII, 1-5 ; IX, 1-5). Cependant la pratique de vendre la totalité ou une partie de ses biens, pour en verser le prix dans le trésor de l'Eglise, peut être constatée fréquemment ailleurs que dans la communauté de Jérusalem et fort longtemps après la première génération chrétienne. Les croyants s'y trouvèrent incités d'abord par l'attente du retour prochain du Christ et de l'avènement de son règne, puis par le conseil évangélique recommandant de vendre ses biens et d'en donner le prix aux pauvres, pour se faire un trésor dans le ciel (*Ev. S. Luc*, XVIII, 22) ; enfin, par les besoins toujours croissants de l'Eglise et les sollicitations incessantes de ses conducteurs. On emprunta aussi à l'Ancienne alliance les ordonnances relatives à la dîme et aux prémices, et on fit de l'offrande l'accessoire inséparable de la plupart des actes du culte (*Const. Apost.*, II, 25). — Avant l'édit de Constantin, les biens ainsi recueillis ne pouvaient constituer qu'une dotation mobilière, l'acquisition régulière d'immeubles étant inaccessible à une corporation non approuvée. Cependant comme beaucoup de communautés chrétiennes formaient des *collèges funéraires*, elles purent, à ce titre, acquérir des cimetières : en 261, l'empereur Gallien fit restituer aux chrétiens des cimetières qui leur avaient été enlevés. D'autre part, il est vraisemblable que ces communautés réussirent à trouver des combinaisons pour s'assurer la possession des locaux nécessaires au culte et aux réunions, peut-être même d'immeubles de rapport, maisons et jardins. C'est en ce sens que nous semblent devoir être expliqués les textes rapportant qu'en 302 Constance Chlore, qui gouvernait alors les Gaules, fit exempter les biens des Eglises de la saisie dont Dioclétien avait frappé toutes les propriétés des chrétiens, et l'édit de Constantin et Licinius (313) ordonnant la restitution aux églises de leurs biens confisqués (Eusèbe, *Hist. ecclés.*, X, 5 ; Lactance, *De morte persecutorum*, XLVIII).

Lorsque Constantin eut fait du christianisme une institution de l'Empire, non seulement l'Eglise obtint le droit d'acquérir par tous les modes légaux ; mais elle fut investie d'une capacité illimitée de recevoir des legs ; *Habeat unusquisque licentiam sanctissimo catholicô venerabilique concilio, decedens, bonorum quod optavit relinquere* (*Cod. Just.*, lib. I, tit. II, *De sacrosanctis ecclesiis*, 1). Dès lors, le legs à l'Eglise devint une sorte d'obligation religieuse. Beaucoup de chrétiens dépouil-

lèrent leur famille pour enrichir l'Eglise. Les évêques et les docteurs durent réagir contre les excès les plus dénaturés de ces donations ; mais tout en réprouvant l'abus, ils affirmaient le devoir et cherchaient à en préciser la mesure ; saint Augustin recommande aux chrétiens qui ont des enfants de compter le Christ au nombre de ces enfants et de lui faire une part d'héritier (*De div. serm.*, 49). — Suivant Eusèbe, Constantin aurait restitué à l'Eglise, à titre de succession, les biens confisqués sur des martyrs dont il ne restait plus de parents. Théodose et Valentinien attribuèrent à l'église ou au monastère auquel le défunt appartenait, l'héritage de tout clerc et de toute diaconesse, de tout religieux et de toute religieuse, qui décéderaient sans laisser de testament ou d'héritier (*Cod. Just.*, lib. I, tit. III, 20). La *Novelle* CXXXI, 13, réserve à l'Eglise et à des usages pieux tous les biens formant la succession de l'évêque, à l'exception de ce qui lui appartenait avant sa nomination ou de ce qu'il avait hérité de ses parents. Revenaient pareillement à l'Eglise les biens des affranchis de l'Eglise morts sans enfants ; les biens des criminels condamnés pour avoir ravi des veuves, des vierges et des diaconesses consacrées à Dieu (*Cod. Just.*, lib. I, tit. III, 54) ; dans le cas d'apostasie *a clericatu* ou *a monachatu*, les biens des clercs et des religieux rentrés dans le monde (*Ibid.*, 55). Les confiscations édictées contre d'autres cas d'apostasie, contre les hérésies et d'autres crimes du même genre étaient en principe attribuées au fisc, mais très fréquemment le bénéfice en était concédé à l'Eglise ; de même les temples païens et leurs dépendances. Enfin, les dotations prises sur les terres et le trésor de l'Empire et les parts distraites de l'annone pour des distributions de blé faites aux veuves, aux vierges et aux clercs ; l'envahissement par les gens d'Eglise des biens appartenant aux païens et aux juifs terrorisés, et même les usurpations sur des fonds voisins appartenant à des chrétiens. — Toutes ces causes contribuèrent à constituer en peu de temps un domaine énorme. Les empereurs y ajoutèrent des immunités lucratives et des privilèges destinés à en assurer la conservation et l'accroissement. Les biens de l'Eglise furent déclarés inaliénables et non susceptibles d'hypothèque spéciale (*Nov.* VII, 1 et 6) ; il fut interdit de les donner en emphytéose pour une durée plus longue que la vie d'un tenancier et de deux de ses héritiers spécifiés (*Nov.* VII, 3) ou de les louer pour plus de trente ans (*Nov.* CXX, 3).

Lorsque les Barbares s'établirent dans l'Empire, ils y trouvèrent des évêchés richement dotés déjà, un clergé fort expert à provoquer les donations et tout le développement du dogme, du culte et de la discipline tendant à exalter le mérite des œuvres pies, à concentrer sur elles les principaux effets de la religion et à préconiser la sainteté et l'inviolabilité de tout ce qui appartenait à l'Eglise. Toutes ces choses devaient être facilement acceptées par les nouveaux convertis, plus enclins à recourir aux compositions de la pénitence qu'à conformer leur vie à la morale de l'Evangile ; mais ce qu'ils adoptèrent avec le plus d'empressement, ce fut la croyance que tous les péchés peuvent être expiés par des satisfactions offertes à l'Eglise ; ils y étaient prédisposés par leurs coutumes, qui admettaient une compensation pécuniaire pour la plupart des crimes. Cette croyance devint une source intarissable de richesses pour l'Eglise. — Dans le partage des terres, non seulement toutes les possessions ecclésiastiques furent respectées, mais elles furent généralement augmentées. Clovis et ses premiers successeurs se distinguèrent par une munificence telle que leurs historiographes, des clercs, constatent qu'ils appauvrirent ainsi le domaine royal. Saint Remi reçut une grande quantité de terres à distribuer aux églises. Dagobert Ier donna tout le revenu de la ville de Tours à l'église de Saint-Martin. Les sujets imitaient les princes. Plusieurs églises finirent par posséder sept ou huit mille manses ; d'autres qui n'en avaient que deux mille étaient considérées comme médiocrement riches. Il est vrai qu'une grande partie de ces terres étaient alors incultes et inhabitées. — Cependant l'établissement du régime monastique, le prestige qu'il exerçait sur les laïques, les mérites tout particuliers attribués à la fondation ou à la dotation des monastères, le zèle des moines pour la prospérité de leurs couvents avaient fait, dès le VIe siècle, une concurrence fort dommageable aux églises (V. ABBAYE, t. I, p. 35, 1re col.). Les monastères durent leurs richesses non seulement aux donations, mais à l'excellence de la culture et de l'aménagement de leurs terres, à l'exiguïté de leurs charges, à la médiocre importance des services religieux auxquels ils avaient à pourvoir et aux acquisitions que leurs épargnes leur permirent de faire, principalement à l'époque des croisades.

Les actes de Charlemagne tiennent une place considérable en l'histoire des accroissements du domaine de l'Eglise. Dans un capitulaire promulgué à Héristal (779), il légalisa l'obligation de la *Dîme* (V. ce mot). Cette contribution était reçue par l'Eglise depuis le commencement de son organisation, offerte d'abord spontanément par les fidèles, puis recommandée à titre volontaire, mais d'une manière très pressante : « Vous n'êtes pas obligés, comme les juifs, à payer la dîme, écrivait saint Augustin ; mais vous devez imiter Abraham, qui la payait avant la loi. » En 585, le concile de Mâcon excommunia ceux qui ne la payeraient pas. Charlemagne confirma ces ordonnances religieuses par une mesure de coercition, en en remettant l'exécution aux magistrats séculiers ; et ainsi il ajouta à la dotation immobilière, que les canonistes appellent *patrimoine* ou *héritage*, et aux *oblations*, dont le produit était plus ou moins incertain, une source nouvelle de revenus constants et réguliers. (Pour une quatrième classe de biens distincts des oblations volontaires, les rétributions casuelles mais exigibles, V. CASUEL.) Charlemagne attribua aussi au clergé une grande partie des terres conquises sur les Saxons et sur les autres peuples qu'il avait vaincus et qu'il convertissait par la force. Pour les autres contrées, il s'efforça de subvenir aux besoins des églises les plus pauvres, en prescrivant d'affecter à chacune d'elles un *mansus integer* (*Capitul. Caroli magni*, lib. I, cap. 83). Ce *mansus ecclesiasticus* devait être pourvu d'esclaves et affranchi de toute charge. Dans son dernier testament, rédigé vers la fin de 811 (Eginhard, *Vita et gesta Caroli magni*, c. XXXIII), il légua les deux tiers de ses trésors aux vingt et une métropoles ecclésiastiques de ses Etats : chaque archevêque devait garder le tiers de ce qui était assigné à sa province et distribuer le reste entre ses suffragants. L'empereur s'interdisait jusqu'à sa mort de toucher à cette partie de ses trésors. En outre, le dernier tiers, dont il s'était réservé l'usage, devait être divisé en quatre parts, dont l'une serait ajoutée aux deux tiers déjà légués à l'Eglise. — Cependant ce prince ne devait pas se faire d'illusions sur la charité et l'intégrité du clergé. Dans un capitulaire adressé en la même année 811 aux évêques, sous forme d'interrogations, il demandait aux gens d'Eglise de lui expliquer en quoi on peut distinguer ceux qui quittent le monde de ceux qui y demeurent ; il leur dit : « Est-ce que celui-là a quitté le monde qui ne cesse tout le jour d'augmenter ses biens par toute sorte de moyens, en promettant le paradis et en menaçant de l'enfer pour persuader aux simples de se dépouiller de leurs biens et d'en priver leurs héritiers légitimes, lesquels sont ensuite réduits à vivre de brigandages ? Est-ce avoir quitté le monde que de s'adonner à la passion d'acquérir, jusqu'à corrompre par argent des témoins pour avoir le bien d'autrui et de chercher des avoués et des prévôts cruels et avides ? » Il signale aussi des moyens d'extorsion plus violents encore pratiqués par le clergé abusant de la part qui lui a été confiée dans l'administration du pays : « Les pauvres, dit-il (Capitulaire de 811), élèvent la voix contre ceux qui les dépouillent de leurs propriétés et ils crient également contre les évêques, les abbés et leurs avoués et contre les comtes et les centeniers... Ils disent que si

l'un d'eux ne veut point abandonner son bien à un évêque ou à un abbé, à un comte ou à un centenier, ceux-ci cherchent l'occasion de condamner le pauvre et de le faire aller sans cesse à l'*ost* (service militaire), jusqu'à ce que, tout à fait ruiné, il soit réduit à donner ou à vendre sa propriété. »

Les abus que Charlemagne signalait, sans pouvoir les supprimer, se multiplièrent et s'aggravèrent démesurément sous ses successeurs. Ils aboutirent en plusieurs contrées à la suppression de la propriété libre, qui fut absorbée par l'Eglise et par la féodalité. Dans ces acquêts d'intimidation et de spoliation, la part des gens d'Eglise ne fut pas la moindre, car ils possédaient la plupart des moyens matériels de pression dont les puissants du siècle disposaient, et ils en avaient d'autres, de nature spirituelle, non moins puissants. En outre, il n'est pas sans exemple qu'ils aient utilisé leur habileté en écriture pour fabriquer à leur profit des titres, qui en imposaient facilement en ces âges d'ignorance. — En même temps, le dogme, le culte, la discipline, descendant rapidement la pente que nous avons précédemment indiquée, ajoutaient de génération en génération des sources nouvelles aux revenus de l'Eglise : vénération des reliques, multiplication des miracles, pèlerinages, purgatoire, satisfactions pour les morts, messes privées avec intentions personnelles. Dès la dernière partie du IXe siècle, un nouveau système pénitencier prévalut, attribuant le rôle principal à l'argent. Les *Libri pœnitentiales*, qui sanctionnaient et tarifaient le rachat des pénitences et que l'Église franque avait d'abord repoussés, finirent par être adoptés partout. — En 1234, un concile assemblé à Arles ordonna que les testaments fussent faits en présence des curés; si l'on faisait autrement, le testateur devait être privé de la sépulture ecclésiastique et le notaire excommunié. Avant le XIXe siècle, on ne trouve guère en pays catholique de testament qui ne contienne pas de dispositions pies. Indépendamment des motifs qui les avaient inspirées, ces dispositions assuraient la protection du clergé à un testament dont il devait profiter. Le clergé poussait aux testaments; il s'appliquait à représenter le fait de mourir sans avoir affecté une partie de ses biens à une destination religieuse, comme équivalant au suicide ou au refus des sacrements. Et même en Angleterre, mourir intestat était considéré comme une fraude commise au préjudice de l'Eglise : pendant plus de cent soixante ans, depuis Henri III jusqu'à Edouard III, l'Eglise punit cette fraude en s'emparant des biens du défunt, pour prélever sa part avant les parents. — A ces causes permanentes qui concoururent à constituer le domaine ecclésiastique avant la Révolution, il convient d'ajouter des causes accidentelles, mais d'un caractère général, telles que celles résultant de ce qui lui fut attribué à l'occasion des confiscations pratiquées contre les hérétiques, notamment les Albigeois, et de la spoliation des Eglises réformées. — On trouvera aux mots AUMÔNE (franche ou pure) et AUMÔNES FIEFFÉES (t. IV, p. 680-681) des notions complétant ce qui précède.

Le développement du domaine ecclésiastique eut été plus considérable encore, s'il n'eut été souvent amoindri par des causes connexes à celles qui avaient contribué à le former. L'Eglise subit en spoliations le reflux des instincts qui lui avaient amené les donations, atteinte par l'explosion des passions et des vices dont la pénitence l'enrichissait. Les générations barbares qui, sous les terreurs de la maladie ou du malheur et aux approches de la mort, déposaient avec tant de contrition leurs trésors aux pieds des prêtres et des moines, avaient souvent employé les années de leur vigueur à dépouiller l'Eglise. Pendant plusieurs siècles, les documents contemporains expriment une plainte continuelle sur le pillage de ses biens. Sous Charles Martel, cette spoliation prit des proportions formidables et se résolut en un immense envahissement des dignités et des terres de l'Eglise ; plus tard elle s'opéra principalement sur les *dîmes* (V. ce mot). — Aux mots ABBAYE (t. I, p. 35), AVOCAT ou DÉFENSEUR DE L'EGLISE (t. IV, d. 937), AVOUERIE DES EGLISES (t. IV, p. 955), MINISTÉRIAL, on trouvera des renseignements sur la condition faite à l'Eglise par le régime féodal, et aussi l'indication des usurpations perpétrées sur son patrimoine et même sur ses prérogatives religieuses, par les laïques substitués à ses services et chargés de la défendre. A ces déprédations accomplies par les gens du dehors vinrent souvent s'ajouter les mésusances, les dilapidations et les détournements commis par les gens d'Eglise eux-mêmes. — A part quelques réserves rares et passagères édictées par des empereurs d'Orient, l'Eglise, depuis Constantin jusque vers le XIIe siècle, jouit d'une manière absolue du droit de recevoir et les fidèles du droit de lui faire des donations. On trouvera au mot AMORTISSEMENT (t. II, p. 796) l'histoire des conditions, restrictions et charges imposées plus tard à l'exercice de ce droit, et finalement la mention de l'édit d'août 1749 vulgairement appelé *édit de mainmorte*, qui enleva en principe aux gens de mainmorte la faculté d'acquérir des immeubles, en en soumettant l'acquisition entre vifs ou à cause de mort à une autorisation du roi formelle et spéciale, donnée par lettre patente. — En Allemagne, un acte de Frédéric Barberousse avait interdit, dès 1158, la translation d'un fief à l'église ou autrement sans la permission du seigneur supérieur. En Angleterre, une disposition analogue fut insérée dans la *Grande Charte* (1215) ; sous Edouard Ier, les aliénations en mainmorte furent absolument interdites, quoique le roi pût toujours exercer sa prérogative, en accordant une licence. — En France, on trouva encore un autre moyen de mettre des bornes aux acquisitions des églises, en donnant aux parents la succession entière des bénéficiers, sans distinguer ce qui provenait de leurs revenus ecclésiastiques.

On lit au livre des *Actes* (ch. VI) que les apôtres, se réservant le ministère de la prière et de la parole, firent élire par l'assemblée des fidèles des diacres investis de la disposition de ce qui formait alors les biens de l'Eglise. Quand l'autorité épiscopale fut constituée, cette séparation des attributions disparut, les évêques ayant repris ce qui devait fournir un des ressorts les plus énergiques de leur pouvoir. Le concile d'Antioche (341) déclare qu'administrer les biens de l'Eglise est le devoir et le privilège de l'évêque. Tous ceux qui, à un titre quelconque, prenaient part à la gestion de ces biens, devaient agir conformément à ses ordres et lui rendre des comptes. Cependant le pouvoir de l'évêque n'était pas absolu ; il était limité, surtout à l'égard des aliénations, par les droits du clergé, par les lois de l'empire et par les décrets du métropolitain, des synodes provinciaux et des conciles généraux. Les accusations portées devant les conciles contre l'administration abusive des évêques sont fréquentes en l'histoire de l'Eglise. Mais la valeur de ce moyen de contrôle et de répression était subordonnée à l'existence et à l'autorité des conciles ; or, les conciles devinrent de plus en plus rares et de plus en plus impuissants contre les évêques. D'ailleurs, dans les temps mêmes où les conciles florissaient, la plupart des évêques, et parmi eux de fort saints personnages, s'étaient affranchis des règles les plus élémentaires d'une saine administration. Lorsque Grégoire de Naziance fut nommé évêque de Constantinople, il ne trouva aucun compte des biens de ce siège, et pendant son épiscopat il n'en établit aucun. Chrysostome disposait des revenus de son église sans rendre aucun compte au clergé. L'arbitraire épiscopal devint ainsi l'usage commun.

Primitivement tous les biens de l'Eglise et tous ses revenus dans tout le diocèse, quelle qu'en fût la provenance, étaient remis entre les mains de l'évêque. Il devait les employer et les distribuer suivant certaines règles et certaines mesures, déterminées par des usages qui ont sensiblement varié de lieu en lieu et de génération en génération. Les indications contenues dans les *Canons des Apôtres* (XXXVII ou XXXIX, XL ou XLI) ; dans les *Constitutions apostoliques* (II, 25 et 28 ; VII, 30 ; VIII,

30 et 31), nous semblent pouvoir être considérées comme relatant en cette matière la coutume du IIIe et du IVe siècle. On y trouve bien l'attribution de certaines choses et de certaines parts à des personnes et à des emplois déterminés ; mais on y chercherait en vain, ainsi que dans les autres documents des quatre premiers siècles, le moindre indice de la division canonique en quatre portions si souvent citée. En tous les temps, cette répartition est restée étrangère à l'Eglise d'Orient. Elle est propre à l'Eglise d'Occident ; mais même en cette Eglise, il n'y a point de traces avant la dernière partie du Ve siècle. La maxime qui semble avoir régné jusqu'alors en Occident, c'est que tous les biens de l'Eglise forment le patrimoine commun des pauvres, et que les gens d'Eglise tiennent la première place parmi les pauvres. — En 494, le pape Gélase, écrivant aux églises de Lucanie (*Epist.* IX, 27), décréta que ces biens seraient divisés en quatre parts : pour l'évêque, pour le clergé, pour les pauvres, pour la fabrique : *Quatuor tam de reditu, quam de obligatione fidelium, prout cujuslibet ecclesiæ facultas admitit, sicut dudum rationabiliter est decretum, convenit fieri portiones, quarum una sit pontificis, altera clericorum, tertia pauperum, quarta fabricis applicanda.* Il y a un précédent de ces dispositions, dès 475, dans une lettre du pape Simplicius (*Epist.* III). Les lettres de Grégoire le Grand (590-604) montrent que de son temps elles faisaient loi. Grégoire II (715-731) les appliqua à la Bavière et finalement à l'Eglise de Germanie. Elles sont reproduites dans les *Capitulaires* de Charlemagne. — Dans l'Eglise des Gaules, la matière avait été traitée par les conciles, *concile d'Agde* (506) : les clercs qui servent fidèlement l'Eglise seront rémunérés *secundum servitii sui meritum vel ordinationem canonum. Premier concile d'Orléans* (511), canon V : les produits des domaines donnés par le roi seront employés à la réparation des églises, à l'entretien du clergé et des pauvres ou au rachat des captifs ; canon XIV : des oblations offertes sur l'autel l'évêque recevra une moitié et le clergé l'autre ; à l'égard des terres, l'évêque aura la disposition de leurs revenus ; canon XV : les terres, les vignes, les esclaves et le bétail donnés aux paroisses sont à la disposition de l'évêque. Le *concile de Carpentras* (527) tient compte des besoins des paroisses, il décrète que les donations qui leur seront faites seront affectées au clergé et aux réparations, si le siège épiscopal est suffisamment riche ; sinon, les paroisses ne garderont que ce qui leur est absolument nécessaire ; le reste sera remis à l'évêque. *Troisième concile d'Orléans* (538), canon V : les oblations faites dans les églises de la ville seront mises à la disposition de l'évêque qui en gardera à part ce qu'il jugera nécessaire pour les réparations. Les paroisses et les églises de la campagne conserveront leurs coutumes. Le *concile de Narbonne* (589) supprime la rémunération des prêtres et des diacres qui ne peuvent pas lire. — En Espagne, la division se faisait en trois parts : pour l'évêque, pour le clergé, pour les réparations et les luminaires.

Les revenus seuls des biens ecclésiastiques se trouvaient ainsi répartis. Les évêques restaient les maîtres des biens-fonds ; les offrandes, les acquisitions nouvelles restaient également entre leurs mains. En outre, touchant les revenus à leur source, ils pouvaient toujours les soustraire facilement au partage. Cet état de choses produisait de graves abus et il soulevait des plaintes nombreuses, même à l'époque où les chrétiens ne possédaient d'églises que dans les villes et leur banlieue, et où toutes les villes de quelque importance étaient le siège d'un évêché ; il devint absolument intolérable lorsque des églises furent établies dans d'autres localités, surtout dans les campagnes. Pour y assurer le service, il était nécessaire d'en assurer la rémunération. Les évêques furent contraints par la nécessité d'abandonner à ceux qui desservaient ces églises, soit la jouissance de quelque immeuble, soit la perception propre des offrandes et des aumônes, c.-à-d. une certaine quantité de biens, au moyen desquels ces ecclésiastiques pouvaient pourvoir à leur entretien personnel, aux besoins divers du culte et à l'assistance des pauvres. Baronius (*Annales*, année 502) cite une lettre du pape Symonaque écrivant à saint Césaire, qu'un évêque ne peut aliéner aucune partie des biens de son église, mais qu'*il a la faculté d'accorder la jouissance de quelques terres à des clercs, à la condition qu'après leur mort les fonds retourneront à l'Eglise.* Dès le commencement du VIe siècle, ces concessions paraissent avoir été assez nombreuses, puisqu'elles devinrent l'objet de la réglementation des conciles. *Premier concile d'Orléans* (511), canon XXIII : les clercs ou les moines à qui l'évêque a remis des terres ou des vignes pour les cultiver ou pour en jouir ne pourront invoquer la prescription contre l'Eglise, quelle que soit la durée de leur occupation. *Concile d'Epaone* ou *Epaune* (517) canon XIV : si un prêtre est choisi pour être évêque d'une autre église, il doit laisser à l'église qu'il quitte tout ce qu'il a reçu par don ; il ne peut retenir que ce qu'il a acheté pour son usage. Canon XVIII : les clercs ne pourront acquérir aucune prescription sur les biens d'église qu'ils possèdent. *Troisième concile d'Orléans* (538), canon XVII : l'évêque ne peut révoquer les donations, *munificentias*, que son prédécesseur a faites à des clercs ; mais il peut les échanger, pourvu que cet échange ne porte aucun préjudice aux clercs ; à l'égard des donations qu'il a faites lui-même, il peut les retirer aux contumaces. *Quatrième concile d'Orléans* (541), canon XVIII : les concessions peuvent être accordées verbalement ou par écrit. En aucun cas, l'objet ne peut être aliéné. Canon XXXIV : les améliorations du fonds concédé reviendront à l'Eglise. *Cinquième concile d'Arles* (554), canon VI : pénalités contre les clercs qui détériorent la propriété dont ils ont l'usage. *Deuxième concile de Lyon* (567), canon V : défense aux évêques de retirer aux clercs, même en cas de faute, les biens qui leur ont été donnés par leurs prédécesseurs : les punitions méritées par les clercs devant porter sur leurs personnes, non sur leurs possessions. De pareils canons étaient rendus nécessaires par les querelles si fréquentes alors entre les évêques et leur clergé (Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, IV, 7 ; V, 49 ; VI, 36). — De tout temps, les monastères avaient eu leurs biens séparés, et un des premiers articles de leurs exemptions avait été de n'en point rendre compte aux évêques.

Telle fut l'origine des *Bénéfices ecclésiastiques*. Baronius (*Annales*, année 612) cite le testament d'un évêque des Gaules donnant le nom de *bénéfice* à la concession d'une villa faite par cet évêque : à la mort du bénéficier, cette villa devait revenir à l'Eglise. Ce nom se retrouve dans les canons XXV et XXVI du concile de Francfort (794). On rencontre pareillement dans les capitulaires de Charlemagne les expressions : *Res Ecclesiæ in beneficium retinere, habere* (*Capitularia Caroli magni*, lib. VIII, cap. 146). Mais lorsqu'il s'agit d'un bien concédé à un laïque, ces mots n'ont aucune importance, par rapport au sujet que nous avons en vue, lequel est la constitution réelle d'une dotation propre affectée à chacun des offices de l'Eglise. Tout autre serait la portée de la mesure dont nous avons déjà parlé, et par laquelle Charlemagne aurait attribué à chaque église un *mansus integer*. — Fort longtemps auparavant, le quatrième concile d'Orléans (541), canon XXXIII, avait décrété que si quelqu'un veut avoir une paroisse dans son domaine, il doit lui donner des terres et la pourvoir de clercs en nombre suffisant pour y faire l'office. Une lettre de Grégoire le Grand (*Epist.* XII, XI) fournit une indication intéressante sur le genre de dotation requise en pareil cas ; il veut qu'on exige d'un comte qui désirait fonder un oratoire, qu'il le dote d'une ferme avec logement, d'une couple de bœufs, de deux vaches, de quatre livres d'argent, d'un lit, de quinze brebis et de tout l'ameublement propre à une ferme. C'est de ce côté, du côté des

fondations faites par les seigneurs pour le service de leurs domaines, que nous semble devoir être cherchée, pour une grande part, l'histoire de l'affectation spéciale des biens de l'Eglise, qui aboutit au partage général de ces biens et à la constitution du régime bénéficial. — D'un autre côté, dès le xe siècle, la mense des chanoines avait été séparée de celle de l'évêque ; et, même dans les paroisses anciennes, les évêques laissaient aux curés des campagnes les dîmes de leur territoire, ou bien, retenant les dîmes, ils leur assuraient des pensions en argent ou quelque autre revenu fixe. — Nous croyons donc ne pouvoir accepter qu'avec beaucoup de réserves l'opinion exprimée par Laferrière et le témoignage unanime qu'il impute aux historiens : « C'est vers la fin du xie siècle, selon le témoignage unanime des historiens, et lorsque Grégoire VII, du haut du saint-siège, aspirait à la monarchie absolue sur la chrétienté, que les bénéfices s'établirent par le partage des biens réunis sous l'administration des évêques » (*Histoire du droit français*, liv. IV, § 7). Au commencement du xiie siècle, le système était généralisé et régularisé, sous l'influence et en imitation de la féodalité ; mais il était le résultat d'une lente évolution commencée depuis très longtemps. Pour s'assurer une part des biens de l'Eglise, le clergé fit preuve à l'égard des évêques d'un courage, d'une énergie et d'une persistance qu'il montra rarement pour d'autres objets. En ce long effort, il fut puissamment secondé par la papauté, qui prétendait à la propriété de tout bien ecclésiastique et visait à imposer sa fiscalité aux églises nationales ; elle comptait avoir plus facilement raison de bénéficiers divisés. On finit par partager les biens-fonds et les revenus en autant de lots qu'on put trouver d'offices distincts et, en conférant l'office, on investit le titulaire de la jouissance des biens qui y étaient attachés. Comme le dit Fleury (*Institution au droit ecclésiastique*, 2e part., ch. xi) : « Les choses en vinrent à ce point que chaque officier de l'Eglise eut son revenu séparé, dont il jouissait par ses mains et dont il faisait l'emploi suivant sa conscience, sans en rendre compte à personne. C'est ce revenu joint à un office ecclésiastique que nous appelons bénéfice. »

Dans la même partie du même livre (ch. xiv), Fleury définit ainsi le bénéfice : un office ecclésiastique auquel est joint un revenu qui n'en peut être séparé. Comme la plupart des auteurs, il rapporte l'origine du nom aux concessions faites aux soldats romains (V. Bénéfice). Le bénéfice était concédé aux soldats du Christ à la condition de servir fidèlement dans l'armée de l'Eglise. Thomassin donne une autre explication : Les bénéfices étaient originairement des terres concédées par l'empereur. Lorsque les laïques occupaient les terres de l'Eglise, ces terres étaient tenues de la part du prince ou de l'Eglise, par tenure militaire, et elles étaient appelées bénéfices. Ce nom leur resta après qu'elles eurent été restituées à l'Eglise (*Vetus et nova ecclesiæ disciplina circa beneficia et beneficarios*). — On divise les bénéfices en deux classes principales : séculiers et réguliers. Bénéfices *séculiers* : la papauté, le patriarchat, l'archevêché, l'évêché, les dignités des chapitres, savoir la prévôté, le doyenné, l'archidiaconat, la chancellerie, la chantrerie, les charges d'écolatre ou capiscol, de trésorier ou chevecier et d'autres sous d'autres noms, suivant les usages des chapitres, les places de chanoine, les prieurés-cures, les vicairies perpétuelles, les simples cures, les prieurés simples, les chapelles. Bénéfices *réguliers* : l'abbaye en titre, les offices claustraux ayant revenu affecté, comme le prieuré conventuel en titre, les offices de chambrier, aumônier, hospitalier, sacristain, cellerier, et autres semblables et même les places de moines anciens et non réformés. Cette série de sous-bénéfices réguliers, quoique admise en fait, était contraire à la maxime que tous les biens d'un couvent doivent être communs. Tous les bénéfices étaient présumés séculiers s'il n'y avait preuve du contraire. Il était assez difficile de classer la commende, qui était régulière quant à l'objet et séculière quant à la personne. — On distinguait encore les bénéfices *électifs*, subdivisés en *électifs-confirmatifs*, pour lesquels l'élection avait besoin de la confirmation du supérieur, et en *électifs-collatifs*, pour lesquels cette confirmation n'était pas nécessaire. En principe, on ne doit compter parmi les bénéfices électifs que ceux dont la vacance rend l'Eglise veuve, comme l'évêché et l'abbaye. — Les bénéfices *sacerdotaux* ne devaient être conférés qu'à des prêtres, les uns par la loi, les autres par la fondation. Pour ces derniers, on observait à la lettre la condition imposée par la fondation : on ne les conférait qu'à ceux qui étaient déjà prêtres. Pour les bénéfices sacerdotaux de par la loi générale, comme les cures, les doyennés et les abbayes en règle et autres semblables, il suffisait que celui qui en était pourvu fût ordonné prêtre dans l'année de la paisible possession. — Pour les autres bénéfices, tels que les prébendes, les chapelles, les prieurés simples, les commendes, on suivait des usages divers, d'après lesquels il y en avait qu'on ne donnait qu'à ceux qui étaient déjà dans les ordres sacrés, tandis que d'autres tout semblables étaient accordés à de simples clercs. — On appelait bénéfices *simples* ceux qui n'avaient point charge d'âme, ni obligation d'assister au chœur et qui, par conséquent, n'astreignaient point à la résidence, comme les abbayes ou prieurés en commende et les chapelles chargées seulement de quelques messes qu'on pouvait faire célébrer par d'autres. — *Compatibles*, les bénéfices qui pouvaient être cumulés ; *incompatibles*, ceux qui ne pouvaient l'être.

L'article qui suit (Biens du clergé pendant la Révolution) contient des détails sur la valeur et la consistance de ces biens à l'époque où ils furent mis à la disposition de la nation ; il résume aussi les débats qui eurent lieu alors sur la question de propriété. Au mot Clergé, on exposera une autre opinion attribuant au pape cette propriété. — Notre article ne présente qu'une partie insuffisante des notions nécessaires à la connaissance de la matière des biens et des bénéfices ecclésiastiques, si importante sous l'ancien régime. Ces notions sont complétées aux mots Abbaye, Annate, Archidiacre, Casuel, Cens cathédratique, Clergé, Collation des bénéfices, Commende, Daterie, Dîme, Décime, Econome, Expectative, Fabrique, Gradués, Immunité, Indult, Investiture, Matières bénéficiales, Mois du pape, None, Oblations, Offrande, Paroisse, Patronage, Pension, Permutation des bénéfices, Pluralité des bénéfices, Précaire, Prémices, Provisions, Régale, Règles de chancellerie, Réserve, Résignation des bénéfices, Union des bénéfices, Vacance des bénéfices.

E.-H. Vollet.

3. **Biens du clergé pendant la Révolution.** — La Révolution fut, à coup sûr, plus et mieux qu'une *translation de propriété* ; mais on ne peut nier qu'elle doive une grande partie de son importance historique au fait qu'elle ne put s'accomplir sans que la propriété changeât de mains et passât d'une classe à une autre. Le premier pas décisif dans cette voie fut la transformation des biens du clergé en biens nationaux, mesure vraiment révolutionnaire, qui fut prise pourtant par l'Assemblée Constituante avec une facilité dont on est surpris au premier abord. — Les rois de France avaient plus d'une fois songé à s'emparer des biens énormes possédés par le clergé. Le chancelier Duprat, sous François Ier, proposa qu'ils fussent considérés comme appartenant au domaine royal, et après lui, à plusieurs reprises, dans des moments de détresse, certaines portions de ces biens furent sécularisées et aliénées au profit de l'Etat. Sous Louis XV, M. de Paulmy fit une proposition semblable et, si elle ne fut pas acceptée tout entière, elle fut du moins partiellement accueillie et appliquée. Un édit de 1749 avait subordonné à l'autorisation du roi toute acquisition nouvelle d'immeuble par l'Eglise ; et, en 1764, lors de la suppression de l'ordre des jésuites, tous ses biens avaient été vendus et le produit de la vente

versé au trésor public. La question a été souvent agitée durant le XVIII[e] siècle et il suffit d'ouvrir l'*Encyclopédie* à l'article *Fondation*, § 6, pour y retrouver l'idée de faire bénéficier l'Etat des biens ecclésiastiques. M. de Puységur l'avait défendue et Turgot s'y était montré favorable. Plusieurs causes contribuèrent à faire passer cette idée dans les faits dès le début de la Révolution : avant tout, la déplorable situation des finances, l'engagement pris par l'Assemblée d'empêcher à tout prix « la hideuse banqueroute », l'impossibilité d'exiger davantage d'un peuple qui pliait sous le poids de charges écrasantes et à qui l'on venait de demander une contribution patriotique s'élevant pour chaque citoyen au quart de son revenu. Dans un pareil embarras, il était naturel qu'on songeât aux biens d'Eglise comme à une réserve suprême pour les cas désespérés ; leur énormité même rendait la tentation plus vive. Dans certaines provinces, comme le Hainaut et l'Artois, ils comprenaient les trois quarts des terres ; on peut estimer qu'ils occupaient au moins le cinquième du territoire total du royaume, et cela sans compter les couvents, palais, presbytères, que le clergé possédait, les trésors accumulés de toute sorte dans ses églises et ses abbayes, les dîmes qu'il prélevait, le *casuel* qui faisait des baptêmes, des mariages, des funérailles, une rente assurée pour lui, de l'argent enfin qu'il obtenait de l'Etat au lieu de payer sa part d'impôts et qui, certaines années, suivant des calculs modérés, lui laissait un bénéfice net de 1,500,000 livres.

Ce qui augmentait encore le danger, c'était la répartition scandaleusement inégale de ces richesses. Le clergé se composait de prêtres millionnaires et de prêtres indigents. Suivant l'expression de Michelet, « ce corps énorme, à la tête crevant de graisse et de sang, était, dans ses membres inférieurs, maigre, sec et famélique ». M. de Brienne possédait en divers bénéfices 678,000 livres de revenu annuel, et une seule coupe de bois dans les domaines d'une seule de ses abbayes lui avait rapporté un million. Un abbé de Clairvaux avait de 3 à 400,000 livres de rentes. Un vicaire de campagne, réduit à la portion congrue, touchait par an 350 livres. Révolté de cette injustice, le bas clergé nourrissait contre le haut clergé une jalousie confinant à la haine et, dans la question des biens ecclésiastiques, plus d'un curé ne craindra pas de se prononcer contre les évêques et les archevêques. Enfin si l'on songe à l'état des esprits à la fin du XVIII[e] siècle, au lendemain de la campagne la plus vigoureuse qui ait jamais été menée contre l'Eglise catholique et le dogme chrétien ; si l'on pense que certains ordres de moines avaient compromis leur caractère sacré en se faisant fabricants et marchands de liqueurs, de sucres, d'indigo ; que l'incrédulité avait pénétré, non seulement la noblesse et la bourgeoisie, mais le clergé même ; qu'abbés, moines et prélats avaient souvent suivi et parfois mené le branle de l'irréligion et de la débauche ; on comprendra sans peine que les biens du clergé inspirassent un respect médiocre et qu'ils parussent aux yeux de beaucoup de personnes mal acquis, mal employés, mal distribués. Déjà certains Cahiers, par exemple celui d'Avesnes, en réclamaient la vente ; dès le 6 août, Buzot prononçait ces paroles : « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. » Bientôt une série de mesures annoncèrent et préparèrent le grand coup. Ce fut la suppression pure et simple des dîmes, conséquence de la nuit du 4 août ; ce fut la motion du baron de Jessé proposant de porter à la Monnaie l'argenterie des églises. Le clergé hésita, combattit, se divisa, mais se résigna en somme d'assez bonne grâce à un sacrifice prudent. Le 28 sept. 1789, une lettre signée de plusieurs religieux de Saint-Martin-des-Champs offrait à la nation tous les biens de l'ordre de Cluny auquel ils appartenaient. Le lendemain, les dignitaires de la congrégation protestaient contre cette offre et la retiraient. L'opinion publique n'en était pas moins saisie de la question et quelques jours après l'Assemblée l'était à son tour. Le 10 oct., Talleyrand, évêque d'Autun, proposait solennellement un long projet de loi dont l'*Article 1er* était ainsi conçu : « Les rentes et biens fonds du clergé, de quelque nature qu'ils soient, seront remis à la nation. »

On l'a souvent remarqué, les ennemis les plus redoutables d'un corps sont ceux qui en font partie et qui l'attaquent du dedans ; Talleyrand, qui, en qualité d'agent général du clergé, avait administré sa fortune, prouvait une fois de plus la justesse de cette remarque.

Ce n'est pas au *Moniteur* qu'il faut chercher la discussion que souleva la motion de Talleyrand. Elle y est incomplète, écourtée. Les *Archives parlementaires* ne la donnent même pas tout entière. Comme plus de cinquante orateurs s'étaient fait inscrire, beaucoup ne purent pas prendre la parole ; d'autres députés ne se sentirent pas en état de prononcer un discours à la tribune ; les uns et les autres firent imprimer leur opinion et circuler parmi le public leurs harangues écrites. L'abbé Siéyès, l'abbé de Rastignac, le comte de Clermont-Tonnerre, Talleyrand lui-même furent au nombre de ces orateurs muets, dont l'influence fut souvent considérable. La motion de Talleyrand, déposée le 10 oct., était longue, compliquée, surchargée de chiffres. Mirabeau sentit la nécessité de choisir une formule plus brève et plus nette. Il déposa donc le 12 une seconde motion ainsi conçue : « Qu'il soit déclaré : « 1° Que tous les biens du clergé sont *la propriété de la* « *nation*, sauf à pourvoir d'une manière convenable à la « décence du culte et à la subsistance des ministres des « autels ; 2° que les appointements des curés ne seront « pas au-dessous de 1,200 livres, non compris le loge- « ment. » Ce second paragraphe assurait à Mirabeau l'appui du bas clergé.

La discussion s'engagea le lendemain 13. Elle fut passionnée dès le début, comme on pouvait s'y attendre. Les interruptions couvraient souvent la voix des orateurs et le vicomte de Mirabeau put se plaindre que « la logique des poumons y fût aussi nécessaire que la logique du raisonnement ». Le clergé fit de grands efforts pour ajourner ou éluder la question ; la discussion, après avoir rempli la journée du 13 oct., fut interrompue ; elle fut reprise le 23 et le 24, et abandonnée de nouveau ; puis elle occupa les séances du 30 et du 31 et se termina le 2 nov. Durant ce temps, il se passa quelques événements qui purent influer sur le vote final : ce fut la translation de l'Assemblée à Paris, la représentation du *Charles IX* de M. J. Chénier, l'appel à la guerre civile lancé dans son mandement par l'évêque de Tréguier, et la tentative d'insurrection qui en fut la suite dans cette partie de la Bretagne. Les débats portèrent sur deux points principaux : 1° A qui appartient la propriété des biens du clergé ? 2° Y a-t-il avantage ou perte pour la nation à les vendre ? Autrement dit, on examina le principe et les conséquences, la question du juste et de l'injuste et celle de l'utile.

Les plus brillants et les plus vigoureux avocats du clergé furent l'abbé Maury, M. de Béthisy, évêque d'Uzès, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, le vicomte de Mirabeau. Ils soutinrent d'abord que l'Eglise était propriétaire dans l'acception la plus rigoureuse du terme ; ils remontèrent à l'origine de ses biens ; ils montrèrent qu'ils lui avaient été donnés par des fidèles ou qu'ils avaient été achetés par elle du produit de ses économies ; ils rappelèrent le travail de tant de générations successives qui avaient « défriché le sol et la littérature » de la France ; ils invoquèrent, comme un titre sacré, la possession incontestée dont le clergé avait joui durant tant de centaines d'années. « Que devient, s'écria M. de Boisgelin, la première de toutes les lois, sans laquelle toutes les autres ne sont rien, la prescription ? » — Cependant, au cours de la discussion, ils modifièrent légèrement leur attitude primitive. On leur avait répliqué que l'Eglise se composait de tous les fidèles et non pas seulement des prêtres ; qu'ainsi comprise, elle se confondait avec la nation, et que le clergé n'était qu'administrateur au nom et à la décharge de celle-

ci. Ils se réfugièrent alors dans une formule définitive qui fut leur dernière citadelle. Ils dirent : La propriété des biens du clergé appartient, non plus à l'Eglise en général, mais aux églises particulières qui ont reçu les legs et donations ; l'usufruit en appartient aux titulaires actuels ; le souverain domaine et la surveillance à la nation et au roi. Ils faisaient ainsi une concession apparente, sans rien abandonner au fond.

Par une autre manœuvre fort habile, le clergé sut associer la cause des pauvres à la sienne. Ses défenseurs raisonnèrent ainsi : Les biens que le clergé possède ont une triple destination ; ils doivent fournir à l'entretien du culte, à la subsistance des ministres, au soulagement des pauvres. Ils acceptaient des réductions sur les deux premiers tiers ; ils consentaient qu'on diminuât le nombre et le luxe des abbayes et des églises ; ils jetaient encore dans le gouffre, afin de le combler plus vite, les domaines de la couronne que l'abbé Maury offrait en sacrifice. Mais ils ne pouvaient, disaient-ils, toucher au patrimoine des pauvres; c'était un dépôt sacré, inaliénable, éternel que les titulaires actuels avaient reçu de leurs prédécesseurs et qu'ils devaient transmettre intact à leurs successeurs. A ces arguments, ils en ajoutaient un autre, personnel à Talleyrand. Ils rappelaient qu'en 1784 celui-ci avait soutenu que l'Eglise était propriétaire de ses biens et même que son droit de propriété était encore plus indiscutable que celui de tous les autres citoyens. Ils prétendaient aussi que l'Assemblée avait été nommée pour autre chose et qu'elle dépassait sa compétence.

Abordant après cela le côté politique de la question, ils montraient le danger d'une pareille mesure. Danger pour la religion d'abord : dépouiller les prêtres, c'était, disait un député, leur enlever leur influence et les vouer au mépris. « Les peuples, disait un autre, se dégageraient bientôt de l'impôt nécessaire pour le culte divin ; il n'y aurait plus de ministres, plus de religion. » — Danger ensuite pour la noblesse et pour tous les propriétaires. Le même raisonnement pourrait servir pour envahir les biens des églises et les fiefs. « La barrière sacrée de la propriété une fois franchie le serait bientôt encore, s'écriait l'évêque d'Uzès, et bientôt vous verriez, au nom de la nation aussi, attaquer la propriété foncière et héréditaire. » « — Pensez-vous, ajoutait l'archevêque d'Aix, si jamais les non propriétaires de biens-fonds dominent dans une Assemblée nationale, que les droits des propriétaires de terre ne puissent pas être violés ? » Et l'abbé de Montesquieu reprenait à son tour : « Il est des objets sur lesquels il faut appeler la vénération des peuples ; vouloir lever le voile des possessions du clergé, c'est livrer à l'inquiétude tous les citoyens propriétaires. » — Pendant que ceux-ci menaçaient l'Assemblée de la loi agraire, d'autres lui montraient à l'horizon l'insurrection près d'éclater. Et il faut avouer que sur ces deux points les uns et les autres devaient à leur crainte même une singulière clairvoyance. La guerre civile allait bientôt prouver la justesse de leurs prévisions, et de nos jours les socialistes, qui réclament en France et à l'étranger ce qu'on appelle la nationalisation du sol, s'autorisent couramment, pour soutenir leur thèse, de l'exemple fameux que leur fournit la conversion des biens du clergé en biens nationaux.

Si la mesure était périlleuse, elle était aussi, au dire des mêmes orateurs, illusoire et condamnée d'avance à rester stérile. C'était compromettre l'agriculture qui ne peut se passer de grandes propriétés ; c'était infliger aux contribuables, chargés désormais de l'entretien du culte et de ses ministres, des charges qui dépasseraient le revenu des biens aliénés ; c'était donner une prime aux agioteurs et l'abbé Maury dénonçait une grande conspiration des Juifs, « qui demandaient en ce moment même un état civil, afin de conquérir à la fois le titre de citoyen et les propriétés de l'Eglise. » C'était encore priver l'Etat d'une ressource suprême ; c'était tuer la poule aux œufs d'or, qui pouvait le sauver en gardant ses trésors pour les moments de détresse. Enfin, ce n'était pas même éviter la banqueroute. Tous ces biens jetés en masse sur le marché se vendraient à vil prix ; il y aurait des dilapidations sans bornes, et l'abbé Maury prévoyait le temps prochain « où l'on ne pourrait plus payer le papier qu'avec du papier et où la chute du crédit suivrait nécessairement la chute du royaume. » Sur ce point encore, le lamentable sort des assignats ne devait pas tarder à donner raison à ces prédictions pessimistes.

Toute cette argumentation, tantôt spécieuse, tantôt solide, ne manqua pas d'adversaires éloquents et résolus. Thouret fit grand effet par la précision de la thèse juridique qu'il développa. Dupont de Nemours parla en économiste. Le Chapelier fit valoir des arguments politiques. Mirabeau, qui s'était réservé pour frapper les derniers coups, prononça deux de ses plus remarquables discours.

On se demanda d'abord si l'Eglise devait être propriétaire et on la condamna, d'après ses propres principes, à ne pas l'être ; on cita l'Évangile et les anathèmes contre les riches dont il est plein ; l'abbé Dillon invita les membres du clergé au sacrifice en leur disant : « Notre devoir serait de renoncer à cette propriété, quand même elle serait établie. On doit remettre à un bienfaiteur ce qu'on a obtenu de sa générosité, quand ce bienfaiteur lui-même est dans une position telle qu'il ne peut exister sans la remise de son bienfait. » — Mirabeau disait de son côté : « Pensez-vous que le respect du peuple pour les ministres des autels fût moins religieux ou que sa confiance en eux fût ébranlée, s'il n'était plus forcé de comparer leur opulence avec sa misère, leur superflu avec ses besoins, et ses travaux avec la rapidité de leur fortune ? » — Comme ce rappel à la pauvreté évangélique ne paraissait pas très efficace, on chercha si le clergé était vraiment propriétaire. Non, déclarèrent quantité d'orateurs ; il ne l'est pas, puisqu'il n'a jamais eu le droit d'user et d'abuser, puisqu'il n'a jamais pu aliéner ce qu'il possédait, puisqu'un édit lui a déjà défendu d'acquérir de nouveaux immeubles. On rappela l'axiome romain : *Res sacræ, res nullius*, et l'on ajouta : Ce qui n'est à personne appartient à la nation. On remonta à l'origine des fondations ; on les attaqua comme entachées de fraude. « Je le demande au plus temporel des ecclésiastiques, écrivait le comte de Clermont-Tonnerre, en est-il un seul qui ose soutenir que cent arpents de terre à lui donnés pour un arpent en paradis, dont il n'a pas justifié, puissent jamais lui appartenir en propre ? » On mit en avant que bien des fondations anciennes n'étaient plus remplies et que l'Eglise en gardait les avantages sans en subir les charges. On parla du long laps de temps pendant lequel le clergé n'avait payé d'autre impôt que ses prières, de l'arriéré qu'il devait par suite à la nation et de la compensation à laquelle avaient droit les autres citoyens. Mais on n'entrait pas encore ainsi dans le vif de la question. Le débat devait prendre plus d'ampleur et de solennité.

En réalité, deux conceptions très différentes du rôle du clergé se trouvaient en présence. L'une était celle du passé ; elle était en France à peu près aussi ancienne que la monarchie ; elle consistait à considérer le clergé comme un corps politique, comme un ordre, comme une sorte d'Etat dans l'Etat, ayant une organisation particulière, des prérogatives et des privilèges attachés, suivant la coutume féodale, à la possession même de la terre ; ce corps consentait à offrir de temps en temps au prince un don gratuit, mais il traitait alors de puissance à puissance, restait jaloux de son indépendance et incarnait toujours la vieille opposition du pouvoir spirituel au pouvoir temporel. L'autre conception, toute moderne, changeait complètement le caractère du clergé. Elle considérait d'une part le culte et l'entretien des ministres, de l'autre le soulagement des malades et des pauvres comme des *services publics* que l'Etat pouvait et devait payer et surveiller directement; elle réduisait ainsi les prêtres à devenir des fonctionnaires

salariés par la nation comme les soldats, les magistrats, le roi lui-même. Or, cette transformation entraînait leur dépossession. L'Etat, se chargeant de subvenir aux frais des services publics jusqu'alors remplis par le clergé, ne pouvait lui laisser des biens qui auraient fait double emploi avec son nouveau salaire et qui lui auraient permis de reprendre son rôle de corps indépendant.

La véritable question était de savoir si l'Etat avait le droit d'opérer cette transformation, s'il pouvait s'emparer des biens ecclésiastiques à condition de prendre pour lui les charges qui les grevaient et d'assurer un traitement aux membres du clergé. Ce fut sur ce point que se livra le combat décisif. La thèse soutenue par Talleyrand, Mirabeau et leurs compagnons d'armes était double. Quand ils soutenaient que les biens donnés à l'Eglise ou aux églises l'avaient toujours été pour remplir une destination publique, pour fournir à des dépenses qui, sans cela, auraient été à la charge de la nation ; quand ils disaient que les fondateurs avaient fait alors ce que l'Etat aurait dû faire ; quand ils concluaient de là que le clergé n'avait jamais été réellement propriétaire, pas même usufruitier, mais qu'il n'avait été en tout temps que le dépositaire, l'administrateur et mieux encore le dispensateur de ce qu'il avait reçu ; l'assertion n'était pas d'une exactitude parfaite et elle prêtait le flanc à des objections historiques très fortes. Mais quand ils transportaient la discussion sur un autre terrain ; quand ils passaient des faits aux principes ; quand ils dressaient les droits du présent en face des droits du passé ; quand ils demandaient si la nation était liée à jamais par les coutumes des siècles disparus, si les générations vivantes devaient subir la loi des générations mortes ; quand ils revendiquaient pour l'Assemblée proclamée Constituante le pouvoir de modifier ce qui avait existé sous l'ancien régime ; alors ils reprenaient l'avantage et échappaient à leurs adversaires en affirmant une fois de plus leur volonté de faire une France nouvelle.

A ceux qui essayaient de soutenir l'éternité des fondations pieuses, Mirabeau répliquait : « Aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité... Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. » A ceux qui contestaient la compétence de l'Assemblée, il répondait : « Je dirai que l'Assemblée actuelle n'étant pas seulement législative, mais constituante, elle a, par cela seul, tous les droits que pouvaient exercer les premiers individus qui formèrent la nation française. » — Etait-ce à la nation même qu'on voulait disputer le droit de prononcer sur une pareille question ? Il disait encore : « Elle a ce droit, à moins qu'on ne prétende qu'une nation est liée ou par la volonté de quelques-uns de ses membres, ou par ses propres lois, ou par son ancienne constitution. »

Le terrain ainsi déblayé, Mirabeau, reprenant l'argumentation serrée de Thouret, de Treilhard, raisonnait ainsi : « Un corps politique ou civil est un être moral qui n'a d'existence que par la volonté de la nation ; la loi seule lui donne la personnalité et la faculté de posséder ; or, ce que la loi lui a donné, elle peut le lui enlever ; elle peut le tuer sans être homicide, c.-à-d. le supprimer, le dissoudre ; à plus forte raison peut-elle lui ôter certaines prérogatives qu'elle lui a accordées, dès que ces prérogatives lui semblent nuisibles à l'intérêt général ; elle peut donc retirer au clergé et ses propriétés et le droit de posséder collectivement ce que l'Etat lui avait concédé en d'autres temps. » Cela établi, il ne restait plus qu'à démontrer que l'intérêt public commandait que le clergé fût dépossédé. Ce fut Le Chapelier qui s'en chargea et nous savons que son discours fut un de ceux qui firent la plus vive impression. Il n'invoqua pas les nécessités du Trésor; il parlait à des hommes ardemment désireux de fonder l'unité nationale et de supprimer toutes les castes qui en avaient jusqu'ici empêché l'établissement. Il rappela que le clergé, comme ordre, avait cessé d'exister par la volonté de l'Assemblée ; puis il ajouta : « Vous avez voulu détruire les ordres, parce que leur destruction était nécessaire au salut de l'Etat ; si le clergé conserve ses biens, l'ordre du clergé n'est pas encore détruit. Vous lui laissez nécessairement la faculté de s'assembler, vous consacrez son indépendance... »

Cette opinion était celle que la majorité de l'Assemblée allait sanctionner. Elle marquait une phase nouvelle dans la vieille lutte de l'Etat et de l'Eglise. Le clergé était soumis au pouvoir civil ; les prêtres devenaient de simples fonctionnaires. Cette réforme grave en contenait en germe plusieurs autres qu'on put entrevoir au cours même de la discussion : un curé annonça incidemment qu'on songeait à réduire le nombre des évêchés ; plusieurs orateurs parlèrent de la suppression probable des congrégations ; dans certains discours, il y eut des aperçus hardis sur le rôle futur de l'Eglise. Durand de Maillane écrivait : « Les ecclésiastiques sont des hommes dévoués par état au culte divin et pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes, sans que ceux-ci soient engagés à rien avec eux, si ce n'est à leur entretien, *en admettant leur doctrine et leurs services.* » — Cette dernière restriction pouvait donner à penser ; et Garat affirmait d'une façon plus nette encore la faculté que gardait la nation de supprimer un jour le traitement des ecclésiastiques, si leurs doctrines lui semblaient nuisibles et leurs services inutiles. « Que la religion, disait-il, paraisse favoriser le dérèglement et détruire les mœurs, la nation n'aura-t-elle pas le droit d'abolir la religion, le culte et les ministres et d'en appliquer les fonds à une religion plus morale, à la prédication de la morale elle-même ? » — Enfin, ce n'est point seulement la suppression du budget des cultes, c'est la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat qui fut pressentie et indiquée par le comte de Clermont-Tonnerre. Il écrivait en effet : « La religion et l'Etat sont deux choses parfaitement distinctes, parfaitement séparées, et dont la réunion ne peut que dénaturer l'une et l'autre. » Voyant déjà dans le culte une pure affaire de conscience individuelle, il ajoutait : « Un Etat n'a point de religion, parce que le droit de chaque homme est d'avoir la sienne et de ne la soumettre à personne. » Mais ces principes n'avaient alors aucune chance d'être adoptés ; ils étaient en avance sur l'opinion courante ; l'Assemblée ne les discuta même pas. En revanche, une question qui la préoccupa beaucoup, ce fut le sort des pauvres. On avait tant crié : Déposséder le clergé, c'est spolier les pauvres, que plusieurs députés tinrent à honneur de se soustraire à ce reproche. C'est en cette occasion qu'apparurent les premiers projets d'assistance publique. Les pauvres sont nos créanciers, disait Malouet, et il s'indignait qu'on négligeât cette dette sacrée. « Les lois sur les propriétés, s'écriait-il, remontent à la fondation des empires et les lois en faveur de ceux qui ne possèdent pas sont encore à faire. » Il dénonçait comme une injustice le dessein « de faire disparaître le patrimoine des pauvres avant de l'avoir remplacé d'une manière certaine ». En attendant qu'on pût organiser complètement les moyens de les secourir, il voulait au moins une déclaration solennelle en leur faveur. « Qu'à la suite de toutes nos dissertations sur les droits de l'homme, disait-il, une loi de secours pour l'homme souffrant soit un des articles religieux de notre Constitution. » Le même sentiment de justice et d'humanité inspirait Mayet, curé de Rochetaillée, quand il recommandait comme un objet d'utilité publique essentiel l'éducation des enfants des pauvres, quand il réclamait pour eux l'instruction gratuite, quand il proposait « que dans toutes les paroisses, même de la campagne, il fût établi un maître et une maîtresse d'école. » Le même député demandait en outre que sur les biens du clergé on prît les fonds nécessaires pour entretenir les hôpitaux, pour fournir gratis à ceux qui ne pourraient les payer des médecins et des remèdes, pour créer dans les villages des bureaux de charité et dans les

villes des ateliers de travail toujours ouverts aux ouvriers sans ouvrage. Lebrun espérait davantage encore : « La nation, disait-il, pourra ordonner, elle ordonnera sans doute que d'une partie de ces revenus, on achète des propriétés au citoyen indigent et laborieux. » La majorité semblait sur ce point animée des meilleures intentions, et à la fin de la discussion, Lechapelier se montrait fort libéral de promesses. A la charité exercée par l'Eglise il opposait le travail offert par l'Etat, et il concluait : « Il n'y aura plus de pauvres que ceux qui voudront l'être. » Tous les députés, hors du clergé comme parmi le clergé, paraissaient reconnaître cet axiome énoncé par Malouet : « La liberté, messieurs, est une plante précieuse qui devient un arbre robuste sur un sol fécondé par le travail et la vertu, mais qui languit et périt entre le luxe et la misère. » Mais, au lieu d'assurer la dotation des pauvres, on se contenta d'une phrase vague à leur égard, lorsque l'Assemblée fut appelée à voter : lacune grave, qui a permis à plusieurs historiens de dire avec quelque raison que la vente des biens du clergé comme la suppression des dîmes sans rachat fut en somme faite au profit des riches.

Le texte du décret, adopté le 2 nov. 1789, ne contient pas la déclaration de principe que Mirabeau réclamait. Sa motion fut amendée, adoucie, et passa dans les termes suivants : 1° Tous les biens ecclésiastiques sont *mis à la disposition de la nation*, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ; 2° Dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. — La proposition fut votée par 568 voix contre 346. 40 voix furent considérées comme nulles. On remarqua que ce décret « avait été rendu le jour des morts, sur la motion d'un évêque, sous la présidence de Camus, membre du clergé, et dans le palais de l'archevêque de Paris » (Louis Blanc).

Quelle était la valeur des biens mis ainsi à la disposition de la nation ? Il est bien difficile de l'estimer d'une façon précise. Les chiffres officiels, donnés dans les assemblées du clergé qui précédèrent 1789, sont certainement au-dessous de la vérité. Les revenus de l'Eglise de France y sont évalués en moyenne à 65 millions, de 1755 à 1765. Mais comment accepter une évaluation que l'Eglise avait si grand intérêt à rendre aussi petite que possible ? Les discours prononcés à la Constituante offrent une base plus solide. Mayet, curé de Rochetaillée, arrive le 23 nov. 1789 aux chiffres suivants : *90* millions pour les dîmes, *70* pour la rente des biens territoriaux, *20* pour le produit des fabriques, des confréries, du casuel, des quêtes. Cela fait un revenu annuel de 180 millions. C'est aussi le total auquel s'arrête M. de Bouillé, dans ses *Mémoires*. Il est vrai que Necker *(De l'administration des finances de la France)* va seulement jusqu'à 130 millions. En revanche, l'abbé Delbos *(l'Eglise de France)* monte à 200 et Treilhard, dans son *Rapport* du 19 déc. 1789, au Comité ecclésiastique, dépasse légèrement cette estimation. Le même Treilhard admet que ce revenu correspond à une valeur de 4 milliards environ. Si l'on essaie de contrôler ce chiffre au moyen des ventes opérées au cours de la Révolution, on rencontre de nouveaux embarras. La Constituante avait bien ordonné aux districts de lui envoyer un relevé détaillé des biens ecclésiastiques situés sur leur territoire ; elle avait indiqué comme base d'évaluation la valeur vénale en 1790, c.-à-d. les baux et les rentes enregistrés à cette date ; mais l'opération se fit mal et très lentement ; les membres du clergé y apportèrent beaucoup de mauvaise volonté ; il n'y eut point d'inventaires réguliers ; des titres furent en maint endroit soustraits et cachés ; les relevés envoyés furent à la fois incomplets et acceptés sans revision ; plusieurs districts n'envoyèrent jamais rien. En se servant de ces éléments défectueux, M. de Montesquiou, au mois de sept. 1791, estimait approximativement les biens nationaux à 3,500,000,000 livres. Il est vrai que ce total comprenait aussi les biens de la couronne. Plus tard, Lavoisier, Cambon (avr. et oct. 92), Clavière aboutissent à des chiffres qui ne s'écartent pas beaucoup de celui-ci et qui flottent entre *3 milliards* et *3 milliards et demi*. Pour l'argenterie des églises, les cloches, les objets mobiliers, l'écart est, au contraire, assez considérable entre les deux chiffres extrêmes : suivant Cambon (12 brum. an III), tout cela n'aurait rapporté que 25 millions ; il est vrai qu'il se plaint de dilapidations nombreuses ; suivant Ramel (rapport joint au message du 5 messidor an VII), il faudrait porter cette somme à 45 millions. Il ne faut point s'étonner de ces divergences : outre que la situation troublée du pays ne permettait guère une comptabilité régulière, les paiements se faisaient alors en valeurs si diverses (espèces, assignats au pair ou au cours, etc.) qu'il est bien mal aisé aujourd'hui de débrouiller cette extrême complication. Qu'on songe que du 14 mai 1790 au 15 floréal an X, il a existé *trente* modes différents de se rendre acquéreur des domaines nationaux à des conditions différentes établies par *trente* lois principales qui furent tour à tour rapportées ou modifiées par plusieurs lois secondaires ! Mentionnons enfin les calculs de M. G. d'Avenel (*Académie des sciences morales et politiques*, séance du 2 av. 1887), d'après lesquels le clergé aurait possédé en 1789 *un cinquième* des biens du royaume, soit une valeur de *sept milliards*.

Sans suivre dans le détail cette immense aliénation des biens ecclésiastiques, il est nécessaire d'indiquer les principales phases par lesquelles elle passa. Le clergé n'avait pu empêcher, le 2 nov., l'adoption du décret qui le dépossédait ; mais il essaya les jours suivants d'en atténuer les effets. Il se résignait mal, selon l'expression d'un de ses membres, « à l'humiliation d'être salarié par la nation ». Il espérait encore que ses biens-fonds, comme Mirabeau l'avait dit, ne seraient qu'un gage, une hypothèque offerts aux créanciers de l'Etat ; il s'armait de ce fait qu'on n'en avait pas attribué formellement la nue propriété à la nation ; il faisait circuler des motions et des opinions pour engager l'Assemblée à lui laisser l'administration de ses biens ; quelques-uns prétendaient même qu'on se bornât à vendre les emplacements de certains monastères qu'on voulait supprimer. Ces efforts furent vite réduits à néant et ce furent encore des membres du clergé qui frappèrent les premiers coups. Le 7 nov., les Carmes déchaussés de Marseille et ceux de Lyon offraient, en sacrifice patriotique, tout ce qu'ils possédaient et s'en remettaient à la générosité de l'Assemblée pour la pension nécessaire à leur subsistance. Le même jour, Talleyrand proposait toute une série de mesures qui avaient, disait-il, pour but de conserver les biens ecclésiastiques. Les juges, disait sa motion, se transporteront dans tous les établissements ecclésiastiques, se feront représenter les titres, apposeront les scellés sur les chartriers, feront l'inventaire du mobilier, des livres, des manuscrits. Le clergé ne se trompa pas sur la portée de cette proposition. En vain lui disait-on qu'il s'agissait seulement d'administrer et d'inspecter. « C'est la prise de possession », s'écriait Cazalès, et l'abbé Maury ajoutait que ces inventaires, dont on menaçait l'Eglise, seraient le signal d'une insurrection. Mais il y avait urgence : M. de Montesquiou déclarait que des titres avaient déjà été soustraits ; un autre député rappelait que des manuscrits venaient de disparaître à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. L'Assemblée adopta, le 13 nov., un nouveau décret, qui fut complété le lendemain et dont voici les dispositions principales : Les titulaires de bénéfices et les supérieurs de maisons ecclésiastiques sont tenus de faire, par devant les juges royaux ou les officiers municipaux, la déclaration détaillée de tous les biens dépendant de ces bénéfices et de

ces établissements ; ils indiqueront en même temps les revenus de ces biens et les charges qui les grèvent. Ces déclarations seront affichées à la porte de chaque paroisse. Ils sont, en outre, tenus de déposer des états et catalogues des livres et manuscrits qui se trouvent dans les archives et bibliothèques. On exige d'eux une affirmation solennelle qu'il n'a été fait, à leur connaissance, aucune soustraction de titres, papiers ou objets mobiliers. En cas de déclarations frauduleuses, ils sont passibles de poursuites devant les tribunaux ordinaires et déchus de tous leurs droits à la garde et à l'administration des biens dont ils sont détenteurs. Un délai de deux mois, qui est prolongé pour les ecclésiastiques membres de l'Assemblée, leur est accordé pour remplir les formalités requises.

Ces mesures en annonçaient d'autres qui ne tardèrent pas. Il fallait combler le déficit et le Comité des finances demandait que sans attendre davantage, on vendît une partie des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 400 millions. La discussion fut chaude. Treilhard, le 18 déc., parla nettement de la nécessité d'enlever au clergé l'administration de ses biens, afin de le ramener aux vertus de la primitive Eglise et surtout afin d'effacer « jusqu'à l'idée d'une corporation particulière du clergé ». Il ne voulait pas que l'aumône restât entre ses mains un instrument de domination et il réclamait pour la nation l'assistance des pauvres. Une combinaison financière avait surgi qui ne pouvait être réalisée que par l'aliénation des biens devenus nationaux. Il s'agissait d'un papier-monnaie auquel ils serviraient de garantie. Déjà Necker, dans son *Exposé des motifs* du 14 nov., en prévoyait et en recommandait la création. Les *assignats* (c'était le nom donné aux billets qu'on se proposait de mettre en circulation) semblaient le moyen le plus simple de conjurer la banqueroute : on voulut leur donner un gage solide, et l'Assemblée, le 19 déc., décréta la vente des biens ecclésiastiques jusqu'à la somme de 400 millions, institua une *caisse de l'extraordinaire* chargée d'en centraliser le produit, et décréta l'émission d'assignats jusqu'à concurrence des biens à aliéner.

Cette mesure décisive est suivie bientôt de protestations violentes. L'évêque d'Ypres dans un mandement qualifie d'apostats les meneurs de l'Assemblée. Les derniers sacrements sont refusés à plusieurs députés sur leur lit de mort. Mais en vain le clergé lutte contre la Révolution ; en vain, Malouet et le club des Impartiaux essaient de sauver les biens de l'Eglise en demandant que les provinces soient chargées d'en régler le sort. Les coups se pressent et se multiplient dans les premiers mois de 1790.

Le Comité ecclésiastique, composé jusqu'alors de quinze membres, est renforcé par l'adjonction de quinze autres membres, parmi lesquels figurent Dupont de Nemours et plusieurs partisans résolus des idées nouvelles. Puis c'est le clergé régulier qui est frappé par la suppression des couvents et maisons religieuses et par l'abolition des vœux éternels (fév. 1790). La pension des religieux ainsi rendus au monde est aussitôt fixée : tout indique de la part de l'Assemblée la volonté ferme de ne pas s'en tenir à des décrets platoniques. Eût-elle la velléité de s'endormir que Paris ne le lui permettrait pas. Paris prend, pendant toute la Révolution, l'initiative de toutes les réformes dirigées contre l'Eglise. Le 10 mars, un mémoire de la Commune de Paris, lu et appuyé par Bailly, indique à l'Assemblée un certain nombre de maisons religieuses qu'il convient de supprimer, puis s'élevant à des réflexions générales sur la vente des biens ecclésiastiques, il propose un moyen de la faciliter. Le problème était difficile. Comment trouver assez d'acheteurs pour la masse énorme de terres et de bâtiments jetés sur le marché? Les assignats déjà lancés n'obtenaient pas la faveur publique. Les particuliers se défiaient, avaient peur. La nation risquait de rester accablée du poids de ses propriétés nouvelles. Pour remédier au mal, la Commune de Paris proposait de les faire sortir des mains de l'Etat en les vendant aux municipalités, qui, placées plus près des citoyens que l'Etat, serviraient d'intermédiaires et se chargeraient de faire circuler cette richesse dormante. Les grandes villes, ayant par elles-mêmes un crédit considérable, achèteraient les biens qui seraient à leur convenance, souscriraient à l'Etat des obligations qui seraient garanties par des emprunts, et inspireraient confiance aux capitaux privés qui s'engageraient à leur suite. Paris offrait d'acheter à lui seul 200 millions de biens nationaux pour les revendre à ses risques et périls. L'Assemblée, le 17 mars, acceptait cette façon de procéder et nommait douze commissaires pour s'entendre à ce sujet avec les membres élus par la municipalité de Paris. Ainsi était inauguré un système qui allait bientôt s'étendre au royaume tout entier.

Mais une aliénation générale des biens ecclésiastiques n'était pas encore possible, tant que l'entretien du culte et de ses ministres n'était point assuré. C'est pourquoi le 9 avr. 1790 le député Chasset demanda que les dîmes supprimées fûssent remplacées par un traitement en argent. Si le clergé devenait salarié par l'Etat, il n'avait plus aucune raison de conserver un domaine propre ; il pouvait dire un adieu définitif à ses antiques possessions. Aussi fit-il un suprême effort pour en garder au moins une partie. Ce fut la dernière grande bataille parlementaire dont les biens ecclésiastiques furent le sujet et l'enjeu : elle dura cinq jours et fut acharnée. Bien que Chasset, au nom du Comité des dîmes, proposât pour les évêques et archevêques un salaire fort élevé, variant pour chacun d'eux, suivant les cas, de 100,000 à 15,000 fr., bien qu'il offrît aux curés des appointements qui faisaient passer la plupart d'entre eux de la pauvreté à l'aisance, bien qu'il arrivât à un budget du culte dépassant 130 millions, le clergé se cramponna désespérément à la dotation territoriale, qui avait fait jusqu'alors sa force et son indépendance. Les abbés Gouttes et Royer parlèrent, il est vrai, en faveur du projet ; mais l'abbé Grégoire le combattit ; l'évêque de Clermont quitta la salle des séances ; l'évêque de Nancy protesta contre ce qu'il appelait « l'invasion du patrimoine des pauvres et de l'Eglise » et il fit cette déclaration solennelle : « Nous ne pouvons participer, adhérer ni consentir en aucune manière aux décrets qui consacreraient les articles soumis à votre discussion. » Cazalès se fit rappeler à l'ordre en accusant l'Assemblée de se déshonorer à la face de l'Europe et en traitant la France de « nation jadis loyale ». L'archevêque d'Aix, plus habile, offrit un emprunt de 400 millions hypothéqués sur les biens du clergé. Thouret répondit : « On offre au nom d'un corps qui n'existe plus » et l'Assemblée passa outre. Elle adopta les quatre articles qu'on lui avait proposés. Le premier remettait l'administration des biens ecclésiastiques aux mains des directoires de départements et de districts. Le second décidait qu'à partir du 1er janv. 1790 les prêtres recevraient un traitement en argent. Le troisième disait que les dîmes cesseraient d'être perçues à partir du 1er janv. 1791. Le dernier ordonnait l'inscription au budget de chaque année d'une somme suffisante pour fournir aux frais du culte, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres et aux pensions des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers. Au cours de la discussion, le chartreux Dom Gerle avait innocemment proposé de déclarer le catholicisme religion de l'Etat. La proposition avait été écartée, non sans peine. On accorda toutefois un semblant de satisfaction au clergé en ajoutant au dernier article les mots suivants qui furent votés par acclamation : « Pour fournir aux frais du culte de la religion catholique apostolique et romaine. »

On a soutenu plus d'une fois que le vote de la Constitution civile du clergé fut la cause déterminante de la guerre religieuse qui fut un des plus gros obstacles de la Révolution. La vérité est que cette guerre commença auparavant, dès que le clergé fut sérieusement atteint dans ses intérêts temporels. Le décret dont nous venons de parler était rendu le 14 avr. Du 16 au 22, l'Assemblée

attribuait « cours de monnaie entre toutes personnes, dans toute l'étendue du royaume » aux 400 millions d'assignats décrétés en déc. Or en même temps éclataient les résistances. Dès le 18 avr., c'était à Toulouse un appel à l'insurrection lancé du haut de la chaire. Des pétitions, rédigées sur le même modèle, arrivaient d'Uzès, de Nîmes, d'Alais pour réclamer contre la suppression des couvents et chapitres. A Nîmes, le vieux fanatisme se réveillait, et sous prétexte que des protestants menaient la campagne contre l'Eglise catholique, que les biens des confessions luthérienne et helvétique avaient été exceptés du décret de vente, les catholiques attaquaient les réformés et le sang coulait dans les rues. A Montauban, le 10 mai, comme les magistrats municipaux veulent faire, suivant la loi, l'inventaire du mobilier d'un couvent de Cordeliers, six cents femmes armées de piques et d'épées s'y opposent par la force et suscitent une émeute : les gardes nationaux patriotes sont assaillis, tués, traînés à la cathédrale pour y faire amende honorable. Bordeaux, Toulouse marchent contre Montauban. La guerre est déchaînée entre les villes comme entre les sectes religieuses. Les esprits sont partagés dans toutes les provinces. Le 13 juil. l'Assemblée reçoit une adresse du clergé de Saint-Lô qui la félicite d'avoir repris les biens ecclésiastiques. Le 17, elle en reçoit une autre signée par cent curés de Bretagne qui protestent contre ce même acte. Toutefois, elle ne s'arrête pas dans la voie où elle est entrée. Le 20 juil. elle adopte la Constitution civile du clergé : mesure grave, à coup sûr maladroite, qui va permettre aux prêtres de masquer la question d'intérêt derrière une question de principe, qui apparaît comme un empiètement du pouvoir civil sur le pouvoir spirituel, qui, en imposant le serment civique, s'attaque aux consciences, provoque des protestations bruyantes et transforme les curés et les évêques réfractaires en martyrs de leurs convictions religieuses. A partir de ce moment il y a rupture complète entre l'Eglise et la Révolution, et de là des difficultés croissantes jusqu'au moment où l'Eglise et l'Etat se sépareront. En dépit de tout, la Constituante continua son œuvre avec une persévérance indomptable. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'énumérer les principaux décrets qu'elle rend jusqu'à la fin de son existence au sujet des biens ecclésiastiques. En nov. 1790, elle restreint les exceptions qu'elle avait consenties pour certaines catégories d'immeubles. En décembre elle ordonne la vente des biens des hôpitaux qui ne reçoivent plus de pauvres. En mars 1791, elle autorise l'aliénation au delà des 400 millions primitivement décrétés. Elle ordonne de porter l'argenterie des églises à l'hôtel des Monnaies. En mai, elle décide que les églises, sacristies, parvis, tours, clochers, cimetières seront mis en adjudication. En août, les séminaires, les collèges, les biens des congrégations séculières ont le même sort. L'émission des assignats est poussée jusqu'à 1800 millions. Enfin pour empêcher, autant que possible, tout retour en arrière, l'Assemblée insère dans la Constitution de 1791 les articles suivants : « Les biens destinés aux dépenses du culte et à tous services d'utilité publique *appartiennent à la nation et sont, dans tous les temps, à sa disposition.* — La Constitution garantit les aliénations qui ont été ou qui seront faites suivant les formes établies par la loi. » — Enfin, pour remplir les charges transférées du clergé à la nation, elle ajoute ceci : « Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer. »

Revenons sur nos pas pour suivre l'application difficile des décrets de l'Assemblée. C'est du 14 au 17 mai 1790 que fut réglé le mode de vente des biens ecclésiastiques. Mais, comme l'opération était fort compliquée, il fallut plusieurs fois compléter la loi par des instructions explicatives (en particulier aux mois de mai, de juin, d'oct. 1790 et de juil. 1791). Le but de l'Assemblée était double : *financier*, *politique*. Elle voulait d'une part alimenter le trésor public ; elle voulait d'autre part assurer la durée des réformes votées par elle en décidant une foule de citoyens à engager leur fortune, leur vie, la destinée de leur famille par l'achat de ces biens d'origine révolutionnaire. Elle facilita donc de tout son pouvoir la vente et la division de ces immenses domaines. Il fallait d'abord les estimer. On distingua quatre classes de biens. Les premiers consistant en fermes, terres, fonds ruraux, furent estimés à vingt-deux fois leur revenu. Les seconds, comprenant les rentes et prestations en nature, furent évalués à vingt fois leur produit annuel. Les troisièmes, composés des rentes et prestations en argent, furent considérés comme valant quinze fois ce qu'ils rapportaient. Pour les autres biens, non compris dans les classes précédentes, ils devaient être estimés à part. Les bois étaient provisoirement exceptés de la vente. Pour base de l'estimation on prenait les baux existant : à défaut de cette base ou en cas de conflit, deux experts, payés pour cet office et désignés l'un par l'acquéreur, l'autre par l'Etat, fixaient la mise à prix. Les municipalités étaient invitées à demander directement au Comité d'aliénation les biens qui étaient à leur convenance. Elles devaient, à cet effet, rédiger une soumission dont le modèle fut dressé par l'Assemblée et se trouve annexé au compte rendu de la séance du 29 juin 1790. Les soumissions devaient être au moins égales au prix de l'estimation. S'il y avait compétition entre deux municipalités, la préférence était accordée à celle sur le territoire duquel se trouvait le lot disputé. Mais, comme on tenait à ce que le sol et les bâtiments pussent passer le plus vite possible entre les mains des particuliers, les municipalités ne pouvaient se substituer aux individus pour les objets déjà demandés par ceux-ci ; elles étaient obligées de revendre, dès qu'on leur faisait une offre égale au prix de l'estimation ; de plus elles se chargeaient de faire connaître aux intéressés ce qui était à louer ou à vendre. Le 15 de chaque mois des affiches officielles en donnaient la liste dans chaque district ; les offres étaient annoncées par la même voie ; il y avait une seconde publication quinze jours après la première ; l'adjudication définitive avait lieu sur enchères un mois plus tard au chef-lieu du district. Quant au paiement, le mode en varia plusieurs fois. Il devait se faire d'abord au moyen de quinze obligations souscrites par les villes et payables année par année. Les particuliers devaient payer une partie de la somme totale dans les deux premiers mois de l'adjudication ; les autres paiements s'échelonnaient sur plusieurs années. Lorsque les sommes dues n'étaient pas acquittées dans le délai voulu, le bien acheté était revendu sur folle enchère. Du reste, afin de rendre les acquisitions plus nombreuses et plus aisées, les délais furent prolongés à plusieurs reprises. Pour la même raison les domaines ainsi acquis furent francs de toute rente, prestation, hypothèque, et même de tout droit de mutation en cas de revente. Aucun droit d'enregistrement n'était perçu, sauf celui de contrôle fixé à 15 sols.

L'Assemblée comprenait qu'il y allait du salut de la Révolution à accélérer la circulation des biens ecclésiastiques. De là le mot attribué à Mirabeau. On lui disait : « Vous ne les vendrez pas. — Eh bien, nous les donnerons, aurait-il répliqué. » — Il faut avouer que le succès pouvait paraître fort aléatoire. Municipalités, directoires de départements et de districts étaient des pouvoirs nouveaux, créés d'hier et à peine installés. Et que de mauvaises volontés ! Que de ruses à déjouer, soit de la part des anciens possesseurs, soit de la part des acquéreurs trop cupides ! Ici ce sont les prébendiers de Strasbourg qui font circuler dans les campagnes un avis aux paysans destiné à les effrayer. « On vous conseille, leur disait-on, de n'acheter aucun des biens appartenant au grand chapitre de Strasbourg et de continuer à lui payer comme au seul et véritable propriétaire, les droits, cens et canons portés par votre bail. » (Lettre de district, lue à l'Assem-

blée 15 oct. 1790). Ailleurs ce sont les notaires qui refusent de communiquer aux intéressés les baux dont ils ont besoin pour la mise à prix : on est obligé de prononcer une amende spéciale pour ce délit non prévu. En maint endroit les administrateurs provisoires, gagnés par le clergé, refusent d'affermer ou de vendre les biens dont ils ont la garde : il faut les menacer de les condamner à dix ans de fers. Souvent des moines, restés par intérim en possession de leurs anciens domaines, font disparaître des titres, des objets précieux : les religieux de Cluny furent déclarés déchus de leurs droits de régie pour un méfait de ce genre (19-23 oct. 1790). Plus souvent encore on élude la loi : c'est un homme de paille qui achète, après une estimation ridiculement basse, un domaine qu'il a promis de rendre plus tard aux anciens possesseurs ; ou bien ce sont des cris, des menaces, des violences qui troublent la liberté des enchères. Il y a aussi des spéculateurs qui veulent profiter de la bonne aubaine : par exemple un homme insolvable achète un lot, s'empresse de le diviser, de le céder à d'autres qui l'ont soudoyé d'avance pour jouer ce rôle ; et la nation n'ayant de recours que contre le premier acquéreur se trouve frustrée du bénéfice de la vente qui va grossir ou former des fortunes malhonnêtes (Voir séance du 3 juil. 1791). Que d'autres difficultés de détail à résoudre ! Qu'adviendra-t-il des baux conclus avant la vente ? Comment seront récoltés ou partagés les fruits ? Faudra-t-il jeter sur le pavé les titulaires à qui une maison a été assurée leur vie durant ? A chaque instant l'Assemblée est obligée de prendre quelque arrêté qui essaie de trancher ces questions. Ce qui se passe alors à Paris peut donner une idée de l'importance et de la complication de l'œuvre qui s'accomplit. La municipalité s'y est divisée en quatre bureaux chargés de renseigner le public, de classer les demandes, de faire tout le travail préparatoire. Pour mieux mettre les choses à la portée des intéressés, elle publie à partir du 1er oct. 1790, le mercredi et le samedi de chaque semaine, un *Journal de la vente des biens nationaux*. C'est une sorte de bulletin officiel où les acheteurs trouvent tout ce qu'ils ont besoin de savoir. Et cette feuille n'est pas la seule de son espèce. On peut en voir une autre, entreprise privée celle-là, qui paraît trois fois par semaine et qui porte ce titre : *Journal des domaines nationaux et particuliers à vendre dans toute l'étendue de la France* (1790, in-8). Feuilletez ce recueil trop peu utilisé jusqu'ici par les historiens : vous verrez dans le second numéro qu'il y a dans le district de Melun trente-six domaines mis en vente, dont le revenu forme un total de 55,542 livres ; le nº XII vous apprendra qu'en déc. 1790, dans le seul district de Gonesse, il se trouve à vendre des biens ecclésiastiques appartenant presque tous à des maisons religieuses du dép. de la Seine et estimés à 744,430 livres.

En présence d'un aussi riche butin, les convoitises devaient s'allumer ; les hésitations ne pouvaient durer ; la tentation était trop forte. Le mouvement se trouva bientôt lancé. Les uns achetèrent par principe ; c'était une façon d'affirmer leur foi dans la Révolution ; il est constant que le développement des sociétés jacobines et la vente des biens nationaux suivirent une marche parallèle. Les autres achetèrent par intérêt ; c'était une si belle occasion de devenir propriétaire ou d'arrondir sa fortune. A la fin de juin 1790, M. de La Rochefoucauld, dans son rapport, constate que les soumissions de municipalités parvenues au comité d'aliénation dépassent 400 millions et qu'il y a en outre d'importantes demandes faites par des particuliers. Les grandes villes donnent le branle. Paris dès le 6 août achète neuf lots situés dans son enceinte et estimés à 1.849 303 livres 17 sols. Orléans en novembre suit l'exemple. En déc. 1790, ou en janv. 1791, la plupart des départements s'engagent dans la même voie et le mouvement va s'accélérant jusqu'aux derniers jours de la Constituante. Plus d'un milliard est aliéné à la fin d'août 1791. C'est en quelques mois le tiers environ du total que les ventes atteindront au bout de la Révolution. Qu'on mesure d'après cela l'immense circulation des capitaux durant cette année-là et la masse d'hommes qui avaient rompu solennellement avec l'ancien régime !

La Constituante, au moment de se séparer, avait remis au commissaire du roi, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, la surveillance des opérations nécessitées par le morcellement des biens de main morte. Mais, la Législative s'en occupa directement. 900 millions d'assignats sont encore émis et il faut en conséquence faire circuler les arpents de terre que ces assignats représentent. C'est surtout après l'arrestation du roi à Varennes, à la veille de l'invasion, que l'Assemblée cherche à se créer de nouvelles ressources. En juil. 92, mise en vente des palais épiscopaux rendus libres par la réduction du nombre des évêques ; en août, des séminaires, de toutes les maisons religieuses, des immeubles appartenant aux fabriques d'églises et à toutes les congrégations séculières. L'inventaire des objets destinés au service des autels est dressé, et le soin de pourvoir aux dépenses du culte est laissé à chaque paroisse (4 sept.), comme l'administration des hôpitaux était déjà remise à chaque commune. Plusieurs couvents, en particulier ceux du dép. de la Seine, sont convertis en hospices. Les décrets avaient épargné jusqu'alors les propriétés de l'ordre de Malte, ainsi que celles des abbayes et communautés étrangères : elles sont à leur tour mises sous séquestre. En même temps, on veut s'assurer que les nouveaux possesseurs ne sont pas des ennemis de l'ordre nouveau, et l'on annule tous les baux passés au profit des émigrés et des prêtres déportés. Quoique la guerre soit alors déchaînée au dedans comme au dehors, on ne voit pas que les capitaux soient épouvantés. Ainsi, le vendredi 10 août, le jour même où la royauté s'écroule dans Paris insurgé, a lieu cette vente significative : La maison des chartreux, sise rue d'Enfer, comprenant une église, divers bâtiments, des cours et des jardins, est, sur la mise à prix de 1,063,300 livres, adjugée au sieur Hubert, bourgeois de Paris, domicilié rue Saint-Honoré, moyennant la somme de 3,600,000 livres *(Journal de la vente des biens nationaux)*.

Sous la Convention, l'argent ne montre plus cette belle confiance. C'est qu'aussi la situation de la France est devenue critique. Pour repousser l'invasion, pour étouffer la Vendée, on multiplie les assignats ; on en fabrique plus de 7 milliards. Le numéraire est devenu rare ; il se cache. Les acheteurs n'osent plus s'aventurer. Combien de gens doutent du salut de la patrie et du succès de la Révolution ! Aussi les biens nationaux, grossis des biens des émigrés, ne se vendent plus avec le même entrain. Dans la confusion universelle les abus augmentent en même temps que l'ardeur se ralentit. C'est le moment où l'agiotage va tourner au profit de quelques-uns ce qui avait été entrepris dans l'intérêt de la nation. La Convention ne néglige pourtant rien pour activer l'aliénation commencée. Pressée par le besoin, elle mettra la main sur les biens des collèges et des hôpitaux ; elle n'a donc garde, à plus forte raison, d'épargner ce qui reste des biens ecclésiastiques. Comme elle supprime le budget des cultes, elle supprime aussi les fabriques des églises ; et même au mois de nov. 93, sur l'initiative de la Commune de Paris, les églises sont fermées à leur tour ; les presbytères des communes qui renoncent au culte sont transformés en écoles ou en établissements de charité ; l'archevêché de Paris deviendra ainsi un hospice. C'est pendant ce temps-là un défilé perpétuel devant l'Assemblée de chapes, de vases sacrés, de châsses qu'on lui apporte comme autant de dépouilles bonnes à battre monnaie. Dans ce paroxysme de la fièvre révolutionnaire, on retrouve des efforts méritoires pour organiser en services publics l'assistance des pauvres et l'éducation des enfants : mais ne cherchez pas dans les ventes, dans la comptabilité, dans les adjudications une régularité que tout rend impossible. Les lois et

décrets du temps montrent bien l'embarras et l'impuissance de la Convention à mettre de l'ordre dans le chaos financier. Pour la vente des biens nationaux, ce sont sans cesse de nouveaux procédés qui sont essayés. Le 29 germinal an III, on recourt à la loterie pour se défaire des maisons et des bâtiments. Le 12 prairial on décide que l'adjudication se fera sans enchères; puis le décret est rapporté et les enchères sont rétablies. Mêmes tâtonnements pour les modes de paiement : les fermiers des biens qui produisent du blé ou du foin ont le droit de s'acquitter en nature; quant aux acquéreurs, les conditions varient sans cesse et la loi du 6 ventôse an III offre des primes à ceux qui devanceront les termes fixés. On s'efforce de recruter des acheteurs dans les rangs mêmes des armées, et les soldats sont autorisés à acquérir par procuration jusqu'au montant du brevet de récompense, qui doit leur être accordé après leur service d'après le nombre de leurs campagnes.

Malgré tous ces efforts ce sont des difficultés sans cesse renaissantes. Tel département est en révolte ouverte; les patriotes sont en prison ou en fuite; aussitôt les administrateurs, sous prétexte que les biens achetés ne sont pas payés, les font revendre sur folle enchère. Il faut alors que la Convention déclare traîtres à la patrie ceux qui achèteraient dans ces conditions, annule les ventes de cette espèce et porte la peine de mort contre ceux qui les font faire. En d'autres endroits, les enchères sont troublées, les acquéreurs sont menacés ou maltraités; il faut punir les auteurs de ces violences, punir même les juges qui les protègent (20 thermidor an III). Ou bien encore c'est l'ennemi qui campe sur tel point du territoire, et l'on profite de sa présence pour opérer des reventes au profit de ses alliés de l'intérieur. La Convention défend de revendre en pareille circonstance; elle ordonne au contraire de revendre immédiatement tout bien national dont l'acquéreur a passé à l'étranger. Si elle doit aussi se débattre contre les adversaires de la Révolution, elle n'a pas moins à se défier de ses amis ou soi-disant tels. Point ou presque point de contrôle pour les administrations des départements; les sociétés jacobines fournissent à la fois les fonctionnaires et ceux qui sont chargés de les surveiller. De là des dilapidations, des abus graves dont la nation pâtit. La Convention a beau sévir (an II) contre toute malversation dans la garde, la régie et la vente des domaines nationaux. Elle a beau réclamer des procès-verbaux en règle pour l'estimation et l'adjudication de ces biens. Elle ne peut atteindre tous les coupables. De temps en temps un scandale retentissant rappelle qu'elle n'a point les yeux fermés. Ainsi le président du district de Laon, qui s'est approprié à vil prix un lot superbe en avançant d'un jour la date fixée pour les enchères, est puni avec une juste sévérité. Ainsi Jourdan, qui dans le comtat d'Avignon, organise le premier une *bande noire*, une société de spéculateurs où fraternisent des patriotes, des royalistes, des agents d'émigrés et un représentant du peuple, est guillotiné. Mais que d'affaires véreuses échappent à l'atteinte des lois! Que d'objets taxés au-dessous de leur valeur par les experts et achetés par leurs amis ou par eux-mêmes! Des livres se vendent dépareillés, le tube d'un télescope s'adjuge séparé de son objectif; mais les acquéreurs sauront bien s'associer pour réunir ce qu'ils ont acheté séparément! On peut citer telle maison religieuse, telle église vendues à si bon marché que les grilles et le plomb de la toiture suffisent à en couvrir l'achat. Combien de chapes, de burettes, de calices furent détournés ou cédés pour presque rien! Il est impossible de donner des chiffres; mais il est certain qu'en province surtout, loin des yeux de la Convention, l'Etat subit du fait de tant d'aliénations hâtives une perte fort considérable.

Quand on arrive au Directoire, on voit commencer en toutes choses la réaction contre les pratiques de la Révolution. Mais c'est une réaction encore hésitante, interrompue par de brusques retours aux procédés des années précédentes, déterminée d'ailleurs à ne pas toucher à beaucoup des changements opérés. Il ne faut donc pas s'étonner si le Directoire tâtonne et se contredit dans la question des biens nationaux. Une des premières mesures qui marquent son avènement est la suspension des ventes (30 brumaire, an IV). Mais les circonstances sont plus fortes que les désirs de ceux qui voudraient ménager les dernières ressources de l'Etat. La crise financière est alors à l'état aigu et permanent. Le cours des assignats, multipliés à l'excès, compromis par la contrefaçon étrangère, est descendu en ventôse an IV à 0,29 %. Les finances vivent d'expédients, d'emprunts forcés et progressifs sur les riches : le numéraire est devenu une rareté. Il faut bon gré mal gré revenir aux errements de la veille. Une partie très importante des biens nationaux avait été sagement réservée par la Constituante et respectée par les Assemblées suivantes; je veux dire les forêts. Sous la pression de la nécessité, on se décide à les aliéner (28 frimaire an IV) et l'on autorise la vente de tous les biens au-dessous de trois cents arpents. Puis c'est une nouvelle ressource qui semble bonne à utiliser : on adjuge à la nation les biens d'Eglise situés sur le territoire des départements réunis et on les met en vente à leur tour (4 pluviôse an IV). On essaie en même temps de remplacer les assignats discrédités par des *mandats* territoriaux qui auront le même sort au bout de quelques mois. A cet effort peu heureux en répondent d'autres pour obtenir un peu de lumière et d'ordre dans l'aliénation de la fortune publique. Il se trouvait des quantités de gens qui acquéraient des biens à tout hasard sans pouvoir les payer : on sait l'aventure de cette association des perruquiers de Saint-Quentin qui avaient acheté un domaine 300,000 livres et qui furent obligés de le revendre 150,000. Le Directoire voudrait empêcher des opérations de ce genre. Il voudrait empêcher les dégradations que des acquéreurs trop pressés commettent sur des objets non encore payés. Il interdit toute coupe de bois, toute pêche d'étang, toute démolition de bâtiment, tant que le paiement définitif n'a pas été effectué (13 thermidor an IV). Il exige avant adjudication que l'acheteur consigne un quart du prix total. Il prononce la déchéance contre tous les soumissionnaires qui n'auront pas versé le second quart dans les dix jours qui suivent la soumission : seulement l'argent est si rare qu'il les relèvera de cette déchéance l'année suivante. Il se fait encore présenter (le 16 vendémiaire an V) un tableau des biens soumissionnés. Une proposition est faite (le 29 nivôse an VI) de suspendre les ventes. Mais elle est rejetée, et si elle est adoptée un peu plus tard, elle est presque aussitôt rapportée et le 26 vendémiaire an VII on ordonne encore l'aliénation de 127 millions de biens nationaux. Afin de la rendre plus fructueuse pour le Trésor public, on met un droit de 2 % sur les ventes et l'on en laisse les frais à la charge des acquéreurs. On voit par là que l'intérêt financier prime désormais l'intérêt politique et qu'on ne trouve plus aucun avantage sérieux à appauvrir l'État au profit des particuliers. On ne craint plus que le clergé se reconstitue en ordre privilégié. La République ne salarie aucun culte; et même aucune taxe, aucune dotation ne peuvent être établies pour en acquitter les frais (7 vendémiaire an IV). Par cela même la guerre contre le clergé cesse d'être poussée avec âpreté. Les églises sont bientôt rouvertes presque partout et les presbytères, à la vente desquels il a été sursis, sont prêts à retourner dans la main des prêtres. Une autre partie des biens ecclésiastiques, la plus intéressante à coup sûr, celle qui était destinée au soulagement des malades, échappe aussi à la dispersion. Il s'agit des biens des hospices qui sont devenus des établissements laïques et à qui l'on tâche de reconstituer une fortune. Malgré ces exceptions, ces restrictions intermittentes, la vente et la revente des biens nationaux sont encore fort actives durant cette période. Mais elles n'ont plus le même caractère qu'au début de la Révolution. La terre n'est plus convoitée et saisie par des hommes qui veulent la

travailler; elle est considérée comme un signe de richesse plus encore que comme une richesse même; mobilisée par les assignats et les mandats, elle est objet de jeu, d'agiotage; les titres de propriété, transformés en valeurs de Bourse, passent d'une main à l'autre avec une rapidité extrême. C'est l'âge d'or de la spéculation. On ne songe plus à invoquer le bien de la patrie : royalistes aussi bien que patriotes n'aspirent cyniquement qu'à s'enrichir, et laquais devenus millionnaires, *ci-devant* occupés à refaire leur ancienne opulence, intrigants de toute espèce, trafiquent à qui mieux mieux de cette richesse flottante qui ne parvient pas à se fixer.

Bien des débats avaient lieu sur la validité des ventes opérées pendant la Révolution : les anciens et les nouveaux possesseurs se trouvaient en présence et se contestaient mutuellement leurs droits. C'est alors que par une conséquence inattendue et cependant bien naturelle survint un troisième adversaire qui allait réconcilier ces intérêts ennemis. Le socialisme fait son apparition. Babœuf, frappé de voir que les privilèges se sont reconstitués sous une autre forme, que l'énorme dépouille de l'Eglise n'a profité qu'à quelques-uns, se demande si les biens laïques sont plus légitimes et plus inviolables que les biens ecclésiastiques; il conclut, lui aussi, comme les hommes de la Constituante, que la véritable propriété appartient à la nation; il propose à l'Etat de s'emparer du sol et de le distribuer, non plus à ceux qui le possèdent de nom, mais à ceux qui le cultivent et le fécondent. Michelet, ce voyant de l'histoire, Louis Blanc, l'historien socialiste, ont tous deux indiqué nettement par quelle filiation d'idées ces esprits logiques furent amenés à étendre la conception de biens nationaux jusqu'à vouloir *nationaliser* toutes les propriétés. Babœuf mourait bientôt, victime de la terreur que ses théories inspirèrent à la masse des propriétaires; mais Saint-Simon et Fourier, ses contemporains, n'allaient pas tarder à les reprendre et à les vulgariser en les modifiant.

La question des biens nationaux, qui conduisait à des résultats si graves, n'allait pas être non plus étrangère à la grandeur polititique de Napoléon Bonaparte. Soucieux de rallier à sa personne tous les intérêts, il prend à tâche de rassurer les nouveaux possesseurs, tout en rendant à l'Eglise quelques débris de sa puissance et de sa fortune. D'un côté, il garantit l'inviolabilité des ventes opérées suivant les formes légales. Il décide que les acquéreurs ne peuvent être dépossédés, même en cas de réclamation fondée de la part d'un tiers. Ce sera au Trésor public à indemniser en cette occurrence les ayants droit (22 frimaire an VIII, Constit., art. 94). Plus tard encore (pluviôse an IX, prairial an XII), des peines sont prononcées contre quiconque maltraite ou menace ceux qui ont acheté des biens nationaux. Mais aussi, dès le début du Consulat, on propose de suspendre les ventes; et s'il y a encore une aliénation de 120 millions ordonnée le 30 ventôse an IX, il est sursis à ce moyen révolutionnaire dès le mois de floréal de la même année. On ne cherche plus à offrir des facilités aux acquéreurs; tout au contraire on déclare définitivement déchus ceux qui n'ont pas payé dans les délais réglementaires. Le premier consul se ménage dans l'Eglise l'appui d'une force dont il sent tout le prix. Déjà, lors de sa première campagne d'Italie, Bonaparte a empêché la vente des biens ecclésiastiques en ce pays. Il veut maintenant faire du clergé une sorte de « gendarmerie sacrée », travaillant pour lui contre les idées de liberté. « Vous verrez quel parti je saurai tirer des prêtres », dit-il à Bourrienne, et le voici qui fait célébrer un *Te Deum* à Milan, pour avoir chassé d'Italie « les hérétiques et les infidèles »; le voici qui fait aux curés de cette ville la déclaration suivante : « La France, instruite par ses malheurs, a enfin ouvert les yeux; elle a reconnu que la religion catholique était comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations... Je ne puis disconvenir que j'ai beaucoup contribué à cette belle œuvre. Je vous certifie qu'on a rouvert les églises en France, que la religion catholique y reprend son ancien éclat » (5 juin 1800). Il ne s'en tient pas aux vaines paroles et bientôt le Concordat (juil. 1801) établit un compromis entre l'ordre nouveau et l'ancien régime. L'Eglise catholique, en la personne de son chef, y renonce à toute revendication des biens qui lui ont été enlevés; son clergé reçoit en retour un traitement fixé par l'Etat et un casuel variant de paroisse à paroisse. On lui rend les églises, les presbytères et les jardins attenants qui n'ont pas été vendus; on restitue aux fabriques leurs immeubles non aliénés et celles de leurs rentes dont le transfert n'a pas été opéré. On permettra bientôt aux départements et aux communes d'augmenter le salaire payé par l'Etat aux évêques et curés (8 avr. 1803). On donne aux fidèles la faculté de faire en faveur de l'Eglise des fondations, à condition qu'elles soient constituées en rentes. On laisse aux prêtres le droit, qui leur a été concédé par la Révolution, de succéder et de recevoir des legs. Ce n'est point assez pour que le clergé redevienne un ordre privilégié et une puissance terrienne; c'est assez pour qu'il dispose encore d'un capital et d'une influence considérables. Quant aux biens nationaux qui restent aux mains de l'Etat, une partie est attribuée aux hôpitaux (4 janv. 1803); le produit des autres entre dans les ressources régulières du budget. Un conseiller d'Etat est chargé de leur administration, et la loi du 10 floréal an X règle les conditions auxquelles on peut désormais les vendre ou les affermer. La question n'était pas encore tout à fait résolue. Elle inspira de nouvelles inquiétudes au commencement de la Restauration et il fallut que la loi du 5 déc. 1814 consacrât une fois de plus la vente des biens saisis par les gouvernements révolutionnaires. Il s'agissait, il est vrai, surtout de ceux qui avaient appartenu aux émigrés. Ce fut seulement en 1825 que le milliard voté pour indemniser ceux-ci apaisa les réclamations et fit disparaître la distinction qu'on retrouve jusque-là dans tous les actes entre *biens patrimoniaux* et *biens nationaux*.

Et maintenant quels ont été les résultats de cette mainmise sur les biens ecclésiastiques? Ont-ils répondu aux espérances de ceux qui en furent les promoteurs? L'Assemblée Constituante, dans sa séance du 29 juin 1790, déclarait qu'elle comptait sur cette aliénation pour éteindre la dette publique, pour animer l'agriculture, le commerce et l'industrie, pour augmenter la richesse générale en offrant à beaucoup de citoyens la facilité de devenir propriétaires. Elle ne disait pas, mais nous pouvons l'ajouter, qu'elle y comptait aussi pour soumettre l'Eglise à l'Etat, suivant les idées du XVIIIe siècle, et pour empêcher le clergé de former un corps indépendant.

Le déficit a-t-il été comblé? Il est trop évident que non. La banqueroute partielle n'a pas pu être évitée. Mais il n'en est pas moins vrai que la Révolution a vécu des ressources qu'elle a trouvées là. Les biens nationaux ont été, pour ainsi dire, sa dot; dot qui fut vite dévorée, en partie gaspillée, mais qui lui permit d'accomplir son œuvre et de creuser entre la France nouvelle et l'ancien régime un abîme qu'aucune réaction n'a pu combler.

La vie économique de la nation fut-elle activée par la transformation des biens de mainmorte en propriétés privées? Il est certain que, la crise une fois passée, la production de la France a grandi démesurément et il est bien difficile de croire que la division du sol entre les particuliers, la possession directe de la terre par ceux qui la travaillent n'aient pas contribué à ce développement de la richesse nationale. Du reste, il est à souhaiter, aujourd'hui que l'histoire de la Révolution entre dans la période scientifique, qu'une description détaillée d'une région ou d'une généralité en 1789, mise en regard avec l'état actuel du même territoire, permette de savoir et d'apprécier d'un coup d'œil les changements survenus depuis lors. Un appel officiel a été adressé aux *Sociétés savantes* de France pour les inviter à faire ce travail. Les publications

qu'il suscitera sans doute fourniront les documents qui nous manquent encore pour déterminer d'une façon précise ce qu'il est advenu des biens du clergé dans tel ou tel département. Enfin quelle a été pour le clergé lui-même et pour ses rapports avec l'Etat la conséquence de sa dépossession? Il y a gagné en dignité, en valeur morale; le scandaleux contraste de la misère des curés et du luxe des prélats a disparu; mais aussi, resté salarié, cessant d'être un corps propriétaire, il a perdu en force et en indépendance; il est plus qu'autrefois dans la main du pape et du gouvernement; le gallicanisme a été frappé à mort par la Révolution. Quant aux trois services qu'alimentaient les biens ecclésiastiques, *culte*, *entretien des ministres* et *soulagement des pauvres*, ils sont devenus des services publics que l'Etat a revendiqués pour lui, mais en sécularisant de plus en plus le dernier, et c'est une question à l'ordre du jour de savoir si les deux premiers ne doivent pas être supprimés dans un avenir prochain et remplacés par la libre initiative des individus. G. Renard.

4. Biens nationaux pendant la Révolution. — 1° Biens des émigrés et des condamnés. — En présence de l'attitude des émigrés, de leurs rassemblements armés à la frontière, l'Assemblée législative dut prendre des mesures de rigueur (V. Emigré). Un premier décret des 9-12 fév. 1792, « considérant qu'il est instant d'assurer à la nation l'indemnité qui lui est due pour les frais extraordinaires occasionnés par la conduite des émigrés et de prendre les mesures nécessaires pour leur ôter les moyens de nuire à la patrie » met les biens des émigrés sous la main de la nation et la surveillance des corps administratifs. La confiscation et la vente de ces biens sont décrétées le 27 juil. 1792, et, sans parler des dispositions de détail, ces mesures sont confirmées sous la Convention, notamment par les décrets des 28 mars 1793, 25 brumaire an III. La confiscation s'étendit aux biens des condamnés à mort par le tribunal criminel extraordinaire (décis. 10-12 mars 1793); des « fabricateurs » de faux assignats (1er brumaire an II), des prêtres déportés ou reclus (28 ventôse an II). Les décrets des 14 floréal et 21 prairial an III décidèrent que les biens non vendus des condamnés pour crimes contre-révolutionnaires seraient restitués à leurs héritiers; pour les biens aliénés, il fut attribué une indemnité en bons au porteur admis en paiement de biens d'émigrés. Un décret du 22 fructidor an III abolit les confiscations prononcées contre les prêtres déportés ou reclus. Jusqu'en l'an VIII, le séquestre fut rigoureusement maintenu sur les biens d'émigrés. Le sénatus-consulte du 6 floréal an X, qui accorda amnistie à tous les prévenus d'émigration sous la condition de rentrer en France avant le 1er vendémiaire an XI, leur interdit d'attaquer tous les actes passés par l'Etat relativement à leurs biens avant l'amnistie; les biens non aliénés étaient rendus sans restitution de forêts, mais à l'exception des bois et forêts déclarés inaliénables par la loi du 2 nivôse an IV, des immeubles affectés à un service public, des droits sur les grands canaux de navigation. Sous la première Restauration, tous les biens séquestrés ou confisqués pour cause d'émigration qui faisaient encore partie du domaine furent rendus à leurs anciens propriétaires ou à leurs héritiers par la loi du 5 déc. 1814, dont l'exécution, suspendue par les décrets des 13 et 26 mars 1815, reprit son cours après la rentrée des Bourbons (Sur la loi du 27 avr. 1825 accordant une indemnité d'un milliard, V. Emigré).

2° Biens des départements réunis. — Le décret du 9 vendémiaire an IV ayant réuni à la République les neuf départements formés dans l'ancienne Belgique, l'application des lois françaises à ce territoire augmenta la masse des biens nationaux. La partie de ces biens provenant des ci-devant bénéficiers, corps ecclésiastiques français, fut mise en vente aux termes de la loi du 4 pluviôse an IV, une autre loi du 17 fructidor an IV autorisa l'aliénation des biens dépendant des maisons religieuses et d'autres domaines nationaux jusqu'à concurrence de cent millions.

Le mode d'aliénation des biens nationaux, ainsi que les conditions de paiement du prix, ont subi de nombreuses variations dans la période comprise entre 1790 et l'an VIII. Un décret des 14-17 mai 1790 divisa les domaines nationaux à vendre en quatre classes: 1° biens ruraux; 2° rentes et prestations en nature; 3° rentes et prestations en argent; 4° toutes autres espèces de biens. L'estimation du revenu des trois premières classes se faisait d'après les baux à ferme existants; le capital était évalué, pour la 1re classe à vingt-deux fois, pour la 2e à vingt fois, pour la 3e à quinze fois le revenu. Quant aux prix des biens de la 4e classe, on le fixait d'après une estimation. Les ventes se faisaient par adjudication publique aux enchères devant le directoire du district de la situation des biens Aux termes du décret des 3-17 nov. 1790, le prix se divisait en dix dixièmes; deux devaient être payés dans le mois de l'adjudication et les huit autres dans un délai de quatre ans et demi pour les biens ruraux et de deux ans et dix mois pour les autres biens. Le paiement pouvait se faire en assignats ou en reconnaissances de liquidation des offices supprimés. Les ventes s'étant ralenties, un décret des 8-9 janv. 1793 accorda la faculté d'effectuer le paiement des biens nationaux aliénés dans le cours de 1793 en douze paiements à dater du 1er germinal an III, le quart du prix dut être payé dans le mois de l'adjudication et le surplus en six années par portions égales (décr. 6 ventôse an III). Les assignats perdant toute valeur, la loi du 30 brumaire an IV suspendit jusqu'au 1er prairial suivant la vente des biens nationaux. Un nouveau mode d'aliénation fut établi par la loi du 28 ventôse an IV qui créa les mandats territoriaux: l'adjudication aux enchères était supprimée pour les porteurs de mandats qui pouvaient se rendre acquéreurs en payant avec ces titres, moitié dans la première décade, moitié dans les trois mois, le prix d'estimation fixé à vingt-deux fois le revenu de 1790 pour les biens ruraux, à dix-huit fois ce revenu pour les maisons. Le 16 brumaire an V, les ventes aux enchères recommencent et ont lieu devant les administrations de département. Le prix est payable, un dixième en numéraire, moitié dans les dix jours et moitié dans les six mois; quatre dixièmes en obligations ou cédules, payables une chaque année dans les quatre suivantes, et produisant 5 % d'intérêt; le restant pouvant être « acquitté avec des ordonnances de ministres pour fournitures faites à la République, ou en bordereaux de liquidation de la dette publique ou de la dette des émigrés, ou en bons de réquisition, bons de loterie, ordonnances ou bons de restitution ou d'indemnité de pertes occasionnées par la guerre dans les départements frontières ou de l'Ouest, ou en inscriptions sur le Grand Livre de la dette perpétuelle, calculées sur le pied de vingt fois la rente ». Après la loi du tiers consolidé, la moitié de la mise à prix des domaines nationaux fut payée, soit en numéraire, soit en obligations ou en inscriptions du tiers consolidé, et le surplus en bons de remboursement ou autres parties de la dette publique de même nature (loi du 16 frimaire an VI). Une loi du 29 fructidor an VI décida qu'il serait sursis à l'aliénation des biens nationaux jusqu'au 1er nivôse an VIII; mais cette loi fut rapportée et la vente de 125 millions de ces biens ordonnée le 26 vendémiaire an VII; la mise à prix devait être de huit fois le revenu pour les biens ruraux et de six fois pour les maisons; le paiement s'effectuait en numéraire métallique dans un délai de dix-huit mois.

L'inviolabilité des ventes de biens nationaux présentait un tel intérêt au point de vue politique qu'elle a été consacrée par des textes constitutionnels (constitution de l'an III, art. 373 et de l'an VIII, art. 93; chartes de 1814, art. 24 et de 1830, art. 8), et ce principe a été poussé à ses dernières conséquences par les dispositions aux termes desquelles le droit du propriétaire d'un bien

compris par erreur dans une vente nationale s'est trouvé transformé en une simple action en indemnité contre l'Etat (Constitution de l'an III, art. 374, et de l'an VIII, art. 94). Les mêmes considérations politiques ont fait attribuer à l'autorité administrative le contentieux des ventes de biens nationaux. La Convention s'était d'abord réservé la solution des contestations en cette matière ; le pouvoir de statuer sur ces questions appartint ensuite aux directoires de district et de département, aux administrations centrales de département, et enfin aux conseils de préfecture (loi 28 pluviôse an VIII, art. 4-70).

L'estimation de la valeur des biens nationaux et les résultats des ventes n'ont jamais été établis officiellement. Johannot, dans un rapport présenté au nom des comités de salut public, de législation et de finances, à la séance de la Convention du 25 germinal an III, a déclaré que les biens servant de gage aux assignats avaient une valeur de dix-neuf milliards ; mais cette évaluation est notoirement exagérée. D'après le mémoire sur les finances présenté en sept. 91, par de Montesquiou, les rapports de Cambon des 3 avr. et 17 oct. 92, l'opinion de Clavière, M. Stourm, dans son livre sur *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution* (t. II, pp. 450 et s.) estime les biens de première origine, domaines de la couronne et du clergé, à trois milliards. Il évalue, d'après l'enquête faite par le gouvernement en 1825, les biens des émigrés et condamnés à deux milliards et demi. Quant aux biens des départements réunis, ils peuvent être estimés à deux milliards. L. PASQUIER.

BIBL.: I. PHILOSOPHIE.— PLATON, *République*, l. VII. — ARISTOTE, *Métaphysique*, l. XIII et les trois Ethiques. — CICÉRON, *De finibus*.— DESCARTES, *Lettre à Mersenne*, t. III, p. 302, éd. Garnier. — SECRÉTAN, *Philosophie de la liberté*; Paris, 1879, 2 vol. in-8.— KANT, *Métaphysique des mœurs, Critique de la raison pratique*, trad. Barni. — JANET, *la Morale* ; Paris, 1875, in-8. — SCHOPENHAUER, *le Monde comme volonté et représentation*, trad. Burdeau. — A. FOUILLÉE, *la Propriété sociale et la démocratie*; Paris, 1885, in-8.

II. DROIT. — MAYNZ, *Cours de droit romain*, t. I, p. 436 et suiv., 4e éd. — ARGOU, *Institution au droit français*, liv. 2e, ch. I à VII, t. I, p. 97 et suiv. de la 9e éd. — POTHIER, *Traité de la communauté*, nos 24 à 95. — PROUDHON, *Traité du domaine privé et de la distinction des biens*. — MALAPERT, *Essai sur la distinction des biens*; Paris, 1844, in-8. — VAUGEOIS, *De la distinction des biens*; Paris, 1861, in-8. — AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*, 4e éd., t. II, p 4 et suiv. — DEMANTE et COLMET DE SANTERRE, *Cours analytique du code Napoléon*, t. II, p. 355. — DEMOLOMBE, *Cours de code civil, Traité de la distinction des biens*, 2 vol. in-8. — LAURENT, *Principes du droit civil français*, t. V, p. 503.

DROIT ROMAIN. — 1° *Biens vacants*. — GAIUS, II, 150, 286. — ULPIEN, *Regulæ* XXVIII, 7-96, § 1. Digeste, *De Legatis*, I°, XXX. — Cod. Justin., *De bonis vacant*, X. 10. — Cod. Théodos, X, 8. — DIRKSEN, *Manuale latinitatis*; v° *Vacans*; Berlin, 1837, in-4 ; — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° *Bona vacantia*; Paris, in-4. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886, t. I, n° 472, 2 vol. in-8, 4e éd. — MAINZ, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1877, t. III, § 412, t. I, pp. 260-261, 3 vol. in-8., 4e éd. — MERLIN, *Répertoire de jurisprudence*, v° *Biens*, § 9. — DALLOZ, *Répertoire alphabétique*, v° *Biens*, n° 261. — AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*; Paris, 1869, t. II, § 170 et note 7, § 168 et note 7, 8 vol. in-8, 4e éd. — DEMOOMBE, *Traité de la distinction des biens*; Paris, 1861, t. I, n° 458, 2 vol. in-8; *Traité des successions*; Paris, 1862, t. I, n° 17 ter, 18, 5 vol. in-8.

2° *Biens caducs*. — DIRKSEN, *Manuale latinitatis*; v° *Caducus*; Berlin, 1837, in-4. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886, t. I, n° 372 et suiv. 414, 2 vol. in-8., 4e éd. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, vis *Bona caduca* et *Caducariæ leges*; Paris, in-4. — MACHELARD, *Dissertation sur l'accroissement*; Paris, 1858, in-8. — MAINZ, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1876-1877, t. I, pp. 260, 278, 279, t. III, § 404, pp. 453, 454, § 443, pp. 682, 683, 3 vol. in-8, 4e éd. — RIVIER, *Traité des successions en droit romain*; Bruxelles, 1878, pp. 521 et suiv. in-8.

3° *Biens des condamnés*. — Digeste, *De bonis damnatorum*, XLVIII, 20. — Code Just., *De bonis proscriptorum*. IX, 49. — Code Théod., *De bonis proscriptorum*, IX, 42; Novelle 134, ch. XIII. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886, t. I, nos 486, 487, 2 vol. in-8, 4e éd. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; vis *Bona damnatorum* et *Confiscatio*; Paris in-4.

4° *Biens adventices*. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, t. I, nos 297 et suiv. — BERNARD, *Histoire de l'autorité paternelle*; Montdidier, 1863, pp. 106 et suiv. — HEDIARD, *Des biens adventices* (thèse pour le doctorat); Paris, 1878.

III. ADMINISTRATION. — 1° BIENS NATIONAUX. — CAMUS, *Code des domaines nationaux*; Paris, s. d., 2 vol. in-8. — LHERBETTE, *Difficultés qui peuvent s'élever relativement aux propriétés d'origine nationale*; Paris, 1820, in-8.— TAILLANDIER et MONGALVY, *Recueil général des lois et arrêts concernant les émigrés déportés, condamnés*; Paris, 1825, 2 vol. in-8. — R. STOURM, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*; Paris, 1885, 2 vol. in-8.

2° BIENS COMMUNAUX. — DENIS DE SALVAING, *Traité de l'usage des fiefs*; Grenoble et Avignon, 1731, in-fol. — DE LA POIX DE FREMINVILLE, *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants*; Paris, 1820, in-4. — GUICHARD, *Jurisprudence communale*; Paris, 1720, in-8. — PROUDHON, *Traité des droits d'usufruit, d'usage et d'habitation*; Dijon, 1823-1827, 9 vol. in-8.— HENRION DE PANSEY, *Des biens communaux*; Paris, 1825, in-8. 2e édit. — LATRUFFE, *Du droit des communes sur les biens communaux*; Paris, 1826, 2 vol. in-8. — C. LEBER, *Histoire critique du pouvoir municipal*; Paris, 1828, in-8. — DALLOZ, *Répertoire*, v° *Commune*, titre 6, t. X ; Paris, 1848, in-4. — LE PLAY, *les Ouvriers européens*; Paris, 1855, in-fol. — L. AUCOC, *Des sections de commune et des biens communaux qui leur appartiennent*; Paris, 1864, in-12. 2e édit.— DUCROCQ, *Traité des édifices publics*; *Partage des biens communaux et sectionnaires*; Paris, 1865, in-8. — COFFIN, *Des Droits respectifs de propriété des communes*; Bordeaux, 1868, in-8. — J.-W. PROBYN, *Systems of landtenure, in various countries*; Londres, 1876, in-12. — A. BABEAU, *le Village sous l'ancien régime*; Paris, 1879, in-12 ; 2e éd. — DEMOMBYNES, *les Constitutions européennes*; Paris, 1882, 2 vol. in-8, 2e éd. — H. BEAUNE, *Droit coutumier français, la condition des biens*; Paris et Lyon, 1886, in-8. — Emile de LAVELEYE, *De la propriété et de ses formes primitives*; Paris, 1886, in-8, 2e éd. — *Annuaire de la Société de législation comparée*; Paris, 1872-1885.

IV. HISTOIRE. — HARDOUIN, *Conciliorum collectio regia maxima*; Paris, 1715 et suiv., 12 vol. in-fol. — SIRMOND, *Concilia antiqua Galliæ*; Paris, 1629, 3 vol. in-fol., supplément, 1666, 2 vol. — Aug. THEINER, *Codex diplomaticus dominii temporalis sanctæ sedis*; Rome, 1861, 3 vol. in-fol. — THOMASSIN, *Vetus et nova ecclesiæ disciplina*; Paris, 1688, 3 vol. in-fol. — FLEURY, *Institution au droit ecclésiastique*; Paris, 1730, 2 vol. in-12. — Durand de MAILLANE, *Dictionnaire du droit canonique*; Lyon, 1786, 6 vol. in-8. — P. SARPI, *Tractatus de materiis beneficiariis*, traduction en latin du traité italien par Caffa, 1681. — RICHTER, *Kirchenrecht*; Leipzig, 1874, 7e édit. — BLOUNT, *The book of church Law*; Londres, 1874. — AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*; Paris, 1837, in-8.— BRAUN, *Das kirchliche Vermögen von den ältester Zeiten bis auf Justinian*; Giessen, 1860.

BIENAIMÉ (Georges), bailli de Coucy, architecte de la fin du XVe siècle. Cet artiste construisit à Bourges le couvent des sœurs de l'Annonciade fondé par Jeanne de Valois, fille de Louis XI et première femme du duc d'Orléans, qui devint Louis XII ; en 1494, il fournit les dessins de la fête donnée à Bourges en l'honneur de la reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, ainsi que plus tard, en 1506, ceux des décorations provisoires élevées dans cette ville pour l'entrée de Louis XII et de la même reine. Pendant cette période et jusqu'en 1508, Bienaimé fut plusieurs fois appelé en consultation par le chapitre de la cathédrale, tant pour les travaux de réparation de cet édifice que pour la reconstruction de la tour écroulée le 31 déc. 1506.

Charles LUCAS.

BIBL. : GIRARDOT et DURAND, *la Cathédrale de Bourges*; Moulins, 1849, in-8. — *Archives de l'art français*; Paris, 1861, t. I, 2e série, in-8 ; *les Artistes de Bourges*.

BIENAIMÉ (Théodore), architecte français, né à Amiens le 14 janv. 1765, mort à Paris le 14 déc. 1826. Fils d'un entrepreneur de bâtiments, Théodore Bienaimé, après de bonnes études faites au collège d'Amiens, vint à Paris où, d'abord élève externe de l'Académie, il suivit les leçons de J.-N.-Louis Durand et de Thibault, et devint, grâce à l'appui de David Le Roy, élève interne ou élève académicien à la suite d'un cours dont le sujet était : *Une salle de spectacle dans le parc d'un souverain*. Admis alors à participer aux concours et aux récompenses de l'Académie, Bienaimé fut classé premier dans quatre concours d'émulation et dans le dernier concours de grand-prix qui précéda la dissolution de l'Académie, dissolution qui l'empêcha de devenir pensionnaire de Rome ; en outre, il obtint le premier prix dans le

concours ouvert entre 800 concurrents (réduits à 432), pour l'érection d'une colonne monumentale commémorative de la Révolution dans chacun des départements de la France, et partagea, dans trois autres concours, les premières récompenses avec Percier et Fontaine. Malgré ces beaux succès d'études et de concours publics, Bienaimé laissa peu d'œuvres exécutées à Paris, où il reconstruisit, en 1797, la salle de l'Opéra-Comique (Théâtre Favart), plusieurs fois remaniée depuis et détruite par l'incendie en 1887, et où il dirigea, de 1820 à 1826, comme inspecteur des bâtiments civils, des travaux de réparation aux Thermes romains de la rue Saint-Jacques et à l'église Saint-Germain-des-Prés. En revanche, on doit à Bienaimé de nombreuses constructions à usage de manufactures ou de villas de plaisance, à Epinay, à Carrières-sous-Bois, au Val-sous-Meudon, à Ecquevilly en Vexin, à Jouy et surtout à Neuilly, dans la résidence dite Saint-James, où il avait fait construire un canal alimenté par une pompe à feu et un véritable théâtre. Sous l'Empire, Bienaimé avait été emmené, de 1808 à 1810, dans les Etats de Lucques et de Piombino par la princesse Elisa Bonaparte, et avait étudié sous sa direction, pour l'amélioration du pays et ses embellissements, de vastes projets dont l'exécution, suspendue quand la princesse devint grande-duchesse de Toscane, ne fut jamais reprise et se borna à la décoration des appartements du château de Lucques et à la reconstruction de la maison de campagne de Marlia. Membre du jury de la section d'architecture de l'Académie et appartenant à plusieurs Sociétés ou Académies françaises et étrangères, Bienaimé, qui avait dû faire un rapport très circonstancié au nom d'une Commission instituée pour se rendre compte de l'état défectueux des piliers du dôme du Panthéon à Paris, écrivit pour l'Athénée des arts un remarquable *Eloge de Soufflot*. Cet artiste laissa un fils, musicien de talent, qui fut professeur au Conservatoire de musique. Charles LUCAS.

BIBL. : *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*; Paris, 1845, t. III, in-8.

BIENAIMÉ (Luigi), sculpteur italien né à Carrare en 1795, mort à Florence le 17 avr. 1878. Elève et collaborateur de Thorwaldsen, il vécut à Florence et à Rome. Son talent gracieux et son habileté technique le firent distinguer. Parmi ses œuvres, nous citerons une *Diane surprise au bain*, *Vénus au bain*, l'*Innocence*, etc.

BIENAIMÉ (Paul-Emile), musicien français, né à Paris le 6 juil. 1802, mort le 17 janv. 1869. Entré comme élève au Conservatoire, il y devint répétiteur, puis fut nommé en 1828 professeur de solfège. Il obtint ensuite la chaire d'harmonie et d'accompagnement pratique pour les femmes (1838). Il fut, en outre, pendant plusieurs années, maître de chapelle à la cathédrale de Paris. On lui doit un recueil estimé pour l'enseignement : *Cinquante études d'harmonie pratique* (Paris, 1844, gr. in-4); une étude inachevée, sous ce titre : *Histoire du piano depuis son origine jusqu'à nos jours*, et un grand ouvrage, qui dénote une science réelle : *Ecole de l'harmonie moderne* (Paris, 1863, 3 vol. in-8). Il a également écrit un grand nombre de morceaux de musique, dont une partie a été publiée.

BIENAISE (Jean), chirurgien français, né à Mazères (comté de Foix), vers 1601, mort à Paris le 21 déc. 1681. Il pratiqua la chirurgie à Paris avec un grand succès. C'est lui qui osa déclarer que le cancer dont Anne d'Autriche était affectée devait être regardé comme incurable ; il guérit d'un anévrysme du bras, suite d'une saignée mal faite, le célèbre François de Harley, archevêque de Rouen ; il a remis en pratique la suture des tendons et inventé un bistouri caché *(attrape-lourdaud)*, qui servit probablement de modèle au lithotome caché du frère Come ; il fonda à ses frais au collège de Saint-Cosme une chaire d'anatomie et une chaire de chirurgie, et fit beaucoup de bien aux pauvres. Son ouvrage a pour titre *les Opérations de la chirurgie par une méthode courte et facile* (Paris, 1688, in-12 ; 1693, in-12). Dr L. HN.

BIENAYMÉ (Irénée-Jules), statisticien et administrateur français, né à Paris le 28 août 1796, mort dans cette ville le 20 oct. 1878. Admis en 1815 à l'Ecole polytechnique, il n'y resta qu'un an, entra dans l'administration des finances et parvint au grade d'inspecteur général. Il possédait une érudition universelle, ayant étudié toutes les branches des connaissances humaines, à l'exception du droit qu'il abhorrait, et connaissant à fond toutes les langues de l'Europe. Il s'est particulièrement occupé de l'étude du calcul des probabilités et de ses applications aux sciences financières, rectifiant les erreurs d'illustres mathématiciens et montrant la véritable portée de la méthode des moindres carrés (V. CARRÉ) dont l'application ne peut être efficace qu'à la condition de disposer d'observations très nombreuses et d'autant plus nombreuses qu'on a plus d'inconnues à déterminer. Il fut élu membre libre de l'Académie des sciences le 5 juil. 1852, en remplacement du duc de Raguse. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1844. Ses principaux ouvrages et mémoires sont : *De la durée de la vie depuis le commencement du* XIXe *siècle* (*Annales d'hygiène*, 1835) ; *Probabilité des erreurs dans la méthode des moindres carrés* (Paris, 1852, in-4) ; *Remarques sur les différences qui distinguent l'interpolation de Cauchy de la méthode des moindres carrés* (Paris, 1853, in-4) ; *Considérations à l'appui de la découverte de Laplace* (Paris, 1853, in-4) ; *Sur les fractions continues de M. Tchebychef* (Paris, 1858, in-4) ; *Sur un principe de M. Poisson : Loi des grands nombres* (Paris, 1869, in-8). Léon SAGNET.

BIENCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx ; 445 hab.

BIENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches ; 208 hab.

BIENCOURT (Florimond de), seigneur de Potrincourt, gentilhomme et diplomate français, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1566 ou 1567. On le trouve en 1532 « l'un des cent gentilshommes de la maison du roy François Ier » (Bibl. nat., f. fr. 7853), puis en 1540, gouverneur d'Aumale (Lettres de confirmation du 28 août 1547 et du 14 fév. 1550). Le 6 juillet 1544 il est qualifié « maistre d'hôtel du duc de Bretagne » et le 10 mai 1547 « bailly de Vermandois ». Successivement écuyer de Henri II (1553), chevalier de l'ordre du roi (1554), il se signala par sa valeur à la bataille de Renty (13 août 1554) et fut envoyé en Picardie « pour informer des pilleries et malversations qu'exerçoient les gens de guerre » sur les habitants de cette province. Nommé commissaire général des vivres dans les pays de Picardie, Boulonnais et Artois (1556), il fut peu après chargé d'une mission extraordinaire auprès de Charles-Quint, et honoré par Charles IX « de la charge de son premier maistre d'hôtel ». Ce fut lui qui en déc. 1549 avait été chargé par le duc de Guise d'épouser par procuration Anne d'Este, fille d'Hercule II, duc de Ferrare.

BIENCOURT (Jacques de), dit « le brave Potrincourt », capitaine français, qui servit Charles IX, Henri III et Henri IV, et mourut vers 1600. Capitaine de cent lances des ordonnances du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, il assista à la bataille de Saint-Denis (10 nov. 1567) et depuis aux sièges de la Rochelle et d'Issoire, accompagna le duc d'Anjou à son voyage de Pologne (1573-1574) et, revenu en France avec le nouveau roi, prit une part active aux guerres entre les réformés et les ligueurs. Il se distingua surtout au combat d'Auneau où le duc de Guise défit les reîtres du baron Fabien de Dohna (14 nov. 1587). Peu après l'avènement de Henri IV, il quitta la France, prit du service en Hongrie dans les troupes de l'empereur, mais passa bientôt dans le camp des Turcs, émule, à un siècle et demi de distance, de Bonneval-Pacha. C'est de lui dont parle

Brantôme en ses mémoires, sous le nom de Potrincourt « lequel ayant commandé à un régiment aux guerres de la Ligue et mené bien la guerre pour les chrestiens en Hongrie, s'alla révolter et renyer... emmenant avec luy force braves des siens... fust faict et créé sollennellement à Constantinople bascha et envoyé pour tel en Chypre ». Biencourt mourut pacha de Damas. Rott.

Bibl. : *Œuvres complètes de Brantôme* (édition Ludovic Lalanne) ; Paris, 1869, vol. V (Grands capitaines françois).

BIENCOURT (Jean de), seigneur de Potrincourt et baron de Saint-Just, capitaine et administrateur français, né vers le milieu du xvie siècle, mort en 1615. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, puis de Henri IV, mestre de camp d'un régiment d'infanterie (13 juin 1595) et honoré peu après du collier de l'ordre de Saint-Michel, il fut envoyé à Québec en mars 1604 en qualité de vice-roi du Canada où, dit un mémoire du temps, « il jetta les premiers fondemens de la religion, s'estant fait aimer de tous les sauvages au point qu'il en convertit un très grand nombre, ce qui lui valut des lettres pleines d'éloges du roi Louis XIII et de la reine Marie de Médicis ». Rappelé en France vers 1611, il confia l'administration de la Nouvelle-France à son fils Charles de Biencourt et fut, par suite d'une méprise, tué en 1615 à l'assaut de Méry qu'il disputait, au nom du roi, à l'armée des princes révoltés. R.

Bibl. : *Mercure françois*, t. IV, années 1615 et 1616 ; Paris, 1617.

BIENE (V. Apinus).

BIENECHIS, roi d'Egypte, le huitième de la première dynastie.

BIENENBURG (Anton von) (V. Beinl).

BIENER (Christian-Gottlob), jurisconsulte allemand, né à Zoerbig le 10 janv. 1748, mort à Leipzig le 13 oct. 1828. Il professa à l'Université de Leipzig comme privat-docent à partir de 1776, comme professeur à partir de 1782. On a de lui : *De Jurisdictionis ordine et exempta; de natura et indole dominii in territoriis Germaniæ* (Halle, 1780) ; *Commentarii de origine et progressu legum juriumque germanicorum* (Leipzig, 1787-1795, 3 vol.) ; *Systema processus judiciarii et communis et saxonici* (Leipzig, 1801, 4e éd., par Siebdrat et Krug ; Berlin, 1835, 2 vol.), ouvrage très estimé ; *Opuscula academica* (Leipzig, 1830, 2 vol.), contenant des questions et interprétations. C'est un des premiers historiens du droit de l'Allemagne.

BIENER (Friedrich-August), né à Leipzig le 5 févr. 1787, mort à Dresde le 2 mai 1861. Il fut d'abord professeur à l'Université de Berlin en 1810, puis conseiller de Justice en 1828 et se retira en dernier lieu à Dresde en 1834. On possède de lui des travaux très divers sur le droit romain, sur le droit canonique, sur le droit commercial, sur la procédure. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *De differentiis itineris, actus et viæ genuinis* (Leipzig) ; *Historia authenticarum* (Leipzig, 1807) ; *Geschichte der Novellen Justinians* (Berlin, 1824 et 1849) ; *De Collectionibus canonum ecclesiæ græcæ* (Berlin, 1827) ; *Ueber den neueren Vorschläge zur Verbesserung des Criminalverfahrens in Deutschland* (Berlin, 1844) ; *Beiträge zur Geschichte der Inquisitionsprozesses und der Geschwornengerichte* (Leipzig, 1827) ; *Abhandlungen aus dem Gebiete der Rechtsgeschichte* (Leipzig, 1846-1847, 2 part.) ; *Das englische Geschwornengericht* (Leipzig, 1845-1855, 3 vol.) ; *Wechselrechtlichen Abhandlungen* (Leipzig, 1859). E. G.

BIEN-ÊTRE. Au point de vue de la science sociale, il est difficile de définir le bien-être. On peut seulement constater qu'il résulte de l'équilibre entre les besoins de l'homme et les moyens qu'il a à sa portée pour y satisfaire. Cette définition, quelque peu vague, s'impose parce que le bien être est, par essence, un état de l'individu dans la société, très relatif en même temps que très subjectif. L'individu qui est habituellement heureux au cours de son existence doit jouir du bien-être, quelle que soit sa situation sociale, qu'il soit riche ou pauvre, qu'il soit intelligent ou borné. Mais le bien-être seul n'est pas le bonheur. Le bonheur appartient au domaine de la philosophie pure, il est affaire de sentiment. Le bien-être, au contraire, résulte simplement de la satisfaction complète de nos besoins physiques. Le départ entre ces deux éléments qui constituent à eux seuls les grands moteurs de la vie est donc facile à établir. *Ils* sont cependant tous deux dans une dépendance étroite; l'homme recherche instinctivement le bien-être, élément tout matériel, dans l'espérance quelquefois déçue d'y trouver le bonheur, élément purement intellectuel. Le bien-être, même pour un individu unique, présente encore des degrés : si l'on suppose cet individu dans une situation très misérable au moment où l'on commencera à l'observer, on le verra rechercher d'abord un degré de bien-être à peine supérieur à sa situation initiale ; puis ce premier degré franchi, il pourra se faire que son ambition grandisse, c'est le cas général, et qu'il tente de s'élever à un degré supérieur, et ainsi de suite. Cette ambition instinctive ne se manifeste, il est vrai, qu'autant que l'individu a autour de lui des exemples réalisés qui puissent constituer son idéal ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'il créera en lui-même cet idéal. Il faut, de plus, c'est même là la condition primordiale, que la société dont il fait partie lui permette l'accès d'une situation meilleure, soit en ne s'opposant pas par des lois ou par des préjugés au changement qu'il poursuit, soit en lui offrant les éléments matériels de l'amélioration de son sort. Par exemple, dans les sociétés où les castes sont la règle, l'individu voit forcément son idéal de bien-être limité, l'esclave antique ou moderne, le colon attaché à la terre par les lois de la fin de l'empire romain, le paria de l'Inde ne sauraient réaliser un bien-être différent de celui qui leur est fait. De même un habitant de l'intérieur de l'Afrique qui désirerait des objets de consommation que le territoire occupé par sa tribu ne peut fournir doit fatalement renoncer à augmenter son bien-être.

La poursuite du bien-être est en réalité celle de la satisfaction d'un plus grand nombre de besoins déjà nés. Et c'est là ce qui fait progresser les sociétés, ce qui cause le développement des civilisations, par l'agglomération des efforts individuels. Lorsqu'une société reste stationnaire dans un état donné, c'est que la poursuite d'un bien-être plus grand a été abandonnée ; ce peut être pour elle le bonheur, si tout en restant dans cet état stationnaire, elle n'a pas de nouvelles aspirations vers un état social supérieur. Le progrès incessant pourrait donc n'être pas dans ce cas le mode unique de perpétuation de l'espèce humaine. Le bien-être étant tout relatif, on peut le rencontrer à tous les degrés de civilisation ; le nègre qui vit de la chasse ou de la pêche et de la cueillette des fruits naturels, aussi bien que le Français ou l'Anglais qui vivent d'aliments choisis avec soin, dans des habitations habilement aménagées et couverts de vêtements épais peuvent jouir d'un bien-être égal.

Ce qui constitue le bien-être, avons-nous dit, n'est au fond que la satisfaction des besoins ressentis. Nous trouvons à cet égard dans le rapport général fait par le comte Jacini à l'occasion de l'enquête agricole italienne de 1879-1882, une constatation profondément vraie. Elle concerne la situation toute spéciale de l'Italie, mais elle n'en est pas moins d'application générale. « De quelque côté que l'on se retourne, dit-il, on n'entend que des plaintes, l'Italie agricole se sent appauvrie, elle a des angoisses sur l'avenir qui menace d'être pire que le présent... Il est incontestable que les populations des campagnes sont aujourd'hui plus malheureuses que par le passé, non parce que leur condition s'est empirée, mais parce que, il y a trente ou quarante ans, elles

n'avaient pas d'aspiration au changement... » La conscience et la volonté jouent un grand rôle dans la détermination du bien-être, les ressources économiques, quelque considérables qu'elles soient, peuvent devenir insuffisantes à un moment donné, l'équilibre résulte de la subordination morale des besoins aux facultés. Aussi bien si l'homme bornait son ambition à ne viser que le nécessaire, il risquerait fort de ne pas l'atteindre ; il est utile qu'il vise plus haut, là est la véritable condition du progrès économique et de la civilisation.

Le Play, après avoir parcouru l'Europe entière et une partie de l'Asie, en arrivant à formuler ses conclusions, divise les sociétés humaines en races simples et heureuses et en races compliquées et souffrantes. Pour lui le bonheur règne seulement chez les peuples de l'Orient, où l'existence est entretenue presque exclusivement par les productions spontanées du sol, c'est dans le grand steppe où l'on mène la vie nomade qu'il l'a trouvé ; les sociétés progressives de l'Europe occidentale, surmenées par une activité fébrile, ayant des besoins nombreux, sont les plus malheureuses *(les Ouvriers européens)*. La culture perfectionnée, le développement industriel auraient eu pour effet de rendre la vie plus pénible. L'activité humaine, qui vise normalement à satisfaire un nombre de besoins toujours croissant, aurait pour conséquence d'aggraver les difficultés de notre existence, et la passivité contemplative serait l'état social qui réaliserait le mieux son idéal. Si ces conclusions étaient admises, l'homme devrait se donner pour principale mission de restreindre l'épanouissement de ses facultés naturelles, de se garder de tout progrès. N'est-ce pas là un idéal quelque peu bestial? disons le mot : n'est-ce pas réduire l'intelligence à l'instinct déjà acquis ? Si le bonheur doit être acquis par la privation de la liberté d'action et de la liberté d'intelligence, n'est-ce pas remettre l'homme à l'état de sujétion vis-à-vis de la nature? n'est-ce pas le faire rétrograder à l'état dont il n'est sorti qu'au prix des luttes les plus terribles contre les éléments? Que les peuples contemplatifs jouissent du bien-être, c'est possible ; mais borner l'humanité à rester perpétuellement dans l'enfance, c'est méconnaître les lois d'évolution de toutes choses, c'est vouloir faire d'une exception la règle, c'est aller à l'encontre de ce qu'il y a de plus noble dans l'être, l'aspiration vers le progrès.

D'ailleurs il n'est pas difficile de montrer l'impossibilité pratique de la réalisation des théories de Le Play, même en admettant avec lui, ce qui est vrai, que la science sociale doit avoir pour but la recherche du bonheur. La tendance des populations est de s'accroître sans cesse. Quand sur une surface donnée aussi étendue que l'on voudra, celle d'un Etat par exemple, la population vient à augmenter, il faut fatalement, ou que suivant la rigueur des lois de Malthus ceux qui n'ont pas de place au banquet de la vie disparaissent, ou que les ressources disponibles soient accrues dans une mesure exactement proportionnelle à l'accroissement de population. Les deux effets se produisent simultanément le plus souvent, mais il n'en est pas moins vrai que la consommation des produits progresse. Il arrive toujours un moment où les produits naturels spontanés deviennent insuffisants, c'est alors que le progrès se manifeste par l'invention de nouveaux procédés d'exploitation de la nature, par la culture. Ce progrès est donc nécessaire pour conserver le bien-être initial. L'industrie naît. Les procédés d'exploitation de la nature se perfectionnent à leur tour, d'autres industries naissent à la suite, la défense même de l'existence exige aussi des progrès. Tout homme, quel qu'il soit, cherche à défendre son existence contre ses semblables aussi bien que contre les éléments, afin de l'assurer plus solidement ou pour assurer celle de ses proches il travaille en vue de l'avenir, crée des capitaux, augmente son bien-être au lieu de rester dans l'inaction. Le travail est un effort, mais cet effort même peut être une distraction. Sans insister davantage, on comprend aisément qu'il ne peut pas se faire que le progrès ne soit pas, au moins dans certains milieux, dépendant plus particulièrement du climat. Une race qui ne lutte pas ou qui ne peut lutter est vouée à une disparition prochaine, on a de nombreux exemples d'application de cette loi.

La lutte pour l'existence a évidemment pour effet de donner la suprématie aux individus qui ont su se procurer le plus de bien-être. Or, en envisageant une société entière, on peut mesurer l'accroissement du bien-être par l'accroissement des consommations. Des moyennes individuelles prises à différentes époques ne peuvent être prises pour l'expression de la vérité absolue, elles donnent néanmoins des indications suffisamment précises sur le développement du bien-être général. On ne saurait exposer ici la marche de l'amélioration du sort des hommes depuis l'origine de la civilisation, aussi se bornera-t-on à un exposé très sommaire des progrès matériels les plus récents réalisés par les sociétés dites civilisées, lesquels progrès sont les seuls que l'on ait pu chiffrer et sont en même temps ceux qui présentent le plus d'intérêt pour nous.

En ce qui concerne l'alimentation on peut relever des chiffres intéressants. De 180 litres de blé consommés par tête annuellement en 1820, notre pays est passé à 260 litres en 1886 : c'est en France que l'on mange le plus de pain et on peut ajouter, que l'on mange le meilleur. L'Angleterre consomme 200 litres de blé par an, l'Italie 140, aux Etats-Unis ce chiffre s'élève à 210 litres et certains pays tels que la Russie, l'Espagne, l'Allemagne en consomment moins d'un hectolitre ; d'autres céréales inférieures telles que le seigle, le maïs doivent alors compléter l'alimentation. La consommation de la viande est passée dans notre pays de 48 kil. 7, en 1835, pour les habitants des villes et de 6 kil. pour ceux des campagnes à 68 kil., en 1882 (79 kil. à Paris) pour les premiers et 23 pour les seconds ; la moyenne générale qui était de 24 kil. 1 par individu en 1834, s'est élevée en 1882 à 33 kil. L'Angleterre seule a une consommation de viande supérieure, 50 kil. en 1886. La consommation du sucre a décuplé dans notre pays depuis 1820, celle de l'alcool a quadruplé malheureusement ; les pays voisins, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, la Belgique sont plus mal partagés encore sous ce rapport.

En ce qui concerne l'habillement, le progrès du bien-être peut se mesurer par l'augmentation de la consommation des matières textiles, lin, chanvre, laine et coton. D'après M. Block, en 1815, la moyenne individuelle était en France pour le coton de 500 grammes, pour la laine de 1 kil. 500, et pour le chanvre et le lin de 2 kil. 500 ; en 1872, ces chiffres étaient de plus de 2 kil. pour le coton, 2 kil. 500 pour la laine et 4 kil. pour le chanvre et le lin. Quant à l'habitation, les chiffres mesurent mal l'intensité du progrès, on peut toutefois signaler ce fait très important que tandis qu'il n'y avait en 1830 dans toute la France que 6,432,000 maisons, il y en avait en 1884 8,933,896. La population est bien loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions. De plus les maisons modernes sont plus spacieuses et mieux aménagées dans l'ensemble que les maisons d'il y a soixante ans. Enfin, il faudrait signaler ces mille progrès qui se reflètent dans la manière de vivre, la propreté du linge, le chauffage, l'éclairage pour lequel le gaz, le pétrole et la bougie ont remplacé la fameuse chandelle d'autrefois, les distractions, les plaisirs, l'assainissement des villes, etc.

La vie humaine a certainement gagné en charme : une plus grande place a été faite à la jouissance, le travail a été rendu moins pénible, plus sain et plus supportable. Aussi la durée moyenne de l'existence s'est-elle augmentée notablement. L'augmentation des consommations est le meilleur critérium pour juger de l'augmentation du bien-être dans une société, mais cet effet peut tenir à deux causes distinctes : soit à une augmentation des salaires non compensée par une dépréciation proportionnelle de la

monnaie, soit à une diminution du prix des objets nécessaires à la vie. On trouvera aux articles PRIX et SALAIRE, des développements qui nous entraîneraient trop loin ici, sur l'interprétation de ces phénomènes. Toutefois on peut admettre comme règles générales : 1° que les salaires ont une tendance constante à s'élever d'une façon relative aussi bien que d'une façon absolue ; 2° que les prix des objets fabriqués ont une tendance à la baisse ; les produits agricoles doivent être à cet égard divisés en deux classes : ceux d'origine animale, lait, fromage, beurre, viande ont une tendance constante à la hausse tandis que les produits végétaux baissent ou varient dans d'étroites limites. Ces faits n'autoriseraient donc pas des opinions trop pessimistes sur l'avenir de la société. La généralisation de plus en plus grande du bien-être est loin d'être une utopie, même en dehors de tout projet de transformation sociale, dont les conséquences sont d'ailleurs incertaines.

Les sociétés qui jouissent du plus grand bien-être sont toujours celles où la répartition de la richesse est la plus égale ; la France à cet égard tient de beaucoup le premier rang dans le monde : d'une façon générale les fortunes n'y sont pas excessives, et la classe des petites fortunes est assez nombreuse. Au contraire certains pays tels que la Russie, l'Angleterre, les Etats-Unis présentent de très grandes inégalités de fortune, et souvent le sort des classes infortunées est pitoyable. Il faut encore remarquer que le bien-être, au moins d'une façon relative, est plus grand en France, dans les campagnes que dans les villes, la classe des petits propriétaires, si nombreux chez nous, a des besoins assez limités et vit à peu près convenablement ; dans les villes, au contraire, s'entassent les déclassés et les ouvriers de l'industrie qui ont la plupart du temps une existence assez pénible.

L'un des effets les plus imprévus du bien-être, et qu'il faut signaler, est la diminution ou tout au moins la moindre augmentation des populations qui en jouissent. Depuis un siècle environ on relève les diminutions continuelles de population que subissent certains départements français et en particulier la Normandie. Les familles qui disposent de quelques ressources s'efforcent de limiter le nombre de leurs enfants afin d'assurer à ceux-ci une existence confortable. Inversement les populations les plus pauvres s'accroissent très rapidement ; on n'a qu'à citer l'Irlande de 1800 à 1859, la Russie, l'Italie, l'Allemagne pour faire la démonstration de cette affirmation. Les lois de Malthus se trouvent dans ce cas singulièrement prises en défaut. C'est précisément alors qu'il n'y a pas de place pour les nouveaux venus que la population s'accroît le plus rapidement. En Angleterre même, les familles les plus nombreuses sont celles qui sont entretenues par les paroisses sur les fonds de la taxe des pauvres. De nos jours, il est vrai, l'émigration enlève aux pays trop peuplés une notable portion de l'excédent de population qui peut se produire en un point du globe et les pays nouveaux gagnent tout ce que les premiers leur envoient.

Telle est, dans son cadre général, la question du bien-être dans la société. Elle présente un champ immense et a des affinités avec les sciences les plus diverses. C'est essentiellement une question sociale, qui, en raison de sa complication, reste, de toutes, la plus difficile à résoudre (V. BESOIN). François BERNARD.

BIENEWITZ, astronome allemand (V. APIANUS [Petrus]).

BIENFAISANCE. I. **Administration.** — 1. ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — Ainsi que nous l'avons exposé au mot ASSISTANCE PUBLIQUE, dans l'état actuel de notre législation, c'est surtout aux communes qu'il appartient de secourir les pauvres. Au point de vue administratif, les établissements de bienfaisance publique les plus importants sont les établissements communaux : hôpitaux destinés aux malades ; hospices recevant les vieillards et les infirmes ; bureaux de bienfaisance chargés des secours à domicile. Le département vient en aide aux aliénés indigents et aux enfants abandonnés ; mais il n'a d'établissements spéciaux que pour les aliénés ; les enfants sont reçus dans des hospices dépositaires désignés par arrêtés préfectoraux ; il faut encore comprendre au nombre des établissements de bienfaisance départementaux les dépôts de mendicité (V. DÉPÔT DE MENDICITÉ, ENFANTS ASSISTÉS, HÔPITAUX et HOSPICES). Nous ne nous occuperons ici que des établissements charitables relevant de l'Etat. Ces établissements, appelés *établissements généraux de bienfaisance*, reçoivent tous les Français sans condition de domicile de secours ; cependant il importe de remarquer que deux d'entre eux, les asiles de Vincennes et du Vésinet, ne sont ouverts qu'aux ouvriers et ouvrières convalescents, ayant leur résidence dans le département de la Seine, et qu'un troisième, l'asile Vacassy, est destiné à recueillir les victimes d'accidents dans Paris. Jouissant de la personnalité civile, chacun de ces établissements a une existence propre et peut accomplir les actes de la vie civile, acquérir à titre gratuit ou onéreux, aliéner, ester en justice, etc. L'Etat concourt à leur entretien soit par des fondations de bourses, soit par des subventions annuelles qui figurent au budget des dépenses du ministère de l'intérieur.

Une ordonnance royale du 21 fév. 1841 a établi des règles uniformes pour l'administration des établissements généraux de bienfaisance et décidé qu'ils seraient administrés, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et sous la surveillance d'un conseil supérieur, par des directeurs responsables assistés de commissions consultatives. Le conseil supérieur a cessé de fonctionner depuis 1847. Le directeur de chaque établissement, nommé par le ministre de l'intérieur, est chargé de l'administration intérieure et exerce la gestion des biens et revenus de l'établissement ; il passe les marchés, procède aux adjudications, prépare le budget, assure l'exécution des lois et règlements et correspond directement avec le ministre. La commission consultative est composée de membres nommés par le ministre et dont le nombre varie suivant l'importance de l'établissement. Le président et le secrétaire sont désignés au commencement de chaque année par le ministre (arr. min. 22 déc. 1854). Un arrêté ministériel du 22 juin 1841 détermine les attributions des commissions qui délibèrent sur les budgets, les recettes et dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, les acquisitions, aliénations et échanges de propriété et, en général, sur tout ce qui concerne leur conservation et leur amélioration, les conditions des baux à ferme ou à loyer, les projets de travaux, les achats d'objets de consommation, l'acceptation des dons et legs, les placements de fonds, les emprunts, les actions en justice, les comptes, toutes les mesures relatives au régime intérieur et au service économique. Dans les établissements spéciaux d'instruction pour les sourds-muets et les aveugles, les commissions sont appelées à donner leur avis sur toutes les questions qui concernent la direction morale et intellectuelle, l'éducation des élèves, les objets qui doivent faire la matière de l'enseignement, le perfectionnement des méthodes et la discipline des études. Des règlements approuvés par le ministre déterminent les mesures d'ordre intérieur. Un receveur est chargé de la perception des revenus et du paiement des dépenses. Les budgets et les comptes, ainsi que les marchés et adjudications, sont soumis à l'approbation ministérielle. Les comptes du receveur sont jugés par le conseil de préfecture lorsque les revenus ne dépassent pas 30,000 francs, et par la cour des comptes lorsqu'ils excèdent cette somme. Dans la plupart des établissements, un économe, sous la direction et la surveillance du directeur, est chargé des services économiques.

Les établissements généraux de bienfaisance sont actuellement au nombre de dix : 1° l'*Hospice national des Quinze-Vingts*, à Paris, fondé en 1260 par Louis IX, et destiné à recevoir 300 aveugles et à donner des pensions à des aveugles soignés dans leurs familles (V. QUINZE-VINGTS) ; 2° l'*In-*

stitution nationale des Jeunes-Aveugles à Paris, fondée en 1791 par Louis XVI et consacrée à l'instruction de jeunes garçons et de jeunes filles aveugles (V. AVEUGLES [pédagogie]); 3° l'*Institution nationale des Sourds-Muets*, à Paris, fondée par l'abbé de l'Epée en 1760 et dotée par Louis XVI en 1778 ; 4° l'*Institution nationale des Sourdes-Muettes*, à Bordeaux, fondée en 1785, par l'abbé Sicard pour les sourds-muets du midi de la France et affectée, par décret du 11 sept. 1849, à l'enseignement des jeunes filles sourdes-muettes ; 5° l'*Institution nationale des Sourds-Muets de Chambéry*, institution royale des Etats sardes, classée au nombre des établissements français par décret du 17 oct. 1861 (V. SOURDS-MUETS) ; 6° la *Maison nationale de Charenton*, dont l'origine remonte à 1641, destinée au traitement des personnes des deux sexes atteintes de maladies mentales (V. CHARENTON) ; 7° l'*Asile national de Vincennes*, fondé par décret du 8 mars 1855 pour recevoir les ouvriers convalescents du dép. de la Seine ; 8° l'*Asile national du Vésinet*, affecté aux femmes convalescentes par décret du 28 août 1859 (V. ASILE DE CONVALESCENTS) ; 9° l'*Asile Vacassy*, dans la commune de Charenton, classé par décret du 30 juin 1876, et destiné à recevoir des indigents ou des ouvriers des deux sexes victimes d'accidents quelconques dans Paris (V. VACASSY) ; 10° l'*Hospice du Mont Genèvre*, arr. de Briançon (Hautes-Alpes), fondé au XIVe siècle et servant de refuge momentané aux voyageurs qui traversent les Alpes par la route nationale d'Espagne en Italie (V. MONT GENÈVRE). L. PASQUIER.

2. BUREAU DE BIENFAISANCE. — Etablissement public chargé de distribuer des secours, à domicile, aux indigents. Après l'établissement du *bureau général des pauvres* à Paris, en 1544 (V. ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS), il se forma dans un grand nombre de localités, sous l'influence du clergé, des *bureaux de charité*, dirigés par une assemblée générale, composé du curé de la paroisse, du seigneur, du juge, des marguilliers et des notables. Généralement la distribution des secours était faite par le curé et les marguilliers, assistés des dames de charité. Ces bureaux disparurent sous la Révolution ; leurs biens, déclarés biens nationaux (décr. 28 oct.-5 nov. 1790) furent mis en vente (décr. 23 messidor an II). Mais l'organisation générale d'un nouveau système de secours publics n'ayant pu être mise en pratique (V. ASSISTANCE PUBLIQUE), et les hôpitaux et hospices étant rentrés en possession de leurs biens (16 vendémiaire an V), une loi du 7 frimaire an V institua, sous le nom de *bureaux de bienfaisance*, des établissements qui avaient le même objet que les bureaux de charité, mais étaient administrés par des citoyens élus pour cinq ans par la municipalité sous la surveillance de laquelle ils se trouvaient placés. Un ou plusieurs bureaux de bienfaisance devaient être formés dans les villes de plus de 100,000 habitants par le bureau central, chargé de l'administration des objets indivisibles; dans les autres communes, par l'administration municipale. Aux termes de la Constitution du 5 fructidor an III, alors en vigueur, il y avait alors, dans les communes au-dessous de 5,000 habitants, un agent municipal et un adjoint ; ces agents, réunis au canton, constituaient l'administration municipale qui nommait les membres du bureau de bienfaisance. L'institution nouvelle était donc une institution cantonale ; elle devint communale lorsque la loi du 28 pluviôse an VIII supprima les municipalités de canton et transféra leurs attributions aux nouvelles administrations municipales. Toutefois, les bureaux de bienfaisance, bien qu'établissements publics communaux, ont une personnalité distincte de celle de la commune. Un décret du 7 germinal an XIII ayant décidé qu'à l'avenir les membres des bureaux seraient nommés par le ministre de l'intérieur, on en conclut que le gouvernement devrait intervenir pour la création de ces établissements. Cette solution était conforme au principe d'après lequel le chef de l'Etat peut seul autoriser la formation d'établissements publics ; néanmoins, en fait, surtout depuis 1830, un grand nombre de bureaux furent créés par de simples arrêtés préfectoraux. Le décret dit de décentralisation du 25 mars 1852 (tableau A n° 55) condamna formellement cette pratique administrative, et il fallut une disposition législative formelle, l'art. 14 de la loi du 24 juill. 1867, pour faire cesser l'intervention du pouvoir central. La loi municipale du 5 avr. 1884 ayant abrogé la loi de 1807, les préfets ne peuvent plus autoriser la création des bureaux de bienfaisance. Ce retour aux idées de centralisation, qui se manifeste dans plus d'un article de la loi nouvelle, n'est guère justifié; la compétence préfectorale n'avait donné lieu à aucun abus, aucune plainte, et, l'exposé des motifs, les rapports, les discussions au Parlement, n'indiquent pas les motifs qui ont entraîné cette mesure. Aujourd'hui, un décret rendu en assemblée générale du conseil d'Etat est donc nécessaire pour la formation d'un bureau de bienfaisance. Les pièces suivantes doivent être produites à l'appui de la demande de création d'un pareil établissement : avis du conseil municipal ; état constatant que le bureau aura au moins 50 fr. de revenu ; avis du sous-préfet et du préfet. Plusieurs bureaux de bienfaisance peuvent être formés dans une même commune (avis Cons. d'Et. 25 août 1825). L'autorité municipale est chargée de la distribution des sommes allouées pour secourir les pauvres dans les trop nombreuses communes où il n'existe pas encore de bureaux de bienfaisance (circ. min. int. 16 févr. 1847).

Sous la loi de frimaire an V, les cinq membres administrateurs du bureau étaient élus par la municipalité et renouvelés chaque année par moitié; le décret du 7 germinal an XIII décida que le renouvellement se ferait par cinquième et que la nomination appartiendrait au ministre de l'intérieur. D'après les ord. des 6 fév. 1818 et 31 oct. 1821, le droit de nomination appartenait au préfet dans les communes de moins de 5,000 habitants. Le seul changement apporté à cette disposition jusqu'en 1872 consista dans l'attribution de la présidence au maire (ord. 29 juil. 1831) et, en cas d'absence du maire, d'abord au premier adjoint (même ord.), puis, au plus ancien des membres présents (décr., 17 juin 1852). L'Assemblée nationale, par la loi du 21 mai 1873, porta à sept le nombre des membres de la commission administrative du bureau, et, allant plus loin que n'avait été l'Empire et la Restauration, introduisit les représentants des cultes reconnus dans cette commission. Aux cinq membres renouvelables étaient ajoutés le maire et le plus ancien curé de la commune, membres de droit, auxquels devait s'adjoindre, dans les communes où siégeait un conseil presbytéral ou un consistoire israélite, un délégué de chacune de ces commissions. La loi du 5 août 1879 a rendu aux commissions leur caractère laïque en décidant qu'elles seraient composées du maire et de six membres renouvelables, deux élus par le conseil municipal, quatre nommés par le préfet. Tout en faisant une part à l'élément électif, le législateur n'a pas voulu revenir au principe consacré par la loi de l'an V, l'élection de tous les membres par le conseil municipal ; cependant la part prépondérante faite à l'administration ne s'explique guère, puisqu'il s'agit d'une institution communale établie pour un service purement local. On comprend moins encore l'intervention du pouvoir central en cas de création d'un bureau ou de renouvellement intégral de la commission ; la nomination des quatre membres est alors faite par le ministre et non par le préfet, qui n'a plus qu'un droit de présentation. Le nombre des administrateurs renouvelables peut être augmenté par un décret spécial rendu sur l'avis du Conseil d'Etat; l'augmentation a lieu par nombre pair afin que le droit de nomination s'exerce, dans une proportion égale, par le conseil municipal et par le préfet, et que le nombre des membres élus soit toujours inférieur d'une unité au nombre des membres nommés. Les personnes qui se trouvent dans un des cas d'incapacité prévus par les lois électorales ne peuvent faire partie de la commission et sont révoqués de plein droit

si cette incapacité survient après leur nomination. Il y a incompatibilité entre les fonctions d'administrateur du bureau de bienfaisance et celles de conseiller de préfecture ; mais un adjoint pourrait faire partie du bureau, bien que ce cumul de fonctions doive être évité, car il aurait pour effet de réduire le nombre des représentants de la municipalité lorsque l'adjoint est appelé à remplacer comme président le maire absent ou empêché. D'après la jurisprudence du ministère de l'intérieur, les fournisseurs et les agents salariés, notamment le médecin du bureau de bienfaisance, ne peuvent être administrateurs. Dans les communes de 500 habitants et au-dessus, les pères, fils, frères et alliés au même degré ne doivent pas faire partie de la même commission administrative. L'ord. du 31 oct. 1821 exigeait que les administrateurs fussent domiciliés dans la commune où est établi le bureau; mais cette obligation a été implicitement abrogée par la loi du 21 mai 1873. — Les administrateurs exercent leurs fonctions à titre gratuit ; ils ne sauraient être considérés ni comme dépositaires ou agents de l'autorité publique, ni comme chargés d'un mandat ou d'un service public ; par suite, les plaintes en diffamation portées contre eux doivent être jugées par les tribunaux correctionnels (Cass., 27 fév. 1885). — Quant à la durée des fonctions, les délégués du conseil municipal suivent le sort de cette assemblée et leurs pouvoirs expirent en même temps que ceux du conseil qui les a élus; mais, en cas de suspension ou de dissolution du conseil, le mandat est continué jusqu'au jour de la nomination des délégués par le nouveau conseil municipal. Les autres membres renouvelables sont nommés pour quatre ans. Chaque année la commission se renouvelle par quart. Les membres sortants sont rééligibles. Les commissions peuvent être dissoutes et les administrateurs révoqués individuellement par le ministre de l'intérieur. En cas de dissolution ou de révocation, la commission est remplacée ou complétée dans le délai d'un mois. Les délégués des conseils municipaux, lorsqu'ils ont été frappés de révocation, sont inéligibles pendant un an.

Dans les villes importantes, les administrateurs se font aider par des adjoints ou des dames de charité qui visitent les pauvres, procèdent à des enquêtes, à la distribution des secours (ord. 31 oct. 1821); ils peuvent, en outre, s'adjoindre des sœurs de charité appartenant à des congrégations religieuses reconnues avec lesquelles les bureaux passent des traités qui doivent être conformes au modèle donné par une circulaire du ministre de l'intérieur du 26 sept. 1839. Les médecins des bureaux de bienfaisance sont nommés par le préfet sur une liste de trois candidats présentés par la commission administrative ; leur révocation ne peut être prononcée qu'après l'approbation du ministre (ord. 1821). Le receveur municipal est de droit chargé des recettes charitables lorsque les revenus réunis de l'hospice et du bureau de bienfaisance sont inférieurs à 30,000 fr. ; mais si les revenus du bureau ont dépassé ce chiffre pendant trois années consécutives, la commission a le droit d'avoir un receveur spécial qui est nommé par le préfet sur une liste de trois candidats présentés par les administrateurs, et ne peut être révoqué que par le ministre de l'intérieur. Les receveurs reçoivent un traitement fixe, et sont tenus de fournir un cautionnement. Les bureaux de bienfaisance ont enfin un secrétaire nommé par la commission et touchant un traitement fixe. Par dérogation au principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de celles de comptable, le receveur peut être en même temps secrétaire avec l'autorisation du préfet.

En parlant du personnel auxiliaire, nous venons d'indiquer plusieurs des attributions des commissions administratives en ce qui concerne les nominations ou les présentations. Les commissions gèrent les biens du bureau, placent les capitaux disponibles, admettent les pauvres à la distribution des secours, préparent le budget, présentent un compte moral annuel, et délibèrent sur les différents actes de la vie civile du bureau. Elles doivent rédiger un règlement de service intérieur qui détermine le nombre et l'ordre des séances du bureau, le nombre et les attributions des agents ou employés, le mode et les conditions d'admission aux secours, les règles à suivre pour leur répartition. Le conseil municipal, alors même qu'il ne fournit aucune subvention, est appelé à donner son avis sur les autorisations d'acquérir à titre gratuit ou onéreux, d'aliéner, d'emprunter, d'échanger, de plaider ou de transiger, demandées par le bureau (loi 5 avr. 1884, art. 70-5°). Le sous-préfet approuve les budgets et les comptes du bureau de bienfaisance, les conditions des baux qui n'excèdent pas dix-huit années, les placements de fonds, les acquisitions, ventes et échanges d'effets mobiliers, les acceptations de dons et legs d'objets mobiliers ou de sommes d'argent lorsque leur valeur ne dépasse pas 3,000 fr., et qu'il n'y a pas de réclamation, les réglements du service intérieur (décr. du 13 avr. 1861). Le droit d'approbation appartient au préfet pour les autres délibérations, le chef de l'Etat intervient même pour certains actes, et une loi serait nécessaire s'ils s'agissait d'un emprunt dépassant 500,000 fr. (V. COMMUNE, HOSPICE).

Les ressources des bureaux de bienfaisance se composent des revenus de leur dotation, du produit des droits qui leur ont été attribués, des aumônes, quêtes et collectes, enfin, des subventions municipales. Les biens qui appartenaient avant 1789 aux établissements distribuant des secours à domicile, biens déclarés nationaux en 1790, ont été restitués aux bureaux de bienfaisance par la loi du 5 vent. an V, qui leur attribua, en outre, des propriétés nationales en remplacement des biens vendus. L'arrêté consulaire du 27 prairial an IX décida que les biens, spécialement affectés à l'entretien et au logement des filles de charité attachées aux anciennes corporations vouées au service des pauvres et des malades, ainsi que les biens affectés à l'acquit de fondations relatives à des services de bienfaisance et de charité, feraient partie des biens destinés aux besoins généraux des bureaux de bienfaisance. Un décret du 12 juil. 1807, interprétant de la manière la plus large cet arrêté, mit à la disposition des bureaux les biens qui avaient appartenu aux institutions connues sous le nom de « caisses de secours, de charité ou d'épargne, ayant en général pour but le soulagement de la classe indigente, sous quelque dénomination qu'ils eussent existé ». Les bureaux sont encore propriétaires des immeubles qui leur ont été donnés ou légués, de ceux qu'ils ont acquis avec leurs capitaux disponibles avant que l'administration eût imposé l'emploi de ces capitaux en rente sur l'Etat. D'après la loi du 7 frimaire an V, les bureaux recevaient la totalité des droits établis par cette même loi sur les billets d'entrée dans les spectacles; depuis la loi de thermidor an V, le produit de cette recette a été partagé avec les hospices (V. DROIT DES PAUVRES). Ils recevaient encore une partie du tiers du prix des concessions dans les cimetières (ord. 6 déc. 1843, V. CIMETIÈRE), les amendes pour infraction à la loi sur les logements insalubres (loi 13 avr. 1850, V. LOGEMENTS INSALUBRES). Les bureaux ont le droit de faire quêter dans les églises et à domicile (V. QUÊTE), de placer des troncs dans les lieux et édifices publics, dans les édifices consacrés au culte (V. TRONC) ; d'organiser des *loteries* (V. ce mot). Les conseils municipaux accordent des subventions aux bureaux de bienfaisance dont les ressources sont insuffisantes; mais ces subventions ne figurent pas dans la catégorie des dépenses obligatoires. Dans le budget des bureaux de bienfaisance, les recettes sont divisées en recettes ordinaires et recettes extraordinaires. Les premières comprennent les revenus de la dotation, le produit des droits attribués, des aumônes, quêtes, troncs, loteries, les subventions municipales pour les besoins ordinaires. Quant aux recettes extraordinaires, elles con-

sistent dans le produit des dons et legs, des ventes d'immeubles, des remboursements de capitaux, des emprunts. des subventions extraordinaires. Les dépenses ordinaires sont les frais d'administration et de gestion des biens, de traitement médical, de secours. Les dépenses extraordinaires consistent en achats de rente sur l'Etat, droits de mutation et frais de recouvrement des libéralités, amortissement d'emprunt, travaux de grosse réparation ou de construction. Les règles de la comptabilité communale s'appliquent aux bureaux de bienfaisance (V. Comptabilité). Le bureau de bienfaisance assiste les indigents qui ont leur domicile de *secours* (V. ce mot) dans la commune. La commission tient un registre des pauvres secourus qui sont divisés en deux catégories, la première comprenant les indigents secourus annuellement, vieillards, infirmes, et la seconde ceux qui ne reçoivent que des secours temporaires ou accidentels. Les secours doivent être donnés en nature, autant que possible : ils consistent en distributions de vêtements, d'aliments et de combustibles, de médicaments en traitement médical. Les bureaux peuvent aussi, mais en usant de cette faculté avec grande réserve, fournir des secours en argent, notamment des secours de loyers. Dans les grandes villes, des *maisons de secours* sont établies par les bureaux de bienfaisance ; les médecins y donnent des consultations, les secours y sont distribués aux indigents. La loi du 21 mai 1873 autorise les bureaux à s'entendre avec les hospices et hôpitaux pour assister les malades à domicile (V. Traitement à domicile).

D'après les enquêtes officielles publiées par le ministre de l'intérieur et dont la dernière remonte à 1874, le nombre des bureaux a subi les accroissements suivants :

Années	1833	1847	1872
Nombre des bureaux.....	6.275	9.336	13.348

Les annuaires de la statistique de la France fournissent les indications suivantes :

Années	NOMBRE de bureaux	INDIVIDUS secourus	RECETTES	REVENUS propres	SUBVENTIONS communales	DÉPENSES	SECOURS en nature	SECOURS en argent
1879	13.819	1.435.202	47.289.432	13.841.749	9.490.436	31.702.692	20.957.417	6.337.156
1883	14.485	1.405.552	50.582.581	15.190.316	11.830.272	33.616.590	20.563.617	7.590.640

Le service des secours à domicile dans la ville de Paris dépend de l'administration générale de l'Assistance publique et nous avons déjà étudié son histoire et son organisation (V. Assistance publique a Paris) ; il reste à déterminer les règles spéciales applicables aux bureaux de bienfaisance établis dans chacun des vingt arrondissements, différentes de celles qui régissent les institutions similaires des communes autres que Paris. Ces règles portent sur les points suivants : 1° le nombre des administrateurs est de douze, non compris le maire et les adjoints, président et membres de droit ; il peut être porté jusqu'à dix-huit ; 2° la personnalité civile des bureaux est restreinte dans une certaine mesure ; 3° la distribution des secours est soumise à des règles spéciales ; 4° les subventions destinées à équilibrer le budget sont allouées par l'Assistance publique et non par le conseil municipal.

Etablis en vertu de la loi générale du 7 frimaire an V, les bureaux de bienfaisance de Paris ont incontestablement eu la personnalité civile au même titre que ceux des autres communes jusqu'en l'an IX ; mais on soutient, à tort suivant nous, que l'arrêté consulaire du 27 germinal an X les a réduits au rôle de simples agences de distributions de secours dépendant du conseil général des hospices. Or, cet arrêté était un simple acte du pouvoir exécutif puisqu'il a été modifié par les ordonnances royales des 2 juill. 1816 et 2 avr. 1831 ; il ne pouvait donc enlever aux bureaux la personnalité qui leur avait été attribuée par une loi. Si la loi du 2 janv. 1849 sur l'organisation de l'Assistance publique de Paris a compris le service des secours à domicile dans l'administration générale confiée à un directeur, les pouvoirs de ce directeur se concilient aisément avec la personnalité des bureaux dont cette loi de 1849 n'a point parlé. Le directeur représente les bureaux de bienfaisance ; c'est par son intermédiaire qu'ils exercent les actes de la vie civile et notamment qu'ils peuvent agir en justice. A cet égard, leur situation est différente de celle des autres établissements similaires ; mais, comme ceux-ci, ils ont une vie propre reconnue par le décret du 12 août 1886, qui admet que les bureaux d'arrondissement ont la capacité de recevoir des dons et legs. Le règlement de 1886 a supprimé l'inscription au contrôle des indigents et établi deux catégories de secours en argent : les secours temporaires et les secours annuels (V. Assistance publique a Paris). La quotité des secours temporaires est déterminée pour chacun des indigents par la commission administrative sur le rapport de l'administrateur divisionnaire ; il peut aussi être ouvert à chaque administrateur un crédit pour ces secours ; les crédits sont votés par trimestre par la commission administrative. Cette commission prononce l'admission aux secours annuels, sur le rapport d'une commission spéciale qui examine et contrôle préalablement les propositions individuelles des administrateurs ; à la fin de chaque année, elle fait procéder à une revision de la liste des personnes qui reçoivent des secours annuels. Les secours temporaires sont distribués sur mandats nominatifs valables dans le mois de leur délivrance et payés par le secrétaire-trésorier sur l'acquit des indigents. Quant aux secours annuels, ils sont payés sans acquit aux porteurs de cartes nominatives, lesquelles constituent le titre des parties secourues. Ces cartes sont divisées en cases correspondant aux mois de l'année. La signature de l'administrateur divisionnaire, apposée mensuellement dans chacune de ces cases, vaut certificat de vie de l'indigent et autorisation de payer le secours. Pour empêcher les indigents secourus annuellement de recevoir des subsides de diverses provenances, dont la réunion pourrait constituer une somme excédant les besoins réels, ils sont tenus de faire connaître au secrétariat du bureau la quotité des secours permanents qui peuvent leur être alloués par des institutions charitables étrangères à l'administration de l'Assistance publique. En cas de fausse déclaration, les secours annuels sont supprimés. La liste des personnes recevant ces secours est communiquée aux représentants des institutions charitables qui prennent l'engagement de communiquer au bureau la liste des indigents qu'elles assistent. Les secours en nature doivent, à Paris comme dans les autres communes, constituer la règle. Ils se distribuent au moyen de bons nominatifs pour les objets en magasin ou dont le comptable a un compte à rendre ; les autres bons peuvent être nominatifs ou au porteur. Des secours représentatifs du séjour à l'hospice ont été créés en faveur des vieillards et des infirmes. Ces secours, qui se divisent en deux classes, la première comportant une allocation de 360 fr. par an, la seconde une allocation de 180 fr., sont imputés exactement sur le budget de l'administration de l'Assistance publique, et leur nombre est fixé chaque année par ce budget ainsi que leur répartition entre les bureaux de bienfaisance suivant les bases adoptées pour la distribution des subventions afférentes aux dépenses variables. Lorsque, dans un arrondissement, un secours représentatif se trouve sans titulaire par suite de décès, entrée à l'hospice,

radiation ou concession de la classe supérieure, la commission administrative du bureau présente un ou plusieurs candidats, après délibération sur un rappprt spécial des administrateurs divisionnaires intéressés. Le secours est accordé par la commission centrale d'admission dans les hospices ; il est payé par le secrétaire trésorier pour le compte de l'Assistance publique. Les administrateurs sont chargés d'assurer la remise aux indigents des titres de secours. Afin de remédier aux cas d'urgence, un vingtième des secours représentatifs peut être accordé par le directeur, sans présentation préalable des bureaux. Les subventions de l'Assistance publique aux bureaux de bienfaisance se divisent en subventions pour les dépenses fixes et subventions pour les dépenses variables. Les dépenses fixes concernent les traitements du personnel, les impressions et frais de bureau, les frais de loyer, éclairage et chauffage. Les subventions pour ces dépenses sont accordées aux bureaux de bienfaisance des arrondissements désignés par le budget annuel de l'Assistance publique. Quant aux subventions pour les dépenses variables correspondant aux distributions de secours et au service de la vaccination, elles sont réparties chaque année entre les bureaux pour un cinquième, proportionnellement à la population de chaque arrondissement, et pour deux autres cinquièmes, en raison inverse du montant de la contribution personnelle et mobilière de chaque arrondissement divisé par le nombre d'habitants formant la population générale de cet arrondissement. Les deux derniers cinquièmes sont répartis entre les bureaux des arrondissements les plus pauvres de Paris par le budget de l'Assistance publique, après avis des délégués des bureaux de bienfaisance. L. Pasquier.

II. Sociétés de bienfaisance. — 1. Economie politique. — Nous ne traitons ici que des sociétés ayant pour but la bienfaisance proprement dite, la charité envers autrui. Quant à la prévoyance, à l'aide mutuelle, les sociétés qui les propagent sollicitent chez leurs membres un tout autre mobile, celui de l'intérêt personnel. Elles sont en dehors de cette étude. Pour juger les sociétés de bienfaisance, il faut avoir une vue nette du principe et du rôle de la bienfaisance. La charité désordonnée, sans discernement et sans direction, peut devenir un fléau social aussi redoutable que le plus impitoyable égoïsme. La charité ne doit détruire, ni chez l'indigent secouru, ni chez les non indigents, le principe de l'énergie et de la responsabilité individuelles. En partant de là, on sera fondé à la pratiquer presque sans restriction envers les vieillards sans famille, les enfants abandonnés, les faibles, lorsque, socialement, ils ne sont à la charge de personne. On devra, au contraire, se montrer plus prudent pour ceux qui peuvent se suffire ou qui, par leurs droits de famille, sont à la charge de personnes pouvant les aider. La charité, ici, doit se faire assistance, elle doit tendre à mettre l'indigent à même de se passer d'elle : « Si, dit Stuart Mill (liv. V, chap. xi, § 13) l'assistance accordée est telle que la condition de l'individu secouru soit aussi bonne que celle de l'individu qui se passe de secours, cette assistance, si l'on peut d'avance compter sur elle, est malfaisante ; mais si, en même temps qu'elle est accessible à tous, elle laisse à chacun de puissants motifs de se passer d'elle, s'il le peut, elle est en général bienfaisante. » Pour atteindre ce but, il faudrait, d'une part, être pourvu de ressources suffisantes, car la charité pratiquée par fractions a l'inconvénient de perpétuer l'indigence ; d'autre part, quand on répugne au système rigoureux du *work-house*, posséder des procédés d'investigation rendant impossible la fraude des faux pauvres et permettant de ne pratiquer l'assistance qu'en connaissance de cause. Il faudrait aussi que celui qui communique avec les pauvres fût pénétré de l'amour des malheureux, car l'égoïsme, individuel ou social, ne saurait donner cette assistance morale, parfois si supérieure à l'autre ; et, en même temps il faudrait qu'il fût impitoyable pour le vice, la paresse, et même, dans une certaine mesure, l'imprévoyance.

Les diverses formes de la bienfaisance peuvent-elles se plier aux conditions que nous venons d'énumérer ? La charité individuelle est, assurément, la plus chaleureuse de toutes. Comme le bienfaiteur fait un sacrifice personnel, il s'attache à l'obligé presque en raison de ce qu'il lui transporte de lui-même. Facilement il s'établit entre eux des rapports de patronage. Le faible s'appuie sur le fort. Mais la charité individuelle offre bien des inconvénients. Elle est nécessairement limitée dans ses ressources. Elle est sujette à s'égarer. Elle admet trop comme principe la bienfaisance pour elle-même, sans tenir compte de ses conséquences sociales. La charité officielle, qu'elle soit légale comme dans les pays protestants, ou facultative comme dans les pays catholiques, peut, en général, obtenir les ressources suffisantes, notamment au moyen de l'impôt. Mais le danger, si ce procédé est exagéré, c'est qu'on n'aboutisse à décourager à la fois chez les particuliers et le mobile de la production et le sentiment de la bienfaisance. En effet, si les particuliers pouvaient croire que l'Etat assume complètement la charge des pauvres, ils seraient moins sollicités à pratiquer une bienfaisance qui ferait double emploi. De plus, si l'impôt frappait seulement les classes riches, il diminuerait d'autant le nombre de ceux qui tendent à en faire partie, et s'il frappait tout le monde il risquerait, en enlevant au petit travailleur une partie de son nécessaire, de le faire passer dans la classe des indigents, ce qui est un cercle vicieux.

L'assistance publique doit donc, autant que possible, faire appel à la bienfaisance privée, en centralisant les aumônes de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pratiquer la charité individuelle. Et, de fait, dans les revenus de l'Assistance de Paris, les ressources provenant des libéralités privées entrent pour une large part (1,200,000 fr. environ pour les bureaux de bienfaisance).

Les bienfaits de cette centralisation se font principalement sentir dans le soulagement à donner aux maux les plus apparents, notamment les maladies graves. La concentration dans des asiles ou hôpitaux permet alors, tout en diminuant les frais généraux, d'obtenir du personnel médical, un concours et une émulation que l'indigent ne trouverait peut-être pas à domicile. L'unité de direction permet même d'arriver au traitement à domicile et, dans ces derniers temps, la moyenne annuelle des malades ainsi traités s'est élevée à 71,000 (Fleury-Ravarin, *De l'Assistance communale en France*, p. 371 ; Paris, 1885). Malheureusement, lorsqu'il s'agit, non plus de soigner le malheureux définitivement terrassé, mais de l'empêcher de tomber, la charité officielle est moins efficace.

Elle se trouve arrêtée à la fois par l'exiguïté de ses ressources (la plupart des bureaux de bienfaisance n'en ont que de très faibles), par l'apathie ou l'indifférence des personnes chargées des secours à domicile, par leur manque d'autorité morale ou légale sur le pauvre, et aussi par le défaut de renseignements. M. Bucquet, haut fonctionnaire de l'Assistance publique, dépose dans l'enquête sur les bureaux de bienfaisance (1874, p. 55) : « Que les ressources des bureaux de bienfaisance ne leur permettent de donner que des secours modiques. Ils sont empêchés de faire tout le bien qu'ils voudraient et ne peuvent qu'exceptionnellement tenter de tirer de la misère la famille nécessiteuse ou l'indigent qui mérite d'être sauvé. » M. de Watteville va plus loin : « Depuis soixante ans que l'administration de l'Assistance publique à domicile exerce son initiative, on n'a jamais vu un seul indigent retiré de la misère et pouvant subvenir à ses besoins par les moyens et l'aide de ce mode de charité. Au contraire, elle constitue souvent le paupérisme à l'état héréditaire. Aussi voyons-nous aujourd'hui inscrits sur les contrôles de cette administration les petits-fils des indigents admis aux secours publics en 1802, alors que les fils avaient été en 1830 portés également sur les tables fatales. » Je dois

cependant signaler comme correctif à un tableau si chargé la possibilité d'arriver à un meilleur résultat par une autre organisation de l'assistance publique. En Allemagne, à Elberfeld, un système élaboré le 9 juil. 1852, revu le 4 janv. 1861 et le 21 nov. 1876, paraît mériter une juste célébrité. A Paris, on doit signaler de louables efforts pour réorganiser l'Assistance publique. Il convient d'en attendre les effets.

Entre la bienfaisance privée individuelle et la bienfaisance publique, il y a place pour de nombreuses variétés. On peut essayer de les classer de la façon suivante : *a*. La bienfaisance qui, quoiqu'individuelle par son action, fait appel pour ses ressources aux libéralités soit privées, soit publiques. Tel est le cas fameux de saint Vincent de Paul au XVII[e] siècle. Ces œuvres, inspirées en général par le plus pur esprit de charité, ont tous les avantages de la liberté. Mais comme, en général, dans cet état, elles n'attirent pas de libéralités suffisantes, et aussi comme la charité est, par nature, envahissante, elles acquièrent bientôt de vastes proportions, ont besoin d'une règle fixe et deviennent, soit des institutions légales, comme celle des Enfants-Assistés (qui, précisément remonte à saint Vincent de Paul), soit des établissements publics comme l'hospice de la Maternité qui fut créé par Catherine Marion, veuve d'Arnaud d'Andilly, en 1625, soit des établissements charitables de la seconde catégorie, à laquelle nous passons maintenant. — *b*. La deuxième catégorie comprend les œuvres charitables entreprises par des congrégations religieuses. Elles débutent, en général, par une action individuelle, obligée plus tard, à raison de son étendue, de se régulariser. Tel est le cas des Petites-Sœurs des Pauvres, des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, des Sœurs aveugles de Saint-Paul (Max. du Camp, *op. cit.*). Il faudrait avoir un parti pris pour nier l'utilité d'une pareille forme de bienfaisance. L'abnégation, le renoncement qu'elle suppose, relèvent celui qui la pratique d'un prestige également utile auprès du riche qui donne et du malheureux qui reçoit. De plus, le principe d'autorité, très puissant dans les congrégations, permet au chef de proportionner les secours aux nécessités et de ne point imposer à toutes les misères le même règlement uniforme. — *c*. Enfin il faut noter des associations laïques, inspirées soit par des sentiments religieux, soit par la simple philanthropie, qui réunissent d'une façon permanente plusieurs adhérents pour l'adoucissement d'une ou plusieurs variétés d'infortunes.

Quoique, dans un sens large, on puisse appeler les institutions de la deuxième catégorie des sociétés de bienfaisance, néanmoins ce terme est plus spécialement réservé à celles de la troisième catégorie ; ce sont elles qui font l'objet de notre étude. Les sociétés de bienfaisance paraissent réunir la plupart des avantages de la charité individuelle et de la charité collective, sans avoir les inconvénients de la charité officielle ; et même, comme elles peuvent faire appel aux sentiments religieux les plus élevés, rien n'empêche qu'elles ne participent des avantages des congrégations charitables. Par le nombre de leurs adhérents, elles ont un vaste champ d'action, soit sur les pauvres, soit sur le public. Elles peuvent provoquer dans la presse et dans l'opinion publique des mouvements charitables, organiser des fêtes ou des loteries, dont les recettes augmenteront leurs ressources. Ces ressources s'accroîtront encore de tout ce que leurs membres actifs y ajouteront en dehors des cotisations obligées, car la vue directe de la misère ou l'orgueil de l'œuvre commune les intéressent personnellement à la réalisation du but poursuivi. Plus libres que les œuvres de charité officielle, elles peuvent mieux s'accommoder aux besoins. Elles peuvent aussi, en créant entre elles des agences de renseignement, exercer sur l'indigent la surveillance qui ne doit jamais abandonner la charité. Sans doute quelques-unes de ces associations méconnaissent les vrais principes et risquent d'encourager la paresse au lieu de relever les défaillances, mais il suffirait pour supprimer ces inconvénients d'obtenir une vaste fédération de toutes les sociétés charitables du pays, où seraient adoptés certains principes généraux. L'Assistance publique elle-même pourrait entrer dans ce concert. Chacune de ces institutions conserverait son indépendance, mais elle éviterait les tâtonnements, les écoles, et pourrait faire profiter les autres des leçons de son expérience. Nous trouvons plus bas le germe d'une pareille société en Angleterre, et aussi un peu en Allemagne. On pourrait être tenté d'aller plus loin et de se demander si l'Assistance publique ne pourrait pas disparaître pour faire place à des associations charitables privées plus ou moins fédérées. Nous ne le pensons pas. Les associations, qu'elles soient charitables ou non, ont toutes une tendance à l'empiètement. Il est bon que l'Etat ne soit point gêné vis-à-vis d'elles par l'importance de leur rôle, et il faut qu'il conserve celui d'un bienfaiteur n'ayant aucune exigence confessionnelle.

2. Législation. — Les sociétés de bienfaisance, comme toutes les autres associations, doivent être considérées sous un double aspect : 1° au point de vue de leur légalité ; 2° au point de vue de leur capacité. Au point de vue de leur légalité, elles tombent sous le coup de l'art. 291 du c. pén. d'après lequel nulle association de plus de vingt personnes ne peut se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique de lui imposer. L'autorisation doit être demandée, ou directement au gouvernement, ou au préfet, qui le représente. La sanction de l'article est la dissolution de la société et la condamnation des chefs, directeurs, administrateurs à une amende de 16 à 200 fr. Mais cette autorisation donne-t elle à la société la capacité d'acquérir des biens, de plaider en justice, en un mot ce qu'on appelle la personnalité morale? Non ! il faut un autre acte du gouvernement, un décret du chef de l'Etat, qui reconnaisse la société comme établissement d'utilité publique Ce décret doit être rendu dans la forme des règlements d'administration publique, c.-à-d., le conseil d'Etat entendu (décret, sur le conseil d'Etat, du 21 août 1872, tit. 2, art. 5). Les sociétés de bienfaisance ainsi reconnues peuvent recevoir des dons ou legs dans les termes de l'art. 910 du c. civ. Les autres, même autorisées, en sont incapables (Cf. Ducrocq, *Cours de droit administratif*, n° 1336). Il nous a malheureusement été impossible au cours de ce travail d'obtenir un relevé exact des sociétés reconnues d'utilité publique.

Toutes les sociétés de bienfaisance ont encore à observer certaines règles de droit, en ce qui concerne une partie importante de leurs ressources, les loteries. La loi du 21 mai 1836 prohibe les loteries d'une manière absolue. Toutefois (art. 5) sont exceptées les loteries d'objets mobiliers, exclusivement destinées à des œuvres de bienfaisance ou à l'encouragement des arts. D'ailleurs ces loteries mêmes doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale. La nécessité de prévenir la fraude a amené la préfecture de police à n'autoriser les loteries qu'en se conformant aux règles suivantes : 1° n'autoriser aucune loterie dont le produit serait destiné à soulager une infortune particulière ; 2° n'autoriser que les loteries formées au profit d'établissements d'utilité publique ou de sociétés de bienfaisance déjà connues. Autrement des gens peu scrupuleux exploiteraient une idée charitable pour se faire adjuger des frais d'administration exorbitants. Quand le gouvernement a oublié ces précautions, il a été dupe, et le public avec lui, de coquins plus ou moins adroits. Les quêtes à domicile forment aussi une partie importante du revenu des sociétés de bienfaisance. En général, elles ne sont tolérées que lorsqu'elles s'exercent par des personnalités connues.

3. Statistique. — Nous traiterons en deux sections, de la France et de l'étranger.

France. — Nous ne parlerons que de Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux. En effet, on a remarqué depuis

longtemps que les œuvres charitables ne peuvent prospérer que dans les grands centres. Ce n'est pas que, dans les petites localités, elles ne pussent également trouver à s'exercer, ne serait-ce qu'en y attirant des éléments étrangers, mais les ressources feraient défaut. Les bienfaiteurs ne sont sollicités que par de très graves infortunes lointaines ou par la misère voisine, et les grandes villes qui sont le réceptacle de tous les maux sont aussi le théâtre discret de toutes les charités. On évalue à 21 millions le budget de la charité privée à Paris (celui de l'Assistance publique étant de 38 millions) et à 70 ou 80 millions celui de la France entière (celui de l'Assistance officielle sur tout le territoire étant de 178 millions). Pour procéder avec quelque méthode je diviserai les sociétés de bienfaisance en autant de catégories que le permettra la variété de leurs buts. — a. *Sociétés ayant pour but la protection de la maternité et de la première enfance.* — b. *Sociétés ayant pour but la protection de l'enfance et de la jeunesse.* — c. *Sociétés ayant pour but la protection de la vieillesse.* — d. *Sociétés ayant pour but de secourir les malades, les infirmes, les blessés, etc.* — e. *Sociétés ayant pour but de secourir l'indigent valide.* — f. *Sociétés ayant pour objet d'aider par des secours matériels à la préservation et à la réhabilitation morale.* — g. *Sociétés ayant pour objet l'assistance des étrangers.*

§ 1. *Paris.* — A. *Sociétés ayant pour but la protection de la maternité et de la première enfance.*

a. Maternité. Au premier rang nous trouvons la *Société de charité maternelle.* C'est une des plus anciennes de France. Elle fut créée en 1787 par la reine Marie-Antoinette, avec l'aide de la princesse de Lamballe et de Mme de Fougeret d'Outremont. Dispersée à la Révolution, cette société fut reconstituée par Napoléon Ier qui, en la plaçant sous le patronage de l'impératrice Marie-Louise, lui attribua une subvention de 100,000 fr. (1810). En 1815 la présidence passa à la duchesse d'Angoulême; en 1830, à la reine Marie-Amélie; enfin, en 1853, à l'impératrice Eugénie; on se la transmettait avec la couronne. A cette époque la société embrassait tout le territoire français : aujourd'hui le lien commun a disparu et les sociétés de charité maternelle des diverses villes ont une vie indépendante. Cette société se propose de secourir au moment de l'accouchement les femmes devenues veuves pendant leur grossesse, ou abandonnées à ce moment par leur mari, si déjà elles ont un enfant. Celles qui ont un mari infirme, hors d'état de travailler, sont secourues si elles ont plusieurs enfants. Des dames patronnesses préposées aux divers quartiers sont chargées de s'assurer des situations signalées. Elles font leur rapport au conseil, lequel statue sur l'admission. Cette admission prononcée, un crédit est ouvert à la dame de quartier, qui reste libre d'en user de la manière la plus conforme à sa destination. La femme secourue reçoit habituellement une layette, un berceau, 5 fr. pour frais de couches, une indemnité mensuelle de 5 fr. pendant dix mois, et un secours à la fin de l'allaitement. Autant que possible la mère doit elle-même allaiter son enfant; néanmoins, suivant les circonstances, on peut lui allouer des frais de biberon ou de nourrice; en outre, la femme en couches peut recevoir des prêts en nature de draps, chemises, etc. Les ressources de la société consistent en cotisations, dons volontaires, produits de fêtes, subventions municipales. La société n'a aucun caractère confessionnel. Elle a été reconnue d'utilité publique (décrets des 5 mai 1810, 25 juil. 1811, ordonnance du 21 oct. 1814, décrets des 2 févr. et 15 avr. 1853). Siège social, rue de Douai, 17.

L'*Association des mères de famille*, fondée en 1835, se procure des ressources à peu près de la même façon : son mode d'action est aussi le même. Son but est de compléter l'œuvre de la société de charité maternelle en accordant des secours à toutes les mères de famille enceintes qui ne se trouvent point dans les conditions rigoureuses exigées pour recevoir les bienfaits de celle-ci. Elle fournit les soins gratuits de médecins, de sages-femmes, et accorde des secours aux indigentes en couches et à leurs enfants nouveau-nés. Les dames patronnesses font des visites personnelles (52, rue de Londres).

Je n'ai pas à parler de la maison et école d'accouchement ou Maternité. C'est un établissement public, quoiqu'à vrai dire il ait une origine privée. Mais, avant d'arriver au dernier mois de la grossesse, condition requise pour l'admission, que deviendront tant de malheureuses sans ressources? Une œuvre charitable privée, l'*Asile Sainte-Madeleine* (boulevard Montparnasse, 81 [24 pensionnaires]), les reçoit et les assiste. Comme la Maternité, on les occupe à des travaux de couture, et, sur le produit, elles paient un prix de journée. A la sortie de la maison d'accouchement, plusieurs femmes sont dans l'impossibilité de se suffire. L'Assistance publique leur donne quelques petits secours. Une œuvre privée, l'*Asile Gérando* recueille pendant un temps qui n'excède pas trois mois les filles-mères convalescentes âgées de seize à vingt-six ans, et dont les enfants sont placés en nourrice ou laissés à la charge de l'administration hospitalière; elle les soigne et les assiste après la guérison (rue Blomet, 80, 33 lits). Enfin, la *Société philanthropique* dont nous parlerons plus tard, a organisé au n° 201 de l'avenue du Maine un *Asile maternel* où les berceaux sont placés à côté des grands lits et où dix jours pleins d'hospitalité sont accordés aux femmes qui sortent de la Maternité (V. Max. du Camp, *Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1887).

b. Première enfance. L'enfant est menacé par l'abandon ou par l'insuffisance de soins. Le décret du 19 janv. 1811 impose à la charité publique : 1° les enfants trouvés: 2° les enfants abandonnés; 3° les orphelins pauvres. Les enfants ne doivent pas être âgés de plus de douze ans. La loi du 5 mars 1869 répartit entre l'Etat et les départements les dépenses afférentes aux enfants assistés. Je ne veux pas ici soulever la question du « tour » et de l'abandon. Je me contente de faire remarquer que l'obligation imposée à la collectivité de pourvoir à l'entretien des enfants assistés est, avec celle relative aux aliénés, un des rares exemples d'assistance légale dans notre droit, et que l'intervention de l'Etat dans le cas d'abandon laisse à la charité privée toutes ses ressources pour le cas d'insuffisance de soins. Dans cet ordre d'idées je signalerai : la *Société protectrice de l'enfance* dont l'objet essentiel est de diminuer autant que possible la mortalité qui atteint les nouveau-nés. Naturellement ses secours réagissent sur la mère, mais précisément à cause de la différence du but, on n'exige plus ici les conditions rigoureuses de la « charité maternelle ». Ainsi la Société protectrice de l'enfance s'adresse même aux enfants naturels. Elle propage l'allaitement maternel, organise des agences de nourrices, distribue des bons de lait et de vêtements, etc. Des sociétés protectrices de l'enfance se sont fondées, à l'exemple de celle de Paris, dans presque tous les départements (rue des Beaux-Arts, 4).

La *Société des crèches* propage et assiste les utiles institutions qui portent ce nom. La crèche, dit M. Marbeau, le fondateur et l'initiateur de cette œuvre, « est un établissement destiné à soigner pendant les jours et heures de travail certains enfants trop jeunes ou trop faibles pour suivre les exercices de la salle d'asile. Il se contente d'une rétribution inférieure à sa dépense pour garder et soigner les enfants tous les jours non fériés depuis l'heure où le travail commence jusqu'au moment où il finit, afin de laisser à la mère sa journée complète » (*Manuel de la crèche*, par F. Marbeau; Paris, 1867). Les crèches sont tenues par des femmes, âgées d'au moins vingt et un ans. N'y sont admis que les enfants âgés de quinze jours et n'ayant pas trois ans, non malades et vaccinés. La mère doit apporter et remporter

l'enfant et venir l'allaiter deux fois par jour jusqu'à ce qu'il soit sevré.

Il y a des crèches communales, mais la plus grande partie sont soutenues par la bienfaisance privée et aussi par des subventions de l'Etat. Elles ont été réglementées par décret du 26 févr. 1862. Toutefois, comme la crèche n'est pas abordable pour tous, soit à raison de l'état de maladie de l'enfant, soit pour maladie de la mère, des sociétés se sont formées, ayant pour but de faciliter à la mère la garde de l'enfant en procurant à celle-ci du travail à domicile et en lui fournissant un berceau et une layette. Ces sociétés, qui tentent de réaliser la crèche à domicile, sont connues sous le nom un peu vagues d'*Œuvres paroissiales.*

Les *Salles d'asile* continuent l'œuvre de la crèche dont elles sont parfois une annexe. Leur créateur et propagateur, M. Cochin, les a désignées par ces mots « Salles d'hospitalité et d'éducation en faveur des enfants de deux à sept ans. » On peut leur appliquer ce que disait de la crèche M. Marbeau : « Elles dégagent les bras de la mère et lui donnent la liberté de son temps. » A Paris, sur 150 salles d'asile il y en a environ 25 libres ou privées. Les salles d'asile publiques sont gratuites (art. 1er, loi du 16 juin 1881). Les salles d'asile privées reçoivent gratuitement tous les enfants dont les parents sont reconnus hors d'état de payer une certaine rétribution mensuelle. L'enseignement qu'on y donne se compose de courtes leçons suivies de jeux et d'exercices corporels. Il comprend en outre les débuts de l'instruction primaire, de petits ouvrages manuels, des notions usuelles, et, dans les salles tenues par des congréganistes, quelques notions religieuses et des chants religieux.

B. *Sociétés ayant pour but la protection de l'enfance et de la jeunesse.* L'enfant ayant grandi, il convient de pourvoir à ses divers besoins, matériels, intellectuels ou moraux. S'il n'a pas de parents, ou si ses parents ne peuvent y suffire, la charité privée intervient encore. Il y a, à Paris, 126 maisons charitables où 10,180 enfants pauvres sont recueillis, reçoivent quelque instruction et acquièrent les premières notions d'un métier qui, plus tard, leur permettra de gagner leur vie.

a. D'abord, dans le cas où l'enfant n'a pas de parents, nous trouvons plusieurs sociétés qui se proposent de le guider, de l'élever ou même de lui créer comme une famille. Telle est la *Société d'adoption pour les enfants abandonnés et les orphelins pauvres.* Fondée en 1843, c'est principalement dans les hospices d'enfants-trouvés qu'elle recueille ses pupilles, dont elle dirige exclusivement les goûts, l'activité et les études vers la connaissance et la pratique des travaux agricoles. Cette société possède au Mesnil-Saint-Firmin et à Merles (Oise) des colonies qui sont dirigées par des frères de Marie et de Saint-Vincent-de-Paul (siège à Paris, rue de Penthièvre, 35).

Dans le même ordre d'idées, l'*Œuvre du rapatriement des orphelins délaissés*, recueille ces pauvres enfants pour les renvoyer dans leurs départements d'origine et les appliquer à des travaux agricoles (rue des Tournelles, 43). De même l'*Œuvre de l'orphelinat de Saint-Jean* (Côtes-du-Nord) qui a son siège à Paris (rue Lhomond, 2), et qui dirige ses orphelins sur la vie agricole.

Je ne fais que citer l'*Association des fabricants et artisans pour l'adoption des orphelins*, fondée en 1828 (rue Neuve-Saint-Merri, 9) ; l'*Association des fabricants et artisans pour le patronage des orphelins* (rue Saint-Antoine, 110) ; l'*Œuvre des tutelles pour les mineurs abandonnés* (rue Furstenberg, 6) ; l'*Œuvre de l'adoption* (rue des Tournelles, 43, et rue du Bac, 41); la *Société pour le placement et apprentissage des jeunes orphelins* (rue des Quatre-Fils, 1) ; la *Société d'apprentissage des jeunes orphelins* (rue d'Anjou, 6) ; l'*Ecole de travail juive* (rue des Rosiers, 4 *bis*), avec une œuvre de patronage et des cours du soir pour les adultes; la *Société de patronage des orphelins protestants* (avenue d'Eylau, 2 bis) ; l'*Œuvre des apprentis orphelins* (rue Notre-Dame-des-Champs, 31) ; l'*Œuvre du vestiaire de l'Enfant Jésus*, qui habille les orphelins (rue de Vignes, 44) ; la *Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable* (rue de Lille, 47) ; *divers orphelinats* dont les plus importants sont : l'*Œuvre de la providence Sainte-Marie* (rue de Reuilly) qui élève 60 petits orphelins, les place en apprentissage, leur réserve un dortoir où ils se retirent une fois la journée finie, et leur donne en commun avec un grand nombre d'autres une instruction professionnelle ; l'*Orphelinat Saint-Charles* qui élève plus de 230 enfants; celui de *Saint-Vincent-de-Paul*, 200 ; celui de la rue Boulainvilliers, 110 ; l'*Œuvre des enfants délaissés* (rue de Notre-Dame-des-Champs, 100) ; la *Maison de secours* (rue Bossuet, 100) ; l'*Orphelinat de Rothschild* (rue Lamblardie). Citons encore divers orphelinats protestants à Batignolles, Plaisance, Montmartre, Belleville, et aussi la *Société de l'orphelinat maçonnique universel* qui a son siège rue Rochechouart, 42, et la *Société de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine* (16, avenue de Villars). Indépendamment de ces sortes d'écoles professionnelles, on doit mentionner un grand nombre d'établissements pour les jeunes filles abandonnées, isolées ou orphelines. Il est impossible de les indiquer tous. Je renvoie au *Manuel d'assistance* de M. Lecour, *la Charité à Paris* (*op cit.*, p. 116).

b. Quant aux enfants non abandonnés, mais dont les parents sont indigents, on peut se préoccuper : 1° *de leurs besoins matériels.* En général, il y est pourvu par les secours donnés aux chefs de famille eux-mêmes. C'est donc sous la rubrique « Secours aux indigents » que nous les retrouverons. Je citerai cependant la *Société de secours pour l'habillement des enfants pauvres* (rue de Grenelle, 176). 2° *De leur instruction.* La loi du 28 mars 1882 a rendu l'instruction primaire obligatoire, celle du 16 juin 1881 l'avait rendue gratuite dans les écoles publiques. La bienfaisance privée a donc ici moins à faire. Sans doute elle continue aujourd'hui à soutenir des œuvres destinées jadis à suppléer au défaut de l'initiative publique. Mais, aujourd'hui, le but est différent, et sans avoir à l'apprécier, nous nous contentons de dire que ce n'est plus un but de bienfaisance proprement dite, ce qui nous dispense de parler ici des œuvres qu'il a suscitées. L'art. 4 de la loi du 28 mars 1882 porte qu' « un règlement déterminera les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants sourds-muets et aveugles ». Mais il n'est pas probable que ce règlement fasse jamais disparaître l'utilité d'œuvres privées telles que l'*Ecole pour les bègues nécessiteux* (avenue d'Eylau, 90) et la *Société* de la rue de la Mégisserie dont le but est d'appliquer une méthode particulière pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des autres enfants. Je citerais aussi la maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul, si ce n'était une œuvre purement congréganiste (V. Max. du Camp, *op. cit.*). 3° Enfin les enfants et adolescents ont encore besoin d'éducation morale et professionnelle. Ici nous trouvons des sociétés très nombreuses.

La *Société des amis de l'enfance*, fondée en 1827, surveille l'instruction des jeunes enfants indigents, pourvoit à leur apprentissage, leur ouvre une maison de famille, où elle les recueille en cas de chômage, où elle les soigne en cas de maladie, où elle les reçoit pour passer en commun et dans de saines distractions la journée du dimanche. Elle les habitue aussi à l'épargne en créant dans la maison de famille de petites caisses individuelles pour chaque apprenti (rue de Crillon, 15, et rue d'Alger, 5).

L'*Association Sainte-Anne* pour l'adoption et l'éducation des jeunes filles pauvres, âgées de onze ans au moins, donne du travail à ses pupilles, et tire une partie de ses ressources de la vente de leurs ouvrages, qu'elle recommande à la charité publique.

Citons aussi : la *Société générale d'éducation, de patronage et d'assistance,* fondée par le docteur Blanchard ; la *Société de la Providence,* pour l'apprentissage des enfants indigents (rue de Rennes, 23) ; deux *Sociétés de protection des apprentis et enfants des manufactures* (rue de l'Abbaye, 17, et rue Saint-Florentin, 16); l'*Œuvre du patronage des enfants de l'ébénisterie* (passage Saint-Pierre, rue Amelot, 4) ; la *Société pour l'assistance paternelle aux enfants du papier peint* (rue de Reuilly, 73) ; la *Société pour l'assistance paternelle des enfants employés dans les fabriques de fleurs et de plumes* (boulevard Sébastopol, 82) ; l'*Œuvre des apprentis et des jeunes ouvriers* sous la direction des frères des écoles chrétiennes avec de nombreuses ramifications dans Paris (rue Planchat, 6 ; rue Stanislas, 11 ; rue Lhomond, 26 ; rue Bossuet, 12 ; rue Corvisart, 17) ; l'*Œuvre du placement des apprentis* (rue de Penthièvre, 7) ; l'*Œuvre de patronage des apprentis de l'église réformée* (rue de l'Oratoire-Saint-Honoré, 1), et une autre du même genre pour *les apprentis de la confession d'Augsbourg* (rue de Charonne, 99).

C. *Sociétés ayant pour but l'assistance et la protection de la vieillesse.* Les vieillards n'ont point, pour solliciter la pitié, ce charme qui attire le corps social, comme un aïeul, vers la jeune génération qui le continue. Souvent aussi ils n'ont pas l'excuse de l'irresponsabilité de leur indigence. La charité pure dégagée de tout égoïsme social vient à leur secours et nous retrouvons encore ici les sociétés de bienfaisance. Cependant elles se sont laissé distancer soit par l'assistance publique, soit par les congrégations charitables. Dans les hospices de Bicêtre, de la Salpêtrière, des Incurables, l'assistance publique assiste 6,000 indigents infirmes, avec une dépense annuelle de 4,000,000 de francs, et elle distribue à domicile, aux vieux infirmes, près de 700,000 fr. par an. Les petites sœurs des pauvres ont, à Paris, cinq maisons, qui renferment une population moyenne de 1,200 pensionnaires. Nous ne trouvons à l'actif de la charité privée que quelques asiles, et encore ce sont pour la plupart des fondations individuelles (V. Lecour, p. 169). Signalons toutefois l'*Asile de la Providence* (rue des Martyrs, 77) qui n'est pas gratuit, mais dans lequel la *Société de la Providence* (même siège) paye pension pour un certain nombre de vieillards qu'elle y fait admettre. La Société de la Providence secourt aussi les vieillards à domicile.

D. *Sociétés ayant pour but de secourir les malades, les infirmes, les blessés,* etc. L'indigent tombé malade ou devenu infirme, peut, suivant les cas, solliciter de l'Assistance publique : *a.* la consultation des médecins du bureau de bienfaisance ou des médecins des hôpitaux ; *b.* l'admission à l'hôpital public, laquelle est, en général, fort difficile, à cause de l'affluence des demandes. Cette affluence est cause que souvent l'entrée a lieu trop tard, quand la maladie a fait de funestes progrès, et que la sortie a lieu trop tôt, quand la convalescence n'est pas encore affermie ; *c.* le traitement à domicile. L'Assistance publique tend actuellement à développer ce mode de secours : tandis que les hôpitaux reçoivent 80,000 malades annuels, il y a environ 71,000 malades traités à domicile. Mais l'effort de la charité publique est insuffisant pour toutes les misères. On trouve à côté, soit des établissements soutenus par des particuliers, comme l'*hôpital Rothschild,* soit des établissements religieux comme ceux des frères de Saint-Jean-de-Dieu, ou l'*Œuvre des jeunes poitrinaires,* soit enfin de nombreuses sociétés de bienfaisance. Au premier rang on compte la *Société philanthropique pour le traitement à domicile des malades non inscrits au bureau de bienfaisance* (rue du Grand-Chantre, 12, et rue d'Orléans-Saint-Honoré, 17). Elle remonte à la Révolution ou tout au moins au premier Empire. Pour réaliser son but, elle a créé dans les divers quartiers six dispensaires auxquels sont attachés des médecins et des pharmaciens. Ces dispensaires enregistrent annuellement de 4 à 5,000 malades, autant de consultations gratuites et une centaine d'accouchements. Son budget, qui atteint environ 100,000 fr., a pour principale ressource les souscriptions de ses membres. Chaque souscripteur de 30 fr. reçoit une carte de dispensaire valable pour un an. Il suffit d'envoyer cette carte à l'agent du dispensaire avec le nom et la demeure du malade recommandé. Après la guérison, la carte est renvoyée au souscripteur qui peut la remettre à un nouveau malade, chaque fois qu'elle lui revient. Dans le cas où elle a été appliquée à un accouchement, elle ne lui revient qu'après un délai de trois mois.

L'*Association laïque des dames du Calvaire* (rue de Lourmel) fondée à Lyon en 1843 par Mme Garnier, se compose : 1° de dames veuves agrégées qui viennent à l'hospice panser elles-mêmes les incurables ; 2° de dames veuves qui résident dans l'hospice et soignent les malades; 3° de dames veuves, zélatrices et quêteuses ; 4° d'associées qui versent une cotisation d'au moins 20 fr. (Pour les détails, V. Max. du Camp, *op. cit.*).

Je cite encore la *Société de secours aux malades* (boulevard Latour-Maubourg, 2) ; l'*Œuvre des pauvres malades des faubourgs* qui visite annuellement cinquante mille malades environ. Pour bien d'autres, qui ont un caractère congréganiste fortement prononcé, telles que l'*Œuvre de la visite des malades pauvres* ; l'*Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux, des gardes-malades,* etc., je renvoie au Manuel de Lecour (p. 150).

Ce n'est pas tout que de combattre la maladie, il faut assurer la convalescence. L'Assistance publique a tâché d'y pourvoir dans ses asiles de Vincennes et du Vésinet, mais elle est aidée ou suppléée par bon nombre de sociétés. La *Société de patronage des enfants convalescents* (rue de Sèvres, 67) reçoit, non seulement les enfants, mais les adultes convalescents. M. d'Haussonville nous apprend qu'elle a été fondée et soutenue par trois particuliers charitables, dont il tait le nom pour ne pas offenser leur modestie (*op. cit.*). A citer aussi, dans le même ordre d'idées, l'*Œuvre du Patronage pour les aliénés convalescents* (rue du Théâtre, 52, Grenelle-Paris) ; la *Société de Patronage des enfants convalescents* (rue Notre-Dame-des-Champs, 31) ; l'*Œuvre de l'Enfant Jésus et celle du Saint Cœur de Marie* pour la convalescence des jeunes filles indigentes et des enfants sortant des hospices (rue de Dombasles, 26, impasse Eugénie, 5, et rue Notre-Dame-des-Champs, 29) ; la *Maison protestante de convalescence pour les femmes* (rue Franklin, 10) ; l'*Ouvroir Sainte-Marie,* qui reçoit et assiste les jeunes convalescentes et s'occupe plus particulièrement des convalescences d'aliénation mentale (rue du Théâtre, 52, Grenelle). Quant aux blessés ou aux victimes d'accidents, on doit noter la *Société française de Secours aux blessés militaires,* qui a des délégations dans toute la France, l'*Union des femmes de France,* l'*Association des dames françaises pour le secours des blessés militaires* (rue Jean-Jacques-Rousseau, 15) ; la *Société de sauvetage* (rue Monsieur-le-Prince, 60), qui donne des encouragements aux sauveteurs et aussi des indemnités lorsqu'ils sont victimes de leur dévouement. Enfin, j'indique une œuvre connue sous le nom d'*Œuvre des familles* qui pourvoit aux funérailles des indigents.

E. *Sociétés ayant pour but de secourir l'indigent valide.* Dans les cas qui précèdent, la misère et l'incapacité de travail du malheureux étant évidentes, on se trouvait autorisé à le secourir, suivant les distinctions que nous avons posées au début, presque sans autres limites que celles des ressources. Nous supposons maintenant l'indigence d'un adulte non atteint d'une maladie aiguë. Il faut évidemment prendre bien garde que des secours mal placés ne viennent, en favorisant la paresse, décourager les travailleurs ; et, d'autre part, il faut, autant que pos-

sible, éviter que, faute de soins, l'indigent et sa famille ne tombent dans une des catégories que nous venons d'étudier. Il y a donc là un double écueil. A côté des bureaux de bienfaisance, dont nous ne pouvons ici décrire l'organisation, nous trouvons bon nombre de sociétés qui se proposent le même but.

La plus célèbre de toutes est la *Société de Saint Vincent de Paul.* L'idée en a été puisée dans une fondation de saint Vincent-de-Paul au XVIIe siècle, l'œuvre de la visite des pauvres malades par les femmes du monde. Mais c'est en 1853, à Paris, pendant l'épidémie du choléra, qu'elle fut reprise et que la société fut constituée. L'objet en est caractérisé par l'art. 2 des statuts : « Aucune œuvre de charité ne doit être regardée comme étrangère à la société, quoique celle-ci ait plus particulièrement pour but la visite des pauvres. Ainsi, les membres de la société saisissent les occasions de porter des consolations aux malades et aux prisonniers, de l'instruction aux enfants pauvres, abandonnés ou détenus, des secours religieux à ceux qui en manquent au moment de la mort. »

Les articles 3 et 4 nous en font connaître l'organisation.

Art. 3. « Lorsque, dans une ville, plusieurs jeunes gens font partie de la société, ils se réunissent afin de s'exciter mutuellement à la pratique du bien. Cette réunion prend le nom de conférence, qui est celui sous lequel la société a commencé d'exister. »

Art. 4. « Lorsque, dans une ville, plusieurs conférences sont établies, elles se distinguent entre elles par le nom de la paroisse sur laquelle les membres se rassemblent. Elles sont unies par un conseil particulier qui prend le nom de la ville où il est établi. »

Les conférences commencent par une prière et se terminent par une quête dont le produit, avec les libéralités privées, les bénéfices des loteries, concerts, etc., forment le fonds de la société. Les conférences des paroisses riches adoptent pour les secourir les pauvres des paroisses moins favorisées. Les visites sont faites par les membres de la société et celle-ci affirme qu'elle n'établit point entre les pauvres de distinctions confessionnelles. On peut évaluer à un million la valeur des secours annuels distribués à Paris par cette association charitable (rue Furstemberg, 6, secrétariat général).

Le règlement primitif comprenait un article 5 ainsi conçu : « Toutes les conférences et sociétés sont unies par un conseil général. »

En 1861, le gouvernement, soit qu'il voulût plaire aux libéraux, soit qu'il fût réellement effrayé d'une centralisation supposée favorable aux idées royalistes, frappa la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Le conseil général fut supprimé. Cela n'a pas empêché la diffusion de l'œuvre, qui compte actuellement des conférences dans l'univers tout entier. La société a établi à Paris une *Caisse des loyers* et une *Œuvre des fourneaux* pour donner aux pauvres le logement et l'alimentation à prix réduits. L'œuvre des fourneaux distribue annuellement deux millions de portions.

Après la Société de Saint-Vincent-de-Paul, la plus connue est la *Société philanthropique* que nous avons déjà vue à propos des secours aux malades. Elle distribue aussi des soupes à 5 centimes la portion et a créé dans Paris plusieurs fourneaux économiques où se fait la distribution (rue du Grand-Chantre, 12, rue d'Orléans Saint-Honoré, 17). Chaque souscripteur de 30 fr., outre sa carte de dispensaire, a droit à cent bons de soupe qu'il peut distribuer comme il veut. L'idée des fourneaux économiques date de la première Révolution. Elle fut reprise, en 1846, à Grenoble et adoptée ensuite par presque toutes les sociétés de bienfaisance philanthropiques, Saint-Vincent-de-Paul et autres. Le principe est celui de l'économie résultant de la suppression des intermédiaires et de la préparation en commun. Ce sont comme des sociétés de consommation dont les avances seraient faites par la bienfaisance. La Société philanthropique a, en outre, créé assez récemment (23 mai 1879) une œuvre très méritoire, l'*Hospitalité de nuit pour les femmes*. Elle avait été précédée quelques mois auparavant par une autre œuvre privée, l'*Hospitalité de nuit pour les hommes*, dont les fondateurs sont anonymes. Celle-ci a deux établissements, l'un au nº 9, rue Tocqueville, l'autre aux nos 14 et 80 du boulevard de Vaugirard. L'*Hospitalité de nuit pour les femmes* a un établissement au nº 253 de la rue Saint-Jacques, dans un vieux bâtiment de l'Assistance publique, un autre à Auteuil, un à Montmartre, un à Belleville. Ces établissements sont ouverts, jusqu'à neuf heures du soir, aux malheureux qui ne savent où passer la nuit. Sauf des cas exceptionnels, on ne peut y coucher plus de trois nuits de suite. Un modeste repas précède le coucher ; il est lui-même précédé d'une prière publique à laquelle on est libre de ne pas assister. Annuellement, l'Hospitalité pour hommes reçoit plus de 70,000 malheureux appartenant aux professions les plus diverses ; elle tâche de leur procurer des emplois et réussit à en placer un dixième à peu près. Le danger de pareils établissements, c'est qu'ils ne favorisent le vagabondage, aussi n'est-il pas à désirer que leur nombre se multiplie au delà d'une certaine limite (V. d'Haussonville, *op. cit.* et Hugues le Roux, *Temps* du 2 avr. 1887). Dans le même ordre d'idées, je signale une œuvre congréganiste, celle de l'*Hospitalité du travail*, actuellement avenue de Versailles, 52 (Max. du Camp, *Revue des Deux Mondes* du 15 mars 87 et *op. cit.*) ainsi que la *Maison de Bethléem* (rue Notre-Dame-des-Champs, 115). Voici une société protestante qui se conforme très bien aux principes d'une bienfaisance éclairée, la *Société des Amis des pauvres* (rue Tournefort, 19). Elle a pour objet de soutenir l'ouvrier à ses heures de détresse. Elle lui prête des outils et même lui avance, à bas intérêt, les petits capitaux nécessaires pour commencer de modestes industries. La *Société du travail* (rue du Cherche-Midi, 138) et la *Société protestante du travail* (rue Hauteville, 22) procurent du travail et des emplois. L'*Association catholique de Saint-Joseph* procure aux personnes sans place un asile et du travail (rue du Rocher, 59). L'*Œuvre du vestiaire de la Providence* (boulevard Malesherbes, 144) achète, au moyen des cotisations de ses membres et des souscriptions, les étoffes nécessaires à la confection des vêtements destinés aux indigents. Les dames patronesses taillent et cousent elles-mêmes. Je cite encore deux œuvres protestantes, l'*Association protestante de bienfaisance* (rue de Reuilly, 52, et rue Tournefort, 24), et l'*Œuvre des Maisons à loyers réduits* (rue de Lamartine, 35, de Reuilly, 48, et Tournefort, 24). Diverses loges maçonniques distribuent aussi des secours. Enfin, notons l'*Association générale des Alsaciens-Lorrains* (boulevard Magenta, 46) et la *Société de protection pour les Alsaciens-Lorrains demeurés Français* (rue de Provence, 9) ; le *Comité de bienfaisance israélite* (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1887).

F. *Sociétés ayant pour but d'aider, par des secours matériels, à la préservation et à la réhabilitation morales.* Je restreins mon étude aux sociétés qui fournissent des secours matériels : elles seules répondent au sens technique du mot Bienfaisance, faire du bien ; les autres ont pour but de faire le bien, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Par suite, j'écarterai la Société d'encouragement au bien, quoique parfois ses récompenses consistent en livrets de caisse d'épargne ou de caisse de retraite, et les nombreux cercles d'ouvriers ayant un caractère religieux plus ou moins prononcé. Mais je dirai un mot, au contraire, des *Œuvres dites de la première communion*. Instituées, soit chez les catholiques, soit chez les protestants, elles ont pour but, en même temps que de donner l'instruction religieuse aux enfants pauvres, de pourvoir à leur habillement pour le jour de leur première communion, de façon que rien dans leur costume ne les distingue des autres communiants. Une œuvre de préservation et de réhabilitation au premier chef, c'est la *Société*

charitable de Saint-François-Régis, fondée en 1826, par M. Gossin (rue du Gindre, 3, aujourd'hui rue Madame, 13). Son but est de provoquer et de faciliter le mariage civil et religieux des indigents et par là de les détourner du concubinage, de les en retirer s'ils y sont entrés, et de procurer ainsi la légitimation des enfants. Les frais de cérémonie, les difficultés et le coût des papiers, sont pour plus qu'on ne pense, à Paris notamment, dans la formation des unions irrégulières (Cf. d'Haussonville, *op. cit.*.). La Société de Saint-François Régis facilite environ un millier de mariages par an et 700 légitimations. Son succès a suscité en province de nombreuses associations poursuivant le même but. La *Société de Saint-Vincent-de-Paul* fait aussi rentrer dans son cadre la réhabilitation des unions illicites. Elle en fait régulariser annuellement à peu près 1,500. Les protestants ont l'analogue de ces deux sociétés dans l'*Œuvre évangélique des mariages* (rue Saint-Denis, 214) et dans l'*Œuvre protestante des mariages* qui procure gratuitement aux nécessiteux les pièces nécessaires pour le mariage civil et religieux (rue du Caire, 26). Elle arrive à 700 mariages et 350 légitimations. D'ailleurs, la loi du 10 déc. 1850 tend au même but en créant des facilités particulières pour le mariage des indigents.

Je rappelle pour mémoire les œuvres de l'hospitalité de nuit et de l'hospitalité du travail qui sont, notamment celle de l'hospitalité pour femmes, autant des œuvres de préservation morale que de secours matériels. Mais il y a des fautes plus graves que le concubinage, et des réhabilitations plus difficiles. Quand la justice a flétri des coupables, la charité intervient et tâche, en les relevant, de diminuer le nombre des irréconciliables de tout ordre social. Les déceptions sont fréquentes, les erreurs faciles, mais la grandeur du but doit soutenir les dévouements.

Nous trouvons d'abord la *Société de patronage pour les femmes libérées* (rue de Mézières, 9). Elle a été constituée le 26 juin 1833 « pour préserver les jeunes détenues de la récidive et les rendre aux habitudes d'une vie honnête et laborieuse » ; l'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare* (actuellement place Dauphine, 28), qui s'occupe de procurer aux prévenues une défense éclairée ; qui donne aux libérées et aux prévenues quelques vêtements : jupe, souliers, etc., et qui même, s'il y a lieu d'espérer quelque changement de conduite, leur assure des recommandations et une sympathie active. Fondée en fév. 1820, par Pauline de Grandpré, cette œuvre est aujourd'hui florissante ; elle est en rapport avec l'œuvre de l'hospitalité du travail et celle de l'asile maternel dont j'ai parlé sous les rubriques A et E, ce qui lui permet d'avoir un champ plus vaste et plus sûr d'application. Elle a créé à Billancourt de petits asiles où sont envoyées provisoirement les prévenues dont l'action du parquet s'est désintéressée. En 1886, 1,412 femmes ont passé par le vestiaire de la place Dauphine, et sur ce nombre, 210 sont plus tard revenues porter l'expression de leur gratitude, ce que l'expérience a appris à considérer comme un signe à peu près certain de convalescence morale (Cf. Max. du Camp, *Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1887). La *Maison des prévenus acquittés*, œuvre des magistrats de la Seine, prototype de l'Hospitalité de nuit.

La *Société de patronage pour les jeunes détenues, libérées et abandonnées du dép. de la Seine* (rue de Vaugirard, 71) a créé une maison d'éducation correctionnelle, qui sert à la fois de maison de correction pour les jeunes filles acquittées en vertu de l'art. 66 du C. pén., et d'asile pour les libérées qui, « à leurs premiers pas dans la vie, chancellent et se découragent ».

La *Société générale de patronage des libérés adultes* (rue de Varenne, 78 *bis*) s'adresse aux hommes, ainsi que la *Maison d'asile pour les prévenus acquittés* (rue de Lourcine, 136).

Les protestants ont fondé la *Société de patronage pour les prisonniers libérés protestants* (rue du Square-Napoléon, 17) ; l'*Œuvre protestante à Saint-Lazare* (rue Hauteville, 89) ; l'*Œuvre de relèvement de l'institution des diaconesses protestantes* de Paris (rue de Reuilly, 95). Les israélites ont une *Maison de refuge* (Neuilly, boulevard Eugène, 45), qui est un établissement correctionnel pour les filles. Un établissement analogue pour les garçons va être installé à Sceaux. Citons enfin comme œuvres catholiques : la *Maison du Bon-Pasteur*, la *Communauté des dames de Saint-Michel*, l'*Œuvre de N.-D. de la Miséricorde*, l'*Œuvre du refuge*, l'*Œuvre du refuge de Sainte-Anne*, qui ont un caractère congréganiste assez prononcé.

G. *Sociétés ayant pour objet l'assistance des étrangers*. D'après les nouveaux règlements de l'Assistance publique, les étrangers ne peuvent recevoir à domicile des bureaux de bienfaisance que des secours temporaires. Il est d'autant plus nécessaire que la charité privée vienne à leur aide. Dans ce but ont été fondées diverses sociétés : le *Comité de bienfaisance anglais* (rue du Faubourg-Saint-Honoré, 235), l'*Asile pour les jeunes anglaises* attirées à Paris par l'espoir d'une place (*Mission Home and christian association for young English Women in Paris*, 77 avenue Wagram) ; l'*Hôpital anglais* (Neuilly, boulevard Bineau, 35) ; l'*Hôpital Richard Wallace* (Neuilly, route de la Révolte, 5). Pour les Allemands, la *Société de bienfaisance allemande* (rue de Lille, 78) ; l'*Œuvre allemande de Sainte-Rosalie* (rue Corvisart, 17) ; l'*Œuvre de Saint-Joseph des Allemands* (rue Lafayette, 228). Pour les Autrichiens, la *Société de bienfaisance austro-hongroise* (rue d'Argenteuil, 8). La *Société de bienfaisance italienne* (rue de Miromesnil, 19) et l'*Œuvre de la famille italienne* (rue de Miromesnil, 64). La *Société Helvétique de bienfaisance* (rue d'Argout, 10), et l'*Asile suisse pour vieillards* (avenue Saint-Mandé, 31). L'*Œuvre des Flamands* (rue des Boulets, 102). La *Société de bienfaisance américaine* (rue de la Paix, 15). Les Polonais ont fondé un grand nombre de sociétés de bienfaisance, notamment la *Société de bienfaisance des dames polonaises* ; ils ont un *Hôpital* (rue du Chevaleret, 119), et, de plus, une section de l'œuvre française des pauvres malades des faubourgs s'occupe des malades ayant cette nationalité.

Enfin, les légations assistent leurs nationaux quand il n'y a pas de société formée dans ce but.

§ 2. *Lyon*. La grande agglomération lyonnaise est abondamment pourvue d'institutions charitables.

a. Maternité et enfance. Nous retrouvons ici la *Société de charité maternelle* (place Bellecourt, 17) et la *Société protectrice de l'enfance* (rue Franklin, 26). Je citerai ensuite : la *Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon*, fondée en 1840, reconnue d'utilité publique le 18 avr. 1850 (rue Romarin, 16) ; la *Société des orphelines*, œuvre protestante, fondée en 1817 ; chaque orpheline est confiée aux soins d'une demoiselle sociétaire ; la *Société protestante des jeunes garçons* (place du Change) ; la *Société protestante de patronage des jeunes filles*, fondée en 1817 (même lieu) ; *Société de patronage pour les apprentis* (rue du Château, 1) ; *Œuvre des Messieurs* (rue Bourgelat, 16). Fondée en 1773, elle reçoit et élève gratuitement les orphelines sans ressources ou les jeunes filles dont les parents ne peuvent pourvoir à leurs besoins, l'*Œuvre de Saint-Maurice*, au château de Satonnay, fondée en 1857, d'utilité publique en 1861, créée en faveur des petites filles de soldats ; la *Providence agricole de Saint-Isidore*, à Vernaison, fondée en 1859, recueille les jeunes garçons orphelins ou abandonnés, et les élève dans une ferme-modèle, où ils apprennent les travaux de la grande et de la petite culture ; puis nombre de *Providences* et de *Refuges*, soit pour orphelins, soit pour idiotes, sourdes-muettes, jeunes aveugles.

b. Vieillesse. Œuvre des vieillards de Saint-Nizier

(rue du Palais-Gallet, 14). Cette œuvre, dont la fondation remonte à plus de trois siècles, a pour but de distribuer aux vieillards des deux sexes, par les soins des dames qui composent le bureau, des aliments, du linge, du charbon, etc. Divers *Asiles de vieillards*, œuvres privées.

c. Malades et infirmes. Œuvre des dames du Calvaire (rue du Juge-de-Paix, 22). Fondée en 1842, se charge des femmes pauvres, atteintes de maladies incurables et de vieilles femmes sans ressource, qui n'ont pas encore atteint l'âge ni le numéro de leur admission à l'hospice de la Charité. *Société des hospitaliers-veilleurs* (place de l'Ancienne-Douane, 3), fondée en 1784, d'utilité publique en 1855 (28 juin). Les membres actifs visitent les malades, les vieillards, les prisonniers et ensevelissent les morts. Diverses *Maisons de convalescence, Œuvres, Recouvrances*, dont un grand nombre protestantes.

d. Indigents. Assistance démocratique (rue Mercière, 76), fondée en 1873; *Etablissement de Bienfaisance* (rue des Maccabées, 17), fondé en 1775, secourt les pauvres à domicile; *Société de Saint-Vincent-de-Paul* (quai de Tilsitt, 18); *Société protectrice des Infortunés* (rue Thomassin, 22); fondée en 1879, elle a pour but de venir en aide aux familles dont les enfants fréquentent les écoles municipales laïques; *Œuvre des dames de la Marmite* (rue Charité, 28); *Œuvre de Sainte-Blandine* (rue Tramassac, 10), loge économiquement ou gratuitement les domestiques catholiques sans emploi : l'*Asile pour les domestiques protestants* (rue Garibaldi, 61), a le même but chez les protestants; ils ont en outre fondé un *Vestiaire* (rue Juiverie, 10), pour fournir aux vieillards, femmes, enfants, des draps de toute espèce.

e. Préservation et réhabilitation. Société de Saint-François-Régis (rue Bombarde, 3), fondée en 1837 pour favoriser la consécration catholique des unions légitimes; *Société du Mariage civil* (rue Cuvier, 19) poursuit le même but en ce qui concerne le mariage civil seulement; *Société de Patronage pour les libérés*, fondée en 1835. Cette société, outre les libérés sur lesquels elle veille, prend aussi quelquefois les enfants de sept à huit ans ayant de mauvaises inclinations. *Divers Refuges* pour libérées, filles repenties, filles soumises.

§ 3. *Marseille.* — *a. Maternité, enfance et jeunesse. Société de charité Maternelle* (rue de la Palud, 51); *Association de jeunes ouvriers et apprentis* (rue Sainte-Cécile, 82), œuvre essentiellement chrétienne; *Institution des jeunes aveugles des deux sexes* (rue de l'Oratoire, 2); et divers *Orphelinats*.

b. Maladies, infirmités, vieillesse. Asile des Carmelins (rue des Carmelins, 112 bis), et *Œuvre congréganiste des Frères de Saint-Jean-de-Dieu.*

c. Indigents. Société de Bienfaisance et de Charité de Marseille (rue Sainte-Victoire, 35), fondée en 1788, reconstituée en 1803, d'utilité publique en 1865 (26 août): secours médicaux, instruction, etc.; *Œuvre hospitalière humanitaire* (cours Lieutaud, 70). Asile de nuit, secours à domicile, sans distinction de religion ni de nationalité; *Société de Saint-Vincent-de-Paul* (domaine Ventura); *Société Marseillaise des Ateliers d'aveugles; Société de Bienfaisance des dames israélites de Marseille.*

d. Réhabilitation et Préservation. Œuvre de Saint-François-Régis (rue Rémond, 46).

e. Etrangers. Société italienne de Bienfaisance (rue d'Alger, 22).

§ 4. *Bordeaux.* Nous ne trouvons pas ici un nombre de sociétés de bienfaisance proportionnellement aussi élevé que dans les autres grandes villes. La raison en est double : d'une part, Bordeaux n'est pas une ville industrielle, d'autre part, les bureaux de bienfaisance étant régis confessionnellement, les uns par des catholiques, les autres par des protestants, d'autres par des israélites, d'autres sans acception de religion, la liberté la plus entière est laissée aux donateurs, qui sont d'autant moins sollicités à créer des œuvres privées (Journal *la Gironde*, du 20 fév. 1887). Nous trouvons néanmoins :

a. Maternité et Enfance. Société de charité maternelle (25, rue du Temple), fondée en l'an XIII, par la transformation de la Société des soupes économiques (Cf. Pelleport, *Etudes municipales sur la charité bordelaise*); *Société protectrice de l'enfance* (allées de Tourny, 10); diverses *Crèches* privées, secourues par la municipalité; divers *Orphelinats* agricoles, dont le plus célèbre est celui de Gradignan; *Atelier chrétien* (rue Pelleport); *Société des veuves et orphelins d'ouvriers; Société protestante en faveur des veuves et orphelins des pasteurs.*

b. Vieillesse. Asile des vieillards, au Tondu et *Asile des vieillards protestants.* Diverses *Maisons de refuge.*

c. Maladies, Infirmités, etc. *Société de Saint-Vincent-de-Paul; Société des dames charitables; Société protestante des Amis des Pauvres. Maison de Société protestante;* sections de la *Société de Sauvetage* et de la *Société de secours aux blessés militaires; Société de Sainte-Cécile*, qui, outre la propagation de la musique, se propose de secourir les musiciens indigents; *Association d'Alsace-Lorraine.* N. B. L'hospitalité de nuit est donnée dans l'asile Brandenbourg.

d. Préservation et Réhabilitation. Asile de préservation de Jésus et de Marie; Société de Saint-François-Régis; Société protectrice des engagés volontaires; Société de Patronage des prisonniers libérés (rue Malbec, 19); *divers Refuges.*

e. Etrangers. Société hospitalière de Saint-Jean-de-Jérusalem (rue Sainte-Catherine, 211), œuvre universelle, sous le patronage de tous les consuls, procure aux étrangers nécessiteux du travail, un asile immédiat, les secours en cas de maladie, le rapatriement, et pourvoit à leurs funérailles.

Etranger. — *Angleterre.* L'Angleterre, qui est célèbre pour son organisation de l'assistance légale, est aussi le pays du monde où la bienfaisance privée s'exerce avec le plus de générosité. Les classes élevées considèrent comme un véritable devoir moral de souscrire largement aux œuvres charitables, et dans les rues de Londres, l'étranger est frappé du nombre d'établissements signalés comme étant soutenus par la bienfaisance privée. Le nombre des diverses institutions de cette sorte à Londres, s'élève à 1,103, dont le revenu total monte à 111,175,000 francs, c.-à-d. plus que le budget de la Suède (l'*Economiste* du 17 janv. 1885). Au point de vue juridique ces institutions se divisent en trois catégories : celles qui sont dotées (*endowed*), et qui ont pour ressources les revenus des libéralités qui leur ont été faites. On les appelle *charities.* Elles sont soumises pour l'administration de leurs biens au *charitable Trust act* de 1853, et à l'*act* relatif à la charité paroissiale de Londres, du 20 août 1883; en second lieu les sociétés qui partie sont dotées, partie s'alimentent au moyen de cotisations ou de souscriptions; on les appelle aussi improprement *charities*, mais elles ne sont soumises aux dispositions législatives précitées que pour les revenus de leurs fondations; enfin, les institutions qui n'ont d'autres revenus que les cotisations ou souscriptions, ou offrandes temporaires; celles-là sont absolument libres dans leur administration (*Correspondant* d'oct. 1861).

Parmi ces dernières sociétés, on cite plus particulièrement celles qui ont pour but le logement des pauvres; l Société de sir Sidney Waterlow, du legs Peabody, de miss Octavia Hill. Miss Octavia Hill a établi les prix de locations de façon à ce que l'argent placé en construction rapporte 5 % net. Elle se montre impitoyable pour les paiements, qu'elle touche elle-même chaque semaine. Autant que possible elle loue à des gens de différents corps de métier auxquels elle confie les réparations de l'immeuble. Elle leur donne ainsi quelque travail, les habitue à la

prévoyance, leur fournit une habitation salubre où la plus grande propreté est exigée.

A Paris, ces grands logements répugnent à la population ouvrière, qui a horreur de l'enrégimentation. Un propriétaire, riche et charitable, a bâti dans le XIIIe arrondissement, entre la rue Nationale et la rue Jeanne-d'Arc, un immeuble composé de huit corps de bâtiments et comprenant douze cents logements, dont quelques-uns à 60 francs par an. Il ne paraît pas que l'événement ait répondu à ses espérances (d'Haussonville, *op. cit.*).

Mais ce qui, à notre point de vue spécial, est le plus caractéristique en Angleterre, c'est l'existence à Londres d'une société, pour ainsi dire centrale, appelée *Société pour l'organisation de la charité.*

Cette société se propose : 1° d'assurer une coopération entre les charités particulières et l'assistance légale, et entre les œuvres charitables elles-mêmes ; 2° d'assurer une complète investigation dans tous les cas d'assistance à domicile ; 3° d'accorder une assistance temporaire effective, en tant que le permettent les fonds du comité, dans les cas où un résultat permanent peut être espéré ; 4° de réprimer la mendicité. Ces divers buts sont poursuivis avec persévérance par l'intermédiaire de nombreux comités de district (il y en a trente-sept), embrassant toute la circonscription de Londres et des faubourgs, chaque comité local correspondant à une division de l'administration métropolitaine de la loi des pauvres. Ces divers comités ont leur centre dans un conseil qui se réunit chaque semaine, et auquel ils envoient deux de leurs membres, tous soumis au même règlement, tous apportant leurs affaires locales à la discussion générale, et prenant part à l'action de l'ensemble.

L'objet spécial spécifié ci-dessus se subdivise en séries spéciales d'enquêtes sur les logements des pauvres, les migrations, les refuges de nuit, les soupes, les dispensaires, les formes de la mendicité, les prêts aux indigents, et toutes ces enquêtes peuvent aboutir à une poursuite légale des imposteurs (*Revue Britannique* de fév. 1877). Cette société qui pousse des ramifications dans toute l'Angleterre, fonctionne actuellement avec le plus grand succès. Elle a été l'objet, dans la séance du 18 janv. 1886, de la haute approbation de l'évêque de Londres.

Belgique. Parmi les plus importantes sociétés nous devons citer : la *Société royale de philanthropie de Bruxelles*, fondée en 1828, actuellement sous la protection spéciale du roi et de la reine. Elle compte plus de 3,000 membres qui versent chacun une cotisation annuelle d'au moins 12 fr. Le tiers des souscriptions est consacré à des cartes de secours que les sociétaires distribuent eux-mêmes. La société assiste les indigents, surtout dans leurs maladies ; elle a fondé un asile pour les vieillards aveugles et incurables des deux sexes (boulevard du Midi, Bruxelles), et tient dans le même local une crèche gratuite pour les enfants au-dessous de deux ans. Elle fait aux petits pensionnés de l'Etat des avances sans intérêts, sur le dépôt de leurs brevets. A Bruxelles et à Liège il existe une société privée appelée *Œuvre de l'hospitalité de nuit* ; elle ressemble à l'œuvre française ; les indigents peuvent passer dans la maison cinq nuits consécutives. Citons encore : *Association pour secours médicaux gratuits; Association pour secourir les pauvres honteux ; Comité du pain; Refuge de Sainte-Gertrude* pour vieillards et *Refuge des Ursulines* également pour vieillards (cet établissement est le seul où il soit permis aux vieillards mariés de cohabiter), et divers *Instituts de sourds-muets* et *divers orphelinats* (V. aussi *Correspondant* de juin 1857).

Empire allemand. L'Allemagne tend actuellement à considérer le paupérisme comme une maladie sociale dont le traitement ou le régime exigent l'unité de direction. Dans l'année 1880, il a été formé une *Association pour l'assistance des pauvres et pour la bienfaisance.* Cette association, qui comprend plusieurs villes d'Allemagne, a décidé de procéder à une comparaison statistique des résultats de l'assistance dans les diverses villes de l'empire. Elle a nommé dans ce but une commission de statistique, laquelle, à son tour, a remis à M. Böhmert, professeur à Dresde, le soin de dresser ce travail. M. Böhmert vient de faire paraître le résultat général de ses recherches dans une forte brochure ayant pour titre : *Das Armenwesen in 77 deutschen Städten und einigen Landarmen Verbänden* (Dresde, 1886). L'idée qui s'en dégage, c'est que le traitement du paupérisme étant affaire sociale, le soin en appartient aux corps constitués et principalement aux municipalités. L'exemple à suivre est celui de la ville d'Elberfeld. La bienfaisance privée n'y est point prohibée, mais, en définitive, elle y est en suspicion. En effet, d'une part tous les secours donnés aux pauvres par l'une des trois Eglises sont considérés comme un revenu actuel rendant inutile l'assistance publique (p. 58) ; d'autre part, en 1880, on a formé une *Union des femmes* dans le but d'organiser par leur intermédiaire la bienfaisance privée en la rattachant à l'assistance publique (p. 55). L'art. 1er des statuts de cette Union porte qu'elle a pour objet « d'intervenir dans les cas extraordinaires où les règlements rendent l'assistance communale impossible. Elle s'impose de traiter le paupérisme par des institutions appropriées, de tenter d'amener l'indigent à vivre de ses propres ressources, et de combattre la mendicité » (p. 91). En fait, cette société est un trait d'union entre l'assistance communale et les sociétés privées de bienfaisance, auxquelles elle donne des renseignements dans le but d'éviter des doubles emplois (p. 58) (V. Notre *Système d'Elberfeld* dans la *Revue d'économie politique*, 1887).

Etats-Unis d'Amérique. On peut signaler une tendance à laisser à la charité privée, individuelle ou collective, le soin d'assister les indigents. On pense qu'elle sait, mieux que l'assistance publique, tirer parti de toutes les influences religieuses et de famille (*Economiste*, mars 1885). Parmi les sociétés charitables nous trouvons, notamment à Boston et à Brooklyn (New-York), des sociétés pour logements ouvriers, comme à Londres. Les fonds rapportent 6 °/₀ net (V. *Economiste* du 5 avr. 1884). Citons aussi la *Children's aid Society*, fondée en 1848, qui secourt les enfants des rues en leur fournissant une hospitalité de nuit très libre, et leur laisse leur complète liberté pendant le jour. La société profite de ce lien tout moral pour prendre peu à peu de l'influence sur eux, les corriger et les envoyer coloniser dans l'Ouest avec son aide et sous sa protection (*Revue des Deux Mondes*, 1er janv. 1875).

Espagne. Les sociétés de bienfaisance sont principalement des associations de femmes. Citons la *Associacion de Señoras de nuestra Señora de la Soledad y de las Angustias*, fondée au xe siècle : la *Junta de damas de Honor y merito; la Obra pia de la Santa Infancia*, qui recueille les enfants exposés ou orphelins ; la *Associacion de beneficencia domiciliaria*, dont le nom indique le but ; la *Estrella de los pobres* qui a pour objet les funérailles des indigents ; la *Associacion de la Cruz Roja*. Quant aux associations d'hommes, nous citerons les *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* et la société de *los Amigos de los pobres;* mais, jusqu'à présent, sauf sous le gouvernement provisoire, elles ont été peu encouragées par l'autorité (Iglesias, *op. cit.*, p. 208, t. I). Signalons aussi à Madrid une *Société de bienfaisance française*, sous la présidence de l'ambassadeur.

Hollande. L'annuaire de statistique, pour 1887, nous révèle que les sociétés de secours pour pauvres honteux ont secouru 20,864 indigents, les municipalités 10,304, et les institutions de secours à domicile 183,348.

Italie. On trouve ici fort peu de sociétés de bienfaisance proprement dites, car presque toutes les institutions charitables ont un caractère congréganiste nettement accusé, ou sont soutenues par l'Eglise, ou dépendent d'un

particulier. Je signalerai cependant à Rome l'*Hôpital de Saint-Laurent de Miranda*, qui appartient à la corporation des pharmaciens, celui de *Notre-Dame de Lorette* qui est la propriété des boulangers; l'*Hôpital de Saint-Jean de Calabre ou des Benfratelli* qui ne reçoit que des hommes, nationaux ou étrangers, mais ces derniers moyennant rétribution ; et divers hôpitaux pour les étrangers. Il est intéressant de noter un grand nombre d'archiconfréries ayant pour but de préserver les jeunes filles en favorisant leur mariage par le moyen de dots : *Archiconfrérie de l'Association*, qui confère pour environ 130,000 fr. de dots, à 200 fr. l'une ; l'*Archiconfrérie de l'Immaculée-Conception ;* celle de *Sainte-Appolline* ; l'*Association du Rosaire*, etc. (V. de Blœser, *op. cit*).

Portugal. La loi charge les municipalités et les paroisses de secourir leurs pauvres, mais ses prescriptions sont peu suivies. Quelques villes ont des bureaux de bienfaisance organisés par des sociétés privées sur le mode franco-belge. La principale est la *Société de Santa Maria de Misericordia*, qui emprunte une partie de ses ressources aux billets de loterie sur lesquels elle prélève 15 % (*Economiste* du 29 déc. 1884). H. Saint-Marc.

III. Droit. — Contrat de bienfaisance. — Les jurisconsultes ont adopté plusieurs divisions des contrats. Ainsi on dit qu'ils sont unilatéraux ou synallagmatiques selon qu'une seule des parties s'oblige envers l'autre ou que toutes deux prennent des engagements réciproques. Les contrats synallagmatiques sont eux-mêmes parfaits ou imparfaits; parfaits si des obligations naissent nécessairement et dès le début à la charge de chacune des parties, comme dans la vente, le louage, etc. ; imparfaits, si l'une des parties s'engage seule, par l'effet immédiat de la convention et si l'obligation de l'autre dépend de circonstances accidentelles postérieures à la formation du contrat. Ainsi le mandat et le dépôt sont des contrats imparfaitement synallagmatiques; ils ne produisent à l'origine obligation qu'à la charge du mandataire ou du dépositaire; plus tard le mandant ou le déposant pourra peut-être se trouver obligé à payer des indemnités au mandataire ou au dépositaire si l'exécution du contrat a nécessité des dépenses, mais c'est là une obligation purement éventuelle qui n'existe pas encore au moment de la formation du contrat et qui ne naîtra peut-être jamais. A un autre point de vue, on dit que les contrats sont à titre onéreux ou à titre gratuit et ces derniers sont parfois appelés aussi contrats de bienfaisance. Dans le contrat à titre onéreux, chaque partie ne retire avantage qu'en retour d'une prestation qu'elle fournit ou promet. Dans le contrat à titre gratuit ou de bienfaisance, des avantages sont assurés à l'une des parties indépendamment de toute prestation de sa part. Les contrats parfaitement synallagmatiques sont tous et nécessairement à titre onéreux. Les contrats imparfaitement synallagmatiques et les contrats unilatéraux sont les uns à titre gratuit, les autres de bienfaisance. Le contrat qui appartient le plus manifestement à cette dernière classe est sans contredit la donation (V. Cautionnement, Contrat, Dépot, Donation, Mandat). E. G.

Bibl. : Sociétés de bienfaisance. — Béchard, *Etat du Paupérisme en France ;* Paris, 1853. — de Blœser, *Rome et ses monuments* (Section V) ; Louvain, 1878. — Böhmert, *Das Armenwesen in 77 deutschen Städten*; Dresden, 1886. —Du Camp, *la Charité à Paris ;* Paris, 1885, et *Revue des Deux Mondes*, 1883-1884. — Du même, *Paris bienfaisant;* Paris, 1888, in-8. — Dufau, *Lettres à une dame sur la charité ;* Paris, 1847. — d'Haussonville, *Etudes sociales, Misère et remèdes ;* Paris, 1886 et *Revue des Deux Mondes* depuis 1878. — Iglesias, *la Beneficencia Española ;* Madrid, 1878, 2 vol. — Lecomte, *la Charité à Paris ;* Paris, 1862. — Lecour, *la Charité à Paris ;* Paris, 1876. — Westphal-Castelnau, *Hier et aujourd'hui, ou l'activité intérieure du protestantisme français ;* Paris, 1884. — Diverses Revues, périodiques, annuaires, cités *passim*.

BIENFAISANCE (Ordre de la), institué en Espagne par la reine Isabelle II, le 17 mai 1856 ; un règlement du 30 déc. 1857 fixa les conditions pour y être admis. Il est accessible aux deux sexes et est destiné à récompenser les actions philanthropiques et humanitaires, particulièrement les services signalés en temps d'épidémie, les sauvetages de toute nature. Lorsqu'il est conféré à une personne notoirement indigente, une pension peut être jointe au brevet.

L'ordre a trois classes. La décoration consiste en une étoile d'or à six pointes terminées par une boule, l'étoile émaillée de blanc rebordée de noir. Au centre, sur champ d'azur, le symbole de la charité ; *une Matrone caressant des enfants*, ce champ entouré d'un cercle d'émail rouge avec ces mots : *A la Caridad*. Au revers, cette inscription est remplacée par celle de: *Beneficencia publica*, et au centre sur le fond bleu, le chiffre, en or, de la reine fondatrice Isabelle II. Entre les branches de l'étoile passent des rayons d'or. Cette décoration est surmontée d'une couronne de feuilles de palmier en or. Le ruban de l'ordre est *blanc* chargé d'*une raie noire* sur chaque bord. L.-A. Balme.

BIENFAISANCE (Théâtre de la), un des nombreux petits théâtres que Paris vit naître et mourir pendant la période révolutionnaire. Celui-ci était situé rue Saint-Denis, n° 34, à l'angle de la rue des Lombards, et fut ouvert au public en 1795 ou 1796. Il est resté d'ailleurs fort obscur, et nous n'en aurions aucune trace aujourd'hui si les journaux du temps n'avaient parfois donné le programme de ses spectacles, et si quelques pièces qui y ont vu le jour n'avaient été publiées. Ce théâtre avait un lien étroit de parenté avec l' « Institut national des Aveugles-Travailleurs », situé, pensons-nous, dans le même immeuble, et ce qui en faisait l'originalité, c'est que les pièces nouvelles qu'on y représentait étaient précisément jouées par les élèves aveugles de cet établissement. L'une d'elles portait ce titre : « *Le Sage de l'Indostan*, drame philosophique en un acte et en vers, mêlé de chœurs de musique, par Fabre-Olivet (paroles et musique), représenté à l'Institut national des Aveugles-Travailleurs, par les aveugles eux-mêmes, l'an 4e ». Dans une autre, « *la Ruse d'aveugle*, comédie en un acte et en vers, mêlée d'ariettes, paroles du citoyen Avisse, professeur aveugle de l'Institut national des Aveugles-Travailleurs, musique du citoyen Mathieu, représentée pour la première fois le 2 nivôse, l'an Ve de la République, sur le théâtre de la Bienfaisance », nous voyons que les trois rôles principaux étaient joués par « Mlle Fruchard, aveugle, M. Pean, aveugle, et M. Avisse, aveugle, auteur de la pièce ». Ce devait être un spectacle curieux et assez singulier que celui de ces jeunes aveugles jouant la comédie et évoluant en scène devant le public. Voici la liste d'une troisième pièce jouée au même théâtre : « *L'Atelier des Aveugles-Travailleurs*, scène destinée à faire l'ouverture de l'exposition publique de leurs travaux, paroles du citoyen Avisse, aveugle, professeur de grammaire, musique du citoyen Blaze. » Celle-ci fut représentée en l'an VIII, et voici quels en étaient les personnages : le professeur de lecture, la maîtresse de musique, l'élève de lecture, l'élève de musique, la maîtresse d'arithmétique, l'élève d'arithmétique, un imprimeur, la maîtresse de géographie, l'élève de géographie. Toutefois, il est à croire que l'exploitation du théâtre de la Bienfaisance ne se bornait pas à l'exhibition des jeunes aveugles comédiens, et que de vrais acteurs s'y montraient parfois, car le journal *la Quotidienne*, qui, en l'an V, publiait assez souvent, quoique irrégulièrement, le programme des spectacles donnés à ce théâtre, nous apprend ainsi qu'on y jouait un assez grand nombre d'ouvrages du répertoire classique, entre autres l'*Ecole des Maris*, *Crispin rival de son maître*, *Nanine*, l'*Intendant comédien*, *Philoctète*, l'*Amant auteur et valet*, puis l'*Amant bourru*, de Monvel, les *Etourdis*, d'Andrieux, etc., etc. Il est difficile, d'ailleurs, de réunir d'autres renseignements sur ce théâtre d'un genre particulier, dont toute trace semble disparaître à partir de l'an IX ou de l'an X, c.-à-d. de 1801 ou de 1802. Arthur Pougin.

BIENFAIT-Avenant (Hist. du droit). Dans l'Anjou (art. 27) et dans le Maine (art. 294) l'aîné, outre le préciput des deux tiers et la totalité des meubles, avait la propriété du tiers des immeubles attribués aux puînés en usufruit seulement. Le *bienfait* c'était donc l'usufruit des puînés *(beneficium)* (V. Avenant, Aînesse). Ce règlement, établi d'abord pour les fiefs de dignité ne tombant pas en parage, avait été étendu même aux censives, mais en revanche on avait admis en faveur des puînés plusieurs atténuations à la prérogative d'aînesse : 1° ils étaient saisis du bienfait; 2° étaient déchargés de la contribution aux dettes ; 3° si l'aîné abandonnait aux puînés leur part en pleine propriété, ces biens étaient considérés comme propres dans leur succession. Dans le Vendômois, les puînés avaient même, de plein droit, leur tiers en propriété dans les successions nobles. Le bienfait n'était pas attribué à chacun des puînés individuellement pour une part, mais à tous *in globo;* aussi bien à la mort des prémourants d'entre eux, la jouissance passait aux survivants, et les biens ne retournaient à l'aîné qu'au décès du dernier mourant. Cette succession originale a été expliquée très diversement (V. Aînesse). — L'avenant bienfait désignait aussi le mariage avenant (V. Avenant). P.-L. C.

Bibl. : V. la *Bibliogr.* du mot Avenant.

BIENHEUREUX (V. Canonisation).

BIEN-HOA. Ch.-l. de province de la Cochinchine française, à 30 kil. au N.-E. de Saïgon : 19,000 hab. Bien-hoa est une ville active et commerçante. La province de Bien-hoa occupe à l'E. du delta du Mékong une région boisée relativement saine, et où s'élèvent des hauteurs de 800 m. Le principal centre après Bien-hoa est la ville de Baria près du cap Saint-Jacques.

BIENNE (La). Rivière, affluent de gauche de la Sarthe. Formée à partir de Saint-Remy-du-Plain par un certain nombre de petits ruisseaux qui découlent de la forêt de Perseigne, elle est suivie pendant une partie de son cours par le chem. de fer de Mamers à la Hutte-Coulombiers, et se jette dans la Sarthe, à Piacé, après 22 kil. de cours. Elle reçoit, à droite, la Semelle, et à gauche, la Saosnette, déversoir de l'étang de Saosnes.

BIENNE (Lac de). Au pied de la chaîne du Jura, long. 14 kil., larg. 3,600 m., reçoit les eaux du lac de Neuchâtel par la Thièle, la Suze, rivière du Jura, et, depuis la correction des eaux du Jura, l'Aar. C'est dans ce lac que se trouve l'île de Saint-Pierre, où J.-J. Rousseau séjourna en 1765 (*Confessions*, liv. 12, et *Rêveries d'un promeneur solitaire*, 6e prom.).

BIENNE. Ch.-l. du district du même nom dans le cant. de Berne ; 12,500 hab. Cette ville, située à l'extrémité N.-E. du lac de Bienne et au pied du Jura, est un des principaux centres de la fabrication et du commerce des montres de la Suisse. Elle possède un collège florissant, une école secondaire de filles, une école de commerce et une école d'horlogerie.

BIEN PUBLIC (Ligue du). Les mesures radicales qui signalèrent l'avènement de Louis XI eurent pour effet d'irriter la féodalité apanagiste, l'aristocratie et les villes. Les seigneurs les plus influents résolurent de réagir et, sous couleur de sauvegarder les intérêts du bien public, formèrent à la faveur du mécontentement général une Ligue à la tête de laquelle étaient notamment le comte de Charolais, Jean d'Anjou, les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, Dunois. Vers la fin de l'année 1464, « une journée fut tenue en l'église Notre-Dame de Paris » par les représentants des seigneurs ligués et le duc de Berry, frère du roi, se laissa circonvenir par les conjurés.

Jean de Bourbon donna le signal des hostilités en faisant saisir dans toute l'étendue de ses domaines les revenus royaux. Dans le même temps, le Berry se souleva à l'instigation d'Antoine de Chabannes et du sire de Beaujeu (1465).

« Le roi allait être attaqué de trois côtés à la fois : au centre, au nord et à l'ouest. Son activité fut au niveau du danger. Il avait renouvelé sa trêve avec l'Angleterre ; il resserra son alliance avec Liège; il réclama les secours du duc de Milan ; il traita avec le roi de Naples, Ferdinand le Bâtard ; il tira quelque argent des Médicis de Florence ; il tâcha de se raccommoder avec Rome et écrivit au successeur de Pie II, au pape Paul II, afin d'invoquer son intervention contre les rebelles qui, disaient-ils, voulaient rétablir la Pragmatique, abolie par son zèle filial envers le saint-siège » (H. Martin). A ses sujets, il adressa une proclamation fort sensée : « Si nous avions, disait-il, consenti à augmenter leurs pensions et à leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais pensé au bien public. » Il envoya dans les principales villes des personnages dont il connaissait le dévouement à sa personne. Enfin, après avoir donné à chacun ses instructions, il prit lui-même la campagne. Au centre, le début des opérations lui fut favorable, malgré de nouvelles défections, et il put imposer la convention de Riom aux ducs de Bourbon et de Nemours, au comte d'Armagnac et au sire d'Albret (4 juill. 1465). Pendant ce temps, le comte de Nevers, gouverneur de la Picardie et le maréchal Joachim Rouault, qui ne disposaient que de trois ou quatre mille hommes, n'avaient pu arrêter l'armée bourguignonne. Celle-ci entra à Saint-Denis le lendemain même de la convention de Riom et se répandit dans les environs de Paris, mais sans molester les habitants. Rouault, venu de Picardie dans la capitale, se mit à la tête des bourgeois, pendant que le comte de Charolais, franchissant la Seine, allait se porter sur Longjumeau pour y attendre les ducs de Berry et de Bretagne, qui arrivaient sur Paris par Etampes. Louis XI prit position sur la hauteur de Montlhéry : la bataille eut lieu les 15 et 16 juill. (V. Montlhéry). Le roi de France, après être entré dans Paris pour l'encourager à la résistance et le maintenir dans le devoir, passa à travers les troupes du comte de Charolais et du duc de Bretagne, pour aller chercher du renfort en Normandie. Les bourgeois de la capitale, pendant son absence, écoutèrent les protestations des coalisés, mais le peuple fit cause commune avec les troupes du roi (24 août), lequel ramena à Paris quatre jours plus tard des renforts et des munitions. On apprit aussi que le fils du duc de Milan avait envahi les seigneuries du duc de Bourbon et que les Liégeois s'étaient soulevés ; mais, comme les défections des villes recommençaient à se produire, Louis XI se résigna à traiter avec Charolais. Une trêve, conclue le 1er oct., fut suivie des traités de Conflans et de Saint-Maur. M. P.

Bibl. : J. Quicherat, *Lettres, mémoires, instructions et autres documents relatifs à la guerre du bien public en l'année 1465*, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France, Mélanges*, t. II ; Paris, 1843, in-4.

BIENSERVI (Hist.). Titre que portaient, dans l'ancien ordre de Malte, les commandants et généraux des galères ; il montre combien les chiourmes leur obéissaient. Les chevaliers Bienservis pouvaient aspirer aux premières dignités et à toutes les commanderies.

BIENTINA. Bourg d'Italie, prov. et à 20 kil. E. de Pise ; 2,122 hab. Situé dans une région fertile, traversée par de nombreux canaux, auprès d'un ancien lac de 2,900 hect. récemment desséché.

BIENVENU (Jacques), littérateur genevois, mort en 1579, a joué dans son pays un rôle politique comme membre du conseil des Deux-Cents, puis comme auditeur; il est l'auteur, entre autres, d'une comédie intitulée *Comédie du monde malade et mal pansé.* C'est une satire de la médecine ; elle fut récitée à Genève le 11 mai 1568, au renouvellement de l'alliance entre les républiques de Berne et de Genève.

BIENVENU (Charles-Léon), journaliste français, né à Paris le 25 mars 1835. Après avoir collaboré au *Figaro*, au *Nain jaune*, au *Diogène*, au *Corsaire*, au *Charivari*, au *Journal amusant*, au *Mot d'ordre*, à *l'Evénement* aux *Droits de l'homme*, etc., etc., il est devenu co-

propriétaire et rédacteur en chef du *Tintamarre*, journal satirique et financier qui a fait fortune par l'habileté de ses annonces conçues d'une façon baroque et semées de réflexions cocasses qui en rendent la lecture fort amusante. Léon Bienvenu est plus connu sous le pseudonyme de *Touchatout*. Outre ses nombreux articles fantaisistes, une curieuse petite revue *Touchatout-Revue* (fondée en 1868), et un journal qui n'eut que six numéros, *la Carmagnole* (1871), il a publié : *Un monsieur qui veut se faire un nom*, vaudeville en un acte (Paris, 1867, in-12) ; *Histoire de France tintamarresque* (1868, in-18) ; *l'Homme qui rit, nouveau roman de Victor Hugo, édition tintamarresque* (1869, in-8) ; *Histoire tintamarresque de Napoléon III* (1873, in-4) ; *Cours de villégiature* (1873, in-8) ; *le Tour du monde tintamarresque* (1875, in-8) ; *les Nouvelles tragédies de Paris, rallonge tintamarresque au feuilleton de X. de Montépin* (1875, in-12) ; *les Cinquante lettres républicaines de Gervais Martial* (1875, in-8) ; *la Dégringolade impériale de 1866 à 1872* (1878, in-8) ; *la Grande mythologie tintamarresque* (1878, in-8) ; *le Trombinoscope* (1872-1882, in-4) ; *Mémoires d'un préfet de police* (1885, in-12).

BIENVENU (Léon), homme politique français, né à Pouzauges (Vendée) le 19 nov. 1835. Le 20 févr. 1876, il se présenta comme candidat républicain dans la première circonscription du dép. de la Vendée, et fut élu député par 9,335 voix contre 5,660 obtenues par le candidat monarchiste. Lors de son élection, il était déjà maire de Saint-Hilaire-des-Loges, et conseiller général. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, aux élections du 14 oct. 1877, il fut réélu par 8,655 voix contre 8,014 obtenues par le candidat bonapartiste que patronnait le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Réélu aux élections du 21 av. 1881 dans la première circonscription de Fontenay-le-Comte, il échoua aux élections sénatoriales du 8 janv. 1882 avec 155 voix sur 360 votants. Enfin il a été battu, avec tous les candidats de la liste républicaine, aux élections générales du 4 oct. 1885.

BIENVILLE *(Binvilla)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Chevillon, 850 hab. Importantes usines de fer, établies au commencement du XVIIIe siècle. Cette localité, située sur la rive droite de la Marne, existait dès le Ve siècle, s'il faut en croire la légende de sainte Ménehould, qui y serait morte en 490 dans le domaine paternel. Quoi qu'il en soit, la première mention de Bienville dans les chartes date du XIIe siècle ; elle est relative à une contestation survenue entre les *prudhommes* de la communauté et les Templiers de Ruetz, au sujet des droits de vaine pâture. En 1540, la seigneurie de Bienville appartenait à François d'Anglure. Albert Doré, baron de Bolandre, et seigneur de Bienville, périt à la bataille de Mouzon, le 6 mars 1652. Le château de Bienville, reconstruit à la fin du XVIIe siècle, est depuis cette époque la propriété de la famille Thomassin. L'église, ainsi qu'en témoigne une inscription placée sur l'un des piliers du chœur, à côté d'une fresque représentant un chanoine agenouillé devant un prie-Dieu, a été rebâtie, en 1557, par Claude Louis, official de Langres, natif de Bienville, et consacrée le 20 juil. 1623, par Henri Clausse, évêque de Châlons-sur-Marne. A. TAUSSERAT.

BIBL. : E. JOLIBOIS, *la Haute-Marne ancienne et moderne*; Chaumont, 1858-61, gr. in-8.

BIENVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne ; 252 hab.

BIENVILLE-LA-PETITE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. N. de Lunéville ; 76 hab.

BIENVILLE (Jean-Baptiste LE MOYNE, sieur de), gouverneur français de la Louisiane, né à Montréal le 23 fév. 1680, mort en France en 1768. Il était fils de Charles Le Moyne, sieur de Longueil et de Châteaugay, établi depuis 1640 au Canada. Trois des nombreux frères de Bienville (Iberville, Serigny et Châteaugay), surtout le premier, jouèrent comme lui un rôle important dans l'histoire primitive de la Louisiane. Jean-Baptiste Le Moyne reçut à onze ans le titre de sieur de Bienville. Il servit très jeune sous son frère Iberville, que ses exploits maritimes venaient de rendre rapidement célèbre, pendant la guerre qui se fit, à la fin du XVIIe siècle, entre les colons du Canada et ceux des établissements anglais d'Amérique. Dans un combat livré par la frégate *Pélican* contre trois navires anglais, Bienville fut grièvement blessé. C'est en 1698 qu'Iberville mit à la voile de France, accompagné de son frère, pour fonder une colonie à l'embouchure du Mississipi. Les colons débarquèrent à Biloxi où ils eurent à supporter de grandes souffrances. En 1700 Bienville alla construire un fort à 86 kil., au-dessus de l'embouchure du fleuve. L'année suivante il prit la direction de la colonie dont le siège fut transféré à Mobile. Il y fut rejoint en 1704 par son frère Châteaugay qui amenait quelques colons du Canada. L'établissement ne prospéra pas, les Indiens ne pouvant être employés pour la culture du sol. Bienville proposa alors de tirer des nègres des Antilles en les échangeant contre des Indiens, à raison de deux noirs pour trois Peaux Rouges. Pendant plusieurs années encore la famine resta constamment menaçante.

Le roi de France concéda en 1712 à Antoine Crozat le droit exclusif du commerce ainsi que le privilège de l'importation des esclaves dans la Louisiane. Une année plus tard, La Motte-Cadillac fut envoyé à Mobile avec le titre de gouverneur et Bienville reçut une commission de gouverneur en second. Il ne s'entendit pas avec son chef hiérarchique et s'en alla guerroyer contre les Natchez. Lorsque Epinay succéda à Cadillac en 1717, la croix de Saint-Louis fut conférée à Bienville pour ses longs services rendus à la colonie. Bientôt après, Law ayant fondé la compagnie du Mississipi, un premier convoi de colons arriva en 1718. Bienville, nommé gouverneur, fonda la ville de la Nouvelle-Orléans et y transporta le siège du gouvernement de la Louisiane. Rappelé en France pour s'y justifier de certaines imputations, il publia avant son départ (1724) un *Code noir* (législation concernant les esclaves) qui est resté en vigueur jusqu'à l'annexion de la Louisiane aux Etats-Unis. Révoqué en 1726, il fut, peu de temps après, rétabli dans ses fonctions de gouverneur, retourna encore une fois en Louisiane, fit quelques expéditions infructueuses contre les Chickasaws, et en 1743 rentra en France où il passa le reste de sa vie. Aug. M.

BIENVILLERS-AU-BOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas ; 984 hab.

BIEQUE, VIEQUES ou CRAB. L'une des îles Vierges (Antilles), vers 18° 7′ lat. N. et 67° 30′ long. O., longue, de l'E. à l'O., d'une trentaine de kil., large de 3 à 6 kil. L'île est traversée dans sa longueur par une chaîne de collines hautes de 200 à 300 m. A l'E. surtout, l'accès de l'île est assez difficile à cause de l'escarpement de la côte. Bieque n'est pas habitée. Diverses nations européennes se disputent le droit à sa possession, mais, jusqu'à présent, aucune de ces nations n'y possède d'établissement.

BIERBRAUER (Johann-Jakob), magistrat allemand, né dans la Hesse en 1705, mort à Cassel en 1760. Il poursuivit avec énergie les brigands qui infestaient alors la Hesse et parvint à en délivrer complètement ce pays. Il a publié au sujet de cette campagne deux curieux ouvrages intitulés *Accurate Beschreibung der beyden bezüchtigten sogennannten Franken oder hessischen und Thüringer oder sächsischen Diebsmœrder und Räuber-banden* (Cassel, 1755) ; et *Beschreibung der berüchtigten jüdischen Diebesmœrder und Raüberbanden welche seither hin und wieder im Reiche viele Beraubungen begangen haben* (Cassel, 1778). G. L.

BIERE ou BIERRE (Pays et forêt de). *Bierra, Lieria*. Nom donné pendant le moyen âge à la forêt de Fon-

tainebleau. Il a persisté dans celui de quelques villages, Saint-Martin-en-Bierre, Villiers-en-Bierre (Seine-et-Marne) (V. Fontainebleau [forêt de]).

BIÈRE. I. Industrie. — La bière est la boisson alcoolique obtenue par la fermentation d'infusions ou de coctions d'orge germée, aromatisées avec la fleur femelle du houblon. On prépare également certaines bières, telles que *le faro, le lambic, l'ale*, au moyen du froment, du seigle ou de l'avoine, et, dans quelques contrées on substitue au houblon d'autres plantes aromatiques ; au Canada, par exemple, on emploie à cet usage les bourgeons de sapin.

I. Historique. — L'usage de la bière remonte à la plus haute antiquité; il est probable qu'on sut la préparer dès que les céréales furent cultivées, c.-à-d. dès que l'homme, cessant d'être pasteur et nomade, devint sédentaire. Cette opinion est confirmée par la Bible et les auteurs anciens : Hérodote, Diodore de Sicile, Aristote, nous apprennent que cette boisson était préparée en Egypte et en Grèce ; Pline, Columelle et César que les Romains, les Gaulois et les Germains en faisaient usage. Les anciens la nommaient ζῦθος, *curmen, sicera, cerevisia* : de ce dernier nom nous est resté le vieux mot français *cervoise*, qui a longtemps servi à désigner la bière. La cervoise du moyen âge n'était pas la bière que nous connaissons ; il lui manquait le parfum du houblon ; cet aromate n'a commencé à être employé qu'au IXe siècle sur le continent, et seulement au XVIe siècle en Angleterre. La cervoise était généralement une infusion d'orge fermentée, additionnée bien rarement, et sans doute dans les circonstances solennelles, de gingembre, de genévrier ou d'autres plantes aromatiques. Longtemps l'industrie de la bière fut le monopole des couvents ; les particuliers ne brassaient que la quantité de boisson nécessaire pour les besoins de leur maison. Cependant, vers la fin du moyen âge, cette industrie prit une plus grande extension, ce qu'attestent les nombreuses ordonnances rendues en Allemagne pour en régler l'exercice. En France, ses progrès furent plus lents ; le vin et le cidre faisant concurrence à la bière et souvent même, dans des années de disette, sa fabrication ayant été prohibée.

Depuis le XVIIe siècle, l'art du brasseur a pris une importance de plus en plus grande, et grâce aux découvertes de la science moderne, il a pu prendre de nos jours une place importante parmi les grandes industries, comme le montre le tableau suivant :

Production de la bière en 1879

	Hectolitres.	Brasseurs nombre.
Angleterre et Irlande	35.685.000	2.641
Autriche-Hongrie	13.000.000	2.440
Belgique	8.800.000	2.500
France	7.381.595	2.725
Amérique du Nord	10.000.000	2.758
Russie	9.800.000	»
Allemagne : Bavière	9.000.000	4.500
Allemagne : Grand-Duché de Bade	1.100.000	»
Allemagne : Prusse et Hanovre	9.800.000	8.326
Allemagne : Wurttemberg	3.000.000	»
Hollande	1.400.000	600
Alsace-Lorraine	850.000	300

II. Matières premières de la fabrication de la bière. — Les substances nécessaires pour la fabrication de la bière sont : 1° une matière transformable en alcool sous l'influence d'un ferment soit directement *(sucres)*, soit après une saccharification préalable *(matières amylacées)*; 2° du houblon ; 3° de l'eau ; 4° un ferment, la levure de bière. Toutes les céréales proprement dites (froment, orge, seigle, avoine), sont employées pour la préparation de la bière, cependant on donne la préférence à l'orge en raison de son prix moins élevé que celui du froment; de plus, la germination de cette céréale est plus facile à conduire que celle du froment, du seigle et de l'avoine. Quant aux autres matières amylacées, connues sous le nom de *succédanés du malt*, telles que le maïs, la fécule de pomme de terre, l'amidon, la pomme de terre, les sucres (glucose et sucre de canne), le brasseur ne peut s'en servir d'une manière licite dans sa fabrication, que s'il en fait connaître l'emploi aux consommateurs, ainsi que la loi le prescrit pour d'autres substances alimentaires. Pour l'instant, nous ne nous occuperons que de l'orge, nous réservant de parler des autres céréales, lorsque nous aborderons l'étude des différentes variétés de bières.

Orge. On connaît de nombreuses variétés d'orge, toutes peuvent être employées pour la préparation du malt ; cependant on préfère, en général, la *grosse orge du Nord (hordeum distichon)*, et l'*escourgeon* ou orge à six rangs *(hordeum hexastichon)*. Les grains doivent présenter les caractères essentiels suivants : 1° la couleur doit être uniforme et d'un jaune pâle, sans aspect grisâtre, ni points rougeâtres ou bleus ; 2° les grains doivent être durs, pesants, posséder une enveloppe fine et lisse, de dimensions uniformes. L'hectolitre d'orge ne doit jamais peser moins de 60 kilogr.; 3° l'intérieur des grains doit offrir une farine tendre et blanche, et jamais un aspect vitreux; 4° l'orge doit être parfaitement sèche, ne pas paraître froide au toucher; elle doit glisser à travers les doigts comme du sable sec ; cette sensation est l'indice d'une enveloppe fine et lisse; 5° pendant la germination, les orges d'âges et de provenances différentes se comportent différemment. Il est donc préférable de n'employer simultanément que des grains de même origine et de même âge; 6° l'orge nouvelle doit avoir acquis un degré uniforme de siccité, ce qui garantira une germination régulière ; on ne peut pas employer de l'orge récoltée depuis plus de deux ans; 7° les grains doivent être parfaitement débarrassés de toutes les impuretés, et avoir une odeur franche, ne rappelant jamais celle du renfermé ou de l'humidité.

Composition moyenne de l'orge :

Eau	13.78 %
Amidon	62.25 —
Dextrine et sucre	3.26 —
Matières azotées	11.16 —
Matières grasses	2.12 —
Cellulose	4.80 —
Cendres	2.63 —

Composition moyenne des cendres :

Potasse et soude	22.78 %
Chaux	2.60 —
Magnésie et oxyde de fer	9.69 —
Acide phosphorique	34.68 —
Silice	27.64 —
Acide sulfurique	1.69 —
Chlore	0.92 —

Houblon. On désigne dans la brasserie sous le nom de *houblon*, les fleurs femelles de la variété cultivée de l'*humulus lupulus*, plante vivace de la famille des urticées. Sous les écailles qui forment le cône du houblon se trouvent des glandes renfermant une matière jaune, pulvérulente, résineuse, amère et très aromatique, qui constitue la partie utile de la plante; elle est formée d'une huile essentielle, d'une résine et d'un tannin. La partie la plus importante du houblon est la résine; elle contient le principe amer et donne à la bière son arome, propriété que l'on a longtemps attribuée à l'huile essentielle. Cette dernière substance ne paraît jouer qu'un rôle secondaire en préservant la résine des altérations qu'elle subit rapidement au contact de l'air. Le rôle du tannin est d'aider à la clarification et à la conservation des moûts.

Rautert a trouvé dans un type de houblon d'Ellingen la composition suivante :

Eau	14.50
Huile essentielle	0.50
Résine	15.90
Tannin	3.02
Gomme	11.10
Substances extractives	6.40
Sels solubles	0.25
Cellulose et substances insolubles	48.33
	100.00

Classification et provenance des houblons. On distingue deux espèces de houblon : les *houblons verts* et les *houblons rouges.* Le houblon à cône vert renferme beaucoup de tannin, mais peu de poussière jaune et d'huile essentielle, ce qui rend son odeur peu agréable. Le houblon rouge porte des cônes rougeâtres à l'époque de la maturité ; on connaît deux variétés de cette espèce : le houblon rouge à graines, riche en tannin et en matières extractives qui communiquent à la bière une amertume désagréable. La variété la meilleure est celle connue sous le nom de houblon rouge sans graines ; ses cônes renferment une poussière jaune abondante, d'un parfum très agréable ; ce houblon forme deux classes : le houblon *fin* à folioles ternes, et le houblon *fort*, dont les folioles, les tiges et les nervures sont grossières. Ce dernier clarifie rapidement la bière, mais ne lui donne pas un arome aussi délicat que le houblon fin.

Voici, d'après Habich, la classification des houblons d'après leur provenance :

1° BOHÊME. — *Saaz* et environs : qualité la plus fine. — *Auscha :* moins fine, mais très bonne. Les houblons verts de Bohême ne valent rien.

2° BAVIÈRE. — *Spalt* et environs : qualité excellente, lourde. — *Altdorf* et environs, *Hallertan :* première qualité de *Wallezach* et *Au ;* les autres moins bons, *Hinding*, *Heideck*, *Bamberg* et environs.

3° PRUSSE. — *Neutomysl*, près de Posen : houblon excellent. Très bons houblons en Poméranie, à Trèves, en Hanovre.

4° BADE. — Bonne qualité à *Schwetzingen.*

5° WURTTEMBERG. — Les pays producteurs les plus renommés sont : *Rottenburg*, *Gmünd*, *Altshausen*, *Fettnang*, *Heilbronn.*

6° BRUNSWICK, HESSE-NASSAU. — Très bons houblons.

7° AUTRICHE. — Les houblons autres que ceux de Bohême sont de qualité médiocre.

ALSACE-LORRAINE. — Bonne qualité, mais légère. Les houblons les plus estimés sont ceux de *Haguenau*, *Bischwiller*, *Wissembourg*, *Oberhoffen.*

9° FRANCE. — La culture du houblon tend beaucoup à s'étendre depuis quelques années ; mais jusqu'à présent on donne la préférence à ceux provenant de l'Est : *Gerbeviller*, *Rambervillef*, *Lunéville*, *Toul.*

10° BELGIQUE. — *Brabant*, *Alost :* bon houblon.

11° ANGLETERRE. — La variété de *Tornkam* est très ferme, celle de *Collegate* est de qualité inférieure.

L'AMÉRIQUE envoie en Europe des houblons de nuance jaune pâle, légèrement verdâtre, qui sont très estimés en Angleterre et en Hanovre.

Quelle que soit sa provenance, un bon houblon doit présenter les caractères suivants : il ne doit pas contenir de graines ; les cônes doivent être complètement clos au sommet ; leur longueur dans les conditions les plus favorables est comprise entre 18 et 25 millim. La poussière du houblon, qui, nous l'avons vu, renferme le principe actif, doit être très abandante.

Altérations. L'huile essentielle du houblon s'altère assez rapidement au contact de l'air ; il se forme des produits d'oxydation et particulièrement de l'acide valérianique, qui rendent le houblon complètement impropre aux usages de la brasserie. Il est donc important de ne pas employer des houblons vieux, l'odeur de l'acide valérianique pouvant être communiquée à tout un brassin par une faible proportion de cônes ayant subi l'oxydation dont nous venons de parler.

Conservation du houblon. Pour que le houblon conserve toutes ses qualités, il est nécessaire de le dessécher aussi rapidement que possible dès que la récolte est terminée ; à cet effet, il est exposé sur des claies, dans de vastes greniers, à une ventilation énergique, et souvent même, surtout si le temps est humide, on le fait séjourner dans des étuves à air chaud. Cette pratique n'est pas recommandable ; il est en effet très difficile de régler la chaleur de façon à ce que la poudre jaune ne subisse aucune altération. Le houblon au sortir des séchoirs est mis en sacs ou en tonneaux. Les houblons d'Amérique nous arrivent en balles comprimées à la presse hydraulique ; il serait à désirer que ce mode d'emballage se généralisât, car, dans ces conditions les cônes subissent fort peu l'action de l'air. Les houblons destinés à l'exportation sont généralement soumis au soufrage pour en assurer la conservation. Cette opération, très bonne dans le cas que nous venons de citer, sert souvent aussi à masquer une fraude, qui consiste à faire passer de vieux houblons pour des houblons fraîchement récoltés. Un examen attentif à la loupe permettra de reconnaître, d'après la couleur des grains de matières jaunes, si le houblon a été rajeuni par l'acide sulfureux.

Nous terminerons l'examen des matières premières de la fabrication de la bière par l'eau, nous réservant de parler de la levure, lorsque nous traiterons de la fermentation des moûts.

Eau. L'eau a un rôle considérable dans la brasserie ; elle est l'agent indispensable du maltage et du brassage ; nous laissons ici de côté la question de son emploi pour l'alimentation des générateurs, qui ne peut rentrer que dans l'étude des machines à vapeur. Pour la brasserie, une eau pure, douce ou peu dure, est celle qui est la plus convenable ; c'est pourquoi on préfère, tout au moins pour le maltage, les eaux de rivières, si elles ne renferment pas de matières organiques en excès, et les eaux de sources aux eaux de puits ; mais d'après Mudler, une eau calcaire n'est pas nuisible pour le brassage.

Voici l'analyse des eaux employées dans quelques brasseries renommées de Bavière, d'Autriche et d'Angleterre :

Eau du puits artésien de la brasserie du Spaten à Munich.

	grammes	
Carbonate de chaux	0.120	par litre
— magnésie	0.077	—
— soude	0.057	—
Sulfate de potasse	0.009	—
— soude	0.003	—
Chlorure de sodium	0.000	—
Nitrate de soude	0.019	—
Silice	0.014	—
Oxyde de fer et d'alumine	0.001	—
Matières organiques	0.022	—

Eau de la brasserie Bass et Cie, à Burton-on-Trent (Angleterre).

Carbonate de chaux	0.143	par litre
Sulfate de chaux	0.791	—
— magnésie	0.013	—
Chlorure de calcium	0.188	—

Eau d'une brasserie de Pilsen (Bohême).

Carbonate de chaux	0.001	par litre
— magnésie	0.046	—
— fer	0.007	—
Sulfate de chaux	0.046	—
Chlorure de magnésium	0.013	—
Silice	0.008	—

Ces chiffres pourront servir de base pour déterminer d'après l'analyse chimique d'une eau, si elle est propre aux usages de la brasserie.

III. PRÉPARATION DE LA BIÈRE. — La préparation de la bière comporte les opérations suivantes : 1° *le maltage de l'orge ;* 2° *le brassage ;* 3° *le houblonnage ;* 4° *la fermentation du moût ;* 5° *le traitement de la bière en vue de sa clarification et de sa conservation.*

Malt. On donne le nom de *malt* à l'orge germée ; c'est l'âme de la brasserie ; de lui dépend principalement la qualité de la bière, aussi ne saurait-on attacher trop d'importance à sa préparation. L'opération de maltage se fait généralement à la brasserie ; cependant les usines

qui préparent seulement le malt sont nombreuses ; elles trouvent un débouché pour leurs produits, non seulement dans la fabrication de la bière, mais aussi dans les glucoseries et les distilleries de grains.

La préparation du malt comprend : 1° *le nettoyage de l'orge ;* 2° *le mouillage ;* 3° *la germination ;* 4° *le touraillage* ou *dessiccation.*

Nettoyage de l'orge. Il est essentiel de n'opérer le maltage qu'avec des grains parfaitement sains, privés de toutes matières étrangères et d'une grosseur uniforme ; on ne saurait apporter trop de soins au nettoyage de l'orge. Un grand nombre de machines servent au triage et au nettoyage des grains, aussi serait-il trop long de les énumérer toutes ; nous ne citerons comme exemple qu'un des instruments les plus répandus en France, le trieur Pernollet. Il se compose d'un cylindre en tôle perforée ; ces perforations sont de quatre types différant par leur forme et leurs dimensions et correspondant à quatre compartiments successifs établis sous le cylindre trieur. Les trous du premier compartiment ne laissent passer que la poussière, les menus grains et les graines de graminées étrangères ; les trous du deuxième permettent l'élimination des graines des mauvaises herbes. Dans le troisième et le quatrième compartiment se fait le trillage de l'orge par grosseur.

Mouillage. Le mouillage a pour but de donner à l'orge la quantité d'humidité nécessaire pour la germination ; on sait que les grains parfaitement secs peuvent se conserver indéfiniment sans que la force vitale se manifeste ; cependant celle-ci ne conserve pas la même intensité. Le mouillage ou trempe se fait dans des bacs construits en bois, en pierre ou en tôle, situés le plus souvent au-dessus des locaux ou s'effectue la germination et communiquant avec ceux-ci, pour que l'enlèvement du grain se fasse le plus rapidement et le plus facilement possible. La fig. 1 représente un bac en tôle de fer à fond conique, de construction récente, qui donne de très bons résultats. Les bacs doivent être maintenus toujours dans un parfait état de propreté pour mettre l'orge, qui doit y séjourner un temps assez long, à l'abri de toute altération. Les matériaux les plus convenables pour obtenir ce résultat sont le fer et la pierre, bien que leur prix de revient soit supérieur à celui du bois, dont l'emploi, à cause de sa porosité, n'est pas sans danger. Les cuves sont remplies d'eau jusqu'à une hauteur déterminée par la quantité d'orge à mouiller. Celle-ci est ensuite amenée par une trémie spéciale dont la capacité correspond à celle du bac. Pendant ce temps on râble fortement et on égalise la surface avec des râteaux, afin de faire surnager les menus grains trop légers. La couche d'orge doit être recouverte d'une couche d'eau de 10 à 15 centim. de hauteur. On enlève les grains trop légers qui se sont rassemblés à la surface de l'eau, à l'aide d'écumoires. La perte en poids de la masse d'orge ainsi traitée est fréquemment de 0,5 %. L'eau dissout un certain nombre des éléments solubles de l'orge ; il se forme ainsi une infusion qui s'altère très rapidement à l'air. Pour empêcher le grain de se gâter à son tour, il est nécessaire de changer souvent l'eau des bacs et surtout dans la saison chaude.

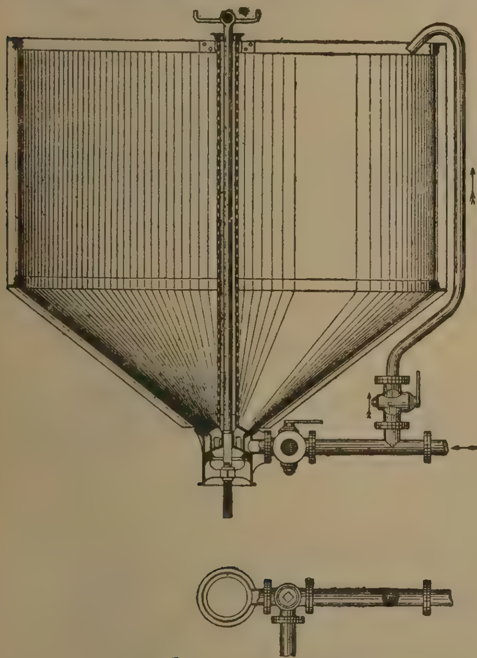


Fig. 1. — Cuve-mouilloir.

Voici d'ailleurs les règles pratiques qu'il convient de suivre : 1° la température de l'eau de mouillage ne doit pas dépasser 13° ; 2° on fait écouler la première trempe après six à huit heures ; l'eau est renouvelée aussi longtemps que la trempe passe encore trouble ; 3° le mouillage est interrompu dès que le degré convenable d'hydratation est atteint. Plusieurs caractères des grains servent à reconnaître ce degré : *a*, le grain frotté sur une planche doit laisser un trait blanc comme la craie ; *b*, le grain prend le pli de l'ongle sans casser ; *c*, pressé entre les doigts, le grain s'ouvre au bout qui doit fournir la radicelle ; *d*, coupé transversalement, le grain est d'un contenu uniformément humide sans apparence de viscosité. Dans tous les cas, il vaut mieux mouiller trop peu que trop fort, ce qui est un mal irréparable. La durée du mouillage dépend de la variété d'orge employée, de son âge, de sa composition chimique, de la pureté de l'eau et surtout de la température de l'eau et du local.

Le mouillage ne se pratique pas toujours d'une façon continue ; dans quelques contrées, le grain est mis à égoutter chaque fois qu'on renouvelle l'eau. Voici comment se fait cette opération en Bohême : on laisse l'orge pendant vingt-quatre heures submergée dans le bac ; alors on l'enlève et on la met sur le germoir en un tas conique de 1m5 environ de hauteur. Le bac de mouillage, vidé et bien nettoyé, reçoit une seconde charge, qui va de même au germoir après vingt-quatre heures. C'est alors que la première charge est remise dans le bac et submergée une seconde fois ; elle acquiert ensuite le degré voulu d'hydratation en six ou sept heures. On peut regarder trente-six à quarante heures comme une faible durée et quatre-vingts à quatre-vingt-cinq heures comme une durée maxima de mouillage. L'orge convenablement mouillée a absorbé 35 à 50 % d'eau, le volume augmente d'un cinquième mais la quantité de substance sèche diminue de 1,5 à 2 %.

Germination. Le but que l'on se propose en faisant germer l'orge est d'amener la formation dans le grain d'une substance spéciale qui a la propriété de saccharifier les matières amylacées, c.-à-d. de les transformer d'abord en dextrine, puis en glucose. Quelle est la matière qui possède ce pouvoir ? On n'est pas encore d'accord à ce sujet. Persoz et Payen admettent que pendant la germination il se développe dans les graines des céréales une substance particulière, qu'ils ont nommée *diastase.* Cette matière posséderait la propriété de rendre solubles les matières amylacées, puis son action continuant à s'exercer, de les transformer successivement en dextrine et en glucose. Cet agent serait très actif, puisque une partie de diastase serait susceptible de saccharifier 2,000 fois son poids d'amidon. D'après Mudler, toutes les matières albuminoïdes, à un état particulier de décomposition, sont susceptibles de saccharifier l'amidon. Th. de Saussure a montré, en effet, qu'il en est ainsi pour l'amidon ; M. Bouchardat l'a prouvé pour la glutine, l'albumine, la chair putréfiée. La théorie de Payen étant la plus simple et aussi la plus géné-

ralement admise, nous la conserverons pour l'explication des transformations qui ont lieu pendant le brassage proprement dit. Ces quelques faits étant indiqués, revenons à la pratique de la germination.

Le mouillage terminé, l'orge est envoyée dans des germoirs. Ceux-ci sont en général des sous-sols ou des caves voûtés dont l'aire est dallée ou parfaitement cimentée, et dont les murs ainsi que la voûte sont blanchis à la chaux. L'aération qui doit être assez considérable à certains moments du travail, pour enlever l'acide carbonique que dégagent en abondance les grains pendant la germination, se fait par des fenêtres s'ouvrant de haut en bas à la partie supérieure des caves et par des ventilateurs. Les germoirs doivent être maintenus dans un état parfait de propreté ; aussi doit-on blanchir les murs dès qu'ils se couvrent de poussière et ne pas employer le bois pour les fenêtres ; l'humidité très grande du local ne tarderait pas à y amener le développement de moisissures qui pourraient se communiquer au malt. Dans les grandes usines où l'on ne dispose pas de caves ou de sous-sols assez vastes, on construit des germoirs à plusieurs étages. Il est nécessaire de les établir dans un lieu abrité, exposés au N. et de les mettre autant que possible à l'abri des variations de température par des doubles murs.

Travail du germoir. Ce travail varie suivant le but à atteindre. Si la germination se fait à une température relativement élevée, la radicelle ne tarde pas à se produire, tandis qu'à une température plus basse, c'est la plumule qui acquiert le plus de développement. Cette dernière méthode est celle qui donne les meilleurs résultats. Au sortir des bacs où se fait le mouillage, l'orge est mise en tas de 20, 30 ou 40 centim. de hauteur pour lui faire absorber l'humidité adhérente à la surface des grains. Pendant cette opération l'évaporation est très active, et le refroidissement qu'elle produit neutralise l'échauffement causé par les phénomènes chimiques de la germination ; on ne constate d'abord aucune élévation sensible de température. Peu à peu cependant le travail qui a lieu dans chaque grain devenant plus intense, la chaleur augmente, en même temps qu'il se dégage de grandes quantités d'acide carbonique. On considère comme très favorable une élévation de température de 5° ; une température plus élevée accélérerait trop le développement de la radicelle, ce que l'on doit éviter. Dès ce moment une surveillance incessante est nécessaire pour maintenir la germination dans des conditions normales par un refroidissement produit dans un temps opportun. A certaines phases du travail, la main plongée dans le tas se couvre d'humidité, les points blancs ou verdâtres de la radicelle apparaissent. Le moment est venu de diminuer l'épaisseur des tas d'orge, ce qui a pour effet d'augmenter l'évaporation et par conséquent de produire le refroidissement nécessaire. L'opération est conduite de la façon suivante : on commence par enlever tout autour du tas une couche de 7 à 8 centim. de profondeur que l'on rejette au sommet du tas ; ensuite on enlève à la pelle la partie supérieure qui sert à former la base d'une nouvelle couche ; la couche inférieure enlevée à son tour vient former la partie supérieure du nouveau tas.

La manipulation que nous venons de décrire, le pelletage, doit être renouvelée aussi souvent que l'élévation de la température rend nécessaire un refroidissement des tas. En Angleterre on ne dépasse guère 17° et la germination dure quatorze jours ; dans quelques régions, en Ecosse, par exemple, la température maxima est 13° et l'opération se prolonge pendant vingt jours. Si la température est maintenue à un degré plus élevé, la durée de la germination devra être diminuée ; mais dans tous les cas, au moment où apparaissent les points blancs des radicelles, perçant l'enveloppe, on réduit graduellement la hauteur des tas jusqu'à 10 centim. Tout autre est le procédé, lorsqu'on a recours à la germination rapide à température élevée. On augmente la profondeur des couches aussitôt que les radicelles ont acquis environ 1/3 de la longueur du grain, en donnant aux tas une hauteur de 20 à 30 centim., hauteur que l'on augmente d'autant plus que la température est moins élevée. Le tas est laissé en repos jusqu'à ce que la température atteigne 21 à 22°. On procède alors au pelletage triple : la première pelletée est mise à part pour former plus tard le milieu d'un nouveau tas ; la seconde est partagée en deux, pour former la base et le sommet d'un nouveau tas. La dernière forme avec la première le milieu du tas. Le développement de la plumule et le changement de couleur des noyaux farineux sont les indices qui permettent de reconnaître le moment où la germination doit être arrêtée. La teinte de ce dernier est originairement jaunâtre, cette coloration diminue graduellement à mesure que la germination avance jusqu'au blanc jaunâtre. On admet généralement dans la pratique que l'opération de la germination doit être arrêtée, lorsque les radicelles ont acquis 1 $^1/_4$ à 1 $^1/_2$ fois la longueur du grain. Il serait en effet dangereux de laisser l'embryon continuer à croître, car il absorberait en pure perte les matières amylacées que la diastase a rendues solubles à l'intérieur du grain. Cet arrêt dans le développement de la jeune plante est obtenu par la dessiccation à l'air libre et par le touraillage, comme nous le verrons plus loin.

Germoirs mécaniques. Le travail nécessité pour la bonne conduite de la germination, pratiquée dans les conditions que nous venons d'indiquer, est très considérable, aussi a-t-on cherché à remplacer la main-d'œuvre par le travail à la machine. Un des appareils les plus simples construits dans ce but est le germoir mécanique de M. Vallery. Il consiste en un grand cylindre mobile sur son axe, partagé en huit cases, dont les parois sont formées de toile métallique ; un deuxième cylindre concentrique au premier et également en toile métallique permet d'aérer le grain sous l'action d'un ventilateur placé à une des extrémités de l'appareil. Pour opérer la germination avec cette machine, on introduit dans chaque compartiment une égale quantité d'orge préalablement mouillée. Puis lorsque un abaissement de température est jugé nécessaire, on fait faire à l'appareil quelques tours sur son axe, opération qui remplace le pelletage pratiqué dans la méthode ordinaire. L'évaporation étant très considérable dans ces conditions, on devra mouiller davantage le grain et de temps en temps l'arroser dans l'appareil. L'appareil de M. Vallery donne de très bons résultats ; il se recommande par sa grande simplicité et la grande économie qu'il permet de réaliser sur la main-d'œuvre.

Germoir pneumatique. Ce procédé dû à M. Galland, adopté par la brasserie de Maxeville près Nancy, paraît permettre le maltage en toute saison. Le principe de cette méthode consiste à faire passer de l'air humide à une température constante, à travers l'orge en germination avec une vitesse telle que tout l'acide carbonique soit continuellement entraîné. Le germoir se compose de compartiments voûtés, en maçonnerie cimentée, disposés symétriquement de part et d'autre d'un canal central à air. Celui-ci communique avec les canaux latéraux pratiqués aux deux côtés des compartiments. Le plancher de ces derniers est en tôle perforée et des communications sont ménagées avec le canal central qui amène l'air frais et les canaux latéraux qui enlèvent l'air vicié. Des clapets sont disposés de manière à pouvoir faire circuler l'air à travers les couches de malt, soit de bas en haut, soit en sens inverse. Avant de pénétrer dans le germoir, l'air est refroidi et saturé d'humidité. A cet effet, on lui fait traverser des chambres remplies de coke, sur lequel tombe un courant d'eau en forme de pluie. Les avantages de ce système sont : la réduction de l'étendue du germoir, des frais de main-d'œuvre et une plus grande régularité dans le travail. La disposition suivante (fig. 2) est adoptée par M. Saladin de Nancy ; la germination se fait dans quatre compartiments d'une contenance moyenne de 1,000 kilogr. d'orge

Touraillage. La dessiccation du malt ou touraillage a pour but d'arrêter la germination, d'assurer la conservation du grain germé et enfin de déterminer la formation de certains produits qui ont une action assez importante sur la qualité de la bière, au point de vue de sa saveur. La dessiccation du malt se fait tantôt à l'air libre, tantôt dans des séchoirs à air chaud ou tourailles.

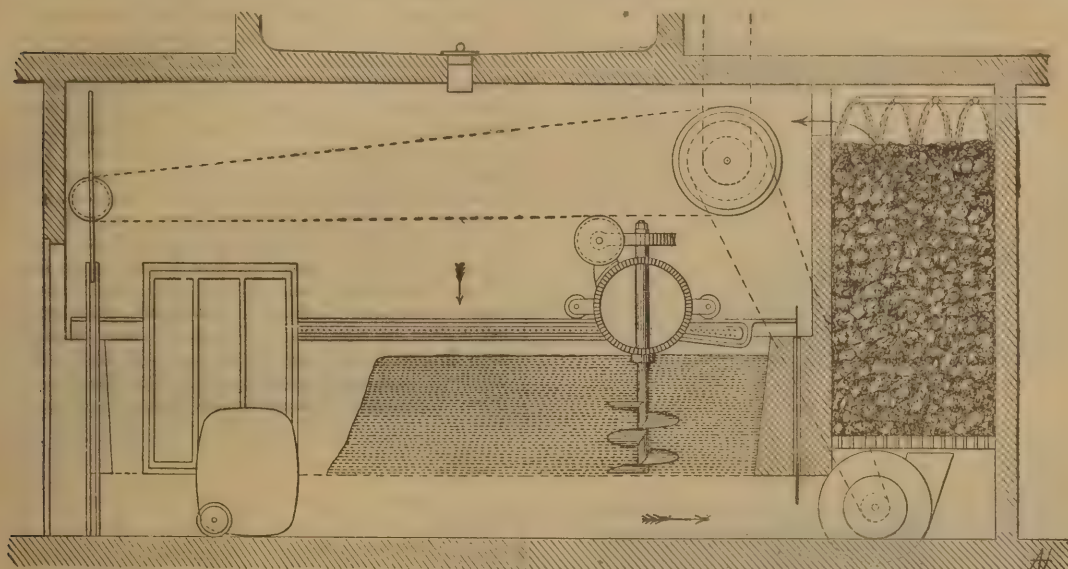


Fig. 2. — Germoir pneumatique.

Dessiccation à l'air libre. Cette opération se pratique dans de vastes greniers parfaitement aérés, sur l'aire desquelles on étend le malt en couches très minces. L'évaporation est activée dans les tas par des pelletages du grain. Ce procédé est très défectueux; il nécessite des locaux très considérables, une grande main-d'œuvre et le malt ne se desséchant pas assez vite s'altère généralement dans les parties voisines du sol; de plus dans la saison froide le travail à l'air libre n'est pas possible. Un perfectionnement à cette méthode consiste à multiplier les surfaces d'évaporation en étendant le malt sur six ou huit étages de treillages à châssis fixes ou mobiles, disposés en colonne verticale au moyen de montants en bois.

Dessiccation à l'air chaud. Avant d'être porté dans les tourailles, le malt doit subir une première dessiccation à l'air libre, qui a pour but de lui faire perdre l'excès d'humidité qu'il renferme. Cette eau aurait pour effet, sous l'influence de la température élevée des étuves à air chaud, de transformer l'amidon en empois, ce qui d'abord rendrait la dessiccation très pénible, et, ensuite entraverait considérablement les opérations ultérieures du brassage. Cet égouttage du grain, qui porte le nom de flétrissage ou fanage, demande vingt à trente heures et se pratique comme la dessiccation à l'air libre que nous avons indiquée plus haut. Il est indispensable, pour que le malt acquière toutes ses qualités, que la dessiccation soit dirigée avec le plus grand soin. La température à laquelle l'orge germée est soumise, doit être peu élevée au commencement de l'opération et monter progressivement, jusqu'à ce qu'elle soit complètement sèche et ait acquis la coloration voulue. Si le grain humide est soumis trop brusquement à une température élevée, la transformation de l'amidon en empois se produit, le malt devient vitreux; il ne reprendra pas facilement de l'eau dans la trempe et la saccharification sera retardée ou même empêchée; en outre les matières albuminoïdes se coaguleront et seront absolument perdues. Le but du touraillage à air chaud est non seulement d'éliminer l'eau du malt, pour le rendre susceptible de se conserver, mais encore d'amener certaines modifications chimiques dans sa constitution, dont les plus importante sont la transformation que subit la matière grasse du grain, ce qui donne l'arome au malt touraillé et celle des substances albumineuses en produits colorés. Cette altération des matières azotées se fait lorsque le malt encore humide est soumis brusquement à une température élevée (57° à 60°); une dessiccation graduelle ne donne que du malt pâle, même si la température monte à la fin de l'opération à 100°.

Tourailles. Les tourailles se composent essentiellement de deux parties : une surface sur laquelle on étend le grain à dessécher; un foyer produisant la chaleur nécessaire à cette opération. La disposition généralement adoptée est la suivante : c'est une tour carrée divisée en deux ou trois étages assez distants les uns des autres et dont le plancher est formé par des plaques de tôle ou de cuivre, percées de trous suffisamment petits pour empêcher le passage des grains; ceux-ci sont étalés par couches de 10 à 15 centim. sur le plancher supérieur et restent soumis à l'action de l'air chaud, jusqu'à ce que la plus grande partie de l'humidité soit éliminée. La température initiale de la dessiccation doit être comprise entre 30 et 35°; on l'augmente progressivement soit en activant le feu, soit en faisant passer le grain d'un étage sur l'autre, au moyen de trappes pratiquées dans les séparations métalliques. Le touraillage est terminé lorsque la température a atteint 40° pour le malt pâle; 60° pour le malt jaune ambré; 70 à 80° pour le malt brun et enfin, 160 à 200° pour le malt noir. Deux systèmes de chauffage sont adoptés pour les tourailles : *le chauffage à air chaud* et *le chauffage direct* ou *à la fumée.*

Quel que soit le mode de chauffage usité, les parties essentielles d'une touraille sont : 1° un foyer avec système tubulaire; 2° des carneaux introduisant l'air froid; 3° des supports métalliques pour le malt; 4° une cheminée destinée à l'évacuation de l'air humide (fig. 3). De nombreux appareils ont été construits et sont en usage pour la dessiccation du malt; nous nous bornerons à décrire les plus généralement employés.

Touraille anglaise. La touraille anglaise sèche le malt au moyen de l'air chauffé qui circule dans des tuyaux placés au-dessus des plaques métalliques qui supportent le malt.

Touraille perfectionnée à chauffage direct ou à fumée. Cet appareil est à un seul étage ; il se compose d'un calorifère en fonte chauffé au coke ; d'un conduit pour les gaz produits par la combustion, percé d'ouvertures dont la section augmente en raison de leur éloignement du foyer.

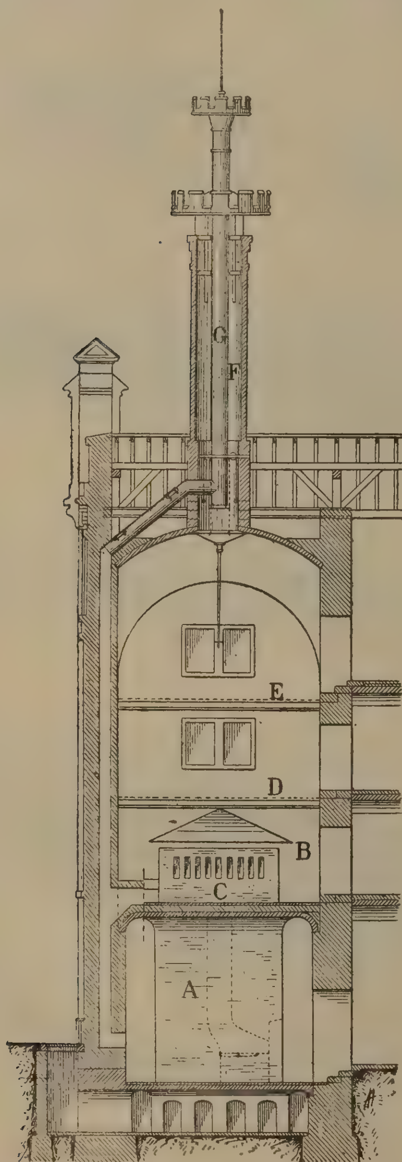


Fig. 3. — Touraille. A, calorifère ; B, chambre à air chaud C, ouverture pour la sortie de l'air chaud ; D, E, claies formant les cloisons des compartiments de la touraille ; F, cheminée destinée à enlever la vapeur d'eau ; G, cheminée du calorifère.

Touraille Kadin et Wittid. Par ce système la dessiccation se fait également à la fumée ; le bâtiment est divisé dans sa hauteur en trois étages et le chauffage est fait au moyen d'un appareil tubulaire qui amène l'air chaud d'un calorifère complètement séparé du reste de la touraille, ce qui a l'avantage d'écarter le danger d'incendie. Le foyer peut servir pour toute espèce de combustible. Les figures 3, 4, 5, 6 représentent une touraille très employée en Allemagne et en Autriche. Ses principaux avantages sont : la répartition facile et graduelle de la température dans les chambres de dessiccation ; un tirage considérable permettant d'enlever très rapidement la vapeur d'eau. Le temps nécessaire pour la dessication ne dépasse guèr seize heures.

Tourailles mécaniques. Les tourailles mécaniques sont construites dans le but de réaliser les avantages suivants : 1° Economie d'espace et de capital ; 2° économie de combustible par son utilisation plus complète ; 3° économie de main-d'œuvre ; 4° économie de temps. — La première touraille mécanique a été construite en 1861 par M. Tonnar ; elle est chauffée par un calorifère ordinaire ; le malt passe de haut en bas par un système de disques fixés à un arbre vertical et tournant dans des capacités en tôle perforée et en forme d'entonnoir aplati. Le malt tombe successivement sur toutes les claies et retourne à la partie supérieure pour reprendre le même chemin, à des températures croissantes. Nous pouvons citer encore les tourailles mécaniques Tisbbein et Overbeck, cette dernière est à deux ou trois étages formés de toiles métalliques sans fin, qui transportent le malt avec une vitesse déterminée de façon que la dessiccation se fasse dans les meilleures conditions, de la partie supérieure à la partie inférieure.

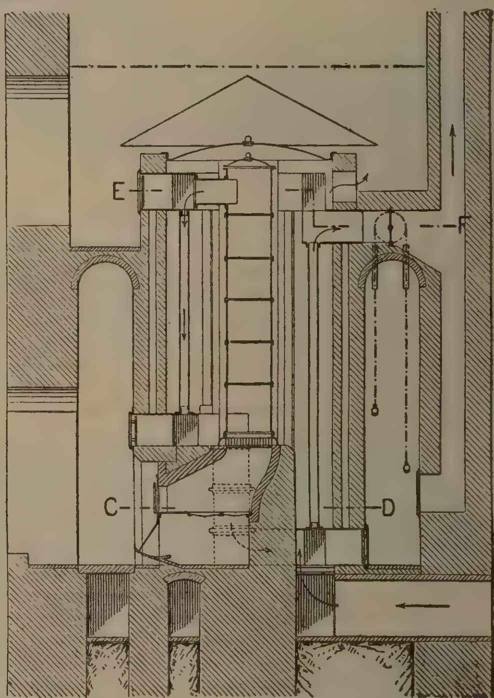


Fig. 4. — Touraille (coupe du calorifère).

Germoir et touraille Gecken. Cet appareil est destiné à la grande fabrication et a fait ses preuves dans plusieurs malteries. Son installation demande peu de place et la main-d'œuvre nécessaire à son fonctionnement est très faible ; un seul ouvrier peut facilement suffire pour conduire la germination et le touraillage.

Touraille mécanique de Kaden et Wittig. Cette touraille est chauffée à la vapeur ; elle se compose extérieurement d'un cylindre en tôle d'environ six mètres de hauteur, recouvert d'un manteau de bois pour empêcher la déperdition de la chaleur. Dans l'axe de ce cylindre est établi un arbre vertical auquel on communique un mouvement de rotation de douze à quinze tours à l'heure. Treize plateaux en tôle distants de 35 centim., sont fixés dans le cylindre ; sur chacun de ces plateaux tourne avec l'arbre du milieu un agitateur composé de cinq palettes à couteaux qui remuent le malt et le transportent d'un plateau sur l'autre. L'air servant à la dessiccation est chauffé par la

vapeur traversant un système tubulaire de deux à trois cents tuyaux par lesquels passe en même temps l'air frais fourni par le ventilateur. La température est de 38 à 40° au sommet et augmente vers la base jusqu'à 75 ou 80°. Le débit de cet appareil est de 67 à 70 hectol. de malt en 10 heures.

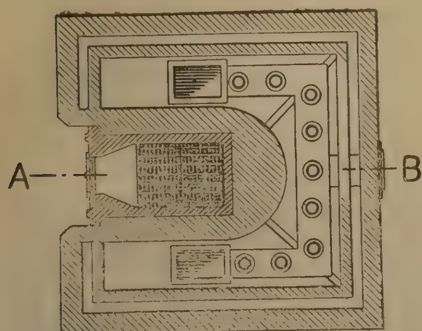


Fig. 5. — Plan du calorifère.

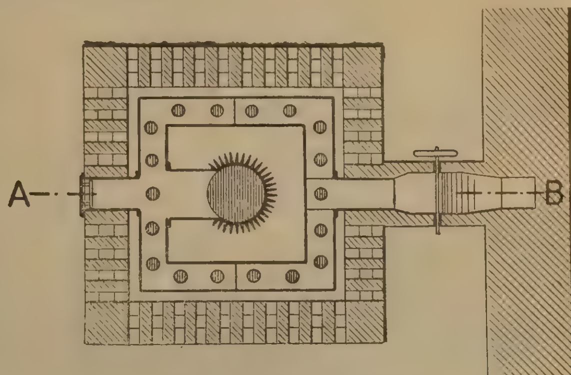


Fig. 6. — Plan du calorifère.

Conservation et nettoyage du malt. **La conservation** du malt se réduit à la préserver de l'humidité. On arrive à ce résultat en le renfermant dans des réservoirs en bois fermant hermétiquement. Lorsque le touraillage est terminé, la première opération à faire subir au malt est l'enlèvement des radicelles, qui ne peuvent entrer dans la préparation de la bière et qui en outre, par suite de leur hygroscopicité, amèneraient une altération des grains. Ces radicelles ne sont pas cependant une non valeur, elles trouvent leur utilisation pour la nourriture du bétail. Le dégermage se fait soit en piétinant le malt sur un plancher, immédiatement après la sortie de la touraille, soit au moyen de machines, ce qui est bien préférable. Dans ce dernier cas on emploie différents systèmes de tarares et une machine spéciale, *un dégermeur*. Cet appareil se compose d'un cylindre en tissu mécanique de 4 m. de diamètre, posé obliquement. A la partie supérieure, jusqu'aux trois quarts de la longueur, le tissu se compose de fils de fer posés longitudinalement, exposés de manière que les grains ne puissent le traverser; sa partie inférieure se compose d'un fil contourné en spirale où le malt passe aisément. De nombreuses modifications ont été apportées à cette machine, dont le principe reste le même. Nous mentionnerons entre autres la machine de M. Duprez, représentée par la fig. 7 (élévation et plan en coupe). Le volume du malt, après les différentes opérations que nous venons de décrire, excède de 8 à 9 % celui de l'orge qui a servi à sa fabrication. 100 kilogr. d'orge de bonne qualité doivent donner 80 kilogr. de malt. Mais la perte n'est pas de 20 %; comme il semblerait au premier abord; l'orge séchée à la même température que le malt perd 12 % d'eau, de telle sorte qu'en réalité la perte due au maltage n'est plus que de 8 %, qui se répartissent ainsi : 1,5 au mouillage; 3,0 à la germination; 3,0 touraillons; 0,5 pertes de fabrication.

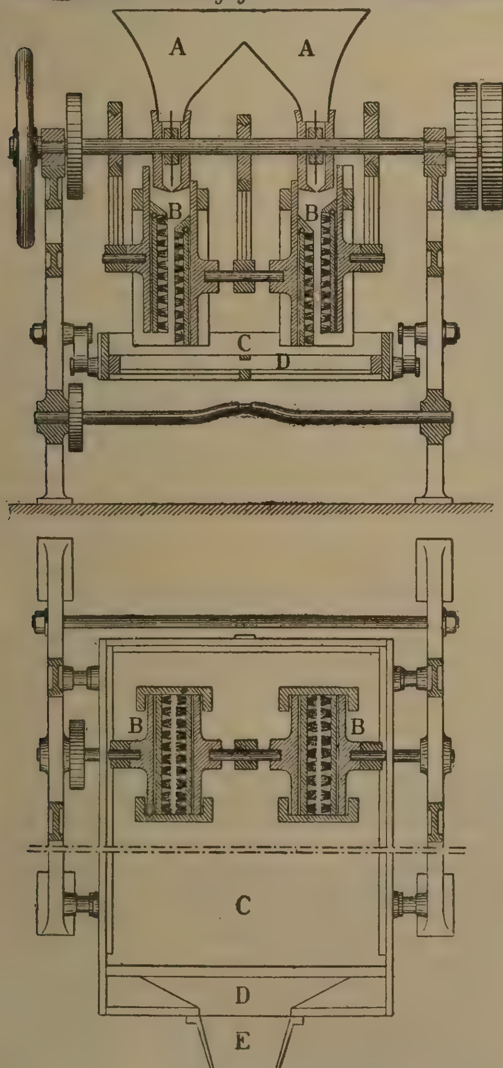


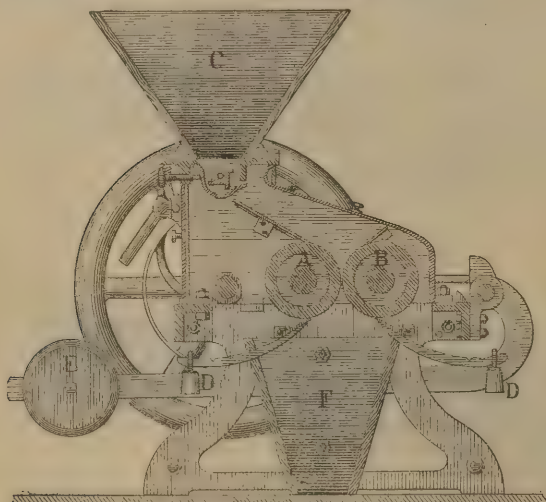
Fig. 7. — Tarare à crible pour le dégermage du malt (plan en coupe, et élévation). — A, trémie; B, brosses destinées à enlever les germes; C, épierreur; D. crible; E, sortie du malt.

Le malt subit par la dessiccation diverses modifications dans sa composition chimique, ainsi que nous l'avons déjà dit; le tableau suivant montrera ce qu'elles sont, suivant la température à laquelle s'est fait le touraillage :

	ORGE	MALT séché à l'air	MALT touraillé	MALT fortement touraillé
Produits de la torréfaction	»	»	7.8	14 »
Dextrine	5.9	8	6.6	10.2
Fécule	67.0	58.1	58.6	47.6
Sucre	»	0.5	0.7	0.9
Substances cellulaires	9.6	14.4	10.8	11.5
Substances albumineuses	12.1	13.6	10 4	10.5
Matières grasses	2.6	2.2	2.4	2.6

IV. Brassage. — Le brassage se compose des opérations suivantes : *la mouture du grain, l'empâtage, la*

cuisson du moût avec le houblon, la fermentation. Le malt, avant d'être brassé, doit être broyé; cette opération qui a pour effet de le rendre plus rapidement perméable à l'eau, demande à être faite dans des conditions telles que l'enveloppe extérieure ne soit pas déchirée, et, qu'alors elle agisse comme un filtre, en ne laissant passer que peu de matières insolubles. Le broyage peut être fait avec un moulin à farine réglé spécialement pour le but proposé; mais il est bien préférable de ne faire usage que des broyeurs à cylindres unis ou cannelés, en fonte ou en acier. Ces machines sont très nombreuses; mais on doit donner la préférence aux écraseurs à cylindres unis d'égales dimensions et animés de la même vitesse. La fig. 8 représente en coupe verticale et en profil un concasseur de ce



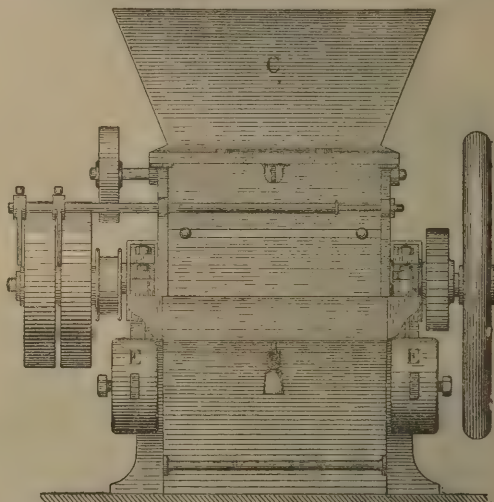


Fig. 8. — Concasseur de malt (coupe verticale et profil). — A, B, cylindres concasseurs ; C, trémie ; E, contre-poids ayant pour effet d'écarter les cylindres, lorsqu'une trop forte pression se produit ; D, contre-poids réglant l'écartement des cylindres F, trémie recevant le malt concassé.

genre très employé. Les cylindres en fonte et d'égal diamètre, sont à surface unie. Le cylindre A est fixe sur son axe et le cylindre B peut être déplacé horizontalement au moyen de vis de réglage, suivant le degré de finesse du malt que l'on veut obtenir.

Empâtage. L'empâtage, connu aussi sous le nom de détrempage, trempe, brassage, a pour but de dissoudre toutes les matières solubles, et de produire la saccharification des matières amylacées sous l'influence de la diastase. Le brassage s'effectue, d'une façon générale, en soumettant le malt à l'action de l'eau chaude ; la température de cette eau doit, au commencement de l'opération, être assez basse et monter progressivement jusqu'à 60 à 70°, température à laquelle, d'après Persoz et Payen, la saccharification se fait le mieux. Les différentes manières de brasser peuvent être rapportées à deux types. L'un, dit par infusion, autrefois très répandu, n'est guère appliqué qu'à Lyon et dans le nord de la France. Il est, au contraire, presque exclusivement employé en Angleterre et en Belgique. La méthode par décoction est beaucoup plus usitée en Allemagne et en Autriche ; actuellement en France, c'est celle que la plupart des brasseurs emploient. Dans le procédé par infusion, le malt moulu, versé dans une grande cuve dite *cuve matière*, est empâté avec de l'eau froide, puis épuisé avec de l'eau chauffée à un degré tel que la température de la masse ne dépasse pas 50° à 55° et, dans certains cas 65°. Lorsque l'amidon a été complètement transformé en sucre par la diastase, on soutire le moût ; un lavage est fait sur le résidu ou *drêche*, en ayant soin que la température de la masse ne s'élève pas au-dessus de 70°. Enfin les deux infusions successives sont réunies. Dans la méthode par décoction, on mélange d'abord le malt avec l'eau froide. On prélève ensuite une partie du liquide surnageant le malt que l'on porte à l'ébullition et que l'on verse alors dans le mélange primitif. Ce genre d'opération est désigné sous le nom de trempe. On le répète généralement quatre fois, de manière à ce que chaque trempe échauffe progressivement le moût de 30° à 35°, de 40° à 60° et de 60° à 70°, sans que la température de la dernière trempe dépasse 75°. La température relativement élevée (100°) à laquelle la trempe est soumise, transforme en empois l'amidon et coagule en même temps une partie notable des matières albuminoïdes, ce qui diminue leur action saccharifiante sur l'amidon ; il en résulte qu'une forte proportion de ce dernier reste dans le moût à l'état de dextrine. Le moût ainsi préparé, diffère du moût par infusion par sa plus grande richesse en dextrine, et inversement par une plus petite quantité de glucose et de matières albuminoïdes. Les bières qui en résultent sont moins alcooliques, plus nutritives et d'une conservation plus facile. Les drêches qui restent dans les deux procédés sont épuisées complètement par l'eau, et le liquide qui résulte de ce traitement, très faible en extrait, sert généralement à la fabrication des petites bières ou bières de débit.

Appareils en usage. Les réservoirs dans lesquels se fait le brassage sont des cuves en bois ou en fonte, pourvus, dans les appareils perfectionnés, d'un aménagement destiné à la filtration du moût, consistant en un faux-fond, formé d'une série de plaques de cuivre, percées de trous et disposées de telle sorte qu'on puisse facilement les enlever après chaque opération pour nettoyer la cuve. La figure 9 représente un appareil perfectionné construit en fonte et en fer. Cette cuve-matière est disposée de telle sorte que le malt est agité dans différentes directions au moyen d'agitateurs auxquels on communique une vitesse variable et graduelle. Dans les très petites brasseries, la cuve matière est encore une simple cuve en bois munie d'un double fond percé de trous, le brassage y est effectué manuellement au moyen de perches à crochet, nommées *fourquets.* Le travail, dans ces conditions, est très pénible, aussi depuis longtemps l'a-t-on presque partout remplacé par le travail mécanique. Il existe de nombreux modèles de macérateurs, dont la description nous entraînerait trop loin, et nous devons renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux.

Chaudière de cuisson. La cuisson du moût s'opère dans des chaudières en fer et en cuivre ; ce dernier métal,

malgré son prix plus élevé, doit cependant être préféré. Autrefois on n'employait que des chaudières ouvertes, mais presque partout ces appareils ont été remplacés par des chaudières de forme ovoïde, d'une profondeur relativement considérable et fermant hermétiquement; ces dernières sont d'un emploi général à Londres, où les chaudières ont une capacité qui atteint souvent 1,000 hectolitres. Les vapeurs provenant de l'ébullition sont amenées par un chapiteau, soit au dehors, soit de préférence dans un condensateur où elles fournissent de l'eau chaude. Pour empêcher le moût de brûler, un agitateur, mû par un engrenage placé au-dessus du couvercle, fonctionne à l'intérieur, à une faible distance du fond de la chaudière.

L'intérieur du dôme est muni d'un tube amenant l'eau nécessaire au nettoyage de l'appareil, d'un trou d'homme permettant de surveiller la cuisson du moût, de conduites d'eau froide et d'eau chaude et d'un tuyau amenant le moût. Une chaudière de ce genre est représentée par la

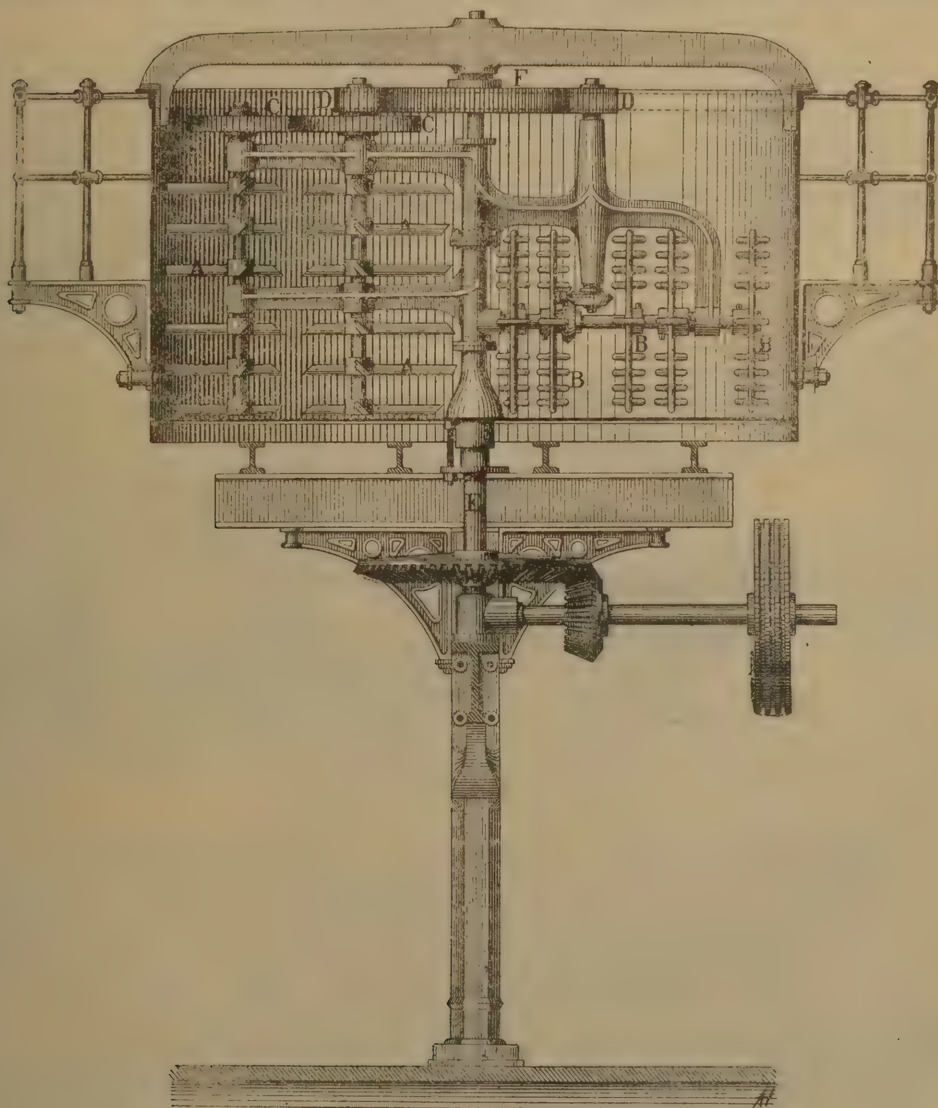


Fig. 9. — Coupe d'une cuve-matière. — A, agitateurs destinés à donner un mouvement rotatoire au liquide ; B, agitateurs destinés à briser le mouvement imprimé par les agitateurs A ; C, engrenages donnant le mouvement aux agitateurs A ; D, pignons et roues d'angles commandant les agitateurs A et B ; E, arbre de commande du mécanisme de la cuve-matière ; F, grande roue tournant avec cet arbre.

fig. 10. Ces quelques indications sur les appareils en usage étant données, reprenons plus en détail les opérations nécessaires pour le brassage, d'après les deux méthodes que nous n'avons indiquées jusqu'ici que d'une façon générale.

Procédé par infusion. On porte d'une seule fois la masse à la température du brassage en mélangeant le malt avec l'eau bouillante; on laisse reposer le mélange et après une heure et demie à trois heures on soutire le moût. La drêche est ensuite complètement épuisée par plusieurs infusions. L'eau employée au démêlage est chauffée tout entière ou seulement en partie dans la chaudière, à 75° en hiver, à 50 ou 60° en été. La quantité nécessaire est versée dans la cuve-matière où l'on ajoute le malt, en brassant continuellement. L'eau bouillante destinée à amener le mélange à la température nécessaire à la saccharification, est ensuite amenée par un tube spécial.

Procédé par décoction. Ce procédé comporte deux manières d'opérer : 1° *La coction de la masse pâteuse :*

le malt moulu et empâté avec beaucoup d'eau n'est pas élevé à la température du brassage, mais on atteint celle-ci en chauffant à l'ébullition une partie de la trempe dans la chaudière, et ensuite on ajoute dans la cuve-matière à l'autre portion de la trempe, et l'on répète cette opération plusieurs fois, jusqu'à ce que la trempe ait acquis la température convenable pour la saccharification. — 2° *La coction de la trempe claire :* on porte le malt moulu et empâté à la température du brassage, on ajoute le premier moût dans la chaudière et on le retourne bouillant sur le malt. — Voici maintenant d'une façon générale comment on pratique le brassage par décoction : L'empâtage s'effectue dans la cuve-matière, où l'on introduit d'abord la quantité d'eau nécessaire et ensuite le malt concassé. La quantité d'eau employée pour l'empâtage s'élève ordinairement pour 100 volumes de malt à 200 volumes d'eau à la température ordinaire. Lorsque le malt a été bien démêlé avec l'eau, on abandonne la masse à elle-même pendant 6 ou 8 h. Pendant ce temps, l'eau destinée au brassage est chauffée à l'ébullition dans la chaudière, la quantité varie suivant que l'on veut préparer de la bière au détail ou de la bière de garde. Il existe un assez grand nombre de modifications de la méthode de brassage, parmi lesquelles nous citerons la *méthode bavaroise* et le *procédé d'Augsbourg* ou *de Nuremberg*.

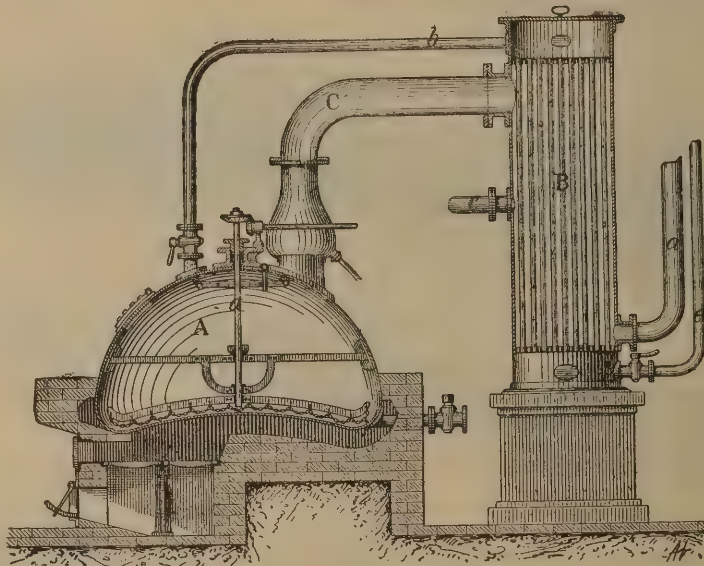


Fig. 10. — Chaudière de cuisson. — A, chaudière; B, condenseur ; a, arbre de l'agitateur ; b, tuyau de retour des eaux chaudes ; c, d, tuyaux d'arrivée d'eau froide ; e, tuyau d'écoulement de l'eau froide.

Méthode bavaroise. D'après ce procédé, la quantité d'eau nécessaire pour le brassin est fractionnée, deux tiers sont employés pour l'empâtage du malt dans la cuve-matière. Après que la trempe a été traitée dans la cuve pendant 3 ou 4 heures, on introduit en brassant continuellement le dernier tiers d'eau, qui a été chauffé à l'ébullition dans la chaudière; la température de la trempe monte alors de 30 à 44°. Vient ensuite la première coction de la trempe épaisse; à cet effet le brasseur rassemble le malt démêlé vers un côté de la cuve et en prend un tiers environ qu'il envoie dans la chaudière, où il le laisse bouillir pendant 30 minutes pour la bière au détail et 75 minutes pour la bière de garde. La quantité de la masse puisée correspond ordinairement à la moitié de l'eau employée. La masse bouillante est retournée dans la cuve-matière. Ceci fait, on porte la deuxième trempe épaisse dans la chaudière, où on la fait bouillir 75 minutes pour la bière au détail et une heure pour la bière de garde. La première trempe épaisse élève la température à 48 ou 50°, la deuxième à 60 ou 62°. Après le traitement de la deuxième trempe épaisse, on procède à la coction de la trempe claire, c.-à-d. de la partie claire de la trempe. On la fait bouillir pendant 15 minutes environ dans la chaudière pour la retourner ensuite dans la cuve-matière. A ce moment la température de la trempe s'élève à 72 ou 75°; c'est alors que la saccharification se fait le plus énergiquement. La trempe est abandonnée à elle-même dans la cuve couverte pendant 1 heure 1/2 ou 2 heures. Pendant ce temps, aussitôt que la trempe claire a été enlevée de la chaudière, on remplit celle-ci du volume d'eau nécessaire pour la préparation de la petite bière. La saccharification terminée, on fait écouler le moût dans la *cuve-reverdaise*, où à l'aide d'une pompe on l'amène directement dans la chaudière à cuisson, puis on procède à l'épuisement complet du malt.

Méthode de Souabe ou d'Augsbourg et de Nuremberg. Cette méthode consiste essentiellement en ce que l'on sépare de la trempe, pour empêcher la saccharification ultérieure, le liquide riche en dextrine obtenu en traitant avec de l'eau froide le malt broyé ; au bout de 4 heures, on fait écouler par le robinet les deux tiers du liquide dans la cuve-reverdaise (grand réservoir placé au-dessous de la cuve-matière et destiné à recevoir les liquides qui s'écoulent de celle-ci), où celui-ci est conservé. Pour favoriser l'empâtage, le malt est brassé avec un rable dans la cuve-matière, puis aplani et abandonné au repos. Pendant ce temps, l'eau a été chauffée jusqu'à l'ébullition dans la chaudière; dès qu'elle est bouillante, on en verse une partie dans la cuve-matière, de manière que la température de la trempe s'élève à 50 ou 52°. Le liquide qui se trouve dans la cuve-reverdaise est ajouté à l'eau dans la chaudière. On laisse la trempe reposer pendant un quart d'heure dans la cuve, on ouvre ensuite le robinet et l'on fait écouler rapidement presque tout le liquide ; celui-ci (première trempe) est introduit dans la chaudière et chauffé à l'ébullition. Le liquide doit être soutiré rapidement, afin que l'espace compris entre les deux fonds soit complètement vide, après quoi on ferme de nouveau le robinet. Pendant que la première trempe est chauffée à l'ébullition dans la chaudière, il se rassemble entre les deux fonds de la cuve un nouveau liquide clair et limpide, que l'on fait passer de la cuve-matière dans la cuve-reverdaise et de là dans les bacs refroidisseurs, où il reste provisoirement et est agité de temps en temps. Le liquide porté à l'ébullition dans la chaudière, est versé dans la cuve-matière et laissé dans celle-ci, jusqu'à ce que la trempe y ait atteint une température de 72 à 75°. Cette deuxième trempe est portée complètement dans la chaudière (moins une petite quantité, qui reste dans la cuve-matière, pour empêcher la drêche de se refroidir) et en l'agitant continuellement on la fait bouillir pendant une heure. Au bout de ce temps, la trempe est retournée dans la cuve-matière (troisième trempe), qui est la dernière.

Brassage à la vapeur. Pour simplifier le travail que nécessitent les procédés que nous venons d'indiquer, on a imaginé le brassage à la vapeur, qui donne de très bons résultats et évite les accidents résultant d'un chauffage irrégulier. On introduit d'abord toute l'eau de macération dans la cuve, que l'on chauffe à la vapeur directe ou de retour. En même temps le malt arrive régulièrement et uniformément dans l'eau, mise en mouvement par un mécanisme. On obtient de cette façon un mélange sans grumeaux, l'extraction est plus facile et plus complète et il n'est pas nécessaire de faire un empâtage préalable.

Cuisson du moût et houblonnage. Le moût avant la cuisson contient de la dextrose, de la dextrine, quelquefois de l'amidon non transformé, des matières protéiques, des substances extractives et des sels minéraux. Suivant le degré de torréfaction du malt, il est brun ou jaune; son odeur est agréable et sa saveur sucrée, et sa réaction est acide par suite de la présence d'un certain nombre d'acides et principalement de l'acide lactique. La cuisson du moût a pour but de le concentrer, d'y dissoudre les principes du houblon; de coaguler une certaine quantité des matières albuminoïdes dont la présence empêcherait la bière de se conserver. En outre, la cuisson a pour but, sous l'influence du tanin du houblon et de l'albumine coagulée, de clarifier le moût en aidant à la précipitation des matières insolubles. On se sert généralement pour la cuisson des chaudières perfectionnées que nous avons décrites. Cependant on rencontre encore souvent des chaudières plates, généralement quadrangulaires, dans lesquelles l'agitation est faite directement à la main. Ces appareils ont l'inconvénient de laisser échapper une partie de l'arome du houblon et de permettre trop facilement aux matières en suspension de s'attacher au fond et par conséquent de brûler, ce qui est très préjudiciable à la qualité de la bière. Le mode d'emploi du houblon dans la fabrication de la bière varie avec l'espèce choisie, la richesse de la bière en extrait et surtout le temps pendant lequel la bière doit être conservée. Pour la bière d'hiver ou bière au détail, qui généralement doit être consommée 4 ou 6 semaines après le brassage, on n'emploie ordinairement en Bavière que du houblon vieux dans les proportions de 450 à 675 gr. par hectol. Pour la bière d'été on prend, suivant qu'elle doit être plus ou moins rapidement consommée, de 900 à 1,125 ou de 1,350 à 1,575 gr. de houblon par hectol. de malt sec. En France, les proportions de houblon employé sont un peu moins fortes. Pour opérer le houblonnage, on fait couler dans le refroidissoir tout le moût cuit et encore bouillant, en le faisant passer à travers un filtre spécial, formé soit d'un panier en osier, soit d'un vase quadrangulaire fait de baguettes de bois, dont le fond et les parois latérales sont garnis d'une lame de cuivre percée de trous, ou d'une toile métallique, et rempli de houblon. D'autres fois, on fait bouillir le houblon avec tout le moût à la fin de la cuisson ou bien encore successivement dans plusieurs portions du moût et enfin avec le moût faible qui doit servir à la préparation de la petite bière. Nous reproduisons (fig. 11) une disposition due à l'ingénieur Scheib, de Prague.

Refroidissement du moût. Cette opération a pour but d'abaisser suffisamment la température du moût pour qu'il puisse être mis en levure. Le refroidissement doit se faire très rapidement pour éviter la formation de l'acide lactique ; il s'effectue dans de grands bacs plats exposés dans un endroit très aéré ou muni de réfrigérant, ce qui est encore préférable. Le procédé de réfrigération le meilleur consiste à placer des blocs de glace dans les bacs, soit immédiatement après la cuisson, soit après que la température s'est suffisamment abaissée ; cela dépend de la concentration du moût. La température à laquelle doit être amené le moût dépend de celle du local où doit s'effectuer la fermentation. En pratique, les températures suivantes sont les plus convenables :

TEMPÉRATURE du local.	TEMPÉRATURE DU MOÛT	
	Fermentation avec dépôt.	Fermentation superficielle.
6 à 7°	12°	15°
7 à 8°	11°	14°
8 à 9°	10°	13°
9 à 10°	9°	12°
10 à 12°	7 à 8°	12 à 11°

Fermentation. Le moût ayant atteint une température suffisamment basse, on procède à la fermentation, opération difficile, qui exige de grands soins et une grande expérience de la part du brasseur, car la qualité de la bière en dépend presque complètement. En général, on n'attend pas que la fermentation spontanée se produise, on ensemence les moûts de levure, ce qui permet de conduire l'opération d'une façon beaucoup plus régulière et en même temps on évite les fermentations secondaires. La fermentation peut s'effectuer par deux procédés distincts, suivant la température à laquelle on la produit : soit de 15 à 30°, c'est *la fermentation superficielle* ou *haute*; soit de 4 à 5°, c'est alors *la fermentation par dépôt* ou *basse*. Ces deux méthodes donnent des résultats très différents. Quel que soit d'ailleurs le mode de fermentation suivi, cette dernière, pour être régulière, exige

Correction du densimètre pour les moûts à différentes températures.

La densité étant réglée à 15°, il faut ajouter les chiffres suivants au poids en gramme par titre.

DENSITÉ.	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES														
	16	17	17.5	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
100	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8	2.0	2.2	2.4	2.7	3.0
101	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1 2	1.4	1.6	1.8	2.0	2.2	2.5	2.8	3.1
102	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8	2.0	2.3	2.6	2.9	3.2
103	0.1	0.3	0.4	0.5	0.7	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	1.9	2.1	2.4	2.7	3.0	3.3
104	0.1	0.3	0.4	0.5	0.7	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	1.9	2.1	2.4	2.7	3.0	3.3
105	0.1	0.3	0 4	0.5	0.7	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	1.9	2.2	2.5	2.8	3.1	3.4
106	0.2	0 4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8	2.0	2.3	2.6	2.9	3.2	3.5
107	0.2	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	1.9	2.2	2.5	2.8	3.1	3.4	3.7
108	0.2	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	1.9	2.2	2.5	2.8	3.1	3.4	3.8
109	0.3	0.5	0.6	0.7	0 9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	2.3	2.6	2.9	3.1	3.5	3.9
110	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8	2.0	2.3	2.6	2.9	3.2	3.6	4.0

absolument des caves dont la température soit constante; de la levure très fraîche, dont l'origine soit bien connue; une quantité suffisante de levure, quantité qui devra être d'autant plus grande que le malt aura été plus touraillé, et que la température de la fermentation sera plus basse.

Fermentation haute. Lorsqu'on procède par fermentation haute, on opère généralement sur de grandes masses de moût; ce dernier est mis en levain avec de la levure fraîche, provenant d'une opération précédente (environ le centième du moût employé). Bientôt la fermentation commence, l'acide carbonique se dégage, la levure monte à la surface, et la température, qui était au début de 5 à 10°, ne tarde pas à s'élever à 25 à 30°. Pour les petites bières on arrête la fermentation au bout de quelques heures;

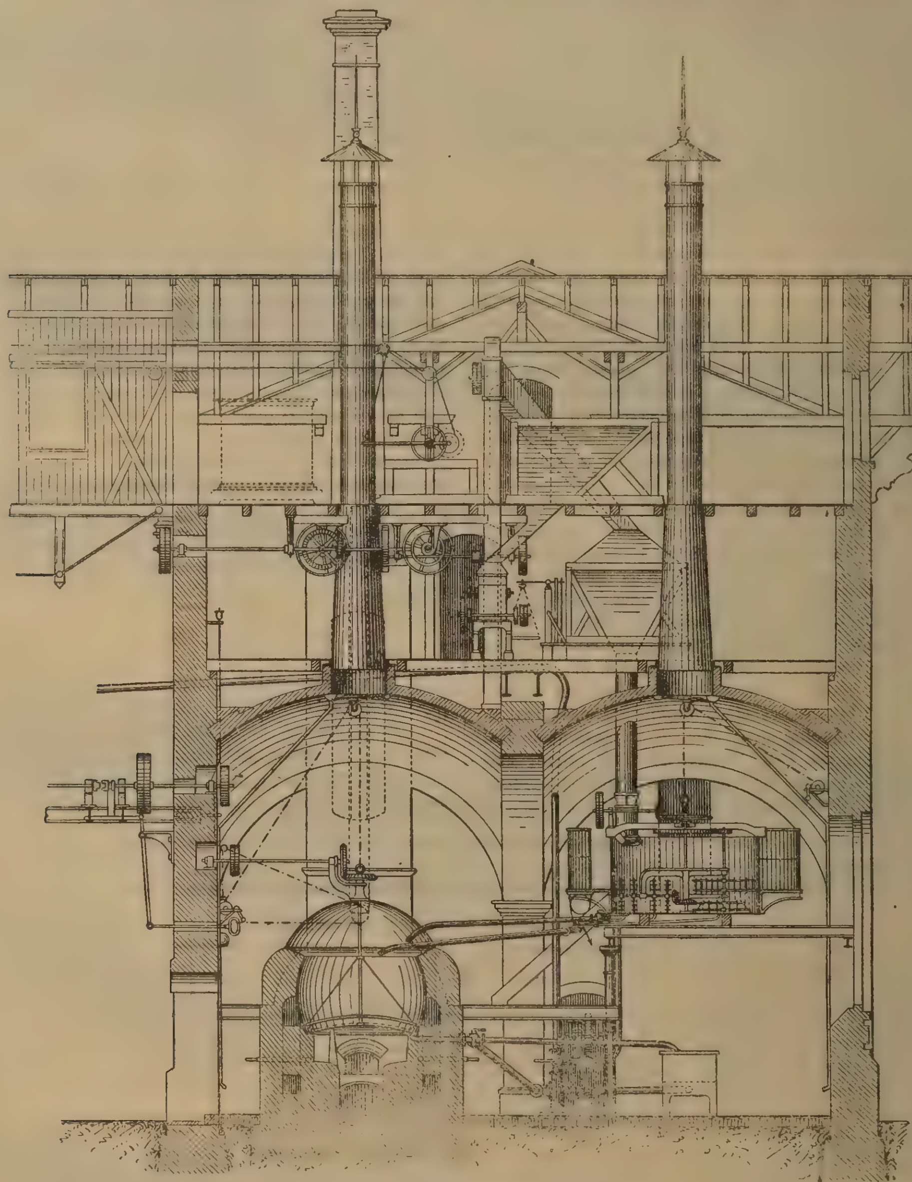


Fig. 11. — Bâtiment de cuisson.

pour les bières de garde on la maintient pendant deux ou trois jours au plus. Dans la fermentation haute, le brasseur n'a pour ainsi dire pas à surveiller la température; il doit surtout s'appliquer à éviter le contact prolongé de la levûre avec la bière, à laquelle elle donne un mauvais goût. Il doit donc faire écouler l'écume au fur et à mesure qu'elle arrive à la surface des cuves. Ce genre de fermentation nécessite toujours la clarification de la bière.

Fermentation basse. La fermentation basse, qui est provoquée par une levure, qui se dépose au fond des tonneaux, différente comme structure de la levure de la fermentation haute, s'effectue dans de grandes cuves en bois de chêne *(cuves-guilloires)* de la manière suivante : Le moût refroidi à 10 ou 12°, est dirigé dans des cuves contenant 25 ou 30 hectol. On y ajoute 6 à 10 kilog. de levure fraîche et bien lavée, provenant de fermentation basse, et la température est maintenue absolument à 5 ou 6° au moyen de la glace, que l'on introduit directement, ou bien à l'aide d'appareils réfrigérants, comme celui que nous présentons (fig. 12). Dans ces conditions, la fermentation ne tarde pas à se manifester par un dégagement régulier d'acide carbonique; la levûre

ne reste pas à la surface, elle tombe au fond de la cuve et, au bout de huit ou dix jours, on peut soutirer la partie claire et la livrer à la consommation comme petite bière. Pour obtenir les bières de conserve, le liquide, ayant subi la première fermentation, est dirigé dans de grandes cuves ou des foudres établis dans des caves, où il

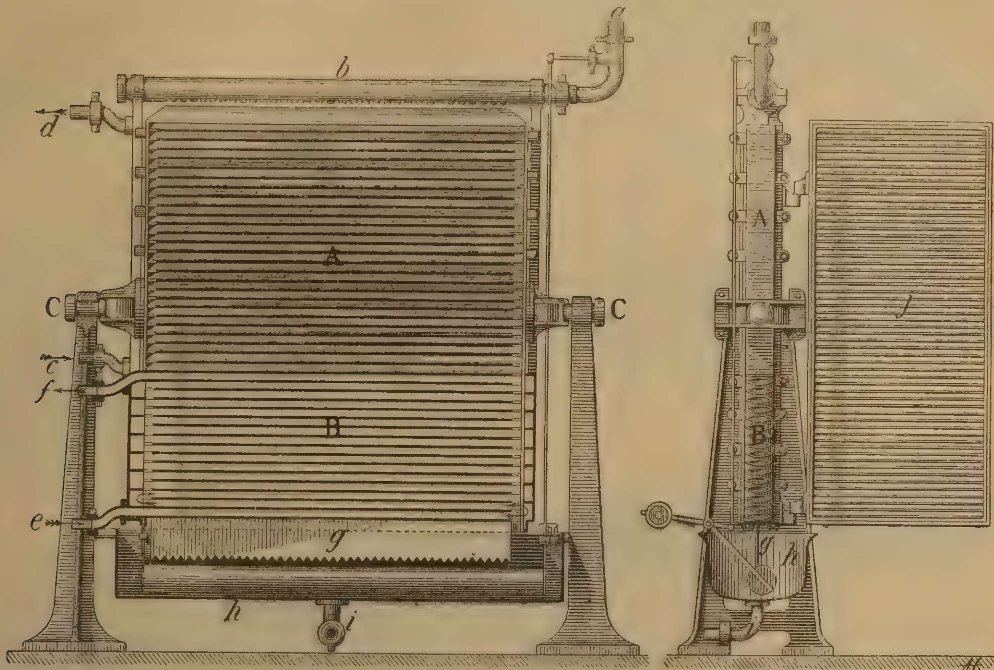


Fig. 12. — Réfrigérant (Coupe élévation et profil). A, partie supérieure de l'appareil; B, partie inférieure de l'appareil; C, C, axes d'oscillation ; *a*, *b*, tuyaux d'arrivée du moût; *c*, tuyau d'arrivée de l'eau de source ; *d*, tuyau de sortie de l'eau de source ; *e*, tuyau d'arrivée de l'eau glacée ; *f*, tuyau de sortie de l'eau glacée ; *g*, plaque dentée sur laquelle s'écoule le moût, qui l'empêche d'écumer ; *h*, bassin collecteur ; *i*, tuyau d'écoulement dans la cuve-matière ; *j*, portes latérales empêchant le moût de jaillir.

est abandonné pendant six à douze mois, à la température de 1 ou 2°. Durant cette période, la fermentation continue très lentement; la transformation du sucre en alcool s'achève et la bière se clarifie complètement. Ce genre de fermentation exige de la part du brasseur une surveillance constante; une faible élévation de température pouvant faire perdre à la bière les qualités des bières fermentées à basse température. Dans la fermentation basse, la glace joue un rôle considérable; elle est non seulement employée directement dans les cuves pendant la première phase de la fermentation, mais encore pour maintenir les caves où s'achève la préparation de la bière à une température assez basse. A cet effet, les parois des caves sont munies de réservoirs dans lesquels on introduit de grandes quantités de glace.

Il nous reste à parler des agents employés pour clarifier la bière. — Il faut placer au premier rang la gélatine ; en présence du tanin du houblon, la gélatine se coagule et précipite mécaniquement les matières insolubles en suspension dans la bière; au besoin, on ajoute préalablement du tanin pour activer l'opération. On se servait autrefois de pieds de veau, mais on clarifie maintenant avec des peaux de raies ou d'autres poissons ; la gélose ou algave du Japon est aujourd'hui très employée, ainsi que la mousse d'Islande et la graine de lin. On filtre souvent les moûts sur des copeaux de noisetier ou de hêtre, et même sur des copeaux de buis, qui donnent en même temps de l'amertume à la bière. Enfin, beaucoup de brasseries emploient le phosphate de calcium ou l'alumine en gelée pour la clarification ; l'alumine sert en même temps à décolorer les moûts et à obtenir ces bières blanches et brillantes que la consommation recherche aujourd'hui ; on a également recours à des filtres très puissants qui donnent d'excellents résultats, tel entre autres celui de l'ingénieur Welz (fig. 13).

V. Composition des principales sortes de bières. — La bière, ainsi que nous l'avons déjà dit, est une boisson fermentée, qui doit être faite exclusivement avec du malt d'orge, du houblon, de la levûre et de l'eau. Dans ces conditions, c'est une boisson excitante et nourrissante. Elle renferme de l'acide carbonique, des acides acétique, succinique, lactique, malique, tannique, de l'alcool, de la glycérine, de la dextrine, du sucre, des matières grasses, des matières azotées, les produits amers et résineux du houblon, enfin des phosphates et autres sels alcalins et calciques. Les bières peuvent être réparties en cinq classes : 1° *les bières françaises ;* 2° *les bières allemandes ;* 3° *les bières anglaises;* 4° *les bières autrichiennes;* 5° *les bières belges.* Voici, d'après le rapport de la commission française de l'exposition de Vienne (1873), les caractères principaux de ces différentes sortes de bière :

Les bières consommées en Bavière, en Wurttemberg, et même dans toute l'Allemagne, sont des bières généralement fortes, de très bonne qualité quelquefois, cependant un peu lourdes. Lorqu'elles sont destinées à la consommation locale, elles renferment 4 à 4,5 % d'alcool, et de 60 à 90 grammes d'extrait par litre : mais il n'est pas rare de voir consommer en Bavière des bières à 4,5 et même à 7 % d'alcool, teneur que l'on rencontre dans les bières destinées à l'exportation. Ces dernières ont en outre pour la plupart une très grande amertume, due à l'addition d'une plus grande quantité de houblon. Les bières bavaroises offrent ordinairement une couleur jaune foncé, produite par l'emploi de malt fortement travaillé ; quelquefois elles sont franchement brunes et sont alors colorées au caramel. Ce sont toutes des bières obtenues par fermentation avec dépôt.

Les bières belges sont toutes différentes des bières allemandes par leur goût comme par leur composition; il y en a des variétés pour ainsi dire infinies; le *faro*, la *lambick*, l'*uytzet*, etc.; toutes sont caractérisées par ce fait, qu'elles ne sont pas mises en levain, et que leur fermentation se déclarant spontanément, abandonnée en-suite à elle-même, va se poursuivant lentement peu à peu pendant deux ou trois ans; il résulte de là qu'au bout d'un certain temps, le moût, obéissant aux lois naturelles, passe de la fermentation alcoolique à la fermentation acide, et que toutes ces bières se présentent au consommateur lorsqu'elles sont aigries et renferment, à côté

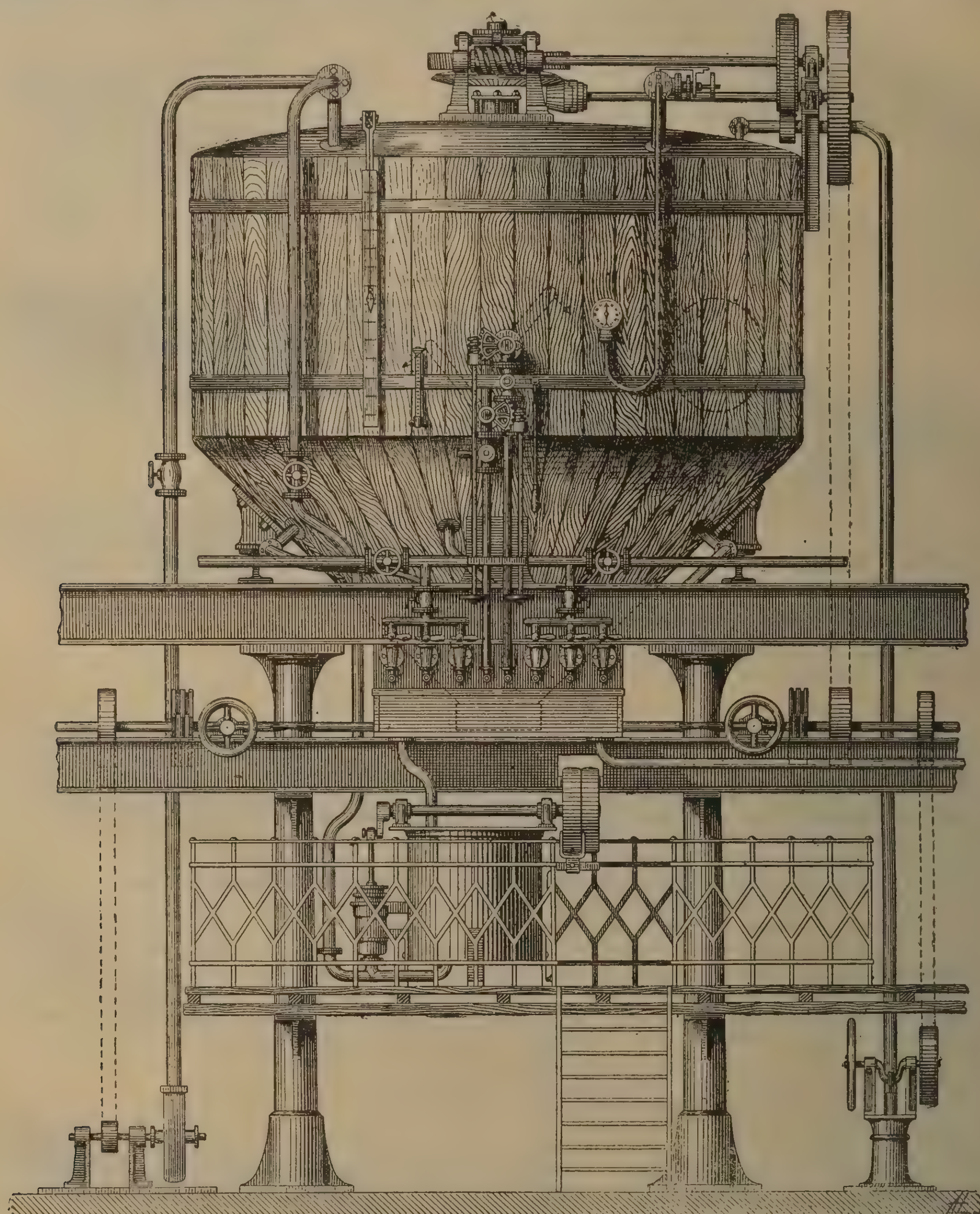


Fig. 13. — Appareil de clarification.

d'une certaine quantité d'alcool non détruit, des proportions notables d'acides acétique et lactique. On rencontre également des bières de cette sorte dans le nord de la France.

Les bières anglaises sont des bières renommées, et avec raison: elles sont fortes, alcooliques comme des vins, admirablement préparées; mais elles pèchent par l'exagération de leur parfum et l'excès de leur amertume, qualités qu'elles doivent à l'emploi à haute dose des houblons de Kent et de Surrey, et qui d'ailleurs sont recherchées par les consommateurs anglais. On peut ranger ces bières en deux grandes classes: les bières pâles et les bières colorées; les premières sont habituellement désignées sous le nom *d'ale*, les autres sous les noms de *porter* et de *stout*, qui contiennent quelquefois jusqu'à 9 % d'alcool, constituent des boissons aussi alcooliques que les vins de

table ordinaires ; ils sont, comme les *ales*, obtenus par fermentation superficielle ; leur coloration est due à l'emploi d'une petite quantité de malt torréfié.

Les bières autrichiennes sont des bières fines, légères, parfumées, peu colorées, qui, lorsqu'elles sont destinées à la consommation locale, ne renferment pas plus de 3,5 à 4 % d'alcool et dont la richesse, lorsqu'elles doivent être exportées, s'élève à 4,5 et même parfois à 5 %. La proportion de l'extrait y est parfaitement calculée et telle que le produit soit absolument satisfaisant, tant sous le rapport du montant que sous le rapport de la bouche. Comme les bières allemandes, les bières autrichiennes sont obtenues par fermentation avec dépôt ; mais le maintien des températures aussi près que possible de zéro est peut-être mieux observé en Autriche qu'en Allemagne ; leur moindre richesse en alcool vient d'ailleurs s'ajouter à leurs autres qualités pour en faire une boisson parfaite.

En France, on rencontre les bières les plus diverses. La brasserie semble devoir adopter, et avec raison, les procédés allemands et surtout les procédés autrichiens, dont l'emploi commence même à devenir général, et c'est ainsi qu'aux deux extrémités de la France, à Nancy et à Marseille, ainsi qu'à Paris, la fabrication des bières par fermentation avec dépôt a pris aujourd'hui un certain développement. Cependant, les anciens procédés sont encore en usage dans diverses contrées ; à Lyon, on fabrique encore de la vieille bière française, agréable, mousseuse, mais malheureusement très altérable ; dans le Nord, on retrouve les bières acidules, semblables aux bières belges, et à côté de ces bières, sur tout le territoire français, de petites bières, pauvres en alcool et en extrait et dans la production desquelles le sucre de fécule est employé à la place d'une certaine quantité de malt. Entre ces divers produits, tous de fabrication française, mais obtenus par des procédés différents, il existe d'ailleurs des différences les plus grandes, sous le rapport de leur teneur alcoolique et de leur richesse en extrait.

Il reste à mentionner, pour terminer ces indications sur les différentes sortes de bières, les *extraits de malt*, qui ont pris depuis quelques années une place importante dans l'alimentation thérapeutique. Leur usage est justifié par la proportion considérable de matières hydrocarbonisées et de phosphates assimilables qu'ils renferment, avec de petites quantités de matières albuminoïdes, de peptones et de diastase. Certaines marques renferment en outre 5 % de glycérine ajoutée pour conserver le produit.

Essai du malt. On pèse avec soin 1 kilogr. 500 de malt et on verse dessus 2 litres d'eau à 70-75° ; on agite quelque temps, on laisse reposer une demi-heure, et on soutire le liquide en pressant le marc. Sur ce marc, on verse 1 litre d'eau à la même température et on opère comme ci-dessus. Enfin, on renouvelle ce traitement une troisième fois. Les trois infusions sont examinées séparément au densimètre et au saccharimètre, en consultant la table de Balling. On en déduit la quantité d'extrait sec, et la quantité d'eau à employer pour épuiser le malt et préparer les moûts destinés aux petites bières.

Essai de la levûre (V. Levûre).

Essai des moûts. On détermine la densité ou le degré saccharimétrique, puis on fait fermenter et on dose l'alcool ou le glucose correspondants par la méthode de Balling, ou bien on titre le glucose par la liqueur de Fehling. La quantité de dextrine est trouvée par différence, ce qui permet de juger d'avance ce que sera la bière après la fermentation. Si l'on veut connaître le degré saccharimétrique du mélange de plusieurs moûts, on multipliera le nombre d'hectolitres de chaque moût par son degré saccharimétrique ; on additionnera ces produits et on divisera la somme ainsi obtenue par le nombre des hectolitres du mélange. Le quotient sera le degré saccharimétrique nouveau.

Méthode saccharimétrique de Balling. Cette méthode a pour but non seulement de doser la teneur en extrait et en alcool d'une bière, mais aussi d'arriver à la détermination de la richesse en extrait du moût de bière avant la fermentation. Elle repose sur ce fait que les décoctions de malt et des bières débarrassées d'alcool qui renferment des quantités égales de substances anhydres, ont aussi des densités égales et en outre que la bière augmente de densité, lorsque l'alcool a été chassé par l'ébullition, en raison de la perte d'alcool. L'expérience a montré que les matières extractives du moût et de la bière ont sensiblement la même densité à l'état de solution, et qu'à l'aide d'un aréomètre, on peut évaluer la richesse en extrait du moût et de la bière privée d'alcool. En fermentant, le sucre du moût se transforme en alcool, et la densité du liquide diminue, ce que l'on nomme l'atténuation. La connaissance de l'atténuation donne le degré de fermentation ou la richesse alcoolique ; mais le rapport des deux densités, avant et après le départ de l'alcool, ne correspond pas exactement à la proportion de l'alcool, à cause de la contraction des mélanges variables dans de faibles limites suivant la richesse en extrait ; aussi est-on obligé de calculer d'abord une valeur approchée, puis en se servant de ce chiffre provisoire, on calcule les valeurs définitives de la richesse en extrait et en alcool, et du degré de fermentation. La deuxième colonne de la table suivante donne ainsi les titres saccharimétriques, c.-à-d. les richesses en extrait correspondant aux densités des bières privées d'alcool par l'ébullition, densités inscrites dans la première colonne. Les tables que Balling a dressées sont beaucoup plus détaillées ; mais en ayant recours à une simple interpolation, on pourra trouver les valeurs intermédiaires aux chiffres inscrits dans la table.

La différence de densité que l'on constate entre une bière dépouillée simplement de gaz carbonique et la même bière privée d'alcool par l'ébullition, le poids primitif du liquide ayant été rétabli, peut servir à la détermination de l'alcool, et cela, d'après deux méthodes, l'une approchée, l'autre exacte. Soit m la richesse saccharimétrique correspondant à la densité de la bière privée d'acide carbonique, n celle de la bière privée d'alcool, p la richesse saccharimétrique du moût de bière primitif qu'il s'agit de trouver, et A la richesse en alcool également inconnue. Appelons encore $(p - m)$ *l'atténuation apparente*, $(p - n)$ *l'atténuation réelle*, $(n - m)$ *la différence d'atténuation*, et enfin $q = \frac{p - m}{p - n}$ *le quotient d'atténuation*. On tirera de cette dernière équation : $p = \frac{qn - m}{q - 1}$. Ceci posé, on trouve approximativement la richesse en alcool, d'après la formule : $A = (n - m) c$, dans laquelle c désigne un facteur que Balling a déterminé par l'expérience, et qui varie un peu avec la richesse en extrait des bières (colonne 5 du tableau) ; c est en moyenne égale à 2,24. La connaissance *approchée* de A va nous permettre de trouver la richesse en extrait du moût de bière avant la fermentation, et par cela même, la quantité exacte d'alcool. Il existe, en effet, aussi un rapport entre l'atténuation apparente ou réelle et la richesse alcoolique, et l'on peut poser : $A = (p - m) a$ ou $A = (p - n) b$, équations dans lesquelles a et b représentent des coefficients que Balling a également calculés et que l'on trouvera aux colonnes 3 et 4 de la table ; la dernière colonne enfin donne le quotient d'atténuation $q = \frac{b}{a}$.

Voici maintenant comment il faut opérer pour déterminer m et n. On introduit 200 gr. de bière dans un flacon, on bouche bien et on agite fortement en ouvrant de temps en temps, afin de chasser l'acide carbonique ; on pèse 100 gr. du liquide dans une capsule de métal terrée, et on évapore au tiers du volume primitif. On laisse ensuite refroidir à 17°,5 en plongeant la capsule dans l'eau froide, et on ramène au poids primitif par addition d'eau distillée ;

on agite et on filtre ; on prend, à l'aide d'un densimètre sensible ou par la méthode du flacon, la densité du liquide filtrée (ou son degré saccharimétrique qui n'est autre que la richesse en extrait, et que donne directement l'instrument de Balling) ; pendant ce temps, on détermine avec le reste du liquide, privé d'acide carbonique la densité ou le degré de la bière bouillie. Ce procédé a perdu beaucoup de son importance, parce qu'il ne peut pas s'appliquer aux bières contenant du glucose, et qu'il donne des indications erronées avec les procédés nouveaux de maltage, qui fournissent un moût très clair que l'on colore avec du malt torréfié jusqu'à caramélisation.

VI. Analyse de la bière. — L'analyse de la bière comprend les dosages suivants :

Table des constantes par la méthode de Balling.

DENSITÉ à 17°5	Titre saccharimétrique en extrait p. %	COEFFICIENTS ALCOOLIQUES			Quotients d'atténuation $q = \frac{b}{a}$
		Atténuation apparente a	Atténuation réelle b	Différence d'atténuation c	
1.0160	4	0.4037	0.4941	2.2058	1.224
1.0200	5	0.4054	0.4967	2.2076	1.225
1.0240	6	0.4073	0.4993	2.2096	1.226
1.0281	7	0.4091	0.5020	2.2116	1.227
1.0322	8	0.4110	0.5047	2.2137	1.228
1.0363	9	0.4129	0.5074	2.2160	1.229
1.0404	10	0.4148	0.5102	2.2184	1.230
1.0446	11	0.4167	0.5130	2.2209	1.231
1.0488	12	0.4187	0.5158	2.2234	1.232
1.0530	13	0.4206	0.5187	2.2262	1.233
1.0572	14	0.4226	0.5215	2.2290	1.234
1.0614	15	0.4246	0.5245	2.2319	1.235
1.0657	16	0.4267	0.5274	2.2350	1.236
1.0700	17	0.4288	0.5304	2.2381	1.237
»	18	0.4309	0.5334	2.2414	1.238
»	19	0.4330	0.5365	2.2448	1.239
»	20	0.4351	0.5396	2.2483	1.240
»	21	0.4373	0.5427	2.2519	1.241
»	22	0.4395	0.5458	2.2557	1.242
»	23	0.4417	0.5490	2.2595	1.243
»	24	0.4439	0.5523	2.2636	1.244

Densité. La densité doit être déterminée à la température de 15° avec un densimètre donnant directement le dix-millième.

Alcool. On distille 200 centil. de bière, dont on a préalablement chassé l'acide carbonique par agitation, on recueille 100 centil. du produit de la distillation mesuré bien exactement et on détermine le degré alcoolique au moyen de l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac, le chiffre trouvé est corrigé au moyen des tables spéciales donnant le taux réel d'alcool.

Extrait. 25 centil. de bière sont évaporés dans une capsule à fond plat, au bain-marie pendant 8 heures, et on pèse le résidu. On peut opérer aussi de la manière suivante : on retranche de la densité de l'eau, soit 1000, la densité de l'alcool aqueux de même degré alcoolique que la bière examinée et on ajoute à ce chiffre la densité de la bière : la somme donne la densité de la bière privée d'alcool. Comme elle ne contient guère que du glucose et de la dextrine, on peut obtenir avec une table calculée à cet effet une approximation suffisante et la teneur en extrait sec. La bière doit renfermer au minimum 3 % d'alcool en volume et 35 gr. par litre d'extrait, donnant 1 gr. 5 de cendres. Au-dessous de ces limites, elle devra être vendue sous le nom de petite bière.

Glucose, dextrine et matières albuminoïdes. On laisse tomber goutte à goutte 25 centil. de bière dans un verre contenant 150 à 200 centil. d'alcool absolu, suivant que la bière est plus ou moins riche en extrait ; on agite fortement la masse, pour que le précipité qui se forme n'adhère pas aux parois du vase. Après 24 heures de repos, le précipité est recueilli par un filtre taré, desséché et pesé, puis divisé en deux parts : la première est incinérée et fournit le poids des sels insolubles dans l'alcool, c.-à-d. de presque tous les sels de la bière ; la deuxième sert à doser l'azote et par suite à déterminer les matières albuminoïdes et les peptones contenues dans la bière. Le poids de la dextrine et des gommes sera obtenu en retranchant la somme du poids des matières salines et des matières albuminoïdes du poids du précipité. La liqueur alcoolique provenant du traitement de la bière et additionnée de son volume d'eau est distillée ; le résidu débarrassé d'alcool est ramené à un volume déterminé et sert au dosage du glucose au moyen de la liqueur de Fehling.

Glycérine. On évapore à sec dans le vide 300 centil. de bière et on malaxe le résidu avec l'éther de pétrole. On ajoute de la baryte au résidu ; on évapore de nouveau dans le vide et on épuise par un mélange à parties égales d'éther et d'alcool absolu ; enfin, on évapore la solution éthéro-alcoolique et on maintient le résidu pendant 24 heures sur l'anhydride phosphorique dans le vide ; il est formé généralement de glycérine pure et peut être pesé directement.

Acides. On fait bouillir 100 centil. de bière au réfrigérant ascendant pour chasser l'acide carbonique ; on étend d'eau à 200 centil., et sur 100 centil. du liquide, on dose l'acidité totale au moyen d'une liqueur alcaline titrée, en prenant comme indicateur la phtaléine du phénol. Les autres 100 centil. sont évaporés à consistance sirupeuse, puis le résidu est dissous dans l'eau et on titre de nouveau ; on a ainsi l'acide lactique, et, par différence avec le premier chiffre, l'acide acétique.

Acide carbonique. Ce dosage peut se faire facilement par perte de poids. On place 250 centil. de bière dans un ballon que l'on chauffe de 70 à 80°. Les gaz se dessèchent en passant sur du chlorure de calcium qui retient l'eau et l'alcool.

Cendres. Il faut incinérer le résidu de l'évaporation d'environ 100 c. de bière.

Acide phosphorique. Le dosage se fait sur les cendres par l'une des méthodes en usage.

Alcalis. Le dosage se fait par les procédés ordinaires de l'analyse quantitative.

VII. Recherche des falsifications. — *Succédanés du malt.* Le dosage des cendres et celui de l'acide phosphorique montreront l'addition d'autres matières féculentes. Le glucose commercial renfermant toujours des sels alcalins, chlorure ou sulfate de sodium ou de magnésium, on retrouvera un excès de ces sels dans les cendres, dont la proportion sera augmentée. Les sirops de glucose contiennent habituellement 5 gr. de sels par kilogr.

Succédanés du houblon. Le principe amer du houblon est précipité par le sous-acétate de plomb ; si le liquide filtré et débarrassé de l'excès de plomb est encore amer, on peut présumer une addition de matières amères étrangères au houblon. Voici la liste des substances généralement employées pour donner de l'amertume à la bière :

Acide picrique	Quassia amara	Noix vomique
Fiel de bœuf	Saule et salicine	Buis
Aloès	Cubèbe	Mousse d'Islande

Pour leur recherche (méthode Wittstein), 1 litre de bière est évaporé à une douce chaleur à consistance sirupeuse, puis le sirop introduit dans une éprouvette à pied est additionné de 5 volumes d'alcool absolu. On remue souvent avec une forte baguette de verre pendant vingt-quatre heures. On décante l'alcool qu'on remplace par une nouvelle quantité ; enfin on réunit les deux liqueurs alcooliques, on filtre et on distille au bain-marie. — *a.* Une petite portion de l'extrait alcoolique est additionné de trois

parties d'eau, et dans le liquide, au bain-marie, on met un fragment de laine blanche. Après une heure, on le retire et on le lave : on vérifie si la couleur jaune qu'il a prise est de l'acide picrique, par le sulfhyate d'ammoniaque qui doit faire virer au rouge. — *b*. Le reste de l'extrait est agité assez longtemps avec six parties de benzine pure. On décante celle-ci, on la remplace par une nouvelle portion, on réunit les deux liquides et on distille. Il reste un vernis que l'on partage entre trois capsules de porcelaine. Dans la première, on verse quelques gouttes d'acide nitrique d'une densité de 1.35 ; s'il y a coloration rouge : *brucine* ; dans la deuxième, de l'acide sulfurique concentré, coloration violette : *colocynthine* ; à la troisième, on ajoute un cristal de bichromate de potasse et de l'acide sulfurique ; une coloration pourpre indique la *strychnine*. — *c*. Le sirop non dissous par la benzine est chauffé au bain-marie pour expulser le carbure et agité avec de l'alcool amylique pur ; si ce dernier se colore en jaune ou en rose vineux et s'il est amer, on laisse évaporer une petite quantité de la solution sur une plaque de verre à la température ordinaire ; s'il y a des cristaux, on a affaire à la *picrotoxine* ; si le résidu est résineux, coloré et sent le safran, c'est de l'*aloès*. Si on verse dans l'alcool de l'acide sulfurique, une coloration rouge vif indique la *salicine*.— *d*. On absorbe l'alcool excédant avec des bandelettes de papier-filtre et on agite le résidu avec de l'éther anhydre. Celui-ci enlève le *houblon* et l'*absinthine* ; dans ce dernier cas l'extrait sent le vermouth, et avec l'acide sulfurique donne une coloration rouge-jaune qui passe à l'indigo. — *e*. Le sirop est débarrassé d'éther par distillation, puis goûté. S'il est amer, on le filtre et on ajoute une solution ammoniacale de nitrate d'argent. S'il n'y a pas de réduction, l'amertume est due au *quassia* ; si, au contraire, on constate une réduction, on évapore une partie de la solution dans une capsule de porcelaine et on ajoute de l'acide sulfurique ; une coloration jaune-brun passant peu à peu au violet indique le *ményanthe* ; si, à froid, on n'observe pas de changement de teinte et qu'à chaud le liquide se colore en rouge carmin, il y a de la *gentiane*.

Fiel de bœuf. Il donne à la bière une amertume prononcée ; 1 à 2 gr. de fiel suffisent pour un litre de bière. Les matières colorantes de cette substance ne colorent pas l'éther à froid. Pour les retrouver, on évapore la bière aux deux tiers de son volume, puis on la traite encore chaude par l'alcool amylique qui dissout la presque totalité des matières colorantes de la bile, et l'on constate les caractères de celles-ci dans le résidu de l'évaporation de l'alcool.

Salicine. L'écorce de saule et la salicine que l'on introduit quelquefois dans la bière pourront être reconnues en isolant la salicine elle-même par le sous-acétate de plomb qui ne la précipite pas et par sa réaction principale, c.-à-d. la coloration rouge qu'elle prend au contact de l'acide sulfurique.

Buis. Le tannin précipite la buxine qui peut se reconnaître aux caractères suivants : elle n'est colorée ni par l'acide sulfurique, ni par l'acide iodique ; la potasse la précipite, puis, employée en excès, la redissout ; l'acide picrique et les réactifs généraux des alcaloïdes la précipitent.

Agents de conservation. On emploie actuellement les sulfites, le salicylate de soude, l'acide oxalique, l'acide borique ou le borax ; les benzoates, le formiate de soude ont été aussi signalés dans des bières.

Sulfites. On emploie d'habitude le bisulfite de calcium liquide, de 1.07 de densité, à la dose de 1 litre par 10 hectol. de bière. Mais on ne peut le caractériser dans la bière même, car l'extrait masque complètement les caractères habituels des sulfites. La recherche de l'acide sulfureux s'exécute facilement ; à 50 c. de bière, on ajoute 5 gr. d'acide sulfurique pur, puis on fait passer dans le mélange un courant d'acide carbonique. L'acide sulfureux, ainsi entraîné, est dirigé dans une solution de chlorure de baryum, mélangée d'eau iodée. S'il se forme du sulfate de baryte, on peut conclure à la falsification.

Acide salicylique. La bière est traitée par quelques gouttes d'acide sulfurique, puis agitée avec de l'éther ; on décante et on évapore. Le résidu repris par l'eau et additionné de perchlorure de fer très étendu donne une coloration violette caractéristique.

Acide oxalique. La bière est acidulée par une petite quantité d'acide acétique, puis additionnée de chlorure de calcium, qui donne naissance à un précipité insoluble dans l'acide acétique.

Matières colorantes. Nitro-rhubarbe. On ajoute à la bière une petite quantité d'ammoniaque qui donnera une coloration rouge violacée ; or la bière naturelle donne dans ces conditions une coloration jaune brun. On emploie quelquefois pour la coloration de la bière des matières colorantes dérivées de la houille ; on en décèlera la présence en agitant la bière rendue ammoniacale avec de l'alcool amylique. Sur le résidu de l'évaporation de ce dissolvant on fera les réactions spéciales indiquées pour la recherche des matières colorantes artificielles.

Examen des cendres. Lorsqu'on trouve une quantité notable de carbonates, on peut soupçonner l'addition de carbonates alcalins. Le cuivre, le plomb et le zinc se rencontrent quelquefois dans les cendres ; ils proviennent du mauvais état des appareils servant à préparer la bière ou à la contenir. Leur recherche se fait d'après les procédés généraux de l'analyse qualitative. On trouve aussi dans les cendres de l'alun ou de l'alumine ; l'alun s'emploie en effet pour clarifier la bière à la dose de 40 à 50 gr. par 10 hectol. Il est facile d'en constater la présence en dissolvant les cendres dans l'acide chlorhydrique ; puis en rendant la liqueur ammoniacale et vérifiant sur le précipité formé les caractères des sels d'alumine. Ch. GIRARD.

II. Pharmacie. — BIÈRES MÉDICINALES. — Syn. : *Brutolés*, *Brytolés*, *Brytolatures*, *Cerevisia*.

La bière est un liquide qui peut servir de véhicule pour administrer avantageusement quelques principes médicamenteux ; il en résulte des médicaments qu'on désigne sous le nom de *bières médicamenteuses* ou de *brutolés*. Bien que cette forme pharmaceutique présente plusieurs avantages, la bière étant un véritable aliment, elle est néanmoins peu employée par les médecins. On peut rapprocher les bières médicamenteuses des tisanes ; comme ces dernières, elles peuvent servir de boissons aux malades et doivent être peu chargées de principes actifs. Elles sont *simples* ou *composées*, suivant qu'on y fait entrer une ou plusieurs substances médicamenteuses. Il faut toujours les préparer en petites quantités à la fois, car elles sont altérables, surtout pendant l'été.

Rien de plus simple que leur préparation. Autrefois, on prescrivait de mettre ensemble les éléments de la bière et les médicaments, puis de faire fermenter le tout. Il est préférable de les préparer par macération : on prend de la bière, on y met le médicament ou les médicaments ; après trois ou quatre jours de contact, on passe avec expression et on filtre. Voici quelques exemples de brutolés, choisis parmi ceux qui sont encore prescrits par les médecins.

Bière d'absinthe.

Absinthe (feuilles) ... 100 Bière forte......... 6000

Faites macérer pendant quatre jours ; passez à travers un linge. Tonique, amer, à prendre par verrées.

Bière amère.

Absinthe............	30	Rac. de gentiane....	15
Bourgeons de sapin...	25	Bière	500

Filtrez après trois jours de macération. Tonique, diurétique, anthelmintique.

Bière antiscorbutique du Codex.
(Sapinette).

Cochléaria (feuilles fraîches)	30	Rac. de raifort..	60
Bourgeons de pin........	30	Bière	2000

On fait macérer pendant quatre jours, en agitant de temps en temps ; on passe avec expression et on filtre.

On peut rapprocher de ce médicament la *bière de Spruce* (*Spruce beer* des Anglais), préparée avec l'avoine, la mélasse et les bourgeons de l'*Abies canadensis*. C'est avec cette boisson que Cook préservait ses équipages du scorbut dans ses voyages autour du monde.

Bière de quinquina.

Quinquina gris concassé....	32	grammes.
Bière forte...............	1000	»

Faites macérer pendant trois jours et filtrez. A prendre par verrées, comme stomachique. Edme Bourgoin.

III. Physiologie. — L'école de Salerne a, en trois vers, fort bien résumé l'action physiologique de la bière :

Grossos humores nutrit cerevisia, vires
Præstat, et augmentat carnem generatque cruorem,
Provocat urinam, ventrem quoque mollit et inflat.

La bière est en effet un aliment, aliment médiocre il est vrai, mais dont les effets nutritifs sont plus considérables que ceux du vin : elle les doit aux matières azotées et aux sels qu'elle renferme. A ce titre, elle représente une bonne boisson pour les convalescents qui peuvent en boire une assez grande quantité sans se surcharger d'alcool inutile ou nuisible. C'est encore un diurétique fort actif ainsi qu'on l'a depuis longtemps observé, mais elle exerce aussi une action irritante sur la muqueuse uréthrale, peut-être aussi sur la conjonctive. Enfin, et ceci surtout en raison de l'impunité relative avec laquelle on peut absorber des quantités considérables de bière, et du fait qu'on la boit généralement dans ces conditions, elle détermine l'embonpoint, l'obésité, qui résulte à la fois de l'absorption des principes alimentaires et de la grande quantité d'eau qu'elle renferme, et qui débilite l'organisme, et de la tendance à la sédentarité déterminée par l'engourdissement que la bière provoque. Cet engourdissement, qui va difficilement jusqu'à l'ivresse complète, de type alcoolique, est principalement dû à la *lupuline* du houblon, à l'*hopéine* (qui n'est autre que de la morphine, semble-t-il), et à l'acide carbonique très abondant qu'elle renferme. Prise avec excès, la bière détermine l'obésité, la dyspepsie, la torpeur cérébrale, ou des céphalalgies. Il va sans dire qu'il ne s'agit ici que de la bière pure, non falsifiée, car les effets de la bière adultérée varient considérablement, selon la nature des matières étrangères (buis, strychnine, plomb venant de pompes défectueuses, acide salicylique, etc). Le grand avantage de la bière sur les autres boissons fermentées est sa teneur alcoolique généralement très faible. Aussi l'alcoolisme dû à la bière est-il fort rare. Dr H. de V.

IV. Finances. — La bière a été généralement soumise à des taxes partout où il en a été établi sur le vin et le cidre. En France, il existait une grande variété entre ces taxes, suivant les provinces. L'ordonnance de 1625, qui créa des offices de contrôleurs chargés de s'assurer de la bonne qualité de cette boisson, imposa un droit de six sous par muid de bière fabriquée. Dix ans après, les offices furent supprimés, tout en maintenant, sous une autre forme, le contrôle et la perception du droit qui y était attaché. Il fut d'abord porté à 22 sous par muid dans les pays d'aides et à 28 dans la ville de Paris. Une ordonnance de 1680 l'éleva ensuite, dans la capitale, à 37 sous, 7 deniers et à 30 sous dans les autres villes, bourgs et paroisses. Le droit se payait sur toute bière fabriquée, soit par des brasseurs de profession, soit par des particuliers, corps, hôpitaux ou communautés, et sans qu'il fût accordé aucune déduction pour consommation de famille. Indépendamment du droit de contrôle à la fabrication, la bière était sujette aux droits de gros, entrée et détail, ainsi qu'à toutes les formalités auxquelles les autres boissons étaient soumises. Dans les communautés des maîtres brasseurs, érigées en corps de jurande, et qui ont subsisté jusqu'à l'abolition de ces corps, décrétée le 17 mars 1791, il y avait aussi des droits à payer pour exercer la maîtrise (V. Brasseur).

Un édit de 1626 avait réglementé la composition, la vente et le débit. Il y eut, sous l'ancienne monarchie, des règlements qui limitèrent tantôt la plantation de la vigne, tantôt la transformation des céréales en boissons fermentées. A diverses dates et notamment en 1693, 1709 et 1740, la fabrication de la bière avait été temporairement interdite par arrêts du prévôt de Paris et du Parlement, pour favoriser la production du vin. D'autres fois, la nature des grains à employer avait été déterminée. L'orge, comme aujourd'hui, avait généralement la préférence.

Tous les droits applicables aux bières furent supprimés en 1791. Quand les finances furent réorganisées, la loi du 5 ventôse an XII en rétablit un de 40 cent. par hectol., quelle que fût la qualité, payable à la fabrication. Cette taxe subsista conjointement avec les droits de vente en gros (5 %) et de vente en détail (10 %), auxquels la loi du 24 avr. 1806 soumit les autres boissons. Le commerce en gros et le commerce en détail des bières avaient ainsi à subir les mêmes formalités et, par supplément, les mêmes taxes que le déplacement et la vente des vins, des cidres et des eaux-de-vie. La loi du 25 nov. 1808 y mit fin, en établissant un *droit unique* de 2 fr. par hectol. de bière, à percevoir par voie d'exercice chez les brasseurs. Elle rendit, par la nouvelle assiette de l'impôt, toute liberté à la circulation et à la vente des bières. Le droit fut élevé de 2 à 3 fr., par un décret du 5 janv. 1813, et modifié, dès le 8 déc. 1814, par une loi qui établit une distinction entre la bière forte et la petite bière. La première fut soumise à une taxe de 1 fr. 50 par hectol. et la seconde à celle de 75 cent. Cette loi imposa, pour la première fois, aux brasseurs, un droit annuel de licence, qui fut fixé à 10 fr. Un décret du 8 avr. 1815 gradua la licence par classes et remplaça le droit de fabrication par une redevance que devaient supporter les brasseurs, en prenant pour base les sommes payées en 1812. Loin de devenir populaire, cette disposition souleva des protestations qui la firent rapporter. La loi du 28 avr. 1816 rétablit le mode antérieur de perception de l'impôt et modifia le tarif, qui fut de 2 fr. par hectol. de bière forte et de 50 cent. par hectol. de petite bière. La loi du 12 déc. 1830 l'éleva à 2 fr. 40 pour la bière forte et à 60 cent. pour l'autre. Ces chiffres indiquent le droit *en principal*. Il y avait à percevoir en outre *un décime* en vertu des lois des 6 prairial an VII, 28 avr. 1816 et 11 juin 1817, plus un *second décime* édicté par les lois des 14 juil. 1855 et 8 juin 1864. La loi du 1er sept. 1871 a porté le droit sur la bière forte à 3 fr. 60 et celui sur la petite bière à 1 fr. 20, y compris les deux décimes. Un *demi-décime* ayant été ajouté par la loi du 30 déc. 1873, les décimes représentent actuellement 25 % en sus du principal et le droit de fabrication, y compris les deux décimes et demi, est dès lors, par hectol., de 3 fr. 75 pour la bière forte et de 1 fr. 25 pour la petite bière. La loi précitée de 1871 a aussi modifié le droit de licence. Elle l'a fixé à 100 fr. dans les dép. de l'Aisne, des Ardennes, de la Côte-d'Or, de la Meurthe, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, de la Seine, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise et de la Somme. Pour les autres départements, elle l'a mis à 60 fr. Ce tarif est, *avec les deux décimes et demi*, de 125 fr. par an pour la première catégorie et de 75 fr. pour la seconde ; mais le droit est perçu par quart, c.-à-d. par trimestre. On voit par cet aperçu quelle a été la mobilité des taxes sur la bière. Les législateurs ont cherché, dans ces derniers temps, à les mettre en rapport avec celles qui frappent les vins, afin de conserver aux vignobles une protection suffisante.

En définitive, le système de perception à la fabrication a été une grande simplification. Ainsi que l'a fait remar-

quer un rapport présenté à l'Assemblée législative le 14 juin 1851, les brasseurs sont peu nombreux, relativement au nombre des récoltants de vin et de cidre. Ceux-ci sont des cultivateurs, la plupart peu aisés, auxquels il faut éviter, autant que possible, de demander le paiement direct de l'impôt, prélevé sur les fruits naturels du sol ; ceux-là sont au contraire des industriels qui peuvent facilement confondre l'impôt dans le prix de revient de leurs produits et en faire l'avance au Trésor. La différence de quotité pour la petite bière semble, disait un rapport du 15 mars 1830 sur l'administration des finances, une conséquence nécessaire du principe qui veut que les taxes soient proportionnées aux valeurs. Il y voyait toutefois une source de grandes difficultés pratiques. Sans entrer ici dans l'exposé des dispositions réglementaires en vigueur, que nous faisons connaître au mot *Brasseur*, voici sommairement sur quelles bases repose la perception, conformément aux dispositions de l'art. 110 de la loi du 28 avr. 1816. La quantité de bière passible du droit est évaluée, quelle qu'en soit l'espèce et la qualité, en comptant pour chaque brassin la contenance de la chaudière, lors même qu'elle ne serait pas entièrement pleine. Il est seulement déduit sur cette contenance 20 %, pour tenir lieu de tous déchets de fabrication, d'outillage, de coulage et autres accidents. En cas de coulage, de détérioration d'un brassin, la décharge du droit peut être autorisée par l'administration, lorsque l'accident est avéré et a pu être matériellement constaté par le service ; mais, après l'entonnement, toute tolérance devient impossible. L'art. 8 de la loi du 1er mai 1822 a cherché à obvier aux fraudes qui peuvent être tentées en présentant de la bière forte comme petite bière. Il est ainsi conçu : « Il ne pourra être fait application de la taxe sur la petite bière que lorsqu'il aura été préalablement fabriqué un brassin de bière forte avec la même drèche, et pourvu d'ailleurs que cette drèche ait subi, pour le premier brassin, au moins deux trempes ; qu'il ne soit entré dans le second brassin aucune portion des métiers résultant des trempes données pour le premier ; qu'il n'ait été fait aucune addition ni aucun remplacement de drèche, et que le second brassin n'excède point, en contenance, le brassin de bière forte. — S'il était fabriqué plus de deux brassins avec la même drèche, le dernier seulement serait considéré comme petite bière. — Indépendamment des obligations imposées par l'art. 120 de la loi du 28 avr. 1816, les brasseurs indiqueront, dans leurs déclarations, l'heure à laquelle les trempes de chaque brassin devront être données. — A défaut d'accomplissement des conditions ci-dessus, tout brassin sera réputé de bière forte et imposé comme tel. »

L'enquête législative ordonnée par la loi du 20 déc. 1849 a embrassé toutes les questions que soulève l'action de l'impôt sur la fabrication de la bière. Des brasseurs avaient proposé de substituer au droit sur la bière, une taxe sur le houblon. Ce changement a été repoussé par les cultivateurs et le plus grand nombre des brasseurs. Il a été reconnu que le houblon, cultivé par masses dans les champs, se cultive aussi par petites quantités dans les jardins, dans les enclos et qu'il serait impossible de suivre toutes les opérations de la récolte, sans assujettir les propriétaires, ou leurs fermiers, à toutes les obligations d'un exercice rigoureux, car la matière imposable disparaîtrait facilement. On avait demandé aussi le remplacement, par un droit unique, du droit différentiel que paient les deux espèces de bière. « Déjà, en 1834 et en 1846, explique le rapport, l'administration, principalement pour faire cesser les difficultés qu'entraîne la séparation obligée des deux produits en cours de fabrication, avait proposé de niveler l'impôt ; mais le motif qui prévalut alors dans la Chambre des députés a semblé devoir l'emporter encore sur toute autre considération. S'il est vrai que la petite bière ne sert souvent, en se mélangeant avec la bière forte, qu'à affaiblir le droit dont celle-ci est passible, souvent aussi elle est vendue en nature, sans mixtion, et à plus bas prix. Le nivellement de l'impôt, en rendant cette vente impossible, enlèverait une ressource précieuse à un grand nombre de consommateurs, surtout parmi les populations agricoles des départements du Nord ; il pèserait sur la boisson du pauvre, et ne profiterait qu'à certains fabricants et aux acheteurs les plus aisés. De 1808 à 1814, la législation, il est vrai, avait établi la taxe uniforme ; mais l'unité n'était qu'apparente. La régie accordait des réductions, des remises sur les quantités, et, en fait, appliquait un tarif différentiel. La loi du 8 déc. 1814 a consacré le principe de la perception graduée, qui a toujours subsisté jusqu'à présent. » L'enquête n'a fait ressortir qu'une imperfection dans la législation ; elle avait trait à l'art. 109 de la loi de 1816, disposant que le produit des trempes données pour un brassin ne pourrait excéder de plus de 5 % la contenance de la chaudière déclarée pour sa fabrication et que la régie aurait à régler, suivant les circonstances, l'emploi de cet excédent. Les brasseurs, en effet, ne parviendraient pas à obtenir les 80 % de la chaudière, sur lesquels doivent être liquidés les droits, d'après l'art. 110, si les déperditions qu'occasionnent la fabrication et l'ébullition venaient toutes en déduction de la quantité fabriquée. Il faut que celle-ci puisse être alimentée, en remplaçant successivement les déperditions. C'est pour ces motifs que l'excédent de trempes a été élevé de 5 à 20 % par l'art. 23 du décret du 17 mars 1852 ainsi conçu : « Le produit des trempes données pour un brassin pourra excéder de 20 % la contenance de la chaudière déclarée pour la fabrication du brassin. La régie des contributions indirectes est autorisée à régler, en raison des procédés de fabrication et de la durée ou de la violence de l'ébullition, le moment auquel le produit des trempes devra être rentré dans la chaudière. » Qu'il s'agisse des systèmes de Bavière et de Strasbourg, des modes lillois, lyonnais ou d'autres procédés spéciaux de fabrication, cette latitude se plie à tous les procédés.

Dans les autres pays d'Europe, la taxe intérieure sur les bières a diverses bases. Ainsi en Allemagne, l'assiette de l'impôt varie suivant les Etats ; elle porte dans les uns sur les matières travaillées, dans les autres, sur la capacité des chaudières. En Autriche-Hongrie, la taxe repose sur le volume au bac et sur la densité. En Angleterre où l'impôt sur la bière a remplacé, depuis 1880, l'impôt sur le malt, qui remontait à 1660, la loi fixe un rendement présumé dont l'importance dépend des matières mises en œuvre. Les brasseurs belges sont libres de payer l'accise d'après la contenance de la cuve-matière ou sur la double base des quantités de farines versées dans cette cuve et du rendement obtenu. Au Portugal, les bières importées sont seules frappées d'un droit au profit du Trésor. La Russie exploite un monopole, par voie d'amodiation ; les fermes y sont adjugées aux enchères. Dans les autres Etats, les bases de perception se rapprochent des nôtres.

La production de la bière tend à s'accroître considérablement en France. Elle n'était, en 1812, que de 2,802,000 hectol. En 1824, elle a été de 3,220,000 ; en 1850, de 5,000,000 ; en 1885, de plus de 8,000,000. Les prix, loin de décroître, ont augmenté malgré les progrès de la production. Cette fabrication constitue une des industries les plus prospères et les plus importantes qui existent. Un fait digne de remarque, c'est le développement rapide et croissant que l'usage du tabac, en se propageant, a imprimé à celui de la bière, qui est par excellence la boisson des fumeurs. Depuis quelques années, le phylloxéra qui ravage les vignobles, contribue aussi à étendre la consommation de la bière. Le tableau suivant, dressé d'après les derniers relevés publiés par le *Bulletin de statistique*, indique les quantités fabriquées et les droits perçus en 1884 et 1885. Pour 1885, il ne s'agit que des résultats provisoires.

BIÈRES	QUOTITÉ des taxes (décimes compris)	QUANTITÉS IMPOSÉES 1885	1884	DROITS PERÇUS 1885	1884
		Hectol.	Hectol.	Fr.	Fr.
Bière forte	3 75	4.701.118	4.990.600	17.629.193	18.714.750
Petite bière	1 25	3.300.866	3.494.414	4.126.083	4.368 017
Bières fabriquées dans les hospices.	Divers	7.938	7.839	8.005	8.003
Produit total de l'impôt sur les bières		8.009.922	8.492.853	21.763.281	23.090.770

Nos bières sont protégées contre la concurrence étrangère par un droit d'importation de 7 fr. 75 par hectol., décimes compris, fixé par la loi du 7 mai 1881 et également applicable depuis la convention du 30 déc. suivant aux bières provenant des nations avec lesquelles il existe des traités de commerce. Bien que ce droit comprenne une surtaxe représentant celui de fabrication perçu sur les bières françaises, le produit ne figure qu'aux recettes de douane. La bière concentrée (ou condensée) qu'on importe étant de la bière dont on a éliminé l'eau par évaporation et dont le volume est ainsi réduit au sixième du volume primitif, ce liquide, conformément à une décision ministérielle du 17 sept. 1878, est imposé à l'entrée au sextuple du droit de la bière ordinaire. En 1885, il a été importé 332,416 hectol. de bière, dont 272,345 provenant d'Allemagne, 22,951 des Pays-Bas, 19,555 d'Angleterre, 8,212 de Belgique, 4,743 d'Autriche et 4,407 de Suisse. Le droit d'importation a produit 2,573,663 fr.

Dans la même année, il a été exporté 27.422 hectol. de bière, sur lesquels 6,327 étaient pour l'Angleterre, 5,072 pour Saint-Pierre et la pêche, 2,324 pour la Suisse, 2,728 pour l'Algérie, 1,927 pour la Tunisie, 1,325 pour le Sénégal et 1,553 pour la République Argentine. Une loi du 23 juil. 1820 accorde le remboursement du droit de fabrication sur les bières expédiées à destination de l'étranger ou des colonies françaises.

Aimé Trescaze.

Bibl. : 1° Physiologie. — V. le *Dict. encycl. des sc. médicales*, art. *Bière* par P. Coulier.

2° Finances. — Lefebvre de la Bellande, *Traité gén. des droits d'aides*; Paris, 1851. — Savary, *Dict. universel de comm.*; Paris, 1741. — Guillaumin, *Dict. universel du comm. et de la navig.*; Paris, 1861. — Trescaze, *Dict. gén. des cont. ind.*; Poitiers, 1884, 3e éd. — Bocher, *Enquête législative sur l'imp. des boissons*; Paris, 1851. — Mis d'Audiffret, *Système financier de la France*; Paris, 1864. — *Bulletin de statistique et de législ. comparée*; Paris, 1879 à 1886. — *Tableau gén. du comm. de la France*; Paris, 1886. — *Tarif off. des douanes*; Paris, 1885.

BIEREY (Gottlob-Benoît), musicien allemand, né à Dresde le 25 juil. 1772, mort à Asthma, près Breslau, le 5 mai 1840. Il étudia son art et divers instruments jusque vers 1790, puis dirigea des troupes ambulantes, et s'étant rendu à Vienne, y écrit un opéra intitulé *Wladimir* (1807). *Wladimir* eut du succès, et Bierey fut nommé directeur de musique au théâtre de Breslau. Il a composé les opéras suivants, tant comiques que sérieux : *Der Schlaftrank* (le Narcotique); *Rosette; le Chasseur de chamois; la Fille invisible; Phædon et Naïde; Rira bien qui rira le dernier; la Fille des fleurs; la Surprise; Clara, duchesse de Bretagne; Pyrame et Thisbé; la Forêt enchantée*, etc., etc.; des cantates : *le Sacrifice de l'humanité; les Saxons au camp*, etc.; une *Messe*, un *Psaume latin*, des marches, sonates, chœurs, chants divers, des airs de danse, un ballet, une symphonie, trois ouvertures, et une étude manuscrite sur l'enseignement de l'harmonie.

BIERKANDER (Claudius), savant suédois, né en 1735, mort en 1795. Pasteur à Grefback (Westergötland) et membre de l'Académie de Stockholm, il s'est occupé de botanique et d'entomologie et a publié d'intéressants mémoires sur la transpiration des plantes, la brûlure des végétaux, la germination, l'horloge et l'hygromètre de Flore, et un calendrier entomologique (*Insektenkalender*).

BIERLEY (North). Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), à 3 kil. au S.-E. de Bradford; 20,938 hab.; fait partie de l'agglomération industrielle de cette grande ville. Mines de houille. Usines métallurgiques, etc. Serres importantes.

BIERMANN (Lorenz), mathématicien allemand de la seconde moitié du XVIIe siècle. Il a publié : *Compendium arithmeticum* (Leipzig, 1664); *Neue arithmetische Schatzkammer* (Nuremberg, 1667, in-4). L. S.

BIERMANN (Karl-Eduard), peintre allemand, né à Berlin le 26 juil. 1803, professeur et membre de l'Académie des beaux-arts de cette ville, paysagiste de talent, et surtout un excellent aquarelliste. On lui doit aussi des fresques au nouveau musée de Berlin, représentant des vues pittoresques des monuments anciens d'Egypte et de Syracuse. G. P-i.

BIERMER (Anton), médecin allemand contemporain, né à Bamberg le 18 oct. 1827, reçu *privat-docent* de clinique interne en 1855, à Wurtzbourg, nommé professeur ordinaire à Berne en 1861, à Zurich en 1867, à Breslau en 1874, a publié entre autres : *Die Lehre vom Auswurf* (Wurtzbourg, 1855, in-8); *Krankheiten der Bronchien*, dans *Virchow's Handb. der Pathol.*, t. V; *Ueber die Ursachen der Volkskrankheiten, insbesond. der Cholera* (Zurich, 1868, in-8); diverses monographies dans *Volkmann's Vorträge*. Dr L. Hn.

BIERMES. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 301 hab.

BIERMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz; 189 hab. La terre dépendait de la seigneurie voisine d'Orvillers-Sorel, et la cure, du prieuré de Lihons-en-Santerre. Ce lieu fut ruiné dans les guerres du XVe siècle. Eglise du XVIe siècle. La *Fontaine Saint-Martin* était le but d'un pèlerinage fréquenté. C. St-A.

BIERNACKI (Aloïs-Prosper), agronome et homme d'Etat polonais, né en 1778 aux environs de Kalisz, mort en 1854 à Paris. Il fit ses études à l'Université de Francfort-sur-l'Oder, et, de retour en Pologne, il créa une exploitation modèle dans son domaine de Sulislawice. Il y joignit une école mutuelle qui rendit de grands services. Il devint membre de la Société agricole, de la Société d'école, membre du Conseil général du Palatinat du Kalisz, enfin député à la diète de Varsovie : il joua un rôle important lors de la révolution de 1830 et en 1831 il fut ministre des finances du royaume. Il émigra ensuite en France où il continua à s'occuper d'agronomie. Il collabora à la *Maison rustique du XIXe siècle*. Il a publié en polonais un certain nombre de publications relatives à l'agriculture. L. L.

BIERNATZKI (Johann-Christoph), écrivain allemand, né le 17 oct. 1795 à Elmshorn, dans le Holstein, mort le 11 mai 1840 à Friedrichstadt, dans la province de Schleswig, où il occupait depuis quinze ans les fonctions de pasteur protestant. Il s'était fait dans ces fonctions une réputation de philanthropie, et il avait généreusement prodigué ses soins à ses paroissiens pendant les fréquentes inondations qui désolaient le pays. Ses œuvres complètes, publiées en huit volumes (Altona, 1844; 2e éd.,

Leipzig, 1852), contiennent des nouvelles, des sermons et des traités didactiques. Son roman intitulé *Les Hallig ou les naufragés sur une île de la mer du Nord* se lit encore avec intérêt. A. B.

BIERNÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, sur un affluent de gauche de la Mayenne; 1,634 hab. Nombreux moulins à huile, à blé et à tan.

BIERNE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bergues; 577 hab.

BIERNES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 77 hab. Cette localité, située sur la rive gauche de la Blaise, s'est appelée pendant tout le moyen âge *Sainte-Bierne* (*Sancta-Bierna*, en 1271), et jusque dans le cours du XVIIe siècle.

BIERRE. Forêt de France (V. BIERE).

BIERRE-LÈS-SEMUR. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil; 233 hab.

BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 673 hab.

BIERSTADT (Albert), paysagiste américain, né à Solingen, près Dusseldorff, en 1830. A l'âge de deux ans, il émigra avec ses parents en Amérique, mais il revint à Dusseldorff, en 1853, pour étudier la peinture à l'Académie de cette ville, où il resta plusieurs années. De retour aux Etats-Unis, il fit de longues pérégrinations à travers les contrées les plus pittoresques de l'Est, et produisit toute une série de grands paysages de la nature américaine, qui lui acquirent une réputation sans rivale. Parmi ses plus belles œuvres comptent : *Lander's Peak, dans les Montagnes-Rocheuses* (Exposition universelle de Paris, 1867) ; *Orage au Mont Rosalie; Vallée d'Yosemite; le Grand Arbre de Californie; Mont Hood, dans l'Orégon; Estes Park, dans le Colorado* (exposé à Londres en 1878). Il fait des envois fréquents aux expositions de l'Académie nationale de New-York, lieu de sa résidence. Certains de ses tableaux valent aujourd'hui jusqu'à 200,000 fr. Il est chevalier de la Légion d'honneur. G. P-I.

BIERT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Massat, sur l'Arac; 2,348 hab. Ruines du Castel-d'Amour.

BIERVILLAS (Innigo de), voyageur portugais du commencement du XVIIIe siècle. Le père de Biervillas, Yvelin de Bierville, Français de Normandie, forcé par diverses circonstances de quitter la France, alla se fixer, vers 1690, à Lisbonne et se maria secrètement avec une marchande de cette ville. Ayant perdu son père de bonne heure, Innigo se rendit, sur les conseils de sa mère, vers 1720, à Goa, où il espérait obtenir du secours auprès d'un parent. Ce fut au retour de ce voyage que Biervillas fit publier par un ami, l'abbé Saunier, le récit de ses pérégrinations sous le titre : *Voyage à la côte de Malabar, Goa, Batavia et autres lieux des Indes orientales* (Paris, 1736, in-12). Cet ouvrage fut publié en français, à Paris, l'auteur n'ayant point voulu, pour des considérations diverses, le faire imprimer en Portugal. P. LEMOSOF.

BIERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy; 130 hab.

BIERVLIET. Bourg de Hollande, province de Zélande, sur la rive gauche du bras occidental de l'Escaut; 1,300 hab. Démolie plusieurs fois par les inondations. C'est ici que naquit Guillaume Beuckelsz, l'inventeur de l'art de saler et d'encaquer le hareng. M. D'E.

BIESBOSCH. Lac marécageux de Hollande, dans le Brabant septentrional, à peu de distance de la ville de Dordrecht. Ce lac, d'une superficie de 200 kil. q., se forma dans la nuit du 19 nov. 1421, par suite de la rupture des digues qui ne purent résister à la violence d'une forte tempête. Plusieurs châteaux, deux monastères et soixante-douze villages furent submergés. Plus de cent mille personnes périrent. Le lac est peu profond. Il se confond avec les eaux de la Meuse, dont les bras nombreux le sillonnent en tous sens. M. D'E.

BIESIADECKI (Alfred von), médecin polonais contemporain, né à Dukla (Galicie) le 12 mars 1839, reçu docteur à Vienne en 1862, nommé professeur extraordinaire d'anatomie pathologique à Cracovie en 1868, professeur ordinaire en 1876, a publié un grand nombre d'observations sur l'anatomie, sur l'anatomie pathologique, etc., dans les *Sitzungsberichte der Akad. der Wiss. in Wien* et dans d'autres recueils allemands ou polonais, enfin : *Untersuch. aus dem pathol.-anat. Institut in Krakau* (Vienne, 1872, in-8, fig.). Dr L. HN.

BIESIUS (Nicolas), médecin, poète et philosophe hollandais, né à Gand le 27 mars 1516, mort le 28 avr. 1572. Il étudia la philosophie à Gand, la médecine à Louvain, l'éloquence en Espagne, enfin fut reçu docteur en médecine à Sienne (Italie). Il revint en Flandre et fut chargé de professer à Louvain sur l'*Ars parva* de Galien; il prit avec courage la défense de l'université contre le duc d'Albe, et en 1571 fut appelé à Vienne par Maximilien II, dont il devint le médecin. On a de lui, entre autres : *Comment. in artem medicam Galeni* (Anvers, 1560, in-8) ; *De medicina theoretica libri VI* (Anvers, 1558, in-4) ; *De methodo medicinæ liber unus* (Anvers, 1564, in-8), essai intéressant de pathologie générale. Dr L. HN.

BIESLES *(Billa)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent-le-Roi ; 1,370 hab. Anciennes usines de fer. La première mention de Biesles remonte au XIIe siècle ; c'était alors un fief dépendant de la terre de Nogent, et qui donna son nom à quelques chevaliers. Au commencement du XVe siècle, il appartint à la famille de Choiseul-Lanques, puis un siècle plus tard, à la maison de Saint-Belin. Georges II de Saint-Belin, seigneur de Biesle, fut gouverneur des places de Nogent et de Montéclair pour la Ligue ; Louis XIII érigea Biesle en comté, en 1631, en faveur de Georges III, petit-fils du précédent.

BIBL. : Em. JOLIBOIS, *la Haute-Marne ancienne et moderne;* Chaumont, 1858-61, gr. in-8.

BIESMES. Rivière de France, qui sort des étangs de Rouan, dans la forêt de Beaulieu (Meuse), sépare les dép. de la Meuse et de la Marne, traverse la forêt de l'Argonne, entre dans le dép. de la Marne et se jette dans l'Aisne, au-dessous de Vienne-la-Ville.

BIESTA (Hippolyte-Guillaume), financier français, né en 1811, mort à Paris le 15 oct. 1870. On lui doit l'organisation du Comptoir d'escompte de Paris (1848) dont il a été directeur pendant de longues années. Il a écrit : *Projet d'acte de société pour l'établissement d'une caisse d'escompte pour l'imprimerie* (Paris, 1848, in-4); *Observations sur les projets de décret relatifs aux concordats amiables* (1848, in-4).

BIESTER (Johann-Erich), publiciste allemand, né à Lubeck le 17 nov. 1749, mort à Berlin le 20 fév. 1816, fut un des plus zélés partisans de la philosophie rationaliste en Allemagne. Il fit ses études à l'Université de Gœttingue, et devint plus tard secrétaire du baron de Sedlitz, ministre prussien; enfin Frédéric II lui confia la direction de la grande bibliothèque de Berlin. Il fut attaché à la rédaction de la *Revue mensuelle berlinoise*, qui se continua sous différents titres de 1783 à 1811 (*Berlinische Monatsschrift*, 1783-1897; *Berlinische Blätter*, 1797-1799; *Neue Berlinische Monatsschrift*, 1799-1811). A. B.

BIESTER (Ernesto), auteur dramatique portugais, né à Lisbonne en 1829. Il débuta dans les lettres par des articles insérés dans le journal *O Paiz* (1851), puis il aborda l'art dramatique, où il sut conquérir rapidement une place distinguée. Il se fit remarquer par

la fertilité de son imagination et applaudir pour la moralité des sujets de ses drames et comédies, il ne contribua que pour bien peu à l'œuvre de rénovation du théâtre national, ses pièces étant généralement coulées dans le moule français, et ses personnages manquant de couleur locale. Néanmoins il eut beaucoup de succès. Sa première pièce fut un drame en trois actes : *Raphaël* (Lisbonne, 1853). Parmi les autres, dont la liste est longue, les meilleures sont : *A Mocedade de D. João*, drame en cinq actes (1858) ; *Nobreza d'alma*, drame en deux actes (1858) ; *Os Homens serios*, comédie-drame en cinq actes (1858) ; *Primavera eterna*, comédie-drame en trois actes (1860) ; *Abnegação*, drame en quatre actes, qui eut le prix au concours dramatique de 1861 ; *Os Homens ricos*, comédie–drame en cinq actes (1864) ; *Os Operarios*, drame en cinq actes (1865) ; *Os difamadores*, comédie en cinq actes (1866). Biester est le seul parmi les dramaturges portugais qui n'ait écrit qu'en prose. On lui doit encore un volume de critique : *Uma Viagem pela litteratura contemporanea* (1856), consacré principalement à son illustre modèle, Mendes Leal. Il fut le fondateur et le premier directeur de l'excellente revue *Revista contemporanea de Portugal e Brazil* (1859), et il collabora à de nombreux périodiques.

G. Pawlowski.

BIET (René), chanoine régulier, abbé de Saint-Léger de Soissons, mort le 29 oct. 1767. Il a publié en 1736 une *Dissertation sur la véritable époque de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules*, ouvrage couronné par l'académie de Soissons, et en 1739 l'*Éloge de M. le maréchal d'Estrées*, protecteur de l'académie de Soissons.

Bibl. : Lelong, *Bibliothèque histor. de France*, II, n° 15920 ; III, n° 31619. — *Journal des Savants*, juil. et août 1737.

BIET (Léon-Marie-Dieudonné), architecte, né à Paris en 1785, et mort dans cette ville le 30 avr. 1857. Elève de Percier et de l'Ecole des Beaux-Arts, Biet fut attaché, dès 1819, en qualité de rapporteur au Conseil des bâtiments civils et nommé peu après architecte de l'Institut, de l'Observatoire et de l'ancienne Bibliothèque Sainte-Geneviève (aujourd'hui démolie). Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1837, Biet devint l'année suivante un des six inspecteurs généraux du Conseil des bâtiments civils et, comme tel, fut chargé de la IVe section des édifices de Paris, puis de l'inspection générale des travaux des départements, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Biet fut promu officier de la Légion d'honneur en 1850 et avait été l'un des fondateurs de la Société libre des Beaux-Arts et de la Société centrale des architectes. Il laissa, de son long passage au Conseil des bâtiments civils, un ouvrage intitulé *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du* XIXe *siècle*, en collaboration avec MM. Tardieu, Grillon et Gourlier (Paris, 1836-1850, 3 in-fol., pl.).

Charles Lucas.

Bibl. : *Notice hist. sur le Conseil général des bâtiments civils* ; Paris, 1886, in-8.

BIÉTRY (Laurent), industriel français, né à Bagnolet (Seine) le 4 oct. 1799. Fils d'un journalier, il entra à onze ans comme apprenti dans la fabrique de Richard Lenoir. Grâce à son travail et à son intelligence il put, à vingt ans, s'établir à son compte et devint en peu d'années le chef de la plus importante fabrique de cachemires. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1839, promu officier en 1852, président du conseil des prud'hommes de la Seine à partir de 1854, Biétry, que Charles Dupin, dans un éloge alors mérité, proposa en exemple aux ouvriers, ternit une brillante carrière par une réclame aussi immodérée que ridicule, prêchant la croisade contre ses « infâmes » concurrents qui osaient mélanger les fils de leurs cachemires, et transformant cette querelle industrielle en une polémique de mauvais goût dont les colonnes des journaux furent longtemps remplies.

L. S.

BIETT (Laurent-Théodore), médecin suisse, né à Schampf (Grisons) en 1781, mort à Paris le 3 mars 1840. Il commença ses études médicales sous Bonnet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, puis vint les achever à Paris. Alibert l'adjoignit à ses travaux et le fit admettre comme médecin de l'hôpital Saint-Louis avant même qu'il fût reçu docteur, titre qu'il ne prit qu'en 1814. Là il fonda le traitement externe des maladies de la peau, précieuse clinique dont il resta seul chargé durant seize ans. Un voyage en Angleterre lui ayant fait connaître les travaux de Willan et de Bateman, il adopta la classification de ces auteurs et la vulgarisa en France, contre le gré d'Alibert. Bien que ne paraissant voir dans les maladies de peau que des lésions anatomiques, Biett n'en attachait pas moins beaucoup d'importance au traitement général, dans lequel il introduisit des agents d'une grande activité tels que l'arsenic. On trouve de lui un grand nombre d'articles de matière médicale dans le *Dict. des sc. médicales* et toute l'histoire des maladies de la peau dans le *Dict. de méd. en 21 vol.* et la 2e édit. du *Dict. en 30 vol.* Ses leçons, rédigées par Cazenave et Schedel, forment le fond de l'*Abrégé pratiq. des maladies de la peau* qui, publié en 1828, a atteint sa 4e édit. en 1847.

Dr L. Hn.

BIEUJAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon ; 542 hab.

BIEUXY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 57 hab.

BIEUZY-des-Eaux. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Baud, près du Blavet ; 1,336 hab. De nombreux débris romains, et notamment un milliaire au nom des empereurs Tribonien Galle et Volusien, retrouvés dans les différents hameaux, *Castennee*, *Kerven*, *Rimaison*, *la Gouarde*, qui composent cette commune, ont conduit plusieurs archéologues à placer à *Castennec* la station de *Sulim* de la carte de Peutinger, que d'autres placent à *Hennebont* (V. ce mot). Le pays fut évangélisé au VIe siècle par Gildas et Bieuzy, qui auraient établi un oratoire sur la rive droite du Blavet, dans une *grotte*, où est aujourd'hui une petite chapelle ; on y montre une *pierre sonnante*, qui frappée par une autre rend un son de cloche ; les deux ermites s'en seraient servis pour appeler les fidèles aux offices. *Castennec (castellum Noec)* fut au moyen âge un château-fort possédé par la famille de Porhoët. Alain de Porhoët, vicomte de Castennec, fonda en 1124 sur son domaine le prieuré de *la Gouarde*, dépendant de l'abbaye de Redon. Les bâtiments du prieuré ont été convertis en métairie. C'est là que se trouvait primitivement la statue fameuse connue sous le nom de *Vénus de Quinipily* (V. Baud). Parmi les nombreux monuments mégalithiques qui se trouvent sur le territoire de cette commune, nous citerons : les dolmens d'*Entri-men* et de *Cohslodic*, et un remarquable peulven près du Blavet. L'*église* de Bieuzy est très ancienne ; certains archéologues veulent faire remonter jusqu'au VIe siècle la construction de la nef qui doit dater tout au plus du XIe siècle. Elle a conservé d'anciens et intéressants vitraux, récemment réparés, représentant la Passion. Les *châteaux* en ruines de Kerven et de Rimaison datent de la Renaissance.

BIÉVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres, sur un affluent de l'Orne ; 281 hab. *Eglise* (mon. hist.) de style roman ; la façade, très simple, dont nous donnons le dessin, est décorée d'élégantes arcatures. La tour accolée à l'édifice, au N., est gothique à sa partie supérieure et terminée par une toiture à doubles rampants. Les moulures, les modillons, les frises ont été exécutés avec beaucoup de soin et sont très élégants. Le chœur, en particulier, dont les ouvertures ont été refaites au XVe siècle, est garni à l'intérieur de modillions à

figures, au-dessous desquels règne une frise sculptée, et



Façade de l'église de Biéville, d'après un dessin de Ruprich Robert (*Architecture normande*).

est entouré de contreforts à colonnettes. — Château de la fin du XVIe siècle.

BIÉVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigny-sur-Vire ; 362 hab.

BIÉVILLE-EN-AUGE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 214 hab.

BIÉVILLE (Charles-Henry-Etienne-Edmond DESNOYERS DE), littérateur et auteur dramatique français, né à Paris le 30 mai 1814, mort en 1868. Elève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il donna sa démission pour s'adonner au théâtre et adopta comme pseudonyme le nom de sa mère, devenu plus tard légalement le sien. Collaborateur de Théaulon, de Narcisse Fournier, de Varin, de Bayard, de Scribe, etc., il a fait représenter de nombreux vaudevilles et drames parmi lesquels nous rappellerons seulement : *l'Homœopathie* (1836, 1 acte) ; *Sans nom ou Drames et romans*, folie-vaud. (1837) ; *le Saute-ruisseau*, tableau d'étude en un acte (1838) ; *Phœbus ou l'Ecrivain public* (1839, 2 actes) ; *les Enfants de troupe* (1840, 2 actes) ; *l'Huissier amoureux* (1843) ; *la Gardeuse de dindons* (1845, 3 actes) ; *le Phare de Bréhat ou Un, deux, trois* (1847) ; *Eric le fantôme*, drame (1848, 3 actes) ; *les Deux Aigles* (1850, 2 actes) ; *Sur la terre et sur l'onde ou Ma femme et mon sac de nuit* (1854, 5 actes) ; *le Meunier, son Fils et Jeanne* (1854, 1 acte) ; *la Bégueule* (1855, 1 acte) ; *les Deux Rats* (1861, 2 actes), etc. De 1856 jusqu'à sa mort, E. D. de Biéville a rédigé, avec plus de ponctualité que d'autorité et d'éclat, le feuilleton dramatique du *Siècle*. Il était le frère aîné du poète Fernand *Desnoyers* (V. ce nom).

M. Tx.

BIÈVRE (La). Pays de France, dans le dép. de l'Isère. C'est une plaine oblongue, orientée de l'E. à l'O., probablement ancien lit glaciaire, comprise entre la Côte-Saint-André, Rives, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Le pays de Valloire en forme la continuation jusqu'à la vallée du Rhône. A.-M. B.

BIEVRE *(Bevera, Bevria)*. Riv. de France, affluent de gauche de la Seine. Prend sa source dans l'étang de Saint-Quentin, situé au S. de Versailles, près de Trappes, et se dirige d'abord de l'O. à l'E., puis du S. au N. dans une vallée peu profonde mais généralement fort agreste. Son cours est de 40 kil., dont 17 dans Seine-et-Oise, où elle traverse les localités suivantes : Buc, Jouy, Igny, Bièvre. Elle entre ensuite dans le dép. de la Seine et passe à Antony, Berny, Arcueil, où elle coule sous l'aqueduc auquel ce village doit son nom. A Paris, la Bièvre traverse les quartiers des Gobelins, Mouffetard et Saint-Victor. Dans les deux premiers surtout, de nombreuses tanneries se sont établies sur ses bords, ses eaux étant très propres à la préparation des peaux. On a longtemps prétendu que les eaux de la Bièvre avaient des vertus particulières pour la teinture, et ce fut là le motif qui fit établir la manufacture des Gobelins sur les bords de cette rivière ; mais c'est là une erreur dont l'analyse chimique a fait justice. Elle tombe enfin dans un des égouts collecteurs de la rive gauche et aboutit à la Seine, après avoir passé sous la gare d'Orléans. Bien que cette dernière partie de son cours n'ait rien de pittoresque, un écrivain de notre époque, A. Delvau, a tenté de le poétiser dans un livre paru pour la première fois en 1854 et intitulé *Au bord de la Bièvre, impressions et souvenirs*. Rappelons encore qu'au XIIe siècle, un bras de la Bièvre avait été dérivé par les religieux de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève de Paris afin d'arroser les terrains en cultures que possédaient les deux abbayes ; cette sorte de canal se détachait du bras principal dans le faubourg Saint Marcel et se dirigeait vers l'O. Il aboutissait à la Seine, non loin de la place Maubert ; la rue de Bièvre fut ouverte sur son emplacement, lorsqu'il eut été comblé, au XIVe siècle. Fernand BOURNON.

BIEVRE (N. MARÉCHAL, marquis de), littérateur français, né en 1747, mort à Spa en 1789. Petit-fils de Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV, et officier dans une compagnie de mousquetaires, il fit imprimer en 1770 une *Lettre à Madame la comtesse Tation, par le sieur de Bois-Flotté, étudiant en droit-fil, ouvrage traduit de l'anglais, nouvelle édition augmentée de plusieurs notes d'infamie ; A Amsterdam, aux dépens de la compagnie de Perdreaux*. La reproduction de ce titre suffit pour faire deviner le sel de la facétie qu'il annonce. Le marquis de Bièvre remit en honneur l'antique calembour qui, en France du moins, avait perdu la vogue depuis le XVIe siècle. Encouragé par le succès, il donna tout aussitôt une prétendue tragédie en un acte, intitulée : *Vercingétorix*, dont chaque vers renfermait un jeu de mot, un *Almanach des calembours* et *les Amours de l'Ange Lure et de la Fée Lure* (1772). Ces turlupinades ont plus efficacement contribué à sauver son nom que deux tentatives dans un genre plus sérieux. Le *Séducteur*, comédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 8 nov. 1783), écrite en collaboration avec Palissot, obtint d'abord aux spectacles de la cour à Fontainebleau et devant le public parisien le meilleur accueil, mais qui ne se soutint pas à la lecture ; ceux qui comparaient, le soir de la première représentation, le *Séducteur* au *Méchant* de Gresset ou à la *Métromanie* de Piron, durent en rabattre. « On compterait presque les vers du *Méchant* qui ne méritent pas d'être retenus, disait Meister, on compterait bien plus aisément ceux du *Séducteur* qui mériteraient de l'être. » Il n'en reste pas moins comme un honorable spécimen de la comédie de caractère au XVIIIe siècle et, à ce titre, il a longtemps figuré au répertoire, du moins nominalement, tandis que les *Réputations*, autre comédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 23 janv. 1788), disparurent de l'affiche après deux représentations. Ce n'est pas seulement la plume à la main que le marquis de Bièvre trouvait les réparties qui divertissaient si fort ses contemporains : on a cité, comme un heureux à-propos, sa réponse à Louis XVI, qui lui demandait un calembour sur son nom : « Sire, Votre Majesté n'est pas un *sujet* », et l'on veut que, sur son lit de mort, il ait dit : « Je m'en vais *de ce pas*. » On ne prête qu'aux riches. M. Tx.

BIBL. : DEVILLE, *Bievriana*, 1800, in-18. — GRIMM,

DIDEROT, RAYNAL, MEISTER, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — *Mémoires secrets*, dit de BACHAUMONT. — E. COLOMBEY, *les Originaux de la dernière heure*. — L. LARCHEY, *les Joueurs de mots*.

BIÈVRES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon ; 201 hab.

BIEVRES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan ; 267 hab.

BIÈVRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 1,036 hab. Doit sans aucun doute son nom à la rivière qui y passe. Sur le territoire de la paroisse de Bièvres avait été fondée, au XIIe siècle, une abbaye de femmes, dite du *Val-Profond*, appelée plus tard du *Val-de-Grâce* (V. ces mots), et qui fut transférée à Paris en 1624. F. B.

BIEZ (Oudart du), maréchal de France, né vers 1475, mort en juin 1553 à Paris. Originaire d'une vieille famille de Picardie, il commença à servir sous Louis XII, et appela de bonne heure l'attention sur lui. Après la mort de Bayard, le roi François Ier lui donna, comme preuve de son estime, la moitié de la compagnie de cent hommes d'armes, dont l'illustre capitaine avait le commandement. Il fit apprécier ses talents militaires en Italie, en 1528, sous le comte de Saint-Pol, et reçut le cordon de Saint-Michel en 1536, et le bâton de maréchal en 1542, pour ses actions d'éclat. Sa renommée de valeur était telle que le dauphin, le futur Henri II, voulut, au camp de Marseille, être armé chevalier de sa main (1544). Nommé en 1545 lieutenant-général des troupes de Picardie, il battit les Anglais en deux rencontres successives. L'estime dont il jouissait à la cour ne tarda pas à lui attirer de nombreux envieux qui cherchèrent dès lors toutes les occasions d'attaquer sa réputation. Coucy-Vervins, son gendre, ayant rendu la ville de Boulogne, dont il avait la garde, alors que tous les soldats et les habitants eux-mêmes demandaient à prolonger la résistance (4 sept. 1544), du Biez marcha sur la ville espérant réparer cette faute et reprendre la place. Les Anglais firent une défense acharnée, tentant presque journellement des sorties. Ce fut dans un de ces combats que le duc du Guise reçut un coup de lance au visage, blessure qui lui valut, comme on sait, son surnom de *Balafré*. Du Biez dans toutes ces occasions se surpassa en bravoure. Brantôme a fait un récit ému de l'admirable retraite qu'il dirigea à la tête des troupes de pied, alors que la cavalerie avait été mise en pleine déroute, « retraite qui dura quatre heures, sans que la troupe eût été entamée, (du Biez) faisant, à chaque cinquante pas, tête aux ennemis, dont l'infanterie et la cavalerie l'entouraient. Voilà ce que ce seigneur fit pour sa dernière main, estant en l'âge de plus de soixante-dix ans ». Grâce à ces héroïques efforts, la ville fut enfin reprise. François Ier mourut peu après, et avec Henri II les chefs de la cabale ourdie contre du Biez, cabale dont les Guises faisaient partie, devinrent tout-puissants. Le maréchal perdit son commandement. Ses ennemis envenimèrent les choses à un tel point que le noble chevalier fut traduit devant une cour de justice, sur les chefs d'accusation les plus infâmes et les plus monstrueux. L'illustre guerrier était accusé, entre autre choses, d'avoir favorisé les Anglais, de leur avoir montré les fortifications de Boulogne, d'en avoir pris à son service, etc. Personne ne put soutenir de pareilles imputations. Un fait en apparence insignifiant décida de la condamnation. On accusa le maréchal d'avoir fait passer des *passe-volants* dans sa compagnie, pour gagner des payes. Vervins fut jugé et exécuté en juin 1549. Quant à du Biez, détenu depuis la même année, son arrêt ne lui fut signifié que le 3 août 1551. Déclaré coupable du crime de lèse-majesté, il fut condamné à mort « sa tête devant être affichée à un poteau, et son corps pendu à Montfaucon ». Le maréchal monta sur l'échafaud, pour entendre les lettres du roi portant surséance à l'exécution. Degradé de tous ses ordres et dignités, il fut incarcéré au château de Loches. Rendu quelque temps après à la liberté, il se retira à Paris, où il mourut dans sa maison près Saint-Victor. En 1575, sur les instances de son petit-fils et d'Antoinette de Bourbon, il fut réhabilité ainsi que son gendre (1er oct.). Le 14 juin 1577, des funérailles solennelles furent faites en leur honneur, auxquelles assista sur l'ordre du roi le héraut d'armes du titre de Valois avec la plus grande partie de la cour. Abel LEFRANC.

BIBL. : *Procès d'Oudart du Biez, maréchal de France, et de Jacques de Coucy, seigneur de Vervins*, 1549, dans le recueil de Dupuy : *Traités concernant l'histoire de France*, réédité dans Cimber et Danjou, *Archives cur. de l'hist. de France*, 1re série, t. III, p. 103. — P. ANSELME, *Hist. généal. et chronol.*, t. VII.

BIFERNO. Fleuve d'Italie de la province de Campobasso ou Molise, qu'il parcourt de l'Apennin jusqu'à son embouchure dans l'Adriatique sur une longueur de 90 kil. dans la direction du N.-E.

BIFFI (Niccolò), érudit et poète italien, né à Bergame le 25 déc. 1625, mort vers la fin du siècle. Il fut professeur de philosophie et de belles-lettres dans sa ville natale, fit partie sous le nom d'*Incitato* de l'Académie des *Eccitati*, eut un commerce d'amitié avec Antonio Magliabecchi, auquel il adressa d'intéressantes lettres conservées par le P. Angelo Finardi au t. II du recueil intitulé *Clarorum Venetorum epistolæ ad Antonium Magliabecchium*. On a de lui : 1° *In Claudii Claudiani libros de Raptu Proserpinæ commentaria, Italicis textum Musis explicantibus* (Milan, 1684, in-fol) ; 2° plusieurs manuscrits dont Calvi donne la liste et où l'on remarque une pastorale : *I Protei d'Amore;* une tragédie : *Il Bimarano;* plusieurs poèmes, des traités divers en latin et en italien. R. G.

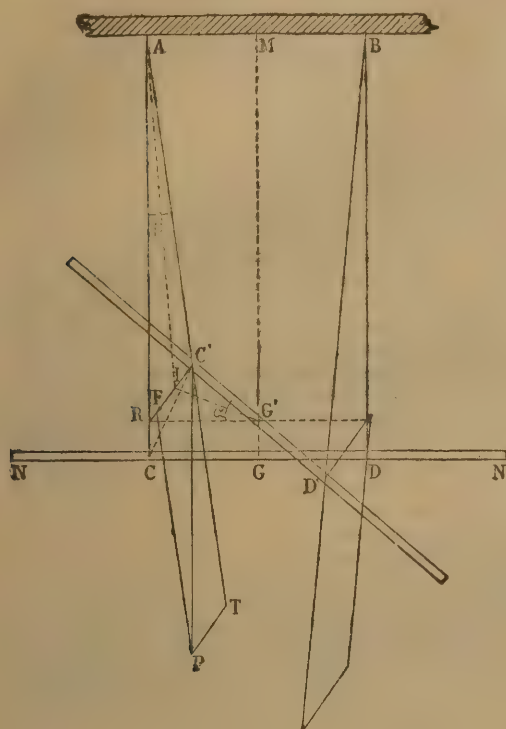
BIBL.: Donato CALVI, *Scena letteraria degli scrittori bergamaschi*; Bergame, 1660, in-4. — PAITONI, *Biblioteca degli autori antichi volgarizzati* ; Venise, 1766.

BIFFONTAINE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Brouvelieures ; 603 hab.

BIFIDE. (Mathém.). Legendre appelle ainsi les nombres entiers de la forme $py^2 + 2qxy + rx^2$ dans les cas où $p = r, q = o$ et $p = 2q$ ou $r = 2q$.

BIFILAIRE (Suspension). On désigne sous ce nom le système formé par deux fils verticaux soutenant un corps pesant. On dispose en général le corps de façon que son centre de gravité soit également distant des deux fils afin que ceux-ci supportent la même tension. On emploie fréquemment en physique ce mode de suspension parce qu'il permet la mesure de forces très faibles comme nous allons le voir : il peut servir à la plupart des expériences où l'on emploie la méthode de la balance de torsion. Soient AC, BD deux fils rigides, inextensibles fixés aux points A et B et soutenant en C et en D une tige horizontale NN′ ayant pour centre de gravité G milieu de CD. Il est évident que la position d'équilibre d'un pareil système est celle où NN′ et AB sont parallèles, car alors c'est dans ce cas que ces droites sont le plus éloignées l'une de l'autre et que par suite le centre de gravité de la partie mobile est le plus bas possible. Du reste, le calcul que nous allons faire tout à l'heure des forces qui agissent sur le système écarté de cette position va nous montrer qu'elle correspond bien à l'équilibre de la suspension bifilaire. Supposons en effet l'aiguille écartée de sa position d'équilibre, mais de façon que son centre de gravité se déplace sur la droite verticale MG ; c'est ce cas seul que nous examinerons parce que c'est celui que l'on réalise en physique ; NN′ se déplace alors en restant horizontal ; les forces qui agissent sur le système mobile sont le poids du barreau, force verticale appliquée en G′, et les tensions des deux fils appliquées en C′ et en D′. Nous pouvons remplacer le poids du système appliqué en G′ par deux forces verticales, égales toutes deux à la moitié de ce poids et appliquées l'une en C′ l'autre en D′. La figure est symétrique par rapport à G′ de telle sorte que nous ne nous occuperons que de ce qui se passe en C′; en D′ les mêmes forces agiront. Décomposons la force verticale

C′P en deux d'après la règle du parallélogramme des forces, l'une suivant la direction du fil soit C′T et l'autre



suivant une horizontale. Nous obtiendrons cette droite en menant par G′ une parallèle G′R à NN′ et en joignant C′R. La droite ainsi obtenue est bien horizontale car elle est contenue dans le plan C′G′R qui contient les deux horizontales C′G′ et G′R. D'autre part, C′R est bien contenu dans le plan des deux forces C′P et C′T car ce plan se confond avec le plan CAC′ qui contient manifestement la droite RC′. La force C′P pourra donc être remplacée uniquement par les deux forces C′T et C′F. La première C′T est égale et directement opposée à la tension du fil; elle est détruite. La seconde tend au contraire à ramener le système dans la première position. Calculons-en la grandeur. Le triangle C′G′R est isocèle parce que C′G′ n'est autre que CG ou RG′; I étant le milieu de C′R, IG′ lui est perpendiculaire et le moment de la force considérée est égal à

$$C'F \times IG'$$

Désignons par α l'angle dont l'aiguille a tourné, c.-à-d. l'angle RG′C′ et par β l'angle dont le fil a été dévié, c.-à-d. l'angle CAC′ on a dans le triangle PC′F :

$$C'F = CP \times \text{tang}\ \beta$$

d'autre part dans le triangle C′I′G : on a :

$$IG' = C'G' \cos\frac{\alpha}{2}$$

le moment que nous cherchons a donc pour valeur

$$CP \times C'G' \text{tang}\ \beta \cos\frac{\alpha}{2}$$

ou, en désignant par d la distance des deux fils et par P le poids du système mobile :

$$\frac{P}{2} \times \frac{d}{2} \text{tang}\ \beta \cos\frac{\alpha}{2}.$$

Mais d'après ce que nous avons remarqué au début, les points C′ et D′ sont symétriques géométriquement et mécaniquement de telle sorte qu'il existe aussi en D′ une force dont le moment a la même valeur que celui de la force appliquée en C′ de telle sorte que le moment du couple qui sollicite le système est :

$$\frac{Pd}{2} \text{tang}\ \beta \cos\frac{\alpha}{2}.$$

D'autre part les angles α et β dépendent l'un de l'autre et nous allons remplacer β par sa valeur en fonction de α.

On a, en évoluant C′R dans les triangles C′AR et C′G′R

$$C'R = AC' \sin\beta = 2\,C'G' \sin\frac{\alpha}{2}$$

ou

$$l \sin\beta = d \sin\frac{\alpha}{2}$$

$$\sin\beta = \frac{d}{l} \sin\frac{a}{2}$$

$$\text{ou tang}\ \beta = \frac{\frac{d}{l}\sin\frac{\alpha}{2}}{\sqrt{1 - \frac{d^2}{l^2}\sin^2\frac{\alpha}{2}}} = \frac{d \sin\frac{\alpha}{2}}{\sqrt{l^2 - d^2 \sin^2\frac{\alpha}{2}}}$$

Le moment du couple M est donc :

$$M = \frac{Pd^2}{2} \frac{\sin\frac{\alpha}{2}}{\sqrt{l^2 - d^2 \sin^2\frac{\alpha}{2}}}$$

Cette formule montre que le moment est nul lorsque α est nul ; la position où NN′ est parallèle à AB est donc bien la position d'équilibre.

Dans la pratique on donne à l'appareil des dimensions toutes autres que celles que nous avons données à la figure afin de rendre distinctes les lignes nécessaires à la démonstration ; on prend les fils très longs par rapport à leur distance de telle sorte qu'on peut négliger sous le radical la quantité $d^2 \sin\frac{2\alpha}{2}$ qui est petite devant l^2 d'abord parce que d est très petit par rapport à l et ensuite parce que $\sin\frac{\alpha}{2}$ est lui-même très petit, car on ne mesure que des déviations très petites. On peut alors en négligeant $d^2 \sin\frac{2\alpha}{2}$ et remplaçant $\sin\frac{\alpha}{2}$ par $\frac{\sin\alpha}{2}$ qui lui est à peu près égal pour les petits angles, on a la formule simplifiée :

$$M = \frac{P\,d^2 \sin\alpha}{4\,l}.$$

L'appareil est d'autant plus sensible que α est plus grand pour une même valeur de M ou, ce qui revient au même, que M est plus petit pour une même de valeur α. Il en résulte qu'on doit prendre les fils les plus longs (l grand) et les plus rapprochés (d petit) que l'on peut ; en outre, il y a intérêt à ce que l'appareil soit le plus léger possible (P petit).

Si l'on compare cette formule ainsi simplifiée à celle du pendule simple, on constate qu'il y a analogie complète, de sorte que l'on peut appliquer aux oscillations d'un système bifilaire les lois des oscillations du pendule simple.

Sous le rapport de la sensibilité cet appareil est inférieur à la balance de torsion, mais il se prête mieux à la mesure de forces plus considérables que celles que l'on mesure d'ordinaire par la torsion. Remarquons qu'il est facile d'obtenir avec le système bifilaire le travail produit par une force écartant le système d'un angle α de sa position d'équilibre. Ce travail peut être représenté par l'élévation du poids P qui appliqué d'abord en G a été monté en G′ ; on peut donc immédiatement exprimer ce travail T en kilogrammètres, on a :

$$T = P \times GG'$$

or GG′ est facile à évaluer en fonction de α. Joignons CC′. Dans le triangle isocèle ACC′ on a $CC' = 2\, l \sin \frac{\beta}{2}$ et dans le triangle rectangle C′RC, $RC = CC' \sin \frac{\beta}{2}$. D'autre part RC est égal à GG′ et l'on a :

$$T = P \times 2\, l \sin^2 \frac{\beta}{2}$$

Remplaçons $\sin \frac{\beta}{2}$ par sa valeur en fonction de α tirée de l'équation que nous avons obtenue plus haut

$\sin \beta = \frac{d}{l} \sin \frac{\alpha}{2}$;

cette valeur est

$$\sin^2 \frac{\beta}{2} = \frac{1 - \sqrt{1 - \frac{d^2}{l^2} \sin^2 \frac{\alpha}{2}}}{2}$$

l'expression du travail devient

$$T = Pl \left(1 - \sqrt{1 - \frac{d^2}{l^2} \sin^2 \frac{\alpha}{2}}\right)$$

$$= P \left(l - \sqrt{l^2 - d^2 \sin^2 \frac{\alpha}{2}}\right)$$

Cette expression peut être simplifiée si l'on admet que β est assez petit pour que l'on puisse remplacer $\sin \frac{\beta}{2}$ par $\frac{\sin \beta}{2}$ ce que l'on peut faire, car β est encore plus petit que α pour lequel nous avons admis cette simplification; il vient alors :

$$T = P \frac{d^2}{2l} \sin^2 \frac{\alpha}{2}.$$

Si on admet encore comme précédemment que l'on puisse remplacer $\sin \frac{\alpha}{2}$ par $\frac{\sin \alpha}{2}$ il vient :

$$T = \frac{Pd^2}{8l} \sin^2 \alpha.$$

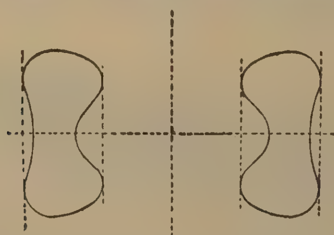
Comme application de la suspension bifilaire nous citerons entr'autres appareils l'électrodynamomètre de Weber.

A. Joannis.

BIFLECNODAL (Math.). Un point biflecnodal est un point double dont les deux branches présentent chacune un point d'inflexion.

BIFLUSTRA (Zool.). Genre de Bryzoaires reporté par Hincks aux *Membranipora* (V. ce mot).

BIFOLIUM (Mathém.). Ce nom a été attribué par Zeuthen, dans sa théorie des courbes du quatrième degré, aux branches de courbe qui admettent deux bitangentes réelles.



Par exemple la courbe $(x^2 - a^2)^2 + (y^2 - b^2)^2 = c^4$ se compose, lorsque c est compris entre a et b, de deux bifolium.

BIFORA (Bot.). Genre d'Ombellifères, du groupe des Carées, établi par Hoffmann (*Syllab. pl. Umbell.*, 191) et caractérisé par le fruit plus large que long, formé de deux achaînes presque globuleux, percé de deux orifices sur leur face commissurale. L'espèce type, *B. testiculata* Hoffm. (*Coriandrum testiculatum* L.), est une herbe annuelle, à fleurs blanches, commune dans les moissons du midi de la France et qui remonte jusque dans le centre, notamment aux environs de Poitiers et de Bourges.

BIFTECK ou BEEF-STEAK (Art cul.). Tranches de bœuf prises dans les côtes ou le filet et cuites sur le gril ou dans la poêle. Dans les divers dictionnaires et traités de cuisine, ce mot est écrit soit avec l'orthographe anglaise *(beef-steak)*, soit avec l'orthographe française conforme à la prononciation et adoptée, du reste, par l'Académie. Le bifteck est la forme sous laquelle le bœuf est le plus recherché dans la cuisine de la Grande-Bretagne, et les Anglais disent avec raison que c'est la manière la plus saine et la plus simple de préparer le bœuf, mais la plupart des mets qui figurent dans les traités anglais de cuisine sous le nom de *beef-steaks* n'ont aucune analogie avec ceux qu'on nomme biftecks dans les traités de cuisine français ; ainsi, nous trouvons dans les traités de cuisine anglais les plus renommés, tels que l'*Oracle de la cuisine* par Hunter ou la *Cuisine moderne* par Elisa Acton, la recette du *bifteck à l'anglaise* telle que nous l'employons, mais sous le nom de bifteck à la française, de sorte que, tandis qu'en France, nous regardons cette recette comme venue d'Angleterre, on la regarde en Angleterre comme venue de France. La seule différence qui existe entre les deux recettes est qu'en France on n'emploie que le filet de bœuf, tandis que de l'autre côté de la Manche, on se sert le plus souvent d'un morceau de la culotte. Voici la manière la plus simple de préparer un bon bifteck à la française : Après avoir choisi un morceau dans le filet de bœuf, on le pare de manière à ne laisser aucune partie nerveuse, on le coupe en portions de la même épaisseur, 3 ou 4 cent., et on aplatit chacun de ces morceaux en leur donnant une forme arrondie. Si l'on veut rendre les biftecks plus tendres, on les trempe cinq ou six heures avant de les faire cuire dans de l'huile d'olive ou bien dans du beurre fin qu'on aura fait fondre et auquel on aura ajouté une pincée de sel. Ainsi préparés, on les met sur le gril, la braise doit être claire, ardente et sans fumerons. On surveille la cuisson, mais on ne touche plus aux biftecks jusqu'à ce que le moment de les retourner soit arrivé. Ce moment est indiqué par des bulles qui se forment à la partie supérieure de la viande. Une fois retournés, ils ne doivent plus être maniés que pour être dressés sur un plat. C'est du bout du doigt qu'il faut les interroger et c'est à une certaine résistance qu'on reconnaît qu'ils sont cuits à point. On les dresse en couronne sur un plat et c'est alors seulement qu'il faut les assaisonner de sel et de poivre, non pendant leur cuisson, ce qui leur ferait perdre une partie de leur suc. On met dessus et dessous un morceau de beurre frais manié avec un peu de persil haché et un jus de citron. Le plat doit avoir été chauffé d'avance dans l'eau bouillante, de façon à faire fondre le beurre, qui achève de se liquéfier par la chaleur des biftecks. Dans quelques maisons bourgeoises et chez beaucoup de restaurateurs de second ordre, on fait, pour économiser le beurre, roussir tout simplement les biftecks dans très peu de beurre à la poêle ; on les pique pour en mêler le jus en partie au beurre fondu, et l'on glisse dessous, en les servant sur l'assiette du consommateur, un peu de beurre assaisonné de sel, poivre et persil haché. On accompagne généralement les biftecks de pommes de terre coupés en dés ou en rondelles et frites dans le beurre. Les biftecks au beurre d'anchois, au cresson, à la sauce tomate, se préparent de la même façon ; toute la différence consiste dans la suppression du beurre à la maître d'hôtel, qui est remplacé par une sauce au beurre d'anchois, ou une sauce tomate, ou une garniture de cresson assaisonné au sel, à l'huile et au vinaigre. Il existe d'autres manières de préparer les biftecks ; les principales sont : bifteck rôti à l'anglaise, étuvé à l'anglaise, frits, à la viennoise, à la polonaise, à la napolitaine, à la Nelson,

à l'américaine, sautés aux champignons, grillés à la Colbert, à la provençale, etc. (V. Chateaubriand). L.-F. P.

BIFURCATION. I. Chemins de fer. — On appelle ainsi le lieu précis où divergent deux lignes de chemin de fer. On confond souvent l'expression de bifurcation avec celles de *croisement* ou d'*embranchement* qui ont cependant des sens bien distincts. En effet, le croisement, ainsi que le nom l'indique, est le lieu où deux files de rails se croisent, tandis que la bifurcation est celui où deux lignes de chemin de fer divergent d'un tronc commun ; mais il faut ajouter qu'une bifurcation comporte toujours un croisement très voisin. La figure 1 fait suffisamment comprendre ces différences, qu'il est nécessaire de mettre en relief. Ainsi A est une bifurcation et B un croisement. L'embranchement, de son côté, est parmi deux lignes de chemin de fer, celle qui est considérée comme la moins importante. La bifurcation est ou *en gare* ou en *pleine voie*. En gare, lorsqu'elle est placée entre les deux disques extrêmes qui comprennent l'étendue de ligne qu'on appelle gare ; en pleine voie lorsqu'elle est en dehors de ces limites. Entre les rails extérieurs d'une bifurcation se trouvent deux rails interrompus qui s'y terminent en pointe ou plutôt qui sont coupés en biseau et dont chacun possède une partie mobile autour de deux points (α, α). Ces parties mobiles s'appellent *aiguilles* (V. Aiguille) et permettent, par leur déplacement, de diriger un train sur l'une ou l'autre ligne. Pour la commodité de l'exploitation, les bifurcations de chemins de fer sont généralement placées près des stations, lesquelles sont appelées stations de bifurcation. E. Wickersheimer.

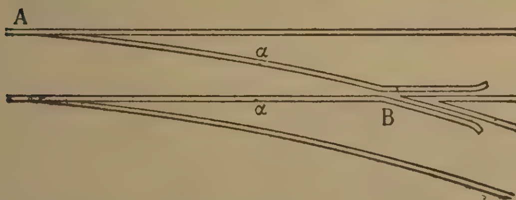
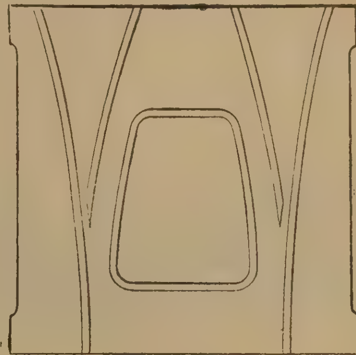


Fig. 1.

II. Mines. — Les bifurcations se présentent dans les exploitations de mines lorsque, par exemple, une galerie à travers bancs rencontre un gîte et que, du point de rencontre partent deux galeries en direction sur ce gîte ou lorsque l'une de ces galeries de direction arrive à un point où le gîte se bifurque, ou encore lorsqu'une galerie de direction est croisée par une galerie tracée suivant la ligne de plus grande pente. Le boisage doit subir, au point de croisement, quelques modifications ; on place un fort cadre de bois à l'entrée de chacune des quatre ou des trois branches distinctes qui partent du point de bifurcation commun ; le toit restant découvert au point d'intersection, on le maintient par de fortes rallonges soutenues par les chapeaux des cadres. Les galeries sont-elles muraillées, on établit une voûte d'arête ordinaire à l'extrados de laquelle on bourre des remblais jusqu'au toit, ou plus simplement on surhausse la voûte de l'une des galeries et on fait en sorte que le muraillement de la bifurcation soit tout entier contenu dans la hauteur du pied-droit de la première voûte. La voie du petit chemin de fer de mine doit être également modifiée dans une bifurcation ; on laisse aux deux rails extérieurs leur continuité et on interrompt les rails intérieurs à leur point d'intersection pour permettre le passage des mentonnets et l'on retrousse leurs extrémités en face de l'angle aigu formé par les tronçons afin de faciliter l'engagement de ces mentonnets, on établit un contre-rail pour maintenir le boudin dans les deux sens. On double dans ces appareils le nombre des traverses afin d'assurer la stabilité de l'ensemble ; on termine par des aiguilles mobiles faites avec des rails qui se raccordent tangentiellement avec les rails extérieurs. Souvent, on supprime les aiguilles dans les voies où ne circulent que des wagonnets isolés, un rail fixé s'approche très près de la position de tangence ; d'autres fois, la bifurcation est formée d'une plaque d'embranchement, système qui consiste à établir à la bifurcation, sur un cadre de bois renforcé, soit des laques en fonte (fig. 2), soit une plate-forme en forts madriers sur laquelle viennent se prolonger en mourant les lignes des rails des voies qu'il s'agit de relier ensemble ; des nervures saillantes venues de fonte ou formées de bandes de fer sur la plaque servent à diriger les roues, de manière qu'elles ne manquent pas l'entrée sur la voie. Aux bifurcations à angle droit, on installe des plaques de fonte sur lesquelles le chariot, après avoir quitté les rails, est tourné de 90° pour s'engager sur la voie perpendiculaire ; des nervures saillantes dirigent les roues dans le sens voulu. L. Knab.


Fig. 2.

III. Botanique (V. Ramification).

IV. Instruction publique. — Le fameux *Plan d'études* du 10 avr. 1852, qui fut, avec le décret-loi du 9 mars 1852 et la loi du 14 juin 1854, l'acte principal du ministère Fortoul, portait que, après la classe de quatrième, les élèves de l'enseignement secondaire dans les établissements de l'Université seraient, suivant leurs aptitudes, leurs projets d'avenir et le vœu de leurs parents, partagés en deux sections distinctes, la section des lettres et la section des sciences, conduisant chacune à un baccalauréat : c'est ce qu'on appela le système de la bifurcation. Abandonnée au bout d'une dizaine d'années, aujourd'hui fort décriée à bon droit, la bifurcation, dans l'esprit de M. Fortoul, répondait à un besoin « de la société nouvelle ». L'idée n'était pas absolument fausse et l'on ne peut dire que la question soit, aujourd'hui encore, résolue à la satisfaction générale. Le système légué par l'ancienne université avait, selon le ministre, le défaut « d'emprisonner tous les esprits dans les mêmes études, de retenir dans les lettres, sans but et sans profit, des esprits mieux disposés pour l'étude des sciences » et susceptibles de faire de bonnes recrues pour la médecine, les écoles spéciales, l'industrie, le commerce. L'erreur était de croire que la séparation pût avoir lieu sans danger à cet âge et dans ces conditions, alors que les études jusque-là faites en commun n'avaient pu encore donner aucun résultat sérieux, aucun des fruits surtout qu'on attend des études classiques. Il s'ensuivait que, pendant que les bons élèves de la section des lettres restaient le plus souvent d'une extrême ignorance dans les sciences, ceux de la section des sciences, absorbés prématurément par des études spéciales, ne faisaient pour ainsi dire pas d'études proprement dites. On constata souvent que la culture générale, que les connaissances littéraires manquaient à un degré incroyable à ceux-là même qu'une aptitude marquée faisait entrer dans les hautes écoles et les grandes carrières scientifiques. Que dire des malheureux, victimes d'une erreur de vocation ? Car, comment se flatter raisonnablement qu'au sortir de la quatrième, tous les enfants

pussent avoir une conscience exacte de leurs goûts et une vue nette de leur avenir, toutes les familles une résolution ferme à cet égard? — Les sections étaient réunies pour certains exercices littéraires, comme la version latine, pour l'enseignement de la géographie et de l'histoire et, à la fin, pour celui de la logique. Mais, loin que cela remédiât au mal, c'était une cause de plus d'affaiblissement des études, car d'année en année s'accentuait l'inégalité de force résultant de la différence de culture, si bien que, une version, par exemple, dictée aux sections réunies, était toujours trop difficile pour la plupart des élèves de sciences, surtout si le professeur, tout en cherchant à la donner facile, tâchait pourtant de faire en sorte que les élèves de lettres n'y perdissent pas tout à fait leur temps. Aussi M. Rouland, par l'arrêté du 28 août 1859, décida-t-il que les sections cesseraient d'être réunies pour l'enseignement littéraire tout en continuant à l'être pour l'histoire et la géographie. — Mal accueillie des professeurs, la bifurcation n'eut pas même un semblant de succès. Mauvaise en elle-même, telle qu'elle avait été conçue, elle le parut plus encore par ses résultats, et elle a laissé un triste renom. Les réformes de M. Duruy lui portèrent le coup de grâce, non toutefois sans en laisser subsister quelque chose.

Les grandes écoles scientifiques ont toujours elles-mêmes témoigné du prix qu'elles attachaient à la culture classique; personne, d'autre part, n'admettra que, dans un temps comme le nôtre, la culture générale que donnent excellemment les études classiques pût être suffisante en restant exclusivement littéraire, sans une large part faite aux sciences. La grande question qui est, entre autres, au fond de nos débats sur l'organisation de l'enseignement secondaire, c'est donc de savoir (indépendamment de la part à faire aux langues étrangères et aux langues mortes, indépendamment du conflit entre les nécessités nouvelles et la tradition, les besoins pratiques et les intérêts spirituels), c'est de savoir, dis-je, dans quelle proportion, au juste, et de quelle manière doivent se combiner, dans l'enseignement secondaire proprement dit ou classique, les études littéraires et les études scientifiques, pour former cette culture générale, à la fois élevée, fine et solide, qu'on s'accorde à regarder comme la meilleure préparation aux études spéciales et comme la base nécessaire et commune d'une éducation complète. Cette question, M. Fortoul eut au moins le mérite de la poser et, par la solution insoutenable qu'il en donna, d'en faire sentir toute l'importance.

H. MARION.

BIFURCIUM (Malac.). Nom donné, en 1884, par le docteur P. Fischer, à une section du genre *Columbella* (V. ce mot); le type de cette section est la *Columbella bicanaliculata* Sow.. coquille ovale, très atténuée à son extrémité supérieure, un peu renflée vers le milieu du dernier tour; à ouverture allongée étroite, canaliculée à la base et au sommet; le bord externe denté, largement développé, est détaché de l'avant-dernier tour. Les Bifurcium, aujourd'hui connus, habitent la côte ouest de l'Amérique.

J. MABILLE.

BIG-LAUREL (Bot.). Nom vulgaire, en Amérique, du *Magnolia grandiflora* Michy (V. MAGNOLIA).

BIGAMIE. Ainsi que l'indique son étymologie, ce mot désigne l'état de celui qui est marié en même temps avec deux personnes. La *polygamie* (V. ce mot) fut généralement admise chez les peuples orientaux. Elle le fut également chez les Grecs dans les premiers temps. Une loi d'Athènes, qui remonte à Cécrops, défendit d'avoir à la fois deux femmes ou deux maris. Mais dans la suite cette loi ayant paru rigoureuse fut tempérée par une autre loi, qui statuait qu'un mari ne pouvait avoir qu'une femme légitime et originaire d'Athènes, mais qu'il lui serait permis d'avoir des enfants d'une étrangère. — A Rome, jusqu'à Justinien, le bigame était seulement noté d'infamie : la répression de la bigamie fut ensuite laissée à la volonté du juge, qui le plus souvent prononçait la peine de mort contre la femme bigame et son complice. Plus tard, on se contenta de lui infliger la même peine qu'à l'adultère : elle était fouettée en place publique et enfermée ensuite dans un monastère d'où il était cependant permis au mari de la retirer, pourvu qu'il usât de ce droit avant l'expiration d'un délai de deux ans. — En France, la peine de la bigamie resta longtemps arbitraire. Les Parlements appliquaient le plus souvent au bigame la peine d'infamie; mais quelquefois ils poussaient la rigueur jusqu'à lui infliger le dernier supplice. L'exemple le plus récent qu'on en puisse citer est celui du baron de Saint-Angel, qui fut condamné, en 1626, à être pendu, pour avoir épousé plusieurs femmes en même temps. La peine qui prévalut plus tard fut pour les hommes celle des galères et pour les femmes celle du bannissement. Les condamnés étaient préalablement exposés au carcan ou au pilori, un jour de marché, les hommes avec deux quenouilles, et les femmes avec deux chapeaux, qui portaient chacun un écriteau indiquant le titre de leur condamnation. Le code pénal de 1791 établit une règle uniforme : il prononça contre le crime de bigamie la peine de douze ans de fers. Enfin le code pénal de 1810, qui nous régit actuellement, dispose, dans son art. 340, que « quiconque, étant engagé dans les liens du mariage, en aura contracté un autre avant la dissolution du précédent, sera puni de la peine des travaux forcés à temps ». Le même article ajoute que l'officier de l'état civil, qui aura prêté son ministère à ce mariage, connaissant l'existence du précédent, sera condamné à la même peine. La pénalité édictée par l'art. 340 contre la bigamie a été ainsi justifiée dans l'exposé des motifs présenté au Corps législatif par M. Faure : « La loi proposée prévoit, comme celle de 1791, le crime commis par la personne qui a contracté un nouveau mariage avant la dissolution du premier. La peine sera celle des travaux forcés à temps et remplacera celle des fers. Le crime est très grave, en effet : il renferme tout à la fois l'adultère et le faux... » Et M. Monseignat ajoutait, au sujet de cette même disposition, dans le rapport par lui présenté au Corps législatif : « L'injure d'un second mariage contracté avant la dissolution du premier n'est pas seulement concentrée dans l'enceinte domestique ; c'est un crime social, une atteinte à l'ordre établi dans les familles, où de pareilles unions, d'après les lois qui nous régissent, porteraient le trouble, le désordre et la confusion ; aussi ce crime est-il puni des travaux forcés à temps... »

Quels sont les éléments du crime de bigamie tel qu'il est défini par l'art. 340 du c. pén.? Ce crime suppose : 1° l'existence d'un premier mariage ; 2° le fait d'en contracter un nouveau avant la dissolution du premier ; 3° la mauvaise foi de celui qui contracte ainsi ce nouveau mariage. — 1. Il est de toute évidence d'abord qu'il faut, pour qu'il y ait bigamie, qu'il existe un premier mariage. Si ce mariage est dissous, soit par la mort, soit par le divorce, alors même que la dissolution serait ignorée par l'accusé, il n'y a pas crime légalement punissable. — Si le premier mariage est seulement vicié de nullité, sans que cette nullité ait été déclarée judiciairement, la célébration d'un nouveau mariage constitue-t-elle le crime de bigamie? Les auteurs ne l'admettent pas, par cette raison qu'un mariage nul n'est pas un mariage et qu'on ne saurait dire, conformément aux termes de l'art. 340, que celui dont le mariage est entaché de nullité *est engagé dans les liens du mariage*, ni qu'il en a contracté un autre avant *la dissolution* du premier, car il n'y a pas lieu à la dissolution d'un mariage nul, mais seulement à la déclaration de sa non-existence. Quant à la jurisprudence, elle a varié sur la question. Ainsi la cour de cassation a d'abord jugé, en 1811, que le mariage contracté devant l'officier de l'état civil doit être réputé régulier ; qu'il suffit dès lors pour constituer en état de bigamie celui qui, avant d'en avoir obtenu l'annulation, en a contracté un second, et que la validité de ce premier mariage ne constitue pas une question de droit préjudi-

cielle à l'action publique, c.-à-d. devant être préalablement jugée avant la poursuite criminelle. Mais elle a décidé ensuite, en sens contraire, dans la même affaire, par un arrêt ultérieur rendu sur un nouveau pourvoi, que, lorsque l'accusé dénie l'existence ou la validité du premier mariage, la juridiction criminelle doit renvoyer aux tribunaux civils le jugement de cette exception préjudicielle. Enfin un arrêt, rendu en 1826 par la même cour, distingue entre les nullités absolues, c.-à-d. celles qui, étant fondées sur des vices irréparables, peuvent être invoquées à toute époque par toute personne intéressée et notamment par le ministère public au nom de la société, et les nullités relatives, c.-à-d. celles qui, étant fondées sur des vices réparables, ne peuvent être invoquées que par certaines personnes déterminées et pendant un certain délai, passé lequel la nullité est couverte par la ratification présumée des intéressés. L'arrêt de 1826 décide que la nullité absolue d'un premier mariage exclut nécessairement l'accusation de bigamie par suite d'un mariage subséquent, puisqu'en ce cas il n'existe qu'un seul mariage et qu'il ne peut y avoir lieu de poursuivre, au nom de la société, la violation du lien d'un mariage préexistant, attendu que ce mariage n'existe pas légalement. Mais, d'après le même arrêt, l'accusé de bigamie ne saurait se prévaloir d'une nullité relative, parce que cette nullité n'empêcherait pas le mariage d'être valable jusqu'à ce que l'annulation en fût prononcée par la justice et qu'on pourrait dire que jusque-là l'accusé était engagé dans les liens d'un premier mariage. Cette distinction de la cour de cassation a été unanimement repoussée par les auteurs, qui ont persisté à admettre que l'accusé de bigamie peut dans tous les cas, exciper de la nullité de son premier mariage. — 2. Le crime de bigamie suppose comme deuxième élément, un mariage subséquent contracté pendant l'existence du premier. Il faut que ce mariage subséquent ne soit annulable qu'à raison de l'union préexistante. S'il est vicié par quelque irrégularité qui lui soit propre, si par exemple il a été contracté sans le consentement libre du prétendu bigame, ou s'il n'a pas été publiquement célébré, il est comme non avenu et ne peut entraîner la peine de la bigamie. Il faut dire toutefois, en ce qui concerne la célébration du mariage subséquent, qu'il n'est pas nécessaire pour l'existence du crime que cette célébration ait été consommée : il suffit qu'elle ait été commencée et que l'accomplissement n'en ait été empêché que par des circonstances indépendantes de la volonté de l'agent, et alors il y a tentative de bigamie. Il a été ainsi jugé qu'il y a commencement d'exécution suffisant à constituer une tentative de bigamie dans le fait d'un individu déjà marié qui, après avoir fait publier son nouveau mariage, s'est présenté, pour la célébration, avec la future et les témoins, à la mairie où l'existence du premier mariage a été fortuitement découverte. Mais il a été jugé d'autre part qu'il n'y a pas commencement d'exécution du crime de bigamie dans le fait d'un individu marié, qui signe un contrat de mariage, ou fait publier des bancs, en vue d'une nouvelle union. — 3. La bigamie, comme tous les crimes, n'est punissable que s'il y a eu absence de bonne foi. La bonne foi, capable de faire disparaître le crime, consiste, comme l'a dit la cour de cassation « non dans les motifs, quelque forts qu'ils soient, qui peuvent déterminer à un second mariage pendant l'existence du premier, mais dans l'opinion raisonnable, fondée sur de très fortes probabilités qui portent à croire à la dissolution du premier mariage. »

La juridiction criminelle, devant laquelle l'accusé de bigamie invoque la nullité de son premier mariage ou l'irrégularité du second, est-elle compétente pour statuer sur cette exception ? La majorité des auteurs et la jurisprudence refusent de l'admettre, en ce qui concerne la nullité du premier mariage, en se fondant sur les art. 188 et 189 du c. civ. « il résulte en effet de ces dispositions que l'époux au préjudice duquel a été contracté un second mariage, peut en demander la nullité et que, si les nouveaux époux opposent la nullité du premier, la validité ou la nullité de ce premier mariage doit être jugée préalablement. Cela prouve qu'en matière civile la question de nullité d'un premier mariage, soulevée incidemment sur une action en nullité du second, constitue une action préjudicielle principale, qui doit être l'objet d'une instance séparée et d'un jugement préalable, et non pas seulement une exception liée à l'instance principale et sur laquelle il doit être statué en même temps que sur celle-ci. Or, s'il en est ainsi lorsque la question dont il s'agit est soulevée devant la juridiction civile, il en doit être de même, par parité de raisons, lorsqu'elle est soulevée dans un procès criminel intenté pour bigamie : dans ce cas, comme dans l'autre, la question de la validité du premier mariage doit être résolue par la voie d'une demande principale qui ne peut être intentée que devant la juridiction civile. On admet à l'inverse que les juges criminels seraient compétents, si l'accusé excipait de la nullité de son second mariage : en matière de bigamie, en effet, c'est le second mariage qui constitue le crime : or, il est constant qu'il appartient à la juridiction criminelle, saisie d'un crime, de le juger dans tous les éléments qui le constituent, en droit comme en fait.

La poursuite du crime de bigamie appartient, comme celle de tous les crimes, au ministère public. Quant aux personnes auxquelles ce crime a porté préjudice, c.-à-d. l'époux abandonné ou le second conjoint, elles peuvent soit provoquer l'action publique par une plainte, soit se constituer parties civiles pour obtenir la réparation du préjudice à elles causé. L'action publique est prescrite, pour la bigamie comme pour les autres crimes, après dix années écoulées sans poursuites. Mais quel est le point de départ de ce délai ? Le crime de bigamie n'est pas un de ces crimes successifs qui se perpétuent et se renouvellent à chaque instant, puisque, d'après l'art. 340, il se forme et se consomme par un nouveau mariage contracté avant la dissolution du premier. C'est donc à partir du jour où a été contracté ce nouveau mariage, qui constitue le crime, que court au profit du bigame le délai de la prescription.

Quels sont maintenant les effets de la bigamie au point de vue civil ? Le second mariage déclaré nul pour cause de bigamie produit néanmoins des effets civils, s'il a été contracté de bonne foi, c.-à-d. dans l'ignorance du premier mariage, par le conjoint du bigame. Dans ce cas, par application de l'art. 201 du c. civ., le mariage est considéré comme valable d'abord à l'égard du conjoint de bonne foi et aussi à l'égard des enfants issus du mariage. Ainsi l'époux de bonne foi peut, et peut seul, se prévaloir contre son conjoint des libéralités qu'il a pu en recevoir, soit par le contrat de mariage, soit pendant leur union. Quant aux enfants, ils sont légitimes et membres de la famille des deux époux : ils jouissent ainsi de toutes les prérogatives accordées par la loi aux enfants légitimes au point de vue du droit de *succession* (V. ce mot), du droit à des *aliments* (V. ce mot), du droit à une *réserve* (V. ce mot) etc. Le mariage n'est donc nul qu'à l'égard de l'époux de mauvaise foi, c.-à-d. du bigame ; il est au contraire absolument valable à l'égard de son conjoint de bonne foi et de ses enfants : c'est ce qu'on appelle en droit un mariage *putatif*.

Le crime de bigamie n'est pas puni par les diverses législations contemporaines aussi rigoureusement que par la loi française. Le code prussien ne punit le bigame que d'un an à deux ans de réclusion. Le code d'Autriche ne prononce qu'un emprisonnement d'un an à cinq ans. La plupart des législations des Etats de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud édictent également un simple emprisonnement. En Angleterre, jusqu'au règne de Guillaume III, le bigame était puni de mort. Ensuite la loi le condamna à être enfermé à perpétuité dans une prison, après qu'on lui aurait brûlé la main droite. Un acte de

Georges Ier, encore en vigueur, porte que la bigamie peut être punie de la déportation au delà des mers pour sept ans, ou d'un emprisonnement de deux ans, avec ou sans travail. Mais les accusés trouvent dans le manque de précision de cette loi le moyen d'en éluder la rigueur. C'est ainsi qu'on en a vu échapper à la répression, en épousant une troisieme femme, parce que les jurés ou les juges ne voyant aucun texte qui défendît formellement d'avoir trois femmes et n'ayant pas d'ailleurs le droit d'interpréter la loi, ne croyaient pas, en ce cas, avoir le droit de prononcer une condamnation. Georges Lagrésille.

II. Droit canon. — La bigamie rend *irréguliers*, c.-à-d. exclut des ordres ecclésiastiques ceux qui la commettent. Mais le mot n'a point dans le droit canon le même sens que dans le droit criminel. Il est appliqué, non au crime d'avoir deux femmes en même temps, fait que les canonistes appellent *polygamie*, mais simplement aux secondes noces ou à des cas considérés comme équivalents. On distingue trois sortes de bigamie : la bigamie *proprement dite* est celle d'un homme qui s'est remarié après avoir perdu sa femme. — La bigamie *interprétative* résulte du mariage avec une veuve ou avec une fille qui a perdu sa virginité ; tant que son mari ignore qu'elle l'avait perdue, sa bigamie est dite *involontaire*. — La bigamie *similitudinaire* ou *exemplaire* est celle dont un religieux profès ou un clerc engagé dans les ordres majeurs se rend coupable en se mariant, la profession de religieux et l'ordination étant assimilées à un premier mariage. On ne met pas au rang des bigames les clercs qui avant ou après leur ordination ont eu commerce avec plusieurs concubines ; car ce commerce n'est point un mariage. Ces hommes sont des coupables qu'on peut punir, mais non des irréguliers qu'on doit exclure des ordres. — On établit l'antiquité de cette discipline sur deux textes de saint Paul, *Epit. à Tite*, I, 6 ; *Première Epit. à Thimothée*, III ; 2, sur un canon du concile de Nicée et sur les *Canons des apôtres*, XVI et XVII.

E.-H. Vollet.

BIGAN (en espagnol *Vigan*). Petite ville de l'île de Luçon (Philippines), ch.-l. de la prov. d'Ilocos Sur (Ilocos du Sud), à 410 kil. de Manille. Pendant la mousson du N., les navires y trouvent un bon abri.

BIGANON. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Pissos ; 372 hab.

BIGANOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. d'Audenge ; 1,920 hab.

BIGARADIER (Bot.). Nom vulgaire du *Citrus Bigaradia* Duham., considéré aujourd'hui comme une simple variété du *Citrus aurantium* L. (V. Oranger).

BIGAREYRE (V. Finette).

BIGARI (Vittorio), peintre italien, né à Bologne en 1692, mort en 1776, fécond décorateur de plafonds, d'églises et de palais, élève de Crespi. Il fut souvent employé pour le compte de princes italiens et allemands.

BIGARRÉ (Grès) (V. Grès).

BIGARRÉ (Auguste-Julien, baron), général français, né au Palais (Belle-Ile-en-Mer) le 1er janv. 1775, mort à Rennes le 14 mai 1838. Cédant à son humeur aventureuse, ses parents l'embarquèrent dès 1787 comme pilotin sur un navire de commerce. Après plusieurs voyages et de rapides études d'hydrographie à Lorient (1789-1790), il servit quelque temps à Saint-Domingue contre les noirs révoltés, parmi les volontaires de la marine (1791-1792). Rentré en France il devint en 1793 sous-lieutenant d'infanterie et, avec autant de vaillance que d'humanité, combattit plusieurs années la chouannerie en Bretagne. Blessé à l'affaire de Quiberon, distingué par le général Hoche, qui le nomma capitaine, il fit partie, à la fin de 1796, de l'infructueuse expédition d'Irlande et contribua au retour, par son sang-froid et son dévouement, à sauver le vaisseau *les Droits-de-l'Homme*. Employé l'année suivante à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis à l'armée d'Helvétie, il se signala par son intrépidité aux combat de Fraubrunnen et de Stanz, fut de nouveau blessé et fut chargé pendant sa convalescence du commandement de la ville de Berne (1798-1799). De là, passant à l'armée du Rhin, il contribua pour sa part, dans la division Richepanse, à la victoire de Hohenlinden et, quelques jours après, enleva le pont de la Traun sous le feu de l'ennemi (déc. 1800). Bonaparte l'admit en 1801 dans la garde consulaire, le nomma membre de la Légion d'honneur en 1802 et le chargea en 1805, à titre de major, du commandement effectif du 4e régiment de ligne, dont son frère Joseph était colonel nominal. C'est en cette qualité que Bigarré fit la campagne d'Allemagne. Il se couvrit de gloire à Austerlitz. En 1806, nous le retrouvons en Italie. Il était alors colonel et attaché comme aide de camp à Joseph Bonaparte, devenu roi de Naples. Après avoir passé deux ans à réprimer le brigandage dans les montagnes et à organiser des régiments napolitains, il fut nommé général de brigade et suivit son souverain, que Napoléon venait de faire roi d'Espagne.

Bigarré eut une part active à la reprise de Madrid, en déc. 1808, et, en 1809, à la campagne de Soult en Portugal, ainsi qu'aux batailles de Talavera, d'Almonacid et d'Ocaña. L'année suivante il accompagna le roi en Andalousie et, investi en 1811 du commandement de la province d'Aranjuez, pourchassa vigoureusement en tous sens les guérillas espagnoles. Chargé, vers la fin de 1812, d'un message pour l'empereur, il ne rentra dans la péninsule que pour y voir succomber la cause française. Après la bataille de Vittoria (juin 1813), il dut repasser les Pyrénées avec les débris de l'armée. Bientôt, appelé en Allemagne, il servit vaillamment sous Macdonald, puis sous Mortier. En févr. 1814 Napoléon le nomma général de division à titre provisoire. Bigarré, qui reçut une grave blessure à Fère-Champenoise (25 mars 1814), fit sa soumission aux Bourbons après l'abdication de l'empereur. Mais il se rallia avec empressement à ce dernier pendant les Cent-Jours et, devenu lieutenant-général, obtint le commandement de la 13e division militaire (Rennes). Il eut en cette qualité à combattre l'insurrection royaliste de l'Ouest et en triompha au combat d'Auray (8 juin 1815). Aussi la seconde restauration lui garda-t-elle rancune. Bigarré fut mis à la demi-solde et, en 1823, à la retraite. Il employait ses loisirs à rédiger ses mémoires, lorsque la révolution de 1830 lui rouvrit la carrière militaire. Il recouvra sous Louis-Philippe son commandement de Rennes et fut chargé, de 1835 à 1837, de l'inspection générale de l'infanterie. Il a laissé de curieux *Mémoires* (encore inédits) qui s'étendent jusqu'à l'année 1813 et un *Recueil de notes* rédigées en 1816 et 1817. Ces deux manuscrits appartiennent à la bibliothèque publique d'Angers (nos 1063 et 1064). A. Debidour.

Bibl. : Bigarré, *Mémoires* inédits. — *Recueil de Notes*. — Debidour, *le général Bigarré* ; Paris, 1880, in-8. — *Victoires et conquêtes des Français*, t. XV, 23, 24. — *Archives de la guerre*.

BIGARREAU (Bot.). Nom vulgaire d'une variété de Cerises à chair ferme, de qualité médiocre, provenant du *Cerasus duracina* Ser. ou *Bigarreautier* (V. Cerise et Cerisier).

BIGAT *(bigatus)*. Terme latin employé en numismatique. On donne le nom de *bigatus*, *bigati*, aux monnaies d'argent frappées sous la République romaine, qui ont pour type de revers une divinité dans un char traîné par deux chevaux. Ce nom servait à distinguer ces monnaies de celles qu'on frappait à un autre type, et particulièrement des *quadrigati*, pièces sur lesquelles les divinités paraissent sur un char traîné par quatre chevaux. Les premiers *bigati* remontent à l'an de Rome 537 (217 av. J.-C.) et représentent Diane ou la Victoire dans un bige : ce sont des deniers et des quinaires. Ces pièces d'argent, de meilleur aloi, en général, que les monnaies à types variés frappées dans la suite, étaient pour cette raison très recherchées même encore à l'époque impériale. Taciet

dit dans la *Germania*, que dans leurs transactions avec les Romains, les Germains préfèrent être payés en pièces



Denier romain au type de Rome casquée et des Dioscures (Castor et Pollux à cheval).

d'argent au type du bige *(bigati)*, parce qu'elles sont connues et éprouvées depuis longtemps. E. B.

BIGAZZINI (Girolamo), architecte et ingénieur militaire italien, né à Pérouse et mort dans cette ville en 1572. Chargé par le pape Paul III de continuer les grands travaux de fortification de Pérouse commencés en 1540 par le célèbre *San Gallo* (V. ce nom), travaux qui ne furent rasés qu'en 1862, Bigazzini fut, après l'achèvement de ce travail, sollicité par l'empereur Charles le Quint et le roi François Ier de se rendre dans leurs Etats ; mais il déclina les offres brillantes de ces souverains. Ch. L.

Bibl. : Nagler, *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon.*

BIG-BLACK-RIVER. Nom de deux rivières des États-Unis. La première, affluent principal du White-River, coule vers le S.-O dans les Etats du Missouri et d'Arkansas sur une longueur de 320 kil. dont 75 navigables. — La seconde, affluent du Missisipi, arrose l'État de ce nom. Elle se jette dans le fleuve à Grand Gulf, après un cours de 150 kil. Pendant la guerre de sécession, tandis que Grant opérait contre Vicksburg, Mac Clellan vainquit les Confédérés dans la vallée du Big-Black-River (7-12 mai 1863).

BIGE (lat. *biga*). C'est une voiture ou un char à deux chevaux, soit voiture à transports, soit char de courses et de triomphe (V. Char).

BIGEARREYN ou BIGEARREYNES (Pêche). Filet fort usité en Gascogne pour la pêche du poisson plat. Il a à peu près la forme du filet nommé *demi-folles* (V. ce mot).

BIGELOW (Jacob), médecin et botaniste américain, né à Sudbury (Massachusets) le 27 févr. 1787, mort à Boston le 10 janv. 1879. Il fut reçu docteur à la Harvard University en 1810 et se fixa à Boston. De 1815 à 1855 il enseigna la matière médicale à la Harvard University, fut longtemps médecin de l'hôpital général de Massachusets, enfin présida de 1847 à 1863 l'Académie américaine des arts et des sciences. — Ouvrages principaux : *Florula Bostoniensis*, etc. (Boston, 1814, in-8 ; 3e édit., ibid., 1840, in-8) ; *American medical botany, being a collection of the native medical plants of the United States* (Boston, 1817-1821, 3 vol. pet. in-4) ; *A treatise on materia medica*, etc. (Boston, 1822, in-8) ; *Nature in disease*, etc. (Boston, 2e édit. 1859, in-8). Dr L. Hn.

BIGELOW (Erastus-Brigham), industriel américain, né à West-Boylston (Massachusets) en avr. 1814. Il montra de bonne heure des aptitudes exceptionnelles pour les inventions mécaniques, construisit un nouveau métier à tisser à la main et un métier mécanique pour le tissage des couvertures, et révolutionna en 1839 l'industrie du tissage des tapis de laine par l'emploi du premier métier à vapeur. En 1862 il proposa l'unification des taxes dans tous les Etats-Unis et publia une brochure intitulée *the Tariff question considered in regard to the policy of England and the interests of the United States*. Il a fondé en 1849, sur la rivière Nashua, dans le Massachusets, un village, devenu une florissante ville manufacturière qui compte aujourd'hui 6,000 hab. : Clinton. L. S.

BIGELOW (John), littérateur et diplomate américain, né à Malden (Etat de New-York) le 25 nov. 1817. Admis au barreau de New-York en 1839, il exerça pendant dix années comme avocat, tout en écrivant dans diverses publications périodiques, notamment de 1842 à 1845 dans le *Plebeian* et dans la *Democratic Review*. Le gouverneur de l'Etat le nomma inspecteur de la prison de Sing-Sing et il exerça cette fonction pendant trois années. En 1850 il devint un des associés de William-Cullen Bryant dans la propriété et la direction de l'*Evening Post*, un des plus brillants organes de la fraction du parti démocratique qui s'intitulait *free-soiler* et qui allait se fondre en 1856 dans le parti républicain antiesclavagiste. De temps en temps, Bigelow entreprenait un voyage à l'étranger et envoyait au *Post* des correspondances. D'une excursion faite en 1853, à la Jamaïque, il rapporta un volume sur les conditions économiques et sociales de cette possession anglaise, intitulé *la Jamaïque en 1850, ou les effets de seize années de liberté sur une colonie à esclaves*, œuvre de propagande en faveur des idées d'émancipation. En 1824 il visita Haïti, et en 1859 il envoya d'Italie et de France à l'*Evening Post* de nombreuses lettres sur les questions politiques qui occupaient à cette époque l'opinion publique dans l'Europe occidentale. De retour en Amérique, Bigelow abandonna sa part de direction dans le journal où il écrivait depuis dix années et se retira dans sa maison de campagne de Highland-Falls, sur l'Hudson, près de West-Point. Mais Lincoln venait d'être élu président de l'Union ; le triomphe du parti républicain déchaînait la guerre civile, Bigelow se vit offrir par Seward, secrétaire d'Etat, dont il était l'ami, le poste de consul américain à Paris. Il accepta, et fut ensuite nommé chargé d'affaires en 1864, puis en 1865 à la mort de M. Dayton, ministre plénipotentiaire près le gouvernement français. Confident intime de la pensée et de la politique du cabinet américain, il dirigeait en fait depuis 1861 les affaires de la légation. L'attitude de Napoléon III à l'égard des Etats du Sud et l'établissement de l'empire du Mexique rendaient particulièrement délicate la tâche de M. Bigelow, qui eut plus d'une fois de graves entretiens avec le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys. C'est à cette époque de sa carrière que M. Bigelow publia à Paris (1863, in-8) un intéressant volume écrit en français et portant le titre : *les Etats Unis en 1863 ; leur histoire politique ; leurs ressources minéralogiques, agricoles, industrielles et commerciales*.

En 1866 M. Bigelow demanda son rappel, voyagea deux années en Europe et fut pendant quelque temps, à son retour en Amérique, rédacteur en chef du *New-York Times*. Il passa de nouveau l'Océan et séjourna plusieurs années à Berlin. En 1872 il s'éloigna du parti radical républicain auquel il avait jusqu'alors appartenu et se joignit aux républicains libéraux et aux démocrates coalisés contre la candidature du général Grant. On le trouve en 1875 secrétaire de l'Etat de New-York. En 1877 il s'est retiré définitivement de la vie publique tout en continuant d'écrire dans divers journaux et revues. En outre des ouvrages déjà signalés, on peut encore citer de M. Bigelow une *Biographie de John-Charles Frémont*, écrite à l'occasion de l'élection présidentielle de 1856 où Frémont fut candidat du parti républicain ; *the Modern Enquiries* (1867) ; une édition de l'*Autobiography of Benjamin Franklin, from materials collected in France* (1868) ; *the Wit and Wisdom of the Haytians* (1877) ; *Molinos the Quietist* (1882). A. Moireau.

BIGÉMINÉ (Archit.). Baie ou arcade deux fois *géminée* (V. ce mot), c.-à-d. composée de quatre travées à jour ou parfois seulement indiquées sur la construction massive et séparées par trois meneaux, que ces meneaux, moulurés ou non, délimitent les petites baies ainsi produites depuis leur appui jusqu'au linteau ou à l'archivolte les fermant ou que, comme dans l'architecture ogivale des dernières périodes, ces meneaux se subdivisent et se multiplient à leur partie supérieure de façon à former une véritable végétation lapidaire. On pourrait citer, soit dans les édi-

fices p blics soit dans les villas, en France ou à l'étranger, de nombreux exemples de baies bigéminées à linteau droit, mais surtout de curieux exemples d'arcades ogivales bigéminées, telles que, en France, l'arcade ajourée du portail de l'église d'Appeville-Annebault (Eure), datant du commencement du XVI[e] siècle, et les arcades pleines qui décorent le premier étage des côtés nord, sud et est de la tour Saint-Jacques, à Paris, ainsi que, en Angleterre, dans le style Tudor, des fenêtres aux églises de Cawston et de King's Sutton (V. fig.) et aux écoles publiques d'Oxford; ces dernières baies bigéminées sont composées de quatre petites arcades ogivales divisant une fenêtre carrée, laquelle se répète sur trois étages de hauteur, de chaque côté de l'entrée principale de cet édifice, construite par Thomas Holte. Charles LUCAS.


Fenêtre de l'église de King's Sutton (Northamptonshire).

BIGEON (Louis-François), médecin français, né à la Villée (Côtes-du-Nord) le 14 sept. 1773, mort à Dinan le 26 avr. 1848. Il fit ses études à Rennes et à Paris, où il obtint le diplôme de docteur en 1799 (*Essai sur l'hémoptysie essentielle*, Paris, an VII, in-8). Il se fixa à Dinan en 1805, et y exerça avec réputation la médecine jusqu'à sa mort. — Principaux ouvrages : *Lettre sur l'épidémie obs. en l'an XII à Dinan*, etc. (Dinan, an XIII [1805], in-8) : *Observ. qui prouvent que l'abus des remèdes, surtout des saignées et des évacuants... est la cause la plus puissante de notre destruction prématurée*, etc. (Dinan, 1812, in-8) ; *Instr. sommaire sur les causes et le traitement de la dysenterie épid. dans l'arr. de Dinan* (Dinan, 1815, in-8) ; *l'Utilité de la médecine démontrée par les faits*, etc. (Dinan, 1818, in-8) ; *Médecine physiologique*, etc. (Paris, 1845, in-8). D[r] L. HN.

BIGERRA. Ville de l'Espagne Tarraconaise, mentionnée par Tite-Live, lib. XXIV, c. 41, comme ayant été assiégée par les Carthaginois, dans la deuxième guerre punique. Ptolémée l'indique aussi et la place chez les Bastitans. C'est peut-être le village actuel de Begarra, au N. de Cazorla. E. CAT.

BIGERRICA (V. BIGUIRQUE).

BIGERRIONES, BIGERRONES. Peuplade dont le nom figure à l'époque de César et d'Auguste sur la liste ethnographique des neuf peuples ibériens de l'Aquitaine. Ils sont les mêmes que les *Begerri* que Pline place entre les *Tarbelli* et les *Convenæ*. Ils occupaient les pentes supérieures du versant pyrénéen septentrional, à l'O. des *Convenæ*, au S. des *Ausci* et des *Sotiates* et à l'E. des *Tarbelli*. En 56 av. J.-C. ce peuple se soumit à P. Crassus et en 28 son territoire fut incorporé dans la province impériale d'Aquitaine. Dans la *Notice des provinces*, nous trouvons une *civitas Turba ubi castrum Bigorra*. Cette cité, habitée à l'époque de la conquête romaine par les Bigerriones, formait, il est vrai, plus tard le diocèse de Tarbes; mais le nom de Tarbes ne dérive pas de *Turba*, mais de *Talva*, village dont parle Grégoire de Tours, et le *castrum* ou la *civitas Bigorra* doit être cherché au village actuel de Cieutat *(civitas)* dans le cant. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) à 25 kil. au S.-E. de Tarbes. Le territoire des Bigerriones, le pays de Bigorre d'aujourd'hui, formait d'abord le diocèse de Bigorre et à partir du XII[e] siècle, celui de Tarbes, et actuellement il correspond à peu près au dép. des Hautes-Pyrénées. Sulpice Sévère et d'autres auteurs de son temps nous apprennent que les habitants du pays de Bigorre portaient des vêtements en fourrure. De nos jours encore les gens de cette contrée sont revêtus d'un costume semblable qu'ils appellent la *marlota* (V. BIGORRE). L. W.

BIBL. : J. CESAR, *De bello gallico*, III, 27. — PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.*, IV, 33. — *Notitia provinciarum*, p. 29. — PAULIN, *Ep. III ad Auson.* — SULPICE SÉVÈRE, *Vita S. Mart.* III. — CÉNAC-MONCAUT, *Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Bigorre*; Tarbes 1856. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, II, pp. 365-371. — LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI[e] siècle* : Paris, 1878, pp. 598-599; 602-603.

BIGG (William), peintre anglais, né en 1755, mort le 6 fév. 1828, élève d'Edward Penny (R.-A.). Il a surtout peint des enfants : les plus connus de ses tableaux sont : *Ecoliers faisant l'aumône à un pauvre aveugle ; Lady et ses enfants assistant un pauvre paysan*, que la gravure rendit populaires chez ses compatriotes, plus sensibles à la valeur sentimentale du sujet qu'à la qualité de la peinture. En 1814, il fut nommé membre de la Royal Academy.

BIGHÉH (Egypte) (V. BÉGHEH).

BIG-HORN. Nom de l'un des grands sommets des Montagnes Rocheuses, haut de 4,875 m., dans le Far-West américain.

BIG-HORN-RIVER. Rivière des Etats-Unis, le plus large affluent du Yellowstone, qui, lui-même, est un des principaux affluents du Missouri. Prend sa source dans les Montagnes Rocheuses, au N. du pic Frémont (N.-O. du territoire de Wyoming), et se jette, après un cours de 510 kil., dans le Yellowstone à Big-Horn-City (Montana Territory). Aug. M.

BIGI (Felice), peintre parmesan, tenait une école de peinture à Vérone, à la fin du XVII[e] siècle. Il peignit surtout la nature morte et les fleurs avec un grand succès.

BIGI (L.) (V. PITTORIO).

BIGIO (Marco-Antonio-Francia), surnommé *Francia Bigio*, de son vrai nom Francesco di CRISTOFANO, peintre florentin, né en 1482, mort le 14 janv. 1525. Il était fils d'un tisserand et connut la pauvreté. Vasari dit qu'il fut pendant quelques mois l'élève de Mariotto Albertinelli, son aîné de neuf ans. Milanesi suppose qu'ils s'étaient simplement rencontrés dans l'atelier de Cosimo Roselli. Plus tard, il se lia étroitement avec Andrea del Sarto, à côté de qui il travailla en plus d'une occasion. Ses premiers travaux à l'église San-Brancaccio ont été détruits ; s'il faut en croire Crowe et Cavalcaselle dont l'avis sur ce point peut être contesté, la *Madonna del Pozzo* (n° 1125) de la galerie des Uffizzi, longtemps attribuée à Raphaël, puis à Bugiardini, serait une de ses œuvres de jeunesse, — celle-là même que Vasari a décrite et qui fut exécutée pour une chapelle de San-Pier-Maggiore. Il n'y a pas, en revanche, de contestation possible sur l'attribution de l'*Annonciation* (n° 121) de la galerie royale de Turin, peinte pour la même église; Vasari en a comme donné le signalement. — On lit son monogramme F. B. C. sur le tableau d'autel, *la Vierge avec l'enfant entre saint Jean-Baptiste et Job* (n° 1264) des Uffizzi, qu'il peignit pour la confrérie de San-Giobbe (la tête de Jean passe pour être le portrait du peintre) et sur la *Calomnie* du palais Pitti (n° 427). En 1513, il peignit à fresque, avec Andrea del Sarto, dans la *Cortile* de l'église des Servites, un *Mariage de la Vierge*, qui est resté son chef-d'œuvre, bien que dans un mouvement de colère (provoqué par l'indiscrétion des moines qui avaient découvert ses peintures avant qu'il n'y eut mis la dernière main), il ait mutilé la tête de Marie. Dans le cloître dello Scalzo, il peignit en l'absence d'Andrea, deux scènes de la vie de saint Jean, le *Départ pour le désert* et la *Rencontre avec le Christ*. Milanesi en a trouvé les quittances datées de 1515. Dans le réfectoire du monastère de Santa-

Maria à Candeli, aujourd'hui transformé en caserne de carabiniers (via de' Pilastri), il peignit un *Cenacolo* signé Fa Bo, un crucifix et d'autres scènes, toutes gâtées par de maladroites restaurations ; et dans une salle de la villa Poggio le *Triomphe de Cicéron* (1521). Comme portraitiste, Francia Bigio s'est élevé souvent au niveau des plus grands maîtres : parmi ses meilleures œuvres dans ce genre, il faut citer le portrait de jeune homme (nº 43) du palais Pitti, daté A. S. M. DXIIII ; le beau portrait d'un chevalier de Malte, de la National Gallery (nº 1035), avec cette devise : *Mal oblia chi ben ama* ; celui d'un orfèvre, de la collection de lord Jarborough (1516), et d'un jeune cultivateur, au château de Windsor ; le jeune homme signé du monogramme F. B. C. A. avec la date 22 oct. 1522, que l'on croit être son ami Mattias Sofferoni, du musée de Berlin (nº 245) et les nos 235 et 245 A de la même galerie (ce dernier douteux). Crowe et Cavalcaselle lui attribuent encore le portrait de jeune homme accoudé du Louvre que le catalogue Villot donnait à Raphaël..... Ses dernières peintures connues sont : le *David épiant Bethsabée* signé du monogramme et daté 1523, du musée de Dresde (nº 53) et le *Temple d'Hercule* (nº 1223) aux Offices. A. M.

Bibl.: Vasari, éd. Milanesi, V, 189-200. — Baldinucci, *Notizie dei professori del disegno*, II, 129-131. — Crowe et Cavalcaselle, *Histoire de la Peinture en Italie*. — K. Wœrmann, *Geschichte der Malerei* ; Leipzig, 1882, II, 621.

BIGLAND (Ralph), historien anglais, né dans le Westmoreland en 1711, mort en 1784. Très versé dans la science héraldique, il avait le titre de *Garter Principal King at Arms*. Il a laissé un ouvrage curieux intitulé *Observations on Mariages, Baptisms and Burials*, plein de documents puisés dans les registres paroissiaux. Il préparait une histoire de la population du Gloucestershire, dont son fils, Richard, a publié les principaux fragments.

BIGLAND (John), historien anglais, né à Skirlang (comté d'York) en 1750, mort à Finnigley le 22 févr. 1832. Ses modestes et absorbantes fonctions de maître d'école ne l'empêchèrent pas d'écrire plusieurs ouvrages de valeur : outre son *Système de Géographie et d'Histoire* (*Geographical and historical view of the world* [1810, 5 vol., in-8]), et ses deux volumes d'*Essais sur différents sujets* (1805), où il fait preuve d'un rare bon sens, on a de lui : *Letters on the study and Use of Ancient and Modern History* (1804), *the History of Spain to 1809* (1810, 2 vol. in-8) ; et un ouvrage sur l'histoire naturelle dans lequel il se fait, avec plus de zèle que de succès, l'avocat des causes finales, etc. B.-H. G.

BIGLE ou **BEAGLE**. Chien d'origine anglaise employé à la chasse au lièvre et au lapin (V. Chien).

BIGLIA (Andrea), savant historien et orateur italien, né à Milan dans les dernières années du xive siècle, mort à Sienne vers 1435. Il se fit religieux, entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin et professa dans divers collèges avec une éloquence qui eut de son temps un grand retentissement. En 1432, il était régent de son couvent à Bologne ; en 1435, vicaire provincial à Sienne. Des assez nombreux ouvrages qu'il passe pour avoir écrits l'on n'en connaît que deux qui aient été imprimés : *De Ordinis Heremitarum propagatione* (Parme, 1601, in-4) ; *Historia rerum Mediolanensium*, insérée par Muratori au t. XIX du recueil des *Scriptores rerum Italicarum*, et par Burmann dans la 4e part. du t. IX du *Thesaurus Antiquitatum Italicarum*. La liste de ses manuscrits est donnée par Muratori, dans la préface de l'ouvrage cité et par Argellati. R. G.

Bibl. : F. Argelati, *Bibliotheca scriptorum Mediolanensium* ; Milan, 1745, 4 vol. in-fol.

BIGNAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Saint-Jean-de-Brivelay, sur un affluent de la Claye ; 2,699 hab. Minoteries. Ancienne commanderie de Templiers.

BIGNAN (Anne), littérateur français, né à Lyon le 3 août 1795, mort à Pau en nov. 1861. Possesseur d'une fortune indépendante, il débuta en 1819 par une traduction en vers français de trois chants de l'*Iliade*, prélude de la traduction complète du même poème (1830) et de l'*Odyssée* (1841). Il devenait, en même temps, l'un des lauréats favoris de la société des Bonnes-Lettres, de l'Académie des Jeux floraux et même de l'Académie française. Ces pièces de circonstance ont été réunies sous les titres de *Poésies* (1828, in-18), *Mélodies françaises* (1833, in-18), *Académiques* (1837, in-18) ; elles attestaient chez leur auteur un inébranlable dévouement aux doctrines classiques, monarchiques et religieuses dont on retrouve également l'empreinte dans *Napoléon en Russie* 1835, in-8), poème en six chants, dans ses *Poèmes évangéliques* (1850, in-18), et dans une dernière traduction poétique de Lucain, *les Beautés de la Pharsale* (1860, in-18). Bignan a écrit un certain nombre de romans historiques : *l'Ermite des Alpes* (1827, in-18) ; *l'Echafaud*, (1832, in-8) ; *une Fantaisie de Louis XIV* (1833, 2 vol. in-8) ; *Louis XV et le cardinal de Fleury* (1834, in-8) ; *le Dernier des Carlovingiens* (1836, in-8), en vers et en prose, ainsi qu'une comédie (non représentée) en 5 actes et en vers : *la Manie de la Politique*.
M. Tourneux.

BIGNAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély ; 431 hab.

BIGNE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay ; 237 hab.

BIGNE (Gace de la), ancien poète français, originaire du village de la Bigne (Calvados), né vers 1310, mort vers 1380. Entré de bonne heure dans les ordres, il fut nommé curé de la Goulafrière (Eure), mais il ne paraît guère avoir résidé dans sa cure. Attaché comme chapelain à la personne du cardinal Pierre dels Prats, le protecteur de Bersuire, il obtint, grâce à ce prélat, le titre de chanoine de Saint-Pierre de Gerberoy (Oise) qui lui fut conféré par une bulle du pape Benoît XII, le 8 sept. 1335. Il devint ensuite chapelain du roi Philippe VI et conserva les mêmes fonctions auprès de Jean le Bon et de Charles V : c'est à ce titre qu'il partagea pendant quelque temps la captivité du roi Jean en Angleterre. Gace de la Bigne est surtout connu pour avoir composé un long poème cynégétique intitulé *les Déduits de la chasse*. Commencé à Hartfort, en Angleterre, vers le mois d'avril 1359, ce poème ne fut achevé qu'en France, vers l'année 1373. Il est conservé dans plusieurs manuscrits et a été plusieurs fois imprimé au commencement du xvie siècle, notamment par Antoine Vérard, à la suite de l'ouvrage en prose de Gaston Phébus qui traite le même sujet.
Ant. Thomas.

Bibl. : Le duc d'Aumale, *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, mémoire publié dans le recueil de la *Philobiblion society* ; Londres, 1855-6. — Théodore Lebreton, *Biographie normande* (1858), II, 313. — Ant. Thomas, *les Lettres à la cour des papes* ; Rome, 1884, p. 63.

BIGNE (Marguerin de la), docteur en Sorbonne, chanoine et théologal de Bayeux, né vers 1546 à Bernières-le-Patry, mort vers 1590. Œuvres : *Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum* (Paris, 1775-1778, 8 vol. in-fol.) ; *Appendix sive tomus nonus* (1579, in-fol.) ; *Statuta synodalia Parisiensium episcoporum Galonis, Adonis et Wilhelmi ; item De reta Petri et Galterii Senonensium episcoporum* (Paris, 1578, in-8) ; *Isidori Hispanensis opera* (Paris, 1580, in-fol.).

Bibl. : Chaufepié, *Nouveau Dictionnaire historique et critique* ; Amsterdam, 1750-1756, 4 vol. in-fol. — Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres* ; Paris, 1727-1739, 39 vol. in-12.

BIGNICOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Juniville ; 191 hab.

BIGNICOURT-sur-Marne. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 92 hab.

BIGNICOURT-sur-Saulx. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont; 394 hab.

BIGNICOURT (Simon Barbat de), littérateur français, né à Reims le 15 mai 1709, mort à Paris en 1775. Conseiller au présidial de sa ville natale, il employait ses loisirs de magistrat lettré à recueillir des observations morales, publiées d'abord sous le titre de *Nouvelles pensées détachées ou le Triomphe de la raison sur les préjugés* (Reims, s. d., in-12), selon Quérard, puis sous celui de *Pensées diverses et réflexions philosophiques* (1755, in-12), et, enfin, sous celui de *l'Homme de qualité et l'Homme du monde* (Berlin et Paris, 1774, in-12), ou à écrire des *Poésies latines et françaises* (Londres, 1756 et 1767, in-12). Il a chanté en hexamètres corrects la munificence de Catherine II achetant la bibliothèque de Diderot, et celui-ci s'est amusé un jour à remplir cinquante bouts rimés que Bignicourt lui avait proposés. Ce badinage a été publié pour la première fois dans la plus récente édition de la *Correspondance littéraire* de Grimm. M. Tx.

BIGNON (Pêche). Filet semblable à la *truble* (V. ce mot).

BIGNON (Le). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. d'Aigrefeuille, près de l'Ognon; 1,825 hab. Ruines de l'abbaye de Villeneuve et du château de Toufou.

BIGNON (Le). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay; 526 hab.

BIGNON-Mirabeau (Le). Village du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières, sur le Biez, affl. du Loing; 419 hab. Le château du Bignon (le nom de Mirabeau a été ajouté par décret présidentiel du 13 déc. 1881), du xvii[e] siècle, a vu naître le 9 mars 1749 le fameux orateur Mirabeau; il a passé de sa famille entre les mains des Condorcet, puis des O'Connor, qui le possèdent actuellement. La statue de Mirabeau, exécutée par M. Granet, doit être érigée au Bignon en 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution.

Bibl. : *La Statue de Mirabeau*, vœu émis par le conseil d'arrondissement de Montargis sur la proposition de M. G. Pallain; Paris, 1883, in-18.

BIGNON (Jérôme), parlementaire et savant français, né à Paris le 24 août 1589, mort à Paris le 7 avr. 1656; enfant d'honneur du dauphin Louis, puis de Louis XIII enfant; étudiant en droit, avocat-général au grand conseil (1620), conseiller d'Etat, avocat-général au parlement de Paris (1625) en remplacement de Servien, suppléé comme avocat-général au parlement par son gendre Etienne Buquet (1641-1645), grand-maître de la Bibliothèque du roi (1643); commissaire de l'arrière-ban, de l'amortissement et du domaine. — Jérôme Bignon est l'un des types les plus achevés de ces parlementaires qui ont honoré la France et la bourgeoisie au xvii[e] siècle; homme d'Etat, magistrat, lettré, bibliothécaire, il a partout marqué. Son éducation fut très soignée. Son père, Roland Bignon, lui enseigna les langues, les humanités, l'éloquence et les mathématiques. Dès l'enfance il commença à écrire. Il publia à dix ans une description de la Terre-Sainte, à treize ans un livre sur les antiquités romaines, et un écrit sur l'élection des papes. Ces ouvrages lui valurent les éloges du pape Paul V. Henri IV ayant entendu parler de lui comme d'un enfant prodige, l'attacha comme enfant d'honneur à Louis XIII. « C'est, dit un biographe, un poste auquel l'appelaient ses dispositions naturelles pour la vie de cour et la société polie. » Vers dix-neuf ans, il réfuta un ouvrage de l'Espagnol Diégo Valdy, conseiller de la chambre royale de Grenade, où était soutenue la question de la préséance, imaginaire selon Bignon, des rois d'Espagne sur les autres souverains. A la mort de Henri IV, Bignon quitta la cour, mais il y revint à la prière de son ami M. Le Fèvre, précepteur de Louis XIII. En 1613 il reprit définitivement sa liberté et alla achever ses études en Italie. Il y fréquenta les savants, s'y lia d'amitié avec Paul V, avec le secrétaire des brefs, cardinal de Sainte-Suzanne; à Rome, il connut Aléandro le Jeune qui tenait une si grande place dans la société archéologique d'alors, et il y eut entre eux une correspondance dont nous possédons les débris. A Venise il connut Fra Paolo Sarpi, le fameux historien du concile de Trente. — A son retour à Paris, il s'adonna spécialement au barreau en même temps qu'aux lettres. Sa réputation d'avocat devint si grande que Louis XIII lui confia la place d'avocat au Parlement: nomination qui fut accueillie avec enthousiasme, même par le clergé, lequel aurait cependant voulu que l'on confiât cette charge à un ecclésiastique. Comme parlementaire il défendit les droits de sa compagnie, et, autant que le permettait l'usage, fut impartial dans les procès. On connaît la belle harangue si respectueuse et si ferme qu'il prononça au lit de justice de 1635 devant Louis XIII. Louis XIII, loin de prêter l'oreille aux nombreux jaloux de Bignon qui voulaient profiter de cette hardiesse pour le faire disgracier, lui confia les travaux préparatoires de la grande ordonnance de 1639. — Marqué par ces qualités et ces précédents, J. Bignon devint dans la troisième partie de sa vie un véritable homme politique. Il refusa la place de surintendant des finances dont les difficultés et les responsabilités ne convenaient pas à la modestie de son caractère, mais il fut sous la régence chargé de grands emplois. Ce fut lui qui régla les différends des plénipotentiaires français à Munster, d'Avaux et Servien; avec M. de Brienne et le surintendant d'Emery, il travailla au traité d'alliance conclu avec la Hollande en 1649. En 1651, il fut chargé de régler la si difficile et si longue affaire de la succession de Mantoue. Le traité de 1654 avec les villes hanséatiques est en partie son œuvre. Il eut pour amis Scaliger, Casaubon, Grotius, Pithou, de Thou, Lefèvre, le cardinal du Perron, les frères de Sainte-Marthe, le P. Sirmond, Holstenius, et les Dupuy. Sa mémoire était prodigieuse et c'est grâce à elle qu'il a pu nous conserver les récits des voyages de François Peyrard « homme de bon sens, peu capable de s'énoncer par écrit » dont il écrivait les conversations. — Ses principaux ouvrages sont: *Chorographie de la Terre-Sainte* (Paris, 1600, in-12); *Discours de la ville de Rome, principales antiquités et singularités d'icelle* (Paris, 1604, in-8); *Traité sommaire de l'élection du pape, plus le Plan du Conclave* (Paris, 1605, in-8); *Traité de l'excellence des rois et du royaume de France traitant de la préférence et des prérogatives des rois de France par-dessus tous les autres et des causes d'icelles* (Paris, 1610, in-8); *Marculfi monachi formulæ* (Paris, 1613, in-8, et Strasbourg, 1655, in-4); réimprimé avec le *Liber legis salicæ* de Pithou et l'éloge de Bignon (Paris, 1666, in-4); *la Grandeur de nos rois et de leur souveraine puissance* (Paris, 1615, in-8), publié sous le nom de Théophile du Jay; et *Voyage de François Peyrard* (1615, 2 vol. in-18). — Il laissa deux fils et une fille. Le cadet, *Thierry*, né en 1632, mort en 1697, fut gendre d'Omer Talon et beau-père de Michel de Verthamon; tous trois firent carrière au parlement. Le fils aîné, *Jérôme II*, né en 1627, mort en 1697, fut avocat général (1656-73), chef du conseil de l'enregistrement des armoiries et bibliothécaire du roi. Jérôme II eut de Suzanne Phélypeaux de Pontchartrain quatre fils: *Louis*, major général des armées; *Armand-Roland*, né en 1666, mort en 1724, intendant de la généralité de Paris; *Jérôme III* (1658-1725), intendant de Rouen et de Picardie et prévôt des marchands de Paris, et *Jean-Paul*, né à Paris en 1662, mort à l'Ile-Belle, près de Melun, en 1743, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, prédicateur du roi, bibliothécaire du roi, directeur du cabinet des médailles, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de l'Académie française. Armand-Roland eut plusieurs enfants dont *Jérôme IV*, né en 1698, mort en 1734, dit *Bignon de Blanzy*, qui fut aussi bibliothécaire du

roi, après son oncle l'abbé Jean-Paul et Armand-Jérôme.
Léon-G. Pélissier.

Armand-Jérôme, né le 27 oct. 1711, mort en 1772, succéda à son oncle Jean-Paul dans la charge de bibliothécaire du roi. Il était prévôt des marchands à l'époque du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette, et les malheurs qui arrivèrent au feu d'artifice tiré à cette occasion furent attribués à son défaut de prévoyance. Il avait été nommé membre de l'Académie française en 1743. — Son fils, *Jean-Frédéric*, né à Paris en 1747, mort en 1784, fut aussi bibliothécaire du roi (1770) et membre de l'Académie des Inscriptions (1781).

Bibl. : Perau (l'Abbé), *Vie de Jérôme Bignon ;* Paris 1757, in-12. — Baillet, *Jugements des savants.*

BIGNON (Jean-Paul), oratorien, prédicateur du roi, membre de l'Académie française, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, né à Paris en 1662, mort en 1743. Œuvres : *Vie de François Lévesque, prêtre de l'Oratoire* (Paris, 1684) ; *Aventures d'Abdala, fils d'Anif* (Paris, 1712-1714) ; *Description du sacre de Louis XV ; Mémoires* publiés dans le *Journal des Savants ;* collaboration aux *Médailles du règne de Louis XIV et de celui de Louis XV.* Tournefort, dont il était le zélé protecteur, donna son nom à une plante (bignonia). E.-H. V.

Bibl. : Féret, *Eloge de l'abbé Bignon*, dans l'Histoire de l'Académie des Belles-Lettres, t. XVI. — Moiran, *Eloge de Bignon*, dans les Mémoires ds l'Académie des Inscriptions, année 1743.

BIGNON (Louis-Pierre-Edouard, baron), homme d'Etat français, né à Guerbaville près La Meilleraye (Seine-Inférieure) le 3 janv. 1771, mort à Paris le 6 janv. 1841. Fils d'un teinturier de Rouen, il reçut pourtant une éducation brillante, mais n'eut pas l'occasion d'utiliser ses connaissances et ses remarquables facultés pendant les premières années de la Révolution. En 1797, il servait encore comme simple soldat, quand, protégé par un de ses chefs, le général Huet, et par Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, il fut nommé secrétaire de légation près la confédération helvétique. Il passa l'année suivante en la même qualité près la République cisalpine. Les informations et les conseils qu'il sut donner au Directoire lui valurent en peu de temps une telle notoriété qu'aussitôt après le 18 brumaire le premier consul l'attacha à la légation de Berlin et lui en confia même à partir de 1802 la direction provisoire. Dans ce poste difficile Bignon sut à la fois bien servir la France, plaire à la cour de Prusse et acquérir l'estime d'une société où tout ce qui portait le nom français était d'ordinaire plus que suspect. Ministre plénipotentiaire à Cassel de 1804 à 1806, il fut un des principaux créateurs de la confédération du Rhin. Après Iéna, l'empereur l'appela en Prusse et le chargea, conjointement avec Daru, de l'administration des domaines et finances des pays conquis. Bignon, qui se distingua dans cette délicate mission par beaucoup de tact et de modération, dut en remplir une semblable en Autriche, après Wagram, et s'en acquitta avec autant de zèle que d'humanité. Sur la fin de 1810, il fut envoyé comme résident de France à Varsovie et eut pendant plusieurs années la haute main sur les affaires du grand-duché. Chargé en 1812 de préparer la reconstitution de la Pologne, il n'eut pas le temps d'accomplir cette grande œuvre. La fin de l'Empire approchait ; et Bignon, un instant prisonnier des alliés (après la capitulation de Dresde, en 1813), assista, presque aussitôt après son retour en France, à la chute de Napoléon (1814).

Mis à l'écart par les Bourbons, il releva peu après le courage de la France abattue en publiant son *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe* (Paris, 1815, in-8). Pendant les Cent-Jours, il fit partie de la Chambre des représentants, fut sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et défendit avec éclat la cause impériale (notamment dans son *Précis de la situation politique de la France depuis le mois de mars 1814 jusqu'au mois de juin 1815*). Nommé ministre des affaires étrangères par la commission exécutive qui prit le pouvoir après la seconde abdication, il eut la douleur de signer la convention du 3 juil. 1815, qui livrait Paris aux alliés. Il ne s'en consola jamais. La seconde restauration le fit rentrer dans la vie privée. En 1817, il reparut sur la scène politique comme membre de la Chambre des députés, dont il fit partie, dès lors, presque sans interruption, jusqu'en 1830. Il s'y fit remarquer dans l'opposition en prenant constamment la défense des libertés publiques. Ses discours et ses écrits avaient à cette époque un grand retentissement dans toute l'Europe. Son expérience et ses vastes connaissances diplomatiques lui permettaient de combattre avec une autorité toute particulière la politique de la Sainte Alliance, qu'il attaqua principalement dans deux ouvrages : 1° *Du Congrès de Troppau ou Examen des prétentions des monarchies absolues à l'égard de la monarchie constitutionnelle de Naples* (Paris, 1821, in-8) ; 2° *les Cabinets et les peuples depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822* (Paris, 1822 ; 3e édit., 1823, in-8).

La révolution de 1830, qui fit triompher son parti, le ramena pour un instant au pouvoir. Chargé tout d'abord du ministère des affaires étrangères, il l'échangea le 11 août contre celui de l'instruction publique, auquel il renonça vers la fin d'oct. 1830. A partir de cette époque, il fut encore souvent question de le replacer à la tête de nos services diplomatiques. Mais l'aversion qu'il inspirait aux cours absolutistes, et notamment à celles d'Autriche et de Russie, ne permit pas à Louis-Philippe de le rappeler à ce haut emploi. Bignon, réélu député en 1831 et en 1834, défendait, il est vrai, à l'intérieur, la politique dite de résistance. Mais au dehors il soutenait toujours avec ardeur la cause des nationalités et ne cessait, par exemple, de revendiquer les droits de l'Italie et de la Pologne. Le ministère Molé le fit entrer en 1839 à la Chambre des pairs. Dans ses dernières années, il fut peu à peu détourné de la politique militante par le profond chagrin que lui causa la mort de sa femme et par la composition d'un grand ouvrage d'histoire que Napoléon, dans son testament, l'avait formellement engagé à écrire. Il publia successivement dix volumes de ce livre précieux à consulter, dont six sous ce titre : *Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt* (1829-1830) ; et quatre sous celui-ci : *Histoire de France sous Napoléon depuis la paix de Tilsitt jusqu'en 1812* (1838). Les tomes XI à XIV, qui complètent l'ouvrage, n'ont été publiés qu'après sa mort par son gendre, M. le baron A. Ernouf (1847-1850, 4 vol.). Il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis sa réorganisation en 1832.

En dehors des travaux que nous avons mentionnés, on peut citer parmi les œuvres du baron Bignon : *Du système adopté par le Directoire relativement à la République cisalpine* (Paris, 1799, in-8) ; *Coup d'œil sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade* (Paris, 1818, in-8) ; *Des Proscriptions* (Paris, 1819-1820, 3 part., in-8) ; *Lettre à un ancien ministre d'un Etat d'Allemagne sur les différends de la maison d'Anhalt avec la Prusse* (Paris, 1821, in-8). A. Debidour.

Bibl. : Mignet, *Notices et portraits*, t. II, 147-181. — Bignon, *Hist. de France depuis le 18 brumaire.* — Lesur, *Annuaire historique*, 1817-1841. — Quérard, *la Littérature française contemporaine* (1842).

BIGNON (François), homme politique et administrateur français, né en 1789, mort à Paris le 25 juil. 1863. D'abord commerçant, il fut, en 1834, envoyé par le collège électoral de Nantes à la Chambre des députés, dont il resta membre jusqu'en 1848. Il se détacha peu à peu de l'opposition, qui l'avait élu, pour se rapprocher du parti ministériel. Il prit une part assez active aux discussions de l'assemblée en matière de finances, fut plusieurs fois rapporteur du budget, devint même vice-prési-

dent. Après la révolution de Février, il renonça à la vie politique pour se consacrer tout entier à la cour des comptes, où il avait été nommé conseiller-maître en 1846.

BIGNON (Eugène), acteur et auteur dramatique français, né à Paris en 1812, mort à Paris le 6 déc. 1858. Il embrassa de très bonne heure la carrière de comédien et joua d'abord dans plusieurs théâtres de la banlieue. Entré à l'Odéon il créa, non sans succès, un des principaux rôles des *Ressources de Quinola*, de Balzac; il s'en fut ensuite au Théâtre Historique, où il joua successivement dans la *Reine Margot*, le *Chevalier de Maison-Rouge*, *Attila*, *Marie-Jeanne*. Il débuta, en 1849, à la Comédie-Française, dans *Don Juan*, mais il ne réussit pas. En revanche, il obtint un plein succès dans le rôle de Danton, de la *Charlotte Corday* de Ponsard. En 1851, il passa à la Porte Saint-Martin, où il créa Raoul de Foulques, dans *Richard III*; Roncevaux, dans les *Nuits de la Seine*; Frochard, dans le *Vieux Caporal*; Chennevière, dans l'*Honneur de la Maison*; Pontis, dans la *Belle Gabrielle* — un de ses triomphes — (1856). L'année précédente, il avait joué Bernard, dans *Mauprat* de George Sand, à l'Odéon. Il avait aussi, de 1851 à 1856, joué, à la Gaîté, d'Artagnan, des *Mousquetaires*; Edmond Dantès, de *Monte-Christo*. Ses contemporains sont d'accord pour lui accorder une grande puissance scénique, une véritable chaleur communicative. Un brûleur de planches, dirait-on de nos jours. Il avait épousé Mme Caroline Boisseau, plus connue au théâtre sous le nom de Mme Albert, laquelle débuta au théâtre à quatre ans, joua à Montpellier, Nîmes, Perpignan, Toulouse, fut admise à l'Odéon en 1825, et en même temps attachée à la Chapelle du roi Charles X, demeura pendant quatre ans au théâtre des Nouveautés et se remaria avec Bignon. Bignon ne se contenta pas d'être un excellent acteur; il voulut aussi être auteur dramatique. Son succès fut moindre. En 1845, son drame en trois actes, *Sous les arbres*, fut outrageusement sifflé au Vaudeville; en 1857 il donna, à la Gaîté, un *Salomon de Caus*, en quatre actes, qui ne réussit guère mieux. A. BERNHEIM.

BIGNONIA (*Bignonia* L.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Bignoniacées. Ses représentants sont des lianes de grande taille, dont les racines sont renflées çà et là en forme de tubercules et dont les feuilles sont opposées, composées et dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites et irrégulières, sont solitaires ou en ombelles pauciflores à l'aisselle des feuilles; elles ont un calice gamosépale tubuleux, terminé à son sommet par cinq petites dents très caduques, et une corolle gamopétale, tubuleuse, à limbe divisé en cinq lobes presque égaux, dont deux forment la *lèvre supérieure* et trois la *lèvre inférieure*. Les étamines, au nombre de cinq, sont insérées sur le tube de la corolle; l'une d'elles est réduite à un filament grêle, les quatre autres sont didynames et pourvues d'anthères biloculaires et introrses. L'ovaire, supère et entouré à la base par un disque en forme d'anneau, est divisé en deux loges qui renferment, chacune, deux placentas chargés d'ovules anatropes. Cet ovaire devient, à la maturité, une capsule aplatie, très longue, s'ouvrant en deux valves pour laisser échapper des graines oblongues, aplaties, entourées d'une aile membraneuse plus ou moins colorée, mais transparente. — Les *Bignonia* habitent spécialement les Antilles, le Mexique et l'Amérique du Sud. Le *B. unguis cati* L. est une espèce remarquable par ses feuilles, dont les deux folioles sont séparées par une vrille très courte, divisée en trois branches recourbées en forme d'ongles crochus; d'où son nom vulgaire de *Griffe de chat*. Elle est préconisée, aux Antilles, contre la morsure des serpents venimeux. — Le *B. capreolata* L., que l'on cultive fréquemment en Europe comme plante d'ornement, est devenu le prototype du genre *Anisostichus* (V. ce mot). Ed. LEF.

BIGNONIACÉES (*Bignoniaceæ* R. Br.). Famille de plantes Dicotylédones, voisine des Scrofulariacées, dont elle ne diffère essentiellement que par l'absence d'albumen dans les graines. Ce sont des arbres ou des lianes de grande taille, à feuilles presque toujours opposées, bifoliolées, trifoliolées, pennées ou digitées, dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites et irrégulières, ont un calice gamosépale, à préfloraison valvaire, une corolle gamopétale, hypogyne, labiée, et presque toujours cinq étamines, dont quatre didynames, pourvues d'anthères biloculaires et introrses, et la cinquième réduite à un filament grêle. L'ovaire, entouré à sa base d'un anneau glanduleux, charnu, est biloculaire, avec deux placentas multiovulés dans chaque loge. Le fruit est une capsule de forme variable, à déhiscence loculicide ou septifrage et renfermant des graines nombreuses, ordinairement entourées d'une aile membraneuse et toujours dépourvues d'albumen. — Les Bignoniacées ont des représentants dans presque toutes les régions chaudes du globe, mais elles sont surtout répandues dans l'Amérique du Sud. Leurs espèces, assez nombreuses, se répartissent dans une vingtaine de genres, dont les principaux sont: *Bignonia* L., *Anisostichus* Bur., *Calosanthes* Blum., *Catalpa* Juss., *Jacaranda* Juss., *Tecoma* Juss. et *Sesamum* L. (V. ces mots). Ed. LEF.

BIGNOUX. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-Lars; 374 hab.

BIGNY-VALLENAY ou VALLENAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant de Châteauneuf-sur-Cher; 1,298 hab.

BIGOIGNE (Pierre), sculpteur français du XVIe siècle. Cet artiste est peu connu. On sait seulement par Cicognara (*Storia della Scultura*) et Alex. Lenoir (*Histoire des arts en France, prouvée par les monuments*) qu'il collabora avec Pierre Bontemps, Germain Pilon et plusieurs autres, au magnifique tombeau de François Ier, élevé dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Denis (Seine).

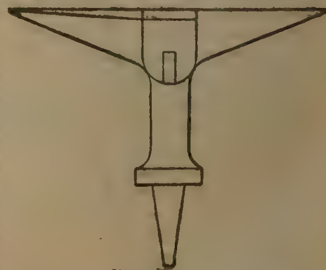
BIGOLOTTI (Cesare), mathématicien et poète italien de la fin du XVIIe siècle. Il fut professeur de mathématiques en Lombardie et écrivit un drame en musique: *Odoacre* (Reggio, 1887, in-12). On a encore de lui: des poésies dans *Rime degli Arcadi* (t. II et VIII), des sonnets dans *Scelta di Sonetti de Gobbi* (t. III) et un travail intitulé *Ragionamento dell' origine e del progresso delle matematiche fino al tempo di Euclide*, dans *Prose degli Arcadi* (t. III). L. S.

BIGONCIO. Mesure de capacité usitée à Venise, vaut 1 hectol. 581.

BIGONNET (Jean-Adrien), homme politique français, né en 1755, mort en 1832. Fut membre du Conseil des Cinq-Cents, où il combattit vigoureusement la politique de Bonaparte. En 1815, Napoléon le nomma maire de Mâcon pour s'attirer les sympathies du parti populaire. On a de lui: *Coup d'Etat du 18 brumaire* (Paris, 1819); *Napoléon considéré sous le rapport de son influence sur la Révolution* (Paris, 1821).

BIGORDI, véritable nom du peintre italien GHIRLANDAJO (*Domenico* CURRADO ou CURRADI, surnommé *Il*) (V. GHIRLANDAJO).

BIGORNE. On appelle bigorne une petite enclume en fonte ou plus généralement en fer, dont l'un des bouts a la forme d'une pyramide quadrangulaire et l'autre celle d'un cône. La partie médiane sur laquelle repose la pièce à forger soit à froid, soit à chaud, est connue sous le nom de *table*. La bigorne est en outre percée d'un trou carré sur sa surface, destiné à recevoir la queue d'un tranchant ou d'un dessous d'étampe. Au lieu d'être


Bigorne.

posée sur la *chabotte* comme les grosses enclumes, la bigorne est fixée au moyen d'une tige dans le billot ou *bloc de bigorne* cerclé de fer de distance en distance, un collet empêche la tige de s'enfoncer davantage dans le billot. Une bigorne bien faite doit avoir ses extrémités aciérées aussi fortement que possible ; de plus, sa surface supérieure doit être très unie et polie. Les bigornes sont de différents poids suivant l'importance des pièces que travaillent les ouvriers et suivant l'usage auquel on les destine ; ce poids varie de quelques grammes à vingt kilogr. On lui donne différentes formes appropriées aux ouvrages des divers métiers ; chez les bijoutiers, par exemple, elle a deux pointes coniques, l'une plate et l'autre ronde, pour mouvementer ou contourner le métal à l'aide du marteau.

Bigorne de contremarque. — Au moyen de signes gravés en creux sur les bigornes des bureaux de garantie, on contremarque les objets d'or et d'argent ; en frappant la marque sur l'objet, on obtient l'empreinte de ces signes, ce qui constitue le contrôle des ouvrages d'orfèvrerie et de bijouterie. Il y a trois espèces de bigornes ; la grosse à surface plate est destinée à recevoir les gros ouvrages d'orfèvrerie, comme les plats, les assiettes, les couverts, etc. Elle présente 44 millim. de long. du talon à l'extrémité, 25 millim. de larg. au talon, 19 à l'extrémité. Elle porte 16 bandes, 16 insectes différents répétés plus ou moins de fois suivant la largeur de la bande de la contremarque à l'endroit où ils sont placés. La *moyenne* bigorne pour les objets de dimensions moindres, qui n'offre pour les mêmes dimensions que les valeurs : 37, 21 et 16 millim. ainsi que 13 bandes et 13 insectes seulement. La *petite* bigorne de Paris, pour les mêmes bijoux, a deux branches, une à corne méplate présentant en dimensions les valeurs 27, 11 et 4 millim., avec 21 bandes et 21 insectes ; l'autre à corne ronde, plus petite (16, 7 et 3 millim.) avec 17 bandes et 17 insectes ; cette dernière est destinée à la contremarque des petits objets de forme circulaire qui doivent être marqués sans que leur circonférence soit déformée. L'intervalle entre chaque bande porte à Paris des dessins et des lettres qui forment, en allant du talon à l'extrémité de la contremarque, sur la corne méplate : Contrem bureav de Paris, et sur la corne ronde : Par bureav de Paris. Les bigornes des départements ont les bandes séparées par des lignes unies. Sur les bigornes de Paris, les insectes sont de profil : sur celles des autres bureaux ils sont vus de dos. Ces signes sont toujours assez difficiles à distinguer sur les objets contremarqués et l'emploi de la loupe est nécessaire. C'est en 1819 qu'on commença à employer la bigorne de contremarque ; il n'y avait alors que des bigornes portant chacune 8 bandes et 8 empreintes.

Orfèvrerie. — Les bigornes sont de la plus grande utilité dans l'orfèvrerie ; ce sont des sortes de fortes barres de fer montées par le milieu sur un pivot de même métal, de manière que la bigorne forme deux bras, dont l'un est rond, et l'autre à vive arête, c.-à-d. aplati. Quelquefois elle a un bras long et un bras si court, qu'elle semble n'en avoir qu'un seul, c'est la *bigorne à chantepleure*. Son bras ou gouge a environ 38 à 41 centim. de longueur, 3 centim. de grosseur à sa base, et se termine en pointe. L'orfèvre emploie cette bigorne pour arrondir et former en cône la queue d'une chantepleure. Quelquefois les gouges de la bigorne, toutes deux d'égale longueur, sont terminées en pointe. Deux caractères accessoires se remarquent alternativement dans la bigorne : l'un consiste en plusieurs entailles un peu creuses, disposées vers la partie carrée et supérieure ; elles se trouvent toujours dans la largeur de l'instrument, du côté plat ou à vive arête, et servent pour plier les bords d'une pièce. Un trou carré, percé au milieu de la bigorne, et dans sa partie large, est destiné à river : c'est là le second accessoire. La *grosse bigorne*, ainsi nommée à cause de son épaisseur, a sa gouge grosse de 0^m16 et longue de 0^m65 ; elle sert à forger en cône les marmites et les grandes cafetières, aussi la désigne-t-on parfois sous le nom de *bigorne à cafetières*. Il y a des bigornes de différents genres, savoir : *bigorne droite*, pour les fabricants de timbales ; ensuite, *bigorne demi-ronde* un peu courbe ; *bigorne ronde* en boule, servant pour les objets ronds, comme par exemple le fond d'une saucière ; bigornes en *outils à œufs*, servant pour faire les coques d'une cafetière ou de pots à eau, et autres dans le même genre. L. Knab.

Marine. — Espèce de ciseau à froid à l'aide duquel les calfats coupent les clous qui, traversant les joints des bordages, pourraient s'opposer à leur calfatage.

BIGORNEAU et BIGOURNEAU d'après Belon (Malac.). Nom donné sur les côtes de l'Ouest aux espèces du genre *Littorine* (V. ce mot) et particulièrement aux *Littorina littorea* et *rudis*.

BIGORNEAU perceur (Malac.). Dans le bassin d'Arcachon ce nom est attribué à une espèce du genre Nasse ; le *N. reticulata*, en raison des ravages qu'il exerce dans les parcs aux huîtres (V. Nasse).

BIGORNO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Campstello ; 337 hab.

BIGORRE. Ancienne province française, bornée au N. par l'Armagnac, au S. par les Pyrénées, à l'O. par le Béarn, à l'E. par les Quatre-Vallées, le Nébouzan et l'Astarac. Son territoire avait une longueur de 60 kil. environ et une largeur moyenne de 30. C'était un pays d'Etats ayant titre de comté dont Tarbes était la capitale et les villes principales Lourdes, Vic, Bagnères, Maubourguet, Rabastens. Elle forme aujourd'hui la plus grande partie du dép. des Hautes-Pyrénées.

I. Temps préhistoriques. — Cette région a gardé des traces assez importantes de la vie humaine aux temps préhistoriques. Les âges de la pierre ont laissé dans les cavernes des hautes vallées, dans les grottes de Lourdes, de Lortet, de Tibiran, dans la grotte sépulcrale de Saint-Pé, des gisements, des vestiges assez nombreux tels que : ossements humains, armes et instruments en pierre polie, bois de renne finement taillés, etc. Ailleurs sont des traces de populations plus rapprochées de nous, qui connaissaient l'usage des métaux, du bronze, du fer ; les innombrables *tumuli* que l'on rencontre dans les landes d'Ossun et de Bartrès, près de Tarbes, dans celles de Lannemezan, représentent cette période. On y a trouvé des urnes en terre rouge, remplies de cendres, d'ossements, de débris d'armes et d'instruments de bronze.

II. Période gallo-romaine et franque. — A l'arrivée des Romains dans les Gaules, ce pays était habité par des peuplades aquitaniques, d'origine probablement ibérienne, que César nomme *Bigerrones*, Pline *Bigerri*, et plus tard Ausone *Bigerritani*. Elles avaient un centre fortifié, lieu de réunion et de refuge pendant la guerre, qui resta sous les Romains le chef-lieu de la cité de Bigorre et que les Notices de l'empire appelèrent *Castrum Bigorra (Civitas Turba ubi castrum Bigorra)*. Ce *castrum*, d'après M. Longnon, était situé au village actuel de *Cieutat* (arr. de Bagnères). Les géographes latins mentionnent les noms de diverses tribus qui dépendaient sous l'empire de cette cité, les *Campani* (vallée de Campan), les *Vicani Aquenses* (Bagnères), les *Tornates* (Tournay), les *Sennates* (Sens près Rabastens), les *Onobusates* (Nébouzan), etc. — C'est en l'an 56 avant notre ère que les *Bigerri* et autres Aquitains furent conquis à la domination romaine par P. Crassus, lieutenant de César. Ces peuples essayèrent sous Auguste, en l'an 27, de reconquérir leur indépendance, à la faveur d'un soulèvement de l'Espagne ; mais les légions du proconsul Messala, envoyé contre eux, les contraignirent à se soumettre définitivement. La bataille se livra en Bigorre, dit la tradition, dans un lieu appelé le Pré-Saint-Jean, entre Sainte-Marie de Campan et le col d'Aspin. Cette plaine porte encore le nom de *Camp Batalhé*. La tradition ajoute que, les Aquitains soumis,

Auguste, allant combattre l'Espagne rebelle, se serait arrêté dans ce pays et baigné aux sources thermales, encore ignorées, des Pyrénées. Ce prince aurait ainsi donné le premier élan à la vogue de ces sources, si renommées depuis. Quoiqu'il en soit, ces eaux furent connues et très fréquentées pendant la période romaine, comme en témoignent les restes de thermes antiques retrouvés à Bagnères, la pierre votive, dédiée à la divinité d'Auguste, conservée dans cette ville, le bain de César à Cauterets et autres monuments et inscriptions latines.

Les *Bigerri* firent partie de l'Aquitaine sous Auguste et depuis. Sous Dioclétien, ils sont un des neuf peuples de la Novempopulanie. Leur histoire jusqu'alors n'offre rien de particulièrement remarquable. Vers la fin du IIIe siècle, le christianisme commence à pénétrer chez eux. Leur premier évêque connu, d'après la *Gallia*, est saint Justin qui mourut antérieurement à 420. En ce moment, la Gaule est en proie aux barbares. En 406-407, les Vandales, Alains, Suèves sont passés, laissant la Novempopulanie ravagée. Quinze ans après, les Visigoths leur succèdent; Rome leur abandonne la seconde Aquitaine et une partie de la Narbonnaise (419). Ils reculent bien vite les limites de leurs possessions et, en 466, sous le roi Euric, toute la Gaule méridionale est à eux. Mais leur domination est éphémère. En 507, les Francs entrent en lutte avec eux, les battent à Vouillé, où Clovis tue leur roi Alaric, et les rejettent au delà des Pyrénées.

La Bigorre, comme l'Aquitaine, passe alors sous la domination des Francs. Elle entre dans la composition de l'un ou l'autre de leurs royaumes, suivant les partages que les princes mérovingiens font entre eux de leur empire. Après Clovis, elle échoit successivement à Clodomir Ier, roi d'Orléans (511), à Childebert Ier, roi de Paris (528), à Chilpéric Ier, roi de Soissons (566). Cette année-là, ce prince la donne avec d'autres cités en présent de noces à sa femme Galswinte ; mais il est ensuite obligé de l'abandonner, en dédommagement du meurtre de cettre reine, à sa sœur la reine Brunehaut. Childebert II, roi d'Austrasie (584), son fils Thierry II, roi de Bourgogne, la possèdent ensuite (596). Sous ce prince, elle est envahie avec toute la Novempopulanie par les Vascons. Mais ces peuples sont vite arrêtés. Vainqueurs d'abord, battus ensuite, ils acceptent la suprématie des Francs et gardent, sous un duc de cette race, les vallées occidentales des Pyrénées. Sous Dagobert, l'Aquitaine devient un royaume, constitué par ce prince pour son frère Charibert (630). Mais, quelques années après, elle est gouvernée par des ducs héréditaires dont l'origine, que la charte apocryphe d'Alaon fait faussement remonter aux Mérovingiens, est très controversée. Cette période amène de nouvelles invasions. En 721, les Sarrasins font irruption ; ils sont battus devant Toulouse par le duc Eudes. Revenus dix ans après, ils mettent au pillage la Bigorre, le Béarn, toute l'Aquitaine et poussent jusqu'au centre de la Gaule où ils se font écraser par Charles-Martel, près de Poitiers (732). Les restes de leur armée, disent les traditions locales, seraient venus se réfugier en Bigorre, et les Bigorrais, entraînés par un prêtre nommé Missolin, auraient achevé de les écraser dans une bataille sanglante (733). Il est une plaine entre Louey et Ossun qui a conservé le nom de *Lane-Mourine* (Landes des Maures) où cette bataille se serait livrée.

La période qui suit est remplie par les luttes incessantes des ducs d'Aquitaine et des Carolingiens. Ces longues guerres se terminent sous Charlemagne par la défaite irrémédiable des princes aquitains, malgré l'héroïsme du vieux duc Hunald qui sort de son couvent pour essayer, dans un dernier effort, de reconquérir l'héritage de ses enfants. L'Aquitaine a cessé dès lors d'être indépendante et les successeurs d'Hunald, devenus vassaux de la France, en sont réduits désormais à la Novempopulanie qui prend alors le nom de Vasconie ou de Gascogne (v. 770).

Peu de temps après Charlemagne entreprend son expédition contre les Maures d'Espagne (773), dont le retour est marqué par la défaite et la mort de Roland à Roncevaux (778). Pendant sa marche vers les Pyrénées, en allant à cette expédition, il aurait fondé le monastère de Saint-Savin. C'est à ce moment aussi que les légendes bigorraises placent la prise par ce prince du fort de Mirambel, aujourd'hui Lourdes, sur un émir sarrazin qui se rendit dans des conditions miraculeuses, et racontent comment son neveu Roland triompha de trois géants maures à Saint-Savin et franchit la célèbre brèche qu'il ouvrit près des tours de Marborée, d'un coup de sa Durandal.

III. Les comtes de Bigorre. — L'Aquitaine, définitivement reconquise, devient un royaume franc, sous Charlemagne, en faveur de son fils Louis le Débonnaire (781). Mais ce royaume ne dure qu'un siècle. A l'avènement de son dernier roi Louis le Bègue au trône de France (877), il se fond dans l'empire carolingien. C'est pendant cette période que le comté de Bigorre se constitue. Au dire des vieux auteurs, le premier comte serait *Loup Donat*, fils de *Loup Centulle*, duc de Gascogne, auquel Louis le Débonnaire aurait, en 819, donné l'investiture de la Bigorre à titre héréditaire. Mais ces temps sont bien obscurs, et la vérité des faits difficile à mettre en lumière. De la confusion des choses à cette époque, il ne ressort clairement que la terrible invasion des Normands qui vinrent, en 840, désoler l'Aquitaine. Ils poussèrent jusqu'en Bigorre. Tous les monastères de ce pays furent pillés et détruits, l'abbaye de Saint-Savin ruinée, Tarbes incendié (844). Depuis, il faut attendre un siècle encore pour rencontrer un comte de Bigorre historiquement connu. Ce prince est *Raymond Ier*, qui releva de ses ruines le monastère de Saint-Savin et lui donna la vallée de Cauterets (945). Ses deux fils, *Louis* et *Garcie Arnaud*, lui succédèrent. Le second fonda avec Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, le monastère de Saint-Pé de Génerès (1032). Il n'eut pas de postérité. Sa sœur *Gersende*, son héritière, avait épousé *Bernard-Roger*, comte de Couserans, qui devint aussi comte de Bigorre, mais ne régna que deux ans (1036-1038).

Bernard Ier, son fils, qui vint après, a une certaine importance. C'est de lui que datent les prétentions de l'église Notre-Dame du Puy sur la Bigorre. Dans un pèlerinage qu'il fit à cette église en 1062, il constitua au chapitre une rente annuelle de 60 sols morlaas. On vit plus tard dans cette rente une reconnaissance de la suzeraineté de l'église du Puy sur la Bigorre, et cette fausse interprétation eut quelque influence, un siècle après, sur la solution qui fut donnée à l'importante affaire de la succession de ce domaine. Ce prince fit régulariser et fixer les coutumes de la Bigorre dans lesquelles les invasions normandes et les bouleversements politiques avaient apporté quelques confusions. Il mourut en 1065.

Après lui vinrent *Raymond II* (1065-1080), puis sa sœur *Béatrix Ire* qui apporta la Bigorre à son mari *Centulle*, vicomte de Béarn. Ce prince eut des démêlés avec Sanche-Ramire, roi d'Aragon, au sujet de l'hommage de son comté. Une invasion de l'Aragonais en Bigorre l'obligea à se soumettre. Peu d'années après, il allait au secours de ce prince en lutte avec les Maures, lorsqu'il tomba assassiné dans la vallée de Tena par l'un de ses vassaux (1088). Son fils, *Bernard II*, termina l'œuvre qu'avait commencée son prédécesseur, Bernard Ier. Il fit rédiger les coutumes de Bigorre (1097). Ces coutumes, publiées, se composent de quarante-trois articles. Elles furent concédées avec le consentement du clergé, de la noblesse et des peuples habitant les deux vallées du Lavedan et de Barèges. Ces vallées paraissent avoir eu, au moyen âge, un état politique plus libéral que celui des peuples de la Basse-Bigorre. La charte de Bernard II, que l'on appelle le For de Bigorre, est une des plus anciennes compilations législatives connues. Le For de Béarn, avec lequel il a d'assez nombreux rapports, a seul été rédigé antérieurement. Il date d'avant 1088.

Bernard II mourut en 1113, laissant la Bigorre à son frère, *Centulle II*. Ce prince fit surtout la guerre, en France, contre le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, avec le duc d'Aquitaine, Guillaume le Jeune, et en Espagne contre les Maures sous les bannières d'Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon (1118). Sa fille, *Béatrix II*, apporta la Bigorre à son mari *Pierre*, vicomte de Marsan, qui fut le fondateur de la ville de Mont-de-Marsan (1141). Sous son règne, les Templiers s'établirent en Bigorre.

Centulle III, qui lui succéda en 1163, concéda à diverses villes et bourgs de son comté des chartes d'affranchissement. Bagnères reçut la sienne en 1170, ensuite Lourdes, Vic, Rabastens, Maubourguet. Il en fut également concédé à Tarbes; cette concession est constatée dans une confirmation du comte Esquivat, datée de 1268. La fin de ce règne est remplie par de longues querelles du comte avec Richard, duc de Guienne, fils du roi d'Angleterre. Richard assiégea et prit à deux reprises Centulle dans la ville de Dax et en tira chaque fois de grosses rançons. L'histoire est muette sur la mort de ce prince, comme sur le règne de sa fille *Stéphanie*. Elle nous renseigne davantage sur la comtesse *Pétronille* qui vient après. Cette princesse se maria cinq fois. Son premier mari, Gaston VII de Béarn, qu'elle épousa en 1196, prit une grande part à la guerre des Albigeois. Il se rangea du côté des hérétiques et embrassa, avec les comtes de Foix et de Comminges, le parti du comte de Toulouse qui les protégeait. Une croisade s'organisa dans le Nord. La Bigorre est envahie par les soldats de Simon de Montfort; Gaston réussit à les en chasser, mais il va se faire battre avec ses alliés par le chef des croisés à Muret où les Albigeois que commande le roi d'Aragon sont écrasés (1213). Il meurt après avoir abjuré ses erreurs (1215), et sa veuve épouse Don Nuño, comte de Cerdagne, qui ne vécut que quelques mois avec elle. Elle prend en troisièmes noces Guy de Montfort, second fils de Simon de Monfort, qui périt au siège de Castelnaudary (1220). Son cinquième mari fut Boson de Mathas, seigneur de Cognac. Ils eurent une fille, Mathe, qui épousa Gaston VIII de Béarn. Pétronille mourut en 1251. Son testament instituait pour ses héritiers *Esquivat* et *Jourdain de Chabannes*, ses petits-fils par Alix, sa fille, qu'elle avait eu de son union avec Guy de Montfort. Après eux, s'ils mouraient sans enfants, la succession revenait à sa dernière fille Mathe, vicomtesse de Béarn.

Gaston VIII, son mari, n'attendit pas pour réclamer cet héritage. Esquivat, qui succéda à Pétronille, eut à lutter contre lui dès les premiers jours de son règne. Un arbitrage finit la querelle qui obligea Esquivat à céder la Rivière-Basse à Gaston en échange de la renonciation par celui-ci de tous ses droits sur la Bigorre (1256). Suivit une nouvelle guerre contre Simon de Montfort, comte de Leicester, auquel il avait fait de son comté une donation simulée qui devait n'avoir de valeur qu'après sa mort. Mais Montfort voulut entrer en possession immédiate. Ils en vinrent aux armes. Ce capitaine prit Lourdes et Tarbes, et après deux ans de luttes, un arrangement fut conclu qui laissa la Bigorre à Esquivat et permit à Montfort de garder le château de Lourdes. Il conserva aussi ses droits sur le comté qu'une donation de son fils fit passer peu à près à la maison de Navarre. Esquivat mourut en 1283; il désignait dans son testament Laure de Chabannes, sa sœur, comme son héritière.

IV. La Bigorre sous le séquestre des rois de France. — Alors s'ouvre ce grand procès de la succession de Bigorre qui n'aura de solution qu'au commencement du xve siècle. En vertu du testament de Pétronille, Gaston VIII revendique la Bigorre pour sa fille Constance et amène cette princesse à Tarbes où elle est reconnue par les états. Laure de Chabannes réclame à son tour et fait appel au roi d'Angleterre qui prononce un arrêt de séquestre et fait saisir le comté en son nom. Un procès s'engage sur la question de propriété devant le sénéchal de Guienne entre six prétendants qui tirent leurs droits des divers mariages de Pétronille. La reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, a aussi des droits qu'elle tient par la maison de Navarre, nous l'avons dit plus haut, de son grand-oncle, le comte de Leicester. Par son influence, elle provoque l'église du Puy à introduire au Parlement de Paris un procès sur la question de suzeraineté. La cour, par un premier arrêt, donne gain de cause à cette église (1290) et, par un second arrêt, ordonne que la Bigorre soit mise sous sa main (1292). Mais peu après, l'église du Puy se décharge du comté entre les mains du roi, et ce prince le garde sous séquestre en attendant que la question de propriété soit définitivement jugée. Ce jugement devait se faire attendre plus d'un siècle.

Maître de la Bigorre, Philippe le Bel voulut connaître la valeur de ce domaine. Il prescrivit une enquête au sénéchal de Toulouse (1300). Cette enquête, récemment publiée, donne les divisions administratives de la Bigorre à cette époque. Elle comprenait sept bailies ou vigueries : Tarbes, Bagnères, Mauvezin, Goudon, Le Lavedan, Barèges et Vic. Les droits du comte y sont énumérés. Les revenus montaient à plus de 14,000 sous de Morlàas, ceux des douze barons à 23,700 sous. Avec les droits perçus par les autres seigneurs inférieurs, le revenu total des terres nobles s'élevait à plus de 64,000 sous de Morlàas. L'année suivante, le roi confirmait les chartes de privilèges que Centulle III avait autrefois concédées aux communes du pays. En 1307, l'église du Puy fit cession de tous ses droits sur la Bigorre au roi de France. La suzeraineté de ce pays fut réunie à la couronne. Quant à la question de propriété, les parties se lassèrent d'attendre le jugement qui devait la résoudre. Il ne resta bientôt plus que les comtes de Foix à persister dans leurs réclamations.

C'est vers le milieu de ce siècle qu'eut lieu la fameuse querelle entre les vallées d'Aspe et de Lavedan, qui entraîna le massacre, dans cette vallée, d'un groupe considérable d'Aspois. L'intervention du pape Clément VI arrangea cette affaire, et la paix fut signée à Bedous, en Aspe, le 1er juin 1348, moyennant une rente annuelle de 30 sous de Morlàas, promise aux Aspois par les habitants du Lavedan. Cinq ans après, la Bigorre était désolée par la peste. Tarbes perdait la moitié de ses habitants. — En 1360, cette ville est remise aux Anglais, en vertu du traité de Brétigny qui leur livrait la Bigorre avec d'autres provinces du Midi. Ecrasés d'impôts par les vainqueurs, les Bigorrais se soulèvent en 1369 et se donnent à la France. Le duc d'Anjou, frère de Charles V, vient à leur secours avec une armée. Il enlève aux Anglais la plaine de Bigorre, prend, après un siège de six semaines, le château de Mauvesin, mais va échouer devant Lourdes (1373). La campagne se continue cependant, avec succès. Dans peu de temps, il ne reste plus aux Anglais que Sainte-Marie de Barèges et Lourdes. On essaie, en 1389, d'arrêter les hostilités. Des plénipotentiaires anglais, français et aragonais se réunissent à Tarbes, mais se séparent sans rien conclure. En 1395 cependant, une trêve est conclue à Lœlinghen entre la France et l'Angleterre. Mais la guerre, où se distingue avec beaucoup d'éclat un chevalier bigorrais, Arnaud de Barbazan, se rallume en 1404. Le comte de Clermont, envoyé comme capitaine-général en Languedoc, vient en Bigorre, prend sur l'Anglais le château de Barèges, celui de Castelnau-d'Azun et, comme le duc d'Anjou quelques années avant, échoue devant Lourdes qui résiste seul à ses efforts. On ne put arriver que trois ans après à réduire cette place. Assiégée par les sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne, que vint soutenir Jean de Foix-Grailly, vicomte de Castelbon, elle se rendit aux Français en nov. 1407, après un siège de dix-huit mois.

Ce vicomte de Castelbon était le fils aîné d'Archambaud, vicomte de Béarn, et devait succéder à son père en 1412. C'est sous son règne que la Bigorre fut réunie aux domaines de la maison de Foix. Cette maison, nous l'avons

dit, n'avait jamais abdiqué ses droits sur ce pays. Sous Gaston Phœbus, à l'occasion du voyage de Charles VI dans le Midi (1389), il avait été question de la concéder à ce prince. Mais les conditions qui y furent mises portèrent Gaston à refuser cette investiture. Jean fut plus heureux. Grâce à son influence, aux services qu'il avait rendus, à la faiblesse peut-être du gouvernement royal à cette époque, il obtint de Charles VII des lettres patentes du 18 nov. 1425 qui lui abandonnaient, sous réserve d'hommage, le comté de Bigorre. Il lui fallut subir cependant un procès que lui intentèrent à ce propos, devant les parlements de Béziers, puis de Paris, séant à Poitiers, les comtes d'Armagnac et de Pardiac. Mais le jugement que prononça cette dernière cour le rendit définitivement maître de la Bigorre (1429).

V. La Bigorre sous les comtes de Foix. — Guerres de religion. — A peine en possession de ce pays, le comte en fit dresser un censier où les limites de chaque paroisse furent décrites et les charges, qui les grevaient au profit du comte, des églises et des seigneurs, énumérées (1429). Sous ses successeurs, l'histoire de la Bigorre se confond avec celle du Béarn. En ce qui la concerne spécialement, peu de faits sont à citer. Parmi ceux-là, le traité de Tarbes (7 sept. 1497), qui met provisoirement fin à la querelle de la reine Catherine de Navarre et de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, au sujet de la succession de Navarre, traité qui ne fut pas d'ailleurs exécuté.

Mais, un demi-siècle après, les difficultés recommencent. La Réforme, protégée par la reine Jeanne d'Albret, pénètre en Bigorre. Des troubles et des querelles sanglantes l'accompagnent dans ce pays. Le roi, effrayé des progrès des protestants, envoie Terride contre les protestants du Béarn et de la Bigorre. La reine Jeanne lui oppose le comte de Montgommery, qui exécute une campagne merveilleuse. Il forme son armée dans le comté de Foix et marche rapidement vers la Bigorre, la traverse en courant, prend sur son passage Trie dont il brûle le couvent des Carmes, après en avoir massacré tous les religieux, et se lance dans le Béarn à la poursuite de Terride qu'il va surprendre et vaincre à Orthez (1569). Revenu en Bigorre, il ravage le pays, saccage en passant les localités qu'il rencontre et arrive à Tarbes qu'il trouve désert et dont il brûle les églises et un grand nombre de maisons. Il abandonne enfin la Bigorre en déc. (1569) pour rejoindre en France l'armée des princes protestants. Mais, lui parti, la lutte continue. Tarbes qui se repeuple est assiégé encore par son lieutenant Montamat (janv. 1570), Les habitants fuient de nouveau, mais rentrent bientôt avec 800 hommes d'armes que commande le capitaine Bonasse. Montamat revient une deuxième fois, pénètre par trahison dans la ville et s'empare de Tarbes après une lutte sanglante. Tous les habitants sont passés au fil de l'épée, les fortifications rasées, la ville entière saccagée.

La paix de Saint-Germain (août 1570) suspend un moment les hostilités; mais bientôt les luttes recommencent. Les mouvements des huguenots amènent le maréchal de Montluc en Bigorre où il assiège et prend le château de Rabastens. Tarbes est pris encore par les protestants, repris par les catholiques (1374). La guerre continue ainsi, dépeuplant et ruinant le pays. A peine la sage administration de Catherine de Navarre, à laquelle le roi, son frère, confie en 1577 la régence de ses Etats, a-t-elle amené quelque calme, que la Ligue réveille les discordes. Il y a encore de nouvelles luttes en Bigorre. La plaine est notamment ruinée au point que « les laboureurs s'exilèrent et allèrent chercher un asile au delà des Pyrénées ». Enfin, les choses s'arrangent, lorsqu'Henri IV abjura le calvinisme et ramena ainsi à sa cause presque toute la France (1593). Caumont de la Force, son lieutenant dans ses Etats pyrénéens, reprend Tarbes dont la Ligue s'était emparée et débarrasse définitivement la Bigorre des ligueurs.

VI. Réunion de la Bigorre au domaine royal. — Etats du pays. — Quelques années après, en juill. 1607, paraît l'édit qui réunissait à la couronne toutes les possessions patrimoniales du roi. Dès lors, le comté de Bigorre devient une province française, et son histoire se confond avec celle de la France. Ses privilèges sont confirmés par lettres patentes d'Henri IV, du mois d'août 1608, et à l'avènement de chacun de ses successeurs, la même formalité sera remplie. Les états continuent à siéger annuellement pour répartir les impôts et donner leurs soins aux intérêts généraux de la province.

Ces *états de Bigorre* avaient une assez haute ancienneté. Déjà, dans la charte de coutumes que Bernard II concéda à ses sujets en 1097, ce prince déclare qu'elles ont été rédigées avec le consentement du clergé, de la noblesse et du peuple. Mais ce peuple, comme le dit ensuite cet acte, c'est celui des vallées de Lavedan et de Barèges qui paraît seul avoir alors le droit d'envoyer des députés. C'est sans doute après Centulle III et les chartes d'affranchissement concédées par ce prince aux villes et bourgs de son comté que les bourgeois de ces localités eurent le droit de se faire représenter aux états. En 1239, en effet, une charte de Pétronille est directement adressée à sa cour de Bigorre, savoir : aux barons, chevaliers, bourgeois et vallées. Dès cette époque, par conséquent, les « bourgeois », les députés des communautés du pays sont admis à aller défendre leurs droits et leurs intérêts à la cour de Bigorre, aux états. Aux derniers siècles, ces états étaient divisés en trois ordres qui opinaient séparément, le clergé composé de l'évêque de Tarbes, des abbés de Saint-Pé, de Saint-Savin, de Larreule et de l'Escaledieu, des prieurs de Saint-Léger, de Saint-Orens, et du commandeur de Bordères; la noblesse, dont le vicomte de Lavedan tenait le premier rang et où, pour entrer, il suffisait, sans être noble, « d'avoir acquis une terre ou seigneurie comportant ce droit », et le tiers état qui se composait seulement de vingt-neuf députés. Le sénéchal de Bigorre les présida jusqu'à l'année 1611, où l'évêque de Tarbes obtint cette prérogative. Au point de vue administratif pendant cette période, la Bigorre dépendit successivement de l'intendance de Navarre et Béarn (1631-1716), d'Auch et Pau (1716-1775), d'Auch (1775-1784), et de Pau et Bayonne (1784-1790). La justice était distribuée par la cour du sénéchal de Tarbes qui se composait d'un lieutenant-général et juge mage pour le civil, pour le criminel d'un lieutenant particulier, assistés de plusieurs conseillers. Par un édit de 1654, cette cour fut érigée en siège présidial ; mais ce siège fut supprimé en 1663, et la cour rétablie comme auparavant. A cette juridiction ressortissaient les justices royales, parquets royaux de Bagnères, Rabastens, Vic, viguerie royale de Gourdon, et un certain nombre de justices seigneuriales.

Le diocèse se subdivisait en huit archidiaconés, le Lavedan, le Rustan, Labarthe, les Angles, le Montanerès, qui appartenait au Béarn, la Rivière-Basse, la Rivière-Adour et le Basilhaguès. Chacun de ces archidiaconés comprenait deux à trois archiprêtrés, chefs-lieux d'un groupe de paroisses. Ces archiprêtrés étaient au nombre de vingt-six. Cette organisation datait du XIII[e] siècle où l'évêque Pierre de Montbrun l'avait établie (1342).

Jusqu'à la Révolution, les faits à signaler pendant les deux derniers siècles sont peu nombreux. Il y eut quelques mouvements cependant au XVIII[e], à l'occasion d'un projet d'établissement de la gabelle. Un Basque, Audijos, en profita pour jeter le trouble dans le pays, et souleva le Lavedan. Il fallut quelques années pour rétablir le calme; mais la Bigorre y gagna de n'être point soumise à la gabelle.

En 1789, le roi réunit au gouvernement de la province le Nebouzan et les Quatre-Vallées, et l'année suivante la Bigorre, jointe à ces vallées et à partie du Nebouzan, de la Rivière Basse et de l'Armagnac, formait le dép. des Hautes-Pyrénées.

Les armes du comté de Bigorre étaient *d'or à deux lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'azur.*
L. Flourac.

Bibl. : Davezac-Macaya, *Essais sur le Bigorre;* Bagnères, 1833, 2 vol. in-12. — G. B. de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre;* Paris, 1863, in-8. — Bois et Durier, *les Hautes-Pyrénées ;* Tarbes, 1884, in-18. — Durier et Carsalade du Pont, *les Huguenots en Bigorre;* Paris et Auch, 1884, in-8. — E. Duffau, *Histoire du comté de Bigorre,* par l'abbé Colomez ; Paris et Tarbes, 1886, in-8. — G. Balencie, *Sommaire description du pays de Bigorre,* par G. Mauran ; Paris-Auch, 1886, in-8.

BIGOT (Mar.). On appelle ainsi des morceaux de bois plats, en forme de B, placés verticalement dans le racage d'un hunier et alternant avec les pommes. Ils sont percés d'autant de trous qu'il y a de rangées de pommes, pour le passage du bâtard qui réunit les différentes pièces



Bigot.

du racage; un trou plus petit sert à fixer le bâtard sur les bigots.

BIGOT. Famille de savants rouennais, illustrée au XVIIe siècle par *Jean* et *Emeric* Bigot. *Jean* Bigot, doyen de la Cour des aides de Normandie, forma pendant la première moitié de ce siècle une bibliothèque riche de plus de 500 manuscrits, « lesquels, écrivait un bibliophile, il communique facilement à ceux qui en ont besoin pour le public ». *Emeric* Bigot, l'un de ses fils, né en oct. 1626 à Rouen, où il mourut le 18 déc. 1689, l'accrut encore considérablement, s'y consacra tout entier, et en fit une véritable institution publique où tous les savants de l'Europe puisèrent pour leurs travaux. Lorsqu'il résidait à Rouen, il y réunissait chaque semaine des savants et y présidait à de véritables conférences; elle était accessible même pendant ses absences très fréquentes, car Emeric Bigot ne cessait de parcourir l'Europe pour enrichir ses collections, et étudier spécialement les manuscrits grecs. La seule publication qu'on cite de lui est la vie de saint Chrysostome par Palladius, dont il avait découvert à Florence un manuscrit qu'il publia sous ce titre *Palladii de vita D. Chrysostomi* (Paris, 1680, in-4), en y joignant quelques autres textes grecs curieux. A sa mort, sa bibliothèque passa à l'un de ses cousins, *Robert* Bigot, conseiller au Parlement de Paris. Celui-ci mourut en 1692, avant d'avoir pu exécuter le dessein qu'il s'était proposé de publier les lettres adressées à Bigot par les nombreux savants avec lesquels il était en relation. Ce recueil paraît malheureusement perdu. Après la mort de Robert Bigot, sa bibliothèque fut acquise par plusieurs libraires de Paris, qui en publièrent, en 1706, un bon catalogue comprenant plus de 16,500 articles et la vendirent aux enchères. Les manuscrits furent acquis par l'abbé de Louvois pour la Bibliothèque du roi. La partie de ce catalogue relative aux manuscrits a été republiée en 1877, pour la Société des Bibliophiles normands, par M. L. Delisle, qui y a ajouté des notes permettant de retrouver les volumes dans les collections de la Bibliothèque nationale, *Bibliotheca Bigotiana manuscripta. Catalogue des manuscrits rassemblés au* XVIIe *siècle par les Bigot, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale,* publié et annoté par L. Delisle (Rouen, 1877, in-8). A. G.

Bibl. : L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale,* t. I, pp. 322-329 et passim.

BIGOT (Mme Marie), née Kiéné, pianiste française, née à Colmar le 3 mars 1786, morte à Paris le 16 sept. 1820, ne cultiva d'abord la musique qu'en amateur, sous la direction de sa mère. Mariée en 1804 à M. Bigot, elle habita Vienne pendant plusieurs années. Elle y connut Haydn et Beethoven, dont elle interprétait les œuvres avec une perfection qui les surprenait et les ravissait eux-mêmes. Fixée à Paris en 1809 et obligée en 1812 de chercher dans son talent des moyens d'existence, elle se fit remarquer comme professeur autant qu'admirer comme pianiste. Le mérite exceptionnel de son jeu résidait dans un sentiment exquis autant qu'ardent des beautés de la musique. Musicienne plus encore que virtuose, elle jouait avec une perfection rare les œuvres de Bach, Mozart, Haydn, et surtout celles de Beethoven, qu'elle fut une des premières, avec le violoniste Baillot, à faire connaître à Paris. Son enseignement se distinguait par la sûreté de la méthode et par un goût irréprochable dans le choix des œuvres désignées aux élèves. Auteur de quelques bonnes études et de pièces de piano, « elle n'eut jamais le faible, si ordinaire aux professeurs, de faire étudier sa musique ». Sa fille, Mlle Bigot, qui la secondait dans son enseignement et qui semblait avoir hérité d'elle, mourut à Paris en 1834. M. Brenet.

BIGOT (Léon), avocat français, né à Paris en 1826, mort à Versailles, le 21 août 1872. D'abord secrétaire de Jules Favre, il publia, sous le pseudonyme de *Pierre Nolé,* plusieurs ouvrages, entre autres un essai sur les *Lois et les Institutions judiciaires de la Russie* et une *Réfutation de Force et matière.* Après avoir collaboré à divers journaux parisiens, il se donna tout entier au barreau. Au lendemain de la répression du mouvement communaliste, il publia avec Victor Hugo le *Dossier d'un Condamné à mort,* plaida le question de droit dans les procès Rochefort et Courbet, défendit Assi, Abel Peyrouton, Henry Maret, G. Maroteau, et mourut d'une attaque d'apoplexie à la barre du conseil de guerre en plaidant : c'est le premier exemple après celui de Paillet.

BIGOT (Charles), publiciste français, né à Bruxelles le 14 sept. 1840. Elève de l'Ecole normale en 1860 et agrégé des lettres, élève de l'Ecole française d'Athènes en 1864, il quitta l'enseignement en 1871 après avoir professé la rhétorique dans divers lycées de province. Il a, depuis, activement collaboré au *Siècle,* au *XIXe Siècle* dont il fut un des principaux rédacteurs, au *Gagne-Petit,* puis à la *Revue politique et littéraire,* à la *Nouvelle Revue* et à la *Gazette des beaux-arts.* Il a succédé à Paul Albert comme professeur de littérature à l'école de Saint-Cyr. M. Ch. Bigot a publié : *les Classes dirigeantes* (1875, in-18) ; *le Clergé français devant la loi française* (1877, in-32) avec M. Oudigane; *la Fin de l'anarchie* (1878, in-18); *le Petit Français* (1881, in-18), couronné par l'Académie française; *Raphaël et la Farnésine* (1884, in-4), *Peintres français contemporains* (1888, in-18), etc. — Mme Ch. *Bigot,* née Mary Healy, née à Paris en 1843, de parents américains, a écrit, sous le pseudonyme de *Jeanne Mairet,* des nouvelles et des romans : *Marca* (1882, in-18), couronné par l'Académie française; *Jean Meronde* (1885, in-18) ; *André Maynard* (1887, in-18), etc. M. Tx.

BIGOT de Morogues (Pierre-Marie-Sébastien), homme politique et publiciste français, né à Orléans en 1776, mort en 1840. Il étudia d'abord la géologie et la minéralogie en fouillant le sol de la Bretagne, du Jura, des Vosges, de la Suisse, de la Savoie, puis s'occupa plus spécialement d'agriculture. Dans ses écrits politiques il manifesta des idées libérales. Il fut fait pair de France en 1835. Outre ses articles dans le *Journal des Mines,* dans les *Annales du Muséum,* et dans le *Cours complet d'agriculture,* on a de lui : *Mémoire historique et physique sur la chute des pierres tombées à la surface de la terre* (1812, in-8) ; *Essais sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France* (1822, 2 vol. in-8) ; *Influences des sociétés littéraires, savantes et agricoles sur la prospérité publique* (1825, in-8). L. Lu.

BIGOT de Préameneu (Félix-Julien-Jean, comte), magistrat français, né à Rennes le 26 mars 1747, mort à Paris le 31 juil. 1825. Appelé de bonne heure à succéder à son père comme avocat au Parlement de Rennes, Bigot de Préameneu se fit recevoir, en 1779, au barreau de Paris. Il y occupait un rang des plus honorables quand la Révo-

lution éclata. Elle trouva en lui un partisan éclairé, ennemi de tous les excès. Lors de la réorganisation de l'ordre judiciaire par la Constituante, il fut nommé à l'élection juge du IVe arr. de Paris (1790), et fit partie, l'année suivante, de la commission chargée par le roi d'apaiser l'insurrection dans le dép. du Gard.

Elu député de la Seine à l'Assemblée législative (sept. 1791), il siégea parmi les modérés et les défenseurs de la Constitution, s'opposant tour à tour à la suppression de la sanction royale, aux poursuites contre les prêtres ayant refusé le serment, et aux mesures de rigueur contre les émigrés. En même temps il prenait une part active à l'organisation du jury, et après la journée du 20 juin et l'envahissement du château des Tuileries, obtenait de l'Assemblée, dont il était devenu le président, un décret interdisant à l'avenir les pétitions en armes. Mais, bientôt considéré comme suspect et mis en état d'arrestation, il est emprisonné à Sainte-Pélagie (22 ventôse an II), où il passe six mois sous la perpétuelle menace d'une condamnation à mort. Dès qu'il put recouvrer sa liberté, il se réfugia à Rennes, sa ville natale, et ne rentra à Paris que trois ans après, pour y remplir à nouveau les fonctions de juge au tribunal civil de la Seine (25 germinal an V).

Mais le 18 brumaire arrive. Bigot de Préameneu, élu membre résidant de l'Institut, section des sciences morales et politiques (déc. 1799), ne tarda pas à attirer l'attention du premier consul qui le nomma commissaire du gouvernement (procureur général) près le tribunal de cassation (19 pluviôse an VIII). Quelques mois après, le décret du 24 thermidor le désigne, avec *Tronchet* et *Portalis* (V. ces noms), pour rédiger le projet préliminaire du code civil. Il est ensuite appelé à défendre son œuvre et celle de ses collègues devant le Corps législatif en la double qualité de conseiller d'Etat attaché à la section de législation (30 frimaire an X), puis de président de cette section en remplacement de M. Boulay de la Meurthe (20 août 1802). Ses principaux exposés de motifs, relatifs aux titres de l'absence, de la pternité et de la filiation, des donations entre vifs et testamentaires, et celui surtout qui traite des contrats et obligations conventionnelles, sont regardés à juste titre comme des modèles de clarté et de précision.

Pendant les années qui suivent, ses hautes fonctions au conseil d'Etat lui permettent de surveiller et de diriger l'application des nouvelles lois. Il examine, en 1806, le code de procédure, et s'occupe de toutes questions d'intérêt général. Enfin, en janv. 1808, l'empereur lui confia le ministère des cultes que la mort de Portalis venait de laisser vacant. Dans cette situation, rendue si difficile par la lutte entre la France et le Saint-Siège, Bigot de Préameneu sut montrer à la fois de la fermeté et du tact, unis à une profonde connaissance des affaires ecclésiastiques. Serviteur fidèle de l'Empire, il le suivit dans sa chute pour reprendre ses fonctions aux Cent-Jours sous le titre de directeur général des cultes. Durant cette période, l'empereur le nomma également ministre d'Etat et pair de France (mars et juin 1815). La deuxième Restauration le rejeta définitivement dans la vie privée. Il occupa les dernières années de son existence à des études scientifiques vers lesquelles il s'était toujours senti attiré. Bigot de Préameneu était comte de l'Empire et grand-croix de la Légion d'honneur. Il n'a pas laissé d'ouvrages, mais son nom restera éternellement associé à l'histoire du code civil. Ce fut un homme de bien, dont les mérites et les utiles travaux n'ont pas été appréciés à leur juste valeur, au milieu des grands événements de cette époque troublée.

Casimir Cheuvreux.

Bibl. : Auguste Nougarède de Fayet, *Notice sur la vie et les travaux de M. le comte Bigot de Préameneu*; Paris, 1843, in-8. — *Thémis*, VII, 394.

BIGOT de Sainte-Croix (Claude-Louis), diplomate français et ministre des affaires étrangères, né à Paris le 3 mai 1744, mort à Londres le 25 août 1803. Entré jeune dans l'armée, il fut détaché bientôt à l'ambassade de Turin pour y accompagner le baron de Choiseul en 1769. Chargé d'affaires en 1769, 70 et 73, il se fit remarquer à la cour de Sardaigne par sa bonne grâce; secrétaire à Stockholm avec le comte d'Usson, il suppléa l'ambassadeur en 1781 et 82 et dut remplacer M. de Ségur à Saint-Pétersbourg en 1787. Revenu à Paris, il s'y occupa de travaux littéraires, jusqu'à ce qu'en 1791 il fût nommé ministre près de l'électeur de Trèves. Ce fut lui qui y porta le décret contre les émigrés; mal reçu par l'archevêque, qu'entouraient les frères du roi et leurs amis, il revint en France aussitôt après la déclaration de guerre. Quand, en juil. 1792, M. de Chambonas, attaqué par Brissot, eut quitté le ministère, après un court intérim fait par le ministre de la marine du Bouchage, Bigot de Sainte-Croix fut appelé aux affaires par le roi; c'était le 1er août; son dévouement profond pour la famille royale le força d'accepter cette charge; il fut ministre dix jours. Il a raconté son ministère dans une *Histoire de la conspiration du 10 août 1792* (Londres, in-8, s. d.). Il chercha à débarrasser le département des Jacobins qu'y avait introduit Dumouriez et, n'ayant pas la confiance de l'Assemblée plus que ses collègues, il eut à plusieurs reprises à se défendre contre les attaques des Girondins. Au reste, il n'eut pour ainsi dire aucune affaire à traiter, et son seul titre est la fidélité qu'il montra au roi et à la reine dans ces jours troublés. Il se trouvait au palais le matin du 10 août, et ne quitta pas la famille royale; il l'accompagna, à travers les huées du peuple, jusque dans l'Assemblée où elle se réfugia. Là son pouvoir prit fin; il fut remplacé par Lebrun-Tondu. Il quitta la France quand il vit sa vie en danger et émigra en Angleterre, où il mourut.

R. K.

Bibl. : F. Masson, *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*; Paris, 1877, in-8. — Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*; Paris, 1885-7, in-8.

BIGOTIÈRE (René de Perchambault de la), magistrat et jurisconsulte français, né à Angers vers 1640, mort à Rennes en 1727. Après avoir étudié le droit à la Faculté d'Angers, il fut reçu avocat au parlement de Bretagne et devint successivement conseiller à ce parlement, puis président de la chambre des enquêtes. Il employa ses loisirs à écrire plusieurs ouvrages de droit. Le principal est un commentaire de la coutume de Bretagne, qu'il publia en 1693, sous le titre d'*Institution au droit français par rapport à la Coutume de Bretagne, avec une dissertation sur le devoir des sages*, puis, en 1694, sous le titre de *Coutume de Bretagne, avec des observations sommaires pour faire connaître le sens qu'elle avait dans son origine et celui que l'usage lui a donné*. Le président de la Bigotière a aussi publié sur le prêt à intérêt et le placement des deniers pupillaires plusieurs mémoires intéressants, qui provoquèrent des polémiques de la part de certains théologiens qui persistaient à voir l'usure dans le prêt à intérêt. La Bigotière était membre de l'Académie d'Angers.

G. L.

BIGOTIÈRE (Perchambault de la), officier dans l'armée insurrectionnelle de la Vendée, né à Rennes dans la première moitié du XVIIIe siècle, fusillé au Mans e 1794. Issu d'une famille noble de la Bretagne, il était au nombre des émigrés de Coblentz lorsque éclata, pendant la Révolution française, l'insurrection de la chouannerie. Il se rendit en Bretagne où il eut le bras fracassé par un boulet. Dès qu'il fut rétabli, ayant passé la Loire avec les insurgés, il fut pris à la bataille du Mans. Son identité ayant été constatée, et sa qualité d'émigré reconnue, il fut passé par les armes.

BIGOTTIÈRE (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Chailland; 836 hab.

BIGOTTINI (Emilie), danseuse française, née en 1785, morte en 1858. Belle-sœur de Milon, chorégraphe et danseur habile qui fut pendant de longues années l'un des maîtres de ballet de l'Opéra, elle fut aussi son élève et débuta à ce

théâtre, le 20 nov. 1801, par le rôle de Psyché dans le ballet de ce nom. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années qu'elle put montrer ce dont elle était capable. Elle n'avait encore créé que les deux rôles de Diane dans *Vénus et Adonis* et de Lia dans l'*Enfant prodigue*, lorsque son beau-frère, Milon, put enfin lui confier celui de Nina dans son ballet de *Nina ou la Folle par amour*, adaptation chorégraphique du petit chef-d'œuvre de Marsollier et d'Alayrac (23 nov. 1813). Le triomphe de Mlle Bigottini fut aussi complet, aussi éclatant que celui que Mme Dugazon avait remporté dans le même rôle, à l'Opéra-Comique, trente ans auparavant. « Le talent de Mlle Bigottini, a dit un biographe, prit tout son essor dans le ballet de *Nina*. Jamais l'art de la pantomime n'atteignit un plus haut degré ; c'est là que s'arrête la perfection, et l'on se rappelle avec délices ce talent prodigieux dont on ignorait encore la portée. Jamais intelligence ne fut plus parfaite, jamais talent ne fut plus varié ni plus étendu que celui de Mlle Bigottini, et l'on concevra difficilement que cette actrice si noble, si passionnée dans *Nina* et dans *Clari*, ait encore atteint la perfection dans les rôles opposés de la *Servante justifiée*, du Page dans les *Pages du duc de Vendôme* et de Suzanne dans le *Page inconstant*, où elle fit briller à la fois l'esprit, la finesse et l'espièglerie, réunis à la grâce qui ne la quittait jamais. » Aux rôles qui viennent d'être indiqués, il faut ajouter encore ceux qu'elle créa, toujours avec le même succès, dans le *Carnaval de Venise*, *Proserpine*, *Alfred le Grand*, *Cendrillon*, l'*Epreuve villageoise* et *Aline, reine de Golconde*.

Après vingt-deux années d'éclatants services et de succès ininterrompus, Mlle Bigottini quitta la scène, aux derniers jours de 1823. Dans sa représentation de retraite, qui eut lieu à l'Opéra, le 18 déc., avec un grand éclat, elle fit un véritable et singulier tour de force en jouant, aux côtés de Mlle Mars, le rôle du page dans la *Jeunesse de Henri V*. A. P.

Bibl. : *Almanach des Spectacles* ; Paris, 1825, in-18. *Biographie universelle et portative des contemporains* ; Paris, 1828, in-8. — Th. de Lajarte, *Catalogue de la Bibliothèque de l'Opéra* ; Paris, 1877-1879, 2 vol. in-8.

BIGOU. Petite oasis du Zab Guebli, à 28 kil. E. de Biskra (S. de la prov. de Constantine, Algérie).

BIGOURELLE (Mar.). Couture ronde à l'aide de laquelle on réunit quelquefois deux laizes d'une toile à voile en roulant les lisières l'une sur l'autre, au lieu de les appliquer à plat d'après la méthode ordinaire (V. Voilerie).

BIGRE (En bas latin *apiger*). Nom donné à ceux qui recherchaient dans les forêts les essaims d'abeilles. On les nommait fréquemment *francs bigres*, à cause des privilèges dont ils jouissaient : droit d'abattre les arbres où ils découvraient des essaims, droit de s'approvisionner de bois de chauffage, etc. Ces privilèges furent abolis par l'ordonnance forestière d'août 1669.

BIGUE. I. Architecture. — En termes de construction, on appelle bigue une sorte de *chèvre* primitive formée de deux esparres solidement fixées par les pieds, reliées à la tête par un nœud et maintenues en place par deux haubans et un ou deux contre-haubans. La partie inférieure porte un treuil horizontal sur lequel s'enroule une corde dont le brin libre porte les fardeaux à élever.

II. Marine. — Une bigue est formée par deux mâtereaux ou deux vergues, réunis par une de leurs extrémités au moyen d'un fort amarrage et formant un angle aigu. La bigue, dressée dans une position légèrement inclinée et maintenue par des cordages formant étais, constitue une sorte de chèvre avec laquelle on peut lever des poids considérables; les apparaux nécessaires à l'opération sont fixés à son sommet. On se sert de bigues dans un grand nombre de circonstances : pour lever les couples d'un navire en construction pour les faire reposer sur la quille ; pour redresser un navire abattu en carène ; pour mâter ou démâter un navire lorsqu'on ne dispose pas de machine à mâter. — On nomme aussi bigues les mâts collatéraux du mât principal d'une machine à mâter, ou de forts mâtereaux employés comme leviers pour faire incliner un petit navire et faire émerger une partie de sa coque.

III. Jeu. — Mât de cocagne incliné et savonné qu'on établit au-dessus d'une rivière, d'un lac, et sur lequel des concurrents s'exercent à marcher pour décrocher à son extrémité des prix qui y ont été attachés. Ce jeu est en usage dans les fêtes foraines du midi de la France.

BIGUGLIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. et à 12 kil. de Borgo, près des embouchures du Bevinco et d'un étang ; 188 hab. Le village de Biguglia occupe, d'après les historiens corses, l'emplacement de l'ancienne *Cersunum*. Il fut, à l'époque de la domination pisane en Corse et dans les premiers temps de la domination génoise, avant la fondation de Bastia, la capitale administrative de l'île. C'est aux environs de Biguglia qu'en 1394, Arrigo della Roca remporta sur les Génois, une victoire qui les chassa momentanément de l'île, sauf de Calvi et de Bonifacio. Dans la guerre de l'indépendance corse, au temps de Paoli, il se tint à Biguglia, plusieurs assemblées des pièves environnantes.

Sur le territoire de Biguglia se trouve un étang ou lagune appelé l'étang de Biguglia ou Stagno Chiurlino, qui est séparé de la mer par le prolongement de la pointe d'Arco. Il a environ 10 kil. de longueur et sa superficie est d'environ 1,500 hect. ; il renferme l'île de San-Damiano. Pendant la période romaine, il était accessible aux navires et c'était un des principaux points d'atterrissement des conquérants. Il en était encore de même à l'époque de la domination pisane. Mais peu à peu, il s'est comblé en partie et ce n'est plus qu'un foyer d'exhalaisons malsaines. Il est encore très poissonneux, surtout en anguilles. L. D.

BIGUIRQUE (Lat. *bigerrica*). Vêtement ancien, particulier aux gens de la Bigorre *(Bigerres)*. Il était fait de peaux de moutons ou de chèvres, conservant encore toute leur toison, et propres à protéger contre le froid et le vent des montagnes. C. J.

BIHACZ (Bihač, en turc *Bebke*). Ville de Bosnie, située sur l'Unna, près de la frontière croate. Pop. 3,000 hab. Elle a joué un rôle considérable comme forteresse dans les guerres entre l'Autriche et la Turquie.

BIHAÏ (Bot.). Nom, aux Antilles, de l'*Heliconia Bihai* Sw. (*Musa Bihai* L.), plante de la famille des Musacées, que l'on cultive fréquemment dans les serres chaudes de l'Europe (V. Heliconia).

BIHAR. Nom d'un comitat hongrois et des montagnes qui séparent ce comitat de la Transylvanie.

1. Les monts de Bihar jouent un rôle assez compliqué dans l'orographie et l'hydrographie de la Hongrie. Ne se rattachant à la grande chaîne des Karpates que par une série de hauteurs médiocres, ils se développent et grandissent (le principal sommet, le Kukurbeta s'élève à une hauteur de 1,844 m.) entre deux affluents parallèles de la Theiss, la Maros et la branche septentrionale du Kœrœs. Un grand nombre de rivières prennent naissance dans leurs flancs tourmentés.

2. Le comitat de Bihar a été diminué dans les remaniements territoriaux de 1876. Par exemple il ne comprend plus la ville de Debreczin, qui est devenue le chef-lieu du nouveau comitat des Heiduques, limitrophe de Bihar au nord, ainsi que le comitat également nouveau de Szilágy. Il est toujours limité à l'O. par celui de Békés, au S. par celui d'Arad. La population, en majorité calviniste et magyare, s'est trouvée réduite de 555,000 à 415,000 hab. La partie montagneuse abonde en belles forêts, en fer et cuivre, en sel, en sable aurifère; les collines portent d'excellents vignobles ; la plaine a les mêmes produits que dans le reste de la Hongrie : grains, tabac, etc. La seule ville très importante est le chef-lieu, Nagy-Varád, en allemand *Gross-Wardein*. Cette contrée, essentiellement magyare, a joué un grand rôle dans la renaissance parlementaire de la Hongrie, à partir de 1825. Edouard Sayous.

BIHAR ou **BÉHAR**. Prov. de l'Inde anglaise, présidence de Bengale, à l'O. du Bengale proprement dit, à l'E. de l'Aoudh, sur les deux rives du Gange; 114,406 kil. q.; 23,127,104 hab. (en 1881), dont 3,300,000 musulmans; densité de la population, 202 hab. par kil. q. La prov. de Bihar comprend les districts de Patna et Bhagalpour. La partie riveraine du Gange est admirablement fertile et très peuplée; au N. et au S. sont des forêts, des jungles, des espaces presque déserts. La culture de l'opium est très développée, celle de l'indigo a diminué. Le climat est assez tempéré de décembre à mars, puis chaud et pluvieux jusqu'en octobre. Bien arrosé par le Gange et ses affluents (Gogra, Gandak, Bagmatti au N., Sône au S.). le Bihar a un beau réseau de communications, notamment de chemins de fer. Les villes principales sont Patna, Bhagalpour, Gaya, Bihar, Monghir, Bettiah, etc. (V. Inde).

Le Bihar formait jadis un royaume indépendant. Au VIe siècle avant notre ère, la partie méridionale était occupée par le royaume de Maghada ayant pour capitale Palibothra où le Bouddha commença la prédication de sa doctrine et qui resta longtemps le centre du bouddhisme; aujourd'hui encore les ruines des innombrables monuments religieux, temples et couvents, qui couvrent le pays et les pèlerinages des *Djainas* (V. ce nom) attestent l'importance ancienne du Bihar; il leur dut son nom (*vihara* veut dire couvent). Au VIIIe siècle ap. J.-C. le brahmanisme prit le dessus; le bouddhisme fut si complètement expulsé qu'il ne compte plus aujourd'hui un seul adepte sur ces 23 millions d'hommes. Le royaume de Bihar fut annexé à celui de Delhi en 1525, cédé à la Compagnie des Indes en 1765.

BIHÉ. Province orientale de la colonie portugaise de Benguela. Le point principal est Kombala. Les noirs du Bihé sont connus pour leurs goûts aventureux; ils font dans les régions les plus éloignées de l'Afrique le commerce d'ivoire et d'esclaves, et quelques-uns ont acquis une assez grande fortune. Silva Porto et Ladislas Magyar ont longtemps résidé dans le Bihé. L. Del.

Bibl. : Serpa Pinto, *Comment j'ai traversé l'Afrique.*

BIHOREAU (Ornith.). Les Bihoreaux, que Linné plaçait dans le grand genre *Ardea*, mais que la plupart des ornithologistes modernes distinguent sous le nom générique de *Nycticorax* (Steph.), diffèrent des Hérons proprement dits (V. Héron) par un certain nombre de caractères et notamment par la forme et les proportions de leur bec qui est aussi long que la tête, assez épais à la base et sensiblement infléchi vers le bout, la mandibule inférieure suivant la courbure de la mandibule supérieure. Celle-ci est légèrement échancrée à la pointe et creusée latéralement de sillons profonds dans lesquels s'ouvrent les narines. Les ailes des Bihoreaux sont arrondies, leur queue, relativement courte, se compose de douze rectrices, médiocrement résistantes, et leurs pattes, emplumées jusqu'aux deux tiers de la jambe, présentent sur la face antérieure du tarse deux rangées de scutelles hexagonales et sur la face postérieure, de même que sur le bas de la jambe, de fines réticulations. Le cou, de longueur médiocre, est dégarni de plumes en arrière, dans sa portion inférieure, et la tête, ornée chez l'adulte de quelques longues plumes formant aigrette, est éclairée par de grands yeux dont la dimensions seules suffiraient pour indiquer que les Bihoreaux sont des oiseaux nocturnes. Les Bihoreaux, en effet, de même que les *Butors* (V. ce mot) cherchent leur nourriture de préférence à la nuit tombante ou même après le coucher du soleil et se tiennent ordinairement, pendant la plus grande partie du jour, cachés au milieu des roseaux des marécages. Cependant lorsqu'ils ont des petits, ils dérogent à leurs habitudes et circulent à toute heure pour subvenir aux besoins de leur progéniture. Ils se nourrissent de petits poissons, de limaces et d'insectes aquatiques et font leur nid sur un arbre rabougri croissant au bord de l'eau; parfois même au milieu des joncs. Leurs œufs sont d'une teinte verdâtre uniforme. Souvent plusieurs nids de Bihoreaux se trouvent dans le voisinage



Bihoreau griseus S. (Nycticorax Steph.).

immédiat les uns des autres; ces oiseaux, en effet, sont d'un naturel sociable et, comme la plupart des Hérons, forment volontiers des colonies, non seulement avec des individus de leur espèce, mais avec d'autres Echassiers.

En Europe, le genre *Nycticorax* ne comprend qu'une seule espèce qui se retrouve d'ailleurs en Asie, en Afrique et dans les parties septentrionales et tropicales du nouveau monde. Les individus adultes de cette espèce, que l'on appelle le Bihoreau gris (*Nycticorax griseus* Steph.), mesurent de 60 à 65 centim. de long. Ils ont le sommet de la tête, le dos et les épaules d'un noir à reflets métalliques bleuâtres ou verdâtres, les ailes, la queue et le croupion gris, la gorge, le milieu de la poitrine et le ventre blanc, le bec noir, les pattes verdâtres et les yeux rouges. Sur la partie postérieure de leur tête s'implantent quelques plumes effilées, d'un blanc pur. Ces plumes n'existent pas chez les jeunes, qui portent d'ailleurs un costume aux couleurs moins vives et plus brouillées, avec des stries brunes ou jaunes sur le dos et sur la poitrine. Le Bihoreau gris révèle sa présence par son cri assez semblable au croassement du Corbeau. Il est fort commun, pendant la belle saison, dans diverses contrées de l'Europe et émigre à l'approche de l'hiver jusque dans la vallée du Nil. Au Chili, en Australie, dans quelques îles de la Polynésie, à la Nouvelle-Calédonie et dans l'archipel des Philippines vivent d'autres espèces du même groupe, appelées : *Nycticorax obscurus*, *N. caledonicus*, *N. manillensis*. E. Oustalet.

Bibl. : Daubenton, *Pl. Enl. de Buffon*, pl. 758 et 759. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 2e édit. 1867, t. II, p. 311. — Reichenow, *Syst. Ueb. Schreitvögel*, dans *J. f. Ornith*, 1877, p. 235. — Druser, *A History of the Birds of Europe*, 1871-1882, pl.

BIIA. Rivière de Sibérie. Elle arrose le gouvernement de Tomsk. Elle prend sa source dans le lac Teletskoe et se jette dans l'Obi (rive droite) qui ne prend son nom d'Obi qu'au confluent de la Katoum et de la Biia. Elle a environ 250 kil. de longueur, elle n'est point navigable; mais le flottage y est considérable, elle donne son nom à la ville de Biisk.

BIISK. Ch.-l. d'arr. du gouvernement de Tomsk, situé sur la Biia non loin de sa jonction avec la Katoum. Les Tatares l'appellent *Iach Ioura* ou Ville Neuve. Sa fondation remonte au milieu du XVIIIe siècle. Pop. 7,000 hab. Ils

s'occupent de la culture du tabac et de l'élève du bétail et font le commerce avec Barnaoul d'une part, de l'autre avec les vallées de l'Altaï et la Mongolie. La ville possède quelques fabriques, notamment des savonneries. — L'arr. (Okroug) de Biisk occupe la partie S.-E. du gouvernement de Tomsk; il a une étendue de 162,000 kil. q., et une population d'environ 200,000 hab , dont 26,000 allogènes; les principales occupations des habitants sont l'élève du bétail et l'industrie minière. L. L.

BIJNS (Anna), femme poète du XVIe siècle, née probablement à Anvers. On ne connaît ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort, et on possède très peu de renseignements sur sa vie. Elle publia vers 1528 un recueil de poésies très virulentes contre la Réforme; cette œuvre remarquable par la verve, l'harmonie et la pureté de la langue, fut souvent réimprimée. Elle est intitulée *Schoone Refereynen, Schriftueren ende leeringhen teghen talle Ketteryen*. E. H.

Bibl. : Stecher, *Hist. de la litt. néerl. en Belgique*. — Jonckbloet, *Gesch. der midd. Dichtk.* — Busken-Huet, *Het land van Rembrandt*. — Van der Haeghen, *Biblioth. belgica*. — Snelluert, *Notice sur Anna Bijns* (dans la *Biog. nat. belge*).

BIJOU. Petit ouvrage de luxe, précieux par la matière ou par le fini artistique de sa fabrication et qui sert de parure et d'ornement. Le bijou, dont le nom se prend si volontiers pour l'expression de tout ce qui est joli, délicat, gracieux, est de tous les temps et de tous les pays; chaque peuple suivant son état de civilisation, les traditions nationales, le costume, présente dans ses bijoux un caractère particulier d'originalité. Le goût des bijoux remonte à la plus haute antiquité : dans les temps anciens on en parait même les morts. Comme on couchait les guerriers dans leurs tombeaux avec leurs armes, on ensevelissait les femmes de tout rang avec leurs bijoux. C'est par la découverte des sépultures antiques que sont parvenus jusqu'à nous les trésors de l'art ancien; pendant que tout tombait en poussière autour d'eux, les bijoux, seuls indestructibles, devaient nous révéler les secrets de l'art de la bijouterie aux époques les plus reculées. Aujourd'hui on les trouve dans toutes les classes de la société, soit comme complément de la toilette, soit comme recherche de goût et d'élégance dans la parure ou dans la manière d'afficher la fortune (V. Bijouterie). L. Knab.

BIJOUTERIE. On entend d'une façon générale sous le nom de bijouterie l'art de fabriquer en toutes sortes de matières, depuis les métaux les plus fins, or et argent, les pierres les plus précieuses, jusqu'aux matières les plus vulgaires, telles que le bois, les coquillages, les insectes, des objets destinés à la parure, bagues, colliers, bracelets, pendants d'oreilles, broches, etc., à les enrichir par des ciselures, des gravures ou par l'adjonction de matières différentes comme les diamants, les perles, le corail. L'art de la bijouterie fabrique un nombre considérable d'objets ayant tous le même aspect et la destination commune d'orner la personne, mais différant essentiellement les uns des autres par la nature des matériaux mis en œuvre. Ainsi prenons un simple anneau, on trouvera ce même bijou d'abord en or ou en argent, plein ou évidé à l'intérieur, mais ne contenant que ce seul métal; puis on pourra s'en procurer un autre de forme et d'aspect identiques, mais le métal précieux ne composera que le revêtement extérieur, le corps de la pièce étant en cuivre ou en alliage de ce métal plein ou creux lui-même. Enfin l'industrie fabrique encore des bijoux où les objets, bien qu'exécutés sur des dessins analogues à ceux des bijoux dont nous venons de parler, sont établis en métaux différents, acier, fonte, etc., conservés sous leur aspect naturel. Tous ces genres peuvent être divisés en deux grandes classes, la *bijouterie en vrai* et la *bijouterie d'imitation*, celle-ci comprenant un assez grand nombre de subdivisions. Nous parlerons donc de la bijouterie en or, en acier, en argent, en aluminium, en corail, en imitation de vieil argent, en jayet et verroterie pour deuil, en doré, en doublé, en fil de fer, en écaille, en ivoire et en nacre, en bois durci, en buffle et même en cheveux. En réalité, la nomenclature que nous donnons ici des divers genres de fabrication de la bijouterie est incomplète en ce sens que dans le commerce, les bijoutiers offrent encore à leur clientèle une foule d'autres objets dont nous n'avons pas fait mention et qui forment une partie des plus considérables de leur fabrication; ce sont les bijoux enrichis de pierres différentes, pierres précieuses, comme le diamant, le rubis, le saphir, etc., de pierres d'imitation, de matières diverses; mais alors la bijouterie s'allie forcément à la joaillerie, car il faut non seulement fabriquer la pièce en métal qui forme le corps du bijou, mais encore tailler ces pierres, les monter; nous renvoyons pour l'étude de ces matières à l'article Joaillerie.

Aperçu historique. — L'art de la bijouterie est en quelque sorte aussi ancien que le monde; en remontant dans l'histoire, on retrouve chez les peuples les plus anciens l'habitude de se parer avec des bijoux faits de métaux précieux, avec des décorations plus ou moins riches; naturellement poussé par un penchant invincible, l'homme rechercha dès l'enfance de l'humanité, tout ce qui pouvait concourir à orner et à faire remarquer sa personne. Chez les peuples les plus sauvages, que les navigateurs découvrirent dans l'intérieur des Amériques et des îles de l'Océanie, on retrouve encore cet instinct de la parure; et lorsque l'art de travailler les métaux est inconnu, on y voit suppléer par l'emploi de matières plus simples, plumes, bois travaillé, coquillages. Mais sans vouloir remonter à ces sources si primitives, il est certain que l'art de la bijouterie a tenu chez tous les peuples civilisés une place considérable. Pendant longtemps la bijouterie ne fut qu'une branche de l'orfèvrerie; c'étaient alors les orfèvres seuls qui, depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVe siècle, fabriquaient et vendaient les bijoux en même temps que les pièces de table et les objets de toilette et d'ameublement. Depuis cette époque les orfèvres fabriquèrent des bijoux d'or concurremment avec les bijoutiers devenus également joailliers par suite de la vogue qu'obtinrent les pierres précieuses, particulièrement au XVIIe siècle, lorsque les relations commerciales établies avec l'Inde et la Perse eurent répandu davantage en Europe le luxe des perles et des diamants.

A l'époque reculée que l'on appelle l'âge *de la pierre*, les contemporains des grands pachydermes et des armes de silex semblent avoir éprouvé une certaine satisfaction à se parer d'objets dans lesquels ils entrevoyaient quelque beauté. Plus tard, quand les métaux firent leur apparition, l'homme ne se contenta plus d'ornements aussi simples; vers la fin de l'âge *du bronze*, ce métal, rare encore chez quelques peuples éloignés, servit pour la confection des objets de parure et remplaça les substances primitives. L'or lui-même fut mis à contribution ainsi que l'ambre; mais l'argent n'apparut que dans la période suivante, connue sous le nom d'âge *du fer*. Un grand nombre de bijoux de cette époque sont conservés au musée de Saint-Germain, au Princess-Palais de Copenhague et dans les principales collections de l'Europe. Les Mexicains et les Péruviens, qui jouissaient à l'époque de la conquête d'une civilisation relativement avancée, étaient déjà très habiles à travailler les pierres précieuses. Dans les temps de leur prospérité, les femmes s'ornaient les bras de bracelets enchâssés de pierreries, de bagues délicatement ciselées, de pendants d'oreilles dont certaines familles nobles se faisaient un signe distinctif; mais ce n'étaient là que les premiers pas d'un art à son berceau, tandis que chez les nations célèbres de l'Orient et de l'antiquité classique, cet art avait déjà pris un essor inconnu. Les Orientaux, en général, éprouvent la plus vive passion pour les parures; Chinois, Tibétains, Indous, Siamois, Cambodgiens, Arabes, Persans, Tunisiens, Turcs, etc., tous à l'exception des Japonais font usage des bagues, des pendants d'oreille, des broches, des col-

liers, des bracelets, dans la fabrication desquels ils déploient souvent un luxe extraordinaire. On peut citer la collection remarquable des bijoux du musée chinois au Louvre; les uns ont été taillés dans le jade, l'agate, la malachite, le lapis-lazuli; les autres sont en cuivre ciselé, verni, bruni et doré, tels que les épingles à cheveux, en filigrane monté sur branlant. Quant à la bijouterie fine, celle-ci est ornée de nacre, de plumes, de brillants, de nombreuses perles fines ou fausses. La bijouterie indienne, de son côté, présente une variété infinie de combinaisons merveilleuses; nous rappellerons ici tous les trésors venant de l'Inde, exposés en 1878 au Champ-de-Mars par le prince de Galles, dans lesquels les diverses tribus se distinguaient par des compositions si différentes, joignant à l'éclat du métal, les nuances des émaux, la damasquinure, les nielles et la dorure; à côté des riches parures en filigrane de Matheran, qui semblent façonnées avec des herbes coupées et tressées et que les Anglais appellent parures de gazon, on voyait des colliers en or tailladé, faits de fragments d'or pur en forme de losange ou affectant la forme cubique. En supprimant les angles, on obtient des octaèdres et on les enfile sur de la soie rouge : c'est la plus belle bijouterie archéologique des Indes.

Les Egyptiens firent de très bonne heure usage des bijoux; les peintures murales du tombeau de Beni-Hassan prouvent que les Egyptiens de haute classe portaient à l'époque de leur édification des bijoux d'or de toutes sortes, et plusieurs inscriptions parlent déjà d'un grand commerce de pierres précieuses qui se faisait avec l'Arabie méridionale. Les splendides bijoux trouvés dans le cercueil de la reine Aah-Hotep, mère d'Amosis, bijoux déposés dans les vitrines du musée de Boulaq, au Caire, montrent à quel point de perfection dans le travail, de grâce dans les arrangements, d'harmonie dans les formes, l'art de la bijouterie était alors parvenu, au commencement du nouvel empire, il y a plus de trois mille cinq cents ans. Les Egyptiens, dans leur industrie primitive, découpaient et estampaient dans des feuilles d'or, des animaux, des feuillages; souvent, sur les bords du Nil, ils puisaient les motifs principaux de leurs bijoux, de leurs colliers, dans la fleur du lotus, dans les scarabées qui glissaient entre ces feuilles. Tels sont les pendants d'oreille, les bagues et les bracelets égyptiens conservés au musée du Louvre, présentant un intérêt historique. Les Grecs, qui reçurent les premières notions des arts par l'entremise de l'Asie, eurent de bonne heure une bijouterie très intéressante dont les fouilles récentes, surtout celles entreprises par M. Schliemann, à Hissarlik, dans la Troade et à Mycènes ont révélé le style particulier.

Ce n'est que plus tard que la bijouterie grecque subit l'influence directe des Asiatiques; l'art chypriote, propre à éclairer les origines de l'art grec, prouve que les arts sont venus en Grèce surtout de Phénicie et d'Assyrie. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à examiner le trésor découvert à Chypre par le général de Cesnola et devenu la propriété du musée métropolitain de New-York; bien que renfermant des objets affectés au service du culte, ce trésor contient des bijoux nombreux, anneaux d'or, pendants d'oreilles de toutes formes, chaînes, agrafes, colliers, bracelets d'or massif formant des serpents enroulés; on y voit aussi des perles de cristal et d'or reliées par un fil d'or. Mais les bijoux grecs les plus gracieux étaient les fibules ou broches et les pendants d'oreilles dont de charmants spécimens provenant de l'ancienne collection Durand figurent actuellement parmi les précieux antiques du musée du Louvre. Abandonnant les types conventionnels, l'art devient plus pur, plus élevé; comme les Grecs étaient admirateurs passionnés de la beauté dans le corps humain, leurs bijoux s'adaptaient merveilleusement aux formes humaines; le sentiment du beau, des justes proportions était développé chez ce peuple d'élite par l'étude de la nature, et le goût public imposait à l'ouvrier, même pour les objets les plus simples appliqués aux besoins de la vie, une perfection extrême. L'art et l'industrie étaient liés d'une façon indissoluble. Les Etrusques allèrent chercher l'art en Grèce et s'adonnèrent à la fabrication des bijoux; si le goût n'était pas inné en eux, la pratique des arts était générale; ils surpassèrent les Grecs surtout dans le travail du granulé qu'ils portèrent à un tel degré de perfection que l'on peut les regarder comme les auteurs des chefs-d'œuvres de la bijouterie antique. Dans les bijoux étrusques les parties unies et les fonds sont couverts de petits grains d'or, tous d'égale grosseur, semés avec une régularité merveilleuse. Les bijoux du musée Campana et de la collection du Vatican, témoignent que les ouvriers de l'Italie centrale, il y a vingt-quatre siècles, savaient travailler l'or avec la plus grande adresse; ils le filaient en perles, le tressaient en chaînes et le réduisaient en feuilles impalpables.

C'est par l'intermédiaire des Etrusques que l'art grec pénétra dans l'ancienne Rome. Les conquêtes des Romains les menaient dans le monde entier : on trouve donc chez eux un certain mélange de styles différents. L'influence de l'art grec prédomine pourtant dans l'exécution de leurs bijoux et de leurs camées. Dès les premiers temps, l'usage des ornements d'or était relativement restreint, car lorsqu'on envoya à Delphes l'offrande que Camille avait promise à Apollon pendant le siège de Véies, une grande coupe fut tout ce que produisit la fusion des bijoux que les dames romaines avaient offerts généreusement à la patrie. Mais à partir de la seconde guerre punique, le luxe romain prit une extension si rapide que la loi Oppia défendit aux femmes de porter sur elles plus d'une demi-once d'or; cette loi fut abrogée vingt ans après sa promulgation; la mode des bijoux qui jusque-là avaient été d'une grande simplicité, ne fit qu'augmenter sous le régime impérial, époque où les Romains, plus que tout autre peuple, eurent la frénésie de l'or et des pierreries. L'art se ressentit de cet abaissement et à part quelques spécimens d'un bon style, la bijouterie décèle une pauvreté de travail et un manque d'élégance tels, que les orfèvres tombèrent dans les lourdeurs en voulant racheter ces défauts par une excessive profusion de pierreries. Les objets de parure dont les Romains se servirent le plus étaient les anneaux qu'ils mirent indistinctement à l'une ou l'autre main, tant qu'ils ne les ornèrent pas de pierres précieuses; mais lorsque la mode contraire eut prévalu, ils les portèrent à la main gauche et ce fut une élégance extrême de les avoir à la main droite; le doigt auquel on mettait les anneaux varia aussi plusieurs fois, on les porta d'abord au quatrième doigt seulement, on en mit ensuite à l'index, puis à l'auriculaire, enfin à tous les doigts indistinctement à l'exception de celui du milieu. A Rome, sous l'empire, on portait des anneaux aux deux mains et même plusieurs à chaque doigt. Au IVe siècle, l'art tombait en décadence à Rome et émigrait à Byzance; sous le splendide soleil d'Orient, il se transforma par la couleur et l'ornementation, par un certain mode d'agencement des formes géométriques et des nuances harmonieuses des émaux; la bijouterie emprunta surtout un nouvel éclat aux pierreries appliquées en relief sur la surface de l'or. Elle prit un grand essor au temps de Charlemagne, et les reliquaires, les objets de fabrication diverses que nous pouvons retrouver encore nous permettent de juger de l'habileté des artistes de cette époque. Les Byzantins excellèrent aussi dans le bijou filigrané. Le luxe des bijoux s'accrut de plus en plus à partir du IXe siècle; à cette époque d'après les différents auteurs du *Liber pontificalis*, on obtenait certains bijoux à l'aide du repoussé, ils étaient ensuite ciselés, on les reperçait quelquefois à jour, puis enfin on appliquait la nielle ou l'émail, antérieurement appelé *électrum* et désigné au IXe siècle sous le nom qu'il porte aujourd'hui. Avec la période romane, l'émail remplaça de plus en plus les pierreries; on sait par la *Diversarum artium schedula*,

écrite par le moine Théophile vers la fin du XII[e] siècle, que les Toscans excellaient dans le nielle et dans les émaux, mais au XIII[e] siècle, les orfèvres parisiens firent entrer la ciselure pour une plus grande part dans l'ornementation des bijoux, dont les plus recherchés étaient particulièrement les bagues ou anneaux appelés *annelets* dont on portait alors plusieurs à chaque main. Viennent ensuite les bracelets ou *armilles*, les agrafes ou *fermaux*, etc. Effrayé du progrès toujours croissant du luxe, Philippe le Bel promulgua en 1294 une ordonnance contre « les superfluités de toutes personnes », mais l'usage des bijoux reprit une grande vogue dans le courant du XIV[e] siècle. C'est alors que commença la mode des bijoux ornés de devises; il y avait à la cour de Charles V, des anneaux différents pour chaque jour de la semaine. Les colliers étaient également rehaussés d'émaux et de pierres précieuses encadrant de galantes devises.

Les collections et les musées nous offrent de l'époque de la Renaissance un grand nombre d'ouvrages, aussi remarquables par l'ampleur et la grâce de la composition que par un savant emploi des couleurs; œuvres dans lesquelles se fusionnent heureusement le style du moyen âge et celui des anciens. Une série de peintres-orfèvres s'illustrèrent à Florence, il en sera parlé à l'article ORFÈVRERIE; nous rappellerons seulement que Ghirlandajo était célèbre par l'habileté avec laquelle il enlaçait les guirlandes destinées aux mariées. Un édit de Louis XII, publié en 1506, régla les rapports entre les orfèvres et les *jouailliers* non fabricants, qui étaient confondus avec les tabletiers, merciers, etc.; ceux-ci ne pouvaient vendre que les menus ouvrages d'or et d'argent, comme ceintures, demi-ceints, hochets, bagues, chaînettes d'or. Du contact de l'art flamand avec l'art italien naquit un art plus délicat : c'est vers 1541 que Pierre Woeiriot publia des modèles de bagues et de pendants d'oreilles gravés à l'eau-forte dont ont tant profité les bijoutiers de l'époque. L'émail rouge et blanc devint l'élément essentiel du bijou de luxe, mais une ordonnance de 1540, rapportée du reste en 1543, défendit l'emploi des émaux que les fabricants déposaient en couches plus épaisses que de raison. François I[er] encouragea grandement la rénovation en attirant Benvenuto Cellini, qui fit passer dans la fabrication française la délicatesse de son talent; sous son influence une multitude de bijoux ou *affiquets* furent exécutés par plusieurs orfèvres, composés dans le goût franco-italien et qui font encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. D'après le *Traité de l'orfèvrerie* de Cellini, les objets étaient tous travaillés au ciselet, rien n'était ni fondu, ni estampé. On faisait des bracelets, des pendants, des anneaux, mais les bijoux les plus à la mode étaient certains médaillons qui s'agrafaient au chapeau ou dans les cheveux. Sous le règne de Henri II et de ses successeurs, époque où l'art commença à pâlir devant l'éclat des pierres précieuses, les dames portaient, comme par le passé, des bagues, des colliers, des bracelets, composés d'après les modèles d'Etienne Delaulne, d'Androuet Ducerceau, de Théodore de Bry et de René Boyvin. Les dernières années du XVI[e] siècle marquent en France les débuts de l'art nouveau et elles sont caractérisées par l'introduction des pierres taillées dans la composition des bijoux. A la cour de Henri IV, hommes et femmes se couvraient les doigts de bagues, les poignets de bracelets et le cou de chaînes à plusieurs rangs ornés de perles et de pierreries; mais c'est surtout au XVII[e] siècle que l'art de la bijouterie reçoit un nouvel élan de l'amour du luxe auquel obéissaient les privilégiés de la fortune. De grandes richesses étaient accumulées dans un petit nombre de mains et comme le goût ne manquait pas chez ces fastueux seigneurs, l'industrie ne pouvait, en présence d'une clientèle exigeante, se séparer de l'art. L'importance toujours croissante qu'avaient acquis les diamants, les perles et les pierreries de toute sorte dans la pratique de la bijouterie, arriva à son apogée lorsque l'art de tailler et de monter les pierres précieuses eut le pas sur celui de ciseler l'or et l'argent. La perle devint, sous le règne de Marie de Médicis, l'élément principal du bijou. Sous Louis XIV une puissante organisation des arts et de l'industrie avait permis aux industriels d'épurer les formes, de perfectionner les procédés d'exécution; les modèles publiés par Gille Légaré, en 1663 et 1692, en offrent des témoignages. Ses cachets, ses anneaux sont décorés de chiffres et d'emblèmes; ses chaînes sont formées le plus souvent de nœuds combinés avec les feuilles d'acanthe et les nielle qu'il dessina pour décorer les médaillons, les montres et les croix figurent des semis de fleurs qui conservent encore quelque chose d'oriental dans le contour de leurs feuilles. A côté de cet art traditionnel, il en montre un plus personnel qui consiste à couvrir la pièce de fleurs naturelles, tournesols, jacinthes, roses, tulipes, etc., semées avec goût et heureusement agencées sur leurs tiges. Par les bijoux, agrafes, tabatières, boîtes de montres qui se sont transmises dans certaines familles, nous pouvons apprécier les diverses transformations du goût et du style au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Sous Louis XIV, la cour recherchait avec la richesse une grande largeur de style; sous Louis XV la fortune vint aux mains de financiers; ils sont grands dépensiers, mais le goût cède à l'éclat, les ornements se contournent, s'alourdissent. Enfin sous Louis XVI le goût s'épure, la forme devient plus simple et les bijoux de cette époque présentent avec des oppositions harmonieuses obtenues par l'emploi d'or de diverses couleurs, une grande finesse de travail. Pendant toute cette période, la bijouterie française étend sa domination sur l'Europe entière. Un fait important, la découverte d'Herculanum, eut une grande influence sur la transformation de l'art à cette époque; préoccupés de l'art antique et lassés du contourné, du rococo, du rocaillé, les ouvriers en métaux précieux créèrent le style Louis XVI en s'inspirant des œuvres du bijoutier Lempereur. Rien n'égalait la variété, l'originalité, la délicatesse des bijoux qui rehaussaient alors la toilette des femmes; ce fut le règne des bracelets de diamant, des colliers, des boucles d'oreilles, des aigrettes, des nœuds de corsage et des plaques. Les hommes portaient de larges bagues appelées firmaments, des boutons de pierreries à leurs habits, des boucles d'or à leurs souliers, des tabatières, des boîtes et des étuis d'or dans toutes les poches. C'était l'époque des portraits en miniature enchâssés dans les bijoux.

Les tempêtes de la Révolution de 1789 arrêtèrent pour un moment les arts de luxe; la coquetterie féminine se contentait alors à peu de frais. La Bastille démolie devint une mine où s'alimenta la bijouterie patriotique; des fragments de pierre de l'ancienne forteresse servirent à monter des colliers, des bracelets et des bagues, qu'on appela bijoux de la Constitution. Cependant l'or devait bientôt reparaître; les femmes de Nantes portèrent à leurs oreilles de petites guillotines en vermeil et les démocrates élégants ornaient leurs doigts de bagues en or ou en cuivre rouge dites à la Marat. La bijouterie redevint presque florissante sous le Directoire, mais les chaînes d'or et les bracelets étaient rares; en messidor on donnait la préférence à des cœurs de cristal montés en or, suspendus au cou avec une ganse. A ces bijoux trop simples, succédèrent les cercles diamantés dont les femmes s'entouraient le bas de la jambe; bientôt enfin le goût de l'antique prédomina et l'on porta des bijoux à la grecque, ornés de camées et d'intailles, ainsi que des anneaux d'or aux pieds et aux orteils. Pendant les quinze années du Consulat et de l'Empire, la bijouterie produisit des ouvrages d'un genre nouveau; on portait alors des armilles en forme de serpents, des bagues pleines, des colliers de corail, de camées et de scarabées. Les bijoutiers de cette époque avaient l'invention lourde et surtout monotone. Le mouvement qui se produisit dans l'art aux approches de 1827

tendit à rompre avec les formes classiques dont l'empire et la Restauration avaient abusé, on rajeunit les types vieillis, on améliora les conditions de l'exécution matérielle. Un grand mouvement social s'était opéré, la fortune s'était divisée de plus en plus. Le désir du luxe se répand chez tous, mais les moyens de s'en procurer les jouissances est diminué pour chacun, et l'éducation artistique manque à la plupart des acheteurs. Par suite, l'industrie flotte longtemps entre tous les styles ; la division se fait entre l'artiste et l'ouvrier ; le fabricant s'occupe de renouveler sans cesse des modèles, éphémères comme la mode qui les a fait naître. Il faut pour une chose si fragile, si peu durable, viser au bon marché, car à mesure que se vulgarise le bijou, le nombre des consommateurs augmente. Pourtant, Charles Wagner en entrant dans l'atelier de M. Mention, apportait les procédés de fabrication des nielles qu'il avait appris en Russie ; il s'adonnait à l'étude du bijou et l'ornait de ciselures et d'émaux. Il devint le chef d'une école d'où sortirent immédiatement à ses côtés Morel et Froment-Meurice ; des artistes de premier mérite ne dédaignaient pas de prêter leur concours au bijoutier, et c'est de Pradier, de Cavelier, de Feuchères, de Liénard, de Klagmann, de Triquety, de Geoffroy de Chaumes et de Barye qu'étaient signés les figurines, les animaux, les ornements, les chimères qui s'incrustaient ou se relevaient en bosse sur les bijoux d'alors. Froment-Meurice, le père, tint pendant vingt ans la première place que lui avait reconnue, en 1839, le jury de l'exposition nationale ; beaucoup d'artistes lui doivent d'avoir dépassé les zones moyennes du succès ; en leur empruntant leur talent, il les encourageait, les instruisait et les rendait aptes à s'élever jusqu'à l'art pur où plusieurs ont atteint.

Si quelques amateurs s'intéressaient à la renaissance du bijou, la masse des acheteurs préférait les ingénieuses fantaisies et les capricieuses parures qui vers 1840 mirent à la mode le magasin de Mme Jannisset ; les éléments de ces bijoux étaient empruntés au règne végétal, la feuille et la fleur se prêtaient, variées aux perles et aux pierres précieuses, à des combinaisons mariées. L'or sans un décor de gravure et d'émail était peu recherché ; ce n'est que depuis qu'on s'est mis à fabriquer des bijoux unis et qu'est venu le goût de l'or mat. De 1840 à 1850 on fit des bijoux de style moresque. Après 1848 la prospérité du commerce des bijoux reprit rapidement et nous pouvons le constater dans le rapport que fit sur les industries des métaux précieux, le duc de Luynes, après l'exposition de 1851 de Londres. C'est de cette période qu'il faut dater l'introduction du goût anglais dans la bijouterie française : colliers, bracelets, pendants d'oreilles, broches, bagues et crochets de montre prirent l'apparence de massives parures ; l'émail ne sert qu'à marquer d'un filet noir les contours d'une forme, les pierres sont incrustées à fleur d'or dans des champs unis artificiellement matés et jaunis aux acides pour imiter l'apparence de l'or fin. Duval et Aug. Halphen furent les initiateurs de cette mode en France ; elle occupa tous les ateliers et rendit facile aux fabricants d'or bas de Pforzheim, de Hanau, de Stuttgart et de Birmingham la copie des bijoux d'or à 750 millièmes. Ces bijoux grossiers purent être livrés à bon marché aux commissionnaires et l'exportation des bijoux allemands s'accrut dans des proportions prodigieuses. Dès lors des tentatives souvent renouvelées furent faites par un groupe de fabricants pour obtenir l'abrogation de la loi du 17 brumaire an VI relative aux titres des matières d'or et d'argent. Heureusement quelques années plus tard une circonstance particulière détourna sensiblement le goût des bijoux anglais ; Napoléon III avait acheté une partie des collections formées à Rome par le marquis Campana, un choix assez considérable de bijoux étrusques faisait partie de cette collection. En outre, vers le même temps, M. Castellani, de Rome, apporta à Paris ses merveilleux ouvrages. Cette double cause amena dans la composition des parures une profonde modification et les bijoutiers adoptèrent rapidement le genre grec qu'on désigna sous le nom de style néo-grec et qui eut, dans plusieurs sections de l'art et de l'industrie, d'heureuses adaptations.

La guerre et la Commune avaient paralysé la fabrication des bijoux parisiens, qui reprit avec la paix une activité prodigieuse. Définir ce qu'a été le caractère des bijoux dans ces dernières années n'est pas chose aisée ; esclave du caprice, le bijou n'a plus même la durée d'une mode, il subit l'humeur de la femme et obéit au goût variable du fabricant qui copie tous les styles, les mêle et les transforme. Il n'appartient qu'aux maisons de premier ordre dont la fabrication coûteuse est un obstacle à l'imitation facile, d'échapper à une banalité forcée de production. C'est dans ces quinze dernières années que se prenant d'amour pour l'art japonais, Falize a étudié et reproduit d'abord les dessins de leurs albums dans des émaux cloisonnés et des bijoux d'or varié, d'argent et de bronze patiné. Quelque habiles que soient au Japon les ouvriers du métal, c'est moins à leurs procédés de fabrication qu'au style de leurs dessins que nos orfèvres et nos bijoutiers ont fait des emprunts. Les Américains ont introduit dans leurs ateliers des ouvriers qu'ils ont été prendre à Kioto et à Kanasarva et l'orfèvrerie américaine a fait, grâce à cette éducation de l'outil, des progrès rapides et extraordinaires. Falize, en introduisant dans sa fabrication le travail des émaux cloisonnés, a copié d'abord les travaux des Japonais et des Chinois, puis les vieux émaux byzantins translucides ; il a exercé aux délicatesses de ce travail deux hommes habiles, Pye et Houillon et, sûr de ses procédés, il a créé un art nouveau qui participe autant des ornementations de la Renaissance que des coloris de l'Orient et où la finesse du cloisonné s'allie aux richesses des émaux translucides. A l'imitation des bijoux d'or rouge repercé qui furent remarqués en 1867, dont l'introduction est due à Boucheron et qui conservèrent leur vogue plus de dix années, la mode des bijoux ajourés prend une faveur plus grande ; l'or rouge permet par sa rigidité plus grande les finesses des dentelles d'or et le poli acquiert par cette combinaison un éclat plus grand et contraste agréablement sur les parties d'argent serties de diamant.

Le commerce de la bijouterie tend à un développement considérable. Si autrefois l'usage des bijoux était restreint aux familles riches, aux privilégiés de la fortune, aujourd'hui, par suite d'un grand mouvement commercial et industriel, d'étonnantes facilités de transmission, les conditions économiques sont changées, et, le goût des jouissances élevées se propageant, la production doit s'adresser à la masse du public dans le monde entier. Comme la bijouterie du doublé, la bijouterie d'or a mis en œuvre l'outillage mécanique pour se créer de puissants moyens de production, à bon marché, et arriver ainsi au développement de l'industrie. Si ces perfectionnements peuvent par leur nature causer à l'homme délicat quelques regrets de ne plus retrouver dans tous les produits de la bijouterie la même finesse, la même recherche artistique, il faut reconnaître que cela est largement compensé quand on voit les produits de la bijouterie pénétrer de plus en plus dans les masses, faire l'objet d'un commerce plus étendu et aider puissamment à l'accroissement de la fortune publique. Mais pour conserver la supériorité du bijou français si bien établie, il ne suffit pas que l'homme dirigeant, le dessinateur, avec quelques instincts de goût, une certaine habileté de main aille, dès que la mode s'accuse dans un sens, puiser dans les anciennes publications ce qui peut s'y adapter ; il ne fournira ainsi que des créations banales. Il doit être au contraire nourri des principes sérieux de l'art, en état de puiser dans son propre fonds. Nos fabricants ne sauraient oublier qu'il faut toujours tendre à se rapprocher de l'art, dont les bijoux de toute valeur doivent conserver la trace ; que, dans le bijou le plus courant, il faut développer le goût chez

l'acheteur par des créations correctes; que, dans une fabrication plus soignée, il faut faire son éducation par des présentations d'idées multiples, originales, toujours en le poussant au beau. Le goût public grandissant en même temps que la richesse, des amateurs se formeront alors qui rechercheront les belles choses et permettront par la suite aux fabricants de faire les sacrifices nécessaires pour produire des bijoux de style et des objets d'art.

Procédés généraux de fabrication. — Les procédés de fabrication de la bijouterie ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'*orfèvrerie* (V. ce mot) et s'y rattachent intimement; nous ne parlerons donc que des particularités que présente la confection des bijoux proprement dits. On peut distinguer deux sortes de travaux, l'un qu'on peut appeler le *travail à la main*, qui a été incontestablement le seul employé dès la plus haute antiquité et le *travail mécanique* qui ne date que de nos jours, grâce aux perfectionnements de tous genres apportés aux machines. Sans remplacer le travail à la main, le travail mécanique est venu s'y adjoindre, prenant bientôt un développement beaucoup plus considérable que le premier et qui a permis à la bijouterie de produire à des prix relativement peu élevés des bijoux de toute nature dont l'usage s'est tant vulgarisé. En général, les bijoux se fabriquent avec des plaques, des rubans, des fils d'or et d'argent, martelés, ciselés, repoussés d'après des dessins ou la fantaisie d'artistes habiles. Sans pouvoir entrer dans le détail d'exécution de toutes les pièces que l'on peut produire, il est aisé pourtant de se rendre compte des diverses opérations qu'exécute un bijoutier pour établir un bijou; ayant découpé dans une plaque de métal, une pièce de grandeur convenable, ou ayant choisi un ruban, un fil en rapport avec les éléments du modèle, qui consistera en un dessin ou en un objet modelé en plâtre, l'ouvrier met ces pièces en *ciment*, c.-à-d. les fixe sur une plaque de ciment contenu dans le creux d'une pièce en fer, ordinairement de la forme d'une calotte sphérique creuse, forme qui lui permet d'installer cet appareil sur un bourrelet, sur son établi et de le tourner en tous sens suivant les besoins du travail. Puis, empruntant aux divers arts de l'estampage fait à la main ou à la mécanique, de la ciselure et de la gravure, leurs ressources et leurs procédés, il couvre ces parties de métal d'ornements de toute nature. La plupart des bijoux se composent de différentes parties qu'on prépare séparément et qui seront ensuite réunies, soit d'une manière fixe, soit par des attaches conservant la mobilité relative de ces diverses parties. Cette dernière partie du travail consiste dans la monture, pour laquelle le procédé le plus général est la soudure qui permet de lier invariablement entre elles les diverses parties ou d'y fixer des anneaux entre lesquels on dispose des crochets, des anneaux brisés ou toute autre disposition reliant tout l'ensemble, mais en laissant du jeu entre les parties principales de l'ouvrage. Aujourd'hui, la ciselure est moins employée qu'autrefois, l'emploi des machines assure une fabrication bien plus prompte et à bien meilleur marché; ainsi la plupart des bijoux offrant des dessins en relief sont frappés dans un moule-matrice représentant les objets qu'on veut avoir. Les laminoirs permettent de contourner suivant des formes définies, sur ruban ou sur plaque de métal, plus facilement que le martelage. Il est même dans la classe de la bijouterie une classe spéciale de façonniers désignés sous le nom d'*estampeurs*, qui ne font que frapper ces objets au moyen d'un balancier ou d'un mouton; un bijou peut ainsi être obtenu à l'aide de feuilles excessivement minces et qui seraient incapables de résister à l'usage si elles n'étaient remplies intérieurement d'une substance résineuse qui s'oppose à leur écrasement pendant les manipulations du travail. La *soudure* est d'une importance capitale dans le travail de la bijouterie, elle assure seule une jonction convenable et durable des diverses portions d'un bijou. Bien que l'exécution des soudures des bijoux se fasse en se conformant aux règles générales qui président à ce genre de travail, on comprend que par suite de la ténuité qu'offrent souvent les pièces à réunir, le contour sinueux des assemblages, la nécessité d'obtenir une jonction exacte sans laisser de points vides, l'opération de la soudure est très délicate et exige une grande habileté. L'emploi du chalumeau est général, il permet de chauffer au degré voulu des parties très restreintes et d'assurer la fusion de la soudure, tout en pouvant suivre la marche plus aisément que sur un grand feu. La soudure ne doit pas être prodiguée, car au point de vue de la valeur vénale des objets fabriqués, l'introduction de la soudure qui, pour être plus fusible que les matières à réunir, est toujours à un titre bien inférieur, augmente le poids de la pièce, et cette addition ne peut être comptée dans les transactions à la valeur du métal qui constitue l'objet proprement dit. Dans la bijouterie fine, on ne fait guère usage que de trois sortes de soudure, désignées sous les noms de soudure au quart, au tiers, à deux, suivant la proportion de métal fin et d'alliage, ou de cuivre employé. L'alliage employé est ordinairement uniforme et se compose de $\frac{2}{3}$ d'argent fin et de $\frac{1}{3}$ de cuivre. Les soudures doivent être bien homogènes, résultat qu'on ne peut obtenir qu'en les faisant fondre à plusieurs reprises avant d'être employées; le fondant dans ce cas est toujours le borax.

En France, l'or employé par les bijoutiers est à 750 millièmes, c.-à-d. qu'il contient 750 parties d'or fin sur 250 d'alliage. Dans presque tous les autres pays les bijoutiers sont libres de fabriquer à des titres inférieurs; aussi sur les marchés étrangers se sert-on de l'appellation *or français* pour distinguer nos produits de ceux des autres nations. Il y a deux titres pour les bijoux d'argent : premier titre 950 de fin et 50 d'alliage; deuxième titre 800 de fin et 200 d'alliage. Le poinçonnage indique le titre particulier de chaque bijou. La couleur du bijou diffère sensiblement d'aspect avec l'or pur; elle serait même moins agréable à l'œil que les bijoux dorés. Aussi s'est-on préoccupé de corriger cet inconvénient, en passant les objets dans des liquides corrosifs qui n'agissent qu'à la superficie, dissolvent le cuivre et mettent l'or en relief; c'est là ce qu'on nomme la *mise en couleur*. La belle couleur jaune mat est due à l'action de trois sels qui constituent la couleur à bijoux et qui entrent dans la composition dans les proportions suivantes : salpêtre 40 parties, chlorure de sodium 35 parties et alun 29 parties. Les objets à mettre en couleur sont préalablement recuits et dérochés dans de l'eau additionnée d'un peu d'eau forte et plongés ensuite dans une dissolution contenant 800 grammes de la couleur à bijoux dissous dans un litre et demi d'eau pour 100 grammes de bijoux, et amenés à l'état d'ébullition. On retire du feu le vase contenant le liquide et on y plonge alternativement et on en sort les bijoux suspendus à un fil d'or, jusqu'à ce que la couleur commence à se sécher sur les objets en travail. Une seconde opération semblable est souvent nécessaire, mais l'emploi de l'eau régale en proportion de 25 grammes pour les doses précédentes, permet d'obtenir le résultat cherché, en une seule fois. Les bijoux rincés à l'eau tiède sont séchés dans la sciure de bois. D'autres formules ont été proposées et employées pour mettre les bijoux en couleur, ammoniaque liquide étendue d'eau, azotates alcalins et sel marin, bromure, etc. La mise en couleur peut avoir quelquefois un but complètement opposé au précédent et doit donner aux bijoux un aspect moins terne et moins pâle que celui de l'or vierge; c'est ce qu'on nomme rehausser la couleur. On y parvient en les étamant avec des cires ou des céments et en les lavant dans des liqueurs chaudes que les orfèvres appellent *sauces* et que chacun d'eux compose à sa manière. Ces cires et sauces sont des mélanges de terres bolaires, de sel marin, d'alun calciné et de vert-de-gris; c'est à la revivification du cuivre de ce dernier ingrédient que ces sauces doivent leur propriété de rehausser l'éclat de l'or, par la belle couleur rouge qu'elles lui donnent.

BIJOUTERIE D'OR. — Dans le bijou, la monture joue le rôle principal; la matière se découpe, se contourne, se règle, les ornements se superposent et le bijou apparaît. La gravure, la ciselure, l'émail, les pierres de couleur et les diamants viennent ensuite en rehausser la valeur et l'effet. La matière première, l'or est soumis en France aux trois titres légaux de 920, 840 et 750 millièmes, c'est ce dernier qu'on emploie de préférence, comme nous l'avons dit; suffisamment malléable, il offre plus de consistance et est susceptible d'un beau poli. La bijouterie d'or proprement dite traverse en ce moment une crise qui en arrête les progrès; l'invasion des diamants du Cap en est certainement la cause principale. Le public préfère du diamant dont le prix est devenu plus abordable et qui lui représente une valeur, à des bijoux appelés à se démoder d'une année à l'autre; par suite, beaucoup de maisons de bijouterie ont complètement changé leur fabrication et ont été amenées à faire de la joaillerie. Pourtant il nous reste encore dans la bijouterie de style bien des fabricants gardiens des bonnes traditions, cherchant le progrès. La mode est à l'or rouge, dont le ton n'est pas plus séduisant que les formes unies dans lesquelles se tient en général la fabrique. Il y a lieu de distinguer entre la bijouterie riche proprement dite et celle où tout en n'employant que l'or, par divers artifices, tels que de faire les bijoux creux, on ne produit que des objets de peu de valeur. Quant aux bijoux entièrement pleins, on n'en fabrique qu'un très petit nombre, soit pour des anneaux de doigt, des bracelets, des maillons de chaînes, mais on comprend que par suite du poids relatif élevé de l'or, en dehors de la dépense même qu'entraîne l'emploi du métal, le poids de la pièce peut offrir une certaine gêne quand il s'agit de le porter. La bijouterie, en outre des alliages aux titres légaux qui servent à fabriquer la bijouterie d'or proprement dite, emploie encore divers alliages destinés soit à fournir des métaux de coloration différente, soit à fabriquer de la bijouterie plus commune, destinée à l'exportation et dont les titres inférieurs aux titres légaux constituent des objets rentrant dans la bijouterie d'imitation. On distingue ces alliages par leurs couleurs.

ALLIAGES	OR FIN	ARGENT FIN	CUIVRE ROSETTE	FER
Or jaune.........	1000	»	»	»
Or rouge.........	750	»	250	»
Or vert..........	750	250	»	»
Or feuille-morte...	700	300	»	»
Or vert d'eau.....	600	400	»	»
Or rose..........	750	200	50	»
Or bleu..........	750	»	»	250
Or anglais jaune...	750	125	125	»
Or anglais blanc...	750	150	100	»
Or anglais plus blanc	750	170	80	»
Or anglais très blanc	750	190	60	»

La fabrication du bijou vrai, tout en ayant su tirer un grand profit de tous les perfectionnements mécaniques modernes, est celle qui a cependant conservé le plus des anciens procédés de travail manuel exclusivement employés autrefois. La transformation mécanique, éminemment intéressante au point de vue économique et commercial, est naturellement peu favorable au côté artistique, car seul le travail manuel peut se plier au goût, à l'inspiration de l'artiste. Les deux arts de la gravure et de la ciselure sont intimement liés à celui de la bijouterie et lui permettent de décorer des façons les plus multipliées des objets se rapportant au même type comme forme primitive, mais différant pourtant considérablement d'aspect. Si lorsqu'il s'agit de contourner une bande de métal, de découper une pièce de profil déterminé dans une plaque, en un mot d'exécuter les opérations fondamentales de mise en forme, l'outillage mécanique offre de grandes ressources aux fabricants, et leur permet de simplifier considérablement les anciennes pratiques de la bijouterie basées uniquement sur le martelage, la belle bijouterie cependant exige des ouvriers habiles soit pour orner, soit pour terminer les bijoux. Enfin et ce qui constitue particulièrement cette branche de cet art, c'est la variété des modèles qu'elle produit; alors que dans les autres variétés dont nous parlons plus loin, un même modèle sert à fabriquer un nombre considérable de pièces identiques, cette répétition est beaucoup moins fréquente dans les bijoux riches, dont le prix plus élevé, en dehors de la valeur même du métal employé, permet aux fabricants de choisir des types plus compliqués et plus difficiles à établir. C'est ici qu'intervient le rôle de l'artiste proprement dit, du compositeur qui imagine une nouvelle forme de bijoux et qui, tout en cherchant de nouveaux modèles, ne doit jamais, dans ses conceptions, perdre de vue les applications particulières de l'objet qu'il s'agit d'établir, et ne pas oublier les conditions nécessaires matérielles pour que l'on puisse exécuter son invention avec les moyens dont dispose le fabricant. Dans un atelier de bijouterie, tous les ouvriers ne sont pas tenus de posséder à ce point de vue une éducation très développée, il leur suffit ordinairement de bien savoir lire un dessin; mais si ces connaissances complètes ne sont pas indispensables à la généralité des ouvriers, elles le sont pour ceux en petit nombre qui ont la direction des travaux, et c'est de là que résulte le prestige qu'a toujours présenté cette industrie classée avec raison parmi les plus élevées.

BIJOUTERIE D'ARGENT. — Les titres légaux sont, comme nous l'avons dit, au nombre de deux: 950 et 800 millièmes. La bijouterie d'argent se prête à tous les genres de bijoux; mais elle se distingue particulièrement depuis quelques années dans les articles de fumeur, où l'on trouve des étuis soit niellés (V. NIELLE), soit à dorure polychrome d'un heureux effet et de formes heureusement appropriées à l'usage. Elle produit également en grande quantité l'article religion. Les procédés de fabrication sont les mêmes que pour la bijouterie d'or.

BIJOUTERIE DE PLATINE. — Sans avoir la valeur intrinsèque de l'or, le platine en a une bien supérieure à l'argent. On en fait divers bijoux, tels que boucles, chaînes, bracelets, etc. Ces bijoux sont d'un éclat argentin un peu bleuâtre, qu'ils conservent longtemps, parce que le platine est bien moins oxydable que l'argent et l'or. Les procédés de fabrication sont ceux que nous avons indiqués pour la bijouterie d'or. Nous signalerons une fraude sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs: on trouve dans le commerce des tabatières et divers petits objets, dits *Articles de Paris*, décorés au moyen du niellage, qui sont offerts comme étant en platine, tandis qu'ils ne sont réellement qu'en argent niellé. L'acheteur, s'il n'y prend garde, paie ce dernier métal au prix du platine, qui est beaucoup plus élevé.

BIJOUX CREUX. — Depuis longtemps on fabrique des bijoux creux en or et en argent. Les bijoux creux en argent ne sont que la réunion de deux coquilles réunies par l'estampage, reliées ensemble par la soudure. Ce procédé peut s'appliquer également pour les bijoux en or, mais il existe pour cette seconde classe un autre procédé qui permet de les établir sous une épaisseur très faible, épaisseur sans laquelle le métal résisterait mal au travail de l'estampage; il consiste à prendre un cylindre creux en or, à le remplir d'un noyau de cuivre ou de laiton et à allonger ce bloc, soit à la filière, soit par le laminoir ou tout autre procédé, de manière à obtenir une matière suffisamment résistante et où cependant l'or n'existe qu'à l'état d'une couche très mince. On contourne ensuite cette matière, on la coupe, on la divise, on la prépare en pièces qui, soudées ensemble, formeront le bijou qu'il s'agit de fabriquer; mais avant de pratiquer la soudure, il faut enlever la doublure intérieure de l'or, ce qui est facile

grâce à la propriété qu'offre l'acide nitrique de dissoudre le cuivre sans agir sur l'or. La bijouterie creuse d'argent, ainsi que celle du doublé en or, ne possédait pas cette ressource si précieuse ; Payen a indiqué un procédé qui permet d'arriver à un excellent résultat pour ces bijoux, tout en laissant à la bijouterie creuse d'or elle-même une doublure intérieure en cuivre, à l'aide de laquelle on a pu diminuer encore l'épaisseur de la surface en or véritable sans compromettre la solidité des bijoux. L'artifice imaginé consiste à remplacer, dans la bijouterie creuse en argent, le noyau de cuivre ou de laiton par un noyau en fer, et dans les deux sortes de bijouterie en or, à introduire un noyau de fer intérieur que recouvre d'abord la couche de cuivre, puis ensuite celle de l'or. Ce noyau de fer, une fois les pièces préparées, se détruit aisément par l'acide sulfurique étendu d'eau, sans que pour cela l'or, l'argent ou le cuivre soient attaqués.

Bijoux en filigrane. — On appelle bijoux en filigrane ceux qui sont faits avec des fils d'or ou d'argent ; ce qui les distingue surtout, c'est leur grande légèreté, aussi sont-ils très appréciés dans tous les pays chauds. C'est le genre adopté surtout par les peuples orientaux, en Turquie, aux Indes, en Afrique, en Amérique, où les ouvriers de ces pays jouissent d'une habileté remarquable pour ce genre de travail. Le filigrane fut fort en honneur au moyen âge et l'on en trouve de nombreux exemples dans les objets précieux de cette époque qui sont parvenus jusqu'à nous, notamment dans l'orfèvrerie religieuse. L'Italie et surtout Venise ont fabriqué de très beaux bijoux en ce genre qui, sous le rapport technique, n'offre pas de grandes difficultés, mais exige beaucoup de dextérité et de goût. Benvenuto Cellini a donné une description complète de cette fabrication, et ses procédés sont encore, sauf quelques modifications, ceux que l'on emploie de nos jours. Les matières employées sont des fils d'or ou d'argent, de différentes grosseurs, et des grenailles obtenues en versant l'or ou l'argent en fusion dans un petit vase rempli de charbon en poudre. La soudure est au tiers, elle se compose de deux parties d'argent et d'une de cuivre rouge. La France tient encore la première place pour la fabrication du filigrane, non pas tant par les procédés spéciaux de fabrication, que par le goût apporté dans la confection de ces objets et surtout par l'heureuse alliance du filigrane proprement dit avec les matériaux ordinaires de la bijourie, qui donnent alors à ces bijoux un caractère vraiment original. C'est ainsi que la combinaison de parties en filigranes et de pièces pleines, mais très légères, obtenues par le repoussé ou l'estampage, ainsi que l'addition de parties colorées, soit par incrustation de pierres ou par émaillage permettent de varier les effets à l'infini. Les filigranes de Gênes, de Naples et de Rome, véritables toiles d'araignées, ont conservé leur art merveilleux tout en restant d'un grand bon marché. Le Danemark fabrique des objets en filigrane d'argent dont le travail, d'une grande finesse, se rattache à une nervure solide offrant une décoration d'un excellent effet. En Norvège, les bijoux en filigrane d'argent ont un cachet tout spécial au pays, c'est une foule de petites pampilles, rondelles concaves, croix de Malte, découpures diverses suspendues à des anneaux, qui, polies, scintillent en se balançant sur la surface entière du bijou dont le fond est de filigrane. L'Amérique du Sud offre des filigranes représentant des oiseaux, paons, dindons, des animaux, des paniers, produits bizarres, auxquels on ne peut refuser le mérite de l'originalité. En Afrique, c'est le filigrane qu'on rencontre constamment, le filigrane qui est comme le début de la bijouterie en Orient et en Occident ; seulement, tandis qu'ailleurs on a marché et qu'on a cherché à faire mieux et autrement, en développant l'outillage, là le travail s'accomplit encore avec la même simplicité de moyens. Les Arabes exécutent le bijou sous la tente, avec les outils les plus primitifs, suivant la tradition, sans souci du progrès ; on trouve pourtant une saveur particulière dans les produits indigènes de l'Algérie, de la Kabylie. Les nécessités de la production et de la concurrence ont fait chercher à employer dans cette fabrication les moyens mécaniques afin d'en abaisser le prix de revient ; divers procédés ont été imaginés à cet effet. Ainsi pour faire une feuille un peu étendue, on commençait par en établir le contour et les nervures principales, puis à l'aide d'un mandrin conique, sur lequel on enroulait un fil, on obtenait une série d'anneaux de diamètre décroissant se présentant chacun en deux pièces qui avaient à remplir les nervures d'une façon très agréable à l'œil. On a fabriqué aussi une sorte de toile à jour en fil d'or ou d'argent, dont il suffisait de découper une portion suivant le patron de la feuille et qu'on soudait après la carcasse. C'est ce procédé qui, au point de vue du bon marché, est le plus avantageux.

Bijouterie en doublé. — Dans cette partie le fabricant prépare presque toujours lui-même le métal qu'il emploie. Ce métal est formé d'une feuille d'or très mince, au titre ordinaire du bijou d'or et au besoin d'une coloration différente obtenue par l'alliage, que, par une pression énergique à chaud, on fait adhérer à une plaque beaucoup plus épaisse d'un métal composé de cuivre, de zinc, d'étain et de nickel, appelé *chrysocale* (V. ce mot). On fait aussi du doublé d'or sur argent par les mêmes procédés, on lamine ensuite et la feuille de doublé amenée au point désirable, puis polie à un certain degré, subit au moyen de moutons, de découpoirs, de matrices, les transformations que nécessite la fabrication. La lamelle d'or excessivement mince qui recouvre toujours la surface du bijou reproduit toutes les finesses du travail des matrices, et susceptible d'un beau poli, elle ne laisse pas soupçonner l'existence du métal secondaire qu'elle recouvre. Cette branche d'industrie toute française et éminemment parisienne ne remonte pas au delà de l'année 1828 ; à cette époque M. Huiart mit à profit des essais tentés avant lui et il commença à fabriquer en doublé quelques bagues, croix, cœurs et pendants d'oreilles ronds. Sa fabrication fut entravée par la longue lutte qu'il eut à soutenir avec le service de la garantie qui s'opposait à la fabrication des bijoux en doublé dont la similitude avec ceux en or devait, selon lui, encourager la fraude ; enfin M. Huiart obtint gain de cause et le doublé put se produire au grand jour. La fabrication du bijou en doublé a eu un moment de défaveur parce que la couche d'or qui revêtait le cuivre était tellement mince que le bijou n'avait pour ainsi dire pas plus de valeur réelle que le cuivre, l'aspect seul étant modifié. Mais plusieurs industriels, en tête desquels il faut citer M. Savard, par des travaux persévérants, n'ont pas tardé à relever cette fabrication en France et non seulement ont pu lutter avec la concurrence étrangère, mais encore l'ont rapidement dépassée. Mais ce qui fut pour le doublé le commencement d'une ère de grande prospérité, ce fut l'application à sa fabrication de l'estampage par la matrice en acier, substituée à l'estampage par le poinçon en fer sur le plomb. Ce système appliqué par M. Savard, de 1845 à 1850, diminuait des cinq sixièmes au moins le prix de revient en perfectionnant le travail, aussi valut-il à son auteur de longues et préjudiciables grèves. Le système toutefois triompha et depuis lors il est adopté par tous les fabricants de doublé, toute concurrence devenant impossible dans son emploi. Cette branche d'industrie a pris en peu d'années une très grande importance ; sa production peut atteindre de sept à huit millions pour une quinzaine de maisons ; elle occupe de trois à quatre mille ouvriers, y compris les femmes qui ont dans cette fabrication la spécialité du polissage. Ces grandes fabriques sont de véritables usines, dont l'outillage est fort important ; des machines à vapeur mettent en mouvement : laminoirs, tours à polir, découpoirs, bancs à tirer, tours de mécanicien. Ces moyens d'exécution mécanique permettent d'établir, avec un degré de perfection difficile à dépasser, des objets d'un extrême bon marché,

susceptibles de lutter avec succès contre l'industrie allemande, malgré l'avantage que donnent à celle-ci le bas prix de la main-d'œuvre et celui de l'or à bas titre.

Pendant longtemps la bijouterie en doublé n'avait utilisé que l'or et l'argent, alors que dans l'industrie du bijou en plein, le platine, métal précieux par son inoxydabilité, offrait des ressources considérables. M. Savard a comblé cette lacune et le *doublé de platine* peut s'obtenir à froid ou à chaud. Pour doubler le platine avec du cuivre par exemple, on commence par nettoyer aussi bien que possible une série de feuilles de ces métaux, puis on les dispose l'une sur l'autre en formant ainsi un seul paquet où toutes les feuilles sont de même dimension, et en interposant entre toutes les feuilles de cuivre en contact, des plaques de tôle préalablement frottées d'ail pour empêcher l'adhérence. Le tout est solidement fixé entre deux plaques de fer ou d'acier et la masse est fortement chauffée dans un fourneau jusqu'au rouge, et soumise à l'action d'une presse énergique fonctionnant par pression et par percussion. Les feuilles de platine doublées sont ensuite laminées et travaillées, comme si elles n'étaient formées que d'un seul métal. Le travail à froid exige des presses dont l'action est beaucoup plus considérable.

Les chaînes de montres ou autres en doublé sont fabriquées avec un fil plaqué d'or; toutefois il existe dans ce plaquage une circonstance embarrassante, qui consiste en ce que le cuivre ne se laisse pas plaquer avec l'or, parce qu'à la température qu'il est nécessaire d'atteindre, le cuivre seul ou le cuivre allié à l'argent ont leur surface convertie en oxyde noir, mettant obstacle à l'union de l'or avec le cuivre ou l'argent allié. Voici alors comment on procède : on coule de petites baguettes rondes d'argent fin, ou bien on prend un fil de cuivre bien argenté ; on porte ce fil ou ces baguettes à la chaleur rouge et on les introduit en cet état dans une forme appropriée et posée verticalement et l'on verse aussitôt dans la forme l'alliage d'or qu'on avait pendant ce temps porté au point de fusion. Cet alliage entoure le fil ou les baguettes et y produit un plaqué très uniforme, très adhérent d'or allié dont l'épaisseur dépend de l'espace libre qu'on avait réservé dans la forme. Après refroidissement, les baguettes plaquées d'or sont tirées au blanc à la manière ordinaire pour les amener au diamètre voulu. Aujourd'hui on préfère souvent opérer autrement : le *fil doublé* est obtenu au moyen d'un tube en plané fort ayant une légère couche de soudure à l'intérieur. Ce plané est obtenu en terminant une plaque de doublé de manière à en former un ruban. On introduit dans le tube de plané une baguette de chryso le remplissant complètement ; ces deux pièces, tube et baguette, sont soudées par la fusion de la soudure qui revêt l'intérieur du tube.

Bijouterie en doré ou en argenté. — Dans la bijouterie en doré, comme dans la bijouterie en doublé d'or, le chrysocale fait le fond du bijou; mais les moyens sont tout différents pour la fabrication : car la couche d'or, pour le bijou doré, n'est appliquée au moyen de la dorure qu'après l'exécution complète ; dès lors la matière première peut se tourner, se modeler à la lime, à la tenaille, à toutes les formes que comporte l'objet mis en œuvre, sans tous les ménagements que nécessite absolument le doublé. L'habileté de la main, le goût peuvent amener le bijou doré à un grand degré de perfection, et on rencontre dans les fabriques françaises des pièces qui rivalisent avec les meilleurs travaux de la bijouterie d'or. Les apprêts des graveurs-estampeurs permettent de livrer des bijoux d'imitation aux prix les plus modiques et pourtant d'une assez bonne exécution. Il se fait, outre le bijou doré, des bijoux en métal argenté ou nickelé. La bijouterie dorée, qui remonte à la plus haute antiquité, est entrée aujourd'hui dans les parures des femmes de toutes les classes de la société; l'industrie parisienne qui excelle dans la fabrication des objets où le goût doit dominer, a pu par des efforts successifs donner, comme nous l'avons dit, à l'imitation un cachet, un fini susceptible de tromper quelquefois l'œil le plus exercé. Quelques bijoutiers artistes, et parmi eux M. Piel, ont su faire faire de notables progrès à la bijouterie dorée par une constante préoccupation de la forme artistique. L'Angleterre, l'Allemagne et l'Amérique nous font une concurrence archarnée ; mais c'est en copiant nos modèles, c'est en tirant de chez nous les graveurs-estampeurs, les bâtes préparées ou les cuivres frappés, qu'ils peuvent entamer notre chiffre d'exportation toujours considérable; il y a là cependant un danger contre lequel la bijouterie doit lutter sans relâche, et ce sont les écoles de dessin seules qui peuvent fournir les armes, car elles développeront chez les jeunes générations les grandes qualités qui font la supériorité de notre pays dans les industries d'art. La bijouterie d'imitation occupe à Paris seulement un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières ; les graveurs, estampeurs, doreurs, sertisseurs, lapidaires, reperceuses, peintres en miniature, brunisseuses, polisseuses et graveurs-ciseleurs, forment environ un total de cinq mille personnes, dont les salaires varient de 3 fr. 50 à 5 francs pour les femmes, et de 5 à 8 francs pour les hommes.

Quant aux procédés généraux du travail, ils sont assez simples : c'est surtout par l'application des méthodes d'estampage, de repoussage, de découpage, etc., qu'on obtient facilement, soit avec des feuilles de cuivre, soit avec des feuilles de certains alliages, les diverses parties d'un même bijou. Celles-ci, réunies ensuite par la soudure, forment les objets définitifs qu'il n'y a plus qu'à passer dans les bains de dorure, à mettre en couleur, à brunir. Les alliages permettent d'obtenir un métal d'une couleur naturelle analogue à celle de l'or, offrant d'ailleurs des qualités sous le rapport de la ductilité, qui en rendent le travail aussi aisé que s'il s'agissait de l'or lui-même. Ces dernières matières permettent à la rigueur de se passer de la dorure, mais on comprend aisément que de tels bijoux s'altèrent toujours assez promptement à l'air, ce qui en rend la production limitée. Voici trois alliages de platine qui ressemblent à l'or sous le rapport de la couleur, de l'éclat, de la durée et très employés dans la bijouterie d'imitation : 1° platine 3 parties, cuivre 13 parties; 2° platine 2 parties, argent 1, laiton 2, nickel 1, cuivre 5; 3° cuivre pur 3 $^1/_2$ parties, nickel 1, zinc 1 $^1/_2$. Les alliages de cuivre et de zinc, analogues d'ailleurs au bronze jaune employé dans la fabrication des bronzes d'art lorsqu'on a en vue d'établir des pièces dorées, sont très nombreux. Il est bien établi que le cuivre ainsi allié est plus apte à bien prendre la dorure que le cuivre pur ou que le cuivre rouge. On fabrique en Angleterre un alliage connu sous le nom d'or de Manheim et qui se compose de cuivre 3 parties, zinc 1 partie, étain en très petite quantité. On a découvert en Angleterre que l'or au titre de douze carats et au-dessous, allié avec du zinc au lieu de l'être avec une quantité convenable d'argent, présentait une couleur à peu près semblable à celle de l'or à 2 $^1/_2$ ou 3 carats au-dessus. Il en résulte qu'on a fabriqué une quantité considérable de bijoux avec l'or ainsi allié, et que ces bijoux ont été mis dans le commerce au grand détriment des marchands et du public. Toutefois il se produit, au bout d'un certain temps, une action galvanique chez l'or allié de cette façon ; il arrive que le métal se divise ou se sépare en portions distinctes et que les pièces ainsi fabriquées sont mises hors de service.

Les alliages imitant l'argent sont nombreux, un des plus connus a la composition suivante : sur 100 parties, cuivre 71, nickel 16,50, cobalt 1,75, étain 2,50, fer 1,25, zinc 7. Les avantages de cet alliage sont, à ce qu'on assure, principalement dus au cobalt qui lui donne un éclat argentin particulier. M. Garker a donné quelques formules pour les compositions d'alliages imitant l'argent ; l'une d'elles, qui offre l'avantage de se laisser buriner et marteler à chaud, est celle-ci : cuivre 70, manganèse 30, zinc 25 à 35. Nous ne nous étendrons pas sur la composition des

divers alliages, dits métal blanc, nous renverrons aux mots Alliage et Orfèvrerie. Le décor des bijoux en métal autre que l'or et l'argent ressort des opérations ordinaires du doreur-argenteur. Il y a trois sortes de *dorure* : la dorure au mercure, la dorure par immersion et enfin la dorure par les procédés électro-chimiques à l'aide de la pile. Les deux premiers sont les plus employés pour le travail de la bijouterie, et encore sont-ils une variété de la dorure au mercure à laquelle on a généralement recours, dite dorure au sauté. L'adhérence de l'amalgame d'or n'aura lieu qu'autant que la surface du métal à dorer sera parfaitement nette; la première opération est donc de mettre à nu les surfaces métalliques que l'on veut dorer, c'est ce que l'on nomme le décapage. Pour décaper une pièce, on la trempe dans un baquet contenant de l'acide sulfurique étendu d'eau et on l'y frotte avec une brosse afin de dissoudre et d'enlever la couche d'oxyde formée par l'action de la chaleur. La pièce décapée est lavée et séchée; sa surface est encore irisée. On la trempe alors dans de l'acide nitrique à 36 degrés et on l'y frotte avec un pinceau à longs poils. Pour rendre ensuite le métal blanc, comme on dit dans le métier, on passe enfin la pièce dans un bain d'acide nitrique à 36 degrés auquel on ajoute un peu de suie ordinaire et du sel marin. Quand la pièce est bien dérochée, on la lave à plusieurs eaux, on l'essuie avec un linge fin et on la fait sécher dans du son, de la sciure de bois ou de la tannée sèche afin d'éviter l'oxydation. La pièce ainsi préparée doit avoir une belle teinte jaune pâle, et sa surface doit être légèrement dépolie et un peu grenue, afin que l'or puisse mieux y adhérer. Les pièces décapées sont passées immédiatement dans des bains spéciaux, avant de procéder à la dorure, suivant qu'on voudra obtenir une dorure brillante ou une dorure mate, d'où les noms de bains à brillanter et de bains à mater. Pour le premier : on emploie acide sulfurique 40 parties, acide nitrique 40 parties, sel marin 1 partie. Le bain à mater est formé de parties égales d'acide sulfurique et nitrique, avec addition d'un peu de sulfate de zinc. Au sortir des bains, on lave à l'eau pure et on procède à la dorure. Nous ne parlerons pas de la façon dont on prépare l'*amalgame* (V. ce mot et Dorure), nous dirons seulement que cet amalgame doit contenir 33 parties de mercure et 67 parties d'or.

Les objets à dorer et l'amalgame sont placés dans une terrine en bois ou en fer, puis on les *saute*, c.-à-d. qu'on les secoue pour amener un contact parfait de toutes les parties du bijou et de l'amalgame. Lorsqu'on juge que les objets sont convenablement couverts, on les retire, on les rince à l'eau pure et on les dépose dans une passoire en cuivre rouge où ils sont sautés de nouveau au-dessus d'un feu de charbon, jusqu'à ce que tout le mercure soit volatilisé. Quand les objets ont une teinte d'un jaune terreux, on les passe dans de l'eau contenant 1/10e d'acide sulfurique, puis après les avoir brossés et séchés, on les brillante soit par le *gratte-brossage*, soit par le *brunissage*, soit par le *sassage*, quand les objets seront de si petites dimensions, que les opérations précédentes seraient impraticables. Ce sassage s'obtient en mettant les bijoux dans un sac qu'on tient par les deux bouts et auquel on donne un mouvement de va-et-vient. La dorure par immersion ou au *trempé* est basée sur cette propriété que si dans une dissolution de sel d'or, on vient à plonger un morceau de cuivre par exemple, une certaine portion de ce cuivre est dissoute et en même temps il se précipite sur la surface du cuivre, de l'or qui reste adhérent. La dorure ainsi obtenue est bien inférieure à la première; les bijoux décapés, brillantés ou matés sont plongés dans la dissolution suivante chauffée à environ 100 degrés : eau 10 litres, pyrophosphate de soude 800 gr., acide cyanhydrique 8 gr., or laminé 10 gr. Les procédés employés pour obtenir différentes tonalités de l'or sont les mêmes que pour les bijoux vrais.

L'argenture se pratique peu en bijouterie; on conçoit en effet que la valeur des bijoux en argent vrai est déjà si peu élevée que les bijoux faux trouveraient peu de débouchés, d'autant plus que cette nature de bijoux noircit rapidement. L'on opère en général par la méthode d'immersion; la pièce de cuivre décapée est plongée dans un bain de nitrate d'argent dissous dans l'eau. Quand on juge la précipitation complete, on retire la pièce, on l'essuie avec un linge fin et on la frotte avec un morceau de peau imbibé d'une poudre composée de : eau 0 kil. 975, crème de tartre 3 kil. 55, sel marin 3 kil. 540, alun 1 kil. 950. La pièce suffisamment chargée, on la plonge dans de l'eau tiède, tenant en solution un peu de cendre gravelée qui sert à faire développer l'argenture ; on la lave ensuite promptement et successivement dans l'eau tiède et dans l'eau froide et on l'essuie soigneusement avec un linge bien fin.

Bijouterie en aluminium. — L'emploi de l'aluminium dans les arts est assez récent et n'a peut-être pas pris toute l'extension qu'on espérait. Toutefois, il présente un certain intérêt, et bien que la fabrication de la bijouterie n'offre que très peu de choses à signaler en dehors de l'application des méthodes générales qui la régissent, nous donnerons quelques renseignements sur les soins à prendre pour travailler cette matière. L'aluminium peut se fondre et se mouler sans aucune difficulté; on a seulement observé, à propos de la fusion, qu'il ne fallait pas en mettre de trop grandes quantités à la fois dans le creuset, il vaut mieux n'opérer que par petites fractions, en laissant chaque fois refroidir un peu après une nouvelle addition. La fusion est très facilitée par l'emploi d'un peu de benzine. Si l'on opère sur des déchets du métal qui peuvent être souillés par la soudure, il faut les en débarrasser complètement, ce qui se fait facilement avec de l'acide azotique. L'aluminium se lamine facilement, seulement il faut le recuire fréquemment et conduire ce recuit jusqu'au moment où l'aluminium va passer au rouge; ce degré s'apprécie en enduisant la pièce d'un corps gras et en observant le moment où il disparaît. L'aluminium peut être soumis à la retreinte sur le tour ou par l'estampage, en ayant soin de tremper les outils d'un vernis composé avec quatre parties d'essence de térébenthine et d'une d'acide stéarique. De même pour graver ou pour guillocher, il faut tremper le burin dans la même composition, sinon l'outil glisse sur la pièce sans y mordre. Le placage de l'aluminium est réalisable, mais il est sans utilité, car autant l'aluminium à l'état compact résiste à l'oxydation, autant il y résiste peu à l'état divisé. L'agent qui sert de base pour la soudure, c'est le zinc : M. Moncey emploie un alliage ternaire de zinc, d'aluminium et de cuivre et remplace le fer à souder ordinaire par un instrument de même forme, mais en aluminium. Le polissage se pratique à l'huile ou à la pierre ponce pour le début, mais pour obtenir le fini et l'éclat, il faut recourir à un mélange d'huile et de rhum. M. Gaudin, qui a fait de nombreuses recherches sur la fusion de la silice et de l'alumine, a trouvé dans l'application de ses expériences, un perfectionnement pour le polissage, par une poudre de ces substances amenées à l'état de fusion, par conséquent sous la forme la plus dure possible. Il a eu l'idée d'incorporer cette poussière à du tissu qui, dans ces conditions, imite le papier à l'émeri, mais avec une grande supériorité d'effet et de durée. Ce tissu ainsi fabriqué polit l'aluminium en lui donnant même un éclat miroitant et persistant; il suffit pour cela de frotter vivement pendant un instant l'objet à polir avec le tissu en question, soit sec, soit légèrement humecté, et de bien sécher ensuite avec un linge doux et sec. Les objets, une fois polis, sont entretenus dans tout leur éclat, en les repassant de temps en temps avec le tissu polisseur sec. Pour les objets guillochés ou repoussés, après avoir mouillé légèrement une brosse douce, on la promène sur le tissu et par ce moyen elle s'imprègne suffisamment pour polir par le simple brossage. Tout en restant blanche, la surface des pièces de bijou-

terie en aluminium prend souvent à la longue un aspect mat et terne peu agréable; pour leur rendre leur éclat primitif, on les traite par une lessive de potasse caustique, il y a dégagement d'hydrogène libre à la surface du métal qui prend de suite un grand éclat; ainsi traité l'aluminium n'est plus guère exposé à se ternir à l'air. Il est possible de dorer l'aluminium; M. Tissier indique le procédé suivant : il fait dissoudre 8 grammes d'or dans l'eau régale, étend d'eau la solution et la met digérer vingt-quatre heures dans un petit excès de chaux. Le précipité d'aurate de chaux et de chaux en excès bien lavé est traité à la chaleur douce par une dissolution de 20 grammes d'hyposulfite de soude dans un litre d'eau. La liqueur filtrée est propre à dorer à froid, sans le secours de la pile, l'aluminium qu'on y plonge après l'avoir préalablement décapé, par l'action successive de la potasse, de l'acide nitrique et de l'eau pure. On emploie dans l'industrie de la bijouterie deux alliages d'aluminium, le bronze d'aluminium et l'argent d'aluminium; le *bronze d'aluminium*, alliage de cuivre et d'aluminium, fournit un métal très peu attaquable par les influences atmosphériques, offrant par lui-même une couleur assez voisine de l'or, ce qui permet de l'employer à la confection de médaillons, de chaînes, de boîtiers de montre, etc. Son éclat répond à une inaltérabilité fort remarquable; la teneur en cuivre varie entre 90 et 95 %, le reste en aluminium. Sa ténacité surpasse celle du fer et ce métal se martèle à chaud. On peut le fabriquer dans des creusets brasqués chauffés soit dans des fourneaux prismatiques, soit dans des fours à moufle. Le bronze d'aluminium prend facilement la dorure. L'*argent d'aluminium* s'obtient en fondant une partie d'argent avec trois ou quatre parties d'aluminium ; on travaille facilement cet alliage parce qu'il se laisse bien tourner et limer, ce qui n'est pas le cas pour l'aluminium pur, qui est trop noir et encrasse les limes.

Bijouterie d'acier. — La bijouterie d'acier, dont la vogue fut si grande au XVIIIe siècle, avait repris faveur dans ces dernières années, mais les changements de la mode paraissent avoir momentanément ralenti cette fabrication si intéressante. L'acier, grâce à sa dureté, est susceptible d'un beau poli; on en forme des demi-perles très finement facettées, et ces pointes d'acier sont rivées les unes contre les autres sur des plaques de cuivre argenté percées de mille trous, qui reproduisent en silhouette les dispositions que l'on veut exécuter. On obtient ainsi de l'éclat et du scintillement; pourtant on reproche à ces milliers de petites pointes facettées de ne refléter la lumière que d'une façon monotone; il faudrait peut-être chercher la silhouette heureuse et les effets distincts par des dessins plus amples et moins confus. Les bijoux d'acier que l'on fabrique actuellement n'atteignent pas tout le fini que l'on trouvait dans les ouvrages du XVIIIe siècle (boutons, gardes d'épée, chaînes de montre, etc.) ; mais il faut tenir compte de ce fait qu'aujourd'hui cette industrie, restée toute française, est soumise aux caprices de la mode et qu'en temps ordinaire sa production est forcément limitée, tandis que, vienne la vogue, elle prend une extension considérable et doit produire vite et à bon marché; les moyens de fabrication se sont perfectionnés dans ce but. Pour obtenir la bijouterie et autres petits objets d'acier on se sert ou de fer malléable dont on trempe et on acière la surface, ou d'acier qu'on adoucit avant le travail et qu'on durcit par cémentation quand le bijou est terminé. Des laminoirs portant en creux l'empreinte des reliefs, et des matrices d'acier trempé sont les principaux outils de cette fabrication.

Les menus objets découpés dans des tôles de fer ou d'acier sont amenés à la forme voulue par estampage; on ébarbe et on termine à la lime ou plus communément à la meule artificielle composée de deux parties essentielles, l'agglomérant et le mordant qui dans ce cas particulier est l'émeri de Naxos bien pulvérisé. On emploie surtout la meule pour obtenir les pointes de diamant. Il faut alors procéder au polissage afin d'arriver à l'éclat indispensable à cette fabrication. Pendant longtemps on se servait pour les parties saillantes de moules de bois et d'étain portant de l'émeri pulvérisé pour donner le premier poli et du rouge d'Angleterre pour parachever. Les parties creuses se frottaient avec des brosses rudes trempées dans de l'émeri délayé à l'eau. Aujourd'hui on emploie le polissage mécanique plus rapide et surtout moins coûteux. Les objets à polir sont introduits dans un cylindre creux animé d'un mouvement de rotation peu rapide et contenant un mordant mélangé à de l'eau pour former une pâte molle. Le mordant employé est de l'émeri de Naxos ou de l'émeri corindon extrait des sables de Bretagne ou encore de la bauxite cuite au four Siemens et contenant 60 % d'alumine. Par une rotation prolongée et lente de 48 à 72 heures, les objets ont pris un assez beau poli; on termine en lavant et en introduisant dans un autre cylindre contenant du rouge d'Angleterre. Dans la bijouterie d'acier les ouvriers se divisent en blantiers qui soudent et préparent les carcasses, en riveurs qui couvrent ces carcasses de petites pointes à facettes d'acier poli, en monteurs qui assemblent toutes ces pièces, et en polisseurs. En 1878 on comptait près de 1,500 ouvriers occupés à cette fabrication avec une journée moyenne de 6 fr. 70 pour les hommes et de 3 fr. 20 pour les femmes par 10 heures de travail.

Bijouterie de fonte. — Les bijoux, les ornements et les autres articles de luxe obtenus par le moulage de la fonte de fer et désignés sous le nom de bijouterie en fonte de Berlin sont obtenus par des procédés qui n'ont rien de particulier et ressortissent de la fonderie ordinaire; ils se moulent en sable gras afin que les empreintes soient parfaitement nettes, que la fonte ne se fige pas trop promptement, qu'elle remplisse bien toutes les parties du moule, qu'elle ne devienne pas aigre et ne se fissure pas en se refroidissant. Il faut d'habiles mouleurs pour obtenir des arêtes de même vivacité que celles du modèle, ils commencent par saupoudrer le modèle avec la terre la plus fine de manière à le couvrir en entier, ils remplissent ensuite le châssis de terre ordinaire ou de sable de Fontenay-aux-Roses auquel on a mélangé 1/8e de charbon, et noircissent à l'instant même les empreintes obtenues en les tenant au-dessus de la flamme d'un morceau de bois de pin dont la fumée se dépose sur le sable. Les moules sont desséchés si fortement que frappés avec le doigt ils rendent un son très clair. Pour obtenir une grande netteté il faut chauffer le moule au moment de s'en servir, et couler le métal à une température fort élevée; les fontes contenant une certaine proportion de phosphore prennent admirablement les empreintes. On a la précaution de détacher les jets lorsqu'ils sont encore rouges.

Moulage d'objets pour bijoux. — Un procédé de moulage dû à M. Karmarsch peut rendre des services aux bijoutiers dans la fabrication des bijoux dits de fantaisie; il s'applique surtout à la décoration des broches et des coffrets riches que le bijoutier peut avoir à garnir extérieurement. Les objets naturels, plantes, insectes, etc., servent eux-mêmes de modèles; voici comment il convient d'opérer : on suspend le modèle dans une petite caisse en bois ou en carton, et on l'y fixe à l'aide de quelques tours d'un fil fin en métal. D'autres fils d'un plus fort diamètre et qu'on retire plus tard, sont disposés, pour constituer les évents. Sur le point le plus élevé de l'objet, on pose une petite pièce de bois conique pour servir de canal de coulée lors du moulage, puis on remplit avec précaution la petite caisse avec une bouillie composée avec trois parties de plâtre, une de poussière très fine de brique et une solution d'alun ou de sel ammoniac, d'abord en enduisant la petite pièce conique, puis en coulant. Lorsque la bouillie est prise on enlève la caisse, on chauffe la forme modérément, ce qui réduit le modèle en cendres que l'on enlève en lavant l'intérieur avec du mercure, on chauffe la forme une seconde fois et l'on coule. Pour démouler, on mouille la

forme, ce qui la ramollit, et on l'enlève avec précaution par parties. Ce moulage se fait en or et en argent en vue d'orner un bijou vrai ou un objet de valeur; il peut se faire avec un alliage d'une valeur moindre et servir à la décoration du bijou faux.

Bijouterie de corail. — Ce genre de bijouterie est soumis aux fluctuations de la mode, mais il jouit pourtant toujours d'une certaine faveur. Le *corail* (V. ce mot) est susceptible d'un beau poli et se prête bien à la sculpture; on en façonne des colliers, des bracelets, des broches, des pendants d'oreilles. Ce bijou se distingue par son élégance, sa légèreté, sa solidité dans le collage et la façon de le fixer dans les montures; on l'accompagne de perles fines, d'émaux ou de diamants. Les Italiens, qui ont presque le monopole de la pêche du corail, ont aussi la spécialité de la taille; c'est à Naples surtout et dans les environs que le corail est façonné pour l'usage de la bijouterie; on l'expédie de là sur les grands marchés européens, principalement à Paris et à Londres; en France, il est monté à Paris, à Lyon et à Marseille. Dans les bijoux anglais, le corail est monté solidement, mais sans grâce; en Allemagne les fabricants copient le genre français.

Bijouterie de deuil. — Les matières employées et la fabrication sont de différentes natures. Le jais naturel se travaille hors de France; il est au contraire fort employé en Angleterre, principalement pour en faire des colliers de boules facettées. En France on se sert d'une imitation de jais en émail ou en verre; on la prépare en appliques de formes diverses, taillées à facettes ou à biseaux, plates en dessous, qu'on fixe avec de la cire noire sur des fonds en fer découpé; on arrive à exécuter, en les juxtaposant, des dessins très variés et l'éclat miroitant de cette bijouterie relève heureusement la monotonie d'une toilette entièrement noire. Ces morceaux de verre, dont la valeur est faible, sont taillés et façonnés par les mêmes procédés que ceux employés pour le jais, de manière à leur en donner l'apparence. Le bas prix auquel on livre ces parures au public peut déjà les faire reconnaître par l'acheteur, mais indépendamment de ce moyen de les différencier de la matière qu'on a cherché à imiter, la taille peut encore les faire reconnaître. En effet, elle est beaucoup moins soignée, en raison du bénéfice qui doit être assez faible pour faire préférer l'objet imité à la pierre vraie. Un œil assez exercé ne s'y méprendra pas. Le même moyen de contrôle peut servir à différencier les objets autres que les bijoux de deuil et les parures pour lesquels on a employé le verre, au lieu du jais véritable. — L'emploi de la corne de buffle, matière très malléable, a pris une grande extension, surtout pour la fabrication des chaînes qui, en se substituant aux chaînes en caoutchouc étrangères et même au jais anglais, est devenue l'objet d'une exportation assez importante. Enfin on utilise encore le bois durci, composé de sciure de bois et d'albumine, principalement de palissandre et de sang de bœuf, qui se moule comme l'écaille.

Bijouterie en cheveux. — L'usage des bijoux en cheveux paraît remonter seulement à la Renaissance, et c'est au XVIe siècle qu'on voit paraître pour la première fois, les bracelets de cheveux portés indistinctement par les hommes et par les femmes. On trouve à ce sujet dans les *Mémoires* de d'Aubigné un trait caractéristique; durant les guerres de Henri IV, d'Aubigné, dans une bataille combattait corps à corps contre le capitaine Dubourg. Au plus fort de l'action, d'Aubigné s'aperçut qu'une arquebusade avait mis le feu à un bracelet des cheveux de sa maîtresse, qu'il portait à son bras; aussitôt, sans songer à l'avantage qu'il donnait à son adversaire, il ne s'occupa que d'éteindre le feu et de sauver ce précieux bracelet qui lui était plus cher que la liberté et la vie. Le capitaine Dubourg, touché de ce sentiment, le respecta; il suspendit ses coups, baissa la pointe de son épée et se mit à tracer sur le sable un globe surmonté d'une croix. Tallemant des Réaux parle des bijoux en cheveux dans plusieurs de ses *Historiettes*. Mais c'est à partir du siècle actuel que la bijouterie en cheveux prit le plus d'extension. « Notre époque est si sentimentale, dit à ce sujet M. de Genlis, dans son *Dictionnaire des étiquettes*, qu'il n'y en a certainement jamais eu où l'on ait tant fait de bracelets, de bagues, de chiffres, de chaînes de cheveux. On a vu des femmes porter des ceintures de cheveux de leurs amants. Nos grands-pères et nos grand'mères étaient loin de cette touchante prodigalité de cheveux. » La mode de porter, par affection ou par superstition, des bracelets de toute sorte est assez ordinaire en Russie parmi les hommes, beaucoup portent des bracelets en cheveux; ces bracelets sont simplement tressés et ont un fermoir en or. Les bagues en cheveux ont en général la forme des bagues colliers de chien, mais plus étroite; dans la concavité que présente tout le tour, on colle une liasse mince de cheveux. Elle est aussi unie qu'une plaque. Il en est qui sont montées en chevalières et qui ont au-dessus une plaque à charnière qui s'ouvre afin de pouvoir placer des cheveux au dedans.

Industries auxiliaires. — Outre les émailleurs qui fournissent les motifs décoratifs des bijoux avec les émaux de Limoges ou qui viennent ajouter au fini du travail le charme de couleurs harmonieuses; en dehors des ciseleurs et des graveurs, qui pétrissent l'or et l'argent sous leurs ciselets d'acier, il est une industrie qui prête un secours puissant à la bijouterie courante, c'est celle des apprêteurs-découpeurs-estampeurs. L'industrie des *apprêts* pour la bijouterie, née en France, inconnue à l'étranger, a été créée en 1853 et a considérablement aidé l'accroissement de la vente du bijou français, en fournissant à la bijouterie fine comme à la bijouterie d'imitation des apprêts de toute espèce, tels que ornements, galeries, chatons. Ces produits épargnent du même coup la façon et le déchet sur le métal; en effet, au lieu d'avoir à tracer sur un morceau d'or une pièce entière, puis à la scier, la limer, la travailler à l'échoppe, laissant malgré soi se perdre des parcelles d'un métal précieux, grâce à des procédés mécaniques extrêmement variés la pièce est obtenue instantanément par un découpoir, qui lui donne ses contours, sa forme, ses reliefs, en refoulant la matière de côté ou d'autre, et en épargnant absolument tout déchet. Et ces apprêts ainsi obtenus ne sauraient porter obstacle à l'exécution de bijoux délicats; car ceux qui peuvent être employés dans ce cas ne subissent qu'un simple dégrossissage, supprimant seulement un travail long et aride. Cette branche d'industrie se développe encore chaque jour et présente des produits fort intéressants.

Production en France. — Il serait intéressant de pouvoir apprécier la puissance des productions des différents pays, mais pour la France elle-même nous n'avons pas de base certaine; divers centres industriels se sont formés ou agrandis tels que Lyon qui compte 35 fabricants bijoutiers en or, Marseille, Bordeaux, Tours; mais Paris est bien certainement le centre où il se fabrique la plus grande quantité de bijouterie. Nous allons essayer de fournir des indications précises sur l'importance de ces productions et par le personnel de ces ateliers et par les métaux mis en œuvre. Les fabriques dont le personnel est le plus considérable sont les principales maisons de doublé et quelques fabriques de chaînes en or. Autrement pour la bijouterie dont le travail est généralement manuel, les facilités d'établissement étant assez grandes, les ateliers sont généralement peu nombreux. Quelques ouvriers, d'ailleurs, comme les sertisseurs par exemple, travaillent chez eux; les femmes sont principalement occupées au polissage. Pour apprécier le personnel employé dans les divers ateliers, nous puiserons aux renseignements statistiques que fournit la chambre de commerce de Paris; dans les chiffres qu'elle relève pour le dép. de la Seine, qui pour la bijouterie du moins, ne forme avec la capitale qu'un même centre industriel, relevant en trois groupes les chiffres qui s'appliquent à la bijouterie fine, à la bijouterie d'imitation et aux industries qui s'y rattachent, telles que graveurs, ciseleurs, sertisseurs, émailleurs, apprêteurs, estampeurs, polisseuses et reperceuses, nous trouvons :

	FABRICANTS	OUVRIERS			SALAIRES
		Hommes	Femmes	Ensemble	francs
Bijouterie fine	900	5.800	1.550	7.350	13.942.500
Bijouterie d'imitation	434	2.195	670	2.865	4.948.000
Industries diverses	1.348	1.491	2.116	3.607	4.873.700
Ensemble	2.682	9.486	4.336	13.822	23.764.200

Le chiffre des salaires de près de 24 millions qui représenterait une journée moyenne de 6 fr. 70 pour les hommes avec les apprentis et de 3 fr. 20 pour les femmes et les filles pour dix heures de travail, ne saurait être pris pour l'expression vraie de toute la main-d'œuvre payée; car en dehors des journées d'ateliers, il faut compter le prix des ouvriers et artistes des industries auxiliaires. Ces chiffres remontant à quelques années sont dépassés sensiblement aujourd'hui. Pour la bijouterie d'or il est difficile d'obtenir par une enquête, des renseignements certains, avec la liberté du commerce, sa division, la facilité de transmission de produits de petites dimensions; mais nous pouvons dire que les quantités d'or présentées à la garantie du bureau de Paris, chaque année, sont de dix millions de grammes. La garantie relève de son côté un nombre de 1,318 fabricants, 2,950 marchands, et 10,971 ouvriers pour la bijouterie d'or seulement. Pour l'exportation, les bijoux portés à la garantie de Paris fournissent comme poids d'or 2,758 kilog. Les tableaux des douanes nous fournissent pour les exportations annuelles, comme moyennes des dernières années : pour la bijouterie d'or ou de platine ornée de pierres ou perles fines 30,000 gr. valant 420,000 fr. et pour la bijouterie d'or et de platine autre que la précédente 5,000 kilog. valant 28 millions; pour la bijouterie d'argent 6,500 kilog. valant 3 millions et pour les métaux autres que l'or, le platine et l'argent, 110,000 kilog. d'une valeur de 22 millions de francs. Il n'est pas douteux que ces chiffres ne sauraient donner d'une façon complète la production totale de la bijouterie; que pour l'exportation il sort de France sans passer par la garantie et même par la douane, des quantités considérables de bijoux livrés directement et principalement des objets de grande valeur; que, d'autre part, l'or employé pour toute la bijouterie d'imitation n'entre pas dans les comptes des bureaux de garantie. Aussi puisant à une autre source encore, nous voyons, par des renseignements recueillis auprès des marchands d'or, la quantité de ce précieux métal s'élever en moyenne à 18,000 kilog. par an, ce qui représenterait une valeur de 46 millions de francs environ, dont il conviendrait de déduire près d'un quart pour déchet et refonte.

Nous avons montré quelle est l'importance du personnel de la bijouterie parisienne; pour assurer la puissance de cette nombreuse et vaillante armée, pour la préparer aux luttes internationales de l'industrie, et l'armer contre la concurrence étrangère, pour maintenir enfin la suprématie du goût français, la corporation de la bijouterie de Paris a successivement fondé de nombreuses institutions ; ce sont avec l'époque de leur fondation. En 1859, Société des joailliers, bijoutiers, orfèvres, dite Société des cendres, société industrielle pour la réalisation des déchets d'or et d'argent. — 1861, Chambre syndicale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et des industries qui s'y rattachent. — 1866, Ecole professionnelle de dessin de la chambre syndicale pour les apprentis de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie. — 1869, Société de l'orphelinat général de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et de l'horlogerie. — 1873, Chambre syndicale de la bijouterie d'imitation. — 1875, Société d'encouragement aux apprentis, ouvriers et employés de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie, reconnue d'utilité publique. — 1875, La Fraternelle, caisse de retraite approuvée. — 1876, Ecole professionnelle de dessin de la bijouterie d'imitation. — La description de ces sociétés trouvera sa place aux articles Société et Corporation. Les chambres syndicales s'emploient à veiller aux intérêts professionnels, à étudier les questions commerciales, à protéger et éclairer dans les questions litigieuses les membres de la corporation ; de plus, par la création et l'entretien d'écoles professionnelles de dessin, elles préparent de bons ouvriers en formant l'œil et le goût des apprentis. Pour stimuler encore le zèle de nos futurs ouvriers dans l'étude pratique de leur industrie, la chambre syndicale, sur l'initiative de la Société d'encouragement, a fondé des concours professionnels d'apprentis. Au résumé, malgré les progrès évidents que réalisent chaque année les nations étrangères, la France, grâce à son organisation de travail, au sentiment artistique dont elle est pénétrée, à la variété dans les idées, au goût dans le dessin, à l'habileté dans la main-d'œuvre, n'a pas cessé de garder le premier rang pour la bijouterie. L. Knab.

BIKÉLAS (Démétrius), littérateur grec, né à Syra en 1835. Il débuta à seize ans par une traduction en grec moderne de l'*Esther* de Racine. Après avoir passé de longues années à Londres, M. Bikélas se voua exclusivement aux lettres et se créa à Paris et à Athènes de nombreuses amitiés. Il publia successivement un volume de *Poésies* (Londres, 1862), une traduction de Shakespeare (Athènes, 1876) et son roman le plus connu, *Loukis Laras* (Athènes, 1879). Cette simple histoire, retraçant avec émotion les souffrances des Grecs pendant la guerre de l'indépendance et leur héroïsme, fut traduite en plusieurs langues, et trouva surtout en France un écho chez tous les philhellènes. M. Bikélas a également écrit un récit de voyage (*De Nicopolis à Olympie;* Paris, 1885) qui montra que son long séjour en France l'avait rendu maître de notre langue. Les lecteurs français apprécièrent ses solides qualités d'historien dans ses articles de la *Nouvelle Revue* et de la *Revue historique*. En 1878, M. Emile Legrand avait traduit l'opuscule de M. Bikélas sur les *Grecs au moyen âge*, et M. le marquis de Queux-de-Saint-Hilaire nous a fait connaître ses *Nouvelles grecques* (Paris, 1887). — M. Bikélas a joué un rôle important dans le développement littéraire de sa patrie. Ses traductions de six pièces de Shakespeare (*Hamlet*, *Roméo et Juliette*, *Roi Lear*, *Othello*, *le Marchand de Venise*, *Macbeth*) sont une œuvre considérable, et lui ont acquis une grande réputation parmi ses compatriotes. M. Bikélas est un disciple de Koraïs, et il s'efforce, dans son style, de répondre aux exigences modernes sans abandonner tout à fait le système classique si cher aux Grecs. Ses études historiques se recommandent par des recherches consciencieuses et un jugement sûr; ses œuvres d'imagination contribuent aussi pour une grande part à faire de M. Bikélas un des écrivains les plus distingués de la Grèce moderne. N.

BILA HORA (All.). (*Weissenberg* ou *Montagne Blanche*), montagne à l'O. de Prague, célèbre par la bataille livrée le 8 nov. 1620 qui mit fin à l'indépendance de la Bohême. L. L.

BILAIN (Antoine), jurisconsulte français, né à Fismes, près de Reims, mort à Paris en 1672. Son véritable nom était *Vilain ;* mais son père ayant été chargé de saluer

Louis XIII à son passage à Fismes, le souverain lui demanda son nom et le trouvant peu séant l'autorisa à en changer la première lettre. Au moment de la guerre de succession, Bilain, qui s'était distingué comme avocat et jurisconsulte, fut chargé de rédiger une consultation pour démontrer la légitimité des droits de Marie-Thérèse sur la Franche-Comté et les Pays-Bas. Cette consultation, qui était un véritable traité, fut publiée en 1667 ; elle fut traduite dans presque toutes les langues de l'Europe. On a de Bilain d'autres consultations, dont la plus remarquable est celle qu'il rédigea en 1633, pour le procès de la comtesse de Saint-Géran contre la duchesse de Ventadour. G. L.

BILAN. Résumé de l'inventaire, donnant sous forme de tableau, et, en quelques lignes, la situation active et passive d'un négociant ou d'une société. Le bilan n'est véritablement possible qu'avec la comptabilité en partie double, qui seule peut donner tous les contrôles nécessaires, mais on le trouve cependant exigé, alors que la comptabilité est tenue d'une façon quelconque, et on le voit mentionné à une époque où la partie double n'était que peu ou pas connue et pratiquée. Une ordonnance pour la ville de Lyon, du 2 juin 1667, prescrit aux négociants de présenter leur bilan avant d'entrer dans la Loge des changes, et il serait facile de trouver ce terme dans d'autres anciens monuments de la jurisprudence. Au passif, le bilan porte toutes les sommes dues par le commerçant ou la société en cause, et ce à quelque titre que ce soit : le capital, c.-à-d. la somme mise par le négociant dans son commerce ou versée par les associés, et qui devra se trouver remboursée à la liquidation ; les engagements envers les tiers : créanciers simples ou créanciers hypothécaires, obligataires, sommes dues pour dividendes, salaires, frais non réglés, etc., prélèvements opérés sur des bénéfices antérieurs avec ou sans destination spéciale, réserve légale, supplémentaire, fonds d'amortissement, de garantie. L'actif montre les ressources au moyen desquelles ces engagements seront remplis, les valeurs liquides ou facilement réalisables, argent en caisse, marchandises en magasin, effets de commerce en portefeuille, valeurs mobilières appartenant au commerçant ou à la société, les immeubles, les sommes dues par les actionnaires pour compléter leur mise sociale, lorsque le capital n'est pas entièrement versé, les engagements des tiers, les frais de premier établissement, d'installation, dont l'amortissement se fait graduellement d'après les prescriptions des statuts ou les votes des assemblées générales.

Le compte de profits et pertes vient établir la balance de l'actif et du passif, et montre en même temps le résultat de l'exercice. Porté au passif, il indique que des bénéfices ont été réalisés, puisque l'actif s'est trouvé supérieur au passif, étant entendu que les bénéfices antérieurs ont été distribués ou appliqués à des comptes spéciaux ; si le solde, au contraire, se trouve à l'actif, il indique que des pertes ont été subies, diminuant d'autant les ressources du commerçant ou de la société. La loi du 24 juil. 1867 rend obligatoire le bilan annuel pour les sociétés en commandite par actions et les sociétés anonymes; ce bilan doit être tenu à la disposition des actionnaires quinze jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée générale. En cas de cessation de paiements, le bilan doit être déposé par qui de droit, au greffe du tribunal, dans les trois jours de la cessation des paiements. Ce bilan doit être affirmé, daté et signé par celui ou ceux qui le déposent. Le failli qui ne remplit pas cette formalité dans les délais fixés peut être considéré comme banqueroutier simple et puni comme tel. G. F.

BILASPOUR. Inde anglaise (V. Belaspour).

BILATÉRAL (Bot.) (V. Symétrie).

BILAZAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars ; 130 hab. Source ferrugineuse, sulfatée calcique, légèrement sulfureuse, la sulfuration est naturelle, mais augmentée par la décomposition ultérieure des sulfates. L'eau de Bilazais s'emploie en boissons et bains, contre les maladies de la peau, l'anémie, la chlorose, certaines dyspepsies, etc. Dr L. Hn.

BILBAIS ou BELBEIS (V. Belbis).

BILBAO. Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Biscaye; 33,513 hab. Sur le Nervion, qui, navigable pour



Vue de Bilbao, près du pont suspendu, d'après une photographie.

des bâtiments chargés en aval de la ville, et jusque dans celle-ci, lui procure des relations faciles avec le havre de Portugalete, son port de mer, animé par un mouvement annuel d'entrée et de sortie ou de relâche de plus de 4,000 navires, y compris le cabotage. Cette ville, la plus grande du pays basque, a conservé d'importantes relations de commerce avec les colonies espagnoles et n'est, pour l'ensemble de ses opérations, inférieure qu'à Barcelone

dans le trafic de l'Espagne. Siège de beaucoup de riches maisons, elle partage avec Santander les bénéfices de l'exportation des produits de la vieille Castille, comme principal entrepôt des farines surtout. Les laines ont depuis longtemps cessé d'y former l'article dominant, mais on y embarque d'autant plus de minerais de fer du voisinage, de bois de construction, de fruits, etc. Bilbao est situé dans une charmante vallée, et si l'ancienne ou haute ville (sur la rive gauche du Nervion) n'est pas d'un aspect qui flatte l'œil, celui de la ville basse (sur la rive droite) avec ses constructions toutes modernes et des belles rues parallèles au fleuve, en parties bordées d'arbres et parcourues par des rigoles qui y distribuent les eaux fluviales, est d'autant plus agréable. De même aux environs, la route de Bilbao à Orduña, près des sources du Nervion, n'offre, sur un parcours d'environ 45 kil., qu'une longue suite d'habitations et de jardins. Bilbao a un arsenal et une école nautique, des fonderies de fer, des verreries, des tanneries et du tissage. Bilbao fut fondée en 1300, par Diego Lopez de Haro, sur l'emplacement de *Flaviabriga*. Grâce au commerce, à ses libertés *(fueros)* la ville prospéra. Deux fois prise par les Français (1795 et 1808), elle fut assiégée à plusieurs reprises par les révoltés de sa propre banlieue. Cette place est une de celles contre lesquelles se sont le plus acharnés les carlistes. En 1835, Zumala-Carreguy, leur plus redoutable général, fut frappé à mort devant ses murs, et en févr. 1874 les assiégeants, déjà maîtres de Portugalete, essayèrent de la réduire par un bombardement et la tinrent investie jusqu'au 2 mai de l'année suivante, jour de sa délivrance par le général Concha. C. Vogel.

BILBASOV (Vasili-Alexeevitch), littérateur russe contemporain, né en 1837. Il fit ses études à Saint-Pétersbourg, prit le titre de docteur en histoire et fut professeur d'histoire à l'Université de Pétersbourg et de Kiev. Il fut ensuite attaché à la rédaction du *Golos*, ayant épousé la fille du rédacteur en chef, M. Krajevsky. Il a également collaboré aux *Annales de la Patrie* et au *Messager d'Europe*. Ses principales publications sont : *Cyrille et Méthode* (1868-71) ; *Diderot à Saint-Pétersbourg* (1883) ; *les Premières lettres politiques de Catherine II* (1886). Il prépare un ouvrage considérable sur le règne de Catherine II d'après sa correspondance. L. L.

BILBAUT-Vauchelet (Juliette-Maria-Angélique), cantatrice scénique française, née à Douai, d'une famille de musicein, le 26 sept. 1855. Elle commença son éducation musicale à l'Ecole de musique de Douai, où elle étudia le violon sous la direction d'un professeur nommé Pierre Lefranc. Elle était déjà très bonne musicienne lorsque, la voix chez elle s'étant formée, elle fut amenée à Paris où on l'admit, au Conservatoire, dans la classe de M. Saint-Yves Bax pour le chant, et dans celle de M. Ponchard pour l'opéra-comique. Aux concours de 1874 elle obtenait un second prix de chant et un premier accessit d'opéra-comique, et l'année suivante elle se voyait décerner le premier prix de chant et un second prix d'opéra comique. Pourtant elle ne songeait pas alors à prendre la carrière du théâtre, et elle retourna dans sa ville natale pour s'y livrer à l'enseignement. Mais les instances dont elle fut l'objet la déterminèrent à aborder la scène, et le 3 déc. 1877 elle débutait à l'Opéra-Comique dans le rôle d'Isabelle du *Pré aux Clercs*. Sa voix charmante, conduite avec un goût exquis, sa vocalisation brillante, sa beauté délicate, la grâce et l'élégance de sa personne, son adresse de comédienne, lui valurent un succès éclatant qui ne fit que s'accroître lorsqu'elle se montra dans les *Mousquetaires de la Reine* et dans les *Diamants de la Couronne*. Sa création intéressante du rôle d'Arlette dans *Jean de Nivelle* acheva de la mettre dans les bonnes grâces du public. Elle joua encore quelques ouvrages du répertoire : *l'Etoile du Nord*, *la Flûte enchantée*, *Joseph*, *les Noces de Figaro*, *Carmen*, et établit des rôles nouveaux dans *Suzanne*, la *Taverne des Trabans*, *Galante Aventure*. Dans ces dernières années, la voix de la jeune artiste a semblé atteinte d'une fatigue prématurée, et elle a cru devoir se condamner à un repos au moins momentané. Depuis 1885 elle a quitté l'Opéra-Comique. — Mlle Bilbaut-Vauchelet a épousé un de ses camarades de ce théâtre, M. Nicot. A. P.

BILBILIS. Ville de l'Espagne Tarraconaise, mentionnée par Strabon comme une des plus importantes de celles qu'avait la nation des Celtibères. Ptolémée la nomme βίλβις, l'anonyme de Ravenne *Belbili*. Pline désigne sans doute ses habitants, par le nom évidemment défiguré de *Beblitani*. L'*Itinéraire* d'Antonin la place sur la route de Emerita (Merida) à Cæsauragusta (Saragosse). Enfin Martial nous en parle souvent, parce qu'elle était sa ville natale. Il nous la décrit sur une haute montagne escarpée, l'appelant *Bilbilis acri monte ;* Sidoine Apollinaire la qualifie *alta* et saint Paulin *acutis pendens scopulis*. Martial la surnomme *Augusta* et vante ses richesses en or et en fer. Plusieurs médailles anciennes et un texte de Pline confirment ces indications. Les médailles portent pour inscription : *Municipium Augusta Bilbilis*, et Pline dans le livre XXXIV de son *Histoire naturelle* vante l'excellence des *Aquæ Bilbilitanæ* pour la trempe de l'acier. Remarquons à ce sujet que l'*Itinéraire* d'Antonin indique une station de ce nom, proche de Bilbilis. L'examen des données de ce dernier auteur a amené les érudits espagnols à identifier Bilbilis avec le *cerro de Bambola*, près Calatayud. La situation de ce point répond assez bien aussi à la description de Martial, et l'archéologue Lopez dit qu'on y voit des aqueducs, des citernes et des vestiges de murs. E. Cat.

BILBOQUET. I. Jeu. — Jouet en bois ou en ivoire, composé d'une boule percée d'un trou conique, et suspendue par un cordon au milieu d'un bâtonnet, pointu par un bout et façonné à l'autre en disque légèrement concave. Le jeu consiste, tenant le bâtonnet verticalement, à faire décrire à la boule suspendue une courbe adroitement calculée, qui la fasse retomber, soit sur le disque concave et l'y tienne en équilibre, soit sur la pointe qui termine l'autre bout du bâtonnet, où, grâce au trou la traversant de part en part, elle doit se fixer. — Ce petit instrument, qu'on ne voit plus aujourd'hui qu'entre les mains des enfants, a, dans d'autres époques, servi d'amusement aux rois et aux grands seigneurs. Son nom, qui paraît être formé de *bille*, boule de bois, et de *bocquet*, fer de lance, terme usité dans le blason, se trouve pour la première fois dans la langue française au XVIe siècle; Rabelais l'écrit *Bille boucquet (Gargant. I)*. Le journal de P. de l'Estoile nous apprend que Henri III avait la passion du bilboquet, qu'il en portait presque constamment un sur lui, et qu'il s'en amusait, même dans la rue avec ses mignons ; ceux-ci imitèrent promptement cette fantaisie royale, et, de la cour la passion de ce jeu pénétra dans la ville et dans la province. Cette mode fit fureur jusqu'au commencement du siècle suivant ; l'abbé de Marolles parle d'un *Ballet du bilboquet*, réglé par le duc de Nemours, qui fut donné au Louvre en 1626. — Un peu délaissé sous le règne majestueux de Louis XIV et dans la première partie du XVIIIe siècle, la vogue du bilboquet reprit de plus belle vers 1770. Le marquis de Bièvre, qui était déjà le héros du calembour, fut aussi celui du bilboquet. « Il en jouait, dit Mme de Bawr, mieux que personne au monde, le jetant à distance, le lançant au plafond, sans jamais manquer de le ressaisir, la boule sur la petite pointe, ce que l'on considère comme la perfection de l'art. » Cette manie éphémère pénétra jusqu'au théâtre, où l'on vit pendant la représentation des chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine les acteurs jouer du bilboquet dans l'intervalle de leurs répliques !

On donne encore ce nom à une petite figure fabriquée de substance très légère, généralement de moelle de sureau, qui, au moyen d'une petite masse de plomb fixée dans les jambes, se remet toujours debout, dans quelque

position qu'on l'ait placée d'abord. On a souvent assimilé à ce futile jouet les gens de peu de valeur, intrigants, ambitieux et souples; cette expression figurée se retrouve fréquemment dans Gui Patin, Mme de Sévigné, Saint-Simon, etc. En voici un exemple : « On dit que la Mancini, femme du duc de Mercœur et nièce de Mazarin, est ici quelque part cachée dans un monastère, et le petit Mancini, son frère, chez le comte d'Harcourt; s'il est vrai, il faut avouer que ces petits *bilboquets* de la fortune sont bien malheureux » (Gui-Patin, *Lettres*). Ad. T.

II. Théâtre. — Type théâtral, caricature scénique qui est devenue célèbre à l'égal de Janot, de Jocrisse et surtout de Robert Macaire, avec lequel Bilboquet n'est pas sans avoir quelque point de ressemblance. C'est le principal personnage d'un grnad vaudeville, *les Saltimbanques*, que Dumersan et Varin donnèrent aux Variétés le 25 janv. 1838, sous la qualification de parade, et qui, on peut le dire, fit courir tout Paris au théâtre du boulevard Montmartre. Bilboquet était le chef de cette troupe de saltimbanques si comiquement mise en scène par les auteurs, et non seulement il était amusant au possible, mais il constituait réellement un type, un véritable caractère scénique, remarquable par son allure débraillée, en quelque sorte cynique, dont le côté en apparence superficiel masquait les allures railleuses et satiriques. En ce point il touchait à la vraie comédie, et ceci, on le comprend, n'était pas sans aider à son succès. D'autre part, si Janot avait eu Volanges, si Jocrisse avait eu Brunet, si Robert Macaire avait eu Frédérik-Lemaître, Bilboquet eut pour le personnifier un interprète hors ligne et qui semblait fait précisément pour le représenter aux yeux du public. Cet interprète, c'était Odry, Odry qui n'était point sans doute un grand comédien, un comédien de recherche et d'étude, mais que la nature avait doué pour certains rôles d'une façon merveilleuse, et qui s'identifiait cette fois de telle façon avec le personnage que depuis lors on n'a jamais retrouvé le pareil. Odry dans Bilboquet, avec son costume inénarrable, avec son pantalon de cuirassier, son gilet immense, son carrick gris d'une forme invraisemblable, son chapeau monumental, sa baguette à la main, Odry débitant ses boniments à la foule ébahie, arrachant les dents « sans douleur », et faisant tournoyer autour de lui cette bande de pîtres et de saltimbanques mâles et femelles : Gringalet, Sosthène, Zéphyrine, Atala, c'était tout un poème, un poème burlesque et d'une gaieté absolument irrésistible. Aussi, le nom d'Odry est-il resté à jamais inséparable de celui de Bilboquet, le comédien s'étant comme incarné dans le personnage auquel il avait prêté ses traits et son incomparable verve comique. — Un quart de siècle après la naissance de Bilboquet sur la scène des Variétés, deux hommes d'esprit, dont l'un était Edmond Texier, lui firent une seconde jeunesse en le transportant du théâtre dans le livre et en en faisant le héros d'une épopée satirique, les *Mémoires de Bilboquet*, parodie des *Mémoires d'un bourgeois de Paris* de Véron, qui eut presque autant de succès que le vaudeville resté fameux de Dumersan et Varin. Les *Mémoires de Bilboquet* furent publiés sous le couvert de l'anonyme (Paris, 1853-54, 3 vol. in-12). A. P.

III. Typographie.— On donne le nom de *bilboquet* aux ouvrages dits de ville, tels que cartes, factures, têtes de lettres, prospectus, circulaires, lettres de part, affiches à la main, bulletins de vote, etc.; en un mot, à tout ce qui n'est pas *labeur* (V. ce mot), journal ou affiches. C'est généralement aux plus habiles typographes d'un atelier que ces travaux sont confiés, parce qu'ils offrent souvent des difficultés d'exécution qui exigent une longue pratique de l'art typographique. En raison de l'impossibilité de tarifer leur travail, ces ouvriers sont employés en conscience, c.-à-d. payés à l'heure. Leur salaire moyen à Paris est de 8 fr. pour une journée de 10 heures.— Depuis la loi du 29 juil. 1881 sur la presse, les bilboquets sont dispensés du dépôt légal.

IV. Art militaire. — Espèce de mortier qui donna lieu à des essais, en 1795 et 1796, à Toulon et à Strasbourg.

V. Monnayage. — Pièce de fer en forme d'ovale très allongé dans laquelle l'ouvrier monnayeur ajuste le flan des monnaies.

BILCESCO (Nicolas) (V. Balcescu).

BILCHILDE (V. Théodebert).

BILD (Veit), mathématicien et musicien allemand de la première moitié du xvie siècle. Il était chef de chœur à l'église Saint-Ulrich d'Augsbourg et il a inventé pour les observations astronomiques un instrument appelé *Horologia pedalia*. L. S.

BILD. Ecrivain allemand, plus connu sous le nom de *Beatus* Rhenanus (V. Rhenanus).

BILDERDIJK (Willem), poète néerlandais, né à Amsterdam le 7 sept. 1756, mort à Harlem le 18 déc. 1831. En 1795, lors de l'invasion de la Hollande par les armées françaises, Bilderdijk, partisan déclaré de la maison d'Orange, dut quitter son pays; il visita l'Allemagne et se fixa ensuite en Angleterre où il fit des cours de littérature. En 1806 il revint en Hollande ; le roi Louis se l'attacha comme professeur de langue néerlandaise et lui fit une pension de 6,000 florins. Après l'abdication du roi Louis en 1810, la pension fut supprimée et Bilderdijk vécut pour ainsi dire dans la misère jusqu'en 1813. Après la révolution batave à laquelle il avait contribué par ses vers patriotiques, il fut pendant quelques mois auditeur militaire, puis il ouvrit à Leyde un cours d'histoire nationale. Il passa les dernières années de sa vie à Harlem dans un isolement presque complet, son humeur déjà sombre devint tout à fait misanthropique et ses dernières productions se ressentent singulièrement de cette disposition d'esprit.

Les compatriotes de Bilderdijk le proclamèrent à juste titre le plus grand de leurs poètes ; on peut dire aussi qu'il en a été le plus fécond. On a de lui plus de cent ouvrages ; il a abordé tous les genres depuis l'épigramme jusqu'à la tragédie et l'épopée. — Voici la liste des publications les plus remarquables de Bilderdijk : *Tijdkortingen* (*Amusements*, 1778) ; *Gedichten* (*Poésies*, 1783), ce sont deux recueils de poésies fugitives ; *Poëtische mengelingen* (*Mélanges poétiques*, 1802). Ils se composent d'un poème didactique sur l'astronomie et de traductions d'Ossian ; *Gedichten* (*Poèmes*, 1803) ; ils contiennent entre autres une traduction de l'*Homme des champs* de Delille ; *Mengelingen* (*Mélanges*, 1804) ; le *Fingal* d'Ossian y est entièrement traduit ; *Nieuwe poetische mengelingen* (*Nouveaux mélanges poétiques*, 1806, 2 vol.). Ce sont des poésies sacrées, plus trois poèmes héroïques : *Assanide; Achille ; Cyrus ;* on trouve encore dans ce même recueil : *De Ziekte der geleerden (la Maladie des savants)* ; Bilderdijk raconte spirituellement les tribulations auxquelles sont exposés les gens de lettres. — *Treurspelen* (*Tragédies*, 1808, 8 vol.). Ce sont des imitations de Corneille et de Racine ; le premier volume débute par une introduction magistrale sur la tragédie.— *Winterbloemen* (*Fleurs d'hiver*, 1810). Ce recueil comprend notamment un *Art poétique* où le romantisme allemand est raillé avec beaucoup de verve et d'esprit. *Des eersten wereld vernieting* (*Destruction du premier monde*, 1815), poème épique considéré comme le chef-d'œuvre de Bilderdijk ; malheureusement les cinq premiers livres sont seuls achevés. Ses œuvres poétiques ont été réunies sous ce titre : *Dichtwerken* (Haarlem, 1857-1860, 16 vol. in-8). Parmi les œuvres en prose du grand poète néerlandais, signalons une *Grammaire raisonnée de la langue hollandaise* qui fait encore autorité aujourd'hui. E. H.

Bibl.: Van Kampen, *Gesch. der nederl. Letter.* — Collot d'Escury, *Hollands Roem.* — De Clercq, *Gedenkzuil voor W. Bilderdijk.* — Gorter, *Bilderdijk;* Amsterdam, 1871.

BILDERS (Johannes-Warnardus), paysagiste hollandais, né à Utrecht le 18 août 1811, s'est formé lui-même,

et ses paysages, dont les motifs sont généralement empruntés aux grandes plaines de la Gueldre, ont été fort appréciés dans les diverses expositions auxquelles l'artiste a pris part. Le Ryks-Museum d'Amsterdam possède de lui trois tableaux dont le plus remarquable, *les Bruyères de Wolfhezen*, porte la date de 1866.

BILE. I. Physiologie (V. Biliaire [Appareil]).

II. Chimie. — La bile humaine est un liquide vert brun-jaunâtre, neutre, dont la densité varie de 1,0105 à 1,0107, à la température de 17°5. Sa composition chimique a été longtemps obscure : elle a été étudiée par un grand nombre de chimistes, notamment par Demarçay et Strecker. Elle contient surtout des matières colorantes et des acides spéciaux, azotés et azotosulfurés, en combinaisons avec la soude, les acides glycocholique et taurocholique. Les cendres de la bile humaine ont donné à l'analyse les résultats suivants pour 100 part. :

Chlorure de potassium.....	3.39
— sodium.........	65.16
Carbonate de sodium......	11.11
Phosphate de sodium.....	15.90
— tricalcique..	4.44

L'éther dissout 3,14 part. sur 100 de bile sèche, savoir : 2,49 % de cholestérine, 0,44 de matières grasses, 0,21 de lécithine. Le résidu, épuisé par l'éther, contient alors : 44,8 de glycocholate de sodium, 6,4 de stéarate et de palmitate de sodium ; la matière organique, insoluble dans les deux véhicules est de 10 %. On a également signalé dans la bile, à l'état normal ou pathologique, la présence d'une petite quantité d'urée.

Acides biliaires.

1° *Acide glycocholique* $C^{52}H^{43}AzO^{12}$ (Syn. : *acide cholique*).

Gorup-Bezanez conseille d'évaporer la bile fraîche en consistance sirupeuse et de reprendre le résidu par l'alcool à 90° ; après avoir enlevé l'alcool par évaporation, on ajoute de l'eau et on chauffe avec un lait de chaux pour précipiter les matières colorantes ; on filtre et on ajoute de l'acide sulfurique étendu, jusqu'à trouble persistant ; l'acide glycocholique se dépose peu à peu. On le lave à l'eau, on l'exprime, on le dissout dans l'eau de chaux et on le précipite par l'acide sulfurique étendu. Cet acide ne fait jamais défaut dans la bile humaine, mais il peut varier dans des limites assez étendues.

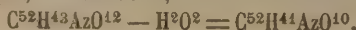
Il cristallise en cristaux incolores, très peu solubles dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante ; il est à peine soluble dans l'éther, facilement soluble dans l'alcool concentré. Le soluté alcoolique se trouble par l'eau, il se précipite des gouttelettes huileuses, qui prennent bientôt une forme cristalline. Il dévie, ainsi que ses sels, à droite le plan de polarisation de la lumière polarisée. Traité à chaud par les alcalis, il se dédouble en acide cholalique et en glycocolle *(sucre de gélatine)* :



$$C^{52}H^{43}AzO^{12} + H^2O^2 = C^{48}H^{40}O^{10} + C^4H^5AzO^4.$$

Le même dédoublement a lieu à l'ébullition en présence des acides sulfurique et chlorhydrique étendus ; en prolongeant l'action de l'acide chlorhydrique bouillant, il y a déshydratation de l'acide cholalique, formation d'*acide choloïdique*, puis de *dyslysine*, $C^{48}H^{36}O^6$.

Chauffé modérément avec de l'acide sulfurique concentré, il y a perte d'une molécule d'eau et formation d'*acide cholonique*, $C^{52}H^{41}AzO^{10}$;



$$C^{52}H^{43}AzO^{12} - H^2O^2 = C^{52}H^{41}AzO^{10}.$$

Les glycocholates sont des sels à saveur sucrée et amère, solubles dans l'alcool.

Le *sel d'ammonium*, $C^{52}H^{42}(AzH^4)AzO^{12}$, se prépare en faisant arriver du gaz ammoniaque dans une solution alcoolique de l'acide. Il cristallise en aiguilles très solubles dans l'eau, perdant facilement une partie de l'ammoniaque qu'il renferme.

Le *glycocholate de sodium*, $C^{52}H^{42}NaAzO^{10}$, *bile cristallisée de Platner*, se prépare au moyen du carbonate de sodium. Il est en cristaux étoilés, très solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool absolu, fusibles, combustibles à l'air.

Les *glycocholates de baryum, de strontium, de calcium, de magnésium* sont solubles dans l'eau.

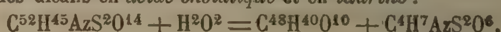
Le *sel de plomb* est un précipité blanc, floconneux, qu'on obtient en traitant une dissolution de cholate par l'acétate neutre de plomb ; il est soluble dans l'alcool et dans un excès de réactif plombique.

Le *sel d'argent*, qui se prépare par double décomposition, est un sel blanc, gélatineux, que l'eau bouillante abandonne par le refroidissement en fines aiguilles.

2° *Acide taurocholique*, $C^{52}H^{45}AzS^2O^{14}$ (Syn. : *acide choléique*).

Pour le préparer, Hoppe-Seyler précipite la bile de chien par l'alcool et décolore par le noir lavé ; le liquide alcoolique est évaporé à sec et le résidu est repris par l'alcool absolu ; on ajoute de l'éther ; il se fait un précipité, qui finit par devenir cristallisé. On égoutte les cristaux, on les dissout dans l'eau et on précipite par l'acétate de plomb ammoniacal. Le précipité est lavé, délayé dans l'alcool et précipité par l'hydrogène sulfuré ; on filtre et on soumet le liquide à l'évaporation. Il reste un résidu sirupeux, qu'on n'a pas encore obtenu à l'état cristallin.

L'acide taurocholique est soluble dans l'alcool et dans l'éther. Les solutés, qui sont fortement acides, dévient à droite le plan de polarisation de la lumière polarisée. Il se dédouble très facilement sous l'influence des acides et des alcalis en *acide cholalique* et en *taurine :*



$$C^{52}H^{45}AzS^2O^{14} + H^2O^2 = C^{48}H^{40}O^{10} + C^4H^7AzS^2O^6.$$

Les taurocholates alcalins sont des sels neutres, à saveur sucrée et amère, très solubles dans l'eau et dans l'alcool. Ils ne précipitent pas par les sels de calcium, de baryum, de magnésium, ni même par l'acétate neutre de plomb ; avec le sous-acétate, il y a formation d'un dépôt emplastique, soluble dans l'eau bouillante.

C'est à l'acide taurocholique qu'il faut rapporter la belle réaction de Pettenkofer, permettant de caractériser la bile dans les liquides de l'économie, comme le sang et l'urine. On prépare avec ces derniers un extrait alcoolique qu'on reprend par l'eau ; on ajoute au soluté un peu de sucre de canne, puis peu à peu de l'acide sulfurique concentré : le mélange passe au jaune, à l'orangé, puis prend finalement une magnifique teinte pourpre violet. Pour bien réussir, il ne faut pas ajouter une trop grande quantité de sucre, quelques gouttes de sirop de sucre étant suffisantes.

Les biles de porc, d'oie, de poissons renferment des acides organiques analogues aux précédents, les acides hyoglycocholique, chénotaurocholique, batracholiques, etc.

L'*acide hyoglycocholique*, $C^{54}H^{43}AzO^{10}$, extrait de la bile de porc, se présente sous forme d'une masse résineuse, amorphe, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther, soluble dans l'alcool ; sa solution alcoolique est amère et rougit le tournesol. Les alcalis et les acides étendus le dédoublant en acide hyocholalique et en glycocolle :



$$C^{54}H^{43}AzO^{10} + H^2O^2 = C^{50}H^{40}O^8 + C^4H^5AzO^4.$$

Les sels alcalins sont solubles dans l'eau et dans l'alcool.

L'*acide taurohyocholique*, $C^{54}H^{45}AzS^2O^{12}$, se rencontre en petite quantité dans la bile du porc, à l'état de sel sodique. Les alcalis et les acides le dédoublent aisément en acide hyocholalique et en taurine.

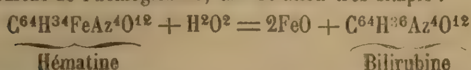
L'*acide chénotaurocholique*, $C^{58}H^{49}AzS^2O^{12}$, a été signalé par Marsson dans la bile d'oie ; il a été étudié par Heintz et Wislicenus. Par une ébullition prolongée dans l'eau de baryte, il se dédouble en acide chénocholalique et en taurine :



$$C^{58}H^{49}AzS^2O^{12} + H^2O^2 = C^{54}H^{44}O^8 + C^4H^7AzS^2O^6.$$

Matières colorantes de la bile. — Les pigments

biliaires de la bile sont la bilirubine, la biliverdine, la bilifurcine et la biliprasine. Ils paraissent provenir de la destruction de la matière colorante rouge du sang, l'*hémoglobine*. En effet, il existe entre la bilirubine, le principe le plus abondant, et l'hématine, produit de dédoublement de l'hémoglobine, une relation très simple :

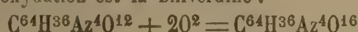


$$\underbrace{C^{64}H^{34}FeAz^{4}O^{12}}_{\text{Hématine}} + H^{2}O^{2} = 2FeO + \underbrace{C^{64}H^{36}Az^{4}O^{12}}_{\text{Bilirubine}}$$

Bilirubine, $C^{64}H^{36}Az^{4}O^{12}$ (syn. : *Bilifulvine, Biliphéine, Choléféine, Cholépyrrhine*).

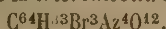
Pour l'isoler des calculs biliaires du bœuf, Tudichum traite par l'eau bouillante ces calculs pulvérisés ; le résidu, lavé à l'eau, est bouilli avec de l'alcool fort, puis mis à digérer avec de l'acide chlorhydrique ; on le reprend par l'alcool, pour enlever une matière colorante brune et on l'épuise par l'éther. La poudre est alors épuisée par le chloroforme bouillant, ce qui fournit un soluté rouge qu'on soumet à l'évaporation ; on lave le résidu avec du chloroforme, jusqu'à ce que la liqueur soit d'un jaune rougeâtre. Les eaux de lavage sont concentrées, on y ajoute de l'alcool qui donne lieu à un précipité rouge, cristallin, de bilirubine. Les eaux-mères alcooliques fournissent encore à l'évaporation une nouvelle quantité de cristaux.

La bilirubine est en cristaux rhomboïdaux, d'un rouge brun, avec des reflets pourpres d'un bleu d'acier. Elle se dissout dans 586 part. de chloroforme, pour donner un soluté rouge, qui noircit à la lumière ; elle se dissout mieux dans le sulfure de carbone, la benzine, les huiles grasses, l'essence de térébenthine ; elle est insoluble dans l'eau, très peu soluble dans l'alcool et dans l'éther ; les alcalis le dissolvent avec une couleur rouge orangé. Elle s'oxyde sous l'influence de l'air et de l'humidité, plus rapidement encore sous l'influence des oxydants, comme l'acide azotique, l'oxyde puce de plomb, le permanganate de potassium, la teinture d'iode, etc., le premier terme d'oxydation est la biliverdine :



$$C^{64}H^{36}Az^{4}O^{12} + 2O^{2} = C^{64}H^{36}Az^{4}O^{16}$$

Elle s'unit avec les bases pour former des combinaisons peu stables. Suivant Maly, elle donne avec le brome des produits de substitution, de couleur bleue, verte ou violette, notamment la *tribromobilirubine*,



$$C^{64}H^{33}Br^{3}Az^{4}O^{12}.$$

L'*hydrobilirubine*, *urobiline* de Jaffé, qui existe dans l'urine normale et surtout dans celle des fiévreux, est un pigment jaune qui paraît dériver de la bilirubine par oxydation et par hydrogénation :



$$C^{64}H^{36}Az^{4}O^{12} + O^{2} + 2H^{2} = C^{64}H^{40}Az^{4}O^{14}.$$

Biliverdine, $C^{64}H^{36}Az^{4}O^{16}$ (syn.: *cholochlorine*). Maly la prépare en chauffant en tubes scellés, au bain-marie, une solution chloroformique de bilirubine, en présence de l'acide acétique. C'est un corps vert noirâtre, insoluble dans l'eau, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, la benzine, soluble dans l'alcool ; sa solution alcoolique est d'un vert pâle, avec une fluorescence rouge qui disparaît par les acides, la coloration verte étant alors plus prononcée. En solution faiblement ammoniacale, l'oxyde d'argent la transforme en une matière pourpre, la *bilipurine ;* par une action plus prolongée, on obtient un corps brun jaunâtre, la *biliflavine*, qui se présente sous forme de grains cristallins, solubles dans l'alcool. Une solution alcoolique de biliverdine donne avec l'acide azotique une coloration bleue, qui vire bientôt au violet, à l'orangé, au jaune ; il se forme finalement un dérivé nitré, cristallisable dans l'alcool. Avec l'eau de baryte ou l'eau de chaux, elle fournit un précipité vert foncé, soluble dans l'alcool ; on obtient également des précipités avec l'acétate de cuivre et les acétates de plomb. La biliverdine est transformée par le brome en un dérivé dibromé (Tudichum).

Bilifuscine, $C^{32}H^{20}Az^{2}O^{8}$. On l'isole en reprenant par l'alcool un extrait chloroformique de calculs biliaires ; on évapore l'alcool et on traite le résidu par l'éther et le chloroforme ; la partie insoluble étant reprise par l'alcool, on obtient à l'évaporation la bilifuscine sous forme d'une poudre brillante, foncée, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool et dans les alcalis. Le soluté ammoniacal est précipité en brun par le chlorure de calcium.

Biliprasine, $C^{32}H^{22}Az^{2}O^{12}$. A la surface de certains calculs biliaires, ainsi que dans les masses noirâtres, pultacées, qu'on observe parfois dans les conduits biliaires, on rencontre une matière d'un noir verdâtre, brillant, friable, insoluble dans l'eau, l'éther, le chloroforme ; c'est la biliprasine. Pour l'isoler de la bilirubine qui l'accompagne, on traite successivement la masse pulvérisée et séchée par l'eau, l'éther, l'acide chlorhydrique et le chloroforme. Il reste un résidu qu'on dissout dans l'alcool, on filtre, on évapore, on lave le résidu à l'éther et au chloroforme. La biliprasine, qui est probablement un produit d'altération, se dissout dans les alcalis avec une coloration brune. De tous les pigments biliaires, la bilirubine seule cristallise et possède des caractères définis. La biliverdine et la biliprasine ont des caractères communs ; la première est soluble dans l'éther ; elles donnent toutes les deux la réaction de Gmelin. Voici en quoi consiste cette dernière : Dans un verre à expérience, on verse de l'acide azotique contenant des vapeurs nitreuses, puis on fait glisser lentement à la surface le liquide à essayer ; pour peu que celui-ci contienne de la bile, on observe de haut en bas une série de couches colorées en vert, bleu, violet, rouge, jaune ; peu à peu ces couches se mélangent et la liqueur ne conserve plus qu'une teinte jaune orangé. Pour que l'observation soit concluante, il faut constater nettement les couches vertes et violettes, la teinte bleue étant rarement bien caractérisée. On peut remplacer l'acide azotique nitreux par le mélange nitro-sulfurique.

Edme Bourgoin.

Bibl. : Baumstark, *Acide cholatique* (*Soc. ch.*, t. XXI 182). — Berzelius, *Sur la bile* (*An. phys. et ch.*, t. LXXXVIII, 119). — *Rapport sur les progrès de la chimie*, 1843, 319. — Braconnot, *An. phys. et ch.*, t. XLII, 171. — Chevreul, *Journ. de ch. médicale*, t. L, 135. — Demarsay, *Composition de la bile* (*An. phys. et ch.*, t. LXVII, 117). — Destrem, *Acide cholatique* (compt. rend., t. LXXXVII, 880). — Egger, *Acide bilinique* (*Deutsch. ch., Gesellsch.*, 1608, 1879). — Gorup-Besanez, *Acide glycocholique ; Préparation de l'acide glycocholique* (*Soc. ch.*, t. XV, 297). — Hoppe-Seyler, *Acides taurocholique et choloïdique* (*Journ. für prakt. ch.*, t. LXXXIX, 83). — Jacobsen, *Analyse de la bile humaine* (*Soc. ch.*, t. XXI, 84). — Jaffé, *Pigment bleu dérivé de la bilirubine* (*Soc. ch.*, t, XIII, 84). — Hüfner, *Analyse de la bile et des calculs biliaires* (*Journ. für prakt. ch.* [2]: t. XIX, 302). — Land, *Acides biliaires* (*Soc. ch.*, t. XXV, 182). — Latschinow, *Oxydation de l'acide cholatique* (*Soc. ch.*, t. XXIX, 213). — Malin, *Combinaisons des alcaloïdes avec les acides biliaires* (*Deutsch. ch. Gesellsch.*, 1872, 185). — Maly, *Sur la bilirubine* (*Soc. ch.*, t. X, 496 ; et t. XXIV, 227 ; t. XVII, 372). — Marsson, *Acide chénotaurocholique* (*Arch. des pharm.* [2], t. LVIII, 138. — Newkomm, *Recherche des acides biliaires* (*An. der Ch. und Ph.*, t. CXVI, 30). — Otto, *Sur la bile des poissons* (*Soc. ch.*, t. X, 60). — Platner, *Sur la bile cristallisée* (*An. der Ch. und Ph.*, t. LI, 105). — Ritter, *Pigment biliaire bleu* (*Soc. ch.*, t. XIII, 212). — Socoloff, *Analyse de la bile humaine* (*Revue des sciences médicales*, t. VII, 496). — Stædeler, *Glycocholate de sodium* (*Journ. für prakt, chem.*, t. LXXII, 257). — Stædeler et Frerichs, *Acide cholique* (*Muller's Arch.*, 1856, 55). — Strecker, *Rech. sur la bile de porc* (*An phys. et ch.*, t. XXII, 38 [3]). — Tappeiner, *Oxydation de l'acide cholalique* (*Liebig's An. der Ch.*, t. CXCIV, 211 ; et *Soc. ch.*, t. XXXII, 347). — Theyer et Schlosser, *Rech. sur la bile* (*An. der Ch. und Ph.*, t. L, 215). — Tiedemann et Gmelin, *Rech. sur la digestion*. — Tudicum, *Mat. colorante de la bile* (*Journ. pratk. chem.*, t. CIV, 193 ; *Soc. ch.*, t. XXVII, 323 ; t. X, 493). — Verdeil, *Journ. ph. et ch.*, t. XI, 153 [3]. — Wislicenus et Heintz, *De la bile d'oie* (*Ann. de Poggendorf*, t. CVIII, 547.

BILÉ'AM (V. Balaam).

BILEK (Thomas), historien tchèque contemporain, ne en 1819, auprès de Kralove Thradec. Après avoir longtemps servi dans l'enseignement public, il s'est entière-

ment consacré aux études historiques. On lui doit d'importants travaux (en tchèque), sur le *Rôle des Jésuites en Bohême* et sur les *Confiscations en Bohême*, après 1618.

BILETTA (Emmanuele), musicien italien né à Casal en 1825. A dix-huit ans il alla à Bologne, où il travailla sous la direction de Rossini ; il vint ensuite à Paris, puis alla à Londres, où il reçut le meilleur accueil. A Londres il écrivit de la musique de salon et des ballets ; à Paris il fit jouer à l'Opéra la *Rose de Florence*. Depuis nombre d'années, M. Biletta s'est fixé en Angleterre, où il enseigne le chant. En dehors de sa musique de théâtre il a écrit un grand nombre de romances, de morceaux de piano, etc.; toute cette musique est empreinte de cette grâce élégante, de cette facilité un peu banale qui distingue les musiciens italiens de second et de troisième ordre. Biletta est un de ces musiciens italiens qui arrivent à se faire à l'étranger une situation honorable en pratiquant un art facile et peu encombrant.

BILEZIKDJI, architecte et dessinateur turc, né à Constantinople en 1814. Ayant fait la connaissance de J. Laurens lors du séjour de ce dernier à Constantinople, il vint sur ses conseils étudier l'architecture à Paris, où il suivit de 1839 à 1842 les cours de l'Ecole des Beaux-Arts sous la direction de M. Duban. De retour en Turquie, il alla voyager en Asie Mineure. Il est le premier Ottoman qui se soit occupé de beaux-arts et qui ait étudié l'architecture orientale. Il envoya à l'Exposition de 1855, des *Dessins de faïences et de décorations copiés dans les mosquées et les tombeaux*, ainsi qu'un *Projet d'un monument commémoratif du Tanzimat et de l'alliance de l'Angleterre, de la France et de la Turquie*.

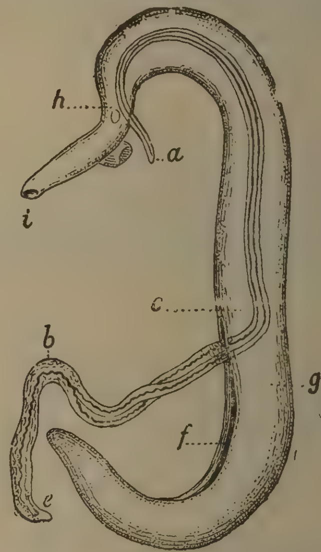
L. Leriche.

BILFINGER ou **BÜLFFINGER** (Georg-Bernhard), philosophe allemand, né en 1693 à Cannstadt (Wurttemberg), mort à Stuttgart en 1750, fut l'un des plus remarquables disciples de Wolff, dont il suivit les leçons à l'Université de Halle. Nommé sur la recommandation de ce philosophe professeur de logique et de métaphysique à l'Université de Saint-Pétersbourg, il occupa cette chaire jusqu'en 1731. Vers cette époque, sa réputation croissante le fit appeler à Stuttgart par le duc de Wurttemberg, qui le nomma curateur de l'Université de cette ville et l'investit d'autres fonctions publiques qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *Disputatio de harmonia præstabilita* (Tubingue, 1721, in-4) ; *Disputatio de triplici rerum cognitione, historica, philosophica et mathematica* (Tubingue, 1722, in-4) ; *Commentatio hypothetica de harmonia animi et corporis humani maxime præstabilita ex mente Leibnitii* (Francf.-Leipz., 1723-1735, in-8) ; *Commentationes philosophicæ de origine et permissione mali, præcipue moralis* (Francfort et Leipzig, 1724) ; *Dilucidationes philosophicæ de Deo, anima humana mundo et generalibus rerum affectionibus* (Tubingue, 1725, 1740 et 1768, in-4). C'est le plus important de ces traités ; *Epistolæ amœbeæ Bulfingeri et Hollmanni de harmonia præstabilita* (1728, in-4) ; *Præcepta logica, curante Vellnagel* (Iéna, 1729, in-8).

BILGUER (Johann-Ulrich von), célèbre chirurgien allemand, né à Coire (Grisons) le 1er mai 1720, mort à Berlin le 6 avr. 1796. Il étudia successivement à Bâle, à Strasbourg et à Paris ; il était dans cette capitale lorsqu'il fut nommé chirurgien-major d'un régiment de cavalerie équipé par la duchesse de Wurttemberg. Il vint à Tubingue passer les examens d'usage et entra en fonctions en 1741. L'année suivante il passa avec son corps à Berlin, au service du roi de Prusse, et après de nouveaux examens fut maintenu dans son poste. A la mort de Bouness, chirurgien général des armées prussiennes, Bilguer fut appelé à le remplacer; il assista, en cette qualité, aux sanglantes batailles de Kunnersdorf et de Torgau, et se distingua par un zèle et une habileté rares. En 1761, il alla prendre le titre de docteur à Halle et soutint à cette occasion une thèse importante : *Diss. de membrorum amputatione rarissime administranda aut quasi abroganda* (Halle, 1761, in-4; trad. en allem. par l'auteur, Berlin, 1761, in-8 ; trad. en franç. par Tissot : *Diss. sur l'inutilité de l'amputation des membres*, Lausanne [Paris], 1764, 1778, in-12), thèse qui eut un succès extraordinaire, et fut traduite dans la plupart des langues de l'Europe, quoique Bilguer n'y enseignât rien d'absolument nouveau, car déjà Ledran et Bagieu s'étaient élevés contre la légèreté avec laquelle on se décidait à pratiquer l'amputation des membres et avaient démontré la possibilité de guérir les fractures comminutives des os. En 1762, Bilguer se fit recevoir maître en philosophie et, la paix ayant été conclue, revint à Berlin et fut nommé médecin de la reine ; en 1794, il reçut des lettres de noblesse. — Ouvrages principaux : *Anweisung zur ausübenden Wundarzneikunst in Feldlazarethen* (Glogau et Leipzig, 1763, in-8 et autres édit., trad. en franç., 1768, in-8) ; *Chirurgische Wahrnehmungen*, etc. (Berlin, 1763, in-8, et autres édit.) ; *Med.-chirurg. Fragen welche die Verletzung der Hirnschale betreffen* (Berlin, 1771, in-8) ; *Versuche und Erfahrungen über die Faulfieber und Ruhren*, etc. (Berlin, 1782, in-8) ; *Prakt. Anweisung für Feldwundärzte*, etc. (Berlin, 1783, in-8). Dr L. Hn.

BILHAH (V. Bala).

BILHARZIE (*Bilharzia* Cobbold, 1858). — Genre de Trématodes-Distomides, créé pour des Vers découverts par Bilharz dans le sang de la veine-porte de l'Homme et connus jusqu'alors sous le nom de *Distoma hæmatobium*. Les Distomes sont hermaphrodites : les Bilharzies sont, au contraire, unisexuées ; le mâle présente une profonde rainure ventrale dans laquelle se loge la femelle, comparativement plus longue et plus grêle ; la longueur de celle-ci est de 15 à 20 millim. Ce redoutable parasite, dont on ignore encore le développement et les migrations, vit normalement chez l'Homme, dans la veine-porte, ainsi que dans les veines rectales et vésicales. Ses œufs, elliptiques et pourvus d'une épine très acérée à l'un de leurs pôles, s'accumulent dans les capillaires qu'ils finissent par rompre et pénètrent alors dans les tissus. Ils déterminent ainsi des hémorrhagies qui se font jour soit par la vessie, soit par le rectum. L'hémorrhagie vésicale, c.-à-d. l'hématurie, est le symptôme habituel de la bilharziose ou maladie causée par la Bilharzie : aussi cette affection est-elle habi-



Bilharzies mâle et femelle fortement grossies, d'après Bilharz. — a, b, e, Femelle en partie contenue dans le canal gynécophore du mâle ; f, Canal gynécophore ; c, g, h, Mâle ; i, Ventouse buccale.

tuellement connue sous le nom d'hématurie d'Egypte. Toutefois, l'Egypte n'est point le seul pays où on l'observe : on la connaît encore au Cap, à Zanzibar et il est vraisemblable qu'elle règne tout le long de la côte orientale d'Afrique. Dr R. Bl.

Bibl. : R. Blanchard, *Traité de Zoologie médicale*; Paris, 1888 — Du même, *Hématozoaires*, dans *Dictionnaire encyclop. des sciences médicales*, 1887.

BILHÈRES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. de Laruns ; 417 hab.

BILHON (Jean-Joseph-Frédéric), économiste français, né à Avignon le 2 févr. 1759, mort à Paris le 8 avr. 1834. Il fit son droit à Paris, où il vint se fixer à la suite des troubles de 1789 qui contraignirent sa famille à quitter Avignon. Il entra en 1790 au ministère des finances et devint chef du bureau du contentieux. Il écrivit en 1788 un *Eloge de J.-J. Rousseau* dont quelques passages, rétablis dans une édition postérieure (Paris, 1799, in-8), furent supprimés par la censure. Son principal ouvrage : *le Gouvernement des Romains considéré sous le rapport de la politique, de la justice, des finances et du commerce* (Paris, 1807, in-8) était une tentative hardie après le livre célèbre de Montesquieu; on y remarque de grandes qualités de style, de méthode et d'exactitude, mais fort peu de vues neuves et des lacunes regrettables. Il a encore publié : *De l'administration ou des revenus publics chez les Romains* (Paris, 1803, in-8) et *Principes d'administration et d'économie politique des anciens peuples, appliqués aux peuples modernes* (Paris, 1819, in-8). L. S.

BILHÜBER (Josef-Friedrich), médecin allemand né à Aurich (Frise orientale) le 31 août 1758, mort à Ludwigsburg (Wurttemberg) le 13 avr. 1793. Il étudia à Tubingue, exerça à Wayhingen (Wurttemberg) et à Ludwigsburg. Il a publié : *Dissertatio inauguralis de Magnesia cruda et calcinata* (Tubingue, 1774, in-4) ; *Sammlung von Beobachtungen über die Sogenannte Egel-Krankheit unter dem Bindvieh und den Schafen* (Tubingue, 1791, in-8.

BILIA. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. de Sartène ; 227 hab.

BILIA (Giovanni-Battista della), peintre italien du XVIe siècle, né à Citta-di-Castello, où se trouvent les fresques qui ont conservé sa réputation ; il appartenait à l'école romaine.

BILIAIRE (Appareil). I. Embryologie. — L'appareil biliaire présente, comme d'ailleurs le foie tout entier, une origine fort controversée. C'est, à n'en pas douter, sous forme d'une dépendance du tube digestif embryonnaire que cet appareil fait son apparition, ainsi que Rolando l'a le premier signalé (1823). Remak et von Baer ont vu chez le poulet entre la cinquante-cinquième et la soixantième heure de l'incubation, se former deux diverticules intestinaux. Sont-ils creux dès le début comme le veulent Toldt et Zuckerhandl? S'ils ne le sont pas (Kölliker), ils ne tardent toutefois pas à le devenir (Robin, etc.). La membrane interne de ces diverticules formera la paroi des canaux biliaires : c'est du moins l'opinion générale. A peine formés, ces diverticules se ramifient considérablement. Chez l'homme et les mammifères, il n'y a qu'*un seul* diverticule (Kölliker, Schenck) qui, au onzième jour, chez le lapin, en produit un second, à sa base : c'est le rudiment de la vésicule biliaire; en même temps se forme un autre diverticule qui sera l'un des canaux hépatiques (V. Foie).

II. Anatomie. — A l'état complet, l'appareil biliaire présente plusieurs parties qui sont : les *conduits biliaires*, contenus dans l'épaisseur du foie ; le *canal hépatique* où aboutissent tous ces conduits auxquels il prend la bile pour la mener par le *canal cystique* à la vésicule biliaire, d'où le *canal cholédoque* la conduit dans l'intestin. Mais, la fig. *a* ci-dessous le montre bien, le canal cholédoque ne donne pas directement dans la vésicule biliaire ; il débouche dans le canal cystique, de sorte que la bile ne passe pas nécessairement dans la vésicule : elle ne s'y rend que dans le cas où la sécrétion l'emporte sur l'excrétion.

Nous allons étudier successivement ces différentes parties de l'appareil biliaire :

Conduits et capillaires biliaires. Les capillaires biliaires rampent entre les cellules hépatiques qu'ils entourent d'un réseau serré : ces capillaires n'ont qu'un ou deux millièmes de millimètre de diamètre. C'est là l'origine des conduits biliaires, ce sont les capillaires qui se réunissent pour former autour des lobules les canaux interlobulaires, à épithélium cubique, lesquels se réunissent pour former ensuite des conduits à paroi assez épaisse, munis de glandes, et ces conduits en se réunissant finissent par former le canal hépatique. Les recherches de Chrzonsczewsky, Fleischl, et surtout de Legros, font admettre (contre l'avis d'Eberth et Hering) par beaucoup d'histologistes l'existence d'une membrane propre pour les capillaires biliaires, membrane très mince, du reste. Divers faits confirment cette manière de voir : c'est ainsi que Wyss a pu montrer, dans des cas de rétention biliaire, de petits calculs rameux, formés de biliverdine, véritables moules internes des capillaires, et indiquant bien qu'ils ont dû se former dans un espace clos, délimité par des parois propres. Remarquons que dans tout leur trajet les capillaires biliaires (découverts en 1859 par Gerlach et Brücke) n'entrent nulle part en relations avec les capillaires sanguins dont ils restent toujours séparés par du protoplasma.

Quelles sont les relations des capillaires biliaires avec les cellules hépatiques ? D'après les intéressantes recherches de M. Sabourin, l'on doit concevoir les canalicules biliaires comme se terminant « en un tube épithélial contourné et anastomosé, dont les sinuosités et les anastomoses laissent entre elles des mailles qui contiennent les capillaires sanguins du lobule ». La glande biliaire serait donc une glande à acini. « A la base de l'acinus, le tube se continue à plein canal avec l'une des dernières ramifications des voies biliaires, et cette continuité n'est marquée probablement que par le changement de forme et de nature des épithéliums. »

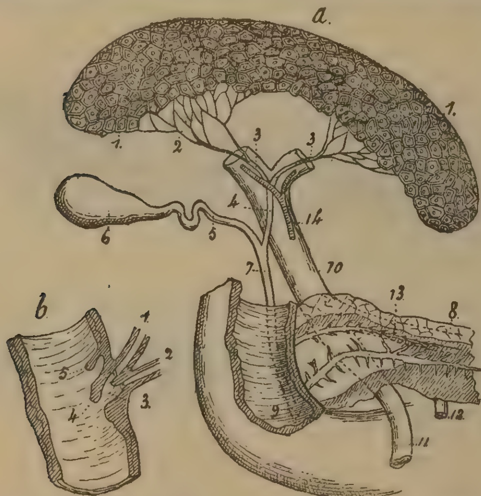
Mioura admet aussi que les capillaires biliaires ont une paroi propre, et qu'ils pénètrent entre les cellules hépatiques, sans y entrer, demeurant parfaitement distincts de celles-ci, auxquelles ils sont simplement accolés. Notons, pour terminer, l'existence d'anastomoses nombreuses entre les réseaux de capillaires biliaires des lobules voisins.

Ce n'est pas ainsi que Cl. Bernard et Robin entendaient les rapports des capillaires biliaires avec les cellules hépatiques : pour eux, les capillaires se terminent à la périphérie des lobules, sans que ceux-ci jouent de rôle dans la sécrétion biliaire. Leur opinion est actuellement abandonnée.

Les capillaires biliaires, par leur réunion, forment, à la périphérie des lobules, les canaux interlobulaires, lesquels par leurs anastomoses constituent des vaisseaux plus gros, mais plus rares, qui à leur tour forment les gros canaux biliaires, moins nombreux encore. Ces canaux aboutissent tous à deux gros conduits qui se réunissent pour former le canal hépatique. Notons en passant qu'il existe dans certaines régions du foie en particulier (bord du ligament triangulaire gauche du foie, bord de la vésicule biliaire, etc.), des vaisseaux spéciaux, les *vasa aberrantia*, qui communiquent avec les conduits biliaires, et sont d'anciens conduits atrophiés, dont la dégénérescence tient à celle de certains lobules hépatiques (Sappey). On les rencontre surtout chez le vieillard, ils ont des parois assez épaisses, riches en glandules, et sont souvent terminés en cul-de-sac. M. Sabourin a, sur la nature des *vasa aberrantia*, des idées très différentes de celles de M. Sappey. Il les considère, en effet, ainsi qu'on le fait du reste en Allemagne, « comme des canaux biliaires n'ayant jamais

eu de rapports avec le parenchyme glandulaire », comme des organes sans fonction, comme des monstruosités par arrêt de développement.

La structure des conduits et capillaires biliaires mérite qu'on s'y arrête un instant. Les capillaires sont des vaisseaux très fins, à parois composées de cellules aplaties, irrégulières, mis en relief par Legros. Pas de trame conjonctive ou fibreuse, pas de fibres musculaires, ni de glandes. Les gros conduits biliaires, dont la réunion forme le canal hépatique, ont jusqu'à 220 millièmes de millimètre de diamètre : ils ont une tunique fibreuse et musculaire, un épithélium cylindrique et des glandules; ces éléments disparaissent en grande partie dans les vaisseaux interlobulaires. La tunique fibreuse, dépendance de la capsule de Glisson qui entoure le foie, est formée de tissu conjonc-



a. Schéma de la structure du foie et des voies biliaires. — 1. Cellules du foie; 2. Origine des conduits biliaires dans les deux lobes du foie; 3. Tronc de ces conduits; 4. Canal hépatique; 5. Canal cystique; 6. Vésicule biliaire; 7. Canal cholédoque; 8. Pancréas; 9. Ampoule de Vater; 10. Tronc de la veine porte; 11. Grande veine mésaraïque; 12. Petite veine; 13. Veine splénique; 14. Tronc de l'artère hépatique. — *b*. Coupe verticale de l'ampoule de Vater. — 1. Canal cholédoque s'ouvrant dans l'ampoule; 2. Canal pancréatique; 3. Cavité de l'ampoule où se mélangent la bile et le suc pancréatique; 4. Orifice de l'ampoule de Vater dans le duodénum; 5. Pli supérieur de l'ampoule vu dans la cavité du duodénum.

tif et de fibres élastiques. Elle renferme encore quelques fibres cellules qui sont plus rares à mesure que le diamètre se rétrécit, et dont la quantité varie selon les espèces animales (abondantes chez le bœuf, absentes chez les oiseaux, batraciens et téléostéens). La muqueuse qui double la tunique fibreuse, à l'intérieur, est teinte en jaune verdâtre, criblée d'orifices glandulaires : son épithélium est cylindrique, au lieu d'être aplati comme dans les capillaires biliaires : il est vibratile durant le jeune âge, chez la plupart des vertébrés : il le demeure à l'âge adulte chez quelques-uns d'entre eux. Les glandes sont de forme utriculaire : elles ont été signalées par Kiernan. Elles manquent chez les oiseaux, reptiles et beaucoup de poissons, et chez quelques mammifères (lapin); simples, et munies d'un seul orifice excréteur, ou bien formant des glandes en grappe composées, elles occupent toute l'épaisseur des parois des conduits biliaires (on les trouve dans les gros canaux seuls), et leur fond fait souvent saillie à la surface externe des parois. Leur structure est celle des autres glandes en grappe. Leur répartition est irrégulière, leur nombre, très petit chez l'homme. Leur fonction est probablement de secréter un mucus, et non de produire la bile comme l'ont cru divers physiologistes, Cl. Bernard entre autres. Les canaux biliaires sont fort riches en nerfs et vaisseaux, et surtout en lymphatiques.

Canal hépatique. Il est formé par la réunion, avons nous dit, de deux gros conduits auxquels aboutissent tous les autres. Il a rarement plus de 3 centim. de longueur et est souvent beaucoup plus court : parfois il manque, les deux gros conduits s'anastomosant seulement pour former le canal cystique. Son calibre varie de 4 à 6 millim., et sa structure est celle des gros conduits biliaires qui le forment : les glandes y sont plus rares.

Canal cystique. Rien de particulier à signaler, si ce n'est des replis valvulvaires (valvules de Heister), formés par la muqueuse : il y en a quinze ou vingt en général.

Vésicule biliaire. Elle a de 7 à 8 centim. de longueur, et son diamètre est de 25 à 30 millim. Sa capacité moyenne est de 30 ou 40 centim. cubes. Deux replis valvulaires se rencontrent à son orifice. Sa muqueuse est d'un jaune très prononcé, et forme des replis nombreux entrecroisés en tous sens de façon à former des logettes polygonales, riches en vaisseaux, dont les parois, d'après Sappey, absorberaient une partie des principes liquides de la bile. Les glandes y sont très rares chez l'homme. Elle possède un riche réseau de filets et ganglions nerveux. La vésicule biliaire est une annexe utile, mais non indispensable — elle peut manquer sans inconvénients chez l'homme, et fait défaut chez beaucoup d'animaux — de l'appareil biliaire, et peut être regardée comme l'exagération d'une des nombreuses dépressions existant normalement sur le canal hépato-cholédoque (Sabourin). La vésicule biliaire est riche en filets musculaires, comme aussi le reste des voies biliaires principales : ces filets sont parfois atones, et ont besoin d'être stimulés artificiellement, et c'est ce qui explique les succès obtenus par Gerhardt et Secrétan, par la faradisation de la vésicule, dans divers cas d'ictère catarrhal. Par contre, elles peuvent être aussi le siège d'une contracture plus ou moins intense; dans ces cas, les sédatifs et anesthésiques sont utiles, comme l'a vu Audigé.

Canal cholédoque. Formé par l'union des canaux cystique et hépatique, il représente la seule voie par laquelle la bile, soit du foie, soit de la vésicule, est évacuée dans l'intestin. Sa longueur est de 7 ou 8 centim. Il s'ouvre dans l'ampoule de Vater du duodénum, petite saillie creuse de l'intestin, où s'ouvre aussi le canal pancréatique. La fig. *b* ci-dessus, qui montre l'abouchement du canal cholédoque, met en évidence un fait important, le trajet très oblique du canal cholédoque dans l'épaisseur des parois intestinales. Ce fait explique que la distension de l'intestin puisse rendre l'évacuation de la bile fort difficile, par la compression des parois du canal cholédoque l'une contre l'autre. Rien de particulier à signaler pour la structure de ce canal si ce n'est une couche musculaire annulaire qui entoure l'abouchement du canal cholédoque dans l'intestin, et, selon Oddi qui l'a signalée, joue le rôle de sphincter. Ce sphincter est composé de fibres lisses, et Oddi pense, avec assez de raison, qu'il sert à régler le cours de la bile dans l'intestin et que sa présence peut expliquer l'apparition soudaine de l'ictère consécutivement à des inflammations intestinales, à l'ingestion de diverses substances, et encore l'ictère spasmodique dont le mécanisme est peu connu.

Anatomie comparée des voies biliaires. L'appareil biliaire est, chez les vertébrés, constitué d'une façon générale comme chez l'homme. Il y a cependant quelques particularités à signaler. C'est ainsi que la vésicule biliaire, et avec elle le canal cystique, font défaut chez le cheval, l'éléphant, le rhinocéros, les cétacés carnivores, l'autruche d'Afrique, le perroquet, le coucou, le pigeon, la pintade, la lamproie et quelques rares poissons. Ceci indique que la vésicule biliaire ne joue pas un rôle de bien grande importance : il arrive d'ailleurs qu'elle manque chez l'homme sans qu'aucun trouble vienne manifester cette anomalie. Chez certains animaux pourvus de vésicule, il y a un conduit hépatique allant du foie à la vésicule, un autre allant du foie à l'intestin : une partie

seulement de la bile se rend à la vésicule. Parfois il y a plusieurs canaux hépatiques.

Chez les invertébrés, l'appareil biliaire varie fort, mais chez tous la vésicule et le canal cystique font défaut. Il n'y a plus que les capillaires et conduits hépatiques qui s'ouvrent tantôt dans l'intestin, tantôt dans l'estomac, en nombre variable. Chez les invertébrés les plus inférieurs, l'appareil biliaire, comme le foie, consiste en un amas plus ou moins diffus de glandes à cellules hépatiques logées dans les parois digestives (V. Foie).

III. Physiologie. — L'appareil biliaire a pour fonctions de produire la bile et de la déverser dans l'intestin. Nous allons donc examiner:

Ce que c'est que la bile;

Comment la bile se produit;

Comment elle se rend à l'intestin;

A quoi elle sert dans l'économie. Chemin faisant, nous examinerons diverses questions connexes.

Qu'est-ce que la bile? Nous laissons de côté la question de la composition chimique de la bile, traitée par un de nos collaborateurs, et nous ne nous attacherons ici qu'à ses propriétés physiques. Pour étudier la bile, il faut s'adresser non à celle que l'on trouve dans la vésicule biliaire après la mort, — elle est altérée, — mais à celle que fournissent les fistules biliaires, artificielles ou naturelles, ou que l'on peut recueillir chez les suppliciés aussitôt après la mort. Pour produire une fistule l'on pose deux ligatures sur le canal cholédoque et on l'incise entre celles-ci; l'on détermine une adhérence de la vésicule avec les parois abdominales et l'on incise le fond de la vésicule dans laquelle on place une canule pour en assurer l'écoulement au dehors. Ainsi obtenue, la bile se présente sous forme d'un liquide alcalin ou neutre, demi-transparent, vert-jaunâtre, d'après la plupart des observateurs, brun-jaunâtre chez les suppliciés, d'après MM. de Thierry et Jacobsen; chez les animaux, sa *couleur* varie; elle est d'un vert-brun chez les solipèdes, vert d'émeraude chez la chèvre et le mouton, verte très pâle chez le lapin (Colin), verte chez la grenouille, les oiseaux, jaune ambrée chez le cobaye. Chez l'homme même, la couleur peut varier. Aran l'a vue transparente, claire, presque incolore chez un malade; il semblerait que sa couleur devient d'autant plus foncée qu'elle a plus séjourné dans la vésicule. Audouard l'a vue bleue, au point que l'on a cru à un empoisonnement par le cuivre, ce qui ne fut pas confirmé, d'ailleurs, par l'expertise chimique.

Du reste, la couleur de la bile varie encore selon la variation des matériaux qu'elle renferme normalement, selon l'état de santé, etc. Charcot l'a vue presque incolore dans des cas de fièvre typhoïde; Ritter l'a vue tout à fait décolorée (dégénérescence graisseuse du foie). Il ne faut pas confondre ces cas de bile incolore (où la chimie révèle l'existence des principes biliaires, non colorants) avec ceux d'hydropisie de la vésicule biliaire, où la bile se résorbe entièrement et est remplacée par un liquide muco-séreux, incolore, mais ne contenant pas de sels biliaires, sécrété par la vésicule même. Ce sont là deux faits entièrement différents, et dans ce dernier cas, on n'a pas affaire à de la bile véritable (Charcot). La bile est très miscible à l'eau, très putrescible, elle ne se coagule pas par la chaleur; sa saveur est amère avec arrière-goût douceâtre; son odeur, nauséeuse. Elle jouit de la propriété de dissoudre les globules sanguins et teint fortement les tissus en jaune (ictère, jaunisse). Examinée au microscope, elle renferme peu d'éléments visibles; ce n'est qu'après séjour dans la vésicule qu'elle se charge de débris épithéliaux, de sédiments, de granulations calcaires, de gouttelettes huileuses, de cristaux divers, de microbes, etc.

Sa *densité* varie aussi bien que sa couleur. Elle est faible d'abord et s'accroît par le séjour dans la vésicule (de 1,005 à 1,025, à 1,040 et plus encore). Colin attribue cet accroissement de densité, après séjour dans la vésicule, au mucus qui se joint à la bile et la rend visqueuse, filante, parfois poisseuse.

On rencontre souvent dans la bile des matières étrangères à sa composition normale. Annuschat (*Arch. für exp. Pathologie*, 1877), reprenant les expériences de Heubel et Tanquerel, a trouvé du plomb dans la bile lors d'intoxication saturnine aiguë ou chronique. Peiper (*Zeits. für klin. Med.*, 1882) a vu passer dans la bile de l'iodure de potassium, le salicylate de soude, l'acide phénique (en petite quantité), le sulfocyanure de potassium (mais non le cyanoferrure), lorsque ces médicaments ont été introduits par voie rectale. L'on rencontre aussi différents métaux: cuivre, plomb, nickel, zinc, argent, bismuth, arsenic, antimoine (V. Sartoris, Mohnheim, Orfila), du sucre (Cl. Bernard, Robin), du glycose, de l'urée (dans le choléra et l'albuminurie d'après Picard), de l'acide urique (après ligature des uretères) (Mosler), mais non la quinine, le calomel, ni l'acide benzoïque. L'albumine ne s'y retrouverait pas, d'après Mme M. Dessalles (*Arch. italiennes*, t. VI, 1884); mais différents observateurs (Thénard, Bouisson, Lehmann) affirment l'avoir rencontrée dans des cas pathologiques. La rhubarbe injectée en lavements apparaît assez vite dans la bile (Raffter); de même pour le curare, le sulfindigotate de soude, l'essence de térébenthine. L'iode ne passe pas dans la bile (Melsens). La bile contient encore, à l'état normal, divers gaz en proportion d'ailleurs fort variable (Noël, Pflüger, Bogoljubow). Dans un travail assez récent (*Arch. f. d. ges. Physiologie*, t. XXVI, 1881), Charles a vu que l'acide carbonique est très abondant, et l'azote et l'oxygène très rares (2 %). Il y a 98 % d'acide carbonique, à l'état de carbonates alcalins. Si différentes substances ont la faculté de passer dans la bile, celle-ci, de son côté, se rencontre fréquemment en dehors de ses réservoirs naturels, et passe dans différents liquides ou organes de l'économie, ou du moins il en passe certaines parties, matières colorantes ou sels biliaires. Elle passe très facilement dans l'urine, dans la sueur (Cheyne, Andral), dans le lait (Marsh, Bright, Gorup-Besanez), dans la salive, d'après Wright et d'après Fenwick (*The Lancet*, 1877) bien que Frerichs, Murchison et d'autres aient nié le fait; dans le suc intestinal, d'après Fourcroy. Pour que la bile se présente dans ces liquides, il faut qu'elle ait passé par le sang; c'est en effet le cas, et Feltz et Ritter ont étudié, avec soin, certaines conditions expérimentales propres à provoquer la contamination du sang qui s'effectuerait par résorption (*C. R. de l'Académie des Sciences*, nov. 1875) de la bile par les voies biliaires, grâce à leur riche réseau lymphatique (Saunders, 1795). La bile passe par les mêmes voies dans la peau et la sclérotique; c'est ce qui se passe dans l'ictère. La chimie possède des méthodes très sûres pour reconnaître la présence de la bile dans les liquides des corps. M. Hays a récemment indiqué un moyen physique encore peu connu. Il a constaté que la présence des sels biliaires dans un liquide diminue considérablement la surface de tension de celui-ci: l'on peut s'en assurer non seulement par l'emploi de tubes capillaires, mais aussi en jetant simplement sur la surface du liquide supposé contenir de la bile, un peu de soufre précipité ou sublimé; s'il y a une proportion d'acides biliaires supérieure à 1 pour 10,000 ou 5,000, le soufre coule bientôt, et même quand la proportion est de 1 pour 120,000, au lieu que dans de l'eau pure, le soufre ne coule pas.

Sécrétion et production de la bile. La bile est formée par le foie, cela est évident. Mais quel rôle le foie joue-t-il dans sa production? Est-ce un simple filtre qui ne laisserait passer du sang que certains principes, ou bien est-ce un organe à activité spécifique, faisant subir à tels ou tels matériaux des transformations qui en font de la bile?

La bile n'est pas préformée dans le sang, bien que les éléments de celle-ci s'y rencontrent. En effet, le sang

contient l'eau et les chlorures, les phosphates de la bile, la cholestérine, mais non les sels biliaires, ni les matières colorantes (sauf cas pathologiques). Du reste, les sels biliaires ne sauraient exister dans le sang; ils y subiraient des transformations et des altérations inévitables. L'on a vérifié le fait expérimentalement : l'extirpation du foie ne produit pas d'accumulation de sels ou matières colorantes biliaires, dans le sang (Müller, Kunde et Moleschott). Le foie fabrique donc ces éléments, aux dépens d'autres substances, d'une façon encore obscure. Pour la matière colorante, elle semble provenir de l'action des sels biliaires sur les globules sanguins; mais pour les sels biliaires, l'on ne sait comment ils se produisent. Toujours est-il que c'est dans le foie qu'ils prennent naissance : le foie les fabrique en vertu de son activité spécifique, aux dépens d'autres substances du sang.

Le sang auquel le foie prend ces substances est-il celui de la veine porte, ou celui de l'artère hépatique? Il est certain que tous deux participent à la formation de la bile, bien que la part prépondérante doive peut-être revenir au sang de la veine porte. Maintenant, une dernière question se pose. Quels sonts les éléments qui produisent la bile : sont-ce les cellules hépatiques ou les glandes des vaisseaux biliaires? Pour Robin et Cl. Bernard c'étaient ces dernières. On admet aujourd'hui que pour la bile, comme pour le glycogène, c'est la cellule hépatique seule qui est active. Autrement, comment expliquer que l'on trouve la bile dans les capillaires biliaires dépourvus de glandes, quelle est la raison d'être de ces capillaires, et comment se forme la bile chez les invertébrés dépourvus de glandes biliaires?

La sécrétion biliaire est soumise à des influences nombreuses, dont il nous faut dire quelques mots ici. Il existe un grand nombre de substances susceptibles d'augmenter ou de diminuer l'excrétion biliaire, et la connaissance de celles-ci est utile pour la thérapeutique. Les résultats obtenus par Rutherford et Vignal indiquent une augmentation marquée par l'emploi des substances que voici : aloès, rhubarbe, évonymine, sanguinarine, iridine, ipécacuanha, coloquinte, jalap, physostigmine, baptisine, phytolaccine, phosphate d'ammoniaque, benzoates, salicylate de soude, colchique, phosphate de soude, sublimé corrosif. Elle est plus faible avec le sucre, le taraxacum, la leptandrine, l'hydrastine, la juglandine, le chlorure de sodium, le bicarbonate de potasse, le jaborandi, l'acide nitro-chlorhydrique. Enfin, elle est nulle pour l'huile de croton, la gomme-gutte, l'atropine, la ménispermine, le tannin, l'iodure de potassium, le sulfate de manganèse, la morphine, la jusquiame, l'alcool, le gamboge, l'huile de ricin, le calomel, le sulfate de magnésie, le chlorhydrate d'ammoniaque. Elle est diminuée par l'acétate de plomb.

D'après les expériences de Lewaschew et Klikovitch, expériences qui ont porté sur l'action des eaux d'Essentuki, de Vichy et de Carlsbad, et sur l'action des alcalins en général, l'on obtient avec les eaux minérales en question, d'abord une diminution, puis une augmentation de la sécrétion biliaire, mais l'augmentation porte sur la partie liquide de la bile, et non sur les principes solides. L'on obtient le même résultat avec des solutions salines artificielles, surtout quand on emploie du bicarbonate de soude. Pourtant le salicylate de soude convient encore mieux, d'après des recherches récentes des mêmes auteurs qui notent encore en passant que l'ingestion des eaux minérales alcalines doit se faire à chaud, si l'on veut obtenir le maximum de leur effet. Cette influence de la température a d'ailleurs été vue par d'autres observateurs encore. Dans de récentes recherches, Dockmann a établi que l'échauffement du corps provoque une hypersécrétion biliaire, alors que le refroidissement diminue la production de ce liquide : mais ni l'un ni l'autre ne déterminent d'altération dans sa composition chimique.

L'influence de l'alimentation sur la sécrétion biliaire peut se résumer ainsi qu'il suit : sécrétion considérable après un repas composé de viande et de graisse ; sécrétion plus faible après alimentation végétale, très faible après alimentation avec corps gras seuls, et pendant l'inanition. Au contraire, elle augmente sous l'influence de boissons copieuses, mais alors sa composition chimique est modifiée, en ce que sa teneur en matières solides n'augmente pas en proportion de l'eau. Les repas déterminent un maximum de sécrétion de trois à cinq heures après le moment où la nourriture a été ingérée : peut-être y a-t-il encore un second maximum, treize ou quinze heures après ce même moment (Kühne, Kölliker, Müller, etc.).

L'irrigation sanguine exerce une influence évidente. Plus elle est abondante, et plus la sécrétion est forte, mais il est à noter que la simple augmentation de la pression sanguine hépatique ne stimule pas la sécrétion ; la ligature de la veine cave au-dessus du diaphragme, qui procure le maximum de pression, arrête la sécrétion, d'après Heidenhain. La ligature des veines porte et hépatique l'abolit également (Röhrig). Nous savons d'ailleurs que cette ligature provoque la mort rapidement, par nécrose du foie et par hémorragie abdominale.

L'influence du système nerveux s'exerce principalement par des actions vaso-motrices, et l'on n'a point encore découvert de nerfs nettement sécrétoires pour la cellule hépatique, comme pour les glandes salivaires. Le sympathique et le pneumogastrique n'ont qu'une action très faible (Pflüger, Röhrig), si même elle n'est nulle.

D'après Pisenti, l'état fébrile exerce une action prononcée ; la sécrétion diminue du tiers ou de la moitié.

Avant de passer à un autre sujet, il nous faut indiquer en passant un travail de M. Baldi qui nous paraît vouloir renverser toutes les notions acquises sur la physiologie de l'appareil biliaire. Cet auteur déclare que l'alimentation n'exerce aucune influence sur la sécrétion biliaire, que celle-ci est, à jeun, identique à ce qu'elle est chez l'animal en digestion ; qu'il n'existe aucun maximum sécrétoire après les repas ; que les substances dites cholagogues ne le sont pas, etc. Pour M. Baldi, la bile est bien moins un suc digestif qu'un liquide excrémentitiel, comme l'urine. C'est possible, mais les arguments invoqués par M. Baldi ne sont point encore de nature à faire abandonner les idées ayant cours, et d'ailleurs chacun admet le caractère excrémentitiel d'une partie de la bile.

La sécrétion de la bile est continue, tout en subissant des variations de quantité. La quantité de bile fournie par vingt-quatre heures est assez faible, eu égard au volume du foie et à l'activité sécrétoire de certaines glandes, les glandes salivaires par exemple. Cette quantité est évaluée à environ 10 ou 14 grammes par kilogr. de poids pour l'homme (Ranke, von Wittich, Westphal) ; à 32 gr. par kilogr. de chien ; à 137 gr. par kilogr. de lapin, et à 176 gr. par kilogr. de cochon d'Inde. Il est à noter que pour les rongeurs cités en dernier lieu l'augmentation porte plus sur les parties liquides que sur les solides ; dans les 32 gr. du chien il y a 1,2 de solides ; dans les 137 gr. du lapin, il n'y a que 2,5 de solides. Si le foie avait l'activité sécrétoire des parotides, il devrait, pour son poids, donner de 126 à 240 fois plus de bile qu'il n'en produit (Colin).

Excrétion de la bile. Celle-ci se produit par le fait de la poussée que la bile en formation imprime à la bile déjà formée, qui remplit les canalicules biliaires. Il y a d'autres agents qui favorisent l'expulsion de la bile. C'est ainsi que les inspirations profondes, en comprimant le foie, contribuent à le vider de bile. Une fois arrivée dans les conduits musculeux, il se joint une autre influence, celle des contractions de ces conduits, et de la vésicule. Dans l'intervalle des digestions, la bile s'accumule dans la vésicule qui, à ce moment, ne présente point de contractions, et dont le rôle, surtout utile pour les animaux à digestion intermittente, comme les carnassiers, consiste à la tenir en réserve pour le moment où elle deviendra né-

cessaire. Il n'a pas été fourni encore d'explication satisfaisante du fait de l'écoulement de la bile dans la vésicule, et non dans l'intestin, en dehors de la digestion. D'après R. Oddi, qui s'est récemment occupé de la question, il y aurait à l'embouchure du canal cholédoque un sphincter spécial, à la contraction duquel, en dehors de la digestion, serait due l'accumulation de la bile dans la vésicule. En temps de digestion, ce sphincter se relâcherait, en même temps que se contracterait la vésicule, sauf dans les cas de spasme de ce sphincter.

Le flux de la bile dans l'intestin, lors de la digestion, semble être déterminé par une action reflexe dont l'origine est dans les nerfs de l'orifice intestinal du canal cholédoque (Cl. Bernard, Kühne) et qui mettrait les fibres musculaires de la vésicule en excitation (Laborde, etc.).

La pression maxima, sous laquelle peut se faire la sécrétion biliaire, est faible (200 millim. d'eau, environ chez le cobaye, d'après Heidenhain, etc.) ; aussi la résorption de la bile est-elle chose facile : elle se produit par le fait de toute obstruction, bien plus, sans qu'il y ait le moindre obstacle à l'écoulement de la bile, et simplement par le fait de la diminution de pression dans la veine porte (inanition, section du cordon ombilical, ictère des nouveau-nés). La résorption s'effectue non par les capillaires, mais par les *lymphatiques* du foie : elle produit toute une série d'effets caractéristiques dus au passage de la bile dans le sang, et à son action sur les globules rouges qu'elle dissout, le cœur et la respiration qu'elle ralentit, etc

Parvenue dans l'intestin, la bile, après avoir exercé les influences dont nous allons nous occuper, n'est pas en totalité expulsée de l'organisme. Une partie des sels biliaires est résorbée, comme l'a récemment vu Tappeiner. Il est à noter que d'après les expériences de cet auteur, la résorption ne se ferait pas dans les mêmes points pour les différents éléments de la bile. La bile est bien résorbée par le duodénum et le jéjunum et l'acide glycocholique ne l'est que par le jéjunum et l'iléum. La bile est bien une sécrétion excremento-recrémentitielle, car une partie en est éliminée, et l'autre résorbée : dans cette dernière, les acides biliaires sont prépondérants. Aussi comprend-on que les animaux pourvus de fistule biliaire aient quelque difficulté à résister longtemps à l'expérience. D'une part, ils ne peuvent digérer certains aliments, et il leur faut manger beaucoup de ceux qu'ils peuvent digérer, pour faire la compensation ; de l'autre, ils perdent par la bile qui s'écoule une proportion considérable de sels qui leur sont nécessaires.

Rôle de la bile dans la digestion. Nous ne saurions entrer ici dans le détail, si intéressant d'ailleurs, de l'historique des opinions successivement émises sur le rôle de la bile dans la digestion : nous devrons nous borner à énumérer les points acquis. La bile est sans action sur les *albuminoïdes* qu'elle précipite, et n'est d'aucune utilité pour la digestion des peptones dont elle entraîne la pepsine : bien plus, elle arrête la digestion gastrique des albuminoïdes (R. Oddi pense cependant que l'on a exagéré l'influence nuisible de la bile sur la digestion gastrique, et en cela il adopte l'opinion déjà ancienne de Schiff : il déclare que la bile ne précipite pas les peptones « la digestion étant déjà avancée ». Reste à savoir ce qu'il entend par digestion avancée). Elle semble agir sur la digestion des *hydrocarbonés*. Von Wittich et Hofmann lui reconnaissent une action saccharifiante sur l'amidon, mais Kühne ne l'admet que pour la bile de cochon. Tous les autres physiologistes la nient. Dans un récent travail, Gianuzzi et Bufalini déclarent que cette action saccharifiante existe pour toute bile, bien qu'elle varie selon les individus. Nous serons d'autant plus disposés à nous ranger à l'avis de von Wittich et des observateurs italiens, que la faculté de saccharifier l'amidon appartient à beaucoup des tissus et liquides de l'économie.

C'est sur les *graisses* que la bile agit avec le plus de netteté, mais encore son action est-elle temporaire. Elle les émulsionne, puis, au contact du suc pancréatique qui met en liberté les acides gras, il se forme des savons solubles qui mélangés aux acides, émulsionnent très bien les graisses.

D'après Voit, la suppression de la bile fait qu'il n'est résorbé que 40 % de graisse au lieu de 99 %. Ce fait a été confirmé par Rohmann. C.-H. Williams a montré encore par des expériences *in vitro* que la présence de la bile favorise l'acte mécanique du passage des corps gras dans les pores ou canaux capillaires, surtout si elle est alcaline. Enfin, il y a peu de temps, dans des expériences très bien conduites, Dastre a montré que la bile, pour bien digérer les matières grasses, a besoin d'être mélangée de suc pancréatique. Il en résulterait que la bile aurait une influence directe moindre que ne l'ont supposé Voit et d'autres physiologistes, mais demeurerait absolument nécessaire à la digestion des graisses.

L'étude des animaux chez lesquels l'on a pratiqué une fistule biliaire permettant l'écoulement hors de l'organisme, et immédiat, de la bile, a montré que la bile exerce d'autres actions que celle dont il vient d'être parlé. C'est ainsi que la bile *favorise le péristaltisme intestinal* en excitant la contraction des fibres lisses; en effet, en injectant une certaine quantité de bile l'on provoque de la diarrhée et des vomissements dus à cette contraction des fibres gastriques et intestinales. La bile exercerait encore une *action antiseptique*. Les animaux pourvus de fistule biliaire, non seulement maigrissent et dépérissent (ce qui est dû à la non digestion des matières grasses, Bidder et Schmidt, 1852, et aussi à la perte de matières qui normalement sont résorbées dans l'intestin), mais leurs excréments présentent une odeur particulièrement repoussante, ce que Maly et beaucoup d'autres ont attribué à l'absence de la désinfection qui serait normalement opérée par la bile.

L'accord n'est cependant pas fait sur ce point. Rohmann ne croit guère à cette action antiseptique ou antiputride, non plus que Voit. Stolnikoff, de ses expériences sur ce point, se refuse à conclure que la bile empêche la fermentation; pour lui, elle la retarde un peu, et ce qui fait qu'elle est plus intense en l'absence de la bile, c'est que celle-ci opérerait normalement la résorption des matières qui produisent cette fermentation. Bufalini, lui aussi, s'élève contre l'attribution d'un rôle antiputride à la bile. Mais chose singulière, si, d'après ses expériences, la bile est aisément putrescible, plusieurs de ses éléments jouissent d'un pouvoir antiseptique marqué (acides glycocholique, taurocholique et cholalique, ce dernier surtout). Il serait donc légitime de conclure que la bile normale, complète, n'est point antiputride, mais qu'elle exerce une action antiseptique, une fois décomposée, par certains des produits de sa décomposition, laquelle s'effectue d'ailleurs à l'état normal dans l'intestin où l'on retrouve entre autres l'acide cholalique. Il nous paraît donc que certains éléments de la bile sont antiseptiques, mais non la bile elle-même.

Pour le rôle que joue la bile dans le métabolisme général de l'organisme, dans l'expulsion de diverses substances inutiles ou nuisibles, V. l'article FOIE (Physiologie).

Dr H. de VARIGNY.

BIBL. : Voir pour la bibliographie ancienne, les traités de Landois et Beaunis principalement. Voir aussi les articles du *Dictionnaire encyclopédique* et du *Handbuch* de Hermann. — BALDI, *Rech. exp. sur la marche de la sécrétion biliaire* (*Arch. ital. de biologie*, t. III, 1883, p. 389). — BUFALINI, *Action antiseptique des principes biliaires*, ibid, t. V, 1884, p. 374. — DASTRE, *Du rôle de la bile dans la digestion des matières grasses* (Soc. de biologie, 1887, p 782). — DOCKMANN, *Infl. des variat. de la temp. sur la sécrétion de la bile* (*Arch. slaves de biologie*, t. II, 1886, p. 356). — FELTZ et RITTER, *Comptes rendus* et *Journal de Robin*, 1874 et 1876. — GIANUZZI et BUFALINI, *Lo Sperimentale*, 1876. — LEWASCHEW et KLIKOWITSCH, *Archiv. f. exp. Path.*, t. XVII ; *Zeit. f. klin. Med.*, 1884 ; *Arch. f. klin. Med.*, 1884. — ODDI, *Arch. de biologie*, t. VIII et IX. — RÖHRIG, *Mediz. Jahrbücher*, 1873. — RUTHERFORD et VIGNAL, *Brit. med. Journal*, 1875, 1878 et

1879. — Stolnikoff, *Zeit. f. phys. Chem.*, 1878. — Voit, *Centr. f. d. med. Wiss.*, 1883. — Sabourin, *la Glande biliaire de l'homme*, Paris, 1888.

BILIAIS (Henri-Victor-Marie, de la), homme politique français, né à Nantes le 22 mars 1836. Bien qu'il fût conseiller général et maire de Machecoul, il était fort peu connu lorsqu'il se signala à l'attention publique en publiant au mois d'oct. 1870 une lettre dans laquelle il protestait contre la dissolution des conseils généraux. Pendant la guerre franco-allemande, il commanda un régiment de mobilisés. Il n'entra réellement dans la vie politique qu'en 1876, après le vote de la Constitution qui établissait deux Chambres dans le Parlement. Candidat du parti légitimiste catholique dans la 3e circonscription de Nantes, il fut élu au scrutin de ballottage, le 5 mars 1876, par 8,593 voix, battant M. Roch, le candidat républicain. Il fut un des 158 députés monarchistes qui soutinrent le cabinet de Broglie lors du coup d'Etat du 16 mai 1877, aussi fut-il candidat officiel du gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon aux élections générales du 14 oct. suivant, après la dissolution de la Chambre. Il fut réélu par 9,545 voix contre 6,018 données à son concurrent M. Roch, républicain. Le 21 août 1881, il fut réélu dans les mêmes conditions, et aux élections du 4 oct. 1885, il passa avec la liste monarchique. M. de la Biliais est toujours (1888) conseiller général de la Loire-Inférieure. Royaliste légitimiste, il s'est rallié à l'orléanisme, à la mort de M. le comte de Chambord. Il a été plusieurs fois secrétaire de la Chambre des députés. Louis Lucipia.

BILIARSKY (Pierre-Spiridionovitch), savant russe, né vers 1810, mort en 1867. Il fit ses études à Kazan et à Moscou. En 1844, il fut nommé rédacteur du journal du ministère de l'instruction publique, devint membre de la section russe de l'Académie d'Odessa. Il a laissé entre autres travaux importants : *Matériaux pour la biographie de Lomonosov* (Saint-Pétersbourg, 1865) ; *Recherches sur l'histoire du slave ecclésiastique* (Saint-Pétersbourg, 1859). L. L.

BILIEUSE (Fièvre). D'une manière générale on appelle ainsi une maladie fébrile compliquée de l'état dit bilieux, c.-à-d. d'un syndrome, d'un élément morbide caractérisé par l'embarras gastrique, la coloration jaune des téguments, des évacuations bilieuses ou sanguines et de la tendance marquée à l'état typhoïde. Ce syndrome complique un grand nombre de maladies.

Dans nos climats, la fièvre bilieuse du temps de Pinel s'est résolue en états morbides fébriles distincts : embarras gastrique, fièvre typhoïde, pneumonie, ictère grave, etc., elle n'existe plus comme espèce morbide distincte.

Dans les climats chauds, au contraire, ce travail de résolution, de dissociation, de la fièvre bilieuse, n'est encore qu'en voie d'accomplissement. Les médecins voyageurs de l'armée, de la marine, des colonies, sortant d'écoles diverses, ne s'entendent pas pour classer les nombreux faits correspondants fournis par l'histoire et l'observation contemporaine. Ils les comprennent encore sous la rubrique de fièvre bilieuse qui reste la grande endémique des pays chauds, et fait à elle seule presque toute la pathologie de la zone tropicale. On peut se faire une idée de cette complexité par l'énumération systématique suivante des espèces de fièvres bilieuses :

1. *a*. Fièvre gastrique bilieuse banale commune ; Fièvre inflammatoire bilieuse commune.

2. *b*. Fièvres bilieuses ou ictériques, paludéennes, périodiques.

3. Fièvre typhoïde bilieuse avec rapprochement avec la fièvre jaune.

4. Fièvre bilieuse (mixte), hématurique, se rapprochant de la fièvre jaune malarienne.

On trouvera aux articles correspondant particulièrement à Fièvre, Embarras gastrique, Ictère, Paludisme, Trophique, Fièvre typhoïde, les détails pratiques nécessaires qui, d'ailleurs, dans les traités classiques, ne sont plus rassemblés sous le titre de fièvre bilieuse. Dr Clermont.

Bibl. : Colin, *Traité des maladies épidémiques*, 1879. — Corre, *Traité des fièvres bilieuses et typhiques des pays chauds*, 1883.

BILIFLAVINE (V. Bile).

BILIFUSCINE (V. Bile).

BILIMBAEWSK. Bourg de Russie, gouv. de Perm, sur la route d'Iekaterinenbourg, à 53 kil. O. de cette ville ; 7,500 hab. environ. Forges et fonderies de fer considérables.

BILIMBI (Bot.). L'*Averrhoa Bilimbi* L., de la famille des Géraniacées, tribu des Oxalidées, est un arbuste assez élevé, dont les rameaux grêles portent des feuilles alternes, composées de neuf à dix folioles ovales-acuminées, pubescentes. Ses fleurs, purpurines, semblables à celle des *Oxalis*, ont dix étamines toutes fertiles. Ses fruits sont des baies allongées, d'un vert jaunâtre, munies de cinq côtes peu saillantes et renfermant de nombreuses graines dépourvues d arille. — Le *Bilimbi* habite les régions tropicales de l'Inde. C'est le *Bilimbingum teres* de Rumphius (*Herb. amboin.*, I, p. 119, tab. 36) et le *Malus indica fructu quinquegono Bilimbi dicto* de Ray (*Hist.*, 1449). Ses fruits, assez semblables à de petits concombres, sont trop acides pour qu'on puisse les manger crus. On en fait surtout des limonades rafraîchissantes, très employées dans le traitement des fièvres. Ed. Lef.

BILIMBIA (Bot.). Ce Lichen, présentant un thalle à bords doubles et renversés, ressemble beaucoup au Bacidia, mais les apothécies y sont libres dès l'origine et ses spores ont la forme d'une aiguille. La coloration des apothécies est blanchâtre ou d'un gris tirant sur le vert. Habitat : souches d'arbres, bois pourri, mousse, humus. La principale variété *(Bilimbia sphæroides)* a un thalle corné, très grêle, gris blanchâtre. Elle est commune sur le vieux bois, les tapis de mousse et à la surface du sol, quelle que soit l'altitude. Ses apothécies sont blanches, jaunâtres ou brunâtres. H. F.

BILIN (en tchèque *Bilina*). Ville de Bohême. Elle est située dans le cercle de Saaz, sur la rivière Bilina, à 7 kil. S.-O de Teplitz. Sa population était en 1880 de 5,058 hab., 5,604 avec le faubourg d'Ujezd, qui appartiennent à la nationalité allemande. Elle possède un château intéressant qui appartient, comme la ville, depuis 1464, aux princes de Lobkowitz, une sucrerie, des brasseries, etc. Elle est surtout célèbre par ses eaux minérales. Aux environs s'élève le pittoresque rocher appelé *Biliner Stein* ou Borschen, entièrement formé de phonolithe ; haut de 432 m., il renferme des grottes curieuses et porte une flore intéressante. De son sommet on jouit d'une belle vue sur les vallées de la Bohême. L. L.

Eaux minérales. — Les eaux de Bilin rentrent dans la catégorie des bicarbonatées sodiques moyennes, carboniques fortes ; la température des deux sources principales, les sources de Joseph et de Caroline, est de 9°,5 C. On appelle Bilin le *Vichy froid ;* les eaux de la Josefsquelle se consomment dans toute l'Allemagne. L'exportation est d'environ deux millions de bouteilles. Il n'existe pas d'établissement à Bilin, dont les eaux seraient cependant fort utiles en douches et en bains ; ce sont en effet les plus chargées en bicarbonate de soude de l'Autriche et de l'Allemagne. Prises à l'intérieur, elles sont excitantes et résolutives, diurétiques, tarissent la sécrétion morbide des mucosités bronchiques. On les emploie avec succès dans les maladies de l'estomac et de l'intestin accompagnées d'aigreurs, dans les affections hypertrophiques du foie, la goutte, la gravelle et la lithiase uriques. — On fabrique avec l'eau des sources de Bilin des sels de soude et de magnésie connus en pharmacie sous le nom de *sels polychrestes* de Bilin. Depuis quelques années les *pastilles de Bilin* jouissent d'une grande vogue ; leur exportation atteint 200,000 boîtes. Dr L. Hn.

Bibl. : Reuss, *Die Mineralquellen von Bilin ;* Vienne, 1827, 2e éd. — Seiche, *Schilderungen der Sauerbrunnens*

zu Bilin; Meissen, 1855, 2e éd. — LÖSCHNER, *Die Sauerbrunnen zu Bilin ;* Prague, 1859. — Du même, *Der Kunst Bilin;* Bilin, 1879.

BILINE. Berzelius admet dans la bile fraîche l'existence d'un principe particulier, la *biline*, en combinaison avec les acides tellique et cholinique. Suivant Mulder, la biline n'est précipitée ni par l'acide sulfurique, ni par le sous-acétate de plomb; elle se décompose facilement. D'après Liebig, la biline est une combinaison de soude avec un acide résineux, l'*acide bilique*. L'existence de la biline, en tant que principe défini, est douteuse.

BILINÉAIRE (Math.). Une forme bilinéaire est un polynome $\Sigma a_{ik}\, x_i\, y_k$, linéaire et homogène à la fois par rapport à deux groupes différents de variables, x et y. On peut toujours, en introduisant au besoin des termes affectés de coefficients nuls, supposer que le nombre n des variables est le même dans les deux groupes : ce nombre est appelé la *dimension* de la forme. Kronecker s'est occupé de la théorie algébrique des formes bilinéaires et il a montré que, dans le cas où n est pair, toute forme de ce genre peut, par un double système de substitutions linéaires (1) $\left\{ \begin{array}{l} x_i = \Sigma \alpha_{ki}\, \xi_k, \\ y_i = \Sigma \alpha_{ki}\, \eta_k \end{array} \right.$ exécutées, avec les mêmes coefficients α_{ki}, sur les deux groupes de variables, être ramenée à une somme de monomes $\alpha_{ik}\, \xi_i\, \eta_k$, tels que chaque variable ne figure que dans un seul monome. Dans cette forme *normale*, la différence des indices, $k-i$, est, en valeur absolue, constamment égale à $\frac{n}{2}$. Kronecker a fait connaître en outre les conditions nécessaires et suffisantes pour que deux formes bilinéaires de dimension paire puissent se ramener l'une à l'autre par des substitutions telles que (1). Christoffel a repris la même théorie sans supposer que n soit pair. Il a prouvé que, pour que les substitutions (1) n'altèrent pas une forme bilinéaire, il faut et il suffit que le carré du déterminant des coefficients α_{ki} soit égal à l'unité. Il a généralisé la transformation de Kronecker en donnant le moyen de ramener une forme bilinéaire à la somme de m fonctions bilinéaires telles que deux quelconques d'entre elles n'aient en commun aucune paire de variables x, y. Si n est pair, aucune des m fonctions composantes n'est de dimension impaire ; si n est impair, une seule d'entre elles est de dimension impaire. Christoffel a énoncé de la manière suivante les conditions pour que deux formes bilinéaires soient équivalentes, c.-à-d. puissent se ramener l'une à l'autre par les substitutions (1). Formons le déterminant P des coefficients a_{ik} et le déterminant Π des quantités $c_{ik} = \lambda a_{ik} + \mu a_{ki}$, où λ et μ désignent deux constantes arbitraires. Le quotient $\frac{\Pi}{P}$ a même valeur, quels que soient λ et μ, pour deux formes équivalentes, et cette condition nécessaire est en même temps suffisante.

Si l'on égale à zéro une forme bilinéaire de dimension 3, et si l'on considère x_1, x_2, x_3 ; y_1, y_2, y_3, comme les coordonnées trilatères de deux points A et B d'un même plan, on obtient un mode de transformation des figures planes, dans lequel à tout point A correspond une droite décrite par le point B, et réciproquement. Lorsque $a_{ik} = a_{ki}$, la correspondance ne diffère pas de celle qui est établie par la méthode des polaires réciproques relativement à une conique quelconque; dans ce cas le même point correspond à la même droite, que ses coordonnées soient appelées x ou y. Dans le cas général, chaque point correspond à une droite différente, suivant qu'il est considéré comme appartenant au premier ou au second système de coordonnées. Le lieu des points qui se trouvent sur les droites correspondantes est une conique, nommée la *conique pole*. L'enveloppe des droites passant par les points qui leur correspondent est une autre conique, nommée la *conique polaire*. La droite correspondant à un point de la conique pole est tangente à la conique polaire. Les deux coniques ont un double contact l'une avec l'autre. Il y a trois points dont les polaires sont les mêmes par rapport aux deux systèmes : ce sont les deux points de contact des deux coniques et le point de rencontre des tangentes en ces deux points. La transformation effectuée par cette méthode se ramène dans tous les cas à la transformation par polaires réciproques en déplaçant convenablement l'une des figures sans altérer sa grandeur.

L. LECORNU.

BIBL. : Travaux de Christoffel et Kronecker, dans le *Journal für die reine und andgewandte Mathematik ;* Berlin, 1868. — SALMON, *Traité de géométrie analytique* (courbes planes), traduit de l'anglais par O. CHEMIN ; Paris, 1884.

BILINTANI (Pompeo), théologien et poète italien du XVIe siècle, né à Venise. Il prit part à l'expédition de Tunis, dirigée par Charles-Quint, et la chanta dans un poème en dix chants : *Carlo Cesare V Africano nel quale si contengono li memorandi gesti e gloriose vittorie di sua Cesarea Maesta nell' anno 1535* (Venise et Naples, 1536).

BILIONI (Catherine-Ursule BULLA, femme), actrice française née à Nancy en 1751, morte à Paris le 19 juin 1783. Elle entra à seize ans à la Comédie-Italienne, dans l'emploi des amoureuses, et acquit, grâce à la finesse et à la précision de son chant, une certaine réputation.

BILIOTTI (Ivo), capitaine italien du XVIe siècle ; il appartenait à une famille de l'aristocratie florentine et combattit pour sa patrie contre les Espagnols. En 1529, il défendit victorieusement le fort de Spello contre le prince d'Orange; il prit part à la défense de Florence pendant le siège qui mit un terme à sa liberté. Il se retira ensuite en France avec Gondi et Pietro Strozzi dont il était parent. Il périt au siège de Dieppe. — *Joseph-Joachim*, marquis de Biliotti, né en 1724, guillotiné à Orange le 29 juil. 1794, était un descendant du précédent.

BILIPHÉINE (V. BILE).

BILIPRASINE (V. BILE).

BILIPURINE (V. BILE).

BILIRUBINE (V. BILE).

BILISTEIN (Charles-Léopold ANDREV, baron de), économiste français, né en Lorraine en 1724, mort au commencement du XIXe siècle. Issu d'une famille hollandaise originaire de Delft, il fut d'abord conseiller de commerce en Russie et vint ensuite s'établir à Nancy où un séjour de dix années lui permit d'étudier les questions relatives à l'agriculture, au commerce et à la population de son pays natal. C'est à la suite de la lecture de ses écrits que Louis XVI prescrivit en 1778 une enquête sur les travaux à exécuter pour l'embellissement de Nancy. Bilistein épousa en secondes noces une fille du prince moldave Jean Rosetto; elle l'adjura de changer de religion et, sur son refus, le tua. Il a publié : *Essai sur la ville de Nancy* (Amsterdam, 1762, in-12); *Essai sur les duchés de Lorraine et de Bar* (Amsterdam, 1764, in-12); *Essai sur la navigation lorraine* (Amsterdam, 1764, in-8); *Institutions militaires pour la France* ou *le Végèce français* (Amsterdam, 1762, 2 vol. in-8), ouvrage assez médiocre ne renfermant que peu de renseignements.

L. S.

BILIT (V. MYLITTA).

BILIUS (André). Nom latin de *Biglia* (Andrea) (V. ce mot).

BILIVERDINE (V. BILE).

BILIVERTI (Giovanni), peintre italien, né à Florence en 1576, mort dans la même ville au mois de juil. 1644. Baldinucci a consacré plus de vingt pages à la biographie et à l'éloge de Biliverti, qu'il appelle *Bilivert*. Cet ouvrier de la décadence ne méritait peut-être pas d'aussi longues écritures. Elève de Lodovico Cardi da Cigoli, il s'appliqua à s'approprier sa manière et il y parvint si bien qu'il aurait parfois trompé les connaisseurs. A la mort de son maître, en 1613, il reçut mission de terminer les tableaux que Cigoli laissait inachevés. Bien que sa santé fût chancelante, Biliverti consacra toute sa vie au travail. La liste

de ses œuvres telle que la donne Baldinucci est véritablement effrayante. Il en a rempli les églises et les couvents de Florence, car il faisait volontiers des compositions religieuses, ce qui ne l'a pas empêché d'obéir avec joie à la mode de son temps et de peindre un assez grand nombre de sujets empruntés à la fable antique. L'oubli a fait justice de la plupart des productions de l'infatigable Biliverti. Il suffira de dire qu'on retrouve au Musée des Offices une *Sainte Famille* et la *Chasteté de Joseph*, tableau peint en 1624 pour les Médicis et qui, reproduit plusieurs fois, a conservé quelque notoriété; au Palais Pitti, le *Supplice de Marsyas* et l'*Ange refusant les présents de Tobie* (1612); à l'Académie des Beaux-Arts, la *Chaste Suzanne*. Il y a aussi des Biliverti dans quelques églises florentines, et si l'on est curieux de savoir comment il entendait l'histoire, on peut l'apprendre dans la maison où les héritiers de Michel-Ange ont fait peindre les principaux événements de la vie de leur glorieux aïeul. Le tableau de Biliverti représente Michel-Ange refusant aux ambassadeurs turcs d'aller construire un pont à Constantinople. Cette peinture est assez faible. En dehors de l'Italie, les musées ne se sont pas montrés fort ardents à la poursuite des œuvres de Biliverti. Vienne possède néanmoins une toile importante, *le Christ et la Samaritaine*. Le Louvre a de lui vingt-quatre dessins, mais il les garde en portefeuille et ne les expose pas. Le laborieux artiste a été parfois chargé de travaux décoratifs : il a notamment fait des modèles pour les mosaïstes qu'employait le grand-duc de Toscane. Giovanni Biliverti, qui était estimé à Florence et qui a formé une légion d'élèves, appartient tout entier à la décadence; il a çà et là cherché l'expression dramatique; mais il est sans flamme, et le caractère de ses types présente presque toujours une certaine vulgarité. P. M.

Bibl. : Baldinucci, *Notizie de' professori del disegno*.

BILK. Faubourg méridional de Dusseldorf où l'on a élevé en 1843 un observatoire dirigé par Benzenberg. Le bourg d'*Ober-Bilk* compte 5,455 hab. On y fabrique des wagons de chemin de fer.

BILKE. Bourg de Hongrie, comitat de Bereg-Ugocsa; 3,633 hab. Fonderies et forges de fer.

BILKIS (V. Balkis).

BILL. Le mot *bill* présente dans le droit anglais des sens très divers, sans parler de ses acceptions ordinaires. Il désigne le plus souvent un projet de loi et par extension la loi elle-même. Mais, à d'autres points de vue, on dit encore en procédure *bill of indictment* pour désigner l'acte d'accusation, *bill of complaint* en matière de plainte, *bill of chancery*, par exemple, pour indiquer un procès-verbal. De même encore la lettre de change s'appelle *bill of exchange*. Autrefois, lorsque dans son exposé fait au jury, le juge posait mal la loi, par erreur ou à dessein, l'avocat de l'une ou de l'autre des parties pouvait le requérir publiquement d'apposer son cachet sur un *bill of exception* et si le juge s'y refusait, la partie obtenait contre lui un *writ* de contrainte. En cas de contestation de la part du juge, l'affaire était portée à la cour supérieure au moyen d'une sorte d'appel. Le *bill de Middlesex* se rattachait aussi autrefois à la procédure. La cour du banc du roi pouvait procéder à l'administration de la justice en tout lieu de l'Angleterre; mais comme elle siégeait le plus souvent dans le comté de Middlessex, à Londres, on appelait *bill de Middlesex* l'ordre de la cour, adressé au shérif de ce comté de se saisir du défendeur et de le représenter devant le roi à Westminster, à un jour indiqué, pour répondre de l'accusation dirigée contre lui par le plaignant. Toutefois, ce qui doit nous occuper surtout c'est le *bill* considéré comme loi. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail le développement successif du rôle du Parlement dans la confection des lois. Pendant des siècles le roi rendit, assisté de son conseil, des ordonnances qui formèrent la principale source du droit écrit. Lorsque le roi convoqua un parlement, les Communes commencèrent par siéger avec les lords et leur rôle fut tout à fait effacé. Les deux Chambres ayant ensuite pris l'habitude de se réunir séparément, les Communes demandèrent au roi Richard II de leur procurer un lord pour les soutenir dans leur faiblesse. Ce fait se renouvela plus d'une fois. Le roi déléguait des prélats ou des barons auprès des Communes pour leur expliquer les affaires et les instruire. La Chambre Basse demeura ainsi dans un grand état d'infériorité vis-à-vis de la Chambre Haute comme aussi vis-à-vis du roi, surtout jusqu'à l'usurpation de la maison de Lancastre. D'ailleurs le droit de représentation des villes n'était pas encore nettement déterminé et Edouard III se permit même une fois de nommer lui-même les députés. Cette situation arbitraire a beaucoup contribué à la faiblesse des Communes. Mais il ne faut pas non plus perdre de vue qu'à cette époque les villes étaient souvent les premières à considérer comme une charge le droit d'envoyer des délégués au Parlement. Edouard III leva un impôt qu'il crut suffisamment justifié par l'assentiment des prélats, comtes et barons et de quelques Communes. En 1347, les lords votèrent tous les subsides à eux seuls. On ne cessa d'imposer des taxes sans le consentement des Communes qu'à partir de la maison de Lancastre. En 1400, déjà le Parlement commença à faire dépendre le vote des subsides du redressement de ses griefs par le roi. Sous Henri IV, la Chambre des Communes acquit aussi le droit de priorité des délibérations et du vote sur tous les bills de finance.

Ce qui est particulièrement remarquable dans les progrès de la Chambre des Communes, c'est la ténacité qu'ils supposent. Pendant les premiers temps, toutes les fois que les Communes formaient des vœux pour obtenir une réforme législative, le roi en tenait absolument le compte qu'il voulait. Cependant sous Edouard III les Communes firent preuve d'une certaine fermeté et renouvelèrent avec persistance des vœux qu'elles avaient déjà formés, mais qui avaient été repoussés. Jusqu'alors, le roi répondait aux Communes : « *Il s'avisera,* » c.-à-d. il consultera son conseil, toutes les fois qu'il entendait leur refuser ce qu'elles demandaient. Mais les Communes s'avisèrent de ne plus considérer cette formule comme un acte de politesse; elles la prirent au pied de la lettre et rappelaient leurs vœux dès qu'il s'était écoulé un certain temps sans qu'ils eussent obtenu de résultat. Les Communes commencèrent aussi à adresser des remontrances au roi lorsque le texte de la loi n'était pas conforme à ce qu'elles avaient demandé. Le roi Edouard III, voulant se montrer favorable aux Communes, décida que leurs pétitions devaient être considérées comme approuvées à l'avance, en partie par les statuts, en partie par les chartes et qu'elles seraient distribuées gratuitement aux chevaliers des comtés. Cette déclaration un peu confuse fut entendue en ce sens que les Communes ne pourraient faire une loi qu'autant que ce pouvoir leur serait spécialement concédé. De cette manière, leur concours au pouvoir législatif n'était admis qu'avec le consentement du roi. Sous d'autres rapports les Communes obtinrent un succès plus accentué : elles s'arrogèrent le droit de surveiller le gouvernement, celui de rechercher et de punir les abus de l'administration. Elles réclamèrent et obtinrent de nombreux privilèges pour garantir leurs libertés, notamment l'inviolabilité de leurs membres. Sous le règne d'Edouard III les demandes des Communes constituent encore de véritables pétitions et elles conservent cette forme même après avoir été converties en lois. Le roi fait connaître son acceptation en écrivant au bas de l'acceptation la formule *Le roye le veult*.

Dès la seconde année du règne de Henri VI, les Communes, devenues plus audacieuses, se plaignirent de ce que le roi changeait parfois les statuts proposés à son acceptation sous forme de pétition; elles représentèrent au roi que d'après leurs privilèges et libertés, aucun statut ne devait passer sans leur consentement, prétendant qu'elles avaient toujours été aussi *consentantes* que *péti-*

tionnaires. Le roi consentit à ce que les Communes ne fussent liées dans la suite que par leur volonté, mais sous réserve de sa prérogative royale d'accorder ou de refuser ce qui lui plairait. On n'en était pas moins arrivé à distinguer nettement les actes législatifs émanés de la volonté seule du roi de ceux qui ne pouvaient pas passer sans le concours du Parlement. On appelait *statuts* les résolutions que le roi prenait avec le concours du Parlement; les décisions qu'il pouvait prendre seul étaient désignées sous les noms d'ordonnances, chartes, *writs*, lettres patentes; on les avait même appelées autrefois *assises* ou *constitutions*.

S'agissait-il, non de faire une loi nouvelle ou d'abroger une ancienne, mais de rendre une disposition en conformité avec une loi antérieure, d'assurer l'exécution d'une loi, le roi pouvait rendre seul une ordonnance et sa volonté avait force de loi, même avant d'avoir été revêtue du grand sceau de l'Etat et transcrite dans le livre des statuts. Comme le roi avait le droit de faire à lui seul des ordonnances, on admettait qu'il pouvait aussi les abroger sans le concours du Parlement. A ce point de vue, on disait qu'elles avaient un caractère temporaire, tandis que les statuts étaient permanents et perpétuels de leur nature. De plus, les statuts pouvaient modifier les lois antérieures ou en contenir des nouvelles, mais alors aussi la volonté du roi n'avait plus force de loi qu'autant qu'elle avait été confirmée par le Parlement. Ainsi se trouvait nettement établie la distinction entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Celui-ci appartenait au roi qui rendait seul ses ordonnances; celui-là au roi et au Parlement et, suivant la formule générale, les lois étaient faites par le roi, à la requête des Communes, avec le consentement des lords et des prélats. Cette organisation s'établit si solidement, qu'elle ne put être compromise même aux époques où le Parlement devint le docile instrument des volontés royales. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les luttes religieuses et politiques de l'Angleterre. On sait comment elles se terminèrent après la révolution de 1688 par le triomphe définitif du protestantisme et des libertés politiques.

Pendant le XVIII[e] siècle, le Parlement anglais arrive au sommet d'une puissance qu'il ne perdra plus dans l'avenir. Cette puissance s'attachera de plus en plus à la Chambre des Communes, aux dépens de la Chambre des Lords; elle ira alternativement des *Whigs* aux *Tories* ou des *Tories* aux *Whigs*, mais elle ne sortira jamais du parlement. L'activité législative de ce corps se traduit par le vote d'un grand nombre de lois. Alors que sous Guillaume et Marie, de 1688 à 1702, le Parlement avait voté 783 statuts, il en fit successivement un nombre de plus en plus élevé sous les règnes suivants : 949 sous le règne d'Anne (1702-1714); 758 sous le règne de Georges I[er] (1714-1727); 2791 sous le règne de Georges II (1727-1760); 14,800 sous le règne de Georges III (1760 à 1820); 3,223 sous le règne de Georges IV (1820 à 1830); 1,862 sous le règne de Guillaume IV (1830 à 1837).

On distingue deux sortes de bills; les uns sont privés, les autres publics. Les bills privés sont des lois faites en faveur de certains particuliers ou corporations et sur leur demande. Le Parlement a de tout temps statué sur des mesures de ce genre. On prétend que le premier acte personnel remonte à l'année 1266. Il défendait sous des peines temporelles ou spirituelles de considérer comme un saint ou comme un juste, le comte de Leicester, mort en état d'excommunication. Autrefois, ces bills privés étaient examinés par la Chambre elle-même; les personnes favorables ou contraires au projet comparaissaient à sa barre, puis l'assemblée nommait une commission dont la composition variait suivant les circonstances. Au XVII[e] siècle, les bills privés étaient préparés dans des comités ouverts, c.-à-d. auxquels pouvaient prendre part tous les membres de la Chambre, haute ou basse, qui le désiraient; en fait, c'étaient ceux qui voulaient le faire passer ou le combattre qui venaient seuls. En 1839, ce comité ouvert fut remplacé par un comité de choix et en 1855 on décida qu'il fallait en interdire l'accès à tous ceux qui avaient intérêt au bill. Enfin, le nombre des membres de chaque commission fut limité à quatre; mais le président eut voix prépondérante en cas de partage. Ces actes privés sont si nombreux, qu'il a fallu encore imaginer d'autres procédés pour en débarrasser les Chambres autant que possible. Ainsi on a reconnu à des administrations publiques le droit de rendre de véritables ordonnances, lesquelles doivent toutefois dans certains cas, être approuvées par le Parlement; d'autres fois, il suffit que le Parlement ne les rejette pas dans un certain délai, pour qu'elles acquièrent force obligatoire définitive. On se rendra facilement compte du nombre de ces actes par ce seul fait que le Parlement en a voté près de 20,000 depuis le commencement de ce siècle. Depuis 1868, on distingue les bills privés en deux classes : les actes locaux et les actes personnels. Le Parlement est saisi des bills privés par une pétition que dépose un agent parlementaire.

Parmi les bills privés, les uns vont à la Chambre des Communes, les autres à celle des Lords. En général, on les partage par moitié, mais en réservant à la Chambre des Communes les bills qui supposent une perception d'impôt ou de taxe. D'ailleurs les bills privés, comme les bills publics, sont soumis à la formalité des trois lectures. Toutefois, l'initiative des bills privés appartient aux personnes intéressées, tandis que celle des bills publics existe au profit du gouvernement, des deux chambres et de chacun de leurs membres. Le souverain peut régler seul par des ordonnances en Conseil privé toutes les affaires sur lesquelles l'usage ou la loi lui donne le droit de statuer et qui rentrent le plus souvent dans ce que nous appelons le pouvoir exécutif. Toutefois, un bill public, c.-à-d. une loi est nécessaire pour modifier la loi écrite ou la coutume, pour établir une pénalité, pour imposer une charge quelconque aux citoyens. La couronne exerce son pouvoir d'initiative en indiquant dans le discours du trône, prononcé ou lu au commencement de chaque session, les projets de loi qu'elle entend soumettre à l'examen du Parlement. Elle peut aussi proposer une loi au cours de la session au moyen d'un message que le souverain adresse à l'une ou à l'autre des deux chambres ou à toutes deux à la fois. Les ministres ont également le droit de présenter des projets de loi, même en dehors de ceux qui sont indiqués dans le discours du trône. Enfin, le droit d'initiative appartient aussi à tout membre de l'une ou de l'autre chambre, mais, en réalité, il n'est pas exercé. En effet, de deux choses l'une : ou bien le cabinet approuve le projet, et alors le meilleur moyen de le faire réussir est de prier les ministres de se l'approprier; ou bien le cabinet condamne le projet et dans ce cas la chambre ne l'accepte qu'autant qu'elle veut renverser le ministère. Si un bill proposé par un membre d'une chambre, non combattu par le ministère qui toutefois ne se l'approprie pas non plus, est présenté au Parlement, alors il est discuté dans la séance du mercredi, jour réservé aux bills présentés par les membres indépendants. En fait, tous les mercredis d'une session sont pris à l'avance et de plus la séance de ce jour est nécessairement levée à six heures. Il résulte de là que si un bill discuté le mercredi n'est pas voté le jour même, il est renvoyé au jour suivant, c.-à-d., en réalité, à la prochaine session. Chaque Chambre exerce le droit d'initiative de plusieurs manières : tantôt elle ordonne qu'un bill sera rédigé sur telle question et ensuite discuté; tantôt elle adopte les résolutions votées par un comité de la chambre entière et décide qu'elles formeront l'objet d'une loi; enfin, parfois elle autorise le président des comités à présenter un bill que le comité lui a ordonné de soumettre à la Chambre. Mais le plus souvent les projets de loi sont précédés d'une enquête dont l'initiative est prise parfois par le gouvernement qui nomme une commission royale, tantôt par une des deux Chambres, tantôt

enfin par les deux Chambres réunies qui élisent en commun une commission mixte. D'ailleurs, les pairs qui ne font pas partie de la Chambre des Lords, peuvent cependant assister à ses séances, mais sans prendre part au vote, et le même droit appartient aux membres de la Chambre des Communes vis-à-vis de la commission que celle-ci a nommée. Une fois l'enquête achevée, le président de la commission prépare un rapport et une série de résolutions qu'il fait distribuer aux membres de la commission. Ceux-ci discutent et votent sur chacune des résolutions et, lorsqu'ils ont voté l'ensemble du rapport, les pouvoirs de la commission cessent de plein droit. La commission peut exclure ou admettre les étrangers pendant que les témoins déposent devant elle, mais ses délibérations sont nécessairement secrètes. Elle peut interroger un membre d'une autre chambre, mais seulement avec la permission de cette assemblée.

Voici maintenant comment sont discutés et votés les bills dans l'une et l'autre chambre, car la procédure est en général la même aux Lords et aux Communes. Un membre de la Chambre des Communes lui donne avis qu'il présentera tel jour une motion tendant à obtenir l'autorisation de présenter un bill. Au jour indiqué, il fait sa présentation et la Chambre ordonne que le bill sera préparé par l'auteur de la motion et par tels membres qui l'appuient. Lorsque le bill lui est ensuite présenté, la chambre vote le bill en première lecture, en ordonne l'impression et indique le jour de la seconde lecture. Cette nouvelle séance est consacrée à la discussion du principe du bill: la seconde lecture est votée et la Chambre décide que le bill sera examiné en comité de toute la Chambre ou par une commission spéciale. Celle-ci ayant déposé son rapport, alors se forme le comité de la Chambre entière pour l'examen du bill. Cet examen terminé, le président présente le rapport à la Chambre qui fixe le jour où elle discutera le bill tel qu'il a été amendé par le comité. A ce nouveau jour, ou bien il est introduit des changements importants au bill adopté en comité et alors on le renvoie à ce comité; ou bien on y introduit peu ou pas d'amendements et alors la Chambre fixe la troisième lecture. Celle-ci ayant eu lieu et le vote ayant été favorable, le *clerk* transmet le bill à la Chambre des Lords qui l'adopte immédiatement en première lecture et sans discussion et ordonne son dépôt sur la table. Il faut alors qu'un lord en propose la seconde lecture dans une des douze plus prochaines séances; sinon, il est simplement écarté. La discussion en seconde lecture ayant eu lieu, la Chambre décide qu'il sera examiné en comité des lords; puis il revient ensuite à la chambre où il est enfin voté en troisième lecture. Mais si la Chambre Haute introduit quelques changements au texte adopté par les Communes, alors ces amendements sont renvoyés à la Chambre Basse qui vote sur chacun d'eux séparémentt. Si tous sont acceptés, le bill est retourné à l'autre Chambre; sinon, on nomme une commission chargée de faire connaître les motifs du rejet de certains amendements. Ceux-ci reviennent à la Chambre des Lords qui les discute et, en supposant qu'elle renonce aux amendements repoussés par la Chambre des députés, le bill reçoit alors l'assentiment royal et devient enfin une loi. Tout bill peut être présenté indifféremment à l'une des deux Chambres pour passer ensuite à l'autre. Tel est du moins le système général de discussion et de vote des lois, mais il comporte certaines dérogations. Ainsi les lois d'impôt vont nécessairement d'abord à la Chambre des Communes. Mais les lords ont le privilège d'examiner en premier lieu tous les bills de restitution d'honneur. Lorsqu'un bill concerne les privilèges ou la procédure de l'une des deux Chambres, il est d'abord discuté par cette Chambre. Le souverain a seul l'initiative des lois d'amnistie; ces lois ne comportent qu'une délibération dans chaque Chambre; on peut les voter ou les repousser, mais il est interdit de les amender. Enfin, il est défendu de présenter un bill déjà rejeté dans la session courante. Quoique préparées par l'opinion publique, instruites par les deux Chambres, presque toujours votées sans précipitation, les lois anglaises sont loin de constituer des modèles d'actes législatifs. Elles sont, en général, fort mal rédigées, sans méthode, pleines d'obscurités, de répétitions et de lacunes. C'est souvent en vain qu'on y cherche des principes; on n'y trouve que des dispositions de détails. Les contradictions et les ambiguïtés sont la cause de difficultés fréquentes dans la pratique. Presque toujours aussi un seul et même sujet se trouve éparpillé dans un grand nombre de statuts différents. Ces défauts tiennent d'abord à l'abaissement de la science du droit, ensuite à l'insuffisance du nombre des juristes dans les deux Chambres. Quand un législateur manque à peu près complètement de la tournure d'esprit que donne l'étude de la science du droit, il ne comprend pas l'utilité de la concision et de la netteté dans la forme, ni les dangers de l'omission des principes dans le fond. Cet état de choses produit d'ailleurs de graves résultats dont on se plaint amèrement en Angleterre.

Le but et le sens réels de la plupart des actes du Parlement ne ressortent que d'une longue suite de décisions des cours de justice. Des centaines de familles sont ruinées par des procès, non que le droit se trouve être du côté de la partie adverse, mais parce que l'intention du législateur a été mal comprise, jusqu'à ce que les tribunaux, après avoir maintes fois varié, jugent solennellement que le statut a une portée dont souvent le législateur, selon toute probabilité, ne se doutait guère. Depuis longtemps, on se préoccupe, en Angleterre, de ce triste état des lois. « Le style d'un acte du Parlement, disait M Forsith, à la séance du 19 fév. 1874, devrait être clair, concis, facile à comprendre; or, le recueil de ces actes est un chaos, un chef-d'œuvre de phraséologie bizarre et obscure, dont tout ce qui n'est pas homme de loi n'approche qu'avec aversion et dégoût. » Dans ces dernières années, on proposa, pour y remédier, une codification générale. Mais ce procédé était trop contraire aux mœurs politiques et judiciaires des Anglais pour réussir. On s'en est tenu à ce qu'on appelle la *consolidation*, c.-à-d. à réunir les lois relatives à un même sujet en une seule, mais sans jamais faire un véritable code.

Les bills sont désignés en Angleterre par leur objet. Quelques-uns sont devenus célèbres dans l'histoire religieuse ou politique de ce pays. Ainsi on appelle *bill des six articles* la loi publiée en 1539 par Henri VIII en sa qualité de chef suprême de l'Eglise, avec l'approbation du Parlement et qui ordonnait de croire à la présence réelle, de communier sous une seule espèce, prescrivait le vœu de chasteté et le célibat des prêtres, ordonnait la confession auriculaire et les messes privées, sous peine du feu en cas d'infraction au premier article, d'emprisonnement et, s'il y avait récidive, de mort dans les autres cas. Quelques années plus tard, en 1562, le même roi publia, toujours avec l'approbation du Parlement, le célèbre *bill des trente-neuf articles* qui organisa d'une manière définitive la nouvelle religion de l'Angleterre. Au point de vue politique, il faut citer le fameux *bill des droits* de 1688 et le *bill de réforme* de 1832 (V. BILL DES DROITS, BILL DE RÉFORME).

E. GLASSON.

BIBL. : BLACKSTONE, *Commentaire sur les lois anglaises*, trad. Chompré; Paris, 1823, 6 vol. in-8 — BOUTMY, *les Sources de la constitution anglaise*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1878, t. II, p. 37. — FRANQUEVILLE (de), *le Gouvernement et le Parlement britanniques*; Paris, 1887, 3 vol. in-8. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*; Paris, 1881-1883, 6 vol. in-8.

BILL DES DROITS. On sait à la suite de quels événements Jacques II s'étant rendu odieux aux Anglais et ayant été soupçonné de vouloir restaurer le papisme, une grande partie de l'aristocratie appela Guillaume, prince d'Orange. Celui-ci, sur la requête d'une assemblée de notables, convoqua les lords et les Communes en convention. C'était une grave dérogation au principe traditionnel

qui imposait la convocation par le roi. Mais pour justifier cette mesure, on invoqua la nécessité : le roi était en fuite et dès lors il n'était pas possible d'attendre des lettres royales pour se réunir. Poursuivant son œuvre, la Chambre des Communes décida le 7 févr. 1688 « que le roi Jean II s'étant efforcé de renverser la constitution du royaume, en rompant le contrat original entre le roi et le peuple, ayant violé par le conseil des jésuites et autres personnes perverses, les lois fondamentales et s'étant retiré lui-même hors du royaume, il avait abdiqué le gouvernement et que par conséquent le trône était vacant ». Une seconde déclaration du même jour portait qu'un royaume protestant ne pouvait s'accorder avec un roi papiste. La Chambre des Lords approuva ces deux décisions et, plus hardie que celle des Communes, elle remania complètement la loi des successions, proposant de conférer la dignité royale conjointement à Guillaume et à Marie et les pouvoirs effectifs du gouvernement à Guillaume seul. La Chambre des Communes accepta cette proposition et elle souleva de son côté une nouvelle question, celle des conditions de l'avènement au trône. Elle rédigea un texte où elle énonça et revendiqua tous les droits et libertés violés par Jacques II. Ce texte devint le préambule de la déclaration qui appelait au trône Guillaume et Marie ; c'est l'*acte des droits* de 1688, véritable pacte solennel confirmant encore une fois la doctrine suivant laquelle la monarchie anglaise repose sur un contrat et n'est pas de droit divin.

C'est à tort qu'on a donné à cette déclaration des droits le nom de bill. Il ne s'agit pas d'une loi ordinaire, faite en commun par le Parlement et par la couronne, car il n'y a ni couronne ni Parlement. Il s'agit en réalité d'un contrat que la convention rédige au nom de la nation et offre à un prétendant qui l'accepte. Le bill comprend treize articles. Presque tous rappellent les restrictions que comportait déjà auparavant la prérogative royale : personne ne peut être relevé par le roi de l'observation d'un statut, à moins que la dispense ne soit écrite dans le statut lui-même ; le roi n'a pas le droit d'instituer des tribunaux d'exception ni d'infliger des amendes excessives ; il lui est interdit de limiter le droit de pétition des sujets, d'entraver la liberté de la parole au Parlement, d'intervenir dans les élections, de lever des impôts en une année sans le concours du Parlement. On remarquera que la déclaration des droits ne dit rien de la liberté de conscience; elle était en effet dirigée contre le papisme et contre les mesures de tolérance octroyées par Jacques II. La liberté de la presse est également oubliée ; à titre de garantie on demande que le Parlement soit réuni fréquemment. Mais la sanction la plus grave est sans contredit le droit reconnu aux sujets protestants de porter des armes et par conséquent de recourir à l'insurrection en cas d'oppression. Cette déclaration de 1688 a été complétée par l'acte d'établissement de 1701 qui a réglé la succession au trône dans la famille de Hanovre. En outre, l'acte de 1701 veut que le roi soit en communion avec l'Eglise d'Angleterre. Il interdit d'arrêter au moyen du pardon royal, le cours d'une accusation intentée par la Chambre des Communes. Enfin, il proclame le principe de l'inamovibilité des juges. L'acte de 1701 contenait encore quelques autres dispositions mais de pure circonstance ou qui ont été rapidement abrogées. Ainsi il supprimait le pouvoir du cabinet en excluant le ministre des Chambres, mais cette disposition a été rapportée dès le règne d'Anne et le gouvernement de cabinet est demeuré une des bases du régime politique de l'Angleterre. La déclaration de 1688 et l'acte d'établissement de 1701 forment avec la Grande Charte de 1215, les trois pactes fondamentaux du régime constitutionnel anglais.

E. GLASSON.

BIBL. : STUBBS, *Select charters*, où se trouvent les textes des trois actes. — BOUTMY, *les Sources de la constitution anglaise*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1878, t. II, p. 37. — FRANQUEVILLE (de), *le Gouvernement et le Parlement britannique*; Paris, 1887, 3 vol. in-8, t. I, pp. 58 et 144. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*; Paris, 1882-1883, t. V. pp. 355 et suiv.

BILL DE RÉFORME. On appelle ainsi le bill qui a réalisé, en Angleterre, la grande réforme électorale de 1832. Le système des élections à la Chambre des Communes était depuis longtemps l'objet des critiques les plus vives et l'on s'étonne même qu'un pareil système ait pu subsister aussi longtemps. Au commencement de ce siècle, en effet, le droit électoral était fondé sur des distinctions qui remontaient à la féodalité. Le droit de vote était réservé aux propriétaires de *freeholds* de quarante shillings au moins. Les tenanciers connus sous le nom de *copyholders*, descendants des anciens possesseurs en villenage, étaient privés de tout droit de suffrage, même s'ils possédaient à perpétuité, mais à charge de redevance, des tenures d'une grande importance. A plus forte raison en était-il de même des fermiers ordinaires, que leurs baux fussent à longue ou à courte durée. Voilà pour les campagnes. Dans les bourgs, il n'existait ni règles certaines, ni usages uniformes. Dans certaines villes érigées en corporations, le droit de vote était réservé à quelques citoyens, par exemple, à Buckingham, au bailli et à douze notables. Plusieurs villes, de fondation nouvelle, étaient privées de toute représentation, malgré le développement prodigieux de leur population ; d'autres continuaient à jouir du droit de suffrage, bien qu'elles fussent à peu près dépeuplées et on les appelait des *bourgs pourris* parce que leurs rares électeurs étaient à vendre au plus offrant. Les grands seigneurs et les riches marchands ne se taisaient pas faute de les acheter pour y devenir maîtres des élections. Or, sur six cent soixante-huit députés d'Angleterre et du pays de Galles, plus des trois-quarts étaient nommés par les bourgs; ceux-ci ne comptaient pourtant que quatre-vingt mille électeurs, tandis qu'on en comptait trois cent quarante mille dans les comtés. En Irlande, la législation présentait les mêmes incertitudes et la pratique les mêmes abus ; des cent députés qui la représentaient, plus de la moitié étaient élus par des patrons. En Ecosse, il n'y avait même pas l'apparence d'une représentation populaire, car on ne comptait pas trois mille électeurs pour tout le pays. C'est qu'en effet, pour y avoir droit, à cette dignité, dans les comtés, il fallait posséder un *freehold* en fief direct de la couronne.

Déjà, au milieu du XVIIIe siècle, cet état de choses était l'objet de violentes attaques. En 1745, sir Dashwood proposait une réforme radicale sous forme d'amendement dans la discussion de l'adresse ; il demandait « pour tous les fidèles sujets du roi la jouissance perpétuelle de leurs droits incontestables d'être librement et loyalement représentés au Parlement. » Cette mesure était trop radicale pour obtenir quelque chance de succès; aussi fut-elle repoussée. Mais en 1769, une société dite du *soutien du bill des Droits* se fonda avec des prétentions plus modestes et plus pratiques ; elle demandait une représentation plus complète et plus indépendante du pays. En même temps, des hommes politiques tels que Chatham, Wilkes, Cartwrigt élevèrent la voix en faveur d'un suffrage plus étendu ou même universel. En 1780, le duc de Richemond fit une proposition en ce sens, mais elle n'obtint aucun succès. Bientôt après, en 1782, Pitt reprit le projet de son père de réaliser une réforme électorale et il n'échoua que par une majorité de 161 voix contre 141. Devenu premier ministre, il présenta une nouvelle motion en ce sens en 1785, mais il fut plus sérieusement battu par une majorité de 284 voix contre 174. Bientôt après, le mouvement de réforme fut enrayé par l'effroi que causèrent, en Angleterre, la Révolution française et les guerres du premier empire. Une fois la paix générale rétablie, les propositions de réforme reparurent et la lutte électorale s'engagea plus ardente que jamais, d'abord entre le duc de Wellington, qui y perdit son ministère, ensuite et plus longue contre les lords. Ceux-ci avaient tout de suite

compris, en effet, que la réforme électorale aurait pour résultat immédiat d'accroître la puissance de la Chambre des Communes à leurs dépens. Des projets de réforme furent successivement repoussés en 1819, en 1821, en 1823, en 1826. Mais au mois d'oct. 1831, lord Gray arrivait au pouvoir et obtenait du roi l'autorisation de présenter un bill de réforme. Bientôt après, en effet, le 1er mars 1831, lord John Russel deposait, au nom du gouvernement, le bill qui est devenu le célèbre acte de réforme de 1832. Ce projet souleva dans la Chambre des Communes de très vives discussions. Les débats relatifs à la présentation durèrent sept nuits durant lesquelles on ne prononça pas moins de soixante-onze discours. Puis la seconde lecture ne fut votée qu'à la majorité d'une voix et ensuite, dans le comité, la Chambre repoussa définitivement la loi par 299 voix contre 291. La Chambre fut immédiatement dissoute ; des élections eurent lieu et elles donnèrent au cabinet une énorme majorité. Aussi, le projet de loi passa-t-il sans difficulté à la Chambre des Communes avec une majorité de 367 voix contre 231 à la seconde lecture, soit 136 voix en faveur du ministère. A la troisième lecture, la majorité fut moins élevée, mais elle resta encore très forte (109 voix). Malgré ces votes significatifs, la Chambre des Lords rejeta la loi. Le Parlement fut alors prorogé et lorsqu'il se réunit de nouveau le 6 déc. 1831, la Chambre des Communes adopta encore le projet de réforme par 355 voix contre 239. Bien des difficultés s'élevèrent de nouveau parmi les lords lorsque le projet leur revint. Après des longues négociations, les plus ardents adversaires du bill décidèrent de s'abstenir et le 4 juin 1832, le bill de réforme fut adopté à la Chambre des lords à la majorité de 106 voix contre 22.

L'acte de 1832 enleva aux anciens bourgs cent quarante-trois sièges, qui furent répartis entre les comtés et quarante-deux villes importantes jusqu'alors privées de représentation. D'ailleurs, cette nouvelle répartition ne corrigeait que les inégalités les plus choquantes. Elle n'établissait pas encore une véritable proportion entre le nombre des électeurs et celui des représentants. C'est ainsi que certaines villes très populeuses, admises au droit de représentation, n'envoyèrent à la Chambre que deux députés comme les bourgs de médiocre importance. Dans les bourgs, les *freemen* conservaient le droit de vote, mais à la condition de résider dans le bourg ou dans le rayon de sept milles au plus. Le droit de créer arbitrairement des *freemen*, dont il avait été fait un étrange abus en matière d'élection, était enlevé aux conseils des villes, sauf aux corporations de la cité de Londres. Tout *householder*, occupant une maison d'un revenu de dix livres sterling, devenait électeur. Dans les comtés, les *freeholders* conservaient leurs droits. On leur adjoignait les propriétaires d'un *copyhold* rapportant dix livres sterling, les fermiers ou locataires occupant, en vertu d'un bail d'au moins soixante ans, une terre ou un immeuble d'un revenu net de dix livres ; enfin, tous les autres fermiers ou locataires même ceux qui tenaient *at will*, à la condition que l'immeuble fût d'un revenu annuel et net de cinquante livres au moins. Cette dernière classe d'électeurs avait été introduite dans l'espoir que l'aristocratie exercerait sur elle une certaine influence. Les innovations de 1832 créèrent plus de quatre cent mille électeurs nouveaux, négociants et cultivateurs. Il en résulta un grave changement dans la composition de la Chambre des Communes. L'aristocratie y conserva une large place, ce fut la récompense de son acceptation de la réforme. Mais les politiques de profession et les théoriciens furent remplacés par les hommes d'affaires. A peine mis en vigueur, l'acte de 1832 servit aux esprits hardis de point de départ pour demander de nouvelles réformes, suffrage universel, durée annuelle du Parlement, suppression du cens d'éligibilité, paiement d'un traitement aux députés, division du pays en districts électoraux uniformes. Mais ces réformes réclamées par le parti chartiste de 1832 à 1848 n'aboutirent pas.

En 1852, lord John Russel remit la question à l'ordre du jour. Mais son projet ne réussit pas, ni ceux qui furent proposés aussi bien par les conservateurs que par les libéraux jusqu'en 1867. Pour repousser toutes ces réformes, on disait qu'il importait d'assurer avant tout au pays un bon Parlement et que le système électoral peut être un moyen, mais non un but. Cependant, un autre principe commençait à se faire jour, celui qui consiste à reconnaître un droit de suffrage à tout homme capable d'en user. En 1866, au moment de présenter un nouveau bill de réforme, M. Gladstone posait publiquement ce principe : « Tout homme que son inaptitude personnelle ou un danger politique ne rend point incapable a le droit de prendre part au gouvernement du pays. » Devant la Chambre haute, lord Derby défendit le projet de loi que venaient d'accepter les Communes et il dit en terminant son discours : « Assurément, nous avons fait un grand saut dans l'inconnu, mais j'ai la plus grande confiance dans le bon sens de mes compatriotes et j'espère fermement que l'extension de franchise que nous leur accordons sera de placer les institutions du pays sur une base plus ferme et que le vote de cette loi tendra à accroître la *loyalty* et le contentement d'une grande partie des sujets de Sa Majesté. » Les lords votèrent la loi qui entra en vigueur le 1er janv. 1868. Il y eut désormais dans les comtés deux sortes d'électeurs ; dans la première classe, on comprenait tout possesseur d'un bien dont le revenu net annuel s'élevait à 50 francs ou à 125 francs, selon qu'il s'agissait d'un *freehold* ou d'un *copyhold*, et tout homme ayant en *leashold* un bien dont le revenu net annuel s'élevait à 125 ares ou à 1250 fr., suivant que le bail était de soixante ans ou de vingt ans. La seconde catégorie comprenait les hommes occupant une terre d'un loyer annuel de 1,250 fr. ou un bâtiment ou terrain d'une valeur imposable de 300 fr. Dans les bourgs, le droit de vote fut maintenu à l'*household*, mais le domicile exigé fut réduit à une année, et, tout en conservant le paiement de la taxe des pauvres comme condition du droit électoral, on décida qu'à l'avenir cette taxe ne serait plus payée dans les bourgs par les propriétaires d'immeubles, mais par les occupants eux-mêmes, sauf à eux à la déduire du montant de leur loyer, si l'immeuble leur avait été loué libre de toute taxe, en vertu d'un bail antérieur à la loi.

Ces dispositions quadruplaient le nombre des *householders* et ajoutaient au corps électoral cinq cent mille citoyens, appartenant presque tous à la classe ouvrière. On accorda, en outre, le droit de suffrage aux *lodgers* ayant occupé, durant une année, un appartement d'au moins 10 livres sterling. Avant la réforme de 1867, le nombre des électeurs était de 1,366,818 sur une population de 29.613,234 hab. ; il fut porté par la loi nouvelle à 2,448,252. La réforme de 1868 n'était qu'un nouveau pas vers l'adoption du suffrage universel. A l'heure actuelle, l'Angleterre ne le consacre pas encore d'une manière complète ; mais une dernière réforme opérée en 1884 a adopté un système qui s'en rapproche singulièrement. Le nombre actuel des électeurs est de 5,701,905 sur une population de 35,000,000 d'hab. en chiffre rond. Il reste encore à peu près 2,000,000 de citoyens majeurs privés du droit de vote. Il existe actuellement trois classes générales d'électeurs dans les comtés et dans les bourgs, et trois classes spéciales. Dans la première classe générale, on comprend tous ceux qui, depuis un an, en qualité de propriétaire, locataire, employé ou agent, habitent soit une maison entière, soit un logement distinct ne formant qu'une partie de maison ; ce sont les électeurs par droit d'habitation. Les électeurs par droit d'occupation forment la seconde classe ; elle comprend tous ceux qui, depuis un an, possèdent, en qualité de propriétaire ou de locataire, un immeuble quelconque, bâti ou non, d'un revenu net de 250 fr. Enfin, la troisième classe générale est celle de tous ceux qui, en qualité de locataire, ont occupé, dans le même bourg, séparément et seuls, un loge-

ment non meublé pendant un an, dont le prix est de 250 fr. au moins. Il y a, en outre, trois catégories spéciales d'électeurs. Dans les comtés anglais sont électeurs ceux qui possèdent un bien, un *freehold* perpétuel d'un revenu annuel de 50 fr. ou un *freehold* viager ou un *copyhold* ou un *leasehold* de soixante ans au moins et rapportant au minimum 125 fr. Dans les comtés d'Ecosse et d'Irlande, les sommes sont un peu différentes. Dans les bourgs sont électeurs les *freeholders*, dont le bien produit un revenu net de 50 fr. Enfin, chaque université forme un corps électoral spécial comprenant les membres des convocations, les chanceliers, les professeurs, les membres des cours universitaires et les gradués inscrits sur les registres. On voit, par ce simple aperçu, combien nous sommes loin du célèbre bill de réforme de 1832, lequel n'appartient plus qu'au domaine de l'histoire. E. GLASSON.

BIBL. : DE FRANQUEVILLE, *le Gouvernement et le parlement britanniques*; Paris, 1887, 3 vol. in-8 (V. surtout le t. II, pp. 301 et suiv.). — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*; Paris, 1882-1883, 6 vol. in-8 (V. surtout le t. VI, pp. 68 et suiv.).

BILL (Robert), inventeur anglais, né en 1754, mort à Birmingham le 23 sept. 1827. Issu d'une riche famille des environs de Stafford, il devint orphelin de bonne heure et ne voulut embrasser aucune profession. D'un esprit à la fois observateur et pratique, il s'appliqua avec quelque succès, malgré son instruction assez médiocre, à la recherche d'inventions. Il donna au gouvernement le conseil, qui fut d'ailleurs suivi, de substituer, pour renfermer l'eau destinée aux longues navigations, des barils en fer aux tonneaux ; il parvint, par ses avis, ses plans, ses expériences et son appui pécuniaire, à triompher de la répugnance qu'inspirait l'éclairage par le gaz hydrogène carboné et à faire prospérer la première compagnie organisée pour sa production. En 1820, il prit une patente pour l'invention de mâts en fer ; mais ceux qu'il construisit ne résistèrent pas aux essais. Il découvrit également un procédé pour donner, à peu de frais, aux bois tendres la solidité des bois les plus durs ; l'Amirauté en reconnut l'excellence et lui commanda un vaisseau. Il publia en 1795 un traité sur les dangers de la circulation du papier-monnaie. L. S.

BILLAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beaulieu ; 602 hab.

BILLAGE (V. BILLETEUR)

BILLALO. Ancien bateau de passage de Manille, muni d'un balancier double, portant deux mâts avec voiles à antennes et ayant une vaste cabane.

BILLANCELLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville ; 307 hab.

BILLANCOURT. Hameau de la com. de Boulogne (Seine) ; 355 hab. Ce lieu ne paraît pas dater d'une époque ancienne, malgré l'apparence d'antiquité que semble indiquer son nom. Avant la Révolution, il dépendait de la paroisse d'Auteuil. Depuis plusieurs années, sa population s'est considérablement augmentée, surtout dans la partie qui avoisine la Seine, où se sont élevées de nombreuses villas parisiennes. Un pont en fer, de construction récente, relie ce village à l'île de Billancourt et à Issy. F. B.

BIBL. : l'abbé GENTIL, *Notice sur l'émigration paroissiale de Billancourt-lès-Paris*, 1871, in-8.

BILLANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 267 hab.

BILLANGES (Les). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Ambazac, sur le Taurion ; 1,086 hab. L'église possède un célèbre reliquaire provenant de l'abbaye de Grandmont.

BILLARD. I. Jeu. — 1. AMEUBLEMENT. — Le billard consiste en une table rectangulaire ayant une longueur variant de 3m80 à 2m10 sur une largeur de moitié, et portée sur des pieds de forte dimension. Les billards de *match* (V. ce mot) ont extérieurement une longueur de 3m10 sur une largeur de 1m55, et intérieurement une longueur de 2m85 ou 86 sur une largeur de 1m425, 430. Le dessus de cette table, recouvert d'un tapis vert et bien tendu, doit offrir une surface parfaitement horizontale. Il est entouré de quatre rebords que l'on appelle *bandes*, qui lui servent d'encadrement. Dans sa forme primitive, il était percé de six trous appelés *blouses* qui étaient placés, quatre aux quatre angles formés par la réunion des bandes, et les deux autres au milieu de la longueur des grandes bandes. Trois *mouches* ou petites marques rondes sont toujours placées sur le billard, l'une entre les deux blouses du milieu, et les deux autres à une certaine distance des petites bandes qui est évaluée au quart de la longueur totale du billard. Elles sont toutes les trois sur une ligne imaginaire, qui est parallèle aux grandes bandes et à une distance égale de chacune d'elles. A hauteur de la mouche du bas, une seconde ligne imaginaire nommée *corde* est tracée dans toute la largeur du billard. C'est de cette ligne ou même de tout l'espace compris entre la mouche et la bande d'en bas que les joueurs sont obligés de jouer alors qu'ils débutent et toutes les fois qu'ils sont renvoyés au but. A droite, à gauche de la mouche du bas et placées sur la *corde* se trouvent deux autres mouches sur lesquelles les joueurs doivent placer leurs billes au début de la partie du carambolage. Ces deux mouches circonscrivent également l'espace qu'il est défendu de dépasser au début de la partie. Cet espace se nomme les *six pouces*. Le *quartier* est la partie du billard où l'on se place au début de la partie. Il est limité par la corde. Le *bas du billard* est l'espace compris entre cette ligne et la petite bande qui l'avoisine, l'extrémité opposée s'appelle le *haut* du billard. Enfin aujourd'hui la plupart des billards n'ont plus de blouses. Les instruments dont on se sert pour jouer sont des *billes* (V. ce mot) ou boules d'ivoire et des espèces de bâtons ayant une forme légèrement conique appelées *queues* (V. ce mot), avec lesquelles on pousse ou l'on frappe les billes. Le billard n'est pas seulement une importante pièce de menuiserie, une œuvre de luxe à laquelle ont travaillé les fondeurs, les ciseleurs, les sculpteurs, mais c'est aussi une œuvre douée d'une précision mathématique, car il doit réunir dans sa confection trois conditions essentielles : 1° horizontalité parfaite de la table ; 2° immobilité absolue ; 3° élasticité.

a. L'horizontalité de la table s'obtient au moyen du niveau. Autrefois la table était formée de deux châssis en bois déjà éprouvés, très sec et peu susceptible d'absorption quelle qu'elle soit. On formait ces châssis avec de petits carrés de bois de chêne pris au cœur de vieilles poutres provenant de la démolition des édifices. Ces deux châssis, lors de leur mise en place, s'assemblaient au milieu de la longueur du billard au moyen d'une forte languette entrant dans une profonde rainure, et ce point total de réunion reposait sur une traverse. Aujourd'hui on ne fait presque plus de tables en bois, depuis une dizaine d'années on les fait en fonte, en glace, en marbre, en pierre de Tonnerre et surtout en ardoise. Les parties inférieures du billard telles que traverses, entretoises, piliers, etc., se nomment le *bâti*.

b. L'immobilité, ainsi que l'horizontalité, s'obtient soit en scellant les supports de la table dans le sol, si l'on est à un rez-de-chaussée, soit en calant ces mêmes supports, moyen abandonné aujourd'hui ainsi que les supports très nombreux, et remplacé par une *vis* placée sous les quatre ou six pieds de la table. Cette vis, nommée *vis calante*, peut être mue à volonté ; elle sert à corriger les défauts de l'horizontalité, défauts provenant de ce que l'immobilité n'a pas été continue.

c. L'élasticité dépend de la garniture des rebords qu'on nomme alors bandes. Le bois des rebords est garni de longues lisières amoncelées les unes sur les autres, les plus petites en dessous, les plus larges en dessus. Elles sont recouvertes comme la table du billard d'un drap vert qui autrefois était cloué et qui, aujourd'hui, est maintenu

sur l'œuvre au moyen de la tension simple et de la tension double. Pour que les bandes soient bonnes, elles doivent renvoyer d'un seul rebond la bille d'ivoire qui les rencontre. Aujourd'hui, on fait des bandes, dites *bandes américaines*, avec des lamettes d'acier ou du caoutchouc. Elles tendent à faire supprimer complètement les bandes de lisière. Les bandes de caoutchouc sont exclusivement employées pour les billards de match. Les bandes métalliques sont un peu plus dures que les bandes de caoutchouc, mais leur rendement est aussi exact.

La France a eu longtemps le monopole de la fabrication des billards. Paris à lui seul renferme une cinquantaine d'ateliers d'où sortent actuellement deux à trois mille billards dont les prix varient de 1,000 à 10,000 fr. Lyon, Bordeaux, Caen et Rouen en fabriquent également en grande quantité, et les exportent surtout en Suisse, Belgique, Angleterre, en Russie et dans l'Amérique du Sud. Depuis une vingtaine d'années les Etats-Unis, qui étaient nos tributaires, nous font une concurrence redoutable et envoient en France des billards dont la fabrication était, il y a quatre ou cinq ans encore, bien supérieure à celle de nos fabricants. Aujourd'hui nous arrivons à faire aussi bien qu'eux et à meilleur marché. Ajoutons que les billards fabriqués dans le midi de la France sont plus grands que ceux fabriqués dans le Nord.

2. Historique. — Le mot billard n'appartenait autrefois qu'à l'instrument propulseur de la boule d'ivoire, il s'applique aujourd'hui et à l'appartement où se trouve la table de billard et au jeu qui se joue sur cette table. Ce serait une bien curieuse histoire à faire que celle de ce jeu en le prenant à son origine, en le suivant dans ses modifications successives à travers les siècles, et en le considérant tel qu'il existe de nos jours. Tous les peuples de l'univers comparaîtraient dans cette histoire; car le jeu de billard est un jeu de boules, et tous les peuples ont joué et jouent encore aux boules, soit sur la terre nue, soit sur un tapis de drap vert : citons l'*arpasto* des Grecs, le *calcio* des Italiens, le *bandy* des Anglais, le *chueca* des Espagnols, le *palcian* des Américains du Sud, le *mail*, es *jeux de paume*, de nos ancêtres, le *crocket* et le *lawtennis* que nous jouons aujourd'hui et qui ne sont que des dérivés du jeu de billard. Bille se nomme en latin *pila*; on peut présumer que bille n'est qu'une corruption du mot *pila*, et que *pila* est l'étymologie du mot billard. Quelques étymologistes font venir le mot billard du vieux mot français *billart* qui désignait déjà dans le *Roman de la Rose* un bâton recourbé en forme de crosse avec lequel on poussait et ramenait les billes. On tenait cette masse par le petit bout qui était garni d'ivoire au dos. Il était généralement en bois de gaïac ou de cormier. Le jeu du billard n'est pour nous qu'un jeu de billes ou de boules perfectionné. On ignore à quelle époque il a été inventé, on sait seulement qu'il était déjà assez répandu en France et probablement dans les autres Etats de l'Europe au XVIe siècle. Dans un inventaire relatif à Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois (1514), le mot *billart* est appliqué comme aujourd'hui à une grande table à jeu de billes recouverte d'un tapis vert; au dire d'un chroniqueur de la même époque, un billard faisait partie des meubles de la couronne, et il rapporte que le jour de la Saint-Barthélemy, le jeune roi Charles IX jouait tranquillement au billard lorsqu'il fut averti que nombre de huguenots fugitifs traversaient ou essayaient, en face le Louvre, de traverser la Seine à la nage, ce qui lui fit aussitôt quitter son jeu pour courir à la splendide et historique fenêtre d'où il arquebusa ses sujets hérétiques. Toutefois le billard ne commença à être répandu que sous Louis XIII; ce souverain fit disposer au palais de Fontainebleau une salle de billard que l'on voit encore aujourd'hui ornée de ses chiffres et de ceux d'Anne d'Autriche. Le billard gagna encore en vogue sous le règne de Louis XIV, à qui les médecins en avaient prescrit l'usage chaque soir, après souper, pour lui éviter de rester assis aux tables du brelan de la cour, et le forcer à prendre un exercice nécessaire pour faciliter ses digestions. C'est à cette circonstance que Chamillard, qui n'était que conseiller au Parlement et qui avait acquis une certaine réputation comme joueur de billard, dut d'être appelé à la cour pour faire la partie de Sa Majesté. Il supplantait le duc de Villeroi qui le premier avait eu l'honneur de faire la partie du grand roi auquel il rendait quatre points. Chamillard, qui jouait trois fois par semaine avec Louis XIV, et qui savait perdre à propos, ne tarda pas à devenir ministre. Ce fut également en jouant au billard avec Chamillard que Samuel Bernard gagna le premier million de sa prodigieuse fortune. Les billards du XVIIe siècle offraient beaucoup plus d'étendue que les nôtres. Celui de Louis XIV avait sa table en marbre, et on y jouait avec tout l'attirail d'engins communs à cette époque. La *queue* que nous avons conservée en la perfectionnant avait pour auxiliaire : 1° le *râteau*, sorte de fourchette à long manche entre les dents de laquelle, lorsque la bille à pousser était éloignée du joueur, on posait le petit bout de la queue pour lui servir d'appui et donner plus de justesse au coup; le râteau est encore en usage en Angleterre où il porte le nom de *rest;* 2° la *houlette*, grand bâton terminé par une petite pelle creuse garnie d'ivoire à son extrémité, et qui servait à jouer de très loin et sans le secours du râteau; la *grande queue* suffisamment définie par son nom; 4° la queue dite *cadette*, tenant comme longueur le milieu entre la longue queue et celle ordinairement employée. Le jeu de billard resta pendant longtemps le privilège presque exclusif des gens de cour et de la haute bourgeoisie. Ce ne fut qu'en 1610 que le privilège de tenir *billard* public fut accordé à des billardiers paulmiers. En 1766, on comptait à Paris soixante-dix maîtres paulmiers dont treize tenaient des jeux de paulme, et cinquante-sept des billards. Au XVIIIe siècle la partie ordinaire se jouait en seize points et se payait deux sous six deniers au jour et cinq sous à la chandelle. La règle se composait de soixante-quatorze articles, dont plusieurs sont devenus inintelligibles. Des ordonnances, lois et décrets furent souvent rendus sur cette matière et notamment les 8 nov. 1780, 28 juin 1786, 22 juil. 1791, 6 nov. 1812, 3 août 1819 et 7 mars 1838.

Sous Louis-Philippe, les règlements de police exigeaient que quiconque voulait tenir un billard se munît d'une permission spéciale qui devait être annoncée par une inscription extérieure. Les règles du jeu devaient être affichées dans la salle, et dans Paris il était défendu d'y jouer après onze heures du soir. Toutes ces dispositions ont été modifiées et les billards se trouvent aujourd'hui répandus partout. Il n'est si petit cabaret de village qui ne possède un billard, et dans les villes ils sont nombreux. A Paris, leur nombre a pris des proportions considérables; certains établissements possèdent dix, vingt, trente billards qui sont constamment occupés. Certains de ces cafés ont joui et jouissent encore d'une grande célébrité par les maîtres en l'art de jouer qui les fréquentent et qui, à titre gratuit ou onéreux, donnent des leçons à ceux qui veulent s'y perfectionner. Sous le second empire, les cafés du Grand-Balcon, l'estaminet de Lyon, le café des Mille-Colonnes, le café de l'Opéra, l'estaminet de Paris ont eu comme habitués de valeureux champions qui se sont fait une réputation de joueurs de première force. Paysan, qui a créé la série; Berger, Désiré, Sauret, l'inventeur du coup d'effet à droite et à gauche; Charles, Lucien, Eugène, Romain, Constant Noël, Raymond, Barthélemy, Mingot, le créateur du coup rétrograde ou à revenir, Mangin. L'Angleterre, à cette époque, nous opposait un joueur d'une rare habileté, Roberts, du club de Manchester, qui gagna une partie restée célèbre dans les annales du billard. Il jouait contre un Américain et l'enjeu était de 25,000 fr.; plus de 500,000 fr. étaient engagés dans des paris faits par des spectateurs qui avaient payé 75 fr. le droit d'obtenir une place et de former galerie. De nos jours, le jeu de

billard est en pleine vogue; Vignaux, qui est à l'heure actuelle, le plus fort joueur de notre époque et qui s'intitule le champion du monde, bat successivement, dans des parties restées célèbres, les plus forts joueurs des deux mondes; en 1875, il bat Slosson; en 1876, le célèbre Américain William Sexton; en 1879, Garnier, Daly et Piot; en 1880, Slosson vient à Paris et, dans une partie de 4,000 points, dispute à Vignaux la coupe du championnat restée au joueur français qui exécute une série de 1,531 points; en 1883 et 1884, il bat les Américains Schœffer et Slosson et fonde au café Mangin, passage des Panoramas, une académie de billard. Schœffer, de son côté, crée à Boston une académie analogue à celle de Vignaux et de nouveaux paris s'engagent entre les joueurs français et américains.

3. Règles du jeu. — Nous allons donner sommairement les règles de ces diverses parties en faisant remarquer tout d'abord que les joueurs y introduisent quelquefois des modifications conventionnelles qui peuvent varier à l'infini.

Carambolage. Le carambolage est la partie presque universellement adoptée aujourd'hui; il a remplacé presque toutes les autres; il se joue ordinairement à deux et sur un billard sans blouses avec trois billes: deux blanches et une rouge. La bille rouge est placée sur la mouche du haut et les billes blanches sont placées sur les mouches du bas. Les joueurs, avant de commencer la partie, donnent l'acquit pour savoir lequel d'entre eux devra jouer le premier. L'acquit se donne en poussant les billes blanches placées sur les mouches du bas, d'un seul coup de queue, vers le haut du billard. Les billes, après avoir touché la petite bande du haut, doivent redescendre vers la partie inférieure, et le joueur dont la bille s'arrête le plus près de la bande d'en bas a le droit de commander, c.-à-d. de choisir s'il veut jouer le premier ou faire jouer d'abord son adversaire. Pour que l'acquit soit bon, il faut qu'après avoir touché la bande du haut, la bille dépasse en revenant la mouche du milieu. Le joueur qui joue le premier doit toujours tirer pour la première fois sur la rouge, et il continue de jouer indifféremment sur la blanche ou la rouge tant qu'il fait des carambolages, c.-à-d. tant qu'il touche avec sa propre bille les deux billes qui lui sont opposées. Il cède la place à son adversaire dès qu'il a manqué un carambolage. Celui-ci joue soit sur la rouge, soit sur la bille blanche de son partenaire. Les manques de touche ne sont au détriment ni au profit de personne; chaque joueur doit calculer ses coups de manière à se ménager non seulement un nouveau carambolage, mais aussi de façon, s'il ne réussissait pas, à ne pas laisser de trop belles chances à son adversaire. Il est défendu de jouer sans avoir un pied touchant terre. Le carambolage est bon et les points comptent lors même que la bille du joueur se perdrait. Une bille est *perdue* soit qu'elle reste sur une des bandes, soit qu'elle sorte du billard. On ne doit pas jouer avant que les billes soient arrêtées, autrement le coup ne compte pas et l'adversaire continue. Lorsque les billes sont très près l'une de l'autre, sans cependant se toucher, elles restent en place; elles restent en place également si la bille du joueur n'en touche aucune; elles sont relevées et placées sur les mouches si la bille du joueur touche l'une d'elles. Le *queutage* est toujours défendu. On entend par *queuter* toucher deux fois sa bille. Telles sont les règles sommaires de la partie du carambolage qui se joue généralement en 20 ou 30 points. La pratique seule peut donner une certaine habileté à ce jeu, seule elle peut faire acquérir cette justesse de coup d'œil, cette sûreté de la main qui sont les meilleures chances du succès, et apprendre ces procédés variés au moyen desquels on obtient des effets plus ou moins heureux. Les forts joueurs ont pris certaine règle pour éviter une suite trop nombreuse de carambolages. On trace à 20 centim. des bandes une raie droite qui forme aux quatre angles du billard quatre carrés. Il est défendu de faire dans ce carré plus de trois carambolages. Au troisième, l'une des billes doit être hors du carré. Il est également défendu de faire plus de trois carambolages entre la raie et la bande d'un des grands côtés du billard. L'application de ces règles forme ce que l'on appelle la *partie américaine*; elles sont appliquées dans les matchs.

Partie du décompte Cette partie ne peut être limitée. Elle se joue en 20, 30, 50 ou 100 points, selon la force du joueur décomptant. Les règles sont les mêmes que celles de la partie du carambolage. Le joueur qui décompte doit faire le nombre convenu de carambolages sans que son adversaire en fasse un seul; celui-ci, au contraire, conserve les siens. Il existe une variante de la partie du décompte qui consiste en ce que le joueur qui décompte ne démarque que le nombre de points faits par son adversaire. Si les joueurs sont d'égale force, ils peuvent démarquer, au fur et à mesure, les points faits par leur adversaire.

Partie des cinq quilles. Cette partie comporte toutes les règles du carambolage; elle a pour complément cinq quilles qui sont placées de la manière suivante: sur la mouche du milieu est placée une quille plus élevée que les autres, et autour d'elle, à égale distance, calculée de façon à ce qu'une bille puisse passer juste dans les intervalles, on place quatre quilles plus petites. La bille rouge est comme à l'ordinaire placée sur la mouche du haut; le joueur qui commence la partie peut prendre sur la corde avec sa bille la place qui lui convient, il doit toucher la rouge sans renverser les quilles; s'il manque de touche il perd un point. Pour qu'une ou plusieurs quilles comptent au joueur, il faut qu'elles soient renversées par la bille de son adversaire doublée ou par la rouge également doublée. On appelle *bille doublée* une bille qui après avoir été frappée, touche une bande avant de frapper une autre bille ou une quille. Le carambolage compte un point, chaque quille abattue compte également un point à l'exception de celle du milieu qui en vaut cinq, si elle est abattue seule, condition indispensable. Lorsqu'un joueur, après avoir abattu avec la rouge ou la blanche doublée une ou plusieurs quilles, vient à son tour à en abattre avec sa propre bille, les points faits comptent à son adversaire. Si la place d'une quille abattue est occupée par une bille, on relève la quille et on la pose sur une petite mouche au haut du billard à environ cinq centimètres de la bande; on la remet à sa place ordinaire aussitôt que cette place est devenue libre. Cette partie se joue ordinairement en 50 points.

Partie des voltigeurs. Cette partie se joue comme la partie à cinq quilles. Les règles à observer sont les mêmes. Les quilles faites comptent deux points sans exception et elles sont relevées juste à l'endroit où elles sont tombées. Lorsque la bille du joueur abat une quille, son adversaire s'attribue le point fait.

Le cazin. Le cazin comme le carambolage se joue avec trois billes, deux blanches et une rouge, plus une quille sur la mouche au milieu du billard. Il est défendu de jouer sur la rouge. *Caziner*, c'est chasser la bille de son adversaire sur la rouge et cela autant de fois qu'on le pourra: chaque toucher compte quatre points, caramboler du même coup vaut deux points en plus et si la quille est renversée, soit par la bille de l'adversaire, soit par la rouge, le coup vaut dix points, mais il est nécessaire que la bille touche une des bandes avant de renverser la quille. Lorsque le joueur touche la rouge avant d'avoir frappé la blanche, il perd quatre points; il les perd également si sa bille renverse la quille.

Partie ordinaire ou *le même.* Cette partie se joue sur un billard à blouse, ordinairement à deux avec trois billes, deux blanches et une rouge. Les billes sont placées comme au carambolage et l'acquit se donne de la même façon, sauf que si un joueur envoie sa bille dans une blouse, elle est mise en *pénitence*, c.-à-d. placée au milieu de la petite bande du haut à la distance de deux billes. Celui qui commence le jeu doit toujours tirer sur la rouge.

Après ce premier coup, chaque joueur est libre de choisir la bille sur laquelle il veut tirer selon les chances de gain qu'il croit avoir. Une bille est *faite au même* quand, frappée par celle du joueur, elle est poussée directement dans une blouse. Elle est *faite au doublé* quand elle ne tombe dans la blouse qu'après avoir touché une des bandes. La bille rouge fait marquer trois points au joueur qui l'a faite et la bille blanche en fait marquer deux. Tout joueur qui manque de toucher perd un point qui profite à son adversaire, il en perd deux s'il envoie sa propre bille dans une des blouses. L'action de faire un carambolage compte pour deux points ; on en marque quatre s'il y a carambolage et bille blanche faite ; cinq, s'il y a carambolage et bille rouge faite ; sept, s'il y a carambolage et les deux billes rouge et blanche faites. Quand un des joueurs a ramené sa bille et la rouge dans le quartier, l'autre joueur, s'il a sa bille en main, c.-à-d. s'il est obligé de jouer du but, ne peut toucher l'une ou l'autre bille qu'en touchant d'abord la petite bande du haut c'est ce qu'on appelle le *coup du bas*. Lorsque la bille rouge étant faite, une bille blanche en occupe la place sur la mouche du haut, on met la rouge sur la mouche du milieu, entre les deux blouses, et le joueur peut battre immédiatement dessus. Celui qui fait sauter sa bille hors du billard perd deux points, comme s'il l'avait envoyée dans une blouse ; s'il fait sauter la rouge, il en perd trois. Enfin, s'il fait sauter celle de son adversaire, ce qu'on appelle le *saut droit*, le coup est nul. La partie au même est aujourd'hui bien abandonnée ; à tel point qu'il est rare de rencontrer dans les villes un billard muni de blouses.

Partie du doublé ou *doublet*. Cette partie se joue comme la précédente avec deux billes blanches et une rouge et sur un billard à blouses. On distingue le *doublé simple* et le *doublé composé*. Le *doublé simple* se joue en douze points sans suivre et en seize points à suivre. Pour qu'il y ait *doublé* il faut que la bille touchée par celle du joueur frappe une bande et aille ensuite tomber dans une blouse opposée. On considère comme doublé le *contre-coup* et le *coup dur*. Il y a contre-coup ou plutôt il y a *contre*, quand la bille choquée, ayant frappé une bande, rencontre une autre bille qui l'envoie dans une blouse de la bande frappée. Il y a *coup dur* quand une bille touchant la bande est frappée en plein par la bille du joueur qui l'a fait entrer dans une blouse. Toute bille faite sans être doublée, c.-à-d. faite au même ne compte pas. Alors on remet la rouge sur sa mouche spéciale et la blanche joue en main. Les carambolages comptent comme à l'ordinaire. Le *doublé composé* se joue en seize points et de trois manières. Dans la première on ne compte que les billes faites par *bricole* ou *l'une par l'autre*. Une bille est faite par bricole quand, avant de la frapper, la bille du joueur a touché la bande. Une bille est faite l'une par l'autre quand, ayant été frappée par celle du joueur, elle en rencontre une autre dont le choc l'envoie dans une blouse. Toute bille faite au même est nulle ; mais si c'est la bille blanche, elle se met au bord de la blouse où elle est tombée ; dans la seconde manière on ne compte que les billes faites l'une par l'autre. Les billes faites au même sont comptées comme des pertes. Enfin dans la troisième manière, les bricoles et le coup de l'une par l'autre perdent comme faites au même. Ces règles, du reste, peuvent être modifiées à l'infini et nous ne voulons donner que les plus en usage.

Partie russe. La partie russe se joue avec cinq billes, deux blanches pour les joueurs, une rouge, une bleue et une jaune. La bille rouge se place sur la mouche du haut, la jaune au milieu du billard et la bleue sur la mouche du bas. Le joueur qui a la main pousse sa bille blanche de manière à la cacher derrière la rouge, il ne doit toucher aucune des billes placées sous peine de perdre un point et de recommencer. L'adversaire joue ensuite son premier coup sur la bille blanche qui vient d'être jouée et ensuite on joue indifféremment sur toutes les billes. La bille blanche faite vaut deux points et peut être envoyée dans toutes les blouses. Les billes rouges et bleues ne peuvent être faites que dans les blouses des quatre coins et valent, la rouge trois points, la bleue quatre. La jaune seule vaut six points ; mais elle ne compte que faite dans les deux blouses du milieu. Le joueur qui fait entrer les billes rouges, bleues ou jaunes dans les blouses qui ne leur sont pas spécialement destinées perd le nombre de points indiqués pour chacune de ces billes. Le carambolage compte pour deux points sur quelque bille qu'il soit fait. Lorsqu'une bille est faite et que sa place spéciale est occupée, elle se place sur la mouche la plus éloignée du joueur. Cette partie se joue en trente-six points.

Poule. La poule sur le billard à blouse se joue avec deux billes blanches et le nombre des joueurs est indéterminé. Avant de commencer, on tire des numéros pour établir l'ordre dans lequel chacun devra jouer. On met dans un panier d'osier, en forme de bouteille, autant de petites boules numérotées qu'il y a de joueurs : puis on agite pour les mêler et on les distribue au joueur dans l'ordre de leur numéro d'inscription pour la partie. Cette distribution terminée, personne ne peut entrer dans la poule sans le consentement unanime des joueurs et il est obligé de subir les conditions qui lui sont faites. Aucune admission ne peut avoir lieu si l'un des joueurs est *mort* c.-à-d. hors de jeu. Sur le billard à blouse on joue ordinairement en trois points ou marques. Le joueur qui a le n° 1 donne l'acquit. Quand l'acquit est donné le n° 2 joue sur l'acquit avec l'autre bille, le n° 3 avec la bille de l'acquit, le n° 4 avec la bille du n° 2 et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il y ait une bille faite, chaque joueur jouant toujours avec la bille qui a reçu le coup. Lorsqu'il y a une bille faite, le joueur suivant donne l'acquit. Tout joueur dont la bille est faite ou qui, en jouant, se perd ou manque sa bille *prend une marque*, c.-à-d. perd un point. Quand il a pris trois marques, il se retire du jeu et l'on dit qu'il est tué ou mort. Cependant il peut continuer de jouer s'il trouve à acheter la bille d'un joueur qui existe encore et qui alors se retire. Un joueur peut *prendre à faire*, c.-à-d. jouer à la place d'un de ses adversaires lorsqu'il y a un coup difficile. Il doit alors faire la bille ou bien prendre une marque. Lorsque tous les joueurs sauf deux ont succombé, ces derniers joueurs sont libres de quitter la partie sans jouer, soit s'il y a égalité entre eux en se partageant la *poule*, c.-à-d. les enjeux, soit en faisant un partage proportionné aux points marqués. S'ils continuent la partie, c'est celui qui fait bille qui donne l'acquit. Ils peuvent remettre la partie, c.-à-d. prendre chacun une marque de plus de deux fois de suite, mais à la troisième fois ils sont tenus de jouer *à la mort*, c.-à-d. que la première marque fera perdre la partie. La poule à deux billes sur le billard à blouse se joue encore au doublet, à la perte, à la blouse défendue. Les règles, dans ces diverses parties, sont les mêmes et le nom indique suffisamment les conventions qui sont faites. Une autre variété de la poule se nomme poule à *toutes billes* parce qu'il y a autant de billes que de joueurs, on l'appelle aussi la guerre, on joue sur la plus près, la plus éloignée, au doublet, suivant les conventions. Les billes portent les numéros des joueurs afin que chacun d'eux puisse reconnaître la sienne. La *poule à la quille* se joue sur un billard ordinaire, et suit les mêmes règles qui sont prescrites pour la poule ordinaire qui se joue sur le billard à blouse ; la seule différence consiste en ce que pour *prendre marque* le joueur doit renverser la quille qui est placée au milieu du billard avec la bille de son adversaire soit en doublant, soit au même. Tous les coups sont bons.

La *poule au bouchon* se joue avec deux billes, deux quilles et un bouchon. Les règles sont les mêmes que pour la poule ordinaire. Pour gagner il faut que le joueur abatte le bouchon placé sur la mouche du milieu avec la bille sur laquelle il joue, sans toucher aux quilles dont l'une occupe la place de la mouche du bas, l'autre la place de la mouche du haut.

L'Impérial ou le 31 secret est la poule favorite des grands joueurs de billard. On la joue avec trois billes, deux blanches et une rouge, et cinq quilles placées de la manière suivante :

3
4 5 2
1

Dans cette partie, les joueurs, après avoir tiré la boule qui leur donne leur numéro d'ordre pour jouer, font un deuxième tirage qu'on appelle celui de la bille secrète ; elle est distribuée d'après l'ordre du premier tirage, c.-à-d. que le joueur qui a eu l'as reçoit la première bille sortie du panier et ainsi de suite. Les billes secrètes sont alors déposées par les joueurs qui les reçoivent dans une case préparée au tableau et placée au-dessus de leurs numéros respectifs. Les chiffres indiqués à la bille secrète sont autant de points faits pour celui à qui elle échoit. Pour gagner la partie, il faut faire exactement trente et un points avec le chiffre donné par la bille secrète ; si l'on dépasse trente et un, on est mort. Le joueur qui réussit à abattre les quatre quilles portant les numéros 1, 2, 3, 4, sans abattre le numéro 5, gagne la poule, ce que l'on appelle l'*impériale* ou la *royale*.

Au commencement de la partie, les billes sont placées de la façon suivante : la rouge, sur la mouche du haut, une blanche sur la mouche du bas, la seconde blanche, dont le premier joueur se sert, se place dans le *quartier*, à l'endroit qui paraît le plus convenable au joueur qui est forcé de tirer sur la rouge. Enfin, pour terminer, disons que le nombre des joueurs est limité à seize. Les poules, principalement la *poule au bouchon* et la *poule impériale* sont jouées chez tous les débitants de vins et liqueurs sous le nom de *poule au gibier*. Le patron de l'établissement, pour s'attirer une clientèle, donne une pièce de gibier quelconque comme enjeu à la poule qui se fait chez lui. Il est juste de dire que les joueurs ne jouent pas gratis et qu'ils paient le droit de jouer d'une somme variant de 50 cent. à 1 fr.

Billard anglais. Le *billard anglais* se compose d'une table inclinée, garnie de bandes ou rebords et terminée supérieurement en demi-cercle. Une planche verticale qui s'arrête à la naissance de la partie circulaire est fixée à dix centimètres environ de la bande de façon à former avec celle-ci une sorte de chemin. L'intervalle compris entre cette planchette et la bande de gauche est garnie de pointes et de ponts, c.-à-d. de tiges de fer ou de cuivre, plantés verticalement ou disposés en forme de fer à cheval et placés çà et là à intervalles égaux et suffisamment espacés pour que la bille puisse passer entre chacune des tiges ou des ponts. Le joueur placé devant la bande du bas pousse avec sa queue, d'un coup sec, la bille d'ivoire qui, remontant le long de la bande, doit toucher la bande circulaire du haut du billard et descendre par suite de son propre poids en passant par les ponts, en zigzaguant entre les pointes pour arriver dans des cases numérotées placées au bas du billard et qui sont destinées à la recevoir. Les autres joueurs répètent la même manœuvre et le gagnant est celui qui a atteint ou dépassé le premier le nombre de points convenus. La difficulté consiste, au billard anglais, à donner à la bille une impulsion suffisante pour qu'elle frappe le milieu de la bande circulaire. Si cette impulsion est trop faible, la bille monte seulement le long de la bande et redescend par le même chemin ; si elle est trop forte, elle fait tout le tour du billard sans passer sous aucun pont et sans toucher aucune des pointes. On ne compte aucun point dans les deux cas.

Billard chinois. Il existe deux sortes de billards chinois que l'on rencontre souvent dans les fêtes foraines et les bals publics. L'un est une table inclinée comme le billard anglais, au haut de laquelle se trouve une galerie à compartiments numérotés, dans lesquels il s'agit de diriger les billes. L'autre, un billard de petite dimension, à table horizontale et à bandes sur laquelle se trouvent placées huit à douze billes qu'il s'agit de déplacer avec trois billes.

L.-F. Pharaon.

II. Mathématiques. — 1. Théorie générale. — En 1758, Jean-Albert Euler, fils aîné du grand géomètre Léonard Euler, publia, dans le recueil de l'Académie de Berlin, un mémoire concernant le mouvement d'une sphère sur un plan, eu égard au seul frottement de glissement. On y trouve un théorème remarquable, d'après lequel une sphère homogène, ou composée de couches concentriques homogènes, se meut au contact d'un plan horizontal de telle façon que son centre décrive une parabole. Pour établir cette propriété, on observe d'abord que le frottement de glissement, proportionnel au poids de la bille, est de grandeur constante. En appliquant ensuite les théorèmes généraux de la dynamique des corps solides, on trouve que la vitesse de glissement du point de contact a une direction constante. La direction de la force de frottement est donc constante, aussi bien que sa grandeur. Le centre de la sphère se meut d'ailleurs comme un point matériel soumis à l'action de cette seule force : par conséquent, sa trajectoire est parabolique ; elle devient rectiligne à l'instant où cesse le glissement.

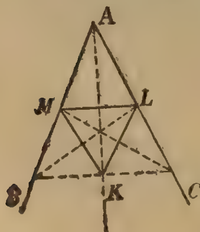
La théorie mathématique du billard a été, dans son ensemble, établie par Coriolis en 1835. Son ouvrage, dit M. Résal, « a fait peu de sensation, peut-être à cause même de son titre : car les analystes ne sont généralement pas des joueurs de billard, et inversement ». Il est certain, du reste, qu'en pareille matière, la théorie est d'un faible secours pour la pratique. Néanmoins cette étude est intéressante par elle-même, et elle conduit à des résultats bien plus simples qu'on ne serait porté à le supposer. Dans le calcul de l'effet d'un coup de queue, on suppose que le coup est donné en abandonnant la queue à elle-même, sans la serrer avec la main ni la pousser après le choc, et que la bille quitte la queue sous le coup. On admet aussi que l'on ne fait pas fausse queue, c.-à-d. que la queue ne glisse pas sur la bille : il faut pour cela que la direction du choc fasse avec la normale à la bille au point choqué un angle inférieur à celui du frottement. D'après M. Résal, le coefficient de frottement varie de 0,50 à 0,20, et par conséquent, l'angle de frottement varie de 26° 34′ à 11° 20′ suivant que la queue est plus ou moins garnie de blanc. La masse de la queue est prise égale à trois fois celle de la bille, et la perte de force vive à l'instant du choc est évaluée, par expérience, à 0,13 de la force vive totale. Lorsque le coup de queue est donné horizontalement, le mouvement de la bille est toujours rectiligne. On peut le décomposer en une translation égale à celle du centre, et une rotation autour d'un axe passant par le centre. En négligeant la composante verticale de la rotation, c.-à-d. le pivotement, qui est sensiblement constant et qui n'influe pas sur le glissement du point de contact, il reste une rotation autour d'un axe horizontal perpendiculaire à la translation. Si le choc est donné très haut, la rotation initiale est directe et décroissante : la translation commence par s'accélérer jusqu'à ce que le glissement du point de contact soit annulé par le frottement ; puis le mouvement continue sous forme de roulement simple, avec une vitesse sensiblement constante. Si le choc est donné à une hauteur égale aux 7/5 du rayon (hauteur du *centre supérieur de percussion*), la bille prend immédiatement son *état final* de roulement. Si le choc est donné plus bas, mais néanmoins au-dessus du centre de gravité, il y a rotation directe, croissante, et translation retardée jusqu'à l'état final. Si le choc est donné en dessous du centre, le mouvement varié se décompose en deux périodes : pendant la première, la rotation est rétrograde et décroissante ; pendant la seconde, la rotation est directe et croissante. A l'instant intermédiaire, le mouvement de translation subsiste seul, et l'on dit que la bille est à l'*état de glissement*. Quand le choc est donné juste à hauteur du centre, la première période

est supprimée et l'état de glissement se produit dès l'instant initial. Pour obtenir la plus grande vitesse de rotation autour de l'axe vertical, il faut frapper la bille à hauteur du centre, et à une distance de ce centre égale à la moitié du rayon. Pour avoir la plus grande vitesse possible de translation à l'état final, il faut frapper au-dessous du centre, à une hauteur qui soit environ le cinquième du rayon. Pour conserver le plus longtemps possible à la bille l'état de glissement (qui est la condition essentielle d'un grand nombre d'effets), il faut frapper la bille au-dessous du centre, à une distance égale au dixième du rayon. Enfin, pour conserver le plus longtemps possible à la bille la faculté de reculer après en avoir choqué un autre, il faut la frapper au-dessous du centre, à une distance égale au quart du rayon. Lorsque le coup de queue est incliné, la bille commence par décrire une parabole en se déviant vers le côté par où elle a été choquée; sa marche finale est parallèle à la ligne menée du point d'appui au point de rencontre de l'axe de la queue avec le tapis.

Dans le cas du choc de deux billes, on peut généralement négliger le frottement entre ces billes, et admettre qu'elles sont parfaitement élastiques. En supposant que la bille du joueur roule sans glisser au moment du choc, sa plus grande déviation est de 33°, et se produit quand le centre se dirige à peu près vers le bord apparent de la bille adverse. Lorsqu'au moment du choc, la bille du joueur est à l'état de rotation rétrograde, elle peut, après le choc, marcher dans toutes les directions. Dans le cas exceptionnel où la bille du joueur serait à l'état de glissement sans roulement, elle suivrait après le choc la direction de la tangente horizontale au point de contact avec l'autre bille. Pour le choc d'une bille contre une bande, l'expérience a montré à Coriolis que la vitesse normale rendue par la bande est un peu plus de la moitié de la vitesse normale après le choc, et que le coefficient de frottement est d'environ 0,20. Ces données suffisent pour calculer l'effet d'une bande. Lorsque le choc contre la bande a lieu très près du choc contre une bille, le calcul montre, d'accord avec l'expérience, que la bille du joueur peut ricocher contre la bande, c.-à-d. la toucher deux fois par suite de son mouvement curviligne.

M. Resal a rectifié et complété, sur quelques points, la théorie de Coriolis. Il a montré notamment que, si l'on veut tenir compte du frottement mutuel des deux billes, on ne peut, comme l'avait fait Coriolis, considérer la direction de ce frottement comme constante pendant la durée du choc. Mais l'erreur ainsi commise a peu d'importance en pratique, car le coefficient de frottement mutuel ne paraît pas atteindre 0,03. L. Lecornu.

2. Géométrie. — Le jeu de billard a donné lieu à une foule de questions de mathématiques et a exercé la sagacité des géomètres. Un certain nombre de problèmes intéressants ont été proposés sur le trajet d'une bille sur un billard de forme variable. Dans ces problèmes, on suppose que la bille rencontrant une bande, se réfléchit en formant un angle d'incidence égal à l'angle de réflexion ; l'angle d'incidence est l'angle que fait la trajectoire de la bille avant de rencontrer la bande avec la normale à cette bande au point d'incidence, c'est-à-dire au point où la bille vient frapper la bande ; l'angle de réflexion est l'angle que fait la trajectoire de la bille après avoir rencontré la bande avec la normale au point d'incidence à la bande. Parmi les problèmes les plus intéressants sur ce sujet, nous citerons les suivants : 1° Quel est le chemin que doit suivre une bille K pour que, frappant un billard formé de deux bandes rectilignes indéfinies, AB et AC, elle revienne au point de départ K près avoir touché les deux bandes? — Ce problème n'a pas de solution quand l'angle A est obtus ou droit. Quand il est aigu, pour avoir la trajectoire de la bille, on joint AK, on mène BC perpendiculaire à AK, alors le périmètre du triangle MLK qui a pour sommets les pieds des hauteurs de ABC, est la trajectoire demandée ; le chemin MKL est le plus court pour partir de K et revenir en K après avoir touché les deux bandes AB et AC. — Quel est le chemin que suit une bille placée sur un billard circulaire pour qu'après avoir touché la bande deux fois, elle revienne au point de départ? La solution de ce problème dépend d'une équation du 3e degré, qui s'abaisse immédiatement au second en observant qu'elle a une solution commensurable évidente. — 3° Dans quelle direction faut-il lancer une bille pour qu'après une, deux... réflexions elle passe par un point donné, etc.? H. Laurent.



III. Finances. — Contributions directes. — La loi du 16 sept. 1871 a imposé à une taxe spéciale, à partir du 1er oct. de la même année, les billards publics et privés. La loi du 18 déc. 1871 (art. 5) a assimilé cette taxe aux contributions directes tant pour le recouvrement des cotisations que pour l'instruction et le jugement des réclamations. Elle a en même temps spécifié qu'un règlement d'administration publique déterminerait les mesures d'exécution nécessaires. Un décret a été rendu pour cet objet le 27 déc. 1871. — La taxe est due « pour l'année entière, à raison de chaque billard possédé ou dont on a la jouissance à la date du 1er janv. Elle est payable par portions égales, en autant de termes qu'il reste de mois à courir à la date de la publication du rôle » (décret du 27 déc. 1871, art. 1er). Elle est fixée comme ci-après pour chaque billard : à Paris 60 fr. ; dans les villes au-dessus de 50,000 âmes, 30 fr. ; dans les villes de 10,000 à 50,000 âmes, 15 fr. ; dans les autres communes, 6 fr. (loi du 16 sept. 1871, art. 8). Les particuliers, aussi bien que les cafetiers, les cercles, les directeurs de lieux de réunion doivent la taxe pour leurs billards, qu'ils les tiennent à la disposition du public ou qu'ils les réservent pour leur usage particulier ; toutefois il ressort de l'exposé des motifs de la loi du 16 sept. 1871 que le législateur a seulement eu l'intention de frapper les billards considérés comme moyens de délassement et de récréation et qu'ainsi les fabricants et les marchands ne sont pas imposables pour les billards qui font l'objet de leur commerce (instr. min. du 9 janv. 1872). Il est à noter que ce n'est pas le propriétaire, mais le possesseur de billard, alors même qu'il l'aurait seulement en location, qui est passible de l'impôt (décision du 25 juin 1873, Rigaud). — Les possesseurs de billards, soit publics, soit privés, doivent, soit personnellement, soit par fondé de pouvoirs, en faire la déclaration à la mairie de la commune où se trouvent ces billards. Les déclarations sont reçues du 1er oct. de chaque année au 31 janv. de l'année suivante. Il en est délivré un récépissé. Elles produisent leur effet jusqu'à déclaration contraire et les taxes sont perçues sur le pied de l'année précédente, tant qu'il n'y a pas lieu à changement dans l'établissement des dites taxes (loi du 16 sept. 1871, art. 10 ; décret du 27 déc. 1871, art. 3, 4 et 5). — Les taxes sont doublées pour les contribuables qui font des déclarations inexactes ou qui ne font pas leur déclaration dans les délais prescrits (loi du 16 nov. 1871, art. 10). — Les contrôleurs des contributions directes vérifient les déclarations et rédigent à l'aide de ces documents les matrices destinées à la formation par les directeurs des rôles de la taxe sur les billards. Ces rôles sont établis par perception. Lorsque les faits pouvant donner lieu à des doubles taxes n'ont pas été constatés en temps utile pour qu'il en soit tenu compte dans les rôles primitifs, il est dressé dans le cours de l'année des rôles supplémentaires. Mais, sauf ce cas, il ne saurait être formé des rôles de cette dernière espèce. Par conséquent, les faits survenus dans le cours de l'année ne pourront jamais motiver la formation de rôles supplémentaires (décret du

27 déc. 1871, art. 6 et 7; instruction ministérielle du 9 janv. 1872). ***

IV. Architecture. — La salle réservée dans les cafés, les cercles ou les habitations privées à recevoir un ou plusieurs *billards* et les accessoires qu'entraîne ce jeu, peut parfois acquérir de grandes dimensions et les proportions d'un véritable *hall*, et on a pu voir, dans les grands cafés de certaines villes commerçantes, jusqu'à douze, seize et même vingt-quatre billards réunis en un seul et même local. Dans les habitations privées et surtout dans les villas suburbaines et les résidences de campagne, la salle de billard a une place spéciale marquée près de la salle à manger à laquelle elle sert ainsi de fumoir. — Une salle de billard doit, à part certaines conditions d'éclairage naturel ou artificiel, être aménagée dans un rez-de-chaussée élevé de quelques marches, afin d'éviter l'humidité qui pourrait faire jouer le plancher de la salle et les assemblages de la table de billard et aussi les tassements qui, se produisant même faiblement sur les planchers des étages, nuiraient à l'horizontalité du billard. De plus, les quelques marches à descendre pour aller du billard au jardin, peuvent donner lieu à un perron qui, abrité d'un léger vitrage formant *véranda* (V. ce mot) permet de fumer à l'air ainsi que d'isoler, au point de vue des communications, la salle de billard, toujours bruyante par la nature même du jeu, du restant de l'habitation. C'est souvent dans ce but que les salles de billard sont construites en aile ou dans le jardin et un peu éloignées du bâtiment principal. Une salle de billard doit renfermer un petit meuble circulaire ou plaqué contre le mur et destiné à recevoir les queues, une ou plusieurs armoires basses pour contenir les billes, les quilles, le blanc, etc., et porter sur le mur un tableau des règles du jeu auquel peut faire pendant un *boulier* (V. ce mot) de même dimension, servant à marquer les points lorsque, dans certaines parties les indicateurs spéciaux, placés sur les bandes mêmes du billard, ne suffisent pas. On dispose généralement, le long des murs d'une salle de billard, des divans bas, de préférence en cuir, afin qu'ils s'imprègnent moins de l'odeur du tabac, et le sol en est le plus souvent parqueté. Charles LUCAS.

V. Marine. — Instrument de forme variée qui sert à choquer fortement un objet que l'on veut déplacer ou ébranler. Ainsi, les cercles en fer d'un mât ou d'une vergue d'assemblage sont rendus à poste au moyen d'une barre en fer cylindrique de 3 à 4 m. de longueur terminée par un talon plus épais que la tige et sur laquelle agissent plusieurs hommes. On se sert aussi de billards très pesants pour déterminer le départ du navire au moment du *lancement* (V. ce mot).

BIBL. : MATHÉMATIQUES *(Théorie générale)*. G. CORIOLIS, *Théorie mathématique des effets du jeu de billard*; Paris, 1835. — M. H. RESAL, *Commentaire à la théorie mathématique du jeu de billard*; *Journal de mathématiques pures et appliquées*; Paris, 1883.

BILLARD (Claude), sieur de COURGENAY, poète français, né à Sauvigny vers 1540, mort vers 1618. Il fut secrétaire des commandements de la reine Marguerite. Il a écrit des tragédies, la plupart sur des sujets tirés de l'histoire de France. En voici la liste : *Polixène*; *Guaston de Foyx* (1607) ; *Mérovée; Panthée* (1608) ; *Saül; Alboin; Genèvre* (1609) ; *Henri le Grand*. Cette dernière pièce a été réimprimée sous le titre de *la Mort d'Henry IV* (Paris, 1806, in-8) ; elle n'est pas comprise dans le *Recueil des Tragédies* (Paris, 1610, in-8). Billard a publié encore : *Vers funèbres françois et latins sur le vrai discours de la mort de M. le duc de Joyeuse* (Paris, 1587, in-4), dont on a une édition sous le titre de *Carmina græca et latina in obitum ducis Joyosiæ* (Paris, 1587, in-8) ; un *Voyage de la royne Marguerite en sa maison de Bologne* (Paris, 1605, in-8) en vers ; et un poème héroïque, *l'Eglise triomphante* (Paris, 1618, in-8). R. S.

BIBL. : GOUJET, *Bibliothèque française* : t. XIV, p. 392. — LELONG, *Bibliothèque historique*; Paris, 1771, t. III, p. 165, in-fol.

BILLARD (Pierre de), théologien français, né à Ernée (Maine) le 13 févr. 1653, mort à Charenton en mai 1726. Sa famille l'envoya en 1666 à Paris, où il fit ses études au séminaire de Saint-Charles. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire le 24 févr. 1671, la quitta vers 1677 et se mit à prêcher avec succès à Mayenne et à Soissons. Ordonné prêtre en 1681, il fut demandé comme collaborateur par l'évêque François Picquet, chargé des missions de Perse et de Syrie. Billard partit, mais dut bientôt se séparer de l'évêque à la suite de discussions théologiques où ils différaient d'avis. Il se rendit seul à Ispahan, puis à Babylone, et, ne trouvant pas à s'y occuper utilement, il revint en France, après avoir visité Ninive, Nazareth et Jérusalem. Janséniste ardent, il eut bientôt des démêlés avec Mme de Maintenon, qui voulait réformer, sur le plan de Saint-Cyr, les religieuses de la Roquette. Celles-ci résistaient, soutenues par Billard. En 1692, il écrivit contre les Jésuites une œuvre violente, *la Beste à sept têtes ou Beste jésuitique; conférences entre Théophile et Dorothée* (Cologne [Tours], 1693, 2 vol. in-12). Dénoncé par ses adversaires, il fut arrêté à Tours, où il continuait à faire imprimer son ouvrage (13 févr. 1694) et enfermé à la Bastille le 2 mars suivant. Il fut transféré à Saint-Lazare le 16 oct. 1696 ; puis on lui donna l'autorisation de séjourner à l'abbaye de Saint-Victor en 1698. Il obtint sa mise en liberté définitive le 3 oct. 1699. Il se retira alors à Chaillot, puis à Charenton, chez son neveu Billard de Lorrière. L'abbé Billard a encore écrit le *Chrétien philosophe* (Lyon, 1701, in-12) et un certain nombre de Traités demeurés en manuscrit, par ex. : *Perpétuité de la religion chrétienne*; *Traité sur les huit béatitudes; Traité des grandeurs de l'Eglise*, etc., etc. R. S.

BIBL. : MORERI. *Dictionnaire historique*; Paris, 1759, t. II, in-fol. — HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*, 1871, t. II, p. 110, 2e éd. — RAVAISSON, *Archives de la Bastille*; Paris, 1879, t. X, pp. 25, 26, 37, 38.

BILLARD (Etienne), chirurgien en chef de la marine française, né à Vrigny (Loiret) le 31 mars 1730, mort à Brest le 2 févr. 1808, a publié entre autres : *Observations sur l'empyème* (*Acad. de chirurgie*, 1787, 1788) ; *Réfl. et observ. sur l'anévrysme et les avantages ou les dangers de la compression*, etc. (*Ibid.*, 1789) ; *Observ. sur une opér. de la gastrotomie* (*Journal de Sédillot*, t. XXII; *Journal de Leroux*, t. XX). Dr L. HN.

BILLARD (Etienne), auteur dramatique français, né à Nancy au milieu du XVIIIe siècle, mort en 1785. Il est célèbre par ses excentricités qu'on trouve relatées dans les mémoires du temps. Il fut même enfermé quelques jours à Charenton. Il a publié deux comédies qu'il ne parvint pas à faire représenter, *le Joyeux moribond* (Genève, 1779, in-8) ; *le Suborneur* (Amsterdam, 1780, in-8), et une satire violente contre les comédiens : *Du théâtre et des causes de sa décadence* (Londres et Paris, 1771, in-8). La bibliothèque de Nancy possède des manuscrits de cet auteur, notamment un poème en dix chants : *les Boutades*. R. S.

BIBL. : *Mémoires secrets de la République des lettres*; t. VI, p. 268. — GRIMM, *Correspondance*; Paris, 1829, t. VII, p. 105. — *Galerie de l'ancienne cour*; Paris, 1776, t. III, p. 491, in-12. — DELAPORTE, *Notice sur feu E. Billard*; Brest, 1741, in-12. — QUÉRARD, *France littéraire*; Paris, 1827, t. II, p. 334, in-8.

BILLARD (Pierre-Joseph, baron), général français, né à Paris le 28 déc. 1772, mort à Paris le 28 avr. 1855. Après avoir servi quelque temps comme aspirant volontaire dans la marine, il fit, à titre de sous-lieutenant d'infanterie, les campagnes de Belgique, de 1792 à 1794, et se distingua particulièrement à la bataille de Tourcoing. Capitaine en 1797, chef de bataillon en 1799, il reçut du premier consul un sabre d'honneur pour la part qu'il avait prise au coup d'Etat du 18 brumaire. Aide de camp de Mortier, de 1803 à 1806, il fit avec éclat les campagnes de Hanovre et d'Autriche, fut promu colonel en 1806 et contribua l'année suivante à rétablir l'ordre

troublé par des bandes de partisans dans le royaume de Naples. Son intrépidité à Wagram (1809) et les habiles manœuvres par lesquelles il assura la capture d'Andreas Hofer, chef des insurgés du Tyrol, lui valurent en 1810 le grade de général de brigade. Il fit en cette qualité la campagne de Russie, à la fin de laquelle il fut pris par l'ennemi. Il ne put rentrer en France qu'en 1814. Ayant accepté du service sous Napoléon pendant les Cent-Jours, il fut mis en non activité par le gouvernement de la Restauration, mais ne tarda pas à rentrer en grâce. Il devint lieutenant-général en 1823, fut chargé du commandement de la 6e division militaire (1835) et prit sa retraite en 1838. A. DEBIDOUR.

BILLARD (Charles-Michel), médecin français, né à Pellouailles (Maine-et-Loire) le 16 juin 1800, mort à Angers le 31 janv. 1832. Il étudia à Angers et remporta en 1823 le prix proposé par l'Athénée de Paris sur l'anatomie normale et pathologique de la muqueuse intestinale (Paris, 1825, in-8) ; il fut reçu interne le premier de sa promotion en 1825, puis après avoir été reçu docteur en 1828 et fait un voyage en Angleterre et en Suisse alla se fixer à Angers. Outre un grand nombre d'excellents mémoires insérés surtout dans les *Archives gén. de méd.*, Billard a publié un ouvrage remarquable dont il avait rassemblé les matériaux pendant son internat aux Enfants-Trouvés : *Traité des maladies des enfants nouveau-nés ou à la mamelle, fondé sur de nouvelles observations cliniques et d'anatomie pathologique* (Paris, 1828, in-8, et atlas in-4 de 10 pl. ; 2e édit. avec notes et notice biogr. par Ollivier d'Angers, ibid., 1833, in-8 ; 3e éd., 1837, in-8; 2 trad. allem. à Weimar et à Leipzig, 1829, in-8). Dr L. HN.

BILLARD DE BÉLISART (Claude) (V. BÉLISART).

BILLARDIERA. Genre de plantes, établi par Smith (*Bot. Nov.-Holl.*, t. I) et appartenant au petit groupe des Pittosporées, réuni par M. H. Baillon à la famille des Saxifragacées. Ce sont des sous-arbrisseaux volubiles, voisins des *Pittosporum* (V. ce mot), dont ils diffèrent surtout par les fruits qui sont des baies et non des capsules. On en connaît une dizaine d'espèces, toutes originaires de l'Australie. On cultive en Europe, dans les serres tempérées, le *B. scandens* Sm., dont les rameaux grêles, volubiles, portent des feuilles ovales, pubescentes et des fleurs solitaires, d'un vert jaunâtre, presque tubuleuses. Les baies sont oblongues, pendantes, de couleur violette. Ed. LEF.

BILLARDIÈRE (Jacques-Julien de la), médecin naturaliste (V. LA BILLARDIÈRE).

BILLARDON DE SAUVIGNY (l'abbé Etienne-Louis), littérateur français, frère du suivant et parfois confondu avec lui, né à Cognac en 1734, mort en 1809. Curé de Jarnac, il prêta en 1791 le serment constitutionnel et fit partie du Concile réuni à Paris en 1797; il en rédigea même le *Journal* (17 août-15 nov., 22 nos.). Parmi ses autres publications, on cite un *Panégyrique de saint Louis* (1780), une *Oraison funèbre de Marie-Thérèse* (1780), une *Histoire de saint Grégoire de Tours* (1785, in-8), un *Discours sur les devoirs des sujets envers les souverains* (1786), une *Histoire d'Henri III, roi de France et de Pologne* (1788, in-8), et une édition assez estimée des *Œuvres choisies* de Bossuet (Nîmes, 1785-1790, 8 vol. in-4 ou 10 vol. in-8), celle-ci plus complète que la première. M. TX.

BILLARDON DE SAUVIGNY (Edme-Louis), littérateur français, frère du précédent, né à La Rochelle le 15 mars 1736, mort à Paris le 19 avr. 1812. Il servait en qualité de lieutenant dans les gardes d'honneur du roi Stanislas, lorsque, par la protection de la duchesse de Chartres, il obtint un brevet de censeur de la police qu'il perdit en 1788 pour avoir approuvé l'*Almanach des honnêtes gens* de Sylvain Maréchal. Adjudant général de la cavalerie parisienne adjointe à la garde nationale, il se signala lors de la répression d'une émeute rue de Varennes en 1792, fut employé au ministère de l'intérieur après la Terreur, fit diverses lectures au Lycée républicain, puis tomba dans un si profond oubli que beaucoup de ses contemporains le croyaient mort lorsqu'il s'éteignit. Billardon de Sauvigny a tenté la fortune dramatique avec plus de persévérance que de succès. La *Mort de Socrate*, tragédie en trois actes, d'abord interdite par crainte d'allusions à J.-J. Rousseau, frappé à ce moment même d'un décret de prise de corps, fut néanmoins représentée à la Comédie-Française, le 9 mai 1763, et obtint quelque succès en raison de ces allusions même ; mais une seconde tragédie, *Hirza ou les Illinois*, lue aux comédiens en 1761, puis égarée par eux, ne vit la rampe qu'en 1767 et Sauvigny prétendit que Voltaire avait eu communication de son manuscrit, parce qu'il y avait quelque analogie entre *Hirza* et les *Scythes;* cette accusation assez inattendue de plagiat, dont la soi-disant victime fit grand bruit, n'assura pas une bien longue existence à sa pièce qui disparut après une douzaine de représentations ; l'auteur la remania en 1780 et diverses allusions à la guerre de l'Indépendance la firent mieux accueillir. *Gabrielle d'Estrées*, drame en cinq actes, d'abord reçu au Théâtre-Français, mais non représenté, fut porté par l'auteur à la Comédie-Italienne qui exigea la modification d'un dénouement tragique conforme à l'histoire, parce qu'il lui était interdit de faire concurrence sur ce point à la Comédie-Française. Malgré une *claque* très soigneusement recrutée, la chute n'en fut pas moins éclatante (nov. 1783). *Abdir*, autre drame en quatre actes et en vers (Comédie-Française, 25 janv. 1785), dont le sujet était encore emprunté à un épisode de la guerre d'Amérique, réussit le premier soir, malgré les travestissements que la censure avait imposés à l'auteur (la scène se passait en Tartarie, les Anglais étaient devenus les *Nangès*, Washington s'appelait *Wazirkan*, etc.), mais les allusions flatteuses à Louis XVI et à Marie-Antoinette que le public, tout ému de la naissance du dauphin, avait d'abord saisies avec empressement, ne protégèrent pas longtemps *Abdir* contre les rigueurs du parterre. Billardon de Sauvigny a également fourni à Dezède le livret de quelques opéras et opéras-comiques : *A trompeur, trompeur et demi ou les Torts du sentiment* (1780, un acte) ; *Péronne sauvée* (1783, quatre actes) ; *Auguste et Théodore ou les Deux Pages* (Comédie-Française, avr. 1789), comédie en deux actes, que le souvenir du rôle de Frédéric II créé par Fleury a protégé contre l'oubli. Las de ses infortunes dramatiques, Billardon de Sauvigny avait pris le parti de faire imprimer les *Après soupers de la société ou Petit théâtre lyrique et moral sur les aventures du jour* (1782-1783, 6 vol. in-18), à qui les figures d'Eisen, de Binet et de Martinet ont donné de nos jours une haute valeur. Parmi ses autres publications, nous citerons: *la France vengée*, poème en quatre chants (1757, in-12), inspiré par l'attentat de Damiens ; *la Religion révélée*, poème en réponse à celui de la *Religion naturelle* de Voltaire (1758, in-8); *Voyage de Madame Adélaïde et de Madame Victoire en Lorraine* (Lunéville, 1761, in-8, fig. gravée par Mme de Pompadour) ; *l'Amoureuse histoire de Pierre le Long et de sa très honorée dame Blanche Bazu* (1765, in-12), réimprimée sous le titre de *l'Innocence du premier âge en France*, suivie de *la Rose ou la Fête de Salency* (1768, in-8, fig. de Greuze gravée par Moreau le jeune) ; *Essais historiques sur les mœurs des Français* (1785-1786, 10 vol. in-8, etc.). Billardon de Sauvigny a été l'éditeur du *Parnasse des dames* (1773, 9 vol. in-8, portraits), suivi du *Théâtre des femmes françaises, anglaises, allemandes et danoises* (1777, 4 vol. in-8). M. TX.

BIBL. : GRIMM, DIDEROT, RAYNAL, MEISTER, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — *Mémoires secrets*, dits de BACHAUMONT. — R. PORTALIS et H. COHEN, *Guide de l'amateur de livres à gravures du XVIIIe siècle*, 1887, in-8.

BILLATE (Nicolas), antiquaire français, né à Rethel le

12 août 1695, mort à l'abbaye de Dilon le 19 oct. 1748. Chanoine de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Quiriace de Provins, il réunit tous les matériaux d'une histoire de Provins et des environs. Mais, ayant été suspecté de jansénisme, Billate vit ses manuscrits dispersés et détruits ; lui-même, en 1744, fut exilé au monastère de Dilo, près de Sens, où il mourut de chagrin. Il avait composé une *Histoire de Provins* en vers latins, une *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Provins*, une *Liste des Dignitaires de Saint-Quiriace*, une *Généalogie des comtes de Champagne*. Ces manuscrits paraissent perdus. E. B.

BILLAUD, architecte français de la première moitié du XIXe siècle. L'un des experts du cadastre de Paris, Billaud fit construire vers 1826, la galerie Colbert à Paris, passage couvert allant de la rue Vivienne à la rue Neuve-des-Petits-Champs et dans lequel les façades des boutiques, séparées par des colonnes corinthiennes engagées, sont décorées dans un sentiment antique des plus élégants.

BILLAUD-VARENNE (Jacques-Nicolas), homme politique français, né à la Rochelle le 23 avr. 1756, mort au Port-au-Prince le 3 juin 1819. Son père était avocat au parlement de Paris, et substitut du procureur général au présidial de cette ville. Dans ses Mémoires, récemment publiés (*Révolution française*, revue historique, année 1888), il a raconté en détail l'histoire de son enfance mal dirigée par un père faible et une mère assez légère de mœurs et dévote. Il eut pour précepteur chez ses parents un abbé libertin. Il avait douze ans, quand on le plaça au collège d'Harcourt, à Paris, où il connut non sans s'y gâter une effroyable corruption dont il a tracé le tableau avec une extrême liberté. En 1775 il est au collège de Juilly, chez les Pères de l'Oratoire. Les conversations philosophiques d'un de ces religieux, touché de l'esprit du siècle, lui font perdre sa foi. Il prend néanmoins la robe, mais sans prononcer de vœux, et exerce les fonctions de préfet des études dans cette maison où le père Fouché enseignait les mathématiques. M. Charles Hamel, l'historien de Juilly, a publié une note adressée par le père Petit au général de l'Oratoire (1784), où il disait du futur terroriste : « Il a beaucoup d'amour-propre et je ne le regarde que comme un mondain revêtu de l'habit de l'Oratoire, froidement régulier et honnête, qui a tâché de ne pas se compromettre... » Le littérateur Arnault, qui fut son élève à cette époque, dit qu'il était déjà « quelque peu friand de gloire littéraire, et travaillait en secret pour le théâtre » *(Souvenirs d'un sexagénaire)*. En 1785 il habite Paris, et, d'après sa correspondance inédite qui est aux archives, un chagrin d'amour lui donna alors l'idée de s'expatrier en Amérique. En 1786, il épouse Mlle Doyen, que l'on disait fille naturelle de M. de Verdun, fermier général. Il avait commencé son droit à Poitiers, à une époque que nous n'avons pu préciser : en tout cas il est, en 1786, avocat au parlement de Paris. C'est à cette époque que, sous le titre de *Tableau du premier âge*, il composa les Mémoires dont nous avons parlé. En 1789, il publia, avant la Révolution, à Amsterdam, en trois volumes in-8, une longue dissertation révolutionnaire intitulée *Despotisme des ministres de France*. Orateur véhément du club des Jacobins dès 1790 (les brouillons de ses discours sont aux Archives), il se prononça pour la république après la fuite à Varennes, dans un ouvrage intitulé l'*Acéphocratie* (sic). Membre de la Commune du 10 août, où l'envoya siéger la section de Marseille, substitut du procureur de la Commune, il a été accusé, mais sans preuve aucune, de complicité avec les massacreurs de l'Abbaye. Le Conseil exécutif provisoire le nomma, peu après, commissaire à l'armée du Centre. A son retour, il fut élu député de Paris à la Convention. Au début, il affecte un laconisme glacé. C'est en quelques mots qu'il motive les propositions les plus graves dans le procès de Louis XVI, qu'il ajoute des griefs à l'acte d'accusation, qu'il refuse un conseil à l'accusé, qu'il s'élève contre l'éloquence dilatoire de Pétion; et quand son tour vient de motiver son vote, il ne laisse échapper que ces six mots : « La mort dans les vingt-quatre heures ». Puis il rentre dans le silence pour de longs mois. En mars, envoyé avec Sevestre dans la partie de la Bretagne qui s'insurgeait, il écrit de Rennes une lettre terrible, où il accuse Lanjuinais et les « Brissotins » de contre-révolution. Le 2 juin, il demande contre la Gironde « un décret d'accusation par appel nominal motivé ». Le 9, il propose avec le même laconisme, d'exempter les citoyens pauvres de toute contribution, et sa courte apparition à la tribune est saluée d'applaudissements. Le 23, il fait abroger la loi martiale. Le 27, il est élu secrétaire. C'est le 15 juil. qu'il prononce son premier grand discours, un long réquisitoire contre les Girondins. Le 9 juin précédent, aux Jacobins, il avait tracé le programme politique du parti auquel le récent coup de force avait donné le pouvoir. Il proposa le licenciement des officiers supérieurs appartenant à l'ex-noblesse; la responsabilité sur sa tête de tout commandant en chef, non pas pour les événements d'une bataille, mais pour les défaites qui seraient le résultat d'une impéritie démontrée; des lois retirant à l'arbitraire d'un seul homme toute nomination importante, éloignant provisoirement les étrangers non naturalisés, établissant un impôt forcé sur les riches, ôtant leurs droits de citoyens à tous les hommes « anti-sociaux »; et organisant enfin l'armée révolutionnaire. La Convention réalisa un à un les articles de ce programme.

Pendant le mois d'août 1793, envoyé en mission avec Niou, dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, il s'y montra aussi habile qu'inexorable contre ses adversaires politiques. Avant son départ, appliquant un article de son programme, il avait fait traduire Custine au tribunal révolutionnaire. A son retour, il fit décréter l'établissement d'une armée révolutionnaire (5 sept.), et l'arrestation de tous les suspects. En même temps, avec sa concision terrible, il demanda la tête de Le Brun, celle de Clavière, celle de Marie-Antoinette. Dans la même séance il fut élu président par cent quarante-neuf voix sur deux cent dix-sept votants, c.-à-d. par la pure Montagne. Le 6, on l'adjoignit au comité de salut public, en même temps que Collot d'Herbois. Le 3 oct., après la lecture du rapport d'Amar, une seule phrase de lui fit adjoindre aux Girondins le duc d'Orléans. C'est aussi lui qui fit rappeler de Lyon Dubois-Crancé, qu'il trouvait tiède, et qui, visant Houchard, obtint le rapport du décret d'après lequel on ne pouvait sans l'assentiment de la Convention traduire un général au tribunal criminel extraordinaire, auquel il fit donner officiellement le nom de *Tribunal révolutionnaire* (7 brumaire an II). Mais son autorité se montra surtout dans une circonstance aussi grave qu'oubliée : le 20 brumaire, Chabot avait fait décréter que nul député ne pourrait être livré au tribunal révolutionnaire sans avoir été entendu par la Convention. Le 22, Billaud obtint que la Convention, à l'unanimité, rapportât ce décret, qui aurait sauvé tant de têtes illustres.

Le 15 avr. 1793, il fit hommage aux Jacobins de son livre : *les Eléments du Républicanisme*, où, en même temps qu'il y raille l'impuissance politique du peuple, « dont l'âme se dilate à l'aspect d'une enseigne de marchand de vins », et auquel il faut un chef, sous peine de n'être qu'un troupeau, il ébauche une théorie sociale, d'après laquelle « le système de propriété doit être combiné de manière à établir, autant que possible, une répartition des biens, sinon absolument égale, au moins proportionnelle entre les citoyens ».

Le 29 brumaire, c'est lui qui présenta le rapport sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire décrété en principe le 10 vendémiaire. Il fut l'adversaire acharné d'Hébert qu'il dénonça aux Jacobins, et de Danton, dont il avait été le secrétaire, et dont il demanda la tête au comité de salut public à une époque où Robespierre affectait encore de le défendre. Il fit aussi une sourde et oblique opposition à Robespierre. « C'est moi, dira-t-il

en l'an III, quand on l'accusera de robespierrisme, c'est moi qui, plus de dix mois avant le 9 thermidor, dis, dans les deux comités réunis de salut public et de sûreté générale, en parlant de Robespierre, qu'on ne devait pas plus souffrir le despotisme d'un Titus que la tyrannie d'un Néron. C'est moi qui ai dit à Robespierre lui-même, le lendemain que la loi du 22 prairial fut rendue, qu'il agissait en dictateur, c'est moi qui lui ai déclaré que j'entrevoyais qu'il avait le dessein de frapper la Convention; mais qu'on ne porterait atteinte à la représentation nationale qu'en marchant sur nos corps sanglants. » Il paraît même que la dureté de son opposition arracha des larmes de rage à son adversaire alors tout-puissant.

Pendant que se trama la conjuration thermidorienne, il flatta Robespierre, tandis qu'il le minait. Il y a, dans le discours de Saint-Just du 9 thermidor, un portrait achevé de Billaud conspirant : « Il annonçait son dessein par des paroles entrecoupées : tantôt c'était le mot de *Pisistrate* qu'il prononçait, et tantôt celui de *dangers :* il devenait hardi dans les moments où, ayant excité les passions, on paraissait écouter ses conseils; mais son dernier mot expira toujours sur ses lèvres : il hésitait, il s'irritait, il corrigeait ensuite ce qu'il avait dit hier; il appelait tel homme absent Pisistrate; aujourd'hui, présent, il était son ami; il était silencieux, pâle, l'œil fixe, arrangeant ses traits altérés. La vérité n'a point ce caractère ni cette politique. »

Le 8 thermidor, comme la Convention était encore étonnée du discours de Robespierre, il s'autorisa d'une accusation lancée en passant par l'orateur contre le Comité de salut public pour entamer une justification violente, et donner le signal aux conjurés. « Robespierre a raison, dit-il : il faut arracher le masque, sur quelque visage qu'il se trouve; et s'il est vrai que nous ne jouissions pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux, que de devenir par mon silence le complice de ses forfaits. » Le 9, il attaqua furieusement Robespierre comme modéré et comme dantoniste *(sic)*. Enfin, dans la séance du soir, il sonna l'hallali contre son ennemi vaincu, mais révolté.

Il fut une des plus illustres victimes de la réaction qu'il avait rendue possible. Dès le 12 fructidor an II, sa tête fut demandée par Le Cointre. Il se justifia avec hauteur, et, accusé de cruauté, il démontra qu'il n'avait pas été indulgent. Le lendemain, l'orage recommence : on lui reproche l'établissement du sanglant tribunal d'Orange : « Je n'ai pas signé ce décret, dit-il, mais je demande à le signer. » Le 15 fructidor, en même temps que Collot, il donna sa démission de membre du comité de salut public. Alors, les attaques redoublent : Girondins et Dantonistes s'unissent contre leur proscripteur. En vain Carnot fait son éloge et atteste qu'il a toujours été hostile aux violences terroristes en Vendée : Legendre le dénonce une fois de plus. Mais Billaud s'écrie aux Jacobins (13 brumaire) : « J'appelle tous les hommes qui ont combattu pour la Révolution à se mettre en mesure pour faire rentrer dans le néant ces lâches qui ont osé l'attaquer... On accuse les passions de garder le silence; mais le lion n'est pas mort quand il sommeille, et, à son réveil, il extermine tous ses ennemis. » Les royalistes plaisantèrent longuement sur la crinière du lion Billaud. Enfin, le 7 nivôse an III, un décret est rendu pour l'examen de la conduite de Billaud, de Collot, de Barère et de Vadier, et on nomme, à cet effet, une commission de vingt et un membres, dont Saladin est le rapporteur. Le 12 ventôse, les accusés sont décrétés et arrêtés séance tenante. Le 6 germinal, Billaud se défend, avec une concision éloquente. Il nie les visées dictatoriales que lui prête Saladin. Jamais il n'a prononcé, du haut de la tribune, ce mot à la Néron : *Je crois qu'on murmure!* Jamais il n'a lutté d'ambition avec Robespierre; mais il a voulu sauver la République, affermir la Révolution. Lui ambitieux ! il est pauvre, isolé, sans amis, sans relations. Lui Jacobin! Mais les Jacobins l'ont hué, menacé de mort, le soir du 8 thermidor, et il retrace cette curieuse séance. Quel est son crime? D'avoir proposé des lois que la Convention a votées unanimement et de les avoir fait exécuter. En quoi fut-il barbare? il ne fut que juste. « Car enfin, il ne faut pas confondre la fermeté avec la barbarie, ni ce qu'ordonnent les lois, quand on est chargé de leur exécution, avec l'intention de faire des opprimés. » Sa déportation n'en fut pas moins prononcée le 12 germinal, et, le 7 prairial an III, il fut embarqué pour la Guyane avec Collot. Il y survécut longtemps à son collègue du comité du salut public. Après le 18 brumaire, il refusa la grâce que lui envoyait Bonaparte. Dans ses méditations d'exil, il regrettait le 16 germinal et le 9 thermidor, l'assassinat de Danton et le meurtre de Robespierre. Mais dans une sorte de testament politique il glorifiait avec âpreté la dictature qu'il avait exercée victorieusement, avec ses collègues, contre l'Europe monarchique. (*Les Dernières Années de Billaud-Varenne*, article anonyme dans la *Nouvelle Minerve*, 1835, tome 1er, p. 351. Voir aussi *Billaud-Varenne à Cayenne*, par le général B. Bernard, *ibid.*, II, p. 288, et le *Journal d'un déporté* par Barbé-Marbois). En 1816, quand la Guyane fit retour à la France, il se réfugia au Port-au-Prince, où il mourut de la dysenterie. Les *Mémoires de Billaud écrits au Port-au-Prince* (Paris, 1821, 2 vol. in-8) sont une supercherie littéraire. F.-A. Aulard.

BILLAUDEL, architecte français du dernier siècle, mort en 1762. Intendant des bâtiments du roi dès 1726 et logé, comme tel, à Versailles dans l'ancien hôtel d'Alaigre, Billaudel fut fait, en 1741, contrôleur des bâtiments de Saint-Germain et de Compiègne en remplacement d'Aubert et succéda en 1756 à Soufflot, comme contrôleur des travaux de Marly. Billaudel fut admis à l'Académie d'architecture en 1734. Ch. L.

BILLAUDEL (Jean-René), architecte, fils du précédent, mourut en 1786. Ayant remporté le grand prix d'architecture en 1754, il fut, en 1762, lors de la mort de son père, nommé intendant et ordonnateur alternatif des bâtiments du château du Louvre, de l'hôtel du Louvre, de l'hôtel de Bourbon, du palais des Tuileries, de la pompe du Pont-Neuf, du Collège royal, de l'Université de Paris et des châteaux de Vincennes, Madrid, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau, Château-Thierry; des sépultures royales de Saint-Denis et autres lieux. Jean-René Billaudel fut admis à l'Académie d'architecture en 1774. Ch. L.

Bibl. : Ad. Lance, *Dict. des Archit. franç.*; Paris, 1872, in-8, t. I.

BILLAUDEL (Jean-Baptiste-Basilide), ingénieur et homme politique français, né à Rethel le 12 juin 1793, mort près de Bordeaux le 23 juin 1851. Après de brillantes études au lycée de Reims, il fut admis, en 1810, à l'Ecole polytechnique, en sortit le second en 1812 et entra à l'Ecole des ponts et chaussées. En 1815, il servit pendant les Cent-Jours en qualité d'officier du génie et fit construire plusieurs redoutes dans l'arrondissement de Briey. Nommé ingénieur ordinaire en 1818, il fut attaché au service du dép. de la Gironde. Pendant vingt années, il prit une part des plus actives aux grandes entreprises de son beau-père Deschamps, inspecteur général des ponts et chaussées; il dirigea entre autres les travaux du pont de Bordeaux, introduisit le premier en France l'usage de la cloche à plonger pour l'exploration des lits des rivières et fit construire le phare du cap Ferret et le pont de Cubzac. Promu ingénieur en chef en 1829, il devint président de l'Académie des sciences de Bordeaux et membre de nombreuses sociétés savantes. En 1837, l'arrondissement sud de Bordeaux, dont il était déjà conseiller municipal, l'envoya à la Chambre des députés. Le gouvernement, voyant en lui un candidat peu favorable, l'avait mis en disponibilité avant le jour de l'élection. Il com-

battit dans les rangs de l'opposition dynastique le ministère du 15 avril, vota en 1839 l'adresse des 213, et, en 1848, fut élu membre de l'Assemblée nationale et maire de Bordeaux. Il a publié un grand nombre de mémoires et de notices dont les principaux sont : *Notice sur la cloche à plonger* (*Comptes rendus de l'Acad. de Bordeaux* [1820]) ; *Notice historique sur le pont de Bordeaux* (*Guide de l'étranger à Bordeaux* [1824]) ; *les Landes en 1826* (Bordeaux, 1826, in-4 ; Paris, 1838, in-4) ; *Notice sur un aqueduc antique* (*Mém. de la Soc. des antiquaires* [1829]) ; *Bordeaux et les chemins de fer* (Bordeaux, 1837, in-8). Léon SAGNET.

BILLAULT (Auguste-Adolphe-Marie), avocat et homme d'Etat français, né à Vannes le 12 nov. 1805, mort à Grésilières, près de Nantes, le 13 oct. 1863. Il fit ses études de droit à Rennes et devint (1830) bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Nantes : M. Billault n'avait alors que vingt-cinq ans. Il fut nommé membre du conseil général en 1834, fut envoyé, trois ans plus tard (1837), par les électeurs de l'arr. d'Ancenis, à la Chambre des députés, où il siégea au centre gauche, et remplit les fonctions de sous-secrétaire d'Etat pendant le ministère Thiers (1er mars – 29 oct. 1840). Il se retira avec le cabinet et ne cessa dès lors de combattre le ministère Guizot dont il se rapprocha cependant à la veille de la révolution de Février, notamment dans la question des mariages espagnols. Elu représentant à la Constituante, il vota, avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, et, avec la droite, dans un grand nombre d'autres questions. Les fluctuations de sa politique l'empêchèrent d'être réélu à l'Assemblée législative. Il demeura toutefois à Paris pour exercer sa profession d'avocat, et fut souvent, pendant cette période, consulté par le chef de l'Etat sur les divers remaniements ministériels. Après le 2 Décembre, M. Billault fut élu, comme candidat officiel, député de Saint-Girons au Corps législatif ; il reçut du gouvernement la présidence de cette assemblée, fut appelé au ministère de l'intérieur en juil. 1854, puis au Sénat au mois de décembre suivant. Enfin il devint ministre d'Etat le 23 juin 1863. Ses plaidoyers et discours politiques ont été réunis par les soins d'A. Huet (*Œuvres de M. Billault, précédées d'une notice biographique* [Paris, 1864, 2 vol. grand in-8 ; non mis dans le commerce]).
H. GAIGNIÈRE.

BILLAUT DE GÉRAINVILLE (Alexandre-Ernest), professeur français, né à Châteaudun (Eure-et-Loir) en 1825. Fut d'abord professeur d'histoire, puis de rhétorique dans l'Université. Il assistait en qualité de volontaire à la bataille de Montretout. Aux élections du 8 févr. 1871, il essaya d'entrer dans la vie politique en posant sa candidature législative en Eure-et-Loir, mais il fut battu. Il a collaboré à la *Biographie* de Michaud. Il a traduit la *Vie des philosophes* de Diogène Laërce, le *Câble* de Plaute, et il a publié une édition de l'*Eloge des perruques* de de Guerle. On a de lui : *Histoire de Louis-Philippe* (1870-1875, 3 vol. in-8), ouvrage inachevé ; *Résultats fantastiques de l'application de la loi sur les loyers* (1871, in-8) ; *Cuisine gouvernementale* (1872, in-12).

BILLAUT (Maître Adam), poète français, né à Nevers le 31 janv. 1602, mort à Nevers le 19 mai 1662. Il exerçait le métier de menuisier et s'amusait à versifier dans ses moments de loisir. Ses petites poésies d'une allure vive et piquante, souvent spirituelles, parfois assez légères, lui attirèrent une certaine notoriété. Protégé par le duc de Nevers et par ses deux filles, les princesses Marie et Anne de Gonzague, il vint à Paris (1637). Il y fut bientôt à la mode : et l'on ne sait trop si l'on s'engoua le plus du poète ou du menuisier. C'était le temps des pointes : on en fit d'innombrables sur maître Adam dont la profession prêtait éminemment à ces jeux d'esprit. Il devint un homme célèbre, fut pensionné par Gaston d'Orléans et Richelieu ; baptisé le *Virgile du Rabot*, et loué par le grand Corneille. Las de toute cette gloire et des orgies où les grands seigneurs se plaisaient à l'enivrer pour exciter sa verve, il revint à Nevers et reprit le rabot, mais il n'abandonna pas la poésie. En 1648 il eut même l'audace de chansonner une surtaxe qu'on venait de mettre sur les vins. Phelypeaux s'en émut et maître Adam eut été poursuivi assez durement si le chancelier Séguier lui-même ne fût intervenu. (V. dans la *Revue rétrospective*, 1re série, t. V, pp. 148-149, une lettre charmante de Séguier à Phelypeaux). A. Billaut a laissé un grand nombre de poésies, dont bien peu justifient les éloges enthousiastes de ses contemporains. Elles ont été publiées sous les titres suivants : *les Chevilles* (Paris, 1644, in-4 et 1654, in-8) ; *le Vilebrequin* (Paris, 1663, in-12). Il existait, paraît-il, un autre recueil intitulé *le Rabot*, mais le manuscrit a échappé à toutes les recherches. On a donné les *Œuvres choisies* (Paris, 1806, in-12. et les *Poésies* [complètes] (Nevers, 1842, in-8). R. S.

BIBL. : BAILLET, *Jugemens des Savans* ; Paris, 1722, t. IV, pp. 168-169, in-4. — TITON DU TILLET, *Parnasse françois* de 1732, p. 275. — MAROLLES, *Mémoires* ; Paris, 1656. — Ferd. DENIS, Notice biographique dans l'édition des *Poésies* ; Nevers, 1842, in-8. — GODEFROY, *Histoire de la littérature française*, XVIIe *siècle* ; Paris, 1879, in-8, pp. 343 et suiv. — LAPORTE, *Histoire littéraire* ; Paris, 1884, in-8, t. 1, p. 249.

BILLAUX (Les). Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Libourne ; 470 hab.

BILLBERG (Johan), mathématicien suédois, né vers 1650, mort en 1717. Il devint professeur de mathématiques à Upsal en 1679. Son enthousiasme pour la philosophie de Descartes lui attira de nombreux ennemis ; mais Charles XI le protégea et l'envoya en 1695 à Tornéo, au fond du golfe de Bothnie, pour y observer le phénomène qu'y présente le soleil au solstice d'été. Billberg, qui s'était également occupé d'études théologiques, parvint, malgré ses opinions philosophiques, à l'évêché de Strengnæs (sur le lac Mälar). Il a publié, outre de nombreuses dissertations philosophiques et théologiques : *Tractatus de cometis* (Stockholm, 1682) ; *Elementa geometriæ* (Upsal, 1687) ; *Tractatus de refractione solis inoccidui* (Stockholm, 1696) ; *Iter in septentr. Sueciæ regni provincias* (Londres, 1698, in-8) ; *Tractatus de reformatione calendariorum Juliani et Gregoriani* (Stockholm, 1699, in-4), contre la réforme du calendrier. L. S.

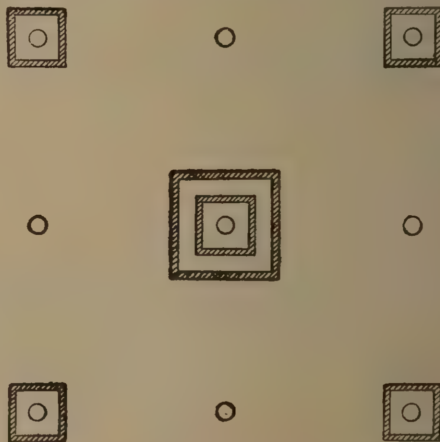
BILLBERGIA (*Billbergia* Thunb. et Hohm.). Genre de plantes de la famille des Broméliacées, dont on connaît une vingtaine d'espèces originaires des régions tropicales de l'Amérique. Ce sont des herbes qui vivent en parasites sur les troncs des arbres et qui tiennent à la fois des Ananas et des Bromélies. Leurs feuilles sont linéaires ou ensiformes, ordinairement spinescentes sur les bords. Leurs fleurs, disposées en épis ou en grappes, ont un périanthe à six divisions, dont les trois intérieures, pétaloïdes, dépassent beaucoup les trois extérieures, et leur fruit est une baie subglobuleuse, à trois loges renfermant chacune un grand nombre de graines. — On cultive fréquemment, dans les serres chaudes de l'Europe, le *B. pyramidalis* Thunb., espèce brésilienne, remarquable par ses fleurs verdâtres, disposées en grappe à l'extrémité d'une hampe inclinée, de 0m40 environ de longueur, cotonneuse au sommet, blanche, garnie de bractées d'un rouge vineux.
Ed. LEF.

BILLE. I. MARINE. — Syn. de *Billard* (V. ce mot).

II. JEU. — Le jeu de billes a dû être connu de tout temps. Suétone, le plus ancien écrivain qui en fasse mention, nous raconte dans sa *Vie des douze premiers Césars* que l'empereur Auguste jouait aux billes avec de jeunes esclaves en se servant de noix. On se servait à la même époque de petits galets ronds qu'on ramassait sur le bord de la mer. Aujourd'hui, les petits galets et les noix sont remplacés par des billes en verre, en grès, en albâtre, en marbre, en agate et en ivoire. Les billes d'ivoire sont presque exclusivement consacrées au jeu du

billard (V. ce mot). Elles doivent avoir une forme parfaitement sphérique et être dépourvues de fèves, c.-à-d. de taches d'un blanc mat. C'est en Hollande que sont fabriquées les meilleures billes : on les fait avec des fragments d'albâtre, de marbre et de pierre grise, au moyen d'une sorte de moulin de fer dans lequel elles s'arrondissent, et d'où elles sont projetées à travers des trous d'un diamètre différent. Des cargaisons de ces billes sont expédiées de Hollande dans toutes les villes d'Europe. Il existe aussi quelques fabriques de billes en Angleterre, mais ces billes sont en argile et d'une qualité très inférieure.

Il existe un grand nombre de jeux de billes. Dans les uns, on roule simplement les billes comme on ferait d'une balle ou d'une boule. Dans les autres, on les lance les unes contre les autres, c'est ce qui s'appelle caler. Les principaux jeux de billes se nomment le *cent-dix*, la *bille au pot*, ou la *trime*, la *poursuite* ou *promenade*, la *bloquette*, la *tapette*, le *triangle*, le *cercle*, la *rangette*, les *villes*, le *serpent*, les *neuf trous*, le *casse-bille*, la *bille aux dés*, etc. Nous allons donner sommairement les règles de ces divers jeux. Le *cent-dix* comporte un nombre illimité de joueurs, qui peuvent se partager en deux ou plusieurs camps ou jouer chacun pour leur propre compte. Après avoir tracé sur la terre une raie qui doit marquer le *but*, on creuse en terre un trou d'une profondeur de 3 à 4 centim. nommé *pot*, et qui doit être éloigné du but d'une longueur de 3 à 4 m. Les joueurs tirent leur place au sort ou *débutent*, c.-à-d. prennent leur numéro d'ordre pour jouer, d'après la place qu'occupe leur bille près de la raie du but vers laquelle ils la lancent. La bille la plus proche de cette raie donne au joueur auquel elle appartient le n° 1, le n° 2 est la bille qui vient ensuite, et les autres suivent dans le même ordre. Cette façon de prendre rang est employée pour tous les jeux de billes. Celui qui doit jouer le premier se place au but et essaie, en calant, de faire entrer sa bille dans le pot ; s'il réussit, il compte dix points et il place sa bille le plus près possible du pot, de façon à le garder pour empêcher ses adversaires d'y entrer. Ceux-ci jouent chacun à leur tour et essaient comme le premier d'entrer dans le pot, s'ils y réussissent ils continuent de jouer et doivent chercher à faire dix autres points (20) en touchant l'une des billes des adversaires. Les 1re, 3e, 5e, 7e, 9e et 11e dizaines se font lorsque la bille entre dans le pot ; les 2e, 4e, 6e, 8e et 10e dizaines se font en touchant une bille. Celui qui joue continue de jouer tant qu'il compte des dizaines ou qu'il touche les billes de ses adversaires, ce qu'il peut faire tant qu'il est assez adroit pour les atteindre ; mais il ne compte de dizaines qu'autant que le coup doit se jouer sur la bille. On doit toujours jouer en *calant*, c.-à-d. en tenant la bille entre le premier doigt de la main droite, le médium et la seconde phalange du pouce, dont la première phalange est prise entre le médium et le creux de la main. Le pouce, en s'allongeant, fait ressort et chasse la bille dans la direction qu'on lui a donnée. Les joueurs se retirent du jeu au fur et à mesure qu'ils ont atteint cent dix. On fait subir au perdant une pénitence qui n'est autre qu'un second jeu qu'on nomme la *trime* ou *bille au pot*, et qui consiste dans l'obligation pour le perdant de faire entrer sa bille dans le pot dont l'entrée est défendue par tous les autres joueurs qui, se plaçant la main droite au-dessus du pot, visent la bille du perdant et cherchent, en l'atteignant, à l'éloigner le plus possible du pot. La trime est terminée quand la bille du perdant est parvenue à entrer dans le pot. — La *poursuite* ou la *promenade* est un des jeux les plus simples. Il consiste à essayer de toucher, de l'endroit où l'on se trouve, la bille de son adversaire. Les points se comptent de dix en dix comme pour la partie de *cent-dix*. — La *bloquette* est un jeu qui consiste en un trou de 3 à 5 centim. de profondeur sur 5 centim. de diamètre fait contre un mur. Un des joueurs met dans sa main droite une quantité quelconque de billes dont la moitié est fournie par l'adversaire, et du but qui est fixé à 1 m. du trou, il cherche à envoyer toutes les billes qu'il a de sa main dans le trou. Alors il se présente deux cas, suivant les conditions faites : dans le premier, si l'on a joué à la bloquette proprement dite, toutes les billes qui sont restées dans le trou appartiennent au joueur, toutes celles qui sont restées en dehors sont à l'adversaire. Dans le deuxième cas, le joueur demande à son adversaire, avant de lancer ses billes, s'il veut qu'il sorte hors du trou un nombre de billes pair ou impair ; si l'adversaire demande un chiffre impair et qu'il en sorte un nombre pair, le joueur garde toutes les billes jouées ; si c'est le contraire qui se produit, c'est l'adversaire qui prend les billes. Si toutes les billes restent dans le trou, si elles sont *bloquées*, le joueur garde tout. Chaque adversaire bloque à tour de rôle. — La *tapette* se joue avec un nombre illimité de joueurs ; le joueur n° 1 jette sa bille contre un mur, elle rebondit, roule sur le sol et s'arrête. Le n° 2 imite le premier en cherchant à donner à sa bille une direction semblable à celle qu'a prise la bille du premier, afin qu'elle aille la toucher. Un troisième joueur fait de même, et celui qui réussit à gagner l'une des billes les gagne toutes. — Le *triangle*. On trace cette figure géométrique sur le sol et l'on place des billes à l'intérieur, chaque joueur en place un nombre égal. On marque un but où les joueurs doivent, à tour de rôle, caler leurs billes contre une de celles qui sont comprises dans l'intérieur du triangle de manière à l'en faire sortir ; s'il réussit il la gagne, mais si au contraire sa propre bille, au lieu d'en faire ressortir une autre par la force de la projection, reste dans le triangle, il est mis hors de jeu et il faut qu'il attende, pour pouvoir jouer à nouveau, qu'un coup maladroit le fasse sortir du triangle. Le joueur qui vise la propre bille de son adversaire et qui la touche, reçoit de celui-ci une bille et il continue de jouer. Il continue également de jouer tant qu'il réussit à faire sortir des billes du triangle. — Le *cercle* est exactement le même jeu que le triangle. La figure dans laquelle se trouvent placées les billes est seule changée. — Dans la *rangette* ou *billes à la file*, le jeu consiste à marquer un but et à tracer une ligne à quatre ou cinq mètres du but. Chaque joueur pose ses billes sur cette ligne de façon à former une verticale. Il s'agit pour chaque joueur de toucher une de ses billes avec la sienne : s'il y parvient, toutes les billes placées sur la ligne verticale en deçà lui appartiennent ; si au contraire il ne touche que la bille la plus rapprochée du but, il ne gagne que celle-là. — Le jeu des *villes* demande un certain travail préparatoire, il faut établir les villes, la capitale et les bourgs (fig. ci-dessous). La capitale consiste en un *pot* en-



Jeu des villes.

touré de deux carrés appelés fortifications, faits au moyen de lignes creusées en terre ; les villes au nombre de quatre

sont placées aux quatre angles du carré et éloignées de la pointe de l'angle, auxquelles elles font face de deux en trois mètres. Le pot qui les marque est entouré également d'un carré creusé en terre. Entre chaque ville, en face les grands côtés de la capitale, on trouve de simples pots, sans fortifications, qui sont les bourgs. Les joueurs se placent à un but déterminé et partent à la conquête de la capitale, des villes et des bourgs, qui leur appartiennent lorsqu'ils ont fait pénétrer leur bille dans un des pots qui marquent le centre. Le but des joueurs est de s'emparer de la capitale qui, placée au centre, leur permet de conquérir plus facilement les villes et les bourgs. Celui qui possède la capitale se place sur le bord du dernier fossé qui l'entoure pour éloigner, en calant les billes de ses adversaires. Il peut caler trois fois sur chacune d'elles et profiter de la projection de sa propre bille pour s'emparer d'une ville ou d'un bourg. La partie est gagnée quand un seul joueur est l'unique possesseur des villes et des bourgs. On joue au jeu des villes avec un nombre indéterminé de joueurs, qui se séparent en deux ou trois camps. — Le *serpent* consiste à creuser en terre une petite rigole de 1 à 2 centim. de large sur 1 à 2 centim. de profondeur représentant à peu près les méandres du serpent, et se terminant à la tête par un pot. Les joueurs doivent suivre exactement les sinuosités du tracé ; ils ont droit, s'ils rencontrent la bille d'un adversaire devant la leur, de la caler; mais ils doivent le faire de telle sorte que leur bille prenne la place de celles qu'ils veulent chasser, ce qui s'appell faire *bille en place*. Le premier arrivé à la tête du serpent gagne. On trace également pour ce jeu un serpent sur la terre sans se donner la peine de le creuser, dans ce cas le corps doit avoir de 2 à 3 centim. de large. — Les *neuf trous* se jouent à l'aide d'un morceau de bois auquel on donne la forme d'un pont à neuf arches numérotées ; chaque bille passant sous l'une d'elles gagne autant de billes que représente le numéro. Le joueur qui touche une pile perd une bille. — Pour la *bille au dé* on pose un dé à jouer sur un socle, le joueur a la faculté de se placer à son choix à l'un des quatre buts qui sont en regard des quatre faces du dé. Il gagne à son adversaire un nombre de billes égal au nombre de points marqués sur le dé ; mais, s'il manque son coup, il perd un nombre de billes égal à celui qu'il aurait gagné. Le jeu des billes est très en vogue dans les collèges, lycées et écoles, et il se joue surtout pendant les fortes chaleurs de l'été. L.-F. Pharaon.

BILLÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. S. de Fougères ; 1018 hab.

BILLE (Steen-Andersen), marin et homme politique danois, né à Copenhague le 5 déc. 1797, mort le 2 mai 1883, fils du marin et ministre d'Etat des mêmes nom et prénoms (1751-1833), fut nommé lieutenant de marine en second, en 1816 ; servit la France de 1820 à 1825 et fit l'expédition d'Espagne ; fut pendant cinq ans professeur de terminologie française à l'école navale et composa un manuel sur cette matière (Copenhague, 1831). Avec la corvette *la Galathée*, qu'il commandait, il fit, de 1845 à 1847, un voyage de circumnavigation qu'il a décrit dans *Beretning om Corvetten Galatheas Reise omkring Jorden* (Copenh., 1849-51, 3 vol. in-8 ; abrégé par W. v. Rosen, ibid., 1852, 2 vol ; en danois, 1853). Chef d'escadre pendant la première guerre des Duchés, il devint contre-amiral à la fin de 1852. Après avoir été ministre de la marine, de janv. 1852 au 12 déc. 1854, il fut traduit devant la haute cour et acquitté avec ses collègues du ministère A. S. Œrsted. Il eut de nouveau le même portefeuille, de févr. 1860 à la fin de 1863 ; devint vice-amiral en 1864 et prit sa retraite en 1868. Ayant été chargé de conclure un traité avec la Chine, il a décrit son voyage dans *Min Reise til China* (Copenh., 1865). On lui doit encore : *le Pavillon danois dans la Méditerranée*, d'après les papiers de son père (dans *Archiv for Sœvœsenet*, t. VI-XII, aussi à part). B-s.

Bibl. : Marthe Bille, *St. A. Bille* ; Copenhague, 1885.

BILLE (Carl-Steen-Andersen), publiciste danois, né à Nykjœbing en Séland le 1er juil. 1828, fonda la *Feuille du jour (Dagbladet)* en 1851, la dirigea jusqu'en 1872, et en fit l'un des journaux les mieux rédigés du Danemark. Après avoir fait une vive opposition au gouvernement, il se rallia au ministère Hall. Ayant soutenu que la perte du Slesvig rendait nulle la convention de famille qui avait donné le trône au roi actuel, Christian IX, il fut traduit devant la haute cour et acquitté. Elu membre du Folkething en 1861, il fut aussi distingué comme orateur qu'il l'était comme journaliste. Il a représenté le Danemark aux Etats-Unis comme consul général et chargé d'affaires de 1880 à 1884, et il est amtmand de Holbæk depuis 1886. On lui doit : *Imprimeries et feuilles anglaises* (Copenhague, 1857, in-8) ; *Esquisses de l'Angleterre* (1857-58) ; *Lettres de Londres* (1862) ; *Vingt ans de journalisme* (1873-77, 3 vol. in-8) ; *Souvenirs de voyage en Italie* (1878) ; *le Grand Ouest, du Mississipi aux Montagnes Rocheuses* (1883). B-s.

BILLECOCQ (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), jurisconsulte et littérateur français, né à Paris le 31 janv. 1765, mort dans la même ville le 15 juil. 1829. Après avoir fait de brillantes études au collège du Plessis, il se fit recevoir avocat et obtint une place au ministère des affaires étrangères. Elle lui fut bientôt enlevée, à cause de ses opinions libérales. En 1790, il fut nommé député suppléant pour Paris à l'Assemblée législative : mais il ne fut jamais appelé à y siéger. Après le 10 août 1792, il fut arrêté comme suspect ; mais il recouvra sa liberté au 9 thermidor. Après la journée du 13 vendémiaire, il fut quelque temps hors la loi ; il devint ensuite administrateur et fut destitué au 18 fructidor. En 1797, il reprit sa profession d'avocat et plaida avec talent plusieurs causes importantes, parmi lesquelles celle du marquis de Rivière, impliqué dans le procès de Cadoudal. Pendant l'Empire, Billecocq se tint à l'écart de la vie publique ; il y rentra sous la Restauration, qui le nomma maître des requêtes au Conseil d'Etat. En 1821, il rentra de nouveau au barreau et fut nommé bâtonnier de l'ordre. Il s'en tint dès lors aux consultations et aux travaux littéraires qu'il avait toujours affectionnés. Billecocq a laissé un nombre considérable d'ouvrages juridiques, historiques, politiques et littéraires, dont les principaux sont : un *Discours sur la Profession d'avocat* (Paris, 1812) ; un *Discours sur l'alliance de la magistrature et du barreau* (Paris, 1822) ; divers traités intitulés *Quelques Considérations sur les tyrannies diverses qui ont précédé la Restauration, sur le gouvernement royal et sur la dernière tyrannie impériale* (Paris, 1815) ; *De la Religion chrétienne relativement à l'Etat, aux familles et aux individus* (Paris, 1821) ; *De l'Influence de la guerre d'Espagne sur l'affermissement de la dynastie légitime et de la monarchie constitutionnelle en France* (Paris, 1823) ; *Coup d'œil sur l'état moral et politique de la France à l'avènement du roi Charles X* (Paris, 1824) ; *Du Clergé en 1825* (Paris, 1825) ; un *Mémoire sur les effets désastreux pour les colonies françaises du système de fiscalité appliqué à leur commerce* (Paris, 1828) ; un autre intitulé *De la Charte et des garanties de sa durée* (Paris, 1828) ; des poèmes latins et français ; une traduction de la *Conjuration de Catilina* de Salluste (1795) ; une nouvelle édition de la *Pharsale* de Lucain (1796) ; etc. G. L.

BILLECUL. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy ; 153 hab.

BILLEMAZ (François Billiemas dit), magistrat français né à Belley vers 1750, décapité le 5 déc. 1793. Il était greffier civil et criminel au moment de la Révolution Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles et organisa à Lyon un club de jacobins, dit *Club central*. En 1791, il fut nommé juge de paix et se fit remarquer par la fureur avec laquelle il persécuta les membres

du clergé qui refusèrent de prêter le serment. Après l'exécution de Louis XVI, il se rendit à Paris et se présenta à la barre de la Convention où il se vanta des services qu'il avait rendus à la République. Cela ne l'empêcha pas de porter sa tête sur l'échafaud. Après la prise de Lyon, il fut arrêté comme suspect, à raison de ses relations avec les Girondins, condamné à mort et exécuté. On a de Billemaz : *Discours de l'âne de F. Naboth* (1787) ; *le Grand Bailliage de Lyon, comédie en un acte et en prose, représentée par MM. les officiers dudit siège, le 27 sept. 1788* (Lyon, 1788). G. L.

BILLÈRE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées; arr. de Pau, cant. de Lescar ; 909 hab.

BILLET. I. Droit civil. — On entend, en droit civil, par billet, un acte sous signature privée par lequel une ou plusieurs personnes reconnaissent une dette et promettent de l'acquitter. Ce qui caractérise ce billet auquel on donne habituellement le nom de *billet simple* par opposition aux billets dont nous allons dire un mot, c'est que la personne du créancier s'y trouve dès à présent déterminée et qu'elle ne peut changer que par l'effet d'une cession dans laquelle devront être observées les formalités prescrites par l'art. 1690 du c. civ. Cette détermination n'existe pas au même degré dans les *billets à ordre*, et fait complètement défaut dans les *billets au porteur*. Dans le billet à ordre, le souscripteur accepte d'avance comme créancier, celui au profit de qui le premier bénéficiaire endossera le billet, et dans le billet au porteur celui qui sera détenteur du titre au jour de l'échéance.

Voici la formule ordinaire du billet simple :

Je, soussigné, reconnais devoir et promets de payer à Pierre, au 1er janvier prochain, la somme de dix mille francs qui m'a été prêtée par lui, ou *valeur reçue comptant*.

Paris, le 1er juillet 1888.

Signé : Paul.

Bon pour, ou *approuvé pour la somme de dix mille francs*.

Voyons quelle est la portée de ces différentes mentions. Aucun doute ne peut s'élever, cela est évident, sur la reconnaissance de la dette ou la promesse de paiement, non plus que sur la signature du débiteur. Ce sont là les parties constitutives du billet, sans lesquelles le billet ne se concevrait pas et n'aurait aucune valeur. Disons seulement que l'on peut employer indifféremment les expressions : *Je reconnais devoir* ou *je promets de payer* ; il n'y a pas ici de termes sacramentels. Mais la reconnaissance de la dette doit-elle être accompagnée de l'indication de la cause de l'obligation, indication qui, dans la formule ci-dessus, ressort de ces mots : ... *la somme de 10,000 francs* qu'il m'a prêtée ? De même les expressions bon pour ou approuvé *pour la somme de...* sont-elles requises dans tous les billets simples ? Et dans les cas où elles sont requises, quelle est la sanction de l'exigence du législateur ? Nous allons préciser, aussi brièvement que possible, les solutions généralement admises à ces divers points de vue.

Du Billet non causé. — Supposons que dans un billet, le souscripteur se soit borné à reconnaître sa dette, sans spécifier qu'elle a pour cause un prêt ou toute autre opération juridique ; ce billet ne sera pas moins valable et il établira les droits du créancier avec la même force que si la cause s'y trouvait indiquée : C'est ce qui résulte de l'art. 1132 du code civil : *La convention* (lisez l'*écrit* qui la constate) *n'en est pas moins valable quoique la cause n'en soit pas exprimée*. La conséquence pratique, c'est que le créancier n'aura aucune preuve à faire, il n'aura qu'à produire son billet ; l'existence d'une cause licite sera présumée et ce sera au débiteur qui prétendrait que l'obligation que l'on invoque contre lui s'en trouve dépourvue, à justifier ses allégations. Ce point est discuté entre les jurisconsultes, mais l'opinion qui vient d'être indiquée est celle qui domine et qui a été adoptée par la jurisprudence.

Du Bon pour *ou* Approuvé. — Il n'est pas indispensable que le corps du billet ait été écrit en entier de la main du souscripteur. Mais alors certaines fraudes seraient possibles, par exemple l'abus de blanc-seing, le fait de détacher d'une lettre, missive, ou d'un acte quelconque la signature de l'auteur de la lettre ou de l'acte pour la mettre au bas d'un billet emportant à sa charge reconnaissance d'une dette, ou encore le fait de présenter à la signature d'une personne un écrit qu'elle n'aurait pas pris la précaution de lire. Afin de parer à ces fraudes, la loi a exigé, *au cas où le billet ne serait pas écrit* en entier *de la main du débiteur*, que celui-ci ajoutât les mots bon pour ou approuvé suivis de l'indication en toutes lettres du montant de la somme formant l'objet de l'obligation. Les mots *approuvé l'écriture ci-dessus* que l'on trouve fréquemment dans les billets ne sauraient être suffisants. C'est la règle que formule l'art. 1326 du c. civ., disposition empruntée à une *Déclaration* du 22 sept. 1733 dans laquelle se trouve justifiée la manière qui vient d'être indiquée la formalité dont elle imposait l'accomplissement. Cette formalité n'est d'ailleurs pas absolue, en ce sens qu'il y a des cas où le débiteur n'est pas tenu de l'observer. Ces cas, au nombre de deux, sont indiqués par l'art. 1326 qui, d'une part, n'impose la nécessité du bon pour qu'aux billets par lesquels une personne s'oblige envers une autre à lui payer *une somme d'argent ou une chose appréciable en argent*, et qui, d'autre part, en dispense les *marchands, artisans, laboureurs, vignerons, gens de service et de journée*.

Nous disons que la nécessité du *bon pour* n'est imposée que dans les billets par lesquels on promet d'acquitter une dette de *somme d'argent ou de choses appréciables en argent*. On entend par là non pas toute chose présentant une valeur pécuniaire quelconque, mais celles qui se *déterminent au compte, au poids ou à la mesure*, par exemple des denrées, des marchandises. En ce sens, on les oppose à ce que l'on appelle dans le langage du droit, *des corps certains*, c.-à-d. aux choses déterminées dans leur individualité ; par suite un billet, qui constaterait une dette ayant un objet de ce genre, un cheval par exemple, n'aurait pas besoin d'être revêtu du *bon pour*. La raison de la distinction que fait le législateur se trouve dans l'idée qui l'a inspiré : il a voulu protéger les personnes contre l'abus que l'on pourrait faire de leur signature ; or l'expérience démontre que, quand on abuse de la signature d'une personne, c'est au moyen de billets contenant promesse de sommes d'argent ou de choses appréciables en argent.

La deuxième restriction que la loi a apportée à la règle de l'art. 1326 a trait aux personnes dont émane le billet, *excepté*, dit l'art. 1326, *dans le cas où l'acte émane de marchands, artisans, laboureurs, vignerons, gens de journée et de service*. Lorsque le souscripteur du billet sera compris dans une de ces catégories de personnes, sa signature suffira, et il ne sera pas nécessaire que le corps de l'acte ait été écrit de sa main, ou du moins qu'il y ait ajouté les mots *bon pour* ou *approuvé*. Cette exception s'explique facilement quant aux marchands : leur imposer l'obligation d'écrire eux-mêmes leurs billets ou d'y insérer la mention du *bon pour* serait, en effet, compliquer de formalités gênantes les opérations commerciales, dont la célérité doit être le caractère essentiel. Les raisons qui expliquent la loi n'existent d'ailleurs pas, lorsqu'il s'agit d'un commerçant, au même degré que dans les autres cas, car la pratique des affaires donne à ceux qui se livrent au négoce une circonspection suffisante pour prévenir les fraudes dont ils pourraient être les victimes. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'exception au principe général établie par la loi en faveur des marchands est attachée à *la profession de commerçant* ; on n'aura donc pas à rechercher si le billet est ou non relatif aux affaires

commerciales du souscripteur ; dès que celui-ci sera négociant, *tous* ses billets seront dispensés de la formalité du *bon pour*. La question est discutée entre les interprètes, mais l'opinion qui vient d'être discutée est généralement admise. Il est plus difficile de justifier la dérogation apportée par l'art. 1326 en ce qui concerne les laboureurs, artisans et ouvriers. Ces personnes ayant le plus souvent une culture intellectuelle assez restreinte, sont celles que la loi devrait protéger avec le plus de soin. On peut dire cependant, comme le faisait déjà la *Déclaration* de 1733, que parmi les laboureurs et artisans, beaucoup ne savent que signer et que, par suite, exiger que le billet fût entièrement écrit de leur main ou, du moins, qu'outre leur signature ils ajoutassent les mots *bon pour* ou *approuve* suivis de l'indication *en lettres* de la somme formant l'objet de leur obligation, serait les mettre dans l'impossibilité de reconnaître une dette par acte sous seing privé, et leur imposer pour une somme, peut-être fort minime, la nécessité d'un acte notarié.

Conséquences de l'inaccomplissement de la formalité du « Bon pour » dans le cas où elle est requise. — Ce qu'il importe de préciser tout d'abord, c'est que l'art. 1356 ne s'occupe que d'une question de preuve. Il est certain que l'inobservation de la règle qu'il édicte n'exercera aucune influence sur la validité de la convention constatée par le billet ; la convention en vertu de laquelle une personne est débitrice d'une autre est tout à fait indépendante de l'écrit qui est destiné à l'établir, c.-à-d. du billet. C'est donc ce billet seul que le défaut de *bon pour* atteindra ; le droit du créancier sera intact, mais il ne sera qu'imparfaitement drouvé par le billet. La conséquence c'est que le créancier pourra recourir à la preuve testimoniale s'il se trouve dans les cas où cette preuve est admissible, et qu'il aura, toujours dans les autres cas, la ressource de l'aveu ou du serment (c. civ., art. 1341, 1348, 1353, 1354 et ss.). Nous disons que le droit du créancier ne sera qu'imparfaitement établi, car le billet conservera malgré l'absence de *bon pour* une certaine force probante : il constituera un commencement de preuve par écrit dans le sens de l'art. 1347 du code civil et autorisera par suite le juge à admettre la preuve testimoniale, ou à déférer le serment supplétoire à l'une ou l'autre des parties en cause. Ces solutions étaient commandées par les idées dont le législateur s'est inspiré dans toute cette matière et que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rappeler. La loi a voulu prévenir la fraude ; mais de ce que dans un billet les mots *bon pour* ou *approuvé* fassent défaut, il ne s'ensuit pas nécessairement que la fraude existe. L'inobservation de la mention prescrite par la loi peut être le résultat de l'ignorance ou de l'oubli. C'eût été donc dépasser le but que se sont proposé les rédacteurs du code dans l'art. 1326 que de prononcer l'inefficacité complète du billet non conforme aux prescriptions de ce texte.

Il se présentera fréquemment qu'un billet non conforme aux prescriptions de la loi aura été souscrit par plusieurs personnes rentrant, les unes dans la règle, les autres dans les exceptions édictées par l'art. 1326, par exemple, par un mari commerçant et une femme non commerçante ; en pareil cas le billet fera preuve complète contre ceux qui se trouvent dans l'exception, contre le mari, dans notre exemple ; il ne fera pas preuve contre la femme qui, elle, était soumise à l'accomplissement de la formalité. Mais il est clair que ceux qui, rentrant dans l'exception, ont été obligés, soit à raison d'une clause de solidarité, soit à raison du caractère d'indivisibilité imprimé par les parties à l'obligation, de solder l'intégralité de la dette, auront un recours contre ceux vis-à-vis desquels, à raison de l'absence de *bon pour*, l'obligation ne se trouve pas suffisamment établie. Il se pourra enfin qu'il n'y ait pas conformité entre la somme indiquée au corps du billet et celle mentionnée au *bon pour*. En pareil cas, l'art. 1327 du c. civ. décide que c'est la moindre des deux sommes qui constitue le montant de l'obligation du souscripteur, et cela alors même que le billet et le *bon pour* auraient été écrits tous deux de la main du souscripteur, sauf au créancier, ajoute la loi, à montrer de quel côté se trouve l'erreur, c.-à-d. à prouver que c'est la somme la plus élevée que le souscripteur a entendu s'obliger à payer. Cette preuve pourra se faire par tous moyens. La disposition de l'art. 1327 n'est que l'application du principe que le doute doit toujours s'interpréter en faveur du débiteur (art. 1162 du C. civ.). Paul Nachbaur.

Billet d'Avertissement (Procédure) (V. Avertissement).

II. **Droit commercial.** — Billet au Porteur. — C'est la reconnaissance d'une dette avec promesse de la payer à celui qui au jour de l'échéance se trouvera détenteur du titre. Ce détenteur s'appelle *porteur;* d'où le nom du billet. La forme prévue dans la définition est la plus générale ; mais le billet au porteur peut aussi se présenter sous la forme de *billet en blanc*. C'est un billet où le nom du créancier est laissé en blanc, pour être mis seulement au moment de la présentation. D'un usage très fréquent autrefois, les billets au porteur furent tour à tour défendus et permis dans l'ancien droit et dans le droit intermédiaire. Aujourd'hui ils sont parfaitement valables. Cependant il est défendu de créer des billets payables *à vue*. Ils seraient de véritables *billets de banque* et on porterait ainsi atteinte au privilège de la Banque de France. La forme du billet au porteur est celle du billet simple. Il doit contenir les énonciations nécessaires à constituer et préciser l'obligation, c.-à-d. : la somme à payer, l'engagement de la payer au porteur, la date et la signature du souscripteur. Si celui-ci n'est pas commerçant, et si le billet n'est pas écrit en entier de sa main il doit ajouter à sa signature le *bon pour* avec indication de la somme en toutes lettres, conformément à l'art. 1326 du c. civ. La transmission de propriété du billet au porteur s'opère par la simple remise manuelle, à condition que celui qui l'opère soit réellement propriétaire. Il faut par conséquent qu'il n'ait pas reçu le billet à titre précaire, qu'il ne l'ait ni trouvé, ni volé. Si le précédent porteur se trouvait dans l'un de ces cas, le porteur qui aurait reçu de lui, *de bonne foi*, pourrait invoquer à son profit la règle de l'art. 2279 du c. civ., et être traité comme le véritable propriétaire. Il n'y a pas lieu de signifier la cession au débiteur puisqu'il s'est engagé à payer au porteur quel qu'il soit. Il n'y a pas lieu, pour opérer la transmission, de recourir à l'endossement, puisque le billet ne renferme pas la clause à ordre. — La simple signature mise par un tiers sur le billet ne le rendrait pas garant du paiement à l'échéance. Mais rien ne s'oppose à ce qu'un tiers se porte expressément garant sur le billet, par exemple au moyen d'un aval. — A l'échéance le paiement est dû à celui qui se trouve détenteur du billet. Il agit pour le réclamer, non pas en vertu du droit qu'il tient des précédents porteurs, mais en vertu d'un droit propre et personnel. D'où cette conséquence : qu'on ne peut lui opposer d'exceptions du chef des précédents porteurs. Hors le cas de perte ou de vol, le débiteur qui a payé *de bonne foi*, contre la remise du titre, a valablement payé et est libéré, même si le porteur n'était pas propriétaire. Le billet au porteur n'est commercial que s'il a pour cause un acte de commerce. Il est présumé commercial sauf preuve contraire, s'il est signé par un commerçant. A ce point de vue il se rapproche du billet à ordre. Toutefois les dispositions exceptionnelles de l'art. 189 du C. de comm. relatives à la prescription, et 637 du c. de comm. relatives à la compétence visant expressément le billet à ordre, ne peuvent être étendues au billet au porteur commercial.

Le billet au porteur est assujetti à un droit de timbre proportionnel de cinq centimes par cent francs quel que soit le montant du billet (loi du 29 juil. 1881). Il est enregistré au droit proportionnel de cinquante centimes par cent francs ou fractions de cent francs (loi du 22 frim.

an VII, art. 69, § 2, 6° et décision du ministre des finances du 10 mai 1808).

Billet à Ordre. On peut le définir: la reconnaissance d'une dette, avec promesse de la payer *à l'ordre* d'une personne déterminée, dans le lieu où le billet est créé. Cette reconnaissance est généralement sous seing-privé, mais elle pourrait être faite valablement en la forme authentique. Aux termes de l'art. 188 du c. de comm. le billet à ordre est *daté*, il énonce : *la somme à payer*, *le nom de celui à l'ordre duquel il est souscrit*, *l'époque à laquelle le paiement doit s'effectuer*, *la valeur qui a été fournie;* en général elle est fournie *en espèces*, *en marchandises* ou *en compte*. Ces énonciations sont nécessaires, c.-à-d. que le billet à ordre dans lequel l'une d'elles ferait défaut perdrait son caractère spécial et ne vaudrait plus, le cas échéant, que comme simple promesse. Ajoutons encore, bien que la loi ne l'ait pas dit, que le billet à ordre doit être signé de celui qui s'oblige à payer. Dans l'usage du commerce, il est libellé de la façon suivante : *Au... je paierai à l'ordre de A... la somme de... valeur reçue en... Paris, le... Signé B...* Dans le cas où le billet à ordre n'est pas souscrit par un commerçant ou pour des causes commerciales, il faut, s'il n'est pas écrit en entier de la main du souscripteur, que celui-ci y mette le *bon pour* ou *approuvé* prescrit par l'art. 1326 du c. civ. A l'origine, on le voit, le débiteur et le créancier figurent seuls dans le billet à ordre. Le débiteur qui reconnait la dette et s'engage à la payer, s'appelle *souscripteur ;* le créancier à l'ordre duquel le billet est créé s'appelle *bénéficiaire*. La formule *à l'ordre de* s'appelle *la clause à ordre*. C'est elle qui forme l'essence du billet et lui donne son nom. Elle le distingue des reconnaissances de dette ordinaires et permet de le transmettre par *endossement*. Le billet à ordre est donc, comme la lettre de change, un *effet de circulation*, destiné à rendre les plus grands services au commerce. Il a d'ailleurs avec elle un grand nombre de points communs. Pour tout ce qui est relatif *à l'endossement*, *la solidarité*, entre le souscripteur et les endosseurs successifs, *l'échéance*, la garantie par *aval*, *le paiement*, *le paiement par intervention*, *le protêt*, *les droits et devoirs du porteur*, *le rechange ou les intérêts*, la loi dans l'art. 187 du c. de comm. renvoie à ce qu'elle a dit précédemment sur tous ces points pour la lettre de change : Sect. I, tit. VIII, §§ V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII du c. de comm. (V. Endossement, Solidarité, Aval, Paiement, Protêt, Porteur, Rechange, Lettre de Change). Il y a encore similitude entre la lettre de change et le billet à ordre en matière de faillite. Les paiements d'une dette échue faits en lettres de change ou en billets à ordre, sont déclarés valables, même s'ils ont été effectués pendant la période suspecte (art. 446 du c. de comm.). En cas de paiement d'une lettre de change ou d'un billet à ordre pendant la période suspecte, l'action en rapport ne peut être exercée que contre celui au profit duquel l'effet a été originairement créé : tireur ou donneur d'ordre pour la lettre de change, premier endosseur pour le billet à ordre. Et cette action ne peut réussir qu'autant que l'on prouve que celui auquel on demande le rapport avait connaissance de la cessation des paiements au moment de la création du titre (art. 449 du c. de comm.) (V. Faillite).

Toutefois et malgré ces points communs, de notables différences existent entre le billet à ordre et la lettre de change. Leur indication nous servira à bien préciser et faire ressortir la nature du billet à ordre. — I. Dans la lettre de change, le tireur charge le tiré d'acquitter le montant de la lettre. Le tiré est donc seulement présumé débiteur. Le porteur qui a intérêt à savoir si la lettre sera payée à l'échéance doit la soumettre à *l'acceptation* du tiré. Celui-ci ne doit l'accepter que s'il est réellement débiteur, s'il a reçu *provision*. Rien de semblable pour le billet à ordre, puisque c'est le débiteur lui-même qui le souscrit et s'engage à le payer. — II. La lettre de change est tirée d'un lieu sur un autre, il y a ce qu'on appelle *remise de place en place ;* le billet à ordre au contraire est payable là où il est souscrit. — III. La lettre de change est, par l'autorité de la loi, réputée acte de commerce entre toutes personnes et quelle qu'en soit la cause (art. 632 du c. de comm.). Cette présomption ne peut être détruite par la preuve contraire. Le billet à ordre n'est réputé acte de commerce que lorsqu'il a pour cause des opérations de commerce, ou lorsqu'il est signé par des négociants (art. 636 du c. de comm.). On présume dans ce dernier cas que le billet a été souscrit pour les besoins de leur commerce (art. 638 du c. de comm.). Cette présomption peut être détruite par la preuve contraire. Seuls les billets à ordre rentrant dans les deux cas ci-dessus peuvent se prescrire par cinq ans (art. 189 du c. de comm.) C'est aussi de ceux-là seuls que peuvent connaître les tribunaux de commerce ; ils ne devront toutefois se déclarer incompétents que si le défendeur le demande (art. 636 du c. de comm.). Les tribunaux de commerce pourront néanmoins connaître des contestations relatives à des billets à ordre signés à la fois par des individus négociants et non négociants (art. 637 du c. de comm.). (V. Compétence.)

Le billet à ordre est assujetti à deux droits fiscaux : 1° *Droit de timbre* proportionnel, de cinq centimes par cent francs (loi du 23 déc. 1878), quel que soit le montant du billet (loi du 29 juil. 1881) ; 2° *Droit d'enregistrement*, qui est de cinquante centimes par cent francs (loi du 22 frim., an VII, art. 69, § 2. 6°). Il peut n'être présenté à l'enregistrement qu'avec le protêt (loi du 22 frim. an VII, ibid.). Il est dispensé du droit de mutation pour les endossements et du droit de quittance (lois du 23 août 1871 et 30 mars 1871).

Billet a Domicile.— On peut le définir : la reconnaissance d'une dette avec promesse de la payer dans un domicile autre que celui où le titre est souscrit. C'est en somme un billet à ordre avec remise de place en place. Il doit contenir les mêmes énonciations que le billet à ordre, il a la même nature, les mêmes caractères, et est assujetti aux mêmes règles (V. Billet a Ordre).

Billet de Complaisance. — Ce terme, dans son sens propre et particulier, s'entend du billet à ordre de complaisance. Lorsqu'une personne a fait avec une autre une opération commerciale et qu'elle s'engage à en payer le prix à l'ordre de cette autre, le titre constatant cet engagement s'appelle : billet à ordre. Si un tel billet est créé sans qu'il y ait eu d'opération commerciale entre les parties, le *souscripteur* n'est plus qu'un simple *complaisant*, mettant sa signature au service du *bénéficiaire*, pour créer à celui-ci un crédit imaginaire. Ce billet à ordre qui en réalité n'a point de *cause*, est le billet de complaisance. (Sur son caractère et ses effets V. Effets de complaisance). Lyonnel Didierjean.

Billet de Grosse. — On donne ce nom à l'écrit destiné à constater le prêt à la grosse et, par suite, l'obligation de l'emprunteur. Ce billet peut être à ordre et est alors transmissible par voie d'endossement (art. 313, c. de comm. français). L'endosseur est garant du paiement, mais seulement pour le capital, à moins que le contraire ne soit expressément stipulé, il ne l'est pas pour le profit maritime (art. 314). Il y a seulement difficulté sur le point de savoir si cette garantie est due par l'endosseur quand il s'agit d'un prêt à la grosse fait non au propriétaire du navire avant le départ, mais au capitaine en cours de voyage. La raison alléguée pour exclure la garantie, c'est qu'il n'y a pas, dans le dernier cas, de débiteur obligé et que, par suite, il ne saurait y avoir de garant. Mais on paraît oublier, en raisonnant ici, que le propriétaire du navire est obligé, sauf la faculté d'abandon du navire et du fret.

Nos lois ne se prononcent pas sur le point de savoir si le billet de grosse peut être au porteur. Aussi a-t-on contesté qu'il pût revêtir cette forme. Toutefois, cette solu-

tion ne concorde pas avec la jurisprudence générale selon laquelle tout titre peut affecter la forme au porteur, si telle est la volonté des parties. On admet généralement que, lorsque le billet de grosse est à ordre, le porteur doit, pour la conservation de ses droits contre les endosseurs, remplir les formalités prescrites au porteur d'une lettre de change ou d'un billet à ordre et cela dans les délais fixés par la loi (V. CONTRAT A LA GROSSE, PRÊT A LA GROSSE AVENTURE). Ch. LYON-CAEN.

BILLET DE PRIME. — A la différence de ce qui se pratiquait dans l'ancien droit, conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1681; à la différence de ce qui se pratique encore aujourd'hui en matière d'assurances sur la vie et contre l'incendie ; la prime d'assurance maritime, en général, ne se paie pas d'avance et comptant. Pour constater cette dette, l'assuré souscrit au profit de l'assureur un billet qu'on nomme *billet de prime*. L'échéance de ce billet varie suivant la durée du voyage et aussi suivant l'usage des lieux. Tant qu'il n'est pas échu il ne constitue qu'une créance éventuelle dont la valeur est fixée au moment où expirent les risques. D'où pour l'assuré, en cas de sinistre, le droit de compenser le montant de la prime avec ce qui lui est dû par l'assureur. Le billet de prime est négociable. Sa souscription n'emporte pas novation. Il en résulte : 1° que le privilège établi au profit de l'assureur par l'art. 191 du c. de comm. subsiste au profit du porteur du billet de prime ; 2° que les exceptions opposables à l'assureur sont opposables au porteur du billet.

BILLET DE SORTIE. — Billet délivré par le capitaine de port, sans lequel le navire ne peut quitter le port où il est ancré. Sa délivrance constitue une simple mesure de police intérieure. Il ne fait pas partie des expéditions dont le navire doit être muni, pour être, aux termes de l'art. 215 du c. de comm., considéré comme prêt à faire voile, et par conséquent insaisissable. Lyonnel DIDIERJEAN.

III. FINANCES. — BILLET DE BANQUE. — Le billet de banque est un bon de monnaie qui revêt la forme d'un titre de crédit au porteur, remboursable en espèces à présentation. Tandis que la monnaie métallique a une valeur intrinsèque provenant de la rareté et de l'appréciation des métaux qui servent à sa fabrication, le billet de banque n'a qu'une valeur fiduciaire. L'emploi régulier du billet de banque date du XVIIe siècle. Les banques d'Amsterdam (1609), de Hambourg (1629), de Rotterdam (1635) et de Londres (1694) furent les premières qui procédèrent à des émissions régulières. En France, il apparut avec Law en 1716, mais la banqueroute de 1720 le fit disparaître rapidement. Il ne réapparut qu'en 1776 avec la création de la Caisse d'escompte qui fonctionna jusqu'en 1793. A cette époque parurent les *assignats* (V. ce mot) gouvernementaux qui n'étaient plus des billets de banque.

Depuis Montesquieu, le rôle du billet de banque est défini aussi exactement que possible : la valeur et la confiance qu'on lui accorde dans la circulation reposent essentiellement sur sa convertibilité en espèces sans aucune formalité, à la simple présentation aux guichets de la banque qui l'a émis. C'est pour assurer cette convertibilité, pour ne pas tolérer d'abus que dans tous les pays l'émission des billets de banque est soigneusement réglementée. Il est facile de comprendre combien la liberté absolue d'émettre de la monnaie de papier pourrait devenir dangereuse. En pratique on peut ranger en deux catégories les législations des différents pays au point de vue de la faculté d'émission attribuée aux banques qui sont investies de ce droit. Les unes le limitent à une somme fixe, les autres le font varier suivant une certaine proportion établie avec les ressources qui peuvent servir de garantie au remboursement. La France se place dans la première classe, l'Italie dans la deuxième, le Royaume-Uni a adopté un système mixte. En France, l'émission des billets des banques est actuellement limitée par la loi du 30 janv. 1884, à un maximun de 3 milliards 500 millions de francs ; en Italie, le maximum d'émission est fixé pour la Banque d'Italie à une valeur égale au triple de l'encaisse métallique diminué des engagements sur comptes courants payables à présentation. Pour la banque d'Angleterre, cette limite est fixée par la loi du 19 juill. 1844 à une somme égale au montant de la dette de l'Etat envers la Banque (dette fixe ou représentée par des bons de l'Echiquier et autres titres sur l'Etat), plus la valeur des métaux précieux, monnaies et lingots qu'elle détient dans ses caves. La somme fixe représentée par la dette de l'Etat a dû être augmentée à différentes reprises :

Circulation autorisée	par l'act de	1844...	£ 14.000.000
Augmentation	—	7 déc. 1855...	475.000
—	—	10 juil. 1861...	175.000
—	—	21 fév. 1866...	350.000
—	—	10 avr. 1881...	750.000
—	—	15 sept. 1887...	450.000
		Total...........	16.200.000

soit avec les garanties métalliques un total d'environ 36 millions sterling. On peut admettre en principe que la limitation absolue de l'émission des billets de banque est un danger. L'autorisation d'émission une fois donnée, les banques autorisées devraient jouir d'une assez grande latitude pour user de cette autorisation. Il est vrai que certains Etats tels que l'Angleterre et l'Allemagne ont des billets de banque qui, par certains côtés, sont de véritables billets d'État et que le danger de l'abus se trouve aggravé, mais une simple surveillance permettrait toujours de le prévenir.

Le régime des émissions soulève, au point de vue de la science financière, de nombreuses discussions qui sont loin d'être tranchées aujourd'hui et dont nous devons exposer sommairement les principaux traits. Une phrase de Mollien contient en substance tous les éléments de cette discussion : « Le public reçoit et donne les billets comme de la monnaie. » La monnaie de papier, s'ajoutant à la monnaie métallique en quantités variables selon le besoin des transactions, conjure les crises monétaires, et par suite donne au commerce plus de stabilité. Les banques pouvant émettre des billets sans intérêt, le taux de leur escompte peut rester faible et le loyer de l'argent reste à bas prix. Enfin, la société entière profite de l'émission parce que la circulation des billets la dispense d'acheter une plus grande quantité de monnaie métallique, puis parce qu'une circulation mixte, de monnaie et de papier, se règle mieux selon les mouvements du commerce intérieur et extérieur qu'une circulation exclusivement métallique. Mais l'augmentation de la masse totale de la puissance d'achat sans que la valeur d'échange ait subi une variation parallèle, peut avoir des conséquences économiques d'une grande portée et sur lesquelles on est loin d'être d'accord. « Le billet de banque est une falsification de la monnaie », a dit M. Cernuschi dans l'enquête monétaire de 1865. Avec lui, Wolowski et Stuart Mill voient un danger dans l'émission des billets de banque par l'influence qu'ils exercent sur les prix en faisant hausser la valeur des services que l'on pourrait se procurer avec une somme donnée. Toutefois, la monnaie fiduciaire n'exerce une influence sur le niveau des prix que quand elle dépasse un certain quantum équivalent à la somme de crédit réellement nécessaire aux transactions. Lorsque le billet de banque n'est qu'une forme de crédit établi sur des valeurs faites, il ne compromet pas l'équilibre entre la monnaie et les autres capitaux (*Répertoire de Droit administratif*, article *banques*.) L'emploi du billet de banque est donc sans inconvénient à la condition que son rôle se borne à activer le capital existant, à mobiliser le capital immobile.

Ricardo a émis l'avis que « la monnaie est dans l'état le plus parfait quand elle se compose uniquement de papier, mais d'un papier dont la valeur est égale à toute la somme d'or qu'il représente ». Si cette doctrine prévalait en pra-

tique, si chaque billet était représenté par une somme égale, en or, immobilisée dans les caisses de la banque, on ne retirerait de l'usage du billet de banque d'autre avantage que celui d'avoir une monnaie d'un maniement plus facile. Aussi est-il généralement admis que l'émission de billets peut dépasser le montant des réserves métalliques; mais il est aussi admis que des émissions exagérées peuvent avoir des conséquences fâcheuses. Sur ce point on s'est divisé. Les *Inflationnistes* (V. ce mot) soutiennent que le législateur n'a pas à intervenir pour arrêter les créations de billets qui dépasseraient les besoins des transactions. Si, disent-ils, une banque émet plus de titres que n'en réclame le marché, par le simple jeu de la loi de l'offre et de la demande, les titres en excès viendront rapidement se présenter au remboursement aux guichets de la banque et l'équilibre se rétablira naturellement sans que le crédit de la banque en soit ébranlé. — Il est vrai, répondent les *Bullionistes* (V. ce mot) que la circulation fera rapidement refluer le trop plein des billets sur le marché, à la banque d'émission qui devra les rembourser, mais celle-ci pourra-t-elle toujours être en mesure de payer sans interruption. Ces billets ne se présenteront-ils pas tous en masse, et les disponibilités métalliques fournies par les réserves et les rentrées suffiront-elles à un moment donné pour prévenir une panique dangereuse? De là cette conclusion conforme à la doctrine de Ricardo que la somme des billets émis devrait toujours être rigoureusement égale à celle du numéraire affecté à leur remboursement. Cette pratique n'est en fait suivie nulle part: les législations font une large part à la circulation à découvert, tout en la limitant rigoureusement.

Il est généralement admis comme principe de banque que l'émission des billets ne doit jamais dépasser le triple du fonds social, autrement dit que la réserve disponible doit atteindre le tiers de l'émission; la pratique a dû cependant déroger à cette règle en plusieurs circonstances (V. Banque [Economie politique]). En ce qui concerne plus spécialement la Banque de France, les statuts de l'an VIII, aussi bien que la loi de 1806 s'en remettaient à la prudence du conseil d'administration. Ce n'est que depuis 1870 que la quotité des émissions a été limitée à un maximum absolu sans d'ailleurs qu'il ait été établi une relation fixe entre ces émissions et le montant de l'encaisse. La faculté d'émission au-dessous du maximum légal est nécessairement consacrée par l'expérience. Une banque ne délivre ses billets que contre d'autres valeurs réalisables à brève échéance qu'elle met en portefeuille. Si donc ce portefeuille est composé de valeurs de tout repos, elle pourra toujours faire face aux demandes de remboursement dans un délai qui a pour terme extrême l'échéance la plus éloignée de ses effets de commerce. Il serait bien plus dangereux de proportionner les émissions à l'encaisse si en même temps on escomptait du mauvais papier ou du papier de complaisance. Hors les cas de panique, le porteur d'un billet de banque qui peut se servir de celui-ci comme de la monnaie ne songe pas à se le faire rembourser en espèces. Les rentrées normales qui s'effectuent par les versements à la banque peuvent toujours être prévues même aux périodes de plus grande activité des affaires.

La faculté d'émission laissée entièrement libre dans la limite d'un maximum déterminé par la loi, telle qu'elle se pratique en France, est appelée *règlement commercial de l'émission* ou, suivant un nom anglais plus expressif et plus répandu, *banking principle*. Le système, pratiqué en Angleterre depuis la loi de 1844, qui renferme les émissions dans une limite rigoureusement déterminée au-dessus de l'encaisse métallique, a reçu le nom de *currency principle*, c'est le *règlement absolu*.

Après avoir déterminé les conditions de l'émission des billets de banque, il est indispensable d'en étudier les acractères propres qui en font un instrument d'échange si spécial.

Le billet de banque a été défini plus haut un bon de monnaie; c'est, en effet, une véritable monnaie de papier qui s'ajoute à la monnaie métallique employée dans les transactions. Il a la même force libératoire que la monnaie. Il puise cette puissance dans la possibilité que l'on a de le convertir à volonté en monnaie métallique d'une valeur réelle et effective. Il se distingue du *papier-monnaie* en ce que celui-ci n'est pas remboursable en espèces à présentation. Lorsque le cours forcé du billet de banque est déclaré, il devient du papier-monnaie et est soumis à toutes les vicissitudes de cette sorte de valeur. D'autre part, il se différencie des effets créés par le commerce en ce qu'il ne porte aucun intérêt, n'a aucune échéance; sa valeur est complètement indépendante de sa date d'émission. Son principal caractère est cependant d'être toujours remboursable à bureau ouvert. En fait, il peut circuler assez longtemps sans être représenté aux caisses de la banque. Aux Etats-Unis, M. W.-L. Trenholm, inspecteur des billets monétaires, a constaté récemment que la durée d'existence moyenne des billets sortis de la Banque Nationale de 1863 à 1886 avait été de 5 ans environ (exactement 4,94). Les types des coupures de différentes valeurs circulent même tous, pendant un temps qui s'éloigne fort peu de cette moyenne qui peut être considérée comme la durée de leur résistance à l'usure par la circulation. D'où il résulte que, en général, les billets ne sont remboursés et détruits qu'après avoir été usés matériellement.

Jusqu'à quel point le billet de banque peut-il se substituer à la monnaie dans la circulation générale? Il faut distinguer suivant que le cours est *normal*, *légal* ou *forcé*. Le cours normal est celui qu'a toute valeur fiduciaire, c'est le cours facultatif. Sous ce régime on peut accepter ou refuser un billet de banque suivant le degré de confiance qu'on lui accorde, suivant le caprice. Dans notre législation, le billet de banque n'a, en principe, que le cours facultatif. Mais en pratique on a dû souvent déroger à cette règle. En 1848 et en 1870 l'Etat, ayant besoin de ressources, avait établi le cours forcé. Cette mesure à laquelle on ne recourt qu'en temps de crise, pour suppléer à la rareté du numéraire, a pour effet de dispenser la banque de rembourser ses billets en espèces. Sous ce régime, le billet de banque devient un véritable papier-monnaie; il est par suite exposé à toutes les causes de dépréciation que la mauvaise situation d'un gouvernement peut faire naître. A aucune époque cependant les billets de la Banque de France n'ont subi de dépréciation. Le cours forcé, proclamé une première fois par le décret du 15 mars 1848, fut abrogé par la loi du 6 avr. 1850. La loi du 12 août 1870 l'établit pour la seconde fois, pour faciliter les opérations du Trésor avec la Banque pendant la guerre franco-allemande. A cette époque il exista légalement jusqu'à la fin de l'année 1877, mais en fait la Banque avait repris les remboursements en espèces dès 1875. Une conséquence obligatoire du cours forcé, c'est l'abaissement des coupures. Le papier-monnaie chasse le numéraire, les petits payements et les appoints deviennent fort difficiles, ils seraient impossibles si on n'avait à sa disposition de petites coupures pour remplacer la monnaie divisionnaire. C'est ainsi que la moindre coupure a été abaissée par le décret du 15 mars 1848 à 100 fr., et par la loi du 12 août 1870 à 25 fr.; puis à 20 fr. par le décret du 12 déc. 1870 et enfin à 10 fr. et à 5 fr. par la loi du 29 déc. 1871. La Banque de France n'a jamais émis de billets de 25 fr. parce qu'ils ne rentraient pas dans le système décimal. Aujourd'hui la moindre coupure émise par la Banque est de 50 fr.

La loi du 3 août 1875, qui avait prévu l'abolition du cours forcé, ayant laissé en vigueur l'art. 1er de la loi du 12 avr. 1870 portant que les billets seraient reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et les particuliers, il s'ensuit que les billets de la Banque de France ont conservé le cours légal. Cette situation se retrouve ailleurs, en Angleterre, en Espagne et en Belgique notam-

ment. Elle a pour effet de faire du billet de banque une véritable monnaie dont la puissance libératoire est égale à celle des espèces métalliques frappées pour tout le montant de sa valeur nominative. Les conséquences juridiques de ce régime spécial sont importantes, mais il n'est pas besoin d'y insister, car elles sont la simple conséquence de cette règle qu'on se libère aussi valablement avec le billet de banque qu'avec la monnaie.

La Banque fabrique ses billets à l'avance, pour les mettre en circulation quand l'occasion s'en présentera. Elle est tenue de les rembourser individuellement comme représentant chacun une créance distincte. La date qu'ils portent n'a pour but que de relater l'époque de leur confection et d'aider la vérification. Dans la fabrication tout est combiné en vue de dérouter les faussaires, et de faciliter la découverte des fraudes. Chaque billet a un véritable état civil; il appartient à une série, porte un numéro d'ordre, d'où il résulte un signalement individuel qui ne peut se confondre avec aucun autre. Le papier est d'une nature spéciale et la vignette est d'une reproduction fort difficile. A mesure que les billets détériorés par l'usage deviennent impropres à la circulation, ils sont naturellement présentés au remboursement à la Banque. Ils sont alors annulés et sur le registre qui porte leur création il est fait une mention spéciale de leur annulation. Ces billets sont ensuite livrés au pilon et réduits en pâte. En moyenne la Banque imprime 12,000 billets par jour. Les seules coupures qu'elle met en circulation aujourd'hui sont celles de 1,000 fr., 500, 100 et 50 fr. Les petites coupures faciliteraient beaucoup ses opérations de caisse; mais en cas de panique elles l'exposeraient au danger de voir épuiser brusquement, en un jour, toutes ses réserves d'espèces.

La Banque de France est seule investie dans notre pays, jusqu'en 1897, du droit d'émettre des billets de banque. Ce monopole constitue le principal de ses privilèges (V. Banque de France).

Le billet de banque est soumis en France au droit de timbre qui frappe les effets de commerce. Cette taxe est aujourd'hui régie par la loi du 13 juin 1878 et est établie de la manière suivante: La circulation moyenne annuelle est divisée en deux parts représentant, l'une la partie improductive — correspondant à l'encaisse, — l'autre la partie productive, — excédent de la circulation sur la partie improductive. L'impôt est fixé à 50 cent. pour 1,000 sur la circulation productive et à 20 cent. pour 1,000 sur la circulation improductive.

Pour compléter ces données, il faut ajouter qu'en droit la Banque de France ne peut être tenue de rembourser les billets faux qui lui sont présentés par des détenteurs de bonne foi, mais qu'en fait elle a intérêt à les accepter dans la plupart des cas pour maintenir la confiance dans la circulation publique.

Enfin, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la Banque ne peut jamais bénéficier des billets perdus ou détruits qui ne sont plus représentés à ses caisses; elle en reste toujours débitrice. Et si, à une époque donnée, elle liquidait, elle serait tenue de verser le montant de tous les billets non remboursés à la Caisse des dépôts et consignations. Finalement, ce serait l'Etat qui bénéficierait de tous les billets disparus, comme seul possesseur de tout bien sans propriétaire connu. François Bernard.

Législation et jurisprudence. Le billet de banque est un billet au porteur et à vue. On sait que la Banque de France a le privilège de l'émission de ces billets sur le territoire de la France continentale. Le billet de banque n'est en principe qu'une valeur fiduciaire. Cependant à différentes époques des lois ont ordonné le cours forcé ou le cours légal (V. Banque de France). Aujourd'hui les billets de la Banque de France ont cours légal, c.-à-d. qu'ils sont reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers; ainsi des offres réelles ne pourraient être refusées par le motif que la somme offerte est présentée en billets de banque. De même, et par suite de son caractère de monnaie légale, le billet échapperait à toute revendication ou à toute opposition en cas de vol ou de perte. L'art. 2280 du c. civ. et la loi du 15 juin 1872 ne lui seraient pas applicables. Mais ces conséquences du cours légal ne font pas que la Banque soit dispensée de rembourser ses billets en espèces depuis la loi du 3 août 1875. Comme sanction du privilège de la Banque, la loi punit de la peine des travaux forcés la falsification des billets de banque (art. 139 du c. pén.).

Le porteur de bonne foi d'un billet faux peut-il en exiger de la Banque le remboursement? La question s'est posée en 1835 devant la tribunal de commerce de la Seine. Les porteurs de billets faux disaient, à l'appui de leur réclamation, que le monopole de la Banque équivaut au droit de battre monnaie, et que la Banque a le devoir de revêtir ses billets de signes tellement caractéristiques que l'imitation en soit impossible ou tout au moins facile à reconnaître. Cette thèse n'a pas été admise par le tribunal. Nul ne peut être tenu de payer un billet qu'il n'a pas souscrit, et même en assimilant le billet de banque à la monnaie, on ne peut pas plus forcer la Banque à rembourser un billet faux qu'obliger un receveur de l'Etat à prendre une pièce fausse (jugement du tribunal de commerce du 4 juil. 1852; Dalloz, *Répertoire alphabétique de législation*, v° *Banque*, n° 103). L'existence du cours forcé ne modifierait en rien cette solution. La question a été discutée de nouveau tout récemment, à la suite de la découverte d'un assez grand nombre de faux billets de 500 fr. Une interpellation fut même faite à la Chambre des députés par M. Camille Dreyfus. Le ministre de l'intérieur revendiqua pour la Banque le droit de ne rembourser que les billets par elle émis; et l'ordre du jour pur et simple fut voté. Il est rare d'ailleurs que la Banque ait usé de son droit de refuser le remboursement des billets faux. Mais si la Banque est fondée à refuser un billet reconnu faux, elle n'a pas le droit de le retenir. Autrement elle priverait le porteur de bonne foi de son recours contre celui qui lui a remis le faux billet. Toutefois la Banque peut revêtir le faux billet d'une marque ou estampille de nature à l'annuler et en empêcher la circulation ultérieure. La Banque est d'ailleurs tenue de rembourser ses billets, même détériorés, à la seule condition que leur identité soit reconnaissable, mais elle pourrait demander un délai pour examiner ce titre. S'il s'agit d'un billet mutilé dont on ne représente que la moitié, la Banque doit-elle encore le payement? Le contraire a été jugé, même dans le cas où la partie subsistante est la partie gauche attenante à la souche. Félix Roussel.

IV. Chemins de fer. — Billet de place. — Il est interdit de monter dans les voitures des chemins de fer français sans s'être préalablement muni d'un billet de place; il est défendu également de se placer dans une voiture d'une classe supérieure à celle qui est indiquée par le billet. Cette contravention est prévue par l'ordonnance du 15 nov. 1846 et elle est très sévèrement punie d'une amende de 16 à 3,000 fr. (loi 15 juil. 1845). La distribution des billets se fait dans les gares et stations, et elle cesse généralement cinq minutes avant le départ du train.

Contrôle des billets. Différents moyens sont employés par les compagnies pour s'assurer que les voyageurs ne fraudent pas à cet égard. En premier lieu, ces derniers doivent, d'après les règlements approuvés par l'administration, montrer leurs billets à toute réquisition des agents de la compagnie. En pratique, celles-ci restreignent leur droit de contrôle de façon à ne pas trop gêner les voyageurs: les unes emploient le contrôle de route, c.-à-d. qu'elles ont des agents qui, soit pendant la marche du train, soit à une station intermédiaire, viennent faire la vérification des billets; les autres, qui n'emploient pas ce système, assez désagréable d'ailleurs pour les voyageurs,

se contentent de faire recueillir les billets à quelques centaines de mètres avant d'arriver à la dernière station ; l'arrêt se fait devant un quai spécialement établi à cet effet, et qu'on appelle banc de contrôle. La question de savoir si un billet pris pour un train peut servir pour un autre est douteuse et l'administration supérieure ne l'a jamais tranchée, croyons-nous. Nous ne connaissons pas non plus de décision judiciaire à ce sujet ; il est permis de souhaiter que la question soit résolue dans le sens le plus large et le plus favorable au public ; on ne voit pas bien quel inconvénient pourrait en résulter pour les compagnies.

Billets militaires. Aux termes de l'article 54 du cahier des charges, les militaires et marins voyageant en corps ou isolément pour cause de service, permission ou congé, sont transportés, eux, leurs chevaux et leurs bagages, moyennant le quart du tarif ; sur les chemins d'intérêt local, la réduction n'est que de la moitié du tarif ordinaire.

Billets d'aller et retour. Les compagnies délivrent généralement des billets d'aller et retour à prix réduit ; la réduction est d'environ $25\ ^0/_0$ sur le double du prix des billets simples. Ces billets sont valables pendant un temps qui augmente avec le nombre de kilomètres à parcourir ; ils ne sont d'ailleurs délivrés que sous certaines conditions qui varient avec les compagnies et qui restreignent un peu l'avantage que le public peut en tirer.

L'administration des chemins de fer de l'Etat est la seule qui, jusqu'à présent, ait appliqué les billets d'aller et retour d'une façon tout à fait libérale pour le public : elle délivre en effet, de toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat et pour tous les parcours sur ce réseau, des billets d'aller et retour avec réduction de $40\ ^0/_0$ sur le double du prix des billets simples. La réduction n'est que de $25\ ^0/_0$ pour les relations entre les gares du réseau de l'Etat et Paris, parce que les trains de l'Etat ne peuvent actuellement entrer à Paris qu'en empruntant les rails des compagnies d'Orléans et de l'Ouest.

Billets d'abonnement. Certaines compagnies délivrent, pour la banlieue de Paris, des billets d'abonnement avec réduction de $10\ ^0/_0$ sur le prix ordinaire. Ces billets sont délivrés par série de vingt, le prix en est payable d'avance ; ils sont nominatifs et ne peuvent être revendus, ils ne sont valables que jusqu'au 31 décembre. Ces billets ne doivent pas être confondus avec les *cartes d'abonnement* que délivrent aussi les compagnies, sous certaines conditions, à des tarifs réduits. Ces cartes sont valables pour trois mois, six mois, un an. Voici, à titre de renseignements, quelques chiffres qui paraissent intéressants :

Une carte d'abonnement valable pour un an sur tout le réseau, coûte les prix suivants :

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Est, 500 kil. ou le réseau entier.	$1,800^f$	$1,350^f$	905^f
Orléans, 1,000 kil. ou le réseau entier....................	2,400	1,800	1,320
Midi, 1,000 kil. ou le réseau entier....................	*comme pour l'Orléans*		
P.-L.-M., 2,000 kil. ou le réseau entier..................	2,700	2,000	1,500

A propos des billets d'abonnement ou de série, il peut être intéressant de faire connaître une décision judiciaire qui les concerne et qui a été rendue récemment. Le tribunal de la Seine a décidé par jugement en date du 9 mai 1879 que le droit du timbre-quittance de 10 c. n'est pas dû par un voyageur qui a pris, moyennant le paiement d'une somme supérieure à 10 fr., un cahier de billets, dits billets de série, coûtant chacun moins de 10 fr.

Billets circulaires ou d'excursions. Les compagnies délivrent également, à des tarifs réduits, des billets d'excursions, dont la durée de validité peut atteindre trois mois, et qui permettent d'effectuer très économiquement des excursions, soit en France, soit même à l'étranger. Ces billets comportent, soit des itinéraires fixes avec droit de s'arrêter à chacune des stations indiquées sur le billet, soit des itinéraires établis au gré des voyageurs et formant des circuits complets, dont le prix est calculé d'après le nombre de kilomètres parcourus. Par exemple un voyage de trente jours comportant l'itinéraire suivant : (Paris, Besançon, Aix-les-Bains, Annecy, Grenoble, Lyon, Vichy, Nevers, Paris), coûte 100 fr. en 1re classe et 75 fr. en 2e classe. Ce trajet correspond à un parcours d'environ 1,420 kil. qui coûterait à peu près 174 fr. en 1re classe et 130 fr. en 2e. D'autre part, un voyage de 1,500 kil. avec itinéraire établi au gré du voyageur coûtera (Cies de l'Est et de P.-L.-M.) 130 fr. en 1re classe, 97 fr. en 2e classe et 71 fr. en 3e classe ; sa durée pourra être de trente jours. Aux prix du tarif normal, ce voyage coûterait à peu près suivant la classe, 185 fr., 138 fr. et 102 francs.

Billets périmés, perdus, falsifiés ou détournés. Il peut y avoir lieu à poursuite judiciaire, lorsque les billets présentés au contrôle par les voyageurs ne proviennent pas d'une source légitime. Ainsi il a été jugé par le tribunal d'Auxerre (24 déc. 1858) que le voyageur porteur d'un billet falsifié ou d'un permis de circulation délivré à un autre nom est considéré comme n'ayant pas de billet. Il peut y avoir en outre, dans certains cas, délit de fraude ou d'escroquerie. Les tribunaux ont rendu à cette occasion un assez grand nombre de jugements qu'il est superflu de citer et se rapportant, soit au cas de billets de place falsifiés, soit au cas de voyageurs prenant des billets limités à des parcours voisins du point de départ et du point d'arrivée, et se trouvant ainsi sans billet et en contravention dans la partie intermédiaire du voyage. Il nous suffira de dire que les tribunaux répriment en général assez sévèrement tous les faits de cette nature tendant à sortir des règles légales, à moins que la bonne foi des inculpés ne soit bien établie. En ce qui concerne les billets d'aller et retour, des contestations civiles se sont élevées sur la question de péremption du billet de retour. Plusieurs réclamations ont été faites par des voyageurs qui, ayant laissé périmer leurs billets de retour, demandaient que la compagnie leur tînt compte de la différence entre le prix du billet ordinaire et celui du coupon de retour. Il a été jugé à plusieurs reprises que les billets d'aller et retour à prix réduit établissaient entre les compagnies et le public une sorte de contrat dont toutes les conditions devaient être respectées et que, la faveur du prix réduit n'étant accordée au public que sous certaines conditions dont la plus importante est que ces billets ne seront valables que pendant un certain temps, les voyageurs devaient subir toutes ces conditions ; par conséquent, un voyageur, porteur d'un coupon de retour périmé doit acquitter le prix de la place entière et, s'il refuse de le faire, il doit être considéré comme étant en contravention, au même titre qu'un voyageur sans billet.

Chemins de fer étrangers. La nécessité de s'être préalablement muni d'un billet avant de monter dans le train existe sur les chemins de fer étrangers comme en France. Il n'est pas possible de donner ici les différentes combinaisons adoptées dans les pays étrangers relativement aux billets d'aller et retour, aux billets d'excursion, etc. Nous citerons seulement, à titre d'exemple, les résolutions prises par l'Union *(Verein)* des chemins de fer allemands dans sa réunion annuelle qui a eu lieu à Pesth, du 24 au 26 août 1886. Cette puissante association, qui comprend des chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, hollandais, roumains, etc., embrassait, au mois d'août 1886, un réseau de 64,180 kil., appartenant à 86 administrations diverses ayant le droit de vote aux réunions.

L'assemblée a voté, dans la réunion de 1886, les principes suivants, relatifs aux *billets circulaires à combinaisons :* 1° Ces billets seront délivrés dorénavant pendant toute l'année ; 2° La longueur minimum du

parcours est de 600 kil. ; 3° Ces billets seront valables tendant quarante-cinq jours, sans avoir égard à la distance ; lorsque le parcours sera de 2,000 kil. au moins, ils seront valables pendant soixante jours ; 4° Les parcours sur les lignes qui ne font pas partie de l'Union, de même que sur les bateaux à vapeur et les tramways peuvent être compris sur les billets circulaires, lorsque les compagnies qui exploitent ces lignes ou ces bateaux se soumettent aux règlements généraux du *Verein*.

Comme on le voit par cette décision, l'Union des chemins de fer allemands a voulu étendre l'application des billets circulaires ; c'est là une mesure que les voyageurs ne peuvent qu'approuver. C'est d'ailleurs la tendance actuelle sur tous les chemins de fer.

Abonnements à prix réduits proportionnels à la distance. Récemment (en 1887) certaines compagnies de chemins de fer, en Autriche-Hongrie, ont commencé à délivrer aux voyageurs de 1re et 2e classe des carnets d'abonnements à prix réduits proportionnels à la distance.

La *Société autrichienne-hongroise privilégiée des chemins de fer de l'Etat* a inauguré ce système le 1er fév. 1887, en accordant des réductions qui vont jusqu'à 45 % ; voici dans quelles conditions :

Les carnets d'abonnement impliquent, pour une année, un parcours de 5,000 kil. au moins ; ils sont composés de coupons de 100, 50, 10 et 5 kil. L'abonné, au moment de se mettre en route, doit présenter son carnet au receveur, qui lui délivre un billet ordinaire et détache les coupons kilométriques correspondants. Les coupons ne peuvent être utilisés que par l'abonné, dont le carnet contient la photographie. Le carnet est payable d'avance et il perd sa validité à l'expiration de l'année, quel que soit le nombre des kilomètres restant à parcourir. Au besoin, des carnets supplémentaires, ne contenant pas moins de 1,000 kil., sont délivrés aux abonnés à toute réquisition. Les carnets peuvent être délivrés à toute époque de l'année et les abonnés ont droit au transport gratuit de 25 kilogr. de bagages. Voici un tableau indiquant les prix d'abonnement en florins (valeur nominale 2 fr. 50) :

PARCOURS du carnet d'abonnement	PRIX	
	1re classe	2e classe
	Florins.	Florins.
5,000 kilomètres...	197	147
6,000 — ...	225	168
8,000 — ...	281	211
10,000 — ...	337	253
12,000 — ...	393	295
15,000 — ...	478	358
20,000 — ...	618	463

L'initiative prise par les chemins de fer autrichiens vient d'être imitée récemment par l'administration des chemins de fer de l'Etat en France ; celle-ci a soumis (févr. 1888) à l'homologation ministérielle deux tarifs spéciaux, grande vitesse, relatifs le premier à des *billets-chèques kilométriques*, le deuxième à des *livrets kilométriques* donnant droit à une remise progressive.

Les conditions d'application des billets-chèques kilométriques sont très analogues à celles des abonnements à prix réduits en Autriche Hongrie, mais les facilités et les réductions accordées au public sont encore plus grandes. Ainsi la réduction de prix, qui est de 30 % pour 5,000 kil., atteint 50 % pour 25,000 kil ; la durée de validité d'un carnet de chèques, qui est d'un an, peut être prolongée d'un mois moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 % du prix total du carnet, et cette prolongation peut être renouvelée autant de fois que le titulaire paiera le supplément de 10 % ; le titulaire du carnet a droit au transport de 50 kilogr. de bagages, moyennant le droit d'enregistrement de 10 cent., etc. Voici un tableau indiquant les prix d'application de ce tarif spécial qui comporte, comme en Autriche-Hongrie, un minimum de 5,000 kil., et qui s'applique aux trois classes :

LONGUEUR des parcours.	1re classe.	2e classe.	3e classe.
5.000 kilom.	431f »	323f »	237f »
6.000 —	510 »	382 »	280 »
8.000 —	660 »	495 »	363 »
10.000 —	800 »	600 »	440 »
12.000 —	931 »	698 »	512 »
15.000 —	1.108 »	831 »	609 »
20.000 —	1.355 »	1.016 »	745 »
25.000 —	1.540 »	1.155 »	847 »

Indépendamment du système des chèques, qui ne s'applique qu'à partir de 5,000 kil., l'administration des chemins de fer de l'Etat a également mis à la disposition du public des *livrets kilométriques* valables pendant un an et donnant droit à une remise sur le prix total des billets simples ayant servi à effectuer sur le réseau, dans le cours d'une même année, un parcours total de plus de 4,000 kil. La remise va en croissant jusqu'à 25,000 kil., chiffre à partir duquel elle reste invariablement fixée à 35 %.

Les titulaires des livrets choisissent à chaque voyage la classe dans laquelle ils veulent voyager et il leur est délivré des billets spéciaux composés de deux coupons dont l'un, dit coupon de voyage, doit être rendu à la gare d'arrivée, et l'autre, dit coupon de remise, doit être conservé par le titulaire pour être produit avec le livret, lors du règlement de la remise. Celle-ci est calculée, à la fin de l'année, d'après un taux croissant suivant le nombre de kilomètres parcourus et elle fait l'objet d'un paiement effectué par l'administration entre les mains du porteur du carnet.

Ces combinaisons, introduites récemment en France par l'administration des chemins de fer de l'Etat, présentent pour les voyageurs des avantages sur lesquels il n'est pas besoin d'insister ; il est à souhaiter de voir toutes les Compagnies marcher également dans cette voie et apporter à leurs tarifs des améliorations qui, en facilitant les échanges et les voyages, auront aussi pour effet d'augmenter leur trafic. G. Humbert.

V. Armée. — Billet d'Appel. — Petit bulletin établi dans chaque compagnie, et signé par l'adjudant de compagnie, que ce sous-officier remet à l'adjudant-major de semaine après l'appel du soir, pour lui faire connaître le résultat de cet appel. S'il y a des hommes manquants, ils sont portés nominativement sur ce billet. L'adjudant-major de semaine reporte sur un autre bulletin établi en double expédition, le contenu des billets d'appel de compagnie, et adresse l'une des expéditions au chef de corps, l'autre au commandant de place.

Billet d'Hôpital. — Pièce autorisant l'entrée des malades militaires ou marins dans les hôpitaux militaires ou civils, et sans laquelle ces malades ne peuvent être admis (Décis. 1er août 1879, oct. 10 ; décis. 28 déc. 1883, art. 209).

Billet de Logement. — Les troupes en marche sont habituellement logées chez l'habitant ; on a aussi recours à ce mode de logement pour les troupes en station, lorsque le casernement est insuffisant ou fait défaut. Les militaires de tout grade voyageant isolément par ordre reçoivent également le logement chez l'habitant et les officiers arrivant dans une nouvelle garnison y ont droit pendant trois nuits. Dans ces différents cas, on se conforme à la loi du 3 juil. 1877 et au règlement du 2 août suivant sur les réquisitions (V. Administration de

l'armée). Les billets de logement sont signés par le maire ou son suppléant qui enjoint aux propriétaires ou locataires des maisons, désignés par leurs nom et domicile, de loger tant d'hommes pendant tant de jours. On ne donne pas de billets pour les maisons des absents, sauf en temps de guerre, mais il est pourvu à leurs frais au logement des hommes qu'ils auraient dû recevoir. L'hôte doit fournir pour deux caporaux ou soldats et, autant que possible pour chaque sergent, un lit garni d'une paillasse et d'un matelas avec une couverture de laine, un traversin et une paire de draps propres. Les adjudants, sergents-majors et assimilés ont droit à un lit, les officiers à une ou plusieurs chambres suivant le grade. Dans aucun cas les habitants ne sont déplacés du logement qu'ils occupent habituellement. Ils doivent donner aux soldats place au feu et à la lumière et leur prêter les ustensiles nécessaires pour faire et manger la soupe. S'ils refusent de donner ce qui est dû, le soldat ne peut pas l'exiger ; il adresse sa réclamation à ses chefs. Pour épargner aux habitants la charge du logement des troupes, certaines villes ont construit ou acheté des *casernes de passage*.

Lorsqu'un corps de troupe est mis en route, l'autorité militaire en informe les maires des gîtes d'étape. Un officier précède la colonne de un ou deux jours. Il présente au maire la *feuille de route du corps*. Celui-ci fait préparer les *billets de logement* et les réunit par quartiers, de manière à pouvoir loger les unités constituées dans la même rue ou dans des rues voisines. Le *logement* (V. ce mot) arrive une heure ou une heure et demie avant la colonne. Les billets sont remis au *capitaine de logement* qui les répartit entre les bataillons. Les adjudants de bataillon les distribuent aux fourriers. Ceux-ci inscrivent au dos des billets les noms des hommes auxquels ils sont destinés et vont reconnaître les logements de leurs officiers. Il leur est défendu sous peine de cassation de faire avec les habitants aucun trafic des billets de logement. Après l'arrivée de la colonne, l'officier de garde reste pendant une heure à la mairie avec un représentant de la municipalité pour recevoir les réclamations. La troupe est responsable des dégâts commis par elle. Les habitants peuvent présenter leurs réclamations à ce sujet trois heures au plus tard après le départ de la colonne. Un officier reste au gîte d'étape pour constater les dégradations signalées. Il emporte le *certificat de bien vivre* par lequel le maire constate que la troupe n'a donné lieu à aucune plainte pendant son séjour dans la localité.

VI. Histoire religieuse. — Billet de Confession. — En voici la formule ordinaire : *Audivi pro sacro tribunali N. In cujus rei fidem subscripsi, die..... mensis..... anni*. On le donne aussi en français : *J'ai entendu en confession N. de la paroisse de N. En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat, à..... le..... du mois de..... de l'année.....* Ce certificat doit être exigé des fidèles qui se présentent pour le mariage, à moins que le célébrant ne les ait confessés lui-même. — Les billets de confession, requis afin de constater que ceux pour l'enterrement desquels l'office de l'Église était demandé se confessaient ordinairement à des prêtres acceptant sans réserve la bulle *Unigenitus* et toutes les décisions du Saint-Siège s'y rapportant, tiennent une place importante en l'histoire du jansénisme. Ils provoquèrent un grave conflit entre la cour, les évêques et le Parlement (V. Beaumont [Christophe de], archevêque de Paris). — Ils jouèrent aussi un fort vilain rôle sous le règne de Charles X, alors que les fonctionnaires qui ne se confessaient pas étaient menacés de perdre leur emploi.

E.-H. Vollet.

VII. Théâtre. — A la porte de chaque théâtre se trouvent un ou plusieurs guichets ou bureaux, où des buralistes sont chargés de délivrer au public, contre espèces sonnantes, les billets qui donnent au spectateur droit d'entrée dans la salle. Le billet est un carton portant indication spéciale du genre de place qu'il représente, qui doit ensuite être présenté au contrôle afin de prouver que cette place a été payée. On ne doit pas confondre le billet avec le coupon, bien que l'un et l'autre aient précisément le même objet et remplissent le même rôle ; mais le coupon est délivré au bureau de location pour les places prises d'avance, et tandis que le billet ne représente jamais qu'une seule place, le coupon peut en représenter plusieurs, comme, par exemple, lorsqu'on loue une loge entière, laquelle peut être de trois, quatre, cinq, six et même huit places. — Il y a aussi les *billets de faveur*, les *billets d'auteurs* et les *billets à droit*. Le billet de faveur est un billet gratuit qui donne la faculté d'entrer et de prendre place au théâtre sans bourse délier. C'est une gracieuseté qu'il plaît à une administration théâtrale de faire à telle ou telle personne qui lui en fait la demande, ou une obligation à laquelle elle se voit tenue dans une circonstance donnée. Lorsqu'un théâtre, par exemple, soit pour une première représentation, soit pour une autre cause, croit devoir convoquer à son spectacle la critique et la presse, il le fait sous forme de billets de faveur adressés aux critiques et aux directeurs de journaux. Le billet d'auteur, qui n'était jadis qu'une faveur accordée à l'auteur d'une pièce jouée sur un théâtre, est aujourd'hui une obligation à laquelle celui-ci se trouve tenu envers celui-là, et ce billet peut être vendu. Les auteurs, en effet, ont *droit* chaque jour à un certain nombre de billets, dont le produit vient s'ajouter aux droits perçus par eux pour la représentation de leurs pièces. Enfin, le billet à droit est un billet à prix réduits. Comme les précédents, il est représenté par un coupon de papier, lequel spécifie que le porteur pourra occuper telle ou telle place moyennant un simple droit, c.-à-d. une rétribution beaucoup moins élevée que celle des billets pris au bureau, et qui parfois en atteint à peine la moitié. Certains théâtres populaires, lorsque leur spectacle n'est pas de nature à attirer la foule, ou lorsqu'il commence à s'user, font un grand usage du billet à droit, pour allécher le public par le bon marché. Ils en remettent des paquets à certains commerçants du quartier, tels que restaurateurs, limonadiers, marchands de vin, coiffeurs, etc., qui les offrent à leurs clients, et ces théâtres réalisent parfois, avec ces billets à prix réduits, des recettes plus fortes que celles qu'ils feraient avec les billets pris à leurs bureaux, lesquels, d'ailleurs, n'en restent pas moins ouverts au public.

A. P.

Bibl. : 1° Droit civil. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, 1869-1878, t. IV, § 345, p. 324 et t. VIII, § 756, pp. 236 et suiv., 4e édit. — Demolombe, *Traité des obligations*, t. I, nos 361-368, pp. 344-353, et t. VII, nos 446-500, pp. 383-423. — Colmet de Santerre, *Cours analytique de Code civil*, t. V (1855), nos 48 bis et 289 bis I, II, III, IV, V, VI, pp. 60 et 559. — Laurent, *Principes de droit civil français* (1869-1878), t. XVI, nos 165-176 et t. XVIII, nos 238-266. — Larombière, *Théorie et pratique des obligations*, édit. de 1886, s. les art. 1132 et 1326.

2° Droit commercial. — *Billet à ordre*. — Alauzet, *Commentaire du code de commerce* ; Paris, 1868, 2e éd., t. III, 6 vol. in-8. — Bédarrides, *Commentaire du Code de commerce, de la lettre de change ; des billets à ordre, etc.* ; Paris, 1861, t. II, 2 vol. in-8. — Boistel, *Précis de droit commercial* ; Paris, 1884, 3e éd. in-8. — Bravard-Veyrières, *Traité de droit commercial*, annoté et complété par Demangeat ; Paris, 1862, t. III, 6 vol. in-8. — Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation*, etc. ; Paris, 1850, t. XX, v. *Effets de commerce*. — Lyon-Caen et Renault, *Précis de droit commercial* ; Paris, 1879-1885, 2 vol. in-8. — Massé, *le Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil* ; Paris, 1862, t. I et III, 4 vol. in-8. — Merlin, *répertoire* ; t. XII, v. *Ordre*. — Nouguier, *des Lettres de change et des effets de commerce* ; Paris, 1875, 4e éd., 2 vol., in-8, nos 1440 *bis* et suiv. — Pardessus, *Cours de droit commercial* publié par de Rozière ; Paris, 1856. 6e éd. t. I, 4 vol. in-8. — Ruben de Coudér, *Dictionnaire de droit commercial* ; Paris, 1868, t. II.

Billet de Grosse. Arthur Desjardins, *Traité de droit commercial maritime*, t. V, n° 1,149 et suiv. — De Vabroger, *Commentaire du livre II du Code de commerce*, t. III, n° 1017 et suiv.

Billet de prime. — Alauzet, *du Commerce maritime* ; Paris, 1884, in-8. — Caumont, *Dictionnaire de droit maritime* ; Paris, 1867, in-8, v° *Assurances maritimes*.

BILLET (Félix), physicien français, né le 15 sept. 1808 à Fismes (Marne), mort à Dijon le 26 janv. 1882. Il entra à l'Ecole normale supérieure en 1830 le premier de sa promotion. Il en sortit agrégé de l'ordre des sciences, et soutint la même année la première thèse de l'examen de doctorat, la thèse de physique; elle avait pour sujet *les Anneaux colorés*. Il soutint la thèse de chimie douze ans plus tard; elle portait *sur les changements de volume qui accompagnent les changements d'état*. Tandis que la première thèse était une étude mathématique, la seconde était purement expérimentale et dénotait un physicien consommé. Il y a constaté la dilatation produite par la fusion dans le phosphore, le soufre, l'iode, le brome et dans six métaux, et de plus il en a mesuré exactement les coefficients pour les trois premiers corps. Dix ans après, un physicien allemand très connu, Kopp, a repris ces expériences et n'a fait que confirmer les résultats obtenus par Billet. Il passa les douze premières années de sa vie de professeur, successivement à Nancy, à Marseille et à Rouen. Thenard après sa thèse de doctorat le fit nommer à la faculté des sciences : il y entra en oct. 1842 comme chargé du cours de physique ; il devint titulaire de la chaire de physique un an et demi après et ne quitta plus la faculté de Dijon où il professa pendant trente-six années consécutives. Il fut nommé doyen de la faculté des sciences en 1873. L'enseignement supérieur donnant à Billet des loisirs plus grands, il n'en abusa pas pour se reposer ; il sut en profiter pour enrichir la physique, et surtout l'optique, de travaux importants. Il y eut d'autant plus de mérite que l'administration n'encourageait guère alors les travaux particuliers des savants, comme le montre la petite anecdote suivante que Billet aimait à rappeler : « La première fois que je suis venu à la faculté, j'ai eu une surprise désagréable ; le portier m'a refusé les clefs, par ordre du recteur. Et le recteur a répondu à toutes mes réclamations : « Monsieur le professeur, le concierge a rai- « son, il vous ouvrira quand vous viendrez faire votre « cours ; mais, en dehors de vos leçons, vous n'avez rien à « faire à la faculté. » Il a fallu l'intervention toute-puissante de M. Thenard pour me faire donner les clefs de ma maison. »

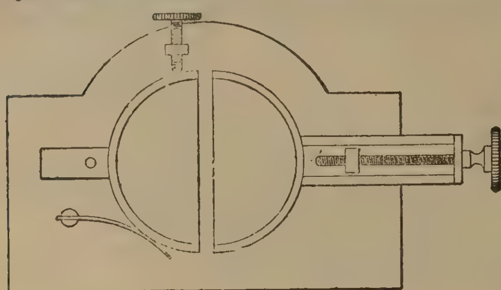
C'est dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* qu'il publia ses premiers mémoires ; on y trouvera en 1851 un travail sur les *Condensations électriques de deuxième et de troisième espèce*, un autre sur la *Constitution de la lumière polarisée* et la vraie cause des changements qui s'introduisent dans la différence de phase des deux rayons polarisés issus d'un rayon naturel. L'année 1852 contient deux articles très intéressants, le premier *sur un principe d'optique géométrique* et sur son application à divers appareils; le second *sur les franges d'interférences* qu'on peut obtenir par le concours des rayons polarisés circulairement qui ont la même giration ou des girations contraires. Il a publié en outre dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXIX (1854) une note sur les trois cas de non division par la double réfraction que peuvent présenter les cristaux biréfringents uniaxes et sur les faces qui peuvent les offrir ; une note sur une nouvelle méthode propre à démontrer les lois qui régissent la réfraction du rayon extraordinaire dans le spath d'Islande (même recueil, t. XLI) et *Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. LV, une note sur les dix-sept premiers arcs-en-ciel de l'eau (*Comptes rendus*, LVI) ; une description de quelques appareils qui facilitent les expériences de l'électricité dynamique, avec quelques expériences à l'appui (*Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. XLII) ; un mémoire sur les demi-lentilles d'interférence (même recueil, 3e série, t. LXIV); dans les *Annales de l'Ecole normale*, t. V, un mémoire complet sur les dix-neuf premiers arcs-en-ciel de l'eau ; dans le *Journal de physique*, t. III (1874), une note sur une modification apportée au biprisme en topaze de Fresnel.

Tous ces travaux dénotent une grande habileté dans l'art de l'expérimentation, en même temps qu'une grande puissance d'analyse. On le considérait déjà comme un maître lorsque la publication de son *Traité d'optique physique* vint mettre le comble à sa réputation (Paris, 1858-1859, 2 vol. in-8); on trouve dans ce traité plusieurs expériences propres à l'auteur, mais on n'y retrouvera pas deux instruments qu'il a inventés plus tard, les *demi-lentilles* et le *compensateur* et qui sont entrés dans les cabinets de physique pour ne plus en sortir. Le professeur ne pourrait plus s'en passer ; ils immortaliseront le nom de Billet tant qu'on fera de l'optique.

Billet fut décoré en 1860, honoré d'une médaille d'or en 1863 dans la réunion des Sociétés savantes, et enfin nommé correspondant de l'Académie des sciences le 22 déc. 1873.

Demi-Lentilles de Billet. — Cet appareil, imaginé par Billet, rend de grands services en optique dans la production des phénomènes d'*interférences* (V. ce mot). C'est à l'action mutuelle des rayons lumineux émanés de deux points ou de deux lignes parallèles très voisines l'une de l'autre que sont dus ces phénomènes. Pour réaliser un pareil système de deux points lumineux ou de deux lignes lumineuses voisines, on a imaginé divers appareils. Le plus simple consiste en deux petits trous circulaires percés dans un écran, mais il ne fournit que des résultats médiocres. C'est pour cela que Fresnel a imaginé ses miroirs inclinés : Deux miroirs plans formant entre eux un angle très voisin de 180° donnent chacun une image virtuelle d'un point ou d'un trait lumineux, et ce sont les rayons de lumière issus de ces images virtuelles qui interfèrent. La distance de ces images dépend à la fois de l'angle des miroirs et de la distance de l'objet lumineux à ces miroirs. On peut, au moyen d'une vis micrométrique, en faire varier l'inclinaison de façon à modifier la distance des images virtuelles. Une disposition donnant des résultats analogues a été imaginée par Pouillet, c'est le *biprisme* (V. ce mot); là encore un point lumineux donne deux images *virtuelles*. C'est l'inconvénient commun à ces deux méthodes; au contraire les demi-lentilles de Billet, tout en mettant également en jeu des rayons directs énergiques, ce qui assure aux franges une grande vivacité et rend possible leur projection, ont l'avantage de les faire passer par deux foyers réels parfaitement accessibles, ce qui est éminemment favorable aux expériences si nombreuses où l'on veut soumettre à quelque action spéciale, à quelque interposition de corps diaphane, l'un seulement des deux faisceaux interférents. Les demi-lentilles de Billet se composent des deux moitiés d'une lentille sphérique coupée avec un diamant. Chacune de ces lentilles a un centre optique et peut donner des images. Si elles sont ajustées exactement comme elles l'étaient avant leur séparation, rien n'est changé à leur mode d'action. Si au contraire elles sont légèrement déplacées, leurs centres optiques ne coïncident plus et de chaque point elles donnent deux images, d'autant plus rapprochées l'une de l'autre que leurs centres optiques sont plus voisins. C'est donc l'ensemble de ces images *réelles* qui donne naissance à l'interférence des rayons. Billet a utilisé aussi des demi-lentilles cylindriques qui donnent non des points réels comme images, mais des petites droites lumineuses également réelles et qui donnent plus d'éclat aux expériences d'interférences surtout pour les projections. Pour pouvoir modifier à volonté les conditions de l'interférence il faut donner aux demi-lentilles deux mouvements : l'un de translation, pour accroître ou diminuer l'écart des centres optiques et par suite celui des deux images réelles par lesquelles passent les rayons interférents ; l'autre de rotation qui permet, avec les demi-lentilles sphériques de rendre horizontale la ligne formée par les deux points images, et avec les cylindriques d'amener au parallélisme les lignes lumineuses qui forment alors les images. On

atteint ce but en les enchâssant dans des pièces métalliques armées d'appendices par lesquels elles s'adaptent à



Demi-lentilles de Billet.

une plaque plus grande : pour l'une, l'appendice est une plaque à deux biseaux qui, reçue par une coulisse et dominée par une vis dont elle porte l'écrou, peut avancer ou reculer; pour l'autre, c'est un axe de rotation reçu par la grande plaque et autour duquel les actions antagonistes d'une vis et d'un ressort produisent les deux basculements inverses. La figure ci-dessus montre la disposition de l'appareil.

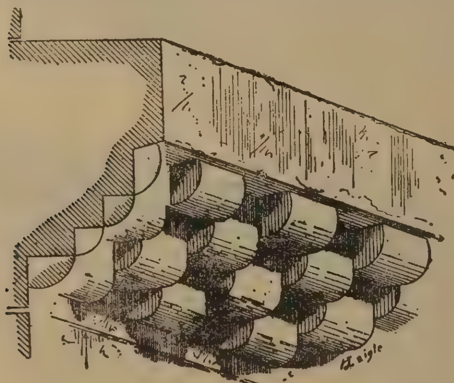
Il est facile de montrer la nécessité de ces pièces en disposant les demi-lentilles de façon à obtenir des franges d'interférences : la rotation de la première vis resserre ou élargit les franges à volonté ; sous l'action de la deuxième vis on voit, surtout pour les demi-cylindriques auxquelles ce basculement est bien plus nécessaire, les franges s'incliner et s'altérer au point de disparaître entièrement. Aussi peut-on par la manœuvre de cette vis obtenir les franges avec leur maximum de netteté.

A. Joannis.

Bibl. : Billet, *Mémoire sur les demi-lentilles d'interférences (Annales de chimie et de physique)*, 3e série, t. LXIV, p. 385.

BILLETEUR. Marin ou ouvrier d'un arsenal chargé de recevoir la solde d'un groupe de travailleurs ; on lui remet un billet où sont portées les sommes qu'il doit remettre à chacun. Aujourd'hui, les paiements doivent se faire individuellement.

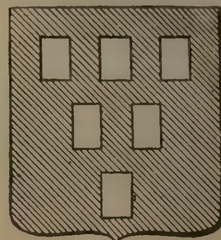
BILLETTE. I. Architecture. — Ornements de moulures employés surtout dans l'architecture romane et plus particulièrement dans les édifices du midi, du centre et de l'ouest de la France ainsi que dans ceux d'architecture normande du sud de l'Angleterre. Les billettes consistent en une ou plusieurs rangées de petites portions de parallélipipèdes ou de cylindres, séparées par des vides et formant saillies sur les faces planes ou curvilignes des moulures qu'elles décorent et dont elles



Billettes.

rompent ainsi la monotonie (V. fig.). On rencontre les billettes en France dès l'époque mérovingienne et jusqu'à la fin de l'architecture romane, mais surtout dans les édifices datant des XIe et XIIe siècles. Ch. L.

II. Blason. — Pièce héraldique de forme rectangulaire et de petite dimension; elle figure la brique. Elle symbolise aussi la juridiction seigneuriale et la franchise de certains fiefs; de plus, on la voit employée, en or ou en argent, pour indiquer, comme le besant, une charge de finance telle que celle de maître d'hôtel, de dispensier, de trésorier, de comptable de deniers royaux. On la rencontre souvent sur les écus de familles de la Franche-Comté. Sa situation ordinaire est la verticale, lorsqu'elle est horizontale on la dit couchée ou renversée lorsqu'elle est posée obliquement ou que chargeant une bande elle en prend la position ; quelquefois elle est ajourée, c.-à-d. percée en rond, évidée selon son trait; réduite à la forme d'un cadre. La billette comme pièce principale est rarement seule, elle est très usitée comme accompagnement, et un écu, une croix, un pal, etc., sont billetés quand ils sont semés de billettes. G. de G.



Ecu de billettes.

III. Métallurgie. — On désigne dans les forges sous le nom de *billettes* les lopins de fer ébauchés ou corroyés qui servent à la confection des fers laminés de petite dimension ; les fers plats, par exemple, se font avec des billettes de fer corroyé à grain ayant $0^{m}035$ à $0^{m}050$ d'équarrissage, suivant l'échantillon à fabriquer. Les petits ronds de $0^{m}004$ à $0^{m}009$ de diamètre sont fabriqués pour l'usage des tréfileries avec des billettes ayant, pour le rond de $0^{m}005$, un équarrissage de $0^{m}020$, pesant de 1,5 kilogr. à 2 kilogr., et donnant une barre de 9 à 10 m. de longueur, après trois passages dans des cannelures et un rond de $0^{m}005$, après un nouveau passage dans quatre cannelures. Le réchauffage et l'étirage d'une charge de 225 kilogr. de billettes en 25 ou 30 billettes de $0^{m}04$ de côté, sur $0^{m}60$ à $0^{m}70$ de longueur, en petits ronds de $0^{m}0045$ de diamètre, durent de 12 à 15 minutes ; en 45 secondes chaque billette est transformée en rond de 60 m. de longueur. Autrefois, on ne se servait que de billettes pesant au plus 5 kilogr. ; aujourd'hui, on arrive à 10 kilogr. pour le fer et depuis l'emploi de l'acier pour le fil de fer, on passe aux cannelures des laminoirs des billettes de 25 à 30 kilogr. ; on a une production de 5 à 6 tonnes par 24 heures, avec une force de 50 à 60 chevaux. L. Knab.

Bibl. : Architecture.— Viollet-le-Duc, *Dict. de l'Archit. franç.*; Paris, 1867, in-8. — J.-H. Parker, *Glossary of Architecture*; Londres, 1869, in-12.

BILLETTES. Nom donné à certains religieux de l'ordre des carmes, à cause de la forme de leur scapulaire qui s'appelait aussi *billette*, ressemblant à certaine pièce de blason (V. ci-dessus). En 1809, leur église à Paris a été affectée au culte protestant (Confession d'Augsbourg). Le cloître attenant à cet édifice est classé parmi les monuments historiques.

BILLEUR (V. Billeteur).

BILLEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne ; 197 hab.

BILLEZOIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Lapalisse ; 649 hab. On y cultive le seigle et l'avoine, les châtaigniers y sont nombreux. En 1235, la terre de Billezois appartenait à Isabelle de Mello, par suite d'une donation de son mari, Hugues de Châtillon, sire de Jaligny.

BILLIARD (V. Billard).

BILLIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille ; 607 hab.

BILLICAN ou **PILLICAN** (Théobald Diepold Gerlacher), théologien allemand, né à Billigheim, près Landau,

à la fin du XVe siècle, mort à Marbourg (Hesse) le 8 août 1554. Il fit ses études à Heidelberg, en même temps que Mélanchthon, et y enseigna ensuite la dialectique et la physique. Lorsqu'en 1518 Luther vint à Heidelberg soutenir sa *Disputation* au couvent des Augustins, Billican fut gagné aux idées de la réforme, en même temps que *Brenz* et *Bucer* (V. ces noms). En 1522, il dut quitter cette ville, et, après un court séjour à Weil (Wurttemberg), il fut appelé comme pasteur dans la ville libre de Nördlingen, où il introduisit définitivement la réforme. Son caractère ne fut pas à la hauteur de son talent et de sa science ; il oscillait entre la réforme et le catholicisme ; son mariage seul l'empêcha de rentrer dans le giron de l'Eglise. Revenu en 1535 à Heidelberg, comme professeur de droit, il en fut expulsé de nouveau (1544), et termina son existence passablement agitée à Marbourg, où il fut pendant dix ans conseiller hessois et avocat, et où il enseigna, non sans succès, le droit, la rhétorique et l'histoire. Il publia plusieurs écrits de controverse religieuse. Nous ne possédons malheureusement aucune monographie sur cet homme remarquable, malgré toutes ses fluctuations.
C. P.

BILLIÈME. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Yenne ; 400 hab.

BILLIÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon ; 90 hab.

BILLIERS. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Muzillac ; 875 hab.

BILLIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La-Tour-du-Pin, cant. de Virieu ; 498 hab.

BILLING (Sigismond), officier et homme politique français, né à Colmar en 1773, mort en 1832. Entré dans l'armée comme volontaire en 1792, il se distingua à la bataille de Jemmapes, ce qui lui valut d'être nommé commissaire des guerres. Pendant les Cent-Jours, il aida à obtenir l'abdication de Napoléon Ier, mais sous la Restauration il protesta de toutes ses forces pour le maintien de la cocarde tricolore. En 1830, lors des « trois glorieuses » le général La Fayette le prit comme chef d'état-major.

BILLING (Archibald), médecin anglais, né en Irlande en 1791, mort à Londres le 2 déc. 1881. Reçu docteur à Oxford en 1818, il fut de 1822 à 1845 médecin du London-Hospital et y fit les premières leçons cliniques, puis enseigna de 1827 à 1836 à l'école annexée à cet hôpital, et devint en 1836 fellow et membre du Sénat de l'Université de Londres. Son ouvrage le plus important a pour titre : *First principles of medicine* (Londres, 1831, in-8 ; 6e édit., 1868 ; trad. en franç. par Chéreau, Paris, 1847, in-8). On lui doit encore : *Practical observations on diseases of the lungs and heart* (Londres, 1852, in-8) ; l'un des premiers, à Londres, il pratiqua l'auscultation.
Dr L. Hn.

BILLING (Sigismond-Antoine-Edouard-Robert, baron de), diplomate français, né le 12 août 1839. Après un stage de quelques mois aux archives du ministère des affaires étrangères, en 1857, M. de Billing fut attaché la même année au cabinet du ministre, comte Walewski. Nommé attaché payé au commencement de 1861, il remplit les fonctions de secrétaire de troisième classe à l'ambassade de Londres, revint au bout de deux ans, en 1863, à la direction politique du département, où il fit une partie de sa carrière. Le 15 août 1868 il était fait chevalier de la Légion d'honneur et passait secrétaire de deuxième classe, sans poste, le 11 avr. 1871. La même année, il était désigné à Munich, et en revint bientôt pour servir de secrétaire en 1873 à la commission franco-allemande de liquidation, qui se réunit à Strasbourg pour régler les derniers détails d'exécution du traité de Francfort. Consul général à Tunis par intérim, du 18 avr. au 22 déc. 1874, il passa secrétaire à la légation de Stockholm en 1875 et fut nommé secrétaire de première classe hors cadre, chargé de travaux particuliers, en 1880. Peu après M. de Billing cessa d'appartenir à la carrière diplomatique. Dans les diverses affaires qui suivirent l'expédition de Tunisie, M. de Billing prit parti vivement contre M. Jules Ferry et fut activement mêlé aux querelles que ces affaires soulevèrent dans la presse et dans l'opinion.

BILLINGER ou **BILLUNGER**, famille noble saxonne qui posséda le titre ducal de 961 à 1106. *Hermann Billing* (mort à Quedlinburg le 27 mars 973) le reçut d'Otton Ier ; ses successeurs furent Bernard Ier (mort le 9 févr. 1011), Bernard II (mort le 29 juin 1059), Ordulf (mort le 28 mars 1011), Magnus (mort le 23 août 1106), le dernier de sa race. L'héritage des Billing fut divisé entre les Welfs et les Ascaniens.

Bibl. : Steindorff, *De ducatus Billingorum origine et progressu* ; Berlin, 1863.

BILLINGS (Joseph), explorateur anglais de la fin du XVIIIe siècle. Après avoir suivi Cook dans son dernier voyage, il fut chargé par Catherine II de Russie de tenter une expédition dans le Nord. Parti au mois d'oct. 1785, il explora les îles qui sont dans le voisinage d'Alaska, et pénétra en juil. 1790 dans le canal du Prince-William. Il recueillit durant ce voyage de quatre ans de nombreuses informations qui ont été publiées par Sauer sous le titre de : *Account of a geographical and astronomical expedition to the northern parts of Russia, etc., in the years 1785-1794* (Londres, 1802, in-4). Une traduction française de cet ouvrage par J. Castera a été imprimée à Paris (1802, 2 vol. in-8 et atlas in-4.)

BILLINGS (John-Shaw), médecin américain contemporain, né à Switzerland (Indiana) le 12 avr. 1838. Reçu docteur à Cincinnati en 1860, il entra dans l'armée en 1861 et y occupe actuellement (1888) le rang de chirurgien-major ; il est en outre attaché au bureau du chirurgien général à Washington et fait des leçons sur l'histoire de la médecine à l'université de John Hopkins. Depuis 1880 Billings publie l'*Index-Catalogue of the library of the Surgeon General's office*, dont 8 vol. in-4 ont déjà paru ; on lui doit en outre la publication de la revue la plus complète qui existe, l'*Index medicus*, qui paraît depuis 1879, et de plus un grand nombre de rapports sur l'hygiène militaire, l'hygiène et la construction des hôpitaux, etc. ; enfin de 1879 à 1882 il a dirigé les publications émanant du *National Board of health.*
Dr L. Hn.

BILLINGSLEY (Sir Henry), mathématicien anglais, né vers 1535, mort le 22 nov. 1606. Issu d'une obscure famille de Cantorbéry, il fit ses études à Cambridge et à Oxford, s'appliqua particulièrement aux mathématiques, mais, contraint par ses parents, embrassa la profession d'armurier et gagna une fortune considérable. Il devint successivement sheriff, alderman et lord-maire de Londres (1597), et fut fait chevalier la même année par la reine Elisabeth. Mais il ne délaissa pas ses anciennes études de prédilection, recueillit son ancien professeur de mathématiques, tombé dans la misère, le moine Whitehead, et avec les notes que celui-ci lui légua publia une traduction d'Euclide sous le titre : *The elements of geometry of the most ancient philosopher Euclide of Megara* (Londres, 1570, in-fol., avec préface de John Dee). Il était membre de la Société des antiquaires.
L. S.

Bibl. : Montucla, *Histoire des mathématiques* ; Paris, an VII, vol I, p. 213, in-4

BILLINGTON (Elisabeth Weichsell, épouse), cantatrice scénique célèbre, née à Londres en 1765, morte en Italie, près de Venise, le 25 août 1818. Fille d'un musicien allemand et d'une cantatrice qui n'était point sans mérite, elle perdit sa mère fort jeune et reçut de son père sa première éducation musicale. Dès son enfance elle se produisit assez fréquemment dans des concerts, non seulement comme pianiste, mais comme compositeur. Cependant, l'âge développant chez elle une voix admirable, elle prit des leçons de chant de Johann-Christian Bach, et à quatorze ans se fit entendre comme chanteuse à Oxford. Peu après elle étudia la vocalisation avec un contrebassiste-compositeur nommé Thomas Billington, qu'elle épousa

à l'âge de seize ans et avec qui elle alla à Dublin, où elle débuta au théâtre, dans *Orphée*. Les commencements de sa carrière furent difficiles. C'est au théâtre Covent-Garden, de Londres, qu'elle commença à établir sa réputation. Jamais, dit un biographe, jamais voix plus pure, plus sonore, plus étendue, ne s'était fait entendre; jamais vocalisation plus brillante n'avait frappé les oreilles anglaises; jamais aussi l'enthousiasme ne fut plus porté loin.

Elle perfectionna son talent à Londres sous les conseils d'un habile professeur, Morelli, puis vint à Paris, où elle sollicita et obtint des leçons de Sacchini. De retour à Londres en 1785, au moment où la fameuse Mme Mara venait d'y arriver, elle se trouva en lutte avec cette virtuose incomparable, se fit entendre dans les concerts, reparut à Covent-Garden, se produisit dans les superbes séances données à l'abbaye de Westminster pour la commémoration de Haendel, et voyait sa renommée grandir chaque jour. Bientôt cependant elle quitta Londres pour venir sur le continent. Cette résolution eut pour cause le scandale qui commençait à entourer sa vie privée. Des dépenses excessives et hors de proportion même avec les sommes considérables qu'elle gagnait, une existence déréglée qu'elle partageait entre plusieurs amants, lui imposaient l'obligation de s'éloigner et de changer de milieu. Elle se rendit à Naples, où, bientôt engagée au théâtre de San-Carlo, elle retrouva d'éclatants succès, qu'un événement inattendu vint interrompre un instant. Son mari, qui était malgré tout resté auprès d'elle, tomba un jour mortellement frappé par une apoplexie foudroyante au moment où il allait la conduire au théâtre. La malveillance attribua cette mort à un assassinat. Dans le même temps, une violente éruption du Vésuve éclata, et les superstitieux Napolitains attribuèrent cette calamité à ce qu'une hérétique avait chanté à San-Carlo. On conçut même des craintes sérieuses à ce sujet sur la sécurité de Mme Billington; heureusement l'éruption cessa. De Naples la grande artiste se rendit à Venise, puis à Rome, puis dans d'autres villes, et enfin à Milan, obtenant partout les mêmes succès et remportant les mêmes triomphes. A Milan elle épousa un fournisseur de l'armée française, M. Pélissent, et peu après retourna en Angleterre, où elle fut reçue avec le même enthousiasme que par le passé. Pendant six années, elle chanta à l'Opéra italien, au Concert du roi, aux concerts d'Hanover-Square et dans une foule de concerts particuliers. En 1809, enfin, elle se retira, ayant amassé une fortune considérable, et en 1817 elle alla se fixer en Italie, dans une terre achetée par elle près de Venise. — En 1812, cette cantatrice, qui a laissé un nom illustre dans les fastes de la scène lyrique, a publié son autobiographie sous ce titre : *Memoirs of Mistress Elizabeth Billington* (Londres, in-8; trad. par Thiers, Paris, 1822). A. P.

BILLIO. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Saint-Jean-Brévelay; 580 hab.

BILLION (V. NUMÉRATION).

BILLIONI (Catherine-Ursule BUSSA ou BUSSART, femme de Michel-Rieul BILLON, dite), actrice de la Comédie-Italienne, née à Nancy en 1751, morte à Paris le 19 juin 1783. Fille de comédiens forains, elle était la sœur de Placide, fameux danseur de corde du théâtre de Nicolet. Elevée à Paris, elle put entrer à la Comédie-Italienne dès 1763, grâce aux leçons de Charles-Antoine Véronèse, dit Pantalon, l'un des meilleurs acteurs italiens. Elle dansait, chantait et jouait; ses débuts, qui furent remarqués, lui valurent un engagement à Bruxelles où elle tint plusieurs années les premiers emplois malgré son extrême jeunesse. A peine âgée de seize ans, elle épousa Billioni, maître de ballet à la Comédie-Italienne où elle rentra dans les seconds, puis dans les premiers rôles. Applaudie dans *Coralie magicienne*, dans la *Cantatrice*, elle obtint ses plus brillants succès, comme chanteuse, dans le *Peintre amoureux de son modèle*, la *Servante Maîtresse*, la *Clochette*, le *Huron*, le *Sorcier*, et surtout dans *Acajou*, la pièce de Favart. En 1771, elle fut invitée à chanter au Concert spirituel où l'on n'admettait que les premiers talents. « Le public, dit le *Journal de Paris*, a toujours admiré et applaudi dans la Billioni de la justesse et de la finesse dans la voix, beaucoup de précision et d'adresse dans le chant, et dans le jeu des différents rôles une grande intelligence de la scène. » Ce jugement n'est démenti par aucun de ses contemporains. Très malheureuse avec son mari, qui paraît avoir été un triste personnage, elle ne le fut guère moins dans sa liaison avec Clairval, et de graves ennuis domestiques, joints à un travail obstiné, ruinèrent sa santé naturellement délicate : elle mourut à trente-deux ans. R. G.

BIBL. : *Le Journal de Paris*, 25 juillet 1883. — BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, t. XXIII et XXIV. — Emile CAMPARDON, *les Comédiens du roi de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles*; Paris, 1880, 2 vol. in-8, t. II.

BILLIORAY (Alfred-Edouard), homme politique français, né à Naples (Italie), de parents français, en 1840, mort à la presqu'île Ducos (Nouvelle-Calédonie) en 1876. Il commença la peinture dans l'atelier du peintre Chazal, mais tenta vainement d'être admis au Salon jusqu'en 1870. A cette époque il exposa un tableau ayant pour titre *Sollicitude maternelle*. Pendant le siège de Paris, il se mêla très activement au mouvement républicain dans le XIVe arrondissement. Aussi le 18 mars 1871 était-il membre du Comité central, et aux élections communalistes du 26 mars, il fut élu, le premier de la liste, membre de la Commune pour le XIVe arrondissement par 6,100 voix sur 6,570 votants. Billioray a été membre du deuxième comité de Salut Public, celui qui fonctionnait lors de la chute de la Commune. Pendant la répression de l'insurrection, disent les témoins qui ont déposé à la commission d'enquête, plusieurs personnes prises pour Billioray ont été sommairement passées par les armes. Arrêté, il fut condamné par le conseil de guerre à la déportation dans une enceinte fortifiée, et malgré l'état inquiétant de sa santé dirigé sur la Nouvelle-Calédonie. Il est mort fou à l'hôpital de Numbo (presqu'île Ducos). Louis LUCIPIA.

BILLITON. Ile de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, au S.-O. de Bornéo, et à l'E. de Banca; 90 kil. de long sur 72 kil. de large; connue pour ses riches mines d'étain. Elle appartient aux Hollandais depuis 1822.

BILLOD (Louis-Antoine-Eugène), médecin aliéniste français, né à Briançon (Hautes-Alpes) en 1818, mort à Château-Gonthier (Mayenne) le 26 mars 1886. Elève interne de Falret père, il entra, dès qu'il fut reçu docteur (1843), dans le service des aliénés et montra aussitôt des capacités administratives de premier ordre. Après avoir dirigé plusieurs asiles de province, entre autres ceux de Blois et de Sainte-Gemmes, près Angers, il fut appelé à organiser le service de Vaucluse (Seine-et-Oise). A l'époque de sa mort il était médecin en chef honoraire des asiles d'aliénés de la Seine. Comme correspondant de l'Académie de médecine, il prit la parole dans la discussion qui eut lieu, en 1884, sur la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés et défendit vivement cette loi contre ses détracteurs. — Ouvrages principaux : *Des maladies de la volonté*, etc. (Paris, 1848, in-8); *Traité de la pellagre d'après les observations recueillies en Italie et en France*, etc. (Paris, 1870, 2e éd., in-8); *Des maladies mentales et nerveuses*, etc. (Paris, 1880-1882, 2 vol. in-8); *les Aliénés en Italie, établissements*, etc. (Paris, 1884, in-8). Dr L. HN.

BILLOM (*Vicaria Billiomi, vicaria Billiomensis* [950], *Billiomum* [1287], *Bilhom*). Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont; 4,569 hab.

HISTOIRE — Les traces gallo-romaines trouvées aux environs de Billom permettent de supposer que dès les derniers temps de l'Empire romain, ce lieu était habité. Au Xe siècle, il était le siège d'une viguerie dépendant du comté de Turluron. D'après M. A. Tardieu, Billom aurait dès avant

1190, obtenu une charte de franchises accordée par Ponce, évêque de Clermont et confirmée en 1202 par Odil, archevêque de Bourges. Quoi qu'il en soit, les privilèges déjà existants furent confirmés au mois de sept. 1281 par Guy de la Tour, évêque de Clermont. Cette confirmation a été publiée par Chabrol (*Coutumes d'Auvergne*, IV, 98) et par M. H. Rivière (*Hist. des Institut. de l'Auvergne*, II, 326). Après Guy de la Tour, elle fut encore renouvelée par Philippe VI (1340) et par Charles VII (1450). Billom envoya des députés aux états généraux de 1308. La ville était de plus le siège d'un bailliage, dont le premier bailli connu, Hugues Seguin, remonte à 1414. En févr. 1569, Charles IX lui accorda des lettres-patentes portant que les maires et échevins de Billom pourront élire toutes personnes notables et prendre parmi elles un juge marchand avec deux consuls. Ces lettres-patentes, enregistrées au Parlement en 1573, furent confirmées par Henri IV en 1594. Après avoir été ravagé par la peste en 1581, Billom fut agrégé en 1588 aux treize bonnes villes de la Basse-Auvergne. L'année suivante les ligueurs y tinrent leurs Etats sous la présidence de l'évêque de Clermont, François de la Rochefoucauld. En 1790, cette ville fut un des huit chefs-lieux de district du Puy-de-Dôme. La seigneurie de Billom avait été donnée au prieuré de Moissat par Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, vers 915. Elle passa ensuite aux seigneurs de Vertaizon, sur lesquels Philippe-Auguste la confisqua en 1204. Il semble que depuis cette époque jusqu'à la Révolution elle ait été possédée par les évêques de Clermont. Billom avait eu des écoles au moyen âge. En 1555, Guillaume du Prat, évêque de Clermont, y fonda un célèbre collège de jésuites.

Monuments et curiosités. — A quelque distance de la ville on voit un débris celtique appelé Pierre des Fées. Il ne reste pas de trace de la voie romaine allant de Lyon à Clermont, qui passait à Billom. Eglise Saint-Cerneuf. (mon. hist.); crypte et chœur du XIe siècle, ce dernier remanié au XIVe siècle; nef du XIIIe siècle. Tombeaux de Hugues Aycelin, dit le cardinal de Billom, et de son neveu Gilles Aycelin, archevêque de Rouen et chancelier de France (XIVe siècle). Grille du chœur en fer (XIIe siècle). L'église Saint-Cerneuf a un culte spécial dit du Précieux sang, sur lequel deux ouvrages ont été écrits : 1° *Hemachristi latrie* ou *Traité du culte et vénération du précieux sang de J.-C., spécialement de celui qui est à Billom en Auvergne* (1619); 2° *la Divine relique du sang adorable de J.-C. dans la ville de Billom en Auvergne*, par un père de la comp. de Jésus (Lyon, in-12, 1645). — Eglise Saint-Loup (XVe siècle, voûtes et clocher modernes). — Chapelle des pénitents (XVIe siècle), avec d'anciennes fresques et un reliquaire du XIIIe siècle. — Beffroi (XVIe siècle) avec un clocher portant la date de 1577.

Hommes célèbres. — Outre les deux Aycelin cités plus haut, Billom est la patrie de François de Billom, secrétaire du cardinal du Bellay, auteur de le *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* (1555, in-4); Jacques Pereyret, auteur d'un *Traité de la grâce* (Paris, 1650); Poisson, chapelain de Louis XV; Huguet, député à la Constituante et aux Cinq-Cents; Picot-Lacombe, député aux Cinq-Cents et au Corps législatif.


Armoiries de Billom.

Industrie et commerce. — Billom a des filatures de laine. On y tisse de la toile et on y fabrique des imitations de poteries romaines. Il y a aussi une sucrerie. C'est le siège d'un tribunal de commerce.

Armoiries. Les armes de Billom sont : *d'azur à un portail crénelé d'or, flanqué de deux hautes tours crénelées de même, surmonté de trois fleurs de lys d'or en chef.*

Louis Farges.

Bibl. : Outre les ouvrages cités plus haut, V. A. Tardieu, *Dict. hist du Puy-de-Dôme*; Moulins, 1877, in-4.

BILLON. I. Monnaie. — Les monnaies divisionnaires de bronze, ou celles d'argent qui ne représentent pas commercialement les valeurs pour lesquelles elles circulent, sont dites monnaies de billon. Ce sont des monnaies conventionnelles qui ne doivent leur puissance libératoire qu'à la confiance du public. Le monopole d'émission en appartient à l'Etat, et par là, les gouvernements réalisent des bénéfices résultant de la différence entre la valeur d'achat des matières premières, et la valeur monétaire des espèces frappées, mises en circulation. Aussi la loi décide-t-elle avec raison que le rôle de la monnaie de billon est de servir d'appoint seulement dans les paiements. En France, les pièces divisionnaires d'argent de 2 fr., 1 fr., 50 cent. et 20 cent., dont le titre a été abaissé en 1865 de 900 millièmes à 835 millièmes, sont aujourd'hui de la monnaie de billon. Tous les pays de l'Union latine ont le même système. En Angleterre, depuis 1816, toute la monnaie d'argent a aussi le caractère de monnaie de billon, son poids a été abaissé de 6 % au-dessous du poids théorique. Pour les monnaies de très petite valeur, de bronze ou de nickel, l'écart entre la valeur réelle et la valeur nominale de circulation est beaucoup plus considérable. Autrefois, on s'efforçait d'atténuer cet écart, et l'on fabriquait de très gros sous : l'ancienne pièce française d'un décime au bonnet phrygien, pesait 20 gr., les gros sous de métal de cloche pesaient 24 gr., les pence anglais étaient encore plus lourds, seize pièces devaient peser une livre, soit 28 gr. par penny. En France la loi du 6 mai 1852, a unifié notre monnaie de bronze, et l'a ramenée aux poids décimaux, tout en la mettant plus en harmonie avec la loi organique de germinal an XI. C'est aujourd'hui un alliage de 95 % de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc. Sa valeur réelle est d'environ le cinquième de sa valeur nominale. La monnaie ainsi fabriquée est assez commode. Cependant, divers pays étrangers, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Suisse, la Russie, la Belgique, ont mis en circulation du billon formé généralement d'un alliage de trois parties de cuivre contre une de nickel. Cette monnaie de nickel est plus propre que la monnaie de cuivre, mais elle peut se confondre trop aisément avec la monnaie d'argent.

En raison de son caractère fiduciaire, la monnaie divisionnaire d'argent ne peut être donnée en paiement en France que jusqu'à concurrence de 50 fr.; la pièce de 5 fr. seule a conservé le caractère de véritable monnaie. Quant à la monnaie de bronze, on n'est tenu de la recevoir que jusqu'à concurrence de 5 fr. En Angleterre, les limites sont 40 shillings (50 fr.) pour la monnaie d'argent, et 1 shilling (1 fr. 25) pour la monnaie de cuivre.

La frappe de la monnaie de bronze est généralement assez limitée par les Etats. La valeur nominale des pièces de cuivre, mises en circulation depuis 1719 jusqu'en 1852, époque de la refonte, était de 49,593,336 fr. 79. De 1852 à 1858, il en a été retiré pour 48,512,598 fr. 56; le reste n'est pas rentré aux caisses de l'Etat. Tout d'abord on ne devait fabriquer du billon que pour une valeur égale à celle que l'on retirait de la circulation, mais, sur les réclamations du commerce, la loi du 18 juil. 1860 a autorisé une émission supplémentaire de 12 millions de francs de monnaies de bronze, et celle du 2 avr. 1872 a accordé une nouvelle autorisation pour 10 millions. Fin 1884, il avait été frappé à la Monnaie pour 63,991,224 fr. 90 de nouvelles pièces de bronze savoir : 62,791,224 fr. 90 de 1852 à 1878, et 200,000 fr. annuellement à partir de 1879. Suivant les types, cette monnaie se répartit ainsi :

Napoléon III, 1852-1857........	48.500.000	»
Napoléon III (tête laurée), 1861-1870	10.810.000	30
République, 1870-1884.........	4.681.224	60

Toutes ces pièces à peu près se trouvent dans la circulation.

D'autres pays, la Grèce, l'Italie et l'Espagne notam-

ment ont également frappé des monnaies de bronze conformes aux types français de 1852, et il en existe beaucoup dans la circulation française ; le Midi surtout est envahi par la monnaie italienne. Il n'y a à cela aucun inconvénient sérieux, sauf le cas de liquidation pour lequel il faudrait avoir recours à la mesure qui a dû être déjà prise en 1883 pour les pièces d'argent italiennes lors de la reprise des paiements en espèces en Italie : le retrait aux caisses publiques de cette monnaie étrangère et la rétrocession sur la base de la valeur nominale aux pays d'origine qui l'ont mise en circulation. Entre les pays de l'Union latine, il faut des motifs tout spéciaux pour que l'on en vienne à effectuer un pareil retrait. Pour l'Angleterre la quantité de monnaie de cuivre en circulation ne dépasse pas la somme de 30 millions de francs. Les pièces françaises de même nature en circulation, recueillies par les administrations anglaises, s'élevaient pour l'année 1887 à 567,000 fr. ; elle sont rétrocédées au gouvernement français sur la base de treize pièces de 10 cent. pour 1 shilling. Le gouvernement anglais a frappé lui-même pendant cette même année pour £ 45,837-4-9 de pence, halfpence et farthings. L'Allemagne, qui a retiré de la circulation son ancienne monnaie de cuivre dont les types étaient d'une diversité extraordinaire, pour la remplacer par une monnaie de nickel uniforme, a une circulation de billon de 25 millions de marks environ. Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur les monnaies divisionnaires d'argent, cette étude trouvant sa place naturelle ailleurs (V. Argent, Monnaie, Union latine).

François Bernard.

II. Mines. — *Billon de conduite.* Dans les exploitations importantes, à ciel ouvert, à mesure que la carrière s'approfondit, on a cherché un dispositif permettant de remplacer en partie le roulage sur le chantier et de faciliter l'enlèvement en gros blocs, dont l'élaboration se fait à la surface en un point unique de concentration et qu'il serait difficile de déplacer au fond de la carrière, pour aller les charger dans un vase d'extraction ou *bassicot*, si celui-ci descendait toujours au même point du fond. Une solution très pratique a été trouvée aux ardoisières d'Angers (*Ardoisières d'Angers*, Blavier, 1863) ; deux systèmes sont employés suivant que la carrière présente un *seul chef* en paroi taillée verticalement ou qu'elle possède *deux chefs*. Le premier dispositif consiste en deux câbles, l'un servant de guide, l'autre effectuant l'extraction et passant sur une molette et sur une bobine. Le câble-guide, appelé *billon de conduite*, est amarré sur des points divers de la carrière, suivant les blocs à enlever, sa longueur et sa tension sont réglées au moyen d'un treuil établi sur le chef de l'exploitation ; il porte une poulie roulante à gorge à la chape de laquelle s'attache l'extrémité inférieure du câble d'extraction qui porte suspendu le bassicot. Dans le deuxième dispositif, l'un des chefs porte le moteur, l'autre, le point d'attache ; un câble est établi parallèlement au deuxième chef et c'est à ce câble que s'attache en des points variables, le *billon de rappel*, dont la longueur est réglée au moyen d'un treuil ; la variation du point d'attache permet de disposer à volonté du plan vertical qui réunit le billon au moteur et dans lequel reste compris le câble porteur. Le bassicot suspendu à l'extrémité commune de ces deux cordages s'élève en raison de la traction exercée sur le câble porteur, en décrivant autour du point d'attache un cercle déterminé, de telle sorte que la trajectoire parvienne à la recette supérieure.

L. Knab.

III. Agriculture. — On appelle *billon* une bande de terre qu'on multiplie au moyen de la charrue à un ou deux versoirs et qui sert à exhausser le sol quand cela est nécessaire. Ce système de labourage est fort simple. Avec la charrue on lève une bande de terre dans le sens de la longueur du champ ; arrivé au bout, on revient en sens contraire pour élever une seconde bande de terre parallèle à la première. On fait ainsi des planches qui peuvent présenter deux billons et davantage. Pour détruire ce travail quand il est devenu inutile, on laboure perpendiculairement au champ et au billon ; on passe la herse, et les choses sont remises en leur premier état. — Quelle est l'utilité du billon ? On l'emploie dans les terres imperméables, de façon que les ensemencements échappent à l'action du sol trop humide. Il a une autre utilité : c'est d'augmenter l'épaisseur de la couche de terre noble en la cherchant à une certaine profondeur. Il présente certains inconvénients. D'abord, il ne présente pas toujours la meilleure orientation, celle du N. au S., si utile au point de vue du soleil. Il se prête moins facilement que le labourage ordinaire à la distribution des engrais et des semences. Au surplus, le billon tend à disparaître devant les progrès du drainage.

Bibl. : Monnaie. — C.-W. Freemantle, *18th annual report of the Deputy Master of the Mint for 1887* ; Londres, 1888. — *Annuaire Statistique de la France* ; Paris, imprimerie nationale, 1886. — Stanley-Jevons, *la Monnaie et le mécanisme de l'échange* ; Paris, 1881.

BILLON (Etienne-Marie), architecte, né à Bourbon-Lancy le 13 nov. 1833, mort à Paris le 4 janv. 1882. Elève de M. Henri Labrouste et de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Billon, d'abord nommé inspecteur des travaux de l'administration générale de l'Assistance publique, sous les ordres de M. Théodore Labrouste, devint, en 1873, architecte de cette administration et fut chargé de la construction de l'hôpital Tenon, à Ménilmontant, édifice dans lequel il réalisa d'intéressants progrès pour l'aménagement des services hospitaliers. M. Billon, membre de la Société centrale des architectes et expert près le tribunal civil de la Seine, fut fait chevalier de la Légion d'honneur, le 1er janv. 1882, trois jours avant sa mort.

Ch. L.

Bibl. : *Archives et Bulletins de la Société centrale des architectes*, 1874-1883.

BILLOT. I. Industrie. — Masse de bois à hauteur d'appui, dont la partie supérieure présente une surface plane et sur laquelle l'enclume est placée. On emploie le billot dans un grand nombre de métiers, il varie de forme et de dimensions suivant les usages ; les plus résistants sont en bois d'orme et de frêne. — On appelle aussi billot, le morceau de bois cylindrique à travers lequel passe la corde servant à attacher un cheval à un anneau fixé à la mangeoire.

Billot à chantourner. Billot en fer, sur lequel les serrurriers chantournent les petits fers ou brindilles qui entrent dans la composition des grilles, rampes, etc.

II. Marine. — Pièces de bois entrant dans la construction des varangues acculées (V. Varangue). — C'est aussi le massif sur lequel repose l'emplanture du mât d'artimon. — Certaines pièces de bois, entrant dans la construction des bers, portent le nom de *billots*.

BILLOT (Jean-Baptiste), général et homme politique français, né le 15 août 1828, à Chaumeil (Corrèze). Admis à Saint-Cyr en 1847, sous-lieutenant d'état-major en 1849, lieutenant en 1852, capitaine en 1854, chef d'escadron en 1863, lieutenant-colonel en 1869, colonel le 9 nov. 1870. Il avait fait jusque-là presque toute sa carrière en Algérie et au Mexique. Rappelé d'Afrique pour prendre part à la guerre contre les Prussiens, le gouvernement de la Défense nationale le nomma général de brigade, puis général de division, mais la commission de revision des grades le replaça général de brigade, bien que pendant la guerre franco-allemande, commandant en chef du 18e corps, il se fût signalé à Baune-la-Rolande et eut contribué à la victoire de Villersexel, une des rares victoires remportées par l'armée française. Il fut de nouveau nommé général de division le 30 mars 1878, et placé, en 1879, à la tête du 15e corps d'armée à Marseille, puis à Lille au 1er corps. Le 15 juin 1888, M. de Freycinet, ministre de la guerre, l'a nommé à titre provisoire inspecteur d'armée en même temps que les généraux Lewal et Carrey de Bellemare. — M. Billot est entré dans la vie politique lors des élections législatives du

8 févr. 1871. Il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale pour le dép. de la Corrèze, le quatrième sur six par 28,246 voix. Il fut membre de la gauche républicaine qu'il présida plusieurs fois. Il repoussa les préliminaires de paix, vota pour l'abrogation des lois d'exil des princes de Bourbon et d'Orléans, pour la validité des élections de MM. d'Aumale et de Joinville, pour la Constitution de 1875 et pour le retour des pouvoirs publics à Paris. Le 16 déc. 1875, il fut élu sénateur inamovible, après sept tours de scrutin, par 299 sur 591 votants, le soixante-dixième sur la liste de 75. Pendant qu'il commandait le 15e corps, il prit part à ce qu'on a appelé le siège de Frigolet, c.-à-d. à l'expulsion des moines de ce couvent par application des décrets. Nommé ministre de la guerre le 30 janv. 1882, en remplacement du général Campenon, il donna sa démission un an après pour n'avoir pas à signer la mise en disponibilité pour retrait d'emploi des princes de la maison d'Orléans. — Le général Billot est grand-officier de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire. Il a publié : *Rapport fait au nom de la commission de l'armée sur le projet d'organisation de l'état-major* (1876, in-8). Louis Lucipia.

BILLOTS ou **BILLOS** (Hist. du droit). Droit d'entrée et de consommation ou de détail sur les boissons, en Bretagne. D'abord concédé aux villes ou aux barons pour faire face aux dépenses de certains travaux publics ou de défense, il fut réuni au domaine de la couronne, mais non confondu avec les autres droits d'aides. Les billots étaient de 6 pots par barrique de 120 pots. Préférés aux autres droits des États de la province, soumis à des règles spéciales de perception, affermés à des fermiers distincts, les billots étaient levés même sur le vin et le cidre provenant des seigneuries ou des bénéfices. Par contre, un certain nombre de fiefs, de maisons, d'hôtelleries à Rennes et dans quelques autres villes en étaient exempts, ainsi que les arquebusiers ayant abattu le papegaut. Les personnes exemptées étaient d'ailleurs, comme les autres habitants, soumises à l'exercice. Aux termes de l'art. 292 de la coutume de Bretagne, les billots étaient soumis à une prescription d'an et jour. P.-L. C.

Bibl. : Guyot, *Répert. univ. de jurispr.*, t. II, pp. 390 à 394 ; Paris, 1784, in-4. — D. Laurière, *Glossaire du droit français*, vo *Billos* ; Niort, 1881, in-4.

BILLOTTÉE (Pêche). Lot de menus poissons. On ne vend à la billottée que la blanchaille et les poissons sans valeur.

BILLROTH (Christian-Albert-Theodor), chirurgien allemand contemporain, né à Bergen, dans l'île de Rügen, le 26 avr. 1829. Reçu docteur à Berlin en 1852, il fit un voyage à Vienne et à Paris, puis de 1853 à 1860 fut l'assistant de Langenbeck à Berlin, se fit agréer privat-docent en 1856, et nommer professeur ordinaire de chirurgie et directeur de la clinique chirurgicale à Zurich en 1860, puis en 1867 alla remplir les mêmes fonctions à Vienne. En 1870, il servit comme volontaire dans les ambulances allemandes, notamment à Wissembourg et à Mannheim. Les travaux de Billroth sont extrêmement nombreux ; citons seulement : *Die allgem[illegible] chirurgische Pathologie und Therapie in 50 Vorlesungen* (Berlin, 1863, in-8 ; 11e éd., ibid, 1884, in-8, avec adjonction depuis la 9e éd. d'Alex. von Winiwarter ; cet ouvrage remarquable a été traduit dans toutes les langues, même en japonais ; dernière éd. française, Paris, 1887, in-8) ; *Chirurg. Klinik, Zürich, 1860-1867*, etc. (Berlin, 1869, in-8, 3 pl.) ; *Chir. Klinik, Wien, 1868, 1869-70*, etc. (Berlin, 1870, 1872, in-8) ; *Histor. und krit. Studien über den Transport der im Felde Verwundeten und Kranken auf Eisenbahnen* (Vienne, 1874, in-8, 1 pl. ; paru en français en même temps) ; *Untersuch. über die Vegetationsformen von Coccobacteria septica*, etc. (Berlin, 1874, pet. in-fol., 5 pl.) ; *Chir. Klinik, Wien, 1871-1876*, etc. (Berlin, 1879, in-8) ; enfin, avec Pitha : *Handbuch der allgem. und speciellen Chirurgie* (1865-1882), avec Lücke, depuis 1879, *Deutsche Chirurgie*, deux publications de première importance pour la chirurgie, les plus vastes compendiums qui aient été publiés sur cette science. Dr L. Hn.

BILLUNG (V. Billing).

BILLY (Le). Ancien pays de la France compris dans le Bourbonnais et comprenant Billy, Saint-Didier-en-Billy et Billezois dans le dép. de l'Allier.

BILLY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Varennes, sur la rive droite de l'Allier, suivie par le chemin de fer de P.-L.-M. ; 972 hab. A une époque très reculée, il y eut à Billy un château fort ; il fut remplacé à la fin du XIIe siècle par celui dont il reste encore les ruines et qui dut être construit par Robert de Clermont, fils de saint Louis ; un acte de 1325 réglant les attributions du chapelain de la chapelle du château l'indique nettement. Cette localité n'a conservé aucun souvenir des guerres du XIVe et du XVe siècle, pourtant deux actes semblent indiquer qu'elle y fut mêlée, l'un de 1446, dispensant certains hommes dépendant de Billy de venir faire la garde dans le château, l'autre de 1476, qui exempte les habitants de Billy de contribuer aux réparations de Cusset, leurs ressources suffisant à peine aux leurs. Et en effet, ce dut être à cette époque que le château fut en partie ruiné. Nicolas de Nicolaï, qui y passait en 1570, le décrit et y ajoute qu'il est « ruiné et déshabité ». En 1697, l'intendant, dans son *Mémoire*, dit que les murailles tombent en ruines et que les pauvres de la ville ne vivent que d'aumônes des voyageurs se rendant à Vichy. Les ruines actuelles permettent pourtant encore de rétablir le plan du château qui avait le système de défense usité dans le Bourbonnais et dont le type est la Roche-Guyon. La châtellenie existait depuis une date inconnue, on en possède aux Archives nationales les aveux et dénombrements du XIIIe au XVIe siècle. En 1357, à la suite d'une enquête du châtelain de Billy, le bailli de Bourbonnais y établit deux foires par an. En 1358, Isabeau de Valois abandonne la châtellenie à son fils, le duc Louis.

BILLY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus ; 211 hab.

BILLY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Selles-sur-Cher ; 1,089 hab.

BILLY-Berclau. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin ; 1,840 hab. Eglise du XIe siècle. Houille. Sucrerie.

BILLY-Chevannes. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy ; 932 hab.

BILLY-le-Grand. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippes ; 67 hab. Le village est situé près du canal de l'Aisne à la Marne, au fond d'un vallon formé par de hautes collines crayeuses. L'église, ornée de remarquables sculptures, paraît remonter au XIe siècle. En févr. 1859, on a découvert sur son territoire, non loin de la route de Châlons, un trésor de quatre cent soixante-cinq monnaies romaines de l'époque des Antonins.

BILLY-lès-Chanceaux. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs ; 237 hab.

BILLY-Montigny. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens ; 2,206 hab.

BILLY-sous-les-Côtes. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 285 hab.

BILLY-sous-Mangiennes. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 1,017 hab. — Haut-fourneau.

BILLY-sur-Aisne. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons ; 493 hab.

BILLY-sur-Oisy. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy ; 1,057 hab.

BILLY-sur-Ourcq. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 246 hab.

BILLY (Jacques de), mathématicien et astronome fran-

çais, né à Compiègne le 18 mars 1602, mort à Dijon le 14 janv. 1679. Entré en 1619 à la société de Jésus, il y enseigna pendant trois ans la philosophie, prêcha pendant plus de vingt ans et devint recteur de Châlons, de Langres et de Sens. Mais il cultiva particulièrement les mathématiques et fut un habile analyste en même qu'un astronome distingué. Ses principaux ouvrages sont : *Nova geometriæ clavis algebra* (Paris, 1645, in-4) ; *Tabulæ Lodoïcæ de doctrina eclipseon* (Dijon, 1656, in-4) ; *De proportione harmonica* (Paris, 1658, in-4) ; *Tumulus astrologiæ judiciariæ* (Paris, 1659, in-4) ; *Diophantus redivivus* (Paris, 1660, in-4) ; *Opus astronomicum* (Dijon, 1661, in-4) ; *Sur la comète du mois d'avril 1665* (Paris, 1665, in-4) ; *Crisis astronomica de motu cometarum* (Dijon, 1666, in-8). L. S.

Bibl. : Montucla, *Histoire des mathématiques* ; Paris, an VII, vol. I, p. 324 et vol. II, p. 642, in-4.

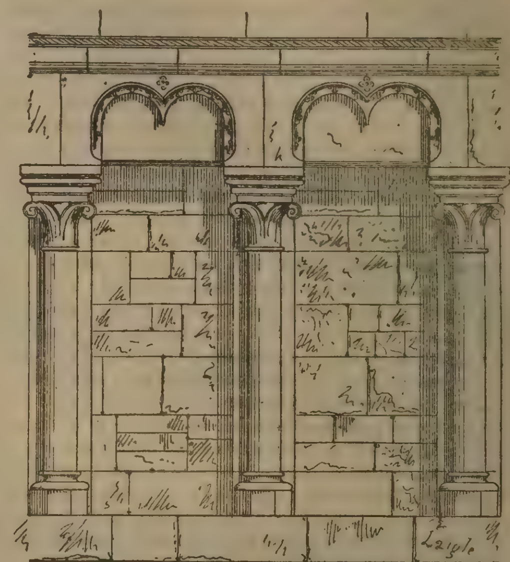
BILLY (l'abbé René Toustain de), historien français, mort en 1709. Il a laissé des *Recherches pour l'histoire de la ville de Saint-Lô* (ms. de la Bibl. nat., fonds français, supplément nº 1026) et *Mémoires pour l'histoire du Cotentin* (1832, 3 vol. in-8).

BILLY (Jean-Eugène), homme politique français, né à Metz le 30 mars 1820, décédé le 20 nov. 1878. Etant avocat au barreau de Metz, il fut, en 1848, nommé conseiller de préfecture de la Moselle et révoqué en 1849. Par décision des commissions mixtes, après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il fut interné à Spincourt. Sous l'Empire il combattit les candidatures officielles. Candidat de l'opposition, il échoua en 1869, mais il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale, le 8 févr. 1871, le troisième sur six par 21,309 voix. Il protesta contre la cession de l'Alsace et de la Lorraine et proposa ensuite de conserver le nom de Moselle aux portions de territoire que la France conservait dans ce département. On cite de lui ce mot typique : « Le maître d'école allemand nous a battus. C'est au maître d'école français à préparer la revanche. » Il échoua aux élections sénatoriales du 30 janv. 1876, mais le 20 janv. suivant il fut envoyé à la Chambre des députés par l'arr. de Montmédy (Meuse) avec 7,673 voix. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Aux élections générales suivantes, après la dissolution de la Chambre, il fut battu par le candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon, mais l'élection ayant été invalidée, il fut réélu le 5 mai 1878. Dans toutes les assemblées dont il a fait partie, Billy a voté avec les gauches. Louis Lucipia.

BILMA. Oasis du Sahara, à mi-chemin entre le Fezzan et le Bornou, à une alt. d'environ 500 m. Elle se divise en deux groupes : Kaouar et Bilma ; la première est gouvernée par un chéikh des Senoussi, la seconde par un sultan. Bien arrosées, avec des bois de palmiers-dattiers, surtout très riches en sel, qu'on exporte au Soudan, ces oasis ont une population d'environ 4,000 âmes ; on les rattache aux *Tibbous* (V. ce nom).

BILMARK (Johan), érudit suedo-finlandais, né à Skara le 3 juil. 1728, mort à Åbo le 12 avr. 1801. Professeur d'histoire et de philosophie à l'Université d'Åbo depuis 1763, il présida à 232 thèses, presque toutes écrites sous sa direction, la plupart en latin, rarement en suédois, et relatives, quelques-unes à la géométrie, à la philosophie et à l'économie politique ; les autres, à l'ancienne législation, à l'histoire de la Finlande, de la Suède et de la Russie, aux royaumes des Normands en Sicile, à celui des Visigoths en Gaule, au commerce des Phéniciens avec les Finnois ; monographies pleines d'érudition, qui font de lui le digne précurseur de Porthan. Il légua ses économies, 50,000 riksdalers, pour des subventions à l'Université, aux écoliers d'Åbo et de Skara, à l'agriculture.

BILOBÉ (Architect.). Divisé en deux lobes, c.-à-d. en deux segments de cercle. Cette disposition, qui est particulière au moyen âge, se rencontre assez rarement. Nous en don-



Arcature bilobée.

nons un exemple tiré de l'église de Montier-en-Der (Haute-Marne) et qui appartient au XIIIe siècle.

BILOBITES (Paléont.) (V. Cruziana).

BILOCULINE (*Biloculina* d'Orbigny). Genre de Foraminifères-Imperforés de la famille des Miliolides. La coquille est porcelainée, sphérique ou comprimée d'avant en arrière ; elle est formée de loges qui se succèdent dans un même plan, en se recouvrant complètement, de sorte qu'on ne voit jamais que les deux dernières ; la bouche est grande et pourvue d'une dent bifide. Ces êtres sont fossiles depuis le trias ; certaines espèces vivent encore dans nos mers. Dr R. Bl.

BILON (François-Marie-Hippolyte), médecin français, né à Grenoble en 1780, mort à Grenoble le 29 oct. 1824. Elève et admirateur de Bichat, il vint soutenir à Montpellier une thèse brillante *Sur l'ensemble de la médecine* (1804). De retour à Grenoble, il se distingua comme praticien et comme professeur de physique à la faculté des sciences. Outre des articles dans le *Dict. des sc. médicales* et des mémoires lus aux sociétés des sciences et de médecine de Grenoble, il a publié *Eloge hist. de Bichat* (Paris, 1802, in-8) ; *Diss. sur la douleur* (Paris, 1803, in-4), et a laissé en manuscrit : *Essais sur l'influence des passions dans la production des maladies et sur l'amour considéré physiologiquement.* Dr L. Hn.

BILS (Louis de), de son nom latinisé *Bilsius*, anatomiste hollandais, né en 1624, mort en 1670. Il n'était ni médecin, ni savant, mais possédait un procédé d'embaumement qu'il tenait secret. Après un voyage en France, il résida successivement à Amsterdam, à Rotterdam, à Sluis, à Bruxelles, puis à La Haye, et peu avant sa mort à Bois-le-Duc ; il fut, dans cette ville, chanoine et professeur honoraire d'anatomie à l'*Athenæum illustre* (1669). L'Université de Louvain lui avait acheté 22,000 florins cinq cadavres qui entrèrent du reste en putréfaction au bout de quatre ans. Le secret de Bils se trouve sous enveloppe cachetée dans les archives de la société des sciences de Middelbourg, aucun gouvernement jusqu'à ce jour n'ayant manifesté le désir de l'acquérir de ses descendants. Bils a eu la prétention de publier des théories physiologiques ; elles ne méritent pas d'être discutées. Il a écrit ou fait écrire un assez grand nombre d'ouvrages que nous ne mentionnerons pas, et qui ont été réunis sous ce titre : *L. de Bils inventa anatomica antiquo-*

nova, cum clarissimorum virorum epistolis et testimoniis, ubi adnotationes Johannis ab Hoorne et Pauli Barbette refutantur, interprete Gedeone Buenio (Amsterdam, 1692, in-4). Dr L. Hn.

BILSAH ou **BHILSA**. Ville de l'Hindoustan, sur le territoire des Scindyah, dans la prov. de Malva, au N.-N.-O. de Bhopal, non loin de la rive droite du Betva, affluent du Jumna. Ville murée, aujourd'hui très déchue. On y comptait, en 1820, 5,000 maisons. Le nombre de ses habitants était évalué en 1864 à 30,000 ; en 1883, on ne lui en attribuait guère plus de 10,000. Le tabac cultivé dans les environs est renommé ; c'est le meilleur de l'Inde, et il s'exporte en assez grande quantité. Près de cette ville se trouve sur un roc élevé le tombeau du saint musulman Djelal-ed-din Bhokhary. Mais la région est surtout remarquable par les vestiges du bouddhisme que des voyageurs anglais y ont découverts en 1822. Entre Bhopal et Bilsah s'élèvent une soixantaine de stoûpas ou tumuli, monuments funéraires, en partie protégés par les djongles. Le plus important est celui de Sanchi qui a cent mètres de tour ; deux des porches de l'enceinte extérieure sont encore debout, et l'un d'eux, assez bien conservé, présente de riches sculptures. Parmi les piliers ruinés qui ornaient ce monument et ont été renversés, il en est un, dont un fragment, gisant auprès d'un chapiteau surmonté de quatre lions, porte, sur une de ses faces, les restes d'une inscription en sept lignes, si fruste que le sens en est très incertain. On n'y a lu aucun nom d'homme ; mais on a cru comprendre qu'il y est question de dons d'aliments et d'eau camphrée à faire aux moines et aux nonnes bouddhistes (bhikchous et bhikchounis). D'après la forme des lettres, on n'hésite pas à rapporter cette inscription au temps d'Asoka-Piyadasi ; on y rapporte du même coup et l'érection du pilier sur lequel l'inscription était gravée et celle du stoûpa auquel ce pilier appartenait. Il résulte de là que Bilsah aurait été un centre bouddhique important pendant une période très ancienne et vraisemblablement assez longue. Quant à l'inscription du pilier de Bilsah ou de Sanchi, elle est classée parmi les inscriptions d'Asoka ; quoiqu'une des plus courtes, elle est une des moins intelligibles à cause de l'état de dégradation du monument. Il y a aussi près de Bilsah un autre genre de monuments de l'antiquité ; ce sont les grottes de Oudayaguiri où l'on a retrouvé des sculptures remarquables. L. Feer.

Bibl. : Rousselet, *l'Inde des Radjahs*. — Elisée Reclus, *Géographie de l'Inde*. — Alex. Cunningham, *Inscriptions of Asoka* ; Londres, 1877, in-4 ; et *the Bhilsa topes* ; Londres, 1854.

BILSON (Thomas), évêque anglican, né en 1536, mort en 1616, auteur de savants ouvrages de controverse et de théologie. Après avoir fait de fortes études à Oxford, il remplit diverses fonctions ecclésiastiques ou pédagogiques dans lesquelles il se signala par son zèle contre les puritains. Il devint évêque de Worcester en 1596 et de Winchester, l'année suivante. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages théologiques : entre autres, *Christian subjection and unchristian rebellion* (1585), dans lequel il soutient la politique d'Elisabeth. Son traité *On the perpetual government of Christ's church* (1593) est une exposition savante de la doctrine de la succession apostolique. Ses *Sermons on the redemption of mankind* (1599) et son ouvrage *The survey of Christ's sufferings for man's redemption and of his descent to Hades or Hell for our deliverance* sont conçus dans un esprit antipuritain. Aussi eut-il de nombreuses discussions avec les dissidents. Lors de la conférence de Hampton Court, il partagea avec l'évêque Miles Smith l'honneur de revoir la traduction nouvelle de la Bible, *King James' Bible* (1611). G. Q.

BILSTON. Ville d'Angleterre, comté de Stafford ; à 5 kil. de Wolverhampton, 22,730 hab., usines, fonderies, fabriques de machines, mines de houille, grand commerce de sable pour les fondeurs. C'est un faubourg de Wolverhampton et une dépendance, au point de vue industriel, de Birmingham ; une véritable ville noire : les chemins eux-mêmes sont empierrés avec les scories des usines. Elle possède un grand nombre d'écoles et de temples, chapelles, etc. Aux environs se trouve une carrière célèbre par la taille et le grain serré de ses pierres. La localité, citée dans le Domesday-Book comme domaine royal, fut affranchie par Edouard III ; la population a été cruellement éprouvée dans le cours de ce siècle par les épidémies et notamment par le choléra de 1832. L. B.

BILVA (Bot.). Nom, aux Indes orientales, des fruits de l'*Ægle marmelos* L. (V. Æglé).

BIMANES (Mamm.). Ordre de la classe des Mammifères, créé par Blumenbach (1797) et adopté par Cuvier (1817) pour le seul genre Homme (*Homo*). — Linné, dont la classification était la seule connue des naturalistes avant cette époque, n'avait pas séparé l'Homme des autres Mammifères et le plaçait dans son ordre des *Primates*, à côté des Singes et des Chauve-Souris. Linné, en faisant ce rapprochement, se basait sur des caractères purement anatomiques ; Blumenbach et Cuvier, en faisant un ordre à part du genre *Homo*, cédaient surtout à des considérations psychologiques et morales. Cette divergence d'opinion se retrouve dans toutes les classifications proposées depuis cette époque, et l'on peut dire que cette question de la place de l'Homme dans l'échelle des êtres, ou pour mieux dire du *titre* qu'il convient de donner à la case ou à l'échelon qui le représente dans les travaux systématiques ou taxonomiques, est une de celles qui ont passionné les savants de toutes les époques. — Dans leur tableau de la classification des Mammifères, publié en 1797, dans le *Magasin encyclopédique* (le seul mémoire important que ces deux esprits si opposés aient publiés en commun), Ét. Geoffroy et G. Cuvier éludèrent cette difficulté en évitant de parler de l'Homme, et en plaçant, en tête de la classe, l'ordre des Quadrumanes. Blumenbach fut le premier à proposer l'ordre des Bimanes, que Cuvier adopta bientôt après, et qu'il caractérisa ainsi : *Des mains aux deux extrémités antérieures seulement*. Illiger, dans son *Prodromus* (1811), accepta cette manière de voir, mais changeant, suivant sa coutume, le nom donné par ses devanciers, il donna, au premier ordre de la classe des Mammifères, le nom d'*Erecta*, qui semble indiquer que l'attitude verticale du corps de l'Homme était à ses yeux le caractère essentiel de cet ordre. Bory de Saint-Vincent, dès 1822, réagit contre cette tendance à faire de l'Homme un être à part ; adoptant néanmoins l'ordre des Bimanes, il y place, avec l'Homme, le genre *Orang*, qui renferme pour lui tous les singes Anthropoïdes. A partir de 1830, la classification de Cuvier, acceptée presque sans contestation par la grande majorité des naturalistes, ne subit que des modifications de détail, qui respectèrent généralement l'ordre des Bimanes. Bien plus, un certain nombre de naturalistes estimèrent bientôt qu'un ordre n'était pas suffisant pour distinguer l'espèce humaine du reste des Mammifères, et que l'Homme devait former au moins une sous-classe à part. R. Owen, dans sa classification, proposée en 1857, divise les Mammifères en quatre sous-classes d'après la forme du cerveau, et l'Homme (sous le titre d'*Archencephala*), constitue, à lui seul, la première de ces sous-classes, qui ne comprend qu'un seul ordre, celui des Bimanes. — Is. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son *Histoire naturelle générale des règnes organiques* (1859), va encore plus loin, puisqu'il fait du genre humain un règne à part, le *règne humain* caractérisé exclusivement par l'*intelligence* que l'homme seul possède. L'Homme constitue à lui seul un troisième règne organique, qui possède, en plus des deux autres, la *vie morale*. « La plante *vit*, dit Is. Geoffroy, l'animal *vit* et *sent* ; l'homme *vit*, *sent* et *pense*. » Et cependant Is. Geoffroy concède que si l'on n'a égard qu'aux *caractères anatomiques*, l'Homme constitue tout au plus une famille de l'ordre des Primates. « L'homme est un animal de l'ordre des Primates ! Sa place, dans le *système de la*

nature, est près des Troglodytes, des Gorilles, des Orangs, de tous les Singes, plus près même des derniers de ceux-ci qu'ils ne le sont des autres animaux du même ordre ! Plus près ; car, nous l'avons démontré, si l'on fait abstraction de l'intelligence humaine pour ne voir que les *organes qui la servent*, si l'on ne tient compte que des caractères *visibles* et *tangibles* de l'homme, c'est jusque-là qu'il faut descendre, jusqu'à la *famille humaine*, seule expression scientifiquement admissible des rapports organiques de l'Homme avec les animaux, comme le *Règne humain* l'est de l'ensemble de ses ressemblances et de ses différences caractéristiques... — Des caractères *tirés de la conformation* de l'homme, il n'en est pas un seul, en effet, qui soit d'une valeur plus que familiale ; à moins qu'on ne veuille faire intervenir ici ceux, encore inconnus et destinés même à l'être toujours, qui doivent, selon Bossuet, « dépendre de l'arrangement des parties « délicates et imperceptibles » de nos organes. » (*Loc. cit.*, t. II, p. 257, 258.)

La plupart des naturalistes modernes, acceptant d'une façon plus ou moins complète ces conclusions d'Is. Geoffroy (sans adopter son Règne humain), ont abandonné l'ordre des Bimanes de Cuvier, et considèrent l'Homme comme constituant une simple famille de l'ordre des Primates de Linné, dont ils excluent toutefois les Lémuriens et les Cheiroptères, qui doivent former deux ordres à part. Déjà, au mot *Anthropoïdes* (V. ce mot), nous avons discuté longuement les ressemblances et les différences qui existent entre l'Homme et les grands Singes, et nous avons donné la classification des Primates de Broca dont l'Homme constitue la première famille *(Hominidæ)*. Cette classification est celle qui est le plus généralement admise aujourd'hui, et l'ordre des Bimanes ne se retrouve plus que dans les livres classiques, toujours en retard, comme on sait, volontairement ou non, sur l'état de la science à l'époque où ils sont publiés. Il nous paraît donc inutile d'insister davantage sur les caractères de l'ordre des Bimanes, d'autant plus que ces caractères sont ceux de l'espèce humaine et qu'on aura l'occasion d'y revenir aux mots *Homme*, *Mammifères* et *Primates* (V. ces mots).

E. Trouessart.

BIMARD (V. Labastie).

BIMATER (Myth.). Surnom de Bacchus, parce qu'il naquit deux fois (V. Dionysus).

BIMBELOTERIE. Les produits qui se rattachent à cette importante branche de l'industrie française sont très nombreux ; ils comprennent les poupées et les bébés nus et habillés, articulés et non articulés, en peau, en toile, en carton, en porcelaine et, suivant une invention postérieure à 1860, en bois avec des articulations semblables à celles des mannequins à l'usage des peintres. La confection des vêtements pour poupées est encore comprise dans l'article bimbeloterie, ainsi que les tableaux et sujets mécaniques en relief, les théâtres, les dioramas, les panoramas, les polyoramas ; les polichinelles en bois et en carton ; les ménages, les paysages, les bergeries, les forteresses, les soldats et les armes et munitions qui les garnissent, les animaux et les personnages de toute espèce, articulés ou non articulés, recouverts ou non de peau, de plumes, de toisons, de vêtements de soie, de laine ou de coton. Les petits meubles en bois d'ébénisterie, les jouets militaires tels que coiffures, armes, équipements et instruments de musique ; les voitures diverses, les cerceaux, les raquettes, volants, jeux de grâce, jeux d'adresse, jeux de patience et de loto ; les cerfs-volants, les toupies, les billes, les mirlitons, les ballons, les balles, les fouets et les cravaches pour enfants, les jouets et les sujets grotesques en carton, en bois, en baudruche et en caoutchouc ; les fausses montres ; les jeux pour fêtes publiques et les jouets d'enfants qui en sont l'imitation ou la reproduction ; les petits articles en nombre infini pour verroterie et tabletterie ; les têtes pour modistes, pour lingères, pour coiffeurs ; les têtes et les accessoires du cotillon, les masques de toute nature, de toutes formes et de toutes dimensions font également partie de la bimbeloterie. Le IIIe arrondissement de Paris est le siège principal de ces diverses industries, on y compte 233 fabricants, 50 dans le IIe arrondissement, 63 dans le XIe, 214 disséminés sur d'autres points de Paris ; c'est en totalité 550 patrons, dont le chiffre d'affaires dépasse 20 millions.

La nomenclature ci-dessus indique suffisamment que la bimbeloterie et les nombreuses industries qui s'y rattachent occupent un des premiers rangs parmi les articles de Paris. Le cadre qui nous est réservé ne nous permet pas de faire l'historique du jouet en général. Nous dirons seulement qne son origine remonte à la plus haute antiquité, et que son utilité pour le développement des facultés physiques et morales de l'enfance a été en tout temps reconnue et admise. Evidemment, le jouet a subi de nombreuses et importantes transformations ; son caractère essentiel ayant toujours été la nouveauté, il se renouvela, s'améliora, s'entoura de tous les éléments de succès au fur et à mesure que les arts développèrent chez les peuples le goût du beau. La conséquence de ces progrès fut l'abandon successif de ces formes grotesques ou tout au moins bizarres, données à des objets mal proportionnés, mal coloriés, comme l'étaient en majeure partie les jouets anciens. Ce qui frappe dans la composition des jouets modernes, c'est précisément la tendance très marquée à la reproduction exacte, aussi bien dans la forme que dans la couleur et dans l'expression, de tous les sujets pris pour modèles. Cette tendance ajoute au jouet le caractère instructif dont il fut longtemps et presque entièrement dépourvu ; elle en fait un auxiliaire agréable de l'éducation, un objet propre à vulgariser les grandes inventions, les innovations qui se produisent dans une infinité de genres ; elle se rend véritablement utile, et cette qualité, jointe à toutes celles que nous indiquions plus haut, contribuera certainement dans l'avenir au développement de sa fabrication. Il faut reconnaître que de grands efforts ont été faits par les fabricants pour conserver à leurs articles, que le prix en soit élevé ou non, leur aspect agréable et leur forme raisonnée. Nous ferons aussi remarquer que les ouvriers qui exercent cette profession s'inspirent des arts les plus variés, tels que ceux de l'ébéniste, du tourneur, du menuisier, du cartonnier, du costumier, du mouleur, du sculpteur, de l'opticien, du potier, etc., et que c'est par l'ingéniosité, le bon goût et l'élégance qu'ils se sont emparés d'une fabrication qui fut longtemps le monopole des Allemands. La science elle-même n'est pas étrangère à cette industrie qui reproduit en petit, les grandes et les petites choses de l'industrie humaine, depuis la locomotive, le télégraphe et le téléphone jusqu'à la poupée en carton et au traditionnel soldat de plomb. Le *bimbelotier* est essentiellement inventif et industrieux, il s'est surtout préoccupé de nos jours de donner satisfaction au plus grand nombre, non seulement par le bon marché, mais aussi par le fini des articles, c'est en cela que la bimbeloterie française, parisienne surtout, l'emporte sur la bimbeloterie allemande. Les fabricants allemands auprès desquels nos marchands se fournissent, un peu trop peut-être, depuis quelques années, font tout sur le même modèle, sans souci de la destination de l'objet. A Paris, le jouet destiné à l'exportation n'est pas le même que celui qui doit être vendu sur place, il est aussi soigné dans sa fabrication, mais il n'est pas de la même façon et il n'a pas la même tournure.

La supériorité des fabricants et des ouvriers parisiens, leur bon goût, leur esprit d'invention et d'arrangement s'est fait principalement apprécier dans la fabrication des poupées, des bébés et de tous les accessoires qui les accompagnent. Les gracieux spécimens que tous les visiteurs ont admiré dans les galeries du Champ-de-Mars en 1878 et depuis aux diverses expositions du palais de l'Industrie, peuvent être considérés comme des modèles

accomplis d'élégance et de distinction. Les poupées et les bébés vêtus de soie, de drap, de velours, de dentelles, forment des scènes complètes, des tableaux animés presque vivants, placés dans des milieux décoratifs, un salon, un berceau de verdure, un jardin, qui sont eux-mêmes des chefs-d'œuvre d'exécution. Avant d'examiner d'une façon plus détaillée les différentes catégories de jouets et de déterminer, pour chacune d'elles, les progrès qui les signalent à l'attention publique, il nous paraît important de dire que l'industrie du jouet, presque exclusivement parisienne, occupe aujourd'hui plus de 6,000 ouvriers et ouvrières, et que ce nombre pourrait être porté beaucoup plus haut si l'on comptait les ramifications, formant autant de petites industries qui s'y rattachent ou qui en dépendent. Quelques villes, parmi lesquelles figurent Saint-Claude, Liesse, Lunéville, Mirecourt, etc., apportent, il est vrai, leur contingent de produits, mais généralement dans les articles à bas prix. Indépendamment de tout ce que nous venons de dire et pour faire apprécier d'une manière plus frappante l'extension prise par l'industrie du jouet, nous rappellerons qu'une enquête de la chambre de commerce de 1860 portait à 8,534,990 fr. son chiffre d'affaires. En 1867 le catalogue officiel donnait 10,500,000 fr., dont un cinquième pour l'exportation. En 1878, ce chiffre dépassait 18,000,000 de francs dont plus d'un tiers pour l'exportation. Cet important résultat est tout à l'avantage des industriels, qui n'ont reculé devant aucune difficulté ni aucun sacrifice pour développer aussi considérablement leur industrie ; leurs efforts ont dû être d'autant plus constants que, dans la fabrication du jouet, il faut créer sans cesse et créer d'autant plus vite que la vogue amène l'imitation, et que l'imitation ne tarde pas à mettre les producteurs en présence d'études, d'observations, de recherches nouvelles pour soutenir d'abord et développer ensuite leur chiffre d'affaires. Le nombre considérable de branches de cette industrie ne permet pas d'établir de classification spéciale pour chacune d'elles. Nous avons groupé les articles offrant le plus de similitude, soit sous le rapport de la matière première employée, soit sous celui de leur usage, et nous avons ainsi formé douze catégories dont le tableau ci-dessous donne la nomenclature. Nous indiquons également, pour chaque catégorie, le chiffre général d'affaires, le chiffre de consommation et d'exportation, le nombre de patrons et celui des ouvriers et ouvrières employés pour cette fabrication si variée.

DÉSIGNATION DES ARTICLES	CHIFFRE D'AFFAIRES			NOMBRE	
	Total	France	Exportation	de patrons	d'ouvriers ou d'ouvrières
	francs.	francs.	francs.		
Armes et équipements pour enfants	1.021.000	706.000	315.000	41	223
Cartonnages et jeux divers, boîtes de couleurs	1.633.500	1.013.000	620.500	59	503
Chevaux, animaux et voitures	1.211.000	1.034.000	177.000	81	408
Instruments de musique divers	619.000	445.500	173.500	34	168
Jouets caoutchouc, baudruche, etc	2.855.000	2.157.000	698.000	27	1.027
Jouets élastiques et scientifiques	524.500	268.000	256.500	14	126
Jouets mécaniques, jouets habillés, oiseaux chantant	1.270.000	530.000	740.000	43	311
Jouets en métal, ménages divers, montres	4.846.000	2.174.000	2.672.000	79	1.291
Masques, jouets en carton moulé et accessoires	488.000	228.000	260.000	19	239
Petits meubles	526.500	381.500	145.000	16	180
Poupées, bébés et accessoires	2.053.000	1.287.000	766.000	57	988
Divers, Paris et province (billes, jeux de jardin, jouets en verre, etc.)	1.108.000	967.000	141.000	80	381
Totaux	18.155.500	11.191.000	6.964.500	550	5.845

Il résulte de ce tableau que le chiffre général d'affaires de l'industrie du jouet dépasse actuellement 18,000,000 de francs ; mais ce chiffre se trouve certainement audessous de la vérité, si l'on observe qu'un grand nombre de petits industriels, qui n'emploient que peu ou point d'ouvriers, échappent à la statistique. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que d'après la statistique officielle, le chiffre d'exportation de la bimbeloterie est de 15 millions. Si nous déduisons de ce chiffre la valeur d'un certain nombre d'objets de tabletterie, de verroterie et d'autres articles qui n'appartiennent pas à l'industrie du jouet proprement dit, nous trouvons que notre chiffre de 7,000,000 de francs environ pour l'exportation est certainement faible. Nous passerons rapidement en revue les douze catégories dont le tableau ci-dessus donne la nomenclature.

Armes et équipements pour enfants. - Cette fabrication essentiellement française, est une des plus anciennes du jouet. Pour la richesse et le fini, quelques armes sont très remarquées ; le prix élevé qu'elles atteignent les place pour ainsi dire en dehors du jouet, tandis que d'autres articles, produisant beaucoup d'effet, bien fabriqués et plus appropriés à l'âge auquel ils s'adressent, sont livrés à très bon marché. Nous devons dire que l'augmentation notable du chiffre d'affaires de cette branche doit être attribuée aux impressions profondes qu'a laissées la guerre de 1870-1871 et qui, par imitation, ont développé chez l'enfant des goûts en rapport avec les institutions du pays. Les ouvriers gagnent, par jour, de 5 à 7 fr. ; les ouvrières de 2 fr. 50 à 3 fr.

Cartonnages et jeux divers ; boîtes de couleur. Les jeux instructifs ont reçu un sérieux développement. Par eux, l'étude si aride, lorsqu'elle n'est faite que dans les livres, a été rendue plus attrayante ; on propage la vente de la carte de France découpée par départements, de celle de l'Europe et même des autres parties du monde, découpées par contrées. Excellent est l'exercice qui oblige à reconstituer, au moyen de pièces détachées représentant avec exactitude la configuration de nos départements ou de toutes les nations, un ensemble qui, non seulement fixe insensiblement dans la mémoire des enfants les noms, mais encore les positions respectives des parties de notre territoire ou des divers Etats. Ces jeux sont appelés à rendre de réels services à l'instruction de la jeunesse. Et il en est de même des boîtes à ouvrage ; elles développent chez les jeunes filles le goût des travaux de couture et de tapisserie. Beaucoup d'autres jouets, tels que les raquettes, les volants, les jeux de grâces, les boîtes d'escamotage, etc., sont autant d'exercices pour l'adresse, la dextérité, l'agilité et l'intelligence. Parmi les jeux qui ont le plus de succès dans la famille, nous devons citer les jeux de loto, qui, en raison de la grande

quantité livrée au public, sont fabriqués à très bas prix. En outre le loto a donné lieu à beaucoup d'applications instructives. Rappelons également que le jeu de l'oie a été l'objet de nombreux perfectionnements, parmi lesquels nous citerons le jeu de steeple-chase, jeu de chemins de fer, jeu de voyages autour du monde, etc. Les perfectionnements que nous venons d'indiquer ont permis à cette branche de notre industrie de faire une concurrence sérieuse à l'Allemagne et à l'Autriche, qui ont vu, pour les articles fins et moyens, le chiffre de leur importation en France diminuer considérablement. L'Allemagne nous fournit encore quelques articles très ordinaires; mais par leur mauvaise qualité, par les dangers que présentent les couleurs, cette importation ne doit pas tarder à disparaître. Les boîtes en métal qui renferment les pastilles de couleur sont fabriquées d'une façon très remarquable, elles sont portatives, d'une disposition très ingénieuse et d'un prix relativement peu élevé. La supériorité de notre fabrication est affirmée même à l'étranger, où elle sert de point de mire aux contrefacteurs. Les ouvriers de cette catégorie gagnent de 5 fr. à 6 fr. 50 par jour, et les ouvrières de 2 fr. 25 à 3 fr. 50.

Chevaux, animaux et voitures. Depuis vingt ans des progrès ont été accomplis dans la fabrication des chevaux de bois, de carton et empaussés, des voitures, écuries, fourragères, tonneaux, brouettes, etc.; on fait des chèvres et moutons bêlant, des chiens aboyant. Les modèles ordinaires sont montés sur soufflet, sur planche ou sur roulettes. Les ouvriers travaillant dans cette catégorie gagnent de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 et les ouvrières de 2 fr. 50 à 3 fr.

Instruments de musique. Nous comprenons sous cette dénomination les instruments de cuivre et fer-blanc, les flûtes et violons, les accordéons, mirlitons, harmonicas, pianos et orgues avec automates, les tambours en tous genres. La fabrication fait de grands progrès depuis quelques années, mais il serait bon que les fabricants pussent faire ce même genre d'articles de qualité plus ordinaire et, conséquemment, livrer au commerce à un prix moins élevé ainsi que le font les Autrichiens, qu'il ne faudrait cependant pas imiter pour la légèreté et le peu de fini de leurs produits. Les ouvriers gagnent, à Paris, de 6 à 8 fr. et les ouvrières de 3 fr. à 4 fr. 50.

Jouets en caoutchouc, baudruche. Parmi les branches du jouet qui ont pris depuis vingt ans le plus grand développement et dont le chiffre d'affaires s'est le plus sensiblement accru, celle des jouets en caoutchouc a conquis une des premières places. La France doit son succès à la supériorité de ses produits; c'est en effet par la qualité des matières premières employées, par la composition inoffensive des couleurs appliquées, par l'immense variété des modèles créés en quelques années que le jouet de caoutchouc a obtenu aussi rapidement la faveur du public. Il convient d'ajouter à ces qualités l'observation rigoureuse de la forme, de l'aspect général, le fini des objets et leur coloris, qui, pour n'être peut-être pas tout à fait aussi brillant que celui de certaines fabrications étrangères, ne contient exclusivement que des substances sans poison, permettant aux parents de mettre, sans crainte comme sans danger, ce jouet entre les mains de leurs enfants. En outre, le caoutchouc pouvant affecter toutes les formes, on lui a fait reproduire, non seulement l'être humain, mais aussi une grande variété d'animaux, dans les diverses poses qui leur sont propres. L'industrie du caoutchouc soufflé a une importance qui réside entièrement dans son application aux ballons-réclames, avec lesquels on fait un chiffre d'affaires relativement élevé et que l'on exporte en assez grande quantité. Les ouvriers gagnent en moyenne 6 fr. 50 par jour, à Paris; les ouvrières environ 2 fr. 50.

Jouets électriques et scientifiques. Vulgariser les progrès de la science en multipliant ses applications pratiques et en produisant des appareils dont la simplicité permette aux plus inexpérimentés, non seulement de les faire mouvoir, mais aussi d'en obtenir tous les effets, tels sont les résultats qu'ont poursuivis et, on peut dire, atteints, les fabricants qui ont dirigé leurs efforts vers ce but. Avant 1866, les appareils électriques et scientifiques n'étaient pas répandus dans le commerce du jouet. Ils étaient considérés comme des instruments de précision, dont les savants, ou pour le moins, les gens instruits, devaient seuls se servir. Depuis cette époque, les expériences faites dans les cours d'enseignement populaire, les publications instructives à bon marché, les multiples applications des sciences physiques à l'industrie, le désir de propager les découvertes nouvelles, ont suggéré à certains fabricants l'idée de présenter ces instruments sous la forme de jouets. Aussi, l'extension qu'a pris cette fabrication a-t-elle été relativement considérable et tend-elle à devenir, de jour en jour, plus importante. Les progrès réalisés dans la construction des télégraphes, des petites machines, des bobines électriques et des téléphones ont consisté autant dans leur perfectionnement que dans l'abaissement sensible des prix auxquels on les obtient. Nous comprenons dans la catégorie des jouets électriques et scientifiques, les petits appareils à photographier, à faire de la galvanoplastie et les praxinoscopes, qui, connus primitivement sous d'autres désignations, ont été perfectionnés et dont l'objet consiste dans l'illusion visuelle produite, d'une manière satisfaisante, par le mouvement de rotation qui leur est imprimé. Les ouvriers gagnent de 6 à 7 fr., les femmes de 3 fr. 50 à 4 fr. par jour.

Jouets mécaniques, jouets habillés; oiseaux chantants. Par l'animation dont ils sont pourvus, les jouets mécaniques et les oiseaux chantants ont toujours excité le plus vif intérêt. On a sensiblement amélioré leur mécanisme et c'est surtout à ce point de vue que des progrès sont réalisés tous les jours dans cette catégorie. Ainsi, un grand nombre d'animaux bien imités dans leur conformation générale, exécutent très naturellement les divers mouvements qui leur sont propres; ils sont mus au moyen de combinaisons mécaniques bien adaptées, et fournissent des résultats de plus en plus précis et complets. C'est aussi à la régularité des mouvements simultanés des jambes et des bras que la poupée nageuse a dû son succès. En ce qui concerne les oiseaux chantant, leur fabrication fait preuve de grands progrès; le chant des différentes classes d'oiseaux se rapproche de plus en plus du naturel. Ces articles et d'autres du même genre obtiennent beaucoup de succès à l'exportation, qui absorbe au moins les trois quarts de cette production. Quant au jouet habillé sans mécanique, il semble perdre de son importance; cette situation doit être attribuée, d'une part, à la concurrence étrangère pour les jouets de ce genre vendus à bas prix; d'autre part, à ce que les articles fins de cette catégorie n'ont pas la solidité et ne présentent pas la même valeur que les objets mécaniques et les jouets en métal. Les ouvriers pour les jouets mécaniques gagnent de 6 à 7 fr. par jour et les ouvrières de 3 à 4 fr. Les ouvriers pour les jouets habillés gagnent de 4 fr. 50 à 6 fr. et les femmes de 2 fr. 50 à 3 fr.

Jouets en métal, ménages divers, montres. Nous avons compris dans cette catégorie la fabrication des jouets en tôle, fer-blanc, cuivre, étain, etc., qui produit les voitures en tous genres, chemins de fer, bateaux avec ou sans mécanique, les soldats, les fourneaux, les batteries de cuisine et les ménages spécialement en métal. En 1832, l'Allemagne possédait à peu près seule le monopole de cette fabrication et elle importait dans notre pays une quantité considérable de ses produits. Vers 1840, des maisons nouvelles se formèrent en France, d'autres se transformèrent, et, quelques années plus tard, elles commencèrent à disputer à nos voisins la place importante qu'ils avaient prise sur notre marché. Puis en 1867 il devint évident que l'industrie française pouvait lutter efficacement, puisque, à cette époque, elle fournissait à

l'Allemagne des articles que, précédemment, elle demandait à cette dernière. Depuis cette exposition, le jouet en métal a pris une très grande importance. L'outillage a été l'objet de sérieuses améliorations et l'emploi de nouveaux procédés de fabrication lui a donné une réelle supériorité. Sous la dénomination de jouets en métal on trouve également une spécialité d'articles, dite en composition, dont les modèles de canons, canonnières, fusils, pistolets, sont très variés et déterminent un chiffre d'affaires important. On fait aussi depuis quelques années des jeux de courses qui obtiennent un grand succès. N'oublions pas de citer les lanternes magiques ; c'est un jouet classique, qui sous des transformations successives cherche à augmenter son importance. Enfin, nous émettons le vœu de voir certains industriels, possédant les éléments nécessaires, fabriquer les soldats et autres objets en plomb fondu, dont il est consommé en France une très grande quantité, et pour lesquels nous sommes restés tributaires des pays voisins. Nous n'avons pas compris les ménages en porcelaine, faïence et métal, dit *métal anglais*, dans la catégorie précédente, car ils sont entièrement distincts et d'une fabrication spéciale. Les fabricants de ménage en faïence et en porcelaine tirent leurs produits en blanc des fabriques de province; ils les font décorer, établissent les accessoires et composent des modèles, depuis les plus ordinaires jusqu'aux plus élégants, tous arrangés avec beaucoup de goût. Aussi cette fabrication s'est-elle développée rapidement. Nous détachons également du jouet en métal et avec l'intention d'en parler spécialement, l'importante fabrication des montres d'enfants. Plus des deux tiers des produits sont exportés et l'on sera peut-être surpris d'apprendre qu'un fabricant établissant cet article d'une façon exclusive emploie 150 personnes environ et fait par an plus d'un demi-million d'affaires. Pour atteindre ce chiffre si considérable, il faut produire 25,000 montres par jour; le prix des montres varie depuis 20 cent. la douzaine jusqu'à 12 et 15 fr. Les ouvriers gagnent de 6 à 8 fr. par jour et les ouvrières de 2 à 3 fr.

Masques, jouets en carton moulé et accessoires. Si le chiffre d'affaires de l'industrie du masque s'est peu accru depuis vingt ans, on doit en attribuer la cause au changement que les événements ont déterminé dans les habitudes de réjouissance, et non aux fabricants qui n'ont pas cessé de perfectionner leurs articles et d'en varier les types. Cette industrie est comprise dans le jouet, bien que ses produits ne soient consommés qu'en faible partie par les enfants. Nous renoncerons à signaler les modèles si nombreux de cette fabrication, pour laquelle on emploie à peu près exclusivement le carton, la cire et les étoffes. Nous devons signaler comme une notable amélioration, la confection des masques, loups et dominos en étoffe d'une seule pièce, ce qui les rend supérieurs à ceux d'autrefois, qui se composaient de deux morceaux. On fabrique aussi des masques en toile métallique coloriés. Les jouets en carton moulé intéressent non seulement les enfants, mais aussi les grandes personnes. C'est dans cette fabrication que se trouvent les objets pour la danse du cotillon, les accessoires de théâtre, les têtes grotesques et comiques pour le jeu de colin-maillard, etc. Dans ce genre, on fait également pour les enfants de tous les âges, des poussahs, des chevaux à jupons, même des armures de toutes les époques et une infinité d'autres modèles. Les ouvriers gagnent de 5 à 6 fr.; les ouvrières de 2 fr. 50 à 3 fr.

Petits meubles. Une très grande partie de ces articles se fabriquent à Paris, ce sont les lits, les bureaux ou meubles en fer, l'ameublement pour poupées et le petit meuble en général. Depuis quelques années les progrès réalisés ont été considérables, les petits meubles, qui sont la reproduction des grands, ont reçu tous les perfectionnements apportés à leurs modèles. Aussi ces jolis jouets ne laissent-ils rien à désirer et cette industrie a-t-elle réussi à se créer, même à l'étranger, de nombreux débouchés. Nous devons constater les efforts d'industriels de Lunéville qui ont poursuivi le but d'introduire en France des produits qui étaient exclusivement allemands, en les perfectionnant et en les appropriant à notre goût. Du reste, ils se recommandent aussi bien par leur bas prix que par leur apparence. Les fabricants de petits meubles livrent aux marchands des jeux de cubes, des jeux de constructions, des écuries, des étables, des fermes, des théâtres. En portant à 180 le nombre des ouvriers employés dans cette branche de notre industrie et qui gagnent en moyenne 6 fr. par jour, nous restons certainement au-dessous de la vérité; car, suivant les saisons et les circonstances, beaucoup d'ouvriers du grand meuble travaillent pour le petit meuble et comme ces ouvriers pour la plupart travaillent chez eux, ils peuvent être considérés à la fois comme patrons et comme ouvriers. Pour ce motif le contrôle de notre chiffre est difficile, mais il n'est pas douteux qu'il soit supérieur à notre donnée.

Poupées, bébés et accessoires. Cette fabrication, essentiellement parisienne, est l'une des plus importantes de la bimbeloterie, l'une de celles qui accomplissent les plus grands progrès. Cette industrie est tellement compliquée qu'il serait très difficile de lui appliquer une classification exacte. Voici l'énumération des articles qui la composent : poupées et bébés nus, en peau, toile, bois, carton moulé, porcelaine, biscuit, cire, etc.; poupées et bébés habillés, en tous genres; mignonnettes en porcelaine, en biscuit, nues et habillées ; trousseaux de poupées et de bébés, en tous genres ; accessoires de poupées, perruques, chapeaux, chaussures, bijouterie, etc. Le fini de la fabrication de la poupée, même moyenne, dénote de grands efforts pour la maintenir au rang qu'elle occupe. Il faut ajouter que, pour la confection de ce jouet, le bon goût français s'est attaché à reproduire, aussi exactement que possible, la femme et l'enfant, tant au point de vue du modelage du corps qu'à celui de l'expression de la physionomie et du mouvement. Aucun autre pays ne peut rivaliser avec la France sous le rapport de l'imitation presque parfaite de la nature. Le bébé qui répond mieux au goût des enfants, tend à se substituer à la poupée, et il ne nous parait pas douteux que, si cet article était produit à aussi bon marché que cette dernière, la vente ne s'en accrût considérablement. Quoi qu'il en soit, des fabriques assez importantes établissent spécialement le bébé nu, mais seulement l'article soigné. Nous ne saurions oublier les bébés en pâte, tentative de fabrication à bon marché, les bébés parlant et les bébés et les poupées dans lesquels le caoutchouc entre pour une grande part. Il y aurait dans ce dernier genre l'élément d'une sensible amélioration, si l'on pouvait appliquer le caoutchouc durci dans une certaine limite et produire des articles avantageux et solides. Nous ne nous étendrons pas sur la question de l'habillage des poupées et des bébés; les fabricants qui s'occupent de cette spécialité se tiennent exactement au courant de la mode et s'en pénètrent aussi habilement que les couturières pour les grandes personnes. On peut s'en convaincre par les jolies types qui se trouvent aux étalages des boutiques en renom, ainsi que par les demandes des couturières étrangères qui emploient ces petits modèles, d'ailleurs si faciles à transporter, pour propager la mode française. De plus, ces poupées, au moyen d'articulations peuvent affecter toutes les poses et tous les maintiens. La poupée en cire tend à disparaître ; le prix de ce jouet, qui n'offre pas de solidité, est trop élevé. Les poupées mousseline n'obtiennent pas de succès en France, ce jouet est cher et se défraîchit assez promptement. S'il pouvait être fabriqué à bon marché, nous croyons qu'il trouverait un certain débouché. L'accessoire de la poupée est considérable, nous citerons entre autres objets, les perruques, les chapeaux, les coiffures, la bijouterie, la chaussure, les gants, les éventails, les parapluies, les ombrelles, etc. Les

ouvriers de cette industrie gagnent environ 6 fr. par jour, et les ouvrières de 2 fr. à 3 fr. 50.

Divers. Nous comprenons sous cette dénomination, un certain nombre d'articles qui n'eussent pu trouver utilement place dans les catégories que nous venons d'examiner, et qui auraient donné à notre tableau, dû à M. Rossollin, rapporteur de la bimbeloterie à l'Exposition de 1878, un développement trop considérable, si nous avions voulu entrer dans le détail des nombreuses industries qui composent le jouet. Trois fabricants français fabriquent les *billes*; deux établis à Toul et à l'Isle-sur-le-Doubs produisent mécaniquement une grande quantité de billes en pierre, brutes, vernies et coloriées. Pour prouver à quel degré d'amélioration est parvenue cette fabrication, nous dirons que ces industriels ont abaissé leurs prix jusqu'à livrer franco, à Paris, un mille de billes pour 1 fr. 35. L'industrie des *jeux de jardin* a pris de l'extension depuis quelques années; elle livre des jeux de tonneaux, de passe-boules, de quilles, de croquet, de toupie hollandaise, de billard, de bagues, etc. Nous considérons que les principaux détaillants sont éditeurs de jeux, inventeurs de divers articles et qu'ils font confectionner l'habillage de certains jouets; aussi les comprenons-nous dans cette catégorie.

L'importance de la fabrication de la bimbeloterie en bois est très grande en *Autriche*. Elle occupe à peu près toute la population de la vallée du Tyrol, qui ne compte pas moins de quatre à cinq mille habitants, trouvant presque exclusivement leurs ressources dans cette production. Les ouvriers fabriquent le jouet dans la famille, pendant la saison rigoureuse, et ils y consacrent tout le temps pendant lequel ils ne sont pas employés aux travaux des champs. Cette production, qui est très connue et très ancienne, doit son succès au bon marché auquel elle peut établir ses articles. Aussi en fournit-elle pour un chiffre assez considérable à la France et, on peut dire, au monde entier. Au reste, ce pays est le seul qui s'attache aussi spécialement à cette fabrication et qui puisse s'y adonner dans des conditions aussi avantageuses. L'*Allemagne* a comme principaux centres de fabrication Sonneberg et Olbernau (Saxe), Nuremberg et Furth (Bavière) et Stuttgart (Wurttemberg). Ces pays fournissent à la France une certaine quantité d'objets de bimbeloterie qui depuis 1867 s'est accrue dans de grandes proportions. L'augmentation, sans être très forte chaque année, était progressive et constante; elle semble depuis deux ans subir un arrêt important. Les principaux articles importés en France sont : de *Sonneberg :* bébés en tous genres, jouets aux soufflets, violons, boîtes de couleurs, billes, caricatures, poupées nankin, écuries, bergeries, harmonicas, articles en porcelaine, articles veloutés, jouets en verre soufflé, ballons caoutchouc, etc.; d'*Olbernau :* boîtes de bergeries, chasse, villages, basses-cours, soldats de bois, quilles, camps et beaucoup d'autres petits articles, jouets sonnants, arches de Noé, constructions de bois, pianos, etc.; de *Furth* et de *Nuremberg :* jouets en plomb, en cuivre, en fer-blanc, jeux assortis, cartonnages; enfin, du *Wurttemberg* : jouets en fer-blanc, jeux de cartes, jeux de croquet, métallophones, jeux divers en bois, etc. La plupart des jouets compris dans l'énumération qui précède sont des articles à bon marché, vendus habituellement à prix fixe dans les bazars. Ces objets ont en général de l'apparence, mais ils ont conservé ce caractère primitif qui distingue les objets de ce pays. Il est difficile de lutter pour cette fabrication avec l'Allemagne, où la main-d'œuvre est à meilleur marché qu'en France et où les matières premières, dont la principale est le bois, sont non seulement appropriées, mais aussi à proximité des fabricants. De plus, ceux-ci ont l'avantage résultant de l'habileté acquise. Nous avons constaté, d'autre part, que la France, dans l'industrie du jouet en métal, a fait des progrès considérables et tels que l'Allemagne, pour certains produits de cette nature, nous est tributaire. L'industrie de la bimbeloterie en s'appliquant à reproduire, à des prix modérés, des objets compliqués, précis, mouvementés, vulgarise les découvertes de la science, ses perfectionnements, ses applications; elle devient au fur et à mesure un agent plus précieux de l'éducation; elle est un amusement pour les jeunes enfants, une distraction pour les adolescents, et, elle stimule chez beaucoup d'adultes le développement de l'intelligence et l'amour de l'étude.

L. Knab.

BIMBENET (Jean-Eugène), historien français, né à Orléans le 2 avr. 1801. Il occupa successivement les fonctions de greffier en chef de la cour d'appel d'Orléans, et de conservateur de la bibliothèque municipale de cette ville. Il fut un des principaux membres fondateurs de la Société archéologique de l'Orléanais. On lui doit : *Relation fidèle de la fuite du roi Louis XVI et de sa famille à Varennes* (1844, in-8; 2e édit. augmentée en 1868) ; *Monographie de l'hôtel de la mairie d'Orléans* (1851, in-8, 2e édit. refondue en 1855) ; *Histoire de l'Université de lois d'Orléans* (1853, in-8). M. Bimbenet a écrit également un bon nombre de mémoires d'histoire locale et de jurisprudence insérés dans la *Revue orléanaise*, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie, dans la *Revue critique de législation*. Malgré son grand âge il travaille présentement (1888) à une *Histoire de la ville d'Orléans* dont trois volumes ont déjà vu le jour. E. B.

BIMBI (Bartolommeo), peintre florentin, né en 1648, mort en 1725. Il fut élève de Gori et se distingua surtout dans la nature morte.

BIMETALLISME (V. Monométallisme).

BIMONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Hucqueliers ; 168 hab.

BIN. Mot turc qui signifie *mille*. De ce mot on a formé *Binbachi*, qu'on a écrit le plus souvent *Bimbachi* et qui est le nom d'un officier turc commandant à mille hommes.

BIN (Jean-Baptiste-Philippe-Emile), peintre français contemporain, né à Paris en 1825. Elève de Léon Cogniet et de Gosse, cet artiste entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1842; il obtint en 1850 le second grand prix de Rome. Son début au Salon date de 1845; il y exposa un *Portrait*. Il continua à cultiver ce genre, mais c'est surtout comme peintre d'histoire qu'il a conquis sa réputation. Parmi les portraits qu'il exposa de 1847 à 1853, le plus remarquable est celui du *Maréchal Vaillant* (S. 1853; actuellement à Versailles). Il exposa ensuite le *Baptême de Clovis* (S. 1857 ; à l'église de Saint-Rémy-sur-Tiers, Aveyron); *Portrait du maréchal de Castellane* (S. 1859. A Versailles) ; *Jésus reconnu par sainte Magdeleine au jardin du Sépulcre* (église de Gennevilliers); *Persée et Andromède* (au musée de Tours, réexp. en 1867. S. 1865 ; l'artiste reçut une médaille) ; *Hercule, frappé de démence, tue ses enfants* (S. 1866. Musée de Nantes); *Naissance d'Eve* (S. 1868; musée du Puy); *Prométhée enchaîné* (S. 1869, musée de Marseille. Ce tableau, d'un grand caractère, valut une médaille à l'artiste); peintures de la chapelle de la Vierge, à l'église Saint-Sulpice de Paris (1870); *Portrait de M. Clémenceau député* (S. 1880); *Mort à la peine* (S. 1883); *Portrait de M. G. de Mortillet* (S. 1884) ; *la Confiance mal placée* (S. 1886); *Portrait du général Boulanger* (S. 1888). M. Bin a aussi exécuté de nombreuses peintures décoratives dans différents monuments tels que l'hôtel de ville de Poitiers (salle du conseil municipal) (1881), le foyer du théâtre de Reims, la chapelle Sainte-Anne et Saint-Joachim à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, etc. Mais son œuvre maîtresse en ce genre est la décoration de l'Ecole polytechnique de Zurich, formant un ensemble de vastes dimensions. Bin a été décoré de la Légion d'honneur en 1878. Il est maire du XVIIIe arrondissement de Paris. Ad. T.

BINAGE. I. Discipline ecclésiastique. — Les canonistes se disputent assez aigrement sur l'étymologie de ce mot,

laquelle serait suivant les uns, *bis cantare*, suivant les autres, *eodem die binas missas dicere*. Quoi qu'il en soit, on bine en *disant* deux basses messes le même jour, aussi bien qu'en *chantant* deux grandes messes. Cela ne se peut faire aujourd'hui que dans des cas exceptionnels. — Autrefois, aucune règle n'interdisait la célébration de plusieurs messes le même jour. On prétend même que le pape Léon III (795-816) en célébrait jusqu'à sept ou neuf. Le concile de Seligenstadt (1022), défendit d'en dire plus de trois. D'un autre côté, un règlement rapporté par Egbert de York, mort en 767, recommandait de n'en dire qu'une seule *(Exceptiones Egberti)*. La question restait discutée et très diversement résolue, quelques prêtres multipliant les messes pour multiplier les profits des intentions qui y étaient attachées. Alexandre II (1061-1073), pour mettre fin à ces différends et à ces abus, déclara qu'il suffit à un prêtre de célébrer une seule messe, parce que le Christ n'est mort qu'une fois pour sauver les hommes et parce qu'il est fort difficile de dire dignement même une seule messe. Cette déclaration, qui équivalait à une prohibition, fut renouvelée par Innocent III (1198-1216), qui excepta le jour de Noël, où il est permis de dire trois messes. Ces décisions constituent aujourd'hui la règle générale. — Les cas d'exceptions ont été définis par Benoît XIX, dans le bref *Declarasti nobis* (1746). Le binage n'est permis que le dimanche et les jours de fête et seulement au prêtre qui dessert deux paroisses ou des portions de paroisses tellement éloignées, qu'il est impossible ou fort difficile de réunir les fidèles en un même lieu. Chacune des deux messes doit être dite à l'intention générale du peuple; on ne peut en appliquer une à des intentions spéciales. Comme le prêtre qui célèbre deux messes doit être entièrement à jeun pour chacune d'elles, il doit se garder de boire les *ablutions* (V. ce mot) de la première; s'il les boit par mégarde, il doit omettre la seconde. Sauf le cas de trop grande difficulté à le transporter, constaté par permission spéciale, le même calice doit servir aux deux messes. — Au binage se rapporte le décret du 15 mars 1814 accordant une indemnité de cent cinquante francs à chaque desservant chargé de deux succursales. Cette indemnité a été portée à deux cents francs, sous le titre de supplément de traitement, par une ordonnance du 6 novembre 1814.

E.-H. Vollet.

II. Agriculture. — Le mot *binage* pris dans son sens étroit et dans son acception ancienne, indique un second labourage, une seconde façon donnée à la terre pour détruire les herbes avant l'ensemencement. Aujourd'hui que la culture présente des travaux plus longs et couronnés d'autres succès qu'autrefois, le mot binage indique des soins incessants donnés aux diverses plantes. Après le binage consacré à la terre qui doit recevoir le blé de semence, il faut citer le sarclage qui s'applique au maïs, à la betterave. Quand des pluies violentes ont bouleversé le sol et aplani les sillons, il faut un nouveau travail. Citons enfin la plante qui nécessite le plus de soins et que chérit celui qui la cultive : la vigne. Il lui faut un binage continuel, des façons constantes qui ouvrent la terre à la rosée, à l'air et à l'action bienfaisante des rayons du soleil. Trois et même quatre fois le vigneron remue la terre. Le binage, excepté en ce qui concerne la vigne, ne se pratique guère qu'au printemps, puisqu'il s'agit d'enlever les herbes. Le binage en grand se fait de préférence avec la houe à cheval ou la binette.

Acb. Mercier.

BINAGHI (Lorenzo), architecte italien dont la vie est peu connue. Il appartenait à l'ordre des Barnabites et c'est pour ces religieux qu'il entreprit, en 1602, la construction de l'église Sant-Alessandro, à Milan. Le plan a la forme d'une croix grecque, avec coupole au centre soutenue sur quatre gros piliers. Contrairement à l'opinion commune, la façade, qui est fort médiocre, n'a été exécutée que dans le dernier quart du XVIIe siècle, c.-à-d. à une époque où Binaghi avait cessé de vivre. De même l'ornementation intérieure est-elle l'œuvre d'un autre architecte.

Léon Palustre.

Bibl. : G. Mongeri, *l'Arte in Milano*, 18.2, p. 289.

BINAIRE. I° Mathématiques. — 1. Numération binaire. — Le système de numération binaire est celui dont la base est le nombre deux (V. Numération). Ce système a acquis une certaine célébrité ; on dit que les Chinois à une certaine époque se sont servis de ce système, dont l'utilité a déjà été mise en évidence à l'article Baguenaudier pour la solution d'un problème en apparence bien étranger aux sciences mathématiques. Pour représenter les nombres dans ce système on fait usage de deux caractères, 0, 1 et les nombres successifs 1,2,3,... s'écrivent 1, 10, 11, 100, 101, 110, 111, 1000, 1001, etc. d'après les principes exposés à l'article Numération. Le système binaire présente dans les calculs cet avantage qu'il n'exige pas que l'on sache par cœur une table d'addition ou de multiplication, mais en revanche, la numération écrite est compliquée, le nombre 256 par exemple, s'écrit avec un 1 suivi de 8 zéros. — De la possibilité d'une numération binaire, il résulte que tout nombre entier est une somme de puissances de 2 toutes différentes (y compris la puissance $2^0 = 1$) ; il en résulte par exemple, que l'on peut peser tous les corps d'un nombre entier de grammes, en mettant dans un seul plateau d'une balance, des poids échantillonnés comme il suit : 1^gr, 2^gr, 4^gr, 8^gr... 2^n grammes, etc.

H. Laurent.

2° Formes binaires. — On entend par forme binaire d'ordre n un polynome homogène et de degré n par rapport à deux variables x_1, x_2. Si l'on considère sur une droite deux points fixes A, B et un point variable C, on peut convenir de regarder x_1 et x_2 comme proportionnels aux distances CA, CB, multipliées par deux constantes arbitraires, et remarquer alors que toute valeur du rapport $\frac{x_1}{x_2}$ détermine une position du point C, ou inversement : c'est ce qu'on exprime en disant que x_1, x_2, sont les coordonnées homogènes du point C, mobile sur la droite AB. Il est dès lors évident qu'une forme binaire du n^{eme} ordre, égalée à zéro, représente un système de n points, réels ou imaginaires, situés sur une même droite. En remplaçant x_1 et x_2 par deux fonctions $p_1 y_1 + p_2 y_2$, $q_1 y_1 + q_2 y_2$, linéaires et homogènes par rapport à deux nouvelles variables y_1, y_2, on effectue sur la forme binaire une substitution linéaire. Il est aisé de voir que, du moment où le déterminant $p_1 q_2 - p_2 q_1$ n'est pas nul, cette substitution équivaut à un déplacement des points fixes A, B et à une variation des facteurs constants arbitraires qui figurent dans l'expression des coordonnées. La forme binaire se trouve ainsi changée en une nouvelle forme binaire, qui a certaines propriétés communes avec la première. Géométriquement, cela revient à dire que le système de points déterminé par l'évanouissement de la forme présente certaines relations indépendantes de la situation des points de repère. Ces propriétés permanentes s'obtiennent en égalant à zéro les *invariants* ou les *covariants* de la forme (V. ces mots).

Toute forme binaire peut être représentée symboliquement comme puissance d'un binôme. Prenons en effet le polynôme homogène et de degré n en x_1, x_2 :

$$A_0 x_1^n + nA_1 x_1^{n-1} + x_2 \ldots + \frac{n(n-1)\ldots(n-p+1)}{1.2.3\ldots p} A_p x_1^{n-p} x_2^p + \ldots + A_n x_2^n,$$

et convenons de remplacer symboliquement le coefficient A_p par $a_1^{n-p} a_2^p$. Le développement précédent se réduit alors à $(a_1 x_1 + a_2 x_2)^n$, ce qu'on écrit souvent d'une manière abrégée : a_x^n. On peut faire subir à la forme symbolique telle transformation que l'on veut, et revenir ensuite à la forme réelle en écrivant de nouveau A_p au lieu de $a_1^{n-p} a_2^p$. Le principal avantage de cette représentation, dont Aronholdt et Clebsch ont tiré un grand parti, consiste en ce qu'elle permet de trouver méthodi-

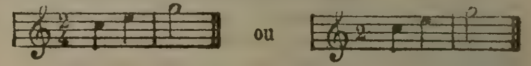
quement les divers invariants d'une forme ou d'un système de formes. Toutefois une précaution est indispensable pour enlever toute ambiguïté aux symboles. Soit par exemple la forme binaire quadratique $f = A_0\, x_1^2 + 2\, A_1\, x_1\, x_2 + A_2\, x_2^2 = (a_1\, x_1 + a_2 x_2)^2$. Les deux points, représentés par l'évanouissement de cette forme coïncident quand on a $A_0\, A_2 - A_1^2 = 0$. Comme cette coïncidence ne peut être détruite par un changement de coordonnées, l'expression $A_0\, A_2 - A_1^2$ ou $\begin{vmatrix} A_0 & A_1 \\ A_1 & A_2 \end{vmatrix}$ est nécessairement un invariant. Mais, dans la représentation symbolique, cet invariant s'écrit $\begin{vmatrix} a_1^2 & a_1\, a_2 \\ a_1\, a_2 & a_2^2 \end{vmatrix}$ et s'annule *identiquement*. Le fait provient de ce que les deux quantités $A_0 A_2$ et A_1^2 sont représentées de la même manière, et pareille ambiguïté se produit chaque fois que l'expression considérée n'est pas linéaire par rapport aux coefficients de la forme. Nous éviterons cet inconvénient en remplaçant le déterminant $\begin{vmatrix} A_0 & A_1 \\ A_1 & A_2 \end{vmatrix}$ par $\begin{vmatrix} A_0 & B_1 \\ A_1 & B_2 \end{vmatrix}$ qui renferme une double série de lettres, A et B. Opérant symboliquement sur les lettres B comme sur les lettres A, nous obtenons la représentation $\begin{vmatrix} a_1^2 & b_1\, b_2 \\ a^1 a^2 & b_2^2 \end{vmatrix}$ ou bien $a_1\, b_2 \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}$. Par permutation des symboles équivalents a et b, on aurait aussi bien $-\, a_2\, b_1 \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}$. L'invariant considéré peut alors être figuré par la demi-somme de ces deux résultats, c-à-d. $\frac{1}{2}\,(a_1\, b_2 - a_2\, b_1) \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}$ ou bien $\frac{1}{2}\,(a_1\, b_2 - a_2\, b_1)^2$. La vérification est facile. Car en revenant aux notations primitives, on a d'abord : $\frac{1}{2}\,(a_1\, b_2 - a_2\, b_1)^2 = \frac{1}{2}\,(a_1^2\, b_2^2 + a_2^2\, b_1^2 - 2\, a_1\, a_2\, b_1\, b_2) = \frac{1}{2}\,(A_0\, B_2 + A_2\, B_0 - 2\, A_1\, B_1)$. Puis en remplaçant B par son équivalent A, il vient : $A_0\, A_2 - A_1^2$, ce qui est bien l'invariant qu'il s'agissait de représenter.

Si l'on avait affaire à une expression d'ordre K par rapport aux coefficients de la forme, il faudrait, généralisant le procédé précédent, introduire K séries de lettres A, B, C, de telle façon que chaque série entrât linéairement dans l'expression transformée. Cette introduction est rendue facile par le théorème fondamental dont voici l'énoncé. « Si Π est une fonction des coefficients $a_0 \dots a_n$ d'une forme générale du n^{eme} ordre, f possédant la propriété de l'invariance, la forme $\Omega = \frac{d\Pi}{da_0}\, b_0 + \frac{d\Pi}{da_1}\, b_1 + \dots + \frac{d\Pi}{da_n}\, b_n$ jouit également de cette propriété de l'invariance, la lettre b désignant les coefficients correspondants d'une autre forme du n^{eme} ordre φ. » La démonstration s'établit en considérant la forme $\Psi = f + \mu\varphi$, dans laquelle μ est un coefficient arbitraire, et remarquant que, pour la forme Ψ, l'invariant Π' qui correspond à Π s'obtient en remplaçant dans celui-ci chaque lettre a par $a + \mu b$. μ étant quelconque, les coefficients des différentes puissances de μ qui figurent dans Π' sont séparément des invariants. En particulier, le coefficient de la première puissance est l'invariant Ω. On peut ainsi déduire d'un invariant qui renferme une seule série de lettres, a, à un certain degré p, un nouvel invariant qui renferme les lettres a au degré $p-1$ et une autre série de lettres, b, au premier degré. Par l'introduction d'une troisième série de lettres c, on abaisse de même à $p-2$ le degré des lettres a et en continuant ainsi on parvient sans peine à un invariant linéaire par rapport à toutes les séries de lettres qu'il renferme. En étudiant la représentation symbolique des invariants ainsi transformés, on démontre que tout invariant d'une forme algébrique binaire se représente comme une fonction rationnelle de produits de déterminants symboliques du type $(a_1\, b_2 - a_2\, b_1)$. De même, tout covariant apparaît comme une fonction rationnelle de déterminants symboliques $(a_1\, b_2 - a_2\, b_1)$ et de facteurs linéaires symboliques $(a_1\, x_1 + a_2\, x_2)$. La représentation symbolique a permis en outre à Gordan d'établir que toute forme binaire, de même que tout système simultané de formes binaires, possède un nombre fini d'invariants et de covariants, en fonction rationnelle desquels peuvent s'exprimer tous les autres. L. Lecornu.

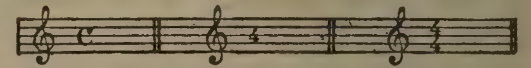
II. Chimie. — On donne en chimie le nom de *corps binaires* à ceux qui sont formés de deux éléments. Ex. : Chlorure de sodium, résultant de l'union du chlore avec le sodium, etc. *Les corps ternaires* sont ceux qui renferment trois éléments ; *les corps quaternaires*, ceux qui en renferment quatre, etc.

III. Botanique (V. Nomenclature).

IV. Musique. — Mot qui définit la division par 2 ou les multiples de 2 de la mesure ou du rythme dans un morceau de musique. La forme la plus simple de la *mesure binaire* est la mesure à *deux temps*, chaque temps étant représenté par une noire, ce qui la fait appeler aussi mesure à *deux-quatre*, la noire étant le quart de la note de valeur maxima employée en musique, la ronde.

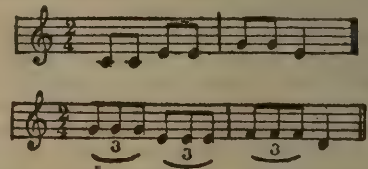


La mesure à *quatre temps* est un autre exemple de mesure binaire. On la figurera par l'une des trois notations suivantes :



Quant au signe C, qui sert à désigner la mesure à quatre temps, il vient du moyen âge : le cercle était considéré comme le symbole de la perfection idéale, laquelle correspondait en musique à la mesure à trois temps ; on convint alors de figurer la division binaire par le demi-cercle, qui, tracé avec son diamètre vertical, a donné naissance au signe aujourd'hui en usage.

La manière dont la blanche, la noire, la croche, etc., sont elles-mêmes subdivisées, caractérise les diverses espèces de mesures binaires. Une mesure binaire est dite *bino-binaire* lorsque cette subdivision se fait par deux ou par quatre, ou plus généralement suivant les multiples de 2. Elle est *bino-ternaire*, lorsque la subdivision se fait suivant les multiples de 3. C'est ainsi qu'une mesure à deux temps peut être bino-binaire ou bino-ternaire, selon qu'une noire y est remplacée par deux croches ou par un triolet.



La mesure à *six-huit*, par exemple, sera une mesure *bino-ternaire*.



Inversement, on peut remplacer trois notes par deux, et diviser binairement une mesure ternaire



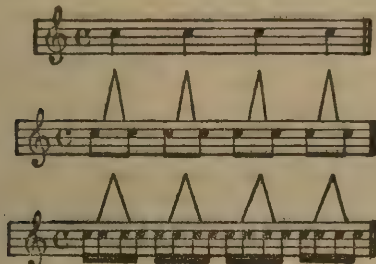
tandis que la mesure à *trois temps* habituelle, qui compte pourtant le même nombre de croches que la mesure à *six-huit*, sera *terno-binaire*.



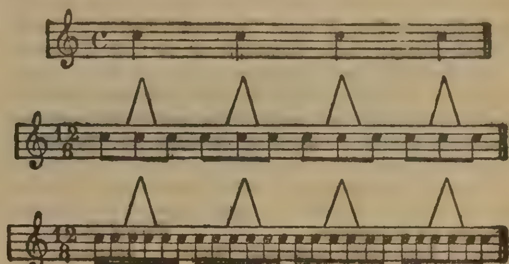
Ainsi, une mesure *ternaire*, c.-à-d. celle où la durée totale de la mesure est divisée par 3 ou par les multiples de 3, peut être *terno–binaire* (comme la mesure à *trois temps*), ou *terno–ternaire* (comme la mesure à *neuf-huit*).



Voici du reste un tableau qui donnera une idée de la division d'une mesure à *quatre temps* suivant les principes bino-binaire et bino-ternaire :



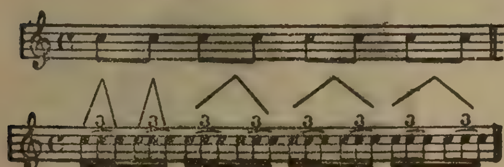
1er exemple.



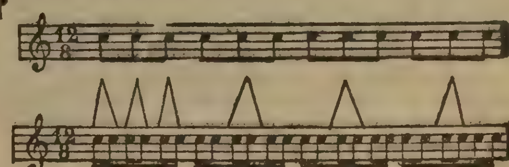
2e exemple.

Dans la dernière ligne du second exemple, la subdivision du temps, au lieu d'être faite en six doubles croches, aurait pu être faite en neuf doubles croches, chaque croche de la mesure à 12/8 étant subdivisée en trois unités nouvelles. La vraie notation d'une semblable mesure (notation d'ailleurs non employée) devrait être 36/16. — En passant de la première ligne du second exemple à la deuxième il faut observer que la durée du *temps* a changé, à moins que l'on n'ait indiqué une modification de mouvement par le symbole ♩. = ♩. Si, au lieu de former de trois croches le *temps* de la mesure, on avait voulu lui conserver sa durée primitive sans indication nouvelle de mouvement, il n'aurait pas fallu marquer 12/8 à l'armature, mais garder la notation de la mesure à quatre temps, en remplaçant chaque noire par un triolet.

Il est aisé de voir que plus loin on pousse la subdivision du temps, plus nombreuses sont les combinaisons bino-ternaires et terno-binaires, qui donnent un même nombre de fractions dans la mesure totale, mais disposées avec des rythmes non identiques. L'exemple suivant rendra évidente cette observation :



♩. = ♩



Cette différence de rythme pour un même nombre de fractions de noire dans une mesure de durée donnée permet une grande variété d'effets dans la musique instrumentale ; elle permet également de répartir heureusement les paroles, dans un chant, même syllabique, sur un dessin d'orchestre dont le rythme diffère de celui qu'une prosodie rationnelle indiquerait pour ces paroles. (V. Méloplaste, Mesure et Rythme). A. Ernst.

Bibl. : Mathématiques. — *Formes binaires*. Clebsch, *Leçons sur la Géométrie*, t. I de la traduction française ; Paris, 1879.

BINART. Petit chariot (V. l'art. suivant).

BINART (Pierre-Claude), architecte français du commencement du xviiie siècle. Emmené de Paris en 1717 par le czar Pierre le Grand pour contribuer à la construction de la ville de Saint-Pétersbourg, Binart y fut l'inventeur d'un chariot incliné de l'avant à l'arrière, pour faciliter le chargement des matériaux, engin plusieurs fois modifié et perfectionné depuis cette époque, mais que l'on emploie encore aujourd'hui et qui s'appelle du nom de son inventeur le *Binart* ou *Binard*. — Une petite nièce de Binart, Mlle *Adélaïde* Binart, peintre de talent, devint Mme Alexandre *Lenoir*, femme du fondateur du musée des Monuments français et mère de M. Albert *Lenoir*, architecte et archéologue, membre de l'Institut (V. ces noms).

Ch. L.

Bibl. : *Bulletin de la Société centrale des architectes*, 1881, p. 339, in 8.

BINARVILLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Ménehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 687 hab. Le village, situé aux confins du dép. de la Marne, des Ardennes et de la Meuse, est arrosé par les ruisseaux de l'Homme-Mort et de la Buironne, affluents de l'Aisne. Sa charte de fondation remonte à l'année 1331. Louis de Grandpré tenait Binarville en toute justice, de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, en 1463.

BINAS. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché ; 1,167 hab.

BINCHE. Ville belge du Hainaut, à 17 kil. de Mons, verreries, tanneries, fabriques de dentelles ; 9,441 hab. Cette ville, qui formait la dot des filles aînées du comte de Hainaut, fut souvent assiégée pendant le moyen âge.

BINCHOIS (Egide ou Gilles) musicien du xve siècle, originaire de Binche en Hainaut, était attaché en 1424 et 1425 au service du comte de Suffolk, à Paris, d'où il passa à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. En 1436 il faisait partie des 24 membres de la chapelle de ce prince et recevait, en 1437, 24 l. « pour ung livre qu'il avoit faict et composé des Passions en nouvelle manière ». En 1440 il était revêtu des titres de « secrétaire aux honneurs » et de chanoine de l'église Sainte-Waudru à Mons. En 1449 il se rendit dans cette ville avec Guillaume *Du Fay* (V. ce nom) pour la reconstruction de l'église. A cette époque il se trouvait le second par ordre d'ancienneté dans la chapelle du duc de Bourgogne; il n'occupa jamais le premier rang, le titulaire de l'emploi, Nicaise Dupuis, lui ayant survécu. Binchois mourut à la fin de sept. ou au commencement d'oct. 1460. Pendant longtemps on n'a connu de lui qu'un très petit

nombre de compositions; des découvertes récentes ont porté à plus de cinquante le total des morceaux, messes, motets, chansons françaises et italiennes, existant sous son nom dans divers manuscrits des bibliothèques du *Liceo musicale* de Bologne (ms 37, six morceaux), de l'université de Bologne (ms 2216, six morceaux), des archives de la cathédrale de Trente (ms 87 et 92, trente-sept morceaux), de la bibliothèque royale de Bruxelles et de quelques collections privées. Ambros attribue à Binchois une *Lamentatio sanctæ matris ecclesiæ Constantinopolitanæ* à 4 voix, existant à la bibliothèque Riccardiana de Florence, chantée dans le banquet donné à Lille en 1453 par Philippe le Bon. D'après Tinctoris et Martin le Franc, Binchois partage avec Dunstable et Du Fay l'honneur d'avoir fondé une école nouvelle et renouvelé l'art harmonique. On ne pourra juger de son talent que lorsqu'un nombre suffisant de ses compositions auront été convenablement déchiffrées et mises en partition. La chanson à trois voix *Ce mois de mai*, publiée par Kiesewetter et souvent reproduite après lui, ne saurait suffire pour assigner avec certitude à Binchois le rang auquel il a droit dans l'histoire de la musique. Michel Brenet.

Bibl. : *Biographie nationale belge.* — Ambros, *Geschichte der Musik*, t. III. — Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. VI. — Haberl, *W. du Fay*; Leipzig, 1886, in-8.

BINCK (Jacques), peintre-graveur allemand, né en 1490 suivant les uns, en 1504 selon les autres, à Cologne, mort à Kœnigsberg en 1568 ou 69. Le lieu de sa naissance, longtemps discuté, est fixé par cette inscription gravée sur sa planche du *Saturne* de la suite des dieux : « Iocobvs Binck Coloniensis. 1530 ». — Il se forma à Nuremberg, comme l'attestent les nombreuses copies qu'il a faites de Durer et d'Hans-Sébald Beham, dont les plus anciennes datent de 1525. Bientôt après, en 1529, il partit pour l'Italie, il y resta jusqu'à la fin de 1530; d'après Sandrart, il fut au nombre de ceux qui vinrent, attirés par la réputation de Marc Antoine. Il n'est pas douteux en tous cas qu'il l'a beaucoup étudié et copié. Un de ses meilleurs travaux est la petite copie du *Massacre des Innocents*, faite avec autant de soin que d'intelligence. En 1544, il entra au service du roi Christian de Danemark qui le garda jusqu'en 1551, et ne consentit qu'à grand'peine à le céder à son beau-frère, Albert de Brandebourg. Il se fixa alors avec sa femme et ses enfants à Kœnigsberg, où il mourut. Le prince l'employa dans différentes missions, et même comme ingénieur militaire.

Comme graveur, Binck copia tous les maîtres qui l'avaient précédé, surtout Martin Schongauer, Durer, Sebald et Marc Antoine, et imita fort habilement la manière de chacun. Dès qu'il grave des sujets de son invention, il semble, dit M. Georges Duplessis, que c'est un tout autre artiste. Les tailles serrées et nettement accusées dans les planches reproduisant les compositions de ses devanciers sont remplacées par des tailles espacées et grêles, à peine suffisantes pour exprimer le modelé, pour accentuer les contours. Il avait appris, à l'école des Italiens, le sentiment d'une certaine élégance et il a évité, avec plus de soin que ses compatriotes, les vulgarités et les laideurs. Il recherche les formes choisies et semble s'être inspiré, après Marc Antoine, des estampes de la suite des *Dieux*, que Caraglio avait faites d'après les dessins du Rosso et qu'il copia à son tour. Ses principales planches sont : *Bethsabée au bain*, *le Sauveur*, *la Mort terrassant le soldat*, le portrait de *Reinneir V.-H.*, *le Christ et la Samaritaine*, *Christian II de Danemark et sa femme Elisabeth*, *la Vierge assise sur un trône*, *saint Jérôme*, *Satyre et Paysanne*, etc., etc. A la cour de Christian, dont il fut le portraitiste officiel, il peignit Christian III et la reine Dorothée, conservés à Copenhague. Le musée de Kœnigsberg possède le portrait peint par lui du duc Albert de Prusse et de sa femme (1551); la galerie du Belvédère à Vienne, le portrait de l'artiste. C'est sur ses dessins que fut exécuté le monument funéraire de Frédéric Ier de Danemark dans la cathédrale de Schleswig. A. M.

Bibl. : Bartsch, *le Peintre-graveur*, VIII, 249-298. — Passavant, IV, 86 et suiv. — G. Duplessis, *Histoire de la gravure*; Paris, 1880, in-4, pp. 254-55.

BINDER (Christian-Sigismond), musicien allemand, né dans un village de Saxe au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1788 à Dresde. Elève de Hebenstreit, il devint fort habile sur l'orgue et le clavecin, après avoir étudié un instrument très difficile, inventé par son professeur, et nommé *pantalon*. Son mérite d'exécutant lui valut d'être nommé organiste de la cour à Dresde. Il a publié des sonates pour clavecin, des trios, et laissé en manuscrits des concertos, des fugues et vingt-quatre sonates. — Son fils aîné, *August-Sigismond* Binder, né à Dresde en 1761, a également composé des sonates; il remplaça son père comme organiste de la cour. L'autre fils de Chrétien-Sigismond, *Karl-Wilhelm*, né à Dresde en 1764, se fit connaître comme fabricant de harpes à Weimar.

BINDER (Karl), compositeur allemand. Il fut directeur de musique et chef d'orchestre au théâtre Josephstadt à Vienne (1839), puis se rendit à Hambourg, et à Presbourg (1847), où il dirigea l'orchestre du théâtre. Il a écrit des psaumes pour voix et orchestre, des mélodies vocales avec accompagnement de piano, une scène intitulée *Der Wiener Schusterhut*, un opéra, *les Trois Veuves (Die drei Wittfrauen)*, un vaudeville, *Purzel*, et des fragments pour *Elmar*, drame avec musique de scène, chœurs et ouverture.

BINDRABAN. Ville des Indes, située dans le district de Mouttra, province du Nord-Ouest, sur la rive droite de la Djemna, affluent de droite du Gange; 21,000 hab. Bindraban est une ville sainte, considérée par les Hindous comme l'une des plus importantes à ce point de vue : elle possède un grand nombre de temples, d'autels et de



Temple de Bindraban, d'après une photographie.

lieux sacrés. Le plus remarquable est le temple de Gobind Deva, élevé en 1590 par Man Sinh, rajah d'Ambar et gouverneur de Kaboul. Cet édifice était flanqué à l'origine de sept tours, aujourd'hui détruites en grande partie. Il existe cependant encore des restes remarquables des anciens monuments de la ville. Camille Kœchlin.

BINEAU (Jean-Martial), ingénieur et homme d'Etat français, né à Gennes (Maine-et-Loire) le 18 mai 1805, mort à Chatou (Seine-et-Oise) le 8 sept. 1855. Entré à l'Ecole polytechnique en 1824, il devint élève de l'Ecole des mines en 1826 et ingénieur en 1830. Nommé ingénieur en chef en 1840, il fut élu l'année suivante député de la deuxième circonscription d'Angers en remplacement de son oncle, Robineau. Il conserva ses fonctions administratives et n'en siégea pas moins au centre gauche, s'occupant surtout de questions de travaux et de finances et parlant avec talent sur les chemins de fer, le roulage,

les brevets d'invention, la conversion des rentes, etc. Ami politique de M. Thiers, il ne prit aucune part aux banquets réformistes, mais accepta les événements de févr. 1848 et fut chargé par le gouvernement provisoire de l'enquête sur l'exploitation des chemins de fer d'Orléans et du centre. Un décret du 7 avr. 1848 lui donna la chaire d'économie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures à la nouvelle Ecole d'administration. Réélu à l'Assemblée constituante, il vota avec la fraction modérée, fut en 1848 rapporteur de la commission du budget et, après la chute d'Odilon Barrot, devint ministre des travaux publics (30 oct. 1849). Il fit transformer les chaussées pavées des boulevards et des grandes rues de Paris en chaussées macadamisées et favorisa le développement des grandes compagnies de chemins de fer. Remplacé le 9 janv. 1851 par Magne, il défendit la proposition de revision de la constitution, accepta le coup d'Etat comme il avait accepté la révolution de Février, fut membre de la commission consultative, et succéda à Fould le 22 janv. 1852 au ministère des finances. La rente était au-dessus du pair ; il fit procéder, non sans de vives résistances, à une opération qu'il avait préconisée depuis longtemps : la conversion du 5 % en 4 1/2 %. En 1854, il fit voter l'emprunt de 250 millions pour la guerre d'Orient. Sénateur depuis 1852, il avait refusé en 1855, quelques mois avant sa mort, sa nomination, par décret impérial, à l'Académie des sciences morales et politiques. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis 1853. Il a publié un remarquable ouvrage sur les *Chemins de fer d'Angleterre* (Paris, 1840) et a fait insérer dans les *Annales des Mines* de 1835, 1838 et 1841 trois intéressants mémoires sur l'emploi de la tourbe et du bois vert desséché dans les hauts fourneaux, et sur les moyens de franchir à grande vitesse les courbes de petit rayon. Léon SAGNET.

BINEAU (A.), chimiste français, né à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) en 1812, mort à Lyon le 10 fév. 1861. A sa sortie de l'Ecole centrale, il fut chargé de diriger les travaux du laboratoire d'analyse de cette école; en 1835, Thénard le choisit comme collaborateur, pour publier la dernière édition de son traité de chimie ; et, l'année suivante, il rédigea les *Leçons de philosophie chimique*, professées par Dumas à la Sorbonne. Il fut nommé professeur de chimie à la Faculté des sciences de Lyon en 1839, chaire qu'il a occupée jusqu'à sa mort. Il fit de nombreuses communications à la société d'agriculture et à l'Académie de Lyon, dont il était le secrétaire perpétuel. Il simplifia plusieurs procédés analytiques pour l'examen des engrais et des phosphates, la recherche des azotates dans les végétaux, la détermination de l'ammoniaque dans les eaux de pluie et dans les brouillards. De 1842 à 1849, il a publié dans les *Annales de chimie et de physique* quelques mémoires, dont voici l'énumération : *Recherches sur les combinaisons de l'eau avec les hydracides*, t. VII, 257 (*An. ch. et ph.*, 3e série) ; *Recherches sur les produits résultant de l'action de l'iode et du chlore sur l'ammoniaque* (id., t. XV, 71) ; *Recherches sur les relations des densités de vapeur avec les équivalents chimiques* (id., t. XVIII, 226) ; *Note sur les biformiates de potasse et de soude* (id., t. XIX, 291) ; *Recherches sur les combinaisons du camphre* (id., t. XXIV), 326 ; *Des combinaisons de l'acide sulfurique avec l'eau* (id., t. XXIV, 337, et t. XXVI, 121). Edme BOURGOIN.

BINET (Claude), poète français de la seconde moitié du XVIe siècle, né à Beauvais. Il fut avocat au Parlement de Paris. Il a laissé de nombreuses poésies pastorales, des églogues, des poèmes de circonstance, comme : *Ode sur la naissance et sur le baptême de Marie-Elisabeth de Valois fille unique de France* (Paris, 1572) ; *Epithalame sur le mariage du roi Henri III* (1575); *Adonis ou le Trépas du roi Charles IX* (1583) ; *les Plaisirs de la vie rustique et solitaire* (1583) et bien d'autres pièces qui ont été imprimées à la suite des œuvres de J. de Laperuse (Paris, 1573, in-16). Mais son meilleur ouvrage est un *Discours de la vie de P. de Ronsard, prince des poètes français, avec une Eglogue représentée en ses obséquies par Claude Binet, plus les vers composez par ledit Ronsard peu avant sa mort; ensemble son tombeau recueilli de plusieurs excellens personnages* (Paris, 1586, in-4 et *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. X, 1834, in-8). Ce recueil renferme beaucoup de détails curieux sur Ronsard, dont Binet était l'ami. Ce fut encore Binet que le grand poète chargea de publier une édition de ses œuvres complètes, édition parue en 1587 (10 t. en 5 vol. in-12). R. S.

BINET (René), humaniste français, né à Notre-Dame-du-Thil (Oise) le 23 janv. 1732, mort à Paris le 31 oct. 1812. Elève du collège Sainte-Barbe, où il obtint le prix d'honneur en 1749, il professa la rhétorique à l'Ecole militaire et au collège du Plessis et fut nommé, en 1779, recteur de l'Université, fonctions que la Révolution le contraignit d'échanger contre une chaire de grammaire latine à l'Ecole centrale du Panthéon (1794). Il mourut proviseur du lycée Bourbon. René Binet a donné des traductions d'*Horace* (1783), de *Valère Maxime* (1796), de *Virgile* (1805). Il a également traduit de l'allemand de C. Meiners l'*Histoire de la décadence des mœurs chez les Romains* (1795, in-8). M. Tx.

BIBL. : A.-M.-H. BOULARD, *Notice sur la vie et les écrits de René Binet*, 1817, in-8.

BINET (Louis), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1744, mort à la fin du siècle. Elève de Beauvarlet, il montra un certain talent pour l'eau-forte, mais fut un buriniste un peu lourd. Il a gravé des estampes d'après Greuze, Vernet et Rembrandt ; des vignettes d'après Gravelot, Eisen et Monnet, notamment pour les *Métamorphoses* d'Ovide (1767-1771, 4 vol. in-4), etc. Vers 1779 il devint le dessinateur attitré des illustrations des romans de Restif de la Bretonne, dont l'influence despotique le poussa à d'incroyables exagérations de crayon. Les meilleures de ces compositions sont celles du *Paysan perverti* (1784), au nombre de cent-vingt, dessinées à l'encre de Chine. Elles appartiennent actuellement à M. le duc de Rivoli. G. P-I.

BINET (Jacques-Philippe-Marie), mathématicien et astronome français, né à Rennes le 2 févr. 1786, mort à Paris le 12 mai 1856. Reçu à l'Ecole polytechnique en 1804, il y devint répétiteur de géométrie descriptive, examinateur, professeur de mécanique et inspecteur général des études; il avait été nommé en 1823 professeur d'astronomie au Collège de France en remplacement de Delambre. Très dévoué à la Restauration, il se vit enlever par le gouvernement de Juillet ses fonctions à l'Ecole polytechnique et ne conserva que sa chaire au Collège de France. En 1843 il fut élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Lacroix. Il prit part à la nouvelle édition (1816) de la *Mécanique analytique* de Lagrange, dont il refit en grande partie le second volume. Ses autres travaux, très nombreux et très importants, sur la mécanique, les mathématiques pures et appliquées et l'astronomie, ont paru sous forme de mémoires dans le *Journal de l'Ecole polytechnique* (1813, 1815, 1823, 1831, 1839), dans le *Journal des Mathématiques* de Liouville, dans les *Bulletins de la Société philomathique*, dont il était membre depuis 1812 et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Quelques-uns seulement ont été imprimés à part : *Mémoire sur les intégrales définies eulériennes et sur leur application à la théorie des suites ainsi qu'à l'évaluation des fonctions des grands nombres* (Paris, 1840, in-4) ; *Mémoire sur la formation d'une classe très étendue d'équations réciproques renfermant un nombre quelconque de variables* (Paris, 1843, in-4). L. S.

BIBL. : Pour la liste des mémoires publiés par Binet dans les collections précitées, V. QUÉRARD, *la France littéraire*; Paris, 1887, t. I, art. *Binet*.

BINET (Alfred), psychologue français contemporain, né à Nice le 8 juil. 1857, vint à Paris en 1871, et après avoir fait des études de droit et de médecine, se livra à partir de 1880 à des travaux de psychologie expérimentale et pathologique. Il a publié, dans la *Revue philosophique* principalement, puis dans le *Mind*, la *Revue scientifique*, les *Archives de physiologie*, des articles sur le raisonnement inconscient, les hallucinations, le transfert, le sens musculaire, etc. Il a écrit la *Psychologie du raisonnement* (Paris, 1886, in-18), travail dans lequel il a entrepris, le premier, d'appliquer l'hypnotisme à la psychologie ; en collaboration avec le Dr Féré, le *Magnétisme animal* (Paris, 1887, in-8), ouvrage renfermant non seulement un exposé de la doctrine de Charcot sur le grand hypnotisme, mais encore un résumé de recherches originales sur l'hypnotisme considéré comme méthode de psychologie expérimentale ; la *Perception intérieure*, mém. couronné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1887, le premier travail de psycho-physiologie qui ait reçu l'approbation de la savante compagnie ; *Etudes de psychologie expérimentale* (Paris, 1888, in-18) ; ce volume contient une étude de pathologie sexuelle (le fétichisme dans l'amour), une étude sur la vie psychique des micro-organismes, une autre sur les images mentales. Dr L. Hahn.

BING (Isaïe-Berr), beau-père de Michel *Berr* (V. ce nom). Né à Metz en 1759, directeur général des Salines de l'Est. Traduit, en 1786, le *Phédon* de Moïse Mendelssohn, auteur de diverses traductions de l'hébreu, et surtout connu pour sa *Lettre du Sr J. B. B., juif de Metz, à l'auteur anonyme* (Aubert Dubayet) *d'un écrit intitulé* Cri du citoyen contre les juifs (Metz, 1787).

Bibl. : *Revue orientale* de Carmoly ; Bruxelles, t. II, 1842, p. 337, et divers écrits de son gendre Michel Berr (*Revue orient.*, III, 62).

BINGEMMA. Chaîne de collines de l'île de Malte, à 3 kil. O. de Città-Vecchia. Les fortifications qui défendent la côte occidentale de l'île en couronnent les hauteurs. Le sommet (220 m. au-dessus de la mer) est le point culminant du pays. On y jouit d'une vue admirable sur Gozzo et le détroit de Fregi. D'anciennes tombes phéniciennes, creusées dans la pierre calcaire, s'étagent sur le versant S. du coteau. Elles sont alignées sur trois rangs. Plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui pleines de décombres ; d'autres sont transformées en étables pour les moutons ou les chèvres. L'accès n'en est pas très commode ; on y arrive par un étroit sentier qui, partant de la petite chapelle de Bingemma, descend jusqu'à un ravin et gravit ensuite les rochers au milieu des cactus. Quelques archéologues ont cru reconnaître, dans les tombes de Bingemma, un ancien cimetière juif qui aurait appartenu à la secte des Esséniens ; mais l'on n'a aucune preuve historique de l'établissement d'Esséniens à Malte et, comme le remarque M. Percy Badger, le fait qu'une partie de la colline d'Emtarfa, près de Città-Vecchia, porte encore aujourd'hui, le nom de Kboor-el-Yehood (tombeaux des Juifs), paraît combattre cette hypothèse, car il n'est pas à supposer que les Juifs aient jamais été assez nombreux à Malte pour y avoir deux cimetières aussi rapprochés. Les grottes sépulcrales de Bingemma sont d'ailleurs de tout point semblables à celles des environs de Sidon que l'on sait avoir servi de tombes à des Phéniciens. Les plus spacieuses auraient été des tombeaux de famille, mais la plupart n'ont recélé qu'un seul corps. Arthur de Claparède.

BINGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler-sur-Saône ; 476 hab.

BINGHAM (Joseph), théologien anglais, né à Wakefield (Yorkshire) en 1668, mort en 1723. Il quitta l'Université d'Oxford à la suite d'un sermon où ses ennemis voulurent voir des doctrines entachées d'hérésie. Il fut aussitôt nommé recteur de la paroisse de Headbourn-Worthy (Hampshire). Il se consacra dès lors à l'étude des antiquités chrétiennes, et publia en 1708 le premier volume de son grand ouvrage intitulé *Origines Ecclesiasticæ, or the antiquities of the Christian Church*, dont le dixième et dernier parut en 1722. Il en existe une traduction latine par Grischovius (Halle, 1724-29). L'arrière-petit-fils de Bingham en a donné une édition où il a fait entrer un grand nombre de notes et de corrections manuscrites laissées par son aïeul (1829, 8 vol. in-8). On a encore de Joseph Bingham : *The French Church's Apology for the Church of England* (1706), *A Scholastical History of Lay Baptism* (1712, 2 vol.), et plusieurs discours et sermons. B.-H. G.

BINGHAM (George), théologien anglican, né en 1715, mort en 1800. Après avoir terminé ses études à Oxford, il embrassa la carrière ecclésiastique. — Il est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés : *Vindication of the doctrine and liturgy of the church of England* (1774, in-8), défense de l'Eglise anglicane contre Théophile Lindsey, qui fait l'apologie des doctrines sociniennes ; *An essay on the millennium* (1772, in-8) ; *Dissertationes apocalypticæ*, où l'auteur expose ses vues sur la composition de l'apocalypse et sur le personnage de l'antechrist, etc., etc. On possède toutes les œuvres de Bingham en 2 vol. (1884) avec une notice biographique due à Peregrine Bingham, fils de l'auteur. G. Q.

BINGHAMPTON. Ville de l'Etat de New-York, comté de Broome (Etats-Unis), à 360 kil. au N.-O. de New-York, au confluent du Chenango et du Susquehannah, à 12 kil. de la frontière septentrionale de la Pensylvanie, fondée en 1787 par un colon nommé Bingham, devenue *city* en 1867 ; 22,000 hab. en 1886. — Station importante des chemins de fer *Erie* et *Delaware and Lakawanna*. Centre industriel et commercial ; marché de houille, de grains et de bois de charpente. Importante manufacture de cigares. Aug. M.

BINGLEY. Ville du comté d'York (West-Riding), sur l'Ayre, à 8 kil. O. de Bradford ; 9,465 hab., avec la com. 15,952. Bonneteries, cotonnades, papeteries, fonderies et brasseries.

BINGLEY, acteur néerlandais, que son rare talent fit surnommer le *Garrick* de la Hollande, né à Rotterdam en 1755, mort à La Haye le 26 juil. 1818. Sa famille, qui était d'origine anglaise et possédait quelque fortune, le plaça dans une grande maison de commerce après lui avoir fait faire de bonnes études. Mais le jeune Bingley, qui avait des goûts artistiques, abandonna tout pour se livrer à son penchant pour le théâtre. S'étant essayé d'abord sur quelques scènes secondaires, il vint, en 1779, se produire sur le théâtre d'Amsterdam ; ses débuts y furent fort mal accueillis parce qu'on le croyait Anglais de naissance, et que la Hollande était alors en relations très fâcheuses avec l'Angleterre. Mais Bingley sut réduire à néant ces préventions injustes, et le talent très remarquable dont il donna des preuves en fit bientôt l'acteur favori du public. Il excellait surtout dans la tragédie, mais comme les bons comédiens étaient rares alors en Hollande, il se vit obligé d'aborder aussi certains rôles comiques, dans lesquels il ne laissa pas que de montrer encore de très grandes qualités. Comme tous les Hollandais distingués, il possédait la langue française presque à l'égal de sa langue maternelle, de sorte qu'une troupe française étant venue donner des représentations à Amsterdam et à La Haye, il n'hésita pas à se charger de quelques rôles importants dans les pièces qu'elle mettait en scène, et les joua avec une aisance et un charme qui lui valurent de nouveaux et brillants succès. On cite surtout parmi ces rôles ceux de Philoctète et du roi Lear. En 1796, Bingley devint directeur de la troupe qui desservait principalement les deux théâtres de Rotterdam et de La Haye, et il ne mérita pas moins d'éloges pour son habileté d'administrateur que pour son talent de comédien. Il savait d'ailleurs se faire aimer de tous, et laissa le renom d'un honnête et d'un galant homme, en même temps que celui d'un grand artiste. A. P.

BINH-DINH. Petite ville de l'Annam et capitale de la province à laquelle elle donne son nom. Elle possède une belle citadelle bâtie de 1800 à 1820, sous Già-Long, dans le système de Vauban, par des officiers français. C'est dans la citadelle que résident le tong-doc ou gouverneur et ses chefs de service. La ville est située sur la route royale et sur un cours d'eau qui se jette dans la rade de Qui-Nhon. La province de Binh-Dinh est la principale de celles qui sont comprises entre Hué et la frontière sud du Binh-Thuan. Ses terres sont plus fertiles, ses montagnes plus accessibles, ses vallées plus larges que celles des provinces voisines, et ses sentiers conduisent jusque dans la vallée du Mé-Kong. Elle a pour débouché sur la mer de Chine le port de Qui-Nhon ou Thi-Nai, situé par 13° 45′ 23″ de lat. N. et 106° 53′ 15″ à l'E. du méridien de Paris et ouvert depuis le traité du 5 mars 1874. La population de la prov. de Binh-Dinh se compose de 1,200,000 Annamites et d'environ 500 Chinois répartis principalement dans les centres commerciaux. Les autres villes principales de la province sont An-Thai qui en est le plus fort marché; Don-Pho et Auké.

BINI. Rivière (V. Bénin).

BINI (Carlo), patriote italien. Jeune négociant de Livourne, sa haine de la domination cléricale et étrangère l'unit étroitement à son compatriote Guerrazzi. Quand celui-ci fonda l'*Indicatore livornese*, journal hebdomadaire qui, sous les apparences de la littérature, visait un but politique (1828), Carlo Bini devint son collaborateur. Mazzini leur envoyait de Gênes des articles. Le journal fut bientôt supprimé. En 1830, Mazzini, venu en Toscane, se rendit avec Bini auprès de Guerrazzi, relégué alors à Montepulciano, et tous trois y arrêtèrent les bases de l'association *la Jeune Italie*. Carlo Bini, croyant de cœur, mais sceptique d'esprit, était loin cependant de partager les théories mystiques du chef. En sept. 1833, il fut arrêté avec Guerrazzi, Salvagnoli et une quarantaine d'autres patriotes, et resta plus de quatre mois enfermé dans un fort. De faible complexion, il mourut des suites de sa captivité. Ses amis publièrent après sa mort un volume de prose et de vers, écrit presque tout entier en prison, où se révélait une âme ardente, affectueuse, couvrant parfois du voile de l'ironie une profonde compassion pour les souffrances de l'humanité. F. H.

BINIC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. d'Etables, sur la Manche, à l'embouchure de la rivière d'Ic, qui y forme un port; 2,379 hab. Sous-quartier et syndicat maritime. Sur le musoir du môle Penthièvre feu fixe C., 4e ordre, alt. 11 m., portée 10 milles. Le port doit son importance à la pêche de la morue. Dès 1612, les navires de Binic se rendaient au banc de Terre-Neuve. Il est abrité par deux jetées et suffisamment profond pour recevoir les navires d'assez fort tonnage. Le mouvement commercial est chaque année d'environ dix mille tonnes. *Eglise* moderne, contenant des sculptures en bois de Corlay. Sur le bord de la mer, vestiges d'un établissement dit *bains de César*, qu'on a attribué aux Romains.

BINIGUET. Petite île française des côtes de Bretagne, dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc.

BINIOU (V. Musette).

BINISALEM. Petite ville d'Espagne, située dans l'île de Majorque (îles Baléares); 3,623 hab. Scieries.

BINITRONAPHTALINE (V. Naphtaline).

BINIVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte; 176 hab.

BINKES ou **BYNKES** (Jacques), marin hollandais, né à Koudum vers 1640, mort le 12 déc. 1677. Officier sous les ordres de Tromp et de Ruyter, il prit une part glorieuse aux campagnes navales de 1666-1667; il conquit Cayenne à la Hollande. Placé à la tête d'une flotte en 1677, il lutta vaillamment contre l'amiral français d'Estrées et fut tué à la bataille de la baie de Tabago.

Bibl.: Sijlvius, *Hist. onzes Lijds*. — Brandt, *Leven van de Ruyter*. — Gerrits, *Nederl. heldend. terzee*.

BINKOHUMBA (Bot.). Nom vulgaire, à Ceylan, du *Phyllanthus urinaria* L., herbe de la famille des Euphorbiacées que l'on emploie communément comme diurétique et dépurative.

BINNEY (Thomas), pasteur d'une église dissidente à Londres, né en 1798, mort en 1874. Il fut d'abord nommé à Newport (1824), dans l'île de Wight; de là il passa à Londres (1829) et resta auprès de la même communauté pendant près de quarante ans. — On lui doit plusieurs traités théologiques, où il sait concilier des principes très fermes avec un rare esprit de tolérance. La largeur de ses vues et ses tendances évangéliques lui ont valu l'honneur d'être comparé à Richard Baxter. Ses principaux traités sont : *Conscientious clerical non conformists* et *Service of song in the house of the lord*. G. Q.

BINNEYA (Malac.). Genre de Mollusques Gastéropodes pulmonés, de l'ordre des Géophiles, établi en 1863 par F.-G. Cooper pour un animal dont la coquille présente une grande analogie avec celle des Vitrines. — Elle est très mince, très fragile, presque externe, ne pouvant pas contenir l'animal en entier : ce dernier est dépourvu de pore muqueux caudal, acuminé en arrière; le manteau recouvre en avant une portion de la coquille : l'orifice respiratoire est placé sur le côté et un peu en arrière. La mâchoire est garnie de très fortes côtes. Une seule espèce, le *Binneya notabilis*, observée dans les environs de Santa Barbara, en Californie, constitue ce genre.
J. Mabille.

BINNINGEN. Bourgade de Suisse, cant. de Bâle-Campagne; 3,863 hab. Château.

BINNITE ($Cu^6As^4S^2$). Ce sulfoarséniure de cuivre est cubique et à éclat métallique : on le trouve en petits cristaux noirs, à poussière rouge cerise, dans les dolomies de la vallée de Binnen (Valais).

BINOCLE. I. Astronomie. — *Télescope binoculaire* ou instrument ancien, formé de deux télescopes de même puissance, permettant de regarder les objets avec les deux yeux à la fois. On en espérait une meilleure définition des images; mais l'expérience a montré qu'il était plus coûteux et volumineux qu'utile et son emploi a été abandonné, ainsi que celui des *microscopes-binocles*, qui étaient analogues. L. B.

II. Optique (V. Besicle).

III. Zoologie. — Genre d'animaux Arthropodes, proposé par Geoffroy, en 1762, dans son *Histoire des Insectes*, aux dépens des *Monocles* de Linné, et comprenant trois espèces : 1° le binocle à queue en filets *(Binoculus cauda biseta)* qui est l'*Apus cancriformis* de Schaeffer; 2° le binocle à queue en plumet *(Binoculus hæmisphæricus, cauda foliacea, capitis puncto triplici fusco)*, qui a servi, depuis, à l'établissement du genre *Prosopistome* Latr., et qui n'est autre qu'une larve d'insecte de la famille des Ephémérides; 3° le binocle du Gasteroste *(Binoculus Gasterostei)*, qui est l'*Argule foliacé*. On voit, par ce qui précède, que le genre de Geoffroy ne présentait aucune homogénéité; aussi le nom de *Binocle* a-t-il depuis longtemps disparu de la nomenclature. Eug. Simon.

BINODALE (Mathém.). On appelle quartique binodale une courbe du 4e degré qui possède 2 points doubles. Voir Salmon, *Traite de géom. analytique*, trad. par Chemin, p. 339, 2e vol., ou *Casey transactions of royal Irish academy*, t. XXIV.

BINÔME (Mathém.). On appelle aujourd'hui binôme, un polynôme composé de deux termes, c.-à-d. un ensemble de deux quantités algébriques séparées par les signes + ou —. Autrefois le mot binôme avait un sens plus restreint (V. Apotôme). On appelait binômes les expressions de la forme $a + b$ dans lesquelles l'une des quantités a et b était la racine carrée supposée irrationnelle

d'un nombre commensurable, il y avait six sortes de binômes, a et b étant rationnels :

Le binôme 1er était de la forme		$a + \sqrt{b}$,	$\sqrt{\dfrac{a^2 - b}{b}}$	rationnel
— 2e	—	$a + \sqrt{b}$,	$\sqrt{\dfrac{b - a^2}{b}}$	rationnel
— 3e	—	$\sqrt{a} + \sqrt{b}$,	$\sqrt{\dfrac{b - a}{b}}$	rationnel
— 4e	—	$a + \sqrt{b}$,	$\sqrt{\dfrac{a^2 - b}{b}}$	irrationnel
— 5e	—	$a + \sqrt{b}$,	$\sqrt{\dfrac{b - a^2}{b}}$	irrationnel
— 6e	—	$\sqrt{a} + \sqrt{b}$,	$\sqrt{\dfrac{b - a}{b}}$	irrationnel

C'est surtout dans Euclide que le mot binôme a les significations que nous venons d'indiquer en dernier lieu.

Formule du Binôme. — On appelle ainsi une formule qui fait connaitre le développement de la puissance n d'un binôme, suivant les puissances entières et positives de l'un de ses termes — La formule du binôme est souvent appelée, à tort, formule du *binôme de Newton*; bien longtemps avant Newton on savait former les puissances entières d'un binôme, ainsi que l'on peut s'en assurer en lisant les œuvres de Pascal, que l'on peut aujourd'hui se procurer très facilement. Newton a fait usage de la formule du binôme dans le cas où l'exposant est fractionnaire, mais il n'a pas pu démontrer cette formule; de son temps, en effet, la théorie de la convergence des séries n'était pas assez avancée pour donner un sens précis à la formule du binôme qui n'a été complètement démontrée que par Cauchy et par Abel. Si l'on suppose n entier et positif, la formule du binôme consiste dans l'identité.

$$(a+b)^n = a^n + \frac{n}{1} a^{n-1} b + \ldots$$
$$+ \frac{n(n-1)\ldots(n-p+1)}{1.\,2.\,3\ldots p} a^{n-p} b^p + \ldots + b^n$$

quand n est un nombre quelconque, on peut supposer le module de b moindre que celui de a, alors $(a+b)^n$ se met sous la forme $a^n (1+x)^n$, en posant $\frac{b}{a} = x$, le module de x est inférieur à un, et l'on a

$$(1) \quad (1+x)^n = 1 + \frac{n}{1} x + \frac{n(n-1)}{1.\,2} x^2 + \ldots$$
$$+ \frac{n(n-1)\ldots(n-p+1)}{1.\,2.\,3\ldots p} x^p + \ldots$$

le second membre est alors une série convergente et ne représente qu'une des valeurs dont $(1+x)^n$ est susceptible à savoir celle qui correspond à un argument de $1+x$ compris entre $-\pi$ et $+\pi$. Lorsque le module de x est égal à un, la formule (1) a besoin d'être soumise à une discussion approfondie qui a été faite par Abel dans un beau mémoire inséré dans le recueil de ses œuvres. — La formule du binôme est une de celles que l'on rencontre le plus fréquemment en analyse, ses applications sont en nombre illimité, nous montrerons seulement ici comment elle peut servir à l'extraction des racines des nombres. — Supposons par exemple que l'on veuille calculer la racine carrée de 2, les procédés ordinaires donnent comme première approximation 1,41, or $1,41^2 = 1,9881$ et l'on a

$$\sqrt{2} = 2^{\frac{1}{2}} = (1,9881 + 0,0119)^{\frac{1}{2}} =$$
$$1,41\left(1 + \frac{0,0119}{1,9881}\right)^{\frac{1}{2}} = 1,41\,(1 + 0,0059856\ldots)^{\frac{1}{2}}$$

en faisant alors usage de la formule du binôme on a

$$\sqrt{2} = 1,41\left(1 + \frac{1}{2}0,0059856 - \frac{1}{8}0,0059856^2 + \ldots\right)$$

les quatre premiers termes donnent $\sqrt{2}$ avec 7 chiffres décimaux exacts.

Binôme des Factorielles. — Si l'on différencie l'identité

$$x^{a+b} = x^a x^b,$$

par rapport à x n fois de suite, on trouve

$$x^{a+b-n}(a+b)(a+b-1)\ldots(a+b-n+1)$$
$$= a(a-1)\ldots(a-n+1)x^{a-n}x^b + \frac{n}{1}a(a-1).$$
$$(a-n+2)\,x^{a-n+1}\,bx^{b-1} + \ldots\ldots\ldots\ldots$$

et en divisant par x^{a+b-n}

$$(a+b)(a+b-1)\ldots(a+b-n+1)$$
$$= a(a-1)\ldots(a-n+1) + \frac{n}{1}a(a+1)\ldots(a+n-2)b$$
$$+ \frac{n(n-1)}{1.\,2}a(a+1)\ldots(a+n-3)\,b\,(b-1) + \ldots$$
$$+ b(b-1)\ldots(b-n+1)$$

telle est la formule connue sous le nom de binôme des factorielles, et qui a été découverte par Vandermonde; elle a été étendue au cas où n est fractionnaire à l'aide du calcul des dérivées à indices quelconques, mais elle est soumise alors à des restrictions, qui tiennent au mode d'emploi de ce dernier calcul.

Différentielles Binômes. — On a donné ce nom aux expressions de la forme

$$x^m (a + bx^n)^p\,dx$$

les intégrales des différentielles binômes ne peuvent pas en général s'exprimer en termes finis, quand les exposants m, n, p, sont des nombres quelconques. Supposons m, n, p, commensurables, on peut ramener l'intégrale

$$(1) \qquad \int x^m (a + bx^n)^p\,dx$$

à une autre de même forme dans laquelle m et n sont entiers, il suffit pour cela de réduire m et n au même dénominateur δ et de prendre x^{δ} pour nouvelle variable. Maintenant m et n étant supposés entiers, l'intégrale (1) s'obtiendra en termes finis si $\frac{m+1}{n}$ ou $\frac{m+1}{n} + p$ sont des nombres entiers. M. Tchebicheff a démontré dans le *Journal de Liouville* que réciproquement, on ne pouvait obtenir l'intégrale (1) en termes finis que si $\frac{m+1}{n}$ ou $\frac{m+1}{n} + p$ étaient entiers. La démonstration de M. Tchebicheff est un peu longue, elle s'appuie sur des principes découverts par Liouville; aujourd'hui pour démontrer le théorème de M. Tchebicheff et même pour décider si une intégrale binôme peut s'exprimer par les fonctions elliptiques, il suffit d'énumérer les singularités de la courbe $y = x^m (a + bx^n)^p$. (V. Genre).

Equations Binômes. — On appelle ainsi les équations de la forme $x^m = A$. Leur théorie se ramène à celle des équations de la forme

$$(1) \qquad x^m - 1 = 0,$$

il est facile de voir en effet que pour obtenir les racines $x^m = A$, il suffit d'en connaitre une, et de la multiplier par les $m - 1$ racines imaginaires de (1). Les racines de l'équation (1) sont données par la formule

$$(2) \qquad x = \operatorname{Cos}\frac{2k\pi}{m} + \sqrt{-1}\sin\frac{2k\pi}{m}$$

dans laquelle il faut faire successivement $k = 0, 1, 2\ldots, m-1$: Si l'on donne à k d'autres valeurs entières on reproduit une des m valeurs précédemment obtenues. La forme de ces racines met en évidence la relation intime qui existe entre la théorie de l'équation binôme et celle des polygones réguliers; en effet, l'expression (2) de x est représentée par le $k + 1$e sommet d'un polygone régulier de m côtés inscrit dans un cercle de rayon *un* décrit de l'origine comme centre, le premier sommet se trouvant sur l'axe des x. (Nous supposons connue du lecteur la

manière dont Cauchy représentait les imaginaires : l'imaginaire $x + y\sqrt{-1}$ est représentée par le point dont l'abscisse est x et l'ordonnée y). Quand on aura les racines de (1), on aura par cela même $\cos\frac{2k\pi}{m}$ et $\sin\frac{2k\pi}{m}$ et par suite on saura construire les sommets du polygone régulier de m côtés inscrit dans le cercle. — Gauss a démontré que l'on pouvait toujours résoudre, en employant seulement des racines carrées, l'équation (1), quand m est de la forme $2^n + 1$ et premier, ce qui revient à dire que si m est premier et de la forme $2^n + 1$ on peut, avec la règle et le compas, construire un polygone régulier de m côtés inscrit dans un cercle donné (V. les œuvres de *Gauss* ou le traité de la théorie des équations algébriques de M. *Julius Petersen* ou le traité d'algèbre supérieure de J. *Serret*). — Les racines de l'équation (1) s'appellent racines m^e de l'unité, elles se partagent en racines primitives et non primitives ; une racine primitive α jouit de cette propriété que ses puissances $\alpha^0, \alpha, \alpha^2 \ldots, \alpha^{m-1}$ sont à l'ordre près les m racines différentes de l'équation (1), ainsi en vertu de la formule de Moivre, $\cos\frac{2\pi}{m} + \sqrt{-1}\sin\frac{2\pi}{m}$ est évidemment primitive. Pour que l'expression (2) soit primitive, il faut et il suffit que les arcs $o, \frac{2k\pi}{m}, \frac{4k\pi}{m}, \frac{6k\pi}{m}, \ldots, \frac{(m-1)2k\pi}{m}$ aient des extrémités distinctes, c.-à-d. que l'on n'ait pas

$$p\frac{2k\pi}{m} - q\frac{2k\pi}{m} = s\,2\pi \text{ ou } k(p-q) = ms$$

p et q désignant des entiers positifs moindres que m ; k est alors premier avec m, et il y a autant de racines primitives m^e de l'unité qu'il y a d'entiers inférieurs et premiers à m. — A chaque racine primitive m^e de l'unité correspond le sommet d'un polygone régulier de m côtés, le polygone est *étoilé*, s'il ne correspond pas à la racine $\cos\frac{2\pi}{m} + \sqrt{-1}\sin\frac{2\pi}{m}$, c.-à-d. qu'il n'est pas convexe et qu'il présente la forme d'une étoile. La figure ci-contre représente un pentagone étoilé régulier. Ce polygone a servi aux pythagoriciens, paraît-il, de signe de ralliement, et ils apprenaient à le tracer rapidement d'un trait continu. — Les équations binômes sont réciproques et en cette qualité sont susceptibles d'abaissement, on les résout très facilement (V. les traités d'algèbre élémentaire) lorsque

$$m = 2^p,\ 3.2^p,\ 5.2^p,\ 15.2^p$$

CONGRUENCES BINÔMES. — On appelle ainsi (V. CONGRUENCE) les congruences de la forme $x^m \equiv a \pmod{M}$. — On appelle racine primitive de la congruence $x^m \equiv 1 \pmod{M}$ une racine α de cette congruence qui n'est pas racine d'une autre congruence $x^p \equiv 1 \pmod{M}$ dans laquelle $p < m$ et alors on dit que α *appartient* à l'exposant m. — Lorsque M est un nombre premier, les racines de la congruence $x^\delta \equiv 1 \pmod{M}$ dans laquelle δ est le plus grand commun diviseur de m et de $M - 1$ sont racines réelles de la congruence $x^m = 1 \pmod{M}$. — Si $a, b, c\ldots$ sont racines de $x^m \equiv 1 \pmod{M}$ et si M est premier, $a^\alpha\, b^\beta\, c^\gamma$ sera aussi racine de cette congruence. Si a est racine primitive de la même congruence, les autres racines seront les puissances de a, pourvu que m soit un diviseur de $M - 1$ et les racines de la congruence seront toutes primitives (V. PRIMITIVE). (V. la théorie des nombres de *Legendre*, les disquisitiones de *Gauss*, l'algèbre supérieure de *Serret*, etc.) H. LAURENT.

BINONDO. Faubourg de *Manille* (V. ce nom).

BINORMALE (Mathém.). On appelle binormale d'une courbe en un point M de cette courbe, celle de ses normales au point M qui est perpendiculaire au plan osculateur en ce point. La binormale est en effet en quelque sorte deux fois normale à la courbe, puisqu'elle est perpendiculaire à la tangente en M et à la tangente au point infiniment voisin, qui est parallèle au plan osculateur. Les propriétés de la binormale seront développées à l'article SERRET (Formules de).

BINOTHRIS, roi d'Egypte, le troisième de la seconde dynastie, selon les fragments de Manéthon et les monuments égyptiens. Son nom égyptien *Binoutirou* se reconnaît facilement dans le nom grec. On attribue à ce pharaon la loi qui permit aux femmes de recueillir la succession politique des hommes et reconnut leurs droits à la double couronne d'Egypte. Ce droit prenait sa source dans la pensée où étaient les Egyptiens que les membres de la famille royale étaient, non des hommes, mais des membres de la famille divine. Les femmes avaient donc dans les veines du sang divin, tout comme les hommes ; elles purent prétendre au trône et quelques-unes ont été de grandes reines. La même idée fit que les usurpateurs heureux s'efforcèrent toujours de légitimer leurs usurpations en épousant une femme de la dynastie précédente. Ainsi leurs enfants avaient au moins dans leurs veines quelques gouttes de sang divin. D'après l'Africain, Binothris aurait régné quarante-sept ans.

BINOUÉ ou **BÉNOUÉ**. Affluent de gauche du Niger, qui arrose le S.-O. du Soudan. Il prend sa source par 7°30′ lat. N. et environ 11° long. E. dans l'Adamaoua, coule vers l'O., arrose la ville importante de Iola, se grossit de plusieurs affluents, Gongola, Kadera, Soungo au N., Faro au S.; il forme la limite méridionale du pays de Sokoto. Sa vallée large et assez bien cultivée est relativement riche. Le Binoué tombe dans le Niger en face de Lokodja. Découvert par Barth (1851), il fut exploré par Baikie qui le remonta en bateau à vapeur (1857-58), puis par Burdo et Fleller, qui en découvrit la source. Il semble destiné à ouvrir une voie vers le Soudan et l'Afrique centrale. Les Anglais ont étendu leur protectorat sur son cours inférieur.

BINSBI (Bartolommeo), peintre florentin, né en 1648, mort en 1725. Il fut élève de Gori et se distingua surtout dans la nature morte.

BINSFELD (Pierre), canoniste belge, né à Luxembourg, mort à Trèves en 1598. Il fit ses études à Rome et, jeune encore, fut chargé par Jean de Schœnenbourg, archevêque de Trèves, de combattre dans son diocèse les doctrines hérétiques d'Olevianus ; peu de temps après il reçut la délicate mission de rétablir la discipline parmi les moines de l'abbaye de Prüm ; il y réussit complètement et fut alors institué suffragant de l'archevêque de Trèves. Il mourut de la peste, à l'âge de quarante-cinq ans. Il avait publié de nombreux ouvrages de droit canon.

BIBL. : NEYEN, *Biog. Luxembourg*. — FOPPENS, *Biblioth. belgica*.

BINSON-ET-ORQUIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon ; 473 hab. Ces localités, situées près de la rive droite de la Marne, sont arrosées par les ruisseaux de Belval, ou Pont-Albeau, et de Camp. Le village de Binson, dont il ne reste plus que l'église et une ferme, remontait à une très haute antiquité, si l'on en juge par la très curieuse épitaphe d'Ursicina, trouvée à Binson par le docteur Durand, et donnée par lui au Musée du Louvre, en 1876 ; elle a été publiée par M. Le Blant dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Le corps de sainte Posenne fut également inhumé à Binson, vers la fin du ve siècle ; et une inscription de 1069, conservée dans l'église, relate l'invention du corps de la vierge chrétienne par Odalric, prévôt de l'église de Reims. Grâce aux soins du cardinal Lan-

génieux, archevêque de Reims, l'église romane de l'an-



Eglise de Binson.

cien prieuré de Binson a été récemment restaurée par M. Deperthes.

BIBL. : L'abbé LUCOT, *l'Eglise de Binson et sainte Posenne* ; Châlons, 1882, in-8.

BINTANG. Ile de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, à l'extrémité S. de la presqu'île de Malacca, séparée de Singapour par le détroit de ce nom ; 28 kil. de long sur 12 kil. de large ; 25,000 hab., dont la majeure partie chinois. Elle appartient aux Hollandais.

BINTÉRIM (Anton-Joseph), savant théologien catholique, né à Dusseldorf le 17 mai 1779, mort le 19 sept. 1855 ; entré dans l'ordre des franciscains en 1796, curé de Bilk, faubourg de Dusseldorf, depuis 1805 jusqu'à sa mort. Il prit aux débats et aux agitations provoqués dans l'archevêché de Cologne par la question des mariages mixtes une part si ardente ou si violente, qu'il fut condamné à sept mois de forteresse. Ses principales œuvres sont : *Pragmatische Geschichte der deutscher National-Provincial-Diocesansynoden* (Mayence, 1835-1845, 7 vol.) ; *Sammlung der wichtigsten Schriften über Ehescheidung* (Dusseldorf, 1807) ; *Denkwürdigkeiten der christkath. Kirche* (Mayence, 1825-1832, 7 vol.) ; en collaboration avec Mooren, *Die alte und neue Erzdiocese Köln* (Mayence, 1828-1831, 4 vol.). E.-H. V.

BINTINAYE (Agathon-Marie-René de la), marin français, né à Rennes le 24 mars 1758, mort en mer à la fin de déc. 1792. Il entra très jeune dans la marine. Etant enseigne et embarqué sur la *Surveillante*, il prit part au célèbre combat que Ducouëdic livra le 7 oct. 1779 à la frégate anglaise *Québec*, dans les parages de l'île d'Ouessant. Bintinaye s'y fit remarquer par sa grande bravoure ; au moment de monter à l'abordage, il eut le bras droit fracassé par un coup de mitraille. En raison de sa brillante conduite, les Etats de Bretagne réunis en 1780 lui donnèrent voix délibérative, bien qu'il n'eût pas encore vingt-cinq ans. Il continua à servir dans la marine jusqu'au moment de la Révolution ; à cette époque, il était parvenu au grade de major de vaisseau.

BINTURONG. Nom indigène du Carnivore plantigrade dont Temminck a fait le type du genre *Arctictis* et qui habite la presqu'île de Malacca et les îles de la Sonde. Cet animal est voisin des *Paradoxures* (V. ce mot) et doit prendre place dans la même sous-famille (V. CIVETTE). TRT.

BINZ (Karl), médecin allemand contemporain, né à Bernkastel le 1er juil. 1832, privat-docent à Bonn de 1862 à 1868, puis professeur extraordinaire, est depuis 1873 professeur ordinaire de pharmacologie ; il fonda en 1869 l'institut pharmacologique de Bonn. Ses travaux sont surtout relatifs à la pharmacologie et à la thérapeutique ; citons : *Grundzüge der Arzneimitellehre* (Berlin, 1866, in-8 ; 8e éd., 1882) ; *Vorlesungen über Pharmacologie* (Berlin, 1884-85, 2 vol. in-8). Dr L. HN.

BIO. Ville de la Mésie inférieure, appelée encore *Vio* (table de Peutinger) et *Uto*.

BIO. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré ; 600 hab.

BIOBIO. I. Fleuve du Chili, le plus intéressant et le plus grand du pays (300 kil.). Il sort du lac Huehueltué, au milieu des Andes, et parcourt des quebradas (gorges), profondes d'abord dans la direction du N., puis au N.-O., jusqu'à ce qu'il atteigne la plaine centrale. Nacimiento marque la fin de sa haute vallée. Le défilé le plus caractéristique au delà des montagnes est celui de Los Cuartos près de San Carlos de Puven. A Nacimiento le fleuve est navigable, sa largeur est de plusieurs kil., son fond de sables mouvants. Ses rives sont boisées et il forme de nombreuses îles. Près de son embouchure il contourne deux montagnes pittoresques, les Tetas del Biobio. Découvert en 1546 par Valdivia qui le traversa au mois de janv. 1547 entre Naciamiento et Negrede, ce fleuve porte le nom qui lui avait été donné par les Indiens Auraucaniens, Biubiu. Il prête sa rive droite au chemin de fer de Talcahuano à Chillan et il porte des bateaux à vapeur depuis son embouchure jusqu'à Santa-Juana.

II. Prov. du Chili. Superficie 10,769 kil. q. ; popul. (1885) 101,768 hab. La capitale est los Angeles, avec 8,000 hab. La province forme trois départements, Laja, Nacimiento et Mulchen. Elle exporte des céréales.

L. BOUGIER.

BIBL. : Ed. SÈVE, *la Patria Chilena* ; Valparaiso, 1876, in-4, t. I, p. 95.

BIOCHE (Charles-Jules-Armand), jurisconsulte français, né à Paris en 1805, mort à Paris en 1866. Après de brillantes études de droit, il fut reçu licencié en 1827 et docteur en 1829. Il se fit inscrire au barreau de Paris ; mais il s'occupa surtout de publications juridiques, qui ont fait de lui un des auteurs classiques du droit. Après avoir fondé, en 1835, le *Journal de procédure civile et commerciale*, il donna la même année son fameux *Dictionnaire de procédure civile et commerciale, contenant la jurisprudence, l'opinion des auteurs, etc.* La première édition de ce remarquable ouvrage avait quatre volumes in-8 ; la cinquième édition, publiée en 1867, était augmentée de deux volumes. En 1840, M. Bioche fit paraître un *Nouveau Formulaire de procédure civile, commerciale, criminelle, mis en rapport avec le Dictionnaire de procédure.* Cet ouvrage eut également cinq éditions. M. Bioche publia encore : un *Dictionnaire des juges de paix et de police, ou Manuel théorique et pratique en matière civile, criminelle et administrative* (1551-1552, 2 vol. in-8), un *Traité des actions possessoires, contenant l'exposé complet de la jurisprudence*, etc. (1864, in-8). En 1852, il avait fondé le *Journal des justices de paix*.

Georges LAGRÉSILLE.

BIODORE ou ZIDORE, c.-à-d. qui donne la vie. Surnom de Cérès.

BIOGRAPHIE. Histoire d'un personnage déterminé. Ce terme ne paraît pas avoir été mis en usage avant le XVIIe siècle. On en a attribué la création à l'abbé Claude Chastelain, auteur du *Martyrologe universel* (1709). — La biographie a été cultivée chez tous les peuples anciens et modernes. On peut dire que l'histoire a commencé par la biographie des individus qui composaient les familles, les tribus, les peuplades des premiers temps de la civilisation. Conservée longtemps par la tradition orale, la biographie primitive a fini par donner un certain nom-

bre de légendes mythologiques. Dans les sociétés policées, la biographie est devenue un genre littéraire sur lequel les idées des anciens et des modernes sont assez différentes. Dans l'antiquité, la biographie d'un personnage était considérée comme intimement liée à l'histoire de sa patrie ; de nos jours, la vie individuelle est plutôt étudiée en elle-même et indépendamment des circonstances générales qui l'entourent. Quant aux qualités que réclame le genre biographique, elles sont résumées dans la maxime suivante, empruntée au *De officiis* de Cicéron et qui sert d'épigraphe à la *Nouvelle biographie générale : Neminem lædere et suum cuique tribuere*. Il y a lieu d'établir parmi les biographies une grande subdivision, composée des autobiographies, dont le caractère est tout différent de celui des autres ouvrages biographiques et qui font l'objet de l'art. Mémoires.

Le principal ouvrage biographique que nous ait transmis l'antiquité est le grand recueil des *Vies parallèles* de Plutarque. On sait que l'écrivain grec s'y propose un but moral autant qu'historique. L'histoire est encore plus subordonnée à d'autres préoccupations dans plusieurs ouvrages biographiques de l'antiquité, comme la *Cyropédie* de Xénophon. D'autres écrivains ont composé des biographies véritablement historiques : telle était la vie de Philippe de Macédoine, par Théopompe de Chios, qui est aujourd'hui perdue. Les Romains ont apporté plus de sobriété que les Grecs dans leurs ouvrages biographiques : on connaît les *Vies des Césars* de Suétone, les *Vies des grands capitaines* de Cornélius Népos, qui ne sont peut-être elles-mêmes qu'un abrégé de l'original, la *Vie d'Agricola* par Tacite, etc. Oppius avait composé des vies de César et de la plupart de ses contemporains, Pompée, Crassus, etc. Les lettres et les sciences sont aussi représentées parmi les biographies de l'antiquité : on a les *Vies des philosophes* par Diogène de Laërte, la *Vie d'Apollonius de Tyane* par Philostrate, etc., les vies des érudits célèbres par Hesychius de Milet, les vies des sophistes par Philostrate, les vies des Pères du désert par saint Jérôme, etc. — Au moyen âge, la biographie est représentée par plusieurs genres d'ouvrages, parmi lesquels les vies de saints occupent une très grande place (V. Hagiographie). La biographie ecclésiastique compte un grand nombre d'ouvrages intitulés : *gesta archiepiscoporum*, *gesta episcoporum*, *gesta abbatum*, etc., par exemple, les *Gesta archiepiscoporum Mediolanensium* par Arnulf (XIe siècle). La biographie laïque est représentée par les vies de la plupart des souverains et des princes célèbres : la *Vie de Charlemagne* par Einhart ou Eginhard, la *Vie de Louis le Gros* par Suger, qui fut traduite en entier dans les Chroniques de Saint-Denis, la *Vie de saint Louis* par Joinville, etc. A l'époque du grand développement de la féodalité, la plupart des seigneurs féodaux firent rédiger leurs biographies ou celles de leurs ancêtres : *Gesta Guillelmi, ducis Normannie* (vie de Guillaume le Conquérant), *Gesta Roberti Wiscardi* (vie de Robert Guiscard, par Guillaume de Pouille, XIe siècle), etc. De très petits seigneurs eurent souvent leurs biographes, comme le comte de Melun, Bouchard (*Vita Burchardi*, écrite par Eudes, moine de Saint-Maur-des-Fossés, en 1058). Jusqu'à une époque avancée des temps modernes, l'histoire d'un pays n'a été que la biographie de ses souverains. — La littérature byzantine n'offre qu'un petit nombre d'ouvrages biographiques, parmi lesquels il faut citer les essais contenus dans le *Lexique* de Suidas, et dans la *Bibliothèque* de Photius. — L'Orient possède aussi quelques biographies, comme le dictionnaire de biographie arabe d'Ibn-Khallikan, qui contient 865 personnages (XIIIe s.), l'histoire de Timour ou Tamerlan, par le persan Schérif-Eddin-Jesdi, etc.

L'invention de l'imprimerie favorisa la publication des ouvrages de biographie et surtout des dictionnaires biographiques. C'est à partir du milieu du XVIe siècle que commencèrent à paraître les dictionnaires bio-bibliographiques de Gesner, La Croix du Maine, Du Verdier, Bale, etc. (V. Bibliographie, p. 600). Avant la publication de ces grands ouvrages, il y avait eu quelques essais de biographies spéciales, tels que le *Catalogus illustrium medicorum* d'Otto Braunfels (Strasbourg, 1530, in-4). En 1553, parut le dictionnaire qui fut le précurseur de tous les dictionnaires de biographie et d'histoire publiés depuis : il est dû à Charles Estienne, qui avait été secondé dans son œuvre par son frère Robert, et a pour titre : *Dictionnaire historique et poétique de toutes les nations, hommes, lieux, fleuves, montagnes...* (un vol. in-4). Les *Vies d'hommes illustres* devinrent nombreuses à partir du dernier tiers du XVIe siècle (André Thévet, *Vrais portraits des vies des hommes illustres*, Paris, 1584, etc.). La biographie locale commença aussi à prendre quelque développement. On compte un certain nombre de monographies, telles que le *Trattato degli uomini illustri di Bologna*, par B. di Galeotti (Ferrare, 1590, in-4), etc. Les littérateurs, les savants et les artistes furent aussi l'objet de plusieurs travaux biographiques, tels que les *Vies des peintres, sculpteurs et architectes* par Vasari (1550). L'Espagnol Ciaconius (Chacon) entreprit une *Bibliotheca scriptorum ad annum 1583*, qui n'a pas été achevée. Enfin, l'iconographie des portraits commença à être l'objet de travaux importants, tels que les *Icones virorum doctrina simul et pietate illustrium, cum explicationibus Theod. Bezæ* (Genève, 1580), etc. (V. Iconographie).

Au XVIIe siècle, la biographie fit de grands progrès et fut comprise dans tous les *dictionnaires historiques*, qui se multiplièrent. Le principal est celui de D. de Juigné-Broissinière, sieur de Molière, qui parut en 1644 (1 vol. in-4). Malgré ses nombreuses erreurs et ses lacunes, cet ouvrage jouit d'une grande vogue et eut une douzaine d'éditions en moins de trente ans. Moréri refondit et compléta les travaux de tous ses devanciers dans son *Dictionnaire historique et géographique*, où la biographie occupe la plus grande place et dont la première édition parut à Lyon en 1673 (V. Moréri). Ce grand ouvrage, qui est encore utilisable aujourd'hui, eut de nombreuses éditions jusqu'à celle de 1759, en 10 vol. in-fol., dont on se sert seulement. Le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle (1695-97) donne aussi de précieux renseignements biographiques, principalement sur les personnages du XVIe et du XVIIe siècles (V. Bayle). Un abrégé de Bayle fut composé au XVIIIe siècle par de Marsy et Robinet (*Analyse raisonnée de Bayle ;* Londres, 1755-73, 8 vol. in-12). C'est au XVIIe siècle que la biographie individuelle commença à prendre un grand développement. Les *Vies*, *Notices*, *Biographies*, *Eloges*, etc., les *Lives*, *Biographical notices*, etc., en Angleterre, les *Leben*, *Lebensbeschreibungen*, etc., en Allemagne, deviennent de plus en plus nombreuses à mesure qu'on avance dans les temps modernes. Des groupes de biographies de personnages nobles, de savants, etc., sont souvent publiés sous le titre de *Palais de l'honneur*, *Temple de la gloire*, en allemand *Ehrensäulen*, *Ehrenhalle*, etc. On connaît la *Vie de Descartes* par Baillet, l'*Histoire de Ximénès* par Fléchier, les *Vies des philosophes* de Fénelon, les *Vies des poètes français* par Colletet, qui n'ont été publiées que partiellement et dont le manuscrit a été détruit en 1871, etc. Claude Perrault publia les *Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle* (Paris, 1696 in-fol.), etc.

Au XVIIIe siècle, on remarque dans les progrès du genre biographique les mêmes phases que dans le mouvement bibliographique (V. Bibliographie). Les ouvrages biographiques se multiplient dans des proportions considérables pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Jusque vers 1750, la production est beaucoup moins grande. Parmi les dictionnaires historiques, il faut citer l'*Allgemeines historisches Lexicon* de Buddæus (Leipzig, 1709, in-fol.) et le *Dictionnaire universel géogra-*

phique et historique de Thomas Corneille (1708). La biographie proprement dite compte un assez grand nombre de travaux importants, qui ont préparé les ouvrages ultérieurs : les *Vies des hommes illustres de la France* par d'Auvigny (1739-57, 27 vol. in-12), la première *Biographia Britannica* (Londres, 1747-53, 6 vol. in-fol.), les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, de Niceron (Paris, 1727-45, 43 vol. in-8), l'histoire des érudits contemporains *(Geschichte jetztlebender Gelehrten)* par Rathlef (Zelle, 1740-47, 12 vol. in-8). La biographie locale continua d'être cultivée : pour la France, on peut citer les *Hommes illustres du Languedoc*, par De Serviez (Béziers, 1723, in-8) et les *Eloges historiques des hommes illustres de la province du Thymerais* par Dreux du Radier (Paris, 1749, in-8). La biographie individuelle compte plusieurs ouvrages célèbres, parmi lesquels l'*Histoire de Charles XII* par Voltaire (1731). — A partir du milieu du XVIIIe siècle, il y eut un assez grand nombre de dictionnaires historiques et biographiques, dont les plus en vogue furent ceux de Prosper Marchand (1758, in-fol.), de Chaudon et Delandine (1766, 4 vol. in-4; réédité jusqu'au commencement du XIXe siècle) et de Ladvocat (1777-89, in-12). Les dictionnaires *portatifs* devinrent aussi très nombreux : celui de Ladvocat est l'un des premiers. Ce sont là les ancêtres des Bouillet, Dezobry, Grégoire, etc. Les biographies nationales furent publiées, pour la plupart, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle : chaque pays eut le répertoire de ses hommes célèbres, intitulé *Biographia*, *Bibliotheca*, *Plutarque* (*The English Plutarch*, 1776), etc. Tous ces ouvrages sont aujourd'hui remplacés par les grands dictionnaires biographiques publiés dans chaque pays pendant le XIXe siècle. La biographie locale se développa beaucoup : on voit paraître l'*Histoire des grands hommes qu'a produits le Forez* par Sonyer Dulac (*S. l.*, 1781, in-8), la *Biografia Piemontese* de Tenivelli (Turin, 1784-92, 5 vol. in-8), l'*Historia de los hombres ilustres de Biscaya* par Landazuri (Vittoria, 1786, in-4), etc., etc. La biographie des littérateurs et des savants fut représentée par l'*Allgemeines Gelehrten-Lexicon* de Jœcher (Leipzig, 1750-51, 4 vol. in-4, et suppl. publ. par Adelung, Rotermund et Hennicke), *Das neue gelehrte Europa* de Strodtmann (Wolfenbüttel, 1752-81, 21 vol. in-8), l'*Onomasticon literarium* de Saxius (Utrecht, 1775-90, 7 vol. in-8 et un suppl. en 1803), etc. ; pour la France, *Das gelehrte Frankreich* par Ersch (Hambourg, 1797-98, 3 vol. in-8) ; pour l'Allemagne, *Das gelehrte Teutschland* par Hamberger (Lemgo, 1796-1834, 23 vol. in-8, 5e éd.) ; pour l'Italie, les *Vitæ Italorum doctrina excellentium* de Fabroni (Pise, 1778-1805, 20 vol. in-8) ; pour l'Angleterre, *Das gelehrte England* de Reuss (Berlin, 1791, 2 vol. in-8), etc. Il y eut aussi, en grand nombre, des biographies locales d'écrivains et de savants, par ex., le *Würtembergisches Gelehrten-Lexicon* de Moser (Stuttgart, 1772, 2 vol. in-8), le *Neuestes gelehrtes Berlin* de Schmidt et Mehring (Berlin, 1795, 2 vol. in-8), la *Biblioteca Modenese* de Tiraboschi (Modène, 1781-86, 6 vol. in-4), etc., etc. La biographie des *contemporains* commence à compter quelques travaux importants, comme l'ouvrage d'Ersch, cité plus haut, etc. Les biographies des femmes célèbres deviennent aussi plus nombreuses : P. Finauer publia un *Allgemeines historisches Verzeichniss gelehrter Frauenzimmer* (Munich, 1761, in-4), J. de La Porte et Fr. de La Croix, une *Histoire littéraire des femmes françoises* (Paris, 1769, 5 vol. in-8), etc. Les dictionnaires de théologiens, de jurisconsultes, de philosophes, de médecins, d'artistes, de poètes, d'architectes, etc., paraissent également pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les biographies individuelles deviennent excessivement nombreuses.

Le XIXe siècle est l'époque où la biographie a atteint un développement surprenant. A côté de la pénurie relative des ouvrages bibliographiques (V. BIBLIOGRAPHIE), nous voyons les ouvrages biographiques, dictionnaires et monographies, se multiplier dans tous les pays, dans toutes les provinces. La *Bibliographie biographique* d'Œttinger (1854 et 1866), qui ne comprend guère plus de la première partie du XIXe siècle et qui n'est pas complète, renferme déjà 4,721 colonnes d'indications bibliographiques très condensées. — Les *Biographies générales* ou *universelles* du XIXe siècle sont assez nombreuses, et, comme elles procèdent toutes les unes des autres, elles présentent des progrès notables à chaque étape, en corrigeant et complétant celles des devanciers. Les principales biographies générales sont celles de Aikin et Ensfield (Londres, 1799-1815, 10 vol. in-4), de Chalmers (Londres, 1812-17, 32 vol. in-8), de Feller (Besançon, 1844, 13 vol. in-8), de Michaud (Paris, 1842-65, 45 vol. in-4), de Hœfer (Paris, 1857-70, 46 vol. in-8). En 1818, Mahul préludait à son excellent *Annuaire nécrologique* (1820-27, 7 vol. in-8) par une *Notice sur quelques articles négligés dans tous les dictionnaires historiques* (in-8, 34 fr.) renfermant de précieuses additions et rectifications. En 1820, Barbier publia la première partie d'un *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus, depuis le Dictionnaire de Moréri jusqu'à la Biographie universelle inclusivement*. A côté des grands dictionnaires, on compte une dizaine de *biographies portatives*, par exemple, la *Biographie portative universelle*, publiée par Lud. Lalanne, L. Renier, etc. (Paris, 1851, in-16). Les biographies nationales et provinciales sont nombreuses pendant la première moitié du XIXe siècle, mais ce n'est que depuis un petit nombre d'années qu'on a entrepris, à peu près en même temps dans les principaux pays, la publication des grands dictionnaires biographiques qui résument tous les travaux antérieurs pour chaque nation. Les *contemporains* ont été l'objet de nombreux répertoires biographiques, parmi lesquels il faut citer la *Biographie des hommes vivants* de Michaud (Paris, 1816-19, 5 vol. in-8), les *Zeitgenossen* (Leipzig, 1816-41, 18 vol. in-8), la *Biographie des contemporains* d'Arnault (Paris, 1820-25, 20 vol. in-8), la *Biographie universelle et portative des contemporains* par Rabbe et Vieilh de Boisjolin (Paris, 1826-30, 5 vol.), la *Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien*, de M. de Loménie (Paris, 1840-47, 10 vol. in-18). Tous ces ouvrages sont les précurseurs des grands travaux de Vapereau et Gubernatis. Pour les hommes de lettres, il y eut aussi plusieurs biographies spéciales : le *Martyrologe littéraire ou dictionnaire critique de 700 auteurs vivans, par un ermite qui n'est pas mort*, de P.-G. Ménégault (Paris, 1816, in-8), le *Dictionnaire des gens de lettres vivants, par un descendant de Rivarol*, de P. Cuisin et Brismontier (Paris, 1826, in-18), la *Biographie et dictionnaire des littérateurs et des savants français contemporains*, par Guyot de Fère (Paris, 1859, in-4), etc. Depuis 1830, on vit apparaître en foule des petites biographies spéciales intitulées *Biographies des ministres*, des *députés*, des *pairs*, des *généraux*, des *journalistes*, des *représentants* (1848), des *Quarante de l'Académie française*, etc., qui ne sont en réalité, pour la plupart, que des pamphlets prédécesseurs de ceux qu'Eug. de Mirecourt a publiés de 1853 à 1858 (100 vol. in-32). Sous certaines plumes, en effet, la biographie devient un élément de scandale ou de chantage, ou n'est plus qu'une forme spirituelle du pamphlet (*Petit almanach des grands hommes* de Rivarol et Champcenetz; *Lorgnette littéraire* de Monselet, etc.). La biographie littéraire et scientifique est représentée par de nombreux travaux spéciaux. On trouvera plus loin l'indication des principaux dictionnaires biographiques d'artistes, de littérateurs, de savants, etc. La biographie individuelle a pris de nos jours

un immense développement. Les monographies consacrées aux personnages politiques, aux hommes célèbres, aux écrivains, etc., se comptent par milliers.

Le caractère de la biographie s'est aussi beaucoup modifié. La biographie anecdotique a pris une extension de plus en plus grande. Malgré les défauts où elle peut conduire, elle vient quelquefois compléter heureusement les travaux plus scientifiques. Souvent, en effet, quelques fragments de conversation ou de correspondance, bien choisis, donnent d'un caractère une idée beaucoup plus exacte que de longues appréciations (V. par exemple, la notice sur la *Société d'Auteuil*, à l'art. Auteuil, t. IV). La bibliographie biographique, qui est l'une des bases scientifiques de la biographie, a pris aussi de grands développements et a fourni un grand nombre de bons travaux, parmi lesquels il faut citer les monographies consacrées à la vie ou aux œuvres des personnages suivants : Corneille (par M. Picot, 1875), Molière (par Paul Lacroix, 1875), Regnard (anonyme, 1877), Voltaire (par M. Bengesco, 1882), Montesquieu (par M. Vian, 1874), Marivaux (par M. Poulet-Malassis, 1875), Beaumarchais (par M. H. Cordier, 1883), Restif de la Bretonne (par Paul Lacroix, 1874), Béranger (par M. Brivois, 1876), Mérimée (par M. Tourneux, 1876), Théophile Gautier et Honoré de Balzac (par M. Spoelbach de Lovenjoul, 1887 et 1879), Gœthe et Schiller (par M. Unflad, 1878, etc.), Shakespeare (par Thimm, 1872 ; Winsor, 1875, etc.), Lope de Vega et Cervantès (par E. Dorer, 1877), Calderon (par M. Morel-Fatio, 1881), Krazewski (anonyme, 1871 et 1878), Dante (par Petzholdt, 1876, etc.), Pétrarque (anonyme, 1878), Boccace (par MM. Zambrini et Bacchilega, 1875), Manzoni et d'Azeglio (par M. Vismara, 1875 et 1878), Galilée (par M. Riccardi, 1872), Spinoza (par M. Van Der Linde, 1871), Darwin (par M. Spengel, 1872), etc.; parmi les personnages appartenant à l'histoire proprement dite : Jeanne d'Arc (par Lemerle, 1886, et Lanéry d'Arc, 1888), Pierre le Grand (par M. Minzloff, 1872), Abraham Lincoln (anonyme, 1870), etc. A côté des bio-bibliographies pures, il existe un certain nombre d'autres travaux où l'étude biographique d'un personnage accompagne les matériaux qui en donnent les éléments. Les meilleures monographies de ce genre sont celles de M. Tourneux sur Eugène Delacroix (*Eugène Delacroix devant ses contemporains, ses écrits, ses biographes, ses critiques*, dans la collection *Bibliothèque internationale de l'art*; Paris, 1886, in-8) et sur Prosper Mérimée (*Prosper Mérimée, ses portraits, ses dessins, sa bibliothèque, étude*; Paris, 1879, in-16), de K. Gœdeke sur Gœthe (*Gœthes Leben und Schriften;* Stuttgart, 1877, in-8, 2e éd.), etc. Malgré la quantité d'ouvrages biographiques qui existent actuellement, les ouvrages véritablement critiques sont encore en nombre relativement restreint. Il n'y a pas de genres d'ouvrages où les plagiats aient été plus nombreux que dans les ouvrages et répertoires biographiques. Aussi faut-il se servir avec beaucoup de précaution des ouvrages anciens. Comme règle générale, on peut considérer que tout ouvrage de biographie qui n'indique pas ses sources et qui n'offre aucun genre de renvois bibliographiques est une copie pure et simple d'un ou plusieurs ouvrages antérieurs. Les biographies provinciales et départementales, qui sont très nombreuses, comme on le verra plus loin par le spécimen que nous donnons pour la France, ne sont souvent pas assez sévères sur le choix des hommes *illustres* qu'elles admettent. Néanmoins, elles ajoutent quelquefois des renseignements importants à ceux que donnent les grands dictionnaires biographiques sur les personnages célèbres, et elles sont toujours très utiles à consulter pour les personnages moins connus, sur lesquels elles fournissent presque toujours des documents nouveaux et curieux.

Biographies universelles. — La biographie universelle dont on se sert le plus est la *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours... publiée par MM. Firmin-Didot frères, sous la direction de M. le Dr Hœfer* (Paris, 1857-70, 46 vol. in-8). Néanmoins, la biographie Michaud est encore utile à consulter, notamment pour le XVIIIe siècle. La biographie Didot est généralement exacte et contient des indications bibliographiques assez abondantes. Parmi les meilleurs ouvrages d'érudition qui peuvent lui servir de complément, les principaux répertoires sont les suivants : le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques d'après des documents authentiques inédits*, par A. Jal (Paris, 1867, in-4). L'auteur, qui était archiviste de la marine, a utilisé beaucoup d'archives de Paris, dont quelques-unes n'existent plus aujourd'hui, comme les archives de l'état civil. Il donne de nombreux fac-similés d'autographes de personnages célèbres. On trouve des renseignements sommaires sur tous les personnages historiques dans le *Moniteur des dates* d'Œttinger (en allemand), publié à Leipzig, de 1866 à 1880, 9 vol. gr. in-4 (dont trois de suppl. par H. Schramm). La notice consacrée à chaque personnage n'occupe que quelques lignes, rarement plus de quatre ou cinq, et ne donne que les dates principales de sa vie. Cet ouvrage ne peut guère servir pour des recherches étendues, mais il est d'un secours précieux pour les vérifications et identifications de toutes sortes. Il est suivi d'un *Moniteur des faits* (batailles, traités de paix, etc.), qui est beaucoup plus court. A côté de ces grands ouvrages, il faut citer un certain nombre de dictionnaires biographiques, rédigés sur un plan beaucoup moins vaste et souvent utiles à consulter pour les recherches courantes. Sans parler de Bouillet, Dezobry et Bachelet, Grégoire, etc., que tout le monde connaît, il faut mentionner Phillips (*The dictionary of biographical reference;* Londres, 1871, in-4); Dantès (*Dictionnaire biographique et bibliographique;* Paris, 1875-77, in-8), Cates (*A dictionary of general biography*; Londres, 1885, in-8). Pour le moyen âge, le meilleur répertoire bio-bibliographique est celui de Chevalier (V. Bibliographie, p. 639). Pour les contemporains les meilleurs dictionnaires sont ceux de Vapereau (*Dictionnaire universel des contemporains;* Paris, 1858-1880, in-8, cinq éditions différentes, plus deux *suppl.* importants, en 1871 et 1886), Gubernatis (*Dizionario biografico degli scrittori contemporanei;* Florence, 1880, in-8), Cooper (*Men of the time ;* Londres, 1884, in-8). Viennent ensuite d'autres répertoires moins connus: Bitard, *Dictionnaire de biographie contemporaine française et étrangère* (Paris, 1887, in-4); la *Biographie moderne* (Paris, 1875, 2 vol. in-8), etc. La biographie comique compte aussi un certain nombre de publications, comme le *Trombinoscope* de Touchatout (V. Facéties). Un *Annuario biografico universale*, comprenant des notices sur les principaux personnages contemporains de tous les pays, a été fondé à Turin, en 1885, par M. Brunialti (in-8). Enfin, les divers *almanachs* et *annuaires* (V. ces mots) des administrations, des provinces, des sociétés de toute sorte, contiennent de nombreux documents biographiques et souvent des notices biographiques importantes.

France. — La France, qui n'a pas encore une *Biographie française* spéciale, est néanmoins largement représentée dans la *Nouvelle biographie générale*, qui peut presque tenir lieu d'une biographie particulière à notre pays. En outre, le *Dictionnaire historique de la France* de M. Lalanne (Paris, 1872, in-8) contient l'essentiel sur tous les personnages célèbres. Un essai de dictionnaire spécial est dû à M. H. Fisquet (*Dictionnaire des célébrités de la France;* Paris, 1873, in-8). La biographie française contemporaine a été l'objet d'un ouvrage spécial, publié sous la direction de M. J. Lermina (*Dictionnaire universel illustré, biographique et bibliographique de la France contemporaine, comprenant par ordre alphabétique la biographie de tous les*

Français et Alsaciens-Lorrains marquants de l'époque actuelle; Paris, 1885, in-4). La biographie française possède encore quelques autres répertoires spéciaux : *la France protestante* de MM. Eug. et Em. Haag (Paris, 1846-59, 10 vol. in-8, et nouv. éd. en cours de publication sous la direction de M. H. Bordier), qui contient la biographie des protestants célèbres; le *Dictionnaire de la noblesse de France*, de La Chenaye-Desbois et Badier (Paris, 1863-76, in-4, 3e édit.); les *Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas*, publiées par Rigoley de Juvigny (Paris, 1772-73, 6 vol. in-4), où l'on trouve de précieux renseignements sur les auteurs du XVIe siècle. Il existe aussi un certain nombre de recueils biographiques qui méritent d'être mentionnés, tels que *les Grands Hommes de la France: navigateurs*, par MM. Gœpp et Cordier (Paris, 1882, in-8, 4e édit.), etc.

Si la France n'a pas de biographie spéciale, elle possède en revanche un grand nombre de biographies locales. Nous donnons une liste des principales, en indiquant seulement les travaux les plus récents, lorsqu'ils ont complètement remplacé les travaux antérieurs, et en les groupant dans l'ordre alphabétique des provinces, qui permet de réunir dans les mêmes cadres les biographies des départements, des villes et des anciennes provinces.

Alsace. Cerfberr de Medelsheim, *Biographie alsacienne-lorraine* (Paris, 1879, in-16). Il a paru antérieurement un essai intitulé *Dictionnaire biographique d'Alsace, liste préparatoire* (Mulhouse, 1869, in-4). Les anciens dép. du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont été l'objet de dictionnaires qui donnent la biographie, dans l'ancienne collection de Loriol (1834-36; V. BIBLIOGRAPHIE, p. 637 du présent volume).

Anjou. C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* (Paris, 1874-78, 3 vol. in-8), ouvrage excellent pour cette ancienne province.

Artois. Ad. Cardevacque, *Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais* (Arras, 1879, in-4). Pour une ville autrefois importante de cette province : H. Piers, *Biographie de la ville de Saint-Omer* (Saint-Omer, 1835, in-8).

Auvergne. P.-G. Aigueperse, *Biographie ou dictionnaire historique des personnages d'Auvergne* (Clermont-Ferrand, 1834, 2 vol. in-8, et 1850, in-18). Pour quelques parties de la province : Chaumeil, *Biographie des personnes remarquables de la Haute-Auvergne* (Saint-Flour, 1867, in-8, 2e édit.); A. Tardieu, *Grand dictionnaire biographique des personnages historiques nés dans le département du Puy-de-Dôme* (Moulins, 1877, in-4). La biographie des villes est représentée par quelques ouvrages : L. Gondelon, *Biographies des personnages historiques ou dignes de mémoire de la ville de Riom* (Riom, 1885, in-8), etc.

Berri. Les dép. du Cher et de l'Indre ont été l'objet d'essais de biographie dans la collection de Badin et Quantin (1847-48; V. BIBLIOGRAPHIE, p. 637).

Bourgogne. La biographie générale de cette province ne se trouve que dans quelques ouvrages déjà anciens : *Trésor de la Bourgogne ou tableau analytique des hommes illustres de cette province* (Dijon, 1830, in-8); au point de vue littéraire : la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, de Papillon (Dijon, 1742, 2 vol. in-fol), à laquelle fait suite la *Galerie bourguignonne* de MM. Muteau et Garnier (Dijon, 1858-61, 3 vol. in-16). Pour le dép. de la Côte-d'Or, outre la biographie contenue dans la collection Badin et Quantin (V. BIBLIOGRAPHIE), il existe une biographie spéciale : Michaud, *Biographie des hommes illustres du département de la Côte-d'Or* (Dijon, 1858-65, 2 vol. in-8). Pour le dép. de l'Ain : Dufay, *Dictionnaire biographique des personnages notables du département de l'Ain* (Bourg-en-Bresse, 1883, in-8).

Bretagne. P. Levot, *Biographie bretonne* (Vannes, 1852-53, 3 vol. in-4), pour le complément et la continuation de laquelle M. Kerviler donne tous les matériaux dans son *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* (Rennes, 1886 et ann. suiv., in-8). A côté de ces biographies générales, il existe un certain nombre de répertoires spéciaux : B. Manet, *Biographie des Malouins célèbres* (Saint-Malo, 1824, in-8); C. Merland, *Biographies vendéennes* (Nantes, 1883, 5 vol. in-16); A. Mareschal, *l'Armorique littéraire* (Lamballe, an III [1795], in-12); Miorcec de Kerdanet, *Notices nécrologiques sur les théologiens, jurisconsultes, etc., etc., de la Bretagne* (Brest, 1818, in-8); S. Ropartz, *Portraits bretons des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (Saint-Brieuc, 1857, in-12); A. de la Borderie, *Galerie bretonne* (Rennes, 1881, in-8).

Champagne. Letillois, *Biographie générale des Champenois célèbres* (Paris, 1836, in-8); l'abbé Georges, *les Illustres Champenois* (*S. l.*, 1849, 4 vol. in-8). Pour le dép. de la Marne : E. de Barthélemy, *Etudes biographiques sur les hommes célèbres nés dans le département de la Marne* (Châlons, 1853, in-12). Pour le dép. de l'Aube : Socard, *Biographie des personnages de Troyes et du département de l'Aube* (Troyes, 1882, in-8). Pour le dép. des Ardennes : Bouillot, *Biographie ardennaise* (Paris, 1830, 2 vol. in-8); J. Hubert, *Mélanges d'histoire ardennaise* (1876, in-8). En outre, les dép. de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes se trouvent dans les dictionnaires de Badin et Quantin (V. BIBLIOGRAPHIE). Quelques villes ont été l'objet de travaux biographiques : Danton, *Biographie rémoise* (Reims, 1854, in-8); A. Lhote, *Biographie châlonnaise* (Châlons, 1870, in-8); enfin des localités de moindre importance ont été également traitées au point de vue biographique ; *Petite galerie biographique de l'arrondissement de Coulommiers* (Montmirail, 1856, in-4).

Dauphiné. A. Rochas, *Biographie du Dauphiné* (Paris, 1856-60, 2 vol. in-8), le meilleur répertoire de ce genre et qui devrait servir de modèle à tous les autres. Il y a aussi pour cette province quelques biographies locales : A. Albert, *Biographie-bibliographie du Briançonnais* (Grenoble, 1887, in-8).

Flandre. La Flandre française n'a été l'objet que de quelques biographies locales : H. Verly, *Essai de biographie lilloise contemporaine* (Lille, 1869, in-8); J. Hécart, *Biographie valenciennoise* (Valenciennes, 1826, in-8); *Biographie dunkerquoise* (Dunkerque, 1827, in-32); Duthillœul, *Galerie douaisienne* (Douai, 1844, in-8).

Franche-Comté. Dantès, *la Franche-Comté littéraire, scientifique, artistique* (Paris, 1879, in-12). Pour le dép. de la Haute-Saône : L. Suchaux, *Galerie biographique du département de la Haute-Saône* (Vesoul, 1864, in-8). La biographie locale est aussi représentée : G. Goguel, *Hommes connus dans le monde savant, en France et à l'étranger, nés ou élevés à Montbéliard* (Strasbourg et Paris, 1862, in-12); F. Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville de Poligny* (Lons-le-Saulnier, 1767-69, 2 vol. in-4); Descharrières, *Essai sur l'histoire littéraire de Belfort* (Belfort, 1808, in-12); Girod-Novillars, *Essai sur quelques gens de lettres nés dans le comté de Bourgogne* (Besançon, 1806, in-8).

Guienne et *Gascogne*. Les nombreux départements compris dans ces anciennes provinces ne comptent encore qu'un petit nombre d'ouvrages biographiques. Pour la *Gascogne :* J.-F. Samazeuilh, *Biographie de l'arrondissement de Nérac* (Nérac, 1857, 5 vol. in-12). Pour le *Périgord :* P. Raymond *Iconographie des célébrités du Périgord* (Paris, 1863, in-8). Pour le *Rouergue :* H. Affre, *Biographie aveyronnaise* (Rodez, 1881, in-8). Pour le *Quercy :* J.-B. Vidaillet, *Biographie des hommes*

célèbres du département du Lot (Gourdon, 1827, in-8). Le dép. de Tarn-et-Garonne a été l'objet de plusieurs travaux biographiques : B. Rey, *Galerie biographque des personnages célèbres de Tarn-et-Garonne* (Montauban, 1857, in-8); E. Forestié, *Biographie de Tarn-et-Garonne : études historiques et bibliographiques* (Montauban, 1860, in-8, 1re série, seule parue).

Ile-de-France. Quelques départements ont été l'objet de travaux biographiques : H. Daniel de Saint-Anthoine, *Biographie des hommes remarquables du département de Seine-et-Oise* (Paris, 1837, in-8). Le dép. de Seine-et-Marne se trouve dans la collection Loriol (V. Bibliographie) et les dép. de l'Aisne et de l'Oise, dans la collection Badin et Quantin (V. *ibid*). Pour la ville de Paris, on ne peut guère citer qu'un essai qui ne porte que sur les Parisiens dont il existe des portraits gravés ou lithographiés : A. Tardieu, *Dictionnaire iconographique des Parisiens* (Herment [Puy-de-Dôme], 1885, in-8).

Languedoc. Pour le Gévaudan : J.-M. Ignon, *Notices biographiques sur quelques personnages nés dans le département de la Lozère* (Mende, 1833, in-8). La biographie des villes compte quelques travaux : *Biographie toulousaine* (Paris, 1823, 2 vol. in-8) ; J. Roland, *Histoire littéraire de la ville d'Albi* (Toulouse et Paris, 1879, in-12) ; Nayral, *Biographie castraise* (Castres, 1833-37, 4 vol. in-8); A. Buzairies, *Biographies limouxines* (Limoux, 1865, in-12), etc.

Limousin. A. du Boys et Arbellot, *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin* Limoges, 1854, in-8, t. I seul paru). Pour compléter cette publication, qui n'a malheureusement pas été achevée, il existe plusieurs biographies départementales : F. Peyrot-Magenet, *Biographie contemporaine de la Haute-Vienne* (Limoges, 1843, in-8) ; De Bergues-la-Garde, *Dictionnaire historique et bibliographique des hommes célèbres et de tous les illustres de la Corrèze* (Angers, 1871, in-8).

Lorraine. Pour continuer la *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet (Nancy, 1751, in-fol.), il existe seulement quelques ouvrages généraux et plusieurs biographies départementales. On peut consulter encore aujourd'hui : De Chevrier, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine* (Bruxelles, 1754, 2 vol. in-12) ; L.-A. Michel, *Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine* (Nancy, 1829, in-12); Th. de Puymaigre, *Poètes et romanciers de la Lorraine* (Metz, 1848, in-18). Pour le dép. de la Meuse : *les Hommes remarquables de la Meuse* (Bar-le-Duc, 1848, in-8). Pour le dép. des Vosges : Vuillemin, *Biographie vosgienne* (Nancy, 1848, in-8). Pour l'ancien dép. de la Moselle : A. Bégin, *Biographie de la Moselle* (Metz, 1829-32, 4 vol. in-8), et surtout le *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle* (Paris et Metz, 1887, gr. in-8) de Nérée Quépat (M. Paquet).

Lyonnais. Breghot du Lut et Péricaud, *Biographie lyonnaise* (Paris, 1839, in-8). Pour l'ancien Forez ; A. Bernard, *Biographie et Bibliographie foréziennes* (Montbrisson, 1835, in-8); Descreux, *Notices biographiques stéphanoises* (Saint-Etienne, 1868, in-8).

Maine. A.-P. Ledru, *Notices historiques sur la vie et les ouvrages de quelques hommes célèbres de la province du Maine* (Le Mans, 1817-21, 2 vol. in-8). Ces notices sont relatives à Mildebert, Fillastre, Foulon, Grandier, Gerberon, Garnier, etc. Les littérateurs et les savants ont été l'objet d'un grand ouvrage : B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (Paris, 1870-77, 10 vol. in-8).

Nice. Toselli, *Biographie niçoise ancienne et moderne* (Nice, 1860, 2 vol. gr. in-8).

Nivernais. La biographie du dép. de la Nièvre a été commencée dans la collection Badin et Quantin (V. Bibliographie).

Normandie. Cette province est l'une de celles qui possèdent la biographie la plus complète et la plus récente : *Nouvelle biographie normande* par Mme N. Oursel (Paris, 1886-87, 2 vol. in-8 et suppl.) ; cet ouvrage contient 3,700 notices de plus que la *Biographie normande* de Th. Lebreton (Rouen, 1857-61, 3 vol. in-8). Il existe aussi plusieurs biographies départementales. Pour le dép. de la Seine-Inférieure : Guilbert, *Mémoires biographiques et littéraires, par ordre alphabétique, sur les hommes qui se sont fait remarquer dans le département de la Seine-Inférieure par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus*, etc. (Rouen, 1812, 2 vol. in-8). Pour le dép. du Calvados : F. Boisard, *Notices biographiques, littéraires et critiques sur les hommes du Calvados qui se sont fait remarquer par leurs actions ou par leurs ouvrages* (Caen, 1848, in-8). Pour le dép. de la Manche : *Essais biographiques sur quelques hommes politiques du département de la Manche* (Saint-Lô, 1872, in-8). Pour les dép. de la Seine-Inférieure et de l'Orne, il existe encore les dictionnaires de la collection Loriol. Le *Manuel du bibliographe normand* de Frère contient aussi des notices biographiques (V. Bibliographie). On peut aussi consulter plusieurs biographies de villes : Th. Lebreton, *Biographie rouennaise* (Rouen, 1865, in-8); J.-B. Levée, *Biographie ou galerie historique des hommes célèbres du Havre* (Paris, 1823-28, in-8); Cochet, *Galerie dieppoise* (Dieppe, 1862, in-8), etc Il existe en outre différentes monographies sur les *Poètes normands*, les *Musiciens normands* (par J.-M. Fallouard, 1860), les *Artistes normands* (par S. Frère, 1878), etc.

Orléanais. La biographie du dép. d'Eure-et-Loir se trouve dans la collection Loriol et dans la collection Quantin, et la biographie du dép. du Loiret dans cette dernière collection (V. Bibliographie).

Picardie. Il existe quelques biographies partielles assez étendues : Devisme, *Manuel historique du département de l'Aisne* (Laon, 1826, in-8) ; la *Biographie des hommes célèbres, des savans, des artistes et des littérateurs du département de la Somme* (Amiens, 1835-38, 2 vol. in-8 et suppl.; anonyme). Pour Abbeville : Louandre, *Biographie d'Abbeville et de ses environs* (Abbeville, 1829, in-8). Pour Montdidier : V. de Beauvillé, *Biographie montdidiérienne* (1875, in-8).

Poitou. La *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, de Dreux du Radier (1754), rééditée en 1844 (in-8), est encore le principal ouvrage de biographie générale pour cette province.

Provence. Cl.-Fr. Achard, *Biographie des hommes illustres de la Provence et du Comtat-Venaissin* (Marseille, 1786-87, 2 vol. in-4) ; Gueidon, *le Plutarque provençal* (Marseille, 1858, gr. in-8), et plusieurs *biographies provençales* publiées à Marseille (1823, in-8), à Draguignan (1836, in-8), etc. Pour le dép. des Basses-Alpes : Féraud, *Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes* (Dijon, 1850, in-8). Pour le dép. du Var : *Notices historiques sur les hommes illustres du Var morts avant 1788* (Paris, 1829, in-8). Pour le dép. de Vaucluse : Bonpard, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du dép. de Vaucluse* (Carpentras, 1842, 2 vol. in-8).

Saintonge. Rainguet, *Biographie saintongeoise* (Saintes, 1851, in-8) ; N. Feuilleret, *Petite biographie des hommes illustres de la Charente-Inférieure* (La Rochelle, 1853, in-18, nouv. éd., 1877, 2 vol. in-12).

Savoie. L'abbé Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman* (Chambéry, 1807, 3 vol in-8) ; J. Philippe, *les Gloires de la Savoie* (Paris, 1863, in-8).

Allemagne.— *Allgemeine Deutsche Biographie* (Leipzig, 1875 et ann. suiv., in-8). Ce grand ouvrage, dont la publication se poursuit régulièrement et qui est arrivé à plus de la moitié de son cours (25 vol. jusqu'à la lettre

P), formera l'une des meilleures biographies nationales. Les articles sont accompagnés de l'indication bibliographique des sources. Ce répertoire, lorsqu'il sera achevé, tiendra lieu de toutes les biographies locales : *Badische Biographie*, publ. par Weech (Heidelberg, 1875, in-8) ; *Denkwürdige Bayern* par Stumpf (Munich, 1865), etc. Il faut mentionner aussi, parmi les biographies spéciales, le *Deutsches Dichter-Lexikon* de M. Fr. Brümmer (Stuttgart, 1876, in-8), pour les biographies des poètes allemands.

Angleterre. — L. Stephen, *Dictionary of national biography* (Londres, 1885 et ann. suiv., in-8). Ce dictionnaire, dont il a déjà paru une dizaine de volumes, aura la même étendue que le précédent. Il mérite aussi les mêmes éloges. Une bibliographie, plus ou moins détaillée suivant l'importance des sources, vient à la suite de chaque article. Les contemporains anglais ont été l'objet d'un dictionnaire spécial, *Men of the reign* par T. Humphry Ward (Londres, 1885, in-8), qui contient des notices sur tous les personnages importants nés dans la Grande-Bretagne ou dans les colonies anglaises et morts pendant le règne de Victoria Ire. Il existe aussi quelques travaux biographiques, d'une date un peu ancienne, pour l'Ecosse, le pays de Galles et l'Irlande.

Autriche. — C. Wurzbach von Tannenberg, *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich* (Vienne, 1856-1887, 55 vol. in-8). Ce grand ouvrage ne comprend que la période de 1750 à 1850. Les indications bibliographiques y sont très exactes et très détaillées.

Belgique. — *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* (Bruxelles, 1866 et ann. suiv., in-8). Ce recueil est aussi vaste que les précédents et est déjà parvenu au t. IX (lettre H). Les mentions bibliographiques y sont nombreuses pour chaque article. A un point de vue plus spécialement littéraire, la Belgique publie aussi un *Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications : 1830-1880* (Bruxelles, 1886 et ann. suiv., in-8). Il existe un certain nombre de biographies locales pour la Belgique : *Biographie montoise*, par Mathieu (Mons, 1848, in-8) ; *Biographie liégeoise* par Becdelièvre (Liège, 1836-37, 2 vol. in-8) et *Dictionnaire biographique de la province de Liège*, par Del Vaux de Fouron (Liège, 1845, in-8), etc.

Etats-Unis. — *Appleton's Cyclopædia of American biography, edited by James Grant Wilson and John Fiske* (New-York, 1887 et ann. suiv., gr. in-8). Jusqu'à l'achèvement de cette nouvelle édition du dictionnaire d'Appleton, on peut consulter le grand recueil publié par J. Sparks (*Library of American biography*, Boston, 1840-48, 25 vol. in-12) et le *Dictionary of American biography* de Drake (Boston, 1872, gr. in-8).

Pays-Bas. — A.-J. Van Der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlande* (Dictionnaire biographique des Pays-Bas ; Haarlem, 1852-78, 21 vol. in-8).

Les ouvrages dont nous venons de donner la liste peuvent à peu près tous être mis sur le même rang pour l'importance et l'exactitude, et ils figurent pour la plupart parmi les ouvrages de référence essentiels mis à la disposition des lecteurs dans la grande salle de travail de la Bibliothèque nationale. Les ouvrages qu'il nous reste à énumérer sont d'une importance moins considérable ou d'une date déjà un peu ancienne. — L'*Italie* a une biographie universelle (*Biografia universale italiana ;* Venise, 1822-51, 77 vol. in-8) qui a été un ouvrage capital pour son époque et peut encore rendre des services. Quelques ouvrages peuvent suppléer à ses lacunes : Cantù, *Italiani illustri* (Milan, 1873-74, 6 vol. in-8) ; pour la période contemporaine : *Risorgimento Italiano : biografie storico-politiche d'illustri Italiani contemporanei* publiées par L. Carpi (Milan, 1883 et ann. suiv., in-8). L'Italie possède un assez grand nombre de biographies d'écrivains, qui indiquent surtout leurs œuvres et rentrent dans le domaine de la bibliographie littéraire Parmi les biographies de provinces, il faut mentionner : Martini, *Biografia Sarda* (Cagliari, 1837-38, 3 vol. in-8) ; Manni, *Veglie piacevole ovvero notizie de'uomini Toscani* (Florence, 1815-16, 8 vol. in-8) ; *Biografia degli uomini illustri del regno di Napoli* (Naples, 1819, in-4) ; Janelli, *Dizionario biografico dei Parmigiani illustri* (Gênes, 1877, in-8) ; Volta, *Biografia dei Mantovani illustri* (Mantoue, 1844, in-4) ; Capponi, *Biografia Pistoiese* (Pistoie, 1878, in-8), etc., etc. — Les pays scandinaves possèdent, outre les dictionnaires d'écrivains, plusieurs dictionnaires biographiques importants : pour la *Suède* : le *Biographiskt Lexicon öfver namnkunnige svenska män* (Dictionnaire biographique des Suédois célèbres; Upsal, 1835-57, 23 vol. in-8), complété par une nouvelle série en 6 vol., 1857-68 ; pour le *Danemark*, un dictionnaire biographique danois est publié à Copenhague depuis 1887 par M. C.-F. Bricka. — La *Suisse* ne possède que quelques monographies : A. de Montet, *Dictionnaire biographique des Génevois et des Vaudois* (Lausanne, 1877-78, 2 vol. in-8) ; Jeanneret et Bonhôte, *Biographie neuchâteloise* (Locle, 1863, 2 vol. in-8) ; Wolf, *Biographie zur Kulturgeschichte der Schweiz* (Zurich, 1858-62, 4 vol. in-8) ; Lutz, *Nekrolog denkwürdiger Schweizer aus dem 18. Jahrhundert* (Aarau, 1812, in-8) ; *Sammlung Bernischer Biographien*, publiée par la Société historique du cant. de Berne (Berne, 1884 et ann. suiv., in-8), etc. — La *Russie* n'a pas encore de biographie nationale, mais seulement quelques biographies provinciales en russe. — L'Amérique espagnole est représentée par quelques travaux biographiques. Pour le *Brésil* : S.-A. Sisson, *Galeria dos Brasileiros illustres* (Rio-de-Janeiro, 1861, 2 vol. in-fol) ; J.-M. de Macedo, *Brazilian biographical annual* (Rio-de-Janeiro, 1876), etc. Pour le *Mexique:* Arroniz, *Manual de biografia Mejicana* (Paris, 1857, in-16). — Enfin, l'Australie possède un dictionnaire biographique national : J.-H. Heaton, *Australian dictionary of dates and men of the time, containing the history of Australasia from 1542 to may 1879* (Sydney, 1879, gr. in-8).

Beaux-Arts et Sciences. — Le principal répertoire biographique dans le domaine des beaux-arts est le grand dictionnaire des artistes entrepris depuis quelques années en Allemagne : *Allgemeines Künstler-Lexicon*, publié par MM. Julius Meyer, Hermann Lücke et Hugo von Tschudi (Leipzig, 1885 et ann. suiv., in-8). Il existe pour les différentes catégories d'artistes plusieurs dictionnaires biographiques dont les principaux sont les suivants : Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire général des artistes de l'école française* (Paris, 1882 et ann. suiv., nouv. éd. par L. Auvray, in-8), qui supplée Siret, *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles* (Paris, 1866, gr. in-8); Fétis, *Biographie universelle des musiciens* (Paris, 1860-64, 6 vol. in-8 et suppl. publiés par M. A. Pougin, 1878-81) ; Lance, *Dictionnaire des architectes français* (Paris, 1872, 2 vol. in-8) ; Bauchal, *Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français* (Paris, 1886, gr. in-8), etc. Les monographies des artistes par provinces et par villes sont nombreuses, surtout pour l'Italie. L'*Essai sur la bibliographie générale des beaux arts*, de M.-G. Duplessis (1866, in-8) est exclusivement consacrée aux biographies et monographies individuelles. — Pour les sciences, il y a peu d'ouvrages biographiques. Le principal répertoire, qui ne donne que des dates et des indications bibliographiques, est celui de Poggendorff, *Biographisch-literarisches Handwörterbuch zur Geschichte der exacten Wissenschaften* (Leipzig, 1863, 2 vol. in-8) ; on y trouve mentionnés la plupart des savants anciens et modernes. La médecine est la seule science particulière qui ait été l'objet de dictionnaires biographiques de quelque étendue. Le plus important et le plus récent est le grand diction-

naire des médecins publié par MM. Hirsch et Gurlt (*Biographisches Lexikon der hervorragenden Ærzte aller Zeiten und Völker;* Vienne et Leipzig, 1884-1887, in-8).

On a pu voir par l'étude qui précède que la biographie a pris de nos jours un développement considérable. Tous les personnages de quelque importance, anciens, modernes et même contemporains, figurent dans de nombreux répertoires, parmi lesquels on est toujours certain de trouver de bons ouvrages, qui donneront des renseignements suffisants. Presque tous les pays ont consacré ou consacrent à leurs hommes célèbres des dictionnaires biographiques qui sont destinés à faire époque dans les annales de l'histoire. E.-D. GRAND.

BIBL.: E.-M. ŒTTINGER, *Bibliographie biographique universelle, dictionnaire des ouvrages relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des personnages célèbres de tous les temps et de toutes les nations ;* Paris, 1866, 3e éd., 2 vol. gr. in-8. — PETZHOLDT, *Bibliotheca bibliographica ;* Leipzig, 1866, in-8 (Personale Litteratur, pp. 156-272). — VALLÉE, *Bibliographie des bibliographies ;* Paris, 1883, gr. in-8, et suppl., 1887 (V. les rubriques BIOGRAPHIE, BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, les noms de pays et les noms de personnages, à la table méthodique). — BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres ;* Paris, 1860-65, 5e éd., 6 vol. in-8 (V. la subdivision BIOGRAPHIE GÉNÉRALE ANCIENNE ET MODERNE de la table méthodique t. VI, col 1750-94). — Pour la France : *Catalogue de l'histoire de France* (de la Biblioth. nation.) ; Paris, 1855-79, 11 vol. in-4 (Biographie française, t. IX-X et suppl. autographié de 950 pp., 1884). — J. LELONG et FEVRET DE FONTETTE, *Bibliothèque historique de la France ;* Paris, 1768-78, 5 vol. in-fol. (Recueils généraux et particuliers d'histoires, vies et éloges des François, t. IV). — L. LALANNE, *Curiosités biographiques ;* Paris, 1858, in-8 (*Bibliothèque de poche par une société de gens de lettres et d'érudits*), etc.

BIOL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La-Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps ; 1,270 hab.

BIOLLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Albens ; 1,349 hab.

BIOLLET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Saint-Gervais ; 1,004 hab. La seigneurie de Biollet appartint d'abord à la famille de Rochedagoux ; elle passa ensuite au chapitre de Chamalières. En 1789, le seigneur était Gabriel-Louis de Valon de Boucheron d'Ambrugeac. — Eglise du XIe siècle. Le portail porte la date de 1077. L. F.

BIBL. : A. TARDIEU, *Dict. hist. du Puy-de-Dôme.*

BIOLOGIE (V. PHYSIOLOGIE et VIE).

BION (Verrerie). On appelle *bion* le fer dont le souffleur trempe l'extrémité dans l'eau, pour inciser la paraison obtenue dans la fabrication du verre à vitre par les plateaux ; il donne un choc à la canne avec le bion, et celle-ci se détache de la boule à l'endroit incisé.

BION. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain ; 615 hab.

BION (Nicolas), constructeur d'instruments de mathématiques et d'astronomie, né vers 1652, mort à Paris en 1733. A la fois savant théoricien et habile praticien, il excella dans la fabrication des globes terrestres et célestes, et reçut le titre d'ingénieur du roi pour les instruments de mathématiques. On a de lui : *Usage des globes célestes et terrestres et des sphères suivant les différents systèmes du monde* (Paris, 1699, in-8 ; édit. augm., Paris, 1751, in-8 ; trad. en allem. ; Lemgow, 1736, in-8). C'est, d'après Lalande, le livre le plus clair d'astronomie élémentaire ; *Usage des astrolabes* (Paris, 1702, in-12) ; *Traité de la construction et des principaux usages des instruments de mathématiques* (Paris, 1725, in-4 ; 4e édit., Paris, 1752, in-4 ; trad. en allem. et en angl.) ; *Description et usage d'un nouveau planisphère* (Paris, 1727, in-12). L. S.

BION (Jean-François), pasteur et écrivain protestant, né à Dijon en 1668 de parents catholiques. On ignore la date de sa mort. Il fut d'abord curé à Ursy, puis aumônier sur la galère *la Superbe*, où se trouvaient un grand nombre de protestants condamnés pour leur foi. Touché de leur constance, Bion embrassa leur religion et se retira à Genève en 1704 ; de là il se rendit à Londres, où il fut pendant quelque temps recteur d'une école et ministre de l'église de Chelsea. Le plus intéressant de ses ouvrages est la *Relation des tourments que l'on fait souffrir aux Protestants sur les galères de France* (Londres, 1708, in-8 ; Amsterdam, 1709, in-8 ; traduction en anglais, Londres, 1708) ; extrêmement rare. E.-H. V.

BIBL. : HAAG, *la France protestante ;* Paris, 1846-1849, 10 vol. in-8.

BION (Jean-Marie), homme politique français, avocat à Loudun, fut député par le tiers état de ce bailliage aux Etats généraux. Il n'y joua aucun rôle. Représentant de la Vienne à la Convention, il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la détention, pour le sursis. Puis il rentra dans le silence et n'en sortit qu'après la journée du 9 thermidor. Rapporteur du comité des transports, postes et messageries, il fit voter le 9 nivôse an III un décret qui fixait le mode de paiements à faire aux maîtres de postes aux chevaux. Le 16 pluviôse suivant, il est élu secrétaire. Le 13 thermidor, il s'éleva « contre les hommes du 31 mai », et, à plusieurs reprises, poursuivit de ses invectives les Montagnards. Mais, le troisième jour complémentaire, il demanda l'arrestation d'un écrivain royaliste (Richer-Serizy) qui avait menacé de mort les conventionnels régicides. Membre du conseil des Cinq-Cents, il soutint, le 9 frimaire an IV, la proposition de Pénières tendant à supprimer toute subvention à la presse. Le 26 ventôse an V, le Directoire proposait d'astreindre les électeurs au serment : Bion combattit cette proposition en rappelant combien furent vains les serments prêtés « en 1789, 1791 à la constitution royale, en 1793 à la constitution démagogique, puis au gouvernement révolutionnaire ». Le 20 floréal an V, il s'éleva avec âpreté contre Barère, « le plus grand des scélérats ». Sorti peu après du conseil des Cinq-Cents, il rentra dans la vie privée. Nous n'avons pu trouver la date de sa naissance, ni celle de sa mort. F.-A. A.

BION (Louis-Eugène), sculpteur français, né à Paris en 1807, mort à Versailles en 1860. Elève de Dupaty et de Desbœufs, il remporta le 3e prix au concours de Rome en 1830. Le succès obtenu par sa première exposition, *Un bénitier* (S. 1834), qui lui valut une médaille de 2e classe, détermina sa vocation pour les sujets religieux. Ses meilleures œuvres en ce genre sont : *Jésus donnant au monde la parole nouvelle*, modèle de bas-relief pour la chaire de l'église de Brou (S. 1836) ; *Christ au tombeau*, statue pour la chapelle des Dames du Saint-Sacrement, à Arras (S. 1847) ; *Saint Marcoul guérissant les scrofuleux*, groupe, pour l'église Notre-Dame d'Angers (S. 1848). On lui doit aussi la statue colossale du *Christ*, dans la chapelle de la Salpêtrière près de Paris (1846) ; *Saint Marcel*, statue à Notre-Dame de Paris (1854) ; le *Génie de la Bienfaisance* (1854) et celui de la *Médecine* (1856), dans la cour du Louvre. Ad. T.

BIBL. : *L'Illustration*, journal hebdomadaire, n° du 19 sept. 1846.

BION D'ABDÈRE, mathématicien grec qui vivait environ 300 ans av. J.-C. Son existence ne nous est connue que par un passage de Diogène Laërce (IV, Βίων), où l'historien grec nous apprend que dix philosophes ont porté le nom de Bion, et que « le quatrième » de la famille de Démocrite, et mathématicien à Abdère, a écrit dans les dialectes attiques et ioniens. C'est lui qui, le premier, a dit qu'il y a des pays où la nuit est de six mois et le jour de même durée. » Cette découverte, qui suppose la connaissance de la sphéricité de la terre et de l'obliquité de l'écliptique, en ferait un prédécesseur de Cléomède et d'Eratosthène. Strabon parle d'un Bion qui est probablement le même et qu'il appelle astrologue ; il dit que son opinion faisait autorité dans les questions de vents. Léon SAGNET.

BION DE BORYSTHÈNE, fils d'un affranchi et d'une courtisane, fut vendu à un rhéteur qui lui laissa en mourant tout

son bien. Il brûla tous les écrits de son maître et vint à Athènes pour y étudier la philosophie. Diogène Laërce (IV, 51) dit qu'il abandonna Cratès l'Académicien pour devenir cynique, mais il faudrait plutôt supposer avec Zeller, en tenant compte de la chronologie, qu'il fut engagé par Cratès le Cynique à quitter l'Académie. Il suivit assidûment ensuite les leçons de Théodore l'athée auquel il emprunta, dit Diogène, l'impiété et le mépris des dieux, celles de Théophraste, peut-être même celles d'un disciple de Pyrrhon (Diog.,52 ; Mullach, frag. 51). Ayant acquis ainsi une grande érudition, il parcourut, à la façon des sophistes, les villes et les îles de la Grèce, la Macédoine où il fut accueilli avec faveur par Antigone Gonatas, Rhodes où il enseigna la philosophie, Chalcis où il mourut après avoir, si l'on en croit une anecdote plus que suspecte de Diogène, essayé de prolonger sa vie par des pratiques superstitieuses. Contemporain de Xénocrate, de Ménédème, du stoïcien Persée et d'Eratosthène (Diog., IV, Athénée, IV, 162, Strabon, I, 2, 2), il paraît avoir vécu jusqu'au milieu du IIIe siècle av. J.-C. Il avait laissé beaucoup de commentaires et de sentences, excellait dans la parodie, aimait à faire rire ses auditeurs et à montrer son éloquence et son esprit. Diogène Laërce, Stobée, Plutarque, Athénée, Clément d'Alexandrie, etc., nous ont conservé de lui un certain nombre de fragments, parmi lesquels on peut citer ceux qui font l'éloge de la philosophie, de la pauvreté (fr. 48 et 46) ; ceux dans lesquels il attaque les dieux, les punitions qu'ils infligent aux enfants des méchants et non aux méchants eux-mêmes, les enfers, l'inutilité de la prière (fr. 40, 42, 28, etc.), les musiciens, les géomètres et les astrologues. Mais les renseignements nous font défaut pour établir exactement quelles ont été ses doctrines et quelle valeur il convient d'attribuer aux anecdotes par lesquelles Diogène a essayé de montrer son immoralité comme, en général, celle de tous les philosophes qui ont, dans l'antiquité, combattu la croyance aux dieux. Son nom reste associé à ceux de Théodore et d'Evhémère ; Eratosthène disait de lui qu'il avait le premier répandu des fleurs sur la philosophie. Ariston est appelé par Strabon un partisan de Bion. F. PICAVET.

BIBL. : HOOGULIET, *Specimen philosophico-criticum continens diatriben de Bione Borysthenita*; Lugd. Batav., 1821. — ROSSIGNOL, *Fragmenta Bionis Borysthenitæ philosophi, e variis scriptoribus collecta*; Paris, 1830, in-4. — MULLACH, *Fragmenta ph. græc.*, vol. II.

BION DE SMYRNE, poète grec du IIe siècle av. J.-C., qui vécut à Syracuse et mourut empoisonné. Il fut l'élève et le successeur de Théocrite. On possède de lui dix-sept idylles ou fragments, qui n'ont pas une grande valeur littéraire, et un poème assez étendu, l'*Epitaphe d'Adonis*: c'est un chant de douleur brillant et froid. L'*Epithalame d'Achille et de Deidamis*, où l'on voit Achille déguisé en femme chez les filles de Lycomède, exprime une volupté assez grossière. Le nom de Bion est inséparable de celui de Moschus, qui a fait en son honneur un chant funèbre, où il nous donne presque tous les renseignements que nous ayons sur la personne de Bion ; leurs œuvres sont toujours publiées ensemble et très souvent à la suite des poésies de Théocrite. Tout le monde connaît l'imitation d'une idylle de Bion par André Chénier :

Loin des bords trop fleuris de Gnide et de Paphos
Effrayé d'un bonheur ennemi du repos, etc...

A. W.

BIBL. : ZIEGLER, Edition spéciale de Bion et de Moschus, 1868. — Collection F. DIDOT, avec traduction en latin ; Paris, 1846.

BIONDELLI (Bernardino), philologue italien, né à Vérone le 14 mars 1804. Il fut nommé en 1849 directeur du cabinet des médailles de la ville de Milan et en 1860 professeur d'archéologie et de numismatique à l'Académie royale. Il a publié, entre autres : *Atlante linguistico d'Europa* (Milan, 1841) ; *Saggio sui dialecti gallo-italici* (Milan, 1853) ; *Poesie lombarde inedite del secolo XIII* (Milan, 1856) ; *Glossarium azteco-latinum et latino-aztecum* (Milan, 1869).

BIBL. : CATTANEO, *Biondelli*, dans *Il Politecnico* de 1841. — MUSSAFIA, *Osservazioni*, dans *Il Borghini* de 1863.

BIONDI (Antonio-Francesco), savant italien, né à San-Severino, dans le diocèse de Salerne, mort en 1644. Moine franciscain, il remplit de hautes fonctions dans son ordre à Rimini, Assise, Bologne, Padoue, Naples, Rome ; fut nommé évêque de Capri, puis d'Ortona, enfin de Campli, dans les Abruzzes, où il termina ses jours. Il laissait les ouvrages suivants : *Disputationes Scoticæ in quibus divinæ Prædestinationis et reprobationis mysterium juxta doctrinam Scoti dilucidatur* (Bologne, 1625) ; *De adæquato naturalis Philosophiæ objecto* (Rome, 1631, in-4) ; *De censuris et irregularitate* (Rome, 1636, in-4) ; divers traités de théologie qui n'ont pas été imprimés.

BIBL. : WADDING, *Scriptores ordinis Minorum*; Rome, 1650, in-folio. — P. Gio -Francesco di S. ANTONIO, *Bibliotheca universa Franciscorum*; Madrid, 1732-33, 3 vol. in-fol. — MAZZUCHELLI, *Gli Scrittori d'Italia*; Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

BIONDI (le comte Louis, marquis de BARDINO), antiquaire italien, né à Rome en sept. 1776, mort le 21 sept. 1839. Docteur en droit civil et canonique, il fut président de l'Académie archéologique de Turin. On lui doit : *Lettera sulla pittura delle Nozze Aldobrandine* (Rome, 1815, in-8) ; *Vita di Alessandro Tafioni* (Pesaro, 1822, in-8) ; les *Géorgiques* de Virgile, traduites en italien (1833, in-12).

BIONDINI (Luigi), chanteur scénique italien, né en Toscane, dans les dernières années du XVIIIe siècle. Doué d'une superbe basse dont il se servait avec habileté, mais qui manquait un peu de flexibilité et de légèreté, il commença sa carrière théâtrale à Lucques, en 1821. De Lucques il s'en alla chanter à Florence, où il resta trois années, puis fut engagé à la Scala, de Milan. Il se trouvait à ce théâtre en compagnie de ces artistes merveilleux qui s'appelaient Rubini, David, Frezzolini, Mmes Méric-Lalande, Comelli et Cesari, et partagea jusqu'en 1829 leurs brillants succès, particulièrement dans *Mosè* et *il Barbiere di Siviglia*, de Rossini, et *gli Arabi nelle Gallie*, de Pacini. De Milan il fut appelé à Lisbonne, et de Lisbonne revint à la Scala en 1833, pour se rendre à Modène, puis à Rome, qu'il quitta au commencement de 1837 pour aller à Madrid. Il resta dans cette ville jusqu'en 1840, alla se faire applaudir ensuite à Modène, puis à Naples, où ses succès furent très vifs, et quitta la scène, dit-on, vers 1845. Depuis lors, il ne fit plus parler de lui.

BIONDO (Flavio), antiquaire italien, né à Forli en 1388, mort à Rome le 4 juin 1463, appelé aussi *Biondo da Forli*. Quelques auteurs croient, à tort, que son nom de famille était *Flavio* ; ses écrits sont signés *Flavius Blondus*, et il avait un frère appelé *Mattheus Blondus*, qui fut abbé de Sainte-Marie de la Rotonde. Après avoir étudié sous la direction de Jean Ballistario de Crémone, il fut envoyé à Milan où il découvrit et copia le manuscrit unique du dialogue de Cicéron *De claris oratoribus*. Après avoir été chancelier de Francesco Barbaro, préteur de Bergame, il devint le secrétaire du pape Eugène IV. En 1434, envoyé en ambassade à Florence et à Venise, il fut partout accueilli avec empressement à cause de sa science. Les papes Nicolas V, Calixte III et Pie II le gardèrent comme secrétaire, lui facilitant les moyens d'élever sa nombreuse famille et d'écrire les ouvrages d'histoire et d'archéologie suivants, édités après sa mort par ses fils : *Romæ instauratæ libri tres* (Vérone, 1482, in-fol.), précieuse étude des monuments antiques de Rome ; *Romæ triumphantis libri decem* (Brescia, 1482, in-fol.), étude sur les institutions de la république romaine ; *Italia illustrata* (Rome, 1474, in-fol.) ; *Historiarum ab inclinatione romani imperii ad annum 1440, decades III, libri XXXI* (Venise, 1483, in-fol.) ; la seconde édition de cet ouvrage, publiée en 1484, contient un appendice dû

au pape Pie II; *De origine ac gestis Venetorum* (Vérone, 1481, in-fol.). Des manuscrits inédits de Flavio Biondo sont conservés dans les bibliothèques du Vatican, de Dresde et d'Oxford.

BIONDO (Michel-Angelo), médecin italien, né à Venise le 4 mai 1497, mort à Venise en 1565, après avoir exercé avec réputation son art à Naples et à Rome. Il s'est rendu célèbre par sa méthode de traitement des plaies par l'eau et les soins de propreté, et par sa pratique éclairée de la chirurgie; enfin par un ouvrage sur la syphilis. Il était grand partisan des anciens et disait qu'il était préférable de se tromper avec Galien et Avicenne que d'acquérir de la gloire en compagnie de tous les autres. Ouvrages principaux: *Epitome ex libris Hippocratis de nova et prisca arte medendi deque diebus decretoriis* (Rome, 1528, 1545, in-4); *De partibus ictu sectis citissime sanandis*, etc. (Venise, 1542, in-8, et dans la collect. chirurg. de Gesner, 1555); *De origine morbi gallici deque ligni Indici ancipite proprietate* (Venise, 1542, in-4; Rome, 1559); plus des ouvrages sur la chasse, la navigation et les vents, la mémoire, etc., etc., et une traduction italienne des trois premiers livres de Théophraste (Venise, 1549, in-8). Dr L. Hn.

BIONNEAU (Le P.), ecclésiastique et diplomate français du XVIe siècle. Le P. Bionneau, que plusieurs historiens ont appelé par erreur le P. Boinneau, fut le premier Français qui résida à Alger avec un caractère diplomatique. Il avait le titre de « vice-consul de la nation française en Argiers ». De ses deux prédécesseurs, Bartholle nommé le 15 sept. 1564, et Maurice Sauron nommé en 1578 et décédé le 4 mars 1585, aucun n'avait pu se faire recevoir. Lui-même eut à souffrir des Barbaresques. « A fraîchement escrit par-deçà le vice-consul d'Alger, Bionneau, les indignitez et emprisonnement qui luy ont esté faictz à sa personne mesme par Assan-Bassa, rays et autres officiers à Alger », disait l'instruction du sieur de Lancosme, ambassadeur de France à Constantinople. On perd sa trace à partir de 1587, époque où il fut remplacé par Jacques de Vias, conseiller d'Etat et maître des requêtes de Catherine de Médicis. Le P. Bionneau était religieux de l'ordre de la Trinité de Marseille, qui avait pour but le rachat des esclaves dans les Etats barbaresques. Louis Farges.

Bibl.: Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. IV, p. 490 (Coll. des doc. inédits). — Albert Devoulx, *les Archives du consulat général de France à Alger*; Alger, 1865, in-8. — H. de Grammont, *les Consuls et les envoyés de la cour de France à Alger* (Ap. *Revue d'hist. diplomatique*, 2e année, no 1, p. 100). — O. Teissier, *Inventaire des Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*; Marseille, 1878, in-4.

BIONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Badonviller; 524 hab.

BIOPHIS. Nom d'un roi égyptien, le même que *Binothris* (V. ce nom), d'après Eusèbe.

BIORHIZE (*Biorhiza* Westw.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, du groupe des Térébrants et de la famille des Cynipsides. L'espèce type, *B. aptera* Fabr., est connue depuis fort longtemps par ses femelles, qui produisent, par leurs piqûres, sur les racines des vieux chênes, des galles irrégulières et multiloculaires, serrées en plus ou moins grand nombre les unes contre les autres et formant ainsi des sortes de grappes. Ces femelles, longues d'environ 4 millim., ressemblent un peu à des fourmis; elles sont de couleur rougeâtre, avec l'abdomen marqué d'une bande transversale noire. D'après le Dr Adler, elles représenteraient la forme agame de l'*Andricus terminalis* L. (*Teras terminalis* Hart.), Cynips commun sur les chênes et remarquable par cette particularité que parmi des femelles ailées et des femelles aptères on rencontre également des mâles ailés. Ed. Lef.

BIORN et LEIF (V. Zéno).

BIOT. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. d'Antibes, sur un coteau dominant la Brague; 1.206 hab.; fabriques de poteries, jarres, creusets, marmites; mines de manganèse abandonnées, carrières de grès et de marbre blanc. Ce village avait été peuplé par une colonie de Génois, qui au siècle dernier y avaient encore conservé leur langue; ce sont eux qui y ont établi l'industrie des poteries dont ils faisaient un commerce considérable.

BIOT (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, à 826 m. d'alt., sur la Dranse; 751 hab. Tanneries. Gisement de marbre rose veiné de blanc. Lignite.

BIOT (Jean-Baptiste), mathématicien, physicien et astronome français, né à Paris le 21 avr. 1774, mort dans cette ville le 3 févr. 1862. Après de brillantes études au collège Louis-le-Grand, il partit en 1793 comme canonnier dans l'armée du Nord, assista à la bataille de Hondschoote, puis se présenta à l'Ecole polytechnique où il se fit remarquer par sa studieuse activité et son aptitude à tout apprendre. Le 13 vendémiaire le trouva sur les marches de Saint-Roch avec les sections insurgées; arrêté, il ne dut son salut qu'à Monge, qui reconnut un de ses meilleurs élèves et le fit relâcher. Nommé, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, professeur à l'Ecole centrale de Beauvais, il entra en relations vers la même époque avec Laplace, à qui il avait offert de corriger les épreuves de sa *Mécanique céleste*. Le grand mathématicien prit en amitié et en estime le jeune professeur qui, à vingt-six ans, obtint la chaire de physique mathématique au Collège de France. Sa place fut tout de suite marquée au premier rang des savants. Toutes les sciences lui étaient également familières, et ses travaux portèrent à la fois, et avec une égale distinction, sur les mathématiques, l'astronomie, la physique et la chimie. Le 25 mai 1800, il avait été nommé correspondant de la section de mathématiques de l'Institut; le 11 avr. 1803, quelques jours avant d'avoir accompli sa vingt-neuvième année, il fut élu membre de la même section: une *Analyse de la Mécanique céleste de Laplace*, un *Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré* plusieurs fois réédité, treize mémoires lus en séances, tel était déjà son bagage scientifique. Il prit rang quelques mois plus tard parmi les écrivains de son temps par la publication d'un *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution*, ouvrage où l'on retrouve le souffle philosophique et républicain qui avait animé son ardente jeunesse. L'année suivante, l'Institut fut appelé à donner son adhésion à l'élévation de Bonaparte à la dignité impériale: Biot protesta, avec une courageuse indépendance, contre l'immixtion d'un corps savant dans des affaires purement politiques, cita le distique de Voltaire:

> Moi, j'attends dans un coin que l'imprimeur du roi
> M'apprenne pour dix sous mon devoir et ma loi,

et entraîna la majorité de l'assemblée qui, il est vrai, ne tarda pas à s'effrayer de tant d'audace, et revint dès le lendemain sur sa décision. Onze ans après, toujours fidèle à ses principes, il refusera également son adhésion à l'Acte additionnel.

Au mois d'août 1804, Biot fit avec Gay-Lussac une ascension aérostatique; mais ils ne purent s'élever qu'à 3.400 m., et ce n'est que quelques jours plus tard que ce dernier, alors seul, fit ses mémorables expériences. En 1805, il accompagna de Candolle et Bonpland dans le Jura et les Alpes, et, en 1806, nommé membre adjoint du Bureau des longitudes, il se rendit en Espagne avec Arago pour continuer les opérations géodésiques interrompues par la mort de Méchain et destinées à prolonger la méridienne de France jusqu'aux îles Baléares. Les deux jeunes savants déterminèrent avec le plus grand soin, et après des milliers d'observations, la latitude de Formentera, et, malgré des obstacles de toutes sortes, lièrent par deux grands triangles les îles d'Yviza et de Formentera aux côtes d'Espagne. Biot revint à Paris en 1807, alla en 1808 et en 1809 avec Mathieu mesurer la longueur du pendule à Bordeaux et à Dunkerque, et fit à

l'Institut le rapport sur ces trois missions. En 1817, quatrième voyage, cette fois en Ecosse et aux îles Shetland, où il alla vérifier les opérations géodésiques entreprises par les Anglais sous la direction du colonel Mudge. En 1818, il se rendit dans le même but à Dunkerque, en 1824 et 1825, en Italie et en Sicile, puis à Formentera et à Barcelone, faisant de nouvelles observations et corrigeant les résultats qu'il avait obtenus vingt ans auparavant. La comparaison de ses calculs le conduisit à reconnaître que l'action de la pesanteur n'est pas la même sur tous les points d'un même parallèle, que sa variation le long d'un même méridien n'est pas uniforme, et que, même en un point déterminé, elle n'est pas constante. Il communiqua sur ce sujet à l'Académie des sciences, en 1827, un *Mémoire sur la figure de la terre.* Entre temps, il avait été nommé en 1809 professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, et vers 1815 la Société royale de Londres l'avait admis comme membre associé.

Malgré ces nombreux déplacements, sa production scientifique ne se ralentit pas un instant : la relation d'un voyage fait à Laigle (Orne), pour constater la réalité d'une chute d'aérolithes qui avait été observée le 26 floréal an XI et qui avait vivement excité la curiosité publique, attira sur lui l'attention générale. Il publia ensuite quelques mémoires sur la propagation du son, un *Traité élémentaire d'astronomie physique*, qui est resté classique et a eu plusieurs éditions, un mémoire sur la nature de l'air contenu dans la vessie natatoire des poissons, d'autres sur les forces qui produisent la double réfraction, des tables barométriques, des travaux sur les mouvements des molécules de la lumière, un *Précis de physique expérimentale* (1817) qui fut presque aussitôt traduit et édité en Allemagne, et auquel, de l'aveu d'un journal de Berlin *(der Freymuethige)*, « aucun livre élémentaire allemand n'était digne d'être comparé », enfin des *Notions élémentaires de statique* pour les candidats à l'Ecole polytechnique (1828). Il n'est pas possible de suivre dans toutes ses découvertes ce savant infatigable et universel qui a dirigé ses recherches avec succès sur tous les problèmes des mathématiques et de la physique ; mais ses travaux sur la polarisation de la lumière ont eu des conséquences si importantes qu'ils méritent une mention particulière. C'est en 1812 qu'il lut à l'Institut un premier *Mémoire sur de nouveaux rapports entre la réflexion et la polarisation de la lumière par les corps cristallisés* (Mém. de l'Inst., sect. des sciences, t. XII), lequel fut suivi d'une trentaine d'autres ayant tous pour objet l'application des lois de la polarisation de la lumière à la recherche de l'état de cristallisation et de combinaison des corps dans un grand nombre de cas où le système de cristallisation ne peut être observé immédiatement. Il partit de ce principe qu'il y a connexion entre l'état cristallin d'un corps et les phénomènes de polarisation de la lumière qui le traversent ; il l'appliqua d'abord à la distinction d'un mélange et d'une combinaison, puis à chaque corps en particulier, principalement à certains minéraux qu'il étudia spécialement, comme le mica. Il parvint ainsi à reconnaître immédiatement les sucs végétaux qui peuvent donner des sucres analogues au sucre de canne de ceux qui ne peuvent donner que du sucre analogue au sucre de raisin ; il put également mesurer exactement les proportions de sucre cristallisable qui restent dans les mélasses ; les essais de MM. Berthelot et Pasteur confirmèrent l'excellence de sa méthode, et la médecine apprit, grâce à elle, à distinguer par un diagnostic certain le diabète. Biot a été très sensible à cette dernière application. Il a retracé l'historique de sa découverte et de toutes ses conséquences dans un mémoire qui fut inséré dans les *Annales de chimie et de physique* (mai-août 1860), et qu'il appelait son testament scientifique.

Biot briguait le titre de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; c'est un peu pour se préparer à cet emploi et y montrer son aptitude qu'il se livra pendant plusieurs années à des productions littéraires assez diverses. A son *Histoire des sciences pendant la Révolution* succédèrent un *Eloge de Montaigne*, qui obtint, en 1812, une mention de l'Académie française, et qui contient un parallèle fort juste entre Montaigne et Rabelais ; deux discours sur l'*Influence des sciences, sur les préjugés populaires* et sur l'*Esprit d'invention et de recherche dans les sciences* lus à l'Institut en 1813 et 1814 ; des notices pour la *Biographie universelle* de Michaud ; un ouvrage d'économie politique sur l'*Approvisionnement de Paris ;* des critiques scientifiques dans le *Moniteur*, le *Mercure*, le *Journal des Savants*, etc. Aussi fut-il quelque peu désappointé lorsqu'à la mort de Delambre, en 1822, l'Académie des sciences lui préféra Fourier, et lorsqu'à la mort de celui-ci, en 1830, elle lui donna pour successeur Arago. Mais à la suite de ses recherches aussi curieuses que savantes sur l'astronomie égyptienne, chaldéenne et chinoise, l'Académie des inscriptions et belles-lettres le nomma membre libre en 1841, et, en 1856, son élection à l'Académie française compensa largement ses échecs à l'Académie des sciences. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1814, il avait été promu commandeur en 1849.

Son dernier travail (1861) est une œuvre considérable où il a traité à fond l'astronomie indienne et chinoise, et qu'il a entreprise en souvenir de son fils *Edouard-Constant*, astronome et sinologue distingué, dont la mort prématurée l'avait cruellement affecté. Il succomba lui-même aux suites d'une affection pulmonaire, ayant conservé jusqu'à sa dernière heure toutes ses facultés et la même activité laborieuse. « J'ai aimé bien des choses dans ma vie », disait-il, étant vieux. Sa passion pour les sciences et la littérature s'étendait en effet à des occupations bien différentes : à l'agriculture, à la chasse, à la pêche, à la natation. Dans ses dernières années il oublia bien un peu les idées libérales de sa jeunesse et remit sa conscience entre des mains pieuses, qui changèrent l'insurgé du 13 vendémiaire au point que le comte de Chambord put écrire le lendemain de sa mort : « C'était un savant de premier ordre, un chrétien des premiers temps, et l'un de mes amis les plus dévoués. »

Son œuvre a été diversement appréciée. Si les uns louent l'élégance et la clarté de son style, sa correction et sa finesse, d'autres lui reprochent une minutie qui le rend prolixe et diffus. De même comme savant, à côté de critiques qui vantent ses talents de pénétration, de méthode, de curiosité fine et d'analyse ingénieuse, il en est qui lui refusent la qualité principale, le génie d'originalité et d'invention, et qui, tout en reconnaissant qu'il a eu une grande part aux travaux de son siècle par sa connaissance de la totalité de la science et par ses applications et ses perfectionnements, font remarquer qu'il inventa peu, moins que les Laplace, les Monge, les Gay-Lussac, les Ampère, les Cauchy, les Arago, etc.

Il n'est pas possible de donner une énumération complète des deux cent cinquante ou trois cents mémoires et notices dus à la fécondité prodigieuse de Biot. Nous en avons indiqué la nature au cours de cette notice ; ils sont insérés dans les *Mémoires de l'Institut*, le *Journal de l'Ecole polytechnique*, les *Annales de physique et de chimie*, le *Magasin encyclopédique*, le *Journal des Savants*, le *Bulletin de la Société philomatique*, les *Mémoires de la Société d'Arcueil*, le *Journal des Mines*, le *Moniteur*, le *Mercure*, la *Biographie universelle* de Michaud. Nous devrons nous borner à citer, parmi ses ouvrages imprimés à part, les principaux : *Analyse de la mécanique céleste de M. Laplace* (Paris, 1801, in-8) ; *Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré* (Paris, 1802, in-8) ; *Recherches sur l'intégration des équations différentielles partielles et sur les vibrations des surfaces* (Paris, 1803, in-4) ;

Relation d'un voyage fait dans l'Orne pour constater la réalité d'un météore observé à l'Aigle le 26 floréal an XI (Paris, 1803, in-4) ; *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution* (Paris, 1803, in-8) ; *Traité élémentaire d'astronomie physique* (Paris, 1805, 3 vol. in-8, 3e édit. Paris, 1841, 3 vol. in-8) ; *Tables barométriques portatives* (Paris, 1811, in-8) ; *Discours sur Montaigne* (Paris, 1812, in-8) ; *Traité de physique expérimentale et mathématique* (Paris, 1816, 4 vol. in-8) ; *Précis élémentaire de physique expérimentale* (Paris, 1817 ; 3e éd. Paris, 1823, 2 vol. in-8) ; *Recueil d'observations géodésiques, astronomiques et physiques exécutées en Espagne et en Ecosse*, en collaboration avec Arago (Paris, 1821, in-4, avec pl.) ; *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne, appliquées aux monuments astronomiques trouvés en Egypte* (Paris, 1823, in-8) ; *Notions élémentaires de statique* (Paris, 1828, in-8) ; *Lettres sur l'approvisionnement de Paris et sur le commerce des grains* (Paris, 1835, in-8) ; *Recherches sur l'ancienne astronomie chinoise* (Paris, 1840, in-4) ; *Mémoire sur la vraie constitution de l'atmosphère terrestre* (Paris, 1841, in-8). Ses principales notices biographiques sont celles de *Descartes*, *Franklin*, *Galilée*, *Newton*, dans la *Biographie universelle* de Michaud ; une *Notice historique sur Petit* (Paris, 1821, in-4) ; un *Discours prononcé aux funérailles du marquis de Laplace* (Paris, 1827, in-4) ; une *Notice sur John Flamsteed* (Paris, 1827, in-8). Il a d'ailleurs réuni tous ses travaux de critiques, de voyages, de biographies sous le titre de : *Mélanges scientifiques et littéraires* (Paris, 1858, 3 vol. in-8).

Sa femme, fille d'Antoine-François *Brisson*, inspecteur général du commerce et des manufactures, a traduit de l'allemand la *Physique mécanique* de E.-G. Fischer (Paris, 1806 ; 4e éd. Paris, 1829, in-8, avec notes et appendice par J.-B. Biot). Léon SAGNET.

BIBL. : LEFORT, *Documents relatifs à la vie et aux travaux scientifiques de Biot* ; Paris, 1862, in-8. — JAUBERT, *Notice sur Biot* ; Paris, 1862, in-8. — DE SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis* ; Paris, 1879, in-12, vol. II, p. 71 (lundis 24 fév. et 3 mars 1862). — QUERARD, *la Littérature contemporaine*, t. I, art. *Biot*, p. 524 et seq. (liste des mémoires de Biot de 1801 à 1841).

BIOT (Edouard-Constant), fils du précédent, né à Paris le 2 juill. 1803, mort le 12 mars 1850. Sorti de l'Ecole polytechnique, il fut un des premiers en France à reconnaître l'importance de la locomotion à vapeur. Après avoir pris part avec son père à des opérations trigonométriques en Espagne et en Italie (1825-1826), il alla étudier en Angleterre l'industrie naissante des chemins de fer. A son retour, il s'associa avec les frères Séguin, d'Annonay, pour la construction du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne. Pour populariser ce moyen de transport, il traduisait l'ouvrage de Babbage : *Traité de l'économie des machines*, et publiait le *Manuel du constructeur de chemin de fer* (Paris, 1833). La même année, satisfait de la modeste indépendance qu'il avait acquise, il renonça aux affaires pour se livrer à l'étude. Il étudia le chinois avec Stanislas Julien. Il s'appliqua surtout à faire connaître l'état des sciences chez les Chinois, et il a publié sur ce sujet de nombreux articles dans le *Journal Asiatique* et dans le *Journal des Savants*. On a en outre de lui : *Causes de l'abolition de l'esclavage ancien en Occident* (Paris, 1840), mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques ; *Dictionnaire des noms anciens et modernes des villes et des arrondissements compris dans l'Empire chinois* (Paris, 1842) ; *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine et de la corporation des lettrés* (Paris, 1847) ; *Mémoire sur les colonies militaires et agricoles des Chinois* (Paris, 1850) ; *le Tcheou-Li* ou *Rites des Tcheou*, tr. du chinois (Paris, 1851, 2 vol. avec pl.). Il avait été élu membre de l'Académie des Inscriptions en 1847. L. LERICHE.

BIBL. : V. *Journal Asiatique*, août 1850.

BIOT (Gustave), graveur belge contemporain, né à Bruxelles. Un des meilleurs élèves de Calamatta, il a gravé, en collaboration avec son maître, le *Paysan romain*, d'après Madou. Il a exposé au Salon de 1855 plusieurs portraits ; à celui de 1855, la *Madonna della Scala*, d'après le Corrège, et la *Miroir*, d'après Cermak ; en 1874, le portrait de l'*empereur d'Autriche*, d'après d'Angely ; en 1876, le *Triomphe de Galathée*, d'après Raphaël ; en 1878, un choix de ses meilleures estampes. On lui doit encore des planches d'après Cabanel, G. Doré, etc. Il eut une médaille de deuxième classe en 1873, une de première classe en 1876, et une semblable à l'Exposition universelle de 1878. C'est aujourd'hui le premier des burinistes belges. G. P-I.

BIOTA (Bot.). Genre de Conifères, du groupe des Cupressinées, établi par Endlicher (*Conif.*, p. 46) et dont l'unique espèce, *B. orientalis* Endl., originaire de l'Asie orientale, est un des arbres verts les plus répandus dans nos jardins, où on l'appelle vulgairement *Thuia d'Orient*, *T. de la Chine* et où on l'emploie, non seulement comme arbre d'ornement, mais encore pour former des haies, des abris et des murs de verdure (V. THUIA). Ed. LEF.

BIOTAXIE (V. CLASSIFICATION et VIE).

BIOULE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Négrepelisse, sur l'Aveyron ; 1,014 hab. Fabriques de toiles et de cadis. Donjon du XIIe siècle à cinq étages ; château du XIVe siècle où se trouvent des peintures murales du XVe.

BIOUSSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec ; 573 hab.

BIOXALATE (V. OXALATE).

BIOXYDE (V. OXYDE).

BIOZAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat ; 1,248 hab. Arrosée par le Châlon et le Beron, église romane fort intéressante (mon. hist.). En 1199, le fief de Biozat appartenait à Alix de Beaujeu, veuve de Renaud de Nevers, qui le donne à Guy de Dampierre.

BIPARE (Bot.) (V. CYME).

BIPARTITE (Mathém.). Une courbe est *unipartite* quand elle peut être tracée d'un trait continu, *bipartite* quand elle ne peut être tracée d'un trait continu, mais quand elle peut l'être en deux traits *continus* (V. ce mot).

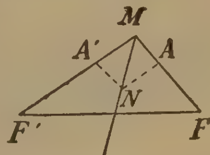
BIPHOSPHATE (V. PHOSPHATE).

BIPINNARIA (Zool.). En 1847, Korén et Danielssen ont donné ce nom à des êtres que plus tard on reconnut pour la larve des *Etoiles de mer* ou *Stellérides* (V. ces mots).

BIPLANAIRE (Mathém.). On appelle ainsi les points singuliers des surfaces où le cône du lieu des tangentes se réduit à un système de deux plans distincts.

BIPOLAIRES (Coordonnées). Dans ce système de coordonnées, un point M est déterminé par ses distances u,v, à deux points fixes F,F′, appelés foyers ou pôles. Ce système de coordonnées est peu employé. Lorsqu'une courbe est donnée par une équation

$$f(u,v) = 0$$

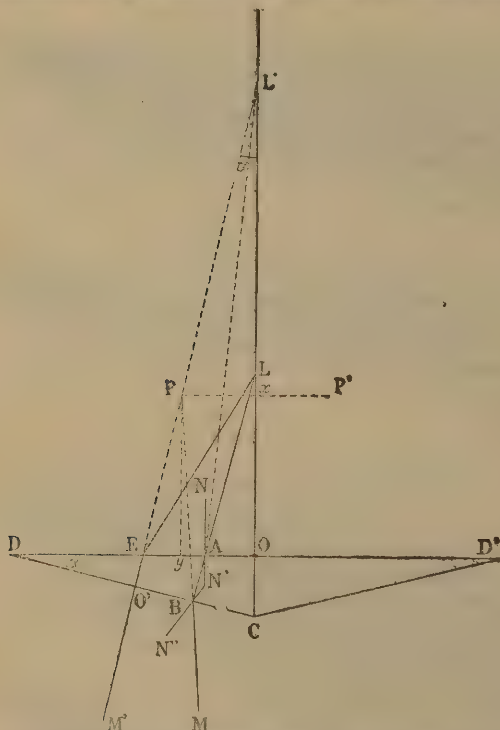


en coordonnées bipolaires, on obtient la normale en M dont les coordonnées sont u et v, en construisant la résultante MN de deux droites $\frac{df}{du} = \text{MA}$ et $\frac{d\text{F}}{dv} = \text{MA}'$, respectivement portées sur les rayons vecteurs $u = \text{MF}$, $v = \text{MF}'$. Ce théorème, facile à démontrer, permet de construire très simplement la normale à l'ellipse qui a pour équation $u + v =$ Constante, à l'hyperbole qui a pour équation $u - v =$ Constante, à la lemniscate qui a pour équation $uv =$ Constante, aux courbes aplanétiques ou ovales de Descartes qui ont des équations dont les premiers membres sont des fonctions linéaires de u et v, etc. Enfin, on peut observer que les équations

$$u = av, \qquad au^2 + bv^2 = c,$$

représentent des cercles, et que l'application de la méthode que nous venons d'indiquer pour construire la normale, fournit des propriétés du cercle qui ne sont pas tout à fait évidentes. Ce sont là, je crois, les applications les plus intéressantes que l'on ait faites des coordonnées bipolaires.

BIPRISME. Instrument imaginé par Fresnel pour produire des phénomènes d'*interférences* (V. ce mot). On sait que pour obtenir ces phénomènes il est nécessaire d'avoir deux sources lumineuses, points ou lignes en vibrations concordantes, ce que l'on obtient en formant deux images d'un même point ou d'une même ligne lumineuse. Il existe un certain nombre de combinaisons permettant de réaliser cette condition ; elles donnent les unes des images réelles (V. Billet [demi-lentilles de]), les autres des images virtuelles (V. Miroirs de Fresnel). Le biprisme est de ce genre, il donne deux



images virtuelles d'un point lumineux. Il se compose de deux prismes rectangles très aigus accolés par leur petite face comme le montre la figure ci-contre ; DCD′ est ce double prisme. Voyons comment il fonctionne : soit L un point lumineux situé dans le plan de séparation CO des deux prismes. La figure étant symétrique par rapport à cette droite nous ferons la construction des rayons lumineux seulement pour un côté. Soit LA un rayon lumineux qui pénètre en A dans le biprisme ; il se réfracte et suit la ligne AB suivant les lois ordinaires de la réfraction, c.-à-d. en se rapprochant de la normale ; son prolongement vient couper en L′ la droite CO. En B ce rayon lumineux sort suivant la direction BM ; de L′ abaissons une perpendiculaire L′O′ sur la face CD et appelons P la rencontre de cette perpendiculaire avec le rayon MB prolongé. Nous allons montrer que le prisme CDO a pour effet de remplacer le point lumineux L par un foyer virtuel P dont nous allons calculer la position en déterminant sa distance Px à CO et Py à DO. L'autre prisme CD′O agira de même et donnera un point P′ symétrique de P par rapport à CO. Soit à AN la normale en A à la surface du prisme. On a d'après les lois de la réfraction la formule

$$\sin LAN = n \sin L'AN$$

ou par suite de l'égalité de LAN et de ALO d'une part et de L′AN et de AL′O d'autre part comme angles alternes-internes

$$\frac{AO}{AL} = n \frac{AO}{AL'}$$

ou $AL' = n\ AL$

Mais l'on sait que lorsque la droite LA tourne autour du point L en prenant successivement les positions des divers rayons lumineux émanés de L les droites telles que AL′ représentant les rayons réfractés correspondants au lieu de passer par un point constant L′ sont tangents à la développée de l'ellipse qui a pour foyers le point L et son symétrique par rapport à DD′. Mais pour le cas qui nous occupe le point L étant très éloigné de DD′, les seuls rayons lumineux utilisés faisaient des angles d'incidence très petits, de telle sorte que l'on peut avec une approximation très suffisante considérer les rayons réfractés comme passant par un seul point unique L′ parce que en réalité ils étaient tangents en des points de développée très voisins les uns des autres. Considérons le rayon L′O′ perpendiculaire à DC ; comme l'angle en C est très voisin de 90° cette droite fait avec DO un angle très petit et elle peut être comprise, par suite, parmi les rayons pour lesquels on peut admettre qu'ils passent par L′. Or le rayon L′E peut être considéré comme le prolongement du rayon provenant de la réfraction de LE puisque d'après ce que nous venons de voir L′ peut être considéré comme l'image virtuelle de L, d'autre part le rayon EO′ rencontrant normalement la seconde face du prisme sortira sans déviation. L'image du point L après la double réfraction par les deux faces du prisme sera donc en P intersection des prolongements des deux rayons émergents MB et M′O′. Nous admettons encore ici pour la seconde face du prisme ce que nous avons admis pour la première, c.-à-d. que L′ fournit un foyer conjugué au lieu de donner naissance à des rayons tangents seulement à une développée. Cette simplification est encore légitime parce que les angles d'incidence sur la seconde face du prisme sont aussi très petits. Soit N′N″ la normale en B à la face CD. On a d'après les lois de la réfraction.

$$\sin MBN'' = n \sin ABN'$$

mais les angles MBN″ et ABN′ sont respectivement égaux à BPO′ et à BL′O′ comme alternes-internes ; on a donc, en remplaçant les sinus par leurs valeurs

$$\frac{BO'}{BP} = n \frac{BO'}{BL'}$$

ou $BL' = n\ BP$.

Dans le triangle CO′L′ rectangle en O′ et dont l'angle en L′ est égal à l'angle aigu α du prisme on a $O'L' = (OL' + OC) \cos \alpha$.

Or $BL' = AB + L'A = AB + n\ LA$,
d'après la relation $L'A = n\ LA$ établie plus haut,
on a donc :

$$AB + n\ LA = n\ BP$$

$$\text{ou } LA + \frac{AB}{n} = BP.$$

Cette équation montre qu'un rayon lumineux partant de L, traversant une couche d'air LA et une épaisseur de verre AB, suit un chemin optiquement équivalent au chemin BP parcouru dans l'air ; autrement dit une vibration lumineuse se produisant en L mettra pour parcourir dans l'air le chemin LA et dans le verre le chemin AB le même temps que mettrait pour parcourir PB une vibration lumineuse se propageant dans l'air. Or, comme le point A est quelconque, ceci s'applique à tous les points.

Calculons maintenant Px et Py. On a $Px = PL' \sin \alpha$

$$Px = (O'L' - O'P) \sin \alpha ;$$

or O′P est sensiblement égal à BP et O′L′ à L′B, cette

approximation tendant à remplacer le sinus d'un angle très petit par sa tangente ; on a alors

$$Px = \left(O'L' - \frac{O'L'}{n}\right) \sin \alpha$$

$$Px = \left(1 - \frac{1}{n}\right) \left(n\,OL + OC\right) \sin \alpha \cos \alpha$$

$$= \frac{n-1}{2n} \left(n\,OL + OC\right) \sin 2\alpha.$$

Calculons Py qui est égal à Ox. Les deux triangles L'EO et PEy sont semblables et l'on a

$$\frac{Py}{OL'} = \frac{OE - Px}{OE} = 1 - \frac{Px}{OE}$$

d'où

$$Py = n\,OL \left[1 - \frac{\frac{n-1}{2n}\left(n\,OL + OC\right) \sin 2\alpha}{n\,OL\,tg\,\alpha}\right]$$

$$Py = n\,OL \left[1 - \frac{\frac{n-1}{n}\left(n\,OL + OC\right) \cos^2\alpha}{n\,OL}\right]$$

$$Py = OL - \left(n-1\right)\frac{OC}{n} + \left(n-1\right)\left(OL + \frac{OC}{n}\right) \sin^2\alpha.$$

On voit que, connaissant l'angle du biprisme, on pourra calculer la position de deux images virtuelles et par suite vérifier la théorie de Fresnel sur la position et la largeur des franges d'interférences, données qui dépendent de la distance des deux images virtuelles et de leurs distances à l'écran sur lequel on les observe. A. JOANNIS.

BIBL. : FRESNEL, *Œuvres*, t. I, p. 330.

BIQUADRATIQUE (Mathém.). *Biquadratique* veut dire du 4e degré. Ainsi une forme biquadratique est une forme du 4e degré. Une équation biquadratique est une équation du 4e degré. L'équation biquadratique a été résolue pour la première fois par Louis Ferrari et voici comment : considérons l'équation

$$x^4 + px^3 + qx^2 + rx + s = 0$$

On peut la mettre sous la forme

$$\left(x^2 + \frac{px}{2}\right)^2 + \left(q - \frac{p^2}{4}\right)x^2 + rx + s = 0$$

ou encore

$$(1) \qquad \left(x^2 + \frac{px}{2}\right)^2 + 2y\left(x^2 + \frac{px}{2}\right) + y^2$$

$$= 2y\left(x^2 + \frac{px}{2}\right) + y^2 - \left(q - \frac{p^2}{4}\right)x^2 - rx - s$$

Le premier membre de cette équation est le carré de $x^2 + \frac{px}{2} + y$, le second sera un carré si l'on détermine y au moyen de l'équation

$$(py - r)^2 = 4\left(2y - q + \frac{p^2}{4}\right)(y^2 - s) ;$$

cette dernière équation est du 3e degré en y, il suffit d'en connaître une racine. En remplaçant y par cette racine dans (1), cette équation se décompose immédiatement en deux équations du second degré ; ainsi pour résoudre l'équation du 4e degré, il suffit de trouver *une* racine d'une équation du 3e degré et de résoudre deux équations du second degré. — Après Ferrari, Descartes, Tschirnaus, Euler et Lagrange ont fait connaître de nouveaux procédés pour la résolution de l'équation du 4e degré. H. L.

BIBL. : J.-A. SERRET, *Algèbre supérieure*. — C. JORDAN. *Traité des substitutions*. — *Algèbre* de M. PETERSEN, publiée à Copenhague en allemand.

BIQUATERNION (Mathém.). Hamilton, inventeur du calcul des *quaternions* (V. ce mot), donne le nom de *biquaternions* à des expressions analytiques de la forme $A+Bi$, dans laquelle A et B représentent deux quaternions quelconques, et i l'unité imaginaire habituelle de l'algèbre, c.-à-d. $\sqrt{-1}$. A. L.

BIQUETTE (Mar.). Petit morceau de bois d'environ 15 centim. de long, que les voiliers emploient quelquefois pour mesurer des largeurs de couture. On fait au couteau sur la biquette de petites coches qui marquent les longueurs qu'on devra mesurer.

BIR (au pluriel *biar* ou *birin*), mot arabe qui signifie puits, est très fréquemment employé en composition dans la toponymie africaine. On le rencontre surtout dans les régions sahariennes où l'importance d'une localité consiste souvent uniquement en l'existence d'un puits ; on remarquera que là le mot *bir* est usité concurremment avec le mot *harsi* : celui-ci désigne presque toujours un puits non maçonné, dans le sable, tandis que le mot *bir* s'applique plutôt aux puits creusés dans le roc ou maçonnés. Dans la route que suivent les caravanes du Hedjaz allant à la Mecque, on trouve les stations de Bir-Ali, Bir-el-Ganem, Bir-el-Edid, Bir-ez-Zemrud. En Afrique, sur la route que suivent les caravanes qui vont de Tripoli à Tombouctou par Ghadamès, on trouve les stations de Bir-Temad, Bir-el-Tubbeyed, Bir-el-Gabah, Bir-Messaquem, Bir-Taguent. Les caravanes qui vont d'Egypte au Darfour passent par Bir-em-Maha. En Egypte on trouve encore Bir-Lebuk au S.-O. du Caire, et dans le Delta, Bir-el-Ab et Bir-es-Suez. Entre Tripoli et Tem-Melullen on trouve Bir-es-Summam et Bir-el-Quercabah.

BIR. Célèbre forteresse de la Mésopotamie, sur la rive orientale de l'Euphrate. Conquise par les Turcs Seldjoukides, elle fut prise vers 1109 par Abekharib et Ligos, princes arméniens de sang arsacide, qui, chassés à leur tour par Baudouin, comte de Seroudj, après un siège d'un an, se réfugièrent à la cour de la Petite-Arménie. Elle appartient aujourd'hui à la Turquie et se trouve sur la route des caravanes d'Alep à Orfa. — C'est peut-être le lieu nommé Birtha par le géographe Ptolémée. P.

BIRAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf ; 246 hab.

BIRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant de Bazas ; 363 hab.

BIRAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande ; 902 hab.

BIRADIALE (Mathém.). La notion de biradiale est fondamentale dans la méthode des *quaternions* (V. ce mot). Une biradiale est le rapport géométrique de deux vecteurs, c.-à-d. de deux droites limitées OA, OB qu'on peut supposer issues d'une même origine, et dont on connaît les longueurs et les directions. L'idée de la biradiale $\frac{OB}{OA}$ implique à la fois la notion de grandeur numérique (rapport des longueurs des deux vecteurs) celle d'angle (angle AOB) et celle d'orientation (orientation du plan des deux vecteurs OA, OB) ; cette dernière notion exigeant la connaissance de deux éléments distincts, on voit qu'il faut quatre éléments en tout pour caractériser une biradiale ; c'est là justement l'origine du mot quaternion donné par Hamilton à l'expression analytique d'une biradiale, imaginée par lui pour soumettre au calcul ces rapports géométriques et en même temps toute la géométrie de l'espace. L'*axe* d'une biradiale est une droite de direction perpendiculaire aux deux vecteurs. On voit que deux biradiales sont égales quand elles ont même grandeur (ou *module*), même angle et même axe. Si le module est égal à l'unité, la biradiale est *unitaire ;* si l'angle est égal à un angle droit, elle est *rectangle ;* s'il est nul ou égal à deux droits, elle se réduit à un nombre positif ou négatif. Si deux ou plusieurs biradiales ont même axe, (ou des axes parallèles) elles sont dites *coplanaires*.

On peut étudier, sur les biradiales, les opérations de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division, convenablement définies. Il est aisé de voir que la multiplication des biradiales se ramène au problème de

l'*addition sphérique* (V. ce mot) ; on reconnaît ainsi qu'elle est associative, mais non pas commutative. Les règles établies pour ces diverses opérations conduisent naturellement à la représentation analytique au moyen des quaternions, dont nous venons de parler plus haut.

Ajoutons encore les définitions et les résultats qui suivent. Deux biradiales sont dites *conjuguées* lorsqu'elles ont même axe, même module, et des angles égaux et de signes contraires ; elles sont *réciproques* si leur produit est égal à l'unité. Une biradiale rectangle peut être représentée par un vecteur de même module, dirigé suivant l'axe. Le carré d'une biradiale rectangle unitaire est égal à —1 ; il en est donc de même du carré d'un vecteur de grandeur égale à l'unité. Une biradiale est décomposable en une somme comprenant : 1° une partie algébrique ; 2° une biradiale rectangle, qui forme, dans la représentation analytique, la partie *symbolique* ou *vectorielle*. A. Laisant.

BIRAGO (Charles, baron de), ingénieur militaire italien, né à Cassina d'Olmo, près de Milan, le 24 avr. 1792, mort le 29 déc. 1845. D'abord géomètre du cadastre, il devint professeur de mathématiques à l'Ecole des pionniers de Milan et inventa en 1825 les ponts de campagne qui portent son nom et qui furent adoptés en 1828 par l'armée autrichienne. Il travailla plus tard aux fortifications de Lintz et de Brescello (prov. de Reggio d'Emilia). Il a publié plusieurs ouvrages de science militaire dont le principal est intitulé *Untersuchungen über die Europ. militär-brückentrains, und Versuch einer verbesserten, allen Foderungen entsprechenden Militärbrückeneinrichtung* (Vienne, 1839). L. S.

BIRAGUE (en italien *Birago*). Famille d'origine milanaise qui a donné à la France un chancelier et plusieurs bons capitaines. On trouve déjà à la fin du XVe siècle un Birago, conseiller de Charles VIII. En 1525, *Pietro* Birago est envoyé par François Ier avec le sieur de la Mothe-Gagnon en Toscane pour tâcher d'attirer au service de France Jean de Médicis, le fameux capitaine des bandes noires (Bibl. nationale, f. fr. ms 3,013, p. 123), mais la branche française de cette famille ne quitta définitivement Milan que lorsque le duché eut été perdu pour la France, soit après Pavie. Une autre partie de la famille passa au service des ducs de Savoie et fut représentée par les comtes de Visque et de Roasche et les marquis de Candie et de Rocavione.

René de Birague, cardinal, homme d'Etat et diplomate français, né à Milan le 2 févr. 1506 (Brantôme dit 1507 et M. L. Lalanne, en son *Dict. hist. de la France*, 1509) mort à Paris le 24 nov. 1583. Les chroniques du temps rapportent qu'il « s'attacha au roy François Ier vers lequel il avait été envoyé pour affaires importantes ». En réalité, il dut abandonner le Milanais, lors de la perte définitive du duché pour la France, et se réfugier auprès du roi avec ses trois frères, Louis, Pierre et Charles, les biens de sa famille ayant été confisqués par les Sforza d'abord, et ensuite par l'empereur. Quoi qu'il en soit, sa carrière fut rapide. Nommé conseiller au Parlement de Paris, puis conseiller au conseil privé, il alla rejoindre le maréchal de Brissac en Piémont, où se trouvait son frère Ludovic, et servit au nouveau gouverneur de « conseil pour la justice et de capitaine pour la guerre » (Cf. La Houssaye, *Mémoires historiques*, II, p. 80). En récompense de ses services, Henri II lui donna la charge d'intendant de justice et le nomma peu après premier président au Sénat de Turin, puis enfin lieutenant général au gouvernement de Piémont, qu'il administra de concert avec son gendre, Imbert de la Platière, maréchal de Bourdillon. Le Piémont rendu au duc de Savoie, Birague et ses frères, bien qu'ils eussent été comblés d'honneurs par François Ier et son fils, faillirent passer au service d'Emmanuel-Philibert. On prétendit même que Bourdillon et son beau-père reçurent du duc une grosse somme avant que de se dessaisir d'un gouvernement qui leur rapportait de grands profits, mais cette hypothèse, qui ne s'appuie sur aucune donnée sérieuse, est contredite par une lettre de François II à son oncle de Savoie, en date du 15 juin 1560, relevée à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg par M. Hector de la Ferrière. En avril 1563, Birague, devenu président au Parlement de Paris, fut dépêché au concile de Trente. Son instruction, imprimée dans les *Actes concernant le concile de Trente* (éd. Dupuy) lui prescrivait de faire auprès du pape toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir que l'Assemblée se transportât dans un autre lieu que Trente, « si suspect à tous les princes et peuples protestans d'Allemagne, qu'il n'y en a un seul qui y veuille comparoistre ». Birague échoua dans cette négociation et ne fut pas plus heureux dans la démarche qu'il fit à cette fin auprès de l'empereur Ferdinand le 27 juin de la même année. En sept. 1565, il fut nommé au gouvernement du « Lyonnois, Forestz et Beaujolois » en remplacement du sieur de Losses, poste qu'il conserva trois ans et qu'il remit, en 1568, à François de Mandelot, vicomte de Châlons. Ayant obtenu des lettres de naturalité en sept. 1565 et accompagné le roi dans son voyage de Guyenne, il fut pourvu des sceaux par la démission volontaire de Jean de Morvillier, qui conserva néanmoins le titre, sinon la fonction, jusqu'en févr. 1573. Le 17 mars suivant, il était nommé chancelier, par suite du décès de Michel de l'Hospital. Avec cet autre Italien, Albert de Gondi, duc de Retz, Birague fut un des grands inspirateurs de la Saint-Barthélemy. Sa haine contre les Huguenots ne fit que s'accroître pendant les années qu'il passa à Lyon et au cours des négociations dont il fut chargé avec leurs députés au printemps de cette même année 1572. On lui prête même ce mot « que le roy ne viendroit jamais à bout des huguenots par la voie des armes, au lieu qu'il lui seroit aisé de s'en défaire par la main des cuisiniers ». Toujours est-il que le « party » sachant par expérience qu'il avait dans le chancelier un ennemi irréconciliable, fit demander au roi, en 1578, l'éloignement des grands dignitaires étrangers, les Guise, les Gondi, et « nommément les Birague », mais sans pouvoir l'obtenir. Birague se trouve mêlé à toutes les intrigues de l'époque et son influence paraît avoir été prépondérante dans les conseils du royaume, surtout pendant les dix premières années du règne de Henri III. Prélat sans éloquence, légiste médiocre, ignorant des lois et coutumes de sa patrie d'adoption et se targuant à tout propos d'être le chancelier du roi, bien plus que celui du royaume, Birague fut avant tout un homme d'action. C'est à ce titre qu'il fut « donné à Monsieur, frère du roy (le duc d'Anjou), pour un de ses principaux conseils aux armées », et qu'il eut sa part dans la victoire remportée par ce prince sur l'armée huguenote à Jarnac, le 13 mars 1569 (*Discours de la bataille donnée par Monseigneur duc d'Anjou et de Bourbonnoys, frère du roy, contre les rebelles de Sa Majesté entre la ville d'Angoulesme et Jarnac*). Aveuglément attaché à ses maîtres successifs, il parut apte à toutes les besognes. Son nom restera certainement attaché à l'édit de 1572 qui fut son œuvre et qui fut en somme très favorable à l'industrie française ; d'autre part, son discours aux Etats de Blois de 1576 contre les duels dénote une certaine hardiesse chez celui qui le prononça, mais on ne peut oublier, en revanche, que ce fut lui qui se chargea de défendre, en 1583 (mars) les neuf édits bursaux, publiés à la requête de favoris, « dont l'avidité insatiable ou les profusions immenses épuisoient sans cesse le trésor ». Devenu veuf, Birague qui, dès le mois de janv. 1576, avait fait faire en cour de Rome des démarches à l'effet d'obtenir le chapeau, fut créé cardinal par Grégoire XIII en févr. 1578. La même année (septembre), il se démettait de sa charge de garde des sceaux et le roi le nommait bientôt commandeur de l'ordre du Saint-Esprit (31 déc. 1579). La plupart de ses biographes font de lui un évêque de Lavaur. Cette confusion provient du fait qu'un parent du chancelier, Horace

de Birague, fut en effet évêque de Lavaur du 21 nov. 1583 au 26 févr. 1601. René de Birague mourut à Paris le 24 nov. 1583, et non pas le 6 déc., ainsi que le prétendent Brantôme et plusieurs historiens du temps. Les dépêches relatives à sa mission au concile de Trente et à la cour de l'empereur sont conservées à la Bibliothèque nationale, ms 500 Colbert n° 395. *Remontrances aux Etats de Blois par M. le chancelier René de Birague* (Bibl. Nat., f. fr. 2,763).—*Response de M. le chancelier de Birague au Parlement de Grenoble* (f. fr. 3,159). — Diverses autres lettres de lui sont conservées dans le même département, f. fr. 2,968, 3,210, 3,211, 3,213, 3,332, 3,337, 3,344, 3,928, 3,315, 6,628, 15,560.

Ludovic de Birague, seigneur d'Ottobiano, capitaine au service de France, né vers 1510, mort en 1572. Frère du chancelier de Birague, il émigra en France pour les mêmes raisons que lui et ne tarda pas à prendre du service dans l'armée royale qui occupait alors le Piémont. Il avait fait ses premières armes dans les bandes noires du célèbre Jean de Médicis, frère de Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane. Très apprécié du maréchal de Brissac, il fit sous ses ordres toutes les campagnes d'Italie et y acquit une telle réputation « que ledit mareschal deferoit et n'entreprenoit rien sans son conseil ». S'étant enfermé dans Santia avec François Gouffier, sieur de Bonnivet, et quelques troupes résolues, il y tint tête pendant plusieurs semaines à l'armée du duc d'Albe, qu'il força d'en lever le siège. Quelques mois plus tard (nov. 1555), il réprimait par sa fermeté une tentative de soulèvement des bandes italiennes au service de France qui réclamaient le payement de leurs soldes arriérées. En récompense de sa belle conduite, Henri II le créa chevalier de son ordre en sept. 1555. En oct. 1556, on signale sa descente en Piémont avec 6,000 Français, 6,000 Suisses et 400 lances. Gouverneur de Chivasso depuis 1547, il devient gouverneur de Santia en 1557, puis du marquisat de Saluces le 20 août 1559. Nommé, en janv. 1563, lieutenant-général au gouvernement de Piémont, en l'absence de son neveu le maréchal de Bourdillon, il fut maintenu dans ce poste jusqu'à sa mort. On conserve à la Bibliothèque Nationale sa correspondance avec la république de Gênes (f. fr. 15,852) ainsi que quelques lettres f. fr. 3,122, 3,251 et 3,252. — *Défi de Scipion de Vimercato à Louis de Birague* et *Déclaration du roy sur le différend d'aucuns escripts cy-devant publiés sous les noms de M. de Dampville et du sieur de Birague*, 1551-1553 (Bibl. Nat., f. Béth. 8,687).

Charles de Birague, capitaine au service de France, né dans le premier quart du XVIe siècle, mort en juil. 1591. Frère de René et de Ludovic, il servait en Piémont en 1536, puis, en 1549, avec ce dernier qui l'envoya en cour porteur d'une recommandation pour le roi. En 1554, on le retrouve à Florence négociant un emprunt au nom de Henri II. Nommé bientôt gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, confirmé dans ses fonctions par François II et Charles IX, il devint successivement conseiller au conseil privé, maréchal des camps et armées, lieutenant-général pour Sa Majesté en Piémont et gouverneur de Savillano. Lorsque Henri III, à son retour de Pologne, se décida à restituer à Emmanuel-Philibert les places de Pignerol, Savillano et la Pérouse, la mission en incomba à Charles de Birague, qui fut nommé, en échange, gouverneur du marquisat de Saluces, où il eut à résister aux empiètements du maréchal de Damville (Montmorency) en 1577, du sieur de la Valette et enfin du maréchal de Bellegarde, qui finit par l'en expulser en 1579. Chevalier de Saint-Michel depuis 1564, Birague fut nommé conseiller d'Etat et chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 déc. 1580. Il existe des lettres de lui à la Bibliothèque nationale, mss f. fr. 3,236, 3,251, 3,313, 3,416, 3,902.

Charles de Birague, dit le capitaine *Sacremore*, né vers 1540, mort en 1587. Fils naturel de Ludovic de Birague, il s'attacha de bonne heure à la maison de Lorraine et spécialement au duc de Mayenne avec lequel il se trouvait à Paris en mars 1587, fomentant le dessein d'enlever le roi. Il périt d'une manière tragique en décembre de la même année. Il avait séduit Mlle de Villars, fille aînée de la duchesse de Mayenne. Se trouvant à Dijon, il demanda sa main au duc, lequel, exaspéré de tant d'audace, lui passa son épée au travers du corps. Sacremore mourut ainsi de la main « de son bon maistre » et non point au siège de Monségur, en mai 1586, ainsi que le prétend à tort d'Aubigné en son *Histoire universelle* (année 1586, t. II, liv. I, ch. VII).

Louis de Birague, comte de Visque, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice, ambassadeur en France pour Charles-Emmanuel Ier, puis en Espagne, en Angleterre et à Rome, fut gouverneur des princes Maurice et Thomas, fils du duc de Savoie. Dans son livre *Materie politiche relative all' Estero degli Archivi di Stato Piemontesi*, M. Bianchi mentionne le comte de Visque (Vische conte), ambassadeur à Rome en 1611 et 1612, mais son *Carteggio degli Agenti diplomatici di Savoia* est muet quant à ce diplomate pour les séries *France*, *Espagne* et *Grande-Bretagne*. Il ressort, d'autre part, de la correspondance échangée entre Henri IV et Fresne-Canaye, son ambassadeur à Venise, que le comte de Visque fut bien envoyé de Turin à Paris, en sept. 1602 « à l'effet de présenter la justification de son maître et de se plaindre des préparatifs hostiles du duc de Guise en Provence » (*Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie*, Paris, 1882, p. 153).

Horace de Birague, prélat et diplomate français, mort le 26 févr. 1601. Parent et protégé du chancelier, il fut envoyé en mission extraordinaire à Rome, le 7 août 1578, pour assurer le pape Grégoire XIII des dispositions pacifiques du gouvernement français et disculper le roi de toute immixtion secrète dans le coup de main tenté par François, duc d'Anjou, sur les Flandres. Nommé à l'évêché de Lavaur le 21 nov. 1583, trois jours avant la disparition de son bienfaiteur, il occupa ce siège jusqu'à sa mort. Le cardinal d'Ossat dit de lui « qu'il étoit un fort honneste prélat et très affectionné au service de Sa Majesté ».

Charles de Birague, dit *Laurent de Saint-Martin*, comte de Visque, fils de l'ambassadeur de Charles-Emmanuel en France en 1602. Gentilhomme de la Chambre et premier écuyer de Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie, il fut envoyé ambassadeur à Rome par Charles-Emmanuel II.

Charles-Emmanuel de Birague, comte de Visque, fils du précédent, chevalier de l'Annonciade, fut ambassadeur de Savoie à la cour de Vienne et envoyé extraordinaire à Munich. Né en 1622, il mourut à Turin, en 1680. Rott.

Bibl. : 1° René de Birague. — Outre les nombreux mémoires de l'époque publiés dans les éditions *Petitot et Monmerqué* et *Michaud et Poujoulat*, on peut consulter avec fruit sur le cardinal de Birague les ouvrages suivants : P. Masson, *Elogium Renati Biragæ S. Romanæ Ecclesiæ cardinalis et cancellarii Franciæ*; Paris, 1583, in-4. — Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, 1660. — La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*; Paris, 1584. — Thevet, *Vrais portraits et vies des hommes illustres*; Paris, 1584. — Pierre de l'Etoile, *Journal du règne de Henri III*; Paris, 1621. — A. Tessereau, *Histoire de la grande chancellerie de France*; Paris, 1676. — J.-A. de Thou, *Histoire universelle*; Londres, 1734. — Sully, *Mémoires et œconomies d'Estat*, éd. 1662. — Mezeray, *Histoire de France*, éd. 1830. — *Mémoires du chancelier de Cheverny*; Paris, 1636. — A. de Mauléon, *Mémoires d'Etat de Nicolas de Villeroy*; Paris, 1622. — Amelot de la Houssaye, *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*; La Haye, 1738; *Lettres du cardinal d'Ossat*; Paris, 1648. — Brantôme, *Vie des hommes illustres et des grands capitaines françois*; Paris, 1866. — C. Purton-Cooper, *Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Ecosse*; Paris-Londres, 1840. — *Calendar of State-Papers. Foreign series of the reign of Mary and Elisabeth*, 1553-1574. Londres, 1861, sqq. — A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; Paris, 1874. — Comte Hector de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*; Paris, 1880-1887. — Berger de Xivrey, *Recueil des lettres-missives de Henri IV*; Paris, 1843. — Ch. Weiss, *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*; Paris,

1841 sqq. — Edmond POULLET et Charles PIOT, *Correspondance du cardinal de Granvelle*; Bruxelles, 1877.

2° LUDOVIC DE BIRAGUE. — J.-A. de THOU, *Histoire universelle*; Londres, 1734. — GUICHENON, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, 1660. — *Calendar of State Papers. Foreign Series of the reign of Mary and Elisabeth*, 1553-1572; Londres, 1861 sqq. — BRANTÔME, *Vie des hommes illustres et des grands capitaines françois*; Paris, 1866. — A. DESJARDINS, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; Paris, 1874. — Comte Hector DE LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*; Paris, 1880-1887. — *Commentaires de Blaise de Montluc*; Paris, 1854-1872.

3° CHARLES DE BIRAGUE. — Pierre de l'ETOILE, *Journal du règne de Henri III*, 1719. — BRANTÔME, *Vie des hommes illustres et de grands capitaines françois*, édition Ludovic Lalanne. — A. DESJARDINS, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; Paris, 1874. — Comte Hector DE LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*; Paris, 1880-1887. — Baron de RUBLE, *Mémoires inédits de Michel de la Huguerye*; Paris, 1880.

4° HORACE DE BIRAGUE. — *Lettres du cardinal d'Ossat*, édition Amelot de la Houssaye; Paris, 1698 — A. DESJARDINS, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; Paris, 1874.

BIRAGUE (Clemente), graveur espagnol en pierres fines, de la seconde moitié du XVIe siècle, inventeur de l'art de graver sur diamant. Parmi ces travaux en ce genre, on cite surtout le portrait de don Carlos, fils de Philippe II, objet dont le sort est inconnu. G. P-I.

BIRAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun; sur une colline dominant la vallée de la Baysé; 1,059 hab. Vestiges celtiques; donjon féodal, ruines d'anciens remparts.

BIRAN (François-Pierre Gonthier MAINE de), né à Bergerac le 29 nov. 1766, mort le 20 juil. 1824, fils d'un médecin, étudia chez les doctrinaires de Périgueux qui lui firent connaître la philosophie de Condillac, entra dans les gardes du corps en 1785, eut le bras effleuré par une balle aux journées des 5 et 6 oct., se retira à Grateloup, près de Bergerac, après le licenciement de son corps et pendant la Terreur. Nommé par le représentant du peuple Boussion, en mai 1795, administrateur de la Dordogne, il se maria et fut envoyé en 1797 aux Cinq-Cents, son élection fut annulée après le 18 fructidor. Rentré à Grateloup dès 1798, il présentait à l'Institut un Mémoire sur l'habitude, mentionné honorablement en 1801, couronné à l'unanimité l'année suivante, sur le rapport d'une commission où siégeaient Cabanis et D. de Tracy. L'ouvrage, imprimé en 1803, fut loué par Cabanis et D. de Tracy, par Thurot, Degérando, Prévost et Lancelin, par tous ceux, fort nombreux alors, qu'on appela depuis les *idéologues*. La même année il perdait sa femme qui lui laissait trois enfants. En 1805 l'Institut couronnait son Mémoire sur la décomposition de la pensée et le nommait membre correspondant; il devenait conseiller de préfecture, puis en 1806 sous-préfet de Bergerac, obtenait en 1807 un accessit à l'académie de Berlin pour un Mémoire sur l'aperception interne immédiate, était élu député en 1809, décoré en 1810, remplacé comme sous-préfet en 1811 et couronné à Copenhague pour les *Rapports du physique et du moral*, il s'installait à Paris en 1812. Il siégeait en 1813 dans la commission qui osa proposer de réclamer des garanties sérieuses pour la paix de l'Europe et la liberté des citoyens français, se remariait en 1814 et vivait à Grateloup pendant l'invasion. A la Restauration il était nommé questeur de la Chambre et s'y réinstallait le 20 juil. 1815, après avoir passé à Grateloup les Cent-Jours. Il fit partie de la Chambre des députés, sauf en 1816, jusqu'à sa mort, y parla peu, vota d'abord avec les libéraux, puis à partir de 1817 avec leurs adversaires, uniquement occupé de défendre le pouvoir royal, en dehors duquel il ne voyait qu'anarchie et despotisme. Conseiller d'Etat, membre du Comité d'instruction primaire de la Seine, il fut chevalier, officier et enfin commandeur de Saint-Louis. En 1817 il publiait, sans y mettre son nom, un Examen des Leçons de philosophie de Laromiguière, en 1819, une exposition de la doctrine de Leibnitz où il affirmait qu'à cette doctrine viendraient se rattacher les progrès ultérieurs de la vraie philosophie. A sa mort, un inventaire de ses papiers fut dressé par M. Cousin, mais la famille, avertie qu'on pourrait à peine y trouver un volume digne de la réputation de l'auteur, répondit qu'on ne devait pas compromettre sa réputation et sa mémoire par un ouvrage posthume insignifiant. M. de Biran demeurait pour les contemporains un homme politique qui avait eu un moment de notoriété et avait, sous différents régimes, rempli des fonctions honorables, un philosophe qui méritait d'être lu et cité après Cabanis et D. de Tracy: il n'apparaissait pas comme un penseur dont les doctrines pussent être étudiées avec profit par les générations suivantes.

M. de Biran avait laissé des disciples, des admirateurs. Il écrivait lui-même que le jeune Cousin avait contracté avec lui une affinité particulière et qu'il avait quelque influence sur la direction de son cours: « S'il chasse sur mes terres, ajoutait-il, c'est de mon plein consentement et j'ai une *bonne part du gibier*. » Sans doute, en 1826, Cousin, tout en s'inspirant de M. de Biran, ne se réclamait que de Royer-Collard, mais dès 1828, Damiron rappelait le mot de ce dernier à propos de Biran: *Il est notre maître à tous* et proclamait que s'il n'avait été métaphysicien que pour les métaphysiciens, il l'avait été excellemment. Vivement attaqué par les derniers défenseurs de l'école idéologique avec laquelle *il avait voulu en finir* dans les Leçons de 1828, Cousin réimprima, avec ses articles du *Journal des Savants* sur les Leçons de Laromiguière, l'examen qu'en avait fait M. de Biran. Accusé de favoriser le panthéisme, d'ébranler la foi chrétienne et d'importer en France une philosophie allemande, il invoqua ses maîtres français, Royer-Collard, *Laromiguière* et *M. de Biran* irréprochable au point de vue religieux, même pour les plus sévères défenseurs du catholicisme; il édita en 1834 les *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral*, auxquelles il joignit les opuscules sur Laromiguière et Leibnitz et des Réponses à Stapfer. Ce volume, disait-il, renfermait presque tout entier le philosophe qui avait modifié du tout au tout, par sa sagacité, une pensée d'abord en accord avec les doctrines du temps, réhabilité Descartes, attaqué Bacon, et qui faisait penser à Fichte. En 1841, il donnait trois volumes d'Œuvres philosophiques de M. de Biran, avec lesquels, disait-il, les amis de la philosophie peuvent avoir la confiance de posséder les trois Mémoires qui contiennent les recherches originales du *premier métaphysicien de notre temps*. Jouffroy et M. Ravaisson, MM. J. Simon et Renouvier, Garnier et Saisset, Ch. de Rémusat et M. Franck, Caro et M. Paul Janet ont accepté en tout ou en partie les doctrines de Biran, ou l'ont considéré tout au moins comme le rénovateur en France des études métaphysiques. Et M. Taine, combattant en 1857 la doctrine qui, disait-il, formait les esprits depuis un quart de siècle et qui les formera encore pendant un quart de siècle, s'attaquait à M. de Biran « l'abstracteur de quintessence, qui avait fourni plus que personne les nuages dont le spiritualisme avait besoin autour de son berceau ».

De son côté, M. Naville, de Genève, qui avait connu M. de Biran dans les dernières années de sa vie, s'adressa à la famille du philosophe et reçut en 1843 et 1844 tous les manuscrits qui étaient restés entre les mains de M. Lainé et ceux qui avaient été retrouvés à Grateloup, plus de douze mille pages! Il n'y manquait que les brochures et les manuscrits portés chez l'épicier par un domestique au moment de la mort de son maître. M. Naville mit l'ordre dans cette masse énorme de manuscrits, souvent fort peu lisibles et formés de feuilles détachées non numérotées; il en publia quelques fragments dans la *Bibliothèque universelle* de Genève. Quand il mourut, son fils, M. E. Naville, continua sa tâche: l'impression des œuvres inédites, commencée en 1847, fut arrêtée par la révolution de 1848, qui supprima la sous-

cription accordée par le ministère de l'instruction publique. De nouveaux manuscrits furent retrouvés et classés, un catalogue en fut présenté en 1851 à l'Académie des sciences morales. En 1857 M. Naville publiait la *Vie et les Pensées de M. de Biran*, qui intéressèrent ceux qu'avait rebutés l'obscurité des œuvres philosophiques; en 1859, il donnait trois volumes d'Œuvres inédites de M. de Biran, qui comprenaient des écrits d'une importance capitale pour la connaissance de la philosophie biranienne. Pour répondre à ceux qui avaient accusé M. de Biran d'égoïsme, il fit insérer dans la seconde édition des *Pensées*, en 1874, quelques fragments relatifs aux rapports du philosophe avec ses enfants et avec leur mère, et la collection des lettres adressées par lui à ses filles : l'ouvrage a conquis à M. de Biran l'affection de ceux même qui n'acceptent pas ses doctrines. Enfin M. Naville a mis les précieux manuscrits qu'il n'a pas publiés à la disposition de M. Gérard, qui en a donné quelques fragments, de M. Bertrand qui a fait paraître un volume d'Œuvres inédites de M. de Biran ; il nous a fort gracieusement envoyé tous les manuscrits relatifs à la première période de la vie de M. de Biran et nous en avons largement usé pour cette étude. Enfin, des documents incomplets, mais importants, ont été mis en lumière par M. B. Saint-Hilaire. Essayons de faire connaître l'œuvre et l'homme.

M. de Biran, dit Cousin, n'a jamais eu qu'une seule idée, réintégrer l'élément actif avec le cortège entier de ses conséquences ; il a placé l'activité dans la volonté, constitué avec la volonté, la personnalité et le moi ; il a posé toutes ces vérités dans un seul et même fait, l'effort musculaire, et en a déduit la liberté, la spiritualité du moi, l'existence simultanée de l'homme et de la nature, mais il a méconnu l'entendement et aurait, s'il avait vécu, fini par le mysticisme. Il a vu, dit M. Ravaisson, que nos connaissances, nos pensées sont, comme les mouvements que nous imprimons à nos membres, les effets de notre vouloir, que dans chacune de nos résolutions, nous nous connaissons comme cause antérieure à son effet et qui lui survivra ; que nous concevons d'après ce type, hors de nous des causes, comme des êtres qui sont des volontés. M. Naville distingue trois périodes dans la vie de M. de Biran : dans la première, qu'il appelle la Philosophie de la sensation et qui va jusqu'à 1804, M. de Biran, disciple de Condillac, répète après Cabanis et D. de Tracy, que les impressions faites sur les sens sont l'unique origine de notre pensée, que l'entendement est l'ensemble des habitudes premières de l'organe central. Pythagore, Platon, Descartes et Leibnitz ont selon lui retardé les progrès de la science de l'homme, Bacon, Hobbes, Locke et Condillac l'ont fait avancer. La seconde période va de 1804 à 1818 et forme la Philosophie de la volonté, spécialement étudiée par Cousin ; elle a été exposée dans les Mémoires couronnés en 1805, en 1807, en 1811, dans l'*Essai sur les fondements de la psychologie*, où M. de Biran a condensé ses travaux antérieurs. Il trouve dans l'homme quatre états ou systèmes divers : le système *affectif*, la vie commune à l'homme et à l'animal, qui précède l'éveil de la conscience ; le système *sensitif*, dans lequel le moi s'éveille avec effort et devient le spectateur des phénomènes ; le système *perceptif*, dans lequel l'effort dirige et concentre l'action des organes sur un seul objet, donne naissance à l'attention, nous fait connaître les corps étrangers, nous fournit une règle de conduite autre que nos instincts ; le système *réflexif*, dans lequel le moi s'abstrait de tous les éléments adventices, se contemple dans toute sa pureté, devient capable de constituer les mathématiques et la psychologie, entre en complète possession de la liberté morale et trouve, dans les régions sereines de la raison, un bonheur sans trouble. La troisième période s'étend de 1818 à sa mort et forme la Philosophie de la religion. Dès 1813, dans les *Rapports des sciences naturelles avec la psychologie*, M. de Biran admet l'existence d'une faculté de l'absolu, reconnaît la place et les droits de l'ordre rationnel dans l'ensemble des manifestations de l'esprit humain ; puis s'élevant à Dieu, il ne s'arrête pas à la religion naturelle et aborde le domaine propre de la foi chrétienne. Dans les *Nouveaux essais d'anthropologie*, il réclame l'union avec Dieu par l'efficace de la grâce et l'entière subordination de la créature à la puissance créatrice : au-dessus de la vie animale ou organique, de la vie humaine ou vie de l'intelligence et de la volonté, il place la vie de l'esprit ou celle de l'union avec Dieu. En un mot on peut, dit M. Paul Janet, affirmer que M. de Biran a commencé par être matérialiste, qu'il s'est élevé au stoïcisme, pour finir par le christianisme. Sa philosophie, dit enfin M. Gérard, est la philosophie de la personnalité, elle marque l'apogée des efforts de l'esprit qui découvre dans la conscience les sources des conceptions dans lesquelles il cherche à embrasser Dieu, l'homme et le monde, et échappe ainsi tout à la fois au panthéisme et à l'empirisme.

Comment expliquer cette philosophie *ondoyante et diverse* ? Les manuscrits de 1794 portent des notes de 1823, celui de 1801 en contient qui vont de 1807 à 1824. M. de Biran relit ses anciennes notes, ses anciens manuscrits, de 1814 à 1824, pour se remettre au ton de ses premières méditations, pour en former un ouvrage. Le Mémoire de 1805 n'est guère, d'après M. de Biran lui-même, qu'un développement plus approfondi des idées consignées dans le *Traité de l'habitude* et n'a été changé que dans la forme pour répondre à l'Académie de Berlin. Les Mémoires précédents lui ont fourni le fond de la réponse à la question posée à Copenhague ; les trois Mémoires de 1805, de 1807 et de 1811 ont été réunis dans l'*Essai sur les fondements de la psychologie*. Les *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral* de 1820, sont une rédaction nouvelle du Mémoire de 1811, les *Nouveaux essais d'anthropologie*, sa dernière œuvre, reproduisent souvent l'*Essai sur les fondements de la psychologie* ; les Notes sur D. de Tracy, de 1815, reproduisent en substance des lettres inédites de 1804 à 1807 ; les Mémoires de 1807 sur les perceptions obscures passent dans un ouvrage de 1823 ou 1824 ; les Observations sur Gall entrent dans les écrits suivants. De tous ces faits il résulte que M. de Biran avait, vers 1801, un certain nombre d'idées qui ont pris place dans presque tous ses ouvrages. Ces idées, il les acquit surtout pendant le temps où il vécut solitaire à Grateloup. Le Journal de cette époque nous apprend qu'il s'est occupé de sciences naturelles, de mathématiques, de chimie, qu'il a même traduit en vers une pièce de Métastase. Il étudie Condillac et lui fait un certain nombre d'objections, médite l'*Essai analytique* et la *Palingénésie* de Bonnet, réunit dans son admiration Newton, Euler, Leibnitz et Voltaire, étudie Hobbes et Hume, Cicéron, dont les ouvrages de morale élèvent l'âme, Sénèque, avec lequel il pense qu'il n'y a de bon que ce qui est honnête ; il estime Epicure et fait de l'intérêt le principe de toutes nos actions, place très haut le stoïcisme, combat Helvétius et Raynal, mais admire Bonnet et Rousseau, Montaigne, Mably et Pascal, Fénelon et ses *divins écrits*, mais surtout Platon et Socrate auxquels il abandonnerait volontiers la direction de son esprit et de sa vie. Il souhaite ardemment qu'un physiologiste métaphysicien fasse connaître l'état physique auquel est attaché chaque état moral déterminé, qu'on analyse la volonté comme Condillac a analysé l'entendement, et il croit qu'il faut commencer par l'examen de l'activité toute étude morale. Le moi simple ne peut avoir les propriétés de la matière ; si l'homme sent, dit-il avec Cicéron, qu'il y a en lui quelque chose de divin, il fera de cette portion de lui-même un temple qu'il craindra de profaner. Il ne croit pas qu'on puisse de bonne foi nier l'existence de Dieu, et la Providence ; il se propose de rejeter absolument tout ce qui tend à détruire la moralité, déplore les maux que produit la superstition, mais trouve la religion consolante

pour les gens de bien et nécessaire pour arrêter les bras du méchant. Voulant tout apprendre à la fois, *il entasse une foule d'idées hétérogènes* qui font régner souvent la cacophonie dans son cerveau, qu'il n'a jamais abandonnées et qui, groupées diversement, ont donné naissance tour à tour à sa philosophie de la sensation, sinon à son matérialisme, à son stoïcisme et à son christianisme.

Nous pouvons nous rendre compte des variations de sa philosophie en étudiant l'homme lui-même. Doué d'un tempérament nerveux et délicat, ayant une poitrine faible, une grande prédisposition aux rhumes, un estomac et des reins qui fonctionnent mal, des resserrements ép gastriques fréquents, il se produit en lui des impressions internes confuses qui détruisent l'équilibre ; les influences les plus faibles mettent en branle son système nerveux ; les saisons, les vents, les changements de température, les moindres signes de méfiance ou de froideur de ceux avec qui il se trouve modifient profondément et sans cesse son état intérieur ; l'habitude de la méditation, dont son organisation lui fait un besoin, augmente encore la délicatesse et la mobilité de ses nerfs. Jamais il n'est le même deux jours de suite, ni même le matin et le soir ; son existence est dans un flux continuel. Ces variations du *sentiment fondamental de l'existence* amènent des variations correspondantes dans les idées : l'état de nos corps, dit-il, détermine nos opinions ; aussi n'est-il jamais le maître des siennes. Il note soigneusement les rares moments où il a eu un sentiment fixe, par suite une idée autour de laquelle pussent se grouper toutes les autres, tandis qu'Ampère peut lui rappeler en 1812 que, depuis six ans, il a plusieurs fois changé d'opinion sur l'origine de la connaissance des corps et épuisé toutes les hypothèses possibles !

Et cet homme ainsi organisé a passé sa vie à rechercher le bonheur : chaque jour à son réveil il se demande ce qui peut le réjouir ou l'occuper agréablement pendant la journée ; deux mois avant sa mort, il est préoccupé de ce qu'il doit faire pour ne pas être malheureux ! Le bonheur pour lui suppose l'unité dans les goûts, les mœurs, les affections, dans la forme et le but de la vie humaine. Tourmenté par le rêve orgueilleux de la perfection, il a voulu être au premier rang par les qualités agréables et solides, par la beauté du corps, de l'esprit et de l'âme ; il s'est aimé par-dessus tout et a mis avant tout son bonheur. Il a cherché à se rendre heureux par les passions. Il a aimé le monde et y a cherché des distractions, mais gai, serein, rassuré, confiant quand il recevait des marques sensibles d'égards et de bienveillance, il était troublé, décontenancé, timide et humble quand on le traitait avec froideur ou indifférence ; il devenait impropre à la méditation quand il avait fait appel aux distractions de la société. L'analyse des affections, ayant pour but de proscrire tout ce qui pourrait contrarier le modèle de perfection qu'il s'est formé, lui semble un excellent moyen d'être heureux, mais l'exercice de la méditation, qui lui procure de vives jouissances, le rend incapable de jouer un rôle politique important et le fait assister jour par jour à sa déchéance physique et intellectuelle. Obtenir la considération et les suffrages, entrer dans l'action politique, lui a paru d'abord chose propre à le rendre heureux : le 18 fructidor l'arrête, et il demeure dans une situation subalterne pendant l'Empire. En 1813 il vit heureux de la bonne réputation qu'il s'est méritée par sa conduite dans la commission des Cinq ; nommé questeur, distingué par le roi, il voudrait influer sur la Chambre par sa parole et par ses écrits, mais les habitudes qu'il a contractées l'éloignent des affaires, sa voix est faible, la timidité et la crainte lui donnent des battements de cœur qui l'empêchent de parler, le moindre signe d'opposition ou seulement d'indifférence l'abat et lui fait perdre toute présence d'esprit, toute apparence de dignité : « Quelle distance, dit-il, s'est élevée dans l'opinion entre Lainé et moi, qui allions de pair l'an dernier ! » Il sent tout ce qui lui manque pour être homme d'Etat, il a conscience, et c'est là sa *pensée habituelle*, de sa nullité à la Chambre et au Conseil d'Etat, qui deviennent pour lui un véritable *purgatoire*. Ajoutez qu'il est malheureux de renoncer à ses habitudes, que les affaires le rendent impropre à la méditation, qu'il est à regret obligé de vivre éloigné de ses filles ! Quand on a des goûts simples, disait-il, qu'on est porté vers les études abstraites, on aime la vie de famille : pendant sept ans il a connu le bonheur domestique ; mais il passe le reste de son existence à se rappeler le jour *triste* et *sacré* où il a perdu sa femme. L'avenir incertain de son fils le tourmente, et ce qui le désole surtout, c'est de voir, au moment de ses plus grandes tortures physiques, que son Adine a tant de ressemblance avec lui.

Mais c'est plus spécialement encore dans la santé qu'il fait consister le bonheur : il attend son bien-être de ses dispositions organiques et il éprouve par elles des jouissances ineffables qui parfois le transforment et donnent à son langage, d'ordinaire obscur, pénible et tourmenté, une douceur, une élévation, un charme vraiment poétiques, à sa pensée une assurance et une clarté incomparables. Mais ces moments sont rares et durent peu, même au temps où il vit solitaire à Grateloup. Il est malade et faible quand il écrit le premier Mémoire sur l'habitude, malade en 1803, 1804, 1805. Dès 1811, il se plaint des tristes effets de l'âge et est près de désespérer de sa santé. Les altérations organiques de l'estomac et de la poitrine menacent son existence en 1816 : pour lui la verdure n'a plus de fraîcheur, les fleurs n'ont plus de parfum, les impressions de la jeunesse ont fait place au sentiment de sa décadence. Il est vieux à cinquante ans. Atteint d'une surdité momentanée, son état moral est une *croix intérieure*. Languissant de plus en plus, il a toutes les muqueuses affectées et par suite la fièvre, la toux, un abattement singulier : il assiste aux progrès de la décadence de ce *corps qu'il a tant aimé* (1820). Le même mot, *je souffre*, revient sans cesse dans son Journal et dans ses Lettres : les nerfs sont de plus en plus agités, les reins se prennent, il se sent au bout de ses forces physiques, obligé de faire effort pour vivre. Le sommeil l'abandonne, le voile sombre qui enveloppe son âme ne se lève presque plus et la mort seule vient mettre un terme à cette longue et cruelle agonie.

Son ambition avait été quelque temps d'éclairer l'humanité par ses écrits, d'acquérir des droits éternels à sa reconnaissance. Bien disposé organiquement, il se croyait capable de ce qu'il y a de meilleur et de plus élevé ; s'il avait habituellement, disait-il, la pénétration et la capacité intellectuelles qu'il trouve alors en lui, il porterait la lumière dans *les plus profondes obscurités de la nature humaine* et il *étonnerait le monde savant*, il serait peut-être le Colomb métaphysicien qui découvrirait le nouveau monde intérieur. Ses Mémoires couronnés à Paris, à Berlin, à Copenhague, n'ont pas dû contribuer à lui donner une moins bonne opinion de lui-même. Mais incapable déjà en 1794 de penser à certains moments, il était bien près dès 1811 de désespérer d'atteindre jamais l'idéal qu'il s'était proposé ; sa pensée n'obéit plus qu'à de forts excitants du dehors ou à une volonté énergique. Quatre ans plus tard, il constate que la réflexion et l'attention ont perdu leur force, que la mémoire s'est affaiblie au point qu'il ne peut plus se rappeler les noms qui lui sont les plus familiers, qu'il reste court en parlant ou même en écrivant, parce qu'il ne se souvient pas du nom des personnes ou des choses. Il relit ses notes et ses manuscrits pour se remettre au ton de ses anciennes méditations, parce que ses facultés jouent avec une lenteur et un embarras toujours croissant. Le travail de réflexion qui consiste à lier les idées lui est pénible et presque impossible. La dégradation, la perte successive des facultés par lesquelles il valait quelque chose à ses propres yeux deviennent manifestes pour lui pendant qu'il compose l'*Examen des Leçons de Laromiguière :* il n'a

plus de pensée forte et élevée, il est dominé par une multitude de petites idées basses et frivoles. S'il croit un instant avoir fait un petit chef-d'œuvre, où il a creusé, lui le vieux de la bande, pendant que les autres avançaient et qui marquera comme tel dans le monde philosophique, le refus de l'insérer dans les *Archives* pour lesquelles cependant il avait été fait, lui apprend qu'il n'est plus au temps de ses succès académiques. D'ailleurs son travail est haché, pénible et toujours précipité, les idées lui échappent au moment de la rédaction, il est embarrassé pour les retrouver, puis pour retrouver les mots, il construit une phrase sans en voir la liaison avec celle qui doit suivre, efface ce qui lui a donné le plus de peine à rédiger, parce qu'il ne peut le lier avec le reste (1818), il ne peut embrasser le plus petit nombre d'idées à la fois ni exécuter aucun plan de travail un peu étendu, s'embrouille jusque dans une simple lettre de famille, se demande si la vie de la pensée est éteinte en lui pour toujours (1821) et se sent mourir chaque année de plus en plus à la vie de l'esprit.
Maine de Biran a cherché la perfection et il ne l'a pas rencontrée, le bonheur a fui sans cesse devant lui. Jamais il ne s'est avisé, comme J.-S. Mill, que ceux-là seuls qui ont l'esprit tendu vers un autre objet trouvent le bonheur chemin faisant; que le seul moyen d'être heureux, c'est de prendre pour but de la vie quelque fin étrangère au bonheur. Mais il s'est rappelé les doctrines stoïciennes qu'il admirait en 1794, la religion chrétienne qu'il trouvait alors si consolante; pendant les Cent-Jours, quand il a perdu sa situation politique, qu'il craint pour lui-même et pour son fils, quand ses facultés physiques et intellectuelles ont subi déjà un affaiblissement notable, il se tourne vers le seul être immuable, source de nos consolations dans le présent et de nos espérances futures, il pense à Dieu et se réfugie dans son sein. A mesure que ses souffrances augmentent, qu'il se rend mieux compte de son impuissance à réaliser son idéal, il s'attache plus à Dieu, à ce point d'appui fixe, qui est devenu le besoin de son esprit et de son âme (juin 1818). De même au moment où il a le plus clairement conscience de sa décadence physique et intellectuelle, il se rappelle le mot de Cicéron et affirme qu'il y a en lui une partie faite à l'image de Dieu dans laquelle il faut qu'il se retire pour trouver du repos. Et il se croit ainsi supérieur encore à *ces braves gens qui s'occupent de philosophie*, et qui voulant tout faire, tout voir avec leur esprit, ne font, ne voient rien, ne saisissent que des fantômes sans consistance, parce qu'il sent du moins le vide et le néant de tout ce qu'il fait et comprend avec son esprit.

Par une autre voie encore, il arrivait à mettre au premier plan les idées spiritualistes et religieuses auxquelles il s'était plus ou moins arrêté en 1794 et 1795. Attiré d'abord par Cabanis et D. de Tracy, dont les travaux sur les rapports du physique et du moral, sur la volonté répondaient à ses vœux les plus ardents, dont la *renommée*, la haute situation et l'âge lui rappelaient ce Socrate auquel il aurait voulu confier la direction de sa vie et de sa pensée, il fut un de leurs admirateurs et de leurs disciples : « Depuis cinq ans, écrit-il en 1804 à D. de Tracy, vous me fournissez le texte de presque toutes mes méditations idéologiques, comme l'ouvrage de votre grand et excellent ami m'a fourni toutes les données pour l'application de la physiologie à la science de l'entendement humain; c'est à vous deux que je rapporte toutes mes idées et tout ce que je sais à l'époque présente de ma vie intellectuelle ». Et il ajoutait que leurs ouvrages avaient fait dans son esprit une révolution dont il conserverait probablement toujours la trace, quelques modifications que les circonstances et le *fatum qui maîtrise souvent nos idées pussent lui imprimer à l'avenir*. Mais Cabanis mourut bientôt, D. de Tracy, dont M. de Biran avait *accepté, éclairci* et *commenté* la doctrine sur la connaissance des corps, la restreignait singulièrement lui-même, *étonnait* et *chagrinait* son disciple. La *renommée* allait à d'autres écrivains, à Degérando, à l'école allemande, à Ancillon, qui comprenaient autrement l'activité, à Châteaubriand qui défendait avec éclat les idées religieuses, à de Bonald, à Frayssinous, à Royer-Collard. La réaction politique et religieuse fit de Cabanis, de D. de Tracy et même de Condillac des vaincus : le nom d'*idéologue* devint une injure. Maine de Biran, qui *perdait son ton propre à force de se mettre au ton de ce qui l'environnait*, qui *ne pouvait supporter une marque de froideur*, qui était *bouleversé par la pensée d'être en butte à un sentiment haineux*, ne pouvait rester fidèle à une doctrine aussi décriée, qui d'ailleurs ne répondait ni à toutes les questions que se posait sa pensée, ni à toutes les aspirations de son cœur. Il est encore oscillant en 1811, mais il vient à Paris, il voit Royer-Collard, Ampère, avec lequel il était depuis longtemps lié, Châteaubriand, Guizot, Frayssinous, Degérando et Cousin, Stapfer qui lui parle de la morale de Kant, le roi et la famille royale auxquels s'associent dans son esprit les idées de Dieu et de patrie (1815). Il entre à l'église, assiste à la procession solennelle de la Fête-Dieu, qui n'avait pas eu lieu depuis vingt-cinq ans et condamne les philosophes du XVIII[e] siècle en réfléchissant à la force des institutions que la religion et le temps peuvent seuls consacrer; il juge sévèrement Voltaire et Condorcet en lisant Pascal. Il trouve, en parcourant l'*Allemagne* de M[me] de Staël, que le condillacisme aboutit au matérialisme et au fatalisme; les *Recherches philosophiques* de M. de Bonald lui servent de sujet de travail et il y rattache beaucoup d'idées; Van Helmont lui fournit la matière d'un ouvrage à faire et le fondement de toutes ses recherches ultérieures; de Maistre fait naître en lui quelques pensées vives sur la prière. Dès 1815, il commence toutes ses journées par la lecture d'un chapitre de l'Ecriture Sainte; en 1820 il s'impose de lire chaque matin l'Epître de saint Paul sur la charité, une lettre spirituelle de Fénelon et un chapitre de l'*Imitation*. Ses lectures habituelles portent de plus en plus sur les Pères de l'Eglise et les écrivains religieux.

On peut regretter que M. de Biran n'ait pas consacré sa vie à une œuvre unique et bien déterminée, qu'il n'ait pas mis plus de fixité et d'unité dans ses doctrines philosophiques; mais on ne saurait contester qu'il ait eu une intelligence profonde et pénétrante, des inclinations nobles et élevées, une existence intéressante par ses misères mêmes, et d'autant plus utile à méditer.

F. PICAVET.

BIBL. : DAMIRON, *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIX[e] siècle*, 1828. — COUSIN, *Fragments philosophiques* (1833), et *Œuvres philosophiques de M. de Biran*, 1834-1841. — Jules SIMON, *Revue des Deux-Mondes*, 1841. — Ernest NAVILLE, *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, 1857, 1874, 1877, art. *Biran* dans le *Dict. ph.*, 1848; *Œuvres inédites de M. de Biran*, 1859. — TAINE, *les Philosophes français du XIX[e] siècle*. — CARO, *Revue contemporaine*, 1857. — NICOLAS, *Etude sur M. de Biran*, d'après le *Journal intime de ses pensées*, 1858. — A. LEMOINE, *l'Ame et le corps*, 1852. — Oscar MERTEN, *Etude critique sur M. de Biran*, 1865. — Elie de BIRAN, *Etude sur les œuvres philosophiques de M. de Biran*, faite à l'occasion des leçons de M. Caro, 1868. — Paul JANET, *les Problèmes du XIX[e] siècle, les Maîtres de la pensée moderne*. — FRANCK, *Moralistes et philosophes*. — RAVAISSON, *la Philosophie en France au XIX[e] siècle*. — RENOUVIER, *Manuel de philosophie moderne* et *Essai d'une classification systématique des systèmes de philosophie*. — Jules GERARD, *M. de Biran, Essai sur sa philosophie*. — B. SAINT-HILAIRE, *Philosophie des deux Ampère*. — A. BERTRAND, *Nouvelles œuvres inédites de M. de Biran*, etc.

BIRAS. Com. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme: 715 hab.

BIRATIONNELLE (Transformation). — Soient, x, y, z, les coordonnées homogènes d'une courbe, si l'on pose :

$$(1) \qquad \frac{x}{\varphi(x', y', z')} = \frac{y}{\chi(x', y', z')} = \frac{z}{\psi(x', y', z')}$$

et si on remplace les coordonnées x, y, z par leurs valeurs tirées de là, dans l'équation de la courbe, celle-ci se transformera en une équation en $x'y'z'$ qui représen-

tera une autre courbe transformée de la première, les formules (1) sont des formules de transformation qui seront dites *birationnelles* si à un point de la courbe (x, y, z) correspond un point, et un seul, de la courbe (x', y', z') et vice versâ. Les formules (1), en général, fourniront pour x', y', z' des valeurs qui ne seront pas rationnelles en x, y, z, mais qui pourront le devenir en faisant usage d'une relation convenable algébrique en x, y, z ou en x', y', z'. En sorte que la transformation (1) ne sera birationnelle que par rapport à des courbes particulières au moins en général.

Deux courbes qui peuvent être ainsi transformées l'une dans l'autre au moyen d'une transformation birationnelle jouissent d'une propriété très remarquable : elles sont de même *genre* (V. ce mot). Ce théorème est généralement attribué à Riemann par les Allemands; mais il n'a été qu'entrevu par ce géomètre qui ne possédait même pas une définition précise du genre. Cette définition précise a été donnée par M. Halphen et M. Smith qui en même temps ont mis hors de doute le théorème de la conservation du genre (V. Quadratique et Cremona). H. Laurent.

Bibl. : La théorie complète de la transformation birationnelle et de la conservation du genre se trouve exposée dans une note de M. Halphen insérée dans la traduction française de la géométrie de Salmon (courbes planes). — On trouvera des applications de la transformation birationnelle dans l'ouvrage cité de Salmon, et dans les leçons de Clebsch sur la géométrie (trad. en français par Benoist) — des développements analytiques sur cette théorie dans le traité des fonctions abeliennes de Briot ou de MM. Clebsch et Gordan (en allemand). (V. Quadratique).

BIRBHUM. District de l'Inde anglaise, présidence du Bengale, au S. du Gange ; 4,547 kil. q., 794,428 hab. (en 1881). Ce pays fut le théâtre de luttes sanglantes poursuivies pendant près de vingt siècles par les Aryens pour rester maîtres des routes entre la vallée du Gange et le plateau de l'Inde centrale.

BIRCH (Thomas), historien anglais, né à Clerkenwell le 23 nov. 1703, mort d'une chute de cheval le 9 janv. 1766. Malgré son origine (son père, fabricant de moulins à café, appartenait à la secte des quakers), il entra dans l'Eglise anglicane et fut pourvu de plusieurs bénéfices. Membre de la Société des Antiquaires et de la Société Royale en 1735, il fut de 1752 à 1765, secrétaire de cette dernière compagnie savante dont il écrivit l'histoire (Londres, 1756, 4 vol. in-4). Il débuta dans les lettres par un *Dictionnaire historique et critique*, en 10 vol. in-fol. (1734-1741), qui n'est que l'œuvre de Bayle remaniée et mise au courant. Ses principaux collaborateurs dans ce travail furent John Peter Bernard, John Lockman et George Sala. Il publia ensuite la vie de Rob. Boyle (1741), les papiers d'Etat de Thurloe, secrétaire de Cromwell, de 1638 à la Restauration de Charles II (1742, 7 vol. in-fol.) ; *the Heads of Illustrious Persons of Great Britain* (1743-52, 2 vol. in-fol.), ouvrage orné de portraits gravés d'après les peintures originales par Houbraken, Gravelot, Vertue, etc., et qui a pris rang parmi les livres recherchés des bibliophiles ; *View of the Negotiation between England, France, and Brussels from 1592 to 1617* (1749, in-8) ; *Memoirs of the reign of Queen Elisabeth from the year 1581 till her death* (1754, 2 vol. in-4) ; *Letters, Speeches, Charges, Advices, etc. of Lord Bacon* (1763), des éditions de Spencer, de Milton, etc. Il légua ses livres, ses manuscrits et plusieurs tableaux au Musée Britannique, avec une somme d'argent destinée à augmenter le traitement des bibliothécaires. On a tiré des manuscrits de Birch les quatre importants volumes publiés en 1848 sous le titre de *the Courts and Times of James I et Charles I.* B.-H. G.

BIRCH (Samuel), célèbre archéologue anglais, né à Londres le 3 nov. 1813, mort dans cette même ville le 27 déc. 1885. Vers l'âge de vingt et un ans (1834), il fut attaché à l'administration des archives publiques, d'où il passa, deux ans après, au département des antiquités au British Museum, en qualité d'employé auxiliaire. Il y devait fournir une longue et honorable carrière : il avait devant lui une admirable collection d'antiquités, et son intelligence ouverte sut en tirer parti. Il a écrit sur quantité de sujets, s'est montré tour à tour archéologue, sinologue, égyptologue, assyriologue, épigraphiste, numismate, ethnographe, etc. Dans tous ses écrits on trouve d'excellentes choses, et, vers le milieu de sa vie, il fit faire de sérieux progrès au déchiffrement et à l'intelligence des écritures hiéroglyphique et hiératique. Il était devenu conservateur-adjoint du British Museum en 1844. Lorsque le Musée fut réorganisé en 1861, il fut chargé de la conservation à la fois des antiquités, des collections ethnographiques de l'Orient, de celles du moyen âge de l'Angleterre. Il avait déjà contribué pour une grande part à la richesse de son département, car en 1846 il avait fait décider l'acquisition de la collection Anastasi, et, en 1856, de la collection Campana. Il fut également l'un des fauteurs les plus ardents de la publication des documents dont il avait la garde. C'est aussi grâce à son initiative que fut fondée la Société anglaise d'*Archéologie biblique* dont il fut élu président perpétuel, et que se développèrent les diverses publications qu'entreprit cette société. D'un libéralisme éclairé, il ne mettait aucune borne à son affabilité et à sa complaisance envers les savants que leurs travaux appelaient au Musée. Birch continua d'écrire jusqu'à ses dernières années, mais sans se tenir peut-être suffisamment au courant des progrès de la science moderne. Il a publié nombre d'articles scientifiques dans l'*Asiatic Journal*, l'*Archæologia*, la *Revue archéologique*, l'*Archæologische Zeitung*, la *Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde*, les *Proceedings of the Biblical Archæology's Society*, les *Records of the Past*, les *Transactions of the Bibl. Arch. Society*, etc. Au nombre de ses ouvrages les plus importants, il faut citer : *The gallery of antiquities* (1842) ; *Catalog of greek vases* (1851), avec M. Newton pour collaborateur : *Introduction to the study of Hieroglyphics* (1857) ; *History of ancient pottery* (1858) ; *Description of the papyrus of Nash-Khem* (1863) ; les préfaces dans les *Select papyri* publiés par le British Museum, et sa traduction du grand *Papyrus Harris* qu'il avait fait acheter pour plus de 80,000 fr. E. Amélineau.

BIRCH-Hirschfeld (Felix-Victor), médecin allemand contemporain, né à Cluvensieck, près Rendsburg, le 2 mai 1842, fut nommé en 1871 professeur d'anatomie pathologique à l'Ecole de médecine militaire de Dresde et en 1881 médecin de l'hôpital civil. Ses travaux, surtout relatifs à l'anatomie pathologique, sont remarquables; il a publié entre autres *Lehrbuch der pathologischen Anatomie* (Leipzig, 1876, in-8 ; 2e éd., *ibid.*, 1882-83). Dr L. Hn.

BIRCH-Pfeiffer (Charlotte), actrice et écrivain allemand, née à Stuttgart le 28 juin 1800, morte à Berlin le 25 août 1868. Elle était fille du conseiller des domaines Pfeiffer, appelé en 1806 comme conseiller de guerre à Munich. Elle débuta à l'âge de treize ans sur le théâtre de cette ville, et le succès qu'elle obtint l'engagea à faire des tournées dramatiques, qui augmentèrent sa réputation. Elle épousa, en 1825, Christian Birch, connu par une *Histoire de Louis-Philippe Ier, roi des Français*. En 1837, elle prit la direction du théâtre de Zurich, qu'elle quitta en 1843 pour entrer dans la troupe du Théâtre royal à Berlin. Elle a composé une centaine de drames du genre larmoyant, qui ne se distinguent ni par l'invention, ni par le style, mais qui eurent pour la plupart un immense succès auprès du grand public. On lui a reproché de n'être pas toujours très scrupuleuse dans le choix de ses sujets ; elle puisait en effet dans tous les romans du jour, dont elle appropriait assez adroitement le contenu à la scène. On peut citer parmi ses pièces : *Pfefferrösel*, *Hinko*, *le Sonneur de Notre-Dame* (d'après Victor Hugo), *Rubens à Madrid*, *la Marquise de Villette*, *le Village et la Ville* (d'après un roman d'Auerbach),

l'Orpheline de Lowood, *le Caprice*, et surtout *les Favoris*. Elle a écrit aussi quelques romans, dont les plus connus sont le *Rubis* et *Burton Castle*. Ses œuvres dramatiques ont été recueillies en vingt-trois volumes (Leipzig, 1863-1880), et ses romans et nouvelles en trois volumes (Leipzig, 1862-1865). — Sa fille, Wilhelmine de Hilleren, est actuellement l'un des romanciers les plus estimés de l'Allemagne. A. B.

BIRCHEROD ou BIRKEROD (Jens-Jacobsen), écrivain danois, né à Odense le 15 janv. 1658, mort en 1708. Après avoir professé l'hébreu (1684), puis la théologie (1692) à l'Université de Copenhague, il devint évêque d'Aalborg (1693). Il écrivit en latin sur la théologie, la linguistique et l'archéologie (notamment *Palæstra antiquaria*, concernant la fête de *juul* ou Noël; Copenhague, 1688, in-8) ; mais son ouvrage le plus intéressant est son journal historico-biographique (1658-1708), en 50 vol. in-4, dont Molbech a publié des *Extraits* (Uddrag., *ibid.*, 1838-1846, in-8). B-s.

BIRCHIRCARA. Gros village et paroisse de l'île de Malte, à 5 kil. et demi au S.-O. de La Valette, sur la ligne du chemin de fer de Città-Vecchia ; 6,513 hab. Après la Valette et ses faubourgs, Birchircara est la localité la plus peuplée de toute l'île. Source abondante dans les environs. A. de C.

BIRCKHART (Anton), graveur allemand, né à Augsbourg en 1677, mort à Prague en 1748. Elève de Karl-Gustav von Amling, dont le maître avait été Fr. de Poilly, il reflète dans ses œuvres l'influence de l'école française. Après avoir travaillé en Espagne, en France, en Hollande et à Rome, il se fixa à Prague vers 1720, ce qui le fait ranger au nombre des artistes tchèques. On lui doit des effigies des saints, une vingtaine de portraits, et la représentation d'une fête théâtrale au château royal de Prague (1723), d'après G. Galli-Bibiena. G. P-i.

BIRCKNER (Michael-Gottlieb), prêtre rationaliste et publiciste danois, né à Copenhague le 21 août 1756, mort en 1798. Il publia à part ou dans des revues divers écrits de théologie, de morale, de philosophie kantienne et d'économie politique, qui ont été réunis dans ses *Samlede Skrifter* (Copenhague, 1798-1800, 4 vol. in-8). Le plus connu traite amplement de *la Liberté de la presse* (ibid. 1797 ; 3e édit. 1798 ; trad. par Christiani dans le t. II de ses *Beytræge*, ibid., 1797). B-s.

Bibl. : Autobiogr., Copenh., 1797. — Gutfelt, *Mindetale*, ibid., 1799 ; aussi dans ses *Lejlighedstaler*, ibid., 1805

BIRD (Francis), sculpteur anglais, né à Piccadilly en 1667, mort en 1720. Il montrait de très bonne heure de grandes dispositions pour les arts. Envoyé tout jeune à Bruxelles, il se rendit ensuite à Rome où il travailla dans l'atelier de Legros. Rentré en Angleterre il ne tarda pas à obtenir de nombreuses commandes, grâce à la protection de sir Christophe Wren. Ses principaux ouvrages sont : *la Conversion de saint Paul*, haut-relief de la cathédrale de Saint-Paul, contenant huit figures équestres ; *la Reine Anne*, les statues du Dr *Busby*, de *Sir Cloudesley Schovel*, du *duc de Newcastle* à l'abbaye de Westminster, de *Henri IV* (bronze), au collège d'Eton, etc. Ce fut un artiste très fécond, mais ses œuvres sont d'une valeur très inégale et les critiques, notamment Pope, ne l'ont point ménagé. F. T.

Bibl. : Redgrave, *A Dictionary of artists of the english school*.

BIRD (John), célèbre constructeur d'instruments astronomiques, né en 1709 et mort le 31 mars 1776 à Londres. Ses *quarts de cercle muraux* sont des chefs-d'œuvre. Le dernier, et probablement le plus parfait, a été installé à l'observatoire de l'Ecole militaire de Paris. Un autre tout semblable, et comme lui de 2^m40 de rayon, a été employé par Le Monnier, qui l'a décrit dans la collection des arts de l'Académie. C'est avec cet instrument que d'Agelet, le Français La Lande neveu, et le grand Jérôme de La Lande, ont observé près de 50,000 étoiles qui forment le grand catalogue français. Bird a publié en 1767, par ordre des commissaires des longitudes (Londres, in-4) *the Method of dividing astronomical instruments ;* et en 1768, sous la même autorité (Londres, in-4) *the Method of constructing mural quadrant exemplified by description of the brass mural quadrant in the royal observatory at Greenwich*. Deux de ces instruments sont encore conservés à titre de curiosité à l'Observatoire de Paris. L. Barré.

Bibl. : La Lande, *Bibliographie astronomique*.

BIRD (Edward), peintre anglais, né le 12 avr. 1772, à Wolverhampton, mort le 2 nov. 1819 à Bristol. Il commença à dessiner très jeune, fit ses premiers essais artistiques comme décorateur de plateaux à thé et se distingua bien vite dans cette industrie. Encouragé par ce succès, il ouvrit une école de dessin à Bristol. Ses premiers ouvrages sérieux envoyés à la Bath Exposition y trouvèrent des acquéreurs. Sa *Bonne Nouvelle (Good news)*, exposée en 1809, établit définitivement sa réputation d'artiste et l'Académie ne tarda pas à l'élire membre associé. Parmi ses principaux tableaux, il faut citer *le Roi Philippe et les bourgeois de Calais*, *le Crucifiement*, *la Mort de Sapphira* et surtout *Chevy Chase*, achetée par le duc de Sutherland. Ce fut un artiste consciencieux, mais sans originalité. Ses tableaux sont en général bien composés, mais le coloris en est trop cru et désagréable. F. T.

Bibl. : Redgrave, *A Dictionary of artists of the english school*.

BIRD (Friedrich-Ludwig-Heinrich), médecin allemand, né à Wesel le 1er sept. 1793, mort à Bonn le 21 mars 1851. Il fut pendant plusieurs années (1830-1834) deuxième médecin de l'asile d'aliénés de Siegburg, puis se retira à Bonn. Son ouvrage le plus remarquable a pour titre : *Beiträge zur Lehre von den Geisteskrankheiten* (Darmstadt et Leipzig, 1832-1836, 2 vol. in-8).

BIRD (Robert-Montgomery), auteur dramatique et romancier américain, né à Newcastle (Delaware) en 1803, mort à Philadelphie le 22 janv. 1854. Il commença par étudier et professer quelque temps la médecine à Philadelphie. En 1828 il publia dans le *Monthly Magazine* de cette ville trois nouvelles et un poème. Bientôt après il fit jouer *the Gladiator* dont l'acteur Edwin Forrest interpréta le principal rôle. Il donna ensuite une tragédie péruvienne, *Oralloosa*, puis *the Broker of Bogota*. En 1834 il publia un grand roman historique, *Calavar, or the Knight of the Conquest, a Romance of Mexico*, et l'année suivante *the Infidel or the Fall of Mexico; Sheppard Lee* parut en 1836 sans nom d'auteur, mais ce roman d'aventures fut attribué à l'auteur de *Calavar*. Bird donna en 1837 *Nick of the Woods or the Jibbenainosay*, le meilleur et le plus connu de ses romans, scènes de la vie des pionniers et des Indiens du Kentucky après la guerre de la Révolution. Les Indiens y sont représentés probablement sous des traits plus exacts que dans Cooper, sans l'auréole de poésie et de sentiment dont celui-ci a entouré les figures de ses héros. Citons encore *Peter Pilgrim or a Rambler's Recollections* (1838) et *the Adventures of Robin Day* (1839). Bird consacra ensuite plusieurs années à l'agriculture, puis revint à Philadelphie pour y diriger *the North American Gazette*. Les fictions de M. Bird sont en général très animées, les intrigues intéressantes, le dialogue vif et dramatique. *Nick of the Woods*, adapté au théâtre, a eu un grand succès. Aug. M.

BIRD (Golding), médecin anglais, né à Downham (Norfolk) le 9 déc. 1814, mort à Tunbridge-Wells le 27 oct. 1854. Il fut professeur de physique, puis de botanique à Guy's Hospital et s'occupa beaucoup de chimie biologique. Il publia un ouvrage sur les dépôts urinaires (Londres, 1845), des leçons sur l'électricité médicale (Londres, 1849), et *Elements of natural philosophy* (Londres, 1841, in-8 ; 3e éd., 1847). — Son fils, *Cuthbert-Hilton Golding* Bird, chirurien et démonstrateur

de physiologie pratique à Guy's Hospital, est avantageusement connu par la publication de mémoires intéressants sur la chirurgie. Dr L. Hn.

BIRD (Frederik), gynécologiste anglais, frère du précédent, né à Colchester le 23 janv. 1818, mort à Londres le 28 avr. 1874. Il fit à l'hôpital de Westminster un cours de médecine légale, puis en 1861 devint médecin accoucheur au même hôpital. Il se fit connaître par une opération heureuse d'ovariotomie en 1843. On lui doit divers mémoires sur l'ovariotomie insérés dans les recueils périodiques. Dr L. Hn.

BIRD (William) (V. Byrd).

BIRE. Synonyme de *nasse* (V. ce mot). On désigne également sous ce nom : 1° une sorte de grande nasse portant sur le côté une nasse plus petite ; 2° une sorte de bouteille en osier ou en roseau assez employée à la pêche; 3° et généralement les nasses qui terminent les *diguiaux*, grands filets en forme de manche que l'on tend aux arches des ponts.

BIRÉ (Pierre), sieur de la Doucinière, jurisconsulte français de la dernière moitié du XVIe siècle. Son principal ouvrage est intitulé *Gazette d'Aletin le Martyr, son Episémasie, ou relation contenant l'origine, l'antiquité et la noblesse de l'ancienne Armorique et principalement des villes de Nantes et de Rennes* (Nantes, 1580 et 1637).

BIREH ou BERA. Ville de l'ancienne Palestine, sur le territoire de la tribu d'Ephraïm.

BIREN ou BIRON (primitivement Bühren) (Ernest-Jean), homme d'Etat russe, né à Kalnzeen le 12/22 nov. 1690, mort à Mittau le 28 déc. 1772. Sa famille, dont le nom primitif est Bühren, était originaire de Westphalie. Ce personnage, qui devint tour à tour comte du saint Empire, duc de Courlande et de Sémigalle, régent de l'empire russe, était le fils d'un pauvre forestier de Courlande. Il fit des études fort médiocres à Kœnigsberg et alla jeune encore chercher fortune en Russie. Il revint en Courlande et fut attaché à la cour de la duchesse Anna par le favori de cette princesse Bestoujev ; souple et intrigant, il ne tarda pas à le supplanter auprès de la souveraine. Lorsque Anna Ivanovna fut élue tsarine à la suite de la mort de Pierre II (1730), l'oligarchie russe qui l'appelait au pouvoir mit pour condition que Biren ne l'accompagnerait pas. Elle viola sa promesse, l'emmena avec elle et lorsqu'elle eut réussi à s'assurer le pouvoir absolu (V. Anna Ivanovna) elle lui confia le gouvernement. Il en abusa, il détestait tout ce qui était russe et ne se gênait nullement pour le faire savoir.

Un jour, pendant un voyage, ayant trouvé les ponts de bois en mauvais état il menaça les sénateurs qui l'accompagnaient de les faire mettre en guise de poutres si le fait se reproduisait. Ses accès de violences arrachaient parfois des larmes à l'impératrice qui cependant comblait de faveurs Biren, ses enfants et sa femme Benigne Troyden. Il rendit d'ailleurs de réels services à la Russie, notamment par les progrès qu'il fit faire à l'armée et à la flotte. A la mort d'Anna Ivanovna (1740), le favori devint régent de l'empire pendant la minorité du jeune prince Ivan, alors âgé de trois mois. Le Sénat lui assigna cinq cent mille roubles de revenu; le clergé ordonna de mentionner son nom dans les prières publiques. Cependant certains Russes s'indignaient d'avoir pour chef un étranger; les Allemands Osterman et Münich étaient jaloux de la haute fortune — peu méritée d'ailleurs — de leur compatriote. Une nuit (8 nov. 1740) à l'instigation de la princesse *Anna Leopoldona* (V. ce nom), Biren fut enlevé brusquement de son palais et envoyé en Sibérie. Il fut interné à Pelim (gouvernement de Tobolsk). Mis en jugement, son procès dura cinq mois. On l'accusait surtout d'avoir voulu s'assurer la couronne impériale. On ne songeait à rien moins qu'à l'écarteler ; mais l'avènement subit d'Elisabeth Petrovna changea de nouveau la fortune de Biren. Cette princesse lui rendit sa liberté et ses biens ; mais elle lui ordonna de résider à Iaroslavl sous la surveillance de la police. Sa fille, *Hedwige*, qui l'avait accompagné dans son exil le quitta pour échapper, disait-elle, à la tyrannie paternelle et pour embrasser l'orthodoxie. Ce n'est qu'à l'avènement de Pierre III (1762) que Biren recouvra sa liberté. Il dut, il est vrai, renoncer à ses prétentions sur la Courlande en faveur du prince Georges, oncle de l'empereur. Catherine II le dégagea de cette renonciation et, retourné en Courlande, il gouverna cette province jusqu'en 1769 et en transmit le gouvernement à son fils *Pierre* qui régna jusqu'en 1795. — Le souvenir de Biren est resté fort impopulaire en Russie, la période pendant laquelle il gouverna ce pays a reçu le nom de Bironovstchina, mot qui fait pendant à Tatarstchina (régime des Tatares). Son influence sur les mœurs fut considérable, il introduisit les coutumes et les mœurs de l'Allemagne à Pétersbourg. — Son fils aîné, *Pierre* Biren, né le 15 fév. 1724, mort le 13 janv. 1800 à Gellevau (Silésie), lui succéda comme duc de Courlande. Il abdiqua en 1795 en faveur de Catherine de Russie et alla vivre à Berlin ou dans la principauté de Sagan qu'il avait achetée en 1786. — La quatrième fille de sa troisième femme, *Dorothée*, né le 21 août 1793, épousa en 1809 Edmond comte de Talleyrand-Périgord, duc de Dino; elle reçut en 1845 l'investiture du duché de Sagan dont elle transmit le titre à son fils aîné (V. Sagan et Talleyrand-Périgord). — *Charles* Biren, né en 1684, mort en 1743, frère du célèbre favori qui devint général en chef, partagea la disgrâce de son frère et mourut en Courlande. — *Gustave* Biren fut général et mourut en 1742 ; son second fils *Karl-Ernest*, né en 1728, mort en 1801, fut aussi général-major. La famille de Biren existe encore aujourd'hui. Elle figure à l'*Almanach* de Gotha (V. notamment les années 1846 et 1848).

L. Leger.

Bibl. : Ruhl, *Geschichte Ernst Johann Biron Herzogs*, etc.; Francfort, 1764, vol. I, II. — *Wagenseil Levensgeschiedenissen* (en hollandais) ; Leeuwarden, 1825.— Les historiens russes du règne d'Anna Ivanovna.

BIRET (Aimé-Charles-Louis-Modeste), magistrat et jurisconsulte français, né au Champ-Saint-Père (Vendée) le 3 janv. 1767, mort à Paris en 1839. Il fut juge de paix à la Rochelle. Mais il est surtout connu par ses nombreux écrits juridiques. Les principaux sont intitulés *Essai en forme de commentaire sur la législation de simple police* (La Rochelle, 1810); *Procédure complète et méthodique des justices de paix de France* (La Rochelle, 1820) ; *Traité des nullités de tous genres* (Paris, 1820-1821) ; *Traité de l'absence et de ses effets* (Paris, 1824); *Code rural* (Paris, 1824) ; *Application au Code civil des Institutes et des cinquante livres du Digeste, avec la traduction en regard* (Paris, 1824); *Traité du contrat de mariage* (Paris, 1825) ; *Manuel de tous les actes sous signatures privées* (Paris, 1836) ; *Nouveau manuel des législations et jurisprudence sur l'Enregistrement et le Timbre* (Paris, 1836) ; *Nouveau Manuel complet des Octrois et des autres contributions indirectes* (Paris, 1847). On a également de Biret un ouvrage de philosophie religieuse, intitulé *le Christianisme en harmonie avec les plus douces affections de l'homme* (1813), et un ouvrage de pédagogie qui a pour titre *de l'Education ou Emile corrigé* (1816).

G. L.

BIRGER de Bjælbo, régent de Suède, de la famille des Folkungs, mort le 21 oct. 1266. Dès 1248, nommé *jarl* (duc) par son beau-frère, Erik XI Eriksson, il fut tout-puissant pendant les trois dernières années du règne de celui-ci, et ensuite pendant la minorité de son propre fils, Valdemar, qui avait succédé à Erik en 1250. Il fit périr trois prétendants à la couronne, et assura son pouvoir par de nombreuses alliances entre sa famille et les dynasties norvégienne et danoise; la sécurité du domicile, de l'église, des réunions publiques et de la femme, par des pénalités et par son énergie ; la domination suédoise en Finlande, par la fondation de Tavastehus. Il for-

tifia Stockholm pour protéger l'entrée du lac Mælar ; il conclut des traités avec Lübeck, Hambourg et l'Angleterre ; améliora la législation, en interdisant l'épreuve du fer incandescent, et en accordant à la fille la moitié de la part du fils dans la succession paternelle. C'est le plus ancien homme d'Etat qui soit connu en Suède. Deux de ses fils, Valdemar et Magnus, montèrent sur le trône. Sa statue en bronze par Fogelberg fut érigée au Riddarholm, à Stockholm, par les soins de la municipalité de cette ville. Il a été chanté par le skald Sturla Thordarson dans un poème perdu, et il est le héros de trois pièces de théâtre : par G. F. Gyllenborg (1774) ; par P. V. Huldberg (1838) et par Fr. Hedberg (*Les Noces à Ulfasâ*, 1865). B–s.

Bibl. : Notices par Nic. S. Åhman ; Upsala, 1739, in-8 ; — par A. Botin ; Stockh., 1754, in-8.— Warmholtz, *Bibl. hist. Sveo-Gothica*, t. V, nos 2639-2641 ; 2643-4 ; 2646.

BIRGER Magnusson, roi de Suède, petit-fils du précédent, né en 1280, mort en 1321. Désigné dès 1284 comme héritier du trône, il succéda à son père Magnus Ladulås en 1290, sous la régence du connétable Tyrgils Knutsson, qui gouverna sagement, qui étendit les possessions de la Suède en Finlande où il fonda Wiborg (1293), et qui fit rédiger par Birger Persson la loi d'Upland. Il le fit pourtant décapiter en 1306, à l'instigation de ses frères les ducs Erik et Valdemar, qui venaient de rentrer de leur exil en Norvège et avaient reconnu son fils aîné Magnus comme héritier du trône ; mais qui bientôt après le surprirent à Håtuna et le retinrent prisonnier à Nykœping jusqu'en 1308. Il ne put recouvrer la liberté qu'aux conditions les plus onéreuses et, pour ne pas les tenir, il se réfugia en Danemark auprès de son beau-frère Erik Menved, avec lequel il fit une infructueuse expédition en Suède. En 1310, les rois et de nombreux princes des trois Etats scandinaves, réunis en congrès à Helsingborg, conclurent un traité de paix d'après lequel Birger cédait à ses frères à peu près la moitié de son royaume. Après plusieurs années de paix, il s'empara d'eux pendant une fête qu'il leur donnait à Nykœping (déc. 1317) et les enferma dans une tour d'où ils ne sortirent pas vivants. Néanmoins, n'ayant ni pu conquérir leurs possessions ni même conserver les siennes dans un soulèvement général, il dut s'expatrier (1318) et alla mourir en Danemark. Ce ne fut pas son fils Magnus, alors prisonnier, mais son neveu Magnus Eriksson qui lui succéda. La tragique histoire de Birger et de ses frères a inspiré plusieurs auteurs dramatiques : B. v. Beskow (1837) ; T. Lindh (1864) ; L. Josephson (1864). B–s.

Bibl. : Très détaillée dans Warmholtz, *Bib. hist. Sveo-Gothica*, t. V, pp. 179-186.

BIRGUE (*Birgus* Leach) (Zool.). Genre de Crustacés-Décapodes, de la section des Anomoures, proposé par Leach en 1817 pour le *Pagurus latro* de Fabricius, très grande espèce répandue sur presque toutes les côtes de l'océan Indien, notamment aux îles Mascareignes et aux Moluques, et remarquable par ses mœurs. Le *Birgus latro* est, en effet, un crustacé presque terrestre ; il se trouve sous les palétuviers où il se réfugie dans les trous des racines. Il peut même grimper sur les branches, mais c'est à tort qu'on lui attribue, dans les colonies, l'habitude de monter au sommet des palmiers pour en dévorer les fruits. — Le genre *Birgus* forme, avec le genre *Cœnobites*, une famille voisine de celle des Pagurides, dont elle se distingue principalement par les antennes internes très longues, avec l'article basilaire souvent plus long que les pédoncules oculaires et le palpe des pattes-mâchoires dépourvu de fouet terminal. Chez les *Birgus*, l'abdomen est recouvert d'une solide carapace, analogue à celle des Astacides, ce qui indique que ces animaux n'ont point, comme les Pagures et les Cænobites, l'habitude de se réfugier dans des coquilles vides de Gastéropodes. Eug. Simon.

BIR-HADDADA. Localité chez les Rira-Guebla, du Dj. Youssef, dép. de Constantine (Algérie), remarquable par des ruines romaines étendues, parmi lesquelles on distingue une enceinte rectangulaire. On y a trouvé un assez grand nombre d'inscriptions, mais aucune ne fournit le nom de la ville antique. E. Cat.

BIRIATOU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Saint-Jean-de-Luz ; 583 hab.

BIRIBI. Jeu de hasard ayant quelques rapports avec l'ancienne loterie et qui est interdit en France depuis 1787. Il consiste en un grand tableau partagé en soixante-dix cases numérotées sur lesquelles les joueurs ou *pontes* (V. ce mot) placent la somme d'argent qu'ils veulent risquer. Lorsque les enjeux sont faits, le *banquier* (V. ce mot) tire ou fait tirer un numéro dans un sac qui renferme soixante-dix petits étuis contenant chacun un nombre correspondant à un de ceux qui figurent sur le tableau. Les joueurs, qui ont ponté sur le numéro qui sort, reçoivent soixante-quatre fois leur mise, tous les autres perdent. Comme on le voit, le banquier a un avantage certain qui est égal à la treizième partie de l'argent placé par les pontes. Le biribi, qui n'est qu'une simple modification du jeu appelé *jeu de la pelle* (V. ce mot), était fort en vogue sous le règne de Louis XV. L.-F. P.

BIRIEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Villars-les-Dombes ; 253 hab.

BIRINGUCCI ou **BIRINGOCCIO** (Vannuccio), savant italien, natif de Sienne, vécut au XVIe siècle. Il passa quelques années près de Luigi Farnese, duc de Parme, puis près d'Hercule d'Este, duc de Ferrare, qui voulait mettre à profit ses découvertes concernant la fonte des canons. Ses dernières années s'écoulèrent à Venise, au service de l'Etat. Azzolini le classe, sans autre explication, parmi les professeurs de mathématiques. On a de lui : *Della Pirotechnia libri X, dove ampiamente si tratta di ogni sorte e diversità di miniere, ma ancora quanto si ricerca intorno alla prattica di quelle cose, di quel che si appartiene a l'arte de la fusione, ovver gitto de' metalli come d'ogni altra cosa simile a questa* (Venise, 1540, in-4). Ce traité, qui fut longtemps fort estimé, fut réimprimé à Venise en 1550 et en 1559, à Bologne en 1678. Il en parut une traduction latine à Cologne, en 1658, et une traduction française, *la Pyrotechnie ou art du feu*, par Jacques Vincent (Paris, 1556 et 1572, Rouen, 1627, in-4). On en a refait, de notre temps, une traduction partielle : *Traité de la fabrication des bouches à feu de bronze au* XVIe *siècle en Italie* (Extrait des livres V, VI, VII de la *Pirotechnia* de V. B), par Reiffel (Paris, 1656, in-8). R. G.

Bibl. — I.-U. Azzolini, *le Pompe Sanese* ; Pistoie, 1649, 2 vol. in-4, t. I. — Mazzuchelli, *Gli Scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

BIRIOUTCH. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Voronèje. Sa population est de 3,500 hab. — Le district de Birioutch occupe la partie S.-O. du gouvernement de Voronèje. Il est constitué par les terres noires et très fertiles. La population, qui dépasse 200,000 hab., est formée de Grands Russes et de Petits Russes. Certains bourgs sont fort importants. Celui d'Alexievka a plus de 15,000 hab. L'élève du bétail est très prospère : la production du beurre et du suif est considérable. Le district renferme en outre des tanneries, des distilleries et des fabriques de potasse. L. L.

BIRKADEM. Village du Sahel, à 10 kil. d'Alger, à qui il est rattaché par une belle route, arr. et dép. d'Alger. Orphelinat de jeunes filles arabes fondé par M. Lavigerie, pendant la famine de 1867 ; près de là, pénitencier militaire. Alentour, nombreuses fermes et villas ; oliviers, figuiers, mais surtout vignes donnant déjà des produits estimés. Avec son annexe, *Saoula*, où il y a de riches cultures et une fabrique de crin végétal, Birkadem compte 2,745 hab., dont 600 Français (recens. de 1886).

BIRKEDAL (Schœller-Parelius-Vilhelm), prédicateur et écrivain danois des plus féconds, né le 7 déc. 1809 à Aalebekgaard, dans l'île de Mœn, fut d'abord pasteur a

Sœnderomme (1840), puis à Ryslinge en Fionie (1849). Etant l'un des disciples les plus distingués de N. S. Grundtvig et bon orateur, il prit part à nombre de débats, même sur des questions politiques, auxquelles il eut à s'intéresser comme membre du Folkething de 1863 à 1866. Sa violente opposition contre le gouvernement l'ayant fait congédier en 1865, il constitua dans son ancienne paroisse une communauté libre qui l'élut pasteur, mais il se brouilla avec une partie de ses adhérents parce qu'ils masquaient des desseins politiques sous un voile religieux. Il ne prit pourtant sa retraite qu'en 1885. Il a publié deux recueils de sermons (l'un *Synd og Naade*, Copenhague, 1848-49 ; 6e édit., 1882 ; l'autre *Naadens Sorg*, 1855-57) ; *Méditations quotidiennes* (4e édit., 1879) ; *le Son de la cloche dans la vallée norvégienne* (Odense, 1876 ; 5e édit. 1882) ; *les Sept paroisses populaires* (1877) ; comme *Etrennes populaires*, d'ingénieuses considérations sur le passé et le présent du Danemark (ibid. 1872-1879, 9 vol. in-8), enfin son Autobiographie en vers (*En Livsfærelse*, 1863). B-s.

BIRKELAND (Michael), érudit norvégien, né à Ekersund le 16 déc. 1830, entra en 1852 aux Archives nationales dont il devint directeur en 1875. En cette qualité il administre les fonds pour la publication des documents historiques, et il a lui-même édité le t. I (1874) des *Comptes rendus des séances du Storthing* de 1814 à 1833 ; et le t. I des *Communications des archives nationales de la Norvège* (Christ., 1870, in-8). On lui doit également un *Rapport sur l'organisation des Archives* (ibid., 1879, in-8) ; des mémoires dans le *Recueil* de la Société historique norvégienne dont il fut l'un des fondateurs ; de nombreux articles de journaux (*la Norvège en 1815-1816*, dans *Morgenbladet*, 1867 et 1868) ; et des brochures sur diverses questions politiques, dont il a eu à s'occuper comme membre de la municipalité de Christiania et représentant de cette ville au Storthing. On loue sa science et son talent d'exposition. B-s.

BIRKEN (Sigismund von), ou, de son nom latin, *Betulius*, poète allemand, né le 5 mai 1626 à Wildenstein en Bohême, mort à Nuremberg le 12 juin 1681. Il fit ses études à Iéna et à Nuremberg, et se rattacha ensuite à l'école poétique qui avait son siège dans cette dernière ville; il prit surtout Harsdörffer et Klaj pour maîtres. Il fut reçu, en 1645, dans l'Académie des Bergers de la Pegnitz. Après avoir vécu pendant deux ans comme précepteur à la cour de Brunswick et dans le domaine de Danneberg en Mecklembourg, il revint à Nuremberg, où il passa le reste de sa vie. Le prince Ottavio Piccolomini le chargea de diriger les fêtes données à l'occasion de la paix de Westphalie, et l'empereur Ferdinand III l'anoblit en 1655. Il ne manquait pas de talent poétique, mais ses œuvres, soit lyriques, soit dramatiques, sont toutes dans le goût maniéré de l'école de Nuremberg ; il s'amusait à des jeux de rimes, créait artificiellement et inutilement des mots nouveaux, mêlait, en un mot, l'affectation à la pédanterie. Un choix de ses poésies se trouve au neuvième volume de la *Bibliothèque des poètes allemands du XVIIe siècle* de Muller (Leipzig, 1826). On peut consulter sur lui : Tittmann, *Die Nürenberger Dichterschule* (Gœttingue 1847). A. B.

BIRKENFELD. Principaute d'Allemagne, dépendance du grand-duché d'Oldenbourg, enclavée dans la Prusse rhénane, sur la rive gauche du Rhin, au S. du Hausrück. Elle est arrosée par la Nahe. La superficie est de 503 kil. q. sur lesquels vivent 38,685 hab. (en 1880), dont plus de 30,000 protestants. L'union avec le grand-duché d'Oldenbourg est simplement personnelle. L'administration de la principauté de Birkenfeld est autonome, avec un budget d'environ 700,000 francs (dépenses en 1884, 576,437 marcs). Les fruits et le bétail sont la principale richesse agricole. L'industrie (travail de l'agate, bijouterie en faux) est active. Le ch.-l. est la bourgade de *Birkenfeld* (2,539 hab.), dominée par l'ancien château des comtes palatins, dont les descendants règ[nent] sur la Bavière (V. PALATINAT). La principauté actuell[e a] été formée par la fusion de la seigneurie d'Oberstein avec le comté de Sponheim ; le grand-duc d'Oldenbourg la reçut en 1814-1817 à titre d'indemnité.

BIRKENHEAD. Ville maritime du comté de Chester (Angleterre), sur la rive gauche de la Mersey, vis-à-vis de Liverpool ; 84,006 hab. (en 1881). C'est pour ainsi dire un faubourg de la grande cité commerçante, elle lui est réunie par un tunnel qui passe sous la Mersey ; ses docks immenses reçoivent la houille du pays de Galles ; elle a cinq églises, deux grands bassins à flot, l'un de 20 hect., l'autre de 24. Cette ville a vu inaugurer la première ligne de tramways qui ait été exploitée en Angleterre. Elle possède un parc gracieux, Cloughton Park, situé au N.-O. de la ville ; Birkenhead était un simple village avant 1843, où furent creusés les premiers bassins destinés à dégager ceux de Liverpool. Aujourd'hui, c'est une annexe commerciale du grand port de l'O. (V. LIVERPOOL).

BIRKEROD (V. BIRCHEROD).

BIRKET. Mot arabe qui signifie *lac*. Il entre dans la formation de plusieurs noms géographiques, comme Birket-el-Mariout (lac Maræotis), Birket-el-Keroun. Ce dernier lac est célèbre. Il est situé en Egypte, dans la province du Fayyoum, au N.-O. de Medinet-el-Fayyoum, à l'O. du Nil et au N.-O. de la province. Il se développe du S.-O. au N.-E. sur une longueur de plus de 50 kil. avec 8 kil. de largeur en moyenne. On a prétendu quelquefois que le Birket-el-Keroun était l'ancien lac Mœris : c'est à tort, car il est placé beaucoup trop en contre-bas pour pouvoir rendre au Nil les eaux qu'il aurait eu emmagasinées. En effet des travaux entrepris récemment ont prouvé que le Birket-el-Keroun a un niveau inférieur de 18 m. au niveau du Nil à Beni-Souef. Dès lors le but pour lequel on aurait créé le lac Mœris n'aurait pas été atteint. Ce lac est très poissonneux et fournit une partie des poissons séchés et fumés que l'on consomme en Egypte. E. A.

BIRKHEAD (Henry), poète latiniste anglais, né à Londres en 1617, mort à Londres en 1696 ; il prit ses degrés à Oxford pour se consacrer à l'étude des lois. Passionné pour les lettres latines, il publia à Oxford (1645) un volume de poésies en latin, *Poemata*, imprimé à un petit nombre d'exemplaires ; puis en 1656 *Poemata in Elegiaca, Jambica, Polymetra Antitechnemeta et Metaphrases Membratim Quadripertita* (Oxford, in-8). Ajoutons qu'il se faisait appeler *Bircheadus*. La chaire de poésie créée à Oxford en 1708 avec des fonds légués par lui est ce qu'il a laissé de mieux. H. F.

BIRKIBEINS (Jambières de bouleau). Faction norvégienne des XIIe et XIIIe siècles, ainsi appelée à cause du piètre équipage des guerriers dont elle se composa d'abord. C'étaient les partisans de l'hérédité de la couronne dans la ligne agnatique qui se réunirent d'abord (1174) sous la conduite du prétendant Eystein Meyla. Lorsque celui-ci eut été tué à Ree, près Tœnsberg (1177), leurs débris réfugiés dans le Vermland élurent pour roi Sverri Sigurdarson, rentrèrent peu après en Norvège, vainquirent les Heklungs d'Erling Skakké près de Trondhjem (1179), anéantirent les Kuflungs à Bergen (1188), les Varbelgs (1190), les Eyjarskeggés (1194), firent couronner leur chef la même année, et formèrent alors un corps d'élite bien discipliné et parfaitement exercé sur mer comme sur terre. Ils eurent encore à lutter contre les Bagls (1195-1208), dont ils triomphèrent, et plus tard contre les Slittungs et les Ribbungs. Lors de la révolte de Skulé jarl en 1239, leur nom fut remis en honneur, jusqu'à ce qu'il prît la signification de vétéran (1240) après la dispersion des adhérents de ce dernier, les Varbelgs, derniers restes des partis adverses. B-s.

BIRKOWSKI (Fabien), littérateur et prédicateur polonais du XVIIe siècle, né à Löww (Lemberg) en 1566, mort à Cracovie en 1636. Il fit ses études à Cracovie et entra dans l'ordre des dominicains. Il prit en Italie le titre de

docteur en théologie et se fixa à Varsovie où il devint prédicateur du prince héritier. Vers la fin de sa vie, il se retira dans un couvent. C'est avec Skarga, le prédicateur le plus éloquent de la Pologne : ces sermons sont remarquables par leur énergie, leur enthousiasme et la beauté de la langue. Le style en est parfois assez grossier. Ils ont été publiés du vivant de l'auteur et, depuis, plusieurs fois réimprimés. Les éditions principales sont celles de Cracovie (1620-1628, 3 vol.); Poznan (1849). Turowski a réédité vingt-huit des meilleurs sermons dans la *Bibliotheka Polska* (Sanok, 1856; Cracovie, 1858-59). L. LEGER.

BIBL : L'œuvre de Birkowski a été étudiée par J.-M. Ossolenski (*Wiadomosci historyzne*, t. I), par K. Brodzinski, dans ses Mélanges; Varsovie, 1830, et dans le *Tygodnik Illustrowany*, année 1866. V. aussi ZDANOWCZ, *Histoire de la littérature polonaise*, t. I.

BIRLINGER (Anton), littérateur allemand, né à Wurmlingen, près de Tubingue, le 14 janv. 1834, étudia la théologie à l'Université de Tubingue, et se consacra ensuite pendant trois ans au ministère ecclésiastique. En 1861, il se rendit à Munich pour se vouer entièrement à l'étude des dialectes germaniques. Il suivit les cours philologiques des universités de Breslau et de Berlin, et fut appelé, en 1872, à la chaire, nouvellement créée, de philologie germanique à Bonn. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les dialectes et les légendes de la Souabe et des contrées du Rhin, entre autres : *Volkstümliches aus Schwaben* (Fribourg, 1861, 2 vol.); *Schwäbisch-Augsburgisches Wörterbuch* (Munich, 1864); *Aus Schwaben* (Wiesbaden, 1874, 2 vol.). On lui doit aussi une excellente édition de l'ouvrage de Arnim et Brentano, *Des Knaben-Wunderhorn* (1874-1876, 2 vol.). Il dirige, depuis 1871, la revue intitulée *Alemannia*. A. B.

BIR MAGRA, dans la vallée de l'O. Melian (Tunisie). Puits antique, très bien construit, au milieu de ruines, qui couvrent une circonférence d'environ 5 kil., à droite et à gauche d'un petit oued. L'emplacement des ruines et l'oued sont appelés aussi par les indigènes *Henchir Bir Magra* ou *Oued Bir Magra*. Petit temple ou mausolée bien conservé; huit inscriptions trouvées par Guérin, dont une avec la mention CIVITAS THIBICA, et une autre avec les mots CIVITAS THIBICENSIS; cette ville, qui était importante, à en juger par les ruines, n'est indiquée par aucun autre document antique. E. CAT.

BIRMANDREÏSS (peut-être pour *Bir Mourad-Reiss*, le puits du capitaine Mourad, renégat flamand célèbre). Village à 7 kil. d'Alger, relié à cette ville par une très belle route, arr. et dép. d'Alger, est situé dans un très joli vallon, bien ombragé, et se compose de villas et de fermes disséminées parmi les arbres sur une assez grande étendue. Le centre de l'agglomération ne contient guère que l'école, la mairie, l'église, une zaouïa et quelques épiceries ou débits de boisson; jolie fontaine sur la place, qui est complantée de hauts platanes; pop. 1,191 hab., dont 299 Français (recens. de 1886). E. CAT.

BIRMANIE. Etat de l'Indo-Chine occidentale, autrefois indépendant, occupé tout entier par les Anglais depuis 1885, désigné auparavant sous le nom de Birmanie indépendante pour le distinguer de la Birmanie britannique (Pegou, Martaban, etc.). Ce pays, que ses habitants appellent Barma, s'étend du 19° 29' au 27° environ lat. N. du S. au N., et de 91° à 100° environ long. E. de l'O. à l'E. Ses limites à l'E. sont d'ailleurs très incertaines. Il est borné au N. par les montagnes chinoises du Yun-nan et du Tibet, au N.-O., à l'O. et au S. par les possessions britanniques : Assam, Munnipour, Arakan et Pegou; au S.-E. par le royaume de Siam, à l'E. par le pays Muong et la partie tonkinoise du Laos. La superficie de la Birmanie, qu'on ne peut donner qu'approximativement, paraît être de 450,000 à 500,000 kil. q. suivant qu'on accorde plus ou moins d'étendue au Laos Birman, annexe qui forme en réalité, sous le nom d'Etats Chans, un pays à part. Quant à la population, difficile à évaluer, elle ne semble pas dépasser le chiffre de 4,000,000 d'hab.

Relief du sol. Au point de vue de la structure du sol, la Birmanie forme un vaste plateau, adossé aux très hautes montagnes du N., incliné vers le S., et sillonné de grandes rivières qui y tracent des vallées profondes et parallèles. Sur la frontière du Tibet et de l'Assam, entre le Brahmapoutre et le haut Iraouaddy, s'élèvent les massifs du Pat-Koï qui dépassent 5,000 m. De ces massifs se détachent, à l'E., de hautes chaînes, qui se prolongent vers le S. entre l'Iraouaddy et le Salouen, traversées par des cols relativement bas (2,500 à 3,000 m.) qui mènent de Birmanie en Chine. Elles s'abaissent au S. du Tapeng, affluent de gauche de l'Iraouaddy, sous le nom de Chan-Yoma, système montagneux d'environ 1,000 m. d'alt., et projettent sur le fleuve, près de Mandalé, le pic isolé du Nattik. Toujours au S., le massif du Nattoung (2,500 m.) sépare les vallées du Sittang et du Salouen et se prolonge dans la Birmanie britannique par les collines du Pegou-Yoma sur la rive gauche de l'Iraouaddy. A l'O. du fleuve, les massifs du Pat-Koï se continuent du S. par des chaînes moins hautes, montagnes du Munnipour et du Tipperah, et par l'Arakan-Yoma qui longe la côte du golfe du Bengale, et ne dépasse pas 2,600 m. D'autres chaînes portant toutes le nom générique de « Yoma », sillonnent à l'intérieur le pays birman, orientées, en général, du N. au S., et parallèle au cours de l'Iraouaddy, du Sittang et du Salouen.

Hydrographie. Les cours d'eau de la Birmanie offrent tous le même caractère. Ce sont des rivières à vallées étroites, coulant, du N. au S., entre les rangées des « Yoma ». Le principal est l'Iraouaddy, le fleuve non pas le plus long, mais le plus considérable et aussi le plus facilement navigable de l'Indo-Chine. Il descend du Tibet; sa haute vallée est encore mal connue, mais c'est déjà un grand cours d'eau à Bhamo où commence la navigation régulière, au pied des montagnes du Yun-nan. La vallée moyenne forme la véritable Birmanie, et renferme tous les centres importants. C'est en même temps la grande artère qui mène du golfe du Bengale au Yun-nan, et c'est pour la posséder que les Anglais ont conquis la Birmanie dont l'Iraouaddy fait presque toute l'importance (V. IRAOUADDY). Son affluent le plus notable est la petite rivière du Tapeng, dont la vallée ouvre dans les montagnes de l'E. une route vers la Chine. C'est le chemin qu'ont suivi presque tous les explorateurs qui ont cherché à ouvrir une voie commerciale entre le Yun-nan et la Birmanie. A l'E. de l'Iraouaddy coule le Sittang, rivière encaissée et rapide, dont la Birmanie ne possède d'ailleurs que la vallée supérieure. Le Salouen, vaste fleuve aux crues énormes, plus long que l'Iraouaddy, et qui descend comme lui du Tibet, a aussi en Birmanie la partie moyenne de son cours. On a cherché également, mais sans succès, à utiliser sa haute vallée pour atteindre l'intérieur de la Chine. Il traverse une des parties les plus désertes et les moins accessibles du pays birman. Enfin le plus long des fleuves de l'Indo-Chine, le Mékong, au sortir des vallées du Yun-nan, pénètre dans le Laos birman, et arrose la partie la plus orientale des Etats Chans. Son bassin n'est d'ailleurs que nominalement dans la dépendance de la Birmanie. Mais il est limitrophe du Tonkin, et par là, la Birmanie touche aux possessions françaises de l'Indo-Chine.

Climat. Toutes ces vallées sont situées dans la zone tropicale : la Birmanie a le climat, la flore et la faune des régions analogues de l'Inde et de l'Indo-Chine. Elle a les deux saisons tropicales, la saison sèche et l'hivernage avec les pluies chaudes et torrentielles qui alimentent le débit énorme de ses fleuves, malgré leurs bassins peu étendus. Mais, pays de plateaux et de montagnes élevées, elle offre aussi des régions tempérées et même froides, comme les hautes vallées qui sont sur la frontière chinoise. Ainsi les plantes tropicales deviennent plus rares à mesure qu'on s'élève dans l'intérieur : le bois de teck, notamment, si abondant dans le bassin inférieur de l'I-

raouaddy, ne croît pas dans la Birmanie septentrionale. De même pour les animaux : ce sont ceux de l'Inde, mais l'éléphant ne se rencontre pas au delà du 22° lat. N. et dans les montagnes du N. on trouve la faune du Tibet et de la Chine orientale, le musc, etc. Là encore se montre nettement ce caractère de pays de transition, de lieu de passage entre la Chine et l'Inde, qui apparaît partout comme le caractère principal du pays birman, et qui en fait l'importance et l'originalité.

Ethnographie. Ce même caractère se retrouve dans la population : les Birmans, qui s'appellent eux-mêmes M'rammá ou Myammá, appartiennent à la race mongolique. Ils ont le type physique des populations de toute l'Indo-Chine, la figure plate et à peu près glabre, le teint de cuivre, les yeux bridés, les pommettes saillantes des Chinois. Mais, historiquement, ils se rattachent à l'Inde qui a été l'éducatrice de leur race. Ils ont reçu de là leur civilisation : une de leurs légendes donne pour aïeux au peuple birman des immigrants venus d'Ayodhya sur le Gange. Leur langue est un dialecte monosyllabique, comme ceux de la Chine et de l'Indo-Chine, mais beaucoup de mots indous y ont pénétré. Leur religion enfin leur est venue directement de l'Inde : la Birmanie a été une des premières conquêtes du bouddhisme. C'est la religion officielle, et les pagodes nombreuses sont les principaux monuments des villes. Le grande pagode de Mengoun, près de Mandalé, sur la rive droite de l'Iraouaddy, est célèbre. La Birmanie a beaucoup de prêtres et de couvents bouddhistes. Mais les Birmans proprement dits, qui sont la race conquérante et dominante, ne sont pas les seuls habitants du pays. A côté d'eux, et sans se mêler à eux, vivent des populations différentes, bien que d'une souche ethnique analogue, et qui forment des groupes importants et distincts. Ce sont, dans les hautes vallées du Nord, les *Khamti*, tribus à peu près indépendantes, et qui ont beaucoup d'affinité avec les Chinois, et les *Kakyen*, populations barbares, et à peine fixées au sol. Ces tribus farouches du Nord ont été un des obstacles les plus sérieux à l'exploration de la haute Birmanie, dans ces dernières années, et leur existence n'est pas la moindre des difficultés qui s'opposent à l'établissement de relations suivies entre les bassins de l'Iraouaddy et du Yang tse-kiang. Au S. on rencontre les *Karen*, mais dont quelques groupes seulement habitent, sur le Salouen, la Birmanie propre. Le reste est répandu dans les provinces britanniques. Ce sont eux qui fournissent la majorité des convertis aux missionnaires anglais. Ce sont des tribus sédentaires et agricoles. Enfin, le groupe de populations le plus considérable est celui des *Chans* qui occupent les vallées moyennes du Salouen et du Mékong, ce qu'on appelle aussi le Laos birman. Physiquement grands et forts, et supérieurs peut-être aux Birmans, ils forment un groupe de cette race laotienne qui occupe le centre de l'Indo-Chine, race robuste et intelligente, mais de civilisation rudimentaire. Les Chans sont des tribus agricoles réparties en petits Etats assez nombreux, tous vassaux officiellement de la cour birmane, mais en réalité indépendants.

La Birmanie, pays de population clairsemée, a très peu de villes. La capitale est Mandalé, située au centre de la vallée moyenne de l'Iraouaddy, à l'endroit où se réunissent les routes qui mènent vers la Chine, le Laos et la mer, et où toutes les capitales se sont succédé depuis cinq siècles. Elle a remplacé Amarapoura, qui fut métropole à deux reprises, de 1783 à 1819 et de 1837 à 1859, et qui fut abandonnée après la guerre malheureuse contre les Anglais. Ses ruines se trouvent à peu de distance au S. de Mandalé. Plus loin au Midi, et sur les bords du fleuve, sont les restes d'Ava qui fut aussi deux fois capitale, de 1364 à 1783 et de 1829 à 1837. Mandalé n'est pas sur l'Iraouaddy, mais dans une grande plaine marécageuse et chaude, à 4 kil. du fleuve. C'est une ville de 50,000 hab., qui fait un commerce médiocre : on va de Mandalé au Yun-nan en quarante jours de marche, par une route difficile. La ville a d'ailleurs beaucoup souffert de l'occupation anglaise et des troubles qu'elle a provoqués dans le pays. Près de Mandalé on exploite des carrières de jade recherché en Chine, et à Sagaïn, situé en face d'Ava, et où se trouvent des mines de fer, on a établi des fonderies. Les autres villes à citer sont les anciennes capitales, Tagoung au N., Pagan au S. d'Ava, et surtout Bhamo, le principal centre d'échanges entre la Birmanie et la Chine. Petite ville de 5,000 hab., Bhamo est situé au confluent de l'Iraouaddy et du Tapeng, la rivière qui ouvre entre les rangées parallèles des montagnes une série de passages vers le Yun-nan. Les bateaux remontent facilement jusqu'à Bhamo, et de là partent des caravanes qui vont porter en Chine le coton, le jade et le sel. C'est l'ambition des Anglais d'en faire un grand centre commercial, mais les difficultés infinies de la route, les obstacles qu'accumulent l'âpreté des montagnes et l'hostilité des populations, font douter de l'avenir de cette ville. La voie commode entre l'Iraouaddy et le Yang-tse-Kiang, qui a été cherchée avec tant d'obstination, est loin d'être encore trouvée.

A part l'importance que lui donne sa proximité de la Chine, la Birmanie a peu de valeur commerciale, ayant peu d'agriculture et d'industrie. C'est un pays qui peut être riche, mais dont les richesses naturelles n'ont guère été mises en valeur jusqu'à présent.

Productions et commerce. Sans avoir la fertilité de la Birmanie britannique, la haute Birmanie produit cependant aussi beaucoup de riz ; on en a compté plus de cent espèces. Il forme la base de la nourriture des indigènes. On y cultive aussi le maïs et le millet, mais en petite quantité. La canne à sucre pousse facilement dans la vallée de l'Iraouaddy, mais elle est peu cultivée et les indigènes ne consomment guère qu'un sucre de qualité très inférieure qu'ils retirent du jus de certains palmiers. Le cocotier y est rare, mais les autres arbres à fruit de l'Inde, le manguier notamment, y abondent. Enfin les tribus des montagnes du Nord cultivent une variété de thé indigène, inférieur d'ailleurs à celui de la Chine. Quant aux plantes qui servent à l'industrie, il n'y a guère à citer que le coton, qu'on rencontre partout, mais surtout dans les cantons du haut Iraouaddy, et l'indigo qui est mal cultivé et qu'on n'exporte pas. Dans les forêts on trouve quelques essences recherchées, le bois de teck notamment, mais il est moins abondant dans la Birmanie que dans le Pégou.

Les animaux sont ceux de l'Inde. On trouve dans les forêts l'éléphant et le rhinocéros, le tigre et le léopard. Les oiseaux sont nombreux et les rivières sont très poissonneuses. Les animaux domestiques sont le bœuf et le buffle, qui servent surtout de bêtes de trait, et enfin le cheval. Les petits chevaux birmans, d'une race sobre et dure à la fatigue, sont assez recherchés par les Anglais.

La Birmanie a surtout des richesses minérales. On trouve l'or en petite quantité dans le pays Chan et dans les sables de presque toutes les rivières, et quelques gisements argentifères vers la frontière chinoise. Il y a aussi des mines d'étain et de cuivre, mais elles ne sont pas exploitées ; les Birmans font venir ces métaux du Yun-nan. Les mines de fer sont exploitées. Le principal gisement se trouve dans la montagne de Pouk-pa, à l'E. de Pagan, mais les procédés d'extraction des Birmans sont très rudimentaires. La Birmanie possède aussi des gisements de pierres précieuses, rubis, saphirs, améthystes et béryls, qui sont situés à 70 kil. environ de Mandalé vers le N.-E. Les carrières de jade sont surtout importantes. C'est à Mogoung, au N. de Bhamo, que se trouve la principale exploitation. Le jade est exporté en Chine où il est très recherché. La Birmanie a enfin une centaine de sources de pétrole, qui produisent annuellement environ 1,000 tonnes.

L'industrie birmane est peu de chose. Presque tous les

produits manufacturés viennent de l'étranger. Les vêtements de coton ou de soie sont tissés par les femmes dans l'intérieur des maisons. La seule industrie nationale est celle de la fabrication des couteaux et des épées, des ornements d'or ou d'argent. Les Birmans sont aussi habiles dans l'art de fondre les cloches qui sont nombreuses dans toutes les pagodes.

La Birmanie a peu de commerce. La valeur des échanges avec les provinces britanniques du bas Iraouaddy atteint environ 7 millions. De ce côté l'importation consiste surtout en riz, en poisson sec, en acier et en produits manufacturés de l'Europe ; on exporte un peu de pétrole et de fer. Il est difficile d'estimer la valeur des échanges qui se font par les montagnes entre la Birmanie et la Chine. De ce côté la Birmanie reçoit de l'étain, du cuivre, de l'alun, de la soie et du thé, du musc ; enfin du papier et des objets d'habillement. Elle envoie en Chine des pierres précieuses et du jade, du coton et un peu d'ivoire. La caravane chinoise part d'ordinaire du Yun-nan à la fin des pluies, pour arriver en Birmanie au commencement de décembre. Elle s'arrête à Bhamo. Un petit nombre de marchands va jusqu'à Mandalé. Ce commerce d'ailleurs a beaucoup souffert de la guerre qui a suivi la brusque occupation du pays par les Anglais en 1885. Quant au commerce intérieur, il est difficile à apprécier. La plupart des échanges se font dans de grands marchés qui coïncident avec les fêtes religieuses.

Histoire. L'histoire de la Birmanie est une annexe de l'histoire de l'Inde. Fermé du côté du N., ce pays qui ne s'ouvrait qu'au Midi vers la mer, a reçu par là sa civilisation, et a subi le contre-coup des révolutions qui ont remué l'Inde. C'est de l'île de Ceylan que vinrent les missionnaires bouddhistes qui convertirent au VIe siècle les populations birmanes, et des relations suivies subsistèrent entre l'Inde méridionale et la Birmanie. Le pali devint la langue sacrée du pays, et c'est l'art indou qu'imitèrent les architectes et les sculpteurs. Les Birmans, civilisés par le bouddhisme, furent un peuple militaire et conquérant, et leur histoire, jusqu'au moment où ils entrèrent en conflit avec les Européens, est une longue suite de guerres et de révolutions. Il y eut d'abord dans le bassin supérieur de l'Iraouaddy de petits Etats qui se réunirent : les villes de Tagoung (au N.-E. d'Ava) puis de Pagu (au S. d'Ava) furent les premières capitales du royaume birman. En 1364 fut fondée la ville d'Ava qui resta la métropole jusqu'en 1783. Elle donna son nom à l'empire, et tous les voyageurs européens des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont parlé de la Birmanie en l'appelant le royaume d'Ava. Longtemps cet Etat resta confiné dans les hautes vallées du Nord. Au XVIe siècle seulement il s'étendit jusqu'à la mer par la conquête du Pégou. Mais, vers 1710, les Pégouans se soulevèrent, chassèrent les envahisseurs et pénétrèrent même dans le pays birman. Ava fut prise par eux en 1752. Leur domination ne dura pas. En 1754, un Birman de race royale, Alom-Prâ, affranchissait ses compatriotes et envahissait à son tour le Pégou. En 1756 il détruisit le port de Siriam, où étaient établis les comptoirs des Européens, et prit Pégou en 1757. Dans cette guerre les Birmans acquirent une réputation de courage et de férocité qu'ils gardèrent longtemps auprès des nations européennes. Maître de tout le pays, Alom-Prâ continua la guerre contre les Siamois qui avaient secouru les Pégouans, et mourut en pleine victoire en 1760. A partir de ce règne, la domination birmane s'étend sans cesse dans l'Indo-Chine occidentale. En 1769 le successeur d'Alom-Prâ détruit près de Bhamo l'armée chinoise qui avait envahi la Birmanie, et les conquêtes se succèdent. L'Arakan, le Tenasserim et Tavoy, deviennent provinces birmanes. Les Birmans dominent dans le Munnipour et dans l'Assam.

Amarapoura succède alors à Ava comme capitale (1783-1819). Mais la Birmanie allait se heurter dans son développement excessif à une puissance européenne. C'est au XVe siècle que la relation du Vénitien Nicolo di Conti fit connaître la Birmanie à l'Europe (1444). Mais les voyageurs du XVIe siècle ne virent guère que le Pégou. En somme, c'est à la fin du XVIIe siècle seulement que le royaume d'Ava entra en relations régulières avec les puissances européennes. Les diverses compagnies des Indes faisaient le commerce à Siriam, et les Anglais, qui avaient obtenu en 1687 la permission de s'établir au cap Negrais, envoyèrent en 1695 deux de leurs commis à la cour d'Ava. Cette première mission, et une seconde en 1709, ne leur procurèrent aucun nouvel avantage, et la situation des Européens au Pégou sous la domination birmane, resta précaire et mal assurée. Le soulèvement du Pégou, et les révolutions qui se succédèrent de 1740 à 1756 vinrent donner aux puissances européennes qui se disputaient l'Inde l'occasion d'intervenir et l'espérance de s'établir dans le pays. Dupleix envoya au Pégou un agent qui fut massacré en 1756. De son côté, la Compagnie anglaise offrait ses services au roi d'Ava. Elle lui envoya en 1755 l'agent Baker. Alom-Prâ permit aux Anglais d'installer un comptoir à Bassein, mais il ne leur fut guère favorable, car c'est sous son règne que l'établissement du cap Negrais fut détruit et sa garnison massacrée (1759). Sous ses successeurs, tandis que la domination anglaise s'étendait dans l'Inde, les Français cherchèrent à se rapprocher des rois d'Ava. En 1770 l'agent Féraud fut envoyé de Pondichéry en Birmanie; il ne reçut que des promesses et l'établissement qu'on avait projeté ne fut pas formé. En 1783 le gouvernement de Louis XVI fit une nouvelle tentative : il envoya au roi d'Ava un officier de marine, Geslin, dont la mission n'eut pas plus de résultat. Il y avait cependant des relations amicales entre Ava et Pondichéry, et les gouverneurs français fournissaient des armes aux Birmans, qu'inquiétaient les progrès de l'Angleterre. Là, comme dans le reste de l'Inde, en effet, l'influence britannique allait supplanter les Français. En 1795, redoutant une invasion birmane sur le territoire de Chittagong, la Compagnie anglaise envoya en ambassade à la cour d'Ava le colonel Symes. La relation qu'il a laissée est le premier document de valeur qu'on ait eu sur la Birmanie. Il y joignit une carte, dressée par ses compagnons, Hood et Buchanan. On ne possédait encore sur la Birmanie que la carte du cours de l'Iraouaddy tracée par Baker, lors de la mission de 1755-56. A partir de 1795 les ambassades se succèdent : elles affermissent l'influence anglaise, et en même temps font connaître le pays. Mais les relations pacifiques ne pouvaient pas durer. A la suite de troubles à la frontière d'Arakan, la guerre éclata entre la Compagnie anglaise et la Birmanie en janv. 1824. Les Birmans furent vaincus malgré une résistance très sérieuse. Par le traité de Yendabô ils durent céder l'Arakan et le Tenasserim, et payer 100 laks de roupies (1826). La Birmanie était dès lors ouverte. Le major Crawfurd fut envoyé à Ava pour y négocier un traité de commerce (1826-1827) et la Compagnie établit comme résident à Ava le capitaine Burney (1829-1832). Ces missions contribuèrent à faire connaître la contrée. La partie orientale de la Birmanie fut explorée par le voyageur Richardson, et une série d'itinéraires furent tracés. En 1835 le capitaine Hannay pénétrait jusqu'à Bhamo. Le résultat de ces explorations fut la grande carte de Pemberton publiée à Calcutta en 1838.

Une seconde guerre, en 1852, mit la Birmanie à la discrétion des Anglais. Le roi vaincu ne voulut signer aucun traité, et les Anglais annexèrent purement et simplement le Pégou et le Martaban (1854) : ils en firent une nouvelle province indienne, la Birmanie britannique (British Burmah) et la frontière fut formée par le 19° 27′ lat. N. C'est alors que fut envoyé en mission à Ava le capitaine Yule dont la remarquable relation a complété celle de Symes (1858). Ainsi mutilé, séparé de la mer par les possessions anglaises, resserré dans la haute vallée de

l'Iraouaddy, le royaume birman était à la merci de l'Angleterre. L'annexion totale pouvait être prévue, le jour où les Anglais auraient intérêt à devenir les maîtres de tout le cours du fleuve. C'est ce qui arriva lorsqu'on crut trouver dans la vallée de l'Iraouaddy une route facile pour communiquer avec la Chine. De ce côté, en effet, se dirigent à partir de 1868 environ, les explorations européennes dans l'Indo-Chine. Ce que les Français cherchaient dans les vallées du Mé-kong ou du fleuve Rouge, la route vers les riches plateaux du Yun-nan, et par là vers l'intérieur de la Chine, les Anglais la cherchèrent naturellement par l'Iraouaddy. Ce fleuve devait, à ce qu'il semblait, ouvrir la voie la plus courte et la plus rapide vers le bassin du Yang-tse-Kiang. Dès 1860 les chambres de commerce des grandes villes anglaises demandaient qu'on fît des recherches de ce côté.

Une série d'expéditions prirent Bhamo pour point de départ, afin d'atteindre la Chine centrale par la vallée du Tapeng et le Yun-nan. La première fut celle de Sladen en 1868, puis celle d'Anderson en 1871. En 1876 la mission Brown fut arrêtée dans sa marche par le meurtre de l'interprète Margary, au milieu des populations hostiles du Nord. Les missions de Gill en 1877, de Colquhoun en 1881 montrèrent que s'il était possible de traverser les montagnes et d'atteindre la Chine orientale à force de temps et de patience, il serait difficile de créer entre la Birmanie et la Chine une véritable voie commerciale. D'autres explorations, par la vallée du Salouen, n'ont pas donné des résultats plus pratiques. Il semble aujourd'hui qu'il faille renoncer à trouver entre le golfe du Bengale et le Yun-nan une route réellement praticable, comme celle que paraît devoir ouvrir le fleuve Rouge à travers le Tonkin.

Cependant l'importance que ces explorations donnaient à la haute vallée de l'Iraouaddy allaient hâter l'annexion de la Birmanie. Déjà, en 1879, lors de l'avènement du roi Thibô, les Anglais avaient cherché des prétextes d'intervention. L'occupation du Tonkin par les Français, en donnant pour voisine aux Birmans une puissance européenne, fut sans doute la véritable raison qui décida l'invasion du pays par les Anglais. Une ambassade birmane était venue à Paris, où l'on songeait à ouvrir entre notre nouvelle possession et Mandalé une route commerciale à travers les Etats Chans. En 1885 l'occupation de la Birmanie fut décidée ; le roi Thibô fut arrêté et interné à Madras, et les troupes anglaises entrèrent à Mandalé sans rencontrer de grande résistance. C'est après coup que la Birmanie se souleva : des bandes de partisans, les *Dacoïts*, firent aux Anglais une guerre de détail, fatigante et même dangereuse, et les forcèrent à entretenir dans le pays un effectif de troupes considérable. La pacification n'était pas encore achevée en 1888. La Birmanie n'a pas été officiellement annexée par l'Angleterre, elle est seulement occupée, mais en réalité l'empire anglo-indien compte une grande province de plus. A. MASSEBIEAU.

BIBL. : SHWAY-YOE, *The Burman*. — A. FYTCHE, *Burmah past and present*. — MASON, *Burmah, its people and natural productions*. — SYMES, *An account of an Embasy to the Kingdom of Ava*, 1795. — CRAWFURD, *Journal of an Embasy to the Court of Ava*, 1827. — CAPT YULE, *A Narrative of the Mission to the court of Ava*, 1858. — ANDERSON, *to Yunnan via Bhamo*, 1871. — Du même, *from Mandalay to Momein*, 1876. — SOLTEAU STEVENSON, *De Bhamo à Hankeou*, 1880-81.

BIRMANIE BRITANNIQUE *(British Burmah)*. Nom donné aux provinces de Pégou et de Martaban annexées par l'Angleterre en 1854. Elles forment une dépendance de la présidence du Bengale, avec une superficie de 226,000 kil. q. et une population de 3,800,000 hab. La capitale, Rangoun, est un des ports les plus actifs de l'Inde. La Birmanie britannique comprend tout l'immense delta de l'Iraouaddy et produit du riz qu'elle exporte en grandes quantités. Sa population s'accroît très rapidement et elle reçoit tous les ans beaucoup d'immigrants venus de la haute Birmanie. C'est une des provinces les plus riches de l'Empire britannique (V. INDE, PÉGOU, MARTABAN, etc...).

BIRMANS ou **BARMA** (V. BIRMANIE).

BIRMENSTORF (Eaux minérales). Les eaux de Birmenstorf (cant. d'Argovie, Suisse), sont très chargées de sulfate de magnésie (22,0135 pour 1,000) et de sulfate de soude (7,0356), ce qui les place au premier rang parmi les eaux purgatives ; elles sont froides et dépourvues de gaz. On ne les prend guère sur place ; elles font plus souvent partie des cures de Baden, situé à 2 kil. seulement de Birmenstorf, et de celles de *Schinznach* (V. ce mot). Ces eaux se transportent dans toute l'Europe. Elles sont utiles pour obtenir une action révulsive prolongée sur l'intestin ; mais, si elles sont plus agréables à prendre que les eaux de Sedlitz, de Pullna, etc., à cause de l'arrière-goût salé qu'offrent ces dernières, elles sont moins toniques à cause de la moindre proportion de chlorure de sodium qu'elles renferment. D[r] L. HN.

BIRMINGHAM. Grande ville d'Angleterre, comté de Warwick, située au centre d'un grand bassin houiller, elle est réunie au reste du royaume par un réseau de huit voies ferrées et par des canaux alimentés par les eaux de la petite rivière de Rea, affluent du Tame. Un nombre prodigieux d'usines à vapeur y travaillent tous les métaux et occupent des milliers d'ouvriers qui s'exercent dans toutes les branches de l'industrie humaine. Birmingham fabrique et vend de tout, depuis les plus puissantes et les plus délicates machines jusqu'aux plus menus objets de bimbeloterie. C'est là que vers 1824 Perry fabriqua les premières plumes métalliques de concert avec le grand industriel Mason. Aujourd'hui la fabrique de Gillott produit la plus grande partie des plumes qui se consomment dans le monde entier. Cette ville paraît avoir été de toute antiquité une fabrique d'armes importante. Du temps de la guerre civile, elle fournit de sabres l'armée du parlement. Sous Guillaume III une manufacture de mousquets y fut établie, quelque temps après on commença à faire des boutons de métal. Cette industrie, après plusieurs vicissitudes, est redevenue une des plus florissantes. On cite aussi à titre de curiosité la fabrication des yeux de poupées, celle des bateaux en papier comprimé, celle des objets en plaqué. Birmingham est le plus grand centre de production du monde pour les clous, les épingles, les vis, les fils de fer. La fabrication des vis en acier pour le bois et de leurs écrous est spéciale à cette ville. Elle a été établie par le célèbre industriel et homme d'Etat, M. Joseph Chamberlain, un des anciens lieutenants de Gladstone. Les ateliers, situés à Smethwick au N.-O. de la ville, occupent deux mille ouvriers qui débitent vingt-cinq mille kilogrammes d'acier par semaine. La galvanoplastie donne des œuvres d'art incomparables qui sortent de la maison Elkington, laquelle inonde le marché universel non seulement de magnifiques pièces d'or et d'argent ciselé, mais aussi de théières, cafetières, plateaux, couverts, flambeaux. La verrerie, qui a entrepris de lutter contre nos usines de Baccarat et de Saint-Gobain, est représentée surtout par la maison Osler, qui exporte des lustres de toute taille, des vases et des services de table de tout genre. C'est Birmingham qui frappe la monnaie de bronze du Royaume-Uni ; enfin cette ville fait contrôler par an plus de cinquante mille anneaux de mariage sortis de ses bijouteries. Bornons là cette énumération d'industries. Il serait plus court de dire ce qu'on ne trouve pas dans cette ruche que d'épuiser la liste des produits qui en sortent.

Avec une telle activité, il n'est pas étonnant que la ville se soit accrue rapidement dans le cours de ce siècle. La population était de 78,760 hab. en 1801 ; elle était de 400,774 en 1881. — Les diverses étapes parcourues sont représentées par les chiffres suivants qui correspondent aux recensements décennaux : 85,755, — 106,721, — 142,251, — 182,922, — 232,841, — 296,076, — 343,787. — Elle vient au quatrième rang parmi les agglomérations humaines du Royaume-Uni. Manchester

lui dispute cette place. Birmingham a englobé plusieurs villages qui l'entouraient; ainsi Edgebaston au S. est devenu le quartier des villas et des hôtels où se retirent après les affaires les habitants aisés de la ville. Soho au N.-E. est déjà annexé et Smethwick ne saurait tarder à l'être : la première est célèbre par ses immenses fabriques de machines à vapeur et par le souvenir de Watt qui y fit ses découvertes. Cette grande cité industrielle se vante d'être la capitale politique de l'Angleterre libérale. Elle est le foyer du radicalisme allié à la science ; nulle part au monde de plus grands efforts n'ont été faits pour l'amélioration du sort des classes ouvrières, pour le relèvement de l'homme par l'instruction. Des associations puissantes ont créé de beaux établissements parmi lesquels Queen's College, fondé en 1843; Saint Philip's industrial School, le Collège ou Grammar school qui remonte à 1552 ; et la Birmingham and Edgbaston Proprietary School. L'histoire des écoles et celle des hôpitaux de Birmingham demanderaient des développements que nous devons nous interdire : il est peu de villes où l'on apprécie mieux les qualités d'initiative et d'obstination du peuple anglais. Nulle ville ne possède autant d'établissements de prévoyance et d'associations de secours mutuels. C'est la citadelle des Trades-union d'Angleterre.

Ce qu'il ne faut pas chercher à Birmingham, c'est la beauté des rues et des monuments. La fumée de charbon



Hôtel de ville ou Town-Hall de Birmingham.

noircit tous les édifices. Les plus renommés sont l'hôtel de ville ou Town-Hall qui a la prétention de reproduire le temple de Jupiter Stator à Rome, l'église Saint-Martin et



Eglise Saint-Philippe de Birmingham

l'église Saint-Philippe, deux théâtres et une gare centrale, digne du grand mouvement d'hommes et de marchandises qui s'écoule sous ses voûtes vitrées. Comme dans la plupart des villes d'Angleterre, de magnifiques parcs ont été préservés de l'inondation des rues nouvelles : ce sont Aston Park au N., Calthorpe Park au S. et Adderley Park à l'E. Les deux derniers gardent le nom des donateurs. — On sait qu'avant la réforme électorale de 1832, Birmingham n'envoyait aucun député à la Chambre des communes. Depuis cette époque, justice lui a été rendue ; aujourd'hui la ville forme sept divisions électorales dont chacune nomme un membre du parlement. Au point de vue municipal, cette ville est soumise à un régime réglé par la charte de 1838 ; elle est divisée en treize quartiers ou wards et gouvernée par un maire. Mais ce n'est pas la ville du passé, bien que son nom se trouve dans le Domesday-book. C'est une cité essentiellement moderne, active, sérieuse et énergique. Son rôle dans l'histoire contemporaine d'Angleterre pourrait être comparé à celui de Lyon dans la nôtre, avec cette différence que Darwin y ayant vécu et exercé une grande influence sur la discipline morale des habitants, Birmingham pourrait être appelé, non pas la ville révolutionnaire, comme Lyon l'a été dans nos mauvais jours, mais la ville de l'évolution et du progrès. C'est là que se réunit le Congrès ou *Caucus* du parti radical. L. BOUGIER.

BIBL. : *Handbook of Birmingham*, prepared for the membres of the British association ; Birmingham, 1886, in-12. — *Le Temps*, article du 12 mars 1886. — Pierre VILLARS, *l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande*; Paris, 1886, in-4.

BIRNBACH (Karl-Joseph), musicien allemand, né à Kœpernick, près Neisse, en 1751, mort à Breslau le 29 mai 1805. Dès sa première jeunesse, il se fit remarquer par ses grandes aptitudes; avant l'âge de quinze ans, il donnait des leçons de musique. Dittersdorf lui enseigna la composition. Il entra dans la musique du comte de Hoym à Breslau, puis à la cour de l'archevêque et il épousa Caroline-Wilhelmine Rœhn, dont il eut quinze enfants. A la mort de l'archevêque, l'emploi qui lui avait été donné à vie fut supprimé. Dans le procès qu'il intenta à l'héritier de l'archevêque (le prince de Hohenlohe-Bartenstein), il eut gain de cause, mais l'appel interjeté ne fut jamais jugé définitivement, et l'artiste, qui perdait ainsi 20,000 fr. environ se trouva sans ressources. Des leçons de musique lui permirent de vivre à Berlin, où il devint bientôt membre de la chapelle royale. Il alla ensuite à Varsovie, puis devint directeur de musique au théâtre de Breslau. De ses nombreux ouvrages, messes, concertos, quatuors, symphonies, sonates, etc., on n'a gravé que trois quintettes, cinq concertos, douze airs et quelques sonates. Ses deux opéras, *la Femme du pêcheur* et *Saphira*, n'ont pas été publiés. — Un de ses fils, *Heinrich-August*, né à Breslau en 1788, s'est fait connaître comme violoncelliste ; il a publié des concertos et morceaux divers pour violoncelle et pour guitare. Un autre fils de Charles-Joseph, le plus jeune, *Joseph-Benjamin-Henri*, appelé d'ordinaire *Henri* Birnbach, né à Breslau en 1793, devint claveciniste habile. Il a écrit des sonates, des concertos pour divers instruments, des marches, ouvertures, airs, cantates, variation, deux symphonies, une méthode de piano et un traité d'harmonie : *Der vollkommene Componist* (Berlin, 1832, in-8).

BIRNBAUM (Johann-Michael-Franz), jurisconsulte allemand, né à Bamberg le 19 sept. 1792, mort à Giessen le 14 déc. 1877. Après avoir fait ses *humanités* dans diverses universités d'Allemagne, il prit le grade de docteur en droit à l'université de Wurtzbourg, dont il avait suivi les cours pendant plusieurs années, tout en dirigeant, comme précepteur, l'éducation des fils du comte de Westphalen, qui résidait alors à Francfort. En 1827, lors de la fondation de l'université de Louvain, M. Birnbaum y fut nommé professeur de droit ; il occupa avec distinction cette chaire jusqu'à la révolution de 1830 qui amena la séparation des provinces belges et de la Hollande. La faculté de droit de Louvain fut alors supprimée par un

arrêté du gouvernement provisoire, et M. Birnbaum quitta la Belgique. Il alla d'abord se fixer à Bonn où il professa quelque temps à titre purement privé. Nommé ensuite professeur extraordinaire à l'université de Fribourg en Brisgau, il y enseigna le droit naturel et criminel : quelque temps après il obtint le titre de professeur ordinaire dans cette même université. En 1840, il fut nommé à une chaire de droit à l'université de Giessen (grand-duché de Hesse-Darmstadt) ; en 1848, il devint chancelier de cette université et fut élevé ainsi au rang de membre des états du pays. — Outre quelques ouvrages de littérature et une tragédie intitulée *Adalbert de Babenberg*, M. Birnbaum a publié de nombreuses dissertations de droit, qui ont paru dans divers recueils périodiques; un traité de la dîme (*Die rechtliche Natur der Zehnten*; Bonn, 1831) ; un commentaire de Grotius, et un traité de droit criminel. G. L.

BIRNBAUM (Karl-Joseph-Eugen), agronome allemand contemporain, fils du précédent, né à Louvain le 18 mai 1829, étudia l'agriculture et l'agronomie à Giessen et à Iéna, puis en 1856 se fit recevoir privat-docent à Giessen, et plus tard fonda dans cette ville un institut agronomique privé. En 1866, il prit la direction de l'institut de Plagwitz-Leipzig et fut nommé trois ans après professeur d'agriculture et d'économie rurale à l'université de Leipzig. De 1871 à 1873 il siégea au Reichstag comme membre du parti national libéral. — Ouvrages principaux : *Lehrbuch der Landwirtschaft* (Francfort, 1858-1863, 3 vol.) ; *Die Kalidüngung in ihren Vorteilen und Gefahren* (Berlin, 1868) ; *Landwirtschaftliche Taxationslehre* (Berlin, 1877) ; *Wichtige Tagesfragen* (Berlin, 1880). Il a rédigé : Thiel, *Landwirtschaftliches Konversations-Lexikon* (Leipzig, 1876-1881, 7 vol.), et publié de 1870-74 le recueil intitulé *Georgika*, qui parut ensuite sous le titre de *Deutsche Monatsschrift für Landwirtschaft*. Dr L. Hn.

BIRNEY (James), homme politique américain, né à Danville (Kentucky) en 1792, mort en 1857. Bien qu'il fût un homme du Sud par sa naissance et par un séjour prolongé dans l'Alabama, où il exerça comme avocat, et où il fut attorney de district, puis membre de la législature, il embrassa des doctrines antiesclavagistes et s'occupa de projets de colonisation des nègres émancipés en Afrique. Il revint dans le Kentucky et fut professeur de l'Université à Danville. En 1834 il publia un pamphlet en faveur de l'émancipation immédiate des esclaves et donna lui-même l'exemple en émancipant les siens, au nombre de vingt. A Cincinnati, il commença la publication d'un journal antiesclavagiste; ses bureaux furent saccagés, ses presses détruites par la foule. En 1836 il se retira à New-York où il fut secrétaire de la société antiesclavagiste et se consacra tout entier à l'œuvre de l'émancipation, par des lettres, des articles de journaux, des conférences. En 1840, il fut choisi comme candidat à la présidence de l'Union par le parti de la liberté « liberty party », de même en 1844. Une chute de cheval le contraignit bientôt à se retirer complètement de la vie publique. Ses trois fils combattirent dans les rangs de l'armée fédérale, les deux aînés atteignirent le rang de major-général, le troisième celui de colonel. Aug. M.

BIRNEY (David-Bell), général américain, fils du précédent, né à Huntsville (Alabama, Etats-Unis) en 1825, mort en 1864. Il était avocat à Philadelphie lorsque éclata en 1861 la guerre civile. Il prit aussitôt du service dans l'armée fédérale. Lieutenant-colonel du 23e régiment pensylvanien, colonel en août 1861, brigadier-général en 1862, il se distingua dans la campagne virginienne de Mac-Clellan et à la seconde bataille de Bull's Run. Il commandait une division à Fredericksburg (déc. 1862), gagna le grade de major-général à Chancellorsville (mai 1863) et fit campagne sous le général Grant en 1864 contre Richmond. Grant lui confia le commandement du 10e corps qui opérait sous les ordres du général Butler dans la basse vallée du James River. Atteint de la fièvre dans les marais du Chickahominy, il dut abandonner son commandement et mourut peu de temps après à Philadelphie. Aug. M.

BIRNIE (Richard), magistrat anglais, né à Baniff, en Ecosse, vers 1760, mort en 1832. Il débuta comme ouvrier dans une importante maison de sellerie, qui comptait la famille royale au nombre de ses clients. Un heureux hasard mit un jour Birnie en rapport avec le prince de Galles, qui apprécia son talent et son intelligence et lui accorda sa protection. Birnie devint ainsi le chef d'atelier et ensuite l'associé de ses patrons. Nommé membre de la commission de la paix, Birnie s'initia dans ces fonctions à la connaissance de la législation anglaise, ce qui lui valut quelque temps après la place de magistrat de police à Ubson-Hall, puis à Bow-Street. Il se signala lors des troubles suscités par l'apparition de la reine Caroline en Angleterre : il eut le courage en présence de la multitude révoltée de lire le *riot-act*, alors que sir Robert Burke hésitait à accomplir son devoir. On lui donna pour le récompenser la place de ce magistrat. Le roi Georges IV lui conféra en outre le titre de chevalier. G. L.

BIRON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 357 hab.

BIRON (*Birontium*). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Montpazier, sur une colline entre le Dropt et la Lide ; 402 hab. Biron était au moyen âge l'une des quatre seigneuries donnant droit au titre de premier baron du Périgord. Dès le XIe siècle elle était possédée par la maison de Gontaut, et dépendait alors de la châtellenie de Périgord. C'est à cette époque que les seigneurs de Biron commencèrent à construire le magnifique château qui couronne la colline et qui domine le Périgord et l'Agenais à 40 kil. à la ronde. La seigneurie de Biron fut érigée en duché-pairie par Henri IV, en 1598, en faveur du maréchal de Biron (V. les art. suivants). Dans son état actuel le château présente un ensemble de nombreuses constructions qui couvrent un vaste espace. Les plus anciennes (remparts et tours)



Château de Biron, d'après une photographie des Archives de la commission des Monuments historiques.

remontent au XIe siècle, les plus récentes sont du XVIIIe. Dans la première enceinte à laquelle accède un large escalier, est un beau pavillon du XVIIe siècle, et la chapelle. De là un autre escalier conduit aux bâtiments principaux qui sont de la renaissance et ont reçu des additions plus modernes. Ils sont dominés par un donjon carré et flanqué de tours rondes ou polygonales. La *chapelle* se divise en deux parties : la *chapelle basse*, qui est la paroisse du village, est de style gothique flamboyant ; la *chapelle supérieure*, qui est la véritable chapelle seigneuriale, est un chef-d'œuvre de la Renaissance. Elles contient de remarquables œuvres d'art, parmi lesquelles il faut citer le tombeau de Pons de Gontaut, mort en 1524, et une belle *Pietà*.

BIRON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant, de Lagor ; 358 hab.

BIRON (Armand de Gontaut, baron de), l'un des plus illustres capitaines de son temps, né vers 1524, mort au siège d'Epernay le 26 juil. 1592. Attaché à la maison de

Marguerite de Navarre en qualité de page, il ne tarda pas à être remarqué par le maréchal de Brissac, sous les ordres duquel il fit la campagne de Piémont. Blessé à la jambe d'un coup d'arquebuse, dont il demeura boiteux toute sa vie, il n'en reprit pas moins du service et on le retrouve, en 1557, capitaine de cent chevau-légers de la compagnie du duc de Guise qui lui fit obtenir un état de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Nommé peu après maître de camp de toute la cavalerie légère de là les monts, il rentra en France pour mettre son épée au service de Charles IX, dès le commencement des guerres de religion ; assista à la bataille de Dreux (19 déc. 1562) et se signala par sa valeur dans la plupart des combats que livra l'armée royale pendant les années suivantes. Maréchal de camp de l'armée de Champagne en 1567, il prend part en cette qualité à la bataille de Saint-Denis (10 nov.) et négocie au nom du roi, avec le sieur de Mesme de Malassise, la paix de Longjumeau (mars 1568), dite aussi « paix boiteuse et malassise » du nom de ses auteurs. Mais la guerre ayant recommencé quelques mois plus tard, il fut attaché à l'armée du duc d'Anjou, se signala aux batailles de Jarnac (13 mars 1569) et de Moncontour (3 oct.), au siège de Saint-Jean-d'Angély et fut, en récompense de ses services, nommé conseiller au conseil privé du roi et grand-maître de l'artillerie (5 nov.). A ce titre, il gouvernait la Bastille en 1572, lors de la Saint-Barthélemy, et ce fut lui qui sauva la vie au jeune de Caumont La Force qui devint plus tard le beau-frère de son fils Charles de Gontaut-Biron. La même année, le roi envoya à la Rochelle le sieur de Biron « chevalier de nostre ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, conseiller en nostre conseil privé et grand maistre de nostre artillerie, lequel nous avons choisi, fait et créé capitaine et gouverneur de nostre ville de la Rochelle et pays d'Aunis » (Henri IV aux maires et eschevins de la Rochelle, 10 sept. 1572). Biron ne fut pas reçu dans la ville, et le siège de celle-ci ayant été résolu, il en fut chargé en qualité de « lieutenant-général pour l'armée mise sus pour le recouvrement de ladite ville en l'absence de Monseigneur (le duc d'Anjou) ». Nommé l'année suivante gouverneur de Saint-Denis (1574), puis maréchal de France (1576), il fut, en 1577, chargé de traiter de la paix avec le roi de Navarre et figure au nombre des commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification (mai 1578), ce qui ne l'empêcha pas, quelques mois plus tard, de se saisir, en pleine paix, d'Agen et de Villeneuve, action « dont le roi de Navarre ne put jamais obtenir la raison » (Sully, *Œcon. royales*, 1re partie, ch. x). Le 21 juil. 1580, il obtient les provisions de lieutenant-général et commandant en chef en Guyenne, et, sauf de rares intervalles, guerroye presque continuellement contre le Béarnais. Puis il reçoit de Charles IX l'ordre de se rendre en Flandre au secours du duc d'Anjou, mais l'entreprise ayant échoué et ses troupes ayant été défaites par le duc de Parme, il fut rappelé en Guyenne, puis en Saintonge (1585), où il tint tête au prince de Condé. Le 2 mai 1586, Henri III lui donne le commandement de l'armée de Poitou, avec laquelle il vint mettre le siège devant Marans qui fut sauvée par un traité qu'il signa avec le Béarnais. Brouillé avec les Guise, il soutint avec vigueur, en 1587 et 1588, la cause royale et le 2 août 1589, se rattacha à celle de Henri IV. A Ivry, il commandait le corps de réserve ; ce fut lui qui, la même année, prit Clermont en Beauvoisis et Evreux. Mais on l'a accusé, non sans raison, d'avoir, par esprit de calcul, ménagé au duc de Parme tous les avantages qu'il obtint aux environs de Paris. Mécontent du roi qui refusait de lui abandonner le Périgord en toute souveraineté, il avait intérêt à éterniser une guerre qui le rendait indispensable. Sa conduite au siège de Rouen (1591) ne fut pas moins suspecte et donne quelque vraisemblance au mot que lui prête *Péréfixe* en son histoire de Henri IV. « Quoi donc, maraud, nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron? » aurait-il répondu à son fils qui lui proposait un expédient propre à terminer la guerre d'un seul coup. Mais il n'eut pas le temps de donner à son successeur l'exemple de la trahison. Le 26 juil., alors qu'il assiégeait Epernay, il eut la tête emportée d'un coup de fauconneau. Biron fut le parrain du cardinal de Richelieu qui tenait de lui son prénom d'Armand. Il est l'auteur d'un *Traité de la guerre*, dont une copie du temps se trouve à la Bibliothèque nationale, ms 20,005. On conserve aussi dans ce même dépôt une « Lettre de M. de Biron à M. du Haillan sur ce qui s'est passé à la bataille d'Ivry (f. fr. 20150) ; un « Mémoire d'Armand de Biron au Roy Charles IX en 1570 » (f. fr. 3177), une « Déclaration du sieur maréchal de Biron au chancelier, 8 avr. 1584 » (f. fr. 20,154). Au British Museum, à Londres, « Lettres de M. de Biron à M. de Villeroy, 1572 (*Additional man.* : f. fr. 21,405) et *Declaration as M. de Biron to the mariage of the Prince of Carency*, 1584 (f. Egerton, 1668). Rott.

Bibl. : D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc* 1730-45. — De Thou, *Histoire universelle* ; Londres, 1736, t. VI à XI. — D'Aubigné, *Histoire universelle*, 1618-1620. — Palma-Cayet, *Chronologies septenaire et novenaire*, édit. Buchon ; Paris, 1836. — Amelot de la Houssaye, *Mémoires historiques, politiques*, etc., art. Biron ; Amsterdam, 1731. — Brantôme, *Vie des hommes illustres et des grands capitaines françois* (édition pour la Société d'histoire de France). — Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau* ; Paris, 1659. — Beauvais-Nangis, *Mémoires*, éd. de la Société d'histoire de France. — Leroy de Gomberville, *Mémoires du duc de Nevers* ; Paris, 1655. — A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV* ; Paris, 1856. — Marquis de La Grange, *Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force* ; Paris, 1843. — Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres-Missives de Henri IV* ; Paris, 1850. — De Rochambeau, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret* ; Paris, 1877. — Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, d'après les documents recueillis par G. Canestrini ; Paris, 1886. — *L'esprit de la Ligue ou Histoire politique des troubles de la France pendant les* xvie et xviie *siècles* ; Paris, 1767. — Hardouin de Péréfixe, *Histoire de Henri le Grand* ; Paris, éd. de 1807. — De Buri, *Histoire de la vie de Henri IV* ; Paris, 1779. — Marquis de La Grange, *Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force* ; Paris, 1843. — Comte Hector de la Ferrière. *Lettres de Catherine de Médicis* ; Paris, 1887.

BIRON (Charles de Gontaut, baron, puis duc de), fils aîné du précédent, célèbre capitaine et diplomate français, né en 1562, décapité à la Bastille le 31 juil. 1602. Destiné de bonne heure à la carrière des armes, il prit part à presque toutes les campagnes que son père conduisit contre les Huguenots vers le milieu du règne de Henri III, et se distingua dès l'âge de dix-huit ans dans l'armée de Guyenne, puis en Flandres (1583) où Armand de Gontaut, envoyé au secours du duc d'Alençon, se maintenait avec peine en présence des forces du duc de Parme. En 1589, on le retrouve au nombre des capitaines des compagnies d'ordonnance que le roi manda auprès de lui pour le servir contre ses sujets rebelles (ordonnance du 6 févr. ; Blois). Henri III mort, Biron fut, avec son père, l'un des premiers à reconnaître le nouveau roi pour lequel il emporta par surprise Vendôme (déc. 1589). L'année suivante (1590), il est déjà qualifié « l'un des mareschaux des camps et armées de Sa Majesté » et « colonel des Suisses » qu'il commandait d'ailleurs sous le règne précédent. Il était aux journées d'Arques et à celle d'Ivry (14 mars 1590) où il conduisait un escadron de deux cent cinquante chevaux et reçut deux blessures combattant aux côtés du roi. La même année, il emporte d'escalade la ville de Meulan, et sa conduite satisfait à tel point le roi, que celui-ci peut écrire à Armand de Biron : « Encores que vous soyés le père, vous n'aimés pas tant vostre fils que moy, qui puis dire de luy et de moy : tel le maistre, tel le valet » (27 nov. 1590, cf. Berger de Xivrey, *Lettres Missives*, III, p. 307). Henri IV en cela se trompait sur le compte du père aussi bien que sur celui du fils. Nommé, en 1591 « mareschal général de camp de l'armée du roy » et capitaine de cinquante hommes d'armes, il entre dans Louviers (juin), concourt à refouler le duc d'Aumale aux environs de Dieppe (août) et prend une part active au siège de Rouen, où il est blessé d'un coup de pique (Henri IV au duc de

Nevers, Gisors, 15 janv. 1592). Quelques semaines plus tard, il se trouvait au combat d'Aumale (5 févr.) à la levée du siège de Rouen (20 avril) et enfin au siège d'Epernay, où son père fut tué le 26 juil. Le 4 oct., le baron de Biron est créé « admiral de France et de Bretagne » en remplacement de Bernard de Nogaret de la Valette ; il reprend sur les Ligueurs la ville de Meung-sur-Loire, et met le siège devant Selles qu'il emporte au bout de quelques jours. Après l'entrée du roi à Paris (22 mars 1594), la soumission de Rouen (27 mars) et la prise de Laon (20 juil.), Biron qui avait demandé, sans l'obtenir, le gouvernement de cette dernière ville, et qui venait d'être relevé de ses fonctions d'amiral de France promises à son rival André de Brancas de Villars, commence à manifester quelque humeur contre son maître qui l'apaise en le créant maréchal de France et en l'envoyant en Bourgogne, dont, après la prise de Beaune, due à sa vigueur, il fut nommé gouverneur et lieutenant-général à la place du duc de Mayenne (20 avr. 1595). Il reconquiert peu à peu toute la partie du duché tombée entre les mains de l'ennemi, prend Auxonne, Autun (8 mai), Dijon (18 mai), et se distingue au combat de cavalerie donné par le roi à Fontaine-Française (5 juin), où il reçoit deux blessures graves. Ce fut probablement en cette même année 1595 que Biron, profitant de son séjour à Dijon, et de la proximité de la Franche-Comté espagnole, entama pour la première fois avec les ennemis de son roi les négociations qui devaient le perdre. « J'ay aussi vérifié, écrit Henri IV à son ambassadeur à Venise, Fresne-Canaye (12 juil. 1602), que le dict duc de Biron feit commencer ce traicté... dès l'année 1595, quand ledict archiduc Albert qui estoit lors encore cardinal, vint d'Espagne en Flandres, à quoy il employa cest habitant d'Orléans, nommé Picoté, duquel je vous ay quelquefois escript... et que la mesme praticque a esté continuée et poursuivie depuis *sans intermission*, tant par ledict Picoté que par d'autres plus gratifiez, principalement depuis la venue par deçà dudict duc de Savoye. »

Quoi qu'il en soit, Henri IV continuait à avoir, en 1596, une confiance si absolue dans le maréchal, qu'en août de cette même année, il le rappela de Bourgogne pour l'envoyer en Flandres prendre le commandement de ses forces et « réveiller son armée ». Biron ne trompa pas l'attente de son maître, il entra en Artois, défit à plusieurs reprises les Espagnols, prit le château d'Imbercourt et fit prisonnier le gouverneur de la province, marquis de Varambon, qu'il ne relâcha que contre 40,000 écus de rançon. Continuant ses succès, il fit une incursion en Picardie, y pilla le comté et la ville de Saint-Paul, et rentrant en Artois, y fit des courses jusqu'aux portes de Béthune et de Térouanne. La reprise d'Amiens fut en partie son œuvre, il y commandait un camp de quatre mille hommes de pied et de sept cents chevaux. En 1598, la paix ayant été signée avec l'Espagne à Vervins (2 mai) par Sillery et Bellièvre, Biron fut envoyé à Bruxelles avec ces deux diplomates (juillet) pour y recevoir le serment de l'archiduc Albert avec lequel il eut tout le loisir de concerter les plans de trahison qui eussent peut être abouti à un démembrement momentané de la France, sans les indiscrétions commises par La Fin. Créé duc et pair la même année, confirmé dans son gouvernement de Bourgogne, qu'il avait préféré, pour des motifs faciles à saisir, à celui de Guyenne que lui offrait le roi, il fit son entrée solennelle à Châlons le 17 déc. 1598. Ce fut l'année suivante qu'il conclut avec le nouveau roi d'Espagne, et Charles-Emmanuel, duc de Savoie, un traité en vertu duquel il devait obtenir avec la main de l'une des filles du rusé Savoyard, la souveraineté de la Bourgogne, démembrée de la France, et celle de la Franche Comté à laquelle l'Espagne paraissait disposée à renoncer. C'était, on le voit, la reprise en sous-œuvre du plan longuement caressé par Philippe III ; la France à la veille de retomber dans les horreurs de la Ligue, car Biron, en échange des avantages que lui assuraient ses puissants alliés, s'engageait à préparer un vaste soulèvement dans presque toutes les provinces du royaume. Sur ces entrefaites, la guerre fut déclarée au duc de Savoie (11 août) qui se refusait à rendre au roi le marquisat de Saluces, par lui surpris en pleine paix sous le règne précédent (1588). Malgré ses accointances avec Charles-Emmanuel, Biron dut marcher un des premiers, et envahit la Bresse. Deux jours après la déclaration de guerre, il enlevait la ville de Bourg dont la citadelle tombait peu après entre ses mains ; puis il se saisit de Pont-d'Ain, de Seyssel, la seule place-forte du Bugey, du fort de la Cluze et du pays de Gex, et enfin, en novembre, fut chargé de repousser le duc qui voulait rentrer en Faucigny par le passage de Notre-Dame-de-la-Gorge. Pendant toute la durée de cette campagne, Biron, ainsi que le démontre M. Poirson dans son *Histoire de Henri IV*, ne cessa de prodiguer aux ennemis les avis nécessaires pour faire échouer les efforts de l'armée dont il avait le commandement. La valeur de celle-ci ayant déjoué ces combinaisons, il se mit en rapport avec le commandant du fort Sainte-Catherine et prépara tout pour que le roi fût tué au moment où il visiterait la tranchée. Toutefois, le cœur semble lui avoir fait défaut au dernier moment. Toujours est-il qu'Henri échappa à cet odieux complot. Au cours des négociations pour la paix, Charles-Emmanuel demanda au roi quelques otages, entre autres le maréchal de Biron. Mais le roi qui commençait à soupçonner la fidélité de son lieutenant, refusa net, ce qui n'empêcha pas celui-ci de conclure avec l'Espagne et la Savoie un nouveau traité confirmatif de celui qu'il avait signé précédemment. Ce fut à Lyon où il passa au retour de Savoie, que le roi apprit une partie de la vérité. Les avis lui arrivaient de toutes parts, même de Rome, d'où le cardinal d'Ossat écrivait dès le 11 sept. pour protester contre l'envoi éventuel à Turin du maréchal qui n'en reviendrait sinon « empoisonné et avec la mort au corps ». Biron reçut à cette époque un premier avertissement de son maître, mais n'en tint nul compte. Au retour de l'ambassade extraordinaire dont le roi l'avait chargé auprès de la reine d'Angleterre, il forma avec le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, un complot qui ne tendait à rien moins qu'à priver de la couronne le Dauphin au profit du fils d'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, maîtresse du Béarnais. Les dispositions principales étaient prises, mais Biron se vit forcé de les interrompre pour accomplir la mission dont le roi l'avait chargé auprès des cantons suisses et qu'il eût dû remplir dès le printemps de 1600 (Lettres de créance du 30 avr. 1600), si la guerre de Savoie n'était venue déranger ce projet. Brulart de Sillery et Méry de Vic venaient en effet de renouveler avec les Ligues suisses et grises l'alliance conclue avec elles par Henri III en 1582. Il s'agissait de solenniser cet événement, et, à défaut d'un prince de son sang, Henri ne pouvait faire moins que d'envoyer à Soleure un des grands dignitaires de la couronne. Biron fit son entrée dans cette ville vers la fin de janv. 1602 et frappa l'imagination des confédérés par le luxe qu'il y déploya. Quand il quitta les Ligues au commencement de février, les députés suisses lui donnèrent rendez-vous à Paris où ils devaient aller recevoir le serment du roi, mais lorsqu'ils y arrivèrent en oct. 1602, le maréchal était mort depuis près de trois mois. Les événements en effet s'étaient précipités. Jacques de La Fin, sieur de Beauvais-la-Nocle, le principal agent de Biron, avait livré au roi à Fontainebleau tous les fils du complot. Mandé aussitôt en cour, Biron aurait pu se sauver par la spontanéité de ses aveux, car le roi lui offrit et lui fit offrir à plusieurs reprises son pardon. Mais tous les efforts de Henri ne purent triompher de la dissimulation du maréchal.

Livré en conséquence à la justice du Parlement, il fut déclaré, à l'unanimité, « coupable de conspirations faites contre la personne du roy, entreprises sur son Estat, proditions et traités faits avec les ennemis de l'Estat ». Il fut condamné à avoir la tête tranchée en Grève. Les efforts

de sa famille et de ses amis pour le sauver furent inutiles et vinrent se briser contre l'inébranlable volonté du roi de faire un exemple (Cf. *Mémoires* du duc de La Force). Tout ce qu'ils purent obtenir, fut que l'exécution eût lieu dans la cour de la Bastille. Les derniers moments du maréchal ne furent pas d'un résigné, tous les mémoires du temps s'accordent à le reconnaître. « Par la mort de Dieu, si j'avois mon espée, je passerois sur le ventre de tous vous aultres », cria-t-il aux assistants. Ses dernières paroles furent pour le bourreau : « Boute, boute, et depesche-moy promptement ! » « Il est mort avec un cœur félon et endurci et n'a jamais peu estre persuadé de confesser ce qu'il tesmoignait par ses soupirs et par ses responses incertaines avoir sur sa conscience » (Sillery à Villeroy, Paris, 31 juil. 1602, à 7 heures du soir). On conserve à la Bibliothèque nationale un assez grand nombre de lettres de Biron, principalement dans le fonds français, mss 3,186, 3,208, 3,210, 3,224, 3,259, 3,286 à 90, 3,313 à 15, 3,320, 3,324, 3,337, 3,344, 3,349, 3,380, 3,396, 3,408 et 3,548. Le récit de son ambassade en Suisse se trouve dans le mss n° 23,609. Enfin, il existe dans ce même fonds français, ainsi que dans les Nouvelles acquisitions françaises, une série assez intéressante de complaintes et chansons populaires se rapportant à la mort de Biron ; de même aux archives des affaires étrangères, France 364. Mémoire et pièces relatives au procès du maréchal de Biron (Bibl. Nat., f. fr. 10,298 et 23,195) ; Procès criminel et testament du duc de Biron (Ibid., 18,454, 5,772 et 7,600, 23,338, 23,369 et 10,201) ; Arrêt de mort prononcé contre le maréchal de *B.* (Ibid., f. fr. 4,331) ; Recueil de ce qui s'est passé en la prononciation de l'arrest et exécution du maréchal de *B.* (Ibid., f. fr. 20,154) ; Discours de Pietro Leone sur la détention du maréchal de *B.* (Ibid., 3,460) ; Discours des seigneurs au roy Henri IV pour sauver la vie au maréchal de *B.*, avec les réponses du roy (Ibid., 6,023) ; Documents sur la conspiration de *B.* (Ibid., 3,595) ; Extrait des interrogatoires subis par le maréchal de *B.* (Ibid., 7,599) ; Entrevue du Légat et du maréchal de *B.* (Ibid., 12,795) ; Instructions au maréchal de Biron lors de son ambassade auprès d'Elisabeth, reine d'Angleterre (Ibid., 3,466) ; Pouvoirs donnés par le roi Henri IV a MM. de Biron et de Sillery pour se transporter en Suisse et renouveler les anciennes alliances, en 1602 (Bibl. nat., ms Brienne 108). ROTT.

Bibl. : J.-A. de Thou, *Histoire universelle* ; Londres, 1734, t. XII et XIII. — Sully, *Œconomies royales, années 1600 à 1602*. — Amelot de la Houssaye, *Lettres du cardinal d'Ossat* ; Paris, 1698. — Du même, *Mémoires historiques, politiques, etc.* (article Biron) ; Amsterdam, 1731. — A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV* ; Paris, 1856. — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* ; Paris, 1867. — Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV* ; Paris, 1850. — Marquis de La Grange, *Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force* ; Paris, 1843. — Eugène Halphen, *Trois pièces concernant l'accusation du duc de Biron en 1602* ; Paris, 1886. — H. Chevreul, *Pièces sur la Ligue en Bourgogne et la prise d'Autun par le maréchal de Biron en 1595* ; Paris, 1882. — *Mémoires de la Ligue*, t. III. — Jean-Paul Martinezzo, *Histoire tragique de la vie et de la mort du maréchal de Biron*, 1629. — Leroy de Gomberville, *Mémoires du duc de Nevers* ; Paris, 1685. — G. Girard, *Vie du duc d'Epernon* ; Paris, 1665. — Claude Malingre, *Annales de Paris*, 1640. — Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, 1725. — Palma-Cayet, *Chronologies septénaire et novénaire* (éd. Buchon) ; Paris, 1836. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France de 1515 à 1611* ; Cologne, 1719. — P. Laffleur de Kermaingant, *Mission de Jean de Thumery, sr de Boissise* ; Paris, 1886. — E. Soulié et E. de Barthélemy, *Journal de Jean Heroard* ; Paris, 1868.

BIRON (Charles-Armand de Gontaut, baron puis duc de), petit-neveu du précédent, né le 3 août 1663, mort le 23 juil. 1756 ; lieutenant-général en 1704, il eut le bras cassé au siège de Landau (1713) et dut être amputé ; il fut maréchal de France en 1734. Sa baronnie de Biron avait été érigée en duché-pairie en 1723.

BIRON (Louis-Antoine de Gontaut, duc de), quatrième fils du précédent, né le 2 fév. 1700, mort le 29 oct. 1788. Après avoir servi de 1733 à 1735 sous Villars et Coigny en Italie, il accompagna à l'armée de Bohême le maréchal de Belle-Isle en qualité de maréchal de camp. Il fut nommé lieutenant-général le 20 févr. 1743 et deux ans plus tard colonel des gardes françaises (26 mai 1745). Il fit toute la campagne de Flandre jusqu'au siège de Maestricht. Nommé maréchal de France en 1757, il fut pourvu de la charge de gouverneur du Languedoc en juil. 1775.

BIRON (Armand-Louis de Gontaut, duc de Lauzun, puis de), neveu du précédent, né le 15 avr. 1747 à Paris, où il mourut sur l'échafaud le 31 déc. 1793. Il ne prit le nom de Biron qu'en 1788, après la mort de son oncle. Dans sa jeunesse il avait commencé par dissiper sa fortune, courant l'Europe, ne s'illustrant que par sa galanterie et ses succès auprès des femmes. Un mémoire intitulé *Etat de défense de l'Angleterre et de toutes ses possessions dans les quatre parties du monde* qu'il publia en 1777 attira sur lui l'attention et le fit charger d'une expédition contre le Sénégal et les autres possessions anglaises de la côte. Arrivé au cap Blanc, il ne tarda pas à s'emparer de la forteresse (30 janv. 1779) ainsi que de plusieurs autres établissements anglais. En 1780, il prit part à la guerre d'Amérique et au retour fut nommé maréchal de camp. Elu en 1789 député de la noblesse du Quercy aux Etats Généraux, il fut délégué en 1791 par l'assemblée constituante pour recevoir le serment des troupes réunies dans le Nord, reçut l'ordre de marcher à leur tête, s'empara de Quiévrain mais échoua devant Mons. Général en chef de l'armée du Rhin (9 juil. 1792), il fut bientôt spécialement chargé de surveiller les mouvements de l'armée autrichienne. L'année suivante il fut investi du commandement de l'armée des côtes de La Rochelle (15 mai 1793), remporta divers succès sur les Vendéens, mais las bientôt de lutter contre l'insubordination de ses troupes travaillées par des agents secrets, il voulut donner sa démission ; le comité de salut public la refusa et fit appel à son patriotisme ; il répondit par la prise de Saumur et la victoire de Parthenay, mais insista encore pour se retirer. Accusé alors par Carrier d'incivisme et de modération à l'égard des Vendéens, il fut destitué (11 juil. 1793), mis en état d'arrestation, enfermé à l'abbaye et envoyé devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à la peine de mort.

BIRON (Anne-Armand-Elie, vicomte de Gontaut-), diplomate et homme politique français, né à Paris le 9 nov. 1817. Il ne s'était occupé des affaires publiques ni sous la monarchie de Juillet, ni sous la République, ni sous le second Empire, vivant tantôt à Paris, tantôt dans ses terres des Basses-Pyrénées. Il se présenta à la députation dans ce département aux élections du 8 fév. 1871 et fut élu membre de l'Assemblée nationale. Il faisait adhésion à la République dans sa profession de foi, mais il n'en siégea pas moins sur les bancs de la droite. Il prit d'ailleurs peu de part aux travaux de l'Assemblée, car le 4 déc. 1871 il était nommé ambassadeur à Berlin. M. de Gontaut-Biron fut chargé de la délicate et pénible mission de négocier avec l'Allemagne l'évacuation progressive et anticipée, au fur et à mesure du paiement de l'indemnité de guerre, des départements français occupés par l'armée allemande. Il y réussit à la satisfaction de M. Thiers ; pour lui témoigner sa reconnaissance, celui-ci l'éleva, par décret du 16 mars 1873, du grade de chevalier à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. Pendant l'alerte de 1875, l'ambassadeur, qui était bien en cour auprès de l'empereur Guillaume Ier, sut, avec le prince de Polignac, alors attaché militaire à Berlin, et le général Le Flô, qui représentait la République à Saint-Pétersbourg, tenir le ministre des affaires étrangères au courant des projets belliqueux du parti plus violemment hostile à la France, et permit ainsi de recourir aux hautes interventions du czar Alexandre II et de la reine Victoria, qui contribuèrent à raffermir la paix de l'Europe ébranlée.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, aux élections du 30 janv. 1876, M. de Gontaut-Biron fut élu sénateur des Basses-Pyrénées; il continua d'occuper le poste d'ambassadeur à Berlin et ne vint que rarement prendre son siège au Sénat. Il vota pourtant à la séance du 23 juin 1877, où le duc de Broglie, président du conseil, demanda à la haute assemblée d'accorder au ministère la dissolution de la Chambre des députés, et il vota avec la majorité du Sénat pour le cabinet. Le cabinet présidé par M. Dufaure rappela M. de Gontaut-Biron et le remplaça à son poste par le comte de Saint-Vallier (31 janv. 1878); une des filles de M. de Gontaut-Biron avait épousé à Berlin un officier de l'armée allemande, M. de Talleyrand-Périgord. Depuis son rappel, il siégea régulièrement au Sénat, votant avec la droite monarchique; il se présenta au renouvellement triennal du 8 janv. 1882, dans son dép. des Basses-Pyrénées, et échoua; à la suite de cet échec, il rentra dans la vie privée. Au moment de la mort de Guillaume Ier (1888), M. de Gontaut-Biron a publié dans le *Correspondant* une étude où il rendit justice en excellents termes aux hautes qualités de l'empereur défunt.

BIROSTRA (Malacologie) (V. Volva).

BIROTTEAU (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Perpignan le 21 oct. 1758, mort à Bordeaux le 27 oct. 1793. Sorti d'une famille aisée, avocat à Perpignan, il devint membre du district de cette ville et fut élu à la Convention par l'assemblée électorale des Pyrénées-Orientales. Il se rangea aussitôt dans le parti de la Gironde. Envoyé le 26 nov. 1792 avec Lecointe-Puyraveau et Maure dans l'Eure-et-Loir pour y calmer les mouvements relatifs aux subsistances, il fut violenté à Courville et forcé, ainsi que ses collègues, de signer une taxe des denrées. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, prononça la mort à condition que cette peine ne serait exercée qu'après la paix et l'expulsion des Bourbons, et vota pour le sursis. Le 19 févr. 1793, il irrite la Montagne en réclamant le dépôt du rapport sur l'administration de Pache, sur la famille des Bourbons et sur les massacres de septembre. Le 5 avr. 1793, il déclara à la tribune qu'un jour, au comité de défense générale, Fabre d'Eglantine avait, à mots couverts, proposé un roi. « C'est une scélératesse, interrompit Danton. Vous avez pris la défense du roi et vous voulez rejeter vos crimes sur nous! » Le même jour, Birotteau parla contre le projet de créer un comité de salut public, et les sections de Paris demandent son expulsion. Décrété d'arrestation avec les Girondins le 2 juin 1793, il s'évada, passa à Lyon, où il contribua à organiser l'insurrection. Déclaré traître à la patrie et mis hors la loi le 12 juil. 1793, il alla se cacher à Bordeaux. Là, il fut découvert et arrêté par les conventionnels Yzabeau et Tallien à bord du vaisseau *le Corsaire*, le 23 oct. 1793. Condamné à mort le 27 oct. 1793 par la commission militaire séant à Bordeaux, il fut exécuté immédiatement. « Parmi les réponses perfides de ce conspirateur, dit le *Moniteur* (XVIII, 661), on remarque principalement celle-ci, qu'il fit aux représentants du peuple à Bordeaux : Je sais que la guillotine m'attend, mais elle ne vous aurait pas manqués, vous et les partisans de la Montagne, si nous eussions été les plus forts. » Le 17 déc. suivant, sa veuve Madeleine Costa, reçut, sur la proposition de Sallengros, un secours provisoire de 2,500 livres, et, le 7 floréal an IV, Bailleul lui fit voter par le conseil des Cinq-Cents une pension définitive de 2,000 livres. F.-A. Aulard.

BIROUNI (Al) (Abou Raïhan Mohammed ben Ahmed), célèbre cosmographe musulman, né à Khiva en 962, mort en 1048. Outre de nombreux travaux techniques sur l'astronomie, la physique et les mathématiques, Albirouni s'est occupé d'une façon toute spéciale de la chronologie des peuples orientaux et en particulier des peuples de l'Inde. Les récits historiques, les légendes, les descriptions de mœurs et coutumes qui abondent dans ces derniers ouvrages en font une source importante de renseignements pour l'histoire de l'Orient. Quoique la plupart de ses traités soient écrits en arabe, Albirouni écrivait aussi en persan et il a lui-même donné dans ces deux langues son *Kitab attafhim*. Les bibliothèques d'Europe possèdent quelques-uns des principaux traités de cet auteur dont deux seulement ont été publiés par les soins de M. E. Sachau sous les titres de : *Chronologie orientalischer Völker* (Leipzig, 1878), et *Albiruni's India* (Londres, 1887). M. Sachau, qui nous donnera dans le courant de l'année 1888 une traduction anglaise du second, a publié une traduction anglaise du premier : *The chronology of ancient nations* (Londres, 1879). O. Houdas.

BIR RABALOU. Village de l'arr. et dép. d'Alger, à environ 20 kil. d'Aumale, au milieu de la plaine des Aribs dont les terres sont fertiles, mais encore assez mal cultivées. Centre agricole déjà assez important et qui paraît appelé à une grande prospérité; grand marché; nombreux moulins sur l'oued Zarouat; église; écoles des deux sexes. Avec son annexe, *les Trembles*, la commune de Bir Rabalou compte 6,554 hab., dont 244 Français (recens. de 1886; il n'y en avait que 4,995 à celui de 1881). E. Cat.

BIRSE. Rivière du Jura bernois. Elle prend sa source au pied du passage romain de Pierre-Pertuis, traverse la vallée de Moutier et les gorges pittoresques du même nom, la plaine de Délémont, le défilé de Laufen, entre dans la plaine du Rhin où elle arrose le bourg historique de Saint-Jacques et se jette dans le Rhin, en amont de Bâle. Sur son parcours qui est d'environ 70 kil., cette rivière fait mouvoir un grand nombre d'usines de toute espèce. Le chem. de fer remonte sa vallée jusqu'à Tavannes.

BIRSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement d'Oufa. Sa fondation date de la fin du XVIe siècle. Elle est située sur la rivière Biela et fait un grand commerce de céréales, de lin et de bois. Pop. 6,600 hab. Le district de Birsk occupe 21,258 verstes car., il est arrosé par la Kama, l'Oufa et la Biela. La population est d'environ 400,000 hab. sur lesquels on compte plus de 200,000 mahométans ou païens (Bachikirs, Mestcheriaks, Tatares, Tchouvaches). L'agriculture, l'élève des abeilles, l'exploitation des forêts sont les principales industries. L. L.

BIR-TOUTA (le Puits du mûrier). Village de la Mitidja, arr. et dép. d'Alger, à 26 kil. de cette ville, sur la voie ferrée d'Alger à Oran. Dans les premiers temps de l'occupation de l'Algérie, il n'y avait là qu'un blockaus, désigné sous le nom de 4e blockhaus; aujourd'hui c'est une commune de 2,127 hab., dont 277 Français (recens. de 1886). E. Cat.

BIS (Pain) (Boulangerie). Se dit presque exclusivement d'un pain de qualité inférieure et de couleur brune. Quelques personnes pensaient que le pain bis, lourd et compact, séjournant plus longtemps dans l'estomac, était plus nutritif que le pain blanc bien fermenté et bien cuit; aujourd'hui, on tend partout à faire disparaître les pains bis et bruns, même de l'alimentation des gens pauvres; toutefois une exception, admise dans certaines provinces d'Angleterre et d'Allemagne, fait introduire un ou deux jours par semaine du pain bis, de seigle ou de froment moulu, sans en séparer le son, très légèrement laxatif, dans un but d'hygiène. L. K.

BIS (Hippolyte-Louis-Florent), auteur dramatique français, né à Douai le 19 août 1789, mort à Paris le 7 mars 1855. Employé des Droits réunis, à Lille, il écrivit, en 1816, un article très virulent contre les Bourbons. Cet article occasionna de graves querelles entre la garnison et la garde nationale de la ville, et le jeune Bis fut déplacé et envoyé à Paris. Dès 1817, il composait, en collaboration avec F. Jay, une tragédie intitulée *Lothaire* (3 actes), qui ne put être jouée. Mais *Attila* (tragédie en 5 actes) obtint un vif succès à l'Odéon (26 avr. 1822). Bien que la pièce eût été impitoyablement rognée par la

censure, Bis n'avait pas hésité à faire rétablir, à la première représentation, des vers supprimés, tels que celui-ci :

> Les Francs suivent un chef et braveraient un maître !

Ou cet autre (à propos de l'étranger) :

> Il serait à nos pieds sans nos fureurs civiles,

Et enfin ces deux vers qui excitèrent un enthousiasme indescriptible :

> Juge, pour les Français, si ma haine est profonde;
> Ils osent conspirer la liberté du monde!

La pièce fut interdite pour deux mois. Le 29 oct. 1827, Bis donna à la Comédie-Française *Blanche d'Aquitaine* ou le *Dernier des Carlovingiens*, tragédie en 5 actes et en vers, remplie d'allusions à la situation politique du moment et d'arguments contre le principe d'hérédité : au dénouement, le héros, Hugues, vivante image du duc d'Orléans, remplaçait sur le trône Charles, dans lequel personne ne pouvait ne pas reconnaître Charles X. Le 3 août 1829, l'Opéra représenta *Guillaume Tell*, de Rossini, dont les paroles étaient de Bis et de Jouy. Vint la révolution de 1830; une fois roi, le duc d'Orléans n'oublia pas l'auteur de *Blanche d'Aquitaine* et le nomma chef de bureau à l'administration des douanes et des contributions indirectes. Bis composa un chant patriotique, la *Marseillaise du Nord*, qu'inaugurèrent les gardes nationaux de Lille et de Douai, le 6 déc. 1830. Décoré de la Légion d'honneur, il fit jouer, à la Comédie-Française, le 29 oct. 1845, une tragédie en 5 actes, *Jeanne de Flandre*; la pièce fit une chute retentissante, et Bis, découragé, renonça au théâtre. A. BERNHEIM.

BISACCIA. Ville épiscopale de la province d'Anellino (Italie), l'ancienne principauté ultérieure du Napolitain; 6,189 hab. (en 1881). — Eaux sulfureuses, antiquités.

BISACCIA (Duc de) (V. LAROCHEFOUCAULD-BISACCIA).

BISACQUINO. Ville d'Italie, prov. de Palerme en Sicile, district de Corleone; 9,588 hab. (en 1881).

BISAGE (Teinture). Opération qui consiste à donner une nouvelle couleur à une étoffe qui a été teinte ; se dit surtout du mattage appliqué aux pièces déjà terminées et qui ne doivent pas rester blanches, on les charge d'une couleur jaune ou chamois très clair, ou bis, d'où le nom de bisage.

BISAIGUË (V. BESAIGUË).

BISAILLE (Boulangerie). Farine très bise et destinée à la fabrication du pain bis ; cette farine de qualité inférieure provient de la mouture des gruaux bis ; elle contient du gluten moins souple et moins élastique et fournit un pain moins levé que celui produit par les farines blanches.

BISALPIS (Myth.). Une des femmes de Neptune ; on l'appelle encore *Bisaltis*.

BISALTIA. Région de l'ancienne Macédoine, aux confins de la Thrace. Le Strymon la traversait. Ptolémée l'écrit *Besaltia* et y place les localités suivantes : Orolus, Europia, Calliteræ, Ossa, Berta. Virgile parle du peuple qui se nommait *Bisaltæ*. Le pays était célèbre par ses richesses minérales. E. PETIT.

BISANNUEL (Bot.). Se dit d'une plante qui accomplit son évolution en deux ans ou mieux deux saisons. La première année, elle ne donne que des feuilles et met en réserve des matériaux de nutrition, soit dans ses feuilles, soit dans sa tige ou sa racine. La seconde année elle développe une tige ou hampe florale, fleurit et fructifie aux dépens des réserves qu'elle avait amassées. Telle est, par exemple, la carotte. P. M.

BISAYAS. Nom de l'un des trois peuples principaux de l'archipel des Philippines. Ils habitent, au nombre de 2 millions, les îles comprises entre la presqu'île S.-E. de l'île de Luçon et la grande île de Mindanao. Samar, Masbate, Panay, Negros, Cébou, Bojol, Leyte et une grande partie de Mindanao sont habitées presque uniformément par des Bisayas. Ce peuple paraît être d'une intelligence inférieure à celle des Bicols, de même que ceux-ci sont moins développés que les Tagals (les Bicols et les Tagals habitent également l'archipel des Philippines). Les Bisayas vivent sur un sol riche, mais ils ne se donnent pas la peine de le cultiver comme il pourrait l'être, et tirent fort mal parti d'une terre productive. Ils ont été convertis pour la plupart au christianisme par les Espagnols. Camille KŒCHLIN.

BISBAL (La). Petite ville de Catalogne (Espagne), près et à l'E. de Girone, à peu de distance des côtes de la Méditerranée ; 4,235 hab.— Chênes-lièges et fabriques de bouchons.

BISCAIEN. Mot qui a cessé aujourd'hui d'appartenir à la langue militaire, et qui avait autrefois deux significations. On appelait d'abord ainsi un gros mousquet d'une portée plus grande que celle du fusil ordinaire. Plus tard le mot biscaien a désigné et désigne encore aujourd'hui volontiers, en dehors du langage technique militaire, la balle en fonte ou en fer forgé dont se compose la mitraille (V. BOITE À MITRAILLE).

BISCAÏNO (Bartolommeo), peintre-graveur génois, a travaillé de 1632 à 1657. Il fut élève de son père Giovanni-Andrea et de Castelli. On l'a confondu quelquefois avec Luca Giordano. Il a peint un grand nombre de tableaux d'histoire et de sainteté. La galerie de Dresde possède de lui : *la Femme adultère devant le Christ*, *l'Adoration des mages*, *la Circoncision* (nos 636, 637, 638) ; le musée de Brunswick, une *Nativité* (n° 506). — Il a aussi gravé un grand nombre de planches : *Sainte Madeleine*, *Sainte Famille*, *le Berceau de Moïse*, *Bacchanale*, *Suzanne et les Vieillards*, etc., etc.

BISCARRAS ou BISCARRAT. Famille noble qui se distingua au XVIIe siècle. Ses membres les plus connus sont : 1. Biscarras-Cahusac, officier de chevau-légers, commanda la compagnie de Monseigneur qui rendit de grands services à Richelieu lors du siège de la Rochelle. Il fut tué en 1635. — 2. Son frère, *Jacques* de Rotondis de Biscarras, mort en 1641, neveu par alliance du maréchal de Marillac, fut nommé par l'influence de celui-ci gouverneur de Verdun. Après la chute de son protecteur à la suite de la journée des dupes, il fut sommé de rendre Verdun et s'y décida à grand'peine. Il rentra cependant dans les bonnes grâces de Richelieu qui lui donna en 1635 la succession de son frère Cahusac et lui confia plusieurs missions délicates notamment lors du siège de Corbie (oct. 1636), et en Guyenne. Biscarras se battit en duel au bois de Boulogne malgré les édits en 1637 contre le baron Maliot. L'année suivante il servit sous le maréchal de la Force contre Piccolomini. Ses services sont récompensés en mai 1639 par la nomination au gouvernement de Charleville et de Mont Olympe. A partir de ce moment Biscarras guerroye et intrigue dans les Ardennes. Il fut tué en 1641 devant Bienne, dans le Luxembourg. L. BOUGIER.

BISCARRAS (Jean-Armand de ROTONDIS de), évêque de Béziers, mort le 15 fév. 1702, fils de Jacques et de Françoise de Gleisenove. Il étudia la théologie et fut nommé abbé de Sendras (diocèse d'Alais), et désigné comme évêque de Digne (1668), mais avant d'être installé, il fut nommé à Lodève (1669), puis à Béziers (5 janv. 1671). Il gagna une grande autorité dans le Bas-Languedoc. Nous le voyons jouer un rôle à la fois brillant et actif dans les délibérations des Etats de la province. Il est président de la commission des recrues en 1678 ; il rédige un grand nombre de rapports, prononce des harangues, s'interpose entre ses ouailles et les gens du roi. Nous ne voyons pas qu'il ait cherché à tempérer les persécutions religieuses. En 1696, il fut délégué par le clergé du Languedoc, pour porter avec M. de Caylus les cahiers de la province au roi Louis XIV. — Son frère, *Jules* de Biscarras, fut mestre de camp et colonel de chevau-légers. Il se distingua au siège de Valenciennes en 1656. L. BOUGIER.

BIBL. : *Gallia Christiana*, t. VI, p. 377. — VAISSÈTE,

Histoire du Languedoc, nouv. édit., t. XIII. — DANGEAU, *Mémoires*, t. VIII, p. 391. — *Documents inédits de l'histoire de France. Lettres de Richelieu*, particulièrement t. V.

BISCARROSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Parentis-en-Born; 1,984 hab. Situé entre les étangs de Biscarrosse et Parentis, ce bourg renferme une fabrique d'essences.

BISCAYE (en espagnol *Vizcaya*), la plus importante des trois provinces basques ou vascongades, s'étend entre le golfe de Gascogne et le prolongement occidental des Pyrénées, sur une superficie de 2,198 kil. q. — Elle est limitée à l'O. par la province de Santander, au S.-O. et au S. par celles de Búrgos et de Álava, à l'E. par celle du Guipúzcoa. La Biscaye a un climat très doux et qui n'offre point de brusques variations, grâce au voisinage de l'Océan, mais il est très humide, et, l'été, la réverbération du soleil dans les vallées encaissées fait évaporer les eaux des nombreux torrents, de sorte qu'il y a fréquemment des pluies et des brouillards; dans l'ensemble le climat est très salubre, les habitants sont rarement malades; beaucoup, dit-on, atteignent un âge avancé. — Le littoral sur l'Océan a un développement d'environ 85 kil. et présente de l'E. à l'O. les ports de *Lequéitio*, *Pléncia*, *Portugalete*, *Sevallo* et les plages fréquentées par les baigneurs de *Berméo*, *Mundaca* et *Zaráuz*. — Toute la province a un aspect très accidenté; couverte au S. par les épais massifs de la chaîne pyrénéenne proprement dite, elle est encore traversée par les nombreux contreforts latéraux qui s'y rattachent et des ramifications dans tous les sens. Vu d'un point culminant, le pays ressemble assez à une mer dont les vagues en mouvement auraient été figées tout à coup. Citons le mont *Arno*, près de la frontière du Guipúzcoa, la chaîne qui comprend les massifs d'*Oiz* (1041 m.), de *Motrellu* et de *Santa-Eufemia*, celle qui porte les noms de *Iluino*, *Asterrica* et *Amoroto*, le mont sphérique de *Navárniz*, les collines de *Gastiburu*, le *Monte Vizcargui*, la crête mamelonnée de *Sollube* et le mont de *Banderas* formant ensemble un système montagneux qui va de l'embouchure du Nervion jusqu'à la limite orientale de la province et qui est appelé ordinairement système d'*Oiz* ou *oriental;* les *Móntes de Ordunte*, avec les chaînes de *Saldoja*, *Ereza*, *Santa-Agueda*, le *Monte Triano*, la *cordillière de Tejeda*, le *Buen Suceso*, forment un second groupe, le groupe d'*Ordunte*, ou occidental; le troisième groupe, beaucoup plus compliqué que les précédents, comprend un grand nombre de rameaux de la grande chaîne pyrénéenne et porte le nom de système de *Gorbea*, parce que la *Peña de Gorbea* en est la partie la plus importante et la plus élevée (1,538 m.). — De cette chaîne tombent les torrents d'*Haizábal*, *Arrátia*, *Orduña* et *Cadaña*, qui, réunis, forment le *Nervion*, la seule rivière considérable de la Biscaye; de la chaîne d'Oiz descendent les ruisseaux d'*Ondárroa* ou *rio Arribas*, de *Lequéitio*, *Mundaca* et celui de *Pláncia* ou *Butron;* de la chaîne d'Ordunte descendent la ria de *Somorrostro* ou de *Muzquiz*, le rio *Agüera* et le rio *Ason*, ces deux derniers recueillant les eaux du district de *Las Encartaciones*.

Le territoire de la Biscaye, tout couvert de montagnes, découpé en vallées étroites, est sans doute très peu propre à la culture, mais à force de travail et de peine les habitants ont su transformer ce sol ingrat et lui donner cette richesse qu'admirent les voyageurs. Le calcaire des montagnes a été calciné pour chauler les terres; l'agriculteur, avec le lourd instrument appelé *laya*, a remué cette terre forte et argileuse que la charrue n'entamait pas assez avant; enfin il a eu recours de bonne heure aux assolements. Les domaines de chacun sont généralement petits; tout cultivateur est propriétaire et tout près du terrain qu'il travaille est la maison qu'il habite, de sorte qu'il y a peu de villages et beaucoup de fermes isolées. Les résultats du travail patient et intelligent des Biscayens sont merveilleux. Partout on voit de la verdure et des arbres. Les productions principales sont le blé, le maïs dont on exporte une grande quantité, la vigne qui est cultivée partout, sur les bords des chemins ou suspendue aux arbres, mais produit un vin médiocre, et les arbres à fruits, ainsi que les légumes. On cite comme particulièrement remarquables le district de Baracaldo, jardin potager où l'on cultive surtout les piments et les asperges, ceux de Bilbáo, Vitória, Durango qui fournissent surtout des légumes, celui de Gordejuela réputé pour ses pêches pavies, celui de la Butúria pour ses cerises, celui d'Ansora pour ses figues; les noix et les châtaignes sont partout abondantes et on en exporte une grande quantité. L'élevage des bestiaux est peu pratiqué; les moutons sont en petit nombre; les municipalités cherchent à restreindre celui des chèvres qui dévorent les jeunes pousses des arbres; les bœufs sont de petite taille, mais vigoureux et servent surtout aux transports.

Les montagnes de la Biscaye fournissent des minerais précieux; c'est d'abord le minerai de fer répandu sur toute la surface du pays en masses profondes et qui alimentent des centaines de hauts fourneaux et de forges depuis l'antiquité la plus reculée; les gîtes les plus riches sont ceux de Somorrostro, de Valmaseda. Des mines de galène assez importantes sont exploitées à Elorrio, à Mañária, à Gualdacano et au cap Villano, des mines de cuivre à Verdcono et San-Felipe, au S.-O. de Bilbao, mais c'est en vain qu'on a fait des recherches pour trouver le combustible minéral. Le défaut de houille dans ce pays n'est pas un inconvénient bien grave, car les charbons anglais y viennent facilement par mer et à bas prix. Aussi l'industrie est-elle toujours très florissante dans la province de Biscaye; il y a notamment une fabrique d'ancres et d'appareils pour les constructions maritimes à Santa-Ana-de-Bolueta, une fabrique de toile à Begoña, une fabrique de cristaux à la Piedad-d'Ibaizábal, une fabrique de clous à Abando, une fabrique de faïence à San-Mamés-de-Bustúria, enfin éparses çà et là des corderies, des vanneries, des papeteries, des sucreries, des filatures. Les eaux minérales qui sont nombreuses sont devenues aussi l'objet d'une exploitation active, notamment celles de Molinar-de-Carranza, de Urberoaga, de Berriatueche, d'Elorrio, de Villaro, de Cortézubi, de Záldua ou Zaldivar.

Les habitants de la Biscaye, comme les autres Basques du littoral, ont été jadis de hardis marins, des découvreurs et des aventuriers. Un grand nombre d'entre eux, encore aujourd'hui, vivent de la mer. Le commerce extérieur est assez actif; il se compose surtout, à l'exportation, de minerais, de fer ouvré, de laine, de maïs, de châtaignes et de fruits; à l'importation: de blé, de vins étrangers et de tissus. Le commerce intérieur est considérable; il est facilité par des routes assez bien entretenues et dans la partie occidentale par la voie ferrée qui aboutit à Bilbao.

La province de Biscaye comprend 125 ayuntamientos groupés en 6 partidos ou districts qui sont ceux de *Bilbáo*, *Durango*, *Guernica*, *Marquina*, *Pléncia*, *Portugalete*. Bilbáo en est la ville la plus importante et le ch.-l. La population qui était de 168,700 hab. en 1860, s'élevait à 188,000 en 1870; au recencement de 1877 elle n'était pas augmentée de beaucoup, elle n'était que de 189,934. Cette lenteur dans l'accroissement s'explique surtout par ce fait qu'un grand nombre de Biscayens émigrent pour chercher l'aisance, soit dans l'intérieur de la Péninsule, soit dans la République Argentine. La densité de la population qui demeure dans le pays est encore remarquablement élevée, surtout si on considère que c'est une région montagneuse; elle est de 86 hab. par kil. q., densité qui n'est surpassée en Espagne que par celle de trois provinces (Barcelone 109, Pontevedra 100 et Guipúzcoa, 88).

L'histoire de la Biscaye se confond presque toujours avec celle des provinces Basques en général; aussi nous n'en dirons ici que quelques mots: Elle était habitée à l'époque romaine par les *Cantabri*, les *Autrigones* et les

Caristi. Elle fut préservée en partie des incursions des Arabes, ou du moins ceux-ci ne purent jamais y fonder d'établissement. En 1020, un certain Inigo Lopez portait le titre de seigneur de Biscaye, *Vizcayensis*. En 1081, un D. Lope, que l'on croit fils de celui-ci, portait le titre de comte, mais son fils D. Diego ne porte aucun titre et figure comme vassal du roi de Castille; cette famille gouverna le pays, en laissant aux habitants une grande indépendance, jusqu'en 1370, époque où la Biscaye fut réunie pour toujours à la couronne de Castille. Elle fut depuis lors jusqu'à nos jours administrée par un corregidor, représentant le pouvoir central, mais elle garda d'importants privilèges. Elle avait des assemblées provinciales, ne payait d'impôts au roi qu'à titre de don gratuit, n'était soumise ni à la conscription, ni à la presse des matelots, ni aux droits de douanes, ni au monopole du tabac et du sel. Les troupes du roi ne pouvaient pas séjourner dans le pays. Dans les villes et villages, les citoyens s'assemblaient dans les *ante-iglesias*, pour traiter des affaires communales; tous se regardaient comme égaux et nobles. Dans le XIXe siècle seulement l'action du pouvoir s'est fait sentir à plusieurs reprises. En 1804, lorsqu'il s'agit de faire un nouveau pont en dessous de Bilbáo, les propriétaires et commerçants de cette ville firent une opposition vigoureuse et commirent plusieurs crimes; la province par suite fut occupée militairement. Elle prit une part active à la guerre de l'Indépendance et, entre autres villes, se distinguèrent par leur résistance aux Français, Bilbáo et Valmaseda. De 1820 à 1823, les chefs royalistes qui se soulevaient contre le gouvernement constitutionnel trouvèrent un appui chez les habitants de la Biscaye; puis, en 1833, le pays devint le vrai théâtre de la guerre civile. Les Basques apportant à la révolte leurs goûts d'indépendance, leur bravoure et leur loyauté, versèrent leur sang pour la cause légitimiste; ils firent encore de même en 1876 et leur pays fut désolé. Vaincus dans cette lutte, ils ont perdu les derniers privilèges qui leur étaient restés. (V., pour les mœurs et le caractère des Biscayens, le mot BASQUE). E. CAT.

BIBL.: Outre les divers récits de voyages en Espagne et itinéraires, où la Biscaye ne manque pas d'être décrite, on peut consulter pour l'histoire et les coutumes anciennes de cette province: *Vizcaya illustrata ab Academicis humanarum litterarum Bilbasiensis scholæ Societatis Jesu*; Saragosse, 1637, in-4 et D. LORENZO ROBERTO DE LA LINDE, *Encartaciones de Vizcaya*; Séville, 1740, 2 vol. in-8.

BISCAYENNE (Mar.). Embarcation, pointue des deux bouts, pouvant marcher à l'aviron ou à la voile; dans ce dernier cas, elle porte deux mâts, celui de l'avant incliné vers celui de l'arrière. La grande voile est beaucoup plus grande que la misaine.

BISCHERIE ou **BESCHERIE** (Mar.). Nom d'une longue pièce de bois placée dans le plan longitudinal de la galère et supportant par leur milieu les lattes transversales sur lesquelles était établie la couverte (pont). Cette pièce de bois était soutenue par des épontilles ou ponchers.

BISCHHEIM-AM-SAUM, com. de la Basse-Alsace, à 3 kil. au N. de Strasbourg, sur la ligne du chem. de fer de Strasbourg à Lauterbourg et le canal de la Marne au Rhin, reliée à Strasbourg par un tramway, avec 5,838 hab. en majorité protestants (2,000 cathol., 500 israél.), possède une église mixte, une synagogue, des fabriques de soieries, d'amidon et de vinaigre, des tuileries, des fours à chaux et à plâtre et des brasseries. L'administration du chemin de fer y a d'immenses ateliers de constructions mécaniques, occupant plusieurs centaines d'ouvriers. — On prétend que ce village, appelé originairement *Bischofsheim* (demeure de l'évêque), donné par Clovis à saint Remy, a été légué par cet évêque à son église. (*Testamentum s. Remigii* an. 530.) C'est dans la banlieue de Bischheim qu'on fit, en 1620, le premier essai de la culture du tabac en Alsace. Depuis quelque temps cette culture a été abandonnée; par contre on y cultive avec succès la moutarde et le houblon. L. W.

BISCHOF (Karl-Gustav-Christoph), chimiste allemand, né à Wörd, faubourg de Nuremberg, le 18 janv. 1792, mort à Bonn le 30 nov. 1870. Après avoir étudié les mathématiques et l'astronomie, il se livra à l'étude de la chimie sous la direction d'Hildebrand. Il compléta le traité de chimie de ce dernier et lui succéda dans la chaire d'Erlangen, en 1819. Trois ans après, il fut nommé professeur de chimie et de minéralogie à l'université de Bonn, lors de sa création. Voici la liste de ses principales publications: *Physikalisch-statistische Beschreibung des Fichtelgebirges* (Nuremberg, 1817, 2 vol.); *Lehrbuch der Stöchiometrie* (Erlangen, 1819); *Die Entwickelung der Pflanzensubstanz; Die vulkanischen Mineralquellen Deutschlands und Frankreichs* (Bonn, 1826); *Die Wärmelehre des Innern unsers Erdkörpers* (Leipzig, 1837); *Explosions dans les mines de houille* (Bruxelles, 1840); *Populäre Briefe an eine Gebildete Dame über die gesamten Gebiete der Naturwissenschaften* (Bonn, 1848-49, 2 vol.). L'ouvrage capital de Bischof est son *Lehrbuch der chemischen und physikalischen Geologie* (Bonn, 1847-54, 2 vol.; 2e édit., 1863-66, 3 vol.; supplém., 1871), ouvrage dans lequel l'auteur a tenu compte pour la première fois des actions chimiques et mécaniques dans la formation des roches. Ed. B.

BISCHOFF (Gottlieb-Wilhelm), botaniste allemand, né à Dürkheim (Palatinat) en 1797, mort à Heidelberg le 1er sept. 1854. Il étudia la botanique sous Koch, à Kaiserslautern, et s'appliqua particulièrement au dessin et même, en 1819-20, à la peinture à l'Académie des Beaux-Arts de Munich. En 1821, il passa à Erlangen, suivit les cours de chimie et de botanique et publia: *Die botanische Kunstsprache* (Nuremberg, 1822, in-fol.). Il dessina ensuite toutes les planches du premier volume du *Nova genera et species plantarum*, etc., pour Martius, de retour à Munich de son voyage au Brésil. En 1823, il dirigea la pharmacie de son père, mais dès l'année suivante il se rendit à Heidelberg et s'y fit recevoir privat-docent de botanique (1825). En 1833, il fut nommé professeur extraordinaire; en 1839, professeur ordinaire de botanique et directeur du jardin botanique. — Ouvrages principaux: *Grundriss der med. Botanik* (Heidelberg, 1831, in-8); *Handbuch der botanischen Terminologie und Systemkunde* (Nuremberg, 1833-1844, 3 vol. in-4); *Lehrbuch der allgem. Botanik* (Stuttgart, 1834-1839, 3 vol. in-8); *Wörterbuch der beschreibenden Botanik oder die Kunstausdrücke*, etc. (Stuttgart, 1839, in-8; 2e édit., *ibid.*, 1857, in-8); *Medizinisch-pharmac. Botanik*, etc. (Erlangen, 1843, in-8; 2e édit., *ibid.*, 1847, in-8); *Beitrag zur Flora Deutschlands und der Schweiz*, Lief. I (Heidelberg, 1851).
Dr L. HN.

BISCHOFF (Theodor-Ludwig-Wilhelm von), célèbre anatomiste et physiologiste allemand, né à Hanovre le 28 oct. 1807, mort à Munich le 5 déc. 1882. Il était le fils de Christian-Heinrich-Ernst Bischoff (né à Hanovre le 14 sept. 1781, mort à Bonn en 1861 comme professeur de pharmacologie et de médecine légale après avoir été professeur de physiologie à Berlin). Notre Bischoff commença, en 1826, à Bonn, l'étude de la médecine et des sciences naturelles. Reçu docteur en philosophie à Bonn en 1829, il prit le grade de docteur en médecine à Heidelberg en 1832, puis remplit les fonctions d'assistant à la Maternité de l'université de Berlin. Il se fit agréer, en 1834, privat-docent à Bonn et publia à cette occasion: *Beiträge zur Lehre von den Eihüllen des menschlichen Fœtus* (Bonn, 1834, in-8). En 1835, il passa à Heidelberg et y devint professeur extraordinaire en 1836, professeur ordinaire d'anatomie et de physiologie en 1843. La même année, il se rendit à Giessen, où il fonda un institut anatomique et physiologique, et contribua, avec J. Liebig, à relever l'université de cette ville. En déc. 1854, il fut appelé à occuper la chaire d'anatomie et de physiologie à Munich et nommé conservateur de l'Institut anatomique;

il conserva ces fonctions jusqu'en 1878. — Les travaux de Bischoff sont des plus remarquables. Dès son séjour à Heidelberg, il s'occupa spécialement d'embryologie, science qui lui doit de nombreuses découvertes, et publia successivement : *Entwickelungsgeschichte der Säugethiere und des Menschen* (forme le t. VII de l'*Anatomie* de Sömmerring, Leipzig, 1842); *Entwickelungsgeschichte des Kanincheneies* (Brunswick, 1843); *Entwick. des Meerschweinchens* (Giessen, 1852, in-4); *Entwick. des Hundeeies* (Brunswick, 1853); *Beweis der von der Begattung unabhängigen periodischen Reifung und Loslösung der Eier der Säugethiere und der Menschen* (Giessen, 1844, in-4), opuscule d'une grande importance au point de vue de l'étude de la fécondation; nous ne pouvons citer tous ses ouvrages sur l'embryologie; le dernier de tous avait pour titre : *Histor.-krit. Bemerk. zu den neuesten Mittheil. über die erste Entwickel. der Säugethiereier* (Munich, 1877). — Bischoff s'est en outre occupé de recherches sur le sang et les échanges nutritifs; nous citerons seulement à cet égard : *Der Harnstoff als Maas des Stoffwechsels* (Giessen, 1853, in-8); avec Voit : *Die Gesetze der Ernährung des Fleischfressers durch neue Unters. festgestellt* (Leipzig, 1868, in-8); *Bestimmung der Blutmenge bei Hingerichteten* (Siebold's u. Kölliker's Zeitschr. f. Zool., 1855 et 1858). — Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa avec prédilection du crâne de l'homme et des singes les plus élevés; ses travaux sur ce sujet sont insérés surtout dans le *Sitzungsber. der k. b. Akad. der Wissensch.* (1864-1877). Nous mentionnerons encore de lui : *Die Grosshirnwindungen des Menschen mit Berücksichtigung ihrer Entwickelung bei dem Fœtus und ihrer Anwendung bei den Affen* (Abhandl. der k. b. Akad. d. Wiss., t. X, 1868, 7 pl.; tirage à part, Munich, 1868, in-4); *Ueber die Verschiedenheit in der Schädelbildung des Gorilla, Chimpanse und Orang-Utang*, etc. (Munich, 1867, 24 pl.); *Das Hirngewicht des Menschen* (Munich, 1880, in-8). Bischoff a exercé une grande influence sur le développement des universités bavaroises, apporté d'importantes réformes à l'enseignement de la médecine et introduit en Bavière le règlement en vigueur dans l'Allemagne du Nord relativement aux épreuves médicales. Dr L. Hn

BISCHOFF (Joseph-Eduard-Konrad), écrivain allemand sous le pseudonyme de Konrad von Bolanden, naquit le 9 août 1828 à Niedergailbach dans le Palatinat de Bavière. A l'âge de treize ans, il entra au séminaire de Spire, et il termina ses études à la faculté de théologie catholique de Munich. Il fut ordonné prêtre à Spire, en 1852, et exerça ensuite différentes fonctions ecclésiastiques à Kirchheimbolanden, à Börrstadt et à Berghausen. A partir de 1868, il quitta le ministère actif, pour se consacrer tout entier à ce qu'il considérait comme sa mission littéraire. Cette mission consistait, selon sa propre expression, « à éclairer le peuple sur les mensonges historiques ». Il attaqua tour à tour, dans une série de romans et de nouvelles, la Réforme, le mouvement politique et littéraire du XVIIIe siècle et les progrès de la science contemporaine. On peut citer, comme ses ouvrages les plus caractéristiques, pour ne pas dire les meilleurs : *François de Sickingen* (1859), *Nouvelles historiques sur Frédéric II de Prusse et son temps* (1865), *Angela* (1866), *Gustave-Adolphe* (1867-1871), *Canossa* (1872), *la Nuit de la Saint-Barthélemy* (1879). Bischoff fut nommé camérier du pape, en 1872, « en reconnaissance de ses services ». A. B.

BISCHOFF VON ALTENSTERN (Ignaz-Rudolph), médecin autrichien, né à Kremsmünster le 15 août 1784, mort à Vienne en 1850. Il fut professeur de clinique médicale à Prague, médecin de l'hôpital général de cette ville, puis depuis 1826 professeur à l'Académie Joseph de Vienne, médecin en chef de l'armée (*Oberfeldarzt*) depuis 1847. — Les ouvrages très nombreux de Bischoff traitent de sujets cliniques variés, de la fièvre en général, de la fièvre typhoïde, des maladies chroniques, etc. Citons seulement : *Beobacht. über den Typhus* (Prague, 1814, in-8); *Klinische Denkwürdigkeiten* (Prague, 1823-25, 2 vol. in-8); *Grundsätze der praktischen Heilkunde* (Prague, 1823-1825, 3 vol. in-8); *Grundsätze zur Erkenntniss und Behandl. der Fieber und Entzündungen* (2e édit., Vienne, 1830, in-8), etc. Dr L. Hn.

BISCHOFFSHEIM (Louis-Raphaël), banquier français, né à Mayence en 1800, mort à Paris le 14 nov. 1873. Il faisait ses études au lycée de sa ville natale lorsque son père mourut en 1814. Il dut entrer, pour vivre, comme commis dans une maison de banque à Francfort-sur-le-Mein. En 1820, il fonda une maison de banque à Amsterdam. En 1830, lorsque la Belgique fut séparée de la Hollande, il fut consul général de Belgique. Il établit successivement des succursales de sa maison de banque à Anvers, à Londres et à Paris, où il vint s'établir définitivement en 1850. Mêlé à toutes les grandes opérations financières de son temps, il a acquis une immense fortune. Il a été administrateur de la Compagnie du chemin de fer du Midi; de la Société générale de banque des Pays-Bas, du Crédit foncier colonial, de la Banque franco-égyptienne, de la Société du prince impérial. Il s'occupa aussi d'institutions littéraires et de bienfaisance. Il fut président de l'Association philotechnique et fonda l'Athénée, où il voulait établir des conférences et des concerts dont les bénéfices seraient employés en œuvres de charité. L'entreprise ne réussit pas et l'Athénée devint un théâtre ordinaire. M. Bischoffsheim constitua alors une rente de 40,000 fr. destinés à l'éducation de jeunes gens et de jeunes filles pauvres. M. Bischoffsheim était israélite. Louis Lucipia.

BISCHOFFSHEIM (Raphaël-Louis), banquier français, fils du précédent, né à Amsterdam le 22 juil. 1823. Il entra à l'Ecole centrale des arts et manufactures en oct. 1839, fut nommé inspecteur des chem. de fer de la Haute-Italie, puis, en 1873, prit la suite de la maison de banque fondée par son père. Il obtint le 24 avr. 1880 la grande naturalisation pour services rendus à la France. Il a en effet consacré une partie de sa fortune à l'acquisition d'instruments perfectionnés qu'il a donnés aux observatoires de Paris, de Montsouris et du pic du Midi. Il a même fondé avec ses seules ressources (4,500,000 francs) l'observatoire du mont Gros (près Nice) qui est le premier observatoire du monde par la grandeur, la perfection, la variété des instruments, la hardiesse et l'installation merveilleuse de sa vaste coupole. Ce monument a été solennellement inauguré en oct. 1887. Le congrès géodésique international y a siégé à cette occasion et l'Académie des sciences y a délégué ses plus illustres représentants. La deuxième circonscription électorale de Nice envoya M. Bischoffsheim à la Chambre des députés le 21 août 1881. Il voulut conserver toute son indépendance et ne s'inscrivit à aucun groupe. Aux élections du 4 oct. 1885, il se désista au scrutin de ballottage. M. Bischoffsheim a toujours été un protecteur éclairé des lettres et des arts. Il a contribué largement à la fondation de la *Grande Encyclopédie*.

BISCHOFSHEIM. Com. de la Basse-Alsace dans l'arr. *(Kreis)* de Molsheim à 1 1/2 kil. au N.-E. de Rosheim, sur la ligne du chem. de fer de Saverne à Schlestadt, produit d'excellents vins blancs et rouges; 1,800 hab. — On prétend que, comme *Bischheim-am-Saum* (V. ce mot), ce village aussi a été donné par Clovis à saint Remy. D'origine très ancienne, il avait autrefois deux châteaux, dont l'un, le château supérieur *(Oberschloss)*, a été démoli à l'époque de la Révolution, tandis que l'autre existe encore comme propriété particulière. Dans l'église, de construction moderne, on admire un baptistère en style roman d'une grande beauté et remontant au XIe ou XIIe siècle. Bischofsheim est situé au pied du Bischeberg, montagne

recouverte de vignobles, d'une alt. de 363 m. A mi-côte s'élève une église construite en 1590 par l'évêque Jean de Manderscheid, visitée par de nombreux pèlerins qui y sont attirés par l'image d'une *mater dolorosa*. A côté de l'église, on a fondé en 1663 un couvent de franciscains qui, délaissé depuis la Révolution, fut occupé de 1825 à 1872 par les pères rédemptoristes. L. W.

BISCHOFZELL. Petite ville de Suisse, cant. de Thurgovie; ch.-l. de district, à 32 kil. E.-S.-E. de Frauenfeld, sur la Thur, au confluent de la Sitter; 1,630 hab. — C'est une localité industrielle, qui possède des filatures de coton et des teintureries. Elle fait le commerce des toiles. Elle a des monuments anciens : église du IXe siècle; restes d'un château-fort du IXe siècle, bâti par Salomon, évêque de Constance et fondateur de Bischofzell. C. K.

BISCHWILLER. Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. *(Kreis)* de Haguenau, à 24 kil. au N. de Strasbourg et à 6 à l'E. de Haguenau, sur la Moder et le chem. de fer de Strasbourg à Wissembourg; 6,810 hab. en majeure partie protestants; siège d'un consistoire de l'église de la confession d'Augsbourg et d'un consistoire réformé. Bischwiller, autrefois le centre le plus important de l'industrie lainière en Alsace, produit tous les articles de draperie, mais tout particulièrement les draps noirs, sa spécialité; fabrique en outre des toiles d'emballage en jute, des cartouches, du savon, des tuiles et de la bière; possède une imprimerie publiant une feuille hebdomadaire dans les deux langues, un progymnase, un hospice protestant pour vieillards, un asile départemental pour les idiots indigents, un asile protestant pour des enfants idiots et un hôpital, établissement libre, indépendant de tout patronage soit ecclésiastique, soit administratif, fondé par souscription à laquelle la population entière, ouvriers et patrons, ont pris part et ouvert le 6 août 1870 pour recevoir les premiers blessés de la bataille de Wœrth; une grande partie de la population se livre à la culture du houblon.

La ville de Bischwiller (*episcopi villa*, *Bischoviswiler*, XIIIe siècle), primitivement propriété de l'évêché de Strasbourg, souvent vendue ou engagée, fut acquise en 1542 par Wolfgang, duc de Deux-Ponts, qui y introduisit définitivement la Réforme qui y avait été prêchée dès l'année 1527. Le duc Jean II y accueillit, en 1618, une colonie de huguenots qui ne tardèrent pas à y créer différentes branches d'industrie. La première et la meilleure part de la prospérité de cette ville doit être attribuée à l'immigration de ces familles françaises qui sacrifièrent l'amour de la patrie à la foi religieuse. En 1640, le duc Frédéric céda la ville, cruellement éprouvée par les horreurs de la guerre de Trente ans, à son beau-frère, le comte palatin, Chrétien de Birkenfeld, qui en fit sa résidence et y fonda à côté des deux églises réformées, française et allemande, une communauté luthérienne. Chrétien II qui avait hérité du comté de Ribeaupierre et du titre de roi des fifres *(Pfeifferkönig)*, introduisit à Bischwiller, à partir de 1686, la fête des musiciens *(Pfeifferstag)*, telle qu'on la célébrait à *Ribeauvillé* (V. ce mot) en l'honneur de Notre-Dame-de-Dusenbach, la patronne des musiciens. Tous les ans, le 15 août, les ménétriers de la Basse-Alsace se réunissaient à Bischwiller pour rendre hommage au comte, sous la juridiction duquel leur confrérie était placée en vertu de différents privilèges conférés par les empereurs et plus tard par les rois de France. Aujourd'hui encore le peuple appelle *Pfeifferstag* la foire du mois d'août; la fête elle-même a été supprimée à l'époque de la Révolution. En 1734, le comte palatin Chrétien III de Birkenfeld (grand-père de Maximilien Ier, roi de Bavière et bisaïeul de l'empereur Guillaume) devint duc de Deux-Ponts; désormais jusqu'à la Révolution, la ville resta sous la domination de cette maison.

L'industrie et le commerce prirent dans le cours du XIXe siècle un rapide essor; Bischwiller s'efforçait de devenir en Alsace pour l'industrie lainière ce que Mulhouse était devenue pour l'industrie cotonnière; la ville prospérait et était à son apogée quand éclata la guerre de 1870. Par un cruel retour des choses on peut dater sa décadence de l'émigration de ceux qui en optant en 1872 pour la France, ont sacrifié l'amour du sol natal à leur foi politique. De toutes les villes de l'Alsace, Bischwiller est celle qui fut le plus cruellement éprouvée par les suites de l'annexion. La population tomba du coup à 7,700 hab. de 11,500 qu'avait fourni le recensement de 1869; à peu près 4,000 hab., ouvriers et patrons, quittèrent la ville pour aller s'établir à Sedan, à Vire, à Elbeuf, à Reims, à Tourcoing et dans d'autres villes industrielles; le nombre des fabricants tomba de 96 à 21, celui des métiers de 2,000 à 400 et le chiffre d'affaires de la draperie de 20 millions à 3 millions. Quand les produits de l'industrie lainière furent frappés d'un droit de 5 % et plus tard de 10 % *ad valorem* à leur entrée en France, la concurrence avec la draperie française devint impossible. Depuis, la malheureuse ville n'a pas réussi à se relever. Bischwiller porte *d'azur à la Sainte-Vierge couronnée de trois étoiles, assise sur une chaise et ayant le petit Jésus assis sur ses genoux, le tout d'or.* L. WILL.

BIBL. : F.-W. CULMANN, *Geschichte von Bischweiler*; Strasbourg, 1826. — Du même, *Skizzen aus Gervasius Schuler's Leben und Wirken in Bischweiler*; Strasbourg, 1855. — Du même, *Skizzen aus Ph. Gottfried Geisel's Leben und Wirken in Bischweiler*; Strasbourg et Landau, 1857. — Dr Eug. BOURGUIGNON, *Bischwiller depuis cent ans*, Bischwiller, 1875. — Ch. ENGEL, *Histoire d'une école libre*; Strasbourg, 1876.

BISCIOLA (Lelio), savant italien, né à Modène vers 1545, mort à Milan le 10 nov. 1629. Il entra dans la compagnie de Jésus où il fit profession en 1578; avant comme après cette date, il ne cessa d'enseigner avec succès les lettres anciennes, l'histoire, la philosophie et la théologie scolastique. On lui doit les ouvrages suivants : *Horarum subcisivarum, hoc est rerum in omni philosophiæ genere excellentium* (Ingolstadt, 1616, et Cologne, 1618, 2 vol. in-fol.); *Discorsi tre sopra l'Epistola del profeta Baruch agli Ebrei Schiavi in Babilonia* (Côme, 1620, in-8); *Digressiones in Evangelia Matthæi et Joannis, et in Epistolas Pauli ad Romanos, Galatas ed Ebreos libri IV* (Cologne, 1618, in fol.); divers traités dont la liste est donnée par Debacker.

BIBL. : Gir. TIRABOSCHI, *Biblioteca modenese, o notizie della vita e delle opere degli scrittori modenesi*; Modène, 1781, 6 vol. in-4. — Aug. et Al. DEBACKER, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*; Liège, 1853-1861, 7 vol. gr. in-8.

BISCOTINE. C'est une friandise, genre petit four, à pâte sèche et dure, et originaire de Gênes. Pour l'obtenir, on mêle dans une bassine, placée sur un fourneau peu chauffé, 500 gr. de sucre en poudre passé au tamis, treize œufs et cinq jaunes. On bat la pâte jusqu'à ce qu'elle soit bien épaisse, après quoi on la verse sur une table et on en fait une abaisse que l'on saupoudre avec 60 gr. de sucre. La pâte froide, on y ajoute 430 gr. de farine, un peu de vanille, on fait des abaisses de 5 millim. d'épaisseur qu'on découpe avec un emporte-pièce en biscotines de 35 millim. de long sur 15 millim. de large, de la forme d'un ovale. Les biscotines sont placées sur des tôles graissées, et cuites dans un four très vif, après les avoir mouillées avec de l'œuf et de l'eau et les avoir trempées dans du gros sucre en grain.

BISCOTTE. Friandise de pâte sèche et dure affectant la forme de croissants, d'ovales allongés, de losanges longs, et originaire de la ville de Verdun, qui a continué à posséder le monopole de sa fabrication. La pâte à biscotte s'obtient ainsi : on lave 15 gr. d'anis étoilé qu'on fait sécher à la chaleur du four; on travaille cinq jaunes d'œufs avec 125 gr. de sucre en poudre pendant deux minutes; on fouette les cinq blancs bien ferme et on les mêle aux jaunes en ajoutant l'anis et 125 gr. de farine sèche passée au tamis. On mélange parfaitement le tout avec légèreté, et on verse la pâte obtenue dans une caisse

en papier de 190 millim. de largeur sur 300 mill. de longueur. On enfourne en four doux et on défourne trois quarts d'heure après dès que le biscuit est ferme au toucher ; on laisse refroidir et on découpe la pâte en morceaux, qu'on masque d'anis de Verdun et qu'on remet sécher au four afin qu'ils deviennent cassants.

Les *biscottes de Bruxelles* sont de fabrication et de goût différents ; elles affectent la forme de tranches minces et dures que l'on mange dans le thé, le café au lait, etc. Pour les obtenir, on met dans une terrine de la farine de gruau, selon le nombre de biscottes que l'on se propose de faire, on ajoute du sucre en poudre, trois œufs ou plus, suivant la quantité de farine ; lorsque la pâte a pris un certain corps, on y joint 40 gr. ou plus, selon le volume de la pâte, de beurre à peine fondu, deux cuillerées d'eau de fleur d'oranger et des blancs d'œufs fouettés. On met la pâte dans une caisse en cuivre étamé graissée préalablement, de façon que la moitié du volume seul soit occupé, on porte en four doux et on cuit jusqu'à raffermissement de la pâte qu'on retire du four, qu'on coupe en petites tranches qui, posées à plat sur des plaques, sont reportées au four, où elles séjournent dix minutes au moins et acquièrent une dureté suffisante. En Suisse, on fabrique sous le nom de *Zwicbach* des produits analogues aux biscottes de Bruxelles. L. Knab.

BISCUIT. I. Industrie. — Pain très dur et très sec, destiné à être conservé longtemps. A l'époque des Antonins, le biscuit était l'approvisionnement de campagne des soldats romains. Le soldat le portait avec lui dans des sacs de peau jusque sous Alexandre Sévère ; il fut, à partir de ce moment, transporté à dos de bêtes de somme à la suite des armées. Plus tard, le biscuit devint le fond des subsistances des armées vénitiennes. Au xvie siècle, on discuta chez nous si on adopterait le pain de pierre des Turcs, comme on appelait le biscuit, pour la nourriture des troupes à la guerre ; cette adoption n'eut pas lieu. Sous Louis XIV et sous Louis XV on en fabriqua, mais on n'en fit que peu usage. Le règlement du 5 avr. 1792 accorda des biscuits aux soldats à défaut de pain de munition. Un arrêté du 25 fructidor an IX fixe la ration à 550 gr. qu'elle pèse encore aujourd'hui, et l'on est parvenu à faire tenir dans ce poids et sous un très petit volume autant de matière nutritive qu'en contient une ration de 750 gr. de pain. Le biscuit fabriqué aujourd'hui est une galette ronde ou carrée percée de trous, faite avec de la pâte de farine de froment et renfermant sous un petit volume un aliment riche et se conservant bien. Cet aliment est loin de posséder les qualités qu'on lui attribuait dans le principe ; en effet, la farine de froment ne s'assimile bien qu'autant qu'elle est fermentée et transformée en produit léger et extensible ; les pâtes non fermentées et seulement étuvées ne s'assimilent qu'en faible proportion. Le procédé de fabrication est simple ; le délayage de la farine et le pétrissage se font comme à l'ordinaire, on verse sur la farine de blé la quantité d'eau rigoureusement nécessaire pour l'humecter, car la pâte doit être très ferme et quand elle a acquis le degré d'hydratation convenable, on en forme des mottes qui sont transformées, soit à la main, soit entre des cylindres compresseurs qui les laminent, en tables épaisses de 3 à 4 centim., étendues au rouleau, découpées en petites galettes ; il vaut mieux passer la nappe entre deux cylindres qui découpent les biscuits, les transpercent de nombreux trous destinés à favoriser l'évaporation et le dégagement des gaz, ce qui permet d'éviter le soulèvement de la croûte et par suite les fissures.

On dispose les biscuits dans un lieu frais avant de les enfourner ; le four à biscuit est plus surbaissé et chauffé à une température un peu moindre que les fours ordinaires, les biscuits y restent de 20 à 25 minutes ; ils se colorent moins fortement à la superficie que la croûte de pain ordinaire, pour la raison qu'il reste moins d'eau dans la confection de la pâte, qu'en conséquence, l'effet de caramélisation est moindre. Dès que les biscuits sont défournés, on les place dans une étuve où passe l'air chauffé par les parois de la cheminée du four, c'est là que leur dessiccation s'achève ; 100 kilogr. de farine ne doivent donner que 90 à 92 kilogr. de biscuit. La fabrication qui se fait souvent à bras est plus économique et plus régulière en employant un moteur hydraulique ou à vapeur : dans tous les cas, il faut s'attacher à ne pas replier la nappe sur elle-même, car alors, la pâte serait feuilletée et fournirait des vides pour le logement des parasites. On emploie des machines de divers systèmes ; en général une machine se compose d'un plan incliné où l'on place une motte de farine humide frasée à bras ou au pétrin mécanique ; la motte est étirée entre les deux premiers cylindres, dont l'un est à jours ; les biscuits sont moulés, entre deux autres cylindres dont l'un est plein, l'autre, découpeur et piqueur, est recouvert de 12 formes où fonctionnent 12 barres transversales garnies de goujons, de galets et de plaques qui repoussent les biscuits découpés et les étendent sur des toiles sans fin qui les enlèvent pour les porter au four.

Après la fabrication, on arrime le biscuit dans des caisses portant indication du lieu et de la date de sa fabrication. Ces caisses ne dépassent pas le poids de 50 à 60 kilos, afin de pouvoir être portées au besoin à dos de mulet. La limite ordinaire de la conservation du biscuit est d'une année. Un approvisionnement de cette denrée est toujours entretenu dans les places de guerre.

Biscuit de fourrage. La question en a été étudiée dans plusieurs armées de l'Europe, en ces dernières années, et notamment en France, en Italie, en Allemagne et en Russie. En France, un professeur de botanique à la Faculté des sciences de Marseille a fabriqué des biscuits de fourrage qui ont été expérimentés sur les chevaux de la garnison. Cette denrée, après analyse, fut réputée deux fois plus nutritive que l'avoine. En Italie, soixante-six chevaux nourris avec le biscuit de fourrage Ravelli s'assimilèrent parfaitement cet aliment qu'ils mangeaient avec appétit. Enfin on expérimenta en Russie un biscuit de fourrage dans lequel entraient de l'avoine broyée, de la farine, des pois, de l'huile de chenevis et du sel. On mélangeait le tout et l'on formait une pâtée que l'on coupait en morceaux de 10 à 12 centim. Ces galettes étaient percées de trous sur l'une de leurs faces. On cuisait ensuite au four. On reconnut que chaque ration de 4 livres de cet aliment avait la valeur nutritive de 10 livres d'avoine. Les chevaux mangeaient ces biscuits soit secs, soit imbibés d'eau. Ce régime les faisait un peu maigrir, mais sans leur enlever rien de leur vigueur. En Allemagne, la fabrique de conserves de Mayence a commencé, dès 1872, à confectionner du biscuit de fourrage.

Biscuit de viande. L'armée russe fit usage, il y a quelques années, de biscuits de viande américaine, qu'elle abandonna depuis, comme engendrant le scorbut. C'est alors que le prince Dolgorouki inventa le biscuit de viande qui porte son nom. Cette denrée alimentaire rendit les plus grands services dans les longues marches des colonnes à travers les déserts de l'Asie centrale. De son côté, l'armée anglaise des Indes expérimenta avec succès plusieurs sortes de biscuits inventés par les majors Hawkes, et Hobday, et le lieutenant Turner. L'Allemagne a fait, en 1879, l'essai d'un biscuit albuminé inventé par le docteur Schill et contenant environ 40 °/₀ de son poids de sang défibriné provenant des abattoirs militaires.

II. Pâtisserie. — Le biscuit est une pâtisserie faite avec des œufs, de la farine et du sucre, aromatisée quelquefois avec de l'eau de fleur d'oranger, de l'anis, etc. L'industrie des biscuits forme à elle seule, dans les grandes villes, des établissements particuliers ; exploitée autrefois par les Allemands et les Suisses, elle était fort restreinte entre leurs mains, mais depuis les développements donnés à la pâtisserie moderne, depuis la fondation de maisons importantes, cette branche ne laisse plus rien à désirer par le mérite et le succès. L'industrie des

biscuits et de la pâtisserie sèche, qui déjà en 1867 occupait deux cents ateliers et produisait un chiffre d'affaires de 7 millions de francs, fait marcher aujourd'hui quatre cents ateliers ou fabriques et atteint une production estimée à plus de 15 millions de francs. Elle occupe 3,000 ouvriers des deux sexes se répartissant comme suit : à Paris, 500 ouvriers gagnant en moyenne 6 fr. par jour, 200 femmes gagnant en moyenne 3 fr. par jour; dans les départements 1,900 ouvriers gagnant en moyenne 5 fr. 20 par jour et 400 femmes gagnant en moyenne 2 fr. 25 par jour. Les matières premières annuellement employées peuvent être approximativement évaluées à 9 millions de francs. Quelques usines sont mues par la vapeur et utilisent ensemble une force de 60 chevaux. Parmi les nombreuses machines-outils dont l'introduction a contribué pour une large part aux développements de cette industrie on peut citer les batteuses, les émondeuses, les broyeuses, les pétrins, etc., mus à bras ou par la vapeur. Au commencement de ce siècle, la ville de Reims avait déjà acquis une réputation méritée pour la fabrication des biscuits ; les fabricants s'occupaient alors directement de la vente de leurs produits : en province, dans les foires et marchés ; à Paris, en les faisant débiter dans les carrefours et aux barrières par leurs ouvriers. A dater de 1840, la fabrication des biscuits a acquis une réelle importance, et les foires et marchés ont été fréquentés par des marchands spéciaux.

Les produits du biscuit sont très nombreux et nous n'en passerons en revue que quelques-uns, les principaux, en donnant quelques détails sur leur confection. La *pâte à biscuit* s'obtient de la manière suivante : on casse quinze œufs, on met les blancs dans une terrine et les jaunes dans une autre; avec ces derniers on emploie 500 gr. de sucre en poudre fine et on ajoute un peu d'eau de fleur d'oranger, ou un peu d'écorce de citron bien hachée, ou tel aromate que l'on juge convenable. On bat bien les jaunes et le sucre avec une spatule ; lorsque les jaunes sont un peu blanchis, on bat les blancs avec un fouet de buis et, dès qu'ils se tiennent debout, on ajoute les jaunes. Si c'est pour un gros biscuit on met 500 gr. de farine ; si c'est pour du petit biscuit, on n'emploie que 375 gr. On la mêle légèrement avec les jaunes et les blancs et la pâte est arrangée dans un moule bien beurré ou dans des caisses ; on saupoudre l'extérieur de sucre en poudre. Les biscuits cuits dans un four ouvert, sont glacés de la manière suivante : on prend du sucre en poudre très fine, un blanc d'œuf et le jus de la moitié d'un citron ; on bat le tout ensemble jusqu'à ce que le mélange devienne bien blanc; on couvre les biscuits avec cette glace et on les laisse refroidir et sécher. La pâte des *biscuits à la cuiller* ne diffère pas de la précédente, mais la disposition en est toute particulière. Pour *coucher* ces biscuits, on replie en long des demi-feuilles de papier blanc, afin de donner aux biscuits une longueur seulement de 80 millim. et la grosseur du doigt. On se sert pour les coucher d'un cornet de papier, agissant délicatement et laissant entre eux quelques millimètres de distance. Dès qu'une feuille est remplie ou couchée, on la prend à deux mains et on l'applique du côté des biscuits sur une légère couche de sucre en poudre passé au tamis de soie que l'on a étendu sur une feuille de papier d'égale grandeur. On renverse ensuite la feuille couchée sur une plaque et on continue à coucher des biscuits jusqu'à ce qu'on ait employé toute la pâte. La chaleur du four doit être modérée et on retire les biscuits dès qu'ils se colorent. A mesure qu'on les ôte, on plie les feuilles de papier en deux pour les faire tenir droites. Lorsqu'ils sont froids on les soulève avec une lame de couteau très mince et on les accouple deux à deux en dessous. On fait bien d'autres sortes de biscuits dont la pâte est toujours analogue à celle que nous avons indiquée; nous ne citerons que les biscuits de Savoie, les biscuits à la crème, aux amandes, aux pistaches, aux avelines, au rhum, au punch, etc. Les *biscuits de Reims*, qui ont eu autrefois une grande renommée, sont plus épais, plus mous que ceux de Paris ; ceux-ci sont légèrement glacés, un peu secs et très délicats; ils sont généralement préférés.

On fabrique depuis longtemps à bas prix en Angleterre et en Amérique, sous les noms de *crackers*, *pic-nic*, *Osborne*, *Albert*, etc., une quantité prodigieuse de petits biscuits secs, de formes variées, qu'on consomme le plus communément avec le thé, et dont la composition varie suivant les habitudes ou le goût des consommateurs. Ces gâteaux sont fabriqués uniquement avec une pâte ferme, à laquelle on ajoute parfois un peu de levûre, puis de légères quantités de beurre, de sucre avec quelques aromates. La pâte, ayant été pétrie avec soin, est déposée sur une plaque et passée en cet état sous un cylindre qui forme une abaisse de 10 à 12 millim. d'épaisseur. Alors, avec un emporte-pièce, on découpe cette abaisse, suivant la figure adoptée, en petits biscuits qu'on pique en même temps ; on enlève les rognures et on porte dans un four doux, et on retire dès que les biscuits ont pris une teinte jaune pâle ou café au lait. Dans quelques fabriques le cylindre sous lequel passe l'abaisse la découpe, suivant la forme voulue, la pique, imprime les gâteaux de marques quelconques, c.-à-d. que ce mode de fabrication ressemble beaucoup à celui qui est employé aujourd'hui pour fabriquer en grand les biscuits pour le service de la marine. En Angleterre, la maison Huntley et Palmers date de 1826 ; à cette époque, les biscuits étaient faits à la main; mais plus tard on a employé des machines, ce qui a permis d'opérer une grande réduction dans les prix et de donner ensuite à cette industrie un développement tel que, lors de l'Exposition de 1851, elle employait déjà 200 ouvriers. En 1855, le nombre des ouvriers était de 350 ; en 1862, ce chiffre était doublé, et à l'Exposition de 1867 il était de 996. Aujourd'hui ce personnel dépasse 3.000 ouvriers ; l'usine de Reading, près de Londres, forme à elle seule une petite ville, sillonnée de rails où circulent du matin au soir des trains entiers chargés de marchandises; elle emploie 2,000 sacs de farine par semaine et des quantités d'œufs, de beurre, de sucre, de lait et d'autres ingrédients. Quant aux produits, leur qualité est irréprochable et la grande consommation qui en est faite prouve qu'ils sont très estimés. Il y a tant d'espèces différentes de biscuits qu'il faudrait la mémoire d'un classificateur exercé pour en donner la nomenclature exacte : il en est qui portent le nom de personnages célèbres ; d'autres des noms géographiques ou de tantaisie, et leurs formes sont variées à l'avenant. La maison Peek, Frean et Cie, de Londres, emploie plus de 2,000 ouvriers et 80 commis et voyageurs. En France, de nombreuses usines se sont montées depuis quelques années, les manufactures de MM. Olibet de Talence (Gironde) et de MM. Vendroux, Clément, Verlingue et Cie, de Saint-Pierre-lez-Calais, fabriquent les biscuits sur une échelle importante et très variée; le public les apprécie de plus en plus, et dans un temps peu éloigné l'importation anglaise se trouvera réduite à une bien faible quantité, si ces usines continuent à augmenter leur production tout en maintenant la qualité et les prix de vente d'outre-Manche.

Biscuit de Savoie. Biscuit fait avec la pâte à biscuit ordinaire des pâtissiers que l'on fait cuire dans un moule de fer-blanc ou de cuivre; la pâte est composée de fleur de farine, d'œufs et de sucre. L. Knab.

III. Thérapeutique. — *Biscuits médicamenteux.* Préparations obtenues en ajoutant une ou plusieurs substances médicamenteuses à de la pâte de biscuits et faisant cuire ensuite au four de campagne. L'avantage de cette forme pharmaceutique est de pouvoir présenter aux enfants ou à des malades difficiles un médicament, d'une odeur ou d'une saveur désagréable, sous forme d'un bonbon. Il est nécessaire que la dose médicamenteuse soit également répartie dans la pâte, et il faut éviter, pour faire lever celle-ci, l'em-

ploi du carbonate d'ammoniaque, souvent impur et souillé de carbonate de plomb et de cuivre, d'autant plus que ce sel décompose certains médicaments, le calomel entre autres, qu'il transforme en mercure métallique. On ne prépare que peu de biscuits à la fois et on les conserve dans un endroit sec. — On prépare des biscuits purgatifs (au jalap ou à la scammonée), vermifuges (au semen-contra ou à la santonine, au calomel), antisyphilitiques (au bichlorure de mercure). Voici quelques formules : *Biscuits purgatifs à la scammonée.* Scammonée d'Alep pulvérisée, 10 gr. ; pâte à biscuits pour 50 ; chaque biscuit contient 2 décigr. de scammonée ; un biscuit pour un enfant de sept ans. — *Biscuits vermifuges à la santonine.* Santonine, 1 gr., pâte à biscuits pour 10 ; chaque biscuit contient 10 centigr. de santonine ; un au matin pour les enfants de cinq ans ; on donne le quart, la moitié aux enfants plus jeunes. — *Biscuits vermifuges au calomel.* Calomel, 3 gr., pâte à biscuits pour 10 ; chaque biscuit renferme 30 centigr. de calomel ; la moitié ou la totalité, le matin à jeun, selon la force de l'enfant. — *Biscuits antisyphilitiques* ou *dépuratifs du Dr Ollivier.* Ils se préparent avec farine, lait, beurre et sucre, pèsent 16 gr. et contiennent chacun 1 centigr. de bichlorure de mercure ou sublimé. L'action du bichlorure est manifestement mitigée par son mélange avec les matières albuminoïdes ; il se forme probablement un composé mercuriel différent du mercure doux. — *Biscuits à l'iodure de potassium.* Iodure de potassium, 10 gr., pâte à biscuits pour 100. On dissout l'iodure dans de l'eau distillée avant de l'incorporer à la pâte ; on étend la masse au rouleau, on la divise à l'emporte-pièce, enfin on fait cuire au four. Chaque biscuit renferme 1 décigr. d'iodure de potassium ; on en fait prendre un à dix par jour ou plus. Dr L. Hn.

IV. Céramique. — Toutes les pâtes céramiques, non émaillées, ayant subi l'action du feu, passent à l'état de *biscuits :* les unes reçoivent ensuite, suivant leur nature, une glaçure, une couverte ou un émail ; les autres restent définitivement en cet état. Telles sont certaines poteries communes, quelques grès et quelques porcelaines. Parmi ces dernières, les groupes, statuettes, bustes, médaillons, etc., et, plus particulièrement, ceux qui sont sortis des fours de Sèvres sont désignés simplement sous le nom de *biscuits ;* on dit communément des *biscuits de Sèvres*, et ces biscuits tiennent une place si grande dans l'histoire artistique de la manufacture, ils ont contribué pour une part si importante à la réputation de notre grand établissement national qu'il nous paraît intéressant de retracer ici brièvement les phases principales par lesquelles a passé leur fabrication.

En couvrant de sa protection la manufacture de porcelaine qu'Orry de Fulvy, frère du contrôleur général, avait établie à Vincennes, en l'autorisant à prendre le titre de manufacture royale et en encourageant ses débuts à l'aide de subventions en argent, Louis XV cherchait surtout à affranchir la France du tribut qu'elle payait annuellement à la Saxe. Le succès, du reste, vint bientôt lui prouver que les sacrifices qu'il s'était imposés n'avaient pas été inutiles, et, dès 1749, les porcelaines envoyées à son père par la jeune dauphine Marie-Josèphe de Saxe, excitèrent tout à la fois, dans la petite cour de Dresde, le dépit, l'admiration et l'envie, et prouvèrent que, dans aucune branche de l'art, l'industrie française ne craignait de rivale.

Il y avait cependant une fabrication pour laquelle la manufacture royale restait en arrière, soit par suite d'un défaut d'organisation, soit, plutôt, à cause de la difficulté d'obtenir sur de petites pièces de porcelaine tendre un émail aussi limpide et aussi pur que celui de la porcelaine dure de Saxe ; nous voulons parler des statuettes, des petits groupes et de ces mille objets d'étagère ou de toilette qui avaient, plus que tous ses autres produits, établi la réputation de la fabrique de Meissen. Des tentatives furent faites cependant et nous connaissons deux ou trois spécimens de petites figurines émaillées sorties des fours de Vincennes, mais elles sont loin, il faut bien le dire, d'égaler les coquettes et délicieuses statuettes de Saxe. Cet état d'infériorité ne devait pas durer longtemps et, à défaut de sculpture émaillée, la manufacture française fut bientôt en mesure de montrer avec orgueil ses *biscuits* de porcelaine tendre que nulle fabrication, depuis, n'a pu, nous ne dirons pas surpasser, mais même approcher. Ce fut, lors de l'exposition des premiers biscuits, un concert unanime de louanges et d'admiration, et les papiers du temps nous apprennent quel enthousiasme excitèrent ces statuettes et ces médaillons « en porcelaine sans couverte, qui, par son grain, son demi-poli et sa demi-transparence, imite si parfaitement le plus beau marbre blanc, et qui possède l'avantage de pouvoir se nettoyer et reprendre toute sa blancheur par l'eau seconde sans en être aucunement endommagée ». Tous les courtisans voulurent avoir des nouveaux produits de la manufacture autant pour obéir à la mode que pour faire leur cour au souverain. C'était, en effet, dans les salons de Versailles qu'avait lieu, chaque année, du 20 déc. au 10 janv., l'exposition et la vente des produits de la manufacture et le roi tenait beaucoup à ce que toutes les personnes de son entourage y fissent en sa présence des acquisitions importantes ; lui-même donnait l'exemple en faisant tous les ans de nombreux cadeaux aux dames de la cour. L'on dut bientôt augmenter à la manufacture le nombre des modestes et habiles praticiens qui étaient appelés à traduire en terre les dessins fournis par Boucher et quelques autres artistes contemporains. Plus tard, des sculpteurs célèbres, tels que Boizot, Falconet, Caffieri, La Rue, etc., exécutèrent eux-mêmes les modèles qui étaient reproduits en porcelaine, mais, dans le principe, ce furent d'obscurs artistes qui produisirent ces merveilles de délicatesse et de goût qui resteront toujours une des gloires de l'industrie française.

Nous ne pouvons donner ici la liste de tous les sujets, statuettes, groupes, bustes ou médaillons qui sont sortis des ateliers de l'ancienne manufacture, mais nous croyons intéressant de signaler ceux qui ont été exécutés à l'occasion d'événements contemporains ou qui sont véritablement remarquables sous le rapport de l'art et qui, à ce titre, ont acquis une réputation que le temps ne fait que confirmer. — Parmi les premiers nous citerons le groupe

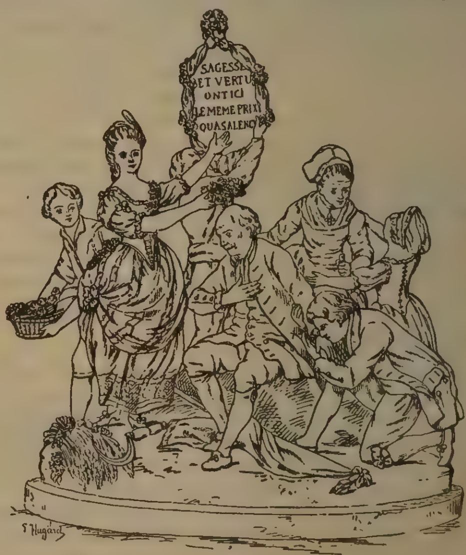


Fig. 1.

allégorique composé par Boizot en 1773 à l'occasion du mariage du comte d'Artois, les quatre statuettes que Louis

XVI fit faire l'année suivante, et qu'il donna à sa belle-sœur afin de l'engager à nourrir et à soigner elle-même l'enfant dont on attendait la naissance; la première représentait une femme qui berce un enfant et la seconde, la même femme, allaitant un nouveau-né; dans la troisième elle prenait le nourrisson dans ses bras et dans la quatrième, elle le conduisait à la lisière. C'est dans cette catégorie également qu'il faut ranger deux très beaux groupes, *la Rosière de Salency* et *la Fête des Bonnes gens* (fig. 1), destinés à rappeler les fêtes champêtres que les nouvelles idées philosophiques avaient fait instituer sur beaucoup de points du territoire; le prix en était de 480 liv. Parmi les portraits, outre les bustes des membres de la famille royale, de Mme Du Barry, etc., nous citerons seulement la figure en pied de l'acteur *Volange* (fig. 2), dans le rôle de *Jeannot* de la fameuse pièce de Dorvigny, *les Battus paient l'amende;* le succès de ce biscuit fut presque aussi grand que celui de la pièce. Marie-Antoinette donna des *Jeannot* à toutes les personnes de son entourage, et les courtisans suivant l'exemple de la souveraine, le débit de cette statuette, pleine, du reste, de naïveté et de naturel, fut considérable.

Dans la seconde série, nous mentionnerons en première ligne la *Baigneuse* de Falconet, et son *Amour* (fig. 3), désigné quelquefois sous le nom de *Garde à vous!* dont le succès fut énorme. Viennent ensuite le groupe de la *Toilette*, le *Jugement de Pâris*, l'*Amour désarmé*, l'*Amour conduit par la Folie*, etc., etc., et toute la suite en pied des grands hommes parmi lesquels *Molière* et *Corneille*, par Caffieri; *Pascal*, *Turenne*, *Descartes*, *Bossuet*, par Pajou; *Tourville*, par Houdon; *Montesquieu*, par Clodion; *Racine*, par Boizot; *Condé*, par Roland; *Catinat*, par Dejoux; *Sully*, par Mouchy; *d'Aguesseau*, par Bernier; le chancelier de l'*Hôpital*, par Goix, etc. On réalisait sur la vente de ces biscuits, et surtout sur les figures des grands hommes, de très gros bénéfices; dans le principe, on vendait ces dernières vingt louis, mais de nombreuses plaintes lui ayant été adressées à ce sujet, d'Angiviller, qui était chargé de la régie de la manufacture, fit tomber successivement le prix jusqu'à douze louis, ce qui laissait encore, pour chaque figure, un gain de 105 à 115 fr. que d'Angiviller recommande bien à l'administrateur de cacher à tout le monde, « car il ne faut pas, dit-il, que le public sache que l'on fait d'aussi gros bénéfices». — Jusqu'en 1780 environ, on ne fit à Sèvres que des biscuits de porcelaine tendre d'une fabrication difficile, mais d'une blancheur laiteuse et d'une douceur au toucher que la porcelaine kaolinique ne put jamais égaler; par contre, la porcelaine dure se prêtant mieux, par la nature même de sa pâte, aux travaux plastiques, permit d'entreprendre des œuvres beaucoup plus importantes que ce qui avait pu être tenté jusqu'alors. C'est ainsi qu'en 1783 on put mouler, sur les modèles de Boizot, les cerces en biscuit de deux vases de plus de deux mètres de haut, dont l'un, après avoir orné pendant longtemps le château de Saint-Cloud, est aujourd'hui au Louvre : ce fut la



Fig. 2.

première application de l'emploi simultané, sur une même pièce, du biscuit et de la porcelaine émaillée. — Mais ce fut



Fig. 3.

surtout sous la direction de Brongniart, de 1800 à 1847, que la porcelaine à l'état de biscuit prit une place considérable dans l'ensemble des produits de la manufacture. Admirablement maître des procédés de fabrication, Brongniart, laissant absolument de côté la porcelaine tendre et, avec elle, les petites statuettes et les groupes qui avaient tant aidé à la réputation de l'ancien établissement royal, s'attacha principalement à faire des pièces de grande dimension. On exécuta sous sa direction des bustes plus grands que nature et qui sont de véritables tours de force de fabrication, des vases, des pieds de guéridon chargés de sculptures et dont certaines parties, quoique restées à l'état de biscuit, étaient peintes et dorées, des colonnes de deux mètres de hauteur, destinées à rappeler les victoires de l'Empereur, des surtouts de table, entre autres le fameux *surtout égyptien*, avec ses pylônes, ses allées de sphinx, ses obélisques, etc. Il fit faire peu de statuettes et seulement des réductions d'œuvres exposées au Salon; plus tard cependant, il attacha à Sèvres quelques sculpteurs de mérite, tels que Feuchère, Klagmann, etc.; mais leur talent un peu sévère se prêtait moins que celui des artistes du XVIIIe siècle aux délicatesses de la porcelaine et l'on dut bien souvent et (aujourd'hui même encore) pour répondre au désir du public, reprendre les anciens moules de la vieille manufacture de Louis XV. — Plusieurs autres manufactures ont également fabriqué, au siècle dernier, des biscuits parmi lesquels nous signalerons ceux de la manufacture du faubourg Saint-Denis qui n'étaient, à vrai dire, que des copies ou des imitations de ceux de Sèvres, mais dont l'exécution était extrêmement soignée et la cuisson parfaite. Nous rangerons aussi parmi les biscuits datant de cette époque les statuettes en terre de pipe, si vivantes et d'une observation si fine que *Cyfflé* (V. ce nom), fabriquait à Lunéville et à Bellevue, près Toul. En Angleterre, le célèbre Wedgwood fabriquait ses fameux grès, vases, médaillons, bustes, si recherchés aujourd'hui, qu'il laissait généralement à l'état de biscuit. Dans ces derniers temps, Limoges et Vierzon ont produit dans ce genre, à côté de porcelaines de commerce d'une exécution assez soignée, des

pièces exceptionnelles dont plusieurs spécimens, actuellement au musée de Sèvres, sont des merveilles d'exécution. Nous signalerons enfin en terminant le *Parian* ou *Paros* qui a été fabriqué en Angleterre pour la première fois vers 1848 par M. Copeland et qui a été imité depuis non seulement en Angleterre mais aussi en France et en Allemagne; c'est un véritable biscuit de porcelaine d'une composition spéciale et d'une coloration jaunâtre rappelant le ton des marbres antiques. MM. Minton ont produit en ce genre des œuvres extrêmement remarquables.

Edouard GARNIER.

BISCUITVILLE. Mot nouveau qui a pris naissance dans nos guerres d'Afrique et se trouve employé couramment aujourd'hui dans la technologie militaire. Il sert à désigner une redoute que l'on construit dans la contrée où opère une colonne, pour abriter les vivres de réserve de la troupe. Dans les campagnes d'Algérie, et surtout dans les opérations récentes en Tunisie, on s'est beaucoup servi des biscuitvilles, afin d'alléger les colonnes de leurs convois. On les établit généralement au centre du pays où doivent rayonner les détachements de troupes, afin que ceux-ci aient un minimum de chemin à faire pour venir s'y réapprovisionner. On dit *un* biscuitville. Plusieurs de ces établissements provisoires sont devenus des centres définitifs d'agglomération d'une certaine importance, tels Méchéria dans le Sud-Oranais, Aïn-Draham en Tunisie, etc.

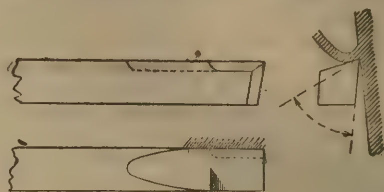
BISCUTELLA (*Biscutella* L.). Genre de plantes, de la famille des Crucifères et du groupe des Thlaspidées, dont les représentants sont des herbes dressées, à feuilles entières ou pinnatifides et à fleurs jaunes, disposées en grappes courtes. Le calice a les sépales égaux ou bien les deux sépales latéraux sont sacciformes ou éperonnés. Le fruit est une silicule plane, cartacée, à deux valves orbiculaires, ailées, se détachant de l'axe. L'espèce principale, *B. lævigata* L., est une herbe vivace, très polymorphe, que l'on trouve communément sur les rochers, dans les montagnes de l'Auvergne, des Alpes et des Pyrénées.

Ed. LEF.

BISE. Vent du N. ou du N.-E., sec et froid, qui souffle très souvent en France pendant la mauvaise saison (V. MISTRAL et TRAMONTANE). La bise, en un point quelconque de nos pays, est toujours amenée par la présence d'un maximum de pression barométrique au N.-O. de ce point, ou par un minimum au S.-E., ou par les deux causes réunies. Sa violence augmente avec la différence des pressions extrêmes et est à peu près inversement proportionnelle à la distance des deux centres de pression. Elle souffle plus fréquemment à l'époque des giboulées, c.-à-d. vers le commencement du printemps. Elle est doublement meurtrière pour les jeunes plantes, qu'elle refroidit et dessèche à la fois. Le froid, même très vif, est beaucoup moins dangereux par un temps calme, puisque son pouvoir desséchant est beaucoup moindre.

BISE (Bot.). Nom vulgaire de plusieurs Champignons comestibles du groupe des Agaricinées. La *Bise rouge* est le *Russula alutacea* Fr. (*Agaricus alutaceus* Pers.); la *B. verte*, le *Clitocybe odora* Fr. (*Agaricus odorus* Bull.), et la *B. vraie*, le *Russula virescens* Schæff.

BISEAU. I. TECHNOLOGIE. — Outil dont le tranchant est taillé en biseau. L'outil de tourneur qui porte spécialement ce nom, n'a pas le tranchant droit comme le ciseau ordinaire, ni perpendiculaire à l'axe de l'outil; le tranchant est tantôt oblique à gauche, tantôt oblique à droite. Une condition indispensable d'établissement du biseau est que la partie tranchante soit bien soutenue et qu'elle se trouve inclinée sur la direction que l'outil doit parcourir; grâce à cette disposition, le copeau s'enroule sans se briser; il ne faut pourtant pas que le copeau détaché de la pièce travaillée s'enroule trop bien, il est clair que cet enroulement n'a lieu qu'au dépens d'un frottement sur l'outil. Aussi dispose-t-on souvent le biseau de telle sorte que le copeau quitte la pièce d'où on l'enlève sous l'angle le plus petit possible. De cette manière, on peut avec le même effort enlever des copeaux proportionnellement plus gros. Les biseaux sont en acier à ceux dont le tranchant n'est pas trop fragile se trempent



Biseau.

dans toutes leur force et sans recuit. On a fait des expériences pour déterminer l'angle le plus convenable ; donner au tranchant. Le meilleur outil est celui qui produit le plus de copeaux, avec le même nombre de kilogrammètres; on a toujours eu soin d'amener la pièce à un diamètre parfaitement exact, avant l'expérience. Les angles déterminés, il reste à les obtenir pratiquement ; l'ouvrier a un jeu de calibres qui lui permettent de produire exactement l'angle voulu,

II. HORLOGERIE. — Taille en biseau qui rend le verre de montre et de pendule propres à s'enchâsser dans la lunette, cercle de métal qui s'ouvre au moyen d'une charnière ménagée à l'extérieur de la bâte. La lunette du verre forme emboîtement sur la bâte par un drageoir.

L. K.

III. NUMISMATIQUE. — En numismatique, on dit d'une monnaie ou d'une médaille qu'elle est taillée *en biseau* lorsque la tranche, au lieu d'être perpendiculaire comme dans nos monnaies ordinaires, est inclinée en talus : l'une des faces est ainsi d'un plus petit module que l'autre, et la pièce affecte la forme d'un cône tronqué. On rencontre des monnaies taillées en biseau surtout dans les suites numismatiques des rois de Syrie et des rois d'Egypte après Alexandre.

E. B.

IV. MUSIQUE (V. CLARINETTE).

BISELLIUM. Siège pouvant contenir deux personnes, mais qui n'était occupé que par une seule et à titre honorifique. La forme du *Bisellium* nous est connue d'après un bas-relief d'un cénotaphe trouvé à Pompéi en 1812, parmi d'autres monuments funèbres. Il était généralement haut d'un pied et large de trois, sans dossier. Sur le devant une sorte de pédale recevait les inscriptions. Le plus souvent en ivoire, il pouvait être de métal et nous en avons un en bronze provenant également de Pompeï. Enfin, toujours à Pompéi, des peintures murales con-



Bisellium, d'après une peinture de Pompéi.

tiennent plusieurs reproductions (V. Zahn, *Schonste Gemalde in Pompeï* et F. Mazois, *les Rudores de*

Pompéi, pl. 24). C'était avant tout un siège honorifique, réservé à certains personnages importants des *municipes* et *colonies*, qui y prenaient place dans les cérémonies publiques au forum, à la curie ou au théâtre, de même qu'à Rome des sièges spéciaux, chaises curules ou *subsellia*, étaient accordés aux magistrats. D'après les inscriptions que nous possédons, cet honneur était accordé par décision unanime des magistrats et du peuple, à tous ceux qui avaient bien mérité de la ville soit en lui servant de patron, soit par leurs libéralités. Quels qu'ils fussent d'ailleurs, les citoyens qui l'avaient obtenu étaient appelés *Bisellarii* (V. Martial V, 14; Varron, *De lingua latina*, V, 28). Plus tard le sens du mot Bisellium s'élargit considérablement; il désigna même toute sorte de sièges. Les mots grecs δίεδρα ou διέδριον qui dans la pure grécité sont l'équivalent précis du bisellium, sont employés par Hesychius et Suidas comme synonyme de *cathedra*. C. VERGNIOL.

BIBL. : CHIMENTELLI, *De Honore Bisellii*.

BISENZ (en tchèque *Bzenec*). Bourg de Moravie. Pop. 3,000 hab. Manufactures. Vins renommés.

BISET (Ornith.). Le Biset est considéré, depuis les belles recherches de Ch. Darwin, comme la principale souche de nos Pigeons domestiques (V. PIGEONS). Il appartient au genre *Columba*, pris dans le sens le plus étroit, et porte dans les catalogues ornithologiques le nom de *Columba livia* L. A l'âge adulte, son plumage est d'un gris ardoisé glacé de vert et de violet sur les côtés du cou et relevé par une large bande blanche sur le croupion et par deux raies noires recoupant obliquement les ailes. Ses yeux sont d'un rouge jaunâtre, ses pattes rouges, ses mandibules brunes avec une cire blanchâtre recouvrant la base du bec. Ce Pigeon se trouve à l'état sauvage sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la Scandinavie, de la Sardaigne, de la Corse, de l'Italie, sur les falaises du dép. du Var, sur les côtes de Barbarie, sur les bords de la mer Caspienne et dans le Caucase. Il niche dans les anfractuosités des rochers les moins accessibles et fait chaque année deux couvées de deux œufs, d'un blanc légèrement azuré. Sa nourriture consiste en graines, en fruits, en mollusques de petite taille. Comme le Pigeon ramier il quitte, à l'approche de l'hiver, les pays septentrionaux et se retire dans des contrées jouissant d'un climat plus doux. Ses allures diffèrent peu de celles des Pigeons domestiques, mais son vol est plus rapide. Suivant quelques auteurs les Bisets qui habitent le pourtour du bassin méditerranéen, l'Inde et la Chine, n'appartiendraient pas à la même espèce que ceux du N. de l'Europe, et mériteraient d'être distingués sous les noms de *C. Schimperi*, *C. intermedia* et *C. rupestris*; mais il est plus probable que ces différents oiseaux ne représentent que des races locales d'une seule espèce. E. OUSTALET.


Biset (*Columba livia* L.).

BIBL. : DAUBENTON, *Pl. enl. de Buffon*, pl. 510. — TEMMINCK, *Pigeons*, pl. 12. — DEGLAND et GERBE, *Ornith europ.*, 1867, t. II, p. 9, 2ᵉ éd. — BREHM, *Vie des animaux*, éd. franç., *Oiseaux*, t. II, p. 235. — DARWIN, *De la variation des animaux et des plantes à l'état domestique*, trad. Barbier, 1879, t. I, p. 143.

BISET (Charles-Emmanuel), peintre flamand, né à Malines en 1633, mort en 1685. On l'a dit élève de Gonzalès Coques, mais sans preuves, à cause d'une certaine analogie de manière. Son père, Georges Biset, était peintre à Malines. Au début de sa carrière il habita Paris, où son talent était en faveur, paraît-il, à la cour et auprès des grands. Plus tard il retourne dans son pays et devient le peintre en titre du gouverneur général des Pays-Bas, le comte de Monterey. Il semble s'être fixé à Anvers, où il acquiert droit de bourgeoisie le 20 avr. 1663 et où il fait partie de la gilde de Saint-Luc. Il est même nommé en 1674 doyen de la gilde et directeur de l'Académie d'Anvers. Il dut pourtant rester en relation avec Malines : le 30 juin 1670 il s'y maria à l'église Saint-Rombaut. Les fables répandues sur son compte par Campo Weyerman qui l'accuse de paresse, d'inconduite, parle d'un mariage secret avec sa servante et d'une mort misérable à Bréda, sont peu dignes de foi. La haute situation que Biset occupait parmi les artistes de son temps semble démentir tous ces racontars d'atelier. En 1682 il est encore patronné par un grand personnage, le duc de Parme, dont il fait le portrait. Il paraît avoir été avec Gonzalès Coques un des meilleurs petits maîtres du XVIIᵉ siècle, peintres de genre, de portraits ou de sociétés galantes qui mirent tout leur talent dans les figurines. Ses œuvres sont extrêmement rares. Il est probable qu'elles circulent aujourd'hui sous de faux noms. La plus considérable qu'on connaisse est le *Guillaume Tell* du musée de Bruxelles, fait en collaboration avec Van Ehrenberg pour l'architecture et Hemelraet pour le paysage. Ce tableau, commandé par les syndics de l'ancienne confrérie de Saint-Sébastien d'Anvers, et qui ornait autrefois la salle des réunions de la gilde, donne du peintre la plus excellente idée. Guillaume Tell est représenté bandant son arc et s'apprêtant à abattre la pomme placée sur la tête de son fils. Le sujet n'est qu'un prétexte pour grouper dans un cadre de fantaisie les portraits des syndics, membres de la gilde, massiers, etc., une trentaine de petits personnages qui sont censés assister à la scène, traités d'une façon aussi vive et spirituelle que légère, dans une gamme de tons très fins, un peu gris. M. Adolphe Rosenberg signale pourtant comme supérieurs même au tableau de Bruxelles deux petits portraits d'homme et de femme, à mi-corps, tous deux signés, appartenant à M. W. Itzinger, qui ont figuré en 1883 dans une exposition de maîtres anciens à Berlin (*Zeitschrift für Bildende Kunst;* Leipzig, 1883, p. 326). Il y a de Biset un *Portrait de famille* au musée de Rotterdam. M. A.-J. Wauters note un sujet de genre à Cassel et deux médaillons représentant un *Chirurgien pansant un blessé* dans la galerie Liechtenstein. Les autres œuvres de Biset sont encore à découvrir. On rencontre parfois son nom dans les catalogues de ventes anciennes, et la variété des sujets prouve un talent très ingénieux et très souple. C'est un peintre méconnu, extrêmement digne d'intérêt. On a souvent confondu ses œuvres avec celles de son fils et élève, *Jean-Baptiste*, né en 1672, mort après 1732, qui adopta même genre et même manière. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande;* Paris, 1883, in-8. — Emmanuel NEEFS, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, Gand, 1876, t. I, p. 388 sq.; 2 vol. in-8. — IMMERZEEL, *De Levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, t. I.

BISEUR (Teinture). Sous le régime des corporations et des jurandes, on distinguait deux sortes de teinturiers : 1° ceux qui teignaient en couleurs solides; 2° ceux qui n'employaient et ne pouvaient employer que des couleurs fugaces. Les règlements appelaient les premiers teinturiers en bon teint, et les seconds, teinturiers en petit teint; mais les teinturiers en bon teint donnèrent par mépris, aux teinturiers en petit teint, le nom de *biseurs;* cette appellation a disparu au commencement de la Révolution, quand la liberté a été donnée à l'industrie.

BISH. Nom indien d'une substance extrêmement vénéneuse extraite de l'*Aconitum ferox* Wall (V. ACONIT).

BISHAM-ABBEY. Célèbre château d'Angleterre, situé

sur les bords de la Tamise, près de Great-Marlow. Bâti par les Templiers, confisqué par Henri VIII, il a été donné à Anne de Clèves après son divorce. Il a plusieurs parties très remarquables comme spécimens de l'architecture des Tudors. Son parc est un des plus beaux de l'Angleterre.

BISHOP (Henri-Rowley), musicien et arrangeur anglais, né à Londres en 1782, mort dans la même ville le 30 avr. 1855. Il eut Francesco Bianchi pour maître de composition. Son premier ouvrage joué fut un ballet, *Tamerlan et Bajazet* (1806); deux autres ballets, *Narcisse et les Grâces* (1806) et *Caractacus*, joué dans la même année, lui valurent de nouveaux succès. Enfin, un opéra intitulé *Circassian Bride*, le fit estimer à tel point que les propriétaires de Covent-Garden se l'attachèrent comme directeur de musique et, en quelque sorte, comme compositeur attitré de leur théâtre. Dans la suite, la réputation de Bishop ne fit que grandir. Il fut nommé professeur de musique à Oxford, et honoré de diverses distinctions. Les œuvres de Bishop dénotent cependant plus de fécondité que de mérite; elles témoignent d'un talent facile à coup sûr, mais d'ordre absolument inférieur. Les opéras, ballets, opérettes et vaudevilles de cet auteur sont au nombre de quatre-vingt-huit. Nous ne les énumérerons pas. Citons seulement, parmi les moins oubliés, à côté de ceux mentionnés plus haut, *Knight of Snowdown*, tiré de Walter Scott, *the Wandering Boys*, *John of Paris*, où les emprunts à Boieldieu dépassent la mesure tolérable, *Henri IV*, *the Slave*, *the Libertine* et le *Mariage de Figaro*, composés en majeure partie avec la musique de Mozart, *the Maid of the mill*, *Masaniello*, *Aladin*, *Home*, *Sweet home*, etc., etc. Il a arrangé plusieurs œuvres de Mozart, Spohr, Meyerbeer, Auber et Rossini pour la scène anglaise. A. Ernst.

BISHOP (George), astronome anglais, né en 1785, mort à Londres le 14 juin 1861. Après avoir gagné dans le commerce des vins une fortune considérable, il s'adonna à l'astronomie et fit construire dans Regent's Park un observatoire qui fut successivement dirigé par Dawes et par Hind. Il devint membre, puis président de la Société d'astronomie et membre de la Société royale de Londres. L. S.

BISHOP (Anna Rivière, épouse), cantatrice anglaise, née en 1814, morte à New-York le 18 mars 1884. Elève de la *Royal Academy of Music*, dirigée alors par le fameux harpiste et compositeur français Bochsa, elle épousa à dix-sept ans sir Henry-Rowley Bishop, compositeur et chef d'orchestre qui avait vingt-six ans de plus que sa femme. Mme Bishop possédait une voix merveilleuse de *soprano sfogato*, que de bonnes études lui apprirent à diriger avec un goût exquis. Elle commença, à partir de 1837, à se faire entendre dans les grands festivals d'oratorios, si fréquents dès cette époque à Londres et dans les provinces, et elle y obtint de grands succès. S'étant attachée à l'étude du chant scénique italien, elle se produisit pour la première fois à Londres, dans un concert dramatique donné par Bochsa, à l'Opéra Italien, le 5 juin 1839. Elle avait à soutenir dans cette soirée le voisinage redoutable d'artistes tels que Mmes Grisi, Pauline Garcia et Persiani, Rubini et Lablache, et pourtant elle y obtint le plus éclatant succès. Sur ces entrefaites, Mme Bishop abandonna son mari pour s'enfuir avec Bochsa. Tous deux entreprirent à travers l'Europe une grande tournée artistique qui ne fut pour l'un et pour l'autre qu'une série ininterrompue de triomphes. En 1843, elle arrivait en Italie, et son succès n'était pas moindre à Vérone, Padoue, Venise, Rovigo, Ferrare, Florence et Rome. A Naples, où elle débuta au théâtre San-Carlo, l'administration de ce théâtre l'engagea pour donner quelques représentations d'un opéra de Pacini, *la Fidanzata Corsa*. Le succès obtenu par la cantatrice dans cet ouvrage fut si éclatant, que la direction, qui n'avait traité avec elle que pour huit soirées, se l'attacha régulièrement en qualité de *prima donna assloula* pour les deux scènes royales de San-Carlo et du Fondo. Dans le cours des vingt-sept mois qu'elle passa à Naples, elle excitait surtout des transports d'enthousiasme dans *Otello*, bien que le souvenir de la Malibran, admirable dans le rôle de Desdemona, fût encore vivant dans la mémoire des Napolitains. De Naples Mme Bishop retourna se faire entendre à Rome, puis, toujours en compagnie de Bochsa, elle rentra en Angleterre par la Suisse, les villes rhénanes, la Belgique et la Hollande, se faisant applaudir partout sur son passage. Peu de temps après, en 1848, elle s'embarquait avec lui pour l'Amérique, et tous deux faisaient une immense tournée dans ce pays, et ensuite en Australie où Bochsa, frappé par la maladie, mourut aux premiers jours de janv. 1856. Restée seule, Mme Bishop retournait à New-York, où elle épousait, avant la fin de cette même année, un Yankee du nom de Martin Schultz. Elle n'en continua pas moins sa carrière, et c'est seulement le 27 mai 1872 que, âgée de près de soixante ans, elle donnait à New-York son dernier concert, où sa voix, restée jeune et fraîche, produisait encore un effet prodigieux. Arthur Pougin.

BISHOP-Auckland. Ville d'Angleterre, comté de Durham; 10,087 hab. Au coude le plus méridional de la Wear, situation stratégique importante, nœud de chemins de fer. Cette ville est bâtie sur une hauteur que domine un superbe château des évêques de Durham, adossé à un beau parc. Le pont sur la Wear remonte à 1388 et repose sur des piles de construction romaine. Mines de houille dans le voisinage. Marché fréquenté. Manufactures de toiles de lin et de cotonnades.

BISHOP-Stortford. Ville d'Angleterre, comté de Hertford; 6,704 hab.; sur le Stort. Belle tour; marché actif de céréales, de malt, filature de soie; principale station entre Londres et Cambridge.

BISHOP-Waltham. Petite ville d'Angleterre (comté de Hants), à l'extrémité d'un embranchement du chemin de fer de Winchester à Portsmouth, dans le voisinage de la célèbre forêt de Waltham : les ruines de son vieux château, qui remonte au roi Etienne, y sont très fréquentées. Il a été démoli par l'armée de Cromwell, mais les débris en sont très imposants.

BISHOP-Wearmouth. Ville d'Angleterre, située en face de Sunderland, à l'embouchure de la Wear; fait partie de cette ville depuis 1779. Elle lui est jointe par un grand pont de fer qui est resté longtemps un des plus remarquables d'Angleterre (V. Sunderland).

BISICA Lucana. Localité de la province romaine d'Afrique qui n'est mentionnée par aucun géographe ou historien de l'antiquité, mais nous est connue par une inscription que Peyssonnel et Shaw, virent à Testour (sur la Medjerda, Tunisie). Celle-ci nous apprend que c'était une colonie, située évidemment à l'endroit où est aujourd'hui Testour. L'*episcopus Visicensis*, de la liste des évêques de la province proconsulaire, était sans doute celui de Bisica-Lucana. E. Cat.

BISIGNANO. Ville d'Italie, prov. de Cosenza, dans une position élevée, protégée par un château-fort. Belle cathédrale avec un portail gothique; évêché. Culture de la soie; 3,906 hab.

BISINCHI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Morosaglia; 732 hab.

BISKRA. Ville de l'Algérie, dép. de Constantine, arr de Batna, à 120 kil. S. de cette dernière ville par 35° 27′ de lat. N. et 3° 22′ de long. E., à 111 m. au-dessus du niveau de la mer, sur l'Oued-Biskra, affluent de l'Oued-Djedi. Elle comprend deux parties, la ville française et l'oasis. La ville se compose essentiellement d'une grande rue bordée de maisons européennes, sur laquelle s'embranchent quelques rues perpendiculaires; il y a un beau jardin, quelques places, l'église, les écoles, un marché couvert, des cercles militaire et civil, des

hôtels, quelques magasins. Les bâtiments militaires et le bureau arabe sont compris dans une vaste enceinte, au N.-E., appelée le *fort Saint-Germain*. Un quartier de la ville, réservé aux filles de la tribu des Oulad-Nayl, est le soir plein de lumières, de danses et de chants. A quelque distance de la ville française on voit : au S.-E., la *villa Landon*, parc magnifique de deux hect., merveilleusement entretenu et rempli de plantes des tropiques; au S., le *village nègre*, et un peu plus loin six villages ou groupes de maisons, construites avec des briques crues (tôb), au milieu d'une forêt de 150,000 palmiers, 5,000 oliviers, grenadiers, abricotiers, etc. Les maisons, séparées par de grands jardins, entourés de petits murs et renfermant



Une rue à Biskra d'après une photographie.

tous ces arbres, s'étendent sur une longueur de 5 kil. et une largeur d'un demi-kil. Cette oasis, une des plus curieuses qu'on puisse visiter, a été décrite dans son état ancien par El-Bekri (1060 environ), par le pèlerin marocain El-Aïachi (1649), et dans son état actuel par un grand nombre de touristes. Nul doute que le nombre des visiteurs n'aille en croissant, maintenant que le chemin de fer relie directement Biskra au littoral. La ville fait un commerce assez actif avec Batna et Constantine, d'où elle tire les produits européens, qui sont ensuite vendus aux indigènes des Zibans et du désert ; l'oasis exporte des dattes, des burnous, des haïks et des tapis de laine renommés. Les Français depuis une quinzaine d'années ont créé de belles plantations et une compagnie, dite de l'Oued-Rir (Fau, Foureau et Cie), s'est installée à Biskra pour surveiller la création d'oasis dans l'Oued-Rir. — La population indigène et la population française vivent côte à côte en très bonne intelligence. Une des choses qui frappent le plus l'étranger à Biskra, c'est le nombre des indigènes qui savent parler français. Ce résultat est dû à ce que beaucoup d'entre eux ont passé quelque temps sur le littoral, faisant, sous le nom de *Biskris*, les métiers de portefaix, commissionnaires, cireurs de bottes. D'autres, presque aussi nombreux, doivent une certaine instruction à l'école arabe-française, créée par le bureau arabe dès les premiers temps de l'occupation et dirigée pendant trente ans avec un véritable dévouement par M. Colombo, un homme vénéré des indigènes à plus de 100 kil. à la ronde. Biskra est le ch.-l. d'une commune de plein exercice de 7,910 hab. dont 432 Français, 398 Israélites, 980 Tunisiens, 1,107 Marocains, 856 étrangers et 3,616 indigènes. C'est aussi le ch.-l. d'une commune indigène, administrée par un commandant supérieur ; elle a une population de 106,704 hab. presque tous indigènes.

HISTOIRE. — Biskra existait sans doute à l'époque romaine ; les uns croient qu'elle s'appelait alors *Ouesker* (nom cité par Ptolémée), d'autres *ad Piscinam;* les auteurs du *Corpus Inscr. lat.* de Berlin l'identifient avec une station de *Bescerœ*, qui n'est connue que par l'existence d'un *episcopus Vesceritanus*, qu'on ne sait où placer ailleurs. Quelques auteurs ont aussi admis que Biskra, appelée parfois la *reine des Zibans*, avait pu être sous les Romains la résidence du *prepositus limitis Zabensis ;* mais il est plus probable qu'il résidait à Msila, autrefois Zabi. Du temps d'El-Bekri, Biskra était la capitale des Zibans et avait une population nombreuse; El-Aïachi nous dit qu'elle faisait un commerce très actif avec le Tell et le Sahara, mais que, quoique belle encore, elle était fort déchue, par suite du mauvais gouvernement des Turcs et des incursions des Arabes du dehors. La ville fut occupée par le duc d'Aumale le 4 mars 1844, et la petite garnison qu'il y laissa fut bientôt massacrée. L'occupation définitive n'eut lieu que le 18 mai suivant ; elle nous assura un poste important pour la surveillance et la domination de l'extrême Sud. E. CAT.

BIBL. : SÉRIZIAT, *Etudes sur l'oasis de Biskra ;* Paris, 1878, in-8. — X..., *Une excursion à Biskra* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avr. 1879).

BISKUPITZ. Ville de Prusse, port de Silésie, district d'Oppeln; 6,276 hab. Mines de houille. C'est là qu'est le grand établissement métallurgique de *Borsig* (V. ce nom).

BISLÉE. Commune du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 151 hab.

BISLEY. Ville d'Angleterre, comté de Gloucester; 5,168 hab. C'est une des villes les plus anciennes de cette région, mais ce n'est plus qu'une annexe industrielle de Stroud qui est située à 5 kil. Fabrique de draps.

BISMARCK (Otto-Eduard-Leopold, prince de), chancelier de l'empire d'Allemagne et président du conseil des ministres de Prusse.

Il naquit le 1er avr. 1815 à Schœnhausen, petit village du Brandebourg. Sa famille y habitait depuis des siècles ; selon les uns, elle descendait du chef d'une tribu slave, établie au moyen âge sur les bords de l'Elbe; selon les autres, d'un Rulo ou d'un Claus Bismarck qui fut simple tailleur au XIVe siècle. Quoi qu'il en soit, elle appartenait à la petite noblesse provinciale, aux hobereaux ou *junkers*, « classe au cœur froid et aux courtes vues » a dit Mommsen, et dont le nom était regardé, en 1848, comme synonyme d'antilibéralisme et de réaction. Parmi les ascendants immédiats du chancelier on trouve à la fois des militaires et des universitaires, « l'alternative d'une génération rossante et d'une génération rossée », a-t-il dit. Otto de Bismarck était le quatrième des six enfants que Charles-Guillaume-Ferdinand de Bismarck, chef d'escadron en retraite, eut de son mariage avec Louise-Guillemette Menken, dont le père était professeur de philosophie à Leipzig. Trois de ces enfants moururent au berceau; les trois survivants sont : Bernard, le plus âgé de cinq ans ; son frère Otto, le chancelier; et une fille, Malvina, qui a épousé un von Arnim. Peu de mois après la naissance d'Otto ses parents quittèrent Schœnhausen pour Kniephof, en Poméranie, dont ils venaient d'hériter. En 1821 on le plaça à Berlin, dans le pensionnat du professeur Plamann, où se trouvait déjà son frère Bernard ; ce « régime spartiate » ne lui a laissé que de désagréables souvenirs ; il ne préféra guère le gymnase Frédéric-Guillaume, où il entra en 1827, non plus que le « gymnase du Cloître-Gris ». En 1832, il fut envoyé à

l'université de Gœttingue où il mena la vie bruyante des étudiants allemands. Il s'est vanté lui-même de n'avoir entendu que deux heures de cours pendant les dix-huit mois de son séjour. En revanche, il eut vingt-huit duels, de ces duels à la rapière où le visage seul est à découvert : il ne reçut qu'une seule blessure dont on voit la cicatrice sur sa joue gauche. Il prit dans ces jeux de la force une insolente confiance en lui-même. En 1833 il vint à Berlin, et à la suite de deux échecs successifs il dut prendre un répétiteur. Quand et comment réussit-il à passer l'examen d'état indispensable pour entrer dans la carrière administrative? On ne l'a jamais su ; et durant plus de vingt ans, jusqu'à Sadowa, ses adversaires se firent une arme contre lui de cet examen problématique. Après avoir été référendaire à Aix-la-Chapelle et à Potsdam, il fit son volontariat en 1838 dans les carabiniers de la garde. La discipline militaire ne fut pas de son goût. Un de ses chefs lui ayant fait faire antichambre : « J'étais venu, lui dit-il, vous demander un congé, mais, pendant cette longue heure, j'ai réfléchi; je vous offre ma démission. »

En 1839, il revint s'établir à Kniephof, où il se mit avec son frère à exploiter le domaine paternel. Durant huit ans, de vingt-quatre à trente-deux ans, il mena ainsi la vie de gentilhomme campagnard. Cette vie de grand air et d'exercices violents n'était pas pour lui déplaire. « En disant que je suis tombé de cheval cinquante fois, je crois rester en-deçà de la vérité; la dernière fois c'était à Varzin, je me brisai trois côtes et je crus que c'était la fin... Deux fois déjà le médecin avait déclaré qu'il était contraire aux règles de la science que j'en fusse revenu ! »

Pour comprendre la manière d'agir de cet homme extraordinaire, les violences et les emportements qu'il apporte jusque dans les négociations diplomatiques, la franchise et la brutalité de ses propos qui le firent si longtemps prendre pour un fou ou un extravagant, il est nécessaire de n'oublier ni son tempérament ni sa race. Il faut se représenter ce colosse haut de plus de six pieds, grand buveur, grand mangeur, violent et excessif en toutes choses. Il s'enorgueillit, autant que d'une victoire diplomatique, de vider d'un seul trait un de ces énormes hanaps du siècle dernier, rempli de près d'un litre de champagne. On est surpris de voir, dans les récits de la campagne de France, que les repas et les menus ne tiennent pas une moindre place que les négociations et les dépêches. Le seul homme d'Etat français pour lequel il manifeste quelque sympathie est M. Pouyer-Quertier, parce qu'il est capable de lui tenir tête à table. Cette vigueur physique et morale se dépensait durant ses années de jeunesse en orgies qui faisaient le scandale de tous les châteaux environnants. Aujourd'hui même, à Varzin, il a conservé ces habitudes de vie campagnarde. Appuyé sur son gourdin, escorté de ses deux énormes molosses, on le prendrait pour quelque fermier arpentant ses domaines. « Croyez-moi, disait dernièrement sa femme à un diplomate, un navet l'intéresse plus que toute votre politique. »

Vers 1847, le vide de cette existence commença à le fatiguer; il songea un moment, à l'instar de Cromwell, à émigrer aux Indes : sa santé était atteinte; la mélancolie le gagnait. Il se maria ; le 13 juil. 1847 fut célébrée son union avec Johanna von Puttkammer, de neuf ans plus jeune que lui. Sa demande avait été mal accueillie : « De la part d'un tel homme, c'est une insolence », s'écria la mère; mais la jeune fille, plus clairvoyante, accepta. De ce mariage sont nés trois enfants : en 1848, une fille Marie, mariée au comte Rantzau, employé aux affaires étrangères ; et deux fils, Herbert (né en 1849), aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat de son père, et Guillaume, né en 1852.

Quelques mois avant son mariage, il avait été nommé député suppléant à la Diète fédérale prussienne (1846). C'était son entrée dans la vie publique. Sa carrière politique comprend quatre phases qu'il est facile de résumer d'un trait : durant sa carrière parlementaire (1846-1851) il se fait le champion de la royauté contre le droit populaire ; durant sa carrière diplomatique (1851-1862) il prépare l'abaissement de l'Autriche devant la Prusse, des Habsbourg devant les Hohenzollern ; durant sa carrière ministérielle (1862-1871), époque à laquelle son action devient prépondérante dans les affaires de son pays, il établit par deux grandes guerres la suprématie de la Prusse en Europe; enfin à partir de 1871, comme chancelier de l'empire, il s'efforce au-dedans comme au dehors d'assurer l'avenir de l'empire qu'il a fondé.

Dès ses débuts à la Diète, il se manifesta comme l'enfant terrible du parti réactionnaire. Il soutint dans son premier discours (17 mai 1847) que le peuple prussien en se soulevant en 1813 n'avait nullement réclamé de constitution, mais simplement voulu chasser l'étranger du territoire. Comme il était vivement interrompu, il tira de sa poche un numéro de la *Gazette de Spener* et se mit à le lire tranquillement. Le calme s'étant rétabli, il termina par ces mots : « On me rappelle que je suis jeune et que je n'ai encore rien fait pour mon pays; soyez sans crainte, le jour n'est peut-être pas loin où je ferai ce que vous me reprochez de n'avoir pas fait. » Sur ces entrefaites éclata en France la révolution de 1848. Frédéric-Guillaume IV, monarque bien intentionné, mais faible et indécis, s'en montra fort affligé; si Louis-Philippe était tombé, c'était, pensait-il, pour ne pas s'être montré assez libéral. M. de Bismarck, au contraire, frémissait de colère et ne comprenait pas « pourquoi le roi ne débarrassait pas les rues et le gouvernement par une bonne volée de mitraille ». Et il ajoutait « que toutes les grandes cités devraient être rasées comme des foyers de révolution ». Le député libéral d'Esser lui ayant demandé ce qu'il ferait s'il arrivait au pouvoir : « Eh bien ! lui dit-il, si nous l'emportons, le gibet sera à l'ordre du jour. »

A l'issue de la session de 1848, il forma un comité qui prit pour devise : « Avec Dieu, pour le roi et la patrie. » Il fut ensuite nommé, à quelques voix de majorité, député du Brandebourg à la seconde Chambre prussienne. Il s'éleva très vivement contre le projet d'amnistie en faveur des révolutionnaires. Il combattait avec ironie et âpreté « ces doctrinaires qui depuis le *Contrat social* n'ont rien appris et ont beaucoup oublié, ces théoriciens dont les fantaisies ont coûté à la nation plus de sang, d'argent et de larmes, en six mois que l'absolutisme en trente-trois ans ». Il se faisait gloire « d'opinions entachées d'obscurantisme et de tendances moyen âge ». Un soir, dans une brasserie, quelqu'un ayant mal parlé de la famille royale, il se leva et s'écria : « Sortez, car si vous êtes ici quand j'aurai vidé cette chope, je vous la brise sur la tête. » Puis, l'ayant tranquillement vidée, il la cassa sur le crâne de son interlocuteur, qui tomba grièvement blessé. L'affaire fit grand bruit mais n'eut pas de suites.

Cependant la révolution allemande de 1848 ne put aboutir; le Parlement voulait former de la Confédération germanique un Etat unique sous la direction d'un empereur héréditaire; il offrit ce titre à Frédéric-Guillaume IV : « C'est le radicalisme qui offre au roi ce cadeau, s'écria le Junker; tôt ou tard le radicalisme se dressera devant le roi, réclamera sa récompense et, montrant l'aigle du drapeau impérial, lui dira : Pensais-tu que cet aigle fût un don gratuit? » Ce sont les paroles que le démon adresse à Max dans le *Freischütz* quand il exige son âme en échange des balles enchantées. Devant l'opposition de l'Autriche, Frédéric-Guillaume IV dut refuser la couronne impériale. Le Parlement de Francfort perdit courage et se dispersa.

L'échec de Francfort n'arrêta pas Frédéric-Guillaume; il réunit un second Parlement à Erfurt pour former un gouvernement fédéral par l'*union restreinte*. M. de Bismarck s'y laissa élire à contre-cœur, prévoyant « que la

Prusse y sacrifierait beaucoup de son autorité au profit des seuls petits Etats » et il combattit les projets d'union du ministre, M. de Radowitz. De fait « le tournoi des langues » ne dura qu'un mois et « le château de cartes fut dispersé dans toutes les directions par la première brise réactionnaire ».

A ce moment l'Autriche, débarrassée des Hongrois grâce à l'appui de la Russie, se tourna contre les velléités ambitieuses de la Prusse. La guerre faillit éclater, mais la Prusse, encore trop faible, envoya M. de Manteuffel signer avec le prince de Schwarzenberg la convention d'Olmütz (29 nov. 1850) qui consacrait le triomphe de la diplomatie autrichienne et rétablissait l'ancienne Diète sous la présidence de l'Autriche. Chose étrange! M. de Bismarck, qui devait plus tard en ressentir si vivement l'humiliation, fut le seul qui défendit cette convention à la Chambre : c'est qu'il applaudissait avant tout à la défaite de la démocratie.

La Diète s'ouvrit à Francfort le 30 mai 1851. La Prusse y était représentée par le lieutenant-général de Rochow. M. de Bismarck demanda à être adjoint à ce dernier. Cette demande souleva une vive opposition au ministère des affaires étrangères : Jamais, disait-on, on n'avait pris d'homme qui ne fût pas de la « carrière », et qu'était M. de Bismarck ? un journaliste, un député sifflé. M. de Manteuffel hésitait. Mais Bismarck décida le roi en lui disant : « Que Votre Majesté fasse l'essai ; elle pourra me rappeler dans six mois si cela ne va pas. » Ce ne fut pas six mois, ce fut huit ans que dura la mission diplomatique du futur chancelier; partout il rencontra l'Autriche sur son chemin, et il se convainquit qu'une guerre seule pourrait la rejeter hors de la Confédération germanique et faire passer aux Hohenzollern l'antique influence des Habsbourg.

Sa carrière diplomatique commença sous des auspices difficiles. Son supérieur, M. de Rochow, persistant à le traiter comme un intrus, il imagina, un jour que celui-ci partait pour Berlin, de venir à la gare le remercier publiquement de la confiance qu'il lui témoignait. Les rieurs furent de son côté. La Diète était d'ailleurs un théâtre qui lui convenait assez mal. Ses délibérations méticuleuses, ses rivalités mesquines, écœurèrent bien vite celui que quelques-uns appelaient « le nourrisson diplomate » ; et les correspondances diplomatiques ou intimes qu'il a fait publier jettent un jour singulier sur cette période. Il y révèle, avec une franchise poussée jusqu'au cynisme, ses idées, ses moyens d'action, les causes de son succès, ses jugements sur ses collègues, sur ses compatriotes comme sur les étrangers. Mieux que partout ailleurs, on y voit éclater cette intelligence précise de la réalité qui est la caractéristique de son génie ; « un bal, une promenade dans la rue, un voyage aux eaux, une place d'exercice, sont pour lui des enseignements vivants qui lui révèlent un état social, l'autorité d'un gouvernement, la faiblesse d'une armée avec toute la spontanéité et l'éclat des impressions sensibles. Les autres jugent, étudient, raisonnent, lui voit et décide » (Funck-Brentano). « On se tourmente ici, écrivait-il à sa femme, de puérilités pures. Tous ces diplomates, avec leur pompeux commerce de bric-à-brac, me paraissent plus ridicules que tel député de la seconde Chambre se drapant dans sa dignité. A moins de complications extérieures, je sais ce que nous ferons en une, deux ou cinq années, et je m'engagerais à le faire en vingt-quatre heures si les autres voulaient être sincères et sensés un seul jour. Qu'on m'envoie le savetier ou le maître d'école et, s'ils sont lavés et peignés, j'en ferai des diplomates. Je fais de grands progrès dans l'art de beaucoup parler pour ne rien dire. Personne, pas même le plus méchant des démocrates, ne peut se faire une idée de ce qu'il y a de nullité et de charlatanisme dans la diplomatie. » Le président de la Diète, l'envoyé d'Autriche, M. de Thun, l'ayant reçu cavalièrement en fumant son cigare et sans lui offrir de siège, il s'assit dans un fauteuil et, tirant un cigare de sa poche, demanda du feu à l'ambassadeur étonné. Il renouvela la scène à la Diète, où M. de Thun fumait seul ; pour la seconde fois il lui demanda du feu. Ce fut un événement ; tous les délégués en référèrent à leurs gouvernements : au bout de six mois ils reçurent l'ordre d'allumer leur cigare ; les envoyés de Wurttemberg et de Darmstadt, qui ne fumaient pas, durent se dévouer pour la patrie.

Dans les grandes comme dans les petites choses, M. de Bismarck se heurtait à l'Autriche. Il ne fit pas mystère de ses sentiments. Un officier autrichien lui ayant dédaigneusement demandé où il avait gagné ses décorations : « Toutes devant l'ennemi, ici, à Francfort », répondit-il. Et il déclare dans ses lettres « qu'il n'aurait plus une goutte de sang prussien dans les veines, s'il conservait une amitié même modérée pour l'Autriche ». Le prince Guillaume, le futur empereur, qui s'était fait le protecteur du jeune conseiller, et qui allait bientôt accepter d'être le parrain de son second fils, demanda à M. de Rochow s'il le jugeait digne de le suppléer. L'envoyé répondit « que le jeune homme avait encore besoin d'un peu d'expérience ». Il n'en fut pas moins nommé pour remplacer celui-ci trois semaines après (août 1851). La confiance du roi s'affermit tellement qu'en une année M. de Bismarck dut faire treize fois le voyage de Berlin pour renseigner verbalement le souverain. Mais à Berlin, les intrigues de la Chambre lui semblaient bien mesquines. « Celui qui vit là-dedans, disait-il à sa femme, finit par se prendre au sérieux. Quand j'arrive de Francfort avec tout mon sang-froid, je me fais l'effet d'un homme à jeun qui tombe dans une compagnie de gens ivres. »

Au cours de 1852, M. de Bismarck fut envoyé à Vienne en mission spéciale à l'occasion des difficultés soulevées par la réorganisation du Zollverein. La Prusse ayant convoqué les représentants des divers Etats allemands à Berlin le 14 avr. 1852, l'Autriche, pour lui faire pièce, les invita à se réunir à Vienne le 2 janv. 1852 afin de conclure sur d'autres bases un traité de commerce. La Prusse refusa de se faire représenter à Vienne, mais confia à M. de Bismarck une mission officieuse. Cette mission ne porta pas grands fruits : « Ces gens, écrivait l'envoyé prussien, n'éprouvent pas le besoin de s'arranger avec nous, ou bien ils supposent ce besoin plus grand chez nous qu'il ne l'est en réalité. » En revanche, il prit part à toutes les fêtes de la cour et aux chasses royales, observant attentivement hommes et choses, en sorte qu'il put se vanter plus tard « que personne plus que lui n'avait mieux étudié l'Autriche, et cela *de visu* ». Laissant de côté la politique, il consacra l'été de 1853 à des voyages en Belgique, en Hollande et en Westphalie. L'Autriche se décidait à ce moment à signer avec la Prusse un traité par lequel son admission dans le Zollverein restait en suspens jusqu'en 1859.

Cependant, les affaires d'Orient commençaient à prendre une tournure inquiétante. La guerre de Crimée se préparait. La France et l'Angleterre s'unissaient contre la Russie. Le rôle de la Prusse dans ces circonstances fut des plus équivoques. L'Autriche, oublieuse des services que la Russie lui avait rendus en la sauvant de la Révolution triomphante avec Kossuth, voulait entraîner les Etats allemands dans la guerre. « Je serais désolé, écrivait M. de Bismarck, si, pour nous abriter contre la tempête, nous allions attacher notre coquette frégate à ce vieux trois-ponts mangé aux vers. Les grandes crises forment la température nécessaire à la croissance de la Prusse. Nous en avons profité sans crainte, peut-être sans vergogne. Ne craignons pas de rester seuls avec 400,000 hommes, surtout tandis que les autres se battront. En tous cas, la valeur de notre alliance ne fera que croître au cours des événements, et on nous en donnera plus tard plus qu'aujourd'hui. » La guerre terminée, ce fut à qui flatterait le vainqueur. Le congrès se réunit à Paris. La Prusse y serait-elle admise ? L'Angleterre s'y opposait ; mais la

France décida en sa faveur. L'année suivante (1857), M. de Bismarck profita d'une nouvelle occasion pour aller étudier de près Napoléon III et son entourage ; les troubles du petit canton de Neufchâtel en fournirent le prétexte. Il réussit dans sa mission et fit la meilleure impression sur Napoléon III. C'était, d'ailleurs, l'époque où le prince Jérôme, hôte du roi de Prusse, galopait dans les revues à ses côtés.

Peu après (août 1857), M. de Bismarck était invité au voyage et aux chasses que devait faire en Courlande le prince héritier de Danemark. Le récit de cette excursion dans cette région de grands lacs, de hautes montagnes couvertes de sapins, forme dans sa correspondance comme un intermède au milieu de « l'odieuse politique ». Au retour de ce voyage, il adressait à M. de Manteuffel un rapport sur la situation politique, rapport si lucide et si judicieux qu'on l'a nommé le « rapport magnifique ». Il démontrait la nécessité pour la Prusse « de se préparer au rôle de marteau afin d'éviter celui de l'enclume », et insistait sur les avantages qu'elle aurait à être regardée comme l'amie de la France. A ce moment, il était envoyé à Saint-Pétersbourg en qualité d'ambassadeur ; mais, avant de partir, il laissa à son successeur un résumé de ses vues sur les rapports de la Prusse avec la Confédération et avec l'Autriche. Ce rapport est connu sous le nom de « Petit Livre ». L'Autriche, dit-il, retire de grands avantages de sa position présidentielle à la Diète, et comme il n'est pas vraisemblable que cet état de choses se modifie, la Prusse doit adopter une politique tout à fait indépendante de la Confédération ». Quelques mois plus tard, il compléta ce rapport par sa célèbre lettre à M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères ; elle se terminait par ces mots menaçants, qui devaient être répétés à la tribune : « Notre union avec la confédération est une infirmité qu'il faudra tôt ou tard guérir par le fer et par le feu *(ferro et igne)*. »

Au moment où il arriva à Pétersbourg, le prince Gortchakov venait de remplacer le comte de Nesselrode au ministère des affaires étrangères ; il se proposait surtout de réformer les mœurs administratives qui avaient été la principale cause de la faiblesse de la Russie durant la guerre de Crimée. Le mot célèbre : « La Russie se recueille », n'était que l'expression de cette politique.

La guerre d'Italie se préparait déjà. M. de Bismarck voyait avec satisfaction entrer en conflit ses deux plus puissants adversaires ; il suivait avec tranquillité les péripéties de la lutte, quand un événement imprévu faillit compromettre à jamais ses desseins. Il se manifesta en Allemagne un tel courant d'opinion que la Prusse se vit sur le point d'intervenir contre la France. C'eût été rendre à la maison des Habsbourg son antique lustre et lui assurer une prépondérance définitive sur la terre allemande. Mais Napoléon signa précipitamment la paix de Villafranca, et M. de Bismarck put entrevoir l'avenir d'un coup d'œil : l'Autriche, affaiblie, matériellement et moralement ; l'Italie incomplète, ardente à se compléter, s'alliant à la Prusse, et retenant loin des champs de bataille de la Bohême une armée autrichienne.

L'ambassadeur de Prusse était d'ailleurs au mieux avec la cour de Saint-Pétersbourg ; choyé par la famille impériale et adopté par l'aristocratie exclusive de la cour. Le climat pourtant le fit beaucoup souffrir ; il fut atteint d'une maladie de foie qui le força à aller se soigner à Bade.

Il était déjà question de lui en Prusse pour le ministère ; ses adversaires, pour l'en écarter, arguaient de ses sympathies excessives pour la France. Il était, selon M. de Schleinitz, « trop idéaliste pour l'art positif de la politique. C'était un rêveur qui voulait pousser partout la Prusse vers une alliance avec le neveu de Napoléon Ier contre le sang germain ».

Frédéric-Guillaume IV étant mort, le 2 janv. 1861, son frère, le prince régent, lui succéda sous le nom de Guillaume Ier. Il fit immédiatement appel à M. de Bismarck pour constituer le nouveau cabinet ; mais celui-ci déclara qu'il lui était indispensable de voir d'abord « ce qui se passait à Paris ». « Quelques semaines suffiront », ajoutait-il.

Le nouveau roi de Prusse venait de se rendre à Compiègne sur l'invitation de Napoléon III. On crut à une alliance entre Saint-Pétersbourg, Berlin et Paris pour la réalisation des idées napoléoniennes appliquées aux trois races latine, germaine et slave. Guillaume Ier revint enchanté des dispositions de son hôte, et lord Palmerston déclara « que la situation semblait grosse de cinq ou six guerres ». L'ambassadeur de Prusse eut le loisir d'étudier de près Napoléon III. Il se convainquit que sa réputation de profondeur n'était due qu'à une idéologie vague. « De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien », dit-il à un diplomate russe qui lui demandait son avis. Ou encore : « Moi-même, je l'ai d'abord surfait ; en somme, c'est une grande incapacité méconnue ». Cependant, il s'appliquait à séduire de son mieux les hommes d'Etat français. Dès sa première audience, il remerciait le vainqueur de Solférino de la démarche qu'il avait fait faire en 1859 auprès de la cour de Berlin par le marquis Pepoli. Il lui dit que s'il avait déclaré au moment de la guerre d'Italie « que la Prusse représentait l'avenir et qu'elle était appelée, en s'alliant avec la France, à réaliser les grandes destinées que l'Allemagne était en droit d'attendre d'elle », il avait exprimé une pensée qui lui était chère, à lui, Bismarck, mais que ni son gouvernement, ni « la gent enplumée de la presse allemande » n'avaient comprise. Napoléon III fut enchanté, et l'invita à Fontainebleau et à Biarritz. L'ambassadeur stupéfiait ses auditeurs par cette franchise dans l'exposition de ses idées les plus hardies, dont il a su faire un piège. « La Prusse avait, disait-il, une configuration absurde ; elle manquait de ventre du côté de la Hesse et du Nassau ; elle avait l'épaule démise du côté du Hanovre ; tant qu'elle resterait ainsi, elle serait dépendante de l'Autriche et de la Russie, mécontente, inquiète, et par suite inquiétante. Une fois satisfaite, elle rechercherait l'alliance de l'empire français, et d'ailleurs pourquoi celui-ci ne prendrait-il pas la Belgique comme compensation ? » Il prenait donc l'empereur lui-même comme confident de ses projets. On souriait en l'écoutant, mais il plaisait ; on aimait à le faire causer, quitte à se moquer de lui quand il avait le dos tourné. « Il est fou », disait l'empereur. « C'est un drôle de corps », disait l'impératrice. « Ce n'est pas un homme sérieux », s'écriaient les ministres. Seul le sceptique et froid Mérimée, tout en se déclarant « captivé », se méfiait « de ce grand Allemand très poli, très spirituel, mais pas du tout naïf, ni sentimental ».

Cependant la situation se tendait en Prusse ; les Chambres s'opposant aux projets militaires du roi, celui-ci appela à la rescousse son fidèle conseiller. M. de Bismarck prit congé de l'empereur Napoléon. Le souverain exprima la crainte de voir une nouvelle révolution éclater à Berlin, et comme il recevait l'ambassadeur dans la salle même où Charles X avait signé les fatales ordonnances de 1830, il lui rappela le sort de Polignac : « Sire, lui répondit le diplomate, en Prusse ce sont les rois qui font les révolutions et non pas le peuple. »

C'est ici que s'ouvre la troisième phase de la carrière politique de M. de Bismarck. Nous l'avons vu tour à tour député et diplomate. Le voici ministre. Jusqu'ici il n'a été qu'un personnage secondaire, obligé de recevoir la direction au lieu de l'imprimer. En souffrait-il ? C'est peu probable. Dans ses différents postes il produit l'effet d'un bon ouvrier qui veut avoir terminé son apprentissage avant de passer maître. Désormais c'est à lui que revient la direction des choses, et comme l'a dit l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, sir Alexander Malet : « Il entra dans sa voie avec l'ardeur d'un Mahomet imposant une foi nouvelle, et, comme Mahomet, il réussit. » Conflit au dedans, guerre au dehors, telle est en deux mots l'his-

toire de la période qui s'étend de 1862 à 1871. Les projets qu'il a conçus et mûris lentement, il va les mettre à exécution sans plus se laisser arrêter par les résistances du Parlement que par le respect des traités ou le souci de la foi jurée. Par la guerre contre l'Autriche, il va assurer la prépondérance de la Prusse en Allemagne; par la guerre contre la France, la prépondérance de l'Allemagne en Europe.

Il prenait le pouvoir dans des circonstances difficiles. Les Chambres venaient de rejeter à l'unanimité les projets de réforme militaire du gouvernement. En appelant M. de Bismarck à la tête du ministère, le roi Guillaume manifestait son intention de ne pas céder. Depuis longtemps, dans les universités surtout et dans la jeunesse, on caressait le projet de l'unité allemande; mais, a dit un historien, « ni les chuchotements des conciliabules universitaires, ni le chant des poètes, ni les allusions des historiens, n'auraient réalisé le rêve de l'Allemagne; pour forcer les portes de l'ère nouvelle il fallut l'armée prussienne. Or, l'armée prussienne est l'œuvre de l'empereur Guillaume ». Les différentes phases de son existence lui avaient démontré la nécessité de « l'instrument nécessaire ». Enfant, il avait fui après Iéna devant la cavalerie de Murat; jeune homme il avait vu son frère contraint de se découvrir devant les cadavres des insurgés. Ce frère, Frédéric-Guillaume IV, chanté par Heine: « Il y a un roi de Thulé », finit par laisser sa raison au fond d'une coupe de champagne : comme il n'avait pas d'enfants, ce fut le prince royal qui prit la régence. Il n'avait le pouvoir que par délégation; il se tut et attendit. Son heure sonna le 2 janv. 1861. Le jour de son couronnement, à Kœnisberg, le 18 oct. 1861, il déclara en prenant le sceptre et la couronne, que de Dieu seul il les tenait et que devant Dieu seul il était responsable. Et il appela M. de Bismarck au ministère.

Cette association de l'homme de l'Etat et du souverain devait durer jusqu'à la mort de celui-ci. Elle n'allait pas sans quelques dissentiments passagers : un jour le ministre sortait du cabinet royal si vivement irrité qu'il arrachait le bouton de la porte et le lançait violemment par terre : « Me voilà soulagé », dit-il. Mais quelles que fussent les idées du roi, il finissait presque toujours par se rendre aux avis de son conseiller; c'est ainsi qu'il sacrifia le comte d'Arnim, qui s'était cru assez influent pour entrer en lutte directe avec le chancelier; c'est ainsi encore que, malgré ses préférences manifestes pour l'alliance de la Russie, il finit par conclure avec l'Autriche un traité contre la première. Le seul point sur lequel Guillaume Ier n'admettait pas l'ingérence de son ministre, c'était l'armée, dont il avait fait sa chose propre. Tels furent les rapports du roi et du chancelier. Le premier préparait l'instrument de la victoire; mais, seul, il eût hésité et n'eût pas su s'en servir au moment voulu. Ce fut le rôle de M. de Bismarck de vaincre ses scrupules, de saisir et au besoin de faire naître les occasions favorables.

La nomination de M. de Bismarck au ministère fut accueillie comme un défi par l'opinion. « Junker rodomont, vil fanfaron, adorateur de Napoléon, destructeur des grandes villes », tels étaient les plus doux des qualificatifs qu'on lui adressait. Et bientôt il fut le mode de comparer le roi et son ministre à Charles Ier d'Angleterre et à Strafford. Mais Guillaume Ier voulait une armée formidable, et, appuyé sur le ministre de la guerre, M. de Roon, sur le général de Moltke et sur Bismarck, il passa outre à toutes les résistances.

Le conflit commença dès le premier jour. A un discours insolent du ministre, le comte de Schwerin répliqua : « Votre discours repose sur le principe « la force prime le « droit ». — Je ne me souviens pas d'avoir réellement employé cette expression, répliqua Bismarck. Malgré les marques d'incrédulité avec lesquelles vous accueillez ma rectification, j'en appelle à votre mémoire. » Mais cette maxime, authentique ou non, résume si bien sa politique, qu'elle lui est restée attribuée.

Après une lutte de quatre mois le roi se décida à dissoudre « la Chambre rebelle ». Elle fut réélue à une immense majorité. Le conflit ne fit que s'aggraver. Le gouvernement suspendit l'exercice du droit de réunion et restreignit la liberté de la presse. De son côté la Chambre pendant trois ans (1861-1864) refusa de voter le budget et rejeta tous les projets qui lui furent présentés. On croyait en Europe que cet état de choses devait aboutir à une révolution. Il en fut tout autrement. Pour faire diversion aux embarras intérieurs, il fallait soulever quelque question étrangère. Celle des duchés servit de prétexte : question si obscure que lord Palmerston disait : « Trois personnes seulement l'ont comprise : le prince Albert qui est mort; un homme d'Etat danois qui est devenu fou, et moi qui l'ai oubliée. » La mort du roi de Danemark facilita l'intervention de la Prusse. Le prince de Glücksbourg avait pris possession du trône sous le nom de Charles IX, tandis que le prince héritier Frédéric d'Augustenbourg lançait une proclamation dans laquelle, malgré la renonciation de son père, il se prétendait maître du Schleswig-Holstein; M. de Bismarck présenta à la Diète un projet qui concluait à l'occupation militaire du Schleswig-Holstein; le projet fut rejeté par 11 voix contre 5 (14 avr. 1864). La Prusse déclara alors qu'elle allait intervenir comme puissance européenne. Qu'allait faire l'Autriche? Si elle n'eût écouté que ses préférences, elle fût intervenue en faveur du Danemark; mais son armée, ses finances étaient en mauvais état; elle ne pouvait entamer une guerre contre la Prusse. Elle préféra agir d'accord avec celle-ci. Malgré l'héroïsme du Danemark, tout le Schleswig fut bientôt conquis. Les puissances signataires du traité de Londres de 1852 n'intervinrent pas efficacement. La Russie entraînée par ses rancunes, Napoléon III aveuglé, l'Angleterre bernée en la personne de lord John Russell, laissèrent démembrer le Danemark au mépris des droits et des traités : le Schleswig, le Holstein, le Lauenbourg en furent séparés (traité de Vienne, 30 oct. 1864).

Le traité conclu, M. de Bismarck courut à Paris s'assurer que les dispositions de l'empereur n'avaient pas changé. Il repartit rassuré et, à son retour, put déclarer en plein Parlement « que l'on suivait à Paris une politique étrange, absolument contraire à celle qui avait été faite avant l'avènement de Napoléon III... L'empereur, ajoutait-il, a voulu sans doute que, dans la question danoise, le principe des nationalités fût respecté; cependant l'application en est impossible sur les frontières danoises où les nationalités sont mélangées; mais il est clair que l'empereur n'a pu descendre jusqu'à ces détails et qu'il a entendu défendre le principe en grand ». Il était difficile de railler plus clairement la politique antinationale de Napoléon III.

Une fois tranquille du côté de la France, M. de Bismarck s'appliqua habilement à attiser les difficultés que faisait surgir entre la Prusse et l'Autriche la possession en commun des duchés. La Prusse ayant demandé à l'Autriche de lui vendre ses droits sur les duchés, celle-ci réclama des compensations territoriales en Silésie. La guerre était imminente : elle fut retardée par les négociations de Gastein où M. de Bismarck et M. de Blome signèrent le 14 août la fameuse convention qui devait si peu durer. C'était une première revanche d'Olmütz : le Lauenbourg était réuni à la Prusse moyennant deux millions et demi de dollars danois. Le roi témoigna à M. de Bismarck sa reconnaissance en lui conférant le titre de comte. C'est pendant ce séjour que le ministre, ayant rencontré dans le parc la célèbre cantatrice Pauline Lucca, se fit photographier avec elle; aventure qui fit scandale dans la vertueuse Allemagne.

Après quoi, il retourna encore à Biarritz, où il entretint longuement l'empereur et fit miroiter à ses yeux tous les projets chimériques qu'il devait plus tard, dans sa célèbre circulaire du 29 juil. 1870, dénoncer comme *ambitieux et avides*. Il s'est vanté lui-même, dans son discours du 11 févr. 1879, d'avoir tiré bon parti de ces relations per-

sonnelles avec Napoléon. « Grâce à cette bonne entente je réussis, durant toute la crise polonaise, quand la France nous était opposée, à faire subsister des dispositions si favorables que, dans la question danoise, l'attitude amicale de la France paralysa les autres puissances, peu disposées à nous laisser vider sans intervention notre querelle avec le Danemark. Plus encore, durant notre terrible lutte avec l'Autriche en 1866, la retenue de la France n'aurait pas été poussée aussi loin, si je n'avais apporté tous mes soins à entretenir des rapports bienveillants avec l'empereur Napoléon. » Sachant l'importance capitale qu'avait la non-intervention de la France, et n'ignorant pas combien le dévouement à la cause italienne influençait l'empereur, il dit ces mots devenus fameux : « Si l'Italie n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Cependant à l'intérieur le mécontentement allait croissant : à tel point que le 7 mai 1866, un jeune homme tenta d'assassiner M. de Bismarck.

Les six premiers mois de 1866 se passèrent en négociations que les publications de M. Benedetti, du général de la Marmora et de M. Rothan nous ont fait connaître. C'est là que l'on peut juger de l'absence totale de scrupules du chancelier prussien. On le voit d'abord négocier avec les révolutionnaires Mazzini et Kossuth. « Car la révolution est une force dont il faut savoir se servir. » Puis il déclare au général Govone : « Je suis bien plus Prussien qu'Allemand, et je n'aurais aucune difficulté à céder à la France tout le pays entre le Rhin et la Moselle », paroles qu'il a cru devoir, il est vrai, démentir au Reichstag en 1873. Enfin, quinze jours avant la déclaration de guerre, il envoyait le frère du général de Gablenz à l'empereur François-Joseph pour lui proposer une action commune contre la France : « On pouvait exécuter un changement de front vers l'Ouest, reconquérir l'Alsace, et faire de Strasbourg une forteresse fédérale. L'on n'avait, il est vrai, aucune raison valable de faire la guerre à la France, mais on prendrait pour excuse qu'elle avait causé un grand préjudice à l'Allemagne en s'emparant de l'Alsace et de Strasbourg en temps de paix. » Ces offres n'ayant pas abouti, la guerre éclata. Elle soulevait en Prusse une réprobation unanime. M. de Bismarck faillit être lapidé à son départ. Il mit deux pistolets dans ses poches. Il fallait vaincre ou mourir. « Je reviendrai, dit-il, par Vienne ou par Munich, ou je chargerai avec le dernier escadron, celui qui ne revient pas. » On sait la suite : l'armée autrichienne écrasée à Sadowa le 3 juil. 1866 ; les Prussiens arrivant quinze jours après en vue de Vienne ; l'empereur d'Autriche signant le 26 juil. les préliminaires de paix à Nickolsbourg; l'Autriche expulsée du corps germanique ; la Confédération dissoute ; les agrandissements de la Prusse dans le Nord reconnus. Ainsi le rêve le plus caressé de M. de Bismarck se réalisait : la substitution de l'influence prussienne à l'influence autrichienne, de l'hégémonie des Hohenzollern à celle des Habsbourg.

La France n'était guère moins ébranlée dans son prestige que l'Autriche. Paralysée par le système néfaste que Napoléon III résumait en ces mots : *Inertia, Sapientia*, elle avait laissé passé l'heure d'agir. M. de Bismarck a avoué le 16 janv. 1874 au Reichstag « que si la France avait envoyé fût-ce un appoint peu considérable de troupes qui eussent joint les nombreux corps de l'Allemagne du Sud, la Prusse eût été contrainte de couvrir Berlin et d'abandonner tous ses succès en Autriche ». Mais l'empereur, convaincu que la Prusse serait écrasée par l'Autriche, se réservait d'intervenir à ce moment : il n'avait même pas envisagé l'hypothèse contraire. Ainsi les paroles de la reine de Hollande n'étaient que trop justifiées : « Vous vous faites d'étranges illusions, votre prestige a plus diminué dans ces derniers temps que pendant toute la durée de votre règne. Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime ; c'est une faute. » Napoléon, qui s'était laissé jouer par Berlin, réclama des compensations territoriales : M. Benedetti poursuivit ces négociations que M. de Bismarck a qualifiées de « politique de pourboires ». Il commença par réclamer le rétablissement des frontières de 1814, et par poser l'ultimatum : « Mayence ou la guerre ! — Soit, répondit M. de Bismarck, nous choisissons la guerre. » Napoléon III recula. Il songea à obtenir du moins la cession du Luxembourg à la France : mais M. de Bennigsen ayant interpellé à ce sujet le ministre de Prusse une conférence se réunit à Londres qui ordonna le retrait de la garnison prussienne et la neutralité du duché. C'était un petit succès pour la diplomatie française. Mais M. de Bismarck, tout en traînant les choses en longueur, ne cessait pas d'attiser les espérances qu'il avait fait concevoir à l'empereur. C'est à ce moment en effet qu'il dicta à M. Benedetti le fameux brouillon de traité par lequel la France reconnaissait l'union des Etats du Sud à la Confédération du Nord pourvu que la Prusse lui laissât prendre la Belgique. C'est ce traité qui, publié dans le *Times* et reproduit en fac-similé, permit à M. de Bismarck de soulever l'opinion de l'Europe contre la France en 1871. Ce n'était pas d'ailleurs son coup d'essai. En 1864 il avait obtenu du ministre autrichien, M. de Mensdorff, une dépêche secrète où l'Autriche proposait à la Prusse de partager les duchés de l'Elbe : dépêche qui par un hasard singulier fut divulguée par la presse au moment opportun pour indisposer les Etats moyens.

De nouvelles difficultés se présentaient à ce moment. L'article V du traité de Prague stipulait que les districts du N. du Schleswig seraient restitués au Danemark « si les populations en exprimaient le désir par un vote librement émis ». Les candidats danois obtinrent la majorité aux élections. M. de Bismarck déclara alors que le traité de Prague n'avait créé aucun droit aux habitants du Schleswig et qu'il ne pouvait être invoqué que par les contractants.

A la même époque, les députés du Sud au Parlement douanier se constituaient en comité permanent pour propager le mouvement antiprussien. Le 16 avr. 1869, M. de Bismarck disait au Reichstag : « Le besoin d'unité est si peu senti dans le Sud qu'on se tourne ouvertement vers l'étranger. » Il importait de hâter la guerre avec la France. M. de Bismarck avait pu se convaincre dans son voyage à Paris lors de l'Exposition de 1867 de la faiblesse et de la démoralisation croissantes du gouvernement ; M. de Moltke, dans de nombreuses promenades militaires, avait constaté l'infériorité de l'armée. En Prusse, au contraire, tout était prêt. Par d'habiles négociations, M. de Bismarck avait su isoler la France au milieu de l'Europe. Il souhaitait ardemment cette guerre qui devait être son triomphe : ce fut son habileté suprême de se la faire déclarer de façon à mettre les apparences de son côté. L'empereur, malade et désorienté, se laissait guider par son entourage. Le plébiscite, au lieu de raffermir le gouvernement, en avait montré la faiblesse. L'impératrice, convaincue que des succès extérieurs pouvaient seuls assurer le trône à son fils, poussait de toutes ses forces à la guerre.

La candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne mit le feu aux poudres. L'empereur s'y opposa. La candidature fut retirée, M. de Gramont, demanda par dépêche « des garanties pour l'avenir », mais le roi Guillaume déclara à M. Benedetti qu'il n'entendait prendre aucun engagement. M. de Bismarck envoya alors aux agents prussiens à l'étranger une note où il disait : « Sa Majesté a refusé de recevoir l'ambassadeur français et lui a fait dire par l'aide de camp de service qu'elle n'avait plus rien à lui communiquer. » Le gouvernement français, au lieu de faire connaître ces documents, déclara que le roi de Prusse avait insulté l'ambassadeur de France. Le 15 juil., M. Emile Ollivier demanda à la Chambre un crédit de 500 millions de francs, et le 19 la déclaration de guerre était notifiée à Berlin.

Les faits et gestes du chancelier durant la campagne de France ont été minutieusement relatés par M. Busche.

M. de Bismarck accompagnait le roi sur tous les champs de bataille, traînant une quinzaine de secrétaires à sa suite, il examinait ou rédigeait avec une puissance de travail extraordinaire rapports, dépêches ou articles de journaux ; il savait donner le ton à toutes les feuilles d'Outre-Rhin et même aux journaux étrangers, comme l'ont trop prouvé les articles du *Times*. Il ne parvenait pourtant pas à dissimuler le caractère de férocité que prenait la guerre; les excès étaient tels que le célèbre poète Freytag exhortait ses compatriotes « à ne pas souiller leur honneur en agissant comme le misérable qui pille les morts sur le champ de bataille », et que le correspondant de la *Gazette de Cologne*, M. Weckede, écrivait : « Les exemples de brutalité et d'arbitraire dont nous avons été témoins font horreur à l'humanité et déshonorent le nom allemand. » M. de Bismarck, au contraire, déclarait : « Plus grand sera le nombre des Français maltraités, plus vivement ils désireront la paix. On devrait mettre le feu à tous les villages où se produit une trahison et en pendre les hommes. » Et il s'impatientait de la « mansuétude des militaires », qui avaient le tort impardonnable de ne pas le consulter. Le 29 nov. 1870, apprenant qu'on venait de faire cinq cents prisonniers, il se plaignait « amèrement qu'on en fit tant, au lieu de les fusiller aussitôt ».

Après la bataille de Sedan, les négociations s'engagèrent. Le 2 sept. 1870, M. de Bismarck se prononçait déjà sur la nécessité de poursuivre la guerre et d'exiger Metz et Strasbourg afin de se mettre à l'abri de toute nouvelle attaque. Il se servit d'un certain Regnier dont le rôle est resté assez obscur, pour négocier avec le maréchal Bazaine ; cet individu se présenta comme un émissaire de l'impératrice, ayant mission d'employer l'armée de Metz à maintenir l'ordre à l'intérieur et à exécuter les clauses du futur traité. Cette combinaison cadrait trop avec les vues ambitieuses du maréchal pour qu'il ne s'y livrât pas sans réserve. Mais M. de Bismarck se borna à le jouer par des négociations dilatoires, jusqu'au jour où la famine le mit à sa discrétion. Il négociait d'ailleurs à la fois avec l'impératrice réfugiée à Chislehurst et avec le gouvernement de la Défense nationale. Le voyage de M. Thiers auprès des différentes cours de l'Europe l'inquiétait peu ; il avait pris soin, en effet, de s'assurer l'appui de la Russie et la réserve de l'Autriche. L'Angleterre n'intervint que pour demander la conclusion d'un armistice.

Le 29 oct., le prince Gortchakov dénonçait au nom du tzar le traité de Paris du 30 mars 1856 ; la Russie prenait ainsi sa revanche de la guerre de Crimée. Sur les instigations de l'Angleterre, M. de Bismarck consentait à provoquer une conférence européenne à Londres à ce sujet; c'était la Prusse qui y conviait les puissances signataires du traité de Paris. Les neutres songèrent moins que jamais à intervenir en faveur de la France ; craignant pourtant de voir la question de la paix s'imposer à la conférence de Londres, M. de Bismarck eut soin d'intercepter, pendant plus de dix jours, l'invitation officielle que lord Granville envoyait à Jules Favre, et, quand elle lui fut parvenue, de lui refuser un sauf-conduit pour quitter Paris.

Le 18 janv. 1871, dans la galerie des glaces, au château de Versailles, Guillaume Ier accepta solennellement la couronne de l'empire d'Allemagne que lui offraient les différents princes. Ce n'avait pas été sans quelques difficultés que M. de Bismarck avait obtenu l'adhésion de tous les Etats du Sud à la confédération du Nord. La Bavière surtout avait résisté. Mais enfin elle avait cédé ; et la couronne impériale que le roi de Prusse refusait en 1848 de la main des peuples, son successeur l'acceptait en 1871 de celle des princes. L'œuvre politique de M. de Bismarck était accomplie : l'empire d'Allemagne était reconstitué au profit des Hohenzollern.

A la suite de longues négociations entre M. de Bismarck et Jules Favre, un armistice de vingt et un jours était signé le 27 janv.; les électeurs étaient convoqués pour le 8 fév., la réunion de l'Assemblée ainsi élue, fixée à Bordeaux le 12 fév. L'Assemblée nomma M. Thiers chef du pouvoir exécutif, et décida, malgré la résistance de Gambetta, de signer la paix. Une première convention fut conclue à Versailles, le 26 fév.; la paix définitive fut signée à Francfort le 10 mai.

Nous touchons à la troisième phase de la vie politique de M. de Bismarck. Diplomate, il a préparé la grandeur de sa patrie ; ministre, il l'a réalisée ; chancelier, il s'attache à affermir et à consolider son œuvre. Depuis 1871 il n'a qu'une seule préoccupation : assurer l'avenir de l'empire. Aucune guerre n'a suivi la guerre de 1870, et cette modération apparente n'a pas été l'une de ses moindres forces. Nous allons donc le voir à l'extérieur jouer le rôle d'arbitre des affaires européennes; à l'intérieur se débattre contre les difficultés religieuses ou sociales. Nous examinerons successivement sa politique extérieure et sa politique intérieure.

Le premier Reichstag allemand se réunit à Berlin le 21 mars 1871. Il acclama le vainqueur de la France, l'empereur, près duquel se tenait M. de Bismarck, qui venait d'être fait prince et chancelier de l'empire.

Nulle époque n'a été plus féconde en entrevues de souverains que celle qui a suivi 1870. L'Autriche, la première, accepta le nouvel ordre de choses. Dès le mois d'août 1871, les empereurs Guillaume et François-Joseph s'embrassèrent à Salzbourg. M. de Beust lui-même, l'apôtre de la revanche, dut tendre la main au rival qu'il détestait, ce qui ne l'empêcha pas d'être remplacé par M. Andrassy. L'année suivante, l'empereur de Russie rejoignait à Berlin ses deux collègues : la triple alliance était faite, c'était le triomphe de M. de Bismarck. Rien n'était écrit : « Tout repose, dit-il, sur la sympathie personnelle et la confiance réciproque des trois empereurs et sur les anciennes relations de leurs trois ministres. » Au printemps de 1873, Guillaume rendit à son neveu sa visite à Saint-Pétersbourg. La même année le roi d'Italie envoyait son fils en Prusse, puis y venait lui-même en passant par Vienne déclarer son intention « de faire cause commune avec la triple alliance ». En oct. 1873, le chancelier accompagna son maître à Vienne. Il désirait s'entendre avec le comte Andrassy et s'assurer la neutralité de l'Autriche dans sa querelle avec le Vatican. Au printemps de 1875, François-Joseph se résignait à aller embrasser Victor-Emmanuel à Venise ; à l'automne, Guillaume Ier faisait un voyage triomphal en Italie, M. de Bismarck n'en était pas. La situation se gâtait à l'Ouest. Les affaires de France le préoccupaient.

Le 1er sept. 1871, on avait nommé le comte d'Arnim ambassadeur d'Allemagne à Paris. Il ne tarda pas à entrer en conflit avec le ministre. Redoutant la propagande républicaine en Europe, il favorisait les menées monarchiques M. de Bismarck, au contraire, estimait que le paiement de l'indemnité de guerre n'était assuré que par le maintien de M. Thiers au pouvoir ; il pensait d'ailleurs que la République devait nécessairement dégénérer en anarchie, et que d'ailleurs elle rendait presque impossible à la France une alliance avec l'une quelconque des grandes monarchies européennes. Le conflit prit bientôt une forme aiguë ; le comte d'Arnim, soutenu par la sympathie personnelle de l'empereur, se croyait de taille à affronter la lutte, lorsqu'en 1874, il apprit tout à coup qu'il était nommé à Constantinople. L'affaire n'en resta pas là : on se rappelle la publication des documents sur la question romaine, la mise à la retraite de l'ambassadeur, son procès pour soustraction de pièces diplomatiques et l'acharnement avec lequel M. de Bismarck poursuivit sa condamnation (V. [Harry d']Arnim). Surpris et inquiet du relèvement rapide de la France, qu'il avait cru écrasée pour de longues années, M. de Bismarck songeait à l'attaquer avant que la réorganisation de l'armée fût achevée (1875). Une

lettre insérée dans le *Times* dénonça ses projets à l'Europe, et l'entremise de l'empereur de Russie écarta tout danger. Le chancelier Gortchakov envoya une circulaire commençant par les mots : « Le maintien de la paix est maintenant assuré. » M. de Bismarck ne le lui pardonna jamais : il devait lui faire sentir sa rancune au Congrès de Berlin.

La guerre turco-serbe ayant éclaté, la Russie était intervenue. L'Allemagne laissait faire : c'était le prix de la neutralité russe en 1870; M. de Bismarck déclara « qu'il ne sacrifierait pas pour ces questions les os d'un grenadier poméranien ». Plevna tombé, la Turquie signa la paix à San Stefano, et le chancelier offrit ses services à l'Europe en qualité de « courtier honnête ». Le Congrès siégea du 13 juin au 13 juil. 1878 à Berlin. M. de Bismarck en résumait l'œuvre pour le général Grant de passage à Berlin : « La Russie a avalé plus qu'elle ne peut digérer; le Congrès doit la soulager. » Et il s'est vanté d'avoir inscrit « la page la plus sombre de la carrière du prince Gortchakov ». Aussi celui-ci, allant à Bade, passa à Berlin sans déposer sa carte chez son collègue et saisit la première occasion de proclamer ses sympathies pour la France.

Ce que voyant, M. de Bismarck se hâta d'aller à Vienne pour resserrer l'alliance autrichienne; il y fut reçu triomphalement. L'Autriche renonça à faire exécuter l'article V du traité de Prague qui réservait au Schleswig-Nord le droit d'opter entre le Danemark et la Prusse. Sur ces entrefaites Alexandre II périt sous les coups des nihilistes : son successeur eut une entrevue à Dantzig avec Guillaume Ier pour combattre l'anarchie (9 sept. 1881). En quelques mois le chancelier de fer voyait disparaître ses plus redoutables adversaires : Garibaldi, Gambetta, Gortchakov et Skobelev. Pour mieux souligner l'isolement de la France, le roi Humbert venait à Vienne, et le roi Alphonse XII à Berlin. Puis le 15 sept. 1884 les trois empereurs se réunissaient de nouveau à Skierniewice, en Pologne. Désireux de détourner l'attention de la France des questions continentales, le chancelier favorisait la politique coloniale; il se refusait à seconder efficacement le mécontentement de l'Italie après la conquête de la Tunisie (1881), et il voyait avec satisfaction l'expédition du Tonkin.

De son côté, il poussait activement à la création de l'empire colonial allemand; il créait une flotte grâce aux milliards de la France, et déclarait « que partout où des sujets allemands prendraient des terres libres, la protection de l'empire leur serait assurée ». Il devait dans cette voie se heurter à l'Angleterre. En 1884 il refusait d'accepter le traité conclu entre l'Angleterre et le Portugal au sujet du Congo, et convoquait sans avoir consulté lord Granville une conférence concertée avec la France pour régler la question du Congo (Conférence de Berlin, oct. 1884). Il poursuivit cette politique sur les côtes de l'Afrique Australe, de la Nouvelle-Guinée, des îles Fidji et Samoa. L'incident des Carolines ayant amené un conflit entre la Prusse et l'Espagne, il faisait appel à la médiation du pape, dont l'appui devait lui être utile dans ses discussions avec le Parlement.

La politique intérieure de M. de Bismarck s'est heurtée à de bien plus grandes difficultés que sa politique extérieure. Le chancelier diplomate est écouté avec déférence par toutes les cours étrangères; le chancelier administrateur de l'empire est harcelé sans cesse par les députés. Beaucoup parmi ses compatriotes partagent l'opinion de Virchow : « S'il connaît très bien l'Europe, il connaît très mal la Prusse. »

Deux questions dominent la politique intérieure du chancelier : le Kulturkampf et le socialisme d'Etat. Le chancelier avait vu plus qu'une simple coïncidence dans la réunion du concile œcuménique qui proclama l'infaillibilité du pape et dans la déclaration de guerre de 1870. C'était, selon lui, une croisade de l'impératrice Eugénie contre la Prusse hérétique. Il entra en guerre de son côté. Il supprima d'abord la division catholique du ministère des cultes; puis fit voter en juil. 1872 l'expulsion des jésuites. Le pape ayant prononcé le 23 déc. 1872 une allocution qui était une véritable déclaration de guerre à l'empire allemand, deux semaines après furent déposées à la Chambre les fameuses lois religieuses dites « lois de mai ». Elles fixaient les limites dans lesquelles s'exerçait la discipline ecclésiastique, réglaient les formalités à remplir pour sortir d'une communauté religieuse, décidaient que les candidats aux postes ecclésiastiques devaient avoir reçu l'instruction universitaire complète, et supprimaient la juridiction du pape sur le clergé allemand. Elles furent adoptées le 1er mai 1873. Les évêques ayant résisté, on leur infligea les pénalités prévues par la loi : en 1877, six évêques prussiens sur douze avaient été déposés. Et pourtant sur dix mille prêtres catholiques, une trentaine seulement cédèrent. Aussi M. de Bismarck a-t-il fini par se relâcher de cette rigueur. « Nous n'irons pas à Canossa », s'était-il écrié, et l'on avait fait graver cette parole sur un obélisque de granit, érigé par souscription nationale. S'il n'y est pas allé, il a fait du moins la moitié du chemin. Pie IX étant mort le 7 févr. 1878, Léon XIII lui succéda. Diplomate et conciliant, il s'arrangea avec le chancelier. Celui-ci entreprenait en ce moment sa campagne contre le libre-échange. L'appui des cléricaux était nécessaire pour avoir la majorité au Reichstag. Il sacrifia sans scrupules le Dr Falk, l'auteur des lois de mai, pour le remplacer par M. de Puttkamer, ministre de conciliation. Les rapports diplomatiques avec le Vatican ont été repris en 1882 ; de nouvelles lois ont accordé à l'empereur un pouvoir discrétionnaire pour l'application des lois de mai. Le 18 déc. 1883, le pape avait avec le prince impérial une entrevue d'une heure. Et peu après le prince de Bismarck invoquait l'arbitrage du pape dans l'incident des îles Carolines.

Le Kulturkampf n'avait donc pas abouti. Il en a été de même, on le sait, des efforts faits pour *germaniser* l'Alsace-Lorraine. L'histoire a rarement fourni de spectacle d'une aussi longue série de vexations et de violences. Rien n'y a fait : l'attachement des Alsaciens à la France est resté aussi vif qu'au premier jour ; les candidats de la protestation ont toujours été élus à de grandes majorités.

En même temps que la lutte contre l'Église, le chancelier poursuivait sa campagne socialiste. Séduit en 1862 par les idées de Lassalle, il fut effrayé par les doctrines de Karl Marx et les incendies de la Commune. Les attentats de Hödel et de Nobiling contre l'empereur le décidèrent à présenter des lois de répression. D'abord repoussées, elles furent votées en 1880. Dissolution des sociétés, interdiction des réunions, suppression des publications, expulsions et emprisonnements des principaux membres du parti socialiste, tous les moyens furent mis en œuvre. La tentative d'explosion lors de l'inauguration de la statue de la *Germania* au Niederwald, en présence de l'empereur et de tous les princes allemands, fut le prélude de nouvelles lois répressives. Cette campagne d'une violence sans exemple n'aboutit pas : les députés socialistes, au nombre de neuf en 1878, revinrent quatorze en 1881, et vingt-quatre en 1884. Le chancelier d'ailleurs ne se contentait pas de cette persécution acharnée. Il empruntait aux socialistes leurs propres armes. Il cherchait à stimuler l'industrie nationale et à la défendre « par la muraille de Chine de la protection ». C'est dans ce but qu'il tenta, en vain d'ailleurs, de faire voter le monopole du tabac et l'impôt sur la bière.

Ce n'est pas sur les questions économiques seules qu'il s'est trouvé en désaccord avec le Reichstag. La discussion des lois militaires a donné lieu en 1887 à un conflit mémorable. De tout temps l'empereur Guillaume avait été opposé à l'ingérence du Parlement dans les choses de l'armée. Il aurait voulu qu'on fixât d'une manière permanente, par une loi, l'effectif et les dépenses de l'armée. C'eût été enlever au Parlement le droit de contrôle qui résulte du vote annuel du budget. Aussi ces

projets ont-ils soulevé une vive opposition. Cependant les libéraux dirigés par M. de Bennigsen ont toujours transigé. En 1867 ils votaient le budget militaire pour trois ans ; en 1871 pour trois ans de nouveau ; en 1874, puis en 1880, pour sept ans. En 1887, le gouvernement réclamait à la fois le renouvellement du Septennat et l'élévation de l'effectif de paix à 468,000 hommes au lieu de 427,000.

M. de Bismarck prononça le 11 janv. 1887 un grand discours en faveur de ces mesures ; il évoquait selon son habitude le spectre de la revanche française. En même temps toute la presse à ses ordres entamait une vive campagne contre la France, à propos des prétendues tendances belliqueuses du général Boulanger Mais on avait si souvent entendu des déclamations analogues que l'effet était usé. Le Reichstag n'accorda l'effectif de paix que pour trois ans. Aussitôt le vote proclamé, le chancelier lut un message impérial portant dissolution du Reichstag. Les clameurs de la presse allemande allèrent crescendo. La guerre fut présentée comme la conséquence inévitable d'un nouveau rejet du Septennat. Le pape lui-même intervint en faveur du chancelier. La pression administrative fut portée à son comble. Ces efforts aboutirent, les candidats favorables aux idées du prince obtinrent la majorité, et dans la séance du 6 févr. 1888 les lois militaires furent votées d'acclamation après un grand discours où le chancelier traçait à grands traits l'état actuel de l'Europe, le rôle que l'Allemagne devait y jouer et la nécessité pour elle d'être toujours plus forte que les autres nations. Quelques jours auparavant (3 févr. 1888), en présence du rapprochement de la France et de la Russie, il avait fait publier le traité d'alliance conclu avec l'Autriche le 7 oct. 1879. On y stipulait que « si l'un des deux empires était attaqué par la Russie, les deux parties contractantes se prêteraient secours avec la totalité de leurs forces » ; que si l'attaque contre l'une des parties venait « d'une autre puissance » l'autre partie observerait « tout au moins une neutralité bienveillante ».

Peu après le vieil empereur, dont le prince de Bismarck avait été le plus fidèle collaborateur, mourait, âgé de 91 ans (9 mars 1888). Le chancelier annonçait la mort au Reichstag, dans un discours ému ; le prince impérial d'Allemagne, très gravement malade d'une affection du larynx, revenait de San Remo pour prendre la succession. Les divergences de vues du prince de Bismarck avec le nouvel empereur et surtout avec l'impératrice Victoria n'étaient un secret pour personne. Elles n'allaient pas tarder à se manifester. Par un rescrit au chancelier, en date du 12 mars, Frédéric III remerciait celui-ci de son dévouement à la cause impériale et l'assurait de toute sa confiance. Mais en même temps il faisait profession d'opinions plus libérales, et se déclarait adversaire du socialisme d'état qui est l'un des dogmes du credo économique du chancelier. Le dissentiment entre l'impératrice et le chancelier éclatait quelques semaines plus tard à propos du projet de mariage de la fille de l'empereur avec l'ex-prince de Bulgarie, Alexandre de Battenberg. M. de Bismarck s'y opposait au nom de la raison d'Etat pour ne pas mécontenter la Russie. Mais le nouveau règne fut de courte durée. Frédéric III mourait le 15 juin. Son fils, jeune homme de vingt-neuf ans, connu pour ses tendances militaires, le remplaçait sous le nom de Guillaume II. Peu de temps auparavant, dans un banquet donné pour célébrer le soixante-treizième anniversaire du chancelier, 1er avr. 1888, le futur empereur avait porté un toast enthousiaste au prince de Bismarck. Ce dernier se trouvait donc, au début du nouveau règne, plus puissant que jamais. D. Berthelot.

Bibl. : Les publications de M. de Bismarck sont extrêmement nombreuses, comme on peut le voir dans le catalogue complet que les libraires de Berlin en dressèrent en 1885 à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. Il conviendrait de ranger dans la même catégorie les ouvrages de MM. Busch, Hesekiel, Lindau, rédigés sous son inspiration directe. On consultera principalement : Bismarck, *Discours avec notes et souvenirs* ; Paris, 14 vol. in-8. — Du même, *Correspondance diplomatique*. 1851-1859, avec une préface de Funck-Brentano, d'après l'édition de Poschinger, trad. de Schmitt ; Paris, 1883, 2 vol. in-8. — Du même, *Lettres politiques et confidentielles*, publiées par Poschinger, trad. par Lang ; Paris, 1885, in-12. — Du même, *le Rétablissement du pouvoir temporel du pape* ; Paris, 1885, in-8. — La Marmora, *Un peu plus de lumière*, trad. Niox ; Paris, 1873, in-8. — Benedetti, *Ma mission en Prusse* ; Paris, 1871, in-8. — Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* ; Paris, 1875, 2 vol. in-8. — Rothan, *la Politique française en 1866* ; Paris, 1879, in-8. — Du même, *la France et sa politique extérieure en 1867* ; Paris, 1887, 2 vol. in-8. — Du même, *l'Allemagne et l'Italie en 1870-71* ; Paris, 1885, 2 vol. in-8. — Hesekiel, *Das Buch vom Fürsten Bismarck*, 3e éd. ; Bielefeld, 1873. — L. Bamberger, *Herr von Bismarck* ; Breslau, 1868. — Vilbort, *l'Œuvre de M. de Bismarck* ; Paris, 1869. — Klee, *Fürst Bismarck und unsere Zeit* ; Berlin, 1879. — V. Köppen, *Fürst Bismarck, der deutsche Reichskanzler* ; Leipzig, 1875. — Hahn, *Fürst Bismarck (Sammlung seiner Reden Staatsschriften, etc.)* ; 1878, 3 vol. — Du même, *Zwanzig Iahre*, 1862-82 ; Leipzig, 1883. — M. Bush, *le comte de Bismarck et sa suite pendant la campagne de France*, 1870-71 ; Paris, 1879, in-18. — Du même, *Unser Reichskanzler* ; Leipzig, 1885. — Seinguerlet, *Propos de table de M. de Bismarck* ; Paris, 1879, 4e éd. in-18. — Muller, *Reichskanzler Fürst Bismarck* ; Stuttgard, 1881. — Julien Klaczko, *les deux Chanceliers* ; Paris, 1876, in-8. — A. Proust, *le prince de Bismarck, sa correspondance* ; Paris, 1877, in-12. — E. Simon, *Histoire du prince de Bismarck*, 1847-1887 ; Paris, 1887, in-8. — Marie Dronsart, *le prince de Bismarck* ; Paris, 1887, in-12.

BISMARCK (Heinrich-Ferdinand-Herbert, comte de), homme d'Etat prussien, fils aîné du précédent, né le 28 déc. 1849. Il fit la campagne de 1870-71 dans les dragons de la garde et fut blessé à Mars-la-Tour. Député au Reichstag en 1878, pour la circonscription de Lauenbourg, secrétaire de la légation de Dresde, des ambassades de Rome et de Londres, il avança très vite dans la carrière diplomatique, son père le destinant à lui servir d'aide et éventuellement de successeur. Il faillit compromettre sa carrière par l'enlèvement de la princesse Carolath-Benthen, avec laquelle il partit pour l'Italie ; son père dut céder et, après le divorce, autorisa le mariage du comte Herbert avec la princesse (fév. 1886). En sept. 1884, Herbert de Bismarck avait été nommé ministre plénipotentiaire à La Haye ; le 10 mai 1885 il devint sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; il supplée souvent le prince-chancelier, qui l'a plusieurs fois chargé de négociations importantes (mission en Angleterre en 1881, affaire Schnæbelé en 1887). — Son frère *Wilhelm-Otto*, né le 1er août 1852, député au Reichstag de 1878 à 1881, fait partie de l'administration prussienne. A.-M. B.

BISMARCK-Bohlen (Friedrich-Alexander, comte de), général prussien, né à Karlsburg (Poméranie) le 25 juin 1818. Il commanda à Hanovre (1866), à Berlin (1868), et fut nommé, le 14 août 1870, gouverneur général de l'Alsace. Il conserva ce poste jusqu'au 7 sept. 1871. Il se comporta avec modération dans ces fonctions délicates.

BISMARK. Bourgade d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Saxe, district de Magdebourg ; 2,099 hab.

BISMARK. Ville des Etats-Unis, capitale du territoire de Dakota (comté de Burleigh), fondée en 1873 sur la rive gauche du Missouri. — Commerce important par la rivière avec les postes établis en aval et en amont et par le chemin de fer du Nord-Pacifique ouvert jusqu'à Bismark en 1878. Aujourd'hui le chemin de fer traverse toute la partie septentrionale des Etats-Unis depuis le lac Supérieur jusqu'à Portland sur le Colombia et à Tacoma sur le Puget-Sound. Bismark est une des stations importantes de la ligne ; 4,500 hab. en 1883, probablement 8 à 10,000 en 1887. — Autour de Bismark, fermes immenses, rapide développement de la culture, spéculation ardente sur les terrains dans la ville et aux environs. Le Capitole, grand monument dont la construction a coûté 250,000 doll. — Un opéra, un parc, plusieurs banques, une université. La rivière est encore navigable jusqu'à 1,900 kil. en amont de Bismark. Aug. M.

BISMUTH. I. Chimie. — { Equiv............ 105.
Poids atomique... 210. }

Le bismuth était connu dès le XVIe siècle des alchimistes

qui le considéraient comme de l'argent imparfait ou comme une espèce de plomb. Il a été successivement étudié par Pott (1739), Neumann, Hellot, Dufoy, Geoffroy le Jeune (1753), Davy (1812); Lagerhyelm qui étudia ses combinaisons oxygénées ; enfin, plus récemment, par Schneider, Nicklès, Matteucci.

Il se trouve généralement dans la nature à l'état natif, plus ou moins bien cristallisé dans une gangue quartzeuse, comme dans les gîtes argentifères de la Saxe et de la Bohême ; lorsqu'il est allié au tellure, comme dans les mines de Bolivie, il se présente sous formes lamelleuses. On le rencontre aussi, mais plus rarement, à l'état d'oxyde, de carbonate, d'oxysulfure, de sulfure, etc. Sa grande fusibilité permet de le séparer facilement de sa gangue, en le fondant au four dans des tubes inclinés ; comme il contient ordinairement un peu d'arsenic et de soufre, on le purifie en le fondant avec la dixième partie de son poids de nitre. On l'obtient tout à fait pur, dans les laboratoires, en fondant dans un creuset un mélange de flux noir et de sous-azotate de bismuth pur.

Le bismuth est un métal dur, cassant, brillant, blanc, avec un léger reflet rougeâtre ; sa structure, qui est cristalline, ne permet pas de le travailler, car il se pulvérise aisément sous le marteau. Sa densité, qui est égale à 9,8, diminue graduellement par compression. Il fond à 264°, en se contractant fortement, car on peut faire surnager des morceaux de bismuth à la surface d'un bain de ce métal fondu ; il possède donc avec l'eau la curieuse propriété de se dilater en se solidifiant. Chauffé à une haute température, il se réduit en vapeur et peut être distillé en vase clos. Sa chaleur spécifique, d'après Regnault, est égale à 0,3084 ; son coefficient de dilatation est de 0,001341 (Calvert et Johnson). Son spectre, dans l'arc électrique, présente plusieurs raies brillantes dans le vert, deux raies dans le rouge et une seule dans l'orangé (Masson).

Lorsqu'il cristallise par fusion, s'il est suffisamment pur, il se présente sous forme de magnifiques trémies d'apparence cubique, à la manière du sel marin ; mais qui appartiennent au type rhomboédrique. Ces cristaux, d'une beauté remarquable, sont ordinairement irisés, par suite de la formation superficielle d'une mince pellicule d'oxyde. Le bismuth est le type des substances diamagnétiques, comme le fer est le type des substances magnétiques ; l'antimoine et le cuivre sont également diamagnétiques, mais à un moindre degré. Exposé à l'air, il ne s'altère que difficilement à la température ordinaire : il finit par se recouvrir d'une mince couche d'oxyde ; dans l'eau aérée, il s'altère lentement et se convertit en sous-carbonate ; l'ozone l'oxyde lentement avec production d'acide bismuthique (Schœnbein). A une température élevée, il brûle avec une petite flamme bleue et se convertit en oxyde, Bi^2O^3. Il s'unit directement aux haloïdes, chlore, brome, iode. L'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique l'attaquent difficilement ; à chaud, ce dernier l'oxyde, le dissout, avec dégagement d'acide sulfureux. Mais son dissolvant par excellence, c'est l'acide azotique, ainsi que l'eau régale ; l'attaque est vive, et il en est de même avec du nitre ou du chlorate de potassium. Par la composition de ses oxydes et par la manière dont ses sels se décomposent au contact de l'eau, le bismuth se rapproche de l'antimoine. Les propriétés physiques présentent également des analogies : ces deux métaux sont cassants, donnent aisément des cristaux qui appartiennent au système rhomboédrique, tandis que les véritables métaux appartiennent au système cubique. Le métal véritable qui se rapproche le plus du bismuth paraît être le plomb ; d'ailleurs, dans la classification, on place dans la même section le cuivre, le plomb et le bismuth, comme des métaux ne décomposant l'eau qu'au rouge blanc et ne dégageant pas d'hydrogène à froid sous l'influence des acides.

Le bismuth est surtout intéressant au point de vue de ses propriétés physiques. Il a peu d'applications importantes. Il sert dans les arts à la préparation des alliages fusibles ; on l'emploie beaucoup en médecine sous forme de sous-nitrate de bismuth ; on a proposé de le substituer au plomb dans les essais d'argent par coupellation.

Alliages de Bismuth. — Le bismuth forme avec la plupart des métaux des alliages qui sont remarquables par leur grande fusibilité : Le *bismuthure de potassium* s'obtient en calcinant le métal avec la crème de tartre au rouge blanc. Alliage d'un blanc d'argent, à cassure métallique, cassant, pulvérisable, facilement fusible, décomposable par l'eau. Le *bismuthure de sodium*, qui se prépare comme le précédent et possède des propriétés analogues, se dilate fortement au moment de la solidification. Les alliages d'argent, d'or, de platine sont cassants ; celui de mercure est liquide, à moins qu'on emploie parties égales des deux métaux à chaud : par le refroidissement, il se forme des cristaux octaédriques d'un amalgame cristallin, mélangé à du bismuth libre. Uni au plomb, à l'étain, au cadmium, le bismuth constitue la plupart des alliages fusibles, comme celles de Darcet, de Rose, de Wood, de Newton.

	Bismuth.	Plomb.	Etain.	Cadmium.	Fusion.
Newton...	8	5	3	»	94°5
Darcet...	2	1	1	»	91°5
Rose.....	420	236	207	»	92-93°
Wood....	7 à 8	2	2	2	66-71°
Lipowitz .	15	8	4	3	60-62°

Dans tous ces alliages, on peut diminuer la fusibilité en augmentant la proportion de bismuth.

Oxydes de Bismuth. — On connaît quatre combinaisons du bismuth avec l'oxygène :

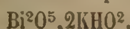
1° *Oxydule de bismuth*, BiO. Il paraît prendre naissance par l'action de l'air sur le métal fondu ; on l'obtient plus régulièrement par réduction de l'oxyde de bismuth. A cet effet, on dissout ce dernier dans l'acide chlorhydrique, on ajoute du chlorure stanneux, puis une lessive de potasse pour dissoudre l'acide stannique qui s'est formé dans la réaction. L'oxydule, ainsi préparé, est une poudre cristalline, gris-noir, facilement oxydable, brûlant à l'air, comme de l'amadou, pour se convertir dans le composé suivant.

2° *Oxyde de bismuth*, Bi^2O^3. On l'obtient anhydre en calcinant le métal ou l'azote de bismuth, ou même encore en précipitant à l'ébullition un sel de bismuth par un alcali ; dans ce dernier cas, il est en petites aiguilles microscopiques. L'oxyde anhydre est jaune paille ; il fond au rouge en un liquide brun, qui se prend par le refroidissement en une masse jaune, cristalline ; fondu, il attaque et perce le creuset, encore plus facilement que la litharge, ce qui explique l'emploi possible du bismuth dans la coupellation. Sa densité est égale à 8,2. Il est insipide, complètement insoluble dans l'eau. Il est facilement réduit par l'hydrogène et le charbon ; plusieurs acides, notamment les acides azotique et chlorhydrique, le dissolvent avec facilité ; il est aussi attaqué par le soufre et par le chlore.

3° *Peroxyde de bismuth*, Bi^2O^4. Cette combinaison correspond au peroxyde d'azote Az^2O^4, ou à l'antimoniate d'antimoine. Selon Frémy, elle se forme lorsqu'on chauffe pendant quelques heures, au contact de l'air, un mélange d'oxyde de bismuth et de potasse. Lorsqu'on se sert d'une lessive ayant 1,385 de densité, on obtient un produit jaune, rouge ou brun, suivant la proportion d'alcali ; en l'épuisant par l'acide nitrique, il reste un hydrate jaune orange, ayant pour formule $Bi^2O^4.H^2O^2$.

4° *Acide bismuthique*, Bi^2O^5. On l'obtient à l'état anhydre, sous forme d'une poudre brune, lorsqu'on chauffe à 130° l'hydrate correspondant. A une température un peu plus élevée, il perd de l'oxygène, et cette décomposition est immédiate au contact de l'acide sulfurique concentré. Il décompose l'eau oxygénée et est ramené lui-même à l'état de peroxyde Bi^2O^4. L'hydrate, Bi^2HO^6, prend naissance lorsqu'on fait passer un courant rapide de chlore dans de l'hydrate bismutheux délayé dans un soluté bouillant de potasse caustique. Il se dépose bientôt une poudre

rouge, qu'on lave à l'acide azotique et à l'eau, avant de la sécher à 100°. Cet hydrate ne se combine que difficilement aux alcalis. Il se dissout cependant dans la potasse bouillante pour donner, après neutralisation, un précipité rouge qui est du bismuthate de potassium.



$$Bi^2O^5,2KHO^2.$$

Sels de Bismuth. — Les sels de bismuth solubles ont une réaction acide, leurs solutés sont décomposés par l'eau en excès, avec formation de sous-sels insolubles ; mais la précipitation n'a pas lieu en présence des acides azotique, chlorhydrique et sulfurique, tandis que l'acide tartrique est sans action, ce qui distingue nettement les combinaisons bismuthiques de celle de l'antimoine. Chauffés au chalumeau sur le charbon, seuls ou en présence du carbonate de sodium, on obtient un globule de bismuth, jaune et cassant. Voici leurs caractères par voie humide :

Hydrogène sulfuré et sulfures alcalins : précipité noir ;

Potasse, soude et ammoniaque : précipité blanc d'oxyde, insoluble dans un excès d'alcali ;

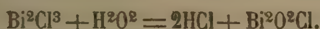
Carbonates alcalins : précipité blanc, insoluble dans un excès de réactif.

Le *ferricyanure de potassium* donne un précipité jaune dans l'acide chlorhydrique, tandis que le *ferrocyanure* donne un précipité blanc, insoluble dans cet acide. L'*infuse de noix de Galle* et le *chromate de potassium* donnent également des précipités jaunes.

Le bismuth est déplacé de ses combinaisons salines par le zinc, le cadmium, le fer, le cuivre et l'étain.

Les sels de bismuth sont nombreux. Voici les plus importants :

1° *Chlorure de bismuth*, Bi^2Cl^3. Le chlore se combine directement au bismuth pour donner d'abord naissance à un composé BiCl, qu'un excès de chlore transforme en Bi^2Cl^3, corps qui peut être distillé à la manière du chlorure d'antimoine. Masse blanche, grenue, opaque, très fusible, volatile, déliquescente, qu'une grande quantité d'eau transforme en un oxychlorure ayant pour formule Bi^2O^2Cl.



$$Bi^2Cl^3 + H^2O^2 = 2HCl + Bi^2O^2Cl.$$

Cet oxychlorure, qui est blanc, insoluble dans l'eau est employé comme blanc de fard, sous le nom de *blanc de perle* ; on l'utilise également dans la fabrication de la cire à cacheter.

2° *Bromure de bismuth*, Bi^2Br^3. Obtenu en faisant passer des vapeurs de brome sur du bismuth pulvérisé. A la distillation, il passe un liquide rouge, qui se prend par le refroidissement en une masse cristalline d'un jaune de soufre. En ajoutant de la poudre de bismuth dans un soluté éthéré de brome, il se dépose à l'évaporation un bromure de bismuth en cristaux déliquescents. Corps volatil, fusible à 200°, cristallisant dans le vide en prismes volumineux, décomposable par l'eau avec formation d'un oxybromure ayant pour composition Bi^2O^2Br.

3° *Iodure de bismuth*, Bi^2I^3. On peut le préparer : soit en ajoutant de l'iode à du bismuth pulvérulent et chauffé, puis soumettant le tout à la distillation ; soit en distillant le précipité brun qui fournit l'iodure de potassium dans une solution étendue d'azotate de bismuth ; soit enfin en faisant passer des vapeurs d'iode sur de la poudre de bismuth mélangée à du sable et placée dans un tube chauffé. Grandes lames hexagonales, brillantes, d'un gris noir, sublimables, inaltérables par l'eau froide, l'éther, l'alcool, le sulfure de carbone ; l'eau bouillante donne un oxyiodure insoluble. Dissous dans l'acide iodhydrique, l'iodure de bismuth fournit à l'évaporation des cristaux octaédriques à base rhombe, ayant pour formule $Bi^2I^3HI + 4H^2O^2$. Il donne d'ailleurs naissance à un grand nombre d'iodures doubles, isomorphes avec les combinaisons correspondantes d'antimoine (Nicklès, W. Linau).

4° *Azotates de bismuth*. On prépare ces sels en dissolvant le métal dans l'acide azotique étendu de son volume d'eau, le mélange s'échauffe, et, par le refroidissement, il se dépose de gros cristaux incolores, transparents, répondant à la formule



$$Bi^2O^3AzHO^6.$$

Ce sel peut se dissoudre dans une petite quantité d'eau ; par une affusion d'eau suffisante, il se précipite un *azotate tribasique* qui constitue *le blanc de fard* des parfumeurs. Ce corps, qui a pour formule $Bi^2O^3.AzO^5 + H^2O^2$, est employé comme médicament sous les noms de *magistère de bismuth* ou de *sous-nitrate de bismuth*.

5° *Phosphate de bismuth*. Sel remarquable par son insolubilité dans l'acide azotique étendu ; cette propriété, qui le distingue nettement de presque tous les autres phosphates, permet de l'utiliser dans la recherche et même dans le dosage de l'acide phosphorique.

6° *Sulfates de bismuth*. On en connaît plusieurs, notamment :

Un sel neutre, $Bi^2O^3.3SO^3 + 3Aq$, qu'on obtient en dissolvant l'oxyde de bismuth dans l'acide sulfurique. Masse blanche amorphe, que l'acide sulfurique étendu dissout et abandonne en aiguilles incolores.

Un sel basique, $Bi^2O^3.2SO^3$, qu'on obtient en ajoutant de l'acide sulfurique dans une solution neutre d'azotate de bismuth.

Un sous-sel, $Bi^2O^3SO^3$, qu'on prépare en calcinant les deux sels précédents, jusqu'à coloration jaune, le résidu reprenant sa couleur blanche par le refroidissement. On le prépare ainsi sous forme d'une poudre blanche, insoluble, en étendant d'eau le sulfate neutre ; moins clair, il renferme une molécule d'eau, qu'il perd à chaud, en devenant jaune.

On connaît des sulfates doubles, comme le *sulfate de bismuth et de potassium*.

7° *Carbonate de bismuth*, $Bi^2O^3C^2O^4$. Précipité blanc qu'on obtient par double décomposition, ressemblant à l'hydrate de bismuth, mais ne se modifiant pas à l'ébullition. C'est un sel basique, facilement décomposable par la chaleur, en laissant pour résidu de l'oxyde de bismuth. On rencontre dans la nature, notamment dans la Caroline du Sud, un carbonate naturel de bismuth ; c'est un sel hydraté, renfermant ordinairement des traces de fer et de tellure. Edme Bourgoin.

II. Minéralogie. — Le bismuth se rencontre dans la nature à l'état natif, mélangé à de petites quantités d'arsenic, de soufre et de tellure. Rhomboèdre de 87°40′. Clivage très facile suivant la base a^1, moins net suivant les rhomboèdres e^1 et b^1. Les cristaux sont rares : le *bismuth natif* se présente d'ordinaire en masses lamellaires blanches à reflet rougeâtre et à éclat métallique, se ternissant rapidement à l'air. Densité = 9,727. Dureté = 2,5. Chauffé au chalumeau sur le charbon, ce minéral brûle avec une flamme bleuâtre et dégage des vapeurs qui se déposent en produisant une auréole jaune orangé à chaud et jaune citron à froid : soluble dans l'acide azotique en donnant toutes les réactions du bismuth. Le bismuth natif constitue le principal minerai du bismuth (V. ci-dessous). On lui trouve parfois associés des enduits terreux jaunâtres, se réduisant au chalumeau sur le charbon en un globule de bismuth ; ils sont constitués par de l'oxyde de bismuth Bi^2O^3, auquel on a donné le nom de *bismuthocre*. C'est également sous cette forme et dans un semblable gisement que se présente la *bismuthite*, carbonate hydraté de bismuth : il se dissout avec effervescence dans les acides et dégage de l'eau dans le tube ; la *walthérite* en est une variété impure.

La *bismuthine* est un sulfure de bismuth Bi^2S^3 cristallisant en prismes orthorhombiques de 91°30′, très allongés. Clivage facile suivant g^1, difficile suivant h^1, p et m. Densité = 6,4 à 7,2. Dureté = 7. La bismuthine possède l'éclat métallique, sa couleur est le gris de plomb ou gris d'acier : fusible à la flamme d'une bougie ; au chalumeau sur le charbon, bouillonne, décrépite, donne l'auréole caractéristique du bismuth et au

point de réduction un globule de bismuth métallique. La bismuthine est assez rare (Saxe, Cornwall, Bolivie).

La *chiviatite*, de Chiviato (Pérou), la *cosalite*, de Cosala (Mexique) et la *rezbanyite* sont des sulfures de plomb et de bismuth l'*empleitite* de Saxe et le *wittichénite* de Souabe sont des sulfures de cuivre et de bismuth. On a donné le nom de *patrinite* à un sulfure de cuivre, de plomb et de bismuth trouvé en petits cristaux orthorhombiques gris d'acier, à Beresowsk (Oural).

A. Lacroix.

III. Industrie. — Le bismuth se trouve dans les filons de minerais de cobalt et d'argent de Saxe et dans les Cornouailles. Les principaux minerais de bismuth sont, en outre de ce bismuth natif, le sulfure de bismuth ou *bismuthine* que l'on exploite à Meymac (Corrèze) où il a été trouvé par M. A. Carnot; le carbonate de bismuth ou autre variété de bismuthine qui se rencontre dans la même localité; un oxysulfure de bismuth *(Karénilite)* qu'on exploite dans les mines des Savodinsk (Altaï); le sulfure de bismuth associé aux sulfures de cuivre, de fer et de plomb (Bolivie, Pérou, Mexique); la *bornine* ou *tetradymite*, ou tellurure de bismuth. Le bismuth s'exploitait autrefois presque uniquement en Saxe. Actuellement on traite les sulfures cuivriques découverts en Bolivie dans la chaîne des Andes et la bismuthine de Meymac.

Exploitation dans la Saxe. Le principal gisement exploité se trouve dans les environs de Schneeberg, dans l'Erzgebirge. Le minerai, concassé, est placé dans des cylindres légèrement inclinés, alignés côte à côte dans un fourneau. On chauffe de façon à fondre le bismuth qui vient couler dans des chaudières de fonte. Le bismuth obtenu renferme du soufre, de l'arsenic, du plomb, etc. Pour le raffiner on le fond avec du salpêtre, puis on le coule en pains de 10 à 20 kilogr.

Exploitation à Meymac (Corrèze). Voici le procédé suivi à Meymac, tel qu'il a été indiqué par M. A. Carnot. Le minerai, concassé au marteau, est attaqué et épuisé progressivement par l'acide chlorhydrique. Dans la liqueur contenant le chlorure bismuthique, on introduit des barres de fer qui précipitent la totalité du bismuth sous forme de poudre noire et pesante. On le recueille, on le lave, et on le comprime dans un linge sous forme de boudins, qu'on sèche rapidement dans une étuve afin de prévenir l'oxydation du métal très divisé. La poudre de bismuth sèche est ensuite fortement tassée dans un creuset de plombagine, qu'on achève de remplir avec du charbon grossièrement pilé. On chauffe progressivement pendant trois quarts d'heure, sans dépasser le rouge pour éviter de volatiliser une portion du métal. On coule le métal fondu.

Exploitation en Bolivie. Suivant M. Domeyko, la Bolivie est le pays le plus riche en minerais de bismuth. Les principales mines sont celles de Tarna, Chorolque, Oruro, etc. Les minerais sont des sulfures mélangés de bismuth, cuivre et fer. Voici les méthodes de traitement employées, telles que les a décrites M. Valenciennes : — 1° Traitement du minerai naturel. On grille le minerai pulvérisé en le chauffant pendant 24 heures au rouge sombre dans un four à reverbère à sole plate. Pour opérer la réduction on mélange le minerai grillé avec 3 % de charbon et un fondant composé de chaux, de sel de soude et de spath fluor. Le mélange est chauffé dans un four à reverbère où on le brasse fréquemment. On coule au bout de 2 heures. Le culot de bismuth placé à la partie inférieure est surmonté de deux couches; une matte de sulfure de bismuth et de cuivre et une scorie vitreuse de silicate de fer. La matte contient de 5 à 8 % de bismuth. On la traite une seconde fois. Le bismuth brut obtenu renferme donc 2 % d'antimoine et de plomb, et 2 % de cuivre et des traces d'argent. On enlève l'antimoine en le fondant avec du nitre. Quant aux trois autres métaux on les sépare par la voie humide. — 2° Traitement du minerai fondu. Ce produit provient d'une première fusion du minerai et se trouve séparé de la gangue. C'est un mélange de sulfure de bismuth, de fer et de cuivre. On le grille, puis on le réduit en le chauffant avec le même fondant que celui employé pour le minerai naturel, additionné seulement d'un peu de sable siliceux pour remplacer le quartz de la gangue.

Procédé Hugo Tamm. Ce procédé a été indiqué par M. Tamm pour le traitement des minerais de bismuth sulfurés et riches en cuivre. Il est basé sur la réductibilité du sulfure de bismuth par la chaleur ou les corps carbonés en présence de fondants alcalins. Le sulfure de cuivre n'est pas réduit dans les mêmes conditions. On fond le minerai avec un mélange de chlorure de sodium, de carbonate de soude, de charbon de bois et d'un peu de fleur de soufre, On ajoute ce dernier corps pour éviter toute réduction du cuivre. On obtient du bismuth à peu près exempt de ce dernier métal.

Raffinage du bismuth. Les impuretés que contient le bismuth brut sont : l'antimoine, le plomb, le cuivre, le fer et l'argent; le soufre et l'arsenic. On élimine d'abord le cuivre soit par la méthode Hugo Tamm qui consiste à fondre le bismuth avec 1/6e de son poids de sulfocyanate de potasse qui n'attaque que le cuivre et produit du sulfure de cuivre; soit par la méthode de Smith, dans laquelle on fond le métal avec un mélange de cyanure de potassium et de fleur de soufre. Cette première purification enlève non seulement le cuivre, mais aussi une partie du plomb, de l'antimoine et de l'arsenic. Pour enlever l'arsenic et le soufre, on fond, comme nous l'avons déjà dit, le bismuth avec du nitre. Pour éliminer le fer on fait fondre le bismuth sous une couche de chlorate de potasse additionné de 2 à 5 % de carbonate. Enfin une méthode de raffinage indiquée par M. Tamm consiste à fondre le bismuth sous une couche de borax et à introduire des barres de fer qui éliminent le soufre, l'arsenic et une partie de l'antimoine. Pour enlever le restant de ce dernier métal, on fond avec de l'oxyde de bismuth. L'antimoine s'oxyde et se combine avec l'excès d'oxyde de bismuth en formant une couche qui vient nager à la surface.

Applications. Le bismuth entre dans la composition des alliages fusibles. Ceux dans lesquels entre le bismuth, le plomb et l'étain, sont particulièrement remarquables à ce point de vue. L'alliage de Darcet ou de Rose, qui fond à 94°5, contient bismuth 8, plomb 5, étain 3. En diminuant la proportion de bismuth, on augmente progressivement la température de fusion. Ce sont ces alliages qu'on utilise pour la fabrication des plaques fusibles de sûreté que l'on adapte sur les générateurs à vapeur. Les alliages fusibles servent également au clichage et au polytypage des gravures sur bois. — On prend d'abord l'empreinte du bois sur un alliage de plomb et d'antimoine fondu au moment où il se solidifie et où il est encore suffisamment mou. On moule ensuite le nombre d'exemplaires que l'on veut en coulant l'alliage de bismuth. Les clichés obtenus sont très fins et reproduisent les moindres détails du bois primitif. On n'utilise guère que deux sels de bismuth : le sous-nitrate et l'oxychlorure, qui sont employés dans la parfumerie pour la confection des fards. Le sous-nitrate de bismuth s'emploie aussi comme médicament. Ch. Girard.

IV. Physiologie et Thérapeutique. — Comme le bismuth est insoluble, l'on est forcé de s'adresser à des sels solubles de ce métal pour se rendre un certain compte de son effet. En thérapeutique, l'on emploie beaucoup le sous-nitrate, insoluble encore par lui-même, ou du moins devenant très faiblement soluble, en présence de l'acide du suc gastrique. Steinfeld et Hans Meyer ont étudié l'action du citrate et du tartrate de bismuth. Les effets ont été les suivants : augmentation de l'excito-motricité, qui peut être due aux acides citrique ou tartrique d'après les expériences même des auteurs, tendance à la contracture, comme dans le strychnisme, accès tétaniques suivis d'une phase d'inertie avec arrêt respiratoire. Au bout d'un cer-

tain temps, il se produit de la paralysie cardiaque. Steinfeld et Meyer croient que le bismuth est un poison du système nerveux qu'il excite d'abord pour le paralyser ensuite, et du cœur en dernier lieu, mais toujours par l'intermédiaire du système nerveux.

Il a été beaucoup discuté sur l'action du sous-nitrate de bismuth. Pour les uns, il est absolument insoluble, et s'il agit, c'est mécaniquement; pour d'autres, il n'agit que par les impuretés qu'il renferme parfois (arsenic ou plomb, Ritter, Riche). Pour d'autres enfin, il devient légèrement soluble lorsqu'il est en présence du suc gastrique. Cette dernière hypothèse nous paraît devoir être acceptée comme, d'ailleurs, les deux autres, et nous pensons que le sous-nitrate de bismuth agit mécaniquement et chimiquement, et que les impuretés qu'il renferme parfois doivent joindre leur action à la sienne. Ce serait une erreur que d'adopter exclusivement l'une quelconque des trois opinions que nous venons de rapporter. Toutefois, l'action physiologique du bismuth est faible. Il agit surtout comme topique et absorbant, en diminuant les sécrétions, d'où son influence excellente dans le traitement des plaies, des ulcérations et de la diarrhée; c'est son action mécanique qui est la plus importante; au dire de Gübler, c'est même sa seule action. Pourtant, Orfila l'a retrouvé dans le foie; Ewald dans le lait, d'autres dans la bile, les urines, les poumons, les reins.

Les sels solubles de bismuth sont fort toxiques ainsi qu'on l'a vu par les expériences de H. Meyer et Steinfeld; ils rappellent l'effet de l'antimoine et de l'arsenic. Le bismuth, c.-à-d. le sous-nitrate de bismuth, s'emploie beaucoup pour combattre diverses affections du tube digestif. Pour l'estomac, on l'utilise contre les gastrites et la dyspepsie avec éructations, contre les vomissements. Pour l'intestin, il sert à combattre la diarrhée (dose de 10 à 30 grammes par jour); c'est, dans ce cas, un excellent médicament.

Le bismuth sert encore comme fard, mais il a des inconvénients; on l'emploie contre diverses petites affections inflammatoires de la peau, contre l'eczéma, l'impétigo, contre la leucorrhée, la vulvite, la blennorrhagie, la conjonctivite, le coryza et dans beaucoup d'inflammations suppurées ou non de la peau ou des muqueuses. Aussi a-t-on employé ce médicament pour panser les plaies en général (Kocher déclare s'en être fort bien trouvé comme aussi Gosselin et Héret, ce que Schuler et Biedel attribuent à son action antiseptique qui, selon eux, vaut celle de l'iodoforme) et les plaies vénériennes (V. la statistique fort encourageante de Pétersen). Il est à noter toutefois que le pansement au bismuth peut provoquer des accidents dus, non à l'irritation produite parfois par cette substance, mais à son absorption et à son action générale (V. notamment le cas de Pétersen). L'intoxication par le bismuth doit être combattue par les acides. L'on n'emploie guère en médecine que le sous-nitrate de bismuth: le valérianate, le tannate, le lactate, l'oxyde, le salicylate, préconisés par divers auteurs, ne sont guère usités, précisément en raison de leur solubilité généralement beaucoup plus grande.

Dr H. DE VARIGNY.

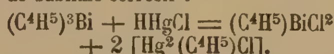
BIBL.: PHYSIOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE. — BOUCHUT, *Bull. gén. de thérap.*, 1878, t. XCIV, p. 315. — CARNOT, *C. R. Acad., Sciences*, 1878. — CHAPUIS ET LINOSSIER, *C. Rendus*, 1878. — DALCHE ET VILLEJEAN, *Rech. exp. sur la toxicité du Bismuth; Arch. gén. de médecine*, août 1887. — GOSSELIN ET HÉRET, *Et. exp. sur les pansements au sous-nitrate de Bismuth; Arch. gén. de méd.*, janv. 1886. — KOCHER, *Wismuth als antiseptik; Samml. Klin. Vorträge*, 1882. — LUCHSINGER, MARTI ET MORY, *U. d. physiol. Wirk. einig. Metallgifte; Corresp. Blatt. f. Schweiz. Aerzte*, 1er sept. 1883, p. 422. — MAYENÇON ET BERGERET, *Rech. qualitat. des métaux dans les tissus; Jl. de l'Anat. et de la Phys.*, mai-juin, 1873. — HANS MEYER, *The elimination of Bismuth; Lancet*, 2 janv. 1886; *Therapeutic Gazette*, 15 févr. 1886, p. 128. — PETERSEN, *le Sous-nitrate de B contre les plaies vénériennes*, etc.; *Vratch* no 16, 1884. — Du même, *Mittheilung eines Falles von Wismuth Vergiftung; Deut. med. Woch.*, no 25, 1883. — RÉAL, *Trait. rat. de la fièvre typhoïde; Union médicale*, sept. 1884, p. 531. — RIEDEL, *U. d. Resultate des Wismuthbehandlung in Städtischen Hospitale; Arch. f. Chir.*, 1883, t. XXIX. — C. SCHULER, *Ueber die antisept. Eigenschaften der Wismuths subnitricum und einig. and. Körper Deut. Zeitsch. f. Chirurgie*, t. XXII, p. 553. — STEINFELD ET Hans MEYER, *Hist. u. d. toxischen und therap. Wirk. d. Wismuths; Arch. f. exp. Path. und Pharm.*, t. XX, p. 40. — Du même, *U. d. Ausscheidung der Wismuths durch den Darm.; Tag. des 58ten Versamm. Deut. Naturforsch. u. Aerzte*, 1885.

BISMUTHÉTHYLES. Le bismuth donne avec les alcools des radicaux orgonométalliques, à la manière de l'arsenic et de l'antimoine. On connaît actuellement les *bismuthéthyles* ou *éthylures de bismuth*, savoir : le bismuthéthyle et le bismuth-triéthyle; on a signalé l'existence d'un sesquibismuthéthyle, $(C^4H^5)^3Bi^2$, mais on ne connaît point de combinaisons de ce radical.

1° *Bismuthéthyle*. Formules { Equiv. $(C^4H^5)Bi$ / Atom. $(C^2H^5)Bi$

On prépare d'abord le chlorure de ce radical, et cette combinaison sert à obtenir les autres sels de bismuthéthyle.

Le *chlorure de bismuthéthyle* $(C^4H^5)BiCl^2$, se prépare en attaquant le bismuth-triétyle par une solution alcoolique de sublimé corrosif :



$$(C^4H^5)^3Bi + HHgCl = (C^4H^5)BiCl^2 + 2\,[Hg^2(C^4H^5)Cl].$$

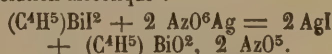
Il se fait ainsi du chlorure de mercure-éthyle, qui se dépose en premier lieu par concentration; les dernières eaux-mères laissent déposer des cristaux plats, incolores, de chlorure de bismuthéthyle, décomposables en partie par l'eau, et par une solution d'iodure de potassium, ce qui fournit dans ce dernier cas de l'iodure de bismuthéthyle.

L'*iodure de bismuthéthyle* $(C^4H^5),BiI^2$ cristallise en magnifiques aiguilles hexagonales, à peine solubles dans l'eau, assez solubles dans l'alcool. Il sert à préparer les dérivés suivants :

L'*oxyde de bismuthéthyle* $(C^4\,H^5)\,Bi\,O^2$, qui se prépare en précipitant une solution d'iodure par la potasse caustique. Poudre jaune, amorphe, qui prend feu au contact de l'air, en répandant d'épaisses fumées jaunes d'oxyde de bismuth, et qui se combine aux acides pour former des sels.

Le *sulfate* $(C^4H^5)BiO^2.\ S^2O^6$, qui se prépare au moyen de l'iodure et du sulfate d'argent. Sel peu stable, qui se décompose sous la cloche sulfurique, avec dépôt d'un sous-sulfate de bismuth.

Le *nitrate* $(C^4H^5)BiO^2.\ Az^2O^{10}$, qui se prépare également par double décomposition au moyen du nitrate d'argent, en solution alcoolique :



$$(C^4H^5)BiI^2 + 2\ AzO^6Ag = 2\ AgI + (C^4H^5)\ BiO^2,\ 2\ AzO^5.$$

Cristaux radiés, à saveur métallique, répandant une odeur butyreuse, peu stables, dont la solution aqueuse laisse précipiter au bain-marie du sous-nitrate de bismuth.

Le *sulfure de bismuthéthyle* $(C^4H^5)BiS^2$, est un précipité noirâtre, à odeur fétide, qui prend naissance lorsqu'on fait passer un courant d'acide sulfhydrique dans une solution d'iodure de bismuth. Il se décompose spontanément en laissant un résidu de sulfure de bismuth.

2° *Bismuth-triéthyle*. Formules { Equiv. $(C^4H^5)^3Bi$. / Atom. $(C^2H^5)Bi$.

Syn. : *Bisméthyle, Bismuthure d'éthyle*.

Obtenu par Breed en 1852 par l'action de l'éther iodhydrique sur un alliage de bismuth et de potassium :

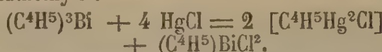


$$3\ C^4H^5I + BiK^3 = 3\ KI + (C^4H^5)^3Bi.$$

Liquide huileux, incolore, doué d'une odeur forte, désagréable, ayant pour densité 1,82.

Il répand à l'air d'épaisses fumées jaunâtres, puis s'enflamme avec une légère explosion, en dégageant d'abondantes vapeurs d'oxyde de bismuth. La combustion est très vive au contact d'un corps combustible, comme le papier. Il brûle dans du chlore avec dépôt de charbon; l'acide azotique fumant le décompose avec explosion.

Chauffé dans une cornue, il commence à bouillir au-dessus de 50°, puis le thermomètre monte rapidement au-dessus de 150° et il se produit alors une violente explosion qui brise la cornue. Il est soluble dans l'alcool et dans l'éther, mais les solutés ne peuvent être évaporés sans qu'il y ait dépôt d'oxyde de bismuth. Recouvert d'un peu d'eau, il s'oxyde rapidement, avec formation d'alcool et d'hydrate de bismuth. En solution éthérée, l'acide sulfhydrique le transforme lentement en beaux cristaux de sulfure de bismuth. Le chlorure mercurique l'attaque très nettement : en mélangeant deux solutés alcooliques, il se précipite du chlorure mercureux, Hg^2Cl, lorsqu'on verse le bismuth-triéthyle dans le sel mercuriel : en faisant l'inverse, la solution organo-métallique étant légèrement acidulée avec quelques gouttes d'acide chlorhydrique, il ne se manifeste d'abord aucune réaction, mais bientôt il se sépare un précipité volumineux, soluble à chaud, par suite de la formation d'un mélange de chlorures de mercuréthyle et de bismuthéthyle :



$$(C^4H^5)^3Bi + 4\ HgCl = 2\ [C^4H^5Hg^2Cl] + (C^4H^5)BiCl^2.$$

Le bismuth-triéthyle réduit le nitrate d'argent avec précipitation d'argent métallique. Il y a, sans doute, d'abord formation d'azotate de bismuth-triéthyle, car la liqueur laisse déposer à l'évaporation du sous-nitrate de bismuth. Edme BOURGOIN.

BIBL. : BREED, *Sur le bismuth-triéthyle; An. der Ch. und Ph.*, t. LXXXII, 106 [2]; t. VI, 166. — DUNHAUPT, *Sulf. de bismuth-triéthyle*, dans *Journ. für pratk. Chem.*, t. LXI, 399. — *Chlorure de bismuth-éthyle*, dans *An. der Ch. und Ph.*; t. XLII, 371.

BISMUTHINE (V. BISMUTH).

BISMUTHITE (V. BISMUTH).

BISMUTHOCRE (V. BISMUTH).

BISON (V. BŒUF).

BISOT ou BIZOT (Jean-Louis), savant et poète français, né à Besançon en 1702, mort dans cette ville le 14 sept. 1781. Fils d'un procureur du roi, il acheta la charge de conseiller au bailliage de sa ville natale, et s'occupa, dans ses loisirs, de pyrotechnie et de gnomonique. Il rectifia les calculs du méridien de Besançon, et construisit en 1757, dans les faubourgs de cette ville, un cadran solaire représentant un ange dont le doigt montre l'heure tracée sur un toit incliné qui le protège. Les poésies de Bisot écrites en patois, sont pleines de gaieté et de malice. Deux petits poèmes méritent particulièrement d'être cités : *Arrivée dans l'autre monde d'une dame en paniers* (Besançon, 1735, in-8), critique contre la mode ; et *la Jacquemardade* (Dôle, 1753, in-12), boutade épi-comique où quelques membres de l'Académie de Besançon sont un peu malmenés. L. S.

BIBL.: *Journal des Savants*, juin 1758. — *Eloge de Bisot*, dans les *Affiches de Franche-Comté*, 21 sept. 1781.

BISOTTE (Bot.). Nom vulgaire, en Bourgogne, du *Russula heterophylla* Fr., champignon comestible du groupe des Agaricinées.

BISPÉNIENS (Zool.). De Blainville réunissait sous ce nom les *Sauriens* et les *Ophidiens* (V. ces mots), entre lesquels il voulait établir un lien, par suite d'une certaine affinité organique reposant sur la disposition double de l'organe mâle. Les Bispéniens formaient dans sa classification le dernier ordre de sa sous-classe des Reptiles ; cette classification n'a pas été acceptée, et le mot est rayé de la nomenclature scientifique. ROCHBR.

BISPIRA. Nom donné par Claparède à un sous-genre de *Serpula* (V. SERPULE).

BISPORA (Bot.). Ce Champignon Ascomycète, voisin du genre *Oidium*, est caractérisé par un mycélium grêle, formé de fils très ramifiés. Ses spores rondes et un peu allongées sont sombres et tronquées à leurs extrémités. Une cloison transverse les divise en deux parties, d'où le nom de *Bispora* (Corda). Elles dominent le mycélium, sous forme de chaînettes qui s'y rattachent quelquefois par un pédicule coloré, court et filiforme. La variété B. *monilioides* (Corda), remarquable par des chaînes de spores noirâtres, serrées et présentant une assez grande étendue, commune toute l'année sur le bois pourri, assez fréquente sur le bois de hêtre, a été rapportée par Fuckel au *Bisporella monilifera*. H. F.

BISPORELLA (Bot.). Chez ce Discomycète l'appareil sporifère est pédonculé en forme de coupe ou d'assiette sur un mycélium portant les conidies. Les spores, colorées, sont disposées sur deux lignes.— Dans B. *monilifera* (Fuckel) la coupe, d'un brun clair, a de un à trois millim. de hauteur et un à deux de largeur (V. BISPORA). H. F.

BISQUAIN (Bourrellerie). Peau de mouton garnie de sa laine préparatoire, à l'usage des bourreliers qui s'en servent pour couvrir les colliers des chevaux de trait, parce que cette coutume serait originaire de la Biscaye. On choisit pour la préparation des peaux à laine longue et bien touffue, et depuis le commencement jusqu'à la fin du travail, on fait en sorte de n'enlever aucune partie de la toison ; les opérations à faire subir sont les suivantes : le dessaignage, le reverdissage, l'écharnage, le nettoyage de la laine, le travail de rivière, la mise en confit. Puis viennent les opérations de mégisserie proprement dite, la mise en nourriture, la sèche, la mise en presse, l'ouverture, le redressage et enfin la teinture.

BISQUE. Sorte de potage qui se prépare avec du bouillon gras ou maigre, du coulis et des écrevisses pilées, des quenelles de volaille ou de gibier. La *bisque aux écrevisses*, la plus goûtée, s'obtient ainsi qu'il suit : On fait cuire les écrevisses sur un feu ardent avec du sel, du gros poivre et du beurre ; on pile ensuite leur chair délayée dans du bouillon gras ou maigre ; à la purée ainsi obtenue on en ajoute une autre fournie par les coquilles pilées dans le jus de cuisson et passées à l'étamine ; les deux purées sont réchauffées sur un feu doux, puis on les verse successivement sur du pain trempé dans le bouillon. — La *bisque au gibier* se prépare de même, le gibier (perdreau, cailles, faisan) remplaçant les écrevisses ; pour la *bisque au poulet* on ajoute souvent du riz cuit à part ; la *bisque à la reine* se prépare avec du blanc de poulet. Les *demi-bisques* sont plus légères que les précédentes, mais préparées de même.

BISQUERT (Antonio), peintre espagnol, né à Valence, vers la fin du XVIe siècle, fut un des bons élèves des frères Ribalta. Vers 1620, il alla s'établir à Teruel, et s'y maria avec Francisca Arcanz. Chargé d'importants travaux, Bisquert s'acquit assez rapidement une réputation d'habileté et de talent d'ailleurs méritée. Cean Bermudez raconte qu'ayant à peindre une composition importante pour l'une des chapelles de la cathédrale de Teruel, Bisquert vit préférer à son tableau celui de son rival, Francisco Ximenez ; il en conçut un si profond chagrin qu'il en mourut. Ses principaux ouvrages, des compositions religieuses pour la plupart, sont demeurés à Teruel. Il y a de lui, dans la cathédrale, un fort bon tableau représentant le *Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes*, qui est daté de 1628. Dans l'église paroissiale de San Pedro, il peignit pour la sacristie un retable où figurent *saint Augustin, sainte Monique et saint Gérôme*, avec la *Prière au Jardin des Oliviers et saint Bruno* ; un *Christ en croix* forme le couronnement de ce retable. Une très bonne copie de Bisquert du *Christ mort, avec les saintes Femmes*, dont l'original, peint par Sébastien del Piombo, faisait partie des collections royales, se trouve dans l'église paroissiale de Santiago. Cette copie, qui forme le centre d'un retable, est entourée de diverses compositions originales de Bisquert. La date de la mort de cet artiste est 1646. P. L.

BIBL. : PONZ, *Viage de España* ; Madrid, 1787. — CEAN BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores de bellas artes* ; Madrid, 1800.

BISSACHÈRE (Pierre-Jacques LEMOUNIER de la), missionnaire français, né à Bourgueil vers 1764, mort à Paris le 1er mars 1830. En 1790 il fut envoyé au Tonkin

et y séjourna jusqu'en 1807, après avoir échappé aux persécutions de 1795 et 1798. Il recueillit sur le pays de très curieuses notes, qu'à son retour il confia à M. de Montyon. Celui-ci en tira un ouvrage qui eut dans le temps un très grand succès : *Exposé statistique du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge*, etc. (Londres, 1811, 2 vol. in-8), réimprimé sous le titre de : *Etat actuel de la Cochinchine et des royaumes de Cambodge, Laos et Lac-Tho* (Paris, 1812, 2 vol. in-8).

BISSAGOS. Archipel sur la côte de la Sénégambie, par 11° de lat. N. et 18° de long. O. environ. Il se compose de trente îles basses, verdoyantes, entourées de bancs de vase infects qui restent à découvert à marée basse. Des récifs forment une ceinture autour de l'archipel. Les unes, Bissao, Boulam, etc., sont tout près des embouchures des rios Cacheo, Geba, Grande et Cassini ; les autres, dont la plus importante est Orango, sont plus au large. Les Français ont fondé des comptoirs dans les Bissagos en 1685 ; Brue en établit un à Bissao en 1714. Les Anglais, en 1792, ont fait une tentative malheureuse de colonisation à Boulam. Les Portugais sont aujourd'hui seuls maîtres de l'archipel ; ils ont installé un gouverneur à Boulam. Cette île était autrefois le centre de la traite des nègres dans la région. C'est la seule qui ait été colonisée ; les Portugais y ont 130 hommes de garnison. Elle a un port naturel magnifique. Elle est très fertile et on y fait un grand commerce. Des comptoirs sont établis aussi depuis 1850 dans plusieurs autres îles, mais les employés ne demeurent que quatre à cinq mois chaque année dans les factoreries. Le commerce est presque exclusivement entre les mains de maisons françaises. Le principal objet du trafic est l'arachide. Mais les citrons, les oranges, le coton, le riz, le maïs, les bananes viennent aussi très bien dans l'archipel. Les noirs qui habitent ces îles, appelés Bissagos ou Bijongas, sont grands, robustes, mais féroces et pillards. Ils sont fétichistes. Ils se livrent avec ardeur à l'industrie de la pêche. L. DEL.

BIBL. : ANTICHAN, *les Iles Bissagos* (*Revue de géographie*, 1881, 1882, et carte). — TROUILLET, *l'Ile de Boulam* (*Comptes rendus de la Société de géographie*, 1883, pp. 378-383). — HANSEN-BLANGSTED, *Altérations successives du nom de quelques îles Bissagos* (*Ibid.*, 1886, pp. 403-404).

BISSAYA (V. MALAISIE).

BISSE (Blas.). Figure naturelle représentant un serpent posé verticalement, le corps tortillé et la tête tournée à dextre ; lorsque la bête est posée en face elle est rampante ; elle est languée lorsque sa langue est d'un autre émail que celui de son corps ; lorsqu'elle semble dévorer un enfant dont la tête ressort, elle prend le nom de *guivre*. La bisse symbolise la prudence, la réflexion et la perspicacité.


Ecu de Bisse.

BISSECTEUR (Géom.). Le plan bissecteur d'un dièdre est le plan qui partage ce dièdre en deux parties égales. Le lieu des points équidistants de deux plans qui se coupent se compose des plans bissecteurs des dièdres formés par ces plans.

BISSECTION (Geom.). Partage d'une grandeur en deux parties égales. La bissection des arcs est un problème qui a pour but de calculer les fonctions circulaires de la moitié d'un arc connaissant les fonctions circulaires de cet arc. — La bissection des fonctions elliptiques, abeliennes, etc., a pour but de calculer les fonctions elliptiques, abeliennes, etc. de la moitié d'une quantité connaissant les fonctions elliptiques, abeliennes, etc. de cette quantité.

BISSECTRICE (Géom.). On appelle bissectrice d'un angle la droite qui partage cet angle en deux parties égales. C'est le lieu des points également distants des côtés de l'angle et intérieurs à cet angle. Le lieu des points du plan de l'angle et également distants des côtés se compose de la bissectrice de cet angle et de la bissectrice de l'angle adjacent supplémentaire, les deux bissectrices se coupent à angle droit.

Lignes bissectrices. Si l'on considère un système de lignes coordonnées sur une surface, on appelle lignes bissectrices celles qui en chaque point de leur parcours coupent en deux parties égales l'angle des lignes coordonnées passant par ce point. Soient λ et μ les coordonnées curvilignes, supposons que l'arc élémentaire d'un courbe soit donné par la formule

$$ds^2 = L d\lambda^2 + 2R d\lambda\ d\mu + M d\mu^2$$

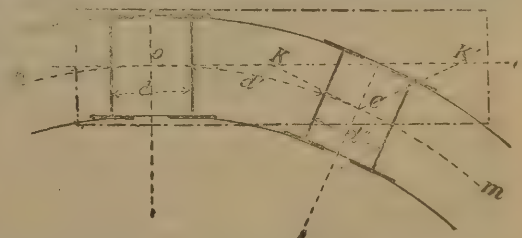
les équations des lignes bissectrices seront

$$\sqrt{L}\, d\lambda \pm \sqrt{M}\, d\mu = 0.$$

Lorsque l'on connaît les lignes *asymptotiques* (V. ce mot) d'une surface on facilite la recherche des lignes de courbure en les considérant comme lignes bissectrices des asymptotiques ; en faisant usage de ce procédé on trouve d'une façon élégante les lignes de courbure des quadriques, dont les équations différentielles sont des équations d'Euler.
H. LAURENT.

BIBL. : L'abbé AOUST, *Lignes tracées sur les surfaces*.

BISSEL (Chem. de fer). On peut éviter l'imperfection du *bogie* (V. ce mot), au point de vue de la facilité d'inscription dans les courbes en plaçant la cheville ouvrière, non plus dans son axe de figure ou auprès de cet axe, mais en un point convenablement choisi sur le prolongement de son axe longitudinal. On dit alors que le bogie est à articulation de *Bissel*. Soit *c* le centre du bogie et *o* le centre de figure du groupe des essieux accouplés. Pour que les deux groupes de roues s'inscrivent avec une égale facilité dans les courbes, il faut évidemment et il suffit que la machine en tournant autour du point *o* et le bogie en tournant autour du point *c*,



tendent à écarter le point *k* d'une même quantité, en dehors de la courbe moyenne de la voie ; cette condition est réalisée quand la distance du point *k* à l'essieu accouplé le plus proche, ou *x*, satisfait à l'équation suivante :

$$(d + x)\, x = (d'' + d' - x)\,(d' - x)$$

dans laquelle *d* représente la distance des essieux accouplés, *d'* celle qui sépare le deuxième essieu du bogie du premier essieu accouplé, et *d''* celle des essieux du bogie ; on en tire

$$x = \frac{d'\,(d' + d'')}{d + 2\,d' + d''}$$

L'avant-train mobile peut n'avoir qu'un seul essieu ; dans ce cas

$$d'' = o \text{ et } x = \frac{d'^2}{d + 2\,d'}$$

Train de Bissel à double articulation. Il n'est pas toujours possible de placer l'articulation *k* du bissel dans sa position théorique ; on donne alors au système la faculté de pivoter, non seulement autour du point *k*, mais encore autour d'une autre cheville ouvrière *c* placée au centre de figure de l'avant-train. Les deux chevilles *c* et *k* sont reliées entre elles par une bielle ; on dit alors que le bissel est à double articulation.

Le point k peut être placé en avant ou en arrière du point c; la position en avant est plus favorable à la stabilité.

Les machines à bissel sont encore peu employées en France, on n'en connait guère qu'une seule application; c'est la machine de M. Engerth, employée au chem. de fer du Nord. En revanche, ces machines sont extrêmement répandues aux Etats-Unis, où l'on emploie très-souvent le bissel à un seul essieu, placé à l'avant où à l'arrière et même quelquefois aux deux bouts de la machine. Cette variété de bissel (à un seul essieu) commence à se répandre sur le continent européen. Ajoutons que l'articulation de bissel s'applique aux wagons comme aux locomotives et qu'elle est considérée comme la plus simple et la meilleure des dispositions adoptées en vue des courbes.

G. HUMBERT.

BISSEN (Herman-Wilhelm), sculpteur danois, né à Slesvig le 13 oct. 1798, mort à Copenhague le 10 mars 1868. Sa vocation se révéla de bonne heure; encore enfant, il façonnait avec de la neige des statues de soldats et de cavaliers. Un de ses biographes raconte même qu'il se servait des bâtons de réglisse que lui donnaient ses parents comme de cire à modeler... Ses parents, de condition très modeste, l'avaient mis en apprentissage chez un menuisier; mais le peintre Bohndel et quelques amateurs frappés de ses dispositions, se cotisèrent pour subvenir aux frais de son éducation artistique. Il partit pour Copenhague. En 1819, il obtenait à l'académie la médaille d'argent et exposait son premier tableau; mais c'est comme sculpteur qu'il eut en 1821 la première médaille avec un bas-relief: *les fils de Jacob montrant à leur père la robe ensanglantée de Joseph*. En 1822, il exposa un *Orphée* et fut chargé d'exécuter quatre séraphins et bas-reliefs pour la chapelle du château de Christiansborg. En 1823, la *Résurrection de la fille de Jaïre* lui valut la grande médaille d'or et une pension de trois ans en Italie. Il partit pour Rome en s'arrêtant à Berlin, Dresde, Nuremberg, Munich, Venise et Florence; mais ce fut dans l'atelier de Thorvaldsen, alors âgé de cinquante-trois ans et à l'apogée de sa gloire, qu'il trouva « la révélation de ce que doit être la sculpture ». L'influence de son illustre compatriote fut décisive. — A Rome, il fit d'abord une *Bacchante;* mais il était peu habitué au travail du marbre et la pratique du ciseau ne lui fut jamais familière. Il dut laisser beaucoup à faire aux praticiens. En 1827, Thorvaldsen, dans une lettre au prince Christian-Frédéric, loue son application et son talent. La même année, le jeune artiste fait un voyage en Sicile, s'arrête quelque temps à Naples, puis revient à Rome où il achève trois bas-reliefs commencés: *la Mort d'Hector*, *le Lavement des pieds*, *Ulysse et les prétendants*. — La *Bouquetière* fut sa première statue de grandeur nature. — Les commandes commençaient à arriver; il pouvait dès lors se suffire à lui-même et bien que sa pension eût cessé de courir, il continua de séjourner à Rome. C'est alors qu'il fit le buste de Thorvaldsen, les statues de *Pâris* et de *Cérès*.

En 1832, les bourgeois de Mayence lui confièrent, sur la recommandation de Thorvaldsen qui en avait en partie fait le dessin, l'exécution du monument de *Guttenberg*. En 1834 il revint dans sa patrie et envoya comme morceau de réception à l'académie de Copenhague une *Walkyrie*, sur laquelle il fut reçu en 1835. C'est vers cette époque qu'il commença pour la grande salle des chevaliers au château de Christiansborg, la frise monumentale de *Cérès et Bacchus apportant la civilisation à l'humanité* qui l'occupa cinq ans. Entre temps, il fit les statues de l'évêque *Mynster*, d'Œrstad, le fronton de l'Ecole normale de l'île de Fionie, les esquisses des statues de *Minerve*, *Némésis* et *Esculape*, destinées au château de Christiansborg et à la façade de l'hôtel de ville, ainsi que *Céphale*, *Atalante*, *Psyché* et *Narcisse*.

En 1840, à la mort de son ami et ancien compagnon de voyage Freund, il fut nommé professeur à l'académie; mais sa santé l'obligea à partir avec tous les siens, pour l'Italie — où il devait faire encore deux séjours (1846-1847 et 1851-1852). Il exécuta à Rome un *Apollon et Minerve*, et une *Victoire* pour l'université (1841), mais il dut bientôt rentrer à Copenhague, après avoir vu sa santé et celle de sa femme compromise par le climat de la ville. C'est entre l'époque de ce retour et l'année 1856, qu'il faut placer *Vénus*, le *Petit Pêcheur*, *Hylas*, le *Mendiant*, l'*Amour ajustant ses flèches*, une de ses plus gracieuses compositions, *Oreste*, *Philoctète*, *David* et *Moïse* placés des deux côtés du portail de Notre-Dame, au-dessous du fronton de Thorvaldsen. — En 1858, il commença pour l'escalier de la reine au palais de Christiansborg l'œuvre la plus considérable de sa vie, dix-huit figures plus grandes que nature où il représenta quatre grandes reines de Danemark, *Thyra*, *Dagmar*, *Margarathe* et *Philippa*, et quatorze déesses ou héroïnes célèbres empruntées à la tradition grecque et scandinave: *Sigride* et *Amymone*, *Electre* et *Ingelorg*, *Brunehilde* et *Antiope*, *Andromaque* et *Gudrum*, *Alceste* et *Nenna*.

Patriote ardent, il voulut, en 1859, consacrer par un double monument la victoire des troupes danoises, et il éleva à Fredericia, le groupe du *Soldat-Citoyen*, et dans le cimetière de Flensborg, un lion colossal. En 1866, les soldats prussiens détruisirent, brutalement, pour en emporter les morceaux à Berlin, le monument de Fredericia, tandis que les troupes autrichiennes se firent un point d'honneur de respecter et de préserver d'une palissade le lion de Flensborg. Bissen eut alors la douleur de voir le Slesvig arraché à la mère patrie; — il lui resta toujours pieusement fidèle et l'on raconte qu'un jour, une princesse allemande étant venue visiter son atelier, il sortit brusquement.

Thorwaldsen l'avait chargé par un codicille spécial de terminer les ouvrages qu'il laissait inachevés et de veiller à l'installation de son musée à Copenhague. Ce fut une des dernières occupations qui remplirent la vie de Bissen. — En outre des œuvres dont nous avons parlé et dont M. Eug. Plon, dans son excellente monographie, a dressé le catalogue, il laissait un grand nombre de bustes-portraits de ses compatriotes célèbres. — Son fils aîné, *Wilhelm* Bissen, s'est également voué à la sculpture. On voit au musée de Copenhague un *Egée*, signé de son nom. Son autre fils, *Radelph*, est peintre de paysage.

André MICHEL.

BIBL.: *Dansk Folk Kalender*, 1842. — Eugène PLON, *le Sculpteur danois W. Bissen;* Paris, 1872, in-12 (avec dessins par F. Gaillard).

BISSES. Mesure de poids, vaut: au Coromandel 1 kilog. 375, à Malabar 1,398, à Pondichéry 1,475, à Tripoli 0,508.

BISSET (Robert), maître d'école et écrivain, né en Ecosse en 1759, mort en 1805. Il a donné une édition estimée du *Spectator* (1796, 8 vol. in-8), deux romans intitulés l'un *Douglass* (1800), l'autre *Modern Literature* (1804), une biographie: *Life of d'Edmund Burke* (1798), et une *History of the reign of George III* (1804, 6 vol.), où il se montre plus panégyriste qu'historien.

BISSETTE (Cyrille-Charles-Auguste), publiciste français, né à Fort-Royal (Martinique) le 9 juill. 1795, mort à Paris le 22 janv. 1858. Homme de couleur, Bissette publia un très grand nombre de brochures en faveur des noirs. Le tribunal de la Martinique le condamna aux travaux forcés à perpétuité pour écrits séditieux. Cet arrêt, trop sévère, fut cassé par la cour de cassation. Bissette vint alors en France et fournit à plusieurs journaux (*le Courrier français*, *le Constitutionnel*, *le Commerce*, *la Tribune des départements*, etc.) des articles sur les colonies (1827 à 1833). Il fonda même à Paris, en 1834, la *Revue des colonies*, où il poursuivit sa campagne abolitionniste. Il continuait à écrire des opuscules dans le genre de ceux-ci: *Demande en grâce pour Adèle*,

jeune esclave de la Martinique, condamnée à la peine du fouet, pour avoir chanté la Parisienne (Paris, 1831, in-8) ; *Mémoire sur les améliorations législatives et organiques à apporter au régime des colonies françaises* (Paris, 1831, in-8) ; *Lettre sur la nécessité d'arrêter la réaction aux Antilles françaises* (Paris, 1831, in-8), etc. La Martinique reconnaissante l'envoya à la Constituante de 1848, mais son élection fut invalidée. Elu à la Législative, il combattit la République, qui avait pourtant opéré les réformes qu'il réclamait, et se rallia à la politique de Louis-Napoléon.

BISSEUIL. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay; 486 hab. Le village, situé sur le canal latéral à la Marne, au versant d'une colline crayeuse, est bâti régulièrement et composé de quatre rues aboutissant à une place carrée. Vignobles assez estimés, carrières de craie. Jadis fortifié, Bisseuil appartenait en partie à l'abbaye de Saint-Basle dès 1257 ; plus tard, il entra dans le domaine du marquis de Louvois. En 1754 et 1768, il fut incendié et détruit ; en 1814, l'invasion étrangère y causa de grands dommages, et le pont fut coupé : il a été reconstruit en 1839. Eglise des xve et xvie siècles.

BISSEY-la-Côte. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube ; 274 hab.

BISSEY-la-Pierre. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes ; 214 hab.

BISSEY-sous-Cruchaud. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 557 hab.

BISSEZEELE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bergues ; 336 hab.

BISSIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Clairvaux ; 124 hab.

BISSIÈRES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 130 hab.

BISSING (Henriette von), femme de lettres allemande, née à Warin, dans le Mecklembourg-Schwerin, le 31 janv. 1798, morte le 22 janv. 1879 à Anklam, en Poméranie. Elle était fille d'un médecin nommé Krohn, et elle épousa, à l'âge de seize ans, le lieutenant de Bissing, que les événements militaires avaient amené dans sa ville natale, et qu'elle accompagna pendant les campagnes d'Allemagne et de France. Son mari ayant pris sa retraite en 1837, ils demeurèrent à Nienburg, sur le Weser, et c'est alors qu'elle publia son premier roman, *Die Familie Steinfels* ou *Die Kreolin* (Hanovre, 1841), qui fonda sa réputation comme écrivain. On peut citer, parmi ses autres romans : *Victorine* (1842), *Waldheim* (1844), *Yvan* (1845), *Dom Manoel Godoy* (1845), *Lucrezia Tornabuoni* (1846), *Reimar Widdock* (1848). Après la mort de son mari (1856), Henriette de Bissing s'établit à Rostock et enfin, en 1870, à Anklam. Ses récits, malgré quelques longueurs, sont pleins de vivacité et de naturel ; elle peint d'une manière attachante les mœurs des régions septentrionales de l'Allemagne, et parfois elle mêle adroitement à l'intrigue romanesque les vieilles légendes qu'elle puisait dans la tradition populaire. A. B.

BISSOLO (Pier-Francesco), peintre italien, probablement originaire de Trévise, a travaillé à Venise de 1492 à 1530. Il est cité en 1492 parmi les peintres employés à la décoration de la salle du grand conseil au palais ducal. — Crowe et Cavalcaselle veulent l'identifier avec le *Petrus de Inganatis*, dont on lit la signature sur un tableau (n° 41) du musée de Berlin. Ils s'appuient sur les caractères communs de la peinture et supposent que Bissolo aurait mérité ce surnom, en s'appliquant à imiter la manière de Bellini pour donner le change (*ingannare*) à ses compatriotes. L'explication est au moins subtile. On connaît de Pier-Francesco Bissolo plusieurs tableaux : à Berlin, une *Résurrection du Christ* (n° 43) qui est de qualité médiocre ; une *sainte Euphémie* au dôme de Trévise assise sur un trône entre sainte Catherine, saint Jean-Baptiste et un donateur, — charmant de couleur ; — à l'académie de Venise, une *Présentation au Temple* (n° 435) son thème favori, et une *sainte Catherine de Sienne* entourée de saints, qui reçoit des mains du Christ la couronne d'épines, provenant de la cathédrale de Murano, qui sont de sa meilleure manière et où, d'après Lanzi, il s'est approché de la plus belle « pastosita » des maîtres; — à Londres (n° 631 de la National Gallery) un portrait de femme. A. M.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica dell' Italia.* — Crowe et Cavalcaselle, *Geschichte der Malerei.* — Burckhardt, *Cicerone*, 4e éd., p. 602. — Meyer et Bode, *Catalogue du musée de Berlin*, éd. 1878. — K. Wœrman, *Geschichte der Malerei*, II, 306.

BISSON (Louis-Charles), évêque constitutionnel, né à Geffosses (Manche) le 10 oct. 1742, mort à Bayeux le 28 févr. 1820. Fils d'un laboureur, il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, fut nommé curé de Saint-Lonet-sur-l'Ozon en 1769, prêta serment à la Constitution, mais, ayant refusé, à la suppression du culte, de rendre ses lettres de prêtrise, il fut emprisonné pendant dix mois. Le 20 oct. 1799 il fut nommé évêque de Bayeux et démissonna en 1801, après avoir fait partie du concile national tenu à cette date. L'abbé Bisson, qui avait une grande culture intellectuelle, a écrit de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Préservatif contre la séduction* (Bayeux, an X, in-12) ; *Avis aux personnes pieuses dans les circonstances présentes* (Bayeux, an X, in-12), opuscules en faveur des prêtres assermentés ; *Méditations sur les vérités fondamentales de la religion chrétienne* (Caen, 1807, in-12) ; *Mémoire sur les changements que la mer a apportés sur le littoral du dép. du Calvados*, inséré dans *Mémoires de l'Académie des belles-lettres de Caen* (1816, t. II). Il a publié l'*Almanach historique, ecclésiastique et politique du diocèse de Coutances*, pour les années 1770 à 1781 et l'*Annuaire du Calvados*, pour l'an XII. Il a laissé, en manuscrit, plusieurs ouvrages historiques dont un très important : *Dictionnaire biographique des trois départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne, formant à peu près l'ancienne basse Normandie.* R. S.

BISSON (Pierre-François-Joseph-Gaspard, comte), général français, né à Montpellier le 16 févr. 1767, mort à Mantoue le 20 juil. 1811. Enfant de troupe, il monta toute l'échelle des grades. Il fit les campagnes de 1792 à 1799 aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, et accomplit plusieurs actions d'éclat, notamment au Catelet et à Messenheim. Il passa à l'armée d'Italie et prit part à la bataille de Marengo (juin 1800). Il fut nommé général de brigade le 5 juil. 1800, s'empara de Castel Nuovo (26 déc. 1800) et fut promu général de division (1804). Dans la campagne de 1805, il commanda une des divisions du corps d'armée de Davoust en Allemagne, fut grièvement blessé à Lembach (1er nov. 1805), prit part à la campagne de Prusse et de Pologne (1807) et se distingua à Friedland (13 juin 1807). Il fut gouverneur de Brunswick, de la Navarre, du Frioul, etc. R. S.

BISSON (Hippolyte), officier de marine français, né à Guéméné, près Lorient, le 3 fév. 1796, mort le 4 nov. 1827; il s'engagea comme mousse sur la goëlette la *Vedette*, puis embarqua comme élève sur le vaisseau-école de Brest le *Tourville*. Il en sortit en 1816, fut promu enseigne en 1821. Sa mort héroïque l'a rendu célèbre. Pendant la guerre de l'indépendance grecque, il fut nommé au commandement du brick *Panayoty* capturé sur les pirates grecs dans les eaux d'Alexandrette. Forcé par le mauvais temps de relâcher à l'île de Stampalie, il fut attaqué par deux misctiks et vit son navire envahi par les forbans. Blessé et se trouvant dans l'impossibilité de se défendre avec un très faible équipage, il se fit sauter après avoir engagé son pilote Trémintin et les quelques hommes qui lui restaient à se jeter à la mer. Trémintin, qui n'avait pas voulu abandonner le navire, échappa cependant à la mort, ainsi que quatre marins. La ville de Lorient a élevé

une statue à Bisson, et son nom a été donné successivement à plusieurs navires de guerre.

BISSON (Louis-Auguste), photographe français, né à Paris en 1814. Il a apporté de notables perfectionnements à la photographie et publié d'intéressants travaux, comme : *La Galerie des représentants à l'Assemblée nationale constituante* (900 portraits) ; *Reproductions photographiques des plus beaux types d'architecture et de sculpture* (200 pl. in-fol.), et illustré le bel ouvrage de Ch. Blanc, *l'Œuvre de Rembrandt* (Paris, 1852, in-fol.).

BISSON (Alexandre), auteur dramatique français, né à Briouze (Orne) le 9 avr. 1848. D'abord rédacteur au ministère de l'instruction publique, il abandonna de bonne heure l'administration pour le théâtre. Ses nombreuses pièces ont obtenu, pour la plupart, le plus grand succès. Nous citerons : *le Chevalier Baptiste*, comédie, en collaboration avec A. Sylvane (Gymnase, 1874) ; *le Vignoble de Mme Pichois*, avec le même (théâtre Scribe, 1874) ; *Un voyage d'agrément*, avec Gondinet (Vaudeville, 1881) ; *Un lycée de jeunes filles*, opérette-vaudeville (Cluny, 1881) ; *115, rue Pigalle*, comédie (Cluny, 1882) ; *Ninetta*, opéra-comique, avec Hennequin (Renaissance, 1882) ; *le Député de Bombignac*, comédie (Théâtre-Français, 1884) ; *Un conseil judiciaire* (Vaudeville, 1886) ; *Une mission délicate* (Renaissance, 1886) ; *Ma gouvernante* (Renaissance, 1887) ; *le Roi Koko*, vaudeville (Renaissance, 1887), etc., etc. Outre ces comédies, M. Bisson a écrit, en collaboration avec Th. de Lajarte, une *Grammaire de la musique* (Paris, 1879, in-8), un *Petit traité de composition musicale* (Paris, 1881, in-8) et une *Petite encyclopédie musicale* (Paris, 1881-1883, 2 vol. in-8), comprenant un traité de musique et des biographies de compositeurs, virtuoses, etc. R. S.

BISSY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Mothe-Servolex, 815 hab.

BISSY-LA-MACONNAISE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny ; 269 hab.

BISSY-SOUS-UXELLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National ; 264 hab.

BISSY-SUR-FLEY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Bucy ; 340 hab.

BISSY (Henry-Pons de THIARD de), prélat et diplomate français, né le 25 mai 1657, mort le 26 juil. 1737. Il était le troisième fils de Claude de Thiard, comte de Bissy, lieutenant-général des armées du roi et chevalier de ses ordres, gouverneur d'Auxerre (mort en 1701), et d'Eléonore-Angélique de Neuchèze. Après avoir obtenu sa licence, puis son doctorat en Sorbonne (1685), il fut, en 1687, nommé à l'évêché de Toul. Mais les bulles n'ayant pas été expédiées, il ne put être sacré que le 24 août 1692. Il prit part, dans ce siège, à des luttes entre le clergé lorrain et Léopold Ier qui le firent remarquer de Louis XIV, et supprima le chapitre de Remiremont. Appelé en 1704 à l'évêché de Meaux, il s'y montra l'adversaire acharné des jansénistes et fut nommé commissaire à l'Assemblée du clergé de 1713 pour la réception de la bulle *Unigenitus*. Il obtint le chapeau de cardinal le 29 mai 1715 et entra par la suite en lutte contre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, favorable aux jansénistes, et contre l'abbé Pucelle, un des chefs du gallicanisme parlementaire. Il fit trois fois le voyage de Rome pour les conclaves qui suivirent la mort de Clément XI (1721), d'Innocent XIII (1724) et de Benoît XIII (1730) et il y seconda les négociations diplomatiques des cardinaux de Rohan et de Polignac. Quand il mourut à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il avait succédé au cardinal d'Estrées, il était cardinal-prêtre du titre de Saint-Bernard, évêque de Meaux, commandeur des ordres du roi depuis 1724, abbé commandataire de Saint-Germain-des-Prés, de Noaillé et de Trois-Fontaines. La ville de Paris lui doit la construction du marché Saint-Germain.

On a de lui : *Mandement et instruction pastorale sur le jansénisme, portant condamnation des Institutions théologiques du P. Juénin* (Paris, 1710, in-4) ; des *Mandements et lettres pastorales contre les Remarques du même* (30 mars 1712) ; *les Lettres théologiques de Petitpied et d'Etemare* (10 nov. 1715) ; *le Cardinal de Noailles* (1er sept. 1718, 22 févr. 1719, 7 juin 1722) ; *Traité théologique adressé au clergé du diocèse de Meaux* (Paris, 1722, 2 vol. in-4, rédigés par le jésuite Th. Dupré) ; *Instruction pastorale au sujet de la constitution Unigenitus et de son acceptation* (Paris, 1722 et 1728, in-4) ; *Mandement sur la juridiction spirituelle et ecclésiastique* (1732) ; *Mandement sur les causes de la résistance de ceux qui refusent de se soumettre à la bulle Unigenitus* (Paris, 1734, in-4) ; *Sur l'autorité de l'Eglise au sujet des points combattus par les novateurs de ce temps* (Paris, 1734, in-8) ; *Mandement sur l'autorité que Jésus-Christ a donné à son église* (Paris, 1734, in-4) ; un *Rituel pour le diocèse de Toul ;* un *Missel de Meaux ;* des *Ordonnances du diocèse de Meaux*, etc. Louis FARGES.

BIBL. : SEGUY, *Oraison funèbre du cardinal de Bissy* ; Paris, 1737, in-4. — *Gallia Christiana*, t. VIII. — Dom CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. III. — Toussaint DUPLESSIS, *Hist. de l'église de Meaux*, t. I. — *Anecdotes ou Mémoires secrets de la constitution Unigenitus*, t. I (1730). — *Mercure de France*, juil. 1737.

BISTÂM (V. BESTAM).

BISTÉARATE (V. STÉARIQUE [Acide]).

BISTON (Myth. gr.), fils d'Arès et de Callirhoé, qui bâtit dans la Thrace une ville à laquelle il donna son nom, d'où le nom de *Bistoniens* donné aux Thraces.

BISTONES ou BISTONIDES. Peuple de l'ancienne Thrace, selon Isace, commentateur de Lycophron, cité par Ortelius. Ils vivaient au S. du mont Rhodope, non loin de la mer Egée. Dans leur territoire était compris le lac Bistonis, aujourd'hui Lagos Bouron. Les Grecs avaient fondé chez eux nombre de comptoirs prospères.

BISTORTE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Polygonum Bistorta* L., plante de la famille des Polygonacées, que l'on appelle également *Serpentaire mâle et femelle, Feuillote*. C'est une herbe vivace, commune dans les prairies humides, dans les marais tourbeux des hautes et basses montagnes. Sa tige souterraine ou *rhizome*, improprement désignée sous le nom de *racine*, est épaisse, charnue, rampante, contournée deux fois sur elle-même et de couleur rougeâtre. Elle donne naissance à des branches aériennes dressées, simples, noueuses, hautes de 5 à 8 décim., portant des feuilles glauques en dessous, vertes en dessus, les supérieures lancéolées, sessiles, presque cordiformes, les inférieures ovales-oblongues, longuement



Rhizome de Bistorte (Polygonum Bistorta L.).

pétiolées ; chacune des feuilles est accompagnée à sa base d'une gaine herbacée très longue, à partie membraneuse lancéolée et non ciliée. Les fleurs, d'un beau rose, sont disposées en un épi compacte, ovoïde ou oblong, cylindrique, qui termine chacune des branches aériennes. Les fruits sont des achaînes trigones, glabres, lisses, à angles saillants et tranchants, contenant chacun une graine dressée, pourvue d'un albumen farineux abondant. Ed. LEF.

II. Thérapeutique. — Le rhizome de la bistorte renferme une matière résineuse brune, du tanin et de l'amidon en grande quantité, et un peu d'acide gallique. C'est un astringent très puissant, dont l'énergie ne le cède en rien à celle du Ratanhia ou du Cachou : comme eux, on l'emploie dans le traitement des divers flux muqueux : diarrhée, leucorrhée, blennorrhée, angine catarrhale, soit en poudre (2 à 10 gr.), en décoction (30 à 60 gr. pour un litre d'eau), en macération (15 à 30 gr. pour un litre), soit en extrait (1 à 4 gr.) : la poudre s'emploie, à l'extérieur, sur les plaies, comme cicatrisante et antihémorrhagique. La médecine vétérinaire utilise fréquemment la Bistorte, à la dose de 60 gr. environ, contre la cachexie et la diarrhée chronique des grands animaux. L'industrie l'emploie pour le tannage des peaux ; enfin, par des lavages appropriés, on peut la priver de ses principes astringents et utiliser, pour l'alimentation, l'amidon qu'elle renferme en abondance, ce qui a été fait, paraît-il, en Sibérie et en Russie.

Dr R. Blondel.

BISTOURI (Chir.). Le bistouri est un instrument de chirurgie en forme de couteau, se composant d'une *lame* et d'un *manche*, appelé plus ordinairement *châsse*. La lame a de 6 à 12 centim. de longueur sur environ 1 centim. de largeur ; elle s'articule sur la châsse de façon à pouvoir être reçue entre les deux pièces qui constituent cette partie, lorsque le bistouri est fermé. La châsse est formée elle-même de deux pièces symétriques en écaille, en ivoire, en corne ou en toute autre substance analogue, et réunies à chacune de leurs extrémités par un clou rivé ; l'un de ces clous traversant le *talon* ou partie postérieure de la lame lui sert de pivot. C'est là le bistouri dit à *lame flottante* ; le bistouri à *lame fixe* ou *dormante* est plus communément désigné sous le nom de *couteau* ou de *scalpel*. — Quelques détails de fabrication du bistouri méritent d'attirer l'attention. L'instrument ne doit pas être par exemple articulé à ressort, car la lame risquerait de s'émousser en frappant un peu brusquement le manche ; le ressort complique d'autre part l'appareil et en rend le nettoyage bien plus difficile. En l'absence de ressort, comme il est nécessaire que la lame du bistouri se maintienne fixe, une fois l'instrument ouvert, les fabricants ont imaginé divers artifices; dans les modèles les plus usités, le talon de la lame présente deux échancrures dans lesquelles peut s'engager une petite tige métallique mobile dans une mortaise pratiquée sur les deux lames de la châsse : l'instrument est ainsi solidement maintenu ouvert ou fermé, selon que la tigette en question est placée dans l'échancrure antérieure ou postérieure. Le bistouri prend différents noms suivant que la lame a telle ou telle forme ; les trois formes les plus souvent employées sont : 1° le bistouri *droit*, dont le tranchant est droit, la pointe se trouvant à l'extrémité du bord tranchant, lui-même rectiligne ; 2° le bistouri *convexe*, dont le dos est droit et le bord tranchant convexe, la pointe se trouvant dans le prolongement du dos de l'instrument ; 3° le bistouri *boutonné* dont la lame droite et étroite, tranchante par un des bords, est terminée à son extrémité par un bouton mousse remplaçant la pointe. Parmi les bistouris peu employés, il faut citer : le bistouri *à la lime*, ainsi nommé parce que son tranchant se fait à la lime et qui servait à débrider les plaies ; le bistouri *aiguillé* qui n'est qu'un bistouri droit, très grêle ; le bistouri de *Rœderer* qui est formé par une lame pointue montée sur un anneau et qui a été essayé pour faire la perforation du crâne du fœtus lorsque l'accouchement naturel est impossible ; le bistouri caché dont la lame est dissimulée dans une canule d'où, on la fait sortir à volonté en pressant sur un ressort. Ces différents instruments n'ont plus guère qu'un intérêt historique.

Dr A.

BISTOURNAGE (Art vétérinaire) (V. Castration).

BISTRE. Couleur brune, foncée et légèrement jaunâtre, qu'on obtient avec la suie de cheminée. Après l'avoir broyée et dissoute dans du vinaigre, on la fait bouillir et on y ajoute de la gomme arabique pour la rendre adhérente ; la matière colorante ainsi obtenue est conservée en trochisques ou petits pains pyramidaux. Sa teinte chaude et mate est très appréciée pour le lavis; néanmoins l'usage a fait prévaloir la sépia, d'un ton analogue mais plus fin, et d'un emploi plus facile. — Les anciens artistes nous ont laissé quantité de dessins exécutés par ce procédé, et on peut admirer au Louvre la finesse des croquis ou esquisses de Raphaël, Jules Romain, Polydore de Caravage, Poussin, les Carraches, etc., indiqués par de simples traits de plume relevés de lavis au bistre. Lorsqu'on commença à faire usage de la gravure dite *au lavis* ou *à l'aqua-tinte*, on se servit d'encre bistrée pour l'impression des planches, afin de leur donner l'aspect du dessin ; les croquis de Leprince sur la Russie, et le *Voyage en Sicile*, de Houel, furent ainsi tirés. Ad. T.

BISTRITZ. Forme allemande du magyar *Besztercze* (V. ce nom). Il représente le slave *Bystriça*, qui veut dire eau rapide.

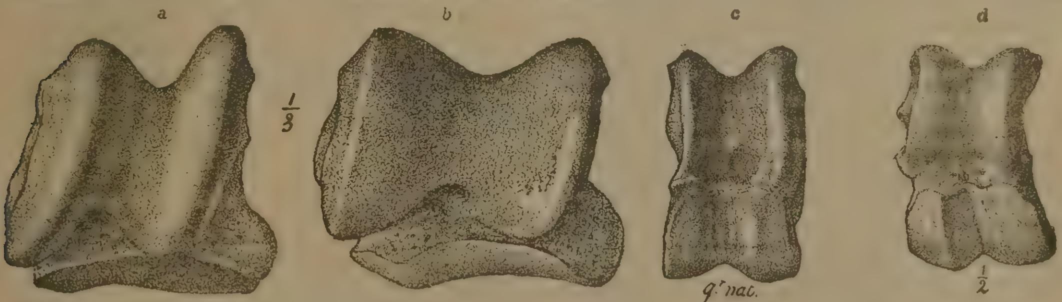
BISTROM (Karl-Ivanovitch), général russe, né en 1770, mort en 1838. Il était d'origine allemande. Sorti des rangs, il s'éleva promptement au grade d'officier. Il prit part aux campagnes de 1805 à 1807 et à celle de 1812. Il se distingua à Borodino, à Moloiaroslavets, à Krasnoe, à Bautzen, Kulm, Leipzig et à la prise de Paris. En 1821, il devint général de division; en 1828, il commandait la garde impériale lors de la prise de Varna. Lors de la campagne de Pologne (1830), il fut blessé à Ostrolenka. Il fut très populaire dans l'armée russe, les soldats l'appelaient le général Bystry (rapide).

L. L.

BISULFATE (V. Sulfurique [Acide]).

BISULFITE (V. Sulfureux [Acide]).

BISULQUES (Zool). Nom créé par Duméril pour désigner un ordre de la classe des Mammifères, qui correspond aux *Ruminants* de Cuvier. Ce nom vient de la forme des

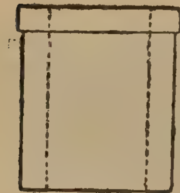


a et *b*. Astragales de cheval et de rhinocéros (type des Jumentés ou Périssodactyles). — c et *d*. Astragales de mouton et de cochon (type des Bisulques ou Artiodactyles).

membres et s'applique aux animaux qui ont le *pied fourchu*. Gervais emploie ce même nom pour désigner un ordre des Ongulés qui comprend, outre les Ruminants, les *Porcins*, c.-à-d. les Pachydermes omnivores de Cuvier, et correspond

exactement aux Ongulés *Artiodactyles* (V. ce mot) des modernes. Cet ordre des Bisulques est plus naturel que celui formé primitivement, par Duméril, des seuls Ruminants. En effet, si l'on tient compte surtout des formes fossiles, on trouve de nombreux intermédiaires entre les Ruminants et les Porcins (genres *Xiphodon*, *Dichobune*, *Anoplotherium*, etc.), et parmi les types encore vivants, il en est plusieurs qui, par la forme des membres et le plus ou moins de complication de l'estomac, établissent une transition du même genre. C'est ainsi que les Pécaris (Porcins) ont l'estomac pourvu de deux renflements, plus compliqué, par conséquent, que celui des Cochons. Par contre, les Chameaux et les Chevrotains (Ruminants), ont, à l'estomac, une loge de moins que les Bœufs, Moutons, Cerfs, etc., et la forme des dents, ainsi que celle des pieds, présente des transitions analogues. — Gervais caractérise ainsi son ordre des Bisulques : Ongulés pourvus de quatre ou deux, très rarement trois doigts, les deux principaux (3e et 4e des animaux à cinq doigts) plus forts que les latéraux, égaux entre eux, appliqués l'un contre l'autre par une surface plane en forme de pince ; les deux autres (2e et 5e) rejetés en arrière et plus petits, plus courts, souvent atrophiés tous deux (ou l'un des deux seulement chez le Pécari). Fémur dépourvu de troisième trochanter ; astragale en forme d'osselet. Deux sous-ordres : *Porcins* et *Ruminants* (V. Artiodactyles, Ongulés, Porcins et Ruminants). É. Trouessart.

BIT. Dans le sondage et la perforation au diamant qui ont pris depuis quelques années déjà une grande extension pour traverser les roches dures avec une section de moins de un décimètre, on emploie des diamants noirs ou défectueux pesant de deux à trois carats en moyenne et disposés sur la base et sur la circonférence d'une pièce métallique appelée *bit*. La garniture d'un bit pour les roches relativement tendres comme les calcaires, les schistes, etc., est formée de petits carbones dont le nombre varie de six à douze, et dont l'usure n'est pas appréciable ; pour opérer dans le grès houiller, dans le porphyre, le quartz aurifère, il est indispensable de mettre de plus gros diamants, par la raison qu'il y a usure et que le montage des diamants représente une certaine valeur. Les carbones sont adaptés dans le bit par sertissage, soit en les forçant à la presse hydraulique dans de petites échancrures dans lesquelles on introduit la queue des petits carbones en mâtant avec soin, soit en les enrobant dans du métal déposé au moyen de la galvanoplastie ; on place le bit à diamanter dans un bain traversé par un courant électrique et le dépôt de cuivre, se faisant tout autour des diamants, les emprisonne et les fixe d'une manière excessivement solide ; le métal en s'usant rapidement met à découvert les pointes des diamants et dès lors son usure cesse. Les diamants peuvent être entretenus à arêtes vives jusqu'à usure complète au moyen de limes spéciales. On construit le bit sous deux formes, le *bit plein* usant la roche sur toute sa superficie, et ne fournissant comme indication que de la poussière, mais en revanche, permettant un enfoncement indéfini sans qu'on ait besoin de le ressortir ; le *bit creux* qui ne porte de diamants que sur la surface annulaire, il effectue le forage en laissant subsister une colonne de roche ou témoin qui se loge dans le centre du bit au fur et à mesure de l'enfoncement. Le bit, dont le diamètre est à peu près égal à la hauteur, se visse à l'extrémité d'un tube carottier ; un courant d'eau sous pression descendant constamment dans la colonne des tiges, entretient toujours nettes les surfaces sur lesquelles travaille le bit. On compte pour un sondage au diamant poussé à 300 m., 34,000 francs, et pour un sondage poussé à 450 m., 52,000 francs. Le sondage au diamant noir ne peut être employé que lorsqu'on veut avoir une grande rapidité sans s'inquiéter de la dépense. L. Knab.





Bit.

BITACLE (Mar.). Ancienne expression, syn. d'*habitacle* (V. ce mot).

BITAN (Oued). Rivière qui descend des contreforts septentrionaux de l'Aurès (Algérie, prov. de Constantine) ; est traversée par la route de Batna à Barika et se jette dans une dépression isolée du Hodna, nommée le petit Chott.

BITANGENT (Plan). Un plan bitangent à une surface est un plan qui a deux points de contact distincts avec elle. Le plan bitangent au tore a une certaine célébrité, Y. Villarceau a démontré que ce plan le coupait suivant deux cercles. Plus généralement, faisons tourner une conique C autour d'un axe situé dans son plan ; elle engendrera une surface de révolution du quatrième degré S qui aura un parallèle double. Le plan bitangent à cette surface S la coupe suivant une courbe du quatrième degré K qui a quatre points doubles à savoir : 1° les points de contact ; 2° les points où le plan coupe le parallèle double ; cette courbe K se décompose donc en deux coniques. Une transformation par rayons vecteurs réciproques montre qu'une sphère *bitangente* au tore le coupe suivant deux cercles. H. Laurent.

BITANGENTE (Géom.). On appelle ainsi les tangentes aux courbes qui ont deux points de contact avec elles. Les bitangentes portent aussi le nom de tangentes doubles. (V. Salmon, *G. analytique*, IIe vol. — V. *Formules de Plücker*.)

BITARD (Adolphe-Louis-Emile), publiciste français, né à Vernon le 24 fév. 1837. Soldat à dix-sept ans, il fit la campagne d'Orient et d'Italie. Revenu à Paris en 1860, il collabora au journaux *le Courrier français*, *la Réforme*, *la Vérité*, *le Soir*, etc., et aux revues *la Revue de France*, *la Science illustrée*, *la Mosaïque*, *le Journal des Voyages*, etc. Il a fondé en 1880 la *Science populaire*, qui a obtenu un légitime succès. M. Bitard a aussi publié de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique : *les Merveilles de l'Océan* (Paris, 1883) ; *les Arts et Métiers illustrés* (id., 1884-86, 2 vol.) ; *l'Art et l'Industrie chez les insectes* (1886), et deux dictionnaires estimés : *Encyclopédie des connaissances pratiques* (1875-1876), et *Dictionnaire général de biographie contemporaine* (1877 ; nouv. éd., 1887).

BITARTRATE (V. Tartrate).

BITAUBÉ (Paul-Jérémie), humaniste et littérateur français, né à Kœnigsberg le 24 nov. 1732, mort à Paris le 22 nov. 1808. D'une famille française chassée par la révocation de l'édit de Nantes, il commença des études de jurisprudence à l'université de Francfort-sur-l'Oder, et les abandonna pour le ministère évangélique. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il sut se concilier l'amitié de d'Alembert, qui, en le recommandant à Frédéric II, lui ouvrit les portes de l'Académie de Berlin. Le seul titre de Bitaubé à cet honneur était un *Essai d'une traduction d'Homère* (Berlin, 1760, in-8), suivi plus tard de la traduction complète de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* (1786, 12 vol. in-18) qui lui valut le titre d'associé étranger de l'Académie des Inscriptions (1786) et dont la vogue est aujourd'hui bien déchue. Bitaubé s'était efforcé d'y reproduire littéralement le texte avec ses incidentes et ses périphrases, ce qui était alors une audace et une nouveauté. Pour démontrer que la prose convenait autant que les vers aux situations poétiques, il écrivit le poème de *Joseph* (1767, in-8), dont le succès fut attesté par de nombreuses réimpressions, et un poème, également en prose, *Guillaume de Nassau ou la Fondation des Provinces Unies* (1773, in-8). On lui doit aussi la première traduction française d'*Hermann et Dorothée* de Gœthe (1800). Arrêté et emprisonné pendant la Ter-

reur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor. Lors de la constitution de l'Institut, il y fut appelé comme membre résidant de la troisième classe (littérature et beaux-arts), passa en 1803 dans celle de l'histoire et de la littérature ancienne, et reçut de Napoléon le grade de chevalier de la Légion d'honneur, avec une pension de 6,000 fr. Bitaubé succomba peu de temps après au chagrin que lui causa la perte de sa femme : leur union avait duré cinquante ans. Une édition incomplète de ses *Œuvres* a été publiée en 1824 (9 vol. in-8); d'autres travaux, insérés dans les *Mémoires* de l'Académie de Berlin, n'ont pas été réimprimés. M. Tx.

Bibl. : Michel Berr, *Essai sur la vie et les ouvrages de P.-J. Bitaubé*; Nancy, 1809, in-8. — Haag, *la France protestante*.

BITCHE (*Bytis-Castrum Bites*, xiie s., en allemand *Bitsch*), ville de la Lorraine annexée, ch.-l. de cant., arr. de Sarreguemines, située au milieu de magnifiques forêts, à 22 kil. au S.-E. de Sarreguemines, dans la haute vallée des Vosges, où la Horn, un sous-affluent de la Sarre, prend sa source; station de chem. de fer sur la ligne de Haguenau à Sarreguemines. La ville est dominée par un rocher à dos allongé et à parois escarpées, en grès vosgien, d'une altitude de 414 m. et s'élevant à 50 m. au-dessus du sol, dans lequel est entaillée la célèbre citadelle, autrefois point stratégique d'une haute importance, commandant les défilés que traversent la route de Strasbourg à Deux-Ponts et celle de Wissembourg à Bitche; 2,850 hab., y compris la garnison, composée d'un bataillon d'infanterie, soit 652 hommes. — Commerce de bois, exploitation de tourbières. — A en juger par les tumulus des forêts avoisinantes et les armes et instruments de pierre qu'on trouve souvent dans les environs, le territoire de Bitche doit avoir été habité dès les temps les plus reculés; mais l'histoire n'en fait mention qu'à partir du xiie siècle. A cette époque c'était un comté, fief des premiers ducs héréditaires de la Lorraine qui, dès 1172, avaient un château de chasse, *castrum Bytis*, sur la hauteur dans la direction de Lemberg. Cédé en 1297 par le duc Ferry III en échange de Sarrebrück à Eberhardt, comte de Deux-Ponts, le pays de Bitche *(das Bitscherland)* resta à cette maison jusqu'à la mort de Jacques, comte de Deux-Ponts-Bitche, décédé en 1570. Ce sont les comtes de Deux-Ponts qui firent construire un château fort sur l'emplacement actuel de la citadelle. Tenu en fief pendant très peu de temps par Philippe, comte de Hanau, gendre de Jacques, le comté, en 1606, fut incorporé à la Lorraine par le duc Charles III. La place de Bitche, en partie détruite par les Suédois en 1633, fut prise par Louis XIV qui la fit fortifier par Vauban et qui, à la suite de la paix de Ryswick, la rendit à la Lorraine après l'avoir fait démanteler. En 1766, le comté de Bitche fut réuni à la France en même temps que la Lorraine. La ville actuelle ne se forma qu'après la guerre de Trente ans par la réunion des deux villages Kaltenhausen et Rohr, bâtis au pied du château. Cet ancien manoir féodal, restauré et agrandi à différentes époques, en partie détruit par les Suédois, fut remplacé par un fort, élevé par Vauban en 1679-80. Ce fort, démantelé en 1698 en vertu du traité de Ryswick, reçut sous Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, une garnison française, après avoir été relevé en 1738-1750 par l'ingénieur Desboz et le commandant Bombelles. D'immenses casemates et un puits d'une profondeur de 75 m. furent taillés dans le roc. De 1844 à 1855 on a construit un mur d'enceinte autour de la ville et exécuté d'autres travaux de fortification. La forteresse qui peut loger 1,000 hommes, a été comprise par le décret du 28 févr. 1850 dans la première classe des places de guerre et avait la réputation d'être inexpugnable. En effet, elle n'a jamais été prise; elle résista une première fois à l'invasion des Pandours en 1744 et le 16 nov. 1793 (et non le 15 oct.) à une tentative du prince de Hohenlohe qui, à la tête d'une armée prussienne, faillit enlever la place par surprise. Par une nuit obscure il avait déjà réussi à s'emparer des ouvrages avancés, lorsqu'on sonna l'alarme. La garnison qui ne se composait que de 673 volontaires du Cher et de 54 canonniers du 1er régiment d'artillerie, sans vêtements, courut aux armes; mais les ténèbres empêchèrent de voir les assaillants. C'est alors qu'un citoyen, du nom de Belmont, eut la patriotique inspiration de mettre le feu à sa maison en bois. « Elle nous servira de flambeau, dit-il, pour nous montrer l'ennemi. » Grâce à cet acte de dévouement, dit-on, les Prussiens furent repoussés après avoir perdu 450 hommes.

Au début de la guerre de 1870, Bitche était le lieu de ralliement du Ve corps d'armée qui, placé sous le commandement du général de Failly, devait prendre part le 6 août à la bataille de Wœrth-Frœschwiller-Reichshofen. La place cernée dès le 8 août, fut bombardée et en partie incendiée par des troupes bavaroises; mais héroïquement défendue par 3,000 hommes commandés par le vaillant lieutenant-colonel Teyssier, elle ne se rendit pas et resta le dernier rempart de nos frontières de l'Est. Quand Bitche ouvrit ses portes, il y avait deux mois déjà que l'armistice avait été signé, un mois bientôt que l'Assemblée nationale avait ratifié les préliminaires de paix. Ce n'est que le 24 mars 1871 que les troupes françaises sortirent de la place, enseignes déployées, en emportant leurs armes et leurs canons. Le 28 du même mois, la forteresse fut occupée par les Allemands.

L'église paroissiale, construite en 1773 par l'abbaye de Stürzelbronn, consacrée en 1776, est ornée de verrières de Maréchal de Metz et d'un monument en marbre élevé en 1784 à la mémoire de Bombelles, « protecteur de la ville, père du peuple, surtout des malheureux », décédé en juil. 1760. La petite chapelle de la citadelle est le seul bâtiment qui date de l'époque où l'ancien manoir féodal existait encore. La ville possède également un temple protestant, de construction toute récente, servant au culte de la garnison et d'une petite communauté qui s'est formée il y a une trentaine d'années; et enfin une école secondaire libre, l'institution de Saint-Augustin, placée sous la protection de l'évêque de Metz. Bitche est la patrie de Schneider (Virgile-Antoine), lieutenant-général qui fit une partie des campagnes du premier Empire et se distingua à l'expédition de Morée. Les armes de la ville sont : *d'argent à une mâcle de sable gringolée de deux têtes de serpent, celle du chef penchée à dextre, celle de la pointe s'élevant à senestre.* L. Will.

Bibl. : Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine*, t. II. *Dissertation*.p. 30 et suiv. — Digot, *Histoire de la Lorraine*; Nancy, 1880, I, 346-348; III, 88; V, 22, 54, 200, 238-239, 404, 415. — *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle*, 1859, 58; 1860, 213. — Thilloy, *les Ruines du comté de Bitche* dans *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1861-62. — De Bouteiller, *Dict. topog. de l'ancien dép de la Moselle*; Paris, 1874. — Creutzer, *Statistique du canton de Bitche*; Ibid., 1851-52. — Allin, *le Comté de Bitche* dans *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*; Nancy, 1870, t. XV. — Max von Schlaegel, *Gefangen und belagert*, 1871. — Oscar von Marschal, *In Bitsch gefangen*, 1871. — Pradal, *Relation historique du siège de Bitche*. — J.-J. Kieffer, *Contributions à la faune et à la flore de Bitche*; Metz, 1883. — A.-J. Dalsème, *le Siège de Bitche*; Paris, 1885, 10e édit. — Hermann Irle, *Die Festung Bitsch*; Strasbourg, 1888.

BITCHE. Nom donné par les colons alsaciens-lorrains à un village de la vallée du Sahel, créé à l'endroit appelé par les indigènes El-Kseur. Le nom ancien a prévalu et celui de Bitche a été abandonné par l'administration. (V. El-Kseur). E. Cat.

BITEROLF. Personnage fabuleux, l'un des poètes qui prirent part à la *Lutte des Chanteurs à la Wartbourg*, qui est racontée dans un poème allemand de la fin du xiiie siècle, et qui a été longtemps considérée comme un fait historique. A. B.

BITEROLF UND DIETLEIB, poème chevaleresque du xiiie siècle, d'un auteur inconnu. Biterolf, selon ce poème, était un roi d'Espagne, qui quitta sa femme Dietlint, et

son jeune enfant Dietleib, pour se rendre à la cour d'Attila, roi des Huns. Il suivit toutes les expéditions d'Attila, surtout contre le roi de Prusse Bodislaw, et rompit des lances contre tous les guerriers illustres de son temps. Dix années se passèrent ainsi. Enfin Dietleib se mit à la recherche de son père, malgré les prières de Dietlint, qui, croyant Biterolf mort, voulait garder au moins le seul soutien qui lui restait. Dietleib profita d'une chasse pour quitter secrètement le château de sa mère, et, après beaucoup d'aventures, il vint offrir également ses services à Attila. Cependant le père et le fils ne se reconnurent pas immédiatement. Un jour même, dans une campagne contre les Polonais, Dietleib, prenant son père pour un ennemi, le provoqua en combat singulier, et il l'aurait terrassé sans l'intervention d'Attila. La vaillance que les deux guerriers déployèrent à cette occasion amena leur reconnaissance. Attila offrit à Dietleib de l'armer chevalier, mais celui-ci voulut d'abord conquérir ses éperons, et une nouvelle expédition fut organisée contre les Burgondes, qui habitaient alors les bords du Rhin. La bataille décisive, où les Burgondes furent battus, fut précédée d'un grand tournoi sous les murs de Worms, où le poète réunit dans un pêle-mêle pittoresque tous les héros de l'ancienne légende épique. Attila, toujours généreux envers les vaincus, offre la paix; il donne à Dietleib le duché de Styrie et Biterolf s'en retourne en Espagne. — L'unique manuscrit qui nous a conservé ce poème faisait partie de la bibliothèque du château d'Ambras, dans le Tirol. Il a été publié d'abord par Von der Hagen, au premier volume du *Livre des Héros* (*Heldenbuch*, Berlin, 1820). Une édition critique a été donnée par Jänicke (*Deutches Heldenbuch*, Berlin, 1866 ; au Ier volume). A. B.

BITETTO. Ville d'Italie, prov. de Bari, sur le ch. de fer de Bari à Tarente ; 5,579 hab. Belle cathédrale du XIVe siècle. Ancien évêché supprimé en 1818.

BITHAINE-ET-LE-VAL (*Bethania*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx; 131 hab. Aimé, seigneur de Faucogney et vicomte de Vesoul, y fonda en 1233 une abbaye de l'ordre de Cîteaux qui subsista jusqu'en 1790, après avoir été plusieurs fois pillée, notamment en 1525. L'église abbatiale a été détruite sous la Révolution.

BITHYNELLA (V. BYTHINELLA).

BITHYNIA (V. BYTHINIA).

BITHYNICUM (V. CLAUDIOPOLIS).

BITHYNIE. Pays de l'ancienne Asie Mineure, situé au N.-O. de la péninsule; il s'étendait le long des côtes de la Propontide (mer de Marmara) et du Pont-Euxin (mer Noire) depuis le Rhyndacus (Adirnastchai) jusqu'au Sangarius (Sakaria) ou, si l'on y comprend le pays des *Mariandynes*, jusqu'au Parthenios (Bartan-sou). Le premier de ces fleuves sépare la Bithynie de la Mysie, le second de la Paphlagonie. Au S. elle ne s'étendait pas au delà du 40° de lat. N., c.-à-d. du mont Olympe; de ce côté elle touchait à la Phrygie, et, quand elle fut constituée, à la Galatie. Les Bithyniens étaient venus de Thrace; au N. le long des côtes s'implantèrent les *Thyni;* au S., dans l'intérieur, les *Bithyni;* les anciens habitants, qu'on rattachait aux Bebryces, aux Caucones, aux Mygdoniens, furent subordonnés. La partie occidentale du pays était basse, avec de grands lacs, voisins des deux golfes qui s'enfonçaient dans les terres, le lac Ascanien (Isnik-Göl) et Artynien (lac d'Aboullion ou Apollonia); ce sont des plaines fertiles où le climat assez froid permet la culture des céréales, de la vigne, mais non de l'olivier; les prairies nourrissent un bétail nombreux et le fromage de Bithynie était réputé. La partie orientale et méridionale (où le mont Olympe s'élève à 2,247 m.) était accidentée, boisée; elle donnait surtout des marbres et des bois de construction. Outre les cours d'eau que nous avons énumérés, il faut citer le Billæus (auj. Filias). Les principales villes étaient les colonies grecques de la côte auxquelles s'ajoutèrent les capitales fondées ou agrandies par les rois de Bithynie : Astacus, colonie d'Athènes et de Mégare, détruite par Lysimaque, relevée à quelque distance au N. par Nicomède sous le nom de Nicomédie (auj. Ismid) et longtemps florissante; Nicée (auj. Isnik) encore plus célèbre; Pruse (auj. Brousse) fondée probablement par le roi Prusias; Héraclée (auj. Bender-Eregli) colonie dorienne qui exerçait sur les Mariandynes une grande autorité.

La Bithynie fut annexée au royaume de Lydie; elle suivit ses destinées et passa aux mains des Perses. Quand Alexandre détruisit leur empire, Bas, fils de Boteiras, chef des Bithyniens, se maintint autonome dans ses montagnes. Son fils Zipœtas (326-278), le resta; il n'appartint que nominalement au royaume de Lysimaque, et finit par prendre le titre royal vers 283. Il repoussa les attaques d'Antiochus Ier de Syrie. Son fils, Nicomède Ier (278-250 environ), accueillit avec faveur la culture hellénique et transforma la Bithynie en accroissant son importance; au lieu d'un chef de populations semi-barbares, ce fut presque un roi grec. Dès lors, l'histoire du royaume de Bithynie entre dans l'histoire générale ; elle est du reste peu connue et sans grand intérêt; des guerres contre les cités grecques des côtes, Héraclée, Byzance, etc., contre les rois voisins de Pergame, contre les Galates (d'abord alliés de Nicomède), contre les rois de Syrie, le tout bientôt apaisé par l'apparition des Romains qui intervinrent en maîtres à partir du commencement du second siècle avant notre ère. Les dates même des règnes de ces souverains sont incertaines. Nicomède, allié aux Galates, avait entamé la Phrygie (275) ; Zeilas (250-236) passa inaperçu. Son fils, *Prusias Ier* (236-192 environ), dompta Héraclée, vainquit les Galates, s'allia à Philippe de Macédoine. *Prusias II* (186-148) accueillit Annibal et lui dut quelques succès, mais n'osa pas le défendre contre Rome ; il tomba sous les coups de son fils *Nicomède II Epiphane* (147-91). Le dernier roi de Bithynie fut *Nicomède III Philopator* (91-74), deux fois chassé par Mithridate, deux fois ramené par les Romains à qui il finit par léguer son royaume. La Bithynie fut réunie à la province d'Asie, puis à celle de Pont: sous Auguste ce fut une province proconsulaire; la moitié orientale à l'E. du Sangarius fut détachée, unie à la Paphlagonie pour former la province romaine de Pont. Rappelons que sous Trajan, la Bithynie eut Pline le Jeune pour gouverneur (103-105), qu'Adrien en fit une province impériale, qu'en 259 elle fut dévastée par les Goths, que Dioclétien, quand il réorganisa l'empire romain, résidait de préférence à Nicomédie dont la fondation de Constantinople diminua l'importance; sous Théodose II la partie orientale prit le nom d'*Honorias*. Pour la suite de l'histoire de ces contrées, V. BROUSSE et NICÉE. On sait qu'elles durent une grande importance historique à leur position aux limites de l'Europe et de l'Asie; leurs grandes villes eurent successivement le rôle de capitales. La Bithynie a été explorée en 1861 par M. G. Perrot en même temps que la Galatie. C'est dans le célèbre ouvrage sur l'*Exploration archéologique de la Bithynie et de la Galatie*, par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, qu'il faut étudier l'archéologie de cette contrée

BITHYNIS. Nom de la mère d'*Amycus* (V. ce nom), chez le mythographe Apollodore, ailleurs appelée Mélia ; son premier nom s'explique par le théâtre même de toute la légende, qui est la Bithynie.

BITHYNUS, héros éponyme de la Bithynie, fils de Zeus et de la Titanide Thracé. D'autres lui donnent pour père Phinée ou Odrysès.

BITIS (Erpét.). Genre créé par Gray pour un groupe de Serpents-Solénodontes, de la famille des *Viperidæ*, autrefois compris dans le genre *Vipera* et plus tard dans le genre *Echidna* de Merrem (V. ces mots). Les deux formes les plus remarquables de ce genre sont les *Bitis arietans* et *Bitis rhinoceros;* cette dernière, plus généralement

désignée sous le nom de *Vipère du Gabon*. Toutes les deux sont spéciales au continent africain, et plus particulièrement cantonnées sur la côte occidentale.


Bitis rhinoceros Gray.

Le *Bitis rhinoceros* est un des plus beaux ophidiens; il est aussi un des plus redoutables, et acquiert une taille relativement considérable. Un spécimen dont nous avons failli être victime et que nous avons tué à Dakar-Bango (Sénégambie), mesurait 1m60 de long sur 18 cent. de circonférence. C'est un animal nocturne, il se tient dans les localités les plus arides, caché pendant le jour sous les touffes d'herbes ou les petites branches tombées des arbres. Sa teinte générale, d'un brun brillant, est relevée par des losanges d'un noir bleuâtre bordés de larges bandes d'un rouge laque. Toutes ses régions inférieures sont d'un beau jaune tacheté de noir et de vert livide. ROCHBR.

BIBL. : GRAY, *Zool. miscel.*, 1842. — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie*; Reptiles, t. I.

BITLIS. Ville de la Turquie d'Asie, en Arménie, située à 1,668 m. d'alt. au S.-O. du grand lac de Van, près des sources, en partie minérales et thermales, du Bitlis-Sou, tributaire de gauche du Tigre, est la principale étape du commerce entre ce fleuve et le Mourad ou haut Euphrate. Un vieux château, les minarets des mosquées, des maisons à terrasses, avec nombre de jardins et de bosquets lui donnent un aspect très agréable. Son industrie consiste dans la fabrication et la teinture d'étoffes. Elle compte environ 15,000 hab. dont un tiers de chrétiens arméniens. On attribue sa fondation à Alexandre le Grand. Conquise par les Arabes dès 648, elle resta à peu près indépendante sous ses khans jusqu'au règne de Mourad IV. C. V.

BITOLIA (*Bitel* en turc). Ville de la Turquie d'Europe (V. MONASTIR).

BITOMA (*Bitoma* Herbst). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Colydiides, caractérisés par le corps allongé, étroit, subparallèle, un peu déprimé, la tête relevée de chaque côté au-dessus de la base des antennes, qui sont composées de onze articles dont les deux derniers forment une petite massue bien distincte, le prothorax presque carré, rebordé latéralement et les tarses de quatre articles. L'espèce type, *B. crenata* Fabr., est long de 3 millim. environ, de couleur noire, avec les pattes et les antennes rousses et deux grandes taches d'un rouge foncé sur les élytres, qui ont des stries fortement ponctuées avec les intervalles relevés; le prothorax est pourvu de chaque côté de deux lignes longitudinales élevées. Ce petit insecte est très commun sous les écorces des arbres morts, notamment des chênes. Ses métamorphoses ont été décrites en détail par E. Perris dans les *Annales de la Société entomologique de France*, 1853, p. 614, pl. 18, fig. 110-114. Ed. LEF.


Bitoma crenata

BITON (Entom.). Genre d'Arachnides, de l'ordre des *Solifugæ*, établi en 1879 par le Dr Karsch aux dépens du genre *Gluvia* C. Koch, pour un certain nombre d'espèces différant des *Gluvia* typiques par la structure de leurs tarses. Chez les *Biton*, en effet, les tarses intermédiaires sont formés de deux articles et les postérieurs de quatre, tandis que chez les vrais *Gluvia* les tarses sont uniarticulés. L'espèce type, *B. Ehrenbergi* Karsch, habite la Syrie. Une autre espèce, *B. furcillatus* E. Simon, propre à l'île de Chypre, est remarquable, chez le mâle, par une profonde bifurcation du crochet supérieur des chélicères. E. SIMON.

BITON, mathématicien grec du IIIe siècle av. J.-C. Sa vie nous est complètement inconnue. Il est seulement mentionné par Hesychius, par Heron Junior et par Elien qui l'appelle Bion, et il ne nous reste de lui qu'un traité sur les machines de guerre intitulé Κατασκευαὶ πολεμικῶν ὀργάνων καὶ καταπελτικῶν, et publié, avec une traduction latine, dans la collection des *Mathematici veteres* (Paris, 1693, in-fol., p. 105 et seq.). Cet opuscule fut dédié vers 239 av. J.-C. à Attale, roi de Pergame. Ce n'est à probablement parler qu'une suite de descriptions de machines célèbres, du Πετροβόλον, ou lanceur de pierres, construit par Charon de Magnésie; de la Σαμβύκη de Damius de Colophon; de l'Ἑλέπολις, ou preneuse de villes, construite par Posidonius de Milet; de la Γαστραφέτης, sorte d'arbalète. Le texte que nous possédons est très altéré et très incomplet, et beaucoup de passages n'en ont été rendus un peu intelligibles que grâce aux variantes trouvées dans le manuscrit grec des tacticiens anciens rapporté par Mynoïde Mynas et conservé à la Bibliothèque nationale. — Biton parle d'un traité qu'il aurait écrit sur l'*Optique*, mais qui ne nous est pas parvenu. Léon SAGNET.

BITONTO. Ville d'Italie, prov. de Bari, à 16 kil. O. de cette ville et à 8 kil. de l'Adriatique; 22,726 hab. C'est une ville fermée de murs et siège d'un évêché. Les vignes des environs produisent un vin d'excellente qualité, connu sous le nom de *Zagarese*. La plaine environnante est très riche; la vieille ville, dont les édifices datent du moyen âge, forme un noyau qu'enveloppe la ville neuve. La cathédrale, le château, un palais de style gothique sont remarquables. C'est le *Butuntum* des Romains, d'origine grecque. Ce fut au moyen âge une cité prospère, centre de culture intellectuelle important; son *Academia degli Infiammati* resta célèbre. Le 25 mai 1734, les Espagnols, commandés par Montemar, vainquirent et firent prisonniers dans Bitonto une armée autrichienne.

BITORD (Mar.). Cordage formé de deux ou trois fils de caret tordus ensemble et prenant, suivant le cas, le nom de bitord *en deux* ou de bitord *en trois*. La confection du bitord n'est pas très soignée; on y emploie des fils de caret de deuxième brin; les corderies les fournissent en *manoques* du poids de un kilogr. environ. Le bitord en deux est le plus communément employé; il sert à fourrer les manœuvres dormantes, à faire des amarrages provisoires, à confectionner des sangles, etc. A bord, on fabrique le bitord au moyen de fils de caret provenant de cordages hors de service; on emploie à cet effet un appareil spécial nommé moulin à bitord qui se compose essentiellement d'une couronne supportant un certain nombre de crochets auxquels des roues d'engrenage, mises en mouvement par une manivelle centrale, impriment un même mouvement de rotation. Pour confectionner le bitord, on noue bout à bout des fils de caret, puis on réunit deux ou trois de ces fils, selon qu'on veut obtenir du bitord en deux ou en trois, et on en fait une pelote. On fixe à l'un des crocs du moulin à bitord l'extrémité intérieure de la pelote, et l'on tourne le moulin de droite à gauche. Un homme, avec la pelote sous le bras gauche, marche en arrière à petits pas à mesure que les fils de caret se tordent, et, de la main droite, il frotte le bitord avec un morceau de toile de manière à rendre sa torsion uniforme. Le bitord, une fois fabriqué, est ramassé en pelotes de 40 ou 50 m. On fait aussi, pour la pêche des maquereaux et autres poissons du même genre, des lignes de bitord avec du fil à voile.

BITRY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Saint-Amand-en-Puisaye; 846 hab.

BITRY (*Bitry-sur-Aisne, Bitry-Saint-Sulpice*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 355 hab. Ce lieu, fort ancien, avait un château dont on voyait encore récemment des restes de murailles avec

machicoulis. Il devint une châtellenie dépendant de l'abbaye Saint-Médard de Soissons ; il fit ensuite partie du marquisat d'Attichy et appartint en dernier lieu à la maison de la Trémouille. La cure fut donnée en 1103 au chapitre cathédral de Soissons. L'église est en grande partie de la Renaissance ; le clocher, en forme de flèche, est partie roman, partie ogival. On a trouvé beaucoup de sarcophages au lieu dit la *Croix du Rû*. C. St-A.

BITTACUS (*Bittacus* Latr.). Genre d'Insectes-Névroptères, de la famille des Panorpides, caractérisés par le corps grêle et allongé, les antennes courtes, les ailes presque spatulées, très étroites à la base, à nervures peu nombreuses, les pattes très longues et très grêles, avec les tibias armés de deux forts éperons pointus et inégaux et les crochets des tarses soudés en un seul. L'espèce type, *B. tipularius* Fabr., ressemble, à s'y méprendre, à un Diptère du groupe des Tipulides. Elle est longue de 22 à 25 millim., entièrement d'un jaune roussâtre, avec l'extrémité des tibias et les tarses brunâtres. Cet insecte se rencontre dans presque toute l'Europe, mais sans être commun nulle part. M. le prof. Laboulbène en a capturé plusieurs individus, en 1882, à Saint-Denis d'Anjou (Mayenne). Il vole le soir, pendant le crépuscule et se fixe par ses longues pattes aux tiges grêles des Graminées. Sa tête est prolongée antérieurement en forme de rostre, et l'abdomen du mâle, un peu élargi à l'extrémité, est terminé par une sorte de forceps copulateur (V. *Ann. Soc. ent. fr.*, 1882, *Bull.*, pp. CXXXIII et CXLVIII). Le *B. Hageni* Brauer, que nous figurons également, est une espèce rare, qui a été découverte en Autriche en 1860. D'après M. Poujade (*Ann. Soc. ent. fr.*, 1878, *Bull.*, p. CXIX), elle aurait été capturée à Saint-Cloud, près Paris. Éd. Lef.



Bittacus tipularius Fabr.



Bittacus Hageni Brauer.

BITTE (Mar.). Une bitte est un massif cylindrique en fonte, établi à bord d'un navire pour servir de point fixe. Les plus importantes sont les bittes de mouillage, autour desquelles on fait faire un tour aux chaînes dont les ancres sont mouillées ; elles doivent donc pouvoir résister aux efforts d'arrachement considérables qui résultent de la traction du navire sur ses chaînes. Pour cette raison, les bittes sont solidement fixées sur le pont, dont les baux sont renforcés au-dessous d'elles, et l'on établit sur leur avant un massif en bois (fig. 1). Il est nécessaire, pour pouvoir filer de la chaîne lorsqu'on le désire, que le tour qu'elle fait sur la bitte ne revienne pas en contact avec lui-même ; cette condition est assurée par une rampe hélicoïdale sur laquelle on fait reposer la chaîne, ainsi que l'indique la figure ; en outre, pour que le *tour de bitte* ne puisse se dépasser par-dessus la bitte, celle-ci porte en saillie, à la partie supérieure, une grosse cheville en fer, nommée paille de bitte, que l'on met en place lorsque la chaîne est à poste. Des bosses, fixées à des anneaux du massif en bois, servent aussi à maintenir cette dernière. Autrefois, les bittes de mouillage étaient formées de deux forts montants en bois réunis par une grosse traverse les dépassant latéralement. On emploie souvent aujourd'hui des bittes en tôle présentant une ouverture au sommet et servant de cheminée d'appel pour l'aération de l'intérieur du navire. Les bittes de remorque (fig. 2) sont des massifs jumeaux en fonte, servant au tournage des remorques. Elles sont placées sur l'arrière et en abord, sur le pont ou dans la batterie, en correspondance des sabords ou des écubiers de remorque ; elles servent aussi au tournage des amarres qui retiennent le navire accosté contre un quai. E. C.



Fig. 1. — Bitte de mouillage.

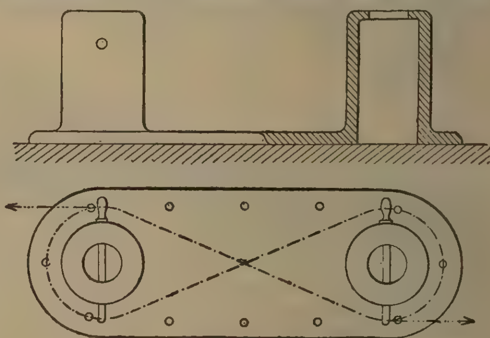


Fig. 2. — Bittes de remorque.

BITTER. Le bitter ou amer est une liqueur amère et apéritive, dont la préparation se fait à froid ou à chaud. Lorsqu'on opère à froid, on laisse infuser pendant quinze jours à deux mois suivant les matières employées, avant de procéder au soutirage ; mais lorsqu'on opère par la chaleur on se sert d'appareils en cuivre étamé parfaitement clos, et il suffit, dans ce cas, d'une heure pour obtenir ce résultat. D'ailleurs, le mode de fabrication n'a pas de règles fixes : chaque fabricant a sa recette et sa manière d'opérer. Le curaçao, le calamus, la gentiane, la rhubarbe, l'aloès, sont généralement employés avec l'alcool et l'eau, mais on obtient avec ce mélange des bitters de qualité tout à fait ordinaire que l'on colore avec du campêche défilé. Les bitters supérieurs ne peuvent être fabriqués qu'avec des ingrédients de premier choix et à l'aide d'un outillage perfectionné. Le bitter le plus renommé, celui de Hollande, se compose de : alcool à 85° C., 12 litres ; eau, 8 litres ; écorces d'oranges douces dites curaçao de Hollande, 200 gr. ; calamus aromaticus, 50 gr., aloès succotrin, 50 gr. On fait infuser à chaud au bain-marie pendant 36 heures les écorces, le calamus et l'aloès dans l'alcool. Cette liqueur a une couleur jaune que lui donne l'aloès, mais on la rembrunit en faisant infuser en même temps que les autres substances du bois défilé de Fernambouc dans la proportion de 400 gr. pour la formule ci-dessus. Quand l'infusion est terminée et refroidie, on pulvérise 3 gr. d'alun de Rome qu'on y fait dissoudre, et on filtre pour donner de la limpidité. L'usage peu modéré de cet amer pourrait, comme on peut s'en rendre compte, être dangereux, car on connaît les propriétés purgatives de l'aloès et celles styptiques de l'alun, mais il est bon de faire remarquer que cette liqueur ne se boit qu'étendue d'eau. Dans tous les cas, il est plus prudent de lui préférer la suivante, qui est plus douce et d'une saveur plus

fine : écorces sèches d'oranges douces, dites curaçaos de Hollande, 200 gr. ; zestes d'oranges fraîches (nombre), 4 ; zestes de citrons frais (nombre), 4 ; alcool à 50° C., 20 litres. On fait infuser à froid pendant deux mois les écorces dans l'alcool, on tire au clair et on filtre. Cette liqueur ne se sucre pas.

Le bitter de fabrication allemande, moins réputé que le précédent, est fait par distillation ou par les essences. Le bitter de Hambourg, obtenu par distillation, se compose pour 30 litres de : alcool à 80° C., 11 litres 30 ; eau, 6 litres 60 ; cannelle de Ceylan, 100 gr. ; cannelle de Chine, 150 gr. ; macis, 20 gr. ; cardamome, 20 gr. ; girofle, 40 gr. ; calamus aromaticus, 60 gr. ; grande absinthe, 60 gr. On fait digérer pendant quelques jours, on distille, on retire 10 litres 60 et on ajoute : sucre raffiné, 3 kilog. 60 ; bois de cassis, 100 gr. ; on n'ajoute le bois de cassis qu'après l'avoir fait digérer plusieurs jours dans un litre d'alcool. On sucre et on colore avec le caramel. Le bitter de Hambourg, par les essences, se compose, pour 20 litres, des essences suivantes : de menthe poivrée, 2 gr. ; de roseau aromatique, 2 gr. ; d'orange, 1 gr. ; de cannelle, 1 gr. ; de girofle, 1 gr. ; de grande absinthe, 2 gr. ; de citron, 1 gr. ; alcool à 90° C., 9 litres 50 ; sucre, 3 kil. 60. On amène avec l'eau à 40° C., et on colore avec le caramel et le jus de cerises noires. Un bitter très en vogue en Angleterre se compose, pour 20 litres, de : essence d'amandes amères anglaise, 10 gr. ; alcool à 90° C., 9 litres ; sucre, 2 kil. 40. On amène avec l'eau à 40° C. et on colore avec du jus de cerises noires et du caramel. L. Knab.

BITTER (Karl-Heinrich), homme d'Etat prussien, né à Schwedt le 27 fév. 1813. Membre de la commission du Danube (1856-1860), préfet des Vosges en 1870, commissaire civil à Nancy (1871), président du gouvernement du Slesvig (1872), sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (1877), ministre des finances de la Prusse du 7 juil. 1879 à juin 1882. On sait que depuis cette époque, les projets de réforme financière ont passé au premier plan dans les préoccupations du gouvernement prussien et impérial ; M. Bitter a pris une part active à tout ce qui a été fait ou préparé dans ce sens : incorporation de Hambourg au *Zollverein*, rachat des ch. de fer, taxe sur les affaires de bourse, projets de monopole sur le tabac et l'alcool. M. Bitter est en même temps un célèbre amateur de musique : il a écrit sur Bach (2e éd., 1881, 4 vol.) Mozart, etc.

BITTERFELD. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Saxe, district de Mersebourg sur la Mulde ; 6,531 hab. Fondée au XIIe siècle par des immigrants néerlandais. Fonderies, fabriques de machines, etc.

BITTERLING (Ichtyol.). Nom sous lequel les Allemands désignent le *Rhodeus amarus* (V. ce mot), petit poisson commun dans nos ruisseaux et nos petites rivières, de l'ordre des *Physostomes*, et de la famille des *Cyprinidæ* (V. ces mots).

BITTINO, peintre italien, travaillait en 1407 à Rimini où il exécuta dans l'église San-Giuliano une série de peintures très gracieuses, dit Lanzi, « dans les architectures, les visages et le sentiment de la couleur ».

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica della Italia*..., éd. 1825, V, 31.

BITTIUM. Genre de Mollusques-Gastéropodes-Pectinibranches, établi par Leach, et resté manuscrit jusqu'en 1847, époque à laquelle J.-E. Gray le caractérisa ainsi qu'il suit : coquille de petite taille, très allongée, atténuée au sommet, composée d'un grand nombre de tours à surface granuleuse et irrégulièrement ornée de varices ; ouverture terminée en avant par un canal court, souvent peu distinct, mais jamais courbé ; bord externe dilaté et ordinairement muni d'une varice externe ; bord columellaire simple. L'opercule, plus ou moins circulaire, n'offre qu'un petit nombre de tours ; son nucleus est central. L'animal, étudié par Lowen, Clarck, présente les caractères suivants : un siphon rudimentaire ; tête allongée, tronquée verticalement ; tentacules allongés portant les yeux à leur base externe ; manteau dilaté en avant. Le type du genre est le *Bittium reticulatum* Gray, espèce des mers d'Europe, bien reconnaissable à sa petite taille (13 millim. de hauteur sur 4 environ de largeur) de forme turriculée, un tant soit peu ventrue à la base, légèrement acuminée au sommet ; d'une teinte brune uniforme sans taches ni bandes. Les tours de spire sont arrondis, assez convexes, pourvus de cordons décurrents au nombre de quatre sur chaque tour et de plis longitudinaux prenant parfois l'apparence de varices : les cordons décurrents et les plis rendent la coquille granuleuse. Ouverture ovale ; columelle arquée, tordue à la base ; bord externe obtus ; un canal très court un peu échancré en avant termine l'ouverture ; enfin l'opercule d'un brun corné, assez foncé, ne porte qu'un petit nombre de spires. — Ce genre, dont les espèces sont nombreuses, est répandu dans toutes les mers. Les *Bittium* habitent particulièrement les plages de sable et vivent à d'assez grandes profondeurs. J. Mabille.


Bittium reticulatum Gray, très grossi.

BITTO (Etienne de), homme d'Etat hongrois contemporain. Il est né en 1822 à Sarosfa, fit ses études à Pozsony (Presbourg), et devint notaire. Député en 1848, il prit part à la Révolution hongroise, suivit le gouvernement insurrectionnel à Debreczin, et s'enfuit après Vilagos à l'étranger. Il revint dans sa patrie après 1851. En 1861 il rentra dans la vie politique ; membre de la Chambre basse, il en fut vice-président de 1869 à 1872. En 1871, il eut dans le cabinet Andrassy le portefeuille de la justice. En mars 1874 il fut nommé chef du cabinet (25 mars 1874—2 mars 1875). Depuis l'avènement du cabinet Tisza, M. Bitto fait partie de l'opposition. L. L.

BITTON (Mar.). Montants de bois analogues aux bittes, mais beaucoup moins forts. Ils sont percés de clans avec rouets pour le passage de certaines manœuvres : écoutes de huniers, bras, etc. Leur tête est formée par des oreilles d'âne permettant, ainsi que les pailles qu'ils portent, l'amarrage des manœuvres. Ils sont solidement fixés sur le pont, au pied de mâts, de manière à résister aux efforts d'arrachement provenant des cordages. (V. Bitte).

BITTONIÈRE (Mar.). Syn. de *Vitonière* (V. ce mot).

BITTURE (Mar.). Lorsqu'on emploie un câble en chanvre pour le mouillage, on en dispose une certaine longueur sur le pont, de manière qu'elle puisse filer sans obstacle dès qu'on a laissé tomber l'ancre : c'est la bitture du câble. Pour la *prendre*, on hale le câble de la cale sur le pont, et on l'y love à longs plis entre l'écubier et la bitte, en mettant le plus en dehors le bout qui vient directement de l'écubier. On prend ensuite le tour de bitte, et l'on bosse le câble sur l'arrière. La bitture doit avoir une longueur proportionnée à la hauteur connue ou supposée du fond au point où doit s'effectuer le mouillage, et, lorsqu'elle est complètement filée, le navire s'arrête et fait tête sur son câble. Lorsqu'il y a lieu de craindre que ce dernier soit alors trop fortement raidi, ce qui, par exemple, peut se présenter par mauvais temps, on y dispose des bosses cassantes, destinées à absorber progressivement la force vive du navire par leurs ruptures successives. Il faut faire la plus grande attention, au moment du mouillage, à ce qu'aucun objet ne vienne s'opposer à la sortie de la bitture et surtout à ce qu'aucun homme ne s'en approche et y engage les jambes.

BITUITUS ou **BETULTUS**, roi des Arvernes au IIe siècle avant notre ère. Comme son père, le roi Luernius, il jouissait d'une grande réputation de richesse.

Vers l'an 121, les Allobroges, en guerre avec les Romains, demandèrent assistance aux Arvernes, dont ils étaient les clients. Bituitus se mit à la tête d'une armée de 200,000 hommes, s'il faut en croire Strabon; à la vue de l'armée romaine qui comptait à peine 30,000 combattants, il aurait dit qu'il n'y avait pas là de quoi nourrir ses chiens. Il passa le Rhône près de son confluent avec l'Isère sur deux ponts, dont l'un, fait de bateaux, sur lesquels il avait fait placer un plancher attaché avec de grosses chaînes. Après avoir fait défiler ses troupes, il marcha contre le consul Q. Fabius Maximus. Les Gaulois défaits, dans un combat sanglant, prirent la fuite en désordre; l'un des ponts rompit et ceux qui avaient échappé au carnage des Romains, se noyèrent dans le Rhône. Valère Maxime raconte qu'après sa défaite, Bituitus s'était rendu avec confiance dans le camp de Cn. Domitius qui l'avait invité à venir traiter avec lui de la paix, et qu'arrêté traîtreusement, il fut envoyé par mer à Rome. Le Sénat, tout en n'approuvant pas la perfidie qui déshonora Domitius, retint le roi gaulois et le relégua dans la ville d'Albe, et fit venir à Rome son fils Congentiac, sous prétexte de lui faire donner une éducation digne de lui. Pour relever la pompe du triomphe de Fabius et de Domitius, Bituitus dut y paraître assis sur le char plaqué d'argent, sur lequel il avait combattu à la bataille de l'Isère, et revêtir les armes émaillées qu'il portait le jour de sa défaite. L. W.

Bibl. : Strabon, IV, 1. — Tite-Live, *Epitome*, LXI. — Pline l'Ancien, *H. N.*, VII, 50. — Velleius Paterculus, II. — Paul Orose, V, 13-14. — Florus, III, 2. — Eutrope, IV. — Valère-Maxime, IX, 6. — P. Monceaux, *le Grand temple du Puy-de-Dôme et l'histoire des Arvernes* dans *Revue historique*, t. XLVI, 1888, pp. 257-260.

BITUME. I. Minéralogie. — On donne le nom de *bitume* à des corps liquides ou solides résultant du mélange de divers carbures d'hydrogène avec des composés oxydés. Leur distillation fournit des carbures de la série forménique répondant aux formules générales $C^{2n} H^{2n+2}$ $C^{2n} H^{2n}$ etc. Ces substances minérales, dont la consistance varie avec le degré de condensation des carbures d'hydrogène qui les constituent, se présentent dans des gisements très divers. On les a parfois considérés comme le résultat de la distillation de produits organiques paléozoïques ; mais dans la plupart des cas, cette explication est insuffisante. On les rencontre presque toujours en relations avec des dislocations du sol et dans un très grand nombre de gisements (Etats-Unis par exemple), au milieu de terrains (silurien, dévonien), au-dessous desquels il n'existe pas de combustibles à distiller. Aussi ces productions de carbures d'hydrogène, fréquemment associés à des sources salées, à des gisements de soufre, de gypse et de sels ammoniacaux, doivent avoir la même origine que ces substances et se rattacher aux manifestations de l'activité interne du globe. M. Berthelot les a regardés, conformément à ses expériences sur l'acétylène, comme résultant de l'action simultanée de l'eau et de l'acide carbonique sur les métaux et spécialement les métaux alcalins contenus dans le noyau central. Byasson a réalisé la même réaction au moyen du fer et M. Mendeleef a invoqué depuis la même explication.

Le plus important des bitumes est le *naphte* ou *pétrole*.

Le *Malthe* (bitume glutineux, poix minérale, goudron minéral, pissalphate) est toujours mou et gluant; il imprègne souvent des grès et des argiles (argiles tertiaires de la Moravie et de la Croatie), molasse de Bastennes (Landes), arkoses et pépérites de la Limagne, tufs basaltiques du Pont-du-Château et du Puy-de-la-Poix (Puy-de-Dôme). On l'emploie aux mêmes usages que le goudron végétal, pour enduire le bois, les cordages, etc.; mélangé de sable il constitue l'*asphalte des trottoirs*. L'*élatérite* ou *caoutchouc minéral*, est solide, mais de consistance molle, élastique comme le caoutchouc, facilement fusible et soluble à moitié dans l'éther ou l'essence de térébenthine ; on la trouve en rognons ou bien en nappe dans certains filons : sa densité est de 0,9 à 1,23 ; elle brûle avec une flamme fuligineuse et éclairante. L'*Asphalte* (Ἄσφαλτος, bitume de Judée) est solide, amorphe, il possède une cassure conchoïdale, un éclat vitreux ou résineux : noir ou brun ; densité 1,1, à 1,2 ; dureté = 2. L'asphalte s'électrise négativement par le frottement, il fond un peu au-dessous de 100°, et brûle avec flamme et fumée en dégageant une odeur suffocante : très peu soluble dans l'alcool, il se dissout en partie dans le naphte et l'essence de térébenthine ; l'*albertite* de la Nouvelle-Ecosse, la *grahamite* de la Virginie occidentale, et la *wallaïte* de Moravie en sont des variétés. L'asphalte imprègne également des roches sédimentaires (Seyssel, Ain; Dax, Landes); (il se trouve dans des filons métallifères (Cornwall, Shropshire). On le trouve en masses flottant sur la mer Morte (lac Asphaltique). La *torbanite* ou *boghead minéral* provient du métamorphisme exercé par une roche porphyritique sur une couche de houille de Boghead (Ecosse). Il forme une masse stratifiée d'un brun girofle, tenace et sectile, de densité 1,18. La benzine en sépare une résine analogue au copal. On l'exploite pour l'extraction de la paraffine et du naphte, ainsi que pour la fabrication du gaz d'éclairage.

La teneur en carbone, en hydrogène et en oxygène des bitumes est soumise à de grandes variations suivant leur provenance, comme l'indique le tableau suivant :

		Carbone.	Hydrog.	Oxygène et Azote.
Boussingault.	Asphalte de Coxitambo.	88.6	9.7	1.6
	— d'Alsace......	87.1	11.2	1.8
	— de Bechelbronn	88.3	11.1	1.2
Ebelmen......	Asphalte de Bastennes.	78.5	8.8	2.6 1.6
	— d'Auvergne..	76.1	9.4	10.3 2.3
	— des Abruzzes.	77.6	7.9	8.3 1.0
Regnault.....	Asphalte du Pontnavey.	67.4	7.2	24.0 11.
	— de Cuba......	81.4	9.6	» »

A. Lacroix.

II. Chimie industrielle. — Les bitumes sont des composés naturels ou artificiels, formés principalement de carbone et d'hydrogène, s'allumant facilement, et brûlant avec une flamme vive en dégageant une fumée épaisse et en répandant une odeur *sui generis*. Ils sont solides, mous ou liquides. Leur densité varie entre 0,7 et 1,6 ; elle est en général de 1,16. Quand les bitumes sont solides, leur couleur est noire ou brun foncé, leur éclat est luisant et leur cassure est conchoïde. Les bitumes ont une odeur particulière qui se manifeste principalement quand on les chauffe. Les bitumes, très fréquents dans les régions volcaniques, doivent être attribués à d'abondants épanchements d'hydrocarbures, et se rattacher à la phase solfatarienne des volcans. On peut en concevoir aussi la formation synthétique ainsi qu'il a été dit plus haut (V. le § minéralogie).

Il y a plusieurs variétés de bitumes naturels que l'on classe sous les noms de *pétrole*, *asphalte*, *naphte*, *malthe*, etc. On peut diviser les bitumes en *bitumes solides* ou *asphaltes*, *bitumes mous* ou *malthe* ou *pissalphalte* et *bitumes liquides* ou *pétroles* ou *naphtes*. Les bitumes mous ou pissalphates paraissent être souvent un simple mélange de bitumes solides ou asphaltes et bitumes liquides ou pétroles. L'asphalte proprement dit est couleur de poix, sa cassure est conchoïde, sa densité 1,05 à 1,16. Il fond dans l'eau bouillante et donne par frottement de l'électricité négative. Il est soluble dans l'éther, presque insoluble dans l'alcool. Suivant M. Boussingault, le bitume compacte serait formé principalement de deux substances, le *pétrolène* et l'*asphaltène*. Le pétrolène ($C^{40}H^{32}$) a été retiré du bitume de Bechelbronn. C'est un liquide huileux jaunâtre, ayant une densité de 0,89, bouillant à 280° et répandant l'odeur du bitume. L'asphaltène proviendrait, suivant Gerhardt, de l'oxydation du corps précédent. Sa formule serait, en effet, $C^{40}H^{32}O^{6}$. C'est un corps solide, noir brillant qui devient élastique à 300° et se décompose avant de fondre. Il a été retiré d'un minerai de Cavitambo (Equateur) que M. Boussingault considère comme de l'as.

phalte très pur. Suivant John, l'asphalte peut être séparé en trois substances au moyen des trois dissolvants : alcool, éther et térébenthine ou pétrole. L'asphalte de Brazzo, d'après Karsten, donne :

Huile volatile......................	5.00
Résine brute soluble dans l'éther......	20.00
Bitume insoluble dans l'alcool et l'éther.	74.00
Résine jaune soluble dans l'alcool......	1.00
	100.00

Voici les principaux gisements de bitumes : En France, les mines de Seyssel, dans l'Ain. On y exploite des grès bitumineux contenant 20 °/₀ de bitume. Dans les Landes, les mines de Bastennes qui renferment 8 °/₀ de bitume. Dans le Puy-de-Dôme, des calcaires et des marnes bitumineuses près de Pont-Château et de Dallet. A la Pège, près de Clermont, jaillit une source bitumineuse. La quantité de bitume que fournit cette source est plus considérable en été qu'en hiver (500 à 750 gr. par jour en été). A Chamaillières existent des gisements que l'on emploie pour les dallages à chaud. On trouve ainsi des mines à Chavaroche (Savoie) et des gisements peu exploités dans les Basses-Alpes, le Gard, les Basses-Pyrénées.

En Alsace on exploite depuis près d'un siècle, aux environs de Bechelbronn, des sables bitumineux très riches, disposés en amas allongés, épais de 2 à 4 m., au milieu de grès et de marnes stériles. Le bitume, extrait par ébullition, est visqueux et brun foncé; le bitume vierge, qui est amené naturellement par l'eau d'une source près de la fabrique, est plus fluide et son odeur est aromatique. A Soultz-sous-Forêt, à Lobsann, à Schwabwiller on rencontre également de pareilles veines de sables bitumineux. En approfondissant les sondages on obtient du pétrole proprement dit. En Suisse, on en trouve au Val de Travers. En Allemagne, à Wintjenberg (Brunswick) et à Weissenfels et Zeitz (Saxe). Le minerai de Saxe porte le nom de *pyropissite*. — En Italie, à Rocca Secca, près de Naples et à Querceto, près de Sienne. En Espagne, à Maestre où la gangue est calcaire. Dans le Portugal à Granja, près de Monte Real, à Alcobanca (province de Leiria) et à Coïmbre. En Autriche il existe d'importants gisements dont les principaux sont ceux de Vergoraz dans la Dalmatie (minerai très riche, à gangue calcaire et contenant 26 à 27 °/₀ de bitume) et de Portomandoles (gangue calcaire à 5 °/₀ de bitume). En Algérie, on a trouvé en 1874, dans le Dahra(prov. d'Oran) une source de bitume ou pétrole glutineux. La Judée est très riche en bitumes. Chacun connaît le bitume du Lac Asphaltite ou Mer Morte. Le bitume monte continuellement à la surface du lac et le vent le pousse en grandes masses d'écumes qui sont jetées sur les côtes où les Arabes les recueillent. En Chine et sur les bords de la mer Caspienne on rencontre également des bitumes.

La plupart des gisements que nous venons de signaler, et qui appartiennent à l'ancien continent, sont formés en général de roches asphaltiques. Ce sont des calcaires ou des marnes plus ou moins imprégnés de bitume. Les gisements du nouveau continent sont au contraire fort riches et sont constitués de bitume proprement dit. Au Mexique, à Alvarado, il existe des sources de bitume qui sourdent d'un terrain volcanique. Ce bitume est très pur et il flotte à la surface de l'eau de la rivière Alvarado. Au Canada, à Emniskillen, existent également des bitumes très riches qui proviennent de résidus de schistes. A l'île de la Trinité (Antilles anglaises) existe un lac de bitume nommé lac de Poix, qui a été exploré par le géologue Charles Deville. Le bitume, très répandu dans l'île de Cuba, y est associé à de grandes masses de serpentine. En certains points, des sources sont assez abondantes pour donner lieu à de véritables lacs d'asphalte mou, connu dans la région sous le nom de *Chapapote*. Dans la Guadeloupe, le lac de Brai (Pitch-Lake) est recouvert de bitume et on constate souvent la présence de gouttes huileuses à la surface de la mer. Il existe certainement là des gisements de bitume sous-marins. A Java il y a également des sources de bitume. Enfin on trouve du bitume en Californie.

L'extraction du bitume se fait d'une façon bien simple. Lorsque la gangue est formée de sable ou d'argile, on fait bouillir le tout avec de l'eau dans de grandes chaudières ; toutes les matières terreuses restent au fond des chaudières tandis que le bitume vient former à la surface des couches liquides que l'on enlève avec de grandes cuillers, et que l'on verse dans des moules. On obtient ainsi des pains de cinq kilogrammes expédiés dans des barriques. D'autres roches bitumineuses, principalement les roches calcaires assez riches, sont entassées autour d'un foyer. Le bitume se liquéfie et coule dans des bassins. Un autre mode d'extraction du bitume consiste à épuiser les minerais par le sulfure de carbone. Ce dissolvant, soigneusement distillé, donne comme résidu du bitume pur.

Citons, à l'appui de ce procédé, l'appareil fort répandu de M. Moussu (fig. 1). Il se compose d'un réservoir clos A, contenant le sulfure de carbone, surmonté d'un réfrigérant B formé de deux cylindres concentriques qui portent à leurs deux extrémités des renflements annulaires a, a', baignant dans l'eau froide. Les deux filtres C, C′ envoient, à la fin des opérations la vapeur de sulfure de carbone dans le réfrigérant par les tubes b, b'. Les tubes inférieurs recourbés c, c' laissent écouler le sulfure de carbone condensé dans la partie inférieure du réservoir A alimenté à volonté par les tubes d, d'. Les roches bitumineuses sont introduites dans les deux fiches et placées sur de faux-fonds percés de trous. Le liquide arrive par les tubes l, l' dans le fond de la chaudière D d'où il est éliminé au moyen d'un serpentin f chauffé par la vapeur. La vapeur de sulfure de carbone s'élève par le tube g dans la partie supérieure du réfrigérant où elle se condense pour retourner ensuite au réservoir A. On extrait le produit bitumineux resté dans la chaudière D au moyen du robinet h. Les matières des filtres se sont ainsi imprégnées de sulfure de carbone dont on les débarrasse par des injections de vapeur d'eau affluant par les tuyaux i, i'. La vapeur de sulfure produite ainsi se dégage par les tubes b, b' dans le condenseur B où elle se liquéfie. A l'aide d'une pompe à air, on fait le vide dans les filtres par les tuyaux k, k' afin de déterminer le changement du sulfure de carbone.

Les anciens Egyptiens employaient le bitume solide pour l'embaumement (bitume de momie, baume ou gomme des funérailles). Les Arabes s'en servent pour calfater leurs canots et leurs navires. En Grèce, on se sert du bitume mou extrait des monts Chimariot pour goudronner les vaisseaux et les câbles, on s'en sert pour le même usage en Russie et en Syrie. On emploie aussi le bitume à la fabrication d'étoffes imperméables.

C'est dans la construction qu'il faut chercher les emplois les plus importants du bitume. Depuis les temps les plus reculés on retrouve ce mode d'utilisation. Dans la Genèse, on trouve dans la description de l'arche de Noé : « Tu l'enduiras de bitume. » Les briques de la tour de Babel, étaient, paraît-il, cimentées au bitume. Ce corps aurait également servi à l'édification des murs de Babylone, de Memphis, de Ninive, etc. Depuis 1850 environ, on se sert dans la construction des chaussées d'une substance que l'on nomme asphalte, et qui n'est autre qu'un mastic bitumineux. Ce mastic ne présente pas une aussi grande solidité que le pavage en pierre, mais il a l'avantage d'être beaucoup moins coûteux et de se poser avec la plus grande facilité ; les soudures se font au fer chaud et permettent d'égaliser facilement les dallages. On se sert de mastic bitumineux pour enduire les bassins et les réservoirs. C'est aussi un excellent moyen de recouvrir les lieux humides tels que les caves, les rez-de-chaussée. Les mastics bitumineux se fabriquent principalement avec les bitumes de Seyssel, de Lobsann et de la Pège.

Dans une grande chaudière de fer placée sur le feu, on place du calcaire poreux imprégné de bitume que l'on trouve dans ces localités et qu'on a eu soin de faire sécher et de pulvériser. Quand le calcaire est chaud on y verse 1,5e de son poids de bitume fondu et on brasse le tout jusqu'à ce que la masse soit bien homogène. La pâte

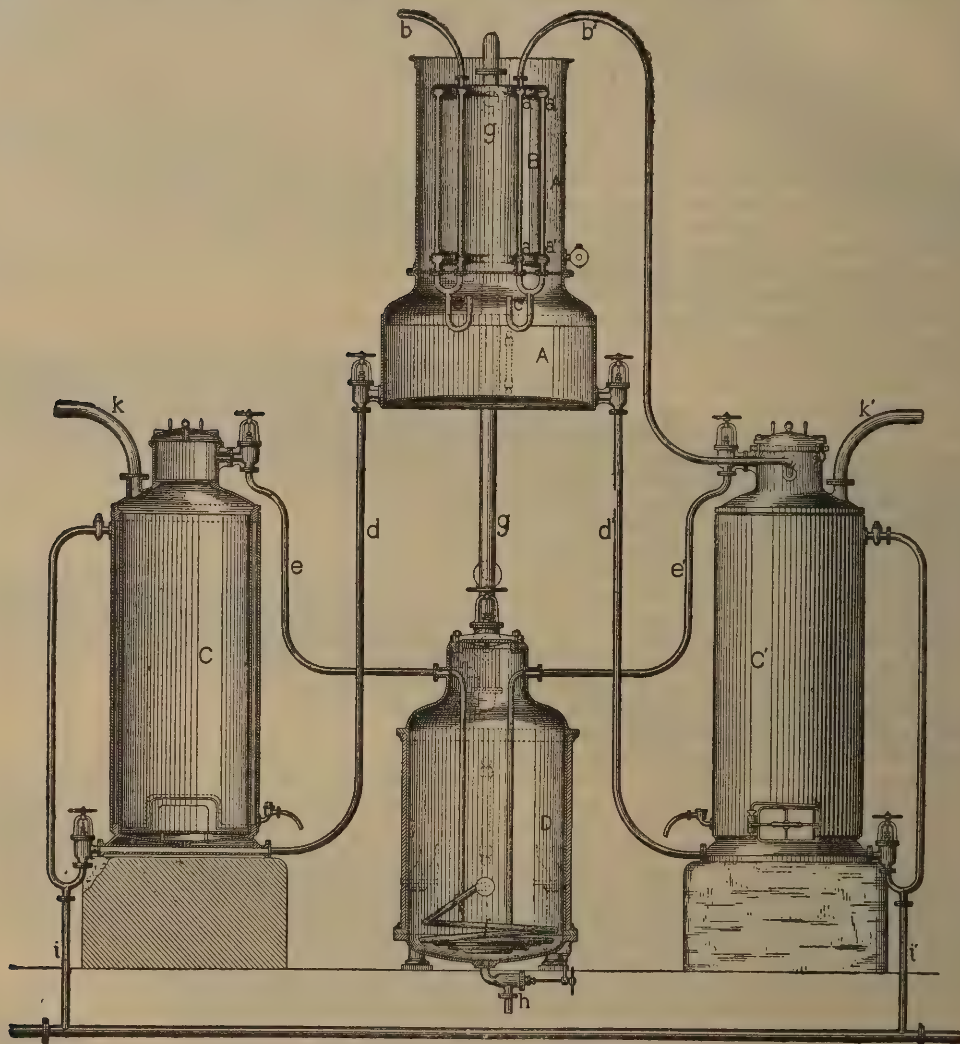


Fig. 1. — Appareil Moussu pour l'extraction des bitumes.

obtenue est enlevée avec des cuillers de tôle et coulée dans des moules rectangulaires formés de pièces mobiles de tôle assemblées avec clavettes et enduites d'argile destinée à empêcher l'adhérence du bitume. Après refroidissement on démoule et on livre au commerce les pains rectangulaires ainsi obtenus. Pour confectionner les chaussées, on fond ces pains avec une quantité de sable suffisante pour former une bouillie épaisse. Cette fusion se fait dans une chaudière spéciale qui se transporte au lieu où doit se faire la chaussée. Un agitateur à hélice brasse continuellement la masse. On coule la bouillie par petite portions de un mètre carré de superficie environ sur un lit de sable encadré par des règles de bois qui servent à limiter la coulée et à marquer la hauteur que doit atteindre la couche. On saupoudre la pâte de sable, puis on l'étale et on pilonne le tout, pendant que le bitume est encore chaud, avec des planchettes carrées manœuvrées au moyen d'un long manche. On raccorde ensuite les différents coulages avec une petite quantité de pâte.

L'expérience a montré que le mastic bitumineux était un excellent isolant en cas d'incendie. A la compagnie des omnibus de Paris on a fait les planchers des greniers d'une couche de 25 millim. de terre à four sur laquelle est étendue une couche de 215 millim. de mastic bitumineux. Le bitume s'emploie couramment pour la fabrication des enduits hydrofuges utilisés pour les dallages, sols de terrasses, couvertures de bâtiments, chapes de ponts, etc. On n'emploie jamais le bitume pur dans les constructions, mais on se sert des mastics. Les principaux enduits hydrofuges sont des compositions très variables, connues sous les noms de glu marine, bitume de Judée et mastic macchabée. La glu marine est formée d'un mélange d'huile de goudron, de brai (goudron de gaz purifié) et de blanc de zinc. Elle sert pour préserver de l'humidité les murs de plâtre ou de pierre. Le mastic macchabée, employé dans le même but, se compose principalement de poix grasse, de bitume et de chaux. Enfin le bitume de Judée artificiel, qui constitue un excellent enduit hydrofuge, est formé d'un mélange de bitume de Judée naturel, de bitume de Bastennes, d'asphalte et de coke en poudre.

Le bitume trouve encore une application importante dans la gravure héliographique. Dès l'origine de la photographie, Nicéphore Niepce fit usage de l'asphalte comme matière impressionnable à la lumière. Niepce de Saint-Victor, puis Ch. Nègre, employèrent ensuite ce corps pour graver les épreuves photographiques. Aujourd'hui ce mode de gravure a atteint une grande perfection, grâce aux améliorations successives qu'y ont apportées MM. Garnier, Tessié du Motay, Poitevin, etc. La méthode est basée sur ce fait que le bitume, soluble dans la benzine et l'essence de térébenthine, devient insoluble dans ces véhicules lorsqu'il a été exposé pendant un certain temps à une vive lumière. On enduit une plaque de zinc d'une faible couche de bitume bien sec, on place ensuite le cliché photographique à reproduire sur la plaque bituminée et on expose à la lumière. On traite ensuite par de l'essence de térébenthine qui dissout d'autant mieux le bitume que celui-ci a été moins isolé : on creuse ensuite le zinc au moyen d'un acide faible et on obtient la planche sur laquelle on peut faire le tirage. Un très grand nombre de dessins sont actuellement reproduits de cette manière.

Pour préserver de la rouille les objets en fer, on les recouvre d'un vernis fait avec 250 gr. d'asphalte, 250 gr. de colophane, et 2 kilog. d'huile de goudron.

La construction des fondations et des blocs de machines s'effectue souvent au moyen de briques imprégnées de bitume, on évite ainsi autant que possible les vibrations.

La pyropissite de Saxe est utilisée à la fabrication des huiles minérales et des paraffines. La distillation sèche donne par tonne de 20 à 25 kilog. de bitume.

Pour analyser les bitumes et les roches asphaltiques on fait un épuisement à la benzine. Ce dissolvant fournit par évaporation le bitume qu'il suffit de peser.

Nous ne traiterons pas ici des bitumes liquides, plus connus sous les noms de *naphte* et *pétrole* (V. ces mots).

Ch. Girard.

III. Technologie. — En technique microscopique un *bitume* est une composition qui sert à fermer, à luter les préparations que l'on veut conserver, pour les mettre à l'abri de l'air, de la poussière, etc. Le bitume dit de Judée est un vernis épais qui a pour base une solution sirupeuse de bitume de Judée dans de l'essence de térébenthine à laquelle on ajoute un volume égal de mixtion des doreurs. Cette composition laisse souvent à désirer, car en se concrétant à l'air, elle se fendille et forme des ouvertures par lesquelles le liquide qui baigne la préparation peut s'échapper. Beaucoup de micrographes préfèrent un bitume à la cire à cacheter que l'on prépare en faisant dissoudre, soit à froid, soit au bain-marie, de la cire à cacheter surfine et concassée dans une quantité suffisante d'alcool à 90° (V. Préparation). P. M.

IV. Peinture. — Outre ses applications industrielles, le bitume fournit encore une couleur très employée dans la peinture à l'huile. D'une nuance brune analogue à celle de la sépia et du bistre, d'une transparence sans égale, le bitume offre un ton très séduisant, mais il a le grave inconvénient de ne pas sécher, si on l'emploie en épaisseur, même pour la préparation des dessous, ou de se décolorer complètement, s'il est appliqué en glacis. On peut reconnaître dans nombre de tableaux du commencement de ce siècle, notamment dans ceux de Granet et de Géricault, les irrémédiables dégradations causées par l'abus du bitume ; le *Naufrage de la Méduse* en est l'exemple le plus déplorable. — Pour la préparation de cette couleur, on emploie le bitume de Judée, recueilli sur les rives du Lac Asphaltite, en ayant soin de choisir les morceaux les plus durs, noirs, de cassure luisante ; et on le fait fondre à chaud dans l'huile de lin, avec addition de cire vierge pour lui donner du corps et le rendre siccatif. On l'extrait aussi des débris de momies égyptiennes exhumées des nécropoles ; le bitume, qui entrait autrefois pour une forte proportion dans l'embaumement de ces cadavres, en est retiré par les droguistes levantins et forme la couleur désignée plus spécialement sous le nom de *momie*. Ad. T.

Bibl. : 1° Chimie. — Boussingault, *Mémoire sur la composition des bitumes* (*An. phys. et ch.*, 1837, t. LXIV, 141). — Ebelmen, *Dingler's polytech.* (*Journ.*, t. LXVIII, 201). — Regnault, *Analyse des bitumes* (*An. phys. et ch.*, t. XV, 523).

2° Peinture. — *Dictionn. de l'Acad. des Beaux-Arts*, t. I.

BITUMINEUX (Schistes). Schistes argileux fissiles, durs, sonores, d'un noir mat, chargés à ce point de matières charbonneuses, qu'ils peuvent brûler facilement, en dégageant l'odeur bitumineuse caractéristique qui leur a valu leur nom. Pour remplacer cette qualification assez impropre, on a proposé les noms de pyroschiste, schiste papyracé et plus récemment celui de *naphto-schiste*, c.-à-d. de schiste pouvant fournir des produits analogues au bitume. Le bitume, en effet, ne préexiste pas dans ces schistes, mais les matières charbonneuses qui les imprègnent peuvent produire, sous l'action de la chaleur, des hydrocarbures, dans des conditions voisines de celles qui permettent d'obtenir du goudron par distillation du bois. De là leur emploi dans l'industrie pour la fabrication des *huiles* dites *minérales*. Leur densité se tient entre 1,1 et 1,3. La proportion de cendres fournies par les parties argileuses du schiste, mélangée d'un peu de quartz, varie de 25 à 60 % ; celle du carbone se maintient entre 65 et 70 % et les produits volatils qui sont l'oxygène, l'hydrogène et l'azote forment le reste. Si on compare la proportion de ces derniers produits avec ceux contenus dans la houille, on voit que la proportion d'hydrogène reste toujours plus forte dans le schiste bitumineux ; elle peut s'élever à 9,24 % dans les schistes de l'Allier.

Analyse du schiste bitumineux de Buxières-la-Grue (Allier), par M. Joffre (*Bull. de la société chimique*, juin 1873) :

		Composition élémentaire des houilles grasses qu'on sait être les plus hydrogénées (comme terme de comparaison).
Carbone.......	70.34	84 à 89 »
Hydrogène.....	9.24	5 à 5.5
Oxygène et azote.	20.42	11 à 5.5
Cendres.......	59. »	» » »
	100.00	

D'après M. Gümbel, ces schistes, attaqués par l'acide fluorhydrique étendu, laissent reconnaître de nombreuses parcelles végétales et principalement des débris foliaires à structure bien conservée. Ce fait est surtout bien accusé dans le schiste d'Ecosse, si riche en huiles minérales, qui porte le nom de *Bog-Head ;* plus compact et plus homogène que les schistes bitumineux proprement dits, il se laisse facilement réduire en lame mince, suffisamment transparente pour pouvoir être examinée au microscope. On peut se rendre compte de la sorte que ce charbon schisteux est tout entier organisé et peut être caractérisé par le grand nombre de spores végétales qu'il contient. Les schistes bitumineux apparaissent ainsi comme d'anciennes vases détritiques, mélangées de débris de plantes, et tous les passages entre ces roches sédimentaires et la houille pure qu'on sait être uniquement composée de débris végétaux à divers états d'altération, peuvent s'observer. Le terme de transition doit être cherché dans le charbon mat, riche en tissus foliaires, en membranes épidermiques, en spores mélangées de particules argileuses et quartzeuses, qu'on sait être disposé dans les couches de houille en lits alternatifs, peu épais, avec les parties brillantes, clivables, formées surtout de tissus ligneux et de débris de feuilles.

Principaux gisements. Très fréquents dans les bassins houillers, notamment au toit des grandes couches de houille, où ils forment des lits peu épais, passant à la houille par l'intermédiaire de schistes charbonneux, ces napto-schistes sont ensuite largement répandus dans le permien. Dans l'Autunois, par exemple, aux environs

immédiats d'Autun, des exploitations très actives, maintenant en grande partie abandonnées depuis la découverte des pétroles américains et transcaucasiens, entament sur une épaisseur de 7 à 800 m. des schistes bitumineux, plus ou moins riches en hydrocarbures, avec lits alternants de grès et de calcaires magnésiens. Les affleurements successifs des diverses couches productives contenues dans cette puissante série de dépôts détritiques, arénacés ou schisteux, appartenant au permien inférieur, sont jalonnés par des exploitations. La première zone, directement appliquée en stratification concordante sur le terrain houiller du Grand-Moloy, comprend les schistes exploités à Igornay et Saint-Léger-du-Bois; la deuxième ceux de Sally, Muse, Cordesse, Dracy-Saint-Loup, Ravelon, la Commaille et le Ruet; enfin la troisième, où se tiennent les exploitations de Surmoulin, Millery et Margennes, renferme une couche de *bog-head* qui à elle seule fournit plus d'hydrocarbures que tous les schistes du bassin réunis. Des empreintes végétales, appartenant à une flore dont les affinités permiennes ne s'affirment que dans les assises supérieures, riches en *Callipteris* et en *Walchia*, sont répandues à profusion dans ces schistes qui renferment en outre, par places, des débris nombreux de poissons *(Paleoniscus, Amblyterus, Pleuracanthus)*, de reptiles terrestres (*Actinodon, Archegosaurus, Euchyrosaurus*, etc.) et de Batraciens, voisins des Salamandres *(Protriton petrolei)*. De pareils schistes, également riches en hydrocarbures, s'observent près de Buxières-la-Grue, dans l'Allier, avec les mêmes empreintes végétales et la même abondance de *Paleoniscus*. — En Saxe, dans les assises plus élevées du permien dites du *Zechstein*, on observe ensuite, directement superposée au *Grès rouge (Rothliegendes)*, une couche, cette fois peu épaisse ($0^{m}60$) mais très continue et très constante dans sa composition, de pareils schistes bitumineux, qui se signalent par leur richesse exceptionnelle en poissons *(Paleonisc. Blainvillei, Amblypterus, Platysomus gibbosus)*. Aussi ce sont ces débris animaux qui fournissent les éléments combustibles du schiste. Des particules de chalcopyrite, de chalcosine, avec cuivre, nickel arsénical et argent natif sont également disséminés en grand nombre dans ces schistes, surtout à la base, où le cuivre abonde au point de fournir un minerai exploité. On peut donc penser que c'est l'arrivée d'émanations métallifères dans le bassin où se déposait ce schiste, qui a déterminé la mort des poissons, dont les restes s'y retrouvent en grand nombre, au point de le rendre bitumineux.

Dans les terrains jurassiques, c'est ensuite le lias qui se montre le plus riche en gisements de cette nature; notamment dans ses assises supérieures, où sa zone inférieure à *Amm. bifrons*, est souvent représentée par de pareils schistes. Dans l'Auxois, par exemple, les calcaires marneux à ciment de Vassy, près d'Avallon, qui sont de cet âge, se montrent disposés en bancs réguliers, alternant avec des schistes bitumineux contenant de 2 à 3 % d'huile minérale. Dans la Lozère, ce sont de pareils dépôts dits *schistes carton*, qui envahissent tout le lias supérieur. On sait aussi qu'en Souabe les schistes de Boll, à Posidonies et à *Am. serpentinus*, qui se sont rendus célèbres par le nombre et la belle conservation des grands reptiles nageurs *(Icthyosaures, Plésiosaures)*, et terrestres *(Téléosaures)* qu'on y rencontre, sont également bitumineux. A l'époque tertiaire, l'établissement, en Provence, au début du miocène, de grands lacs et de lagunes tourbeuses, joint à l'extension d'une végétation d'une richesse incomparable, sous l'influence d'un climat humide, égal et modéré, ont été tout autant de circonstances favorables à la production des lignites et des schistes bitumineux qui ne manquent pas au milieu de ces formations ligniteuses. Il en est ainsi dans les environs de Manosque où la base du tongrien (miocène inférieur) est formée par de pareils schistes, associés à des amas gypseux, ceux de Dauphin et du bois d'Asson. Enfin, on peut encore signaler leur extension en Galicie où on les observe intercalés dans des grès nummulitiques éocènes qui se poursuivent jusque dans les Carpathes.

Principaux emplois des schistes bitumineux. Ces schistes sont parfois utilisés pour l'amendement des terres, mais leur principal usage est de servir à la fabrication des huiles minérales et d'un gaz *(gaz portatif)* qui possède un pouvoir éclairant triple de celui obtenu par distillation de la houille. A ce point de vue le *bog-head*, si recherché en raison de sa richesse en hydrocarbures, renferme :

Huile brute................................	15
Eau..	3
Gaz..	12
Coke (ne renfermant que 8 % de carbone)..	79
	100

C'est à titre exceptionnel qu'il faut ensuite signaler leur exploitation dans le Mansfeld, en Saxe, comme schistes cuivreux argentifères et dans la Carniole (Autriche) où ils fournissent le cinabre d'Idria. Ch. Vélain.

BITURIGES Cubi, nation très ancienne et très puissante de la Gaule. S'il faut en croire Tite-Live, les Bituriges étendaient leur domination presque sur la Gaule entière, à l'époque d'Ambigat, un de leurs rois, l'oncle de Bellovèse et de Sigovèse, qui, au VIIe siècle avant notre ère suivant l'historien romain, partirent à la tête de célèbres migrations, dirigées sur l'Italie et sur les pays d'outre-Rhin. Ce passage de Tite-Live semble confirmer l'étymologie du mot *Biturix*, donnée par M. d'Arbois de Jubainville; car si cette dénomination a le sens de « tout-puissant », il est permis de l'appliquer aussi bien à la nation entière qu'à une personne isolée, comme le roi Ambigat par exemple. Plus tard les Bituriges durent céder la suprématie en Gaule aux Eduens, sous la protection desquels nous les trouvons à l'époque de la conquête romaine. La grande famille des Bituriges, à une époque qu'il est impossible de déterminer, s'est divisée en deux branches : les *Bituriges Vivisci* établis près de l'embouchure de la Garonne et les *Bituriges Cubi* qui habitaient le centre de la Gaule. César n'emploie aucun de ces surnoms, probablement parce qu'il ne connaissait pas les Bituriges de l'Aquitaine. A son époque le pays des *Bituriges Cubi* s'étendait entre la Loire, la Sauldre et la Vienne, ayant les *Turones* et les *Carnutes* au N.-O., les *Aedui* et les *Aulerci Brannovices* à l'E., les *Lemovices* au S., les *Arverni* au S.-O. et le *Pictones*, à l'O.; ce territoire a formé plus tard le Berry et le Bourbonnais et correspond à peu près au diocèse de Bourges. La capitale était *Avaricum* (Bourges) place forte et une des plus belles villes de la Gaule; on cite encore comme villes principales : *Argentomagus*, Argenton dans le dép. de l'Indre, *Mediolanum*, Château-Meillant dans le Cher, *Neriomagus*, Néris dans l'Allier, de plus *Ernodurus, Alerta, Tincontium*, dont on ne connaît plus l'emplacement et enfin vingt autres villes que les Bituriges eux-mêmes incendièrent en un seul jour, à l'approche de César, en 52, pour faire le désert autour de lui. A cette époque, lorsque la guerre de l'indépendance éclata, les Bituriges, après quelques hésitations, se rallièrent à Vercingétorix et, se conformant à son plan de campagne, brûlèrent les villes en question, mais commirent l'imprudence de ne pas appliquer également cette mesure à *Avaricum*. César, venant en toute hâte de Gergovie, prit *Noviodunum* et mit le siège devant *Avaricum*. Malgré la défense héroïque des Bituriges et le secours de Vercingétorix, la place fut prise d'assaut et les assiégés au nombre de 40,000 furent massacrés. Ce désastre ne découragea point les Bituriges; après la chute d'Alésia, ils étaient sur le point de reprendre les hostilités contre les Romains, lorsque César, au commencement de l'an 51, les surprit à l'improviste. Pris au dépourvu, ils se déterminèrent à la soumission. En 28 av. J.-C. Auguste les déclara libres; leur pays, incorporé par lui à l'Aquitaine,

fit partie au IVe siècle de la *Provincia aquitanica prima*, dont il formait une des huit cités, *civitas Biturigum* et dont leur capitale *Bituriges vel Avaricum* (Bourges) devint la métropole. Cette cité est une de celles où persista le plus longtemps l'autorité des empereurs romains. En 463, elle fut occupée par les Visigoths; plus tard, en 468, l'empereur Anthemius, pour raffermir la puissance du nom romain dans le Berry, y plaça 12,000 Bretons; mais peu de temps après, ces troupes auxiliaires, battues à Déols *(Dolus)*, durent évacuer le pays. Désormais la *civitas Biturigum* fit partie intégrante du royaume visigoth; elle ne passa sous la domination franque qu'en 507 après la défaite d'Alaric à Vouillé. Les Bituriges étaient d'excellents métallurgistes; on prétend qu'ils ont enseigné aux Romains le secret de l'étamage.

L. WILL.

BIBL. : J. CÉSAR, *De Bello gall.*, I, 18; VII passim; VIII, 1-5. — TITE-LIVE, V, 34. — STRABON, IV, II, § 2. — PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.*, IV, XXXIII, 1. — PTOLÉMÉE, II, VII. — Félix PALLET, *Nouvelle histoire du Berry*; Paris, 1783, vol. I. — Hippolyte BOYER, *César chez les Bituriges*, dans *Comptes rendus des trav. de la Société du Berry*, t. XI, 1863-64. — J. DUMOUTET, *Epoques celtique, romaine et gallo-romaine des villes de Bourges et d'Issoudun*, 1867. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 426-27. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *les Premiers habitants de l'Europe*, p. 278. — *Revue archéol.*, nouv. série, t. XXX (1875), 1-18. — H. BOYER, *Mémoire sur les divinités bituriges : Mars, Cocosus et Solimara*, 1875. — LONGNON, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, pp. 462-63.

BITURIGES VIVISCI, UBIVISCI ou AQUITANI, peuple gaulois occupant la langue de terre qui s'avance entre l'Océan et la rive gauche de la Garonne. Ils avaient pour voisins au N. les *Meduli* et sur la rive droite du fleuve les *Santones*, à l'E. les *Petrocorii* et les *Vasates*, au S. les *Boiates* et les *Cocosates*. Les Bituriges Vivisci ne sont pas mentionnés dans César, soit qu'il n'ait pas eu l'occasion d'en parler, soit que de son temps ce peuple n'ait pas encore habité les bords de la Garonne. En 28 avant notre ère, Auguste les ajouta avec treize autres peuples gaulois aux Ibéro-Aquitains pour former la province d'Aquitaine. Leur capitale était *Burdigala* (Bordeaux), déjà alors port de mer et place de commerce d'une grande importance. On suppose qu'à une époque difficile à déterminer les Bituriges de l'Aquitaine se sont détachés des Bituriges du Berry pour émigrer vers l'embouchure de la Garonne, d'où ils ont poussé une pointe dans le Médoc, dans le Bordelais et assez avant dans les Landes. Cette émigration des Bituriges Vivisci s'est peut-être accomplie simultanément avec un détachement de *Boii*, qui étaient établis au confluent de l'Allier et de la Loire. Toujours est-il qu'au milieu des populations ibéro-aquitaines au sud de la Garonne, les *Bituriges Vivisci* et les *Boii* ou *Boiates*, leurs voisins, sont les seuls peuples qui soient de nationalité gauloise. Cette origine gauloise des *Bituriges Vivisci* était tellement bien marquée au IVe siècle encore, qu'au lieu de faire partie de la province de *Novempopulana* comme les autres peuples situés au sud de la Garonne, ils furent compris dans l'Aquitaine Seconde, dont Bordeaux devint la métropole. Au Ve siècle on a substitué le nom de la capitale à celui de la *civitas*; le nom des *Bituriges Vivisci* disparait; à leur place nous trouvons la cité des *Burdigalenses*.

L. WILL.

BIBL. : STRABON, IV, 2. — PLINE L'ANCIEN, III, XXXIII [XIX], 1. — PTOLÉMÉE, II, VII, § 8. — *Notitia provinciarum*, éd. GUÉRARD, p. 27. — E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 381, 414-417.

BITURIS. Ville de l'Espagne Tarraconaise, mentionnée par le seul Ptolémée dans le pays occupé par les Vascones et non loin de Pampelune. Aucune indication plus précise ne nous permet de fixer son emplacement; on admet comme vraisemblable qu'elle était où est aujourd'hui *Bidaureta*.

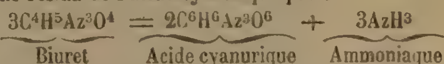
BITZIUS (Albert), écrivain populaire suisse, connu sous le pseudonyme de Jérémias *Gotthelf*, né à Morat le 4 oct. 1797, mort le 22 oct. 1854. Son père, bourgeois de la ville de Berne, était pasteur à Morat. Destiné à la théologie, le jeune Bitzius fit ses études à Berne et à Gœttingue. Après avoir subi ses examens, il occupa d'abord plusieurs cures en qualité de suffragant, puis fut nommé, en 1831, pasteur de la paroisse de Lützelflüh dans le cant. de Berne, où il resta jusqu'à sa mort. Prédicateur médiocrement apprécié, à cause d'un défaut d'organe, Bitzius s'occupait d'autant plus de ses paroissiens au point de vue de leur prospérité matérielle et morale; il témoignait une grande sollicitude aux écoles qui étaient alors fort négligées. Le contact continuel qu'il entretenait avec la population de sa paroisse et des environs, population de paysans, lui fit apercevoir les misères sociales sous lesquelles les petits, les faibles et les pauvres gémissent. Dès lors il consacra sa plume au relèvement des hommes d'humble condition. Nous le voyons tour à tour fustiger le paysan propriétaire, matador de village, orgueilleux et dur aux pauvres gens; narguer les charlatans, blâmer l'Etat du peu de sollicitude qu'il témoigne à l'école, ranimer le zèle du pauvre instituteur de campagne, encourager l'humble domestique qui par sa bonne conduite espère devenir fermier, propriétaire même, combattre énergiquement l'abus de l'eau-de-vie et du cabaret. Le style de Bitzius est un modèle du genre populaire; sans adopter le patois bernois que la plus grande partie du peuple parle encore aujourd'hui, l'auteur se sert d'expressions familières et évite le langage du savant, du moraliste même; il parle comme tout le monde. Aussi est-il sans contredit le plus lu et le plus connu des écrivains suisses. Le bagage littéraire de Bitzius se compose d'une vingtaine de volumes dont la plupart sont des romans populaires; quelques-uns ont été traduits en français. Les meilleurs sont : *le Miroir des paysans* (1836), *les Joies et les Peines d'un maître d'école* (1838-1839), *Ulrich le valet de ferme* (1841), *Ulrich le fermier* (1849), *Kathi, la Grand'mère* (1847, 2 vol.), *l'Ame et l'Argent*. Une édition des œuvres de Bitzius a été publiée après sa mort (Berlin, 1855-58, 24 vol. in-8), de même qu'une édition populaire de ses meilleures productions, *Ausgewälte Werke* (Berlin, 1885, 10 vol. in-8).

Dr GOBAT.

BIURET. Formules { Equiv. $C^4H^5Az^3O^4 + H^2O^2$. Atom. $C^2H^5Az^3O^2 + H^2O$.

Syn. : *Amide allophanique*.

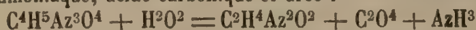
Le biuret est un amide allophanique, isomérique avec le cyanate d'urée, présentant avec ce dernier les mêmes rapports que l'urée vis-à-vis du cyanate d'ammonium. Pour le préparer, on chauffe l'urée à 150°, tant qu'il se dégage de l'eau et de l'ammoniaque; on reprend la masse par l'eau, on évapore et on fait cristalliser plusieurs fois le résidu dans l'eau, puis finalement dans l'ammoniaque étendue (Hoffmann). Huppert et Dogiel conseillent de faire passer un courant de chlore sec dans l'urée chauffée à 150° et d'arrêter la réaction lorsque la masse devient pâteuse; on reprend par l'eau bouillante, on filtre à froid, on traite le liquide par le sous-acétate de plomb, puis par l'hydrogène sulfuré pour enlever l'excès de réactif; on concentre et on fait cristalliser le produit dans l'eau. On peut aussi faire réagir à 100° l'ammoniaque sur l'éther allophanique. Purifié par cristallisation dans l'alcool, le biuret se présente sous forme de longues aiguilles qui retiennent une molécule d'eau de cristallisation. Il fond vers 190°, mais en se décomposant. Il est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Chauffé un peu au-dessus de son point de fusion, il perd de l'ammoniaque et laisse comme résidu de l'acide cyanurique pur :



$$\underbrace{3C^4H^5Az^3O^4}_{\text{Biuret}} = \underbrace{2C^6H^6Az^3O^6}_{\text{Acide cyanurique}} + \underbrace{3AzH^3}_{\text{Ammoniaque}}$$

Lorsqu'on ajoute du sulfate d'argent, puis de l'ammoniaque à la solution aqueuse, il se précipite du cyanurate d'argent et la liqueur contient de l'urée. Avec le nitrate d'argent et la soude, il se forme du *biuret diargentique*, $C^4H^3Ag^2Az^3O^4$, corps à la fois soluble dans l'ammoniaque et dans l'acide azotique. A froid, le biuret se dissout sans

altération dans les acides azotique et sulfurique ; lorsqu'on le chauffe à 160–170° dans un courant de gaz chlorhydrique, il se ramollit, dégage de l'eau et de l'acide carbonique, tandis que le résidu contient du sel ammoniaque, de la guanidine, de l'acide cyanurique et du cyanurate d'urée. Bouilli avec de l'eau de baryte, il se scinde en ammoniaque, acide carbonique et urée :



$$C^4H^5Az^3O^4 + H^2O^2 = C^2H^4Az^2O^2 + C^2O^4 + AzH^3$$

Edme BOURGOIN.

BIBL. : BAEYER, *Préparation du biuret* (*Ann. der Ch. und ph.*, t. CXXXI, 251). — BOURRÉ et GOLDENRERG, *Bull. Soc. ch.*, t. XXII, 164. — FINCK, *Constitution du biuret* (*Soc. ch.*, t. V, 376). — HOFMANN, *Biuret et comb. analogues* (*Soc. ch.*, t. XV, 197). — HUPPERT et DOGIEL, *Préparation du biuret* (*Soc. ch.*, t. X, 32). — SCHMIDT, *Carbonyle dibiuret* (*Soc. ch.*, t. XVII, 399). — WELTZIEN, *Ann. phys. et ch.*, t. IV, 119. — WIEDEMANN, *Découverte du biuret* (*Poggendorf Ann.*, 1848, t. LXXIV, 67).

BIVAC (V. BIVOUAC).

BIVALVES. Sous le nom de *bivalves* ou de *coquilles bivalves*, nos premiers auteurs désignaient les Mollusques *Lamellibranches* (V. ce mot), opposant cette dénomination à celles d'*Univalves* par laquelle ils désignaient les Gastéropodes et à celles de *Multivalves* appliquées aux *Balanes*, aux *Anatifs*, etc.

BIVEAU ((Stéréotom.). Instrument employé en coupe des pierres pour faire apparaître dans une pierre brute une surface plane en la déduisant d'une autre surface plane déjà dressée dans la même pierre.

Un biveau n'est autre chose qu'une *fausse équerre*, (fig. 1) dont l'angle α est égal à l'angle rectiligne du dièdre formé par les deux plans que l'on veut déduire l'un de l'autre. On constitue un biveau (fig. 1) en assemblant deux lattes de bois dur sous l'angle α fourni par l'épure. On se sert du biveau comme suit (fig. 2) :

Fig. 1.

1° On dresse sur la pierre brute une partie bien plane, A B C D, de la grandeur voulue ; 2° On y trace en A B, la ligne d'intersection des deux plans ; ce sera l'arête de leur dièdre ; 3° de *m* en *n*, avec le poinçon et le ciseau on pratique dans la partie de la pierre à enlever une sorte de rainure qui porte le nom de *jouée* ou de *saignée*, et telle qu'en plaçant le plan du biveau bien perpendiculaire à la face déjà taillée A B C D, son sommet *m* étant sur l'arête A B du dièdre et la branche *mp* perpendiculaire à cette arête, l'autre branche *mn* occupe exactement le fond de la saignée. Une fois ce résultat atteint, on est sûr que la droite *mn* appartient au plan qu'il faut faire apparaître.

Fig. 2.

4° On pratique dans les mêmes conditions une seconde saignée *m'n'* et, dès lors, le plan à faire apparaître est déterminé par deux directrices *mn* et *m'n'*, ce qui permet de le tailler.

Biveau-cerce. Biveau dans lequel une des branches est courbe (fig. 3). Cet instrument permet de passer d'une surface plane *mn*, à une surface cylindrique *mp*, ou inversement. On s'en sert de la même manière que du biveau ordinaire. Il permet également, dans la taille des voûtes sphériques et des voûtes annulaires, de passer de la douelle (sphérique ou annulaire) d'un voussoir aux cônes qui forment les surfaces de lit séparatives, des voussoirs de deux assises consécutives. Un biveau-cerce pourrait avoir ses deux branches courbes. En résumé un biveau est un instrument qui permet en coupe de pierre, de déduire une génératrice (droite ou courbe) d'une surface, d'une génératrice (droite ou courbe) d'une autre surface, contiguë à la première en se dirigeant sur la ligne d'intersection des deux surfaces et en prenant, comme intermédiaire, l'angle que font entre elles ces deux génératrices. J. PILLET.

Fig. 3.

BIVECTEUR (Math.). Cette dénomination, due à Hamilton, comme celle de *biquaternion* (V. ce mot), s'applique à des expressions de la forme A+B*i*, A et B représentant deux vecteurs quelconques, et *i* l'unité algébrique imaginaire $\sqrt{-1}$. Cette notation, qui présente l'avantage d'impliquer simultanément deux vecteurs dans une même formule, ne semble pas cependant avoir fait jusqu'ici l'objet de travaux importants ni fourni de grands résultats. Elle n'en est pas moins digne d'attention, comme celle des biquaternions, qui est dans le même cas. A. L.

BIVES. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar ; 342 hab.

BIVIA et **BIVIUS.** Epithète de certaines divinités dont l'image était placée aux carrefours; elles se confondent le plus souvent avec les *Lares Compitales* ou *Viales*, dieux protecteurs des rues et des carrefours. On peut rapprocher l'épithète de *Trivia* qui appartient à *Hécate* (V. ce nom).

BIVIERS. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. E. de Grenoble ; 610 hab.

BIVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont-Hague ; 352 hab.

BIVILLE-LA-BAIGNARDE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 617 hab.

BIVILLE-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure. arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 271 hab.

BIVILLE-SUR-MER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 394 hab.

BIVILLIER. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre ; 141 hab.

BIVINCO ou **BEVINCO.** Torrent de la Corse, prend sa source dans la montagne de Tenda au S.-O. de Bastia, baigne le village de Murato, débouche dans la plaine à 9 kil. S. de Bastia et se jette presque aussitôt dans l'étang de Biguglia ou Chiurlino, sur la côte orientale de l'île, après un cours de 25 kil. environ. La route et le chem. de fer qui vont de Bastia à Aleria le traversent. Il fait mouvoir différents moulins et une scierie destinée à travailler un beau marbre vert qui se trouve dans son lit et qui est connu sous le nom de *marbre de Bevinco*. Une partie des eaux de ce torrent a été, depuis quelques années, canalisée et amenée à Bastia. A. CORAZZI.

BIVONA. Ville de Sicile, à 33 kil. N.-O. de Girgenti ; 4,603 hab. Eaux minérales très fréquentées par les personnes atteintes de maladies de peau. Mines d'asphalte.

BIVONIA (Malacologie) (V. VERMETUS).

BIVOUAC ou **BIVAC.** Ce mot paraît avoir été introduit chez nous au XVIIe siècle. Il signifiait d'abord une garde de nuit en plein air, et l'on disait : monter, descendre le bivouac. Il arrivait parfois, cependant, que l'on faisait bivouaquer des portions importantes de l'armée, et même l'armée tout entière, la veille d'une bataille par exemple, ou bien encore devant une place assiégée, tant que les lignes de circonvallation ou de contrevallation n'étaient point complètement achevées. Mais les bivouacs étendus à toute l'armée étaient rares et passaient toujours pour des événements extraordinaires, que les historiens s'empressaient de noter. Telle fut la résolution prise par les Français, en 1734, de coucher quinze nuits au bivouac, lorsque le prince Eugène s'approcha des lignes de Philipsbourg. Sous la Révolution, ce qui était l'exception devint la règle, car les armées de cette glorieuse époque étaient peu soucieuses de leur bien-être, et les généraux, dans leur impatience de battre l'ennemi, voulaient se tenir toujours prêts à se mesurer avec lui. Du reste, il eût été difficile de fournir un matériel de tentes et des véhicules pour le transporter, aux masses énormes que la République mit alors sur pied pour sa défense.

Nos soldats firent donc du bivouac leur pratique journalière. Pendant toutes les guerres de Napoléon, ils bivouaquèrent devant l'ennemi, et la prédilection pour le bivouac devint si marquée, que nos règlements défendirent et défendent encore expressément aujourd'hui aux officiers de s'établir ou de placer leurs équipages dans les maisons qui pourraient se trouver sur le terrain occupé par la troupe, ces maisons fussent-elles même vides. C'est que le bivouac présente, en effet, de grands avantages. Avec lui, le chef a toute liberté pour choisir le terrain où il établira sa troupe; il peut ainsi la placer à l'endroit le plus sain, le plus à la portée de l'eau et du bois, le mieux à l'abri des coups de main de l'ennemi et le plus rapproché de la route à suivre. Le service est rendu facile par le groupement des troupes; les ordres sont promptement transmis ; les hommes réunis sous les yeux de leurs chefs sont aisément maintenus dans la discipline. Le bivouac facilite encore l'organisation du service de sécurité; du reste les troupes y sont toujours prêtes à marcher à la première alerte, puisqu'elles couchent tout habillées. Les routes ne sont point encombrées par les charrois, etc... Mais, à côté de ces avantages, le bivouac entraîne avec lui un certain nombre de graves inconvénients, parmi lesquels il faut citer : 1° les maladies causées aux hommes et aux bêtes par le froid, la pluie, le vent, la poussière, la grande chaleur, qui les empêchent de se reposer et de réparer leurs forces ; 2° la dépression morale, amenée par cette incessante fatigue ; 3° la détérioration rapide de l'habillement, de l'équipement et du harnachement; 4° la facilité qu'il donne à l'ennemi de se rendre compte de la position et du nombre des troupes qu'on lui oppose ; 5° la nécessité de vivre le plus souvent sur le convoi, par suite de l'éloignement des centres de population, et la distribution de denrées souvent altérées par le vent, la poussière ou la pluie ; 6° la cuisson imparfaite des aliments sur des feux mal abrités des injures du temps. On crut pouvoir remédier en partie à ces inconvénients, en généralisant dans l'armée l'usage de la tente-abri qui avait rendu en Algérie de réels services ; mais ces espérances ne furent pas justifiées par l'événement, car la tente-abri a elle-même des inconvénients (V. Tente-Abri). Aussi est-on revenu, dans ces dernières années, au bivouac en plein air, chaque fois du moins que les exigences tactiques l'exigent. En principe, les troupes ne doivent bivouaquer que lorsqu'on est dans l'obligation de les concentrer sur des positions où il est impossible de les cantonner, où lorsque l'armée étant à proximité de l'ennemi, elles doivent occuper des positions défensives ou s'établir en des lieux favorables pour l'attaque des lignes ennemies. La petite tente a toutefois été conservée pour les campagnes hors d'Europe.

Par bivouacs, dit le règlement du 26 oct. 1883 sur le service en campagne, on entend : « Les lieux où les troupes s'établissent pour un séjour généralement très court, sous des abris improvisés, ou en plein air, et dans certains cas, sous la petite tente. » Voici le résume des principales dispositions de ce règlement concernant la formation des bivouacs : Les troupes bivouaquent soit en colonne soit en ligne. Nous allons passer successivement en revue les diverses formations usitées pour les trois armes. Un régiment d'infanterie peut se former pour le bivouac : en colonne ; en ligne de bataillons disposés eux-mêmes en colonne double; en ligne déployée. Le bataillon d'infanterie a deux formations pour le bivouac :

Fig. 1. — Bivouac d'un bataillon en colonne double.

en colonne et en ligne. Dans le premier cas, le bataillon commence par se former en colonne double, et le chef de bataillon fait prendre 9 m. d'intervalle entre les sections de chaque compagnie et 20 m. entre les compagnies de tête et celles de queue. Les compagnies forment alors les faisceaux, puis elles déboîtent par le flanc à droite et à gauche de manière à se trouver à 6 m. en dehors des faisceaux. Elles se remettent alors de front, et le bataillon se trouve

en formation de bivouac, et c'est dans cet ordre qu'il dressera les tentes, s'il en est pourvu et si l'ordre en est donné. Les différents gradés sont placés ainsi qu'il suit : les sergents à l'extrémité extérieure de leur section; les officiers de compagnie derrière le centre de leur dernière section, à quinze pas de la dernière rangée de faisceaux; l'adjudant, le sergent-major et le fourrier, derrière les sergents et sur la même ligne que les officiers. Les cuisines s'installent sur les flancs et à 15 m. de la colonne. Le chef de bataillon, l'adjudant-major et le médecin ont leur place derrière le demi-bataillon de droite à 10 m. en arrière des officiers de la 1re compagnie. L'adjudant de bataillon bivouaque en arrière des officiers de la 4e compagnie. La garde de police est sur la même ligne que l'adjudant et à sa gauche, ses faisceaux à 3 m. en avant de ses abris. Les voitures et les animaux de trait ou de bât sont à 10 m. en arrière de la garde de police; les officiers montés ont leurs chevaux près d'eux. La cantine est placée sur l'alignement des cuisines, à l'extrémité gauche de la ligne des officiers des 2e et 3e compagnies (fig. 1).

Si le régiment est réuni et bivouaque en ligne de bataillons en colonne double, les bataillons prennent 20 m. d'intervalle entre leurs lignes de cuisines respectives. L'état-major du régiment, la garde de police, la musique, les sapeurs et les équipages sont placés au 2e bataillon. Le drapeau est placé près de l'abri du colonel Lorsque le bataillon doit bivouaquer en ligne déployée, le commandant fait former les faisceaux et porter la ligne à 6 m. en arrière. Les tentes sont dressées sur cet emplacement, par groupes de 6 hommes sur deux lignes, les escouades paires en seconde ligne. Les deux sergents de chaque section se placent à la droite de leur section, les autres sous-officiers de la compagnie bivouaquent à la gauche de la compagnie, au premier rang. Les cuisines sont installées à 15 m. en arrière de la seconde ligne de tentes des compagnies; la cantine se place à la gauche de la ligne des cuisines. Les officiers de compagnie bivouaquent à 20 m. en arrière des cuisines, derrière leur compagnie. L'état-major du bataillon se place à 10 m. en arrière de la ligne des officiers de compagnie. La garde de police à la gauche de l'adjudant. Les voitures et animaux de trait et de bât sont à 10 m. en arrière de la garde de police (fig. 2).

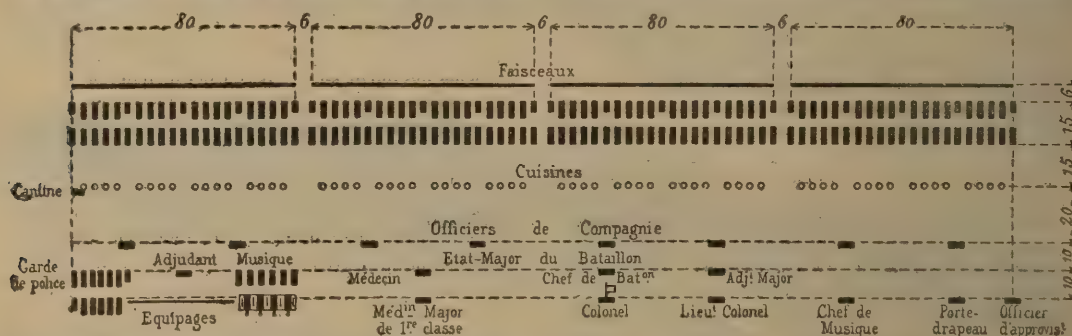


Fig. 2. — Bivouac d'un bataillon en ligne (avec l'état-major du régiment).

Si le régiment est réuni, l'état-major se place derrière le 2e bataillon, à 10 m. en arrière de l'état-major du bataillon, le drapeau près de l'abri du colonel. Quand une compagnie est isolée, elle bivouaque soit déployée, soit en colonne de compagnie, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus. Pour l'infanterie, c'est la formation en colonne double qui doit être préférée à toute autre, chaque fois que le terrain le permet, parce que les troupes s'y trouvent en formation de combat, et que la transmission des ordres et la surveillance y sont faciles. Un régiment de cavalerie bivouaque soit en colonne d'escadron, soit en bataille. Dans le premier cas, le régiment étant formé en colonne d'escadron à distance de 30 m. entre les escadrons, le colonel fait porter les premiers rangs à 15 m. en avant et mettre pied à terre. Dans chaque rang de quatre, un homme tient les chevaux pendant que ses camarades forment les faisceaux à 5 m. en arrière de chaque rang de chevaux; les coiffures sont suspendues aux faisceaux et les cuirasses posées à terre le plastron en avant. Les chevaux sont aussitôt attachés au piquet, ceux du capitaine commandant à la droite du 1er rang, ceux du capitaine en second à la gauche du 2e; ceux des officiers de peloton à la droite du 1er rang de leur peloton, ceux des serre-files et trompettes au 2e rang de leurs pelotons respectifs. Les chevaux sont débridés et dessellés, et les brides sont suspendues aux faisceaux, pendant que les selles sont déposées à terre en avant des faisceaux. Les cuisines et les feux sont installés sur deux rangs à 20 m. sur la gauche de chaque escadron. Les fourrages sont placés à 10 m. à droite et sur le prolongement de chapue

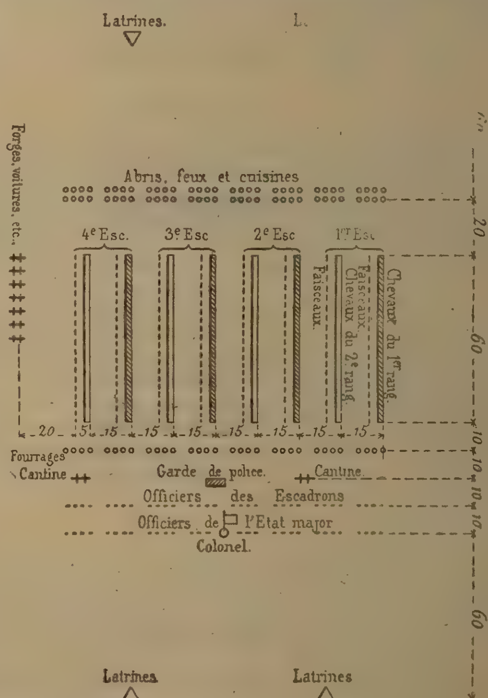


Fig. 3. — Bivouac d'un régiment de cavalerie en colonne.

rang de chevaux. La garde de police et les cantines s'établissent à 10 m. de la ligne des fourrages, la garde de police à la hauteur du 1er rang de chevaux du 3e escadron, et les cantines de manière à ne pas se trouver dans le prolongement des rues qui séparent les escadrons. Les

feux des officiers d'escadron sont à 10 m. en arrière de la ligne de la garde de police et des cantines; ceux des officiers de l'état-major à 10 m. plus en arrière. Le colonel, placé au centre, a auprès de lui l'étendard. L'infirmerie, les forges et équipages sont sur une ligne, à 20 m. en arrière du 2ᵉ rang du dernier escadron (fig. 3).
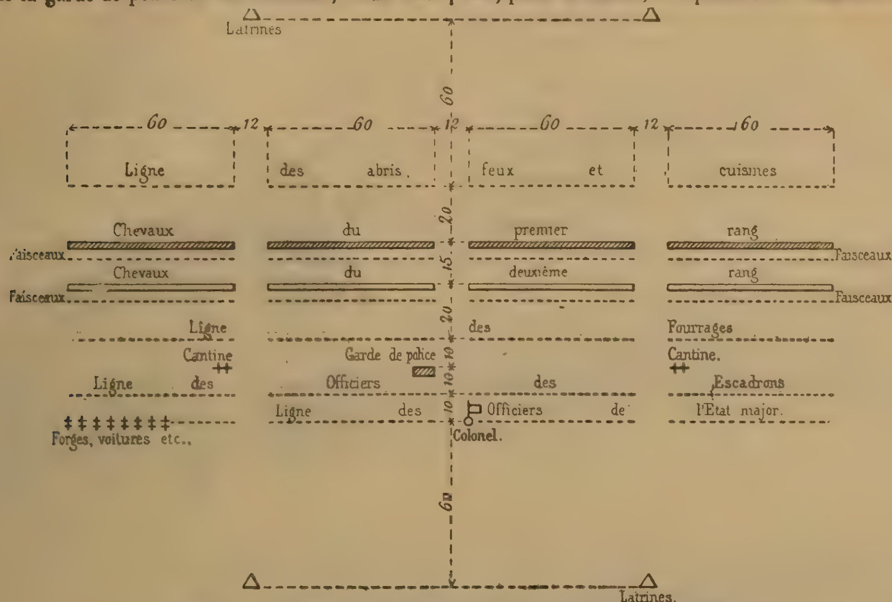


Fig. 4. — Bivouac d'un régiment de cavalerie en bataille.

Si le régiment de cavalerie doit bivouaquer en bataille, le colonel, après avoir fait augmenter les intervalles entre

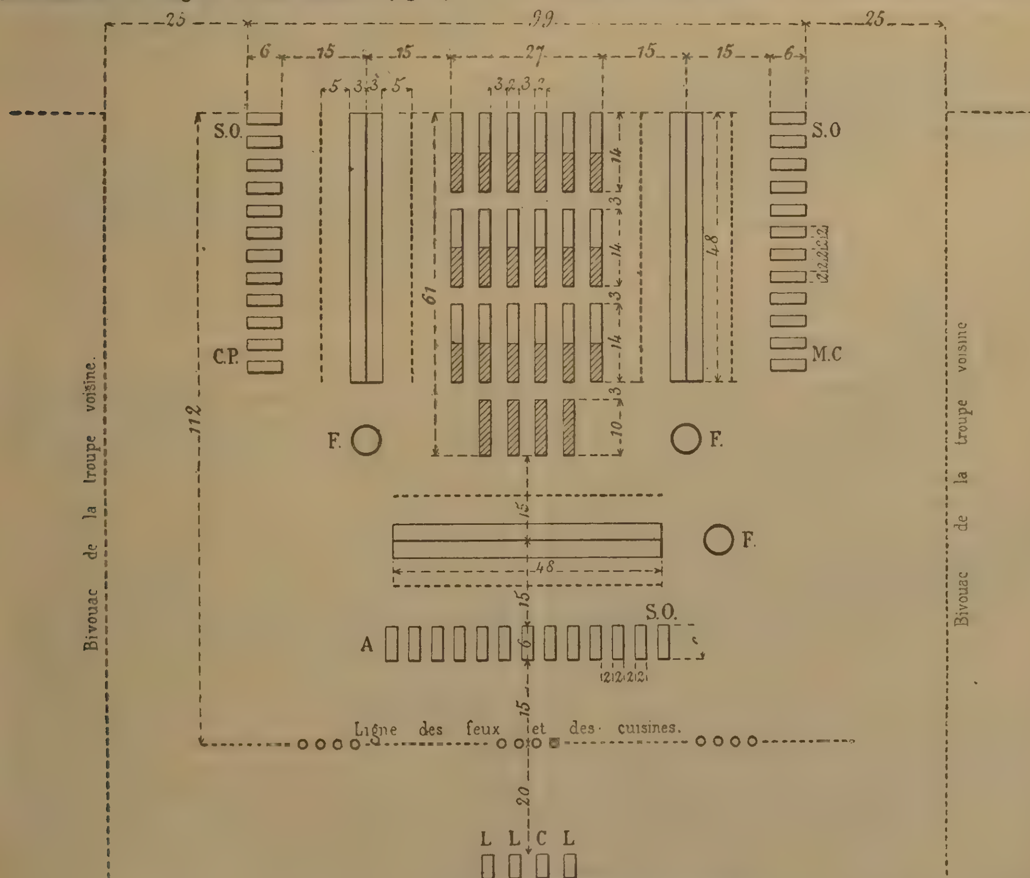


Fig. 5. — Bivouac d'une batterie d'artillerie montée.

les escadrons, fait porter le 1ᵉʳ rang à 15 m. en avant, mettre pied à terre et procéder comme ci-dessus. Les feux et les cuisines sont établis à 20 m. en avant du 1ᵉʳ rang des chevaux, les fourrages à 10 m. en arrière

des faisceaux du 2e rang ; la garde de police et les cantines à 10 m. plus en arrière. Les officiers d'escadron se placent sur une ligne à 10 m. de la garde de police et des cantines, derrière la troupe qu'ils commandent. A 10 m. plus en arrière, sont placés les officiers de l'état-major. Sur cette même ligne, à son extrême gauche, sont installés l'infirmerie et les équipages et forges (fig. 4).

Dans l'artillerie, le bivouac d'une batterie montée se fait sur quatre lignes. La 1re est composée des pièces et s'arrête sur le front de bandière ; la 2e est formée des caissons de première ligne ; la 3e des caissons de seconde ligne, de la forge, du chariot de batterie et du chariot-fourragère ; la 4e des fourgons à vivres et à bagages. Les lignes sont séparées par des distances de 3 m. comptées du derrière des voitures à la tête des chevaux de devant. Entre les files de voitures, l'intervalle est de 3 m. Les chevaux sont à la corde, à 15 m. des côtés et de l'arrière du parc. Si la troupe doit dresser les tentes, elles sont établies pour six hommes à 2 m. d'intervalle et à 15 m. des cordes à chevaux. Les faisceaux sont placés à 5 m. en arrière de chaque rangée de chevaux. Les cuisines et les feux sont installés à 15 m. en dehors des tentes, du côté opposé au vent. La forge est placée près de la ligne des feux et sous le vent du bivouac. Les tentes des officiers sont à 20 m. en arrière de la ligne des cuisines, derrière la section du centre. Les sous-officiers des 1re et 3e sections occupent la 1re tente de leur section sur le front de bandière ; ceux de la 2e la tente de droite de leur section ; le maréchal des logis chef et les fourriers occupent la dernière tente de gauche de la section du centre. Le poste de police est placé dans la tente de la dernière section de gauche (fig. 5).

Pour une batterie à cheval, le bivouac s'établit d'après les mêmes principes ; mais la profondeur du bivouac est augmentée à cause du plus grand nombre de chevaux. Lorsque plusieurs batteries sont réunies, elles prennent entre elles un intervalle de 25 m. L'état-major du groupe s'établit alors à 20 m. en arrière des officiers d'une des batteries du centre, si l'on est en bataille, et à 20 m. en arrière des officiers de la batterie de tête si l'on bivouaque en colonne.

Les dispositions à prendre pour préparer l'installation d'un bivouac sont du ressort de l'officier qui commande le *campement* (V. ce mot). A l'arrivée des troupes, les chefs de corps les installent, en prenant toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et assurer la propreté dans les bivouacs. Les quartiers-généraux s'établissent dans le voisinage des grandes communications et, autant que possible, au centre des troupes. Si le bivouac se trouve à proximité de l'ennemi, le commandant désigne les positions que chaque brigade ou chaque corps doit occuper en cas d'alerte. Les généraux et les chefs de corps reconnaissent ces positions dès leur arrivée au bivouac. Si le commandant le trouve nécessaire, il fait établir des ouvrages de fortification passagère, mettre en état de défense les fermes et villages des environs, reconnaître et préparer des débouchés, rétablir les communications interrompues, relever les ponts, etc. En pays ennemi, il peut prendre des otages, interdire aux habitants, sous peine de la vie, de dépasser les avant-postes, exiger qu'ils restent chez eux à partir d'une certaine heure, défendre de sonner les cloches, et prendre encore toutes autres mesures qui lui paraîtraient utiles pour assurer l'ordre, la régularité du service, épargner des fatigues à ses troupes et accroître leur sécurité. Les officiers de tous grades doivent s'occuper avec soin du prompt établissement des soldats au bivouac. Toutes ces opérations d'installation se font sous la protection d'avant-postes.

BIXA (*Bixa* L.). Genre de plantes de la famille des Bixacées et du groupe des Bixées. L'espèce type, *B. orellana* L. ou *Rocouyer d'Amérique*, est un arbuste de 3 à 4 m. de hauteur, dont les rameaux glabres, alternes, forment une cyme touffue et portent des feuilles alternes, simples, pétiolées, ovales-acuminées, cordiformes à la base



Bixa orellana L. (Rameau florifère et fructifère).

et pourvues de deux stipules latérales très caduques. Les fleurs, réunies au sommet des rameaux en grappes ramifiées de cymes, sont hermaphrodites et régulières. Elles ont un calice de cinq sépales, une corolle de cinq pétales, d'un blanc pâle, légèrement lavé de rose, et un nombre indéfini d'étamines à anthères biloculaires et extrorses. L'ovaire, supère, est uniloculaire avec deux placentas pariétaux sur chacun desquels s'insèrent deux séries latérales d'ovules anatropes. Le fruit est une capsule subconique, couverte d'aiguillons rougeâtres et s'ouvrant en deux valves pour laisser échapper un grand nombre de graines recouvertes d'un arille d'un rouge vif et pourvues d'un albumen charnu et oléagineux dans l'axe duquel est situé l'embryon. — Originaire des régions tropicales de l'Amérique, le *B. orellana* L. a été transporté par la culture dans presque toutes les régions chaudes du globe. Ses feuilles sont préconisées, au Brésil, comme stomachiques et fébrifuges. Ses graines, écrasées, puis délayées dans l'eau chaude, donnent une pâte rouge, dite *pâte de Rocou*, très employée comme substance tinctoriale (V. Bixine). Ed. Lef.

BIXACÉES. Famille de plantes Dicotylédones établie, en 1815, par L.-C. Richard sous le nom de Flacourtiacées et pour laquelle Lindley proposa, en 1836, le nom de Bixacées, qui a prévalu. Elle constitue aujourd'hui pour M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, IV, p. 291) une *famille par enchaînement*, caractérisée surtout par « la consistance ligneuse des tiges, la placentation pariétale, le nombre non défini des ovules et la présence d'un albumen charnu dans les graines ». Placée entre les Tiliacées et les Cistacées, elle est divisée en dix séries, que quelques auteurs considèrent comme autant de familles distinctes, savoir : *Bixées*, *Flacourtiées*, *Samydées*, *Lacistémées*, *Calanticées*, *Homaliées*, *Pangiées*, *Papayées*, *Turnérées* et *Cochlospermées* (V. ces mots). Ed. Lef.

BIXÉES ou BIXINÉES. Groupe de plantes de la famille des Bixacées, composé d'arbres et d'arbustes à feuilles alternes et stipulées, à fleurs généralement grandes, hermaphrodites ou polygames-dioïques, avec un périanthe simple ou double et des étamines en nombre indéfini, pourvues d'anthères linéaires ou oblongues. Le fruit, sec ou charnu, déhiscent ou indéhiscent, est le plus ordinairement chargé de côtes saillantes, de tubercules ou d'aiguillons. Ce groupe renferme seulement les deux genres *Bixa* L. et *Oncoba* Forsk (V. ces mots). Ed. Lef.

BIXINE. I. Chimie. — Formules { Équiv. $C^{56}H^{34}O^{10}$. Atom. $C^{28}H^{34}O^{5}$.

La bixine est la matière colorante jaune contenue dans

la pâte du rocou. Ce dernier se prépare avec la pulpe des fruits du *Bixa orellana* (Rocouyer), arbuste de la famille des *Bixacées*, qu'on rencontre dans l'Amérique du Sud, au Mexique, dans la Guyane française et dans les îles des Indes orientales. Le rocou nous est expédié sous forme de gâteaux d'une couleur rouge, terne, à odeur désagréable, ne contenant guère que 6 % de matière colorante. Il est utilisé dans la teinture et l'impression des tissus, pour colorer les huiles, les graisses, le beurre, le fromage, les vernis, etc.; les nuances qu'il fournit sont belles, vives, assez solides pour résister aux acides et à l'eau de savon; seul, il donne des nuances aurore ou orangé.

Pour retirer la bixine, Etti fait digérer, vers 80°, 1,500 gr. de rocou avec 2,500 gr. d'alcool à 80° contenant 150 gr. de carbonate de sodium sec; on filtre à chaud, on exprime le résidu entre des plaques chaudes et on reprend le liquide à chaud par de l'alcool à 60° seulement. Les teintures étant réunies, une affusion d'eau laisse précipiter à l'état cristallin une préparation sodique de bixine, qu'on purifie en la reprenant à chaud par de l'alcool à 60°. On met la bixine en liberté au moyen de l'acide chlorhydrique.

La bixine cristallise en lamelles microscopiques, quadrangulaires, d'un rouge foncé, avec un éclat métallique violacé; elle fond à 175-176° et se charbonne à une température plus élevée. Elle est insoluble dans l'eau, à peine dans l'éther, peu soluble à froid dans l'alcool, la benzine, le sulfure de carbone. Elle donne des combinaisons cristallisées avec les alcalis, tandis que les sels de calcium et de baryum sont amorphes et insolubles dans l'alcool.

La *combinaison monosodique*, $C^{56}H^{33}NaO^{10}+2H^2O^2$, est celle qui se forme dans la préparation de la bixine; elle est en lamelles irisées, peu solubles dans l'eau et dans l'éther, solubles dans l'alcool faible.

La *composition disodique*, $C^{56}H^{32}Na^2O^{10}+2H^2O^2$, qui est amorphe, se forme en présence d'un excès de carbonate alcalin, et en faisant bouillir plus longtemps; dans ce cas, une partie de la bixine devient amorphe.

L'amalgame de sodium donne avec la bixine un produit de réduction amorphe, et l'acide iodhydrique un produit résineux. Distillée avec la poudre de zinc, la bixine fournit du métaxylène, du m-éthyltoluène et un carbure ayant pour formule $C^{28}H^{14}$. Quant à la bixine amorphe, étudiée autrefois par Rolley, Mylius, Stein, etc., elle ne constitue évidemment qu'un mélange.

Edme Bourgoin.

II. Industrie. — Le rocou sert à la teinture et à l'impression des tissus, pour colorer les huiles, les graisses, le beurre, le fromage, les vernis et le cirage. Les sauvages de l'Amérique l'emploient pour s'en frotter le corps. Les nuances que fournit le rocou sont belles et vives; elles résistent aux acides et au savon; le chlore n'a pas grande action sur elles, mais elles présentent peu de solidité à l'air et à la lumière. Employé seul il donne des nuances aurore ou orangé; on l'utilise quelquefois pour rehausser d'autres couleurs. Pour teindre le coton, on dissout le rocou dans un carbonate alcalin; le bain porté à l'ébullition est maintenu pendant un quart d'heure; le tissu ou les écheveaux après leur sortie sont lavés à l'eau acidulée légèrement. On obtient de bons résultats en opérant avec un tissu stannaté et passé en sumac, et en neutralisant le bain alcalin par l'acide sulfurique, de façon à ne pas précipiter la matière colorante. Le rocou peut être fixé par impression; la dissolution alcaline dans la potasse caustique est imprimée, le tissu est exposé à l'air, puis passé en acide faible. La soie se teint sans mordant dans le bain porté à 50°, monté avec parties égales de rocou et de cristaux de soude et de savon; après l'y avoir laissé un quart d'heure, la teinte aurore est virée à l'orangé par un passage à l'acide tartrique ou au jus de citron.

L. Knab.

Bibl. : 1° Chimie. — Bollet et Mylius, *Mat. colorante du rocou* (*Répert. de chim. appl.*, t. IX, 134). — Boussingault, *Propriétés chimiques du rocou* (*An. phys. et ch.*, t. XXVIII, 440 [2]). — Etti, *Bixine cristallisée* (*Deuts. chem. Gesellsch.*, 1874, p. 446; 1878, p. 864). — Girardin, *Journ., ph. et ch.*, t. XXI, 174 [3]. — Kerndt, *Jahresb.* de Liebig et Kopp, 1849, 457. — Stein, *Journ. prakt. Chem.*, t. CII, 175.

2° Industrie. — Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture.* — Bolley et Mylius, *Schweiz polytechnische Zeitsch.*, 1861. — Girardin, *Journal de Pharmacie et de chimie*, t. XXI. — *Répertoire de chimie appliquée*, t. IX. — Schützenberger, *Traité des matières colorantes*; Paris, 1867.

BIXIO (Jacques-Alexandre), publiciste et homme politique français, né à Chiavari (alors département des Apennins) le 10 nov. 1808, mort à Paris en 1865. Il vint faire ses études au collège Sainte-Barbe, fut reçu docteur en médecine à vingt-deux ans, prit part à la révolution de Juillet 1830, et fonda en 1831, avec Buloz, la *Revue des Deux Mondes*. En 1837, il créa une librairie agricole et publia successivement le *Journal d'agriculture pratique*; la *Maison rustique du* XIXe *siècle*, avec M. Ysabeau; l'*Almanach du bon jardinier*; l'*Almanach du cultivateur et du vigneron*; l'*Annuaire de l'horticulteur*. Lié avec les principaux chefs de l'opposition, il exerçait, au moment des événements de 1848, une grande influence, et il présidait le comité des électeurs du Xe arrondissement lorsque la révolution du 24 fév. éclata. Satisfait de l'abdication du roi et partisan de la régence, il s'opposa à la proclamation de la République et obtint de quatre des membres du gouvernement provisoire, Crémieux, Lamartine, Dupont de l'Eure et Garnier Pagès, un ordre, conservé dans les archives du Ministère des affaires étrangères (direction politique), l'autorisant à retirer la déclaration qui devait paraître au *Moniteur*. Mais les autres membres intervinrent, et une heure après le décret parut. Le surlendemain, il accepta néanmoins les fonctions de chef de cabinet du ministre des affaires étrangères et reçut bientôt, lors du soulèvement de l'Italie du Nord, la délicate mission de représenter la France à Turin. Elu dans le dép. du Doubs membre de l'Assemblée constituante par 23,863 voix, il revint à Paris quelques jours avant l'insurrection et reçut le 24 juin, au coin des rues Saint-Jacques et des Noyers, une balle en pleine poitrine, tandis qu'il conduisait à l'assaut d'une barricade les soldats du général Bedeau qui venait d'être blessé. Il guérit rapidement, et quand il reparut à l'Assemblée, celle-ci, saisie d'enthousiasme, le nomma et le réélit par la suite six fois vice-président. Il vota contre le droit au travail, pour la proposition Rateau, devint, le 20 déc. 1848, ministre de l'agriculture et du commerce, céda le 29 son portefeuille à M. Buffet, fut élu à l'Assemblée nationale dans le Doubs et la Seine, opta pour le Doubs et siégea avec le parti républicain modéré. Il vota contre les clubs et contre les demandes en autorisation de poursuites. Le 30 mars 1849, il fit adopter sur les affaires d'Italie un ordre du jour autorisant le gouvernement à procéder à une occupation partielle, si le maintien de l'intégrité du territoire piémontais l'exigeait. Ayant répété devant l'Assemblée un mot imputé à M. Thiers et nié par lui, il eut avec celui-ci un duel sans suite grave. Le 2 déc. 1851, il signa à la mairie de la rue de Grenelle le décret de déchéance et partit à la recherche d'un imprimeur. Pendant ce temps, les chasseurs à pied envahissaient la mairie. Le soir, il se constitua prisonnier. Rendu à la liberté un mois après, il ne fut pas expulsé, mais il rentra dans la vie privée et devint administrateur de diverses sociétés industrielles et du Crédit mobilier. En 1850, il avait fait avec Barral une ascension aérostatique qui avait failli lui coûter la vie (V. Barral). D'après ses dernières volontés, ses obsèques furent civiles et son corps fut inhumé dans la fosse commune; le directeur du collège Sainte-Barbe ayant cru néanmoins devoir conduire ses élèves à l'enterrement de l'ancien élève et protecteur de l'établissement, les journaux catholiques crièrent très fort au scandale.

Léon Sagnet.

BIXIO (Girolamo, dit *Nino*), patriote, marin et général italien, né à Gênes le 2 oct. 1821, mort en rade d'Atchin le 16 déc. 1873. Le dernier de huit enfants, — dont le troisième, Alexandre Bixio, fit sa carrière en France et fut représentant du peuple en 1848, — le jeune Nino Bixio grandit sans aucune direction. On ne vit que l'impétuosité de son caractère, on ne sut pas reconnaitre ses généreux instincts. A treize ans, il fut embarqué comme mousse sur un navire marchand. Plus tard, on l'enrôla de force comme matelot dans la marine royale. Là, il travailla, s'efforça de se distinguer et parvint au grade d'aspirant. En 1845, le désir d'assurer son indépendance le fit rentrer dans la marine marchande. De retour à Gênes en 1847, au moment des premières agitations populaires, Nino Bixio, républicain, mais encore plus patriote, devint un des chefs de la jeunesse. Ce fut lui qui, le 4 nov., lors d'un voyage de Charles-Albert à Gênes, cria au roi, en saisissant les rênes de son cheval : « Sire, passez le Tessin, et nous vous suivrons tous ! » Le 19 mars 1848, à la première nouvelle de l'insurrection de Milan, Bixio partit pour la frontière lombarde. Il fit la campagne de Vénétie, et, après la défaite, rejoignit la légion de Garibaldi, qui arriva à Rome vers la fin de déc. Pendant le siège (1849), il se signala dans la journée du 30 avr. et fut grièvement blessé dans celle du 3 juin. Il se remit ensuite à naviguer (1851-1857). Entre temps, il avait épousé sa nièce, Adélaïde Parodi (1855). Aux approches des événements de 1859, il fonda à Gênes, avec Bertani et quelques autres amis politiques, le journal le *San Giorgio*, qui devint bientôt la *Nazione*, pour donner publiquement son adhésion à la politique nationale de Cavour. Quand la guerre fut déclarée, il entra comme chef de bataillon dans le corps des chasseurs des Alpes, que commandait Garibaldi. Après la paix de Villafranca, il fut colonel dans l'armée de l'Italie centrale, mais il donna sa démission en même temps que Garibaldi, lorsque celui-ci, à la veille de franchir la Cattolica, reçut l'ordre de rétrograder.

C'est de l'expédition de Sicile que date le grand rôle militaire de Nino Bixio. Il prépara l'enlèvement simulé des deux vapeurs dans le port de Gênes, les dirigea sur Quarto, et, après l'embarquement des mille volontaires et de leur chef, prit le commandement du *Piemonte* (6 mai 1860). Digne second de Garibaldi, il se comporta héroïquement au combat de Calatafimi et à l'attaque de Palerme, où il fut blessé. Nommé général par le dictateur, il commanda la colonne qui, par Corleone et Girgenti, marcha sur Catane. Il passa sur le continent avec Garibaldi, pénétra de vive force dans Reggio, où il fut encore blessé, dispersa partout sur sa route les troupes napolitaines, et se montra véritable homme de guerre à Maddaloni (bataille du Volturne, 1er oct.). Le 25, au passage du fleuve, un accident de cheval lui cassa la jambe gauche. La campagne terminée, Bixio fut inscrit dans les cadres de l'armée régulière en qualité de lieutenant-général. Elu député par la ville de Gênes (1861), il fit entendre dans le Parlement le langage d'un ferme bon sens, s'éleva au-dessus des querelles de partis, s'appliqua à faire cesser le désaccord entre Garibaldi et Cavour, et s'occupa avant tout des intérêts de l'armée et de la marine. En 1863, il reçut le commandement de la place d'Alexandrie. Dans la guerre de 1866, à la tête de la septième division, qui faisait partie du 3e corps sous les ordres du général Della Rocca, il couvrit habilement la retraite de l'armée italienne après la défaite de Custoza (24 juil.). Le roi le nomma sénateur le 6 fév. 1870. Au moment où éclata la guerre franco-allemande, Bixio songeait à quitter l'armée pour reprendre la carrière maritime. Mais le gouvernement le retint pour lui confier l'organisation d'une division à Orvieto, en vue de la prochaine occupation de l'Etat romain. Le 16 sept., il reçut la capitulation de Civita-Vecchia. De là, il marcha sur Rome et fut chargé d'opérer une diversion à la porte San Pancrazio pendant que le général Cadorna dirigeait l'attaque principale. Après l'entrée des Italiens à Rome, sa division fut dissoute. Lui-même demanda bientôt sa retraite. Il reprit alors ses projets de trafic et de navigation. Ayant réuni les fonds nécessaires, il fit construire à Newcastle un grand navire, le *Maddaloni*, qui, après bien des retards, fut lancé le 1er mars 1873. Il arriva à Messine avec son bâtiment le 1er juil. et en partit le 6 pour l'extrême Orient. Cinq mois après, ayant traité à Batavia pour un transport de troupes hollandaises à Atchin, il vit le choléra se déclarer à bord et succomba lui-même au fléau. Sa mort fut un deuil universel pour l'Italie. F. Hennegux.

Bibl. : Guerzoni, *Vita di Nino Bixio*; Florence, 1875.

BIZANET. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Narbonne ; 1,804 hab.

BIZANNET (Guilin-Laurent), général français, né à Grenoble en 1755, mort en 1836. Il devint général de brigade sans avoir spécialement attiré l'attention publique, mais en 1814, étant commandant à Berg-op-Zoom, il battit les Anglais commandés par le général Cook. Louis XVIII le nomma lieutenant-général (1815), commandant supérieur de Marseille et gouverneur de Toulon.

BIZANOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. E., de Pau ; 1,874 hab.

BIZARELLI (Louis), homme politique français, né à Saint-Florent (Corse) le 25 juil. 1836. Docteur en médecine depuis 1860, il exerçait cette profession à Grand-Serre dont il était conseiller général, lorsqu'à une élection partielle, le 4 sept. 1879, les électeurs de la deuxième circonscription de Valence l'envoyèrent les représenter à la Chambre des députés. Le 21 août 1881, au renouvellement, il n'avait point de concurrent, il fut réélu par 12,115 voix. En oct. 1885, il fut de nouveau élu député, mais cette fois pour le dép. de la Drôme, le scrutin de liste par département ayant été substitué au scrutin uninominal par arrondissement. M. Bizarelli, qui appartient au groupe parlementaire la gauche radicale, a été plusieurs fois secrétaire de la Chambre. L. Lu.

BIZARRÉ (V. Bicharière).

BIZE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas ; 1,492 hab. Ecole libre d'enseignement secondaire. Foires les 6 fév., 6 mai, 20 août, 30 sept. Bâtiments de l'ancienne manufacture royale de draps pour le Levant, fondée en 1701 par les Etats de Languedoc, aujourd'hui abandonnée. Aux environs, riches vignobles, mine d'alun, filons houillers. Curieuse vallée de la Cesse, dont le lit est encombré ou resserré par d'énormes blocs de marbre, au lieu nommé *las Oules* (les marmites) ; cavernes de *las Fons* (les sources), remplies d'ossements d'animaux et de débris préhistoriques.

BIZE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance ; 203 hab. Ce village, situé sur la rive gauche de l'Amance, est mentionné dès le XIIIe siècle, comme dépendant de la baronnie de la Ferté. Le château fut détruit par les habitants de Langres, lors des guerres civiles qui marquèrent les débuts du XVe siècle.

BIZE-Nistos. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent-de-Neste ; 822 hab.

BIZEBAN. Mot employé en Turquie pour désigner les fameux muets du sérail. On a cru que ce mot était d'origine turque ou arabe : il est d'origine persane et est composé de deux mots, la préposition *bi* qui signifie *sans*, et le nom *zeban* qui veut dire *langue*. Il y a une autre dénomination pour désigner les *muets*, c'est le mot *dilsiz* qui est d'origine purement turque.

BIZEMONT-Prunelé (André-Gaspard-Parfait, comte de), dessinateur et graveur français, né au château de Tignonville, près d'Etampes, le 31 mars 1752, mort à Paris le 23 déc. 1837. Il servit dans l'armée et parvint au grade de chef d'escadron. Elève de Ch.-Etienne Gaucher, il fit de la gravure en amateur et aborda successivement les différents procédés : l'eau-forte, le lavis et

même la xylographie. Il a exécuté plus d'une centaine de planches en tout genre, notamment des *Vues d'Orléans*, d'après les dessins de son fils, Adrien, des *Paysages*, d'après Hubert Robert, Cassas, Ferd. Koball et autres, et huit jolies cartes de visite d'après ses propres compositions. Pendant la Terreur, il s'était réfugié à Londres, où il donna des leçons de dessin. Le catalogue de son œuvre, déposé au Cabinet des estampes, a été dressé par Ch. Blanc. Adjoint au maire de la ville d'Orléans, le comte de Bizemont a été le fondateur du musée de cette ville. — Sa fille, *Cécile*, a fait ausssi de la gravure. G. P-i.

BIZENEUILLE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Hérisson; 930 hab. Le sol comprend du granit porphyroïde et des grès tertiaires. En 1697, Bizeneuille dépendait de la châtellenie de Murat.

BIZERTE. Port et ville de la côte septentrionale de Tunisie, admirablement située sur la Méditerranée. Une sorte de grande courbe est dessinée par le rivage du cap Zebid au cap Blanc; les collines qui le bordent à l'O., l'abritent un peu contre les vents qui viennent de cette aire. Il y a là par suite une rade assez profonde où les vaisseaux peuvent mouiller très près de terre par des fonds de 14 à 16 m., mais elle est mal défendue contre les vents d'E. Sur le côté occidental de cette rade, débouche de l'intérieur un canal de 28 m. de largeur, qui, un peu au S., se bifurque en deux canaux. Ces bras, après avoir contourné une petite île, se réunissent en une sorte de très large estuaire, émissaire du lac de Bizerte (*Ben-Zert* en arabe). Celui-ci, dominé sur presque tout son pourtour par des collines, est une nappe d'eau profonde de 6 à 7 m. en moyenne (près du bord 3 à 4 m., 12 à 13 au centre), qui n'a ni bancs de sables, ni récifs, ni bas-fonds, et a une superficie d'environ 150 kil. q. On voit que, avec quelques travaux, il pourrait devenir un excellent arrière-port de refuge ; il contiendrait facilement toutes les flottes militaires de l'Europe. Un touriste allemand, Ernst von Hesse-Wartegg, écrivait en 1882 : « Si les autres nations n'y mettaient aucun obstacle, les Français pourraient en faire le Toulon de la côte septentrionale d'Afrique », et sir Playfair disait plus anciennement : « Entre les mains d'une puissance européenne, le lac de Bizerte deviendrait l'un des ports les plus beaux et l'un des points stratégiques les plus importants du bassin méditerranéen. » On voit ce que peut devenir le port de Bizerte avant le lac pour annexe ; dans l'état actuel il ne reçoit guère qu'une soixantaine de navires par an, mouillant au large et quelques barques de moins de 20 tonneaux qui jettent



Port de Bizerte, d'après une photographie.

leurs amarres aux quais qui bordent le canal. La ville moderne, qui s'élève sur les ruines d'*Hippo-Zarytus*, dont le nom Ben-Zert paraît n'être qu'une corruption, est assez animée et a une population d'environ 5,000 hab. ; elle a un assez bel aspect, vue du large, avec sa haute muraille, flanquée de bastions et de tours, et sa kasba quadrangulaire qui domine l'entrée du chenal. Le minaret de la grande mosquée couronne cet ensemble, parsemé de maisons blanchies à la chaux, de magasins, de masures et de quelques batteries. La ville s'étend sur les deux rives du canal, surtout sur la rive occidentale et sur l'îlot qui se trouve au milieu ; le pays accidenté qui l'entoure est très fertile et bien cultivé. — Dans la rade de Bizerte, la pêche du mulet est très active et forme un monopole concédé moyennant une rente annuelle à une compagnie marseillaise. La production paraît être de 400,000 kilog. de poisson par an ; une partie sert à la préparation de la poutargue. La pêche du corail, depuis longtemps concédée au gouvernement français, occupait autrefois une vingtaine de barques ; il n'y en a plus guère qu'une douzaine aujourd'hui, montées par des Siciliens et des Napolitains. L'exportation, outre le corail, les poissons salés, séchés ou fumés, consiste en céréales, huiles d'olive, fruits et tabac. E. Cat.

BIZET (Alexandre-César-Léopold), connu sous le nom de *Georges*, compositeur, né à Paris le 25 oct. 1838, mort à Bougival le 3 juin 1875. Fils d'un professeur de chant, il fut dès l'enfance destiné à la musique. Admis au Conservatoire à l'âge de neuf ans, après des études exceptionnellement brillantes, sous la direction de Marmontel d'abord pour le piano, puis de Zimmermann pour le contrepoint et d'Halévy pour la composition, il remportait en 1857 le grand prix de Rome avec une cantate intitulée *Clovis et Clotilde*. Une circonstance toute fortuite avait un instant, au commencement de la même année, failli compromettre la destinée du jeune musicien. Ayant pris part au concours d'opérette organisé par Offenbach, il y avait partagé le prix avec Charles Lecocq, et les deux partitions, sous le titre du *Docteur Miracle*, avaient paru à tour de rôle sur la scène des Bouffes-Parisiens. Mais le séjour de Rome le détournait vite des succès faciles. Il adressait alors successivement comme envois à l'Académie, *Don Procopio*, opéra-bouffe italien, qui a été perdu ; *Vasco de Gama*, symphonie descriptive avec chœurs ; puis une suite d'orchestre, et enfin la *Guzla de l'Emir*, opéra comique en un acte de Michel Carré. Cet ouvrage allait être joué salle Favart, lorsque Bizet en arrêta subitement les répétitions pour se donner tout entier à un grand opéra qui venait de lui être commandé par M. Carvalho, directeur du Théâtre-Lyrique. Les *Pêcheurs de Perles*, paroles de Michel Carré et Cormon, représentés pour la première fois le 25 sept. 1863, ne réussirent pas. La *Jolie fille de Perth*, opéra en 4 actes de Saint-Georges et Adenis (même théâtre, 26 déc. 1867), n'eut pas un sort plus heureux. Mais dès lors la voie de Georges Bizet commençait à se dessiner et l'on pouvait présager un musicien de théâtre remarquablement doué. Au lendemain de la guerre de 1870, après un silence de cinq ans, Bizet, qui avait épousé la fille de son maître Halévy (3 juin 1865), reparaissait à la scène et donnait coup sur coup *Djamileh*, un acte de L. Gallet (Opéra-Comique, 22 mars 1872), et l'*Arlésienne*, petite partition de musique de scène écrite pour la pièce d'Alphonse Daudet (Vaudeville, 1er oct. 1872), puis enfin, trois ans après, son œuvre capitale, *Carmen*, opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée par Meilhac et Halévy, joué pour la première fois salle Favart, le 3 mars 1875. Aucun de ses ouvrages ne réussit d'abord complètement. On sait depuis la brillante

carrière fournie à l'Odéon par l'*Arlésienne*, et surtout par *Carmen*, dont la reprise à l'Opéra-Comique (21 août 1883), après une glorieuse tournée à travers toute l'Europe, fut un véritable triomphe. Mais Bizet ne devait pas connaître une seule fois le succès : en effet, au moment où *Carmen*, sans faveur auprès du public, allait disparaître de l'affiche, il mourait subitement étouffé par un rhumatisme au cœur. Il venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Bizet n'a laissé aucun manuscrit achevé : il avait l'habitude de détruire ce dont il n'était plus satisfait; c'est ainsi qu'ont disparu la *Guzla et l'Emir* et un grand ouvrage, *Ivan le Terrible*, écrit au lendemain de la *Jolie fille de Perth*. Il travaillait au moment de sa mort à un opéra, *le Cid*, et à un oratorio, *Geneviève, patronne de Paris*, dont on n'a retrouvé que des esquisses fort incomplètes réunies par la maison Choudens avec des fragments d'autres compositions inédites (*Griselidis*, *Clarisse Harlowe*, *la Coupe du roi de Thulé*), sous le titre de *Vingt mélodies*, 2e recueil. Mentionnons aussi chez les mêmes éditeurs *Noé*, grand opéra biblique de Saint-Georges, dont il termina et orchestra complètement la partition laissée inachevée par Halévy.

Bizet a enrichi le répertoire des concerts de quelques œuvres fort goûtées aujourd'hui ; mais là encore il apporta des qualités d'homme de théâtre plutôt que de pur symphoniste. Ce sont, outre ses envois à l'Institut : 1° *Roma*, symphonie, jouée au concert Pasdeloup sous le titre, *Souvenirs de Rome* (28 fév. 1869); 2° une suite composée des morceaux les plus saillants de la partition de *l'Arlésienne*, réinstrumentés pour orchestre complet, et dont le succès (concert Pasdeloup, 10 nov. 1872) vengea la chute du Vaudeville; 3° *Patrie*, grande ouverture dramatique commandée par Pasdeloup et exécutée à ses concerts (15 fév. 1874). Indépendamment de ses œuvres scéniques et orchestrales, Bizet, remarquable exécutant lui-même, a publié plusieurs morceaux de piano : 1° *Chants du Rhin* (Heugel) ; *Jeux d'enfants* (12 pièces, Durand-Shœnewerk); *Grande variation chromatique*, *Nocturne* (Hartmann) ; *Venise* (Choudens), et de nombreuses transcriptions d'opéras célèbres, parues sous le titre du *Pianiste chanteur* (Heugel). Il a aussi écrit quelques compositions vocales, *Feuilles d'Album*, 6 mélodies (Heugel); recueil de 20 mélodies (Choudens). Si les premières œuvres théâtrales de Georges Bizet, témoignent de l'indécision d'un esprit qui cherche encore sa voie, les partitions de l'*Arlésienne* et de *Carmen* affirment nettement les tendances essentielles de sa nature, un perpétuel souci du pittoresque et de la rapidité de l'action. Suivant pas à pas le drame, sa musique ne veut d'autre but que d'accentuer le geste de l'acteur, la physionomie d'une situation, sans jamais entraîner l'auditeur dans des régions d'au delà. Quant à l'essence même de cette musique, on y chercherait en vain la préoccupation d'une unité dans le style. Bizet est le continuateur de l'école d'opéra romantique français, inaugurée par Hérold, Halévy, Meyerbeer, etc., rajeunie plus tard par la poétique de Gounod, et son œuvre est bien faite de cet éclectisme dont il se déclarait le champion dès le début de sa carrière dans un unique essai de critique, paru à la *Revue nationale*, sous le transparent pseudonyme de Gaston de Bœtzi, et dont il ne s'est jamais départi dans la suite. Raymond BONHEUR.

BIBL. : Charles PIGOT, *Georges Bizet et son œuvre*. — Edmond GALABERT, *Georges Bizet, souvenirs et correspondance*. — MARMONTEL, *Symphonistes et virtuoses* (Georges Bizet).

BIZIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne; 832 hab.

BIZIURA (Ornith.). Ce genre, appartenant à la grande famille des *Canards* ou *Anatidés* et à la section des *Erismatures* (V. ces mots), ne renferme qu'une seule espèce, le *Biziura lobata* Shaw., mais mérite néanmoins une mention succincte, à cause de sa physionomie caractéristique. Chez le mâle adulte du *Biziura lobata*, la mandibule inférieure porte, en effet, un lambeau membraneux, une pendeloque longue de 2 à 3 centim. rappelant un peu les barbillons de certains Gallinacés. L'oiseau est d'ail-



Biziura lobata Schaw.

leurs de taille plus forte que les Erismatures ; il a le bec relativement plus court et plus épais à la base et sa livrée est d'un brun varié de gris, de blanc et de jaunâtre, les couleurs claires dessinant sur la poitrine et sur le dos une multitude de petites raies transversales et en zigzag. La femelle diffère du mâle par l'absence de pendeloque et par sa taille beaucoup plus faible. Le *Biziura lobata* habite le S. et l'O. de l'Australie et la Tasmanie. Il est connu des Australiens sous le nom de *Go-da-ra*. Ses mœurs ne présentent rien de particulièrement intéressant, mais son cri est fort singulier et ressemble au bruit que ferait une goutte d'eau en tombant dans un vase profond. On dit aussi que la chair de ce canard a une odeur et un goût musqué fort désagréables. E. OUSTALET.

BIBL. : J. GOULD, *Birds of Australia*, t. VIII, pl. 18.

BIZON. Ville de Cappadoce, non loin de Césarée, qui fut en 1045 cédée au roi d'Arménie, Kakig II, en échange de la ville d'Ani et de la Grande-Arménie, qui furent alors réunies au Bas-Empire.

BIZONNES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La-Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps ; 1,061 hab.

BIZOT (Sellerie). Ce mot signifie baguette ; il y a le mors à bizot, il est d'une seule pièce et à crochet. Le même mors, branches à bizot, a quelquefois les anneaux ovales et un bouton.

BIZOT. Village d'Algérie, arr. et dép. de Constantine, à 13 kil. au N. de cette dernière ville, station de la voie ferrée de Constantine à Philippeville, dans une position excellente, au milieu de terres très fertiles et abondamment pourvues d'eau, est un des plus prospères de l'Algérie. Il a été créé à l'endroit appelé El-Hadjira par les indigènes et porte le nom d'un général du génie, tué devant Sébastopol. Il a une église, deux écoles et une population de 7,953 hab. dont 201 Français et 192 étrangers européens (rec. de 1886). E. CAT.

BIZOT (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. du Russey; 226 hab.

BIZOT (Pierre), numismatiste français, né en 1630, probablement dans une localité du Berry, mort en 1696. Il fut chanoine de Saint-Sauveur d'Hérisson, dans le diocèse de Bourges. Il a publié une *Histoire métallique de la République de Hollande* (Paris, 1687, in-fol., réimprimé à Amsterdam, en 1690, 2 vol. in-8). Cet ouvrage a été dépassé par ceux de G. Van Loon sur les mêmes matières.

BIZOT (Jean-Louis), savant et poète français (V. BISOT).

BIZOT (Michel-Brice), général français, né à Bitche en 1795, tué à Sébastopol en 1855. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il prit part à la défense de Metz en 1814

et à celle de Besançon en 1815. Il fut nommé capitaine de génie en 1821. Fit la campagne d'Espagne en 1823. Il conquit tous ses grades en Afrique. Fait général de brigade en 1852, il fut appelé au commandement de l'Ecole polytechnique. Chef de l'arme du génie pendant la guerre de Crimée, il fut tué par une balle dans la tranchée devant Sébastopol.

BIZOT DE FONTENY (Pierre), homme politique français, né à Versailles en 1825. Grand propriétaire, allié à la famille de Mac-Mahon. Le 4 sept. 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet à Wassy, où il se fit remarquer par son courage et son dévouement pendant l'invasion. Les Allemands le tinrent quelque temps en prison. Devenu sous-préfet d'Embrun, il donna sa démission après la chute de M. Thiers. Aux élections législatives du 20 fév. 1876, il fut élu député pour l'arrondissement de Langres (Haute-Marne), par 12,123 voix contre 11,125 données à son concurrent M. du Breuil de Saint-Germain. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, aux élections d'oct. 1877, il fut réélu par 13,221 voix, battant encore M. du Breuil de Saint-Germain, qui recueillait 11,423 suffrages. Le 21 août 1881, au renouvellement de la Chambre, il fut élu avec 13,091 voix. Il passa aussi au scrutin de liste, le 4 oct. 1885, avec 38,812 voix. En juin 1886, il a voté l'expulsion des prétendants monarchiques. Enfin, le 5 janv. 1888, il a été élu sénateur de la Haute-Marne.

Louis LUCIPIA.

BIZOU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longny ; 233 hab.

BIZOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent-de-Neste ; 363 hab.

BIZOUTOUN (V. BÉHISTAN).

BIZYE. Anc. ville de Thrace, dans l'Astique, dont elle était la capitale, selon Etienne le géographe. Pline, liv. IV, ch. XI, dit que Bizye était la résidence des rois de Thrace, notamment de Terée qui, d'après la Fable, tua Progné ; aussi les hirondelles, selon les poètes, n'entraient jamais dans cette ville.

E. PETIT.

BIZZARI (Pietro), historien italien, né à Sassoferrato (Ombrie) en 1530, mort après 1583. Il séjourna successivement à Gênes, en Angleterre, en Allemagne, et surtout aux Pays-Bas, où il se lia avec les hommes les plus distingués, et où il adopta la réforme. On a de lui d'intéressants ouvrages historiques, tels que : *Historia della guerra fatta in Ungheria dall'... imperatore de' christiani contra quello de' Turchi* (Lyon, 1569, in-8 ; trad. en lat., Bâle, 1573 et 1577) ; *Cyprium bellum inter Venetos et Selymum* (Bâle, 1573 ; Anvers, 1583 ; trad. en franç. par F. de Belleforest : *Histoire de la guerre qui s'est passée entre les Vénitiens et la saincte Ligue contre les Turcs pour l'isle de Chypre* (Paris, 1573, pet. in-8) ; *Senatus populique Genuensis rerum domi forisque gestarum annales* (Anvers, 1579, in-fol.) ; *Historia rerum persicarum* (Anvers, 1583, et Francfort, 1601, in-fol.).

H. VAST.

BIZZOZERO (Giulio), médecin italien contemporain, né à Varese (Lombardie) le 20 mars 1846, fut professeur suppléant à Pavie (1868-1872), puis devint professeur de pathologie générale à Turin. — Bizzozero a publié dans les périodiques italiens et allemands un grand nombre de mémoires sur le tissu cellulaire, la moelle des os, l'histologie des ganglions lymphatiques, les tumeurs de la dure-mère, les éléments figurés du sang, etc. On lui doit en outre : *Manuel de microscopie clinique, etc.*, trad. de l'ital. sur la 2e édit... par Ch. Firket (Bruxelles, 1883, in-8).

Dr L. HN.

BJARNÉ POVELSEN (V. ISLANDAIS).

BJARNÉ GRIMOLFSSONN (V. SINLAND).

BJELKE ou BIELKE. Noble famille suédoise qui remonte avec certitude au XIIIe siècle. Une quarantaine de ses membres firent partie du Conseil du royaume, plusieurs furent connétables, maréchaux, sénéchaux, chanceliers, présidents du Comptoir d'Etat. Alliée aux dynasties royales par Benedicta BJ., femme de Sverker II ; par Birgitta Turesdotter BJ. († 1437), femme de Carl VIII Knutsson, et par Gunilla BJ. (1568-1597), femme de Johan III ; au moins aussi noble que les anciens Vasa, elle eut une destinée aussi tragique. Le connétable Nils Turesson BJ. fut banni comme rebelle en 1363 ; quoique beau-frère de Carl VIII, Ture Turesson BJ. († 1488) fut condamné à mort (1453) pour avoir soutenu le roi de l'Union Scandinave, mais à l'avènement de Christian Ier (1457), il fut nommé maréchal, grand-bailli de Kalmar et gouverneur du château de Stockholm ; le conseiller du royaume et sénéchal Hogenskild BJ. (1538-1605) fut exécuté pour avoir pris le parti du roi Sigismond contre le prétendant Carl (IX) ; le frère du précédent Clas BJ. (1544-1623), dont la femme était sœur de la reine Gunilla BJ., devint conseiller du royaume (1585), sénéchal et gouverneur du château de Stockholm, mais le duc Carl (IX) le fit jeter dans un cachot d'où il sortit perclus pour la vie ; le conseiller du royaume et grand-trésorier Ture BJ. (1547-1600), frère des deux précédents, fut privé de ses dignités et emprisonné (1589-1592) par ordre de Johan III ; rentré en grâce sous Sigismond, il fut une des victimes de Carl (IX) à Linkœping (1600) ; le feld-maréchal Nils BJ. (1644-1716), gouverneur général de l'Esthonie et de la Poméranie, condamné à mort pour haute trahison (1705), fut gracié, mais privé de tous ses biens et emprisonné pendant dix ans ; Ture-Johan BJ. (1742-1792), président du comptoir de la dette publique, prit part au complot qui coûta la vie à Gustaf III et s'empoisonna pour se soustraire au châtiment. — D'autres Bjelke en furent quittes à meilleur marché : Sten BJ. (1624-1684), amiral, conseiller du royaume (1657), président du Collège des mines (1675), du Comptoir d'Etat (1680) et du Comité de Réduction (1663), fut ruiné par la dite Réduction et dut vendre sa précieuse bibliothèque qui fut incorporée dans celle du roi. La même famille compte plusieurs autres amis des lettres, des sciences et des arts : Nils-Adam BJ. (1724-1792), président du Collège des Mines, classa et compléta les collections minéralogiques de l'Académie des sciences de Stockholm dont il était membre ; son petit-fils le comte Axel-Gabriel BJ. (1800-1877), fonda la Société artistique (1832), dont il organisa la première exposition, fut membre d'honneur (1852) et vice-président (à partir de 1871) de l'Académie des beaux-arts de Stockholm, et employa sa grande fortune à former une des plus précieuses collections suédoises, qu'il légua à l'Etat ; Sten-Carl BJ. (1709-1753), vice-président de la cour d'Abo, était versé dans les langues classiques et la plupart des idiomes de l'Europe moderne. Il avait à Lœfstad le plus beau jardin botanique qu'un particulier eût possédé dans la patrie de Linné et il fut le mécène des naturalistes. — Le comte Nils BJ. (1706-1765), chambellan, se convertit au catholicisme (1731), se fit naturaliser français et fut sénateur de Rome à partir de 1737.

B-s.

BJERKEN (Pierre de), chirurgien et oculiste suédois, né à Stockholm le 2 janv. 1765, mort le 24 févr. 1818. Reçu docteur à Upsal, il alla se perfectionner à Londres aux hôpitaux Guy et Saint-Thomas, et à son retour obtint la place de médecin à l'hôpital des vénériens de Stockholm et fut nommé, en 1802, médecin du roi, en 1808 chirurgien-major de l'armée finnoise, en 1814 chirurgien en chef. Il a inséré plusieurs mémoires dans les *Annales de la Soc. de méd.* de Stockholm.

Dr L. HN.

BJERREGAARD (Henrik-Anker), poète norvégien, né le 1er janv. 1792 à Ringsaker (Hedemarken), mort à Christiania le 7 avr. 1842. Etant étudiant à Copenhague lorsque sa patrie fut séparée du Danemark (1814), il retournait en Norvège lorsqu'il fut fait prisonnier par les Suédois qui le relâchèrent au bout de trois mois, sans avoir pu lui faire prêter serment de fidélité à leur roi. Il

devint d'ailleurs le fidèle sujet de celui-ci après l'union de la Norvège à la Suède, fut nommé assesseur à la cour d'appel du diocèse d'Akershuus (1830) et à la cour suprême (1838), mais dans ses œuvres dramatiques, ses poésies patriotiques et humoristiques (*Blandede Digtninger*, Christiania, 1829-30, 2 vol. in-12; *Digtninger*, ibid., 1858, in-8), ses articles de journaux, il se servit toujours du danois, qu'il écrivait avec pureté et élégance. Les plus remarquables de ses productions littéraires sont *l'Aventure dans les montagnes* (Fjeldeventyret. Christiania, 1824, in-8, 2e édit., 1828), comédie, avec musique de M. Thrane, qui s'est maintenue au répertoire et qui a été traduite en suédois; et *Enfants du vieux royaume de Norvège*, six strophes couronnées dans un concours en 1820 et qui, mises en musique par Chr. Blom, furent pendant un demi-siècle l'hymne national de la Norvège. B-s.

BJŒRKNESS (Charles-Antoine), savant norvégien, né à Christiania le 24 oct. 1825. D'abord ingénieur aux mines de Konsberg, il fut envoyé en 1855 en mission à Paris, où il demeura deux ans, et devint, en 1863, professeur à l'université de Christiania, puis à l'Ecole des ingénieurs. Ses travaux sur l'hydrodynamique lui valurent, en 1881, un diplôme d'honneur à l'exposition d'électricité de Paris. Un mémoire intitulé *Remarques historiques sur la théorie d'un ou de plusieurs corps, de formes constantes ou variables, dans un fluide incompressible*, fut lu à notre Académie des sciences en 1875, et eut beaucoup de succès. Bjœrkness a encore publié en français: *Phénomènes hydrodynamiques, inversement analogues à ceux de l'électricité et du magnétisme* (Paris, 1882, in-8); *Niels Henrik Abel, sa vie et son action scientifique* (Paris, 1885, in-8). L. S.

BJŒRLING (Emmanuel-Gabriel), né à Westeras (en Suède) le 2 déc. 1808, professeur à Westeras, membre de l'Académie de Stockholm et de la Société scientifique d'Upsal. Est connu pour ses travaux sur les séries, le calcul intégral, le calcul des variations et la dynamique des solides. Ses mémoires ont paru dans les actes de la Société d'Upsal, dans le journal du Crelle et dans le journal de Liouville.

BJŒRN GUNNLAUGSSON, poète et cartographe islandais, né le 28 sept. 1788 à Tannastads près du Hrutafjœrd, mort le 17 mars 1876, travailla deux ans avec Schumacher à la triangulation du Holstein et fut chargé par la Société littéraire islandaise de faire celle de la partie intérieure de l'Islande (1831). Il eut à explorer nombre de déserts et de montagnes peu accessibles. Pendant qu'il enseignait à l'école de Bessestads, à partir de 1822, et à celle de Reykjavik (1846-1862), il publia dans les programmes de ces établissements: *De mensura et delineatione Islandiæ interioris* (Videyjar Klaustur, 1834); divers mémoires astronomiques, et un beau poème cosmogonique (*Njola*, la Nuit, ibid., 1842; 2e édit. augment., Reykjavik, 1853; 3e 1884). La meilleure *Carte de l'Islande* (Copenhague, 1844-49, 4 feuilles, en plusieurs éd. diversement coloriées) a été dressée et gravée par O.-N. Olsen, d'après les données laborieusement recueillies par lui. B-s.

BJŒRN JONSSON de Skardsá, poète et érudit islandais, né en 1574, mort le 28 juin 1655. Simple propriétaire d'un domaine rural dans le N. de son île natale, il devint assesseur à la haute cour (1616), et quoiqu'il n'eût pas étudié dans les écoles, il était fort versé dans la littérature norraine. Ayant à sa disposition nombre de manuscrits et recevant de l'évêque de Hols Thorlak Skulason une minime subvention pour en copier, il fut l'un des écrivains les plus féconds. On lui doit des poèmes et des chansons, de nombreux écrits de jurisprudence, des commentaires d'anciens textes, la copie d'une cinquantaine de sagas; mais ce sont surtout ses travaux historiques qui ont de l'intérêt. Ses *Annales islandaises*, de 1400 à 1646, ont été imprimées avec traduction latine, à Hrappsey (1774-75, 2 vol. in-4); ses *Annales du Grœnland* ont été traduites en danois par l'évêque Thord Thorlàksson, mais il n'en a paru que des fragments dans le t. I de *Grœnlands historiske Mindesmærker* (Copenhague, 1838, in-8); sa *Tyrkjaráns saga* ou Histoire des déprédations des corsaires barbaresques en 1627, a été éditée à Reykjavik (1866, in-8), avec une savante introduction d'Eggert Briem; mais ses *Annales des évêques de Skàlholt et de Hols* sont restées manuscrites ainsi que d'autres travaux d'histoire religieuse. B-s.

BIBL.: Jon THORKELSSON, *Notice biogr. et bibliogr.* dans *Timarit*, recueil périod. de la Soc. de littér. island., 8e ann., 1887, pp. 34-96; aussi à part.

BJŒRNEBORG. Ville de Finlande. Elle est située sur le golfe de Botnie, dans la province d'Abo, non loin de l'embouchure de la Kuma. Son port, situé à Raffo, exporte surtout des bois de Finlande, importe du sel, du blé et du fer. Sa population est de 9.000 hab. environ. L. L.

BJŒRNER (Erik-Julius), érudit suédois, né le 22 juil. 1696 à Timrå (Medelpad), mort en 1750. Entré dès 1717 à la Commission des antiquités, dont il devint secrétaire (1725), puis assesseur (1738), il fut chargé de parcourir le N. de la Suède pour y recueillir des matériaux historiques. Il était aussi interprète royal pour l'islandais. On a de lui un grand nombre de dissertations sur les antiquités suédoises et deux grands ouvrages, en latin et en suédois: *Prouesses des Septentrionaux* (Nordiska Kæmpadater, Stockholm, 1737, in-fol.), recueil de quinze sagas ou épisodes, et *Introductio in antiquitates hyperboreo-gothicas* (ibid., 1738, in-fol.). B-s.

BJŒRNSON (Bjœrnstjerne-Martinius), fécond littérateur norvégien, né le 8 déc. 1832 à Kvikne (Œsterdalen), où son père était pasteur, étudiait encore à l'université de Christiania, lorsqu'il commença à écrire dans les journaux. Depuis, il a été successivement attaché comme collaborateur ou correspondant, et cinq ou six fois comme directeur ou co-directeur, à la rédaction politique ou littéraire d'une cinquantaine de périodiques norvégiens, danois, américains. Une nouvelle, *Synnœve Solbakken*, qui avait paru avec plusieurs autres dans l'*Illustreret Folkeblad* de Christiania, fut tirée à part (1857, in-16) et fonda sa réputation d'idylliste ou, pour mieux dire, de peintre d'une âpre nature et des rudes mœurs du peuple norvégien. Elle a eu dix éditions et a été traduite trois fois en allemand, quatre en anglais, deux en français (notamment par Fr. Bætzmann et A. Pagès, Paris, 1880, in-8), une fois en suédois, en hollandais, en finnois, en russe, en espagnol. Ses autres esquisses de la campagne et de la vie rustique: *Arne* (Bergen, 1858; en français, Paris, 1883); *Un joyeux compagnon* (Christiania, 1860, en français, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, t. XXVIII; Genève, 1877); *la Fille de la pêcheuse* (Copenhague, 1868; en français par Ch.-Bernard Derosne, Paris, 1882); *la Marche nuptiale* (ibid., 1873); ainsi que ses *Petites pièces (Smaastykker;* Bergen, 1860; 3e éd., Copenhague, 1868), n'ont pas eu moins de succès. Elles ont toutes été réunies avec *Synnœve* dans le recueil de ses *Fortællinger* (Copenhague, 1872, 2 vol. in-8; 3e éd., 1881), qui ne comprend ni ses dernières nouvelles: *Magnhild* (ibid., 1877); *le Capitaine Mansana* (ibid., 1879), ni son roman: *la Ville et le port sont pavoisés (Det flager i Byen og paa Havnen, ibid.*, 1884). Il y a dans ces récits en prose de fort belles pièces de vers, ainsi que dans son recueil de *Digte og Sange* (ibid., 1870; 2e éd., 1880), et dans son poème épique sur *Arnljot Gelline* (ibid., 1870; 3e éd., 1884), dont soixante-dix ont été mises en musique; l'une d'elles: *Oui, nous aimons ce pays*, avec musique de R. Nordraak, est devenue l'hymne national de la Norvège.

Après avoir fait jouer au théâtre norvégien de Christiania un remarquable drame historique en un acte (*Entre les batailles*, Christiania, 1858; 4e éd., 1876), il fut chargé de la direction artistique du théâtre de Bergen

(1858–59), puis de celui de Christiania (1865-67) ; ensuite il fonda, avec des acteurs dissidents de ce dernier, le théâtre de la Mœllergade, qu'il dirigea seulement de sept. 1870 en mai 1872. L'expérience de la scène qu'il acquit dans ces fonctions se révèle dans la plupart de ses nombreux drames : *Hulda la Boiteuse* (Bergen, 1858 ; 2ᵉ éd., Copenhague, 1869) ; *le Roi Sverre* (Copenhague, 1861) ; la grandiose trilogie de *Sigurd Slembe* (ibid., 1862 ; 4ᵉ éd., 1884) ; *Marie Stuart en Ecosse* (ibid., 1864 ; 4ᵉ éd., 1879) ; *les Nouveaux mariés* (ibid., 1865 ; 9ᵉ éd. 1884 ; *Sigurd le Hiersolymitain* (ibid., 1872 ; 2ᵉ éd. 1873) ; *le Rédacteur* (ibid., 1874) ; *une Faillite* (ibid., 1875 : 2ᵉ éd., 1878) ; *le Roi* (ibid., 1877 ; 3ᵉ éd., 1885) ; *Leonarda* (ibid., 1879) ; *le Nouveau système* (ibid., 1879 ; en allemand, Copenhague, 1878 ; 2ᵉ éd., Leipzig) ; *un Gant* (*ibid.*, 1883) ; *Trop hautes visées (Over Ævne, ibid.*, 1883). Quoique les thèses soutenues par l'auteur aient souvent donné lieu à de vives polémiques, la plupart de ces pièces ont été traduites en suédois, en allemand, en finnois ; quelques-unes en anglais, en hollandais, en polonais, en tchèque et beaucoup d'entre elles ont été jouées non seulement sur les principaux théâtres scandinaves, mais encore en Allemagne.

L'activité littéraire de Bjœrnson ne l'a pas empêché de se mêler à des luttes politiques, religieuses et nationales, où il n'a pas toujours été conséquent. Stipendié de l'Etat en 1860 et recevant depuis 1863 une pension nationale de 2,250 fr., il se jeta dans l'opposition la plus avancée et sapa les bases de la société et de l'Etat, dans les publications suivantes : *la Lutte constitutionnelle en Norvège* (Copenhague 1881) ; *la Crainte du plus grand nombre* (Christiania, 1881) ; *la Souveraineté du peuple* (ibid., 1882), ainsi que dans ses articles de journaux, et dans des conférences qu'il fit en Norvège, en Suède, dans les Etats-Unis (*Extraits de mes conférences sur la République*, Christiania, 1880 ; 4ᵉ éd., 1881). Son ancien piétisme grundtvigien s'est changé en haine pour le christianisme qu'il ne se borne pas à attaquer incidemment, mais contre lequel il a écrit deux ouvrages imités de l'anglais. Quoique démocrate, il est partisan d'une aristocratie terrienne ; d'abord ultra-norvégien et ne voulant même pas que des acteurs danois parussent sur la scène dans son pays, il a composé, publié et fait jouer pour la première fois plusieurs de ses pièces à Copenhague, à Stockholm, même à Berlin ou à Hambourg ; autrefois scandinaviste, ami du Danemark et de la France, il avive les querelles entre la Norvège et la Suède ; il propose d'enlever l'Islande au Danemark ; il prêche l'alliance allemande et se signale comme gallophobe depuis 1870 ; et quoiqu'il ait acheté le domaine d'Œlstad, près Lillehammer (1875), comme pour se fixer dans sa patrie, où il n'avait guère habité depuis 1860, il s'est établi à Paris de 1882 à 1887. Ces contradictions ont donné beau jeu à ses adversaires ; aussi, malgré l'originalité de son talent et de son style, parfois dépuré par l'affectation, n'a-t-il pas rien que des amis et des admirateurs parmi ses compatriotes. BEAUVOIS.

BIBL. : F. HELWEG, *Bjœrnson og Ibsen* ; Copenhague, 1866. — J. VIBE, *Bj. Bjœrnson*; Christiania, 1876. — G. BRANDES, *Bjœrnson och Ibsen*; Stockholm, 1882. — Edm. SCHURÉ, *un Poète norvégien contemporain* dans *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1870. — R. SCHMIDT, *Ad egne Veie* : Copenhague, 1877. — L.-B. *Bj. Bjœrnson, som færfattare, politiker och personlighet*; Stockholm, 1885, in-12. — Cecilia HOLMBERG, *Bj. Bjœrnson, som Digter, Politiker og Personlighed* ; Copenhague, 1888, in-8 ; et une infinité d'autres notices, articles de critique et de polémique cités par J.-B. HALVORSEN, *Norsk Forfatter-Lexikon* ; Christiania, 1885, t. I, pp. 278-340, in-8.

BJŒRNSTAHL (Jacob-Jonas), orientaliste et voyageur suédois, né le 23 janv. 1731 à Næshulta (Sœdermanland), mort à Salonique le 12 juil. 1779. Après avoir appris beaucoup de langues au prix des plus grandes privations, il devint *docent* à l'université d'Upsala et partit pour un long voyage avec deux de ses élèves (1767). Il passa deux ans en France, se fit estimer des savants, devint correspondant de l'Académie des Inscriptions et, malgré son absence, fut successivement nommé professeur adjoint (1771), puis extraordinaire à Upsala (1776), enfin titulaire à Lund (1779). A la suite d'un voyage à travers la Suisse, l'Allemagne rhénane et la Hollande, il se trouvait en Angleterre, lorsqu'il fut chargé par le roi Gustave III d'une mission scientifique en Turquie. Mais il ne put visiter que les côtes orientale et septentrionale de la mer Egée. La savante relation épistolaire de ses pérégrinations a été publiée par C.-Chr. Gjœrwell, avec additions et corrections de M. Norberg et Blomberg, sous le titre de *Resa till Frankrike, Italien, Sweitz, Tyskland, Holland, Ængland, Turkiet och Grekeland* (Stockholm, 1780–84, 6 vol. in-8 ; trad. en allemand par J.-E. Groskurd ; Leipzig, 1780–83). On a encore de lui : *Decalogus hebraicus ex arabica dialecto illustratus* (Upsala, 1763) ; *Lettre touchant la version arabe des cinq livres de Moïse* (Rome, 1772). B–s.

BIBL. : GŒRWELL, Biogr. avec portr. en tête de *Resa*, etc. — Ol. ESPLING, *Minne œfver J.-J. Bj.* ; Stockh., 1785.

BJOLF (V. BEOWULF).

BJÖRNEBORG (V. BJŒRNEBORG).

BJURSTEN (Anders-Herman), littérateur suédois, né à Borås le 21 mars 1825, mort à Upsala le 12 nov. 1866. Pendant qu'il enseignait dans des écoles de Stockholm, il publia plusieurs romans qui eurent du succès : *le Jeu du destin* (Stockholm, 1850 ; 2ᵉ éd., 1861) ; *l'Egoïsme* (1852 ; 2ᵉ éd., 1882) ; *la Grotte de Gylta* (1852, 2 vol. ; 3ᵉ éd., 1882) ; *le Colonel Stobée* (1854 ; 3ᵉ éd., 1882) ; deux nouvelles : *Deux sœurs* (1848), et *Deux flammes* (1860) ; divers poèmes d'une versification brillante et qui reçurent le second prix de l'Académie suédoise : *Souvenirs de Gripsholm* (1855) ; *Gefion* (1858) ; *Une nuit sur le Vettern* (1858) ; *Gustave Vasa en Dalekarlie* (1862) ; *Napoléon–Prométhée* (1864) ; *Petites poésies*, traduites de Schiller (1863). On lui doit aussi une monographie de *la Romance en Suède* (Stockholm, 1862, in-4) ; un *Cours de langue suédoise* (1864-65) ; et une utile *Histoire de la littérature suédoise* avec anthologie (1859-61) ; 5ᵉ éd., revue par K. Sidenbladh et Œstergren (1880). B–s.

BLAAS (Carl), peintre tirolien, né à Nauders le 28 avr. 1815. Il fut d'abord élève de l'Académie de Venise, d'où il se rendit à Rome. Il y subit l'influence des « Nazaréens », et se convertit, du moins pour un temps, au mysticisme d'Overbeck et des anciens « frères » de Sant-Isidoro. De retour en Autriche, il fut appelé à décorer de fresques l'église d'Altlerchenfeld et la chapelle funéraire du comte Karoly, près de Pest ; en 1850, il fut nommé professeur de peinture d'histoire à l'Académie des beaux-arts de Vienne. Le musée du Belvédère possède quelques-uns des tableaux qu'il exécuta vers cette époque ; ce sont une *Madone*, une *Sainte Elisabeth* et un *Retour de Jacob;* on cite encore un *Repas d'Emmaüs*, une *Sainte Catherine portée par des anges*, un *Christ au mont des Oliviers*, et quelques portraits, surtout celui du cardinal primat de Hongrie. Le musée Innsbrück a acquis quelques-unes de ses meilleures œuvres, notamment l'*Enlèvement des jeunes filles vénitiennes*, qui lui valut en 1858 le prix de l'empereur à Vienne. L'Académie de Venise (alors possession autrichienne) l'avait appelé comme professeur, en 1855. Mais il revint souvent à Vienne, où il exécuta un grand nombre de peintures décoratives et monumentales, notamment au palais impérial et au Musée d'armes (sujets tirés de la vie du prince Eugène et des campagnes de Montecuculi). Il avait peu à peu dépouillé le mysticisme des années de jeunesse, et ses dernières œuvres ont été inspirées par la mythologie païenne ; mais ses *Nymphes*, ses *Satyres* et ses *Danaé* ne sont que de fades académies. Il vivait encore en 1884. — Ses deux fils : *Eugen*, né à Albano en 1843, et *Julius*, né en 1845, sont aussi des peintres distingués. A. M.

BLAAUW (William-Henry), antiquaire anglais, né en 1793, mort en 1869. Tout en remplissant les fonctions de grand schériff du comté de Sussex, il s'adonna aux études d'histoire et d'archéologie, et outre divers travaux publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires* de Londres, on lui doit un ouvrage estimé sur la révolte de Simon de Montfort, comte de Leicester, intitulé *la Guerre des Barons* (Londres, 1844, in-8). E. B.

BLABERE (*Blabera* Aud. Serv.). Genre d'Insectes-Orthoptères, de la famille des Blattides, dont les représentants, tous de grande taille, sont remarquables par leur corps allongé, ovalaire, déprimé en dessus, avec la tête plane ou canaliculée entre les yeux, le prothorax très grand, demi-circulaire, s'avançant beaucoup en avant de la tête et les élytres pourvues d'une strie arquée. Les antennes, moniliformes, n'atteignent le plus ordinairement que la moitié de la longueur du corps. L'abdomen porte, dans les deux sexes, une plaque suranale profondément incisée et la plaque sous-anale, très apparente et émarginée seulement du côté droit chez les mâles, est entièrement cachée par le segment de l'abdomen chez les femelles. Les tarses, de cinq articles, sont dépourvus de pelotes entre les crochets. — Les Blabères habitent exclusivement les régions tropicales de l'Amérique. Quelques espèces, notamment le *Blabera reflexa* Thunb. (*Blatta Moufleti* Kirby), sont communes au Brésil. Le *Bl. gigantea* Aud. Serv. (*Blatta gigantea* L.), que nous figurons, se rencontre aux Antilles et dans la Guyane, où il pénètre souvent dans les maisons, et où on l'appelle vulgairement *Tambourineur* à cause du bruit qu'il produit dans ses pérégrinations nocturnes. Il est long de 70 à 80 millim., en entier d'un brun jaunâtre sale, avec une large tache brune sur le prothorax et une autre moins foncée sur le milieu des élytres. Ed. Lef.



Blabera gigantea Aud. Serv. (grand. nat.).

BLABEROPUS (Bot.). Genre d'Apocynacées, du groupe des Alstoniées, établi par Alph. de Candolle (*Prodrom.*, VIII, p. 410), mais que l'on réunit aujourd'hui au genre *Alstonia* (V. ce mot). Il renferme seulement cinq espèces propres aux régions tropicales de l'Asie orientale. Ce sont des arbrisseaux, à fleurs blanches, à feuilles entières, ternées ou quaternées, à suc laiteux très irritant et extrêmement vénéneux. Le latex du *Bl. venenatus* A.DC. (*Echites venenata* Roxb.), du Bengale et celui du *Bl. neriifolius* A.DC. (*Alstonia neriifolia* Don), du Népaul, servent à tuer les animaux féroces. Ed. Lef.

BLACAS, troubadour mort en 1237. Il appartenait à une noble et puissante famille de Provence et possédait le château d'Aups. A partir de l'année 1176, il figure dans de nombreux documents et joue un rôle considérable dans l'histoire de la Provence. Comme troubadour il est moins connu par ses propres poésies que par la protection généreuse qu'il accorda aux poètes provençaux, ses contemporains, qui tous ont célébré ses louanges avec les accents les plus lyriques. On ne possède de lui qu'une dizaine de pièces dont la plupart sont des *tensons* avec d'autres troubadours. Après sa mort, le célèbre Sordel composa, sous forme de *planh* ou complainte, une vigoureuse poésie où les princes contemporains sont fort maltraités : le poète leur reproche de manquer de cœur et propose de leur faire manger à chacun un morceau du cœur de Blacas. Cette pièce, souvent citée, n'a pas moins contribué à la notoriété de Blacas qu'à celle de Sordel. Ant. Thomas.

Bibl. : *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 561. — O. Schultz, *Zu den Lebensverhältnissen einiger Trobadors*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1885, p. 131.

BLACAS d'Aulps (Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte, puis duc de), homme politique et diplomate français, né à Aulps en Provence le 10 janv. 1771, mort à Göritz le 17 nov. 1839. Le duc de Blacas était d'une famille qui, bien que pauvre, appartenait à la plus ancienne noblesse de Provence et comptait parmi ses ancêtres le troubadour Blacas d'Aulps. Capitaine de dragons en 1790, il servit d'abord en Vendée, puis alla rejoindre en Italie le comte de Provence. Il fut chargé par lui d'une mission auprès du tsar pour obtenir à la famille royale l'autorisation de s'établir dans ses Etats. Le duc de Blacas suivit successivement Louis XVIII à Mittau et à Londres, où, après la mort du duc d'Avaray, il devint le confident intime et le conseiller du prince. La première Restauration le nomma ministre de la maison du roi, secrétaire d'Etat, grand-maître de la garde-robe et intendant général des bâtiments de la couronne. Après le débarquement de Napoléon au golfe Jouan, le duc de Blacas conseilla à Louis XVIII de ne pas quitter la France. On dit même qu'il prit sur lui, à Lille, de faire dételer les chevaux de la voiture royale. Ses efforts ayant été vains, il suivit le roi à Gand et persista dans son attitude énergique en conseillant à Louis XVIII de ne pas quitter la ville sur la fausse nouvelle d'une victoire de Napoléon. Ce fut également à lui qu'on dut la nomination de commissaires français placés près des corps étrangers de l'armée d'invasion. Après Waterloo, il ne voulut pas rester en France, craignant que son impopularité ne rejaillît sur le souverain. Il fut alors nommé pair de France et envoyé comme ambassadeur à Naples, où il négocia le mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline, puis à Rome (22 avr. 1816). Il dirigea, dans cette ville, la négociation du concordat de 1817, que le gouvernement ne présenta même pas à l'approbation des Chambres. Il n'en fut pas moins chargé par les cours d'Italie de les représenter au congrès de Laybach (1820-1821). Il contribua par son énergie à arrêter les révoltes d'Alexandrie et de Turin en 1821, mais il usa de son influence à Naples pour décider le roi à accorder une amnistie et à donner sa faveur au chevalier de Médici, qui faisait partie de l'opposition. Le duc de Blacas se démit de son ambassade en 1822 et fut nommé de nouveau ambassadeur à Naples le 4 août 1824. Il n'y resta que peu de temps, et se retira de la carrière publique pendant les derniers temps du règne de Louis XVIII et le règne entier de Charles X. Le duc de Richelieu l'avait proposé au roi comme son successeur aux affaires étrangères, mais les autres

ministres s'opposèrent, paraît-il, à sa nomination. Après 1830, il suivit Charles X dans l'exil et lui offrit toute sa fortune. Le duc de Blacas s'intéressait vivement aux études d'archéologie et d'art antique. Il contribua à la formation du *Musée égyptien*, fit publier à ses frais les *Vases étrusques de Panofka* et les *Monuments paléographiques arabes* de l'abbé Lanci et accorda des encouragements à plusieurs savants, notamment à Raynouard, à Mazois, à l'abbé Féa, à Champollion. Le duc de Blacas avait surtout une très belle collection de pièces gravées, dont une partie venait de la maison Strozzi. Celles qui intéressaient les pays musulmans ont été décrites par M. Reinaud, sous ce titre : *Description des monuments musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas* (Paris, 1828, 2 vol. in-8).

Le duc de Blacas était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il laissa quatre fils de son mariage avec une fille du comte de Montsoreau. L. Farges.

Bibl. : Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie des contemporains* — Vte de la Boulaye, *Notice historique sur M. le duc de Blacas* ; Paris, 1840, in-8.

BLACAS d'Aulps (Louis-Charles-Pierre-Casimir, duc de), fils aîné du duc de Blacas, l'ami particulier de Louis XVIII, et de Félicie-Henriette du Bouchet de Sourches de Montsoreau, né à Londres le 15 avr. 1815, pendant les Cent-Jours, mort à Venise le 10 févr. 1866, auprès du comte de Chambord. Les événements politiques de 1830 l'éloignèrent de France ; sa jeunesse se passa en Allemagne et ce ne fut qu'en 1844, cinq ans après la mort de son père, qu'il revint habiter Paris. Ayant la passion de l'archéologie et de la numismatique, il se plut à encourager autour de lui les savants et les artistes, mettant à la disposition de tous ses inappréciables collections d'antiquités. Il a lui-même publié les écrits suivants : *Monnaies autonomes romaines de l'époque impériale frappées après la mort de Néron; Observations et rectifications au sujet de quelques poids byzantins publiés par Sabatier; Lingot quadrilatère ou quincussis de bronze;* ces articles ont été insérés dans la *Revue numismatique* de 1862 à 1864. Il a publié aussi un *Mémoire sur une découverte de vases funéraires près d'Albano*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXVIII, et une notice *sur des vases trouvés à Gibraltar* insérée dans la *Revue archéologique* de 1865. Mais l'œuvre capitale du duc de Blacas est sa traduction en français de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Théodore Mommsen (Paris, 1865-1875, 4 vol. in-8) ; la mort ne lui laissa pas le temps de faire imprimer entièrement ce grand ouvrage, qui fut achevé et complété par M. le baron J. de Witte. Le musée Blacas formé par le père de Louis fut considérablement accru par ce dernier. Au mois de nov. 1866, ces célèbres collections de pierres gravées, monnaies antiques, vases peints, monuments d'argent, bijoux, bronzes, etc., furent acquises par le Musée britannique pour la somme de 1,200,000 francs et transportées en Angleterre. Les amis des monuments antiques en France regrettèrent d'autant plus cette perte pour notre pays que les héritiers du duc de Blacas offraient la collection entière à la France pour 800,000 francs. Louis, duc de Blacas, avait épousé en premières noces, en 1845, Marie-Paule de Pérusse des Cars ; il en eut quatre enfants, deux fils et deux filles; il épousa en secondes noces Alix-Laurence-Marie de Damas, dont il n'eut qu'une fille. E. Babelon.

Bibl. *Notice sur le duc de Blacas* insérée en tête du t. IV de la traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Mommsen.

BLACASSET, troubadour, fils du célèbre Blacas; florissait entre 1240 et 1280. On a de lui une douzaine de pièces lyriques.

Bibl. : *Hist. litt. de la France*, t. XIX, p. 531.

BLACCUS ou plutôt **BLACQUE** (Jean), poète latin du XVIe siècle, auteur d'odes sacrées en toutes sortes de mètres, parues à Paris en 1549.

BLACÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche ; 1,224 hab.

BLACHE est le nom de toute une famille de danseurs et chorégraphes fameux en leur temps, et dont le plus célèbre, connu sous le nom de *Blache père*, a acquis en province sa très grande renommée et n'a jamais paru sur un théâtre de Paris. — Blache commença sa carrière à une époque où le ballet était très réputé sur trois scènes de province, les trois grands théâtres de Lyon, de Bordeaux et de Marseille. A cette époque, où l'on ne savait guère ce que c'était que la décentralisation artistique, où le mot même n'était jamais prononcé, il ne se passait guère d'année où l'on ne jouât, sur l'un de ces théâtres, quelque ballet nouveau et inédit, qui parfois faisait retour ensuite à Paris et trouvait accès sur la scène de l'Opéra. Plus d'un ballet de Dauberval, pour ne citer que ceux de ce danseur célèbre, s'est trouvé dans ce cas. Blache père s'était voué de très bonne heure à la danse, et s'était fait applaudir comme simple danseur lorsque, en 1792, il devint maître de ballet au Grand-Théâtre de Bordeaux, conjointement avec Hus. Il commença alors à composer des ballets, qui presque tous obtinrent des succès éclatants et lui firent une énorme réputation. Pendant près de trente ans il poursuivit une carrière brillante, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des trois grandes villes citées plus haut : Bordeaux, Lyon et Marseille. Il était depuis plusieurs années de retour à Bordeaux lorsqu'en 1820 il prit sa retraite, et fut remplacé par son fils, *Alexis* Blache, connu sous le nom de *Blache fils*. Parmi ses ballets les plus heureux, et dont les scénarios ont été publiés (il n'en a pas fait représenter moins de 52), il faut citer : *la Famille fugitive ou la Laitière polonaise; Haroun-al-Raschid et Zoléide ou le Calife généreux; la Fille soldat; la Chaste Suzanne; Mars et Vénus ou les Filets de Vulcain*, qui fut représenté à l'Opéra le 29 mai 1826; *Almaviva*, joué d'abord à Marseille et reproduit ensuite à l'Opéra le 30 mai 1806. C'est dans ce dernier que Blache eut une idée heureuse et vraiment artistique : il imagina de faire agir une danseuse devant une glace supposée, c.-à-d. devant une gaze laissant voir une seconde danseuse qui reproduirait avec une exactitude minutieuse tous les mouvements de celle qui était censée devant la glace. L'illusion pour le spectateur était complète et l'effet charmant. Ce procédé a été souvent employé depuis lors. Blache père est mort en 1834. Je crois bien que c'est lui qui, de 1824 à 1830, fut l'un des maîtres de ballet de l'Opéra ; toujours est-il qu'un artiste de ce nom y remplissait ces fonctions. — Son fils, *Alexis* Blache, avait été son élève, et lui succéda comme maître de ballet à Bordeaux, en 1820, ainsi qu'on l'a vu plus haut; il avait occupé précédemment le même emploi à Marseille. Il est aussi l'auteur de nombreux ballets : *les Amours d'automne ou les Vendangeurs; la Dansomanie ou la Fête de M. Balloni; Jean-Jean ou les Bonnes d'enfants; les Lauriers d'Ibérie ou la France victorieuse; Milon de Crotone ou les Deux athlètes; Polichinel vampire; Sylvain ou le Braconnier; les Meuniers*, pantomime burlesque qui a fait le tour de la France et qui, à Paris même, a été jouée à la Porte-Saint-Martin et sur tous les théâtres où l'on s'est un peu occupé de danse. En 1838, Alexis Blache occupait l'emploi de maître de ballet au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg. — Un autre membre de cette famille, *Frédéric* Blache, qui était peut-être un frère du précédent, a exercé longtemps les fonctions de maître de ballet à Paris, dans les théâtres secondaires où la danse pourtant, à cette époque, tenait une place importante et brillante, et qui sous ce rapport rivalisaient presque avec l'Opéra. Frédéric Blache fut ainsi attaché à la Porte-Saint-Martin depuis 1815 ou environ jusqu'en 1824 ; il quitta alors ce théâtre pour celui de l'Ambigu, où il était encore en 1830. A. P.

BLACHE (Antoine), né à Grenoble en 1635, mort à

Paris en 1714. D'abord militaire puis ecclésiastique, il obtint la cure de Rueil, et ensuite la direction des sœurs calvairiennes à Luxembourg. Il publia divers mémoires contre la compagnie de Jésus, ce qui lui valut d'être mis à la Bastille où il mourut. On a de lui : *Réfutation de l'hérésie de Calvin* (Paris, 1687).

BLACHE (Jean-Gaston-Marie), médecin français, né à Senlis (Oise) le 15 janv. 1799, mort à Courbevoie en 1872. Il fut le gendre de L.-B. Guersant père, qu'il assista dans ses publications, et devint médecin de l'hôpital Cochin. Outre des articles dans les *Arch. gén. de méd.* et la 2e éd. du *Répert. gén. des sciences médicales*, il a publié : *Mém. sur la coqueluche*, couronné en 1822 par la Société de méd. de Lyon, puis *Rech. sur une production particulière de la membrane muqueuse de la bouche* (Paris, 1824), et a collaboré avec Guersant fils aux *Notices sur la chirurgie des enfants* (Paris, 1864-67, in-8). Dr L. Hn.

BLACHÈRE (La). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse; 2,029 hab. Sur la route nationale d'Aubenas à Alais. A cheval sur le terrain triasique et le terrain jurassique. Vignes, céréales, mûriers, oliviers, fours à chaux. Le principal groupe d'habitation, où se trouvent l'église et la mairie, s'appelle *la Jaujon ;* aucun ne porte le nom de la commune. Celui-ci vient du mot *blache* ou *blachère*, qui signifie, dans le pays, un terrain complanté de chênes. Le hameau voisin, *Notre-Dame-de-Bon-Secours* est un pèlerinage très fréquenté, qui remonte à 1680, mais la nouvelle église ne date que de 1783 et a été l'objet d'agrandissements successifs, surtout depuis 1846, où le cardinal Guibert, alors évêque de Viviers, y installa les Oblats. Le nombre annuel des pèlerins est évalué de soixante à quatre-vingt mille. A. Mazon.

BLACHÈRE (Ernest), homme politique français, né le 31 mai 1837 à Largentière (Ardèche). Entra dans la vie publique en 1876, comme député, battant M. Odilon Barrot, qui n'obtenait que 4,132 voix, alors qu'il en recueillait 7,488. Il fut réélu en oct. 1877, après le coup d'Etat du 16 mai par 8,492 voix contre 4,253 données à M. Jules Roche. Il fut battu aux élections du 21 août 1881, mais il réussit avec la liste de droite en oct. 1885, obtenant 45,687 voix. Cette élection fut annulée par la Chambre et la liste républicaine ayant été élue tout entière au mois de févr. 1886, M. Blachère est rentré dans la vie privée. Pendant son passage au Palais-Bourbon, il a constamment voté avec les groupes parlementaires de droite. L. Lu.

BLACHERNES. Le quartier des Blachernes, si célèbre dans l'histoire de Constantinople au moyen âge, se trouvait le long de la Corne d'or, dans une sorte de saillie comprise entre le mur d'Héraclius et le rivage. C'était comme une ville à part avec son enceinte (quatorzième région), aujourd'hui quartier d'Haivan-Seraï. De ce côté le terrain s'élève en colline. Le quartier des Blachernes comprenait plusieurs édifices importants. De ce nombre était la Panagia Blachernitissa, un des sanctuaires les plus vénérés de Constantinople : on y conservait, croyait-on, le manteau de la Vierge ainsi qu'une madone miraculeuse qui été souvent reproduite sur les monnaies impériales et sur les bulles de plomb du moyen âge. Dans bien des circonstances, disait-on, l'intervention de la Panagia Blachernitissa avait sauvé l'empire. De cette église il ne reste plus que quelques pans de murs ; elle communiquait par une porte avec le palais impérial des Blachernes. Dès les premiers siècles de l'empire byzantin, les empereurs byzantins possédaient une maison de plaisance dans ce quartier. Jusqu'au XIIIe siècle, le palais de Justinien, agrandi par ses successeurs, situé sur la mer de Marmara, avait servi de résidence officielle ; néanmoins la demeure des Blachernes avait déjà été le théâtre d'événements importants : c'était là par exemple qu'Alexis Comnène avait reçu les chefs des croisés, et Albert d'Aix a décrit à cette occasion la splendeur des Blachernes. Mais Manuel Comnène (1143-1180) fut le premier qui abandonna le grand palais pour celui des Blachernes ; à la suite de nombreux accroissements, ce palais, situé au N.-E. de l'église, s'étendit sur un espace de 300,000 m. c. Il comprenait une foule de chapelles, de salles de réception, d'appartements privés, etc.; placé en haut de la colline, dont les inégalités avaient été corrigées par d'énormes terrassements, il dominait la ville et le port. Aussi on l'appela *ta hypsila*, terme que Villehardouin traduit lorsqu'il parle du *haut palais* des Blachernes. Le palais communiquait avec la campagne par une porte, percée dans le mur d'Héraclius : porte et mur subsistent, mais, depuis la prise de Constantinople, le palais a disparu pierre par pierre. C. Bayet.

Bibl. : Ducange, *Constantinopolis Christiana*.— Hertzberg, *Die Kaiserpalaste von Constantinopel. Hist. Zeitschrift* de Sybel, 1884.— Paspati, τὰ Βυζαντίνα ἀνάκτορα, Athènes, 1885. — Schlumberger, *les Iles des Princes, l'église et le palais des Blachernes*, 1884.

BLACK (William), romancier anglais contemporain, né à Glasgow en 1841. Il étudia d'abord la peinture ; mais il devint, très jeune encore, rédacteur au *Glasgow Weekly Citizen*. Dès 1855 il fut attaché à un journal de Londres, le *Morning Star*, pour lequel il suivit la guerre de Crimée en qualité de correspondant. Il a été aussi, pendant quelques années, un des rédacteurs principaux du *Daily News*. Il a écrit un grand nombre de romans, parmi lesquels nous citerons : *A Daughter of Heth* (1871), qui commença sa popularité ; *A Princess of Thule* (1873) ; *Three Feathers* (1875) ; *Maclead of Dare* (1875) ; *Madcap Violet* (1876) ; *Green Pastures and Piccadilly* (1877) ; *White Wings, a yachting Romance* (1880) ; *Sunrise, a story of these times* (1881) ; *The Beautiful Wretch* (1882) ; *Shandon Bells* (1883), etc. Citons encore *Anna Beresfore*, traduit en français dans la collection Hachette, et *Sabina Zembra* dont la maison Quantin a publié une traduction (1888) par M. B.-H. Gausseron.

BLACK-BAND. On désigne sous ce nom en Angleterre des minerais de fer argileux, carbonates de protoxyde de fer à texture terreuse ; leur couleur varie du brun au noir et provient d'une teneur de 10 % et plus dans certains cas de matière charbonneuse. On trouve ces minerais stratifiés dans les schistes houillers de la série supérieure en nodules ou en couches continues ; les bandes de charbon y sont intercalées, ce qui leur a valu leur nom ; rejetés jusqu'en 1825 comme charbons de mauvaise qualité, ils sont aujourd'hui la base de la fabrication de la fonte en Ecosse et ont fait la fortune des maîtres de forges de ce pays ; on les exploite en Ecosse dans quatre couches principales variant comme qualité et comme composition sous le rapport de la matière charbonneuse. Avant d'être traité au haut fourneau le black-band est grillé aux abords des puits d'extraction ; en général la matière bitumineuse qu'il contient suffit pour le grillage, au cas contraire on ajoute des menus de houille sans valeur ; l'opération est faite en tas, dans de simples fosses ou entre murs, elle dure quinze jours, le minerai passe de la couleur brun noir au jaune rougeâtre ; en même temps les espaces remplis de charbon sont vidés par la combustion et le minerai acquiert une structure éminemment favorable pour la réduction au haut-fourneau. Après grillage le minerai peut contenir 60 à 65 % de fer. L. Knab.

BLACKBURN. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, 104,012 hab., est située dans une vallée encaissée, aux bords d'un ruisseau que le Domesday book appelle le Blackburn, mais que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de Brook. Le fief dont elle était le centre fut conféré par le Conquérant à Robert de Lacy. Son vieux château, qui remontait à l'époque romaine, a totalement disparu. L'Église paroissiale Sainte-Marie était antérieure aux Normands, elle a été rebâtie en 1819. C'est un des chefs-d'œuvre du style néo-gothique. Blackburn a toujours joué

un rôle assez important dans l'histoire de la région. Camden et les autres géographes modernes la citent comme marché fréquenté. L'acte de réforme électorale en 1832 lui donna le droit d'envoyer deux membres au Parlement. L'histoire industrielle de cette ville est très remarquable. En 1650, on commença à y travailler les tissus de lin et de coton qu'on appelait les carreaux de Blackburn, puis cette fabrication fit place au gris de Blackburn, tissus de coton et de lin qu'on envoyait à l'imprimerie sans les avoir blanchis ; mais les procédés de tissage étaient fort grossiers. En 1767, le célèbre James Hargreaves, ouvrier charpentier, inventa le métier connu sous le nom de Jenny-Mill. Sa découverte lui attira de telles inimitiés qu'il fut contraint de quitter sa ville natale. Blackburn n'accepta les nouvelles inventions mécaniques qu'en 1812, après toute l'Angleterre. Aujourd'hui plus de 25,000 ouvriers sont employés dans les filatures et les tissages de cette ville. Une couche énorme de charbon exploitée au S. de Blackburn fournit à bon marché la force motrice. La bonneterie, la fabrication des machines, les papeteries, alimentent un commerce très actif. Sir Robert Peel, l'aîné, est né à Blackburn. L. Bougier.

BLACKBURN (sir Colin), jurisconsulte anglais, né en 1813. Après avoir exercé assez longtemps la profession d'avocat, il a été nommé, en 1859, juge assesseur à la cour du Banc de la Reine. Pendant huit ans, il a publié, avec M. Ellis, les rapports présentés à cette cour ; il a également écrit un traité sur les *Ventes (On Sales)*.

BLACKBURN (Henry), publiciste anglais, né à Portsmouth le 15 fév. 1830. Il s'est fait un nom dans la critique artistique. Rédacteur en chef de la *London-Society* de 1870 à 1872, il publie les recueils *Academy Notes* et *Grosvenor Notes* qui paraissent tous les ans. M. Blackburn, dessinateur distingué, a publié et en partie illustré les ouvrages suivants : *Life in Algeria* (Londres, 1864) ; *Travelling in Spain* (Londres, 1866) ; *The Pyrenees* (Londres, 1867), illustré par G. Doré ; *Artists and Arabs* (1868) ; *Normandy picturesque* (1869) ; *Art in the mountains. The Story of the Passion-Play in Bavaria* (1870) ; *Harz mountains* (1873) ; *Breton Folk* (1879), illustré par Caldecott, etc., etc.

BLACKBURNE (John), philologue anglais, né en 1663, mort le 17 nov. 1741 ; membre du collège de la Trinité à Cambridge, puis correcteur d'imprimerie quand, à la chute des Stuarts, il se fut démis de sa place. Il était anglican convaincu. Jacques II lui envoya de l'exil le titre d'évêque, qui ne suffit pas à le tirer de sa situation précaire. Il a publié les œuvres de Bacon (1740), et une édition de la chronique concernant sir Jean Oldcastell (Londres, 1729).

BLACKBURNE (Francis), magistrat anglais, né en Irlande en 1782, mort en 1867. Il fut successivement avocat du roi, conseiller de la couronne, procureur général, conservateur des archives judiciaires, président de la cour du Banc de la Reine, et en dernier lieu chancelier d'Irlande.

BLACK-DEFIANCE (Viticult.). Cépage d'origine américaine, dont on a essayé la culture en France ; les grappes naissent en assez grand nombre sur les sarments et sont de bonne qualité. Il est attaqué par le phylloxéra et ne lui résiste pas toujours. Aussi n'est-il pas très répandu dans les vignobles.

BLACK-DROPS (V. Laudanum).

BLACK-EAGLE (Viticult.). Variété de vigne américaine qui ne peut être utilisée en France.

BLACK HAWK, chef indien de la tribu *Sac and Fox* (Etats-Unis), établie sur la rive orientale du Mississipi, entre ce fleuve et l'extrémité occidentale du lac Supérieur ; né en 1768, mort en 1838. Chef des Sacs à la mort de son père en 1788. En 1804, quelques chefs ayant vendu 700 milles de terres le long du Mississipi pour une rente de 1,000 dollars au gouvernement américain, Black Hawk prétendit qu'ils étaient ivres lorsqu'ils avaient signé le traité ; aussi, en 1812, prit-il parti pour les Anglais dans la guerre contre les Etats-Unis. A la fin de la guerre il dut ratifier lui-même le traité de cession (1816). En 1831, il fut transféré avec les débris de sa tribu dans une *reservation* (terrain réservé), à l'ouest du Mississipi. Il se révolta l'année suivante, fut battu successivement par les généraux Scott, Dodge et Atkinson, fait prisonnier, promené avec deux de ses fils et sept guerriers à travers les principales villes de l'Est, puis confiné dans la forteresse Monroe (baie de Chesapeake) jusqu'en 1833. Remis enfin en liberté, il alla rejoindre sa tribu cantonnée près du fort des Moines. Aug. M.

BLACK-HILLS (Montagnes noires). Massif montagneux aux Etats-Unis, couvrant le S.-O. du territoire de Dakota et le N.-E du territoire de Wyoming, au S. de la courbe du Missouri, entre les sources du Petit-Missouri et celles de la Platte du Nord, un des contreforts des Montagnes Rocheuses. La base est à 1,000 m. en moyenne au-dessus du niveau de la mer. Les plus hauts sommets ne dépassent pas 2,200 m. Les Black Hills, dont le centre appartient aux formations primitives, sont partout ailleurs riches en fossiles. Elles sont partiellement couvertes de vastes forêts où dominent les pins et les cèdres. La région est célèbre par ses richesses minérales ; on y trouve l'or, le fer, la houille, le sel, le plomb, le pétrole. Les blancs ont commencé il y a dix ou quinze ans à disputer ce pays aux Indiens. Aug. M.

BLACKIE (John Stuart), poète et philologue écossais, né à Glasgow en 1809. Fils d'un banquier d'Aberdeen, il fit ses études dans cette ville et à Edimbourg. Après un séjour de deux années en Allemagne, il publia en 1834 une traduction de *Faust* avec notes et prolégomènes, rééditée en 1881, et écrivit dans plusieurs revues un grand nombre d'articles sur la littérature allemande. Nommé en 1841 à la chaire de littérature latine de l'université d'Aberdeen, puis en 1852 à celle de grec de l'université d'Edimbourg, il se consacra à des œuvres philologiques, dont voici les principales : *Traduction en vers d'Eschyle* (1852) ; *Pronunciation of greek, accent and quantity* (1852) ; *Discourses on beauty, with an exposition of the theory of beauty according to Plato* (1858) ; *Lays and legends of ancient Greece* (1857) ; *Homer and the Iliad* (1866) ; *Musa Burshicosa* (1869), recueil de chants pour les universitaires ; *War Songs of the Germans* (1870), où il se fait le virulent avocat des Allemands contre la France ; *Lays on the Highlands and Islands* (1872) ; *Essay on self-cultur* (1874), un petit volume de conseils aux jeunes gens ; eut un grand succès en Angleterre, aux Indes, en Amérique, et fut traduit en français et en allemand. Ses derniers ouvrages sont : *The Language and literature of the Scottish Highlands* (1875) ; *The Wisemen of Greece* (1877) ; *The Natural History of atheism* (1877) ; *Allavona* (1882). Conférencier au *Royal Institut* de Londres, il combattit les théories philologiques de John Stuart Mill, celles de Grote sur les sophistes grecs, et Max Müller dans ses interprétations allégoriques des mythes anciens. Il couronna son œuvre par la fondation d'une chaire de langue celtique à l'université d'Edimbourg pour laquelle il recueillit des souscriptions s'élevant à 12,000 livres sterling. Hector France.

BLACK-JULY (Viticult.). Cette variété de vigne a été très multipliée au début de l'invasion phylloxérique. Elle résiste assez bien au phylloxéra, et donne un vin de bonne qualité. Mais sa production est très faible ; aussi a-t-on renoncé à la cultiver dans les vignobles méridionaux.

BLACKLOCK (Thomas), poète anglais, né en 1721 à Annan (Ecosse), mort à Edimbourg en 1791. A six mois, la petite vérole le priva de la vue. Son infirmité ne l'empêcha pas d'apprendre le grec, le latin, le français, l'italien, la théologie, etc. Il acquit la réputation d'un prédicateur distingué, et reçut de l'université d'Aber-

deen le titre de docteur en théologie. Sa première publication fut un volume de poèmes (Glascow, 1745, in-12), que son ami le rév. Joseph Spencer, professeur de poésie à Oxford, fit précéder de sa biographie. Ensuite vinrent : *Paraclesis* (Edimbourg, 1767, in-8), en partie traduit de Cicéron ; *A Satirical Panegyric of Great Britain* (1773) ; *the Grahams, a Heroic Ballad* (1774) ; *Remarks on the Nature and Extent of Liberty* (1776) ; un autre volume de ses poèmes (1793, in-4) a été publié avec une étude biographique par H. Mackenzie. Tous les critiques s'accordent pour reconnaître à Th. Blacklock une vivacité et une vérité de descriptions d'autant plus étonnantes qu'il n'a jamais pu voir ses modèles. B.-H. G.

BLACKMORE (sir Richard), médecin et écrivain anglais, né à Corsham en 1650, mort à Londres le 9 oct. 1729. Il commença ses études à Oxford en 1668, fut reçu docteur à Padoue, puis vint se fixer à Londres où il devint le médecin de Guillaume III et de la reine Anne, et reçut le titre de baronnet. On a de lui des poèmes, tels que *Prince Arthur* (3e éd. 1696, in-fol.), *King Arthur* (1697, in-fol.), *King Alfred*, *Eliza*, *the Redemeer*, *the Creation*, outre plusieurs traités religieux ou médicaux. Parmi ses ouvrages de médecine, citons : *A treatise upon the small-pose*, etc. (Londres, 1723, in-8) ; *A treatise on consumption*, etc. (Londres, 1724, in-8) ; *A treat. of the spleen and vapours*, etc. (Londres, 1725, in-8) ; *Diss. on dropsy*, *tympany*, *the jaundice*, *stone and diabetes* (Londres, 1727, in-8). Admiré par Addison et Johnson, il fut en butte aux traits satiriques de Swift, de Seele et de Pope. L'oubli a remplacé pour lui la critique et l'éloge.

BLACK-MOUNTAINS. Massif montagneux des Etats-Unis (Etat de la Caroline du Nord), appartenant au système des Appalaches. Les plus hautes cimes, Clingman's Peak et Black Dome, ont 2,200 m. au-dessus du niveau de la mer. Aug. M.

BLACK-PEARL (Viticult.). Cépage américain qui peut servir de porte-greffe dans les bonnes terres.

BLACKPOOL. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre; 14,448 hab., située sur la côte de la mer d'Irlande, au N. de l'embouchure de la Ribble; on l'appelle un peu prétentieusement le Brighton du N.; mais c'est une des stations les plus fréquentées de la région; elle possède un aquarium et deux quais d'embarquement. Les environs présentent des dépôts fossiles de coquillages souvent cités par les géologues comme témoignage des mouvements du sol.

BLACKROCK. Ville d'Irlande, comté de Dublin, située sur la côte, entre Kingstown et la capitale. Bains de mer très fréquentés; 8,902 hab.

BLACK-ROT (Viticult.). Maladie de la vigne due à un petit champignon, le *Phoma uvicola* (V. Rot).

BLACKSTONE (William), né à Londres le 10 juil. 1723, mort le 14 fév. 1780. C'est incontestablement le jurisconsulte le plus célèbre de l'Angleterre ; il est aussi connu à l'étranger que dans son pays natal et sa réputation est devenue européenne. Le père de Blackstone était un simple ouvrier ; il mourut de bonne heure et Blackstone ayant également perdu sa mère, fut confié à un parent d'une condition plus élevée qui reconnut en lui une intelligence vraiment supérieure. Ce parent s'attacha à donner au jeune Blackstone, qu'il avait adopté, une instruction complète et il le fit entrer à l'université d'Oxford dès l'année 1738. Blackstone était à peine âgé de quinze ans. Il ne tarda pas à se distinguer par des qualités qui s'excluent assez souvent, l'imagination et les aptitudes mathématiques. A vingt ans il avait déjà composé plusieurs pièces de poésie très goûtées de ses maîtres et il écrivait pour son usage personnel un traité élémentaire d'architecture. A vrai dire ce jeune savant comprenait qu'il n'avait pas encore trouvé sa voie et il la cherchait. Après avoir étudié les sciences et les arts, cultivé les lettres, il se sentit tout particulièrement attiré par la jurisprudence. Ce n'est pas sans regret qu'il se sépara de la poésie et il la quitta en lui adressant une pièce de vers, remplie de sentiment, écrite avec élégance : *les Adieux du légiste aux Muses*. Dès qu'il eut terminé ses études de droit, il se fit avocat, en 1746, après avoir été reçu *fellow* en 1744 et bachelier en 1745. Malgré son imagination, sa science profonde, un jugement d'une grande rectitude, il éprouva de très grandes difficultés dans l'exercice de la profession d'avocat; son esprit manquait de la souplesse nécessaire au barreau. Aussi après avoir lutté en vain pendant sept ans pour parvenir au premier rang, Blackstone abandonna définitivement la carrière d'avocat pour se donner tout entier aux études scientifiques. Jusqu'alors l'étude de la loi anglaise avait été fort négligée, même et surtout dans les universités : on y préférait le droit canonique et le droit romain. Cet enseignement digne du moyen âge soulevait depuis longtemps de très vives récriminations. Blackstone comprit que le moment était venu de demander une place pour le droit anglais à l'université d'Oxford; il y ouvrit spontanément un cours de jurisprudence anglaise qui, malgré l'absence de tout caractère officiel, obtint un très grand succès. Trois ans après, un savant jurisconsulte en même temps qu'homme de bien, grand admirateur de la loi commune *(common law)*, pour laquelle il avait amassé des matériaux pendant un demi-siècle, Viener, légua à l'université d'Oxford une somme considérable destinée à la fondation d'une chaire de droit anglais. Le 20 oct. 1758, Blackstone fut élu titulaire de cette chaire à l'unanimité des suffrages des professeurs d'Oxford. Dès le 25 oct. suivant, Blackstone ouvrait son cours officiel par une leçon d'introduction où il s'attachait à montrer la nécessité de l'étude du droit anglais : « Qu'il me soit permis d'affirmer, disait-il, sans diminuer le mérite réel des lois impériales, que dans l'alternative de négliger ou les institutions romaines, ou celles de l'Angleterre, c'est à l'étude de ces dernières qu'un Anglais doit s'en tenir de préférence. Peut-on nier, en effet, qu'une connaissance suffisante des lois de la société dans laquelle nous vivons, convient spécialement à l'homme bien né, à l'homme instruit; que c'est une partie très utile, je devrais dire essentielle, d'une éducation polie et soignée? Mais un long oubli de cette étude, universellement négligée parmi nous, semble jeter quelque doute sur la vérité de mon assertion, quelque évidente qu'elle soit. Il est donc à propos, dans cette introduction, de démontrer l'utilité d'une certaine connaissance des lois propres à notre pays, en exposant ses applications particulières dans toutes les situations importantes de la vie. » Cette utilité démontrée, Blackstone s'attache ensuite dans sa leçon d'introduction, à faire connaître sa méthode ; il pose déjà en principe qu'il faut éclairer l'étude du droit par celle de l'histoire des institutions et de la philosophie ; il ne veut pas que le professeur s'égare dans les détails ; c'est aux principes qu'il faut s'attacher pour les mettre sans cesse en relief : « Le professeur, dit-il, doit considérer son cours comme une carte générale de la loi, indiquant la configuration du pays, les lieux circonvoisins, les limites, les divisions et les villes principales. Il ne doit pas s'arrêter à décrire minutieusement les limites de peu d'importance, ni à fixer la longitude et la latitude de chaque hameau. Son attention se portera, comme on a vu que Fortescue le dit dans les Auberges de chancellerie, à faire ressortir les lois primitives, et, pour ainsi dire, les éléments des lois. Car, ainsi que l'a observé Justinien, si dès l'abord on charge d'une multitude de matières diverses l'intelligence encore faible de l'étudiant, il en résultera ou qu'il abandonnera ses études, ou qu'il les suivra péniblement, avec beaucoup de travail, avec lenteur et découragement. Il faudrait remonter, pour ces premières lois, jusqu'à leur source, autant que le permet la distance des temps, aux coutumes des Bretons et des Germains, d'après César et Tacite ; aux codes des nations septentrionales du continent, spécialement à ceux de nos princes saxons ; aux

règles du droit romain, laissées ici dans le temps de Papinien, ou importées par Vacarius et ses successeurs, mais par-dessus tout, à ce réservoir inépuisable d'antiquités et de connaissances en matière de lois, la loi féodale, ou, comme le dit Spelman, la loi des nations dans notre Occident. Ces premières règles, ces principes fondamentaux devraient être pesés et comparés aux préceptes de la loi naturelle et à la pratique des autres contrées; il faudrait en développer les motifs, les éclaircir par des exemples, les confirmer par des autorités incontestables. On en tracerait l'histoire, on observerait leurs variations, et on ferait voir leur connexion avec les transactions civiles du royaume, ou jusqu'à quel point ces transactions y ont produit des altérations. »

Blackstone ne tarda pas a acquérir une véritable célébrité par son enseignement. Il fut envoyé comme député à la Chambre des communes et y exerça une influence considérable dans la confection des lois, mais il ne pouvait être question pour lui de lutter à la tribune avec des orateurs tels que lords Chatam, North, Rockingam, Burke. D'ailleurs Blackstone se faisait une haute idée des devoirs des députés et il sut les remplir. « Ils sont, disait-il, les gardiens de la constitution anglaise; ils font, ils révoquent, ils interprètent les lois anglaises; ils sont chargés de surveiller, de réprimer, d'écarter toute innovation dangereuse, de proposer, d'adopter, de favoriser des améliorations solides et réfléchies; ils sont tenus par tous les liens de la nature, de la religion, de l'honneur, de transmettre à la postérité cette constitution, ces lois rendues meilleures, s'il est possible, ou du moins sans qu'elles aient perdu de leur mérite. Ne serait-il pas inconvenant de la part d'un membre du Parlement, de voter une loi nouvelle alors qu'il ignore les lois anciennes? » Cependant Blackstone ne resta pas député ni professeur. En 1763, la couronne lui offrit la haute charge de *sollicitor général*, qu'il accepta, et en 1766 il fut appelé en qualité de juge à la cour du Banc du roi. Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort. Par ses études de jeunesse si complètes et si sérieuses, par son enseignement à l'université d'Oxford, par sa pratique judiciaire qu'il avait acquise comme juge de la première juridiction du royaume, Blackstone était admirablement préparé pour composer un traité général sur l'ensemble du droit anglais. Il a écrit cet ouvrage pendant les loisirs que lui laissaient ses fonctions de juge, et ce sont ses *Commentaires* de la loi anglaise qui ont mis le sceau à sa réputation bien méritée de jurisconsulte de premier ordre. Voici en quels termes Blackstone fait connaître la pensée qui l'a inspiré dans la composition de ce remarquable ouvrage : « Le but de ces *Commentaires*, dit-il, quel que soit le succès de l'entreprise, a été d'examiner les fondements solides de cette constitution, de faire connaître l'étendue de son plan, d'expliquer l'usage et la distribution de ses parties, de mettre en relief l'élégante proportion du tout par l'harmonie et les rapports de ses diverses parties entre elles. Nous avons saisi les occasions de relever tantôt les monuments d'une antique simplicité, tantôt les formes les plus recherchées et les plus savantes de l'art moderne; mais d'ailleurs nous n'avons pas dissimulé les défauts de notre constitution, car elle présente des défauts qui nous empêchent d'être portés à croire que sa structure est plus que l'ouvrage des hommes. Ces défauts proviennent surtout des ravages du temps ou de la manie des améliorations maladroites tentées dans des siècles plus rapprochés de nous. » Indépendamment de ces Commentaires, Blackstone a publié divers autres travaux : il a fait des *Reports ;* il a écrit un Abrégé intitulé *Analys of the laws of England* (Oxford, 1754) ; il a publié une édition de la *Magna Charta* et de la *Charta de Foresta* en 1759; il a écrit également un *Traité des lois* paru à Londres en 1762. Mais tous ces travaux sont aujourd'hui tombés dans l'oubli, tandis que les *Commentaries of the Law of England* sont restés même de nos jours le premier traité de droit anglais. Ils ont obtenu en Angleterre un grand nombre d'éditions. Des jurisconsultes distingués se sont attachés à les mettre au courant des changements de la législation. C'est ce qu'a fait notamment Ker, dont la quatrième édition en quatre volumes in-8 a paru à Londres en 1880. Stephen a également continué Blackstone (Londres, 1883, 9e éd., 4 vol. in-8). Mais ces éditions modernes ont, au point de vue historique, le grave tort d'altérer le texte primitif de Blackstone et de le faire même disparaître dans certaines parties. Ce sont en effet des éditions écrites surtout pour les besoins de la pratique. Elles sont beaucoup trop développées pour les étudiants; aussi leur a-t-on préparé des éditions spéciales; telle est notamment la nouvelle édition que Ker vient de faire paraître à Londres en un seul volume. Les Commentaires de Blackstone ont été également édités en Amérique. Nous citerons notamment la troisième édition de Cooley, parue à Chicago en deux volumes, et la seconde édition de Chase, publiée à New-York en 1884. En France les Commentaires de Blackstone ont été traduits par Chompré (Paris, 1822, 6 vol. in-8); en Allemagne, ils ont été traduits par Colditz (Slesvig, 1822). Ces Commentaires se divisent en quatre parties : la première comprend les droits des personnes; la seconde est consacrée au droit des choses, ce qui embrasse aussi les obligations; la troisième a pour objet les dommages privés ; la quatrième traite des dommages publics, ce qui comprend les crimes, les peines et la procédure criminelle. Les autres parties du droit, notamment le droit public, le droit ecclésiastique, la procédure civile, ont été sacrifiées et on peut même reprocher à Blackstone de ne pas les avoir suffisamment développées.

L'œuvre du grand jurisconsulte anglais peut, d'ailleurs, être appréciée diversement, selon qu'on se place au point de vue historique, au point de vue philosophique et social, au point de vue juridique. Blackstone ne s'est pas reporté aux sources mêmes pour écrire les parties qu'il a consacrées à l'histoire; il a reproduit assez souvent avec une certaine légèreté ce que les historiens et les publicistes avaient écrit de son temps sur les origines de la constitution et du droit anglais. Aussi l'historien des institutions anglaises ne le consultera qu'avec beaucoup de précautions. Blackstone n'est exact et utile au point de vue historique qu'autant qu'il nous fait connaître les institutions de son temps, c.-à-d. le XVIIIe siècle. D'ailleurs, il n'est pas plus un publiciste qu'un historien. Dans l'étude des questions sociales, il manque complètement d'originalité et se borne à reproduire les doctrines courantes de son temps. Montesquieu, Rousseau, Beccaria, Mathieu Halle ont exercé sur lui une influence considérable. Le plus souvent, il se borne à résumer leurs théories, sans même rechercher s'il n'en résulte pas des contradictions dans son exposé. Ainsi il accepte l'explication donnée par Grotius du droit naturel et cependant, par suite d'un effet propre au tempérament froid et positif des Anglais, à chaque instant il est le partisan de la doctrine utilitaire. Plus d'un passage recevrait aujourd'hui l'approbation des socialistes : les terres, dit-il, ne sont pas plus naturellement héréditaires que les trônes; mais pour l'avantage et la sécurité publiques, la loi a jugé convenable d'établir le droit de succession pour les terres comme pour les trônes. A chaque instant, il admet la théorie du contrat social. Le criminel n'est pour lui qu'un homme qui a rompu ce contrat; mais cet homme ne peut pas se plaindre du châtiment, car il résulte d'une loi faite de son propre consentement. C'est le contrat social qui a créé la propriété, contrairement à la loi naturelle, laquelle proclame la communauté des biens. Aussi la confiscation est-elle tout à fait légitime, car en pareil cas, l'Etat ne fait que reprendre ce qu'il avait donné. Nous pourrions multiplier les exemples, mais nous en avons dit assez pour montrer que ces propositions, rapprochées les unes des autres, ne sont pas le résultat d'une doctrine bien ferme et solidement assise. C'est qu'en effet Blackstone n'est ni un historien ni un publiciste ; avant

tout, il est un jurisconsulte vulgarisateur. Il expose avec une grande netteté les principes essentiels du droit anglais, les suit dans leurs conséquences, approuvant ou critiquant suivant les circonstances et sans jamais oublier de rapprocher le droit de son pays des législations étrangères, anciennes ou modernes. Il est le restaurateur de la science du droit en Angleterre. Avant lui les lois, les ordonnances royales, les coutumes, les arrêts des cours de justice, les livres des jurisconsultes ne formaient qu'un immense chaos duquel il était impossible de sortir. Blackstone, le premier, a su s'en dégager et, grâce à lui, la jurisprudence anglaise a brillé d'un éclat qu'elle n'avait plus connu depuis le temps des Glanville, des Bracton et des Britton. E. GLASSON.

BIBL.: Mathieu BODET, *Etudes sur les jurisconsultes anglais : Blackstone*, dans la *Revue de droit français et étranger*, de FŒLIX, 1845, pp. 597 et suiv. — BLUNDTSCHLI et BRATER, *Staatswörterbuch*, t. II, p. 157. — HOLTZENDORF, *Rechtslexikon*, v° *Blackstone*. — NYPELS, *Bibliothèque*, p. 148. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, t. V, pp. 396 et suiv.

BLACKWALL. Quartier de Londres, dans le comté de Middlessex, au N. du coude formé à Greenwich par la Tamise et au confluent de la Lee. C'est le quartier des grands docks des Indes Orientales et Occidentales. Blackwall faisait autrefois partie de la paroisse de Stepney. Il est maintenant noyé dans l'agglomération londonienne. Les navires de 1,000 tonnes abordent directement à ses quais.

BLACKWATER. Nom de plusieurs fleuves ou rivières des Iles Britanniques, signifie l'Eau noire. — I. En Angleterre, vaste estuaire au N. de celui de la Tamise où se perdent la Chelmer et la Colne ; l'île de Mersea surveille le débouché de ce golfe, le petit port de Maldon en occupe le fond. On y pêche des huîtres estimées. — II. Affluent de droite du Loddon (Hampshire), a 29 kil. de long. — III. Affluent du Conan en Ecosse, comté de Ross, arrose une des vallées les plus sauvages des Highlands. — IV. Le fleuve le plus important d'Irlande après le Shannon : il a sa source dans les monts Knoc-Kanadune (comté de Kerry), traverse les comtés de Cork et de Waterford, dans la direction de l'O. à l'E. Arrêté par les monts Knockmealdown, il se rejette au S. et tombe dans la baie d'Youghal, sur la côte méridionale de l'Irlande. Ce fleuve doit son nom aux nombreuses tourbières qu'il traverse.

BLACKWELL (Alexander), botaniste écossais, né à Aberdeen, mort en Suède le 9 août 1749. Il publia un herbier réputé le meilleur de son temps (Londres, 1737-1739), s'établit médecin en Suède, fut impliqué dans une conspiration et exécuté.

BLACKWELL (Thomas), savant et littérateur écossais, né à Aberdeen en 1701, mort à Edimbourg en 1757. Fils d'un savant pasteur presbytérien, Thomas B., confondu souvent avec lui, fit ses études à l'université de sa ville natale où son père occupait la chaire de théologie ; reçu à dix-sept ans maître en philosophie, il obtint à vingt-deux ans la chaire de grec. En 1735, il publia à Londres, sans nom d'éditeur ni d'auteur, *Inquiry in to the life and writings of Homer* (in-8), traduit en français par Quatremère de Roissy (Paris, 1799) ; en 1748, *Lettres concernant la mythologie*, également anonyme et traduit en français par Eidous (Paris, 1771) ; en 1753, 1755 et 1764, *Mémoires de la cour d'Auguste*, traduits en français par Feutry (Paris, 1754-1759, 4 vol., ou 1768 et 1781, 3 vol. in-12). Atteint à cinquante-six ans d'une sorte de consomption provenant d'excès de sobriété et d'habitudes trop sédentaires, ses médecins lui conseillèrent de voyager, mais il ne put dépasser Edimbourg. Sa veuve laissa ses biens au collège dont il était devenu le principal, pour fonder une chaire de chimie et augmenter les honoraires des professeurs. Hector FRANCE.

BLACKWOOD (Adam), théologien et historien écossais, né à Dumferling en 1539, mort en 1613. Il fit ses études à Paris, y revint pour négocier le mariage de Marie Stuart, fut professeur de philosophie à Paris, puis conseiller au présidial de Poitiers ; entre autres écrits il publia une apologie de Marie Stuart. Ses œuvres complètes ont été éditées par Naudé (Paris, 1644).

BLACOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germain ; 424 hab. : relevait du vidamé de Gerberoy. La seigneurie appartint à la maison de Couquault du commencement du XVe siècle jusqu'à la Révolution. La cure dépendait de l'évêque diocésain. L'église, construite en grès, a des parties du XIVe siècle ; le chœur et les transepts sont du XVIe, et une inscription donne le nom de plusieurs des ouvriers qui y travaillèrent. On remarquait dans le village une petite chapelle sous le titre de *Dieu-de-Pitié*. Les deux principaux hameaux sont *Montreuil-en-Bray* et *Avelon*, dont le manoir était le siège de la seigneurie de Couquault et a été remplacé par un château moderne. C. ST-A.

BLACQUE (Jean) (V. BLACCUS).

BLACQUE (Alexandre), publiciste français, né à Paris en 1794, mort à Malte en 1837. Négociant à Smyrne, il fonda en cette ville, vers 1820, un journal destiné à soutenir les intérêts de nos nationaux. Le *Courrier de Smyrne* prit une importance considérable au moment des événements d'Orient. Il combattit énergiquement la politique russe et notamment déclara, après la bataille de Navarin (20 oct. 1827), que la destruction de la flotte turque, profitable à la Russie, était une faute politique énorme commise par la France et par l'Angleterre. Le gouvernement russe s'émut, réclama auprès du commandant de la flotte française. L'amiral de Rigny fit conduire Blacque à bord de la *Sirène* et détruisit ses presses. Blacque vint en France, adressa une pétition à la Chambre des députés (1828) et une plainte aux tribunaux qui lui rendirent justice. Son dévouement au gouvernement turc le fit appeler à Constantinople par le sultan Mahmoud dont il devint le conseiller intime. Il fonda alors le *Moniteur ottoman*. Il fut chargé en 1837 d'une mission auprès des gouvernements de France et d'Angleterre, au cours de laquelle il mourut.

BLACQUEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly ; 478 hab.

BLACY. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 518 hab. L'église, ruinée au XVIe siècle, a été presque entièrement réédifiée depuis.

BLACY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-Serein ; 309 hab.

BLAD (V. BELAD).

BLAD (L.-A.-D.), député du Finistère à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, pour la mort suivie de l'expulsion de tous les autres Bourbons, contre le sursis. Il fut un des 74 conventionnels décrétés d'arrestation le 3 oct. 1793, pour avoir signé les protestations girondines des 6 et 19 juin. Rappelé dans la convention le 18 frimaire an III, il fut élu secrétaire le 16 ventôse suivant et, le 9 prairial, il accusa Jeanbon Saint-André « d'avoir ruiné notre marine ». Du 15 prairial an III au 15 vendémiaire an IV, il fit partie du comité de Salut public et, dans l'intervalle, il fut envoyé avec Tallien en mission dans l'Ouest (13 messidor – 15 thermidor an III) et assista à l'affaire de Quiberon. Membre du conseil des Cinq-Cents, il s'y occupa de questions de marine. Nous ne savons rien sur sa vie privée, et nous ignorons la date de sa naissance et celle de sa mort. F.-A. A.

BLADAGE (Histoire du droit). C'était, dans l'Albigeois, une redevance en grains que l'emphytéote, en outre du canon annuel, devait au seigneur à raison de chaque tête de bétail servant à la culture des fonds inféodés. Ce droit, par application de la règle du Midi : Nul seigneur sans titre, n'existait qu'en vertu d'un titre, et, bien que de nature seigneuriale, il était susceptible de s'éteindre par prescription. P.-L. C.

BLADENSBURG. Village de l'Etat du Maryland (Etats-Unis), à 10 kil. de Washington, sur le chemin de fer de

Washington à Baltimore, où les Anglais battirent complètement en août 1814 les troupes américaines. Cette victoire leur livra la capitale fédérale qu'ils détruisirent presque entièrement par l'incendie. Aug. M.

BLAD-TOUARIA. Ch.-l. de com. du dép. d'Oran (Algérie), arr. de Mostaganem, dans un pays fertile et salubre; pop. 2,161 hab. dont 276 Français, 3 israélites, 18 étrangers et 1,864 indigènes (rec. de 1886).

BLAES (Michel-Auguste), publiciste et administrateur belge, né à Bruxelles en 1809, mort à Bruxelles en 1855. D'abord collaborateur du *Courrier belge*, et plus tard rédacteur en chef de l'*Observateur* il défendit avec beaucoup de talent et une honnêteté parfaite les principes libéraux. Nommé échevin à Bruxelles, en 1848, dans le collège présidé par Ch. de Brouckere, il fut le promoteur de travaux publics très importants qui préparèrent la transformation de la capitale de la Belgique. C'est lui qui fit établir une distribution d'eau potable et qui entreprit l'assainissement du populeux quartier du Midi.

BLAES (Arnold-Joseph), clarinettiste belge, né à Bruxelles le 1er déc. 1814. Après être entré dans le commerce et l'administration des finances et y avoir séjourné une dizaine d'années, il s'adonna de plus en plus à la musique. Jeune, il avait suivi les cours du Conservatoire de Bruxelles, et y avait eu pour professeur le clarinettiste solo du Grand-Théâtre, qui se nommait Bachmann. Un second et un premier prix (1829-1834) récompensèrent ses progrès. A partir de 1834, il commença à voyager, donna des concerts en Belgique et à Paris, où la connaissance qu'il fit du clarinettiste Beer exerça sur son talent une heureuse influence. De retour à Bruxelles, il fut nommé professeur honoraire au Conservatoire et clarinettiste solo de la musique royale. Revenu à Paris en 1839, il y obtint un succès très grand. Ses concerts en Hollande et en Russie augmentèrent encore sa réputation. En 1843, il succéda à Bachmann comme professeur en titre au Conservatoire de Bruxelles, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses tournées musicales en Allemagne, en Hollande et en Suisse. A. E.

BLÆSER (Gustav), sculpteur allemand, né à Dusseldorf en 1813, mort le 20 avr. 1874. Après avoir reçu des leçons de différents maîtres, il entra à l'atelier de Rauch à Berlin. Il y resta de 1834 à 1841, fut un de ses meilleurs élèves, et collabora avec lui à plusieurs monuments célèbres, notamment à ceux de Frédéric le Grand, de Dürer, etc. En 1845, il partit pour l'Italie; mais il fut rappelé dans le courant de l'année pour mettre la dernière main au groupe dont il avait obtenu la commande pour le pont du Château à Berlin (*Minerve protégeant le jeune guerrier pendant la bataille*). Il avait, en outre, obtenu au concours le *monument de Beethoven* à Bonn, et fut chargé d'exécuter successivement le *monument du bourgmestre Francke* à Magdebourg, le bas-relief de *l'Entrée de Frédéric Guillaume IV* pour le Pont-au-Change, et la statue du *duc Albert* pour Marienbourg. Il eut à représenter trois fois encore le roi Frédéric-Guillaume IV : à l'entrée du pont en fer sur le Rhin à Cologne (statue équestre), au château de Hohenzollern et à Sans-Souci. Il fit, en outre, le dessin de la statue placée à Berlin devant la Galerie nationale et qui a été exécutée après sa mort. A côté de ces œuvres importantes, il faut citer encore: les *Prophètes* de la chapelle royale à Berlin, et de l'église de la Paix (Friedenskirche) à Postdam; les statues ou bustes de Humboldt, Hégel, de la princesse royale Victoria, de l'impératrice de Russie, de Lincoln, de l'empereur Guillaume, d'Alvensleben, de Rauch, de Lessing, de Schadow, etc., etc. La Galerie nationale de Berlin a acheté, en 1876, la figure allégorique de l'*Hospitalité* (nº 18 du catalogue de Max Jordan). Blaeser fut membre et professeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin. A. M.

BLÆSUS. Surnom (*cognomen*) romain, porté par un certain nombre de personnages historiques, notamment *Junius Blœsus*, le père et le fils (V. Junius), que Tacite appelle les deux Blesus, *duo Blœsi*, le consul *Sempronius Blœsius* (V. Sempronius), *Pœdius Blœsus* (V. Pædius), etc.

BLAEU, BLÆUW ou **BLAUW** (Willem-Janszoom), en latin *Cæsius*, savant hollandais, né à Alkmar en 1571, mort le 18 oct. 1638. Il perfectionna la cartographie; élève de Tycho-Brahé, il publia une carte du ciel renommée; il fonda une librairie à Amsterdam. Sa principale publication est *Novus Atlas* (1634-1662, 6 vol.). — Son fils *Joan*, mort le 28 déc. 1673, continua le commerce et les œuvres de son père; ses principales publications sont : *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicœ regiœ et fœderatœ* (1649, 2 vol.); *Atlas magnus* (1650-1662, 11 vol.), inachevé; *Theatrum civitatum et admirandorum Italiœ* (1663, 2 vol.), etc. Ses fils conservèrent la librairie jusque vers 1700.

BLAGEON (Pêche). Nom donné à la vaudoise-blageon, en Savoie (V. Vaudoise).

BLAGNAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. O. de Toulouse; 1897 hab.

BLAGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 497 hab. — Forges, fonderies et laminoirs à tôles.

BLAGNY-sur-Vingeanne. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze; 258 hab.

BLAGOVIESTCHENSK. Ville de Sibérie, située dans le territoire de l'Amour, au confluent de la rivière Zeia et de ce fleuve. Sa fondation date de 1856. Elle doit son nom à un temple de l'Annonciation (*Blagoviestchenie*). Sa pop. est de 8,000 hab. Les Chinois y font un commerce considérable. C'est une ville d'un grand avenir. Malheureusement elle est exposée à de fréquentes inondations. L. L.

BLAHOSLAV (Jean), écrivain et théologien tchèque, né en 1523 à Prerov en Moravie, mort en 1571 à Krumlov en Moravie. Il était de famille noble; il fit ses études à l'étranger, à Wittemberg, où il connut Luther, à Kœnigsberg et Bâle. Il devint prêtre en 1553, et fit partie de la secte des frères Bohêmes. Il fut chargé par elle d'une mission auprès de l'empereur Maximilien. Il fut également en rapport avec Mélanchthon. En 1557 il devint ancien de la secte et établit sa résidence en Moravie. Il s'occupa particulièrement de l'histoire de la secte. Ses principaux écrits (en tchèque) sont : une *Vie de Jean Augusta* (V. ce nom); une *Grammaire tchèque* (publiée à Vienne en 1857); un *Traité de musique*; une traduction du *Nouveau Testament* (1565), qui fait partie de la Bible dite des Frères Bohêmes; un *Recueil de Cantiques* (1561). C'est l'un des écrivains tchèques les plus remarquables du xvie siècle. Il avait fondé une imprimerie à Evanczice en Moravie, où il faisait sa résidence habituelle. Quelques-uns de ses écrits sont restés en manuscrit; on en trouvera la liste dans l'ouvrage de M. Jireczek. L. Leger.

Bibl. : Jos. Jireczek. Rukovet..., *Manuel d'histoire de la littérature tchèque*; Prague, 1875.

BLAIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole ; 282 hab.

BLAIGNAC (baron de) V. Barraut [Aimeri, comte de])

BLAIGNAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre ; 342 hab.

BLAIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, sur la rivière d'Isac devenue le canal de Nantes à Brest; 6,728 hab. Stat. du chemin de fer de l'O., ligne de Châteaubriant à Saint-Nazaire. Tanneries; fabr. de produits chimiques. — Le *château* de Blain fut fondé en 1104 par le duc de Bretagne Alain Fergent et appartint par la suite au connétable Olivier de Clisson; il passa en 1407 à la famille de Rohan. Pris et repris en 1585 et 1595 par les ligueurs et l'armée royale, il fut démoli par ordre de Richelieu en 1628. Les Ven-

léens et les républicains en occupèrent tour à tour les ruines en 1793. Avant sa destruction, au XVII[e] siècle, le château de Blain était défendu par un mur d'enceinte garni de neuf tours; il n'en subsiste que deux : celle dite du pont-levis, garnie de machicoulis et surmonté d'un toit conique, est la plus ancienne et paraît dater du XIII[e] siècle; il ne subsiste rien du château d'Alain Fergent. La *tour du connétable* a été élevée en 1380 par le connétable Olivier de Clisson. La chapelle et le corps de logis renaissance ont été construits par René de Rohan. Le parc du château, traversé par la rivière d'Isac, est ouvert au public.

BLAINCOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne; 206 hab. — Localité mentionnée dès le XII[e] siècle dans les titres de l'abbaye de Beaulieu. Eglise en partie du XVI[e] siècle.

BLAINCOURT *(Blincourt-lès-Précy).* Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil; 359 hab. L'église, dont le titre était conféré par le prieur de Saint-Leu-d'Esserent, fut construite au XVI[e] siècle aux frais de Louis de Halluyn, seigneur de Lens, au diocèse d'Amiens. Le hameau de *Bouqueval,* dont l'église, devenue propriété privée, est plus ancienne que celle du chef-lieu, était le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Conches en Normandie. C. St-A.

BLAINE *(Blanum).* Ecart de la com. d'Auxon (Aube). Ancienne ville gallo-romaine, située à l'O. d'Auxon, près de la source de la Blaine, sur la voie qui allait de Troyes à Auxerre. Elle fut détruite au V[e] siècle, et l'on a retrouvé sur son emplacement, à diverses époques, de nombreux objets antiques et d'importantes substructions. A. T.

BIBL. : *Mém. de la Soc. d'Agriculture de l'Aube*, 1854, 2[e] série, t. VI, p. 103.

BLAINE (James Gillespie), homme d'Etat américain, né le 31 janv. 1830 à West Brownsville, comté de Washington, Etat de Pennsylvanie (Etats-Unis). Petit fils d'Ephraïm Blaine, colonel des troupes pensylvaniennes dans la guerre révolutionnaire, James Gillespie Blaine fit ses études au collège Washington, dans son Etat natal; à dix-sept ans il enseigna les mathématiques dans une école militaire, puis, quelque temps après, fut admis au barreau, mais ne pratiqua guère et reprit la carrière de l'enseignement. Il se maria fort jeune et alla s'établir dans le pays de sa femme, à Augusta (Etat du Maine) où il devint directeur du *Kennebec Journal* (1853). En 1857 on le trouve à Portland (même Etat), dirigeant le *Portland Daily Advertiser.* Dès 1856 il était mêlé à la politique active et il fut un des principaux organisateurs dans le Maine du parti républicain constitué en 1856, en vue d'une lutte décisive contre le parti démocrate esclavagiste. Il servit dans la législature de l'Etat de 1858 à 1862 et fut élu président de la Chambre pendant les deux dernières années. En 1862 le Maine l'envoya siéger à la Chambre des représentants à Washington, où il fut constamment réélu jusqu'en 1876. M. Blaine acquit en peu de temps la réputation d'un des membres les plus actifs du congrès fédéral. Président de divers comités, il prit une part importante à tous les débats relatifs à la *reconstruction* des Etats du S., et aux conditions attachées à leur rentrée dans l'Union. Après la mort de Thaddeus Stevens (1868), il fut reconnu comme le *leader* du parti républicain dans la Chambre, et celui-ci l'élut *Speaker* jusqu'en 1874. Cette année-là, un grand revirement s'étant produit dans l'opinion publique contre les tendances ultra-centralisatrices du parti radical républicain et en faveur des doctrines et du programme des démocrates, ceux-ci obtinrent un éclatant succès aux élections pour le quarante-quatrième congrès. Les républicains ayant perdu pour un temps la majorité, M. Blaine en décembre 1875 dut abandonner la présidence de la Chambre.

L'année suivante M. Blaine était un des candidats présidentiels les plus en vue du parti républicain, la campagne entamée par les amis du général Grant pour faire réélire celui-ci une seconde fois ayant échoué devant les résistances obstinées de l'opinion publique. Dans la convention nationale républicaine, réunie le 14 juin 1876 à Cincinnati, le nom de Blaine eut la majorité relative des suffrages pendant les six premiers scrutins. Au septième tour, les partisans de Grant désespérant du succès, s'unirent aux autres adversaires de M. Blaine pour donner la majorité à un des candidats neutres, à un *dark horse*, comme on dit dans le jargon politique américain. C'est M. M. Rutherford Hayes, gouverneur de l'Ohio, qui profita de la rivalité des candidats républicains les plus éminents; il fut nommé par trois cent quatre-vingt-quatre votes contre trois cent cinquante et un donnés à Blaine. M. Hayes fut élu président des Etats-Unis en décembre suivant, et prit pour secrétaire du trésor M. Morrill, sénateur du Maine. Le gouverneur de cet Etat nomma M. Blaine pour remplacer M. Morrill. Quand vint l'élection présidentielle de 1880, M. James G. Blaine se trouva en présence des mêmes concurrents pour la candidature officielle du parti républicain. Le général Grant se présentait encore, soutenu par la fraction des *stallvarts* (forts, audacieux), sobriquet donné aux membres survivants ou continuateurs de l'ancien parti radical. Sherman, Edmund, d'autres encore furent portés candidats devant la convention nationale. M. Blaine ne fut pas plus heureux qu'en 1876. Tous ses adversaires finirent par s'entendre sur le nom d'un nouveau *dark horse*, le général Garfield. Celui-ci, adopté comme candidat officiel par le parti, l'emporta en déc. 1880 sur le candidat démocrate Hancock et devint président des Etats-Unis. Il se hâta de prendre pour premier ministre, secrétaire d'Etat, le rival qu'il avait évincé sans le vouloir; M. Blaine accepta et donna sa démission de sénateur. La politique extérieure de l'Union prit, pendant son court passage au pouvoir, surtout à l'égard de l'Angleterre, un caractère agressif qui aurait pu amener des complications sérieuses ou une tension assez vive des relations entre les deux pays, si l'assassinat du président Garfield n'eût rendu M. Blaine à la vie privée (déc. 1881). Il profita des loisirs dont il put jouir sous l'administration de M. Arthur pour composer et publier (1883) le premier volume d'un ouvrage historique intitulé *Twenty years of Congress*, où il se proposait de faire part au public de tout ce que sa connaissance des choses et des hommes lui permettait de savoir et de révéler sur les événements où il avait joué lui-même un des premiers rôles. En 1884 il réussit enfin à se faire adopter par la convention nationale républicaine réunie à Chicago, pour le candidat présidentiel du parti, et il engagea une lutte des plus vives contre le candidat démocrate, M. Cleveland. Bien que les partisans de M. Blaine eussent mis tout en œuvre pour lui assurer les voix des Irlandais, d'où dépendait en quelque sorte le sort de l'élection dans l'Etat de New-York, dont les trente-cinq votes devaient faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre, M. Cleveland l'emporta d'un millier de voix. La candidature de M. Blaine pour 1888 a été posée à la fin de 1887 par le parti républicain, mais M. Blaine l'a formellement déclinée, par une première lettre écrite de Florence en février, et par une seconde, datée de Paris fin mai 1888. A. Moireau.

BLAINVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres; 297 hab.

BLAINVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Malo-de-la-Lande; 1,545 hab.

BLAINVILLE-Crevon *(Belleris villa).* Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy, sur le Crevon ou Acrevon; 668 hab. La seigneurie de Blainville a été longtemps possédée par la famille d'Estouteville; l'un de ses membres, Jean d'Estouteville, y fonda, en 1488, une collégiale; c'est aujourd'hui l'*église* paroissiale (mon. hist.), jolie construction de style gothique flamboyant. Elle a conservé en partie son ancien mobi-

l'er une piscine, quarante-deux stalles sculptées, un



Église de Blainville, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

retable, quelques peintures et une statue de Saint-Michel, en costume du XVI[e] siècle.

BLAINVILLE-SUR-L'EAU. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 1,605 hab.

BLAINVILLE (Jean de MAUGENCHY de), maréchal de France, né en 1322, mort en févr. 1391. Il fit ses premières armes en Normandie, où il assista au siège de Honfleur. Il défendit le château de Rouen contre les Anglais (1364) et fut fait maréchal de France (1368). Il commandait l'avant-garde française à Rosbecq, en 1382, et contribua dans la même campagne à la prise de Bécherel.

BLAINVILLE (Jean de VARIGNIEZ, seigneur, puis marquis de), gentilhomme et diplomate français, né vers 1580, mort à Issy, près Paris, le 26 fév. 1628. Appartenant à la clientèle du maréchal d'Ancre, il avança rapidement aux hautes dignités de la cour durant la régence de Marie de Médicis, et fut nommé maréchal de camp, conseiller d'Etat, premier gentilhomme de la Chambre du roi, chevalier des ordres, maître de la garde-robe et enfin lieutenant au gouvernement du bailliage de Caen. Après la mort de son protecteur, il sut, à force d'habileté, s'insinuer dans les bonnes grâces de Luynes, qui l'employa en diverses occasions, et le chargea entre autres d'une mission auprès du duc de Lorraine (1619). Lorsque la reine-mère se fut échappée du château de Blois (22 fév. 1619), que toutes les tentatives faites auprès d'elle par Brante, frère de Luynes, et par le duc de Montbazon, eurent échoué, Louis XIII dépêcha Blainville à Angers. Celui-ci y fit trois voyages consécutifs. S'il faut en croire les contemporains, il ne déploya pas beaucoup de dextérité en cette circonstance, et Levassor prétend qu'il tint à Marie de Médicis « un langage qui gasta tout ». Quoi qu'il en soit, sa mission n'eut pas plus de succès que celles de ses prédécesseurs Brante et Montbazon, et de ses successeurs, le père de Bérulle et l'archevêque de Sens. Un mois plus tard, le 7 août 1620, la bataille des Ponts-de-Cé mettait un terme momentané aux intrigues de la reine-mère et de ses partisans. En 1625, Blainville, qui dans l'intervalle (1622) avait essuyé une sorte de disgrâce, fut envoyé en Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire. La « première instruction à M. de Blainville », porte la date du 4 sept. 1625, et la seconde celle du 17 sept., de nouvelles complications s'étant produites à la cour de Charles I[er] entre ces deux dates. L'envoyé du Louvre devait tenter de « disposer Sa Majesté britannique à donner plus de satisfaction à la reine (sœur de Louis XIII), à être plus indulgente à l'égard des catholiques romains d'Angleterre » et à refuser sa protection à Soubize qui s'était retiré dans ce royaume après la défaite de l'armée navale de La Rochelle. Cette mission n'eut pas plus de succès que celle dont Blainville avait été chargé cinq ans anparavant auprès de Marie de Médicis. L'ambassadeur de France, dit Wicquefort, « s'oublia bien fort en flattant les petits déplaisirs de la reine d'Angleterre, et en fomentant les divisions domestiques qui firent enfin chasser tous les Français de la suite de la reine, et furent l'une des premières causes de la guerre qui se fit entre les deux couronnes »; ni Bautru, ni Bassompierre, dépêchés à Londres en mission extraordinaire dans le courant de l'année 1626, ne parvinrent à réparer les bévues de Blainville, qui fut du reste désavoué par Richelieu. Quelques mois plus tard, la guerre éclatait entre les deux pays (juil. 1627). Blainville prit part aux premiers travaux du siège de La Rochelle, mais miné par la maladie, il dut quitter l'armée royale quelques jours avant sa mort. Les dépêches relatives à son ambassade en Angleterre sont conservées en original aux Archives du ministère des affaires étrangères de France, *Angleterre*, ms. 36 et suivants, et en copie à la Bibliothèque nationale, f. fr. 3693 à 3695, 7110, 17977 et 23603; Cinq cents de Colbert, 477; coll. Du Puy, 403, et portefeuilles de Fontanieu, 82; Instruction donnée au sieur de Blainville s'en allant en Lorraine, en mars 1619. Ses « instructions » ont été imprimées par les soins de M. Avenel dans les *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* (Paris, 1853); *Lettres et instructions à Jean de Varigniez, seigneur de Blainville*, 1625 (Brit. mus. add. mss. 5458, 5459).

ROTT.

BIBL. : *le Mercure François*, t. VI, X et XI, années 1619-21, 1623-25, 1625-26. — Michel LEVASSOR, *Histoire de Louis XIII*; Amsterdam, 1757. — J.-A. DE THOU, *Histoire universelle*; Londres, 1734. — Vittorio SIRI, *Memorie recondite*; Paris, 1677. — BASSOMPIERRE, *Ambassade en Angleterre*, 1668; *Mémoires* (édition du marquis de Chantérac); Paris, 1877. — *Lettere di Guido Bentivoglio nunzio in Francia al cardinal Scipione Borghese* (édition Stefani); Florence, 1870. — *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*; Amsterdam, 1664. — *Vie du cardinal duc de Richelieu*; Cologne, 1646. — *Mémoires du cardinal de Richelieu* (édition Petitot); Paris, 1823. — Marquis DE LA GRANGE, *Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force*; Paris, 1843. — WICQUEFORT, *l'Ambassadeur et ses fonctions*; Cologne, 1640. — M[me] d'ARCONVILLE, *Vie de Marie de Médicis*; Paris, 1774. — Jean HEROARD, *Journal* (édit. Soulié et Ed. de Barthélemy); Paris, 1868. — FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*; Paris, 1809. — *Calendar of State Papers. Domestic Series of the Reign of Charles I[er]*; Londres, 1858, vol. I[er] (1625-1626).

BLAINVILLE (Henri-Marie DUCROTAY de), célèbre naturaliste français, d'une très ancienne famille, né à Arques, près de Dieppe, le 12 déc. 1777, mort à Paris le 1[er] mai 1850. Il perdit de bonne heure son père, fut élevé par les moines bénédictins, et à l'âge de dix-neuf ans vint à Paris pour étudier la peinture et y mena d'abord une vie de plaisirs et de dissipation. Quelques relations fortuites avec des hommes de science décidèrent de sa vocation; il quitta l'atelier de peinture, où il travaillait peu, et il se livra aux études scientifiques avec toute la fougue de son caractère. Reçu docteur en 1808, il ouvre un cours d'anatomie et étudie en même temps la zoologie. Cuvier, qui l'avait distingué, voulut se l'attacher comme collaborateur et le prit pour suppléant de son cours du Collège de France et de l'Athénée. Mais de Blainville était un esprit trop indépendant pour se courber devant un maître; aussi ne resta-t-il pas longtemps l'associé de Cuvier, qui cependant avait favorisé sa nomination à une chaire d'anatomie et de zoologie vacante à la Faculté des sciences de Paris, en 1812. Une rupture ne tarda pas à se produire entre les deux savants, et bientôt cette rupture dégénéra en une lutte ardente. En 1825, de Blain-

ville entra à l'Académie des sciences, en 1830 il obtint au Muséum une portion de la chaire de Lamarck et eut à traiter des mollusques, des zoophytes et des vers; en 1832, il remplaça Cuvier dans la chaire d'anatomie comparée. Parvenu ainsi à la position la plus élevée qu'il pût ambitionner, la fortune ne le changea pas; il resta rude, indomptable, presque sauvage, mais bon, généreux et dévoué pour ses élèves et ses amis. De Blainville était admirable comme professeur; sa parole ardente, imagée, passionnait son auditoire, et faisait passer ses convictions dans l'esprit de ses élèves.

La plupart des travaux de de Blainville portent sur l'anatomie comparée. Mais sa célébrité est due principalement aux vues élevées qu'il introduisit dans la Zoologie et défendit avec tant d'éclat. Voici un aperçu des notions fondamentales qui présidèrent à sa classification du règne animal. A l'exemple de Bichat, il sépare les deux vies organique et animale et donne comme attributs à cette dernière la sensibilité et la locomobilité qui n'en est qu'une dépendance; la sensibilité, pour établir les relations avec le monde extérieur, est nécessairement périphérique; dès lors, pour de Blainville, la forme extérieure de l'animal, la surface qui le sépare du milieu ambiant, constitue son caractère essentiel et primordial. Aussi sa classification est-elle basée sur la forme, qui traduit à l'extérieur la distribution du système nerveux, le grand agent de la sensibilité. De là trois grandes divisions: 1° *Animaux amorphes* ou AMORPHOZOAIRES; 2° *Animaux rayonnés* ou ACTINOZOAIRES; 3° *Animaux bilatéraux* ou ZYGOMORPHOZOAIRES; cette classification a été abandonnée, mais des groupes secondaires, parfaitement naturels, ont été conservés (V. ZOOLOGIE). Mais où se manifeste surtout l'originalité de de Blainville, c'est dans sa conception générale de la création; pour Cuvier, le règne animal se compose de groupes distincts, nettement circonscrits; pour de Blainville, qui est partisan de l'idée d'*unité*, les êtres forment une série non interrompue, et les lacunes qu'on signale, les intervalles qui séparent les groupes et les espèces actuels ont été remplis autrefois par des êtres disparus. Donc, point de créations successives, mais une création unique: tous les animaux, vivants ou fossiles, sont sortis du même coup des mains du Créateur; chaque fossile nouveau qu'on découvre vient remplir une lacune dans la série des êtres. Par une généralisation plus étendue, de Blainville arrive à présenter l'ensemble des connaissances humaines comme formant un cercle complet, ayant pour terme Dieu ou la puissance intelligente créatrice. — Ouvrages principaux: *De l'organisation des animaux, ou principes d'anatomie comparée* (Paris, 1822, in-8, t. I, seul paru); *Manuel de malacologie et de conchyliologie*, etc. (Paris, 1825-27, in-8, avec atlas de 100 pl.); *Mém. sur les bélemnites considérées zoologiquement et géologiquement* (Strasbourg et Paris, 1827, in-4, avec 5 pl.); *Cours de physiologie générale et comparée*, etc. (Paris, 1833, 3 vol. in-8, seuls parus); *Manuel d'actinologie et de zoologie*, etc. (Paris, 1834-37, in-8, avec atlas de 100 pl. in-8); *Ostéographie ou description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des mammifères récents ou fossiles*, etc. (Paris, 1839-1864, en 26 liv., 4 vol. in-4 de texte, et atlas de 323 pl. in-fol.), ouvrage remarquable, resté incomplet malheureusement; *Histoire des sciences de l'organisme et de leurs progrès comme base de la philosophie*; leçons recueillies et publiées par l'abbé Maupied (Paris, 1845, 3 vol. in-8); dans le *Dict. d'hist. naturelle*, un véritable ouvrage sur les *Vers*, qui a fait époque dans la science.

Dr L. HN.

BIBL.: BLANCHARD, art. *Blainville* de la *Nouv. biogr. universelle*. — BEAUGRAND, dans *Dict. encycl. sc. méd.* — BÉCLARD, *Eloge de Blainville*.

BLAINVILLIA (Malac.) (V. CLEMENTIA).

BLAIR (John), connu aussi sous le nom d'*Arnold*, moine bénédictin écossais du XIVe siècle. Il fut élevé à l'école de Dundee avec sir William Wallace, dont il devint le chapelain, lorsque celui-ci eut en mains le gouvernement du royaume. Il écrivit en vers latins une histoire de la vie de Wallace, dont des fragments manuscrits existent à la *Cottonian Library*. Ils ont été publiés par sir Robert Sibbald en 1705. Cette chronique en vers latins a donné naissance à un grand nombre de versions en langue vulgaire, dont les deux principales sont: *The acts and Deidis of the illuster and vailzeand Campioun, Schir William Wallace, Knicht of Ellerslie, be Robert Lekprevik*, etc. (Edimbourg, 1570, in-4), et *Life and Acts of Sir William Wallace turned frum Latin into Scotch metre by one called Blind Harry* (Edimbourg, 1709).

BLAIR (Patrick), médecin et botaniste écossais, né à Dundee, mort à Boston (Lincolnshire) en 1728. Il exerça d'abord son art dans sa ville natale, mais son attachement aux Stuart le fit emprisonner en 1715; il vint ensuite à Londres où il fut reçu membre de la Société royale, et enfin se retira à Boston. Fort savant, il eut cependant le tort de combattre avec trop de partialité le botaniste Petiver qui soutenait avec raison que les plantes de la même famille ou du même groupe possèdent généralement des propriétés physiologiques et thérapeutiques semblables. Citons de Blair: *Osteographia elephantina* (Londres, 1718, in-4); *Botanic essays* (Londres, 1720, in-8); *Pharmacobotanologia, or an alphabetical and classical dissertation on all the British indigenous and garden-plants of the new London dispensatory* (Londres, 1723-1728, 6 décades in-4; ce dict. s'arrête à la lettre H).

Dr L. HN.

BLAIR (Robert), poète écossais, né à Edimbourg en 1699, mort en 1746. Nommé en 1731, pasteur d'Athelstaneford, dans l'East-Lothian, il y resta jusqu'à sa mort. C'est là qu'il composa son fameux poème *The Grave* (Londres, 1743), d'où l'inspiration religieuse n'exclut pas la trivialité, mais qui, au point de vue descriptif, contient des beautés de premier ordre.

BLAIR (Hugh), théologien écossais, professeur de littérature à l'université d'Edimbourg, né dans cette ville le 7 avr. 1718, mort le 27 déc. 1800. Après avoir fait de brillantes études, il fut reçu membre de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse, en 1741. Il débuta comme pasteur à Colessie, dans le comté de Fife. De là, il fut appelé, en 1743, à remplir les fonctions de ministre dans un des faubourgs d'Edimbourg, Canongate. Il y obtint de grands succès comme prédicateur, ce qui contribua à le faire nommer à l'église de Lady Yester, en 1754. Quatre ans plus tard (1758), il fut promu à la plus haute dignité conférée par l'autorité ecclésiastique en Ecosse: il devint l'un des ministres de la High Church. — Précédemment, l'université de Saint-André avait rendu hommage à son mérite en lui accordant le titre de docteur en théologie (1757). Ses aptitudes et ses connaissances littéraires lui valurent bientôt de nouveaux honneurs. Il commença, en 1759, un cours libre de rhétorique et de littérature; il y obtint tant de succès que le roi Georges III le nomma (1762), titulaire de la chaire où il avait inauguré ce nouvel enseignement. En 1763, lorsque Mac Pherson fit paraître *Fingal* et *Temora*, sous le nom d'Ossian, Blair, dans une dissertation qui eut un grand retentissement, se prononça en faveur de l'authenticité de ces poèmes gaéliques. Au milieu de ces occupations littéraires, Blair n'oublia pas la théologie. Il commença, en 1777, la publication de ses *Sermons* qui eurent immédiatement une grande vogue, à cause de leur caractère apologétique. Blair obtint du gouvernement une pension annuelle de 200 livres pour cette œuvre moins originale et profonde que facile et élégante. En 1783, les infirmités l'obligèrent à renoncer à l'enseignement public. Il mit ses loisirs à profit pour reviser son cours de littérature, qui vit le jour, cette année même, sous le titre: *Lectures on rhetoric and belles-lettres* (2 vol.) et pour

compléter ses *Sermons*, dont le cinquième et dernier volume parut en 1800. Les œuvres de Blair ont été traduites dans la plupart des langues de l'Europe, en français notamment, les *Sermons*, par l'abbé de Tressan (Paris, 1807); les *Leçons de rhétorique*, etc., par Cantwell (Paris, 1797), par Pierre Prévost (Genève, 1808), et par Quenot (Paris, 1845, 2 vol.). G. Q.

Bibl. : James Finlayson, *Life of Hugh Blair*, 1801.

BLAIR (Robert), physicien anglais, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en déc. 1828. Il s'est surtout occupé d'améliorer les instruments d'optique nécessaires aux travaux astronomiques en perfectionnant surtout l'aplanétisme et l'achromatisme des lentilles. Il fut professeur d'astronomie pratique à l'université d'Edimbourg. Ses principales publications sont : *Experiments and observations on the inequal Refrangibility of light* (Edimbourg, 1794, *Roy. soc. Trans.*, III, p. 3, et Gilb., *Annal*, 1800, VI, p. 119) ; *the Principles and application of a new method of constructing achromatic telescopes* (*Journ.*, Nicholson, 1797, I, p. 1) ; *Mémoire sur les télescopes*, en collaboration avec son fils Archibald (Edimbourg, 1827, *Journ. of Science*, VII, p. 336). Il a publié aussi : *Scientific aphorisms being the outline of an attempt to establish fixed principles of Science* (Edimbourg, 1827). A. Joannis.

BLAIR (Francis Preston), journaliste et politicien américain, né à Abingdon, Etat de Virginie (Etats-Unis), en 1791, mort en 1876. Il fit ses études à l'université de Transylvania, fut admis au barreau, et se lança dans la politique en travaillant en faveur de la candidature de Henri Clay en 1824. La vigueur avec laquelle il se prononça en 1839 contre les doctrines caroliniennes de *Nullification* appela l'attention du président Jackson. Celui-ci invita M. Blair à venir à Washington prendre la direction d'un journal qui soutiendrait l'administration : le *Globe* fut fondé, et sous la direction de M. Blair, resta de 1830 à 1842 l'organe de Jackson et de Van Buren. En 1844, l'élection de Polk, partisan de l'annexion du Texas, marquant un progrès vers les doctrines les plus avancées du parti démocrate esclavagiste, M. Blair céda la propriété du *Globe* et se retira dans son élégant domaine de Silver Springs, près de Washington, sans toutefois abandonner la politique. On le voit se rapprocher peu à peu des doctrines en honneur dans le Nord, et aider même à la formation du parti républicain en 1856. Mais il resta toujours fort modéré et aurait souhaité la conciliation en 1861. Vers la fin de la guerre civile, deux mois avant la chute définitive de la confédération, il eut l'idée de se rendre, sous sa propre responsabilité, à Richmond, près de Jefferson Davis avec lequel il était étroitement lié, et dont il obtint une lettre où celui-ci se déclarait disposé à entamer des négociations. C'est sur la réception de cette lettre communiquée par M. Blair, que le président Lincoln se rendit le 3 fév. 1865 à la fameuse conférence de Hampton Roads qui n'aboutit à aucun résultat. Depuis la guerre civile jusqu'à sa mort (1876), M. Blair se tint éloigné des affaires publiques. Aug. M.

BLAIR (Montgomery), fils du précédent, homme d'Etat américain, né dans le Kentucky, comté de Franklin (Etats-Unis), en mai 1813, mort le 26 juil. 1883. Elève de l'Ecole militaire de West-Point, il servit dans la guerre contre les Seminoles, en Floride, sous le général Jackson, quitta l'armée en 1836, étudia le droit, fut admis au barreau de Saint-Louis en 1839, et occupa jusqu'en 1849 des positions civiles et judiciaires dans l'Etat de Missouri. Il s'établit en 1852 dans le Maryland. Après avoir appartenu longtemps au parti démocrate, il se rallia au *free-soilers*, puis aux républicains, après le rappel du compromis du Missouri de 1820. Pour cette défection le président Buchanan le révoqua des fonctions de *solicitor* des Etats-Unis à la *Court of Claims*, qu'il avait obtenues de l'administration précédente. En 1861 Lincoln, par compensation, le nomma directeur général des postes. Il se retira en 1864 et commença peu à peu à se rapprocher de nouveau des démocrates. Il n'est plus guère sorti de la vie privée qu'en 1876-77, période où il fut membre de la Chambre des représentants au congrès. Aug. M.

BLAIR (Francis-Preston-*Junior*), frère du précédent, homme politique et général américain, né à Lexington, Etat de Kentucky (Etats-Unis), le 19 fév. 1821, mort en 1875. Il prit part, comme engagé volontaire, à la guerre du Mexique (1847). Attaché par les relations de son père au parti démocrate, il se joignit à la fraction antiesclavagiste qui invoquait la doctrine du *sol libre (free soil)*, et passa avec elle en 1856 dans les rangs des républicains sous la bannière desquels il entra au congrès, après avoir travaillé activement à la formation de ce nouveau parti, composé des débris des anciennes organisations *whig* et *free-soiler*, dans les Etats au N. de l'Ohio. Lorsque la guerre civile eut éclaté, il leva dans le Missouri un régiment dont il fut colonel, et obtint bientôt le grade de major-général. Il commanda une division dans les opérations contre Vicksburg et le 17e corps d'armée dans la campagne de Sherman à travers la Georgie et les Carolines. Après la guerre il se détacha, comme son frère Montgomery, du parti républicain, et se rapprocha des démocrates. Ceux-ci dans leur convention nationale en 1868 l'adoptèrent comme candidat à la vice-présidence, tandis qu'ils portaient Horatio Seymour pour la présidence. Le temps n'était pas encore venu d'un retour de fortune pour les démocrates; le général Grant, candidat des républicains, fut élu à une grande majorité. En 1870 le Missouri envoya M. Blair siéger au Sénat de Washington; il se retira en 1873, et mourut deux ans plus tard à Saint-Louis. Aug. M.

BLAIREAU. I. Zoologie. — (*Meles* Storr.). Genre de Mammifères-Carnivores, devenu le type d'une sous-famille des *Mustelidæ* qui ne compte, à l'époque actuelle, qu'une demi-douzaine d'espèces réparties dans trois genres. Les Blaireaux *(Melinæ)* sont caractérisés par leur démarche franchement plantigrade et leur régime omnivore, comme l'indique la forme et les dimensions de leur molaire tuberculeuse supérieure, toujours beaucoup plus grosse que celle des Martes *(Mustelinæ)*. Leurs formes sont plus lourdes que celles de *Martes* (V. ce mot), leur queue plus courte, et leurs allures rappellent les Ours, ce qui avait fait donner à ce groupe, par Blainville, le nom de *Petits-Ours* ou *Subursidæ*. Il convient, du reste, d'éloigner de cette sous-famille les *Pandas*, les *Coatis*, les *Benturongs*, les *Mouffettes*, etc., que l'on en rapprochait autrefois à tort, et de la réduire aux trois genres *Meles*, *Taxidea* et *Mydaus*, qui diffèrent très peu par les formes et par les mœurs. — Le genre Blaireau (*Meles* Storr.) est caractérisé par la structure de ses molaires au nombre de cinq en haut et de six en bas de chaque côté, mais la première de celles-ci est très petite et caduque; la carnassière ou avant-dernière molaire supérieure est assez petite, triangulaire; la tuberculeuse qui suit est très grande, large, à couronne garnie de forts tubercules. A la mâchoire inférieure, au contraire, c'est la carnassière qui est la plus grande, à trois pointes, avec un fort talon tuberculeux en arrière et la tuberculeuse qui suit est petite, arrondie, beaucoup plus faible que la supérieure. Le pelage, comme celui de tous les animaux de ce groupe, est rude, et se fait remarquer par une distribution des couleurs assez insolite chez les Mammifères : le ventre est noir, tandis que le dessus du corps est plus clair, varié de gris, de roux et de blanchâtre; la tête est blanchâtre avec une bande noire longitudinale passant de chaque côté sur l'œil et l'oreille. Le Blaireau est un des carnivores les plus communs de notre pays : de la taille d'un Chien basset, il est, après le Loup et le Renard, un des plus gros prédateurs de notre faune. Il vit généralement solitaire ou par couple dans les bois et les taillis, où il se creuse des terriers profonds à galeries obliques et tortueuses entre les racines des arbres. Paresseux et inhabile à la course, en raison de la brièveté de

ses jambes, il ne sort guère que la nuit pour chercher les petits animaux, les fruits et les racines dont il fait sa nourriture. Il recherche le miel dont il est aussi friand que l'ours, déterre les campagnols en fouillant la terre, et détruit beaucoup de levrauts, des œufs et de jeunes oiseaux. C'est donc un animal essentiellement nuisible. Poursuivi, il se renverse sur le dos et fait tête aux chiens qu'il blesse grièvement avec ses ongles et ses dents robustes, garanti lui-même par l'épaisseur de sa fourrure. Pour le détruire, il faut aller le surprendre dans son terrier qu'on enfume et qu'on découvre à coups de pioche. Bien qu'il ne s'engourdisse pas en hiver, il sort peu de sa retraite, car on ne voit jamais ses traces sur la neige. Il s'apparie en novembre et c'est en février que la femelle met bas, dans le terrier, sur un lit d'herbe et de mousse, de trois à cinq petits, aveugles, qu'elle allaite quelque temps et qu'elle sèvre en leur apportant une nourriture animale (lapereaux, lézards, mulots, etc.), qu'elle va chercher au dehors. A la fin de l'automne, les jeunes ont la taille des parents et peuvent se suffire à eux-mêmes. En les prenant jeunes on les apprivoise aisément. — La chair de cet animal est mangeable et son poil sert à faire des tapis, des garnitures de harnais, des brosses et des pinceaux. Le Blaireau commun *(Meles taxus)* habite toute l'Europe et le N. de l'Asie jusqu'au Tibet. Une variété plus pâle *(M. canescens)* se trouve en Asie Mineure et en Perse. Le Blaireau du Japon *(M. anakuma)* diffère très peu du nôtre, et l'on rapporte à la même variété le Blaireau des bords de l'Amour. Une espèce plus distincte est le Blaireau à queue blanche *(M. leucurus)*,



Blaireau commun.

qui habite la Chine, le Tibet, le Népaul et le N. de la Birmanie. Trois autres espèces plus ou moins distinctes *(M. albogularis, M. collaris, M. taxodes)* ont été décrites comme propres au S. de la Chine et à la Birmanie. Toutes se ressemblent beaucoup par les formes et par les mœurs et ne diffèrent que par quelques détails de coloration, et le genre *Arctonyx* (F. Cuv.), fondé sur l'une d'elles, ne diffère pas du G. *Meles*. Le Blaireau de l'Amérique du Nord ou *Carcajou* est plus distinct; aussi en a-t-on fait un genre spécial sous le nom de *Taxidea* (Waterhouse). Les caractères de ce genre sont surtout dans la dentition : la carnassière supérieure du Carcajou est beaucoup plus forte que celle du Blaireau, comprimée d'avant en arrière, et la tuberculeuse qui suit est comparativement plus faible et triangulaire, au lieu d'être presque carrée comme chez les Blaireaux. Le pelage est plus clair en dessus et les bandes noires de la face plus étroites. Cette espèce habite l'Amérique septentrionale; du 58° de lat. N. jusqu'au S. du Mexique : elle est commune au Canada, dans toute l'étendue des Etats-Unis et en Californie. Les mœurs diffèrent peu de celles du Blaireau d'Europe. — Sous le nom générique de *Mydaus* (F. Cuv.), on distingue un petit Blaireau à queue très courte, à museau saillant, à ongles très longs, et à pelage moins rude que celui des Blaireaux du Nord, qui habite exclusivement la Malaisie, notamment la presqu'île de Malacca à partir du Tenasserim au N., et de là s'étend vers le S. jusque dans les îles de Sumatra et de Java. Il n'a que quatre molaires en haut et cinq en bas de chaque côté, et ces dents sont plus faibles que celles des Blaireaux. Sa couleur est d'un roux bai avec une bande blanche sur le dos *(Mydaus meliceps)*. — Les Blaireaux et les Taxides sont connus à l'état fossile, depuis l'époque pliocène, en Europe et en Amérique : Cope a distingué ces derniers sous le nom de *Meles sulcata*. Quant à ceux que l'on trouve dans les cavernes d'Europe, il est impossible de les séparer spécifiquement des Blaireaux qui vivent actuellement dans le même pays. On rapporte avec doute à cette sous-famille le *Trochotherium cyamoides* de Fraas, fondé sur des débris fossiles provenant du miocène d'Allemagne (V. Marte). E. Trouessart.

II. Chasse. — Il fut un temps où la chasse au blaireau était un sport aristocratique. Jacques du Fouilloux, un des plus anciens écrivains de vénerie, rapporte que sous Charles IX cette chasse exigeait les préparatifs d'une véritable expédition. Il suppose, dit Baudrillard, un seigneur allant a la chasse du blaireau ; il le place dans un chariot garni de bouteilles de vin, de jambons, de langues de bœuf, de coqs d'Inde froids ; il l'étend sur un lit de peaux remplies d'air, et à sa tête il met une jeune fillette moins farouche que Diane, trait de galanterie que l'on n'excuse dans du Fouilloux qu'à raison de la simplicité des mœurs de son siècle. De nos jours, nos gentilhommes laissent cette chasse aux gardes et aux tenanciers. — Le blaireau ne sortant que la nuit de son terrier et le regagnant avant le jour, sa chasse au fusil est à peu près impossible. Quelques chasseurs fanatiques le tirent, par un beau clair de lune, à sa sortie du terrier. Il faut être un dilettante pour pratiquer cet affût. — Les paysans lui tendent des collets et des pièges. On le prend aussi dans son terrier (V. Renard). L.-F. P.

III. Technologie. — Sorte de brosse en poils de blaireau employée par les peintres et, en industrie, par les doreurs pour épousseter les pièces dorées par la méthode de l'or au livret. La couche de couleur or, une fois sèche, on ouvre un livret d'or, posant le bord de la feuille sur le mordant et la lâchant quand elle est appliquée, on époussette ensuite l'or avec la brosse plate de blaireau et on laisse sécher plusieurs jours. On reconnait qu'un blaireau n'est pas falsifié, c.-à-d. qu'il ne contient pas de crin mêlé aux poils, quand on le trempe dans l'eau et que les poils se redressent après avoir été secoués légèrement ; si les poils tournent, les brosses sont mauvaises. L. K.

BLAIRIE (Droit de). En bas lat. *Blaeria*, en prov. *Bladade*. Ce terme a eu sous l'ancien régime plusieurs acceptions différentes. On l'a appliqué le plus souvent à la redevance payée au seigneur haut justicier par les habitants des domaines de son ressort pour avoir le droit de vaine pâture sur les terres après la moisson. Par extension, le droit même de vaine pâture exercé par les habitants a été nommé droit de Blairie. Enfin, dans quelques coutumes et notamment en Mâconnais, le droit de blairie consistait en une prestation en nature (généralement de trois à six gerbes de blé et de quelques œufs), payée au suzerain à charge par lui d'entretenir des *blayers* ou *messiers* chargés de protéger les récoltes sur pied contre les maraudeurs. Les plus anciens documents qui mentionnent le droit de blairie dans ces différentes acceptions ne remontent pas au delà du XIIIe siècle.

BLAIRVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges ; 622 hab.

BLAISE (La). Rivière du dép. de la Haute-Marne, qui prend sa source à Gillancourt, com. du cant. de Juzennecourt, coule parallèlement à la Marne, arrosant Lamothe, Cirey, Vassy, Eclaron, etc., et se jette dans la Marne à Arrigny (Marne). Elle forme sur son parcours une vallée riche et peuplée, alimentant de nombreuses usines, forges et hauts-fourneaux. A. T.

BLAISE. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers, 211 hab.

BLAISE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory ; 262 hab. — Cette localité fut dès le XIIIe siècle le siège d'une importante seigneurie. En 1216, elle appartenait au seigneur de Vignory qui la tenait de la comtesse de Champagne, et y fit construire une forteresse. Le domaine passa dans les premières années du XVe siècle à la maison de Baudricourt, et c'est dans son château de Blaise que le maréchal de Baudricourt, en 1496, reçut saint François de Paule, mandé d'Italie par Louis XI. A. T.

BLAISE-sous-Arzillières *(Blesia juxta Ardilleras).* Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; 210 hab. — Cette localité est mentionnée dès le XIIIe siècle dans les titres de l'abbaye de Moncetz. Le pays eut beaucoup à souffrir des guerres de religion, et l'église de Blaise, en 1627, dut être réédifiée. A. T.

BLAISE-sous-Hauteville *(Blesia villa).* Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; 160 hab. — Cette localité est mentionnée dès 1141 dans le cartulaire de l'abbaye de Hautefontaine.

BLAISE (Saint), évêque et martyr. Fête le 3 fév. Les *actes* de ce saint, écrits en grec, ne paraissent pas authentiques. Voici très sommairement la légende qu'ils contiennent : Blaise, qui avait employé les premières années de sa jeunesse à l'étude de la philosophie, était médecin à Sebaste en Arménie, sa ville natale, exerçant son art avec une habileté, une bienfaisance et une piété merveilleuses. Quand mourut l'évêque de la ville, il fut élu pour lui succéder, aux applaudissements de tout le peuple. Sa sainteté se manifesta par un grand nombre de miracles ; de toutes parts, on allait auprès de lui pour trouver la guérison de l'âme et du corps ; les bêtes sauvages mêmes venaient par troupes pour recevoir sa bénédiction. En 316, Agricola, gouverneur de la Cappadoce et de la petite Arménie, s'étant rendu à Sebaste, par l'ordre de l'empereur Licinius, pour mettre à mort les chrétiens, fit arrêter l'évêque. Pendant qu'on le conduisait en prison, une mère vint déposer à ses pieds son fils unique qui se mourait, étranglé par une arête, l'enfant fut guéri aussitôt. Néanmoins, le gouverneur n'ayant pu faire apostasier Blaise, le fit frapper à coups de bâton, déchirer avec des peignes de fer et enfin décapiter. — Les cardeurs l'ont pris pour patron, à cause des peignes de fer qui le déchirèrent; une prière dûment adressée à lui fait sortir du gosier les arêtes et les os qui y sont engagés. On bénit, le jour de sa fête, du pain et du sel qui assurent la guérison des maladies des enfants et des bestiaux. En Russie, saint Blaise *(Vlasii)* est le patron des troupeaux. On suppose que son nom a été substitué à celui de dieu Volos. — Ce qui vaut à ce saint une place ici, c'est que son nom a été donné à un ordre religieux et militaire, composé de laïques et de prêtres, et à une célèbre abbaye bénédictine de la Forêt-Noire (V. Sainte-Blaise). E.-H. Vollet.

Bibl. : Bollandistes, *Acta sanctorum*, 3 fév.

BLAISE (Barthélemy), sculpteur français, né à Lyon en 1738, mort à Paris le 2 avr. 1819. Après un voyage en Italie, cet artiste fut agréé à l'Académie (1785), mais ne devint pas académicien ; lorsque l'Institut fut fondé, il en fut nommé membre associé. Parmi ses œuvres, on peut citer comme les plus remarquables : *Léda, un Berger*, statues (Salon 1787) ; *Cléopâtre se donnant la mort* (S. 1793) ; *Vénus* et *Diane au bain*, esquisses terre cuite (S. 1798) ; *Phocion*, statue qui obtint une médaille d'encouragement (S. 1802); *Jules Romain*, buste marbre pour le musée du Louvre (S. 1804). On cite encore de lui : le buste de *N. Poussin*, aux galeries de Versailles ; les statues de *Saint Etienne* et de *Saint Jean-Baptiste*, dans le chœur de la cathédrale de Lyon ; le mausolée du *Comte de Vergennes*, à l'église N.-D. de Versailles ; le *Commerce* et la *Navigation*, bas-reliefs pour le Panthéon, et le *Nil*, bas-relief pour la salle des Empereurs, au musée du Louvre. Ad. T.

Bibl. : *Notice autobiographique insérée dans le Moniteur universel* (14 avr. 1819).

BLAISE (Adolphe-Gustave), économiste français, né à Epinal le 17 juin 1811, mort en juin 1886. Secrétaire général du dép. de la Seine-Inférieure en 1848, il collabora activement aux journaux : *le Mémorial du commerce et de l'industrie*, *la Revue du progrès*, *le XIXe Siècle*, *le Journal des Economistes*. Il a publié avec J. Garnier le *Cours d'économie industrielle* professé par Blanqui de 1836 à 1839. Il a écrit : *Exposition des produits de l'industrie nationale en 1839. Compte rendu* (Paris, 1840, in-8); *Nécessité de remplacer la Banque de France par une banque nationale. Pétition à la Chambre* (Paris, 1840, in-8) ; *Observations sur les projets de loi concernant les Sociétés à responsabilité limitée et la modification de l'art. 28 du Code de commerce* (Paris, 1863, in-8) ; *le Développement des établissements de crédit* (Paris, 1881, in-8).

BLAISOIS (V. Blésois).

BLAISON. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé ; 944 hab. Ruines intéressantes d'un château (mon. hist.) dont certaines parties



Ruines du château de Blaison.

remontent au XIIe siècle. Le trouvère Thibaud de Blaison y naquit à cette époque. Eglise du XIe siècle, restaurée en 1857.

BLAISON (Thibaud de), poète français du moyen âge, appartenait à une famille noble de l'Anjou dont le nom revient souvent dans les documents du XIe et du XIIe siècle et qui possédait le château de Blaison (V. ci-dessus). En 1206 et en 1214, Thibaud de Blaison est mentionné, avec d'autres chevaliers, comme garant de trêves conclues entre les rois de France et d'Angleterre. En 1212, il prit part à une expédition contre les Maures et assista à la célèbre bataille de *las Navas*. Plus tard, on retrouve son nom parmi les combattants français qui accompagnèrent Simon de Montfort dans la croisade contre les Albigeois. Il exerça pendant quelques années la charge de sénéchal de Poitou. En 1222, il vivait encore ; mais, en 1229, au mois de décembre, sa veuve, Valence, faisait hommage au roi Louis IX et à Blanche de Castille et s'engageait à ne pas se remarier sans leur assentiment. On possède de Thibaud de Blaison cinq chansons lyriques, une pastourelle et une *rotrouenge*, qui lui assurent un rang honorable parmi les trouvères de second ordre. Deux manuscrits lui attribuent même une pastourelle en provençal que d'autres, avec plus de raison sans doute, attribuent au troubadour Cadenet; mais cette erreur même semble indiquer, comme le conjecture M. Chabaneau, que pendant son séjour en Poitou, province à demi-provençale, Thibaud de Blaison avait dû chercher à rivaliser avec ses voisins Savaric de Mauléon et Renaud de Pons dans la même langue que ces derniers. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, pp. 764-765 (art. de Paulin Paris). — *Annuaire-bulletin de la Soc. de l'Histoire de France*, année 1870, pp. 85-90 (art. de M. Longnon). — G. Raynaud, *Bibliog. des chansonniers français*; Paris, 1884, t. II, nos 293, 738, 1001, 1402, 1430, 1433, 1477, 1813, 1918. — C. Chabaneau, *Biographies des Troubadours*; Toulouse, 1885, p. 176.

BLAISY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt ; 96 hab.

BLAISY-Bas *(Blasiacum)*. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon. station du chemin de fer de P.-L.-M., à l'entrée du tunnel par lequel on passe du bassin de la Seine dans celui du Rhône; 501 hab. Près de ce village et au-dessus du tunnel, Blaisy-Haut, dit aussi Blaisy-le-Château. Les seigneurs de Blaisy apparaissent dans les documents dès 1060. La baronnie de Blaisy fut érigée en marquisat en 1695 pour Antoine Joly, président au grand conseil. Le château est très ancien; durant les guerres de religion il fut pris par les royalistes, repris par le duc de Nemours en 1592, pillé par le baron de Vitteaux en 1593. Les ruines qui subsistent sont maintenant habitées par des paysans.

Le *tunnel de Blaisy* est percé en ligne droite sur une longueur de 4,100 m. ; sa largeur est de 8 m. ; la hauteur des rails à la clef de voûte, de 7m50. Il est maçonné dans toute son étendue. Il est ouvert dans des marnes dures qui deviennent friables au contact de l'air. Quinze puits servent à l'aérage. Les travaux ont été exécutés de 1846 à 1849 sous la direction de MM. Jullien et Debains. La dépense totale s'est élevée à plus de dix millions.

M. Prou.

Bibl. : Courtépée, *Description génér. et particul. du duché de Bourgogne*, éd. 1848, t. IV, p. 249.

BLAIZE (Ange), économiste français, né à Saint-Malo le 28 déc. 1811, mort à Rennes le 14 fév. 1871. Neveu de Lamennais, il a été directeur du Mont-de-Piété de Paris de 1848 à 1851. Il a publié : *Des Monts-de-Piété et des Banques de prêt sur nantissements en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Allemagne*, etc. (Paris, 1843, in-8), souvent réimprimé; *Des commissionnaires au Mont-de-Piété de Paris et des bureaux de prêts auxiliaires* (Paris, 1844, in-8) ; *Des Hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris* (Paris, 1844, in-8) ; *Mont-de-Piété, Manuel des Emprunteurs* (Paris, 1844, in-32) ; *Essai biographique sur M. F. de Lamennais* (Paris, 1858, in-8) et a édité les *Œuvres inédites de Lamennais* (Paris, 1866, 2 vol. in-8).

BLAJ ou **BLASIU** (all., *Blasendorf*; magy., *Balászfalva*). Ville de Transylvanie, comitat de Weissembourg-Inférieur, à 25 kil. N.-E. de Karlsbourg et au confluent des deux Kokel ; 2,200 hab. Résidence du métropolitain grec-uni de Transylvanie qui porte le nom d'archevêque d'Alba-Julia (Belgrad, Karlsburg ou Károlyfehérvár) et de Fagarasch ; les chanoines sont au nombre de dix. Siège des principaux établissements scolaires des Roumains grecs-unis. Faculté de théologie grecque catholique. Gymnase secondaire et primaire. Ecole normale d'instituteurs *(Preparandie)*. Ecole élémentaire *(Scoala normala)*. Ecole de jeunes filles. Les écoles de Blaj doivent leur origine à l'évêque Paul Aaron, vers 1754. C'est de là que sont sortis les hommes qui ont renouvelé l'esprit national des Roumains, en Transylvanie d'abord, en Valachie et en Moldavie ensuite. Samuel Mic (ou Klein) de Szád, Grégoire Major, Georges Schinkai, Pierre Major. Le collège de Blaj remonte à 1731 (sous Jean Mic ou Klein de Szád), mais son existence effective ne date que de 1738. Les fondateurs parvinrent alors à réunir 25,000 fl. donnés tant pas l'empereur Charles VI que par le public. L'école des enfants ne fut ouverte qu'en 1754 après mille difficultés. Le séminaire fut bâti de 1749 à 1779. Il fallut trente ans. Ce fut au prix des plus grands efforts que les Roumains parvinrent à réaliser ces modestes fondations; sauf quelques aumônes qui leur furent faites par l'empereur au moment où ils acceptèrent l'union avec Rome, ils durent se contenter de leurs seules ressources et lutter sans cesse contre Magyars et Allemands. C'est à Blasiu qu'eut lieu en 1848 l'assemblée populaire où les Roumains proclamèrent le programme de leurs revendications nationales.

J. Monnier.

BLAKE (Robert), amiral anglais, né à Bridgewater (Somersetshire) le 15 août 1598, mort sur son navire, près de Plymouth, le 17 août 1657. Après avoir fait ses études à Oxford il revint en 1625 à Bridgewater auprès de son père, qui était marchand, et prit une grande part aux discussions politiques et religieuses qui agitaient alors l'Angleterre. Il sut plaire au parti presbytérien qui l'envoya siéger au Court-Parlement (avr. 1640). Cette assemblée ayant été dissoute le 5 mai, la guerre civile éclata. Blake leva des troupes dans le comté de Somerset, défendit Bristol contre les royalistes (1643), obtint en 1644 le grade de colonel dans un régiment indépendant, surprit l'importante ville de Taunton dont il fut nommé gouverneur et qu'il défendit avec succès contre deux sièges successifs (1645). En 1649 Cromwell le nomma général de la mer, bien qu'il n'eut jamais servi que dans l'armée de terre. Blake à la tête de la flotte parlementaire poursuivit le prince Rupert d'abord en Irlande, puis en Portugal, le bloqua dans le port de Malaga et détruisit tous ses vaisseaux (1651). En 1652 il fut nommé amiral; chargé de surveiller la flotte hollandaise, il battit Tromp le 19 mars à Douvres, prit nombre de vaisseaux marchands, battit Ruyter et Cornelius de Witt le 28 sept., mais se laissa vaincre par Tromp aux Dunes le 29 nov. Tromp arbora à son grand mât un balai, en disant qu'il avait balayé des mers les navires anglais. Le Parlement, furieux de cette insulte, s'empressa d'équiper une nouvelle flotte qui prit la mer en févr. 1653. Blake rencontra Tromp dans la Manche, le 18, et lui livra une bataille qui dura cinq jours et resta indécise; les 3 et 4 juin nouveau combat gagné par les Anglais. Blake grièvement blessé fut obligé de retourner à terre pendant quelques mois. A ce moment Cromwell prit le titre de premier protecteur. Il fit entrer Blake dans ses deux premiers parlements, puis l'envoya dans la Méditerranée pour y faire reconnaître le pavillon de la République anglaise, et exiger diverses réparations (nov. 1654). Cette mission réussit : le pape, le duc de Toscane, les chevaliers de Malte payèrent des indemnités en compensation des pertes infligées au commerce anglais; les Etats barbaresques se soumirent et le dey de Tunis fut forcé de suivre leur exemple (1655). En 1656, la guerre ayant éclaté entre l'Angleterre et l'Espagne, Blake fut chargé du blocus de la baie de Cadiz ; le 20 avr. 1657 il remporta une brillante victoire sur la flotte espagnole à Santa-Cruz-de-Téneriffe : il força l'entrée de la baie défendue par des forts et des batteries formidables, coula tous les vaisseaux ennemis, et ressortit malgré le feu de ces forts. C'est la première fois qu'on tentait une opération de ce genre, aussi le Parlement décerna-t-il des remerciements solennels à l'audacieux amiral. Après cet exploit, Blake reprit le blocus de Cadiz; mais gravement atteint du scorbut, il fut obligé de retourner en Angleterre et mourut en vue de Plymouth. Il fut enterré à Westminster en grande pompe et aux frais du Trésor. Après la Restauration son corps fut exhumé et relégué dans le cimetière de Sainte-Marguerite.

R. S.

Bibl.: Johnston, *Life of admiral Blake* ; Londres, 1707, in-12. — Dixon, *Robert Blake, admiral and general at Sea, based on family and State papers* ; Londres, 1852, in-8. — Pauli, *Aufsätze zur englischen Geschichte* ; Leipzig, 1869. — Voir aussi les relations des contemporains : Clarendon, Heath, Ludlow, Whitelock, etc.

BLAKE (John-Lauris), écrivain américain, né à Northwood, New Hampshire. Après avoir été pendant douze ans principal d'une pension de jeunes filles, il occupa plusieurs postes dans l'église épiscopale. Outre de nombreux sermons et discours théologiques, on a de lui une quantité de livres scolaires, dont beaucoup sont consacrés à la géographie. On lui doit aussi : *The Farmer's Every Day Book*, où il donne des conseils dont l'homme pratique peut encore profiter aujourd'hui. Il a édité un *General Biography Dictionary*, un format commode, et qui eut le plus grand succès.

BLAKE (Nicolas), graveur et dessinateur anglais, né en Irlande. Il jouissait d'une certaine célébrité au milieu du

xviii[e] siècle. Ses œuvres les plus connues sont les illustrations d'une édition des œuvres de Pope et des *Voyages en Perse* de Jonas Hanway, publiés en 1753. Il mourut à Paris qu'il avait habité pendant de longues années.

BLAKE (William), peintre, graveur et poète anglais, né à Londres le 28 nov. 1757, mort le 12 août 1828. Il était fils d'un bonnetier, et, dès l'enfance, il montra d'étonnantes dispositions pour le dessin et la poésie. Devenu élève du graveur James *Basire* (V. ce nom), il fut chargé de dessiner les antiquités de l'abbaye de Westminster et des autres vieux édifices, milieux qui ne manquèrent pas d'exercer une vive influence sur son imagination mélancolique. Il a gravé de nombreuses illustrations pour livres d'après Stothard et d'après ses propres dessins. Marié en 1783 selon ses goûts, il songea à rendre par la plume et le crayon les visions qui hantaient son cerveau. Un premier opuscule, *Poetical Sketches* (1783), contient ses poésies composées entre sa douzième et sa vingtième année. Trop pauvre pour faire face aux frais d'impression de ses œuvres, il se fit son propre éditeur et imagina d'y appliquer son écriture mise en relief par la morsure sur des plaques de cuivre. Il publia ainsi ses *Songs of Innocence*, ornés de ses dessins (1789, pet. in-8), œuvre singulière, qui eut du succès, ce qui l'encouragea à donner successivement, sous la même forme : *Books of prophecy* (1791) ; *Gates of paradise* (1793) ; *America, a prophecy* (1793, in-fol.) ; *Europe, a prophecy* (1794, in-fol.) ; *Songs of Experience* (1794). En même temps, il faisait figurer, à plusieurs expositions de l'Académie royale, des peintures allégoriques, historiques et religieuses. En 1797, il entreprit une édition illustrée par lui des *Nuits* d'Young, qu'il laissa inachevée. En 1800, il publia *the Marriage of heaven and hell* (in-4), puis il alla vivre, à Felpham, auprès du poète Hayley, faisant des dessins pour celui-ci, et peignant quelques portraits, et ne revint à Londres qu'au bout de trois ans. Ses quarante dessins gravés par Schiavonetti pour une édition du poème de Rob. Blair : *The Grave* (1808, gr. in-4), furent très admirés ; de même que sa grande estampe le *Pèlerinage de Canterbury* (1809), pleine de caractère. Entre temps, il continuait de composer, d'illustrer et d'imprimer des poèmes étranges, empreints d'un mysticisme obscur : *Jerusalem, the emanation of the Geant Albion; Milton, a poem* (1804) ; *Job* (1826), etc. Le plus original est le dernier : c'est aussi celui dont les gravures sont les plus finies. Tous ces volumes sont aujourd'hui fort recherchés, surtout les exemplaires coloriés par l'artiste lui-même. G. Pawlowski.

Bibl. : A. Gilchrist, *Life of W. Blake*, 1863. — R.-C. Swinburne, *Life of W. Blake*, 1868. — Redgrave, *Dictionary of artists of the english school*, 1874.

BLAKE (Joaquin), général espagnol, né à Malaga en 1759, mort à Valladolid en 1827. Il appartenait à une famille irlandaise établie en Espagne. Entré dans l'armée comme cadet, il était parvenu au grade de brigadier au moment de la guerre de l'Indépendance (1808). La Junte de Galice lui confia le commandement de toutes les troupes des Asturies, de Galice et d'Estramadure ; il devait pénétrer dans la Biscaye sur les derrières de l'armée française, mais il fut battu à Zornoza par le maréchal Lefèbre, puis à Espinosa par le maréchal Victor. Durant la campagne de 1809 il ne réussit pas, malgré ses talents militaires, à résister à Suchet ; il fut battu à Sagonte par ce général en 1811 et se vit forcer par lui dans Valence le 9 janv. 1812, après une résistance désespérée. Prisonnier de guerre, il fut envoyé en France et enfermé à Vincennes jusqu'en 1814. Rentré en Espagne après la chute de Napoléon, il fut nommé par le roi Ferdinand, directeur du génie. La Junte générale de 1820 qui imposa à Ferdinand le régime constitutionnel fit entrer au Conseil d'Etat Blake, dont les opinions libérales indisposèrent le souverain qui ne put obtenir du Conseil d'Etat l'appui qu'il en espérait dans ses tentatives anticonstitutionnelles. Aussi lorsqu'il eut réussi, en 1823, grâce à l'appui de Louis XVIII, à reprendre le pouvoir absolu, tint-il le général Blake en disgrâce. Jusqu'à sa mort le héros de la guerre de l'indépendance eut à se défendre contre les persécutions du parti absolutiste.

Bibl : Hubbard, *Histoire contemporaine de l'Espagne*; Paris, 1869, t. I et II.

BLAKELY (Johnston), offficier de la marine des Etats-Unis, né en Irlande en 1781, mort en mer en 1814. Elevé dans la Caroline du Nord, où avaient émigré ses parents, il entra dans la marine en 1800 et commanda en 1812, comme lieutenant, le brick *Enterprise*, puis le brick *Wasp*. Le 1[er] mai 1811, il sortit de Portsmouth (New-Hampshire) et captura après un rude engagement le sloop anglais *Reindeer*. Il fit encore plusieurs captures, entre autres celle du brick *Atalanta* qu'il envoya avec un équipage de prise à Savannah. Depuis on n'eut plus du nouvelles du *Wasp* ni de son commandant. Aug. M.

BLAKENEY (Sir Edward), général anglais, né à Newcastle-on-Tyne en 1778, mort en 1868. Il entra fort jeune dans les dragons (1794), parvint au grade de capitaine en 1796 et fut nommé dans l'infanterie. Après avoir servi aux colonies il fit la campagne d'Espagne sous les ordres de Wellington, en qualité de lieutenant-colonel. Il fut blessé à Badajoz (11 mars 1811) et à Albuera (16 mai 1811). Puis il prit part à l'expédition de la Nouvelle-Orléans (1814) ; et enfin à la campagne de Portugal de 1826. Nommé colonel de fusiliers royaux en 1832, il fut mis à la tête de la force armée en Irlande (1838 à 1855). Pendant cette période il eut à réprimer l'insurrection de 1848. Sir Blakeney obtint en 1854 le grade de général, puis celui de maréchal (9 nov. 1862). Il était gouverneur de l'Hôtel des invalides de Chelsea depuis 1856.

BLÂME (Hist. du dr.). 1° En droit criminel, peine infamante consistant dans la réprimande que fait le juge à la suite d'une sentence ou d'un arrêt reconnaissant un accusé coupable d'un fait délictueux. Le blâme était prononcé en la chambre du Conseil. Dans l'échelle des peines, il suivait immédiatement le bannissement à temps. De ce qu'il faisait partie du grand criminel, comme toute condamnation infamante, résultait cette conséquence que l'appel du condamné contre le jugement prononçant le blâme était porté à la Tournelle criminelle. — 2° En droit civil, le blâme était le nom donné au contredit formulé par un cohéritier contre les lots à lui présentés par son cohéritier ; s'il y avait lieu, un jugement intervenait sur le blâme soit pour confirmer, soit pour réformer le lotissement. — 3° En droit féodal, le blâme d'un jugement était le faussement de ce jugement (V. Appel).

Blâmer les criées. — Faire opposition, lors de l'une des quatre criées ou proclamations faites à la suite de la saisie réelle ; l'huissier ou sergent qui faisait les criées devait donner acte de l'opposition et la mentionner dans son procès-verbal, afin que le poursuivant fasse assigner l'opposant.

Blâmer le dénombrement. — Le dénombrement du fief étant rédigé par le vassal à sa convenance, le seigneur pouvait lui opposer un *blâme*, c.-à-d. un contredit fondé ou sur l'omission de parties du domaine ou de droits dépendants du fief, soit, au contraire, sur l'énonciation erronée de choses ou de droits n'en faisant pas partie, soit encore sur la simple insuffisance des déclarations du dénombrement (Voir sur les délais pour le blâme et les suites qu'il pouvait avoir, l'article Aveu et dénombrement). L'acte de blâme n'était soumis à aucune formalité, pouvait n'être accompagné d'aucune production de titres, car, en principe, c'était au vassal à produire les titres qui appuyaient le dénombrement fourni par lui ; mais lorsqu'il les avait produits, le seigneur devait, à son tour, justifier son blâme en fournissant des titres à l'appui de ses contredits. P.-L. C.

Bibl. : V. la bibliogr. du mot Aveu et dénombrement. — Guyot, *Répertoire de jurisprudence* ; Paris, 1784, in-4.

t. II, p. 397. — FERRIÈRE, *Dictionnaire de droit et de pratique*, V. BLÂME; Paris, 1740, 2 in-4.

BLAMÉCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin; 392 hab.

BLAMONT. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de de Montbéliard, sur un plateau qui domine trois vallées; 655 hab. Ruines de l'ancien château des comtes de Montbéliard. Un autre château (mon. hist.), construit au XVIe siècle et démantelé en 1815, a été converti en couvent. La charte de commune concédée à Blamont en 1308 par Thibaud, sire de Neufchâtel, a été publiée au t. Ier (p. 469) des *Documents inédits* publiés par l'Académie de Besançon.

BLÂMONT *(Albus mons, Blancmont, Blankenberg, Blaulmont)*. Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville; 2,147 hab., sur les deux rives de la Vezouse, affluent de la Meurthe, stat. du chemin de fer de l'E., ligne d'Avricourt à Cirey, possède des fabriques d'étoffes de coton, de grosse chaudronnerie, des tanneries et des corroieries. — Blâmont, dont le nom figure déjà dans des documents du VIIe siècle, date d'une époque fort reculée, fut le chef-lieu d'un *pagus*, puis d'un comté (V. BLÂMONTOIS), le siège d'une prévôté à partir de 1698 et d'un bailliage créé en 1751. La ville fortifiée dès le XIVe siècle possédait un château-fort, ancienne et magnifique résidence princière, qui au XVIe siècle offrit l'hospitalité à beaucoup de personnages marquants : le duc Antoine (1532), François de Bar (1540), la reine de Hongrie (1548), le comte d'Egmont et son épouse en même temps que Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont (1558) y séjournèrent tour à tour; à partir de 1559 le manoir servait de résidence à la duchesse Christine de Danemark, la mère de Charles III; en 1567 on y célébra avec beaucoup de pompe les noces du prince Guillaume de Bavière et de la princesse Renée de Lorraine et en 1573 il fut



Ruines du château de Blâmont, d'après une photographie.

témoin des célèbres pourparlers entre Catherine de Médicis, le duc d'Anjou (depuis Henri III), le duc d'Alençon, Marguerite de Navarre et les ambassadeurs de Pologne. La ville fut assiégée et prise en 1587 par le duc de Bouillon et en 1636 par le duc de Saxe-Weimar. Lors du premier siège elle fut vaillamment défendue par Matthias Klopstein, gentilhomme lorrain; lors du dernier par un second Klopstein qui, après une résistance héroïque, fut pendu par les ennemis à la porte de la forteresse, pour le punir d'avoir fait incendier la ville. Pendant ces guerres désastreuses, Blâmont perdit ses fortifications ainsi que son château, dont on voit encore les ruines sur la côte dominant la ville. — Patrie de Claude-Ambroise Régnier, duc de Massa, né en 1746, mort en 1814, grand-juge sous le premier Empire, du comte Louis Klein, né en 1762, général de division et pair de France, et du général d'artillerie Le Clerc (Marie-Joseph) né le 17 janv. 1784, mort le 18 juil. 1861. L. W.

BIBL. : Henri LEPAGE, *les Communes de la Meurthe*; Nancy, 1855, I, 146-161. — Du même, *Dictionnaire géographique de la Meurthe*; Nancy, 1860. — Du même, *le Département de la Meurthe, statistique historique et administrative*; Nancy, 1843, vol. II, pp. 70-73.

BLÂMONTOIS (Le) *(Pagus Albinsis, Albechova)*. Pays lorrain compris dans le diocèse de Toul et s'étendant sur les deux rives de la Vézouse *(Vizuzia)*, dont l'ancien nom allemand était *Wiss* (*weiss* = blanc). Il était limité au N. par le Saulnois *(pagus Salinensis)*, à l'E. par le pays de la Sarre *(p. Saroensis)*, à l'O. et au S. par le Chaumontois *(p. Calvomontinsis)* et correspondait à peu près au canton actuel de Blâmont (Meurthe-et-Moselle). Le Blâmontois, après avoir fait partie du royaume d'Austrasie, entra dans le duché de la Haute-Lorraine ou Lorraine-Mosellane et fut érigé en comté dès le Xe siècle. Les seigneurs de Blâmont, branche de la maison de Salm, devinrent à partir du milieu du XIIIe siècle les vassaux des évêques de Metz, avec lesquels ils eurent pendant le reste du moyen âge des rapports d'hostilité permanente. En 1503, René II, duc de Lorraine, en vertu d'une donation faite par Olry, évêque de Toul, seigneur de Blâmont, prit possession du comté. Son successeur, Charles III, auquel l'évêque de Metz avait cédé la souveraineté, reçut de l'empereur Maximilien II l'investiture du domaine, par lettres du 9 juin 1567. Jusqu'à cette époque le Blâmontois avait ses coutumes independantes, curieuses à plus d'un titre, elles permettaient par exemple au mari de « vendre, engager, aliéner valablement le bien naissant ou propre de sa femme sans son exprès et libre consentement ». A la suite d'une requête adressée par les habitants du comté au duc Charles III, celui-ci abrogea ces coutumes et rendit le 19 mars 1596 une ordonnance qui détermine la manière dont la justice sera dorénavant « créée et establie, administrée, régie et gouvernée ». Le pays eut beaucoup à souffrir des guerres désastreuses du XVIIe siècle; après avoir suivi les destinées de la Lorraine, il fut réuni avec elle à la France en 1766 après la mort du roi Stanislas Leczinsky. Les comtes de Blâmont portaient *d'argent à deux barbeaux adossés de gueules, accompagnés en chef d'une rose de même*. En 1470 Louis XI permit au chef de la maison d'ajouter à ses armoiries *une fleur de lys d'or et un écu d'argent* (V. BLÂMONT). L. W.

BIBL. : *Coutumes du Comté de Blâmont avec les lettres patentes d'homologation du 19 mars 1596*; Nancy, 1747. — Dom CALMET, *Histoire de la Lorraine*, III, généalogie p. LXXXIX. — SCHŒPFLIN, *Alsatia illustrata*, I, 670. — GRANDIDIER, *Histoire de l'église de Strasbourg*; II, pièces justific. p. CLX. — DIGOT, *Histoire de la Lorraine*; Nancy, 1880, III, p. 394; V, p. 268. — Henri LEPAGE, *les Communes de la Meurthe*; Nancy, 1855, t. I.

BLAN. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Puylaurens; 712 hab.

BLANASCO, BLANOSCO, BLANVASCO ou **BLANAY** (Jean), jurisconsulte français de la seconde moitié du XIIIe siècle. On a de lui divers ouvrages de droit et de jurisprudence, dont les principaux sont intitulés *De Feudis et Hommagiis; Ordo judiciarius* (Lyon, 1515); *Variarum quæstionum liber unus; Tractatus de actionibus in Institutiones* (Mayence, 1539, et Lyon, 1568).

BLANC. I. Industrie. — Les arts et l'industrie emploient pour la préparation des couleurs blanches : la *chaux*, le *carbonate de chaux* ou *craie*, le *sulfate de chaux*, plus généralement désigné sous les noms de *plâtre* ou de *gypse*, le *kaolin*, la *silice*, le *talc*; certaines combinaisons du plomb : le *carbonate de plomb impur* ou *céruse*; l'*oxychlorure de plomb*; le *sulfate de plomb*, le *sulfite de plomb*, l'*antimonite* et l'*antimoniate de plomb*, le *tungstate de plomb*; l'*oxyde d'antimoine*; le *sous-nitrate de bismuth*; le *sulfate de baryte* ou *spath pesant*, l'*oxyde de zinc* (*blanc de zinc* ou *blanc de neige*).

Nous avons déjà parlé du blanc de baryte (V. BARYTE [industrie]), et nous renverrons les lecteurs, en ce qui

concerne la chaux, le plâtre, la silice, le kaolin, le talc et le sous-nitrate de bismuth, aux articles spéciaux traitant de ces matières ; nous réservant de ne parler ici que des matières employées plus spécialement comme blancs, par les arts et l'industrie.

Blanc d'antimoine. — On désigne sous ce nom l'oxyde d'antimoine. Ce produit, proposé déjà depuis longtemps comme succédané de la céruse, est d'un beau blanc, couvre bien et ne noircit pas sous l'action des émanations sulfureuses ; il a en outre l'avantage d'être un peu moins vénéneux que la céruse. On prépare le blanc d'antimoine ou *céruse d'antimoine* en faisant arriver un mélange d'air et de vapeur d'eau à la surface d'un bain de sulfure d'antimoine chauffé dans un four ou dans un cylindre en fonte. Dans ces conditions le soufre est éliminé à l'état d'acide sulfureux et l'oxyde d'antimoine volatilisé est entraîné dans des chambres placées à la suite du four, où il se condense. La vapeur d'eau, dans cette opération, n'est qu'un agent mécanique ayant pour effet d'amener l'oxyde à un état de division plus considérable, car on peut préparer le blanc d'antimoine par le simple grillage du sulfure. L'oxyde ainsi obtenu peut être employé directement dans la peinture à l'huile, sans qu'il soit nécessaire de lui faire subir une purification préalable. Un autre procédé de préparation du blanc d'antimoine consiste à attaquer le sulfure par l'acide chlorhydrique concentré et bouillant ; il se produit de l'acide sulfhydrique, que l'on peut utiliser, et du chlorure d'antimoine. Celui-ci est précipité par l'eau ; on obtient alors un oxychlorure très blanc, connu autrefois sous le nom de *poudre d'Algaroth*. L'oxychlorure d'antimoine peut être employé directement après une lévigation suffisante ; on peut aussi le transformer en oxyde par l'action du carbonate de soude.

Craie. — Le carbonate de chaux ou craie constitue la plus grande partie des roches du terrain *crétacé*. On le rencontre particulièrement en Champagne ; dans les environs de Rouen, de Paris ; en Angleterre. Cette substance est d'un blanc de neige, lorsqu'elle est parfaitement pure, ou plus ou moins teintée en jaune ou en gris, suivant les proportions de fer et d'argile qui s'y trouvent mélangées ; sa cassure est terreuse, fine sans aucun poli ; elle est très tendre et happe à la langue. La craie a été employée dès la plus haute antiquité pour la préparation des couleurs blanches ; son nom latin *creta*, sous lequel les Romains la désignaient, lui vient de ce que d'importants gisements étaient exploités par les anciens dans l'île de Crète. De nos jours, on la connaît également sous des noms rappelant son origine : *blanc de Meudon* ou *de Paris*, *blanc de Troyes* ou *de Champagne*, *blanc d'Espagne*, etc.

La préparation du blanc de chaux est des plus simples ; elle consiste en des lessivages méthodiques destinés à enlever à la craie, préalablement broyée dans un moulin, les impuretés qui s'y trouvent toujours mélangées ; l'oxyde de fer, la silice et l'argile. Cette épuration est poussée plus ou moins loin, selon la destination du produit. Le lavage terminé, on procède à l'égouttage de la craie, à sa mise en pains, lorsqu'elle est encore humide et enfin à la dessiccation, opération qui se fait à l'air libre dans des séchoirs spéciaux.

Pour façonner la craie employée comme crayon blanc, on comprime assez fortement le dépôt qui a subi une épuration plus grande que celui destiné à la plupart des usages industriels, de manière à obtenir une masse bien compacte ; cette masse est découpée à la scie sous la forme de prismes. Le carbonate de chaux préparé de la manière que nous venons d'indiquer n'est pas absolument pur ; si loin qu'on pousse les lavages, il retient encore jusqu'à 2 % d'argile. On n'a pas à tenir compte de cette substance qui ne présente aucun inconvénient pour les divers usages auxquels est destiné le blanc de chaux.

Usages. La craie forme la base des peintures *à la détrempe* ou *à la colle*, employées pour l'intérieur des habitations ; du mastic des vitriers, qui est un mélange d'huile de lin cuite et de craie. On ne l'emploie jamais dans la peinture à l'huile, elle ne donnerait qu'un mauvais blanc, jaunâtre, demi-transparent, sans aucune valeur. Industriellement, on emploie la craie pour la préparation du carton pierre et pour le nettoyage des métaux.

Blanc de plomb. — Sous cette dénomination on peut comprendre : la céruse et le blanc d'argent (carbonate de plomb plus ou moins pur), l'oxychlorure de plomb, le sulfate, le sulfite, l'antimonite, l'antimoniate et le tungstate de plomb.

Céruse. Cette substance est la plus importante des combinaisons du plomb utilisées dans les arts pour la préparation des couleurs et la fabrication de certains mastics. Sa composition chimique varie suivant son mode de préparation ; cependant on peut la considérer d'une façon générale comme un carbonate basique hydraté. La céruse bien préparée est d'un beau blanc ; elle est très opaque et couvre parfaitement ; ce serait une couleur parfaite, si elle n'était pas très vénéneuse et si elle n'était pas très facilement altérable par les émanations sulfureuses.

Historique. Les Grecs et les Romains savaient préparer la céruse et s'en servaient non seulement pour la peinture, mais aussi pour la préparation du blanc de fard. De nos jours elle ne sert plus que dans le premier de ces usages, ses propriétés toxiques l'ayant fait absolument proscrire du second.

Son mode de préparation est décrit ainsi par Pline : « On introduit des lames de plomb dans des outres contenant du vinaigre, qu'on laisse bouchées pendant huit jours. Sur ces lames, il se dépose une crasse qu'on enlève ; on les replonge ensuite dans les outres, on les racle de nouveau au bout de quelque temps et ainsi de suite jusqu'à ce que la matière manque. » A Rhodes, d'après Vitruve on procédait de la façon suivante : « Les Rhodiens mettent des sarments dans des tonneaux, avec une certaine quantité de vinaigre ; puis ils placent des lames de plomb sur les sarments ; enfin, ils ferment les tonneaux avec des couvercles. En les ouvrant au bout d'un certain temps, on trouve le plomb changé en céruse. » Comme nous le verrons plus loin, nos méthodes de fabrication ne diffèrent guère de celles suivies par les anciens.

Préparation. De nombreux procédés sont en usage ou ont été proposés, pour la préparation de la céruse ; nous ne décrirons que ceux qui ont donné des résultats certains. Les uns sont basés sur le traitement du plomb métallique par des agents chimiques capables de le carbonater ; les autres, sur la transformation directe de certaines combinaisons du plomb en carbonate.

Méthode hollandaise. Cette méthode est la plus anciennement employée pour la préparation de la céruse. Elle est fondée sur la propriété que possède le plomb métallique de se transformer en carbonate, lorsqu'à une température convenable (36° à 60°), il se trouve en contact avec des vapeurs d'acide acétique, de l'acide carbonique et de l'oxygène. On arrive à ce but par différents moyens. En Hollande et en Belgique, ainsi que dans quelques fabriques allemandes, le plomb aussi pur que possible, surtout exempt de fer, est coulé en lames minces que l'on enroule en spirale P (fig. 1) ; celles-ci sont placées dans des pots A, vernissés et munis intérieurement d'un rebord laissant une ouverture centrale B pour le passage des vapeurs ; au fond des pots, en C, se trouve du vinaigre mélangé avec de la levûre de bière ; les pots sont couverts avec des lames de plomb et rangés par couche dans du fumier de cheval ou dans de la tannée (fig. 2).

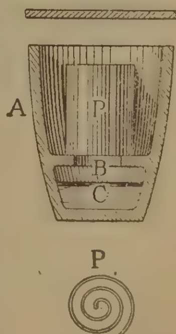


Fig. 1.

Sous l'influence de la fermentation du fumier, la température s'élève, l'acide acétique du vinaigre se volatilise



Fig. 2.

et en présence de l'oxygène de l'air donne lieu à la formation d'acétate basique de plomb. Celui-ci est à son tour transformé en céruse et en acétate neutre de plomb, par l'acide carbonique qui se dégage du fumier. En Angleterre et à Ivry, dans l'usine de M. Besançon, on emploie, au lieu de spirales de plomb et afin de multiplier les surfaces, du plomb coulé en grilles. On en dispose cinq ou six lits dans des pots moitié moins élevés que ceux employés lorsqu'on fait usage des lames (fig. 3)

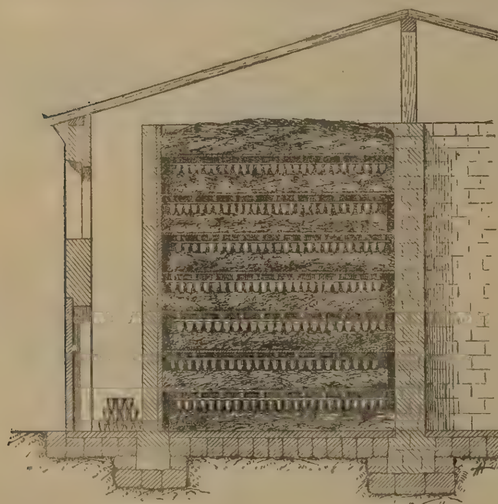


Fig. 3.

Méthode allemande ou des chambres. Dans le cas présent on n'emploie plus le fumier comme agent producteur de chaleur, on le remplace par un calorifère, et, l'acide carbonique qui doit carbonater du plomb est produit, soit par la fermentation du marc de raisin que l'on mêle au vinaigre, source de l'acide acétique nécessaire à l'opération, soit par un appareil spécial. Dans ces conditions on obtient une céruse beaucoup plus blanche que par la méthode hollandaise; en effet, le fumier ne dégage pas seulement de l'acide carbonique, lorsqu'il fermente, mais aussi de l'acide sulfhydrique, et le produit est mélangé de sulfure de plomb qui l'altère plus ou moins. Le mode de procéder est le suivant : le plomb est coulé en lames minces ; ces lames, pliées en deux, sont suspendues à des lattes au-dessus de caisses en bois, contenant un mélange de vinaigre et de marc de raisin. Chaque caisse a 1 m. à 1m52 de long, 0m36 à 0m40 de large et 0m30 à 0m35 de haut ; on place 90 à 100 caisses dans une chambre chauffée à 25° pendant la première semaine, à 48° pendant la seconde, à 45° pendant la troisième, et enfin, à 50° pendant la quatrième. Un procédé perfectionné, donnant un travail et un rendement plus régulier, consiste à faire arriver dans les chambres un mélange l'air, de vapeur d'eau et de vinaigre et d'acide carbonique. En Angleterre on fait usage de la modification suivante des procédés hollandais et allemand : dans les compartiments d'une caisse de bois chauffée par le fond avec de la vapeur à environ 35°, on place le plomb finement granulé et humecté avec 1 ou 1.5 % de vinaigre ; on fait arriver ensuite sur la masse un courant d'acide carbonique et une quantité de vapeur suffisante pour maintenir bien humides le plomb et l'atmosphère intérieure. L'opération est terminée en dix ou quatorze jours.

Nous venons de voir comment, par deux méthodes différentes, on obtenait la carbonatation du plomb métallique ; il nous reste à décrire les procédés employés pour séparer la céruse qui s'est formée du métal qui n'a pas été attaqué, le *décapage*. Les tas du procédé hollandais ou les caisses du procédé allemand sont ouverts et le plomb est enlevé et réuni pour être soumis à des manipulations qui ont pour but de détacher, de broyer, de laver et de sécher la céruse. Ces différentes opérations se faisaient autrefois à la main, ce qui était d'un très grand danger pour la santé des ouvriers qui en étaient chargés ; elles s'exécutent maintenant presque partout mécaniquement. Chez M. Lefèvre, à Lille, on a pris les dispositions suivantes. Les ouvriers chargés du dépotement sont munis de gants en peau de mouton. Les plaques sont amenées à la machine dans un chariot, élevées par un treuil et déposées sur une table, déroulées avec soin et amenées par une toile sans fin entre une paire de cylindres cannelés, en bois, qui détache : 1° des écailles ; 2° des parties plus fines que l'on réduit en poudre à la meule avec de l'eau. La bouillie est reçue dans des pots en grès non vernis, où on la sèche à l'étuve pendant dix à douze jours. La dessication est terminée à une température plus élevée après que la céruse a été retirée des pots. A l'usine de Walker, Parkers et Cie, les plaques de plomb carbonaté sont déposées dans une auge en bois fermée par le haut et arrosées avec de l'eau. Au-dessous de l'auge se trouve une paire de cylindres cannelés entre lesquels elles passent et sont ensuite déposées sur une plaque en zinc percée de trous et munie de rebords. Cette plaque forme le couvercle immergé d'une cuve en bois entièrement pleine d'eau. Un ouvrier remue les plaques avec une spatule et favorise ainsi l'élimination du blanc, qui devient complète après deux ou trois passages à travers les cylindres. Le blanc déposé est broyé à la meule et purifié par lévigation. Les dépôts qui se réunissent dans les cuves où l'on a dirigé l'eau blanche sont enlevés à la cuiller, exprimés et séchés à chaud dans des vases en grès non vernis.

Procédé de Clichy ou procédé français (fig. 4). Le procédé dit de Clichy fut imaginé en 1801 par Thénard et appliqué par Brechot et Lesueur, à Toulouse, puis par Roard à Clichy. Il a été ensuite perfectionné et mis en pratique dans la grande usine de minium de Portillon près de Tours. Cette méthode est absolument chimique et repose sur ce fait qu'un courant d'acide carbonique traversant une solution d'acétate basique de plomb, précipite du carbonate de plomb et régénère de l'acétate neutre susceptible de dissoudre de nouveau de l'oxyde de plomb et de reproduire de l'acétate basique. Pour obtenir ces résultats, on procède ainsi qu'il suit : On ajoute peu à peu de la litharge en poudre à de l'acide acétique, jusqu'à ce qu'il marque 17 à 18° Baumé ; il renferme alors, pour un équivalent d'acide, trois équivalents de plomb. On fait ensuite passer à travers le liquide un courant d'acide carbonique. La dépense réside dans la production d'un courant d'acide carbonique, obtenu par la combustion du charbon ou du coke, dans l'oxyde de plomb nécessaire à l'opération ; quant à l'acide acétique, qui, théoriquement, est complètement régénéré, on ne fait que compenser au fur et à mesure les pertes inévitables dans une opération industrielle.

A l'usine de Portillon, on a substitué à la litharge le massicot. Cet oxyde est broyé à l'eau et séparé des grenailles de plomb qu'il contient toujours. Dans les cuves à saturation on introduit de l'acide acétique étendu d'eau et

un excès de massicot. La masse est fortement agitée et chauffée à une température convenable. Des cuves de saturation, la solution passe dans les cuves à précipitation dans lesquelles arrive l'acide carbonique nécessaire pour la transformation de l'acétate de plomb en céruse. Au sortir des cuves à précipitation la masse liquide est conduite dans les cuves de repos où se dépose la céruse ; le liquide clair surnageant est ensuite renvoyé dans les cuves à saturation. On purifie le blanc obtenu dans cette opération par des lavages à l'eau faits dans les cuves à repos; on le fait ensuite égoutter et sécher. La méthode de Clichy n'est pas très usitée, ce qui vient de ce

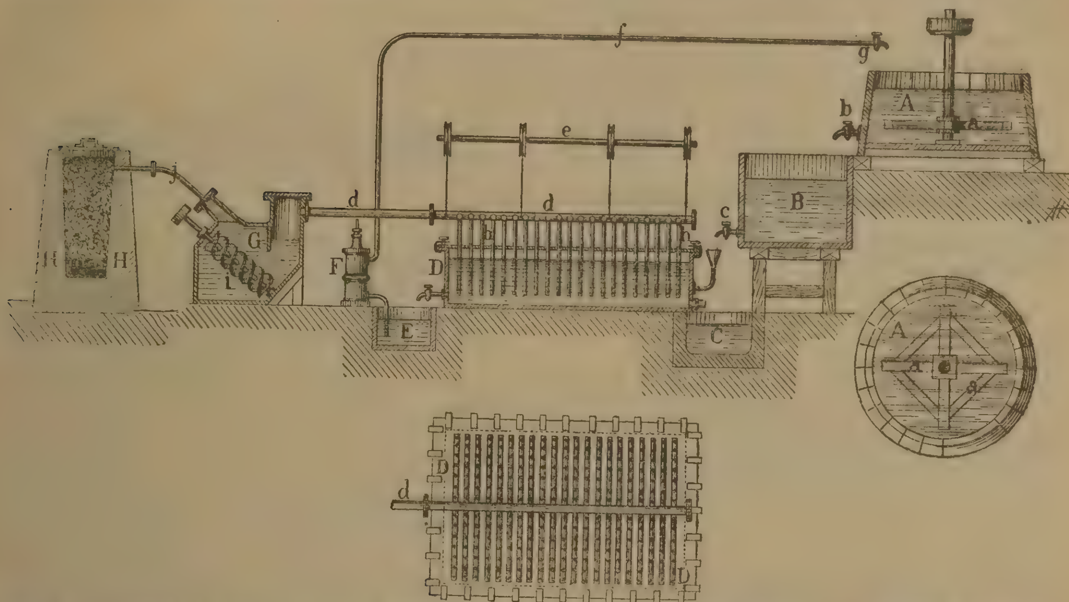


Fig. 4. — Procédé de Clichy : A, Cuve à dissolution; B, Réservoir du liquide décanté; C, Cuve recevant le dépôt; D, Récipient fermé; E, Cuve recevant le liquide clair; F, Pompe de refoulement; G, Cagniardelle soufflante; H, Four à coke et à chaux ; a, Agitateur de la cuve; b, Robinet de vidange; c, Robinet de décantation; d, Tuyau de refroidissement de l'acide carbonique; e, Tringle de suspension; f, g, Tuyau et robinet de refoulement du liquide clair; h, h, Tuyau d'immersion; i, Vis d'aspiration; j, Tube d'aspiration de l'acide carbonique.

que la céruse obtenue par ce procédé ne couvre pas aussi bien que celle produite par les méthodes hollandaise et allemande et qui sont les seules importantes au point de vue industriel.

Méthodes diverses. De nombreux procédés ont été proposés pour la préparation de la céruse au moyen du plomb métallique ou de ses composés; nous ne citerons que les suivants, comme étant les plus importants; les autres n'ayant guère été que des essais plus ou moins infructueux.

Procédé Benson et Gossage. MM. Benson et Gossage, de Birmingham, transforment directement la litharge en céruse de la façon suivante : la litharge est humectée d'acide acétique étendu d'eau ou bien d'une solution d'acétate de plomb. La proportion d'acide est très faible et ne dépasse pas $\frac{1}{300}$. Le mélange est étalé sur des tables de plomb disposées dans une grande chambre, les unes au-dessus des autres. On fait arriver dans ces chambres de l'acide carbonique produit par la combustion du coke ou du charbon de bois; ce gaz doit être préalablement débarrassé des matières goudronneuses et de l'acide sulfurique qui altéreraient la qualité de la céruse. A cet effet, on lui fait traverser des caisses remplies de grenailles ou de copeaux de plomb oxydés à la surface et arrosés par un courant d'eau. La masse se carbonate promptement à la surface, mais pour obtenir le résultat cherché, il est nécessaire de la mélanger à deux ou trois reprises différentes avec une nouvelle proportion de litharge humectée d'un peu d'eau et de lui faire subir de nouveau l'action de l'acide carbonique.

Torassa et Walker, Wood, J. Woolrich, Gannal, Trommsdorf, Hofmann, Bolley et Chenot ont imaginé différents procédés basés sur l'emploi du plomb très divisé obtenu soit mécaniquement, soit par la réduction du sulfate de plomb par le fer ou le zinc. Le métal est transformé en céruse par l'action des acides acétique et carbonique et de l'oxygène ou par l'action de l'acétate de plomb, de l'acide carbonique et de l'air. Pattinson transforme directement le sulfate de plomb en céruse au moyen d'une solution de carbonate d'ammoniaque ou de carbonate de soude. Crampton substitue à l'acétate de plomb basique le nitrate basique obtenu en faisant agir à chaud l'acide nitrique sur un excès de litharge ou de massicot. Dale et Milner broient sous des meules, avec une petite quantité d'eau, un mélange de litharge ou des différents sels de plomb basique, avec du bicarbonate de soude. Spence attaque des oxydes de plomb ou des produits plombifères quelconques par la soude caustique. La solution alcaline d'oxyde de plomb est précipitée par l'acide carbonique. Le carbonate de plomb se dépose et la solution de carbonate de soude est ramenée à l'état de soude caustique au moyen de la chaux.

Succédanés de la céruse. Les composés du plomb suivants ont été proposés pour remplacer la céruse dans ses différentes applications :

Chlorures de plomb basiques. Les Anglais ont donné à ces produits le nom de *céruse de Pattinson*; ils se fabriquent très économiquement et paraissent propres à remplacer la céruse dans une certaine mesure. Le principal avantage du procédé Pattinson est que l'on peut traiter directement la galène par l'acide chlorhydrique concentré, et ainsi on supprime sa transformation en plomb métallique ou en litharge, de là une grande économie. Le chlorure de plomb ainsi obtenu est dissous dans l'eau bouillante; on le précipite par de l'eau de chaux pour avoir du chlorure de plomb monobasique.

Sulfate de plomb. Le sulfate de plomb ou céruse de Mulhouse est un corps d'un très beau blanc, insoluble dans l'eau et dans les acides. Son emploi industriel est très restreint, il ne sert que pour la préparation de cer-

tains mastics. On ne peut pas en faire usage en peinture; il couvre mal.

Sulfite de plomb. Ce corps n'a pas encore été appliqué en grand; bien qu'il couvre assez bien et possède la propriété de ne pas noircir aussi facilement que la céruse sous l'influence des émanations sulfureuses.

L'*antimonite*, l'*antimoniate* et le *tungstate de plomb* sont des composés blancs, insolubles couvrant assez bien. Ils pourraient remplacer la céruse, si l'industrie pouvait les préparer à un prix de revient inférieur à celui du carbonate de plomb. Il n'y a eu, jusqu'à présent, aucune tentative industrielle sérieuse dans ce but. Ces matières présentent d'ailleurs tous les défauts de la céruse; elles sont vénéneuses et noircissent sous l'action de l'hydrogène sulfuré.

Blanc d'argent ou blanc léger. Cette couleur, malgré son nom, n'est pas un composé de l'argent, c'est du carbonate de plomb presque pur, préparé avec soin et n'ayant d'emploi que dans la peinture artistique, vu son prix élevé. Le blanc d'argent se prépare en décomposant une solution d'acétate de soude par une lessive de carbonate de soude. Le carbonate de plomb qui précipite est lavé soigneusement et desséché à une douce chaleur.

Comme nous avons déjà eu occasion de le dire, les couleurs au plomb sont très vénéneuses et l'on ne saurait trop recommander de prendre les plus grandes précautions dans les différentes manipulations que nécessite leur préparation pour les usages auxquels elles sont destinées, et, à cet effet, nous renvoyons le lecteur aux sages prescriptions données par M. Guignet, dans son très intéressant ouvrage sur la *Fabrication des couleurs* (*Encyclopédie chimique*, t. X), notre cadre ne nous permettant pas de nous étendre davantage sur ce sujet.

Blanc de zinc. — L'emploi de l'oxyde de zinc, connu dans les arts sous le nom de blanc de zinc, fut proposé en 1779 par Courtois, préparateur au laboratoire de l'Académie de Dijon. Quelques années plus tard (1783), Guyton de Morveau, dans un travail sur différentes couleurs nouvelles, préconisa l'usage de cette substance, qui ne présente pas les inconvénients de la céruse, au point vue de l'hygiène. Il constata que le blanc de zinc ne noircit pas comme la céruse par les émanations sulfureuses, qu'il ne sèche pas aussi facilement que le carbonate de plomb quand on l'emploie, pour la peinture à l'huile, mais que la couleur à l'huile devient siccative

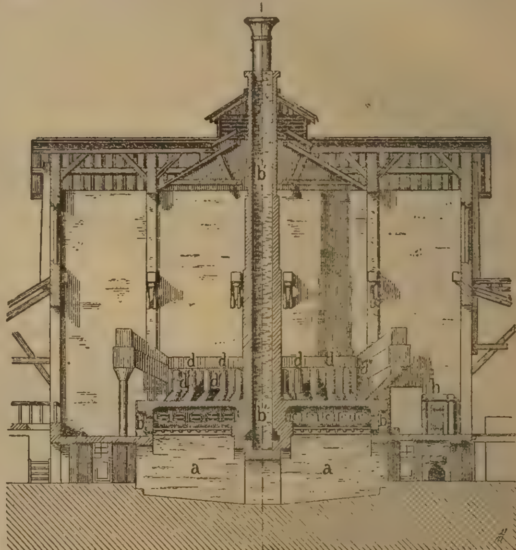
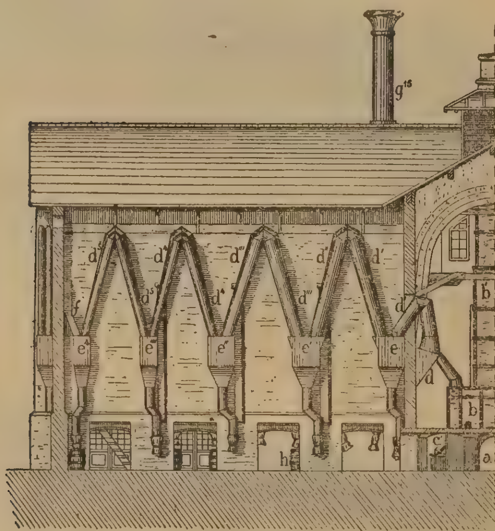


Fig. 5. — Four silésien pour la fabrication du blanc de zinc: *a*, Cendrier; *b b*, Fourneaux distillatoires; *b' b'* Cheminée centrale; *c*, Tuyaux conduisant l'oxyde lourd, l'air et l'oxyde léger; *d*, Conduit commun; *d'*, Trémies et doubles tubes; *h*, Baril recueillant le blanc de zinc.

quand on y ajoute une petite quantité de sulfate de zinc desséché. En 1796, Atkinson, en Angleterre, prit une patente pour la fabrication de cette même substance, mais



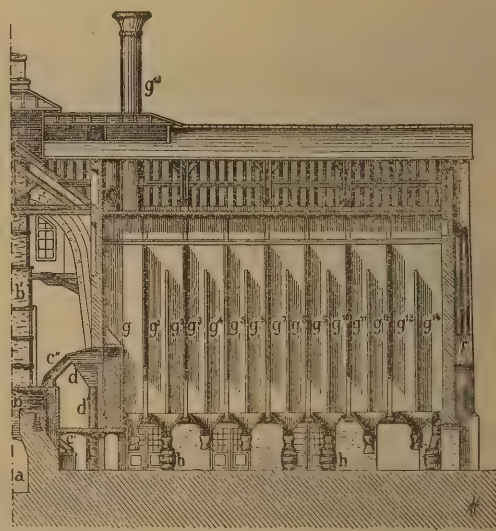


Fig. 6. — Réfrigérants retenant les premières parties de blanc de zinc entraînées.

Fig. 7. — Chambre tapissée de toile pour retenir les dernières parties de blanc de zinc entraînées.

a, Cendrier; *b*, Fourneau distillatoire; *b' b'*, Cheminée centrale; *c c'*, Tuyaux conduisant l'oxyde lourd, l'air et l'oxyde léger; *d*, Conduit commun; *d'*, *d''*, *d'''*, Trémies et doubles tubes; *e*, *e'*, *e''*, Trémies closes; *f*, *f'*, Trémies; *g*, g^1, g^{14}, Chambres tapissées de toile pelucheuse; *h*, Barils recueillant le blanc de zinc.

Guyton de Morveau réclama pour la France, la priorité de cette découverte. De 1808, époque à laquelle l'Académie des sciences eut à s'occuper de l'emploi du blanc de zinc, jusqu'en 1844, son industrie ne se développa guère. Mathieu vint alors lui donner un nouvel essor en proposant de substituer définitivement l'oxyde de zinc à la

céruse. Il avait un procédé de fabrication qu'il gardait secret; mais la fondation de la première fabrique de blanc de zinc est due à Leclaire, qui peut être considéré comme le véritable créateur de cette industrie. On n'emploie pas le blanc de zinc tout au moins seul; il couvre mal et, comme nous l'avons dit plus haut, sèche difficilement lorsqu'il est mélangé avec de l'huile, aussi n'a-t-il pu faire une bien sérieuse concurrence à la céruse. De plus, comme tous les sels de zinc, il est vénéneux; seulement son action sur l'économie est moins dangereuse que celle des composés du plomb : les sels de zinc sont facilement éliminés de l'organisme, les sels de plomb ne le sont pas ou très difficilement.

Préparation. Lorsqu'on chauffe le zinc métallique à une température voisine de son point d'ébullition, et qu'on le met en contact avec l'air, il brûle avec une flamme verdâtre et donne naissance à des flocons très légers d'une matière blanche, c'est l'oxyde de zinc ou blanc de zinc. 100 parties de zinc produisent théoriquement 125 parties d'oxyde. Le procédé industriel de préparation du blanc de zinc est des plus simples. Dans la plupart des fabriques, le zinc, placé dans des cornues en terre réfractaire, est chauffé dans un four analogue à un four silésien (fig. 5). En avant des cornues, on dispose une guérite de tôle, dont une des parois est mobile et permet d'introduire des lingots de zinc dans les cornues, à mesure que celui qui s'y trouvait déjà s'est oxydé. A la partie supérieure de chaque guérite, se trouve un large tuyau par lequel l'oxyde de zinc est entraîné par une aspiration énergique dans des chambres où il se condense. Des ouvertures pratiquées dans les parois des guérites permettent d'introduire la quantité d'air nécessaire à la combustion du zinc. Les chambres de condensation présentent un très grand développement (fig. 6); les premières chambres où se condense la plus grande partie de l'oxyde sont construites en tôle. Dans le sol on dispose plusieurs trémies destinées à recueillir le blanc de zinc et à permettre de l'enlever sans arrêter l'opération. Les chambres suivantes sont de grandes cages de toile (fig. 7); on y suspend des pièces de coton pelucheuses qui retiennent les plus légères parcelles d'oxyde de zinc, entraînées par le courant d'air. Les produits recueillis dans les guérites et dans les premières chambres, sont mélangés de zinc métallique très divisé. On les purifie par un broyage à l'eau et des lavages. La poudre de zinc, que l'on sépare, sert sous le nom de *gris de zinc* dans la peinture; on en fait aussi grand usage en chimie. Dans les dernières chambres on recueille le *blanc de neige* employé dans la peinture fine. Il a l'inconvénient de couvrir moins bien que les premiers produits de l'opération, aussi a-t-on cherché à corriger ce défaut, soit en le chauffant au rouge vif dans des creusets où il est fortement tassé, soit en formant une pâte avec de l'eau, que l'on comprime fortement et que l'on réduit en poudre après une dessiccation préalable. Un deuxième procédé de préparation du blanc de zinc est fondé sur la transformation de la calamine et de la blende (carbonate et sulfate de zinc naturels) en oxyde, par un grillage convenable dans un courant d'air. Ce procédé ne présente aucun avantage et n'est pas employé.

Ch. Girard.

II. Commerce. — On désigne par le terme général de *blanc*, les étoffes en fil ou en coton telles que percale, cretonne, madapolam, mousseline, dentelle, nansouk, etc. On appelle *magasins de blanc* ceux dans lesquels ces tissus se tiennent et se débitent, par opposition aux *maisons de deuil* où l'on ne vend que des étoffes noires ou aux couleurs du deuil. Le *blanc à fleur* est le degré de blancheur que, dans le blanchiment, on donne aux tissus qui doivent être vendus sans être teints ou imprimés; si au contraire ils doivent être soumis à l'impression ou à la teinture, les degrés de blancheur à leur donner sont différents et reçoivent les qualificatifs de *blanc d'impression*, *blanc grand teint*, *petit teint*. Les *blancs d'impression* se subdivisent en *blanc non garanti* pour les genres qui ne passent pas au garançage, blanc vif que l'on cherche à produire sans décreuser à fond par lessivage; *blanc garanti* qui prépare et permet le garançage; et en *blanc extra* propre à toutes les fabrications. Il y a également plusieurs sortes de *blancs à fleurs* : le *blanc ménage naturel* qui s'obtient par un simple blanchiment; le *blanc fleur*, azuré par une légère addition d'outremer, de bleu de Prusse, etc.; le *blanc fleur soutenu*, blanchi, azuré et légèrement apprêté. Les *blancs d'Algérie*, appelés encore *shirtings*, *power-looms*, etc., forment une troisième espèce de blanc dans les cotons; ils subissent ou non l'apprêt et sont consommés en blanc, pour la confection, l'ameublement, la doublure, etc. La laine blanchie est amenée à un léger degré ou de jaunâtre, *blanc d'Orient*, *de vente*, *d'ivoire*, ou d'azurage, *blanc d'impression*. La soie est au *blanc d'argent* ou *d'azur* quand elle a été passée à l'indigo en poudre ou au carmin d'indigo; elle est au *blanc de Chine* quand elle a subi l'action d'un bain de rocou très dilué. Disons à ce propos que la *bixine*, principe colorant associé à l'avelline dans le rocou, a la propriété de teindre la cellulose sans autre mordant; elle fleure très bien les couleurs, les avivant, leur donnant beaucoup de brillant; mais comme sa dissolution sulfurique d'un bleu magnifique devient à l'air successivement verte, violette, puis brune, elle ne peut être employée dans le blanchiment de la soie qu'à une dose infinitésimale; d'autant plus que, solide aux savons, aux acides, au chlore, elle présente cette particularité curieuse de ne pas résister à l'action de l'air.

Camille Tourte.

III. Chimie. — Blanc de baleine. — Le blanc de baleine est fourni par les cachalots, énormes cétacés dont la tête volumineuse occupe près du tiers de la longueur du corps. Dans la partie supérieure de cette tête, en dehors de la cavité crânienne, existe de vastes sinus remplis d'un produit huileux, l'huile de cachalot. Ce produit, qui est liquide dans l'animal vivant, se fige en se refroidissant dès qu'il est extrait des cavités qui le contiennent. Il se présente alors sous la forme de lamelles brillantes, tenues en suspension dans une huile d'un jaune ambré. En séparant par filtration ces deux parties, on obtient une portion liquide, l'*huile de baleine*, et une portion grenue, de consistance de miel, connue sous le nom de *blanc de baleine filtré*; en pressant fortement cette dernière, on lui enlève environ 60 % de liquide, et le résidu forme le *blanc de baleine pressé*, masse sèche, sonore, présentant un aspect cristallin. Enfin, le *blanc de baleine pur* se prépare en traitant la masse précédente par une solution faible de potasse; on la lave à grande eau, on la fond dans l'eau chaude et on la coule sous forme de pains carrés du poids de 15 à 16 kilog.

Ainsi préparé, le blanc de baleine est constitué par des cristaux éclatants, translucides, onctueux au toucher. Il est un peu flexible entre les doigts et se divise, par une pression plus forte, en lames minces, nacrées, transparentes. Il fond vers 44° et ne constitue pas un produit pur, un principe immédiat, comme on l'avait d'abord cru, mais un mélange de principes immédiats parmi lesquels domine la *cétine* ou *éther éthalpalmitique*, $C^{32}H^{32}(C^{32}H^{32}O^4)$. Heintz a démontré que, dans la saponification du blanc de baleine par les alcalis, l'acide palmitique est accompagné d'une petite quantité d'autres acides gras, comme les acides stéarique, myristique, etc. Comme en outre, en traitant l'*éthal brut* (alcool cétylique) par la chaux potassée, vers 270-280°, on obtient à la fois des acides palmitique, stéarique, myristique, laurostéarique, il faut admettre que le blanc de baleine renferme plusieurs alcools différents; en un mot, qu'il est constitué par un mélange d'éthers homologues, dont le plus abondant est la *cetine*, *palmitate de cétyle* ou éther *palmitique*.

Le blanc de baleine est employé en pharmacie pour la

confection de certaines pommades cosmétiques, notamment le cold-cream ; mais il sert surtout pour la fabrication des bougies de luxe. Il faut le choisir récent, car il rancit assez facilement à l'air, surtout lorsqu'il est mal purifié. Edme BOURGOIN.

IV. Botanique. — BLANC D'ARGENT. — Nom vulgaire des *Agaricus argyraceus* Bull. et *A. albus* Pers., Champignons comestibles du groupe des Agaricinées.

BLANC DE CHAMPIGNON. — On doit entendre sous cette appellation, non le thalle tout entier des Basidiomycètes, et en particulier de l'Agaric champêtre, mais une partie seulement de celui-ci, différenciée nettement du mycélium proprement dit. Cette partie est le *stroma*. Il est massif, non plus filamenteux comme le mycélium considéré dans son ensemble, et est constitué par des rameaux ordinaires anastamosés en cordons plus ou moins gros, doués de croissance terminale, çà et là ramifiés. Sur lui se développe l'appareil sporifère. C'est le *stroma* que l'on repique pour obtenir la reproduction du champignon de couche (V. AGARIC et MYCÉLIUM).

BLANC D'EAU. — Un des noms vulgaires du *Nymphæa alba* L. (V. NÉNUPHAR).

BLANC DE HOLLANDE. — Un des noms vulgaires du *Populus alba* L. (V. PEUPLIER).

BLANC DE PÊCHER, BLANC DE ROSIER. — Noms vulgaires de l'*Oidium pannosum* Lév., forme conidienne de l'*Erysiphe pannosa* Walr., Champignon-ascomycète du groupe des Périsporiacées (V. ERYSIPHÉ).

V. Entomologie. — Nom vulgaire sous lequel les jardiniers des environs de Paris désignent la chenille de l'*Acrolepia assectella* Zeller, Microlépidoptère du groupe des Tinéides. Cette chenille, qui n'a guère plus d'un millimètre de longueur, cause, depuis plusieurs années, des dégâts considérables dans les plantations de poireaux (*Allium porrum* L.), particulièrement aux environs de Puteaux, Suresnes, Saint-Cloud, Argenteuil, etc. D'après M. Decaux (*Feuille des jeunes naturalistes*, 1887, p. 136), elle se tient d'abord dans les feuilles engaînantes ; plus tard, elle s'enfonce dans le cœur du poireau qu'elle perce en entier, puis, après avoir atteint tout son développement, elle remonte soit par la même galerie, soit par une nouvelle perforation, jusqu'au niveau des feuilles où elle file un cocon soyeux, fusiforme, de couleur fauve et de la grosseur d'un grain de seigle. Chaque plante, ainsi attaquée, jaunit, se dessèche et pourrit. Les dégâts varient selon les localités et surtout selon les expositions. C'est ainsi que sur les coteaux de Puteaux, de Suresnes et de Saint-Cloud, le fléau s'est développé au point d'occasionner, en 1885 et 1886, une perte de 30 à 50 % de la récolte totale. Le meilleur moyen, pour se débarrasser de cette chenille, paraît être l'emploi de la suie de cheminée que l'on sème sur les plants. — La chenille de l'*Acrolepia pygmæana* Hœw. a été signalée, dès 1862, par Berce, comme très nuisible également aux plantations de poireaux dans l'arrondissement de Fontainebleau (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1862, Bull., p. XXXI). Éd. LEF.

VI. Art vétérinaire (V. ROBE).

VII. Pêche. — On donne ce nom au hareng salé et prêt à être mis en caque. — On emploie également ce mot comme synonyme de blanchailles, pour désigner le menu fretin dont les pêcheurs se servent comme appât (V. BLANCHAILLE).

VIII. Ethnographie (V. RACE).

IX. Histoire (V. CIRQUE [Constantinople], FLORENCE [Histoire], VENDÉE [Guerre de], LÉGITIMISTE, etc.).

X. Jeu. — Le *blanc* est la craie avec laquelle, au billard, on frotte le *procédé* (V. ce mot) qui garnit le bout de la queue pour l'empêcher de glisser sur la bille (V. BILLARD).

XI. Art culinaire. — On apppelle *blanc* une composition dont l'usage est souvent ordonné dans les formules culinaires. Elle se prépare en mettant dans une casserole un peu d'eau, du lard rapé, quelques oignons, quelques carottes coupées en dés, des tranches de citron, une feuille de laurier, une branche de persil, trois ou quatre clous de girofle, quelques grains de poivre enveloppés dans une toile fine, et enfin deux ou trois cuillerées de farine. On fait bouillir ce mélange en le remuant sans cesse pour ne point le laisser roussir ou s'attacher, et lorsque l'eau est toute évaporée, on le mouille à nouveau avec de l'eau chaude, on écume et on conserve cette préparation pour y faire cuire certains mets tels que la tête, la fraise et les pieds de veau, les pieds de mouton, le palais de bœuf, etc. L.-F. P.

BIBL. : CHIMIE. — BERTHELOT, *Synthèse des principes immédiats* (*An. phys. et ch.*, t. XLI, 219 [3]). — CHEVREUL, *Rech. sur les corps gras* (même recueil, 171; 1823). — DUMAS et PÉLIGOT, même recueil, t. LXII, 17 (1836). — HEINTZ, même recueil, t. XXXVII, 361 ; et t. XLII, 117 [3]; *An.* de POGGENDORFF, t. LXXXIV, 292, et t. CXII, 429, 558. — SAUSSURE, *An. ch. et phys.*, t. XIII, 340 (1820). — SCHMIDT, même recueil, t. VI, 30 (1842). — STENHOUSE, *Journ. für prakt. Chem.*, t. XXVII, 253.

BLANC (Cap). I. Point le plus septentrional de l'Afrique, qui s'avance dans la Méditerranée au N.-O. de la baie de Bizerte. Il est situé par 137°20′ de lat. N. Les anciens l'appelaient *Candidum promontorium* et les Arabes *Ras-el-Abiodh*, dénominations que traduit exactement le mot Cap Blanc. — II. Cap de la côte occidentale de l'Afrique ; 20° 48′ lat. N., 19° 24′ long. O. C'est une falaise terminant un promontoire de sable blanc d'environ 40 kil. de longueur et s'élevant perpendiculairement à 25 m. au-dessus de la mer. Cette falaise est formée de couches de sables calcaires de dureté diverse ; elle est dénuée de toute végétation. D'un accès facile, les petites baies autour du cap offrent de bons mouillages. — III. Cap sur l'océan Atlantique, côte du Maroc ; 33° 8′ lat. N., 10° 58′ long. O.

BLANC (Lac). Lac d'Alsace : cette magnifique nappe d'eau des Vosges, qui s'étend au milieu d'un paysage alpestre, est située à une altitude de 1054 m., au pied des escarpements du Reisberg, dans le canton de La Poutroie (Haute-Alsace), près de la frontière du dép. des Vosges. Le lac Blanc doit son nom à la nuance blanchâtre de ses eaux, produite par le sable quartzeux qui, en été, forme sur ses rives une bordure, large de un à plusieurs mètres. Son plus grand diamètre du S.-E. au N.-O. est de 760 m. sur une largeur de 380 m. ; sa profondeur est inconnue ; il occupe une superficie de 248,600 m. q. au fond d'un vaste cirque qui n'est ouvert que vers le Nord et qui est formé de parois granitiques s'élevant presqu'à pic jusqu'à une hauteur de plus de 200 m. Du côté sud, cette paroi rocheuse, évidée vers la base, où vient affleurer une tourbière, sépare le lac Blanc du lac Noir. Le premier est fermé par une digue haute de 6 m. et épaisse de 17. Ses eaux, dont l'écoulement est réglé par une écluse, se réunissent à celles du lac Noir pour former la Weiss, affluent de la Fecht, et sont utilisées par l'industrie de la vallée d'Orbey. Elie de Beaumont attribuait l'origine du lac Blanc « à des écroulements qui ont eu lieu dans des cavités situées dans l'intérieur des montagnes à l'occasion des dernières secousses qui s'y sont fait sentir, et peut-être des éruptions volcaniques qui ont produit à leur pied, dans la plaine du Rhin, le massif du Kayserstuhl et les petits îlots basaltiques de Riquewihr et de Gundershofen ». Il est plus rationnel d'admettre avec M. Ch. Grad (*Bulletin de la Société de géologie*, mars 1869 ; *Annuaire du club alpin français*, 1874) que le lac Blanc doit sa formation à l'existence d'un glacier, dont un barrage naturel formait la moraine terminale. Après la disparition du glacier, la moraine persista et les eaux restées sans écoulement remplirent le lit du lac actuel. Le bassin du lac n'est donc autre chose que la partie supérieure d'un vallon, barré par une digue transversale. — Ses eaux sont peuplées de perches et d'excellentes truites. L. WILL.

BIBL. : Elie DE BEAUMONT, *Explication de la carte géologique de France*. — *Bulletin de la Société industrielle d*

Mulhouse, 1859, livr. III. — *Revue d'Alsace*, 1868, 469-478. Sur les légendes du lac Blanc V. Aug. STOEBER, *Sagen des Elsasses*, p. 109.

BLANC (MONT-) (V. MONT-BLANC).

BLANC (Le). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Indre, sur la Creuse ; 7,140 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, embranchement de Port-de-Piles au Blanc. Les archéologues identifient Le Blanc avec l'ancienne station romaine d'*Oblincum*. La ville actuelle est composée de deux quartiers séparés par la Creuse que traverse un pont de sept arches. La seigneurie du Blanc appartint au moyen âge à la maison de Naillac dont l'ancien château, édifice sans caractère, domine la rive gauche de la rivière ; une église romane est adjacente au château. L'*église Saint-Génitour* (mon. hist.), sur la rive droite de la Creuse,



Église Saint-Génitour du Blanc

est un édifice souvent remanié. Le chœur est du XIIe siècle, la nef centrale ainsi que le transept sont du XIIIe, et les bas côtés du XVe siècle. Le chœur lui-même et les bas côtés ont subi des remaniements modernes. Le clocher est roman, mais l'étage supérieur en a été refait au XVe ; il s'élève au-dessus du croisillon S. Les voûtes du chœur constituent certainement la partie la plus intéressante de l'église ; elles sont en berceau brisé, mais de lourdes nervures y simulent une croisée d'ogive. On les croirait ajoutées postérieurement si la disposition des colonnes des chapiteaux et des tailloirs qui les supportent ne venaient contredire cette conjecture. — Le Blanc possède plusieurs établissements industriels : filatures de laine, de lin et d'étoupe, manufacture de draps grossiers, blanchisserie, fabriques de lingerie, brasserie, vinaigrerie, tannerie, poterie. Il s'y fait un commerce assez important de chevaux.

BLANC-LA-MOTHE. Com. du dép. du Tarn (V. BLAN).

BLANC-MESNIL (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse ; 170 hab.

BLANC (Dieu) ou BELBOG (V. MYTHOLOGIE SLAVE).

BLANC (Louis LE), sieur de Beaulieu, théologien protestant (V. BEAULIEU).

BLANC (François), dit *La Goulle*, poète français, né en 1662 à Grenoble, où il est mort en 1742. Simple épicier dans sa ville natale, il occupa ses loisirs à rimer en patois des poèmes burlesques qui ont joui longtemps d'une vogue considérable dans la région et qui ont été plus d'une fois réimprimés de nos jours. Le plus célèbre de ces poèmes, intitulé *Grenoblo Malhérou*, lui fut inspiré par la terrible inondation qui ravagea la ville en 1733 ; la seconde, qui eut lieu en 1740, coûta la vie à deux des fils du poète. Il n'a point fait, d'ailleurs, allusion à ces deuils dans un autre poème : *Coupi de la lettra écrita au sujet de l'inondation arriva à Garnoblo, la veille de saint Thomas* (20 déc. 1740). Quant au *Jacquety de le Comare (le Caquet des commères)*, c'est un petit tableau populaire très vif et très animé. En 1860, un artiste dauphinois, Diodore Rahoult, eut l'idée de publier une réimpression de *Grenoblo Malhérou* dont le sujet fournissait un cadre tout indiqué aux nombreux croquis recueillis par lui dans tous les coins du vieux Grenoble ou d'après les estampes du temps, et gravés par un autre artiste dauphinois, M. E. Dardelet ; la *Coupi de la lettra et lou Jacquety* furent illustrés de même. L'ensemble forme un superbe vol. in-4 (Grenoble, 1864), pour lequel George Sand écrivit une préface et dont M. Michal Ladichère rédigea le glossaire. En dépit de quelques défaillances dans l'exécution, c'est un des plus beaux livres publiés en province dans la seconde partie du XIXe siècle. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : A. PILOT DE THOREY, *Grenoble inondé* ; Grenoble, 1859, in-12. — Ad. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*. — Aug. PETIT, *Diodore Rahoult et son œuvre* ; Grenoble, 1874, in-8, 56 p.

BLANC (Jean-Denis-Ferréol), avocat et jurisconsulte français, né à Besançon en 1744, mort à Versailles en juil. 1789. Il se distingua au barreau de Versailles et publia, relativement à l'affaire de l'enlèvement de Mme Mounier par Mirabeau, plusieurs mémoires qui contribuèrent à faire condamner le ravisseur. A l'Assemblée des Etats de Franche-Comté, en 1788, Blanc fut un des commissaires chargés de rédiger les cahiers du tiers état : il s'acquitta de cette mission avec tant de succès que l'Assemblée, pour lui témoigner sa satisfaction, fit frapper une médaille portant d'un côté cette inscription : *Les gens du tiers état de Franche-Comté, assemblés le 26 nov. 1788*, et au revers : *Sequani civi Bisuntino Dijon. Ferreol Blanc.* Il fut ensuite élu député aux Etats généraux ; mais une maladie, qui devait l'emporter quelques mois après, ne lui permit pas de prendre aux premières délibérations des trois ordres la part importante que lui assignaient son ambition et son talent.

BLANC (Gilbert), médecin anglais, né à Blanefield (Ayrshire, Écosse) le 29 août 1747, mort à Londres le 27 juin 1834. Il fut médecin en chef de la flotte anglaise dans les Indes et à son retour à Londres placé à la tête du bureau médical de la marine et nommé médecin du roi Georges IV. Ouvrages principaux : *A short account of the most effectual means of preserving the health of seamen* (Londres, 1780, in-4) ; *Obs. on the diseases incident to seamen* (Londres, 1785, in-8 ; 2e édit., 1799) ; *Elements of medical logick including a statement resp. the contagious nature of the yellow fever* (Londres, 1818, 1819, 1825, in-8). Dr L. HN.

BLANC (Ludwig-Gottfried), romaniste allemand, né à Berlin le 19 sept. 1781, mort à Halle le 18 avr. 1866. Il appartenait à une famille de réfugiés français, et il fit ses premières études au gymnase français de Berlin et au séminaire protestant qui s'y rattachait. En 1806, il fut nommé pasteur à Halle. Soupçonné d'avoir pris part à une conjuration contre le gouvernement du roi Jérôme de Westphalie, en 1811, il fut interné d'abord à Magdebourg et ensuite à Cassel. L'arrivée d'un corps russe pendant la campagne de 1813 lui rendit la liberté. Il suivit ensuite l'armée de Blücher en France et en Belgique. En 1822, il fut nommé professeur de langues romanes à l'université de Halle, et, en 1838, prédicateur à la cathédrale. Les études de Blanc se portèrent surtout sur la *Divine Comédie* de Dante. Ses principaux ouvrages sont sa *Grammaire italienne* (Halle, 1844), son *Vocabulaire Dantesque* (*Vocabulario Dantesco*, Leipzig, 1851) et sa traduction de la *Divine Comédie* (Halle, 1864). Tous ces ouvrages ont gardé une grande valeur. A. B.

BLANC (Jean-Alphonse-Gustave), homme politique français, né à Grenoble le 7 janv. 1796, mort à Paris le 4 mai 1867. S'occupa d'abord de médecine, puis d'astronomie avec Arago, et s'adonna ensuite à l'industrie. Il est l'inventeur d'une machine à fabriquer les compas. Pendant le règne de Louis-Philippe il fit de l'opposition républicaine dans son journal *le Dauphinois*. Après la

révolution du 24 fév. 1848, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée Constituante pour le dép. de l'Isère. Il fit encore de l'opposition républicaine à la politique du prince-président, Louis-Napoléon Bonaparte. Il ne fut pas réélu à la Législative et rentra dans la vie privée.

Louis LUCIPIA.

BLANC (Adolphe-Edmond), homme politique français, né à Paris le 3 oct. 1799, mort à Paris le 5 avr. 1850. Fut d'abord avocat à la Cour de Cassation de 1825 à 1830, puis employé au ministère de l'intérieur et inspecteur de la liste civile. En 1837, l'arr. de Rochechouart, où il s'était présenté comme candidat agréable au gouvernement, le nomma membre de la Chambre des députés. Il vota constamment avec la majorité. Après la révolution du 24 fév. 1848, il rentra dans la vie privée. On a de lui une brochure sur les *Affaires de la Plata* (1849).

Louis LUCIPIA.

BLANC (Etienne), avocat et jurisconsulte français, né à Lyon le 11 mars 1805, mort en 1874. Admis, en 1827, au barreau de la cour de Paris, il s'occupa spécialement des questions de propriété industrielle, artistique et littéraire. Il a publié sur cette matière plusieurs travaux très appréciés, dont les principaux sont : un *Traité de la contrefaçon et de sa poursuite en justice* (1837) ; un *Code des inventions et des perfectionnements* (1844) ; une étude sur la *Propriété des ouvrages d'art* (1841) ; un *Code général de la propriété industrielle, artistique et littéraire* (1854), en collaboration avec M. Alexandre Beaune, sans compter d'autres publications qu'il a données seul ou en collaboration avec M. Adrien Huart, avocat.

G. L.

BLANC (Pierre), homme politique français, né à Beaufort (Savoie) le 19 juin 1806. Exerçait la profession d'avocat à Chambéry et était membre du parlement sarde avant l'annexion de la Savoie à la France. Il se présenta à la députation française en 1876 dans l'arr. d'Albertville et fut élu comme candidat républicain par 4,403 voix contre 2,204 obtenues par le candidat monarchiste. Il fut l'un des 363 qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, M. Blanc fut réélu au mois d'octobre suivant par 4,539 voix contre 2,856 données au candidat bonapartiste que soutenait le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il a été réélu le 21 août 1881 par 4,663 voix, mais cette fois il n'avait pas de concurrent. Au dernier renouvellement de la Chambre, en oct. 1885, il passa avec la liste républicaine, et présida comme doyen d'âge la séance d'ouverture. Il fit un discours qui fut très applaudi. Le lendemain M. Blanc fut élu vice-président de la Chambre, battant M. Spuller, que lui opposait la fraction républicaine modérée de la Chambre. Mais il ne voulut pas conserver ses fonctions. Depuis lors il a toujours présidé la séance d'ouverture le deuxième mardi de chaque année.

Louis LUCIPIA.

BLANC (Jean-Joseph-Charles-Louis), célèbre publiciste et homme politique français, né à Madrid le 29 oct. 1811, mort à Cannes le 6 déc. 1882. Sa famille, originaire de l'Aveyron, avait quitté le pays natal après la condamnation à mort du grand-père de l'écrivain et s'était réfugiée en Espagne. Marié à une nièce de Pozzo di Borgo, le père de Louis Blanc occupa, jusqu'à la chute de l'Empire, les fonctions d'intendant général des finances de Joseph Bonaparte et de Murat, et rentra en France sous la Restauration. Après de brillantes études au collège de Rodez, son fils aîné se rendit à Paris dans l'espoir de se créer une situation, que réclamait impérieusement la pénurie de la famille. Froissé par l'accueil insultant que lui fit Pozzo dit Borgo, devenu ambassadeur de Russie en France, il trouva plus de sympathie auprès d'un autre oncle de sa mère, Ferri Pisani, alors conseiller d'Etat, qui, en lui assurant une modique pension, allégea la misère que partageaient courageusement les deux frères dans un hôtel garni de la rue Saint-Honoré. Louis Blanc étudiait pendant le jour droit chez un avoué resté son ami (M. Collot), et donnait le soir des leçons de mathématiques ou même exécutait d'humbles travaux de copie que lui valait sa belle écriture. Il fréquentait un ancien président de la Chambre des députés, M. Flaugergues, compatriote et ami de sa famille qui lui inculquait le goût des questions politiques. En 1832, il devint précepteur des enfants de M. Halette, mécanicien à Arras, où il demeura deux ans. C'est alors qu'il prit part aux concours académiques de cette ville, par deux poèmes sur *Mirabeau* et sur l'*Hôtel des Invalides* et par un *Eloge de Manuel*. En même temps, il collaborait au *Propagateur* et au *Progrès du Pas-de-Calais*.

Revenu à Paris, il présenta au *National* une étude sur le XVIII[e] siècle qui n'y fut pas insérée sans difficultés, parce qu'il proclamait la supériorité de Rousseau, précurseur des idées nouvelles, sur Voltaire, représentant du libéralisme bourgeois, collabora à la *Revue républicaine*, atteinte peu de temps après par les lois de septembre, à la *Nouvelle Minerve* et surtout au *Bon Sens*, dont les directeurs, Rodde et Cauchois-Lemaire, se firent bientôt suppléer par lui. Nommé rédacteur en chef le 1[er] janv. 1837, il se retira au bout de dix-huit mois, par suite d'une divergence d'opinion avec le conseil d'administration du *Bon Sens*, sur la création des chemins de fer ; ils devaient être, selon lui, construits et exploités par l'Etat et non par des compagnies particulières. Fondateur de la *Revue du progrès*, il y publia entre autres articles, une remarquable étude sur les *Idées napoléoniennes*, qui venaient de paraître, où il prédisait qu'une restauration bonapartiste ne saurait être que « le despotisme moins la gloire, les courtisans sur nos têtes moins l'Europe à nos pieds, un grand nom moins un grand homme, l'Empire enfin moins l'empereur. » Quelque temps après il fut assailli le soir, rue Louis-le-Grand, par des agresseurs restés inconnus, dangereusement blessé et laissé pour mort. Il dut, à la suite de cet attentat, garder le lit pendant plusieurs semaines. La fameuse théorie de l'*Organisation du travail* parut pour la première fois dans la *Revue du Progrès* avant d'être réimprimée en brochure. Ennemi déclaré de l'individualisme et de la concurrence qu'il entraîne au détriment de la masse des producteurs, Louis Blanc résumait dans cette formule : « A chacun selon ses besoins, de chacun selon ses facultés », l'état social qu'il rêvait et d'où découlait, comme première conséquence, l'égalité des salaires. Faisant table rase de l'intérêt personnel, de l'égoïsme aussi bien que de la supériorité intellectuelle et de l'émulation, il réclamait un dévouement unanime et pour ainsi dire anonyme à l'œuvre de bien-être de tous. Exposée avec une correction de formes et une éloquence un peu apprêtée qui rappelle celle de Jean-Jacques, dont il était un des disciples, la théorie de Louis Blanc eut un retentissement considérable, au moment même où l'apparition de son *Histoire de dix ans* (1830-1840) révélait en lui quelques-uns des dons les plus heureux de l'historien.

C'était une idée neuve et hardie, que de retracer les annales d'un pouvoir encore debout malgré les assauts incessants d'une opposition recrutée dans tous les partis, et qui cachait avec un soin jaloux le secret de ses origines comme les ressorts de sa politique. A l'absence de certains documents dont il ne pouvait songer à obtenir la communication, Louis Blanc suppléa par des témoignages verbaux patiemment recueillis, par diverses communications bénévoles et par les propres souvenirs de son long stage de journaliste. L'*Histoire de dix ans* eut quatre éditions de 1841 à 1845, sans parler des réimpressions postérieures. Bientôt l'auteur eut l'ambition plus haute de raconter à son tour le drame d'où est sortie la société moderne et d'en rechercher les origines plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution* (1847) renferment une série d'études sur le fanatisme politique et

religieux, Jean Huss, Luther, Calvin, etc., dont les luttes étaient, selon lui, le prodrome du bouleversement de 1789.

Ils avaient à peine paru que les événements arrachaient le penseur à ses spéculations philosophiques et le jetaient au plus fort de la mêlée. Sa popularité le désignait un des premiers pour faire partie du Gouvernement provisoire constitué le 24 fév. 1848. Il obtint sans peine de ses collègues un décret abolissant la peine de mort en matière politique, mais, sur leur refus de créer un ministère du *Progrès*, il offrit sa démission qu'il retira lorsqu'on eut décidé la réunion d'une commission destinée à examiner les améliorations possibles du sort des classes ouvrières. Installée au Luxembourg dans la salle même des délibérations de la chambre des Pairs, la « Commission du Gouvernement pour les travailleurs », — tel était son titre officiel, — dont faisaient partie les délégués des patrons et des ouvriers, ne donna point les résultats qu'on en attendait, mais elle valut à son président des ovations réitérées ; l'une d'elles (17 mars), à laquelle prirent part plus de 200,000 hommes, fut suivie d'une contre-manifestation (16 avril), dirigée autant contre sa personne que contre le communisme. Tandis que la mauvaise foi transformait en *orgies* les dépenses de la commission du Luxembourg qui, en réalité, n'excédaient pas 5 fr. par jour et par personne, elle attribuait à Louis Blanc la création des *Ateliers nationaux* ouverts par le Gouvernement provisoire pour occuper des milliers de bras oisifs et dont le licenciement fut l'origine des sanglantes journées de juin.

Elu à Paris et en Corse le 29e sur 34, Louis Blanc ne siégea que fort peu de temps à l'Assemblée constituante. Froidement accueilli par la majorité quand il rendit compte de son mandat, ainsi que ses collègues du Gouvernement provisoire, il courut les plus sérieux dangers lors de l'attentat du 15 mai. Tour à tour entraîné par les manifestants qui voulaient le placer à leur tête pour marcher sur l'Hôtel de Ville et molesté par les gardes nationaux, ce fut à grand'peine que deux de ses collègues, François Arago et le marquis de la Rochejacquelein, le tirèrent de la bagarre le visage en sang et les habits déchirés. Un premier vote (3 juin) de l'Assemblée écarta la demande en autorisation de poursuites déposées contre lui par deux de ses collègues, MM. Portalis et Landrin, mais devant l'insistance du ministère public, elle se déjugea et accorda, par 504 voix contre 252, dans la nuit du 25 au 26 août, l'autorisation demandée. Recueilli par un membre de la droite, Ch. d'Aragon (ami de George Sand et de Mérimée), qui lui avait spontanément offert l'hospitalité, Louis Blanc, muni d'un faux passeport et accompagné par MM. Duclerc et Félix Pyat, put sortir de Paris, puis gagner la Belgique et de là l'Angleterre.

Lorsque les accusés du 15 mai et des journées de juin furent traduits devant la cour de Bourges, Louis Blanc adressa de Londres à M. Bérenger, président de ce tribunal d'exception, une protestation (3 mars 1849), suivie, quelques jours plus tard, d'un *Appel aux honnêtes gens* (Paris, 1849, in-12), où il exposait son rôle depuis le 24 fév. jusqu'au 15 mai, et notamment son irresponsabilité absolue dans la formation des *Ateliers nationaux*. Condamné par contumace à la déportation, il reprit et développa sa protestation dans ses *Pages de l'Histoire de la révolution de Février 1848* (1850, gr. in-8), extraites du *Nouveau Monde*, revue qui se publiait à Paris sous sa direction. A cette période se rattachent aussi deux brochures polémiques : *Plus de Girondins* (1851, in-18) et *la République une et indivisible* (1851, in-18).

Cependant, autant pour chercher un apaisement à ses cruels mécomptes que pour tenir d'anciens engagements, il s'était remis au travail. Si l'exil l'éloignait des sources manuscrites, alors si abondantes et si peu exploitées, de notre histoire révolutionnaire, le Musée britannique lui offrait, dès lors, en revanche, ce que notre Bibliothèque nationale n'aurait pu à cette époque même lui fournir, c.-à-d. la série presque complète des brochures et pamphlets imprimés de 1789 à 1802 et recueillie par divers amateurs, entre autres par M. Croker, rival souvent heureux de La Bédoyère et d'Hennequin dont les collections ne furent acquises que plus tard par la Bibliothèque. Louis Blanc eut encore à sa disposition, lorsqu'il eut à traiter des guerres de la Vendée, l'immense fonds des « papiers » de Puisaye, conservés par le même établissement et ceux du conventionnel Goupilleau (de Montaigu), appartenant à MM. Dugast-Matifeux et B. Fillon. C'est donc fort injustement que Michelet a parlé avec dédain des « jolies collections » que Louis Blanc avait consultées, tandis que lui, Michelet, avait pu dépouiller à loisir les documents des assemblées et des comités, ainsi que ceux de la Commune et des sections de Paris. Si Louis Blanc n'a pas, comme son rival, la puissance d'évocation et le don de vivifier tout ce qu'il touche, il a d'autres qualités et d'autres défauts aussi, que le meilleur juge en pareille matière a nettement caractérisés : « Il n'a pas de génie, a dit M. Aulard, mais d'ordinaire il est exact et toujours il cite ses sources... Le premier, il a donné l'exemple de composer son écrit de citations juxtaposées... Son récit est complet, sagement conduit, intéressant. Sauf quand son culte pour la religion rêvée par Robespierre l'entraîne à des sophismes contre Danton, ses jugements sont impartiaux et mesurés. Il manque de profondeur et d'originalité... mais sa sincérité et son abondance les recommandent aux personnes qui veulent aborder l'étude de la Révolution : il n'y a pas encore de guide mieux muni et plus sûr. » L'*Histoire de la Révolution*, terminée en 1862, comporte douze volumes et s'arrête à la séparation de la Convention nationale. Elle a depuis reparu en divers formats et notamment dans une édition populaire illustrée par La Charlerie et d'autres artistes. En réimprimant sa propre *Histoire* et tout en protestant qu'il lui déplaisait de « rompre l'unité de la grande Eglise » Michelet, dans la *Préface de 1868*, répondit avec vivacité aux critiques de Louis Blanc et l'attaqua sur le rôle qu'il avait attribué à Robespierre. M. E. Hamel, qu'il avait également pris à partie, répliqua, tant en son nom qu'en celui de Louis Blanc, dans un article intitulé *M. Michelet historien*, qui a été tiré à part de la *Revue moderne* (1869).

La préparation et la rédaction de son livre n'avaient pas seules occupé la main et la pensée de Louis Blanc. Dès 1858 il avait, en employant la langue même de son adversaire, réfuté les calomnies dont lord Normanby, ancien ambassadeur de la reine Victoria près de la République de 1848, s'était fait l'écho dans *Une année de Révolution à Paris* (1858, 2 vol. in-8, trad. fr., même année) ; ses *Historical revelations inscribed to lord Normanby* (Londres, 1858, in-8), traduites aussitôt par lui-même, sont devenues plus tard une *Histoire de la Révolution de 1848* (1870, 2 vol. in-18). En 1857, sous le pseudonyme de *Weller*, il avait commencé au *Courrier de Paris* une correspondance hebdomadaire qu'il reprit au *Temps*, d'abord sous la signature de gérant (Lefrançois), puis sous son nom et qu'il a continuée jusqu'en 1870, faisant ainsi pour la vie politique et parlementaire de la Grande Bretagne ce qu'un autre proscrit, Alphonse Esquiros, faisait à la même époque, dans la *Revue des Deux Mondes*, pour la vie rurale, agricole, financière, industrielle et sociale de nos voisins. Les lettres de Louis Blanc sont plus et mieux que de simples articles de journaux et leur auteur, en les rassemblant, a pu légitimement les intituler *Dix années de l'histoire d'Angleterre* (1879-81, 10 vol. in-18).

Signataire de la protestation contre l'amnistie du 15 août 1859, Louis Blanc ne rentra en France qu'après le 4 sept. 1870. Le gouvernement de la Défense voulut lui confier la mission de tenter auprès du cabinet Gladstone une suprême démarche en faveur d'une intervention officieuse ; l'investissement de Paris et le refus d'un sauf-conduit par l'état-major général prussien em-

pêchèrent Louis Blanc d'obtempérer à ce vœu. Simple soldat dans un bataillon de garde nationale, il critiqua dans divers articles du *Temps* et du *Rappel* les lenteurs et les atermoiements du gouverneur militaire de Paris et ne cessa de recommander l'union et la résistance à outrance. Il refusa d'associer son nom au mouvement insurrectionnel du 31 oct. et déclina toute candidature aux élections municipales du 5 nov. Elu le 8 févr. 1871 représentant de la Seine, le premier sur quarante-trois, il déclara ne reconnaître à l'Assemblée que le droit de faire la paix ou la guerre, soutint, quand M. Thiers reçut le titre de chef du pouvoir exécutif, que la République était « la forme nécessaire de la souveraineté nationale » et vota la continuation des hostilités. Partisan en principe des revendications municipales, il blâma ouvertement la formation de la Commune de Paris et sa prétention à se substituer au pouvoir central et réitéra d'inutiles appels à la concorde et à la conciliation. Lors de l'entrée des troupes dans Paris, l'incendie de l'entrepôt de la Villette détruisit son mobilier, sa bibliothèque, ses correspondances, ses papiers et notamment le manuscrit d'un livre sur les salons et la société au XVIIIe siècle dont il ne subsiste qu'un ou deux fragments.

Membre de l'extrême gauche de l'Assemblée nationale, il prit la parole dans les discussions les plus importantes sans exercer sur les votes mêmes du parti une influence prépondérante. C'est ainsi qu'il réclama le retour de l'Assemblée à Paris, se prononça contre l'organisation du Sénat et contesta l'opportunité de l'amendement Wallon, parce que, disait-il, la République ne peut pas être mise aux voix, mais il adopta néanmoins cet amendement par respect de la discipline parlementaire. Candidat malgré lui aux élections sénatoriales dans le dép. de la Seine, il réunit quatre-vingt-sept voix sur deux cent vingt-sept électeurs (janv. 1876) ; le 20 fév. suivant, il fut simultanément élu député dans le cinquième et le treizième arrondissement et dans la première circonscription de Saint-Denis ; il opta pour le cinquième qui le réélut en 1881. Pendant la crise provoquée par le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, il fit partie, bien entendu, des 363 députés protestataires ; au mois de janv. 1879, il présenta et soutint le projet d'amnistie plénière que Victor Hugo portait en même temps devant le Sénat. En 1876, il fonda et dirigea pendant quelque temps un journal quotidien, *l'Homme libre*, qu'il abandonna par suite de dissentiments avec l'un de ses rédacteurs. Sous le titre de *Question d'aujourd'hui et de demain* (1873-84, 5 vol. in-18), il avait recueilli ses articles du *Rappel* et de l'*Homme libre*. Entouré d'une considération unanime que justifiaient pleinement la dignité de sa vie politique à privée, ainsi qu'un désintéressement commun, d'ailleurs, et tous les hommes de la génération politique à laquelle il appartenait, Louis Blanc ne pouvait se dissimuler cependant que ses doctrines et son éloquence n'étaient plus au goût du jour, et que les réformes dont il avait préconisé l'urgence et la nécessité n'étaient point en passe de s'accomplir. Le délabrement progressif de sa santé, en 1876, la mort de sa femme, miss Christina Groh, qu'il avait épousée à Brighton en 1865, en 1882 celle de son frère Charles, à qui l'unissait une constante et réciproque affection, rendirent ses dernières années singulièrement pénibles. Lorsqu'il se fut éteint à Cannes, son corps fut ramené à Paris et ses obsèques célébrées aux frais de l'Etat au milieu d'un immense concours de population.

En mourant, il avait légué à la ville de Paris son portrait en pied par M. P. Dupuis ; il a été placé au musée Carnavalet. Une statue en bronze par M. Delhomme, conseiller municipal, lui a été érigée dans un des squares du cinquième arrondissement. L'exiguïté de sa taille et l'aspect juvénile qu'il garda jusque dans l'âge mur ont défrayé longtemps la verve des caricaturistes qui firent une si rude guerre aux hommes et aux choses de la révolution de Février 1848.

Maurice TOURNEUX.

BIBL. : 1° Ch. ROBIN, *Louis Blanc, sa vie, ses œuvres*, 1851, in-18. — FERRAGUS (Louis ULBACH), *Nos Contemporains*, 1870, in-4 ou 1883, in-18. — Ch. HUGO, *les Hommes de l'exil*, 1875, in-18. — L. FIAUX, *Louis Blanc*, 1883, in-32. — Ed. PAILLERON, *Discours de réception à l'Académie*, 1884, in-4. — 2° L. REYBAUD, *Réformateurs et socialistes*, 1840-43, 2 vol. in-8 ou 1864, 2 vol. in-12. — H. BAUDRILLART, *Publicistes modernes*, 1862, in-8 et in-18. — 3° Louis BLANC, LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, Daniel STERN, *Histoire de la Révolution de 1848*. — C. PELLETAN, *le Théâtre de Versailles*, 1875, in-18. — A. RANC, *De Bordeaux à Versailles*, 1877, in-8.

BLANC (Auguste-Alexandre-Philippe-Charles), frère du précédent, littérateur et critique d'art, né à Castres le 5 nov. 1813, mort à Paris le 17 janv. 1882. Venu à Paris, vers 1830, avec son frère Louis Blanc, il étudia d'abord la gravure dans l'atelier de Calamatta. Lui-même a raconté comment, tandis qu'il faisait le sévère et un peu ennuyeux apprentissage du burin, il eut la tentation de copier une eau-forte de Rembrandt (le portrait de Jean Lutma) et comment il y céda. Pendant ses premières années de jeunesse, il grava tantôt à l'eau-forte, tantôt au burin plusieurs portraits de célébrités contemporaines ; on connaît de lui un portrait de Guizot qui se trouve dans l'*Histoire de dix ans* de Louis Blanc, le portrait à l'eau-forte de Rembrandt et ceux de Musard, de Broussais mort, du docteur Duval, ainsi que diverses autres petites pièces d'après Delacroix, Meissonier, etc., publiées pour la plupart dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Mais, de bonne heure, Charles Blanc délaissa le burin et la pointe dont il ne se servit plus guère qu'en amateur, comme un délassement, et prit la plume de publiciste et de critique d'art. Il débuta par des comptes rendus du Salon dans le *Bon Sens*, dont son frère était rédacteur en chef ; il écrivit ensuite dans la *Revue du Progrès*, dans le *Courrier français*, dans l'*Artiste*, et fut chargé, en 1841, de la direction de divers journaux républicains, notamment du *Propagateur de l'Aube*. Garnier Pagès et Dupont de l'Eure l'appelèrent ensuite à diriger le *Journal de l'Eure*. Revenu à Paris, après avoir rempli ces divers emplois dans la presse républicaine militante, il commença la publication d'une *Histoire des Peintres français au* XIXe *siècle*, dont le premier volume a seul paru (1845). Cette même année, il analysait le Salon dans la *Réforme*, tout en insérant dans l'*Artiste* ou dans l'*Almanach du mois* de vives et spirituelles notices sur l'œuvre artistique du moment. Appelé par la Révolution de 1848 à la direction de l'administration des beaux-arts, Charles Blanc sut se concilier tout de suite l'estime générale en rendant d'ailleurs des services qui le signalèrent très particulièrement à la reconnaissance des artistes. Un de ses premiers actes fut de demander le maintien au budget des allocations affectées à l'encouragement des beaux-arts. Il obtint que la plus grande partie des sommes votées par l'assemblée pour la fête du Champ-de-Mars fussent employées à des travaux qui occupèrent un grand nombre de décorateurs et de statuaires. A la suite du Salon de 1848, il demanda au ministre du commerce pour 80,000 fr. de porcelaines de Sèvres qui furent distribuées aux artistes à titre de récompenses. Enfin, comme commissaire du gouvernement, Charles Blanc combattit devant l'assemblée la proposition de réduire les dépenses des musées nationaux, en supprimant les ateliers de moulage du Louvre, et les emplois de conservateur à la chalcographie et aux dessins ; il s'éleva avec force contre le projet qui tendait à réduire le personnel de son administration et défendit avec le plus grand succès l'École de Rome, menacée dans son existence. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat, Charles Blanc reprit ses travaux de critique et d'historien de l'art. Il poursuivit dès lors avec ardeur l'ouvrage qu'il avait commencé d'entreprendre en 1848, l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, qui ne fut terminée qu'en 1876 et qui ne comprend pas moins de quatorze volumes. Un grand nombre de dessinateurs et de graveurs sur bois furent associés à cette publication qui devait joindre, pour être complète, aux charmes du texte, la séduction de l'image. Certes, il fal-

fut à Charles Blanc un long courage, une infatigable volonté et une rare souplesse de plume pour mener à bien une œuvre aussi considérable où tous les grands artistes et beaucoup de maîtres secondaires de toutes les écoles ont leur place et leur biographie. Les premiers volumes sont en entier de sa main ; seul, il écrivit les écoles hollandaise, française, ombrienne, romaine et vénitienne. Plus tard, il s'adjoignit pour les autres écoles quelques collaborateurs, qui ont été MM. P. Mantz, Vte H. Delaborde, A. Michiels, A. Wauters, L. Viardot, G. Lafenestre, P. Lefort, M. Chaumelin, W. Bürger (Thoré), etc., etc. ; mais l'œuvre générale a gardé son nom, et c'est justice car, dès le début, il en avait seul tracé le plan et déterminé la méthode. Cette méthode a depuis été contestée. On s'est demandé, quand le lecteur est devenu plus exigeant, si l'auteur n'aurait pas dû faire une plus large part au renseignement documentaire, à cette recherche du détail biographique et de la vérité rigoureuse qui est une des préoccupations de la critique moderne. Mais, si l'on considère combien l'histoire des artistes était alors peu connue et où en était, en réalité, la critique au temps où la publication était entreprise, et combien surtout il eût été difficile de faire accepter au lecteur des travaux trop chargés d'érudition, on reconnaîtra que Charles Blanc, en faisant de l'*Histoire des Peintres* une œuvre de vulgarisation de préférence à des études plus sévèrement critiques, moins riches d'anecdotes, mais plus copieusement fournies de documents, a choisi le meilleur moyen d'intéresser le grand public à des questions et à des connaissances alors bien nouvelles encore pour lui. En somme, ce sera là l'indiscutable honneur de Charles Blanc, d'avoir, le premier, avec l'*Histoire des Peintres*, créé un public et des lecteurs aux livres qui traitent exclusivement des choses de l'art.

Ce public, il l'a séduit, retenu et commencé d'instruire par la beauté, la grâce de son style et le charme entraînant de ses récits, préparant ainsi les voies où d'autres sont venus après lui, complétant ce que sa méthode avait volontairement négligé, mais trouvant du moins devant eux des lecteurs et un milieu tout préparés. En même temps que paraissaient et se succédaient les volumes de l'*Histoire des Peintres de toutes les écoles*, Charles Blanc publiait également un premier catalogue analytique et critique de l'*Œuvre de Rembrandt* (1853), qu'il a développé et complété plus tard dans deux éditions nouvelles dont la dernière date de 1880. Il fit paraître, en 1857, les *Trésors de l'Art à Manchester*, la même année encore : *De Paris à Venise, notes au crayon*, et le *Trésor de la Curiosité*, qui contient de curieux renseignements sur les principales ventes de tableaux et d'objets d'art du XVIIIe siècle, ainsi que les prix des enchères de remarque. Des notices courtes, vivement écrites, sur les amateurs, les artistes, donnent de la saveur à une publication qui, en d'autres mains, serait demeurée fastidieuse. En 1859, Charles Blanc fonda la *Gazette des Beaux-Arts*, dotant ainsi notre pays d'une revue mensuelle, tout entière consacrée aux études artistiques ; cette revue, où parurent la plupart de ses travaux et à laquelle, même après que la propriété en eût passé à d'autres mains, il ne cessa de collaborer, a rendu d'immenses services en aidant puissamment à la diffusion du goût et des sérieuses connaissances artistiques parmi les classes riches ou lettrées. C'est aussi à ce recueil qu'est due pour la plus large part la renaissance, dont nous avons été les témoins, de la gravure à l'eau-forte. Nombre de jeunes artistes, comme J. Jacquemart, F. Gaillard et cent autres ont, en effet, trouvé là, auprès d'une direction aussi libérale qu'éclairée, à se produire et à se perfectionner dans une branche de l'art où ils ne devaient pas tarder à devenir des maîtres. C'est dans la *Gazette* que Charles Blanc fit d'abord paraître par fragments sa *Grammaire des Arts du Dessin* qui ne devait être publiée en volume qu'en 1867. D tous ses ouvrages, c'est assurément la *Grammaire* qui, aux yeux de la postérité, demeurera son titre le plus important, celui où il est le mieux lui-même et l'œuvre à laquelle son nom doit rester attaché. L'auteur l'a composé, dit-il, pour ceux qui font leurs humanités. Il l'adresse de préférence aux jeunes gens qui, arrivés au terme de leurs études classiques, connaissent de l'antiquité la littérature et l'histoire, mais n'ont cependant pas la moindre notion des chefs-d'œuvre qu'elle a créés dans les arts. L'idée était heureuse : elle était nouvelle lorsque la *Grammaire des Arts du dessin*, qui est comme la rhétorique et comme une philosophie pratique de l'art, fit son apparition. Dans la leçon d'ouverture de son cours, au Collège de France, M. Eugène Guillaume analyse avec une grande hauteur de vues et le jugement critique le plus délicat, en même temps que le plus sûr, le livre de son prédécesseur dans cette chaire d'esthétique que Charles Blanc avait naguère inaugurée. Si M. Guillaume trouve discutable la théorie du beau et du sublime qui sert de début à l'ouvrage, il n'en recommande pas moins sans réserve les chapitres sur la grandeur de la mission de l'art, sur l'imitation et le style, sur le dessin et la couleur, comme des morceaux aussi distingués par la raison que par l'imagination et la grâce.

En 1867, l'année même où elle parut sous sa forme définitive, la *Grammaire des Arts du Dessin* fut devant l'Académie des beaux-arts à l'occasion de l'attribution du prix biennal pour lequel elle était présentée, l'objet d'une éloquente discussion. Mise en balance avec les œuvres du compositeur Félicien David, elle n'obtint pas le prix, mais en réalité, ce fut cependant le livre qui parut avoir conquis le véritable succès. Plus tard, en 1868, une place d'académicien libre s'étant trouvée vacante, Charles Blanc se présentait et il était élu à une grande majorité. Il remplaçait à l'Académie des beaux-arts le comte Walewski. C'est encore dans la *Gazette des Beaux-Arts* que Charles Blanc publia, avant d'en faire un livre, son étude sur *Ingres, sa vie et ses ouvrages* (1870) — qui est, presque sans restriction, une apologie de l'esthétique du maître — de même que la plupart des articles biographiques et critiques qu'il a réunis et donnés, en 1876, sous le titre : *les Artistes de mon temps*. En 1876, il recueillit en un volume les notes qu'il avait envoyées au journal *le Temps* pendant le voyage qu'il avait fait en Egypte, à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez. Ce volume qui a pour titre *Voyage dans la Haute-Egypte*, renferme d'ingénieuses et savantes observations sur les arts égyptien et arabe. Après la mort de M. Vitet, Charles Blanc disputa à M. Caro le fauteuil laissé vacant à l'Académie française, mais ce fut seulement le 8 juin 1876 qu'il fut élu, en remplacement de M. de Carné. Un an auparavant, il avait publié l'*Art dans la parure et dans le vêtement*, en un volume, qui forme la première partie de la *Grammaire des Arts décoratifs*. Ce dernier ouvrage devait, dans sa pensée, comprendre trois parties. La seconde, qui traite plus spécialement de la *Décoration intérieure de la maison* et qui parut en 1882, embrasse l'étude de tous les arts industriels qui constituent notre luxe intime ; la troisième partie, que Charles Blanc s'occupait de rédiger lorsque la mort est venue le surprendre, devait s'appeler *la Décoration des Villes*, et ce titre dit suffisamment quelles importantes matières y devaient être traitées. En 1870, après le 4 septembre, Charles Blanc fut placé de nouveau à la tête de l'administration des beaux-arts ; mais, pas plus alors qu'en 1850, la réaction ne pardonna à l'éminent critique ses origines et ses attaches républicaines. Destitué par l'*ordre moral*, en 1873, il ne put faire triompher le projet qu'il avait conçu et dont il poursuivait avec trop d'ardeur peut-être la réalisation, celui de créer un nouveau musée, appelé *Muséum des Copies* qui devait réunir sous nos yeux, à défaut des originaux, les reproductions les plus fidèles possibles de tous les chefs-d'œuvre de la peinture. Mais une satisfaction méritée et digne en tous points du passé du délicat

et séduisant écrivain, lui fut enfin accordée. En 1878, sur la proposition de la commission du budget, la Chambre votait l'allocation nécessaire pour la création, au Collège de France, d'une chaire d'esthétique et d'histoire de l'art. Par décret du 26 mars 1878, Charles Blanc était appelé à occuper cette chaire qu'il avait ardemment souhaité de voir fonder et où il professa pendant trois ans avec beaucoup d'éclat jusqu'à ce que le mal si cruel, qui devait l'emporter deux mois plus tard, l'eût forcé à suspendre son cours (1881).

Collaborateur du journal *le Temps*, depuis de longues années, Charles Blanc avait fait paraître dans ce journal un nombre considérable d'articles où il étudiait tantôt la vie et les œuvres de quelque célèbre artiste, architecte, peintre ou statuaire, tantôt le Salon annuel ou encore les ouvrages des artistes étrangers envoyés à nos expositions internationales. C'est aussi dans le *Temps* qu'il publia d'abord par fragments les principaux chapitres de sa *Grammaire des Arts décoratifs* ; à l'occasion d'un récent voyage qu'il venait de faire en Italie, il avait commencé de donner au *Temps* une remarquable suite d'articles intitulés *une Excursion en Italie à la recherche des Précurseurs*. Quelques semaines avant sa fin, il s'occupait de colliger des notes en vue d'établir le catalogue descriptif des objets d'art composant le cabinet de M. Thiers qui venaient d'être donnés au musée du Louvre. Ce catalogue a paru sans qu'il ait pu en revoir le texte et en corriger les épreuves. Paul Lefort.

Bibl. : *Revue politique et littéraire* (n° du 9 déc. 1882) ; Eugène Guillaume, *Leçon d'ouverture, Charles Blanc*. — *Académie des Beaux-Arts*, E. du Sommerard, *Notice sur M. Charles Blanc*. — Journal *le Temps* n° du 19 janv. 1882), Paul Mantz, *Charles Blanc*. — Louis Fiaux, *Portraits politiques, Charles Blanc*; Paris, 1882. — Tullo Massarani, *Charles Blanc et son œuvre* ; Paris, 1884.

BLANC (Xavier), homme politique français, né à Gap le 4 août 1817. Avocat au barreau de sa ville natale depuis 1837, il fut vingt-quatre fois élu bâtonnier de son ordre. Il entra dans la vie politique en 1846, comme conseiller général pour le cant. de Saint-Etienne en Devolux. En 1848, il fut commissaire de la République dans les Hautes-Alpes, et en 1870 et 1871, il fut préfet du même département. Lors des premières élections sénatoriales, le 30 janv. 1876, il se présenta comme candidat républicain et fut élu, le second sur deux, par 188 voix sur 238 électeurs. Le 22 juin 1877, il vota contre la dissolution de la Chambre que demandait et obtint le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il prit part surtout aux discussions relatives aux questions rurales. Il a été réélu le 25 janv. 1885. On a de lui un remarquable rapport sur l'élection sénatoriale dans le Finistère, élection qui fut, du reste, invalidée à la suite de ce rapport. Louis Lucipia.

BLANC (Marie-Thérèse, dame de Solms), femme de lettres française, née à Seine-Port (Seine-et-Marne) en 1840. Elle s'est fait connaître sous le pseudonyme de Th. Bentzon, par des nouvelles, des traductions ou des études littéraires, publiées presque exclusivement dans la *Revue des Deux Mondes*. Parmi les premières, nous rappellerons : *le Roman d'un muet* (1868, in-18) ; *un Divorce* (1872, in-18) ; *une Vie manquée* (1874, in-18) ; *le Violon de Job* (1875, in-18) ; *un Châtiment* (1877, in-18) ; *la Grande Saulière* (1877, in-18) ; *un Remords* (1878, in-18) ; *l'Obstacle* (1879, in-18), couronné par l'Académie française ; *Yette* (1880, in-4 et 1882, in-18) ; *Georgette* (1880, in-18) ; *le Retour* (1882, in-18) ; *Tête folle* (1883, in-18) ; *Tony* (1884, in-18), couronné par l'Académie française, etc. Mme Th. Bentzon a traduit de Bret Harte des *Récits californiens* (1873, in-18) et de *Nouveaux récits californiens* (1876, in-18) ; de Th. Bailey Aldrich, *Majorie Daw* (1875, in-18), la *Reine de Saba* (1878, in-18) et un *Ecolier américain* (1884, in-18) ; de Ouida (pseud. de Mlle La Ramée), *Deux petits sabots* (1874, in-18) ; de Ch. Dickens, l'*Embranchement de Mugby* (1879, in-16), etc. Citons à part deux recueils d'études critiques : *Littérature et mœurs étrangères* (1882, 2 vol. in-18) et *les Nouveaux Romanciers américains* (1885, in-18). M. Tx.

BLANC de Serval (Jean-Baptiste-Benoît), homme de lettres, officier municipal de la ville des Baux (Bouches-du-Rhône). Arrêté en janv. 1790 et enfermé à la citadelle Saint-Nicolas de Marseille, par ordre du gouverneur, M. de Caraman, sous le prétexte de fomenter des troubles, Blanc de Serval envoya, sous forme de lettre à M. de Caraman, sa défense à l'Assemblée nationale. Son incarcération ne fut pas maintenue. Bien qu'il fût très âgé, il se mêla à la politique, défendit les idées nouvelles avec beaucoup d'enthousiasme et fut élu suppléant à la Convention par le dép. des Bouches-du-Rhône le 8 sept. 1792. Admis à siéger le 22 nivôse an II, en remplacement de Baille, assassiné dans les prisons de Toulon par les Anglais, il s'inscrivit à la Montagne. Nommé par la Convention commissaire de la République aux Etats-Unis, il combattit l'élargissement des commissaires de Saint-Domingue, arrêtés par décret du 19 ventôse (9 mars). Voici le résumé de sa vie parlementaire : Il fait renvoyer devant le comité de sûreté générale (15 mars 1795) un arrêté des commissaires des Bouches-du-Rhône, qui déclarait la ville d'Arles en état de siège. Il demande des poursuites (6 oct. 1795) contre les royalistes et les émigrés, auteurs des assassinats dans le Midi. Il prend la défense de Collot d'Herbois (25 mars 1795), qui avait déclaré qu'il ne fallait pas déporter les conspirateurs, mais miner les prisons et les faire sauter. Après la session, Blanc de Serval rentra dans la vie privée.

BLANCA. Ville d'Espagne, prov. de Murcie, district de Cieza, sur le rio Segura et sur le chemin de fer de Chinchilla à Murcie. Elle est située au pied d'une haute colline rocheuse, la Peña negra, au milieu d'une région aride et couverte de sparte. Mais la ville elle-même, qui est bien bâtie, est entourée d'une riche huerta, pleine d'arbres fruitiers, surtout d'orangers. On expédie chaque année environ 25,000 caisses d'oranges; Pop. 3,200 hab. E. Cat.

BLANCAFORT. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. d'Argent ; 1,716 hab.

BLANCANDIN, célèbre poème français du moyen âge, écrit, comme tous les poèmes dits d'aventures, en vers octosyllabiques rimant deux à deux. On ignore le nom de l'auteur de *Blancandin;* il est probable qu'il vivait au milieu du xiiie siècle. Il commence par gémir sur la décadence de ses contemporains et sur l'avarice des grands, et pour mettre sous leurs yeux de nobles exemples, il conte les aventures chevaleresques du jeune Blancandin, fils d'un roi de Frise, qui quitta son père pour courir le monde en véritable chevalier errant, et finit, après de longues traverses, par épouser sa bien-aimée, la princesse de Tormadai, dite Orgueilleuse d'amour. M. Paulin Paris, qui a analysé longuement dans l'*Histoire littéraire* le poème de *Blancandin*, termine son analyse par ces mots : « Dans ce roman d'aventures, ainsi que dans d'autres, on a quelques préludes de la merveilleuse composition de l'Arioste ; et il faut avouer que ce qui y manque, c'est moins l'imagination que le souffle poétique, l'éclat du style et la beauté du langage. » *Blancandin* compte 3,240 vers ; il a été publié par M. H. Michelant en 1867.
Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France ;* Paris, 1872, t. XXII, pp. 765 à 778.

BLANCARD. Les toiles dites *blancards* se fabriquaient à Saint-Georges et aux environs de Rouen et d'Alençon ; elles étaient dans le compte en vingt, c-à-d. en 2,000 fils de chaîne et étaient entièrement composées de fils de lin. Les pièces avaient de 78 à 84 m. et la largeur du tissu était de 1m05 qui se réduisait à 0m90 après le blanchissage. La principale destination des toiles de cette sorte était Cadix, d'où on les expédiait aux Indes espagnoles, à la Vera-Cruz et autres provinces de l'Amérique du Sud,

La Silésie produisait aussi des blancards, inférieurs comme qualité à ceux que fournissait la Normandie, mais qui faisaient néanmoins à ces derniers une forte concurrence parce qu'ils étaient de 15 à 20 % moins chers.

BLANCARD (V. Blankaart).

BLANCARD (Pierre), voyageur français, né en 1741 à Marseille, mort à Aubagne en 1826. Il est connu par ses voyages dans l'extrême Orient, aux Indes et en Chine; il en a rapporté des documents dont il a tiré un ouvrage de valeur, *Manuel du commerce des Indes Orientales et de la Chine*, accompagné d'une carte hydrographique (Paris, 1805). C. K.

BLANCARD, général de division, né à Loriol (Drôme) en 1784, mort en 1835. Il était fils d'un membre de l'Assemblée constituante. Entré au service en 1801 comme sous-lieutenant de cavalerie, il se distingua à Austerlitz, Eylau, Friedland et pendant la campagne de 1813. Blessé à Waterloo, où il commandait une brigade de carabiniers, il resta dans la retraite pendant la Restauration. Il reprit du service en 1830 et devint général de division.

BLANCARD (Louis), numismatiste et historien français, né à Marseille le 22 sept. 1831. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, il a publié sur la numismatique ancienne et moderne des travaux nombreux et remarqués parmi lesquels une *Théorie de la monnaie romaine au* IIIe *siècle*, tout à fait neuve : des mémoires sur les origines de la monnaie française et du monnayage musulman ; sur divers points obscurs de l'histoire monétaire arabe, italienne, française ; des notices sur la livre romaine, sur celle de Charlemagne, sur plusieurs marcs français ; l'explication de nombreuses notations pondérales et monétaires ; un *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence et roi de Sicile* (Marseille, 1868]-1879, in-8), dans lequel l'auteur a donné à la numismatique une portée et une utilité scientifiques qu'on ne lui avait pas attribuées jusqu'à présent. Ce livre a été couronné par l'Institut en 1880. M. Blancard a publié, outre ses travaux de numismatique, plusieurs ouvrages et dissertations sur l'histoire de Provence : *Iconographie des sceaux et bulles des Archives des Bouches-du-Rhône* (Marseille, 2 vol. in-4), et des *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge* (Marseille, 1884-1888, 2 vol. in-8) ; des notices sur la lettre de change, son origine et ses formes au moyen âge, sur la date et le lieu d'origine du consulat de la mer, etc. M. Blancard est archiviste du département des Bouches-du-Rhône et correspondant de l'Institut. J. Marchand.

BLANCAS (Géronimo de), historien espagnol du XVIe siècle, né à Saragosse, mort en 1590. Il étudia à Valence, et fut choisi pour succéder à Zurita comme chroniqueur du royaume d'Aragon. On a de lui : 1° *Ad regum Aragonum veterumque comitum depictas effigies in regia aula positas inscriptiones* (Saragosse, 1587, gr. in-4, de 40 ff.), traduit en espagnol sous le titre de : *Inscripciones latinas á los retratos de los reyes de Sobrarbe*, par Mart. Carrillo avec une continuation par Diego Dormer (Saragosse, 1660, in-4); 2° *Tabula in fastos magistratuum justitiæ Arragoniæ* (Saragosse, 1587, in-4) ; 3° *Aragonensium rerum commentarii* [*ab anno 704 ad annum 1588*] (Saragosse, 1588, in-fol., fig.); cet ouvrage précieux, surtout par les détails qu'il fournit sur les institutions anciennes de l'Aragon, a été réimprimé par extraits dans une compilation : *De rebus Hispanicis, Lusitanicis Aragonicis, Indicis et Æthiopicis*, publié à Cologne en 1602, puis en entier avec les deux ouvrages précédents au 3e volume de l'*Hispaniæ illustratæ... scriptores varii* d'André Schott (Francfort, 1603-1608, 4 vol. in-4; 4° *Coronaciones de los reyes de Aragon, escritas per Ger. de Blancas, con dos tratados del modo de tener cortes del mismo autor*, avec un troisième traité par Ger. Martel, le tout publié avec des notes par Andrez de Ustarroz (Saragosse, 1641, pet. in-4 ; dix pages, en tête de cet ouvrage, sont consacrées à la biographie de J. de Blancas). Il y a encore de cet historien un manuscrit conservé à la Bibl. de l'Escurial, et qui a pour titre : *Libro en el cual se contiene un breve discurso de las coronaciones de Aragon, de sus juras, y de los principes primogenitos que ha habido ; con una declaracion que va al fin, de algunos Vocablos aragoneses antiguos, para que mejor se entiendan.* Mais nous n'avons pu trouver trace de quelques dissertations qu'Antonio, dans la *Bibl. hispana nova* et la *Biographie générale* Didot, attribuent à notre historien. E. Cat.

BLANCBUISSON (Jean du Merle, sieur de), gentilhomme et diplomate français, qui servit Henri IV et Louis XIII. Chevalier des ordres du roi, il fut nommé ambassadeur en Suisse, vers la fin de 1611, pour y remplacer Eustache de Refuge, envoyé à la Haye auprès des Etats généraux des Provinces-Unies. Il ne remplit d'ailleurs jamais cette mission. La plupart des minutes de dépêches de la cour à l'ambassadeur en Suisse pendant les mois de déc. 1611 et janv. 1612 portent la suscription « Mons de Blancbuisson », mais ce nom est toujours barré d'un trait de plume ou couvert par celui de « Mons de Castille » (Pierre Jeannin), qui fut ambassadeur ordinaire aux Ligues de 1611 à 1616. La nomination de Blancbuisson à ce poste était si arrêtée dans l'esprit de la souveraine qu'elle écrivait de Paris le 7 août 1612 à Charles Paschal, ambassadeur à Coire : « Le sieur de Blancbuisson nostre ambassadeur en Suisse, vous aura faict sçavoir les langages que les deputez du canton de Zurich luy ont tenu à Baden » (Bibl. nationale, ms. français 10718). Rott.

BLANCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois ; 205 hab.

BLANCFOSSE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur ; 325 hab. ; on prétend que le nom de ce lieu vient d'un chemin creusé dans la pierre et qui menait à un grand souterrain-refuge de 60 m. de long, qui existe encore. Blancfossé faisait partie de la châtellenie de Breteuil. La cure appartenait à l'abbaye de ce lieu. On y voit encore une partie de l'ancien château et la prison seigneuriale. — Carrières et fabrication d'étoffes. C. St-A.

BLANCFOSSÉ (Perceval de Dreux, sieur de), diplomate français de l'époque de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. En 1479 le sieur de Blancfossé, chambellan du roi, et Me Pierre Framberg, maistre des requêtes, reçurent de Louis XI une instruction (Plessis-lès-Tours, 7 nov.), pour se rendre à Metz, afin d'y négocier une alliance avec les ambassadeurs de Catherine, duchesse de Gueldre, de l'évêque de Münster, et autres prélats contre l'archiduc Maximilien et Marie de Bourgogne. Cette négociation suivit la bataille de Guinegate (7 août 1479), et précéda de peu la trêve avec le roi des Romains (13 fév. 1480), trêve qui d'ailleurs ne fut pas ratifiée par le roi de France. Rott.

Bibl. : Lichnowsky (Fürst.), *Geschichte des Hauses Habsburg*; Vienne, 1844.

BLANCFOSSÉ (Jean de Villars, sieur de), homme de guerre et diplomate français, qui servit François Ier et Henri II. Tout d'abord secrétaire de Louis Dangerant, sieur de Boisrigaut, ambassadeur ordinaire de France aux Ligues de Suisse, il fut employé en plusieurs négociations, tant auprès des cantons que des ducs de Bavière (1537 à 1540). De 1541 à 1548, il fut agent extraordinaire à Soleure et à Coire, et conduisit en France plusieurs levées de troupes suisses à destination du Piémont. On conserve plusieurs lettres de lui dans les archives cantonales suisses, principalement à Berne, à Zurich, à Soleure, à Lucerne et à Glaris, outre trois lettres de créance de François Ier, des 20 avr. 14 juil., et 14 août, concernant le sieur de Blancfossé « nostre pannetier ordinaire pour résider (en Suisse) durant l'absence du sieur de

Boisrigault ». Instruction pour le sieur de Blancfossé envoyé en cour Willisau, 2 juil. 1537 (Bibl. nationale, f. *Du Puy*, 204, fol. 228). La dernière dépêche de lui, en tant qu'ambassadeur en Suisse, est datée de Morat, 6 août 1548 (Staatsarchiv Glaris). Cf. Bibl. nationale, f. fr. 7,853, p. 344 (Grands officiers et officiers de la couronne) f. fr. 21450. Staatsarchiv Bern (*Frankreich Buch* D et E). Staatsarchiv Lucern (Kriege; Gesandte, Pensionen). ROTT.

BIBL. : J.-J. LEU, *Allgemeines helvetisches, eidgenœssisches oder Schweizerisches Lexicon*; Zurich, 1750. — C. DESCHWANDEN, *Die eidgenœssischen Abschiede, von 1533 bis 1548, und von 1541 bis 1548*; Lucerne, 1878 et 1882. — A. DE TILLIER, *Geschichte des eidgenœssischen Freistaates Bern*; Berne, 1838.

BLANCHA (Juan). Premier consul de Perpignan et, en cette qualité, gouverneur de cette ville pour le roi d'Aragon, lorsque les Français vinrent l'assiéger en 1474. Son fils ayant été fait prisonnier, les Français lui firent déclarer qu'ils le mettraient à mort si la ville ne se rendait pas. Le gouverneur répondit que sa fidélité à son souverain lui était plus chère que ses affections de famille. Cette héroïque réponse fut l'arrêt de mort du fils de Blancha. La ville résista huit mois, et le souvenir du dévouement de Juan Blancha fut perpétué par une plaque de marbre scellée à la porte de sa maison et sur laquelle on pouvait encore lire, au commencement de ce siècle, l'inscription suivante : *Hujus domus dominus fidelitate cunctos superavit Romanos.* G. L.

BLANCHAILLE. Nom vulgaire et collectif donné à de très petits Poissons (jeunes) du genre *Cyprin* (V. ce mot), que les pêcheurs emploient pour amorcer leurs lignes, ou que l'on vend sur nos marchés comme fritures. Ce que l'on est convenu d'appeler *friture de Seine* notamment est composé de blanchaille. ROCHBR.

BLANCHARD. 1° Nom vulgaire de la *houque laineuse*. — 2° Nom vulgaire d'une espèce d'aigle.

BLANCHARD. Ville du Canada; 3,905 hab.

BLANCHARD (Alain), capitaine des arbalétriers de Rouen et l'un des chefs du parti populaire, mort en 1418. Le nom de ce personnage est célèbre par la controverse qui s'est élevée à son sujet entre les érudits normands il y a une soixantaine d'années. Les uns, d'accord avec la tradition, en ont fait un héros mort victime de son dévouement à la cause française, d'autres ont prétendu qu'il n'était qu'un agitateur vulgaire, coupable ou tout au moins complice d'un assassinat. Voici les faits : Le 23 juil. 1417, le peuple de Rouen excité par le duc de Bourgogne se soulevait contre l'administration qui était aux mains des Armagnacs, et tuait le bailli. Le Dauphin s'avança en armes contre la ville et força le parti bourguignon à une transaction (29 juil.), mais après le départ de l'armée royale les partisans du duc de Bourgogne relevèrent la tête et s'emparèrent de l'ancien château de Philippe-Auguste où s'était enfermé le capitaine de la ville, et du fort de Sainte-Catherine; ce fut alors qu'Alain Blanchard, nommé capitaine des arbalétriers, devint un personnage important. Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre, qui venait de conquérir la Basse-Normandie, marcha sur Rouen; les habitants demandèrent des secours au duc de Bourgogne qui leur envoya 4,000 hommes d'armes. Le siège commença le 29 juil. 1418 et dura cinq mois et demi; réduite par la famine, désespérant de recevoir aucun secours du roi de France, la place dut signer, le 13 janv., une capitulation et fut livrée à Henri V le 19. Parmi les personnes exceptées de la capitulation figure Alain Blanchard. Aux offres de se racheter qui lui auraient été faites, il aurait répondu, d'après la légende : « Je n'ai pas d'or pour sauver ma vie, mais si j'en avais je ne le donnerais pas pour racheter les Anglais de leur déshonneur. » Il fut pendu.

BIBL. : PERRIN, *Notice historique sur Alain Blanchard dans la Société d'émulation de Rouen*, 1828. — Th. LICQUET, *Notice sur Alain Blanchard*, dans *Travaux de l'Académie de Rouen*; 1828. — A.-F. DUPIAS, *Réfutation du discours contre Alain Blanchard, prononcé par M. Th. Licquet*; Rouen, 1828, in-8. — Aug. LE PREVOST, *Réflexions sur Alain Blanchard* dans le *Journal de Rouen*, 1829. — Pierre DU MESNIL, *Alain Blanchard, Chronique normande*; Paris, 1849-1850, 2 vol. in-8. — Th. BOUQUET, *Alain Blanchard*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1re série, t. V, 1858.

BLANCHARD (Jean-Baptiste), peintre français, né en 1595 à Paris, où il est mort en 1665. Après avoir reçu des leçons de son oncle, M. Bollery et de H. Le Blanc, il fit le voyage d'Italie avec son frère Jacques. Revenu en 1624, il fut nommé peintre ordinaire du roi en 1642, et académicien en 1663; son morceau de réception fut un *Saint Paul en méditation*, probablement celui que le catalogue du Louvre attribue à son frère. Ad. T.

BIBL. : A. JAL, *Dict. crit. de biogr. et d'hist.*

BLANCHARD (Jacques), peintre français, né en 1600 à Paris, où il est mort en 1638. Elève de son oncle Nicolas Bollery, premier peintre du roi, il partit pour l'Italie à vingt ans, accompagné de son frère Jean-Baptiste. A Lyon, ils firent une première et longue station et travaillèrent sous la direction d'un peintre nommé H. Le Blanc. Arrivés enfin à Rome en 1624, ils y séjournèrent dix-huit mois, que Jacques passa à parcourir les musées; les tableaux de l'Ecole vénitienne le frappèrent particulièrement, et il résolut de se rendre à Venise. Arrivé dans cette dernière ville, il y étudia avec passion le coloris de Titien, de Véronèse et de Tintoret, et peignit quelques œuvres que l'on conserve encore à Venise. Après deux ans de séjour, il reprit le chemin de sa patrie, mais il s'arrêta quelque temps à Turin, où le duc de Savoie lui commanda huit panneaux décoratifs représentant les *Amours de Vénus et Adonis*. De retour à Paris, il fut nommé membre de l'Académie de Saint-Luc, et comme morceau de réception, il produisit un *Saint-Jean à Pathmos* qui mit le sceau à sa réputation. En 1634, la corporation des orfèvres lui commanda le *Mai* annuel qu'elle offrait à l'église Notre-Dame; ce tableau représentait la *Pentecôte* (gravé par Regnesson). Il fut chargé ensuite de décorer l'*Hôtel du président Perrault*, quai des Théatins, et exécuta vingt-trois compositions mythologiques dans le grand salon; ces peintures sont aujourd'hui détruites, ainsi que celles, plus importantes encore, de l'hôtel de M. de Bullion, surintendant des finances, qui se composaient de treize sujets mythologiques, de grandeur naturelle. Il travaillait avec une grande facilité, mais le charme du coloris était son principal talent, et faisait rechercher particulièrement ses *Saintes Familles* et ses *Vierges*. Quoique la critique moderne ne lui ait pas conservé le surnom emphatique de *Titien français*, que lui donnaient ses contemporains, elle reconnaît, avec d'Argenville « qu'on ne peut lui disputer d'avoir rétabli le bon goût de la couleur en France, de même que Vouet y avait fait naître le vrai goût du dessin ». Le musée du Louvre contient deux *Saintes Familles* de J. Blanchard, toutes deux gravées par Landon, et une belle *Charité*, gravée par Garnier; le *Saint Paul en méditation* qui lui est attribué paraît plutôt être l'œuvre de son frère aîné. On connaît encore de lui au musée de Toulouse, la *Purification de la Vierge*; à celui de Rouen, *Cérès présidant aux travaux de la moisson*; à celui de Rennes, la *Flagellation du Christ*; à celui de Bayonne, deux *Vierges*; à celui de Cherbourg, une *Sainte Famille*; à celui de Nantes, une *Sainte Famille au chardonneret*, etc. Son dernier ouvrage paraît avoir été une *Vierge au voile*, gravée par Daret et datée 1638. G. Edelinck a gravé le portrait de cet artiste, d'après lui-même; C. Blœmart, J. Couvay, Rousselet, les Poilly ont aussi gravé d'après ses tableaux. Ad. THIERS.

BIBL. : Ch. BLANC, *Hist. des peintres; école française*, t. I. — D'ARGENVILLE, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres*, t. II. — Robert DUMESNIL, *le Peintre graveur français*.

BLANCHARD (François), jurisconsulte français mort

en 1660. Il a publié : *les Eloges de tous les premiers présidents du Parlement de Paris* (1645) ; *les Eloges des présidents à mortier du Parlement de Paris, depuis 1631* (1651) ; *l'Histoire des maîtres des requêtes, depuis 1260 jusqu'en 1575* (1670).— Son fils, *Guillaume* Blanchard, avocat au Parlement de Paris, a laissé une *Compilation chronologique des ordonnances des rois de France* (Paris, 1715, 2 vol. in-fol.). G. L.

BLANCHARD (Louis-Gabriel), peintre français, né en 1630 à Paris, où il est mort en 1704. Fils de Jacques, il fut élève de son oncle Jean-Baptiste, et resta comme lui un peintre médiocre. Reçu académicien en 1663, sur une *Allégorie de la naissance de Louis XIV* (aujourd'hui à Versailles), il fut nommé professeur en 1672 et trésorier en 1699. On cite de lui : Au Salon de 1673, *la Nativité du Christ ; Vespasien ordonnant la construction du Colisée; Coriolan et sa mère.* A celui de 1699 : *Saint Jérôme, Saint Jean*, et deux *Saintes familles.* Le musée du Louvre contient le *Saint André tressaillant de joie à la vue de l'instrument de son supplice, mai*, etc., commandé par les orfèvres en 1670. Cet artiste est encore l'auteur du *plafond de la salle de Diane*, à Versailles, représentant cette déesse présidant à la navigation et à la chasse. En 1684, il fut chargé par Seignelay d'aller en Belgique, en Hollande et en Angleterre acheter des tableaux pour le cabinet de Louis XIV. Son portrait, peint par Ant. Benoist en 1681, fut offert par celui-ci à l'académie, comme morceau de réception. Ad. T.

Bibl. : Jal, *Dict de Biog. — Archives de l'art franç.*, t. II.

BLANCHARD (Elie), antiquaire français, né à Langres (Haute-Marne) le 8 juil. 1672, mort le 11 févr. 1755. Il fut élève de Dacier et publia dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, dont il était membre depuis 1714, quelques dissertations dont voici les titres : *Mémoire historique sur les animaux respectés en Egypte* (t. IX des *Mém.* de l'Acad.) ; *Discours sur les Sybarites* (t. IX des *Mém.* de l'Acad.) ; *Recherches sur la ville de Mégare en Achaïe* (t. XVI des *Mém.* de l'Acad.). E. B.

BLANCHARD (l'abbé J.-Baptiste), professeur et pédagogue français, né dans les Ardennes en 1731, mort le 15 juin 1797. Blanchard a professé la rhétorique chez les jésuites à Metz et à Verdun. Après l'expulsion de la Société de Jésus, en 1762, il se retira dans les Pays-Bas. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres un livre de morale pratique qui lui valut en son temps une véritable célébrité : l'*Ecole des mœurs ou réflexions morales et historiques sur les maximes de la sagesse* (1re éd. sous ce titre : *le Poëte des mœurs* (Namur, 1772, 2 vol. in-12 ; dern. éd. Paris, 1818). Il a publié aussi le *Temple des Muses fabulistes* (Liège, 1766, 2 vol.) ; et il a laissé un ouvrage posthume, *Préceptes pour l'éducation des deux sexes à l'usage des familles chrétiennes* (Lyon, 1803, 2 vol. in-12). Blanchard mérite surtout une mention comme abréviateur de Rousseau. Sa prétention était d'approprier la pédagogie de l'*Emile* à une éducation chrétienne. Il voulait, disait-il, « dispenser ses lecteurs de lire l'*Emile* ». L'*Emile* aura toujours des lecteurs, et Blanchard n'en a guère trouvé. Signalons cependant les critiques judicieuses et fines qu'il a parfois adressées à Rousseau : par exemple, quand il se prononce contre le principe de l'éducation négative, et en donne pour raison qu'il serait imprudent d'attendre que la raison fût développée pour commencer à exercer la raison : « Lorsque l'on a une longue route à faire, dit-il, attend-on que le soleil paraisse entièrement sur l'horizon et ne profite-t-on pas déjà des premiers rayons de la lumière qu'il laisse échapper de son sein ? » De même Blanchard a vivement répliqué au paradoxe de Rousseau sur les *Fables* de La Fontaine. Mais en général Blanchard est peu original ; c'est un citateur, un collectionneur intelligent d'opinions diverses, et il témoigne du peu de fécondité de la pédagogie des jésuites au xviiie siècle. G. Compayré.

BLANCHARD (Jean-Pierre ou François), aéronaute français, né aux Andelys en 1753, mort à Paris le 7 mars 1809. Très jeune, il construisit une machine volante en forme d'oiseau qu'il exposa en 1782, mais dont il ne put faire usage. Les Montgolfier ayant inventé les ballons, Blanchard adapta sa machine à un aérostat et put, le 2 mars 1784, aller de Paris à Sèvres. Le 7 janv. 1785, il traversa la Manche de Douvres à Calais, avec Jefferies. Depuis il fit soixante-six ascensions, en Europe et en Amérique ; reçut partout des honneurs et des présents considérables. Il soutint contre Garnerin une polémique très vive (1798-1799), l'accusant formellement de lui avoir dérobé l'invention du parachute. Frappé d'apoplexie dans un ballon, il fit une chute de 20 mètres (fév. 1808), dont les suites causèrent sa mort.

BLANCHARD (Marie-Madeleine-Sophie Armant, dame), femme du précédent, née près de La Rochelle le 25 mars 1778, morte à Paris le 6 juil. 1819. La mort de son mari l'ayant laissée dans la misère, elle fut obligée de suivre son exemple. Elle opéra soixante-sept ascensions tant en France qu'en Italie. Tout le monde connaît sa mort dramatique. Montée un jour de fête dans un ballon illuminé, d'où elle lançait des pièces d'artifices, elle fut précipitée, le ballon ayant pris feu, sur le toit d'une maison située au coin de la rue de Provence et de la rue Chauchat.

BLANCHARD. Famille française qui a fourni trois générations de graveurs au burin.

Blanchard *père*, né à Paris vers 1766, mort après 1832, a gravé des vignettes, notamment d'après Binet et Queyerdo; quelques estampes historiques, des portraits pour la *Galerie Napoléon*, des caricatures, des *Vues de Paris*, des planches pour les *Antiquités nationales* de Millin, etc.

Auguste-Jean-Baptiste-Marie Blanchard, fils du précédent, né à Paris le 4 avr. 1792, mort à Paris en 1849. Elève de son père, il cultiva les mêmes genres de gravure, mais avec plus d'aisance et de talent. On lui doit : le *Serment des Horaces*, d'après David, pour la *Galerie du Luxembourg*, la *Descente de croix*, d'après Rubens (pièce la plus importante de son œuvre); des planches excellentes, malgré leur exécution sommaire, dans les *Galeries historiques de Versailles* ; le portrait de l'*impératrice Joséphine*, d'après une charmante composition de Prudhon, et celui du roi *Louis-Philippe*, d'après L. Cogniet ; de très nombreuses vignettes, d'après H. Vernet, Dévéria, Desenne, les deux Johannot, etc., pour les éditions illustrées de Molière, La Fontaine, Beaumarchais, Châteaubriand, Lamartine, Scribe, Béranger, Walter Scott, Cooper, etc. Il avait obtenu une médaille de deuxième classe au Salon de 1831.

Auguste-Thomas-Marie Blanchard, fils du précédent, né à Paris le 18 mai 1819. Elève de son père. Il obtint le premier second grand prix de Rome en 1838, renonça à concourir de nouveau, et débuta au Salon de 1840, par le *Spartacus*, d'après le tableau du Dominiquin de la galerie Aguado, et exposa l'année suivante le *Triomphe de Galathée*, d'après le même. L'excellent portrait de l'architecte *Huyot*, d'après Drolling, et le *Petit Paysan*, d'après Murillo (faisant pendant à la *Petite Paysanne*, gravée par son père), lui valurent une troisième médaille. Il eut un beau succès avec ses planches de têtes du *Christ* et de l'*Ange Gabriel*, d'après P. Delaroche (S. 1845). Son *Repos en Egypte*, d'après Bouchot, fut récompensé par une deuxième médaille (S. 1847), et une de première classe lui fut accordée pour son *Jupiter et Antiope*, d'après le tableau du Corrège du Musée du Louvre (S. 1857), estampe qui fait le plus grand honneur à l'art français. Il faut encore citer de son burin le *Christ rémunérateur*, d'après Ary Scheffer; le *Congrès de Paris*, d'après E. Dubufe (S. 1859); les *Courses d'Epsom*, d'après Frith (S. 1864), qui obtint un immense succès en Angleterre ; le *Mariage du prince de Prusse* (depuis empereur Frédéric III), d'après Philips (S. 1866) ;

le *Christ mort sur les genoux de sa mère*, d'après le tableau de Francia, de la galerie de Londres (S. 1872). Il a exécuté de belles estampes d'après Meissonnier, telles que les *Joueurs d'échecs* et l'*Amateur*, et surtout, d'après Alma-Tadema, la *Fête des vendanges à Rome;* la *Peinture* et la *Sculpture;* la *Bacchante;* le *Baiser d'adieu;* le *Laurier en fleurs*, etc. On lui doit, en outre, de nombreux portraits et des planches d'illustrations. Il a été décoré en 1861. Dessinateur d'une correction scrupuleuse, graveur sobre et lumineux, il compte parmi les premiers burinistes français d'aujourd'hui. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : Livrets des Salons. — H. BERALDI, *les Graveurs du* XIX*e siècle.*

BLANCHARD (Pierre), littérateur français, né à Dammartin (Seine-et-Marne) le 20 déc. 1772, mort à Angers en 1856. Elève du collège de Lisieux et volontaire dans les armées de la République, il fut ensuite libraire, puis maître de pension et, tout en exerçant ces deux professions, produisit un grand nombre de livres d'éducation dont le succès fut considérable. La *Petite Bibliothèque des enfants* (1795, 2 vol.), le *Buffon de la jeunesse* (1801, 4 vol.), les *Délassements de l'enfance* (1807, 6 vol.), le *Plutarque de la jeunesse* (1818, 4 vol.), le *Petit Voyage autour du monde* (1819), les *Accidents de l'enfance* (1818), etc., ont diverti ou instruit deux ou trois générations et ont eu les honneurs d'une foule de réimpressions ou de traductions, avec ou sans images. Pierre Blanchard a publié aussi une *Histoire des batailles, sièges et combats français depuis 1792 jusqu'en 1815* (1818, 3 vol. in-8), ainsi que des romans : *Félicie de Villemard* (1779, 3 vol. in-12) ; *Rosebelle, historiette du* XIII*e siècle* (1801, in-12) ; *Simplicie ou les Voluptés de l'amour* (1800, in-18). M. Tx.

BLANCHARD (Henri-Louis), violoniste, compositeur et critique musical français, né à Bordeaux le 7 févr. 1787, mort à Paris le 18 déc. 1858. Après avoir commencé le violon avec son père, il eut des leçons d'harmonie de Beck, puis reprit le violon avec Rodolphe Kreutzer. D'autres maîtres, parmi lesquels Méhul et Reicha, lui enseignèrent le contrepoint et la fugue. Il fut chef d'orchestre au théâtre des Variétés de 1818 à 1829, et composa, pendant ce temps, beaucoup d'airs de vaudevilles qui plurent fréquemment au public. Ce ne sont pas là ses seules productions musicales : il a écrit des duos pour violon, des concertos, des quatuors avec alto principal, une fantaisie pour violon et harpe, des quatuors pour quatre violons; on cite un de ces quatuors qui est terminé par une fugue à quatre sujets. Un petit opéra de lui *Diane de Vernon*, a été représenté à Paris le 4 nov. 1831. Comme écrivain dramatique, on lui doit *Don Pèdre*, l'*Homme libre*, *les Milanais ou les Carbonari*, *Camille Desmoulins ou les Partis en 1794*. De ces drames, les deux derniers eurent à subir les rigueurs de l'administration ; les *Milanais* furent interdits avant d'avoir été joués, et *Camille Desmoulins*, à sa quarantième représentation, fut arrêté par ordre supérieur. Blanchard, qui fut directeur du Théâtre-Molière, a collaboré à divers journaux ou recueils : *la Pandore*, *l'Europe littéraire et musicale de Paris*, *le Foyer*, *le Monde dramatique*, *la Revue et la Gazette de Paris*. Comme critique, il était assez estimé ; quelques-unes de ses biographies musicales ont été tirées à part. Il a laissé, en outre, deux opéras non représentés, l'un tiré des *Précieuses ridicules* de Molière, et l'autre intitulé *l'Arioste*. A. E.

BLANCHARD (Emile-Théophile), peintre français, né à Saint-Omer en 1797, servit dans la chirurgie militaire avant de faire de l'art. Il a publié : *Nouveau Manuel complet du coloriste, ou Instruction simplifiée et élémentaire pour l'enluminure*, *le lavis*, etc. (Nouv. édit., Paris, 1856, in-18, avec Perrot, etc.; fait partie de la collection des Manuels Roret; la 1re édit. a paru en 1834, la 2e en 1840).

BLANCHARD (Claude-François), administrateur français, né à Paris le 29 oct. 1798, mort en sept. 1868. Il fut directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine, de 1848 à 1862 Il a publié la *Correspondance* et des *Ecrits divers* de P.-L. Boursaint ; un *Manuel financier à l'usage du département de la marine* (Paris, 1847, in-8), et un *Répertoire général des lois, décrets, ordonnances, règlements et instructions sur la marine* (Paris, 1849-1859, 3 vol. in-8).

BLANCHARD (Laman), poète anglais, né en 1803, mort en 1845. Le volume de vers publié de son vivant a pour titre : *Lyric Offerings* (1828). Plus tard, sir Edward Bulwer Lytton, fit paraître, avec une biographie de l'auteur, des *Tales and Essays* qui le mettent au rang des Goldsmith, des Lamb et des Hawkesworth.

BLANCHARD (Henri-Pétrus-Léon-Pharamond), peintre français, né à Lyon en 1805, mort à Paris en 1873. Cet artiste vint à Paris en 1819, et entra à l'Ecole des Beaux-Arts ; il suivit en même temps les ateliers de Chasselat et de Gros. Il entreprit ensuite une longue série de voyages qui lui fournirent de nombreux sujets de tableaux ; il visita successivement l'Espagne (1833), le nord de l'Afrique. le Mexique, comme attaché à l'expédition française (1838), l'Allemagne, la Russie, où il assista au sacre du tsar Alexandre II (1856), etc. Les plus remarquables de ses œuvres sont : *Course de taureaux dans un bourg d'Espagne* (Salon 1834) ; *Contrebandiers andalous défendant un convoi de marchandises contre les milices provinciales* (S. 1836. Médaille de 3e classe) ; *le Désarmement de la Vera-Cruz* (S. 1840. L'artiste reçut la croix de la Légion d'honneur); *les Funérailles d'un Maure à Tanger* (S. 1841) ; *Vasco Nunez de Balboa découvrant la mer du Sud, en 1515* (S. 1855) ; *la Vallée de Josaphat* (id.). ; *Arrivée des Français à Piau del Rio Mexique* (S. 1865, Musée de Chalon-sur-Saône) ; *la Djiguietofka au Caucase* (aquarelle, S. 1865). Sa dernière œuvre exposée fut *Clairière en Amérique* (S. 1872). Les galeries de Versailles contiennent deux tableaux exécutés par cet artiste pendant l'expédition du Mexique ; le *Départ des embarcations pour le combat de la Vera-Cruz, 5 déc. 1838*, et l'*Attaque de la maison du général Arista par le prince de Joinville*. Les journaux illustrés, notamment l'*Illustration*, ont publié de nombreux dessins dus à son crayon, et on lui doit encore un *Itinéraire descriptif et historique de Paris à Constantinople, avec les environs de cette dernière ville*, dont il a donné le texte et les planches (1855, in-12). Ad. T.

BLANCHARD (Théophile-Clément), peintre français, né en 1812 à Paris, où il est mort en 1849. Cet artiste se consacra au paysage historique, pour lequel il obtint le second grand prix en 1841 ; le sujet était *Adam et Eve, chassés du paradis terrestre*. Depuis cette époque, jusqu'à sa mort, il exposa régulièrement aux Salons annuels ; on peut citer comme les meilleures de ses compositions : *Vue prise sur les hauteurs de Seugy, S.-et-O.* (S. 1841). *Intérieur de forêt, vue prise aux environs de Luzarches* (S. 1842, médaille de 3e classe) ; *Vue prise aux environs de Lyon* (S. 1843, médaille de 2e classe). Blanchard, qui avait été nommé professeur de dessin à l'Ecole d'état-major, est représenté au musée de Bagnères par un grand paysage et divers dessins.

BLANCHARD (Charles-Octave), peintre français, né à Brest en 1814, mort à Paris en 1842. Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1830, cet artiste fut élève de L. Cogniet. Admis en loge pour le concours de 1835, son tableau, *Tobie rendant la vue à son père*, n'obtint que le second grand prix ; l'année suivante, il remporta le prix de Rome avec *Moïse frappant le rocher*. Les seuls tableaux remarquables qu'il ait produits, dans sa brève carrière, sont : *le Christ apparaissant à la Magdeleine*, « *Noli me tangere* » (S. 1842, médaille de 2me classe) ; *Saint Romain apaisant une tempête* (ministère de l'intérieur) ;

la Lecture de l'Evangile dans l'église de l'Ara-Cœli à Rome; Cavalcatores romains. Ad. T.

BIBL. : *Notice des tableaux, esquisses et études de l'atelier de feu M. Ch.-Oct. Blanchard, peintre d'histoire, vendus à Paris le 30 mars 1843*, in-8.

BLANCHARD (Emile), naturaliste français contemporain, né à Paris le 6 mars 1820, était le fils du peintre E.-T. Blanchard, ex-chirurgien militaire. Comme aide-naturaliste au Muséum, il fut appelé plusieurs fois à suppléer Milne-Edwards dans le cours d'entomologie et fut chargé de classer une partie des insectes du Muséum dont il publia le *Catalogue* (1850–1851, 2 vol.); il obtint, en outre, de 1844 à 1857, des missions scientifiques en Italie et en Sicile; en 1862 il fut nommé professeur-administrateur au Muséum pour la zoologie, et la même année élu membre de l'Académie des sciences. Il installa en 1872 la nouvelle ménagerie des reptiles et devint en 1876 professeur de zoologie à l'Institut agronomique nouvellement fondé. — Ouvrages principaux : *Recherches sur l'organisation des vers* (Paris, 1837, in-4, av. atlas de 25 pl., couronnée par l'Acad. des sciences); *Hist. naturelle des insectes orthoptères et névroptères*, etc. (Paris, 1840–1841, 3 vol. in-8, av. 72 pl.); *Hist. des insectes, traitant de leurs mœurs et de leurs métamorphoses en général* (Paris, 1845, 2 vol. in-12); *la Zoologie agricole* (Paris, 1854 et suiv., in-4, av. pl.); *Organisation du règne animal* (Paris, 1851-64, livr. 1-36); *les Poissons des eaux douces de la France* (Paris, 1866, in-8); *les Insectes, métamorphoses, mœurs et instincts* (Paris, 1867, in-8; 2e édit., 1876, in-8, 40 pl.); *la Vie des êtres animés* (Paris, 1888, in-18); une édition des *Insectes et Zoophytes* dans le *Règne animal* de Cuvier; nombreux mémoires sur les Invertébrés dans *Compt. rend. Acad. des sciences* et *Annales des sciences naturelles;* articles dans la *Revue des Deux Mondes*. Dr L. Hn.

BLANCHARD (Jules), sculpteur français contemporain, né à Puiseaux (Loiret) en 1832. Elève de Jouffroy, il entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1857; il débuta au Salon de 1859 par un bas-relief : *Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*. Ses principales œuvres furent ensuite : *un Faune dans l'ivresse*, statue (S. 1863); *Samson lançant les renards dans les moissons des Philistins*, statue (S. 1865); *Jeune Equilibriste*, statue (acquise par l'empereur, S. 1866, médaille); *Chasseresse*, statue (S. 1867, médaille). Modèles de trois bas-reliefs pour le théâtre d'Angoulême : *le Drame, la Comédie, la Musique et la Danse* (S. 1869); *la Bouche de vérité*, statue (S. 1872, réexposée en 1878, actuellement au jardin du Luxembourg); *Jeune Faune*, statue (S. 1873, médaille de 2e classe); *la Foi, l'Espérance*, statues; *Mgr Buquet*, buste pour le monument de ce prélat dans l'église des Carmes à Paris (S. 1874); *Hercule et Omphale*, groupe (S. 1877. Réexposé en 1878. Acquis par le ministère des beaux-arts); *Mgr Dupanloup*, buste (S. 1878); *une Ondine*, statue, et *Mascarons*, pour une fontaine à ériger, place de Soissons (S. 1880); *Diane surprise par Actéon*, statue (S. 1881. L'artiste obtint la croix de la Légion d'honneur); *le Boccador*, statue pour l'hôtel de ville de Paris (S. 1882); *Target*, buste, pour la salle du Jeu de Paume à Versailles (S. 1883); *une Découverte*, statue (S. 1884. Acquise par le ministère); *la Science*, statue (S. 1886). Ad. T.

BLANCHARD (Edouard-Théophile), peintre français, né en 1844 à Paris, où il est mort en 1879. Issu d'une famille d'artistes, il entra fort jeune à l'Ecole des Beaux-Arts, et fut successivement élève de Picot et de Cabanel. Admis au concours de Rome en 1866 et 1867, il remporta le grand prix en 1868, avec la *Mort d'Astyanax*. Il avait commencé à exposer dès l'année précédente; son début fut un *Panneau de salle à manger*, peint en collaboration avec Clairin et H. Regnault; il était étroitement lié d'amitié avec ce dernier, qui a laissé de lui un charmant portrait au crayon. Son envoi de Rome, exposé au Salon de 1872, une *Femme couchée, jouant avec un serpent*, fut remarqué et obtint une médaille de 2e classe, mais ce fut surtout son dernier envoi, *Hylas entraîné par les nymphes*, qui fit connaître son nom (S. 1874. Médaille de 1re classe. Au musée du Luxembourg). Au même Salon parut *Hérodiade*. Ses principales œuvres furent ensuite, outre des portraits, *la Cortigiana* (S. 1875), *le Lutrin* (S. 1876), *Portrait de la duchesse de Castiglione Colonna (Marcello)* (S. 1877), *Bouffon jouant avec des chiens* (S. 1878). Le Salon de 1880 vit l'exposition posthume de sa dernière œuvre inachevée : *Françoise de Rimini*. Ad. T.

BIBL. : Armand SYLVESTRE, *Notice biographique, avec portrait et reproductions en fac-similé* (*La Vie moderne*, n° du 8 nov. 1879; Paris, in-4).

BLANCHARD (Raphaël-Anatole-Emile), naturaliste français contemporain, né à Saint-Christophe (Indre-et-Loire) le 28 fév. 1857. En 1877, il alla continuer en Autriche et en Allemagne ses études médicales et biologiques commencées à Paris et revint en cette ville pour entrer comme préparateur à la Sorbonne, au laboratoire de physiologie de Paul Bert. Reçu docteur en médecine en 1880, licencié ès sciences naturelles en 1882, il fut nommé au concours, en 1883, professeur agrégé d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris; l'année suivante, il était élu membre titulaire de la Société de biologie. La Société des amis des sciences naturelles de Moscou, les Sociétés zoologique néerlandaise, ethnographique de Florence, scientifique de Boston, l'Académie de médecine de Turin, etc., l'ont successivement élu membre correspondant; ajoutons que, depuis 1882, il est secrétaire général de la Société zoologique de France, qui lui est en grande partie redevable de sa prospérité. Son enseignement à la Faculté de médecine a eu dès le début un grand et légitime succès, qui n'a fait que s'affirmer par la suite; un cours d'anthropologie biologique, professé en 1884 et en 1885 à l'Ecole d'anthropologie, en qualité de professeur suppléant, consolidait encore sa réputation.

R. Blanchard a publié un nombre important de travaux, se rapportant pour la plupart à la physiologie, à l'anatomie comparée, à l'anthropologie et à l'helminthologie. Nous citerons parmi les principaux : en 1880 et 1881, une série de recherches expérimentales sur la physiologie des Reptiles, en commun avec P. Regnard; *De l'anesthésie par le protoxyde d'azote* (thèse de doctorat, 1880); plusieurs notes sur la physiologie des Poissons (1882); *Etudes sur le tablier et la stéatopygie des femmes boschimanes* (1883); *les Universités allemandes* (Paris, 1883, in-8); *les Coccidés utiles* (Thèse d'agrégation, 1883); *Eléments de zoologie*, en commun avec Paul Bert, (Paris, 1885, in-18); *l'Atavisme chez l'homme* (1885), leçons professées à l'Ecole d'anthropologie; *Traité de zoologie médicale* (Paris, 1885-1888, in-18 d'environ 1,300 pp.). Signalons encore un certain nombre d'articles appréciés dans le *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique* (*Protoxyde d'azote, Rumination*), et dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (*Helminthes, Hématozoaires, Hirudinées, Pseudo-parasites, Trichine, Trichocépales, Vers*, etc.). Enfin la *Grande Encyclopédie* compte R. Blanchard au nombre de ses collaborateurs, et lui doit bon nombre d'articles, entre autres *Acclimatement* et *Albinisme*. Dr L. Hn.

BLANCHARD JERROLD (V. JERROLD).

BLANCHE (Mer), en russe *Biéloié Moré*. Mer intérieure formée par l'Océan glacial du Nord, enveloppée par le gouvernement russe d'Archangelsk. Lat. N. : 63° 48′ et 68° 50′. Long. E. : 29° 20′ et 43° 15′. Superficie : 123,000 kil. q.; longueur du littoral : 800 kil. L'entrée de la mer Blanche est entre le Sviatoï Nos, c.-à-d. le cap Saint (Laponie) et la presqu'île de Kanin; c'est un seuil d'une cinquantaine de mètres de profondeur seulement, par-

tagé en deux passages inégaux par l'île Morjovets. A l'intérieur de la mer Blanche, la profondeur est de 190 à 200 m. dans la partie centrale; elle dépasse 300 m. au S. de la presqu'île de Laponie. Au S. sont les trois golfes du Mézeñ, d'Archangelsk et d'Onéga, orientés dans le sens du S.-E., et celui de Kandalakcha, le plus long et le plus profond, orienté dans le sens du N.-O.; l'archipel Solovetsky sépare encore très nettement le golfe d'Onéga. Suivant l'éloignement de la mer libre, l'apport des eaux douces et la fonte des glaces, la salure varie extrêmement (du cinquième au tiers). Le courant chaud qui vient de l'O. pénètre dans le « corridor » de la mer Blanche, et, par suite de la disposition des côtes, dégèle et réchauffe Archangelsk bien avant Onéga, située cependant plus au S.; le vent du N. pousse cette nappe chaude et le vent du S. la retarde. Il va sans dire que ce phénomène, remarquable surtout à l'O. d'Archangelsk (baie de Souzemskaya), ne se produit qu'en été. Car pendant la plus grande partie de l'année (sept. à juil.), la mer Blanche est prise ou encombrée par la glace. Au-dessous de 200 m. l'eau se maintient toute l'année à 0° centigrade. La mer Blanche n'en est pas moins très poissonneuse, et c'est principalement de pêche que vivent les habitants de Mézeñ, Archangelsk, Onéga, Kem, Kandalakcha, les principaux centres de population du littoral. Les espèces les plus répandues sont la morue, le hareng, l'éperlan, le saumon. Outre les trois grands fleuves du Mézeñ, de la Dvina du Nord et de l'Onéga, la mer Blanche reçoit une quantité de petites rivières dont les plus importantes sont la Slolotitsa, la Malochouia, le Vym, le Kem, la Kovda, la Varsouga et le Ponoï. H. Monin.

Bibl. : Articles et cartes de Knauss, von Middendorf, dans le *Bulletin de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1860, 1871. — *Dictionnaire de géographie et de statistique de l'Empire russe*; Saint-Pétersbourg, 1863, *en russe*, I, pp. 361 à 366, avec une bibliographie très détaillée. — E. Reclus, *Nouv. géog. universelle*, 1880, t. V, p. 619.

BLANCHE (Montagne) (V. Blanches et Bila Hora).

BLANCHE (Rivière). Nom de trois rivières du Canada : la première coule dans la prov. d'Ontario, sort du lac Blanc et se jette dans le lac Supérieur; la seconde coule dans la prov. d'Ontario et se jette dans l'Ottawa après un cours de 150 kil.; la troisième arrose le Manitoba et se jette dans le lac Manitoba. D'autres moins importantes coulent dans les Etats du Michigan et de Vermont (Etats-Unis).

BLANCHE (Race) (V. Race).

BLANCHE (Art. cul.) (V. Sauce).

BLANCHE (Pêche) (V. Blaquet).

BLANCHE (Reine). Les reines de France, lorsqu'elles devenaient veuves, étaient ainsi nommées à cause de leurs vêtements de deuil parmi lesquels se trouvait une guimpe et un voile blancs. On s'explique ainsi qu'il y ait eu à Paris un bon nombre d'hôtels de la Reine-Blanche.

BLANCHE d'Anjou (V. Blanche de Sicile).

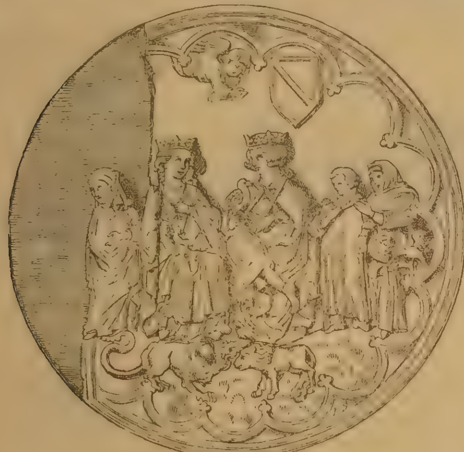
BLANCHE d'Artois, reine de Navarre, fille de Robert Ier, comte d'Artois, frère de Louis IX et de Mahaut de Brabant, morte en 1302. Elle épousa en 1269 le prince Henri qui devint roi de Navarre, à la mort de son frère l'année suivante et qui mourut en 1274, laissant une fille, Jeanne Ire. Blanche d'Artois fut sa tutrice, mais effrayée des difficultés qu'elle rencontra, elle ne tarda pas à s'enfuir à Paris, demander la protection du roi Philippe III le Hardi. Eustache de Beaumarchais fut envoyé pour pacifier le pays : il aurait succombé dans Pampelune sans le secours que lui apporta le frère de la reine, Robert II, comte d'Artois, qui réussit à soumettre la Navarre. Pendant ce temps Philippe le Hardi faisait épouser à la reine Blanche le frère du roi d'Angleterre, Edmond, comte de Lancaster, et négociait le mariage de sa fille, la reine Jeanne, avec son second fils Philippe qui devait être Philippe le Bel.

BLANCHE de Bourbon, reine de Castille, fille de Pierre Ier duc de Bourbon, née vers 1338, morte en 1361. Mariée en 1353 au roi de Castille Pierre le Cruel, elle fut abandonnée par lui dès le lendemain de son mariage; arrêtée peu après pour avoir conspiré avec les frères du roi, elle s'échappa de l'Alcazar de Tolède et toute la ville se souleva en sa faveur. Elle fut cependant reprise, enfermée au château de Medina-Sidonia et ne tarda pas à y mourir, empoisonnée, si l'on en croit la tradition.

BLANCHE de Bourgogne, reine de France, fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne et de Mahaut, comtesse d'Artois, née vers 1296, morte religieuse à l'abbaye de Maubuisson en 1326. Elle n'avait pas encore atteint sa douzième année, lorsqu'elle fut mariée, probablement en janv. 1296, à Charles comte de la Marche, qui devait monter sur le trône, en 1322, après la mort de Philippe V. De ce mariage naquirent deux enfants, Philippe et Jeanne, qui moururent en bas âge. Blanche était d'une beauté remarquable. Jean Le Bel et Froissart là disent « une des plus belles dames du monde ». Elle ne sut pas résister aux séductions dont elle fut l'objet. Convaincue d'adultère, comme sa belle-sœur Marguerite, femme de Louis le Hutin, avec les chevaliers Philippe et Gautier d'Aunay, elle fut arrêtée et enfermée au château Gaillard des Andelys. Jeanne, femme de Philippe le Long, contre laquelle une pareille accusation avait été portée, fut reconnue innocente. Ce sont ces désordres des belles-filles de Philippe le Bel, sur lesquels nous ne possédons que de très courts renseignements, qui ont servi de point de départ à la sombre légende de la tour de *Nesle* (V. ce mot). Blanche semble avoir supporté sans trop de peine les ennuis de la captivité. Elle serait même redevenue enceinte, s'il fallait en croire les continuateurs de Guillaume de Nangis et de Girard de Frachet, mais rien ne permet de supposer, comme l'a fait Michelet, qu'elle ait été « mise à la discrétion d'un homme chargé de l'avilir ». Le journal du trésor que nous possédons pour le règne de Charles IV contient plusieurs mentions de dépenses, faites pour l'entretien de Blanche et des personnes de sa suite. Blanche fut transportée, avant 1325, au château de Gauray, dans le baillage de Coutances. Elle prit le voile peu de temps après à l'abbaye de Maubuisson et y mourut, dans les premiers mois de 1326. Charles IV avait, après les scandales de 1314, sollicité, mais sans succès, l'annulation de son mariage avec Blanche. Il fit une tentative plus heureuse, en 1322, après qu'il eut été appelé à succéder à son frère Philippe V. L'évêque de Paris, Etienne de Bourret, dirigea l'affaire. Il ne fut pas une seule fois question de l'adultère de Blanche. On fit valoir que Charles, qui avait eu comme marraine Mahaut d'Artois, mère de Blanche, était de ce chef lié avec Blanche par des liens de parenté spirituelle qui rendaient nul tout mariage contracté entre eux sans dispense préalable. La bulle de Clément V, qui leur avait accordé des dispenses pour toute parenté charnelle, ne disait rien de la parenté spirituelle. Le mariage devait par suite être considéré comme nul. Le pape Jean XXII en prononça la dissolution le 19 mai 1322. Tous les détails de la procédure et les interrogatoires des nombreux témoins qu'on fit déposer, pour prouver que Mahaut avait tenu Charles sur les fonts baptismaux, sont conservés aux Arch. nat. dans les rouleaux J. 682, nº 1 (Musée des Archives, nº 329), nº 2 et nº 3. C. Couderc.

BLANCHE de Castille, reine de France, femme de Louis VIII, roi de France, fille d'Alphonse IX, roi de Castille et d'Aliénor d'Angleterre. L'un des articles du traité de paix conclu en janv. 1200 entre Philippe-Auguste, roi de France, et Jean, roi d'Angleterre, portait que Louis, fils de Philippe-Auguste, épouserait la nièce de Jean, qui était Blanche de Castille. Par acte du mois de mai suivant Jean, roi d'Angleterre, donna à Louis, en faveur de son mariage avec sa nièce, le fief d'Issoudun, celui de Graçay et les autres fiefs du Berry tenus auparavant de lui par André de Chauvigny, sous condition de retour à la couronne d'Angleterre au cas où Louis n'aurait

pas d'enfant. Le mariage de Louis et de Blanche fut célébré à Purmor en Normandie le 23 mai 1200. Le douaire de Blanche fut assigné sur les villes et seigneuries de Lens, Hesdin et Bapaume en Artois; plus tard saint Louis donna à Blanche, en échange de ces terres, les terres de Meulan, Pontoise, Etampes, Dourdan, Corbeil et Melun. Blanche de Castille donna à Louis VIII deux enfants, d'abord Philippe, qui épousa Agnès, héritière des comtés de Nevers et d'Auxerre, puis saint Louis, né le 25 avr. 1214. Après la mort de Louis VIII (1226), Blanche, devenue régente, dut résister aux seigneurs qui se révoltèrent contre son gouvernement. Les uns voulaient



Blanche de Castille et saint Louis, d'apres une boîte a miroir en ivoire sculpté, provenant du trésor de Saint-Denis, XIII[e] siècle (Musée de Cluny, n° 1055).

qu'on mît en liberté tous les prisonniers et spécialement les comtes Ferrand de Flandre et Renaud de Boulogne; d'autres réclamaient les terres qu'ils prétendaient leur avoir été enlevées. Blanche, pour gagner Philippe comte de Boulogne, lui remit les châteaux de Mortain et de Lillebonne, et lui céda l'hommage du comté de Saint-Paul. Philippe prit quelque temps la défense du jeune roi, son neveu, mais son ambition ne tarda pas à lui faire oublier son devoir. La reine mit aussi en liberté le comte de Flandre. Ces concessions n'empêchèrent pas les seigneurs de former une ligue à la tête de laquelle étaient Thibaud, comte de Champagne, le comte de Bar, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le comte de la Marche, celui de Toulouse, et le roi d'Angleterre. Dès févr. 1227 Blanche dirigea contre la Bretagne une armée qui vint camper à Loudun; les rebelles, dont le quartier général était à Thouars, entamèrent des pourparlers; les conférences s'ouvrirent près du village de Curçay. Richard, frère du roi d'Angleterre, essaya en vain de faire échouer les négociations. Les comtes de Champagne et de Bar conclurent le 2 mars 1227, avec la régente, une trêve, qui devait durer jusqu'au 25 avr. et à laquelle accédèrent les comtes de Bretagne et de la Marche. Thibaud et le comte de Bar rendirent hommage au roi Louis IX. C'est à ce moment que Thibaud aurait composé des chansons en l'honneur de la reine Blanche. La paix ne dura pas, car les comtes de Bretagne et de la Marche, voulant donner la régence à Philippe, comte de Boulogne, tentèrent de surprendre le roi et sa mère dans l'Orléanais. Ils se tournèrent ensuite vers Richard, frère d'Henri III, roi d'Angleterre, qui débarqua en Bretagne. Thibaud de Champagne prit les armes, repoussa les Anglais, et contraignit le duc de Bretagne à se soumettre. En même temps la régente consolidait l'autorité royale dans le Midi et achevait la soumission des Albigeois. Le traité conclu en janv. 1229 assura à la couronne de France l'héritage de Raymond VII, comte de Toulouse. En 1242 la reine Blanche fonda l'abbaye de Maubuisson, où elle établit des religieuses cisterciennes; elle enrichit aussi l'abbaye de Notre-Dame du Lys près Melun. En 1248, saint Louis, s'apprêtant à partir en Terre Sainte, confia la régence à sa mère. Raymond, comte de Toulouse, étant mort (1249), la régente envoya des commissaires en Languedoc pour prendre possession des terres du comte de Toulouse au nom d'Alphonse de Poitiers. Blanche s'acquitta de ses fonctions de régente avec beaucoup de sagesse. Elle mourut en nov. 1252. Avant sa mort elle avait pris l'habit religieux. Son corps fut enterré à Maubuisson et, le 13 mars 1253, son cœur transporté à l'abbaye du Lys. On sait l'affection extrême que saint Louis avait pour sa mère. Quand il apprit sa mort il tomba dans une telle douleur qu'au dire de Joinville il resta deux jours sans permettre qu'on lui parlât.

M. Prou.

Bibl. : Joinville, *Histoire de saint Louis*, éd. de Wailly, *passim*, et §§ 119.— Guillaume de Nangis, *Chronique*, éd. Géraud *(Soc. de l'hist. de France)*, t. I, pp. 113, 170, 176, 202, 210. — Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, publ. par J. de Gaulle, *passim*. — Th. Nisard, *Histoire de la reine Blanche*; Paris, 1842, in-18; Tours, 1867, in-12. — Paulin Paris, *Nouvelles recherches sur les amours de la reine Blanche et de Thibaud* dans *Cabinet historique*, 1858, IV, I, 129.— D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, pp. 210 à 218.

BLANCHE de France, fille de Louis IX et de Marguerite de Provence, naquit en Syrie à Jaffa, en 1252, épousa en 1269 Ferdinand de la Cerda, infant de Castille, fils d'Alphonse X qui mourut avant son père en 1275. Devenue veuve vers 1275 elle revint en France et mourut à Paris le 17 juin 1320.

BLANCHE de France, duchesse d'Orléans, fille posthume de Charles IV roi de France et de Jeanne d'Evreux, naquit à Vincennes le 1er avr. 1328, épousa le 18 janv. 1345 Philippe duc d'Orléans et mourut sans enfants le 8 fév. 1393.

BLANCHE de Navarre, reine de France, fille de Philippe III, roi de Navarre et de Jeanne de France, épousa le 29 janv. 1349 le roi de France Philippe VI de Valois, devint veuve en 1350 et accoucha peu après d'une fille nommée Blanche qui mourut en 1371; elle-même lui survécut longtemps et mourut dans un âge avancé à Neaufle-le-Chatel le 5 oct. 1398. Son testament et deux codicilles qu'elle y ajouta, publiés en 1885 (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XII), par M. L. Delisle, témoignent du goût intelligent qu'elle avait pour les livres. Elle en possédait un assez grand nombre et de fort remarquables.

BLANCHE de Sicile ou d'Anjou, fille de Charles Ier d'Anjou, roi de Naples, et de Béatrix de Provence, épousa Robert de Béthune qui fut plus tard comte de Flandre et mourut en couches en 1272.

BLANCHE Marguerite de Valois, reine de Bohême, née vers l'an 1316, morte à Prague le 1er août 1348, fille du comte Charles de Valois et de Mahaut, sa troisième femme. A peine âgée de sept ans, elle épousa le 8 mai 1323, le prince Wenceslas, du même âge qu'elle, fils de Jean, roi de Bohême, connu dans l'histoire sous le nom de Charles IV, empereur d'Allemagne, nom qu'il adopta lors de sa confirmation en l'honneur de son parrain Charles IV, roi de France. Ce mariage, pour lequel le pape Jean XXII avait consenti à accorder une dispense, devait consolider l'alliance que le roi de France et le pape avaient conclue avec le roi de Bohême contre l'empereur d'Allemagne. Au mois d'avr. 1330, le prince Charles, après avoir terminé ses études à l'Université de Paris, conduisit sa jeune épouse dans le comté du Luxembourg; l'année suivante il dut la quitter pour se rendre en Italie et il ne la revit que le 13 juin 1334, lorsqu'il fit avec elle son entrée au Hradžin de Prague. La grande beauté et les manières distinguées de la princesse française lui concilièrent la faveur du peuple tchèque. Néanmoins, pour ne pas froisser les susceptibilités nationales de la noblesse du pays,

elle se résigna à renvoyer sa suite, composée exclusivement de Français et de Luxembourgeois, et dut entreprendre l'étude de l'allemand et du tchèque. Quoiqu'elle ait réussi à parler presque couramment au moins l'allemand, le français restait la langue dominante de la cour de Prague, qui adopta en même temps les modes et les mœurs importées de France. La reine Blanche mourut à l'âge de trente-deux ans; elle fut enterrée dans la cathédrale, alors en voie de construction. Deux filles lui survécurent. Son buste en pierre, datant du règne de Charles IV et qui n'est pas sans valeur artistique, se trouve dans le *triforium* peu accessible de la cathédrale de Prague et donne encore maintenant une idée approximative de la beauté et de la grande distinction de ses traits. L. Will.

Bibl. : *Vita Karoli IV Imperatoris ab ipso Karolo conscripta*, dans Bœhmer, *Fontes rer. German.*; Stuttgart, 1843, I, 288-270. — Pelzel, *Kaiser Karl IV Koenig in Bœhmen*; Prague, 1780. — Werunsky, *Geschichte Karls IV und seiner Zeit*; Innsbrück, 1880, 4 vol. — Ad. Gottlob, *Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*; Innsbrück, 1883.

BLANCHE (Esprit-Sylvestre), médecin aliéniste français, né à Rouen le 15 mai 1796, mort à Passy le 8 nov. 1852, était fils d'un médecin. Reçu docteur à Paris en 1818, il fonda une maison de santé à Montmartre et suivit les principes de Pinel dans le traitement des aliénés; il fut nommé en 1835 médecin de l'hospice des Incurables (service des enfants aliénés). — Ouvrages principaux : *Du danger des rigueurs corporelles dans le traitement de la folie* (Paris, 1839, in-8); *De l'état actuel du traitement de la folie en France* (Paris, 1840, in-8). — Il avait transporté sa maison de santé à Passy; c'est là que lui succéda son fils. Dr L. Hn.

BLANCHE (Antoine-Georges), magistrat et criminaliste français, né à Rouen le 29 sept. 1808, mort à Paris le 13 avr. 1875. Il se livra à l'étude du droit, se fit recevoir docteur, puis il embrassa la carrière de la magistrature. En 1833, il débuta comme substitut à Bernay, fut nommé au même titre à Evreux et à Rouen, devint substitut et avocat général à Rouen, ensuite procureur général à Riom. Appelé à la haute fonction d'avocat général à la cour de cassation en 1855, il fut élevé à celle de premier avocat général à la même cour en 1871. M. Blanche fut promu officier de la Légion d'honneur en 1860. C'était un jurisconsulte fort distingué, au langage simple, correct, dédaigneux de tout ornement. Outre des discours de rentrée, notamment sur les *Réformes à introduire dans la législation commerciale* (1861), et sur l'*Etude comparée de la législation criminelle en France avec la loi criminelle en Angleterre* (1868), M. A.-G. Blanche a laissé un ouvrage intitulé *Etudes pratiques sur le Code pénal* (1861-1872, t. I-VII, in-8), formant un véritable traité de jurisprudence, et d'où il a extrait un volume d'*Etudes sur les contraventions de police* (1872, in-8). Henry Gaignière.

BLANCHE (August-Teodor), écrivain suédois, particulièrement distingué comme vaudevilliste et nouvelliste, né à Stockholm le 17 sept. 1811, mort le 30 nov. 1868. Juge en Norrland, puis auditeur militaire d'un régiment en garnison à Stockholm, il prit sa retraite en 1853, après avoir fait un héritage qui lui permit de se livrer exclusivement à ses goûts littéraires. Dès 1838, il s'était fait remarquer par deux brochures politiques, et de 1838 à 1848 il rédigea le journal *Freja*, mais c'est seulement en 1843 qu'il entra dans l'une de ses vraies voies en faisant jouer le *Musicophobe*, joyeux vaudeville qui ouvrit une ère nouvelle pour le théâtre suédois et fut suivi de trente-cinq autres pièces, faibles compositions, sans profondeur, mais pleines d'esprit comique ou burlesque; ce sont pour la plupart des imitations du français, de l'allemand et du danois, parfaitement adaptées à la scène suédoise et additionnées de nouveaux couplets fort bien tournés. Il ne fut pas plus original et moins heureux dans ses romans dont l'un, *Méridional et Septentrional* (Stockholm, 1851, 2 vol. in-8) est une vive et attachante peinture des mouvements de 1848, à Paris où se trouvait alors l'auteur. Il réussit mieux et se montra perspicace observateur dans ses nouvelles et anecdotes, d'abord publiées pour la plupart dans des périodiques, notamment dans le *Journal illustré* de Stockholm qu'il dirigea de 1857 à 1863; ensuite réunies dans *Tableaux et récits de la vie de Stockholm* (1845; nouv. édit. augm., 1856-57, 3 vol.) et dans *Scènes de la réalité* (1863-65, 4 vol.); et pour la plupart traduites en allemand, en danois, en anglais, quelques-unes en francais. Il y a aussi de belles pièces de vers dans ses *Lyriska dikter* (1850), et il écrivit d'excellents *Portraits commémoratifs* (1872), en tête desquels figure sa propre biographie par S.-A. Hedin. Représentant de la capitale aux trois dernières diètes et aux deux premiers parlements, il traita avec éloquence et conviction des questions humanitaires et se fit aimer par sa serviabilité. Le *Recueil de ses Œuvres* (1870-1875, en 5 vol. dont deux de pièces de théâtre) fut réédité et augmenté de deux volumes (Stockholm, 1876-1878, 7 vol. in-8). Beauvois.

BLANCHE (Armand), magistrat français, né à Rouen en 1812. Il fit ses études de droit à la faculté de Paris, fut reçu docteur et exerça pendant longtemps et avec succès, à Rouen, la profession d'avocat. Il devint bâtonnier de son ordre et fut nommé, en 1867, conseiller à la cour d'appel de Caen. M. Blanche a composé plusieurs ouvrages fort importants : *De l'Expropriation pour cause d'utilité publique* ou *Tableau complet de la jurisprudence de la cour de cassation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique* (1852, in-8); *Contentieux des chemins de fer* ou *Exposé de la jurisprudence judiciaire et administrative en matière de chemins de fer* (1861, in-8); *des Transports par chemins de fer et de la responsabilité des compagnies* (1866, 2 vol. in-8); *Ecoles normales primaires, Secrétaires de mairies, Actes de l'état civil, Matières usuelles de l'administration municipale et de la police rurale* (1867, in-8); *Actes de l'état civil* (1868, in-8). Henry Gaignière.

BLANCHE (Alfred-Pierre), administrateur français, né à Rouen le 3 nov. 1816. Avocat à la cour d'appel de Paris (1837) il a exercé les emplois suivants : directeur de l'Ecole d'administration (1848); secrétaire général du ministère de l'intérieur (avr. à nov. 1851); secrétaire général du ministère d'Etat (avr. 1852-juill. 1858); secrétaire général du ministère de l'Algérie et des colonies (juill. 1858-déc. 1860); conseiller d'Etat (janv. 1861); secrétaire général de la préfecture de la Seine (nov. 1865-sept. 1870). Il a publié : *Répertoire d'administration départementale et communale* (Paris, 1846, in-8); *Dictionnaire général d'administration* (Paris, 1848, gr. in-8; 3e éd., Paris, 1883, gr. in-8), avec un *Supplément* pour 1884 et 1885 (Paris, 1885, gr. in-8); ouvrages utiles et souvent consultés.

BLANCHE (Antoine-Emile), médecin-aliéniste français contemporain, fils d'Esprit-Sylvestre, né à Paris le 1er oct. 1820; il a fait ses études médicales dans cette ville. Reçu interne des hôpitaux au concours de 1845, il prit son diplôme de docteur en 1848. Fondateur avec son père de la maison de santé de Passy, il n'a cessé depuis lors de s'occuper de l'étude et du traitement des maladies mentales. Expert près les tribunaux de la Seine depuis 1851, M. Blanche est l'auteur d'un grand nombre de rapports; il est fâcheux, au point de vue scientifique, que ces documents intéressants échappent à la publicité. Outre sa thèse, *du Cathétérisme œsophagien chez les aliénés* (1848), il a publié un mémoire sur *les Homicides accomplis par les aliénés*, dans leurs rapports avec les diverses formes d'aliénation, mémoire lu à l'Académie de médecine en 1878 (Paris, 1878). Il a

communiqué à la même Académie, en 1882, un autre mémoire ayant pour titre : *la Folie doit-elle être considérée comme une cause de divorce?* Il est encore l'auteur d'un *Rapport sur les projets de réformes relatifs à la législation sur les aliénés* (1884). M. Blanche a été nommé membre associé libre de l'Académie de médecine en 1878. A. DUREAU.

BLANCHECAPE (Pierre), jurisconsulte français de la dernière moitié du XVIIe siècle. Il devint doyen de la Faculté de droit de Caen. Outre quelques traités sur la réforme de l'orthographe, il a publié un ouvrage intitulé *Réformation des écoles de droit en France, Allemagne, Italie*, etc. (Caen, 1669). G. L.

BLANCHECOTTE (Augustine-Malvina SOUVILLE, dame), femme de lettres française, née à Paris en 1830. Elle débuta en 1856 par un volume de vers intitulé *Rêves et Réalités*, signé : « M. B., ouvrière et poète », qui, sous les auspices de Sainte-Beuve, fut couronné par l'Académie française. Depuis elle a publié : *Impressions d'une femme, pensées, sentiments et portraits* (1867, in-18) ; *Tablettes d'une femme pendant la Commune* (1872, in-18) ; *les Militantes*, poésies (1876, in-18) ; *le Long de la vie*, nouvelles impressions d'une femme (1876, in-18). Mme Blanchecotte a écrit une introduction pour les *Quatrains* de Kheyam (Impr. imp., 1867, gr. in-8), traduits du persan par J.-B. Nicolas. M. Tx.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XV.

BLANCHEFONTAINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche ; 35 hab.

BLANCHEFORT. Famille limousine dont différentes branches se sont établies en Berry, en Rouergue et en Nivernais. Elle remonte à Assalit de Comborn, qui eut en partage, à la fin du XIIe siècle, le château de Blanchefort (com. de la Grolière, cant. de Seilhac, Corrèze). *Gilbert* de Blanchefort ayant épousé au XVIe siècle Marie de Créqui, fille unique de Jean, VIIIe du nom, son fils *Antoine* fut institué héritier de tous les biens de la maison de Créqui par le cardinal de Créqui, à la charge d'en porter le nom et les armes. Parmi les membres de cette famille nous citerons : *Guy* de Blanchefort, célèbre capitaine de compagnies sous Charles VII, prit part, depuis 1430, à de nombreuses entreprises militaires, mais se rendit plus redoutable encore aux pays qu'il traversait avec ses troupes qu'aux Anglais qu'il devait combattre ; c'est ainsi qu'en 1435 les Etats du Gévaudan durent lui payer une forte somme pour qu'il fît évacuer la province à ses soldats. En 1440, il prit part à la révolte de la Praguerie, mais ne tarda pas à rentrer en grâce. Il seconda Charles VII au siège de Pontoise, en 1441, et accompagna le dauphin, en 1444, dans son expédition contre les Suisses. Nommé bailli de Lyon en 1459, il mourut l'année suivante.

Guy de Blanchefort, fils puîné du précédent, entra de bonne heure dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, où l'appui de son oncle maternel, le célèbre Pierre d'Aubusson, le poussa rapidement aux honneurs. Commandeur de Morterolles, grand prieur d'Auvergne et sénéchal de Rhodes, il fut chargé de conduire en France et de garder le prince Zizim, frère de Bajazet, qu'il enferma d'abord dans son château de Boislamy, puis à Bourganeuf, et qu'il accompagna en Italie, en 1489. Nommé grand-maître de l'ordre de Jérusalem en 1512, il mourut près de Zante l'année suivante, avant d'avoir pris solennellement possession de cette nouvelle dignité. Ant. THOMAS.

BLANCHEFORT (Pierre de), chevalier, seigneur de Château-du-Bois, Villeneau, Fondelin, Asnois, Saint-Germain, Saligny, etc., homme politique français, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1591.

Blanchefort était fils de Guyot de Blanchefort et de Perrette du Pont, dame du Château-du-Bois, qui avaient eu deux autres enfants, Dieudonné, qui fut protonotaire du saint-siège apostolique et Philippe, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Destiné lui-même à l'état ecclésiastique, il reçut la confirmation et la tonsure le 27 mars 1534. Des documents inédits assignent à son mariage avec Léonarde de Clèves la date du 17 avr. 1551 ; toutefois, son contrat post-nuptial est de 1556. En 1567, il était guidon d'une compagnie de 50 hommes d'armes, des ordonnances du roi. Enfin, en 1576, la noblesse du Nivernais le nomme son député aux Etats généraux. Par son indépendance d'esprit et sa fermeté de caractère, il joua, dans cette assemblée, un rôle éminent et il en a raconté les événements dans un journal encore inédit, qui est une source capitale pour l'histoire de ces Etats généraux. Blanchefort appartenait au parti des politiques et toute sa conduite procède de leurs idées de tolérance et de bonne administration. C'est ainsi que dans une réunion préparatoire, destinée à faire rompre l'édit de pacification, il s'opposa à la reprise des guerres religieuses, trouvant que la vraie foi ne devait être établie que « par bonne prédication des évêques et des curés et par sainteté de leur vie ». Puis, quand l'édit de pacification eut été aboli par les Etats, il demanda acte de son opposition, ce qui, du reste, lui fut refusé. Il critiqua aussi la gestion des deniers de l'Etat. Enfin, il s'opposa à ce que les députés des Etats généraux fissent partie du Conseil du roi, craignant qu'ils n'acceptassent ainsi une responsabilité hors de proportion avec le peu d'influence qu'on leur aurait laissé. Cette conduite fut remarquée. Il fut chargé par Catherine de Médicis de rédiger, contre la reprise des hostilités, un mémoire que beaucoup de nobles signèrent et que le duc de Montpensier se chargea de présenter au roi. Ce prince lui-même le fit gentilhomme de sa chambre et chevalier de ses ordres, peut-être en considération de sa conduite. On ne le trouve mêlé à aucun autre événement important durant le reste de sa vie. Il avait été dispensé de servir au ban et arrière-ban par lettre du 4 sept. 1587. Il laissa deux filles et un fils, Adrien de Blanchefort, qui fut maréchal de camp d'infanterie, gouverneur d'Entrain, Cosne et Saint-Jean-de-Losne, député de la noblesse du Nivernais aux Etats généraux de 1614 et paraît avoir été en relations personnelles avec Henri IV. Louis FARGES.

BIBL. : G. PICOT, *Hist. des Etats généraux ;* Paris, 1888, 2e éd., 5 vol. in-12.

BLANCHEFOSSE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny ; 572 hab. — On conserve dans l'église de Blanchefosse, édifiée en 1544 par les religieux de Bonnefontaine, une croix processionnelle à double branche, d'un riche travail du XIIIe siècle, des vases sacrés et une cloche au millésime de 1569, qui proviennent de l'abbaye, dont les ruines pittoresques s'élèvent à peu de distance (V. BONNEFONTAINE). A. T.

BLANCHELANDE (Philibert-François ROUSSEL de), général français, né à Dijon (Côte-d'Or) en 1735, mort le 11 avr. 1793. Lieutenant-colonel du régiment d'Auxerrois, il alla servir aux colonies, s'y distingua pendant la guerre d'Amérique, devint maréchal de camp et reçut le commandement de la partie sud de Saint-Domingue. Lors des troubles qui éclatèrent dans cette colonie en 1790, il prit parti contre la Révolution. Rappelé en France et mis en accusation, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

BLANCHEMAIN. Femme auteur, qui vivait dans le midi de la France au commencement du XIIIe siècle. On sait qu'elle épousa Hugolin de Forcalquier, troubadour et chevalier qui lui avait sauvé la vie au moment où elle allait se noyer dans l'Isère débordée. Elle paraît avoir fréquenté pendant quelque temps la cour de saint Louis. Ses œuvres, nouvelles et préceptes de morale, sont perdues et tout ce que nous savons sur son compte nous vient d'un auteur italien du XIVe siècle, Francesco da Barberino.

BIBL. : Antoine THOMAS, *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie ;* Paris, 1884, in-8, pp. 142-153.

BLANCHEMAIN (Jean-Baptiste-Prosper), érudit et littérateur français, né à Rouen le 16 juil. 1816, mort au château de Longepont (Indre) le 25 déc. 1879. Reçu

avocat en 1838, il entra la même année au ministère de l'Intérieur et en devint le bibliothécaire. Marié en 1842 à la fille de M. Boissel, député de la Seine, il quitta peu après l'administration et s'adonna librement à l'étude de nos vieux poètes, en même temps qu'il prenait part aux concours académiques de Paris et de Toulouse. Prosper Blanchemain a réuni ses vers sous divers titres : *Poèmes et Poésies* (1845, in-12; nouv. édit., Angers, 1858, in-18) ; *Foi, Espérance et Charité* (1858, in-18) ; *Idéal* (1857, in-18) ; *Poésies complètes* (1858, in-18 ; 1877, 5 vol. in-8 et 1879, 2 vol. in-12). Il a surtout attaché son nom à toute une série d'éditions soigneusement colligées et annotées de poètes français du XVIe et du XVIIe siècle, notamment de Ronsard, dont il a donné d'abord les *Œuvres inédites* (1855, in-8, in-4 et in-fol.), puis les *Œuvres complètes* (1856, 1868, 8 vol. in-16) ; dans la bibliothèque elzévirienne, les *Œuvres pratiques* de Vauquelin des Yveteaux (1854, in-8), réunies pour la première fois ; les *Œuvres poétiques et inédites* de François Maynard (1864, in-16), dont il a publié aussi *Philandre*, poème pastoral (Genève, 1867, in-12) et des *Poésies diverses* (Genève, 1867, in-12) ; les *Satyres*, de Dulorens (Genève, 1868, in-16) ; les *Elégies*, de Jean Doublet, Dieppois (Rouen, 1869, in-4) ; les *Foresteries*, de Jean Vauquelin de la Fresnaye (Caen, 1869, in-8) ; les *Rondeaux et vers d'amour*, de Jehan Marion (Paris, 1873, in-8) ; les *Œuvres complètes* de Mellin de Saint-Gelais (ibid., 1873-74, 3 vol. in-16) ; les *Epigrammes inédites*, de Gombauld (San-Remo, 1874, in-12) ; les *Œuvres* de Louise Labé (Paris, 1875, in-16) ; les *Poésies* de Jacques Tahureau (Paris, 1876, 2 vol. in-32) ; les *Odes* d'Olivier de Magny (Lyon, 1876, in-8) ; les *Œuvres poétiques* de Courval-Sonnet (1876-79, 3 vol. in-18) ; les *Œuvres poétiques* de Malherbe (Paris, 1877, in-16) ; les *Poésies* d'Antoine Corneille (Rouen, 1878, in-8) ; *Nouveaux Satyres et exercices gaillards* d'Angot d'Eperonnière (Paris, 1878, in-12) ; les *Œuvres poétiques* de Guy de Tours (Paris, 1879, in-18) ; les *Mimes* de Jean-Antoine de Baïf (Paris, 1881, 2 vol. in-16). Sous le pseudonyme d'*Epiphane Sidredoulx*, il a également surveillé la réimpression de quelques facéties normandes, entre autres des *Tracas de la foire du pré* (Tunis, 1869, in-4). On lui doit encore : *Poètes et amoureuses, portraits littéraires du* XVIe *siècle* (Paris, 1877, 2 vol. in-8). Membre de la Société des Bibliophiles français depuis 1856 jusqu'à sa mort et collaborateur de diverses revues bibliographiques, Prosper Blanchemain avait rassemblé une riche bibliothèque littéraire qui a été conservée par son fils. M. Tx.

BLANCHEMER. Lac vosgien, traversé par un petit ruisseau qui s'écoule dans la Moselotte, situé à une altitude de 1,050 m., au pied du Rheinkopf, dans l'arr. de Remiremont (dép. des Vosges), près de la frontière de la Haute-Alsace. Il doit son origine à une moraine frontale, large digue formée de débris et de blocs amoncelés, derrière laquelle les eaux se sont arrêtées. Sa nappe d'eau, étalée au fond d'un vaste cirque, offre un aspect gracieux. Envahi par la végétation palustre, le lac de Blanchemer se transforme peu à peu en tourbière (V. Ch. Grad, *Bulletin de la Société géologique*, mars 1869 ; *Annuaire du Club alpin français*, 1874). L. Will.

BLANCHES (Montagnes), en anglais *White Mountains*. Groupe de montagnes très pittoresques dans le New Hampshire (Etats-Unis d'Amérique). Elles consistent en une vingtaine de sommets émergeant d'un plateau d'environ 30 kil. de long, 20 de large et de 500 m. d'alt., entrecoupées par d'innombrables ruisseaux et vallons. Les plus hautes de ces montagnes, qui sont aussi les hauteurs les plus élevées de tous les Etats-Unis, les monts Noires exceptés, sont le Washington (environ 2,100 m.) ; l'Adam (2,000) ; le Jefferson, le Pleasant (l'Agréable), le Lafayette (1,800), etc. La *Suisse Américaine*, comme les appellent les Yankees, dont le nom indigène était Agiochouk, est restée complètement ignorée jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Sa vogue actuelle ne date que depuis 1860. La beauté du site attire annuellement une foule de touristes. (Th. Starr King, *the White Hills, their legends...*; Boston, in-8). Paul Lemosof.

BLANCHET. I. Imprimerie. — On nomme ainsi les pièces de drap, de flanelle, de casimir ordinaire dont on garnit le tympan de la presse pour diminuer le foulage et garantir l'œil de la lettre ; indépendamment de la finesse de la matière première dans les blanchets, il faut encore rechercher ceux qui sont blancs, parce que ceux de couleur ont toujours acquis de la dureté par le seul apprêt ; quand ils sont neufs on leur fait subir un simple décatissage et on les sèche sans les tordre ; on peut se servir de ceux mis hors d'usage, en les lavant à l'eau froide et les séchant, puis en les serrant dans un carton. La fabrication spéciale des blanchets a acquis de nos jours une certaine importance, et les imprimeurs apprécient la qualité des blanchets nouveaux bien supérieure à celle des blanchets fournis il y a quelques années ; on emploie depuis les cachemires fins jusqu'aux draps feutrés de près de 3 millim. d'épaisseur.

II. Pathologie (V. Muguet).

III. Botanique. — Un des noms vulgaires du *Tricholoma albellum* Fr., champignon comestible du groupe des Agaricinées.

BLANCHET (Pierre), poète français, né à Poitiers vers 1459, mort en 1519. Il faisait partie des clercs de la *Basoche* (V. ce mot). Il composa des poésies, des rondeaux, des satires et nombre de *farces* qui furent représentées en public par lui et ses confrères de la Basoche. Une épitaphe rimée, qui figure dans les œuvres de Jean *Bouchet* (V. ce nom), nous apprend que Blanchet se fit prêtre à l'âge de quarante ans passés. Le nom de ce poète serait tombé dans l'oubli si on ne lui avait attribué la fameuse *Farce de Pathelin* dont l'auteur est encore inconnu, et pourrait bien être Villon. (Pour plus de détails V. Pathelin.) R. S.

Bibl.: Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*; Paris, 1735, in-4. — La Vallière, *Bibliothèque du Théâtre-Français*; Paris, 1768, t. I, p. 228. — Quérard, *France littéraire*; Paris, 1827, t. I, p. 352. — Dreux du Radier, *Histoire littéraire du Poitou*; Paris, 1842, t. I, pp. 227-231. — Génin, préface de son édition de *Pathelin*; Paris, 1854, gr. in-8. — Du même, article *Blanchet* (Pierre) dans *Biographie Didot*. — Geruzez, *Histoire de la littérature française*; Paris, 1861, t. I, pp. 273-275.

BLANCHET (l'abbé François), littérateur français, né à Angerville (Eure-et-Loir) le 25 janv. 1707, mort à Saint-Germain-en-Laye le 29 janv. 1784. Elève du collège Louis-le-Grand, puis novice jésuite (1724), il fut ensuite précepteur d'Hérault, fils de l'intendant de Paris et père d'Hérault de Séchelles, chanoine à Boulogne-sur-Mer, censeur royal, interprète à la Bibliothèque pour les langues italienne, espagnole et anglaise, et garde des livres du cabinet du roi. Il se démit de ses fonctions, sous l'influence d'une incurable mélancolie ou, selon l'expression du temps, de « vapeurs », et passa ses dernières années dans une retraite connue seulement de quelques amis. Ceux-ci recueillirent après sa mort ses écrits sous le titre de *Variétés morales et amusantes tirées des journaux anglais* (1784, 2 vol. in-12), traduites de Steele, Swift et Addison, et d'*Apologues et Contes orientaux* (1785, in-8, portrait dessiné et gravé par A. de Saint-Aubin), traduits directement ou imités d'après la version anglaise. En dépit de leur origine, les *Apologues* ont un caractère assez personnel pour que quelques-uns d'entre eux aient longtemps figuré dans divers recueils de morceaux choisis. M. Tx.

Bibl. : J. Dussaulx, *Notice*, en tête des *Apologues*. — *Journal de Paris* (notice de Trochereau), 1784, n° 102.

BLANCHET (Jean), littérateur français, né à Tournon le 10 sept. 1724, mort en 1778. Professeur au collège des jésuites de la Flèche, il se livra ensuite avec ardeur à l'étude des sciences et se fit conférer le diplôme de docteur en médecine. Ses publications sont néanmoins

toutes littéraires ; la première est intitulée *Idée du siècle littéraire présent réduit à six vrais auteurs* (S. l. n. d. [1754], in-12, 24 p.). Ces « six vrais auteurs » sont : Gresset, Crébillon père, l'abbé Trublet, Fontenelle, Montesquieu et le P. Castel. Une anecdote racontée par Raynal met à néant la supposition de l'abbé Goujet, qui attribuait cette brochure à Daquin de Châteaulyon. Jean Blanchet est encore l'auteur d'une *Logique de l'esprit et du cœur à l'usage des dames* (1760, in-12) et de l'*Homme éclairé par ses besoins* (1764, in-12). Il a réclamé la paternité d'un *Art ou Principe philosophique du chant, dédié à Mme de Pompadour* (1755, in-8, et 1756, in-12), publié par Bérard de Lunel.
M. Tx.

Bibl. : Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8.

BLANCHET (Marie-Parfait-Alphonse), mathématicien français, né à Braisne (Aisne) le 15 fév. 1813. Entré à l'Ecole polytechnique en 1832, et à l'Ecole d'application de Metz en 1834, il quitta la carrière militaire en 1835, pour se vouer à l'enseignement. D'abord répétiteur de mathématiques à l'école préparatoire du collège Sainte-Barbe, il devint, en 1840, directeur des études mathématiques de cet établissement, et forma toute une série de brillants élèves, qui obtinrent aux concours généraux des succès extraordinaires. En 1867, il quitta le collège Sainte-Barbe pour se consacrer à la création de l'Ecole Monge qui a été définitivement fondée en 1874, et dont son gendre, M. Godard, a pris la direction. M. Blanchet a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1857. Il a publié une édition rectifiée et augmentée des *Eléments de géométrie* de Legendre.
L. S.

BLANCHET (P.-A.-Charles), industriel français, né à Paris en 1819. Arrière-petit-fils, petit-fils et fils de facteurs de pianos distingués, il entra à l'Ecole polytechnique en 1838, en sortit dans le génie, donna sa démission en 1843, et succéda à son père alors associé avec Roller. Grâce à ses connaissances scientifiques, il introduisit dans la fabrication des pianos de grands perfectionnements, et obtint de nombreuses récompenses aux diverses expositions. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1855, il fut membre du tribunal de commerce de 1858 à 1860. Il a fait, l'un des premiers, des cours gratuits à l'Association philotechnique.
L. S.

BLANCHET (Stanislas Panille, dit). Aux élections communalistes du 26 mars 1871, à Paris, un des candidats élus dans le Ve arrondissement (Panthéon), répondait au nom de Blanchet. Il se distinguait parmi les plus exagérés. Son zèle bruyant et intempestif attira sur lui l'attention du comité de sûreté générale. A la suite d'une enquête, le procureur de la Commune, Raoul Rigault, ordonna son arrestation. Raoul Rigault expliqua à la prochaine séance de la Commune pourquoi il avait cru devoir procéder aussi révolutionnairement. Il apprit à ses collègues que Blanchet, dont le nom véritable était Panille, avait été moine dans un couvent de capucins à Brest, puis dans un autre couvent du même ordre en Savoie. Il avait été ensuite secrétaire de commissaire de police, puis commerçant. En cette dernière qualité il avait été condamné à six jours de prison pour banqueroute. A l'expiration de sa peine il avait changé de nom et était venu à Paris. Raoul Rigault ajouta que Blanchet avait fait des aveux par écrit et donna lecture de la lettre. Blanchet donna sa démission de membre de la Commune et fut enfermé à Mazas sous l'inculpation de faux en écritures publiques. Il sortit de prison lors de l'entrée des troupes de Versailles dans Paris. Depuis lors il a disparu.
Louis Lucipia.

BLANCHETON (Marc-Antoine), médecin français, né à Vervaison (Puy-de-Dôme) le 5 août 1784, mort le 13 août 1830. En 1809, il fit la campagne d'Autriche en qualité de médecin militaire de 1re classe, puis fut nommé par le préfet de la Seine médecin des épidémies. Ouvrages principaux : *Essai sur l'homme considéré dans ses rapports géographiques* (Paris, 1808, in-4), ouvrage destiné à combattre Cabanis ; *Souvenirs d'un aveugle ; l'illusion et la patrie* (Paris, 1827, in-8) ; *Vues pittoresques des principaux châteaux... des environs de Paris* (Paris, 2 vol. gr. in-fol.).
Dr L. Hn.

BLANCHETTE (Bot.). Un des noms vulgaires de la Mâche (*Valerianella olitoria* Poll.). On le donne également, en Languedoc, au *Suæda maritima* Dum. (*Chenopodium maritimum* L.).

BLANCHEVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot ; 147 hab. — Fondé en 1220 par les moines de Septfontaines, sur un territoire appartenant à l'abbaye, le village reçut le nom de la comtesse Blanche de Champagne et obtint trois ans plus tard, du comte Thibault IV, une charte constitutive, basée sur la loi de Beaumont, et dont le texte est parvenu jusqu'à nous.
A. T.

BLANCHIMENT. I. Tissus. — On désigne sous ce nom le procédé par lequel on enlève aux diverses fibres textiles, lin, chanvre, coton, laine ou soie, brutes ou tissées, les substances étrangères qui les agglutinent et les colorent et pourraient avoir une influence préjudiciable dans les opérations ultérieures qu'on leur fait subir, la teinture et l'impression principalement. Le traitement à suivre variera non seulement avec l'origine et la nature de la matière à blanchir, mais aussi avec sa destination. Un tissu qui sort de fabrique est souillé par un grand nombre d'impuretés, corps gras, apprêt, substances résineuses, etc., les unes s'opposeraient à la fixation des couleurs, les autres agiraient comme mordants, il faut donc enlever ces matières ; quant à la coloration elle-même de la fibre, sa destruction est indispensable parce qu'elle lui donne un ton jaunâtre et qu'en même temps elle altère sa pureté et l'éclat des couleurs déposées sur le tissu. Avant d'entrer dans le détail des manipulations particulières à chaque cas, nous indiquerons d'une façon générale la marche suivie et nous expliquerons rapidement les principales réactions auxquelles elles donnent lieu. Nous commencerons par les matières d'origine végétale. L'art du blanchiment remonte à une haute antiquité ; les Egyptiens et les Orientaux avaient acquis une grande habileté, ils employaient les alcalis, de l'urine putréfiée, certaines plantes mucilagineuses, de l'acide sulfureux, des terres argileuses, ils exposaient ensuite les tissus au soleil. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle on ne connaissait pas d'autres agents ; à cette époque la Hollande avait la réputation de produire les plus beaux blancs, les colonies étaient également célèbres dans l'art de blanchir ; Vaublanc, en effet, nous apprend que les négociants de Bordeaux expédiaient leur toile à Saint-Domingue pour l'avoir plus belle. Le procédé employé alors et qui l'est encore dans beaucoup de localités, surtout pour le chanvre et le lin, consiste à étendre les tissus sur un pré ; l'herbe doit être assez haute pour que l'air et la lumière puissent circuler librement au-dessous de l'étoffe que l'on a de plus soin d'arroser fréquemment de manière à la maintenir constamment humide ; si elle subit pendant quelques jours l'action simultanée de la lumière solaire, de l'air et de l'eau, on remarque que le principe colorant se modifie, se change en absorbant l'oxygène, en une résine soluble dans les alcalis étendus. Une série d'expositions sur le pré alternant avec des lessives étendues et bouillantes, blanchit parfaitement le tissu. Ce procédé qui offre sans doute à la fibre l'avantage de conserver toute sa force et surtout de ne lui faire perdre que très peu de son poids, exige malheureusement un temps très long, souvent jusqu'à six mois, il nécessite une énorme main-d'œuvre et oblige le fabricant à engager une grande partie de ses capitaux à l'achat de vastes terrains autour de son établissement ; ces terrains sont perdus pour l'agriculture et encore les tissus ne peuvent-ils y être exposés que pendant la belle saison. Vers 1785, Berthollet fit connaître l'action destructive que le chlore

exerce sur la plupart des matières colorantes et montra que cet agent était éminemment propre à blanchir les tissus; si cette découverte ne reçut pas de suite toute l'extension qu'elle méritait, on doit l'attribuer à la routine et aux cabales des intéressés qui craignaient la concurrence et aussi, il faut le dire, à l'insuffisance des connaissances chimiques nécessaires pour appliquer avec intelligence les prescriptions de l'inventeur. Le procédé indiqué par Berthollet est le suivant : laver les tissus à l'eau chaude pour enlever l'apprêt, passer en lessives bouillantes pour dissoudre les matières rendues solubles par le rouissage et l'action de l'air, puis en eau de chlore qui, dit-il, « doit agir comme l'exposition des toiles sur le pré... c.-à-d. disposer les parties colorantes de la toile à être dissoutes par l'alcali des lessives (*Annales de chimie*, t. VI, p. 240); passer de nouveau en lessives et alterner ces deux passages jusqu'à complète décoloration. » Berthollet indique aussi l'emploi du chlore gazeux ainsi que de la dissolution du chlore dans la soude. Watt, qui avait assisté dans le laboratoire de Berthollet à quelques-unes de ses expériences, popularisa le procédé à Glasgow, d'où il se répandit bientôt dans toute l'Angleterre. En 1798, Ch. Tennant y apporta un perfectionnement important en préparant la solution de chlore dans l'eau de chaux ; enfin l'année suivante le chlorure de chaux sec fut découvert et appliqué au blanchiment. Dès lors le nouveau procédé fut généralement mis en usage; MM. Bonjour et Constant fondèrent un établissement à Valenciennes; Descroisilles monta la blanchisserie au chlore à Rouen, Welter en fit autant à Lille; d'autres suivirent cette impulsion à Courtrai et dans toute la Belgique; partout où les indications de la science furent suivies on obtint des résultats qui dépassèrent toute espérance. Les principes du blanchiment moderne diffèrent peu de ceux de Berthollet; les agents employés sont les mêmes modifiés par les progrès qu'a faits la science et par les besoins qu'une longue pratique a fait sentir. Le seul progrès réel à signaler est la découverte en 1836 du savon de résine qui présente des avantages nombreux et importants.

Quant aux substances d'origine animale, elles sont également imprégnées d'une matière agglutinative colorée que protègent soit des matières grasses, soit des matières séreuses; le blanchiment de ces substances commence par la saponification à l'aide de lessives alcalines des matières enveloppantes ; après ces lessivages suivis de lavages à grande eau viendra une action oxydante qui altérant surtout la matière résineuse décolorera peu à peu les fibres sans les altérer, comme ferait le chlore qui déterminerait la combustion et la destruction du tissu animal.

Blanchiment des tissus de Coton. — Le coton est de la cellulose presque pure ; on ne lui a fait subir aucune opération avant de le filer, mais au sortir de l'atelier de tissage, les étoffes de coton écru sont recouvertes d'un grand nombre de substances étrangères que le blanchiment a pour but de faire disparaître ; les unes sont inhérentes à la fibre, les autres ont été apportées pendant le travail auquel sont soumis les filaments. Les substances préexistantes sont d'abord : 1° diverses résines, les unes solubles, les autres insolubles dans les alcalis, ces matières pourraient agir dans la teinture comme réserves ou comme mordants; 2° une matière colorante, insoluble dans les alcalis, mais pouvant s'y dissoudre quand elle a été soumise à des agents oxydants; la présence de cette substance ternirait la pureté des couleurs. Les matières apportées par le travail de l'ouvrier sont : 1° le parement ou paron du tisserand, c'est l'apprêt destiné à parer la chaîne sur le métier et qui se compose le plus souvent de farines fermentées et peut contenir de l'amidon, de la dextrine, du gluten, de la gélatine, de la glycérine et même quelquefois certains sels métalliques; 2° une matière grasse employée par le tisserand pour assouplir sa chaîne lorsque le parement s'est desséché ou lorsque les fils trop fins et de mauvaise qualité ne peuvent pas résister au frottement de la navette. C'est une graisse commune qui, si elle n'était pas éliminée avant l'action du chlore, empêcherait l'imbibition uniforme des tissus et occasionnerait des taches; 3° des savons cuivreux et ferreux provenant de l'action des corps gras sur les métaux avec lesquels le fil se trouve en contact sur le métier; 4° les impuretés de diverses natures que le tissu ramasse en cours de fabrication ; 5° les produits de la combustion du coton provenant de l'opération du flambage; 6° les oxydes métalliques, fer, cuivre, incorporés dans les diverses manipulations, matières qui salissent le tissu sans adhérer fortement et sont solubles dans l'eau bouillante. Toutes ces substances doivent disparaître par le blanchiment; la marche suivie consiste en général en un traitement alcalin, suivi d'un passage en acide, un second traitement alcalin, un passage au chlore suivi d'un passage en acide. Nous commencerons par examiner au point de vue chimique l'action exercée par ces divers traitements sur le tissu écru du coton. — Le *premier traitement alcalin* attaque les matières grasses que renferme le tissu et les transforme en savons en éliminant de la glycérine ; autrefois on employait de la soude ou de la potasse, on y a renoncé pour la chaux qui est plus économique et donne une saponification plus prompte et plus complète ; les substances résineuses elles-mêmes sont attaquées et la matière colorante subit une transformation qui rend sa destruction ultérieure plus facile ; enfin la chaux altère moins la fibre que la soude ou la potasse. L'emploi de la chaux ne s'est pas répandu de suite parce que les blanchisseurs disaient qu'elle brûle le tissu, c'est ce qui arrive en effet quand le coton se trouve en contact à la fois avec l'air et la chaux, il faudra donc tenir les tissus à l'abri de l'air pendant le traitement alcalin. — Le *passage en acide* a pour but de détruire les savons calcaires obtenus dans la première opération, ainsi que les savons métalliques qui existent sur le tissu et de mettre les acides gras en liberté ; il dissout de plus l'excès de chaux, les oxydes métalliques et une petite partie de la matière colorante. On emploie l'acide sulfurique ou mieux l'acide chlorhydrique qui ne forme pas comme l'acide sulfurique des sous-sels avec le fer et qui produit le chlorure de calcium plus soluble que le sulfate. — Le *deuxième passage alcalin* doit enlever du tissu les acides gras mis en liberté par le passage en acide; on emploie le carbonate de soude qui dissout les acides margarique, oléique, stéarique, et forme avec eux des savons solubles qui à leur tour réagissent sur les dernières portions d'acides gras qui sont totalement éliminées du tissu. On a proposé de supprimer le passage en acide, il se forme du carbonate de chaux et un savon alcalin ; ce procédé ne s'est pas répandu. On emploie souvent pour le deuxième passage alcalin le savon de colophane ; le but que l'on se propose est l'enlèvement ou la destruction de certaines matières préexistant dans la fibre du coton; insolubles dans les alcalis et agissant comme mordants ainsi que nous l'avons dit, la présence de ces matières résineuses donnait lieu à de fréquents accidents de fabrication. Quelques manufacturiers pensent que le savon de colophane agit comme réducteur, il paraît plus vraisemblable d'admettre qu'il agit comme dissolvant ou émulsionnant. Quoi qu'il en soit, l'emploi du savon de colophane est facile, économique et donne de bons résultats lorsqu'on opère dans les conditions convenables. — *Décoloration.* Si les opérations précédentes ont été suffisamment prolongées, le tissu doit être à ce moment dépourvu de toutes les matières étrangères qu'il renfermait, à l'exception de la matière colorante, que l'on détruit par le chlore. Autrefois on employait la solution aqueuse de chlore, Persoz a préconisé l'emploi du chlore gazeux ; aujourd'hui on fait toujours usage du chlorure de chaux en solution ; le tissus imprégné de la solution est exposé à l'air afin que l'acide carbonique réagisse sur l'hypochlorite de chaux et le décompose ; il est traité ensuite par un acide faible qui

complète la décomposition et dissout sans doute la matière colorante modifiée par l'action du chlore ou de l'acide hypochloreux. L'acide employé est généralement de l'acide chlorhydrique. L'action de l'air ou de l'acide peut être remplacée par la chaleur; un tissu imprégné de chlorure de chaux et soumis à une température élevée est décoloré. Certains fabricants ont proposé l'emploi d'un mélange d'hypochlorite de soude et de soude caustique, cette dernière variant de 5 à 25 pour cent du poids d'hypochlorite. Après le chlorage, il ne reste plus qu'à bien laver le tissu pour que le blanchiment soit terminé; un lavage a été donné après les passages en chlore, en acide et en savon de résine. Diverses opinions ont été émises sur l'action que le chlore exerce dans le blanchiment : le chlore se substitue à l'hydrogène et donne naissance à des matières chlorées, incolores; le docteur Wilson prétend que le chlore agit sur l'hydrogène de la matière colorante pour former de l'acide chlorhydrique et de cette déshydrogénation résulte la décoloration; on a dit que l'oxygène brûle une portion de la matière colorante avec formation d'eau et d'acide carbonique et laisse le reste à l'état incolore; que l'oxygène se combine à la matière colorante et donne naissance à des composés oxydés, incolores et qui restent fixés sur le tissu. D'après Kolb, le blanchiment repose uniquement sur la décomposition du chlorure de chaux par la matière colorante qui s'empare de son oxygène et le transforme en chlorure de calcium. L'action de l'acide carbonique de l'air est inutile et n'est pour le blanchisseur qu'une source de perte de chlore actif. Le chlorure de chaux n'agit que comme oxydant, car on peut le remplacer par des substances riches en oxygène, bichromates, permanganates, eau oxygénée, etc.

Marche générale du blanchiment des tissus de coton. Les pièces écrues arrivant à la blanchisserie sont marquées d'une encre résistant aux diverses opérations du blanchiment, et cousues ensemble : à partir de ce moment elles sont entraînées mécaniquement pour subir les divers raitements. Il faut d'abord enlever de la surface du tissu tous les nœuds, toutes les parties pelucheuses et duveteuses qui la recouvrent; dans l'impression ce duvet ferait office de réserve mécanique et empêcherait la couleur d'arriver jusqu'au tissu; autrefois on tondait les pièces d'abord à la main et avec des ciseaux courbes, plus tard au moyen d'une tondeuse; aujourd'hui on soumet généralement les tissus à l'opération du *grillage*; l'opétion s'exécute en passant les tissus avec une grande rapidité sur un demi-cylindre en cuivre porté au rouge; l'appareil (fig. 1) se compose de deux cylindres, sur l'un

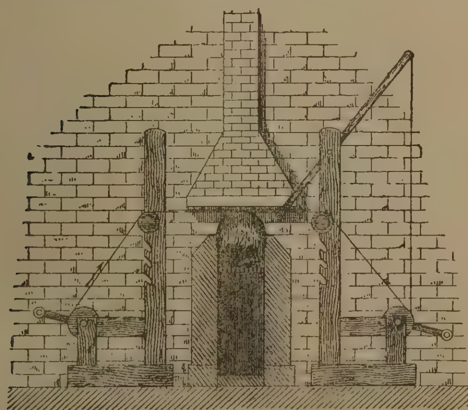


Fig. 1.

est enroulée l'étoffe à griller, l'autre reçoit la pièce grillée, on donne un mouvement rapide à ce dernier cylindre, afin que la pièce rase avec une grande vitesse le demi-cylindre en cuivre maintenu au rouge sombre pendant toute l'opération. L'appareil est muni de rouleaux en bois sur lesquels glisse l'étoffe, et d'un tendeur. Souvent on grille au gaz en passant l'étoffe à travers la flamme du gaz qui s'échappe par un très grand nombre de petits trous percés les uns à côté des autres et en ligne droite sur l'un des côtés des cylindres qui amènent le gaz (fig. 2); certains fabricants font subir l'opération aux

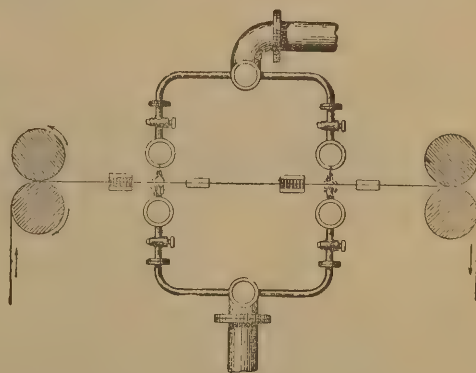


Fig. 2.

deux faces du tissu comme l'indique notre figure, cela dépend de la nature du tissu et du genre d'impression qui doit lui être appliqué. Comme le flambage altère toujours plus ou moins la fibre, on préfère les machines qui lèchent simplement l'étoffe et n'attaquent que le duvet. Pour éviter que les tissus ne s'enflamment après avoir traversé le gaz, on les asperge d'eau ou bien on les fait circuler dans une chambre remplie de vapeur d'eau. Si le grillage est mené lentement, la résine préexistant dans le coton subit une transformation qui facilite son enlèvement dans les premières opérations du blanchiment et qui permet d'obtenir du blanc pur sans l'addition du savon de colophane. Nous allons passer en revue les diverses opérations du blanchiment proprement dit en décrivant les principaux types de machines employés.

Trempage. Les pièces écrues n'absorbent l'eau que difficilement; on commence par leur faire subir l'opération du trempage; en Angleterre, on met les pièces écrues dans de vastes réservoirs avec une quantité déterminée d'eau chaude et on les abandonne ainsi vingt-quatre heures environ; il s'établit une active fermentation qui détruit les parties amylacées de l'apprêt, mais qu'il est assez difficile de modérer de façon à éviter l'attaque des tissus ou l'altération des matières grasses qui, modifiées, se saponifieraient ensuite très difficilement. En France on se contente en général de mouiller les pièces au *clapot*, appareil très simple que nous décrivons plus loin. Mathias Paraf a proposé un procédé qui rend l'opération du trempage plus utile pour le traitement ultérieur, il fait passer la pièce à une température de 50° durant vingt minutes dans une dissolution d'orge germée, on arrive ainsi à mouiller très uniformément le tissu et de plus, en lui enlevant les parties constituantes du parement, on facilite les opérations subséquentes. Il suffit de mettre 100 gr. d'orge germée par hectol. d'eau; cette méthode, d'une innocuité parfaite, présente encore l'avantage de rendre l'éclat primitif du blanc à un tissu apprêté, c.-à-d. revêtu de son empois et de son encollage; on remanie très rapidement des étoffes profondément piquées de taches de moisissures (Paraf, *Répertoire de chimie appliquée*, 1861).

Passage en chaux. L'appareil dont on se sert est une cuve à roulettes, rectangulaire, surmontée de deux cylindres presseurs qui ont pour but d'enlever l'excès de chaux qu'entraîne la pièce et de faire pénétrer le liquide dans les pores de la fibre. Le passage en lait de chaux se

fait ordinairement à froid, cependant certains fabricants trouvent avantage à opérer à 50 ou 60°, ils établissent alors la cuve au lait de chaux à une assez grande distance des cuviers, afin que les pièces puissent se refroidir durant le trajet. Pour 10,000 m. de tissus on emploie 50 kilog. de chaux vive transformée en un lait épais au moyen d'une quantité d'eau convenable. Dans quelques ateliers importants on emploie une machine à chauler dont nous donnons le dessin; le tissu est guidé pendant son trajet et les résultats sont jugés très bons (fig. 3).

Premier traitement alcalin. L'étoffe imprégnée de lait de chaux doit être soumise à une longue ébullition pour que la décomposition des graisses et leur transformation en savons calcaires puissent s'effectuer; on rencontre dans l'industrie deux systèmes d'appareils, les uns travaillent à l'air libre et à basse pression par conséquent, les autres opèrent à haute pression. Les mêmes précautions doivent être prises pour ces deux genres d'appareils : les tissus doivent être empilés régulièrement en évitant de laisser des places libres par lesquelles la lessive pourrait s'écouler, au lieu de traverser le tissu lui-même; il faut se rappeler que la chaux attaque énergiquement la cellulose en présence de l'air et surtout à une température élevée. Nous donnons à l'article BLANCHISSAGE les divers appareils à basse pression employés dans les petites et moyennes blanchisseries ; dans les grands établissements on a recours à des appareils plus perfectionnés; en première ligne il faut citer les appareils de MM. Bouillon et Muller et construits par leurs successeurs MM. Piet et Cie. Péclet, dans son *Traité de la chaleur*, fait le plus grand éloge de cet appareil, il dit que toutes les conditions

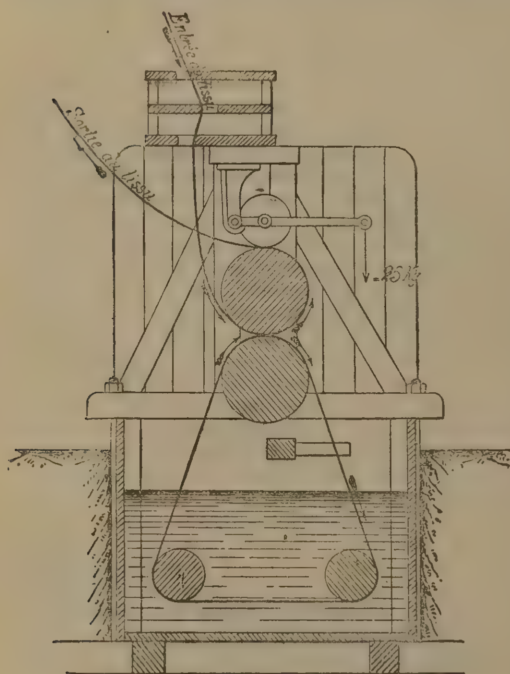


Fig. 3.

nécessaires à un bon lessivage sont remplies; pour commencer l'opération, ces constructeurs remontent le liquide lixiviel du fond du cuvier à sa surface par une pompe placée latéralement à des petits cuviers et pour des grands cuviers au centre même du tuyau d'effusion. La chaudière (fig. 4) se compose de deux cloches concentriques avec chauffage intérieur et extérieur; le tuyau d'affusion partant de la chaudière traverse le milieu du cuvier pour se terminer par un champignon; le tuyau de retour part du faux fond pour aboutir à la chaudière. Tous les cuviers sont munis d'un couvercle manœuvré par un treuil. Pour

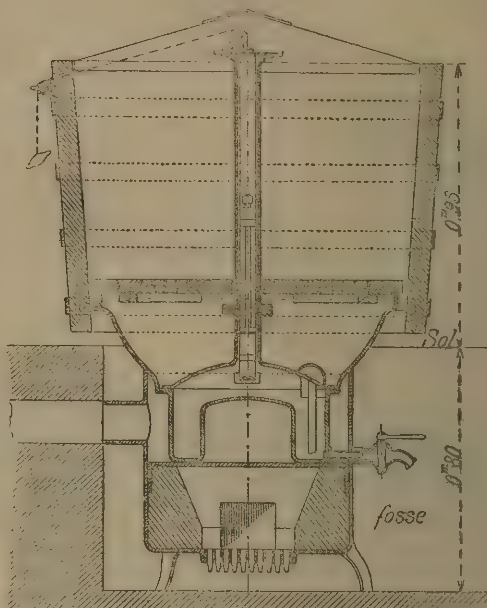


Fig. 4. — Coupe par l'axe.

mettre l'appareil en train on met le feu dans la chaudière qui peut être placée sous le cuvier ou bien être complètement séparée de lui et en alimenter une ou deux autres. Depuis quelques années on a renoncé à desservir deux cuviers par la même chaudière, à cause des robinets. Tous les quarts d'heure on fait mouvoir la pompe à la main ou par une transmission afin de projeter la lessive tiède sur la surface du cuvier. Pour une charge de 1000 kilog. de tissu, l'opération dure six heures et la pompe doit fonctionner deux ou trois heures, jusqu'à ce que la température du liquide lixiviel atteigne 60° dans la chaudière; à ce moment la circulation s'établit par elle-même par intermittence. L'avantage de l'appareil est de produire un travail rationnel, de ne pas diminuer par condensation de vapeur le degré alcalimétrique de la lessive, de ne pas recuire les taches de l'étoffe. Mais à côté de ses qualités, il y a un inconvénient, qui consiste dans la manœuvre incessante de la pompe pendant la moitié du temps, il faut supposer un chauffeur assez attentif et soigneux pour entretenir la pompe en bon état, s'occuper de son feu qui se trouve dans le sous-sol et remonter tous les quarts d'heure dans l'atelier pour faire mouvoir la pompe, ou dans le cas où on dispose d'une force, la pompe est manœuvrée par une transmission. Ce système a joui d'une grande vogue dans les établissements industriels, on l'a remplacé généralement par des appareils plus perfectionnés qui n'ont pas le défaut reproché à ce dernier. M. Piet fabrique des lessiveuses d'une contenance de 20 jusqu'à 350 kilog. d'étoffe pesée sèche, elles sont portatives ou fixes. Notre dessin représente une lessiveuse de 300 kilog. et coûte environ 500 fr. ; le cuvier est en bois blanc ou en tôle galvanisée, ou bien en fonte à fond à claire-voie; au centre se trouve un tuyau d'affusion contenant un piston mû extérieurement par une chaîne guidée par deux poulies de renvoi. Le cuvier dont le fond est en fonte surmonte une chaudière annulaire en même métal à foyer intérieur; un couvercle recouvre le cuvier. M. Piet, pour répondre aux objections faites sur l'emploi de la pompe lorsqu'on ne dispose pas de points de suspension ni de moteur pour la faire marcher, a trouvé un appareil utilisant la pression

de l'eau destinée au lavage pour élever la lessive avant qu'elle ne soit arrivée à la température de 60°, température à laquelle, comme nous l'avons vu, l'affusion se fait naturellement. Cet appareil (fig. 5) se compose de deux récipients clos, munis de soupapes, l'un moteur, placé plus haut que les bassins ou réservoirs de rinçage, l'autre placé dans le cuvier à la partie inférieure du tuyau central d'ascension; le premier, par un mouvement de bascule

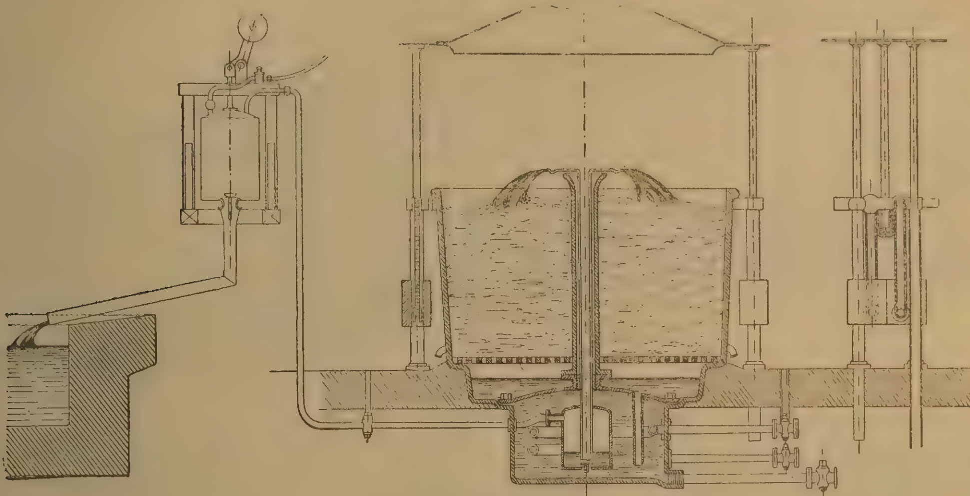


Fig. 5. — Appareil à lessive fine, chauffé par serpentin de vapeur, avec couvercle équilibré et élévation de la lessive par la chute de l'eau servant au lavage (coupe verticale par l'axe de l'appareil).

déterminé par le poids de l'eau, se remplit et se vide alternativement et communique à la lessive, dans le récipient du cuvier, un mouvement inverse par l'intermédiaire de l'air successivement refoulé sous la pression de l'eau et aspiré lors du vidage. L'eau, au sortir du récipient moteur, est évacuée dans un réservoir où elle est utilisée après avoir perdu l'excès de pression dû à la hauteur du réservoir d'alimentation au récipient appelé moteur. Cet appareil a l'inconvénient de projeter dans la lessive de l'air comprimé froid et humide et assujettit par son fonctionnement le débit de l'eau de rinçage. Dans les blanchisseries importantes, M. Decoudun établit des appareils où la circulation de la lessive est obtenue en utilisant la force de propulsion de la vapeur. Le cuvier en bois, tôle ou fonte, contient comme les autres cuviers un grillage en bois ou en métal sur lequel le tissu est régulièrement tassé ; le fond, très légèrement conique, a au centre une calotte en fonte qui recueille le liquide lixiviel (fig. 6) ; au

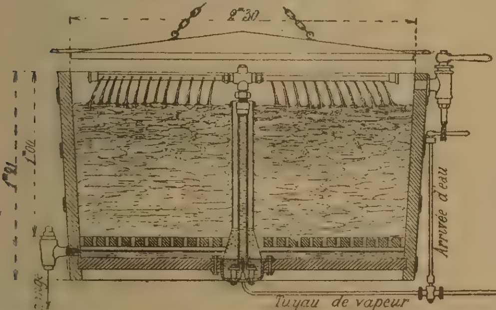


Fig. 6. — Appareil à lessiver à jet continu et à température graduée (coupe verticale).

milieu de la calotte se trouve un tuyau de vapeur qui se termine par un ajutage de 8 millim. de diamètre intérieur pour les cuves de 2m30 de diamètre contenant 1,000 kilog. d'étoffe pesée sèche; ce petit tuyau rentre dans le tuyau d'affusion d'un diamètre plus grand et qui se termine par deux branches horizontales qui fonctionnent à la manière d'un tourniquet hydraulique par la réaction de la poussée du liquide sur la partie opposée aux petits orifices d'échappement. La vapeur agit comme dans l'injecteur Giffard, en entraînant, tout en réchauffant, la lessive et la déversant régulièrement sur toute la surface du cuvier. Pour le lessivage d'une cuve de 1,000 kilog. de tissu, on compte 120 kilog. de combustible; au commencement de l'opération la température de la lessive déversée est de 25°, au bout de 3 heures elle est de 75 et à la fin de 90° à 95°. Cet appareil a le défaut d'introduire dans la lessive de l'eau de condensation et en diminue par suite le degré alcalimétrique.

Il nous reste à parler des *appareils à haute pression;* l'*appareil de Barlow* consiste en deux chaudières de tôle pouvant résister à une pression de plusieurs atmosphères et entourées de maçonnerie pour éviter les déperditions de chaleur; les pièces imprégnées du lait de chaux sont empilées avec grand soin sur le double-fond (fig. 7) qui a une certaine inclinaison du

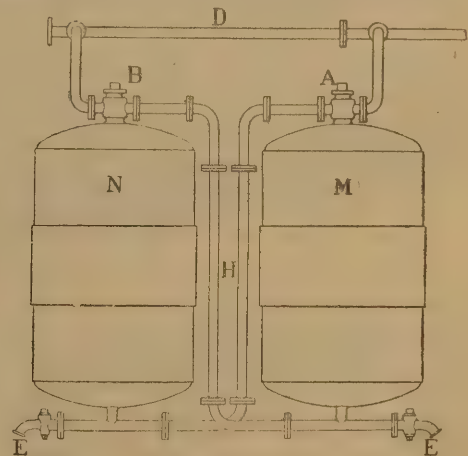


Fig. 7

centre vers la circonférence ; l'étoffe est fortement comprimée contre les parois de la chaudière ; plus les pièces sont serrées, mieux le lessivage se fera. Les deux chau-

dières remplies, on recouvre d'un drap épais sur lequel on pose des barres de bois et des pierres, puis on ferme le trou d'homme qui a servi au chargement; on ouvre alors le robinet qui fait arriver la vapeur dans le cuvier M, les robinets A et B sont construits de telle sorte qu'ils puissent d'une part mettre le cuvier en communication avec le tuyau D qui amène la vapeur, ou d'autre part, fermant la vapeur, mettre la partie supérieure d'un cuvier en communication avec la partie inférieure de l'autre. La vapeur à trois ou quatre atmosphères traverse les pièces en chassant l'air et se dégage en E, robinet qu'on ferme alors et on effectue la même opération dans le cuvier N. L'air purgé, on fait rentrer la vapeur dans la chaudière M dont on met le bas en communication avec la chaudière N au moyen du robinet B; la vapeur agit sur le liquide condensé dans la chaudière, le chasse devant elle et le force à monter par le tuyau H qui l'amène dans la chaudière N; à ce moment on tourne le robinet A et on ouvre la vapeur en B; la même série d'opérations se renouvelle et l'on continue à faire passer les liqueurs alcalines d'une chaudière dans l'autre pendant huit à dix heures. L'*appareil de Sumner* ne possède qu'un cuvier; la circulation s'établit au moyen d'une petite chaudière remplie d'eau de chaux, l'opération est la même que dans l'appareil Bar-

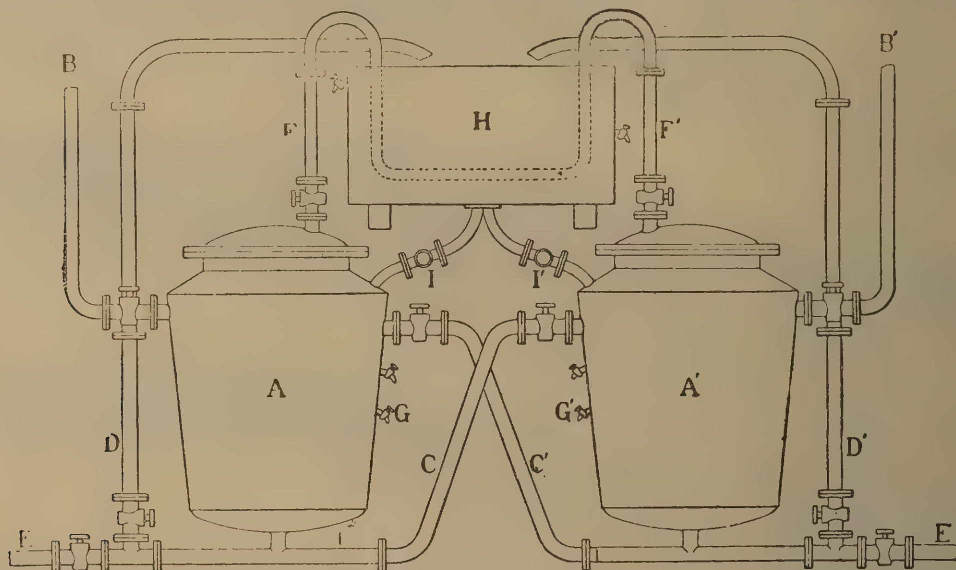


Fig. 8.

low. Le blanchiment est d'autant plus parfait dans ces appareils que le vide y a été mieux fait; dans ces conditions la porosité du tissu et par suite la faculté de se laisser pénétrer par la lessive alcaline est considérablement augmentée.

M. Gaudry, de Rouen, a imaginé un système d'appareil à double effet et à vapeur dont nous donnons le dessin (fig. 8) et qui se comprend facilement : AA′ cuves à double fond; BB′ tuyaux de prise de vapeur; CC′ tuyaux mettant la communication des cuves l'une avec l'autre; DD′ tuyaux d'ascension pour renvoyer les lessives au réservoir; EE′ tuyaux de purge; FF′ tuyaux de purge de vapeur dans le réservoir; GG′ robinets servant de niveaux d'eau; H réservoir à lessive; II′ tuyaux du réservoir aux cuves. Pression exigée par le lessivage : toile d'Alsace 5 atmosphères, jaconas, madapolam 4; blancs de Saint-Quentin 3; toiles et fils de lin 2 1/2. Avec cet appareil l'opération est terminée en trois ou quatre jours si la lessive traverse le linge vingt fois par le jeu de la vapeur au moyen de robinets.

Quel que soit l'appareil employé, les tissus ayant subi l'action de la lessive alcaline sont inondés d'eau froide afin qu'ils ne puissent se trouver en contact avec l'air à une température élevée. Les tissus après le premier traitement alcalin sortent avec une teinte jaune plus ou moins foncée provenant sans doute de l'oxydation de la cellulose sous l'influence des alcalis; un lavage à l'eau fait disparaître cette coloration.

Lavage. Les opérations du lavage ou du dégorgeage sont de la plus haute importance dans le blanchiment; pour que chaque opération remplisse son but, il est nécessaire que le tissu soit privé complètement des substances que l'opération précédente y a introduites; autrefois on employait beaucoup le plateau battoir ou le foulon (fig. 9) qui a pour effet de faire rentrer l'étoffe en elle-même et fait subir au tissu un foulage; il a été peu

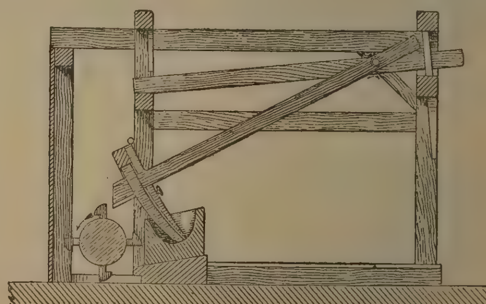


Fig. 9.

recommandé quand les formes du bassin où a lieu le foulonnage sont mal déterminées. Aujourd'hui encore on se sert, surtout pour les étoffes de laine du foulon à maillets dont nous donnons le dessin (fig. 10); ce foulon est composé d'une caisse en chêne contenue dans un bâti en fonte. Deux battoirs en chêne sont animés dans cette caisse d'un mouvement alternatif de va-et-vient communiqué par un arbre coudé; on introduit dans le foulon le tissu en laissant couler une pluie d'eau et en embrayant la poulie qui donne le mouvement aux deux battoirs; on termine par un rinçage. Pour les étoffes grossières on fait grand usage du *clapot*; cet appareil consiste essentiellement en deux cylindres de bois de diamètre différent et dont le supérieur exerce une assez forte pression sur

l'autre ; on l'établit au-dessus d'une eau courante ou dans un vaste réservoir où l'eau est renouvelée fréquemment. Les pièces d'étoffe passent entre les deux cylindres, plongent dans l'eau, circulent autour d'un petit rouleau, remontent entre les deux cylindres qui tournent en sens inverse, les compriment fortement, font pénétrer l'eau dans leurs pores et en expulsent les matières étrangères ; les pièces décrivent ainsi une série de spirales et sortent de l'appa-

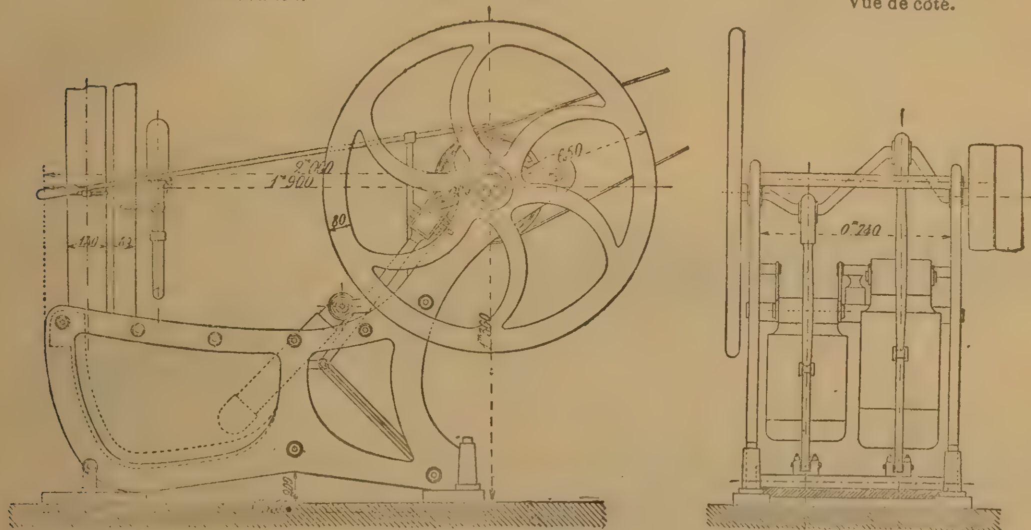


Fig. 10. — Foulon à maillets.

reil complètement nettoyées. Une traverse en bois portant des chevilles sert à diriger l'étoffe et empêche qu'elle ne s'embrouille et ne se déchire.

On emploie souvent le clapot sauteur (fig. 11) se com-

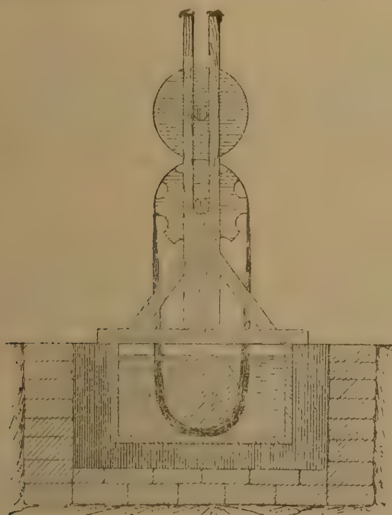


Fig. 11. — Clapot sauteur.

posant d'un cylindre cannelé et d'un cylindre uni qui comprime le tissu ; on a un petit rouleau directeur. A Wesserling on se sert de l'appareil (fig. 12) : A cylindre sur lequel le tissu est enroulé ; B batte de bois qui le frappe par intermittence ; C cylindre qui le comprime sans interruption ; D contre-poids qui règle la pression sur le cylindre A ; E arbres à cames agisant sur le battoir.

Pour les tissus légers on préfère l'emploi des roues à laver qui les fatiguent moins que les autres appareils ; nous donnons le dessin (fig. 13 et 13 *bis*) de la *roue dite américaine* qui se compose d'un tambour à axe horizontal en cuivre rouge de $1^{m}830$ de diamètre et $0^{m}820$ de largeur divisé par deux cloisons en quatre compartiments, fermés chacun par une porte latérale ; c'est dans ces compartiments que les pièces sont introduites. A chaque compartiment correspondent une crépine et une noria, cette dernière puise l'eau et la déverse sur le tissu. Le tambour est enfermé dans une boîte circulaire en tôle, dans laquelle se trouve une porte de chargement à la partie inférieure ; le mouvement est donné par une poulie ; pour charger et décharger on débraie la poulie et avec une vis sans fin et une roue qu'on manœuvre à la main, on fait tourner le tambour chaque fois d'un quart de tour afin de présenter les deux portes en regard l'une de l'autre. Quand le chargement est complet on débraie la vis sans fin en embrayant la poulie ; le tambour dans les quatre compartiments peut contenir 75 kilogr. de tissu, son débit pour une journée de travail est environ de 250 kilogr. d'étoffe lavée ; la durée de l'opération est de 20 minutes, chargement et déchargement compris ; la vitesse de rotation est de 28 à 30 tours par minute et la consommation d'eau de 15 kilogr. au minimum par kilogr. et son prix de 4,500 fr. Péclet, dans son *Traité de la chaleur*, rend compte d'un appareil exposé en 1855 par Lejeune, appareil fort compliqué et qui n'a pas reçu d'application. Les *tonneaux-laveurs* sont des appareils très employés dans les grandes blanchisseries, ils sont de deux types différents, les tonneaux à chargement continu, et les

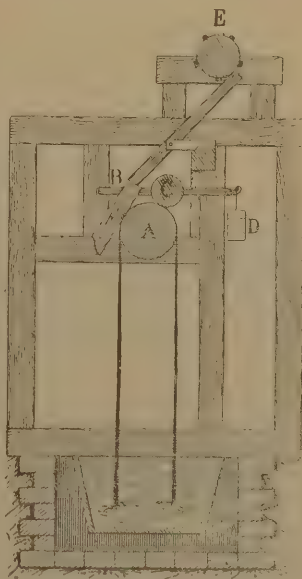


Fig. 12

tonneaux à chargement alternatif. Les premiers, connus sous le nom de *tambours*, se composent d'un prisme octogonal en tôle de 1^{m}220 de côté et 2^{m}500 de longueur à pans coupés légèrement inclinés, soutenus et guidés d'un côté par trois galets et de l'autre côté portant un tourillon fixé dans un palier. Dans l'intérieur du tonneau se trouvent seize barres en bois blanc boulonnées contre ses parois ; une poulie en fonte donne le mouvement au tonneau. Le tissu est introduit par un entonnoir, il parcourt le tonneau constamment aspergé par l'eau et ressort par le côté le plus bas. On

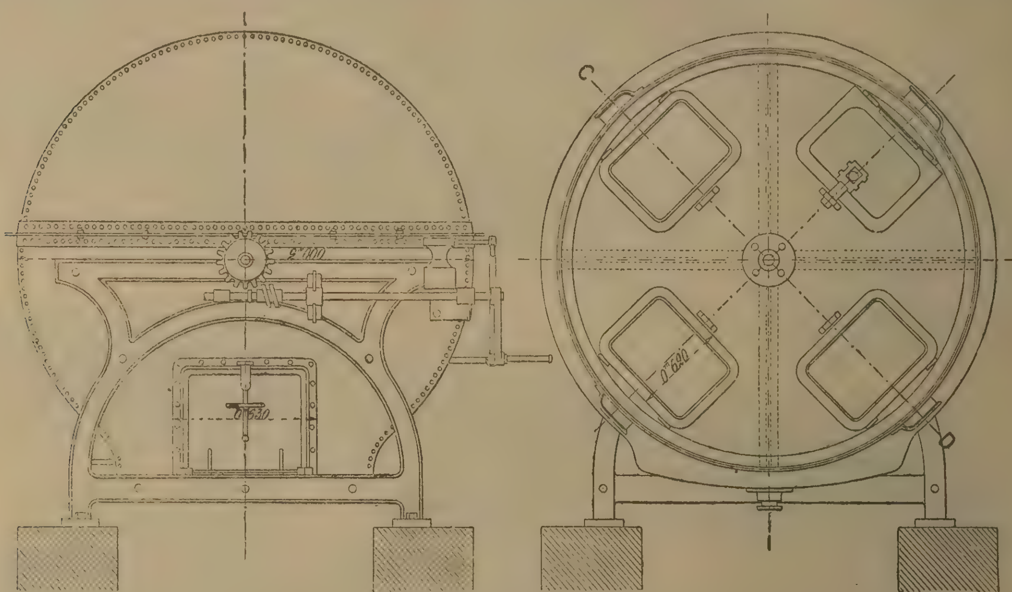


Fig. 13. — Roue américaine.

construit aussi des tonneaux pareils en bois, mais ils s'imprègnent d'eau et sont presque aussi lourds que ceux en tôle sans avoir la même durée ; le tonneau tourne à vingt-cinq tours par minute et débite par jour de onze heures de travail, plus de 5,000 kilog. de tissu ; le prix de

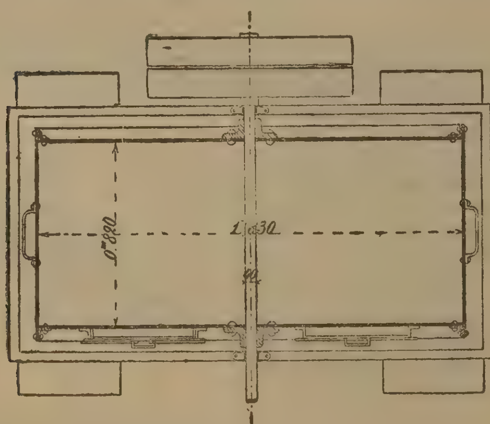


Fig. 13 *bis*. — Coupe par C D.

l'appareil est de 3,000 fr. La vitesse de rotation du tonneau a une certaine influence sur le bon lavage ; si on l'augmente trop, le tissu par suite de la force centrifuge reste attaché contre les parois et ne retombe pas. Dans le cas où on vient diminuer beaucoup cette vitesse, l'eau de lavage ne rejaillira pas en pluie fine sur l'étoffe et, suivant la pente du tonneau, s'écoulera sans produire d'effet utile et le tissu se roule en paquet sans se laver ni se rincer. Dans de nouvelles installations on a construit des tonneaux ouverts latéralement et dont le travail est *alternatif* ; ces appareils construits par MM. Decoudun et Cie (fig. 14) sont analogues à ceux que nous venons de décrire ; le mécanisme seul est différent ; ils se composent d'un cylindre horizontal en bois ou en cuivre, ouvert suivant la génératrice, ayant dans l'intérieur une cloison partant de l'échancrure et se dirigeant vers le centre du cylindre qui porte deux tourillons fixés dans deux paliers en fonte ; ces tourillons sont creux et l'un d'eux communique à un réservoir contenant l'eau pour le lavage. Pour empêcher l'étoffe de rouler sur elle-même dans le cylindre, on fixe des tasseaux dans l'intérieur. Quand le tissu est introduit par l'échancrure, on embraie la poulie donnant le mouvement, on ouvre le robinet qui donne accès à l'eau, et les pièces, toujours en contact avec un liquide très divisé, se mettent en mouvement, retombent deux fois par rotation du cylindre contre les parois, et au bout de dix minutes l'opération est terminée ; le temps pendant lequel le linge est immobile pendant la rotation est le tiers de la circonférence. L'appareil Decoudun est d'un chargement discontinu, de là une perte de temps, et d'un autre côté un tiers de la rotation du cylindre est sans effet utile sur le linge. La longueur du tonneau varie de 1^{m}20 à 2^{m}00, et le prix de 1,600 fr. à 4,000 fr.

En Angleterre on emploie souvent une série de six à huit cuves disposées en gradins les unes à côté des autres, de telle sorte que l'eau, arrivant dans la cuve la plus élevée, s'écoule dans la deuxième et ainsi de suite. Au fond de chaque cuve sont disposées deux roulettes destinées à tendre et à diriger le tissu, et au-dessus de chaque cuve se trouve une paire de *squeezers* qui expriment l'eau dont il est imprégné. La course des pièces est en sens inverse de celle de l'eau et elles sortent par la cuve supérieure. Enfin un bon système de dégorgeage est le suivant : on dispose l'un derrière l'autre huit ou dix squeezers ; entre chacun d'eux se trouve un robinet terminé par une pomme d'arrosoir ; les pièces marchent horizontalement et passent successivement sous les robinets qui les inondent d'eau et entre les rouleaux d'un squeezer qui exprime cette eau ; on arrive rapidement et avec peu d'eau à un lavage excellent.

Passage en acide. Les tissus nettoyés sont soumis, comme nous l'avons dit, à un traitement acide qui décom-

pose les savons calcaires et met les acides gras en liberté. Divers procédés sont employés; certains fabricants imprègnent les pièces d'acide dans un clapot disposé au-dessus d'un bassin de pierre de taille à joints de plomb, et renfermant de l'acide chlorhydrique à 1 ½ ou 2° Baumé; les pièces ayant parcouru sept ou huit spires entre les cylindres du clapot, sont entraînées en dehors et entassées dans un réservoir où elles restent six à huit heures imprégnées d'acide. Dans quelques fabriques on soumet les étoffes à un traitement acide par circulation; elles sont entassées dans des cuves de bois à double fond, l'acide versé dans ce double fond est élevé au moyen d'une pompe et versé à la surface des tissus, qu'il pénètre pour retourner à la partie inférieure d'où il est pris à nouveau; l'opération dure quelques heures. Les acides gras ayant été mis en liberté, les pièces doivent subir un nouveau dégorgeage parfait avant d'être soumises au deuxième bain alcalin.

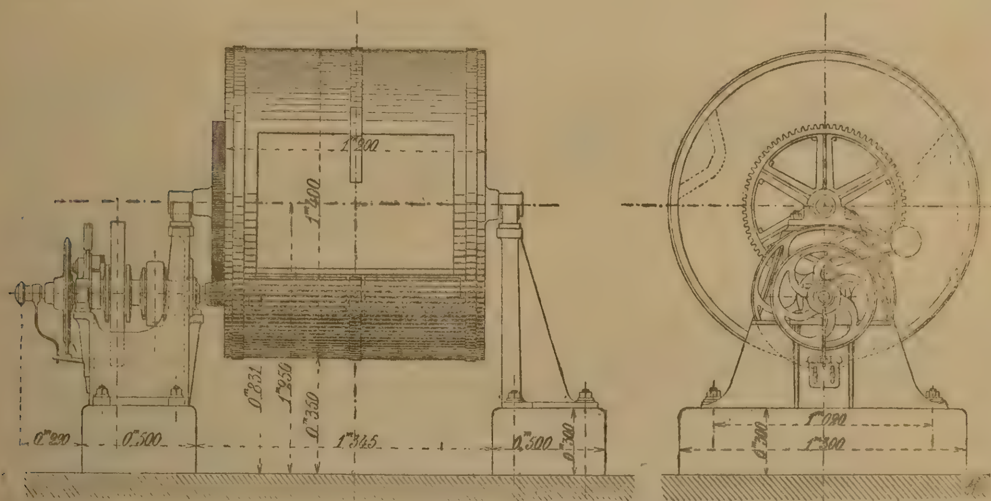


Fig. 14. — Machine à laver à spirale.

Second passage alcalin. Les appareils qui servent à ce traitement sont les mêmes que ceux que nous avons décrits, toutefois certains fabricants qui emploient les cuviers à basse pression pour le premier passage, réservent les appareils à haute pression pour le deuxième passage. On peut suivre deux méthodes suivant que l'on veut obtenir des blancs ordinaires ou bien préparer des blancs d'impression; dans le premier cas le bain alcalin est composé de sels de soude, tandis que dans le deuxième cas on se sert du savon de colophane. Quand on emploie le savon de colophane, on dissout d'abord la résine dans la soude, dans la proportion de trois fois le poids de colophane pour celui du sel de soude à 82°; pour 100 kilog. de calicot pesé sec on prend de 1 à 2,5 kilog. de colophane. La dissolution est versée dans le cuvier et étendue d'eau et l'opération est mise en marche après le chargement du tissu, elle dure de 8 à 11 h. Il est important que la circulation de la liqueur alcaline se fasse régulièrement, sans quoi certaines parties du tissu refuseront plus tard les couleurs d'impression; une autre observation importante est la suivante : quand l'ébullition est terminée et la chaudière ouverte, il faut éviter de mettre le tissu directement en contact avec l'eau froide qui précipiterait une portion de la résine sur la pièce; on arrose d'eau chaude avant de procéder au lavage, qui doit être complet. Le dégraissage est alors terminé et on procède aux opérations de la décoloration.

Décoloration. Le procédé consiste aujourd'hui en un passage au chlorure de chaux suivi d'un passage en acide. La solution de chlorure de chaux demande à être préparée avec soin, elle doit être claire, sans quoi les grumeaux en suspension se fixent sur le tissus et le brûlent pendant le passage à l'acide; Persoz, dans son *Traité de l'impression des tissus*, explique ce phénomène par la présence dans le chlorure de chaux d'un chlorate basique ou d'un composé non encore étudié, qui sous l'influence de l'acide, donne naissance à un corps oxydant des plus énergiques. Pour préparer la solution on mélange le chlorure de chaux de cailloux et on l'introduit dans un tonneau animé d'un mouvement de rotation donné par une manivelle, le chlorure de chaux se dissout promptement dans le liquide qui baigne le tonneau; on laisse la liqueur s'éclaircir et on l'étend à ½° Baumé, quelquefois on préfère l'employer plus faible en chauffant à 4°. En opérant avec soin, on n'a guère crainte de voir la fibre affaiblie par le chlorage. Cet accident peut cependant se produire. Karcher, Jung et Tegeler ont fait connaître le procédé suivant qui évite selon eux toute chance d'affaiblissement; les tissus sont après le dégraissage et avant le chlorage mis en contact avec une solution d'hydrogène sulfuré, le soufre est mis en liberté et l'hydrogène se combine à la matière colorante du coton. Dans le chlorage ce sera cet hydrogène et non pas celui qui est nécessaire à la constitution de la fibre qui sera attaqué; le procédé ne s'est pas généralisé, du moins en France. Les appareils nécessaires au chlorage sont ceux que nous avons décrits; certaines fabriques emploient les clapots et laissent les pièces empilées pendant 12 h. après leur sortie pour que l'acide carbonique de l'air décompose peu à peu le chlorure de chaux; d'autres empilent les pièces dans des réservoirs cimentés, percés de trous à la partie inférieure et communiquent par là avec un réservoir plus petit muni d'une pompe qui prend le liquide et le verse à la surface du tissu, l'opération est continuée pendant 12 h. Enfin, on se sert souvent d'une cuve à roulettes au-dessus de laquelle se trouve une paire de squeezers, se composant de deux cylindres de bois sur lesquels se trouvent enroulés et comprimés quelques mètres d'un tissu grossier; le cylindre inférieur est mis en mouvement par la force motrice et le supérieur agit comme presseur au moyen d'un contre-poids plus ou moins chargé. Les pièces au sortir de la cuve à roulettes passent entre les deux cylindres qui par compression forcent le liquide à pénétrer dans les pores du tissu. Quel que soit le mode employé,

les tissus imprégnés de chlorure de chaux restent exposés à l'air 12 h. avant de passer au traitement acide dans les appareils décrits ; l'acide chlorhydrique employé de préférence ne doit pas marquer plus de $\frac{1}{2}$° Baumé. Il ne reste plus pour terminer le blanchiment qu'à faire subir un lavage et un dégorgeage ; parfois on termine par un passage en hyposulfite de soude qui agit comme antichlore, ou un passage en sel de soude ou en savon qui donne au tissu une teinte jaunâtre, mais le rend propre à recevoir la teinture. J. Kolb a proposé comme antichlore l'ammoniaque étendue au millième et employée tiède. Quand on blanchit en partie sur le pré on a l'habitude de terminer par un *vitriolage*. La liqueur contient 12 à 15 kilog. de sel pour 500 kilog. d'eau ; l'immersion s'effectue dans des bassins en plomb chauffés à la vapeur ou par chicanes ; après cette opération on rince au bain légèrement alcalin pour détruire les dernières portions d'acide. Certains accidents peuvent être produits dans le cours des opérations du blanchiment ; les plus préjudiciables sont ceux qui affaiblissent la fibre du coton et provenant tantôt du chlorage, tantôt du passage en acide et d'un lavage incomplet, tantôt enfin de la présence dans le sel de soude d'une forte proportion de soude caustique ; ces accidents peuvent être évités par une bonne surveillance. Un autre genre d'accident est celui observé dans les circonstances suivantes : un tissu blanchi, imprimé et soumis au vaporisage, se colore en fauve ; on attribue cette coloration à une faute commise dans le cours du blanchiment, mais on n'a pu jusqu'à présent l'éviter ni s'en rendre compte.

Les pièces bien lavées sont séchées, soit à l'air libre, soit au tambour à vapeur, après avoir été préalablement essorées au squeezer ou à l'hydro-extracteur. Les pièces destinées à la vente du blanc reçoivent un apprêt, dans cette opération on a le soin de faire l'*azurage* qui consiste à ajouter à l'apprêt une petite quantité d'outremer ou de bleu de Prusse dissous dans l'acide oxalique ; on masque ainsi les dernières traces de matière colorante.

Nous donnons à l'article Blanchissage la description des hydro-extracteurs employés dans les petites et moyennes installations, nous dirons ici quelques mots des appareils employés dans les grands ateliers de blanchiment et connus sous le nom d'*essoreuses*. Les grandes essoreuses sont mues par courroie à poulie de renvoi prise sur l'arbre de transmission général ; dans le cas où on ne dispose pas de force motrice on se sert d'essoreuses ayant

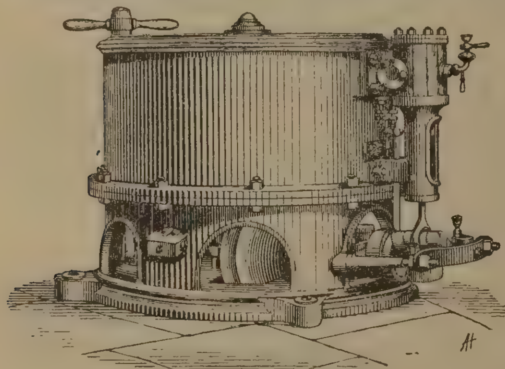


Fig. 15. — Essoreuse.[1]

leur propre moteur ; elles ont de 1 m. à 1m20 de diamètre au panier et contiennent 80 à 120 kilog. de tissu essoré ; la vitesse moyenne est de 900 tours par minute pour les essoreuses de 1 m. et de 600 tours pour celles de 1m20 ; l'opération dure 15 minutes sur lesquelles 10 sont prises pour le chargement et le déchargement. Un homme desservant une essoreuse peut en une journée de 11 h. de travail essorer 4,000 kilog. d'étoffe et éliminer un poids d'eau de 2,400 kilog. Le prix d'une essoreuse de 1 m. est de 1,600 fr., celui d'une essoreuse de 1m20, 2,200 fr. environ. Les essoreuses à moteur direct sont plus chères, leur prix varie de 2,500 fr. à 6,000 fr. pour des diamètres de panier de 1 m. à 1m65. Nous donnons le dessin d'une essoreuse à moteur direct à mouvement en dessous (fig. 15), préféré au mouvement en dessus ; le mouvement en dessous offre l'avantage d'un chargement et d'un déchargement plus faciles et une sécurité complète contre les taches d'huile provenant des graissages dans les commandes en dessus ; la stabilité de l'ensemble est plus grande.

Blanchiment du coton en écheveaux. Au lieu de blanchir les cotons en tissus, on peut les soumettre au blanchiment à l'état de fils (c'est le coton dit *en pentes*). S'il s'agit de la fabrication de tissus communs, on fait subir aux fils un simple débouillage à l'eau bouillante pour les bien mouiller, puis un passage au bain de chlorure de chaux à 1° pendant deux heures dans une cuve où le chlore est ensuite déplacé par de l'eau limpide qui est à son tour remplacée par de l'acide chlorhydrique à 2° ; on termine par un rinçage et on fait sécher sur des perches. Quant aux cotons destinés à donner un beau tissu, blanc fin, on les mouille à l'eau bouillante pour lessiver ensuite pendant 12 h. à 6 % de sel de soude ; les cotons bien rincés à l'eau courante sont passés au chlore à 1/4° et ensuite au bain acide à 1/2° ; on fait subir ensuite un passage à l'eau courante et une deuxième lessive à 3 % de sel de soude, l'ébullition est maintenue pendant 8 h. Puis rinçage, coulage au chlore à 1/2° pendant une heure. On remplace le chlore par l'acide chlorhydrique jusqu'à parfait dégagement du chlore ; on donne un dernier rinçage suivi d'un azurage, enfin on sèche sur des perches.

Blanchiment du Chanvre et du Lin. — Ces deux fibres se rapprochent beaucoup du coton par leur composition et le traitement qui convient à ce dernier peut d'une façon générale s'appliquer à elles. Le chanvre qui sert à la fabrication des toiles grossières subit rarement les opérations du blanchiment, elles sont du reste les mêmes que celles que nous décrivons pour le lin. Le lin sert à la fabrication des toiles de batiste, des dentelles, etc. ; pour transformer la tige en fils souples et déliés propres à la filature et au tissage, on doit détruire la matière gommerésineuse, puis séparer les fibres centrales et la chènevotte, sorte d'écorce ; ces deux opérations constituent le *rouissage* et le *broyage*. Tandis que le coton ne perd au blanchiment que 5 % de son poids, le lin en perd jusqu'à 33 % ; d'après Lee, la majeure partie de la matière colorante ne se développe que pendant le rouissage ; cette opération, toujours difficile, réussit mieux sur le lin coupé avant sa maturité complète, on peut la réaliser de diverses manières : en Belgique et en Allemagne on expose les tiges à la rosée, qui détermine au bout d'un temps plus ou moins long, dépendant de la température, une fermentation active, suivie de la destruction des matières étrangères ; ce procédé a l'inconvénient d'amener souvent l'altération de la fibre elle-même. En France, les tiges cueillies, séchées et séparées des graines, sont triées d'après leur longueur, leur grosseur et leur état de maturité ; on les réunit en bottes disposées par couches dans des pièces d'eau stagnante appelées *routoirs*, on recouvre de pierres pour maintenir le tout immergé ; après quelques jours la masse fermente, l'eau se colore en jaune en même temps qu'elle exhale une odeur fétide, le rouissage est alors terminé. Souvent, au lieu d'eaux stagnantes, on utilise des eaux courantes ; de toutes façons le rouissage ainsi pratiqué est imparfait et nuisible à la santé des ouvriers. Les inconvénients de ce rouissage ont donné naissance à une foule de tentatives destinées à le supprimer. On a proposé l'emploi de la chaux, du savon ; Rouchon a proposé un mode de rouissage à l'eau acidulée ; les bottes plongées dans l'eau mêlée à $\frac{1}{200}$ au poids d'acide sulfurique y séjournent

quelques instants, puis sont empilées et 5 et 6 h. après arrosées avec de l'eau ordinaire : le lendemain matin on donne une nouvelle immersion dans le bain acide, suivie le soir d'un arrosage ; on continue chaque jour les mêmes opérations jusqu'à parfait rouissage, en terminant par un rinçage à l'eau pure ou légèrement alcaline. Le procédé de Claussen consiste à traiter le lin aussitôt après la récolte par une solution bouillante de soude caustique pendant 2 à 3 h., puis à le mettre tour à tour en contact avec des solutions de sulfate de magnésie, de carbonate de soude, d'acide sulfurique ; le dégagement d'acide carbonique qui a lieu paraît activer le rouissage. En Angleterre on utilise fréquemment le procédé qui consiste à disposer verticalement les bottes de lin dans une cuve en tôle où l'on fait arriver de la vapeur ; la partie supérieure du couvercle étant refroidie par de l'eau, la vapeur s'y condense et retombe en gouttes sur la plante ; l'influence de cette eau à 40° détermine rapidement la désagrégation des matières filamenteuses.

Lefébure, de Bruxelles, soumet le lin à un broyage énergique qui enlève les matières ligneuses, puis à une peigneuse qui débarrasse des pailles, des fourches du lin et enfin à un traitement au carbonate de soude bouillant ; on lave pour faire disparaître les matières gommeuses rendues solubles et on sèche ; on a comme produit de la filasse presque pure. Quel que soit le mode adopté, les bottes doivent, après le rouissage, être séchées à l'air ou dans un four et sont soumises à l'opération du *teillage* qui a pour but de briser la chènevotte pour la séparer des fibres qui subissent alors divers traitements qui les transforment en fils et en tissus. Il serait préférable de toujours faire agir le blanchiment sur les fils plutôt que sur les tissus parce que les matières étrangères qui accompagnent le lin laissent par leur disparition, au blanchiment, des espaces vides qui nuisent à la solidité du tissu. La matière qui colore le lin roui est insoluble dans l'eau, les acides et les alcalis ; mais résinifiée soit par le contact de l'air, soit par le contact du chlore, elle devient, comme l'a vu Berthollet, soluble dans les lessives caustiques. Cette double opération, oxydation et dissolution du produit oxydé, exige une série de manipulations qui se font dans les appareils décrits pour le blanchiment du coton. Les procédés modernes sont beaucoup plus rapides que les anciens ; autrefois il fallait dix ou douze passages en soude suivis d'autant de lavages et d'un égal nombre d'expositions sur le pré ; la dépense s'élevait à 3 kilogr. de soude par 100 m. de tissus ; aujourd'hui on opère plus vite et plus économiquement, nous donnons plus loin des tableaux indiquant la marche d'opérations pratiques. Claussen a proposé un passage en sel de soude et en hypochlorite de magnésie, puis un nouveau passage en sel de soude et un traitement acide suivi d'un dégorgeage parfait. Maier en 1855 a proposé la soude brute remplaçant le sel de soude. Jennings, de Cork, propose des lessivages alcalins suivis d'un traitement à l'acide chlorhydrique faible, un passage au clapot dans une solution de sel de soude d'une densité de 1,024 à laquelle on ajoute de l'hypochlorite de soude jusqu'à ce qu'elle marque 1,050 ; ce passage dure 3 ou 4 h puis on passe en acide, on lave et on recommence la série d'opérations jusqu'à complète décoloration. Le procédé de J. Kolb repose sur ce fait que le fil est complètement blanchi par son immersion seule dans la dissolution de chlorure de chaux ; la décoloration se fait soit à la lumière diffuse, soit dans l'obscurité. En 1866, Tessié Dumotay et Maréchal ont mis en pratique un procédé reposant sur l'action des permanganates alcalins ; les fils et tissus, après avoir été dégraissés, sont plongés dans un bain de permanganate, puis on décompose le peroxyde de manganèse produit par une solution d'acide sulfureux ou d'eau oxgyénée. Nous donnons ci-dessous des exemples pratiques de blanchiment des tissus d'origine végétale (lin, chanvre, coton).

I. *Blanchiment sur le pré.* 1° Premier dégommage à l'eau tiède ; 2° deuxième dégommage à l'eau tiède ; 3° premier lessivage au savon vert ; 4° deuxième lessivage au savon vert ; 5° première lessive de quatre heures ; 6° deuxième nettoyage, dégorgeage, rinçage soigné ; 7° première exposition sur le pré de deux à trois jours ; 8° deuxième lessive de quatre heures ; 9° deuxième nettoyage, dégorgeage, rinçage ; 10° deuxième exposition sur le pré de quatre à cinq jours ; 11° troisième lessive de quatre heures ; 12° troisième nettoyage, dégorgeage, rinçage ; 13° troisième exposition sur le pré de quatre à cinq jours ; 14° quatrième passage aux acides, vitriolage.

II. *Procédé Gréan. — Dégraissage.* 1° Immersion dans une eau alcaline (0k6 et 300 kilogr. d'eau pure), pendant quarante-huit à cinquante heures ; 2° lavage, dégorgeage ; 3° lessivage de vingt-quatre heures dans une lessive à 12° alcalimétriques ; 4° foulage et dégorgeage ; 5° immersion de une heure dans l'acide chlorhydrique (50cc pour 10 litres d'eau pure) ; 6° foulage et lavage ; 7° lessivage de vingt-quatre heures avec soude à 3° alcalimétriques ; 9° immersion comme au n° 5 ; 10° lessive de douze heures dans un bain alcalin marquant 6°.

Décoloration. 11° Immersion dans un bain de chlorure de chaux à 1°5 chlorométrique ; 12° deuxième immersion au bain de chlorure à 1° chlorométrique ; 13° bain chaud de soude caustique à 4° pendant quatre heures, deux heures à 100° ; 14° immersion dans un bain acide comme pour le dégraissage ; 15° foulage et lavage ; 16° bain de chlorure à $^3/_4$ degrés pendant trois heures ; 17° bain acide, 1 litre acide chlorhydrique, 300 litres d'eau : 18° foulage et lavage, rinçage soigné. Par cette méthode on a des lessives alcalines et des savons altérés par l'acide. Les acides gras sont mis en liberté par l'acide et redissous dans les alcalis ; on emploie des lavages et des rinçages fréquents.

III. *Procédé américain (Prince et Dana). — Dégraissage à la chaux.* 1° Lessivage à la chaux de vingt à vingt-quatre heures, 30 kilogr. de chaux par 1,000 pièces ; 2° lavage et dégorgeage ; 3° deuxième lessivage comme au n° 1, le résidu de ce traitement sert au lessivage n° 1 ; 4° lavage et dégorgeage ; 5° immersion dans l'acide sulfurique à 1° Baumé (n'est pas indispensable) ; 6° lavage et dégorgeage ; 7° lessivage au carbonate de soude, résidu du passage n° 12, 1 kilogr. par 1,000 m. de toile ; 8° lavage et dégorgeage.

Décoloration. 9° Immersion de quelques heures dans un bain de chlorure de chaux, qui ne marque pas à l'aréomètre ; 10° immersion dans l'acide chlorhydrique à 2° Baumé ; 11° lavage et dégorgeage ; 12° lessivage au carbonate de soude pendant vingt-quatre heures ; 13° lavage et dégorgeage ; 14° immersion au chlorure de chaux comme au n° 9 ; 15° immersion dans l'acide chlorhydrique comme au n° 10 ; 16° lavage et dégorgeage parfait. Dans cette méthode il n'y a pas de soude, la lessive est calcaire ; on emploie le carbonate de soude pour agir par double décomposition. On a des savons alcalins solubles, quelquefois décomposés par un acide, ce qui n'est pas indispensable. On a des lavages et des rinçages répétés.

Blanchiment des Fibres animales. — Les fibres animales qu'emploie principalement l'industrie des tissus sont la *laine* et la *soie* ; à l'état brut ces matières ne sauraient recevoir de teinture : elles contiennent des substances résineuses, grasses et cireuses qui s'opposeraient à la fixation des couleurs, elles sont en outre plus ou moins colorées, et dans le cas où elles ne doivent pas être teintes, on exige d'elles une entière blancheur. Le blanchiment des fibres animales comme celui des fibres végétales comporte deux phases distinctes, le *dégraissage* et la *décoloration*. Les fibres animales pouvant être facilement altérées par l'emploi des agents chimiques, on n'emploie que des savons et des sels de soude à des températures peu élevées en répétant fréquemment les opérations ; la décoloration ne peut s'effectuer par le chlore, qui attaquerait les

tissus, et on a recours à l'acide sulfureux en ménageant toutefois son emploi, car si on le prolongeait outre mesure on déterminerait la formation d'une matière jaune. Les tissus ayant subi l'opération du soufrage sont lavés à une température peu élevée, et on termine par un azurage; telles sont en quelques mots les principales opérations du blanchiment des fibres animales.

Blanchiment de la Laine. — Nous distinguerons le blanchiment de la laine en *toison* et le blanchiment de la laine *filée ;* dans le premier cas on peut faire partiellement l'opération en baignant et savonnant le mouton avant la tonte dans une rivière ou un étang; on dit alors que la laine a été lavée *à dos*. Quelquefois ce lavage est fait à chaud après la tonte par le marchand de laine, c'est le lavage marchand. La laine en toison n'ayant subi aucun apprêt, est enduite d'une substance grasse, onctueuse, d'une odeur forte, qu'on appelle le *suint ;* elle contient en outre de l'argile, du sable, des débris de toute nature, une matière colorante fauve. Le suint est formé des produits de la transpiration modifiés par l'action des agents extérieurs; d'après Vauquelin il se compose essentiellement d'un savon de potassium, d'un acide gras libre, et d'une petite quantité de carbonate, d'acétate, de chlorure de potassium et de sulfate de chaux, enfin d'une matière odorante spéciale. Maumené et Rogelet ont constaté que la potasse existe dans le suint à l'exclusion de la soude. La proportion de suint varie suivant la nature de la laine, elle est plus abondante dans la belle que dans la commune; la perte de poids au désuintage va jusqu'à 55 °/₀ pour les laines fines, mais seulement jusqu'à 36 °/₀ pour les laines grossières. La qualité de la laine et la facilité avec laquelle on pourra la blanchir varient avec les troupeaux, et dans un troupeau avec les toisons; même dans une toison il y a au moins cinq sortes de choix ; ce qui exige avant tout essai de blanchiment, une opération préliminaire appelée le *triage*, qui consiste à mettre à part la laine provenant des flancs et des épaules, qui donne le plus beau blanc, celle du ventre, celle des cuisses, celle du dos, enfin celle des extrémités. Bien que le suint, d'après sa nature soit presque entièrement soluble dans l'eau, l'expérience a démontré qu'il ne suffit pas de soumettre les laines à un simple lavage à l'eau courante; on arrive à un meilleur résultat en laissant les laines dégorger pendant quelque temps dans une petite quantité d'eau tiède; le désuintage s'y effectue mieux que dans l'eau courante, parce que le suint en dissolution concentrée agit comme un savon véritable, et agit sur les matières grasses qui adhèrent aux filaments. La laine lavée, desuintée, renferme encore 15 à 20 °/₀ de matières grasses, que l'on enlève soit par un passage d'un quart d'heure dans de l'eau tiède renfermant un quart de son poids d'urine putréfiée à $\frac{1}{2}$ °/₀ de carbonate d'ammoniaque comme l'a proposé Trenn, soit par un passage d'une heure dans de l'eau tiède renfermant 12 °/₀ du poids de la laine en savon vert. Ce procédé occasionne une forte dépense de savon, et L. Schwartz a songé à remplacer le savon par les corps gras du suint lui-même; les laines sont lavées à une température de 30° dans des cuves de bois, on ajoute au bout de quelque temps un léger excès de soude caustique de manière à précipiter les terres alcalines et à dissoudre les acides gras; ce bain ainsi préparé sert à une nouvelle portion de laine, et on continue ainsi en ayant soin, après chaque lavage, d'ajouter au bain une nouvelle quantité de soude. Divers procédés ont été proposés pour remplacer le savon dans le dégraissage : Saiglau recommande l'emploi du sulfate de sodium ; Potez aîné, d'un mélange par parties égales de glycérine, de sulfate et de carbonate de soude. Enfin, dans quelques pays, on blanchit la laine avec l'infusion de certaines plantes, comme par exemple la saponaire blanche, à laquelle on ajoute d'ordinaire un liquide alcalin. Le dégraissage terminé, on donne aux laines un lavage complet que l'on effectue dans des paniers percés de trous, et établis au milieu d'un cours d'eau; on agite la laine avec de longs bâtons ou, comme dans certains pays, avec une sorte de râteau mécanique animé d'un mouvement de va et vient.

Décoloration. Elle se fait, comme nous l'avons dit, au moyen de l'acide sulfureux gazeux; nous parlerons plus loin de l'emploi fait, depuis quelques années, de l'acide sulfureux liquide. L'opération du soufrage se fait dans des chambres pouvant être hermétiquement closes, munies à leur partie supérieure d'une ouverture laissant échapper l'air et l'azote, et à leur partie inférieure d'une deuxième ouverture par où on introduit le soufre. Les chambres ont un plafond en forme de voûte qui laisse couler le long du mur la vapeur qui s'y condense; la laine est suspendue sur des perches, on introduit le soufre dans une terrine et on l'enflamme; on ferme la porte inférieure et ensuite la porte supérieure dès que l'acide sulfureux s'y dégage; on laisse l'appareil abandonné à lui-même pendant douze heures, l'acide sulfureux est condensé par l'eau qui imprègne les filaments, agit sur la matière colorante et la blanchit. On ouvre les portes pour laisser échapper le gaz, on peut alors entrer dans le soufroir et y travailler sans le moindre malaise. Après le soufrage, la laine est rude au toucher; on lui rend sa douceur et sa souplesse primitives par un très léger bain de savon. Une précaution bonne à prendre dans l'opération du soufrage, c'est d'étendre au-dessous des laines une étoffe de toile grossière qui tamise l'acide sulfureux provenant de soufre souvent impur et qui viendrait les souiller. La dépense en soufre est d'environ 2 kilogr. °/₀ de laine complètement blanchie. Dullo, de Berlin, a indiqué en 1865 un moyen pour teindre la laine en blanc; on fait un mélange de 5 kilogr. de sulfate de magnésie et de 3,5 kilogr. de bicarbonate de soude, et on plonge la laine dans ce mélange étendu d'eau, puis on chauffe progressivement jusqu'à 50° de manière à décomposer le bicarbonate; il se forme un précipité de carbonate de magnésie qui se combine à la fibre et lui donne une grande blancheur.

A la manufacture nationale des Gobelins, M. Chevreul a substitué l'emploi de l'acide sulfureux en dissolution au soufrage ancien; le gaz acide sulfureux se dissout dans l'eau, qui en absorbe jusqu'à cinquante fois son volume; l'ébullition de ce liquide quelques instants prolongée en dégage tout l'acide sulfureux; les cinquante volumes d'acide sulfureux dissous dans 1 litre d'eau à 0° représentent 143 gr., tandis que à + 20° 1 litre d'eau n'absorbe que 105 gr. du même gaz; il peut donc arriver des accidents, lorsqu'ayant saturé l'eau du gaz acide sulfureux à une basse température, on a fermé exactement le récipient qui le contient; l'atmosphère venant à s'échauffer, il se produit une vive tension capable de rompre le vase, et de dégager des torrents de gaz délétère. En Allemagne, on emploie beaucoup l'acide sulfureux liquide, que l'on transporte dans des bouteilles de cuivre.

Les opérations du blanchiment terminées, les laines sont desséchées soit à l'hydro-extracteur, soit aux squeezers, soit enfin à l'air libre dans des étendages.

Laine filée et tissée. La laine filée en écheveaux ou les objets confectionnés, couvertures, tricots, jupons, bas, etc., subissent des opérations analogues à celles que nous venons de décrire; on remarque que le blanchiment des tissus donne de meilleurs résultats que celui de la laine en torsion. En fabrique on fait subir à la laine avant le tissage divers traitements pour la purifier, mais pendant le travail on introduit pour les besoins mêmes de la filature des matières grasses qui devront disparaître. Les appareils employés sont des bacs en bois à roulettes chauffés par la vapeur. Il est bon d'éviter l'emploi des métaux; pourtant on fait usage de bacs de cuivre que l'on garnit intérieurement de toile. Les tissus, après un rasage ou un grillage, sont lavés à l'eau tiède, enlevant les parties glutineuses provenant du travail des chaînes, puis on dégraisse au moyen d'un mélange de savon et de

sel de soude ou de sel de soude seul; quand on a affaire à des tissus délicats, il faut user de grandes précautions. Le dégraissage terminé, on enlève le savon au moyen d'un bain tiède de carbonate de soude, puis d'un lavage à l'eau tiède; on enroule alors les pièces en évitant tout faux pli, et en les protégeant contre un refroidissement prompt qui rendrait la laine moins souple. On termine par la décoloration au soufroir suivie de passages aux cristaux de soude, puis en eau tiède, enfin d'un rinçage en rivière, et on sèche généralement à l'air. On peut, comme pour les laines en torsion, azurer et rendre la souplesse par un passage à l'eau de savon légère. Voici un exemple pratique du blanchiment des tissus de laine :

Exemple pris sur quarante pièces de 45 m. enroulées sur dix bobines : 1° trois passages bain alcalin à 10° (11 kilogr. carbonate de soude en cristaux, 2,8 kilogr. de savon) ; après chaque passe on ajoute 300 gr. de savon. Dans 100 kilogr. d'eau on a dissous 19,5 kilogr. de cristaux de soude ; dans 100 kilogr. d'eau on a dissous 18 kilogr. de savon de Marseille. On a le bain de soude et le bain de savon ; 2° trois reprises passage à l'eau ; 3° passage dans un bain de cristaux de soude. Après chaque passage on ajoute 300 gr. de carbonate pour remplacer celui qui a disparu ; 4° douze heures de séjour au soufroir; pour les quarante pièces on brûle 11 kilogr. de soufre pur ; 5° trois passages dans un bain contenant 18,5 kilogr. de cristaux de soude à 50° de température ; on ajoute après chaque passage 300 gr. de cristaux ; 6° douze heures de séjour au soufroir comme au n° 4 ; 7° trois passages bain de cristaux de soude comme au n° 5 ; 8° deux passages en eau tiède à 50° ; 9° douze heures de soufroir comme au n° 4 ; 10° deux passages en eau tiède ; 11° un passage en eau froide ; 12° azurage, au gré du consommateur. Ainsi, il y a formation de savons alcalins, on emploie des lavages successifs, on décolore successivement au moyen de l'acide sulfureux gazeux.

Autre exemple de blanchiment des tissus de laine : 1° immersion de dix à vingt minutes dans un bain à 50° avec 6 litres de bain de soude (100 litres eau, 19,5 kilogr. carbonate de soude cristallisé), par rouleau de quatre pièces ; 2° immersion de quinze à vingt minutes dans un bain à 50° avec 6 litres bain de soude ; 3° exposition au soufroir de huit à dix heures, on brûle 7 kilogr. de soufre par quarante pièces; 4° immersion de dix minutes dans un bain de carbonate de soude à 45° avec 1 litre bain de soude par rouleau de quatre pièces ; 5° immersion de vingt minutes dans un bain de savon (100 litres d'eau, 18 kilogr. savon de Marseille) à 50° avec 4 litres bain de savon par chaque rouleau ; 6° dégorgeage complet ; 7° soufrage comme au n° 3 ; 8° immersion de dix minutes au bain de soude comme au n° 4 ; 9° bain de savon comme au n° 5 ; 10° dégorgeage complet comme au n° 6 ; 11° nouveau soufrage comme au n° 3 ; 12° bain de soude comme au n° 4 ; 13° dégorgeage complet comme au n° 6 ; 14° azurage au moyen d'un lait de savon d'hydrate d'alumine et de carmin d'indigo.

Blanchiment de la Soie.— La soie telle qu'elle sort du cocon peut être soumise au tissage sans préparation chimique préalable, mais l'étoffe obtenue est terne, rude et plus ou moins colorée en jaune, elle contient un certain nombre de matières étrangères, des substances grasses et résineuses, une sorte de cire soluble dans l'eau à laquelle elle donne la propriété de mousser. Il faut, pour rendre blanche la soie, ou pour la livrer à la teinture, de même que pour lui donner l'éclat et la souplesse qu'on exige, la soumettre aux diverses opérations du blanchiment qui ont le double but d'enlever la matière cireuse et de décolorer la substance jaune. Les moyens employés varient suivant la nature de la fibre que l'on doit traiter et suivant sa destination ; les soies de première qualité doivent subir les deux opérations du dégommage ou *décreusage* et de la cuite, on les appelle *soies cuites;* celles de qualité inférieure sont blanchies à l'acide, on les appelle *soies souples.*

Dégommage. Les manipulations du dégommage sont d'une grande simplicité, ce sont de plus celles qui donnent le meilleur résultat ; elles rendent la soie solide, élastique et propre à tous les moyens de tissage : elles lui communiquent en même temps toutes les qualités de blancheur et d'éclat qui la font rechercher pour les étoffes de luxe. Le dégommage ne saurait être effectué par des alcalis, même carbonatés, sans risque pour la soie ; le seul agent utilisable est le savon chargé de corps gras, que l'on fait agir jusqu'à complet enlèvement des matières grasses et cireuses, mais pas au delà. Sous l'influence de l'eau, le savon est décomposé en sous sels et en acides gras qui se portent sur les matières grasses et résineuses, s'y combinent et les rendent plus faciles à dissoudre dans les alcalis ou tout au moins à se mêler à eux. Les appareils employés sont des chaudières en cuivre au-dessus desquelles sont disposés en travers des bâtons de bois ou de verre ; les écheveaux ou matteaux de soie y sont enfilés, la partie immergée se dégorge peu à peu, le vernis et la matière colorante se dissolvent, on tourne ensuite les écheveaux sur les lissoirs ou perches de manière que la partie primitivement hors du bain y trempe à son tour. La durée de l'opération est de dix minutes, la température du bain de 90° ; on prend 50 °/$_0$ du poids de la soie du savon ; un second traitement analogue, mais avec 15 °/$_0$ de savon, termine la première série d'opérations. Il faut alors retirer les écheveaux ; les tordre à la cheville, les dresser et procéder aux opérations suivantes. Guinon a remarqué que le décreusage amène parfois un accident particulier ; la petite quantité de chaux que renferme la soie se combine aux corps gras et forme un savon insoluble qui produit des taches sur la soie. Gillet et Tabourin ont proposé en 1864 de remplacer le savon par le mucilage de graines de lin additionné de cristaux de soude ; en 1866 Tabourin et Lemaire ont préconisé l'emploi du silicate de soude.

Cuite. La cuite est l'opération que l'on donne aux soies décreusées pour leur enlever les dernières traces des matières grasses et cireuses et leur faire acquérir le lustre et la souplesse qui caractérisent les soies de première qualité : on place les écheveaux dans des sacs ou poches en canevas grossiers qui peuvent contenir chacun 12 à 15 kilog. de soie dégommée ; ces sacs sont ensuite mis dans un bain d'eau bouillante contenant 15 °/$_0$ de savon du poids de la soie ; l'ébullition est maintenue pendant une heure, il y aurait inconvénient à prolonger cette ébullition pour un grand nombre de soies, appelées soies *tendres*, telles que les soies Cévennes, Brousse, Bengale, Piémont, etc. La soie perd dans le décreusage de 25 à 38 °/$_0$ de son poids suivant sa provenance ; les soies de France et d'Italie sont celles qui perdent le moins ; les Bengale et les Chine sont celles qui perdent le plus. Après le décreusage, les soies sont lavées à l'eau courante, puis on leur donne un léger passage à l'acide sulfurique très faible et on dégorge à l'eau chaude et enfin à l'eau froide. Les soies qui n'ont pas à subir l'opération de la décoloration sont alors terminées, on les cheville et on les sèche.

Décoloration. Elle s'effectue comme pour la laine par l'acide sulfureux dans les mêmes appareils. Les soies décolorées, protégées par des couvertures, sont portées à des *chambres chaudes*, dans lesquelles, à l'abri de la lumière et de l'air, elles se débarrassent de l'acide sulfureux et blanchissent complètement, puis on les soumet à un lavage complet. On a remplacé dans quelques usines le soufrage par un passage en eau régale très faible. Guinon, de Lyon, a proposé dans le même but, en 1849, l'emploi de l'acide azoto-sulfurique. Le procédé de Baumé, dispendieux, consiste à traiter les soies durant vingt-quatre heures par un mélange de 100 litres d'alcool à 0,840 et de 500 gr. d'acide chlorhydrique pur. Michel,

de Lyon, passe la soie dans une dissolution tiède de savon, 25 à 30 °/₀ du poids de la soie, puis la suspend imprégnée dans un appareil en tôle fermé communiquant avec une chaudière à vapeur donnant de la vapeur à deux atmosphères; on répète plusieurs fois l'opération jusqu'à blanchiment parfait. Les Chinois, parait-il, blanchissent les soies uniquement par des expositions à l'air et à la lumière.

Soies souples. Le traitement destiné à donner des soies souples présente sur la cuite l'avantage de ne faire perdre aux soies que 18 à 20 °/₀ de leur poids, mais il ne donne jamais que des soies de seconde qualité, destinées à des articles bon marché. Le blanchiment s'obtient en passant la soie dans un bain composé d'acide chlorhydrique et d'acide azotique, mélangés dans la proportion de 20 d'acide nitrique pour 80 d'acide chlorhydrique; ce bain doit être étendu d'eau jusqu'à ce qu'il marque 15 à 18° Baumé, on le porte à une température de 35°; à une température plus élevée, l'acide azotique donnerait à la soie une teinte de plus en plus jaune. Au bout de dix minutes de séjour dans le bain acide, la soie qui était d'abord d'une couleur rouge orangé, a passé peu à peu à une teinte verte qu'elle a bientôt abandonnée pour prendre le teint gris du calicot écru; à ce moment on enlève la soie pour la laver à grande eau. La matière bien remuée est alors disposée à prendre sous l'action plusieurs fois répétée de l'acide sulfureux, une blancheur très éclatante. On termine cette série d'opérations par un passage en savon faible (12 °/₀). Les soies ainsi préparées sont cassantes, on les assouplit par plusieurs passages à l'eau bouillante. S'il s'agit de soies blanches, il suffira de faire un passage à 30° de deux heures dans une eau de savon renfermant 10 °/₀ du poids de la soie, un lavage à l'eau, puis un soufrage de quarante huit heures et un assouplissage d'une eau renfermant 3 gr. par litre de crème de tartre.

Pour les tissus ordinaires qui seront teints en couleurs foncées, on emploie un procédé qui ne fait perdre à la soie que 12 °/₀, c'est un simple passage d'une demi-heure à 100° dans un bain renfermant 10 à 12 de soude caustique pour 100 de soie; un simple lavage termine ce procédé auquel on a domné le nom de demi-cuite. L'*azurage* est la dernière opération du blanchiment de la soie, il masque les dernières traces de matières colorantes et donne à la soie les diverses nuances du blanc que le commerce exige. Le blanc de Chine se donne avec un bain de savon tenant en dissolution une petite quantité de son; le blanc d'argent et le blanc d'azur se donnent avec le carmin ou l'acétate d'indigo et souvent aussi avec l'indigo lui-même réduit en poudre impalpable. Nous donnons un exemple de blanchiment pratique des tissus de soie:

Blanchiment des Tissus de soie. — *Pièces écrues.* 1° Bouillon de deux à trois heures avec 250 gr. savon par kilog, de soie; 2° rinçage à l'eau courante; 3° deuxième bouillon; 4° deuxième rinçage dans la roue à laver; 5° lessivage au carbonate de soude, 15 gr. par pièce; 6° dégorgeage, rinçage à la roue à laver; 7° lavage à l'acide sulfurique faible; 8° lavage à l'eau chaude à 70° ou 75°; 9° battage à l'eau courante, bien pure, sans chaux; 10° soufrage léger, précaution contre l'acide sulfurique.

Pièces décreusées. 1° Immersion dans l'eau froide; 2° lavage par pièce avec 60 gr. savon, 500 gr. de son; 3° dégorgeage à l'eau tiède 40°; 4° lavage à l'eau froide; 5° dégorgeage à la roue à laver; 6° léger soufrage; 7° azurage quelquefois au vert de chrome.

Soie plus commune, dite de Tussah. 1° Ebullition pendant un quart d'heure avec de la soude caustique marquant 3°; 2° rinçage à la roue à laver; 3° léger soufrage par l'acide sulfureux; 4° dégorgeage soigné et complet; 5° azurage s'il y a lieu.

Blanchiment de diverses matières. — *Peaux.* Les peaux sont blanchies par l'action oxydante de l'air et de la lumière; Barreswill en 1861 propose de les traiter par le permanganate de potasse et de les passer après lavage en acide sulfureux. On se sert aussi d'hypochlorite de soude avec passage au bain de savon, d'huile.

Cire. La cire, qui est jaune quand elle est brute, peut très bien se blanchir au chlore ainsi que Berthollet l'a démontré; mais quelques fabricants disent qu'elle devient cassante; ils préfèrent la réduire par fusion et refroidissement brusque; des rubans très minces sont étendus sur des châssis en toile exposés à l'action simultanée de la rosée et des rayons solaires; la matière colorante se détruit peu à peu; on refond la cire pour la rubaner à nouveau et la soumettre à un deuxième blanchiment. On emploie pour la fusion de la cire l'essence de térébenthine.

Ivoire. L'ivoire et les os jaunis peuvent reprendre leur couleur blanche; il suffit de les brosser avec la pierre ponce calcinée et délayée dans l'eau, puis de renfermer les pièces encore humides sous un châssis en verre que l'on exposera à l'action des rayons solaires, on peut aussi mettre en contact pendant plusieurs jours avec du chlorure de chaux en faible solution. La *colle* est blanchie par les mêmes procédés.

Eponges. Les éponges sont traitées d'abord par de l'acide chlorhydrique très faible, puis par de l'hyposulfite de soude acidulé par l'acide chlorhydrique. R. Wagner a proposé de les blanchir par un traitement acide suivi d'un lavage alcalin et d'un passage en acide oxalique. On fait usage fréquemment aujourd'hui de l'acide sulfureux liquide.

Paraffine. La paraffine brute est fondue, filtrée à travers un feutre épais, puis décolorée par l'action d'agents oxydants ou par plusieurs cristallisations dans le sulfure de carbone ou encore par dissolution dans l'alcool amylique et précipitation par l'acide sulfurique.

Huiles. Elles sont, en général, blanchies par l'action de l'air et de la vapeur d'eau à 100°; l'huile de palme est blanchie au moyen du chlore gazeux ou par un mélange de peroxyde de manganèse et d'acide chlorhydrique, ou par du bichromate de potasse et l'acide chlorhydrique.

Gomme laque. Après dissolution dans l'alcool ou le carbonate de soude, on ajoute de l'hypochlorite de soude et après un quart d'heure on ajoute un peu d'acide chlorhydrique et on expose aux rayons du soleil. Le blanchiment complet, on filtre, on ajoute une petite quantité de sulfate de soude et de l'acide pour précipiter la résine.

La *gomme adragante*, la *colle de poisson*, etc., sont blanchies à l'acide sulfureux; on fait subir aux *pailles* destinées à la confection des chapeaux le même traitement, ou bien après dégraissage au savon et lavage à l'eau, on plonge dans une solution renfermant une partie d'hyposulfite de soude pour douze parties d'eau.

Estampes, livres. C'est à Chaptal que l'on doit l'emploi du chlore pour rétablir les gravures et imprimés altérés par les agents atmosphériques. L. Knab.

II. Papeterie.— Blanchiment de la Pâte à papier.— Le blanchiment de la pâte à papier comprend deux opérations distinctes: le *bouillissage* (V. ce mot) ou *lessivage* et la *décoloration*. Le lessivage s'opère dans de vastes chaudières de tôle mobiles autour d'un axe horizontal et à l'aide de bains alcalins pour les chiffons; pour les succédanés on emploie généralement aujourd'hui les bisulfites alcalins ou alcalino-terreux. Après avoir été lessivées les matières sont portées aux *défileuses*, où elles sont transformées en pâte; amenées à cet état, elles doivent subir les opérations de la décoloration, qui est produite au moyen du chlore gazeux, ou du chlore liquide ou au moyen d'autres procédés que nous passerons en revue. Autrefois, avant la découverte du chlore, on blanchissait le défilé en l'exposant dans un pré à l'action de l'air et de la lumière et l'arrosant fréquemment; on n'obtenait de cette façon qu'un blanchiment trop imparfait et trop irrégulier pour permettre

une fabrication suivie de quelque importance. Aussitôt le chlore découvert, on s'est servi de cet agent décolorant, mais seulement à l'état gazeux.

Blanchiment au chlore gazeux. Quelques usines l'emploient encore pour le blanchiment de sortes inférieures et chénevotteuses, de chiffons, que le chlore à l'état gazeux attaque plus énergiquement; mais son emploi complique beaucoup le travail et occasionne un déchet considérable; en outre il est très malsain, aussi prend-on l'habitude de ne pas blanchir ces sortes grossières et de les utiliser uniquement pour les papiers d'emballage. Presque partout on a remplacé ce blanchiment par celui au chlorure de chaux, mélange de chlorure de calcium et d'hypochlorite de chaux. Dans les papeteries, on prépare encore le chlore avec du peroxyde de manganèse et de l'acide chlorhydrique; quelques établissements placés dans des conditions locales particulières font agir l'acide sulfurique sur le chlorure de sodium en présence du peroxyde de manganèse. Mais l'emploi du chlore gazeux étant de plus en plus restreint, on a renoncé le plus souvent à ces procédés pour en employer un plus coûteux, mais d'une exécution plus facile, et qui consiste à décomposer le chlorure de chaux par un acide qui est ordinairement l'acide chlorhydrique. On adopte, suivant le cas, 1 partie manganèse, 1 partie sel marin, 2 parties acide sulfurique, 2 parties eau, ou 1 partie bioxyde de manganèse et 2 parties acide chlorhydrique. Ces nombres ne sont pas absolument fixes, ils dépendent de la composition du minerai de manganèse et du degré de concentration des acides. Le chlore est produit dans des bonbonnes spéciales en terre cuite ou en grès; en s'échappant il entraîne toujours une petite quantité d'acide chlorhydrique dont il importe de le débarrasser, car cet acide, en contact avec les fibres de la pâte, les altérerait. On épure le chlore en conduisant le tube abducteur du gaz dans un réservoir contenant une forte quantité d'eau dans laquelle on fait plonger ce tube de quelques millimètres seulement; les bulles de gaz, au contact de l'eau, abandonnent alors les particules d'acide chlorhydriques entraînées mécaniquement. On peut aussi faire passer le chlore dans une bonbonne contenant du manganèse en morceaux qui retient l'acide chlorhydrique et laisse dégager une quantité de chlore proportionnelle. Le chlore gazeux produit par l'une des réactions que nous venons d'indiquer est conduit par des tuyaux en plomb, en grès ou en papier asphalté dans les chambres où se trouve le défilé. Le défilé est amené au degré d'humidité et d'écartement convenable à l'aide d'une presse à deux cylindres entre lesquels le conduit une toile sans fin et au sortir desquels un loup, cylindre armé de dents de fer, le divise par une sorte de cardage. Les chambres sont en bois résineux ou mieux en briques cimentées divisées en deux ou trois étages de claies sur lesquelles se place le défilé pour faciliter l'action du chlore. La fermeture de la chambre est faite par un couvercle à joint hydraulique pour éviter toute déperdition de chlore, ce qui constituerait une perte appréciable et rendrait le travail des ouvriers fort pénible. Les fuites du chlore se découvrent aisément en promenant le long de la tuyauterie et des joints un flacon d'ammoniaque; la moindre fente produit une fumée blanche, épaisse de chlorhydrate d'ammoniaque. Le chlore arrive à la partie supérieure de la chambre, descend d'une tablette sur l'autre et l'excès sort par un tube qui le conduit dans une caisse contenant du défilé prêt à blanchir. La chambre est munie de deux fenêtres placées vers le jour et en regard l'une de l'autre, de manière que l'ouvrier chargé de l'opération puisse reconnaître quand la chambre est pleine de gaz et quand ce gaz n'est plus absorbé. On peut suppléer entièrement la chambre à chlore par l'emploi de plusieurs caisses remplies, jusqu'à 1 m. de hauteur, de défilé humide cardé; on a même constaté que dans des caisses closes où le chlore arrive par la partie supérieure, la réaction du chlore est suffisante au bout de 10 à 12 heures. On doit laver le chiffon pour enlever l'excès du chlore. — Le défilé ayant été laminé sous la forme d'un carton épais, on peut le soumettre au blanchiment par le chlore gazeux en l'enroulant sur un mandrin en spirales que l'on place debout, les unes près des autres dans de longues caisses en maçonnerie, intérieurement protégées par une peinture ou un enduit résineux et bordées de madriers en bois; ces caisses, larges d'environ $1^{m}50$, profondes de $1^{m}30$, longues de 5 m., sont recouvertes de dalles ou larges madriers et calfeutrées avec soin. Le chlore, épuré et refroidi, arrivant à l'un des bouts et à la partie supérieure de chaque caisse, gagne le fond en vertu de sa densité plus grande que l'air, et déplace celui-ci qui sort à l'autre extrémité. La caisse étant remplie de chlore dans tous les interstices entre les rouleaux de défilé, agit peu à peu, transforme, par l'oxygène de l'eau décomposée, diverses matières colorantes en eau, plus l'acide carbonique, se combinant lui-même avec l'hydrogène qui demeure à l'état d'acide chlorhydrique. Pour peu que la température s'élève et que l'action soit trop vive, la cellulose elle-même prend part aux réactions, et une partie des fibres textiles se trouve détruite. Il importe donc de ménager le plus possible la température et les doses du chlore réagissant dans un temps donné, en faisant durer le dégagement le plus longtemps possible et en établissant les caisses à blanchir dans un lieu frais; c'est dans ce but que l'on fait durer le dégagement de chlore parfois 48 heures. Chaque caisse ayant les dimensions ci-dessus, peut contenir 2,000 kilog. de défilé supposé sec. Si l'on dispose de 13 caisses semblables, il y en a 3 en voie de chargement, 3 en cours de vidange, 6 en fonction, plus 1 en réparation. — Dans beaucoup de papeteries le défilé, pressé ou essoré au lieu d'être mis en rouleaux, est divisé au loup qui produit une pulpe fibreuse humide; on la place dans les caisses sans être foulée jusqu'à une hauteur de 70 à 75 centim.; elle est facilement pénétrée de haut en bas par le chlore au point que la partie inférieure se trouve souvent plus attaquée que les portions intermédiaires et supérieures. Les caisses comme les chambres à chlore peuvent recevoir chacune de 500 à 2,000 kilog. de défilé. On considère généralement une certaine altération qu'éprouvent de la part du chlore les chiffons effilochés de toiles écrues et les matières dures en général, comme avantageuse, en ce sens qu'elle rend les fibres plus faciles à diviser, ce qui épargne d'autant la force mécanique; mais il ne faut pas oublier que dans ce cas le rendement diminue et le papier est moins solide; de sorte qu'on ne peut mélanger dans la pâte d'aussi fortes proportions de coton usé, ni des succédanés offrant des fibrilles courtes et faibles. — Après le blanchiment au chlore gazeux et un séjour de 24 à 48 heures dans les cases à égoutter, on procède à l'élavage à l'eau aussi pure et limpide que possible. La quantité de chlore employée en poids varie suivant la nature des substances qui ont fourni le défilé à blanchir.

Blanchiment au chlore liquide. Le blanchiment au gaz étant irrégulier et exposant les fibres à de graves altérations lorsqu'il est poussé trop loin, on ne s'en sert aujourd'hui que pour opérer une décoloration partielle que l'on complète au moyen de chlorure de chaux liquide. Le chlorure de chaux blanchit par oxydation de la matière colorante, en se transformant en chlorure de calcium; l'agent actif de ce blanchiment se trouve en fin de compte, l'oxygène à l'état naissant. Ce mode de blanchiment donne aux matières traitées un éclat remarquable et n'altère presque pas les fibres; mais la décomposition du chlorure de chaux se fait lentement. Dans la pratique, le chlorure de chaux est exposé au contact de l'air, et l'acide carbonique que contient ce dernier intervient dans la réaction qu'il complique en l'accélérant; il se produit de l'acide hypochloreux qui se décompose au contact de la matière à blanchir en produisant de l'acide chlorhydrique et de l'eau. Un ingénieux procédé, indiqué par M. Didot en vue de mieux ménager la cellulose, tout en augmentant l'éner-

gie décolorante, applique l'acide carbonique gazeux provenant d'un four à chaux ; cet acide produit un dégagement de chlore et d'acide hypochloreux, mais le dégagement, difficile à régulariser, devient parfois gênant et insalubre pour les ouvriers. On trouve plus commode de remplacer l'acide carbonique par des acides plus énergiques, tels que les acides chlorhydrique et sulfurique. Le résidu de la première réaction est du chlorure de calcium, celui de la seconde du sulfate de chaux ; il y a mise en liberté de chlore à l'état naissant très actif ou d'acide hypochloreux. Une partie du chlore mis en liberté, lors de la décomposition du chlorure de chaux liquide par l'acide chlorhydrique ou l'acide sulfurique, se répand autour des appareils à blanchir, à moins qu'ils ne soient parfaitement clos, et il peut en résulter, au point de vue de la santé des ouvriers, des inconvénients sérieux ; dans le but de les prévenir, Orioli a préconisé en 1859 l'emploi de l'hypochlorite d'alumine, dont la facile décomposition jointe aux propriétés antiseptiques du métal, paraît présenter des avantages réels. Pour préparer l'hypochlorite d'alumine, on décompose 150 parties de sulfate d'alumine par 100 parties de chlorure de chaux dans 200 parties d'eau ; 100 kilog. de défilé exigent pour leur décoloration le chlorure provenant de 8 kilog. de sulfate d'alumine. — On réussit également bien avec un mélange d'hypochlorite de chaux ou de baryte et de sulfate de zinc ; on sait par les expériences de Balard qu'il se forme dans ces conditions de l'acide hypochloreux. — D'après ce que nous venons de dire, on peut blanchir la pâte de papier dans le défileur même ; dans ce cas on ajoute, aussitôt le lavage terminé, la quantité de chlorure de chaux en dissolution nécessaire au traitement, et on laisse tourner la pâte dans ce bain blanchissant pendant le temps nécessaire au blanchiment des fibres. Cette manière de procéder est vicieuse, d'abord parce que le temps employé au blanchiment est perdu pour le travail de la pile défileuse, ensuite parce que le chlorure et l'acide chlorhydrique résultant de l'action du chlore sur les matières colorantes attaquent les lames du cylindre et de la platine, et les mettent rapidement hors d'usage. — On se sert généralement de piles spéciales appelées *piles blanchisseuses* dans lesquelles on introduit le défilé pour le soumettre à l'action de la solution blanchissante. La capacité de ces piles, variable suivant l'importance de l'usine, correspond au traitement de 100 à 1,000 kilog. de pâte supposée sèche ; on les construit en briques cimentées ou en béton, parfois en bois que l'on garnit de clous en saillie de 5 à 6 millim. pour retenir un épais enduit de ciment lissé à la truelle, ou même en fonte ; dans ce dernier cas on court le risque d'introduire dans la pâte des traces de composés ferrugineux. Les piles sont munies d'un agitateur à palettes en bois pour faire circuler la pâte ; on a substitué aux palettes un cylindre garni de lames de bronze, accompagné d'une platine contenant trois lames également en bronze ; le blanchiment est plus rapide et le travail meilleur. Lorsqu'on adapte un double fond, ordinairement en plaques de bronze criblées de trous de 2 millim., soutenues par des tasseaux en bois, à une pile blanchisseuse, on établit latéralement un petit récipient en bois dont le fond communique avec le double-fond de la pile, de sorte qu'en faisant aboutir à ce récipient trois tubes à robinet, on peut à volonté introduire dans la pile les liquides de trois réservoirs supérieurs : l'un contenant la solution neuve de chlorure de chaux, le deuxième la solution de chlorure faible ayant servi une fois, enfin le troisième contenant l'eau. Cette disposition permet d'amener économiquement la solution de chlorure de chaux au degré le plus convenable pour la pâte que l'on soumet au blanchiment, et d'effectuer à volonté les lavages dans la pile blanchisseuse. En procédant de cette manière les piles produisent plus, et on peut laisser la pâte en contact avec le chlore jusqu'à épuisement ; pour activer le blanchiment, on ajoute une petite quantité d'acide sulfurique dilué dans l'eau. — Quelquefois on blanchit la pâte dans de grandes caisses en maçonnerie enduites de ciment, pourvues d'un double-fond perméable couvert de toile grossière ou formé par des feuilles de zinc perforées ou par des briques d'égouttage, percées d'un grand nombre de trous coniques. Après l'action du chlore achevée par l'ajoutée d'une petite quantité d'acide sulfurique, on laisse couler le liquide qui baigne la pâte, afin d'égoutter celle-ci et de la rendre facilement transportable pour les besoins de la fabrication. La quantité de chlorure de chaux nécessaire au blanchiment de 100 kilog. de pâte varie avec la nature des chiffons depuis 2 jusqu'à 15 kilog. ; on y ajoute jusqu'à 500 gr. d'acide sulfurique. — La pâte de bois peut, d'après Filghmann, être promptement blanchie par l'action d'une solution aqueuse d'acide sulfureux, à une température supérieure à 100 degrés. D'après G. Schutzenberger les déchets de papier imprimé peuvent servir à la fabrication du papier blanc, si on les traite successivement par la benzine et la soude faible et bouillante. — Dans ces diverses opérations les matières employées perdent considérablement de leur poids ; cette perte varie selon leur nature ; ainsi, tandis que les cotonnades rendent en pâte sèche de 55 à 60 % de leur poids, les chanvres donnent 50 %, le sparte 45 %, la paille 40 %, les droguets 25 à 30 %.

Quel que soit le procédé employé, la pâte est décolorée après un laps de temps qui varie de 4 à 12 heures, puis elle est soumise à un lavage complet et égouttée. Il existe divers moyens d'égoutter la pâte, on se sert de presses à vis ou de presses hydrauliques, de presses-pâtes avec toiles métalliques à grosses mailles, d'essoreuses centrifuges, etc.

Blanchiment électro-chimique. Les recherches tendant à résoudre la question du blanchiment électro-chimique ont été nombreuses, elles paraissent couronnées de succès pour le crémage du lin, du moins surtout depuis que les machines dynamo-électriques donnent industriellement de forts courants électriques. Le procédé de M. E. Hermite est monté dans plusieurs grandes usines du Nord pour le crémage du lin et un atelier de blanchiment de la pâte de papier ne tardera pas à être mis en marche. Ce procédé consiste dans la décomposition du chlorure de calcium ou du chlorure de magnésium par le passage d'un courant électrique ; on obtient ainsi un liquide doué d'un pouvoir décolorant des plus intenses. En présence de la fibre végétale le sel primitif est régénéré au fur et à mesure de la décoloration, de sorte qu'à la fin de l'opération le même bain peut servir à un nouveau blanchiment. La seule perte du chlorure du magnésium est celle de ce produit que la fibre enlève du bain. La dépense est celle occasionnée par la production de la force motrice actionnant les machines dynamo-électriques et pour leur entretien. M. E. Hermite donne l'explication suivante de sa méthode : « Soumis à l'action du courant électrique deux équivalents de chlorure de magnésium sont décomposés en même temps que l'eau ; le magnésium se porte au pôle négatif, décompose l'eau pour s'oxyder et forme de la magnésie, tandis que l'hydrogène se dégage avec celui de la décomposition de l'eau. Le chlore se porte au pôle positif où il s'oxyde avec l'oxygène de l'eau décomposée pour former de l'acide hypochlorique ; mais cet acide, en présence d'une base (la magnésie), se dédouble immédiatement en acide chloreux et en acide chlorique qui se combinent avec la magnésie libre pour former du chlorite et du chlorate de magnésie, lesquels sont décomposés par le courant avec le chlorure de magnésium, restant du bain, leur chaleur de combinaison étant moins élevée que celle de ce dernier sel. Le magnésium se porte de nouveau au pôle négatif et s'oxyde en décomposant l'eau ; tandis que les acides chloreux et chlorique sont mis en liberté et, s'ils sont en présence d'une matière organique, lui cèdent leur oxygène pour former de l'acide chlorhydrique qui se combine avec la magnésie en liberté pour

régénérer le chlorure de magnésium primitif. On obtient ainsi un cycle complet dans lequel le chlore sert simplement de véhicule pour fixer de l'oxygène emprunté à l'eau de la matière organique. » L'agent décolorant est en définitive l'oxygène à l'état naissant. L'affinité de l'oxygène est également mise en jeu dans le blanchiment au chlorure de chaux liquide, sans intervention d'acide, ainsi que dans le blanchiment par l'acide carbonique et dans celui à l'hypochlorite d'alumine. L'oxygène seul ne laisse aucun agent nuisible dans la pâte à papier et on a imaginé différents procédés pour l'employer, sans qu'aucun des procédés préconisés paraisse donner d'aussi bon résultats que le procédé de M. E. Hermite.

Dans beaucoup de cas les lavages qui suivent les blanchiments par les procédés au chlore ou à l'hypochlorite de chaux sont insuffisants pour enlever la totalité du chlore, dont la cellulose fibreuse est imprégnée ; il en résulte parfois que cet agent de décoloration, prolongeant après la fabrication sa réaction dans les magasins, opère une désagrégation telle que le papier perd une grande partie de sa solidité et de sa valeur. Payen avait proposé en vue de prévenir cette altération l'emploi d'un sulfite alcalin, contenant en excès un équivalant de soude carbonaté; il ne reste plus alors au lieu de chlore libre, que du chlorure de sodium, du sulfate de soude, plus de l'eau et de l'acide carbonique qui se dégage. Depuis on a cherché à neutraliser le chlore en employant des réactifs connus sous le nom d'*antichlores* dont nous citerons les principaux : l'hyposulfite de soude qui peut absorber une grande proportion de chlore, mais qui présente l'inconvénient de laisser engagés dans la pâte un équivalent d'acide sulfurique et quatre équivalents d'acide chlorhydrique, susceptibles d'exercer ultérieurement une action destructive sur le papier; le sulfure de calcium; le protochlorure d'étain ; l'ammoniaque. Uffenheriner se servait dès 1818 du gaz d'éclairage. Le mieux encore est d'effectuer sur les pâtes blanchies, aussi graduellement que possible, des lavages assez complets pour enlever la totalité du chlore ; le bicarbonate de chaux contenu dans les eaux du lavage est du reste suffisant, en général, pour neutraliser le peu d'acide qui a pu adhérer aux fibres, et si le papier doit être collé, il n'y a pas de crainte à avoir parce que la soude de la colle se combine avec cet acide et même avec le chlore libre. Dans le traitement des succédanés on accélère parfois le blanchiment en chauffant la solution de chlorure de chaux qui se décompose avec production d'acide chlorique. Si l'on chauffe trop, la pâte peut prendre une teinte jaune qui passera au gris ; un traitement ultérieur par le chlorure de chaux rend à la pâte toute sa blancheur. — Le défilé blanchi doit subir l'opération du raffinage ; dernier traitement mécanique que subit la pâte avant d'être transformée en papier. L. KNAB.

III. Métallurgie. — BLANCHIMENT DE LA FONTE. — Autrefois l'opération du blanchiment de la fonte dans le but de la préparer pour l'affinage, se faisait fréquemment ; on y arrivait par l'*arrosage ;* par la *conversion en blettes ;* par *granulation* en coulant la fonte en plaques qui étaient pulvérisées sous un marteau tandis qu'elles étaient encore rouges ; par du *minerai* jeté dans le creuset du haut fourneau ; par un *courant d'air* dans le haut fourneau ; enfin par le *finage*. Cette dernière opération est seule employée aujourd'hui dans des cas spéciaux. L. K.

IV. Horticulture. — Le blanchiment est une opération qui a pour but de faire perdre à certaines parties de la plante leurs matières colorantes et à les rendre par cela même plus propres à la consommation. Cette pratique est très généralement suivie en culture potagère. La plupart des plantes dont nous consommons les feuilles ne peuvent servir à notre alimentation qu'après avoir été soumises au blanchiment. Ce résultat peut être obtenu artificiellement par l'occlusion momentanée des parties qu'il s'agit de blanchir, ou bien on peut y arriver en créant des races horticoles chez lesquelles les feuilles se recouvrent les unes les autres, naturellement, si bien que celles qui se trouvent protégées restent blanches et deviennent essentiellement comestibles. C'est ainsi que par sélection successive, on a créé des races de choux qui, comme on le dit dans la pratique, forment des *pommes*, c.-à-d. un gros bourgeon terminal dans lequel les feuilles restent blanches. Il en est de même pour un certain nombre de nos salades, telles que laitues ou romaines. Mais certaines de ces salades ne forment jamais de pommes et ne deviendraient jamais spontanément blanches. Dans ce cas, quand la plante a acquis son complet développement, on relève toutes les feuilles et on les retient par un lien, pressées les unes contre les autres. Au bout d'un nombre de jours, qui varie avec la vigueur de la plante et la saison à laquelle on opère, on constate que les feuilles du centre sont blanches et peuvent être livrées à la consommation.

Le résultat obtenu dans la pomme formée spontanément ou dans le liage de certains légumes est le même, c.-à-d. la production de feuilles plus ou moins blanches. On sait que cette décoloration des feuilles résulte du manque de développement de la chlorophylle, laquelle ne se produit jamais que sous l'action directe de la lumière. Cependant, à l'intérieur d'une pomme de salade, l'obscurité est loin d'être complète. Pour quelle raison les feuilles qui y poussent restent-elles blanches ? Ce fait résulte de ce que, comme l'expérience directe l'a nettement démontré, la lumière verte agit sur les plantes absolument comme l'absence totale de lumière ; la chlorophylle ne se forme pas sous son action. Or les feuilles qui constituent l'occlusion ne laissent passer que la lumière verte et c'est pour cette raison que le blanchiment est facilement acquis par le liage des plantes. On fait généralement une distinction entre le *blanchiment*, qui consiste, dit-on, à faire perdre aux feuilles la couleur verte qu'elles ont déjà formée, et l'*étiolement*, par lequel on fera croître les plantes dans un milieu obscur qui ne permet pas à la chlorophylle de se former. En réalité, cette distinction n'est qu'apparente, car si on examine les choses de près, on constate que ce qui blanchit dans une salade que l'on a liée, ce ne sont pas les anciennes feuilles, mais celles qui sont en voie d'accroissement et qui sont poussées à l'abri de la lumière. C'est ce qui explique que le blanchiment est obtenu d'autant plus vite qu'il fait plus chaud et que les plantes se portent mieux, c.-à-d. qu'elles poussent plus rapidement. En réalité, le blanchiment n'est donc qu'une forme spéciale de l'*étiolement* (V. ce mot). J. DYBOWSKI.

BIBL. : TISSUS. — SERGUEEFF, *Blanchissage. Mémoires de la société des ingénieurs civils* ; Paris, 1879. — BARRESWILL et A. GIRARD, *Dictionnaire de chimie industrielle* ; Paris, 1863. — WURTZ, *Dictionnaire de Chimie* ; Paris, 1869. — BOUILLON, MULLER et Cie, *Blanchisseries, lavoirs, séchoirs*; Paris, 1860. — ROUGET DE LISLE, *Manuel Roret, blanchiment*; Paris, 1855. — LABOULAYE, *Dictionnaire des Arts et Manufactures* ; Paris, 1861. — KŒPPELIN, *Blanchiment, blanchissage, apprêts des tissus* ; Paris. — GRISON, *la Teinture au XIXe siècle*; Paris, 1860. — DUMAS, *Traité de chimie appliquée aux arts* ; Paris, 1846. — PERSOZ, *Traité de l'impression des tissus*; Paris, t. II. — *Bulletins de la société industrielle de Mulhouse*, t. II. VIII, X, XIII. — BERTHOLLET, *Annales de chimie et de physique*. — *Dingler's polyt. Journal* t. CLXXXIII, CXXXVI, CXXXIV. — WAGNER, *Handbuch der Technologie*, t. IV. — CHEVREUL, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. X.

BLANCHINUS (Franciscus) (V. BIANCHINI [Francesco]).

BLANCHISSAGE. I. Économie domestique. — On donne le nom de blanchissage à l'opération au moyen de laquelle on enlève au linge sali dans les usages domestiques, les impuretés déposées par son emploi. Les matières étrangères du linge sale sont les matières albumineuses, les matières grasses, les matières inertes non solubles et enfin les substances colorées non fixées. Toutes les manipulations, tous les appareils doivent avoir pour but et pour effet l'enlèvement de ces impuretés sans attaquer soit chimiquement, soit mécaniquement le

fibre du linge et le rendre dans un état primitif. Pendant longtemps le linge était blanchi dans les ménages, sans appareils spéciaux et sans aucune méthode définie, en le soumettant à une série d'opérations fort simples, mais très préjudiciables à sa conservation ; encore aujourd'hui une grande partie du linge est blanchie en France aussi bien que dans d'autres pays, par l'ancienne méthode et beaucoup de blanchisseurs sont restés servilement fidèles à l'ancienne routine ; leur persévérance semblait d'ailleurs bien souvent justifiée par l'insuccès de ceux qui, dépourvus des notions physiques et chimiques nécessaires, se sont livrés à des essais ruineux. Aujourd'hui dans une buanderie bien installée le linge n'est soumis à aucune opération qui puisse hâter son usure. Nous traiterons la question du blanchissage à un double point de vue, sous le rapport des installations et des perfectionnements à apporter dans les ménages et dans les petits établissements et sous le rapport d'une grande usine industrielle disposant d'une force motrice et blanchissant mensuellement au moins un million de kilogr. de linge. Quelle que soit l'importance de la buanderie, les opérations poursuivant des buts différents peuvent être classées en neuf classes, savoir : I. le triage, II. le trempage, III. l'essangeage, IV. le coulage, V. le savonnage, VI. le rinçage, VII. la pression, l'essorage, VIII. le séchage, IX. l'apprêt. Nous passerons en revue ces diverses opérations, en indiquant les perfectionnements successivement apportés, en décrivant les différents appareils employés avec leur rendement, leur prix d'acquisition.

I. Le Triage a pour but de séparer le linge à blanchir en plusieurs catégories, suivant son degré de finesse, et ensuite par degré de malpropreté.

II. Le Trempage ou imbibition à l'eau froide ; cette opération se fait ordinairement dans des baquets, elle a pour but de débarrasser le linge des matières solubles dans l'eau qui peuvent l'imprégner ; toutes les poussières, la boue, les matières peu adhérentes se séparent lentement et tombent au fond des baquets.

III. L'Essangeage achève le premier nettoyage grossier qui dans bien des cas est même supprimé ; le linge sale contient, comme nous l'avons dit, des matières solubles ainsi que des matières grasses dans les proportions suivantes :

Solubles dans l'eau tiède.........	57
Solubles dans la lessive..........	43
Total.....	100

Les matières albumineuses contenues dans le linge sale, mises en contact avec l'eau bouillante, se coaguleraient et produiraient des substances insolubles dans la lessive ; il est de toute nécessité de les dissoudre dans l'eau ; c'est le but de l'essangeage. L'opération consiste à plonger le linge dans des cuves alimentées par une eau claire et courante rendue alcaline légèrement par une addition de sel de soude et ayant une température de 20 degrés environ. Le trempage ouvre les fibres du linge et le prépare à bien recevoir l'action de la lessive. Dans les grandes buanderies on se sert pour essanger le linge de grands bassins en briques enduits de ciment ayant une capacité de 15 à 20 m. c. Quelquefois on essange le linge dans les cuviers mêmes où doit se faire le coulage, cette pratique doit être rejetée, car les parties solubles de la crasse restent interposées dans le linge et l'essangeage est mal fait. Un bon moyen qni donne d'excellents résultats c'est de tremper le linge et de le passer en contact avec de l'eau tiède dans un tonneau rinceur. La durée de l'essangeage est variable suivant la nature du linge et la capacité des réservoirs ; elle doit être en moyenne de 4 à 5 heures. Le linge sommairement égoutté sur des barres en bois est transporté sur des tringles en bois ou en fer galvanisé aux cuves de coulage.

IV. Le Coulage. — Cette opération est la plus importante du blanchissage ; de la bonne direction de cette longue manipulation dépendent la beauté et la conservation du linge ; mal conduite, elle détruit rapidement les étoffes les plus solides. Elle a pour but de saponifier par des lessives chaudes les matières grasses contenues dans le linge et de dissoudre les substances qui n'ont pas été entraînées par l'eau de l'essangeage, de décolorer les taches vineuses et sanguines et celles provenant des fruits, de détruire les œufs et les germes déposés par les insectes et enfin de désinfecter le linge. Pour que la saponification s'effectue d'une manière complète, il faut que la lessive reste étendue et après avoir atteint la température de 100° soit maintenue un certain temps à ce degré. S'il est indispensable de chauffer la lessive à l'ébullition, il n'est pas moins important de n'arriver que progressivement à cette température, car ainsi que le fit observer Rouget de Lisle : « une des premières conditions d'un bon blanchissage c'est de ne pas chauffer le linge trop brusquement, parce qu'un changement trop subit de température crispe le tissu et coagule les matières minérales et albumineuses. » Les différents appareils de coulage peuvent se classer en quatre grandes catégories savoir : 1° coulage ordinaire pratiqué dans les ménages ; 2° affusions opérées par la pression de la vapeur ; 3° coulage mécanique ; 4° coulage à la vapeur. Nous allons passer en revue les différents appareils.

1° *Coulage ordinaire*. Ce procédé le plus ancien, le plus défectueux, est encore le plus communément employé tant dans les maisons particulières que chez les petites blanchisseuses ; il a l'avantage incontestable de l'économie de première installation et la routine le protégera longtemps encore. Primitivement le cuvier à linge était séparé de la chaudière à eau chaude. Après avoir essangé le linge on le tassait dans le cuvier sans laisser de passage où la lessive pouvait se rendre librement au fond sans traverser le linge. Le cuvier est muni à sa partie inférieure, au-dessous d'une grille en bois, d'un robinet destiné à l'écoulement de la lessive qui a traversé le linge. Celui-ci est recouvert d'une grosse toile appelée *charrier*, sur laquelle on place les cendres qui doivent fournir le carbonate de potasse ; dans la même salle et à côté du cuvier se trouve une chaudière où l'on chauffe l'eau nécessaire ; cette eau puisée à l'aide d'une poche à queue ou d'un seau est versée sur la cendre dont elle dissout l'alcali, traverse peu à peu le linge et descend dans le double fond ; on la reçoit en ouvrant le robinet dans des seaux pour la réchauffer dans la chaudière et la reverser sur le charrier ; cette opération dure de 15 à 20 heures ; on en reconnaît la fin par une odeur caractéristique et agréable que dégage le cuvier, par les perles d'eau qni se forment à la surface. Les buandiers se servent d'une expression de métier pour dire que le coulage est achevé, la lessive ne sent plus le doux. Ce procédé a plusieurs inconvénients graves ; la lessive n'atteint que la température de 70°, insuffisante pour la saponification complète des taches grasses et la désinfection du linge ; par suite des sels de fer contenus dans les cendres, la lessive dépose des taches de rouille et colore beaucoup le linge, nécessitant pour les opérations ultérieures une dépense plus grande de savon et d'eau. Le dégagement considérable de vapeurs qui remplit l'atmosphère rend le travail pénible et dégrade les murs et les plafonds ; les mains des ouvriers sont rongées et rendues très douloureuses par leur contact fréquent avec la lessive chaude. Cette méthode primitive, qui n'est guère industrielle, a le mérite de servir de point de départ à presque toutes les inventions ultérieures. Curandeau a amélioré la construction des foyers, il a imaginé de placer le cuvier, terminé par sa grille en bois, sur la chaudière en tôle ou en fonte ; sur cette chaudière et en son centre est disposée une pompe pour élever la lessive au fur et à mesure qu'elle est redescendue et réchauffée. Dans le système de coulage appelé lessivage par affusions à des températures graduées, MM. Bouillon et Muller ont cherché

à satisfaire aux prescriptions de la science : obtenir des affusions intermittentes ou continues à des températures graduées; commencer les affusions à des températures au-dessous de 30° et les élever progressivement à 100°; faire évacuer les buées en dedans de l'atelier. La maison Bouillon, Muller et Ducoudun fournit différents types de lessiveuses, ce sont des bacs de tôle galvanisée à couvercle, à double-fond de la contenance de 3, 6, 9, et 15 kilogr. de linge pesé sec, leur prix varie de 18 à 68 fr., foyer compris. MM. J. Ducoudun et Cie construisent des lessiveuses contenant jusqu'à 100 kilogr. de linge et du prix de 175 fr. tout compris. Dans les ménages, pour faire choix d'une lessiveuse d'une contenance déterminée, on peut se baser sur le tableau du poids approximatif de chaque pièce de linge :

Un drap	1k.570	Une paire de bas .	0k.100
Une taie d'oreiller .	» 170	Une paire de chaussettes	» 45
Une serv. de table.	» 130	Un mouchoir....	» 40
Une nappe grandeur moyenne......	» 550	Une serv. de toilette	» 150
Une chem. d'homme	» 260	Un essuie-mains. .	» 200
Une chem. de fem.	» 300	Un torchon	» 150
Une camisole....	» 300	Un tablier de cuisine	» 250

Dans le double-fond de l'appareil de la contenance de 15 kil. de linge pesé sec, on dépose du savon et du sel de soude, ou ce dernier seul dans une proportion de 1 kilogr. pour le linge de cuisine et de 150 kilogr. pour le linge pesé sec. On entasse régulièrement le linge trempé et on met le bac sur un fourneau portatif en métal. Au bout de quelque temps le liquide alcalin se met en ébullition et la circulation s'établit. Déjà à la température de 50 à 60° des bulles de vapeur commencent à prendre naissance et s'élèvent dans le liquide en le projetant à la surface du linge. Ces affusions par entraînement, d'abord rares, deviennent de plus en plus fréquentes et sont formées de lessives à des températures qui ne tardent pas à atteindre 100°; à ce moment l'affusion se produit spontanément et d'une manière continue. Un moment arrive où il s'établit une sorte de lutte entre le courant descendant de lessive et le courant ascendant de vapeur, lutte qui continue à détacher du tissu les matières saponifiées par l'alcali ; la vapeur finit par triompher de la résistance du liquide dont elle entraîne une partie en se faisant jour tout autour du couvercle; l'opération est alors terminée ; il faut, suivant la capacité du bac, 3 à 4 heures pour obtenir un coulage. La lessive ne doit pas marquer plus de 3° à l'aréomètre Baumé. Ces appareils nécessitent relativement beaucoup de lessive, mais ils sont un progrès signalé réalisé sur les anciennes cuves à lessives; on n'a plus de buée à redouter, le transvasement est supprimé ; ils rendent de grands services dans l'économie domestique.

2° *Affusions opérées par la pression de la vapeur.* Le principe de ce mode de coulage, imaginé par Widmer de Jouy, consiste à forcer la lessive, à l'aide de la pression exercée par la vapeur sur sa surface libre, à s'élever dans le tube placé au milieu du cuvier et à se déverser sur le linge (fig. 1). La vapeur peut être produite dans le milieu même où se trouve la lessive ou dans un générateur spécial. Ce genre d'appareils peut être divisé en deux catégories : *appareils intermittents*, *appareils continus*. Dans la première catégorie il faut ranger les appareils qui projettent la lessive par intervalles plus ou moins longs, le liquide pouvant être chauffé par une chaudière séparée du cuvier ou se trouver sous le cuvier et faire corps avec lui. Le défaut de ce genre de lessivage est de projeter sur le linge froid des lessives bouillantes, de recuire les taches et de les rendre souvent indélébiles; le coulage est long et se fait par jet, le premier jet n'arrive souvent qu'après 2 et 3 heures de chauffage et l'opération doit être conduite par un chauffeur attentif. L'appareil primitif de Widmer de Jouy fut successivement perfectionné par Baudel, Decroisilles fils, J. Laurie, René Duvoir, Guxon, Ducoudun et Gay, jusqu'en 1860; à partir de cette époque de nombreux perfectionnements furent introduits comme nous le verrons. L'appareil de M. René Duvoir, construit en 1837, a des qualités apparentes plutôt que réelles. Péclet dans son *Traité de la chaleur* s'exprimait en

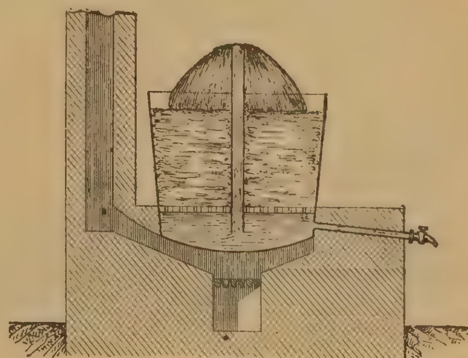


Fig. 1.

ces termes : « Cet appareil est un des premiers qui aient apporté dans le lessivage une grande économie de temps et de combustible. Il a toutefois le grand inconvénient de projeter immédiatement la lessive bouillante sur le linge, ce qui rend souvent les taches presque indélébiles. » Cet inconvénient a fait remplacer presque partout les appareils Duvoir. Le coulage dans l'appareil Duvoir se fait en vase clos, la lessive faite avec des sels de soude et qui marque 3° à l'aréomètre Baumé ne se trouve pas diminuée par les condensations de la vapeur ; la durée du coulage d'un cuvier contenant 1,000 kilogr. de linge est de 8 heures environ. Dans la même catégorie il faut ranger les appareils à circulation intermittente et pression de vapeur sans addition de la pompe, appareils connus sous la dénomination d'appareils à ébullition, construits par un grand nombre de constructeurs et employés presque exclusivement par les petits buandiers, par les lavoirs publics et les bateaux-lavoirs. Nous donnons le dessin de cet appareil à ébullition (fig. 2). La chaudière peut desservir un ou deux cuviers ; elle est en tôle non galvanisée, les cuviers sont en bois. Le tuyau d'affusion en cuivre rouge peut desservir indifféremment les deux cuviers, le retour de la lessive dans la chaudière s'opère par un tuyau en cuivre rouge, terminé du côté du cuvier par une crépine et de l'autre par un clapet de retenue. Ces appareils ne commencent à projeter la lessive sur le linge froid que lorsque la vapeur formée a une tension suffisante pour vaincre la différence de niveau de la chaudière au cuvier et le frottement de conduite, c.-à-d. quand l'eau est bouillante. La première projection de la lessive ou, comme les buandiers l'appellent, le *premier jet*, arrive au bout de 2 ou 3 heures de chauffage et se répand bouillant par le champignon qui termine le tuyau d'affusion. La lessive traverse le linge, s'accumule dans le faux fond et regagne la chaudière par le tuyau de retour, s'y chauffe et au bout de quelque temps est remontée de nouveau et ains de suite. Les jets se suivent à des intervalles plus rapprochés jusqu'à ce que la masse du linge ait pris la température de la chaudière. Ces appareils ont les mêmes défauts que ceux de René Duvoir, la lessive bouillante arrivant sur du linge froid recuit certaines taches et use le tissu ; ils sont pourtant très répandus chez les petits buandiers, leur succès est dû à leur simplicité et à leur prix modéré. Dans les grandes blanchisseries les appareils à ébullition sont abandonnés ; on pourrait pourtant atténuer les défauts signalés en observant certaines précautions : avant que le premiet jet n'arrive sur le cuvier, on soutire de la chaudière par un robinet de vidange quelques seaux de lessive tiède et on la répand uniformément sur le linge, ou bien on marche à cuvier ouvert, mais dans ce cas la

lessive projetée qui se refroidit au contact de l'air donne des buées qui envahissent l'atelier et dégradent tout. Dans l'appareil plus ancien de *John Laurie*, de Glascow, perfectionnant l'appareil de Bardel, on trouve la disposi-

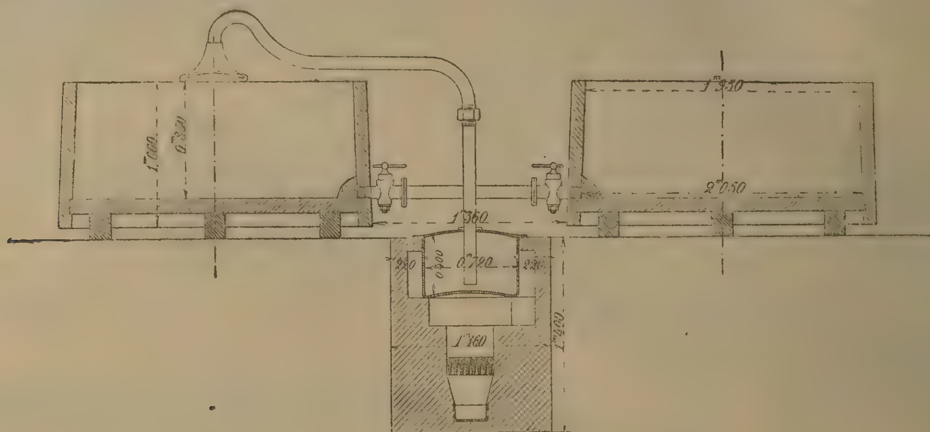


Fig. 2.

tion suivante: le cuvier à lessive (fig. 3) se trouve placé sur la chaudière contenant le liquide alcalin ; une pompe latérale prend la lessive du fond de la chaudière et la verse

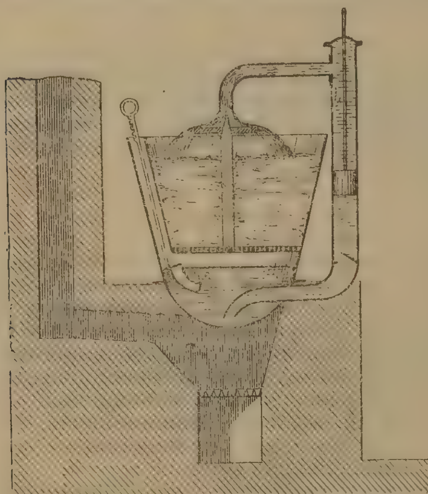


Fig. 3.

tiède sur le cuvier ; on fait mouvoir la pompe jusqu'à ce que la tension de la vapeur formée dans la chaudière soit assez forte pour soulever la soupape d'aspiration de la pompe et pour déverser la lessive automatiquement sur le haut du cuvier ; à ce moment la circulation s'établit et le coulage est continu. Cet appareil a une marche très régulière et réalise sur le coulage ordinaire une économie de 25 %; on lui reproche la manœuvre de la pompe ; de plus, la circulation ne s'établit d'elle-même que quand la température a atteint 100°.

Nous arrivons aux appareils généralement employés dans les grandes buanderies ; en première ligne il faut citer les appareils perfectionnés de MM. *Bouillon et Muller*, inspirés sans doute de l'idée de Laurie en perfectionnant le foyer et le mode de circulation de la lessive ; l'appareil de M. *Ducoudun* qui, s'appuyant sur les perfectionnements apportés au blanchissage par ses devanciers, a eu l'idée d'établir la circulation de la lessive en utilisant la force de propulsion de la vapeur. Nous décrivons avec détails ces appareils à l'article BLANCHIMENT, et nous n'y reviendrons pas ici.

3° *Coulage mécanique*. Le coulage mécanique a été adopté sur une grande échelle en Angleterre. Cette opération a pour avantage d'être très expéditive, elle expose le linge successivement par la rotation à l'action de la lessive et de la vapeur. On obtient plutôt un savonnage qu'un coulage proprement dit, on y blanchit en général du linge peu sale : pour produire un coulage complet, il faudrait au moins deux à trois heures, afin que la saponification des matières grasses soit terminée et dans ce cas il y aurait dépense de grande quantité de vapeur et de lessive ; le savonnage est favorisé par le frottement continuel du linge contre lui-même et contre les parois de l'appareil. Ces appareils, de forme et de grandeur fort différentes, connus en Angleterre sous le nom de *dash-wheel*, sont employés en France où on les appelle *roues américaines;* nous en donnons la description à l'article BLANCHIMENT.

4° *Coulage à vapeur*. Tous les appareils qui faisaient le coulage à la vapeur ont été abandonnés dans les grandes buanderies, ils n'ont qu'un intérêt rétrospectif et nous les passerons rapidement en revue. Imaginé par Chaptal, ce procédé a été soumis à l'expérience par Bosc, Roard, Cadet de Vaux, Curaudeau, Bourgeron, de Layre et enfin par M[lle] Mercier, sous le nom de Charles et C[ie]. Le linge, au lieu d'être trempé à l'eau froide, est soumis à une macération dans la lessive froide avant d'être placé dans le cuvier fixé au-dessus de la chaudière ; la vapeur formée échauffe le linge, s'y condense en entraînant la lessive qu'il contient, détermine la saponification des corps gras, et s'écoule avec la lessive dont le linge se trouve entièrement débarrassé au bout de peu de temps ; l'opération est alors terminée. Ces appareils présentent en apparence tous les avantages de la simplicité, de l'économie et de la conservation du linge, mais on a bien vite reconnu que le contact brusque de la vapeur sur le linge, crispe le tissu et accélère beaucoup la détérioration ; on continue de fabriquer de ces appareils pour l'économie domestique d'après le système de M. de Layre et on les trouve dans le commerce à des prix variant de 65 fr. à 320 fr. pour traiter de 15 à 120 kilogr. de linge sec. On a remarqué, dit M. Herpin, que le linge blanchi par cette méthode laisse échapper, lors du pliage, une poussière subtile formée de fibres désagrégées qui incommode beaucoup les plieuses et provoque chez elles une toux très fatigante et presque continuelle. On attribue aussi cette poussière à des parcelles d'alcali qui seraient demeurées adhérentes au linge, et qui s'en détachent par les mouvements et par les secousses qu'on lui imprime en le ployant. L'usure du linge travaillé est produite surtout par les manipulations comme brossage, froissage et battage qui usent, coupent et effilochent sa fibre. Nous ne parlerons que pour mé-

moire des appareils du système Sol et de la Meilleraye; ils s'approchent beaucoup, comme construction et opérations, des roues américaines.

V. Savonnage.— On emploie dans un certain nombre de buanderies, dans les lavoirs et même dans les ménages, des appareils destinés à savonner le linge après le coulage; chaque constructeur a un genre d'appareils, nous décrirons les types principaux. MM. Bouillon et Muller construisent une *aide-laveuse*, machine simple fonctionnant toujours sous les yeux de l'ouvrière qu'elle remplace dans le travail le plus pénible, celui de dégrossissage, en agissant plus promptement et en fatiguant moins le linge. L'aide-laveuse se compose d'un bac ovale, en bois, de dimensions variables; deux parois verticales à claire-voie avec un fond plein sont posées dans ce bac. Un compresseur également à claire-voie et ayant un axe supérieur se meut dans l'intérieur entre les deux grilles, contre lesquelles il vient alternativement s'appliquer. Une eau savonneuse ou alcaline, toujours chaude, remplit l'appareil jusqu'à un niveau déterminé; le linge est placé de chaque côté du compresseur et celui-ci, par un mouvement de va-et-vient qui lui est communiqué, agit successivement et en sens inverse sur chacun des paquets soumis à son action; après une durée de 5 à 6 minutes le linge est suffisamment savonné. Une machine construite sur le même principe (fig. 4) est employée en Allemagne dans les rares buanderies industrielles du pays; elle se compose d'une boîte en bois dans laquelle se meut un foulon actionné par une bielle et une manivelle; le linge est chargé par une porte et déchargé par le côté opposé. Ces deux types de savonneuse ou aide-laveuse ont l'inconvénient, par des froissements brusques du linge contre les corps durs, de provoquer une usure rapide. Les autres appareils employés sont les boîtes à laver et à savonner, se partageant en deux classes, les *boîtes fermées* et les *boîtes ouvertes*.

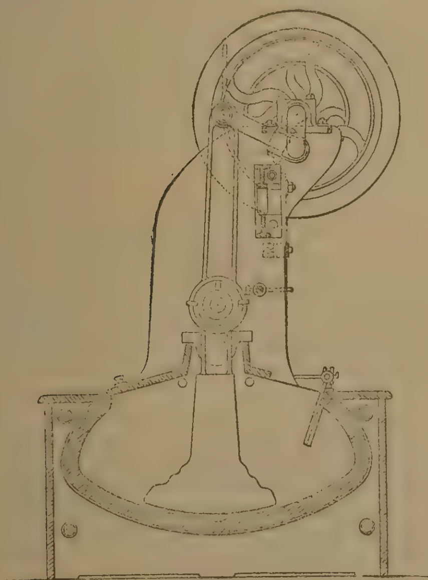


Fig. 4. — Coupe.

Boîtes à laver fermées. Ces appareils sont exclusivement employés dans les petites installations et les ménages; les types principaux sont de Bradford, de Eastwood et de Piet et Cie; le premier système, fort employé en Angleterre, porte en dessus du châssis une essoreuse à cylindre. Le linge dans la rotation de l'appareil ne doit pas rouler sur lui-même, mais bien, une fois remonté par une cloison, retomber de toute sa hauteur sur le fond; pour empêcher le roulement du linge, on dispose dans l'intérieur de la boîte des tasseaux faisant office de chicane. Les roues de MM. Piet et Cie sont rondes, en tôle galvanisée ou en bois; une roue de 1 m. de diamètre et de 0m58 de largeur, lave 400 kilogr. de linge par jour et coûte 500 fr.

Boîtes à laver ouvertes. Celles qui sont les plus répandues dans l'industrie sont construites par MM. Decoudun et Cie (fig. 5), les prix sont variables suivant la

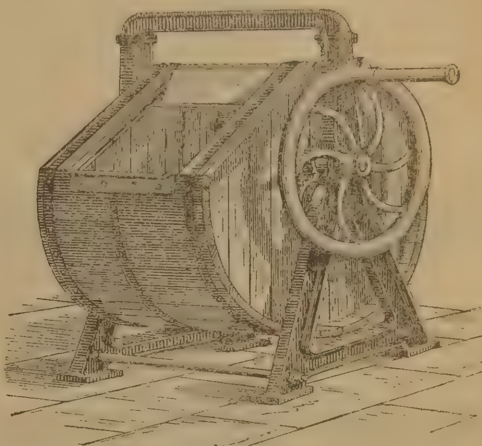


Fig. 5.

grandeur et le mode de transmission de mouvement. Une machine à balancier coûte 120 fr., une machine à volant, ou manivelle pour laver 5 kilogr. de linge par opération, coûte 350 fr.; on peut faire par heure 5 à 6 opérations. La boîte à laver doit, pour ne pas rouler le linge, faire au minimum 18 tours par minute, cette vitesse est nécessaire pour faire pénétrer l'eau dans les pièces qui se trouvent à l'intérieur du rouleau. Dans les grandes buanderies on emploie les *tonneaux laveurs* décrits à l'article Blanchiment et dont la construction est la même.

VI. Rinçage.— Le rinçage destiné à débarrasser le linge de l'eau de savon qui l'imprègne, se fait ordinairement à l'eau de puits qui convient mieux aussi pour le passage au bleu, qu'elle étend régulièrement. Les appareils employés au rinçage dans les grandes blanchisseries sont les mêmes que ceux qui servent au lavage. Dans les buanderies de l'Assistance publique on a des bassins cubant de 15 à 20 m. c. en briques, enduites intérieurement et extérieurement de ciment; le bassin est partagé par une cloison cimentée en deux compartiments, dont l'un sert au rinçage à l'eau et l'autre au lavage à l'eau chaude. Dans le lavage à la main, l'ouvrière recherche les taches qui ont pu échapper au coulage et se livre sur le linge aux opérations du battage et du brossage en ayant en même temps recours à des ingrédients chimiques. Le rinçage à la main ou au tonneau rinceur terminé, le linge dans les buanderies importantes est transporté aux essoreuses ou aux appareils de torsion comme nous le verrons plus loin. Dans les ménages et dans les buanderies qui ne disposent d'aucun outillage, l'opération ayant pour but d'extraire la plus grande partie de l'eau, s'exécute à la main en tordant le linge: la *torsion* est une pratique pénible, longue, altérant le tissu et qui, tout en revenant le plus cher, laisse le plus d'eau; ce mode d'élimination de l'eau doit être rejeté d'une manière absolue dans les grandes blanchisseries.

VII. Pression, Essorage.— On se sert de la pression de deux manières distinctes, soit en faisant passer le linge mouillé entre deux cylindres en métal, garnis d'une enveloppe souple, de caoutchouc ou de flanelle, ou bien en les soumettant à une presse. Les appareils du premier système sont analogues de construction, les cylindres souples extraient très imparfaitement l'eau contenue dans le linge; en effet, les plis de l'étoffe font obstacle à la répar-

tition uniforme de la pression ; les boutons, les agrafes sont souvent cassés dans le passage entre les cylindres

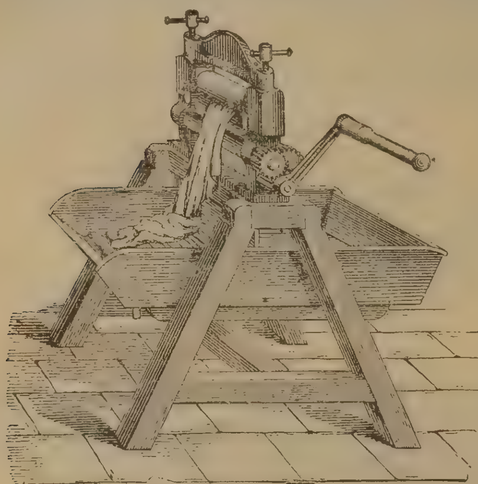


Fig. 6.

dont le rapprochement est assuré par des bandes de caoutchouc qui les relient, ou par un ressort d'acier, ou encore par des contre-poids. M. Decoudun construit des essoreuses à cylindres souples (fig. 6) aux prix suivants :

DIMENSIONS DES CYLINDRES		PRIX de l'essoreuse seule
Longueur	Diamètre	
centim.	millim.	francs
0,27	55	65
0,32	70	110
0,40	90	200

Malgré l'imperfection de l'appareil, son usage est à recommander dans les ménages. Nous examinerons à présent les appareils à force centrifuge, mus à la main ou mécaniquement et qui remplissent toutes les conditions d'un bon essorage. Les appareils fondés sur ce principe, très répandus en Angleterre, commencent à se répandre dans les buanderies françaises ; on les connait sous les noms de turbines, essoreuses, hydro-extracteurs, ils sont mus à bras ou à la machine. Le rendement des essoreuses en kilogr. d'eau extraite est bien plus économique que le prix du séchage à air chaud ; ainsi le prix d'un m. c. d'eau enlevé par une essoreuse à la main est de 3 fr. 30, pour une essoreuse mue à la machine 0 fr. 44 ; tandis que le charbon brûlé au calorifère pour enlever la même quantité d'eau est de 6 fr. 30. Il y a une limite qu'on ne peut pas dépasser dans l'essorage, le linge de coton et le lin retiennent malgré la durée et la vitesse de l'essorage une proportion d'eau qui ne descend pas au-dessous de 30 à 40 % du poids du linge. Quelle que soit la transmission du mouvement donné aux essoreuses, elles se composent d'un vase rotatif en tôle perforée ou mieux en cuivre, calé sur un arbre vertical, fixé à la partie inférieure dans une crapaudine et à la partie supérieure dans un coussinet en bronze ; le premier panier est contenu dans une enveloppe plus grande en tôle ou en fonte, qui recueille l'eau projetée. Il y a deux types d'essoreuses, celles qui sont commandées par le haut et celles dont la commande est faite par la partie inférieure ; les petites essoreuses à la main, mues par une femme, peuvent donner avec un diamètre de panier de 0^m44, une quantité de 400 kilogr. de linge essoré par jour et coûtent 350 fr. ; les essoreuses de 0^m60 de diamètre, coûtent 800 fr. et essorent 1,200 kilogr. L'essorage peut être employé pour le linge le plus fin et le plus délicat, les dentelles et les tulles, sans craindre de les détériorer. Nous parlons à l'article **Blanchiment** des grandes essoreuses industrielles.

VIII. **Séchage.** — Après l'essorage le linge est conduit aux *séchoirs ;* quand les buanderies disposent de grands emplacements, et que le linge n'est pas livrable à des époques déterminées, que le temps est propice, la manière la plus économique de sécher le linge est de l'exposer en plein air ; il faut faire choix d'une place bien exposée au vent régnant, avec terrain sablé ou mieux gazonné pour renvoyer les rayons de chaleur ; on établit des cadres de charpente soutenus par des poteaux, on y tend des fils de fer galvanisé, des fils de zinc ou des lattes de bois. Pour 1,000 kilogr. de linge à sécher par jour en plein air, il faut une surface de 1,000 m. q. pour le petit linge et 800 m. q. pour les draps. Dans l'intérieur des villes on ne peut pas disposer d'espaces suffisants ; de plus, si le climat est humide, il faut avoir recours aux séchoirs couverts, disposés en étages et protégés par des persiennes contre la pluie ; la hauteur de chaque étage sans le plancher n'a pas besoin de dépasser 2^m25 ; pour les séchoirs couverts à étages, on se sert pour monter et descendre le linge de monte-charges. Le séchoir doit être placé dans un lieu découvert et permettre un libre accès à l'air sur toutes ses faces. Ce séchage présente l'inconvénient d'être très irrégulier ; il dépend de la température de l'air, de son état hygrométrique et de son agitation ; il est tantôt rapide, tantôt lent et quelquefois nul. Le séchage à l'air chaud est évidemment plus cher, mais il est plus favorable à la régularité du travail, il donne les mêmes résultats dans les différentes saisons : de là la nécessité d'avoir recours aux étuves à air chaud ou *calorifères.* Les conditions à remplir sont les suivantes : enlever le plus d'humidité et le plus économiquement possible, sans détériorer le linge. Le linge imprégné d'eau introduit dans une étuve à température élevée, dégage de la buée plus lourde que l'air chaud qui gagne la partie supérieure, il se produit deux courants inverses qu'il est nécessaire de régler. Dans les séchoirs où l'évacuation se fait à la partie supérieure, l'air chaud sort non saturé et on utilise mal la chaleur produite. Le calorifère de M. Duvoir n'évapore que 3 kilogr. 52 d'eau par kilogr. de houille, il a été longtemps regardé comme un modèle, tandis que les séchoirs construits par Piet ou par Decoudun et Cie évaporent 4 kilogr. par kilogr. de houille. Il y a nécessité absolue de faire évacuer la buée par la partie la plus basse de l'étuve ; l'air chaud s'élève d'abord, puis redescend en absorbant la buée pour aller gagner les ouvertures d'évaporation, placées au niveau du sol. Dans les petites installations, le séchoir consiste en une chambre dans laquelle on place un poêle. Nous représentons (fig. 7) un séchoir *demi-rotatif*, le linge est tendu sur

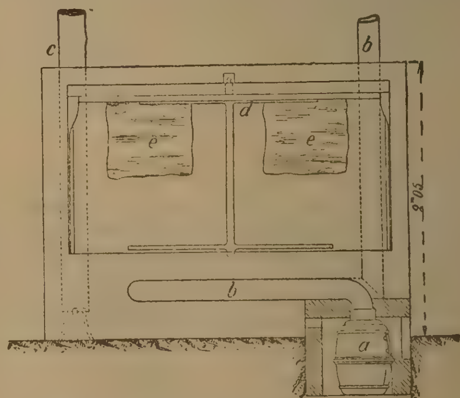


Fig. 7. — Séchoir demi-rotatif (coupe).

des cordes ou des fils de fer, l'évacuation de la buée se fait à la partie inférieure, *a* est le poêle, *b* le conduit de

fumée, *c* le conduit de buée, *d* les tringles de suspension, *e* le linge à sécher. On fait aussi des séchoirs rotatifs. L'ouvrier pénètre dans le séchoir pour étendre le linge, la température ne peut donc pas être supérieure à 35°. Dans les installations mieux conçues, le chargement et le déchargement du linge se font en dehors de l'étuve et la température n'est limitée que par les besoins du séchage ; l'expérience fixe pourtant des limites qu'il ne faut pas dépasser ; au-dessous de 30° la liquation entre la buée et l'air chaud n'est pas complète ; au-dessus de 90° et 100° le linge introduit dans l'étuve jaunit et devient dur au toucher. Dans les calorifères bien surveillés, la température ne doit pas dépasser 70°. Pour empêcher le refroidissement de l'étuve pendant les opérations du chargement et du déchargement, on a eu recours à beaucoup de combinaisons ; M. Piet construit des séchoirs dont la façade de l'étuve est divisée en une série de petites lames verticales qui constituent autant de portes correspondant à une tringle fixe, en fer, sur laquelle glisse un tube de cuivre. Nous donnons (fig. 8) le dessin du séchoir de l'hospice des Incurables d'Ivry ; AA sont 4 foyers, BB, 8 étuves ; CC les tringles de chargement ; EE les conduites de buée. L'ouvrier ouvre la porte, fait glisser en dehors le tube creux, le débarrasse du linge qui est étendu, le remplace par du linge humide et remet le tube creux dans la chambre dont il referme aussitôt la porte étroite qui correspond à cette tringle. On a employé dans quelques étuves la disposition suivante : un grand tiroir roulant ayant ses barres d'étendage à la partie supérieure et dont les deux faces pleines, en avant et en arrière, font office de porte d'étuve ; ce système, peu employé, a l'inconvénient de ramener brusquement tout l'air chaud de l'étuve en dehors, et de laisser, par une fermeture incomplète, des fuites d'air. Le système le plus répandu et qui remplit le mieux les différentes conditions est celui *à tiroirs*. Chaque étuve est desservie par deux tiroirs ayant une largeur égale à la moitié de l'étuve ; de cette façon, le travail est continu. Chaque tiroir se compose d'un châssis en fer à roulettes, ayant une série de tringles en fer, ou mieux en bois de sapin, disposées parallèlement à la façade de l'étuve ; la devanture du séchoir est fermée par deux portes en tôle glissant l'une sur l'autre, de façon à n'ouvrir que la moitié de la largeur de l'étuve. M. Decoudun emploie les séchoirs demi-rotatifs dont nous parlons plus haut, ou les séchoirs circulaires ; ces appareils trouvent leur place dans les installations moyennes. Pour avoir un bon tirage, il est nécessaire de ne pas évacuer la fumée au-dessous de 300° ; l'air à chauffer doit circuler autour des tuyaux qui renferment la fumée ; le rendement d'un bon calorifère est admis pour 75 % ; mais dans les projets d'installation, il est prudent de ne compter que sur 50 %, soit 1 kilogr. de houille ne produisant que 3000 calories environ. A l'usine de Grenelle, appartenant à la Compagnie des lits militaires, se trouvent 6 calorifères. M. Sergueff y a obtenu en marche normale avec du charbon tout venant à 37 % de gailleterie, passé sur une grille de 0m04 d'écartement, 3 kilogr. 968 d'eau évaporée par kilogr. de houille, chaque mètre carré de surface de chauffe évaporant 30 kilogr. d'eau par 24 heures. Nous citerons quelques autres systèmes de calorifères : les calorifères en *terre réfractaire*, construits par MM. Piet et Cie, Gaillard-Haillot et Cie, qui donnent une chaleur plus uniforme que le calorifère en fonte et tôle. Le calorifère construit par MM. Piet et Cie avec foyer système *Michel Perret* permettant d'utiliser les menus combustibles en poudre ; le foyer est formé d'une série de dalles placées les unes au-dessus des autres sur lesquelles le combustible est répandu en couches uniformes.

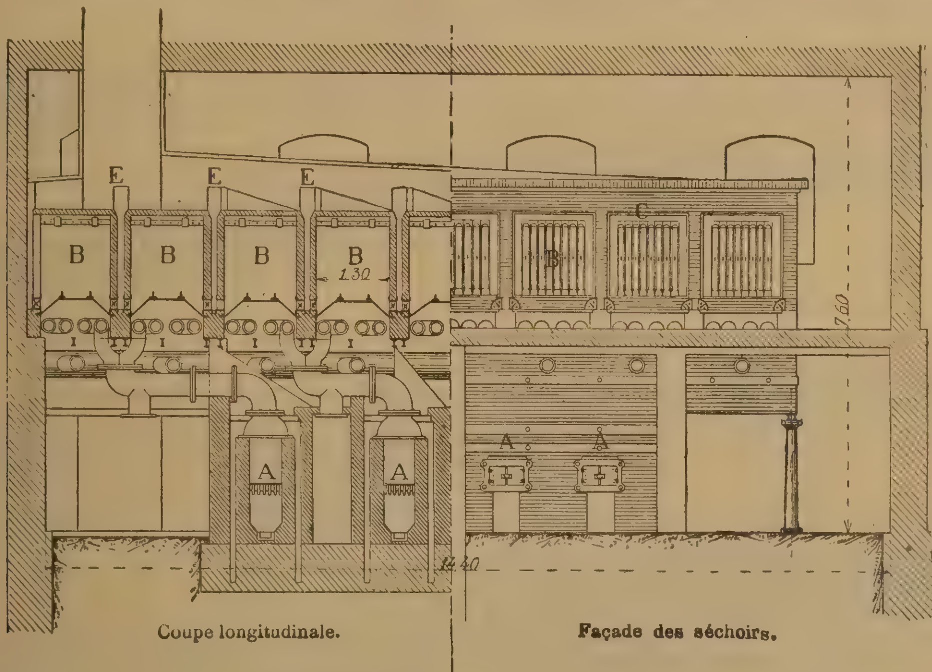


Fig. 8.

IX. Apprêt. — Le linge commun qui ne doit pas recevoir d'apprêt, sortant du calorifère, est plié et livré. Le linge fin, qui doit subir d'autres opérations, est transporté dans les ateliers de repassage ; on le passe au *bleu* avant l'essorage pour masquer sa couleur jaune ; les machines qui apprêtent le linge sont : les *calandres*, les *presses* et les *machines à repasser*.

Calandres. Quand on veut donner au linge plat un certain lustre sans l'amidonner, ni le repasser, on lui fait subir l'opération du *manglage* ou du *calandrage*. Le manglage s'opère en Angleterre, en Allemagne et en Russie, c'est un simple roulage à froid du linge contre lui-

même, entre deux plateaux dont l'un est chargé de poids

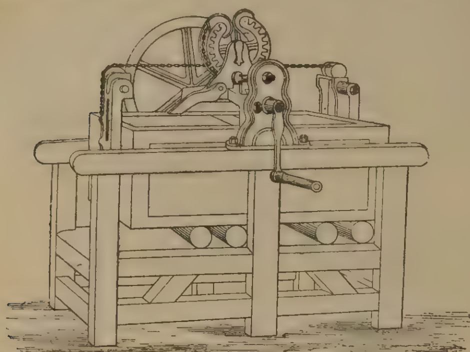


Fig. 9. — Mangle.

(fig. 9). Les prix de ces machines, mues par manivelle, construites par Bradfort, sont :

Longueur du chariot,	1m50.	Prix, 400 fr.
— —	2m10.	— 700 —
— —	2m65.	— 1000 —

Les calandres à froid se composent de deux cylindres en bois et les calandres à chaud de deux cylindres en fonte polie, dont l'un est recouvert de carton à glacer et l'autre est chauffé intérieurement par la vapeur ou le gaz. On règle la pression des deux cylindres, soit au moyen de poids qui agissent sur un levier, soit au moyen de vis. Le linge ne reçoit préalablement aucun apprêt, il est seulement légèrement humecté, en passant entre les cylindres, la chaleur et la pression lui donnent le lustre voulu. Les calandres ont l'inconvénient de couper les ourlets, d'aplatir le grain rond du tissu et d'user le linge dans une certaine mesure, le manglage ne produit pas ces résultats. Les calandres pour petits établissements ou pour ménages (fig. 10), organisées avec fourneau, avec rampe à

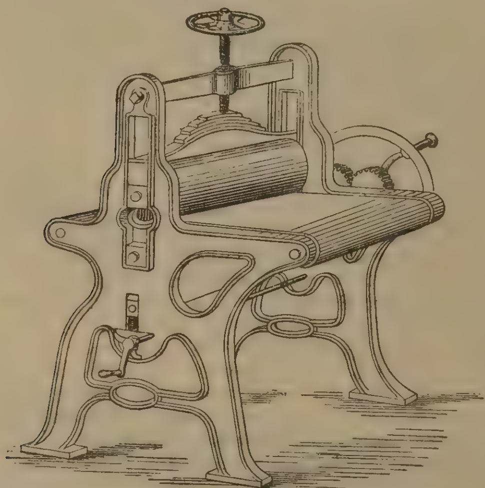


Fig. 10. — Calandre chauffée au fer pour petits établissements et ménages.

gaz, ou chauffées au fer, coûtent de 145 fr. à 675 fr., suivant le modèle. Le prix d'une calandre chauffée à la vapeur, pour grands établissements à moteur ou à bras (fig. 11), est d'environ 1,700 fr. ; elle apprête par journée de onze heures de travail, 4,500 serviettes, ce qui donne un prix de revient pour 1,000 serviettes, main-d'œuvre et vapeur comprise, de 2 à 3 fr., tandis que la même quantité de serviettes, repassées à la main, reviendrait à 20 fr. environ.

Le linge calandré, aussi bien que celui qui n'est que plié, est passé sous des presses assez puissantes pour lui faire marquer les plis. On se sert dans les buanderies de deux genres de presses. Les presses dites à *percussion* sont des presses à vis, mues à la main par un volant horizontal, et les presses hydrauliques mues par une pompe qui ne présente aucune particularité. Le linge à plis ne peut être repassé qu'à la main ; le linge plat, au contraire, peut recevoir l'apprêt voulu par les machines à repasser, mécaniquement. Elles se composent d'une portion de cylindre en métal poli sur sa face interne, contre laquelle s'appuie un rouleau couvert d'une épaisse couche de tissu de laine; le rouleau animé d'un mouvement de rotation entraîne le linge à repasser contre la partie concave du fer cylindrique qui est chauffé intérieurement par un fourneau au charbon de bois, ou mieux par une rampe de

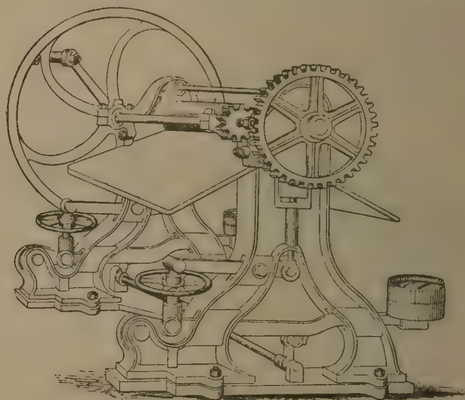


Fig. 11. — Calandre chauffée au fer ou à la vapeur, à moteur ou à bras.

gaz ou par la vapeur; cette machine n'a pas les inconvénients de la calandre, le linge n'est pas comprimé entre deux corps durs qui l'aplatissent. Le prix de ces machines est de 65 fr. à 3,500 fr. pour des rouleaux de 0m130 à 0m420 de diamètre ; on a un rendement de 400 serviettes à l'heure. Les pièces plus compliquées, chemises d'homme, bonnets, etc., se repassent au moyen de fers à repasser à main, chauffés par des fourneaux spéciaux qui sont à *cuvette close* ou à *cloche*. Le fer ne doit pas être exposé directement aux produits de la combustion, sans quoi il faudrait le frotter soigneusement avec de la cire. Dans un grand atelier, il est préférable d'avoir plusieurs petits fourneaux qu'un seul ; un inconvénient inhérent à tous les fourneaux sera toujours de fatiguer les ouvrières par le rayonnement de la chaleur. Les fourneaux à cuvette

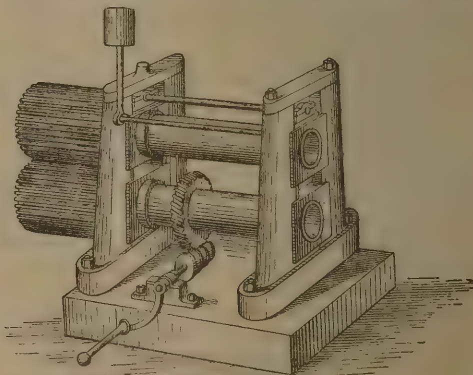


Fig. 12. — Machine à tuyauter.

close atténuent en partie cet inconvénient, mais il y a du temps perdu pour l'ouverture et la fermeture du four. Un

fourneau pour 18 fers coûte 145 fr. Les fourneaux à cloche pour 10 ouvrières coûtent 150 fr. et pour 22 ouvrières 350 fr. On rencontre chez les blanchisseurs des fourneaux très divers. Un appareil employé quelquefois pour tuyauter est la machine dont nous donnons le dessin (fig. 12) ; un cylindre cannelé est entraîné par un autre cylindre cannelé également qui reçoit le mouvement d'une vis sans fin, manœuvrée à la main ; cette machine ne se rencontre que dans les ateliers d'une certaine importance.
L. Knab.

II. Construction. — Le *blanchissage* consiste en une application de lait de chaux ou de blanc à la colle sur les aires en plâtre, murs, plafonds, etc. Le *blanchissage au lait de chaux* se fait à deux couches ; le lait de chaux est obtenu en délayant de la chaux éteinte depuis quelques jours avec un volume d'eau égal au sien ; pour la deuxième couche on ajoute un kilog. de colle de peau ou d'alun par quatre-vingts litres de chaux. Le *blanchissage à la colle* se fait de même, mais la deuxième couche doit être apprêtée avec de la colle de Gand et appliquée tiède. Les surfaces à blanchir au lait de chaux doivent être d'abord bien grattées et balayées. A Paris les règlements de police obligent les propriétaires à blanchir les façades de leurs maisons tous les dix ans. L. K.

Bibl. : Economie domestique. — Bouillon, Muller et Cie, *Blanchisseries, lavoirs séchoirs* (organisation des); Paris, 1860. — Sergueeff, *Blanchissage du linge par les procédés mécaniques, Mémoires de la Société des ingénieurs civils*; Paris, 1879. — Barreswil et A. Girard, *Dictionnaire de chimie industrielle*; Paris, 1863. — Peclet, *Traité de la chaleur*; Paris, 1878, 4e édit. — Rouget de Lisle, *Manuel Roret, Blanchissage*; Paris, 1855. — Laboulaye, *Dictionnaire des Arts et Manufactures*; Paris, 1861. — Kœppelin, *Blanchiment, Blanchissage, Apprêts, Impression et Teinture des tissus*; Paris. — Persoz, *Traité de l'impression des tissus*; Paris, t. II. — Grison, *la Teinture au* xixe *siècle*; Paris, 1860. — Dumas, *Traité de chimie appliquée aux Arts*; Paris, 1846, t. VIII.

BLANCHISSERIE. Etablissement où l'on blanchit les tissus, où l'on nettoie le linge (V. Blanchissage, Blanchiment, Buanderie, Lavoir, etc.).

BLANCHISSEUSE. Ouvrière qui fait profession de blanchir le linge soit chez elle, soit dans les lavoirs publics. Malgré le grand nombre de blanchisseries industrielles installées depuis quelques années, la plus grande partie du linge est encore blanchie en France comme dans d'autres pays par les blanchisseuses et suivant l'ancienne méthode ; à Paris seulement on compte que 186 millions de kilogrammes de linge passent par les mains des blanchisseuses. Voici comment se fait en général l'opération du blanchissage : l'ouvrière est agenouillée et courbée au-devant d'une petite planche inclinée où elle place le linge pièce par pièce ; après avoir passé un morceau de savon à sec ou mouillé sur le linge, elle le froisse à la main, puis le tord violemment et afin de faire pénétrer le savon plus intimement elle le frappe à tour de bras avec un battoir en bois de hêtre ; si les taches résistent encore, la blanchisseuse a recours aux ingrédients chimiques ; en première ligne il faut citer l'eau de Javel, l'ennemi mortel du linge, contenant souvent du chlorure de chaux. Il est très important de n'employer que de l'eau de Javel à base de soude préparée à l'aide du manganèse et exempte de chlorure de chaux, qui détériore rapidement le linge. Parmi les moyens violents dont se servent les blanchisseuses il ne faut pas oublier le brossage ; elles tendent le linge à plat sur la planche, trempent la brosse de chiendent dans l'eau et brossent violemment jusqu'à ce que la tache ait disparu. L'effet de cette pratique est de désagréger les fibres du tissu et de diminuer par cela même la durée du linge. A la campagne, où tout le linge est blanchi par les femmes, on prétend souvent que le linge dure plus que dans les villes; ce fait incontesté tient à une autre cause que celle qu'on lui attribue ; à la campagne on a l'habitude de ne blanchir le linge que rarement ; on espace les lessives tous les trois, quatre et même six mois ; chaque particulier doit donc en posséder un grand approvisionnement. La durée du linge se compte par le nombre des blanchissages qu'il a subit et non par le nombre d'années qu'on le possède. Le linge, pour attendre l'époque éloignée de la lessive est entassé, les matières azotées qu'il contient fermentent et attaquent la fibre de la toile ; le lessivage des taches anciennes est plus long et la dépense en matières premières plus grande.

Dans les lavoirs publics, l'ouvrière a sa place occupée par deux baquets ordinairement de bois, l'un pour savonner, l'autre pour rincer ; ils sont le plus souvent alimentés d'eau froide seulement, quelquefois aussi d'eau chaude et d'eau froide ; une stalle complète la place. En entrant au lavoir, la blanchisseuse est soumise au tarif qui détermine les prix d'usage des divers appareils, elle vient ensuite occuper la place qu'on lui assigne. Les laveuses font dans le même local le savonnage, le rinçage et les autres opérations du lavage, ensuite elles passent aux essoreuses, aux séchoirs et dans les chambres de repassage, en usant de tous les appareils ou seulement de ceux qu'il leur convient d'employer. A Paris seulement les lavoirs publics blanchissent près de 95 millions de kilog. de linge, ils sont tous dus à l'initiative privée; ni la bienfaisance publique, ni les municipalités n'ont fondé des établissements où les pauvres puissent trouver le confortable et l'économie. Les lavoirs publics sont exploités par des industriels qui sans même se conformer aux prescriptions édictées par le conseil d'hygiène, pressurent leur pauvre clientèle, leur mesurent parcimonieusement l'eau, le savon et leur vendent au détail des produits d'une pureté douteuse. Les blanchisseuses qui fréquentent ces établissements sont exposées hiver comme été, à la buée alcaline, à une humidité constante et à tous les courants d'air; leur condition de salubrité laisse beaucoup à désirer. Dans les centres manufacturiers, où un grand nombre de machines à vapeur rejettent leur eau de condensation dans les ruisseaux, les blanchisseuses accroupies sur le trottoir savonnent leur linge. Il coûterait peu à un groupe de philanthropes de canaliser cette eau et de la conduire dans des bassins, de recouvrir l'espace d'une toiture légère et mettre les blanchisseuses à l'abri des intempéries des saisons. Le premier essai d'utilisation des eaux de condensation des machines pour lavoir public a été fait par M. de Saint-Léger à Rouen. En Angleterre le tarif des lavoirs est très bas, il serait à désirer qu'en France on encourageât la fondation d'établissements semblables. L. Knab.

BLANCHON (Jacques), jurisconsulte français, originaire d'Uzès, vivait dans le milieu du xvie siècle. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont intitulés *Lusus extemporanei, sive epigrammata* (Toulouse, 1542) ; *Tractatus de jurisconsulti institutione* (Lyon, 1544) ; *Liber defensionum*, contre Louis de Benevento, abbé de Seleste (1550) ; *de Summo bono libri II* (1550), etc. G. L.

BLANCHON (Joachim), poète français, né à Limoges vers le milieu du xvie siècle, mort dans la même ville vers l'an 1600. On ne sait rien de sa biographie et on ne le connaît que par les deux ouvrages suivants : 1° *Sommaire discours touchant la guerre civile et diverses calamités de ce temps* (Paris, Dupré, 1569, in-8) ; c'est un dialogue en vers, dont les interlocuteurs sont le Monde et le Temps ; 2° *les Premières œuvres poétiques de Joachim Blanchon* (Paris, Thomas Perier, 1583, in-16). Ce recueil de poésies compte plus de 350 pages. Malgré les éloges que le célèbre Dorat prodigue au poète, son compatriote, Joachim Blanchon n'est qu'un médiocre rimeur. Son recueil, devenu très rare aujourd'hui, se recommande surtout par les détails qu'il renferme sur les personnages plus ou moins illustres auxquels le poète limousin dédie ses poésies. De ce nombre sont Hardy, Dorat, Muret, Desportes, du Bartas, Pibrac, etc.
Ant. Thomas.

Bibl.: Aug. du Boys et l'abbé Arbellot, *Biographie des hommes illustres du Limousin*; Limoges, 1854, p. 72.

BLANCHON (Jean-François), avoué à Confolens, né à

Saint-Maurice-des-Lions (Charente) le 26 fév. 1763. Administrateur du dép. de la Charente, Blanchon fut élu député à l'Assemblée législative par ce département le 4 sept. 1791. Il prit la parole dans la séance du 6 déc. 1791 pour demander la suspension de l'envoi des troupes à Saint-Domingue. Le 29 déc. de la même année, il présenta, au nom des commissaires aux archives, le décret réglant l'organisation de cette institution, décret qui fut voté dans la même séance. Blanchon joua un rôle très effacé à l'Assemblée. Nommé, après la session, commissaire des guerres, il fut envoyé, en l'an VI, à l'armée de Sambre-et-Meuse avec le titre de commissaire ordonnateur, titre qu'il conserva jusqu'au 7 déc. 1825, époque à laquelle il prit sa retraite.

BLANCHOT (B.), agronome français de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. On a de lui : *De la marne et de la manière de l'employer utilement à l'amendement et à l'amélioration des terres* (Paris, 1788, in-8). *Du trèfle et de sa culture* (Londres et Paris, 1786, in-12).
L. S.

BLANC-MANGER (Art cul.). Aliment qui a pour base une gelée provenue de substances animales, et rendue blanche et opaque par une addition de lait d'amandes. On y ajoute divers aromates et substances afin d'en varier la saveur et les qualités diététiques. C'est un mets léger, convenant aux convalescents et aux personnes dont l'estomac est délicat. On voit dans les lettres de M[me] de Maintenon que Fagon ordonnait cet aliment dans les cas d'affections ou dispositions inflammatoires. Le blanc-manger se prépare de plusieurs façons différentes; une des recettes les plus simples, et la meilleure si l'on en croit Alexandre Dumas, est celle laissée par M. de Beauvilliers, la voici : Fendez deux pieds de veau en deux, retirez en les os et faites-les dégorger et blanchir. Mettez-les ensuite dans une marmite avec un litre et demi d'eau, et laissez cuire pendant deux ou trois heures. Dégraissez et passez votre bouillon au travers d'une serviette mouillée. D'un autre côté faites blanchir et émondez vingt-cinq amandes douces, et six amères, que vous pilez et réduisez en une pâte fine en mouillant d'un peu d'eau pour éviter qu'elles ne se tournent en huile. Vous mettez cette pâte dans un quart de litre d'eau, 350 gr. de sucre, le zeste de la moitié d'un citron, et une bonne pincée de coriandre, et vous laisser infuser pendant une demi-heure. Vous passez alors plusieurs fois cette infusion à travers une serviette en y ajoutant autant de gelée de veau qu'il en faut pour que votre blanc-manger soit délicat et qu'il puisse prendre suffisamment, ce dont vous vous assurerez en en faisant l'essai. Parvenu au degré voulu et d'un bon goût, vous le versez soit dans de petits pots, soit dans un moule, et vous faites prendre à la glace comme pour les autres gelées. Les autres manières de préparer le blanc-manger diffèrent peu de celle que nous venons de donner; dans l'une vous remplacez votre bouillon de veau par du lait, et la gelée de veau par de la colle de poisson que vous faites fondre à l'avance dans de l'eau chaude. Pour faire un blanc-manger au rhum, au kirsch ou au marasquin, vous l'arrosez de deux petits verres de l'une de ces liqueurs avant de le verser dans un moule.
L.-F. PHARAON.

BLANCO (Cap) (V. BLANC [cap]).

BLANCO (Antonio-Guzman), général et ex-président des Etats-Unis de Vénézuéla, né en 1832. Fils du publiciste Léocadio-Guzman Blanco, il se fit aussi remarquer comme écrivain politique. En 1863, après l'explosion du mouvement fédéraliste dirigé par le général Falcon, il fut le bras droit de celui-ci, et ne contribua pas peu par sa valeur à assurer la victoire de son parti et à imposer ses conditions au gouvernement légal de la République unitaire. Nommé d'abord vice-président provisoire, puis ministre des affaires étrangères et des finances, le jeune général Blanco fut élu président de l'Assemblée constituante qui transforma le Vénézuéla en une confédération, sur des bases démocratiques (28 mars 1864). Maintenu définitivement dans les fonctions de vice-président de la République, il vint en Europe négocier un emprunt, et à son retour il exerça de fait le pouvoir suprême, pendant que le président Falcon était occupé à réduire à l'obéissance certains Etats qui tentaient de se rendre indépendants. En 1868, les succès du parti unitaire inaugurèrent une nouvelle période d'anarchie. Blanco se mit à la tête des libéraux fédéralistes, s'empara de Caracas après trois jours de combat (27 avr. 1870) et se proclama général en chef de l'armée constitutionnelle de la confédération. Le congrès de Valencia (13 juil.) lui conféra des pouvoirs extraordinaires et le titre de président provisoire de la République. En avril 1871 éclatèrent de nouvelles insurrections dans plusieurs Etats. Le dictateur Blanco, à la tête de 7,000 hommes, battit les rebelles à San Fernando de Apure, et l'année suivante il eut à combattre un mouvement plus dangereux encore, fomenté par son collègue au pouvoir, le général Salazar. Ce dernier ayant été pris et fusillé (juin 1872), la guerre civile s'apaisa. Réélu président constitutionnel le 20 févr. 1873, le général Blanco s'appliqua avant tout à l'œuvre de pacification générale des esprits. Par son calme et sa modération, par des réformes utiles, il améliora rapidement la situation financière de sa patrie et développa sa prospérité. Pendant cette présidence, le congrès décréta la suppression des couvents (2 mai 1874), puis l'établissement d'une église nationale (1876). Remplacé par le général Linarès-Alcantara (1877), Blanco vint à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire et y établit sa résidence habituelle. La mort de Linarès (1878) ayant été suivie de nouveaux soulèvements, il fut proclamé président provisoire et prit le pouvoir le 26 févr. 1879. Après avoir rétabli l'ordre, il fut renommé président titulaire de 1880 à 1882, puis de 1882 à 1884. Remplacé par le général Crespo, il revint à Paris en qualité de ministre. Réélu encore le 14 sept. 1886, il chargea le général Hermogène Lopez de la gestion des affaires de la présidence (9 avr. 1887), et vint en Europe en mission diplomatique. Depuis il donna sa démission et redevint représentant de son gouvernement. Dans un remaniement des Etats confédérés, un des nouveaux Etats et un territoire reçurent le nom de Guzman Blanco par celui-ci.
G. PAWLOWSKI.

BLANC-SEING. On appelle ainsi tout acte signé en blanc, c.-à-d. avant la rédaction par écrit des conventions arrêtées par les parties. Ces conventions sont plus tard écrites par la partie à laquelle l'acte a été confié (ou par une autre personne en son nom) ; cet acte fait alors foi de ce qu'il constate, comme si la signature avait été apposée après la confection du corps de l'écriture. C'était déjà la solution admise dans notre ancien droit, mais après controverse toutefois. Les actes en blanc-seing donnèrent lieu à de nombreuses fraudes et le 22 sept. 1733 intervint une déclaration royale aux termes de laquelle seront « nuls les billets qui ne seraient pas écrits ou du moins approuvés de la main de celui qui paraîtrait les avoir signés, en exceptant néanmoins de cette règle les actes nécessaires pour le commerce ou faits par des gens occupés aux arts et métiers ou à la culture des terres qu'il serait difficile et même souvent impossible d'assujettir à l'observation de cette nouvelle formalité ». (Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 379.) Cette disposition a passé au moins en partie dans l'art. 1326 de notre c. civ. Aujourd'hui, la promesse unilatérale sous seing privé de payer une somme d'argent ou autres choses fongibles doit être écrite en entier de la main de celui qui souscrit ce billet ou du moins il faut qu'outre la signature, il ait mis de sa main un *bon* ou *approuvé* portant en toutes lettres la somme ou la quantité des choses fongibles. La loi excepte de cette obligation les marchands, artisans, laboureurs, vignerons, gens de journée et de service. Il résulte de là que ces derniers peuvent donner un blanc-seing pur et simple même s'il s'agit d'argent ou autres choses fongibles,

Quant aux autres personnes, cela est impossible s'il s'agit d'une reconnaissance unilatérale d'une dette de choses fongibles ou d'une somme d'argent. En pareil cas, en effet, le billet portant reconnaissance de cette dette ne serait revêtu que de la signature de la partie qui s'oblige; dès lors il serait nul par cela même qu'il n'aurait pas été écrit en entier de la main de cette personne ou qu'il ne porterait pas le *bon* ou *approuvé*. Mais dans tous les autres cas, c.-à-d. du moment qu'il ne s'agit pas d'une reconnaissance unilatérale d'une dette portant sur une somme d'argent ou sur d'autres choses fongibles, le blanc-seing est parfaitement valable et les mentions mises au-dessus de la signature par la personne à laquelle l'acte a été confié, produiront le même effet que si elles avaient été écrites avant la signature. Toutefois si cette personne a mis des mentions inexactes ou frauduleuses, ce fait peut être prouvé contre elle. Mais cette preuve devrait être donnée par écrit, et la preuve testimoniale ne serait admise qu'autant qu'il existerait un commencement de preuve par écrit. La preuve par témoins n'est en effet permise dans notre droit, en matière civile, qu'autant qu'on ne peut se procurer un écrit. Or telle n'est pas la situation de celui qui a donné un blanc-seing vis-à-vis de l'autre partie contractante. Mais si les mentions inexactes ou frauduleuses étaient l'œuvre d'un tiers qui aurait soustrait l'acte à la personne à laquelle il avait été confié, alors la situation serait tout à fait différente et rien ne s'opposerait à ce que l'inexactitude ou la fausseté des mentions faites par ce tiers fût prouvée par témoins. Il existe encore d'autres différences, selon que les fausses mentions émanent de l'autre contractant à qui le blanc-seing avait été confié ou qu'elles sont le fait d'un tiers qui les a mises à l'insu des parties. Dans le premier cas, le signataire n'en est pas moins obligé envers les tiers qui, sur le vu de l'acte, ont contracté de bonne foi avec l'autre partie, et bien entendu ces obligations subsistent même après la preuve de la fausseté. Lorsqu'au contraire les fausses mentions sont l'œuvre d'un tiers et que leur fausseté est prouvée, les conventions passées par le porteur de l'acte avec les tiers ne sont pas opposables au signataire, à celui qui a donné la signature en blanc, même si les tiers ont été de bonne foi. Enfin, même au point de vue du droit pénal, il existe une différence sensible entre ces deux cas. Lorsque le contractant auquel a été confié l'acte signé en blanc pour qu'il le remplisse ensuite, se permet d'insérer des mentions fausses, non pas par simple erreur, mais avec intention criminelle, il y a de sa part un délit d'abus de blanc-seing que le code punit d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 50 à 3,000 francs. Les fausses mentions ont-elles été mises par une personne autre que celle à laquelle le blanc-seing a été confié, alors il y a crime de faux, lequel est, suivant les circonstances, puni de la réclusion ou des travaux forcés (V. c. pén., art. 145 et suiv. et art. 407). E. Glasson.

Bibl. : Merlin, *Répertoire*, v° *Blanc-seing*. — Demolombe, *Cours de code civil*, t. XXIX, n°s 358 et 359. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, 4e éd., t. VIII, p. 221.

BLANCS-MANTEAUX (V. Annonciade).

BLANCSUBÉ (Jules), homme politique français, né dans le dép. des Basses-Alpes en 1830. Avocat à Marseille, il se rendit en 1864 à Saïgon. Il devint successivement maire de Saïgon, président du conseil colonial, conseiller de Norodom, roi de Cambodge. En 1881 il fut élu député par la Cochinchine et s'inscrivit à l'Union républicaine. Le 19 juil. 1882 il interpella le gouvernement pour le solliciter d'appliquer à la ville de Paris le droit commun en matière municipale ; cette interpellation amena la démission du ministère. En 1883, rapporteur d'un projet de crédits s'élevant à 5 millions et demi de francs pour le Tonkin, il se déclara pour la politique coloniale suivie par le ministère Ferry. Réélu en 1885, M. Blancsubé a voté l'expulsion des princes. Il est membre du conseil supérieur des colonies.

BLAND (Theodoric), homme politique américain, né en 1742 dans la colonie anglaise, aujourd'hui Etat de Virginie (Etats-Unis), mort à New-York en 1790. Comme la plupart des jeunes gens des grandes familles virginiennes de la première moitié du XVIIIe siècle, il fit son éducation en Angleterre. Après avoir reçu à Edimbourg le diplôme de docteur, il revint en Amérique en 1765 et y pratiqua la médecine. Lorsque les colonies se révoltèrent contre la métropole, Theodoric Bland s'engagea dans la cavalerie virginienne, devint le colonel Bland et assista à la bataille de la Brandywine. Il fut membre du congrès de 1779 à 1783, et élu membre du nouveau congrès fédéral qui se réunit en 1789. Il mourut à New-York au cours de la première session. Ami de Washington, il avait entretenu une correspondance suivie avec lui, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la Révolution. Cette correspondance qu'il avait conservée lui-même avec soin fut dispersée après sa mort. John Randolph, son neveu, s'efforça d'en rassembler les débris épars, et elle fut publiée en 1840 et 1843 sous le titre de *Bland papers* par un Virginien, M. Charles Campbell. C'est une collection des plus intéressantes pour l'histoire révolutionnaire de 1775-1783. Aug. M.

BLAND (Nathanael), orientaliste anglais, mort le 10 août 1865. Ses travaux, parus dans le journal de la *Royal Asiatic Society*, ont pour objet la littérature persane.

BLAND (Miles), mathématicien anglais, né en 1786, mort en 1868. Il fut professeur à l'université de Cambridge, recteur à Lilley, et écrivit plusieurs traités de géométrie, d'algèbre et de physique. Les principaux sont : *Geometrical problems* (Cambridge, 1819); *The elements of Hydrostatics* (Cambridge, 1824); *Mechanical and philosophical problems* (Cambridge, 1830). Il était docteur en théologie et membre de la Société royale de Londres. L. S.

BLAND (Richard), représentant de l'Etat du Missouri au Congrès de Washington, promoteur du *Bland Silver Bill* voté en 1878, dont l'objet était de remonétiser l'argent aux Etats-Unis. La monnaie d'argent avait été réduite par un acte du Congrès de 1874 au rôle de monnaie d'appoint. Le parti inflationniste des Etats de l'Ouest et du Sud, uni au syndicat des propriétaires de mines, entreprit de rendre à la monnaie d'argent la valeur légale qui lui avait été enlevée. C'est en 1876 que cette campagne fut engagée. Or, à cette époque, l'argent-métal avait déjà subi une baisse considérable et la proportion de valeur entre les deux métaux précieux s'était élevée de 15 $^1/_2$ à 17 $^3/_4$. Aussi, lorsque M. Richard Bland présenta au commencement de la dernière session du quarante-quatrième Congrès (déc. 1876), un bill portant que la frappe des monnaies d'argent serait libre, et que l'ancien dollar de 412 $^1/_2$ grains aurait la même valeur légale que le dollar d'or pour le paiement de toutes dettes publiques ou privées, le parti républicain en grande majorité, et les représentants des grands intérêts commerciaux et industriels des Etats de l'Est déclarèrent-ils que cette proposition était une tentative malhonnête pour spolier les créanciers de l'Union d'une partie de ce qui leur était dû, en leur imposant l'acceptation d'une monnaie ayant une valeur intrinsèque notoirement inférieure de 20 % à la valeur légale qu'on prétendait lui donner. Le bill n'en fut pas moins adopté par la Chambre le 13 déc. 1876, mais le Sénat le repoussa. Il revint devant les deux Chambres l'année suivante et finalement fut voté le 18 févr. 1878 sous une forme qui enlevait à la mesure la plus grande partie des inconvénients graves que lui reprochaient ses adversaires. Le Bland-bill qui régit encore aujourd'hui le monnayage de l'argent aux Etats-Unis porte que l'ancien dollar de 412 $^1/_2$ grains sera monnaie légale pour tous paiements, mais que la frappe en sera exclusivement réservée au gouvernement et que le secrétaire du trésor devra tous les mois acheter pour deux millions dols. au moins, pour quatre millions dols. au plus, des lingots d'argent pour les monnayer en dol-

lars de 412 $^1/_2$ grains et se servir de ces pièces comme des monnaies d'or ou de tout autre moyen légal de circulation pour effectuer les paiements du Trésor. Depuis le 28 févr. 1878 jusqu'à la fin de 1887, il a été frappé aux Etats-Unis, en vertu du Bland Silver bill, 260 millions dollars d'argent (valeur nominale 1,300 millions de francs). A. Moireau.

BLANDAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers; 326 hab.

BLANDAN (Jean-Pierre-Hippolyte), soldat français, né à Lyon le 9 fév. 1819, mort à Bouffarick le 12 avr. 1842. Sergent au 26e de ligne, Blandan commandant 21 hommes qui portaient la correspondance, est assailli, le 11 avr. 1842, par 300 cavaliers arabes entre Bouffarick et Mered. Sommé de se rendre, Blandan tue un ennemi. Un combat acharné s'engage. Le sergent frappé de trois coups de feu tombe en s'écriant : « Courage, mes amis, défendez-vous jusqu'à la mort ! » Les soldats luttent désespérément : dix-sept sont mis hors de combat. Enfin, un renfort arrive et disperse les Arabes. C'est le combat de Beni-Mered, dont les péripéties ont été retracées éloquemment dans un ordre du jour du maréchal Bugeaud en date du 14 avr. 1842. — Sur l'initiative du colonel Trumelet, une souscription, ouverte dans l'armée, a permis d'élever une statue à l'héroïque sergent Blandan. Ce monument, œuvre de M. Ch. Gauthier, a été inauguré à Bouffarick, le 1er mai 1887.

BLANDAS. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. d'Alzon; 505 hab.

BLANDE (Hist. du dr.). Nom du droit de fouage dans le Forez et en Auvergne. Dans le Forez, il n'était dû que par les habitants faisant feu vif; d'où l'adage : feu mort, blande cesse. Ce droit, consistant en grains ou volailles, n'était pas partout seigneurial, mais il avait ce caractère sur les terres du roi. P.-L. C.

Bibl. : De Laurière, *Glossaire de droit français*; Niort, 881, p. 84, in-4.

BLANDECQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. S. de Saint-Omer; 2,251 hab. Papeteries, filatures de lin, fabriques de drap.

BLANDFORDIA (*Blandfordia* Sm.) (Bot.). Genre de Liliacées, composé d'herbes australiennes à racines fibreuses et à feuilles radicales allongées-linéaires. Les fleurs, disposées en grappe terminale, ont un périanthe coloré, à tube campanulé, à limbe divisé en six lobes courts et égaux, et six étamines incluses. L'ovaire, longuement stipité et surmonté d'un style simple, devient à la maturité une capsule prismatique qui s'ouvre en trois valves pour laisser échapper les graines. — Le *Blandfordia Cunninghami* Lindl., que l'on cultive assez fréquemment en France, en orangerie dans le Nord, en pleine terre dans le Midi, est une superbe espèce vivace, dont le rhizome donne naissance à de nombreuses hampes dressées, portant chacune de six à huit grandes fleurs campanuliformes et pendantes, moitié rouges et moitié jaunes. Ed. Lef.

BLANDIA (Malac.). Section du genre *Stoastoma* (V. ce mot), établie en 1857 par Chitty pour le *S. Blandianum* et caractérisée ainsi qu'il suit : coquille perforée, presque discoïde, très finement ornée de lignes spirales; trois à quatre tours de spire peu élevés; ouverture oblique, semi-ovale; péristome simple, continu. Les espèces de cette section vivent à la Jamaïque.

BLANDIELLA (Malac.). Section du genre *Geomelania* (V. ce mot), établie par Guppy en 1871 et ayant pour caractères : une coquille turriculée presque cylindrique, de très petite taille, à bord basal non appendiculé et non sinué; ouverture plus ou moins détachée du dernier tour. Opercule revêtu d'une lame calcaire rugueuse. Les *Blandiella* habitent les Antilles.

BLANDIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La-Tour-du-Pin, cant. de Virieu; 199 hab.

BLANDIN (Philippe-Frédéric), chirurgien français, né à Aubigny (Cher) le 3 déc. 1798, mort à Paris le 16 avr. 1849. Il fit ses humanités à Bourges, puis vint à Paris écouter les leçons de Marjolin, de Béclard et de Roux. Il obtint au concours les grands prix de l'Ecole pratique (1819-21), les places d'interne, d'aide (1821), de prosecteur d'anatomie (1824), de chirurgien des hôpitaux (1825), d'agrégé (1826), de chef des travaux anatomiques (1837), de professeur de médecine opératoire (1841). Il fut nommé en 1834 membre de l'Académie de médecine. Blandin était doué d'un éminent esprit pratique et d'observation. Il a fait faire des progrès à l'anatomie chirurgicale, perfectionné les amputations partielles, modifié l'opération de la rhinoplastie et nettement délimité les indications de la ténotomie; il ne négligea pas les questions théoriques et par ses travaux sur la phlébite et l'infection purulente, éclaira l'un des premiers l'histoire de cette dernière. Ouvrages principaux : *Traité d'anatomie topographique ou anatomie des régions du corps humain* (Paris, 1826, in-8, av. atlas in-fol.; 2e édit., 1834); *Mém. sur quelq. accidents très communs à la suite des amputations des membres* (*Journ. hebdomad.*, t. II, p. 579, 1829); *Des Plaies d'armes à feu dans les articul.* (Th. de conc., Paris, 1833, in-4); *Autoplastie ou restauration des parties du corps*, etc. (Th. de conc., Paris, 1836, in-4 et in-8); *Nouveaux Eléments d'anatomie descriptive* (Paris, 1837-38, 2 vol. in-8); *Des Accid. qui peuvent survenir pendant les opérations chirurgicales* (Th. de conc., Paris, 1841, in-4 et in-8). Dr L. Hn.

BLANDIN (Eugène), homme politique français, né à Villeneuve-les-Couverts (Côte-d'Or) le 28 juill. 1830. Maire d'Epernay (17 juin 1871), il fut élu député par cet arrondissement le 20 févr. 1876, réélu le 14 oct. 1872 et le 25 août 1881. Sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre dans le cabinet Gambetta (11 nov. 1881-26 janv. 1882), il a été réélu député par le dép. de la Marne le 4 oct. 1885. M. Blandin, qui a figuré parmi les 363, est un républicain modéré.

BLANDIN de Cornouaille. Ancien poème provençal dont l'auteur est inconnu. Il a pour sujet les aventures de deux chevaliers du pays de Cornouaille, dont l'un s'appelle Blandin et l'autre Guillot Ardit de Miramar. Ces aventures n'ont rien de bien intéressant : qu'il nous suffise de dire que le poème se termine au moment où les héros épousent les dames de leurs pensées, Blandin Brianda et Guillot Irlanda. Le poème de *Blandin de Cornouaille* ne paraît pas remonter à une époque plus ancienne que les premières années du xive siècle. Il est probable qu'il a été composé par un auteur catalan qui s'est efforcé, sans y réussir toujours, d'écrire en provençal classique. Conservé dans un manuscrit unique de la bibliothèque de Turin, ce poème a été publié *in extenso* par M. Paul Meyer dans la *Romania* (année 1873, pp. 170-202). Ant. Thomas.

BLANDINE (Sainte), martyre de Lyon. Fête le 2 juin. En 177, le peuple de Lyon s'ameuta contre les chrétiens. Ceux-ci étaient pour la plupart des étrangers originaires des provinces orientales, ainsi que l'indiquent les noms qui nous sont parvenus. Ils étaient notoirement les ennemis des dieux de l'empire et il courait sur eux des rumeurs exaspérantes : on les accusait d'égorger et de manger des enfants, et de commettre dans leurs assemblées des abominations allant jusqu'à l'inceste. On les chassa des bains, du forum et de tous les lieux publics. Les magistrats ordonnèrent de les rechercher et de les emprisonner. Plusieurs furent dénoncés par leurs esclaves qui, redoutant la torture, les accusèrent des crimes qu'on leur imputait. Il y en eut dix qui abjurèrent devant les promesses et les menaces; mais quarante autres confessèrent fermement leur foi et furent condamnés à mort : parmi eux, Potbin, leur évêque, vieillard de quatre-vingt-dix ans, Sanctus, Mature, Attale, Alexandre, Epagathe, un enfant de quinze ans nommé Ponticus, Biblis, une jeune esclave nommée Blandine et sa maîtresse. Celle-ci craignait que le corps

faible et la complexion délicate de son esclave ne la fît céder à la violence des tourments; mais les bourreaux employèrent vainement contre Blandine tous les genres de tourment; elle les lassa par sa constance, répétant sans cesse ces paroles : *Je suis chrétienne, il ne se commet aucun crime parmi nous*. Elle survécut à tous ses compagnons de supplice, qu'elle encouragea jusqu'à la fin par son exemple. On l'exposa aux bêtes, dans les arènes, liée à un poteau, les bras attachés en croix ; les bêtes ne la touchèrent point. On l'enferma dans un filet et on l'abandonna à un taureau furieux ; le taureau la lança plusieurs fois en l'air et la perça de ses cornes, mais elle ne fut point tuée. Enfin, on l'égorgea. Les corps de ces martyrs furent brûlés et leurs cendres jetées dans le Rhône.

E.-H. Vollet.

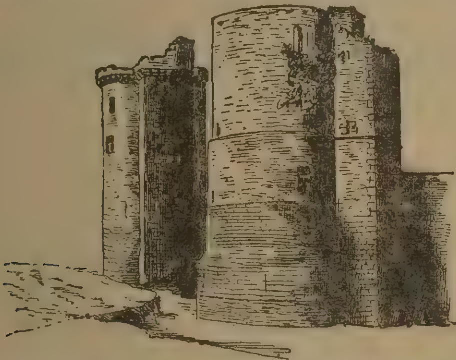
Bibl. : Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, V, 1. — Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*; Paris, 1693-1712, t. IV, 16 vol. in-4. — Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*; Paris, 1689, in-4. — Bollandistes, *Acta sanctorum*, 2 juin.

BLANDONA. Ancienne ville maritime de la Liburnie. Antonin, dans l'*Itinér.*, la place entre Jader et Aransa, à 20 milles de l'une et de l'autre.

BLANDONET. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne ; 431 hab.

BLANDRATA ou **BIANDRATA** (Giorgio), fondateur de la secte des Unitariens en Pologne et Transylvanie, né à Saluces (Piémont) vers 1515, mort en Transylvanie vers 1590. Elève de Calvin, il se brouilla avec lui, ne partageant pas ses idées sur la Trinité ; il passa en Pologne (1558), puis en Transylvanie (1563), où le prince Jean-Sigismond dont il était médecin le protégea. Henke a édité en 1794 à Helmstedt son œuvre principale sous ce titre : *Antitrinitarische Glaubens Bekenntniss*.

BLANDY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. du Châtelet ; 625 hab. Cette localité a conservé les ruines d'un château-fort considérable, datant du



Ruines du château de Blandy, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

xive siècle. Cinq tours en sont restées debout, dont la plus haute, qui était le donjon, a une hauteur de plus de trente mètres et un diamètre de douze. On remarque encore la herse qui en défendait l'accès. F. B.

BLANDY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville ; 202 hab.

BLANES, tragédien italien (V. Belli [Paolo]).

BLANFORDIA (Malac.). Sous ce nom A. Adams, en 1863, a réuni les espèces du genre *Truncatella* (V. ce mot) à coquille lisse, à ouverture pourvue d'un péristome double; l'animal possède un pied bien développé, divisé en deux parties presqu'égales par un sillon transverse. Les *Blanfordia* ont été observés en Australie et au Japon.

BLANGERMONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise ; 87 hab.

BLANGERVAL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Paul-sur-Ternoise; 126 hab.

BLANGINI (Joseph-Maria-Félix), compositeur, né à Turin le 18 nov. 1781, mort à Paris le 18 déc. 1841 fit ses études musicales à la maîtrise de la cathédrale de Turin, et quitta l'Italie pour la France vers 1798. Devenu en peu de temps célèbre par la publication de quelques jolies romances et de nocturnes agréables, il fut pendant le premier empire le professeur de chant le plus en vogue parmi les femmes de la famille et de la cour de Napoléon; il devint maître des concerts de la princesse Borghèse, maître de chapelle du roi de Bavière et du roi de Westphalie, et, après la Restauration, compositeur de la musique du roi et professeur au Conservatoire. Ses œuvres consistent en près de quatre cents romances et nocturnes, et en une trentaine d'opéras, donnés à Paris, Munich et Cassel; le plus important est *Nephtali*, joué à l'Opéra en 1806 par Roland, Lays, Dérivis et Mme Branchu. On a publié les *Souvenirs de F. Blangini* (Paris, 1834, in-8), recueil assez vain d'anecdotes relatives à sa carrière de professeur et de compositeur.

BLANGY (*Blangiacum*). Ancienne abbaye de bénédictins du dioc. de Boulogne, fondée en 618, et occupée plus tard par des religieuses ; il en subsiste quelques bâtiments occupés aujourd'hui par une fabrique (V. Saint-Laurent-Blangy).

BLANGY-le-Château. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque ; 702 hab.

BLANGY-sous-Poix. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 170 hab.

BLANGY-sur-Bresle. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, sur la Bresle ; 1,668 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Paris au Tréport. De nombreux canaux dérivés de la Bresle traversent le bourg et y font mouvoir des moulins, des scieries, etc. Il s'y trouve en outre plusieurs établissements industriels : filature de coton, brasserie, fabriques de savon, d'eaux gazeuses, de rouennerie, fonderie de fer, huilerie, tanneries, etc. — Blangy est mentionnée dans les documents dès le milieu du ixe siècle; ce fut pendant tout le moyen âge une place importante ainsi qu'en témoignent les vestiges de ses fortifications, et notamment deux tours, l'une ronde, l'autre carrée. Le château fut détruit par Henri IV; on en reconnaît facilement l'emplacement à des terrasses auxquelles aboutit la rue du Jeu-de-Paume. L'*église* N.-D. (mon. hist.) remonte au xiiie siècle, mais a été remaniée au xive et au xvie siècles et restaurée à une époque moderne; le portail principal est de la Renaissance. L'intérieur se compose d'une nef principale et de deux bas-côtés terminés chacun par une chapelle. L'*hospice* est une fondation de Mlle de Montpensier (1695).

BLANGY-sur-Ternoise. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. du Parcq ; 834 hab.

BLANGY-Trouville. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 370 hab.

BLANIK. Montagne de Bohême. Elle est située près du bourg de Lounovice (cercle de Valasim). Sa hauteur est peu considérable. Elle se divise en deux parties, le grand et le petit Blanik. Une tradition rapporte que cette montagne recèle dans ses flancs des guerriers endormis qui en sortent parfois la nuit et qui délivreront un jour la Bohême et y feront refleurir la liberté. Cette légende, qui n'est pas sans analogie avec celle de Barberousse, paraît remonter au xve siècle. Elle joue un grand rôle dans la littérature tchèque et fait l'objet d'un ouvrage populaire qui parut en 1799 et d'un drame tchèque de Klicpera. Elle a été recueillie en allemand par Hormayer (Taschenbuch, 1822). L. Leger.

BLANKAART ou **BLANCARD** (Nicolas), érudit hollandais, né à Leyde le 11 déc. 1625, mort le 15 mai 1703. Professeur d'histoire à Steinfort, puis à Middelbourg, il pratiqua ensuite la médecine à Heeren-Veen, et fut enfin

appelé à la chaire de langue et histoire grecque dans l'université de Franeker. Il a donné des éditions nombreuses, de Quinte-Curce (1649), de Florus (1650, 1690); d'Arrien, *Histoire d'Alexandre* (1668); d'Epictète, etc., un *Lexicon Harpocratis* (1683); *Philippi Cyprii Chronicon Ecclesiæ græcæ* d'après un manuscrit apporté de Constantinople (1679); *Thomæ Magistri dictionum atticarum Eclogæ* (1690), et trois dissertations en forme de lettres insérées dans le recueil épistolaire de Burmann, t. II.

BLANKAART (Steven), médecin hollandais, né à Middelbourg le 24 oct. 1650, mort à Amsterdam en 1702, fils du précédent. Il étudia à Franeker, et, en 1674, après sa promotion, se fixa à Amsterdam et se livra avec ardeur à la pratique et aux travaux de littérature et d'érudition médicales. Dans ses ouvrages, fort nombreux, il se montre grand adepte des écoles cartésienne et chimiatrique; en anatomie, il admet la communication entre les artères et les veines; il est partisan de l'origine européenne de la syphilis. Citons de Blankaart: *Lexicon medicum græcolatinum*, etc. (Amsterdam, 1679, in-8, et très nombreuses éditions), ouvrage qu'on consulte encore journellement; *Anatomia practica rationalis* (Leyde, 1688, in-12), dans lequel il a consigné le résultat de plus de 200 autopsies; *Collectanea medico-physica*, sorte d'écrit périodique pour lequel il a fait beaucoup d'emprunts au *Zodiacus* de Blegny; les autres onvrages de Blankaart ne sont que des écrits de compilation. Dr L. Hn.

BLANKEN (Jean), ingénieur hollandais, né en 1755. Inspecteur, à vingt ans, des îles de Voorne et Oner-Flackee, il devint inspecteur général de la navigation et des ports *(waterstaat)* et contribua largement à l'amélioration des côtes de son pays par l'établissement de bassins, de digues et d'écluses à inondations. L. S.

BLANKENBERGHE. Ville belge de la Flandre occidentale, à 13 kil. de Bruges, sur la mer du Nord, station balnéaire fréquentée chaque année par plus de 15,000 étrangers, en grande partie allemands; 3,328 hab. (en 1884). La plage de Blankenberghe est superbe; on y a construit pendant ces dernières années quantité d'élégantes villas. C'est aussi un port de pêche assez important. — Le *Canal de Blankenberghe* va rejoindre celui de Bruges à Ostende.

BLANKENBURG. Ville d'Allemagne, grand duché de Brunswick; 5,117 hab., au pied du Harz. Rebâtie après l'incendie de 1836, la ville est élégante, dominée de 100 m. par le château qui couronne le *Blankenstein*. C'est un centre de jolies excursions. Ce fut le noyau du comté de *Hartingau*, dépendant de l'évêché de Halberstadt. Elle fut annexée en 1579 au Brunswick quand s'éteignit la race des comtes de *Regenstein* qui la possédaient depuis le XIIe siècle.

Une bourgade du même nom se trouve près de Rudolstadt, dans le grand duché de Schwarzburg-Rudolstadt, dans la belle vallée de la Schwarza, près de la ruine pittoresque du Greifenstein; c'est une des régions les plus visitées de la Thuringe.

BLANKENBURG (Heinrich), publiciste allemand, né aux environs de Cologne le 7 oct. 1820, officier du génie dans l'armée prussienne, dirigea la reconstruction du château de Hohenzollern en 1850, et prit sa retraite comme lieutenant-colonel. Il collabora à la *Schlesische Zeitung* et à la revue *Unsere Zeit*. Ses articles militaires furent très remarqués et il les recueillit en volumes: *Der Deutsche Krieg von 1866* (Leipzig, 1868); *Die innern Kämpfe der nordamerikanischen Union bis zur Præsidentenwahl von 1868* (Leipzig, 1869). Blankenburg a siégé à la Chambre des députés prussienne de 1870 à 1873. A. B.

BLANKERHOF ou BLANKENHOF (Johannes-Teunissen), peintre de marine hollandais, naquit à Alkmar en 1628 et mourut à Amsterdam, où il fut enterré le 2 oct. 1669. Après avoir reçu pendant deux ans, dans sa ville natale, les leçons d'un peintre assez peu connu, Arend Cinceer, il devint l'élève de César van Everdingen et fut reçu membre de la Gilde d'Alkmar en 1649. C'est sans doute d'après les conseil de son dernier maître qu'il se décida à visiter l'Italie où il fit à Rome partie de la *bande académique* sous le nom de Jan Maat. S'étant rendu ensuite dans l'île de Candie, il s'y livra à l'étude de la mer et devint un des plus habiles artistes de son pays pour la représentation des tempêtes. Sa vie un peu nomade explique la rareté de ses œuvres qui souvent aussi ont été confondues avec celles de Backhuysen. Le musée de Bruxelles possède un de ses meilleurs tableaux: une *Marine* avce un ciel d'orage et une mer houleuse d'une tonalité grise très distinguée. E. M.

BLANNAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay; 242 hab.

BLANOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais; 710 hab.

BLANOT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny; 446 hab. Pierres de taille; moulins. Clocher élevé du XIe siècle. Sur la montagne de Saint-Romain, qui domine les hauteurs environnantes, ruines d'une chapelle et d'un ermitage. A Fougnières, vestiges de bains antiques.

BLANPAIN (Jean), religieux prémontré et érudit français, né au Vignot (Meuse) le 21 oct. 1704, mort à Etival vers 1765. Il fut l'un des collaborateurs de Hugo pour le grand ouvrage intitulé *Sacræ antiquitatis monumenta historica* (1725-1731, 2 vol. in-fol.); il y a publié notamment la chronique de Baudouin de Ninove et une chronique jusqu'alors inédite de l'abbaye de Vicogne. Il a travaillé également aux annales de l'ordre de Prémontré (1734-1736) du même auteur. On lui doit enfin une notice sur l'abbé d'Etival intitulée *Jugement des écrits de M. Hugo, évêque de Ptolémaïs* (Nancy, 1736, in-8).

BLANQUART DE BAILLEUL (Henri-Joseph, baron), homme politique et magistrat français, né à Boulogne-sur-Mer le 27 av. 1758, mort à Versailles le 4 janv. 1841. Il fut d'abord, avant la Révolution, avocat dans sa ville natale, puis procureur du roi au bailliage de Calais. En 1789, il fut maintenu comme commissaire du roi, puis comme procureur de district. Il devint ensuite président d'administration départementale, maire de Boulogne et membre du conseil général du départ. du Pas-de-Calais. Après le 18 brumaire, il fut élu député au Corps législatif. L'empire le fit baron et chevalier de la Légion d'honneur, ce qui ne l'empêcha pas, en 1814, de voter la déchéance de Napoléon et d'accepter, en 1816, le poste de procureur général près la cour royale de Douai. Il prit sa retraite, en 1827, avec le titre de premier président honoraire. G. L.

BLANQUE (Jeu). Jeu de hasard qui se joue dans les foires et fêtes villageoises. Il consiste en un jeu de 52 cartes qui sont chacune roulées dans un petit tube de bois et jetées dans un sac. Chacun des joueurs tire, moyennant une certaine rétribution, généralement 10 cent., un des cylindres; si c'est une des basses cartes que le cylindre tiré contient, il fait blanque et ne gagne rien, si, au contraire, c'est une figure: as, valet, dame ou roi, il gagne un objet de plus ou moins de valeur, selon l'importance de la carte et le montant de la rétribution qu'il a payée. Le roi de cœur donne droit au gros lot. Comme tous les jeux de fêtes foraines, le jeu de blanque a été perfectionné: les cartes sur lesquelles se trouvent inscrits les objets qu'elles font gagner sont enroulées sur des pointes en fer placées autour d'une petite table ronde que le joueur fait tourner sur un pivot; les pointes en fer sont rencontrées, lors du mouvement de rotation, par une aiguille en baleine qui marque, lorsque la table s'arrête de tourner, la carte qui échoit au joueur.

Il existe une seconde manière de jouer au jeu de blanque qui est usitée dans les lycées et collèges. Elle consiste en un livret dont les pages sont blanches, sauf quelques-

unes sur lesquelles figurent les numéros 1, 2, 3, 4, 5, etc. Chacun des joueurs, après avoir versé un enjeu, entre les mains de celui qui détient le livret, prend une épingle et l'enfonce à tour de rôle dans la tranche du livret. S'il amène une page blanche, c.-à-d. s'il fait blanque, il ne gagne rien et perd son enjeu ; si au contraire il pique une page marquée 1, 2, 3, 4 ou 5, etc., il gagne 1, 2, 3, 4, 5 billes ou des soldats découpés provenant des imageries d'Epinal. Quelques grandes personnes jouent à ce jeu primitif, mais en remplaçant les billes et les soldats par de l'argent.

Il existe enfin un troisième jeu de blanque, qui est de salon : ou s'y sert d'un livret composé de feuillets blancs, de feuillets ornés de devises et de feuillets portant un ordre plus ou moins singulier à exécuter. Ce livret étant tenu bien fermé, chacun l'ouvre avec une épingle. Si le feuillet piqué est blanc, il n'arrive rien au tireur; s'il se présente un ordre, le tireur est tenu de l'exécuter; s'il n'offre qu'une devise, le contraste ou le rapprochement de cette devise avec l'âge, le sexe, les goûts et le caractère de celui qui tire, donne lieu à des observations plus ou moins spirituelles et piquantes. Ce dernier mode de jouer s'appelle *Blanque des emblèmes et devises*.

L.-F. P.

BLANQUEFORT. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Gimont; 114 hab.

BLANQUEFORT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, sur une colline dominant la Jalle; 3,032 hab. Station du chemin de fer du Médoc. Ce sont



Ruines du château de Blanquefort, d'après une photographie des Archives de la Commission des Monuments historiques.

les vignobles du territoire de cette commune qui produisent les vins blancs de Graves. Le plus considérable de ces vignobles est le *Château-Dillon* (52 hect.). Ancien château (mon. hist.).

BLANQUEFORT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Fumel; 1,510 hab.

BLANQUET (A.-A.), agronome français, né à Mende le 13 sept. 1734, mort dans cette ville le 11 déc 1803. Il fut subdélégué de l'intendant de Bourgogne et introduisit dans le Languedoc de nouvelles méthodes de culture On lui doit trois petits poèmes sur l'économie rurale : *Oporotheca, sive pomarium Mimatense; Ludicra stirpium gebalensium* ; *Psyche, seu hortorum origo.* L. S.

BLANQUET DU CHAYLA (Armand-Simon-Marie de), amiral français, né à Marvejols le 9 mai 1759 d'une vieille famille du Languedoc, mort à Versailles le 29 avr. 1826, entra dans la marine à seize ans comme aspirant-garde ; garde en 1777, enseigne en 1778. Il assista à la bataille de New-Port et fut fait prisonnier par suite de la capture du brick qu'il montait par le vaisseau *le Culloden*. Echangé en 1780, il assista aux combats de Grasse dans la mer des Antilles et fut blessé à celui des Saintes. Après la paix, il servit comme lieutenant de vaisseau dans les escadres de la Manche, de la mer du Nord et de la Méditerranée. Il resta au service pendant la Révolution, fut nommé capitaine de vaisseau en 1792 et fut choisi comme capitaine de pavillon par le contre-amiral Truguet. Il prit part à l'expédition de Sardaigne. Envoyé comme parlementaire à la ville d'Onelli, il fut attaqué et blessé avec une grande partie de son escorte; cet incident décida du bombardement de la ville. Retiré dans ses terres en 1793, il fut cependant porté sur la liste des émigrés ; mais il fut replacé dans son grade après la chute de Robespierre. Inspecteur des côtes de la Méditerranée, il fit partie de la commission d'armement de la flotte d'Egypte, puis fut nommé au commandement de la 2e division de l'armée navale sous les ordres de Brueys. Il fut détaché avec elle pour diriger l'attaque contre Malte. Après le débarquement de Bonaparte, il émit avec Dupetit-Thouars, dans le conseil de guerre réuni par Brueys, l'avis que la flotte française ne devait pas attendre les Anglais au mouillage. L'avis contraire prévalut. Pendant la bataille d'Aboukir son vaisseau était matelot d'avant de l'amiral, il y fut grièvement blessé ainsi que son capitaine de pavillon Gillet et n'amena qu'après cinq heures de combat acharné. Rentré en France sur parole, il apprit que sa conduite avait été calomniée dans un ordre du jour de Bonaparte et, malgré les rapports favorables de Gantaume et du ministre Bruix, ne put obtenir complète réparation. Cette injustice le détermina à demander sa mise à la retraite en 1803, n'ayant que quarante-quatre ans. Il fut nommé vice-amiral honoraire en 1816. Il était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur. Le nom de *du Chayla* a été donné en 1855 à un navire de guerre.

BLANQUETTE (Art cul.). Ragoût qui se prépare avec des viandes blanches déjà cuites, et auxquelles on ajoute une liaison. On y emploie principalement l'*agneau*, le *poulet* et le *veau* (V. ces mots). On découpe ces viandes en morceaux petits et minces, en ayant soin de ne pas laisser trop de gras et de retirer les peaux. On fait fondre d'autre part un morceau de beurre dans une casserole, on y ajoute une pincée de farine qu'on a soin de ne point faire roussir, du sel, du poivre et un bouquet de persil. On fait chauffer le morceau de veau, d'agneau ou de poulet dans cette sauce à laquelle on ajoute un peu de bouillon et que l'on lie avec deux ou trois jaunes d'œufs. Au moment de servir on y met le jus d'un demi-citron ou un filet de vinaigre. L.-F. P.

BLANQUI (Jean-Dominique), homme politique français, né à Nice en 1759, mort à Paris le 1er juin 1832. Député par le dép. des Alpes-Maritimes à la Convention (1792), il signa la protestation du 6 juin 1793 contre les agissements de la *Montagne* et les journées des 31 mai, 1er et 2 juin. Aussi fut-il incarcéré. Mis en liberté le 8 juil. 1795, à la chute de la Terreur, et réintégré dans ses droits, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents (1795) d'où il sortit le 20 mai 1797. Après le 18 brumaire, il fut sous-préfet de Puget-Théniers, jusqu'en 1814. Sous-préfet de Marmande pendant les Cent-Jours, il fut destitué en 1815. Il a publié : *Mon angoisse de dix mois ou Historique des traitements essuyés par les députés détenus et les dangers qu'ils ont courus pendant leur captivité, avec des anecdotes intéressantes* (Paris, 1794, in-8).

BLANQUI aîné (Jérôme-Adolphe), économiste français, né à Nice le 21 nov. 1798, mort à Paris le 28 janv. 1854. Etait fils du précédent et frère du suivant. Simple répétiteur à Paris, il suivit assidûment les cours d'économie industrielle professés au Conservatoire des arts et métiers, par J.-B. Say, dont il devient promptement l'élève et le collaborateur. A cette époque, il ouvrit un cours public à l'Athénée, et son succès fut tel qu'il devint successivement professeur d'histoire et d'économie industrielle à l'Ecole spéciale du commerce en 1825, et directeur de cette institution en 1830. Chargé à la fois de deux cours à l'Ecole spéciale du commerce, celui d'économie industrielle — on n'osait pas dire encore d'économie politique — et celui d'histoire, il reconnut bientôt, en rapprochant les éléments de l'un et l'autre cours, que l'économie politique était de

tous les temps, que celle des anciens n'avait pas d'autre prétention que celle des modernes. C'est alors qu'il écrivit son *Histoire de l'économie politique en Europe, depuis les anciens jusqu'à nos jours*. Pour la première fois, le mouvement des croisades, l'affranchissement des communes, le la découverte de l'Amérique et ses conséquences furent étudiés au point de vue de la production et de la distribution des richesses. Blanqui succéda en 1833 à J.-B. Say comme professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers. Il tenait de J.-B. Say les traditions scientifiques que celui-ci avait reçues de Dupont de Nemours, qui en avait reçu le dépôt de Turgot. Blanqui parcourut l'Europe presque tout entière pour étudier la situation économique de divers pays. Il fit dix voyages en Angleterre, cinq en Italie, deux en Espagne. On peut le rencontrer encore en Allemagne, en Autriche, en Servie, en Orient, en Algérie. La plupart de ses voyages donnaient lieu à des ouvrages ou à des mémoires lus avec avidité par un public spécial. En 1840, il fut chargé de procéder dans le nord de la France à une enquête sur les classes ouvrières qui produisit un effet profond. En 1838, Blanqui aîné fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ses idées sur la liberté commerciale lui valurent d'être nommé en 1846 député de l'arr. de Bordeaux. Il ne fut pas réélu en 1848. Parmi les nombreux ouvrages de Blanqui aîné, nous citerons : *De la situation économique et morale de l'Espagne en 1846* (Paris, in-4); *Précis élémentaire d'économie politique* (Paris, 1826; 3e édit., 1857, in-12); *les Classes ouvrières en France* (Paris, 1848, 2 vol. in-18). Enfin, l'œuvre capitale du maître : *Histoire de l'économie politique en Europe, depuis les anciens jusqu'à nos jours* (Paris, 1837-1838, 2 vol in-8; 4e édit., 1860, 2 vol. in-12). Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues. Achille MERCIER.

BLANQUI (Louis-Auguste), homme politique français, né le 8 fév. 1805 à Puget-Théniers, mort à Paris le 1er janv. 1881, fils et frère des précédents. Il fit ses études de 1818 à 1824, à l'institution Massin et au collège Charlemagne. Quelque temps précepteur des enfants du général Compans, puis répétiteur à l'institution Massin, il étudia à la fois le droit et la médecine. Attiré de bonne heure par la politique, il s'affilia à la Charbonnerie, et on connaît l'influence considérable qu'exerçait alors sur les ventes un des survivants de la conjuration des Egaux, l'ami de Babeuf, le communiste Buonarotti. Dans l'année 1827, sillonnée d'émeutes, Blanqui fut blessé trois fois : il reçut deux coups de sabre en avril et en mai; le 29 nov. il tomba, rue aux Ours, atteint au cou par une balle. Arrêté, pendant un voyage à Nice, alors italienne, à cause de son nom qui inspirait de l'ombrage au gouvernement sarde — son père avait contribué à l'annexion du comté de Nice à la France — il fut incarcéré : c'était son début dans les cachots. A la fin de 1829, il entrait au journal doctrinaire *le Globe*, où il se renferma dans sa fonction de rédacteur des Chambres. Le 27 juil. 1830 il prit le fusil. Une monarchie succéda à une monarchie ; ce n'est pas ce qu'il avait espéré et il devint un des membres les plus ardents d'une société républicaine, la *Société des Amis du Peuple*; il mena dans ses réunions, dans son journal, une telle campagne qu'il était arrêté le 11 juil. 1831. Traduit, le 10 janv. 1832, en cour d'assises, il ne voulut pas d'avocat et exposa ses théories. Le jury l'acquitta; la cour, elle, pour avoir proclamé la nécessité de « la guerre entre les riches et les pauvres », le condamna, le 12 janv., à un an de prison et 200 francs d'amende. Son discours a été publié en brochure (*Défense du citoyen Louis-Auguste Blanqui devant la cour d'assises* [Paris, 1832, in-8]).

Inscrit parmi les défenseurs des accusés d'avril 1834, cette qualité lui valut de comparaître, le 20 mai 1835, devant la cour des pairs. Arrêté le 13 mars 1836 pour l'affaire dite de la rue de Lourcine, qui se rattachait à la *Société des Familles*, et reconnu coupable d'association illicite et de fabrication clandestine de poudre de guerre, il fut condamné le 11 août, par la 6e chambre correctionnelle, à deux ans d'emprisonnement, 3,000 fr. d'amende et deux ans de surveillance. L'amnistie du 8 mai 1837 le délivra de la prison. Interné à Pontoise, il se remit à conspirer. Le 12 mai 1839, les membres de la *Société des Saisons*, dont il était un des chefs, prenaient les armes et luttaient vainement tout un jour. Pendant cinq mois Blanqui échappa à la police. Dénoncé au moment où il allait passer en Suisse, arrêté le 14 oct. 1839 et traduit le 13 janv. 1840 devant la cour des pairs, il refusa de répondre. Condamné à mort le 31 janv., il ne pouvait guère être exécuté, Barbès ayant été gracié ; sa peine fut commuée en une détention perpétuelle et on l'envoya le 6 fév. au Mont-Saint-Michel. Aux souffrances physiques endurées là, vinrent s'ajouter les tortures morales; il eut la douleur de perdre sa femme moins d'un an après son incarcération ; il l'avait épousée en 1832, étant à Sainte-Pélagie. Une tentative malheureuse d'évasion rendit sa captivité encore plus pénible jusqu'au jour où, brisé par la maladie, on le transféra de brigade en brigade au pénitencier de Tours (fév. 1844), puis, le mal s'aggravant, à l'hôpital de cette ville. Un avis des médecins le déclarant perdu parvint le 4 déc. 1844 au ministère qui, le surlendemain, expédia sa grâce. Blanqui protesta contre cette perfidie et, sur une sommation du préfet d'Entraigues, le 26 déc., il réitérait son refus par une lettre qu'insérа le *Courrier d'Indre-et-Loire*. Au commencement de 1846, il était à peu près rétabli, mais résolu à ne pas sortir de l'hôpital. A la fin de mai, on plaçait, dans une chambre à côté de la sienne, un agent provocateur nommé Houdin qui, le 23 nov., le dénonçait comme instigateur d'une société secrète ; le 27, Blanqui était enfermé au pénitencier. L'affaire se dénoua le 29 avr. 1847 devant la police correctionnelle de Blois. Blanqui à qui était reproché le délit « d'association illicite pour le développement du communisme », fut renvoyé des fins de la plainte et rentra à l'hôpital de Tours. Dix mois après, le 25 févr. 1848, il était acclamé au club du Prado à Paris : la révolution l'avait libéré.

« Changement de forme, maintien du fond », dit-il du nouveau gouvernement. Il protesta en faveur du drapeau rouge et fonda la *Société républicaine centrale* qui tint ses séances rue Bergère, au Conservatoire de musique. Le 2 mars il demanda des actes; le 7 et le 14, il réclama l'ajournement des élections; le 22, il insista sur la nécessité de mettre fin à l'exploitation capitaliste. Malgré ses efforts, l'opposition de Louis Blanc et de Barbès avait fait échouer la manifestation du 17 mars, qui avait eu pour but, dans son esprit, la modification du gouvernement. Il fut alors attaqué de tous côtés. Le 31 mars M. Taschereau publiait dans le premier numéro de sa deuxième *Revue rétrospective*, un factum intitulé *Déclarations faites par *** devant le ministre de l'intérieur*, rapport supposé de Blanqui à M. Duchâtel sur le complot du 12 mai 1839. Il y eut procès et M. Taschereau ne put jamais produire l'original. Blanqui n'en fut pas moins contraint à se défendre (*Réponse du citoyen Auguste Blanqui* [Paris, 1848, feuille in-pl.]), et son argumentation serrée paraît sans réplique. Il prit une part active à la manifestation du 16 avr. La veille, il avait eu une entrevue avec Lamartine qui cajolait les chefs populaires, mais qui ne parvint pas à se servir de lui. Après la journée du 16 avr. un mandat d'arrêt fut décerné contre Blanqui ; l'exécution en ayant été ajournée, ainsi que le relate l'acte d'accusation du procès de Bourges, l'instruction de cette affaire se confondit avec celle relative au 15 mai. Le 20 avr. Blanqui signala la concentration des troupes aux environs de Paris; le 2 mai il dénonça les massacres de Rouen. Le 15, il se borna à subir, selon son expression, « cette invasion du sentiment populaire ». L'Assemblée envahie, il prit la parole et chercha à substituer à la question polonaise la question sociale. Il n'y réussit pas

et on connaît le résultat de la journée. Arrêté le 26 mai, pendant l'instruction il refusa de répondre. Le 7 mars 1849 il comparut devant la haute cour réunie à Bourges. Durant les débats, une scène éclata entre Barbès et lui : Blanqui ne se départit pas de son attitude correcte et digne. Le 2 avr. il était condamné à dix ans de détention.

Conduit à Doullens, il fut bientôt transféré à Belle-Isle. Là, avec un de ses co-détenus, Cazavant, il tenta, en nov. 1853, une audacieuse évasion. Ils atteignirent la cabane du pêcheur avec qui ils avaient noué des intelligences. Celui-ci, une fois payé par eux, les livra afin d'avoir la prime de 50 francs accordée par évadé. En 1857, on le transporta en Corse, à Corte. Interné à Mascara (Algérie), à l'expiration de ses dix ans, en vertu de la loi de sûreté générale, il ne recouvra la liberté que par l'amnistie du 16 août 1859. Naturellement, l'Empire ne tarda pas à le ressaisir. Arrêté le 10 mars 1861 et impliqué dans un procès de société secrète et de publications clandestines, il fut condamné le 14 juin, par la septième chambre correctionnelle, à quatre années de prison. Malade, il quitta en mars 1865 Sainte-Pélagie pour aller à l'hôpital Necker, d'où il s'évada le 27 août; le lendemain, il adressait aux journaux une lettre que publia en partie le *Siècle* du 31 août et dans laquelle il disait : « J'ai subi non pas quatre ans, mais quatre ans et six mois de prison, 12 °/₀ en sus du principal. Je ne dois pas aller plus loin. » En mai de cette même année il avait, en outre des quelques lignes de programme, donné, sous le pseudonyme — formé avec les premières syllabes des prénoms de sa femme, Suzanne-Amélie — de Suzamel, des articles remarqués, notamment sur la morale, le monothéisme, la science et la foi, au journal *Candide* supprimé au bout de huit numéros. Il vécut à l'étranger, principalement à Bruxelles, d'une petite rente, cherchant sans cesse à organiser quelque chose et venant en secret à Paris. Il y habitait depuis quelque temps, à la suite de l'amnistie du 15 août 1869, et avait même un instant songé à y publier avec M. Ranc et M. le Dr Regnard un journal hebdomadaire, *la Renaissance*, dont le programme seul fut lancé quand Victor Noir tomba assassiné par Pierre Bonaparte, et il assista à ses funérailles le 12 janv. 1870, armé, comptant sur un soulèvement. Peu après il quitta Paris où il ne rentra que le 12 août. Le 14, avec une poignée d'hommes, il essaya de s'emparer par surprise des fusils déposés à la caserne des pompiers du boulevard de la Villette. L'affaire manqua ; trois semaines après l'Empire croulait et Blanqui fondait le club et le journal *la Patrie en danger*. Le premier numéro du journal est du 7 sept.; le club siégea d'abord au café des Halles, 20, rue Saint-Denis, puis 3, rue d'Arras. Le Blanqui de cette période a été très curieusement dépeint et apprécié par M. J.-J. Weiss dans *Paris-Journal* du 18 fév. 1872. Elu à l'unanimité, le 14 sept., chef du 169e bataillon de la garde nationale à Montmartre, il était remplacé le 19 oct.

Le 31 oct., informé vers cinq heures et demie que son nom figurait sur la liste du nouveau pouvoir, il se rendit aussitôt à l'hôtel de ville, rédigea et signa divers ordres. Un instant saisi par des gardes nationaux du 17e bataillon (faubourg Saint-Germain), à moitié étranglé, il fut sauvé par les tirailleurs de Flourens. Au dernier moment un accord étant intervenu entre les membres des deux gouvernements en présence, pour affirmer publiquement la convention faite, Blanqui sortit au bras du général Tamisier. Le gouvernement de la défense nationale procédant néanmoins à des arrestations, Blanqui se cacha. De sa retraite, il rédigea jusqu'au 8 déc. la *Patrie en danger*. Quelques-uns de ceux qui avaient participé au 31 oct., firent la manifestation désespérée du 22 janv. 1871 ; Blanqui y était. Il échouait à Paris, aux élections du 8 fév., avec 52,389 voix. Le 12, il publiait, sous le titre *Un dernier mot* (Paris, feuille in-pl.), un vif réquisitoire contre les hommes du 4 septembre, et quittait Paris le jour même. Après quelques jours passés publiquement à Bordeaux, il se retira dans les premiers jours de mars à Bretenoux (Lot) près d'une de ses sœurs. Le 10 mars, le 3e conseil de la 1re division militaire le condamnait à mort par contumace pour avoir voulu, le 31 oct., renverser un gouvernement illégal aux yeux de ses juges. Arrêté le 17 mars et conduit à Figeac, il était, le 20, transféré à Cahors; enfin, le 24 mai, il arrivait au fort du Taureau, à l'entrée de la rade de Morlaix.

Blanqui avait été, le 26 mars, élu membre de la Commune, dans le XVIIIe arrondissement par 14,953 voix et dans le XXe par 13,859. Des membres de la Commune songèrent à obtenir son élargissement en l'échangeant contre les principaux otages. Le vieil ami de Blanqui, B. Flotte, s'en occupa, mais ne réussit pas dans ses démarches qu'il a racontées avec documents à l'appui (*Blanqui et les otages en 1871* [Paris, 1885, in-8]). Blanqui resta six mois au fort du Taureau, en butte à un épouvantable régime dont le récit, dû à sa plume, a paru dans la *République française* du 15 janv. 1872 sous le titre *Un prisonnier politique en 1871*. Dans sa casemate il écrivit une note concernant les causes de la lumière zodiacale, communiquée le 8 janv. 1872 à l'Académie des sciences et insérée dans la *République française* du 27, et l'*Eternité par les astres*, hypothèse astronomique déduite de la double infinité du monde en durée et en étendue (Paris, 1872, in-8). Le 19 nov. 1871 il était transporté à Versailles. Le 15 fév. 1872, après onze mois de séquestration, il passait devant le 4e conseil de guerre séant en cette ville. Malgré les dépositions catégoriques de MM. Dorian et Edmond Adam affirmant qu'il y avait eu promesse formelle le 31 oct. de n'exercer aucune poursuite, il était condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Le conseil de revision ayant, le 11 avril, cassé ce jugement pour vice de forme, Blanqui était, le 29, traduit devant le 6e conseil de guerre, et la même peine de la déportation dans une enceinte fortifiée était prononcée contre lui. Enfermé à la maison centrale de Clairvaux le 17 sept. 1872, c'est là qu'il devait subir sa peine transformée — les médecins l'ayant déclaré impropre au voyage — en détention perpétuelle.

Le 27 janv. 1878, l'*Egalité* de Paris émit pour la première fois l'idée d'imposer au gouvernement la mise en liberté de Blanqui en créant sur son nom une agitation électorale. Conformément à cette idée, sa candidature fut posée le mois suivant dans la 2e circonscription de Marseille où elle réunissait, le 3 mars, 601 voix ; le 7 juil., dans le VIe arr. de Paris, elle obtenait 618 suffrages. En janv. 1879, une campagne était entreprise dans la *Révolution française* en faveur de Blanqui ; le 29, était de nouveau lancée l'idée de sa candidature qui fut, bientôt après, posée d'abord dans la 1re circonscription de Roanne, puis dans la 1re circonscription de Bordeaux. Le 6 avr. Blanqui recueillait 1,485 voix à Roanne et 3,700 à Bordeaux. Mais, dans ce dernier scrutin, il y avait ballottage et Blanqui était deuxième sur quatre concurrents. Son succès probable lui valut certains concours qui, jusque-là, lui avaient malheureusement fait défaut et, le 20 avr., il était élu député de la 1re circonscription de Bordeaux par 6,801 suffrages contre 5,330 donnés à M. Lavertujon. La Chambre invalidait cette élection, le 3 juin, par 354 voix contre 33. Une loi ayant accordé les bénéfices de l'amnistie aux condamnés politiques qui seraient graciés du 5 mars au 5 juin 1879, c'est le 10 juin que fut signée la grâce de Blanqui. Le lendemain il était à Paris. Dès la fin du mois, il allait à Bordeaux remercier ses électeurs et se représentait en août. Le 31, il venait en tête avec 3,929 suffrages; mais, au second tour, le 14 sept., M. Achard l'emportait de 158 voix. Il alla alors passer quelques semaines dans le S.-E. et parla notamment à Marseille, Nice, Saint-Etienne et Lyon. L'année suivante, sa candidature était posée dans la 1re circonscription de cette dernière ville. Si, le 23 mai, il arrivait premier avec 5,956 voix, il était battu, le 6 juin, au ballottage avec

5.947 voix contre 8,280 à M. Ballue. Le 3 nov. 1880, il était à Milan à l'inauguration du monument élevé en l'honneur des Italiens tombés à Mentana. Le 20, il faisait paraître à Paris, le journal *Ni Dieu ni Maître* qui, le 14 déc., devenait hebdomadaire. A cette époque aussi il a publié l'*Armée esclave et opprimée*, suppression de la conscription, enseignement militaire de la jeunesse, armée nationale sédentaire (Paris, 1880, in-18).

Le 27 déc. il présida, rue Lecourbe, une réunion où il glorifia le drapeau rouge. Frappé dans la nuit même d'une attaque d'apoplexie, il mourut le 1er janv. à neuf heures du soir dans une petite chambre du 5e étage, 25, boulevard d'Italie. Une foule immense, drapeaux rouges déployés, assista le 5 janv. à ses obsèques. Il fut inhumé au Père-Lachaise où le chef-d'œuvre émouvant de Dalou, la statue en bronze de Blanqui couché mort sous le linceul, a été inauguré le 9 août 1885. Ses articles de la *Patrie en danger* ont été publiés à part sous ce titre en 1871 (Paris, in-18). En 1885, par les soins d'un de ses amis, d'un de ses disciples, Granger, a paru « tout ce qui, dans les manuscrits de Blanqui, avait trait à l'économie politique et sociale » (*Critique sociale* [Paris, 2 vol. in-18]). Enfin le *Cri du Peuple* des 1er, 2, 3 oct. 1885 a publié une longue lettre politique inédite de Blanqui. Les idées de toute sa vie peuvent se résumer ainsi : le communisme comme but final ; la guerre entre les deux camps adverses, entre les deux classes, prolétariat et bourgeoisie, comme but immédiat afin d'enlever le pouvoir à la bourgeoisie par un coup de force; ce pouvoir révolutionnairement conquis, l'établissement de la dictature parisienne ayant aussitôt à appliquer, dans l'ordre économique et politique, un certain nombre de dispositions jugées de nature à rallier peu à peu la masse au communisme, qui ne saurait s'imposer par décret. G. DEVILLE.

BLANTYRE. Bourg du comté de Lanark (Ecosse), dans une région plate, mais fertile, sur la rive gauche du Clyde, à proximité du Calder et à 6 kil. et demi N.-O. de Hamilton. Environ 2,000 hab. La paroisse embrasse, en outre, les villages d'Auchinraith, Auchintiber Barnhill, Hunthill et Stonefield. La population de la paroisse entière est d'environ 10,000 âmes. Vastes fabriques de coton. Ruines d'un château. Patrie de Livingstone. P. LEMOSOF.

BLANTYRE. Station des missionnaires anglais sur le Chiré, à l'est des cataractes de Mamvira (Afrique orientale), 15° 44′ lat. S., 32° 50′ long. E.

BLANVAL (Joseph ARTAUD de), propriétaire à Ambert, était, au moment de la Révolution, négociant à Clermont. Placé à la tête du parti jacobin de cette ville, il fut élu député du Puy-de-Dôme à la Convention nationale le 7 sept. 1792. Il vota la mort de Louis XVI sans sursis; ce fut la seule fois que Blanval prit la parole à la tribune. Il fut élu par le même département au conseil des Anciens les 22 vendémiaire an IV et 23 germinal an VI. Il exerça les fonctions de secrétaire de cette assemblée. Nommé, par le Directoire, commissaire pour le dép. du Puy-de-Dôme, il résilia ses fonctions après le coup d'Etat du 18 brumaire et abandonna complètement la vie politique pour se livrer de nouveau à son commerce.

BLANZAC *(Blansiacum)*. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, sur le Né; 873 hab. Eaux-de-vie dites petites champagnes. L'abbaye de Blanzac, fondée au XIe siècle, fut sécularisée au XVIe. L'*église* aujourd'hui paroissiale, est un édifice du commencement du XIIIe siècle (mon. hist.), dont le clocher est de beaucoup antérieur. Supporté par quatre piles, il se compose de trois étages; carré à la base, il devient octogonal à la partie supérieure et est flanqué de pignons au point où a lieu le changement de forme. C'est une disposition imitée de celle du clocher de Brantôme. Sur un plateau qui domine la ville, ruines d'un donjon du XIIe siècle. Ruisseau du Font-Ladre dont les eaux passaient autrefois pour avoir la propriété de guérir la lèpre. Etangs poissonneux de Puygrelier et de Saint-Nicolas. Tumulus de Porcheresse.

BLANZAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 493 hab.

BLANZAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Paulien ; 412 hab.

BLANZAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Bellac ; 778 hab.

BLANZAGUET-SAINT-CYBARD. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette ; 415 hab.

BLANZAT (*Blanzacum*, 1165). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. E. de Clermont-Ferrand ; 1,215 hab. La seigneurie de Blanzat semble avoir appartenu d'abord à la maison de la Tour, puis être passée dans celle de Cebazat. Péronnelle, dame de Blanzat, la porta en dot, vers 1571, à Blain Le Loup, seigneur de Préchonnet, dont le fils, Gaspard Le Loup, prit le parti de la Ligue et soutint dans Blanzat un siège contre les royalistes en 1590. Il fut obligé de se rendre. Après sa mort (1640), la seigneurie de Blanzat fut achetée par la famille Tubeuf et revendue en 1788 à M. de la Salle. L. F.

BLANZAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 213 hab.

BLANZAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray, sur un plateau, entre la Charente et la Bouleur ; 1,650 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Tours à Bordeaux, au ham. d'Epanvillers. Eglise du XVe siècle. Château de la Maillolière, flanqué d'une grosse tour du XVe siècle. Dolmen à Epanvillers.

BLANZÉE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain ; 53 hab.

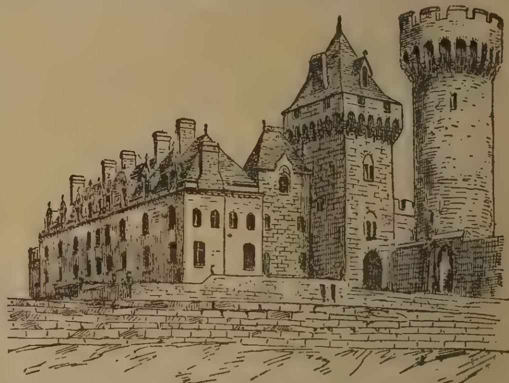
BLANZEY (*Blanziacum.*) Hameau de la com. de Bouxières-aux-Chênes, dép. de Meurthe-et-Moselle, cant. E. de Nancy, sur le penchant d'une colline. Il y avait jadis un prieuré fondé au XIIe siècle et dépendant de l'abbaye de prémontrés de Sainte-Marie-aux-Bois. Les bâtiments en existent encore en entier. L'église, du XIIe siècle, est composée d'une nef sans bas côtés, d'un chœur et d'une abside pentagonale avec une crypte sous le chœur et l'abside. G. DURAND.

BIBL. : Aug. DIGOT, *Notice sur l'église prieurale de Blanzey*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1851, t. II, 1re série, p. 36.

BLANZY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld ; 540 hab.

BLANZY-LES-FISMES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 136 hab.

BLANZY-SUR-BOURBINCE *(Blanzeium, Blanciacum)*. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr d'Autun, cant. de Montcenis, sur la Bourbince et le canal du centre ; 4,302 hab. Gérard de Brancion, seigneur de Blanzy, y fonda en 1060 un prieuré de l'ordre de Cluny. A 2 kil.



Château du Plessis, d'après une photographie communiquée par M. le comte de Barbantane.

S. du bourg, château du Plessis, qui a appartenu au chancelier Rolin, restauré par M. le comte René de Barbantane, propriétaire actuel. — Verreries et fours à chaux occupant 500 ouvriers. Mines de houille de MM. J. Chagot et Cie (siège social à *Montceau-les-*

Mines, V. ce nom), l'extraction s'est élevée, en 1886, à 899,771 tonnes.

BLAOUS (Bot.). Nom vulgaire, en Languedoc, du *Boletus cyanescens* Bull., Champignon comestible du groupe des Polyporés.

BLAPS (Entom.). Genre de Coléoptères-Hétéromères, de la famille des Ténébrionides, établi par Fabricius (*Syst. Entom.*, p. 254) et qui a donné son nom au groupe des Blapsides. Ce sont des insectes au corps ovalaire-oblong, très épais, mais un peu déprimé sur le dos et très lisse Les antennes, assez courtes, sont perfoliées avec le onzième article libre, bien distinct du précédent. Les yeux, étroits et allongés, sont assez fortement échancrés en avant. Le prothorax est presque carré, peu convexe; les élytres, toujours soudées, sont prolongées en une pointe obtuse plus ou moins saillante, et les pattes, en général assez longues, ont les tibias terminés par deux éperons assez faibles, et les tarses allongés, peu ou point comprimés. — On connait actuellement plus de 100 espèces de *Blaps*, répandues surtout en Asie et dans la région méditerranéenne. Toutes ces espèces sont en général d'assez grande taille, d'un noir peu brillant. Elles habitent les caves, les celliers, les ruines, les lieux obscurs et un peu humides, d'où elles ne sortent guère que la nuit. Toutes exsudent, quand on les touche, un liquide huileux, provenant de glandes anales, et qui répand une odeur fétide, d'une persistance extrême. Leurs métamorphoses, observées notamment par F. Westwood (*Introd. to the mod. classif.*, I, 321, fig. 39) chez le *Blaps mortisaga* et par E. Perris (*Ann. Soc. ent. Fr.*, 1852, pp. 603 et 609) chez les *Blaps similis* et *Blaps producta*, n'offrent rien de particulier. Cependant leurs larves blanchâtres ou jaunâtres, allongées, presque cylindriques, ressemblent beaucoup à celles des Elatérides; elles en diffèrent surtout par les parties de la bouche et par le segment terminal, qui est pourvu, près de l'anus, de deux appendices latéraux servant à la progression. — Comme type du genre, dont les espèces de l'Ancien Monde ont été étudiées monographiquement, d'abord par Solier (*Studi entomologicæ* de Baudi, p. 291), puis par M. E. Allard (*Ann. Soc. entom. de France*, 1880, p. 269), nous figurons le *Blaps mortisaga* L., qui est assez commun en France dans les caves et les celliers et qu'on appelle vulgairement *Blaps porte-malheur*, *Présage de mort*, *Sorcière de la mort*, etc. Ajoutons qu'au dire de Fabricius, le *Blaps sulcata* Fab., espèce commune en Egypte, est employé, dans ce pays, contre les douleurs d'oreilles, la morsure des scorpions, etc., et que les femmes turques le mangent, cuit avec du beurre, dans l'intention d'engraisser; ce qui est au moins douteux.


Blaps mortisaga L.

Ed. Lef.

BLARAMBERG (Ivan Pavlovitch), archéologue russe, né en 1772, mort en 1831. Il était originaire de la Flandre; en 1796, il entra au service du gouvernement russe et fut attaché de 1804 à 1806 à la commission de rédaction des lois. Envoyé comme procureur à Odessa, il s'occupa particulièrement de l'archéologie de la Russie méridionale, devint directeur du Musée des antiques d'Odessa, et conseiller d'Etat. Il a écrit en français différents mémoires : *Notice sur quelques objets d'antiquité découverts en Tauride* (Paris, 1822); *Choix de médailles antiques d'Olbiopolis* (Paris, 1822); *De la position des trois forteresses tauro-scythes dont parle Strabon* (Odessa, 1831). Il a publié en russe une description des anciennes monnaies d'Olbia. L'archéologie lui doit quelques découvertes intéressantes. L. L.

BLARENBERGHE (Henri-Désiré van), peintre miniaturiste français, né à Lille en 1734, mort à Paris en 1812. Fils d'un artiste d'origine flamande, van Blarenberghe se forma par l'étude des maîtres précieux de l'école des Pays-Bas; il imita d'abord la manière de J. Breughel; mais lorsqu'il vint à Paris, il s'inspira de Van der Meulen, dont on retrouve les qualités de composition dans ses petites batailles à la gouache. En 1760 il était installé à Paris, peignant pour le public des miniatures sur des couvercles de tabatières et de bonbonnières. — Attaché en 1769 au ministère de la guerre, en qualité de peintre de batailles, il passa au département de la marine en 1773 et y fut chargé de faire les « vues et le développement « des villes, ports et lieux remarquables des côtes de « France, pour le dépôt de la marine ». Il partit pour Brest la même année, accompagné de son fils, dont il s'était fait un très habile collaborateur, et qui malheureusement mourut jeune; il exécuta six vues différentes du port. On ignore ce que sont devenus ces tableaux à l'huile, qui mesuraient 1m07 centim. sur 74 centim. grandes dimensions dans l'œuvre de van Blarenberghe. Une autre série de tableaux qu'il exécuta ensuite pour le ministère des affaires étrangères, ont été plus heureusement conservés; ils sont placés comme dessus de portes, au palais de Versailles, dans la salle des anciennes archives; ils représentent des *Vues de quelques capitales de l'Europe*, animées d'une foule de figures dont les plus grandes n'ont pas plus de cinq à six pouces de hauteur; on peut citer comme les plus curieuses : *Une Vue du Vatican* et *l'Entrée d'un ambassadeur de France à Rome*. — Une œuvre encore plus importante de cet artiste, placée également à Versailles, c'est la collection des vingt-deux grandes gouaches (59 centim. sur 94), qui lui furent commandées par le ministère de la guerre vers 1778 et auxquelles il travailla jusqu'en 1790. Toutes, sauf la dernière qui représente le *siège d'York-town*, sont relatives aux glorieux faits d'armes du maréchal de Saxe dans les Pays-Bas, de 1744 à 1748, aux *sièges de Menin, de Fribourg, de Tournay, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, de Bruxelles, de Mons, de Namur, de Berg-op-Zoom* et aux *batailles de Rocoux, de Lawfeld*, etc. Le musée du Louvre possède aussi, dans la collection Lenoir, plusieurs tabatières, en or ou en écaille, ornées des miniatures de van Blarenberghe, scènes de genre, marines ou vues de villes; la pièce la plus précieuse de cette série est une petite gouache rectangulaire de 8 centim. sur 6, représentant le *duc de Choiseul dans son cabinet*; les trois personnages, les détails des meubles et des costumes, les tableaux mêmes qui ornent la pièce sont rendus avec une virtuosité d'exécution admirable. Ad. Thiers.

Bibl.: A. Jal, *Diction. crit. de biog. et d'hist.* — E. Soulié, *Catalogue du mus. de Versailles*, IIe partie. — *Catal. de la collect. Ph. Lenoir au Louvre*; Paris, 1875, in-12.

BLARER (V. Blaurer).

BLARGIES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie, 485 hab.; la seigneurie appartenait au XIIe siècle à la maison de Beaussault; elle était possédée, au commencement du XVIIIe, par la famille Duprat, marquis de Viteaux et comtes de Barbanson, en même temps seigneurs de Formerie. L'église qui dépendait de l'abbaye du Bec, puis du prieuré de Saint-Maur, est partie gothique, partie du XVIe siècle. Le hameau principal est *Secqueville*; un autre écart, *Redderie*, était le siège d'une seigneurie distincte, appartenant dans les derniers temps à la famille d'Orival. C. St-A.

BLARIANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 37 hab.

BLARINGHEM. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. N. d'Hazebrouck; 1,846 hab.

BLARRU ou BLARU (Pierre de) [Petrus de Blarrorivo],

poète latin, né à Paris (Haut-Rhin) le 6 avr. 1437, mort à Saint-Dié le 23 nov. 1505. Il fut chanoine de Saint-Dié. Il a écrit : *Insigne Nanceiados opus de bello Nanceiano* (Saint-Nicolas-du-Port [Lorraine], 1518, in-fol. av. fig.), poème sur la guerre de Nancy et la mort de Charles le Téméraire, rédigé sur une relation fournie par le duc René et édité par Jean Basin de Saudancourt. La *Nancéide* (ouvrage excessivement rare) a été traduite en vers français par Nicolas Romain. Quelques fragments de cette traduction ont été insérés dans l'*Histoire de Lorraine* du dom Calmet (t. I, p. 83). Une réimpression a été donnée avec trad. française, par Ferdinand Schutz (Nancy, 1840, 2 vol. in-8). R. S.

Bibl. : Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ ætatis*, 1734-1746, I, 677, VI, 900. — Hugo, *Sacræ antiquitatis monumenta*, t. I, préface. — Abram, *Hist. universitatis Mussip.*, lib. I, art. 52. — Cas. Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiaticis*, t. III, p. 2674. — Lelong, *Bibliothèque historique* ; Paris, 1769, t. II, p. 196, in-fol.— Moreri, *Dictionnaire historique* ; Paris, 1759, t. II, in-fol. —Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*; Nancy, 1745, in-fol. t. I, 83 ; t. IV, 126, 127.

BLARS. Com. du dép. du Lot, cant. de Lauzès, arr. de Cahors, sur un causse dominant le Célé ; 504 hab. Sur le territoire de cette commune se trouve à l'extrémité d'une petite vallée aboutissant au Célé la *Grotte de Marcillac*. L'entrée en a environ 3 m. d'élévation ; elle se compose de trois vastes salles mesurant ensemble 460 m. de long. et garnies de stalactites. L'une d'elles forme une colonne haute de 19 m. qui semble supporter la voûte de la seconde salle. Un profond précipice, des galeries latérales nombreuses, et les inégalités du sol rendent difficile l'exploration de cette grotte.

BLARU. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières : 595 hab.

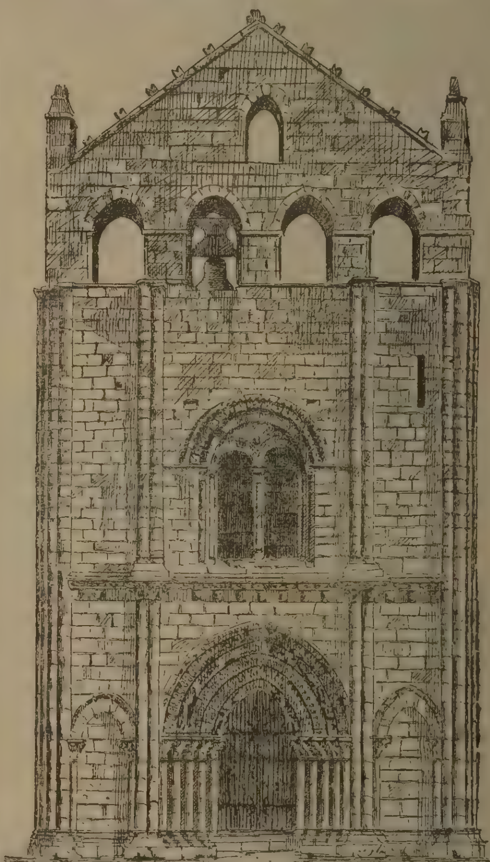
BLAS (San-) (V. San-Blas).

BLASCHE (Bernhard-Heinrich), philosophe allemand, qui se rattache à l'école de Schelling, né à Iéna le 9 avr. 1766, mort le 26 nov. 1832. Il a écrit surtout sur la philosophie religieuse et la pédagogie. Ses principaux ouvrages sont : *Das Böse im Einklang mit der Weltordnung* (Leipzig, 1827) ; *Handbuch der Erziehungswissenschaft* (Giessen, 1822-1824, 2 vol.); *Philosophie der Offenbarung* (Gotha, 1829) ; *Philosophische Unsterblichkeitslehre, oder : wie offenbart sich das ewige Leben ?* (Erfuth et Gotha, 1831).

BLASEOFEN. Dans la classification des foyers métallurgiques, les Allemands placent le *blaseofen* entre le foyer catalan et le stuckofen ou foyer à masses qui n'est qu'un foyer catalan développé en hauteur. Le blaseofen fut primitivement employé en Suède, en Norvège et dans d'autres contrées de l'Europe ; il a disparu depuis plus d'un siècle et ne se rencontre plus qu'en Finlande où il fonctionne à côté de hauts fourneaux pour des usages spéciaux ; le minerai traité est le minerai des marais ou des lacs, très phosphoreux, et malgré la forte proportion de phosphore du minerai, on obtient du fer malléable de bonne qualité pouvant être forgé de suite en divers objets, tandis que le fer obtenu avec le même minerai par l'affinage de la fonte est rouverin et de mauvaise qualité ; dans le blaseofen le phosphore reste dans la scorie sans passer dans le fer. Ce fourneau appelé aussi en Finlande *fourneau à osmund*, était à l'origine en pierres réfractaires, l'espace entre la chemise et un revêtement en bois était rempli de terre damée ; on fondait le minerai grillé avec du charbon de bois et on avait une production de 1 $^1/_2$ tonne par semaine. Les fourneaux qui fonctionnaient encore ces dernières années avaient conservé le même mode de construction avec une production plus forte. L. Knab.

BLASIA. Ce végétal, ainsi nommé par Micheli en l'honneur du botaniste italien Blasius, appartient à la classe des Hépatiques, ordre des Jungermannioïdées, famille des Jungermanniacées anacrogynes, et constitue une forme de transition entre les types foliacés et frondacés. Feuillage membraniforme, étalé en étoile, à bords découpés en segments qui forment sur la nervure médiane comme deux séries de feuilles parallèles à l'axe (Van Tieghem). Cette nervure est épaisse. Elle porte des renflements qui contiennent les fructifications protégées par une émanation du tissu environnant. La cellule terminale du thalle, semblable à une pyramide à quatre faces, produit quatre séries de segments, l'une au-dessous, l'une au-dessus, les deux autres à droite et à gauche. Le genre *B. pusilla* (Micheli), petite Blasie, a un feuillage élargi transversalement, vert, et présente sur sa face supérieure des réceptacles à orifice étroit et à enveloppes libres. Le noyau des cellules a une apparence verdâtre, en raison du nombre de grains chlorophylliens qui y sont accumulés, semblables à ceux du protoplasma. Dans les creux cupuliformes de sa surface vivent des colonies de Nostoclichenoïdes. *B. pusilla*, assez commun dans l'Est, habite la Bretagne, la Normandie, l'Auvergne. Il est plus rare aux environs de Paris. H. F.

BLASIMON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre, sur le versant d'un coteau au bas duquel coule la Gamache ; 944 hab. De l'ancienne abbaye bénédictine de Blasimon *(Blandimontis abbatia)*, subsistent les ruines très pittoresques d'un *cloître* (XIIe-XVIe siècle). L'*église* (mon. hist.), ancienne abbatiale, est du XIIe siècle, mais a été remaniée aux XIIIe, XVe et XVIe siècles. La façade est un intéressant spécimen de l'époque de transition. Un monument qui ne manque pas d'intérêt est un *moulin* du XIVe siècle, flanqué d'une tourelle du XVe.


Façade de l'église de Blasimon, d'après une photographie des **Archives de la Commission des Monuments historiques.**

BLASIS (Carlo de), danseur, chorégraphe, compositeur et écrivain italien, fils du compositeur Francesco-Antonio de Blasis, né à Naples vers 1798, mort dans sa villa de

Cernobbio, près Côme, le 15 janv. 1878. Peu d'artistes ont été aussi actifs que celui-ci, et dans divers genres. Il étudia d'abord la danse et débuta à Bordeaux, comme premier danseur, en 1818. Il parcourut ensuite plusieurs villes de province, puis fit une rapide apparition à l'Opéra de Paris, et ensuite fut engagé à la Scala, de Milan. Il était à Naples, lorsqu'un accident vint terminer brusquement sa carrière de danseur : une foulure au pied l'empêcha de jamais reparaître à la scène. C'est à partir de ce moment qu'il s'adonna à l'enseignement et à la composition des ballets. En 1837, Carlo de Blasis et sa femme furent appelés à la direction de la fameuse école de danse de la Scala, d'où sont sortis tant d'artistes distingués dont plusieurs se sont fait applaudir à notre Opéra. En même temps, Blasis commença à tracer ses scénarios de ballet, dont il fit un nombre incalculable. On en compte presque une centaine dont les livrets ont été publiés, entre autres : *Achille e Deidamia*, *la Morte di Patroclo*, *Ecuba*, *Onfale*, *Fedra e Ippolito*, *Pandora*, *Orfeo*, *Danao*, *i Misteri*, *Caligola*, *Ugolino*, *Alcibiade*, *Margherita di Borgogna*, *Giuseppe*, *Giuditta*, *il Paradiso perduto*, *Frosina e Melidoro*, *Pigmalione*, *un Racconto dell'Ariosto*, *Byron a Venezia*, *la Vedova Indiana*, *Cristina di Svezia*, *gli Scandinavi*, *il Genio del male*, *la Salamandra*, *la Maledizione*, *la Gioventù di Richelieu*, *la Provinciale a Parigi*, *la Tempesta*, *la Galanteria Spagnuola*, *Corinna*, *Tasso ed Eleonora*, *Don Chisciotte*, *la Gioventù di Figaro*, *Cagliostro*, *Raffaello e la Fornarina*, etc., etc. Parmi ses meilleures élèves, et les plus célèbres, on doit surtout signaler la Cucchi (Couqui à notre Opéra), la Fuoco, la Rosati, la Ferraris, la Grisi, la Cerrito, Amina Boschetti, Flora Fabbri, Nadejda Bagdanoff, que le public parisien a toutes applaudies. — Blasis se produisit encore comme écrivain, avec une fécondité rare, s'attaquant aux sujets les plus divers : didactique et esthétique de la danse, histoire théâtrale et musicale, biographies de musiciens, peintres, comédiens, morale, philosophie de l'art, etc. Voici une liste des principaux écrits publiés par lui dans diverses langues : *Manuel complet de la danse* (Paris) ; *the Code of Terpsicore* (Londres) ; *Code de la danse* (Paris) ; *Traité de la danse de ville* (Paris, Londres et Milan) ; *Studi sulle arti imitatrici* (Milan) ; *Notes upon dancing, historical and practical* (Londres); *Biografia di Fuseli* (Gênes) ; *Biografia di Raffaello* (Milan) ; *Curiosità dell'antico teatro russo e cenni sul moderno* (Turin) ; *Biografia di Pergolesi* (Gênes, Milan et Naples) ; *Programme des ballets* (Paris et Londres) ; *Rise, Progress, Decline and Revival of dancing* (Londres) ; *the Origine, progress and present State of the Imperial and Royal Academy* (Milan, Paris) ; *Biografia di Garrick* (Milan) ; *Della musica drammatica italiana in Francia e della musica francese, dal secolo XVII fino al principo del secolo XIX* (1820) ; *Sunto storico-bibliografico* (Milan) ; *Traité élémentaire, théorique et pratique de l'art de la danse* (Milan) ; *l'Uomo fisico, intellettuale e morale*, *opera filosofico-artistica* (Milan), etc., etc. Et tous ces travaux si nombreux n'empêchaient pas Carlo de Blasis de voyager à l'occasion : il alla passer deux années à Lisbonne, puis fit un assez long séjour à Varsovie, où il réorganisa l'école de danse, et revint un instant à Paris, où il régla plusieurs divertissements dans quelques drames au théâtre de l'ancien Cirque. Arthur Pougin.

BLASIS (Virginie de), cantatrice scénique italienne, sœur de Carlo de Blasis, née à Marseille en août 1807, morte à Florence le 12 mai 1838. Elle fut une des artistes les plus accomplies qu'ait produites l'Italie. Douée d'une superbe voix de soprano aigu, pure, flexible, limpide dans les cordes hautes, pourvue d'une rare puissance dans les notes graves, elle se montrait non seulement cantatrice habile, mais comédienne au talent plein de souplesse, aussi remarquable dans l'opéra bouffe ou de demi-caractère qu'émouvante et pathétique dans le grand drame lyrique. C'est ainsi qu'elle jouait tour à tour, avec la même supériorité, *Semiramide* et *il Barbiere*, *Otello* et *l'Aio nell' imbarrazzo*, *Mosè* et *Matilde di Shabran*. Elle se produisit d'abord en Italie, à Ferrare, Ravenne, Vérone, Padoue, Vicence, Bergame, Brescia, Turin, Gênes et Rome, et elle était âgée seulement de dix-neuf ans lorsqu'elle vint débuter dans *la Donna del Lago*, le 19 déc. 1826, au Théâtre-Italien de Paris, où elle obtint un grand succès. Elle y demeura trois années, après quoi elle alla se faire entendre à Londres, puis en Irlande et en Ecosse. De retour ensuite en Italie, elle vit tous les compositeurs s'empresser autour d'elle ; Strepponi écrivit pour elle *Francesca da Rimini*, Generali *Beniowski*, Nicolini *Arabella*, Savi *Caterina di Cleves*, Celli *Elisa e Palmer*, Gambale *la Civetta in apparenza*, Mercadante *la Testa di Bronzo* et *Uggero il Danese*, Pavesi *Fenella*, etc. C'est au plus fort de ses succès et de ses triomphes que Virginia de Blasis fut frappée du mal qui devait l'emporter rapidement ; atteinte d'une pleurésie, elle mourut en moins d'une semaine. Sa mort fut un deuil général, car son talent, sa beauté, ses vertus privées l'avaient fait chérir de tous, et on lui rendit des hommages rares en tous les temps. Andrea Nancini écrivit à son sujet, sur une poésie de Giovanni Rossi, la musique d'une cantate qui fut chantée par Amalia Schultz-Oldori et Amalia Agliati ; on lui consacra un volume de vers, où la plupart des pièces étaient signées des noms des plus grands poètes italiens ; enfin son corps fut inhumé dans l'église de Santa-Croce de Florence, le Panthéon des gloires italiennes, où on lui fit élever un monument, œuvre du sculpteur L. Pampaloni. Arthur Pougin.

BLASIU (V. Balasfalva).

BLASIUS (Mathieu-Frédéric), chef d'orchestre et compositeur français, né à Lauterbourg (Bas-Rhin) en 1758, mort en 1829, dirigea pendant vingt-cinq ans avec talent l'orchestre de l'Opéra-Comique, et fut professeur au Conservatoire et chef du corps de musique de la garde des consuls. Il a publié des morceaux pour musique militaire, une méthode de clarinette, et des concertos, sonates et quatuors pour divers instruments. Il a fait représenter à l'Opéra-Comique en 1793, une pièce de circonstance, *Le Pelletier de Saint-Fargeau*, et un opéra en un acte, *l'Amour ermite*.

BLASIUS (Ernst), célèbre chirurgien allemand, né à Berlin le 20 nov. 1802, mort à Halle le 11 juil. 1875. Reçu privat-docent à Halle en 1828, il devint en 1834 professeur ordinaire de chirurgie à la même université. La chirurgie lui doit de nombreux perfectionnements ; il modifia avantageusement les opérations autoplastiques sur le nez, les lèvres, les paupières, etc., et s'occupa spécialement des luxations, des nécroses, etc. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Handbuch der Akiurgie* (Halle, 1830-32, 3 vol. in-8 ; 3e édit., 1839-42) ; avec un atlas, *Akiurgische Abbildungen* (Berlin, 1831-1833, in-fol. ; 2e édit., 1841-1844). Citons encore : *Handwörterbuch der gesammten Chirurgie und Augenheilkunde*, etc. (Berlin, 1836-39, 4 vol.). Dr L. Hn.

BLASLAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Neuville ; 463 hab.

BLASON. Le blason, qu'on appelle indistinctement art héraldique, science des armoiries, a pour objet de savoir composer ou expliquer les armoiries ainsi que les figures et les signes qui les forment ou les accompagnent et cela, selon les termes propres et particuliers de la langue héraldique qui est universelle. On entend aussi par blason la représentation peinte, imprimée, gravée de la marque héréditaire dont chaque famille noble fait usage, en l'apposant, soit sur les objets lui appartenant, soit sur ceux qui sont destinés à lui survivre et à devenir une sorte de certificat d'origine, tels que tombeaux, monuments, palais, etc. On trouvera au mot Armoirie les notions historiques

relatives aux origines et aux développements du blason en Europe. Il suffira de donner ici les règles du blason qui ont été arrêtées par les héraldistes et les juges d'armes des XVIIe et XVIIIe siècles et qui sont aujourd'hui à peu près identiques chez toutes les nations européennes.

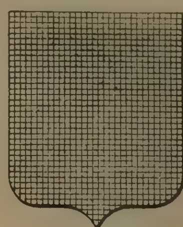
Trois choses sont indispensables dans la composition d'un blason : les *émaux*, l'*écu* et les *figures ;* les émaux comprennent les *métaux* et les *couleurs ;* les métaux sont l'or ou le *jaune*, l'*argent* ou le *blanc*, Les couleurs ou émaux proprement dits sont l'*azur* qui est bleu ; le *gueules*, rouge ; le *sinople*, vert ; le *pourpre*, violet ; le *sable*, noir. Il y a aussi la *carnation*, qui est la couleur du corps humain, et le *naturel*, qui est celle des plantes, des animaux, etc. Enfin, les *pannes* ou *fourrures* qui sont l'*hermine* et le *contre-hermine*, le *vair* et le *contre-vair*. On ne peut mettre


Azur.

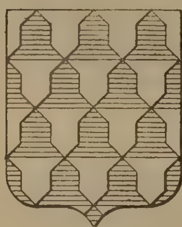

Gueules.

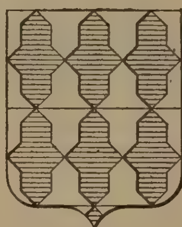

Sinople.

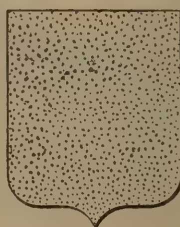

Pourpre.

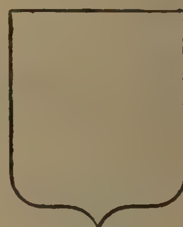

Sable.


Hermine.


Vair.

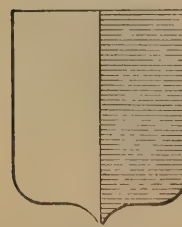

Contrevair.

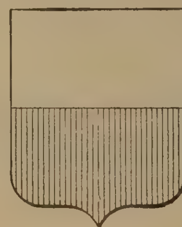

Or.

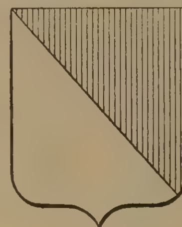

Argent.

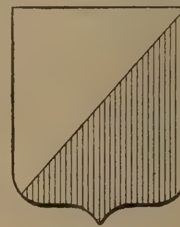
couleur sur couleur ou métal sur métal, à l'exception du pourpre qui peut être employé indifféremment comme émail ou comme métal ; l'hermine est blanc moucheté de noir, le contre-hermine noir, moucheté de blanc ; le vair est bleu et blanc ainsi que le contre-vair qui diffère du premier par la disposition des couleurs ; c.-à-d. que le métal est opposé au métal et l'émail à l'émail. Dans la gravure soit sur papier, soit sur vaisselle d'or ou d'argent ou sur tout autre objet, les couleurs qui entrent dans la composition du blason sont représentées par des lignes ou hachures ; l'azur par des lignes horizontales, le gueules par des lignes verticales, le sinople par des lignes diagonales de droite à gauche (en blason le droit et le gauche sont pris en sens inverse puisqu'on blasonne l'écu qu'on est censé porter devant soi, le côté droit ou dextre se trouve à la gauche de la personne qui regarde le blason et le gauche ou senestre à sa droite), le pourpre par des lignes diagonales de gauche à droite, le sable par des lignes horizontales et verticales croisées ; l'hermine et le contre-hermine, le vair et le contre-vair par des traits propres à leurs émaux (le vair ou le contre-vair est formé de quatre traits). L'or est marqué par des points, l'argent par le fond uni, soit du papier, soit du métal sur lequel on grave.

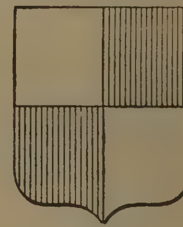
Le fond sur lequel sont représentées les armoiries se nomme *écu* ou *champ* ; il est simple ou composé ; simple,


Parti.

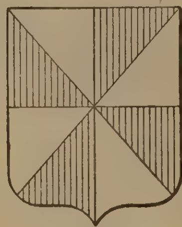

Coupé.


Tranché.


Taillé.


Ecartelé.

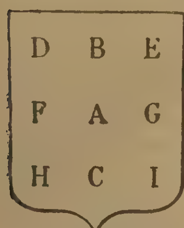

Ecartelé en sautoir.


Gironné.

il n'a qu'un seul métal ou une seule couleur ; composé, il forme plusieurs divisions qu'on nomme *partitions*. Quatre partitions principales servent à former toutes les autres ; on les appelle : *parti, coupé, tranché, taillé*. Une ligne verticale séparant le blason en deux parties égales produit le parti ; la ligne horizontale le coupé ; la diagonale de dextre à senestre, le tranché ; la diagonale de senestre à dextre, le taillé ; les deux lignes verticale et horizontale réunies forment la partition qu'on nomme l'*écartelé ;* les deux autres, l'*écartelé en sautoir ;* les quatre ensemble, le *gironné*.

Les quatre premières partitions servent aussi à établir les *quartiers*. Ainsi, un blason partagé en douze parties par deux lignes verticales et trois horizontales, ou, en termes héraldiques, parti de 2 et coupé de 3, établira douze quartiers qu'on blasonne successivement, en commençant par le quartier dextre du chef ; parti de 1 et

coupé de 2, il produira six quartiers. La configuration d'un blason est déterminée de la manière suivante :



A, est l'abîme ou centre; B, le point du chef; C, la pointe; D, le canton dextre du chef; E, le canton senestre du chef; F, le flanc, dextre; G, le flanc senestre; H, le canton dextre de la pointe; I, le canton senestre de la pointe.

C'est ainsi que toute figure placée dans la partie supérieure d'un blason est dite *en chef;* sur les côtés, *en flanc;* au milieu, *en abîme*, etc. Les figures couvrant le blason sont divisées en quatre catégories : les pièces héraldiques, celles que la science du héraut d'armes règle ; les figures des corps naturels, c.-à-d. les astres, les animaux, les corps humains en tout ou partie, les plantes, les arbres, les fruits ; les figures artificielles, telles que les châteaux, les forteresses, les instruments de guerre, de chasse, de musique, les outils et ustensiles servant aux différents métiers ou industries. Enfin, les figures de fantaisie et de caprice : les monstres, les diables, les sirènes, les centaures, etc.

Les figures ou pièces héraldiques sont de deux classes, les pièces honorables et les pièces ordinaires. Les honorables sont ainsi nommées parce qu'elles ont été les premières en usage, parce qu'elles occupent une portion importante de l'écu et parce qu'elles représentent, dit-on, des objets qui ont rapport tant aux chevaliers qu'aux lieux où ils combattaient. Ce sont le *chef*, le *pal*, la *fasce*, la *bande*, la *barre*, le *chevron*, la *croix*, le *sautoir*, la *pairle*, la *bordure*, le *franc-quartier* (V. ces mots). Le chef occupe le haut du blason horizontalement et le tiers de sa hauteur ; le pal est une pièce droite qui traverse l'écu du haut en bas par le milieu et qui occupe le tiers de sa largeur. La fasce le traverse horizontalement par le milieu et en occupe aussi le tiers ; la bande, aussi de même largeur, part diagonalement de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe ; la barre est une pièce semblable posée dans le sens contraire ; le chevron est formé de deux lignes se joignant en pointe vers le haut de l'écu et descendant en manière de compas ouvert, dont les jambes seraient appuyées aux deux angles de la pointe. La croix est la réunion du pal et de la fasce, laissant quatre cantons vides égaux entre eux ; le sautoir est ce qu'on appelle communément la croix de Saint-André. Le pairle a la forme d'un *y* ; il part de la pointe du blason et vers le milieu se divise en deux branches se dirigeant vers les deux angles du chef ; la bordure est une pièce qui sert de cadre intérieur au blason, elle n'a pour largeur qu'un sixième du blason ; le franc-quartier est un carré occupant le quart du blason ; plus petit, il prend le nom de canton, et enfin le champagne, qui n'est autre qu'une fasce occupant le tiers inférieur du blason. A ces pièces honorables qui tiennent le premier rang, il convient d'en ajouter d'autres dites de second ordre, parce qu'elles sont d'un usage plus récent et parce que leurs dimensions sont plus exiguës. C'est l'*orle*, bordure réduite à la moitié de sa largeur ordinaire et complètement isolée des bords de l'écu ; le *trescœur* ou *trescheur*, sorte d'orle étroit, orné de trois fleurons en dedans et de trois en dehors ; le *giron*, figure triangulaire, c.-à-d. une des divisions du gironné ; le *gousset*, pairle plein dans sa partie supérieure ; la *pile*, angle aigu dont la base touche la pointe de l'écu et le haut du chef. La plupart de ces pièces peuvent être doublées ou triplées sur les blasons ; il n'est pas rare de voir deux fasces, deux barres, deux bandes sur le même écu ; mais lorsque ces pièces, en plus grand nombre, se trouvent tout naturellement diminuées de largeur, elles changent de nom et deviennent des *vergettes*, des *burèles*, des *cotices*, des *jumelles*, des *tierces*, des *tringles*, des *combles*, des *étaies*, des *croisettes*, des *flanquis*, des *filières*, des *filets*. Venons aux pièces héraldiques ordinaires qui sont : la *losange*, dont le nom indique suffisamment la forme ; la *fusée*, losange mince et allongée ; le *macle*, losange percée d'un jour aussi en losange ; le *rustre*, macle percé d'un jour rond ; le *besant*, pièce ronde en or ou en argent ; le *tourteau*, pièce ronde en émail ; le *besant-tourteau* et le *tourteau-besant*, pièce ronde mi-métal, mi-émail ou mi-émail, mi-métal ; la *billette*, petit carré long ; le *treillis*, bandes et barres entrelacées au nombre de six et clouées aux points d'intersection. Les *frettes*, même figure sans les clous ; les *points équipolés* représentés par neuf carrés d'échiquier ; l'*émanché*, sorte de dentelure d'un émail différent de celui du champ pris soit en fasce, soit en pal, ce sont des pièces s'enclavant les unes dans les autres en forme de triangles pyramidaux de façon à laisser un tiers de l'écu pour chacune des parties pleines et le dernier tiers, celui du milieu, pour les parties émanchées ; le *lambel*, filet placé horizontalement soit en chef, soit en fasce et ayant plusieurs pendants (V. ces mots).

Les figures héraldiques ne pouvant suffire à meubler tous les écus, malgré les multiples combinaisons auxquelles on les soumet, les blasons sont aussi couverts de figures des corps naturels, de figures artificielles, de fantaisie et de caprice, mais toutes sont assujetties à des règles héraldiques et ont des *attributs* (V. ce mot), qui indiquent d'une façon précise, outre leur couleur, leur situation, s'il s'agit d'animaux, s'ils sont représentés de face, de profil, assis, courant, etc., si ce sont des armes, telle une épée, si elle est nue, placée droite, obliquement. Un arbre, s'il a des feuilles, si l'on voit ses racines, et à l'égard de toutes pièces ou figures, la place qu'elles occupent sur le blason, si elles sont en nombre ou accompagnées de figures accessoires, de façon que l'on puisse transmettre à quelqu'un la désignation exacte de ses armes sans avoir besoin de les mettre sous les yeux de la personne et il suffit de la moindre omission dans le blasonnement pour produire une confusion, rendue facile par le nombre de familles qui ont un blason à peu près semblable : l'une porte : *d'azur, au chevron d'argent*, une autre porte les mêmes armes avec cette différence que le chevron est *écimé* dans sa partie supérieure, ce sont deux blasons tout à fait distincts. On emploie aussi en blason beaucoup de figures de convention empruntées soit au règne animal, soit au règne végétal ou aux objets de nature en leur donnant un nom spécial ; ainsi, on appelle une aile d'oiseau un *demi-vol* ; un bras tenant une épée, un *dextrochère* ou un *senestrochère* ; trois feuilles posées en rosace, un *caillou*. Nombre de blasons sont couverts de *fois*, de *ranchiers*, d'*ogoesses*, d'*ombres de soleil*, de *fermaux*, de *canettes*, de *merlettes*, etc. (V. ces mots).

Le blason d'une famille, d'une ville, d'une corporation, d'une nation ne consiste pas seulement dans les figures tracées ou peintes à l'intérieur de l'écu, il comprend aussi les ornements extérieurs destinés à indiquer les dignités, le rang, les charges du possesseur, tels sont les *cimiers*, les *casques*, les *couronnes*, les *chapeaux* qui surmontent le blason des cardinaux, des archevêques, des évêques et qu'on distingue par le nombre des houppes qui les garnissent. De même qu'on reconnaît le blason d'un comte à la vue de la couronne comtale qui timbre son blason, de même sous l'ancienne France, on reconnaissait le blason des grands officiers de la couronne, à certains attributs qui leur étaient particuliers. Bien que les dignités ou les charges qui les représentaient n'existent plus guère de nos jours, comme quelques nations les ont conservées, il est utile de les connaître pour comprendre la signification des cachets armoriés, des sceaux et des ornements qui figurent sur certains monuments. Les règles héraldiques donnent au chancelier un cimier représentant la France tenant de la main droite le sceptre et de l'autre les sceaux, deux masses en sautoir derrière le blason, qui est environné d'un manteau de pourpre, timbré d'une couronne ducale

et sommé d'un mortier comblé d'or rebrassé d'hermine et bordé de perles. Le connétable porte de chaque côté de son blason une main sortant d'une nuée et armée d'une épée nue. Le grand amiral, deux ancres passées en sautoir, derrière le blason, les trabes d'azur semées de fleurs de lis d'or ou d'étoiles (les autres amiraux une seule ancre droite). Le général des galères, un grappin ou ancre double en pal derrière l'écu. Les maréchaux, deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis (d'abeilles ou d'étoiles selon les règnes) ; le colonel général de l'infanterie, six drapeaux, trois blancs et trois bleus ; colonel général de la cavalerie, quatre cornettes fleurdelisées, deux de chaque côté ; grand maître de l'artillerie, deux canons sur leurs affûts posés sous le blason ; grand écuyer, deux épées royales à garde d'or avec baudrier et fourreau d'azur semé de France, une de chaque côté ; capitaine des gardes du corps, deux bâtons d'ébène en sautoir ; capitaine des Cent-Suisses, deux bâtons d'ébène garnis d'ivoire et en pointe de l'écu deux toques de velours ; capitaine des gardes de la porte, deux clefs d'argent en pal ; grand maître de la maison du roi, deux bâtons d'or en sautoir terminés par une couronne royale (ou impériale) ; grand chambellan, deux clefs d'or passées en sautoir et terminées par la couronne royale ; premier maître d'hôtel, deux bâtons d'or en sautoir ; surintendant des finances, deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent posées en pal de chaque côté et adossées ; grand prévôt de l'hôtel, deux faisceaux de verges d'or en sautoir avec deux haches d'armes liées de cordons d'azur ; grand maréchal des logis, une masse et un marteau d'armes en sautoir sous l'écu ; grand veneur, deux cors de chasse avec leurs attaches, un de chaque côté du blason ; grand fauconnier, deux leurres ; grand louvetier, deux têtes de loup posées de front ; grand panetier, une nef d'or et le cadenas royal au bas du blason ; grand bouteiller, deux bouteilles aux armes de France ; grand échanson, deux flacons de vermeil aux armes royales ; grand écuyer tranchant, un couteau et une fourchette en sautoir sous l'écu, les manches d'azur aux fleurs de lis d'or et terminées par la couronne royale ; grand aumônier, un livre aux armes de France sous le blason ; les cardinaux, patriarches ou archevêques primats, sous le chapeau et derrière l'écu une double croix tréflée ; les évêques ont une croix simple ou la mitre et la crosse tournées à dextre ; les abbés mitrés ont de même la mitre et la crosse, celle-ci contournée à senestre ; les chantres, un bâton ou masse derrière le blason ; les prieurs et les abbesses environnent leur blason d'un patenôtre ou chapelet de sable avec la crosse contournée à gauche ou le bâton pastoral fait en forme de bourdon de pèlerin.

Ces marques distinctives n'empêchaient pas l'emploi des *casques* et *couronnes* (V. ces mots). Car au-dessus de la couronne indiquant le titre, les magistrats portaient, en outre : les premiers présidents au parlement, un mortier de velours noir enrichi de deux larges passements d'or et ils entouraient leur blason d'un manteau écarlate doublé d'hermine avec des crochets d'or aux deux extrémités supérieures ; les présidents à mortier timbraient de même, mais ne mettaient qu'un seul passement. Leur manteau était semblable à celui des précédents, mais sans crochets ; les pairs de France entouraient leur blason d'un manteau bleu foncé, doublé d'hermine bordé d'une frange d'or.

Ces règles furent observées jusqu'à la Révolution de 1789, qui proscrivit l'usage du blason. Il reparut sous l'Empire, mais Napoléon Ier le réglementa à sa guise, et les blasons qu'il donna à ses nouveaux anoblis furent chargés de sabres, d'épées, de grenades, et les fasces, les bandes furent accompagnées par des pyramides, des ponts, des magasins à fourrages et autres souvenirs des guerres auxquelles ils avaient pris part. Les ornements extérieurs furent modifiés ; les abeilles, les aigles remplacèrent les fleurs de lis, et les casques et couronnes cédèrent la place à des toques de velours noir retroussées de fourrures et surmontées de plumes blanches ou d'argent ; la croix de la Légion d'honneur devint une pièce héraldique et tout légionnaire, au lieu de la suspendre sous son blason, dut la placer dans l'intérieur. Tout prince grand dignitaire dut timbrer son écu *d'une toque retroussée de vair avec port aigrette d'or surmontée de sept plumes et accompagnée de six lambrequins d'or*, l'entourer *d'un manteau d'azur semé d'abeilles d'or doublé d'hermine, sommé d'un bonnet d'honneur, forme électorale* à *calotte d'azur retroussée d'hermine* ; à l'intérieur, un *chef semé d'abeilles d'or*. — Duc : *toque retroussée d'hermine, sept plumes, manteau doublé de vair, chef de gueules semé d'étoiles d'argent*. — Comte : *toque retroussée de contre-hermine, cinq plumes, franc quartier à senestre*. — Conseillers d'État : *franc quartier d'azur et d'or*. — Comtes militaires : *franc quartier d'azur, à l'épée haute en pal d'argent*. Tous les autres comtes portaient ce franc quartier d'azur et le chargeaient : les comtes archevêques d'une *croix pattée d'or ;* comtes sénateurs, d'un *miroir en pal* autour duquel se tortille et se mire un serpent d'argent ; comtes ministres, d'une *tête de lion arrachée d'or ;* comtes présidents du Corps législatif, *des tables de la loi d'or ;* comtes ministres employés à l'extérieur, d'une *tête de lion arrachée d'argent ;* comtes officiers de la maison de l'empereur, d'un *portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'or accompagné en cœur des lettres D. A. du même ;* comtes officiers de maisons des princes, même *portique et fronton avec le lettres D. J. ;* comtes préfets, d'une *muraille crénelée d'or surmontée d'une branche de chêne de même ;* comtes maires, d'une *muraille crénelée d'or ;* comtes présidents des collèges électoraux, de trois *fusées rangées en fasce d'or ;* comtes membres des collèges électoraux, d'une *branche de chêne posée en bande ;* comtes propriétaires, d'un *épi d'or en pal ;* les barons portaient la *toque retroussée de contre-vair avec porte aigrette en argent surmontée de trois plumes, le franc quartier à senestre*, chargé d'une pièce variant suivant la nature de leurs fonctions, et différant de celles chargeant le franc quartier des comtes par l'émail ou le métal. Les simples chevaliers avaient pour ornements extérieurs la *toque retroussée de sinople, surmontée d'une aigrette d'argent* et dans leur blason une *croix de chevalier chargeant une pièce honorable*. La Restauration se hâta de faire disparaître les plumes et les toques et d'en revenir purement et simplement aux anciennes règles, qui continuèrent à demeurer en usage pendant le gouvernement de Juillet et le second Empire.

Il reste encore quelques détails à noter dans l'ensemble du blason à l'extérieur : les *lambrequins*, généralement aux couleurs de l'écu, les *tenants* et les *supports* (V. ces mots), qui semblent *tenir* le blason quand ce sont des anges, des sauvages, des guerriers, qui, placés de chaque côté du blason, ont une main dessus, ou le *supporter* s'il s'agit d'animaux, lions, licornes, cerfs, levriers, qui l'accompagnent. Souvent aussi, le cri de guerre ou la devise de la famille est écrit sur un liston placé au-dessus ou au-dessous du blason ; les membres d'un ordre de chevalerie quelconque mettent soit la croix sous le blason, soit le collier alentour. Les grands officiers et les grand'croix placent la grande croix de l'ordre derrière leur écu ; les empereurs et les rois mettent leur blason sous une espèce de dôme qu'on appelle *pavillon* (V. ce mot). Les femmes mariées accolent leur blason à celui de leur mari, les filles l'entourent d'une guirlande de fleurs ; les veuves, d'une cordelière en filets à nœuds.

Blason de roture. — Celui qui sert à distinguer une communauté, une corporation, une association. Par opposition à la botte du gentilhomme, les artisans qui se groupèrent autour des anabaptistes portaient un blason sur lequel était figuré un soulier ; certains corps avaient des sceaux sur lesquels on voyait un soc de charue flanqué d'un rateau et d'un fléau ; sur d'autres, un sabot ;

le père de Luther faisait usage d'un blason dont la pièce principale était un marteau ; nombre de blasons de roture figurent sur des monuments divers, et l'usage s'en est continué jusqu'à nos jours. H. GOURDON DE GENOUILLAC.

BIBL. : *Le blason de toutes armes et écuts* ; Paris, 1495, petit in-18 goth., plus. édit. — SICILLE, héraut d'armes du roi d'Aragon, *le Blason des couleurs en armes* ; Lyon et Paris, petit in-18 goth. plus. édit. — *L'honneur des nobles, blason et propriété de leurs armes* ; petit in-8 goth. — Hiérosme de BARA, *le blason des armoiries* ; Lyon, 1511, in-4, plus. édit. — P. ANSELME, *le Palais de l'honneur ou la science héraldique du blazon* ; Paris, 1686, in-4. — ANONYME, *Introduction au blazon des armoiries en faveur de la noblesse* ; Paris, 1631, in-4. — P. Phibert MONET, *Origine et vraye practique de l'art du blason* ; Lyon, 1659, in-4. — P. MENESTRIER, *le Véritable art du blason* ; Lyon, 1658, in-24. — P. Cl. fr. MENESTRIER, *l'Art du blason justifié*, Lyon, 1661, in-12. — Du même, *Abrégé méthodique des principes héraldiques* ; Paris, 1661, in-12, nombr. édit. — Claude LE CELLYER, *Méthode très facile pour apprendre le blason* ; Paris, 1669, in-fol. — Jules BARON, *l'Art héraldique* ; Paris, 1672, in-12, nombr. édit. — P. DUVAL, *le Blason en plusieurs tables* ; Paris, 1677, in-12. — Daniel de la FEUILLE, *Méthode nouvelle pour apprendre l'art du blason ou la science des nobles par dialogues* ; Amsterdam, 1695, in-8. — Laurent PINATELLI DE LA VALETTE, *Abrégé nouveau et méthode du blason* ; Lyon, 1705, in-12. — Louis COURCILLON DE DANGEAU, *Principes du blason en quatorze planches* ; Paris, 1709, in-fol. — Denys-François GASTELIER DE LA TOUR, *Dictionnaire héraldique* ; Paris, 1774, in-8. — Foulque DELANOS, *Manuel héraldique ou clef de l'art du blason* ; Limoges, 1816, in-8. — Mme M. MORIN, *Manuel élémentaire de l'art héraldique* ; Bruxelles, 1840, in-18. — J.-F. PAUTET DU PAVOIS, *Nouveau manuel complet du blason* ; Paris, 1843, in-18. — G. EYSENBACH, *Histoire du blason et science des armoiries* ; Tours, 1848, in-8. — Ch. GRANDMAISON, *Dictionnaire héraldique* ; Paris, 1852, gr. in-8. — QUESNEVILLE, *la Clef du blason* ; Paris, 1857, in-8. — H. GOURDON DE GENOUILLAC, *Grammaire héraldique* ; Paris, 1854, in-18, plus. éd. — L. DE MAGNY, *la Science du blason* ; Paris, 1860, in-4. — E. DE TOURTOULON, *Noblesse, blason, manuel héraldique* ; Paris, 1859, in-8. — Joannis GUIGARD, *Bibliothèque héraldique* ; Paris, 1861, gr. in-8. — H. GOURDON DE GENOUILLAC, *les Mystères du blason* ; Paris, 1868, in-18.

BLASPHÈME. I. THÉOLOGIE. — Voici les ordonnances de l'Ancien Testament qui y sont relatives : « Tu ne prendras point le nom de l'Eternel, ton Dieu, en vain ; car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain » (*Exode*, XX, 7). « Tire hors du camp celui qui a maudit ; que tous ceux qui l'ont entendu mettent la main sur sa tête et que toute l'assemblée le lapide... Quiconque aura maudit Dieu portera la peine de son péché ; et celui qui aura blasphémé le nom de l'Eternel sera puni de mort ; toute l'assemblée ne manquera point de le lapider. On fera mourir et l'étranger et celui qui est né dans le pays, qui aura blasphémé » (*Lévitique*, XXIV, 13-16). — Des peines très sévères et même la peine de mort ont été pareillement édictées en France contre les blasphémateurs. On prétendait justifier toutes ces choses, en disant que les blasphèmes excitent la colère de Dieu et qu'ils attirent les plus désastreuses calamités sur les peuples qui les tolèrent.

L'Eglise primitive classait parmi les blasphémateurs les *Hérétiques* et les *Lapsi* (V. ces mots) ; elle leur appliquait des pénitences analogues. Au moyen âge, les châtiments ecclésiastiques les plus doux étaient le jeûne, l'amende, la prison, combinés avec l'obligation de se tenir pendant sept dimanches consécutifs devant la porte de l'église, sans manteau et sans souliers. L'ordonnance la plus récente qui appartienne au droit canonique est la constitution de Pie V, *cum primum apostolatus* (année 1566). Elle édicte contre tous ceux qui auront blasphémé contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre la glorieuse Vierge Marie, sa mère, des pénalités variant, suivant que les coupables sont clercs ou laïques. — *Laïques* : 1re condamnation, amende de vingt-cinq ducats ; 2e, le double ; 3e, cent ducats, note d'infamie et exil. Si le coupable est un homme du peuple insolvable, le premier jugement le condamnera à être retenu tout un jour devant la porte de l'église, les mains liées derrière le dos ; le 2e, à être fustigé à travers la ville ; le 3e, à avoir la langue coupée et à être envoyé aux galères. *Clercs* : 1re condamnation, privation d'une année des fruits de tous les bénéfices ; 2e, privation des bénéfices eux-mêmes ; 3e, déposition et bannissement. Si le clerc n'a point de bénéfices, châtiments analogues à ceux qui sont infligés au plébéien insolvable. — Les théologiens et les canonistes distinguent le blasphème hérétical et le blasphème simple. Le *blasphème hérétical* est celui qui est accompagné d'hérésie, comme lorsqu'on nie ou renie Dieu, ou que l'on parle contre les articles de la foi. Le *blasphème simple* est celui qui, sans repousser les articles de la foi, nie en Dieu, en la Vierge ou en les saints, quelque chose qui leur convient ou leur attribue quelque chose qui ne leur convient pas. Suivant saint Augustin, toute parole injurieuse à Dieu est un blasphème (V. SACRILÈGE). E.-H. VOLLET.

II. DROIT. — Le blasphème, dit Jousse, dans son *Traité de la justice criminelle de France* (4e partie, titre VI) consiste, soit à attribuer à Dieu ce qui ne lui convient pas, soit à le priver de quelque perfection qui lui convient, soit à attribuer à la créature ce qui ne convient qu'à Dieu seul. Le blasphème peut aussi être défini toute injure prononcée contre Dieu, ou contre la Sainte-Vierge ou contre les Saints. Il se peut commettre non seulement par paroles, mais encore par écrit, comme dans les livres qui enseignent l'athéisme. Quant aux jurements qui se font, en employant le nom de Dieu, ou par la vie, la mort, le sang de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et des Saints, ils sont assimilés au blasphème. Dans notre ancien droit, alors que les liens les plus étroits unissaient l'Eglise à la monarchie, le blasphème était considéré comme un crime très grave, à raison de la qualité de l'offensé. Lorsqu'il était accompagné de malédiction ou d'imprécation contre la divinité, c'était un crime de lèse-majesté divine au premier chef. Dans tout autre cas, il était puni de peines plus ou moins graves suivant l'époque. Il existe toute une série d'ordonnances, d'édits et de déclarations des rois de France, relatifs à la répression du blasphème. Louis IX punissait les blasphémateurs : pour la première fois, de la peine de la marque au front ; en cas de récidive, il leur faisait couper la langue et les lèvres. L'ordonnance de 1268, rendue par lui, substitue aux mutilations une amende. Philippe de Valois, dans des lettres patentes du 22 févr. 1347, établit des peines successivement aggravées, suivant le nombre des récidives, depuis le pilori jusqu'à l'amputation des lèvres et de la langue. Henri IV (déclaration du 6 avr. 1594), prononce pour les deux premières fois des amendes de 10 et 20 écus, et pour la seconde récidive, des peines corporelles. Louis XIV (déclaration du 7 sept. 1651) revient aux peines qu'avait édictées Louis XII dans l'ordonnance de 1510 : amende arbitraire, mais portée au double, au triple, au quadruple suivant le nombre des récidives. A la cinquième fois, le carcan s'ajoutait à l'amende. A la sixième fois, le coupable était mené au pilori et devait avoir la lèvre supérieure coupée ; à la septième fois, la lèvre inférieure ; à la huitième fois, la langue. Jousse rapporte un grand nombre d'arrêts des divers parlements de France, prononçant pour blasphème, la peine des galères ou même celle du bûcher.

La Révolution, en abolissant les crimes religieux, abolit toutes les lois punissant le blasphème. Ce crime, en effet, n'était point puni par le c. pén. du 25 sept. 1791 : La loi du 22 juil. 1791, t. II, art. 11, punissait de peines correctionnelles, non plus le blasphémateur, mais « celui qui aurait outragé les objets d'un culte quelconque, soit dans un lieu public, soit dans les lieux destinés à l'exercice de ce culte, ou ses ministres en fonction, ou interrompu, par un trouble public, les cérémonies religieuses de quelque culte que ce fût. » Cette disposition a été reproduite par l'art. 262 du c. pén. de 1810, encore en vigueur. La peine est une amende de 16 à 500 fr., et un emprisonnement de 15 jours à 6 mois. Ces faits ne sont plus punis, comme autrefois le blasphème, en tant que crimes religieux, mais comme portant entrave au libre exercice des cultes. E. GARDEIL.

BLASSAC. Com. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoûte-Chilhac; 591 hab.

BLASSET (Nicolas), sculpteur et architecte français, né en 1600 à Amiens, où il est mort en 1659. La vie de cet artiste est fort peu connue; on lui attribue la statue de l'*Enfant pleureur*, placée dans la cathédrale d'Amiens, chapelle Saint-Sébastien, et le *Mausolée du chanoine Guillaume Lucas*, dans la même église. Son portrait a été gravé en 1658, par Lenfant, d'Abbeville. Ad. T.

BIBL. : A. DUBOIS, *l'Œuvre de Blasset, célèbre sculpteur Amiénois*; Amiens, 1862, in-8.

BLASTARES (Mathieu), théologien et canoniste grec, vivait vers le milieu du XIVe siècle. Il était moine de l'ordre de Saint-Basile. On a de lui : un *Recueil, par ordre alphabétique, des canons, des conciles, des décisions des saints Pères et des lois des empereurs grecs, concernant les matières ecclésiastiques*, imprimé pour la première fois dans le recueil de Beveridge; il forme les t. CXXXXIV et CXXXXV de la Patrologie grecque de l'abbé Migne *(Breviarum alphabeticum)*; des *Questions sur le mariage*, rapportées dans le *Jus græco-romanum* de Freher; une pièce de vers sur les offices de la cour et de la grande église de Constantinople, publiée en grec et en latin par le P. Goar, dans son édition de Codin; enfin quelques autres ouvrages inédits, notamment *Libri V adversus Judæos*. G. L.

BLASTÈME (Anat. générale). Mot emprunté à la terminologie botanique où de Mirbel (1815) s'en est servi le premier pour désigner l'embryon végétal, la plantule, abstraction faite des cotylédons. Introduite en anatomie animale par Burdach (*Physiologie*, 1838), la dénomination de *blastème* a été appliquée, depuis lors, d'une façon générale à toutes les substances organiques, liquides ou semi-liquides, auxquelles on attribuait la propriété d'engendrer des éléments anatomiques figurés. Reprenant l'hypothèse de Hunter relative à la *lymphe plastique* et *organisable* qu'on croyait susceptible de se transformer directement en toutes sortes de tissus, les premiers histologistes avaient admis que les parties élémentaires du corps, fibres, cellules, etc... naissaient de toutes pièces au sein d'un milieu formateur, *substance formatrice ou germinative, blastème*. L'histoire des blastèmes est donc inséparable de celle de la *formation libre* (Hugo Mohl) des éléments anatomiques, particulièrement des cellules, *génération spontanée* ou *équivoque* d'un grand nombre d'auteurs, *genèse* de Ch. Robin. Ce mode de naissance, décrit par de Mirbel pour les cellules végétales sous le nom de *génération inter-utriculaire*, fut considéré ensuite comme étant également celui des cellules animales, lorsque Shwann eut établi une analogie complète pour l'élément anatomique fondamental dans les deux règnes. Partant des recherches de R. Brown (1831) et de Schleiden (1838) sur les plantes, Schwann admit que toute cellule se composait d'une paroi renfermant un contenu liquide et un corps spécial, le *nucleus, noyau* ou *cytoblaste* (Schleiden) pourvu lui-même d'un ou de deux *nucléoles* (V. CELLULE) : le nucléole apparaissait le premier au sein du blastème (*cytoblastème* Schwann) et résultait de l'agglomération d'un certain nombre de *granulations élémentaires*; il devenait le centre d'un nouveau dépôt de substance granuleuse représentant le cytoblaste; enfin, autour de ce dernier se développait une paroi ou vésicule transparente se remplissant peu à peu de liquide et s'écartant ainsi progressivement du noyau.

On chercha à expliquer ce phénomène par des principes physico-chimiques; avec Raspail, Schwann compara la formation des cellules à celle de cristaux se déposant au sein d'une solution et lui donna le nom de *cristallisation vésiculaire*; le blastème était assimilé à une sorte d'eau-mère organique. Pour ces auteurs la vésicule ou cristal organique se distingue surtout des cristaux inorganiques en ce qu'elle est capable d'absorber les liquides et les gaz ambiants pour les convertir en parties possédant la même composition et les mêmes propriétés que sa propre substance (phénomène de l'assimilation); elle s'accroît ainsi par une sorte d'intussusception (*imbibition* Schwann), tandis que l'augmentation de volume d'un cristal inorganique se fait simplement à l'aide de juxtapositions successives de molécules chimiquement semblables à celles qui se sont précipitées les premières.

Les idées de Schwann subirent, par la suite, quelques modifications : la préexistence du nucléole fut contestée par Henle et Reichert, et pour la plupart des auteurs ce fut le noyau qui représenta la partie fondamentale de la cellule, celle qui se montrait en premier lieu (Henle, Lebert, Robin). Dans la formation endogène des cellules, le corps de la cellule-mère jouait lui-même le rôle de blastème par rapport aux générations de jeunes éléments auxquelles il donnait naissance.

Appuyée sur les recherches embryogéniques de R. Wagner, sur celles de Vogel concernant la production des pyocytes, etc., etc., la théorie de la formation libre des cellules fut admise universellement en histogénie normale et pathologique. Elle régna en maîtresse incontestée pendant toute la première moitié du siècle jusqu'au moment où la doctrine de la descendance cellulaire édifiée principalement par Remak et Virchow vint lui porter un coup mortel. De nos jours la connaissance des phénomènes de division karyocinétique des cellules découverts par Strassburger et Bütschli, phénomènes dont la portée générale a été mise en lumière par les travaux de Flemming et de ses élèves, a enlevé toute base solide à l'ancienne théorie de Schwann, qui n'offre plus dès lors qu'un intérêt historique. On la trouvera surtout développée et précisée dans les écrits de Ch. Robin qui l'a défendue avec talent et autorité jusque dans ces dernières années. Contrairement à plusieurs des auteurs précités, Robin établit une distinction tranchée entre les *exsudats* provenant d'une simple extravasation des principes du sang à travers les parois des capillaires, et les *blastèmes* élaborés par les cellules préexistantes. Le blastème répondait à ses yeux à une phase de liquéfaction de la substance vivante, phase servant d'intermédiaire entre deux générations de cellules. Il citait comme phénomène typique de genèse la formation du noyau vitellin apparaissant de toutes pièces dans le vitellus imprégné de substance spermatique, consécutivement à la prétendue disparition de la vésicule germinative. La théorie des blastèmes, aujourd'hui reléguée dans le passé, a joué un rôle considérable dans le développement de la biologie naissante; par elle un pont se trouvait jeté sur l'abîme qui jusque-là avait séparé la physiologie des sciences physico-chimiques; les générations successives d'éléments cellulaires dans les blastèmes organiques reproduisaient incessamment sous les yeux de l'observateur le phénomène de la génération spontanée d'êtres vivants au sein de milieux cosmiques non organisés. Il s'agissait d'une véritable création s'effectuant par un mécanisme analogue à celui qui avait dû présider à l'apparition de la vie dans l'univers.

On voit encore parfois le mot blastème employé en embryologie dans le sens plus général de *milieu formateur*, particulièrement en ce qui concerne l'organogénie : « Dans les écrits de beaucoup d'embryogénistes anciens et même modernes, on trouve souvent l'expression de *blastème général* et celle d'*amas de blastème granuleux* pour désigner l'aspect sous lequel se présente tel ou tel organe au moment de son apparition chez l'embryon. En fait la première de ces formules désigne le tissu embryoplastique ou le tissu lamineux encore mou, riche en substance amorphe; la seconde désigne l'amas d'éléments anatomiques propres au tissu de l'organe examiné, formant une masse plus foncée que les parties ambiantes, mais vus à un trop faible grossissement pour être bien distingués et déterminés par l'observateur » (Ch. Robin). C'est ainsi qu'on dit, par exemple, que la rate se diffé-

rencie dans un blastème situé dans l'épaisseur du méso-gastre, etc. (V. CELLULE, GÉNÉRATION SPONTANÉE).

G. HERRMANN.

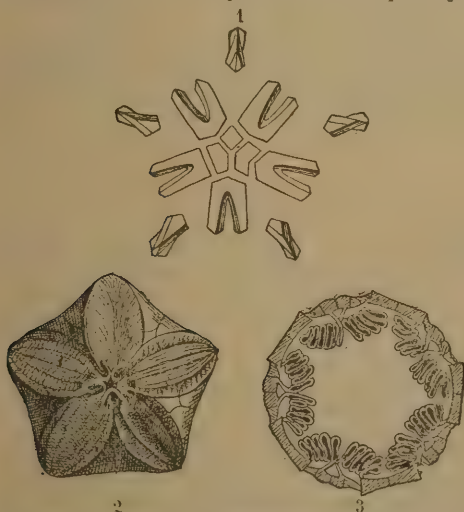
BIBL. : BURDACH, *Physiologie*, 1838, tr. fr. — RASPAIL, *Nouveau syst. de chimie organ.*, 1838. — SCHWANN, *Froriep's Notizen et Mikroskop. Untersuchungen*, etc. ; Berlin, 1838. — GERBER, *Handb. d. allgem. Anat.*, 1840. — HENLE, *Traité d'Anat. générale;* 1843, tr. fr. — VALENTIN et Hugo MOHL, dans *Wagner's Handwörterbuch d. Physiol.* — Ch. ROBIN, résumé de la doctrine dans *Anatomie et Physiol. cellulaires*, 1873.

BLASTENIA (Bot.). Ce Lichen, très semblable au *Biatora*, a des spores dont la forme est plus ou moins celle d'un petit tonneau, et des apothécies à extrémité inférieure colorée. En général il est blanchâtre ou gris, son thalle est croûteux, granuleux ou pulvérulent, avec des apothécies rougeâtres ou d'un rouge tirant sur le jaune. On le rencontre sur les rochers et les racines d'arbres. H. F.

BLASTOCARPE (Bot.). On a donné ce nom à toute graine qui entre en germination avant de sortir du fruit ou *péricarpe* qu'elle perce ou fait éclater.

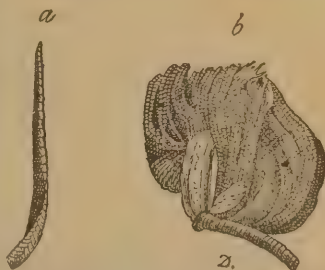
BLASTODERME (V. EMBRYON).

BLASTOÏDES *(Blastoidea)* (Zool.). Ordre d'Echinodermes de la classe des Crinoïdes, aujourd'hui complètement éteint, créé par Fleming (1828) pour les *Pentremites* et genres voisins, tous de l'époque paléozoïque. Cet ordre présente les caractères suivants : Corps brièvement pédonculé, en forme de bouton ou ovoïde, à symétrie quinaire, dépourvu de bras ; calice formé de treize pièces principales régulièrement disposées. Les bras sont remplacés par des champs pseudo-ambulacraires avec pinnules, sous lesquels on trouve, de chaque côté, des séries de canaux *(hydrospires)*, dont les orifices entourent la bouche centrale sur l'apex (Zittel). Ce type n'ayant plus de représentant à l'époque actuelle, on en est réduit à des conjectures sur l'usage des pièces assez compliquées qui forment le corps de ces fossiles : une cavité spacieuse entourée par la paroi



1. Analyse du calice de Pentremites florealis ; 2. Pentremites florealis ; 3. Pentremites sulcatus (coupe).

du calice contenait les parties molles. Par la structure du calice, des aires pseudo-ambulacraires et la présence de pinnules articulées, les Blastoïdes se rapprochent surtout des *Cystidées* (V. ce mot). La parenté, fondée uniquement sur la forme sphérique du corps, que l'on a voulu établir entre le groupe actuel et les Echinides (Oursins), est tout à fait illusoire et ne repose que sur une ressemblance grossière ou une fausse analogie de formes. Avec les Cystidées, au contraire, les rapports sont plus étroits : les aires pseudo-ambulacraires des Blastoïdes représentent les bras déprimés, soudés au calice des Cystidées ; la bouche et l'anus ont une situation semblable dans les deux groupes. Les ouvertures génitales seules ont une disposition différente : sous ce rapport, et par l'atrophie des bras, les Blastoïdes se rapprochent plutôt des *Ophiurides* (V. ce mot). Des trois ordres des Crinoïdes, les Blastoïdes sont celui qui apparaît le plus tard, dans le silurien supérieur des Etats-Unis *(Pentremites, Stephanocrinus)*. Ce type est plus abondant dans le dévonien d'Europe et d'Amérique *(Pentremites, Granatocrinus, Nucleocrinus, Eleutherocrinus)*, mais c'est dans le calcaire carbonifère supérieur de l'Amérique du Nord qu'il est surtout représenté par des débris nombreux, caractéristiques de cette formation dans le nouveau monde, plus rares en Europe. *Orophocrinus* est plutôt de l'ancien continent. Ce type disparaît vers la fin de la période carbonifère (V. CRINOÏDES). E. TROUESSART.



a. Une pinnule de Pentremites, grossie ; b. Granatocrinus Norvoodi.

BIBL. : Ferd. RÖMER, *Monogr. der fossillen Crinoidenfamilie der Blastoideen*, dans *Archiv fur Naturg* (1852), XVII, I, pp. 326-397.

BLASTOMERYX (Paléont.). Genre d'Antilopes fossiles, créé par Cope (1874), pour deux espèces du pliocène de l'Amérique du Nord, très voisines du genre fossile *Cosoryx* (Leidy) et de l'*Antilocapra*, qui vit encore dans le même pays (V. ANTILOCAPRE et ANTILOPES FOSSILES). TRT.

BLASTOPHAGE (*Blastophagus* Eichh.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Scolytides, établi en 1864 par Eichhoff et dont le même auteur a changé plus tard le nom (V. *Stettin. ent. Zeit.*, 1878, p. 399) en celui de *Myelophilus*, à cause de l'existence du genre *Blastophaga* Grav., dans l'ordre des Hyménoptères. Quoi qu'il en soit, les Blastophages sont caractérisés par la massue antennaire oviforme, composée de quatre articles ajustés les uns aux autres ; le dessus du corps est luisant, à poils rares ; la tête se termine en museau court ; le prothorax n'est pas rebordé sur les côtés ; les hanches antérieures sont à peine distantes du bord céphalique du sternum et les tibias des pattes antérieures sont crénelés à leur bord externe. On n'en connaît que deux espèces, les *Bl. piniperda* L. et *Bl. minor* Hart., qui vivent sous les écorces des pins. Le *Bl. piniperda* ou *grand Blastophage des pins* est long de 4 $1/2$ à 5 mill., ovoïde-allongé, finement pubescent, d'un brun noirâtre avec les élytres souvent rougeâtres en totalité ou en partie, à deuxième interstrie aplati et sans tubercules à la déclivité postérieure. Son nom spécifique le signale comme le fléau des pins, et il est pour eux, en effet, un ennemi très redoutable. Dans le Nord, il ravage les plantations de *Pinus sylvestris ;* dans les Landes, celles de *Pinus maritima*. Ses métamorphoses et sa manière de vivre ont été étudiées en détail par plusieurs auteurs, notamment par Ratzeburg (*Die Forstinsckten*, 1, p. 171), Eichhoff (*Europ. Borkenk.*, pp. 37 et 101), Chevandier (*Ann. Soc. centr. d'agricult.*, 1841, p. 112 et 1851, p. 118) et E. Perris (*Ann. Soc. ent. Fr.*, 1856, p. 208). — Le *Bl. minor* vit de la même manière que le *Bl. piniperda ;* mais il est beaucoup moins répandu. Il attaque surtout les parties



Blastophagus piniperda L. très grossi.

élevées des arbres, là où l'écorce est moins éparsse. Enfin, ses galeries de ponte sont transversales au lieu d'être longitudinales comme celles du *Bl. piniperda* (V. E. Perris, *loc. cit.*, p. 222). Ed. Lef.

BLASTOPHŒNICES. Appien, dans l'histoire des guerres d'Espagne, donne ce nom aux Bétules de la région de Malaga, peuple que Ptolémée appelle *Bastules Pœni*. Suivant le premier de ces écrivains, ils descendaient d'Africains qu'Annibal avait établis sur ce littoral et Pline dit d'après le témoignage d'Agrippa que toute cette côte était peuplée d'hommes d'origine carthaginoise. Ces divers documents ne permettent pas de révoquer en doute l'existence d'une nombreuse population africaine mêlée aux Ibères. Les Blastophœnices sont probablement une tribu Bastule imprégnée fortement de sang berbère, ou même un mot équivalent de celui de Bastules. E. Cat.

BLASTOPORE (V. Embryon).

BLATIN (Henri), médecin français, né à Clermont-Ferrand en 1808, mort le 27 juin 1869, s'occupa d'obstétrique et de maladies des femmes et fut vice-président de la Société protectrice des animaux de Clermont. — Ouvrage principal : avec Nivet, *Traité des maladies des femmes* (1842, in-8). Dr L. Hn.

BLATIN (Antoine), homme politique français, né à Clermont-Ferrand le 5 août 1845. A été reçu docteur en médecine de la faculté de Paris, et nommé professeur de physiologie à l'école de médecine de sa ville natale : est chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. M. Blatin a commencé très jeune à s'occuper de politique en faisant de l'opposition républicaine dans les journaux qui parurent au quartier latin à la fin de l'Empire. Il a été maire de la ville de Clermont-Ferrand. Il représente le canton nord de Clermont-Ferrand au conseil général du Puy-de-Dôme. Les électeurs de ce département l'ont envoyé à la chambre des députés au mois d'oct. 1885 ; il a été élu au second tour de scrutin par 74,052 voix. Il compte au nombre des radicaux socialistes. Plusieurs fois il a pris la parole au Palais Bourbon et y a été écouté avec faveur. C'est à la suite d'un de ses discours que la loi relative à la crémation des corps a été votée. Il a occupé de hautes fonctions dans la franc-maçonnerie, a publié des travaux scientifiques traitant surtout des questions de physiologie, d'histologie et de matière médicale et thérapeutique. Il a collaboré activement à plusieurs journaux politiques, et a fondé un journal quotidien, le *Petit Clermontois*, qui soutient les idées républicaines avancées. Louis Lucipia.

BLATON. Bourg de Belgique, prov. du Hainaut, située à 25 kil. de Mons sur le canal de Blaton à Ath, et celui de Pommerœul à Antoing. Centre d'une exploitation considérable de carrières de pierres à bâtir, à paver et calcaires. Pop., 3,500 hab.

BLATTE. I. Entomologie. — Les Insectes désignés vulgairement sous le nom de *Blattes* appartiennent à l'ordre des Orthoptères, et constituent dans leur ensemble le groupe des Blattides. Ils se reconnaissent facilement à leur corps large, aplati, recouvert de téguments coriaces, mais d'une flexibilité extrême. Les pièces buccales sont très développées, avec des mandibules larges, dentées au côté interne, des palpes maxillaires de cinq articles et des palpes labiaux de trois articles. Les antennes, insérées dans un sinus interne des yeux, sont plus ou moins longues, cétacées et composées d'un grand nombre d'articles courts et serrés. Le prothorax, clypéiforme, s'avance sur la tête qu'il cache le plus souvent en entier. Les ailes, quand elles existent, sont amples, horizontales, membraneuses, plissées en éventail, et les pattes, assez grêles, ont les tibias hérissés d'épines fortes et mobiles et les tarses composés de cinq articles, dont le dernier est terminé par deux crochets entre lesquels existe souvent une pelote adhésive. L'abdomen, composé de sept segments chez les mâles, de six seulement chez les femelles, non compris l'anus, est terminé dans les deux sexes par un appendice conique, mobile, multiarticulé, de grandeur variable ; les mâles sont pourvus, en outre, de deux filets cylindriques, ordinairement très apparents.

Les Blattes sont des Insectes essentiellement nocturnes, connus depuis la plus haute antiquité. Aristote et les auteurs grecs les désignaient sous le nom de *Sylphes*, quelquefois de *Syondyles*, les latins sous celui de *Solifugæ*. Elles sont très agiles, courent avec une grande rapidité et exhalent une odeur fétide, qui persiste longtemps sur les objets qu'elles ont touchés. D'une voracité extrême, elles dévorent toutes les substances animales ou végétales desséchées, notamment les denrées coloniales et les provisions de bouche de toute espèce ; elles attaquent même les vêtements et les cuirs. Ramdhor, Marcel de Serres, Léon Dufour, etc., ont étudié quelques-unes des particularités relatives à leur anatomie, notamment en ce qui concerne les organes digestifs et reproducteurs. Les femelles, facilement reconnaissables, dans la plupart des cas, en ce qu'elles n'ont que des rudiments d'ailes et d'élytres, ne pondent pas leurs œufs isolément comme les autres Insectes ; elles les renferment dans une capsule ou coque de consistance plus ou moins coriace. Elles sont pourvues, à cet effet, d'un appareil glandulaire, sérifique, qui consiste en un grand nombre de vaisseaux tubuleux libres, où se produit la matière destinée à former l'enveloppe des œufs. Cette capsule ou *oothèque*, composée de deux valves accolées l'une à l'autre, est divisée intérieurement en un nombre variable de loges renfermant chacune un œuf ; elle affecte des formes diverses suivant les espèces, mais elle est le plus souvent en carré long, avec les angles émoussés et présente sur une de ses arêtes une série de dentelures très serrées. C'est le point par lequel a lieu la déhiscence au moment de l'éclosion des larves. Celles-ci ne diffèrent des adultes que par l'absence d'ailes et d'élytres ; elles doivent changer au moins six fois de peau avant d'arriver à l'état parfait (V. Hummel, *Essais entomol.*, 1821, n° 1).


Phyllodromia germanica ou Blatte germanique.

Les Blattes sont répandues dans toutes les régions du globe ; mais elles sont surtout nombreuses dans les pays intertropicaux. D'après le *Prodromus der Europaischen Orthopteren*, publié en 1882 par C. Brunner von Wattenwyl, l'Europe en possède vingt-trois espèces, réparties dans les six genres : *Ectobia* Westw., *Aphlebia* Br., *Phyllodromia* Serv., *Loboptera* Br., *Periplaneta* Burm. et *Heterogamia* Burm. De ces espèces, nous nous occuperons seulement de l'*Ectobia lapponica*, du *Phyllodromia germanica*, du *Periplaneta americana* et du *Periplaneta orientalis*, qui sont les plus importantes.

L'*Ectobia lapponica* L. ou *Blatte jaune* de Geoffroy (*Insect, Paris*, I, p. 381) est long de 8 à 11 millim., d'un gris jaunâtre, avec la tête, les antennes et le milieu du prothorax de couleur noire. On le trouve communément dans les bois en France et dans le N. de l'Europe. En Laponie, où il abonde, il pénètre dans les maisons et peut, en compagnie d'un Coléoptère, le *Silpha lapponica* L., détruire en très peu de temps les provisions de Poissons secs amassés pour l'hiver.

A peu près de la même grandeur que l'espèce précédente, le *Phyllodromia germanica* L. ou *Blatte germanique* est d'un brun clair avec l'abdomen et les élytres jaunâtres et le prothorax orné de deux bandes noires longitudinales et obliques. Il est très commun en Europe et

dans le N. de l'Afrique. Dans quelques contrées, il se multiplie en telles quantités qu'il devient un véritable fléau. C'est ainsi qu'il pullule en Russie, en Autriche et dans plusieurs parties de l'Allemagne, notamment à Breslau, dans les brasseries, à Nordhausen, dans les distilleries, à Halle, dans les raffineries, et à Hambourg, où il rend beaucoup de maisons inhabitables. En Russie, le peuple désigne ces Insectes sous le nom de *Prussiens (Preusseuschabe)*, tandis que les paysans de l'Autriche supérieure les nomment des *Russes (Russen)*. Dans les deux pays, ils habitent les maisons, où ils se montrent intolérables. En Russie, on admet qu'ils ont été importés d'Allemagne par les troupes qui rentrèrent à la fin de la guerre de Sept ans ; ils étaient inconnus à Saint-Pétersbourg jusqu'à cette époque. Les Autrichiens, au contraire, pour justifier le nom qu'ils leur donnent, prétendent que ces Blattes ont été introduites dans l'Autriche supérieure par des ouvriers qui creusaient des bassins en Bohême, où elles avaient été apportées d'abord par des sujets russes employés comme journaliers pour défricher les terres autour des cristalleries. (V. Brehm, *les Insectes*, éd. franç., par Kunckel d'Herculais, p. 387.) Quoi qu'il en soit, la Blatte germanique cause des dégâts considérables dans tous les endroits où l'on emmagasine et manipule de grandes quantités de substances alimentaires. Chamisso raconte même que, se trouvant en pleine mer, il ouvrit des sacs qui devaient contenir du riz et qu'il y trouva à la place une quantité innombrable de ces Orthoptères.

Non moins nuisibles sont les *Periplaneta americana* et *P. orientatis*, qui se distinguent nettement des espèces précédentes par la présence, à l'extrémité du dernier segment ventral, de deux valves en forme de nacelle. Le *P. americana* L., appelé vulgairement *Cancrelat* ou *Kakerlac*, est long de 28 à 32 millim., en entier d'un roux ferrugineux, avec le prothorax ovale, lisse, marqué de deux grandes taches brunâtres, et les élytres plus longues que l'abdomen. C'est le *Kakerlac americanus* d'Audinet-Serville, le *Blatta lata* de Herbst, le *Blatta kakerlac* d'Olivier et la *Grande blatte* de Geoffroy (*Ins. Par.*, I, p. 381). Originaire du continent américain, il est maintenant répandu dans toutes les régions du globe. Il infeste les navires et court la nuit sur les passagers endormis. On le trouve souvent en quantités considérables parmi les ballots déposés sur les quais des ports de mer, dans les docks, les raffineries de sucre et dans les serres chaudes. Toutefois, contrairement à ce qui a été admis jusqu'ici, ce n'est pas lui, mais une espèce voisine, le *P. Australasiæ* L., qui existe dans les serres du Muséum de Paris. A la Havane, où ils abondent, les *Cancrelats* constituent un véritable fléau et l'on est obligé, pour s'en débarrasser ou au moins pour en diminuer notablement le nombre, de tolérer dans les maisons la présence d'une certaine quantité de crapauds qui leur font une guerre acharnée.

Le *Periplaneta orientalis* L. est également une espèce cosmopolite. On la croit originaire de l'Asie Mineure, mais sans qu'on puisse en fournir aucune démonstration certaine. C'est le *Kakerlac orientalis* d'Audinet-Serville, le *Blatta lucifuga* de Frisch, le *Blatta culinaria* de De Geer et la *Blatte des cuisines* de Geoffroy (*Ins. Paris*, I, p. 380, tab. 7, fig. 5). On l'appelle vulgairement *Cafard, Noirot, Ravet, Bête noire*. Il est long de 19 à 23 millim., en entier d'un brun noirâtre, avec l'abdomen et les pattes d'un brun rougeâtre. Très commune en Asie Mineure et aux Indes orientales, cette espèce se rencontre dans toute l'Europe centrale et méridionale, ainsi qu'en Algérie. Elle manque dans la partie septentrionale de l'Europe et en Laponie, où elle est remplacée par l'*Ectobia lapponica*. Les colons européens l'ont importée aux Etats-Unis, au Chili, à Buenos-Aires et en Australie. Ce n'est que depuis cent trente-cinq ans environ qu'elle s'est propagée abondamment dans l'Europe occidentale. En France, on ne la rencontre jamais à l'air libre, mais toujours dans les maisons, notamment dans les boulangeries, les moulins, les hôtels garnis, les restaurants, les brasseries, où elle commet beaucoup de dégâts. Elle se propage parfois en telles quantités qu'elle rend les maisons inhabitables. C'est ainsi que par un arrêt en date du 17 janv. 1869, la cour de Bordeaux confirma une résiliation de bail avec dommages-intérêts accordée aux locataires d'un hôtel garni de Périgueux, devenu d'une exploitation impossible par la multitude de Blattes orientales qui l'infestaient. (V. Maurice Girard, *Bull. Soc. d'acclim.*, juin 1877.)

Ed. Lefèvre.

II. Paléontologie — Les insectes du type des Blattes étaient très communs aux époques paléozoïque et mésozoïque et ont laissé de nombreux débris dans les couches géologiques de ces deux périodes. Le plus ancien insecte connu est même une Blatte que Brongniart a décrite, d'après une aile trouvée dans le silurien moyen de



a. *Palæoblattina Douvillei* (aile) ; b. *Mylacris anthracophila* (aile) ; c. *Etoblattina manebachensis* (aile) ; d. *Neorthoblattina rotundata* (aile) ; e. *Mesoblattina angustata* (aile).

Jurques (Calvados), sous le nom de *Palæoblattina Douvillei*. D'après Scudder, les Blattes paléozoïques doivent être classées dans son ordre synthétique des *Palæodictyoptera* (V. ce mot et Insecte fossile), qui réunissait tous les Hexapodes pourvus d'ailes de cette époque. Les Blattes mésozoïques, bien que descendant évidemment des précédentes, se rapprochent davantage des Blattes actuelles, et peuvent être classées dans l'ordre des Orthoptères. Comme tous les *Palæodictyoptera*, les Blattes paléozoïques avaient les deux paires d'ailes semblables, tandis que les Blattes actuelles ont l'aile antérieure différente de l'aile postérieure. C'est à l'époque du trias que ce changement morphologique a dû s'opérer, car on y trouve des Blattes intermédiaires entre les deux types, et l'on peut voir, en passant d'une espèce à l'autre, les ailes antérieures devenir moins diaphanes, les nervures médiastinale et scapulaire se rapprocher et se souder ; enfin, les ailes de la première paire deviennent épaisses et cornées et les nervures anales, au lieu de se terminer au bord de l'aile, se dirigent vers le sillon anal. Les Mantes actuelles, d'après Scudder, descendent également des *Palæoblattariæ* ou Blattes paléozoïques, et constituent

une branche collatérale de cette nombreuse famille, dont les Blattes actuelles sont les descendants directs. Ce type a eu son plus grand développement dans le carbonifère et le dyas, a diminué de nombre à l'époque mésozoïque (du trias au crétacé), et surtout à partir du tertiaire où il ne semble pas plus répandu que de nos jours. Les gisements qui ont fourni le plus grand nombre de débris appartenant à ce type sont ceux du terrain houiller de Commentry (Allier), et de Mazon-Creek dans l'Amérique du Nord, du Parc méridional du Colorado (triasique), du jurassique (purbeckien) d'Angleterre, etc.

Les Blattes paléozoïques forment, dans l'ordre synthétique des *Palæodictyoptera*, avec les *Protophasmidæ* (V. ce mot), une section que Scudder désigne sous le nom d'*Orthopteroidea*. La famille des *Palæoblattariæ* (ou Blattes paléozoïques), présente les caractères suivants :

Aile antérieure à nervure externomédiane complètement développée et fendue dans sa moitié externe, de sorte que ses branches occupent généralement le bord apical ; branches anales se terminant au bord interne de l'aile. On distingue deux sous-familles : les *Mylacrinæ* ont les branches de la nervure médiastinale rayonnant en général d'un point commun à la base de l'aile : l'aréa médiastinal est triangulaire, retréci en arrière. Ce type est du carbonifère de l'Amérique du Nord, et comprend une vingtaine d'espèces réparties par Scudder dans les genres *Mylacris*, *Promylacris*, *Paromylacris*, *Lithomylacris* et *Necymylacris* du terrain houiller du cap Breton, de Pennsylvanie, et de Mazon-Creek (Illinois). Une seconde sous-famille, les *Blattinariæ*, a les branches de la nervure médiastinale partant à intervalles réguliers d'un tronc commun ; l'aréa médiastinal a la forme d'une bande. C'est ici qu'on peut placer provisoirement le *G. Palæoblattina* (Brongniart) du silurien de France, dont nous avons déjà parlé. Scudder range ici les genres suivants du terrain houiller et du trias d'Europe et d'Amérique du Nord : *Etoblattina*, *Spiloblattina*, *Archimylacris*, *Anthracoblattina*, *Gerablattina*, *Hermatoblattina*, *Progonoblattina*, *Oryctoblattina*, *Petrablattina*, *Poroblattina*, tous caractérisés d'après la forme de l'aile.

Les véritables Blattes, à ailes antérieures coriaces ou en élytres, se montrent, comme nous l'avons dit, vers la fin de la période triasique. Ce sont les plus anciens de tous les véritables *Orthoptères*. Scudder les range dans la famille des *Blattariæ* de Latreille. Les genres *Neorthroblattina*, *Scutinoblattina* (Scudder), et *Legnophora* (Heer), sont du trias. Dans le lias et le jurassique d'Angleterre, de Suisse et d'Allemagne, on trouve *Blattidium* (Westwood), *Rithma* et *Elisama* (Giebel), *Mesoblattina* (Geinitz), *Pterinoblattina* (Scudder). Les Blattes tertiaires sont beaucoup moins bien connues. On en trouve dans l'ambre de Prusse, du Spitzberg, du Grœnland, etc., et dans le célèbre gisement oligocène de Florissant dans l'Amérique du Nord. E. Trouessart.

III. Malacologie. — *Blatte de Bysance* ou *Blation Byzantium*. Dans l'ancienne médecine on donnait ce nom à l'opercule de quelques espèces du genre *Strombe* (V. ce mot) et plus particulièrement à celui du Strombe pesant ; on l'appelait aussi *Ongle odorant* en raison de sa forme. On l'employait contre les vapeurs et l'épilepsie. Cet opercule est de forme elliptique, arrondi à l'extrémité supérieure, pointu à l'extrémité opposée, et trois fois plus long que large. On le faisait venir de la mer Rouge. Son usage en médecine était déjà abandonné vers la fin du XVIIIe siècle et il ne servait plus, alors, qu'à orner les cabinets de curiosités.

Bibl. : Paléontologie. — S.-H. Scudder, dans Zittel, *Traité de Paléontologie*, 1887, trad. franç., t. II, pp. 752, 753 et 766, avec index bibliogr. — Du même, *Paleozoic Cockroaches (Mem. Boston, Soc. nat., Hist.*, 1879, t. III). — Du même, *A Review of Mesozoic Cockroaches* (*loc. cit.*, 1886, t. III, n° 13).

BLAU. Affluent de gauche du Danube, où il se jette à Ulm ; sa vallée, découpée dans les calcaires du Rauhe-Alp, est très pittoresque avec de belles forêts de hêtres.

BLAU (Otto-Hermann), orientaliste allemand, né à Nordhausen le 21 avr. 1828, mort par suicide à Odessa le 26 févr. 1879. Attaché à l'ambassade de Prusse à Constantinople, il explora une partie de l'Asie-Mineure (1854-1855), fit un voyage en Perse (1858), devint consul à Trébizonde. En 1860 il visita l'Herzégovine, y revint en qualité de consul à Serajevo (1864), fut nommé en 1870 consul général d'Allemagne en Bosnie et Herzégovine ; en 1873, consul général à Odessa. Outre ses rapports très appréciés de ses chefs sur les pays slaves du sud, il a publié : *Kommerzielle Zustände Persiens* (Berlin, 1858); *Reisen in Bosnien und der Herzegowina* (Berlin, 1876) ; des travaux intéressants sur la philologie, l'histoire et les monnaies des pays du Levant : Bosnie, Albanie, Lycie, Arabie, Perse, etc.

BLAUBEUREN. Bourg d'Allemagne, royaume de Wurttemberg, cercle du Danube, dans la pittoresque vallée du *Blau* (V. ci-dessus) à 510 m. d'alt. Son église, de style gothique, est du XVe siècle (1467-1496) ; la chaire et l'autel sont fort beaux. Un séminaire protestant occupe la vieille abbaye bénédictine fondée en 1018.

BLAUDEIX. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Jarnage; 491 hab. L'église est du XIIIe siècle. Avant la Révolution, Blaudeix possédait une commanderie de l'ordre de Malte dont les domaines s'étendaient sur les paroisses voisines d'Ajain, Ladapeyre, Parsac et Rimondeix. En 1616, le revenu net de la commanderie était de 1822 livres ; tous les sujets du commandeur étaient de main-morte et le restèrent jusqu'à la Révolution. Cette commanderie avait d'abord appartenu aux Templiers ; on ignore à quelle date et dans quelles circonstances l'ordre du Temple s'y était établi. Ant. Thomas.

BLAUNERIA (Malac.). Genre établi par Schuttleworth en 1854, pour un Mollusque-Gastéropode du groupe des Limnophiles, pourvu d'une coquille sénestre, non ombiliquée, mince, pellucide, de forme oblongue, turriculée ; à ouverture allongée et assez étroite, portant un pli à la columelle, cette dernière tronquée; le péristome droit non épaissi. L'animal, de très petite taille, est muni de tentacules cylindriques courts, tronqués au sommet, portant les yeux à leur base externe. Pied tronqué en avant, atténué en arrière ne dépassant pas en longueur celle de l'ouverture de la coquille. Les espèces de ce genre habitent les Antilles.

BLAUOFEN. Dans le district de Henneberg la conversion directe du minerai en fer malléable dans le bas foyer fut remplacée graduellement par la méthode moderne de la fabrication de la fonte au haut fourneau ; mais comme longtemps encore après l'application du nouveau procédé on continuait à demander du fer obtenu directement, on fit face à ces demandes en employant le même fourneau pour produire les deux variétés de fer; ce fourneau se distinguait du haut fourneau actuel par un plus grand rétrécissement de la zone de tuyère ou de foyer, il était entièrement fermé par devant sauf une petite ouverture circulaire qu'on débouchait pour faire écouler la fonte et le laitier, et qu'on refermait chaque fois après avoir terminé cette opération. Ce fourneau, appelé *blauofen* du nom du minerai traité plus spécialement et appelé en allemand *eisenblau* (bleu de fer), pouvait servir de bas-foyer, on n'avait qu'à pratiquer dans la partie antérieure du foyer une ouverture assez large pour extraire la loupe. Les matières traitées ordinairement étaient des scories riches avec des battitures de forges, et 1/4 au plus de minerai. Le blauofen a été le véritable passage du bas-foyer au haut fourneau moderne qui ne rend que de la fonte.

L. Knab.

BLAURER ou BLARER (Ambrosius), réformateur souabe, né à Constance le 12 avr. 1492, mort à Winterthur le 6 déc. 1564. Compagnon d'études de Mélanchthon à l'université de Tubingue où il obtint le grade de maître ès arts, il se sentit attiré par la vie monas-

tique et entra au couvent des Bénédictins d'Alpirsbach (1515); il y devint bientôt prieur. Là, par l'entremise de son frère Thomas, qui étudiait à Wittenberg, il apprit à connaître les écrits de Luther et de Mélanchthon; il s'appliqua à l'étude de la Bible et commença à répandre les doctrines évangéliques parmi les frères de son couvent, ce qui lui attira les réprimandes de ses supérieurs. Il dut se démettre successivement de ses fonctions de prieur et de lecteur, et après avoir vainement essayé de concilier sa foi nouvelle avec la vie monastique, il quitta son couvent le 5 juill. 1522 et revint à Constance où il exerça les fonctions de prédicateur jusqu'en 1534 et de 1538 à 1548. En outre, il prit une part active à la réorganisation ecclésiastique des villes libres de la haute Allemagne et fit dans ce but de nombreux voyages à Ulm, Esslingen, Augsbourg, Lindau et Isny. En 1533, il épousa une ancienne nonne du couvent de Münsterlingen, près de Constance, Catherine Walther de Blideck, ce qui lui valut les mêmes calomnies qu'à Luther. De 1534 à 1538, nous le rencontrons comme prédicateur à Tubingue, chargé par le duc Ulrich de Wurttemberg d'introduire la réforme dans la partie méridionale de ses Etats. Dans la question de la sainte-cène, qui agitait alors les esprits, il partageait le point de vue du luthéranisme modéré, qui devait trouver son expression dans la Concorde de Wittenberg de l'an 1536 : le corps du Christ est substantiellement présent dans le sacrement, mais pour les croyants seuls. C'est sur cette base qu'il conclut, le 2 août 1534, à Stuttgart, une entente avec son collègue de cette ville, Jean Brenz; dès lors le succès de l'œuvre de Blaurer en Souabe était assuré. En 1538, le duc Ulric le releva de ses fonctions et il retourna dans sa ville natale jusqu'au moment où la défaite du protestantisme et l'intérim d'Augsbourg le forcèrent à chercher un refuge en Suisse. Il se fixa à Winterthur, et c'est là qu'il mourut de la peste après avoir, dans l'intervalle, exercé quelque temps les fonctions pastorales à Bienne et à Leutmercken en Thurgovie. A. Jundt.

Bibl. : Th. Keim, *Ambrosius Blaurer, der schwäbische Reformator*; Stuttgart, 1860, in-8. — Th. Pressel, *Ambrosius Blaurers Leben und Schriften*; Stuttgart, 1861, in-8. — Le même, *Ambrosius Blaurer dans Leben und ausgewæhlte Schriften der Væter der reformirten Kirche*; Elberfeld, 1861, vol. IX, in-8.

BLAUVAC. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron; 411 hab.

BLAUX (Nicolas-François), homme politique français né à Rambervilliers (Vosges). Administrateur du dép. de la Moselle, Blaux fut élu par ce département membre de la Convention le 7 sept. 1792. Appelé à se prononcer sur la peine à appliquer à Louis XVI, il motiva son vote de la façon suivante : « J'avais trois fils ; le premier est mort en Amérique, le second à Francfort, je viens d'offrir le troisième à Custine. Je suis convaincu que Louis a mérité la mort par ses crimes ; mais comme je serais récusable si je prononçais, je vote, comme législateur, pour la peine la plus légère, pour la détention jusqu'à la paix et pour le bannissement à cette époque. » Signataire des protestations des 6 et 19 juin 1793 contre le 31 mai, Blaux fut décrété d'accusation dans la séance du 13 oct. et arrêté avec soixante-douze de ses collègues. Rendu à la liberté à la chute de Robespierre, après quatorze mois de détention, il fut réintégré dans la Convention le 18 frimaire an III. Envoyé en mission à Amiens, Blaux faillit, le 13 germinal an III, perdre la vie dans une émeute causée par la pénurie des subsistances. Arraché avec le général Laubadère du sein du conseil général, ils furent tous deux fort maltraités et ne durent la vie qu'à l'intervention de la force armée. Il fut de nouveau élu par le dép. de la Moselle au conseil des Anciens le 24 vendémiaire an IV. Voici le résumé de ses travaux dans cette assemblée : il combattit et vota (12 thermidor an IV) contre le rapport de Lebrun, qui concluait à ce que le dernier quart du prix des domaines nationaux fût payé en numéraire. Il appuya (27 brumaire an V) les modifications proposées à la loi du 3 brumaire an IV. Il combattit (28 frimaire an V) la nomination par les juges de paix de leurs greffiers. A l'appui de sa thèse, il cita le cas d'un nommé Chatellas, procureur du roi dans un bailliage de Lorraine, qui, de concert avec son greffier, s'emparait, quand il allait apposer les scellés, de tout ce qu'il y avait de précieux. C'était pour éviter que de pareilles ententes pussent se renouveler que Blaux prit la parole contre le projet. Cette résolution fut approuvée. Blaux quitta le conseil des Anciens en 1798, et n'occupa plus aucune fonction publique.

BLAUZAC. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 641 hab.

BLAVELLE. Un des noms vulgaires du *Bluet* (V. ce mot).

BLAVET. Fleuve côtier de la France, qui sort de l'étang de Blavet (Côtes-du-Nord, cant. de Bourbriac), au pied d'un chaînon des Montagnes Noires, passe à Goarec, où il rencontre le canal de Brest à Nantes, reçoit le ruisseau de Corlay, la Lorette, le Daoulas et coule dans une profonde vallée granitique, passe au pied de Mûr-de-Bretagne, entre dans le Morbihan, arrose Pontivy où le canal du Blavet se détache du canal de Brest à Nantes, reçoit le Sar, l'Evel, passe à Baud, à Hennebont, où il passe sous le viaduc du chemin de fer de Nantes à Brest et où la navigation devient maritime; il forme ensuite la baie de Lorient dans laquelle tombe le Scorff. Le Blavet, dont le cours est de 154 kil., est navigable depuis Pontivy (75 kil.), grâce à 28 écluses disposées jusqu'à Hennebont. La navigation maritime est de 15 kil. Le tirant d'eau normal est de 1m10 en amont d'Hennebont et de 2 m. en aval.

BLAVET (l'abbé Jean-Louis), économiste français, né à Besançon le 6 juil. 1719, mort à Paris en 1809. Il entra dans l'ordre des Bénédictins, mais quitta de bonne heure la vie ecclésiastique et devint bibliothécaire du prince de Conti et censeur royal. Ami de Quesnay et de Baudeau, il s'occupa d'économie politique et traduisit en français la *Théorie des sentiments moraux*, d'Adam Smith (Paris, 1775-1797, 2 vol. in-12) ; *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, du même auteur (Yverdun, 1781, 6 vol. in-12 ; nouv. éd. rev. et aug. ; Paris, 1800, 4 vol. in-8) ; *Mémoires historiques et politiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande sous les règnes de Charles II, Jacques II, Guillaume III et Marie*, du chevalier Jean Dalrymple (Londres, 1776, 2 vol. in-8 ; Genève, 1782, 2 vol. in-8), ainsi que l'*Histoire d'Ecosse* de Robertson et les *Contes* de Hakerworth. Il a en outre écrit, en collaboration avec le chanoine Nolin, un *Essai sur l'agriculture moderne* (Paris, 1755, in-12). L. S.

BLAVET (Emile), publiciste français, né à Cournonterral (Hérault) le 14 fév. 1838. D'abord professeur à Tournon, Clermont-Ferrand et Nice, il quitta bientôt l'enseignement pour le journalisme. Après avoir collaboré à la *Gazette de Nice* et fondé en cette ville le *Lazzarone*, il débuta dans la presse parisienne en donnant des articles au *Club*, au *Nain Jaune*, au *Soleil*, à la *Situation*, et il s'y fit rapidement un nom. Attaché à la rédaction du *Figaro* (1868-1870), il fonda en 1871, à Versailles, le *Rural*, publication hebdomadaire où il soutenait la politique conservatrice. Rédacteur en chef du *Gaulois* (1876-1879), il passa, au même titre, à la *Presse*, puis il donna des chroniques à l'*Evénement* (1880), au *Voltaire*, à plusieurs autres journaux, et rentra au *Figaro* (1884), où sous le pseudonyme de Parisis, il rédige la spirituelle chronique qui a pour rubrique *la Vie Parisienne*. M. Blavet a été nommé en 1884 secrétaire général de l'Opéra. Il a écrit : les livrets des opéras de Salvayre, *le Bravo* et *Richard III*; *la Princesse rouge* (Paris, 1883, in-4), roman ; *Dent pour Dent* (Paris, 1887, in-18) ; et rassemble tous les ans en volumes ses articles du *Figaro : la Vie Parisienne ; la Ville et le Théâtre* (Paris, 1885 et suiv., in-12). Au théâtre il a

débuté par un insuccès : *le Ruy-Blas d'en face* (1872); mais il prit sa revanche depuis avec le *Fils de Porthos*, drame (1887) et le *Voyage au Caucase*, comédie (1887), en collaboration avec F. Carré.

BLAVETTE (Victor-Auguste), architecte français, né à Brains (Sarthe), le 4 oct. 1850. Elève de MM. Constant-Dufeux et Ginain et de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Blavette remporta le premier grand prix d'architecture en 1879 sur un projet de Conservatoire de musique et, devenu pensionnaire de la villa Médicis, se distingua par ses envois de Rome dont l'un, consacré aux Procuraties de Venise et à des études comparatives des ordres doriques de Pompéi, lui valut une deuxième médaille au Salon de 1883 et dont le dernier, comprenant, à côté de jolies aquarelles, une restitution des plus consciencieuses du temple de Cérès à Eleusis (ce sanctuaire énigmatique de la religion grecque) fut récompensé d'une médaille de première classe au Salon de 1885. Auditeur au Conseil général des Bâtiments civils pendant les années 1884 et 1885 et attaché en même temps aux travaux de la ville de Paris, M. Blavette est aujourd'hui premier inspecteur du Palais des machines de l'Exposition universelle de 1889 au Champ-de-Mars sous la direction de M. Dutert, architecte, et chargé personnellement, à la suite de deux concours et en collaboration avec M. Peynot, sculpteur, de l'exécution de deux monuments commémoratifs : le premier à élever à Paul Bert à Auxerre, et le second, de beaucoup plus important, destiné à glorifier la République dans la ville de Lyon. Ce dernier monument, d'une hauteur de 23 m., se compose d'une colonne surmontée d'une statue de la *République* appuyée sur un lion symbolisant la *France* et dominant quatre groupes représentant la *Ville de Lyon*, la *Liberté*, l'*Egalité* et la *Fraternité*. Sur le piédestal de la colonne, des bas-reliefs rappellent le *Rhône* et la *Saône*. Charles Lucas.

BLAVIEL (Antoine-Innocent), et non Bladriel comme l'orthographient à tort plusieurs biographes, homme politique français, né à Cajarc (Lot) le 9 févr. 1757. Elu par le dép. du Lot membre de la Convention le 9 sept. 1792, Blaviel fut un des 73 représentants que la Convention décréta d'accusation pour avoir signé les protestations des 6 et 19 juin 1794 contre la révolution du 31 mai. Arrêté avec ses collègues, il fut également réintégré à la Convention par le décret voté le 18 frimaire an III. Dans la séance du 21 thermidor de la même année, il demanda, avec Pénières, l'arrestation de leur collègue Bô, qui avait créé dans le Cantal une commission révolutionnaire. Blaviel déclara à la Convention que des inquiétudes s'étant manifestées à propos des subsistances, Bô avait dit : « Rassurez-vous, la France sera assez populeuse avec douze millions d'hommes ; on tuera le reste et bientôt vous ne manquerez plus de vivres. » Cette dénonciation causa un grand émoi dans l'Assemblée qui décréta l'arrestation de Bô. Elu au conseil des Cinq-Cents par le même département (Lot) le 23 vendémiaire an IV, Blaviel protesta inutilement contre l'invalidation des élections de ce département.

BLAVIER (Jean), ingénieur et mathématicien français, né à Reims le 29 juin 1764, mort le 17 nov. 1828. Entré à l'Ecole des mines en 1784, il fut nommé ingénieur ordinaire en 1794, après plusieurs missions dans les houillères d'Anzin et au cap de Bonne-Espérance où il accompagna d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de Lapérouse. En 1807, il fut promu ingénieur en chef, et, en 1808, chargé de la direction et de l'administration des mines à l'île d'Elbe. Il a publié en 1791 un *Tarif général de toutes les contributions décrétées par l'Assemblée nationale en 1790 et 1791*, et en 1798 un *Nouveau barême*. On lui doit encore une *Arithmétique décimale* (an VII) et une traduction de l'ouvrage de Cancrin intitulé *Jurisprudence générale des mines en Allemagne*. L. S.

BLAVIER (Edouard), ingénieur et minéralogiste français, né à Paris le 22 fév. 1802, mort dans cette ville le 29 mai 1887. Fils du précédent, il entra à l'Ecole polytechnique en 1819, à l'Ecole des mines en 1821, devint ingénieur ordinaire en 1826, ingénieur en chef en 1840 et inspecteur général en 1858. En 1826, il fut directeur des mines de Montjean et de Saint-Georges et en 1847 directeur général des mines d'Anzin. En 1844, il fut nommé chevalier et, en 1860, officier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Notice statistique et géologique sur les mines et le terrain à anthracite du Maine* (Paris, 1834, in-8) ; *Essais de statistique minéralogique et géologique du département de la Mayenne* (Le Mans, 1837, in-8). Il a en outre levé la carte du dép. de l'Orne pour l'Atlas géologique de la France et a collaboré au *Grand Atlas souterrain de la ville de Paris*, terminé en 1863. L. S.

BLAVIER (Aimé-Etienne), homme politique français, né à Montjean (Maine-et-Loire) le 21 août 1827. Fils et petit-fils des précédents, il entra à l'Ecole polytechnique en 1845 et en sortit en 1847 dans le service des mines. Blessé dans les journées de Juin 1848, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Ingénieur des mines à Angers (1851-1853), ingénieur du matériel et de la traction aux chem. de fer de l'Ouest (1853-1855), il revint à Angers en 1855, et se consacra au développement des principales industries minérales de l'Ouest (Ardoisières d'Angers, mines d'anthracite de la Mayenne et de la Sarthe, etc., etc.). En 1870, il prit du service comme commandant dans la première légion des mobilisés de Maine-et-Loire, fut blessé au combat de Monnaie (Indre-et-Loire) et promu à cette occasion officier de la Légion d'honneur (28 fév. 1871). Conseiller d'arrondissement d'Angers, maire de cette ville (1874 à 1876), M. Blavier a été nommé sénateur de Maine-et-Loire, aux élections de janv. 1885 (665 voix contre 298). et réélu en janv. 1888. Membre de la droite du Sénat, il s'est consacré principalement aux questions financières, et il a prononcé dans les discussions budgétaires des discours très remarquables, mais fort pessimistes; il s'est déclaré contre le projet de loi sur les délégués mineurs. M. Blavier a écrit un *Essai sur l'industrie ardoisière d'Angers*, et de nombreuses notices insérées dans le *Bulletin de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire*, dont il est président. R. S.

BLAVIER (Edouard-Ernest), ingénieur français, né à Paris en 1826, mort le 14 janv. 1887. Il était inspecteur général des lignes télégraphiques et directeur de l'Ecole supérieure de télégraphie. Il avait été nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1881. Outre de nombreux mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et dans les *Annales télégraphiques* qu'il dirigeait, on a de lui : *Cours théorique et pratique de télégraphie électrique* (Paris, 1857, in-12) ; *Nouveau traité de télégraphie électrique* (Paris, 1865-1867, 2 vol. in-8) ; *Propagation de l'électricité* (Nancy, 1865, in-8); *Traité des grandeurs électriques et de leur mesure en unités absolues* (Paris, 1881, in-8) ; *Essais périodiques des lignes électriques aériennes* (Paris, 1885, in-8). L.S.

BLAVIGNAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Chély-d'Apcher; 521 hab.

BLAVOYER (Joseph-Arsène), homme politique français, né à Troyes (Aube) le 28 janv. 1815, mort le 11 août 1884. Agriculteur. Entra dans la vie politique après la révolution du 24 fév. 1848. Les électeurs de l'Aube le nommèrent représentant du peuple le dernier sur une liste de sept par 26,674 voix. Il fut réélu le premier à la Législative. Pendant la durée de ces deux assemblées, ses votes ne parurent pas être inspirés par un grand esprit de suite. Votant constamment avec la droite, il sanctionna pourtant la Constitution républicaine. Il soutint d'abord la politique de l'Elysée, puis lui devint hostile en 1851. Il ne reparut pas pendant tout l'Empire. Aux élections générales du 8 fév. 1871, il fut élu membre de l'Assemblée natio-

nale par 27,675 voix sur 56,484 votants. Membre du centre droit il vota pourtant la Constitution de 1875. Après la dissolution de l'Assemblée nationale il rentra dans la vie privée. Louis Lucipia.

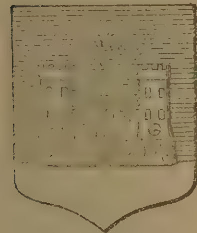
BLAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières; 322 hab.

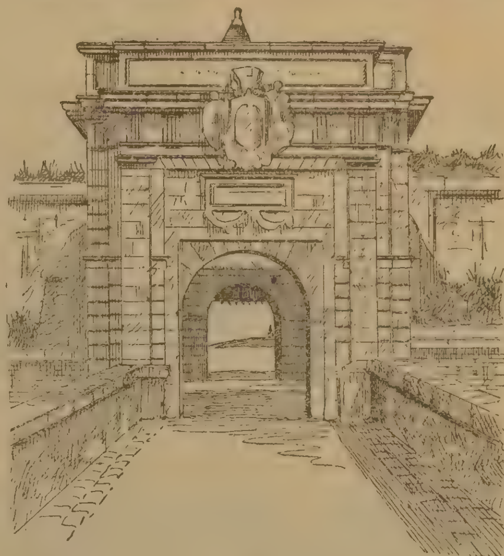
BLAYE *(Blaventum, Blavia, Blayum)*. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Gironde, sur la rive droite de la Gironde; 4,340 hab. Stat. des chemins de fer de l'Etat, embranchement de Saint-Mariens à Blaye. Place de guerre de 2e classe, quartier maritime du sous-arrondissement de Bordeaux. Blaye possède un collège communal, une école d'hydrographie, un hôpital, une prison cellulaire. Sur l'embarcadère du port est établi un feu fixe, C 4e ordre. Le mouvement de la navigation est assez considérable: les navires viennent parfois à Blaye compléter leur chargement, mais le port est surtout fréquenté par les petits côtres de la Gironde. Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, fruits et bois de construction pour la marine. L'industrie est représentée par des chantiers de construction de navires, des distilleries, des fabriques de toiles et d'étoffes, des faïenceries, etc. Le territoire de Blaye produit d'excellents vins rouges.

La ville de Blaye se divisait autrefois en ville basse et ville haute; celle-ci, groupée autour d'un ancien château fort établi sur un roc escarpé, fut presque entièrement détruite lors de la construction de la citadelle par Vauban. La ville actuelle s'étend surtout en longueur, du N. au S. Les promenades, le cours de l'Hôtel-de-Ville, celui de la Fontaine, séparent la ville de la citadelle. Le long de la Gironde, en amont de la ville, s'étend le beau cours du Quai, d'où la vue est très belle.

Histoire. — Blaye fut au temps des Romains une station militaire sur la voie de Bordeaux à Saintes, on la trouve mentionnée dans les textes sous les noms de *Promontorium Santonum* ou de *Blavia militaris*. Plus tard, Grégoire de Tours (*De gloria confessorum*, chap. xlvi), raconte que le tombeau d'un saint prêtre nommé Romain était situé en ce lieu, auprès de la Garonne. Cette basilique de Saint-Romain fut célèbre pendant tout le moyen âge; les légendes épiques y placèrent les tombeaux des héros carolingiens, Roland, Olivier et l'archevêque Turpin. Elle fut détruite lors de la construction de la citadelle de Vauban. A l'époque carolingienne, Blaye devint le chef-lieu d'une viguerie comprise dans le Bordelais et suivit les destinées de l'Aquitaine. Un château fut construit à une époque fort ancienne sur le roc escarpé, et cette forteresse souvent reconstruite eut toujours, à cause de sa situation, un rôle important.

Dès 1261, les habitants de Blaye reçurent de leur seigneur des privilèges dont le texte nous est parvenu. Ces privilèges furent confirmés successivement par les rois d'Angleterre et de France jusqu'au xviie siècle. Au cours des guerres anglaises, la citadelle de Blaye fut plusieurs fois prise et reprise; elle fit définitivement retour à la France en 1451. Les protestants s'en emparèrent en 1568 et la saccagèrent. Quelques années plus tard, Blaye embrassait le parti de la Ligue et le maréchal de Matignon, lieutenant général en Guyenne, tenta vainement de la reprendre de vive force (1593). Elle se soumit pourtant l'année suivante et reçut du roi Henri IV confirmation de ses privilèges (20 juil. 1594). Sous Louis XIV, Vauban construisit la citadelle actuelle (1683), qui engloba l'ancien château fort et une grande partie de l'ancienne ville dont on rasa alors plus de 200 maisons. Cette forteresse, qui commande la Gironde large de plus de 4 kil., réussit en 1814 à empêcher les vaisseaux anglais de forcer le passage. Elle a servi à plusieurs reprises de prison d'Etat. La duchesse de Berry, arrêtée en 1832, lorsqu'elle cherchait à soulever la Vendée, y fut quelque temps détenue (du 15 nov. 1832 au 8 juin 1833), sous la garde du général Bugeaud; elle y accoucha d'une fille le 10 mai 1833.





Porte de la citadelle, d'après une photographie des Archives de la Commission des Monuments historiques

Monuments. — Le principal monument de Blaye est la *citadelle* dont il a été question plus haut. L'ancien château gothique, défendu par des tours énormes, flanqué de quatre bastions et entouré de fossés, a été englobé dans les fortifications de Vauban. On y montre encore le tombeau du roi de Toulouse, Caribert, fils de Clotaire II. La basilique Saint-Romain, fondée, d'après la légende, au ive siècle, occupait une partie de l'emplacement de la forteresse et a été démolie, lors des travaux exécutés par Vauban. Le *fort Pâté*, autrefois fort Saint-Simon, bâti sur un îlot au milieu de la rivière, et le *fort Médoc* sur la rive gauche, tous deux commencés en 1689, complètent les défenses de Blaye. L'*église* est sans intérêt; l'hôtel de ville, édifice sans caractère, est accompagné d'un beffroi surmonté d'une flèche. La place située au centre de la ville est décorée d'une jolie fontaine.

Bibl. : Les chartes et privilèges de Blaye ont été réunis et publiés au t. XII des *Archives historiques de la Gironde*.

BLAYE. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiés; 1,640 hab.

BLAYMARD (Lozère) (V. Bleymard [Le])

BLAYMONT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Beauville; 513 hab.

BLAYNEY (Benjamin), philologue anglais, mort en 1801. Professeur d'hébreu à l'université d'Oxford, il a publié de nombreux ouvrages sur Daniel, Jérémie, Zacharie, fort estimés des hébraïsants et a laissé des manuscrits, entre autres une traduction et un commentaire des Psaumes, conservés à la bibliothèque de Lambeth.

BLAYOIS, BLAIGUÈS ou BLAYEZ. Ancien pays de la France dont Blaye était la capitale. Il formait à l'époque carolingienne une viguerie du *pagus Burdigalensis*, et devint plus tard à peu près le territoire de la châtellenie de Blaye.

BLAZ de Buiza, franciscain espagnol, de la prov. de Saint-Jacques de Compostelle, collecteur de l'impôt payé aux Turcs par les nations chrétiennes pour la conserva-

tion des lieux saints de Palestine, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle (et non du XIVe, comme certains auteurs l'ont dit). On a de lui un ouvrage intitulé *Relacion de los sagrados lugares de Jerusalem y toda la Tierra-Santa* (Salamanque, 1624, in-8). C. K.

BIBL. : Nic. ANTONIO, *Bibliotheca Hispana nova;* Madrid, 1783, 2 vol. in-fol., t. I, p. 229. — T. TOBLER, *Biblioth. geogr. Palæst.;* Leipzig, 1867, in-8, p. 807.

BLAZE. Nom d'une famille de musiciens et musicographes français. Le premier des Blaze qui se soit signalé en matière musicale est *Henri-Sébastien*, né à Cavaillon en 1763, mort dans la même ville le 11 mai 1833. Il consacra à la musique les loisirs que lui faisait sa profession de notaire. A l'époque de la Terreur, il dut prendre la fuite, mais fut nommé, après le 9 thermidor, administrateur de son département. Il a composé des messes, deux opéras intitulés *l'Héritage* et *Sémiramis*, des duos pour harpe et piano, des sonates pour piano seul, des « pièces fugitives ». Il a aussi écrit un roman, sous ce titre : *Julien ou le Prêtre* (Paris, 1805, 7 vol. in-12). — *François-Henri-Joseph* dit *Castil-Blaze*, fils du précédent, né à Cavaillon le 1er déc. 1784, est mort à Paris le 11 déc. 1857. Il fut tour à tour avocat, sous-préfet de Vaucluse, inspecteur de la librairie, etc. Dans son premier ouvrage, *l'Opéra en France* (Paris, 1820, 2 vol. in-8), il attaquait avec verve les habitudes musicales françaises et se posait en apôtre de la grande musique. Le succès de son livre lui valut la place de chroniqueur musical au *Journal des Débats*. Dans ses articles, signés XXX, il éclipsa sans peine les littérateurs qui jugeaient de la musique avec l'audace de l'ignorance, et son demi-savoir fit l'impression d'une science consommée. En 1821 parut le *Dictionnaire de musique moderne* (Paris, 2 vol. in-8) ; ouvrage très superficiel, bourré d'emprunts faits au dictionnaire de Rousseau. Ce travail a été réimprimé, avec additions diverses, en 1825 et 1828. Castil-Blaze a aussi fait des articles de musique au *Constitutionnel*, à la *Revue et gazette musicale de Paris*, au *Ménestrel*, au *Magasin pittoresque*, etc. Ces chroniques forment le fonds des deux volumes : *Chapelle de musique des rois de France* (Paris, 1832, in-12), et *la Danse et les Ballets depuis Bacchus jusqu'à Mlle Taglioni*. On lui doit encore : *l'Académie royale de musique depuis Cambert; le Piano, histoire de son invention, de ses améliorations*, etc.; *Molière musicien* (Paris, 1852, 2 vol. in-8) ; *les Théâtres lyriques de Paris*, etc., ouvrages dans lesquels il a pillé Beffara, Fétis, et utilisé ses anciens articles. Mais les titres principaux de Castil-Blaze à la reconnaissance des musiciens, ou à leur mépris, selon les opinions de chacun, sont ses arrangements et traductions de *Don Juan*, des *Nozze di Figaro*, de la *Flûte enchantée*, du *Matrimonio segreto*, de *Fidelio*, du *Freischütz*, d'*Euryanthe* et d'*Obéron*. On peut dire, pour sa défense, qu'il a fait connaître au public des partitions géniales, mais ces œuvres étaient tellement défigurées qu'on aurait pu les prendre pour des parodies. Ses traductions sont d'une infidélité stupéfiante. Non seulement il débaptise les personnages, mais il leur met dans la bouche des paroles grotesquement inexactes, sans rapport avec la situation et l'expression musicale. On trouvera dans les *Mémoires* de Berlioz de piquants détails sur les arrangements dus à Castil-Blaze, entre autres sur celui du *Freischütz*, le parfait exemple de ce genre d'attentats. Castil-Blaze arrangea d'une façon analogue, bien qu'avec une moindre impudeur, beaucoup d'opéras de Rossini : *le Barbier*, *la Gazza ladra*, *l'Italienne en Alger*, *Moïse*, *Otello*, et l'*Anna Bolena*, de Donizetti. Il fit également jouer des *pastiches*, formés de morceaux dérobés à Mozart, Weber, Paër, Rossini et mêlés d'airs de sa propre composition : *la Forêt de Senart*, *les Folies amoureuses*, *la Fausse Agnès*, *M. de Pouceaugnac*. Alfred ERNST.

BLAZE (Elzéar), frère de Castil-Blaze, né à Cavaillon en 1786, mort à Paris en oct. 1848. Elève du Prytanée de Fontainebleau; il fit les campagnes d'Allemagne et d'Espagne (1806-1813) et quitta le service en 1815 avec le grade de capitaine. Après avoir résidé pendant plusieurs années dans une propriété sise à Chennevières-sur-Marne et qui appartenait à sa femme, il devint veuf en 1840, se remaria et habita tour à tour Hennebont et Paris. Il avait résumé ses souvenirs personnels dans un livre curieux et qui mériterait d'être réimprimé : *la Vie militaire sous l'Empire, ou Mœurs de garnison, de bivouac et de caserne* (1837, 2 vol. in-8). L'un des fondateurs et collaborateurs les plus assidus du *Journal des Chasseurs*, il y publia sous leur première forme la plupart des livres suivants : *le Chasseur au chien d'arrêt* (1836, in-8) ; *le Chasseur au chien courant* (1838, 2 vol. in-8) ; *le Chasseur au filet ou la Chasse des dames* (1839, in-8) ; *le Chasseur conteur ou les chroniques de la chasse* (1840, in-8) ; *Histoire du chien chez tous les peuples du monde* (1842, in-8) ; *Causeries des gourmets et de chasseurs* (1844, in-32). Il a également donné une édition du *Livre du roy Modus et de la royne Racio* (1839, gr. in-8). M. TX.

BLAZE DE BURY (Ange-Henri), littérateur français, né à Avignon le 19 mai 1813, mort à Paris le 15 mars 1888. Fils de Castil-Blaze (V. ci-dessus), il adopta comme pseudonyme le nom de sa mère. Après avoir terminé ses études au collège Bourbon, il débuta, en 1834, par la publication d'une comédie en vers, *le Souper du commandeur*, dans la *Revue des Deux Mondes*, dirigée par son beau-frère, M. Buloz, et dont il fut, durant quarante ans, l'un des principaux collaborateurs (il signait d'abord *Hans Werner*). Il y a notamment rédigé la critique musicale de 1834 à 1851, et de 1864 à 1883. En 1840, il publia une traduction complète de *Faust*, maintes fois réimprimée, et qui a été l'objet de deux éditions de luxe, illustrées par Tony Johannot (1847) et par M. Ad. Lalauze (1879). Il donna également une traduction des *Poésies* de Gœthe (1843, in-18). L'activité de Blaze de Bury s'est exercée dans les sens les plus divers, car il a tour à tour abordé la critique et l'histoire littéraire avec *Ecrivains et poètes de l'Allemagne* (1846, 2 vol. in-18); *les Ecrivains modernes de l'Allemagne* (1868, in-18) ; *Tableaux romantiques de littérature et d'art* (1878, in-18); *Alex. Dumas, sa vie, son temps, son œuvre* (1885, in-18); l'histoire proprement dite avec *Souvenirs et récits des campagnes d'Autriche* (1854, in-18) ; *les Kœnigsmark* (1855, in-18) ; *le Chevalier de Chasot* (1862, in-8) ; *les Femmes et la société au temps d'Auguste* (1875, in-8 et in-18); la politique moderne avec *le Comte de Chambord; Un mois à Venise* (1850, in-18) ; *Hommes du jour* (1859, in-18) ; *les Salons de Vienne et de Berlin* (1861, in-18, anonyme); *les Bonshommes de cire* (1864, in-18); enfin, l'histoire et la critique musicale avec *les Musiciens contemporains* (1856, in-18) ; *Meyerbeer et son temps* (1864, in-18) ; *Musiciens du passé, du présent et de l'avenir* (1880, in-18), etc. Citons à part, outre un recueil prématuré de *Poésies complètes* (1842, in-18), des *Intermèdes et Poèmes* (1859, in-18), la *Légende de Versailles* (1870, in-18), poésies. Blaze de Bury avait fait représenter à l'Odéon, en 1869, le *Décameron*, comédie « bibliographique » en un acte et en vers : il s'agit d'un exemplaire du fameux Boccace, de l'édition de Venise (1471), qu'un amoureux échange avec un vieux bibliophile contre la main de sa nièce. Il avait écrit le livret de la *Jeunesse de Gœthe*, opéra dont Meyerbeer avait composé la musique, mais la famille du maître argua du testament de celui-ci pour refuser de lui livrer la partition. Blaze de Bury a laissé des *Mémoires* personnels très curieux que publie en ce moment la *Revue internationale* de Florence (1888). — Sa femme, née Pauline-Rose STEWART, d'une famille irlandaise, a écrit des nouvelles et des articles de critique sous les pseudonymes d'*Arthur Dudley* et de *Maurice Flassan*. Elle a publié

sous son propre nom le récit d'un *Voyage en Autriche, en Hongrie et en Allemagne, pendant les événements de 1848 et 1849* (1851, in-18). M. Tx.

BLAZIERT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom; 322 hab.

BLAZNAVATS, général et homme politique serbe, né en 1826, mort en 1872. Il doit son nom au village de Blaznava (cercle de Kragouievats) où il naquit. En 1848, il se rendit à Vienne pour étudier l'artillerie ; lorsque la guerre éclata entre les Magyars et les Slaves du Sud, il servit sous les ordres de Knitchanin et commanda l'artillerie des Serbes. La guerre terminée, il alla achever ses études militaires à Vienne et à Paris. A son retour, le prince Alexandre Karageorgevitch le chargea d'organiser l'armée serbe ; il établit en Serbie une manufacture d'armes, une poudrerie, une fabrique de canons et une académie militaire. En 1862, le prince Michel le fit colonel, en 1865 ministre de la guerre ; il réorganisa l'armée serbe ; après l'assassinat du prince Michel (1868), il maintint l'ordre et fit partie du Conseil de régence pendant la minorité du jeune prince Milan. Celui-ci, devenu majeur, nomma Blaznavats président du conseil et ministre de la guerre. Il mourut peu de temps après. L. L.

BLÉ. I. **Botanique.** — (*Triticum* L.). Genre de plantes, de la famille des Graminées, qui a donné son nom au groupe des Triticées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, dont les tiges souterraines, ordinairement ramifiées, donnent naissance à des rameaux aériens simples *(chaumes)*, portant des feuilles alternes et terminés chacun par un épi compacte ou plus ou moins lâche, plus rarement ramifié. L'axe principal de cet épi présente des saillies disposées alternativement et sur chacune desquelles est un épillet de fleurs distiques alternes, entouré à sa base de deux glumes mutiques ou aristées. Chaque fleur présente deux glumelles dont l'une, l'inférieure, est uninerviée, mutique ou terminée parfois par une longue arête ; deux glumelles, entières ou ciliées, placées un peu au-dessus des glumelles ; trois étamines à filets grêles, à anthères allongées, biloculaires et introrses, et un ovaire sessile, surmonté de deux styles plumeux. Le fruit est un caryopse ordinairement allongé, arrondi à ses deux extrémités, libre entre les glumelles ou leur adhérant plus ou moins ; sa face externe est convexe, tandis que sa face interne est concave, parcourue par un court sillon et marquée d'une macule hilaire linéaire-allongée. La graine renferme sous ses téguments un albumen farineux abondant à la base duquel est situé l'embryon.

Les *Triticum* croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Les espèces les plus importantes sont : 1° Le *Triticum sativum* Lamk, ou *Blé*, *Froment*, dont la patrie est inconnue et auquel on rattache, comme simples variétés, le *Tr. æstivum* L. ou *Blé de mars*, le *Tr. hybernum* L. ou *Blé d'hiver*, *Blé de saison* et le *Tr. turgulum* L. ou *Blé barbu*, *Gros Blé*, *Pétanielle* et le *Tr. compositum* L. ou *Blé d'abondance*, *Blé de miracle ;* 2° le *Triticum spelta* L. appelé vulgairement *Grande Epeautre ;* 3° le *Triticum monococcum* L. ou *Blé Locular*, *Engrain commun*, *Petite Epeautre*. Toutes ces espèces sont cultivées en grand pour leurs caryopses qui servent à l'alimentation et qu'on désigne vulgairement sous le nom de *grains de blé*.

Blé cornu. — Un des noms vulgaires de l'Ergot de seigle (V. Ergot).

Blé d'amour. — Nom vulgaire du *Lithospermum officinale* L., de la famille des Borraginacées (V. Grémil).

Blé de Guinée. — Nom vulgaire du *Sorgho* (V. ce mot).

Blé de Tartarie. — Nom vulgaire du *Fagopyrum tataricum* Gaertn (*Polygonum tataricum* L.), de la famille des Polygonacées (V. Sarrazin).

Blé de Turquie. — Nom vulgaire du *Maïs* (V. ce mot).

Blé de vache. — Nom vulgaire du *Melampyrum arvense* L., de la famille des Scrofulariacées (V. Mélampyre).

Blé des Canaries. — Nom vulgaire du *Phalaris canariensis* L. (V. Phalaris).

Blé noir. — Nom vulgaire du *Fagopyrum esculentum* Mœnch (*Polygonum Fagopyrum* L.), de la famille des Polygonacées (V. Sarrazin). Ed. Lefèvre.

II. **Agriculture.** — Etendue cultivée. — Le blé ou froment est la céréale panifiable la plus généralement cultivée ; sa production annuelle, pour le monde entier, oscille entre 700 et 710 millions d'hectol. Ici nous ne faisons entrer en ligne de compte que le blé proprement dit, c.-à-d. le froment *(Triticum)* ; le mot *blé* étant étendu à d'autres céréales dans certains pays. C'est ainsi que dans quelques départements du Midi, le seigle étant encore la céréale panifiable la plus répandue, y porte le nom de blé.

Ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui produisent le plus de blé. Ainsi, en 1886, leur production s'est élevée à 160,026,300 hectol., tandis que cette même année, la France en a produit 104,687,667 hectol.; ensuite vient la Russie, avec 74,867,479 hectol., puis l'Espagne 46,081,000 hectol., puis l'Italie 45,294,247 hectol.

Le blé est la production agricole la plus importante de la France ; toutefois, elle n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui. En 1815 nous récoltions 39 millions d'hectol. sur une étendue de 4,600,000 hect.; en 1830, 5 millions d'hect. étaient consacrés à la culture du blé et la récolte totale s'élevait à 52,800.000 hectol. En 1860, 6,700,000 hect. étaient cultivés en blé et la récolte s'élevait à 101,600,000 hectol. En 1881, la production descend un peu, 96,800,000 hectol., mais l'étendue cultivée atteint 7 millions d'hect. Enfin, en 1886, sur cette même surface, la récolte a atteint 105,400,000 hectol. Comme on le voit, non seulement la culture du blé en France a progressé comme étendue, mais les rendements se sont notablement accrus. Tandis qu'en 1815, la *moyenne* était de 8 hectol. 6 par hect., en 1830 elle était de 10 hectol. 5 ; en 1881 elle était de 13,9 ; enfin en 1886 elle atteignait 15 hectol.

Climat. — On cultive avantageusement le froment dans les contrées où la température moyenne oscille entre 15 et 18 degrés. Dans les pays tropicaux, le blé réussit mal et ne se cultive guère que sur les montagnes. Pour bien végéter, mûrir et fructifier, le blé exige de 2,200 à 2,400 degrés de chaleur totale suivant les variétés et les terrains. Entre les variétés hâtives et les variétés tardives il existe un écart de quinze jours environ. D'après M. G. Heuzé, les blés à épis lisses et sans barbe et à grain tendre sont principalement cultivés dans les contrées où le climat est doux ou plutôt un peu brumeux que très sec. Par contre, les froments barbus et à grains glacés, comme les blés durs, sont les principales variétés cultivées dans les pays chauds et secs, tels que la Sicile, la Grèce, l'Algérie et l'Egypte. Ces blés exigent plus de chaleur pour mûrir leurs grains, qui sont très glacés et très propres à la fabrication des pâtes alimentaires.

Tous les blés n'ont pas le même degré de rusticité. Ceux qui ont des grains demi-glacés et qui sont cultivés dans la région septentrionale de la France depuis longtemps, résistent mieux aux froids dans les grands hivers pendant lesquels le thermomètre descend à — 15° et même à — 20°, que les blés à grains tendres. Il a été aussi souvent constaté que les variétés barbues appartenant à l'espèce *Triticum sativum*, supportaient toujours mieux des gelées très intenses que les variétés sans barbes de la même espèce. Il faut qu'il survienne des froids d'une intensité tout à fait extraordinaire pour que les blés d'automne périssent en totalité ou en grande partie. Toutefois, comme le fait remarquer M. Vilmorin, dans le centre de l'Europe, à l'époque des grands froids, la terre est habituellement couverte de neige, et c'est grâce à cette

circonstance que la culture du blé y donne à peu près constamment de bons résultats. En France il n'en est pas toujours de même, et certains hivers sans neige ont gravement compromis la moisson. Sans remonter bien loin, nous pouvons citer celui de 1878 à 1879 où près d'un tiers des blés en terre a été détruit par les froids. La résistance des diverses variétés à l'action des gelées est assez inégale ; les races les plus rustiques se trouvent parmi les épeautres.

L'influence de l'humidité sur la végétation du blé a une grande importance. D'après les observations de M. Eug. Risler, le blé, à raison de 565 tiges par m. q., a dans ses feuilles une surface d'évaporation ou de transpiration dix fois plus grande que le terrain qui le porte, et consomme en moyenne par jour de 2,67 à 2,8 millim. de hauteur d'eau, un peu plus au printemps, un peu moins en été. Non seulement l'eau sert à former, en s'unissant au carbone tiré de l'atmosphère, la cellulose, l'amidon, etc., de la plante, mais elle y amène les matières azotées et minérales qu'elle dissout dans la terre. D'après les recherches de MM. Lawes et Gilbert, il y a pour 100,000 gr. d'eau transpirée par le blé, 404 à 485 gr. de matière sèche, et cette matière sèche contient de 32 à 57 gr. de matières minérales. La quantité d'eau consommée relativement à la matière sèche produite est d'autant plus grande que le sol est moins fertile, mais il y a toujours 2,000 gr. d'eau transpirée pour 1 de matière sèche et toujours au moins 3,100 grammes d'eau transpirée pour 1 de matière minérale introduite. On voit que cette eau, qui arrive dans les plantes chargée d'acide carbonique, suffit amplement pour dissoudre toutes les substances minérales nécessaires au blé, même le phosphate de chaux, qui est de toutes ces substances la moins soluble.

Les pluies intenses et persistantes nuisent beaucoup au blé. Parfois, elles déterminent une végétation herbacée exubérante qui occasionne la verse ; d'autres fois, elles favorisent la végétation des herbes nuisibles et rendent les façons d'entretien dispendieuses ; enfin les pluies surabondantes nuisent à la floraison et favorisent le développement de certaines maladies cryptogamiques, notamment de la rouille.

La matière amylacée qui constitue la partie essentiellement utile du blé, étant dans le grain en raison directe de l'éclairement, on comprend que la lumière du soleil ait un rôle important dans la végétation du blé. Il est facile de constater que les blés qui végètent en plein soleil sont beaucoup plus beaux que ceux qui végètent à l'ombre des arbres sur la lisière des forêts et sur le bord des routes. D'ailleurs, sous les hautes latitudes de la Norvège, les journées d'été sont beaucoup plus longues qu'en France, et, par conséquent, chaque jour de végétation représente, comme le dit M. Tisserand, un plus grand nombre d'heures de *travail*. En multipliant ce nombre d'heures de travail par la température moyenne, il a trouvé pour le blé de printemps : 29.900 en Alsace, sous le 48° 1/2 de lat. ; 29.815 à Rambouillet, sous le 48° 1/2 ; 27.643 à Christiania, sous le 59°9 ; 26.848 à Bodö, sous le 67° ; 26.600 à Skibolten, sous le 70°. Il faut donc admettre, ajoute M. Tisserand, que les plantes cultivées dans les hautes latitudes sont douées d'une activité de végétation bien plus grande que celles des pays méridionaux, qu'elles utilisent mieux le calorique solaire, qu'elles ont une puissance d'assimilation plus énergique, qu'elles donnent, en un mot, un effort utile plus grand. Et il explique cette différence d'une façon fort ingénieuse, en comparant les nuits pendant lesquelles la décomposition de l'acide carbonique et toute l'activité de l'assimilation sont interrompues, aux points d'arrêt d'un train de chemin de fer. Dans les hautes latitudes, ces points d'arrêt sont très courts, et la végétation progresse avec la vitesse d'un train express, tandis que dans nos pays le blé a des allures bien plus lentes des trains omnibus. Comme on le voit, le climat est un facteur important dans la culture du blé ; mais comme l'homme ne peut agir directement sur lui, il convient d'harmoniser le choix des variétés de blés avec ses exigences.

Variétés culturales. — M. Vilmorin admet sept espèces de blés qui peuvent être rangés en deux groupes : 1° les blés à grain nu, qui dérivent de quatre espèces : le blé ordinaire ou blé tendre (*Triticum sativum* Lam.), le blé poulard ou à grain renflé (*Tr. turgidum* L.), le blé dur ou à grain glacé (*Tr. durum* Desf.) et le blé de Pologne (*Tr. polonicum* L.) ; 2° les blés à grain vêtu, comprenant trois espèces : l'Epeautre (*Tr. spelta* L.) l'Amidonnier (*Tr. amyleum*), l'Engrain (*Tr. monococcum* L.). Les variétés sorties de ces sept espèces sont excessivement nombreuses et se comptent aujourd'hui par centaines.

Une autre division des blés qui porte moins sur des caractères de structure que sur des aptitudes spéciales à végéter plus ou moins rapidement, est celle qui les fait distinguer en blés d'automne ou blés d'hiver et en blés de printemps. On donne le premier nom aux variétés qui se sèment avant la mauvaise saison, et le second à celles qu'on ne met en terre qu'au retour des beaux jours. Il faut avant tout remarquer à ce sujet que ces désignations n'ont rien d'absolu, mais sont subordonnées au climat. Tel blé qui est de printemps dans une localité pourrait parfaitement être d'hiver dans une autre. Il est certain, et c'est là un caractère distinctif assez constant des différents blés, qu'il y a une très grande différence dans la durée employée par les divers froments à accomplir l'opération du tallage. Les uns y emploient plusieurs mois, tandis que c'est pour d'autres l'affaire de quelques jours ou au plus de quelques semaines. Il en résulte que certains blés n'ont jamais, lorsqu'ils sont semés au printemps, le temps de compléter leur tallage avant la saison où ils devraient monter et fleurir ; ils restent alors en herbe et ne donnent que quelques montants attardés ; ceux-là sont forcément des blés d'hiver. D'autres, ne tallant pour ainsi dire pas, montent très rapidement en épis ; ils ont, pour peu qu'ils accomplissent assez rapidement leur floraison et leur maturation, tout ce qu'il faut pour faire d'excellents blés de printemps. Il y en a enfin un très grand nombre qui présentent les aptitudes intermédiaires à ces deux extrêmes et qui, tallant d'une façon plus ou moins abondante, montent néanmoins rapidement en fleur. Ceux-là peuvent être, suivant les localités, cultivés comme blés d'hiver ou comme blés de mars, et, dans une localité donnée, c'est surtout le degré de rusticité dont ils sont doués qui déterminera s'il convient mieux de leur appliquer l'une ou l'autre culture. On a quelquefois donné à ces blés le nom de blés de février, pour indiquer qu'ils réussissent particulièrement bien, semés à cette époque de l'année ; mais il est facile de se rendre compte que ce genre de culture n'est possible que dans les pays où l'on peut compter, avec quelque certitude, pouvoir travailler la terre dans le mois de février.

Tous les blés durs sont, à peu près sans exception, selon M. H. Vilmorin, des blés d'hiver dans tout le bassin de la Méditerranée. Aux environs de Paris, on doit les cultiver presque tous comme blés de printemps, non pas qu'ils tallent longuement et qu'ils soient lents à monter, mais parce que le plus grand nombre d'entre eux sont trop délicats pour supporter les hivers du nord de la France. La conversion d'un blé d'automne en un blé de mars n'est pas une chose aussi simple ni aussi rapidement faite que certains auteurs l'ont prétendu. Le docteur Kornicke dit être revenu à cette croyance après avoir professé d'abord l'opinion contraire. Les aptitudes et les particularités de végétation que présentent les races de blés cultivées usuellement sont en général le résultat d'influences de milieu et d'une sélection volontaire ou naturelle prolongée pendant une très longue série d'années. Aussi la manière de végéter est-elle, en général, très constante et difficile à modifier autrement que par une sélection en sens différents,

prolongée, elle aussi, pendant un très long espace de temps. Pour la description des variétés les plus importantes et leur classification, V. FROMENT.

TERRAIN. — Les terres destinées à être ensemencées en blé doivent réunir certaines conditions de texture physique et de fertilité, car le sol constitue non seulement le support de la récolte, mais aussi son garde-manger. Cependant il n'est pas indifférent de cultiver le blé sur tel ou tel terrain. Ainsi, dans une terre siliceuse ou graveleuse, tourbeuse ou crayeuse, il végète mal. Par contre il vient très bien sur les sols argileux, argilo-calcaires, calcaires argileux, argilo-siliceux, etc., c.-à-d. sur les sols ayant un certain degré de consistance.

Il est, en somme, peu de pays qui ne possèdent des terres naturellement favorables à la culture du blé. Ce sont, avant toutes les autres, les alluvions, dans lesquelles les révolutions du globe ont opéré le mélange des divers éléments constitutifs des roches primitives. En même temps qu'elles contiennent d'ordinaire du sable et de l'argile mélangés, en proportions variables, entre eux et avec les composés calcaires, les terres d'alluvion sont habituellement unies et bien drainées, et les débris organiques n'y manquent jamais complètement. On peut dire que de nos jours encore, en dépouillant les hauteurs et en comblant les vallées, la nature travaille à rendre la surface propre à être ensemencée en céréales.

D'ailleurs il est presque toujours possible, à l'aide d'amendements appropriés, de transformer un sol quelconque en terres à blé — et c'est même là une des conséquences du progrès en agriculture, de transformer les terres à seigle en terre à blé. Ainsi, comme le fait observer M. Risler, les marnages et les engrais riches en matières organiques peuvent jusqu'à un certain point, donner aux terres sablonneuses le pouvoir de retenir l'eau qui leur manque. En y ajoutant les labours profonds, les Flamands ont réussi à transformer en bonnes terres à froment des sables qui étaient primitivement presque aussi stériles que ceux de la Campine; mais une telle transformation est plus difficile sous les climats secs du sud et de l'est de l'Europe que sous le ciel brumeux et souvent pluvieux de l'ouest. Dans certaines contrées il faut avoir recours à l'irrigation pour donner aux terres très perméables l'eau qui est nécessaire à la végétation du blé. Les extrêmes du climat exigent jusqu'à un certain point les extrêmes contraires du sol, et il en résulte des moyennes qui conviennent au blé. Le blé aime les terres à propriété physiques moyennes. Il aime les limons comme ceux qui couvrent les riches plaines de la Beauce, du pays de Caux, de la Picardie, etc.; la seule chose qui leur manque, c'est la chaux, mais le sous-sol peut leur en fournir facilement. Le blé aime surtout les terres argilo-calcaires profondes.

La nature du sol influe non seulement sur le rendement du blé, mais encore sur la qualité de cette céréale. Les terres argilo-siliceuses ou argileuses peuvent faire naître de très belles récoltes, mais les grains obtenus n'ont pas cette blancheur et cette qualité qui caractérise pour ainsi dire les terres riches en calcaire et en humus. Ce fait, suivant la remarque de M. Heuzé, est bien connu des agriculteurs qui cultivent à la fois et des terrains très argileux et des terrains calcaires; sur les premiers, ils récoltent des *gros blés*, des blés riches en gluten et qui sont un peu gris ou glacés ; sur les seconds, ils obtiennent des *blés fins*, des blés tendres, à cassure très amylacée. Aussi est-ce pour accroître la production et obtenir des grains de qualité meilleure qu'on marne et qu'on chaule les terrains qui renferment très peu de calcaire ou qui n'en contiennent pas, ou qu'on leur applique des engrais phosphatés.

ENGRAIS. — D'après les nombreuses analyses exécutées par M. Joulie, il résulte qu'une recolte de blé de 40 hectol. renferme *en moyenne*, dans ses graines et ses pailles : 4.600 kilogr. de carbone, 92,6 kilogr. d'azote, 37,0 kilogr. d'acide phosphorique, 25,2 kilogr. de chaux, 12,2 kilogr. de magnésie, 116,2 kilogr. de potasse.

Donc pour qu'une récolte de blé puisse venir à bien il faut lui assurer au moins cette quantité d'éléments fertilisants.

Le carbone n'a nullement besoin de préoccuper l'agriculteur, car l'atmosphère en contient des quantités inépuisables sous forme d'acide carbonique. — La chaux est fournie par la terre elle-même ou par les amendements qu'on y incorpore. — Quant à la magnésie, le sol en est généralement suffisamment pourvu pour qu'il soit inutile d'en apporter. Reste donc l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. — L'engrais le plus généralement employé, le fumier de ferme contient ces trois éléments en proportion variable. On peut aussi les incorporer au sol sous forme d'*engrais chimiques*, toutefois l'exclusivisme dans l'un ou l'autre cas serait une mauvaise chose, ainsi que le prouve M. Risler.

Voyons ce qu'il en coûte aujourd'hui pour remplacer intégralement 1,000 kilogr. de fumier par des engrais chimiques. Comme l'azote du fumier de ferme est beaucoup moins rapidement assimilable que celui des nitrates et des sels ammoniacaux, je le compte à 1 fr. 50 le kilogr.; quant à l'acide phosphorique à l'état soluble, il vaut actuellement 0 fr. 75 et la potasse 0 fr. 40 à 0 fr. 50.

5 kilogr. d'azote à 1 fr. 50, pour.....	7 f 50
6,2 — de potasse à 0 fr. 45........	2 83
2,6 — d'acide phosphorique à 0 fr. 75 pour....................	1 95
	12 f 28

Si les fumiers que produisent les animaux de nos fermes nous revenaient à plus de 12 fr. la tonne, il faudrait donc renoncer à ces animaux, vendre nos fourrages et nos pailles et racheter en retour soit des engrais chimiques, soit d'autres engrais que l'on pourrait tenir à plus bas prix dans les environs des grandes villes. Mais ces cas sont rares : presque toujours nous pouvons, par des spéculations animales et des méthodes d'alimentation bien dirigées, produire le fumier de ferme à moins de 12 fr. la tonne.

Mais s'il est rarement profitable de *remplacer* le fumier de ferme par les engrais chimiques, il est presque toujours nécessaire de le *compléter* par des engrais chimiques. Donc dans la culture du blé une demi-fumure au fumier de ferme, complétée par des engrais chimiques appropriés, nitrates, superphosphates, chlorure de potassium, etc., voilà ce qu'il faut réaliser.

Pour adopter ce nouveau système de fertilisation, fait observer M. Heuzé, il faut faire analyser le sol, afin de connaître la quantité d'azote, d'acide phosphorique, de potasse, de soude et de chaux qu'il contient jusqu'à 0m22 de profondeur, puis avoir égard à la quantité de ces matières que renferme une récolte maximum de froment. La différence qu'on observe indique les quantités qu'il conviendra d'appliquer. C'est en associant du plâtre aux engrais chimiques qu'on fournit au sol la chaux et l'acide sulfurique qui lui fait défaut. Dans l'application des matières azotées, on doit agir avec une grande prudence, afin d'éviter un développement herbacé nuisible à la production du grain.

PRÉPARATION DU SOL. — Le sol destiné à recevoir le blé étant choisi, amendé et fertilisé, il faut, avant l'ensemencement, lui donner quelques façons préparatoires. Ces façons varient suivant la dernière culture qui a précédé le blé. Après une jachère on donne trois labours, en incorporant le fumier au second. Après une plante récoltée en juillet ou août, on ne donne qu'un labour au scarificateur. Les terres destinées au blé de printemps doivent être soigneusement préparées. Lorsque c'est une betterave ou une pomme de terre qui a précédemment occupé le sol, on laboure aussitôt que les semailles d'automne sont terminées; puis, en février ou mars, on passe sur ce labour un

coup de scarificateur, suivi d'un hersage. Pour les blés de printemps, les terres ne sont jamais trop divisées, mais pour les blés d'hiver sur les terrains argileux ou argilo-calcaires, les mottes ne sont nullement nuisibles, car elles ont l'avantage d'empêcher les pluies de battre ou plomber le sol; de plus, en se délitant après les gelées, elles rehaussent les plants dont le collet est mal enterré.

Semailles. — Il n'est pas indifférent de semer des graines quelconques. On estime généralement, fait observer M. Vilmorin, que, pour la reproduction, le plus beau grain est le meilleur. Il n'en est pas toujours ainsi. Le blé qu'un meunier payera le plus cher ne sera pas toujours celui qui, semé, donnera les meilleurs résultats (étant bien entendu que l'on compare ici entre eux divers lots d'une même sorte de blé et non des variétés différentes), de même que l'animal le plus gras ne sera pas le meilleur reproducteur. Tout en distinguant les deux cas qui ne sont pas strictement comparables, nous croyons que dans un blé très plein et très renflé, le développement et la vigueur des germes ne sont pas toujours en raison de la beauté du grain. Nous savons un des meilleurs agriculteurs de la Flandre française dont les excellentes terres portent des blés de Bergues, admirables de blancheur et de grosseur, et qui, chaque année, va chercher pour ses semailles, dans un canton voisin moins fertile, du blé de la même race, moins plein, mais plus nerveux que celui qu'il récolte lui-même. Nous croyons que cet exemple porte un enseignement : c'est qu'il faut aller prendre des semences dans une terre plutôt moindre que dans une terre meilleure que celle où elles doivent être transportées, et que par conséquent c'est une erreur de demander à des blés de semence d'être trop *pleins* et trop beaux.

Avant d'être semé, le blé de semence doit être préservé de certaines affections cryptogamiques; pour cela on le trempe généralement dans une solution de 1 kilogr. de sulfate de cuivre pour 400 d'eau. Quant à l'époque, les blés d'automne, dans le nord de l'Europe, doivent être semés dans la première quinzaine d'octobre; dans la région méridionale on sème un peu plus tard, en novembre généralement.

On sème à la *volée* ou en *ligne*. Or, d'après M. L. Gonin, le semis à la volée doit être préféré : 1° dans toutes les parties sèches du midi de la France, parce que l'aridité du climat empêche la céréale de taller, et qu'il faut pour couvrir le terrain, un semis plus dur que ne peut l'être le semis en lignes; 2° sous un ciel moins sec, lorsque le blé, semé tard, ne doit pas commencer à taller dès avant l'hiver; il faut alors que les pieds, très rapprochés les uns des autres, couvrent le sol sans beaucoup s'étendre; car ce tallement printanier tardif doit toujours être évité; 3° si la terre n'est pas assez ameublie pour permettre d'effectuer régulièrement le semis en lignes; 4° s'il reste encore dans le sol quelques chiendents ou autres graminées vivaces; 5° si l'on craint de ne pouvoir au printemps faire sarcler le champ sans frais excessifs. Se trouve-t-on, au contraire, dans une région où le tallement est favorisé, au printemps, par une température douce et fraîche, et le semis se fait-il assez tôt pour que cette multiplication de tiges soit très prononcée dès avant l'hiver; la terre est-elle parfaitement ameublie et nettoyée; a-t-on la certitude de pouvoir sarcler la céréale à peu de frais; avec un tel concours de circonstances, le semis en lignes présente plusieurs avantages : économie de semence; végétation plus vigoureuse; moins de tendance des variétés à dégénérer; plus de solidité des tiges, et moins de danger de versement; un quart à un dixième de produit en plus; netteté particulière du sol après la moisson; récolte entièrement pure de graines nuisibles. L'espacement des lignes doit être de 20 à 25 centim., et il peut, à l'avantage du cultivateur, être d'autant plus grand que le semis a lieu plutôt, que le climat favorise mieux le tallement, que le sol est plus riche, que la variété de blé est plus disposée à s'étendre.

A la volée, on répand de 200 à 230 litres de grains par hect.; en ligne on en met de 150 à 100.

Soins d'entretien. — Pendant sa végétation, le blé réclame des soins constants. A la fin de l'hiver, on exécute dans les terres fortes ou moyennes, un *hersage* et souvent un *roulage* pour aérer le blé et favoriser le tallement. En avril, on bine les blés semés en ligne, cette opération se fait à la houe. En mai, on sarche les blés. Il faut aussi avoir soin, en mai ou avril, de faire l'*échardonnage*, c.-à-d. d'enlever les chardons.

Récolte. — Le blé est mûr dans le courant du mois d'août dans le nord de la France; toutefois, pour récolter le blé on n'attend pas la maturité complète, on moissonne lorsque le grain a assez de consistance pour qu'on puisse le couper avec l'ongle. Cette récolte un peu prématurée empêche l'égrenage, et de plus l'expérience a démontré que les blés récoltés avant leur complète maturité contiennent toujours plus d'amidon et plus de matières azotées que les blés récoltés, soit lorsqu'ils sont encore un peu laiteux, soit quand ils ont acquis leur dureté maximum (V. Moisson).

Rendement. — La culture du blé donne deux produits, le grain et la paille. Les rendements en grains ont notablement augmenté depuis quelques années, sous l'influence des progrès de la culture. Aujourd'hui les rendements de 28 à 30 hectol. par hectare devraient constituer un minimum, et il n'est pas rare de voir des agriculteurs, dans le nord de la France, récolter 40, 50 et même 60 hectol. à l'hectare, lorsque la variété est bien choisie, appropriée au sol et au climat, et que la fumure est appliquée avec discernement. Le rapport du grain à la paille a son importance. Pour les récoltes de 20 à 25 hectol. par hect., c'est une ancienne habitude de doubler le poids du grain pour avoir le poids de la paille. Quelquefois, pour ces récoltes, on compte 210 kilogr. de paille pour 100 kilogr. de grain battu et nettoyé. Mais il est à remarquer, avec M. G. Heuzé, que le poids de la paille, proportionnellement au grain, diminue à mesure que la récolte en grain s'élève. Voici quelques chiffres :

Produit à l'hectare en hectolitres.	Poids par hectare		Paille par 100 kg. de grain.
	Grain.	Paille.	
	kilogr.	kilogr.	kilogr.
16	1.248	3.600	288
20	1.500	4.000	256
25	1.950	4.500	230
30	2.340	5.000	210
35	2.730	5.500	201

La menue paille (les balles) compte pour un dixième dans le poids de la paille. En conséquence, pour une récolte de 4,000 kilogr. de paille, il faut compter 3,600 kilogr. de paille et 400 kilogr. de balles. D'ailleurs le rapport de la paille au grain est encore influencé par la variété de blé cultivé. Cette considération est intéressante, car, ainsi que le fait remarquer M. Grandeau, le prix de revient du blé est sensiblement influencé par la quantité de paille, les plus bas prix correspondant directement aux quantités de paille récoltées, mais le bénéfice net résulte surtout du nombre de quintaux de grain obtenu à l'hectare. Albert Larbalétrier.

III. Économie politique. — Nous n'avons ici à nous occuper du blé qu'au point de vue du rôle, excessivement important d'ailleurs, qu'il joue dans l'économie sociale des peuples de l'Europe et de ceux qui en sont dérivés par la colonisation chez lesquels il entre pour une part notable dans l'alimentation. Le problème de la production et de la consommation du blé dans le monde a soulevé à différentes époques de vives discussions et a pu même orienter la

politique des Etats dans quelques cas spéciaux. Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur sa gravité, elle est presque évidente. En effet, s'il est une question qui mérite l'attention publique, c'est celle de l'alimentation des classes populaires au meilleur marché possible, c'est celle du pain. On a souvent démontré que dans le ménage de l'ouvrier, cette dépense absorbe couramment depuis un sixième jusqu'à un quart du revenu et même plus dans quelques cas, tandis que dans le ménage du riche elle ne compte guère que pour un centième ou une quantité infinitésimale. Un franc par jour de pain représente une fraction importante de la journée de l'ouvrier, c'est une quantité négligeable pour les revenus des favorisés de la fortune.

Une hausse dans le prix du pain se fait donc très lourdement sentir dans l'économie populaire et une baisse apparaît comme un bienfait, tant elle facilite les opérations budgétaires de la famille de l'ouvrier. Telle est l'importance de la question des prix du blé qu'elle se présente avec toute la gravité d'une question sociale. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'elle n'ait, pour ainsi dire, jamais cessé d'être à l'ordre du jour, et qu'elle soit de celles que l'on discute toujours. Elle se complique par l'intervention des intérêts agricoles des producteurs nationaux, lesquels, on en conviendra, ont droit à la sauvegarde nationale, comme tous les autres citoyens français. Les agriculteurs cherchent naturellement à vendre leur blé le plus cher possible ; ils se récrient lorsque la baisse survient. C'est précisément alors que les consommateurs se trouvent dans la situation la plus favorable. De telle sorte qu'il semble y avoir entre le consommateur et le producteur de blé français une opposition d'intérêts, si nettement accusée, que suivant le mot de Montaigne, le profit de l'un ne peut être que le mal de l'autre.

De plus, le problème est loin d'être limité à notre pays : pour l'étudier complètement, c'est l'univers entier qu'il faut embrasser aujourd'hui. Il y a moins d'un demi-siècle, on n'avait guère à se préoccuper que des disettes, à chercher à les prévoir et à diminuer leurs conséquences nuisibles ; mais de nos jours, de nouveaux facteurs sont entrés en lutte qui se sont imposés à l'attention publique. Les peuplements de pays nouveaux, auxquels notre siècle a assisté, font vivement sentir leur influence sur le vieux monde. Un nouvel équilibre s'établit péniblement entre les agents producteurs et la période de transition est douloureuse pour les pays européens qui ne s'étaient pas préoccupés jusqu'ici de la lutte avec ces nouveaux venus qui s'appellent aujourd'hui les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Inde, qui s'appelleront demain la Plata, Madagascar.

Le développement des voies ferrées, à l'intérieur des continents, a été une des principales causes de la rapide augmentation des exportations en céréales, de ces pays. Chaque kilomètre de voie ferrée ouverte dans un pays nouveau, est une pompe aspirante qui fournira à l'exportation des centaines de quintaux de produits. Le développement de la marine marchande, encore plus rapide que celui des voies ferrées, a amené un avilissement des frets et permis d'atteindre dans d'excellentes conditions pour la vente, les marchés des pays à population dense, où les produits pouvaient être vendus. Bref, un peu *d'emballement* dans la production, un peu plus dans la circulation ont, en moins de trente ans, fait plus pour la concurrence universelle que deux siècles de progrès réfléchi n'eussent pu donner dans cette voie à une autre époque.

Au point de vue strictement humanitaire, il n'y a pas à regretter les événements qui s'accomplissent sous nos yeux, ils ne peuvent avoir que de bons effets pour l'avenir ; mais au point de vue des intérêts en jeu, il n'en va pas de même. Les plaintes des agriculteurs sont devenues fort vives. Sous leur influence le régime douanier a été aggravé dans nombre de pays et la situation des consommateurs en a été sensiblement modifiée. Le blé est une denrée d'un caractère spécial. Produit de luxe presque pour la grande majorité des populations qui en font aujourd'hui la base de leur alimentation, il y a à peine un siècle, les prix auxquels il s'est vendu, et que l'on a pu recueillir dans quelques mercuriales spéciales, portent l'empreinte de sa démocratisation. A mesure qu'il a remplacé les céréales inférieures ou d'autres aliments moins nutritifs, sa production s'est répandue et corrélativement la culture a fait des progrès, de telle sorte que les prix des marchés ont baissé notablement malgré l'amélioration qu'il apportait avec lui. Des mercuriales remontant à 1644, que l'on pourrait reproduire font foi de ces phénomènes complexes en apparence.

I. Il importe, dans une question aussi vaste que celle-ci, de retracer les événements qui ont marqué les principales phases de son développement. L'histoire du blé est encore à faire en réalité. A peine possède-t-on quelques données éparses, sans suite et sans enchaînement. On peut essayer néanmoins de grouper ces données et de résumer sommairement ce qui nous est connu, au moins pour notre pays. Il n'y a aucune utilité réelle à remonter bien haut dans le passé, mais voudrait-on se livrer à cet examen rétrospectif que, sur ce point particulier, on serait réduit à faire des conjectures ou à transcrire de simples notes d'agriculture. Ce n'est en effet guère qu'avec Colbert que le blé prend une importance économique réelle. Jusque-là l'histoire du blé est celle de nos famines. On a compté en France dix famines dans le xe siècle ; vingt-six dans les xie et xiie ; huit dans le xiiie ; six dans le xive ; seize dans le xve et treize dans le xvie *(Discours de Morret, couronné à Amiens en 1771)*. Quelques-unes de ces famines ont laissé des traces profondes dans notre histoire nationale ; mais il n'entre pas dans le cadre de cette note purement économique de les développer ici : elles se retrouveront avec les divers règnes sous lesquels elles se sont produites.

Le commerce des grains fut toujours étroitement réglementé, mais il serait sans intérêt de relever les nombreuses variations de régime auxquelles il fut soumis. On se laissait guider par les nécessités du moment dans un marché limité exclusivement à la France ou à quelques provinces seulement. De 1304 à 1689, trente et une ordonnances ou lettres patentes intervinrent pour régler le commerce et interdire ou autoriser l'exportation du blé de province à province, selon que les récoltes avaient été mauvaises ou abondantes. Seize l'interdisent et quinze l'autorisent successivement. Quant au commerce avec l'étranger, il fut autorisé pour la première fois en 1502 et à titre exceptionnel et provisoire. François Ier rendit le 20 févr. 1534, une ordonnance qui rendit le commerce des grains libre tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Cette permission fut renouvelée le 3 févr. 1535, puis retirée en 1538. L'année suivante, le 20 juin 1539, l'exportation fut permise de nouveau. Il faut tout spécialement relever dans les nombreuses ordonnances de François Ier sur la matière la création des mercuriales (édit de Villers-Cotterets, 1539) et l'obligation de ne vendre les blés que sur les marchés publics portée dans l'édit du 7 nov. 1544, obligation qui n'a jamais été formellement abrogée depuis cette date. Sous Henri IV la disette de 1594 amena le roi à interdire l'exportation du blé, sous les peines les plus sévères, mais l'abondance revenue, cette prohibition fut levée en 1601 ; elle ne fut rétablie qu'en 1625 époque de mauvaises récoltes successives, pour être bientôt levée de nouveau. Par ce simple aperçu on voit combien était variable le régime du commerce du blé, qui du reste par suite de cette incertitude même et de la difficulté des transports, restait sans importance réelle.

Cependant l'ordonnance générale de janv. 1629, dite *Code Michaud*, sembla inaugurer un régime définitif en cette matière. Les art. 419 à 426 portent une réglementation très étroite, vexatoire même, consacrant l'obligation pour les marchands de vendre leur blé sur les marchés

publics et leur défendant *de les acheter en verd ou de les arrher avant la récolte*. Le roi, les magistrats des cours judiciaires, les maires et échevins des bonnes villes avaient le droit d'autoriser et d'interdire le trafic suivant qu'ils le jugeaient convenable (Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XVI, p. 328). C'était, on le voit, l'arbitraire érigé en principe de loi.

En 1661, lorsque Colbert entra aux affaires, la récolte avait été très mauvaise et celle de 1662 fut aussi très mauvaise. Les parlements de Paris et des provinces avaient dès la première constatation de l'insuffisance de la récolte interdit toute spéculation de marchands sur les grains et défendu toute constitution de société pour le commerce du blé. Sans attaquer de front les arrêts des parlements, le gouvernement obligea les provinces à s'entre-secourir et à aider Paris; il eut à lutter vivement contre les décisions des autorités provinciales qui en vertu de leur propre droit voulaient conserver les approvisionnements dont elles disposaient, notamment à Bordeaux. Il stimula l'importation étrangère et fit acheter lui-même des grains à Dantzig et dans d'autres ports de la Baltique. Il fixa enfin le prix maximum auquel il était permis de vendre. On put ainsi attendre l'arrivée de la récolte de 1663 qui mit fin à cette situation difficile. Ce début attira sur Colbert les attaques les plus vives de Boisguillebert et de son école.

Afin de prévenir le retour de semblables difficultés, Colbert fit décider, dès 1663, par le Conseil royal qu'à l'avenir l'exportation ne serait permise qu'avec l'autorisation du roi et qu'elle serait assujettie au paiement de droits ou autorisée sans droits suivant l'appréciation que le gouvernement ferait annuellement de la récolte et des ressources alimentaires du pays. C'était là faire preuve d'habileté administrative, c'était organiser ce fameux système de *l'échelle mobile* qui fut repris en 1819 avec plus de précision. On ne peut que reprocher à ce régime de n'avoir pas fixé des bases qui pussent servir de garanties au commerce afin de laisser toute liberté d'appréciation dans les transactions; il faut reconnaître toutefois que cet inconvénient était très grave. Le régime inauguré par Colbert ne lui survécut pas; il disparut avec lui en 1683. — En 1692 et 1693, pendant que la France était au déclin du brillant règne du grand roi, en proie à des difficultés de toutes sortes, les récoltes furent mauvaises. Pontchartrain, contrôleur général des finances depuis 1689, se signala par une série de mesures maladroites. Au lieu d'ouvrir au commerce toutes facilités pour approvisionner le pays, il commença par taxer les grains, ce qui n'aboutit qu'à faire déserter les marchés. Alors, par la déclaration du 5 sept. 1693, il fit nommer des commissions chargées de visiter les magasins et greniers afin d'obliger les détenteurs de blé à porter la moitié au moins de leurs provisions au marché pour y être vendues aux prix de la taxe; l'exportation fut prohibée sous peine des galères. L'effet de ces mesures violentes fut que beaucoup de cultivateurs renoncèrent à emblaver leurs terres en blé. Dès le 13 nov. Pontchartrain fit prendre par le conseil, un arrêt qui rendit obligatoire l'ensemencement des terres en céréales. Toute cette rigueur ne put atténuer en rien la disette qu'il fallut subir jusqu'à l'arrivée de la récolte suivante. Ce ne fut toutefois qu'en 1699, que le ministre inhabile rendit la liberté d'exportation sous réserve d'une autorisation spéciale du gouvernement. Là encore il ne réussit par cette restriction qu'à monopoliser l'exploitation entre les mains de quelques privilégiés.

Nous avons donné au mot Approvisionnement le commentaire des divers principes qui ont à différentes époques dirigé les gouvernants dans cette grave question de l'alimentation publique, nous n'avons donc pas à le refaire de nouveau; il nous suffit d'indiquer sommairement les faits historiques tels qu'ils se présentent dans l'ordre chronologique.

Jusqu'en 1763, aucun fait notable, autre que la disette de 1708, n'est à signaler. Le 25 mai 1763, à l'instigation du Bureau du commerce qui comprenait dans son sein Bertin, le duc de Choiseul, Trudaine et Turgot, la permission de libre circulation des grains à l'intérieur sans droits fut renouvelée et complétée par l'autorisation de former des magasins de blé. Et l'édit de juil. 1764 accorda l'entière liberté d'exportation par navires français et celle d'importation sous droits de 1 ou 1/2 % suivant qu'il s'agissait de navires étrangers ou de navires français. Cet édit qui est le premier pas fait dans la voie de la liberté du commerce, fut combattu par les encyclopédistes. Nous ne pouvons nous dispenser de citer également l'opinion de M. Mauguin qui a étudié avec soin l'histoire de notre agriculture : « Cette liberté du commerce des grains, dit-il, était décrétée trop précipitamment. Les vieux préjugés avaient encore trop d'empire, même sur les gens les plus intelligents, pour les heurter si brusquement et si radicalement. Il fallait faire passer le commerce des grains par une mesure transitoire comme celle de l'échelle mobile, par exemple, pour habituer, peu à peu, les populations au régime de la liberté absolue. » Gournai, Trudaine et après eux Turgot, quoique guidés par des principes excellents, auraient commis une faute par trop de précipitation et auraient amené l'école opposée de Necker et de la Révolution à exagérer le système contraire. Nous sommes loin de partager cet avis; décréter la liberté du commerce était un bien en soi, on ne saurait diminuer le mérite de ceux qui le firent en leur opposant les erreurs de ceux qui leur succédèrent.

C'est à cette époque que se place un des faits qui ont laissé les plus tristes souvenirs dans l'esprit des populations, et qui fut invoqué au moment de la Révolution comme un des principaux griefs contre la monarchie. Il s'agit du *pacte de famine*, nom donné par le peuple à une société de spéculation qui s'appelait la *Société Malisset*. Dans le courant de l'année 1765, un groupe de financiers à la tête desquels se trouvait Malisset, proposa à l'administration du commerce la création d'une société qui devait acheter le blé dans les bonnes années et l'emmagasiner pour le revendre dans les mauvaises. On faisait espérer par ce moyen le maintien d'un prix convenable pour le blé. L'association fut approuvée par Laverdy, contrôleur général, le 12 juil. Le roi, qui vit là pour sa cassette un bon placement, entra au nombre des associés sous le couvert d'un sieur Mirlavaud, qualifié de trésorier des grains au compte de Sa Majesté; il augmenta même sa part d'intérêt à mesure qu'il retira de plus grands bénéfices. A son exemple, Laverdy, Bertin, de Sartine et beaucoup d'autres fonctionnaires entrèrent dans l'association qui dès lors jouit des faveurs les plus scandaleuses, malgré le récent édit de 1764. Son existence fut d'abord dissimulée, elle put se livrer à des manœuvres en vue de provoquer la hausse. On pratiquait des *fausses sorties*; le blé était enlevé sur les marchés, expédié dans une petite souveraineté enclavée dans le royaume ou voisine de la frontière, et, dès que la hausse s'était produite, il était ramené en France pour y être vendu. Jersey et Guernesey étaient l'entrepôt furtif des blés de Normandie et de Bretagne; Montbéliard, celui des grains de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, Mons et Tournai, des blés du Nord, etc. (Galiani).

Bientôt on s'émut de ces spéculations, les parlements intervinrent, il ne fut pas difficile d'en avoir raison, celui de Paris fut cassé et remplacé par le fameux parlement Maupeou. En 1770 et 1771 diverses émeutes dans les provinces furent réprimées avec énergie. Ce ne fut qu'après la mort de Louis XV, que Turgot, arrivant au pouvoir, fit rendre par le Conseil l'arrêt du 13 sept. 1774 qui rétablissait la liberté du commerce des grains (V. Libre-Echange). La société Malisset aux opérations de laquelle l'édit de Turgot mettait fin ne disparut pas sans combat; disposant d'une grande influence, elle parvint à provoquer des émeutes à la faveur des mauvaises récoltes de 1774, mais Turgot montra beaucoup d'habileté

dans la répression de ces troubles connus sous le nom de *guerre des farines*, et, sans se départir de ses principes, il sut arriver à ses fins. La société Malisset dut se liquider en 1775.

Il n'y a pas lieu d'insister longuement sur les événements de 1788-1789. La récolte de 1788 ayant été assez faible, Necker qui, dès 1775, avait préconisé dans son ouvrage sur la *Législation sur le commerce des grains*, les mesures restrictives, crut devoir appliquer les doctrines qu'il avait professées. Il ne réussit qu'à compliquer une situation déjà très tendue. Le gouvernement ayant assumé le rôle de pourvoyeur général, 3,500,000 hectol. de blé environ furent achetés dans divers pays pour une somme de 70 millions de livres. Le déficit de la récolte était vraisemblablement couvert par ces achats, mais la confiance ayant disparu, de nombreuses émeutes éclatèrent partout ; les convois furent arrêtés et pillés, à Paris on dut braquer le canon devant *l'atelier de charité* de Montmartre. L'Assemblée nationale vit enfin les inconvénients du système appliqué par Necker et le 29 août 1789 elle rendit un décret, complété par celui du 21 sept., rendant toute liberté au commerce des grains. Mais Necker était puissant à ce moment, l'administration n'en continua pas moins ses menées, aussi le commerce libre n'agit-il pas et les embarras continuèrent toujours aussi grands ; la récolte de 1789 ne présentait cependant pas d'insuffisance. En fait la liberté du commerce resta lettre morte.

Les événements politiques devenaient d'ailleurs pressants, le décret d'avr. 1790 qui créait les assignats avec cours forcé préparait des complications bien autrement graves. La récolte de 1792 avait été bonne, Roland, pendant son court passage au ministère, n'en fut pas moins obligé de demander un crédit de 12 millions pour acheter des grains à l'étranger. Les difficultés de l'approvisionnement ne firent cependant que s'accroître par suite de l'agitation politique et de la situation du marché monétaire. D'autre part le manque de bras provoqué par l'appel des premiers contingents quand la guerre fut déclarée, fit retarder dans quelques régions le battage des grains et les ensemencements de l'année 1793. Sans entrer dans de trop grands développements sur cette époque intéressante, nous devons signaler les faits principaux qui touchent à l'histoire du blé. La baisse de la valeur des *assignats* (V. ce mot) rendait les échanges difficiles, la Convention crut pouvoir remédier à cette situation par la fixation du *maximum* de prix de toutes les denrées. Dès le 4 mai 1793 les grains et farines furent soumis à ce régime par un décret spécial, qui éditait en même temps d'autres obligations non moins sévères. Les détenteurs de grains cachaient leurs denrées pour éviter les réquisitions ; afin de prévenir les manœuvres supposées de ceux qu'on appelait les *accapareurs*, les marchands et les cultivateurs furent contraints de déclarer les quantités de blé qu'ils avaient chez eux sous peine de confiscation et de les porter au marché pour y être vendues à un prix maximum fixé par chaque municipalité. Une amende et la confiscation des marchandises punissait ceux qui en vendaient au-dessus du prix maximum ou qui s'approvisionnaient pour plus d'un mois. Ces peines furent bientôt aggravées par la loi des 26-28 juil. ; et la loi du 11 sept. 1793 obligea les cultivateurs à déclarer les quantités de blé et autres grains qu'ils venaient de récolter cette même année et celles qui leur restaient des années précédentes ; en même temps des visites domiciliaires furent prescrites pour vérifier la sincérité des déclarations. Il fut interdit aux meuniers de faire le commerce des grains sous peine de dix années de fer, en outre ils furent soumis au régime des réquisitions du ministre de l'intérieur et des administrations départementales pour le service public. A cette date le maximum fut fixé à un taux unique pour toute la France, mais ce taux fut déclaré révisable par la loi du 27 du même mois. Enfin, le 11 brumaire an II (1er nov. 1793), la Convention décida que la commission des subsistances et approvisionnements qu'elle venait d'instituer, serait chargée de dresser le tableau des prix de toutes les marchandises soumises au maximum et cela d'après des règles déterminées d'avance. Cette commission devait également aviser à la répartition des subsistances dans tout le pays. Ce n'était pas encore le règne des comités qui ne commença que quelques mois plus tard, le 29 germinal an II (18 avr. 1794), c'était déjà la complète application de leurs principes cependant. « La commission se mit à l'œuvre, dit M. Mauguin, les tableaux de maximum rédigés et publiés avec précipitation, mais peu d'intelligence, furent immédiatement expédiés et mis à exécution. Alors dix mille employés répandus sur toute la surface du pays et payant partout au maximum, mais en assignats, constatèrent les existences à l'intérieur, réquisitionnèrent les grains, les firent battre, moudre et transporter. » La commission combla le déficit par des achats à l'étranger et grâce à son énergie elle réussit non seulement à écarter la disette mais la crainte même de la disette qui est tout aussi dangereuse au point de vue politique. Que la force ait été un simple expédient incapable de fournir longtemps une méthode d'administration régulière, c'est incontestable, mais dans ces circonstances, et dans la voie où l'on était engagé depuis Necker il eût été difficile de faire mieux.

Le 29 germinal an II le service de l'approvisionnement était transféré dans les attributions du *Comité n° 14* dit *du Commerce et des Approvisionnements*, lequel reçut au 14 vendémiaire an III le titre de comité des approvisionnements. Dans le comité de salut public, Robert Lindet, Cambon et Prieur (de la Côte-d'Or) furent chargés de surveiller ce comité et lui imprimèrent d'ailleurs une habile direction. Après le 9 thermidor, la commission exécutive rencontra les plus grandes difficultés, son travail d'approvisionnement n'étant plus appuyé d'un pouvoir terroriste devint extrêmement irrégulier ; on craignit moins de se livrer à des détournements de grains et au commerce clandestin, beaucoup firent des fausses déclarations, ou cherchèrent à éluder les lois sur le maximum. Pour comble, la récolte de 1794 fut mauvaise. La Convention s'émut de cette situation qui lui était signalée par de nombreuses pétitions. Elle chargea Robert Lindet, président du comité, de lui présenter un rapport général sur l'état de la République. Ce document fut lu en séance publique le jour de la 4e sans-culottide de l'an II (20 sept. 1794). Après avoir montré les causes du mal, Lindet concluait en demandant le retrait des lois restrictives du commerce et la liberté de circulation et d'exportation des grains. Après des discussions fort vives, la Convention décida que les prix varieraient dans chaque département, d'après ceux de 1790, avec augmentation des deux tiers ; elle décida, en outre, que les réquisitions ne pourraient plus être faites que par la commission des approvisionnements, et que celle-ci ne pourrait plus requérir l'ensemble de la production d'une denrée, mais une quantité déterminée. Mais le commerce était complètement désorganisé, et, pour couvrir l'insuffisance de la récolte ce fut encore la commission du commerce et des approvisionnements qui dut se charger de se procurer les ressources nécessaires ; malgré les agissements des partis vaincus au 9 thermidor elle y réussit assez bien. Les lois des 4 et 10 nivôse an III (24 déc. 1794 et 5 janv. 1795) abolirent le maximum en laissant seulement au gouvernement, jusqu'au 30 pluviôse suivant, un *droit de préhension* au prix des marchés locaux.

La commission des approvisionnements voyait dès lors son rôle simplifié, de 10,000 elle réduisit à 1,300 le nombre de ses employés. Toutefois, le rigoureux hiver de l'an III ne laissait pas que d'amener son contingent de difficultés. L'abolition du maximum avait fait monter les prix, on dut reprendre le système des distributions journalières au moyen de cartes, à Paris du moins ; chacun exagérant ses besoins, on dut rationner les habitants à une

livre et demie de pain d'où le nom de Boissy-famine donné à Boissy-d'Anglas, président du comité conventionnel à ce moment. Des troubles surgirent, une première émeute fut repoussée le 1er germinal, le 12 la Convention fut envahie par la populace dont on ne se délivra qu'avec peine ; mais le 13, les *patriotes* (c'est ainsi que s'appelaient les insurgés) furent vaincus. Ce qui ne les empêcha pas d'ailleurs de reparaître dans la triste journée du 1er prairial (20 mai 1795). Enfin, le retour du printemps et les apparences d'une belle récolte permirent dès le mois de mai, à la commission des approvisionnements, de remplir avec moins de difficultés la mission qui lui était confiée jusqu'au vote de la Constitution de l'an III qui la fit disparaître pour la fondre dans l'administration du ministère de l'intérieur.

Le Directoire continua d'abord le système d'approvisionnements suivi jusque-là. Puis, peu à peu, il s'en départit en rendant toute liberté au commerce. Le ministre Bénézech fit décider la cessation des distributions de pain et de viande que l'on payait en assignats à partir du 1er ventôse (20 fév. 1796). Le retrait des assignats qui suivit bientôt acheva de liquider la situation. D'après les comptes dressés par Bénézech pour les cinq premiers mois de l'an IV, on peut estimer à 120 millions par an environ la perte que subit l'Etat pour le service de l'alimentation publique, soit 420 millions pour toute la période troublée que nous venons d'exposer depuis la mauvaise récolte de 1792. On peut, sans crainte d'erreur, faire remonter jusqu'à Necker la responsabilité de ces graves événements qui auraient passé presque inaperçus ou qui, en tout cas, n'auraient jamais présenté la même gravité, s'il avait laissé l'administration dans la voie où avait su l'engager Turgot.

Nous passerons rapidement sur les événements de 1812 que nous avons exposés en détail au mot APPROVISIONNEMENT. De 1804 à 1810 l'abondance des récoltes avait produit une baisse notable sur le prix du blé, les années 1810 et surtout 1811 furent moins favorisées. On craignit une disette, Napoléon voulut faire intervenir l'administration sans la prévenir, il ne réussit comme toujours qu'à provoquer la panique et en même temps la hausse des prix. On s'aperçut bien vite que la liberté des marchés était encore le meilleur moyen de se procurer les grains en quantité suffisante et au plus bas prix.

A signaler encore la mauvaise récolte de 1816 due à l'insuffisance des bras dans les champs, pris qu'ils étaient par la guerre de 1815, et par une abondance de pluies sans précédent. Après l'hiver surtout, le blé haussa démesurément, il se vendit jusqu'à 44 fr. 94 l'hect. en mai et 45 fr 46 en juin 1817. La récolte de 1817 ramena toutes choses dans les voies normales.

Après la période que nous venons d'esquisser à grands traits, l'histoire du blé en France prend une tout autre tournure. La liberté du commerce n'est plus désormais en discussion, l'Etat a également renoncé définitivement à se faire le grand pourvoyeur de grains en temps de disette, mais la question se place sur un terrain différent. C'est, en effet, à partir de la Restauration que se discutent en France avec tant de passion les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs ; c'est en réalité de cette époque que date cette grande lutte qui est encore bien loin d'être terminée aujourd'hui entre le libre-échange et la protection. La récolte de 1817 et surtout celle de 1818 ayant été bonnes, le blé était descendu aux prix de 13, 12, 11 et même 10 fr. l'hect. L'aristocratie foncière sur laquelle la monarchie restaurée cherchait son appui fit entendre des plaintes très vives. Pour sauvegarder les revenus agricoles les Chambres votèrent la loi du 16 juil. 1819 qui créait la première partie de cet ensemble de mesures que l'on a appelé l'*Echelle mobile*. La loi de 1819 ne concernait que l'importation ; elle fut complétée par celle de 1821 qui réglait le régime de l'exportation.

L'économie de l'Echelle mobile était la suivante : La France était divisée en trois zones, comprenant un certain nombre de marchés régulateurs, que l'administration des douanes devait suivre pour régler la perception des droits d'entrée variables avec les cours qui s'y pratiquaient. Ces marchés régulateurs étaient au nombre de vingt-huit. Des droits d'importation de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 par navires étrangers et de 25 à 50 centimes par navires français étaient perçus lorsque le prix moyen du blé d'après les mercuriales des marchés régulateurs était supérieur à 23 fr. pour la première classe; 21 fr. pour la seconde et 19 fr. pour la troisième ; mais dès que la moyenne était arrivée à ces derniers prix, il était perçu par hectol. de grains un droit supplémentaire de 2 fr., et un second droit supplémentaire de 2 fr. également lorsque la moyenne descendait au-dessous de 23, 21 et 19 fr.; enfin, lorsque le blé était parvenu à un prix inférieur à 20 fr. pour la première classe 18 fr. pour la seconde et 16 fr. pour la troisième, l'importation était interdite.

La loi du 4 juil. 1821, porta à quatre le nombre des zones entre lesquelles les départements frontières se trouvaient répartis, et les prix furent respectivement de 24 fr., 22 fr., 20 fr. et 18 fr. pour la prohibition de l'importation et de 26, 24, 22 et 20 fr. pour l'application de la surtaxe. Lorsque les premiers de ces prix étaient atteints sur les marchés régulateurs, l'exportation était autorisée; elle était interdite lorsqu'ils atteignaient la seconde limite plus élevée de 2 fr. On dut tempérer ce régime par diverses mesures en 1829, et, en 1830, la loi du 30 oct. réduisit le maximum du droit variable à 3 fr. et le minimum à 23 centimes. La surtaxe pour pavillon étranger fut limitée à 1 fr. et l'entrepôt fictif fut rétabli. Mentionnons au passage l'ordonnance du 28 sept. 1828 qui autorisa l'admission temporaire des blés pour la réexportation en farine sur le marché de Marseille. Ce fut seulement la loi du 15 avr. 1832 qui donna à l'Echelle mobile sa forme définitive qu'elle conserva jusqu'à son abrogation en 1860. La prohibition éventuelle à l'entrée des grains et farines prononcée par les lois de 1819 et de 1821 était abolie. Les droits d'entrée étaient fixés sans distinction de provenance : 1° pour les grains et farines importés quand les prix n'étaient pas inférieurs à 24, 22, 20 et 18 fr. aux mêmes taux que ceux fixés par la loi du 4 juil. 1821 ; 2° quand les prix du blé indigène étaient inférieurs à ceux ci-dessus il y avait lieu à l'application d'une surtaxe de 1 fr. 50 par hect. pour chaque franc de baisse sur les marchés régulateurs ; 3° les farines importées dans ces derniers cas étaient frappées d'une surtaxe, par quintal, triple de celle qui était perçue par hectol. de grains. La surtaxe sur les importations par terre était abandonnée; l'entrepôt fictif était maintenu. Enfin, la prohibition éventuelle à la sortie des grains et farines était supprimée, mais des droits de sortie devaient être perçus d'après l'échelle suivante :

	LE PRIX DE L'HECTOLITRE ÉTANT DANS LA				MONTANT DU DROIT DE SORTIE	
	1re classe	2me classe	3me classe	4me classe	Blé (par hectolitre)	Farine (par quintal)
Au-dessus de.	26 »	24 »	22 »	20 »	4 »	8 »
Au-dessus de	25 »	23 »	21 »	19 »	2 »	4 »
Au-dessous de.	25 »	23 »	21 »	19 »	» 25	» 50

Pour chaque franc de hausse dans le prix du blé, il devait être payé un droit supplémentaire de 2 fr. par

hectol. de grain et de 4 fr. par quintal de farine. Le régime de l'Echelle mobile ainsi réglé eut encore des conséquences funestes, notamment en 1839 et en 1847, mais nous devons renvoyer au mot ECHELLE MOBILE pour de plus amples développements sur cette organisation et sur les résultats économiques fournis par son application.

II. La production du blé est limitée aux zones tempérées de notre globe; cependant aujourd'hui on la voit s'étendre dans certaines régions de l'Inde anglaise où il y a peu de temps encore on était loin de penser qu'elle s'implanterait sur une aussi vaste échelle. Voici quelle a été la récolte dans le monde pendant les années 1885 et 1886 d'après les documents recueillis à l'*Agricultural department* de Washington (Etats-Unis) :

		1885	1886
		Hectolitres.	Hectolitres.
Amérique :	Etats-Unis	125.846.269	161.123.623
	Canada	12.334.000	13.116.058
	République Argentine et Chili	8.810.000	10.149.340
Total pour les pays américains dénommés		146.990.269	184.389.021
Europe :	Autriche	14.000.000	11.066.281
	Hongrie	40.105.044	37.407.568
	Belgique	6.897.851	6.524.576
	Danemark	1.762.000	1.667.392
	France	109.854.721	105.405.525
	Allemagne	33.656.272	28.896.800
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande	28.948.211	23.006.558
	Grèce	1.749.886	1.739.887
	Italie	41.669.393	45.604.836
	Hollande	1.749.886	1.739.887
	Portugal	2.700.000	2.900.000
	Roumanie	7.974.482	7.974.482
	Russie (y compris la Pologne)	73.719.351	75.380.856
	Serbie	1.649.892	1.594.896
	Espagne	40.000.000	46.400.000
	Suède-Norvège	1.000.000	870.000
	Suisse	725.000	580.000
	Turquie d'Europe	16.000.000	14.500.000
Total pour les pays européens dénommés		424.161.998	413.259.544
Divers :	Australasie	13.065.982	7.843.770
	Inde	105.518.213	91.031.134
	Egypte	5.000.000	5.800.000
	Algérie	7.800.000	11.600.000
	Total pour les pays divers	131.384.195	116.274.904
	Total général	702.536.453	713.923.469
	Europe (Etats non dénommés)	200.000	»
	Mexique	1.450.000	»
	Amérique centrale et Antilles	145.000	»
	Perse	9.424.388	»
	Syrie	5.799.623	»
	Asie Mineure	15.224.010	»
	Tunisie	1.000.000	»
	Afrique du Sud	2.899.811	»
Production totale du blé dans le monde en 1885		738.679.285	»

Chacun de ces pays ne présente pas, au point de vue économique, le même degré d'intérêt. Les uns, comme le Royaume-Uni, la France, sont exclusivement importateurs : ce sont ceux qui agissent sur les marchés par leurs demandes : ils provoquent la hausse; les autres, tels que les Etats-Unis, l'Inde, le Canada sont exportateurs réguliers, ils constituent des sortes de greniers du monde et représentent l'offre, c.-à-d. la baisse. Grâce aux nombreux moyens de communications rapides qui existent aujourd'hui, le marché consommateur a pris les limites mêmes du marché producteur, et, tous les pays, même ceux qui, comme l'Espagne, par exemple, semblent, par suite de l'équilibre presque complet qui existe entre leur production et leur consommation, indépendants de l'étranger à ce point de vue, sont influencés par cette concurrence universelle qui s'est établie définitivement. Quel est l'état d'équilibre auquel on peut espérer arriver prochainement? C'est le point important à élucider. Il faut pour cela entrer dans quelques détails concernant la situation des principaux pays facteurs de cet équilibre. Les documents abondent aujourd'hui et cette étude est devenue facile. Nous faisons, dès maintenant, remarquer que tous les chiffres cités ici ont une source officielle et émanent presque tous des pays mêmes auxquels ils s'appliquent.

III. Parmi les pays grands exportateurs de blé se placent aujourd'hui, en première ligne, les Etats-Unis d'Amérique. La moyenne de leurs exportations depuis dix années (1877-1886) est exactement de 26 millions et demi d'hectolitres et le montant annuel de leur récolte s'élève à 160 millions. Ces chiffres ne sont certainement pas le maximum de ce que l'on doit attendre. D'ici quelque vingt ans, la production s'élèvera à 200 millions d'hectolitres, et l'exportation annuelle sera de 50 millions, chiffres moyens, car les surfaces disponibles pour la culture du blé, malgré ce qu'en disent de nombreux rapports, et notamment le dernier en date, du sénateur

italien Lampertico, sont encore bien loin d'être épuisées. Le sénateur Lampertico, si l'on en croit l'auteur Egisto Rossi, aurait pris les terres cadastrées et inoccupées pour les seules terres disponibles, et il aurait négligé toutes les terres non cadastrées.

Les Etats-Unis, tard venus dans la culture du blé, ont développé cette production avec une rapidité surprenante. Voici, en effet, quelle en a été la progression :

ANNÉES	SURFACE EN BLÉ en hectares	PRODUCTION TOTALE en hectolitres
1839	»	27.901.703
1849	»	35.411.345
1859	»	61.002.217
1869	»	101.401.559
1870	7.686.302	83.125.768
1875	10.676.638	102.948.726
1879	14.338.542	161.920.578
1880	15.373.224	175.688.973
1881	15.260.840	134.010.704
1882	15.001.093	177.674.854
1883	14.753.578	148.390.763
1884	15.975.900	180.698.000
1885	13.836.388	125.846.269
1886	14.895.462	161.123.623
1887	15.218.573	160.764.706

Cette immense production laisse place à une exportation considérable qui se répartit entre tous les pays du globe.

ANNÉES	HECTOLITRES (Blé et farine converti en blé)
1877	15.669.250
1878	22.398.544
1879	29.889.863
1880	30.027.230
1881	30.707.431
1882	30.174.142
1883	27.451.920
1884	24.253.389
1885	26.598.800
1886	26.592.808
Moyenne décennale. . . .	26.376.338

La part de l'Angleterre, de beaucoup la plus considérable, a varié annuellement de 1873 à 1886 entre 12 et 23 millions d'hectolitres. La France, qui se place immédiatement après, en a reçu les quantités ci-après :

	hectolitres		hectolitres
1877.....	253.200	1883.....	4.534.000
1878.....	7.078.800	1884.....	3.811.000
1879.....	16.506.000	1885.....	2.230.000
1880.....	15.549.000	1886.....	3.912.000
1881.....	7.912.000	1887.....	6.193.700
1882.....	6.745.000		

Bien que les maxima correspondent à nos mauvaises récoltes de 1879 et 1880, cette importation n'est pas près de cesser. Mais la population des Etats-Unis augmente rapidement ; elle n'est pas inférieure à 60 millions d'habitants à l'heure actuelle, et, de plus, d'après le *Statistical Abstract for the year* 1885, on peut relever que la consommation par tête a une tendance à augmenter assez rapidement; elle est passée de 4 boisseaux par tête à 6 boisseaux (de 140 litres à 210 litres environ). Elle est encore assez loin cependant d'atteindre le chiffre de la consommation du Français qui mange directement bien près de 280 litres de blé par an. On peut donc prévoir le jour, assez éloigné peut-être encore, où les Etats-Unis, devenus une nation à population dense, consommeront à peu près tout le blé qu'ils produiront. Il s'agit là d'une prévision à longue échéance, il est vrai; toutefois, elle n'est pas négligeable absolument. D'une part, la population américaine s'accroît avec une très grande rapidité : de 23 millions d'habitants en 1850, elle est passée à 31 millions en 1860, à 38 et demi en 1870 et à 50 millions en 1880 ; elle a donc plus que doublé en trente ans seulement. D'autre part, les terres propres à la culture du blé ne se présenteront pas toujours avec la même abondance pour les défrichements nouveaux ; la nature du sol, la rareté des pluies dans toute la zone des terres hautes comprises entre le 100e et le 121e degré de longitude opposeront des obstacles sérieux à son extension. Il faut signaler aussi la faiblesse relative des rendements qui dans les meilleures années, comme 1884, n'ont pas dépassé 11 hectol. par hect. et qui restent en moyenne entre 8 et 10 hectol. Une culture soignée devra nécessairement prendre la place de la culture extensive actuelle, lorsque l'épuisement de la fertilité naturelle des sols défrichés, qui commence déjà à se faire sentir, sera devenu lui-même le principal obstacle à la continuation de la même culture.

Depuis 1880, aucun progrès n'apparaît dans les tableaux statistiques que nous citons : la surface consacrée au blé semble se fixer autour de 15 millions d'hect. et la production oscille également autour de 160 millions d'hectolitres. Ce n'est probablement qu'un temps d'arrêt, néanmoins, c'est un indice d'une grande valeur.

On a décrit dans maintes publications les procédés sommaires, suivis dans la production des blés américains, les hauts prix des salaires payés aux ouvriers, la machinerie perfectionnée mise en œuvre, les nombreuses lignes ferrées se ramifiant à l'infini pour recueillir les récoltes sur tout le territoire, enfin, les élévateurs installés dans les gares et dans les ports pour la manutention des grains. Deux villes semblent centraliser le commerce dans l'Union, ce sont New-York et Chicago. La Nouvelle-Orléans et Saint-Louis ont aussi cependant une très grande importance. Les variétés de blés les plus répandues, celles qui font les cours sur les marchés, sont le *Red Winter n° 2* (blé rouge d'hiver) et le *n° 2 Spring* (blé de printemps), ce dernier à Chicago surtout. Les blés de Californie et du Texas sont aussi cotés à part à San-Francisco et à la Nouvelle-Orléans.

Le second pays exportateur de blé est actuellement l'Inde où les Anglais font tous leurs efforts pour encourager cette production ; la construction de voies ferrées et de canaux d'irrigation à l'intérieur est poussée activement dans ce but et rien n'est négligé. Avant 1870, le blé de l'Inde était inconnu en Europe et l'on était loin de soupçonner qu'un pays si peuplé pût jamais songer à devenir exportateur d'une matière alimentaire aussi précieuse. Voici cependant la marche des exportations depuis cette date. L'année agricole portée dans les statistiques indiennes commence au 1er avril et finit au 31 mars de l'année suiv.

	quintaux métriq.		quintaux métriq.
1872-73.	197.000	1880-81.	3.722.000
1873-74.	878 000	1881-82.	9.950.500
1874-75.	537.000	1882-83.	7.096.500
1875-76.	1.255.500	1883-84.	10.478 000
1876-77.	2.793.500	1884-85.	7.927.500
1877-78.	3.186.500	1885-86.	10.530.500
1878-79.	528.000	1886-87.	11.131.674

La France en a reçu les quantités suivantes, depuis 1880 :

	hectolitres		hectolitres
1880...	440.000	1884...	2.238.400
1881...	1.794.000	1885...	1.660.000
1882...	1.975.000	1886...	2.087.000
1883...	2.120.000	1887...	1.738.400

La production est actuellement arrivée à une très grande importance. En fév. 1886, la surface semée en blé a été évaluée aux chiffres suivants :

Pendjab	2.832.200	hectares
Provinces Nord-Ouest et Aoudh	2.265.760	—
Provinces centrales	1.618.400	—
Bombay	617.300	—
Birar	283.220	—
Total	7.616.880	hectares

Soit un peu plus de 7 millions et demi d'hectares pour les Indes anglaises proprement dites. A ce chiffre, il convient d'ajouter, pour les Etats tributaires, une surface de 3 millions et demi d'hect., soit au total environ 11 millions d'hect. en culture de blé pour 1886.

Dans une communication faite à la Société nationale d'agriculture de France le 18 août 1886, M. Sagnier estimait à 25 millions d'hect. la surface totale que le blé semble appelé à couvrir dans l'Inde. — Les rendements *moyens* à l'hectare varient avec les qualités des terres, leur irrigation plus ou moins complète et suivant les régions, entre 6 hectol. 28 et 11 hectol. 67. Le maximum de récolte s'obtient dans les terres de première catégorie du Pendjab, où il atteint 17 hectol. 96, et dans l'Aoudh, 19 hectol. 75. Le plus faible correspond aux terres de 3e classe du Birar et de Bombay, où il tombe à 4 hectol 49 et 5 hectol. 39. La moyenne générale du rendement à l'hectare sur la totalité des terres emblavées est de 11 hectol. 67, inférieure au rendement moyen de la France de 3 hectol. et demi et à celui d'Angleterre de 14 hectolitres environ. Quatre variétés principales de blé sont cultivées dans l'Inde : blés blanc, rouge, dur et tendre. Le blé dur, rouge ou blanc, est préféré aux deux autres variétés par la consommation locale de l'Inde. — L'accroissement en surface des terres irriguées s'élève, depuis quelques années, très notablement. On peut l'évaluer à 25 0/0 environ de 1879 à 1885.

La production totale s'est élevée, en 1886, à 91 millions d'hectol. ; elle était, en 1885, de 105 millions et demi. — Trois ports centralisent tout le mouvement d'exportation de blé indien. Bombay pour la moitié du total, Calcutta et Karachee se partagent l'autre moitié.— Le blé semble avoir là le plus bel avenir. La main-d'œuvre est à un bas prix excessif ; la journée de l'ouvrier ne se paye guère que 25 à 30 centimes par jour ; le sol est riche et le climat excellent. Les Américains eux-mêmes commencent à se préoccuper sérieusement de la concurrence active que pourront leur faire, sur les marchés européens, les blés de la presqu'île gangétique, et leurs journaux en font l'objet d'études assez fréquentes. Mais, ici comme en Amérique, l'accroissement de l'exportation se trouvera forcément limité par la surface à mettre en culture et par la consommation intérieure. Or, les provinces qui cultivent le plus le blé, le Pendjab, notamment, consomment déjà les sept huitièmes de leur production totale. Si l'on songe qu'il y a dans ce pays 240 millions d'habitants qui ne demandent qu'à améliorer leur nourriture et que cette population représenterait en France une consommation de 624 millions d'hectol. de blé, ce qui exigerait plus de 60 millions d'hect. de culture, on voit que l'envahissement des marchés européens, par les Indiens, est loin d'être une cause réelle de trouble économique.

L'Australie devient à son tour une contrée à blé. Les exportations, à peu près nulles il y a dix ans, se sont élevées à plus de 3 millions de quintaux métriques en 1884 (en y comprenant la Nouvelle-Zélande). Londres et Marseille étaient, en Europe, les débouchés de cette production. Mais, en 1885 et en 1886, l'exportation a dû se ralentir beaucoup par suite de mauvaises récoltes, et l'Angleterre n'a reçu de toute l'Australie, dans cette dernière année, que 500,000 hectol. environ. Le blé a, dans ce pays, un avenir magnifique, car là, comme aux Etats-Unis, et plus encore que dans ce pays, les terres disponibles abondent.

Il y aurait lieu d'insister sur la production du blé dans le bassin de la Plata, où elle promet de devenir très importante à très brève échéance, maintenant qu'un sérieux courant d'émigration, vers cette région, s'est créé et que la tranquillité politique s'est affermie. Le développement extrêmement rapide des chemins de fer en sera le meilleur stimulant. Malheureusement, vu le peu d'importance de la récolte annuelle (10 millions d'hectol. au plus), cette contrée n'a encore fait l'objet d'aucune étude d'ensemble et les documents statistiques publiés par le gouvernement argentin ne fournissent que de vagues indications. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que dans une vingtaine d'années la culture du blé à la Plata occupera, dans le monde, la situation occupée aujourd'hui par les Etats-Unis du Nord. Déjà les chiffres d'exploration qui nous sont connus révèlent la marche suivante :

	hectolitres
1883	807.825
1884	1.104.900
1885	1.016.370
1886	1.450.000

En Europe, il n'y a de pays producteurs intéressants à signaler, que ceux des basses vallées du Danube, Hongrie, Roumanie et la Russie. La Hongrie et la Roumanie se servent surtout du grand fleuve pour écouler leurs blés à Galatz et Braïla qui leur donnent leurs noms, notamment à Marseille. Quant à la Russie elle a, avant qu'il fût question des blés d'Amérique, provoqué de vives préoccupations dans l'Europe occidentale et surtout en France. Aujourd'hui elle est loin d'avoir conservé la prépondérance dont elle jouissait autrefois ; sa récolte annuelle ne dépasse pas d'ailleurs 75 millions d'hectol. Il est vrai qu'elle est susceptible de prendre encore de grands développements, mais l'excédent à créer ne pourra rester disponible pour l'exportation, car la population augmente rapidement et la nourriture ordinaire a grandement besoin d'être améliorée. D'après une étude parue au *Journal du Ministère des Finances* de l'empire, dans le bassin du Volga, le blé cultivé est classé en trois catégories : le froment acclimaté ou pererod, le froment de Saxe ou saxonka et le roussak. Le pererod est de qualité très supérieure aux deux autres ; il est consommé exclusivement en Russie dans les gouvernements de Moscou, Kazan, Nijni-Novgorod, Kostroma, Jaroslav, Tver, Novgorod et Riazan. Le saxonka et le roussak sont exportés ; le premier est régulièrement coté sur le marché de Londres, le second sur les marchés allemands. Le saxonka est presque exclusivement cultivé par des colons allemands dans le gouvernement de Samara et à Rovnoé. Le transport des blés se fait, en général, par chariots jusqu'aux ports d'embarquement et par voies fluviales dès que le dégel le permet. Les chemins de fer en transportent aussi de grandes quantités vers Saint-Pétersbourg et le lac Ladoga ; mais ils sont loin de jouer un rôle prépondérant. Les ventes commencent d'habitude aussitôt après la moisson, vers le 15-27 août ; mais les achats principaux se font en hiver et au printemps. Dans le Nord les ports d'exportation sont Saint-Pétersbourg et surtout Riga ; dans le Sud ce sont Odessa, Rostov, Taganrog et divers autres de moindre importance. La totalité à peu près des blés russes importés en France nous vient de la mer Noire et arrive à Marseille. Ceux-ci sont produits dans les bassins du Don, du Dnieper et du Dniester dans la Podolie et la Bessarabie et surtout dans la région de la Terre-Noire *(Tchernoziom)*. La France a reçu de Russie :

En 1883	4.590.000	hectolitres.
1884	3.486.000	—
1885	3.663.000	—
1886	3.007.000	—
1887	3.757.000	—

Pour compléter l'énumération des pays exportateurs de blé, il reste à citer l'Algérie, la Turquie, la Syrie, l'Asie Mineure et la Perse. Ces pays ne sauraient être considérés comme des quantités négligeables, on peut juger de l'importance de leur production par le tableau que nous don-

nons plus haut. Le blé de Perse, qui a fait son apparition en Europe presque en même temps que le blé de l'Inde, fait l'objet d'un commerce actif avec l'Angleterre surtout et il est régulièrement coté sur les marchés de Londres.

Nous n'avons aucune donnée exacte sur les qualités de blé qui sont déplacées annuellement pour répondre aux besoins des consommateurs dans les deux hémisphères. On peut cependant estimer approximativement à 80 millions d'hectolitres au minimum, soit à un neuvième à peu près de la récolte, ce qu'il est nécessaire de véhiculer pour satisfaire à une bonne répartition en vue de la consommation.

Les pays importateurs sont bien moins intéressants à étudier que les pays producteurs. Les mêmes caractères se retrouvent dans tous ou à peu près. Ce sont surtout les pays de l'Europe occidentale : Royaume-Uni, France, Belgique, Suisse, Italie et Allemagne. La population y est dense, l'industrie manufacturière y est développée ; ils doivent par une activité plus grande se créer les ressources nécessaires au payement de la matière alimentaire. Enfin, tandis que les pays exportateurs ont tous, sans exception, une agriculture extensive, les pays importateurs, au contraire, ont une agriculture relativement intensive qu'ils s'efforcent de perfectionner. Tandis que la production du blé dans les pays d'exportation se fait surtout par l'espace et avec les moindres avances en capitaux, les pays d'importation en sont arrivés, au contraire, à l'agriculture par les capitaux accumulés sur des surfaces réduites. La Grande-Bretagne se place au premier rang des pays importateurs de blé. Sa production ne dépasse guère 28 millions d'hectol. (elle a été de 23 millions seulement en 1886) et la surface qu'elle y consacre est d'environ un million d'hect. Les rendements y sont les plus élevés du globe, ils vont jusqu'à 27 hectol. à l'hectare. Pour suffire à sa consommation, elle a dû importer depuis 1881 les quantités suivantes de blé ou de farine estimée en blé (le quarter équivaut à 2 hect. 91) :

ANNÉES	BLÉ QUARTERS	FARINE QUARTERS	TOTAL DES IMPORTATIONS en quarters	en hectolitres.
1881	13.309.956	3.550.128	16.860.084	49.062.844
1882	14.973.378	4.071.471	19.044.859	55.420.540
1883	14.295.104	5.091.728	19.386.832	56.415.681
1884	10.993.266	4.719.849	15.713.115	45.735.164
1885	14.339.220	4.948.498	19.387.713	56.418.259
1886	11.061.014	4.606.010	15.667.024	45.591 040

soit une moyenne d'importations de 51.440 hectol. contre une production s'élevant à peine aux trois cinquièmes de ce chiffre.

La consommation moyenne du blé par tête dans le Royaume-Uni a été calculée par l'éminent agnonome de Rothamsted, sir John B. Lawes, et fixée aux chiffres suivants :

	en litres
1852-60.	184
1860-68.	198
1868-76.	202
1876-84.	206

Ces chiffres correspondent à une consommation totale de 75,600,000 hectol. par an. Nous négligeons les autres pays importateurs de blé et nous arrivons à la France que nous avons plus spécialement en vue dans cette étude rapide. Nous avons donné plus haut un résumé historique, nous n'avons donc pas à y revenir. Après une suspension obligatoire de l'échelle mobile pour cause de mauvaise récolte en 1847 et une nouvelle suspension définitive en 1853, le régime commercial qui visait au libre-échange, inauguré par les traités de 1860, donna une assez grande liberté d'allures au commerce des céréales en ne laissant subsister qu'un droit de 60 cent. par quintal métrique. Le port de Marseille, en particulier, était rapidement devenu, sous son influence, l'un des principaux entrepôts de blé du monde entier. Il est vrai que les pays producteurs et exportateurs de cette époque étaient limités au bassin de la Méditerranée, c'étaient l'Algérie qui commençait à défricher ses nouvelles terres, le bas Danube, la Turquie et la Russie.

De 1860 à 1885 le régime douanier concernant le blé fut très stable, le droit de 60 cent. par quintal fut maintenu sans changement, et ce n'est que par la loi du 28 mars que le droit de 3 fr., représentant plus de 15 % de la valeur du produit, fut voté. Ce n'était pas encore suffisant, paraît-il, puisque la loi du 30 mars 1887 a encore élevé les droits à 5 fr. par quintal, soit à 20 ou 30 % de la valeur du produit.

La culture du blé en France est de beaucoup la plus importante de toutes les cultures, elle couvre annuellement bien près de 7 millions d'hect., soit environ le quart de toutes les terres labourables du pays, que l'on estime à 26 ou 27 millions d'hect., au total, non compris les prairies. Si l'on tient compte des nécessités des assolements et des jachères, on reconnaît immédiatement que le blé reste encore aujourd'hui le pivot de l'agriculture française considérée dans son ensemble. Voici d'ailleurs pour les dix dernières années les chiffres fournis par le ministère de l'agriculture :

	MOYENNE DES 10 ANNÉES 1876-1885	1886	1887
Superficie ensemencée (hectares).........	6.918.059	6.956.167	7.080.000
Production totale en quintaux...........	79.602.307	82.357.588	84.573.000
— — en hectolitres..........	101.949.375	107.287.082	109.750.000
Rendement moyen à l'hectare (hectolitres)..	14.07	15.42	15.50

Il est à noter que cette période décennale comprend l'année 1879 qui a été la plus mauvaise du siècle par suite de l'inclémence des saisons. La récolte totale ne s'éleva qu'à 79,355,866 hectol. ou 59,873,815 quintaux avec un rendement moyen à l'hect. de 11 hectol. 43 seulement. Il résulte de ces chiffres que la consommation française a considérablement augmenté, que le blé est devenu l'aliment ordinaire d'une grande partie de la population qui auparavant ne consommait que du seigle ou des châtaignes ou d'autres aliments inférieurs. C'est là un progrès dont il n'y a qu'à s'applaudir. Tandis que la consommation pouvait s'estimer à 60 millions d'hectol. annuellement pour la période de 1821-1830, elle atteignait 85 millions vers 1850 et elle s'élève aujourd'hui à 117 millions d'hectol., moyenne de la période 1874-1883. Depuis 1883 la consommation moyenne s'est encore élevée à 122,500,000 hectol. Si l'on prend des chiffres ronds, 105 millions d'hectol. pour la production et 122 millions pour la consommation, il en résulte une insuffisance normale de 17 millions d'hectol. qui représente moins d'un sixième de la production et qu'il faut forcément demander à l'étranger.

Les importations de blé en France n'ont pris une réelle importance, déduction faite des exportations, que depuis 1878. Avant cette date, ce n'était que

dans les années de cherté exceptionnelle, 1854, 1856, 1861, 1868, qu'elles devenaient actives. En règle générale, les exportations balançaient les importations à 1 ou 2 millions d'hectol. près et souvent la balance était en faveur des exportations. Depuis 1878, nos exportations ont été à peu près nulles et les importations ont été de :

	hectolitres		hectolitres
1878..	17.345.888	1883..	13.456.505
1879..	29.720.291	1884..	14.300.000
1880..	26.665.916	1885..	11.000.000
1881..	17.450.329	1886..	11.717.300
1882..	17.249.484	1887..	15.151.000

D'apres ces chiffres, la consommation individuelle du blé qui était fixée, il y a peu d'années encore, à une moyenne de 260 litres, s'élève aujourd'hui à 277 litres. Pour arriver à ce chiffre, il faut déduire de la consommation totale les blés qui doivent être retenus pour les semailles et ceux qui sont employés dans diverses industries telles que la distillerie et l'amidonnerie. Ces deux emplois absorbent annuellement plus de 17 millions d'hectolitres.

Voici enfin, pour compléter ces données statistiques, l'origine du blé importé dans notre pays (en quintaux métriques) :

PROVENANCES	1887	1886	1885	1884
Belgique	122.768	149.868	224.167	467.437
Russie (Mer Noire)	2.933.755	2.312.360	2.818.648	2.684.000
Roumanie	357.742	268.785	184.366	153.575
Turquie	391.940	372.197	688.888	870.736
Indes anglaises	1.338.563	1.607.443	1.278.592	1.723.591
Australie	169.188	5.923	463.836	1.181.394
Etats-Unis { Océan Atlantique	3.347.871	2.551.059	1.281.370	2.285.106
Etats-Unis { Océan Pacifique	1.421.350	461.113	435.826	649.817
Algérie	1.087.315	1.182.947	958.488	414.601
Autres pays	571.773	189.579	309.922	643.259
Totaux	11.742.265	9.100.964	8.544.103	11.073.516

IV. Reste maintenant à apprécier quelles influences agissent sur les marchés, et quelle action elles exercent sur l'économie sociale. En d'autres termes, il s'agit de fixer le point suivant : quelle est pour l'avenir la situation qui est faite à notre pays sur le marché universel en ce qui concerne la production du blé ? La réponse à cette question nous est fournie par l'interprétation des circonstances qui influent sur les prix et sur les approvisionnements. Les prix de vente par lesquels on est toujours tenté de mesurer la prospérité d'une industrie sont cependant une base incomplète.

En 1879 une mauvaise récolte — récolte de famine horrible trente ans plus tôt — ne donna que 80 millions d'hectol. au lieu de 118 réclamés par la consommation ; les années 1879, 1880 et 1881 furent également de mauvaises années, cependant les prix n'accusèrent pas ces soubresauts que l'on pouvait craindre, ils n'atteignirent même pas les prix de l'année 1874 qui, elle, avait été et reste encore la meilleure année du siècle en tant que rendement. L'importation étrangère vint, à propos, combler les vides de la production nationale et neutraliser l'effet de la mauvaise récolte. Au contraire, à partir de 1882 les prix baissent jusqu'à 16 fr. 80 par hectol. où ils se tiennent à peu près jusqu'à la fin de 1886, malgré la loi du 20 mars 1885 qui établissait le droit de 3 fr. par quintal. Ce prix ne se présente pas pour la première fois, le blé français s'est vendu aussi bon marché à différentes époques et notamment en 1824, en 1848, en 1858, en 1859 et en 1865 ; il a même été plus bas en 1822, 1825, 1826, 1833, 1834, 1835, 1849, 1850 et 1851. Nous donnons ci-après le tableau des *prix moyens* par hectolitre, du blé en France comparés avec ceux du Royaume-Uni *(imperial averages)* pendant les vingt dernières années :

ANNÉES	FRANCE	ANGLETERRE	ANNÉES	FRANCE	ANGLETERRE	ANNÉES	FRANCE	ANGLETERRE
1866	19.59	21.62	1873	25.70	25.41	1880	22.90	19.20
1867	26.02	27.90	1874	24.31	24.11	1881	22.28	19.64
1868	26.08	27.91	1875	19.38	19.57	1882	21.50	19.53
1869	20.21	20.87	1876	20.64	20.00	1883	19.16	18.01
1870	20.48	20.29	1877	23.42	24.58	1884	17.76	15.45
1871	26.65	24.55	1878	23.08	20.11	1885	16.80	14.26
1872	22.90	24.69	1879	21.92	18.99	1886	16.92	13.47

Les mouvements du marché français ne présentent rien d'anormal et ils se rattachent naturellement aux causes générales universelles qu'il faut préciser maintenant. Un élément qu'il ne faut jamais perdre de vue dans des recherches de cette nature, c'est que les prix sont guidés autant par le marché des consommateurs que par les conditions de la production, qu'ils sont, autrement dit, soumis à la loi de l'offre et de la demande. C'est pour avoir négligé cette règle que, si souvent, on s'est laissé aller à des prévisions trop pessimistes ; M. Thiers, notamment, l'oubliait lorsqu'il agitait le spectre des blés russes venant envahir le marché français. L'universalité du marché est venue cependant aujourd'hui influencer cette loi pour la généraliser au monde entier, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut.

Quels sont donc les facteurs qui font le prix du blé ? Pour répondre à cette question avec précision, il faut préalablement déterminer exactement la valeur de la monnaie elle-même qui sert de commune mesure. Or, d'après le statisticien anglais G. Mulhall, le *standard* des prix a baissé considérablement en ces dernières années. La dénivellation subie par les prix dans le monde entier aurait été la suivante depuis 1841 :

1841-50	100 0	1861-80	105 7
1851-60	104 7	1881-84	94 7
1861-70	111 1		

soit une baisse de 17 centièmes dans la valeur des prix de 1870 à 1883. Pour la France spécialement, la baisse des prix ou l'*appréciation* de la monnaie a été encore plus considérable que cette moyenne. En voici la marche :

1860-62.	100	1871-80.	82
1863-70.	94	1881-83.	75

Il faut ajouter que cette baisse s'est encore accentuée depuis 1883. Il faut donc admettre que l'appréciation de la monnaie a eu une bonne part d'influence dans la baisse du prix du blé en France durant ces dernières années.

D'après le tableau des prix du blé que nous donnons, il est facile de constater que, généralement, et d'une façon constante depuis 1877, les prix du marché français sont beaucoup plus élevés que ceux du marché anglais. Pour la période 1877-1886, cette différence de prix, calculée sur les moyennes, n'a pas été moindre de 2 fr. 51 par hectolitre. C'est là la source d'un revenu de 250 millions que, par estimation, les producteurs français prélèvent annuellement sur les consommateurs nationaux, et qu'ils ne pourraient réaliser dans un autre pays.

La douane est cependant considérée à notre époque comme l'agent suprême de l'action économique et bien peu nombreux sont les pays qui n'ont pas établi un droit d'entrée élevé sur le blé. Dans le monde on ne trouve à citer que la Russie, le Brésil, le Royaume-Uni, la Belgique, la Hollande, le Danemark et la Suède. Et encore y discute-t-on beaucoup le maintien de ce régime. Parmi les pays qui taxent les blés à l'entrée, l'Espagne et le Portugal ont des droits plus élevés que la France, l'Allemagne a élevé son tarif de 3 à 5 marks (6 fr. 75) en nov. 1887. notre droit de 5 francs par quintal nous laisse encore cependant dans les premiers rangs. Après la France, l'Autriche-Hongrie a un droit de 3 fr. 75, puis vient l'Italie qui a récemment élevé son tarif de 1,40 à 3 francs. La Turquie, la Grèce, la Chine, la Suisse, le Canada même ont tenu également à se protéger contre la concurrence étrangère ou à se procurer des ressources pour leur budget par cette voie. La diversité des droits est donc un facteur important dans la fixation des prix du blé. Malheureusement elle n'agit guère que pour fausser le jeu des lois économiques. D'autre part, il est vrai, les impôts payés par les contribuables français proportionnellement à leur revenu s'élèvent à 14,7 % tandis qu'ils ne s'élèvent qu'à 12,1 en Allemagne, à 6 au Canada, à 4,9 aux Etats-Unis et à 7,1 dans le Royaume-Uni ; mais ils sont encore de 17,3 % en Australie, de 18 en Italie.

Relativement à son étendue, la France occupe l'un des premiers rangs dans la production du blé ; elle fournit à elle seule la septième partie de la récolte totale du monde entier. Les rendements, dont la moyenne quinquennale 1882-1887 dépasse 16 hectol. par hectare, qui atteignent souvent 30 et 35 hectol. pour les cultures perfectionnées, laissent encore à désirer dans l'ensemble ; parce que le blé étant trop généralement considéré comme une culture indispensable, il ne donne dans des milieux qui lui sont peu favorables qu'un produit très faible. Ces rendements sont cependant supérieurs à ceux de tous les pays jeunes où la terre est à bon marché et la main-d'œuvre très élevée, mais ils sont encore inférieurs à ceux de l'Angleterre (27 hectol.), de la Belgique, de la Hollande et du Danemark (21 hectol.). Si la culture du blé en France prenait la place qui lui convient normalement, et cette seule place, on peut affirmer qu'elle resterait toujours rémunératrice.

V. Les considérations qui précèdent doivent être complétées par l'examen comparé des prix sur les principaux marchés d'approvisionnement. Aux Etats-Unis, le prix moyen de l'hectolitre de blé à l'exportation a suivi, d'après les rapports officiels du bureau de statistique, la décroissance suivante :

	francs
1873-74.	21.02
1874-75.	16.46
1875-76.	18.23
1876-77.	17.20
1877-78.	19.70
1878-79.	15.73
1879-80.	18.23
1880-81.	16.47
1881-82.	17.49
1882-83.	16.61
1883-84.	15.73
1884-85.	12.64
1885-86.	12.64

La valeur totale de la récolte de 1887 en blé est estimée, prise dans la ferme, c.-à-d. sur les lieux et avant tout transport, à 310,612,960 dollars, avec une moyenne de 68 cents 1 par boisseau, ce qui correspond exactement à 10 francs l'hectol. Cette estimation du prix de revient moyen de culture ne peut valoir que ce que valent de pareilles estimations, surtout lorsqu'elles s'appliquent à un territoire immense comme les Etats-Unis. Il n'y a pas, au point de vue français, d'intérêt puissant à connaître ce prix de revient exact, puisqu'on nous donne les prix à l'exportation ; cependant il n'en est pas moins à retenir comme une indication utile. Quant aux frets, nous relevons dans la même publication les prix ci-après qui remontent au mois de déc. 1886 :

		en francs par hectolitre
New-York	à Londres (Monarch Line)	1.54
—	à Liverpool (Guion Line)	1.40
—	— (White Star)	1.32
—	au Havre (Cie Transatlantique . .	2.20
—	à Brême (North German Lloyd) .	2.79

Ces tarifs doivent tous être augmentés de 5 % pour primage. Il y a, en outre, à compter l'assurance, les frais de chargement et de déchargement, enfin la commission, de 2 % généralement, aux intermédiaires. Si nous prenons pour exemple un hectol. de blé importé en France, le prix de revient s'établira donc ainsi à l'arrivée :

	francs
Achat à New-York (prix d'avr. 1887) . .	13.52
Fret 2.20 + 5 %.	2.31
Assurance maritime 1 %.	0.14
Frais divers 3 1/2 %.	0.47
Transport du Havre au lieu de consommation (pour mémoire).	
Total par hectolitre. . . .	16.44

Ce prix minimum de 16 fr. 44 n'est pas, on le voit, sensiblement inférieur aux prix cotés en 1885 et 1886 sur les marchés français. Les producteurs nationaux se trouvaient donc protégés par toute la valeur du droit de 5 francs.

En ce qui concerne l'Inde, il est aisé de faire des calculs analogues. Malheureusement, comme documents officiels donnant les prix, nous n'avons que la *Gazette of India* qui donne les prix moyens par quinzaine sur tous les marchés locaux auxquels on ne peut se fier pour une étude du marché international à cause de leur mode d'établissement. Les prix moyens pour 1886-87 ressortent d'après ce document à 21 fr. 05 par quintal pour Bombay, 18,25 pour Karachee, et 14,65 pour Calcutta. Ces prix, les deux premiers surtout, sont notoirement exagérés. Les documents commerciaux sont plus sûrs dans ce cas. En négligeant ce qui est relatif à l'influence prépondérante de la dépréciation de l'argent (la roupie a baissé de 2 fr. 50 jusqu'à 1 fr. 85 et moins), le professeur J. Wolff arrive à établir les prix moyens suivants : pour la période 1881-1883, la dernière sur laquelle il ait pu se procurer des renseignements certains.

Blés les plus chers :

	le quintal. (francs)
Présidence de Madras	23 05
Assam	21 29
Présidence de Bombay	19 67
Bengale	15 59
Provinces Nord-Ouest	14 69
Aoudh	14 43
Pendjab	14 23

Blés les moins chers :

Provinces centrales	12 20

Voici d'autre part le relevé des éléments du prix de revient brut de l'hectolitre de blé indien rendu en Angleterre :

	par hectolitre. (francs)
Frais de production du blé en moyenne	6 89
Frais de transport à Djabalpour	» 97
Frais à la station du départ	» 46
Transport de Djabalpour à Bombay	2 38
Frais d'embarquement	» 82
Fret de Bombay à Londres	2 15
Total	13 67

Ce chiffre de 13 fr. 67 s'augmente de 2 fr. 50 environ par la perte de poids durant le voyage et les frais d'assurance à Londres, et de la perte au criblage; on observe en effet que le blé de l'Inde est toujours mélangé d'impuretés dans une très forte proportion. Le prix total de l'hectolitre reviendrait donc à 16 fr. 17. C'est là, comme pour les Etats-Unis, un prix peu éloigné des prix cotés sur le marché français. Ces rapprochements ne sont pas une simple coïncidence, ils dérivent précisément de l'organisation économique des marchés, du jeu de la loi de l'offre et de la demande, et ils peuvent servir de base à des généralisations. Les conclusions auxquelles on est ainsi amené peuvent se formuler ainsi : *Le marché du blé est universel; les prix de cette denrée se nivellent suivant les disponibilités et les besoins internationaux.* C'est à la multiplication des voies de communications économiques qu'il faut attribuer ce phénomène (V. BOULANGERIE, CÉRÉALES, LIBRE-ECHANGE, etc.). François BERNARD.

IV. Droit. — BLÉ EN VERT. — On appelle *blés en vert* ceux qui sont encore sur pied, alors même qu'ils sont arrivés à maturité. Le commerce des blés en vert ne paraît pas avoir été défendu à Rome, car certains textes du *Digeste* font allusion à des contrats ayant pour objet la vente des blés encore sur pied (V. not. D., I, 78, § 3, *de Contrah. empt.*, liv. 18, tit. I). Mais on apporta de bonne heure dans notre ancienne France des restrictions au principe de la liberté des conventions en ce qui concerne les blés en vert. Ainsi, dès l'an 806, un capitulaire de Charlemagne déclarait infâme le gain qu'on faisait par cupidité, en achetant *sans nécessité*, dès le temps de la moisson et des vendanges, les blés et le vin; mais peut-être ne s'agissait-il que de la récolte déjà faite. En tous cas, trois ans après, un autre capitulaire de l'an 809 (art. 37) défendait formellement toute spéculation sur les fruits à venir et toute vente de grains sur pied *(De illis qui vinum et annonam vendunt antequàm colligantur, et per hanc occasionem pauperes efficiuntur ut fortiter constringantur, ne deinceps fiat).* Toutefois il semble que, pour tomber sous le coup de la prohibition, il fallait avoir agi *propter cupiditatem pecuniæ*, en vue de faire un gain honteux. Des dispositions analogues se retrouvent dans la loi des Lombards (liv. 2, tit. 31, cap. 1). Les capitulaires étant tombés en désuétude, la prohibition fut plus tard renouvelée par des ordonnances et déclarations royales. Nous citerons parmi les plus remarquables les ordonnances de Louis XI (juil. 1482), de François Ier (6 nov. 1544), de Henri II (12 juin 1557), les lettres patentes données par Henri III le 21 nov. 1577, l'ordonnance de Louis XIII de 1629 connue sous le nom de *Code Michaud* (art. 424), un arrêt du Parlement de Paris du 13 juil. 1662, enfin une déclaration de Louis XIV du 22 juin 1694, publiée après la disette de 1693. Si l'on consulte le préambule de ce dernier acte législatif, il devient manifeste que la prohibition avait un double but : d'une part, protéger les cultivateurs besoigneux contre la cupidité des usuriers et autres gens avides de gains illicites, qui achetaient à bas prix les grains sur pied, avant qu'on ne connût le prix de la future récolte, abusant ainsi de l'indigence des laboureurs et les privant en partie du fruit de leur labeur; d'autre part, empêcher les accaparements qui consistaient à mettre les grains achetés en réserve dans des magasins détournés pour créer artificiellement la disette même pendant les années fertiles et les revendre quand le renchérissement s'était produit. Cette prohibition se rattachait du reste au système de législation alors en vigueur qui multipliait les entraves au commerce et à la circulation des grains. La sanction était non seulement civile, mais pénale; outre la nullité des marchés, plusieurs des ordonnances ou déclarations citées prononçaient la confiscation des grains vendus sur pied, celle du prix d'achat et une forte amende contre chacun des contrevenants, ce qui n'encourageait pas les laboureurs à porter plainte et enlevait par suite à la loi beaucoup de son efficacité. On peut penser que ces textes furent abrogés virtuellement ou au moins tombèrent en désuétude au XVIIIe siècle, car si la déclaration de Louis XV du 25 mai 1763 et le célèbre arrêt du conseil du 13 sept. 1774, rendu par Louis XVI sur la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume ne parlaient pas des blés en vert, on lit dans ce dernier acte « qu'il sera libre à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire *ainsi que bon leur semblera* dans l'intérieur du royaume, le commerce des grains et farines... *Déroge* Sa Majesté à toutes lois à ce contraires, etc.... »

Telle était la législation antérieure à la Révolution de 1789 sur les blés en vert. Sous la Convention nous voyons renaître les prohibitions en cette matière. Un décret du 6 messidor an III défend « toutes les ventes de grains en vert et pendants par racines, sous peine de confiscation des grains et fruits vendus »; il casse et annule les ventes de ce genre faites antérieurement et défend de les exécuter sous la même peine. Un décret du 23 du même mois vint toutefois limiter les termes du premier, en exceptant de la prohibition les ventes de grains en vert « qui ont lieu par suite de tutelle, curatelle, changement de fermier, saisie de fruits, baux judiciaires et autres de cette nature, ainsi que celles qui comprennent tous autres fruits ou productions que les grains ». Ces décrets ayant été adoptés sans discussion et les rapports faits sur ces deux lois à la Convention par Vernier, au nom du comité de salut public, ne nous ayant pas été conservés, on n'est pas d'accord sur les motifs qui les ont fait édicter. Les uns ne voient là qu'une loi de circonstance, le décret de messidor ayant été voté à la suite de la grande disette de 1794. D'autres pensent que ce document se rattache à tout un système législatif alors en vigueur sur le commerce des céréales. Le principe de la liberté du commerce et de la circulation des grains à l'intérieur proclamé par l'Assemblée constituante n'avait pas en effet résisté longtemps au torrent des passions et des erreurs, suivant l'expression de Merlin. Dès le 4 mai 1793, la Convention votait une loi décidant qu'il ne pourrait être vendu des grains ou farines *que dans les marchés publics*; elle contenait aussi d'autres dispositions qui prouvent combien le législateur tenait en suspicion le commerce des grains, telles que l'obligation pour tous ceux qui se livraient à ce négoce d'en faire la déclaration à la municipalité de leur domicile, de tenir des registres en règle où ils devaient inscrire leurs achats et ventes avec indication des noms

des vendeurs ou acquéreurs, la nécessité des acquits à caution pour la circulation intérieure, la fixation d'un *maximum* pour les marchés. D'autres lois plus draconiennes encore vinrent porter le mal à son comble et amenèrent enfin une réaction. Aussi la loi du 4 nivôse an III supprima le *maximum*, les acquits à l'intérieur, rétablit la libre circulation des grains, mais elle laissa subsister spécialement l'obligation de vendre et d'acheter les grains aux marchés seulement, et cette disposition fut maintenue par des lois postérieures du 4 thermidor an III (art. 17) et du 7 vendémiaire an IV. Comme cette règle eût pu être éludée facilement au moyen de ventes de grains en vert, qui par leur nature se font ailleurs qu'au marché et échappent à toute surveillance, le législateur aurait jugé nécessaire d'établir la prohibition contenue dans le décret du 6 messidor an III. Certains partisans de cette opinion, considérant que ce décret n'était qu'un corollaire des dispositions législatives du temps sur le commerce des blés, en concluent qu'il a été abrogé par une loi du 21 prairial an V, laquelle rétablit le principe de la liberté du commerce des grains, et rapporta certaines dispositions insérées dans les lois du 4 thermidor an III et du 7 vendémaire an IV, notamment celles qui voulaient que les grains ne pussent être vendus ailleurs qu'aux marchés publics. L'exactitude de cette théorie reste douteuse, puisque le législateur de l'an V, tout en abrogeant différentes lois antérieures, ne vise pas celle du 6 messidor an III, dont le fondement est d'ailleurs incertain.

Cela étant, il importe de déterminer quelle a pu être l'influence de la promulgation de nos codes au début de ce siècle, sur le sort des lois des 6 et 23 messidor an III. On a soutenu qu'elles avaient été virtuellement abrogées par notre code civil et notre code pénal, mais cette opinion semble avec raison définitivement rejetée en pratique, car si l'art. 1598 c. civ. dispose que tout ce qui est dans le commerce peut être vendu, il excepte précisément les choses *dont des lois particulières ont prohibé l'aliénation;* les dispositions pénales de la loi du 6 messidor subsistent également, car l'art. 484 c. pén. porte : « Dans toutes les matières *qui n'ont pas été réglées par le présent code et qui sont régies par des lois et règlements particuliers*, les cours et les tribunaux continueront de les observer. » On peut toutefois se demander si ces lois de l'an III n'ont pas subi quelques modifications par suite de l'art. 626 c. de proc. civ., qui permet la saisie-brandon des fruits dans les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de leur maturité; certains concluent de la faculté de saisir-brandonner à la faculté de vendre volontairement, ce qui paraît logique, mais d'autres rejettent cette conséquence, et disent que l'art. 626 n'a eu qu'un effet, c'est de limiter aux six semaines qui précèdent la maturité la faculté de saisir les blés en vert, tandis qu'il résultait de la loi du 23 messidor an III que les ventes par suite de saisie de grains en vert pouvaient avoir lieu à toute époque (V. Saisie-Brandon).

La question du sujet la plus controversée encore aujourd'hui est celle qui a trait à l'étendue d'application que comporte la loi du 6 messidor an III. Parmi les auteurs et les arrêts qui la considèrent comme non abrogée, les uns l'appliquent d'une manière absolue, n'admettant d'autres exceptions à la prohibition que celles portées formellement par la loi du 23 messidor, de telle sorte qu'il n'y a pas lieu de rechercher si la vente est le résultat d'une spéculation illicite, ou si au contraire le vendeur n'avait pas des motifs légitimes de la consentir; d'autres auteurs et arrêts restreignent le champ d'application de la loi du 6 messidor au cas où l'acheteur a agi par des motifs de cupidité ou dans un but d'accaparement; tel était, dit-on, l'esprit des anciennes ordonnances et de la loi du 6 messidor elle-même, dont la trop grande généralité était corrigée par la loi du 23 messidor qui exceptait les ventes « qui auraient lieu par suite de tutelle, curatelle, changement de fermier, saisie de fruits, baux judiciaires, *et autres de cette nature* »; ces derniers mots feraient allusion aux ventes justifiées par des considérations légitimes ou commandées par la nécessité, ce que le juge appréciera d'après les circonstances de chaque espèce.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude juridique de cette dernière opinion, on y voit une tendance manifeste de la jurisprudence à restreindre autant que possible l'application d'une législation surannée, inspirée par de fausses doctrines économiques, absolument contraires aux idées modernes sur la liberté du commerce; l'abrogation de ces textes du droit intermédiaire mettrait fin à de nombreuses controverses de principes et d'applications, parmi lesquelles nous n'avons indiqué que les plus saillantes; elle supprimerait sans inconvénient sérieux une disposition qui n'est pas en harmonie avec la législation civile et commerciale.

Il ne reste plus qu'à signaler, pour donner des notions complètes sur la législation relative aux blés en vert, différentes mesures de précaution prises par le législateur pour préserver les grains sur pied de tous dégâts et de toutes soustractions. Notre code pénal punit de peines correctionnelles le fait soit de dévaster des récoltes sur pied (art. 444), soit de couper des grains qu'on sait appartenir à autrui (art. 449), avec aggravation de peine, s'il s'agit de blé en vert (art. 450). Il ne faut pas confondre le délit prévu par l'art. 444 et celui dont parlent les art. 449 et 450. La dévastation de récoltes sur pied réprimée par l'art. 444, lequel n'est du reste que la reproduction à peu près textuelle de l'art. 29 (tit. II) de la loi des 28 sept.-6 oct. 1791 (c. rural), suppose qu'on a saccagé et détruit, avec intention coupable, la totalité ou la grande partie d'une récolte sur pied. S'il n'y avait que dévastation accidentelle, même résultant d'une négligence, comme quand un voiturier a laissé passer ses chevaux et ses voitures sur un champ couvert de récoltes, il n'y aurait là qu'une contravention punie par les art. 471 nos 13 et 14 et 475 no 10. L'art. 444 est évidemment inapplicable aussi, vu la gravité des peines qu'il édicte, aux dégâts de peu d'importance résultant de la destruction de quelque minime partie d'une récolte. La dévastation de récoltes ne doit pas être confondue avec le vol de récoltes sur pied puni par l'art. 388 ni avec le maraudage, contravention visée par l'art. 471 no 9; dans ces deux derniers cas, il y a intention de s'approprier le bien d'autrui, tandis que la dévastation suppose le fait de détruire sans autre mobile que l'intention de nuire et sans que l'agent en tire aucun avantage. Si la dévastation est accompagnée de vol, il y aura deux faits punissables. Remarquons enfin que l'art. 444 ne punit que la dévastation de récoltes *sur pied :* si elle se produisait sur des récoltes déjà abattues, on appliquerait les art. 440 et suiv. qui prévoient et répriment les dégâts de propriétés mobilières.

L'art. 449 vise le fait d'avoir coupé, c.-à-d. fauché ou moissonné des grains qu'on sait appartenir à autrui, et l'art. 450 double la peine quand la coupe a eu pour objet des grains *en vert*, c.-à-d. non encore arrivés à maturité, parce qu'alors au dommage privé s'ajoute une perte publique, les grains ainsi coupés étant perdus pour tous. Une condition indispensable de ce délit, c'est la connaissance par l'agent que les grains appartenaient à autrui, car c'est elle qui révèle l'intention de nuire. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait soustraction des grains coupés; ce dernier fait constitue le vol puni par l'art. 388. Enfin le délit réprimé par les art. 449-450 diffère de la *dévastation* dont il a été parlé *suprà*, parce que la loi suppose que l'agent s'est borné à couper les grains d'autrui sans les détruire.

Le code rural de 1791 (cité ci-dessus) prévoyait déjà un délit analogue (tit. II, art. 28) : le fait de couper ou de détruire avant leur maturité *de petites parties* de blé en

vert ou d'autres productions de la terre sans intention manifeste de les voler. C'était un délit rural puni de peines légères analogues à nos peines de simple police. Peut-être la loi de 1791 serait-elle encore applicable aujourd'hui, dans l'hypothèse où l'agent s'est borné à couper de très minimes parties de récoltes sur pied, coutravention qui échappe évidemment aux art. 449 et 450 du c. pén. On a même soutenu que cette loi serait applicable au cas où un cultivateur ayant cru s'apercevoir d'anticipations commises par son voisin, détruirait en labourant la partie de la récolte d'autrui qui se trouve sur son terrain. Il n'y a pas vol, dit-on, puisque l'agent n'a d'autre intention que de reprendre ce dont il a été injustement dépouillé; il n'y a pas dommage aux propriétés mobilières d'autrui, puisque la récolte est devenue par accession la propriété de celui au préjudice duquel l'anticipation a été commise, sauf indemnité pour les frais de semence. Le fait est cependant délictueux, car on ne peut se faire justice soi-même. Cette opinion nous paraît peu exacte, car si les juges reconnaissent que la reprise de terre est fondée, il ne peut y avoir lieu à l'application de l'art. 28 (tit. II) de la loi de 1791, l'intention coupable n'existant pas. Les délits prévus par les art. 444 et 449 du c. pén. peuvent être accompagnés de circonstances aggravantes indiquées par l'art. 450. Ainsi il y a aggravation de peine quand le délit a été commis *en haine* d'un fonctionnaire public et *à raison de ses fonctions;* ou quand les dévastations et coupes de récoltes ont eu lieu *la nuit*. Dans les deux cas le maximum de la peine doit être appliqué. E. BINET.

BIBL. : 1° AGRICULTURE. — VILMORIN, *les Meilleurs blés;* Paris, 1880, in-4. — Ed. LECOUTEUX, *le Blé, sa culture intensive et extensive;* Paris, 1883, in-18. — E. RISLER, *Physiologie et culture du blé;* Paris, 1887, in-32. — G. HEUZÉ, *les Plantes alimentaires;* Paris, 1869, 2 vol. in-16. — MOLL et GAYOT, *Encyclopédie pratique de l'agriculture*. — P. JOIGNEAUX, *le Livre de la ferme*, t. I; Paris, 1885, 2 vol. in-8. — L. GRANDEAU, *la Culture du blé;* Nancy, 1884, broch. in-16. — JOULIE, *Culture rémunératrice du blé;* Paris, 1885, broch. in-18. — Dr KORNICKE, *Traité de la culture des céréales;* Paris, 1880, in-18, etc.

2° ÉCONOMIE POLITIQUE. — J. WOLFF, *Thatsachen und Aussichten der Ostindischen Konkurrenz im Weizenhandel;* Tubingue, 1886, in-8. — H. SAGNIER, *la Production du blé dans l'Inde;* Paris, 1886. — A.-H. CHURCH, *Food-grains of India;* Londres, 1886. — M.-G. MULHALL, *History of prices;* Londres, 1885. — *New-York produce Exchange Weekly*, collection de ce bulletin. — CLARE READ et Albert PELL, *l'Agriculture des Etats-Unis;* Paris, Imprimerie nationale, 1881. — A. RONNA, *le Blé aux Etats-Unis d'Amérique;* Paris, 1880. — Fedele LAMPERTICO, *Atti della commissione per la revisione della tariffa doganale, I. Parte Agraria;* Rome, 1885. — *Reports of the Bureau of Statistics of the departement of agriculture by* J.-R. DODGE, M. A., statistician, G. P. O.; Washington, 1887. — P.-P. DEHÉRAIN, *la Production du blé*, article de la *Revue scientifique*, mai 1887. — François BERNARD, *la Production du blé dans le monde*, dans *Journal des Economistes*, juil. 1887. — Du même, *la Situation de l'agriculture en 1884*, même revue. — *Ministère de l'agriculture de France, Tableaux des récoltes de la France* jusqu'en 1884. Cette publication est continuée depuis 1885, sous le titre *Statistique agricole annuelle*, Imprimerie nationale. — FOURNIER DE FLAIX, *l'Impôt sur le pain et la réaction protectionniste;* Paris, 1885. — L. GRANDEAU, *la Production agricole;* Paris, 1885. — E. LECOUTEUX, *le Blé, sa culture intensive et extensive;* Paris, 1883. — Pour la partie historique, V. surtout MAUGUIN, *Etudes historiques sur l'administration de l'agriculture en France;* Paris, 1876-1877, 3 vol. — GALIANI, *Dialogues sur le commerce des blés*, 1768. — NECKER, *Législation sur le commerce des grains*, 1775. — TURGOT, *Lettres à l'abbé Terray*, 1770. — Léon BIOLLAY, *le Pacte de famine;* Paris, 1885.

3° DROIT. — *Molinei opera. De usuris quæstio*, 71, nos 469 et 470. — Guy COQUILLE, *opera, quæst. 208*. — NOUVEAU-DENISART, *Décisions*, vo *Blés*, § 2. — MERLIN, *Répert.* vo *Vente*, § 1, art. 1, no 6. — DELAMARRE, *Traité de la police*, t. II, liv. V, ch. IV, pp. 64 et suiv. — DE MOLÈNES, *Traité pratique des fonctions du procureur du roi*, t. I, p. 220. — EMION, *Législation, jurisprudence et usages du commerce des céréales*, p. 85. — COIN-DELISLE, *Rev. critiq. de législ.*, 1859, XV, pp. 17 et suiv. — DALLOZ, *Jurisp. génér.*, vo *grains*, nos 48 et suiv.; vo *Dr. rural*, nos 184 et suiv.; vo *Dommage*, nos 259 et suiv. — FAVART, *Rép.*, vo *Vente*, sect. 3, no 3. — MASSÉ, *le Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil*, t. II, no 902. — VINCENS, *Législ. commerc.*, t. I, p. 43. — TROPLONG, *De la vente*, no 223. — TOULLIER, *Dr. civil*, t. VI, nos 118-119. — DELVINCOURT, *Dr. civil*, t. III, p. 6. — DURANTON, *Dr. franç.*, t. XVI, no 161. — MARCADÉ, *Expl. du code Napol. sur l'art.* 1598, no III. — DEMOLOMBE, *Traité des contrats*, t. I, no 332. — LAROMBIÈRE, *Expl. théor. et prat. du C. Napol. sur l'art. 1128*. — AUGIER, *Encyclopédie des juges de paix*, vo *Dr. rural*, p. 266. — BLANCHE, *Etudes pratiques sur le code pénal*, 6e étude, art. 444, 449 et 450. — CHAUVEAU et Faustin HÉLIE, *Théorie du C. pénal*, t. VI, art. 444, nos 2603-2604; art. 449-450, nos 2611-2612, etc...

BLEBEL (Frédéric), mathématicien français, mort à Bruges en 1562. Il a publié un *Traité d'astronomie* dont la Bibliothèque nationale possède le manuscrit.

BLEBEL (Thomas), astronome allemand, né à Bautzen (Saxe) en 1539. Il a laissé un traité intitulé *De Sphæra et primis astronomiæ rudimentis* (1611).

BLECHNUM. I. BOTANIQUE. — Genre de Fougère de la tribu des Aspléniées, de la famille des Polypodiacées. Sporanges situés des deux côtés de la nervure médiane sur toute la longueur de la feuille, mais sur une nervure spéciale parallèle à la première. Les feuilles, bifides ou multifides, partent du réseau sous-cortical en traversant plus ou moins obliquement l'écorce. Une seule espèce européenne et plus de cinquante habitant les régions tropicales. — *B. spicant* Roth, à rhizome montant obliquement, a des frondes stériles, larges, à pétioles courts, à bords entiers, ou fertiles à pétioles longs, à folioles étroites pourvues de sporanges sur toute leur longueur. Habitat.: sol humide, de préférence sablonneux, dans les forêts, les pays montagneux dans toute l'Europe. Distribution en buissons conservant leur aspect verdoyant pendant tout l'hiver, ce qui les a fait rechercher comme plantes décoratives dans les grottes et les jardins. Jadis les frondes furent employées comme vulnéraire et contre les maladies de la rate. — *B. brasiliense*, employé dans les serres chaudes comme plantes d'ornement.

H. FOURNIER.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le genre *Blechnum* est connu à l'état fossile par un certain nombre d'empreintes, toutes trouvées dans le terrain éocène et pouvant se rapporter à quatre espèces différentes. De ces quatre espèces une seule, le *B. atavum* de Sap. des tufs de Sézanne, se rapproche de nos espèces indigènes, notamment du *B. spicant* et du *B. occidentale*. Les autres espèces provenant des schistes du monte Promina, de Stakra, de Teplitz, de la Suisse, sont plus ou moins voisines de certains types exotiques. P. M.

BIBL.: PALÉONTOLOGIE. — SCHIMPER, *Traité de paléont. végét.*, I, p. 649. — B. RENAULT, *Cours de Bot. fossile*, 1883, 3e année.

BLÉCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Joinville; 212 hab. Pyrites nombreuses qui firent croire, vers la fin du XVIIIe siècle, à l'existence de mines d'or. Le village, qui existait dès le XIe siècle, doit son origine à un puits miraculeux, placé sous la protection de la Vierge; il est aujourd'hui renfermé dans l'église. Celle-ci (mon. hist.), magnifique



Eglise de Blécourt.

spécimen de l'architecture religieuse du XIIIe siècle, fut consacrée en 1272. Elle compte parmi ses bienfaiteurs plusieurs seigneurs de Joinville, et notamment l'historien

de saint Louis. Il parle de Notre-Dame de Blécourt en divers passages de ses Mémoires et lui fit don de verrières historiées dont il ne reste actuellement que d'informes débris. Le porche a été reconstruit au XVII[e] siècle, le beffroi refait en 1772. Une tradition veut que la chaire à prêcher soit celle de l'ancien temple réformé de Wassy, détruit lors de la révocation de l'édit de Nantes. L'image miraculeuse est une Vierge assise, en bois peint, assez bon travail du XIV[e] siècle. On remarque aussi, dans le chœur, de belles stalles, attribuées à l'un des Bouchardon, qui proviennent de l'ancienne abbatiale du Val-des-Ecoliers. A. TAUSSERAT.

BIBL. : T. PINARD, *Notre-Dame de Blécourt*; Wassy, 1845, in-8. — L'abbé CRÉPIN, *Notice historique sur la Paroisse de Blécourt*; Chaumont, 1858, in-8 de 105 p. avec pl. — Mgr FÈVRE, *le Pèlerinage de Blécourt*; Wassy, 1880, in-8

BLÉCOURT. Com. du dép. du Nord; arr. et cant. O. de Cambrai; 409 hab.

BLÉCOURT (Jean-Denis de), homme de guerre et diplomate français, né vers 1640, mort à Navarreins le 13 déc. 1719. Appartenant à une famille originaire de Picardie, Blécourt était en 1658, enseigne de la colonelle du régiment de la Reine-mère. Il obtint une compagnie en 1667 et la conduisit aux sièges de Bergues, d'Oudenarde et de Courtray, puis à la conquête de la Franche-Comté. Nous le retrouvons en 1673 au siège de Maestricht. L'année suivante il assiste aux sièges de Besançon et de Dôle et aux batailles de Seneffe et de Mulhouse. En 1675, il se trouvait à la bataille de Turckheim et aux sièges de Dinant, Huy et Limbourg; en 1676, à ceux de Condé, Bouchain et Aire ; en 1677, à celui de Fribourg. Enfin en 1678, il assista à la prise de Gand et d'Ypres et à la bataille de Saint-Denis. Le 21 juil. 1683, il fut nommé capitaine de la compagnie de grenadiers de son régiment et servit avec elle toute la durée de la guerre de la ligue d'Augsbourg. Il se trouvait en 1684 au siège de Luxembourg, passa en 1691 à l'armée de Savoie où il se distingua au siège de Montmélian et revint en Flandre l'année suivante pour assister au siège de Namur et à la bataille de Steinkerke. En 1693, il était aux armées de la Moselle et d'Allemagne et fut nommé lieutenant-colonel le 16 mai de cette année. De 1694 à 1695 il servit à l'armée d'Italie et assista à la bataille de la Marsaille. Il fut nommé brigadier le 3 janv. 1696. On le retrouve cette année même au siège de Valence, puis en 1697 sur la Meuse et au camp de Compiègne en 1698. Deux ans après, il fut envoyé en Espagne avec le titre de ministre plénipotentiaire au départ de d'Harcourt. Il s'y montra, dit Saint-Simon « homme ferme et capable d'affaires, quoiqu'il n'eût fait toute sa vie d'autre métier que celui de la guerre ». Après avoir signifié au gouvernement espagnol que l'entrée des troupes impériales au service de l'Espagne serait considérée comme une infraction à la paix, il fut chargé de déclarer au roi d'Espagne le traité du partage. Après la mort de Charles II, sur la maladie duquel il avait donné à la cour de France les renseignements les plus détaillés et les plus précis, il assista à l'ouverture du testament. Dès que la guerre de la Succession d'Espagne fut prête à s'ouvrir, il reprit du service. Nous le retrouvons en 1701 à l'armée de Flandre et il fut nommé le 1[er] juin 1703 gouverneur de Navarreins. Il revint cependant en Espagne comme ministre en 1709. Il avait succédé à Amelot et fut remplacé en 1711 par le marquis de Bonnac. Il passa à Navarreins les dernières années de sa vie. Louis FARGES.

BIBL. : PINARD, *Chronologie historique militaire*. — *Mém. de Saint-Simon*.

BLED ou **BLÉ** (Famille du). Famille originaire de Bourgogne d'où sont sortis les seigneurs d'Huxelles. *Louis-Chalon* du Bled, marquis d'Huxelles, comte de Bussy et de Tenare, seigneur de Cormatin, gouverneur des ville et citadelle de Chalon-sur-Saône, lieutenant-général des armées du roi et au gouvernement de Bourgogne, né à Chalon le 25 déc. 1629, mort de ses blessures devant Gravelines le 9 août 1658. Il avait épousé : 1° Gabrielle de La Grange, fille unique d'Henry-Antoine de La Grange, sieur de Montigny, de laquelle il n'eut pas d'enfants ; 2° Marie de Bailleul qui lui donna : 1° *Louis-Chalon* du Bled, marquis d'Huxelles, né le 29 août 1648, qui succéda à toutes les charges de son père et fut tué en 1669 à l'affaire de Candie; 2° *Nicolas* du Bled, marquis d'Huxelles, seigneur de Cormatin, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de la haute et basse Alsace, de la ville de Strasbourg et des ville et citadelle de Chalon-sur-Saône, lieutenant-général au duché de Bourgogne, ministre du conseil de régence et président des affaires étrangères, homme de guerre et diplomate français, né à Chalon le 24 janv. 1652, mort à Paris le 10 avr. 1730.

Nicolas du Bled fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'abbaye de Bussières. Il portait alors le nom de comte de Tenare. A la mort de son frère aîné, il lui succéda dans ses charges et entra dans l'armée le 15 oct. 1671 comme enseigne de la compagnie colonelle du régiment Dauphin-Infanterie. Le 3 juin 1672 il fut fait capitaine et prit part à ce titre au passage du Rhin et aux sièges d'Orsoy, Rheinberg, Utrecht et Doesbourg. En 1673 il était exempt des gardes du roi, assista au siège de Maestricht et leva un régiment d'infanterie de son nom, à la tête duquel il ne resta pas longtemps, car, à la mort du marquis de Beringhen, il fut nommé colonel-lieutenant du régiment Dauphin-Infanterie (2 juin 1674). Il participa à la tête de ce corps à la conquête de la Franche-Comté, se démit de son commandement en 1675 et assista la même année aux sièges de Limbourg, Condé, Bouchain et Aire. Le 25 févr. 1677 il fut nommé brigadier d'infanterie et partit pour l'armée de Flandre où il se trouva aux sièges de Valenciennes et Cambray et commanda à Cassel. L'année suivante il était aux sièges de Gand et d'Ypres et à la bataille de Saint-Denis. Il servit sous Créqui en 1679 et fut nommé inspecteur général de l'infanterie le 18 nov. 1681. Le 30 mars 1683 il est fait maréchal de camp et assiste au bombardement de Luxembourg sous les ordres de Créqui. Le 25 mai 1681 il est appelé à commander le camp de Maintenon et nommé lieutenant-général le 24 août 1688. Il accompagna en cette qualité l'armée d'Allemagne commandée par Monseigneur le Dauphin, et sa belle conduite au siège de Philipsbourg lui valut d'être fait chevalier des ordres du roi le 31 déc. 1688. Mais ce fut surtout sa défense de Mayence qui illustra sa réputation militaire. Il y résista brillamment, avec dix mille hommes, au duc de Lorraine qui en avait soixante mille, et ne se rendit que faute de munitions après cinquante-six jours de tranchée ouverte. Le 13 mars 1690 il fut appelé à un commandement dans le Luxembourg et le 16 avr. de la même année en Alsace. De 1693 à 1696 il servit en Allemagne sous les maréchaux de Catinat, de Choiseul et de Lorges et fut à la même époque nommé directeur général de l'infanterie (20 déc. 1694). Après avoir de nouveau servi en Allemagne sous Catinat en 1702, il reçut le 14 janv. 1703 le bâton de maréchal de France. La carrière militaire de Nicolas du Bled était finie, sa carrière diplomatique allait commencer. Louis XIV l'envoya en 1710 comme plénipotentiaire aux conférences de Gertruydenberg avec l'abbé de Polignac, et il fut choisi pour prendre part avec le même aux négociations d'Utrecht (1712). Il y fit preuve de réelles qualités de souplesse et d'habileté. Aussi Louis XIV le nomma-t-il le 14 nov. 1713 gouverneur général de l'Alsace, en même temps que dans son testament il le désignait pour faire partie du conseil de régence. Il reçut encore le 8 janv. 1715 le gouvernement de Strasbourg. Après la mort de Louis XIV, le régent l'appela à la présidence du conseil des affaires étrangères. A ce titre, il négocia avec la Prusse le traité secret du 14 sept. 1716, et en 1717, lors du voyage en France de Pierre le Grand, il eut, de concert avec le maréchal de Tessé, plusieurs conférences avec les ministres du tzar pour tâcher d'aboutir à un traité

d'alliance entre les deux puissances. Nommé conseiller au conseil de régence le 19 mars 1718, il y protesta contre la conclusion de la triple alliance de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche dirigée contre l'Espagne, mais finit enfin par se résoudre à la signer. Nommé conseiller au conseil du roi le 25 sept. 1726, il n'abandonna définitivement les affaires qu'une année avant sa mort.

Nicolas du Bled, marquis d'Huxelles, dut en grande partie sa brillante carrière à la protection de Louvois. Esprit délicat et fin, il faisait partie de la société de Mmes de La Fayette et de Sévigné. Aimant les plaisirs, il resta célibataire et fit bâtir une des premières petites maisons. « C'était, dit Saint-Simon, un grand et assez gros homme, tout d'une venue, qui marchait lentement et comme se traînant, un grand visage couperosé, mais assez agréable, quoique de physionomie refrognée par de gros sourcils, sous lesquels deux petits yeux vifs ne laissaient rien échapper à leurs regards. » Il le juge très mal au point de vue moral, le montrant flatteur, sous des dehors affectés de simplicité, « timide de cœur et d'esprit, faux, corrompu dans le cœur comme dans les mœurs, jaloux, envieux, n'ayant que son but », mais reconnaissant cependant qu'il était aussi « fin, délié, profondément caché ». L'abbé Faucher, qui a écrit la vie de Polignac et connu les dépêches des deux négociateurs d'Utrecht, est beaucoup plus indulgent. Selon lui, du Bled avait « toutes les qualités convenables à un négociateur, une âme modérée sans artifices, un cœur droit et généreux, une physionomie ouverte et spirituelle, de la réserve sans dissimulation, l'abord honnête et les manières polies, le commerce agréable, éloigné de toute tracasserie dans la conduite, de toute indiscrétion dans les discours, de toute roideur dans les procédés, défauts qui dans un négociateur, ne servent souvent qu'à déshonorer sa mission, à embrouiller les affaires, à lui attirer des dégoûts. A tant d'excellentes qualités, le maréchal joignait des connaissances étendues dans la science militaire et une bravoure décidée dans les actions les plus périlleuses. » Il portait pour armes : *De gueules à trois chevrons d'or*. Louis FARGES.

BIBL.: Le P. ANSELME, *Hist. généalogique de la France*, t. VII. — LA CHESNAYE DES BOIS, *Dict. de la Noblesse*. — PINARD, *Chronologie historique militaire*. — *Mém. de Saint-Simon, de Torcy, etc.*

BLEDA (Jayme), né vers 1550 à Algemesi, dans la prov. de Valence, fut d'abord curé dans une paroisse de ce pays, où les Morisques convertis par force ou par peur étaient fort nombreux. Il fut irrité de ce que leur conversion était peu sincère, s'entendit avec son évêque et fit plusieurs voyages à Madrid et trois à Rome afin d'obtenir qu'ils fussent expulsés d'Espagne. Entré depuis quelques années dans l'ordre des Dominicains, il devint prédicateur général, puis *Calificador* de l'Inquisition dans la prov. de Valence. Le décret d'expulsion des Morisques, qui parut en 1609, fut dû en partie à ses efforts. Jayme Bleda a laissé de nombreux ouvrages à ce sujet, en latin et en espagnol : 1° *Defensio fidei in causa Neophytorum, sive Moriscorum regni Valentiæ totiusque Hispaniæ*, ouvrage publié aux frais du roi (Valence, 1610, in-4) ; 2° *Tractatus de justa Moriscorum ab Hispania expulsione* (Valence, 1610, in-4), publié comme le précédent aux frais du roi. Les deux ouvrages sont ordinairement ensemble et n'en forment qu'un ; 3° *Cronica de los Moros de España, dividida en ocho libros* (Valence, 1618, in-fol.). J. Bleda a écrit, en outre, des récits de miracles : 1° *De la Confradia de la Minerva y milagros del santissimo Sacramento* (Valence, 1600, in-8) ; 2° *Quatrocientos milagros y muechas alabanzas de la Santa Cruz : con un tratado de las cosas mas notables desta divina señal* (Valence, 1600, in-8) ; 3° *Vida y milagros del glorioso Santo Isidoro, labrador de Madrid par Juan Diacono Arcediano de la misma villa, con adiciones en dos libros y un tratado de la vida y milagros de la Sierva de Dios Maria de la Cabeza, unica muger del santo* (Madrid, 1622, in-4). E. CAT.

BLEDIUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, établi par Mannerheim (*Précis des Brachélytres*, 1830, p. 44), pour des Staphylinides caractérisés surtout par le corps allongé, parallèle, convexe, presque cylindrique, les antennes assez courtes, très coudées après le premier article, le prothorax presque aussi large que les élytres, fortement et brusquement rétréci en arrière après le milieu, les tibias antérieurs pourvus de deux séries d'épines et les tarses de trois articles, dont le dernier est beaucoup plus long que les deux premiers réunis. — Les *Bledius* ont des représentants dans toutes les régions du globe, sauf en Océanie. Ils vivent, en famille ou par paires, dans de petits terriers qu'ils se creusent d'ordinaire dans le sable ou les terres argileuses, au bord des eaux douces ou salées. C'est là que, d'après Rudd (*Entom. Mag.*, II, p. 160), les *Dyschirius* et leurs larves les chassent et les dévorent. Plusieurs espèces, notamment le *B. opacus* Block et *B. unicornis* Germ., volent au coucher du soleil, parfois en grand nombre et répandent une odeur assez pénétrante que Mœrkel compare à celle du roussi. Le *B. tricornis* Herbst, que nous figurons, est long de 5 $^1/_2$ à 6 millim., d'un noir peu brillant, avec les pattes brunes et les élytres d'un beau rouge sanguin, sauf une tache triangulaire noire près de l'écusson. Ses métamorphoses ont été décrites par Schiœdte (*Nat. Tidsskr.*, 1864, p. 213, pl. 12, fig. 4-13). Les mâles ont la tête armée de deux petites cornes et le prothorax prolongé en avant par une longue épine. Ed. LEFÈVRE.



Bledius tricornis Herbst (très grossi).

BLEDOW (Ludwig), joueur d'échecs allemand, né le 27 juil. 1795, mort le 6 août 1846. Professeur dans un gymnase de Berlin et pédagogue distingué, il amassa une quantité d'écrits relatifs aux jeux d'échecs, créa le premier journal allemand consacré à ce jeu (1846) et surtout organisa ce qu'on a nommé l'école de Berlin, où Bilguer, Hanstein, Mayet, Heydebrand, von der Lasa et lui-même contribuèrent beaucoup aux progrès du jeu. Sa bibliothèque fut achetée par la Bibliothèque royale de Berlin.

BLEEK (Friedrich), né à Ahrensbœk, dans le Holstein, le 4 juil. 1793, mort à Bonn le 27 févr. 1859. Bleek est un des représentants les plus distingués de l'exégèse protestante allemande au XIXe siècle. Pendant trente ans il enseigna la critique sacrée à la faculté de théologie de l'université de Bonn. Ses œuvres principales, qui continuent d'être réimprimées à l'usage des étudiants et des savants, sont des manuels bibliques, intitulés, selon l'usage allemand, *Introduction au Nouveau Testament* et *Introduction à l'Ancien Testament*. Le second de ces ouvrages, en particulier, a rendu et continue de rendre de réels services, parce qu'il est rédigé avec beaucoup de clarté et dans un louable esprit d'impartialité. S'il pèche, c'est par le manque de résolution et de méthode, défaut commun à toute l'école allemande. Bleek a publié également d'importants travaux sur les trois premiers évangiles et sur certains livres détachés de la Bible. Tous ces livres sont écrits en allemand. M. VERNES.

BLEEK (Wilhelm-Heinrich-Immanuel), philologue allemand, né à Berlin le 8 mars 1827, mort au Cap le 17 août 1875, fils du précédent. Il s'est voué à l'étude des langues africaines. Il s'efforça de trouver un lien entre les langues de l'Afrique du Nord et celles du Sud, rapprochant des premières celle des Hottentots. En 1855, il se rendit au Cap et s'y fixa, comme bibliothécaire de la bibliothèque donnée par sir George Grey, son protecteur à la colonie. Son ouvrage sur *The library of George Grey* (le Cap, 1858-1863, 3 vol.) est très important pour la bibliographie linguistique ; il a pris une part considérable au

grand *Handbook of African, Australian and Polynesian philology* (le Cap, 1858-1863, 3 vol.); sa *Comparative Grammar Of South-African languages* (Londres, 1862-1869, 2 vol.) est malheureusement restée inachevée. Il a consacré ses dernières années à une étude de la langue des Boschimans.

BLÉGIERS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de La Javie ; 393 hab.

BLEGNY (Nicolas de), chirurgien français, né à Paris en 1652, mort à Avignon en 1722. Il fut pendant quelques années clerc de la compagnie de Saint-Côme, puis s'occupa avec succès des bandages herniaires auxquels il appliqua ingénieusement le système des lames élastiques. Il fonda chez lui, avec quelques savants, l'Académie des nouvelles découvertes dans laquelle on s'occupait surtout de chimiâtrie; les travaux de cette société étaient publiés par cahiers mensuels et formaient une sorte de journal qui aurait pu être fort utile si des attaques très vives contre les personnes n'en avaient amené la suppression en 1682. Blegny fit alors paraître ses mémoires à Amsterdam sous le titre de *Mercure savant*. Pendant ce temps il avait réussi à se faire nommer chirurgien ordinaire de la reine (1678), puis du duc d'Orléans (1683), enfin médecin du roi (1687), charges dont il fut obligé de se démettre. Il avait fondé, à Pincour, un hôpital pour les étrangers malades, mais qui ne fut qu'un lieu de débauche. Le roi donna en 1693 une lettre de cachet pour arrêter Blegny qui passa près de dix années en prison, au château d'Angers. — Ouvrages principaux : *l'Art de guérir les maladies vénériennes*, etc. (Paris, 1673, in-12, et plus. édit.); *l'Art de guérir les hernies*, etc. (Paris, 1676, 1693, in-12) ; *la Découverte du remède anglais pour la guérison des fièvres* (Paris, 1681, 1683, in-12); *Secrets concernant la santé et la beauté* (Paris, 1688-89, 2 vol. in-8). D[r] L. Hn.

A la même époque nous trouvons un Nicolas de Blegny, sieur d'Autun et de Cérilly, auteur héraldiste se qualifiant « Chevalier bienfaicteur nommé sous le bon plaisir de Sa Majesté, Commandeur premier médecin et administrateur général des biens et hôpitaux laïcs de l'ordre hospitalier du Saint Esprit ». Il vécut de 1650 à 1700 et était en effet administrateur de l'ordre du Saint-Esprit. Il publia un *Projet de l'histoire générale des religions militaires* (Paris, 1694, 2 vol. in-12) et plusieurs autres ouvrages particulièrement sur les Ordres. Il est l'auteur d'un volume très rare : *Fondation d'un hospital de l'ordre du Saint-Esprit à Cayenne* (1697, in-4). G. de G.

BLEIBERG. Village d'Autriche, prov. de Carinthie, cercle de Villach ; il doit son nom à des mines de plomb, qui produisent annuellement 45,000 quintaux de métal. Il fait partie d'un groupe de villages dont la population totale atteint 4,000 hab. A quelque distance entre l'Erzberg et le Dobracz se trouve la passe de Bleiberg.

BLEIBTREU (Georg), peintre allemand d'histoire et de batailles, né le 27 mars 1828 à Xanten sur le Rhin. Il commença à dessiner des têtes de chevaux chez son père, vétérinaire, et en 1843 il alla suivre les cours de l'académie de Dusseldorf. Il y passa six ans dans les classes préparatoires, avant d'entrer, de 1850 à 1853, dans l'atelier de Hildebrand. Ses premiers tableaux furent inspirés par la guerre du Sleswig-Holstein. En 1858, il s'établit à Berlin; il donna successivement les *Batailles d'Aspern*, de la *Belle Alliance*, et illustra les « chants de guerre et de délivrance de l'Allemagne » *(Deutschlands Kampf- und Freiheitslieder)*. Pendant la guerre de 1870, Bleibtreu fut attaché à l'état-major du prince royal de Prusse ; il en a rapporté plusieurs tableaux. Il est, depuis 1873, membre de l'académie de Berlin ; il a été médaillé à l'exposition de Vienne de 1873. La galerie nationale de Berlin possède deux tableaux de lui : *la Marche sur Alsen* (1864) et *la Bataille de Kœniggrätz* (1866) (n[os] 32 et 33 du catalogue). Il a exposé à l'Académie de Berlin, en 1876, deux toiles importantes : *Le Roi Guillaume de Prusse à la bataille de Vionville* et *l'Entrevue du feld-maréchal de Moltke avec le général de Wimpfen devant Sedan*. A. M.

Bibl. : D[r] Max Jordan, *Beschreibendes Verzeichniss der Kunstwerke in der Königl. National-Galerie zu Berlin 1878.*

BLEIGNY-le-Carreau. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Châtel; 359 hab.

BLEIME. On appelle *bleimes*, dans la pratique vétérinaire, les altérations produites dans les tissus sous-ongulés des talons du cheval, par des contusions, des compressions ou des foulures. Si la contusion de la face plantaire du pied du cheval a son siège en dehors des talons, elle prend le nom de foulure. Les bleimes sont, d'après leur nature, ou *accidentelles* ou *essentielles ;* et d'après le degré d'altération qui les caractérise elles sont *foulées, sèches, humides* ou *suppurées*.

Les causes des bleimes accidentelles sont ou prédisposantes ou déterminantes. Sont prédisposés aux bleimes accidentelles les pieds plats, larges, à talons bas, qui se trouvent d'autant plus exposés à l'action des causes contondantes que leur face d'appui est plus immédiatement en rapport avec le sol. En ce cas la pression exercée sur les tissus sous-ongulés a lieu de dehors en dedans; elle peut avoir lieu également de dedans en dehors, par suite du mouvement de bascule qu'éprouve, dans le sabot, la dernière phalange à chaque temps de l'appui. Par suite de l'obliquité de cette phalange, le poids du corps qui lui est transmis par la couronne tend à être déversé sur le petit sésamoïde, et à abaisser les éminences rétrossales dans le fond des arcs-boutants. Dans les pieds larges, plats et évasés, la phalange ungéale n'étant plus soutenue par la convexité de la sole, s'abaisse en arrière à chaque temps de l'appui, et vient presser par ses apophyses rétrossales les tissus sous-jacents, d'où une cause de meurtrissure de ces tissus, qui agit d'autant plus que les animaux sont soumis à une allure plus rapide. Les causes *déterminantes* des bleimes sont dans une ferrure mal ajustée, dans les éponges comprimant les talons, soit directement, soit par l'intermédiaire des pierres qui viennent se glisser entre elles et la surface plantaire du sabot. Si les éponges du fer sont trop courtes, au lieu de s'appuyer sur le bord plantaire des arcs-boutants, elles compriment le bout des branches de la sole; si elles sont trop longues, elles jouent comme un ressort et peuvent encore comprimer et contusionner les talons. Les fers munis de crampons sont aussi susceptibles de déterminer des bleimes, parce que, dans ce cas, c'est sur le crampon que se concentre le point d'appui; ce crampon fait fléchir la branche qui le supporte et la refoule du côté des talons. En hiver, où l'on fait un fréquent usage des crampons, les bleimes sont plus communes qu'en été. Les causes des bleimes *essentielles* sont inhérentes à certains pieds comme une conséquence de leur conformation. On les remarque dans les sabots massifs, hauts, serrés en talons, ou bien encastelés. Le sabot haut et épais en parois, éprouve fréquemment sur lui-même un mouvement de retrait dont l'effet est une pression continuelle exercée sur les parties vives. Dans les sabots à parois minces, dans les sabots *maigres* on voit fréquemment aussi apparaître la bleime essentielle, et pour une raison identique au fond, à celle qui fait apparaître la bleime dans les pieds à muraille épaisse. Dans le pied à muraille mince, la corne se dilate démesurément pendant une course vive; au repos elle revient non moins vivement sur elle-même ; de là une compression des tissus sous-cornés et la bleime qui en est la conséquence. Les bleimes siègent de préférence dans les pieds antérieurs; elles sont rares dans les pieds postérieurs. La raison de cette différence se trouve dans le rôle différent des membres ; ceux de devant étant des organes de sustentation ; ceux de derrière des organes de propulsion. Les sabots des membres postérieurs sont en outre plus concaves que ceux des membres antérieurs,

et constitués par une corne plus humide, plus souple et plus élastique.

Symptômes. Ils sont ou rationnels, ou objectifs. Les symptômes rationnels consistent dans l'attitude anormale du membre au repos, dans la boiterie et dans la sensibilité de la région où la bleime a son siège. Quant aux symptômes objectifs, ils varient suivant les degrés de la maladie. Dans la bleime foulée ou bleime du premier degré, les symptômes objectifs manquent ordinairement; la pression à la tricoise seule dénote une sensibilité anormale qui fait deviner au praticien qu'il a affaire à une bleime. Les bleimes sèches ou du second degré sont accusées par l'infiltration dans la corne des talons d'un sang desséché qui s'est épanché des vaisseaux contusionnés, et qui y forme tache. Cette tache ecchymotique présente une coloration qui varie du rouge clair au rouge brun foncé, presque noir. Elle est tantôt profonde, tantôt superficielle, tantôt étagée, des couches de cornes saines se trouvant superposées à des couches de cornes malades et infiltrées de sang. Si l'ecchymose est profonde, c'est une preuve que la bleime est récente; si elle est superficielle, c'est une preuve qu'elle est ancienne et n'a été que passagère; si la bleime est disposée par étages, c'est une preuve de l'intermittence de la cause qui l'a engendrée. L'étendue superficielle des bleimes est très variable. Tantôt elles sont circonscrites à un point très limité, à l'extrême bout des branches de la sole; tantôt elles envahissent le tissu kéraphylleux dans la région des barres ou des quartiers pour gagner parfois jusqu'à l'origine de l'ongle. Ces bleimes ascendantes sont toujours essentielles, c.-à-d. déterminées par le mouvement de retrait du sabot sur lui-même. Dans les bleimes humides ou du troisième degré, les tissus intra-cornés sont devenus le siège d'une exsudation séreuse. La corne est rouge ou brune, mais désagrégrée par l'infiltration qui s'est produite à la surface du tissu vivant. La couleur foncée de la corne n'existe qu'à la superficie; dans sa partie en contact avec les tissus velouté ou podophylleux, elle affecte une teinte jaunâtre; sa consistance a, en outre, diminué notablement. Dans la bleime suppurée ou du quatrième degré, l'inflammation est devenue suppurative. Le pus a commencé à se former dans les talons; il fuse ensuite entre le tissu velouté et l'enveloppe solaire, puis, en se répandant en nappe, il atteint les extrémités inférieures des cannelures podophylleuses, dans la région des barres, des arcs-boutants et des quartiers et, suivant une marche ascendante, se rend à l'origine de l'ongle, soit en quartier, soit en talon, soit au niveau des glômes de la fourchette. On dit alors que *la matière a soufflé aux poils*. Le développement du pus, dans les tissus sous-ongulés, s'accompagne d'une pression énorme qui mortifie parfois les tissus, tissu velouté, lames podophylleuses, tissu osseux, et se complique ensuite de carie et de javart cartilagineux. Les bleimes constituent une affection grave, en principe, les bleimes essentielles étant d'ailleurs toujours plus graves que les bleimes accidentelles; les premières étant inhérentes à la nature du sabot lui-même, les secondes étant facilement guérissables par des soins appropriés ou une ferrure méthodiquement appliquée.

Le traitement des bleimes est *préventif* ou *curatif*. Le traitement préventif consiste à mettre les pieds larges, évasés et bas, à l'abri des foulures par l'application d'un fer à branches couvertes prolongées au delà du contour des arcs-boutants, pour leur permettre de prendre leur appui sur la paroi des talons, et de ne pas faire ressort sur les bouts de la sole. Les branches du fer seront nourries en éponge, de manière à relever les talons et à pallier leur défaut de hauteur, et on interposera avec avantage, entre le fer et la sole, une plaque de tôle, de caoutchouc, de liège ou de gutta-percha. Si la bleime a pour cause un excès de hauteur de la paroi, on aura soin de parer celle-ci fréquemment, tous les mois au moins, de manière à éviter le resserrement latéral des sabots, et la compression des tissus sous-jacents qui en résulte. Quant au traitement curatif des bleimes, il doit viser à faire cesser l'action de la cause déterminante de la bleime, guérir le mal qu'elle a produit, soustraire la région malade aux pressions de l'appui et prévenir le retour de la maladie. Il faut, en conséquence, déferrer le pied, le parer jusqu'à la rosée, et le maintenir pendant quelques jours dans un cataplasme émollient. Puis on parera le talon boiteux avec un boutoir, de manière à diminuer la hauteur de la paroi dans la partie postérieure du quartier et en arc-boutant, puis, avec la rainette, on continue et achève l'amincissement sur la barre, à l'extrémité de la branche de la sole. Si la bleime est sèche, on amincit le plus possible, en évitant d'atteindre le tissu velouté; si elle est humide, on amincit de même, sans mettre à nu, également, le tissu sous-corné. Si la bleime est suppurée, il faut amincir encore, et débrider la sole pour laisser au pus une voie d'échappement. Si la bleime suppurée s'est compliquée de carie des os ou du cartilage complémentaire de la troisième phalange, il faut coucher l'animal, enlever la corne décollée, inciser les membranes veloutée et podophylleuse jusqu'au delà des limites de leur mortification; l'os carié doit être ruginé et, s'il y a complication de javart, il est utile de recourir à l'extirpation du cartilage. Une fois l'opération terminée on applique, suivant les cas, un pansement spécial sous le pied (V. Pansement). Une fois l'animal guéri, il est nécessaire, pour prévenir l'apparition nouvelle de la bleime, de mettre sous le pied un fer à planche (V. Fer). Par le mécanisme de ce fer on peut concentrer l'appui des parties postérieures du pied exclusivement sur la fourchette, en ayant soin, d'une part, de lui conserver tout son volume et de diminuer, d'autre part, la hauteur des talons. Le fer à planche convient pour la plupart des pieds bleimeux; si le pied manquait de fourchette et si, par suite, l'application d'un fer à planche était rendue difficile, on protégerait efficacement encore le talon malade au moyen d'un fer ordinairement muni du côté de la bleime, d'une branche épaisse et large, sous laquelle on appliquerait une semelle de cuir, rembourrée d'étoupes, ou de filasse imprégnée de goudron. — Pour prévenir le retour des bleimes on maintiendra appliqué pendant quelques mois sous les pieds soit un fer à planche, soit un fer à croissant, combiné avec un séjour de quelques semaines à la prairie; grâce à ces moyens, auxquels on ajoutera quelques frictions vésicantes à la couronne destinées à accélérer la pousse de la corne, il est possible de faire disparaître des bleimes invétérées, mais il y a toujours à craindre que le pied défectueusement conformé ne redevienne bleimeux lorsque le cheval reprendra son service ordinaire et sera soumis à ses habitudes de stabulation et de locomotion accélérée. L. Garnier.

BLEIN (Ange-François-Alexandre, baron), général du génie. Né le 27 nov. 1767 à Bourg-lez-Valence (Drôme), il fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire, fut pendant quelque temps sous-directeur des fortifications (1800) et devint général de brigade en 1815, après Waterloo. Mis à la retraite par Louis XVIII, il reprit du service après 1830 et fut blessé à côté de Louis-Philippe par la machine infernale de Fieschi (1835). Il a laissé de nombreux ouvrages sur des sujets scientifiques, politiques, militaires, etc. Nous citerons les plus importants : *Observations sur divers objets d'utilité publique* (Paris, 1818, in-8); *Notice sur les canaux et particulièrement sur la concession du canal de l'Essonne* (Paris, 1819, in-8); *Quelques idées sur l'organisation de l'armée française* (Paris, 1820, in-8); *Nouvelles vues sur l'amortissement de la dette publique* (Paris, 1825, in-8); *Paris imprenable garanti du bombardement et du blocus* (Paris, 1841, in-8); *Principes de mélodie et d'harmonie déduits à la théorie des vibrations* (Paris, 1832, 2e édit., 1838, in-8).

BLEINIÈRE (V. Roméine).

BLEISWIJCK (Pierre van), né à Delft en 1724, mort à

La Haye en 1790. Il fut d'abord pensionnaire de la ville de Delft, puis grand pensionnaire de Hollande et garde des sceaux. Il occupa ces hautes fonctions jusqu'en 1787, bien que sa faiblesse de caractère lui eût fait commettre bien des fautes. Il a publié une dissertation doctorale estimée sur la question des digues : *De aggeribus* (Leyde, 1745).

BIBL. : SCHELTEMA, *Staatk. Nederl.*— VAN DER AA, *Het leven van Willem V.*

BLEIWEISS, écrivain et homme d'Etat slave, né en 1808 à Kranj en Carniole, mort à Lublanija en 1878. Il appartenait à la nationalité slovène ; il se fit recevoir docteur en médecine à Vienne, et alla s'établir à Lublanija (Laybach) où il devint vétérinaire et secrétaire de la Société d'agriculture. Il fonda un journal slovène, *les Novice*, qui obtint un grand succès et contribua puissamment au réveil de la nationalité slovène. Il publia en outre un certain nombre de livres populaires, des recueils pour les gymnases, des almanachs. Il devint membre de la diète de la Carniole, provoqua la fondation de la *Matica* ou société pour la littérature slovène. En 1862 il reçut de l'empereur de Russie l'ordre de Sainte-Anne. En 1878, le soixante-dixième anniversaire de sa naissance donna lieu chez les Slaves d'Autriche à de nombreuses manifestations. Il a été l'un des chefs les plus populaires du mouvement slave qu'on confond à tort avec le panslavisme. L. L.

BLEKER (Gerrit-Claesz), peintre et graveur hollandais dont on ignore le lieu et la date de naissance, mais qui mourut à Haarlem où il fut enterré le 8 févr. 1656. On retrouve dans ses premiers tableaux l'influence de Cornelis de Haarlem et des *Italianisants;* plus tard il subit celle de Rembrandt, surtout dans sa manière de graver. Son tableau du musée de Brunswick, *Saint Paul et saint Barnabé à Lystre*, daté de 1634, dénote un goût et une recherche de la beauté dans les types qui étaient alors chose assez rare en Hollande. Ce tableau a été gravé par l'artiste lui-même en 1638, avec quelques légères modifications. E. M.

BLEKER (Dirck), peintre hollandais, né en 1622 à Haarlem, où il fut probablement élève de Pierre de Grebber. Après un séjour de dix ans à Amsterdam (1652-1662), il demeura de 1662 à 1669 dans sa ville natale, puis il alla s'établir à La Haye où il fit pour le prince Frédéric Henri une *Vénus* qui fut célébrée par le poète Vondel et que le prince lui paya 1,700 florins, somme très considérable pour cette époque. Le musée d'Amsterdam possède de lui une *Madeleine repentante* datée de 1652, et celui de Brunswick un portrait d'homme de 1657. E. M.

BLEKINGE. Laen ou district suédois, baigné par la Baltique, à l'extrémité S.-E. du royaume; pop., 137,500 hab., sur 3,015 kil. q., y compris 119 kil. q. occupés par des lacs.; 45 hab. au kil. q. On l'appelle le Jardin de la Suède. Carlskrona, ch.-l. de la province; Carlshamn et Soelvesborg sont les villes principales de cette province, qui présente une gracieuse variété de collines boisées et de vallons, où l'exploitation forestière et l'éducation du bétail suppléent à l'insuffisance des récoltes. La partie limitrophe du Småland est boisée avec de petits lacs et des collines de 100 à 135 m., c'est le Skogsbygd; la partie centrale (Mellangbygd) et la côte (Strandbygd), forment à l'E. et à l'O. une plaine fertile. Sur l'ensemble, on évalue la surface boisée à 156,000 hect., les champs à 55,000, les prairies à 15,000. On estime les fromages du Blekinge. La population est une des plus belles et des plus hospitalières de la péninsule scandinave.

BLEMEREY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont; 190 hab.

BLÉMEREY. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 116 hab.

BLEMMYDAS (Nicéphore), moine sous le règne de Michel VIII Paléologue (1261-1282). A écrit de nombreux ouvrages de théologie et un traité sur la façon dont les princes doivent gouverner; s'est occupé aussi de philosophie et de géographie. On lui doit une Ἐπιτομὴ λογικῆς, éditée par Thomas Wegelin (Augsbourg, 1605) où les *Voces memoriales* des différents modes syllogistiques, *Barbara, Celarent*, etc., sont des signes grecs. Ses *Opera omnia* font partie de la patrologie grecque de l'abbé Migne, t. CXXXXII.

BIBL. : FABRICIUS, *Bibl. Græc.* passim. — NICOLAI, *Gesch. der griechischen Literatur*, t. III, p. 140.

BLEMMYES. Peuple du S. de l'Egypte, d'origine africaine ou berbère, qui a joué un rôle relativement important dans l'histoire de cette contrée pendant six à huit siècles. La plus ancienne mention de ce peuple se trouve dans Eratosthène, qui place ces populations, avec les Mégabares sur la rive droite du Nil au-dessus de Meroé sous la dépendance des Ethiopiens, les Nubæ ou Nobades formant sur la rive gauche une nation considérable indépendante et divisée en plusieurs royaumes. Strabon, qui écrivait deux siècles et demi plus tard, confond les Blemmyes, les Nubæ et les Mégabares avec les Ethiopiens et les place entre Syène et Meroé. D'après Ptolémée, les Blemmyes habitaient encore plus au S., sur les bords du Tekezzé. Pline en fait un peuple fantastique errant au S. de la Libye. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils firent de fréquentes incursions sur le territoire égyptien à l'époque des Lagides et des Romains, que leur voisinage donna lieu à des guerres et à des traités de paix sur lesquels on trouve des renseignements dans les historiens latins et byzantins et encore plus dans des textes hiéroglyphiques, démotiques et coptes récemment découverts. Il résulte de ces documents que les vrais Blemmyes historiques, compris et confondus dans l'expression générique d'Ethiopiens, ont succédé, sous les Lagides, aux rois Ammoniens dans la vallée du Nil entre Primis et Méroé, ayant pour villes principales Pselcis, Napata, Phoenicon, Talmis et pour capitale Méroé. Vers l'an 22 av. J.-C., la Thébaïde, soutenue par les Blemmyes, se révolta. Petronius, préfet d'Egypte, dirigea contre ces derniers une expédition et pénétra jusqu'à Psalcis et Napata où résidait la reine Candace. Ces deux villes furent prises et Thèbes fut détruite par les armées romaines. Quelques années après, Strabon ne voyait plus que des ruines. On établit alors un *commilitium* ou zone neutre s'étendant entre la province romaine et les populations du S. Cet état de choses dura près de trois siècles. Une inscription démotique trouvée à Psalcis et qui est du IIe siècle de J.-C. mentionne la langue du *Hitit* ou blemmye comme distincte de la langue égyptienne de Syène. Il existe, en effet, dans la région de Meroé, des pyramides et un grand nombre d'inscriptions hiéroglyphiques et démotiques qu'on n'a pas encore pu déchiffrer. Pendant la période des trente tyrans, plusieurs rois blemmyes pénétrèrent en Thébaïde où ils régnèrent jusqu'à Ptolémaïs ; l'un d'eux se fit même proclamer empereur ainsi que l'indique un cartouche qui figure le dernier de la liste (après celui de Dèce † 251) dans la série des rois du temple d'Esneh et qui porte en hiéroglyphes les noms de « autocrator Cesar Pshilaan Auguste ». Ce prince fit un traité d'alliance avec le pseudo-empereur Firmus, mais il fut vaincu par Aurélien. Probus continua la guerre aux Blemmyes qu'il chassa de la Thébaïde et dont il emmena une partie comme captifs pour figurer dans son triomphe à Rome en 281. Sous Dioclétien, les Blemmyes franchirent de nouveau la frontière romaine à Primis et s'emparèrent de la Nubie jusqu'à Eléphantine qui resta la limite entre les deux peuples et où les cérémonies païennes du culte d'Isis étaient célébrées de concert avec celles du culte catholique. On trouve des traces de la longue occupation de cette partie de la vallée du Nil par les Blemmyes, notamment à Philæ. Les documents coptes et grecs des Ve et VIe siècles sont pleins du récit des incursions nouvelles que firent ces barbares jusqu'à Thèbes et Ptolémaïs sous Théodose II. En 451, le général Maximin conclut avec eux un traité de cent ans qui fut respecté; dès lors, ils n'envahirent plus l'Egypte et se bornèrent à

occuper leur ancien territoire de Philæ à Meroé. C'est là qu'Olympiodore les a visités en 510. Talmis était leur capitale. Mais sous Justinien, la guerre recommença. Les Blemmyes furent défaits par Silco, roi des Nobades, récemment convertis au catholicisme. Ce roi vint jusqu'à Talmis où il fit élever la stèle qui raconte en langue grecque ses victoires et qui a été retrouvée en 1817. Cette première campagne fut le prélude de l'expédition commandée par Narsès et l'exarque Joseph, qui chassèrent définitivement les Blemmyes des bords du Nil; les prêtres d'Isis furent emprisonnés, les idoles envoyées à Byzance et les temples de Philæ, de Pselcis et de Talmis furent convertis en cathédrales avec Théodore pour évêque (543 de J.-C.). Vingt ans plus tard, en 564, Procope constatait que les Blemmyes s'étaient retirés dans l'intérieur des terres; à partir de cette époque, ils disparaissent de l'histoire. E. Drouin.

Bibl. : Quatremère, *Mémoires sur l'Egypte*, 1811. — Revillout, *Mémoire sur les Blemmyes*, 1874 et 1887 (*Revue égyptologique*, t. V). — Letronne, *Mémoire sur l'inscription de Silco*, 1833.

BLENDA ou **BLÆNDA**, héroïne suédoise qui, d'après une légende du Småland, aurait vers le milieu du XIIe siècle, avec le concours de ses compagnes du cant. de Værend, enivré et massacré une troupe d'envahisseurs danois. C'est à la suite de cet exploit que les femmes de Værend se seraient parées d'un insigne militaire, l'écharpe, et auraient été mises sur le pied d'égalité avec les hommes dans le partage des successions et de la communauté. La tradition plutôt poétique qu'historique de la nouvelle Judith fait le sujet d'un poème ironique de Stagnelius; d'un opéra de L. Josephson et E.-A. Valmark, musique de P. Olander (1876); et d'une saga en vers de P. Thomasson (1841). B-s.

BLENDE. Sulfure de zinc ZnS, de symétrie apparente cubique, avec hémiédrie tétraédrique. On connaît un sulfure de zinc hexagonal, la *wurtzite*. D'après M. Mallard la blende serait constituée par des hémiédries submicroscopiques de wurtzite. Lorsqu'on chauffe avec précaution un fragment de blende monoréfringente, on voit apparaître une biréfringence très nette. Macles fréquentes avec a^1 pour face d'association (mâcle du spinelle). Clivage parfait suivant le rhombododécaèdre b^1. Eclat adamantin, transparent, translucide ou opaque; jaune, rouge, brun, noir, vert. Densité, 3,9 à 4,2. Dureté, 3,5 à 4. Au chalumeau la blende décrépite et ne fond que très difficilement sur les bords; sur le charbon dépose un enduit d'oxyde de zinc jaune à chaud, blanc à froid; si la blende est cadmifère on observe une auréole brun rougeâtre caractéristique du cadmium. Soluble dans l'acide chlorhydrique avec dégagement d'hydrogène sulfuré. La blende est un des minerais employés pour l'extraction du zinc; on la trouve dans des filons concrétionnés en un grand nombre de localités. Elle renferme parfois des traces de gallium, d'iridium, de petites quantités de cadmium, et presque toujours du fer. La *marmatite*, la *christophite*, sont des variétés très ferrifères de blende ayant reçu des noms spéciaux; la *rathite* renferme en outre du cuivre. Breithaupt a donné le nom de *Spiautérite* à la blende cadmifère fibreuse de Přibram (Bohême). On sait aujourd'hui que cette substance est hexagonale, uniaxe et positive et par suite identique à la wurtzite.

La *volzite* est un oxysulfure de zinc formant des masses mamelonnées rougeâtres ou brunes, de densité de 3,6 à 3,81. Les sphérolites de volzine sont constitués par de petits cristaux élémentaires uniaxes et positifs. Transparent en lames minces. Au chalumeau et avec les acides se comporte comme la blende. On l'a trouvée à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), en Bohême, en Saxe. A. Lacroix.

BLENDIUM. Port mentionné par Pline, sur la côte N.-O. de l'Espagne. C'est sans doute le port de Plencia, en Biscaye; certains auteurs, avec moins de vraisemblance, l'identifient avec Santillane ou Santander. E. Cat.

BLÉNEAU (*Blanoilus*, *Blanellus*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, sur le Loing; 2,140 hab. Bléneau était au VIe siècle du *pagus* d'Auxerre, et en 1789 de l'Orléanais, élection de Gien. Ce village est célèbre par la défaite que le prince de Condé y infligea le 8 avr. 1652 au maréchal d'Hocquincourt qui commandait l'armée royale. Le prince de Condé qui était dans le Midi parvint, grâce à un déguisement, jusque dans la forêt d'Orléans où il se fit reconnaître par son armée. Il occupa d'abord Montargis, puis s'avança sur Château-Renard; mais ayant appris que le maréchal d'Hocquincourt avait dispersé aux environs de Bléneau ses quartiers, il tomba à l'improviste au milieu d'eux. Il tailla en pièces la cavalerie, força l'épée à la main les quartiers des dragons pendant que Tavannes traitait de même le régiment des Cravates. Il poussa jusqu'à Bléneau où l'attendait le maréchal d'Hocquincourt; d'abord celui-ci chargea avec vigueur les troupes du prince et les dispersa; mais Condé rallia ses cavaliers et mit les troupes du maréchal en pleine déroute. Il resta maître d'un grand nombre de prisonniers, des bagages et des munitions de guerre.



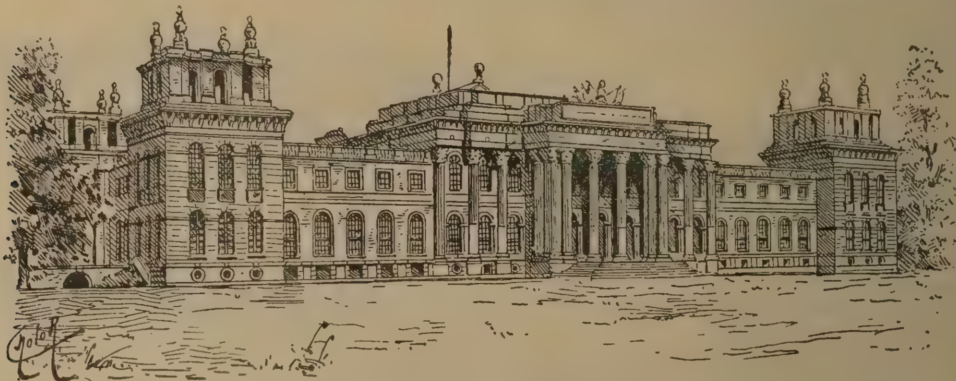
Château de Bléneau, d'après une photographie des Archives de la Commission des Monuments historiques.

Beaufort, La Rochefoucauld, Tavannes, Clinchamp se signalèrent dans le combat; Nemours y fut blessé. La reine, qui était à Gien, se crut perdue. Heureusement Turenne était là qui, avec sa prudence habituelle, attendit Condé et ne se laissa pas déloger de sa position. Les troupes de Condé se retirèrent chargées de butin sans que leur chef cherchât à marcher sur Gien. L'habile résistance de Turenne avait sauvé la cour, mais le combat de Bléneau n'en avait pas moins ouvert à Condé le chemin de Paris. — L'*église* de Bléneau, sous le vocable de Saint-Loup de Troyes, est un monument de la fin du XIIe siècle; elle a une nef flanquée de bas côtés, un transept et un chœur. La tour carrée ne date que du XVIIIe siècle. On remarque sur le mur du côté gauche du sanctuaire une peinture du XVe siècle représentant un chevalier de la famille des Courtenay. M. Prou.

BLÉNEAU (François de Courtenai, sieur de), gentilhomme et diplomate français, né vers 1490, mort en 1561. Elevé parmi les enfants d'honneur avec Louis XII, il assista à la bataille de Marignan, devint gouverneur et bailli d'Auxerre, puis premier panetier de la reine Eléonore d'Autriche, femme de François Ier. En 1551, on le retrouve résident ordinaire du roi auprès d'Octave Farnèse, duc de Parme « Instruction au sieur de Carses, que mons de Bléneau envoye présentement devers le roy de ce qu'il aura à dire et faire entendre au dit seigneur touchant Parme, et ce qui en dépend, 12 août 1551. » (Bibl. nationale, ms. f. français, 23603). Il fut le père de Gaspard Ier de Courtenai, chef de la branche de Bléneau, devenue branche aînée depuis l'extinction de celle de Champignelle, et qui sollicita vainement, de 1603 à 1609, sa reconnaissance en qualité de prince du sang royal. Il descendait en effet en ligne directe de Pierre Ier de France, septième et dernier fils du roi Louis le Gros et d'Adélaïde de Savoie, et avait au nombre de ses ascendants trois empereurs de Constantinople. Les raisons

d'Etat qui s'opposèrent à l'admission des prétentions de Gaspard par Henri IV subsistaient entières sous Louis XIII. Toutes les instances tentées à ces fins par Edme de Courtenai et Gaspard II, dernier seigneur de Bléneau, petit-fils et arrière-petit-fils du résident à Parme, furent repoussées par Richelieu et Mazarin, qui, le premier du moins, avaient paru tout d'abord disposés à les favoriser. ROTT.

BLENHEIM ou **BLINDHEIM**. Village d'Allemagne, roy. de Bavière, prov. de Souabe, sur le Danube, près de Hochstædt; 679 hab. Les Anglais ont donné ce nom à la bataille d'Hochstædt du 13 août 1704 (V. HOCHSTÆDT) parce que c'est à Blenheim que s'appuyait l'aile droite française qu'ils délogèrent. — La reine Anne donna au général vainqueur, duc de Marlborough, le domaine de Woodstock (comté d'Oxford) où il éleva le superbe château de *Blenheim House*. Ce palais fut construit par l'architecte sir J. Van Brugh et donné au duc à titre de récompense nationale. Le Parlement vota une somme d'un demi-million sterling pour achever les travaux qui durèrent jusqu'en 1715. La reine ajouta au domaine entourant le château les terres du manoir de Woodstock; cette largesse constitua une des plus vastes propriétés d'Angleterre. L'entrée principale du parc est du côté de Woodstock; elle est indiquée par un superbe arc de triomphe de style corinthien qui a été érigé par la première duchesse de Marlborough, Sarah Jennings. Un cours d'eau très lent et très large, qui a l'air d'un lac, coupe le parc en deux parties; à gauche se trouve le château, à droite une colline gazonnée surmontée d'une colonne de 40 m. qui porte la statue de Marlborough en empereur romain. Lord Bolingbroke a rédigé les inscriptions du piédestal. A gauche est le palais dominant une terrasse imposante. La façade principale du château de Blenheim donne



Château de Blenheim.

sur le parc; elle est longue de 255 m.; le centre est formé par un portique de six colonnes d'ordre corinthien surmonté de la statue de Minerve. La façade du S., qui regarde les jardins, est ornée d'un buste colossal de Louis XIV, pris par Marlborough à la grande porte de Tournay. La description détaillée de toutes les merveilles artistiques accumulées dans ce château exigerait un volume. Le grand hall et le grand salon ont 20 m. de haut. En somme, le château de Blenheim est le plus remarquable monument de l'architecture civile d'Angleterre au XVIIIe siècle. Très critiqué par les contemporains de Marlborough, il est fort admiré de nos jours, surtout pour l'effet imposant de l'ensemble. Il contient encore une galerie de tableaux de premier ordre offerts au duc par les grandes villes des Pays-Bas, ou acquis par Sa Grâce et ses successeurs. La collection de tapisseries est une des premières d'Europe; quant à la bibliothèque formée de la *Sunderland library*, elle a été vendue aux enchères en 1881-1882. Il est rare de trouver le goût des livres chez ceux que possède la passion des chevaux. L. BOUGIER.

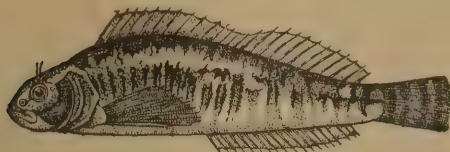
BIBL. : P. VILLARS, *l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande;* Paris, 1885, s. d., in-4. — BREWER, *Oxfordshire.*

BLENKER (Ludwig), révolutionnaire allemand, né à Worms (grand-duché de Hesse-Darmstadt) en 1812, mort en 1863 dans le New-Jersey (Etats-Unis). Fils d'un ouvrier orfèvre, il s'engagea à vingt et un ans dans le corps levé par Othon de Bavière, lorsque ce prince alla occuper le trône de Grèce. Il revint à Worms en 1837, fit du commerce et se maria. La révolution ayant éclaté en 1848, Blenker se joignit à l'armée nationale, commanda les bandes insurrectionnelles qui opéraient sur la rive droite du Rhin, entre le Neckar et le Danube, et après quelques alternatives de succès et de revers contre les troupes badoises et prussiennes, dut se réfugier avec sa famille en Suisse. A la fin de 1849 il quitta ce pays et s'embarqua pour New-York, où il vécut obscurément et péniblement jusqu'à l'époque de la guerre de sécession. En 1861, il leva le 8e régiment de volontaires de New-York, et en fut nommé colonel. Il se comporta très vaillamment à la bataille de Bull's Run (juil. 1861) et y conquit le grade de brigadier-général. Dans la campagne dirigée par Mac-Clellan contre les approches de Richmond, Blenker commandait la 2e division du 2e corps d'armée (général Sumner), composée presque exclusivement de troupes allemandes. Transféré au corps d'armée du général Frémont qui opérait dans la Virginie occidentale, il ne put s'entendre avec son nouveau chef, et, après la bataille de Cross-Keys (juin 1862), il dut céder le commandement des troupes allemandes au général Siegel, et fut rappelé à Washington. A. MOIREAU.

BLENNES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrey-le-Bocage; 717 hab.

BLENNIE (Ichthyol.). On comprend sous ce nom plusieurs Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Acanthoptérygiens-Blenniiformes*, de la famille les *Blenniidés* et du genre *Blennius* (V. ces mots). Les Blennies proprement dites ont le corps allongé, la peau nue, visqueuse, la tête large et comprimée, le museau court; la bouche est armée de dents petites, immobiles, disposées sur un seul rang aux deux mâchoires; généralement on observe en arrière une dent forte, courbée, caniniforme, tantôt aux deux mâchoires, tantôt seulement à l'inférieure; en avant de l'orbite existe un tentacule plus ou moins développé. Le nombre des Blennies connues s'élève à environ quatre-vingts formes, distribuées dans la zone tempérée nord, dans la partie tropicale de l'Atlantique, sur les côtes de Tasmanie, dans la mer Rouge; dans l'océan Indien les Blennies proprement dites sont remplacées par des formes appartenant à des genres différents, elles vivent le plus

ordinairement dans le voisinage immédiat des côtes; plusieurs se fixent aux corps flottants et parviennent de



Blennius cagnota Cuv.

cette façon à des distances éloignées. Quelques formes vivent dans les eaux douces, parmi celles-ci nous mentionnerons la Cagnotte, *Blennius cagnota* Cuv., provenant du lac du Bourget, de certains lacs de Dalmatie et de la plupart des départements du midi de la France depuis le Tarn-et-Garonne jusqu'aux Alpes-Maritimes. D'une taille d'environ 12 centim. de long elle offre une teinte d'un jaune verdâtre pointillée de brun : le long du dos se trouvent cinq à six taches brunes, les flancs sont ornés de bandes transversales de la même couleur, le ventre est jaune pâle, et la gorge d'un jaune vif, les nageoires brunâtres sont marquées de taches plus foncées. Elle recherche les eaux à fonds pierreux, vit en petites troupes et est douée de mouvements rapides ; elle fraie pendant l'été et est assez recherchée pour l'alimentation bien que rare dans les différentes contrées où elle habite.

Parmi les formes marines, celles provenant de la côte O. d'Afrique se font remarquer par le brillant et l'éclat des couleurs dont elles sont ornées. L'une d'elles, le *Blennius monditiarius*, que nous avons publiée récemment, et qui provient du Congo, offre une teinte générale d'un bleu pâle pointillée de bleu foncé; des bandes nuageuses d'un rouge pourpre règnent sur les flancs; la tête est bleue fasciée de rouge ; les nageoires dorsale et caudale sont jaunes ponctuées de bleu et de rouge mélangé de taches roses ; la nageoire anale, d'un jaune pâle, est bordée de vert; les pectorales jaunes sont ponctuées de rouge.

ROCHBR.

Bibl. : Sauvage, *les Poissons* dans *Brehm*, éd. franç. — Gunther, *Introduction to Study of Fishes*. — De Rochebrune, *Vertebratorum novorum vel minus cognitorum oræ Africæ occidentalis incolarum diagnoses*, séries II, janv. 1886.

BLENNIIDES (Ichthyol.). Quatrième famille de la dixième division des *Acanthoptérygiens Blenniiformes* (V. ces mots) dans la classification de Gunther, et comprenant des Poissons osseux *(téléostéens)* caractérisés par un corps allongé plus ou moins comprimé, généralement nu, visqueux ou recouvert de très petites écailles ; par une dorsale très longue occupant presque toute la ligne du dos, unique ou divisée en deux et trois parties, et quelquefois simplement composée d'épines ; par une anale longue, des ventrales jugulaires, pouvant être tantôt rudimentaires, tantôt complètement absentes ; par la fente des ouïes très large et par une armature buccale souvent compliquée. — Les Blenniidés sont de petits Poissons presque exclusivement littoraux ; quelques-uns habitent les eaux douces et les eaux saumâtres. Les mâles se distinguent des femelles par une crête plus ou moins développée sur la tête ; plusieurs sont vivipares ; les autres ovipares, construisent des nids, et ont un soin tout particulier de leurs petits. Les divers genres de cette famille habitent de préférence les mers chaudes, peu communs dans les mers tempérées. Ils sont, comme on l'a vu, encore plus rares dans les eaux douces. ROCHBR.

Bibl. : Gunther, *An Introduction of the study of Fishes*. — Sauvage, *les Poissons*, dans Brehem, éd. française. — Cuv. et Val., *H. N. des Poissons*.

BLENNIIFORMES (Ichthyol.). Division proposée par Gunther dans l'ordre des *Acanthoptérygiens* pour un groupe de Poissons osseux *(Téléostéens)*, dont le genre *Blennius* est le type et comprenant plusieurs familles : les *Cepolidæ*, *Trichonotidæ*, *Heterolepidotidæ*, *Blenniidæ*, *Acanthoclinidæ* et *Mastacembelidæ*. ROCHBR.

BLENNIOPS (Ichthyol.). Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Acanthoptérygiens-Blenniiformes*, de la famille des *Blenniidés*, établi par Gunther et caractérisé par un corps modérément allongé, revêtu de très petites écailles, un museau court, de petites dents aux machoires, par la dorsale longue formée seulement de rayons épineux, par les ventrales avec une épine et trois rayons et par la caudale distincte. Le type de ce genre est le *Blenniops ascanii* Gunth., des mers d'Angleterre et de Scandinavie. ROCHBR.

BLENNIUS (Ichthyol.). Nom générique sous lequel on désigne les Blennies, Poissons osseux *(Téléostéens)* de l'ordre des *Acanthoptérygiens-Blenniiformes* (V. ces mots).

BLENNOBDELLA (Zool.). Genre d'Hirudinées établi par Gay pour un type de l'Amérique insuffisamment décrit et dont il est difficile à l'heure actuelle d'indiquer la place dans la classification. Les *Blennobdella* appartiennent au groupe des *Gnathobdellides* (V. ce mot).

BLENNOPHTALMIE (V. Conjonctivite).

BLENNORIA (Bot.). Genre de Champignons ascomycètes, de couleur sombre ou incolore, poussant sur le bois mort, à spores cylindriques, obtuses, unicellulaires, en chaînettes portées sur des pédicules courts, à la surface d'un stroma gélatineux. — *Bl. alba* a des spores rondes, blanchâtres. Habitat : bois pourri. H. F.

BLENNORRHAGIE. Le mot *Blennorrhagie* créé par Swédiaur, désigne en médecine une affection vénérienne essentiellement constituée par l'inflammation de certaines muqueuses génito-urinaires, mais capable, néanmoins, d'atteindre d'autres organes voisins ou éloignés. La blennorrhagie est connue depuis les temps les plus reculés. Moïse en parle dans le Lévitique (ch. xv) ; Hérodote, Hippocrate, Celse, Arétée, Galien et les Arabes en font également mention. Elle fut considérée d'abord comme un écoulement de semence corrompue (gonorrhée), puis comme le résultat d'une ulcération du canal (Celse, l. V). Lorsqu'à la fin du xv[e] siècle, la syphilis fit son apparition, les médecins témoins de la première épidémie surent faire de la vérole une affection distincte de l'écoulement gonorrhéique ; mais peu à peu, grâce sans doute à leur étiologie semblable, à leur coïncidence fréquente et à leur caractère commun de contagiosité, les deux maladies se trouvèrent confondues dans le cadre nosologique. Cette doctrine fâcheuse formulée en Italie par Brassavole et consacrée en France, par Lecoq, de Hery et Fernel, fut unanimement acceptée jusqu'au xviii[e] siècle. Morgagni le premier distingua implicitement la blennorrhagie du chancre en démontrant que l'écoulement uréthral était indépendant de l'ulcération du canal. Favre, Cockburne, Balfour, Benjamin Bell et Hernandez combattirent vigoureusement la théorie *identiste*. Enfin, Ricord parut ; et par ses expériences répétées, par ses démonstrations anatomo-pathologiques, par l'application qu'il sut faire du spéculum à la clinique, il rendit évidente, irréfutable et définitive la doctrine qui sépare la blennorrhagie de la syphilis.

Mais si l'indépendance et l'individualité de l'affection sont aujourd'hui hors de doute, sa nature reste toujours discutée. Pour un grand nombre d'auteurs, le processus blennorrhagique peut très bien être engendré par toutes les causes capables d'irriter, en certaines conditions, la muqueuse génitale (excès génésiques, érections prolongées, masturbation, cathétérisme, injections irritantes, leucorrhée, flux menstruel, pus blennorrhagique, pus vulvaire, etc.). D'après une autre théorie, il y a lieu de distinguer, dans l'espèce, deux catégories différentes : d'une part, les inflammations simples, non contagieuses et d'origine banale; d'autre part, les écoulements spéciaux, virulents, contagieux, ne pouvant être contractés qu'avec une personne déjà atteinte du même mal. De cette doctrine est née la théorie microbienne qui assigne à la blennorrhagie

virulente un parasite spécifique, agent essentiel de la transmission. Ce parasite, découvert par Hallier en 1872 et observé depuis par Salisbury, Weiss et Neisser, est connu sous le nom impropre de *Gonococcus*. C'est un organisme sphérique, réfringent, mobile à l'état frais et mesurant environ un demi-millième de millim. de diamètre; il serait susceptible de reproduire par culture des éléments inoculables.

Symptômes. — A. *Blennorrhagie chez l'homme*. L'intervalle qui s'écoule entre le moment où la cause agit et l'apparition des premiers phénomènes ne dépasse guère quatre ou cinq jours. Assez souvent l'affection se manifeste dès le troisième ou le quatrième jour; quelquefois même chez les sujets à urèthre excitable ou déjà excité d'une façon chronique, la blennorrhagie apparaît en moins de quarante-huit heures. Le début de la maladie s'annonce communément par une sorte de prurit vers le bout de la verge, par un picotement dans l'urèthre, puis bientôt par une cuisson plus vive, devenant rapidement douloureuse, sur tout au moment de la miction. L'extrémité de la verge se montre sensible à la pression; les lèvres du méat, rouges, polies, tuméfiées, se rapprochent ou se renversent. Une pression légère fait sourdre du canal un liquide filant et muqueux, devenant peu à peu louche et purulent. Des incidents de voisinage (douleur du pli de l'aine, pesanteur des régions périnéale et scrotale, etc.), peuvent parfois survenir. Il est plus rare d'observer des phénomènes généraux, fièvre, frissons, embarras gastrique, abattement. En moins d'une semaine, la maladie arrive à son complet développement. Elle se caractérise alors localement par des signes anatomo-pathologiques et par des troubles fonctionnels :

1° *Signes anatomo-pathologiques*. L'inspection du pénis permet de constater, à des degrés divers, la rougeur du méat et le boursouflement de ses lèvres, l'infiltration du prépuce et du fourreau de la verge, l'hyperhémie et la tension du gland. Le canal de l'urèthre, épaissi, distendu, se dessine à la face inférieure du pénis par un relief longitudinal, enclavé entre les corps caverneux; il présente parfois, sur son trajet, de petites nodosités perceptibles par la palpation et dues à l'inflammation des glandules de la muqueuse. L'écoulement, phénomène capital de la blennorrhagie, provient de cette portion de la muqueuse uréthrale qui s'étend de la fosse naviculaire au bulbe (urèthre antérieur de Guyon). Sa consistance et sa couleur se modifient considérablement selon les périodes de la maladie. Pendant les premiers jours, c'est un liquide clair, limpide et filant qui se présente au méat; puis l'écoulement devient opalin et laiteux, jaunâtre, verdâtre, enfin vert. Il est sanglant, d'après Ricord, quand l'uréthrite est causée par le contact des menstrues. Ces teintes diverses forment, sur le linge, des taches d'aspect variable, mais toujours moins foncées à la circonférence qu'à leur centre.

2° *Troubles fonctionnels*. La diminution de calibre que déterminent dans l'urèthre le boursoufflement de la muqueuse et le spasme résultant de la douleur, gêne assez souvent l'émission de l'urine. Le jet devient alors plus mince, moins régulier et baveux. — La douleur produite par le passage de l'urine est généralement en rapport avec l'intensité des phénomènes phlegmasiques. A la période d'état de l'affection elle peut être comparée à la sensation provoquée par le contact d'un liquide brûlant. Cette souffrance devient en certains cas si atroce que les malades se privent de boire pour retarder le moment de la miction. La douleur ne siège pas constamment au même point pendant toute la durée du mal : d'abord limitée à la fosse naviculaire, elle s'étend peu à peu à toute la longueur du pénis et se localise enfin à la racine de l'organe. A la période de déclin, elle reparaît souvent au niveau de la fosse naviculaire. Les érections toujours fréquentes dans le cours de la blennorrhagie déterminent aussi des tiraillements douloureux, quelquefois même intolérables. Lorsque la turgescence du pénis est portée à l'extrême, le canal de l'urèthre, d'autant moins élastique qu'il est plus enflammé, ne peut suivre l'extension des parties qui l'entourent et constitue à la face inférieure de la verge une véritable corde sous-tendant l'arc formé par les corps caverneux (*Chaudepisse cordée*). D'autres fois la courbure ne se montre qu'à l'extrémité de la verge; le gland seul est arqué. Quand l'éjaculation survient à la suite de l'érection, la douleur redouble d'acuité et s'accompagne même quelquefois d'une légère hémorrhagie uréthrale.

On ne constate guère l'existence de phénomène généraux que dans les cas d'une violence extrême ou bien chez les malades d'un tempérament très nerveux. Du reste, lorque la fièvre se montre en dehors de complications, elle reste constamment modérée et se dissipe en quelques jours. Après une ou deux semaines d'état stationnaire, les symptômes physiques et fonctionnels commencent à s'amender. Le pénis revient à son volume primitif, la muqueuse du gland se desquame, les douleurs diminuent et l'écoulement reprend son aspect opalin et visqueux. Cette dernière période est, quant à sa durée, la plus irrégulière et trop souvent la plus tenace. La propagation des lésions se fait d'avant en arrière. Le processus phlegmasique se limite d'ordinaire à l'urèthre antérieur; d'après M. Guyon le sphincter de la portion membraneuse ne serait jamais franchi sans l'intervention de causes mécaniques ou diathésiques. Lorsque la maladie arrive à son déclin, l'inflammation tend à se localiser sur un point limité de la muqueuse (prostate, région du bulbe ou fosse naviculaire). La durée de l'affection ne peut être indiquée par une formule générale. Dans les cas très heureux, la guérison survient en trois semaines ou un mois; souvent il faut l'attendre un trimestre; mais s'il y a tendance à la chronicité, il devient impossible de fixer une limite. C'est ainsi qu'on rencontre de vieilles blennorrhagies dont l'origine remonte à cinq, dix ou vingt ans.

L'état général des malades n'est pas sans influence sur l'évolution de la blennorrhagie. Chez les sujets arthritiques, lymphatiques, scrofuleux, l'affection suit son cours sans grand appareil phlegmasique; mais elle ne guérit que lentement et se montre très sujette aux récidives et aux rechutes, malgré tous les efforts de la thérapeutique. Les exercices violents, l'équitation, la danse, les excès vénériens, l'usage des spiritueux et surtout de la bière ont une action bien connue sur la recrudescence de l'écoulement uréthral. La diète exerce une influence toute contraire; il en est de même de la fièvre : son apparition dans le cours d'une blennorrhagie supprime à la fois l'écoulement et les phénomènes douloureux. Cette rémission remarquable persiste aussi longtemps que l'hypertermie; mais on voit le plus souvent les accidents locaux reparaître dès que la température retombe à la normale. Les inflammations de voisinage diminuent également l'abondance du flux blennorrhagique.

Pronostic, complications. La blennorhagie par elle-même est une affection peu sérieuse; mais certaines complications viennent parfois en aggraver singulièrement le pronostic. Les accidents qui peuvent surgir dans le cours ou à la suite de l'affection sont aussi nombreux que variés. Les uns, purement locaux, sont de simples propagations de l'inflammation uréthrale aux organes voisins : adénite, lymphangite, balanite, balano-postbite, phimosis, paraphimosis, cowpérite, phlegmons péri-uréthraux, prostatite, cystite, inflammation des vésicules séminales, épididymite et orchite. Il faut ajouter à cette liste les rétrécissements du canal, complication tardive, mais redoutable de l'uréthrite blennorrhagique.

D'autres accidents, de caractère bien différent, se manifestent à distance sur des organes dépourvus de toute relation anatomique ou fonctionnelle avec la muqueuse de l'urèthre. Ils paraissent dépendre d'un état général créé ou mis en jeu par la blennorrhagie et se localisent de

préférence sur les tissus d'élection de la diathèse rhumatismale. Nous signalerons particulièrement dans ce groupe les arthropathies, les hygromas, les synovites tendineuses, les névralgies, enfin l'ophtalmie métastatique, complication bénigne qu'il ne faut pas confondre avec l'ophtalmie de contagion dont le pronostic est au contraire des plus graves.

B. *Blennorrhagie chez la femme.* La blennorrhagie de la femme, moins commune que celle de l'homme, s'observe surtout au vagin. Elle se manifeste d'abord par une douleur sourde et profonde qu'accroissent notablement la marche, la miction, la défécation, et qui s'irradie fréquemment vers les organes du bassin, les plis de l'aine et les cuisses. L'examen au spéculum de la muqueuse vaginale fait toujours constater un certain degré de gonflement, une rougeur plus ou moins vive des surfaces, parfois encore des érosions et des granulations brunâtres (*psorélytrie* de Ricord). Quand la sécrétion est établie, l'introduction du spéculum montre le muco-pus stagnant dans les sillons de la muqueuse et remplissant surtout le cul-de-sac postérieur. Cette région du vagin où se collectent les liquides, est en même temps la moins accessible aux topiques ; aussi l'inflammation s'y cantonne-t-elle volontiers quand elle passe à l'état chronique. L'écoulement offre à peu près le même aspect que celui de la blennorrhagie uréthrale, et subit des transformations analogues suivant les phases de l'affection. Le col de l'utérus participe très souvent à l'inflammation vaginale : d'après une statistique de Remy, la proportion des cas de métrite, chez les femmes de Lourcine atteintes de blennorrhagie, est au moins de trois sur cinq. L'uréthrite, la vulvite, l'ovarite, le vaginisme sont encore des complications très connues de l'affection. Les symptômes de la blennorrhagie vaginale ne permettant guère de la distinguer des catarrhes leucorrhéiques spontanés, le médecin doit toujours observer la plus grande réserve dans les questions médico-légales relatives à la transmission de la blennorrhagie.

Traitement. — 1° *Traitement abortif.* Les accidents qui peuvent suivre la blennorrhagie sont, de l'avis de Ricord, en raison directe de la durée de l'affection et du développement qu'on lui laisse acquérir. Aussi est-ce un précepte rigoureux d'enrayer le mal dès le début, tant que la situation le permet. Lorsque l'écoulement date seulement de quelques heures, et que la réaction phlegmasique est encore modérée, il faut évidemment tenter la médication abortive. Mais le procédé n'est applicable que chez l'homme. D'ailleurs, même chez ce dernier, les chances de succès diminuent au delà de vingt-quatre heures et deviennent presque nulles après le troisième jour. Le traitement abortif repose sur la méthode dite substitutive, et a pour but de transformer l'inflammation spécifique de la blennorrhagie en une uréthrite simple, éphémère et à peu près inoffensive quoiqu'assez douloureuse à son apparition. Le traitement consiste dans l'usage simultané de préparations balsamiques à haute dose, et d'injections énergiques (nitrate d'argent, sulfate de zinc, résorcine, etc.). La méthode abortive donne fréquemment de grands succès; mais plus souvent encore elle échoue; elle peut même n'être pas sans dangers lorsqu'elle n'est pas dirigée par un médecin prudent et expérimenté.

2° *Traitement progressif.* Toujours le plus sûr, et quelquefois le plus court, il se compose à la fois de précautions hygiéniques et de soins médicamenteux. L'hygiène, d'une importance capitale pour le blennorrhagique, se résume dans les indications suivantes : continence absolue ; proscription des excitants de tout genre, des mets de haut goût, des spiritueux, de la bière; suppressions des exercices fatigants; usage du suspensoir; soins extrêmes de propreté, ablutions fréquentes; enfin lavage minutieux des mains après chaque pansement, à cause du danger terrible de la contamination des yeux. Quant à la médication proprement dite, elle varie nécessairement suivant les phases de la maladie. Pendant toute la durée de la période aiguë, il faut se contenter de prescrire aux malades un repos relatif, un régime léger, des boissons délayantes et des bains. Lorsque l'inflammation se dissipe, lorsque l'écoulement se tarit et que la douleur n'existe plus, le traitement antiphlogistique doit faire place à la médication dite suppressive. Celle-ci comprend deux sortes d'agents : des remèdes internes appartenant à la série des balsamiques (copahu, cubèbe, térébenthine, santal, baumes de Tolu, du Canada, du Pérou, matico, etc., etc.), et des injections astringentes ou caustiques, dont le degré d'énergie, soigneusement calculé, doit être toujours, à cette période, en raison inverse de l'intensité de l'inflammation. Les injections uréthrales et vaginales ont une action puissante sur la marche de l'affection ; mais il faut bien savoir que leur usage intempestif ou abusif peut devenir, du moins dans la blennorrhagie de l'homme, l'occasion d'un certain nombre d'accidents. Les topiques solides, sous forme de tamponnets, rendent aussi de grands services dans le traitement de la blennorrhagie vaginale à sa période de déclin.

Dr A. Pignot.

BLENNORRHÉE. On désigne sous ce nom l'inflammation chronique de l'urèthre qui succède parfois à la blennorrhagie et qui se caractérise principalement par un suintement blanchâtre, plus ou moins abondant, au niveau du méat urinaire.

Au nombre des causes qui déterminent et entretiennent la chronicité de l'uréthrite, il faut d'abord placer toutes les infractions aux règles de l'hygiene (excès de boisson, mauvais régime alimentaire, surmenage, relations sexuelles trop tôt reprises, etc.); l'insuffisance du traitement ou sa mauvaise direction doivent être également mentionnées : l'emploi prématuré de la méthode dite suppressive et en particulier des injections uréthrales produit toujours des effets déplorables. Il faut aussi reconnaître une influence majeure à l'état des forces du malade, à ses antécédents morbides, à ses tendances diathésiques : scrofule, tuberculose, arthritisme. A ces causes générales il faut enfin ajouter l'influence de certains vices locaux tels que le phimosis, l'étroitesse du méat et la débilité du sphincter uréthral.

Au point de vue symptomatique on peut, avec MM. Guyon et Jamin, distinguer dans la blennorrhée, d'après le siège des lésions, une uréthrite antérieure et une uréthrite postérieure. La blennorrhée limitée à la région antérieure de l'urèthre est de beaucoup la plus fréquente : elle se manifeste par un suintement incolore ou blanchâtre et plus ou moins fluide, provenant spécialement du cul-de-sac du bulbe et se montrant surtout le matin, au réveil, ou lorsque le malade n'a pas uriné depuis longtemps (goutte militaire). Cette sécrétion morbide peut être mise en évidence soit par une pression méthodique exercée sur la verge d'arrière en avant, soit par l'artifice de la miction dans deux verres : Y a-t-il blennorrhée de la portion antérieure de l'urèthre, le mal se trahira par des filaments, des flocons expulsés en même temps que les premières gouttes d'urine. Sous des influences diverses, écarts dans le régime, refroidissement, etc., un écoulement presque nul et à peine perceptible peut tout à coup reprendre l'apparence d'une blennorrhagie aiguë, et c'est une erreur très fréquente des malades que de considérer ces recrudescences éphémères comme de véritables récidives. La blennorrhée ne s'accompagne d'aucun signe subjectif, si ce n'est quelquefois un chatouillement léger sur la muqueuse du canal au moment de la miction.

L'uréthrite chronique postérieure n'existe jamais seule; elle est toujours la suite d'une blennorrhée pénienne : son signe le plus constant est la fréquence des mictions. Quant à l'écoulement, il ne se montre plus ici spontanément le matin sous forme de gouttelette ; la région membraneuse de l'urèthre forme un obstacle infranchissable et le mucus sécrété dans la portion prostatique y reste accu-

mulé jusqu'au moment de la miction. Lorsque le pus emprisonné dans la portion postérieure du canal est trop abondant, il distend l'urèthre membrano-prostatique et détermine en même temps que la brusque ouverture du sphincter une sorte d'éjaculation qui chasse jusqu'au méat quelques gouttes opalines : il faut bien se garder de prendre cette émission de muco-pus pour une perte séminale. Dans d'autres cas encore, lorsque l'inflammation de la prostate vient compliquer celle de l'urèthre, on voit l'écoulement se produire pendant la défécation ou à la fin de la miction au moment de l'expulsion des dernières gouttes d'urine. Dégagée de toute complication, la blennorrhée n'offre pas un pronostic alarmant; mais sa marche est toujours des plus lentes et sa durée indéterminée. Ricord citait en 1840 l'exemple d'un malade dont l'écoulement datait de la paix d'Amiens (1802). De même Desormeaux, en 1863, traitait un ancien militaire dont l'uréthrite remontait aux guerres du premier Empire. Ces cas assurément sont exceptionnels, mais il est très commun de voir la blennorrhée résister plus de deux ans aux soins les mieux compris.

La prostatite, la cystite et l'orchite qu'on voit quelquefois survenir dans le cours de l'uréthrite chronique, s'expliquent par l'extension des lésions aux organes dont l'urèthre est le conduit excréteur; mais l'influence des diathèses tuberculeuse et arthritique se manifeste ici d'une façon toute spéciale : c'est ainsi, par exemple, que chez un sujet prédisposé, l'inflammation du testicule, de la prostate ou de la vessie, née dans les conditions que nous venons d'indiquer, sera très facilement le point de départ d'une orchite, d'une prostatite ou d'une cystite tuberculeuses. Ces faits sont si communs et si bien connus aujourd'hui que M. Guyon a pu dire de l'uréthrite chronique qu'elle est la pierre de touche des diathèses. Mais ce qui fait le plus souvent la gravité de la blennorrhée, c'est la fréquence relative des rétrécissements de l'urèthre déterminés par elle. Les blennorrhagies, même très aiguës, mais courtes, sont plus rarement suivies de coarctations du canal que les uréthrites peu intenses lorsqu'elles sont lentes à guérir. — Il faut enfin noter comme complication d'un autre ordre, l'influence singulière que l'uréthrite chronique exerce si aisément sur l'état cérébral des malades. Ricord pensait à la blennorrhée quand il a dit très spirituellement qu'en bonne nosologie la chaude-pisse devrait être rangée dans la catégorie des affections mentales. Tous les médecins connaissent ces sujets névropathes qu'un écoulement prolongé porte à l'hypocondrie, plonge dans le désespoir et pousse même quelquefois jusqu'aux idées de suicide.

La blennorrhée est elle contagieuse? Cette question importante et souvent posée est fort difficile à résoudre. « On disait, il y a quelques années, que le pouvoir de transmissibilité résidait dans le globule de pus et qu'il fallait proscrire le coït toutes les fois que l'on constatait la présence de cet élément dans le secretum uréthral; cette règle équivalait en somme à une interdiction absolue. La théorie du gonococcus paraît aujourd'hui de nature à nous dicter un conseil moins sévère et plus judicieux. A-t-on reconnu la présence du parasite, il est rationnel de prescrire l'abstention des rapports; mais au contraire si la recherche est vaine, nous croyons qu'il y aurait excès de prudence à les interdire comme susceptibles de propager la maladie. Il est bien entendu que, dans ce dernier cas, il ne faut pas se contenter d'un seul examen; le praticien doit s'attacher à recueillir lui-même le produit le matin, avant la première miction, varier les conditions physiologiques du sujet et même au besoin autoriser un léger écart de régime pour surveiller l'allure et les modifications possibles du processus. Même en face d'un écoulement presque transparent, ou qui, au premier abord, semble tel, il faut user de cette réserve et prendre son temps pour formuler son avis; car on doit se souvenir que certains états muqueux peuvent repasser à la purulence; et ce serait une fâcheuse erreur que de confondre ces formes insidieuses avec celles qui n'offrent d'autre danger qu'une hypersécrétion folliculaire, véritable accoutumance physiologique rebelle à toute thérapeuthique. » (Jullien, *Mal. vénériennes*, 1886).

L'étroite limitation des lésions blennorrhéiques indique évidemment que le traitement rationnel doit être demandé avant tout à une action topique (instillations, injections, irrigations uréthrales, bougies médicamenteuses). Les révulsifs employés à titre d'adjuvants de la médication locale rendent également des services. Mais il importe aussi de ne pas négliger le régime et les modificateurs généraux de la nutrition (bains sulfureux, bains de mer, frictions sèches, massage, hydrothérapie). Est-il besoin d'ajouter que tout état diathétique lié à la blennorrhée est une cause d'indications particulières concernant le climat, la cure thermale, etc. Dr A. Pignot.

BLÉNOD-les-Pont-à-Mousson. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 1,096 hab.

BLÉNOD-lès-Toul (*Belenodium*). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. S. de Toul. Dans un vallon; 1,284 hab. Faisait jadis partie de l'évêché de Toul. Restes de deux châteaux du moyen âge. Eglise (mon. hist.), commencée en 1506 par Hugues des Hasards, évêque de Toul, qui y a son tombeau, beau et curieux monument Renaissance. Restes de vitraux du xvie siècle.

Bibl. : l'abbé Guillaume, *Notice sur le bourg de Blénod-lès-Toul, précédé d'un éloge historique de Mgr. Hugues des Hasards, 72e évêque et comte de Toul*; Nancy, 1843, in-8.

BLENSADORF (V. Balasfalva).

BLÉONE. Affluent de la Durance. Gros torrent, presque à sec en été, mais dont les crues sont très dangereuses, 75 kil. La Bléone arrose Digne et se grossit du Bès et de l'Asse. Son lit, formé de larges grèves, est resserré par de hautes montagnes ruinées.

BLEPHARIS. Genre de plantes de la famille des Acanthacées, établi par Jussieu (*Gen.*, 103) et composé d'herbes rampantes, caractérisées surtout par l'androcée qui est formé de quatre étamines didynames, dont les deux supérieures portent des anthères uniloculaires et les deux inférieures des anthères biloculaires. L'espèce type, *Bl. edulis* Pers. (*Acanthus edulis* Forsk.) croît en Arabie et en Perse, où ses bourgeons se mangent comme légume. Ed. Lef.

BLEPHARISMA (Zool.). Genre d'Infusoires-Hétérotriches, de la famille des Spirostomides, créé par Perty en 1852 et caractérisé par la présence d'une membrane ondulatoire au péristome.

BLEPHARITE. L'inflammation du bord ciliaire des paupières est d'ordinaire une affection chronique consécutive à une irritation prolongée, soit de la conjonctive, soit des glandes sébacées ou des follicules pileux; elle provient encore et le plus souvent, d'un obstacle à l'élimination des larmes. C'est une sorte d'eczéma auquel sont particulièrement prédisposées les personnes blondes, lymphatiques, ou les sujets ayant une constitution herpétique. On admet généralement trois formes qui ne sont que des degrés successifs de l'évolution morbide : une forme *ciliaire simple*, dépourvue de toute altération anatomique; une forme *ciliaire hypertrophique*, se révélant par un commencement d'altération des follicules pileux; enfin, une forme *ciliaire exulcéreuse*, qui a pour caractère la suppuration et la destruction de ces follicules. En dehors des causes générales précitées, la malpropreté et la misère agissent puissamment sur l'éclosion et l'entretien de cette maladie. Au début, ce n'est qu'une rougeur du bord et des angles des paupières, très désespérante quelquefois pour les jeunes femmes; plus tard, ce sont des petits boutons d'acné remplis de pus qui se crèvent à la base des cils, se dessèchent et forment des croûtes au-dessous desquelles on ne tarde pas à découvrir de petites ulcérations. Tous

ces phénomènes sont accompagnés de picotements, de brûlures, de démangeaisons auxquels on ne résiste pas toujours; et les attouchements répétés exaspèrent le mal. — L'inflammation se prolongeant, les cils tombent, deviennent de plus en plus fins, ou prennent, par suite des cicatrices qui s'établissent, une direction vicieuse. Le bord palpébral s'épaissit et s'indure, éloigne de l'œil l'ouverture du point lacrymal qui cesse de fonctionner; de telle sorte que les larmes n'étant plus absorbées, c'est une nouvelle cause permanente d'irritation de la paupière, surtout de la paupière inférieure qui, se trouvant plus directement en contact avec le liquide, s'hypertrophie davantage et se renverse finalement en dehors. Dans ce dernier cas, l'incision du conduit et le rétablissement des voies lacrymales peuvent rendre de grands services; ils font disparaître le gonflement et réduisent petit à petit le renversement de la paupière. Ils ne réussissent pas toutefois à guérir de la prédisposition, et la couleur rose ou violacée des bords palpébraux ne disparaît jamais complètement. Il n'y a guère, pour combattre le mal, que des moyens palliatifs. Avant tout, il importe de le prévenir. Aussi faut-il se garder, chez les personnes anémiques, au teint blanc, aux cheveux blonds, de laisser persister la moindre affection conjonctivale (ce qu'on appelle vulgairement *courant d'air*). La chronicité de ce malaise est le point de départ de la blépharite chez les sujets prédisposés.

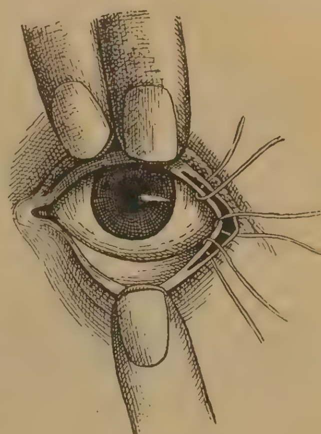
Outre la propreté la plus minutieuse, les lavages chauds sont recommandés ; ils ont l'avantage de débarrasser facilement les paupières des pellicules et des croûtes adhérentes qui entretiennent la maladie. On déterge ensuite les bords palpébraux avec une solution astringente de sous-acétate de plomb liquide (quelques gouttes pour un demi-verre d'eau). Les pommades aux précipités ou à l'oxyde de zinc sont très efficaces. On les combine avec le plomb. En voici la formule :

Précipité blanc ou rouge . .	2 ou 3 centigr.
Sous-acétate de plomb. . . .	8 ou 10 —
Huile d'amandes douces. . .	40 grammes.
Cold-cream non parfumé . .	5 ou 6 gr.

Le beurre et l'axonge très usités ont l'inconvénient de devenir rances et exigent que la pommade soit renouvelée tous les quatre ou cinq jours. — La pommade dont se sert M. Hébra dans les affections eczémateuses paraît avoir donné de bons résultats à M. de Wecker qui l'emploie sous le nom de *P. antiblépharitique*. Elle se compose d'emplâtre de plomb simple, d'huile de lin, 30 gr. de chaque, et de baume du Pérou 1gr20. Toutes ces applications doivent être faites le soir, au moment du coucher. — Les ulcérations consécutives aux pustules d'acné sont cautérisées une à une avec une solution de nitrate d'argent (20 centigr. pour 20 gr. d'eau). Cette petite maladie, très rebelle, très chronique, fait le chagrin de trop de personnes pour ne pas justifier précautions et détails minutieux. Dr Ad. PIÉCHAUD.

BLÉPHAROCOLOBOME (Térat.). Malformation consistant en une fissuration de la paupière qui se trouve divisée par une fente plus ou moins étendue, perpendiculairement à son bord libre (V. COLOBOME et PAUPIÈRE).

BLEPHAROPHIMOSIS. Consiste dans un rétrécissement congénital de la fente palpébrale, ou résulte de cicatrices conjonctivales ou d'inflammations chroniques. Les cautérisations prolongées faites pour combattre les granulations rebelles amènent petit à petit la rigidité et le resserrement de la conjonctive ; la distance entre les bords palpébraux diminue, et les angles des paupières se rapprochent ; d'où, formation d'un *entropion*, et pression permanente sur le globe oculaire. Lorsque l'entropion ou *renversement de la paupière en dedans* est constitué, il importe de remédier à cette infirmité gênante, parfois dangereuse à cause du frottement des cils sur la cornée. Il devient souvent nécessaire de détruire le rétrécissement pour guérir la maladie qui l'a provoqué. Le pronostic d'une conjonctivite granuleuse est d'autant moins grave en général que les paupières sont plus largement ouvertes. Pour vaincre le blépharophimosis, on pratique la cantoplastie, on sectionne la commissure externe dans toute son épaisseur à l'aide d'un bistouri étroit dont on glisse la pointe entre le globe de l'œil et l'angle de la paupière. L'incision doit être de quelques millimètres, très nette, et la plaie qui en résulte est double, *conjonctivale* et *cutanée*. Par deux tractions faites avec les mains, en haut et en bas, on transforme en section verticale la section horizontale, et on réunit très exactement, bord à bord, la muqueuse et la peau par quelques points de suture. Dr Ad. PIÉCHAUD.


Cantoplastie.

BLÉPHAROPLASTIE. Sous le nom de blépharoplastie sont groupés tous les procédés de restauration des paupières, à la suite de plaies, de brûlures, de cicatrices vicieuses ou de pertes de substance par ulcérations chancreuses, pustule maligne, ou par l'ablation d'une tumeur.

Nombre de ces procédés sont applicables aux cas d'*entropion* et d'*ectropion* (V. ces mots). Nous ne ferons pas double emploi. « Tout lambeau, dans les autoplasties, doit être taillé de telle sorte que sa rétraction inévitable soit mise à profit pour aider à corriger la difformité qu'on est appelé à combattre. C'est surtout dans la blépharoplastie qu'on reconnaîtra la justesse de ce principe. » De ce précepte formulé par le professeur Richet découle la nécessité de conserver la partie de paupière saine, par conséquent de ne remplacer strictement que la portion absente ou vicieuse, de ménager complètement, si possible, la muqueuse conjonctivale, et de ne léser en aucun point le muscle orbiculaire et les bords palpébraux. Il faut, en vue de la rétraction consécutive et de la vitalité de la peau transplantée, d'une part que le lambeau soit un peu plus grand que la surface qu'il est destiné à combler, d'autre part que sa base soit suffisamment large. Il faut, en outre, qu'il soit pris dans les portions les plus saines en même temps que les plus rapprochées de l'emplacement de l'opération.

Les cas sont innombrables. C'est au chirurgien qu'il appartient de modifier les procédés suivant les circonstances. — Il y a deux grandes méthodes : la méthode de *glissement*, et la méthode de *transplantation*. Pour le glissement, il existe deux procédés, celui de Dieffenbach et celui de Burow. — Dans le procédé de Dieffenbach, qu'il s'agisse, par exemple, de la restauration de la paupière inférieure, on commence par limiter exactement la perte de substance ou la cicatrice par des incisions en V dont la base est parallèle au bord palpébral (fig. 1 et 2). On taille ensuite du côté de la tempe un lambeau quadrangulaire comprenant dans son épaisseur le tissu cellulaire, les filets nerveux et les vaisseaux, et l'hémorrhagie arrêtée, on fait glisser ce lambeau à la place de la perte de substance, et on le suture. Généralement on se dispense de réunir la plaie triangulaire qui résulte de l'emprunt fait aux parties voisines, mais la cicatrisation spontanée a l'inconvénient de rétracter les tissus et d'amener en bas et en dehors la commissure externe et de compromettre le résultat définitif. Le procédé de Burow remédie à cet inconvénient. Il consiste à éloigner la cicatrice du champ

de l'opération. La perte de substance de la paupière inférieure étant exactement limitée comme précédemment,

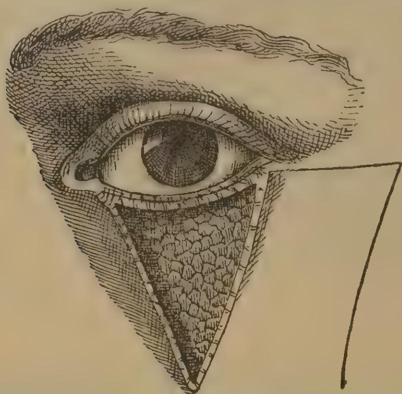


Fig. 1. — Tracé et dissection du lambeau (procédé de Dieffenbach).

on fait un lambeau triangulaire dont la base est au niveau de la commissure, et le sommet au-dessus du sourcil; on le

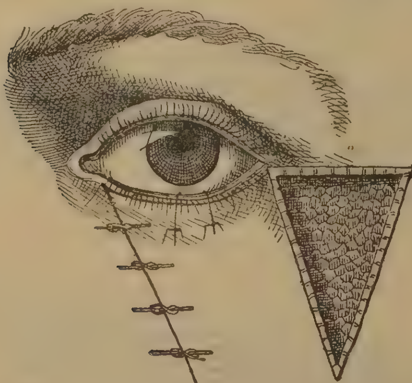


Fig. 2. — Lambeau mis en place et suturé.

dissèque et on l'excise (fig. 3 et 4). La portion de peau comprise entre les deux triangles disséqués est attirée en dedans et fixée par des sutures, et la traction opérée par ce glissement rapproche de telle sorte les lèvres de la

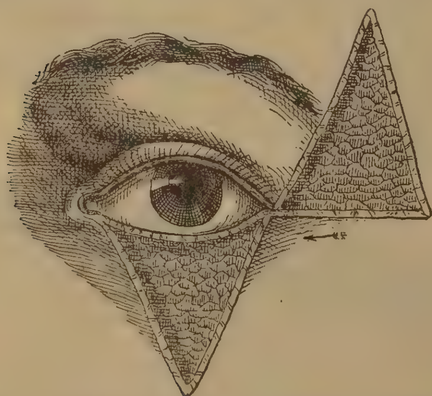


Fig. 3. — Tracé et dissection des lambeaux (procédé de Burow).

plaie supérieure qu'il suffit de quelques points de suture pour les maintenir en place.

La *transplantation* se fait à l'aide de deux procédés principaux, le procédé de Fricke et celui de Denonvilliers. Dans le premier procédé, on taille dans la région temporale un lambeau cutané de la forme et de la dimension de la perte de substance, mais un peu plus grand que cette dernière, on le dissèque et on comble avec lui cette perte de substance. Ce lambeau n'est rattaché aux parties voisines que par un pédicule qu'il faut tordre sur son axe. Trop large, il produit en se cicatrisant un bourrelet disgracieux; trop étroit, il expose à la gangrène du lambeau. L'opération de Denonvilliers remédie à cet inconvénient en taillant le lambeau de telle manière que sa base soit contiguë à la perte de substance à combler et qu'il n'y ait pas de pédicule, par conséquent pas de torsion, et que la mobilisation soit moindre. Les procédés de Blasius, de Hasner d'Artha, de Knapp sont analogues.

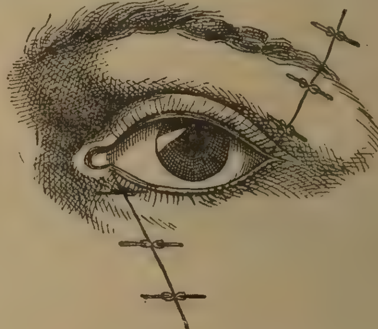


Fig. 4. — Lambeau mis en place et suture.

Lorsqu'il s'agit de restaurer la paupière supérieure, ou l'angle interne, le principe restant le même, les difficultés sont parfois considérables. Pour la perte de substance de l'angle interne, on taille du côté du nez un lambeau bifide à son extrémité, on le dissèque et on le mobilise vers la perte de substance. — Pour la commissure externe, on fait deux lambeaux, l'un supérieur à base externe, l'autre inférieur à base interne; le premier, attiré en bas et en dedans, vient reconstituer la paupière supérieure; le second est attiré en haut et reconstitue la paupière inférieure.

Nous croyons devoir relater le procédé que nous avons imaginé pour la restauration complète de la paupière supérieure. Il s'agissait d'une cicatrice de brûlure étendue

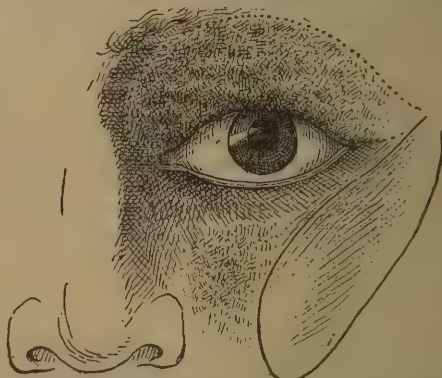


Fig. 5. — Restauration complète de la paupière supérieure; tracé du lambeau (procédé de l'auteur).

à toute la moitié gauche de la face et du front. La paupière supérieure, comme le montre la figure ci-dessus, dessinée d'après nature par le peintre Jules Garnier, avait été détruite par la brûlure et rétractée de telle manière que le bord palpébral se confondait avec les sourcils, dont quatre ou cinq poils, à moins qu'ils ne fussent des cils, indiquaient seuls l'emplacement. Somme toute, il y avait renversement complet de la paupière en

dehors, la conjonctive hypertrophiée et rouge ayant pris la place de la peau. L'œil était à découvert, et l'impossibilité de l'occlusion donnait lieu à des accidents graves. Il n'y avait guère qu'un cordon de peau à peu près sain allant de la tempe à la base du nez. Il fallut réparer ce qui avait dû être le bord palpébral de la région du sourcil, mettre à nu le muscle orbiculaire, retourner la conjonctive, disséquer un lambeau de peau dans la joue, le substituer à la plaie, faire une double rangée de sutures pour le maintenir en place, et réunir la plaie de la face (fig. 5 et 6). La cicatrisation s'est faite rapidement et n'a eu d'autre

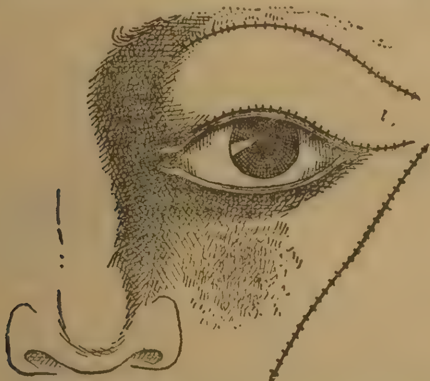


Fig. 6. — Restauration complète de la paupière supérieure lambeau mis en place et suturé (procédé de l'auteur).

obstacle qu'une petite suppuration de l'extrémité du lambeau. — Grâce au soin que nous avons pris de ménager l'orbiculaire, l'occlusion des paupières est devenue possible ; et malgré l'épaisseur de la peau transplantée, le malade a pu suffisamment ouvrir son œil pour les besoins de la vision. — Cet exemple montre plus que tout autre que les difficultés et les surprises ne sont pas rares dans les blépharoplasties, et que s'il y a des règles générales et des préceptes, règles et préceptes peuvent se trouver modifiés par les circonstances et qu'il appartient au chirurgien, ayant choisi la méthode qui lui servira de grande ligne, de faire choix de son procédé, à lui, pour l'acte chirurgical qu'il doit accomplir. Dr Ad. Piéchaud.

Bibl. : Rigaud, *De l'anaplastie des joues et des paupières*, 1841. — Cassius, *De la blépharoplastie*, 1865. — Cruveilhier, *Thèse de l'agrégation*, 1864. — Dieffenbach, Burow, etc.

BLÉPHARORRHAPHIE. Opération qui vient en aide aux procédés de blépharoplastie usités pour remédier aux difformités et aux pertes de substance des paupières. Préconisée en 1847 par Maisonneuve et adoptée par Mirault (d'Angers), Nélaton et Richet, cette opération consiste à aviver les bords des paupières et à réunir celles-ci à l'aide de points de suture, en laissant à l'angle interne un petit pertuis pour l'écoulement des larmes. C'est l'acte indispensable pour compléter certaines opérations faites à la suite de grands délabrements. On évite ainsi par cette occlusion permanente qui peut durer de quelques semaines à quelques mois, les difformités qui seraient la suite de rétractions cicatricielles (V. Blépharoplastie). Dr Ad. Piéchaud.

Bibl.: *Bulletin de la Société de chirurgie*, 17 mars 1847.

BLÉPHAROSPASME. Contraction involontaire spasmodique du muscle orbiculaire ayant presque toujours pour origine la *photophobie*, laquelle est associée à un grand nombre d'affections de la cornée et de l'iris. En effet, la cornée et l'iris reçoivent leurs filets nerveux des nerfs de la cinquième paire qui ont traversé le ganglion ophtalmique, tandis que la conjonctive n'a que des filets qui émanent directement du rameau nasal, ce qui explique la différence de sensibilité de ces organes. Tandis que la conjonctivite simple n'est presque jamais accompagnée de photophobie, la moindre kératite se complique parfois d'un blépharospasme violent, dû à l'action de la lumière sur les filets nerveux de la cinquième paire. Dans les cas de blépharospasme, il importe donc de rechercher son point de départ dans le territoire du trijumeau, et d'explorer toutes les régions qui sont innervées par lui, en particulier le système dentaire, s'il n'existe pas de lésion du côté de la cornée ou de l'iris.

Le blépharospasme est *tonique* ou *clonique*. Le blépharospasme tonique, avec occlusion permanente, complète, est rare. Il détermine la compression du globe oculaire dont les effets ont été comparés, par von Graëfe, à ceux du glaucome chronique, et une diminution de l'acuité visuelle à laquelle ne remédie pas toujours la suppression du spasme. Le blépharospasme clonique, plus fréquent, se présente d'ordinaire sous forme de contractions variant de quelques secondes à une ou deux minutes, ou d'*attaques* durant plusieurs heures et disparaissant subitement. On a vu la compression en certains points, dits *lieux d'élection*, des nerfs sus-orbitaire et sous-orbitaire, des nerfs dentaires, du lingual, etc., diminuer ou faire cesser le spasme. — Des malades ont été guéris, quelquefois définitivement, en plongeant la figure dans un vase rempli d'eau froide.

Le traitement varie selon la cause. Quand le spasme dépend d'une kératite, il va sans dire qu'il faut guérir l'inflammation de la cornée, employer les moyens usités en pareil cas, les collyres à l'atropine, à la cocaïne, les pommades au précipité jaune, si efficaces dans les kératites pustuleuses, la médication générale reconstituante, en usant, s'il y a lieu, contre le spasme, d'injections de morphine à la tempe, et de frictions belladonées autour de l'orbite. Ne point hésiter, lorsque la cornée devient louche et blanchâtre, par suite d'une compression prolongée, à inciser d'un coup de bistouri la peau et le muscle orbiculaire dans toute leur étendue, de l'angle palpébral externe jusqu'à la région temporale. — Il importe, dans les cas où le spasme n'est pas lié à des inflammations de la cornée ou de l'iris, et résiste à toute médication, de rechercher les lieux d'élection. La compression des troncs nerveux amenant la cessation du spasme, il est indiqué de les sectionner. Des névrotomies du sus-orbitaire et du sous-orbitaire ont amené des guérisons définitives. L'avulsion de dents cariées a produit le même résultat. Von Graëfe est allé jusqu'à faire la section du nerf dentaire inférieur par la bouche. Enfin, l'électrisation par les courants continus, pratiquée tantôt sur la région orbiculaire et derrière l'apophyse mastoïde, tantôt dans la région vertébrale, le long du grand sympathique, a sa raison d'être et confirme pleinement, par la destruction du blépharospasme, l'expérience de Claude Bernard qui, amenant la contraction de la paupière, au moyen d'une substance caustique déposée sur la cornée, chez un lapin, faisait disparaître immédiatement cette contraction, en électrisant le sympathique dans la région du cou. Dr Ad. Piéchaud.

Bibl. : Desmarres, de Wecker, Abadie, *Traités*. — Claude Bernard, *Leçons de physiologie expérimentale*.

BLÉQUIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbre ; 500 hab.

BLÉRA. Petite ville d'Etrurie citée par Pline et Strabon au nombre de celles qui existaient encore de leur temps. Son emplacement coïncide avec l'emplacement du village moderne de Bieda, environ à 20 kil. au S.-O. de Viterbe. Les auteurs ne nous ont laissé que fort peu de renseignements sur cette petite ville, mais elle est actuellement fort curieuse par les restes d'antiquités étrusques que l'on y a découverts de nos jours.

BLÉRANCOURDELLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 96 hab.

BLÉRANCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. d Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 990 hab.

BLERCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly ; 224 hab.

BLÉRÉ. Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, sur le Cher ; 3,599 hab. Station du chem. de

fer d'Orléans, ligne de Tours à Vierzon. Les principaux monuments de cette ancienne petite ville sont: le pont du Cher reconstruit en 1160 par Henri II Plantagenet



Chapelle de Leigne, d'après une photographie des Archives de la commission des Monuments historiques.

l'église Saint-Christophe dont la voûte est du XVe siècle, mais dont certaines parties remontent au XIIe, et la chapelle de Leigne, joli édifice de la Renaissance. — Fours à chaux. Marchés importants pour le commerce des grains et des fourrages. J. G.

BLERUAIS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort-sur-Meu, cant. de Saint-Méen; 191 hab.

BLERY (Eugène), aquafortiste français, né à Fontainebleau le 3 mars 1805, mort à Paris le 10 juin 1887. Il était fils d'un officier supérieur du génie, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Nommé précepteur du fils de la comtesse de Montalivet (1827-1830), il consacra ses loisirs au dessin, et il s'affranchit ensuite de toute dépendance pour se livrer entièrement à l'étude du paysage. Ses premiers croquis, pris pendant ses voyages dans le Dauphiné, les Hautes-Alpes, dans le Midi et en Auvergne, ont été reproduits par la lithographie (1830, 12 pl.). Puis il aborda l'eau-forte et prit Boissieu pour modèle. Dans ce genre de gravure il a passé maître. Ses planches, qui n'offrent que des paysages et des études d'arbres et de plantes, ont été gravées d'après ses propres dessins ou directement d'après nature : elles sont d'une remarquable netteté d'exécution. Le catalogue de son œuvre, qui dépasse trois cents planches, a été dressé par M. H. Beraldi (*les Graveurs du XIXe siècle*), d'après celui rédigé par l'artiste lui-même. Bléry avait obtenu une médaille de troisième classe en 1840; une de deuxième en 1841, une de première en 1842, et eut la croix de la Légion d'honneur en 1846. L'éminent aquafortiste Méryon fut son élève.

BLES (Henri) ou Met de Bles (à la Houppe), peintre flamand du début du XVIe siècle, né à Bouvignes, près de Dinant. Guichardin se trompe en le faisant naître à Dinant, tandis qu'il donne Bouvignes pour lieu de naissance à Patenier. Il est peu d'artistes sur lesquels on ait des renseignements moins sûrs. Son nom même a été un sujet de controverse. D'après Van Mander, ce serait simplement un surnom, qui lui viendrait d'une mèche de cheveux blancs qu'il avait au front. Il est vraisemblable pourtant que c'est bien son nom : le seul tableau signé de lui, une *Adoration des mages* du musée de Munich, porte *Henricus Blesius*, et c'est ainsi que le désigne également le vieux chroniqueur Croonendal. Les Italiens l'ont appelé *Civetta*, à cause de la chouette qu'il avait l'habitude de mettre comme monogramme dans presque tous ses tableaux, et qu'il dissimule parfois si bien qu'on faisait des paris à qui saurait la découvrir. De nos jours encore cette chouette a égaré bien des gens, Michiels en particulier, qui a cru la voir partout et a ainsi gratifié Bles d'une foule d'œuvres qui ne sont pas de lui. Les documents font complètement défaut sur la vie du maître. La plupart des biographes modernes et des catalogues le font naître en 1480 et mourir en 1550, mais sans preuve. Parmi les tableaux qu'on lui attribue, un seul est daté, le *Bon Samaritain* de la collection Henry Perpète à Dinant (1511). On suppose qu'il a résidé en pays flamand, et peut-être à Anvers. On croyait autrefois que c'était chez lui qu'avait logé Albert Dürer à Malines, lors de son voyage aux Pays-Bas (1520-1521). M. Helbig l'admet encore dans son *Histoire de la peinture au pays de Liège*. Mais il est aujourd'hui démontré que « maître Henri le peintre », qui tenait l'auberge de la Tête-d'Or, est un certain Henri Keldermans (Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, t. II, p. 43-44). Les obscurités s'amoncellent donc de plus en plus autour de la vie de Bles. Il est probable pourtant qu'il a fait le voyage d'Italie, qui commençait à devenir une règle parmi les artistes, comme complément d'éducation. Lanzi affirme que Bles a séjourné dans l'Etat vénitien. La notoriété assez grande dont il jouit en Italie, le surnom qu'on lui a donné, le style italianisé de ses architectures et de ses personnages, l'importance des œuvres qu'on voit de lui à Venise notamment sembleraient le prouver. Mais fit-il ce pèlerinage dans sa jeunesse ou déjà célèbre? Il est difficile de le dire. Le fait même d'ailleurs n'est pas absolument sûr. Immerzeel dit qu'il mourut à Liège.

L'incertitude est presque aussi grande pour ses tableaux, faute de base solide. L'*Adoration des mages* de Munich, seule œuvre signée, est insuffisante pour donner idée de sa manière qui paraît avoir beaucoup varié. D'ailleurs c'est un tableau de figures, et sa véritable originalité est dans le paysage. C'est comme paysagiste que le vantent Lampsonius et Van Mander, et c'est comme tel évidemment qu'il eut la faveur de ses contemporains. Van Mander cite un certain nombre de tableaux qui se trouvaient de son temps en Hollande, chez des particuliers, et ajoute qu'il y en avait beaucoup « chez l'empereur, en Italie et dans d'autres lieux ». La renommée de Bles s'était donc répandue au loin. Le difficile aujourd'hui est de retrouver d'une façon certaine ces œuvres si nombreuses. Les catalogues qu'on a esssayé d'en dresser se démentent les uns les autres. On peut comparer à ce point de vue MM. Bequet, Siret, Helbig, Hymans et Wœrmann. Quant à Michiels, ce n'est qu'un tissu d'erreurs. Parmi les œuvres sur lesquelles on s'entend le mieux, citons : en Allemagne, outre l'*Adoration des mages* du musée de Munich (no 683); une *Annonciation* (même musée, no 681); la *Montée au Calvaire* et la *Prédication de saint Jean-Baptiste* (Vienne, Académie); la *Fuite en Egypte*, les *Disciples d'Emmaüs* et autres paysages (Vienne, Belvédère); le *Colporteur dévalisé par des singes*, tableau cité par Van Mander, gravé dans Helbig (musée de Dresde); la *Légende de saint Hubert* (musée de Nuremberg), médiocre. MM. Hymans et Wœrmann lui attribuent même au musée de Berlin, outre un *Repos en Egypte*, un superbe *Portrait d'homme* (no 624). A Bâle, *Sainte famille dans un paysage*. C'est en Belgique que ses œuvres sont le plus rares : au musée de Bruxelles, *Tentation de saint Antoine* (très repeint); à celui de Namur, *Pêche miraculeuse*, et dans la collection Perpète à Dinant, un de ses meilleurs tableaux, le *Bon Samaritain*. A Venise, au palais ducal, œuvre importante et de grandes dimensions, l'*Enfer*, dans la manière de Jérôme Bosch. Au

musée Correr est une *Tentation de saint Antoine* et à l'Académie la *Tour de Babel*. Les *Travaux des mines* du musée des Offices (n° 730) sont peut-être de Lucas Gassel (Cf. même sujet, palais Lichtenstein à Vienne). On lui attribue un *Portement de croix* au palais Doria à Rome. On a cru retrouver en ces derniers temps d'autres œuvres en Italie, à Naples, à Padoue, à Crémone, et jusqu'en Espagne. Le champ est infini, car il a beaucoup produit. Certains des faux Lucas de Leyde qu'on rencontre dans les musées peuvent être de lui : le tableau de Munich en est la preuve. Mais il faut se garder aussi de le confondre avec ses successeurs, Lucas Gassel, Josse de Momper, etc., qui lui ressemblent, surtout à leurs débuts

Trop vanté par les uns, trop rabaissé par les autres, Bles est après Joachim Patenier, et peut-être encore plus que lui, un des fondateurs du paysage moderne. Issu comme lui des bords de la Meuse, ayant grandi au milieu de cette nature pittoresque, dans ces vallées riantes, près de ces montagnes rocheuses ou boisées, il en a senti les beautés et s'est efforcé de les rendre. Les primitifs avaient déjà fait d'admirables paysages, mais comme fonds aux figures. Chez Bles le fond devient le principal, la figure n'est plus que l'accessoire. Il copie même volontiers les siennes un peu partout, chez les Flamands, les Hollandais, les Italiens. Ce n'est plus qu'un prétexte, une sorte d'étiquette servant à désigner le tableau, comme chez Claude Lorrain. Il a traité des sujets religieux, des diableries, des scènes réalistes, toujours dans le même esprit. Par certains côtés il touche à Breughel le Vieux, par d'autres il annonce Paul Bril. Ses tableaux sont généralement de petite dimension (cf. Van Mander), d'une touche minutieuse et fine, détaillés avec une patience de miniaturiste : cours d'eau sinueux, moulins au bord de la rivière, villes avec ports dans le lointain, hautes montagnes couronnées de châteaux forts ou de rochers bizarrement découpés et troués. L'imagination, la fantaisie s'y mêlent à l'observation de la nature. On est plus exact aujourd'hui; mais Bles aura toujours la gloire d'avoir contribué à affranchir le paysage, à en faire un genre distinct. Son portrait gravé par Wiericx figure dans le recueil de Lampsonius. MM. Bequet et Hymans l'ont reproduit. La tête est énergique et mâle, le costume élégant, la pose d'un gentilhomme plutôt que d'un peintre. On le devine formé aux belles manières, aux habitudes de la vie mondaine.

Paul LEPRIEUR.

BIBL. : Alfred BEQUET, *Henri Bles, peintre bouvignois* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VIII, 1863-64, pp. 59-88; t. IX, 1865-66, pp. 68-69). — *Biographie nationale belge* (article d'Ad. Siret). — Jules HELBIG, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, pp. 107-120; Liège, 1873, in-4.— Van MANDER, traduct. Hymans, t. I, pp. 197-202 ; Paris, 1884-85, 2 vol. in-fol. — WOLTMANN et WŒRMANN, *Geschichte der Malerei*, t. II, pp. 522-525; Leipzig, 1882, in-4.

BLES (David), peintre hollandais, né à La Haye le 19 sept. 1821, élève de C. Kruseman et de Robert-Fleury. Il a traité des sujets de genre, d'intérieurs. On voit de lui une *Boutique de cordonnier* à Christiania, *les Parricides* à Harlem. Son habileté technique, son coloris harmonieux et surtout l'humour avec lequel il traitait ses sujets, musiciens ambulants, bals masqués, scènes du XVIIe siècle, lui valurent un réel succès.

BLESEN. Bourg d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Posen, sur l'Obra; 1,725 hab.

BLÉSITÉ. On désigne sous le nom générique de *blésité* une foule de défauts de prononciation, constitués soit par la substitution d'une consonne à une autre, soit par l'altération de la prononciation d'une consonne. Le plus souvent les deux cas sont réunis. Par extension, on peut encore donner le nom de blésité aux défauts de prononciation résultant de la substitution d'un son voyelle à un autre ou de l'altération dans la prononciation d'un son voyelle. Les variétés de la blésité peuvent se rattacher à l'un des trois groupes suivants :

1° Blésité portant sur les consonnes soufflées *z*, *s*, *j*, *ch*; 2° blésité portant sur d'autres consonnes ; 3° blésité portant sur les voyelles.

I. La blésité portant sur les consonnes soufflées est de beaucoup la plus fréquente. On en distingue quatre variétés : *zézaiement*, blésité portant sur la lettre *z*, ex. : substitution de *j* à *z* : zouzou pour joujou ; *Sessaiement*, blésité portant sur la lettre *s*, ex. : substitution de *s* à *ch*, seval pour cheval, sien pour chien ; substitution de *s* à *z*, séro pour zéro ; *Jotacisme*, blésité portant sur la lettre *j*, ex. : substitution du *j* au *z*, amujement pour amusement ; *Chuintement*, blésité portant sur la lettre *ch*, ex. : substitution de *ch* à *s*, chac pour sac, choupe pour soupe ; substitution de *ch* à *j*, chardin pour jardin. Il arrive très souvent que la substitution d'une lettre à une autre n'existe pas seule; la consonne substituée est encore déformée elle-même. Cette déformation consiste dans un sifflement qui accompagne l'émission de la consonne et dont la notation est difficile à faire, mais qu'on peut comparer avec assez d'approximation au son produit par l'adjonction d'une sorte d'*ll* mouillée ; ex. : zllouzllou pour joujou, slleval pour cheval, sllien pour chien, amujllement pour amusement, chllac pour sac, chlloupe pour soupe.

II. La blésité portant sur des consonnes autres que les consonnes soufflées a des variétés infinies. Il est donc absolument impossible, et nous ajoutons complètement inutile, de donner à la substitution des consonnes les unes aux autres un nom spécial. En voici seulement quelques exemples : nounou pour loulou, Tartassonne pour Carcassonne, tucre pour sucre, dascon pour gascon, tanif pour canif, campane pour campagne, boutèle pour bouteille, etc., etc. Par suite des habitudes locales de prononciation, la blésité est pour ainsi dire à l'état endémique dans certaines provinces de la France, en Auvergne, en Provence, en Gascogne, dans les Flandres, etc. Il arrive quelquefois que la blésité n'est caractérisée ni par une substitution ni par une déformation d'une consonne, mais par sa suppression complète. Ex. : *Es inq evaux ont olis* au lieu de : ces cinq chevaux sont jolis ; Arasonne au lieu de Carcassonne, io pour gigot, etc.

III. La blésité portant sur les voyelles affecte principalement les voyelles polygrammes *in*, *an*, *on*, *un*, *eu*, *ou* Ex. : brin pour brun, je pour jeu, etc. La blésité est plus fréquente dans le sexe féminin que dans le sexe masculin et, bien qu'à tort elle soit souvent considérée comme un défaut de prononciation sans importance, elle donne à ceux qui en sont atteints un air de niaiserie qui les expose fort au ridicule. La blésité n'est pas le résultat d'un défaut organique. Elle ne provient pas, comme le croient certaines personnes, de ce que la langue est trop courte, trop longue, trop épaisse ou trop faible, elle ne provient pas davantage de l'implantation vicieuse des dents; ces cas ne sont que de très rares exceptions. Dans la très grande majorité des cas, la blésité est le résultat d'une fausse manœuvre de la langue dans l'articulation de la consonne. Dès lors, il suffit, pour faire disparaître ce que l'articulation contient de défectueux, d'enseigner au sujet la position normale que doit occcuper la langue pour la formation de la consonne. Et quels que soient tous ces défauts de prononciation, ils peuvent toujours disparaître sans crainte de récidive dans une quinzaine de jours d'un travail assidu et attentif. Aucun appareil mécanique, aucun truc n'est nécessaire pour cela. Comme pour le *bégaiement* (V. ce mot), c'est à la physiologie qu'il faut faire appel.

Dr CHERVIN.

BLESLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, dans une gorge étroite, sur la Vaucenge; 1,613 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans, ligne de Capdenac à Arvant. Une abbaye de Bénédictines (*S. Petrus ad Blasilias*), fut fondée en ce lieu vers 870 ; les ruines en subsistent encore. Ancienne tour polygonale. Maisons anciennes. Sur le territoire de la commune, gisements d'antimoine sulfuré. Eaux minérales au hameau de

Chantégeal; carderie de laine au Babory. A 2 kil. au



Intérieur de l'église de Blesle.

N.-O. de Blesle, roches basaltiques nommées les *Orgues de Blesle*.

BLESMES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont; 404 hab.

BLÉSOIS ou **BLAISOIS** *(Blesensis pagus)*. Ancienne région de la France, ayant Blois pour capitale. Chef-lieu pendant l'époque carolingienne d'un pagus de la cité de Chartres, qui devint plus tard un comté, et dont les limites correspondaient à celle de l'archidiaconé de Blois au diocèse de Chartres. Géographiquement, le Blésois avait environ 15 lieues de long sur 9 de large; la Loire, le Loir, le Beuvron, le Cosson, la Sauldre et la Cisse arrosaient ses plaines; trois grandes forêts, celles de Blois, de Boulogne et de Russy s'y trouvaient; il était borné au N. par le Vendômois et le Dunois; à l'E. par l'Orléanais proprement dit; au S. par le Berry; à l'O. par la Touraine. Administrativement le Blésois appartenait à la généralité d'Orléans, et judiciairement ressortissait au Parlement de Paris. Son histoire se confond avec celle de *Blois* (V. ce mot). F. B.

BIBL.: EXPILLY, *Dictionnaire géogr., hist. et polit. des Gaules et de la France* (vº *Blésois*). — A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*; Paris, 1878, et la bibliogr. de l'art. BLOIS.

BLESSAC. Com. du dép. de la Creuse, cant. d'Aubusson, 608 hab. Au commencement du XIIe siècle Rainaud IV, vicomte d'Aubusson, fit don d'un emplacement à Blessac à des moines bénédictins. Peu de temps après la mère du vicomte, prieure de Tusson (Charente), étant venue visiter le monastère, le fit affilier à l'ordre de Fontevraud et y installa côte à côte un couvent d'hommes et un couvent de femmes. Le premier eût peu de durée; mais le monastère de femmes prospéra, reçut de nombreuses donations des seigneurs du voisinage et se peupla des filles de la noblesse marchoise. Le cartulaire de Blessac nous a conservé le souvenir de toutes les donations faites jusque vers l'an 1200. Nous ne savons à peu près rien sur les trois siècles suivants. Au commencement du XVIe siècle les plus graves abus s'étaient introduits à Blessac: l'abbesse de Fontevraud envoya deux religieux pour faire une enquête sur la vie des religieuses et pour procéder à leur réformation. Cette enquête révéla les faits les plus scandaleux: la prieure vivait en concubinage avec Charles d'Aubusson, seigneur de la Borne, dont elle avait plusieurs enfants, et les religieuses suivaient ses traces, si bien que le couvent était devenu, selon l'expression de plusieurs témoins «ung bourdeau public». Plus ou moins bien réformé, le couvent de Blessac subsista jusqu'à la Révolution. Les bâtiments actuels n'offrent guère d'intérêt; ils sont du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Ant. THOMAS.

BIBL.: V. des extraits du cartulaire de Blessac dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. V, pp. 461 et suiv., et l'enquête de 1530 dans *Chartes, Chroniques et Mémoriaux*, p. p. A. Leroux et A. Bosvieux; Tulle et Limoges, 1886, in-8, pp. 152 et suiv.

BLESSÉ. Nous désignerons sous ce nom les soldats tombés victimes d'un traumatisme devant l'ennemi. On trouvera à l'art. AMBULANCE des détails précis sur la filière des formations sanitaires que suit le militaire blessé pour être transporté du point où il tombe sur le champ de bataille dans les établissements hospitaliers du territoire en dehors de la zone des combattants. Il n'y a rien à y ajouter. Mais si tout a été dit sur le mécanisme des divers échelons du service de santé en campagne, des indications complémentaires sur le personnel et le matériel mis à la disposition des blessés de la guerre sont ici à leur véritable place.

Personnel. Le personnel comprend 1,300 médecins militaires du cadre actif encadrant 3 ou 4,000 médecins de la réserve ou de l'armée territoriale, ou médecins auxiliaires. Ceux-ci sont des officiers de santé ou des étudiants en médecine justifiant de douze inscriptions valables pour le doctorat. A ces médecins il faut ajouter 185 pharmaciens du cadre actif, augmentés de ceux du cadre de réserve ou de l'armée territoriale, plus 350 officiers d'administration des hôpitaux, doublés de leurs collègues des armées de seconde ligne. Enfin des détachements du train des équipages militaires viennent apporter leur concours au fonctionnement des ambulances et hôpitaux de campagne, sous le commandement des médecins-chefs de ces formations sanitaires. Ce personnel est secondé par une troupe d'infirmiers, de brancardiers, de conducteurs de voitures et mulets. Un régiment d'infanterie comprend sur pied de guerre 7 médecins, dont 2 actifs, 2 de réserve, 3 médecins auxiliaires. Le cadre du personnel médical et administratif des ambulances et hôpitaux de campagne est constitué sur des bases fixes et prévues; il est connu à l'avance et ses mutations tenues constamment à jour, dans les directions du service de santé des corps d'armée. Vingt-cinq sections d'infirmiers militaires qui reçoivent le jour de la mobilisation leur personnel de réserve, sont les sources où l'on prend le personnel subalterne pour le répartir dans les diverses formations du service de santé.

Matériel. Le matériel est constitué dès le temps de paix, et, sous le nom de *matériel de mobilisation du service de santé*, conservé soit dans les infirmeries régimentaires, soit dans les hôpitaux, soit dans d'autres locaux désignés à l'avance, et prêt à être enlevé séance tenante. Ce matériel diffère suivant la formation à laquelle il est destiné; *sacoches* ou *havresacs* d'ambulance et *équipements d'infirmiers*, pour la cavalerie ou l'infanterie, *chargements de voitures médicales régimentaires* pour les deux. Ces chargements se composent d'une paire de cantines médicales, d'une paire de paniers de réserve, de huit brancards, de musettes à pansement, de bidons (pour brancardiers), de brassards, d'un tonnelet à eau et d'autres objets en vrac. Les approvisionnements d'ambulance varient suivant qu'on a affaire à des ambulances de division d'infanterie (nº 1), de brigade de cavalerie (nº 2), d'Algérie et de pays de montagnes (nº 3). Comme les hôpitaux de campagnes elles sont pourvues de: *voitures de chirurgie, d'administration, de fourgons d'approvisionnement, de voitures à bagages, voitures de transport du personnel, voitures de transport de blessés à 2 ou à 4 roues, de mulets, de cacolets, de litières*, etc., en nombre déterminé et fixé d'avance. Ce matériel est con-

sidérable, suffisant pour parer aux premiers besoins et renouvelable au fur et à mesure que les vides se produisent. Il comprend tout ce qui est nécessaire pour opérer, panser et traiter les blessés suivant les indications les plus récentes de la méthode antiseptique. A chaque bataillon d'infanterie est attachée une voiture médicale avec chargement complet, et le relèvement des blessés est assuré dans chaque régiment de 3 bataillons, par 51 brancardiers dont 3 caporaux, plus un sergent-brancardier; 12 infirmiers dont 3 caporaux-infirmiers, et en cas d'insuffisance, par tous les musiciens du cadre actif du régiment. Les brancardiers, en temps de guerre, sont fournis par les ouvriers de compagnie (2 par compagnie), et par les musiciens de réserve (2 par compagnie). Tous ces hommes ont été dressés, dès le temps de paix, à des exercices fréquents de relèvement des blessés, sous la direction des médecins de régiments (vingt leçons annuelles théoriques, six leçons pratiques sur le terrain). Le chef de corps, les généraux et médecins inspecteurs doivent fréquemment s'assurer de leur degré d'instruction. Comme on voit, le relèvement des blessés est confié, le jour d'une bataille, dans un régiment, à plus de cent brancardiers ou infirmiers qui n'ont pas d'autre rôle, qui y sont préparés depuis longtemps et qui, leur mission terminée, rentrent dans le rang, sauf toutefois les infirmiers, qui continuent à seconder les médecins à toute heure, en paix comme en guerre.

On peut hardiment affirmer qu'on ne verra plus désormais des blessés rester un ou deux jours sans être relevés, ou des nuits entières sans secours, comme le fait s'est produit dans les guerres antérieures, alors que l'organisation du relèvement des blessés n'existait pour ainsi dire pas dans l'unité régimentaire. Les pertes d'une troupe, un jour de bataille, varient suivant les circonstances. Il est admis, pourtant, qu'un régiment qui a le tiers de son effectif hors de combat, dans une rencontre, est fort éprouvé. Avec les armes et les explosifs actuels, les pertes seront plus grandes encore. Mais en supposant qu'un régiment de trois mille hommes soit obligé de sacrifier le tiers de son effectif pour assurer le succès de ceux qui restent, on peut considérer que sur ces 1,000 hommes hors de combat, il y aura environ 300 tués dans la journée et 700 blessés. Parmi ces derniers, près de 250 pourront se transporter eux-mêmes aux postes de secours régimentaires ou à l'ambulance, étant atteints de blessures des membres supérieurs, de la face. Il restera 450 blessés à relever et à transporter. Les brancardiers régimentaires n'ayant que 24 brancards à leur disposition, chaque équipe fera environ vingt voyages du champ de bataille aux postes de secours, éloignés, en moyenne, de 500 m. du point où sont tombés les blessés, puisque le médecin major, chef de service, les change à mesure que l'action se déplace. Cela représente environ 20 kil. à effectuer dans la journée par les brancardiers, en tous sens, avec leurs brancards chargés au retour (soit pendant 10 kil.). Comme on le voit, les brancardiers pourront venir à bout de cette tâche, que nous avons portée au maximum, en supposant 1,000 hommes hors de combat dans un régiment, d'autant plus qu'ils seront renforcés, au besoin, par les brancardiers d'ambulance.

Convention de Genève. En outre, la convention de Genève, du *22 mars 1864*, *pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*, complétée par les articles additionnels du 20 oct. 1868, assure dans une large mesure la sauvegarde des blessés. « Les ambulances, hôpitaux de campagne et autres établissements temporaires qui suivent les troupes sur les champs de bataille pour y recevoir des malades et des blessés sont reconnus neutres, et comme tels, protégés et respectés par les belligérants aussi longtemps qu'il s'y trouvera des blessés (art. addit. 3). » Le personnel des hôpitaux et ambulances, ainsi que les aumôniers, participe au bénéfice de la neutralité lorsqu'il fonctionne et tant qu'il aura des blessés à relever ou à secourir. « Les habitants du pays qui portent secours aux blessés seront respectés et demeureront libres (art. 5) ».

Les généraux des puissances belligérantes auront pour mission de prévenir les habitants de l'appel fait à leur humanité et de la neutralité qui en sera la conséquence. Tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes, ainsi que d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées. « Conformément à l'esprit de l'art. 5 de la convention et aux réserves mentionnées au protocole de 1864, il est expliqué que, pour la répartition des charges relatives au logement des troupes et aux conditions de guerre, il ne sera tenu compte que dans la mesure de l'équité du zèle charitable déployé par les habitants (art. add. 4). »

« Les militaires blessés ou malades seront recueillis et soignés, à quelque nation qu'ils appartiendront (art. 6). »

« Un signe distinctif uniforme sera adopté par les hôpitaux, les ambulances et les évacuations. Il devra être, en toutes circonstances, accompagné du drapeau national (art. 7). »

Un brassard sera également admis pour le personnel neutralisé, mais la délivrance en sera laissée à l'autorité militaire. Les directeurs du service de santé des corps d'armée ont seuls qualité pour estampiller les brassards en nombre égal à celui des militaires employés au relèvement, aux soins et au transport des blessés dans chaque formation sanitaire. Le drapeau et le brassard portent : *Croix rouge sur fond blanc* (V. à l'art. Brassard, la description du brassard des brancardiers, qui ne sont pas neutralisés).

Des pensions sont servies par l'Etat aux militaires rendus infirmes à la suite de blessures reçues à l'ennemi (V. Blessure de guerre), et l'hôtel des Invalides donne asile à ceux qui ne pourraient pas vivre, chez eux, avec la pension de retraite ainsi allouée. Ajoutons, en terminant, que l'organisation toute récente du service des évacuations de blessés par voie d'eau et des infirmeries d'écluses, a donné au service de santé militaire un rouage précieux qui, permettant le transport, impossible jusqu'à ce jour, même en chemin de fer, des hommes les plus gravement atteints, en raison des mouvements et des chocs produits, augmentera notablement les chances de survie des mutilés et leur épargnera, ainsi qu'à l'armée d'opération et au pays occupé, les dangers inhérents à une agglomération d'hommes blessés ou malades.

Dr A. Coustan.

BLESSEBOIS (Pierre-Corneille), poète et romancier français du XVIIe siècle. Sa vie est si peu connue que certains biographes ont prétendu que *Corneille* était un nom de famille; d'autres, comme Ch. Nodier, que *Blessebois* était un pseudonyme. Blessebois, en réalité, est né vers 1646, non pas à Alençon, comme on le croit généralement, mais à Verneuil ou dans les environs. Il appartenait à une bonne famille protestante; dans le cours de sa vie il changea plusieurs fois de religion. Venu à Alençon fort jeune encore, il y fut incarcéré pour crime d'incendie et peut-être pour d'autres méfaits. Sorti de prison, il enleva une jeune fille de bonne maison, Marthe de Sçay. Poursuivi à cette occasion, il se réfugia en Hollande, où il publia la plupart de ses ouvrages. Il passa plus tard aux Antilles, où il mourut après 1697 Ses écrits, en général fort licencieux, sont excessivement recherchés par les bibliophiles et atteignent dans les ventes des prix fabuleux. Nous citerons : *les Soupirs de Sifroi ou l'Innocence reconnue* (Châtillon-sur-Seine, 1675, in-8), tragédie sur les aventures de Geneviève de Brabant; *l'Almanach des belles* (1675), poésies; *le Rut* (Leyde, 1676, in-12), roman ordurier où l'auteur retrace ses aventures dans la prison d'Alençon; *Marthe le Hayer* (1676); *Eugénie* (Leyde, 1676, in-12), tragédie; *le Lion d'Angélie*, roman, suivi du *Temple de Marsias*,

nouvelle en vers (Leyde, 1676, in-12); *la Corneille de Mademoiselle de Scay* (Paris, 1678, in-12), comédie, le plus rare de ses ouvrages; *la Victoire spirituelle de la glorieuse sainte Reine remportée sur le tyran Olibre* (Autun, 1686, in-4); *le Zombi du grand Pérou ou la comtesse de Cocagne* (in-12), roman libre, imprimé aux Antilles en 1697. Blessebois a laissé en manuscrit les *Aventures du parc d'Alençon*, dialogues sur l'amour, plus galants que licencieux. Il a édité le *Voyage à Brême* (en vers) de Clément (Leyde, 1676). On lui a attribué un grand nombre d'ouvrages orduriers qui ne sont certainement pas de lui, entre autres : *Alosie ou les Amours de Mme de M. T. P.*, dont la réimpression (1876) a valu à Mme Quivogne (*alias* Marc de Montifaud) huit jours de prison. La plupart des écrits de Blessebois ont été réimprimés de notre temps. — Nous devons ces renseignements inédits à l'obligeante communication de M. Léon de la Sicotière, l'éminent bibliophile, qui prépare sur Blessebois un travail important. R. S.

BIBL : ODOLANT-DESNOS, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon* ; Alençon, 1787, t. II, pp. 517-519, 2 vol. in-8. — QUÉRARD, *Supercheries littéraires dévoilées* ; Paris, 1869, t. I, p. 534, in-8. — BRUNET, Biographie de *Blessebois*, dans *Biographie Hœfer*. — Ch. NODIER, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* ; Paris, 1829, p. 366, in 8. — Aug. POULET-MALASSIS, *Notes sur P. Corneille Blessebois*, en tête des *Œuvres satyriques*, 1866, tirage à part à 30 ex. — Comte de CONTADES, *Notes sur Blessebois*. — Ant. LAPORTE, *Histoire littéraire du* XIXe *siècle* ; Paris, 1884, t. I, pp. 262-265, in-8.

BLESSEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny-sur-Ozerain ; 98 hab.

BLESSINGTON (Marguerite POWELL GARDENER, comtesse de), femme auteur anglaise, née à Knockbrit près de Cloumel, comté de Tipperary (Irlande) le 1er sept. 1789, morte à Paris le 4 juin 1849. D'une ancienne famille catholique, elle eut, à cause de l'inconduite de son père, une enfance misérable, car sept enfants augmentaient la détresse de la famille. A l'âge de quatorze ans, elle fut demandée en mariage par deux officiers de la garnison de Cloumel. Son père la contraignit d'épouser le capitaine Maurice Saint-Léger Farmer, qu'elle refusa de suivre trois mois après son mariage, à son changement de garnison. En 1809, on la trouve à Dublin où sa beauté faisait sensation. Un portrait d'elle par sir Thomas Laurence date de cette époque. Son mari ayant été tué dans une orgie, elle épousa Charles Gardener, comte de Blessington, jeune veuf qui avait déjà dépensé un revenu annuel de 30,000 livres sterling. Il entoura sa nouvelle épouse de tous les raffinements du luxe, et leur hôtel de Saint-James à Londres devint le centre de la fashion, du monde littéraire et artistique. En 1822 elle publia anonymement son premier livre : Amie de Byron qu'elle connut dans un voyage en Italie, de Dickens, de Bulwer, du comte d'Orsay, de la famille Bonaparte, fascinatrice, spirituelle, gracieuse, elle partagea longtemps avec lady Holland et la comtesse de Cheville le sceptre de la mode et de la beauté. Son mari mourut en 1828, lui laissant un débris de fortune de 23,000 livres sterling. Pour faire face à ses dépenses excessives elle écrivit des romans et des articles de revue, collabora quelque temps au *Daily News* à sa fondation (1846), et pendant vingt ans gagna de sa plume un revenu annuel de 50 à 75,000 fr., mais ses dépenses dépassaient cent mille; aussi ses embarras pécuniaires n'ayant fait que croître, elle partit pour Paris en 1849 avec le comte d'Orsay qui partageait sa ruine, abandonnant à ses créanciers son mobilier et ses richesses artistiques. Elle mourut un mois après. Le duc et la duchesse de Grammont la firent inhumer dans leur terre de Chambourcy, près de Saint-Germain-en-Laye. Elle a peint au vif les salons de la haute société britannique avec laquelle son peu de souci des convenances anglaises l'avait mise en perpétuelle hostilité. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Grâce Cassidy* (1833, 3 vol.); *Conversations avec Byron* (1834); *les Deux amis*, description de la société au faubourg Saint-Germain (1835); *Fleurs de beauté* (1836); *Confessions d'un vieux gentleman* (1836); *les Victimes de la société* (1837); *Confessions d'une vieille dame* (1838); *la Gouvernante* (1839); *les Loisirs d'une femme en France et en Italie* (1840); *Loterie de la vie* (1842); *Stratheyn* (1843, 4 vol.); *Mémoires d'une femme de chambre* (1846, 3 vol.); *Marmaduke Herbert* (1847, 3 vol.). Hector FRANCE.

BLESSON (Ludwig-Johann-Urban), écrivain militaire allemand, né à Berlin le 27 mai 1790, mort à Berlin le 20 janv. 1860 ; il a écrit plusieurs ouvrages dont deux furent très remarqués : *Befestigungs Kunst für alle Waffen* (Berlin, 1821-1835, 3 vol.); *Geschichte der grossen Befestigungs Kunst* (Berlin, 1830).

BLESSONVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain ; 307 hab.

BLESSURE. I. Pathologie. — 1° GÉNÉRALITÉS. — Toute lésion qui est la conséquence d'une violence extérieure ou d'un acte physiologique exagéré prend le nom de *blessure*, quels que soient la manière dont elle se produit, le tissu ou la région du corps qu'elle affecte. La violence extérieure peut être un coup de couteau, un vésicatoire (plaie), un coup de pierre (plaie contuse), une chute (contusion). L'acte physiologique exagéré peut être par exemple une contraction musculaire violente, dans l'extension complète de la jambe, d'où résulte une fracture de la rotule. On groupe sous le nom générique de *traumatismes* les accidents ainsi produits. Les blessures peuvent être aussi distinguées en *blessures simples* et *blessures compliquées*.

Une blessure est compliquée (Verneuil), quand il y a : perte de substance, corps étrangers, altération chimique des parois du foyer par le fer rouge, l'électricité, les caustiques; intoxication par venins, virus, matières septiques, poisons divers; altération préalable des tissus divisés, viciation du milieu. Toute blessure qui ne présentera aucun de ses caractères est dite simple. La division suivante, ancienne, mais encore adoptée par la plupart des auteurs, permet de classer les blessures d'une façon plus méthodique, plus claire, peut-être plus clinique que la précédente : 1° Plaies par instruments piquants, ou piqûres ; 2° plaies par instruments tranchants, ou coupures; 3° plaies par instruments contondants, ou plaies contuses ; 4° plaies par arrachement ; 5° plaies par armes à feu et substances explosibles (blessures de guerre) ; 6° plaies empoisonnées et virulentes.

Un chapitre spécial sera réservé aux *blessures de guerre*, étant données leur importance et les modifications qui leur sont imprimées par les progrès incessants de la balistique, de la chimie; en un mot, vu la perfection croissante de cet art sauvage qui consiste à s'entretuer méthodiquement et scientifiquement. Chacun de ces divers genres de blessures offre à considérer des différences dans son mécanisme, sa forme, ses caractères. Leur diagnostic, leur marche, leur pronostic ne sont pas les mêmes.

I. Les *plaies par instruments piquants* sont les plus simples. Leur traitement consiste à *obturer l'orifice* ou les orifices, s'il n'y a aucun corps étranger dans la plaie, à *assurer le repos* du membre et à exercer une légère *compression* sur la blessure. Le plus souvent ces moyens suffisent.

II. Les *plaies par instruments tranchants* ont pour caractères fondamentaux la douleur, l'écoulement sanguin, l'écartement des lèvres de la plaie. Leur gravité dépend du calibre de l'instrument, de la profondeur à laquelle il pénètre, de l'élasticité des tissus, de la direction de la blessure. Lorsque la douleur est calmée, l'hémorrhagie arrêtée, ces plaies ont une tendance naturelle à guérir soit par *première intention* ou *réunion immédiate*, soit par *seconde intention* ou *réunion secondaire*. Leur guérison plus ou moins rapide dépend du soin que l'on apporte à leur pansement. Hippocrate avait reconnu que les moyens

les plus simples (eau, miel, vin), étaient les plus sûrs. Plus tard, jusqu'à Ambroise Paré, ce fut un débordement d'onguents et pommades divers. Les chirurgiens militaires du premier empire employèrent l'eau, l'alcool, et les pommades rancissantes allèrent rejoindre l'huile de petits chiens d'A. Paré, au rancart des *pansements sales*. Pas assez vite, pourtant. « C'est en s'appuyant sur les remarquables expériences de Pasteur et Tyndall que Lister, en Angleterre, et Alphonse Guérin en France, sont arrivés à poser les principes de la méthode antiseptique. » (Poulet et Bousquet.) Guérin entoure les plaies d'une épaisse couche d'ouate pour empêcher les germes pernicieux de l'air, — les microbes, — si abondants dans l'atmosphère des grandes villes et des hôpitaux, d'arriver jusqu'à la plaie, d'y provoquer la suppuration et les affections infectieuses et septiques qu'on y remarque. Quant à l'immortel Lister, il a créé une méthode complète de pansement basée aussi sur la suppression des germes, qui a révolutionné la face de la chirurgie, et a permis d'obtenir des succès merveilleux et inespérés jusqu'à ce jour. Il est arrivé à ce résultat au moyen de matières qui sont : le *spray* ou nuage phéniqué, le *protective* ou taffetas phéniqué, la *gaze phéniquée* conservée dans des boîtes en fer blanc, le *mackintosh*, étoffe de coton rendue imperméable par une mince couche de caoutchouc, le *catgut antiseptique* ou de soie phéniquée, pour ligatures, les drains *antiseptiques*, etc. Les règles de ce pansement méritent d'être décrites à part.

III. Les *plaies contuses*, dans lesquelles on peut faire entrer les plaies par arrachement, les plaies par morsure, sont : *superficielles*, simples écorchures que le repos et un pansement à l'eau froide guérissent seuls ; ou *graves*, *par écrasement*. Trélat les appelait, en 1873, des plaies contuses à fort coefficient de contusion. Les tissus sous-cutanés sont quelquefois réduits en bouillie tandis que la peau est à peine atteinte. Dans cette catégorie de blessures le choc sidère le malade, qui est plongé dans un état de stupeur de mauvais augure.

L'intervention chirurgicale, dans ces cas, ne doit pas avoir lieu pendant la période du choc, le blessé n'y résisterait pas. Il vaut mieux attendre des conditions plus favorables du système nerveux et ne pas s'exposer, en outre, à opérer dans des tissus en état d'attrition, à la veille de se gangréner. La gravité d'une contusion dépend de la *puissance* de l'agent contondant, de la nature du *point d'appui*, du *degré de résistance* des parties constituantes de notre organisme. Les tissus osseux et fibreux sont les plus résistants, les parenchymes glandulaires et le cerveau sont les moins résistants. Les phénomènes principaux de la contusion sont : *a.* l'*épanchement sanguin*, qui se traduit par une ecchymose, tache à coloration bleuâtre foncée, à reflets d'acier, qui apparaît sur les téguments. Quelquefois cette coloration est violette, puis elle passe par la gamme chromatique des couleurs, suivant les modifications que subit la substance colorante du sang, l'hémoglobine ; *b.* la *crépitation sanguine*, sensation spéciale que les doigts perçoivent quand ils palpent une région ecchymosée. Il faut bien se garder de la confondre, dans les tissus voisins du squelette, avec la crépitation des fractures. Quelquefois, au lieu de sang, on trouve de la sérosité épanchée ; pour Verneuil ce serait la lymphe issue des lymphatiques blessés. Parfois encore on trouve des épanchements d'*huile* ; ils sont dus le plus souvent à la rupture des vésicules adipeuses. Enfin, on trouve aussi, au lieu de liquides, des *gaz* épanchés dans le foyer de la contusion. Ils proviennent soit de l'air ambiant, soit d'une cavité naturelle avec laquelle le foyer est en communication. Ce sont, dans certains cas, des produits de décomposition.

Les autres symptômes de la contusion sont : le gonflement, la rougeur diffuse, la déformation, la douleur, celle-ci très variable. La palpation permettra de reconnaître la crépitation, la fluctuation, le ballottement, les plaies du squelette (fractures), la sensibilité plus ou moins pervertie, les battements artériels plus ou moins atténués. Suivant la région contuse, les phénomènes nerveux seront plus ou moins graves ; ils iront jusqu'aux sueurs froides, à la syncope (creux de l'estomac, testicule), jusqu'à la stupeur, même, quand la contusion sera d'une violence exagérée. Le traitement des contusions légères consistera en *compresses résolutives*, d'eau froide le plus souvent. Celui des contusions graves aura pour agents : l'*immobilisation*, la *compression méthodique*, pour faire résorber l'épanchement ou plutôt s'opposer à sa formation. Le *massage* sera bon dans quelques cas pour désagréger les caillots et les refouler dans les mailles du tissu cellulaire. Les *vésicatoires* sont quelquefois utiles. L'intervention chirurgicale doit se borner, autant que possible, à la ponction, dans les épanchements de sérosité, suivie d'injections iodées.

IV. Les blessures *par morsure*, *par arrachement* peuvent rentrer dans la catégorie précédente. On divise les premières en plaies par morsures d'*oiseaux*, de *carnassiers*, de *solipèdes* (cheval, âne, mulet). L'oiseau pince et arrache ; la plaie est douloureuse, mais sans gravité. Les carnassiers mordent du bout des dents ou à pleine gueule, et occasionnent une série de contusions et de plaies contuses. Les grands carnassiers peuvent broyer un membre. Les solipèdes font des blessures qui vont du pincement aux broiements les plus graves. Elles sont très douloureuses. Enfin, l'homme lui-même fait des morsures par arrachement, au cours de rixes dans lesquelles il perd le sens humain.

Le *traitement* consiste à *nettoyer* largement les plaies, *immobiliser* le membre atteint, *pratiquer des irrigations continues*, administrer un bain antiseptique ; pansement antiseptique. Les antécédents de rage seront attentivement recherchés. Les blessures par arrachement exigent pour se produire un effort considérable. Elles sont assez fréquentes dans les usines, les fabriques. Peu douloureuses en général, elles saignent peu. Les parties séparées (aponévroses, muscles, tendons, nerfs), sont arrachées à des hauteurs différentes ; elles sont accompagnées de phénomènes généraux parfois graves (stupeur). La gangrène s'y met fréquemment. Les vaisseaux sont d'ordinaire rétractés. L'infection purulente, le tétanos, compliquent souvent ces plaies. Le *traitement* consiste, le plus ordinairement, à laisser agir la nature, à pratiquer des *irrigations continues*, le *pansement ouaté*, le *pansement antiseptique*. Il faut repousser toute intervention chirurgicale rapide ; après un certain temps, on verra ce qui doit être conservé ou sacrifié.

V. *Plaies par arme à feu et par substances explosibles* (V. plus loin Blessure de Guerre).

VI. *Plaies empoisonnées et virulentes* (vénéneuses). Ces plaies sont le plus souvent accompagnées de simples démangeaisons ; elles peuvent aussi être suivies de mort. *a.* Les piqûres de cousins (culex), ne produisent que du prurit et un peu de gonflement local, chez les personnes lymphatiques, les femmes et les enfants surtout. *b.* Les piqûres d'hyménoptères (abeilles, bourdons, frêlons, guêpes), font des plaies rendues douloureuses par l'aiguillon qu'ils laissent dans la plaie. Elles sont généralement accompagnées de douleur vive et cuisante, quelquefois de phlegmons, de suppuration ; quand elles sont en grand nombre, elles peuvent déterminer la mort. On les traite en retirant l'aiguillon et en maintenant de l'ammoniaque appliquée sur la plaie. *c.* Les piqûres de serpents, dans nos pays, ne sont pas mortelles. Pourtant, il faut en excepter celles de la vipère qui, parfois, déterminent la mort. La piqûre de la vipère occasionne une vive douleur qui disparaît après quelques heures. Puis, il survient du malaise, de l'anxiété, des vomissements bilieux, de la céphalalgie, des syncopes. Le membre blessé augmente de volume et prend une teinte ictérique après vingt-quatre heures. Habituellement, ces accidents s'amendent en quelques jours. Quelquefois la mort survient dans le coma et

l'adynamie. Le **traitement** consiste à faire pénétrer dans la plaie une petite dose de potasse caustique étendue (0,20 par 10 gr. d'eau), en la débridant, et après avoir préalablement comprimé le membre au-dessus de la blessure avec un lien bien serré. Une solution de permanganate de potasse injectée sous la peau, au voisinage du point mordu, *neutralise sûrement le venin* des serpents les plus dangereux. Couty, de Lacerda, Poulet et Bousquet, Driout rapportent des expériences ou des faits concluants. Les cautérisations au fer rouge sont encore le moyen le plus efficace.— La chaleur, le froid agissent aussi sur les tissus et produisent des blessures qui prennent le nom de brûlures, gelures. Elles seront décrites à leur place dans cet ouvrage.

Complications. Les complications des blessures sont : 1° la *douleur intense*, qui s'explique par la violence de l'inflammation, la présence d'un corps étranger dans le foyer de la blessure, la dilacération d'un nerf important, un pansement mal fait; 2° le *shock traumatique* (Hunter) ; c'est ce que Dupuytren appelait la stupeur. Le shock, d'après Planteau, est un état plus ou moins grave, consécutif au traumatisme, spécialement aux plaies par armes à feu et aux grands écrasements, caractérisé par l'affaiblissement des pulsations du cœur, l'abaissement de la température, la pâleur des tissus, un certain degré d'anesthésie joints à la faiblesse musculaire, avec conservation de l'intelligence ; 3° la *stupeur locale*, qui est le shock, l'étonnement local, la limitation au membre blessé du précédent état; 4° l'*emphysème traumatique;* 5° le *tétanos traumatique ;* 6° les *corps étrangers.*

Cicatrisation. La guérison des blessures ou des plaies, qu'elle soit due aux seuls efforts de la nature ou à l'intervention du chirurgien, se fait par cicatrisation. La *cicatrice* est le tissu nouveau résultant de la réunion des parties primitivement traumatisées, des solutions de continuité des parties molles dilacérées. Les cicatrices peuvent être régulières, difformes (colorées, exubérantes, déprimées, adhérentes). Elles peuvent être le siège de maladies, rester douloureuses, occasionner des difformités : adhérences anormales, oblitérations ou rétrécissements, déviations (Panas). Il importe donc de surveiller avec le plus grand soin la marche de la cicatrisation dans les blessures, pour qu'elles ne laissent pas d'infirmités après elles.

2° Blessure de guerre. — On entend en chirurgie, par *blessures de guerre*, les traumatismes produits par des armes de combat, dans des circonstances de guerre. Ces armes se divisent en : *offensives* (armes blanches, armes à feu), et *défensives*. On comprend sous le nom d'*armes blanches*, en général, les armes *piquantes* et les armes *tranchantes*. Parmi les premières sont : l'épée, la lance, la baïonnette, le fleuret, etc.; parmi les secondes, le sabre, le sabre-baïonnette, la hache. Il existe encore des armes *contondantes*, telles que l'écouvillon, le maillet, la crosse de fusil, la hache. Les armes à feu, en général, appartiennent à cette classe. Les *armes à feu* se divisent en armes à feu portatives (fusils, mousquetons, pistolets, etc.), et armes de gros calibre, artillerie (canons, obusiers, mortiers, etc.). Les armes *défensives* destinées à garantir les corps des atteintes des armes offensives, étaient jadis d'un usage plus efficace que de nos jours. Il nous en reste encore le casque, la cuirasse, celle-ci à la veille de disparaître comme dangereuse.

Nature des armes. Nous ferons table rase de tout ce qui se rapporte aux effets des armes à feu usitées avant 1867. Depuis vingt ans, en effet, les armes de petit calibre ont subi des transformations radicales. Après Sadowa, toutes les nations transformèrent leur armement sur le modèle du fusil à aiguille. En Europe, on se sert actuellement d'armes à petit calibre (de 10 à 12 millim.) à balle cylindro-conique et dont la charge de poudre est de 4 à 5 gr. Ces données ont été établies de façon que le projectile ait une trajectoire fortement tendue et une vitesse initiale aussi grande que possible. Ces vitesses se rapprochent, en général, de 450 m. à la seconde. Les armes ainsi adoptées se chargent par la culasse et sont à percussion centrale. La France se servait du fusil Gras (1874 et 1878), calibre 11, actuellement du fusil Lebel (1886), calibre 8 ; l'Allemagne, du fusil Mauser (1871) et Werder (1875), calibre 11 ; l'Italie, la Suisse, du fusil Weterli (1870), calibre 10,35 ; l'Autriche, du fusil Werndl (1867 et 1873), calibre 11 ; l'Angleterre, du Martini-Henry (1871), calibre 11,43 ; la Russie, du Berdan n° 2 (1872), calibre 10,66.

Le nombre de blessés par petits projectiles va sans cesse en augmentant, étant données la vitesse de tir, la portée (3,000 m. fusil Gras, balles perdues), la puissance de pénétration extraordinaire des armes actuelles (Poulet et Bousquet). En Crimée, les Français eurent :

Plaies par armes à feu portatives. . . .	53.50 %
— projectiles de l'artillerie . . .	42.70 —
— armes blanches	3.60 —

Dans la guerre de 1870 (Plœnnis et Wigand), on relève les chiffres suivants :

	Français	Allemands
Plaies par fusil.	70 %	94 %
— artillerie. . . .	25 —	5 —
— armes blanches.	5 —	1 —

Avec l'adoption du fusil à magasin, les blessures par fusil seront de plus en plus nombreuses. Les projectiles que lancent les armes à feu de gros calibre sont rarement pleins ; les obus ont remplacé les anciens boulets. Ils agissent après avoir éclaté, et se divisent en un nombre de fragments de force et de grosseur variables, dont la puissance d'action s'étend plus ou moins loin. Le canon de 80 millim. lance un obus du poids de 5 kilogr. 570. Le canon de 90 millim. un obus de 8 kilogr. 165. Le premier est préparé de façon à se diviser en 93 fragments, le second en 92, sans compter l'éclatement de l'enveloppe. Les obus lancés par des canons de marine ont actuellement des proportions gigantesques, destinés qu'ils sont à percer les cuirasses des navires, les revêtements des forts. Dans les obus à balle (Shrapnells), il y a de 85 à 123 balles, jetant 449 gr. en plomb durci.

Mode d'action. L'effet produit par le projectile dépend surtout de la vitesse avec laquelle il aborde les tissus. Il a été beaucoup écrit, en Allemagne et en Suisse, sur ce sujet, encore fort controversé.

Le mode d'action des armes actuelles diffère considérablement de celui des anciennes armes à âme lisse. Kocher a démontré que le refoulement subit des parties liquides contenues dans les parties molles du corps, agissant par voie de pression hydraulique, est la cause principale des dégâts observés. Lorsqu'un projectile lancé avec une grande vitesse rencontre un os résistant, l'os est fracturé en un grand nombre d'éclats ; si l'on retrouve le projectile, on constate qu'il est aplati, déformé, que son poids a diminué. En même temps des fragments de plomb se trouvent dans la plaie, semblables à un semis de gouttelettes. C'est qu'il y a eu transformation de la vitesse en chaleur, et fusion à la pointe du projectile.

Lésions produites. Avec les armes modernes, la nature de la blessure dépendra du poids et de la force de ce projectile ; l'ouverture d'entrée est généralement du diamètre de la balle, comme faite à l'emporte-pièce ; celle de sortie est allongée, déchiquetée. Voilà, du moins, ce que l'on donnait comme classique, il y a quelques mois encore. Mais Delorme, Chauvel, Nimier, à la suite de nombreuses expériences pratiquées au Val-de-Grâce sur les effets du fusil Lebel, viennent de faire à l'Académie de médecine et à la Société de chirurgie des communications qui sont comme le dernier mot des faits acquis sur ce sujet palpitant d'actualité.

Fusil Lebel. Delorme, utilisant la méthode des charges réduites, calculées mathématiquement d'après le procédé

du capitaine Jaricot, a tiré sur des cadavres des projectiles animés de la vitesse qu'ils possèdent aux distances ordinaires du tir de combat : à 200, 400, 600, 1,000, 1,400, 1,600 et 2,000 m. A part quelques différences minimes et d'ordre secondaire, les projectiles du fusil de 8 millim. produisent des effets semblables à ceux qu'on obtient avec le fusil de 11 millim. Les lésions produites peuvent se résumer ainsi : orifice d'entrée de la balle en général plus petit que l'orifice de sortie ; diamètre de ces ouvertures variant, en moyenne, de 4 à 6 millim.; du reste, les orifices diminuent d'étendue quand la vitesse de la balle s'abaisse ; ils augmentent quand elle s'élève.

Les perforations musculaires ont des dimensions un peu supérieures à celles des orifices cutanés. Les os longs présentent soit des fêlures ou fissures, soit des fractures, soit des perforations ; les fractures sont compliquées, en général, de fissures atteignant toute la hauteur de l'os, et les perforations s'accompagnent, d'ordinaire, de fractures et de fissures. D'une façon générale, les fractures sont d'autant plus limitées que le projectile est animé d'une plus grande vitesse, mais aussi les parties atteintes sont plus broyées. Quant aux vaisseaux et aux nerfs, ils peuvent être blessés soit par les balles, soit par les débris osseux. Des expériences plus récentes ont été faites par Chauvel et Nimier sur la pénétration dans le crâne des balles du fusil Lebel qui sont en plomb, recouvertes d'une enveloppe de maillechort et indéformables. Les fissures osseuses qui résultent de cette pénétration sont de trois sortes : radiées ordinaires, rayonnant de tous côtés ; circulaires, qui relient entre elles les précédentes ; longitudinales, qui vont du trou d'entrée au trou de sortie, en passant par le vertex ou par la base du crâne.

Aux téguments, les projectiles font une ouverture très petite, inférieure en général au diamètre même de la balle. Les lésions profondes ne sont pas en rapport avec les minimes solutions de continuité de la superficie. L'os peut être fracturé très gravement au-dessous d'un orifice cutané n'ayant pas plus de 3 millim. de diamètre. Dans les muscles, ces balles laissent des trous visibles d'ordinaire, à moins que le projectile n'ait suivi le trajet de la fibre musculaire ; alors la balle peut passer sans laisser de traces. Les vaisseaux sont atteints dans 30 % des cas, mais jamais on n'a observé de rebroussement des tuniques. Dans les os longs, la balle nouveau modèle donne des fractures à longues esquilles ; ces blessures *sont inférieures en gravité* à celles que produisait l'ancienne balle de plomb déformable. Sur les os courts les fractures sont très esquilleuses.

Le fait important, c'est que les balles *s'arrêtent rarement dans les parties frappées;* même à 2,000 m., elles entrent, puis ressortent du corps ; jamais on ne les y a retrouvées. Ces balles, vu leur petit calibre, n'entraînent point avec elles de corps étrangers, de fragments de vêtements, comme les anciens projectiles. Il y a là une sécurité pour le chirurgien qui n'aura pas à songer aux corps étrangers, et pourra effectuer librement la désinfection et l'occlusion des plaies de guerre. Ce serait presque la *balle humanitaire*, si l'association de ces deux mots n'était pas, par elle-même, un contre-sens.

Explosifs nouveaux. Mélinite. Nous ne décrirons ici que les lésions dues aux explosifs les plus récents, c.-à-d. les plus meurtriers, en traitant des *obus à charge de mélinite.* Ces projectiles fournissent 500 à 600 éclats de toute grosseur, irréguliers et tranchants, sans compter une poussière de petits projectiles du poids le plus minime. Les obus d'acier, à charge pleine de mélinite, donnent même des éclats si tranchants qu'on peut les comparer à un couteau. Leur vitesse est telle qu'on les retrouve à 300 m. en arrière du point d'explosion, et à 900 m. en avant. Ils sont brûlants à un tel degré qu'on ne peut les tenir à la main peu après l'explosion.

Au point de chute ou à faible distance, tout sera détruit, criblé, tatoué. A plus grande distance on observera des plaies plus ou moins étendues (Poncet). L'explosion du 10 mars 1887, à l'arsenal de Belfort, où dix-sept artilleurs furent tués ou blessés, en est une preuve trop convaincante. Tachard a relaté l'histoire de ce fatal événement, et décrit la multiplicité, la profondeur, la gravité des plaies occasionnées par des fragments de petit volume, et la production de tatouages par des parcelles de fonte réduites aux dimensions d'un grain de sable, et pouvant pénétrer à 10, 15 centim. dans les tissus. En résumé, la diminution du calibre des balles ne paraît pas devoir diminuer très sensiblement leurs effets meurtriers ; quant aux nouveaux explosifs, ils ont augmenté d'une façon terrible les effets destructifs des obus, en multipliant à l'infini le nombre des débris et en imprimant à chacun d'eux une force de pénétration considérable.

Il ne fallait rien moins que les progrès de l'antisepsie et la généralisation du pansement antiseptique pour pouvoir lutter avec avantage contre les moyens terribles de destruction dont sont armées, à l'heure actuelle, les troupes belligérantes.

Caractères généraux et différentiels des blessures de guerre. Les blessures de guerre présentent des caractères différents suivant qu'elles sont dues à des instruments piquants, tranchants, contondants. Quant aux blessures par armes à feu, on les distingue en blessures par *gros projectiles* ou par *petits projectiles.* Elles se divisent encore en *simples* et *compliquées.* Deux grands préceptes sont à retenir en chirurgie de guerre : 1° il ne faut explorer les plaies faites par des projectiles qu'avec discrétion, ménagement et douceur ; 2° dans l'exploration du trajet d'une plaie par arme à feu, il est de règle absolue de faire placer le blessé dans la position qu'il occupait lorsqu'il a reçu la blessure. Les *complications* de ces blessures sont ; les corps étrangers, les lésions des vaisseaux, l'hémorragie primitive, l'ébranlement nerveux, l'excitation, la stupeur, les lésions des nerfs, des os. Les accidents *locaux* immédiats sont : l'inflammation, l'érysipèle, le phlegmon érysipélateux, l'étranglement, les suppurations profondes, les fusées purulentes, la gangrène, les hémorragies consécutives, les anévrysmes. Les accidents *généraux* des blessures de guerre sont : le tétanos, la pourriture d'hôpital, la septicémie.

Siège. Ces blessures peuvent siéger sur toutes les parties du corps. Les plaies pénétrantes du crâne, de la poitrine, de l'abdomen sont particulièrement graves, par suite des complications redoutables et rapides dont elles sont suivies. La mise en application, sur les champs de bataille, des principes de l'antisepsie la plus rigoureuse, a donné de remarquables résultats au cours des guerres russo-turque et serbo-bulgare. Les succès opératoires sont devenus de plus en plus nombreux et les tentatives de chirurgie conservatrice très encourageantes. Les complications des blessures de guerre seront donc moins fréquentes et moins redoutables à l'avenir, surtout si l'on nantit chaque soldat, dans notre armée, comme on l'a fait chez des nations voisines, d'une cartouche à pansement, d'un sachet antiseptique, dont il s'appliquera lui-même les pièces, en attendant les soins médicaux. Dans beaucoup de cas, des blessures ainsi pansées guériront sans complications. La France ne saurait rester en arrière des autres puissances. Il vaut mieux encore adopter un type défectueux de *paquet de pansement individuel* que priver le soldat de ce secours immédiat. Quand on lui en aura fait comprendre l'importance, il ne le gaspillera pas et le réservera pour le jour suprême du combat. D'autre part, les paquets antiseptiques des morts et des survivants non blessés seront une réserve précieuse pour les hôpitaux de l'arrière et les ambulances.

Pensions de retraite pour blessures. Les blessures de guerre, et celles qui ont été contractées en service commandé, en temps de paix, qui sont suivies d'infirmités incurables, assurent des droits à des pensions de retraite.

Les cas de gravité prévus par la loi à l'égard des bles-

sures ou infirmités susceptibles d'ouvrir un droit immédiat ou relatif à une pension militaire de retraite, soit fixe, soit proportionnelle, sont au nombre de six : 1° la perte totale et irrémédiable de la vue (1re classe) ; 2° l'amputation de deux membres (2e classe) ; 3° l'amputation d'un membre (3e classe) ; 4° la perte absolue de l'usage de deux membres (4e classe) ; 5° la perte absolue de l'usage d'un membre (5e classe) ; 6° les cas de blessures ou d'infirmités moins graves qui mettent l'officier hors d'état de rester au service et d'y rentrer ultérieurement ; le sous-officier, caporal, brigadier ou soldat hors d'état de servir et de pourvoir à sa subsistance (6e classe). Le taux de la pension varie suivant l'échelle de gravité des blessures.

Dr A. Coustan.

II. Médecine légale. — Sous la dénomination de coups et blessures, violences et voies de fait, de meurtre et d'assassinat, la loi pénale a compris toute une série de faits extrêmement fréquents qui constituent des délits ou des crimes à l'occasion desquels les constatations médicales sont chaque jour réclamées par la justice (A. Tardieu). Le degré de pénalité dans les cas de blessures, d'après les art. 309, 310 du c. pénal, dépend des conséquences qu'elles entraînent, de la durée de la maladie et de l'incapacité de travail qu'elles nécessitent, de la gravité des infirmités qu'elles laissent à leur suite et même, d'après l'art. 316, de la nature de l'organe blessé. Le médecin délégué par la justice doit procéder aux opérations que nous allons énumérer.

1° *Visite du blessé et constatation de son état.* Le premier examen d'ensemble se fera sans nuire au blessé par des investigations, des déplacements douloureux ; autant que possible le médecin du blessé sera présent. Chaque blessure sera minutieusement décrite dans son siège, sa forme, son étendue, sa direction. L'exploration des vêtements sera attentivement faite et l'on notera les taches qui s'y trouvent, les déchirures faites à l'aide d'instruments qui ont servi, peut-être, à perpétrer le crime. En cas de mort l'autopsie sera faite.

2° *Préciser la nature de la blessure.* L'expert devra reconnaître l'espèce de la blessure, depuis la simple excoriation jusqu'à la fracture. Il distinguera avec soin les lésions qui pourront être dues à une violence ou qui ont pu naître simplement à la suite d'un état cachectique ou diathésique spécial. On remarque, en effet, dans certaines maladies (scorbut, purpura, etc.), des ecchymoses, des ulcérations qui se produisent spontanément, et pourraient donner le change. Il y aura lieu encore de constater si les blessures ont été faites pendant la vie ou si elles sont postérieures à la mort. La contusion, les plaies, les fractures présentant dans l'un ou l'autre cas des caractères particuliers et propres que nous n'avons pas à retracer ici.

3° *Indiquer les causes des blessures.* Les blessures peuvent être le fait d'une cause physique (chute d'un lieu élevé, écrasement), de l'action de moteurs en mouvement, d'accidents de chemin de fer. Certaines de ces blessures n'affectent qu'une catégorie sociale, les ouvriers ; d'autres, au contraire, sont constatées dans tous les rangs de la société (blessures par accidents de chemin de fer). Les désordres produits sont graves, leurs suites redoutables ; des infirmités incurables, la mort même, en sont souvent la conséquence. Le médecin expert aura donc à intervenir pour faire la lumière sur les questions de responsabilité qui seront soulevées par la justice ou par les victimes. Les blessures sont souvent le fait d'un instrument vulnérant. Il faudra rechercher s'il est piquant (épée, fleuret), tranchant (couteau, rasoir), contondant (marteau, pierre, poings, pieds). Chacune de ces classes d'instruments produit des plaies qui ont un caractère bien tranché. L'examen devra surtout être minutieux quand il s'agira d'instruments appartenant, à la fois, à plusieurs de ces catégories, tels qu'un sabre (piquant et tranchant), un couperet (tranchant et contondant). Enfin l'expert n'oubliera pas qu'il existe des blessures faites par des instruments non classés, qui ont un caractère spécial (crochets, dents, ongles). Elles participent surtout des blessures par arrachement. Les blessures par armes à feu, très fréquentes, exigent la recherche de la nature de l'arme (fusil, pistolet), du projectile (balle, grains de plomb) ; de la distance à laquelle le coup a été tiré (à bout portant, à courte, à longue distance). Enfin, il faudra s'assurer si l'arme saisie a pu produire la blessure constatée.

4° *Conséquences que peuvent avoir les blessures.* L'expert recherchera si les blessures entraîneront, ou ont entraîné une incapacité de travail plus ou moins longue, une infirmité curable ou incurable, si elles peuvent être suivies de mort à une échéance plus ou moins éloignée, mais il convient d'être très réservé avant d'affirmer si la maladie, l'infirmité ou la mort sont la conséquence *directe* ou *indirecte* de la blessure. C'est pourquoi il faudra tenir compte des complications relatives au siège anatomique des blessures, à leur nature ; de celles qui appartiennent à toutes lésions traumatiques, graves ou légères, telles que l'érysipèle, la septicémie, le gangrène, le tétanos. Les conditions individuelles (âge, constitution, habitudes alcooliques), peuvent aussi influer directement ou indirectement sur les suites d'une blessure. D'autres *conditions générales* (saisons, climat, défaut de soins, traitement suivi), peuvent également faire changer l'issue des traumatismes.

5° Enfin le médecin légiste établira les circonstances dans lesquelles les blessures auront été faites, déterminera l'époque à laquelle elles remontent, recherchera la position du blessé ou de l'agresseur au moment où les coups ont été donnés ; l'ordre dans lequel les blessures ont été faites ; s'il y a eu résistance, lutte ; si certains actes ont été postérieurement accomplis par la victime (cris, paroles, marche). Il s'efforcera encore de rechercher s'il y a eu un seul ou plusieurs agresseurs, la vigueur, l'habileté de ceux-ci. Ici se posera la question de préciser si les blessures sont accidentelles ou volontaires, simulées ou provoquées, ou dues à des violences criminelles (*Procès Armand*, Aix, 1864). En un mot, il y aura lieu de distinguer entre le suicide, l'homicide, la mort par accident. L'étude des taches de sang, de matière cérébrale, de sperme, de boue, à l'aide de leurs caractères physiques, chimiques, microscopiques se lie intimement à celle des blessures. Ces taches se retrouvent sur les vêtements de la victime, de l'assassin, sur l'instrument du meurtre, sur le sol, les meubles, et seront des indices précieux dans la recherche de la vérité. Souvent ils constituent les seules pièces à conviction.

Dr A. Coustan.

III. Droit. — Au point de vue du droit, le fait d'avoir injustement occasionné des blessures à autrui donne ouverture tout à la fois à une action pénale et à une action civile. L'action pénale, exercée par le ministère public, aboutit à la condamnation de l'auteur des blessures tantôt à une peine criminelle, tantôt à une peine correctionnelle, suivant les circonstances. L'action civile a pour objet la réparation du préjudice éprouvé par la victime des blessures ; en conséquence, elle ne peut être exercée que par celle-ci ou ses représentants. Bien qu'elles naissent ensemble et du même fait, ces deux actions n'en sont pas moins complètement indépendantes l'une de l'autre. La première, l'action pénale, tient au droit public, elle constitue le châtiment infligé au nom de la justice sociale, elle procède du code pénal et c'est un devoir pour les représentants de la vindicte publique de l'exercer. L'action civile au contraire procède du droit privé ; créée par l'art. 1382 du c. civ., elle trouve sa raison d'être dans ce principe général que l'auteur d'un dommage en doit réparation. Or, par cela même qu'elle n'intéresse que la victime du dommage, celle-ci peut à son gré l'exercer ou y renoncer.

Historique. — Ces deux actions simultanées et indépendantes se rencontrent dès le droit romain ; d'une part en effet la loi Aquilia donnait à la victime des bles-

sures le droit de poursuivre le payement d'une indemnité pour le préjudice matériel qu'elle avait éprouvé. D'autre part l'action, dite action d'injure, entraînait le châtiment plus ou moins sévère du coupable. Les peines applicables ont varié avec la législation. Tout d'abord, sous l'empire de la loi des XII Tables, la peine était du talion pour un membre rompu; pour un os fracturé ou écrasé, elle était de trois cents ou de cent cinquante as, selon que la victime était un homme libre ou un esclave, enfin pour les autres blessures, elle se réduisait à vingt-cinq as. Plus tard, à cette législation trop barbare du talion ou trop uniforme du tarif, le préteur en substitua une autre. Le délit de blessures ne fut plus désormais puni que d'une peine pécuniaire et cette peine n'était plus fixée à l'avance d'une manière invariable; elle était estimée tantôt par le juge, tantôt par la victime. Dans tous les cas l'amende profitait au fisc. Ce système de répression introduit par le droit prétorien se retrouve encore sous Justinien, mais modifié par une loi *Cornelia*, rendue sous la dictature de Sylla. A côté de la peine pécuniaire prétorienne cette loi créa une peine criminelle que la victime avait le droit de choisir à la place de l'autre, sans pouvoir, en aucun cas, les demander toutes les deux. La peine criminelle variait suivant la gravité des blessures; en cas d'homicide, les lois *Cornelia de Sicariis* et *Pompeia de parricidiis* prononçaient la peine de mort; pour les blessures moins graves, la peine était tantôt la mutilation, tantôt la flagellation, la transportation ou la rélégation. La peine variait d'ailleurs suivant la qualité des citoyens, plus indulgente pour les *honestiores*, plus rigoureuse pour les *humiliores*.

Tel qu'il est, le système du droit romain se caractérise en ceci : que l'application de la peine, aussi bien que la poursuite de l'indemnité due en réparation du préjudice, dépendaient exclusivement de la volonté de la victime, qui pouvait à son gré mettre en œuvre ou arrêter la vindicte publique, qui pouvait à son choix punir ou pardonner. Le droit pénal en effet reposait alors sur une idée de vengeance privée et les méfaits qui n'atteignaient pas directement l'Etat ou la société, mais seulement des particuliers, ne devaient être poursuivis et punis que si ceux-ci réclamaient justice; aussi la procédure ordinaire était-elle une procédure accusatoire, laquelle supposait un accusateur et un inculpé en face du juge et se déroulait publiquement et au grand jour. Ce n'est que tout à fait exceptionnellement et à partir des derniers empereurs seulement qu'on voit le juge poursuivre d'office et en l'absence de toute plainte, dans les cas où il fallait sauvegarder la tranquillité publique et rassurer la société par la répression de grands crimes. Dans ces cas exceptionnels le coupable se trouvait alors seul en face du juge et celui-ci pratiquait la procédure dite inquisitoire. Voulant découvrir la vérité par tous les moyens, craignant que ses investigations, si elles étaient publiques, ne fussent déjouées par le coupable, le juge instruisait l'affaire en secret.

A l'époque franque et dans le droit coutumier, le droit pénal continue à procéder d'une idée de vengeance privée et même cette idée s'accuse davantage encore. On applique la règle du droit barbare, d'après laquelle un crime contre un particulier donne à celui-ci et à toute sa famille le droit de poursuivre vengeance par les armes. C'était le système de la guerre privée, mais de bonne heure il était arrivé que les adversaires transigeaient et que la victime renonçait à son droit de vengeance, moyennant le payement d'une indemnité. (*Fædum id est pro faida pretium*; *faida* signifie vengeance, le *fædum* en est le rachat.) Or, à l'époque franque et dans le droit coutumier, l'usage du rachat en argent était bientôt devenu le droit, et les lois pénales de cette époque ne sont autres que des *tarifs de composition*. Tout était tarifé : l'homicide se payait tant, chaque membre avait son prix. Pendant toute cette période la distinction entre une action civile et une action pénale a complètement disparu, la composition payée par le coupable constituait à la fois la peine qui lui était infligée et l'indemnité qui profitait à la victime.

Au XIIIe siècle, la société s'organise; on commence à comprendre que l'ordre social est intéressé au châtiment de ceux qui se rendent coupables de violences, fût-ce contre des particuliers. Désormais, la pénalité ne repose plus exclusivement sur une idée de vengeance privée et dans des cas très graves d'abord, puis dans des cas de plus en plus nombreux, la loi oblige le coupable à rendre des comptes non seulement à la victime à laquelle il doit une réparation, mais aussi à la société qu'il a outragée. Les deux actions reparaissent, l'une au profit de la victime et dont l'exercice lui appartient, l'autre au nom de la société et qui (à la différence de ce qui se passait à Rome pour l'action pénale) cesse d'appartenir à la victime pour être exercée spontanément par le magistrat. Les peines infligées sur la poursuite du magistrat, étaient pécuniaires ou afflictives. Les peines pécuniaires étaient la confiscation des biens et l'amende dont le chiffre variait suivant qu'elle s'appliquait à des nobles ou à des vilains. Les peines afflictives étaient la fustigation, la castration, la privation d'un membre, la mort et le supplice. Ici encore une distinction entre les nobles et les vilains : les premiers avaient la tête tranchée, les seconds étaient pendus. Dans la variété des peines on remarque que les usages avaient mis une certaine ressemblance entre la faute et le châtiment; l'empoisonneur par exemple qui avait mis le feu aux entrailles était bouilli. — C'était, on le voit, le commencement de l'organisation pénale de la répression dans notre législation et cette organisation ne fit d'ailleurs que s'étendre, sans se modifier sensiblement jusqu'à la Révolution. Plus tard, en effet, et au fur et à mesure que le pouvoir royal se constitua et envahit les provinces féodales, ce qui dans le principe était l'exception, devint la règle, et les officiers royaux se firent un devoir de toujours rechercher et punir les auteurs de blessures. Mais ce fut tout; et si le principe était posé, son application ne laissa pas que de demeurer longtemps défectueuse. Des différentes peines que nous avons énoncées, les unes, créées par les coutumes, étaient applicables ici, inapplicables là; les autres qui venaient du droit romain n'étaient en usage que dans les pays de droit écrit; d'autres encore, semées dans les grandes ordonnances, étaient souvent d'une excessive rigueur. C'était le chaos! c'était en réalité l'absence presque complète d'un droit pénal! Colbert eut bien la pensée de doter la France d'un droit criminel, mais son ordonnance de 1670, quoique portant le nom d'ordonnance criminelle, ne donna pas à notre pays de législation pénale, elle ne toucha qu'à l'organisation criminelle.

Du chaos sortit l'arbitraire. Insensiblement, les juges prirent l'habitude de s'arroger un pouvoir discrétionnaire dans l'application des peines; non pas qu'ils fussent jamais allés jusqu'à créer une peine là où la loi n'en édictait pas, ni jusqu'à dépasser le maximum que celle-ci imposait, mais en deçà de ce maximum, ils se livraient à l'arbitraire le plus absolu. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à nos jours, jusqu'à la promulgation du code actuel. Signalons cependant une loi de 1791, qui quelque temps avant avait commencé la répression des blessures. Cette loi décidait que, lorsque les blessures seraient légères, le coupable serait passible soit d'une amende de 500 livres, soit d'une détention de six mois; quand les blessures empêcheraient pendant plus de quarante jours la victime de se livrer à un travail corporel, le coupable serait puni d'une détention de deux ans. Elle disposait en outre que toute mutilation commise sur la personne du père ou de la mère naturels ou légitimes, ou de tout autre ascendant légitime, serait punie de la peine de vingt ans de fers.

LÉGISLATION ACTUELLE. — Dans la législation actuelle nous avons indiqué déjà qu'il fallait distinguer l'action

pénale de l'action civile. Aussi les traiterons-nous successivement dans cet article.

I. ACTION PÉNALE. — C'est l'action exercée au nom de l'ordre social. Il n'est pas besoin de dire qu'elle ne procède plus de nos jours ni d'une idée de vengeance privée, ni même d'une idée de vengeance publique. Sa raison d'être est plus élevée, son but autrement moral. Elle réprime les crimes et les délits de blessures afin de les décourager en inspirant la crainte et en donnant l'exemple du châtiment. Les peines qu'elle entraîne sont justement aggravées ou modérées suivant les circonstances et particulièrement suivant que le coupable a agi volontairement ou involontairement. Il est entendu que nous ne traitons ici que des crimes et des délits de blessures proprement dites, laissant de côté l'*homicide* et l'*assassinat* qui seront étudiés sous leur rubrique spéciale (V. ces mots). Au point de vue des peines qui y sont attachées, nous diviserons les blessures en trois catégories : 1° les blessures volontaires ; 2° les blessures involontaires ou accidentelles ; 3° et enfin les blessures qui ne constituent ni crimes ni délits.

Blessures volontaires. Celui qui volontairement porte des coups ou commet toute autre violence ou voie de fait est passible d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 16 à 2,000 fr., s'il est résulté de ces sortes de violences une maladie ou une incapacité de travail de plus de vingt jours (Primitivement et jusqu'à la loi du 28 avr. 1832, la durée de l'incapacité était de quinze jours.) ; il peut en outre être privé des droits mentionnés en l'art. 42 du c. pén., c.-à-d. des droits civils et politiques, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine. Quand les blessures ont occasionné une mutilation, une amputation ou privation de l'usage d'un membre, quand elles ont été suivies de cécité, perte d'un œil, ou autres infirmités permanentes, le coupable est puni de la réclusion (art. 309, c. pén.). Si les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont néanmoins occasionnée, la peine est celle des travaux forcés à temps (loi du 13 mai 1863). Lorsque les blessures, même faites volontairement, mais toujours sans préméditation, n'ont occasionné aucune infirmité, ni aucune incapacité de travail supérieure à vingt jours, le coupable n'est puni que d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement (art. 309 et 311 du c. pén.). Avant la promulgation du code pénal et sous l'empire de la loi de 1791, la peine s'aggravait, lorsque les blessures, quoique légères, avaient été faites à des femmes, des vieillards ou des enfants. Cette aggravation a disparu dans la loi actuelle, mais il est clair que les tribunaux ne manquent pas en pareil cas de se montrer plus sévères dans leur appréciation. Lorsque la victime des blessures est décédée dans les vingt jours qui ont suivi les violences, mais d'une maladie accidentelle et étrangère à ses blessures, le coupable n'encourt pas l'aggravation de peine que nous avons indiquée plus haut, quand bien même les blessures eussent été telles que suivant l'avis des médecins, elles eussent déterminé, si le malade avait vécu, une incapacité de travail de plus de vingt jours. La Cour de cassation en a décidé ainsi par cette raison, fort juste à notre avis, que pour l'application de l'art. 309 les tribunaux ne doivent envisager que le fait acquis, sans s'arrêter aux appréciations plus ou moins problématiques de la science (cass., 18 mars 1834). Par contre, la même Cour de cassation a jugé que le crime de blessures devrait être puni des travaux forcés, lors même qu'elles n'auraient fait que hâter la mort de la victime. Bien plus, elle a jugé qu'il y avait crime de blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, dans les circonstances suivantes : un individu avait tiré sur un garde qui longeait un fleuve, la balle mal dirigée s'était perdue, mais le garde, soit par peur, soit pour échapper au danger, s'était laissé tomber dans le fleuve où il s'était noyé. Poursuivi, l'individu qui avait tiré fut condamné par application de l'art. 309 *in fine*. Cette contre-partie de la jurisprudence de la Cour de cassation n'est d'ailleurs que l'extension de la théorie du fait acquis que, dans des espèces précédentes, elle appliquait en sens inverse. Or, c'est toujours en vertu de cette même théorie qu'il a été jugé que l'art. 309 devait être également appliqué dans le cas où un coup de poing ayant été porté à un homme, atteint dès auparavant d'une maladie grave et chronique du foie et de la rate, un épanchement de sang s'en est suivi qui avait entraîné la mort (cass., 12 juill. 1844 ; Dall.). Il n'est donc pas nécessaire que les coups ou les violences aient été la cause des blessures ; il suffit qu'ils en aient été l'occasion. Mais il faut au moins que les coups aient été l'occasion des blessures ; si les blessures ou si l'aggravation dans l'état du blessé résultaient de toute autre cause, par exemple de la négligence apportée dans le traitement, la jurisprudence refuserait alors d'appliquer l'art. 309.

Circonstances aggravantes. L'art. 309 et l'art. 311 que nous venons de reproduire, constituent le droit commun en matière de répression, ils énoncent les peines qui normalement sont applicables ; mais ces peines s'aggravent dans de justes proportions, dans le cas où le coupable a agi avec préméditation ou guet-apens, quand la victime était parente en ligne directe ascendante du coupable, quand les blessures ont été faites au cours d'une réunion séditieuse et enfin quand le blessé est un dépositaire de l'ordre public.

A. *Préméditation ou guet-apens.* Si les blessures ont été faites avec préméditation ou guet-apens, les peines sont les suivantes : les travaux forcés à perpétuité si la mort s'en est suivie ; les travaux forcés à temps, s'il y a eu mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes ; la réclusion, s'il est résulté des blessures une maladie ou une incapacité de travail de plus de vingt jours, et enfin la prison de deux à cinq ans et l'amende de 50 à 500 fr., lorsque les blessures n'ont point occasionné de maladie ou d'incapacité de travail ou n'ont occasionné qu'une maladie ou incapacité inférieure à vingt jours (art. 310 et 311 du c. pén. combinés). En résumé, la préméditation et le guet-apens aggravent la peine d'une manière proportionnelle, de telle sorte que quelqu'aient été les suites des blessures, on l'élève toujours d'un degré. Or il a été jugé que cette aggravation devait être appliquée dans tous les cas sans exception et quelles que fussent les circonstances, dans le cas par exemple où les coupables étaient des parents, qui, exagérant leur droit de correction, avaient frappé leur enfant d'une façon excessive, après avoir prémédité le fait (cass., 17 déc. 1819). De même pour un mari qui s'était livré à des voies de fait sur sa femme (cass., 7 mai 1851).

B. *Blessures faites à ses père, mère ou ascendants.* Celui qui a volontairement fait des blessures à ses père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou autres ascendants légitimes, est puni : de la réclusion si les blessures ou coups n'ont occasionné aucune maladie ni incapacité de travail personnel ; du maximum de la réclusion, s'il y a eu incapacité de travail pendant plus de vingt jours, ou préméditation ou guet-apens ; des travaux forcés à temps, lorsque les blessures ont été suivies de mutilation, cécité, etc., et enfin des travaux forcés lorsque la mort s'en est suivie, sans que pourtant le coupable ait eu l'intention de la donner (art. 312, c. pén.). Les dispositions pénales ne devant s'entendre qu'au sens étroit, et que pour les cas expressément prévus, il est clair que les blessures faites à d'autres parents que ceux énoncés par la loi, au beau-père, par exemple, ou à la belle-mère, ne seraient pas punies avec la même rigueur. A l'occasion des blessures faites à des parents, notons certaines déchéances civiles, qui viennent dans certains cas s'ajouter à la peine :

aux termes de l'art. 727 du c. civ., l'héritier qui aurait été condamné pour avoir fait des blessures au défunt, avec l'intention de lui donner la mort, est déclaré indigne de lui succéder (V. SUCCESSION). De même, et sans supposer le lien de parenté, le donataire, qui se rend coupable de blessures envers le donateur, peut être déchu pour cause d'ingratitude de la libéralité qui lui était faite (V. DONATION) (art. 955, c. civ.). Enfin l'art. 306 du c. civ. dispose que les blessures faites par l'un des époux à son conjoint constituent une cause de séparation de corps.

C. *Blessures commises en réunion séditieuse.* Les crimes et délits de blessures, lorsqu'ils sont commis en réunion séditieuse, avec rébellion ou pillage, sont imputables aux chefs, auteurs, instigateurs et provocateurs de ces réunions, rébellions ou pillages, qui sont punis comme coupables de ces crimes ou de ces délits et condamnés aux mêmes peines que ceux qui les auraient personnellement commis (art. 313, c. pén. et lois du 16 prairial an III et du 10 vendémiaire an IV). Cet art. 313 constitue une aggravation du droit commun, en ce sens que les chefs ou auteurs de réunions, etc., n'étant point des complices aux termes de l'art. 60 du c. pén., devraient échapper à toute répression. Aussi n'est-ce point à ce titre de complices qu'ils sont déclarés punissables, mais à titre d'auteurs principaux et comme ceux-ci. Indépendamment de la peine qu'ils ont encourue, les tribunaux peuvent prononcer le renvoi des auteurs ou instigateurs de réunions, dans lesquelles auraient eu lieu des violences, sous la surveillance de la haute police, depuis deux ans, jusqu'à dix ans (art. 315 c. pén. et loi du 24 mai 1834). La circonstance que les blessures auraient été réciproques ne pourrait en effacer le caractère coupable (cass., 16 févr. 1864).

D. *Blessures commises envers des dépositaires de l'autorité ou de la force publique.* Tout individu qui exerce contre les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, dans l'exercice de leurs fonctions, des violences occasionnant des blessures, effusion de sang ou maladie, est puni de la réclusion ; si la victime meurt de ses blessures dans les quarante jours, la peine sera celle des travaux forcés à perpétuité (art. 231, c. pén.). Si les blessures ont été commises avec intention de donner la mort, le coupable est puni de mort (art. 233, c. pén.). Dans le cas où des coups auraient été portés, sans qu'il en soit résulté des blessures, la peine se réduit à un emprisonnement d'un mois au moins et de trois ans au plus, et à une amende de 16 fr. à 500 fr. Lorsque c'est un magistrat qui a été frappé, sans que des blessures s'en soient suivies, dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice, la peine est celle de l'emprisonnement de deux à cinq ans, et le maximum de cette peine est toujours prononcé quand les violences ont eu lieu à l'audience d'une cour ou d'un tribunal (art. 228, c. pén.; avant la loi du 28 avr. 1832, l'ancien art. 228 prononçait en outre la peine du carcan). Que les violences aient eu lieu ou non à l'audience, le coupable peut en outre être privé de ses droits civils et politiques pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine, et être placé sous la surveillance de la haute police pendant le même temps. De plus, il peut être condamné à s'éloigner pendant cinq ou dix ans du lieu où siège le magistrat et d'un rayon de deux myriamètres, à partir de l'exécution de sa peine ; s'il enfreint cet ordre, il est passible du *bannissement* (V. ce mot).

E. *Crime de castration.* Toute personne coupable du crime de castration subira la peine des travaux forcés à perpétuité ; si la mort en est résultée dans les quarante jours qui auront suivi le crime, le coupable subira la peine de mort (316, c. pén.). La loi se montre ici d'une extrême sévérité, aussi ne doit-on appliquer l'art. 316 que dans le cas expressément prévu. Or, pour qu'il y ait crime de castration, il faut que le coupable ait voulu commettre cette blessure. Dans le cas, par exemple, où au cours d'une rixe, un coup même volontaire, mais qui n'aurait pas été porté dans ce but, aurait opéré une castration, le coupable ne serait passible que du droit commun de l'art. 309, applicable aux blessures ayant entraîné une incapacité permanente.

Les circonstances aggravantes que nous venons d'étudier sont toutes spéciales au crime ou au délit de blessures ; mais elles n'excluent pas l'application des circonstances aggravantes générales qui pourraient augmenter la peine. Ces circonstances aggravantes générales sont en matière de blessures comme en toute autre matière : la récidive et la qualité de fonctionnaire ou officier public quand le fonctionnaire ou officier public a participé aux crimes ou aux délits, qu'il était chargé de surveiller ou de réprimer (art. 56 et 198, c. pén.).

1° *Excuses, circonstances atténuantes.* De même que la loi a prévu certains faits, qui s'ajoutant au crime ou au délit de blessures, sont de nature à en augmenter la criminalité, de même, et sans parler de la minorité de seize ans qui est une excuse applicable à tous les crimes et délits (V. MINEUR et DISCERNEMENT), elle a prévu des excuses et des circonstances atténuantes. Les blessures sont excusables lorsqu'elles ont été provoquées par des coups ou violences graves envers les personnes (art. 321, c. pén.), ou si elles ont été faites, en repoussant, *pendant le jour*, l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs, ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances. Est aussi excusable le crime de castration, s'il a été provoqué par un outrage violent à la pudeur. La provocation peut être considérée comme une excuse, même dans le cas où elle n'a pas été suivie sur le champ des violences incriminées, mais à condition qu'elle n'en soit pas séparée par un intervalle de temps qui ait permis au coupable de recouvrer sa liberté d'esprit (cass., 10 mars 1826). L'excuse de la provocation n'est d'ailleurs admise qu'à l'égard des blessures faites aux particuliers, elle ne saurait l'être à l'égard de celles commises sur des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions (cass., 25 avr. 1857). Dans le cas d'excuse prouvée, s'il s'agit d'un crime emportant la peine des travaux forcés à perpétuité ou celle de la déportation ou la mort, cette peine est réduite à un emprisonnement d'un an à cinq ans ; s'il s'agit de tout autre crime de blessures, elle est réduite à un emprisonnement de six mois à deux ans. Les coupables peuvent de plus, dans l'un et l'autre cas, être placés sous la surveillance de la haute police, par l'arrêt ou le jugement qui les condamne. Enfin, s'il s'agit d'un simple délit de blessures, la peine est réduite à un emprisonnement de six jours à six mois (art. 321, 322 et 326, c. pén.). Outre les excuses qui précèdent, la loi autorise les juges à admettre en faveur de l'auteur de blessures toutes les circonstances atténuantes que ceux-ci pourront apprécier et relever dans la cause. Ces circonstances sont éminemment variables et multiples, aussi n'en essaierons-nous pas même une incomplète énumération ; qu'il nous suffise de dire que le pouvoir d'appréciation des juges est absolu. L'admission des circonstances atténuantes permet de diminuer considérablement la peine. Si la peine prononcée par la loi contre l'auteur des blessures est la mort, elle peut être abaissée jusqu'à celle des travaux forcés à temps; si c'est la peine des travaux forcés à perpétuité, elle peut être abaissée jusqu'à celle de la réclusion ; si c'est la peine des travaux forcés à temps, les magistrats peuvent n'infliger que l'emprisonnement, sans pouvoir toutefois en réduire la durée au-dessous de deux ans ; si la peine encourue est celle de la réclusion, la Cour peut encore réduire à l'emprisonnement, mais sans pouvoir infliger moins d'un an ; enfin dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le code pénal, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de six jours et l'amende même au-dessous de 16 fr. Ils pourront même ne prononcer qu'une amende,

mais sans jamais pouvoir l'abaisser au-dessous des peines de simple police, c.-à-d. 1 fr. (art. 463, c. pén., lois du 26 avr. 1832, du 13 mai 1863 et décret du 27 nov. 1870).

2° *Blessures involontaires ou accidentelles.* Quiconque par maladresse, imprudence, inattention ou inobservation des règlements, occasionne des blessures à autrui est passible d'un emprisonnement de six jours à deux mois et d'une amende de 16 à 100 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement (art. 420, c. pén.). Cette formule, qui est celle de la loi, comprend toutes les fautes imputables à l'auteur de blessures involontaires, aussi bien les faits de maladresse purement matérielle, comme le fait d'un imprudent qui jouant avec une arme chargée blesse son voisin, que les faits d'incurie, d'impéritie ou d'inaction, comme le fait d'un entrepreneur de travaux qui, dirigeant une construction, aurait fourni des matériaux dont la mauvaise qualité aurait occasionné un accident et par suite des blessures (cass., 21 nov. 1850). D'ailleurs, il n'est pas nécessaire qu'il y ait une relation directe et immédiate entre le fait d'imprudence et la blessure qui en a été la conséquence ; il suffit que l'imprudence ait été l'occasion même médiate de la blessure ; et la circonstance que la victime aurait de son côté commis une imprudence n'innocenterait pas l'auteur de l'accident (cass., 8 mars 1869). C'est quelquefois une question fort délicate pour les tribunaux de savoir si une blessure doit être considérée comme volontaire ou accidentelle ; les circonstances, en pareil cas, devront être soigneusement étudiées, mais jusqu'ici la règle posée par la jurisprudence paraît être la suivante : toutes les fois que les blessures seront la conséquence d'un fait volontaire, elles devront être punies comme blessures volontaires, quand bien même elles n'auraient été ni voulues ni même prévues par leur auteur. C'est ainsi que récemment encore la Cour de Paris en a décidé dans une espèce assez particulière. Dans l'atelier d'un ingénieur, deux dessinateurs venaient de s'invectiver, quand l'un d'eux prenant un revolver dans le tiroir de sa table, se jeta sur l'autre, le bras tendu et menaçant de faire feu ; ce dernier, pris de peur, se dirigea vers la fenêtre qui était ouverte, franchit la barre d'appui, et sauta dans la rue. Dans sa chute il se brisa les deux jambes. L'agresseur fut tout d'abord poursuivi sous l'inculpation de blessures par imprudence, mais la Cour, changeant la qualification des faits, le condamna pour blessures volontaires « par cette raison, dit l'arrêt, que son geste de menace qui avait été la cause de la chute et par suite des blessures, avait été réfléchi et volontaire » (Cour de Paris, 20 juin 1887). Par cela même, que le délit de blessures accidentelles ne suppose chez son auteur aucune intention coupable, il est clair qu'il n'y a ni circonstance aggravante, ni excuse ; mais les juges peuvent déclarer l'admission de circonstances atténuantes et modérer la peine en conséquence.

3° *Blessures non qualifiées, crimes ou délits.* Il n'y a ni crime ni délit lorsque les blessures étaient ordonnées par la loi et commandées par l'autorité légitime. Cette disposition de l'art. 325 du c. pén. a été empruntée à la loi du 6 oct. 1791, qu'elle a presque textuellement reproduite. Or, aux termes de cette loi, comme aux termes de la loi actuelle, le crime ou le délit ne disparaît qu'à cette double condition : 1° que la loi ait ordonné les blessures ; 2° qu'elles aient été commandées par l'autorité légitime. Il ne suffirait donc pas que l'auteur des blessures puisse se retrancher derrière un ordre de l'autorité publique, si cet ordre était illégal (cass., 15 juin 1823). — Il n'y a également ni crime ni délit, lorsque les blessures étaient commandées par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même et d'autrui (art. 327, c. pén.). Les juges du fait apprécient souverainement la question de savoir si dans les circonstances où les blessures ont été commises on doit considérer qu'il y avait nécessité actuelle de légitime défense ; mais il faut que le jugement ou l'arrêt constate l'existence d'un véritable péril. L'auteur des blessures ne pourrait être innocenté s'il avait cédé à une crainte purement imaginaire ou chimérique (cass., 8 mai 1865 ; v° au surplus *Légitime défense*). La loi comprend dans les cas de nécessité actuelle de défense les deux cas suivants : celui où les blessures ont été faites en repoussant, *pendant la nuit*, l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances, et celui où elles ont été commises en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence (art. 329, c. pén.).

II. Action civile. — Que les blessures aient été volontaires ou seulement accidentelles, le principe de la responsabilité civile reste le même. L'action en indemnité, en effet, ne se mesure pas à la criminalité du coupable, mais au préjudice causé à la victime ; et par cela seul que les blessures sont le résultat d'une faute quelconque, leur auteur devra la complète réparation du dommage qui en est résulté. Seules, les blessures qui ne sont qualifiées ni crime, ni délit, n'engendrent aucune action civile, précisément par cette raison que les cas dans lesquels elles se produisent sont exclusifs de toute faute de la part de celui qui les a commises. Nous ne pouvons ici étudier longuement l'action civile, dont l'examen comporte certains développements ; il en sera d'ailleurs question au mot Responsabilité, mais faisons cependant deux observations importantes. La première, c'est qu'à la différence de l'action pénale, l'action civile peut être exercée non seulement contre l'auteur des blessures, mais aussi contre ses héritiers ou successeurs ; bien plus, la loi, dans l'art. 1384 du c. civ., l'étend à ceux qu'on peut considérer comme ses répondants. C'est ainsi que le père et la mère, en cas de prédécès de celui-ci, peuvent être actionnés à raison des blessures commises par leur enfant mineur, que les maîtres, commettants, instituteurs et patrons, sont responsables des blessures commises par leurs préposés, mandataires, élèves et ouvriers, et qu'enfin le propriétaire d'un animal est responsable des blessures que cet animal a causées. Notre seconde observation est celle-ci : qu'en aucun cas l'action civile ne saurait aboutir, dans l'état actuel de notre législation, si la victime ne rapporte la preuve de la faute commise par l'auteur des blessures. C'est l'application de la règle de droit commun que le fardeau de la preuve incombe toujours au demandeur. Or de bons esprits ont pensé que, quand il s'agit d'une action en responsabilité pour cause de blessures, il y avait là quelque chose d'excessif. Il arrive, en effet, le plus souvent que le blessé ne peut réunir, au moment même où il est atteint, les éléments de preuve nécessaires et qu'ainsi lui échappe une réparation à laquelle il pourrait avoir des droits. Touchés de cette considération, nos législateurs ont cherché à remédier à cette situation, et les Chambres sont actuellement saisies d'un projet de loi qui aurait pour résultat de renverser le fardeau de la preuve. Désormais celui par qui ou chez qui les blessures auraient eu lieu, serait présumé en faute et par conséquent responsable et ce serait à lui de prouver, le cas échéant, qu'il n'a commis aucune imprudence, aucune négligence (V. Responsabilité).

Législations étrangères. — Comme la loi française, les lois étrangères ont organisé la répression des blessures ; mais on peut faire cette remarque qu'elles laissent en général au juge un pouvoir d'appréciation plus grand pour l'application de la peine. Le code pénal prussien, par exemple, ainsi que le code pénal de l'empire allemand se bornent à punir les « lésions corporelles », laissant aux juges la faculté de mesurer la peine suivant la gravité et surtout les conséquences des blessures ; le maximum de la peine est de trois ans d'emprisonnement. En Autriche, le code distingue trois catégories de blessures : 1° celles qui ont produit des lésions graves ; 2° les blessures très graves ; 3° et

enfin celles qui ont mis la vie en danger; les premières sont punies de six mois à un an de prison, les secondes de un an à cinq ans de la même peine et enfin les dernières de un an à cinq ans de la prison dure. La loi italienne, copiée presqu'exactement sur la nôtre après la constitution du royaume d'Italie, a cependant corrigé notre code en ceci, que la peine de la réclusion est portée à six ans, quand le coupable s'est réellement proposé la mutilation ou défiguration qui ont suivi les blessures. Enfin le code des États-Unis, rédigé par les soins de M. Livingston, distingue aussi les blessures suivant leur gravité et les punit graduellement. La circonstance que la victime reste défigurée, est considérée comme une aggravation de la blessure. Numa Jacquemaire.

IV. Art vétérinaire. — Les blessures légères n'entraînent, chez les animaux, qu'une indisponibilité d'une quinzaine de jours ; les blessures graves occasionnent une maladie et une interruption dans le travail pendant un mois et plus. Dans cette dernière catégorie se rangent les lésions des organes sous-cornés, les efforts tendineux et musculaires, les fractures partielles des sus-naseaux, les dilacérations, les déchirures des muscles de la fesse, des flancs ou de la croupe. Les blessures mortelles comprennent les blessures profondes des organes essentiels à la vie, du cœur, des poumons, des intestins, du foie, du cerveau, des rayons osseux et des grandes articulations. Ces blessures empruntent leur gravité à leur forme, à leur étendue, à leur profondeur et surtout à la nature des organes atteints. Eu égard à la nature et au mode d'action des corps vulnérants, les blessures varient suivant qu'elles sont produites par un instrument tranchant, par un instrument piquant, par arrachement, par déchirure et par contusion, par armes à feu, par une violente contraction musculaire. Sous l'influence d'une violente contraction musculaire il se produit souvent, chez le cheval notamment, des déchirures sous-cutanées. Les blessures les plus ordinaires de ce genre sont : la rupture du tibio-prémétatarsien, de l'ilio-spinal, de l'os coronaire, de la colonne vertébrale, et des muscles de la cuisse ou des fesses.

Le pronostic des blessures varie suivant leur gravité et surtout suivant la nature de l'organe atteint, suivant aussi l'âge et le tempérament des animaux. Les animaux domestiques sont, comme tous les objets de propriété, protégés par les lois. Les dommages qu'ils peuvent éprouver, du fait des tiers, peuvent donner lieu soit à une action civile dont le but est la réparation du préjudice causé, soit à une action publique de la part du procureur de la République. L'action à laquelle peuvent donner lieu les blessures faites aux animaux puise son principe dans les art. 1382, 1383, 1384 et 1385 du c. civ.

Le sens de ces articles est précis et se passe de commentaires. Celui qui cause à autrui un dommage en doit réparation. Au point de vue de la médecine légale vétérinaire, cette réparation comprend non seulement la dépréciation qu'a subie la chose endommagée, mais encore la perte qu'a éprouvée le propriétaire par suite du défaut d'usage de cette chose. La personne qui a blessé l'animal doit payer et la moins-value éprouvée, à la suite de la blessure, par l'animal, et la nourriture, et les frais de traitement et de remplacement de l'animal pendant tout le temps qu'il n'a pu travailler. La quotité est ordinairement, à Paris, de 9 fr. par jour : frais de traitement et de nourriture par jour, 4 fr.; frais de louage d'un cheval, 5 fr. Lorsque les blessures ont été faites méchamment et dans l'intention de nuire, le délinquant tombe sous l'application des art. 453 et 454 du code pénal, sans préjudice des dommages-intérêts dont il est passible pour la réparation du tort causé à autrui.

Le législateur, en outre, n'a pas admis qu'on pût, en tous lieux et sans nécessité, maltraiter les animaux domestiques. La loi du 2 juil. 1850, dite loi Grammont, est, en effet, ainsi conçue : « Seront punis d'une amende de 5 à 15 fr. et pourront l'être de 1 à 5 jours de prison ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques. La peine de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive. » L'art. 463 est toujours applicable. Pour que l'acte tombe sous l'application de la loi il faut qu'il ait été exercé publiquement et abusivement envers les animaux domestiques; publiquement si le fait a été commis dans une boutique ou un chantier ouverts sur la voie publique, ou sur la voie publique elle-même, de telle sorte que le regard du passant puisse y pénétrer et le constater et le public être témoin de l'abus ; abusivement, c.-à-d. si les actes commis l'ont été sans nécessité et de façon à révolter le sentiment public. La loi de 1850 par l'expression de « mauvais traitements » punit non seulement l'acte direct de brutalité, mais tout acte ayant pour résultat d'occasionner sans nécessité des souffrances aux animaux. Tombent également sous l'application de la loi le fait d'entasser des animaux dans un wagon en nombre plus considérable qu'il n'en peut contenir, de telle sorte que les uns se trouvent forcément couchés et piétinés par les autres, le fait d'aveugler des oiseaux, de plumer des volatiles vivants, de dépouiller des lapins avant de les avoir tués. Il a été jugé que le fait d'avoir attiré et tué des chats appartenant à autrui ne tombe pas sous l'application de la loi Grammont, mais est réprimé par l'art. 479 n°s 1 et 3 du c. pén. Il a été jugé aussi que le fait d'atteler un chien à une petite voiture en l'absence d'arrêté municipal le prohibant, et lorsque d'ailleurs il n'est pas établi que le prévenu ait exercé abusivement des mauvais traitements envers cet animal, soit par des actes de brutalité ou de violence, soit en lui occasionnant, par une charge excessive, une souffrance que la nécessité ne justifierait pas, ne constitue pas une contravention et notamment une contravention à la loi du 2 juil. 1850 (cass., 10 nov. 1860 et nov. 1884).

D'après la jurisprudence de la cour de cassation, la loi de 1850 ne serait applicable qu'aux propriétaires des animaux maltraités ou aux personnes auxquelles ils en ont confié le soin et la conduite (cass., 4 avr. 1863, 2 janv. 1875). Quant à la responsabilité civile du maître, à raison des mauvais traitements infligés à un animal domestique, par son serviteur dans la fonction à laquelle il était préposé, elle subsiste alors même que le méfait n'a causé de dommage qu'à ce maître lui-même; ce dernier reste donc, dans ce cas, tenu des dépens mis à la charge de son préposé (cass. crim., 9 juil. 1872; Sir., 1872, 1, 312; art. 1384, c. civ., et 74, c. pén.).

L. Garnier.

Bibl. : 1° Pathologie (Blessure de guerre). — Poncet, *Congrès de chirurgie française*, 1887.— Poncet et Nimier, *Semaine médicale*, juil. 1888 — Delorme, *Chirurgie de guerre*, 1888.— Poulet et Bousquet, *Traité de pathologie externe*.

2° Médecine légale — A. Tardieu, *Nouveau Dict de médecine et de chirurgie pratique*. — A. Lacassagne, *Précis de médecine judiciaire*, 1878.

3° Droit. — *Digeste*, *Ad Legem Aquil*, L. 30, § 4. — Damhouderius, *In Praxi criminali*, Cap. 17, n° 19. — Jousse, *Traité des matières criminelles*, t. III; *Procès-verbaux du Conseil d'État*, séance du 8 nov. 1808. — Rauter, *Traité de droit criminel*, n° 457. — Accarias, *Traité de droit romain*. — Merlin, *Répertoire*, t. I. — Dalloz, *Répertoire*, au mot *Blessures*. — Ad. Chauveau et Faustin-Hélie, *Théorie du Code pénal*, t. IV, ch. xlviii. — Boitard, *Leçons sur le Code pénal et le Code d'instruction criminelle*, 1856, pp. 320 et suiv. — Ortolan, *Droit pénal*.

BLESSY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 691 hab.

BLET. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Nérondes; 1,552 hab.

BLETHISA (*Blethisa* Bonelli). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Carabiques et du groupe des Elaphrites, dont les espèces, peu nombreuses, sont pro-

près aux régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Très voisins des *Elaphrus* (V. ce mot), les *Blethisa* s'en distinguent surtout par le corps plus large, moins convexe, par les yeux entiers, par le prothorax qui est pourvu en avant d'un pore piligère et par le rebord latéral des élytres prolongé jusqu'à l'écusson. L'espèce type, *B. multi-punctata* L., est longue de 11 à 12 millim., d'un bronzé obscur en dessus, d'un vert bronzé en dessous avec l'abdomen, les tibias, les tarses d'un vert foncé noirâtre. Les élytres sont presque lisses, avec huit ou neuf stries ponctuées très superficielles et une double rangée d'impressions fovéiformes. Ce bel insecte, assez rare en France, habite les lieux marécageux et les prairies submergées en hiver. Ed. Lef.


Blethisa multipunctata L. (très grossi).

BLETIA (Bot.). Ruiz et Pavon (*Prodr.*, tab. 26) ont donné ce nom à un genre d'Orchidacées, du groupe des Epidendrées, dont on connaît plus de 80 espèces des régions tropicales de l'Amérique. Ce sont des herbes subterrestres, remarquables par leurs fleurs souvent grandes et très belles, et par leur anthère charnue, à huit logettes contenant huit pollinies, égales et unies, par paires, à quatre caudicules. Ed. Lef.

BLETISA. Ville de l'ancienne Lusitanie, dont l'existence et le nom ont été révélés par la découverte d'une inscription romaine à Ledesma en 1557. Cette inscription nous apprend que l'empereur Auguste, en l'an 6 ap. J.-C., intervint dans la délimitation des territoires des cités de Bletisa, Mirobriga et Salmantica. Les archéologues espagnols admettent généralement que les ruines trouvées à Ledesma sont celles de l'ancienne Bletisa.

BLÉTISSEMENT. Modification particulière que subissent certains fruits charnus, et qui consiste en un simple phénomène, soit de maturation, soit de commencement de putréfaction. On dit alors que le fruit est *blet*. Telles sont, par exemple, les *sorbes* et les *nèfles*, dont le sarcocarpe, d'abord dur, âpre au goût par suite de la grande quantité de tannin qu'il renferme, devient, par le blétissement, mou, riche en sucre, et agréable à manger. Ed. Lef.

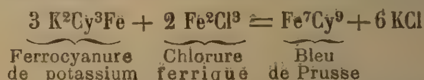
BLETTERANS. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier; 1,184 hab. Cette petite ville, située sur la Seille, dans la plus riche plaine du Jura, a des marchés et des foires très fréquentés; elle possède des fabriques de poteries et spécialement de tuyaux de drainage. Fortifiée autrefois, elle fut vainement assiégée par les Français en 1597, prise par Guébriant en 1637 après un siège d'un mois. Elle fut alors démantelée; des promenades plantées de platanes indiquent seules l'emplacement des anciens remparts. *L'église* est en partie du XIII[e] siècle.

BLETTERIE (J.-P. de La) (V. La Bletterie).

BLEU (Industrie). L'industrie de la fabrication des couleurs bleues a subi deux grandes modifications : l'une en 1830, à l'époque de l'apparition de l'outremer artificiel ; l'autre en 1860, époque à laquelle MM. Ch. Girard et de Laire découvrirent le bleu de Lyon et où, peu à peu, la magnifique série des couleurs dérivées de la houille vint remplacer presque complètement les colorants végétaux. Nous diviserons les matières colorantes bleues, suivant leur origine, en trois classes naturelles : les *bleus minéraux*, les *bleus végétaux* et les *matières colorantes bleues dérivées de la houille*.

I. Bleus minéraux. — Les principaux de ces bleus sont : le *bleu de Prusse*, le *bleu d'outremer*, les *bleus de cobalt* et les *bleus de cuivre*, et, parmi les autres bleus, qui n'ont guère qu'un intérêt théorique, citons le *bleu de molybdène*.

1° Bleu de Prusse. — Le bleu de Prusse fut obtenu pour la première fois en 1710 par Diesbach, fabricant de couleurs à Berlin. En saturant une solution d'alun ferrugineuse par du carbonate de potasse impur il obtint un beau précipité bleu. On reconnut plus tard que ce carbonate de potasse, qui provenait d'un résidu de fabrication d'huile animale de Dippel, renfermait du ferrocyanure de potassium. Dippel et Diesbach reproduisirent et préparèrent la matière bleue qu'ils avaient trouvée par hasard et en 1724, un chimiste anglais, Woodward, révéla son mode de fabrication. On range actuellement sous le nom de bleu de Prusse un grand nombre de produits désignés sous les noms de *Bleu d'Anvers, de Berlin, de Paris, de Turnbull*, etc., qui ont été considérés comme des composés différents de fer et de cyanogène. Le grand nombre de nuances diverses que l'on rencontre dans les bleus de Prusse du commerce tient à ce que les corps contiennent des proportions diverses de sels ferreux et ferrique. Par l'action du ferrocyanure de potassium sur le chlorure ferrique ou sur les sels ferriques on obtient le véritable bleu de Prusse.



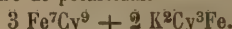
$$\underbrace{3\,K^2Cy^3Fe}_{\text{Ferrocyanure de potassium}} + \underbrace{2\,Fe^2Cl^3}_{\text{Chlorure ferrique}} = \underbrace{Fe^7Cy^9}_{\text{Bleu de Prusse}} + 6\,KCl$$

Le bleu de Prusse Fe^7Cy^9 est un cyanure intermédiaire que l'on peut regarder comme une combinaison de proto- et sesquicyanures.



$$Fe^7Cy^9 = 3\,FeCy + 2\,Fe^2Cy^3.$$

Lorsqu'au lieu d'ajouter du ferrocyanure de potassium à une solution de sel ferrique on verse peu à peu du chlorure ferrique dans un grand excès d'une solution de ferrocyanure de potassium, on obtient un beau précipité bleu, insoluble dans la solution concentrée de ferrocyanure, mais soluble dans l'eau. C'est un composé spécial, nommé *bleu de Prusse soluble*, dont la préparation a pris beaucoup d'extension. C'est une combinaison de bleu de Prusse et de ferrocyanure de potassium.



$$3\,Fe^7Cy^9 + 2\,K^2Cy^3Fe.$$

Fabrication. Lorsqu'on prépare le bleu de Prusse en précipitant du chlorure ferrique ou un sel ferrique par le ferrocyanure de potassium, on obtient un beau précipité bleu, mais qui est de qualité inférieure au point de vue commercial. Pour avoir du bleu de Prusse de belle qualité commerciale, il faut précipiter un sel ferreux par le ferrocyanure de potassium. On obtient ainsi un précipité blanc, qui par oxydation se convertit en bleu de Prusse. On opère de la façon suivante : on fait dissoudre du sulfate de protoxyde de fer ou couperose verte dans de l'eau additionnée d'acide sulfurique et on y verse peu à peu une solution de ferrocyanure de potassium ; on lave le précipité blanc obtenu une ou deux fois, puis on l'oxyde pour le convertir en bleu de Prusse. L'oxydation se pratique de plusieurs manières dont voici les principales : 1° action de l'air, c'est un moyen lent et abandonné aujourd'hui ; 2° action du chlorure de chaux ; 3° l'eau régale ; 4° l'acide chromique en solution aqueuse ; 5° le chlorate de potasse ; 6° le chlorure ferrique. Les trois derniers procédés sont les plus convenables. L'acide chromique se prépare en dissolvant 1 kilog. de bichromate de potasse dans 10 litres d'eau et ajoutant 1 kilog. 5 d'acide sulfurique ordinaire. Le ferrocyanure blanc est délayé dans l'eau bouillante et l'on ajoute peu à peu la liqueur chromique. Il se forme de l'alun de chrome qu'on extrait de la liqueur par cristallisation. Le procédé d'oxydation par le chlorure ferrique donne ainsi de bons résultats. On fait chauffer le précipité blanc avec une

solution de chlorure ferrique. Ce dernier est transformé en sel ferreux et il se forme du bleu de Prusse. Le bleu de Prusse obtenu par l'un quelconque de ces moyens doit être débarrassé de l'oxyde ferrique en excès qu'il renferme. Il faut pour cela le faire digérer avec un acide minéral étendu (acides chlorhydrique ou azotique) qui n'attaque pas le bleu de Prusse. On obtient des bleus de Prusse de nuances diverses en précipitant en même temps que le sel ferreux une certaine quantité d'un sel d'alumine (alun). Quand on ajoute du ferrocyanure de potassium à un sel d'alumine, on obtient un précipité blanc, $3FeCy, 2Al^2Cy^3$ qui correspond au bleu de Prusse. Les bleus de Prusse de première qualité sont obtenus en précipitant par le ferrocyanure un mélange de 7 à 8 parties de sulfate de fer et de 1 partie d'alun ; les bleus de Prusse ordinaires avec 2 parties de sulfate de fer pour 1 d'alun ; et enfin, les bleus de basse qualité avec parties égales des deux sels.

En 1867, la maison Gauthier-Bouchard a découvert un procédé de fabrication qui a pris depuis une grande extension. Il consiste à utiliser les vieilles matières d'épuration du gaz, qu'on traite par la chaux et l'air. Au bout de quelques mois d'oxydation la transformation a eu lieu : le prussiate de chaux obtenu est traité par le carbonate de potasse ; on fait cristalliser le prussiate de potasse et les eaux mères de ces cristallisations servent à la préparation du bleu de Prusse. — Le bleu de Prusse, quoique d'un prix peu élevé, est quelquefois falsifié par addition de craie, sulfate de baryte, plâtre, etc. En raison de son bon marché il sert aussi à falsifier quelques couleurs bleues. — Le bleu de Prusse soluble s'obtient, comme nous l'avons dit, en ajoutant peu à peu du perchlorure de fer dans un excès de solution de ferrocyanure alcalin. Le procédé Reade consiste à verser peu à peu une solution d'iodure de fer avec un excès d'iode dans une solution concentrée de ferrocyanure de potassium. Le précipité bleu se dissout entièrement dans l'eau, même quand il a été séché. — Parmi les variétés de bleu de Prusse citons le *Bleu d'Anvers* qui est obtenu en précipitant par le ferrocyanure un mélange de sulfate de fer, de zinc et de magnésie. Le *Bleu de Paris* ou *Bleu de Turnbull* est obtenu avec le prussiate rouge et le perchlorure de fer. Les *Bleus Mouthiers* se préparent de la manière suivante : on précipite une solution de protosel de fer par de l'ammoniaque. On filtre rapidement et à l'abri de l'air, et on verse peu à peu la liqueur filtrée dans un excès de ferrocyanure de potassium. Le précipité blanc obtenu est lavé et oxydé à l'air. C'est une combinaison de bleu de Prusse avec l'ammoniaque. Il a une belle couleur bleue très stable.

Propriétés et usages. Le bleu de Prusse a une belle couleur bleu foncé. En masse solide il a des reflets cuivrés comme l'indigo. Son pouvoir colorant est intense, a poids égal il colore environ 10 fois plus que l'outremer ; on l'emploie à l'eau, à la colle, à la gomme ou à l'huile. Broyé à l'huile il donne un beau noir. On a observé que le bleu de Prusse se détruisait par l'action prolongée de la lumière. Des étoffes de soie teintes au bleu de Prusse, qui étaient restées longtemps exposées au soleil, se sont presque complètement décolorées. M. Chevreul a constaté que le bleu de Prusse ainsi décoloré à la lumière peut reprendre sa couleur si on le laisse quelque temps dans l'obscurité. Le bleu de Prusse est inoffensif. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool, et les dissolvants ordinaires, l'acide oxalique le dissout et l'abandonne ensuite à l'état amorphe quand on le sature par un alcali. Les alcalis décomposent rapidement le bleu de Prusse en donnant de l'oxyde ferrique. On fabrique une encre bleue, peu employée, en dissolvant du bleu de Prusse dans de l'acide oxalique et ajoutant de la gomme. Le bleu de Prusse s'emploie pour la teinture sur laine (rideaux des voitures de chemins de fer). Pour obtenir du bleu de ciel on emploie des mélanges de bleu de Prusse et de céruse. On fabrique aussi des verts dont la nuance varie du vert bleu foncé au vert franc, en mélangeant du bleu de Prusse et du jaune de chrome. L'un de ces verts est très répandu sous le nom de *vert milori*. — Le bleu de Prusse soluble est très employé pour les impressions sur calicot et pour injecter les pièces anatomiques.

2° Bleu d'Outremer. — Jusqu'en 1827, époque à laquelle Guimet prépara industriellement l'outremer artificiel, on ne connaissait que l'outremer naturel ou *lapis-lazuli*. Ce corps est un silico-sulfate d'alumine, de chaux, de soude, contenant une faible proportion de soufre, de chlore et d'oxyde de fer. Sa composition, qu'il est intéressant de connaître pour se rendre compte des essais industriels de reproduction, est la suivante :

Eau.	0.12
Silice	45.50
Alumine.	31.76
Oxyde ferrique.	1.23
Chaux.	3.52
Soude.	9.09
Acide sulfurique.	15.89
Soufre	0.95
Chlore.	0.42
	98.48

Pour préparer la couleur bleue, on concassait le lapis-lazuli en petits morceaux, puis on triait pour séparer les parties blanches ou peu colorées. Les parties bleues étaient chauffées au rouge et jetées dans de l'eau ou du vinaigre froid. Après avoir été ainsi *étonnés*, on les réduisait en poudre impalpable, on faisait ensuite une pâte avec parties égales de cette poudre et d'un mastic formé de résine, de cire et d'huile de lin cuite. La pâte était pétrie dans de l'eau chaude. On rejetait la première eau qui contenait des impuretés ; la seconde laissait déposer le bleu pur et les autres donnaient au fur et à mesure des produits de plus en plus ordinaires. Les derniers se nommaient cendres d'outremer. Cette méthode d'épuration était, comme on le voit, fondée sur la propriété que possède l'outremer d'être moins adhérent aux corps résineux que la gangue qui restait dans la pâte. L'outremer naturel employé autrefois dans la peinture fine valait 125 fr. l'once. C'était un produit rare et cher. Aujourd'hui cette magnifique couleur se fabrique sur une vaste échelle ; elle donne lieu à d'importantes applications et son prix s'est abaissé de 600 fr. le kilogr. (prix de l'outremer Guimet à son origine) à 2 fr. le kilogr.

Outremer artificiel. En 1814, Tassaert observa la formation d'une matière bleue dans un four à soude de Saint-Gobain. Cette matière fut analysée par Vauquelin qui lui trouva une composition analogue à celle du lapis-lazuli. Kuhlmann fit la même observation que Tassaert dans les fours à sulfate de soude de la fabrique de Lille. Se basant sur ces faits, la Société nationale d'encouragement pour l'industrie nationale créa, en 1824, un prix de 6,000 fr. pour la fabrication de l'outremer ou lapis-lazuli artificiel. Ce prix fut décerné, le 3 déc. 1828, à J.-B. Guimet qui garda son procédé secret. Il fonda en 1831 une usine à Fleurieu-sur-Saône, près Lyon. Cette usine existe encore et s'est maintenue à la tête de l'industrie de l'outremer. Presque en même temps que Guimet, mais cependant après lui (1828), Gmelin réussit à obtenir également de l'outremer artificiel et il publia son procédé. Le mémoire de Gmelin a servi de point de départ aux recherches entreprises depuis cette époque.

Composition chimique et constitution. L'outremer renferme comme éléments essentiels du silicium, de l'aluminium, du sodium, du soufre et de l'oxygène. Les analyses des divers outremers offrent d'assez notables divergences ; cependant elles présentent d'assez grandes analogies pour qu'on puisse classer ensemble tous ces produits et les rapprocher tous de l'outremer artificiel.

Voici quelques analyses d'outremers :

	Warrentrapp.	Elsner.	Brunner.	Breunlin.
Silice	46.60	40.00	32.54	37.40 — 40.90
Alumine	23.30	29.50	25.25	29.99 — 34.18
Soude	21.45	23.00	16.91	14.89 — 16.17
Soufre α	1.68	0.05	11.63	1.98 — 2.20
Soufre β		3.05		7.10 — 8.45
Potasse	1.75	»	»	»
Fer	1.06	»	»	»
Chaux	1.02	»	»	0.47 — 0.82
Acide sulfurique	3.08	3.04	2.37	2.33 — 1.30
Oxyde de fer	»	1.00	3.24	»
Oxygène	»	»	9.04	»

Accidentellement il entre dans la composition des outremers du fer et du calcium. Le rapport entre la silice et l'alumine varie de $\frac{100}{78.8}$ à $\frac{100}{67.6}$. Le soufre α (se dégageant à l'état d'hydrogène sulfuré quand on traite par les acides) varie de 0.5 à 5.89 et le soufre β (ou soufre précipité) varie de 0.34 à 10.

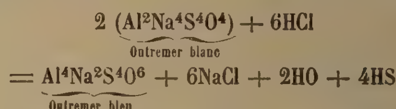
Malgré la grande quantité de travaux dont l'outremer a été l'objet de la part des savants et des industriels, on n'est pas encore fixé sur la nature du procédé chimique qui donne à l'outremer sa coloration. On a cru longtemps que la coloration était due à de petites quantités de fer, mais on a fait du bel outremer sans trace de fer. D'autres auteurs, sans preuves sérieuses, admettent l'existence d'une modification bleue du soufre. Pour d'autres c'est un sulfure bleu d'aluminium, ce qui ne peut avoir lieu puisque le chlore ne fournit pas avec l'outremer de chlorure d'aluminium (Gentele). L'hypothèse de M. Breunlin consiste à regarder l'outremer comme une combinaison de silicate double d'alumine et de sodium avec du sulfure de sodium (pentasulfure pour le bleu et bisulfure pour le vert). Comme on n'a jamais pu combiner un sulfure alcalin avec un sel à oxacide, il est probable que cette constitution n'est pas exacte. Brunner admet que l'outremer est fourni par la combinaison du kaolin avec 20,157 % de sulfate de soude et 17,421 de sulfure de sodium. Suivant Ritter, le kaolin serait combiné à un mélange de polysulfure et d'hyposulfite de sodium. On met ce dernier en évidence en décomposant l'outremer par une solution chlorhydrique contenant un peu d'émétique. Ce dernier retient le soufre du sulfure sous forme de sulfure d'antimoine et on peut recueillir l'acide sulfureux. M. Schutzemberger, en décomposant rapidement l'outremer par de l'acide chlorhydrique étendu et chaud et entraînant les gaz formés par un courant d'acide carbonique, a obtenu, en faisant passer ceux-ci dans l'eau, un liquide laiteux contenant du soufre. Cette réaction est analogue à celle qui se produit avec un mélange d'hydrogène sulfuré et d'acide sulfureux. D'autres expériences d'Hoffmann tendent à établir dans l'outremer la présence d'un composé oxygéné du soufre, mais il n'est pas prouvé que ce corps entre dans la constitution du bleu. C'est la conclusion à laquelle arrive Stein suivant lequel ce composé oxygéné est l'acide sulfureux. Stein admet la présence de petites particules noires de sulfure d'aluminium formé à haute température par action du sulfure alcalin sur l'alumine.

M. Guignet a montré en 1861 que l'outremer contenait du soufre à l'état libre. En traitant, en effet, de l'outremer bien sec par du sulfure de carbone, on en retire de 1 à 3 % de soufre. M. Plicque a remarqué que la composition du silicate double qui entre dans la constitution de l'outremer est sensiblement la même que celle du silicate double de Deville, étudié par Lechâtelier. Il a pris ce silicate pour base. Il renferme :

Silice	44.6
Alumine	26.4
Soude	13.3
Eau	12.7
	100.0

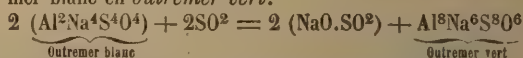
En y ajoutant 25 % de soufre et 2 % de résine et chauffant au rouge pendant trente heures, dans un creuset bien fermé, on obtient un bel outremer. L'oxygène est nécessaire à sa formation. En chauffant le silico-aluminate dans un courant de vapeur de sulfure de carbone, on a un produit légèrement jaunâtre. En chauffant dans un courant d'acide sulfureux on a un beau bleu, M. Morel a préparé des outremers en remplaçant le soufre par ses analogues : le sélénium donne de l'outremer rouge et le tellure du vert. M. Guimet a obtenu des outremers dans lesquels il avait remplacé la soude par d'autres alcalis ou alcalino-terreux (lithine, chaux, magnésie, etc.). M. Hunger, en faisant bouillir de l'outremer ordinaire avec une solution de nitrate d'argent, a obtenu de l'outremer vert. M. Ballin a préparé des outremers dans lesquels le sodium était remplacé par des radicaux alcooliques. Beaucoup d'auteurs ont proposé des formules de constitution de l'outremer, nous n'en donnerons aucune, car pas une n'est suffisamment justifiée.

Diversité des couleurs de l'outremer. Dans tous les procédés de fabrication de l'outremer on obtient successivement une série de colorations que Guimet a soigneusement étudiées. Voici l'ordre dans lequel elles se produisent : Brun, vert, bleu, violet, rose, blanc. Les trois sortes les plus intéressantes au point de vue chimique paraissent être l'outremer blanc, l'outremer vert et l'outremer bleu. Endemann, qui a étudié ces produits, explique ainsi leurs transformations réciproques. L'*outremer blanc* est la substance mère de la fabrication de l'outremer. Il est riche en soufre et en sodium et sa formule est $Al^2Na^4S^4O^4$. Quand on le soumet à l'action de l'acide chlorhydrique gazeux et sec, il donne de l'outremer bleu :



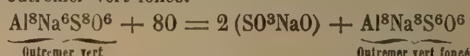
$$2\,(\underbrace{Al^2Na^4S^4O^4}_{\text{Outremer blanc}}) + 6HCl = \underbrace{Al^4Na^2S^4O^6}_{\text{Outremer bleu}} + 6NaCl + 2HO + 4HS$$

Par l'action de l'acide sulfureux on transforme l'outremer blanc en *outremer vert.*



$$2\,(\underbrace{Al^2Na^4S^4O^4}_{\text{Outremer blanc}}) + 2SO^2 = 2\,(NaO.SO^2) + \underbrace{Al^8Na^6S^8O^6}_{\text{Outremer vert}}$$

Cet outremer vert se convertit sous l'action de l'oxygène en outremer vert foncé.



$$\underbrace{Al^8Na^6S^8O^6}_{\text{Outremer vert}} + 8O = 2\,(SO^3NaO) + \underbrace{Al^8Na^8S^6O^6}_{\text{Outremer vert foncé}}$$

L'outremer seul soumis à l'action de l'acide sulfureux et de l'oxygène donne de l'outremer bleu $Al^4Na^2S^4O^6$.

L'*outremer violet* a été produit en 1840 par Guimet. La fabrique de Nuremberg l'a fabriqué sur une grande échelle en 1873.

Fabrication. Voici quel était le procédé de Gmélin, le premier qui ait été décrit, et qui date de 1828. On prépare de la silice gélatineuse en précipitant par une quantité juste suffisante d'acide chlorhydrique, une solution de silicate de soude; on dissout la silice précipitée et bien lavée à l'eau bouillante dans une solution chaude de soude caustique. D'autre part, on prépare de l'alumine gélatineuse en précipitant une solution d'alun par de l'ammoniaque et lavant ensuite la gelée à l'eau bouillante. On mélange l'alumine à la solution de silicate de soude et on évapore en remuant constamment, de manière à obtenir une poudre légèrement humide. Dans un creuset de Hesse, bien fermé, on fait fondre un mélange de une partie de carbonate de soude sec et deux parties de soufre. Quand la masse est bien fondue on ajoute peu à peu et en agitant sans cesse le silico-aluminate de soude. On chauffe enfin pendant une heure au rouge. Quand la masse est refroidie on la lessive à l'eau pour enlever l'excès de sulfure alcalin. Si l'outremer obtenu est peu coloré, on le calcine légèrement à l'air avec un excès de soufre. Ce procédé n'a qu'un intérêt historique. Dans les procédés industriels

actuellement employés on prend toujours pour base le kaolin. Voici les principaux de ces procédés :

Procédés dans lesquels on emploie le kaolin, le sulfate de soude et le charbon. Ces procédés sont les plus anciens. On obtient un produit frité, à cause de la température élevée qu'il faut atteindre. Une grande partie du produit est colorée en vert, et il faut la chauffer à l'air en présence de soufre. Cet outremer est bleu clair et contient 6 à 8 % de soufre.

Procédés dans lesquels on emploie du kaolin, du carbonate de soude, du soufre et du charbon. Voici le procédé employé par la maison Zuber, à Rixheim, près Mulhouse. On fait un mélange parfaitement homogène de : kaolin, 30 p. ; sel de soude à 80°, 30 p.; soufre en canons, 35 à 40 p. ; poussier de charbon de bois de hêtre, 5 à 10 p.. On place ce mélange dans de grands moufles de terre réfractaire, puis on chauffe lentement, de maniere à n'atteindre la température du rouge cerise qu'au bout de vingt-quatre heures. On chauffe pendant vingt-quatre heures au rouge cerise, puis on bouche tous les orifices du four avec des plaques de terre lutées à l'argile et on laisse refroidir pendant huit jours. La matière est colorée en bleu vif ; l'intérieur est un peu verdâtre. On la broie finement et on la lave à l'eau, puis on la calcine légèrement sur la sole d'un four à réverbère, en remuant constamment. Dans le procédé Fürstenau on remplace une partie du charbon par de la résine. Le mélange est formé de : kaolin, 33 p. ; sel de soude sec à 95°, 30 p. ; soufre en canons, 33 p. ; charbon de pin, 2 p. ; colophane, 2 p. On calcine dans des caisses formées de plaques d'argile réfractaire lutées à l'argile. On chauffe de façon à atteindre rapidement une haute température qu'on maintient pendant cinq à six heures. On laisse ensuite refroidir pendant vingt-quatre heures. La masse calcinée, de couleur vert bleuâtre, est lavée à l'eau, broyée puis séchée et chauffée dans des caisses de fonte, à la chaleur perdue des fours ; la température ne dépasse pas 400°.

Procédés dans lesquels on emploie le kaolin, le sulfate de soude, le soufre et le charbon. Procédé Prückner. On prépare d'abord du sulfure de sodium. Pour cela du sulfate de soude, privé d'eau et d'excès d'acide par une fusion préalable, est broyé dans une tonne à boulets avec le 1/3 de son poids de charbon de bois et le 1/10 de chaux éteinte. On calcine fortement le mélange dans un four à réverbère sous une couche bien tassée de chaux en poudre, au moment de la fusion, on brasse fortement après addition d'un peu de charbon en poudre. Le mélange de monosulfure de sodium et de charbon obtenu est coulé dans des moules. On en fait ensuite une solution dans l'eau bouillante et on ajoute assez de soufre pour obtenir une solution de bisulfure qu'on conserve à l'abri de l'air. Le kaolin est purifié par lavages, puis, pendant qu'il est encore humide, on le mélange dans une chaudière de fonte avec la solution de bisulfure. On ajoute ensuite 1/83e du poids de l'argile de sulfate de fer cristallisé ; on évapore et on pulvérise, puis on calcine dans des moufles où l'air peut pénétrer. La calcination dure trois quarts d'heure et se fait au rouge naissant. On broie et on lave à l'eau. Ce procédé est employé en Bavière. — *Procédé Winterfeld.* On prépare d'abord le sulfure de sodium au moyen de carbonate de soude et de soufre, puis on ajoute un peu de sulfate de fer et de kaolin. On chauffe à l'abri de l'air pendant quatre heures. On lave à l'eau bouillante pour faire passer la teinte du vert au bleu pur. — *Procédé Habich.* On mélange intimement : argile blanche de Worms (ou *lenzine*) bien purifiée, 10 p. ; sulfate de soude anhydre, bien exempt de fer, 22 p. ; soufre, 3 p. ; colophane, 3 p. 5. On chauffe trois jours au rouge cerise dans des creusets. On pulvérise la matière presque fondue obtenue, et on la calcine dans un four à réverbère, tant qu'elle dégage de l'acide sulfureux. On lave à l'eau.

Procédés dans lesquels on emploie le kaolin, le sulfate de soude, le carbonate de soude, le soufre et le charbon. Procédé Gentele. Ce procédé est très employé dans les grandes fabriques d'outremer. On prépare l'un des trois mélanges suivants :

Kaolin anhydre.	100	100	100
Sulfate de soude anhydre . .	80–100	»	41
Carbonate de soude anhydre.	»	100	41
Charbon en poudre . . .	17	12	17
Soufre	»	60	13

On cuit en creusets ou en pots de forme cylindrique et surbaissée. On obtient de l'outremer vert que l'on calcine au contact de l'air avec ou sans addition de soufre. En France on fait cette calcination dans des moufles de terre surbaissés, où la matière, étalée en couches minces, est remuée avec un ringard. En Allemagne on l'opère dans des cylindres de fonte pourvus d'agitateurs mécaniques. Quel que soit le procédé employé, il faut apporter un grand soin dans le choix des kaolins. Plus ceux-ci sont légers et plus ils donnent de bons outremers.

Propriétés et usages. La couleur de l'outremer bleu varie du bleu ciel clair jusqu'au bleu foncé. Tous ces bleus paraissent presque noirs à la lumière. L'outremer est complètement inoffensif et on l'emploie pour colorer en bleu les bonbons et sucreries. Quand on a mangé des bonbons colorés à l'outremer, on peut constater au bout de quelque temps la présence de l'hydrogène sulfuré dans les gaz provenant de l'estomac. L'outremer résiste bien à l'action de la lumière et aux alcalis. Les acides l'altèrent rapidement. Soumis à la température du rouge vif, l'outremer se décolore et donne un verre incolore. L'outremer bleu que l'on désigne quelquefois dans le commerce sous le nom de *bleu-bleu*, est doué d'un vif éclat et on l'emploie pour la teinture d'art et les impressions. On ne peut pas l'employer pour l'azurage des papiers collés, car l'alun qui entre dans la colle l'altère. — L'outremer violet résiste beaucoup mieux aux acides ; aussi l'emploie-t-on pour l'azurage des papiers, du linge, les apprêts de tissus. Il sert à l'azurage du sucre en pains.

Commerce de l'outremer. La production générale de l'outremer est de 20,000,000 de kilog. En France, où cette industrie a pris naissance, on compte une dizaine de fabriques dont quelques-unes ont une grande importance : celle de M. Guimet, près Lyon, celle de M. Deschamps, celle de M. Richter à Lille, Armet de Lisle à Nogent-sur-Marne, etc. En Allemagne on produit une grande quantité d'outremer. C'est surtout dans la Bavière et notamment à Nuremberg qu'est la plus grande fabrique. On trouve d'autres usines en Belgique, Hollande, Russie, Autriche. L'Angleterre fabrique peu d'outremer. Avant 1870 la France importait plus d'outremer qu'elle n'en exportait. Depuis cette époque l'exportation est devenue plus importante, ainsi qu'on peut en juger :

Années	Importations	Exportations
1869	187.192 kilog.	160.794 kilog
1870	95.104 —	170.591 —
1875	327.233 —	540.537 —
1876	266.564 —	637.848 —

Essai de l'outremer. Pour déterminer la richesse en couleur ou le pouvoir colorant de l'outremer, on mélange intimement une quantité pesée de la matière colorante avec une certaine quantité d'un corps blanc réduit en poudre (craie, sulfate de baryte, blanc de plomb, blanc de zinc). On peut faire une échelle en mélangeant 2 gr. d'un corps blanc avec 0 gr. 5 ; 0 gr. 3 ; 0 gr. 2 ; 0 gr. 1. 0 gr. 05 ; 0 gr. 03 ; 0 gr. 02 ; 0 gr. 01 ; 0 gr. 005 et 0 gr. 003, d'un outremer reconnu de qualité supérieure. On garde ces échantillons comme type. Pour essayer un outremer on en mélange 0 gr. 5 avec 2 gr. de matière blanche. Si on obtient une teinte analogue à celle du type à 0,1 on dit que l'outremer est à 7°. L'expérience a montré

que certains outremers qui paraissent moins foncés que d'autres ont cependant une plus grande richesse colorante.

3° Bleus de Cobalt. — Le cobalt donne des bleus magnifiques dont les principaux sont le *smalt* (masse vitreuse, colorée avec du protoxyde de cobalt) et le *bleu Thénard* (combinaison d'oxyde de phosphate ou d'arséniate de cobalt avec de l'alumine).

Smalt ou *bleu d'azur*. Ce produit porte aussi les noms de bleu de smalt, de Saxe, de safre, d'émail, d'empois. On l'appelle aussi verre de cobalt. La découverte de cette matière est attribuée à Christophe Schüiver, verrier saxon, qui l'obtint en faisant fondre du verre avec un minerai de cobalt de Schneeberg, que l'on n'utilisait et que l'on considérait comme un minerai de cuivre. Pendant quelque temps il le vendit comme émail bleu aux potiers de son voisinage, puis son procédé fut connu des fabricants de Nuremberg. Les Hollandais, puis les Vénitiens fabriquèrent ensuite des émaux et des verres colorés à l'oxyde de cobalt. Le smalt est un verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt, puis réduit en poudre fine. C'est un silicate double de potassium et de cobalt. — En Saxe, principal pays de sa production, on le fabrique de la manière suivante : le minerai de cobalt employé est un arséniure ($CoAs^2$) contenant du fer, et nommé cobalt arsenical ou *smaltine* ou *speiss*. Cette smaltine est d'abord grillée dans un four à reverbère. Des tuyaux font communiquer le four avec des chambres de condensation dans lesquelles on recueille l'acide arsénieux. Le produit du grillage, composé d'un mélange d'oxydes de cobalt et fer, se nomme *safre*. — On le réduit en poudre fine, on le mélange avec du quartz pulvérisé et du carbonate de potasse et on le fait fondre dans des creusets placés dans un four à verrerie. On chauffe au rouge blanc, et quand le verre est bien liquide, on l'écume pour enlever le fiel de verre, puis on l'étonne. Pour cela on le puise avec de grandes cuillères de fer et on le fait couler dans l'eau froide. On le pulvérise ensuite, puis on le sépare par lixivations en poudre de finesses diverses, que l'on classe azur de premier, deuxième, troisième et quatrième feu. Plus le bleu est fin, plus sa nuance est claire, mais plus aussi son emploi est commode, car il se mélange mieux avec les matières à azurer. Un bon smalt ne doit pas être sableux ; il doit ressembler à de la farine. En Suède et en Norvège on prépare le smalt avec le cobalt gris ou *cobaltine* (arsénio-sulfure de cobalt, ($CoAs^2 + CoS^2$). On fabrique maintenant en Ecosse et en Bohême des bleus de cobalt nommés *bleus d'Eschel*, qui sont plus colorés et plus purs que le smalt commun. On se sert d'oxyde ou de carbonate de cobalt préparé dans des usines spéciales et on le fond avec du sable et de la potasse.

On emploie le smalt pour l'azurage de la pâte à papier, du linge, etc. C'est la base de certains émaux. On fabrique près d'un million de kilogrammes de bleu d'azur par an. Cette production a beaucoup diminué ; les bleus de cobalt ont été remplacés par l'outremer dans la plupart de leurs applications. Les bleus d'Eschel portent des marques spéciales suivant les proportions de cobalt qu'ils renferment.

Bleu Thénard. Cette couleur, nommée aussi bleu saphir, était préparée par Thénard de la façon suivante. On précipite une solution de nitrate ou de chlorure de cobalt par une solution de phosphate de soude. On obtient ainsi un précipité rose de phosphate de cobalt, qu'on lave avec soin. D'autre part on prépare de l'alumine gélatineuse en précipitant par un excès d'ammoniaque une solution d'alun ou de sulfate d'alumine exempte de fer. On mélange une partie de phosphate de cobalt tribasique (sous forme de pâte, contenant environ 30 % d'eau) et huit parties d'alumine en gelée (sous la même forme). On sèche le mélange à l'étuve, puis on le calcine au rouge cerise dans un creuset fermé. Le produit obtenu est broyé. Sa nuance est d'un beau bleu violet. En diminuant la proportion d'alumine on obtient d'autres teintes ; avec parties égales des deux corps on a un bleu verdâtre. En remplaçant le phosphate de cobalt par de l'arséniate on a un beau bleu. On a aussi, suivant Boullay-Marillac, un beau bleu en remplaçant le phosphate de cobalt par du phosphate de chaux. Quand le bleu Thénard est bien préparé, c'est une couleur très solide, résistant à la chaleur, à la lumière, aux acides et aux alcalis. Dans certains cas, elle perd son éclat et on peut le lui rendre en la faisant chauffer avec de l'oxyde de mercure. Le mercure se volatilise et l'oxygène se fixe sur la couleur et la revivifie.

Les bleus de cobalt du commerce ont tous pour base l'aluminate de cobalt, dont la couleur est bleu noir. Ce composé a pour formule Al^2O^3,CoO. Il a été préparé par Ebelmen, en chauffant au four à porcelaine des proportions équivalentes d'alumine et d'oxyde de cobalt, dans de l'acide borique, comme fondant. On fabrique des bleus de cobalt au moyen des oxydes de cobalt noirs provenant d'Angleterre ou des carbonates de cobalt provenant d'Allemagne. La cuisson s'opère dans des creusets ou dans des moufles et les nuances diverses, variant du bleu ciel clair au plus foncé, se préparent par des tours de mains particuliers dont les fabricants gardent le secret. M. Pinoudel prépare des bleus de cobalt par combinaison de l'alumine et du phosphate de cobalt. Il obtient les bleus violacés au feu de moufle et les bleus purs au rouge blanc. Sous le nom de *cœruléum*, on désigne un bleu de cobalt d'une nuance un peu verdâtre, qui a la précieuse propriété de conserver sa couleur à la lumière artificielle. C'est de l'acide stannique coloré par du stannate de cobalt.

Jusqu'en 1868 les bleus de cobalt avaient été fabriqués uniquement par la manufacture royale de Saxe, qui en avait pour ainsi dire le monopole. Depuis, M. Marquet à Paris et M. Jourdin en ont entrepris la fabrication. C'est un produit cher que l'on emploie beaucoup dans la peinture fine (à l'eau et à l'huile), la fabrication des fleurs artificielles et l'impression des billets de Banque. Les banques de France et de Belgique s'en servent exclusivement et en emploient, paraît-il, pour environ 80,000 fr. par an. Il est préférable aux autres bleus pour cet usage, parce qu'il ne se reproduit pas par la photographie et rend la contrefaçon plus difficile.

4° Bleus de Cuivre. — Les bleus de cuivre étaient employés par les anciens.

Bleu antique ou bleu égyptien. On le fabriquait d'abord à Alexandrie en Egypte, et il portait le nom de fritte d'Alexandrie. On le fabriqua ensuite à Pouzzoles (Italie). Ce bleu, qui diffère des bleus actuellement employés, était un silicate de cuivre ou verre coloré en bleu, avec de l'oxyde de cuivre. On le fabriquait en frittant dans un fourneau un mélange de sable, de natron, de chaux et de limaille de cuivre. Les bleus de cuivre actuellement employés sont les carbonates et oxydes de cuivre.

Bleu de montagne. Le bleu de montagne s'obtient en réduisant en poudre l'azurite ou malachite bleue. Ce minerai est un sesquicarbonate de cuivre hydraté $3CO^2,3CuO + HO$.

Cendres bleues. Cette couleur a d'abord été fabriquée en Angleterre où, pendant longtemps, le procédé est resté secret. On en fabrique aujourd'hui en France et on distingue dans le commerce les cendres bleues anglaises et françaises. Leur composition chimique est définie. C'est un mélange d'oxyde et de carbonate de cuivre hydraté. Suivant Pelletier les cendres bleues anglaises se fabriquent de la manière suivante : La solution de nitrate de cuivre provenant de l'affinage ou des essais d'alliages monétaires ou autres, est traitée par un lait de chaux. Le précipité bleu est bien lavé, puis broyé pendant longtemps avec une solution de carbonate de potasse dans un moulin à meules horizontales monté exclusivement avec des pièces de cuivre. La pâte broyée est mélangée dans des bouteilles de grès avec une solution de sulfate de cuivre et de chlorhydrate d'ammoniaque à parties égales. On agite et on laisse reposer pendant plusieurs jours, puis on lave huit ou dix

fois le produit à l'eau. En France on fabrique les cendres bleues de la manière suivante : On précipite par la chaux une solution de sulfate de cuivre. On fait sécher le précipité et pendant qu'il est encore un peu humide on le triture avec de la chaux. On trouve dans le commerce des cendres bleues en pâte ou en pierres.

Cendres bleues en pâte. On fait à chaud une solution de sulfate de cuivre marquant 35° Baumé. On mélange quatre parties de cette solution à trois parties d'une solution de chlorure de calcium bouillante marquant 4° Baumé. On agite et on laisse déposer le sulfate de chaux. On filtre et on obtient ainsi la *liqueur verte*. On ajoute à celle-ci une partie et demie de bouillie de chaux (1 partie de chaux éteinte et 3 parties d'eau). Il se forme un précipité qu'on lave par décantation et qui est recueili et constitue la *pâte verte*. Cette pâte est brassée avec de la chaux, une petite quantité de potasse, et environ 1/25e de sulfate de cuivre et 1/50e de chlorhydrate d'ammoniaque. On laisse reposer quelques jours, puis on lave le dépôt, qui, égoutté, constitue le bleu en pâte. Pour obtenir les cendres bleues en pierre on fait sécher le produit précédent. Bien que dans les procédés français et anglais on emploie du chlorhydrate d'ammoniaque, le produit anglais livré au commerce ne renferme pas d'ammoniaque, tandis que le produit français en renferme.

Bleu de Brême. On fabrique d'abord du chlorure de cuivre en faisant tremper pendant plusieurs mois des plaques de cuivre décapées dans une bouillie de chlorure de sodium et de sulfate de cuivre. L'oxychlorure de cuivre formé est dissout dans l'acide chlorhydrique, et la solution est additionnée de lessive de potasse caustique qui donne un précipité bleu d'oxyde de cuivre hydraté. On lave celui-ci et on le sèche à 35°. Cette couleur s'emploie pour l'aquarelle et la peinture à la colle. Broyée avec l'huile, elle donne des oléates verts qui constituent le vert de Brême.

Bleu Péligot ou *bleu d'oxyde de cuivre*. M. Péligot a indiqué sa préparation en 1858. On ajoute de l'ammoniaque à une solution de sulfate de cuivre jusqu'à ce que le précipité soit redissous. On ajoute à cette solution d'*eau céleste* de la soude caustique qui donne un précipité bleu clair qu'on lave très soigneusement pour enlever toute trace de soude (une petite quantité de ce corps noircirait le produit pendant la dessication). Suivant M. Guignet on enlève parfaitement les dernières traces de soude en faisant un lavage avec une solution très diluée de sulfate de cuivre. D'une façon générale, tous les bleus de cuivre sont des bleus lumière, qui peuvent recevoir de ce fait d'utiles applications.

II. Bleus végétaux. — Un seul bleu végétal présente une réelle importance, c'est l'*indigo*.

1° Indigo. — L'indigo est fourni par un certain nombre de plantes qui renferment un produit incolore nommé *indican*. Ce produit, sous l'influence d'une fermentation spéciale, donne le produit bleu, qui porte le nom d'*indigotine*. On est parvenu, dans ces dernières années, à faire la synthèse de l'indigotine, mais le procédé n'a pu encore être rendu industriel et ce sont toujours les indigos qui sont employés. L'indigo est fourni par des plantes appartenant à diverses familles : les espèces les plus importantes sont les indigotiers qui appartiennent au genre *Indigofera* (Légumineuses). On cultive surtout l'*Indigofera tinctoria*, *I. disperma*, *I. ariel*, *I. argentea* ou Indigotier d'Egypte, que l'on cultive en Egypte et en Arabie. Ce sont des plantes herbacées à tiges ligneuses dont les feuilles ont un goût désagréable et se putréfient rapidement dans l'eau. L'indigo était connu des anciens. Les Egyptiens l'employaient pour la teinture, et les Romains, qui s'en servaient pour la peinture, le recevaient de l'Inde. Ce furent, paraît-il, les Juifs qui introduisirent l'indigo en Italie, et cette couleur eut beaucoup de peine à se répandre dans la teinture. Les indigotiers sont originaires du royaume de Cambodge ou du Guzzerat. On les cultive dans les Indes orientales et surtout l'Indoustan, la Chine et Java. Ils ont été transportés par les Espagnols dans les Indes occidentales. La culture des indigotiers peut se faire dans tous les pays chauds. Dans les Indes, les semailles se font dans une terre bien labourée, au printemps ou à l'automne, suivant les espèces. En Chine, on repique les jeunes plants et on enlève les bourgeons floraux pour augmenter le feuillage et par suite le rendement en indigo.

La préparation de l'indigo est simple et se fait d'une manière un peu variable, suivant les pays. Suivant M. Kœchlin-Schwartz, on fabrique l'indigo de la manière suivante dans le bas Bengale. La *factory* renferme deux rangées superposées de 15 à 20 cuves chacune, la première étant à environ 90 centim. au-dessus de la seconde. Ces cuves sont carrées (6 m. de côté sur 1 m. de haut) ; elles sont en maçonnerie recouverte d'une forte couche de stuc. On fauche la plante quand elle est en plein et que les fruits commencent à nouer. On en remplit aux trois quarts la série des cuves supérieures, en évitant de fouler les plantes, puis on fait arriver de l'eau et on fixe des planches de manière à ce que les feuilles baignent bien dans l'eau. Les plantes sont coupées le matin, liées en paquets et chargées le soir dans les cuves (100 paquets par cuves). L'eau du Gange, qui sert à faire macérer les feuilles, est très pure et par cela même très propre au travail. La fermentation s'établit bientôt et elle dure de neuf à quatorze heures, suivant la température. Au bout de ce temps, on fait couler le liquide coloré en jaune plus ou moins foncé, dans la série des cuves inférieures. On laisse reposer le liquide quelques instants, puis, douze hommes nus, armés de longs bambous, entrent dans la cuve pour battre l'eau pendant qu'elle est encore chaude. Pendant ce temps, d'autres ouvriers vident et nettoient les cuves supérieures pour une nouvelle opération. Au bout de deux à trois heures d'agitation, le liquide est passé au vert pâle et l'indigo se trouve en suspension sous forme de petits flocons. On laisse reposer une demi-heure, puis on décante, en ôtant successivement les bouchons placés à des hauteurs différentes. La bouillie restant au fond des cuves est chauffée un instant pour arrêter une seconde fermentation qui gâterait le produit, puis on laisse reposer pendant vingt heures. Le lendemain on fait bouillir pendant trois à quatre heures, puis on filtre. On obtient une pâte épaisse, plus foncée, que l'on presse de manière à obtenir des pains ayant la dimension d'un pain de savon blanc de Marseille. On fait sécher les pains et cette opération dure de trois à cinq jours. On les emballe dans de petites caisses et on les envoie à Calcutta, grand marché du Bengale. Une cuve donne de 16 à 32 kilogr. d'indigo. Les plantes les plus estimées sont celles qui croissent dans les terrains d'alluvion. Le Bengale produit environ 4,000,000 de kilogr. d'indigo par an.

En Chine, on traite la plante entière et on ajoute au liquide macéré une certaine quantité de chaux éteinte en poudre pour favoriser le dépôt. Dans les provinces méridionales de la Chine (Kouan-Si, Kouang-Toung, Fo-Kien) on cultive les indigotiers. Dans d'autres pays on traite les feuilles sèches. Les cultivateurs sèchent les feuilles et les envoient sur la côte de Coromandel, où on les travaille. On fait macérer les feuilles sèches dans quatre fois leur volume d'eau. Au bout de deux heures on filtre le liquide à travers un tissu lâche, de poil de chèvre, et on le bat pendant deux heures. On ajoute alors dans la batterie 14 litres d'eau de chaux par 50 kilogr. de feuilles. On agite, puis on laisse le dépôt se former. La pâte est recueillie et préparée comme dans le cas précédent. Au Guzzerat on fait sécher les feuilles d'indigotier au soleil, puis on les fait macérer pendant quatre à cinq jours avec de l'eau. On soutire le liquide, on le laisse déposer et on recueille la bouillie. Comme nous l'avons dit, un certain nombre de plantes autres que les indigotiers peuvent servir à la préparation de l'indigo. Voici les principales :

La *renouée* (*Polygonum tinctorium*, Polygonées), est une plante herbacée qui sert également à la préparation de l'indigo. On l'utilise en Chine et les feuilles servent directement à la teinture. On a cherché à l'acclimater en Europe, mais elle donne un rendement trop faible en indigo. — En dehors des indigotiers, du pastel et de la renouée des teinturiers, on peut citer d'autres plantes indigofères : le *Laurier rose des teinturiers (Nerium tinctorium)* employé à Salem (Indes anglaises), le *Tein-hoa-Tein-ching (Isatis indigotica)* qui croît dans le N. de la Chine. Il sert à la fabrication d'une sorte d'indigo qu'on vend en pâte visqueuse. Il sert à la teinture commune à Canton, Emouï, etc.

Purification de l'indigo. M. Dumas a constaté qu'en traitant l'indigo par l'aniline, on dissolvait facilement les matières colorantes rouges et brunes qui en altèrent la nuance.

2° Le Pastel (*Isatis tinctoria*, Crucifères). — Ce produit se fabrique en France, principalement dans la Provence, le Languedoc, la Normandie. En Allemagne, le pastel de Thuringe est renommé et consommé presque exclusivement. Ce fut la culture du pastel à laquelle l'indigo venait faire concurrence, qui explique la difficulté qu'on eut à faire adopter l'indigo en teinture. En 1799, les teinturiers de Nuremberg faisaient tous les ans le serment de ne teindre qu'au pastel. Henri IV prononça la peine de mort contre tous ceux qui emploieraient l'indigo, qu'il nommait une drogue pernicieuse. Ce fut seulement en 1737 que, grâce à Dufay, les teinturiers français purent se servir en toute liberté de l'indigo. Le pastel est une plante biennale. On récolte les feuilles au mois de juin de la seconde année. On en fait une pâte avec de l'eau et on dispose cette pâte en tas de 1 m. de haut environ. Une première fermentation se produit. Quelquefois on triture une seconde fois la masse avec de l'eau pour obtenir une seconde fermentation. La pâte séchée et façonnée en boules constitue le *pastel* ou *voude*. Dans certains cas on fait directement servir les feuilles à la teinture.

On mélange souvent le pastel à l'indigo, surtout lorsqu'on veut obtenir de belles nuances. M. Chevreul a montré en 1808 que le pastel fournissait environ trente fois moins d'indigotine que les indigotiers. M. Schunck en a isolé au moyen de l'alcool, un glucoside nommé indican, ayant pour formule $C^{52}H^{33}AzO^{36}$ qui se dédouble par fermentation en indigotine ($C^{16}H^{5}AzO^{2}$) et indiglucine 3 ($C^{12}H^{10}O^{2}$).

3° Variétés d'Indigo. — Suivant Girardin, on peut répartir les diverses variétés d'indigos en trois classes, en se basant sur leur origine. Ce sont les *Indigos d'Asie*, les *Indigos d'Afrique* et les *Indigos d'Amérique*.

A. *Indigos d'Asie.* On connaît en France les indigos du Bengale, de Coromandel (ou indigos d'Oude), de Manille, de Madras et de Java. Les indigos du Bengale sont les plus nombreux et les connaisseurs en distinguent jusqu'à quarante-trois variétés. Les différences qui existent entre ces indigos proviennent surtout de la nature du terrain et du mode d'extraction de la matière colorante. Voici les principales variétés dans l'ordre de leur valeur : 1° Indigo bleu surfin, léger ou flottant ; en pierres ou carreaux, petits cubes de 5 à 8 centim. de côté. Il est léger, friable, doux au toucher, d'une couleur bleue vive ; d'une pâte nette, pure, adhérente à la langue et très spongieuse, prenant un beau cuivré par le frottement de l'ongle. Cet indigo, employé dans la teinture des soies, est le plus beau des indigos connus ; 2° indigo fin bleu, s'emploie aussi dans la teinture de la soie ; il diffère du précédent en ce que sa couleur bleue est un peu moins vive ; 3° indigo bleu violet, a une légère nuance violette et est moins léger et friable que les précédents ; 4° indigo surfin violet, s'emploie pour les indiennes de belle qualité. Il est plus violet que le précédent, mais présente les mêmes caractères extérieurs ; 5° indigo surfin pourpré, pâte fine, légère, reflétant une belle couleur de pourpre (nuance fleur de pensée) ; 6° indigo fin violet un peu moins léger et de nuance un peu moins vive que le précédent. S'emploie pour la teinture des belles indiennes et du coton ; 7° indigo bon violet, teinture des cotons et des fils dans les cuves au pastel ; 8° indigo violet rouge, pâte plus lourde et plus serrée que les précédents ; nuance violette avec reflets rougeâtres ; 9° indigo violet ordinaire, pâte serrée, pesante, nuance violette sans mélange d'autres couleurs ; 10° indigo bon rouge tendre, plus lourd que les précédents. La pâte a un reflet rouge qui s'écarte déjà beaucoup de la nuance des fins bleus. Employé par les indienneurs pour les bleus-réserves ; 11° indigo bon rouge, pâte plus serrée, plus compacte que le précédent, s'emploie dans les cuves à potasse pour la teinture des laines ; 12° indigo fin cuivré ; 13° indigo moyen cuivré ; 14° indigo cuivré ordinaire, d'un bleu cuivré rouge, pâte serrée, assez difficile à rompre ; sa teinte est moins pure et moins vive que celle des précédents. S'emploie dans les cuves à potasse pour la teinture des laines ; 15° indigo bas cuivré, pâte dure, pesante, difficile à rompre, chargé d'impureté et d'un bleu cuivré sombre. L'indigo du Bengale est emballé dans des caisses de bois d'une contenance de 130 à 140 kilogr. Leur teneur en indigotine ne dépasse pas 72 %. Les indigos à tons rougeâtres contiennent une quantité notable de matière extractive colorée en brun ou en rouge. Cependant ces indigos donnent d'excellentes cuves et les teinturiers les préfèrent souvent aux autres. — *Indigos d'Oude* ou *de Coromandel.* Ils viennent d'une province intérieure de l'Hindoustan et sont loin de valoir ceux du Bengale. On les classe en indigots violet, cuivré et ordinaire. Ils contiennent tous beaucoup de chaux et sont durs et pesants. — *Indigos de Manille.* Ces indigos sont très légers et s'expédient en caisses de 50 à 60 kilogr. Ils sont en pierres cubiques, ou carreaux plats ou en morceaux irréguliers portant l'empreinte des joncs sur lesquels ils ont séché. Ils contiennent du carbonate de chaux et font effervescence avec les acides. On les emploie peu en teinture ; ils servent surtout à l'azurage. — *Indigos de Madras.* Les plus beaux ont un peu l'aspect des beaux indigos du Bengale ; mais cependant ils sont plus grossiers, moins spongieux et, lorsqu'on les applique sur la langue, il faut quelques instants avant que l'humidité soit absorbée. Ils sont en carreaux cubiques et portent l'empreinte de la toile dans laquelle on les a serrés. Ils s'expédient en caisses de 80 à 90 kilogr. On en distingue trois variétés : l'indigo fin bleu, qui se rapproche de l'indigo du Bengale ; l'indigo bleu-violet mélangé et l'indigo ordinaire, qui est fort grossier et peu coté. La première sorte s'emploie dans les teintureries de coton ; les autres servent à l'azurage du linge. — *Indigos de Java.* Ils sont en général fort purs. Leur pâte est molle, ils happent la langue. Ils sont bleu pur et servent principalement à la fabrication du carmin d'indigo. Ils arrivent en petites caisses de 20 à 60 kilogr.

B. *Indigos d'Afrique.* — *Egypte.* Depuis 1850 environ, le vice-roi d'Egypte a établi des indigoteries à Chôbra, Mekaleh-el-Kébir, Menouf, Achmoun, Birkez-el-Kessab, dans les prov. de Charkyeb et de Kélyoub. — Ces indigos sont en carreaux un peu plus plats que ceux du Bengale. On en distinque deux variétés, l'indigo bon violet et rouge et l'indigo fin bleu. — *Indigos de l'Ile de France et du Sénégal.* Ces indigos sont assez rares dans le commerce ; mais leur qualité est belle.

C. *Indigos d'Amérique.* La culture de l'indigotier était plus répandue autrefois en Amérique. Son importance a baissé depuis l'extension de la culture au Bengale. — *Indigos de Guatémala.* Ces indigos sont très estimés mais ils sont de qualités très variables. Ils se présentent sous forme de petits morceaux irréguliers, brisés, plus légers que l'eau, d'un beau bleu, d'une pâte unie et dense et percée de quelques trous presque imperceptibles. Les principales variétés de cet indigo sont le *flor*, d'une belle couleur bleue vive, d'une pâte unie, tendre, légère,

absorbant très rapidement l'humidité et se rapprochant beaucoup des bonnes sortes du Bengale. Aussi est-ce avec le surfin bleu de Bengale les sortes d'indigos les plus estimées. Le *sohe*, qui diffère du flor, en ce qu'il est moins léger, d'une pâte plus ferme et d'un bleu moins beau, tirant quelquefois sur le violet. Le flor, le bon sohe et le petit sohe rouge s'emploient pour la teinture sur coton. Le *corte*, ordinairement d'un rouge cuivre, d'une pâte plus serrée, plus ferme, plus pesante, offrant des aspérités aiguës et résistant fortement sous le doigt quand on veut l'écraser. Le sohe ordinaire, le fin corte et les cortes ordinaires et bas s'emploient pour la teinture des laines. Tous ces indigos arrivent en surons de 50 à 80 kilogr. — *Indigos de Caraque*. Viennent après ceux de Guatémala, avec lesquels ils ont beaucoup d'analogie. Ils sont en morceaux irréguliers, à pâte fine, légère, d'une texture molle et parsemée de petits trous. Ils sont, suivant les qualités, d'un beau bleu ou d'un violet plus ou moins foncé. Les principales variétés sont, comme pour le Guatémala, le flor, le sohe et le corte. Ils viennent en surons de 60 à 70 kilogr. — *Indigos du Mexique*. Sont intermédiaires entre les deux précédents. — *Indigos du Brésil*. S'expédient sous forme de petits parallélipipèdes rectangulaires ou en petits morceaux irréguliers d'un gris verdâtre à l'intérieur, d'une cassure nette, d'une pâte ferme, d'un rouge cuivre plus ou moins vif. — *Indigos de la Caroline*. Ces indigos, de qualité inférieure, sont en petits carreaux gris à l'intérieur.

Les indigos portent, outre leur nom d'origine, certaines dénominations commerciales indiquées par Girardin. Ce sont les indigos *éventés*, qui se cassent facilement et sont moisis à l'intérieur. Ce défaut tient sans doute à une mauvaise dessiccation; les indigos *piqués*, qui contiennent dans leur pâte des pierres qui lui donnent l'aspect du granite ; les indigos *rubanés*, qui offrent des couches superposées de nuances diverses ; les indigos *brûlés*, qui, lorsqu'on les serre dans la main, se divisent en petits fragments plus ou moins noirs ; les indigos *sablés*, qui contiennent du sable ; les indigos *écorcés*, qui sont couverts d'une légère croûte grise verdâtre (Java-Coromandel); les indigos *rosés*, dont la surface est colorée différemment de la masse; les indigos *froids*, qui sont nouveaux et contiennent de l'humidité.

Commerce de l'Indigo. La production moyenne de l'indigo est ainsi évaluée :

Bengale, Oude, Manille, Madras...	3.500.000	kilogr.
Java........................	550.000	—
Amérique centrale et Colombie....	300.000	—
Autres pays.................	100.000	—
	4.450.000	—

En 1856, la France a importé pour sa consommation 1.034.349 kilogrammes représentant une valeur de 2.050.000 fr. Ce chiffre a depuis baissé. Ce sont les Indes anglaises, les Indes françaises et le Vénézuéla qui sont les principaux lieux de provenance. La consommation moyenne de l'indigo est de 5 millions de kilogr. par an.

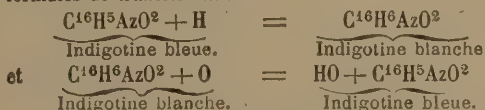
Composition chimique. Voici la composition d'un bon indigo du Bengale :

Indigotine (mat. col. bleue)......	61.4
Résine rouge d'indigo (mat. col. rouge).	7.2
Brun d'indigo (mat. col. brune)....	4.6
Matières minérales..........	19.6
Matières azotées...........	1.5
Eau................	5.7
	100.0

La proportion de ces matières minérales varie de 3 à 20 %. Ces matières sont composées de phosphate et de carbonate de chaux et de magnésie, sulfate et chlorure de potassium, silice et oxyde de fer. — On a fraudé l'indigo par addition de fécules, de résines, de campêche, de bleu de Prusse, de terres colorées artificiellement, etc.

Essai de l'Indigo. L'indigo étant d'un prix assez élevé, les fraudeurs ont intérêt à lui ajouter des matières étrangères, et, par suite, le titrage de l'indigo présente une assez grande importance. On détermine d'abord l'eau par dessication à 100° (l'indigo non mouillé frauduleusement en contient de 3.5 à 6 %), puis, on dose les cendres par macération (on trouve en général 7 à 10 % de cendres). On dose ensuite l'indigotine. — *Procédé H. Schlumberger*. On pèse exactement, d'une part 1 gr. d'indigo séché à 100° et réduit en poudre fine et 1 gr. d'indigotine pure. On transforme séparément l'indigo de ces deux prises d'essai en acide sulfindigotique. Pour cela on les traite, dans une petite capsule, par 12 gr. d'acide sulfurique fumant et on abandonne le mélange pendant vingt-quatre heures à la température de 20 à 22°. On étend les deux liqueurs à 1 litre let l'on mesure 50 centim. c. de ces solutions que l'on pace dans deux verres à pied. Puis, au moyen d'une pipette, on fait couler doucement dans la liqueur une solution de chlorure de chaux à 1° Baumé jusqu'à ce que l'acide sulfindigotique soit complètement détruit, c.-à-d. jusqu'à ce que la teinte bleue ait complètement disparu. Une simple proportion entre les deux résultats obtenus d'une part avec l'indigo à titrer, d'autre part avec l'indigotine pure, donne la teneur en indigotine contenue dans le premier. L'essai de l'indigo se fait aussi dans l'industrie au moyen du permanganate de potasse. L'indigo est dissous dans de l'acide sulfurique concentré. Dans la solution sulfurique étendue on verse du permanganate qu'on a eu soin de titrer préalablement au moyen d'une solution sulfurique d'indigotine. La fin de la réaction est fort nette : la teinte bleue passe d'abord au vert, puis devient jaune cognac, terme de la réaction. On peut aussi faire le dosage par colorimétrie, suivant la méthode de M. Houton de la Billardière. On se sert comme type d'indigotine pure ou d'un indigo de titre exactement connu. On dissout 1 gr. de cet indigo et 1 gr. d'indigo à titre dans 20 gr. d'acide sulfurique et, quand la dissolution est faite, on l'étend d'eau et on en fait 3 litres; on laisse éclaircir les liqueurs par le repos puis on les introduit dans le colorimètre. Ce mode opératoire est précieux dans l'industrie parce que parmi les substances avec lesquelles on peut frauder l'indigo, aucune ne peut, dans ces conditions, résister à l'acide sulfurique et venir tromper l'appréciation colorimétrique.

4° Indigo bleu et Indigo blanc. — La matière colorante de l'indigo ou indigotine se présente sous deux variétés, l'indigotine bleue et l'indigotine blanche, qui dans certaines conditions se transforment réciproquement l'une dans l'autre. On utilise ces transformations dans la teinture. Dans les indigotiers, l'indigotine est blanche, et ce n'est que par oxydation qu'elle devient bleue. Lorsque dans la fabrication on bat l'infusion, c'est précisément pour déterminer l'oxydation et amener le passage du bleu au blanc. Lorsque inversement, on effectue en présence de l'indigo bleu un phénomène de réduction, on détermine la décoloration de l'indigo. Les sels de peroxyde de fer et de mercure, les sels de cuivre, d'argent et d'or transforment l'indigo blanc en indigo bleu. Aussi utilise-t-on les sels de cuivre pour revivifier les cuves. Voici quelles sont les formules de transformations :



Ce sont les réducteurs alcalins qui déterminent le mieux la première réaction. Dumas a obtenu cette réduction en traitant l'indigo par la chaux et le sulfate de fer. On place le mélange dans un petit tonnelet bien fermé et on ne siphonne qu'au bout de deux jours.

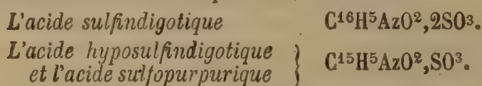
Applications de l'Indigo. — Pour employer l'indigo il faut d'abord le réduire en poudre impalpable. Ce broyage

se fait à sec ou à l'eau. On préfère généralement ce dernier mode, qui évite les poussières. L'indigo, placé dans un baquet, est arrosé d'eau chaude (15 litres d'eau pour 10 kilogr. d'indigo). Quand l'indigo est ramolli on le broie. Dans les grandes fabrications on emploie pour cela des appareils mécaniques. L'un des meilleurs se compose d'un tambour tournant autour de son axe horizontal et contenant deux rangées de petits cylindres de fonte, l'une de trois pièces, l'autre de deux, occupant chacune la longueur du tambour. L'indigo est broyé entre ces cylindres. — Le fixage de l'indigo sur la fibre se fait par *réduction.* L'indigotine blanche, combinée à un alcali ou à une terre alcaline, est soluble et se fixe sur la fibre textile. Si l'on oxyde cette fibre, l'indigotine passe à l'état d'indigotine bleue insoluble qui se trouve emprisonnée dans les pores de la fibre et y reste fortement adhérente.

Préparation de la cuve. Pour la préparation de la cuve d'indigo on employait généralement autrefois le procédé indiqué d'abord par M. Dumas, c.-à-d. la réduction au sulfate ferreux. On employait les proportions suivantes : indigo 1 à 2 p., sulfate ferreux 3 à 5 p. 5, chaux vive (éteinte avant de faire le mélange) 3 à 6 p. 5. On prépare actuellement surtout la cuve d'indigo au moyen de l'hydrosulfite de soude. Ce corps est obtenu par l'action de rognures de zinc sur le bisulfite de soude du commerce à 36° Baumé. On laisse agir ces corps pendant 24 heures environ sur l'indigo broyé et maintenu en suspension dans une liqueur alcaline. Pour teindre il suffit de plonger les tissus ou les écheveaux dans le bain, puis on les sort et on les expose à l'air, qui détermine la formation du bleu. On fait une série de trempe jusqu'à ce que l'on ait atteint la nuance voulue. L'exposition à l'air se nomme le *déverdissage.* On obtient ainsi les bleus unis. La durée de chaque trempe varie de cinq à dix minutes et la durée du déverdissage est égale. Après les cuvages et déverdissages on passe en acide sulfurique à un ou deux degrés, puis on lave. Ce procédé est assez général, cependant on emploie aussi pour la teinture la *cuve allemande* ou *cuve au son.* On porte à 95° l'eau de la cuve et on y verse 20 seaux de son, 11 kilogr. de cristaux de soude, 5k5 d'indigo et 2k5 de chaux vive. On maintient la température à 40°-50° et une fermentation s'établit. On peut se servir de la cuve au bout de trois jours. Quelques industriels remplacent le son par 3 à 4 kilogr. de mélasse. L'indigo de cuve s'emploie surtout pour la teinture sur coton. Certains draps (draps pour les banquettes de chemins de fer) sont également teints à l'indigo de cuve.

5° Dérivés sulfuriques de l'Indigo. — Le traitement de l'indigo par l'acide sulfurique fournit une couleur bleue utilisée également pour la teinture. L'indigotine forme avec l'acide sulfurique trois combinaisons :

L'acide sulfindigotique $C^{16}H^5AzO^2,2SO^3$.


L'acide hyposulfindigotique } $C^{15}H^5AzO^2,SO^3$.
et l'acide sulfopurpurique }

Pour préparer l'*acide sulfindigotique* ou *sulfate d'indigo* on délaye une partie d'indigo finement pulvérisé dans 15 à 20 parties d'acide sulfurique fumant. On chauffe légèrement et de temps en temps on essaye si une goutte de liquide bleu, versée dans un peu d'eau, s'y dissout entièrement. On arrête alors et on verse dans l'eau. On obtient ainsi un bain de teinture dans lequel on teint au bouillon. La fibre textile fixe les divers acides, mais en particulier l'acide sulfindigotique et l'acide sulfopurpurique. On lave la fibre dans une solution alcaline qui s'empare de l'acide sulfindigotique et laisse l'acide sulfopurpurique fixé sur la fibre. La solution alcaline est acidulée et sert à teindre la laine en bleu pur. On donne aussi le nom de *bleu de Saxe* à l'acide sulfindigotique obtenu en dissolvant 1 p. d'indigo dans 4 à 5 p. d'acide sulfurique de Nordhausen.

6° Carmin d'Indigo ou Indigo soluble. — Lorsqu'on tend d'eau une solution d'acide sulfindigotique et qu'on ajoute à cette solution un carbonate alcalin (carbonate de potasse ou plus économiquement carbonate de soude) il se précipite des flocons de sulfindigotate alcalin. En recueillant ce précipité, le lavant et le laissant égoutter, on obtient le *carmin d'indigo.* On emploie dans l'industrie les proportions suivantes : indigo pulvérisé 10 p., acide sulfurique concentré 40 p., cristaux de soude 110 à 115 p. On dissout l'indigo dans l'acide sulfurique, puis on verse la solution acide dans un grand baquet de bois contenant 6 à 800 p. d'eau. On projette peu à peu dans ce mélange le carbonate de soude. On peut également se servir de sel marin pour précipiter l'indigo de sa solution sulfurique. On trouve dans le commerce trois sortes de carmins : le carmin simple, le carmin double et le carmin triple. Les deux premiers sont les plus répandus. Voici la composition qu'elles présentent :

	Eau	Indigo	Résidu salin
Carmin simle.......	89	4.96	5.7
— double......	85	10.20	4.8
— triple......	73.7	12.40	13.9

Le carmin se dissout dans l'eau et s'emploie en liqueur acide pour la teinture. Il sert à teindre la laine et la soie et donne des nuances très fraîches *(bleu de ciel)* que l'on ne pourrait pas obtenir avec le sulfate d'indigo. — Le carmin d'indigo s'emploie dans la peinture à l'aquarelle. On en fait aussi du bleu pour linge qu'on emploie concurremment avec l'outremer.

Synthèse de l'indigo. La première analyse de l'indigo fut donnée par V. Crum. L'indigotine fut isolée et purifiée par Berzélius, qui en étudia les propriétés. En 1834, Dumas établit définitivement la formule de l'indigotine $C^{16}H^5AzO^2$; il fit connaître les modes de transformation de l'indigo blanc et de l'indigo bleu. En 1840, l'indigotine fut étudiée par Ermann et Laurent qui isolèrent en même temps et isolément l'*isatine* $C^{16}H^5AzO^4$ et ses dérivés. En 1866, Knop, puis en 1867, Knop et Baeyer découvrirent deux nouveaux dérivés de l'indigo, le *dioxyndol* $C^{16}H^7AzO^4$ et l'*oxindol* $C^{16}H^7AzO^2$. Baeyer obtint ensuite l'*indol* $C^{16}H^7Az$ en faisant agir la poudre de zinc sur l'oxindol. La première synthèse d'un dérivé de l'indigo fut celle de l'indol, réalisée en 1870, par Baeyer et Emmerling, en fondant l'acide orthonitrocinnamique avec la limaille de fer et la potasse. D'autre part, Baeyer et Emmerling parvinrent à transformer l'isatine en indigo au moyen du perchlorure de phosphore. Il ne restait donc qu'à découvrir un chaînon de la synthèse de l'indigo ; la transformation de l'indol ou de l'oxyndol en isatine. Baeyer y parvint de la façon suivante. Le dérivé nitré de l'oxyndol $C^{16}H^6Az^2O^4$ (obtenu par Baeyer et Knop en 1866) est réduit par l'acide chlorhydrique et la poudre d'étain et donne une amide $C^{16}H^8Az^2O^2$. Celle-ci, oxydée par le perchlorure de fer, le chlorure cuprique ou l'acide azoteux, donne l'isatine $C^{16}H^5AzO^4$. Telle fut la première synthèse de l'indigo. Depuis, Baeyer imagina d'autres moyens et chercha à en découvrir d'applicables à l'industrie. En faisant agir la potasse alcoolique sur l'acide orthonitrocinnamique on obtient l'acide orthonitrophénylpropiolique qui, chauffé à 110° avec du carbonate de potasse et de la glucose, donne l'indigo bleu. Comme nous le disions, aucune de ces méthodes n'est pratique dans l'industrie. La concurrence est assez difficile, car l'indigotine existe en grande proportion dans l'indigo ; le prix de cette substance ne laisse pas grande marge à la concurrence, surtout lorsqu'il faut passer par une série de transformations coûteuses ; enfin la culture des indigoferas est susceptible de grandes améliorations. Cependant Baeyer, soutenu par de grands industriels allemands, poursuit activement ses recherches, espérant arriver à un résultat industriel.

7° Bleu de Campêche. — Le campêche est quelquefois appelé *bois bleu* pour le distinguer des *bois rouges* (bois de Brésil et de Fernambouc), parce qu'il sert à la teinture en noir, bleu foncé et en violet. Le campêche

est le tronc de l'*Hematoxylum campechianum* (Légumineuses), originaire de la baie de Campêche, au Mexique. Ce furent les Espagnols qui importèrent ce bois en Europe. Les Espagnols l'exploitèrent d'abord dans la Nouvelle-Espagne, puis les Anglais utilisèrent ce produit et en partagèrent les droits avec les Espagnols. Actuellement on fait un usage assez important du bois bleu, surtout pour la teinture des laines et cotons en noir, et ce produit vient notamment de la Jamaïque, de Saint-Domingue, de Honduras et des Antilles. Le bois bleu renferme un principe nommé *hématoxyline* ($C^{16}H^7O^6$) qui par l'action de l'oxygène donne l'*hématéine* ($C^{16}H^6O^6$).



$$C^{16}H^7O^6 + O = HO + C^{16}H^6O^6.$$

L'hématoxyline est une substance incolore, cristalline se colorant rapidement à l'air en rouge foncé, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau bouillante, ayant une saveur sucrée très prononcée, analogue à celle du réglisse. L'hematéine est une substance grenue, cristalline, d'un noir violacé avec reflets métalliques. Elle est soluble dans l'eau, qu'elle colore en pourpre très foncé. La décoction de campêche donne les réactions suivantes, que l'on utilise en teintures :

Acides faibles.	coloration jaune.
Alcalis.	violet plus ou moins bleu.
Oxydes métalliques . . .	précipité bleu.
Alun	violet.
Sels de fer. . . . . . . } Sels de cuivre . . . . . }	noir-bleu.

Teinture au campêche. Elle s'applique à toutes les fibres (coton, laine et soie), pour obtenir des violets, bleus et noirs. La teinture sur coton se fait au moyen des sels de fer, qui donnent des laques noir-bleu. Les nuances varient par addition d'une petite quantité de carbonate de soude ou d'un sel de cuivre (sulfate) qui donne un beau reflet bleu à la fibre teinte. — Sur laine, la teinture en noir s'obtenait autrefois comme sur coton, c.-à-d. au moyen des sels de fer ; mais ces noirs avaient l'inconvénient d'être peu fixes, aussi a-t-on abandonné ce procédé. Les noirs sur laine ou bleu foncé sont actuellement obtenus par la méthode de M. Francillon, au moyen des laques au chrome. On procède de la manière suivante : la laine est mordancée au bouillon dans un bain contenant du bichromate de potasse et de l'acide sulfurique. Au bout d'une heure et demie on lave la laine, qui a fixé de l'oxyde de chrome provenant de la réduction de l'acide chromique. On teint ensuite au bouillon dans un bain de campêche. — La teinture sur soie se pratique de la même façon que le coton, c.-à-d. au fer. Depuis quelques années, la maison Casella, de Francfort, vend un produit connu sous le nom de noir nouveau, qui est probablement une induline et qui est destiné à remplacer le campêche. Mais son application n'a pas pris une grande extension, vu les difficultés pratiques que présente son emploi.

8° Tournesol. — Le tournesol dérive comme l'orseille des lichens. Pour obtenir l'orseille on arrête la fermentation au moment où la matière colorante rouge ou *orcine* est formée, tandis que pour avoir le tournesol on poursuit la fermentation et on obtient l'*azolithmine*, mais qui présente beaucoup moins d'importance que celle-ci. Tandis que l'orseille reçoit de nombreuses applications dans la teinture, le tournesol ne reçoit guère d'utilisation importante que dans les laboratoires, où il sert d'indicateur et de réactif pour constater l'acidité ou l'alcalinité des produits. On distingue deux sortes de tournesol ; le *tournesol en pains* et le *tournesol en drapeaux*.

Tournesol en pains. Suivant Gélis on prépare ce tournesol au moyen des lichens qui servent à la fabrication de l'orseille. Ce sont les *Rocella tinctoria* et *fuciformis* (orseille de mer) et les *Variolaria*, *Lecanora* et Lichens (orseille de terre). On pétrit les lichens nettoyés et broyés avec de l'urine putréfiée et de la potasse du commerce ou du sel de soude et une petite quantité de chaux, et on abandonne ce mélange à la fermentation. Quand il a acquis une teinte violette on y ajoute de nouveau de la chaux, du carbonate alcalin et de l'urine et on laisse de nouveau la fermentation continuer pendant environ trois semaines. La masse est alors bleu foncé. On y ajoute de la craie et du plâtre en quantité suffisante pour obtenir une pâte que l'on moule en tablettes ou en petits pains cubiques et que l'on fait sécher à l'ombre. On distingue dans le commerce sept variétés de ce produit que l'on classe par numéros de 1 à 7. Dans cette réaction, il se forme d'abord les matières colorantes qui se trouvent dans l'orseille, puis celles-ci subissent une nouvelle fermentation qui donne le tournesol. Suivant Kane, celui-ci contient quatre matières colorantes qu'il nomme :

Azolithmine	$C^{18}H^{10}AzO^{10}$
Spaniolithmine.	$C^{16}H^7O^{16}$
Erythroléine	$C^{28}H^{22}O^4$
Erythrolithmine	$C^{28}H^{23}O^{18}$

C'est surtout le second de ces produits qui domine dans la teinture de tournesol. Celle-ci contiendrait donc le sel alcalin de la spaniolithmine qui joue le rôle d'un acide faible. Ce sel est coloré en bleu. Quand on ajoute un acide, la spaniolithmine est mise en liberté et sa couleur rouge apparaît. On emploie le tournesol dans les laboratoires pour la préparation du papier réactif. On en ajoute aussi une petite quantité au vin de champagne pour lui donner une légère teinte rosée.

Tournesol en drapeaux. Le tournesol en drapeaux ou *tournesol de Provence* est le nom qu'on donne à des morceaux de toile colorée en bleu, dont on se sert en Hollande pour colorer les fromages appelés têtes de mort. Cette matière, qui provient du suc de la maurelle (*Chrozophora tinctoria*), se fabrique aux environs de Nîmes, au village de Grand-Gallargues. On recueille les fruits et les sommités de la maurelle, et on les presse pour en extraire le suc. On y ajoute de l'urine, puis on plonge dans celui-ci les toiles à colorer, et on les fait sécher. Les toiles sèches sont placées, entre deux couches de paille, sur du fumier de cheval en fermentation. Les vapeurs ammoniacales dégagées par le fumier, agissant pendant environ une heure, produisent une belle couleur bleue. On les fait sécher, on imbibe de nouveau les toiles avec le suc mélangé d'urine, et on fait enfin sécher une dernière fois. Suivant Girardin, les Gallarguois produisent annuellement 1,000 à 1,200 quintaux de toiles valant de 45 à 50 fr. le quintal. M. Joly a montré, en 1842, que la formation de la couleur est due à l'action de l'oxygène et de l'ammoniaque sur le suc desséché. La couleur bleue différerait de celle du tournesol en pains, et les alcalis ne la ramèneraient point au bleu quand elle a été rougie par les acides.

III. Matières colorantes bleues dérivées de la houille. — Les matières colorantes bleues dérivées de la houille appartiennent aux classes suivantes : 1° Dérivés de la rosaniline ; 2° les indamines ; 3° les indophénols ; 4° les bleus de méthylène et les dérivés analogues ; 5° les dérivés de la résorcine ; 6° les dérivés de la quinoléine ; 7° les dérivés de l'anthracène ; 8° les dérivés azoïques.

1° Dérivés de la rosaniline. — Les principaux de ces bleus dérivent de la rosaniline ou de la parosaniline. Suivant qu'on fait réagir sur une de ces deux rosanilines l'aniline ou la toluidine on obtient une série de produits isomères ou homologues qui présentent des nuances différentes. La découverte du *bleu d'aniline* ou *bleu de Lyon* est due à MM. Ch. Girard et De Laire. La première apparition des bleus d'aniline dans le commerce eut lieu en 1860, époque à laquelle la maison Guinon, Marnas et Bonnet de Lyon, mit en vente l'*azuline*. Cette belle matière colorante bleue qui ne s'emploie plus et dont la composition est encore inconnue, fut le premier terme d'une remarquable série de belles matières colorantes qui ont aujourd'hui presque complètement remplacé les bleus au carmin d'indigo et au bleu de Prusse.

Cette première classe de dérivés, la plus importante, comprend principalement :

L'*azuline*.

Le *bleu de Lyon*, ou *chlorhydrate de triphénylrosaniline*.

Les *bleus solubles*, ou bleus alcalins, ou bleus de Nicholson, ou sels de soude des dérivés sulfuriques de la triphénylrosaniline.

Le *Blackley blue*, ou bleu Nicholson, ou disulfonate de soude de la diphényltolylrosaniline.

Le *bleu de méthyldiphénylamine à l'alcool*, ou méthyldiphényltriamidotriphénylcarbinol.

Le *bleu de méthyldiphénylamine à l'eau* de J.-R. Geigy à Bâle, ou dérivé monosulfurique du précédent.

Le *bleu Victoria B.* ou chlorhydrate du tétraméthylphényltriamidodiphényl et naphtyl carbinol.

Le *bleu Victoria B. S.* à l'alcool et le *bleu Victoria 4 R.* ou dérivé méthylé du précédent.

Le *bleu Atlas* analogue au bleu de Lyon, mais étant l'acétate au lieu d'être le chlorhydrate de triphénylrosaniline.

Le *bleu M. B. pour coton* ou pararosaniline trisulfonée.

Le *bleu de diphénylamine à l'alcool*.

Le *bleu de diphénylamine à l'eau*.

Le *bleu de nuit* obtenu au moyen de la cresylnaphtylamine.

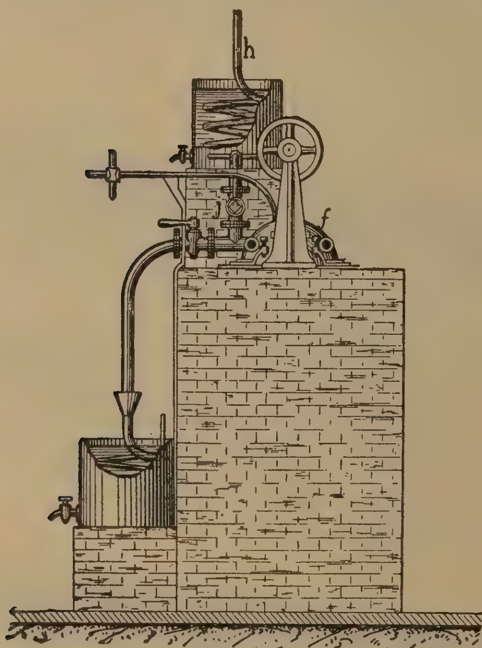
La *phényl violaniline*.

Le *bleu Coupier*.

Enfin les *indulines*.

Azuline. L'azuline n'a plus qu'un intérêt historique. Elle a été découverte par Guinon, Marnas et Bonnet de Lyon; on l'obtient en traitant l'acide rosolique par la naphtaline ou l'aniline à l'ébullition en présence d'acide benzoïque. Suivant Willm sa formule est $C^{24}H^{11}AzO^{4}$. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. En la chauffant avec de l'acide sulfurique on peut la rendre soluble dans l'eau. L'azuline a été beaucoup employée surtout dans la teinture de la soie.

Bleu de Lyon (Syn. : bleu de Paris, opal blue, bleu à l'alcool, bleu lumière). Ch. Girard et De Laire obtinrent le bleu de Lyon en chauffant pendant quelques heures un sel de rosaniline ou un mélange capable de l'engendrer, avec un excès d'aniline. Quelques mois après cette découverte, Persoz, Le Luynes et Salvetat préparèrent un bleu, qu'ils nommèrent bleu de Paris, qu'ils obtenaient en chauffant à 180° pendant trente heures un mélange de 9 p. de bichlorure d'étain et de 16 p. d'aniline. Le bleu ainsi obtenu présente des propriétés un peu différentes de celles du bleu de Lyon. La fabrication de ce dernier a été modifiée en 1862 par Monnet et Dury. Ces inventeurs préparaient une combinaison de 60 p. d'aniline et 20 p. d'acide acétique, puis ils chauffaient à l'ébullition pendant environ une demi-heure 1 p. de rosaniline et 4 p. de cette combinaison d'aniline. L'acide organique paraît ici jouer un rôle assez important. M. Ch. Girard a montré en effet que la réaction est très incompatible quand on chauffe la rosaniline ou son chlorhydrate avec un excès d'aniline, et qu'au contraire on obtient de forts bons rendements quand on ajoute au mélange un acide organique. Cet acide n'intervient pas dans la réaction et on détermine empiriquement la proportion qu'il faut en ajouter. L'acide benzoïque donne des bleus à nuance verte; l'acide acétique, des bleus à nuance rouge. Voici comment on prépare le bleu dans l'industrie :



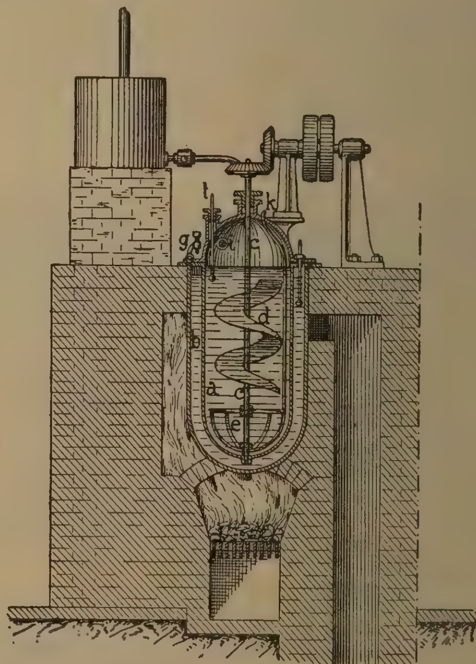


Fig. 1. — Fabrication du bleu : *a*, cornue en fonte émaillée plongeant dans le bain d'huile ou d'air *b* ; *c*, arbre vertical avec agitateur *d* à ailettes *e* ; *f*, couvercle fixé par la vis de pression *g* ; *j*, tube de communication avec le serpentin *h* ; *k*, tubes de vidange de l'appareil ; *i*, tube d'air comprimé donnant la pression pour la vidange.

On fait un mélange de 25 kilogr. de rosaniline cristallisée, 125 kilogr. d'aniline et 3 kilogr. d'acide benzoïque, qu'on chauffe dans une cornue de 500 litres (fig. 1). Les cornues *a* sont en fonte émaillée et sont munies d'un agitateur en hélice *d* et d'un agitateur à palettes *e*. Un tube plongeant au fond de l'appareil sert à vider la cornue et conduit le produit de la réaction dans l'appareil à précipiter. On charge la cornue par un trou d'homme. Un bain d'huile ou un bain d'air *b* entoure la cornue et sert à chauffer. L'opération dure de huit à neuf heures.

Au bout de deux ou trois heures le thermomètre s'élève à 180° et l'aniline commence à distiller. On en recueille 10 à 15 % de la quantité employée. Quelques fabricants ajoutent l'acide benzoïque en plusieurs fois : le sixième environ de la quantité de cet acide est alors introduit quand le produit de la réaction a atteint son point d'ébullition. Une réaction vive se produit et il distille une plus grande quantité d'aniline. Pour reconnaître la fin de l'opération, on prend de temps en temps une tâte sur une assiette, on l'arrose d'alcool et on compare la nuance de la solution à un type obtenu dissolvant 1 gr. de bleu pur dans 100 centim. c. d'alcool. Quand on juge que l'opération est terminée, on coule le produit dans des bassines de fonte émaillée et on y ajoute une quantité d'acide chlorhydrique du commerce, proportionnelle à la quantité d'aniline restant Le bleu se précipite à l'état de poudre fine et on le recueille sur un filtre. On récupère la plus grande partie de l'acide benzoïque qui vient surnager. Pour purifier le bleu on le débarrasse des eaux mères par compression à la presse hydraulique, puis on le place dans de grandes cuves d'une contenance de 800 litres munies d'agitateurs et d'un double-fond en plomb, au-dessous duquel circulent les tuyaux de vapeur destinés à chauffer. On le fait digérer dans cette cuve avec son poids d'acide chlorhydrique dilué avec de l'eau, puis on le filtre dans une seconde cuve où on le lave. On sèche la masse à 60°. — On devrait obtenir théoriquement 44k3 de bleu. Dans la pratique on retire de 40 à 43 kilogr. de bleu pur et 2 à 4 kilogr. de produit impur provenant des résidus. D'autres fabricants emploient, comme nous l'avons dit, l'acide acétique. On obtient aussi des bleus d'une nuance rouge que l'on appelait autrefois *bleus de Parme*.

Les *bleus lumière* (Binds chadler à Bâle) sont ainsi nommés parce qu'ils sont tout à fait privés de nuance violette et qu'ils conservent leur reflet bleu, même à la lumière artificielle. On les obtient, suivant Ch. Girard et De Laire, en lavant à plusieurs reprises avec de l'alcool bouillant le bleu purifié réduit en poudre fine. On dissout le résidu dans un mélange d'alcool et d'aniline et la solution filtrée est saturée par une solution alcoolique de soude caustique ; il se précipite un corps basique bleu, qui entraîne la majeure partie des impuretés. Après refroidissement on filtre et on précipite la solution par de l'acide chlorhydrique. Le bleu pur se sépare tandis que les bleus moins purs restent en solution. La base du bleu d'aniline est de la rosaniline triphénylée $C^{40}H^{16}Az^3(C^{12}H^5)^3 + H^2O^2$. Il se forme par l'action de 1 équivalent de rosaniline et de 3 équivalents d'aniline

$$C^{40}H^{19}Az^3 + 3(C^{12}H^7Az) = C^{40}H^{16}Az^3(C^{12}H^5)^3 + 3AzH^3$$

Les bleus du commerce sont les sels de la rosaniline triphénylée. Le chlorhydrate est une poudre cristalline insoluble dans l'eau et dans l'éther et soluble dans l'alcool. — L'insolubilité des bleus de Lyon dans l'eau présente de grands inconvénients pour la teinture. On est obligé d'avoir recours à des solutions alcooliques dont l'emploi est très délicat. Pour teindre on fait une solution de bleu dans l'alcool et on verse cette liqueur dans sa chaudière préalablement remplie d'eau bouillante et acidulée par l'acide sulfurique. Certains teinturiers ajoutent au bain des mordants d'alumine ou d'étain

Bleus solubles (Syn. : bleu alcalin, bleu Nicholson, bleu à l'eau, bleu pour soie, bleu lumière soluble à l'eau, bleu pour coton, etc.). C'est Nicholson qui est parvenu à écarter le grand inconvénient que présentait l'insolubilité du bleu de Lyon dans l'eau. Il est arrivé à ce résultat en préparant les dérivés sulfoconjugués de ce bleu. Le sel de soude de l'acide monosulfoconjugué $C^{40}H^{16}Az^3(C^{12}H^5)^3 S^2O^8Na$ constitue le bleu Nicholson ou bleu alcalin. Le sel de soude de l'acide disulfoconjugué constitue le bleu pour soie ou bleu lumière soluble à l'eau ou bleu soluble. Enfin le sel de soude de l'acide trisulfoconjugué constitue le bleu pour coton. Peu après Nicholson, Monnet et Dury ont préparé des bleus solubles.

Préparation du bleu suivant Nicholson. On fait bouillir le bleu de Lyon avec de l'acide sulfurique étendu (125 gr. dans 4 litres 1/2 d'eau). Le résidu est desséché ; puis traité par quatre fois son poids d'acide sulfurique à 66°. La solution bleue est chauffée à 150° pendant une demi-heure. On l'étend de quatre fois son volume d'eau et on la filtre. Le bleu rendu insoluble par la présence d'un excès d'acide, reste insoluble. On le lave avec précaution. Max Vogel chauffe pendant 64 heures à 130° un mélange de 1 p. de bleu de Lyon et de 8 p. d'acide sulfurique fumant. Voici comment on prépare actuellement, dans l'industrie, les bleus solubles : on mélange à froid le bleu d'aniline BB bien pulvérisé avec de l'acide sulfurique concentré, dans des vases de grès. La température s'élève et ne doit pas dépasser 40°. On emploie les proportions suivantes : pour le dérivé monosulfurique, 1 p. bleu et 2 p. d'acide sulfurique ; pour le dérivé disulfurique, 1 p. bleu et 4 p. d'acide sulfurique à 67° ; pour le dérivé trisulfurique, 1 p. bleu et 4 d'acide sulfurique à 66° et 2 p. d'acide sulfurique fumant. On abandonne le mélange à lui-même pendant quatre à douze heures, en faisant des tâtes de temps à autre.

L'acide monosulfoconjugué est insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis. Le sel de sodium s'emploie pour la teinture sur laine. L'acide disulfoconjugué est soluble dans l'eau, insoluble dans l'acide sulfurique dilué, soluble dans les alcalis Il sert à teindre la laine et la soie. Enfin l'acide trisulfoconjugué est soluble dans l'eau pure, l'eau acidulée et les alcalis. Il sert à teindre la soie.

Bleu alcalin. On mélange peu à peu 1 p. de bleu purifié à l'alcool avec 3 à 4 p. d'acide sulfurique concentré ordinaire. La température ne doit pas s'élever à plus de 45° au maximum. Quand la solution est complète on ajoute 2 à 3 p. d'acide concentré. La solution obtenue est mélangée lentement avec 10 à 20 fois son volume d'eau. On filtre à travers des filtres de laine ou mieux à travers des filtres presse et on lave à l'eau. L'acide sulfoconjugué, encore humide, est traité par du carbonate de soude ou de la soude caustique et on fait bouillir pour former le sel de soude. On le précipite par une solution de sel marin. On filtre, on lave à l'eau froide et on sèche. Les bleus de qualité supérieure, et ne contenant plus trace d'acide libre, sont obtenus en faisant bouillir les bleus ordinaires avec 40 à 50 fois leur poids d'eau jusqu'à dissolution complète. On sature incomplètement la solution avec un lait de chaux et on ajoute un excès de carbonate de baryte. On filtre, on ajoute un excès d'ammoniaque et on évapore à sec. Le sel ammoniacal obtenu présente un bel aspect cuivré métallique. Les diverses sortes de bleus alcalins sont désignés suivant leurs nuances de B à 6 B. Ce dernier est le plus bleu. Sous le nom de ***bleu marine*** on vend des bleus de qualité inférieure.

Bleus de diphénylamine. Le premier bleu obtenu au moyen de la diphénylamine fut découvert par Hoffmann ; mais la découverte industrielle du bleu de diphénylamine est due à Ch. Girard et de Laire qui le préparaient de la manière suivante : on chauffe à l'air libre, avec reflux ou sous pression à 230°, un mélange de l'équivalent d'aniline pure et de l'équivalent 1/2 de chlorhydrate d'aniline. On lave le produit obtenu au moyen de l'acide chlorhydrique, puis on distille. La diphénylamine ainsi obtenue est chauffée avec du sesquichlorure de carbone à 160° pendant quelques heures (2 p. de base et 3 p. de sesquichlorure). Il se dégage de l'acide chlorhydrique, du protochlorure de carbone, et on obtient une masse bronzée qu'on lave à la benzine ou au pétrole, puis qu'on dissout dans l'alcool ou l'esprit de bois. On filtre et on précipite les solutions filtrées par deux fois leur volume d'acide chlorhydrique. On obtient ainsi 40 % du poids de la diphénylamine de bleu presque pur.

Suivant Brimmeyr, on obtient également du bleu de diphénylamine en chauffant cette base avec son poids

d'acide oxalique à 110-120° pendant trois à cinq heures Ce procédé ne donne pas de bons résultats.

Depuis, la fabrication des bleus de diphénylamine a fait de grands progrès. Leur consommation a beaucoup augmenté et leur prix a beaucoup diminué. On se sert non seulement de la diphénylamine pour obtenir des bleus, mais aussi des dérivés de celle-ci tels que la méthyl, l'éthyl, l'amyl, la benzyl diphénylamine. Voici comment on prépare ces bleus :

1° *Préparation des bases.* On chauffe pendant vingt-quatre heures dans une autoclave en fonte émaillée, sous une pression de 3 à 4 atmosphères et à 250°, un mélange de 7 parties de chlorhydrate d'aniline et de 5 parties d'aniline,



$$C^{12}H^7Az + C^{12}H^7AzHCl = C^{24}H^{11}Az + AzH^3 + HCl.$$

Pour avoir un bon rendement, on ouvre de temps en temps le robinet de l'autoclave, pour laisser échapper l'ammoniaque communiquant avec un serpentin destiné à condenser l'aniline qui pourrait s'échapper. Il est utile de laisser ainsi échapper l'ammoniaque, qui pourrait réagir sur la diphénylamine formée et régénérée de l'aniline,



$$C^{24}H^{11}Az + AzH^3 = 2C^{12}H^7Az.$$

Le rendement est de 60 à 75 %; quand l'opération est terminée, on dissout le produit brut dans l'acide chlorhydrique concentré : on décante la solution et on la verse dans six à dix fois son volume d'eau froide. La diphénylamine surnage ; on la lave à l'eau bouillante, puis avec une lessive de soude faible, on la presse et on la distille.

Les dérivés alcooliques de la diphénylamine se fabriquent par l'un des deux procédés suivants : 1° Procédé Bardy, on chauffe au bain d'huile à 200-250° dans une autoclave émaillée 100 p. de diphénylamine, 68 p. d'acide chlorhydrique (D = 1,2) et 24 p. d'alcool méthylique, pendant huit à dix heures, sous une pression de 20 à 25 atmosphères. Le produit brut, traité par une solution chaude de soude caustique, donne la méthyldiphénylamine qu'on purifie en la convertissant en chlorhydrate et faisant cristalliser. Le chlorhydrate de diphénylamine non transformé cristallise, tandis que le chlorhydrate de méthyldiphénylamine reste en solution. On décompose celle-ci par la soude, puis on distille. En remplaçant l'alcool méthylique par les alcools éthylique, amylique, etc., on obtient les autres dérivés alcooliques. — 2° *Procédé Ch. Girard.* On fait agir les chlorures alcooliques sur la diphénylamine. En chauffant la diphénylamine avec le chlorure de méthyle, par exemple, on obtient la méthylphenylamine.

Fabrication du Bleu. — A. *Bleus à l'alcool.* De même que pour les bleus de Lyon, les bleus obtenus directement ne sont solubles qu'à l'alcool. Il faut les sulfoconjuguer ensuite pour obtenir des bleus solubles à l'eau. Kopp a signalé en 1873 la transformation de la diphénylamine en matière colorante bleue soluble par traitement au moyen des acides sulfurique et oxalique et aujourd'hui on prépare directement des bleus solubles à l'eau. Pour préparer le *bleu de diphénylamine à l'alcool* on chauffe, dans une chaudière de fonte émaillée, à une température de 125-130° et ne devant pas dépasser 130°, 28 kilogr. de diphénylamine et une quantité égale d'acide oxalique ; au bout de vingt heures on coule le contenu dans une broyeuse contenant 20 litres de benzine et 3 litres d'alcool (fig. 2).

On agite pendant une heure, on ajoute alors 100 litres de benzine et on continue à remuer. On décante le liquide, on ajoute de nouveau 20 litres d'alcool à 90°, 200 litres de benzine, on chauffe vers 30 à 40° et on agite. Enfin on ajoute 200 litres de benzine et on fait marcher la broyeuse jusqu'à ce que la masse soit réduite en poudre fine. On filtre, on presse et on essore. Pour obtenir le bleu pur on dissout le produit sec dans 100 litres d'alcool concentré ; on sature avec une solution de soude caustique dans l'alcool. On décante au bout de douze heures et on précipite la liqueur par un léger excès d'acide chlorhydrique ou acétique. On laisse reposer pendant douze heures; on filtre et on essore.

Le *bleu de méthyldiphénylamine à l'alcool* se prépare, suivant Ch. Girard, en chauffant pendant dix à quinze heures à 120°, 10 kilogr. de méthyldiphénylamine et 20 à 30 kilogr. d'acide oxalique. Il se dégage de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone et un peu d'acide formique. On le purifie comme le bleu précédent.

Les *bleus d'éthyldiphénylamine à l'alcool* et *d'amyldiphénylamine à l'alcool* se préparent d'une façon analogue : le premier est d'un beau bleu, le second d'un bleu verdâtre. On obtient aussi du bleu de méthyldiphénylamine en chauffant cette base de 50 à 60° avec du chlorure cuivreux, de l'acide oxalique et du sable.

B. *Bleus à l'eau.* Ces divers bleus sont rendus solubles à l'eau par les mêmes procédés que ceux qui servent à préparer les bleus de rosaniline solubles. On a soin de ne pas laisser la température s'élever au-dessus de 100°. Les bleus de diphénylamine à l'eau sont comme pour le bleu de rosaniline les mono, di et trisulfonate de soude. Le monosulfonate du bleu de methyldiphenylamine est le bleu à l'eau de J.-R. Geigy, à Bâle. On peut obtenir directement des bleus solubles à l'eau en chauffant à 130° pendant dix-huit à vingt heures un mélange de 1 p. de diphénylamine, 2 à 3 p. d'acide oxalique et 1/2 p. d'acide sulfurique à 66°. Quand la masse est froide, on reprend par l'eau bouillante, on neutralise avec de l'ammoniaque, on filtre et on ajoute de l'acide sulfurique. Le bleu, insoluble dans les solutions acides, se précipite. Pour purifier, on traite par l'alcool dans lequel l'acide sulfoconjugué est peu soluble. On le dissout dans l'ammoniaque ou dans la soude. On emploie pour la teinture sur soie le sel ammoniacal et pour la teinture sur coton le sel de calcium. Le bleu de diphénylamine a une composition absolument analogue à celle du bleu de Lyon et dérive directement de la pararosaniline.

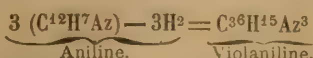
Bleus victoria. Ces bleus ont été découverts par la Badische Aniline en 1883. Les premiers essais n'avaient donné que des résultats médiocres à cause de la difficulté qu'on éprouvait à purifier les produits, mais vers la fin de 1884 on parvint à rendre la fabrication industrielle. Actuellement, ces bleus ont complètement remplacé les bleus alcalins ou bleus Nicholson pour la teinture des laines et des soies. On prépare principalement trois bleus victoria : le bleu victoria B, soluble à l'alcool, qui est le chlorhydrate de la tétraméthylphényltriamidodiphényl et naphtyl carbinol ; le bleu victoria B. S. est soluble à l'eau et c'est le dérivé sulfoconjugué du précédent. Enfin le dérivé 4 R, qui est le dérivé B. méthylé une fois de plus.

Bleu de toluidine. A été fabriqué pour la première fois par Collin, en chauffant à 150°-188° pendant cinq à six heures un mélange à parties égales de rouge d'aniline et de toluidine. Suivant Homann on obtient ce bleu en chauffant à 180° une partie d'acétate de rosaniline avec deux parties de toluidine. Il se dégage de l'ammoniaque et l'on obtient une masse brune qui constitue le bleu de toluidine à l'alcool. Ce bleu est tout à fait analogue au bleu de Lyon.

Le *bleu de Blackley* est le disulfosel sodique de la rosaniline diphénylée. Il est préparé par MM. Levinstein, de Manchester. Ce sont des bleus alcalins très employés pour la coloration des papiers d'emballage, de pliage, d'affiches. Il s'est beaucoup employé il y a dix ans, où on en produisait 50,000 kilogr. par an. Il peut avantageusement remplacer l'outremer dans un grand nombre d'emplois.

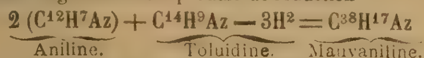
Le *bleu marine* est, comme le *bleu Coupier*, le sel de soude d'un dérivé sulfoconjugué de la violaniline. La *violaniline* résulte de la déshydrogénation de l'aniline.

On l'obtient lorsqu'on fait agir l'acide arsénieux sur l'aniline pure.



$$\underbrace{3\,(C^{12}H^7Az)}_{\text{Aniline.}} - 3H^2 = \underbrace{C^{36}H^{15}Az^3}_{\text{Violaniline.}}$$

La *mauvaniline* et la *violaniline* sont deux produits accessoires de la fabrication de la rosaniline. La mauvaniline est également un produit de réduction

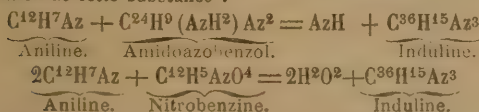


$$\underbrace{2\,(C^{12}H^7Az)}_{\text{Aniline.}} + \underbrace{C^{14}H^9Az}_{\text{Toluidine.}} - 3H^2 = \underbrace{C^{38}H^{17}Az}_{\text{Mauvaniline.}}$$

Bleu Coupier. M. Coupier chauffe pendant 8 heures à 205° un mélange d'aniline pure et de nitrobenzine, puis d'acide chlorhydrique et de fer. On obtient ainsi un produit soluble à l'alcool qu'on reprend par l'acide sulfurique pour obtenir un dérivé soluble à l'eau. L'acide sulfoconjugué peut servir directement en impression pour obtenir des noirs ou des gris. Le sel de soude de cet acide est employé pour la teinture sur laine.

Le bleu marine et le bleu Coupier peuvent être classés avec les *Indulines*.

Indulines. Dale et Caro ont donné le nom d'induline à une matière colorante bleue qu'ils ont obtenue en chauffant le chlorhydrate d'aniline avec des nitrites ou avec l'amidoazobenzol. Martin et Gicess ont mentionné en 1865 cette même matière colorante. En 1872 Hoffmann et Geyger l'ont étudiée, décrite et brevetée sous le nom de *bleu d'azodiphényle.* Cette matière est analogue au bleu obtenu par Coupier, par l'action de l'acide chlorhydrique et du fer sur un mélange d'aniline et de nitrobenzine (bleu Coupier). — Voici les équations qui représentent la formation de cette substance :



$$\underbrace{C^{12}H^7Az}_{\text{Aniline.}} + \underbrace{C^{24}H^9\,(AzH^2)\,Az^2}_{\text{Amidoazobenzol.}} = AzH + \underbrace{C^{36}H^{15}Az^3}_{\text{Induline.}}$$

$$\underbrace{2C^{12}H^7Az}_{\text{Aniline.}} + \underbrace{C^{12}H^5AzO^4}_{\text{Nitrobenzine.}} = 2H^2O^2 + \underbrace{C^{36}H^{15}Az^3}_{\text{Induline.}}$$

On voit donc que le fer n'est pas indispensable pour obtenir cette dernière réaction et Wichelhaus et von Dechend ont montré qu'on pouvait s'en passer. Actuellement les indulines sont une classe nombreuse qui comprend tous les corps résultant de l'action des corps azoïques sur les sels d'aniline à une température élevée. Ces matières colorantes sont bleues et violettes et ont des caractères analogues. Elles sont insolubles dans l'eau et solubles dans l'alcool. — Obtenues directement ce sont donc des couleurs à l'alcool, comme par exemple l'*induline à l'alcool* de Knosp à Stuttgart et de la Badisch Aniline $C^{36}H^{15}Az^3HCl$.

Les indulines à l'alcool servent à teindre directement la soie. On teint également avec elles le coton mordancé au préalable au tannin, à la gélatine ou aux sels métalliques. Les corps réducteurs décolorent les indulines en formant une leucobase hydrogénée. De même que pour les composés que nous avons vu précédemment on obtient des *indulines solubles à l'eau* en faisant les dérivés sulfoconjugués des indulines à l'alcool. Les sels alcalins de ces acides sont solubles dans l'eau et constituent des couleurs bleues et violettes. Parmi celles-ci nous citerons le *bleu marine* soluble. Ces indulines solubles servent à la teinture de la laine. La *nigrosine*, dérivé sulfoconjugué de l'induline, donne des noirs et des gris. — Les indulines reçoivent aujourd'hui des applications très importantes dans la teinture de la soie, de la laine, du coton, du cuir, du bois et dans la fabrication de vernis, de laques et d'encres. Ces couleurs présentent l'avantage d'être très stables : elles résistent aux réactifs chimiques et à l'action de l'air et de la lumière.

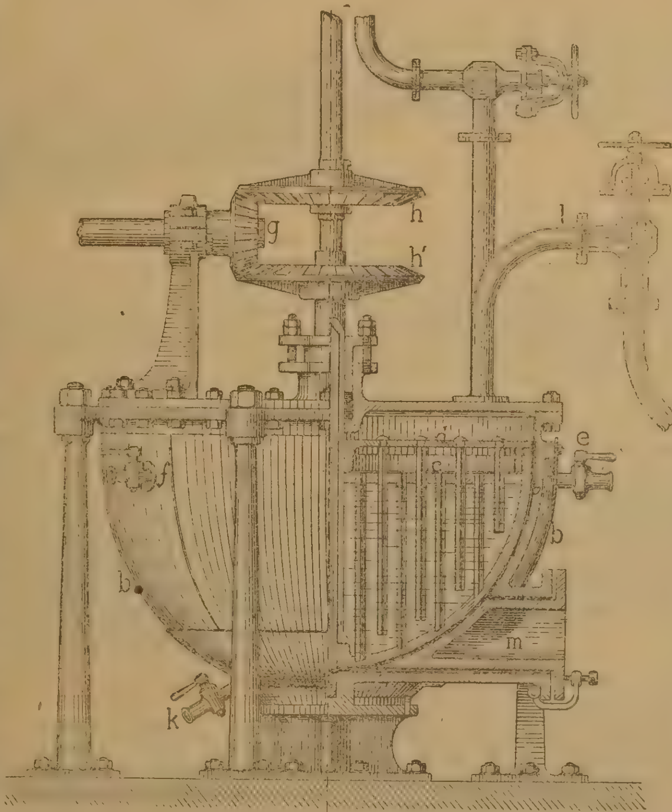


Fig. 2. — Broyeuse pour bleu de diphénylamine : *a*, cuve plongeant dans le double fond *b* chauffé à la vapeur ; *c*, agitateur à ailettes montées sur le fond de la cuve *a*; *d*, agitateur à ailettes montées sur un plateau; les deux agitateurs étant mus en sens inverse par les engrenages *g*, *h*, *h'*; *e* et *f*, robinets d'entrée et de sortie de vapeur; *k*, robinet d'introduction de vapeur dans l'appareil; *l*, tuyaux de cohobation et de distillation; *m*, trou de coulée.

2° et 3° INDOPHÉNOLS et INDAMINES. — Les matières colorantes bleues et violettes que l'on nomme *indophénols*, *indamines*, *bleu nouveau*, *bleu de naphtol* résultent de l'action des amines aromatiques secondaires ou tertiaires ou des phénols sur les dérivés nitrosés. Ainsi le *bleu de Meldola* résulte de l'action de la nitrosodiméthylaniline sur le naphtol.

Le nom d'*indophénols* a été donné par H. Kœchlin et O. Witt à une série de matières colorantes bleues et violettes qui se produisent par l'action de la paranitrosodiméthylaniline sur les phénols. On peut aussi les obtenir par l'action des phénates alcalins sur les paradiamines. C'est ainsi que l'on prépare principalement un indophénol par l'action de l'α naphtol sur la diméthylparaphénylène diamine. Kœchlin a appliqué l'indophénol ainsi obtenu $C^{12}H^4O^2Az, C^{20}H^7O^2$ à la teinture et à l'impression. La préparation de ce corps se fait de la façon suivante : on dissout un équivalent d'α naphtol dans un excès de soude. On ajoute une grande quantité d'eau et du chlorhydrate

de paramidodiméthylaniline. La solution, incolore au début, bleuit peu à peu et laisse déposer à la longue l'indophénol. L'oxydation peut être hâtée par l'emploi de l'hypochlorite ou du bichromate de potasse.

L'indophénol de l'α naphtol est insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. C'est une magnifique matière colorante bleue presque noire. Les réducteurs le décolorent et donnent un leuco dérivé qui reprend sa couleur par oxydation. Elle est plus stable que l'indigo et résiste mieux que lui à l'action de la lumière et du savon; mais elle est détruite par les acides. On peut teindre sur laine et sur coton en cuve réduite, comme pour l'indigo. Pour le coton on passe d'abord dans une cuve d'indophénol réduit, puis dans une cuve de bichromate qui oxyde et développe la couleur. Les indophénols correspondant aux tanins, acide gallique, catéchines sont violets et s'emploient sous le nom de *violet solide*.

Les principales indamines sont le bleu de phénylène $C^{24}H^{11}Az^3$, le bleu de tolylène (O. Witt) et le bleu nouveau B et D, de Casella, $C^{24}H^{10}Az^2O$. La *muscarine*, couleur violette, est également une indamine.

4° Bleu de Méthylène. — Ce bleu est de fabrication récente et la première observation en est due à M. Ch. La[illegible] qui découvrit une série de matières colorantes contenant du soufre. Quand on chauffe la phénylène diamine ou une autre diamine à 150°–180° avec son poids de soufre, puis qu'on traite le produit obtenu par l'acide chlorhydrique, qu'on filtre et qu'on oxyde, on obtient une matière colorante bleue violette. Les choses étaient restées dans cet état lorsque la Badische aniline reprit l'étude de cette question et parvint à rendre industrielle la préparation de cette belle matière colorante. Le bleu de méthylène fit sa première apparition à l'Expositon de 1878. La préparation devint rapidement industrielle grâce aux travaux de Caro. C'est un dérivé de la diméthylparaphénylène diamine. On l'obtient de la manière suivante : on prépare d'abord la nitrosodiméthylaniline en chauffant 10 kilogr. de diméthylanilide, 30 kilogr. d'acide chlorhydrique concentré et 200 litres d'eau. On verse peu à peu dans cette solution une autre solution contenant 5 kilogr. d'azotite de potasse et 200 litres d'eau. La masse se colore en jaune et le chlorhydrate de nitrosodiméthylaniline est formé. On le transforme en amidodiméthylaniline en faisant agir sur lui l'hydrogène sulfuré. Cette réaction se fait dans de grandes cuves munies d'agitateurs. On dissout la nitrosodiméthylaniline dans 500 litres d'eau et 50 kilogr. d'acide chlorhydrique concentré et l'on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré jusqu'à ce que la coloration jaune ait disparu ; enfin on oxyde avec 200 litres de perchlorure de fer d'une densité 1,07. En ajoutant du sel ou du chlorure de zinc à la liqueur la matière colorante se sépare. On la recueille sur un filtre et on lave à l'eau dans laquelle le bleu est très soluble.

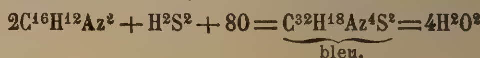
On peut, dans l'opération précédente, remplacer la diméthylaniline par la diméthylorthotoluidine, la diéthylaniline et la méthyldiphénylamine et l'éthyldiphénylamine.

La préparation industrielle se fait actuellement par deux procédés; celui de Caro (1876), qui consiste à oxyder la diméthylparaphénylène diamine par l'hydrogène sulfuré en solution acide, et celui de Œhler (1872), qui consiste à oxyder la base sulfurée, obtenue par action de l'hydrogène sulfuré sur la nitrosodiméthylaniline en solution acide. La sulfuration se fait au moyen de la charrée de soude et l'oxydation au moyen d'une solution de perchlorure de fer de densité 1,16 à 1,17. — Un autre procédé consiste à sulfurer au moyen du sulfure de zinc. L'opération comprend successivement la nitrosation, la sulfuration, la clarification et l'oxydation. Tiver et Pick, à Berlin, ont signalé un mode de préparation des bleus de méthylène par électrolyse. — Une liqueur composée de :

Amidodiméthylaniline	1 partie
Eau	40 —
Acide sulfurique à 60° Beaumé	1 —

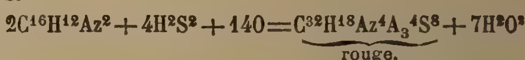
est introduite dans l'appareil qui consiste en un vase de bois cylindrique, laqué intérieurement et occupé, en son axe, par une arche en bois porteur d'ailettes. En face l'une de l'autre, deux plaques de cuivre platinées sont fixées horizontalement et elles forment les deux pôles d'un courant fourni par une machine dynamo-électrique. On met l'agitateur en mouvement, et, en même temps qu'on fait arriver lentement la solution de sulfure de sodium, on lance le courant. Quand on juge que la réaction est terminée, on insuffle un jet d'air vigoureux pour détruire ou entraîner l'hydrogène sulfuré existant encore. Quand la coloration bleue cesse d'augmenter, on arrête l'insufflation et le courant et on précipite la couleur par la méthode ordinaire.

M. Koch a préparé le bleu méthylène pur en précipitant cette matière colorante par du chlorure de zinc. On réduit le précipité et on le décompose par l'acide chlorhydrique. On recommence cette dissolution et cette précipitation plusieurs fois et l'on obtient finalement des lamelles brillantes à éclat métallique ayant pour formule $C^{32}H^{18}Az^4,HCl + 4H^2O^2$. Ce composé perd ses $4H^2O^2$ à 110°. Il se dissout dans l'eau et dans l'alcool et est facilement décoloré par les agents réducteurs. Dans la fabrication du bleu de méthylène, il se produit indépendamment de ce corps une matière rouge qui se forme quand on augmente la proportion d'hydrogène sulfuré et du perchlorure de fer. Suivant M. Koch, les deux corps prennent naissance de la manière suivante :



$$2C^{16}H^{12}Az^2 + H^2S^2 + 8O = \underbrace{C^{32}H^{18}Az^4S^2}_{\text{bleu.}} = 4H^2O^2$$

et



$$2C^{16}H^{12}Az^2 + 4H^2S^2 + 14O = \underbrace{C^{32}H^{18}Az^4A_3{}^4S^8}_{\text{rouge.}} + 7H^2O^2$$

La constitution du bleu de méthylène était restée longtemps obscure. Ce corps a été en 1886 l'objet d'une étude approfondie de M. Bernthsen. A la suite d'un travail synthétique, exécuté avec une habileté remarquable, ce savant est arrivé à établir la constitution de ce bleu. La réaction découverte par M. Lauth consistait à traiter une solution de paraphénylène diamine $C^{12}H^6Az$ et d'hydrogène sulfuré par du perchlorure de fer agissant comme oxydant faible. On obtient dans ces conditions une couleur violet-bleuâtre soluble, qui teint directement la laine et la soie et qui teint le coton quand on emploie le tanin et l'émétique comme mordants. Ce violet ne présente pas d'intérêt pratique, surtout parce qu'il est trop cher; mais il a un grand intérêt théorique parce qu'il constitue la substance même du bleu de méthylène. Le violet Lauth a la formule



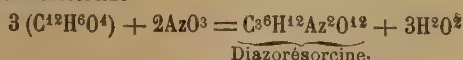
$$C^{24}H^9SAz^3,HCl$$

C'est le chlorhydrate de la base $C^{24}H^9SAz^3$, qui fournit par hydrogénation la leucobase $C^{24}H^{11}SAz^3$ dont le chlorhydrate est incolore et qui redonne par oxydation le violet. En méthylant au moyen de l'iodure de méthyle la leucobase du colorant de M. Lauth, on obtient la leucobase du bleu de méthylène : $C^{24}H^7(C^2H^6)^4SAz^3$. Celle-ci donne par oxydation le bleu de methylène dont la formule est $C^{24}H^6(C^2H^6)^4SAz^3$ Cl. On trouve en général dans le commerce le bleu de méthylène sous forme de combinaison avec le chlorure de zinc.

A côté du bleu de méthylène viennent se ranger d'autres bleus, qui en dérivent ou qui sont analogues. Le *bleu d'azur* ou *bleu de ciel*, résulte de l'oxydation du bleu de méthylène, et le *bleu d'éthylène* diffère du bleu de méthylène par la présence de groupes C^4H^6 au lieu de groupes C^2H^4.

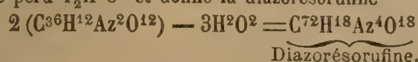
5° Dérivés de la Résorcine. — La résorcine fournit des matières colorantes bleues qui présentent peu d'intérêt au point de vue industriel et dont la principale est le *bleu de résorcine* qui est de la diazorésorufine hexabromée. La résorcine $C^{12}H^6O^4$ soumise en solution

éthérée à l'action d'un courant d'acide azoteux donne de la diazorésorcine



$$3\,(C^{12}H^6O^4) + 2AzO^3 = \underbrace{C^{36}H^{12}Az^2O^{12}}_{\text{Diazorésorcine.}} + 3H^2O^2$$

Cette diazorésorcine traitée par l'acide sulfurique concentré perd $1\frac{1}{2}H^2O^2$ et donne la diazorésorufine



$$2\,(C^{36}H^{12}Az^2O^{12}) - 3H^2O^2 = \underbrace{C^{72}H^{18}Az^4O^{18}}_{\text{Diazorésorufine.}}$$

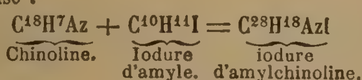
Le bleu de résorcine est le dérivé hexabromé de ce dernier corps.

6° Dérivés de la Quinoléine. — *Cyanine, bleu de quinoléine, bleus de chinoline, bleus de lépidine, bleu de quinquina.* Les dérivés bleus de la quinoléine ont été découverts en 1856 par Greville-Williams qui, étudiant les dérivés de la chinoline, l'obtint par hasard. Ce chimiste obtint par l'action de l'iodure d'amyle sur la chinoline un beau corps bleu teignant facilement la soie, et qu'il nomma *cyanine*. Cette matière eut d'abord une grande vogue. Elle donnait des soies d'une nuance riche, extrêmement belle à la lumière du jour et d'un violet magnifique à la lumière artificielle. Malheureusement cette matière est d'une grande sensibilité et elle se décolore rapidement au soleil. On n'a encore pu trouver aucun moyen de la rendre fixe, bien que de nombreux travaux aient été entrepris à ce sujet. La maison J.-J. Muller et Cᵒ, de Bâle, avait fondé un prix de 10,000 fr., pour celui qui trouverait la solution de ce problème : mais elle n'a pu le donner; aussi cette couleur a-t-elle peu à peu disparu de la teinture. On ne l'emploie plus guère que pour la coloration des pièces anatomiques.

Voici quelle est la préparation de ces bleus : on mélange une partie des bases (lépidine ou chinoline) avec 1 partie 1/2 d'iodure d'amyle, puis on porte le mélange à l'ébullition, on obtient une masse cristalline brun noir qu'on arrose avec cinq ou six fois son poids d'eau bouillante. On fait bouillir, puis on filtre. La solution aqueuse d'iodhydrate d'amylchinoline est chauffée à l'ébullition et additionnée d'une solution de potasse ou de soude. Au bout de quinze à trente minutes d'ébullition, il commence à se séparer des lamelles bleu foncé qui, par le refroidissement, se réunissent en une masse noire résineuse formée de cyanine.

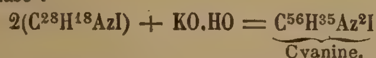
Voici les équations qui rendent compte de sa formation :

1re phase :



$$\underbrace{C^{18}H^7Az}_{\text{Chinoline.}} + \underbrace{C^{10}H^{11}I}_{\text{Iodure d'amyle.}} = \underbrace{C^{28}H^{18}AzI}_{\text{iodure d'amylchinoline.}}$$

2e phase :



$$2(C^{28}H^{18}AzI) + KO.HO = \underbrace{C^{56}H^{35}Az^2I}_{\text{Cyanine.}}$$

La lépidine $C^{20}H^9Az + KI + H^2O^2$ donne la lépidine-cyanine $C^{60}H^{39}AzI$ de la même manière.

La lépidine cyanine est fabriquée par Ménier, à Paris, et se présente sous forme de cristaux violet noir foncé. La chinoline-cyanine se prépare chez Müller et Cᵒ à Bâle.

7° Dérivés de l'Anthracène. — *Bleu d'alizarine* ou *bleu d'anthracène.* Le bleu d'alizarine dérive de la nitroalizarine. M. Prudhomme, en 1877, en a indiqué la préparation industrielle et grâce à ses travaux et à ceux de Brunck, cette matière a pu prendre un rang important parmi les matières tinctoriales. Le bleu d'anthracène est fabriqué par la Badische aniline et se vend sous forme de pâte liquide. On prépare le bleu d'anthracène de la manière suivante : on mélange parties égales d'acide sulfurique à 67° et de glycérine anhydre. On prend cinq parties du mélange précédent et une partie de nitroalizarine desséchée à 100° et on chauffe ce nouveau mélange à 185°. Quand la réaction est achevée, on verse le tout dans une solution de potasse, on ajoute de la poudre de zinc et on chauffe. La solution se réduit, on filtre et on obtient une liqueur incolore dans laquelle on projette un violent courant d'air. L'alizarine bleue se forme et se précipite au fur et à mesure. On la purifie par des oxydations et des réductions successives. Quand on fait sécher le bleu d'alizarine et qu'on le fait cristalliser dans la benzine, on obtient des aiguilles violettes, d'un éclat métallique fondant à 270°, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. Ce corps présente, au point de vue de la teinture, de grandes analogies avec l'indigo. Comme lui, il est réduit par le zinc en solution alcaline et on peut préparer une cuve réduite qui est légèrement colorée en rose et se recouvre d'une fleurée bleu verdâtre. Jusqu'ici on n'a pas pu complètement remplacer l'indigo par le bleu d'anthracène, mais on n'obtient pas une teinture assez solide. Le bleu de méthylène est un concurrent sérieux du bleu d'alizarine, mais celui-ci reçoit déjà de très nombreuses applications dans la teinture des laines. A Elbeuf et à Sedan, on teint beaucoup de draps au bleu d'anthracène. On trouve dans le commerce le *bleu d'alizarine S*, c.-à-d. solubilisé au bisulfite de soude. Il contient un équivalent de bisulfite de soude.

8° Bleus azoïques. — Baeyer à Elberfeld a préparé une série de couleurs bleues azoïques dont quelques-unes ont reçu d'importantes applications. Une première série de matières colorantes bleues et violettes résulte de l'action du tétrazoditolyle ou de ses sels sur les naphtols ou leurs acides sulfoniques. Ces couleurs teignent la laine sur bain acide ; elles mordent même sur coton non mordancé en bain légèrement alcalin.

On obtient, par l'action du tétrazoditolyle :

Sur le β naphtol α monosulfonate de soude, un bordeau bleu.
— β napthol β monosulfonate de soude, un bleu violet.
— β napthol α monosulfonate de soude, un bleu violacé.
— β napthol β monosulfonate de soude, un bleu indécis.
— β napthol γ monosulfonate de soude, un bleu pur.

Le bleu le plus intéressant est le *bleu azoïque* ou *azobleu* qui résulte de l'action du tétrazoditolyle sur l'acide α naphtol α monosulfonique.

Le *bleu azoïque* se prépare suivant Baeyer de la manière suivante : on prépare une liqueur avec

Sulfate de toluidine	50 kilog.
Eau	1000 lit.
Acide chlorhydrique à 22° Bé.	60 kilog.

que l'on refroidit en y introduisant des blocs de glace, puis on y verse une solution aqueuse contenant 22 kilog. de nitrite de soude. D'autre part on fait une solution de

α naphtol α monosulfonate de soude . .	85 kilog.
Soude caustique.	40 id.
Eau	2000 lit.

En réunissant les deux liqueurs, le bleu azoïque se précipite en flocons bleu foncé. On ajoute du sel pour compléter la précipitation ; on filtre et on sèche. Dans un autre brevet, Baeyer indique une autre matière :

On obtient cette matière colorante bleue dont les nuances résistent à l'acide, à l'air et à la lumière, et d'une nuance plus verte que la matière similaire dérivée de la toluidine, et vendue sous le nom de bleu azoïque, en combinant les éthers du tétrazodiphénol avec l'acide α napthol α monosulfonique. C'est avec la tétrazodioxyphényle diméthylée qu'on obtient les meilleurs résultats. En faisant agir sur cette substance l'α naphtol α sulfonate de soude, la matière colorante se précipite au bout de quelques heures. On achève de la déplacer en ajoutant du sel marin ; on la filtre et on la sèche. C'est une poudre d'un bleu foncé, ayant un faible éclat bronzé, se dissolvant dans les lessives alcalines en rouge et dans l'acide sulfurique en bleu indigo foncé. Elle teint le coton sans mordant, sur bain alcalin en beau bleu solide au lavage et, à la lumière, avec les acides mono ou disulfoniques du β naphtol on obtient des bleus plus rougeâtres et qui se

prêtent mieux à la teinture de la laine qu'à celle du coton. Parmi les autres bleus azoïques citons un bleu de Bayer et Kogel résultant de l'action de la diazophénols afanine sur le β naphtol, et un bleu de Casella obtenu en faisant agir certains acides naphtols sulfoniques sur les diazo dérivés obtenus par l'action de l'acide diazonaphtaline sulfonique sur l'α naphtylamine. — Les bleus azoïques s'emploient surtout pour la teinture sur coton.

Ch. Girard.

BLEU (Ichthyol.). Sous les noms vulgaires de *Bleu*, *Peau bleue*, *Requin bleu*, on désigne, sur les côtes O. de France, un Poisson de l'ordre des *Chondroptérygiens-Sélacoïdes*, de la famille des *Carchariidæ* et du genre *Carcharias* : le *Carcharias glaucus* Rond. L'aire d'habitat de cette forme, qui sera décrite au genre *Carcharias*, est des plus vastes. Elle habite en effet l'Océan atlantique, la Méditerranée, le Pacifique ; commune sur nos côtes de France et plus particulièrement sur les côtes de Bretagne, elle devient assez rare sur les côtes de Normandie, et abonde dans la Méditerranée ; on l'a signalée sur les côtes de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne, et elle aurait été capturée à la Nouvelle-Zélande. Mais nous croyons devoir faire des réserves au sujet de ce dernier habitat, car le *Bleu* cité par Arnoux pourrait bien appartenir à une autre forme que le *glaucus*.

Rochbr.

BLEU (Lac), ou **LHÉOU**. Lac de France, dép. des Hautes-Pyrénées. C'est une belle nappe d'eau de plus de 50 hect. de superficie et d'une profondeur maxima, au milieu, de 100 m., sur les montagnes qui séparent la vallée de Baztan de celle de l'Adour-de-Lesponne. Alt. 1,960 m. Beau site au milieu de rochers d'une teinte claire et éclatante qui font vivement ressortir la nuance bleue de l'eau. Un tunnel creusé dans le rocher à 20 m. au-dessous du lac, déverse, en cascades, une masse de 2 m. c. d'eau par seconde qu'on utilise, pendant les chauds mois d'été, à l'irrigation de la vallée et à l'industrie.

P. Lemosof.

BLEUES (Filles) (V. Annonciade).

BLEUES (Montagnes), ou **BLUE MOUNTAINS**. Chaîne de montagnes assez élevées, escarpées et boisées, dans la partie orientale de l'île de la Jamaïque (Antilles). Le pic le plus élevé de cette chaîne, et aussi de toutes les montagnes de l'archipel, le West Peak (Pic de l'Ouest), atteint 2,300 m. ; les autres montagnes varient de 600 à 1,500 m. Ces montagnes offrent un aspect des plus agréables par la nuance bleue très prononcée et leurs cimes harmonieusement azurées ; de là leur nom. Les montagnes Bleues donnent naissance à un grand nombre de rivières et ruisseaux, pittoresquement éparpillés le long des vallons et des gorges ; mais aucun d'eux n'est navigable.

BLEUES (Montagnes), ou **BLUE RIDGE**. Nom donné à la partie orientale de la chaîne des Alleghanys (Etats-Unis). Hauteurs variant de 1,000 m. (dans l'Etat de Virginie) à 1,800 m. (dans la Caroline du Nord).

BLEUET. I. Botanique (V. Bluet).

II. Ornithologie. — Nom vulgaire par lequel Lesson désignait les *Oiseaux-Mouches* du petit genre *Basilinna* (V. ces mots).

BLEURVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux-sur-Saône ; 732 hab. Une abbaye de bénédictins, réunie plus tard au prieuré de Saint-Nicolas-du-Port, y avait été fondée au XIe siècle.

BLEURY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon ; 413 hab.

BLEVAINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche ; 384 hab.

BLEVES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Fresnaye ; 213 hab.

BLÉVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. N. du Havre ; 2,638 hab. Source thermale, sulfatée ferrugineuse faible, carbonique faible, qui émerge au pied d'une falaise et est submergée par les fortes marées. Ces eaux sont utiles aux anémiques et aux chlorotiques ; elles ont sur les autres eaux ferrugineuses l'avantage de ne pas constiper et même exercent une action laxative manifeste.

Dr L. Hn.

BLÉVILLE (Jean-Baptiste-Thomas), publiciste français, né à Abbeville le 11 nov. 1692, mort le 2 juill. 1783. On lui doit les ouvrages spéciaux suivants : *le Banquier et négociant universel* (Paris, 1760-1767, 2 vol. in-4) ; c'est un traité des changes et des arbitrages ; *le Banquier français ou la Pratique des lettres de change* (Paris, 1724, in-8) ; *Traité du toisé* (Paris, 1758, in-12) ; *Traité des Banques* (Paris, 1754, in-8) ; *Traité des changes* (Paris, 1754, in-8).

BLÉVY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant de Châteauneuf-en-Thymerais ; 639 hab.

BLEWFIELDS. Ville sur la côte des Mosquitos (côte E. du Nicaragua), près du fleuve de même nom ; environ 600 hab. La ville est considérée par les indigènes (pour la plupart Mosquitos, c.-à-d. Indiens croisés avec des noirs) comme la capitale du royaume de Mosquitie, que l'Etat de Nicaragua n'est pas encore parvenu à annexer définitivement à son territoire, malgré ses fréquentes réclamations. Le nom de Blewfields serait dû à un pirate hollandais qui, le premier, fonda une station en cet endroit.

BLEYMARD (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, sur le Lot et le ruisseau de Combesourde ; 665 hab. On y fabrique des cadis, des serges et autres étoffes de laine. A une petite distance du bourg se trouve une assez belle église du XIIIe siècle de l'ancien monastère de Saint-Jean-du-Bleymard. Elle est restée église paroissiale jusqu'en 1812. On lui préféra, à cette date, l'église moins éloignée qui avait été construite en 1770 pour la confrérie des Pénitents. Une succursale a été créée à Saint-Jean-du-Bleymard, le 27 juin 1841.

BLÉZIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon ; 144 hab.

BLICHER (Steen-Steensen), célèbre nouvelliste et poète danois, né le 11 oct. 1782 au presbytère de Vium près Viborg, mort le 26 mars 1848. Il fut successivement précepteur particulier pendant ses études universitaires (1799-1809), adjoint à l'école latine de Randers, fermier (1817-1819), et il allait demander une place de garde-chasse avec offre de donner en même temps des leçons de latin, de grec, d'allemand, de français, d'anglais et d'italien, lorsqu'il fut nommé pasteur de Thorning (1819). Blicher passa ensuite à la cure de Spentrup (1825-1847) sans que sa situation pécuniaire devînt meilleure. Ayant à pourvoir dix enfants, un fils adoptif et trois neveux, il fut sur le point de vendre son mobilier pour désintéresser ses créanciers. Heureusement la littérature lui vint en aide. Il était en effet plus propre à faire un écrivain et un chasseur qu'un ecclésiastique. Ses lecteurs et les fils d'un héros qu'il avait chanté se cotisèrent pour payer ses dettes. Mais c'est seulement après sa mort que l'auteur de tant de charmantes nouvelles et de poésies patriotiques fut traité comme il le méritait : son buste en bronze orne une place de Viborg depuis 1866 et, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, deux monuments en son honneur furent inaugurés l'un à Vium, l'autre sur le *Himmelbjerg*, la Colline céleste, où il convoquait la population à des fêtes nationales et d'où il dominait la partie du Jutland si bien dépeinte dans ses œuvres. Les principales d'entre elles sont : *Traduction d'Ossian* (Copenhague, 1807-1809, 2 vol.) ; *Poésies* (Aarhuus, 1814-1817, 2 vol. ; nouvelles édit. 1835-6 ; par P.-L. Mœller, 1847 ; par P. Hansen, 1870) ; *Bautastene* ou *Monuments funéraires* (Odense, 1823, in-4) ; *le Perce-Neige* (Viborg, 1826) ; *Recueil de nouvelles* (1833-36, 5 vol. ; supplément 1840 ; nouvelles édit. par P.-L. Mœller, 1846-7, 7 vol. in-18 ; 1856-7 ; et 1861-2 en 8 vol. ; par P. Hansen, 1882, 4 vol., et 1887-8 ; choix en 3 vol. 1871) ; *les Oiseaux de passage* (1838, 2e éd. 1864) ; *Fulgurations* (1839) ; *E Bindstouw* ou *la Cave à tricoter* (Randers, 1842 ; 5e édit. 1875, illustrée par C. Thomsen,

avec trad. par P. Hansen), chansons et récits en dialecte jutlandais, dont le titre et le contenu rappellent *les Escraignes dijonnoises* de Tabourot. Une tragédie (*Jane Grey*, 1825) et trois comédies furent moins bien accueillies. il publia aussi trois recueils d'impressions de voyage en prose et en vers ; *Diana*, revue de chasse (1832-36, 2 vol.); une revue littéraire (*Nordlyset*, 1827-29, 10 vol.) et la *Description de l'amt de Viborg* (1827).

B–s.

Bibl. : *Souvenirs*, dans les recueils de ses *Nouvelles*, 1846 et 1856; — Notices par N. G. Termansen (1881); par E.-T. Kristensen et M.-A.-S. Lund (1882).— C. Adrian, *Om Himmelbjergfesterne og St. St. Blicher*; Aarhuus, 1882. — Otto Borchsenius, dans *Fra Fyrrerne*, t. II. — *Illustreret Tidende* de Copenhague, n° 1202, du 8 oct. 1882, entièrement consacré à Blicher.

BLICOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais et cant. de Marseille-le-Petit, 311 hab.; dépendait du comté de Clermont. La seigneurie appartenait au XVIe siècle, à la maison de Croy-Havré, d'où elle passa en 1621 à la famille Le Clerc, qui la posséda jusqu'à nos jours. Ce lieu avait beaucoup de protestants, livrés surtout à la fabrication d'une espèce d'étoffe spéciale, et fut ruiné et dépeuplé par la révocation de l'édit de Nantes. Le hameau de *Regnonval* était un fief particulier qui fut donné en 1375 au chapitre de Saint-Vaast de Beauvais.

BLICOURT. Sorte de serge qui se traitait dans les mêmes conditions de fabrication que la serge d'Aumale, la différence entre elles était dans la largeur et dans le choix des matières. La serge d'Aumale devait avoir, après avoir subi les apprêts 1/2 aune et 1/8 (soit 0^m75); le blicourt une 1/2 aune seulement après avoir aussi subi les apprêts. Le nombre des fils de chaîne était de 1,500 à 1,600 pour l'aumale, que l'on tissait habituellement à trame mouillée, et de 1,200 à 1,500 pour le blicourt. On employait dans le blicourt des matières plus fines et mieux assorties que dans l'aumale, pour lequel on réservait les laines les plus grossières et les plus communes. En 1785, époque où Roland de la Platière publia son *Encyclopédie méthodique*, les serges d'Aumale et de Blicourt faisaient l'objet d'une fabrication assez importante et d'un commerce assez étendu. Amiens, Beauvais, et plusieurs localités voisines de l'une et de l'autre de ces deux villes, étaient les centres principaux de la fabrication de ces étoffes. Les blicourts fins et légers convenaient bien pour doublures. On fait encore quelques serges de Blicourt à Amiens, mais la production en est très restreinte.

BLIDA (la petite ville, diminutif du mot arabe *belad*, ville), dép. et arr. d'Alger, à 51 kil. S.-S.-O., station de la voie ferrée d'Alger à Oran, est située par 36° 28′ 11″ de lat. N. et 0° 29′ 40″ de long. E. de Paris, à l'extrémité méridionale de la plaine de la Métidja, au pied du petit Atlas (point culminant, piton de Sidi-Abd-el-Kader, à 1,640 m. d'alt., à 5 h. de marche au S. de Blida), à une altitude de 210 m., sur la rive droite de l'Oued-el-Kebir, affluent de la Chiffa. Ce fleuve qui descend des montagnes, a des eaux abondantes qui ont permis l'installation de grandes minoteries et de plusieurs usines ; de plus, il alimente les nombreuses fontaines de la ville et sert à l'irrigation des jardins. Blida est entourée d'un mur assez étendu, percé de six portes ; elle est de plus défendue par le *fort Mimich*, sur une colline escarpée de la rive gauche de l'Oued-el-Kebir, à près de 400 m. au-dessus du niveau de la mer. La ville actuelle, toute française d'aspect, a de belles rues, plusieurs boulevards et places ornés d'arbres, de grandes maisons à plusieurs étages en dépit des craintes de tremblements de terre, une église neuve, un vaste hôpital, des casernes et un grand dépôt de remonte, un collège communal, un tribunal de premier instance (bien qu'elle ne soit pas ch.-l. d'arr.), etc. Hors la ville, grand magasin de tabacs, jardin public, bois sacré avec d'élégantes koubbas ombragées par des oliviers séculaires, enfin magnifiques orangeries qui contiennent près de 100,000 arbres et entourent la ville d'un nid de verdure embaumée. Blida a un aspect riant et animé et est une des résidences les plus agréables de l'Algérie. Elle a aussi un marché très actif, exporte annuellement plusieurs millions d'oranges, ainsi que de grandes quantités de farines. Elle est le ch.-l. d'une comm. de pl. ex. qui compte avec ses annexes, *Dalmatie*, *Joinville*, *Montpensier*, 24,304 hab., dont 4,239 Français, 3,255 étrangers, 643 israélites, 13,616 indigènes ; la population agglomérée est de 8,905 individus, le reste appartient presque entièrement à la tribu des Beni-Sala (rec. de 1886). Blida ne paraît pas remonter à l'époque romaine, car on n'y a trouvé aucune ruine de ce temps. Au moyen âge elle paraît avoir existé sous le nom de *Mitidja* (Ibn-Khaldoun) ; peut-être est-ce la même ville que El-Bekri appelait antérieurement *Kazrouna*. Sous les Turcs, nous la voyons ayant une grande importance par le chiffre élevé de sa population, par ses relations commerciales avec la province de Titteri, par l'étendue et la richesse de ses jardins. En 1825, elle fut détruite presque entièrement par un tremblement de terre qui causa, dit-on, la mort de 7,000 personnes. Rebâtie à la même place, elle gardait encore bien des traces de ce désastre, quand Bourmont la visita, le 25 juil. 1830. Le 19 nov. de cette même année, Clauzel n'y put entrer qu'après un sanglant combat et l'évacua peu après. En 1834, la ville fut encore prise et évacuée par le duc de Rovigo ; enfin, en 1838, le maréchal Valée l'occupa sans coup férir, mais pour éviter des conflits avec la population, les troupes demeurèrent en dehors de la ville dans deux camps : le *camp supérieur*, à l'O., devenu depuis village de Joinville, le camp inférieur à l'E., devenu village de Montpensier. L'année suivante, la ville elle-même ayant été occupée, quelques cantiniers vinrent s'y installer, des colons y achetèrent des propriétés et l'importance de cet



La rue des Coulouglis à Blida.

établissement fut assez grande en 1841 pour amener la création à Blida d'un commissariat civil. E. Cat.

Bibl. : Colonel Trumelet, *Histoire de Blida* ; Alger, 1887, 2e édit., 2 vol. in-18. — E. Dalles, *Alger, Blida, Boufarik* ; Alger, 1 vol. in-18 (plusieurs éditions).

BLIECK (Daniel de), architecte et peintre hollandais, né à Middelbourg, où il fut inspecteur de la Monnaie et membre de la Gilde de Saint-Luc, et où il mourut au commencement de mars 1673. Il a peint des intérieurs d'églises avec des effets de lumière, et les dates de ses œuvres sont comprises entre 1650 et 1661. Les musées de Copenhague, de Schwerin, de Gotha, d'Utrecht et de Berlin possèdent de ses tableaux et l'*Intérieur d'Eglise* de cette dernière collection est signé et daté 1653.

BLIES (La). Rivière qui prend sa source à la fontaine de Bliesbrunn, près Schauenbourg, dans la Prusse rhénane, parcourt le pays de Deux-Ponts et se jette dans la Sarre vis-à-vis de Sarreguemines, après avoir reçu les eaux de la Horn. Elle sert de frontière entre le Palatinat et la Prusse rhénane d'une part, et à partir de Bliesbrucken entre cette dernière province et la Lorraine allemande d'autre part. Elle paraît être la *Bleza* de l'Anonyme de Ravenne (IV, 26) et le *Fluvius Blessa*, mentionné dans le testament de S. Fulrad de 777 (V. Valois, *Not. Gal.*, p. 89) ; elle a donné son nom au *pagus Blesensis* (V. Crollius, *Origines Bipontinæ*, I, 13). Son cours est de 14 kil. L. W.

BLIEUX. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Senez ; 537 hab.

BLIGH (William), amiral anglais, né en 1753, mort à Londres le 7 déc. 1817. Il navigua d'abord avec Cook. Le 23 déc. 1787 il fut chargé du commandement d'un navire *The Bounty*, destiné à prendre à Tahiti des plants d'arbres à pain et à les transporter dans les colonies des Indes. Le 28 avr. 1789 il faisait voile pour la Jamaïque après avoir rempli la première partie de sa tâche lorsque son équipage se mutina, et l'abandonna, dans un canot, avec dix-huit matelots, à quelque distance de l'île de Tofoa dans l'archipel de Tounga. Après avoir subi d'incroyables souffrances, Bligh parvint à gagner l'île Batavia (14 juin 1789). Il retourna en Angleterre (14 mars 1790), déposa un rapport sur la révolte dont il avait été victime et obtint qu'un navire de guerre fût envoyé à la recherche des rebelles. Quatorze d'entre eux furent saisis à Tahiti et plusieurs condamnés à mort par la cour martiale de Portsmouth ; tous les autres s'étaient établis à l'île Pitcairn (Polynésie) où ils avaient fondé une colonie (1789). Bligh obtint le grade de commandant et fut de nouveau envoyé aux Indes où il accomplit heureusement une mission analogue à la première. En 1806 il fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud. Son administration fut à tel point rigoureuse et tyrannique, que ses collègues durent le déposer et l'embarquer de force pour l'Angleterre où on lui donna le titre honorifique d'amiral. Bligh a publié : *Narrative of the mutiny on board H. M. ship Bounty* (Londres, 1790); *Voyage to the South Sea* (Londres, 1792, in-4). Ce dernier a été traduit en français par Soulès (Paris, 1792, in-8) et en allemand par Forster (Berlin, 1793). La mutinerie de la *Bounty* a inspiré à Byron son poème *The island or Christian and his comrades.*

Bibl. : Marshall, *Naval Biography*, art. Heywood. — Wentworth, *Description of New South Wales* ; Londres, 1824, 2 vol. in-8. — Christian, *Minutes of the proceedings on the Court martial.*

BLIGHIA. Genre de plantes de la famille des Sapindacées, établi par Kœnig (dans *Ann. Bot.*, 1806, p. 571, tab. 16, 17), nommé ensuite *Akeesia* par Tussac (*Fl. Antill.*, I, 66, tab. 3) et que l'on réunit aujourd'hui au genre *Cupania* L. (V. ce mot), dont il diffère seulement « par la longueur des étamines et la présence, en dedans des pétales, d'écailles plus longues qu'eux » (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, V., p. 398). L'espèce type, *B. saida* Kœn. (*Akeesia africana* Tuss., *Cupaniap edulis* Schum.) ou *Akée d'Afrique*, est un grand et bel arbre à feuilles alternes, pennées, avec les folioles opposées, ovales-lancéolées, pétiolées, très entières. Les fleurs, de couleur blanche et à odeur suave, sont disposées en grappes simples, régulières. Les fruits sont des capsules obtusément trigones, de couleur rouge, renfermant trois graines d'un beau noir, entourées presque complètement d'une pulpe arillaire rouge, mamelonnée, ayant un peu l'aspect d'un ris de veau. — Le *Blighia sapida* est originaire de Guinée. Introduit et cultivé depuis longtemps aux Antilles, il y est maintenant naturalisé. Ses fleurs servent à préparer, par distillation, une eau parfumée, très employée comme cosmétique. L'arille qui entoure les graines constitue un mets délicat et recherché ; on le mange de la même manière que les ris de veau en Europe. On en prépare également, avec du sucre, de la cannelle et du citron, une conserve cuite, préconisée contre la diarrhée et la dysenterie. Ed. Lef.

BLIGNICOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne ; 70 hab. Localité mentionnée dès le XIIe siècle. Eglise du XIIe siècle, remaniée au XVIe et depuis; retable en bois sculpté, du XVIe siècle.

BLIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre ; 455 hab. Localité mentionnée en 664 sous le nom de *Blaniacum*. Des sarcophages de pierre ont été retrouvés, dans le cimetière autour de l'anc. église, il y a une cinquantaine d'années. Les seigneurs de Bligny avaient fondé sur son territoire, dans la dernière moitié du XIe siècle, le prieuré clunisien de Sainte-Eulalie, qui disparut pendant le XVIIIe siècle.

BLIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 110 hab.

BLIGNY-en-Othe. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon-sur-Armançon ; 114 hab.

BLIGNY-le-Sec. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine ; 441 hab.

BLIGNY-sous-Beaune. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. S. de Beaune ; 728 hab.

BLIGNY-sur-Ouche (*Beliniacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, sur la rive droite de l'Ouche ; 1,233 hab. A la fin du XIe siècle les habitants de Bligny s'étant trouvés opprimés par Rainard, frère de l'évêque d'Autun, ce dernier fixa le chiffre des redevances, et, dans une assemblée tenue à Autun, à la Pentecôte de l'an 1076, Rainard promit de respecter la décision de son frère ; en retour, les clercs de Bligny lui donnèrent trois cents sous. L'église paroissiale est sous le vocable de Saint-Germain. Le chapitre d'Autun était, avant 1789, seigneur de Bligny. De l'ancien château, détruit en 1478 par l'ordre de Louis XI, il ne reste qu'une tour. M. Prou.

Bibl. : Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. II, p. 309.

BLIN (Mar.). 1° Cercle en fer fixé à une vergue pour servir de support au bout-dehors. Les vergues de hune en portent un à chaque extrémité. Les basses vergues de misaine et de grand mât en ont quatre : deux aux extrémités nommés *blins d'en dehors* et deux plus rapprochés du centre ou *blins d'en dedans* ; ces derniers ont une ouverture à charnière permettant de soulager les bouts-dehors par leurs extrémités intérieures pour la manœuvre des voiles. Les blins ont à la partie inférieure un galet facilitant la poussée du bout-dehors.

2° Pièce de bois carrée sur laquelle plusieurs barres sont clouées à angle droit. Cet instrument, fait pour être manié par plusieurs hommes à la fois, sert à chasser des coins sous la quille d'un vaisseau en chantier pour lui faire gagner la mer.

BLIN (Joseph), homme politique français, né à Rennes en 1763, mort à Rennes en 1834. Il s'engagea à seize ans comme simple soldat, fit la guerre aux Antilles, et revint en France six ans avant la Révolution. Lorsqu'elle éclata il était dans l'administration des Aides. Il s'enga-

gea de nouveau comme volontaire en 1792, et fut bientôt nommé capitaine; en cette qualité il servit à l'armée qui opérait contre les chouans. En 1798 il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents. Il s'opposa de toutes ses forces au coup d'Etat du 18 Brumaire. Pendant le Consulat et l'Empire il exerça à Rennes les fonctions de directeur de la poste. Le gouvernement de Louis XVIII le révoqua parce qu'il avait cherché à établir une fédération bretonne pour résister à l'envahissement des alliés. L. Lu.

BLIN (François), paysagiste français, né le 10 sept. 1827 à Rennes, mort le 26 juil. 1866. Il débuta au Salon de 1852 par deux tableaux, *les Bohémiens* et *Côtes de Bretagne*, et figura ensuite jusqu'à sa mort dans presque toutes les expositions annuelles où ses paysages qui reproduisent avec une grande sincérité l'aspect de quelques-unes des plages ou des rivières de sa province natale, lui avaient valu une réputation légitime. Le musée de Luxembourg possède de lui les *Bords de l'Arguenon*, et le musée de Lille les *Ruines du château du Guildo.*

BLIN DE BOURDON (Marie-Alexandre-Raoul, vicomte), homme politique français, né à Abbeville le 9 mai 1837. Il a été sous le règne de Napoléon III attaché d'ambassade, et a fait la campagne de 1870 en qualité de capitaine de mobiles. Il fut blessé à la bataille de Breteuil et décoré après le combat de Pont-Noyelles. Aux élections du 8 fév. 1871, il fut élu représentant du dép. de la Somme à l'Assemblée nationale, le huitième sur onze par 96,987 voix. Dans cette assemblée, dont il fut le secrétaire depuis le 12 fév. 1873 jusqu'au 1er déc. 1874, il a constamment voté avec la droite contre toutes les propositions de lois républicaines. Lors de l'organisation de la Chambre des députés, aux élections du 20 fév. 1876, il se présenta sans concurrent dans l'arr. de Doullens, où il recueillit 10,602 voix. Au coup d'Etat du 16 mai 1877, il soutint le ministère de Broglie; aussi fut-il réélu comme candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon aux élections d'octobre 1877 qui suivirent la dissolution de la Chambre. Son concurrent républicain, M. Legrand, obtint 5,118 voix. Elu de nouveau le 21 août 1881, mais il n'obtenait plus que 7,814 suffrages, alors que le candidat républicain en recueillait 5,552. Aux élections du 4 oct. 1885 il a été élu le premier de la liste monarchiste dans le dép. de la Somme. A la Chambre des députés, comme à l'Assemblée nationale, M. Blin de Bourdon s'est toujours montré l'ennemi des idées républicaines. Louis LUCIPIA.

BLIN DE SAINMORE (Adrien-Michel), littérateur français, né à Paris le 15 fév. 1733, mort le 26 sept. 1807. Sa famille avait été ruinée par le système de Law et lui-même mena une existence assez précaire jusqu'au jour où il fut nommé censeur royal (1776) et pensionnaire de la *Gazette de France*. Plus tard il obtint le titre de garde des archives et d'historiographe de l'Ordre du Saint-Esprit. En 1789, il fut un des électeurs de Paris pour le district de Saint-André-des-Arts. La Révolution lui fit perdre ses places et leurs émoluments, mais l'impératrice de Russie, Dorothée de Wurttemberg, seconde femme de Paul Ier, dont il avait été, en même temps que Laharpe, le correspondant littéraire, vint à son secours. En 1805, il fut nommé conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal. Blin de Sainmore avait été l'un des fondateurs et plus tard le secrétaire perpétuel de la *Société philanthropique* qui existe encore. Il ne fut d'abord connu que par des héroïdes, genre de poésies que Dorat avait mis à la mode : la *Lettre de Biblis à Caunus, son frère* (1760) ; *Jean Calas à sa femme et à ses enfants* (1765); la *Lettre de Gabrielle d'Estrées à Henri IV* (1761); celle de *la duchesse de La Vallière à Louis XIV* (1773), ne se recommandent aujourd'hui que par le luxe des vignettes qui les décorent. *Orphanis*, tragédie en cinq actes (Théâtre-Français, 25 sept. 1773) encourut dans le *Mercure* une critique sévère de La Harpe dont Blin de Sainmore se vengea en attaquant l'auteur à coups de poing en pleine rue ; ces sortes de pugilats, alors très fréquents, amusaient fort la galerie et ne tiraient pas à conséquence; mais cette réclame d'un nouveau genre ne prolongea pas la destinée d'*Orphanis*. Auteur d'un *Eloge historique de G.-L. Phélipeaux d'Herbault*, archevêque de Bourges, (1778, in-8) et d'une *Histoire de Russie depuis l'an 882 jusqu'au règne de Paul Ier* (1798-1799, 2 vol. in-4), Blin de Sainmore a défendu, par une *Lettre sur la nouvelle édition de Corneille* (1764, in-8, 22 p.), la légitimité des critiques formulées par Voltaire dans ses *Commentaires* sur le poète. Il a été l'éditeur de l'*Elite des poésies fugitives*, continuée par Luneau de Boisjermain (1764-69, 5 vol. in-12), et avec celui-ci, d'une édition de Racine, illustrée par Gravelot (1768, 7 vol. in-8). On conserve au château de Pétro Pawlowsk, près de Saint-Pétersbourg, le recueil de la correspondance littéraire adressée par lui à Paul Petrovitch (Paul Ier) de 1778 à 1801, et qui ne formerait pas moins de 23 vol. in-4. M. Tx.

BLINCOURT *(Blaincourt)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont ; 171 hab. L'église, du XVIIIe siècle, fut construite par l'abbaye de Penthemont, qui percevait les grosses dîmes.

BLIND (Karl), révolutionnaire allemand, né à Mannheim le 4 sept. 1826. Emprisonné à Heidelberg comme agitateur en 1847, il prit une part active au mouvement de 1848 dans le grand-duché de Bade, vint à Paris comme envoyé du gouvernement populaire et fut expulsé par le prince-président à cause de ses relations avec Ledru-Rollin. Il se retira à Bruxelles, puis à Londres, se lia avec tous les chefs de la démocratie européenne (Louis Blanc, Ledru-Rollin, Mazzini, Garibaldi, etc.), et combattit avec ardeur dans le journalisme anglais, américain, italien, allemand, pour ses idées. Il resta très dévoué à l'Allemagne et le prouva par son attitude en 1870-71. Son beau-fils, *Ferdinand Cohen*, essaya de tuer Bismarck le 7 mai 1866 et se suicida dans sa prison.

BLINDAGE. I. Métallurgie. — La fabrication des cuirasses en fer ou en acier, destinées à protéger les batteries de côtes et les navires de guerre exposés au feu de l'artillerie qui chaque jour se perfectionne davantage, et auxquelles on donne le nom de blindages, a pris depuis plusieurs années un développement considérable. — La lutte entre le canon et la cuirasse continue avec plus d'acharnement que jamais et des sommes immenses vont s'engloutir chaque année dans des travaux, des essais et des constructions que de nouveaux progrès ne tardent pas à rendre inutiles.

Il y a actuellement quatre types de blindages : les plaques en fer, les plaques Compound ou mixtes (fer et acier), les plaques d'acier, et les plaques en fonte. Deux méthodes pour le travail des grandes masses de fer sont en usage. La première par le forgeage au marteau pilon et la seconde par le travail des laminoirs. Sous le marteau pilon, la plaque est produite par le soudage des loupes ou paquets de fer de riblons ; chaque paquet étant ajouté et soudé à une des extrémités de la plaque jusqu'à ce qu'elle atteigne la longueur requise. On fait à ce mode de fabrication des objections sérieuses, fondées sur la forme des soudages successifs des paquets de riblons de différentes qualités, élevés à des températures variables et sur les refroidissements et les réchauffages répétés des plaques. — Il doit y avoir, en effet, discontinuité de fibres dans ces plaques, résistance insuffisante et fragilité. — La méthode de laminage suivie par M. Brown dans ses ateliers de Sheffield a donné des produits qui, suivant lui, sont très supérieurs à ceux de la méthode précédente, mais en employant des fers de bonne qualité. Son outillage lui permet d'obtenir des blindages de très grande dimension. La composition des paquets se fait de la manière suivante : des barres en fer laminé de 305 millim. de large sur 25 millim. d'épaisseur, toutes coupées à 760 millim. de long, pour former des paquets

soudés et laminés, contenant chacun cinq de ces barres ; deux de ces paquets sont alors soudés et laminés en une plaque de 32 millim. d'épaisseur, laquelle est partagée en plaques de $1^{m}200$ millim. de côté que l'on soude et lamine par paquets de 4 plaques aux dimensions de $2^{m}430$ de long sur $1^{m}215$ de large et 63 millim. d'épaisseur, et finalement plusieurs de celles-ci sont réunies et chauffées dans un four spécial pour former la plaque définitive.

M. Brown s'est appliqué à réduire le plus possible la perte de temps, et par suite la perte de chaleur des paquets sortant du four, attendu que c'est là une condition très importante, lorsqu'il s'agit de souder ensemble 160 épaisseurs de plaques, qui doivent devenir 35 fois plus minces et qui représentent une surface à souder de près de 350 millim. q. Dans ce but, le transport du paquet au blanc soudant sortant du four, se fait à l'aide d'un wagon qui reçoit son mouvement d'une chaîne fixée aux laminoirs. Les rails sur lesquels circule ce wagon sont terminés en avant des laminoirs par un butoir incliné qui soulève l'avant du chariot et lui permet de quitter le paquet sur l'avant-plaque. Le paquet passe au travers des laminoirs et est reçu de l'autre côté sur un châssis très incliné à rouleaux, pour faciliter son retour aux cylindres. Le mouvement des laminoirs est alors renversé, la plaque repasse entre les cylindres et est reçue sur le petit chariot. Cette opération est renouvelée jusqu'à ce que les 254 millim. d'épaisseur du paquet soient réduits à 115 millim. La plaque est alors soulevée du petit chariot à l'aide d'une grue et portée sur un marbre en fonte, où elle est soumise sur toute sa surface à l'action d'un rouleau en fonte muni de leviers à main, pesant 10,000 kilogr., jusqu'à ce que la courbure acquise dans les laminoirs ait complètement disparu. Aussitôt que la plaque est suffisamment refroidie, elle est enlevée par une autre grue, et couchée sur une machine à raboter où l'on coupe ses côtés et ses bouts.

M. Armstrong est d'avis que le laminage seul ne peut pas exercer une pression suffisante pour obtenir un soudage complet et une exclusion absolue des impuretés ou scories, et que conséquemment les plaques ne peuvent être ainsi soudées d'une manière complètement homogène. — D'après les épreuves auxquelles les armatures des navires ou des forts ont été soumises, le meilleur fer paraît être celui doué d'une dureté suffisante pour résister à la pénétration et d'une ténacité assez grande pour ne pas se déchirer ni éclater sous le choc brusque et violent des obus. Le plus sérieux inconvénient qu'offre une cuirasse est, en effet, sa fragilité. L'exfoliation partielle ou la destruction de la soudure, dans le sens des fibres, n'est pas un sujet de danger immédiat, mais les fissures traversant les plaques de part en part créent un danger imminent surtout en face d'une pluie de projectiles se succédant rapidement sur le même point. On a pensé tout d'abord que pour obtenir un métal à la fois très tenace et très nerveux, il fallait recourir aux fers provenant des fontes au bois. En effet, les cuirasses fabriquées avec des fontes au bois de Suède, de Corse et de Styrie satisfont généralement aux épreuves. Mais il y aurait exagération à regarder l'emploi exclusif des fontes au bois comme une nécessité de la fabrication des blindages de bonne qualité. Des forges, placées au premier rang pour la qualité de leurs produits, n'hésitent pas à employer des fers provenant de mélanges de fontes au coke et de fontes au bois en proportions variables. On obtient aussi de très bonnes plaques de blindage avec des fontes au coke non mélangés.

Nous avons dit que les blindages se fabriquent au marteau ou au laminoir. Plusieurs usines en France ont entrepris la fabrication des cuirasses. Nous citerons entre autres les forges de Rive-de-Gier et du Creusot. A Rive-de-Gier, chez MM. Marrel, le fer employé provient de l'usine de l'Horme. Les hématites assez siliceuses de la Voulte, traitées à l'air chaud, avec un excédent de castine, donnent une fonte grise de bonne qualité qui est mazée puis puddlée avec soin pour fer à nerf en mélange avec des fontes au bois. Les barres de fer puddlées sont coupées, mises en trousses et réchauffées, puis laminées en barres finies. Ces barres, découpées à $8^{m}500$ de longueur, ont leurs bords longitudinaux en crochet de façon à permettre, dans la confection ultérieure des paquets, de les enchevêtrer sans laisser de vide. On forme le paquet pour couverte avec les barres à crochet dont on commence par souder les bords en chauffant légèrement et en donnant quelques coups de marteau afin de maintenir les barres en place. On fait subir ensuite une première chaude à la moitié du paquet et on étire, puis une seconde chaude et on étire de nouveau pour donner à la brame les dimensions voulues. L'autre moitié du paquet est traitée de la même façon en deux chaudes. Le martelage se fait de champ et à plat, en ayant soin de ne pas dessouder et de frapper du centre vers les extrémités. Le paquet ainsi corroyé est divisé en deux, et chaque moitié sert de couverte à la plaque. L'âme de la plaque est formée de trois mises de barres enchevêtrées, comprises entre deux feuilles de tôle, puis étirées au laminoir. Le paquet définitif est traité comme le paquet pour couverte, c.-à-d. martelé par moitié en quatre chaudes. Les fours à réchauffer sont à tirage naturel, pourvus de chaudières verticales. Les paquets y sont placés de champ, puis martelés du centre vers les extrémités. — Le corroyage donne lieu parfois à des soufflures que l'on attribue à la production de gaz ou à des laitiers emprisonnés entre les mises. On perce ces soufflures avec une pointe d'acier et on martèle à nouveau la partie soufflée pour la souder fortement. Le corroyage d'une plaque exige une quinzaine d'hommes, tant pour le service du marteau et des grandes tenailles que pour celui des fours et des grues. On coupe la plaque par moitié généralement, et l'on a ainsi deux plaques ordinaires. Puis on procède à la trempe dans le but de donner du corps aux tôles rendues trop nerveuses pour le travail des cylindres. Les plaques sont chauffées au rouge dans un four à réverbère spécial, puis plongées dans une fosse pleine d'eau. Le recuit qui succède à cette trempe s'opère également dans un four spécial, où la plaque est chauffée au rouge naissant, puis abandonnée à un refroidissement lent durant une semaine. Les plaques recuites sont alors finies, c.-à-d. limées sur les bords, diaprées, percées et dressées suivant la courbure exigée par les constructeurs de la marine. Cette dernière opération se fait à froid, à la presse hydraulique. Les frais de cette fabrication s'établissent approximativement sur les données suivantes. La quantité totale de barres employées par tonnes de plaques rabotées et percées est évaluée à 1/2 tonne environ. La différence de 50 0/0 est représentée par un déchet de 25 0/0 aux fours, par les rognures, 15 0/0, enfin par le limage et le forage. — On compte qu'en outre 1/10 des blindages est rebuté. Ces plaques rebutées sont traitées à nouveau pour la fabrication des couvertes. Le combustible employé représente 2 à 3 fois le poids des plaques.

A Saint-Chamond, la fabrication s'opère au laminoir. Les couvertes se font séparément, puis sont réunies en trousses avec les mises intérieures. Afin d'atténuer encore la possibilité de soudures mal faites, les barres sont disposées en diagonale, et alternativement dans chaque sens ; ainsi les joints d'une mise sont parallèles entre eux et perpendiculaires aux joints des mises supérieure et inférieure. On soumet les trousses à une première chaude modérée, et on les passe quatre ou cinq fois sous les cylindres pour les souder, avant de les porter à la chaude suante. Les fours sont à courant d'air forcé et les trousses y sont placées à plat. — La manœuvre des paquets se fait à l'aide de tenailles de construction particulière, d'une longueur de 6 à 7 m. La tige inférieure de la tenaille porte deux griffes ; la tige supérieure n'en a qu'une que l'on peut éloigner ou rapprocher du paquet en la faisant glisser dans des guides, par la rotation d'un pignon mû par un levier et une crémaillère. On donne de fortes

dimensions aux parties de la tenaille qui pénètrent dans le four pour saisir le paquet à cause de leur usure rapide. Cette tenaille est suspendue à un crochet dont la chaîne est, à sa partie supérieure, munie de galets roulant sur un chemin de fer. On comprend que la différence des bras de levier par rapport au point de suspension très rapproché du paquet permet de manœuvrer de très lourdes pièces avec peu de fatigue et peu d'hommes. Dans le laminage des tôles d'une largeur constante, d'une épaisseur partout égale et à bords longitudinaux suffisamment nets pour ne pas exiger un cisaillage ultérieur, on a adopté les perfectionnements qui constituent le *laminoir universel* (V. ce mot). Grâce à cet appareil, les extrémités seules des plaques ont besoin d'être affranchies. — Un des bouts est affranchi à la scie circulaire, l'autre à la machine à raboter. Après le sciage d'une des extrémités, le blindage est descendu du rouge sombre au rouge presque noir, on le trempe alors comme nous l'avons indiqué. Un laminoir à blindage peut absorber cinq cents chevaux de force.

Il est difficile de se prononcer sur la supériorité de l'une des méthodes de fabrication sur l'autre ; toutes deux ont fourni des blindages excellents. La méthode du martelage offre, il est vrai, au point de vue du matériel, une plus grande simplicité, et peut-être plus d'économie puisque le laminoir seul, pour des plaques ordinaires, réclame un moteur de plusieurs centaines de chevaux et par conséquent une fabrication considérable et continue. Le laminoir présente surtout l'avantage de pouvoir rapidement satisfaire à de fortes commandes. En ce qui concerne le lmainage des blindages, les laminoirs qui permettent de passer les pièces dans les deux sens ont rendu de grands services. Par la rapidité qu'ils impriment au travail, ils permettent souvent de supprimer une chaude, ils évitent le repassage au-dessus des cylindres, enfin, ils augmentent la production dans un temps donné, et ces trois circonstances ont une influence marquée et favorable sur le prix de revient.

Les blindages en fer, dont nous venons de parler, résistent très bien à la rupture, mais ils sont assez facilement percés par les projectiles. On a cherché à perfectionner leur fabrication. Il y a quelques années un système a été proposé qui avait pour but d'obtenir plus de solidité et une meilleure soudure. Dans ce système, les plaques de fer sont unies par le coulage entre des plateaux d'acier fondu ou de fer, ce qui permet d'avoir une union parfaite entre le fer travaillé et le métal fondu. On commence par obtenir du fer pur et ductile, laminé en barres ou plaques dont les surfaces sont nettoyées avec de l'eau pendant qu'il est chaud pour chasser les paillettes ou écailles. On range ces plaques ou ces barres suivant une forme convenable pour obtenir un bloc de fer parfaitement sec et sans fissures. Afin de former une masse suffisamment pesante pour faire une plaque épaisse, on prend deux ou plusieurs de ces blocs et on les met dans un four à réverbère, jusqu'à ce qu'ils soient amenés à la chaleur soudante. Ils sont alors retirés et placés dans un moule en fonte à une petite distance les uns des autres. Ce moule peut être également construit de manière à ce que les barres ou plateaux de fer puissent constituer eux-mêmes les côtés du moule. Cet assemblage de barres étant maintenu à part au moyen de pièces en fer, placées au fond et sur les côtés, le tout étant maintenu ensemble au moyen de cercles en fer. Dans le moule ainsi préparé, on verse alors de l'acier liquide, de manière à remplir tous les espaces ou interstices laissés entre les blocs ou barres. La surface du fer est alors soudée ou incorporée avec l'acier qui vient d'être versé pour former une masse solide de métal, composée de fer et de minces couches d'acier. Cet acier peut être carburé à tout degré voulu. Les plaques de fer peuvent être placées dans un four à réchauffer et, quand elles sont suffisamment chauffées, on verse le métal fondu dans les interstices des plaques, sans enlever ces dernières du fourneau. Les blocs de fer travaillé et d'acier fondu, ainsi incorporés ensemble, sont chauffés de suite, puis martelés ou laminés en une plaque de l'épaisseur demandée pour la fabrication des plaques de blindage. Suivant l'épaisseur et la grandeur de la plaque à obtenir, deux, quatre, six, ou un plus grand nombre de plaques ou blocs sont placés dans un four à reverbère et chauffés à la chaleur soudante, puis disposés dans un moule ou bâti comme nous l'avons indiqué précédemment, en laissant des espaces qui reçoivent de nouveau l'acier fondu qui doit souder toute la masse ensemble sans aucune gerçure ou fissure. — La masse ainsi obtenue est laminée ou martelée en plaque de blindage qui présente une surface douce et très tenace, tandis que l'acier qui a été coulé entre les plaques de fer devient doux par le partage d'une partie de son carbone avec le fer travaillé, et le tout s'est ainsi converti en une masse parfaitement solide et homogène.

Les blindages en fer seul ont été abandonnés en pratique, pour les navires, depuis 1879, en présence de la supériorité de résistance de 20 à 25 0/0 que possèdent à épaisseur égale les plaques compound et les plaques d'acier. On les emploie encore cependant pour les forts. Le nombre des usines qui se livrent à la fabrication des blindages est très limité par suite de l'importance du matériel de fabrication, du rôle de l'expérience acquise et du peu de certitude des débouchés.

Les blindages en fonte sont fabriqués principalement à l'usine *Gruson* à *Buckau*, près Magdebourg. Les procédés sont tenus secrets, mais on sait que l'on emploie des moules en coquille, qui durcissent la surface extérieure des plaques pendant que la surface intérieure reste douce. On commence par faire un modèle en plâtre en vraie grandeur de l'armure à exécuter ; ce modèle permet d'obtenir la forme exacte de chaque plaque et de confectionner les coquilles de fonte qui serviront à couler les plaques. La partie secrète de la fabrication consiste dans le choix des fontes, les procédés de fusion et de coulée. Le refroidissement des plaques s'opère avec une extrême lenteur. Les faces en contact des plaques, au lieu d'être planes, sont concaves, et on coule du zinc dans les cavités ainsi formées.

L'armure Gruson est employée pour les forts en Allemagne, Russie, Hollande, Italie, Autriche ; en France, on l'a essayée mais abandonnée parce qu'elle ne résistait pas aux projectiles d'acier. — La plus grande épaisseur des plaques Gruson est de 1^{m}100 ; leur poids varie de 50 à 80 tonnes ; elles coûtent environ 1,000 fr. la tonne. — Il est à présumer que ces diverses espèces de blindages seront prochainement remplacées par ceux en acier dont la moindre épaisseur permet de réduire la longueur des boutons de fixation et dont le moindre poids rend le transport et le montage beaucoup plus faciles. La plus grande épaisseur qu'on donne aux plaques en fer est de 0^{m}300 ; ces plaques pèsent jusqu'à 40 tonnes et coûtent de 1,000 à 1,600 fr. la tonne. Comme une plaque de 0^{m}300 est facilement percée par un projectile rayé de 0^{m}150 de diamètre, il faut employer des plaques superposées pour avoir une résistance suffisante. Cette armure, dite *Sandwich*, devient alors plus coûteuse qu'un blindage en acier de même résistance.

On nomme armure compound ou mixte des plaques formées d'acier dur d'un côté et de fer ou d'acier doux de l'autre, la réunion étant opérée par soudage. — La partie en fer se fabrique par les procédés de fabrication des plaques en fer, lesquels sont les mêmes dans les grands établissements Cammell et John Brown. Dans ce dernier, on place la plaque d'acier forgée sur la plaque de fer en interposant une sorte de cadre sur trois côtés, et des blocs d'acier destinés à maintenir l'écartement. On porte le tout au four après avoir recouvert les surfaces extérieures avec du *ganister*. Quand la plaque est à la température convenable, on la porte dans une fosse verticale où une presse hydraulique maintient les deux parties en contact et les

empêche de se gondoler, puis on coule dans le vide intérieur de l'acier liquide, Martin ou Bessemer. Quand cet acier est solidifié, on soumet la plaque à une pression hydraulique de 6,000 tonnes. On achève la plaque en la réchauffant, la passant au laminoir, dressant les faces et la cintrant, s'il est nécessaire, pour lui donner sa forme définitive. — Aux usines Cammell, la plaque de fer est chauffée à la température convenable, puis placée dans un moule en fer, où l'on coule l'acier en fusion qui forme la face dure. La plaque est ensuite terminée.

Les plaques compound se fabriquent en Angleterre chez John Brown et Cie et chez Cammel et Cie ; en France, aux aciéries de la marine à Saint-Chamond, chez Marrel frères, à la société de Châtillon et Commentry ; en Allemagne, aux aciéries de Dillingen, dans la Prusse rhénane ; enfin, en Russie, à Kolpino, près Saint-Pétersbourg. — La plus grande épaisseur donnée jusqu'ici à ces plaques est de $0^{m}48$; elle pèsent jusqu'à 50 tonnes. Les nouveaux cuirassés anglais à barbette ou à tourelle auront des blindages de 455 millim. Le prix est de 2,100 à 2,400 fr. la tonne, rendue dans un port anglais. — L'armure compound des tourelles du cuirassé américain *le Miantonomoh*, fournie par Cammel et Cie, a coûté aux Etats-Unis, non compris les droits de douane, 2,750 fr. la tonne. Jusqu'ici, l'usine qui a seule réussi à produire couramment des plaques en acier est l'usine du Creusot, qui possède des procédés de fabrication et une expérience qui lui assurent la supériorité pour cette production. — D'après Simpson, dans cette fabrication, on emploie des lingots de forme cubique portant sur une face une tête pour ajuster la barre qui sert à les manœuvrer ; les lingots sont placés avec leur barre dans un four, et, une fois chauds, sont amenés sous le pilon par une grue. Un lingot de 75 tonnes est réchauffé jusqu'à huit fois avant d'avoir atteint la forme définitive ; les bords sont affranchis, soit à froid à la machine à raboter, soit à chaud avec des scies circulaires qui peuvent couper jusqu'à 450 millim. d'épaisseur. On trempe les plaques à l'huile, mais le reste de la fabrication n'est pas connu. — La plus grande épaisseur obtenue jusqu'ici a été de 550 millim. ; les plaques pèsent jusqu'à 45 tonnes. — Le Creusot pourrait faire des plaques de 800 millim., pesant 127 tonnes. Les plaques de 550 millim. ont généralement $3^{m}600$ sur $2^{m}400$; elles coûtent 2,000 fr. la tonne, rendues dans un port français. Le mode d'essai varie suivant les pays, mais on peut dire que si en Angleterre la tendance est actuellement de rendre ces essais moins sévères, elle est, au contraire, en France et en Italie, de les aggraver de plus en plus.

En Angleterre, on a admis, depuis quelques années, qu'une plaque compound peut avoir 20 0/0 d'épaisseur en moins qu'une plaque en fer à résistance égale, et on a adopté comme conditions d'épreuves celles qui amèneraient la perforation d'une plaque de fer de 20 0/0 plus épaisse que la plaque compound. On tirait à 90 m. de distance trois projectiles sur la plaque, chacun frappant aux trois points d'un triangle équilatéral dont les côtés ont 610 millim. de longueur, tracé au milieu de la plaque. Le premier projectile ne devait pas déterminer de fissures, et aucun des trois ne devait traverser la plaque. Aujourd'hui, on ne tire plus qu'un seul coup au centre de la plaque.

En France, les conditions actuelles d'épreuves sont trois projectiles d'une puissance suffisante pour traverser une plaque de fer de même épaisseur que la plaque Compound, plus un matelas en bois de chêne d'une épaisseur double. Les projectiles sont tirés aux extrémités d'un triangle dont les côtés représentent 2 calibres 1/2. Aucun d'eux ne doit traverser la plaque.

En Italie, on a fréquemment modifié les conditions d'épreuves. Pour l'*Italia*, blindé en 1883, avec des plaques compound de 480 millim. de fabrication anglaise, on a exigé le tir d'un projectile capable de traverser une plaque de fer de 25 0/0 plus épaisse, dirigé au centre de la plaque. Le projectile ne devait pas traverser.

Pour le *Lepanto*, auquel le Creusot a livré des plaques d'acier de 480 millim. d'épaisseur, on a tiré trois coups au sommet d'un triangle dont les côtés ont 2 fois 1/2 le diamètre du projectile. Ces projectiles doivent avoir la force suffisante pour traverser une plaque de fer de 25 0/0 plus épaisse que les plaques à éprouver. Ces épreuves coûtent très cher ; aussi le gouvernement italien n'essaie que deux plaques sur la fourniture entière qui est de 1,800 tonnes, mais il exige que le fournisseur donne quatre échantillons tirés de chaque plaque et que les résistances, allongements et limites d'élasticité de ces échantillons, soient les mêmes que celles des éprouvettes tirées des plaques soumises aux épreuves de tir.

D'après le capitaine Orde Browne, les diverses espèces de blindages se comportent de la façon suivante aux essais : le fer cède au point seulement où le choc se produit ; il se fait un trou et le reste de la plaque n'est pas endommagé. Il se produit seulement sur la face opposée des fentes en forme de croix ou d'étoile, dont le centre est le point frappé par le projectile. — Les plaques mixtes se fendent suivant des lignes rayonnant autour du point frappé. Si la plaque est mal appuyée, elle se cintre sous le coup, et parfois il arrive que la pointe du projectile arrive à paraître à la face postérieure. Mais si la plaque est bien soutenue, elle est réduite en morceaux sans qu'aucun projectile la traverse. Aux fentes rayonnantes viennent s'en ajouter souvent de concentriques.

Les plaques d'acier fabriquées au Creusot, bien qu'un peu moins dures à la surface que les plaques compound, ont beaucoup plus de rigidité. Elles se laissent plus facilement entamer tout d'abord par la pointe du projectile, mais, bien qu'étant mal appuyées, elles résistent bien à la pénétration totale. S'il se produit des fentes rayonnantes, il ne s'en forme jamais de concentriques, et ce n'est pas très important. Les plaques en fonte Gruson sont très rigides. Elles ne se laissent pas pénétrer par la pointe du projectile. Le choc se transmet dans toute la plaque et, s'il est assez énergique, amène sa rupture. Pour résister, ces plaques doivent avoir de très grandes masses et présenter des surfaces obliques. La rupture se produit par des fentes rayonnant autour du point frappé. — Aujourd'hui, les plaques de fer et celles de fonte coulée en coquille sont laissées de côté, à cause de leur résistance reconnue insuffisante. Lorsqu'une plaque épaisse d'acier est entièrement perforée, le trou est rarement plus grand que le diamètre du projectile, qui opère comme un poinçon ; il se produit des fentes rayonnant autour du trou. Dans la plaque compound on voit, en outre, apparaître des fentes concentriques qui déterminent une ouverture circulaire de diamètre plus grand que celui du projectile. Les plaques du Creusot contiennent environ 0,4 % de carbone et sont trempées avec soin. L'extérieur est un peu plus dur que l'intérieur, dans le but de donner plus de résistance à la pénétration ; mais cette différence de dureté doit être très faible pour que la résistance soit sensiblement uniforme dans les diverses parties de la plaque et assure une cohésion parfaite de la masse entière. Le mode de fabrication des plaques d'acier est, en résumé, simple et certain à la condition d'avoir un matériel de puissance suffisante. L'amirauté anglaise n'emploie encore que des plaques compound, bien que toutes les expériences récentes aient affirmé la supériorité des plaques du Creusot. Mais il est essentiel que ces plaques soient forgées et non simplement coulées, comme on l'a proposé à tort.

En 1882 eurent lieu les essais célèbres de la *Spezzia*, où fut employé le canon de 100 tonnes. Les plaques concurrentes étaient les plaques mixtes de Cammell, de Brown, et une plaque d'acier du Creusot. Chaque plaque avait $3^{m}300$ de long sur $2^{m}600$ de large et 480 millim. d'épaisseur. La charge de poudre était de 150 kilog. et le projectile pesait 450 kilogr. — Au second coup, la plaque Cammell se brisa en six morceaux, qui furent détachés de la cible. Egalement la plaque Brown subit le

même sort. Au troisième coup, une partie du centre de la plaque du Creusot fut brisée, et le quart supérieur de droite déplacé. La supériorité de cette dernière plaque, qui avait supporté les deux premiers coups, fut démontrée.

Il faut remarquer que les échecs subis parfois par l'acier, sont toujours dus à sa fragilité, et que toutes les fois que cette cause d'infériorité a pu être écartée, les résultats ont affirmé la supériorité de ce métal (V. Acier). Il reste encore souvent à assurer l'uniformité de qualité de la matière. Les nouvelles commandes de plaques d'acier faites au Creusot par le gouvernement français, semblent indiquer une confiance suffisante dans les progrès de la fabrication. Les résultats des expériences de la *Spezzia* ont été considérés par l'Italie comme tellement décisifs, que ce pays s'en tient définitivement à l'emploi des plaques d'acier du Creusot, dont la fabrication est établie à l'usine de Terni. Nous pensons qu'on en restera à l'acier solide; la facilité de donner plus de dureté à une des faces qu'à l'autre, lui procure l'avantage réclamé par les plaques compound et cela à moins de frais et avec plus de sécurité, surtout pour les moyens de fixation, aussi paraît-il probable qu'ici encore l'avenir est à l'acier pour les blindages de navires et de fortification de terre.

Paul Charpentier.

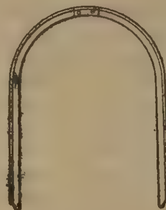
II. Marine. — L'idée de s'abriter derrière un blindage doit être très ancienne; c'est ainsi que les Normands du XIIe siècle possédaient des navires entourés à la flottaison d'une ceinture en fer ou en airain se terminant à l'avant en éperon; ainsi que le montre la tapisserie de Bayeux (V. t. V, p. 945), ils protégeaient aussi les rameurs avec leurs boucliers rangés sur les flancs du navire (V. Jal, *Arch. navale*); ce blindage forma plus tard la pavesade des galères, puis lorsque le bouclier fut abandonné, il fut remplacé par des *pavois* et des *bastingages* (V. ces mots). En 1354, Pierre d'Aragon prescrivit de recouvrir ses navires de cuir, probablement pour les mettre à l'abri des artifices incendiaires alors très en usage. — En 1530, il y avait dans la flotte d'André Doria, opérant contre Tunis, une caraque équipée par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, *la Santa-Anna*, qui était défendue contre ces artifices par une cuirasse en plomb. — A la bataille de Lépante, les galères chrétiennes étaient protégées par un retranchement transversal, établi sur l'avant et formé d'un bastingage rempli de toiles, de cordages, etc. — L'idée de construire des navires invulnérables aux feux de l'artillerie fut émise, à l'occasion du siège de Gibraltar, par le chevalier d'Arçon, officier du génie. Sur ses propositions, on construisit dix batteries flottantes, couvertes d'un pont en dos d'âne à l'abri de la bombe, et blindées d'un côté par une muraille de 1^m80 d'épaisseur, formée de bordages jointifs en bois de chêne, réunis par des armatures en fer, de liège et de cuir; ces murailles devaient être constamment arrosées pour éviter l'incendie. Mais les dispositions qui permettaient de réaliser cette condition n'étaient pas terminées lorsque les batteries ouvrirent le feu sur Gibraltar, le 13 sept. 1782; elles ne purent résister au tir des boulets rouges; cinq furent incendiées, les cinq autres sautèrent. — En 1814, on construisit en Amérique, sur les plans de Fulton, une batterie flottante à vapeur formée de deux coques accouplées entre lesquelles était placée une roue à aubes; elle était protégée par un blindage en bois de 1^m50 d'épaisseur. — Le problème de la protection des coques contre les effets de l'artillerie acquit une très grande importance à la suite des effets redoutables obtenus avec les projectiles explosifs du général Paixhans. En 1835, ce dernier proposait de recouvrir les navires d'une cuirasse en fer, son projet ne fut pas adopté, mais on commença dans les polygones de France, d'Angleterre et d'Amérique des expériences de pénétration contre des plaques en fer et des massifs de maçonnerie et de charbon. MM. Dupuy de Lôme en 1845, Gervaise en 1847 présentèrent des plans de navires cuirassés; ce n'est qu'en 1854, sous la pression des événements de la guerre de Crimée, que l'on se décida à construire des batteries flottantes cuirassées, capables de braver, à petite distance, le feu des ouvrages russes; ce fut l'origine de l'une des révolutions les plus profondes subies par le matériel naval (V. Cuirasse, Cuirassement, Cuirassé). Aujourd'hui, lorsque le navire n'est pas cuirassé, on en protège les organes vitaux par une disposition convenable de l'arrimage; c'est ainsi que les soutes à charbon sont toujours placées en abord, par le travers des chaudières et de la machine. On peut aussi, au moment du combat, se servir de blindages provisoires formés de massifs de charbon en sac, de cordages, de chaînes, etc.; c'est ainsi que la corvette fédérale *Kerseage*, dans son combat contre le croiseur confédéré *Alabama*, avait le travers de ses chaudières et de sa machine blindé par de fortes chaînes d'ancre disposées en plis jointifs verticaux.

III. Art militaire. — Fortifications. — Dès la fin du XIVe siècle, on commença à blinder avec de la terre les maisons des villes, pour parer aux effets des incendies par le bombardement. Depuis cette époque, et au fur et à mesure des progrès accomplis par l'artillerie, le blindage a été de plus en plus en usage. Une foule de matières ont été employées pour le blindage: terre, béton, plaques métalliques, maçonnerie, bois, fumier, fascines. Dans un siège, quand on chemine à la sape et qu'on arrive à très petite distance du chemin couvert, on transforme, au moyen d'un blindage, la tranchée en galerie, afin de se garantir des grenades lancées à la main par l'assiégé. Un blindage se compose toujours de matériaux de deux sortes, les uns résistants: maçonnerie, fer, bois; les autres agissant par leur masse: couche de terre, fumier, fascines, etc... On admet qu'un lit de fascines équivaut à 25 centim. de terre; qu'une couche de rails jointifs répond à deux couches de rondins recroisés. Les épaisseurs de blindage suivantes étaient regardées, hier encore, comme pouvant abriter des divers projectiles: contre les balles, 60 centim. de terre ou 30 centim. de bois; contre les projectiles de l'artillerie de campagne, deux lits de rondins recouverts de 1^m50 à 2 m. de terre avec une portée inférieure à 2^m50; contre l'artillerie de siège, une double couche de rails jointifs ou bien une couche de rails et deux lits de rondins de 30 centim. recouverts de 3^m50 à 4 m. de terre ou de fumier. Aujourd'hui, contre la balle de petit calibre, il faut au moins doubler les épaisseurs citées plus haut et en présence des effets produits par les nouveaux projectiles explosifs de l'artillerie, aucun des blindages dont on vient de parler n'a plus nulle valeur. Ainsi, il est prouvé qu'on peut, à une distance de 3,000 m. et même sans employer des pièces de gros calibre, ruiner de fond en comble, en une heure à peine, les ouvrages de fortification les plus redoutables. Aussi, le problème de la protection d'une troupe contre les nouveaux engins destructifs de l'artillerie est-il présentement à l'étude dans toutes les armées de l'Europe. D'autre part, chaque armée s'apprête à faire marcher avec ses troupes d'avant-garde un certain nombre de pièces de calibre moyen, uniquement destinées à rendre en quelques instants inhabitables les forts d'arrêt qui défendent aujourd'hui l'accès des différents territoires. De récentes expériences, faites en Allemagne et en France en vue de la recherche d'un blindage efficace, ont paru donner à l'emploi du sable et du béton de ciment la supériorité sur celui des tourelles et des revêtements métalliques.

IV. Mines. — Blindage des galeries. — L'emploi de revêtements métalliques, ou *Blindages*, pour les excavations souterraines, présente certains avantages qui l'ont fait adopter fréquemment surtout depuis quelques années. La matière première est inusable; si on la retire quand on abandonne les travaux, elle conserve la plus grande partie de sa valeur; la tôle peut prendre tous les profils courbes auxquels on ne saurait astreindre le bois ou la pierre, on peut faire des revêtements en fonte et obtenir par le moulage toutes les formes, mais le principal but est d'appliquer

au soutènement des galeries les rails hors de service soit des chemins de fer de la surface, soit des chemins de fer de l'intérieur, dans les galeries de longue durée qui doivent être établies dans de mauvais terrains. Bien que son installation soit plus coûteuse que celle du boisage et du muraillement, l'emploi du blindage n'est pas moins avantageux dans beaucoup de circonstances, enfin le danger d'incendie est écarté ; on reproche, il est vrai, avec raison aux blindages d'être complètement rigides et de ne pas pouvoir se déjeter légèrement comme le bois sans se rompre. Un mode simple de l'emploi du fer, c'est de l'associer au bois en posant sur deux rondins un chapeau formé d'un tronçon de vieux rail ou de fer à double T (fig. 1), coupé de longueur et légèrement cintré ; ces chapeaux, placés par exemple à 50 centim. les uns des autres, peuvent être garnis extérieurement avec des rails de mine placés sur leur plat, qui jouent le rôle d'esclimbes. Au Creusot le prix d'un semblable revêtement est ressorti à 47 francs le mètre courant, on peut l'abaisser dans la pratique courante à 34 francs. On emploie aussi des


Fig. 1.


Fig. 2.

revêtements complètement métalliques ; à Sarrebrück on pose des cintres formés de deux fers à T auxquels la nervure communique de la résistance, les deux pièces sont réunies en faîte par un manchon d'assemblage (fig. 2). A Commentry M. Fayol place des cadres en vieux rails dans les parties exposées aux incendies ; ces cadres reviennent à 15 fr. 55. A Mariemont on emploie dans des passages difficiles des anneaux complètement circulaires formés de rails courbés en arc de 120 degrés et réunis à l'aide de manchons d'assemblages ; sur ces cintres s'appuient des rails ; cet ouvrage revient à 100 fr. le mètre courant. Les blindages en fonte sont moins fréquents, un revêtement en fonte a pourtant été appliqué aux mines dans des terrains ébouleux et aquifères où l'on avait essayé sans succès divers modes de boisage. Ce revêtement se compose de six segments en fonte renforcés par des nervures ; l'élasticité nécessaire à tout revêtement employé avantageusement dans les mines est obtenue par l'emploi de joints en bois qui relient les segments de fonte. L'usage du fer tend à se propager dans les travaux de mines, et on en verra des applications comme blindages aux articles traitant des *tunnels*, des *puits* et des *avaleresses*.

L. Knab.

BLINDE. Cadre en bois qu'on emploie dans certains travaux de sape blindée, tels qu'une descente de chemin couvert, pour servir de support aux traverses du blindage. Ce cadre, dont la hauteur est de 2m30 sur 1m15 de largeur, est formé de deux montants, d'une semelle et d'un chapeau assemblés à tenons et mortaises et solidement chevillés. La semelle est dépassée par les montants qui se terminent en pointe ; le chapeau, de son côté, dépasse les montants. Les bois sont équarris à 15 centim. Les blindes sont enfoncées en terre le long des deux talus qui bordent la sape. On appelle encore *blindes* les claies et les chevalets qui servent à protéger les travailleurs dans un siège, ou bien les sacs à terre, gabions et fascines dont on se sert, dans le même but, pour élever des parapets ou des barricades.

BLINDHEIM (V. Blenheim).

BLINDIA. (Bot.). Genre Mousses, de la famille des Séligériacées, ainsi dénommé en l'honneur du botaniste Blind. Il ressemble au genre *Seligeria*, mais les pédicelles sont très élevés et multibranches. Ces mousses se rencontrent en couches solides, sur les rochers, en Europe, en Amérique. L'espèce *B. acuta* (Schimper), peut atteindre une hauteur variant de 2 centim. 1/2 à 10 centim. Elle habite les Alpes.

H. F.

BLINGEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise ; cant. du Parcq ; 185 hab.

BLINI (Art cul.). Mets russe qui se mange en hiver seulement et pendant le carême, où il devient un mets de tous les jours. Les blinis se préparent de plusieurs manières différentes. Voici les principales : on place dans une terrine environ 250 gr. de farine de froment et 300 gr. de farine de sarrazin, que l'on délaye avec deux verres de lait tiède dans lesquels on a jeté 20 gr. de levure. Il faut que la farine soit délayée peu à peu, sans que la pâte prenne corps. Après avoir ajouté un peu de sel on la laisse lever à température douce pendant deux heures. On fait chauffer alors des poêles à blini : on les beurre avec un pinceau, on les emplit avec une petite partie de la pâte préparée, et on les pousse vivement avec une palette au fond du four, où on les laisse cuire trois ou quatre minutes. On les retire, on les arrose avec un peu de beurre, on les retourne et on les remet au fond. Cette opération doit se faire aussi promptement que possible. Deux minutes de cuisson suffisent. Pour les servir on les dresse sur un plat chaud, en les arrosant d'un peu de beurre, et on les accompagne soit d'un plat de caviar, soit d'une saucière de crème aigre ou de beurre fondu. Les Russes y ajoutent souvent des œufs durs hachés, des carottes et des petits poissons : les carottes sont cuites, mais les petits poissons sont crus. Les uns et les autres doivent être placés sur la pâte avant de retourner les blinis. Une autre manière de les préparer consiste à remplacer la farine de froment par de la farine de gruau ; on doit la délayer avec du lait tiède et de la levure, y ajouter un grain de sel et quatre ou cinq jaunes d'œufs, puis placer la terrine dans un lieu frais ou sur de la glace. Cette pâte doit être préparée le matin pour le soir, et elle a besoin d'être remuée souvent pour ne pas monter. Une heure avant de mettre les blinis au four, on mêle à la pâte cinq blancs d'œufs fouettés et on la laisse à la température ordinaire. On les fait cuire de la manière que nous avons déjà indiquée.

L.-F. P.

BLINIÈRE (Pierre de la Motte-Rogier, sieur de la), homme de guerre français, né 7 juil. 1683, mort après 1760. De la Blinière servit d'abord à l'armée d'Allemagne comme volontaire au régiment de Royal-infanterie (1702). Nommé sous-lieutenant en fév. 1703, il participa à la défense de Bonn et fut promu lieutenant la même année (nov. 1703). En 1704, il fut fait prisonnier à Hochstett, servit l'année suivante à l'armée de la Moselle et assista, en 1706, à la bataille de Ramillies. Ayant obtenu une compagnie, le 17 déc. 1706, il servit en Flandre jusqu'en 1712 et se trouva aux batailles d'Oudenarde (1708) et de Malplaquet (1709), à l'attaque d'Arleux (1711), à la bataille de Denain et aux sièges de Douai, le Quesnoy et Bouchain. En 1713, il se trouvait aux sièges de Landau et de Fribourg. Il fit partie, en 1727 et 1732, du camp de la Moselle, fut nommé capitaine de grenadiers le 10 nov. 1732 et envoyé, en 1734, à l'armée d'Allemagne où il se signala à l'attaque des lignes d'Ettlingen et au siège de Philipsbourg. Il passa ensuite à l'armée d'Italie et assista, en 1735, aux sièges de Reggio, Reveré et Gonzague. Nommé commandant d'un bataillon le 11 mai 1738, il était, en 1742, à l'armée de Bavière où il se trouva à la prise d'Ellenbogen et de Caden, au secours de Braunau, au ravitaillement d'Egra et à la défense de Landau. Il rentra en France en juill. 1743 et resta en garnison à Nancy. Nommé lieutenant-colonel du régiment de Royal-

Infanterie, le 16 mai 1745, il fut envoyé à l'armée que commandait aux Pays-Bas Maurice de Saxe. C'est sous les ordres de ce général qu'il prit part à la bataille de Fontenay, aux sièges de Tournay, Dendermonde et Ath (1745), au siège de Namur et à la bataille de Raucoux (1746), à la bataille de Lawfeld et au siège de Berg-op-Zoom (1747). Fait brigadier le 20 mars 1747, il assista en cette qualité au siège de Maestricht (1748). Au début de la guerre de Sept-Ans, il servit à Minorque sous Richelieu. Ayant été promu maréchal de camp le 23 juil. 1756, il se démit de la lieutenance-colonelle du régiment de Royal-Infanterie et paraît s'être retiré du service cette année même. Il vivait encore en 1760. Louis Farges.

Bibl. : Pinard, *Chronologie historique militaire.* — Le duc de Luynes, *Mémoires.*

BLIOUL (Laurent du), homme d'Etat et diplomate au service de l'empereur Maximilien d'Allemagne, né vers 1460, mort en 1542. Elu greffier de l'ordre de la Toison d'Or en 1496, nommé plus tard audiencier de l'archiduc Philippe, il fut, au cours de sa longue carrière, chargé de plusieurs missions diplomatiques. On conserve aux archives de la chancellerie allemande à Bruxelles une « Instruction de la reine Marie, du 1er janv. 1538, pour messire Laurent du Blioul, chevalier, seigneur du Sart, conseiller et greffier de l'ordre de l'empereur, envoyé au comte de Nassau pour l'aviser des pratiques fomentées dans le duché de Gueldre par le duc de Clèves. » Son fils, *Laurent* du Blioul, fut premier secrétaire au Conseil privé des Pays-Bas, sous l'administration de Marguerite de Parme, du duc d'Albe et de Requesens. Tous deux étaient parents de ce Jean de Blioul, auteur du *Voyage de Jérusalem* et du *Tractatus de libero arbitrio*, qui fut grand pénitencier de Besançon au xvie siècle. Rott.

Bibl. : C. Lanz, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*; Stuttgart, 1845. — Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, de 1507 à 1519*; Paris, 1839. — *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, durant les trente premières années du xvie siècle*; Paris, 1845. — C. Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle, 1565-1583*; Bruxelles, 1880.

BLIS-et-Born. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac; 590 hab.

BLITRYDIUM (Bot.). Champignon-Discomycète, dont le nom provient d'une interversion des syllabes du mot *Triblidium.* Sporanges en forme d'écusson. Pédoncule gros et court. Spores en forme de muraille polycellulaire, c.-à-d. pourvue de cloisons longitudinales et verticales, imitant une maçonnerie. Leur coloration est d'un brun jaunâtre. — *B. caliciforme* se rencontre, isolément ou en masses, sortant de l'écorce des arbres, des chênes surtout. H. F.

BLITTERSWICK (Guillaume de), jurisconsulte et littérateur flamand, né à Bruxelles, mort en 1680. Il devint échevin de sa ville natale, puis membre du conseil supérieur de Gueldre, et enfin membre du grand conseil de Malines. On a de lui un ouvrage traduit de l'espagnol de Didace de Saavedra et intitulé *Symbola politica christiana* (Bruxelles, 1649), et un traité intitulé *Dissertatio de Rebus publicis et Ruremunda vigens, ardens, renascens* (Bruxelles, 1666). G. L.

BLITUM (*Blitum* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Chénopodiacées, dont les représentants, très voisins des *Chenopodium* (V. Chénopode), en diffèrent surtout par le calice qui devient épais, charnu et succulent et par les graines dressées, à testa presque crustacé. Ce sont des herbes annuelles, plus rarement vivaces, à feuilles alternes, pétiolées, triangulaires ou hastées, à fleurs verdâtres ou rougeâtres, formant par leur réunion des glomérules disposés en groupes ou en têtes latérales ou terminales. — L'espèce la plus importante du genre est le *Blitum Bonus Henricus* Rchb. (*Chenopodium Bonus Henricus* L.), qu'on appelle vulgairement *Toute-bonne, Bon-Henri, Epinard sauvage.* Elle était jadis très employée comme émolliente et vulnéraire et figurait dans les officines sous la dénomination de *Radix et Herba Chenopodii Boni Henricis. Lapathi unctiosi.* On la cultivait dans ce but autour des habitations, près desquelles on la retrouve encore, souvent en abondance. On la rencontre également dans les basses-cours, dans le voisinage des bergeries, au pied des murs dans les villages. Ses feuilles sont mangées, dans quelques endroits, en guise d'épinards. Il en est de même des feuilles du *Bl. rubrum* Rchb. (*Chenopodium rubrum* L.), espèce annuelle, commune dans les décombres, au pied des murs dans les villages, etc., et de celles du *Bl. capitatum* L., que l'on cultive fréquemment dans les jardins des villages sous les noms d'*Arroche-fraise, Epinard-fraise*, à cause de ses fruits d'un beau rouge vif à la maturité. Ed. Lef.

BLIXEN-Finecke (Carl-Frederik-Axel-Bror), homme politique danois, né le 15 août 1822 à Dallund, mort le 6 janv. 1873. Baron de Dallund en Fionie et de Næsbyholm en Suède, il épousa en secondes noces (1854) la princesse Augusta de Hesse-Cassel, et devint ainsi beau-frère de l'héritier du trône, le roi actuel Christian IX. A la suite d'un différend avec Frederik VII, il renonça à ses titres de chambellan et de veneur de la cour, fit des démarches pour être introduit à la chambre des chevaliers en Suède, et, dans une brochure sur le *Scandinavisme pratique* (1857), il proposa une entente entre les deux dynasties danoise et suedo-norvégienne pour que la première éteinte eût pour héritière la survivante. Elu pour la seconde fois membre du Folkething en 1858, il tint le milieu entre les Amis des paysans et les Nationaux libéraux. De déc. 1859 à févr. 1860, il fit partie du cabinet Rotvitt, comme ministre des affaires étrangères et du Slesvig, et offrit au prince Christian (IX) le poste de lieutenant-général dans le Holstein, qui eût cessé d'être incorporé dans la monarchie danoise; puis, comme membre du Rigsraad, il proposa l'abandon de ce duché et une étroite union avec la Suède. A l'avènement de Christian IX, il cessa de faire de l'opposition au ministère Hall et renonça totalement à la vie politique. B-s.

BLIZARD (William), célèbre chirurgien anglais, né à Barnes Elmes (Surrey) en 1743, mort à Brinton Hill, près Londres, le 28 août 1835. Il fut professeur d'anatomie de la corporation, plus tard collège des chirurgiens, depuis 1787, chirurgien de l'hôpital de Londres où il donnait des leçons cliniques, chirurgien consultant de l'Institut des sourds-muets, membre de la commission des examens, etc. Le musée du collège des chirurgiens lui doit une collection de belles pièces pathologiques sur le système osseux. — Ouvrages principaux : *A new Method of treating the fistula lacrymalis* (Londres, 1780, in-4; moyen singulier de traiter les fistules lacrymales qui consistait à injecter dans les conduits lacrymaux du mercure pour désobstruer le canal); *a Lecture on the situation of the large blood-vessels of the extremities and the method of making effectual pressure on the arteries*, etc. (Londres, 1798, in-12); *Suggestions for the improvement of hospitals and other charitable institutions* (Londres, 1799, in-8). Dr L. Hn.

BLIZON (Pêche). Nom de l'éperlan en Picardie (V. Eperlan).

BLOC. I. Construction. — On nomme *bloc* un gros quartier de pierre ou de marbre détaché d'une carrière; le *bloc d'échantillon* est celui qui est taillé avant son transport à pied-d'œuvre, d'après des dimensions données. Dans les fondations, on se sert de blocs simplement équarris pour que chaque assise ait une hauteur uniforme. Les peuples anciens, et en particulier ceux qui habitaient l'Orient et l'Egypte, employaient pour leurs constructions des blocs énormes, qui font supposer de la part de ces peuples une entente merveilleuse des ressources de la mécanique. Aujourd'hui, il est rare que les blocs arrivent à des dimensions prodigieuses; nous citerons pourtant les angles du fronton du péristyle du Panthéon, où l'on a employé des blocs pesant 26 à 27 tonnes. Les blocs artificiels, qui servent actuellement dans les constructions à la mer, fabriqués avec du

béton, étaient connus des anciens, car Vitruve rapporte que, pour construire des môles dans une mer fréquemment agitée, on immergeait des blocs de béton fabriqués à terre; ce système, abandonné depuis les Romains, a reparu de nos jours. A Alger, M. Poirel, ingénieur du port, remarquant que les blocs de pierre, qui servaient à la réparation du môle, étaient bouleversés par la mer à cause de leur faible volume de 3 à 4 m. c., immergea des blocs artificiels de 10 m. c. On fit deux espèces de blocs ; les uns se construisant dans l'eau à la place qu'ils devaient occuper, les autres étant faits à terre, puis lancés à la mer. Les premiers sont formés de béton, coulé dans des caisses échouées à l'emplacement que le bloc doit occuper; une toile goudronnée, clouée à l'intérieur des caisses et assez ample pour se plier aux sinuosités du fond, forme bas et permet au béton de se mouler sur le terrain. L'autre espèce de blocs est fabriquée à terre dans des caisses en bois avec fond en charpente ; le béton qu'on y coule est enlevé après un mois ou deux pendant la saison, puis lancé à la mer. Au môle d'Alger, on a fabriqué sur place des blocs dont le cube variait de 60 m. à 200 m., et par l'autre procédé des blocs de 10 à 50 m. Quand on a agrandi le port de cette ville, on adopta pour les blocs les dimensions uniformes suivantes : 3^{m}40 de long., 2 m. de larg., 1^{m}50 de haut., produisant un cube de 10 m. La jetée du bassin Napoléon à Marseille a été construite avec des blocs de même dimension.

Au nouveau port de commerce à Trieste, le système de construction choisi par le gouvernement consiste dans l'emploi combiné d'enrochements et de blocs artificiels formant la fondation des murs de quai (fig. 1). Lorsqu'on a entouré le môle de ses murs, on finit par apporter des remblais ordinaires dans l'enceinte ainsi préparée. On commençait par draguer une cuvette au-dessous des enro-

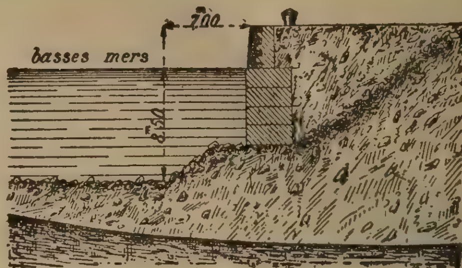


Fig. 1.

chements pour les enraciner le plus profondément possible et augmenter leur résistance contre le déplacement latéral provenant de la poussée des remblais ; il a été mis au fond de la cuvette de gros blocs naturels pesant jusqu'à 4 tonnes. La construction des murs de bloc ne se faisait qu'après la terminaison des remblais ; les blocs artificiels étaient fabriqués à terre en maçonnerie ordinaire de moellons calcaires avec mortier de chaux hydraulique du Theil (Ardèche) et avaient un cube de 11 m. 1 ; le mortier était composé de 1 m. c. de sable pour 362 kilog. de chaux et 0,271 m. c. d'eau de mer. On laissait sécher les blocs trois mois avant de les employer.

Dans la construction du bassin à flot de Dublin commencé en 1871, on a fondé les quais par un procédé qui permet de supprimer toutes les dépenses de caissons, d'épuise-

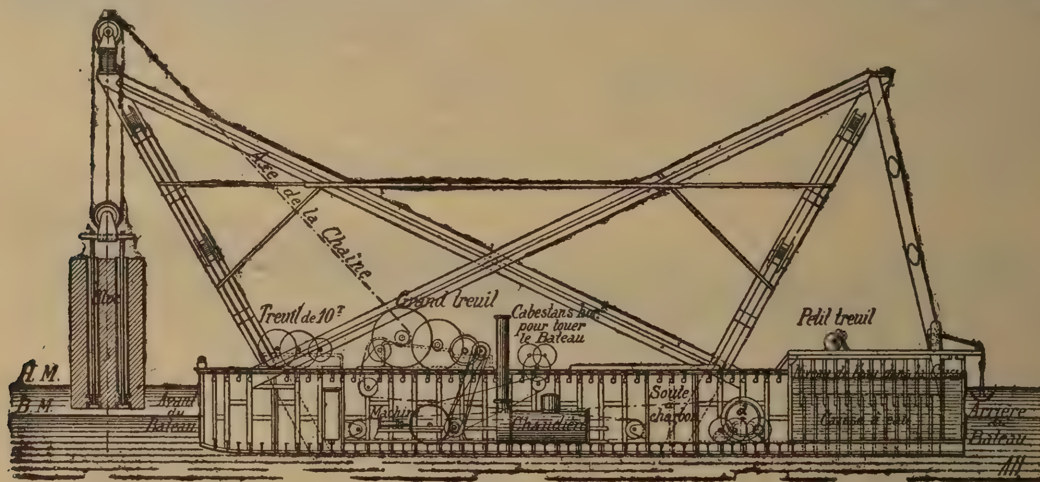


Fig. 2 (coupe longitudinale). — a. Bobine sur laquelle s'enroule la portion de chaîne qui ne sert pas.

ment et autres qui augmentent le prix des travaux à la mer, et qui consiste à employer des blocs de maçonnerie faits d'avance et ayant la forme voulue pour la fondation du mur du quai ; chaque bloc a 8^{m}70 de haut., 3^{m}35 de long., et 6^{m}35 de larg. à la base ; il pèse 350 tonnes. On établit à terre sur un quai spécial les moules en bois servant à faire les blocs. On place sur le sol à des points déterminés deux caisses en fonte qui serviront à enlever le bloc ; puis on fait le bloc en béton en réservant dans la masse quatre cheminées rectangulaires. Le bloc fini sèche pendant trois mois environ. On introduit dans les cheminées des barres terminées aux deux extrémités par des T ; on tourne ces barres dans les boîtes inférieures et on a ainsi quatre points d'appui permettant l'enlèvement du bloc. Les T supérieurs sont réunis deux à deux sur des jougs après lesquels peuvent s'attacher les crochets d'une grue flottante montée sur un fort bateau en tôle à fond presque plat (fig. 2 et 2 *bis*). Le bloc étant sec, on amèn la grue le long du quai de séchage, puis à marée basse on attache les deux crochets des moufles aux jougs qui portent les barres d'enlevage. On met ensuite les treuils en marche et l'on serre assez pour que l'avant du bateau se trouve au niveau de l'eau et que le pont soit légèrement incliné. On met alors en action des pompes centrifuges qui remplissent d'eau une caisse à l'arrière et peu à peu le bateau revient à sa position normale, puis l'effort de la marée aidant, le bloc se trouve bientôt arraché du plancher de séchage et un peu soulevé. On le laisse redescendre pour le plonger en partie dans l'eau et on équilibre entièrement le bateau en introduisant dans des caisses latérales assez d'eau pour lui donner l'horizontalité. La grue avec son chargement se trouve à la place que le bloc doit occuper et solidement amarrée attend la marée basse et descend le bloc sur le fond préparé au préalable. Chaque

bloc occupe dans le pied du quai une longueur de 3m35; lorsque plusieurs tranches de l'infrastructure ont été placées ainsi côte à côte, on coule du béton entre elles et on commence la superstructure. La partie supérieure du quai se construit à la manière ordinaire; le mur fini présente une hauteur totale de 13m50. Les travaux du port de Dublin ont nécessité l'emploi de deux grues flottantes. Ce procédé a été employé pour la construction des digues ou brise-lames et des phares en maçonnerie. A l'extrémité du Bull-Quay, qui forme la rive nord de l'entrée du port de Dublin, on a construit un phare dont la base a été fondée au moyen des engins ci-dessus. Le phare repose sur deux blocs semi-circulaires, pesant 350 tonnes chacun; réunis, ils forment un cylindre de 4m80 de hauteur et de 9 m. de diamètre. Construits sur le quai, les blocs ont été transportés à travers le port à une distance de 5 kil. environ et posés sur le grès rouge qui forme le Bull-Quay. On a de même utilisé les grues pour transporter au phare de Goolbeg, au S. du port, trois blocs artificiels devant servir à protéger sa base et pesant chacun 140 tonnes. Nous ajouterons qu'il arrive qu'une fois mis en place le bloc s'incline surtout sur l'argile; cette inclinaison, très minime, du reste, se fait sentir dans les cinq premières minutes qui suivent l'immersion, mais jamais on n'a observé de mouvement dans un bloc resté fixe pendant les cinq premières minutes.

Dans la construction des murs de quai du port d'Anvers, commencés en 1878 par MM. Couvreux et Hersent, il fallait un mode de fondation spécial; en effet, ces murs, qui doivent être faits en grande partie dans l'Escaut et jusqu'à 100 m. de la rive, dans des profondeurs d'eau variant de 8 à 12 m. à marée basse et de 14 à 18 m. à marée

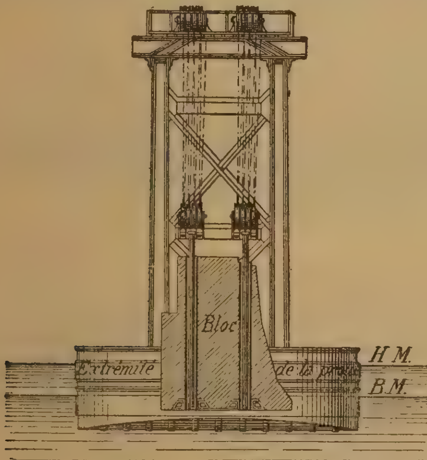
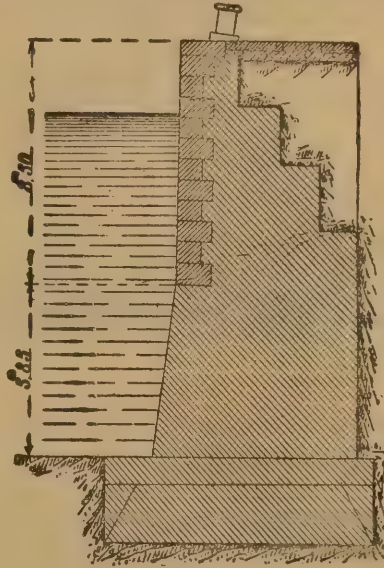


Fig. 2 *bis* (vue de face).

haute, dans un courant dont la vitesse atteint 1m90 par seconde et avec des marées dont les oscillations vont jusqu'à 6 m., demandent pour leur construction des précautions toutes spéciales. On a construit les *blocs* dans des caissons flottants immergés après coup à l'emplacement voulu. La longueur du quai est divisée en tronçons de 25 m. à poser l'un au bout de l'autre, lesquels sont construits sur des caissons métalliques, qui servent à faire la fouille du sol et à conduire le bloc à la place qu'elle doit occuper. Nous donnons (fig. 3) la coupe d'un bloc qui est calculé pour résister au jeu des marées avec une surcharge de 6,000 kilog. par mètre carré de surface de quai. La construction d'un tronçon de mur de 25 m. de long comporte, en dehors de la maçonnerie qui est la chose définitive, l'emploi de trois appareils provisoires: 1° le caisson, qui reste au fond de l'eau sous la maçonnerie; 2° le batardeau mobile; 3° l'échafaudage flottant; ces deux derniers sont des outils. Pour construire le tronçon de mur du quai, on amène l'échafaudage flottant portant le batardeau à la place que doit occuper le mur, on travaille à l'air comprimé pour faire les joints du cais-


Fig. 3.

son et du batardeau, on pose le béton et on commence la construction de la maçonnerie que l'on continue jusqu'à ce que le caisson touche terre à marée basse, on vérifie sa position au moyen d'instruments posés à terre et on peut rectifier si besoin est. La maçonnerie terminée, on enlève le batardeau qui sert pour une autre opération. On construisait les blocs en vingt-cinq jours, le mètre courant est revenu à 7,000 francs, ce qui donne pour un mètre cube de maçonnerie le prix moyen de 79 fr. 17. L. Knab.

II. Verrerie. — On emploie pour souffler la boule du manchon pour verre à vitres des *blocs* en bois de poirier ou de pommier ou de hêtre non équarris. En dehors du travail les blocs sont tenus dans l'eau; des cavités sont préparées pour y rouler le verre au moment où on vient de le cueillir; on remplace généralement aujourd'hui ces blocs en bois par des blocs en fonte ou mieux encore en laiton bien poli de 30 millim. d'épaisseur fixé à la fonte et laissant entre deux un intervalle de quelques centimètres où circulera de l'eau. L. K.

III. Fauconnerie. — On nomme ainsi le perchoir des oiseaux de proie; cette perche est recouverte de drap pour éviter que l'oiseau n'attrape la *chiragre* (V. ce mot). — Les fauconniers emploient le mot *bloquer* dans deux acceptions: la première, lorsque l'oiseau de vol a *remis* la perdrix et la tient à son avantage; la seconde, lorsqu'il reste suspendu dans les airs, les ailes immobiles, lorsqu'il plane. L.-F. P.

IV. Géologie. — *Blocs erratiques* (V. Erratique).

BLOCAGE. Ensemble de petits matériaux (débris de pierres, de moellons ou de briques) et parfois de cailloux ou de scories qui, reliés par du mortier de chaux ou de ciment et même par de la terre battue, constituent une sorte de *béton* (V. ce mot) servant de maçonnerie intérieure destinée à remplir le vide existant entre deux parements extérieurs de revêtement de faible épaisseur, lesquels parements sont dressés, la plupart du temps, en briques ou en petits moellons. La solidité du blocage dépend de l'excellence du mortier employé dans sa composition et de la proportion de ce mortier, qui doit être de la moitié du cube des matériaux, c.-à-d. du tiers du cube de l'ensemble. Il faut pilonner les diverses couches de blocage au fur et à mesure de la construction du mur et, de plus, les couper, de place en place, dans le sens de

la hauteur, par des assises de matériaux homogènes occupant toute l'épaisseur de ce mur (fig. 1). Les Romains, qui ont fait grand usage de cette sorte de maçonnerie, nous ont laissé des murs de blocage qui, même dépouillés

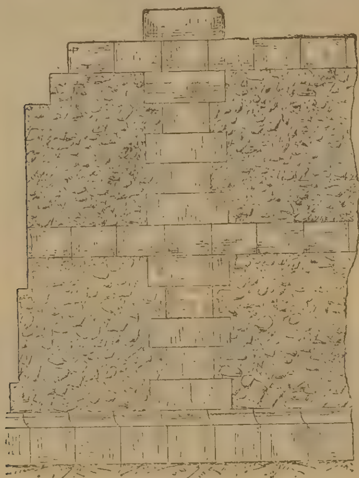


Fig. 1.

depuis plusieurs siècles de tout revêtement extérieur, n'en ont pas moins conservé une extrême dureté et une grande résistance qui en rendent la démolition très difficile. Au moyen âge, le blocage servait surtout à remplir l'intérieur des piles en maçonnerie formant la fondation des portails, des tours ou des faisceaux de colonnes. Ch. L.

BLOCH (Marcus-Eliezer), médecin et naturaliste allemand, né à Ansbach en 1723, mort à Berlin le 6 août 1799. Il fut élevé dans une entière ignorance, mais à l'âge de dix-neuf ans il fut envoyé en apprentissage chez un chirurgien de Hambourg qui lui suggéra l'idée d'étudier la médecine. Bloch se rendit à Berlin et s'y livra avec ardeur à l'étude de l'anatomie et de l'histoire naturelle. Reçu docteur à Francfort-sur-l'Oder, il vint se fixer à Berlin et s'y distingua dans la pratique et par la publication d'ouvrages remarquables sur les poissons, les vers intestinaux, etc. — Ouvrages principaux : *Œkonomische Naturgeschichte der Fische Deutschlands, besonders in den preussischen Staaten*, etc. (Berlin, 1781-1782, 4 livr. in-4) ; *Œkon. Naturgesch. der Fische Deutschlands* (Berlin, 1782-1784, 3 vol. in-4, fig.) ; *Naturgeschichte ausländischer Fische* (Berlin, 1785-95, 9 vol. in-4, pl. ; trad. en franç. par Laveaux, Berlin, 1785-88, 6 vol. in-fol., pl. ; *ibid*, 1796, 12 vol. in-4 ; des princes et de riches amateurs. firent les frais de la gravure d'un grand nombre de planches; chaque planche porte le nom de la personne qui en a fait les frais) ; *Abhandlung von der Erzeugung der Eingeweidewürmer und den Mitteln wider dieselben* (Berlin, 1782, in-4; trad. en franç., Strasbourg, 1789, in-8). Dr L. Hn.

BLOCH (Sœren-Niclas-Johan), linguiste danois, né à Middelfart le 13 févr. 1772, mort le 27 juin 1862. Il fut recteur des écoles latines de Nykjœbing (1806) et de Roskilde (1815-1851) et publia des grammaires grecque, hébraïque, latine, les *Principes de l'orthographe danoise* (1826), des textes classiques, des biographies, des dissertations, notamment sur la prononciation de l'ancien grec, la plupart en danois, quelques-unes en allemand. — Il ne faut pas le confondre avec *Otto-Diderik* Bloch (1766-1831), sous-bibliothécaire de l'université de Copenhague, qui fut le premier éditeur de *Hermippus sive de astrologia libri II græce* (Copenhague, 1830) et d'autres textes grecs dans les *Miscellanea hafniensa* de Fr. Münter, et qui fournit à des savants danois et allemands des variantes d'après les manuscrits de Copenhague. B-s.

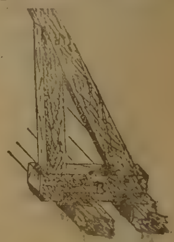
BLOCH (Moritz), philologue hongrois (V. Ballagi).

BLOCH (Carl-Henrik), peintre danois, né le 23 mai 1834 à Copenhague; il étudia à l'Académie des beaux-arts de cette ville, puis six ans à l'étranger (1859-1865), surtout à Rome, et en rapporta de remarquables scènes italiennes et *Samson à la meule* (1863), qui figura à l'Exposition universelle de Paris en 1867. Dès lors tout en continuant à peindre des situations tragi-comiques de la vie populaire en Danemark et en Italie, il cultiva le genre historique et religieux : *la Fille de Jaïre* (1864); *la Délivrance de Prométhée* (1865); *le Comte Geert et Niels Ebbesen* (1867); *Christian II captif* (1871); *Samson et Dalila* (1874); *H. Tausen et l'évêque Rœnnow, Jacques VI et Tycho Brahe, l'Annonciation* (1866); *le Christ consolateur* (1875). Membre de l'Académie des beaux-arts de Copenhague depuis 1865, il y fut nommé professeur en 1883. B-s.

BLOCH (Jean), économiste et financier polonais contemporain, né en 1836 à Radom. Après avoir achevé ses études à Varsovie, il s'occupa des chemins de fer du royaume de Pologne, construisit la ligne Varsovie-Brest et une foule de lignes secondaires. Le gouvernement russe le mit à la tête du réseau qui réunit la Baltique à la mer Noire. Il a publié d'importants ouvrages sur *les Chemins de fer russes, au point de vue commercial* (5 vol. avec atlas, ouvrage couronné par le congrès géographique de Paris en 1875) et sur les finances de la Russie. Ces travaux ont paru en polonais (1888) et en russe. Une édition française est en préparation. L. L.

BLOCH (Mlle Rosine), cantatrice scénique française, née vers 1845, d'une famille de commerçants israélites. Elle fit de bonnes études musicales au Conservatoire de musique de Paris, où elle fut l'élève de Battaille pour le chant, et de Levasseur pour l'Opéra. Sa beauté sculpturale et sa voix de mezzo-soprano d'une étoffe superbe et d'un timbre merveilleux, semblaient la prédestiner aux triomphes de la grande scène lyrique. En 1864 elle obtenait, aux concours du Conservatoire, les deux seconds prix de chant et d'opéra, et les deux premiers lui étaient décernés l'année suivante. Aussitôt engagée à l'Opéra, Mlle Bloch y fit, le 13 nov. 1865, un brillant début dans le rôle d'Azucena du *Trouvère*, après quoi elle se fit entendre dans celui de Fidès du *Prophète*, où sa voix vraiment magnifique se développait avec une incomparable ampleur. Si cette voix avait été servie par une intelligence scénique plus relevée, par un tempérament plus passionné, par un plus grand amour de l'art, nul doute que Mlle Bloch ne se fût élevée aux plus hauts sommets, car l'instrument qu'elle tenait de la nature lui eût rendu tous les services qu'elle en pouvait attendre. Quoi qu'il en soit, Mlle Bloch fournit, pendant environ quinze années, une carrière honorable dans laquelle elle compta plus d'un succès. Parmi les ouvrages qu'elle reprit dans le répertoire, il faut citer particulièrement *Herculanum* et la *Favorite*, et parmi ceux dans lesquels elle fut appelée à faire des créations, la *Fiancée de Corinthe*, de M. Duprato, et la *Coupe du roi de Thulé*, de M. Eugène Diaz. Depuis 1880, Mlle Bloch ne fait plus partie du personnel de l'Opéra, et elle semble avoir renoncé complètement au théâtre. A. P.

BLOCHET. Terme de charpente qui sert à désigner dans une ferme une pièce de bois horizontale, dirigée dans le sens de la ferme et destinée à relier le pied de l'arbalétrier avec une jambette ou contrefiche qui soulage celui-ci dans une partie de sa portée. On voit donc que le blochet n'est qu'une sorte d'entrait coupé en partie. On emploie les blochets dans les fermes à entraits retroussés; on les a aussi employés au moyen âge pour donner du pied aux chevrons portant ferme en B. (V. fig. ci-contre).



BLOCHIUS (Paléontol.). Volta a désigné sous ce nom un

poisson fossile, venant de Monte-Bolca (tertiaire inférieur), et dont la forme est des plus étranges. Le corps est allongé, anguilliforme, revêtu d'écailles rhomboïdales. Le museau est allongé, armé de dents fines; la dorsale s'étend sur presque toute la longueur du corps; l'anale est également longue; la caudale est courte, fourchue. Agassiz place le Blochius (*Blochius longirostris*) avec les Ganoïdes, tandis que Dareste considère cet étrange poisson comme devant être mis non loin des Espadons, qui sont des *Téléostéens* (V. ce mot). E. SAUVAGE.

BIBL. : AGASSIZ, *Recherches sur les poissons fossiles*, 1833-43, t. II.— C. DARESTE, *Examen de la place que doit occuper dans la classification le poisson fossile décrit sous le nom de Blochius*, 1850.

BLOCK (Albrecht), agronome allemand, né à Sagan (Silésie) le 5 mars 1774, mort à Carolath (même province) le 21 nov. 1847. Il découvrit de nouveaux procédés de culture qu'il appliqua à l'exploitation de ses domaines et dont il donna la description dans de nombreux traités sur l'économie rurale. Il devint directeur des Sociétés de crédit et des bergeries de la Silésie. Ses principaux ouvrages sont : *Resultate der Versuche über Erzeugung und Gewinuung des Düngers* (Berlin, 1823) ; *Mittheilungen landwirthschaftlicher Erfahrungen, Ansichten und Grundsätze* (Breslau, 1830-34, 3 vol.) ; *Ueber den thierischen Dünger* (Breslau, 1835) ; *Die einfache landwirthschaftliche Buchführung* (Breslau, 1837); *Beiträge zur Landgüterschätzungskunde* (Breslau, 1840). L. S.

BLOCK (Maurice), économiste français, né à Berlin le 18 fév. 1816. Naturalisé Français, membre de l'Institut depuis 1880, M. Maurice Block est un savant modeste, laborieux ; la nomenclature de ses œuvres constitue, pour ainsi dire, sa biographie. Disons cependant qu'il fut longtemps attaché au bureau de statistique générale du ministère de l'agriculture et du commerce qu'il quitta en 1862. Il collabora à la *Revue des Deux Mondes*, au *Journal des Economistes*, à l'*Economiste français*, etc. Il a publié aussi un Annuaire d'économie politique qui est très connu. Il est difficile d'abréger la nomenclature des œuvres de cet éminent vulgarisateur, citons le *Dictionnaire de l'administration française* (Paris, 1877) ; le *Dictionnaire général de la politique* (Paris, 1874 et 1884); *Petit Manuel d'économie politique*, couronné par l'Académie française en 1873 (8e édit., 1880); *Statistique de la France comparée avec les divers pays de l'Europe* (1875), ouvrage couronné par l'Institut; *Traité théorique et pratique de statistique* (1878). On peut citer encore une dizaine de petits ouvrages composés dans un but de vulgarisation, tels que : *la France, Paris, le Budget, l'Agriculture, les Communes*, etc.

BLOCKHAUS. I. ART MILITAIRE. — Ce mot désigne un abri défensif blindé, muni d'une toiture à l'épreuve, et pouvant être défendu isolément. Le blockhaus a quelque analogie avec l'ancienne *bretèche*, qui était une tour de bois démontable; mais son véritable prototype est la *palanque*, enceinte de troncs d'arbres revêtue de terre, qui servait à la défense des petits postes. L'usage des palanques paraît s'être communiqué des Turcs aux Hongrois et ensuite aux Allemands. Ce sont ces derniers qui firent de la palanque le blockhaus, par l'adjonction d'une toiture. L'usage du blockhaus s'est généralisé en Europe à partir des guerres de Frédéric II de Prusse, et les Anglais employèrent cet ouvrage de fortification en Amérique, dans la guerre de l'Indépendance. Voici la description du blockhaus tel qu'il se construit de nos jours (fig. 1). Les parois sont composées de pièces de bois équarries de 30 à 35 centim. de côté, lorsque l'on n'a à redouter que les feux d'infanterie. Ces pièces de bois sont placées verticalement, jointives et enfoncées en terre de 80 centim. à 1 mètre. A leur partie inférieure, ces poutrelles sont réunies et consolidées par une pièce de bois horizontale nommée *semelle ;* une autre pièce appelée *chapeau* les réunit de même à leur partie supérieure. Si le blockhaus doit résister à l'artillerie de campagne, on donne aux parois une épaisseur de 1^m50 à 2 m., en les formant de

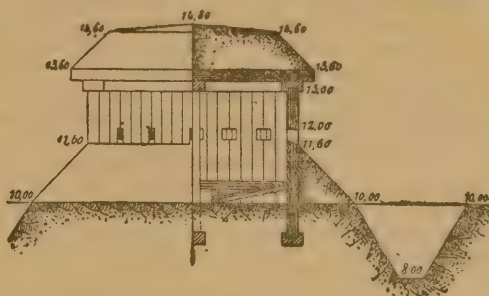


Fig. 1. — Coupe et élévation d'un blockhaus ordinaire.

deux rangées de palanques séparées par une couche de terre bien damée. Dans la guerre carliste de 1874, on a employé avec succès des parois formées de rails de chemin de fer maintenus par des palanques, ou des piliers en maçonnerie.

Pour garantir ses défenseurs contre les coups plongeants, on donne au blockhaus une toiture faite de pièces de bois équarries, de rondins ou de rails, placés horizontalement sur les chapeaux, qu'ils dépassent de 40 à 50 centim. Cette toiture est recouverte d'une couche de terre d'au moins 1 m. d'épaisseur. Autour des parois de l'ouvrage règne un fossé de 3 m. de largeur sur 2 de profondeur, dont les terres, s'il en reste après le recouvrement de la toiture, sont relevées contre les parois, pour en augmenter la résistance et les protéger contre l'incendie. Des créneaux sont percés de mètre en mètre dans les parois. On donne à ces créneaux, à l'intérieur, 40 centim. de haut sur autant de large, et 8 centim. de large sur 50 centim. de haut à l'extérieur. Pour faciliter leur placement à 1^m80 ou 2 m. du sol, hauteur nécessaire pour qu'ils ne puissent pas être embouchés de l'extérieur, on donne au blockhaus 2^m50 ou 3 m. sous plafond. On établit, à l'intérieur, des lits de camp pour la garnison de l'ouvrage ; la porte d'entrée est en chêne de 10 centim. d'épaisseur, de 90 centim. de largeur et d'une hauteur de 2 m. Dans ce genre d'ouvrage, les saillants ne sont pas flanqués et le pied des parois se trouve en angle mort. On peut remédier en partie à ces inconvénients, de deux manières. Si l'on n'a pas à craindre l'artillerie, on

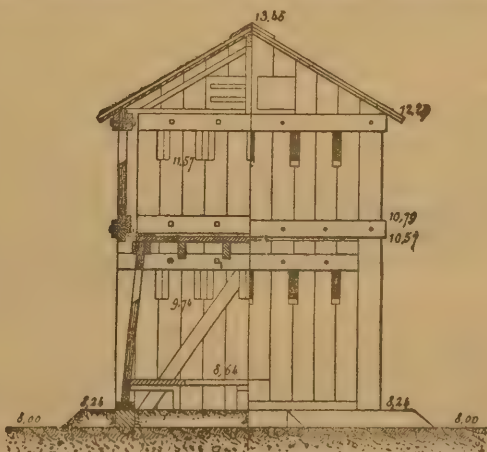


Fig. 2. — Coupe et élévation d'un blockhaus à étage.

peut ajouter au blockhaus un étage percé également de créneaux (fig. 2) qui déborde le rez-de-chaussée sur les quatre faces, et l'on ménage dans la partie en surplomb

une ouverture appelée *machicoulis*, qui permet de battre le pied des murailles. Un toit ordinaire recouvre ce blockhaus à étage, qui a été employé en Algérie dès 1830, par le général Valazé. Il était démontable et fabriqué en France. Il pouvait contenir 18 hommes ; son poids était de 8,600 kilog. Quand une attaque d'artillerie est à craindre, on se borne à un rez-de-chaussée et l'on peut obtenir un flanquement en donnant au plan du blockhaus la forme d'une croix ou d'un zig-zag.

Plusieurs défenses remarquables de blockhaus sont à relever dans l'histoire des guerres. Les plus célèbres sont celles de Schweidnitz en 1762, de Gênes en 1800, de Dantzig et du Wolfsberg, près Colberg en 1807, de Malborghetto et de Prediel en 1809. Voici quelques détails peu connus sur la défense d'un blockhaus au siège de Longwy en 1815. Au commencement de septembre, bien que Paris fût depuis quelque temps déjà au pouvoir des Alliés, et la guerre terminée, Longwy n'avait pas encore fait sa soumission. Le maréchal Blücher voulant en finir, donna ordre au prince de Hesse-Hombourg de faire avec 9,000 hommes le siège de la place. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 9 au 10 sept. Dans la lunette de Bourgogne, se trouvait un petit blockhaus rectangulaire dont le feu gênait le cheminement de l'ennemi ; celui-ci résolut de s'emparer de vive force de l'ouvrage. Cette attaque eut lieu dans la nuit du 13 au 14, et la lunette fut enlevée ; mais 25 officiers et 1 chirurgien se réfugièrent dans le blockhaus, après avoir fait deux décharges sur les assaillants. Une fois dans l'ouvrage, ils continuèrent à tirer sans relâche, prenant de dos les travailleurs de l'ennemi qui exécutaient une tranchée à la gorge palissadée de la lunette. 8 canonniers allemands s'avancèrent pour jeter des grenades dans le blockhaus par les évents ménagés pour donner issue à la fumée : 6 furent tués. Enfin au point du jour, le 14, deux autres canonniers parvinrent à mettre le feu au blockhaus, et l'on put s'emparer des défenseurs. L'un d'entre eux avait été tué ; les autres eurent la vie sauve. L'ennemi avait eu cette nuit-là 1 officier tué et 7 blessés, 47 soldats tués et 215 blessés.

Dans son immortelle défense de Tuyen-Quan, le commandant Dominé, voulant tenir le plus longtemps possible l'ennemi éloigné du corps de place, fit commencer, le 11 déc. 1884, un blockhaus pour 20 hommes, sur un mamelon situé à 300 m. de la citadelle, en avant du secteur S.-O. 70 hommes de la légion étrangère y travaillèrent, et il fut achevé en cinq jours. Plusieurs fois en butte à des attaques furieuses des Chinois, surtout la nuit, et aux coups de leur artillerie, le blockhaus demeura inébranlable. Dans la nuit du 29 au 30 janv. 1885 seule, ses intrépides défenseurs subirent et repoussèrent trois assauts. Il fallut que les Chinois fissent une attaque méthodique et cheminassent en tranchée sur les communications de l'ouvrage, afin de l'isoler de la citadelle, pour que le commandant Dominé en ordonnât l'évacuation. Cette opération se fit le 30 janv. 1885, à dix heures du matin, alors que le sapeur ennemi n'en avait plus, d'après le sergent *Bobillot* (V. ce nom), que pour sept ou huit heures de travail avant d'atteindre la ligne de communication du blockhaus avec la place.

II. Marine. — Le *blockhaus* est un abri blindé, percé de petites ouvertures, destiné à protéger pendant le combat le commandant, la commande du gouvernail et les organes de transmission d'ordres. L'utilité de semblables abris a été vivement discutée, on leur a reproché de surcharger le navire et de rendre très difficile pour le capitaine qui y est enfermé l'appréciation exacte des distances et la conduite du bâtiment ; mais il est évident, d'autre part, que la mise hors de combat du commandant, survenant au moment où une manœuvre importante doit être tentée, ou lorsqu'elle est même déjà commencée, sera probablement funeste pour l'issue du combat. Cette éventualité est d'autant plus à redouter que les feux de la mousqueterie et des canons-revolvers sont devenus très meurtriers ; aussi s'accorde-t-on aujourd'hui à reconnaître l'utilité des blockhaus et l'on en établit sur tous les navires importants ; mais au lieu de chercher, comme on l'avait fait d'abord, à les rendre invulnérables à des projectiles d'assez gros calibre, on se contente de les faire assez forts pour résister au tir des fusils et des canons-revolvers. On les blinde, par exemple, au moyen de deux tôles de 15 millim. superposées. La toiture doit être séparée de la muraille par un intervalle suffisant pour permettre de bien découvrir tout l'horizon. On y accède par le bas, de l'intérieur du bâtiment. Dans le blockhaus se trouvent : un manipulateur du gouvernail (V. Barre de gouvernail), un transmetteur d'ordres à la machine, des porte-voix communiquant avec différentes parties du navire : tourelles, réduit, batteries, etc. ; et dans certains cas des tables de manipulations pour la mise en feu des torpilles ou le tir des pièces par l'électricité, à la volonté du commandant. Dans certains cuirassés récents, le poste de combat du commandant est placé à l'intérieur de l'un des mâts.

BLOCK-SYSTEM. Depuis la création des chemins de fer et pendant de longues années l'un des moyens employés pour assurer la sécurité de l'exploitation a consisté dans la *protection des trains par le temps*, c.-à-d. qu'en un point quelconque d'une ligne, aucun train ne peut passer avant qu'il se soit écoulé un certain temps, variable suivant les circonstances, depuis le passage du train précédent. Les règles adoptées par les compagnies françaises à cet égard ne sont pas absolument identiques ; toutefois elles peuvent se résumer ainsi qu'il suit : Aucun train, aucune machine ne doit quitter une station ou la dépasser avant qu'il se soit écoulé, depuis le départ ou le passage du train précédent, un intervalle de dix minutes ; cet intervalle peut être réduit à cinq minutes dans les cas suivants : 1° lorsque le premier train marche plus vite que le second ; 2° lorsque la distance à parcourir sur la même voie par les trains qui se suivent ne dépasse pas 2 kil. L'intervalle peut même être réduit à trois minutes, sur quelques compagnies, lorsque deux trains se succédant à une station d'embranchement doivent, à moins d'un kil. de cette station, prendre chacun une direction différente.

En conséquence de l'application de ces règles, à chaque passage d'un train à une gare où il ne s'arrête pas, le disque-signal est mis à l'arrêt aussitôt après le passage du train et maintenu dans cette position pendant le temps réglementaire. En pleine voie, le signal d'arrêt est fait par les agents de la voie. En outre et généralement, les règlements fixent un second délai qui suit le premier, et pendant lequel on présente aux trains le signal de ralentissement. Tel est, dans ses dispositions générales, le système qui a été employé pendant fort longtemps sur tous les chemins de fer.

Insuffisance de la protection par le temps. On comprend que ce système, quand il est appliqué avec beaucoup de soin, puisse offrir des garanties de sécurité. Ses inconvénients sont cependant nombreux. En premier lieu il laisse une trop large part à la négligence des agents ; il est clair, en effet, que l'appréciation du temps écoulé depuis le passage d'un train, surtout quand la circulation est importante, exige de la part du personnel une grande attention et une présence continuelle, lesquelles sont difficiles à obtenir. En outre, les signaux d'arrêt ou de ralentissement ne peuvent être faits qu'en certains points déterminés de la ligne, soit aux gares, soit en pleine voie, et, en dehors de ces points, les mécaniciens en sont réduits à voir par eux-mêmes s'ils n'ont pas devant eux un train qu'ils vont heurter ; on conçoit toute l'insuffisance de la garantie la nuit ou en cas de brouillard.

En second lieu, ce système impose une grande gêne pour le règlement de la marche des trains, et il peut occasionner des arrêts en pleine voie, qui sont toujours une grande complication pour l'exploitation.

Aussi, depuis bien longtemps déjà les compagnies ont dérogé à ce système et l'ont amélioré par l'emploi des *pétards*. Aux termes des règlements, toutes les fois qu'un train ralentit sa vitesse au point qu'il puisse être suivi par un homme marchant au pas, le conducteur d'arrière doit descendre sur la voie et poser de kilomètre en kilomètre des pétards sur le rail. Il est certain que cette prescription est une dérogation au système de la protection par le temps, et une application de la protection par la distance, attendu que les pétards restant sur la voie ont précisément pour effet de protéger le train à une distance assez grande pour permettre l'arrêt du train suivant. Mais l'emploi des pétards est lui-même insuffisant pour assurer une sécurité absolue, et il présente aussi des inconvénients. En effet, les pétards placés sur la voie y restent alors même qu'ils ne servent plus à rien et, par suite, ils retardent sans aucune utilité la vitesse des trains suivants. De plus, il y a nombre de cas dans lesquels le système précédent peut être en défaut. Supposons en effet un train qui, pour une raison quelconque, soit obligé de ralentir sa marche, sans cependant aller assez lentement pour qu'un homme marchant au pas puisse le suivre; dans ce cas, point de pétards sur la voie, et par suite pas de protection; il peut très bien arriver alors qu'il soit rejoint par un train à vitesse normale, même si l'intervalle qui séparait les deux trains était de dix minutes au dernier point de surveillance. Il peut se faire également que le conducteur d'arrière soit endormi et ne s'aperçoive pas du ralentissement; dans ce cas encore, pas de pétards et par suite pas de protection. Enfin, l'exécution de la prescription relative aux pétards n'est pas toujours immédiate, parce que les conducteurs veulent souvent connaître la cause du ralentissement avant d'aller protéger leur train, dans la crainte d'être laissés sur la voie, si le train reprend sa vitesse normale.

Tous les inconvénients signalés ci-dessus sont connus depuis fort longtemps, et l'on peut dire que, dès l'origine des chemins de fer, on a eu l'idée de protéger les trains par la distance et non plus par le temps. Dès 1843, un ingénieur anglais, W.-F. Cooke écrivait ce qui suit dans un ouvrage appelé *Telegraphic Railways* : « Chaque point de la voie est un point dangereux que l'on doit couvrir par des signaux à distance. Toute la voie doit par conséquent être divisée en sections, et à la fin ainsi qu'au commencement de chacune d'elles doit se trouver un signal à distance, au moyen duquel on ouvre à chaque train l'entrée de la section, lorsque l'on est sûr que celle-ci est libre et peut être parcourue, exactement comme si chacune des sections était une station ou une bifurcation. Comme ces sections sont trop longues pour qu'un signal puisse être manœuvré au moyen d'un fil de traction, la manœuvre doit se faire par l'électricité. A la fin de chaque section de 2 à 2,5 milles anglais de longueur (3,2 à 4 kil.), on place dans une loge un garde ayant à sa disposition un disque tournant ou un sémaphore. Dans chaque loge doivent se trouver deux télégraphes à aiguilles, celui de droite étant en communication avec celui de gauche de la loge voisine. Le télégraphe à aiguille ne peut donner que deux signaux : *voie libre (line clear)* et *voie occupée (line blocked)*. Tous les sémaphores de la section doivent se trouver sur arrêt. » Telle est l'origine première du système d'exploitation qu'on n'a pas tardé à substituer à l'ancien, en Angleterre, qu'on emploie maintenant également en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en France, etc., et qu'on désigne sous le nom de *Block-System*.

Définition du Block-System. Voici comment ce système d'exploitation est défini dans un rapport adressé le 8 juil. 1880 au ministre des travaux publics de France, au nom de la *Commission d'enquête sur les moyens de prévenir les accidents de chemins de fer* (*Journal officiel* du 28 août 1880). « Cette méthode consiste à diviser la ligne en sections, ou cantons « Blocks », de longueur convenable, et à ne jamais permettre que deux trains se trouvent simultanément dans une de ces sections, aucun train ne devant pénétrer dans une section que lorsque celui qui le précède en est sorti. Chaque train, quelles que soient sa nature et sa vitesse, sur une ligne exploitée par cantonnement, est donc toujours couvert, pendant sa marche, aussi bien que pendant ses arrêts, par une zone de protection suffisante, et, quelles que soient les vitesses des trains en mouvement sur une pareille ligne, de quelque façon que ces vitesses se combinent entre elles, normalement ou accidentellement, tant que les signaux du Block sont rigoureusement faits et strictement observés, aucune collision n'est possible. »

Tel est le *Block-System absolu*, dans sa définition la plus stricte. Ce système, qui procure une sécurité complète, a soulevé cependant des objections de la part de certains ingénieurs. Ils considèrent en effet qu'il peut y avoir dans certains cas de graves inconvénients pour l'exploitation à forcer un train à s'arrêter absolument à l'origine d'une section bloquée, plutôt qu'à déroger à la rigueur du principe en prenant certaines précautions. Voici comment s'exprime à cet égard M. Sartiaux, sous-chef de l'exploitation au chemin de fer du Nord, dans une note sur le Block-System (*Revue générale des chemins de fer*, nov. 1883) : « Il est facile de dire dans un règlement qu'un train ne peut pénétrer dans une section que quand il a l'assurance que celui qui le précédait a quitté cette section. Mais, dans la réalité d'une exploitation, cette règle ne peut être appliquée absolument. Un train qui se présente vis-à-vis d'une section, dont l'entrée est interdite par des signaux à l'arrêt, peut bien attendre quelques instants que la section soit débloquée. Mais que convient-il de faire si cette fermeture et cette interdiction se prolongent? Le train précédent peut se trouver en *détresse* ou en *quasi-détresse* dans la section bloquée; les appareils du Block-System peuvent être *dérangés* et ne plus fonctionner. Va-t-on forcer le second train, auquel les hésitations du début ont déjà fait perdre un certain temps, à accentuer encore cette perte de tout le temps nécessaire pour connaître les causes de la fermeture de la section, et va-t-on l'obliger ainsi à perdre complètement son itinéraire, à manquer toutes ses correspondances, etc.? Va-t-on mettre ce second train dans la nécessité de stationner vingt, trente, quarante minutes et plus à l'entrée de la section bloquée, au risque d'arrêter tout le mouvement derrière lui, de troubler au moins gravement le service en deçà, et de faire refluer ce trouble jusque sur les lignes non munies du Block-System, ou, ce qui est pis encore, jusque sur des lignes à voie unique, où le moindre dérangement de service est une cause de danger bien plus grave que l'introduction, avec certaines précautions, d'un second train dans une section bloquée? Ce sont là des questions auxquelles il est difficile de répondre d'une manière absolue et dont la solution dépend essentiellement des conditions spéciales à chaque exploitation, de la configuration du réseau, du nombre de trains, de leur nature, de leur répartition aux différentes heures de la journée, etc. On conçoit donc facilement que les règlements adoptés par les diverses administrations de chemins de fer ne soient pas identiques, et que chacune ait choisi celui qui lui paraissait le mieux approprié aux nécessités et aux besoins de son exploitation. »

Dans le but d'éviter les inconvénients du Block-System absolu, on a eu l'idée en Angleterre de lui substituer ce qu'on a appellé le *Block-permissive-System*. Dans ce mode d'exploitation, les appareils indiquant qu'une section est bloquée ne commandent pas l'arrêt absolu; ils ont la même valeur que les disques à distance dans certaines compagnies, c.-à-d. que lorsqu'un mécanicien se trouve à l'entrée d'une section bloquée, il doit non pas s'arrêter, mais se rendre, immédiatement et par tous les moyens dont il dispose, maître de sa vitesse de façon à pouvoir toujours s'arrêter dans la partie de voie qui

est en vue. Il doit continuer ainsi à marcher avec la plus grande prudence dans toute l'étendue de la section bloquée et, s'il n'a pas rencontré de signal d'arrêt, il reprend sa marche normale à partir de l'extrémité de la dite section, si la suivante n'est pas bloquée.

En somme, cette manière de faire est une dérogation absolue au principe même du Block-System, et le signal fait à l'entrée de la section a simplement pour effet de prévenir les mécaniciens qu'ils sont sur une partie de ligne qui cesse momentanément d'être exploitée d'après les règles du système en question. Beaucoup d'ingénieurs pensent que le *Block-permissive-System* présente en somme plus d'inconvénients que d'avantages, et veulent que les signaux faits à l'entrée d'une section bloquée commandent toujours l'arrêt, sauf à permettre au mécanicien de pénétrer dans la section après un certain temps écoulé, et moyennant l'observation de certaines formalités. On arrive ainsi à un troisième mode d'exploitation qui est encore le *Block-System absolu*, mais adouci dans l'application, et qui est caractérisé par les mesures suivantes : Le mécanicien qui se présente à l'entrée d'une section bloquée doit marquer l'arrêt pendant un certain délai ; à l'expiration de ce délai, si la voie n'est pas rendue libre, le mécanicien s'engage dans la section après avoir reçu du stationnaire un ordre écrit sur un imprimé spécial, ou un avertissement lui prescrivant de marcher avec prudence jusqu'à ce qu'il ait rejoint le train précédent ou atteint le poste suivant. Tels sont les principaux modes d'exploitation qu'on désigne sous le nom général de *Block-System*. Nous allons voir maintenant quelles sont les conditions d'emploi de ce système et les appareils imaginés pour le réaliser.

Réalisation du Block-System par l'emploi des disques ordinaires. On a d'abord essayé de réaliser le Block-System sans appareils spéciaux, en employant les disques ordinaires ; un train ne circule dans une section que lorsqu'il a au moins un disque fermé derrière lui. C'est ainsi qu'on a procédé autrefois sur la ligne de Vincennes et qu'on procède encore aujourd'hui sur le réseau d'Orléans, dans la section de 6 kil. comprise entre Paris et Vitry. Mais ces dispositions n'ont été appliquées que dans des cas très spéciaux, et l'on peut dire que le Block-System n'a véritablement été réalisé qu'au moyen des appareils dont nous allons maintenant parler.

Réalisation du Block-System par des appareils spéciaux. Les appareils imaginés pour réaliser le *Block-System* sont très nombreux. Il y eut d'abord ceux de sir William Cooke, qui furent bien vite abandonnés comme trop coûteux et trop compliqués. Ces appareils furent perfectionnés en 1847 par Eug. Flachat et M. Regnault, chef du mouvement au chemin de fer de Saint-Germain, puis en 1851 par M. Walker, ingénieur du South Eastern Railway. M. E. Clarke, ingénieur anglais, avait imaginé vers 1847 un appareil analogue à celui de M. Regnault, et peu après furent inventés ceux de MM. Tyer, Bartholomew, Preece, Spagnoletti, Marqfoy, etc., et un nouvel appareil de M. Regnault. L'année 1872 amena un perfectionnement très notable sur les systèmes antérieurs; c'est en effet à ce moment que furent imaginés les électro-sémaphores de MM. Siemens et Halske, et ceux de MM. Tesse, Lartigue et Prudhomme. Vers 1876, parurent les appareils du *Block and Interlocking System* de MM. Saxby et Farmer et plus récemment ceux de M. Sykes, de M. Spagnoletti, etc. On n'emploie plus guère actuellement, en Angleterre, que l'appareil Tyer (complété par M. Jousselin), celui de M. Regnault et celui de Preece. Aux États-Unis, où l'on fait intervenir dans la question des raisons d'économie, on a employé sur plusieurs compagnies des signaux automatiques, systèmes de Hall, de Rousseau et de l'*Union Company*. Ces appareils sont d'ailleurs peu connus en France, où l'on est peu habitué à invoquer l'économie quand il s'agit de sécurité et où l'on considère (avec raison, croyons-nous,) qu'il est toujours dangereux de se fier absolument au fonctionnement d'appareils automatiques. En Allemagne, en Belgique, en Hollande, etc., on emploie les différents appareils que nous avons cités plus haut. Enfin, en France, on emploie à peu près exclusivement les appareils Regnault, Tyer-Jousselin et les électro-sémaphores Lartigue, Tesse et Prudhomme.

De l'emploi du Block-System en France. L'emploi de ce mode d'exploitation a été recommandé aux Compagnies de chemins de fer, à plusieurs reprises, par des circulaires du ministre des travaux publics. Une première circulaire (du 13 sept. 1880) a prescrit d'appliquer le *Block-System* sur toutes les sections de lignes où le trafic atteint un mouvement de *cinq trains à l'heure, dans le même sens*, à certaines heures de la journée, ainsi qu'en certains points particuliers, tels que les points de ramification ou de rebroussement des lignes. Dans une seconde circulaire, du 2 nov. 1881, le ministre, après avoir rappelé les améliorations apportées conformément aux prescriptions de la précédente circulaire, signalait la nécessité de poursuivre avec activité l'application de ces améliorations.

Mais la question a pris une importance toute spéciale dans la circulaire du 12 janv. 1882. Après avoir passé en revue les inconvénients que présentent les appareils Tyer et Regnault (inconvénients que nous examinerons tout à l'heure) le ministre préconisait l'emploi du Block-System *absolu* et il ajoutait que « pour produire tous ses effets utiles, il doit être réalisé à l'aide d'appareils perfectionnés, joignant à la solidité de la construction une grande simplicité de manœuvre et présentant les conditions caractéristiques suivantes : solidarité immédiate et complète des signaux électriques et des signaux à vue, de telle sorte que ceux-ci traduisent automatiquement les premiers ; calage mécanique à l'arrêt des signaux visuels, qui ne puissent être ensuite annulés et remis à voie libre, à distance et par un déclenchement électrique, que par le poste suivant dans le sens de la marche du train ; enfin si l'électricité vient à faire défaut, maintien de tous les signaux à l'arrêt. » Après avoir fait remarquer que les électro-sémaphores Lartigue, Tesse et Prudhomme paraissaient remplir ces conditions d'une manière satisfaisante, le ministre concluait en invitant les Compagnies à installer, dans le plus bref délai possible, sur les principaux tronçons des lignes à grande circulation, des appareils réunissant les conditions indiquées ci-dessus. — Voyons maintenant de quelle façon le Block-System est appliqué sur les différents réseaux français.

Réseau de l'Ouest. — La Compagnie de l'Ouest se sert, pour la transmission des signaux électriques entre stationnaires, des indicateurs de M. Regnault, et elle emploie des disques avancés et des signaux carrés ordinaires pour les signaux à faire aux mécaniciens. L'indicateur

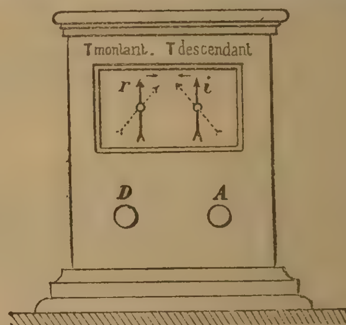


Fig. 1. — Indicateur Regnault (réseau de l'Ouest).

Regnault comporte essentiellement à chaque poste deux aiguilles (une pour chaque voie), lesquelles sont verticales quand la voie est libre et s'inclinent quand un train s'est engagé sur la voie. A l'exception des postes ter-

minus, tout poste est muni de deux appareils semblables à celui qui est représenté sommairement (fig. 1). Les appareils X et Y des deux postes voisins B et C servent à les faire communiquer au moyen des fils de ligne L et L′ (fig. 2) et permettent de bloquer ou de débloquer électriquement la section BC. Chaque appareil comporte deux piles, une pile de ligne et une pile locale, soit quatre fils par poste. Le poste B appuie sur le bouton D (dit bouton de départ) de son appareil X pour annoncer au poste C le départ d'un train de B vers C; cette manœuvre a pour effet d'envoyer vers C un courant électrique qui incline l'aiguille *i* (dite aiguille indicative) de l'appareil Y du poste C et fait marcher une sonnerie à ce poste. Cette aiguille, en s'inclinant interrompt le courant venu du poste B et envoie à ce même poste un autre courant qui incline l'aiguille *r* (dite aiguille de répétition) de l'appareil X du poste B. Ce poste a ainsi un accusé de réception automatique, qui bloque électriquement la section BC, sans que le stationnaire de C ait à s'en occuper, ni que le stationnaire de B puisse changer la position de l'aiguille *r*. Les choses restent en l'état jusqu'à ce que le train passe en C; alors ce poste pousse le bouton A (dit bouton d'arrivée) de son appareil Y. Cette manœuvre a pour effet de redresser l'aiguille *i* de cet appareil et de redresser également l'aiguille *r* de l'appareil X du poste B. La section BC se trouve ainsi débloquée électriquement et les appareils prêts à fonctionner à nouveau pour le passage du train suivant. Quant aux signaux optiques, ils sont faits à la main, en conformité de l'état de la section. Ils sont au nombre de trois, savoir : *voie libre*, *attention* et *voie fermée*. Nous en donnons ci-dessous la figure schématique (fig. 3).

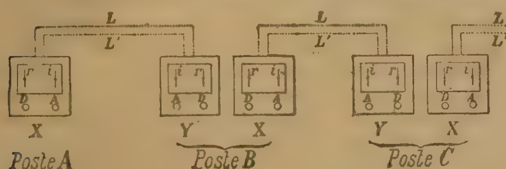


Fig. 2. — Ensemble de la disposition des indicateurs (réseau de l'Ouest).

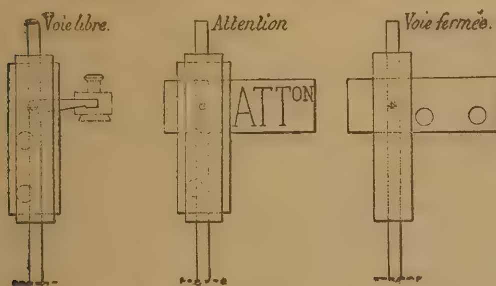


Fig. 3.

Conditions d'application. La règle admise sur l'Ouest est que le Block-System remplace absolument l'ancienne protection de l'intervalle de temps. Dès lors, dès qu'un poste (B) a rendu *voie libre* au poste précédent (A), ce dernier doit laisser passer tout train qui surviendrait, quel que soit le temps écoulé depuis le passage du train précédent. Si, au contraire, le poste B n'a pas rendu *voie libre* au poste A, voici comment on procède, quand un second train se présente à ce dernier : Pendant les cinq premières minutes qui suivent le passage du train précédent, le signal de *voie fermée* étant fait, l'arrêt est absolu : aucun train ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, pénétrer dans la section bloquée. Pendant les cinq minutes qui suivent, le signal d'arrêt étant maintenu, un train eut, après s'être arrêté, entrer dans la section bloquée moyennant la remise au mécanicien d'un ordre écrit, sur imprimé spécial, lui prescrivant de marcher avec prudence jusqu'à ce qu'il ait rejoint le train qui le précède ou qu'il ait atteint le poste suivant. Enfin, après ces dix premières minutes et jusqu'à ce que le poste B ait rendu *voie libre*, le stationnaire du poste A n'a plus qu'à faire le signal *attention*, pour informer les mécaniciens qu'ils circulent sur une voie qui n'est pas libre. Dès lors les trains n'ont plus à s'arrêter à l'origine de la section, et l'on rentre dans le *Block-permissive-System*. D'ailleurs le nombre des trains qui peuvent entrer dans la section après le premier délai de cinq minutes n'est pas limité par le règlement, non plus que celui des trains qui entrent avec le signal *attention*. Enfin lorsqu'il existe dans la section bloquée un tunnel en ligne droite de 1,000 m. de longueur et au-dessus, ou bien un tunnel de 600 m. et au-dessus dans une courbe, les délais précédemment indiqués sont doublés.

Appareil Regnault modifié. Les indicateurs Regnault dont on s'est servi pendant longtemps sur le réseau de l'Ouest ont donné de bons résultats ; on ne peut guère leur adresser qu'un reproche, c'est qu'il n'y a pas de solidarité entre les signaux électriques et les signaux à vue, c.-à-d. que les appareils fournissent aux stationnaires des indications que ceux-ci doivent répéter pour les faire connaître aux mécaniciens. La Compagnie de l'Ouest a fait étudier récemment et approuver par l'Administration une modification de l'appareil Regnault qui réalise cette solidarité au moyen d'enclenchements et par l'intermédiaire de l'électricité. Les dispositions de ce nouvel appareil sont assez compliquées et en outre il n'y a pas simultanéité entre les deux groupes de signaux.

Sections exploitées par le Block-System. Ces appareils fonctionnaient sur le réseau de l'Ouest en 1883, (époque à laquelle remontent nos renseignements à cet égard) sur les lignes de banlieue et sur la ligne du Havre, soit en tout sur 205 kil.; de Paris à Mantes la longueur moyenne des sections est de 2,243 mètres.

Réseau de Lyon. — Sur ce réseau le Block-System est réalisé de la manière suivante : Pour la transmission des signaux électriques, par l'appareil Tyer complété par

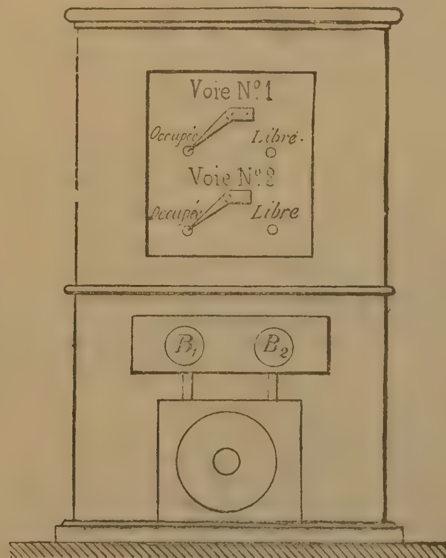


Fig. 4. — Appareil Tyer (réseau de Lyon).

l'avertisseur Jousselin ; pour les signaux optiques, par des sémaphores et des disques avancés. L'appareil Tyer est du même genre que l'appareil Regnault; il est représenté sommairement par la fig. 4 dans ses dispositions

drimitives. Chaque poste intermédiaire est muni de deux appareils semblables; la communication entre deux postes voisins est obtenue par un seul fil de ligne L (fig. 5). La section AB étant supposée libre et les ai-

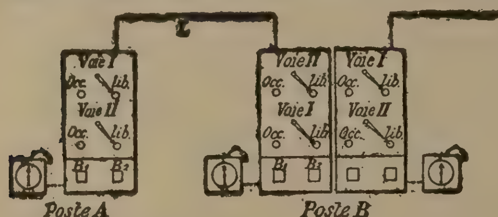


Fig. 5. — Ensemble des appareils de deux postes Tyer consécutifs (réseau de Lyon).

guilles étant sur voie libre, si un train s'engage sur la voie n° 1, allant de A vers B, le poste A l'annonce au poste B en poussant le bouton B_2 situé du côté de *voie libre*; cette manœuvre produit électriquement un coup de sonnette au poste B, dont le stationnaire pousse alors le bouton B_1, situé du côté de *voie occupée*, ce qui a pour effet, par un changement de courant : 1° de faire passer l'aiguille supérieure de son appareil sur *voie occupée*; 2° de ramener de même sur *voie occupée* l'aiguille supérieure du poste A; 3° de faire résonner la sonnerie de ce poste, lequel reçoit ainsi, par l'intermédiaire du stationnaire de B, l'accusé de réception de son annonce.

Tel était l'appareil Tyer au début de son application sur le P.-L.-M. Depuis, on a remplacé dans chaque poste la sonnerie électrique primitive par l'avertisseur Jousselin, qui n'est autre chose qu'un appareil de correspondance électrique, destiné à l'échange rapide d'un nombre limité de communications déterminées d'avance, entre deux postes voisins. Cet appareil est représenté sommairement par la fig. 6.

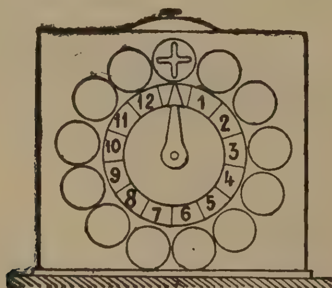


Fig. 6. — Indicateur Jousselin (réseau de Lyon).

Ces communications sont les suivantes; elles sont inscrites sur le cadran de l'appareil dans chacun des petits cercles situés en face des numéros : 1. Tyer voyageurs; 2. Tyer marchandises; 3. Tyer machine isolée; 4. Arrêtez et visitez le train; 5. Wagons échappés sur voie 1; 6. Wagons échappés sur voie 2; 7. Arrêtez train venant sur moi; 8. Train en détresse sur voie 1; 9. Train en détresse sur voie 2; 10. Rentrez dans le circuit du télégraphe; 11. Essai de l'appareil; 12. Dernier signal annulé. Les trois premiers signaux se rapportent à la circulation normale; ils font connaître la nature du train annoncé au poste suivant. Les autres signaux sont relatifs à la plupart des cas qui peuvent se présenter dans l'exploitation. Chaque poste intermédiaire comporte (fig. 5) deux appareils Tyer et deux indicateurs Jousselin. Quant aux signaux optiques, ils sont faits, conformément aux indications des signaux électriques, par les sémaphores ordinaires à deux bras du réseau de Lyon et par des disques avancés.

L'appareil Tyer, tel que nous venons de le décrire, n'est pas sans inconvénients. En premier lieu, comme dans l'appareil Regnault primitif, il y a indépendance absolue entre les signaux électriques et les signaux optiques. En second lieu, il exige la présence continue et simultanée des stationnaires des deux postes en correspondance, puisque l'accusé de réception de l'annonce faite par le poste A ne peut être donné que par l'intermédiaire du stationnaire de B. Enfin on a beaucoup reproché à cet appareil d'être délicat et assez sensible aux effets de l'électricité atmosphérique. Une expérience de plus de vingt années sur le réseau de Lyon semble prouver que ce dernier reproche n'est pas très fondé. Quoiqu'il en soit la Compagnie P.-L.-M., comme celle de l'Ouest, a fait étudier récemment une modification de ces appareils, qui réalise plusieurs améliorations importantes et notamment la solidarité entre les signaux optiques et les signaux électriques. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail des modifications introduites; nous dirons seulement que l'appareil modifié est très supérieur à l'ancien, à tous les points de vue.

Conditions d'application. Sur le Lyon, contrairement à ce qui se passe sur les autres réseaux, l'emploi du Block-System avec les appareils Tyer-Jousselin ordinaires ne dispense pas de maintenir entre les trains *un certain intervalle de temps;* il est simplement destiné à procurer un surcroît de sécurité. Voici les règles qui résultent de ce principe. Le signal d'arrêt est fait à l'entrée d'une section AB pendant cinq minutes après le passage d'un train, *même après que le poste* B *a rendu voie libre au poste* A, si le poste A est un poste de gare. Si au contraire le poste A est un poste de pleine voie, il n'y a plus à s'occuper de maintenir l'intervalle de temps et, dès que le poste B a rendu voie libre, la section est ouverte en A. Si, au contraire, un train survient en A avant que la section AB soit débloquée, il s'arrêtera d'abord au poste A et ne pourra pénétrer ensuite sur la section qu'après un intervalle de trente minutes si la section a plus de 6 kil. de long., de vingt minutes si la section a plus de 3 kil. et moins de 6, et de dix minutes si la section a moins de 3 kil. de long. Dans tous les cas le mécanicien reçoit du stationnaire l'ordre écrit de marcher avec prudence et de pouvoir s'arrêter dans la partie de voie en vue. Un seul train peut d'ailleurs être ainsi introduit dans une section bloquée, et derrière lui, une machine de secours. Le Block-System ainsi appliqué est, on le voit, très rigoureux. Il le sera encore plus avec le nouveau règlement du réseau de Lyon et les appareils modifiés par MM. Jousselin, Chaperon et Rodary. Sans entrer dans les détails des modifications apportées au règlement, il suffira de dire que ce nouveau mode d'exploitation peut être considéré comme le plus rigoureux de tous ceux qui ont été appliqués en France jusqu'à présent. C'est ainsi qu'un train ne peut pénétrer dans une section bloquée que dans deux cas : pour porter secours au train précédent en cas de détresse *signalée*, ou en cas de dérangements *constatés* dans les appareils du Block. Dans les deux cas il ne pénétrerait dans la section bloquée qu'en prenant les précautions habituelles, et que nous avons déjà indiquées.

Sections exploitées par le Block-System. Le Block-System fonctionnait en 1883 sur les voies les plus fréquentées du réseau de Lyon, soit sur une longueur totale de 1,916 kil.

Réseau du Nord. — La Compagnie du Nord emploie pour réaliser le Block-System les électro-sémaphores Lartigue, Tesse et Prudhomme. Les dispositions caractéristiques de ces appareils sont les suivantes : 1° Les signaux optiques sont absolument solidaires des signaux électriques et traduisent automatiquement ces derniers; 2° l'électricité est employée de la manière la plus restreinte possible; elle ne sert qu'à annoncer en avant l'expédition d'un train ou à effacer en arrière les signaux qui couvrent l'entrée de la section. De cette manière, si l'électricité vient à manquer, les signaux sont maintenus à l'arrêt, ce qui peut produire des retards dans la marche

des trains, mais ne cause jamais de danger, puisqu'on n'indique jamais voie libre quand la voie est occupée. Les signaux destinés à couvrir les trains, au contraire, sont faits mécaniquement et *enclanchés*, sans que l'électricité intervienne ; 3° enfin, une section dont l'entrée A a été bloquée par le stationnaire du poste A ne peut plus être débloquée que par le poste suivant B ; de cette façon le stationnaire du poste A est sûr que le signal d'arrêt de son sémaphore ne sera effacé que lorsque la section AB sera libre. Ces appareils répondent donc exactement aux conditions de la circulaire du 12 janv. 1882.

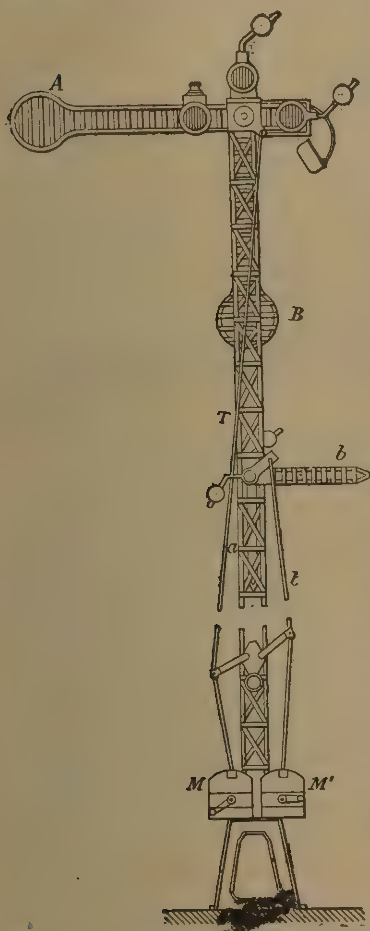


Fig. 7. — Mât électro-sémaphorique de 8 m. pour double voie (réseau du Nord).

Nous représentons sommairement (fig. 7), un de ces électro-sémaphores. Il se compose d'un mât de 8 m. de hauteur portant à sa partie supérieure deux grands bras A et B destinés à fournir aux mécaniciens les signaux relatifs à la voie montante et à la voie descendante ; à la partie médiane sont deux petits bras *a* et *b* servant d'indicateurs pour l'agent du poste. Les grands bras du sémaphore ont 2 m. de long. ; ils présentent aux mécaniciens une face peinte en rouge ; on les a faits à claire voie pour qu'ils offrent moins de résistance au vent. Ils portent une lanterne pour les signaux de nuit. M et M′ sont deux appareils électro-mécaniques destinés à produire les mouvements des signaux, par l'intermédiaire des tringles T et *t* au poste considéré, et par le moyen de l'électricité au poste voisin (il existe au même poste deux autres appareils M et M′ destinés au service de la seconde voie).

L'organisation de chaque poste est complétée par des sonneries électriques et par une pile de douze éléments Leclanché. L'appareil M d'un poste est relié par un fil de ligne à l'appareil M′ du poste voisin, et réciproquement. Enfin chaque poste est muni de disques avancés que le stationnaire doit manœuvrer suivant les indications de son sémaphore. Cela posé, voici comment les appareils fonctionnent. Supposons qu'un train se présente à l'entrée d'une section α β : le stationnaire du poste α commence par mettre à l'arrêt son disque avancé, puis il tourne d'une certaine quantité la manivelle de son appareil M ; cette opération produit les effets suivants : 1° par l'intermédiaire de la tringle T, le grand bras A de son sémaphore se relève et se place horizontalement, ce qui indique que la section est bloquée ; 2° par l'effet d'un courant électrique le petit bras du sémaphore du poste β est rendu horizontal, ce qui indique au stationnaire β que la section α β est bloquée en α ; en outre, un voyant rouge *voie fermée* apparaît à une fenêtre de son appareil M′ ; 3° enfin, par l'effet d'un courant électrique, un coup de timbre retentit au poste α et un voyant portant *Train annoncé vers.....* apparaît à une fenêtre de l'appareil M de ce poste, ce qui lui donne un accusé de réception automatique de son annonce. Quand le train sort de la section, le stationnaire du poste β, après avoir mis à l'arrêt son disque avancé et fait la manœuvre ci-dessus indiquée relative à l'entrée dudit train dans la section βγ, n'a plus ensuite qu'à manœuvrer la manivelle de son appareil M′, ce qui, par l'effet d'un courant électrique, a pour résultat d'effacer le petit bras et le voyant de son poste, puis le grand bras et le voyant du poste précédent. On voit que ces dispositions réalisent complètement le programme que nous avons indiqué et qu'en particulier, la mise à l'arrêt du grand bras du sémaphore est toujours faite au moyen d'une opération *mécanique* et que l'électricité intervient seulement pour des annonces et pour débloquer la section. Il n'y a donc pas à craindre qu'un dérangement dans les courants devienne une cause de danger ; dans le cas où ce dérangement se produirait, la section resterait trop longtemps bloquée et voilà tout.

Nous ne donnerons pas la description détaillée des appareils M et M′, nous dirons seulement que leur fonctionnement repose sur le principe suivant de l'électro-aimant Hughes. C'est un aimant ordinaire en fer à cheval qui, dans sa situation normale, peut porter un poids P ; les deux branches de l'aimant sont entourées de bobines dans lesquelles on peut faire passer un courant. Si le sens de ce courant est inverse de celui qui produirait l'aimantation, on affaiblit la force portante de l'aimant ; le poids P n'est plus soutenu et tombe. Comme le poids P n'est limité que par la force attractive de l'aimant, laquelle peut être très considérable, on voit qu'on peut ainsi, à distance et électriquement, faire tomber ou *déclencher* un organe très lourd. Telle est la propriété utilisée pour faire effacer par un poste le grand bras du sémaphore du poste voisin.

Conditions d'application. Sur le Nord, comme sur l'Ouest, l'emploi du Block-System a supprimé complètement l'ancienne règle de l'intervalle de temps. Dès lors, dès que le poste B a donné voie libre au poste A, un train peut pénétrer dans la section AB, quel que soit le temps écoulé depuis le passage du train précédent. Si au contraire la section est bloquée en A, le sémaphore de ce poste commande l'arrêt absolu pendant les cinq minutes qui suivent le passage du train précédent ; ce délai peut être réduit à deux minutes si la distance à parcourir sur la même voie par deux trains qui se suivent n'est pas de plus de 3 kil. Cela posé, si un train survient pendant ce délai, il trouve d'abord à l'arrêt le disque avancé ; le mécanicien se rend immédiatement maître de sa vitesse par tous les moyens dont il dispose et il vient s'arrêter complètement au poste A, dont le sémaphore est à l'arrêt. Le délai une fois écoulé, le stationnaire autorise le mécanicien à pénétrer dans la section, après avoir pris le n° de sa machine et du train, et l'avoir invité verbalement à marcher avec prudence, de façon à pouvoir toujours s'arrêter sur la partie de voie en vue. A l'extrémité de la section, si le mécanicien trouve la voie libre, il peut reprendre sa marche normale. Enfin, en cas de dérangement des appareils, on agit comme si la section était bloquée en A.

Sections exploitées par le Block-System. Le Block-System fonctionnait en 1883 sur le réseau du Nord sur une longueur de 556 kil. Sur la section de Paris à Creil par Chantilly, où la circulation est particulièrement active, la longueur moyenne des sections est de 2,287 m.

Réseau d'Orléans. — On emploie sur ce réseau les électro-sémaphores Lartigue, Tesse et Prudhomme, modi-

fiés par MM. Heurteau et Guillot. Quoique les électro-sémaphores du Nord aient toujours fonctionné d'une façon très satisfaisante, on a craint cependant pour eux un dérangement causé par l'électricité atmosphérique, et c'est pour les soustraire d'une façon certaine à cette influence qu'a été imaginé le perfectionnement apporté à ces appareils sur le réseau d'Orléans; ce résultat est d'ailleurs obtenu très simplement au moyen d'un courant électrique. L'organisation des postes du Block-System est la même que sur le Nord; seulement ils ne sont pas munis de disques avancés. Il n'en pouvait pas être autrement sur ce réseau, où le disque avancé commande l'arrêt absolu.

Conditions d'application. Sur le réseau d'Orléans l'emploi du Block-System dispense absolument de l'observation de l'ancienne règle de l'intervalle de temps : la couverture par la distance est seule appliquée. Ainsi, tant que les appareils fonctionnent bien, les stationnaires n'ont pas à s'occuper du temps écoulé depuis le passage du dernier train; dès que le poste B a rendu voie libre au poste A, celui-ci laisse passer le train qui survient. Mais, si la section est bloquée en A, l'entrée de la section A B est absolument et indéfiniment interdite; un train qui se présente doit s'arrêter au poste A et y attendre que la section soit débloquée. Cette règle très rigoureuse ne peut souffrir d'exception qu'en cas de détresse d'un train dans la section : dans ce cas le train suivant ou une machine de secours peut pénétrer dans la section, mais seulement moyennant un ordre écrit du stationnaire, prescrivant au mécanicien de marcher avec toutes les précautions nécessaires. En outre, la machine du train en détresse peut être expédiée en avant pour chercher du secours et revenir ensuite à contre-voie reprendre son train. En ce cas, outre l'ordre écrit prescrivant cette manœuvre, le chef de train remet au mécanicien un second ordre écrit destiné au poste B et lui enjoignant de ne pas rendre voie libre au poste A. Dans le cas où les appareils sont dérangés, le stationnaire manœuvre son sémaphore comme un disque ordinaire et maintient entre les trains les anciens intervalles de temps prévus par le règlement.

Sections exploitées par le Block-System. Le Block-System ainsi défini ne fonctionnait encore, en 1883, que sur la section de Vitry à Brétigny (26 kil.). De Vitry à Paris (6 kil.) fonctionne le système par disques, déjà décrit. Depuis cette époque le système a été étendu à d'autres sections du réseau formant tronc commun à plusieurs lignes et sur la section de Brétigny à Orléans.

Réseau de l'Est. — On a employé sur ce réseau les appareils Tyer, mais ils ont disparu et ont été remplacés par les électro-sémaphores du Nord.

Le mode d'application du Block-System y est d'ailleurs presque identique à celui du Nord. Il fonctionnait en 1883 sur une longueur de 324 kil.

Réseau du Midi. — La Compagnie du Midi n'a qu'un très petit nombre de sections sur lesquelles le Block-System soit exigible d'après la circulaire ministérielle du 13 sept. 1880. Elle le réalise au moyen de l'appareil Regnault.

Réseau de l'Etat. — La réalisation du Block-System sur le réseau de l'Etat est encore dans la période des essais; on a expérimenté plusieurs appareils : aucun n'a encore été définitivement adopté. La question est d'ailleurs moins importante sur ce réseau, où les lignes à faible trafic sont en majorité.

En résumé, on voit que les conditions d'application du Block-System en France, varient d'une compagnie à l'autre, de même que les appareils employés pour le réaliser. Sans vouloir entreprendre ici une comparaison entre eux, nous pensons qu'il sera intéressant de formuler les conditions auxquelles doivent théoriquement satisfaire ces appareils. L'étude de ces conditions a été faite par M. Cossmann d'une manière très complète et très intéressante dans une note intitulée *Considérations sur l'emploi du Block-System*, publiée par le *Génie civil* en 1882. Nous y renvoyons le lecteur et nous citerons seulement la conclusion de M. Cossmann : « On peut conclure de la discussion qui précède qu'un appareil type de Block-System doit, pour être complet, satisfaire aux six conditions suivantes : 1° *Ne laisser pénétrer un train dans une section qu'après l'avoir annoncé au poste situé à l'extrémité de cette section;* 2° *Ne pouvoir débloquer l'entrée d'une section bloquée sans l'intervention du poste vers lequel se dirige le train qui occupe cette section;* 3° *Aux postes intermédiaires proprement dits, ne pouvoir débloquer la section qu'un train vient de quitter, sans avoir préalablement bloqué celle dans laquelle il entre;* 4° *Aux gares et stations, ne pouvoir débloquer la section qui précède la gare que lorsque le train a effectivement quitté la voie principale, soit pour se garer, soit pour continuer sa route;* 5° *Ne pouvoir effacer les signaux de départ à l'origine de la ligne du block et dans les stations où les trains se garent, qu'après avoir bloqué la section dans laquelle s'engage le train;* 6° *Ne pouvoir effacer le disque avancé qui couvre à distance une section bloquée, avant que cette section ait été débloquée.*

Lorsque toutes ces conditions sont absolument remplies, il ne peut arriver d'accident que si les mécaniciens ne respectent pas les signaux d'arrêt, ou si le fonctionnement de l'appareil est sujet à des perturbations indépendantes du principe sur lequel il repose. » Quant aux conditions d'application du Block-System en France, on voit, en résumant l'exposé qui précède : que toutes les compagnies, sauf l'Orléans, font précéder le signal d'arrêt du poste, lequel commande l'arrêt absolu, d'un signal avancé qui avertit le mécanicien et donne la certitude que le train s'arrêtera, s'il y a lieu, avant le poste. Cette exception provient, comme nous l'avons dit, de ce que, sur le réseau d'Orléans, le disque avancé commande toujours l'arrêt absolu, ce qui n'a pas lieu sur les autres réseaux. L'Orléans était d'ailleurs, avant l'établissement du nouveau règlement du P.-L.-M., celui de tous les réseaux qui pratiquait le block le plus rigoureux. Les trois systèmes du Nord, du P.-L.-M. (ancien) et de l'Est sont très analogues entre eux et se rapprochent beaucoup de ce que nous avons appelé le Block-System absolu, adouci dans l'application. « Sur ces trois réseaux, en effet, l'entrée dans la section occupée reste absolument interdite pendant un certain temps après le passage du train précédent; cet intervalle écoulé, les trains peuvent pénétrer dans la section occupée, mais après avoir marqué l'arrêt complet avant d'entrer, et circulent de manière à pouvoir toujours s'arrêter dans la partie de voie en vue. Les variantes d'un réseau à l'autre portent d'abord sur le temps pendant lequel l'entrée de la section reste interdite. Il est de cinq minutes au maximum sur le Nord et l'Est, et peut s'abaisser à deux minutes; sur P.-L.-M., il est de dix minutes pour des sections de moins de 3 kil. et s'élève à trente minutes pour les sections de plus de 6 kil. D'autres variantes existent dans les avertissements donnés aux trains avant leur entrée dans la section : ils se font par un bulletin écrit sur le P.-L.-M., par échange d'un simple mot sur le Nord et sur l'Est. D'autres différences se présentent enfin dans le nombre des trains qui peuvent être introduits dans une section bloquée : indéfini, en principe, sur le Nord et l'Est, il est actuellement réduit à un seul sur le P.-L.-M., hors le secours à donner, le cas échéant, au second train. » (Brame et Aguillon, *Etude sur les signaux des Chemins de fer français.*)

Sur l'Ouest le système est tout différent. Nous avons vu qu'après avoir interdit absolument l'entrée de la section pendant les cinq premières minutes qui suivent le passage d'un train, on pratique pendant les cinq minutes suivantes le Block absolu adouci, et qu'on adopte ensuite le Block permissif.

Comparaison entre le Block-System adopté en France et celui qui est pratiqué en Angleterre. La question s'est souvent posée de savoir si le Block-System appliqué en France est aussi sévère que celui qu'on suit dans le pays même où il a pris naissance, en Angleterre. Or il résulte de l'exposé qui précède que, si l'on met à part le réseau de l'Ouest, on peut dire que c'est en somme le *Block-System absolu* qui est employé sur les chemins de fer français, ou du moins un Block-System aussi *absolu* qu'il peut l'être en pratique. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que le Block-System absolu pris à la lettre, c.-à-d. considéré comme *l'interdiction absolue pour un train ou pour une machine de pénétrer dans une section déjà occupée,* serait absolument irréalisable, puisque, dans le cas de détresse d'un train, cela équivaudrait à arrêter indéfiniment la circulation. Le point capital pour que le Block-System soit considéré comme absolu, c'est que le train soit obligé de s'arrêter à l'origine de la section bloquée et qu'il ne puisse ensuite y pénétrer qu'après l'accomplissement de certaines formalités réglementaires, de façon que le mécanicien soit parfaitement averti qu'il conduit son train dans une section où il peut s'en trouver un autre, et où il doit marcher avec prudence. Or c'est bien ainsi qu'on opère sur les compagnies françaises.

Il ne faudrait pas croire que le Block-System soit appliqué avec plus de rigueur en Angleterre que sur certains réseaux français, le Nord et le P.-L.-M. par exemple. Voici en effet la traduction d'un fragment du règlement du *London and North Western,* l'une des plus importantes compagnies anglaises qui appliquent le système appelé *absolute block telegraph* d'après l'expression anglaise exacte. Ce fragment de règlement est d'ailleurs à peu près identique à celui que pratiquent presque toutes les compagnies anglaises.

« Art. 81. — Sur les lignes exploitées par le Block-System absolu, un second train (ou machine) ne peut être autorisé à entrer dans une section avant que le train (ou la machine) précédent n'ait été signalé comme en étant sorti, excepté dans les circonstances indiquées aux art. 100 et 101, pour prévoir les cas d'accidents aux trains ou aux appareils.....

« Art. 100. — En cas de dérangement aux appareils ...., aucun train ne peut, sous aucun prétexte, être autorisé à dépasser un poste et à entrer dans la section où l'avarie est survenue, sans avoir au préalable marqué l'arrêt complet et sans que le mécanicien et le conducteur aient été avertis de l'occurrence. »

L'art. 100 dispose en outre qu'après avoir attendu cinq minutes (ou dix s'il y a un tunnel dans la section), le mécanicien peut pénétrer dans cette section après avoir reçu l'ordre de marcher avec prudence et de se mettre en mesure de s'arrêter avant tout obstacle qu'il pourrait apercevoir. L'art. 101 contient des dispositions analogues en cas de trains en détresse. Ainsi, sur le *London and North Western,* comme sur le Nord et le P.-L.-M., un train ne peut pénétrer dans une section bloquée qu'après s'être arrêté à l'entrée et avoir reçu l'ordre de marcher avec précaution. La seule différence consiste dans les circonstances à la suite desquelles il est permis à un train de pénétrer dans la section. Or c'est là une différence, importante assurément, mais qui n'est pas caractéristique du système d'exploitation et qui ne saurait en rien diminuer la sécurité que procure l'emploi du Block-System. Cette sécurité résulte surtout de la stricte et rigoureuse observation des deux prescriptions suivantes, déjà indiquées et qui sont caractérisques de tout Block-System dit *absolu :* 1° qu'il y ait toujours un arrêt effectif du train à l'entrée de la section bloquée; 2° que les mécaniciens ne puissent pénétrer dans la section qu'après avoir été dûment avertis d'avoir à marcher avec prudence.

Longueurs des sections et dépense du Block-System. La fixation de la longueur des sections est une des questions les plus importantes à résoudre lorsqu'on installe un Block-System. C'est d'elle en effet que dépend la capacité de trafic de la ligne. Si les sections sont trop longues, on risque de voir les trains être obligés de s'arrêter tous les jours à l'entrée de la même section; si elles sont trop courtes, la vitesse des trains se trouve nécessairement réduite, puisqu'ils doivent être en état de s'arrêter à chaque poste. Cette longueur dépend de l'importance de la circulation, du profil et du tracé de la ligne; en outre d'autres considérations telles que l'emplacement des stations, des passages à niveau, des bifurcations influent également sur le choix à faire pour l'établissement des postes. On peut d'ailleurs faire l'étude de cette question au moyen du *graphique de la marche des trains,* épure au moyen de laquelle les ingénieurs de chemins de fer règlent le service des trains réguliers, facultatifs ou spéciaux.

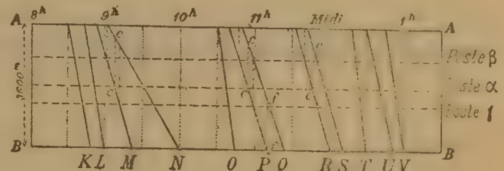


Fig. 8.

On prend pour abscisses les heures, pour ordonnées les distances des différentes stations, et l'on trace sur le dessin les lignes droites inclinées qui représentent la marche des trains. Soient A et B (fig. 8) deux stations distantes de 3,600 m. Il est clair, à l'inspection du graphique, que, si la ligne est exploitée d'après le Block-System, il est nécessaire de mettre au moins un poste entre ces deux stations pour que les trains représentés par les lignes K, L, M, N, O, etc., ne se gênent pas entre eux. Si l'on établit un seul poste intermédiaire α à égale distance de A et de B, on voit, en traçant les lignes verticales *cc* qui passent par les points de rencontre des obliques représentant les trains M, P, R avec l'horizontale α, que ces verticales rencontrent les obliques du train suivant; de même pour la verticale *ff*, tracée dans la 2e section. Donc, avec un seul poste intermédiaire α, la marche des trains N, Q, S serait toujours gênée par celle du train précédent. On est ainsi conduit à établir deux postes intermédiaires β et γ au lieu d'un seul et l'inconvénient signalé disparaît complètement.

Quand les postes sont convenablement établis, en tenant compte de toutes les circonstances que nous venons d'indiquer, le Block-System est un excellent régulateur de la circulation des trains, et il ne lui apporte aucune gêne. — En résumé, la longueur des sections est assez variable suivant les lignes; aux abords de Paris, sur les sections très chargées, elle est moyennement de 1,000 à 1,200 m.; sur les lignes à circulation active plus éloignées du centre, elle peut atteindre 2 et même 3 kil.; mais dès que la circulation est de cinq trains à l'heure dans le même sens, il est bon de ne pas dépasser 2,500 m. On peut estimer que l'installation du Block-System, établi dans ces conditions, fera monter de 2,000 fr. par kil. environ les frais d'exploitation, quels que soient d'ailleurs les appareils adoptés.

De l'application du Block-System sur le Metropolitan Railway, à Londres. Le Metropolitan Railway, qui est parcouru par des trains se succédant, à certaines heures de la journée, à moins de trois minutes d'intervalle, est exploité au moyen d'un Block-System dont les installations sont spéciales à ce genre particulier d'exploitation. Là, les sections sont très courtes, ce qui n'a pas d'inconvénient, la vitesse des trains étant d'environ 18 kil. à l'heure seulement, arrêts compris. A l'origine, les postes étaient établis aux stations, distantes de 800 à 900 m.; mais depuis on a à peu près doublé le nombre des postes, pour réduire la longueur des sections à 400 m. et per-

mettre une circulation extraordinairement active. Le service est fait par un agent préposé aux signaux *(signalman)* installé dans un petit pavillon vitré, placé à une certaine hauteur au-dessus des voies, et chargé de manœuvrer les trois sortes d'appareils dont chaque poste est muni, savoir : le télégraphe à signaux, l'appareil à sonnerie, et le télégraphe ordinaire. Avec une circulation aussi active, le service de ces agents exige une attention très soutenue ; aussi ne dure-t-il jamais plus de huit heures de suite ; il leur est, en outre, interdit de recevoir personne dans leur pavillon. L'exploitation, ainsi organisée, réalise un Block-System absolu très rigoureux et qui donne des résultats très satisfaisants.

Emploi du Block-System sur les lignes à voie unique. Tout ce qui précède ne s'applique qu'aux lignes à double voie. Quand il s'agit de lignes à une seule voie, la sécurité de l'exploitation exige, non seulement que les trains soient couverts en arrière pour empêcher qu'ils ne soient rejoints par un train marchant dans le même sens, mais aussi qu'ils soient protégés en avant contre la possibilité de se heurter à un train venant en sens contraire. L'Angleterre est, croyons-nous, le seul pays où l'on ait jusqu'à présent appliqué aux lignes à voie unique les signaux et appareils du Block-System pour deux voies. En France et dans les autres pays de l'Europe continentale on ne se préoccupe, en général, que de la seconde question, c.-à-d. d'empêcher la collision de deux trains marchant en sens contraire. Ce résultat est obtenu sur presque toutes les lignes à voie unique par l'emploi des cloches électriques. Ces cloches n'assurant aucune garantie en ce qui concerne les trains marchant dans le même sens, ne rentrent pas, à proprement parler, dans les appareils du Block-System, et ce n'est pas ici le lieu d'en indiquer le fonctionnement.

Il est bon d'ailleurs de remarquer que l'utilité de l'emploi du Block-System sur les lignes à voie unique peut être discutée ; en effet, dès que la circulation des trains sur une section à voie unique devient assez active pour qu'il soit nécessaire de l'exploiter par ce procédé, il est bien rare qu'il n'y ait pas des raisons pour munir cette ligne d'une seconde voie. En somme, et sauf en Angleterre, on peut dire que le Block-System est assez peu employé pour l'exploitation des lignes à voie unique. Sur ces lignes, la sécurité de l'exploitation est assurée au moyen de procédés différents qui seront étudiés en leur lieu.

De l'emploi du Block-System sur les chemins de fer étrangers. Ce mode d'exploitation est actuellement appliqué dans tous les pays où les chemins de fer ont pris une grande importance, et les appareils employés pour le réaliser sont ceux dont nous avons déjà parlé. Aux Etats-Unis seulement on se sert d'appareils automatiques sur les rares sections où le Block-System soit en vigueur. On n'y applique d'ailleurs que le Block-permissive et on n'impose aux mécaniciens qu'un simple ralentissement lorsqu'ils pénètrent dans une section bloquée. Au reste, sur les chemins des Etats-Unis il n'existe presque point de signaux, et les précautions que l'on considère en Europe comme indispensables à la sécurité n'y sont nullement appliquées. Il faut ajouter que, contrairement à une opinion assez répandue, les trains y ont, en général, une vitesse assez faible. Sauf sur certains points particuliers, et pour des trajets toujours très courts, il n'existe pas de trains rapides ; la vitesse des trains omnibus (y compris les arrêts) varie de 25 à 30 kil. à l'heure, et celle des trains express de 35 à 56 kil. Exceptionnellement, le trajet de New-York à Philadelphie (143 kil.) se fait en 1 heure 50′ avec deux arrêts : celui de Boston à Providence (71 kil.) se fait en une heure sans arrêts. Mais ce sont là des exceptions.

Le pays où le Block-System est le plus employé est assurément la Grande-Bretagne ; c'est là qu'il a pris naissance et qu'il s'est le plus développé. On peut dire qu'actuellement en Angleterre presque toutes les lignes sont soumises à ce mode d'exploitation. Voici, au reste, d'après le *Board of Trade*, la situation des chemins de fer à ce point de vue au 31 déc. 1882, et on peut considérer comme assuré que depuis cette époque l'emploi du Block-System s'est encore étendu :

	1882		PROPORTION %
	Longueur à double voie ouverte au service des voyageurs.	Longueur exploitée par le Block-System absolu.	
	kil.	kil.	
Angleterre et pays de Galles.	13.187	12.220	93
Ecosse.	1.754	1.517	86
Irlande.	945	172	18
Totaux p^r le Royaume-Uni.	15.916	13.909	87

Il faut encore ajouter à ces chiffres 182 kil. à double ou simple voie exploités par le *Block-permissive System.* — Nous ne possédons pas malheureusement de documents analogues pour les autres pays, mais on peut être certain que ce mode d'exploitation est employé partout où la circulation des trains est très active.

Conclusion. En résumé, le Block-System est un mode d'exploitation dont l'efficacité est aujourd'hui absolument reconnue. Il assure à la fois, quand il est convenablement établi, la sécurité et l'activité de la circulation, et il n'est pas douteux qu'avec l'accroissement considérable du trafic des voies ferrées, l'emploi de ce système ne devienne de jour en jour plus étendu. « La dépense que nécessite l'installation du Block-System, dit M. Cossmann, est, il est vrai, assez élevée ; mais fût-il encore plus coûteux, la sécurité absolue que procure son emploi l'emporterait encore dans la balance, et c'est à cette qualité essentielle qu'il doit d'être le meilleur et le plus utile des moyens d'exploitation sur les chemins de fer, d'être, en un mot, la ressource de l'avenir. » G. HUMBERT.

BIBL. : *Discussion à l'Institut des ingénieurs civils de Londres;* séance du 13 avril 1875. — SARTIAUX, *Note sur le Block-system* (*Annales des ponts et chaussées*, sept. 1877). — LARTIGUE, *Note sur les Electro-Sémaphores* (Société des ingénieurs civils, 1877). — CLERAULT, *Note sur l'emploi des Electro-Sémaphores de MM. Lartigue, Tesse et Prudhomme* (*Annales des ponts et chaussées*, août 1877). — HUET, *les Chemins de fer métropolitains de Londres* : Paris, 1878. — *Enquête sur les moyens de prévenir les accidents de chemin de fer ;* Rapport de M. Guillebot de Nerville, président de la commission (1880) ; Paris, 1882. — COSSMANN, *Considérations sur l'emploi du Block-System* (*Génie civil*, 1882).— HUBERTI, *Etude sur le Block-System* (*Revue universelle des Mines*); Liège, 1882. — SARTIAUX, *Quelques mots sur le Block-System* (*Revue générale des chemins de fer*), nov. 1883. — E. BRAME et L. AGUILLON, *Etude sur les signaux des Chemins de fer français* ; Paris, 1883, 2 vol. texte et atlas, 2e édit. — Consulter aussi les circulaires du ministre des travaux publics (de France), en date des 13 sept. 1880, 2 nov. 1881 et 12 janv. 1882, et le compte rendu des travaux du Cinquantenaire des chemins de fer belges (*Moniteur belge* des 9 août et 4 sept. 1885 ; *Moniteur des intérêts matériels* des 23, 30 août, 6 et 15 sept. 1885).

BLOCQUEL (Simon), littérateur français, né à Doua le 8 janv. 1780, mort à Lille le 23 avr. 1863. Titulaire d'un brevet d'imprimeur en 1807, il publia ou revisa un grand nombre de petits volumes de littérature élémentaire ou de vulgarisation pratique, sous les pseudonymes et anagrammes de *Monblis, Milbon, Buqcellos, Blismon ;* on en trouvera la liste dans les bibliographies générales, aucun d'entre eux ne méritant une mention particulière.

BIBL. : QUÉRARD, *les Supercheries littéraires dévoilées.*

BLOCUS. I. Art militaire. — Le *blocus* est l'investissement d'une place, d'un camp ou en général d'une position, dans le but de couper à l'ennemi qui l'occupe ses communications avec l'extérieur. Les Romains commençaient les sièges des villes par un blocus ; c.-à-d. qu'à 800 m. ou 1,000 m. de la place, ils établissaient deux lignes de retranchements en terre, avec de nombreuses

défenses accessoires. Entre ces lignes appelées *circonvallation* et *contrevallation*, s'établissaient les camps. L'usage de ces lignes s'est perpétué presque jusqu'à nos jours. La ligne de circonvallation, très forte et tournée vers l'extérieur, était destinée à fermer l'accès de la place et à défendre l'armée assiégeante contre les armées de secours; la ligne de contrevallation, beaucoup moins importante, devait s'opposer aux sorties de l'assiégé. Ces lignes étaient continues. Avec la portée des armes actuelles, elles ont cessé d'être utiles ; du reste l'étendue des grandes places d'aujourd'hui nécessiterait de tels travaux qu'on a dû renoncer absolument à l'emploi des lignes continues. Dans les guerres modernes, les sièges ne s'entreprennent plus que sur les derrières des troupes de première ligne luttant contre les troupes actives de l'ennemi, et ce sont ces troupes de première ligne qui protègent les armées de siège. La circonvallation n'a donc plus d'objet. Si, par exception, et le cas s'est présenté en 1870, pour le siège de Belfort, l'on a à redouter une armée de secours, on ne laisse que peu de monde dans les tranchées, et on marche avec le gros de ses forces au-devant de l'ennemi. On occupe alors des positions reconnues à l'avance et sur lesquelles on a pu faire quelques travaux. Si l'armée de siège était trop faible, ou si l'armée de secours avait réussi à se trop rapprocher de la place, il faudrait alors lever le siège et se diriger à la rencontre de l'ennemi avec tous ses moyens, quitte à reprendre, après la victoire, l'opération interrompue. Bonaparte agit ainsi en 1796, au siège de Mantoue. Quant aux lignes de contrevallation, elles existent toujours en fait, mais seulement sous forme d'une série de positions offensives solidement organisées et pouvant contenir la garnison sans immobiliser des troupes trop considérables. Parfois, quand la place est dans une position inexpugnable, qu'elle renferme une garnison nombreuse et aguerrie, ou que l'on n'a pas le matériel nécessaire pour une attaque en règle, le siège se borne au seul blocus, et l'on attend que les privations de toutes sortes obligent les défenseurs à se rendre. L'histoire militaire prouve que pour être lent ce moyen n'en est pas moins sûr, et que toute place est vouée à sa perte, si une armée de secours ne parvient à la débloquer (V. Investissement). Une garnison n'a, en effet, que peu de ressources contre le blocus. Quels que soient le courage des troupes, la résignation des habitants et la façon ingénieuse dont le gouverneur sait ménager ses vivres, le jour de l'épuisement de ceux-ci n'en arrive pas moins fatalement, et la garnison n'a plus alors qu'une chose à faire, c'est d'abandonner la place en se frayant un passage les armes à la main.

Les forces chargées du blocus sont ordinairement des troupes de seconde ligne. Elles arrivent devant la place à l'abri du rideau formé par les troupes de première ligne, et à une journée de marche au moins de la ligne des forts. Là, elles exécutent les marches de flanc nécessaires pour se rendre à leurs positions respectives autour de la place. Elles livrent ensuite à l'assiégé les combats nécessaires pour conquérir sur lui les positions capables d'assurer fortement la ligne définitive du blocus, et de la resserrer le plus possible. Contre les secours pouvant venir de l'extérieur, on organise des corps d'observation qui se font éclairer par la cavalerie devenue à peu près inutile autour de la place. Contre la forteresse elle-même, on prend les dispositions suivantes : afin de rendre plus prompte et plus facile la transmission des ordres et, en général, l'action du commandement, on divise le terrain en un certain nombre de secteurs, entre lesquels on répartit les troupes. A chaque secteur, suivant son importance, est attribuée une fraction constituée, corps d'armée, division ou brigade, et l'on veille à ce que les troupes affectées à la défense d'un secteur soient changées le moins possible. De cette façon, les défenseurs connaissent mieux le terrain qu'ils ont à protéger, se portent plus rapidement à leur poste, en cas d'alerte, et, dit le capitaine Gœtze dans son ouvrage sur les opérations du génie allemand « les troupes auront plus de goût à travailler aux ouvrages qu'elles sauront devoir défendre pendant tout le temps du blocus ».

L'ensemble des travaux comprend l'établissement de : 1° une ligne d'avant-postes ; 2° une position de combat ; 3° une position de seconde ligne ou de retraite pouvant encore protéger les réserves ; 4° un bon réseau de communications routières et télégraphiques.

En présence des progrès effectués par l'artillerie, on estime que la position de combat ne devra plus être établie à une distance des forts moindre que 4,000 m., sauf en quelques points particuliers tels que derrière des obstacles infranchissables, etc. Quant aux avant-postes, on aura soin de ne pas les placer trop près de ceux de l'ennemi ; afin d'éviter de continuelles et inutiles tirailleries. Le cordon des sentinelles ne devra pas être à moins de 500 m. de celui de l'assiégé. La profondeur de la zone occupée par les avant-postes sera comprise entre 1,500 et 1,800 m. Ces chiffres n'ont rien du reste d'absolu et devront être modifiés suivant les nécessités et la configuration du terrain. La position de seconde ligne sera établie à environ 8 kil. des forts, afin de n'avoir pas à souffrir de leur grosse artillerie. On conçoit facilement que la grande profondeur de la zone occupée par les troupes de blocus soit un puissant facteur de résistance à l'effort de l'assiégé, quand celui-ci cherche à rompre le cercle qui l'étreint. Car, plus il lui faudra de temps pour se faire jour, plus l'assiégeant sera à même de faire converger des forces nombreuses sur le point menacé. De plus, l'assiégé se trouvera forcément soumis à des actions de flanc très dangereuses. On s'explique ainsi, en grande partie, l'insuccès éprouvé en 1870-71, dans leurs tentatives de sortie, pour les garnisons de nos places bloquées.

Les blocus célèbres sont nombreux dans l'histoire de nos guerres. Pour ne parler que d'exemples modernes, les blocus de Mantoue, dont il a été déjà parlé, et de Gênes, sous la première République, sont dans toutes les mémoires. Le général Bonaparte manquait du matériel nécessaire pour faire le siège en règle de la première de ces places, et par l'effet d'un étroit blocus, le maréchal Wurmser fut obligé de se rendre, après avoir mangé tous ses chevaux et ne possédant plus que pour deux jours de vivres (janv. 1797). L'Autriche avait sacrifié deux armées successives pour tenter de débloquer la ville. Masséna, bloqué sans vivres dans Gênes avec 15,000 hommes, tua aux Autrichiens ou leur prit plus de 18,000 hommes dans d'incessants combats. Lorsqu'il fut contraint par la famine à l'abandon de la place, il avait consommé tout ce qui était mangeable, jusqu'à l'herbe des fortifications (du 6 avr. au 4 juin 1800). On peut encore citer les blocus d'Ancône en 1799, de Pampelune en 1813, de Hambourg en 1814 et ceux de Paris et de Metz en 1870. Ces derniers feront l'objet d'études détaillées et complètes.

II. Droit international. — Le mot *blocus* désigne d'une manière générale l'investissement d'une ville, d'un camp, d'un port ou de toute position occupée par l'ennemi, dans le but d'intercepter toute communication entre le lieu bloqué et le dehors. Par exemple, le blocus d'une ville assiégée doit amener celle-ci à se rendre par suite de l'épuisement de ses ressources; elle est mise dans l'impossibilité de recevoir des secours en hommes ou en vivres, comme aussi de se débarrasser de ses bouches inutiles. Le droit strict de l'assiégeant en pareil cas est de maintenir d'une manière absolue la défense de sortir ou d'entrer. Sans doute, il peut y avoir dans la place assiégée des femmes, des enfants, des vieillards, des malades et des blessés, dont la situation est très digne d'intérêt, qui souffrent particulièrement des privations résultant du blocus, qui ne peuvent recevoir les soins réclamés par eur état. On peut faire appel à l'humanité, à la générosité de l'assiégeant pour obtenir qu'il consente à leur laisser franchir ses lignes. Il ne violera aucune règle de droit en s'y refusant, il use alors de rigueur, mais c'est

une rigueur *utile*, en ce sens que, dans le maintien de ces personnes dans la place, il y a sous plusieurs points de vue une cause de faiblesse pour l'assiégé. La seule chose que réprouve absolument le droit moderne de la guerre, c'est le mal pour le mal, la cruauté inspirée uniquement par la colère ou la vengeance. Pendant le siège de Strasbourg, en 1870, les Allemands ont, à diverses reprises, laissé sortir un certain nombre de femmes et d'enfants sur la demande de citoyens suisses. Le droit de l'assiégeant s'exerce à l'encontre de tout le monde, des sujets de puissances neutres comme des sujets ennemis, et même des agents diplomatiques. Seulement on comprend que la courtoisie et la politique puissent l'amener à telle ou telle concession générale ou particulière. Ainsi, pendant le siège de Paris de 1870-1871, M. de Bismarck refusa aux agents diplomatiques des puissances neutres enfermés dans la ville, le droit qu'ils réclamaient de faire traverser les lignes allemandes par leurs courriers ; il consentit à laisser passer leurs dépêches à condition qu'elles fussent ouvertes. Il fut plus tolérant pour le ministre des Etats-Unis, chargé des intérêts allemands. Du reste, à aucun moment on ne refusa de sauf-conduit à ceux des agents diplomatiques qui désiraient quitter la ville assiégée. — Le blocus, entendu dans ce sens large, a de tout temps joué un grand rôle dans la guerre. L'ennemi, disposant de troupes suffisantes, a mieux aimé affamer son adversaire et l'amener ainsi à se rendre que de risquer une attaque de vive force. Il suffit de citer le blocus de Paris par Henri IV, et, dans les temps modernes, le blocus de Gênes en 1800 ; la ville était investie du côté de la terre par les Autrichiens, du côté de la mer par la flotte anglaise ; Masséna ne se rendit qu'après une héroïque défense qui l'a illustré non moins que la victoire de Zurich. Mais, de nos jours, c'est surtout dans la guerre maritime que le blocus joue un rôle important et c'est au point de vue des neutres qu'il est intéressant de l'examiner.

Il est de règle que les neutres peuvent continuer leurs relations commerciales avec les belligérants et souvent ces relations ne feront qu'augmenter par suite même de la guerre. Le principe du respect de la propriété privée n'étant pas encore admis dans la guerre maritime, les bâtiments marchands qui portent le pavillon de l'un des belligérants, sont exposés à être capturés par les navires de guerre de l'autre ; au contraire, les bâtiments qui ont le droit d'arborer le pavillon d'un Etat neutre, peuvent librement circuler, sans s'exposer à la saisie, à moins qu'ils ne portent de la *contrebande de guerre* (V. ce mot) ; il y a donc avantage à se servir de ces bâtiments pour les transports, d'autant plus qu'on admet aujourd'hui la règle *le pavillon couvre la marchandise*, c.-à-d. que l'on respecte non seulement le navire neutre, mais la cargaison qu'il porte, quand même cette cargaison appartiendrait à des sujets ennemis (V. Déclaration de Paris).

Ce droit de commerce des neutres subit une grande restriction, précisément en cas de blocus. L'investissement d'un port par un belligérant s'impose aux neutres ; il en résulte une interdiction de commerce et les navires qui méconnaissent cette interdiction et essayent de pénétrer dans le port bloqué ou d'en sortir, sont sujets à saisie et à confiscation. C'est pour cela que, dans un certain sens, le blocus intéresse plus les neutres que les belligérants, les navires de ceux-ci étant exposés à la confiscation en toutes circonstances. On discute sur le fondement du droit que le blocus crée au profit du belligérant contre les neutres : il suffit de dire qu'il y a là une opération militaire que les neutres ne peuvent entraver et dont ils doivent subir les effets, quelque dommageables qu'ils puissent être pour eux. C'est en fait et en droit que la guerre produit de graves conséquences non seulement pour les belligérants, mais pour les peuples qui sont étrangers à la lutte. — Il est facile de comprendre que le blocus peut être une arme terrible pour un belligérant qui dispose d'une marine puissante. Il peut tuer le commerce de son adversaire en investissant ses ports et en l'empêchant ainsi de se servir de navires neutres pour exporter ses produits comme aussi pour importer les marchandises dont il peut avoir besoin. Il est, en effet, universellement admis que le blocus peut s'appliquer non seulement aux ports militaires, mais aux ports marchands. On trouve bien une affirmation contraire dans le célèbre décret de Berlin du 21 nov. 1806, par lequel Napoléon inaugurait son système du *Blocus continental* (V. ce mot) ; un des griefs énumérés à la charge de l'Angleterre est « qu'elle étend aux villes et aux ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières *le droit de blocus qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes* ». Il n'y a là qu'un argument de circonstance, inexact en fait et en droit. Chaque belligérant a le droit d'occuper avec ses forces militaires le territoire de son ennemi, que ce territoire soit ou non fortifié, qu'il soit consacré à la défense ou à une destination exclusivement pacifique. — Le blocus pratiqué à l'embouchure d'un fleuve n'est légitime qu'autant que le fleuve coule dans toute sa partie navigable sur le territoire ennemi ; autrement, si par le fleuve on peut arriver au territoire d'un Etat neutre, le blocus serait une violation directe du droit de cet Etat, puisqu'on l'empêcherait de communiquer avec le dehors. Par conséquent, le blocus de l'embouchure du Danube par la Russie, dans la guerre de 1877-1878, lésait le droit de l'Autriche-Hongrie qui a des ports sur ce fleuve.

Précisément parce que le blocus est une arme terrible, les belligérants sont tentés d'en abuser. S'ils ont affaire à un adversaire qui a des ports nombreux, une étendue de côtes considérable, l'investissement de fait ne peut avoir lieu que dans une mesure relativement restreinte, de quelque marine que l'on dispose. Aussi a-t-on vu des puissances déclarer en état de blocus tels et tels ports de leur adversaire, bien qu'en fait les lieux prétendus bloqués ne fussent nullement investis. C'est ce qu'on appelle un *blocus fictif*, ou un *blocus sur le papier*, ou encore un *blocus de cabinet*, toutes expressions synonymes, parce qu'elles indiquent que l'interdiction de commerce provient, non d'un investissement réel, mais d'une manifestation de volonté, d'une prétention arbitraire du gouvernement. Il en résultait que le gouvernement qui avait fait une pareille proclamation, s'arrogeait le droit de saisir et de capturer tous les navires neutres se dirigeant vers les ports ainsi déclarés bloqués ou en provenant. On comprend quels abus pouvaient produire de semblables prétentions. Ce fut surtout la Grande-Bretagne qui pratiqua des blocus de ce genre, particulièrement dans ses guerres avec la France. Ainsi, en 1689, elle prétend mettre toutes les côtes françaises en état de blocus par une simple proclamation aux neutres ; la même prétention se reproduit en 1756, en 1775. Les vexations de la marine britannique, lors de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, déterminent la formation de la *neutralité armée* (V. ce mot), à la tête de laquelle se place la grande Catherine. Un des articles du traité signé en juil. 1780 par la Russie, la Suède et le Danemark, porte : « Pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, on « n'accorde cette dénomination qu'à celui où il y a, par « la disposition de la puissance qui l'attaque avec des « bâtiments de guerre arrêtés et suffisamment proches, « un danger évident d'entrer. » C'est la doctrine du *blocus effectif* opposée au *blocus fictif*. Au cours des guerres de la Révolution et de l'Empire, les anciens abus reparurent encore exagérés. Un *ordre en conseil* du 16 mai 1806 déclara en état de blocus tous les ports, toutes les côtes et toutes les rivières de l'Empire français depuis l'Elbe jusqu'à Brest. C'est à cette déclaration que Napoléon répondit par le décret de Berlin dont il sera parlé à propos du *blocus continental* ; il y constate que

la Grande-Bretagne « déclare bloquées les places devant « lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de « guerre, qu'elle déclare même en état de blocus des lieux « que toutes ses forces réunies seraient incapables de « bloquer, des côtes entières et tout un empire ».

La *Déclaration de Paris* du 16 avr. 1856, à laquelle ont adhéré presque toutes les puissances, a proscrit définitivement le système des blocus sur le papier. Dans son art. 4, elle pose la règle suivante : « Les blocus, pour « être obligatoires, doivent être effectifs, c.-à-d. main- « tenus par une force suffisante pour interdire réellement « l'accès du littoral ennemi ». Sans doute, cette règle ne prévient pas toute difficulté; on pourra, dans l'avenir, la préciser encore davantage, arriver à proscrire les *blocus par croisière* et à exiger le *stationnement* des vaisseaux de l'escadre qui bloque. Elle n'en constitue pas moins un progrès certain, si on la rapproche des pratiques anciennes.

Il nous reste à donner quelques explications sur les formalités à remplir pour qu'un blocus soit obligatoire et sur les conséquences de la violation du blocus. Il ne suffit pas qu'en fait un port soit investi pour qu'immédiatement cet investissement produise effet à l'égard des neutres. Il faut que ceux-ci soient avertis du fait et de l'intention du belligérant, sans quoi ils seraient trompés. Le commandant des forces navales qui doivent bloquer le port notifie aux autorités du port l'intention de faire le blocus ; il donne ordinairement un délai dans lequel les navires neutres peuvent effectuer leur sortie. C'est de cette façon que procédèrent les amiraux français qui bloquèrent en 1870 des ports allemand de la mer du Nord et de la Baltique; ils avertirent les autorités locales et laissèrent aux navires de commerce neutres un délai de dix jours pour achever leur chargement et sortir. Outre cette notification *locale* du blocus, le gouvernement intéressé en fait une notification *diplomatique* aux puissances neutres, afin que celles-ci puissent prévenir leurs sujets qui, dans leurs expéditions maritimes, auront à tenir compte du nouvel état de choses. Pour les navires qui voudraient sortir du port, on comprend que la notification générale suffise; ils ne peuvent guère arguer de leur ignorance du blocus. La situation n'est pas la même pour les navires qui se dirigent vers le port bloqué; ils ont pu partir avant que le fait ne fût parvenu à leur connaissance, ou ils ont pu croire que le blocus était levé. Aussi certaines puissances, la France notamment, ordonnent-elles en pareil cas à leurs commandants de notifier individuellement le blocus aux navires de commerce et de considérer qu'il y a violation de blocus seulement au cas où le fait est postérieur à cette notification individuelle.

Le blocus s'impose à tout le monde. Il arrive que les navires de guerre neutres obtiennent la permission de passer. Tout navire qui essaie de rompre un blocus est saisissable et de bonne prise; c'est la sanction rigoureuse et naturelle de l'interdiction. La confiscation atteint même la cargaison, à moins que le propriétaire n'établisse que c'est à son insu que la tentative de violer le blocus a été faite. Il y a au surplus bien des variétés dans les faits et bien des difficultés de détail, que ce n'est pas le lieu d'examiner ici; les tribunaux de prises statuent (V. Prise maritime). Du reste, la confiscation du navire et de la cargaison est la seule sanction ; aucune peine proprement dite ne saurait être prononcée.

De même qu'on notifie l'établissement du blocus, on en notifie la levée ; c'est une mesure utile, courtoise pour les neutres. Elle n'est pas nécessaire en ce sens que si, en fait, le blocus est levé, il cesse d'être obligatoire, avant qu'aucun avertissement n'ait été donné. C'est une conséquence de ce que le blocus doit être *effectif*.

Blocus pacifique. — La réunion de ces deux mots paraît singulière. Le blocus implique une contrainte qui ne peut pas être inspirée par un sentiment pacifique. La vérité est qu'il s'agit d'un acte de violence commis par un Etat qui veut amener un autre Etat à lui donner satisfaction; cela rentre dans ce qu'on appelle les *représailles* en temps de paix (V. ce mot). Il est arrivé plusieurs fois de nos jours qu'une puissance maritime, ayant à se plaindre d'un autre Etat, au lieu de lui déclarer la guerre, s'est bornée à mettre le blocus devant tel ou tel des ports de cet Etat, afin de l'amener par cette gêne à lui donner satisfaction. A plusieurs reprises, la Grande-Bretagne et la France ont recouru à ce procédé à l'égard de Républiques de l'Amérique du Sud ; en 1885, la France a bloqué certains ports chinois sans se considérer comme étant en guerre avec la Chine ; en 1886, les grandes puissances, sauf la France, ont bloqué les côtes de la Grèce pour amener son gouvernement à désarmer. Les publicistes discutent vivement sur le point de savoir si ce procédé doit être considéré comme légitime ; beaucoup le blâment et font ressortir les abus auxquels il peut donner lieu, les conséquences fâcheuses qui en résultent soit pour l'Etat contre lequel il est dirigé, soit pour les Etats étrangers au conflit. Les objections ne sont pas décisives. Nous voyons dans le blocus pacifique une guerre limitée qui naturellement peut être injuste quant à ses causes et très dommageable, tout comme une guerre générale. C'est à l'Etat contre lequel est pratiqué le blocus à ne pas accepter la situation qui lui est faite et à déclarer la guerre à son adversaire, s'il y trouve son avantage. On se plaint aussi de ce qu'une violence aussi grave pourrait être commise sans avis préalable. Sur ce point, on aurait raison s'il en était ainsi. Dans notre opinion, des actes de représailles, pas plus que la guerre proprement dite, ne peuvent avoir lieu sans que l'Etat contre lequel ils sont dirigés ait été mis en demeure de les empêcher, en fournissant la satisfaction qui lui est réclamée ; il faut en bonne justice qu'il ait été averti d'une manière non équivoque que la violence allait être employée, autrement il n'y aurait aucune sécurité dans les relations internationales. — Tout n'est pas dit quand on a admis la légitimité du blocus pacifique. Il s'agit de savoir quelles en sont les conséquences. On est loin d'être d'accord à ce sujet, soit dans la doctrine, soit dans la pratique. Un pareil blocus donne-t-il le droit de confisquer les navires et les biens de sujets de puissances tierces qui tenteraient de le violer? La jurisprudence anglaise s'est prononcée pour l'affirmative et la jurisprudence française pour la négative. Si cette dernière opinion est admise, on voit que la mesure a un caractère tout différent du blocus en temps de guerre. Les mesures prises en mai 1886 par les grandes puissances contre la Grèce ont été très atténuées; elles n'ont été dirigées que contre les navires grecs et même on n'a jamais songé à confisquer ceux-ci ; on ne faisait que les empêcher de franchir la ligne du blocus. La circulation des navires des autres nations est restée entièrement libre. L'*Institut de droit international* (V. ce mot), dans sa session tenue à Heidelberg en sept. 1887, a discuté la question des blocus pacifiques sur le rapport de M. Perels, conseiller d'amirauté à Berlin. Voici les conclusions auxquelles s'est ralliée la réunion : « L'établissement d'un blocus en dehors de l'état de guerre ne doit être considéré comme permis par le droit des gens que sous les conditions suivantes : 1° les navires de pavillon étranger peuvent entrer librement malgré le blocus ; 2° le blocus pacifique doit être déclaré et notifié officiellement, et maintenu par une force suffisante ; 3° les navires de la puissance bloquée qui ne respectent pas un pareil blocus, peuvent être séquestrés. Le blocus ayant cessé, ils doivent être restitués avec leurs cargaisons à leurs propriétaires, mais sans dédommagement à aucun titre. »

Louis Renault.

III. Histoire. — Blocus continental. — C'est l'ensemble des mesures ordonnées par Napoléon pour répondre à celles que prenait l'Angleterre dans le but d'assurer sa suprématie sur mer et de ruiner complètement le commerce français. Par des ordres en conseil de 1806, le gouverne-

ment britannique avait déclaré en état de blocus la plus grande partie des côtes de l'Empire français (V. Blocus). Napoléon, n'ayant pas une marine à opposer à la marine britannique, « se dit qu'il dominerait la mer par la terre, et que, si les Anglais voulaient lui fermer l'Océan, il leur fermerait le continent » (Thiers). Le célèbre décret de Berlin, du 21 nov. 1806, eut pour but de réaliser cette idée. L'empereur y expose d'abord que l'Angleterre n'admet point le droit des gens suivi universellement par les peuples policés, qu'elle a une conduite digne en tout des premiers âges de la barbarie, qu'il est de droit naturel de lui opposer les armes dont elle se sert et de lui appliquer les usages consacrés par elle dans sa législation maritime. Puis il édicte une série de dispositions dont voici les principales : Les îles britanniques sont déclarées en état de blocus (art. 1er). Tout commerce et toute correspondance avec les îles britanniques sont interdits (art. 2). Tout individu, sujet de l'Angleterre, de quelque état ou condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre (art. 3). Tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre sera déclarée de bonne prise (art. 4). Le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre, ou provenant de ses fabriques ou de ses colonies, est déclaré de bonne prise (art. 5). Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port (art. 7). Communication du décret sera donnée aux rois d'Espagne, de Hollande, de Naples et d'Etrurie, et à nos autres alliés dont les sujets sont également victimes de l'injustice et de la barbarie de la législation maritime anglaise (art. 10). — Il n'y a pas besoin de faire ressortir le caractère exorbitant de ces diverses clauses, qui ne peuvent s'expliquer que par les excès que l'Angleterre commettait de son côté. Ce décret, conçu et rédigé par Napoléon lui-même, produisit un effet immense sur l'Europe. « Les uns, dit M. Thiers, y virent un excès de despotisme révoltant, d'autres une politique profonde, tous un acte extraordinaire, proportionné à la lutte de géants que soutenaient l'une contre l'autre l'Angleterre et la France, la première osant s'emparer de la mer, qui avait été jusque-là la route commune des nations, pour y interdire tout commerce à ses ennemis ; la seconde entreprenant l'occupation entière du continent à main armée, pour répondre à la clôture de la mer par la clôture de la terre ! Spectacle inouï, sans exemple dans le passé et probablement dans l'avenir, que donnaient en ce moment les passions déchaînées des deux plus grands peuples de la terre ! » On n'avait pas encore atteint les dernières limites de la rigueur et de l'injustice. En 1807, l'Angleterre, souffrant des interdictions de commerce prononcées de part et d'autre, changea de système ; elle résolut de faciliter le commerce général, mais en le forçant de passer tout entier par son territoire et en le constituant son tributaire. Il fut donc décidé, par des ordres en conseil datés du 11 nov. 1807, que tout navire appartenant à une nation qui ne serait pas en guerre déclarée avec la Grande-Bretagne, pourrait entrer librement dans les ports du Royaume-Uni ou de ses colonies, se rendre ensuite où il voudrait, moyennant qu'il eût touché en Angleterre, pour y porter des marchandises ou en recevoir, et qu'il y eût acquitté des droits de douane équivalant en moyenne à 25 %. Tout bâtiment, au contraire, qui n'aurait point touché aux ports britanniques et aurait des certificats d'origine délivrés par des agents français, devait être saisi et déclaré de bonne prise. La réponse de Napoléon ne se fit pas attendre ; elle fut contenue dans le décret de Milan du 17 déc. 1807 : Tout bâtiment, de quelque nature qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, est par cela seul déclaré dénationalisé, a perdu la garantie de son pavillon, et est devenu propriété anglaise (art. 1er). Lesdits bâtiments sont déclarés de bonne prise (art. 2). Pour faciliter l'application de cette disposition, un règlement du 11 janv. 1808 récompensait la délation en promettant le tiers du produit de la vente du navire et de la cargaison à tout homme de l'équipage ou passager qui déclarerait au chef de la douane qu'un bâtiment entrant dans un port français venait d'Angleterre ou d'une colonie britannique, ou qu'il avait été visité par des vaisseaux anglais.

Il n'était pas facile de faire appliquer partout des règlements aussi vexatoires, aussi contraires à l'intérêt du commerce et des consommateurs. Napoléon y réussissait à peu près là où il commandait directement ; il en était autrement dans les pays de ses alliés, même là où il semblait que ses recommandations dussent être le plus respectées, comme en Hollande où régnait son frère. Partout la contrebande s'organisait sur une grande échelle et trouvait des complices nombreux. Napoléon s'irritait de voir ses prescriptions méconnues et tournées, il était amené à exercer plus directement son autorité sur les pays dont les frontières n'étaient pas hermétiquement fermées aux produits anglais. Le blocus continental fut une des causes principales qui rendirent odieux aux peuples le joug que Napoléon faisait peser sur le continent européen. Il développa peut-être en France certaines industries par la nécessité où on fut de chercher à se passer de certains produits étrangers (extraction du sucre de la betterave) ; mais sa disparition à la chute de l'Empire amena de véritables catastrophes commerciales et industrielles, par suite de la baisse considérable qu'amena l'importation subite de produits étrangers. C'est ainsi que fut complètement ruiné le célèbre industriel Richard Lenoir qui possédait sept manufactures occupant 11,000 ouvriers. Louis Renault.

Bibl. : Droit international. — Paul Fauchille, *Du Blocus maritime, étude de droit international et de droit comparé* (ouvrage consciencieux, le plus approfondi qui existe sur la matière) ; Paris, 1882, in-8. — Hautefeuille, *Des Droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime* ; Paris, 1868, spécialement t. II, pp. 177-275, 3 vol. in-8, 3e édit. — Perels, *Manuel de droit maritime international*, trad. par Arendt ; Paris, 1884, pp. 291 et suiv., in-8. — De Bulmerincq, *le Blocus pacifique et ses effets sur la propriété privée*, article du *Journal de droit international privé*, 1884, pp. 569-583. — *Rapports et discussion à l'Institut de droit international* (*Annuaire* de cet Institut, 1888, pp. 275-301).

BLODGET (Lorin), météorologiste et statisticien américain, né à Jamestown (Etat de New-York) le 25 mai 1823. Il fut attaché, en 1851, comme météorologiste, à l'institut smithsonien de Washington, et chargé, l'année suivante, de la partie géodésique des études préparatoires du chemin de fer du Pacifique. Il a publié depuis 1863 de nombreux volumes de statistique sur les finances et l'industrie, entre autres un travail intitulé *Commercial and financial resources of the United States* (1864). Mais il est surtout connu par sa *Climatology of the United States* (1857) qui a été très appréciée en Europe et qui est restée longtemps le meilleur traité sur la matière. L. S.

BLOEMAERT (Abraham), peintre et graveur hollandais, né à Gorcum le 25 déc. 1564, mort à Utrecht le 27 janv. 1657. Il était fils de *Cornelis* Bloemaert, architecte-ingénieur originaire de Dordrecht, et, après avoir été élève d'un peintre d'Utrecht peu connu, Joost de Beer, il vint en 1580 à Paris où il reçut les leçons de maître Herry, de Jean Bassot et de Jérôme Franck. Après un séjour à Amsterdam où son père était devenu architecte de la ville et où il s'était marié, il se fixa à Utrecht et en 1595 il y avait acquis le droit de bourgeoisie. Dès 1600 il figure dans cette ville sur les listes de la Gilde de Saint-Luc dont il devint le doyen en 1611. Jusque dans un âge très avancé il ne cessa d'y enseigner la peinture et d'y produire des tableaux et des gravures (au nombre d'environ 200) dans un style un peu maniéré, d'un caractère semi-italien, semi-

hollandais. Ses dessins au bistre, rehaussés de blanc, témoignent d'une facilité remarquable, notamment ceux que l'artiste a exécutés d'après nature. Portraits, sujets mythologiques ou religieux, paysage, Bloemaert a abordé tous les genres et, à raison de son talent et de sa longue vie, il a exercé une grande influence sur l'école d'Utrecht dont il peut être considéré comme le fondateur. Parmi ses principaux élèves il convient de citer : Jean et André Both, les Honthorst, J.-B. Weenix, Knupfer, Corn. Poelembourg et J.-G. Cuyp, le père d'Albert Cuyp. Les musées du Louvre, de Grenoble, de Berlin, de Munich, de Dresde, de La Haye, d'Utrecht, de Rotterdam, de Vienne, de Brunswick, de Copenhague, de Stockholm, etc., possèdent de lui d'importants ouvrages. — Quatre des fils de Bloemaert : *Adrien*, *Cornelis*, *Frédéric* et *Henri* ont été aussi des artistes. E. M.

Bibl. : Carel Van Mander, *le Livre des peintres*, trad. Hymans, 1885, t. II. — *Catalogus der Schilderijen in het Museum te Utrecht*, par MM. A. de Vries, A. Bredius et S. Müller, 1885.

BLOEMAERT (Cornelis), graveur hollandais, né à Utrecht en 1603, mort à Rome en 1680, fils du précédent. Il reçut de son père des leçons de dessin, puis il se livra à la gravure sous la direction de Crispin de Passe, et n'eut pas de peine à surpasser son maître. En 1630, il fut appelé à Paris, pour graver, avec l'aide de Th. Matham, les *Tableaux du temple des Muses, tirez du cabinet de M. Favereau*, et représentant les vertus et les vices par les plus illustres fables de l'antiquité, œuvre poursuivie par l'abbé de Villeloin, et publiée avec un texte de l'abbé de Marolles (Paris, 1655, in-fol., 59 pl.). Vers 1638, il se rendit à Rome, où il se fit rapidement un nom, par une brillante exécution de plusieurs estampes d'après des tableaux de maîtres italiens, telles que l'*Adoration des bergers*, d'après une toile attribuée à tort à Raphaël; la *Sainte famille*, dite *aux lunettes*, d'après le Parmesan; *Jésus en croix*, d'après Ann. Carrache; *Saint Luc peignant la Vierge*, d'après Raphaël; *Saint Pierre ressuscitant Tabithe*, d'après le Guerchin, etc. Il grava plus de cinquante planches pour la *Galleria Giustiniani*, principalement d'après l'antique; de nombreux sujets de thèses, une quantité d'estampes d'après les tableaux ou les dessins de son père; des portraits, parmi lesquels ceux des cardinaux de la famille Barberini, et celui de *Columba de Tofaninis* d'après Ramaciotti, l'un de ses meilleurs. Bloemaert fut le fondateur de l'école moderne de gravure, grâce à la souplesse, à la précision et à l'éclat de son burin, ainsi qu'à sa science d'interpréter un tableau. Il fit d'excellents élèves, tels que G. Audran, E. Baudet, Rousselet, etc. — Son frère aîné, *Henri*, cultiva la peinture. Les deux autres, *Frédéric* et *Adrian*, pratiquèrent la gravure, notamment le premier, qui exécuta environ deux cent-cinquante pièces d'après les modèles fournis par son père, et, dans ce nombre, plusieurs recueils d'éléments de dessin, dont l'influence sur l'art ne fut pas médiocre. G. P-i.

Bibl. : Baldinucci, *Arte di intagliare in rame*, 1686. — Mariette, *Abecedario*. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

BLOEMEN (Pierre van), peintre flamand, né à Anvers où il fut baptisé le 17 janv. 1651 et enterré le 6 mars 1720. Reçu apprenti en 1667, puis maître en 1674, il partit ensuite pour Rome où il demeura pendant près de vingt ans et où il reçut le surnom de *Standaard*. De retour dans sa ville natale il y devint, en 1699, doyen de la Gilde de Saint-Luc. Il a peint des paysages et des scènes de la vie champêtre d'une exécution un peu lourde et d'une couleur agréable, mais un peu terne.

BLOEMEN (Jean-François van), peintre et graveur flamand, frère du précédent, né à Anvers où il fut baptisé le 12 mai 1662, mort à Rome vers 1740. D'abord élève d'Antoine Goubau chez lequel il travaillait encore à Anvers en 1682, il fut ensuite attiré vers l'Italie où il subit l'influence de Claude Lorrain et de Gaspard Dughet. La finesse et l'étendue qu'à leur exemple il savait donner à ses lointains lui avaient valu de ses camarades le surnom d'*Orizzonte* et il a laissé dans les palais de Rome, notamment au palais Corsini, un assez grand nombre de tableaux décoratifs dont les sujets sont généralement empruntés à la campagne romaine, surtout à Tivoli, et qui se distinguent par leur harmonie, la légèreté de leurs ciels et la vérité de la perspective aérienne. Les musées du Louvre, de Berlin, de Dresde, de Copenhague et de Lille possèdent aussi de ses ouvrages. — Un autre frère de ces deux artistes, *Norbert* van Bloemen, né le 16 févr. 1670 à Anvers, fut élève de *Pierre*, et mourut vers 1746 à Amsterdam.

BLOEMFONTEIN. Ville sur la Modder, affluent de gauche du Vaal de l'Afrique australe ; siège du gouvernement des Boers de l'Etat libre de l'Orange et des consulats qu'y entretiennent l'Allemagne, la Hollande et le Portugal ; 3,000 hab. On y a établi une banque et il s'y fait, en outre, un important trafic de laine.

BLOESCH (Edouard-Eugène), homme d'Etat suisse, né à Bienne le 1er févr. 1807, mort le 7 févr. 1866. Il embrassa la carrière juridique après d'excellentes études faites aux universités de Berne et de Heidelberg et s'établit en 1830 à Berthoud, auprès de l'avocat et chef du parti libéral Louis Schnell dont il devint bientôt le gendre. Après le triomphe remporté en 1831 par la bourgeoisie sur le patriciat et l'arrivée au pouvoir des frères Schnell, leur jeune parent collabora à plusieurs des réformes introduites par eux en matière de commerce et d'organisation communale, de même qu'en 1836, après leur retraite des affaires, il rédigea de concert avec eux un journal d'opposition, l'*Observateur suisse*. Les portes du Grand Conseil s'ouvrirent en 1838 pour l'habile et précoce administrateur : son éloquence et son tact politique s'y montrèrent sous un jour si favorable qu'une assemblée, en majeure partie composée de ses adversaires, l'appela en 1840 au poste de landamman. Le 26 juin 1841 il eut la bonne fortune de trouver une solution équitable au conflit qui depuis 1803, à propos du reliquat de l'ancien trésor, divisait la municipalité de la ville de Berne et l'administration cantonale. L'activité déployée par Bloesch au sein de la diète helvétique ne fut pas couronnée du même succès : il protesta vainement contre la suppression des couvents d'Argovie, l'organisation des corps francs et les autres mesures qui, dans son propre canton, étaient appuyées par les chefs du pouvoir exécutif : Tavel et Neuhaus. En 1846 la minorité constituante hostile au projet radical élaboré par Stæmpfli le compta parmi ses membres les plus capables surtout en matière d'impôts. Le 12 sept. 1848 la nouvelle constitution fédérale fut adoptée à une très forte majorité par les électeurs. Les erreurs financières commises par le nouveau gouvernement, ses atteintes réitérées à la liberté religieuse et aux franchises communales, les étroits rapports qu'il entretenait avec les coryphées de la révolution européenne, amenèrent un retour de l'opinion vers l'ancien ordre de choses. Bloesch, qui le 23 mars 1850 avait ténorisé les griefs de l'opposition dans le manifeste dit de Munsingen, fut appelé le 5 mai de la même année à la présidence du pouvoir exécutif, rétablit l'équilibre du budget et parvint, malgré l'opposition acharnée des radicaux, à mener à bien des travaux considérables (correction du cours de l'Aar, construction de l'hospice des aliénés de la Waldau) et à faire voter plusieurs lois excellentes (réforme du code criminel, droits de la presse, poursuite pour dettes, répression de l'alcoolisme par une imposition plus sévère des auberges, réorganisation de l'église protestante sur la base synodale). L'écrasante victoire numérique remportée par Stæmpfli aux élections de 1858 engagea Bloesch à se retirer des affaires publiques plutôt que de demeurer seul de son opinion au conseil d'Etat. Le Conseil national auquel il avait été élu en 1851 et qu'il avait présidé en 1855 le compta parmi ses orateurs les plus

écoutés ; il prit une part prépondérante à tous les débats relatifs aux chemins de fer. Le tribunal fédéral bénéficia de 1849 jusqu'à sa mort de son savoir et de son expérience juridiques. Une courte maladie l'enleva en pleine activité politique, quelques semaines après que le Grand Conseil de Berne venait de l'appeler de nouveau à sa présidence. Ernest STRŒHLIN.

BLOIS. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Voiteur ; 254 hab.

BLOIS *(Blesense castrum, Blesensis urbs, Blesa).* Ch.-l. du dép. de Loir-et-Cher, sur la rive droite de la Loire, avec un faubourg important (faubourg de Vienne), sur la rive gauche ; 22,150 hab. Station du chem. de fer d'Orléans, embranchements vers Romorantin et Vendôme.

HISTOIRE. — Les origines de Blois remontent à une haute antiquité. On est assuré que son territoire était, à l'époque gauloise, occupé par une tribu nombreuse des Celtes, et plus exactement des Carnutes, peuplade puissante dont les limites s'étendaient bien au delà de sa ville principale, Chartres, et confinaient à la région dont Bourges était le centre. Ces lointaines origines sont attestées par de nombreux monuments gaulois dont le sol nous a conservé des fragments, tels que routes, dolmen, tombelles, médailles, etc. Le nom même de Blois serait celtique au dire de certains historiens qui le font venir du mot *bleiz*, gardé dans le dialecte breton et signifiant loup. Le voisinage des forêts, encore existantes, de Blois, de Boulogne et de Russy, donne une grande vraisemblance à cette étymologie. La première mention historique de Blois ne se rencontre cependant qu'au VIe siècle, dans Grégoire de Tours, qui n'en parle même qu'incidemment, mais nous avons la preuve qu'à l'époque mérovingienne il existait à Blois un atelier monétaire ; les monnaies d'or qui y furent frappées représentaient, au droit, une croix, et en légende : *Bleso castro ;* le revers portait une tête et le nom d'un officier de l'atelier. Il nous faut arriver ensuite au IXe siècle ; c'est l'époque des invasions normandes et elles n'épargnèrent pas Blois, dont la plupart des maisons furent détruites en 854. Déjà cependant une forteresse s'élevait là où nous voyons aujourd'hui le château ; les moines de l'abbaye de Corbion (dans le Perche) vinrent y chercher un refuge et un abri pour les reliques de saint Laumer qui, depuis, ne quittèrent plus la ville. Le pays appartenait alors à la puissante famille des comtes de Paris, qui, plus tard, devinrent rois de France avec Hugues Capet ; cependant il ne passa pas dans le domaine royal en 987, car, dès 924, il était entre les mains du célèbre comte Thibaut le Tricheur ; c'est en cette année que fut écrite la plus ancienne charte relative à Blois dont nous avons conservé le texte : celle par laquelle le roi Raoul concéda aux moines de Saint-Laumer l'église de Saint-Lubin et le faubourg du Foix.

Avec les comtes de Champagne, successeurs de Thibaut le Tricheur, Blois devint le chef-lieu d'un comté et entra dans le régime féodal. Il nous est resté un très grand nombre d'actes du temps de la domination des comtes : en 1196, le comte Louis accorda quelques privilèges aux habitants de la ville, notamment l'affranchissement des serfs et la conversion en un droit fixe de cinq sols par maison, dit droit de *festage*, de la taille arbitraire que ses prédécesseurs avaient jusque-là perçue. Il est probable que la commune de Blois fut constituée par le même comte, bien que l'acte de 1196 ne le spécifie pas, mais on peut l'inférer de ce que la charte d'affranchissement de Romorantin, identique, sauf sur ce point, à celle de Blois et datée également de 1196, autorise les bourgeois à élire chaque année douze d'entre eux pour administrer les affaires de la ville. On retrouve plus tard, pour Blois, ces douze conseillers et l'administration de quatre élus ou échevins qui subsista pendant tout le moyen âge. En 1230, le comté de Blois entra dans la maison de Châtillon par le mariage de Hugues de Châtillon avec Marie, fille de Gautier d'Avesnes et petite-fille par sa mère de Thibaut le Bon. Les comtes de cette nouvelle dynastie résidèrent plus volontiers à Blois que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs ; ils firent reconstruire le château dont les parties les plus anciennes, aujourd'hui subsistantes, datent du XIIIe siècle ; ils battirent monnaie dans cette ville jusqu'en 1328, époque où Philippe VI acquit leur droit de monnayage, et l'on voit encore de leur ancien hôtel des monnaies une tour désignée sous le nom de *Tour d'argent* et classée parmi les monuments historiques.

La guerre de Cent ans fit connaître de tristes jours à la région blésoise. Pendant que l'armée de Jean le Bon s'avançait sur la rive droite de la Loire, les Anglais, sous la conduite du prince de Galles, dévastaient l'autre rive (1356) et atteignaient le faubourg de Vienne ; on sait la désastreuse issue de cette campagne à Poitiers. Après la défaite des Français, les troupes anglaises restèrent longtemps en garnison à Blois et aux environs, où elles exercèrent de grands ravages. Quelque temps après, le comte Guy de Châtillon, ruiné par ces guerres, se décida, en 1397, à vendre son comté au duc Louis d'Orléans. Froissart a raconté les détails de cette négociation qui ne se fit pas sans difficultés, car les négociateurs n'y réussirent qu'en circonvenant la femme du comte, Marie de Namur : « .... Donc se retournèrent les seigneurs à la comtesse de Bloys et luy dirent tant de paroles colorées et comment au tems à venir ce seroit une poure femme et que bien mieux lui valoit qu'elle demeurast une dame riche et puissante, garnie d'or et d'argent et de beaux joyaulx que toute nue et poure, car elle estoit trop bien tailliée pour ne pas survivre au comte son mary, et que c'estoit son advantage qu'elle conseillast au comte son mary que ceste marchandise se fist. La comtesse qui estoit une femme convoiteuse s'inclina à ceste idée et procura le tout avecques ung varlet de chambre du comte ; ce varlet appellé Sohier avoit tellement surmonté le comte que tout se faisoit par luy. Ainsy le comte Guy de Blois, mon seigneur et mon maistre, comme mal conseillié par sa femme et son varlet, fit ce poure marché. Or, après la conclusion de ceste affaire, le Roi et les seigneurs prirent congié du comte Guy et s'en retournèrent en France ». La vente avait eu lieu au prix de 200,000 francs d'or.

En dépit d'un marché si avantageux et qu'il avait tant désiré, Louis d'Orléans n'habita guère Blois, s'il y habita jamais ; sa lutte avec le duc de Bourgogne le retenait ailleurs. Après son assassinat en 1407, sa veuve Valentine de Milan vint y cacher sa douleur, et les murailles du château furent recouvertes de tentures noires où se lisait la célèbre devise : « Riens ne m'est plus ; plus ne m'est riens. » Elle mourut dans cette ville l'année suivante. En 1429, l'invasion anglaise vint encore désoler les rives de la Loire ; Blois fut épargnée, mais devint le quartier général des troupes françaises qui allaient marcher à la délivrance d'Orléans. Jeanne d'Arc y arriva au mois d'avril et c'est là, dans l'église Saint-Sauveur, qu'elle fit bénir son étendard par l'archevêque de Reims, Renaud de Chartres ; elle en partit le 28 avr. Blois connut des jours heureux lorsqu'en 1440, Charles d'Orléans, fils de Louis, vint y fixer sa résidence après la longue captivité que, depuis Azincourt, il subissait en Angleterre. Il n'est pas douteux que la plupart de ses gracieux rondeaux furent écrits au château de Blois. Dans ce même château naquit, en 1462, un fils de Charles, qui fut appelé Louis et qui devait être un jour Louis XII. Ce fut là, pour Blois, un autre événement favorable, car Louis XII, tant qu'il fut duc d'Orléans, puis quand il devint roi de France, témoigna souvent de sa sollicitude pour sa ville natale. Nous dirons plus loin tout ce qu'il fit pour le château : il faut noter ici la concession de divers privilèges qu'il accorda aux habitants de Blois, parmi lesquels celui de « mettre une fleur de lys d'or aux armoiries de la dite ville, entre le loup et le porc-épic ». Cet acte, qui est de l'an 1412, est, croyons-nous, la plus ancienne mention que l'on rencontre du blason de la ville. La fleur de lys et le porc-épic sont les emblèmes connus des ducs

d'Orléans; quant au loup, nous n'en trouvons d'autre signification que dans le souvenir de l'étymologie, indiquée au commencement, du nom de Blois, la forme celtique *bleiz* ayant pu se perpétuer pendant le moyen âge dans le dialecte de la région. Les armes actuelles de Blois ont conservé les mêmes symboles : en voici la description, telle que nous la fournissent les lettres patentes de Louis XVIII datées du 8 mars 1817 : *d'argent, à un écusson en abîme, d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, accosté à dextre d'un porc-épic, à senestre d'un loup de sable contrerampants et accolés, d'or.*


Armoiries de Blois.

Reprenons l'ordre chronologique des événements principaux dont Blois a été le théâtre. Anne de Bretagne y mourut, dans les bâtiments neufs du château construits par Louis XII, le 9 janv. 1514. La mort de ce roi, qui survint un an après, n'eut pas, heureusement, pour effet de mettre fin à la faveur que le hasard d'une naissance et le charme de sa situation avaient value à la ville ; bien au contraire, car sous les Valois, Blois demeura le séjour presque constant et pour ainsi dire officiel de la cour (V. plus bas le chapitre relatif au château).

On sait que les habitants de la vallée de la Loire furent de ceux qui accueillirent la Réforme avec le plus d'empressement. Dès 1530, Blois comptait des luthériens, dont le nombre ne fit que s'augmenter chaque jour, et, vers 1556, un temple protestant y fut fondé par l'apôtre le plus fervent des nouvelles doctrines, Simon Brossier. Les guerres de religion ne tardèrent pas à suivre et vinrent encore désoler le pays. A deux reprises, en 1562 et en 1567, Blois fut pillée par les troupes du prince de Condé et celles des Guise qui se disputaient sa possession. Moins de dix ans après, cependant, ces désastres durent être réparés car la ville put être choisie pour lieu de réunion des Etats généraux de 1576, et de nouveau elle reçut ceux de 1588, tristement célèbres par l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal. Après cet attentat, Henri III quitta Blois pour n'y plus revenir, et dès lors la ville perdit toute importance politique. Pendant le XVIIe siècle, ses annales n'offrent guère d'intérêt. Marie de Médicis fut exilée au château de Blois en 1617, après la mort de Concini ; elle y resta deux ans, entourée d'espions et presque prisonnière de son fils ; dans la nuit du 20 févr. 1619 elle réussit à s'évader en descendant par une échelle de corde dans les fossés du château. Quelques années plus tard, Louis XIII donnait en apanage à son frère Gaston le duché d'Orléans et les comtés de Blois et de Chartres. Ce fut Blois que le nouveau duc choisit comme résidence et il y resta jusqu'à sa mort en 1660. Cette résidence de plus de vingt années fut un bienfait pour les Blésois ; ils n'eurent qu'à se louer de sa bonté, et la ville entretient encore aujourd'hui un hôpital fondé par lui dans le faubourg de Vienne.

La révocation de l'édit de Nantes, en dépouillant et exilant les nombreuses familles de religionnaires (parmi lesquelles celle de Denis Papin) dont beaucoup appartenaient à la bourgeoisie, porta un coup terrible à la prospérité du pays. Le gouvernement de Louis XIV employa tous les moyens d'y remédier, et notamment, fit de Blois, en 1697, le chef-lieu d'un évêché : ce fut en vain, et les conversions achetées ou imposées par la force ne purent compenser la dépopulation. Il suffit de quelques mots pour rappeler les faits dont Blois a été le théâtre depuis cent ans. La Révolution y fut acceptée avec enthousiasme et sans effusion de sang, grâce au célèbre abbé Grégoire, évêque constitutionnel du diocèse pendant les années 1791-1793. L'insurrection vendéenne jeta l'alarme dans la ville, et pour lui couper la retraite au S. de la Loire, les Blésois n'hésitèrent pas à faire sauter une arche du pont. Ils refirent le même sacrifice en 1870, quand l'armée allemande vint camper sur la rive gauche, mais sans succès ; un bombardement de quelques heures les força à capituler et à recevoir l'ennemi, qui occupa la ville jusqu'au mois de mars 1871.

Evêques de Blois. — David-Nicolas de Berthier, 1697-1719 ; Jean-François-Paul de Caumartin, 1720-1733 ; François de Crussol d'Uzès, 1734-1753 ; Charles-Gilbert de May de Termont, 1753-1776 ; Alexandre-François de Mazières de Thémines, 1776-1790 ; Henri Grégoire, évêque constitutionnel, 1790-1793. Après lui l'évêché de Blois est réuni à celui d'Orléans par le Concordat de 1801 et rétabli par ordonnance royale de 1817, mais il n'y est pourvu qu'en 1823 : Philippe-François de Sauzin, 1823-1844 ; Marie-Auguste Fabre des Essarts, 1844-1850 ; Louis-Théophile Pallu du Parc, 1850-1877 ; Charles-Honoré Laborde, 1877.

Monuments. — Le *château* de Blois est un des édifices les plus intéressants de France, autant par les souvenirs historiques qui s'y rattachent que par ses bâtiments où l'architecture de cinq siècles successifs se trouve représentée. Nous avons dit plus haut à quelle époque reculée remontait l'existence du *castrum Blesense;* on n'a pas de documents aussi anciens sur celle d'un *castellum*, mais il n'est point téméraire d'affirmer que les possesseurs de la terre, à l'époque carolingienne, durent avoir là une résidence fortifiée. Il est, de même, certain qu'au XIIIe siècle cet édifice avait fait place à un château féodal, à peu près analogue à tous ceux qu'a bâtis le moyen âge. Quand on considère le château actuel, on n'y reconnaît tout d'abord que des constructions de la Renaissance et, à côté d'elles, un pavillon massif datant du XVIIe siècle, mais un examen attentif permet de distinguer d'importants restes de bâtiments antérieurs, épargnés, ou pour mieux dire, utilisés par les architectes de Louis XII et de François Ier, et grâce à ces vestiges, il devient possible de reconstituer la physionomie du manoir des anciens comtes de Blois. C'était un vaste quadrilatère qui couvrait toute la surface du plateau triangulaire, isolé par une tranchée faite de main d'homme, du reste de la colline. Une série de tours rondes flanquaient ses murailles ; à l'extrémité occidentale, l'une d'elles, de proportions plus considérables, constituait le donjon ; à l'angle N.-E., les bâtiments où le comte faisait rendre la justice, et dont nous avons conservé la salle principale dite aujourd'hui *Salle des Etats;* en face, la chapelle de Saint-Calais. L'édifice était assez important pour que Froissart, qui y vint plusieurs fois, ait pu le trouver « bel, grand, « fort et plantureux, et des beaux du royaume de « France ». Tel il était au XIVe siècle, tel il resta au siècle suivant ; c'est à peine si Charles d'Orléans y fit faire quelques réparations et les travaux d'entretien indispensables. Dès son avènement au trône, Louis XII, qui était né dans le vieux manoir féodal, décida de le reconstruire. Les travaux furent commencés par la façade de l'est où se trouve l'entrée actuelle, au-dessus de laquelle la statue équestre du « Père du Peuple » avait été placée dès 1498 ; renversée par la Révolution, cette statue a été refaite sur le même dessin par M. Seurre. Le bâtiment construit par Louis XII ne consiste qu'en cette aile de l'est, qui forme un des petits côtés du quadrilatère ; on ignore quel en fut l'architecte, mais les ressemblances de style sont frappantes avec le Palais de justice de Rouen, ou encore l'hôtel de Cluny à Paris, monuments où les archéologues s'accordent à reconnaître les caractères de la Renaissance française.

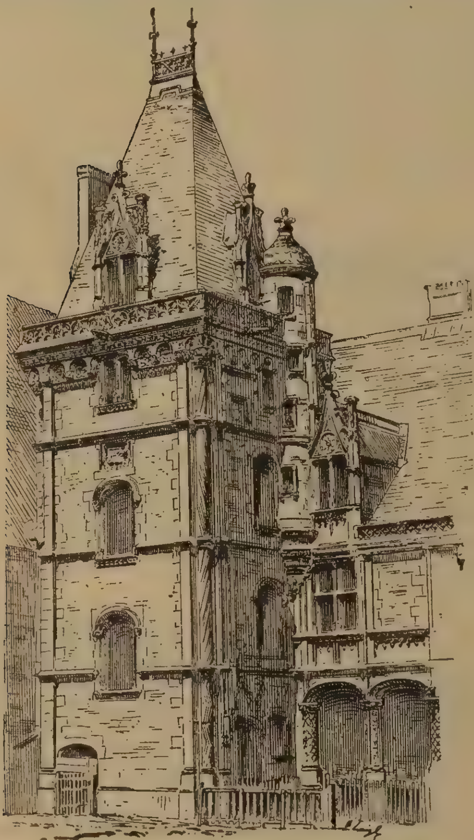
Le style italien apparaît d'une façon presque évidente dans la partie de l'édifice construite par François Ier. Il ne serait pas impossible qu'elle fût l'œuvre de l'architecte Dominique de Cortone, dit le Boccador, dont la présence à Blois est constatée entre 1520 et 1530. Quoi qu'il en soit, les deux façades dont elle se compose comptent parmi les

plus remarquables modèles de l'architecture du XVIe siècle, et surtout celle de la cour intérieure, où se trouve le célèbre escalier construit dans une tourelle à jour, chef-d'œuvre de légèreté et d'ornementation. On remarquera que la



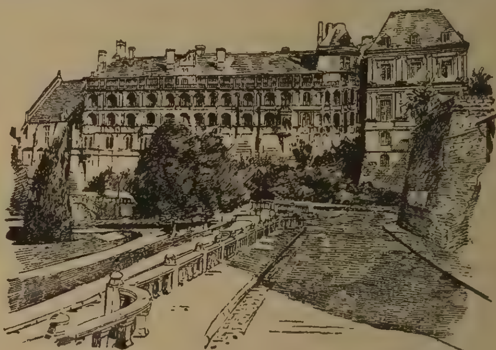
Château de Blois (façade principale).

façade donnant sur la place Saint-Vincent n'est qu'un placage adossé aux murs du vieux château, que l'archi-



Tourelle du château de Blois (partie Louis XII).

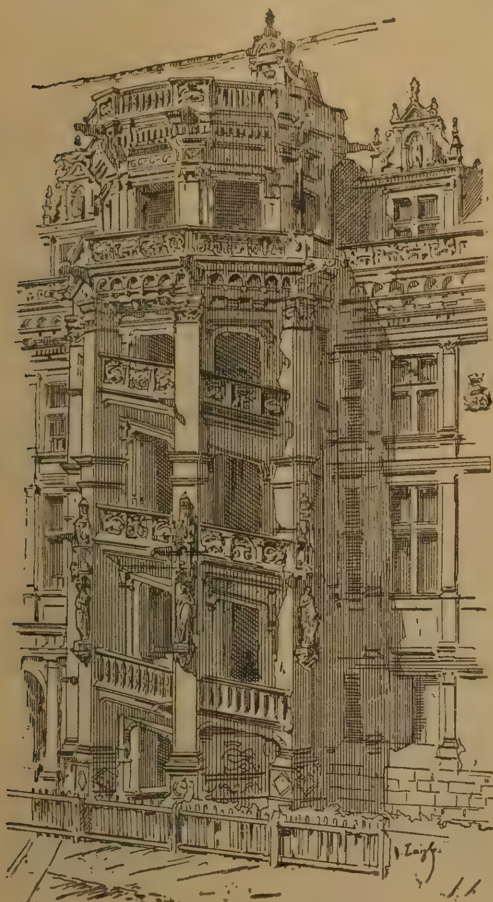
tecte eut le bon esprit de conserver. C'est dans cette partie du monument, — restaurée de notre temps par Duban, peut-être avec plus de luxe et de dorures qu'il n'aurait convenu, — que les derniers Valois habitèrent; les salles prenant vue sur la cour servaient de salles de garde aux gens d'armes; les appartements royaux faisaient face à la place. C'est là, au second étage de



Château, façade extérieure dite de François Ier.

cette aile, dite de François Ier, qu'eut lieu l'un des drames les plus pathétiques de l'histoire de France, nous voulons parler de l'assassinat du duc Henri de Guise. On en connaît les détails : Henri III avait décidé de faire mourir le duc, dont l'existence était une menace constante pour sa couronne et sa propre vie. Le jour du crime fut fixé au 23 déc. 1588. Dès quatre heures du matin, le roi apposta quarante-cinq de ses plus fidèles courtisans dans un escalier dérobé, qui est aujourd'hui complètement muré. Quand le duc arriva au Conseil, comme il en avait l'habitude, vers huit heures du matin, il fut informé que le roi l'appelait à son cabinet ; c'est dans le trajet de la salle du Conseil à ce cabinet qu'il fut massacré. Le lendemain, le cardinal de Guise, frère du duc, était assassiné dans la tour dite de Châteaurenault. Cette tour, qui termine à l'O. l'aile de François Ier, est un des derniers vestiges du château féodal ; on a prétendu, sans assez de preuves, qu'elle contenait des oubliettes ; il suffit qu'elle ait pu servir de prison pour expliquer son maintien au milieu des élégantes constructions du XVIe siècle.

Quand Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, vint se fixer à Blois, il s'occupa aussitôt de reprendre les travaux du château, interrompus depuis près d'un siècle et en

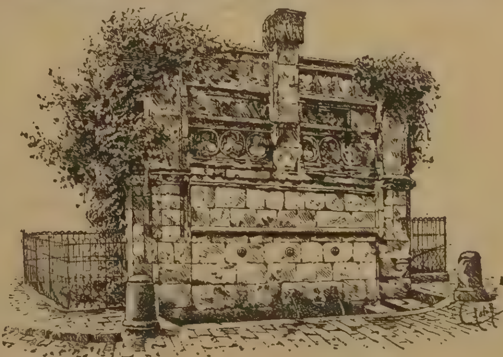


Escalier du château de Blois.

confia le soin à Mansard. Celui-ci conçut un plan qui consistait à renverser impitoyablement les deux ailes élevées par Louis XII et François Ier, pour bâtir à leur place un palais monumental, qui eût été assez semblable à celui de Versailles, construit par lui quelques années plus tard. Le temps et l'argent manquèrent, heureusement, à cette entreprise; le château du XVIe siècle est resté debout et Mansard n'y a ajouté qu'un pavillon, d'architecture massive, froide, non sans grandeur cependant, mais qui contraste trop avec les bâtiments si gracieux de la Renaissance pour ne pas leur sembler tout à fait inférieurs. Le quatrième côté du quadrilatère, celui qui regarde la Loire, n'a jamais été achevé; on y voit une tour datant du XIIIe siècle et dont Catherine de Médicis avait fait son observatoire astrologique, *Uraniæ sacrum*, — et la chapelle, joli petit édifice du style flamboyant, restauré avec beaucoup de soin par Duban.

Après la Révolution, le château de Blois, devenu la propriété de la ville, fut laissé dans un état d'abandon déplorable. On en fit même, en 1833, une caserne d'infanterie, ce qui acheva de le dégrader complètement. La création de la Commission des monuments historiques, en 1841, le sauva de l'oubli et de la ruine; il n'était que temps; dès lors d'importants travaux de restauration y ont été entrepris et n'ont plus guère cessé depuis. Rappelons qu'en 1861 la ville de Blois crut devoir se dessaisir de l'édifice et l'offrir au prince impérial; cette donation a été annulée au moment de la déchéance du second Empire. En 1870, au mois de juillet, le château de Blois fut le lieu de réunion de la Haute Cour de justice, constituée pour juger une vague conspiration contre l'Empire.

Eglise Saint-Nicolas (mon. hist.). C'est l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Laumer, fondée au Xe siècle et supprimée par la Révolution. Le service paroissial y fut alors transporté avec le vocable de Saint-Nicolas, ancienne paroisse de ce quartier de la ville. Les bâtiments de l'abbaye ont été transformés en Hôtel-Dieu. L'église Saint-Nicolas, à laquelle il vaudrait mieux conserver son nom historique de Saint-Laumer, est un bel édifice de la fin du XIIe et du XIIIe siècle; le chœur est entouré d'un *deambulatorium* et le carré du transept voûté en coupole, disposition assez rare au N. de la Loire. — Les autres églises de Blois, *Saint-Vincent* (architecture des jésuites, XVIIe siècle); *Saint-Saturnin*, dans le faubourg de Vienne (XVIe siècle) et la *cathédrale* (en grande partie du XVIIe siècle, avec quelques parties plus anciennes) n'offrent pas d'intérêt archéologique. L'*évêché* est un beau monument, construit par Mansard, dans une situation admirable dominant la vallée de la Loire. Parmi les édifices civils, nous citerons la *Tour d'argent*, dont il a été question plus haut, dernier vestige de l'hôtel des Monnaies de Blois, datant du XIIIe siècle; la *Fontaine Louis XII* ou *Grandes fontaines*, charmante construction de la fin du XVe siècle (mon. hist.), qui aurait grand besoin d'être restaurée; — les *maisons de bois* de la rue Saint-Lubin, également du XVe siècle; plusieurs hôtels historiques du temps de la Renaissance, parmi lesquels l'hôtel d'*Alluye* (mon. hist.), bâti par Florimond Robertet, baron d'Alluye, ministre de Louis XII; les *Bains de la reine* (Anne de Bretagne), pavillon en bois (mon. hist.), qui jadis était situé à l'extrémité des jardins du château et en est maintenant séparé par une avenue; l'*hôtel* (mon. hist.) *de Denys du Pont*, jurisconsulte du XVIe siècle; l'*hôtel Hurault*, l'*hôtel Phelypeaux*, etc.; le *collège*, installé dans les bâtiments de l'abbaye du Bourg-Moyen. Le *pont*, bâti par Gabriel, au commencement du règne de Louis XV, a longtemps passé pour un modèle de constructions de ce genre et ses devis ont été, à ce titre,



Fontaine Louis XII.

publiés dans le *Traité de la police* de Delamare; c'est, en effet, un fort beau monument, en dos d'âne, de onze arches; il porte, sur l'arche centrale, une pyramide de forme bizarre, au-dessous de laquelle (sur la rivière), le célèbre Coustou a sculpté de jolis tritons.

ETABLISSEMENTS, INSTITUTIONS ET SOCIÉTÉS. — Blois possède un *collège communal*, une *école normale primaire*, un *grand* et un *petit séminaire*; l'*école de N.-D. des Aides*, dirigée par des ecclésiastiques. Les communautés religieuses y sont nombreuses; ce sont celles des Ursulines, des Carmélites, du Refuge, de la Providence, des sœurs de l'Espérance, des Petites-Sœurs des Pauvres et des Servantes de Marie. Au point de vue administratif, Blois est le siège d'une brigade d'infanterie, d'une inspection des forêts, d'un asile départemental d'alié-

nés, etc. Plusieurs sociétés, savantes ou autres, ont été fondées à Blois, parmi lesquelles la plus ancienne est la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher; puis viennent la Société amicale du Loir-et-Cher, la Société d'Histoire naturelle, celle des Excursions artistiques, etc. La *bibliothèque* de la ville, installée depuis peu au château, compte environ 35,000 volumes et une cinquantaine de manuscrits ; le *musée*, également au château, possède un certain nombre de jolies toiles, dons de l'État ou legs de divers collectionneurs ; les *Archives départementales* ont été transférées en 1888 dans un nouveau local attenant à la Préfecture; un seul volume d'inventaire a été jusqu'ici publié, celui de la série E et de la première partie du supplément à cette série.

Blois est la patrie de plusieurs hommes célèbres, parmi lesquels Pierre de Blois, écrivain scolastique du XIIe siècle; Denis Papin, Florimond de Beaune, géomètre du XVIIe siècle, et des historiens Bernier, Pardessus, Augustin Thierry, de la Saussaye, Armand Baschet. F. BOURNON.

BIBL. : J. BERNIER, *Histoire de Blois*, contenant les antiquitez et singularitez du comté de Blois ; Paris, 1682, in-4. — BERGEVIN et DUPRÉ, *Histoire de Blois ;* Blois, 1847, 2 vol. in-8. — L. DE LA SAUSSAYE, *Blois et ses environs*, guide artistique et historique, in-12, nombreuses éditions. — *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 11 vol. in-8., et les *Annuaires du département.* — Dom NOEL MARS, *Histoire du royal monastère de Sainct Lomer de Blois* (1646), publié par A. Dupré, 1869, in-8. — A. DUPRÉ, *Etudes sur les institutions municipales de Blois* (extrait des Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais, 1868, in-8). — Sur le château, consulter notamment : DE LA SAUSSAYE, *Histoire du château de Blois*, 1875, in-8. — A. STORELLI, *Notice historique et chronologique sur les châteaux du Blaisois*, 1874, in-4. — FÉLIBIEN (André), *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royalles et bastimens de France*, publiés en 1874, in-8. — J. LOISELEUR, *les Résidences royales de la Loire;* Paris, 1863, in-12.

BLOIS (Comté de). Le comté de Blois a dû son importance moins à l'étendue ou à la richesse des fiefs qui le composaient, qu'à la situation de ceux qui l'ont possédé pendant le moyen âge. Il a été en effet successivement entre les mains de familles très considérables : celle des ducs de France, d'abord, d'où est sortie la dynastie capétienne, puis celles des comtes de Champagne, de la maison de Châtillon, d'Alençon et enfin des ducs d'Orléans. Le plus ancien comte de Blois dont l'histoire nous ait transmis le nom s'appelait Guillaume ; il mourut en 834. Son fils Eudes lui succéda, qui mourut sans postérité en 865. Le comté fit alors partie du duché de France, probablement par voie de conquête. Au Xe siècle, Thibaut, surnommé le *Tricheur*, qui était déjà vicomte de Tours, s'en empara et se fit donner le titre de comte. Il mourut vers 978 et eut pour successeur son fils Eudes, mort en 995. Ce dernier laissa le comté à son fils Thibaut II qui mourut vers 1004, en revenant d'un pèlerinage à Rome. Eudes II, dit le *Champenois*, son frère, lui succéda; c'est lui qui adjoignit à ses biens les comtés de Troyes et de Meaux, et c'est ainsi que le comté de Blois se trouva par la suite appartenir aux comtes de Champagne. Eudes mourut en 1037 et eut pour successeur son fils, Thibaut III qui, à sa mort en 1089, laissa les comtés de Blois, Chartres et Meaux à son fils aîné Etienne-Henri. Ce dernier étant mort à la croisade, en 1102, sa veuve, Adélaïde de Normandie, fille de Guillaume le Conquérant, administra le comté comme tutrice de ses enfants, Guillaume et Thibault. Ce fut ce dernier qui eut le comté de Blois ; il est connu dans l'histoire sous le nom de Thibaut le Grand, par ses luttes avec Louis le Jeune pour la possession de la Champagne. Il mourut en 1152. Le comté appartient ensuite à Thibaut V, dit le Bon, mort en 1191 au siège d'Aire; à Louis, son fils, tué à la bataille d'Andrinople le 12 avr. 1205, puis à Thibaut VI, dit le Jeune, son fils, qui mourut en 1218 sans enfants.

Ses domaines furent alors partagés entre ses deux tantes paternelles, et le comté de Blois échut à Marguerite qui le fit passer dans la maison d'Avesnes en se mariant (pour la troisième fois) avec Gautier d'Avesnes. Celui-ci mourut à Damiette en 1249. Sa fille, Marie, avait épousé en 1225 Hugues de Châtillon, et quand elle mourut en 1241, Jean de Châtillon, né de ce mariage, devint comte de Blois et de Chartres. Il fonda l'abbaye de la Guiche, à trois lieues de Blois et voulut qu'elle devînt le lieu de sépulture des comtes, ses successeurs. Il y fut inhumé le premier en 1279. Jean de Châtillon ne laissait qu'une fille, Jeanne, qui avait épousé en 1272 Pierre d'Alençon, second fils de saint Louis, et qui fit ainsi passer le comté de Blois à la maison d'Alençon. Pierre mourut en 1282 et sa veuve Jeanne lui succéda. En 1288, elle vendit le comté de Chartres au roi, et à sa mort, en 1292, le comté de Blois appartint à son cousin Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul. Celui-ci mourut en 1307 et eut pour héritier son fils Guy, qui céda à Philippe VI son droit de battre monnaie, prit part au commencement de la guerre de Cent ans et mourut en 1342. Son fils Louis Ier lui succéda, mais pour peu d'années, car il fut tué à Crécy, en 1346. Il laissait trois fils qui jouirent successivement du comté de Blois. Louis II, mort en 1372, Jean II, mort en 1381, et enfin Guy II. Nous avons dit plus haut (V. BLOIS) comment ce dernier comte se décida à vendre ses comtés de Blois et de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles V. Il s'en était réservé l'usufruit jusqu'à sa mort qui survint le 22 déc. 1397. Louis d'Orléans mourut en 1407, assassiné rue Barbette ; sa veuve, Valentine de Milan, se retira à Blois où elle mourut l'année suivante, le 4 déc. 1408. Le comté appartint alors à son fils Charles d'Orléans, dont nous n'avons pas à faire ici la biographie. A son retour de captivité en Angleterre, il vint habiter Blois et y mourut en 1465. Son fils, Louis II d'Orléans, né à Blois le 21 juin 1462, hérita du comté, et le réunit à la couronne quand il devint roi de France sous le nom de Louis XII, en 1498.

Au XVIIe siècle le comté de Blois redevint momentanément la propriété de la maison d'Orléans; il fut constitué en apanage pour le frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans ; à la mort de ce dernier, il fut définitivement réuni au domaine royal, en 1660. F. BOURNON.

BLOIS (États de). A deux reprises, pendant le XVIe siècle, la ville de Blois a été le lieu de réunion des Etats généraux du royaume, en 1576 et en 1588. Les guerres religieuses et la misère publique qui en résultait nécessitèrent, dans les deux cas, la convocation de ces assemblées. En 1576, les députés se réunirent au nombre de 326 : 104 du clergé, 72 de la noblesse et 150 du tiers état. Cette affluence d'étrangers, tout à fait insolite à Blois, y causa un désarroi extrême et il paraît que les ambassadeurs des diverses nations furent forcés de demeurer à Saint-Dyé, bourg distant de Blois de cinq lieues. La salle où eurent lieu les séances est la belle salle du château connue dès lors sous le nom de *salle des Etats* et qui au XIIIe siècle était la grande salle de justice des comtes de Blois. Les députés du clergé occupaient les bancs placés au pied et à droite du trône ; ceux de la noblesse siégeaient à gauche ; les représentants du tiers se tenaient en arrière et debout. Le roi ouvrit la session, le 6 déc., par un discours célèbre où il retraça la situation déplorable de la France, déchirée par les factions. Quelques jours après, les trois ordres votèrent séparément des résolutions ayant pour objet de réclamer la prépondérance de la religion catholique ; puis le reste de la session, qui se termina le 1er mars 1577, fut consacré à la délibération des questions financières et à la rédaction des cahiers. C'est de ces travaux qu'est sortie l'*Ordonnance de Blois* (V. plus bas), sur l'administration du royaume.

Après la journée des Barricades, Henri III s'était réfugié à Chartres. C'est de là qu'il convoqua à Blois, pour le 15 sept., une nouvelle assemblée d'Etats généraux. Le roi y vint dès le 1er sept. Mais la première séance n'eut lieu que le 16 oct. Les députés étaient beaucoup plus nombreux qu'en 1576 : le clergé en envoya 134, la noblesse

180 et le tiers 191, au total 505. La session dura jus qu'au 17 janv. de l'année 1589; elle fut marquée par l'un des événements les plus considérables et aussi l'un des plus sombres drames de notre histoire, l'assassinat, au château même, du duc et du cardinal de Guise, les 23 et 24 déc. 1588. Le coup d'Etat monstrueux par lequel Henri III espérait ressaisir le pouvoir et son royaume a retenu toute l'attention des historiens et laissé dans l'ombre les autres faits, peu importants d'ailleurs, qui s'accomplirent pendant la tenue des Etats. Avant de se séparer, les députés manifestèrent la ferme volonté de ne pas consentir de tailles supérieures à celles qui avaient été votées en 1576. F. B.

BIBL. : Voy. les diverses Histoires des Etats généraux et L. VITET, *les Etats de la Ligue*, 1855, 2 vol. in-8, ouvrage contenant à la fois un récit historique et des scènes dialoguées sur les Etats de 1588. — La bibliothèque de Blois possède une relation manuscrite, qui n'a été publiée que par fragments, des Etats de 1576; elle a été rédigée au jour le jour par Pierre de Blanchemain, député du Nivernais.

BLOIS (Ordonnance de). On désigne sous ce nom l'ordonnance générale en 363 articles, sur l'administration et la police du royaume, signée au mois de mai 1579 et enregistrée en janv. 1580 par le Parlement de Paris. C'est l'œuvre du chancelier Hurault de Cheverny et elle est estimée comme l'un des plus considérables monuments de l'ancienne législation française. Son nom vient de ce qu'elle fut rédigée à l'aide des cahiers de doléances qu'avaient élaborés les Etats généraux réunis à Blois en 1576 (V. l'art. précédent).

BIBL. : Cf. dans *l'Histoire des Etats généraux* de M. G. Picot (III, 72-82), le tableau synoptique de l'ordonnance de Blois comparée aux cahiers des Etats de 1576.

BLOIS (Robert de), poète français du moyen âge. Pendant longtemps on a ignoré l'époque exacte à laquelle cet auteur vivait. Un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, récemment étudié par M. Paul Meyer, nous apprend que Robert de Blois a dédié son œuvre à Hue Tyrel de Poix et à son fils Guillaume. Comme nous savons d'autre part que Guillaume, seigneur de Poix, en Picardie (aujourd'hui ch.-l. de cant., arr. d'Amiens), succéda à son père en 1260, nous sommes sûrs aujourd'hui que Robert de Blois florissait au milieu du XIIIe siècle. Il a composé un grand nombre de petits poèmes didactiques ou moraux : *l'Onour as dames*, *l'Enseignement des Dames*, *l'Enseignement des Princes*, *de Médisance*, *d'Envie*, *de Trahison*, *d'Amour*, *la Création du Monde*, etc. Ces différents poèmes se présentent dans les manuscrits enchevêtrés les uns dans les autres avec beaucoup de confusion. En outre, l'auteur paraît avoir composé plus tard deux romans d'aventures, imités des romans de la Table-Ronde, intitulés *Beaudoux* et *Lyriope* ou *Floris et Florie*, et il s'est ingénié à farcir en quelque sorte ces deux romans de morceaux empruntés à ses premières poésies. La valeur littéraire de ces singulières compositions est fort mince; en revanche, il y a beaucoup de renseignements curieux à en tirer sur la société française au temps de saint Louis et particulièrement sur le rôle de la femme dans cette société. Roquefort s'en est servi pour écrire une partie de son étude sur l'*Etat de la poésie française dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles*, publiée en 1815, et Méon a édité, sous le titre de *Chastiement des Dames*, les compositions de Robert de Blois que d'autres manuscrits intitulent l'*Enseignement des Dames* et *d'Amour* (*Fabliaux et Contes*, t. II, pp. 184 et s.). Les autres poésies de Robert de Blois sont encore inédites. Outre les poèmes didactiques et moraux dont nous avons parlé, les anciennes collections manuscrites lui attribuent quelques chansons amoureuses. Ant. THOMAS.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, pp. 735-749 (art. de Paulin PARIS). — G. RAYNAUD, *Bibliogr. des chansonniers français*; Paris, 1884, t. II, à la table. — *Romania*, t. XVI, pp. 25 et s. (art. de M. Paul MEYER).

BLOM (Isak-Reinhold), écrivain suédois, né le 27 oct. 1762 à Nicolai Socken, près Nykœping (Sœdermanland), mort à Stockholm le 6 mai 1826, fut conseiller municipal de Stockholm (1797), conseiller de justice (1809), membre de la Diète et du Comité qui rédigea la constitution de 1809, puis des diètes de 1810 et 1812. Disciple de Léopold, et deux fois couronné par l'Académie suédoise dont il devint membre en 1797, il se plaça au point de vue académique d'alors (c.-à-d. du goût français) pour juger les œuvres énumérées dans son ample et utile *Essai d'histoire et de critique de la littérature suédoise d'avant Dalin*, d'abord publié dans les *Handlingar* de l'académie (t. IV à partir de 1796), puis reproduit avec ses poésies dans le *Recueil de ses écrits* (Stockholm, 1827, in-8), précédé de sa biographie par L.-M. Enberg, Son éloge par son successeur, G.-Fr. Virsén, figure dans le t. XII (1827) de *Svenska Akademiens Handlingar*.

BLOM (Gustav-Peter), statisticien, publiciste et historien norvégien, né à Holmsbo le 4 juil. 1785, mort à Drammen le 25 oct. 1869, fut successivement juge de canton ou de ville, membre de la commission du cadastre (1823-1838), sur les travaux de laquelle il écrivit une *Explication* (Christiania, 1826, in-4). En cette qualité il parcourut une grande partie de la Norvège et publia : *Voyage en Nordland et en Laponie* (1830; 2e éd. 1832). Membre de l'assemblée constituante d'Eidsvold (1814) et de cinq storthings (1830-1848), il a écrit l'*Histoire de l'évolution politique* de 1814 (1860; abrégé en allemand, Leipzig, 1858), et de nombreuses brochures juridiques et politiques. Comme amtmand de Buskerud (1831-1857), il a rédigé de 1836 à 1855 les *Rapports quinquennaux* sur ce département. On lui doit aussi une importante statistique : *Das Kœnigreich Norwegen* (Leipzig, 1843, 2 vol. in-8) et deux nouvelles (1849, 1856).

BLOM (Hans-Jœrgen), écrivain militaire et lieutenant-colonel danois, né à Randers le 16 oct. 1792, mort le 13 avr. 1864, publia, outre un remarquable *Catéchisme du soldat danois* (Copenhague, 1829), de vives et ingénieuses considérations sur : *les Forces de terre et de mer, surtout en Danemark* (1831-32) ; *l'Enrôlement général* (1840) ; *la Défense du Danemark* (1864), et deux écrits historiques : *les Guerres de l'Union et les guerres civiles* (1826) et *les Evénements militaires en Sélande en 1807* (1845). B-s.

BLOMAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois ; 297 hab.

BLOMARD. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault ; 643 hab.

BLOMBAY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi ; 367 hab.

BLOMFIELD (Charles-James), prélat anglais, connu par ses travaux philologiques, né à Bury-Saint-Edmond (Suffolkshire) le 29 mai 1786, mort à Fulham le 5 août 1857. — Il fit de brillantes études à Cambridge et embrassa la carrière ecclésiastique, vers 1810. Quelques années après, l'évêque de Londres se l'attacha en qualité de chapelain. En 1824, Blomfield devint évêque de Chester et en 1828, à la mort de son protecteur, évêque de Londres. Comme administrateur, il s'efforça de développer l'instruction parmi les membres de son clergé. Comme théologien, il appartenait au parti de la haute église *(high church)* dont il s'appliqua à favoriser l'extension par l'institution de l'épiscopat colonial. — En dehors de ses fonctions pastorales, Blomfield s'acquit une réputation méritée de savant par ses éditions d'Eschyle et de Callimaque, où il déploya des talents de critique et de commentateur de premier ordre. Outre ces travaux, Blomfield publia les œuvres posthumes du professeur Richard Porson de Cambridge, entre autres *Adversaria : Notæ et emendationes in poetas Græcos*, 1814, et publia de nombreux articles de *revue* sur des sujets classiques. — Blomfield, fatigué par les grandes charges de ses fonctions ecclésiastiques, se démit en 1856 de toutes ses dignités et mourut l'année suivante. G. Q.

BIBL. : Dr BIBER, *Bishop Blomfield and his times*, 1857. — Alfred BLOMFIELD, *Memoirs of Charles-James Blomfield, D.D. Bishop of London, with selections from his correspondence*; Londres, 1863, 2 vol.

BLOMMAERT (Philippe-Marie), littérateur belge, né à Gand le 27 août 1808, mort à Gand le 14 août 1871. Après avoir pris le grade de docteur en droit, il alla compléter ses études en Allemagne et en Italie ; puis il s'adonna avec succès aux travaux historiques et linguistiques. En 1834 il publia ses premières poésies, un recueil de traditions populaires; puis *Liederick de Buck*, poème en trois chants où il raconte les aventures chevaleresques du premier forestier de Flandre. Il fonda ensuite avec Willems, van Duyse et Serrure, sous le titre de *Nederduitsche Letteroefeningen*, une revue périodique consacrée spécialement à la littérature et à l'histoire de la Flandre. En 1836 il édita *Theophilus*, poème flamand, mystique et bizarre, du XIVe siècle, dans lequel Gœthe a peut-être puisé la pensée fondamentale de *Faust*. Blommaert écrivit aussi en 1837 une *Histoire des chambres de rhétorique de Gand :* enfin il édita d'anciens poèmes flamands du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècles (*Oudvlaemsche gedichten*, 1838-1851, 3 vol.). Le premier, attribué à Sieger Dieregodgaf, a rapport au siège de Troie ; le second retrace les aventures amoureuses de la dame de Vergy avec un chevalier bourguignon ; le troisième est une traduction des dictons de Sénèque ; le quatrième enfin est une chronique rimée brabançonne. On lui doit encore un ouvrage d'un caractère plutôt politique qu'historique : *Aleoude Geschiedenis der Belgen of Nederdnitschers* (Gand, 1849), et il fut un des promoteurs du mouvement flamingant. Blommaert collabora activement au *Belgisch Museum* et au *Messager des sciences historiques de Gand*. C'était un érudit très consciencieux. E. H.

BIBL. : *Mess. his. de Gand*, 1871. — STECHER, *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique*.

BLOMMÉR (Nils-Jacob OLSSON), peintre suédois, né le 12 juin 1816 à Blommerœd (Skanie), mort à Rome le 1er févr. 1853. Fils d'un maître d'école, il fut d'abord peintre en bâtiments et en portraits jusqu'à ce qu'il eût gagné de quoi étudier à Stockholm (1839). Plusieurs fois médaillé et subventionné par l'Académie des beaux-arts, il se rendit à Paris (1848-1850), puis en Italie, et son talent mûri donnait les plus belles promesses lorsqu'il fut enlevé prématurément. Ses sujets sont presques tous empruntés à la mythologie septentrionale. Neuf de ses peintures, plus remarquables par la poésie et l'imagination que par la technique (*le Songe* et *la Danse des Elfs*, *le Songe d'une nuit d'été*, *le Neck et les filles d'Ægir*, *Brage et Idun*, *Heimdal et Freja*, *Freja*, *Loke et Sigyn*, *le Massacre des Innocents*) ont été lithographiées (Stockholm, 1854, in-fol. avec texte de Hyltén-Cavallius). B-s.

BLOMSTRAND (Christian-Vilhelm), chimiste suédois, né à Vexiœ le 20 oct. 1826. Successivement *docent* (1854), adjoint (1856) et professeur de chimie (1862), à l'université de Lund, il fut élu membre de l'académie des sciences de Stockholm (1861) dans les *Mémoires* de laquelle il a consigné d'importantes découvertes et expériences. Il publia en suédois : les *Observations géognostiques* (1864) qu'il avait faites comme membre de l'exploration du Spitzberg (1861) et un *Manuel de chimie inorganique* (1873) ; en allemand *la Chimie contemporaine* (1869) où cette science est exposée avec la conséquence la plus rigoureuse. — Son frère, *Anders* Blomstrand, né à Vexiœ le 19 déc. 1822, enseigna comme *docent* à Lund, publia des dissertations d'histoire ecclésiastique et traduisit de l'allemand des ouvrages de logique, puis il entra dans les ordres (1849), prononça des sermons dont un recueil fut publié (1860) ; se fit missionnaire et partit pour l'Inde où il devint pasteur et professeur au séminaire de Tranquebar. Il a publié en tamoul beaucoup de traductions d'ouvrages de piété et depuis 1863 il rédige en cette langue la revue *Arnuodaiam* (l'Aurore). B-s.

BLONAY. Famille noble, établie, soit en Savoie, soit dans le pays de Vaud, qui se rattache à la maison souveraine de Faucigny et salue comme son chef Otton, un des fils cadets du comte Aymerard II. Le plus ancien titre original, où figure Blonay comme nom de famille, est la charte de liberté en faveur de l'abbaye d'Abondance, datée de 1108 et dans laquelle Amédée de Blonay est qualifié de seigneur principal de la province du Chablais. Ses fiefs s'étendaient, en effet, des rives du Léman à la vallée d'Abondance, et il avait été nommé, dès 1080, avoyer de l'abbaye de Saint-Maurice. Les Blonay se fixèrent également à la fin du XIe siècle dans le pays de Vaud. Le deuxième fils d'Otton, Vaucher, reçut en fief, de son oncle Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, la terre de Corsier et une partie de Vevey. Au XIIe siècle, le duc de Savoie, Amédée II, au moment de partir pour la croisade, confia à Vaucher II la garde du château de Chillon. En 1165, Pierre de Blonay construisit sur une colline des environs de Vevey le château qui sert encore aujourd'hui de résidence à ses descendants. Lors de l'avènement des Zaehringen au rectorat de la Bourgogne transjurane (1127), la maison de Blonay fut presque la seule qui accepta de bon cœur le nouveau pouvoir : aussi ses domaines furent-ils souvent ravagés par les autres seigneurs vaudois. En 1216, Aymon de Blonay réunit, grâce à une succession d'héritages, les terres de sa famille, situées sur les deux rives du Léman et construisit audessus d'Evian le château de Saint-Paul. Très bien vus à la cour de Savoie, les Blonay revêtirent, à de fréquentes reprises, les fonctions de baillis du Chablais et de baillis de Vaud. Au XIIIe siècle, Jean II de Blonay accompagna, dans la plupart de ses aventureuses expéditions Amédée VI, le comte Vert ; en 1431, Jean IV représenta le duc Amédée VII au concile de Bâle ; en 1536, Jean V prêta hommage devant Yverdon à MM. de Berne pour ses seigneuries de Blonay, Carouge et Mézières. A partir de la réformation, la famille de Blonay s'est divisée en deux branches, l'une, restée savoyarde et catholique qui réside dans l'ancienne seigneurie de Maxilly, près d'Evian, l'autre, vaudoise et réformée, qui habite le château patrimonial de Blonay. Leurs armes sont *de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, l'écu semé de croisettes recroisetées d'argent*. Ernest STRŒHLIN.

BLOND. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Bellac, sur l'Issoire; 2,380 hab. Ruines informes, nommées Pierres des fées, dans le bois de la Tourette ; château de Barde en ruines. — Il paraît certain que Blond remonte à l'époque romaine : il portait alors le nom de *Blatomagus* ; au moyen âge, *Blahomium*. Des monnaies y ont été frappées à l'époque mérovingienne avec la devise BLATOMO. Au XIIe siècle, Gui de Blond et son frère Imbert firent le pèlerinage de Jérusalem et rapportèrent un grand nombre de reliques qu'ils donnèrent à l'église de Saint-Junien, dont un de leurs neveux fut prévôt quelques années plus tard. Cette localité a donné son nom à un massif de collines arrondies et boisées dites *Montagnes de Blond*, dont la plus haute atteint 515 m. d'alt. Elles contiennent des minerais d'étain qui paraissent avoir été exploités à l'époque gallo-romaine. Les tranchées, excavations, scories passent dans le pays pour les vestiges d'une ville détruite, la *villa de lou peyre*, la ville des pierres.

BLOND (Laurent LE), célèbre écrivain généalogiste, poursuivant d'armes, né à Valenciennes vers la fin du XVIe siècle. Il passa toute sa vie dans cette ville où il mourut en sept. 1654. C'était le d'Hozier de la Belgique. Son petit fils *Jacques-François* le Blond vendit en 1717 toute sa collection de mémoires généalogiques ; elle fut achetée pour la bibliothèque du palais du duc Charles de Lorraine et de Bar et payée 219 florins. Après la mort de ce prince, cette collection précieuse, formant 10 vol. in-fol., fut conservée dans les Archives du gouvernement ainsi qu'un autre manuscrit non moins important : *Sépultures, épitaphes, etc., qui se trouvent dans différentes églises de Bruxelles, Louvain, Malines et autres villes*

des Pays-Bas, avec les armoiries blasonnées et une table alphabétique. Ce manuscrit de 416 ff. in-fol. fut payé 122 florins. On a encore de lui *Quartiers généalogiques* des illustres et nobles familles d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, de France, de Bourgogne, de Lorraine et des dix-sept provinces, avec leurs qualités, titres, etc. La première édition fut publiée en 1721 en 1 vol. in-4, une seconde, in-18 parut à Bruxelles en 1773. Ce livre est très recherché aujourd'hui. Laurent le Blond laissa un fils, *Jean-Baptiste*, qui s'appliqua comme lui aux études généalogiques et mourut en 1670. G. DE G.

BLONDE. On a donné le nom de *blonde* à une sorte de dentelle faite au fuseau, qui dans l'origine se faisait exclusivement avec de la soie écrue et que l'on fabrique aujourd'hui avec de la soie plate. En France on fait le fond de la blonde noire avec de la soie grenadine et les fleurs avec de la soie d'Alais. Pour la blonde blanche on se sert aussi de cette dernière variété de soie pour les fleurs, mais on exécute le fond avec de la soie dite trame nankin. Nos principaux centres de production sont le Puy, Chantilly, Bayeux, Caen et Mirecourt (V. DENTELLE). C'est sous le règne de Louis XV, vers 1745, que les dentelleries normandes firent pour la première fois la blonde en soie plate, que les Espagnols de Catalogne fournissaient seuls au commerce, et qui fut ainsi nommée parce que, dans le principe, on la confectionnait, comme nous l'avons dit, en soie écrue, qui arrivait de la Chine et avait une teinte moins blonde que blanche, c.-à-d. jaune nankin; puis on parvint à se procurer de la soie d'un blanc convenable, et l'on produisit ces séduisantes dentelles qui ont tant d'éclat et que nul autre pays ne peut fabriquer avec une nuance aussi brillante, un blanc aussi pur et un travail aussi parfait. Ce charmant tissu, le plus léger et le plus délicat qui se soit jamais fait, fut appelé *blonde de Caen.* Il eut un immense succès en France et à l'étranger, notamment en Angleterre; il fit la fortune de Caen et de plusieurs villes et villages environnants. La reine Marie-Antoinette augmenta la vogue de la blonde au détriment des autres dentelles et la blonde à façon d'Alençon, semée à pois, à mouches, fut seule portée; pourtant l'Eglise continua à protéger les anciens produits. D'après Hurtaut et Magny, dans leur *Dictionnaire historique de la ville de Paris* (1779), on faisait beaucoup de blondes à Lyon, entre autres les blondes de fantaisie connues sous les noms de Berg-op-Zoom, chenille, persil, points à la Reine, pouce du Roi, etc. Le tiers état comme la noblesse avait adopté ce tissu lorsque la Révolution éclata; pendant douze ans les fabriques cessèrent presque complètement de travailler. Le discrédit dans lequel tomba la dentelle se propagea en Angleterre, la mousseline des Indes et la gaze usurpèrent aussi sa place. La blonde reparut dans les salons du Directoire et du premier Empire; la dentelle fut demandée de toutes parts avec tant d'insistance qu'on se vit obligé de changer, sinon la méthode de fabrication, du moins le mode de production; on fit un genre plus léger et on substitua aux anciens dessins trop ouvragés, des tissus plus clairs, mélangés de jours riches et variés, d'un goût et d'un style plus délicat. La blonde reçut encore un coup fatal en 1818, lors de l'invention du tulle de Nottingham (Angleterre) et l'introduction des métiers mécaniques; mais après quinze ans d'une lutte désespérée, elle réussit à reconquérir sa place. De 1830 à 1848, pendant le règne de Louis-Philippe, l'industrie dentellière prit de grands développements et jouit d'une grande prospérité. Aujourd'hui la blonde, comme les autres genres de dentelles, est entrée dans les besoins de toutes les classes : simple pour les conditions modestes, riche pour les conditions opulentes, recherchée par tous. Les blondes blanches et noires de toute dimension, dites aussi de Chantilly, et que les manufactures de Bayeux et de Caen ont portées au dernier degré de perfection, s'offrent sous toutes les formes : châles, pointes, volants, écharpes, ombrelles, etc., elles rivalisent avec succès avec les dentelles-guipures de Mirecourt (Vosges), renommé pour l'originalité et le cachet artistique de ses productions.

La blonde est une dentelle faite à la main et au fuseau; la blonde d'imitation est fabriquée mécaniquement. Nous parlerons d'abord de la blonde vraie. On distingue dans la blonde, comme dans toutes les dentelles considérées à un point de vue général, deux parties principales : le fond et les ornements. Le *fond* ou *réseau* est un tissu régulier à mailles polygonales. Les *ornements* qui forment la partie décorative portent souvent le nom de *fleurs*, bien qu'on ne s'astreigne pas à cette seule nature d'éléments pour enrichir le réseau. Le *réseau* pris isolément constitue à lui seul une sorte de dentelle, ou plutôt un *tulle*, suivant le nom donné à ce genre de tissus. Le principe constitutif des réseaux est le suivant : tous les fils exécutent les mêmes actions, mais alternativement inverses; ils sont enlacés les uns autour des autres par des passages successivement en dessus et en dessous, quand on considère la marche d'un seul fil par rapport aux autres; et avec une torsion au point de jonction qui assure la fixité du croisement, la torsion se faisant de droite à gauche ou de gauche à droite pour déterminer le renversement d'un fil au-dessus ou au-dessous de l'autre. Le nombre de combinaisons que l'on peut obtenir par l'application de ces principes est excessivement nombreux. Dans la blonde, la maille est de forme hexagonale; elle est produite par le croisement de deux des fils au point de jonction sur les quatre qui la constituent; si au contraire on croisait les quatre fils au même point, on retrouverait le réseau carré. Ce réseau hexagonal, dit d'Alençon, sert de base à une quantité assez considérable de dentelles diverses, dentelles d'Alençon, de Lille, de Caen, de Chantilly, etc. Les *ornements* sont formés par les rétrécissements, entre les mailles du réseau, de fils spéciaux, indépendants et travaillant avec le concours des fils du réseau lui-même; entrecroisements assez variés qui permettent d'obtenir des effets multiples. Les ornements de la blonde, faits au fuseau, sont du genre plat. Le *plat* se subdivise en *mat*, en *gaze* et en *jours*. Le mat est une sorte de toile ou de batiste fine dans laquelle les fils sont placés suivant les mêmes lois que dans ces tissus; la gaze ne diffère du mat, qu'en ce que les fils au lieu de se toucher, laissent entre eux de petits vides, et son aspect ressemble au canevas de tapisserie. Les jours sont des parties vides limitées suivant des formes variées, composant de petits dessins tels que boulettes, étoiles, chaînettes, reliées et maintenues en place par des fils minces. On comprend aisément que la combinaison de ces éléments permet de reproduire une silhouette quelconque, en y déterminant des effets de clair et d'ombre. Enfin, dans la constitution des éléments, il faut ajouter les *cordons*, lignes saillantes qui servent à encadrer un dessin ou à en séparer les diverses parties. La blonde se distingue par la finesse extrême tant dans le réseau que dans les ornements. Lorsque la blonde est achevée, que le réseau est garni de ses ornements, il y a lieu de distinguer de nouvelles parties constituantes : l'*engrelure* ou le *pied* et le *picot*. Tout côté non muni d'ornements, est muni d'une lisière droite qui porte le nom de pied ou d'engrelure suivant qu'elle offre 2 millim. ou 5 millim. de hauteur. C'est par cette lisière qu'on peut fixer la blonde sur les étoffes qu'elle doit orner. Le côté opposé à la lisière ou *bord*, peut être droit ou contourné, et porte ordinairement une série de petites boucles saillantes dites *picots*. Le picot est un des éléments qui permet de distinguer les dentelles à la main et les dentelles à la mécanique. Dans les premières, en effet, il est formé par les fils mêmes constituant le réseau, tandis que dans les secondes, il est rapporté, beaucoup moins solide et peut être arraché sans détruire la dentelle même, ce qui est impossible dans le premier cas.

La blonde se fait, avons-nous dit, au fuseau. Le travail s'exécute à l'aide d'un métier, et plus généralement du *carreau*, sorte de coussin ovale fixé sur une boîte,

portant le dessin dont la reproduction constituera la blonde, et recouvert d'une toile percée d'un trou de 5 à 6 centim. de diamètre, au-dessus duquel se fait progressivement le travail. Ce morceau de toile a pour but de préserver les parties exécutées qu'on roule au-dessous de lui. A ce carreau on substitue parfois une boîte munie d'une ouverture centrale, dans laquelle tourne sur son axe un cylindre coussin emportant avec lui la dentelle et le dessin. Cette disposition évite de relever l'ouvrage et le dessin au fur et à mesure de l'avancement. Enfin, dans quelques contrées on emploie un métier rond tournant sur un pivot. Les *fuseaux*, appelés bloquets dans les environs de Caen, sont des sortes de poires très allongées, composés de : la poignée qui sert à manier la pièce, terminée par la bobine porte-soie ou *casse*, surmontée de la tête, autre bobine si petite qu'on la prendrait pour une simple rainure. Le dessin étant disposé sur le carreau, on fixe à la tête une première épingle qui sert de support aux divers fils des fuseaux, dont le nombre, variant suivant le dessin et la hauteur de la blonde, peut aller de quatre à trois cents ; puis fixant d'autres épingles sur les points convenables du dessin, l'ouvrière exécute la dentelle en croisant les fuseaux, les faisant passer les uns au-dessus des autres, et en les changeant de place, en leur imprimant un mouvement de rotation entre les doigts. Au fur et à mesure que le travail est produit, que les fils sont croisés et tordus sur les épingles, ce qui assure la conservation de la maille produite, on déplace les épingles pour les reporter sur de nouvelles portions du dessin non encore attaquées. Il n'est pas possible, à l'aide des quelques lignes précédentes, d'indiquer le moyen de faire de la blonde, c'est là un métier que l'expérience seule peut enseigner et dont on ne peut décrire que le principe. La blonde, ainsi qu'on le comprend, ne peut guère être livrée par les ouvrières dans un état de propreté irréprochable. Pendant longtemps on a fait usage exclusivement de la céruse ou blanc de plomb, soit pour remettre à neuf les dentelles souillées, soit pour faire disparaître la trace des doigts et dissimuler les raccordements des dessins. On sait combien cette substance a d'influence malsaine sur l'économie vitale. M. Masson a proposé, depuis longtemps déjà, de substituer à la céruse le sulfate de plomb qui remplit admirablement toutes les conditions voulues, et n'a qu'une très faible action sur l'économie.

La base de l'industrie des *blondes à la mécanique*, c'est la fabrication du tulle (V. Tulle et Dentelle), c.-à-d. d'un réseau réticulaire à maille polygonale, analogue à celui que l'on fait aux fuseaux. Toutefois, les différences entre ces deux sortes de tissus sont assez sensibles, et malgré les perfectionnements considérables apportés dans les machines, un œil tant soit peu exercé peut facilement distinguer un réseau à la main d'un réseau à la machine. La blonde mécanique manque de ce moelleux, de ce flou, de cette irrégularité chatoyante qu'offre celle faite à la main, et cette différence provient assurément de ce que dans le travail à la machine, la force qui opère étant toujours la même, la régularité du tissu est aussi absolue et il en résulte ce qu'en terme de métier on appelle un tissu *plat*. La façon même dont sont constitués les tissus, résultant des deux procédés différents, suffit à faire comprendre qu'ils ne peuvent être identiques. Dans le réseau à la main, il n'y a qu'un seul système de fils s'enlaçant les uns les autres; dans le réseau mécanique, il y a deux systèmes formant : l'un, la chaîne, l'autre la trame passant dans une direction oblique autour des fils tendus de chaîne, tournant une fois autour de chacun d'eux et deux fois autour de ceux tendus sur les bords. En employant deux fils de trame dans deux directions opposées, on obtient avec cette combinaison la maille hexagonale. Ainsi, alors que dans le réseau à la main, deux fils qui se croisent, sont mutuellement tordus l'un sur l'autre, dans le réseau mécanique, un seul fil est tordu autour de l'autre. On voit aussi, comme nous l'avons déjà dit, que le picot ne peut s'unir avec le réseau et doit être rapporté. En employant des fils auxiliaires, on est parvenu à intercaler directement dans le réseau primitif simple des toilés de maille différente, remplissant les effets de mat. Cette fabrication a donné lieu à des imitations très parfaites de blondes riches. Enfin, les progrès récents des machines appliquées à la couture, certaines variétés de brodeuses, par exemple, ont encore permis de perfectionner ce genre de travail, et les dentelles mécaniques, bien que ne pouvant être confondues avec les dentelles à la main, n'en sont pas moins arrivées aujourd'hui à une perfection assez grande et peuvent être fabriquées avec une rapidité et à des prix tels qu'elles occupent aujourd'hui une place très importante dans le commerce, qui redouble d'efforts tous les ans, soit à Lyon, soit à Saint-Pierre-les-Calais, pour offrir aux consommateurs des produits d'un aspect nouveau et toujours à des prix de moins en moins élevés. Quant à l'outillage spécial pour ce travail, nous le décrirons à l'article Dentelle, en appuyant principalement sur une machine, la *dentellière*, d'invention récente et qui permet d'obtenir des produits présentant peu de différence avec les tissus obtenus à la main. L. Knab.

BLONDE (André), publiciste français, né à Auxerre en 1734, mort à Paris le 3 avr. 1794. D'abord oratorien, il quitta la congrégation pour se faire recevoir avocat. En 1771 il s'enfuit en Hollande, craignant les suites de son opposition aux réformes de Maupeou. Il rentra en France au commencement du règne de Louis XVI ; presqu'aussitôt (janv. 1776) il fut enfermé à la Bastille, à la suite d'attaques contre de Vaines, commis des finances, et contre les théories de Turgot. Les réclamations que cette arrestation souleva dans le public et dans le Parlement le firent mettre en liberté au bout du mois (30 janv. 1776). Blonde collabora activement aux *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution du clergé* (1791-1792), recueil fondé par *Jabineau* (V. ce nom). Il a écrit : *Lettre à M. Bergier sur son ouvrage intitulé le Déisme réfuté par lui-même* (Paris, 1770, in-12); *Lettre d'un profane à l'abbé Baudeau* (Paris, 1773, in-12) ; *Lettre à M. Turgot* (Paris, 1776, in-8) qui causa son emprisonnement. Il a traduit du latin les *Fondements de la jurisprudence naturelle* de Pestel (Amsterdam, 1774).

BLONDEAU (Bot.). Non vulgaire donné, en Champagne, au *Viscum album* L. (V. Gui).

BLONDEAU (Charles), jurisconsulte français, né à Paris au commencement du XVIIe siècle. Il commença, en 1672, avec Guéret, la publication du *Journal du Palais*. Après la mort de Guéret, il composa seul les t. XI et XII. Il a également publié, en 1689, sous le titre de *Bibliothèque canonique*, une nouvelle édition de la *Somme bénédictine* de Laurent Bouchel.

BLONDEAU (Antoine-François-Raymond), général français, né à Baume-les-Dames (Doubs) en 1747, mort à Clerval (Doubs) en 1825. Capitaine en 1791 et chef du 2e bataillon des volontaires du Doubs en 1792, il fit la campagne du Rhin (1792-93). Il était général de brigade dans l'armée qui envahit la Hollande en 1795. Il se retira du service en 1806.

BLONDEAU (Jacques, baron), général français, né à Châteauneuf (Côte-d'Or). Il entra au service en 1788 au 6e régiment de dragons. Il se distingua à Rivoli (1797) et à la Trebbia (1799). Il commanda successivement les places de Mantoue, Brescia, Coni, Alexandrie et les villes de Livourne, Madrid et Tolède.

BLONDEAU (Jean-Baptiste-Antoine-Hyacinthe), jurisconsulte, né à Namur le 20 août 1784, mort à Paris en 1854. Après avoir commencé à Bruxelles, puis à Anvers ses études de droit, il vint les achever à Paris. Six mois après avoir soutenu sa thèse, il fut nommé professeur-suppléant à la Faculté de Strasbourg, d'où il fut transféré, en 1808, à celle de Paris. L'ardeur avec laquelle il combattit, dans ses cours, les idées et les préjugés de la

vieille école juridique, lui valut, de la part des professeurs titulaires, une opposition acharnée, qui se manifesta surtout à l'occasion du concours, qui fut ouvert, en 1809, pour deux chaires de Code civil. Blondeau se présenta à ce concours, avec Dupin et Persil; comme eux, il échoua. Dix ans après, en 1819, un nouveau concours ayant eu lieu, une majorité hostile formée au sein de la Faculté menaçait de repousser encore Blondeau, lorsque Royer-Collard, alors président de la commission de l'instruction publique, désigna, pour les adjoindre au jury, quatre membres supplémentaires, choisis dans l'élite de la magistrature et du barreau : leurs suffrages impartiaux assurèrent le succès de Blondeau. Il fut alors nommé professeur de droit romain. L'éclat avec lequel il enseigna lui valut, en 1830, d'être promu au décannat. Il exerça ces fonctions pendant quatorze ans. Dans l'intervalle il avait été nommé membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques et correspondant des Académies de Turin et d'Anvers. En 1838, il avait reçu des lettres de grande naturalisation.

Blondeau, qui a pris part à la rédaction de presque tous les grands journaux de jurisprudence français, a publié un grand nombre de travaux juridiques. Les principaux sont intitulés *Tableaux synoptiques du droit romain, suivant la législation de Justinien* (1811); *Tableaux synoptiques du droit privé, offrant l'essai d'une classification et d'une nomenclature nouvelles des droits privés* (1818); *Esquisse d'un traité sur les obligations solidaires* (1819); *Institutes de Justinien, traduites en français* (par Bonjean), *avec le texte en regard*, etc. (1839, 2 vol.); *Crestomathie ou Choix de textes pour un cours élémentaire du droit privé des Romains, précédé d'une Introduction à l'étude du droit* (1830-1833 et 1843); *Traité de la séparation des patrimoines* (1840); *Mémoire sur l'organisation de l'enseignement du droit en Hollande* (1846); *Essais de législation et de jurisprudence* (1850), etc. G. L.

BLONDEAU DE CHARNAGE (Le chevalier Claude-François), héraldiste et littérateur français, né à Châtelblanc (Doubs) le 12 mai 1710, mort à Paris le 30 oct. 1776. Appartenant à une famille noble de la Franche-Comté, il obtint le grade de sous-lieutenant dans les milices, et lorsqu'il quitta le service avec une pension, il vint à Paris et s'adonna à la littérature et particulièrement aux recherches héraldiques; il acquit une certaine réputation lors de la publication de son livre : *Essai sur le point d'honneur*, qui parut à Rennes en 1748, in-12; une seconde édition fut publiée la même année aussi à Rennes, mais son œuvre capitale est le *Dictionnaire de titres originaux pour les fiefs, le domaine du Roi, l'histoire, la généalogie*. C'est l'inventaire général de tous les titres, parchemins, qu'il avait su se procurer par ses recherches sur ces matières. Ce travail forme 5 vol. in-12 (Paris, 1764, 1774). En dehors de ces ouvrages il publia un grand nombre de brochures qu'il réunit sous ce titre : *Œuvres du chevalier Blondeau* (Avignon, 1745, 2 vol. in-12). G. DE G.

BLONDEEL (Lancelot), peintre et architecte flamand, originaire de Poperinghe, né probablement en 1496, mort à Bruges le 4 mars 1561. On ne sait presque rien de sa vie. Installé de bonne heure à Bruges, il y est reçu franc-maître de la corporation de Saint-Luc en 1519. A différentes dates (1530, 1537, 1556), il exerce les fonctions de *vinder*, sorte de conseiller ou juré de la corporation. Une de ses filles épousa le célèbre peintre Pierre Pourbus. D'après Van Mander, ainsi que d'après son épitaphe, il aurait été maçon dans sa jeunesse, et c'est de là que lui serait venue l'habitude de signer ses tableaux d'une truelle. Il en garda toute sa vie l'amour de la bâtisse, et la plupart de ses tableaux se reconnaissent à la prédominance d'une architecture bizarrement compliquée et dorée, dans le style de la Renaissance, qui sert de fond aux figures. Il a fait d'ailleurs plus d'une fois œuvre d'architecte et donné des dessins pour divers monuments de Bruges. La console qui supporte une statue de la Vierge au-dessus de la grande porte des Halles (1527), le retable d'autel de saint Laurent dans la chapelle du Saint-Sang (1530) sont de son invention. Mais son chef-d'œuvre en ce genre, c'est l'admirable *cheminée du Franc* au Palais de justice de Bruges, exécutée par Guyot de Beaugrant et un certain nombre d'autres sculpteurs, de 1529 à 1531. Les cinq grandes statues en pied de Charles-Quint au centre, de Maximilien et de Marie de Bourgogne, de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille sur les côtés, s'y détachent au milieu d'une profusion inouïe d'arabesques, d'écussons, de banderolles et de petits génies, qui est tout à fait conforme au goût de Blondeel pour le luxe un peu débordant de l'ornementation. Les contemporains paraissent avoir beaucoup apprécié la hardiesse de ses combinaisons décoratives. Il a fait également des cartons de tapisseries. Il était même quelque peu ingénieur et avait parfois des idées grandioses. Un projet de canal destiné à relier Bruges à la mer qu'il présenta, en 1556, au magistrat de Bruges, ne fut pas adopté, sans doute à cause des dépenses considérables qu'aurait entraînées l'exécution. De Jongh, dans son édition de Van Mander (1764), lui attribue des gravures sur bois; mais personne ne les a jamais vues.

Comme peintre, Blondeel semble avoir eu un talent d'une assez grande variété. Guichardin, de même que Vasari et Van Mander, le vante pour ses effets d'incendie, le dit « merveilleux à représenter par la peinture un feu vif et naturel, tel que fut le saccagement de Troie » (Edit. de 1582, p. 151). Aucune œuvre de ce genre ne nous est parvenue. Il est possible qu'elles soient aujourd'hui dans les musées sous de faux noms. Nous n'avons de lui que les tableaux religieux, conservés pour la plupart à Bruges. A l'église Saint-Jacques est le plus ancien, un des premiers qu'il ait faits peut-être, daté de 1523 et exécuté pour l'autel de la chapelle des Chirurgiens-Barbiers : il représente, en trois compartiments, diverses scènes de la *Légende de saint Côme et de saint Damien*, patrons de la gilde. L'église Saint-Sauveur possède un tableau plus important, daté de 1545, fait pour la chapelle de la corporation des peintres et selliers : la *Vierge entre saint Luc et saint Éloi* (gravé dans Taurel). Au musée de l'Académie est un tableau presque identique : *Saint Luc peignant la Vierge*, daté de la même année et signé du monogramme avec la truelle. Dans l'un comme dans l'autre, saint Luc passe pour être le portrait du peintre. A l'Académie également, provenant de l'hôtel de la confrérie des arbalétriers, la *Légende de saint Georges*. Au musée de Bruxelles est un *saint Pierre*, datant selon toute vraisemblance de 1550, qui a beaucoup souffert; au musée de Berlin, une *Vierge* trônant avec l'enfant. Le triptyque du *Jugement dernier* qu'on lui attribuait autrefois dans le même musée a été reconnu être de Bellegambe. Tous ces tableaux ont les étranges fonds dorés qu'il aimait, bien que si lourds et écrasants pour les figures, et qui sont en quelque sorte sa marque. Son chef-d'œuvre (V. Woltmann et Wœrmann, *Geschichte der Malerei*, t. II, p. 515) est à la cathédrale de Tournay et célèbre l'*Histoire de la Vierge*. Malgré l'absence du fond habituel à l'artiste, quoique l'architecture y soit en marbre de différentes couleurs, ce qui est infiniment plus harmonieux et de meilleur goût, l'œuvre porte tous les caractères distinctifs de sa main, aussi bien dans les figures que dans la disposition architecturale. M. Hymans, dans sa traduction de Van Mander, lui attribue un triptyque de la *Mort de la Vierge* à l'église Saint-Nicolas, à Dixmude. Un tableau du *Jugement dernier*, dont il fut chargé en 1540 pour la salle de justice, à l'hôtel de ville de Blankenberghe, et qu'il livra en 1547, est aujourd'hui perdu.

Ce qui le caractérise, outre ses fonds dorés, outre le goût des architectures somptueuses et fantasques qu'il pousse encore plus loin que Gossaert ou Bellegambe, c'est l'italianisme très marqué de ses figures, un certain sentiment de la grâce aisée et naturelle, du beau jet des dra-

peries, qu'il semble avoir puisé à l'école de Raphaël, de Corrège, ou d'Andrea del Sarto. Ses Vierges, en particulier, sont comme des réductions minuscules des maîtres italiens. Il se peut qu'il ait été en Italie. En tout cas, il a subi l'influence de l'art classique en sa période de plus vif éclat, soit par des dessins ou gravures, soit par l'intermédiaire d'un collègue revenu d'outre-mont. Il est resté gothique d'ailleurs par l'habitude qu'il a de grouper plusieurs scènes sur un même panneau. Memling les éparpillait à travers de charmants paysages; Blondeel les encadre dans son architecture, les dispose sur des piédestaux, contre les colonnes, dans les lunettes, sous les voûtes. On a été généralement injuste pour lui. Le tableau de Tournay nous montre ce qu'il peut faire quand il renonce à ses horribles dorures. Un fait qui prouve l'estime où le tenaient ses contemporains, c'est qu'il fut choisi, en 1550, avec Jean Schoorel pour restaurer le célèbre tableau de Van Eyck, à Gand, l'*Adoration de l'Agneau*. Le vieux chroniqueur, Marcus Van Vaernewyck (*Historie van Belgis*, liv. IV, ch. XLVII ; Gand, 1574, in-fol.), dit qu'ils procédèrent tous deux avec un tel amour qu' « en maint endroit ils ont posé leurs lèvres sur le merveilleux travail ». Détail touchant dans sa naïveté et qui peint bien cette époque de transition où l'on pouvait encore adorer Van Eyck en Flandre, tout en commençant à aimer Raphaël. Plus tard, Michel-Ange et Jules Romain les feront oublier. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : Van CASTEELE, *Documents divers de la gilde de saint Luc à Bruges* (*Annales de la Société d'émulation*, 3e série, t. I, 1866). — James WEALE, *Bruges et ses environs*; Bruges, 1884, in-8, 4e éd. — TAUREL, *l'Art chrétien en Hollande et en Flandre*, (article de J. Weale); Amsterdam, 1881, t. II, in-fol. — Van MANDER, trad. Hymans; Paris, 1884, t. I, in-fol. — *Biographie nationale* (art. d'Ad. Siret).

BLONDEFONTAINE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey ; 869 hab.

BLONDEL. Parmi les familles d'architectes ou de maîtres maçons qui portèrent ce nom, la plus ancienne connue fut une famille de maîtres maçons ou maîtres d'œuvres employés par les ducs de Bourgogne dans les Flandres aux XIVe et XVe siècles.

Guillaume Ier Blondel, le premier en date de cette famille, était maître maçon du duc de Bourgogne en 1363.

Guillaume II Blondel, descendant probable du précédent, était maître des œuvres et expert-juré de maçonnerie de la ville de Saint-Omer où il fit travailler, en 1438, à l'hôtel Vissocq ainsi qu'à l'hôtel du doyen de la ville.

Toussaint Blondel, fils de Guillaume II, fit construire en 1493 et 1494 les piliers de la tour de la cathédrale de Saint-Omer. Ch. L.

BIBL. : L. DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*; Paris, 1849, in-8. — L. DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'art des constructions à Saint-Omer*; Saint-Omer, 1853, in-8.

BLONDEL (Robert), écrivain français du XVe siècle, né vers 1390, mort après 1460. Il était issu d'une noble famille du Cotentin qui possédait de grands biens à Ravenoville (cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes). Quand Henri V, après avoir débarqué à Saint-Vaast-la-Hougue (août 1416) s'empara du Cotentin, cette famille s'enfuit en Bretagne, plutôt que de se soumettre au vainqueur, et perdit ses domaines. Ces malheurs et cette noble conduite des Blondel expliquent les sentiments qui animèrent dès lors le jeune Robert, son ardent patriotisme, sa haine pour les Anglais. Quand Paris fut tombé au pouvoir des ennemis (1418), quand la France elle-même fut livrée à Henri V par le traité de Troyes (mai 1420), R. Blondel exhala ses douloureuses et viriles protestations dans un poème latin, intitulé *Liber de Complanctu bonorum Gallicorum*, qui fut bientôt traduit en français par un autre clerc normand, appelé Robinet. La *Complainte des bons Français* parait avoir eu, à cette époque, un grand retentissement. Blondel l'offrit au dauphin Charles, chef et dernier espoir du parti français. On est porté à supposer, d'après cela, qu'il vivait dans l'entourage du jeune prince et qu'il était peut-être attaché déjà à la maison d'Anjou. En 1434, il figure dans un document authentique parmi les serviteurs de la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII.

En 1449, le nom de Blondel reparaît avec éclat dans les circonstances les plus mémorables. Il était alors précepteur du jeune comte d'Etampes, François, neveu du connétable de Richemont et, après lui, héritier présomptif du duché de Bretagne. Charles VII venait de recommencer la guerre contre les Anglais ; le connétable avec son autre neveu, François Ier, duc de Bretagne, attaquait le Cotentin, qu'il allait bientôt reprendre (sept. 1449). C'est alors que Blondel écrivit son *Oratio historialis*, où il résume l'histoire des luttes entre la France et l'Angleterre pour la possession de la Normandie, depuis Henri Ier jusqu'en 1420. L'ouvrage débute par un éloquent appel aux armes contre les oppresseurs de la France. Plus tard, il fut aussi traduit en français. C'est dans le prologue de l'*Oratio historialis* qu'on trouve le peu de détails que Blondel a laissés sur lui-même. Bientôt il eut le bonheur de voir les Anglais chassés du Cotentin et de toute la Normandie, après la capitulation de Cherbourg (12 août 1450). Il recouvra les biens de sa famille, que Charles VII lui rendit. Vers 1454, il devint aumônier de la reine de France, Marie d'Anjou (fille de Yolande d'Aragon) et précepteur de son fils Charles, duc de Berry. Il fut aussi employé, avec d'autres clercs, par Charles VII, à divers travaux historiques et littéraires. On ne connaît pas l'année de sa mort, mais elle est postérieure à 1460.

Outre la *Complainte des bons Français* et l'*Oratio historialis*, on doit encore à Blondel un ouvrage intitulé *Reductio Normanniæ* et une traduction française des *Douze périls d'enfer*, traduction qu'il fit pour la reine Marie d'Anjou. La *Reductio Normanniæ* est l'ouvrage le plus important de Blondel. Il y raconte le recouvrement de la Normandie, en 1449-1450, avec une abondance et une précision de détails qu'on ne trouve pas dans les autres chroniques du temps, pas même dans celle de *Berry* (V. ce nom). On sent qu'il connaissait bien le théâtre et les principaux acteurs des événements qu'il expose. D'ailleurs, il était bien placé pour voir les choses par lui-même et pour recueillir tous les renseignements dont il avait besoin. C'est là ce qui donne à son œuvre une valeur toute spéciale, quoique son style, souvent trop poétique, n'ait pas le naturel et la simplicité qui conviennent à l'histoire. Un érudit anglais des plus compétents, M. J. Stevenson, d'accord avec M. Vallet (de Viriville) considère la *Reductio Normanniæ* comme le récit le plus important et le plus complet de la célèbre campagne qui se termina par l'expulsion des Anglais.

Les manuscrits qui contiennent les œuvres de Blondel sont à la Bibliothèque nationale, à Paris (Mss. lat. 5964, 6915, 6198, 6707, fr. 4916, 17516, etc.). La *Reductio Normanniæ* a été publiée, avec le *Recouvrement de la Normandie* du héraut Berry, par M. J. Stevenson dans le volume de la collection des *Rerum britannicarum medii ævi scriptores* intitulé *Narratives of the expulsion of the English from Normandy* M.CCCC.XLIX-M.CCCC.L. Il est très probable que R. Blondel fit encore d'autres ouvrages, notamment un petit poème latin sur Jeanne d'Arc (Mss. lat. 5,970). E. COSNEAU.

BIBL. : VALLET (de Viriville), *Histoire de Charles VII*, t. I, 2, 167, 363 ; t. II, 59, 132 ; t. III, 150, 355. — Du même, art. sur R. Blondel, dans *les Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, 2e série, 9e vol., XIXe de la collection (année 1851), p. 161 et s. — J. STEVENSON, *Narratives of the expulsion of the English from Normandy*; Londres, 1863, in-8, préface. — J. QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 32, 448.

BLONDEL (David), ministre et écrivain protestant, né à Châlons-sur-Marne en 1591, mort à Amsterdam en 1655. Bayle dit de lui « qu'il a passé pour un des hommes du monde qui avait la plus grande connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire civile ». De 1614 à 1644, il fut pasteur de l'église de Houdan, qui se réunissait dans

le château de François de La Rochefoucauld, comte de Roussy. En 1644, le synode de l'Isle-de-France, convaincu que Blondel, qui avait déjà publié plusieurs livres avec un grand succès, rendrait à l'Eglise plus de services par ses écrits que par sa prédication, lui permit de résider à Paris, où il devait trouver plus de facilités pour ses études; et le synode national, tenu à Charenton, lui alloua un traitement supplémentaire de mille livres. Après la mort de Vossius, les curateurs de l'Ecole-Illustre d'Amsterdam l'appelèrent pour lui succéder dans l'enseignement de l'histoire. — Les frères Haag ont donné dans la *France protestante* la liste des ouvrages de Blondel. Voici les principaux : *Modeste Déclaration de la sincérité et vérité des Eglises réformées de France* (Sedan, 1619, in-8). Ce livre est une réponse aux attaques de quelques écrivains catholiques, principalement de l'évêque de Luçon, qui fut plus tard le cardinal Richelieu. *Pseudo-Isidorus et Turrianus Vapulantes* (Genève, 1628, in-4) : démonstration de l'inauthenticité des Fausses-Décrétales. *Traité historique de la primauté de l'Eglise, auquel les Annales du cardinal Baronius, les Controverses du cardinal Bellarmin, la Réplique du cardinal Du Perron sont confrontées avec la réponse du sérénissime roy de la Grande-Bretagne* (Genève, 1641, in-fol.). *Familier éclaircissement de la question si une femme a esté assise au Siège papal de Rome, entre Léon IV et Benoist III* (Amsterdam, 1647, in-8, et 1649). Cet écrit, qui réfute la fable de la papesse Jeanne, valut à Blondel les applaudissements des catholiques, et le blâme de plusieurs protestants. *Actes authentiques des Eglises réformées de France, Germanie, etc., touchant la paix et charité fraternelle que tous les serviteurs de Dieu doivent sainctement entretenir avec les Protestants qui ont quelque diversité, soit d'expression, soit de méthode, soit même de sentiment, rassemblées pour la confirmation et consolation des âmes pieuses et pour l'instruction de la postérité* (Amsterdam, 1655, in-4); *Commonitorium de fulmine nuper ex Esquiliis vibrato, sive adversus Innocentii Bullam in tractatum Monasteriensem* (Amsterdam, 1651, in-4) : traité en faveur de la liberté de conscience, publié sous le pseudonyme d'*Amandus Flavianus*. E.-H. Vollet.

Bibl. : Bayle, *Dictionnaire historique et critique*. — Haag, *la France protestante* ; Paris, 1846-1859, t. II, 10 vol. in-8.

BLONDEL (François), sieur des Croisettes et de Gallardon, diplomate, mathématicien, ingénieur militaire, architecte et architectonographe français, né à Ribemont (Aisne) en 1617 ou 1618, mort à Paris le 21 janv. 1686. Fils d'un professeur de mathématiques et ayant reçu une très forte éducation littéraire et scientifique, François Blondel fut choisi par le secrétaire d'État de Loménie pour diriger son fils, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, pendant un voyage d'études accompli de 1652 à 1655 dans le nord de l'Europe, l'Allemagne et l'Italie, voyage dont on possède une relation latine parue en 1660 et rééditée en 1662 avec un index géographique. Blondel fut ensuite envoyé en juin 1657 à Berlin pour travailler conjointement avec d'Avaugour et de Lumbres à maintenir l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, dans l'alliance franco-suédoise, et quitta la Prusse en nov. 1658 pour aller remplir une nouvelle mission diplomatique à Constantinople au sujet de l'affaire Jean de la Haye-Vantelet, d'un ambassadeur français détenu à Andrinople, mission dont Blondel profita pour visiter l'Égypte. A son retour, poursuivant ses études mathématiques, il fut attaché comme géomètre à l'Académie royale des sciences en 1664 et nommé membre titulaire de cette Académie en 1669; mais la vue des monuments antiques de la ville de Rome lui avait donné le goût de l'architecture et, nommé ingénieur du roi, il se montra, en 1665, savant constructeur dans la restauration et l'agrandissement du pont de Saintes sur la Charente et dans la restauration de l'arc antique à deux étages de deux arcades chaque qui décore ce pont. En 1666, il donna le tracé de la nouvelle ville de Rochefort, sous la direction de M. de Clerville, ingénieur général du royaume, et commença la construction de la corderie et des forges de l'arsenal de cette ville, travaux qu'il interrompit pour faire en Amérique un voyage nécessité par l'état de nos colonies. Revenu en France et nommé successivement conseiller, lecteur et professeur du roi en mathématiques, professeur et directeur de l'Académie royale d'architecture (dont il prononça le discours d'ouverture le 31 déc. 1671), puis maréchal de camp aux armées du roi et maître de mathématiques de M. le Dauphin, François Blondel, chargé de conférences sur l'architecture, eut la direction des ouvrages élevés par la ville de Paris au pourtour de son enceinte en l'honneur de Louis XIV. C'est ainsi que, de 1670 à 1677, il restaura, agrandit et décora de nouveaux ornements et d'inscriptions latines de sa composition la porte Saint-Antoine et la porte Saint-Bernard, aujourd'hui démolies, et que, avec le concours de Michel *Anguier* et de *Girardon* (V. ces noms), il fit élever, en 1671 et 1672, la porte Saint-Denis, arc de triomphe monumental qui passe encore aujourd'hui pour un modèle de ce genre d'édifices (V. Arc de triomphe, t. III, p. 595). Il décora aussi vers la même époque le chœur de l'église Saint-Laurent à Paris, église au chevet de laquelle il ajouta la chapelle de la Vierge sur un plan elliptique qui termine ce monument.

François Blondel fut de plus un écrivain fécond dans les genres les plus divers et a laissé les ouvrages suivants ; 1° *Comparaison de Pindare et d'Horace*, dissertation parue à Paris en 1673, in-12, et réimprimée dans les *Œuvres diverses* du P. Rapin (La Haye, 1725, in-12) ; 2° *Notes et figures* pour la réimpression de l'*Architecture française des bâtiments particuliers* composée par Louis Savot, médecin (Paris, 1673 et 1685, in-8) ; 3° *Relation des quatre principaux Problèmes d'architecture* (Paris, 1673, in-fol., impr. roy., réimprimée dans le *Recueil de plusieurs traités de mathématiques* de l'Académie royale des sciences, 1677, in-fol. et 1729, in-4, avec pl. [t. V, dédié à Colbert]); ces quatre problèmes traitent les sujets suivants : de l'enflure et de la diminution des colonnes; du tracé des arcs rampants et des joints de tête des arcs rampants; de la coupe des poutres pour les rendre également résistantes; 4° *Cours d'architecture* enseigné dans l'Académie royale (Paris, 1675, in-fol. pl.), augmenté et réimprimé en 1698 (Paris, 2 vol. in-fol.) comprenant cinq parties, et l'œuvre la plus précieuse de cet auteur ; 5° *Histoire du Calendrier romain* (Paris, 1682, in-4 et La Haye, 1684, in-12) ; 6° *Cours de mathématiques*, pour le dauphin (Paris, 1683, 2 vol. in-4) ; 7° *Nouvelle manière de fortifier les places* (1683, in-4) et 8° *l'Art de jeter les bombes* (La Haye, 1685, in-12); ces deux mémoires, présentés en 1675 au roi Louis XIV, qui récompensa l'auteur mais ordonna d'en différer l'impression, de crainte de fournir aux ennemis de la France les moyens d'attaquer avec succès ses places fortes maritimes. Charles Lucas.

BLONDEL (Laurent), hagiographe français, né à Paris le 28 juil. 1671, mort à Argence (Eure) le 25 juil. 1740. Après avoir terminé ses études théologiques et reçu la tonsure, il vécut dans l'intimité de l'abbé Loger, curé de Chevreuse, possesseur d'une riche bibliothèque, rassembla les premiers matériaux d'une histoire de Port-Royal dont il visitait souvent les ruines, et fournit à Jacques Boileau des notes pour son *Histoire des Flagellants*. Après avoir professé dans les « petites écoles » de Chaillot et de Chevreuse, il surveilla pendant dix-sept ans les travaux de l'imprimerie de Desprez à Paris, puis passa les douze dernières années de sa vie à Vernouillet, près de Chartres. Très versé, dit l'abbé Goujet, dans la bibliographie, il n'a laissé toutefois que des livres d'édification

rédigés au point de vue janséniste : *Vie des saints pour chaque jour de l'année* (1722, in-fol.) ; *Idées de la perfection chrétienne* (1727, in-12) ; *Epîtres et Evangiles des dimanches et fêtes* (1736, in-16). M. Tx.

BLONDEL (Pierre-Jacques), littérateur français, né à Paris en 1674, mort dans la même ville le 31 avr. 1730. Clerc tonsuré, il fut nommé prieur de Saint-Jean-Saint-Doucelin-d'Alonne (diocèse d'Angers), et remplit les fonctions de précepteur dans la famille de Montaran. Il fournit, de 1702 à 1710, le compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et de celle des sciences aux *Mémoires* dits *de Trévoux* et aux *Nouvelles de la république des lettres*. Il a également publié dans le premier de ces journaux un *Avis touchant les dictionnaires universels* (mai 1708). J.-P. Blondel faisait partie d'une sorte d'académie particulière où l'on traitait alternativement des sujets sérieux ou burlesques, mais où, dit le Moreri de 1759, « la liberté de penser était poussée trop loin ». C'est sans doute pour ce motif que rien ne nous a été conservé des travaux de cette société, non plus que les noms de ses membres. On peut du moins juger de la causticité de son principal représentant par un curieux *Mémoire sur les vexations qu'exercent les imprimeurs et libraires de Paris* (1725, in-fol.), où il dénonçait des abus criants. La corporation qu'il visait eut le crédit de le faire supprimer et peut-être d'empêcher un second mémoire, annoncé par l'auteur, et qui n'a jamais paru. Le premier a été réimprimé par M. Lucien Faucou dans le *Moniteur du bibliophile* et tiré à part (1879, in-4). On serait tenté de restituer à son homonyme un autre livre de P.-J. Blondel : *les Vérités de la religion enseignées par principes* (1705, in-12), si l'on ne savait qu'il y avait paraphrasé un sermon de l'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, dont il espérait ainsi s'attirer les bonnes grâces. M. Tx.

BIBL. : MORERI, *Dictionnaire historique*, 1759. — Mathieu MARAIS, *Journal* (éd. de Lescure). — L. FAUCOU, *Notice* citée plus haut.

BLONDEL (François), médecin français, né à Paris, mort à Paris le 5 sept. 1682. Nommé professeur de botanique en 1647, trois fois doyen en 1658-1660, il a laissé la réputation d'une grande érudition; mais il était pédant, orgueilleux et chicaneur et intenta un procès aux écoles de la rue de la Bûcherie. Il combattait avec ardeur la secte chimique, mais faisait une guerre aveugle à l'antimoine. Outre les trois derniers volumes des *Commentaires de Chartier sur Hippocrate*, il a publié diverses thèses, entre autres : *Statuta Facultatis medicinæ Parisiensis* (Paris, 1660, in-12). Dr L. Hn.

BLONDEL (Jean-François), architecte français, né à Rouen en 1681 ou 1683, mort à Paris le 9 oct. 1756. Cet artiste, que l'on ne peut rattacher par aucun lien de parenté au précédent, le célèbre François Blondel, architecte et maréchal de camp des armées du roi Louis XIV, fut le premier en date d'une nouvelle famille d'architectes distingués et acquit, par ses propres talents, une réelle réputation, tant à Rouen où il fit construire, vers 1725, l'hôtel des Consuls, aujourd'hui Palais de la Bourse, qu'à Paris où il devint architecte du roi et fut nommé membre de l'Académie royale d'architecture en 1728. Cette réputation le fit aussi appeler à Genève où il donna les plans de trois grandes et belles maisons de plaisance, dont celle connue sous le nom d'hôtel Buisson; mais c'est à Paris et dans les environs de cette ville que furent exécutées les principales œuvres de cet architecte auquel on devait la chapelle de la Communion de l'église Saint-Jean-en-Grève, près l'Hôtel de Ville, chapelle qui comprenait vestibule, fonts baptismaux, sacristies des messes et des vêtements, sanctuaire et chœur avec bas-côtés exhaussés formant tribunes au pourtour; le maître-autel avec baldaquin de la chapelle de la Vierge de l'Eglise Saint-Sauveur; les agrandissements de l'habitation de M. Rouillé, secrétaire d'Etat, dans la rue des Poulies; une maison de plaisance à Charonne près Paris; l'hôtel des Gardes du corps à Versailles, etc... On attribue de plus à Jean-François Blondel la direction des fêtes des deux mariages du second dauphin, père de Louis XV, fêtes dont les dessins ont été gravés en 2 vol. in-fol. Cet artiste appartint comme membre honoraire amateur à l'Académie royale de peinture dès 1707, mais ne figure plus sur les listes de cette académie dès 1715. CHARLES LUCAS.

BIBL. : Jacques-François BLONDEL, *Architecture française*; Paris, 1752, 1756, vol. II et III, in-fol., pl.

BLONDEL (Louis-Augustin), gentilhomme ordinaire et honoraire de la maison du roi, conseiller d'Etat, diplomate français, né à Paris le 26 oct. 1696, mort après 1760. Blondel était fils de messire François Blondel, seigneur de Vaucresson, conseiller du roi, trésorier-général de France en la généralité de Caen, et de dame Jeanne-Marie Morin. En 1713, il entra à l'Académie politique fondée par Torcy. En 1717, le régent le chargea d'une mission en Espagne à l'occasion de la guerre de Sicile et, en 1719, il l'envoya également en Hanovre pour les affaires relatives à la pacification du Nord. Mais c'est en 1725 que Blondel débuta réellement dans la carrière diplomatique. Ayant été envoyé à Turin, il y resta comme chargé d'affaires depuis le départ du comte de Cambis (16 juin 1725) jusqu'à son retour (17 nov. 1725) et de nouveau du 13 avr. 1726 au 19 juil. 1732. Il eut à suivre une foule d'affaires importantes dans ce poste, à l'occasion des traités de Séville et de Vienne, des négociations préparatoires au traité de Turin et du passage des cardinaux français qui se rendaient à Rome. La conduite de Blondel à Turin lui valut d'être envoyé à Mayence avec le grade de ministre. Il reçut des instructions datées du 1er oct. 1732 et séjourna auprès de l'électeur du 7 fév. 1733 au 4 avr. 1734. Il alla ensuite résider avec le même grade auprès de l'électeur palatin, et reçut dans ce but des instructions datées du 19 déc. 1734. Son séjour dans ce poste dura du 23 janv. 1735 au 1er oct. 1740. Il ne le quitta que pour revenir à Mayence. L'électeur de Mayence étant chancelier de l'empire en Allemagne, on donnait à Blondel une mission de confiance en l'envoyant auprès de lui. La mort de l'empereur Charles VI ouvrait en effet les deux questions de l'élection à l'Empire et de la succession d'Autriche, Blondel qui avait reçu des instructions datées du 25 déc. 1740, fut chargé de diriger les opérations de la diète électorale de Francfort et prit part à l'élection de l'empereur Charles VII et de son successeur. De 1741 à 1746, il dirigea toute la politique française auprès des diètes d'élection et des diètes d'Empire. Après la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, on lui confia une mission particulièrement délicate, en l'envoyant à Vienne pour reprendre les relations que la guerre avait interrompues. Il devait s'attacher, disait son instruction (25 mars 1749) « à faire entendre que la paix qui a été conclue à Aix-la-Chapelle par les soins infatigables du roi, doit désormais être la base du système que Sa Majesté veut suivre pour entretenir le repos et la tranquillité dans toute l'Europe, et que, dans cette vue, Sa Majesté est disposée, déterminée même, à entretenir l'union la plus cordiale avec la cour de Vienne ». Blondel réussit dans sa mission et, quand il revint en France, en 1751, il rapportait les premières ouvertures pour l'alliance franco-autrichienne. Indépendamment de ces différentes fonctions, Blondel fut chargé de diverses missions temporaires près du duc de Wurttemberg, du duc de Deux-Ponts, du landgrave de Hesse-Cassel, de l'évêque de Wurzbourg et, à deux reprises, près de l'électeur de Cologne. Il est un des plus remarquables exemples de ce genre de diplomates tels que les Durand, les Hennin, particuliers à l'ancien régime, qui étaient chargés de toute la partie importante et de tout le détail des négociations politiques, tandis que le soin de la représentation était laissé à quelque grand seigneur élégant et fastueux, qui n'avait, en réalité, que la direction nominale de l'ambassade ou de la légation. Louis FARGES.

BIBL. : A. SOREL, *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France en Autriche* ; Paris, 1884, in-8.

BLONDEL (Jacques-François), architecte et architectonographe français, né à Rouen le 17 janv. 1705, mort à Paris, au Louvre, le 9 janv. 1774, neveu et élève de Jean-François Blondel. Jacques-François Blondel vint à Paris vers 1729; il restaura en 1732 l'hôtel d'Aumont, rue des Poulies, puis il ouvrit, en 1739, un cours d'architecture qui groupa autour de lui un certain nombre d'élèves, lui valut une juste célébrité et le fit recevoir le 5 sept. 1756 membre de l'Académie royale d'architecture dont il devint aussitôt un des professeurs : il resta même, malgré ses voyages, en fonction jusqu'à sa mort. On sait que Jacques-François Blondel fit exécuter divers travaux à Paris dans des églises ou des hôtels aujourd'hui démolis; mais c'est surtout dans les provinces du Nord et de l'Est qu'il eut occasion de montrer son talent d'artiste et de constructeur. On lui doit à Metz, de 1764 à 1774, l'Hôtel de Ville, la décoration de la place d'Armes, le grand portail de la cathédrale et divers travaux d'agrandissement du palais épiscopal ainsi que les plans d'un hôtel du Parlement et d'un nouvel évêché qui ne furent pas exécutés; à Cambrai, on lui attribue la réfection de l'ancien couvent des Bénédictins, aujourd'hui palais archiépiscopal; enfin à Strasbourg, où il fut nommé membre de la Commission chargée de veiller à la conservation de la cathédrale, il fit construire, vers 1768, l'Hôtel de ville, la salle de spectacle, de nouvelles casernes et des ponts en pierre. Blondel, qui donna pour ses élèves une édition française des œuvres de *Vignole* (V. ce nom), fut plus célèbre encore par ses ouvrages et surtout par son *Cours d'Architecture française* que par les nombreux édifices qu'il fit exécuter. On lui doit, outre des *Discours* et des *Mémoires* tirés à part : 1° *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général* (Paris, 1737, 2 vol. in-4, 160 pl.); 2° *Architecture française* ou recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels et édifices les plus considérables de Paris, ainsi que des châteaux et maisons de plaisance situés aux environs de cette ville, ou en d'autres endroits de la France, bâtis par les plus célèbres architectes et mesurés exactement sur les lieux, avec la description de ces édifices, et des dissertations utiles et intéressantes sur chaque espèce de bâtiments (Paris, 1752-1756, 4 vol. in-fol., 600 pl.); cet ouvrage est le plus précieux que nous possédions sur l'architecture française depuis la Renaissance jusqu'au milieu du XVIIIe siècle et est généralement connu, parmi les érudits, sous le nom de *grand Blondel* pour le distinguer du Cours d'Architecture en 2 vol. de François *Blondel* (V. ce nom); 3° *Cours d'Architecture civile*, ou *Traité de la décoration et construction des bâtiments*, augmenté (terminé) par *Patte* (V. ce nom) (Paris, 1771-1777, 6 vol. de texte et 3 de pl. in-8).

Charles LUCAS.

BIBL. : Aug. PROST, *J.-F. Blondel et son œuvre* ; Metz, 1860, in-8.

BLONDEL (Jean-Baptiste), architecte français, né à Paris, où il mourut en mars 1825. Jean-Baptiste Blondel, qui passe pour avoir appartenu à la famille du précédent, les Blondel originaires de Rouen, fut attaché comme architecte de la Ville de Paris à la section des Halles et Marchés et fit, avec Delannoy, vers la fin du premier Empire, d'importants travaux d'agrandissement à l'ancien marché du Temple, puis dirigea seul la construction du marché Saint-Germain, près de l'église Saint-Sulpice, sur l'emplacement de l'ancienne foire de ce nom, marché qui, lors de son ouverture, fut considéré comme « le plus vaste, le plus beau et le mieux construit de tous les marchés de Paris et même de France ». Le marché Saint-Germain fut publié par son auteur sous le titre de : *Plan, coupe et élévation et détails du nouveau marché Saint-Germain* (Paris, 1816, in-fol., 11 pl.). Une seconde édition parut en 1813 par les soins de Lusson. Ch. L.

BLONDEL (Merry-Joseph), peintre français, né en 1781 à Paris, où il est mort en 1853. Elève de Regnault, il obtint le grand prix de Rome en 1803; le sujet du concours était *Enée portant son père Anchise*. Après son début au Salon de 1806, les principales toiles qu'il exposa furent : *Homère demandant l'aumône*, gravé par Dien, et *la Mort de Louis XIII*, actuellement au musée de Dijon (S. 1812); *la Mort de Louis XII* (S. 1817). Ce tableau, maintenant au musée de Toulouse, obtint une médaille d'or; *le Triomphe de la Religion sur l'Athéisme* (S. 1834. Au musée du Puy); *Portrait de M. Ch. Percier, architecte, membre de l'Institut* (S. 1839); *Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion s'emparent de Ptolémaïs* (S. 1841, galeries de Versailles). Il a exécuté, en outre, de nombreuses peintures décoratives parmi lesquelles on remarque les suivantes : le plafond de la salle ronde précédant la galerie d'Apollon au Louvre ; *Eole déchaînant les vents contre la flotte troyenne* (S. 1819); le plafond de la salle de Henri II au Louvre, composé de trois compartiments : *la Dispute de Minerve et de Neptune*, *Mars* et *la Paix* (S. 1822); le Salon et la galerie de Diane au château de Fontainebleau, comprenant quarante compositions mythologiques : les peintures en grisaille de la Bourse de Paris (1826); la chapelle des morts à l'église N.-D.-de-Lorette (1834); à Versailles, les portraits historiques des *Héros de la première croisade*, de *Rois de France* (3e race), de *Maréchaux anciens et modernes*, etc. Les peintures décoratives de la *Salle des Etats Généraux* à Versailles sont aussi de sa main. Blondel avait été décoré en 1824, nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1832 et membre de l'Institut la même année. En revoyant aujourd'hui ses œuvres, d'un dessin correct, mais d'une touche sans vigueur, d'un modelé indécis et d'un coloris froid et sans harmonie, on s'explique difficilement la vogue dont elles jouirent au moment de leur apparition. Ad. T.

BIBL. : Raoul ROCHETTE et L. COGNIET, *Discours prononcés sur la tombe de Blondel* ; Paris, 1853, in-4. — *Catalogue de la vente après décès des tableaux et études de Blondel, le 12 décembre 1853* ; Paris, in-8.

BLONDEL (Henri), architecte français, né à Reims (Marne) vers 1825. M. Henri Blondel, qui tient une place à part dans le grand mouvement de travaux d'architecture privée, occasionnés à Paris par les nombreux percements de voies nouvelles accomplis pendant ces trente dernières années, s'est trouvé faire exécuter, dans ce laps de temps, des constructions présentant un réel caractère artistique, telles que l'hôtel de la Caisse des dépôts et comptes-courants, à l'angle de la rue du Quatre-Septembre et de l'avenue de l'Opéra; le passage de l'Industrie sur le boulevard Sébastopol; les magasins de la Belle-Jardinière, réédifiés à l'angle de la rue du Pont-Neuf et du quai de la Mégisserie, et l'hôtel Continental, sur les terrains de l'ancien Ministère des finances, à l'angle de la rue de Castiglione et de la rue de Rivoli. C'est après l'inauguration de ce vaste édifice, dans lequel sont à noter de grandes et ingénieuses distributions intérieures, ainsi que de brillants travaux de décoration, et à la suite de l'exposition complète de ces diverses constructions ainsi que des abattoirs de Vincennes et de maisons ouvrières érigées à Charenton, que M. Blondel obtint, au Congrès international de 1878, la grande médaille de la Société centrale des architectes français, et fut nommé peu après chevalier de la Légion d'honneur. Aujourd'hui cet architecte, à la suite du prolongement de la rue du Louvre, fait modifier et aménager à l'usage de bourse du commerce l'ancienne halle aux blés de Paris (V. BÉLANGER), dont il a dû détruire en partie la galerie circulaire. Ch. L.

BLONDEL (Paul), architecte français, né à Belleville-Paris (Seine) le 6 janv. 1847. Elève de M. Daumet et de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Paul Blondel fut lauréat des prix Deschaumes et Achille Leclerc, remporta le deuxième second grand prix d'architecture, en 1875, sur un projet de Palais de Justice pour Paris et le premier grand prix

l'année suivante sur un projet de *Palais des Arts*. Ses envois de Rome, exposés aux Salons annuels, lui valurent une troisième médaille en 1880 et une première médaille en 1881 à l'occasion de ses belles études de restauration du Temple de la Concorde, au pied du Tabularium, à Rome, et du Casin antique de la villa Hadrienne, à Tivoli. A son retour à Paris, M. Blondel fut attaché, comme auditeur, au Conseil général des Bâtiments civils pendant les années 1881 et 1882, nommé inspecteur des travaux du même service et ouvrit un atelier d'architecture. On doit à M. Blondel la construction de plusieurs édifices publics et privés : Caisse d'épargne, dispensaire, diaconat-bibliothèque et hôtels à Mulhouse; Caisse d'épargne à Mayenne; école professionnelle des aveugles et cité ouvrière Lombart, à Paris. Ch. L.

BLONDEL D'AUBERS, magistrat français, mort à Paris le 23 mars 1830. Il était conseiller au parlement de Paris, au moment de la Révolution. Il émigra pendant la Terreur et rentra en France après le 18 brumaire. En 1815, il fut élu membre de la Chambre des députés et siégea sur les bancs de la majorité. Il fit partie de plusieurs commissions importantes, notamment de celle qui fut chargée d'examiner la proposition de M. Hyde de Neuville, sur la réduction du nombre des tribunaux. Non réélu en 1816, il revint à la Chambre aux élections de 1820. En même temps, il avait été nommé conseiller à la cour de cassation. Il n'y siégea que quelques années et prit sa retraite avec le titre de conseiller honoraire. G. L.

BLONDEL DE NÉELLE, poète français du moyen âge. On n'a aucun détail sur sa biographie. Son surnom *de Néelle* n'indique pas même sûrement sa patrie, car on peut hésiter entre les nombreuses localités qui portent aujourd'hui le nom de *Nesle* ou de *Noyelle* (Aisne, Marne, Nord, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, etc.) ; il est probable toutefois que Blondel était originaire des environs de Béthune, où trois villages portent le nom de Noyelles. Comme plusieurs de ses poésies sont adressées au trouvère bien connu Quenes ou Conon de Béthune, on peut affirmer que Blondel vivait à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e]. Ses poésies ont été publiées par Prosper Tarbé (*Les Œuvres de Blondel de Néelle* ; Reims, 1862, in-12). Elles se composent d'une trentaine de chansons ayant toutes l'amour pour sujet. Blondel est inférieur comme poète à quelques-uns de ses contemporains tels que Conon de Béthune, Jean Bodel, Gace Brulé ; çà et là cependant quelques vers gracieux rompent la monotonie de ses épanchements amoureux, par exemple ce début d'une chanson :

Li rossignols annonce la nouvelle
Que la saison du doux temps est venue,
Que toute rien renaist et renouvelle,
Que li pré sont couvert d'erbe menue.

Un poète rémois de la fin du XIII[e] siècle, Eustace Lepeintre, rappelle que Blondel fut un amant parfait et associe son nom à celui du légendaire Tristan et du célèbre châtelain de Coucy :

Onques Tristans n'ama de tel maniere,
Li chastelains, ne Blondiaus autressi
Comme j'ai fait, tres douce dame chiere.

Au nom de Blondel se rattache une touchante légende. Le plus ancien texte qui en fasse mention est la *Chronique de Rains*, publiée par Louis Paris en 1837, qui paraît remonter aux dernières années du XIII[e] siècle et qui contient un chapitre intitulé *Comment li rois Richars fu mis hors de prison par Blondel le menestrel.* D'après ce récit, Blondel était un jongleur ou ménestrel que le roi Richard Cœur-de-Lion avait longtemps entretenu à sa cour. Lorsque ce prince, au retour de la croisade, eut fait naufrage sur les côtes de l'Adriatique, et que le duc d'Autriche l'eut fait saisir et enfermer dans le château de Durrenstein, sur les bords du Danube, on ignora longtemps en Angleterre le lieu de sa détention : le vaillant ménestrel jura de le trouver et il partit à la grâce de Dieu. Longtemps il erra en vain à la recherche de son maître. Enfin, le hasard le conduisit à Durrenstein, sous les murs du château : le roi prisonnier l'aperçut et se mit à chanter les premiers vers d'une chanson qu'il avait autrefois composée en collaboration avec Blondel et qui n'était connue que d'eux seuls. Le ménestrel sut ainsi que Richard était prisonnier dans ce château ; il regagna en hâte l'Angleterre et informa les barons anglais de sa découverte. Ceux-ci s'empressèrent alors d'envoyer au duc d'Autriche une rançon considérable grâce à laquelle Richard fut immédiatement remis en liberté. Ce récit est reproduit avec quelques variantes dans les *Anciennes chroniques de Flandre*. Fauchet en donna, au XVI[e] siècle, une longue analyse, d'après un manuscrit qu'il possédait et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. En 1705, parut un roman d'un auteur français aujourd'hui bien oublié, M[lle] Lhéritier de Villaudon, où la vieille légende, empruntée sans doute à Fauchet, était arrangée au goût du jour. Ce roman, intitulé *la Tour ténébreuse*, fut analysé en 1776 dans la célèbre *Bibliothèque des Romans*, et c'est évidemment là que Sedaine a trouvé le sujet de l'opéra de *Richard Cœur-de-Lion*, représenté pour la première fois le 21 avr. 1784. Cet opéra, dont la musique est, comme on sait, de Grétry, a donné à la légende de Blondel une vogue qui n'est pas éteinte de nos jours. Plus d'un historien a cru pouvoir admettre ce récit, au moins dans ses traits essentiels : il n'est donc pas inutile d'affirmer nettement qu'aux yeux d'une saine critique cette légende n'a aucune valeur historique. Il est même très probable que le Blondel de la légende ne se rattache d'aucune façon, si ce n'est par le hasard du nom, au trouvère Blondel de Néelle dont nous avons parlé au commencement de cet article. Le fond du récit légendaire appartient au *folk-lore* : une variante a été appliquée un peu plus tard à la captivité du duc de Lorraine Ferry III (vers 1270), et dans cette variante curieuse le ménestrel Blondel est remplacé par le couvreur Petit-Jehan.

Ant. THOMAS.

BIBL. : TH. DE PUYMAIGRE, *la Légende de Blondel ;* Paris, 1876, in-8, extrait de la *Revue des questions historiques.*

BLONDELET (Charles), acteur et chansonnier français, né vers 1825. Il commença par faire le sauvage à l'ancien café des Aveugles du Palais-Royal, où il battait la caisse avec un entrain vertigineux. De là, il passa aux petits théâtres de l'ancien boulevard du Temple, à commencer par les plus infimes, c.-à-d. le Lazary et les Funambules, et un peu plus tard les Délassements-Comiques. Tout en jouant la comédie sur ces scènes minuscules, il y faisait représenter des vaudevilles et des pantomimes où il se réservait souvent un rôle important. Des Délassements il fut engagé aux Folies-Dramatiques, où il fit jouer aussi quelques revues de fin d'année, et enfin, aux environs de 1860, il entra aux Variétés, qu'il n'a pas quittées depuis lors, et où, depuis plus de vingt-cinq ans, il tient un emploi comique secondaire. C'est à partir de ce moment qui fut aussi celui de la grande vogue des cafés-concerts, que M. Blondelet commença à inonder ces établissements d'une foule de chansons qu'il écrivait en société avec M. Baumaine, le père de l'actrice de ce nom. Les deux collaborateurs organisèrent à eux deux, on peut le dire, une véritable fabrique de chansons, car ce n'est ni par dizaines ni par centaines, mais par *milliers*, qu'on compte leurs productions en ce genre. A. P.

BLONDIN (GRAVELET, dit), acrobate célèbre, né à Saint-Omer le 28 fév. 1824. Grâce à ses excentricités d'équilibriste, Blondin obtint une vogue immense. Ce n'est point cependant qu'il ait imaginé beaucoup de tours nouveaux. Il dut sa popularité non seulement à la supériorité de son adresse et de sa grâce très réelle, mais encore à la façon dont il sut les mettre en scène. Blondin sut également professer son art d'acrobate et celui de la réclame. Ce qui surtout fit sa fortune, fut son idée de traverser sur

la corde raide les cataractes du Niagara. Après avoir longtemps attiré le public au théâtre de New-York, il quitta ce théâtre pour mettre à exécution son excentrique projet. Il y réussit à merveille. Tous les curieux d'Amérique et beaucoup de l'ancien monde accoururent jouir de ce spectacle, auquel Blondin ajoutait comme attraction d'incessantes variantes. Certains jours, assis dans les airs sur une petite chaise, c'était une omelette qu'il faisait cuire et qu'il mangeait devant la foule. D'autrefois il prenait un homme sur son dos et il le transportait d'une rive à l'autre. C'était généralement son fils qu'il prenait pour ces sortes de traversées. Il proposa un jour au prince de Galles, qui était allé le voir *travailler*, de lui faire de la sorte admirer *de haut* le Niagara. Le prince de Galles rit de la plaisanterie, mais se contenta de voir *d'en bas* et d'applaudir. On raconte une jolie anecdote qui arriva à notre funambule un jour où il traversait la Seine sur la corde raide. Le caricaturiste Cham était là qui prenait le croquis du spectacle; Blondin lui fit la proposition qu'il avait déjà faite au prince de Galles. Cham lui répondit plaisamment : « Je ne demande pas mieux, mais ce sera moi qui vous porterai sur mon dos. » Et ce fut au tour de Blondin de refuser. Ces excentricités de corde rendirent bientôt Blondin très populaire. Mais de nombreux concurrents surgirent et certains, pour mieux faire fortune, poussèrent le charlatanisme jusqu'à prendre son nom. Ch. de L.

BLONDLOT (Nicolas), chimiste français, né à Charmes (Vosges) en 1810, mort à Nancy le 7 janv. 1877. Reçu médecin à Paris en 1833, il fut ensuite nommé professeur de chimie et de pharmacie à l'Ecole de médecine de Nancy. Il s'est acquis un nom dans la science par ses travaux sur la digestion et par ses recherches toxicologiques, notamment par des mémoires sur le phosphore, l'arsenic et l'antimoine. Voici la liste de ses principales publications : *Rech. sur la digestion des féculents* (*An. ch. et phys.*, t. XLIII, 222); *Mémoire de toxicologie; Transformation de l'arsenic en hydrure solide par l'acide azotique* (id., LXIII, 186); *Rech. toxicologique du phosphore* (*J. ph. et ch.*, t. XL, 25, 3e s.); *Rech. toxicologique de l'arsenic* (même recueil, t. XXXII, 117); *Sur le phosphore* (id., t. I, 72, 407; t. IV, 321, 323; t. XI, 447; t. XX, 12, 3e série); *Ozone et acide phosphorique* (id., t. VIII, 275); *Ammoniaque et phosphore* (id., t. IX, 9); *Traité analytique de la digestion* (Paris, 1843, in-8). Ed. B.

BLONDUS, antiquaire italien (V. BIONDO [Flavio]).

BLONDY, danseur français, né vers 1677, mort le 13 août 1747. Il avait de qui tenir, étant fils d'un maître à danser en même temps que neveu et élève du célèbre Beauchamps, maître de ballet de la cour de Louis XIV et de l'Opéra de Lully. A la mort de Pécourt, en 1729, il succéda à cet artiste comme maître de ballets de l'Opéra, s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction générale, et les conserva jusqu'à ses derniers jours. Il mourut à la suite d'une courte maladie, âgé de près de soixante-dix ans, laissant une fille unique mariée à un noble Saxon, le baron de Schœmberg, que cette union avait décidé à s'établir en France. Pendant sa longue carrière, Blondy dansa dans un grand nombre de pièces, entre autres *les Saisons*, *Issé*, *Hésione*, *l'Europe galante*, *Omphale*, *Télémaque*, *Cassandre*, *le Jugement de Paris*, *la Vénitienne*, *les Amours déguisés*, etc. A. P.

BLONGIOS (Ornith.). Les Blongios (*Ardetta* Bp.) sont des *Hérons* (V. ce mot), qui ressemblent aux *Butors* (V. ce mot) par leur tarse et par leur bec relativement court et par leur cou dénudé en dessus sur une certaine longueur; mais leurs doigts sont relativement plus grêles que ceux des Butors; leurs jambes sont complètement ou presque complètement emplumées; leur plumage est généralement coloré par grandes masses et, quand il est parsemé de taches, celles-ci sont presque toujours dirigées dans le sens longitudinal, au lieu d'être disposées transversalement comme chez les Butors. Des taches de ce genre se montrent, d'ordinaire, sur la livrée des femelles et des jeunes des deux sexes, tandis que les mâles adultes portent un costume aux teintes plus vives et plus uniformes.

Le genre *Ardetta* ne renferme que quatre espèces (*Ardetta minuta* L., *A. podiceps* Bp., *A. exilis* L. et *A. erythromelas* V.), qui sont toutes de très petite taille, la longueur totale de l'oiseau n'excédant pas 30 ou 35 centim., et qui habitent l'Europe, l'Asie méridionale, l'Afrique, Madagascar, l'Australie, quelques îles de l'Océanie et le nouveau monde. Dans l'espèce européenne, qui est connue sous le nom de Blongios nain (*Ardetta minuta* L.), le mâle adulte a le sommet de la tête, le dos et les épaules d'un noir glacé de vert, la partie antérieure des ailes et le dessous du corps d'un jaune ocreux ou roussâtre, les grandes pennes alaires et caudales noires, les yeux d'un jaune vif, le bec d'un brun jaunâtre et les pattes verdâtres; la femelle a les parties supérieures du corps colorées en brun, en noir et en vert foncé, les parties inférieures teintées de jaune et de roux brunâtre; les jeunes sont fortement striés de brun et de roux sur le cou et sur la poitrine.



Ardetta minuta L.

Le Blongios nain passe l'hiver en Afrique et ne séjourne chez nous que pendant la belle saison, de la fin d'avril à la fin de septembre. Durant cette période, il est plus répandu dans notre pays qu'on le croit généralement, mais il passe souvent inaperçu, parce que, pendant le jour, il se tient caché dans les roseaux et qu'il attend le coucher du soleil pour se mettre à la recherche de sa nourriture. Celle-ci se compose essentiellement de reptiles, de petits poissons, de vers et d'insectes; mais on prétend qu'à l'occasion le Blongios ne se fait pas scrupule de dévorer de jeunes oiseaux incapables de se défendre. Ce petit Héron a des allures bizarres et, lorsqu'il est au repos, il se tient tantôt le cou incliné vers la terre, tantôt le bec relevé et la tête enfoncée dans les épaules. Son nid, grossièrement construit avec des roseaux et des herbes sèches, est constamment placé dans le voisinage de l'eau et renferme, au commencement de juin, cinq ou six œufs d'une teinte bleuâtre uniforme. Comme beaucoup de Hérons le Blongios nain supporte fort bien la captivité, mais il ne perd jamais complètement son naturel méchant et avec son bec acéré peut causer de sérieuses blessures.

E. OUSTALET.

BIBL. : J. GOULD, *Birds of Europa*, pl. 282. — DEGLAND

et Gerbe, *Ornith. europ.* 1867, t. II, p. 302, 2e éd. — Brehm, *Vie des animaux*, éd. franç., *Oiseaux*, t. II, p. 665.

BLONVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Évêque; 360 hab.

BLOOM. Dans la méthode directe de la fabrication du fer au petit foyer on retire un lingot de fer malléable qui est forgé en une masse plus ou moins rectangulaire désignée sous le nom de *bloom*, qu'on étire ensuite en barre sous le marteau. On appelle encore blooms les barres façonnées sous forme de lopin rectangulaire et provenant de l'affinage de la fonte, ainsi que les lingots d'acier produits par procédés pneumatique ou par réaction. L. K.

BLOOMERIES. Les anciens foyers qui servaient au procédé d'obtention directe du fer étaient désignés en Angleterre sous le nom de *bloomeries;* on appelle encore ainsi les forges catalanes dont l'usage a subsisté aux Etats-Unis pour la fabrication des masses de fer destinées à produire l'acier fondu sur sole. En Europe l'importance de cette méthode, comparée avec les procédés modernes, est tout à fait insignifiante. L. K.

BLOOMFIELD (Robert), poète anglais, né à Stonington, village de Suffolk, le 3 déc. 1766, mort à Shefford (Bedfordshire) le 19 août 1823. Fils d'un pauvre tailleur chargé de famille et d'une maîtresse d'école, il partit à Londres à l'âge de quinze ans chez son frère aîné, ouvrier cordonnier. Son principal emploi fut d'abord de lire les journaux aux ouvriers de l'atelier; il s'instruisit peu à peu, fréquenta les prêcheurs du dimanche, étendit ses lectures, versifia et envoya, sur les conseils de son frère, au *London Magazine* deux pièces de vers qui furent publiées, *the Milkmaid* et *the Sailor's return*. Composant dans un grenier tout en travaillant à la chaussure au milieu de cinq ou six ouvriers, il s'était accoutumé à retenir de mémoire cinquante et même cent vers avant de trouver le moment de les écrire. C'est ainsi que fut fait en 1787 *the Farmer's boy*, puis l'*Automne* et l'*Hiver*. En 1790, il se maria et le jeune couple vivait dans une si profonde misère qu'il lui fallut plusieurs années avant de pouvoir acheter un lit. Pendant des années aussi, le cordonnier poète chercha un éditeur; enfin, en 1798, son manuscrit, après avoir passé par nombre de mains, tomba sous les yeux du jurisconsulte Capel Lofft qui le fit imprimer en un somptueux in-4 avec gravures sur bois par Bewick (1800). Le succès fut immense; en moins de trois ans on en vendit 26,000 exemplaires. Il fut traduit en français (*Valet du fermier, poème champêtre*, trad. par E.-F. Allard [Paris, 1800, in-12]), en italien, et même une partie en hexamètres latins par un admirateur. Ce succès permit à Bloomfield de quitter son grenier et lui valut par l'entremise du duc de Grafton un emploi au bureau des timbres que le mauvais état de sa santé l'empêcha de garder. Le duc lui fit une pension de un shilling par jour, continuée par son successeur. Bloomfield, qui avait repris son métier de cordonnier, le quitta alors pour celui de fabricant de harpes éoliennes, tout en poursuivant ses goûts. Il donna *Rural tales* (1802); *Good Tidings* (1804); *Wild flowers* (1806); tous traduits en français sous le titre : *Contes, Ballades, Chansons champêtres*, par L. de Lavaisse (Paris, 1802, in-12); *the Banks of the Wye*, volume de vers écrit à la suite d'un voyage en Galles, conseillé pour sa santé; *May days with the muses* (1822); *Hazlewood Hall* (1823); mais son état ne fit qu'empirer. Devenu aveugle et hypocondriaque, la mort le prit au moment où la folie allait le saisir, laissant une femme et quatre enfants dans la plus profonde misère. Son frère le cordonnier, poète aussi, mourut également comme il avait vécu, dans une extrême pauvreté (1831). On a comparé les poésies de Bloomfield à celles de Thompson, et Byron parle de lui avec éloge, mais Charles Lamb professait pour le cordonnier-poète le plus profond dédain, le traitant de pauvre d'esprit. Homme d'un grande simplicité de caractère, d'une nature affectueuse, il manquait d'indépendance et de virilité. Ses œuvres complètes furent rééditées en 1826 (3 vol.), avec une préface biographique de Joseph Weston. Hector France.

BLOOMFIELD (John-Arthur Douglas, lord), diplomate anglais, né le 12 nov. 1802, mort à Ciamballta, près de Newport, le 15 août 1879. Attaché d'ambassade à Stockholm (1826), il devint secrétaire de légation, chargé d'affaires et enfin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg (1845). Il exerça les mêmes fonctions à Berlin de 1851 à 1860. Il occupa l'ambassade de Vienne de 1861 à 1871, époque à laquelle il prit sa retraite. Lady Bloomfield a publié des mémoires de son mari : *Memoir of lord Bloomfield* (Londres, 1884).

BLOOMING. On appelle *blooming* la cage de laminoir soudante tantôt à deux, tantôt à trois cylindres qu'on a été obligé d'adjoindre aux anciens trains quand l'accroissement donné aux paquets a nécessité une soudure plus parfaite obtenue par un étirage en deux chaudes. Le plus ancien système de blooming consiste en une paire de cylindres de 0^m50 à 0^m56 de diamètre, recevant d'un embrayage spécial un mouvement alternatif; en marchant de 20 à 25 tours par minute on soude mieux les couvertes des paquets et on fonctionne sans entretien coûteux. Aujourd'hui le système le plus répandu est celui des trios composés de trois cylindres dont le diamètre va jusqu'à 0^m72, montés sur deux fermes et pourvus de releveurs mécaniques. Le soudage aux cannelures bloomings a été abandonné pour les tôles, il faudrait pour des paquets d'un grand nombre de dimensions un trop grand assortiment de cylindres. L. K.

BLOOMINGTON. Ville de l'Etat d'Illinois (Etats-Unis), comté de Mac Lean, à 116 milles S.-S.-O. de Chicago, et 154 N.-N.-E. de Saint-Louis. Fondée en 1833, elle avait 14,500 hab. en 1870, et 17,000 en 1880. Ville manufacturière, bien bâtie, pourvue de lignes de tramways, d'écoles que fréquentent trois mille élèves, d'un collège de filles, et d'une université Wesleyenne créée en 1852. Grand centre de chemins de fer, point de croisement des compagnies Chicago Alton and Saint-Louis, Illinois central, Indianapolis Bloomington and Western.

BLOOTELINGH ou BLOTELING (Abraham), dessinateur et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1634, mort vers 1690. Elève de Corn. Van Dalen, ce fut un artiste de grand talent, plus habile à manier le burin que la pointe, fort soigneux, mais dépourvu de charme. Il parvint à une certaine supériorité dans la gravure des portraits, dont il se fit presque une spécialité. Le plus beau est celui de *G. Flinck*, d'après Zelly, interprété par le burin. Il faut encore citer celui de *Peter Schout*, chanoine d'Utrecht, à cheval; ceux des *Grands amiraux de la Hollande*, et celui du *Marquis de Mirabelle*, d'après Van Dyck. Il fit un séjour à Londres, où il s'appliqua avec succès à la gravure en manière noire. Son œuvre dépasse deux cent cinquante pièces. G. P-i.

BLOQUETTE. Jeu de *billes* (V. ce mot).

BLOSSET (Paul, marquis de), diplomate français, né à Saint-Pierre-de-Pougues en Nivernais le 8 juil. 1728. La maison de Blosset était originaire de Normandie. Lui-même entra d'abord dans l'armée. Il fut capitaine au régiment du roi, puis à celui de Rouergue en 1763. L'année suivante, il était colonel réformé du régiment des grenadiers royaux de la Touraine, quand on l'envoya à Londres en qualité de ministre plénipotentiaire. Ce poste était alors particulièrement délicat à cause de la tension que la conclusion du traité de Paris avait laissé subsister entre les deux puissances. Blosset le quitta en 1765 et fut nommé à Florence en 1766, mais cette mission n'eut pas lieu et la même année il fut envoyé en Danemark où il resta jusqu'en 1775. A cette époque, il alla remplacer à Lisbonne le chevalier de Clermont d'Amboise avec le titre d'ambassadeur. Il ne put obtenir pour la France ni un trai-

tement commercial égal à celui de l'Angleterre et de la Hollande, ni le droit d'accéder aux traités de Saint-Ildefonse et du Pardo que l'Espagne avait demandé pour elle en vertu du Pacte de famille. Blosset quitta le Portugal en 1778 et ne fut remplacé qu'en 1780 par M. O'Dunne. Nous n'avons pu trouver la date de sa mort, mais certains indices permettent de supposer qu'il ne vivait plus à l'époque de la Révolution. Louis FARGES.

BIBL. : Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, *Recueil des instructions aux ambassadeurs en Portugal*; Paris, 1886, in-8.

BLOSSEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valery-en-Caux; 631 hab.

BLOSSEVILLE-BON-SECOURS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos, en partie sur la rive droite de la Seine et en partie sur le mont de Thuringe; 1,551 hab. Cette localité est surtout célèbre par la *chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours* située au sommet de la montagne, lieu de pèlerinage très fréquenté. Il en est question dans les documents depuis le début du XIIIe siècle : en 1205 l'archevêque de Rouen, Gautier le Magnifique, en fit don au prieuré de Saint-Lô. Le zèle d'un curé de Blosseville lui a donné au milieu de notre siècle une recrudescence de faveur. La modeste chapelle ancienne a été remplacée par une vaste église gothique en style du XIIIe siècle, construite de 1840 à 1842 par M. Barthélemy; elle est surmontée d'une flèche haute de 50 m. L'intérieur est d'une richesse excessive; les murs sont en grande partie garnis de plaques de marbre rappelant les guérisons et les faveurs de tout genre obtenues par les pèlerins. Du perron on découvre un magnifique panorama sur la Seine. — Maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes.

BLOSSEVILLE (le marquis PORET de), homme politique français, fils du vicomte de Blosseville, secrétaire des commandements du comte d'Artois et procureur général de la Chambre des Comptes de Normandie (mort en 1828). On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. Officier de cavalerie avant la Révolution, puis maire d'Amfreville, il fut en 1815 envoyé à la Chambre des Députés (Chambre introuvable) par le dép. de l'Eure. Il siégea à droite et s'occupa surtout de questions financières. Il réclama notamment des poursuites contre les membres du gouvernement des Cent-Jours pour la spoliation de 5 millions appartenant à la Caisse d'amortissement. Il ne fut pas réélu en 1816. Le marquis de Blosseville joua un rôle dans le procès célèbre de Wilfrid Regnault. Il le dénonça au journal des *Débats* comme complice des massacres des 2 et 3 sept. Condamné à mort, Regnault fit appel et cita devant le tribunal correctionnel le marquis de Blosseville qui fut condamné comme calomniateur, jugement cassé ensuite par la cour royale.

Bénigne-Ernest PORET, vicomte de Blosseville, littérateur français, né à Rouen le 19 janv. 1799, mort à Amfreville le 29 sept. 1886, fils du précédent. Chargé d'une mission diplomatique en Espagne en 1823, conseiller de préfecture à Versailles de juin 1827 à 1832, il fut envoyé au Corps législatif par la deuxième circonscription du dép. de l'Eure en 1857 et y siégea jusqu'en 1863, s'occupant de questions coloniales et de traités de commerce. Il a traduit de l'espagnol, avec Meissonnier de Valcroissant, les *Mémoires du général Morillo* (Paris, 1826, in-8); l'*Oraison funèbre de don Mathias Vinuesa* (Paris, 1823, in-8); de l'anglais, les *Mémoires de John Tanner* (Paris, 1835, 2 vol. in-8). Il a écrit *la Loi de justice et d'amour jugée par ses frères*, en collaboration avec Meissonnier (Paris, 1827, in-8); une importante *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie* (Paris, 1831, in-8), couronnée par l'Académie; *les Puységur, leurs œuvres de littérature, d'économie politique et de science* (Paris, 1874, in-8); *Dictionnaire topographique du dép. de l'Eure* (Paris, 1878, in-4). Il a de plus collaboré activement aux journaux : *le Courrier de l'Europe* (1832-33), *le Rénovateur* (1833), *la Jeune France*, *la Quotidienne*, et publié la correspondance de son frère (V. ci-dessous). R. S.

BLOSSEVILLE (Jules-Alphonse-René PORET de), lieutenant de vaisseau, navigateur et géographe, né à Rouen le 29 juil. 1802, disparu en mer en 1833. Entré dans la marine en 1818, en qualité de volontaire, il prit part en 1822 au voyage d'exploration de la *Coquille* sous les ordres de Duperrey; son nom fut donné à plusieurs points de l'Océanie. Rentré en France avec le grade d'enseigne, il fut nommé au commandement du sloop *Espérance* et chargé des travaux de sondage à l'embouchure de la Seine et le long de la côte comprise entre Cherbourg et Dieppe. Après plusieurs campagnes, il obtint en 1833 le commandement de la canonnière-brick *Lilloise* faisant partie de la station d'Islande. Après avoir relâché à North-Fiord, il alla reconnaître la côte du Groënland qu'il remonta jusqu'à la latitude de 60° 55′ et revint à Vapna-Fiord d'où il envoya à Duperrey les résultats de ses observations magnétiques. Après avoir repris la mer, il se perdit corps et biens, dans des circonstances restées complètement inconnues. Blosseville a publié plusieurs mémoires dans les *Annales maritimes et coloniales*, des articles dans la *Revue des Deux Mondes*, des notices dans le *Supplément* de la *Biographie universelle*. Il était membre de la Société de géographie de Paris.

BIBL. : QUÉRARD, *France littéraire*. — E. de BLOSSEVILLE, *Jules de Blosseville*; Evreux, 1854.

BLOSSEVILLEA (Bot.). Algue (Fucacée), dont les segments fertiles du thalle sont différenciés en forme de gousse. Elle semble particulière aux côtes de la Nouvelle-Hollande (Crié).

BLOSSIA (Entom.). Genre d'Arachnides, de l'ordre des *Solifugæ*, proposé par nous-même en 1880. Voisin du genre *Cleobis* E. Sim., dont il offre le faciès, le corps très allongé, les fémurs postérieurs dilatés, etc., il en diffère par le front peu arqué et par le tarse de la quatrième paire de pattes, formé de deux articles seulement. L'unique espèce, *Blossia spinosa* E. Simon, a été découverte dans la Basse-Egypte et retrouvée depuis en Algérie.

BLOSVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise; 406 hab.

BLOT-L'EGLISE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat; 1,188 hab.

BLOT (César), baron de CHAUVIGNY, chansonnier français, né vers 1610, mort à Blois le 13 mars 1655. Gentilhomme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, Blot est connu par ses débauches, son esprit et l'opposition qu'il fit à Mazarin. Il a fait une foule de couplets satiriques, fort prisés de ses contemporains. Mme de Sévigné, Tallemant des Réaux, Bachaumont, Scarron en parlent souvent dans leurs écrits. On trouvera un certain nombre des couplets de Blot dans l'excellente édition des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, de MM. Monmerqué et Paris (Paris, 1854-58, 9 vol. in-8, t. II, pp. 301-304), et dans la collection des *Mazarinades*.

BLOT (Maurice), dessinateur et graveur français au burin et à l'eau-forte, né à Paris le 12 mai 1753, mort le 13 nov. 1818. Quoique élève d'Augustin de Saint-Aubin, il n'a aucune des qualités de son brillant maître, et la réputation dont il a joui s'explique mieux par les sujets de ses planches que par leur valeur d'art. Telles sont ses estampes les plus connues, le *Dauphin et Madame, enfants de Louis XVI assis au pied d'un arbre*, d'après Mme Vigée-Lebrun (1786), et *le Contrat* et *le Verrou*, d'après Fragonard. Il avait mieux réussi dans l'une de ses premières œuvres, le portrait d'*A.-G. de Géry, abbé de Sainte-Geneviève*, dessiné d'après nature et gravé en 1780; et d'ailleurs, il s'entendait mieux à interpréter une figure isolée que des compositions d'ensemble. Au nombre de ses meilleures planches, il faut encore placer le portrait du médecin *Corvisart*, d'après Gérard (1809), et

celui de *Winckelmann*, d'après R. Mengs (1815). Son œuvre représente une cinquantaine de pièces. G. P-I.

BLOT (Jean-François-Joseph), homme politique français, né à Etreux (Aisne) le 22 avr. 1781, mort à Niort le 25 déc. 1857. Entré au service militaire en 1802, il fut fait sous-lieutenant à la bataille d'Austerlitz. Lors de la seconde Restauration il quitta l'armée comme capitaine en demi-solde, et se mit à diriger avec ses frères une filature de laine dans les Deux-Sèvres. Il fut élu membre de l'Assemblée constituante en 1848, par le département des Deux-Sèvres.

BLOT (Claude-Philibert-Hippolyte), médecin français, né à Paris le 14 juin 1822, mort le 13 mars 1888. Interne des hôpitaux, au concours de 1845, il passa deux années à la Maternité, où il devint l'un des bons élèves du professeur Paul Dubois. Docteur en médecine en 1849, il fut nommé chef de clinique d'accouchements en 1855, et agrégé dans la section d'accouchements en 1856. M. Blot avait été nommé membre de l'Académie de médecine en 1863 et il était directeur du service de la vaccine depuis 1873. On lui doit une bonne thèse sur l'*Albuminurie des femmes enceintes* (1849); un mémoire *sur l'Arthrite suppurée chez les femmes en couches* (1853) ; un travail *sur la Version pelvienne dans certains cas de rétrécissement du bassin* (1862) ; un autre mémoire *sur le Ralentissement du pouls dans l'état puerpéral* (1863), etc., et divers rapports sur le service de la vaccine. Il est aussi l'inventeur d'un céphalotribe. Dr A. DUREAU.

BLOT-LEQUESNE (Jean-Baptiste), publiciste français, né vers 1810. Avocat à la cour d'appel de Paris, il a donné des articles à la *Gazette de France* et publié : *Fragments de philosophie sociale* (Paris, 1845, in-8) ; *De l'Autorité dans les sociétés modernes ou Examen comparatif du principe révolutionnaire et du principe chrétien* (Paris, 1855, in-8) ; *le Code de commerce et la loi du 23 juill. 1856. Etude* (Paris, 1866, in-8).

BLOT-SVEN, fut proclamé roi de Suède à Upsala, vers 1077, par les sectateurs d'Odin, en place de son beau-frère Ingé qui, en qualité de chrétien, refusait de pratiquer les rites du paganisme. Il fit sacrifier un cheval, qui fut dépecé et mangé par les assistants, d'où l'épithète de *blot* (sacrifice) accolée à son nom. Trois ans plus tard il fut tué dans sa demeure en flammes, par Ingé qui était revenu de son exil en Vestergœtland. Les maigres notions que donnent sur lui les chroniqueurs du moyen âge ont été tantôt omises, tantôt amplifiées par des historiens plus récents, qui ont fait remonter à son fils Kol la dynastie de Sverker, et à sa fille Cécile celle d'Erik. P.-H. Ling l'a pris pour héros d'une tragédie (1824). B-S.

BLOTZHEIM. Com. de la Haute-Alsace, arr. *(Kreis)* de Mulhouse, cant. de Huningue ; 2,460 hab. Vestiges d'un ancien château fort démoli en 1728 et remplacé par un château moderne. C'est sur le territoire de cette commune que se trouve le célèbre établissement de pisciculture dit de *Huningue* (V. ce nom).

BLOU. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué ; 1,069 hab.

BLOUDOV (Comte Dmitri-Ivanovitch), homme d'Etat russe, né à Romanovo (gouv. de Vladimir) le 16 avr. 1785, mort à Saint-Pétersbourg le 2 mars 1864. Il appartenait à une ancienne famille de la Petite Russie. Il fit ses études à Moscou, entra aux archives du ministère des affaires étrangères, puis dans le service diplomatique. Il accompagna l'armée russe en Moldavie, puis fut chargé de missions en Hollande, en Suède et en Angleterre. Après l'avènement de l'empereur Nicolas il fut membre de la commission chargée de poursuivre le procès des *Décembristes*, et devint successivement secrétaire d'Etat, adjoint du ministre de l'Instruction publique, directeur des cultes étrangers, ministre de l'intérieur (1832), de la Justice (1839), président du département des lois du conseil de l'Empire, chef de la seconde section du conseil de l'empereur, président de l'Académie des sciences (1855), du conseil de l'Empire et du comité des ministres. En 1847, il avait été envoyé à Rome pour négocier un concordat. De 1842 à 1857 il continua l'œuvre de Speransky, dirigea la publication du *Svod* ou code russe ; il prit une part importante aux réformes judiciaires, à l'œuvre de l'émancipation des paysans. Ces services lui valurent, outre le titre de comte, de nombreuses distinctions. Bloudov, libéral sous Alexandre Ier, conservateur sous Nicolas et Alexandre II, trouva le moyen de conserver tour à tour la faveur de trois souverains. Neveu du poète Derjavine, cousin du dramaturge Ozerov, ami de Karamzine qui le chargea de publier son douzième volume, et de Joukovky, il fut très mêlé au mouvement intellectuel de son temps. Comme écrivain il n'a guère rédigé que des documents officiels où l'histoire trouvera beaucoup à recueillir. Certaines collections de textes relatifs à l'ancienne histoire russe ont été publiées sous sa direction. — Son fils aîné, le comte *André* Bloudov, a rempli les fonctions d'ambassadeur à Athènes, à Dresde, à Bruxelles. — Sa fille *Antonine Dmitrievna*, née comtesse Bloudov, a joué un rôle considérable dans la société russe contemporaine. Elle appartient au parti slavophile et vieux-russe et a été très liée avec Aksakov, Pogodine, Katkov, Mouraviev. Elle a pris une part très active aux mesures qui ont eu pour objet la restauration ou l'introduction de l'orthodoxie dans les provinces occidentales de l'empire russe. Elle a publié à cette occasion un recueil de notes mystiques (sous ce titre : *Pour quelques-uns*) qui n'a pas été mis dans le commerce ; elle a également rédigé ses *Mémoires* qui ont paru en 1873 dans la revue *Rousky Arkhiv*. L. LEGER.

BIBL. : E.-P. KOVALEVSKY, *Le comte Bloudov et son temps* ; Saint-Pétersbourg, 1866 (en russe). — *La Société russe par un Russe* ; traduction française ; Paris, 1877.

BLOUET (Jean-François-Nicolas), publiciste français, né à Metz le 21 mars 1745, mort le 3 août 1809. Avocat au parlement de Metz (1764), il fonda dans cette ville, avec Rœderer, Emmery, Lacretelle et autres, la Société littéraire des *Philathènes*. Il acquit en 1789 la propriété du *Journal de la Moselle* qu'il rédigea jusqu'à sa mort. Il fut emprisonné pendant la Terreur (1793-1794). Blouet a écrit sur des questions commerciales et industrielles un nombre très considérable de mémoires, qui sont restés en manuscrit ; par exemple : *Discours sur le commerce considéré relativement au rang qu'il occupe dans la politique et à son influence sur le sort des nations*. Un seul a été imprimé : *Mémoire sur cette question : Quels sont les obstacles politiques qui s'opposent aux progrès de la navigation relativement au commerce sur les rivières des Trois-Evêchés, principalement sur la Moselle ; et quels sont les moyens de détruire ou de diminuer ces obstacles ?* Il se trouve dans le *Recueil* de la *Société royale des sciences et arts de Metz* (1772, in-4), dont Blouet fut nommé membre en 1778.

BLOUET (Guillaume-Abel), architecte français, né à Passy-Paris le 6 oct. 1795, mort à Paris le 17 mai 1853. D'abord apprenti mécanicien, puis aide-arpenteur, Abel Blouet commença ses études d'architecture chez Amiable Macquet, élève de Jules Delespine, entra ensuite dans l'atelier de ce dernier, et devint élève de l'Ecole académique d'architecture le 8 sept 1814. Après de rapides succès dans ses premiers concours, il obtint le second grand prix en 1817 sur un projet de Conservatoire de musique, puis le prix départemental et, seulement en 1821, le grand prix de Rome sur un projet de palais de justice pour un chef-lieu de département. Ayant eu, comme pensionnaire de la villa Médicis, la bonne fortune de suivre les fouilles entreprises en 1824 par un archéologue vicentin, le comte Velo, sur l'emplacement des ruines des Thermes d'Antonin Caracalla, Blouet fit, l'année suivante, de cet édifice, le plus grandiose des monuments de la Rome antique, le sujet de son envoi de quatrième année,

envoi comprenant dix feuilles de dessins avec un mémoire et qui, apprécié comme il le méritait, fut, sur la demande de la section d'architecture de l'Académie, publié, en 1827, aux frais du gouvernement, sous ce titre : *les Thermes d'Antonin Caracalla, à Rome* (Paris, 1828, gr. in-fol., 15 pl.). Grande fut l'influence de cette étude si complète d'un vaste ensemble montrant, à côté de fâcheux symptômes de décadence de l'architecture antique, toutes les ressources de construction et de décoration de l'art romain arrivé à son apogée, et Blouet, placé dès son retour à Paris hors de pair parmi ses contemporains, fut appelé, en 1826, lors de la mort de son maître, Delespine, à la direction de son atelier. Mais une bien plus grande marque d'estime de son savoir de l'architecture antique lui fut bientôt donnée. Lorsqu'en 1828, le gouvernement français décida d'adjoindre à l'expédition de Morée une commission scientifique chargée d'explorer les ruines encore bien imparfaitement connues de l'ancien Péloponèse, l'Institut de France désigna Blouet comme directeur de la section d'architecture et de sculpture de cette commission et après un voyage d'une année (de fév. 1829 à mars 1830), Blouet et les savants qui l'accompagnaient revinrent en France avec de précieux fragments de sculpture qui ont pris place au musée du Louvre et avec de nombreux relevés de monuments antiques qui devaient former le bel ouvrage intitulé *Expédition scientifique de Morée* (Paris, 3 vol. in-fol.). La part de Blouet dans cette publication faite aux frais du gouvernement fut considérable et il faut citer, parmi les importants documents qu'il livra ainsi aux études des architectes et des archéologues : les dessins des ruines du fameux temple de Jupiter à Olympie (Elide), édifice dont il eut l'honneur de préciser l'emplacement ; la restauration du temple d'Apollon Epicurien à Bassœ, près Phygalie (Arcadie) et, à côté de nombreux relevés d'édifices d'un intérêt moindre, l'état actuel et la restauration du temple de Jupiter Panhellénien, à Egine, temple sur lequel il constata des traces de couleur si évidentes qu'il n'hésita pas à en donner une restitution coloriée à une époque où la polychromie des temples grecs était encore si contestée.

Nommé en 1827 architecte du palais des Thermes à Paris, Blouet fut appelé, en juil. 1831, à succéder à Huyot dans la direction des travaux d'achèvement de l'arc de triomphe du rond-point de l'Etoile et, modifiant le projet de couronnement de cet édifice dont il supprima les statues qui devaient le surmonter, il fit exécuter, de 1831 à 1836 (V. fig.), l'attique actuel orné de pilastres et de têtes de Méduse, l'imposte du grand arc, le soubassement et enfin le ravalement général, ainsi que les travaux de sculpture et de gravure d'inscriptions qui tiennent une si grande place dans l'ensemble de ce monument. Il avait même fait une étude de décoration des immenses parois de la grande salle de l'attique ; mais ce projet, quoique commencé, fut abandonné en 1834. Aussitôt après l'inauguration de l'arc de triomphe, en juil. 1836, inauguration qui fut pour lui un succès et lui valut d'être chargé, pendant plusieurs années, de la décoration des fêtes de juillet, Blouet reçut du gouvernement une nouvelle mission, celle d'aller dans l'Amérique du Nord avec M. Demetz, conseiller à la Cour royale de Paris, étudier les nouveaux établissements pénitentiaires construits aux Etats-Unis. Les résultats, importants à plus d'un point de vue, de ce voyage furent consignés dans un *Rapport sur les pénitenciers des Etats-Unis*, adressé à M. de Montalivet (Paris, 1837, impr. roy., in-fol., 14 pl.) et firent nommer Blouet inspecteur général des prisons, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort et qui lui donna entrée, dès le 15 avr. 1833, au conseil général des bâtiments civils. On doit à Blouet, dans cet ordre d'idées si différent de ses premières études sur l'antiquité, un *Projet de prisons départementales* (en collaboration avec Baron Romain et Horeau (Paris, 1841) ; un *Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés, précédé d'observations sur le système cellulaire* (Paris, 1843, in-fol., 6 pl.), et enfin la construction des bâtiments de la colonie de Mettray (Indre-et-Loire), école agricole de réforme pour les jeunes détenus, fondée en 1840


Arc de triomphe de l'Etoile.

par M. Demetz et premier type des établissements de ce genre. Souvent aussi il fut fait appel au talent de Blouet pour la conception de monuments funéraires parmi lesquels ceux de Bellini (1839) et de Casimir Delavigne (1845) au cimetière de l'Est, à Paris, sont bien connus de tous et se recommandent par une grande poésie et une exquise pureté de lignes architectoniques ; et Blouet, quoique épris de l'architecture antique, sut encore, lorsqu'il fut nommé, en 1848, architecte du Palais de Fontainebleau, se plier aux données gracieuses et originales de la Renaissance des Valois dans le sentiment de laquelle il exécuta d'importantes restaurations des bâtiments en façade sur la cour du Cheval-Blanc et de grands embellissements dans les parterres et les jardins de cette résidence.

A côté de cet ensemble de travaux déjà considérable pour une vie relativement courte, occupée surtout qu'elle fût dès le début par de longs voyages d'études, il faut encore noter chez Blouet comme une seconde existence parallèle à la première, qui ne lui fut pas inférieure en succès, mais qui fut consacrée au professorat de son art. Si, dès son retour de Rome, en 1826, Blouet avait trouvé près des élèves de Delespine, privés de leur maître, l'occasion de faire connaître ses tendances comme professeur, ce fut seulement en 1846, lorsqu'il fut appelé à succéder à Pierre *Baltard* (V. ce nom) dans la chaire de théorie de l'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts, qu'il put étendre, développer et affermir avec autorité ses principes d'enseignement et que, pendant dix-sept années, c.-à-d. jusqu'à son dernier jour, par son exactitude à remplir tous ses devoirs de professeur, par sa consciencieuse impartialité comme juge des concours et par ses doctrines empreintes d'un sage éclectisme, il exerça une influence réelle sur une génération de jeunes architectes dont plusieurs sont aujourd'hui devenus des maîtres. Citant quelques lignes écrites en tête du troisième volume de l'*Expédition scientifique de Morée* comme renfermant en substance tout l'enseignement de Blouet, un de ses élèves, M. Ach. Hermant, dit à bon droit de cet enseignement : « C'est de l'éclectisme, peut-être, mais non pas de cet éclectisme qui va pillant partout, s'appropriant le bien d'autrui et réussissant à faire un ensemble au moyen d'éléments souvent hétérogènes. Non ! c'est simplement le droit que possède tout homme d'étude, tout chercheur, de s'enrichir de l'expérience de ceux qui l'ont précédé. C'est ce droit étendu à tout et exercé avec méthode. » Pour ses élèves

et afin de joindre la pratique à la théorie, Blouet s'était fait professeur de construction en coordonnant et en rajeunissant l'*Art de bâtir* de Jean *Rondelet* (V. ce nom) auquel il ajouta, sous le titre de *Supplément à l'Art de bâtir*, 2 vol. de texte in-4 et 105 pl., in-fol. (Paris, 1847), et, lorsque se sentant mourir, il voulut leur donner une dernière preuve d'affection, en encourageant les longues et patientes études qui conduisent à la grande médaille d'émulation dite prix départemental, il eût la pensée (que réalisa généreusement sa veuve) de doter l'Ecole des Beaux-Arts d'une rente perpétuelle de 1,000 fr., pour le revenu annuel en être remis à l'élève obtenant ce prix.

Blouet avait envoyé aux Salons de 1831, 1833 et 1843 les plus remarquables dessins de sa restauration des *Thermes d'Antonin Caracalla*, diverses planches de l'*Expédition scientifique de Morée*, plusieurs études d'achèvement de l'arc de triomphe de l'Étoile (lesquelles servirent aussi de motifs principaux à la décoration des fêtes publiques anniversaires des journée de Juillet), enfin son *Grand projet de pénitencier pour 585 détenus*, étude faite au point de vue de l'application exclusive du système cellulaire et permettant de satisfaire à toutes les données de l'existence individuelle des détenus, sans que la moindre communication, même visuelle, pût s'établir entre eux. Tant de travaux si divers et d'une telle importance avaient valu à Abel Blouet d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1834, membre honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques en 1837, membre du jury d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts en 1844, président de la Société centrale des architectes (dont il était membre fondateur) de 1844 à 1846 et de 1848 à 1853, et enfin membre de l'Institut en 1850. Charles Lucas.

Bibl. : Institut de France, *Funérailles de M. Blouet*; Paris, 1853, in-4. — Ad. Lance, *Abel Blouet, sa vie et ses travaux*; Paris, 1854, in-8. — Ach. Hermant, *Abel Blouet, étude*; Paris, 1857, in-12. — Fr. Halévy, *Souvenirs et portraits*; Paris, 1861, in-8.

BLOUNT (Henry), écrivain anglais, né à Tittenhanger (Hertfordshire) le 15 déc. 1602, mort le 9 oct. 1680. Après un voyage qui dura deux ans, il publia *A Voyage into the Levant* (Londres, 1636 ?), où il décrit, avec force détails curieux, la Dalmatie, l'Esclavonie, la Bosnie, la Hongrie, la Macédoine, la Thessalie, la Thrace, Rhodes et l'Egypte. Cette relation eut huit éditions, lui valut des lettres de noblesse, et il s'en fit aussitôt des traductions en français et en hollandais. Blount est aussi l'auteur d'une *Epistle in praise of Tobacco and Coffee*, imprimée en tête d'un petit traité, *Organon Salutis*, par W. Ramsey (1637, in-12). On lui attribue encore une satire intitulée *The Exchange Walk*. Pendant la guerre civile il servit la cause royale et fut ensuite nommé, par Charles II, grand shérif du comté de Hertford.

BLOUNT (Thomas), écrivain anglais, né à Bardesley (Worcestershire) en 1618, mort le 26 déc. 1679. Sa profession d'avocat ne l'empêcha pas d'écrire de nombreux ouvrages, dont les plus importants sont : *The Art of making Devises*, traduit de Henry Estienne (Londres, 1646, in-4) ; *Academie of Eloquence* (1654, in-12) ; *Glossographia* (1656), dictionnaire des termes techniques de la langue du droit, dont W. Nelson donna plus tard une édition revue et augmentée (1717, in-fol.); *Boscobel, or the compleat History of his Sacred Majestie most miraculous Preservation after the battle of Worcester, 3d Sept.* (2 parties, 1651-1681) ; *Collection of the Statutes concerning Bankrupts* (1670) ; *A Catalogue of the Catholics who lost their Lives in the King's Cause during the Civil War; Fragmenta Antiquitatis* (1679), ouvrage qui eut une grande célébrité et dont Beckwith donna une édition en 1815. Blount publia aussi pendant trois ans (1661-1663) *A Catholic Almanac*.

BLOUNT (sir Thomas Pope), écrivain anglais, né en 1649, mort le 9 juin 1697. Fils aîné de Henry Blount, et frère de Charles Blount, il fut longtemps membre de la Chambre des communes, qui le nomma commissaire des comptes *(Commissionner of Accounts)*, fonctions qu'il remplit pendant trente ans. Créé baron en 1679, il fut protecteur des lettres. On lui doit plusieurs ouvrages qui témoignent d'une immense lecture et d'une érudition peu commune. *Censura celebriorum Authorum, sive Tractatus in quo varia virorum doctorum de clarissimis, cujusque, seculi scriptoribus judicia traduntur* (Londres, 1690, in-fol.), où sont recueillis les jugements portés sur six cents auteurs célèbres de tous les temps, à commencer par Hermès Trimegistus, « qu'on croit contemporain de Moïse, et de qui je descends », déclare le compilateur; *A Natural History*, extraite des meilleurs auteurs du temps (1693, in-12) ; *De Re Poetica, or Remarks upon Poetry* (1694, in-4), où Blount enregistre les critiques auxquelles avaient alors donné lieu les principaux poètes, tant anciens que modernes ; enfin *Essays on Poetry, Learning, Education, Customs of the Ancients* (1697, in-4), dont le mérite ne justifie pas qu'on les mette, comme on le fait quelquefois en Angleterre, au même rang que les *Essais* de Montaigne.

BLOUNT (Charles), écrivain et philosophe anglais, frère du précédent; né en 1654, mort en 1693. Marié à l'âge de dix-huit ans, il devint veuf peu après, et sollicita la main de la sœur de sa femme, qui le repoussa par scrupule religieux. Désespéré, il se brûla la cervelle. On a de lui : *Anima mundi* (Londres, 1679, in-8) ; *The two Books of Philostrates, or the Life of Apollonius Tyannæus from the Greek* (Londres, 1680, in-fol.); cet ouvrage, dirigé contre les miracles attribués aux Evangélistes, a été traduit en français (Berlin, 1775, 4 vol.) ; *Great is Diana of the Ephesians* (1680); *Janus Scientiarum* (1684) ; *William and Mary Conquerors* (1693, in-4), livre brûlé par arrêt du Parlement. Tous les écrits de Charles Blount défendent la religion naturelle contre la religion révélée, et sont empreints d'une audace et d'une indépendance d'esprit bien rares à cette époque. B.-H. G.

BLOUNT (William), homme politique américain, né dans la Caroline du Nord (Etats-Unis) en 1744, mort en 1810. Il fut délégué par la Caroline du Nord au Congrès continental et signa la déclaration d'indépendance. Après le vote de la Constitution fédérale, Washington, élu président, nomma W. Blount gouverneur du territoire appartenant aux Etats-Unis au S. de l'Ohio, et dont allaient être bientôt formés les deux Etats de Kentucky et de Tennessee. Blount, en 1796, fut un des deux premiers sénateurs du nouvel Etat de Tennessee. En juin 1797, Adams, successeur de Washington à la présidence de l'Union, ayant adressé au Sénat un message relatif à quelques difficultés de frontières avec les autorités espagnoles de la Louisiane, on découvrit parmi les documents communiqués une lettre datée du 21 avr. de la même année, adressée par W. Blount à un certain Carey, interprète des Cherokees, lettre qui parut révéler quelque projet mystérieux d'une entente entre la population du Sud-Ouest des Etats-Unis et de l'Angleterre pour l'expulsion des Espagnols de la Nouvelle-Orléans. La Chambre des représentants décida aussitôt des poursuites contre W. Blount, et celui-ci en conséquence fut *impeached*, en sa qualité de sénateur, c.-à-d. accusé de trahison par la Chambre devant le Sénat transformé en haute cour de justice. L'affaire traîna en longueur, les accusations portées contre Blount ne purent être prouvées, aucun jugement ne fut rendu, mais Blount n'en avait pas moins été, par un vote presque unanime de ses collègues, privé de son siège. Tel fut le premier procès d'*impeachment* aux Etats-Unis. M. Blount était très populaire dans le Tennessee; il fut élu membre, puis bientôt président du Sénat de cet Etat. Il avait un frère, *Thomas* Blount, représentant de la Caroline du Nord dans le cinquième Congrès. Aug. M.

BLOUSE (V. Billard).

BLOUSSE. La laine se file de deux manières différentes, suivant que l'on a en vue la fabrication de tissus ras, tels que mérinos, cachemires, nouveautés, etc., ou celle de tissus feutrés, draperie, etc. Dans le premier cas, il est nécessaire de produire des fils fins et parfaitement réguliers, et l'on est obligé pour cela de multiplier les opérations préparatoires de la filature et de n'associer que des fibres ayant toutes sensiblement la même longueur. Parmi les opérations préparatoires, le *peignage* (V. ce mot) joue un rôle tellement important qu'il a donné son nom à ces genres de fils désignés, dans le commerce, sous le nom de *fils peignés* (V. ce mot). Il a pour but d'éliminer de la laine mise en œuvre toutes les impuretés qu'elle contient, et surtout les fibres courtes, qui nuiraient au bon travail et à la régularité des produits. Les matières ainsi séparées prennent le nom de *blousses*, tandis qu'on appelle *cœur* la laine longue fournie sous forme de ruban par la machine. — En moyenne, les laines, préalablement lavées, que l'on soumet au peignage, fournissent environ 80 % de cœur et 20 % de blousse. Les fils cardés n'atteignent jamais une grande finesse et une régularité parfaite. On est obligé, pour ne pas détruire les propriétés feutrantes de la laine, de réduire les opérations préparatoires de la filature au cardage, et l'on ne peut faire usage que de laines courtes, ou de blousses provenant de laines fines plus longues, dont on a éliminé les impuretés par un battage ou par un traitement chimique qui détruit les matières végétales mêlées à la laine, sans altérer les fibres elles-mêmes. P. GOGUEL.

BLOUSSON-SÉRIAN ou **BLOUZON-SÉRIAN.** Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 194 hab.

BLOUTIÈRE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Villedieu ; 546 hab.

BLOW (John), compositeur anglais, docteur en musique, né à North Collingham (Nottinghamshire), ou, selon Anthony Wood, à Londres en 1648, mort à Londres le 1ᵉʳ oct. 1708 ; il entra à l'âge de douze ans à la chapelle royale dont il fut successivement enfant de chœur, chanteur, maître des enfants et compositeur. Fécond et laborieux musicien, Blow a laissé en manuscrits quatorze services religieux, plus de cent antiennes, quatorze odes pour le jour du nouvel an ou pour la fête de Sainte-Cécile, une ode sur la mort de *Purcell* (V. ce nom), et un nombre considérable de chants sacrés ou profanes, de catches et de duos, ainsi que des pièces d'orgue et de clavecin, dont on a publié une suite (*A Set of lessons for the harpsichord or spinett*, 1698). En 1700, il fit paraître par souscription une collection de chants de différents genres sous le titre d'*Amphion anglicus*, avec son portrait gravé par White. Il y a des morceaux intéressants dans ce recueil, où Blow fait preuve d'un talent original, en même temps que d'un singulier mépris pour les paroles qui servent de prétexte à sa musique : des pages entières sont composées sur la répétition d'une seule syllabe, plus ou moins favorable à l'émission de la voix. Blow se proposait de publier sa musique d'église ; on doit regretter qu'il ne l'ait pas fait, car c'est sur ses œuvres sacrées que repose sa renommée en Angleterre ; un petit nombre de ses antiennes et de ses services a été inséré dans la collection de *Boyce* (V. ce nom). Michel BRENET.

BIBL. : BURNEY, *History of music*. — HAWKINS, *History of music*. — GROVE, *Dictionary of music and musicians*. — BARRETT, *English Church composers* ; Londres, 1882, in-8.

BLOWITZ (Henry-Adolphe-Stephan OPPER de), journaliste, né en Autriche, dans le cercle de Pilsna, le 28 déc. 1825. Il voyageait en France lorsque survint la Révolution de 1848. Nommé professeur d'allemand au lycée de Tours par M. de Falloux, il exerça ces fonctions jusqu'en 1860, passant successivement aux lycées de Limoges, de Poitiers et de Marseille. Il abandonna l'Université pour la Presse, vers laquelle l'entraînait une irrésistible vocation. Rédacteur à la *Gazette du Midi*, à la *Décentralisation de Lyon* et autres feuilles, il rendit d'importants services électoraux à M. Thiers et fut naturalisé français le 5 oct. 1870. Il prit part à la répression de la Commune à Marseille. Le 23 juil. 1871, il fut nommé correspondant temporaire du *Times* et trois ans après il obtenait la situation enviée de correspondant en chef de ce journal à Paris. On connaît ses *interviews* avec tous les hommes d'État de l'Europe, ses révélations sur les projets de l'Allemagne contre la France en 1875, la fameuse publication in extenso du texte du traité de Berlin inséré dans le *Times* au moment même où il venait d'être signé ; tous faits qui, avec certains canards extraordinaires, ont acquis à M. de Blowitz une espèce de célébrité. Outre ses volumineuses correspondances, M. de Blowitz a écrit : *Feuilles volantes* (Marseille, 1858, in-8), recueil de nouvelles en prose contenant une comédie proverbe en deux actes en vers ; *une Course à Constantinople* (Paris, 1884, in-12) ; *le Mariage royal d'Espagne* (Paris, 1878, in-8), ouvrage anonyme qui n'a pas été mis dans le commerce.

BLUCHER (Gebhard-Leberecht von), prince de Wahlstadt, général prussien, né à Rostock le 16 déc. 1742, mort à Krieblowitz (Silésie) le 12 sept. 1819. Il était le plus jeune de sept fils. Son père, capitaine de cavalerie, au service de la Hesse-Cassel, tenta vainement de l'empêcher d'embrasser la carrière militaire. Il fit sa première campagne en 1760 contre la Prusse, fut pris au Kavelpass par le régiment des hussards de Belling ; celui-ci le décida à entrer au service de la Prusse et l'année suivante Blücher était premier lieutenant dans ce régiment. En 1771, victime d'un passe-droit, il donna sa démission, avec le grade de capitaine, épousa la fille du financier saxon Mehling, et acheta, avec la dot de sa femme, la terre de Gross-Radow, en Poméranie, et y devint conseiller provincial (1794). Après la mort de Frédéric II, en 1787, il reprit du service dans son ancien régiment, et, s'étant distingué dans la campagne de Hollande, en devint colonel (1790). Il se distingua dans la guerre contre la France, à Kaiserslautern (1793) et à Kirrweiler (1794). Après l'affaire de Leystadt (sept. 1794), il fut nommé général-major et envoyé au corps d'observation du Bas-Rhin. Après la paix, il se remaria avec la fille du président von Colomb. En 1801 il reçut le grade de général-lieutenant ; en 1802 il occupa Erfurt et Mühlhausen pour le compte de la Prusse ; en 1803 il fut nommé gouverneur de Münster.

Dès le début de la guerre de 1806 il rallia en Thuringe l'armée du duc de Brunswick ; à la bataille d'Auerstædt il dirigea la première charge de cavalerie, qui n'eut aucun succès (14 oct). Après la défaite, il couvrit avec la cavalerie la retraite du prince de Hohenlohe. Quand celui-ci eut capitulé à Prenzlau, Blucher s'enfuit par le Mecklembourg ; il opéra sa jonction à Dambeck avec les troupes weimariennes commandées par le prince Guillaume de Brunswick-Œls. Hors d'état de résister aux Français, il se retrancha derrière la Trave, viola le territoire de la ville libre de Lubeck ; mais les fortifications qu'il avait élevées à la hâte furent prises d'assaut et le 1ᵉʳ nov. Blücher se rendit prisonnier de guerre (au prince de Ponte-Corvo) en rase campagne, à Ratkau, avec 6,000 hommes. Il fit insérer dans la capitulation qu'il ne se rendait que faute de vivres et de munitions. Le 27 févr. 1807 il fut échangé contre le général Victor ; on le décora de l'Aigle Noir et il fut envoyé à Stralsund. Après la paix de Tilsitt il travailla au ministère de la guerre, fut nommé général de cavalerie (1809) et commandant supérieur de la Poméranie. Scharnhorst le tenait en haute estime ; cependant il excitait l'attention de Napoléon et en 1812 il dut être mis en non activité.

Dans la campagne de 1813, Blucher reçut le commandement de l'armée de Silésie, un moment renforcée par le corps russe de Winzingerode ; il combattit sous les ordres de Wittgenstein à Lutzen et à Bautzen, vainquit la division Maison à Haynau. Après l'armistice son armée fut

portée à 100,000 hommes. Il remporta sur Macdonald la victoire de la Katzbach et repoussa les Français hors de la Silésie. Il marcha sur Dresde, évita une bataille avec Napoléon et le 3 oct. passa l'Elbe à Wartenburg ; l'armée du Nord commandée par Bernadotte, l'armée de Bohême commandée par Schwarzenberg le joignirent devant Leipzig. Dans la lutte décisive il joua un grand rôle, presque aussi important que celui de Bernadotte.

Le 16 août il défit Marmont à Mœckern, le 19 il entra le premier à Leipzig (V. Leipzig [Bataille de]). Il fut nommé feld-maréchal. La rapidité de ses mouvements, la brusquerie de ses attaques lui valaient le surnom de *Marschall Vorwärts* (en avant). — Le 1er janv. 1814 il passa le Rhin avec son armée de Silésie (deux corps prussiens, deux corps russes, un corps hessois, un corps mixte) ; le 17 il occupait Nancy ; le 1er févr. il combattit Napoléon à La Rothière. Il marcha sur Paris par la vallée de la Marne, tandis que Schwarzenberg suivait celle de la Seine. Battu à Champeaubert et à Etoges (9-14 févr.), il reprit sa marche par Soissons, rallia le corps de Bülow, venu de Belgique. Napoléon le rejeta sur Laon, mais ne put l'en déloger (9 mars). Peu après, la route de Paris restant ouverte, Blücher et Schwarzenberg parurent devant la capitale et s'en emparèrent (Pour les détails de cette campagne V. Napoléon Ier).

Blücher fut comblé des plus grands honneurs : le roi de Prusse le nomma duc de Wahlstadt (en souvenir de la Katzbach), lui donna le fief silésien de Trebnitz (avec Krœblowitz) ; les Anglais le firent docteur de l'université d'Oxford. En 1815 il reçut le commandement de l'armée prussienne forte de 150,000 hommes ; Napoléon lui infligea la sanglante défaite de Ligny (16 juin) où il faillit périr ; mais son arrivée à Waterloo décida la victoire des coalisés (18 juin). Le 7 juil. il entrait à Paris ; il s'y conduisit avec toute la brutalité d'un soudard, organisa le pillage des musées ; son attitude, comparée à celle des Anglais et des Russes, fut peu honorable pour son pays. De nouveau les honneurs furent prodigués à Blucher ; une décoration fut créée pour lui seul (croix de fer entourée de rayons d'or). Il se retira dans ses terres où il mourut. Militaire distingué, caractère énergique, bien servi par les circonstances, Blücher est de ces hommes qui peuvent rendre de grands services à leur patrie mais qui n'ajoutent pas beaucoup à sa gloire. A.-M. B.

BLUE-Dyer (Viticult.). Vigne américaine dont on n'a pu tirer partie pour la reconstitution des vignobles.

BLUE-Favorite (Viticult.). Vigne d'origine américaine qui n'offre aucun intérêt pour la reconstitution des vignobles.

BLUE-BILLY. On désigne sous ce nom les oxydes de fer livrés par les fabriques de produits chimiques et provenant des résidus de pyrites plus ou moins cuivreuses après traitement chlorurant et précipitation du cuivre et des autres métaux. Les blue-billy que leur pauvreté en phosphore fait rechercher pour la fabrication des fontes Bessemer ont la composition suivante : Fer 65 à 66, soufre 0,25, cuivre 0,05. Au traitement au haut fourneau le soufre est combattu par la chaux et le manganèse du lit de fusion, et quant au cuivre il n'est pas en proportion assez forte pour nuire. Cependant l'état pulvérulent de ce minerai ne permet pas d'en passer une grande quantité au haut fourneau. L. K.

BLUE GUM (Bot.). Nom sous lequel on désigne, en Australie, l'*Eucalyptus globulus* Lab. (V. Eucalyptus).

BLUE RIDGE. Chaînon oriental de la grande chaîne des monts Appalaches ou Alleghanys (Etats-Unis). Elle s'étend surtout dans la Virginie, du N.-E. au S.-O ; continuant au S. du Potomac la chaîne penssylvanienne et marylandaise de South Mountain. Aug. M.

BLUET (Bot.). Un des noms vulgaires du *Centaurea cyanus* L., plante de la famille des Composées (V. Centaurée).

BLUET d'Arbères (Bernard de), visionnaire, né à Arbères, près de Divonne, dans le pays de Gex, en 1566, mort à Paris vers 1606. D'abord berger et charron dans son village, il vint en France pour voir Henri IV. Il demeura à Paris, s'intitula comte de Permission, chevalier des Ligues des XIII cantons suisses et se mit à publier un grand nombre de brochures qu'il appelait des « livres de professie » et qui, disait-il, étaient composées sous la conduite de Dieu et par l'inspiration des anges, lui-même ne sachant ni lire ni écrire. Ces livrets sont le récit de visions extraordinaires, mêlées aux aventures de l'auteur le plus souvent obscènes, et semées d'oraisons pieuses. Bluet les vendait aux personnages de la cour et même les criait dans les rues, comme nous l'apprend P. de l'Estoile (*Journal d'Henri IV*, t. III, p. 126). Il publia ainsi 180 livrets dont il n'existe aucune collection complète. Nous citerons comme exemple, les titres des nos 58 : *Iceluy livre traicte du remède comment les femmes mettent les hommes en tentation et comment les hommes doivent résister* et 94 : *le Livre de la désolation et lamentation.* Le *Recueil de toutes les œuvres de Bernard de Bluet d'Arbères*, etc. (Paris, 1600 et suiv., in-12) contient 103 livres. Les *Dernières œuvres* (Paris, 1604-1605, in-12) contiennent les nos 141 à 173. Tous ces opuscules sont devenus fort rares et ils atteignent dans les ventes des prix élevés. On a publié en 1606 : *le Tombeau et Testament de feu Bernard de Bluet d'Arbères, dédié à l'ombre du prince de Mandon par ceux de la vieille Académie* (Paris, in-8). R. S.

Bibl. : Flögel, *Geschichte des Burlesken ;* Leipzig, 1794, in-8, II, 528. — Ch. Nodier, *Bibliographie des fous*, dans *Bulletin du Bibliophile* de nov. 1835. - Depery, *Biographie des hommes célèbres du dép. de l'Ain ;* Bourg, 1835-1840, 2 vol. in-8, t. II, pp. 90-94. — O. Delepierre, *Etudes bio-bibliographiques sur les fous littéraires*, dans *Mélanges de la Société des Philobiblion de Londres*, de 1857. — Du même, *Histoire littéraire des fous ;* Londres, 1860, in-8, p. 107. — P. Lacroix, *Notice*, dans *Bulletin du Bibliophile* de 1858, p. 1,070. — Brunet, *Manuel du libraire ;* Paris, 1860, in-8, t. I, p. 979. — Quérard, *Supercheries littéraires ;* Paris, 1870, in-8, t. III, p. 79.

BLUFF (Mathias-Joseph), médecin allemand, né à Cologne le 5 févr. 1805, mort à Aix-la-Chapelle le 5 juin 1837. Il a publié des ouvrages remarquables, entre autres : *Reform der Heilkunst* (Leipzig, 1837, 2 vol. in-8) ; *Die Leistungen der Medicin in Deutschland*, Jahrg. I-V (Berlin et Leipzig, 1833-37, 5 vol. in-8) ; *Ueber die Krankheiten und Krankheitsursachen* (Aix-la-Chapelle et Leipzig, 1829, in-8). Dr L. Hn.

BLUFFY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. N. d'Annecy ; 216 hab.

BLUHME (Christian-Albrecht), homme d'Etat danois, né le 27 déc. 1794 à Copenhague, mort le 16 déc. 1866. Il fut successivement auditeur (1820), assesseur à la cour d'appel (1822), membre du conseil gouvernemental de Tranquebar (1824), juge cantonal en Sélande (1831), préfet d'Aalborg (1838), directeur (1843), puis président (1848) du collège des douanes. Après avoir été ministre du commerce du 24 mars au 15 nov. 1848, il fut l'un des membres de la Constituante désignés par le roi, reçut le portefeuille des affaires étrangères le 18 oct. 1851 et le conserva jusqu'au 1er déc. 1854, après avoir été dans l'intervalle premier ministre, du 27 janv. 1852 au 21 avr. 1853. Mis en accusation avec les autres membres du cabinet Œrsted, il fut aquitté en févr. 1856. C'est lui qui dirigea fort habilement les conférences internationales qui aboutirent au traité du 14 mars 1857 et à l'abolition du péage du Sund, moyennant une bonne indemnité pour le Danemark. Au Rigsraad dont il était membre, il fut chef du parti conservateur et de l'intégrité de la monarchie, lequel ne voulait pas abandonner les duchés de Holstein et de Lauenburg afin d'unir plus étroitement le Slesvig au Danemark. Après avoir refusé le pouvoir à l'avènement de Christian IX, il accepta la présidence du Conseil et le ministère des affaires étrangères, le 11 juil. 1864, après l'anéantissement de l'armée danoise et du

signer, le 30 oct. 1864, le traité de Vienne par lequel les trois duchés nordalbingiens étaient cédés à l'Allemagne; mais n'ayant pu faire adopter le projet de revision de la Constitution, il se retira le 6 nov. 1865. B–s.

BLUHME (Friedrich), juriste allemand né le 29 juin 1797 à Hambourg, mort le 5 nov. 1874. De très bonne heure il manifesta un goût prononcé pour le droit, qu'il étudia avec ardeur dans les universités de Gœttingue, Berlin et Iéna. C'était l'époque où tous les jurisconsultes érudits de l'Europe avaient les yeux tournés vers l'Italie. En 1816, Niebuhr, de passage à Vérone, avait découvert, dans la bibliothèque de cette ville, les *Commentaires* de Gaïus sur un manuscrit palimpseste. L'Académie de Berlin ayant eu connaissance de ce fait immense pour l'étude du droit romain, envoya dès le mois de mai 1817, deux savants distingués à Vérone, le philologue Bekker et le jurisconsulte Gœschen. Mais la première lecture du manuscrit ayant paru un peu hâtive, Bluhme se rendit à son tour à Vérone en 1821 d'abord, puis une seconde fois en 1822, pour y étudier le manuscrit devenu déjà célèbre dans toute l'Europe. Il éprouva à cette occasion certaines mésaventures et s'attira la jalousie de Gœschen. A la même époque, siégeait à Vérone un célèbre congrès, activement surveillé par la police autrichienne. Le 10 oct. 1822, Bluhme ayant terminé ses travaux sur le manuscrit de Gaïus, écrivit à Gœschen pour le prévenir de l'envoi du résultat de ses recherches et le 16 il adressa une autre lettre dans le même sens au jurisconsulte Hugo. Bluhme s'attendait tout naturellement à recevoir des réponses; il n'en fut pourtant rien et c'est seulement au mois de février suivant qu'il apprit la perte de ses lettres ainsi que celle du manuscrit qui contenait le résultat de ses recherches. Bluhme fit alors agir les intermédiaires les plus influents auprès du directeur des postes de Vérone et du directeur général des postes de la Vénétie. Il lui fut répondu qu'on n'avait jamais entendu parler de son envoi et on prétendit même à Vienne qu'il ne l'avait pas fait. Bluhme se contenta de répondre qu'il avait lui-même porté et affranchi son manuscrit à la poste. Voici comment il en a plus tard expliqué la disparition: « Bien qu'il n'y eût pas encore à cette époque à la tête de la direction des postes un Kallab qui devait plus tard retenir entre ses mains des milliers de lettres, cependant l'ouverture des lettres était déjà à l'ordre du jour. A ce moment où se tenait le congrès, il m'avait même été très difficile d'obtenir l'autorisation de séjourner à Vérone. Mes reproductions des passages les plus obscurs de Gaïus avec leurs lettres souvent inachevées, les traits de plume, les points, les interrogations, tout cela parut aux hommes logiques de la poste, former une écriture chiffrée d'une invention nouvelle. N'avait-on pas, déjà huit ans auparavant, supprimé une lettre que Mendelssohn avait confiée à la poste vénitienne, parce qu'elle contenait des notes de musique? Ce qui fut peut-être le plus compromettant pour ma lettre, c'est qu'en parlant de mes travaux sur l'une des trois constitutions grecques de Justinien, récemment découvertes sur un palimpseste de Vérone, je disais que j'espérais bientôt en avoir fini avec elle. » L'attitude de Gœschen fut un peu étrange dans cette circonstance. Pour consoler Bluhme de sa mésaventure, il se borna à lui écrire le 16 mars 1823: « Vous avez employé les moyens les plus sûrs pour retrouver vos travaux sur Gaïus. » Entendait-il dire par là qu'il est difficile de perdre un manuscrit qui n'a pas existé? Ce qui est certain, c'est que Bluhme se montra froissé de cette réponse et de ce jour commença la mésintelligence des deux savants. Chose non moins étonnante, Bluhme, au lieu de relever l'attaque, la laissa tomber dans l'oubli. Cependant Gœschen n'avait pas tenu son explication secrète, il en avait parlé et on avait ri autour de lui du prétendu malheur de Bluhme. C'est seulement quarante ans après, que Bluhme s'est décidé à rompre le silence, alors que tous ceux qui avaient été témoins de l'aventure ou l'avaient connue, étaient décédés depuis un temps plus ou moins long.

Quoi qu'il en soit de ces faits restés obscurs et intéressants cependant à relever par cela même qu'ils se rattachent à la découverte des *Commentaires* de Gaïus, Bluhme n'en a pas moins occupé une place importante parmi les jurisconsultes allemands, autant par ses écrits que par son enseignement. Bluhme a été successivement professeur à Halle en 1823, professeur à Gœttingue en 1831, conseiller à la cour d'appel de Lubeck en 1833, conseiller ordinaire de justice et *ordinarius* du *Spruch-collegium* à Bonn en 1843. — Ses premiers travaux ont porté sur le droit romain. En 1821, il publiait: *De Geminatis et similibus quæ in Digestis ingeniuntur capitibus.* Puis sont venus ses travaux sur les *Institutes* de Gaïus et qui ont servi à Bœcking pour la publication de son *Apographum* des *Commentaires* de Gaïus. Il a publié aussi les principes du droit des Pandectes qui ont obtenu deux éditions, *Grundrisz des Pandectenrechts* (Halle, 1829 et 1844). On a aussi de lui *Iter Italicum* (1824-1836, 4 vol.) et *Bibliotheca Italica* (1834). Il a publié à Bonn en 1833 une édition de la *Lex Dei sive Mosaïcarum et Romanarum legum collatio.* Le droit canonique n'est pas non plus resté absolument étranger à ses études. En 1826, il publiait à Halle le *Kirchenrecht der Juden und Christen* qui fut réimprimé en 1831. Plus tard, en 1854, il publiait *Kirchenordnung für die evangelistischen Gemeinden Westfalens und der Rheinprovinzen* (4ᵉ édit., 1878). On a aussi de lui quelques travaux sur le droit allemand, notamment une *Encyclopädie des in Deutschland geltenden Rechts.* Cet ouvrage, en 3 vol., ne compte pas moins de trois éditions (1847–58, 1854, 1863–68). Mais les travaux les plus importants de Bluhme sont sans contredit ceux qui portent sur l'époque franque et sur la première partie du moyen âge. Il a été un des collaborateurs du *Corpus juris antejustinianei* et des *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz. Il a publié dans ce dernier recueil les lois des Burgondes, celles des Lombards et l'édit du roi Théodoric (*Leges*, t. III, p. 497; t. IV, tout entier; t. V, p. 145). On a encore de lui: *Die Gens Langobardorum* (1868 et 1874); mais ce dernier ouvrage est resté inachevé; Bluhme est mort avant d'avoir pu y mettre la dernière main. Ajoutons en dernier lieu que ce savant jurisconsulte était directeur du *Rheinisches Museum* et qu'il a aussi écrit un grand nombre d'articles de revues, en dernier lieu dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte* de Rüdorff.

E. Glasson.

Bibl.: *Unsere Zeit*, 1875, p. 158. — *Augsburger Zeitgeschichte*, 1874, p. 5,511.— Bluhme, *Paläographische und Kritische Miscellen* (zu Gaïus), dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, t. III, pp. 446 et suiv. C'est dans cet article que Bluhme nous fait connaître ses mésaventures avec Gaïus et le congrès de Vérone. — Glasson, *Etude sur Gaïus*; Paris, 1885, 2ᵉ éd., pp. 188 et suiv.

BLUM (Jean), architecte suisse. Il vivait au XVIIIᵉ siècle. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Description et usage des Cinq ordres*, qui a été traduit dans plusieurs langues.

BLUM (Karl-Ludwig), musicien et poète allemand, né à Berlin vers 1786, mort à Berlin le 2 juil. 1845. En 1805, il s'engagea comme chanteur dans une troupe de comédiens ambulants, puis se rendit à Kœnigsberg, où il apprit la composition sous la direction du fils de Hiller de Leipzig. En 1810, son premier opéra, *Claudine von Villabella*, fut joué à Berlin, et réussit. En 1817, il travailla auprès de Salieri, à Vienne, et composa un opéra-comique intitulé *Das Rosenhütchen*, il composa ensuite *Aline*, ballet, qui fut bien accueilli, comme aussi la précédente. En l'année 1820, le roi de Prusse le nomma compositeur de la chambre. S'étant rendu en France pour y étudier les ouvrages de Cherubini, Boieldieu et Auber, il revint à Berlin en 1822, et y dirigea le théâtre royal de l'Opéra; après une autre direction théâtrale à Kœnigstadt et de nouveaux voyages en Allemagne, en Italie et

en France, il se fixa à Berlin et s'y occupa à traduire en allemand, avec une habileté réelle, divers ouvrages dramatiques étrangers. Il a traduit aussi le livre de Fétis intitulé *la Musique mise à la portée de tout le monde*, et publié, dans différents journaux, des articles de critique musicale. Outre les opéras déjà cités, il a composé *Zoraïde* ou *der Friede von Grenade; Die Pagen des Herzogs von Vendôme; Die Nachtwandlerin; Canonicus Scnuster;* quelques ballets, entre autres celui d'*Achille;* des trios, sérénades, quatuors, avec partie de guitare; une méthode de guitare (Berlin, Schlesinger), et la musique de scène de beaucoup de vaudevilles. A. E.

BLUM (Robert), littérateur et homme politique allemand, né à Cologne le 10 nov. 1807, fusillé à Vienne le 9 nov. 1848. Ses parents étaient pauvres, et ses commencements furent difficiles. Il fut mis en apprentissage chez un ferblantier, et entra ensuite comme ouvrier dans une fabrique de lanternes. Une vague ambition le tourmentait, mais le défaut d'instruction semblait le condamner à jamais au travail manuel. A dix-huit ans, il se plaça comme gagiste au théâtre, et, la même année, il suivit le directeur Ringelhardt à Leipzig; il s'éleva peu à peu par son intelligence et son activité, devint secrétaire, puis caissier. La fréquentation des acteurs, des écrivains, des gens du monde stimula son goût littéraire. Un drame qu'il fit représenter en 1836, la *Délivrance de Candie*, eut quelque succès. Il commença, avec Herloszsohn et Marggraff, la rédaction du *Theaterlexicon*, qui parut en sept volumes de 1839 à 1842 (Altenburg et Leipzig). Il fonda, en 1840, la *Société schillerienne*, et il participa à la création de la *Société littéraire*. Il avait le don de l'éloquence, et son âme naturellement généreuse et sympathique doublait l'effet de sa parole. Dans les réunions littéraires qu'il présidait, il s'abandonnait à son talent d'improvisation, et ses discours étaient mêlés d'allusions à toutes les questions du jour. La politique l'attira de plus en plus, et bientôt l'absorba tout entier. Il fut l'un des principaux rédacteurs de l'almanach politique *Vorwärts*, (Leipzig, 1843-1847, 5 vol.), et des *Sächsische Vaterlandsblätter*, dont il fit un instrument de propagande révolutionnaire, et qui périrent dans la tourmente de 1848. Il participa également à l'agitation néo-catholique et fonda une communauté à Leipzig au nom de l'église nouvelle. En 1847, il se désintéressa du théâtre et créa une librairie; il fut lui-même l'éditeur de son *Weihnachtsbaum*, recueil de biographies des hommes libéraux de l'Allemagne, et de son *Staatslexicon für das deutsche Volk*. L'année 1848, où le contre-coup des journées de février secoua toutes les capitales allemandes, ne pouvait manquer de préparer un rôle important à Robert Blum. Il créa les *Vaterlandsvereine*, qui devinrent le centre de l'agitation révolutionnaire en Saxe, et il provoqua la retraite du ministère Könneritz. Elu membre du *Parlement préliminaire* de Francfort et de l'*Assemblée nationale*, il domina ces deux assemblées par son intelligence prompte et sa parole facile. Etranger au maniement des affaires et ne voyant qu'un côté des choses, optimiste par tempérament et d'ailleurs parfaitement désintéressé, il tranchait d'un mot les questions et avait des solutions pour toutes les difficultés; il est vrai que ses solutions n'étaient souvent que des affirmations gratuites ou des expédients. Il fut chargé, au mois d'octobre, de porter, au nom de la gauche de l'Assemblée, une adresse de félicitation aux révolutionnaires de Vienne. Là, on le nomma chef d'une compagnie d'élite; il accepta ce poste, à la condition expresse qu'il resterait fidèle à son mandat de député, c.-à-d. que ni lui ni les hommes qu'il commandait ne prendraient part au combat qui allait se livrer dans les rues. Sa compagnie ayant été entraînée dans la lutte, il se retira dans son hôtel (29 oct.); mais il fut arrêté quelques jours après, cité devant un conseil de guerre, et condamné à mort. Son exécution fut considérée comme une violation de l'immunité parlementaire, et souleva une vive protestation dans tous les rangs du parti démocratique; on y vit surtout le signe de la rupture définitive du gouvernement autrichien avec l'Assemblée de Francfort. La souscription nationale ouverte pour la famille de la victime rapporta 40,000 thalers. Un choix des discours de Robert Blum, avec d'autres écrits, a été publié à Leipzig, en 1880. A. B.

Bibl. : A. Frey, *Robert Blum, als Politiker, Charakter und Mensch;* Manheim, 1849. — Hans Blum, *Robert Blum, ein Charakterbild für das deutsche Volk*; Leipzig, 1878.

BLUM (Isaac-Auguste), mathématicien français, né en 1812, mort le 5 janv. 1877. Entré en 1831 à l'Ecole polytechnique, et devenu lieutenant d'artillerie de marine, il donna sa démission en 1835 pour se livrer à l'enseignement des mathématiques. Mêlé aux événements de 1848, il fit partie de la rédaction du *Journal des Travailleurs* et fut nommé vice-président de la Commission du Luxembourg. Arrêté à la suite de l'envoi d'un billet injurieux au président de l'Assemblée constituante, il fut peu après relâché et reprit ses études scientifiques. On lui doit : *Résumé d'algèbre élémentaire* (Paris, 1843, in-fol.) et *Résumé d'arithmétique* (Paris, 1843, in-fol), compris dans la *Collection des tableaux polytechniques; Cours complet de mathématiques* (Paris, 1843-1845, 2 vol. in-8, avec pl.) Il fonda, en 1844, une revue des sciences exactes, le *Bulletin polytechnique*, qui ne réussit pas, et, en 1855, un journal quotidien de mathématiques pures et appliquées, la *Science*, dont il abandonna bientôt la direction. L. S

BLUM (Ernest), auteur dramatique français, né à Paris le 15 août 1836. Rédacteur au *Charivari*, rédacteur depuis 1869 au *Rappel*, où il écrit la spirituelle chronique qui a pour titre *Zigzags dans Paris*, M. Blum est surtout connu du grand public par ses nombreuses pièces de théâtre, vaudevilles, revues, drames, opérettes, féeries, qui ont obtenu pour la plupart, un très grand succès. Notre cadre ne nous permet pas de donner la liste complète de ces ouvrages. Nous citerons seulement : *les Délassements en vacances* (1859), en collaboration avec Alex. Flan; *A vos souhaits* (1860), avec le même; *le Plat du jour* (1861), avec le même; *la Petite Pologne* (1861), avec Lambert Thiboust; *Rocambole* (1864), avec Anicet Bourgeois et Ponson du Terrail; *Cendrillon* (1866), avec Clairville et Marc Monnier; *la Jolie Parfumeuse* (1875), avec H. Crémieux; *Rose Michel* (1875); *l'Espion du roi* (1876); *l'Avant-scène* (1876) avec R. Toché; *Révisons* (1876) avec Toché et Wolff; *Belle Lurette* (1880) avec Blau et Toché; *le Château de Tire-Larigot* (1884) avec Toché; *Mamzelle Gavroche* (1884) avec Saint-Albin et Gondinet; *les Nouveautés de Paris* (1884) avec Wolff et Toché; *le Petit Chaperon rouge* (1885) avec Toché; *Adam et Eve* (1886) avec le même. Il a collaboré anonymement à *Mademoiselle Nitouche*, à *la Femme à Papa*, et autres pièces écrites pour Mme Judic. E. Blum a encore publié : *Mémoires de Rigolboche* (Paris, 1860, in-16); *Entre Bicêtre et Charenton* (Paris, 1866, in-12), recueil d'articles publiés dans le *Charivari; Biographie complète d'Henri Rochefort par un ami de dix ans* (Bruxelles, 1868, in-18).

BLUM (Hans), jurisconsulte allemand, fils de Robert Blum, né à Leipzig le 8 juin 1841. Il fit ses études à Leipzig et à Berne, et prit ensuite une charge d'avoué dans sa ville natale. Il suivit le quartier général allemand dans la guerre de 1870-1871, comme correspondant du journal *Daheim*. Il fut attaché ensuite à la rédaction de la revue *Die Grenzboten*. Depuis 1879, il dirige, avec Karl Braun, la publication des *Annalen des Reichgerichts* (2 vol. par an). Il a écrit, en outre, des nouvelles, *Dunkle Geschichten* (Berlin, 1874); *Aus unsern Tagen* (Magdebourg, 1876), une biographie de son père et différents ouvrages juridiques: *Kommentar zum Reichs-Strafgesetzbuch* (Zurich, 1870); *Sächsischer Rechtsfreund* (Zurich, 1870). A. B.

BLUM (Marie-Xavier-Louis-Albert), médecin français contemporain, né à Rosheim (Bas-Rhin) le 23 avr. 1844. Il étudia à Paris où il fut reçu interne des hôpitaux en 1866, professeur agrégé en 1875, chirurgien des hôpitaux en 1876. Principaux ouvrages : *Des arthropathies d'origine nerveuse* (Thèse d'agrég., Paris, 1875, in-4, pl.); *Chirurgie de la main* (Paris, 1881, in-8); *Chirurgie du pied* (Paris, 1888, in-8). Il est rédacteur adjoint des *Archives générales de médecine*. Dr L. Hn.

BLUMAUER (Aloys), poète allemand, né le 21 déc. 1755 à Steier dans la Haute-Autriche, mort à Vienne le 16 mars 1798. Il entra dans l'ordre des jésuites, et, après la suppression de cet ordre, il exerça les fonctions de censeur. A partir de 1793, il fut propriétaire de la librairie Gräffer à Vienne. Il s'exerça d'abord dans des poésies satiriques, où les jésuites eux-mêmes n'étaient pas épargnés; il en fit, en 1782, un recueil qui a été plusieurs fois réédité dans la suite. Il publia ensuite les *Aventures du pieux héros Enée ou l'Enéide de Virgile travestie* (Vienne, 1784-1788, 3 vol.), parodie lourde et triviale, et qui eut la singulière fortune de trouver un commentateur dans Grisebach (Leipzig, 1872). Blumauer n'avait pas dépassé le neuvième chant de l'Enéide ; son œuvre fut continuée, avec plus de longueur encore, par le professeur Schaber (Vienne, 1794). Les œuvres complètes de Blumauer ont paru en 8 vol. (Leipzig, 1801-1803 ; nouv. éd., Stuttgart, 1871, 3 vol.). A. B.

BLUME (Heinrich), chanteur dramatique allemand, né à Berlin en 1788, mort en cette ville le 2 déc. 1856. Chanteur fort estimé, doué d'un physique superbe et d'une très belle voix de baryton, il avait été l'élève de Gern et débuta au théâtre royal de Berlin, en 1808, dans un opéra alors fameux de Winter, *le Sacrifice interrompu*. Il fournit une carrière longue et brillante, car il ne se retira, avec une pension, qu'en 1848, après quarante années de service au théâtre de la cour. Son rôle de prédilection était *Don Juan*, qu'il chanta pour la première fois, avec un immense succès, le 2 juil. 1812, et pour la dernière fois en 1839. On assure qu'il n'a pas encore été égalé dans ce rôle difficile. Blume était, dit-on, l'un des plus beaux hommes qui soient jamais montés sur un théâtre. A. P.

BLUMENAU. Village du Brésil, prov. de Santa-Catharina, sur le fleuve Stajahy-Assú ; 15,710 hab. (en 1882). C'est une grande colonie agricole allemande fondée en 1852 par le Dr Blumenau de Rudolstadt avec 17 personnes; elle compte près de 12,000 Allemands dans sa population, cultive 12,000 hect. en manioc, canne à sucre, maïs, etc., exporte pour plus de 1,200,000 fr. de produits agricoles par an.

BLUMENBACH (Johann-Friedrich), célèbre naturaliste allemand, le créateur de l'anthropologie, né à Gotha le 11 mai 1752, mort à Gœttingue le 22 janv. 1840. Fils d'un professeur, il annonça dès son enfance la vocation la plus décidée pour les sciences naturelles. Il commença ses études à Iéna en compagnie de Sœmmerring et trois ans après passa à Gœttingue où il obtint le diplôme de docteur en médecine avec une thèse remarquable : *De generis humani varietate nativa* (1775, in-4, souvent réimpr. et trad. en plus. langues, entre autres en franç. par Chardel, sous le titre : *De l'unité du genre humain, de ses variétés*, Paris, 1804, in-8, pl.). A partir de cette époque Blumenbach se mit à rassembler activement les documents et les pièces anatomiques qui devaient servir de base à ses importantes publications sur les races humaines. « C'est Blumenbach, dit Beaugrand, qui, le premier, réunit une collection de crânes humains, dont il étudia non seulement l'angle facial comme Camper, mais aussi la forme générale et la capacité, et dont il fait avec raison le caractère le plus important pour distinguer les différentes races d'hommes. Tout en proclamant l'unité du genre humain, Blumenbach admettait cinq variétés ou races qui sont les suivantes : la caucasienne, la mongole, l'américaine, la malaise et l'éthiopique ou nègre. Mais il insista particulièrement sur cette particularité qu'entre l'homme et les espèces supérieures des mammifères, il y a des différences qui creusent un abîme infranchissable entre les variétés humaines les plus dégradées et l'espèce la plus parfaite des autres animaux. » Ses études sur les animaux à sang chaud et à sang froid constituent, selon l'expression de Flourens, une véritable physiologie comparée, à une époque où le nom de cette science n'existait pas encore. Ses réflexions sur la formation des êtres l'amenèrent à imaginer une force particulière, une tendance génératrice naturelle, qu'il appela le *nisus formativus*; ce n'est qu'un mot qui n'explique rien. — Sauf quelques voyages en Allemagne, en Angleterre et en France où il reçut de tous les savants le meilleur accueil, il passa sa vie dans la ville de Gœttingue; il fut nommé en 1776 conservateur du cabinet d'histoire naturelle qu'il contribua tant à enrichir, et en 1778 obtint la chaire de physiologie et d'anatomie comparées qu'il occupa pendant plus d'un demi-siècle. Il mourut à quatre-vingt-huit ans comblé d'honneurs, membre de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, dignitaire d'une foule d'ordres nationaux et étrangers. — Ouvrages principaux : *Handbuch der Naturgeschichte* (Gœttingue, 1779-80, 2 part. in-8; 13e édit., 1832, 2 vol. in-8; traduit en français par Artaud Soulange, 1803, 2 vol.); *Ueber den Bildungstrieb und das Zeugungsgeschäft* (Gœttingue, 1781, in-8; plus. édit. et trad.); *Gesch. u. Beschreib. der Knochen des menschilchen Körpers* (Gœttingue, 1786, 1807, in-8, pl.); *Institutiones physiologicæ* (Gœtt., 1787, plus. édit. et traduct. ; trad. fr. par Pugnet, Lyon et Paris, 1797, in-12, pl.); *Specimen physiologiæ comparatæ inter animantia calidi et frigidi sanguinis* (Gœtt., 1787, in-4); *De nisu formativo*, etc. (Gœtt., 1788, in-4, pl.); *Beiträge zur Naturgeschichte* (Gœtt., 1790-1811, 2 part. in-8, fig.); *Collectionis suæ craniorum diversarum gentium illustratæ decades* (Gœtt., I-VI, 1790-1828, in-4, pl.); *Handb. der vergleichenden Anatomie* (Gœtt., 1805, in-8, pl., et plus. édit. et trad.). Enfin il a édité : *Medicinische Bibliothek* (Gœtt., 1783-1795, 3 vol. in-8). Dr L. Hn.

Bibl. : Flourens, *Eloge de Blumenbach*. — Beaugrand, dans *Dict. encycl. sc. méd.*, X, p. 6, 1re série.

BLUMENHAGEN (Philipp-Wilhelm-Georg-August), écrivain allemand, né à Hanovre le 15 fév. 1781, mort dans la même ville le 6 mai 1839. Il vécut comme médecin à Hanovre et publia successivement un grand nombre de poésies et de nouvelles, qui les unes et les autres ne dépassent pas la médiocrité. Ses œuvres complètes ont paru en 25 vol. (Stuttgart, 1836-1840 ; 2e éd., 16 vol., 1843-1844). A. B.

BLUMENSTEIN (François), ingénieur et minéralogiste, né à Strasbourg le 13 avr. 1678, mort le 2 sept. 1739. Il obtint, grâce à la protection du maréchal de Villeroi, la concession des mines du Lyonnais, du Forez et provinces voisines, et fit partie de l'Académie de Lyon. Il a écrit deux *Mémoires sur la minéralogie*, insérés dans le t. II de l'*Histoire naturelle des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois*, d'Alléon Dulac (Lyon, 1765, 2 vol. in-12). R. S.

BLUMENSTEIN (Jean-Baptiste-François, baron de), ingénieur français, né vers 1765, mort en juin 1825. D'abord officier du génie, il émigra en 1790, prit du service dans l'armée du prince de Condé, dans celle de l'archiduc Charles d'Autriche et en Portugal avec le prince de Waldeck, puis rentra en France en 1802. Il s'établit dans le dép. de la Loire, rassembla les débris de son ancienne fortune et s'occupa de minéralogie et de métallurgie, faisant d'intéressantes découvertes et travaillant au développement de la prospérité industrielle de la contrée. En 1815, il fut nommé commandant des gardes nationales de la Loire. L. S.

BLUMENTHAL (Leonhard von), général prussien, né le 30 juil. 1810 à Schwedt sur l'Oder. Il fut élevé dans le corps des Cadets, nommé, en 1827, officier dans la réserve de la garde, et suivit les cours de l'Académie de guerre de Berlin, de 1830 à 1833. Promu lieutenant en 1844, il fut appelé dans le service topographique en 1846, et servit ensuite dans l'artillerie et le génie, afin d'acquérir la connaissance des différentes armes. Il entra au grand état-major en janv. 1849. Au mois de mai de la même année, il était nommé chef de l'état-major général de l'armée du Sleswig-Holstein. Après avoir été successivement aide de camp du prince Frédéric-Charles, colonel du 71e d'infanterie, chef de l'état-major du IIIe corps, il fit la campagne des Duchés en 1864, comme chef de l'état-major général du corps d'armée austro-prussien envoyé contre le Danemark. Nommé général-major (général de brigade) en juin 1864, il commanda la 7e, puis la 30e brigade d'infanterie. Pendant la campagne de 1866 contre l'Autriche, il fut chef de l'état-major général de la 2e armée, commandée par le prince royal de Prusse, plus tard Frédéric III. Nommé général-lieutenant, il commanda, après cette campagne, la 14e division à Dusseldorf. Dans la guerre contre la France, Blumenthal reprit ses fonctions de chef d'état-major général auprès du Kronprinz commandant en chef la 3e armée. A la paix, il fut appelé au commandement du IVe corps à Magdebourg, et nommé général d'infanterie le 22 mars 1873. Le 15 mars 1888, l'empereur le nomma général-feld-maréchal. Après seize années passées à la tête du IVe corps, Blumenthal fut nommé (12 avr. 1888) inspecteur-général de la IVe inspection d'armée, qui comprend les IIIe, XIe et XIIIe corps, et chef du corps des chasseurs de campagne (Feldjægercorps). Cette inspection, dont relèvent les corps d'armée bavarois, avait pour titulaire avant lui l'empereur Frédéric III lui-même. Celui-ci, par égard pour le général de Blumenthal, fit passer dans la IVe inspection le IVe corps, par permutation avec le XIe. Dans le cours de sa carrière, le général de Blumenthal a été jusqu'à trois fois chargé de missions en Angleterre (1853-56-58). Il a épousé une Anglaise.

BLUMER (Jean-Jacques), homme d'Etat, historien et jurisconsulte, né à Glaris le 29 août 1819 d'une famille de magistrats, mort à Lausanne le 2 nov. 1875. Il reçut son éducation classique au gymnase de Schafhouse et commença en 1837 à Zurich des études de droit poursuivies avec succès à Bonn, Berlin, Paris (1838-1839). Aussitôt après 1840, dès qu'il se fut définitivement établi dans sa ville natale, il remplit tour à tour les fonctions d'archiviste (1840), de membre et de président du tribunal civil (1843), de député au grand conseil, de président de la Cour d'appel (1848), de rédacteur de la *Gazette de Glaris* (1851-1854), de membre et de président, soit de la municipalité, soit du Conseil d'Etat (1864) et s'acquitta de ces diverses charges avec autant de zèle que de talent. Sa forte culture juridique, sa remarquable puissance de travail, la netteté et la sûreté de son coup d'œil, l'indiquaient pour entreprendre et mener à bien une complète réforme de la législation glaronnaise; il fut en 1864 le principal auteur d'une loi sur les fabriques; de 1868 à 1874 il remania profondément le code criminel et présida à une rédaction entièrement nouvelle du code civil (traduction française de Ernest Lehr dans l'*Annuaire de Législation étrangère* (1875). Le chemin de fer du Glaris-Linththal le compta également en 1873 parmi ses principaux promoteurs. Parallèlement à cette carrière cantonale, Blumer en poursuivit dans la sphère fédérale une autre tout aussi utile et tout aussi féconde. Député en 1847 de Glaris à la Diète, il se prononça pour la dissolution du Sonderbund et prit une part des plus actives à l'élaboration de la Constitution de 1848. Membre, à partir de cette époque, soit du Conseil des Etats, soit de l'ancien tribunal fédéral, il fut, à de fréquentes reprises, appelé à la présidence de ces deux corps, où la fermeté de ses principes, la droiture de son caractère, la solidité de ses connaissances juridiques, sa parole nette et mordante, lui assurèrent une notable influence. Son autorité, à partir de 1861, s'exerça principalement au sein de la commission de recours, où plus d'un rapport, émané de sa plume, trancha de la question en litige. Avocat des plus convaincus et des plus capables de la centralisation dans la sphère juridique, il contribua à l'introduire graduellement, mais sur une échelle toujours plus large, dans les revisions constitutionnelles de 1866, 1872, 1874. L'organisation actuelle du tribunal fédéral peut être regardée comme le plus beau résultat de son activité législative. Désigné en 1875 par l'élévation de ses vues et son absolu dévouement à la chose publique, comme par son équitable compréhension et du droit français et de la jurisprudence germanique, à en devenir le premier président, il se transporta à Lausanne, mais y succomba au bout de quelques mois. Par sa puissance continue de travail comme par le nombre des ouvrages qu'il réussit à mener à bien, Blumer rappelle les magistrats suisses du XVIe et du XVIIe siècle, aussi experts dans les recherches de l'érudition que dans le maniement des affaires politiques. Ses premiers mémoires se rapportent à l'histoire de son canton d'origine: *la Vallée de Glaris et son affranchissement de la domination soit de l'abbaye de Sæckingen, soit de la maison d'Autriche* (Zurich, 1844); *le Canton de Glaris;* une monographie publiée dans les *Croquis de la Suisse* (Saint-Gall, 1846). La même sévère méthode critique, qui distinguait déjà ses premiers travaux, le soutint dans l'élaboration d'une œuvre beaucoup plus considérable et qui fit époque dans les annales du droit: l'*Histoire juridico-politique des démocraties suisses* (Saint-Gall, 1850-1859, 3 vol.). Par ses nombreux rapports sur des matières internationales, comme par la haute position qu'il occupait, soit au tribunal fédéral, soit au Conseil des Etats, Blumer était appelé à devenir le jurisconsulte classique de la Confédération: il s'acquitta excellemment de cette haute mission avec son *Manuel du droit public fédéral* (Schaffhouse, 1864-1865, 2 vol.). La présidence de la société d'histoire de Glaris, qu'il occupa de 1862 jusqu'à sa mort, l'amena, de 1864 à 1875, à publier un série de documents imprimés ou manuscrits, tous relatifs à son canton d'origine et accompagnés d'annotations sur les dates, les personnages, les familles, de manière à ce que l'ensemble fournît les éléments d'une histoire complète de Glaris jusqu'en 1436. Ernest Strœhlin.

BLUMERAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant-le-Château; 246 hab.

BLUMHARDT (Christian-Gottlieb), né à Stuttgart le 29 avr. 1779, mort le 19 déc. 1838. Il étudia la théologie protestante à Tubingue, devint en 1803 secrétaire de la *Société du christianisme* à Bâle et concourut à fonder successivement dans cette ville la *Société biblique* (1804) et, après un séjour de plusieurs années (1807-1815) dans son pays natal comme vicaire et comme pasteur à Bürg, la *Maison des missions* (1815), dont il fut jusqu'à sa mort le premier directeur. Il a publié une série de sermons (*Lazarus der kranke, sterbende, auferweckte;* Bâle, 2e édit., 1827, in-8) et une esquisse de l'histoire des missions chrétiennes, qui s'arrête au XVIe siècle (*Versuch einer allgemeinen Missionsgeschichte der Kirche Christi;* Bâle, 1828-37, 5 vol. in-8). A. Jundt.

BLUMHARDT (Johann-Christoph), né à Stuttgart le 16 juill. 1805, neveu du précédent, pasteur luthérien. Il provoqua, par l'ardeur de sa foi piétiste, le sérieux de ses appels à la repentance tant en chaire que dans la cure d'âme, un véritable réveil religieux dans sa petite paroisse de Möttlingen en Wurttemberg. Bientôt la guérison d'un « démoniaque », obtenue par la prière, la confession des péchés et l'imposition des mains, le confirma dans la conviction qu'il possédait le don des guérisons merveilleuses de l'âge apostolique. Il acheta l'établissement balnéaire de Boll, près Göppingen, et s'y livra jusqu'à sa

mort (25 fév. 1880) à l'exercice de son ministère pastoral au milieu de la nombreuse colonie de malades qui venaient chercher auprès de lui, dans sa silencieuse retraite et au contact de sa piété vivante, un remède à leurs souffrances physiques et morales. A. JUNDT.

BIBL. : F. ZÜNDEL, *Joh. Christ. Blumhardt, ein Lebensbild* ; 2e édit., Zurich, 1881, in-8.

BLÜMLISALP (Chaîne de la). Massif calcaire couvert de glaciers, situé entre *Lauterbrunnen* et *Kandersteg* (cant. de Berne, Suisse), dépendant des Alpes Bernoises, mais séparé de leur principale ligne de faîte au S.-E. par les deux grands glaciers de *Tschingel* (Lauterbrunnen) et de la *Kander* (Kandersteg). C'est, en réalité, une chaîne isolée, longue de 19 kil., orientée du N.-E. au S.-O. et comprenant les trois grands pics du *Gespaltenhorn*, 3,436 m. (première ascension le 10 juill. 1869 par Foster), de la *Blümlisalp* proprement dite (ou *Frau*) et du *Doldenhorn*, 3,647 m. (première ascension le 30 juin 1862 par Roth et de Fellemberg). La Blümlisalp elle-même, dont les belles neiges éternelles se reflètent dans l'admirable lac d'*Æschinen* (1,592 m.) au N.-O., a quatre cimes distinctes : *Morgenhorn*, 3,625 m., *Weisse-Frau*, 3,661 m. (première ascension le 2 juill. 1862 par Roth et de Fellemberg), *Blümlisalphorn*, 3,670 m. (première ascension en 1860 par Leslie Stephen, Liveing et Stone), et *Kanderhorn* ou *Æschinen Horn*, 3,490 m. (première ascension le 30 sept. 1874 par Dübi et Muller). Le nom de *Blümlisalp* (pâturage des fleurs) comme celui de beaucoup d'autres montagnes non moins glacées (*Uebergossene Alp*, pâturage submergé, près Salzburg ; *Maladetta*, Pyrénées, etc.) tire son origine d'une légende très répandue et dont voici le fond varié à l'infini par les traditions locales : jadis sur le sommet de la montagne s'étendaient les plantureux pâturages, les grasses métairies et les troupeaux innombrables d'un mauvais riche ; un soir, le mauvais riche refuse asile à sa pauvre mère (ou à une fée déguisée en mendiante) et se rit de sa malédiction ; mais la colère divine va frapper l'orgueil égoïste ; dans la nuit le feu du ciel et la tempête s'abattent sur l'Alp et, au lendemain, les glaciers que nous voyons encore aujourd'hui ont enseveli pour jamais les prairies et les fermes opulentes la veille et dont il ne reste plus que le nom.

E.-A. MARTEL.

BIBL. : X. MARMIER, *Voyage en Suisse*. — A. ROTH et E. VON FELLEMBERG, *Doldenhorn und Weisse-Frau* ; Coblenz, 1863, in-4. — DE FELLEMBERG, *les Alpes calcaires bernoises* ; Lausanne, 1883.

BLUNDEVILLE (Thomas), mathématicien anglais qui paraît être né à Newton Flotman (Norfolk) vers 1530. On a de lui : *A briefe description of universal Mappes and Cardes and of their use, and also the use of Phtolemey his tables*' (Londres, 1589, in-4) ; *Exercises, containing sixe treatises on Cosmographie, Astronomie, Geographie, Navigation, etc.* (Londres, 1594, in-4) ; *The theoriques of the Planets, together with the making of two instruments for seamen to find out the latitude without seeing sun, moon or stars* (Londres, 1602, in-4). Il a en outre écrit plusieurs ouvrages sur l'équitation, l'art d'écrire l'histoire, la logique et le meilleur mode de gouvernement. L. S.

BLUNT (Edmond), ingénieur-géographe américain, né en nov. 1799 à Newburyport (Massachusetts, Etats-Unis), mort le 2 sept. 1866. Il exécuta de nombreux travaux de nivellement et de triangulation dans diverses régions des Etats-Unis, notamment le lever des côtes de Connecticut et de Rhode-Island et la triangulation de Long Island. Parmi ses ouvrages, très appréciés, il faut citer le *Guide du navigateur dans l'Océan atlantique*, trad. de l'anglais (Paris, 1821), et le *Pilote côtier des Etats-Unis*, traduction de l'anglais (nº 192 de l'*Hydrographie française* ; Paris, 1854).

BLUNT (Lady Anna), voyageuse anglaise de mérite. Elle effectua, en compagnie de son mari, Wilfrid Scawen Blunt, divers voyages en Orient, notamment dans la vallée de l'Euphrate et dans l'Arabie. Ses principales publications sont : *Bedouin Tribes of the Euphrates* (Londres, 1879, 2 vol. in-8), et *A Pilgrimage to Nedjd* (Londres, 1881 ; trad. en franç.; Paris, 1882, gr. in-8).

BLUNTSCHLI (Johann-Kaspar), jurisconsulte allemand, né à Zurich le 7 mars 1808, mort à Carlsruhe le 21 oct. 1881. Après des études faites à Berlin et à Bonn, Bluntschli fut professeur à Zurich, dès la fondation de l'université de cette ville en 1833. Il fut mêlé activement à la vie politique de son pays et fut le véritable chef du gouvernement conservateur-libéral du canton de Zurich de 1839 à 1846. Il se retira des affaires publiques après la guerre de Sonderbund qu'il essaya vainement d'empêcher ; il alla s'établir à Munich où il occupa une chaire de droit privé allemand et de droit public général de 1848 à 1861. Dans cette dernière année, il fut appelé à l'université de Heidelberg dont il fut un des professeurs les plus renommés jusqu'à sa mort. Il a été l'un des promoteurs de la Société des juristes allemands fondée en 1860, dont il a présidé la réunion en 1861 et en 1868. Il a été également l'un des fondateurs de l'Institut du droit international qu'il a présidé de 1875 à 1877. Il fut l'un des délégués de l'Allemagne à la conférence internationale qui se tint à Bruxelles en 1874 pour élaborer un projet de convention sur le droit de la guerre. L'Académie des sciences morales et politiques l'avait nommé son correspondant. Comme professeur, comme publiciste, il a exercé une influence incontestable, il avait un grand nombre de disciples et d'admirateurs. Les sympathies qu'il avait su s'attirer se sont manifestées d'abord par la célébration solennelle de son jubilé universitaire en 1879 (le 50e anniversaire de sa promotion au doctorat). Après sa mort, un comité a fait appel aux jurisconsultes de tous les pays et a réuni les sommes nécessaires pour une *fondation* destinée à encourager les études de droit public général et de droit des gens, qui ont surtout fait connaître Bluntschli dont la mémoire se trouve ainsi honorée de la manière la plus digne. La vie de Bluntschli a été des plus estimables, consacrée tout entière au travail. Un Français est seulement obligé de faire des réserves au sujet de l'attitude qu'il prit lors de la guerre de 1870 et de certaines opinions qu'il émit alors au sujet de la conduite des armées allemandes.

Ses premières études ont eu surtout pour objet le droit privé et elles ont eu pour résultat une œuvre tout à fait remarquable, le code civil de Zurich, dont il fut chargé par la confiance de tous les partis et qui fut admis presque dans les termes où il l'avait proposé (de 1844 à 1853). Il a servi de modèle à la législation de plusieurs cantons et il a été commenté par l'auteur lui-même. Les œuvres les plus connues de Bluntschli, à l'étranger surtout, sont consacrées au droit public. Nous citerons d'abord un grand dictionnaire, *Staatswörterbuch*, dont il dirigea la publication de 1857 à 1870 (11 vol. in-8) et dont il écrivit un certain nombre d'articles importants ; puis *Geschichte des allgemeinen Staatsrechts und Politik* (Munich, 1864, 3e éd. 1881) ; *Das moderne Kriegsrecht* (Nordlingen, 1866) ; *Das moderne Völkerrecht der civilisirten Staaten als Rechtsbuch dargestellt* (Nordlingen, 1868), trad. en français par Lardy (1869). C'est le livre de Bluntschli qui a eu le plus de retentissement ; publié en 1868, il a eu 4 éditions allemandes, 4 éditions françaises (la dernière en 1886) ; il a eu les honneurs même d'une traduction chinoise. Comme le titre l'indique, il expose, dans une série d'articles rédigés comme les articles d'un code, l'ensemble des règles du droit des gens ; chaque article est suivi d'observations destinées à l'expliquer, à le corroborer par les faits. La forme est sujette à discussion parce qu'elle peut induire en erreur, faire croire que telle règle exprime le droit actuel, tandis qu'elle formule seulement un desideratum de l'auteur. Nous croyons que l'ouvrage a peut-être plus d'autorité en dehors de l'Allemagne qu'en Allemagne même où on préfère, par exemple, le traité de Heffter. Ce n'en est pas moins un livre précieux qui a

certainement rendu des services à la cause du droit international, malgré les critiques de détail qui peuvent être formulées. Il faut mentionner *Deutsche Staatslehre* (Nordlingen, 1874, 2e éd. 1880) ; *Die Lehre vom modernen Staat* (Stuttgart, 1875-76), divisé en trois parties et trad. en français par M. A de Riedmatten (Paris, 1877-1881, 3 vol. in-8) ; c'est un des ouvrages les plus remarquables de Bluntschli qui y expose successivement le droit public général, la théorie de l'État et les bases de la politique envisagée comme une science. Citons encore un ouvrage d'intérêt plus spécial, *Geschichte der Schweizerischen Bundesrechtes* (1875, 2 vol., 2e éd.). Depuis sa mort, on a publié trois volumes de mémoires ou de notes, *Denkwürdigkeiten aus meinen Leben* (Nordlingen, 1874) ; on y a signalé quelques détails curieux au sujet de ses rapports avec M. de Bismarck. Louis Renault.

BLUSSANGEAUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs ; 175 hab.

BLUSSANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs ; 236 hab.

BLUTAGE. Les différents appareils employés dans l'industrie pour broyer les corps solides ne donnent généralement pas de produits régulièrement divisés comme cela est nécessaire dans beaucoup de cas; il devient donc nécessaire de tamiser les matières après qu'elles ont été soumises au broyage. Pendant longtemps on s'est contenté de faire passer les produits des broyeurs dans des tamis ronds à fond de toile et manœuvrés à bras ; on s'est servi de tissus composés de crins d'animaux, puis d'étamine ou toile de chanvre, de quintin, étoffe de laine, de soie et de fils métalliques. Cette méthode était coûteuse, avec un rendement très faible et fatiguait beaucoup l'ouvrier, qui était exposé dans certains cas à respirer des gaz délétères. On est arrivé à faire usage de moyens plus rapides, plus sains et plus industriels en un mot ; trois procédés ont été employés qui sont ceux du *bluteau*, de la *bluterie* et du *blutoir*. Le *bluteau* (V. ce mot) a disparu presque entièrement dans nos pays, et a été remplacé par la bluterie dans la plupart des installations ; la bluterie est renfermée dans une caisse en bois ou coffre, elle est composée d'une carcasse à pans tournant sur son axe et recouverte de tissus de soie ou de toile métallique dont les numéros correspondent au degré de finesse à obtenir (V. Bluterie). Lorsque l'on doit bluter des matières lourdes, comme le sulfate de baryte, la céruse, il est nécessaire d'établir deux carcasses, l'une concentrique à l'autre ; la carcasse intérieure est garnie de toile métallique qui a pour but de diviser la matière introduite et de protéger la soie et la toile métallique qui recouvrent la carcasse la plus éloignée du centre ; un intervalle de 12 à 15 centim. est réservé entre ces deux chemises. Quant au blutoir il se compose d'un cylindre fixe incliné recouvert toujours d'une toile métallique ; un arbre vertical tourne dans l'intérieur, il est armé de brosses qui, pressant les matières à tamiser contre les parois intérieures du cylindre, forcent la poudre assez fine à traverser l'enveloppe. Ce système est souvent en usage en Angleterre, cependant on commence à lui préférer la bluterie. De nombreuses industries demandent des substances très régulièrement divisées, la meunerie surtout a besoin de bluter les produits de la mouture ; parmi les matières qui subissent l'action d'appareils analogues à ceux de la meunerie, nous citerons les phosphates et autres engrais minéraux, la chaux, les ciments hydrauliques, le sulfate de baryte, l'albâtre, la garance, le talc et nombre de produits pharmaceutiques ; il y a lieu naturellement d'apporter certaines modifications dans la construction, dans la dimension des organes des appareils à bluter et dans la finesse des tissus qui les recouvrent suivant la nature et l'emploi des corps à traiter ; ces modifications spéciales trouveront leur place à la description de chaque industrie. L. K.

BLUTEAU. Autrefois on se servait pour séparer les diverses espèces de farines d'un instrument nommé *bluteau*, formé d'un sas fait avec une étoffe de laine nommée étamine, d'un tissu plus ou moins serré. Dans le premier tiers de la longueur du bluteau l'étamine était à mailles plus fines, au travers desquelles passait d'abord la farine la plus fine ; les deux autres tiers de la longueur donnaient de la farine plus ronde. Le bluteau était suspendu dans une huche en bois et recevait son mouvement au moyen d'un appareil nommé *babillard*, qui portait à la fois une baguette liée au bluteau par des attaches en cuir et une batte qui frappait sur une croisée à trois ou quatre branches, montée sur le gros fer du moulin, et imprimait ainsi au bluteau une secousse régulière qui faisait passer la farine dans l'intérieur de la huche. Ce sont les coups de cette batte qui déterminaient le tic-tac du moulin. De ce premier bluteau, les résidus autres que la farine fine descendaient dans un deuxième appelé *dodinage*, placé sous le premier plancher de la huche et mis en mouvement de la même manière que le bluteau supérieur. Aujourd'hui la farine se tamise dans des *bluteries* indépendantes du mouvement du moulin. L. K.

BLUTEAU (don Raphaël), lexicographe portugais, né à Londres, de parents français, le 4 déc. 1638, mort à Lisbonne le 13 fév. 1734. Elève des jésuites, il entra dans les ordres et devint prédicateur de la reine Henriette de France, veuve du roi Charles Ier. Il quitta l'Angleterre en 1668 et alla se fixer à Lisbonne. Après de longues années de labeur, il publia un excellent dictionnaire : *Vocabulario portuguez e latino* (Coïmbre, 1712–1721, 8 vol., pet. in-fol.), et *Supplemento* (Lisbonne, 1727–1728, 2 vol.). G. P–i.

BLUTEL (Charles-Auguste-Esprit-Rose), homme politique français, né à Caen en 1757, mort à Anvers en 1806. Membre de la Convention, il protesta contre la mise en accusation de Louis XVI, vota pour la réclusion et pour le sursis. Après la chute de Robespierre, il remplit diverses missions dans les départements, puis fut membre du conseil des Cinq-Cents et entra dans l'administration des douanes. Il était directeur particulier à Anvers lorsqu'il mourut.

BLUTERIE. Dans la mouture absolument basse, la boulange qui sort des meules, des cylindres broyeurs, ou de tout autre appareil de réduction, est un mélange de farines de diverses finesses, de gruaux en petite quantité et de fragments plus ou moins grands de l'écorce du blé. Le *blutage* a pour but principal de séparer les farines des sons et par suite les gruaux à remoudre, si, comme cela se produit le plus généralement, la réduction n'a pu être complète après ce premier passage aux broyeurs. La séparation se fera par la différence de grosseur qui existe entre la farine, le gruau et le son. Aujourd'hui on a abandonné, pour arriver à ce but, les bluteaux et les blutoirs et on fait usage des *bluteries*. Les bluteries dites *américaines* encore employées le plus généralement (fig. 1) se composent d'une carcasse prismatique à six, huit et dix faces ; l'axe est incliné vers l'horizon de façon que la boulange, en entrant en tête, descende lentement jusqu'à la queue ; dans ce trajet la marchandise est élevée par les faces prismatiques et retombe plusieurs fois, ce qui a pour but de faciliter le départ des parties assez fines pour traverser les mailles des tissus de plus en plus lâches qui se succèdent. L'arbre est en bois de sapin, qui n'a pas comme le bois de chêne l'inconvénient de tacher la farine ; les jantes lui sont réunies par des rais en bois cylindriques, sur lesquels sont enfilés des coulants de bois dur qui en retombent brusquement lorsque chaque rai revient à la position ascendante ou descendante ; il en résulte une vibration générale qui facilite le passage de la farine ; parfois des marteaux actionnés par des cames frappent sur la bluterie et produisent le même effet que les coulants. La pente de la bluterie doit pouvoir varier facilement à l'aide d'un calage des coussinets ; le mouvement de rotation est donné

par un pignon qui actionne un engrenage conique. On a successivement fait les bluteries de plus en plus grandes ; on en trouve aujourd'hui de plus de 1m20 de diamètre avec des longueurs variant de 7 à 9 m. Quand l'importance du moulin exige plus de 24 m. q. de surface de soie pour tamiser, on établit deux bluteries installées

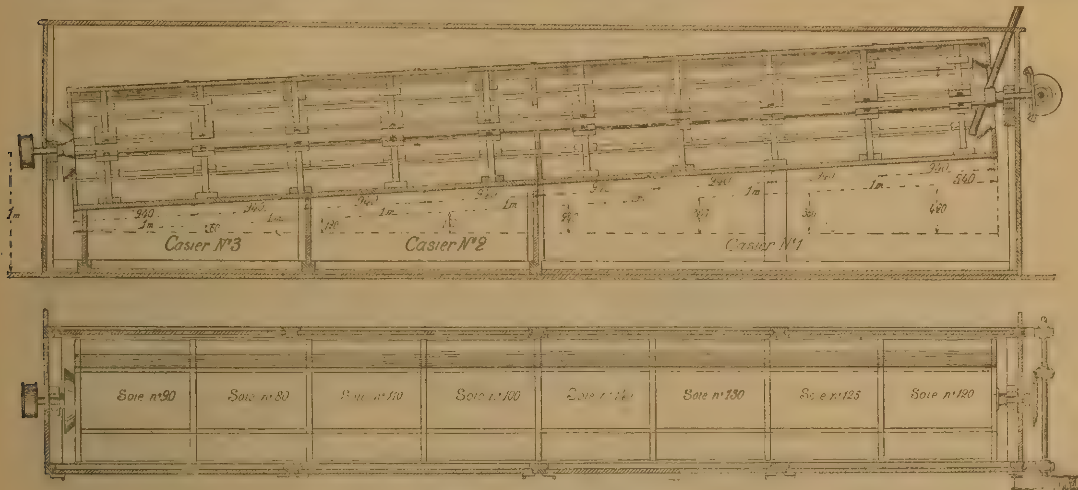


Fig. 1. — Bluterie à farine.

dans une même caisse. Les bluteries font de 20 à 21 tours par minute. En Angleterre on s'est servi longtemps d'un appareil encore en usage, c'est le *balting-mill*, composé d'un sac en tissu sans coutures enfilé sur une carcasse de dévidoir dont l'axe fait 200 tours par minute et dont la longueur n'est que de 1m82. La boulange passe dans ce sac qui est enfermé dans un coffre et qui vient frapper contre des barreaux fixes provoquant la sortie de la farine. Un autre genre de bluterie des moulins à l'anglaise est la *bluterie à brosses* qui se compose de deux arceaux demi-

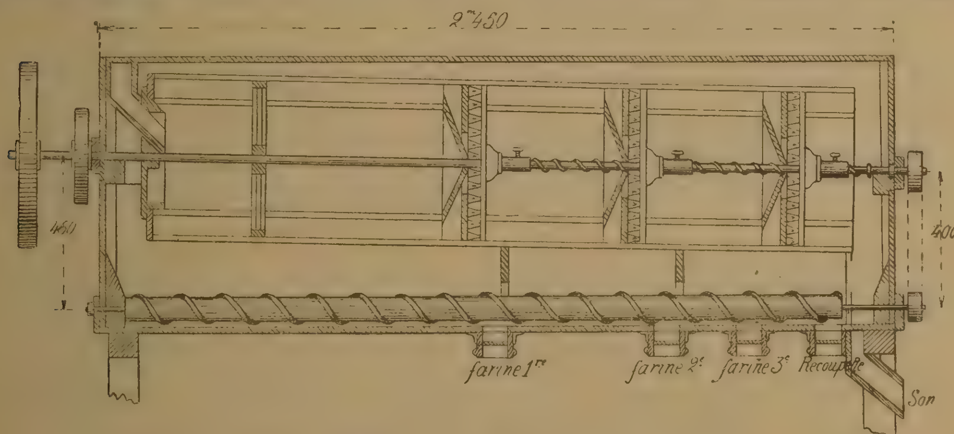


Fig. 2. — Blutoir de M. Falguière (coupe longitudinale).

cylindriques, garnis de toiles métalliques à mailles convenables ; à l'intérieur tourne un arbre armé de brosses qui peuvent être plus ou moins rapprochées des toiles métalliques ; l'axe est incliné, et chaque brosse, rencontrant la farine, la fait retomber continuellement tout en l'entraînant lentement. Ce blutage énergique laisse craindre que les pellicules très fines puissent traverser les mailles aussi bien que la farine. Les bluteries ont ordinairement 1m98 de longueur avec un diamètre de 0m711. M. Falguière, afin d'obtenir des farines très blanches avec ce genre d'appareils, a eu l'idée d'établir des bluteries à brosses partagées en quatre compartiments (fig. 2 et 2 *bis*); la boulange s'engage dans un cornet formé de planches et est pressée par les brosses contre le tissu tamisant; on fait en sorte que les brosses marchent tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre; pour cela elles ne sont pas animées du mouvement de rotation, leur essieu est en contact avec une douille, et un petit contre-poids en plomb les ramène dans leur position, il y a mouvement alternatif. L'opération n'est pas effectuée avec la même perfection qu'avec la série de blutages.

Avec les bluteries américaines rotatives ordinaires, on emploie fréquemment depuis quelques années les bluteries dites *centrifuges ;* en principe, leur carcasse rappelle celle des bluteries à brosses, mais elle est garnie le plus ordinairement de tissu de soie ; l'axe est horizontal et à l'intérieur tourne un batteur formé d'ailettes longitudinales d'une grande légèreté bien qu'assez rigides pour ne pas se déformer. La farine entre en tête et parcourt la bluterie horizontale dans toute sa longueur, par le fait de la faible inclinaison hélicoïdale donnée aux ailettes du batteur, qui effleurent le tissu de soie sans y toucher. Dans certains appareils le transport est provoqué par la forme en hélice des cerces continues de la carcasse. La farine se trouve lancée en avant, mais principalement contre le tissu blutant ; elle retombe une infinité de fois avant d'atteindre l'extrémité de la bluterie. Avec cette disposition, une faible étendue de surface blutante suffit pour travailler un poids considérable de boulange. Les bluteries centrifuges ont reçu des dispositions diverses : on a multiplié plus ou moins le nombre des ailettes et varié leur incli-

naison, les ailettes sont pleines ou ajourées, leur inclinaison peut être réglée sans arrêter la bluterie et après son arrêt ; on a fait tourner lentement la carcasse en sens contraire du batteur ou dans le même sens ; la forme de la carcasse et le placement des soies varient aussi beaucoup. Dans les bluteries centrifuges, les granules farineux sont lancés plus loin que les pellicules d'écorce aussi fines parce qu'ils sont plus denses ; ils atteignent le tissu blutant tandis que les particules de son restent dans l'intérieur de la bluterie jusqu'à la sortie. On a reproché aux bluteries centrifuges de ne pas aussi bien convenir aux boulanges lourdes chargées de gruaux ; le choc de ces matières use rapidement les tissus. On évite facilement cet inconvénient en installant à l'intérieur de l'appareil, à l'entrée, une toile métallique destinée à séparer de suite les gruaux.

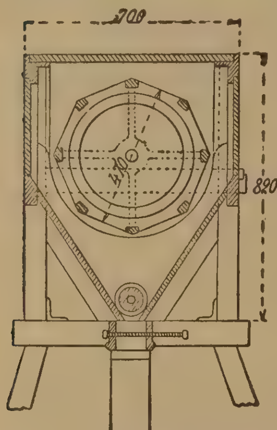


Fig. 2 *bis*. — Blutoir de M. Falguière (coupe transversale).

Dans un moulin convenablement et économiquement installé, on rencontre des bluteries pour extraire la farine de la boulange ou pour sécher les gruaux ; d'autres classent par grosseur les gruaux et même les farines proprement dites ; enfin une troisième batterie de bluteries répartit les issues en général en cinq catégories : les remoulages, les recoupettes, les petits, les moyens et les gros sons. On garnit les bluteries avec des tôles perforées, des toiles métalliques, des tissus de laine, mais surtout avec des tissus de soie. Les toiles ou tissus sont classés par numéros indiquant ordinairement le nombre de fils au pouce linéaire français ou anglais ou des numéros arbitraires. Tous les tissus ne sont pas tissés de même, on rencontre dans le commerce la gaze de soie façon Zurich qui ne s'éraille pas, la gaze façon tour anglais plus exposée à s'érailler que la précédente, enfin la gaze simple et unie qui s'éraille facilement. Les toiles métalliques dont on fait usage sont en laiton, en fils de fer, pour les bluteries spéciales des broyeurs à cylindres, pour les classeurs de gruaux ; les numéros dans ce cas indiquent le nombre de fils métalliques au pouce de 27^{mm} 07. On fait en laiton jusqu'au n° 65, et même comme limite jusqu'au n° 170 suivant la longueur ; en fil de fer recuit, en 0^{m}50 et en 0^{m}60 de largeur, on ne fait que jusqu'au n° 40. Les toiles en fil de fer clair, dites canevas, en diverses largeurs de 0^{m}50 à 1^{m}02, se font du n° 14 au n° 55. Pour les gazes de soie la qualité extra-forte de Zurich ne se fait qu'en largeur de 1^{m}02 et ne va pas au delà du n° 16 suisse. Les gazes françaises, qui n'ont pas les fils croisés et qui blutent mieux que les gazes suisses mais qui durent beaucoup moins, se font du n° 140 au n° 200 ; en soie gaze double, elles se font en n°s 18, 24, 30, 36, 44, 50, 56 et 60, correspondant aux soies gazes de Zurich des n°s 0000, 000, 00, 0, 1, 2, 3 et 4. L. KNAB.

BLUTOIR. Sorte de grand tamis cylindrique où l'on fait passer la farine brute pour la séparer du son et des matières étrangères. C'est aussi l'appareil servant à extraire la poussière des chiffons dans les papeteries, et consistant généralement en un tronc de cône ou un cylindre garni à l'extérieur de toiles métalliques, plus ou moins larges suivant le nettoyage que l'on veut opérer ; il est animé d'un mouvement de rotation autour de son axe. Dans les fabriques de laiton le blutoir est un cylindre couvert d'une étamine de crin dans lequel on passe la calamine après qu'elle a été pulvérisée. Dans les fabriques de céramique les blutoirs garnis de réseaux métalliques servent à cribler les matières porphyrisées qui entrent dans la confection des pâtes. L. K.

BLYE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu ; 282 hab.

BLYE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Conliège ; 266 hab.

BLYENBURG (Damas van), littérateur hollandais, né à Dordrecht en 1558, mort vers 1616. Il a compilé, de recueils estimés de poésies latines : *Cento Ethicus, ex variis Poetis contextus* (Leyde, 1599 ; 2e édit., Dordrecht, 1600) ; *Veneres Blyenburgicæ, sive Amorum hortus* (Dordrecht, 1600), recueil de pièces érotiques.

BIBL. : HOEUFFT, *Parnassus Latino-belgicus.*

BLYTH (Robert), graveur anglais, né vers 1750, mort par suicide à Londres, le 19 janv. 1784. Elève de Mortimer, il n'a presque gravé que d'après des dessins de son maître, et ses eaux-fortes sont pleines d'esprit, de charme et d'aisance. Nous citerons *Marius sur les ruines de Carthage*, la *Vie et la mort d'un soldat* (4 pl.), les *Bandits* (2 pl.), et le portrait de *Mortimer*. G. P–I.

BLYTHIPICUS (Ornith.). Ce nom a été employé par Ch.-L. Bonaparte pour désigner un genre de la famille des Picidés, qui ne comprend que deux espèces, savoir le Pic rubigineux (*Picus* ou *Blythipicus rubiginosus* Sw. et Eyt.) de Malacca et des îles de la Sonde, et le Pic aux oreilles rouges (*Picus* ou *Blythipicus pyrrhotis* Hodgs.) du Népaul. Ce petit groupe équivaut aux genres *Pyrrhopicus* et *Plinthopicus* de Malherbe E. OUST.

BIBL. : MALHERBE, *Monographie des Picidés*, pl. 49, fig. 1 à 6.

BLYTT (Matthias-Numsen), botaniste norvégien, né le 26 avr. 1789 à Veglo (Namdalen), mort à Christiania le 26 juil. 1862, fut lecteur (1828), puis professeur de botanique (1837) à l'université, fit dans toutes les parties de la Norvège des excursions dont il décrivit quelques-unes dans des recueils, vécut de 1829 à 1832 dans l'ouest de l'Europe, notamment en Suisse où il étudia sept mois avec De Candolle, et fit du jardin botanique de Christiania l'un des plus riches de l'Europe. Ses principaux ouvrages sont : *Norsk Flora*, phanérogames (I. Christiania, 1847, in-8) et *Norges Flora*, plantes vasculaires (I. ibid., 1861, in-8). — Son fils *Axel-Gudbrand* Blytt, né à Christiania le 19 mai 1843, professeur extraordinaire de botanique à l'université et continuateur de *Norges Flora* (II, III. 1874-1876), a donné des récits de ses excursions botaniques ; traité de *la Végétation près du golfe de Sogn* (1869), des *Phanérogames et fougères des environs de Christiania* (1870) ; et publié un important *Essay on the immigration of the norwegian flora during alternating rainy and dry periods* (1876). B–s.

BLYTTIA (Bot.). Genre de Jungermanniacées-frondacées-anacrogynes, ainsi nommées en l'honneur de Blytt, professeur de botanique à Christiania. Feuillage serré, élargi en avant, marginé ou bifide, avec nervure médiane très visible, parcourue par un funicule de cellules hypertrophiées. Bords membraneux. Périanthe tubuleux avec une bractée bilobée. H. F.

BNINSKI (Alexandre, comte), officier polonais, né en 1788 à Cracovie, mort le 15 juin 1831 à Varsovie. Il servit dans les légions polonaises, puis dans les troupes du grand-duché de Varsovie. Sa bravoure au combat de la Berezina lui valut le titre de major-général. Il devint sénateur en 1831 ; il a publié en polonais des travaux sur les sciences militaires, les mathématiques et la législation. L. L.

BÔ (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt ; 268 hab.

BO (Jean-Baptiste-Jérôme), homme politique français, né à Mur-de-Barrez (Aveyron) le 1er juil. 1743, mort à Fontainebleau le 15 mai 1814. Docteur en médecine, procureur-syndic du district d'Espalion, il fut député par

le dép. de l'Aveyron à l'Assemblée législative, où, le 16 sept. 1792, il présenta, au nom de la commission des armes, un état des armes existant dans les magasins. Réélu à la Convention nationale, il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. Nommé commissaire en Corse le 29 mai 1793, à la place de Chiappe, il fut arrêté à Marseille par les insurgés de cette ville et incarcéré avec Antiboul. La prise de Marseille par Carteaux les délivra tous deux. Envoyé à l'armée des Ardennes avec Hentz et Coupé (de l'Oise), il fut ensuite chargé d'une mission dans l'Aube et dans la Marne (5 nivôse an II), puis dans le Lot, l'Aveyron et le Cantal. A Aurillac, il faillit être assassiné par des terroristes prévaricateurs contre lesquels il avait justement sévi. A Cahors, il prescrivit la démolition des clochers, mais se garda bien de faire exécuter son arrêté. Le 21 ventôse, il remplit encore une mission, près des armées des Pyrénées-Occidentales. Son zèle lui avait valu la confiance de la Convention. La réaction thermidorienne ne l'épargna pas. Dénoncé comme terroriste par les habitants de Sedan (21 ventôse an III), il fut dénoncé encore par la commune de Vitry-sur-Marne (11 thermidor an III) pour avoir voulu « soulever la classe la moins aisée contre les hommes distingués par leurs talents, leur fortune et leur probité ». Le 22 thermidor, le comité de législation fit contre lui un rapport où on lui reprochait, sans preuves, les actes et les propos les plus horribles, d'avoir dit, par exemple, qu'il fallait réduire la France à 12 millions d'habitants. Les papiers de ses missions, aux Archives, témoignent pourtant en sa faveur. Il fut décrété d'arrestation, le même jour, avec ses collègues Dupin, Piorry, Chaudron-Roussau, Laplanche, Massieu, Fouché. Il profita de l'amnistie que la Convention vota avant de se séparer. Chef du bureau des émigrés au ministère de la police, il quitta ce poste au 18 brumaire, et alla exercer la médecine à Fontainebleau, où il finit ses jours dans l'obscurité. F.-A. A.

BIBL. : Th. THUILLIER, *le Conventionnel Bo*, dans la *Révolution française, revue historique*, n° du 14 mai 1888.

BOA. Genre de Serpents-Colubriformes, de la famille des *Péropodes*, groupe des *Boécides* (V. ces mots), caractérisé par une tête bien distincte du tronc, revêtue en dessus d'écailles diminuant de grandeur d'avant en arrière, par des plaques labiales dépourvues de fossettes, par des yeux latéraux à pupille verticale, par des narines s'ouvrant latéralement entre deux plaques, par les yeux entourés d'un cercle de scutelles, dont les inférieures sont, chez plusieurs formes, en rapport avec les suslabiales, par un tronc un peu comprimé revêtu d'écailles petites, lisses, plates, par une queue de longueur médiocre et préhensile, enfin par le manque de dents à l'intermaxillaire. — Le genre *Boa* comprend plusieurs formes, plus spécialement localisées dans l'Amérique du Sud, l'Amérique intertropicale et les Antilles. L'une des formes les mieux connues est le *Boa constrictor* L. C'est un des plus beaux ophidiens; d'une couleur uniforme fauve clair ou plus généralement rose pourpré, il porte en arrière de la tête une quinzaine de grandes taches, tantôt noires, tantôt d'un brun marron, souvent d'un bleu d'acier, de forme carrée et étendues le long du dos; à la partie postérieure du corps existent des taches losangiques, d'un rouge brique vif, bordées de bandes d'un beau noir brillant; des bandes de couleur blanche traversent la région lombaire, et entre chacune d'elles se montre un disque rougeâtre, entouré de noir et de blanc. Sur les flancs règnent de grandes taches brunes losangiques, maculées de blanc à leur centre. La partie inférieure du corps est tachetée de noir; une raie d'un noir foncé, située à la partie supérieure de la tête, la divise en deux parties égales, l'extrémité du museau est noire bordée de blanc, et les tempes sont ornées d'une bande brune. L'animal adulte acquiert une longueur de 6 m., dit-on, mais il pourrait, dit-on encore, dépasser 10 m.; personne n'en a vu de cette taille, et il est prudent de reléguer au rang des fables les récits des auteurs anciens comme ceux de beaucoup de voyageurs modernes.



Boa constrictor L.

Le *Boa constrictor* se tient dans les localités les plus riches en forêts, au milieu des broussailles, plus particulièrement au Brésil, aux Guyanes, ainsi que dans les provinces de Rio de la Plata et de Buenos-Aires. Il se plaît sous les vieux troncs d'arbres et ne se rend jamais à l'eau comme la plupart de ses congénères. Restant étendu paresseusement sur le sol, il ne prend la fuite que lorsqu'il est attaqué; sa nourriture consiste en Mammifères de taille moyenne, qu'il guette, suspendu à une branche par l'extrémité de sa queue préhensile; il est rare que les individus adultes attaquent un animal d'une taille supérieure à celle d'un chevreuil. Jamais il ne s'adresse à l'homme, il fuit constamment devant lui. Ce serpent supporte parfaitement la captivité : « Si l'on veut, dit Sauvage, qu'il vive dans ces conditions, il est indispensable de lui donner une cage spacieuse, bien aérée et bien chauffée, contenant un bassin pour qu'il puisse se baigner et un arbre sur lequel il aime à s'enrouler. » On a vu, continue le même auteur, des Boas, poussés par la faim, avaler la couverture que l'on met dans leur cage, dans le but de leur procurer un abri et de la chaleur; le Muséum de Paris conserve une couverture avalée par un *Boa* de 3 m. de long, couverture ayant pris la forme d'un rouleau de 12 centim. de diamètre. Cette couverture, vomie par le serpent, avait séjourné dans son estomac du 22 août au 20 sept. Le *Boa constrictor* serait ovo-vivipare; Westermann aurait vu une femelle mettre au monde plusieurs petits vivants. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, *les Reptiles*, dans BREHM, éd. franç. — DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. génér.*

BOABDIL (corruption du nom *Abou-Abdallah*) surnommé *El Zequir* (ou *Serir*, le petit), fils de Aboul-Hacen, dernier roi musulman de Grenade. Il détrôna en 1481 son père qui se retira à Malaga, avec son oncle Abdallah el Zagal. Ayant attaqué les Castillans il fut vaincu et fait prisonnier à Lucena (1483), tandis que la population de Grenade se prononçait en faveur de son père. Il se racheta des mains des Castillans, se reconnut vassal et tributaire, et avec une forte escorte de chrétiens rentra dans Grenade. Son parti et celui d'Aboul-Hacen se livrèrent une sanglante bataille dans les rues de la ville, après laquelle le vieux roi abdiqua en faveur de son frère Abdallah el Zagal (1484). Celui-ci vint de Malaga et fut accueilli par la majorité des musulmans, mais Boabdil avec l'aide des chrétiens se maintint dans l'Albaycin, rejeta toutes les propositions de partage et d'accommodement que lui fit son oncle, ce qui amena une guerre civile de trois ans, qui affaiblit grandement le royaume arabe. En 1487, profitant de l'absence d'Abdallah el Zagal, occupé à combattre les chrétiens, il se rendit maître de l'Alhambra. Il fit fermer les portes à son rival qui revenait vaincu, le laissa écraser par les forces castillanes, félicitant même le roi chrétien de ses victoires, 1488-1491. Protégé des chrétiens, très impo-

pulaire parmi son peuple, Boabdil finit par être la victime de ses protecteurs. La reine de Castille, lui rappelant sa promesse de vassalité, le somma de lui remettre la ville de Grenade. On sait comment, après un long siège (V. Grenade), la capitulation fut signée le 25 nov. 1491, et le 4 janv. 1492 les chrétiens entraient dans la place. La veille, Boabdil avait fait partir sa famille; on lui avait garanti la possession de nombreux domaines en Andalousie; il y resta quelque temps, puis partit pour l'Afrique (1493) et combattit pour son parent le roi Mérinide de Fez, Muley-Ahmed. Il mourut les armes à la main dans une bataille, en une localité que les chroniqueurs nomment Medjez-Bacouba. E. Cat.

Bibl. : Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*; Paris, 1840, in-8, p. 664-668.

BOADEN (James), écrivain anglais, né à Whitehaven en 1762, mort en 1839. On a de lui des pièces de théâtre, une vie de John-Philip Kemble, dont il était l'ami (2 vol. in-8), et deux écrits relatifs à Shakespeare, intitulés l'un : *A Letter to George Stevens, Esq., containing a critical Examination of the Papers of Shakespeare published by Mr. S. Ireland* (Londres, 1798, in-8) ; et l'autre : *Inquiry into the authenticity of various Pictures or Prints, which from the decease of the Poet to our time have been offered to the Public as Portraits of Shakespeare* (Londres, 1824, in-8).

BOADICÉE, plus exactement BOUDICCA ou BODICCA, reine des Icènes, peuple de la Grande-Bretagne qui se souleva contre les Romains, sous le règne de Néron. Elle avait succédé à son époux Prasutagus; les fonctionnaires romains violèrent ses deux filles, la maltraitèrent, opprimèrent et dépouillèrent ses sujets. Elle se mit à la tête d'un soulèvement général auquel s'associèrent notamment les Trinobantes. La colonie romaine de Camulodunum fut prise, la neuvième légion battue, Londinium et Verulamium occupés, 70,000 Romains ou alliés égorgés; le légat Suetonius Paullinus rassembla son armée et défit les masses incohérentes des Bretons; Boadicée s'empoisonna.

Bibl. : Tacite, *Ann.*, XIV, 31-37; *Agr.*, 15, 16; Dion, LXII, 1-2.

BOAGE (Hist. du dr.) (V. Bohade).

BOAISTUAU, BOISTUAU ou BOAYSTUAU (Pierre), dit *Launay*, écrivain français du xvie siècle, né à Nantes, mort à Paris en 1566. Ses ouvrages ont eu, de leur temps, un grand succès constaté par le nombre de leurs éditions. Ce sont : *Histoires prodigieuses extraites de plusieurs fameux auteurs grecs et latins* (Paris, 1560, in-4, réimprimées plusieurs fois et notamment : Paris, 1597-1598, 6 vol. in-16), avec des additions de C. de Tesserant; Fr. de Belleforest, Rod. Hoyer et J. de Marconville. *le Théâtre du monde où il est faict un ample discours des misaires humaines* (Paris, 1558, in-8) qu'on réimprimait encore en 1619; *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme* (Paris, 1559, in-8); *l'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrétiens et origine des royaumes* (Paris, 1557, in-8). Boaistuau a publié la première édition de l'*Heptameron* de Marguerite de Navarre sous le titre de : *Histoire des amans fortunez* (Paris, 1558, in-4).

BOARIS (Géogr. anc.). Petite île au N. de la Sardaigne, vraisemblablement aujourd'hui Santa-Maddalena.

BOAS (Eduard), écrivain allemand, né le 18 janv. 1815 à Landsberg dans le Brandebourg, mort dans la même ville le 29 juin 1853. Ses parents le destinèrent d'abord au commerce. Il débuta dans les lettres par un recueil de nouvelles intitulé *Poètes allemands* (Berlin et Leipzig, 1837). Il parcourut ensuite la plupart des contrées de l'Europe, et publia ses impressions de voyage. Son volume sur la Scandinavie (*In Scandinavien*, Leipzig, 1844) se distingue particulièrement par la vivacité du récit et le charme des descriptions. Les mêmes qualités se retrouvent dans son roman humoristique, *le Voyage en Italie de l'intendant militaire Pipitz* (Stuttgart, 1841, 4 vol.), et dans son petit poème idyllique, *Pepita*. Ses autres ouvrages en prose et en vers ont été recueillis en cinq volumes (Leipzig, 1846-1849). Boas ne fut pas seulement un poète et un conteur d'une certaine originalité, il avait aussi le goût des recherches littéraires. Ses études sur Gœthe et Schiller ont gardé toute leur valeur : *Suppléments aux œuvres complètes de Schiller* (Stuttgart, 1839, 3 vol.); *Suppléments aux œuvres complètes de Gœthe* (Berlin, 1859; 2e éd., 3 vol.); *la Bataille des Xénies* (Stuttgart, 1851, 2 vol.). Boas a passé la dernière partie de sa vie alternativement à Berlin et à Dresde, avant de revenir dans sa ville natale. W. de Maltzahn a publié ses œuvres posthumes, *les Années de jeunesse de Schiller* (Hanovre, 1856, 2 vol.), et *le Manuscrit des Xénies* (Berlin, 1856). A. B.

BOATES ou BOIATES. Peuple gaulois, groupe de *Boii* qui, à une époque difficile à déterminer, probablement en même temps que les *Bituriges Vivisci* (V. ce mot), se sont établis au S. de la Garonne, aux environs de l'étang d'Arcachon et ont occupé la plus grande partie de la vallée de la Leyre. Au ive siècle de notre ère, il y avait, d'après la *Notice des Provinces*, dans cette contrée une *civitas Boatium*, la sixième des douze cités dont se composait la Novempopulanie. Des traces de ce peuple se trouvent encore dans l'*Itinéraire d'Antonin* (Éd. Wesseling, p. 456), où une station dite *Boios* est marquée à seize milles de Bordeaux sur la voie d'Asturica; ensuite dans une lettre de S. Paulin à Ausone (Ep. III) qui parle de *Boii picei*, localité connue pour ses bois de pins, et enfin dans l'inscription Cives Boias, découverte en 1832 et conservée au musée de Bordeaux (*Dict. arch. de la Gaule*, Ep. celtique I, p. 170). Leur chef-lieu était vraisemblablement la Teste de Buch (*Testa Boiorum*) et leur territoire s'étendait au S. des *Bituriges Vivisci* et des *Medulli*, mais ne s'avançait pas jusqu'à Bayonne, comme le pensait Scaliger dans son édition d'Ausone. Cette opinion de Scaliger, partagée par Valois, se base sur une prétendue analogie de Bayonne et de Boiates et a été adoptée par la Commission de la carte des Gaules (V. Boii). L. W.

Bibl. : D'Anville. *Notice de la Gaule*, pp. 168-169. — *Revue archéologique*, t. XXXIV (sept. 1877), pp. 198-200. — E. Desjardins, *Géographie des Gaules*, II, 366, 373-374, 380-384, 414-420.

BOATON (Pierre-François de), littérateur suisse, né à Longiron, cant. de Vaud, le 12 sept. 1734, mort à Berlin en juin 1794. Capitaine d'un régiment suisse au service du roi de Sardaigne, il occupa des fonctions militaires, à Berlin, où il se fit connaître comme poète, au point de mériter l'honneur d'être reçu membre de l'Académie. Il a traduit en vers français l'*Obéron* de Wieland (Berlin, 1784) ainsi que la *Mort d'Abel* (1785), du poète suisse Gessner, et d'autres œuvres moins importantes; il est l'auteur d'*Essais en vers et en prose* publiés en 1782, et de quatre pièces inédites.

BOAVISTA. Une des îles du Cap Vert, à l'E. de la partie septentrionale de ce groupe portugais; 5,000 hab.; ch.-l. fortifié du même nom. La culture du coton et de l'indigo, des salines, des chèvres et des tortues, en forment les ressources principales.

BOB (Vasile-Fabian), littérateur roumain (V. Fabian [Vasile]).

BOB (Joan) (V. Fabian [Vasile]).

BOBADILLA (Francisco de), administrateur espagnol, mort en juil. 1502, gentilhomme de la maison du roi Ferdinand. Il fut envoyé en mission par celui-ci auprès de Christophe Colomb, dont l'administration à Hispaniola (Haïti) avait soulevé des plaintes nombreuses. L'acte par lequel Bobadilla est accrédité auprès de Colomb comme envoyé de confiance du roi est du 26 mai 1499, mais le manque d'argent pour armer un vaisseau l'empêcha de partir avant la fin de juin 1500. Il arriva le 23 août avec deux caravelles devant Saint-Domingue, et apprit qu'à la suite d'émeutes Colomb avait fait mettre à mort quelques

Espagnols et enchaîner plusieurs autres. L'amiral n'était pas alors dans l'île; il y était remplacé par son fils don Diego. En présence de celui-ci, après la messe, Bobadilla fit lire par un héraut des lettres royales qui lui donnaient de pleins pouvoirs, et le lendemain il s'empara du château-fort sans rencontrer beaucoup de résistance. Mais au lieu de se borner à reviser le procès des hommes mis aux fers et à exercer les fonctions de gouverneur, il montra une grande hostilité vis-à-vis de Christophe Colomb; il s'établit sans façons dans la propre maison de l'amiral et la mit au pillage, disant à ceux qui l'entouraient : « il faut faire provision; on ne peut savoir combien cela durera ». Enfin, quand Colomb revint à Saint-Domingue, sans l'entendre, sans même le voir, il donna l'ordre de le mettre aux fers, ordre que pendant longtemps personne ne voulut exécuter. On sait comment l'illustre navigateur revint en Espagne, enchaîné, ainsi que son fils et un de ses lieutenants, et combien l'humiliation qu'il avait subie parut hors de proportion avec les fautes qu'il avait pu commettre. Les souverains Ferdinand et Isabelle désavouèrent la conduite de Bobadilla, et envoyèrent Ovando à Hispaniola avec de pleins pouvoirs, le titre de gouverneur et la mission de faire une enquête sur les actes de Bobadilla (3 sept. 1501). L'administration de celui-ci avait été, à ce qu'il semble, assez sage, et la colonie était sortie de la période de désordres où elle était à son arrivée. Il revenait en Espagne, quand le vaisseau qui le portait sombra corps et biens. E. Cat.

BOBADILLA (Geronimo de), peintre espagnol, né à Antequera, dans la province de Grenade, vers 1620, mort à Séville en 1680. Elève de Zurbaran, Bobadilla se montra de bonne heure un coloriste remarquable : mais son dessin resta toujours timide, même souvent incorrect. Aussi n'aborda-il jamais la grande peinture et, se rendant bien compte de son insuffisance, se borna-t-il aux compositions de dimensions modestes et aux toiles de chevalet. Palomino cite de lui, comme étant de délicieux morceaux sous le rapport de la fraîcheur des teintes, de l'adresse des empâtements et de la justesse des plans, six petites peintures, dont les sujets étaient empruntés à la *Vie de Jésus-Christ*, et qu'il put admirer dans la collection de l'orfèvre Salvador de Baeza. Bobadilla paraît avoir passé toute sa vie à Séville, où les amateurs goûtaient fort sa facture délicate, minutieuse et comme léchée qu'il savait protéger par des vernis à lui, si proprement et soigneusement étendus que Murillo s'avisa de lui demander pourquoi il recouvrait ainsi ses peintures d'un cristal. Cet artiste était en outre un grand collectionneur. Il laissa à sa mort un cabinet remarquable par la quantité et le choix des peintures, des esquisses et des dessins de maîtres qu'il avait recueillis. En 1660, il prit part avec nombre d'artistes, tels que Murillo, Valdès Leal, etc., à la fondation de l'Académie de peinture établie par leurs soins et à leurs frais à Séville. Bobadilla, selon Palomino, mourut âgé d'environ soixante ans. P. L.

Bibl. : Palomino, *Vidas de los pintores eminentes españoles*; Madrid, 1724. — Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1800.

BOBALI (en serbe *Bobalich*, *Bobalić* ou *Bobaljévić*, en latin, *de Bobalis*). Ce nom a été porté par plusieurs Slaves méridionaux. Les plus remarquables sont : 1° *François* Bobali, poète ragusain du XIIe siècle. Il est connu sous le nom de Cuco senior il et a laissé des poésies italiennes. La plus remarquable est intitulée l'*Incendio di Troja*. — 2° *Sabo* Bobali, poète ragusain, né en 1530, mort en 1585. Né sourd et d'une santé déplorable, il chercha des consolations dans l'étude et dans la poésie; il entretint des relations avec les poètes italiens de son temps, notamment avec Annibal Caro, et écrivit des vers en italien et en serbo-croate. Ses poésies italiennes parurent à Venise chez Alde, en 1589, sous ce titre : *Rime amorose e pastorali e satire del magnifico Savino de Bobali, sordo, gentilhomo raguseo*; une seconde édition a été publiée à Raguse en 1783. Ses poésies slaves ont été éditées par l'Académie sud-slave d'Agram dans le huitième volume des *Anciens écrivains croates* (Stari pisci hrvatski; Agram, 1876). L. L.

BOBBIO. Bourg d'Italie, prov. de Pavie (Lombardie), située au S. du Pô au confl. du torrent de Bobbio et de la Trebbie. Evêché ; 1,704 hab. en 1881. Saint Colomban y fonda en 612 une abbaye qui devint bientôt l'une des plus renommées de l'Italie du Nord par l'étendue de ses domaines et la richesse de sa bibliothèque. Celle-ci comptait 700 manuscrits du Xe siècle, en partie conservés dans les bibliothèques Ambrosienne (de Milan) et Vaticane. L'illustre Gerbert en fut abbé à la fin du Xe siècle, avant de devenir pape. En 1743, Bobbio passa de la domination autrichienne à celle du roi de Sardaigne. Sources. Eaux minérales, thermales et chlorurées sodiques (chlorure de sodium : 3,457 sur 1000), employées dans le traitement des affections cutanées.

BOBBIO (Ubertus de), jurisconsulte italien, né à Bobbio, fut professeur à Parme en 1227, puis à Vercelli et à Modène; il a laissé des gloses.

Bibl. : De Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. par Guenoux, 1839, t. IV, p. 269.

BOBECHE. Pièce cylindrique et à rebord, percée au milieu, que l'on adapte au-dessous de la bougie ou de la chandelle pour recueillir la matière fondue et l'empêcher de couler plus bas. On fait des bobèches de cuivre, d'émail, de nickel, mais surtout de cristal. Dans les verreries les bobèches de cristal moulées, très communes et à bas prix, sont mises à l'arche à recuire du four, telles qu'elles sortent du moule; les premières pièces faites dans le moule préalablement enduit d'huile ne présentent pas une surface parfaitement polie et brillante; lors donc qu'on veut donner aux bobèches un beau poli qui les fera ressembler à des objets taillés, il faudra, après qu'elles seront sorties du moule, les mettre au pontil; l'ouvrier les présente à l'ouvreau, les ramollit, et leur donne la forme définitive au moyen de ses pinces; lorsque la moulure est bien rebrûlée, elle acquiert presque le même brillant que la taille, avec cette différence toutefois que les arêtes de la bobèche sont toujours un peu moins vives.

BOBÊCHE, pitre fameux sous l'Empire et la Restauration, dont on ignore le véritable nom. Il s'était installé avec son compère, le célèbre Galimafré, devant la porte du théâtre des *Délassements-Comiques*, et ils donnaient en plein vent des parades souvent fort spirituelles, où l'Empire était parfois assez malmené. Le spectacle de ces pantalonnades attirait la foule, et les lettrés de l'époque, entre autres Charles Nodier, ne dédaignaient pas d'y assister. Bobèche fit des tournées en province et disparut vers 1832.

BOBER. Rivière de Prusse, affluent de gauche de l'Oder qui descend du Riesengebirge, arrose la Silésie et débouche dans l'Oder, près de Krossen; long de 255 kil.; il n'est même pas flottable et dévaste souvent ses rivages à la fonte des neiges.

BOBIERRE (Pierre-Adolphe), agronome et chimiste français, né à Paris en 1823, mort à Nantes en sept. 1881. D'abord préparateur de chimie à l'école primaire supérieure de Paris et à la Faculté de médecine, où il fut l'élève de J.-B. Dumas, il se fit recevoir pharmacien à Marseille en 1846, et, en 1850, ouvrit à Nantes un cours populaire de chimie. Bachelier ès sciences en 1853 seulement, il était licencié en 1854, et docteur en 1858, avec une thèse sur les *Phénomènes électro-chimiques qui caractérisent l'altération à la mer des alliages employés pour doubler les navires*. Il occupait depuis 1850 l'emploi de vérificateur en chef des engrais dans le dép. de la Loire-Inférieure. En 1855, il reçut la chaire de chimie à la nouvelle Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Nantes, dont il fut nommé directeur en 1866. Son attention se porta principalement sur les falsifications dont les vins, et

surtout les engrais, sont l'objet, et il se livra à cette occasion à de nombreux et utiles travaux dont quelques-uns ont été insérés dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure* et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*.

BOBIERRITE. Phosphate tribasique hydraté de magnésie, qui forme dans le guano du Pérou de petites masses blanches constituées par de petits cristaux aviculaires appartenant au système monoclinique.

BOBIGNY (*Balbiniacum*). Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Pantin; 1,173 hab. *Eglise* du XVIII[e] siècle avec quelques pierres tombales d'un édifice antérieur.

Bibl. : L'abbé Masson, *Bobigny-lès-Paris; la Seigneurie, la commune et la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours;* Paris, 1887, gr. in-8.

BOBILLIER, mathématicien français né en 1797, mort en 1832, après avoir été directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons. On lui doit un *Essai sur un nouveau mode de Recherche des propriétés de l'Etendue*, publié en 1827 dans les *Annales de mathématiques*, et des *Théorèmes sur les polaires successives*, imprimés en 1828 dans les *Annales de Gergonne*. Il a démontré également que, si un triangle de forme invariable se meut de manière que deux côtés restent tangents à deux cercles, l'enveloppe du troisième côté est aussi un cercle.

BOBILLOT (Jules), soldat français, né à Paris le 10 sept. 1860, mort à Hanoï le 19 mars 1885. Après avoir fait ses études au lycée Charlemagne, il publia sous le pseudonyme de *Jules Fernay* des articles littéraires dans ces petits recueils spéciaux qui accueillent volontiers les débutants; donna un roman-feuilleton intitulé *Laid* au *Paris-Journal*, et écrivit des romans et des pièces de théâtre en collaboration avec Albin Valabrègue, notamment *Une de ces dames*, qui a été publié après sa mort (Paris, 1885, in-12); et *Julia*, donné en feuilleton par le *Voltaire*. Il s'engagea en 1880 dans le génie (4e régiment en garnison à Grenoble), demanda à partir pour le Tonkin et fut nommé sergent. Lors du siège de *Tuyen-Quan* (V. ce mot), avec huit soldats du génie qu'il commandait, Bobillot parvint à résister à l'attaque savante des ingénieurs chinois, opposant des travaux ingénieux à leurs approches, détruisant successivement toutes leurs mines. Constamment sur la brèche, il fut grièvement blessé le 18 févr. 1885. Transporté à Hanoï à la levée du siège, il y mourut quelques instants après que le commandant Dominé eut attaché sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur. Une souscription publique a permis d'élever une statue à l'héroïque sergent. Ce monument, œuvre de M. Aug. Paris, placé à l'intersection des boulevards Richard-Lenoir et Voltaire, a été inauguré solennellement le 15 juil. 1888.



Statue du sergent Bobillot, d'après une photographie.

Bibl : Lire l'intéressant *Journal de la défense de Tuyen-Quan* publié à *l'Officiel*.

BOBINAGE. I. Industrie. — Les fils, avant d'être mis en chaîne sur l'ourdissoir, sont d'abord dévidés et enroulés sur une bobine; cette opération s'appelle *bobinage;* elle est la plupart du temps confiée à des femmes ou à des enfants; elle n'exige en effet qu'un travail de surveillance. Le bobinage se fait à l'aide du *rouet;* il n'y a plus guère que les tisserands en chambre qui s'en servent pour préparer leurs canettes de trame : il consiste en un volant à manivelle et en une broche munie d'un rebord sur lequel passe la corde du volant; l'ouvrier enfile son *bobineau* sur la broche, y attache le fil de l'écheveau dont il a au préalable enveloppé son dévidoir, et tandis que d'une main il agit sur la manivelle de la roue, de l'autre il guide le fil sur le bobineau; la *botte* des tissages est en papier carton; le bobineau, qu'on appelle *biau* dans l'E. de la France, est en bois; il présente la forme d'un cône dont la base est un peu en saillie et dont l'axe est évidé en cylindre étroit (V. Bobineuse).

II. Législation. — La loi du 15 mars 1850 a eu pour but de mettre un terme aux abus qui se commettaient dans les contrats de louage d'ouvrage intervenant entre patrons et ouvriers pour le bobinage des fils et le tissage des étoffes. Ces abus avaient donné lieu à de nombreuses réclamations. En ce qui concerne le bobinage dont nous nous occupons plus spécialement ici, voici comment les choses se passaient : on sait que le fil formé par le métier sur des broches a besoin de subir une opération intermédiaire avant d'être converti en tresse, il faut qu'il soit enroulé sur des bobines. En 1850, et même jusqu'à une époque plus récente, ce travail se faisait presque exclusivement à la main et était généralement exécuté par des femmes non à l'atelier, mais à domicile. Le prix était payé par poignée de fil à bobiner. Mais ces poignées variaient entre elles quant au poids et à la longueur du fil. L'ouvrière ne savait donc, au moment où elle recevait les poignées de fil, quelle était exactement l'importance du travail à exécuter; des patrons indélicats en augmentant la longueur et le poids de la poignée obtenaient le travail à un prix moins élevé sans que les ouvriers y eussent réellement consenti et pour ainsi dire à leur insu. Il en résultait des contestations fréquentes et inévitables. Les inconvénients qui naissaient de ces faits n'atteignaient pas seulement les ouvriers, ils rejaillissaient aussi sur les chefs d'industrie. Les conditions ordinaires de la concurrence étaient à tout moment troublées entre les fabricants. Ceux qui augmentaient le travail sans prévenir l'ouvrier produisaient inévitablement à meilleur marché que leurs rivaux. Les autres se trouvaient placés dans cette alternative, ou d'imiter leurs concurrents ou de succomber dans la lutte. Les réclamations étaient donc aussi vives de la part des patrons que de la part des ouvriers.

Il fallait éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à la liberté des contrats entre particuliers. La loi du 15 mars 1850 s'est donc bornée, laissant toute latitude aux parties dans le règlement de leurs conventions à prescrire des mesures destinées à prévenir la surprise et l'erreur. Nous ne parlerons pas de la partie spéciale au tissage. Pour le bobinage, elle a stipulé que « tout fabricant,

commissionnaire ou intermédiaire qui livrera des fils pour être bobinés sera tenu d'inscrire sur un livret spécial appartenant à l'ouvrier et laissé entre ses mains : 1° le poids brut et le poids net de la matière à travailler ; 2° le numéro du fil; 3° le prix de façon soit au kilogramme matière travaillée, soit au mètre de longueur de cette matière ». Le fabricant doit, en outre, indiquer en monnaie légale, le prix de façon sur le livret. L'ouvrage exécuté doit être remis au fabricant, commissionnaire ou intermédiaire de qui l'ouvrier aura reçu directement la matière première, et le compte de façon doit être arrêté au moment de cette remise. Si des conventions contraires interviennent, il faut les mentionner sur le livret.

Enfin la loi du 15 mars 1850 oblige le fabricant, commissionnaire ou intermédiaire à inscrire sur un registre d'ordre toutes les mentions portées au livret spécial de l'ouvrier et à tenir constamment exposés aux regards, dans le lieu où se règlent habituellement les comptes entre lui et l'ouvrier : 1° les instruments nécessaires à la vérification des poids et mesures ; 2° un exemplaire de la loi en forme de placard. Les contraventions à la loi de 1850 sont punies d'une amende de 11 à 15 fr.; en cas de récidive dans les douze mois, le tribunal peut ordonner l'insertion du jugement aux frais du condamné dans un journal de la localité. Cette loi qui, au moment où elle fut votée, produisit d'heureux résultats, est maintenant presque tombée en désuétude, surtout en ce qui concerne le bobinage. Cela tient à ce que ce travail, qui s'exécutait alors à la main et au domicile de l'ouvrier, se fait aujourd'hui mécaniquement et à l'atelier. L. Bouquet.

BOBINE. I. Technologie. — Petit cylindre à rebords plus ou moins développés sur lequel on enroule au bobinoir le fil destiné à former la chaîne d'une pièce ou à passer aux renvideuses pour être transformé en canettes de trame; dans ce sens on lui donne plus souvent le nom de *bobineau*; on l'appelle encore *rouleau*, *canelle*, *fusée* dans ses applications à la boudineuse, à la carde à rubans, au métier à filer; les modifications qu'il subit affectent plutôt ses proportions que sa forme elle-même qui reste généralement celle d'un cylindre plus ou moins grand, à rebords plus ou moins développés. Mais on désigne le plus souvent sous ce nom la couverture de fils ou de boudin ou de cordon qui charge le rouleau.

II. Mines. — Les bobines employées dans les mines pour le service de l'extraction et sur lesquelles s'enroulent les câbles plats manœuvrant les cages d'extraction sont de construction variée afin de régulariser le travail de la machine. L'arbre moteur de la machine porte deux bobines tournant dans le même sens; par conséquent, pour que l'un des câbles puisse monter, tandis que l'autre descend, il faut que le premier s'enroule par-dessus les bobines et l'autre par-dessous. Chaque bobine consiste en un treuil extrêmement court dont les génératrices ont pour longueur la largeur du câble plat augmenté d'un faible jeu; le câble s'y enroule sur lui-même en spirale; l'entassement des spires est maintenu entre deux systèmes de bras latéraux encastrés dans un tourteau métallique appelé *estomac* de la bobine. Des deux bobines calées sur un même arbre, l'une est fixe, de construction très simple, l'autre est folle, c.-à-d. fixée par des clavettes ou des boulons sur un manchon calé sur l'arbre (fig. 1); en enlevant les clavettes et les boulons on peut faire tourner la bobine folle de manière à régler les longueurs relatives des deux câbles sans être obligé de les dérouler, opération toujours longue et difficile; on règle ainsi avec précision les deux longueurs de telle sorte que les cages se présentent simultanément l'une à l'accrochage du fond, l'autre à la recette du jour. Pour fixer les câbles sur les bobines on contourne le bout du câble dans une entaille appropriée et on l'arrête par un coin de bois chassé latéralement. Un autre mode consiste à fixer le premier tour du câble sur l'estomac de la bobine au moyen de platines fortement serrées par des boulons qui traversent des oreilles venues de fonte avec cette pièce. La longueur du câble est ordinairement réglée de façon qu'il y ait toujours plusieurs tours qui n'aient pas à dérouler, cette circonstance assure la parfaite solidité des attaches ; de plus on conserve une provision destinée à fournir les rallonges nécessaires pour les coupages et les épissures du câble. L'appareil des bobines doit être d'une solidité exceptionnelle; on a été jusqu'à donner aux arbres porteurs des diamètres de 35 centim. s'ils sont en fer et 45 centim. s'ils sont en fonte. Pour une machine de 300 chevaux à cylindres conjugués on compte :

Arbre des bobines en fer forgé	5.400 kilogr.
Bobine fixe.	6.600 —
Bobine folle	8.500 —
Bras et cercles des bobines.	2.500 —
Poulie de frein.	8 000 —
Ensemble.	31.000 kilogr.

En France et en Belgique on s'en tient, en général, pour les bobines, à des diamètres de 2m50 à 3m50, et en Angleterre, on est allé jusqu'à 6 et 7 m. Le plus grand avantage des diamètres aussi considérables est de moins fatiguer les câbles, surtout celui d'en dessous successivement ployé dans les deux sens ; mais, par contre, pour les puits profonds, un diamètre plus petit semble le plus avantageux pour régulariser les moments de la résistance, le nombre de tours d'enroulement étant d'autant plus grand que ce diamètre est plus réduit.

Une disposition plus récente consiste à enrouler le *câble rond* en fer ou en acier sur une bobine composée de deux tourtes planes verticales écartées seulement du diamètre du câble, plus un léger jeu, de sorte que chaque spire se dépose sur la précédente comme cela se produit avec le câble plat. Cette disposition donne donc comme le câble plat et comme le câble rond avec tambour spiraloïde qui est volumineux, encombrant, un assez bon équilibrage ; elle ne demande pas grande place, et maintenant les câbles dans l'axe des molettes, permet de mettre la machine aussi près du puits qu'on le veut. L. Knab.

III. Physique. — Bobine de Ruhmkorff. — C'est un appareil destiné à fournir des courants induits ; il a été construit par Ruhmkorff en 1851, mais déjà en 1842, Masson et Brégnet avaient étudié les phénomènes d'induction au moyen d'une bobine double très analogue à celle que Ruhmkorff a fait passer dans la pratique neuf ans plus tard. Ils avaient, en particulier, constaté que l'on pouvait obtenir des étincelles électriques dans l'air et dans le vide ; ils avaient constaté dans ce dernier cas la différence d'aspect présentée par les deux pôles lors de la décharge lumineuse, ils avaient enfin signalé la différence d'intensité des deux courants induits, produits au moment de l'ouverture et de la fermeture du circuit. Une bobine de Ruhmkorff se compose essentiellement d'un axe formé d'un faisceau de fils de fer doux recouvert par un fil de cuivre qui est enroulé autour sur toute sa longueur et qui forme ainsi plusieurs couches, en général, deux ou trois, autour de ce noyau. Ce fil a un diamètre d'environ 2 millim. et dans un des modèles Ruhmkorff, il fait 300 tours ; c'est le fil inducteur. Le fil induit qui s'enroule sur le premier est beaucoup plus fin et plus long. Il a besoin d'être parfaitement isolé et nous verrons un plus loin les divers procédés employés pour réaliser le plus possible cette condition ; dans le modèle que nous décrivons son diamètre était de 0mm25, et il faisait de 25,000 à 30,000 tours. C'est le fil induit. Les extrémités de ce fil aboutissent à deux bornes en cuivre isolées par des tiges de verre. C'est à ces bornes que l'on attache les conducteurs qui doivent mener les courants induits. Les extrémités de l'autre fil aboutissent à deux bornes isolées avec beaucoup moins de précaution que les premières et tout simplement par le socle en bois de l'appareil ; on y attache les rhéophores qui amènent le courant de la pile. Pour avoir des courants induits il est nécessaire d'avoir des variations fréquentes

d'intensité du courant inducteur. On y parvient en ouvrant et fermant à des intervalles plus ou moins rapprochés le circuit du courant inducteur (fig. 2). Au moment où l'on ferme le circuit le courant s'établit et pendant un temps très court il augmente d'intensité par suite de l'existence d'un autre courant qui gêne l'établissement du régime stable du courant. Pendant cet intervalle il se produit un courant induit de fermeture ; une fois le courant inducteur possédant une intensité

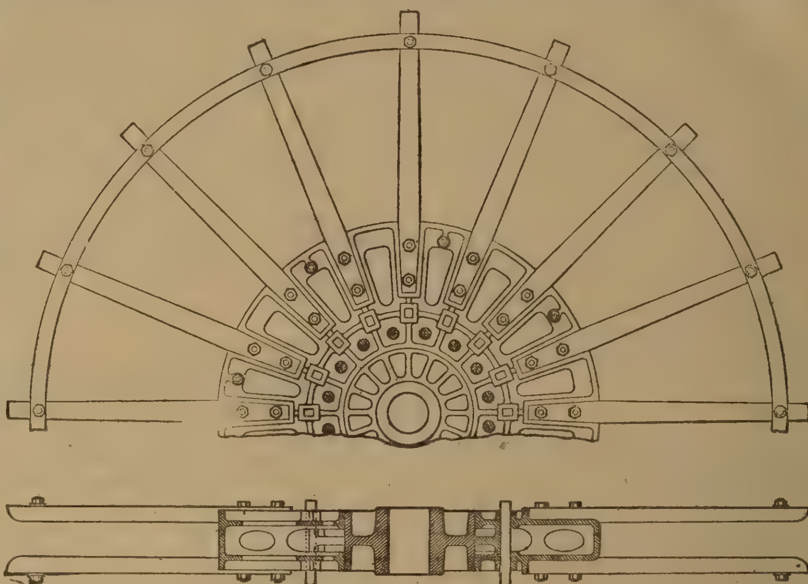


Fig. 1.

constante, le courant induit cesse pour se produire de nouveau, mais en sens inverse, quand on rompt le courant inducteur, ce qui équivaut à faire succéder à un courant d'intensité constante un courant d'intensité rapidement décroissante par suite de l'existence d'un extra-courant et d'une étincelle qui accompagne la rupture du courant. Pour produire plusieurs fois par seconde ces interruptions. Masson et Bréguet eurent recours à un rhéotome dont la partie essentielle consistait en une roue en verre ayant un axe en métal communiquant avec l'un des pôles d'une pile, l'autre pôle communiquait à l'une des extrémités du fil de la bobine inductrice, tandis que l'autre extrémité communiquait avec une languette métallique appuyant sur la roue de verre; celle-ci était munie sur son contour de dents en cuivre communiquant avec l'axe métallique de la roue. La languette métallique appuyait alternativement sur le verre et sur le cuivre lorsqu'on faisait tourner la roue, et cela d'autant plus fréquemment qu'on imprimait à la roue un mouvement de rotation plus rapide. A chaque contact de la languette et d'une dent de cuivre, le courant électrique passait dans le circuit inducteur pour cesser dès qu'elle était en contact avec le verre. En outre, le rhéotome de Masson et Bréguet comprenait quatre autres roues munies d'un égal nombre de dents de cuivre destinées à recueillir les courants induits produits et à les redresser. Pour cela, les extrémités du fil induit aboutissaient chacune à deux languettes en cuivre s'appuyant l'une sur une roue d'ordre pair et l'autre sur une roue d'un ordre impair. Les roues d'ordre pair avaient leurs parties en cuivre en regard, et les roues d'ordre impair avaient leurs dents de cuivre en regard des parties de verre des roues d'ordre pair, de sorte que chaque extrémité du fil induit communiquait par une languette avec la partie en verre d'une roue d'ordre pair, par exemple, et par une autre avec la partie en cuivre d'une roue d'ordre impair ; de telle sorte que dans cette position, c'était la roue impaire qui recevait l'électricité induite ; tout le système ayant tourné d'une dent, ce sera au contraire la roue paire qui recevra le courant, mais le courant aura changé de sens car, s'il était d'abord produit par une rupture, il le sera alors par une fermeture du circuit, il en résulte que la roue paire recevra un courant qui sera toujours de même sens et la roue impaire recevra toujours l'autre qui sera de sens inverse au premier. Mais ce que nous venons de dire pour les deux languettes auxquelles aboutit une des extrémités du fil induit s'applique à l'autre avec cette différence, que la roue d'ordre pair de ce second couple, qui reçoit, elle aussi, des courants toujours du même sens, les recevra du même sens que ceux de la roue impaire du groupe précédent. En installant près de ces roues quatre nouveaux frotteurs, mais en ayant soin de faire communiquer à une même borne les frotteurs de la roue d'ordre pair d'un couple à la roue d'ordre impair de l'autre, et à une autre borne les deux autres frotteurs, il suffira de joindre ensuite ces deux bornes par un conducteur pour obtenir des courants induits interrompus, mais toujours de même sens. L'interrupteur de Masson et Bréguet était plus compliqué que celui que Ruhmkorff a appliqué à ses bobines et qui a été imaginé par De la Rive, mais il avait l'avantage de fournir des courants induits toujours de même sens. L'interrupteur de De la Rive consiste à utiliser les aimantations momentanées qui se produisent chaque fois que le courant inducteur passe pour obtenir le va et vient d'un ressort métallique qui ouvre le circuit dans une de ses positions

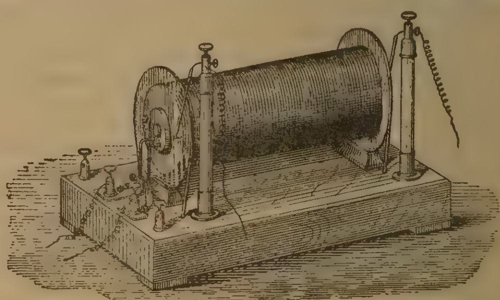


Fig. 2.

extrêmes et le ferme dans l'autre. Ce ressort communique par son support avec l'une des bornes où l'on attache le fil venant de la pile et, dans sa position d'équilibre, il s'appuie sur une pointe en cuivre qui communique avec l'autre borne. Il est muni, en outre, d'une tête en fer doux qui est attirée par le noyau de fer doux de la bobine lorsque le courant électrique passant, il se trouve aimanté ; l'attraction du fer doux écarte le ressort de sa position d'équilibre où il touchait la pointe de cuivre qui lui amenait le courant, de sorte que ce courant se trouve supprimé,

l'attraction du fer doux cesse et le ressort, en vertu de son élasticité, revient à sa position première où il établit de nouveau le courant en touchant la pointe de cuivre, de sorte que les mêmes phénomènes se reproduisent indéfiniment. La fréquence des courants est moins facile à régler que dans l'appareil de Masson et Bréguet ; on y parvient, cependant, dans certaines limites, en remplaçant la pointe de cuivre par une vis que l'on avance plus ou moins, ce qui modifie la durée de l'oscillation du ressort et, par suite, la fréquence des interruptions. Il est bon de coller sur le morceau de fer doux dont le ressort est muni, une feuille de papier pour éviter un contact direct avec le faisceau de fil de fer afin d'empêcher qu'il n'y ait adhérence entre les deux quand le courant inducteur vient à cesser. L'interrupteur que nous venons de décrire et qui était employé au début pour toutes les bobines ne tarda pas à être modifié surtout pour les grandes bobines, il sert encore actuellement pour les appareils de petites et de moyennes dimensions. Nous verrons plus loin les systèmes un peu plus compliqués, mais beaucoup meilleurs, qui les ont remplacés.

Théorie. La théorie de la bobine de Ruhmkorff nécessite de rappeler ici brièvement les phénomènes principaux de l'induction en renvoyant le lecteur au mot *induction* pour plus de renseignements. On sait que lorsqu'un courant électrique circule dans un conducteur, il détermine dans les corps conducteurs voisins des courants électriques lorsque sa distance ou son intensité changent, soit en augmentant, soit en diminuant. La loi de Leuz indique dans chaque cas la direction du courant produit ; elle peut s'énoncer ainsi : Quand un courant électrique induit se produit par le déplacement ou la variation d'intensité d'un courant électrique ou d'un aimant, son sens est tel qu'il s'oppose à ce déplacement ou à cette variation d'intensité. Il est alors facile d'appliquer cette loi quand on connaît les actions mutuelles des courants et des aimants sur les aimants. Dans le cas particulier qui nous occupe, les courants induits ne sont pas produits par des changements de position de courants ou d'aimants, mais seulement par des variations d'intensité d'un courant inducteur et par les variations correspondantes du magnétisme qu'il détermine dans le noyau de fer doux qui occupe l'axe de l'appareil. C'est donc seulement l'effet de ces variations que nous allons rappeler. 1° Quand un courant électrique *augmente* d'intensité (ce qui arrive dans la bobine de Ruhmkorff au moment où le circuit inducteur est fermé), il se produit dans le circuit conducteur voisin un courant induit de sens contraire à celui du courant inducteur. 2° Quand un courant électrique *diminue* d'intensité (ouverture du circuit) il se produit un courant induit de même sens que le courant inducteur ; 3° Quand le magnétisme d'une masse magnétique primitivement déjà aimantée ou sans aimantation s'aimante davantage, il se produit dans un circuit conducteur voisin un courant de sens contraire à celui qui pourrait produire cette aimantation ; 4° Quand le magnétisme diminue, le courant induit est de sens direct. Voyons maintenant à quoi conduisent ces principes appliqués à la bobine de Ruhmkorff. Le courant inducteur augmente d'intensité au moment de la fermeture du circuit, puisque cette intensité croît depuis 0 jusqu'à une intensité maxima correspondant à la force de la pile ; par cela même, on doit développer dans le fil induit un courant qui chemine dans ses spires en sens inverse de celui dans lequel il parcourt les spires inductrices. Mais en même temps il développe dans le noyau de fer doux une aimantation croissant en même temps que son intensité ; cet aimant, dont l'intensité augmente, détermine à son tour, dans le circuit induit, un courant de sens contraire à celui qui produit l'aimantation, c.-à-d. un courant inverse comme le courant induit développé par le fil inducteur ; ces deux courants induits s'ajoutent donc et c'est pour cela que l'action des bobines est renforcée par la présence du fer doux. Supposons qu'un troisième fil soit enroulé sur la bobine ; si les extrémités ne sont pas en contact, rien n'est changé à ce que nous venons de dire, mais si on les fait communiquer, il tend à se développer dans chacun des fils induits un courant de sens inverse au courant inducteur, mais le courant induit de l'un de ces fils tend à produire dans l'autre un courant inverse et par suite il diminue l'intensité du courant induit. Le même phénomène se passe aussi, quoique plus faiblement, dans le noyau de fer doux, si celui-ci est formé d'une barre de fer comme on le faisait autrefois, parce que alors le fer agit de deux façons, d'abord comme substance magnétique favorisant par son aimantation variable l'action du courant inducteur et ensuite comme substance conductrice, susceptible par suite de donner des courants induits affaiblissant le courant induit principal. Pour remédier, autant que possible, à cet inconvénient, le noyau de fer doux, au lieu d'être constitué par une masse unique, est formé d'un faisceau de fils de fer très fins dont la surface est toujours assez oxydée pour empêcher les courants électriques induits de passer de l'un à l'autre ; le pouvoir conducteur transversal d'un pareil faisceau est ainsi très faible, tandis que son pouvoir magnétique est sensiblement le même. Au point de vue pratique, cette disposition n'a d'ailleurs que des avantages, car le fer le plus pur, le plus dénué de force coercitive et celui qui se prête, par suite, aux variations les plus rapides de magnétisme se trouve toujours dans le commerce, sous la forme de fils de fer (fils de clavecins) et plus les fils sont fins, plus le fer qu'on a dû employer pour les fabriquer est pur.

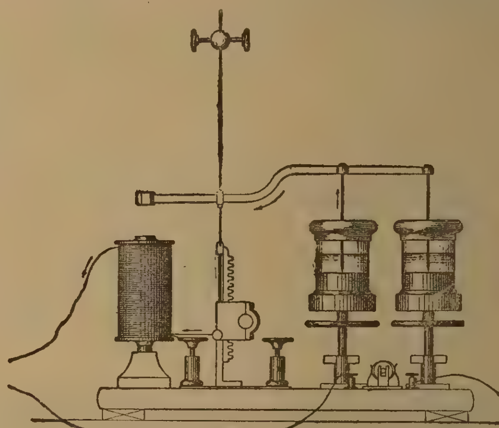
Une fois que le courant inducteur a atteint son maximum, l'aimantation n'augmente plus, elle aussi, et le courant induit cesse ; si à ce moment on ouvre le circuit, le courant inducteur diminue, le magnétisme diminue et ces deux causes ont pour effet de produire deux courants induits de même sens, le sens du courant inducteur ; ils s'ajoutent. Les mêmes phénomènes se reproduiront ensuite indéfiniment lorsque la fermeture et la rupture du circuit se reproduiront et, comme ils ont une durée très faible, on pourra les reproduire un grand nombre de fois par seconde. Etudions maintenant les particularités que présentent les deux courants induits, inverse et direct, de la bobine de Ruhmkorff. Si on les fait passer dans un galvanomètre, on constate que celui-ci reste sensiblement au repos ; le courant inverse donne à l'aiguille du galvanomètre, une certaine impulsion à droite, par exemple, pendant sa durée, mais celle-ci étant très faible, l'aiguille ne se déplace, pendant ce temps, que d'une quantité inappréciable et elle reçoit alors le courant direct qui lui donne une impulsion à gauche : l'expérience apprenant que l'aiguille reste immobile, on doit en conclure que ces impulsions sont égales ; or, les indications des galvanomètres dépendent des quantités d'électricité qui les traversent et elles leur sont proportionnelles pour les faibles écarts, on doit donc en conclure que la quantité d'électricité mise en mouvement dans les deux courants inverse et direct est exactement la même. Ils diffèrent cependant profondément autant qu'une chaudière contenant 1 m. q. de vapeur à 20 atmosphères diffère d'une chaudière qui contient autant de vapeur d'eau, mais dans laquelle celle-ci occupe 20 m. q. sous une atmosphère de pression. Les courants induits diffèrent, en effet, beaucoup par leurs tensions. Aussi tous les phénomènes qui ne dépendent que de la quantité de l'électricité mise en jeu, comme les galvanomètres, les voltamètres, etc., ne permettront pas de distinguer les deux ordres de courants induits ; au contraire, les phénomènes qui dépendent surtout des tensions, comme le passage à travers l'air sous forme d'étincelles, comme les secousses provoquées par le passage de l'électricité dans les êtres humains seront très différents, très énergiques avec le courant direct, beaucoup plus faibles avec les courants inverses. Puisque la quantité d'électricité induite qui prend naissance est la même pour les deux ordres de courants et que l'intensité est très différente, il

en résulte que la durée de ces deux courants doit être aussi très différente, elle sera plus considérable pour le courant de plus faible intensité, c.-à-d. pour le courant inverse. Si, en effet, on construit une courbe en prenant pour abcisses les temps et pour ordonnées les intensités, à chaque instant du courant induit on obtient deux lignes courbes qui comprennent entre elles et l'axe des abcisses des aires égales (les quantités d'électricité étant les mêmes) mais leurs ordonnées maxima sont très différentes. On explique de la façon suivante l'inégale durée des deux courants induits ; chacun d'eux dure autant que la période correspondante pendant laquelle varie le courant inducteur. Or, quand on ferme le circuit, le courant électrique met un certain temps à s'établir par suite de l'extracourant qui gêne son établissement, extracourant qui n'est autre chose que l'induction du courant inducteur sur lui-même. Nous ne pouvons pas, à volonté, en modifier la durée sans changer en même temps la puissance de la bobine et sans changer le nombre des spires ; au contraire, dès qu'on ouvre le circuit le courant doit cesser instantanément et cela aurait lieu en effet, si une étincelle ne se produisait à ce moment entre les conducteurs qui s'écartent ; pendant la durée de l'étincelle le courant continue à passer mais en diminuant d'intensité ; c'est pendant cette période, aussi courte que la durée de l'étincelle, que se produit le courant inverse. Il y a donc tout intérêt, pour augmenter l'intensité de ce dernier, de diminuer, autant que possible, la durée de l'étincelle : on y parvient par deux procédés, employés presque toujours simultanément et dont nous allons nous occuper maintenant : l'emploi d'un condensateur et d'un interrupteur plus parfait que celui que nous avons décrit au début.

Condensateur. Les premières bobines de Ruhmkorff, donnaient des étincelles ne dépassant pas 4 à 5 millim. ce qui était déjà un résultat curieux puisqu'on n'en avait pas encore obtenu au moyen de l'électricité des piles. C'est M. Fizeau qui, le premier, a muni les bobines d'induction d'un condensateur. Ce condensateur est formé par deux feuilles d'étain, communiquant chacune avec l'une des bornes où l'on attache les fils amenant le courant de la pile ; elles sont séparées par un corps isolant quelconque. Ruhmkorff emploie le taffetas gommé, on peut employer le papier ciré, etc. ; Halske a employé des lames de mica très minces qui, entre deux feuilles d'étain, constituent des condensateurs meilleurs et moins volumineux que les précédents. Quel que soit, d'ailleurs, le condensateur employé, il agit au moment de l'ouverture du circuit en condensant la majeure partie de l'électricité qui s'échappait, sans cela, sous forme d'étincelles; aussi le courant induit correspondant donnant, dans un temps beaucoup plus court, la même quantité d'électricité, fournit-il un courant de tension beaucoup plus considérable. Divers physiciens, Poggendorf entr'autres, ont étudié le rôle de la surface des condensateurs. Celui-ci a trouvé que lorsqu'on emploie des piles peu énergiques, les petits condensateurs ont sensiblement autant d'efficacité que les grands; au contraire, avec une pile énergique un petit condensateur est presque sans effet, tandis qu'un grand est très efficace; le condensateur doit donc avoir une surface plutôt en rapport avec la pile qu'avec la bobine que l'on emploie. Le condensateur, en diminuant l'intensité de l'étincelle, présente encore l'avantage, lorsque l'interrupteur est du système que nous avons décrit, de moins corroder les parties métalliques entre lesquelles elle jaillit. Ces parties s'usent assez vite et on est obligé de les faire en platine afin que le métal ne s'oxyde pas, ce qui amènerait assez rapidement des contacts insuffisants. L'addition d'un condensateur à une bobine permet souvent de doubler la distance explosive, à laquelle l'étincelle du courant direct peut jaillir. Ce condensateur est, d'ailleurs, peu encombrant, il se trouve logé dans le socle en bois qui supporte tout l'appareil. Un système très simple permet, dans certaines bobines, de supprimer son action à volonté.

Interrupteurs. L'interrupteur de De la Rive, appliqué par Ruhmkorff à sa bobine, présente deux inconvénients ; on ne peut faire varier que dans des limites assez étroites le nombre de courants induits par seconde ; en outre, l'étincelle qui jaillit toujours dans cet interrupteur, diminue l'intensité du courant induit direct. C'est surtout pour éviter ce dernier inconvénient que Foucault a construit son interrupteur ; c'est pour augmenter, au contraire, le nombre des courants que MM. Marcel Deprez, Spottiswoode, Gordon, etc., ont imaginé les leurs.

Interrupteur de Foucault. Il présente cela de particulier, que l'étincelle qui se produit toujours, au moment de la rupture du courant, se produit dans un liquide convenablement choisi, au lieu de se produire dans l'air ainsi que cela a lieu ordinairement. Il se compose d'un électro-aimant animé par le courant d'une petite pile spéciale, différente de celle qui fournit à la bobine le courant inducteur. Cet électro-aimant est vertical et au-dessus, horizontalement, une barre de fer doux se trouve fixée au petit bras d'un levier ; celui-ci fera une oscillation simple chaque fois que le courant passera ou cessera ; ce sont ces mouvements alternatifs qui vont permettre de lancer dans la bobine à des intervalles plus ou moins rapprochés, le courant inducteur. Le levier, au lieu de tourner autour d'un


Fig. 3.

de ses points, est supporté par une lame formant ressort et c'est autour du point où cette lame est fixe que tout le système tourne (fig. 3). L'autre bras du levier porte deux tiges verticales conductrices, dont la pointe est généralement en platine, qui pénètrent dans des godets en verre aux $\frac{2}{3}$ environ de leur hauteur. Ceux-ci contiennent du mercure surmonté d'une couche d'alcool. Le ressort qui permet au levier d'osciller est fixé à une crémaillère, ce qui permet de déplacer verticalement tout le système oscillant, afin que la pointe des deux tiges dont nous avons parlé, se trouve dans l'état d'équilibre, à peu près en contact avec le mercure de chaque godet. La pile qui fait marcher l'interrupteur est mise en communication, d'une part, avec l'une des extrémités du fil de l'électro-aimant, et, d'autre part, avec le mercure du premier godet ; l'autre extrémité du fil de l'électro-aimant communique par l'intermédiaire de la crémaillère, du ressort et du levier avec la pointe conductrice qui pénètre dans le premier godet, il résulte de cette disposition que le courant passera dans l'électro-aimant chaque fois que la pointe touche le mercure, mais alors le fer doux étant attiré, le contact cessera ainsi que le courant, et le ressort ramenant, par son élasticité, le système dans sa position initiale, les mêmes phénomènes se reproduiront. Le premier godet sert donc d'interrupteur pour le courant destiné à faire marcher l'interrupteur de Foucault. Mais ces oscillations ont pour effet de faire plonger périodiquement la seconde pointe dans le second

godet, c.-à-d. de mettre périodiquement en contact la pointe de platine et le mercure ; c'est ce qui permet de lancer dans la bobine d'induction des courants périodiques. Pour cela, le courant qui doit animer la bobine arrive de la pile par deux fils qui aboutissent aux deux bornes d'un commutateur. De là il se rend, quand celui-ci est tourné d'une façon convenable, d'une part au mercure du second godet et d'autre part à l'une des extrémités du fil inducteur de la bobine ; l'autre extrémité de ce fil communique avec la pointe qui peut plonger dans le mercure du second godet, ce qui ferme le circuit chaque fois que ce contact a lieu. En outre, les extrémités du condensateur placé dans le socle de la bobine communiquent avec deux points du circuit du courant inducteur de façon à *dissimuler* l'électricité qui est produite par l'extracourant de rupture. Les électricités de signes contraires accumulées ainsi se recombinent ensuite à travers le circuit métallique.

Une tige métallique fixée au levier de l'interrupteur, comme l'aiguille indicatrice d'une balance à son levier, porte une masse métallique assez pesante que l'on peut rapprocher plus ou moins du centre d'oscillation, ce qui peut varier entre certaines limites la durée de l'oscillation du système : cette durée est en général, plus grande qu'avec les autres interrupteurs.

Interrupteur de M. Marcel Deprez. Cet appareil est analogue comme disposition au trembleur de De la Rive ; il en diffère par la fréquence beaucoup plus grande des courants induits. Il se compose d'un petit bloc en fer doux prismatique dont la section est un losange très allongé, mobile autour d'un axe passant par son centre de figure ; l'une des extrémités est en regard du faisceau de fils de fer de la bobine. Une vis dont la pointe est en platine, appuie sur ce morceau de fer doux quand le courant ne passe pas. Une lame de cuivre écrouie dont on peut faire varier la tension avec une vis, appuie sur le losange de façon à l'appliquer avec une force variable à volonté contre la vis à tête de platine. Le ressort communique avec une des extrémités du fil inducteur de la bobine, tandis que l'autre communique avec l'un des pôles de la pile. La vis à pointe de platine communique avec l'autre, de sorte que l'attraction du losange d'acier par le noyau de fer doux, détermine la cessation du courant et par suite de l'attraction. En tendant plus ou moins le ressort qui ramène le losange contre la vis platinée, et en avançant celle-ci, on diminue extrêmement la durée de l'oscillation, de sorte que l'on a des interruptions de courants extrêmement fréquentes.

Spottiswoode a imaginé un interrupteur destiné aussi à de rapides interruptions de courants. Il se compose d'une petite masse de fer doux fixée, non pas à une lame mince formant ressort comme dans les petites bobines ordinaires, mais à une lame épaisse et courte, fixée solidement dans un bloc massif. Un pareil système ne donne lieu qu'à des oscillations d'amplitude très faibles ; dans ce mouvement alternatif, la lame vient buter contre une vis fixe, très solide, qui sert à fermer le courant. C'est un petit électro-aimant distinct du noyau de la bobine et alimenté par un courant spécial qui fait vibrer l'interrupteur. On peut, avec cette disposition, obtenir jusqu'à 2,500 vibrations par seconde. Gordon a fait un interrupteur encore plus rapide, donnant 6,000 interruptions par seconde ; il se compose d'un petit moteur électrique faisant tourner, avec une vitesse de 100 tours par seconde, une roue de Pouillet présentant 60 dents.

Une grande difficulté, rencontrée dans la construction des bobines puissantes, consiste dans l'isolement de diverses couches du fil induit. Les diverses portions de ce fil sont à des potentiels très différents et il est facile de voir que d'après la façon même dont on enroule les fils, il peut exister entre deux spires superposées du même fil des tensions très différentes. Supposons, en effet, que l'on enroule sur la bobine le fil de gauche à droite ; on commence à gauche une première couche de fils ; on les enroule jusqu'à ce que l'on ait atteint l'extrémité droite, on revient alors vers l'extrémité gauche en enroulant toujours les fils, de telle sorte que lorsqu'on est de nouveau parvenu à cette extrémité, il y a entre la spire la plus extrême de gauche et la spire qui lui est superposée une différence de potentiel proportionnelle à la longueur du fil enroulé dans les deux couches ; cette différence est assez forte dans les bobines puissantes pour qu'aucun corps isolant ne puisse résister : une étincelle jaillit perçant le vernis et la bobine se trouve affaiblie d'une façon extrêmement considérable. Pour remédier à cet inconvénient, Pogendorf a imaginé les bobines cloisonnées ; au lieu d'avoir une bobine unique, sur laquelle on place des couches de fil en allant toujours d'une extrémité à l'autre, on fait une série de bobines que l'on réunit de façon que tous leurs axes soient sur une même droite, le noyau de toutes ces bobines est, d'ailleurs, formé d'un même faisceau de fils de fer doux les traversant toutes ; ces bobines n'ont de longueur, qu'une fraction, $\frac{1}{6}$ par exemple, de la longueur totale de l'appareil que l'on veut construire. Sur la première bobine on enroule le fil comme à l'ordinaire, mais cette bobine étant peu longue, il y a peu de fil entre deux couches consécutives, de sorte que la tension est assez faible pour qu'un bon vernis isolant puisse empêcher toute étincelle de jaillir. Cette bobine, une fois recouverte de fil, on continue à l'enrouler sur la bobine suivante que l'on sépare de la première par une cloison qu'il est facile de faire assez isolante, en lui donnant une épaisseur suffisante pour éviter des étincelles d'une bobine à la suivante ; on continue ainsi de suite. Le cloisonnement des bobines est toujours appliqué aux appareils puissants.

Ces perfectionnements successifs ont permis d'augmenter considérablement la puissance des bobines. Au début, avec l'interrupteur ordinaire et sans condensateur, les bobines donnaient des étincelles de 4 à 5 millim.; avec le condensateur on a eu des étincelles de 8 à 10 millim.; avec les machines cloisonnées on a pu aller jusqu'à 40 et enfin avec le condensateur, le cloisonnement et l'interrupteur de Foucault, on a pu encore dépasser cette puissance comme nous allons le voir. Il est bon de rappeler que c'est l'électricité des piles qui fournit ces puissantes étincelles ; mais les piles même très puissantes, telles que celle de De la Rive, qui se composait de 1080 éléments au chlorure d'argent et qui ne donnait que des étincelles d'un peu moins de $\frac{1}{10}$ de millim., ne peuvent donner de l'électricité à grande tension, ils la donnent seulement en grande quantité ; les bobines d'induction transforment cette électricité à tension faible en électricité à tension extrêmement élevée. « L'appareil de Ruhmkorff lie donc l'une à l'autre ces deux formes de l'électricité qui étaient séparées comme par un abîme : l'électricité des anciennes machines, caractérisée par la faculté de produire des étincelles et par une forte tension, et l'électricité de la pile caractérisée par une très faible tension et par l'impuissance à fournir des étincelles véritables. »

Grandes bobines existantes. Les plus grandes bobines d'induction se trouvent en Angleterre ; en France, l'une des plus puissantes est celle de l'École polytechnique qui donne des étincelles de 33 centim. de long. L'Institut polytechnique de Londres en possède une qui a 3 m. de long. Le noyau en fil de fer pèse 46 kilogr. Il est entouré d'un fil de 3,446 m. de long sur $2^{mm}4$ de diamètre et qui pèse 54 kilogr., c'est le fil inducteur. Le fil induit a une longueur de 241 kil. 4 avec un diamètre de $\frac{4}{10}$ de millim. On excite cette bobine avec une pile de 40 éléments Bunsen ; elle donne alors des étincelles de 737 millim. qui paraissent avoir 19 millim. de diamètre et sont capables de percer 127 millim. de verre. Trois étincelles de cette bobine suffisent pour charger une batterie de 40 pieds carrés. La plus grande bobine que l'on connaisse est celle de M. Spottiswoode, construite par Apps. Elle est supportée par deux piliers massifs placés à ses extrémités ; un pilier central l'empêche, en outre, de fléchir, sa longueur est de 1,06.

Le fil inducteur est en cuivre ; sa résistance est de $2^{ohms}3$, sa longueur de 512 m., son diamètre de $0^{mm}24$, il fait 1,344 tours, divisés en 6 couches autour d'un faisceau de fils de fer doux, qui a 90 millim. de diamètre sur un $1^{m}12$ de long. Ce fil inducteur sert dans les expériences où l'on désire avoir de longues étincelles ; il peut être remplacé rapidement par un autre de moindre résistance quand on veut avoir des étincelles moins longues. Le fil induit a 450 kilom. de long, $0^{mm}024$ de diamètre vers le centre et un peu plus aux extrémités. Il est enroulé sur quatre bobines placées bout à bout et séparées par des plaques d'ébonite ; il fait sur ces quatre bobines 341,850 tours, sa résistance est de 110,200 ohms. Le condensateur est formé de 126 couches de papier d'étain, séparées par du papier verni, chaque couche a $0^{m}921$ de surface. On a trouvé qu'un condensateur de plus grande surface était inutile. En animant cette bobine avec 5 éléments de Grove, on obtient des étincelles d'une longueur de 71 centim.; avec 10 éléments elles ont 89 centim. et avec 30 éléments on obtient les plus longues étincelles obtenues jusqu'à ce jour avec les bobines d'induction, elles ont $1^{m}08$ de long. La fig. 4 montre cette grande bobine. M. Ritchie a aussi construit une bobine de $1^{m}20$ de longueur qui, avec 3 éléments de pile seulement donne des étincelles de $0^{m}63$.

Effets des bobines d'induction. Les effets des étincelles des bobines d'induction seront décrits tout au long à l'article *Etincelle*, parce qu'ils ne diffèrent pas, en général, des étincelles électriques obtenues par d'autres appareils. Lorsqu'elles jaillissent entre des armatures assez éloignées l'une de l'autre pour que le courant direct passe seul, les étincelles ont le même aspect que celles des machines électriques ordinaires ; c'est un trait de feu en zigzag paraissant sensiblement linéaire. Si la distance traversée par l'étincelle est plus faible, le trait de feu, toujours visible, est accompagné d'une auréole jaunâtre qui acquiert avec la bobine de Spottiswoode une épaisseur d'environ 2 centim. Ces deux parties de l'étincelle ont des durées et des effets très différents ; la durée du trait est bien plus faible que celle de l'auréole ; aussi si l'on fait jaillir la décharge entre deux corps qui se déplacent, le trait de feu garde son apparence, tandis que

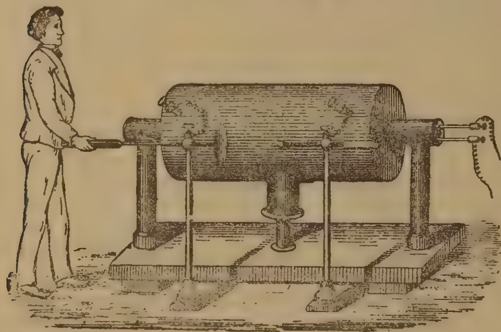


Fig. 4.

l'auréole semble plus large ; cela tient à ce que notre œil la voit, à cause de la persistance de l'impression rétinienne, aux diverses places qu'elle occupe pendant le déplacement des conducteurs. Il est évident que l'élargissement de cette lueur, toutes choses égales d'ailleurs, est proportionnel à la durée de la lueur ; le trait de feu, ne semblant pas modifié par le mouvement des conducteurs, doit être de très courte durée, tandis que l'auréole a une durée appréciale. L'auréole correspond au passage de la plus grande partie de l'électricité. On a désigné quelquefois le trait de feu sous le nom de *décharge de tension* et l'auréole sous le nom de *décharge de quantité*. Ce sont là des noms assez vagues. Non seulement la durée mais aussi les propriétés de ces deux parties de l'étincelle sont différentes : ainsi le trait de feu perce le papier sans le brûler, l'auréole le brûle. Un courant d'air rapide soufflé sur l'étincelle n'entraine pas le trait de feu, il entraine l'auréole ; si on place au voisinage de l'endroit où se produit l'étincelle un petit corps conducteur, le trait de feu se dévie pour le parcourir, l'auréole ne change pas de place. Si on place parallèlement deux petits barreaux métalliques et qu'on les mette en communication avec les pôles d'une bobine d'induction, on constate que le trait de feu occupe des positions variant à chaque instant entre les deux barreaux, tandis que l'auréole a la forme d'un rectangle fixe, ayant pour longueur celle des barreaux, si elle n'est pas trop grande. Perrot a montré, par des expériences ingénieuses, comment l'on pouvait séparer ces deux parties de l'étincelle électrique et montrer alors leurs propriétés spéciales. Son appareil se compose d'un tube en verre recourbé et rétréci à son extrémité recourbée, soit MN *abef* ; il est figuré en ligne ponctuée sur la figure. Un courant d'air le parcourt pendant tout le temps de l'expérience, dans le sens de la flèche ; l'air doit être sous la pression d'une dizaine de centim. de mercure. En *a* et *b* deux fils métalliques, T *bd* et P *ac* le traversent ; la distance *cd* et la dimension de l'orifice *ef* varient avec la persistance de l'appareil d'induction qué l'on emploie. L'appareil comprend en outre trois conducteurs ; l'un P, est destiné à mettre le fil *ac* en communication avec l'un des pôles de l'appareil d'induction ; l'expérience montre qu'il est nécessaire que ce soit avec le pôle négatif (fig. 5). Le courant primitif aboutit donc au fil *ac*. Un second conducteur Q, communique avec le pôle positif ; l'étincelle éclate alors de *c* en *h* et si le courant d'air est énergique, on peut augmenter cette distance. On met alors le conducteur T en communication avec le fil *bd* et avec le pôle positif de l'appareil d'induction ou avec un point quelconque du conducteur Q. La décharge de tension est aussitôt dérivée. A partir de ce moment, le courant primitif se trouve divisé en un courant principal qui passe par la flamme de *c* en *h* et le conducteur Q, et en un courant dérivé passant par le trait de feu *cd* et par le conducteur T. En interposant des voltamètres à sulfate de cuivre dans le circuit P et dans chacun des circuits Q et T, M. Perrot a pu s'assurer que le courant principal possède la même puissance chimique que le courant primitif tandis que le courant dérivé par le conducteur T ne produit que des effets de tension. Si le conducteur T est interrompu en *lm* entre ces points éclatent des étincelles tout à fait semblables à celles que l'on obtient avec les machines électriques ordinaires à frottement. Ces décharges ne paraissent pas élever la température des corps qu'on y plonge ; une feuille de papier y est percée sans qu'il soit possible de constater des traces de carbonisation. Elles déterminent néanmoins la combinaison de mélanges détonants et allument un bec de gaz ou une bougie récemment éteinte. A part ces différences dues à la présence d'un trait de feu et d'une auréole, les étincelles de la bobine Ruhmkorff ont des propriétés communes à toutes les *étincelles* (V. ce mot).

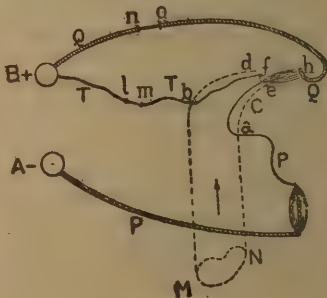


Fig. 5.

On peut d'ailleurs, avec les machines électriques à frottement, obtenir des étincelles formées à la fois d'un trait de feu et d'une auréole ; il suffit pour cela de réunir les deux pôles, non pas par un gros conducteur comme on le fait toujours, mais par un fil métallique présentant

une plus grande résistance et enroulé en hélice afin de permettre la formation d'un extracourant, comme dans les bobines d'induction. Les courants induits de Ruhmkorff ont une action très énergique sur les animaux et il est prudent de ne s'exposer qu'aux décharges de très petites bobines, car elles deviennent rapidement douloureuses et dangereuses avec les bobines un peu fortes.

Usages des bobines d'induction. On a utilisé les bobines de Ruhmkorff pour charger les batteries électriques; c'est là un procédé très commode surtout lorsque l'humidité atmosphérique rend difficile le fonctionnement des machines électriques à frottement. Il est nécessaire pour cela de séparer les courants inverses des courants directs qui se neutraliseraient si on les envoyait ensemble dans le condensateur que l'on veut charger. On y parvient en n'établissant pas une communication directe entre les pôles de la bobine de Ruhmkorff et les armatures du condensateur; en laissant en un certain point un intervalle de quelques millim. ou de quelques centim., suivant la puissance de la machine, on empêche le courant de plus faible tension de passer et c'est l'autre seul qui charge le condensateur.

On a quelquefois employé l'étincelle de la bobine de Ruhmkorff pour allumer instantanément tous les becs de gaz d'une salle; il faut pour cela que, au voisinage de chaque bec, se trouvent deux fils voisins l'un de l'autre et communiquant avec les pôles d'une bobine. On ouvre au moyen d'un robinet unique, la conduite amenant le gaz à tous les becs ouverts à l'avance, et l'étincelle, rencontrant dans son parcours un mélange de gaz combustible et d'air, l'enflamme. On a aussi employé l'appareil de Ruhmkorff à l'inflammation des mines; l'étincelle de la bobine dégage trop peu de chaleur pour qu'on puisse, directement avec elle, enflammer de la poudre; on y parvient cependant de la façon suivante: On met à nu les extrémités d'un fil de cuivre isolé, relié à la bobine, de telle sorte qu'une étincelle puisse jaillir entre elles. On engage ces bouts dans une sorte de tube en gutta-percha enduit intérieurement de sulfure de cuivre qu'il est facile de se procurer, en prenant un fil de cuivre isolé par de la gutta-percha contenant du soufre, construit depuis quelque temps. En retirant le fil de cuivre, une gaine de sulfure de ce métal reste adhérente à l'enveloppe de gutta. C'est dans cette enveloppe que pénètrent les deux fils dont nous avons parlé; on y pratique une échancrure de façon à mettre les fils en communication avec la poudre située autour. Les extrémités du fil sont, en outre, garnies d'un peu de fulminate de mercure. Voici ce qui se passe lorsqu'on fait éclater une étincelle d'induction entre les deux conducteurs. Le sulfure de cuivre s'enflamme et sa combustion détermine la combustion du fulminate et de la poudre. On a fait sauter, en Chine, le fort de Peï-Ho par des mines allumées par une étincelle de la bobine de Ruhmkorff.

A. Joannis.

IV. Métallurgie. — Bobine de Tirerie. — Bobines ou tambours cylindriques, autrefois en bois, aujourd'hui métalliques, sur lesquels s'enroule le fil de fer ou d'acier après son passage dans la filière. Leur axe est horizontal pour les fils de fort échantillon (fig. 6, 7, 8), et vertical pour les fils minces (fig. 9, 10, 11, 12), dans ce dernier cas, la bobine est dite à *chapeau*. Le fil sortant de la filière est saisi par une pince nommée *chien*, représentée sur la figure 6, adaptée à la bobine qui se meut autour de son axe, et qui en tournant mécaniquement force le fil à passer à travers la filière et à s'allonger. Les bobines ont de 30 à 60 centim. de diamètre, elles présentent une forme légèrement conique qui facilite le déroulement du fil, elles sont folles sur leur axe, et embrayent et désembrayent aisément suivant les besoins du service. Dans les bobines horizontales, l'embrayage appelé *crapaud*, se compose d'une plaque de fonte portant quatre rainures (fig. 8) en forme de segments; une tige de fer avec ressort à boudin peut pénétrer dans les rainures et entraîner la bobine dans le mouvement de l'arbre; si le fil casse ou si l'on arrive à la fin du travail, il n'y a plus traction et le

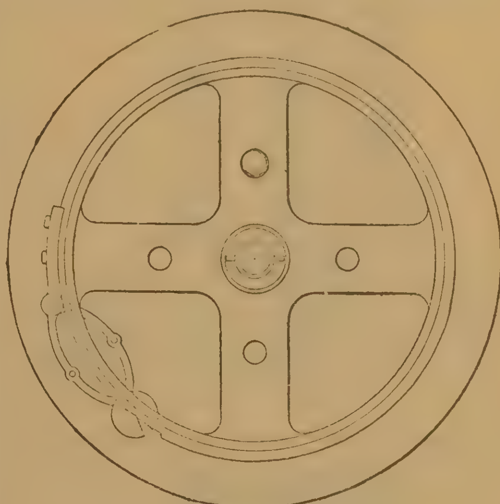


Fig. 6.

débrayage a lieu. Pour les bobines verticales l'embrayage

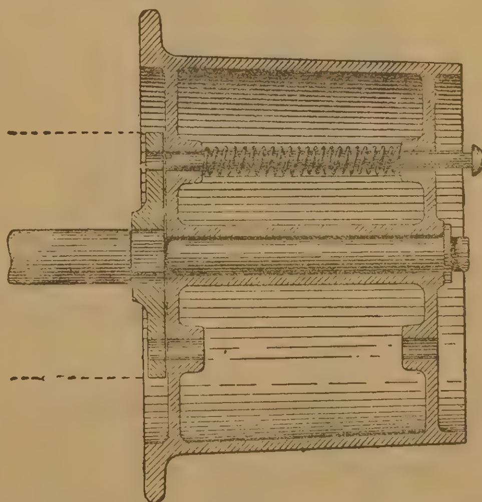


Fig. 7.

se fait à la main à l'aide d'un levier coudé (fig. 11) qui

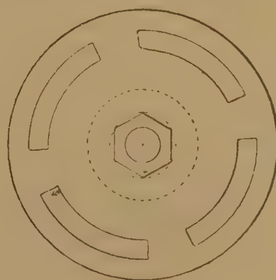


Fig. 8.

porte une petite plaque de fonte glissant sur l'arbre et

percée de trois ouvertures (fig. 12), où un toc, petit ergot

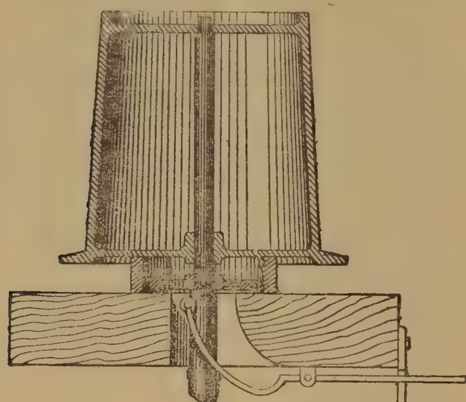


Fig. 9. — Arrêtée.

placé sous la bobine, vient s'engager quand la plaque est

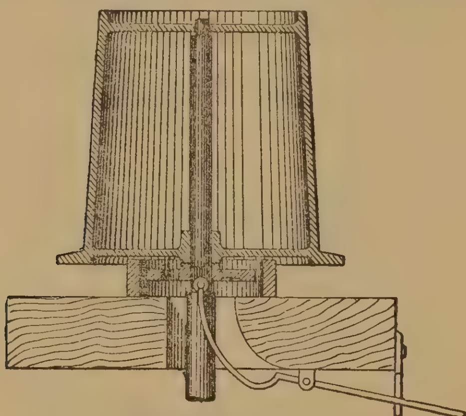


Fig. 10. — Embrayée.

soulevée par le levier et entraîne instantanément tout le



Fig. 11.

système dans le mouvement de l'arbre. Autrefois pour le fil de fer on avait des vitesses de 0m170 à 0m650 par seconde suivant le numéro du fil; aujourd'hui, depuis que

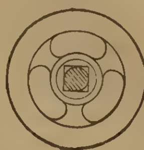


Fig. 12.

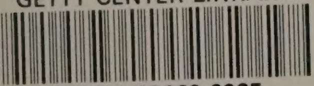
l'on tréfile couramment l'acier fondu, métal homogène ne contenant pas de scories et s'écoulant plus facilement, on emploie des vitesses beaucoup plus grandes et on donne aux bobines des diamètres plus considérables.

Bibl. : Physique. — Masson et Bréguet, *Ann. de Chimie et de Phys.*, 3e sér., t. IV, p. 129. — Fizeau, *Comptes rendus de l'Acad des Sc.*; t. XXXVI, p. 418. — Poggendorff, *Pogg. Ann.*; t. XCIV, p. 289 et *Ann. de Chim. et de Phys.*; 3e sér., XLIV, p. 375. — Gordon, *A Physical treatise on Electricity and Magnetism*; Londres, 1880, 2 vol., in-8.

BOBINEUSE. Machine à dévider le fil sur des bobines; on l'appelle aussi *bobinoir*. Il y a deux sortes de bobineuses : la *bobineuse à pédale*, employée par les fabricants de draps et ainsi nommée à cause de la marche à bielle à l'aide de laquelle l'ouvrier, en agissant avec son pied à la façon du rémouleur, met en rotation toutes les bobines du métier; — et la *bobineuse mécanique*, actionnée par une courroie de transmission qui communique le mouvement de l'arbre de couche à la poulie de commande du métier. Comme son nom l'indique, la bobineuse sert, en vue de la préparation de la chaîne, à agglomérer les fils confectionnés par le métier à filer et envidés sur les fusées. Au sortir du métier à filer, les fusées sont emmanchées dans des broches placées verticalement sur des rayons à crapaudines formant par leur superposition un dressoir d'arrière-plan dans la bobineuse; les fils sont ensuite placés en zig-zags dans des poulieaux tendeurs, dans un organe animé d'un mouvement de va-et-vient collectif et appelé *guide-fils* et enfin sur le *bobineau*, cylindre un peu évidé dans le milieu, qui a reçu dans le vide de son axe une chape assez lourde pouvant monter ou descendre librement dans la fente d'une glissière verticale : le poids de cette chape a pour effet de maintenir le bobineau (chargé d'une épaisseur croissante de fils) en contact permanent avec les ensouples sous-jacentes; les ensouples reçoivent le mouvement de la poulie de commande et le communiquent par frottement aux bobineaux qui les surmontent. A mesure que la bobine grossit, la chape se soulève, et quand elle est chargée d'une quantité suffisante de fils on l'enlève et on la remplace (V. Carde). C. Tourte.

FIN DU TOME SIXIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00663 0905